DES INTÉRÊTS DES GOUVERNEMENTS ET DES PEUPLES.

TOME VI.

(DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 1846.)

15e Année. — 1re Série quotidienne.

PARIS

Rue de Beaune, n. 2.

BRUNIER.	C. B.	FOURIER.	L. F.	Mme MARY MEYNIEU.	M. M.	WYSLOUCH.	WYS.
CANTAGREL.	F. C.	GUYORNAUD.	G. G.	PELLARIN (Charles).	C. P.	YSABEAU.	A. Y.
COLIN.	A. C.	HENNEQUIN (Victor).	V. H.	PERREYMOND.	PERR.	COMMUNIQUÉ.	COMM.
CONSIDERANT.	V. C.	JACOB.	J.	PUJOL.	E. P.	CORRESPONDANT.	CORR.

La rédaction du Journal est soumise à la direction d'un Conseil composé de MM. V. CONSIDERANT, rédacteur en chef; Julien BLANC, E. BOURDON, ALL. BUREAU, F. CANTAGREL, C. DALY, HUG DOHERTY, L. FRANCHOT, V. HENNEQUIN et D. LAVERDANT.

Généralités. — I. RELIGION. II. ÉDUCATION. III. POLITIQUE. — ÉCONOMIE SOCIALE. — MOUVEMENT PHALANSTÉRIEN. — IV. SCIENCE. V. INDUSTRIE. VI. ART. — *Variétés.*

GÉNÉRALITÉS.

I. — RELIGION.

II. — ÉDUCATION.

III. — POLITIQUE.

* Par suite d'une faute d'impression, les nos de 130 à 140 se trouvent répétés deux fois; la seconde série est indiquée dans la table par le mot *bis*.

MOUVEMENT PHALANSTÉRIEN.

IV. — SCIENCE.

V. — INDUSTRIE.

VI. — ART.

VARIÉTÉS.

Erratum de la table précédente : 13e année, lisez : 14e.

IMPRIMERIE LANGE LEVY ET Ce, 16, RUE DU CROISSANT.

[illegible] de nouvelles idées, persistent dans leurs habitudes invétérées de stratégie parlementaire ; ils chicanent sur le nombre des suffrages et sur la portée des votes. Le *Constitutionnel* entasse les chiffres pour démontrer que les scrutins d'hier ont été moins favorables au ministère que ceux d'avant-hier. Ces calculs mesquins ne sauraient faire illusion à personne. Au lieu de chercher à dissimuler ses défaites, l'opposition ferait mieux de les reconnaître avec franchise et d'en étudier les causes.

Dans ce rôle d'avocat qui cherche à se tromper lui-même, le *Siècle* va plus loin encore que le *Constitutionnel*. Le *Constitutionnel* atténuait par ses commentaires l'effet des derniers votes ; le *Siècle* affecte de s'en réjouir. Les conservateurs se massent contre l'opposition, forment contre elle une phalange compacte ?

« Eh bien ! c'est précisément ce qui nous plaît de cette position » *que nous avons cherché constamment à préparer*... que l'opposi- » tion persévère dans cette conduite, etc.... »

Le *Courrier français* et le *Commerce*, attachant moins d'importance que le *Siècle* et le *Constitutionnel* aux questions de personnes, et perdant moins de vue les principes, apprécient plus sainement les scrutins qui ont signalé l'ouverture de la session.

Quoiqu'il en soit, dit franchement le *Courrier français*, le ministère, dans ces deux rencontres d'hier et d'aujourd'hui, a obtenu des avantages qu'il serait puéril de vouloir atténuer. La bonne politique, dans un grand pays, consiste à attaquer les situations de front, et non pas à louvoyer éternellement. Il faut, avant tout, voir les choses telles qu'elles sont, et si un mauvais cabinet a une majorité véritable, il faut, au lieu de chercher à la nier, l'accepter pour mieux la combattre. Partant de là, nous sommes fort peu disposés à contester la majorité à M. Guizot. Nous sommes même tout prêts à reconnaître que, d'après certaines apparences, cette majorité s'est accrue.

Le *Courrier* n'invite pas l'opposition à se réjouir et à persévérer dans sa conduite, mais ce journal ne semble pas concevoir encore toute l'importance de la transformation que le parti libéral doit subir. Pour que l'opposition se régénère, il ne lui suffira point de réclamer énergiquement contre la corruption politique et de demander la réforme électorale avec plus d'ensemble que jamais. Il faut que les questions sociales, posées depuis longtemps devant l'opinion publique, soient enfin posées dans le parlement, qu'elles soient apportées à la tribune par les orateurs de l'opposition. Alors ce parti reprendra de l'influence et de la vie. Nous félicitons le *Commerce* d'avoir imprimé les lignes suivantes :

D'où vient ce détachement de la chose publique dont se plaint le *Siècle*, si ce n'est de la marche de l'opposition qui a été trop souvent obscure, incertaine, *étrangère aux intérêts généraux et permanents du pays*? Si elle veut dissiper aujourd'hui cette indifférence, il faut [illegible] sages suivants :

« Non-seulement Jésus-Christ vous a donné la propriété de votre travail, mais il a limité la propriété de la terre. Il a dit aux riches : « Ce » n'est pas la propriété, mais l'usage de la propriété qui vous appartient » jusqu'à concurrence de ce qui vous est nécessaire. Le surplus, quel » qu'il soit, est aux pauvres ; vous n'êtes que les administrateurs de vos » vastes domaines. » Voilà certes, messieurs, un droit entièrement nouveau, et c'est l'Evangile qui l'a établi. A chaque page de ce livre, il est écrit : « Malheur à vous, qui êtes riches ! »

Voilà pour la démagogie. — Voici maintenant le langage de la plus insolente aristocratie :

« Il y a bien des plaies dans notre société ; mais il n'y en a pas de plus » grande que celle que j'appellerai la plaie économique. *Cette plaie est* » *de s'être imaginé que la terre était assez grande pour donner à* » *tous les satisfactions matérielles*. Mais vous aurez beau faire avec » votre industrie, la terre est petite, et elle restera petite ; il n'est ni che- » mins de fer, ni longues cheminées à vapeur qui puissent l'agrandir. » *Partagée entre tous, elle ne donnerait rien à personne*. IL FAUT » DONC QUE LA MAJORITÉ N'AIT RIEN, ET C'EST LA LE PLUS GRAND » BONHEUR QUI PUISSE LUI ARRIVER DE N'AVOIR RIEN QUE SES BRAS » POUR GAGNER SON PAIN DE CHAQUE JOUR. »

Nous ne pouvons croire qu'un aussi odieux blasphème de la Providence soit tombé de la bouche d'un prêtre ; et avant de frapper l'orateur catholique du blâme sévère que mériterait cette désertion de la cause des faibles et des pauvres, nous voulons nous assurer que ses paroles n'ont pas été altérées en passant par la filière de l'honnête journal ; nous attendrons la version de l'*Univers religieux*, organe habituel de M. Lacordaire.

On lit dans le *Standard* :

« Demain sir Robert Peel et sir James Graham seront de retour à Londres. On pense que la plupart des membres du cabinet reviendront à Londres dans peu de jours, afin d'assister à la cour qui sera tenue à Windsor-Castle samedi prochain, S. M. ayant fixé ce jour pour recevoir la pétition du lord-maire et de la corporation de Londres au sujet des lois sur les céréales. Le chancelier de l'échiquier, qui vient de faire visite à ses commettants à Cambridge, revient aujourd'hui dans la capitale. »

Oribe vient de rendre un décret par lequel les biens des Montevidéens, qu'il appelle *sauvages unitaires*, seront immédiatement confisqués. Les envoyés plénipotentiaires de France et d'Angleterre ont fait de justes remontrances au lieutenant de Rosas, mais il a persisté dans sa détermination.

Cette mesure va apporter une nouvelle et grande perturbation dans la propriété territoriale de la république et accroître la misère de ce malheureux pays. Les forces, en effet, dont dispose Oribe, lui permettront de tenir encore pour long-temps la campagne montevidéenne et par conséquent de livrer à ses amis les biens des *sauvages unitaires*.

N'est-il pas inouï de voir les représentants des deux plus grandes puis- [illegible] complet, et [illegible] complet qu'avec les conditions les plus désavantageuses et [illegible] ce majeure les plus fâcheux, les nouvelles de l'Inde n'en parviendront pas moins à Londres deux jours plus tôt par Marseille en décembre qu'elles n'y sont parvenues par Trieste, en octobre, M. Waghorn faisant lui-même l'office de courrier.

» Voici à cet égard des détails précis qui ne peuvent laisser aucun doute dans les esprits : Le bateau à vapeur *l'Alexandre*, capitaine de Brun, lieutenant de vaisseau, est parti d'Alexandrie le 17 décembre, à 9 heures du matin. Il est arrivé dans la rade de Marseille le 25, à 9 heures du soir. Les dépêches ont été remises à la consigne à 10 heures. Les opérations de la purification ont été exécutées en 27 minutes ; le courrier porteur des dépêches est parti à 11 heures du soir. Il lui faut 2 jours et demi pour se rendre à Londres, il y sera dans la matinée du 28. Les dépêches de l'Inde sont du 1er décembre. Elles parviendront à Londres en 27 jours.

» Au mois d'octobre dernier, malgré l'avantage de la saison et la présence de M. Waghorn lui-même, le courrier de l'Inde a mis 29 jours par la voie de Trieste. Il y a donc deux jours de gagné par Marseille. Si maintenant on tient compte des circonstances particulières qui ont signalé cette dernière traversée de *l'Alexandre*, on demeurera convaincu qu'à l'avenir ce n'est pas deux jours, mais quatre au moins que l'on gagnera par la voie de Marseille. *L'Alexandre*, depuis sa sortie des passes d'Alexandrie jusqu'à son mouillage dans notre rade, a eu constamment les vents d'ouest, c'est-à-dire les vents les plus contraires qu'il lui fût possible de rencontrer. Ces vents avaient en outre leur accompagnement obligé de grains et de grosse mer ; ajoutons que, par le travers de la Sardaigne, *l'Alexandre* a essuyé un coup de vent qui lui a fait courir de véritables dangers.

» Tout le monde sait que *l'Alexandre* fait partie de cette ligne de bateaux à vapeur directs qui mettent, en moyenne, 6 jours et demi à 7 jours au plus d'Alexandrie à Marseille ; *l'Alexandre* n'a jamais employé plus de 7 jours dans sa traversée ; c'est donc par suite des circonstances exceptionnelles de la saison et du mauvais temps, qu'il a mis cette fois 8 jours et demi à effectuer son retour, d'où il faut nécessairement conclure que, dans les conditions normales, il sera facile à la malle de l'Inde de gagner quatre jours en passant par Marseille. Nous croyons que cette contre-épreuve est décisive et ne peut laisser le moindre doute dans les esprits. »

Nous venons de faire une perte douloureuse en la personne de notre collaborateur Samuel Levêque : le convoi aura lieu aujourd'hui, 1er janvier, à midi, et partira de la maison mortuaire rue Neuve-Saint-Etienne, 17, près le Panthéon.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAPEY, DOYEN D'AGE.

Séance du 31 décembre 1845.

Après la lecture du procès-verbal, M. le président se lève et prononce le discours suivant :

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

JEUDI 1er JANVIER 1846.

FIN D'ANNÉE.

ACTUALITÉ EN DEUX MONOLOGUES.

Frère, il faut mourir!

I.

Encore une année qui tombe dans l'abîme sans fond du passé !.... Mais qui pourrait dire tout ce qu'elle entraîne de nous-mêmes, et combien avec elle sont englouties à jamais de nos émotions, de nos joies, de nos espérances, de nos illusions, de nos chances enfin et de nos occasions de bonheur, qui ne se retrouveront plus?

Demain, au haut de nos lettres, un 6 au lieu d'un 5, c'est tout ce qu'il y aura de changé en apparence. Mais, y avons-nous songé? ce signe substitué à un autre, c'est l'épitaphe d'une portion de nous-mêmes. Oui, il y a telle part de nos facultés, de nos affections, de nos sentiments, de notre âme et de notre vie, en un mot, sur laquelle ce chiffre va se poser comme le sceau de la tombe. Pauvres éphémères que nous sommes, il meurt quelque chose de nous chaque année, chaque jour, à chaque heure, à chaque minute. Au moral comme au physique, il s'opère continuellement en nous un double mouvement de composition et de décomposition. Heureux, se dit-on, quand on commence à se sentir ainsi miné par le second de ces deux mouvements moléculaires qui nous travaillent sans relâche, heureux ceux-là auxquels, par un bénéfice de leur âge, le temps apporte plus qu'il ne leur enlève! C'est plaisir de voir comme, sous l'influence de la sève printanière, ces jeunes pousses s'élancent et se développent à vue d'œil, fraîches, souples, verdoyantes. Il n'y avait tout-à-l'heure qu'un bourgeon, déjà voici, à la place, un luxuriant rameau prêt à fleurir.

Mais pourquoi recourir à ces comparaisons? Le poète de la nature, notre bon La Fontaine, n'a-t-il pas beaucoup mieux exprimé toutes les gracieuses phases de cette période ascendante de la vie, dont l'évolution, comme si elle eût été chose inattendue, nous surprend toujours un peu au moment où elle attire tout-à-coup notre attention?

Le temps coule ; on n'est pas sitôt à la bavette
Qu'on trotte, qu'on raisonne ; on devient grandelette,
Puis grande tout-à-fait ; puis vient le serviteur...

On voudrait faire une pause dans le site enchanté, sous les bosquets aux parfums enivrants qu'on traverse à cette partie de la route. Inutile désir ! il faut avancer toujours, et voici, tracée de la main du même peintre, la perspective moins riante de l'autre versant de la colline :

L'âge la fit déchoir. Elle sent chaque jour
Déloger quelques ris, quelques jeux, puis l'amour ;
Puis ses traits choquer et déplaire ;
Puis cent sortes de fards. Ses soins ne purent faire
Qu'elle échappât au temps, cet insigne larron...

Il est vrai que le fabuliste n'a ici en vue que la vieille fille ; une fille restée telle par la faute de sa *précieuseté* ; une fille pour laquelle, dans ses florissantes années de jeunesse et de beauté, il n'y avait point eu à son gré de Phénix assez parfait sur la terre. Ces femmes sans cœur méritent bien de vieillir. Les autres sont toujours jeunes par quelque côté, en dépit du temps qui n'épargne personne.

Oui, ce temps impitoyable nous tue en détail tous les jours ; il arrache, il emporte, année par année, des lambeaux de notre vie, et les meilleurs, les plus brillants, les premiers. Or, il n'y a dans l'année aucune époque qui rappelle mieux que ce jour-ci cette action incessante du temps. Il semble, à ce moment, que la main du temps, habituellement insensible, s'appesantisse tout-à-coup sur nous d'une manière inaccoutumée, qu'elle nous pousse avec une effrayante rapidité vers le terme de toute chose. C'est pendant ces dernières heures, ces heures solennelles qui vont clore une année, que je crois entendre retentir à mon oreille la terrible et fatale parole : *Marche! marche!* Tout pressés de vivre, tout impatients du lendemain que nous soyons d'ordinaire, qui de nous, alors, ne désirerait une halte? Qui ne voudrait pouvoir s'arrêter un instant sur cette limite entre l'année qui s'en va et l'année qui vient? Au moment de la franchir, qui n'éprouve une certaine émotion? qui ne sent naître en son esprit quelques réflexions sérieuses? qui ne cherche à se recueillir? qui ne se prend à passer en revue les principaux événements de sa vie? Qui ne porte ses regards en arrière, sur la route déjà parcourue, en avant sur la route à parcourir? Qui, malgré soi, ne songe un peu à compter (car une fin d'année est aussi d'une certaine façon le quart d'heure de Rabelais), qui ne songe à compter, disons-nous, avec le passé, et aussi avec l'avenir? à récapituler l'un, à jalonner l'autre? Ainsi, l'on remonte et on descend tour à tour, puis on devance, sur l'aile agile de l'imagination, le cours de ses années. On se dit successivement : *Il y a un an......, il y a deux ans......, il y a cinq ans....., dix ans....., vingt ans....* Triste privilège, hélas ! que de pouvoir, dans cette revue rétrospective, embrasser autant de termes déjà lointains. Comme alors, cependant, les souvenirs affluent ! Combien l'on en revoit, dans l'espace d'une heure, de ces douces chimères des long-temps évanouies !...

Voici qu'ensuite, retournant cette lanterne magique, don précieux que nous a fait la nature et que chacun porte au dedans de lui-même, nous y regardons dans un autre sens et nous nous prenons à dire : *Dans un an..., dans deux ans..., dans quatre ans..., dans six*... Cette fois, nous n'avons pas besoin d'aller bien loin pour découvrir des merveilles. Plaisirs, gloire, richesses, grandeurs, les plus jolies femmes, les plus magnifiques places, les plus brillantes couronnes sont là, à merci et à profusion. Chacun de nous en peut prendre ce que bon lui semble, sauf à *se réveiller Gros-Jean comme devant*. Jusque-là, grâce à cette heureuse prérogative *de rêver en veillant*,

Tout le bien du monde est à nous,
Tous les honneurs, toutes les femmes ;

car c'est assez volontiers ainsi que chacun se fait sa part, y compris les philosophes ; c'est ainsi que chacun se fait *in petto* à soi-même, modestement et *moralement*, ses souhaits de bonne année.

Au surplus, se donner des châteaux en Espagne, c'est bien permis, ce n'est voler personne ; et puis c'est si naturel! En fait de bonheur nous sommes réduits si souvent à mâcher à vide! Toute notre vie n'est qu'un mirage continuel. Les années, dans leur succession, sont aussi des vagues trompeuses qui, à mesure qu'elles approchent et s'écoulent, ne nous apportent presque jamais que des bâtons flottants, au lieu des blanches voiles qui se dessinaient à nos regards dans le lointain.

Pourtant, au risque d'encourir le vilain reproche de pédanterie, je ferai une remarque au sujet de la fable des *Bâtons flottants*. J'en suis bien fâché pour l'ingénieux apologue, mais, d'après les lois de l'optique, c'est l'inverse qui a lieu, comme chacun sait, et l'on a tous les jours occasion de l'observer en mer. Ce qui n'apparaissait d'abord que comme un point à l'horizon, s'élève, grandit à mesure qu'il approche, et bientôt vous avez devant les yeux, étalant sa voilure immense, un de ces vaisseaux, rois de l'Océan, colosse prodigieux, dont l'imposante masse est relevée encore par l'élégance des formes et l'harmonie des proportions.

Pourquoi la même chose n'aurait-elle pas lieu dans le monde moral? Pourquoi ici le phénomène analogue ne se reproduirait-il pas?

Voyez-vous là-bas ce point naguère encore presque imperceptible et vers lequel déjà tant de regards se tournent avec espérance, de toutes les régions du globe ; au dessus flotte le pavillon aux couleurs de l'UNITÉ, *ce blason de Dieu*, comme dit le poète (1), pavillon sur lequel sont inscrites ces devises : ORGANISATION DU TRAVAIL ; ASSOCIATION UNIVERSELLE; HARMONIE! Pourquoi ne serait-ce pas l'Arche de salut qui va bientôt recueillir l'humanité et la conduire enfin au port, après tant de pénibles égarements et de naufrages ?

II.

Voilà ce que disait une des voix intérieures, sur un ton quasi lugubre qui a effarouché l'humeur joviale d'un de nos amis. Une seconde voix, pour lors, a repris le même thème sur un ton quelque peu différent :

Encore une dans le sac, Dieu merci ! une de ces années de malheur, faites sur la galère civilisée, où l'humanité rame depuis tant de siècles, pitoyable victime de l'erreur de ses prétendus sages. Encore une de ces maudites années de l'âge de fer qui s'en va,.. au diable sans doute, au diable, dont elle a si bien fait les affaires à la Bourse et ailleurs!

Pour nous, rendons grâces à Dieu, tous tant que nous sommes : prolétaire, si l'année qui expire ne nous a pas fait périr avant elle de fatigue ou de besoin, si elle ne nous a brisé aucun membre au service de ces riches qui se disent nos bienfaiteurs parce que nous travaillons pour eux ; — industriels, si nous n'avons laissé ni notre fortune ni notre honneur dans les luttes de la concurrence; — homme véridique, si nous n'avons pa

(1) M. de Lamartine.

[illegible] et de la taxe uniforme des lettres, dont M. le ministre des finances reconnaît l'utilité, mais dont il conteste l'opportunité, dans la crainte de voir diminuer les ressources du trésor, à une époque où elles ne suffisent pas aux dépenses. Je ne partage pas en cette circonstance les alarmes de M. le ministre des finances, parce que l'expérience a démontré que tout accroissement dans le bien-être des peuples réagissait d'une manière favorable sur les revenus publics. Au reste, si la chambre est saisie de ces questions, elle les décidera selon le vœu et les intérêts du pays.

Mais ce qui devra surtout préoccuper vos esprits, c'est notre état financier. Vainement la chambre a proclamé, dans plusieurs adresses successives, qu'il importait de travailler sans relâche à mettre les dépenses en équilibre avec les recettes et à renfermer les ministres dans les allocations du budget. Jusqu'ici le contraire est toujours arrivé ; les dépenses se sont tous les ans élevées au dessus des recettes et les crédits législatifs ont été constamment dépassés.

Messieurs et chers collègues, nous ferons les affaires du pays d'un bon accord, en évitant de vieilles récriminations qui ne serviraient qu'à produire de l'irritation au dedans comme au dehors de cette chambre; nous donnerons l'exemple de l'union, afin d'affermir de plus en plus le trône de Juillet et de consolider notre pacte fondamental librement débattu et accepté au lieu d'une charte octroyée, à laquelle néanmoins, il faut le dire, les Français s'étaient ralliés par amour de l'ordre et de la paix publique, et c'est ce moment que les mains qui l'avaient donnée ont choisi pour la briser.

Enfin nous porterons au gouvernement du pays un concours loyal et consciencieux, également éloigné d'une opposition systématique qui entraverait sa marche et de ces complaisantes concessions qui le perdraient. Pour les gouvernements comme pour les individus, les amis les plus sûrs et les plus utiles ne sont pas ceux qui les flattent, mais ceux qui sauront leur dire la vérité et signaler leurs fautes en indiquant les périls et les écueils.

Je ne veux pas quitter ce fauteuil sans vous remercier de la bienveillance dont vous avez entouré le bureau durant le cours de nos travaux préparatoires. (Marques unanimes de sympathie.)

J'invite M. le président et MM. les secrétaires définitifs à venir prendre place au bureau.

M. Sauzet et MM. de l'Espée, Boissy-d'Anglas, Las-Cases et Lacrosse montent au bureau ; M. Sauzet donne l'accolade à M. Sapey et prononce le discours suivant :

« Messieurs, profondément ému de la nouvelle manifestation de votre flatteuse confiance, je sens croître avec ma reconnaissance le poids de l'obligation que m'imposent des suffrages réitérés pour la huitième fois. L'impartialité, qui est l'âme de la présidence, la bienveillance qui en fait le plus heureux privilège, la fermeté qui ne cède rien de la règle à personne, les discussions qui doivent rester libres sans devenir jamais personnelles, sous peine d'abaisser leur dignité et de compromettre leur liberté même, les sessions dont la France attend une heureuse fécondité et dont il importe d'abréger la durée, si l'on ne veut décourager les meilleurs citoyens et porter le trouble dans les conditions mêmes de l'organisation de la chambre et de la bonne marche de tous les pouvoirs, tel est, messieurs, le but auquel nous devons tendre. Je m'y dévouerai sans relâche ; et si vous pouvez compter sur mon zèle infatigable pour le maintien de vos droits, j'ai besoin de compter bien davantage sur la sagesse éclairée de la chambre qui a déjà terminé tant d'importants travaux, et qui saura bien assurer son œuvre.

En rappelant les difficiles pouvoirs du fauteuil, ma pensée se reporte avec un respect religieux sur l'une des gloires qui l'ont illustré et qui s'est éteinte depuis la session dernière. (Marques d'assentiment). La science, la magistrature, l'administration ont à l'envi déploré sa perte ; c'est que M. Royer-Collard était l'honneur de toutes et qu'il laisse dans chacune un vide difficile à remplir. (Approbation.)

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le roi a reçu aujourd'hui, à trois heures, M. le président Sauzet, les quatre vice-présidents, et MM. de l'Espée, de Las-Cases, Boissy-d'Anglas et Lacrosse, ainsi que les questeurs. M. le président de la chambre a fait connaître à S. M. que le bureau définitif de la chambre des députés était constitué.

Le roi a reçu du roi de Danemark les lettres de rappel qui mettent fin à la mission que M. de Koss remplissait à Paris.

L'adjudication du chemin de fer de Creil à Saint-Quentin, prononcée le 20 décembre, est approuvée par une ordonnance du 29 décembre, que publie le *Moniteur* d'aujourd'hui.

Une ordonnance du roi d'hier 30 décembre convoque, pour le 20 janvier prochain, à Rouen, le collège du premier arrondissement électoral du département de la Seine-Inférieure, à l'effet d'élire un député en remplacement de M. Cabanon, démissionnaire. — La commission de l'adresse de la chambre des pairs s'est réunie hier, et a nommé pour son président M. le comte Roy. — L'Académie française vient de nommer pour son directeur M. Saint-Marc Girardin, et M. Ancelot pour son chancelier.

Avis. — M. le directeur-général des postes a l'honneur d'informer le public qu'il sera établi dans Paris, le 1er janvier prochain, deux nouveaux bureaux de poste, l'un rue de la Sainte-Chapelle, 15, près le Palais-de-Justice, l'autre place Lafayette, 5. On affranchit dans ces deux bureaux pour toutes les destinations ; les articles d'argent y sont déposés, et les mandats payés depuis neuf heures du matin jusqu'à quatres heures du soir.

Le *Moniteur de l'Armée* publie une ordonnance relative à diverses promotions dans l'état-major particulier du génie. Ont été promus :

Au grade de colonel : MM. Rousset, lieutenant-colonel, chef du génie à Bayonne ; Villeneuve, lieutenant-colonel, chef du génie à Alger. *Au grade de lieutenant-colonel* : MM. Simon, chef de bataillon, directeur du dépôt des fortifications des colonies à Paris ; Challaye, chef de bataillon, commandant l'école régimentaire du génie à Arras ; Lambert, chef de bataillon, directeur des études à l'Ecole militaire de Saint-Cyr ; Fuchsamberg, chef de bataillon, employé aux travaux des fortifications de Paris.

Au grade de chef de bataillon : MM. Dubois, capitaine de 1re classe, chef du génie à Saint-Germain ; Récicourt, capitaine de 1re classe, employé à Saint-Omer ; Bodson de Noirfontaine, capitaine de 1re classe, chef du génie à Mézières ; de Vauban, capitaine de 1re classe, chef du génie à Oran ; Ducasse, capitaine de 1re classe, employé à Alger.

On lit dans le *National* : « Les députés de l'extrême gauche se sont aujourd'hui réunis à la chambre, et ils ont décidé qu'ils constitueraient un comité composé de sept membres et chargé de se mettre en rapport avec les différents comités électoraux réformistes qui seront établis à Paris et dans les départements. Ce comité a été nommé : nous publierons les noms aussitôt que le vénérable Dupont (de l'Eure), qui a été choisi pour président, sera rendu à Paris. Nous pouvons annoncer aussi que des comités électoraux se sont formés dans les douze arrondissements de Paris, et qu'ils ont nommé des délégués composant un comité central, et dans lequel toutes les nuances de l'opposition se trouvent représentées. »

[illegible] dre ici mes vêtements d'été pour aller me promener, tant j'avais chaud dans la campagne. Nous avons de 14 à 16 degrés centigrades à l'ombre habituellement, avec un air sec et un ciel bleu ; aussi le pacha sort-il souvent après son dîner jusqu'à huit ou neuf heures du soir. Il est, du reste, si content, que sa joie se manifeste de toutes les manières. Tous les jours il invite à sa table une partie des baigneurs et des baigneuses. Il va sans dire que son docteur, M. Lallemant, à qui nous devons la visite princière et inattendue d'un pacha dans nos contrées, est de fondation dans sa société intime, ainsi que plusieurs dames de ses parentes, qu'Ibrahim admet auprès de lui comme faisant partie de sa propre famille. Après le repas, on joue aux petits jeux, ce qui fait rire le pacha de ce rire homérique dont on a parlé et qui fait trembler les vitres. Tout cela est nouveau pour lui et l'intéresse vivement, surtout le pêle-mêle des sexes et des états ; car les officiers des détachements fournis par le général Castellane font partie de ces réunions, ainsi que les magistrats de Prades. A tout cela il faut joindre le sentiment de bien-être qui provient d'une santé renaissante et inespérée. Le fond du caractère d'Ibrahim est excellent, tout paternel et tout bienveillant. Il y a en lui quelque chose de patriarcal, de biblique, qu'on ne retrouve plus dans nos sociétés guindées et étriquées d'Occident, et ce laisser-aller a bien son charme. Aussi ne se retire-t-on que fort tard de chez le pacha, car il fait tout ce qu'il peut pour retenir son monde le plus long-temps possible. Il faut croire aussi que le contraste de ce qu'il voit avec ce qu'il s'attendait à trouver contribue à sa satisfaction. On lui avait parlé de neiges, de froid, d'ennuis, etc. ; mais les neiges qui l'entourent ne font que rendre plus agréable la douce température dont il jouit, et la société choisie et nombreuse qui s'amuse avec lui, pour son compte, est d'autant plus piquante, que le site est plus sauvage et le village plus sale et plus désordonné. On n'a, du reste, rien négligé dans l'ameublement et la disposition des appartements qu'il occupe, et grâce aux dépenses considérables qui ont été faites, il est probable qu'il n'a rien de plus élégant et de plus confortable en Egypte. Ibrahim attendra les premiers beaux jours de Paris pour se rendre à l'invitation que le roi lui a faite et pour aller visiter la capitale. »

RÉCEPTION DE L'AMBASSADEUR MAROCAIN. — Hier, à midi et demi, l'envoyé marocain, Sid-el-Hadj-Abd-el-Kader-ben-Mohamed-Achaache, a été reçu en audience par le roi, à qui il a remis ses lettres de créance qui la veille avaient été vérifiées par M. le ministre des affaires étrangères. Tous les ministres, en costume, assistaient à cette cérémonie diplomatique. Après quelques moments d'entretien avec Sa Majesté, Sid-el-Hadj a été présenté à la reine, ainsi qu'aux princes et princesses de la famille royale. L'envoyé marocain a été reconduit à son hôtel, rue des Champs-Elysées, dans les voitures de la cour qui l'avaient amené aux Tuileries.

ALIÉNATION MENTALE. — Le *Droit* explique ainsi l'histoire fort romanesque de cet instituteur, qui écrivait à son parent, employé d'un ministère, qu'il avait été enlevé par des brigands qui menaçaient de lui arracher la vie s'il ne leur payait une rançon de 10,000 fr. : « Un individu d'un extérieur assez singulier et dont les paroles incohérentes annonçaient un dérangement d'esprit, se présentait de temps à autre dans les villages environnant Saint-Denis, entrait dans les cabarets pour y

---

été condamné comme diffamateur pour avoir avancé des faits dont nous offrions de produire les preuves ; mais nos lois sont de l'avis de Fontenelle, et, quand on a la main pleine de certaines vérités, elles ont mis bon ordre à ce qu'on ne puisse l'ouvrir.

Rendons encore grâces au ciel : — enfants, si nous avons pu échapper, quelque peu sains de corps et d'esprit, au régime absurde de nos pensions et de nos collèges ; — jeune homme, si les premières amorces du plaisir ne nous ont laissé aucun déboire, aucun motif de regret ou de désenchantement ; — femme, si quelque lâcheté masculine, les mauvais traitements d'un mari, l'abandon d'un amant, n'ont pas creusé prématurément notre tombe en flétrissant notre vie ; — pères et mères, si nos enfants ne nous ont jamais demandé du pain quand nous n'en avions pas à leur donner ; — homme de parti, mais sincère dans nos convictions et dévoué à notre cause, si nous n'avons pas vu nos chefs de file passer tout doucement à l'ennemi avec le plan de campagne de l'armée qu'ils commandaient ; — électeur au vote désintéressé (ce qui est devenu l'exception), si l'homme investi de notre mandat ne l'a point fait tourner contre les droits sacrés, contre les généreux intérêts qu'il avait reçu mission de défendre ; — pair ou député, si nous n'avons pas dû retirer notre estime à tel et tel collègue dont nous croyions pouvoir répondre comme de nous-mêmes et qu'une poignée d'actions a enrôlé sous le drapeau de ces compagnies financières qui rançonnent la France ; — Roi, enfin (pour résumer en un seul homme toutes les misères de notre état social), si nous n'avons pas été *assassiné* par quelque Fieschi ou quelque Darmès toujours prêts à surgir du milieu d'une multitude famélique, aigrie par toutes les souffrances, par toutes les angoisses d'une position précaire et dénuée.

Oui, tous tant que nous sommes, petits et grands, félicitons-nous d'avoir échappé aux milliers de chances mauvaises que tient suspendues sur la tête de chacun de nous, une année de cette période encore hideuse de la vie d'humanité, qu'on nomme *Civilisation*. Et quand on l'a saluée de ce nom pompeux, on croit lui avoir rendu un magnifique hommage, à cette société ; on croit l'avoir différentiée, l'avoir tranchée, à son grand honneur et gloire, des périodes inférieures, Barbarie, Sauvagisme, dont pourtant elle ne se distingue guère, si on veut l'apprécier sous le rapport du mobile qu'elle emploie, que par la substitution de la contrainte *indirecte* à la contrainte *directe*. C'est l'astuce mise à la place de la brutalité. Il n'y a pas là, pour la Civilisation, de quoi se montrer bien fière. Ce droit n'appartiendra qu'à la société qui aura du bien-être et du bonheur pour tous ses membres. Tant qu'il s'élève de son sein des gémissements et des malédictions, une société doit s'humilier et courber la tête. — Or, voilà où en est encore notre pauvre société au 31 décembre de l'an de grâce 1845 (grâce promise, mais non encore obtenue, méritée).

Aussi est-ce chose heureuse pour chacun de nous, quels que soient notre position et notre âge, fussions-nous dans la phase déclinante de notre carrière, eussions-nous la possession de tous les trésors des Rothschild réunis ; oui, c'est chose extrêmement heureuse pour chacun de nous, que de compter une année de plus. Autant de fait dès lors de notre temps de corvée en phase subversive, avant que nous entrions, pleins d'allégresse, dans la phase heureuse des sociétés humaines.

Cette année écoulée ne nous vieillit donc pas ; au contraire, elle nous rajeunit, puisqu'elle marque un pas de plus que nous avons fait vers le but que poursuit sans relâche l'humanité, vers le bonheur ; et que se rapprocher du bonheur, c'est vraiment rajeunir. Courage donc, et prenons résolument notre parti des traverses que nous aurons encore à subir, des amertumes que nous versera encore à plein calice la Civilisation, en échange de quelques douceurs ou fades ou trompeuses, semblables assez souvent à ces bonbons empoisonnés qu'étalent en ce moment les confiseurs. Courage et gaieté ! Faisons comme ces soldats qui ne sont jamais plus riches, de bonne humeur, que dans les moments de détresse ; jamais plus prodigues de saillies et de joyeux propos qu'au milieu des plus rudes épreuves du métier. Dieu aidant et la philosophie phalanstérienne aussi, abordons sans sourciller l'année 1846 et tirons-en, si nous pouvons, meilleur parti encore que de la précédente pour le triomphe de la sainte cause du peuple.

C. P.

Observations recueillies en Angleterre en 1835,

PAR M. C.-G. SIMON.

Cet ouvrage est intéressant et instructif; son titre modeste en donne une idée fort juste; ce ne sont point de vagues considérations sur la politique anglaise, c'est un recueil d'observations impartiales et qui seront précieuses pour le voyageur. M. Simon débarque sur le sol britannique et la douane anglaise attire d'abord son attention. Il constate que la douane anglaise est moins inquisitoriale que la nôtre, et qu'elle procède à ses perquisitions avec plus d'égards pour les voyageurs. Arrivé à Southampton par le bateau à vapeur *l'Apollo*, M. Simon prend le stage-coach pour se rendre à Londres. Chemin faisant, il apprécie, en les comparant aux nôtres, les diligences, fiacres, omnibus et cabriolets de l'Angleterre.

« C'est en 1625 qu'un ancien officier de marine du nom de Bailey commença, avec *quatre voitures*, le service des fiacres à Londres. Dix ans » plus tard, en 1635, le nombre s'en était tellement accru que quelques » personnes se mirent à crier contre cette invention, comme on crie d'ordinaire contre tout ce qui est bon et utile, mais nouveau ; et enfin, à » force de clabaudage, finirent par obtenir du roi, assisté de son conseil, « en la *chambre étoilée* (*star-chamber*), un édit qui déclarait les nouvelles voitures un inconvénient public (*a nuisance*), *attendu qu'elles » entravaient la voie publique et rendaient toute circulation dangereuse, et, de plus, qu'elles élevaient considérablement le prix du » foin et de la paille.* »

Curieux exemples de l'empire des préjugés ! Les fiacres dénoncés à l'opinion comme faisant marcher le progrès social d'un pas trop rapide.

Des moyens de transport notre auteur passe aux voies de communication : chemins de fer, routes, canaux et rues. Contrairement à tous nos usages, l'Angleterre a des routes étroites, sinueuses, analogues à des allées de parc, tandis que les rues de ses grandes villes sont larges, droites, immenses. L'édilité parisienne trouvera des indications utiles dans les renseignements donnés par M. Simon sur le pavage anglais. Ce voyageur nous offre encore des détails curieux sur un sujet peu connu, la navigation intérieure de la Grande-Bretagne par canaux. Nous nous promenons dans Londres. M. Simon visite les établissements d'utilité publique, les théâtres, musées, et toujours à la description pittoresque il joint la statistique. Nous pénétrons dans les habitations, maisons de ville, châteaux, *cottages*. Notre auteur se demande si le proverbe a raison de dire : *Maisons d'Angleterre les meilleures maisons de la terre* ; il conclut que les maisons d'Angleterre sont excellentes, mais pour des Anglais, et que la race française, si mobile, si vive, serait mal à l'aise dans ses petites loges confortablement calfeutrées.

Du château des grands seigneurs nous passons dans la triste demeure du prisonnier, dans les dispensaires et les hospices. La mesure dans laquelle le régime cellulaire est appliqué aux détenus anglais, mérite de fixer l'attention des hommes qui travaillent en tous pays à la réforme pénitentiaire. Aux aperçus généraux se mêlent les incidents de voyage et M. Simon interrompt une appréciation de l'instruction publique en Angleterre pour nous raconter sa visite à Oxford.

« On se fera difficilement idée, nous dit le voyageur, de la sensation » que j'éprouvai en entrant dans cette ville monotone, aux édifices antiques et somptueux, mais aux rues tristes et solitaires. A leur aspect, » mon cœur se serrait ; volontiers j'aurais quitté cette espèce de *nécropolis* de la science, malgré tout l'attrait de la nouveauté, malgré mon » désir d'étudier les mœurs étranges de cette gent noire et bizarre que je » voyais errer silencieuse, affublée d'une espèce de demi-manteau ou » robe d'étamine flottante par dessus l'habit, coiffée d'une sorte de casquette sans visière, au long gland de soie, au large sommet plat et » quadrangulaire ; car tel est le costume obligé que portent ici étudiants » et professeurs. »

Le second volume est consacré aux matières suivantes : industrie anglaise, ouvriers anglais, fer et acier, cuivre, étain, filatures et tissus. L'auteur ne se contente pas de décrire la misère des classes laborieuses dans la Grande-Bretagne, il propose comme unique remède à ces misères, l'association, cette devise des phalanstériens, des saint-simoniens, des owenistes. En comparant ensemble ces différentes écoles, M. Simon fait ressortir la supériorité de la théorie phalanstérienne, la seule qui ne mutile pas l'homme, et qui sache utiliser tous les leviers fournis par la nature. Nous pouvons donc signaler à nos lecteurs les *Observations recueillies en Angleterre*, comme une étude impartiale, où les faits, constatés avec soin, sont éclairés et vivifiés par les doctrines les plus fécondes.

Nous sommes heureux de rendre ce témoignage au livre de M. Simon, de Nantes, à l'œuvre d'un écrivain qui, dans les rangs de la presse provinciale, contribue avec dévouement à la propagation de la théorie sociétaire,

Le vol organisé. — Une association s'était formée entre plusieurs femmes des environs de Schlestadt, pour exploiter les marchés de cette ville d'une manière qui n'était rien moins que légale. Ces malheureuses parcouraient les lieux où stationnaient les marchands, s'emparant des pièces d'étoffe ou même des fruits qui n'étaient pas suffisamment surveillés, puis les transmettaient à l'une d'elles, qui les emportait aussitôt, de manière à dérouter les investigations de la police. Ces manœuvres frauduleuses ne devaient pas tarder à recevoir leur châtiment. Grâce au zèle et à l'activité de M. le commissaire de police de Schlestadt et de ses agents, toute cette bande de voleurs en jupons est aujourd'hui entre les mains de la justice.

Une tourmente dans les Alpes. — On écrit du Simplon au *Courrier de Lyon* que le 14 et le 15 décembre, le thermomètre centigrade est descendu à 15 et 17 degrés au dessous de 0. Le 16 la température s'est radoucie subitement à 0, par un vent sud si violent que la charpente du toit de l'hospice, malgré sa grande solidité, craquait au point qu'on craignait de la voir emportée. Les passagers ne purent arriver ni ce jour ni le 17, et ceux qui étaient dans l'hospice se trouvèrent bloqués; les dépêches seules traversèrent la montagne à dos d'hommes bien familiarisés avec les tourmentes. Celle-ci fut une des plus fortes que l'on ait ressenti depuis une huitaine d'années, et elle explique cette fonte subite des neiges alpines et probablement du Jura qui a déterminé la grande crue du Rhône dans notre ville, laquelle est survenue immédiatement après dans les journées des 17 et 18 décembre.

Un monastère du vieux Paris. — Encore quelques jours, dit l'*Estafette*, et un des plus anciens monastères de Paris aura complètement disparu : nous voulons parler du couvent des Célestins, situé à l'entrée des cours de l'Arsenal et sur le quai Morland. On sait qu'en vertu d'une ordonnance du mois de février 1841 il fut cédé par l'Etat à la ville de Paris, moyennant la somme d'un million 277 000 fr. Cet ordre religieux, fondé par Pierre Moron (Célestin V), fut approuvé d'Urbain IV, dans le concile de Lyon, l'an 1274. En 1353, six religieux de cet ordre vinrent pour la première fois s'établir à Paris : un nommé Garnier Marcel, échevin, leur céda l'emplacement où ils s'établirent. C'est Charles V qui posa la première pierre de cette église, et c'est Guillaume de Melun, archevêque de Sens, qui en fit la dédicace.

Une commune desheurée. — On écrit de Bettignies à l'*Echo du Nord* : « La commune de Bettignies, près Maubeuge, possède, comme toutes les communes de France, à peu d'exceptions près, un maire, un adjoint, un curé, un instituteur et un garde-champêtre : des industries de tous genres venaient se grouper autour des autorités, mais une seule n'était pas représentée, lorsque l'arrivée d'un horloger vint combler ce vide si regrettable. Comment cette bonne fortune advint-elle à Bettignies? La chose se raconte de diverses manières; mais voici la version qui nous est rapportée :

» Il y a quinze jours environ, un étranger s'installe dans la meilleure auberge de Bettignies, et annonce pompeusement qu'il se charge de faire marcher les montres les plus rebelles : voilà donc l'horloger qui manquait à la commune tout trouvé. Le maire de l'endroit, qui possédait (et quand nous disons qu'il possédait, c'est bien avec intention) une superbe montre à répétition, pour laquelle il avait usé vainement de la science des horlogers de Maubeuge; le maire donc s'en vint trouver le nouveau débarqué et lui confia son trésor; le lendemain l'adjoint en fit autant; bientôt l'exemple devint contagieux et quatre habitants accoururent pour faire mettre un peu d'accord entre leurs montres qui marquaient l'heure chacune à volonté. L'industriel, enchanté, promit et garantit tout ce qu'on voulut; puis, jugeant prudemment que jamais aussi bonne chance ne se représenterait, il se hâta de faire son paquet et de déguerpir en même tant par erreur la propriété d'autrui avec la sienne propre. Depuis son départ, les habitants de Bettignies jurent, mais un peu tard, qu'on ne les y prendra plus. »

Une mesure utile. — La ville de Bourges vient de prendre une mesure que *toutes les villes de France devraient imiter*, d'après *l'Echo de Vésone*. Cette ville vient de créer, à côté de sa grande bibliothèque, une bibliothèque spéciale dans laquelle sont placées les œuvres de tous les auteurs nés dans la province, et tous les ouvrages historiques et scientifiques qui traitent de Bourges et du Berry.

L'incorrigible. — Le nommé Ferdinand Miard, de Grenoble, a été acquitté, faute de preuves, le 18 décembre courant, par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône, d'une accusation de vol avec effraction, dans des caissons de charrettes. A peine sorti de prison, à ce que nous apprend la *Provence*, l'impunité l'ayant sans doute enhardi, le premier emploi qu'il a fait de sa liberté a été d'enfoncer, dimanche, 20 du courant, un nouveau caisson de charrette, dans la remise d'une auberge aux Platrières, sur la route d'Avignon. Surpris par ceux qu'il volait, il a pris la fuite, mais la justice lui a barré le passage, sous la forme de deux respectables gendarmes qui, passant d'aventure, l'ont bel et bien réintégré dans la maison d'arrêt de cette ville. On pensait trouver, sans doute, cette fois-ci, le moyen de faire renoncer cet individu à son habitude de fouiller indûment le véhicule de son prochain. Mais, mardi dernier, 23 décembre, ce malfaiteur s'est évadé de la maison d'arrêt, à huit heures du soir. Il avait été mis au cachot au second étage, les étages inférieurs étant encombrés de prisonniers. Au moyen de son lit, qu'il a dressé contre le mur, il s'est glissé jusqu'au plafond, où il a pratiqué une ouverture avec un barreau de fer arraché à son lit. Il a ensuite soulevé les tuiles, et s'est laissé couler le long du mur ouest, au moyen de son drap de lit coupé et tressé en corde. Tout cela s'est effectué en moins de dix minutes. Les sentinelles, qui étaient dans leurs guérites, n'ont rien aperçu. Miard a, jusqu'à présent, échappé à toutes les perquisitions. Cette évasion, accomplie avec tant de facilité, devrait enfin faire ouvrir les yeux à l'administration départementale sur le mauvais état de notre maison d'arrêt. Cet édifice, quoique tout neuf, est d'une si mauvaise construction, qu'il suffit, pour y faire brèche, de gratter le mur avec un morceau de bois. On comprend à quels dangers est exposée notre ville, ayant dans son sein une population de cent cinquante prisonniers, qu'un obstacle aussi fragile sépare seul de nos habitations. Nous appelons donc toute l'attention de l'autorité compétente sur les prisons d'Aix, pour qu'on se hâte au plus tôt de pourvoir à leur sûreté.

tendant, M. Buquet; trésorier adjoint, M. L. Fairmaire; archiviste, M. Boué.

Les travaux de cette société ont pour objet l'étude de l'organisation et des mœurs des innombrables insectes qui nuisent à nos récoltes ou les détruisent même entièrement dans certaines années.

VARIÉTÉS.

Etudes sur la Criminalité (1).

INFLUENCE DES FORMES SOCIALES SUR LA CRIMINALITÉ.

Supposons qu'une compagnie de capitalistes veuille spéculer sur les propriétés immobilières, comme tant d'autres le font en ce moment sur les chemins de fer, en introduisant dans ses entreprises le principe de la participation des travailleurs aux bénéfices, dans le double but d'exciter plus vivement leur ardeur laborieuse et de satisfaire aux prescriptions de l'équité. Elle achète une belle terre de quinze cents hectares ; elle y installe un directeur, des ingénieurs, des ouvriers agricoles de tous les âges et de toutes les aptitudes, et tient à chacun d'eux ce langage : « Vous recevrez ici, » comme dans toute autre ferme, un salaire fixé au taux courant ; » mais désirant avoir en vous des associés et non des valets, je » vous garantis dans les profits une part proportionnelle à votre » salaire. Je me réserverai tant d'intérêt pour mon capital; ce taux » atteint, le reste viendra comme bénéfice de plus-value, enfin sera » réparti en proportion du chiffre et de vos salaires à vous, et de » mes intérêts à moi. Et pour lier votre sort au mien par une plus » intime solidarité, je vous paierai à votre gré le salaire, soit » fixe, soit proportionnel, en actions ou coupons d'actions de » notre entreprise, à volonté échangeables en argent dans nos cais» ses, en attendant que nos titres aient cours à la bourse voisine. »

Si la compagnie joignait à l'exploitation agricole des usines industrielles ou des ateliers professionnels, dont les travaux s'engrèneraient à ceux de la culture, il serait possible de porter la population au chiffre de 16 à 1800 individus, soit 350 à 400 familles.

Elles seraient toutes logées dans un grand édifice, qui serait, si l'on veut, le Phalanstère. Par le nombre de ses habitants, par l'étendue de sa surface, l'abondance de sa production et le développement des branches principales d'activité, une telle ferme constituerait une commune, administrée par un conseil de régence, qui serait le conseil municipal, dont le président serait le maire.

Multipliez par la pensée ces institutions; étendez-les de proche en proche sur toute la surface de la France; que suivant la loi de l'attraction proportionnelle aux masses, qui agrandit si rapidement les monastères, elles absorbent graduellement les lopins de terre du voisinage; reliez-les entre elles par des relations commerciales ou la communauté de certains intérêts, mieux encore par le commun sentiment de la rénovation sociale qu'elles accomplissent, vous aurez conçu dans ses lignes les plus générales l'exécution du système phalanstérien.

Qu'une telle innovation trouve aujourd'hui de grands obstacles dans le morcellement des fermes et des capitaux, dans la puissance des habitudes et des préjugés, dans la défiance qu'ont engendrée tant de déceptions, surtout dans l'absence d'hommes capables de réaliser d'aussi vastes conceptions, parce que les hautes intelligences ont déserté généralement l'agriculture pour les carrières parasites plus lucratives, nous le savons mieux que personne; mais ces difficultés sont toutes accidentelles; aucune ne tient à l'essence même des choses; elles peuvent successivement s'amoindrir et s'effacer enfin devant les progrès de l'intelligence et de l'éducation publiques. Déjà la grande industrie a introduit dans la production quelque chose de ces nouveautés, mais les seules utiles à ses intérêts; et si elle voulait introduire les mêmes progrès et de meilleurs dans la répartition, aucun obstacle tiré du fond de la nature humaine ne s'y opposerait.

Nous pouvons donc considérer comme matériellement constituée une telle entreprise, du moment surtout que nous la concentrons sur l'agencement des intérêts, susceptible de mille combinaisons. Sans la suivre dans ses développements qui nous éloigneraient de notre sujet, nous nous bornerons à montrer comment la simple association du capital, du travail et du talent, dans une telle organisation, serait la source d'un immense perfectionnement moral. Nous ne craignons pas d'affirmer qu'à très peu d'exceptions près, tous les crimes et tous les délits, atteints dans leurs causes et dans leurs moyens d'exécution, disparaîtraient d'eux-mêmes sans aucun besoin de compression ni de répression.

Nulle objection à élever contre l'évidence de la suppression immédiate des maisons de jeux de hasard, de prêt sur gages, de loteries clandestines et autres établissements qui ne peuvent exister qu'à la condition d'un secret matériellement impossible dans une grande maison sociétaire.

La mendicité et le vagabondage oisif ne sauraient durer plus long-temps. A tout malade, à tout infirme, l'association assure des secours; et tout homme valide trouve à gagner sa vie dans des travaux nombreux et variés dont l'attrait, grâce à l'entraînement des groupes, au libre choix du travail selon les aptitudes, à l'équitable rémunération, dominerait les paresses les plus obstinées, s'il n'était pas ridicule de supposer à l'homme un goût inné pour l'inaction.

Des bénéfices considérables seraient obtenus par toutes les combinaisons de la grande exploitation, les unes positives, telles que appropriation des terres aux cultures les plus convenables, et de tout homme à la fonction qu'il remplit le mieux, emploi énergique et combiné de toutes les forces, usage des instruments perfectionnés [illegible] marché inégal où le plus habile dupe le plus confiant, tandis que dans le Phalanstère le groupe, la série, la phalange interviendraient généralement. Le nombre même des transactions serait infiniment réduit, car elles se rapportent presque toutes au morcellement des biens et à l'opposition des intérêts, double cause de difficultés qui disparaît par la constitution actionnaire de la propriété. Ainsi disparaissent les abus de blanc-seing, abus de confiance, extorsion de titres et de signatures, escroqueries, faux divers en écriture publique et privée, spéculations usuraires. Les actions se transmettent par remise manuelle ou inscription au grand-livre, double mode qui ne se prête pas à la multiplicité des délits, comme en civilisation la transmission si compliquée de la propriété mobilière ou immobilière.

En fait de crimes ou délits inspirés par la cupidité, que reste-t-il donc, déduction faite de ceux qui précèdent? Deux espèces : la fausse monnaie et le vol — tout aussi impossibles.

Comprend-on l'établissement dans le Phalanstère ou hors du Phalanstère d'ateliers de fausse monnaie, dont les bruits ne se révéleraient à aucune oreille, ni la fumée à aucun regard? Et l'existence de bandes de faux-monnayeurs qui vivraient paisiblement au milieu d'une population de 1 800 personnes sans se trahir par leurs allures, par leurs vêtements, par leurs absences mystérieuses!

Les voleurs n'auraient guère plus beau jeu. D'abord il n'y a pas à s'occuper des voleurs de grands chemins et des bandes de malfaiteurs : laisser pousser les chemins de fer, et c'en sera bientôt fait de cette industrie. Allez donc demander la bourse ou la vie à des wagons qui filent dix lieues à l'heure! ou, pour rentrer plus particulièrement dans la vie phalanstérienne, à des groupes de vingt, de trente, de cent travailleurs armés de faux ou de pioches. Il n'y a plus de *trabucayres* possibles, même au sein des Pyrénées. La chance ne serait guère meilleure pour les petits voleurs, si dans une société où tout élève l'âme, le vol pouvait encore tenter quelques malheureux. Que voleraient-ils? Des objets de consommation usuelle? A quoi bon, puisqu'ils en ont suivant leurs besoins. Des objets précieux, parures ou bijoux? Mais ils ne pourraient les porter, sans que le propriétaire ou ses amis prévenus s'en aperçussent, ou ne pourraient les vendre ni à des particuliers, ni aux phalanges, parce que le vol serait partout signalé, et que le voleur ne pourrait justifier l'origine. Il faudrait donc déménager du Phalanstère, abandonner ses amis, sa famille, ses habitudes, ses travaux passés, ses espérances futures, briser tous ses attachements, et cela pour cacher un vol! — Aimerait-on mieux voler du numéraire? Sans doute, alors, le délit serait moins facile à découvrir; mais les chances de flétrissure en cas de découverte, mais l'habitude des pensées honnêtes ne suffiront-elles pas pour en éloigner même l'idée, comme elles suffisent aujourd'hui chez toute personne qui a quelques sentiments, surtout quand la probité ne lutte pas avec la misère? Encore faut-il dire que l'usage du numéraire fera presque entièrement place à des comptes-courants.

Ainsi disparaissent par la seule transformation du milieu social les faits criminels qui découlent de la misère et de la cupidité, c'est-à-dire des passions sensitives.

Les autres passions seront-elles d'un gouvernement plus difficile?

L'ambition et l'amour sont à peu près les seules, avons-nous dit précédemment, dont l'essor direct trouble la société; encore même l'ambition inspire-t-elle peu de crimes et de délits. Mais en revanche, elle produit des milliers d'iniquités et de scandales pires que les délits, et dont la survivance serait une tache dans l'organisation sociétaire. Cette tache n'y sera point.

Qu'y a-t-il au fond de toute ambition? Un seul désir, complexe à la vérité, celui d'une considération, d'une influence et d'une richesse proportionnelles au mérite réel ou supposé. En civilisation, ce désir est sans cesse refoulé, — parce qu'à défaut de mesure du mérite chacun s'exagère le sien; — parce que le mérite même constaté ne jouit pas des avantages qui lui seraient dus; — parce que ces avantages sont souvent le lot des indignes. De là un froissement perpétuel de toute ambition et des désordres sans fin et sans frein.

Dans la vie phalanstérienne, où le travail confus n'existe pas plus que le travail isolé, tout homme, distribué dans les groupes divers, coordonnés eux-mêmes dans des séries, est juxta-posé à ses collaborateurs, et ce rapprochement permet une sûre comparaison des mérites respectifs. C'est l'affaire du coup d'œil et d'un facile jugement. Cette mesure constatée, on l'accepte comme on accepte les décisions du mètre pour la taille, du dynamomètre pour la force, comme à l'Ecole polytechnique on accepte l'ordre des numéros de concours pour règle de la capacité. Dès lors l'ambition s'ajuste d'elle-même sur le droit. Quel qu'il soit, il est sûr de trouver satisfaction. Dans tous les groupes, dans toutes les séries, dans la phalange, sont des postes principaux, sources d'influences, d'honneur et de fortune, assez variés pour toutes les aptitudes, assez nombreux pour toutes les espérances. Et quant aux caractères de haut titre à qui ne suffiraient pas les grandeurs communales (au niveau pour le moins des grandeurs *départementales* d'aujourd'hui), qu'ils se rassurent : l'ordre phalanstérien leur ouvre des perspectives que leurs vœux les plus téméraires oseront à peine aborder. Et maintenant qui croira que la passion de l'ambition, objet de si ridicules anathèmes, quand elle aura toujours ouvert devant elle des routes droites et faciles, à la seule condition de se justifier par ses œuvres, prendra, comme aujourd'hui, les sentiers tortueux de l'intrigue, de la fraude, de la calomnie, qui n'aboutiraient qu'à la ruine et au déshonneur! Est-ce que dans un tel ordre social on entendra parler de fonctions usurpées, de port illégal de décorations, de concussion et de corruption, d'abus d'autorité, de séquestration arbitraire, de violation de domicile, de vénalités politiques, de tripotages électoraux et autres méfaits prévus ou non par le Code pénal? Nouvelle catégorie à supprimer tout entière des annales futures du genre humain.

L'amour ne serait pas plus rebelle que l'ambition. Nous avons

(1) Voir les numéros des 21 et 26 juillet; 18, 24 et 27 septembre; 18 et 25 novembre 1845.

thies. Ce ne sera point la fraternité, rêvée par les philosophes, vertu née des liens du sang et propre à la famille, mais l'amitié dans tous ses degrés, et ils sont infinis.

Ce rétablissement de l'ordre naturel porte le dernier coup à la criminalité. Parricides, empoisonnements, meurtres, coups et blessures, incendies, menaces, injures et diffamations, pillages et dégâts, duels, actes quelconques de haine et de vengeance s'évanouissent avec les sentiments hostiles qui les engendraient, dans l'accord universel des intérêts et des volontés.

En même temps que les mesures de répression rendues inutiles s'en vont les innombrables méfaits qui s'y rapportent : faux témoignages et subornations, rébellions, faux serment, recélement de criminels, outrages et violences envers les fonctionnaires, infractions au ban de surveillance, outrages aux témoins, évasion ; — même les délits disciplinaires des avocats, avoués, huissiers, attendu que les uns et les autres seront retournés aux travaux productifs.

L'influence salutaire d'une nouvelle forme sociale s'étend même aux accidents. En 17 ans il a péri en France, par cause accidentelle, sans compter la guerre, 100 661 personnes, dont 1853 mortes de faim, de froid et de fatigue dans ces 9 dernières années (1). Que nul dans la société à laquelle nous aspirons ne puisse succomber par ces dernières causes, triste témoignage de l'abandon des faibles et des pauvres par la société actuelle, c'est évident ; mais on doit admettre qu'il en sera de même à peu près pour les autres genres de morts accidentelles, noyades, écrasements par des voitures, éboulements de terrain, chutes d'arbres ou de maisons, incendies et inondations, explosions de machines, dangers divers qui perdraient beaucoup de leur gravité par l'emploi opportun des ressources de la science, par la prévoyance de la police, la promptitude et l'habileté des secours. Quant à la guerre, qui use tant de génie et de forces, elle ne sera plus qu'un souvenir des âges de subversion.

Certes, ce serait un beau spectacle pour notre siècle, que celui d'une société nouvelle, inaugurée au sein du vieux monde, pure de tout crime et donnant l'exemple d'une vie meilleure et plus voisine de la perfection morale et matérielle, dont Dieu a semé en nous le désir. Elle ne répondrait cependant pas à l'idéal divin, si le jeu de toutes les passions sensitives et affectives que nous avons décrit ne venait se résoudre dans l'essor de la passion suprême, la passion religieuse, que Fourier, par une hardiesse de langage qui est tout une révélation, a nommée l'UNITÉISME, la passion de l'unité. Quand tout homme serait initié de la naissance à la mort, à la loi des destinées universelles, qu'il entrerait par un profond sentiment et une science lumineuse dans l'intelligence de son rôle au sein de l'univers, qu'il se sentirait associé et collaborateur de Dieu dans l'œuvre même des harmonies cosmogoniques, Dieu lui-même, de son globe, pivot suprême sur lequel se rallient toutes les créatures ambiantes, par lui dirigées vers l'ordre, pénétrant l'infini avec amour et par l'infini pénètre dans une intime communion, alors les discordances légères que n'auraient point prévenues le mécanisme social, se fondraient dans le concert religieux des âmes, enivrées par la grandeur des œuvres et des contemplations. Alors, suivant une éloquente expression phalanstérienne, toute habitation sociétaire serait un temple, tout travail un holocauste, toute joie un hymne de reconnaissance, et notre existence terrestre

(1) Ces deux chiffres sont de beaucoup inférieurs à la réalité, parce qu'un grand nombre de parquets n'inscrivent pas les affaires de ce genre, quand ils reçoivent des procès-verbaux, et souvent ils n'en reçoivent pas. Ainsi, sur les 9 dernières années, le Lot et le Calvados n'ont fourni de renseignements pour les morts dues à la faim, au froid et à la fatigue qu'une seule fois ; — le Lot-et-Garonne, la Vendée, l'Allier, la Haute-Garonne, le Gers, le Maine-et-Loire, la Mayenne, deux fois ; — le Tarn-et-Garonne, la Haute-Vienne, les Deux-Sèvres, trois fois ; — la Dordogne, l'Orne, la Loire-Inférieure, quatre fois. — Nous ne poussons pas plus loin cette énumération, dont nous avons les éléments pour tous les départements. Il serait à désirer que le garde des sceaux fournît aux parquets une instruction qui établit plus de régularité et d'uniformité.

Arrivages	[illegible] q.	78 k.
Ventes	4463	65
Restant	55875	92
Cours moyen	44,24	
Cours-taxe	00,00	

Cote administrative.

	q.	k.			
Gruaux	31	91	45,85	à	58,00
1re	6	28	00,00	à	42,00
2e	304	58	40,10	à	44,70
3e	13	70	31,85	à	35,65
4e	26	69	00,00	à	28,69
A liv.	199	39			

Arrivages	[illegible] q.	72 k.
Ventes	607	32
Restant	[illegible]	25
Cours moyen	41,65	
Cours-taxe	41,39	

Cote administrative.

	q.	k.			
Gruaux	36	33	52,15	à	58,60
1re	268	47	32,00	à	45,25
2	207	24	40,15	à	41,40
3e	4	64	35,00	à	36,20
4	1	60	00,00	à	27,40
A liv.	1596	70			

Marchés.

Halle aux blés. — 31 décembre. Choix, 116 à 118 k. 33,50 à 34,00. — Montereau 115 k. 33,00 à 00,00. — Picardie 115 k. 32,50 à 00,00. — Champagne, 115 k. 33,00 à 00,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 21,50 à 22,00.

Orges. 92 à 93 k., 16,25 à 16,50; 00 à 00 k. 00,00 à 00,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 32,00 à 32,50; 145 k. 30,50 à 31,00; 140 k. 29,00 à 00,00 135 k. 27,50 à 28,00, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 9,00 à 9,50 les 325 litres. — Moutures 10,00 à 10,50. — Recoupettes 13,50 à 14,00 les 100 k. — Remoutages 19,50 à 20,00 les qualités courantes ; 20,50 à 21,00 les fines qualités ; 22,00 à 22,50 les blanches.

Halle à la viande du 31 décembre. — 27787 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,80. — 16235 kil. Veau 1,70-1,50-1,20. — 6333 kil. Mouton 1,60-1,20-0,80. — En gros 62080 kil. 1,24-1,17-1,10.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 29, 30 et 31 déc. — *Beurre* (le kil. En livres 1,06 à 2,52. — En mottes Isigny 1,70 à 4,90. — En mottes Gournay 1,70 à 2,70. — Petit beurre 1,50 à 1,88. — Beurre salé ou fondu 1,84 à 1,90. — *OEufs* (le mille). Du 29 déc. 60 à 90. — Du 30, 57 à 87. — Du 31, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine), 30 déc. Brie 12 à 42. — A la pie 5 à 13.

Marché aux chevaux du 31 déc. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 104, vendus 17 de 200 à 800. — De trait 250 entrés, vendus 22 de 300 à 1040. — Hors d'âge 121 entrés, vendus 17 de 90 à 420. — Ânes entrés 7, vendus 3 de 25 à 70. — Chèvres amenées 0, vendues 0 de 00 à 00. — Voitures, 11 amenées, 3 vendues de 80 à 190. — Encan, entrés 5, vendus 5 de 15 à 100. — Essai, 47.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 31 décembre. — Foin 1re 52 à 56 ; 2e 45 à 48, 3e 00 à 42. — Paille de seigle 1re 30 à 34; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 30; 2e 30 à 34; 3e 00 à 00.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 30 décembre. — STOFFER, entrepreneur de peinture, rue Thiroux, 4. Juge commissaire, M. Rousselle-Charlard ; syndic provisoire, M. Monciny, rue Feydeau, 20. — BRANCARD, entrepreneur de bâtiments, rue Bailleul, 6. Juge commissaire, M. Chatenet; syndic provisoire, M. Hélou, rue des Deux-Ecus, 33. — CHEVALIER, mercier, rue Saint-Denis, 185. Juge commissaire, M. Belin-Leprieur; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17. — LANSAC, ancien commissionnaire, rue du Nord, 12. Juge commissaire, M. Belin-Leprieur; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7. — BELLOIS, entrepreneur de bâtiments, quai d'Austerlitz, 3. Juge commissaire, M. Rousselle-Charlard ; syndic provisoire, M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18. — COUENNE-HATIER et Ce, fabricant de chaux grasse hydraulique, faubourg Saint-Martin, 48 ; le sieur Couenne-Hatier, tant en son nom personnel que comme gérant. Juge commissaire, M. Moinery; syndic provisoire, M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18.

Bourse du 31 décembre 1845.

La rente a ouvert dans les derniers cours d'hier et s'est maintenue ainsi jusqu'à la réponse des primes, qui s'est faite à 83 fr. 15 c. sur le 3 p. 0/0, et à 120 fr. 10 sur le 5 p. 0/0; elle a été suivie d'un mouvement rétrograde de 10 à 15 c., après quoi la hausse a repris le dessus. Le 5 p. 0/0 reste 25 c., et le 3 p. 0/0 20 c. mieux qu'hier; cette dernière valeur a monté de 15 c. de plus après la clôture du parquet. Les chemins ont monté considérablement.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente Belge 1832, 103. — Id. 2 1/2, 57 1/2. — Autriche, 415. — Id. passive, 7. — 3 p. 0/0, 40 1/2. — Dette intérieure, 33 1/2, ex divid. — Chemins de

(1) La suite de ce travail et les articles qui précèdent, accompagnés de notes justificatives, seront prochainement publiées sous forme de brochure par la Librairie sociétaire.

3 1/2 d.
Rouen. 20, 44
Orléans. 45, 50
Nord. 14 3/4, 15

Orléans, [illegible] d. 20 au 15 janv.
Rouen, id. [illegible], 1050 d. 20.
Nord, 765, 775 d. 20.
775, 777 50 d. 10. au 15 p.

[illegible]
f.p. 25 37 1/2

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 102,00 à 00,00; courant du mois, 104,50 à 00,00; 4 premiers 1846, 104,00 à 00,00; 4 d'été, 101,00 4 derniers mois, 97,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 99,25 à 99,00. — Œillette rousse, 87,50. — Lin, 86,00. — Cameline, 86,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 119,00 à 000,00; 4 premiers mois 1846, 119,00 à 120,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 65,50 à 85,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (50 kil.) 65 fr. 50 c. — Suifs étrangers, de 59,00 à 61,50.

CHANDELLE, 67 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er janvier 1846.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Freyschütz. Diable à quatre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. Famille Poisson. La Ciguë. Précieuses. Pourceaugnac.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Marie.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Don Pasquale.
0 h. 1/2 ODÉON. — Sganarelle. Jarvis. Deux Frères. Marton et Frontin.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Vl'à ce qui vient de paraître. Riche d'amour.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. La Foi qui sauve. 2 Pierrots. Marquise. Enfants de tr.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Un Droit. La Loi salique. La Vie.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre malades. Femme laide
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur. Grâce de Dieu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Physique. Chemin de fer.
6 h. 1/4 FOLIES. — Plus heureux. Moustache. Nicolas. Gig-Gig.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

...oncé sur la situation actuelle des paroles pleines de sens et de ...éritable indépendance.

Tout en félicitant la chambre d'avoir voté les fonds nécessaires ... la construction des chemins de fer, M. Sapey a su prouver qu'il ... partageait pas l'engouement irréfléchi de la foule pour cette ...euvre immense et précipitée :

« Construisez des chemins de fer, a dit le doyen de la chambre, ...assurez aussi le bien-être de la classe ouvrière, *si digne de votre sollicitude*; vous avez reconnu, avec raison, que le meilleur moyen de lui venir en aide était de favoriser le travail. Mais sachez réprimer l'agiotage auquel la construction des chemins de fer a donné une excitation puissante. »

Devant une assemblée généralement prévenue en faveur des ...ompagnies financières M. Sapey n'a pas craint de s'exprimer en ...s termes :

« En parlant de ces grandes voies de communication, je ne puis » m'empêcher de regretter qu'une impulsion, peut-être trop vive, » qui leur a été donnée, ait surexcité une spéculation désordonnée » qui a amené une crise dont l'opinion s'est émue. Je ne doute pas » que M. le ministre des finances n'ait pris des mesures pour pré» venir de pareils abus. »

Ces paroles révèlent assurément de louables tendances. Elles constitueraient un excellent programme de réforme, si M. le pré...ident d'âge, au lieu d'engager le gouvernement à *favoriser* le ...ravail, avait conseillé do l'*organiser*, s'il avait fait sentir que ...a *spéculation désordonnée*, que l'agiotage sont les conséquences à ...eu près inévitables de l'exploitation des voies de fer par l'indus...rie privée. Le pouvoir législatif est toujours maître de restituer ...es chemins à l'Etat, qui en est propriétaire légitime, au nom de ...'intérêt social.

Le discours du président d'âge contient encore plusieurs idées ...ratiques et progressives. L'orateur recommande à la sollicitude ...e la Chambre notre commerce extérieur et notre marine, grands intérêts qui se lient à l'extension de la civilisation sur le globe, et cependant méconnus encore par certains hommes qui croient avoir ...e monopole du libéralisme et qui se donnent pour les seuls re...résentants du progrès.

«Vous porterez aussi votre attention, dit M. Sapey, sur cette terre » d'Afrique ; l'esprit de conquête y a fait son temps, l'esprit d'ordre » et de civilisation doit en prendre la place. »

Aujourd'hui, les idées neuves, fécondes, les sentiments sympa...hiques à la classe ouvrière ne se manifestent que par extraordi...naire à la Chambre des députés. Les hommes dont la carrière po...litique n'est pas finie, ceux qui sont dans le fort de la lutte parle...mentaire sont enclins à ne voir que des utopies dans tout aperçu ...tranger à la querelle des portefeuilles. Il est donc heureux que les saines idées, que les doctrines d'avenir aient au moins pour organe la parole des vieillards. Dans notre société faussée, où les intérêts ne triomphent guère que par l'intrigue et le mensonge, où la plu...part des natures se pervertissent, la vérité n'a que deux refuges, le cœur des enfants et celui de ces hommes dont la carrière est presque terminée, de ces hommes qui, sans ambition personnelle, n'aspirent plus qu'à rendre leur vieille expérience profitable à leurs concitoyens.

...et que M. Sauzet, nous l'espérons, désavouerait aujourd'hui : « Nous » sommes ici pour faire des lois et non pas pour donner de l'ou» vrage au peuple. »

La Liberté de discussion et la Magistrature.

Dans un procès de presse devant la cour d'assises de la Seine, qui s'est terminé par la condamnation du sieur Brée, à dix-huit mois de prison et du sieur Delcambre à trois mois de la même peine pour la publication de l'*Almanach catéchisme manuel du peuple*, M. l'avocat général Bresson a reproduit une doctrine qui finirait par passer en jurisprudence si elle n'était relevée par la presse. Il a signalé comme constituant l'attaque et l'outrage envers une des religions reconnues par l'Etat, délit puni par la loi, le fait d'avoir *nié* certains dogmes catholiques et particulièrement la divinité de Jésus-Christ. Déjà, dans quelques précédentes circonstances, le parquet de Paris avait élevé la même prétention, et nous nous souvenons même qu'un de ses membres interrompit un jour Me Favre, qui était entré sur ce terrain, en l'avertissant qu'il s'exposait à des réquisitions, ce à quoi Me Favre eut le tort de déférer sans protestation.

Un tel sentiment, il est aisé de le démontrer, est en opposition manifeste avec la Charte qui consacre la liberté de la presse et des cultes et avec le principe de l'ordre social moderne tout entier.

Les lois de 1819, 1822 et 1835 défendent l'*outrage*, l'*attaque* envers les religions reconnues par l'Etat. Mais la discussion, la critique, la négation même des dogmes diffèrent essentiellement de l'attaque et de l'outrage. Attaquer, outrager une religion, c'est appeler sur elle la dérision et l'insulte, la signaler à la haine ou au mépris; discuter une religion, c'est rechercher le rapport de ses croyances ou de ses pratiques avec le juste, le vrai, le bien ; le droit de négation est la conséquence nécessaire de la libre discussion. Il faut donc ou proclamer franchement que toute discussion sur le dogme est défendue, ou reconnaître le droit de négation du dogme.

Cette distinction n'est pas nouvelle; elle fut faite lors de la discussion des lois de septembre, et le droit de libre critique expressément maintenu. Elle est acceptée pour les fonctionnaires, pour les ministres, pour le gouvernement, qu'il est permis de discuter, bien qu'il soit défendu de les outrager.

La prétention de MM. les officiers du parquet mène à des conséquences qui suffisent à la faire juger. Si l'on a pas droit de nier les dogmes des religions reconnues, citez donc devant la cour d'assises les pasteurs protestants et les écrivains de cette religion, qui professent la négation des dogmes catholiques de l'Eucharistie, de l'Immaculée Conception, de l'intercession des saints, de la vertu des indulgences, et dix autres ; et les prêtres catholiques qui professent la négation des dogmes protestants du salut des hérétiques, et de l'inspiration individuelle, et du libre examen des Ecritures, etc..... Car le catholicisme et le protestantisme sont également reconnus par l'Etat, et si la négation de leurs dogmes leur est respectivement défendue, à quoi, nous le demandons, se réduiront-elles? Voilà d'un seul trait condamnés au pilori tous leurs livres, et à la prison tous leurs ministres.

Peut-il y avoir une exception pour le dogme de la divinité de Jésus-Christ? Assurément, s'il est une croyance entre toutes que nous entourions de respect, c'est bien celle qui montre un médiateur entre Dieu et l'humanité, un type divin de perfection dans le fils de Marie, victime volontaire des pharisiens, pour avoir apporté aux hommes la bonne nouvelle de l'égalité et de la fraternité ; mais nous ne pouvons sacrifier à nos respects les droits sa...

...catholique, et sa croyance est ... le siège était occupé par son collègue, M. Anspach, qui est israélite, ce magistrat les trouverait-il aussi condamnables ?

La liberté doit-elle être moindre pour la presse que pour les cultes? Ce qu'un pasteur catholique, protestant ou juif peut prêcher solennellement en présence de plusieurs milliers d'auditeurs, on lui refuserait le droit de l'imprimer! On le refuserait à ses coréligionnaires, aux dissidents ! Traînez donc sur les bancs de la cour d'assises toute la philosophie du dix huitième siècle, et ne vous arrêtez pas devant l'incrédulité du dix-neuvième.

Il y a trois jours le *Journal des Débats* se permettait de plaisanter sur la croyance au diable, dogme catholique, et sa plaisanterie allait même jusqu'à la dérision ; nous le dénonçons à l'orthodoxie de M. Bresson.

En intervenant dans ce procès, nous ne sommes inspirés que par notre attachement à la liberté de l'esprit humain ; aucune sympathie personnelle ne nous lie aux prévenus, et tout en regrettant la sévérité de la condamnation qui les a frappés, tout en protestant contre ce déplorable principe de la solidarité des imprimeurs qui a été cette fois encore appliquée, nous pouvons dire qu'il n'y a rien de commun entre leurs principes et le ton de leur critique sociale, et ceux que, depuis long temps, nous nous efforçons de faire adopter au monde. Pas une seule des paroles lancées par M. l'avocat général contre les critiques imprudents ou coupables des désordres sociaux ne peut nous atteindre, et nous sommes convaincus, du reste, que ce magistrat n'eu a pas même eu la pensée.

C'est la faute à Voltaire!

Le *Constitutionnel* se demande ce matin pourquoi, depuis quelque temps, on voit de fréquents naufrages. Il examine s'il faut s'en prendre à l'impéritie des officiers de notre marine. Après s'être répondu avec raison que cette cause n'est pas admissible, le *Constitutionnel*, qui veut absolument s'en prendre à quelqu'un, accuse les ingénieurs.

« On assurait aujourd'hui, dit-il, que les chaudières du *Papin* ont » été fabriquées à Indret ; qu'elles étaient beaucoup trop faibles et » de dimension trop petite pour le bâtiment auquel elles étaient des» tinées, et qu'elles n'ont pu fournir une force de vapeur assez » grande pour résister au coup de vent qui jetait le bâtiment à la » côte. »

Par malheur pour le *Constitutionnel*, *le Papin* naviguait depuis dix ans et était considéré dans la marine comme un de nos meilleurs bâtiments à vapeur.

Nous engageons le *Constitutionnel* à se défier des notes qui lui sont communiquées, et nous soupçonnons son article de ce matin d'être de cette catégorie. Il y a dans le monde des gens fort intéressés à discréditer Indret, et en général toutes les constructions que l'Etat fait exécuter lui-même. On en comprend facilement la raison. Nous engageons surtout le grand journal à ne pas accuser mal à propos nos ingénieurs maritimes, et à se rappeler que c'est à M. Thiers qu'est due la grande extension de l'établissement d'Indret.

Il est bien vrai que pour donner de la couleur locale à la note en question, on l'a terminée par une accusation portée contre le ministère actuel ; mais cela ne change rien à nos observations.

Nous avions raison de suspecter la version de la conférence de M. Lacordaire donnée par le *Globe-Epoque*. En la comparant à celle de l'*Univers religieux* qui publie le discours tout

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 2 JANVIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LES DEUX BILLETS.

A partir de ce moment le greffier du ministère de la guerre vint chaque soir travailler assidûment dans le bureau de son collègue du Palais. Mme Durand relevait les écrous sur les registres préparés à l'avance, et Durand copiait avec ardeur.

D'ordinaire, après une heure de conversation ou plutôt de contemplation, car le greffier du Palais se plaisait fort à contempler sa collègue du ministère de la guerre, le mari et la femme demeuraient seuls. Alors l'employé de Fouquier-Thinville s'en retournait rue du Petit-Musc, en murmurant :

— Sacrebleu ! comme elle est jolie, cette petite madame Durand ; mais que diable peut-elle avoir qui la rende si triste?

Puis à son tour Durand se retirait, après avoir averti, selon les habitudes prises, les gendarmes de son départ, et après avoir soigneusement refermé les livres.

Il y avait quatre jours que cela durait ainsi. Durand examinait tout sans paraître faire attention à rien.

Il avait remarqué que chaque soir, à neuf heures, un panier de provisions apporté par Richard ou sa femme était déposé à la porte.

Au moment où le greffier disait au gendarme : « Je m'en vais, citoyen, » le gendarme, soit Gilbert, soit Dufresne, sortait, prenait le panier et le portait chez Marie-Antoinette.

Pendant les trois soirées consécutives où Durand était resté plus tard à son poste, le panier aussi était resté plus tard au sien, puisque ce n'était qu'en ouvrant la porte pour dire adieu au greffier que le gendarme récoltait les provisions.

Un quart-d'heure après avoir introduit le panier plein, un des deux gendarmes remettait à la porte un panier vide de la veille, le déposant à la même place où il avait pris l'autre.

Le soir du quatrième jour, c'était au commencement d'octobre, après la séance habituelle et quand le greffier du Palais se fut retiré, et que Durand, ou plutôt Dixmer fut resté seul avec sa femme, il laissa tomber sa plume, regarda autour de lui, et prêtant l'oreille avec la même attention que si sa vie en eût dépendu, il se leva vivement, et courant à pas étouffés vers la porte du guichet, il souleva la serviette qui recouvrait le panier et enfonça dans le pain tendre destiné à la prisonnière un petit étui d'argent.

Puis, pâle et tremblant de l'émotion qui, même chez la plus puissante organisation, trouble l'homme qui vient d'accomplir un acte suprême, et dont le moment a été longuement préparé et est fortement attendu, il revint prendre sa place, appuyant une main sur son front, l'autre sur son cœur.

Geneviève le regardait faire, mais sans lui adresser la parole; ordinairement, depuis que son mari l'avait reprise chez Maurice, elle attendait toujours qu'il lui parlât le premier.

Cependant cette fois elle rompit son silence.

— Est-ce pour ce soir? demanda-t-elle.

— Non, c'est pour demain, répondit Dixmer.

Et se levant après avoir regardé et écouté de nouveau, il ferma les registres et se rapprochant du guichet, il frappa à la porte.

— Hein ! fit Gilbert.

— Citoyen, dit-il, je m'en vais.

— Bien, dit le gendarme du fond de la cellule. Bonsoir.

— Bonsoir, citoyen Gilbert.

Durand entendit le grincement des verroux, il comprit que le gendarme allait ouvrir la porte, il sortit.

Dans le couloir qui conduisait de l'appartement du père Richard à la cour, il heurta un guichetier coiffé d'un bonnet à poil, et brandissant un lourd trousseau de clefs.

La peur saisit Dixmer ; cet homme, brutal comme les gens de son état, allait l'interpeller, le regarder, le reconnaître peut-être.

Il enfonça son chapeau tandis que Geneviève tirait sur ses yeux la garniture de son mantelet noir.

Il se trompait.

— Ah ! pardon, dit seulement le guichetier, quoique ce fut lui qui eut été heurté.

Dixmer tressaillit au son de cette voix qui était douce et polie. Mais le guichetier était pressé sans doute, il se glissa dans le couloir, ouvrit la porte du père Richard et disparut.

Dixmer continua son chemin entraînant Geneviève.

— C'est étrange, dit-il lorsqu'il fut dehors, que la porte se fut refermée derrière lui, et que l'impression de l'air eut rafraîchi son front brûlant.

— Oh ! oui, bien étrange, murmura Geneviève.

Au temps de leur intimité, les deux époux se fussent communiqués l'un à l'autre la cause de leur étonnement.

Mais Dixmer enferma ses pensées dans son esprit, les combattant comme une hallucination, tandis que Geneviève se contentait en tournant l'angle du Pont-au-Change de jeter un dernier regard sur le sombre palais où quelque chose de pareil au fantôme d'un ami perdu venait de réveiller en elle tant de souvenirs doux et amers à la fois.

Tous deux arrivèrent à la Grève sans avoir prononcé une seule parole.

Pendant ce temps, le gendarme Gilbert était sorti, et s'était emparé du panier de provisions destiné à la reine.

Il contenait des fruits, un poulet froid, une bouteille de vin blanc, une carafe d'eau, et la moitié d'un pain de deux livres.

Gilbert leva la serviette et reconnut la disposition ordinaire des objets placés dans le panier par la citoyenne Richard.

— Bon, en voici plus qu'elle n'en mangera, dit-il à son compagnon, qui, depuis qu'il ne fumait plus, passait son temps à lire tous les vieux almanachs qu'il pouvait se procurer. En voici plus qu'elle n'en mangera, et cependant il n'a pas fallu tant de cuisiniers pour préparer son dîner, qu'il y en avait à Versailles le jour où nous avons été la chercher pour la ramener aux Tuileries.

— Eh ! mon Dieu, oui, répondit philosophiquement Dufresne ; maintenant elle a pour chef le rôtisseur du coin.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet, et du 5 au 31 décembre.—

[illegible] l'altération de sa parole, faite par un journal dont toute la mission consiste à exploiter le catholicisme et l'évangile au profit des intérêts égoïstes et des passions aveugles de ses patrons.

Le Discours de la Couronne et la Plata.

Le ministère a mis le paragraphe suivant dans la bouche du roi à propos des affaires du Rio de la Plata : « J'ai lieu d'espérer que » l'action commune de la France et de l'Angleterre amènera, sur » les rives de la Plata, le rétablissement des relations commer- » ciales, régulières et pacifiques, unique but de nos efforts. »

Pour les personnes qui ne connaissent pas parfaitement la situation politique de ces pays, ces paroles pourraient faire croire que nous sommes à la veille de voir la paix couronner les efforts du ministère. On se méprendrait étrangement si l'on partageait cet optimisme. La paix ne peut être, avec le caractère et la politique de Rosas, que la conséquence de sa défaite, et l'on n'a pas encore commencé les hostilités contre l'armée de terre du dictateur.

Les paroles du ministère sont impolitiques et inhabiles.

Impolitiques, parceque après avoir reconnu la nécessité d'intervenir, de concert avec le cabinet anglais, dans la lutte que Montevideo soutient contre Rosas pour assurer l'indépendance de cette république, le ministère paraît maintenant hésiter. Il donne par son langage ambigu des armes à l'opposition pour le combattre victorieusement dans l'adresse, et ce qui est plus grave, de nouvelles espérances à Rosas pour persévérer dans la résistance.

Inhabiles, parce que « le rétablissement des relations commer- » ciales régulières et pacifiques avec ce pays, *unique but* des ef- » forts du ministère, » implique nécessairement la défaite du lieutenant de Rosas, Oribe, et le triomphe des provinces argentines soulevées contre le dictateur de Buénos-Ayres.

A cette seule condition, les relations commerciales dont on parle sont possibles ; et cette condition suppose la guerre. Pourquoi donc le discours du trône n'annonce-t il pas la ferme résolution d'une action décidée et vigoureuse ?

En 1838, le ministère d'alors crut faire deux actes d'éclat et de haute politique en armant deux expéditions, l'une contre Rosas et la république Argentine, l'autre contre Bustamente et le Mexique.

L'histoire appréciera un jour à leur juste valeur ces deux actes qui tiennent à cette politique hautaine contre les faibles, timide contre les forts, que le gouvernement de 1830 a eu le malheur d'inaugurer dans un temps où les sympathies de tous les peuples s'étaient éveillées en faveur de la France.

Nous l'avons dit, et nous le répétons, les guerres que nous fîmes alors à ces deux pays pouvaient être évitées ; elles coûtèrent plus de vingt millions à la France, précipitèrent le Mexique dans de grands malheurs et rendirent plus tyrannique la domination de Rosas. Pour comble de malheur, les traités de paix dont elles furent suivies couvrirent le gouvernement de ridicule ; le Mexique accorda dans le traité à la France, moins qu'elle n'avait obtenu par les conférences de Jalappa, antérieures aux hostilités. Le traité fait avec Rosas livra nos alliés de fait, le général Lavalle, les révoltés argentins et Montevideo aux vengeances de Rosas, et produisit les trois années de guerre que cette ville eut à supporter, et dont quinze mille de nos compatriotes ont eu tant à souffrir.

Eh bien ! ces expériences n'ont rien appris au gouvernement, et, ce qui est plus étrange encore, elles n'ont pu faire comprendre à M. de Mackau, ministre de la marine, la faute énorme qu'il avait commise comme plénipotentiaire en signant sans prendre de garantie le traité Rosas.

Aujourd'hui encore, après le document important signé à Monte- [illegible] été traînée à la remorque dans cette affaire comme dans toutes les affaires de politique extérieure.

Presse départementale.

MOUVEMENT DE L'OPINION.

Le *Rhône*, de Lyon, paraît disposé à tenir compte des sages observations du *Courrier de Saint-Etienne* que nous avons rapportées ces jours derniers : « Nous consentons volontiers, dit-il, à examiner les côtés » sérieux qu'on nous indique dans le système sociétaire. Cet examen peut » avoir un véritable intérêt, car il prend texte de questions qui sont gra- » ves et actuelles..... Nous aborderons cette discussion à la première » occasion. » Nous félicitons notre adversaire habituel de ces bonnes dispositions, en lui faisant observer que pour connaître nos doctrines, il doit les étudier dans les livres de l'Ecole sociétaire, et non dans les caricatures qu'on en a faites. Probablement, il trouverait mauvais que pour apprécier la conduite politique de Louis-Philippe, on invoquât seulement le témoignage des républicains ; nous lui demandons d'éviter le même écueil. Il peut être sûr que nous suivrons avec intérêt sa critique.

L'*Echo rochelais* se joint à ses confrères des départements pour confesser, et la misère populaire et la nécessité de la soulager.

Ce n'est pas assez, dit-il, et c'est beaucoup pourtant, que l'enfance débile et souffreteuse trouve, pendant le cours de la journée, un refuge dans nos salles d'asile ; que l'ouvrier et l'apprenti puisent dans cette école du soir dont nous avons fait ressortir les avantages, une instruction solide et des garanties contre l'oisiveté des longues veillées d'hiver ; il est encore une foule de besoins matériels à satisfaire en ce moment : des familles entières sont dans un dénuement à peu près complet, et, réduites à se reposer de leurs fatigues journalières sur un misérable grabat, elles n'ont rien pour se prémunir contre les atteintes du froid ; un travail ingrat ne suffit pas à beaucoup d'autres pour subvenir à leurs dépenses d'alimentation ; sous mille formes différentes, la misère pénètre chez l'indigent et lui impose les poignantes tortures des privations. La charité publique doit donc plus que jamais redoubler de zèle et de dévoûment.

L'*Industriel de la Champagne*, fidèle à ses sollicitudes pour le sort des classes populaires, recommande vivement l'institution des crèches.

Organisons donc les crèches à Reims, et que l'appel fait à la générosité de nos concitoyens soit entendu.

Fondons, suivant les heureuses paroles de M. Hennequin, un asile où le nouveau-né du pauvre trouve ce que la fortune accorde au nouveau-né du riche : un air pur et salubre, une propreté minutieuse, les soins attentifs d'une berceuse avec le lait et les caresses d'une mère.

Les crèches sont, comme les salles d'asile, les écoles primaires, les classes d'adultes, une dette de la bourgeoisie envers les classes ouvrières. Ces institutions sont les éléments les plus puissants de moralisation et de bien-être qui puissent se rencontrer sous la main de ceux qui gouvernent. C'est enfin lorsque la dette se paie, le seul moyen d'éviter les révolutions sanglantes et anarchiques. Et si chacun trouve sa place au banquet de la vie, ne sera-ce pas un ordre social bien organisé et qui ne pourra plus causer de soulèvements, puisqu'il n'y aura plus ni privilégiés, ni déshérités ?

L'*Ordre* et l'*Avenir national* de Limoges, sans s'élever jusqu'aux solutions complètes de la science sociale, insistent avec une louable persévérance sur les avantages des sociétés de secours mutuels entre ouvriers, depuis long-temps connues et appréciées à Limoges et dans beaucoup d'autres villes. Nous devons signaler ces efforts, parce que ces institutions sont à notre avis un des meilleurs palliatifs à la misère populaire. Elles encouragent l'esprit d'ordre et d'économie ; elles assurent aux ouvriers des ressources qui leur permettent en cas d'oppression du capital, le moyen de maintenir leur indépendance, et nous invitons les journaux de province à faire connaître les détails organiques des diverses institutions qui fonctionnent sous leurs yeux.

Dans la question de la caisse des retraites pour les classes ouvrières, [illegible]

Nous trouvons, dans ses derniers numéros, de très [illegible] détails sur l'institution des prud'hommes, et, à propos des élections actuelles des prud'hommes de Lyon, d'excellents conseils aux chefs d'ateliers. Nous y trouvons encore de bonnes vues sur les conditions de l'apprentissage dans la fabrique lyonnaise, sur la situation des ouvriers tisseurs, un article écrit avec le cœur, signé REYNIER, chef d'atelier, et ayant pour titre l'*Association* ; enfin, une saine appréciation du livre de M. P. Forest, l'*Organisation du travail*. Voici les principaux passages du dernier article de l'*Echo de l'Industrie* :

Le temps va bientôt sonner la dernière heure de 1845 ; avec la nouvelle année, de nouvelles espérances vont surgir ; placés sur le point de transition de ces deux termes, fractions minimes de l'infini, qu'il nous soit permis de jeter un coup-d'œil derrière nous, et de regarder encore une fois le chemin que nous avons parcouru. Hommes d'avenir, il nous appartient d'appeler le passé à notre barre, et de lui demander compte de la mission sainte qu'il était chargé d'accomplir.

Il y a dix-huit cents ans que des institutions perverses et subversives régissaient le monde. La société, constituée par la conquête et la force matérielle, n'opposait plus de limites aux passions des puissants. En ce temps il n'y avait pas de peuple, il n'y avait que des maîtres et des esclaves, ceux-ci travaillant sans cesse pour ceux-là, ceux-là jouissant de tous les avantages au détriment de ceux-ci.

Alors dans l'étable d'une hôtellerie inconnue, à Bethléem, un homme-Dieu naquit pour apporter au monde les lois de la charité, de la fraternité universelle, pour proclamer devant la société la rédemption pacifique des pauvres et des esclaves. Cet homme-Dieu fut crucifié par les pharisiens de son époque.

A sa voix douze hommes, douze pêcheurs, sans instruction, sans science, mais animés d'une foi sincère, partirent chacun un bâton à la main pour aller révéler au monde les vérités nouvelles ; c'était douze hommes du peuple qui allaient délivrer leurs frères : et ce généreux dévoûment fut récompensé par le martyre.

Puis des révolutions s'accomplirent ; la société antique s'écroula, l'esclavage fut remplacé par le servage, d'autres maîtres prirent la place des anciens, et l'égoïsme en fit de nouveaux tyrans.

Cependant un cri d'affranchissement se fit entendre ; du milieu de la lutte une institution nouvelle s'élança, jeune et féconde, c'était la commune ; et là nous retrouvons encore des hommes du peuple, qui venaient, au prix de leur sang, de donner la première garantie du pacte social entre les humbles et les forts.

Ainsi toujours, à toutes les époques, depuis cette grande révolution du christianisme, où le Sauveur naquit dans une étable, sublime symbole qui nous apprend que tout progrès doit partir d'en bas — le peuple fut toujours là, toujours malheureux, toujours souffrant, mais sacrifiant avec bonheur sa vie, pour le bien de l'humanité entière.

Et pourtant, malgré ces efforts, depuis dix-huit cents ans, la grande famille des travailleurs a laborieusement accompli sa tâche, sans que des changements heureux et réels aient été apportés dans sa manière de vivre, sans qu'elle ait été appelée, elle aussi, à jouir d'un bien-être matériel et intellectuel plus positif et plus véritable.

» Travailleurs, vous avez assez souffert ; comme cette année, qui passe pour faire place à une nouvelle année, de même le temps de vos douleurs aura un terme, et bientôt nous saluerons l'aurore de l'ère de votre bonheur : comme nous allons fêter le premier jour de l'année qui va commencer !

Oh ! si nous n'avions pas au cœur cette conviction sincère et profonde, aurions-nous si souvent parlé de vos maux ? aurions-nous retourné le poignard dans la blessure, si nous n'avions eu la certitude de l'arracher, si nous ne venions appliquer, sur vos plaies saignantes, le dictame de l'espérance ?

Tout progrès vient d'en bas ! Rappelez-vous cette parole sacrée, comprenez vos devoirs ; toute rénovation sociale, toute idée d'amélioration s'élabore aujourd'hui sérieusement, pacifiquement, par la réflexion ; les convictions véritables forment l'opinion publique ; l'opinion publique c'est la force intelligente, c'est la véritable puissance, car la pensée dirige le mouvement.

Etudions les réformes, ne négligeons aucune amélioration utile, cherchons à former notre opinion au progrès des doctrines de justice et d'organisation, et bientôt les plus incrédules, éclairés par notre exemple, marcheront avec nous, et de grandes choses seront réalisées.

(1) Voir la *Démocratie pacifique* du 21 décembre 1845, où se trouve ce document *in extenso*.

— Ça doit lui sembler dur, cependant.

— Ah ! pour ce qu'elle mange...

Gilbert fit des épaules un signe qui voulait dire :

— Ah ! c'est bien vrai ce que tu dis là.

— Puis, dérangeant le paravent :

— Citoyenne, ajouta-t-il tout haut, voici le souper.

Le digne homme évitait de dire ton souper pour ne pas tutoyer la reine, et votre souper pour ne pas être taxé d'aristocratie.

— Merci, monsieur, répondit la reine, je n'ai pas faim.

— Eh ! citoyenne, répliqua Gilbert avec une émotion dont il n'était pas le maître, il ne s'agit pas de dire toujours : je n'ai pas faim, il faut manger, que diable !

— Pourquoi faire ? demanda la reine, si bas que Dufresne ne l'entendit pas.

Mais Gilbert l'entendit.

— Eh ! citoyenne, quand ce ne serait que pour me faire un peu de plaisir, s'écria Gilbert, entraîné par l'attendrissement que lui causait cette longue et sainte résignation.

La reine sourit tristement.

— Alors, pour vous faire plaisir, mon ami, dit-elle, je romprai un peu de pain.

Et, soulevant le couvercle du panier, elle y prit le pain, tandis que Gilbert, la tête passée par l'ouverture du paravent, la regardait faire, les larmes aux yeux.

Marie-Antoinette rompit le pain, en effet, mais à peine ses doigts s'y étaient-ils imprimés, qu'elle sentit le froid contact de l'argent, et qu'elle comprit que ce pain renfermait quelque chose d'extraordinaire.

Alors, malgré elle, elle fit un mouvement, et le sang montant à son visage, donna le brillant de la fièvre à ses yeux et à ses joues.

En même temps, par un instinct machinal, elle regarda autour d'elle, aperçut Gilbert, et poussa un faible cri.

— Ah ! pardon, dit-il en se retirant vivement, je vous ai fait peur, citoyenne.

Cette fois Gilbert était si ému de ce cri, qu'il avait dit franchement *vous*, au risque de ce qu'il pouvait en résulter pour lui s'il était entendu.

— Non, dit la reine, mais c'est que...

Elle s'arrêta, ne sachant quelle excuse donner.

Mais le gendarme s'était déjà retiré.

— Bon, dit-il, bon ; soupez tranquillement, c'est triste pour des hommes de voir une pauvre femme vivre comme cela sans manger ; puis quand vous aurez mangé, tâchez de dormir sans gémir comme vous faites en dormant. Foi de Gilbert, j'aimerais mieux vous voir vous plaindre.... et vous fâcher le jour que de vous entendre gémir ainsi pendant la nuit.

La reine resta un instant immobile ; non seulement elle écoutait ce qu'il disait, mais encore elle calculait son éloignement progressif.

Quand elle crut être certaine qu'il était allé s'asseoir près son camarade, elle tira l'étui du pain.

L'étui contenait un billet.

Elle le déplia et lut ce qui suit :

« Madame, tenez-vous prête demain à l'heure où vous recevrez ce billet, car demain à cette heure une femme sera introduite dans le cachot de Votre Majesté. Cette femme prendra vos habits et vous donnera les siens ; puis vous sortirez de la Conciergerie au bras d'un de vos plus dévoués serviteurs.

» Ne vous inquiétez pas du bruit qui se passera dans la première pièce, ne vous arrêtez ni aux cris ni aux gémissements ; ne vous occupez que de passer promptement la robe et le mantelet de la femme qui doit prendre la place de Votre Majesté. »

— Un dévouement ! murmura la reine ; merci, mon Dieu ! je ne suis donc pas, comme on le disait, un objet d'exécration pour tous.

Elle relut le billet.

Alors le second paragraphe la frappa.

— « Ne vous arrêtez ni aux cris ni aux gémissements, » murmura-t-elle, oh ! cela veut dire que l'on frappera mes deux gardiens, pauvres gens ! qui m'ont montré tant de pitié ; oh ! jamais, jamais !

Elle déchira alors la seconde moitié du billet qui était blanche, et comme elle n'avait ni crayon ni plume pour répondre à l'ami inconnu qui s'occupait d'elle, elle prit l'épingle de son fichu et piqua dans le papier des lettres qui composèrent les mots suivants :

« Je ne puis ni ne dois accepter le sacrifice de la vie de personne en échange de la mienne. M.-A. »

Puis elle replaça le papier dans l'étui qu'elle enfouit dans la seconde partie du pain brisé.

Cette opération était achevée à peine, dix heures sonnaient, et la reine tenant le morceau de pain à la main, comptait tristement les heures qui vibraient lentes et espacées, quand elle entendit à une des vitres de sa fenêtre, donnant sur la cour que l'on appelait la Cour des femmes, un bruit strident pareil à celui que produirait un diamant grinçant sur le verre.

Ce bruit fut suivi d'un choc léger à la vitre, choc plusieurs fois répété et que couvrait avec intention la toux d'un homme.

Puis, à l'angle de la vitre apparut un petit papier roulé qui glissa lentement et tomba au pied de la muraille.

Puis la reine entendit le bruit du trousseau de clefs sautillant les unes sur les autres, et des pas qui s'éloignaient en retentissant sur le pavé.

Elle reconnut que la vitre venait d'être trouée à son angle, et que par cet angle l'homme qui s'éloignait avait glissé un papier, qui sans doute était un billet.

Ce billet était à terre.

La reine le couva des yeux, tout en écoutant si l'un de ses gardiens ne se rapprochait pas d'elle ; mais elle les entendit qui parlaient à voix basse comme ils faisaient d'habitude, et par une espèce de convention tacite pour ne pas l'importuner.

Alors elle se leva doucement, retenant son haleine, et alla ramasser le papier.

Un objet mince et dur en glissa comme d'un fourreau, et en tombant sur la brique résonna métalliquement.

C'était une lime de la plus grande finesse, un bijou plutôt qu'un outil, un de ces ressorts d'acier avec lesquels, une main si faible et si inhabile qu'elle soit, peut couper en un quart d'heure le fer du plus épais barreau.

« Madame, disait le papier, demain à neuf heures et demie un homme viendra causer avec les gendarmes qui vous gardent, par la fenêtre de la cour des femmes.

» Pendant ce temps Votre Majesté sciera le troisième barreau de sa fenêtre, en allant de gauche à droite.

» Coupez en biaisant, un quart-d'heure doit suffire à Votre Majesté ; puis tenez-vous prête à passer par la fenêtre.

» L'avis vous vient d'un de vos plus dévoués et de vos plus fidèles sujets, lequel a consacré sa vie au service de Votre Majesté, et sera heureux de la sacrifier pour elle. »

— Oh ! murmura la reine ; est ce un piège ? Mais non, il me semble que je connais cette écriture ; c'est la même qu'au Temple ; c'est celle du chevalier de Maison-Rouge. Allons ! Dieu veut peut-être que j'échappe.

Et la reine tomba à genoux et se réfugia dans la prière, ce baume souverain des prisonniers.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

[illegible] peut être prévu, et l'on doit être en mesure d'y parer.

Citons quelques exemples :

La malle de Marseille à Paris passe maintenant, comme on sait, par Saint-Etienne. Là elle attend, pour continuer sa route, que le briska de Montpellier soit arrivé. Depuis 3 semaines le briska de Montpellier éprouve du retard et il arrive que la malle de Marseille manque, à Orléans, le 1er départ, convoi spécial à grande vitesse. Les lettres et les voyageurs sont alors remis au 2e départ, lequel va lentement, et la distribution des lettres qui aurait dû se faire de 7 heures 1/2 à 9 heures 1/2, ne peut plus avoir lieu qu'à 2 heures après midi.

Que voulez-vous que j'y fasse ? dira M. Conte. — Vous devriez ordonner que la malle de Marseille n'attende pas à Saint-Etienne la malle de Montpellier au delà d'une certaine heure. — Impossible. On assure à Montpellier deux places dans la malle de Marseille ; on ne peut pas manquer à l'engagement pris avec les voyageurs. — De sorte que, pour une semblable raison, vous trouveriez bon d'arrêter 6 ou 8 heures la malle importante de Marseille, malle qui peut apporter les lettres de l'Inde, de l'Egypte ou de l'Algérie ? — Mais comment feriez-vous donc, vous qui me blâmez ? — J'aurais toujours prête, à Saint-Etienne, une chaise de poste supplémentaire destinée à transporter les voyageurs et les lettres qu'un accident aurait mis en retard. — Mais cela coûterait à l'Etat. — Tant pis, monsieur, il faut qu'avant tout le service soit assuré.

Ce raisonnement est applicable partout où deux malles se fondent en une seule. L'hiver il y a trop de chances de retards par suite de neiges ou de débordements pour que l'administration des postes, même au prix de lourds sacrifices, ne prenne pas des mesures pour doubler le service partout où cela peut devenir nécessaire.

Puisque nous tenons M. Conte, adressons-lui quelques reproches sur l'insuffisance du nombre des employés chargés de faire le tri des lettres. Jamais le service du départ et celui de l'arrivée ne devraient souffrir par le manque d'employés. On se rappelle ce mauvais tour joué à l'administration par un industriel qui, à la dernière heure, jeta dans les boîtes 60 000 circulaires pour tous les coins de la France. Ce fut en vain que M. Conte le fit prier d'autoriser le renvoi au lendemain de tout ce qui ne pourrait pas être taxé et classé pour l'heure ordinaire, l'industriel menaça de se plaindre aux tribunaux si ses circulaires ne partaient pas le jour même. Ce jour-là les malles ne quittèrent Paris qu'à 8 heures du soir ! On assura le lendemain que, malgré ce retard de 2 heures, toutes les circulaires ne purent partir le jour même.

Nous conviendrons que, jusqu'à un certain point, il y avait là force majeure. Mais que dira M. Conte pour excuser le retard de deux heures qu'il y a eu hier 31 décembre au départ des malles ? On sait qu'à toutes les fins d'années le nombre des lettres mises à la poste dépasse de beaucoup le chiffre ordinaire, celui pour lequel le service est monté. Pourquoi donc l'administration ne se met-elle pas en mesure de tenir tête à ce débordement épistolaire qui se reproduit périodiquement à la même époque ? Evidemment il y a là imprévoyance ou lésinerie.

Si nous sommes bien informés, malgré ce retard extraordinaire, l'administration a été obligée de couper en deux plusieurs routes, c'est-à-dire n'expédier qu'une partie des lettres, et de renvoyer l'autre partie à aujourd'hui. Les routes à chemins de fer ont été dans ce cas. Les administrations de nos chemins de fer avaient donné jusqu'à huit heures du soir. Il a fallu que ces malles partissent à sept heures et demie de la rue Jean-Jacques Rousseau. Pour ne pas manquer le chemin de fer belge, qui n'attend pas une minute, la malle de Valenciennes a dû partir à sept heures un quart, laissant un tiers de ses lettres pour aujourd'hui.

Nous savons bien qu'on ne peut mettre au tri des lettres des hommes qui ne connaîtraient pas ce travail ; mais alors pourquoi ne pas affecter à cette besogne un nombre d'employés assez considérable pour que, le cas échéant, une besogne double de la besogne ordinaire pût être enlevée avec un simple retard d'une demi-heure ? Avec un pareil personnel, M. Conte pourrait donner à ses employés quelques congés de plus, et il pourrait, sans les surcharger, remettre la dernière levée des boîtes, les dimanches et fêtes, à l'heure des jours ordinaires, cinq heures.

Avec un pareil personnel, nous ne serions plus exposés à voir *couper* en deux certaines distributions du matin, sous prétexte qu'il y a trop de dépêches.

Cet inconvénient a lieu surtout les jours où arrivent les lettres des Etats-Unis ou celles de l'Inde. Nous ne savons si nos confrères sont mieux traités que nous, mais il est certain que presque toujours nos journaux américains nous parviennent par deux distributions différentes dans le même jour ; quelquefois même nous les recevons une partie un jour et l'autre partie le lendemain.

Si M. Conte a quelque bonne réponse à faire à nos observations, nous serons heureux de les recevoir, et c'est avec empressement que nous lui donnerons place dans nos colonnes.

Nous avons dit que la politique ottomane était prodigue de beaux sentiments et de magnifiques promesses, mais que tout cela n'aboutissait *à rien, ou presque à rien*. Le *Journal de Constantinople* reconnaît que toutes les promesses du sultan et de ses ministres ne se sont pas réalisées ; il demande du temps, et il nous assure que *ce que le temps fait est toujours supérieur à l'œuvre des hommes.* Puis, nous adressant un argument *ad hominem*, le *Journal de Constantinople* s'exprime en ces termes :

La doctrine de Fourier, dont la *Démocratie pacifique* est la plus haute expression, est connue depuis trente ans, et depuis une douzaine d'années, cette doctrine a de nombreux adeptes qui cherchent à la propager par des publications de toute sorte : journaux, revues, livres, feuilletons, almanachs, prédications, capitaux, rien ne leur manque, et cependant ils sont encore bien loin du but de leur mission, qui est, disent-ils, l'union des peuples [illegible] gouvernements [illegible] une organisation politique et sociale plus parfaite que l'organisation actuelle. [illegible] à dire pour cela qu'ils n'ont [illegible] ? [illegible] nous en préserve, [illegible] parce que leur doctrine est journellement [illegible] par les journaux, dont nous aussi nous pourrions faire des extraits, est-ce à dire encore que cette doctrine ne vaut rien ? Cela ne serait ni loyal, ni logique.

Le *Journal de Constantinople* nous fait trop d'honneur en nous mettant sur la même ligne que le gouvernement de S. H. ; quelque peu de réflexion eût montré à notre confrère que sa comparaison n'était pas très exacte. Nous ne sommes pas un gouvernement ;

[illegible] souvent de [illegible] que les mœurs sont plus fortes que les lois.

Les obsèques de Samuel Levêque ont eu lieu aujourd'hui au cimetière du Sud. Son convoi était modeste comme avait été sa vie. Une députation de l'Ecole sociétaire s'était jointe au cortège de celui qu'elle comptait naguère parmi ses dévoués. Jean Journet a prononcé sur sa tombe ces quelques mots :

« Frères ! la mort frappe dans nos rangs d'une manière bien cruelle ! La perte de l'ami auquel nous rendons les derniers devoirs en est un douloureux témoignage.

» Samuel Levêque était un enfant du peuple doté par la nature d'un ardent amour pour les sciences transcendantes. Quelle persévérance, quel dévouement ne lui fallut-il pas pour se distinguer dans une carrière qui exige tant de recherches, tant de travaux préliminaires ; par combien de privations le pauvre prolétaire est-il passé pour atteindre si haut dans le domaine scientifique ! Oh ! la société a dû récompenser par bien de gloires tant d'efforts destinés à agrandir son horizon ! Regardez, frères, voilà la récompense.... la fosse commune !

» Samuel, comme tous les hommes d'élite, avait de bonne heure abordé la cause de l'avenir ; il était heureux toutes les fois qu'il pouvait prêter l'appui de sa science et de son dévouement à l'idée sainte. Souvenez-vous de l'intérêt que sa présence excitait parmi nous. Aussi savant que modeste, sur sa figure se reflétait la résignation et la bienveillance.

» Ce ne sont pas les équipages des grands, les députations des corps savants qui ont religieusement accompagné ses dépouilles mortelles, ce sont les enfants du peuple, ce sont les enfants de l'avenir auxquels il s'était uni. Après avoir si laborieusement travaillé à la sainte cause de l'harmonie universelle, Dieu ne lui a pas permis d'entrevoir l'aurore de cet avènement prêt à se produire. Mais, du haut du ciel tu souris à nos vœux, tu excites nos efforts ; frère, tes vœux seront exaucés ! »

Dans le procès du sieur Bouton, dont la *Démocratie pacifique* a rendu compte, l'un des défenseurs de l'accusé a lu la lettre suivante adressée à ce dernier par M. de Châteaubriand le 19 septembre 1840.

Nous ne reproduisons cette lettre que pour montrer où en sont les plus grandes lumières de notre époque.

« Si les inspirations généreuses, monsieur, font les beaux vers, les vôtres sont fort beaux. Vous vous attendrissez sur le courage malheureux, à quelque opinion qu'il appartienne ; vous méprisez le succès, et vous avez raison. Le succès n'est que l'accident de la fortune. Je voudrais, monsieur, pouvoir vous être utile sous votre ciel de pierre ; mais si je suis libre sous mon ciel de nuages, je ne suis guère plus riche que vous, par la raison que j'ai prêté des serments que je m'obstine à tenir. *Au reste, nous marchons à une révolution sociale qui nous engloutira tous : comme chrétien, ma résignation est en ce monde, mon espérance dans l'autre.*

« Signé CHATEAUBRIAND,

» A M. V. Bouton, à Sainte-Pélagie. »

L'œuvre de Charlet.

M. Charlet vient de mourir. Telle était la popularité de ses œuvres, qu'il suffit de le nommer pour rappeler tous ses titres à la sympathie publique. Charlet mit toujours son crayon spirituel et facile au service d'un sentiment progressif et national. Sous la Restauration, avec Béranger et Casimir Delavigne, il consola la patrie des revers qui avaient signalé la fin de l'empire en faisant revivre les glorieux souvenirs de la grande armée. Par la lithographie, nouvelle encore à cette époque, Charlet multiplia la reproduction de ses deux types favoris, le grognard et le gamin de l'école mutuelle, deux types libéraux, deux protestations vivantes dirigées contre les officiers courtisans et contre l'enseignement des jésuites. Charlet salua la révolution de juillet comme la réalisation de tous ses rêves, et d'abord capitaine, ensuite chef de bataillon de la garde nationale, il prêta au gouvernement actuel un concours sincère ; mais bientôt il perdit ses illusions ; il comprit que juillet, au lieu de faire triompher la cause populaire, avait enfanté une nouvelle aristocratie. Charlet déposa sa grosse épaulette de commandant, et pendant ces dernières années les esquisses créées par sa plume, car il dessinait alors à la plume, prirent un caractère essentiellement radical ; en regard du bourgeois abâtardi, il plaça l'homme du peuple et sa rude énergie.

Cependant, Charlet n'avait pas étudié la science sociale, et n'était attiré vers elle que par de vagues aspirations. La théorie qui concilie tous les intérêts par l'association, lui était étrangère. Ce qu'il savait le mieux, c'est qu'il était de l'opposition, c'est qu'il protestait contre la politique du gouvernement actuel. Doué d'une haute taille, d'un regard vif et portant de longues moustaches, Charlet ressemblait à s'y méprendre aux grenadiers qu'il a retracés tant de fois ; vers la fin de sa vie, son front chauve, sa moustache blanche inspiraient le respect. Assidu à toutes les réunions d'électeurs de l'opposition, qui se tenaient dans son arrondissement (le dixième), il y était reçu comme un patriarche. Professeur de dessin à l'Ecole polytechnique, il se plaisait au milieu de cette jeunesse à demi guerrière, et l'œuvre qu'il a laissée inachevée, sa plus belle peut-être, représentait en les poétisant tous les uniformes de l'Empire. Dans cette collection, depuis le mameluck Roustan jusqu'au lancier Poniatowsky, chaque figure est un drame historique. Quel sera le successeur de Charlet ? quel homme imbu des idées nouvelles saura ramasser son crayon magique et poétiser, interpréter, non plus le grenadier ni le chasseur de la garde passés au rang de personnages épiques, mais l'ouvrier, le travailleur, mais ces types puissants, mais ces figures pleines d'avenir que recèle dans ses rangs pressés la population agricole et industrielle ?

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — A compter de jeudi, 1er janvier 1846, le prix du pain, dans Paris, est fixé comme suit : le pain de 1re qualité, à 38 cent. le kilog. ; le pain de 2e qualité, à 30 cent.

On assure que le nouveau directeur du Paraguay, [illegible] Lopez, serait décidé à ouvrir avec l'Europe des rapports [illegible] liera, et à envoyer en France et en Angleterre, [illegible] un de ses ministres, M. Halles. Ce seraient surtout [illegible] de la



Aujourd'hui, 1er janvier, la Bourse a été [illegible]. — Les presses françaises ont imprimé en 1845, savoir : ouvrages écrits en toutes langues mortes et vivantes, 6 521 ; estampes, gravures, lithographies, 1 [illegible] ; ouvrages de musique, 492 ; plans typographiques et cartes, 1[illegible]. — Total, 8 520 ouvrages.

TROUVAILLE ARCHÉOLOGIQUE. — Il y a, sous l'église Saint-Léger, deux cryptes souterraines fort curieuses, dont l'une, en style roman, paraît remonter au Xe siècle, et dont l'autre, en style ogival, appartient au XIIIe siècle. Au fond de l'une de ces cryptes, on a trouvé, au milieu des décombres, une ancienne statue en pierre, qui, quoique fortement mutilée, laisse cependant encore entrevoir certains caractères d'art qui ont fixé l'attention des connaisseurs. Cette statue, dit l'*Argus soissonnais*, qu'on présume avoir fait partie d'un tombeau, sur lequel elle était posée horizontalement, et qui aura été brisé et dispersé pendant la révolution, a paru avoir assez de valeur et d'intérêt pour être transportée à la bibliothèque de la ville, où elle figure en ce moment.

LE DROIT DE L'EXERCICE. — La lettre suivante, adressée au *Progressif cauchois*, par M. Dubosc, fabricant d'huile à Fécamp, vient fort à propos, dit l'*Echo de Vésone*, pour montrer une fois de plus combien est vexatoire et odieux le droit de l'exercice : « Monsieur, j'ai recours à la publicité de votre journal pour faire connaître la manière arbitraire dont je viens d'être traité par l'administration des contributions indirectes. Jeudi dernier, j'ai été demander à M. le receveur un congé pour expédier une feuillette de vin à une de mes parentes qui habite Rouen. M. le receveur a refusé d'accéder à ma demande, par la raison que je n'ai pas de licence de marchand de vin. — J'eus recours à un huissier, et, sur ma sommation, M. le receveur s'exécuta en me donnant sur le congé le titre de marchand, qu'il me refusait précédemment. Une heure après, tous les employés, précédés de M. le commissaire de police, firent invasion chez moi, et me sommèrent, au nom de la loi, de leur donner l'entrée de mon cellier, ce à quoi j'ai obtempéré, ne pensant pas qu'il s'agissait, pour ces messieurs, de compter ce que je pouvais posséder de vin en fûts et en bouteilles. Je m'opposai seulement à ce que l'on goûtât mon vin ; mais il me fut dit qu'on allait verbaliser contre moi, pour cause de rébellion. Je laissais faire encore. Hier vendredi, toute la brigade, accompagnée comme la veille de M. le commissaire, se présenta de nouveau à mon domicile ; de plus, il y avait les deux appariteurs et un serrurier. Ils venaient pour procéder à une seconde visite. Seulement, comme j'étais absent et que ma sœur n'avait aucune clef, ces messieurs pénétrèrent de force dans mon cellier et y dressèrent un procès-verbal de saisie, comprenant le cidre même. Ils se sont rendus ensuite sur le port, et ont fait mettre en fourrière deux pièces de vin sortant du navire [illegible]tor. Ce vin était effectivement à mon adresse ; mais ils ne m'ont pas donné le temps de le recevoir. Jusqu'à présent, j'ignore ce qui a pu déterminer cette obstination à me poursuivre, car je ne puis supposer qu'on veuille sérieusement me considérer comme marchand de vin, parce que, dans le courant d'une année, j'ai cédé quelques feuillettes à ma famille. Peut-être devant les tribunaux aurai-je le secret de tout cela. »

DANGER DES BRASEROS. — On écrit de Venise : « Mme la duchesse de Berry a failli être victime d'un accident qui ne lui a causé heureusement qu'une indisposition légère. Arrivées à Padoue, Mme la duchesse de Berry et Mme la princesse de Lucques, sa fille, étaient descendues chez le consul lucquois. Mme la princesse de Lucques, encore un peu souffrante de deux ou trois accès de fièvre qu'elle avait éprouvés depuis son départ de Vienne, s'était couchée en arrivant chez le consul, qui avait mis sa demeure tout entière à la disposition du prince héréditaire de Lucques et des deux princesses. Les appartements donnés aux augustes voyageuses avaient été chauffés avec des *braseros*. Mme la princesse de Lucques ne fut nullement incommodée par l'odeur du charbon, parce que, comme on allait et venait dans son appartement, les portes furent souvent ouvertes ; mais malheureusement il n'en fut pas de même pour son auguste mère : elle ne se retira que tard d'auprès de sa gracieuse fille, et pendant tout le temps qu'elle avait passé auprès d'elle, le calorifère était resté avec son feu de charbon dans la chambre qui lui était destinée. Elle se coucha sans faire attention à l'air étouffé de son appartement, et s'endormit bientôt. Mais, au bout de quelques heures, la princesse, se réveillant avec d'affreuses douleurs de tête et toutes les souffrances qui précèdent l'asphyxie, s'élança de son lit en criant : « Je me meurs ! je me meurs ! » et alla tomber à quelques pas, sans mouvement et sans connaissance. Le médecin que Mme la duchesse de Berry avait amené avec elle pour soigner sa bien-aimée fille, arriva au bout de quelques secondes, fit donner beaucoup d'air à l'auguste malade, qui ne tarda pas à sortir de son douloureux évanouissement. Le lendemain de cet accident, qui pouvait être si grave, il ne restait plus que de la fatigue. »

UNE DÉCOUVERTE. — En faisant des tranchées dans un pré appelé Pradelle et situé au-dessus du Buys, faubourg d'Aurillac, on vient de découvrir une tourbière. Sa largeur est d'environ 25 mètres ; sa longueur et sa profondeur sont inconnues. Parmi les débris dont elle se compose, nous avons remarqué un tronc de hêtre, des branches d'aulne, des noisettes et des hièbles. Ces corps sont à l'état, les uns de putréfaction, les autres de carbonisation. Il y a pourtant des écorces parfaitement conservées et dont l'épiderme est aussi frais que si l'arbre était encore sur pied, ce qui nous a porté, dit l'*Echo du Cantal*, à croire que cette tourbière n'était pas fort ancienne. Comme elle se trouve au pied de la montagne où fut jadis le bois de Lafage, et qu'elle ne forme qu'une zone assez restreinte, nous avons aussi conclu qu'elle avait été produite par un éboulement. On n'a pas l'intention de l'exploiter ; on se propose même de la recouvrir bientôt. Si quelque curieux ou quelque géologue voulait la visiter, il n'aurait pas de temps à perdre.

UNE ERREUR DE LA PEUR. — Dernièrement, à Reims, dans la rue de l'Arbalète, une scène assez étrange avait rassemblé un certain nombre de curieux. Une dame suivait cette rue d'un pas tranquille, lorsque tout à coup elle poussa un cri aigu en faisant un saut de côté, et elle continua son chemin en donnant les signes de la plus violente agitation. Quelques secondes après un nouveau cri retentit, puis un troisième, et enfin la pauvre dame tombe sur le pavé en s'écriant : « Le serpent, le serpent, il est là, tuez-le !.. tuez-le !.. » et elle se tordait dans d'affreuses convulsions. Les personnes accourues aux cris que poussait cette dame, croyaient fermement qu'elles avaient affaire à une folle et ne songeaient pas à lui faire de questions, lorsqu'un jeune garçon, curieux comme on l'est à douze ans, lui demanda si elle avait vu le serpent. « Je crois bien que je l'ai vu, que je l'ai senti sous mes pieds, » s'écrie la dame avec un nouveau

[illegible] sur son adversaire, se serait jeté sur celui-ci, et lui aurait donné un soufflet.

Au moment où François se sentit frappé par Martin, il tenait à la main un de ces chandeliers, d'une forme particulière, dont font usage les carriers, et dont la partie inférieure se termine par une pointe de fer qui permet de les ficher dans le sol ou de les rendre adhérents aux parois des carrières pour la facilité du travail. Dans son premier mouvement de colère, et probablement sans se rendre compte de son action, il riposta à l'attaque imprévue de Martin par un coup du chandelier dont il était armé. Le malheur voulut que la pointe acérée du chandelier atteignît Louis Martin à la poitrine, un peu au-dessus de la clavicule gauche, de telle façon que l'artère se trouva tranchée. Ce fut en vain que les autres ouvriers, témoins de cette déplorable collision, s'empressèrent autour du malheureux jeune homme pour le secourir, et qu'aidés de François lui-même, ils le ramenèrent dans la commune et le transportèrent chez son père, qui tient un petit commerce d'épiceries ; tous les secours furent inutiles, rien ne put arrêter l'hémorrhagie, et Louis Martin ne tarda pas à expirer.

L'autopsie a eu lieu ce matin, à onze heures, en présence d'un de MM. les substituts du parquet et de M. le juge d'instruction. François, qui y assistait, n'a cessé, pendant cette douloureuse opération, de manifester un repentir que trahissaient son émotion et ses larmes. Les hommes de l'art ont déclaré que la mort, que la nature de la blessure rendait inévitable, avait dû être presque immédiate, et le cadavre ne portait d'ailleurs aucune trace de sévices ni de violences.

Les témoins s'accordent à dire qu'il n'existait, entre le meurtrier et la victime, aucun motif de rivalité ni de haine ; ils représentent François Angreter comme étant d'un caractère doux et inoffensif. Il a été néanmoins ramené à la Conciergerie à la suite des opérations préliminaires de l'instruction auxquelles il venait d'être procédé, et qui avaient mis sur pied toute la population de Gentilly.

INFLUENCE DES POMMES DE TERRE SUR LE MARIAGE. — On écrit de Vézac-Cère à l'*Echo du Cantal* : « L'épidémie qui a ravagé cette année les pommes de terre dans le Cantal, y fera manquer, en 1846, plusieurs mariages qui étaient déjà en bon train d'exécution. Toutes les filles, voire même les jeunes gens prêts à marier, qui n'auront pas de quoi supporter aisément le lourd fardeau du mariage, feront bien, disent les pères de famille, d'attendre qu'une nouvelle récolte plus abondante que celle-ci vienne nous dédommager l'automne prochain. »

LE BRIGAND SUPPOSÉ. — Dernièrement, à sept heures du matin, le cri *Au Voleur !* parti de la rue Blanquerie, à Montpellier, s'est rapidement propagé dans le quartier populeux du Plan de l'Olivier. De nombreux habitants se sont précipités dans la rue, et l'on n'a pas tardé à arrêter un homme qui fuyait et cherchait d'un air assez piteux à se soustraire à l'esclandre qu'il avait excitée. Le pauvre diable, saisi par deux hommes vigoureux, en a été assez mal mené, car, dans ce moment où l'on ne parle partout que de vols et de voleurs, chacun se croyait obligé de faire de l'indignation contre le scélérat qu'on venait de saisir. *L'Indépendant de Montpellier* raconte qu'on a su bientôt que le brigand supposé n'était autre qu'un malade qui voulait se soustraire à l'ordinaire de l'hôpital Saint-Eloi ; mais le portier l'ayant vu s'esquiver et désespérant de l'atteindre à la course, avait eu l'ingénieuse idée de crier *au voleur*. Le stratagème a réussi ; mais qui est bien penaud ? ce sont les intrépides citoyens qui ont prêté main-forte et ont arrêté le fuyard. Le bruit s'est répandu que ce dernier est atteint de la gale.

DEUX HOMMES D'ÉNERGIE. — Jeudi dernier, à cinq heures du matin, et par une obscurité complète, le sieur Legrand, batelier de Bruilles-les-Saint-Amand, traversait sur une frêle barque, pour se rendre à la messe de Noël, les prairies couvertes d'eau qui séparent cette commune de celle d'Hergnies. Sur cette barque se trouvaient, avec le sieur Legrand, ses trois sœurs et deux jeunes filles, ses cousines. Ils étaient arrivés à un endroit très profond de la prairie, où l'eau a plusieurs mètres de hauteur. Tout-à-coup la barque chavire, elle s'enfonce et disparaît ; les six personnes qui la montaient disparaissent avec elle. Mais le sieur Legrand savait nager, il plonge, saisit une de ses cousines et appelle à son aide, à son secours ! Seul pour sauver cinq personnes, que peut-il faire ? Sa cousine, qui sait un peu nager, peut se soutenir un instant au dessus de l'eau, et lui, il plonge, il replonge encore, mais dans cette lutte affreuse, terrible, contre la mort à laquelle il veut vainement disputer ses victimes, ses forces s'épuisent. Heureusement ses cris ont été entendus d'un sieur Cauvain, cabaretier. Réveillé en sursaut, cet homme généreux n'hésite pas, il se jette en bas du lit, il devine d'où sont partis les cris d'alarme, et il se précipite à la nage dans cette direction. Guidé par le sieur Legrand, il plonge à diverses reprises, et les deux hommes, combinant leurs efforts au risque de leur vie, parviennent à sauver trois de ces jeunes filles. Quant aux deux autres, leurs corps ne furent retrouvés que trois heures après. Dans un aussi grand malheur, dit le *Journal de Lille*, nous nous plaisons à signaler ici la conduite admirable, le dévouement généreux du sieur Cauvain. Du reste, le sieur Cauvain n'en est point à son coup d'essai ; déjà plusieurs fois il s'est exposé pour sauver la vie à ses semblables, et il est de notre devoir d'exprimer le vœu que M. le préfet ne laisse point sans récompense d'aussi nobles actes de dévouement.

MARTYROLOGE DU TRAVAILLEUR. — Un grave accident est arrivé hier soir dans l'atelier d'un constructeur de mécaniques, rue Saint-Patrice, à Rouen. Un jeune ouvrier qui avait de longs cheveux travaillait auprès d'une machine alors en mouvement ; tout à coup les dents d'un [illegible] donnée.

UN CHEVALIER D'HAITI. — On lit dans le *Droit* : « Il faut avoir un grand amour des décorations pour orner sa boutonnière de celle qu'affectionne le sieur Pannetier. Le sieur Philogène Pannetier, ancien sergent de ville, aujourd'hui marchand de liqueurs, rue des Mathurins Saint-Jacques, comparait devant la 6e chambre pour avoir porté, sans autorisation du gouvernement français, la décoration du Lyon, de Christophe II, prince d'Haïti. Le prince Christophe, fils de feu Christophe Ier, empereur d'Haïti, fut exilé de ses Etats par une révolution à la mort de son père ; depuis il a fait comme tous les prétendants : il s'est, sans façon, couronné lui-même ; a pris, dans son intérieur, le nom de Christophe II, et, à défaut d'autres priviléges, s'est réservé le plaisir fort innocent de créer la décoration du Lion et de la distribuer à ses intimes. Parmi les élus s'est trouvé le sieur Pannetier. Voici la lettre textuelle dans laquelle le prince Christophe, ou plutôt Christophe II, lui annonce qu'il l'a choisi entre tous pour lui accorder l'honneur le plus insigne.

« Paris, le 1er septembre 1843.

» Monsieur,

» Les grands services que vous m'avez rendus pendant mon séjour à Paris, vous établi en moi une confiance et une amitié durables, et vous le prouve, en vous priant de passer chez moi pour y recevoir les brevets de chevalier de Haïti, attaché à ma personne, en cette qualité, et la croix de mes ordres.

» Agréez mon estime et ma confiance.

» Prince MICHEL-SCIPION DE HAITI

(Christophe II.)

ERRATUM. — Hier, nous avons oublié de changer la [illegible] de la *Démocratie pacifique*. — Ainsi, au lieu de : 14e année, 1re série quotidienne, tome V, no 184, qu'on lit en tête de notre numéro d'hier 1er janvier, il faut lire 15e *année*, 1re *série quotidienne, tome VI*, no 1.

OBSERVATIONS RECUEILLIES EN ANGLETERRE EN 1835, par M. C. G. SIMON. — Nous avons rendu compte de cet ouvrage dans notre numéro d'hier. — On peut se le procurer à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10. Un vol. in-8o. Prix : 3 francs.

Agriculture de l'Algérie.

Si l'on voulait préjuger l'avenir de l'industrie agricole, dans notre colonie d'Afrique, par les résultats de tous les essais de culture qui ont eu lieu depuis quinze ans, on se sentirait profondément découragé ; car le nombre des revers dépasse de beaucoup le nombre des succès.

Les grands concessionnaires, après avoir lutté quelque temps contre des difficultés qu'ils n'avaient pas prévues, après avoir dépensé en expériences infructueuses une partie de leurs capitaux, se sont généralement estimés heureux que l'Etat voulut bien reprendre ses dons. Ils étaient partis la tête pleine d'illusions et de projets fantastiques ; ils sont revenus l'esprit ulcéré, dénigrant avec passion un pays dont ils s'étaient enthousiasmés à la légère.

L'exemple des petits cultivateurs est plus effrayant encore : les plus heureux ont pu, à grand' peine, regagner la mère-patrie, ou s'engager comme manouvriers dans les ateliers des villes ; le plus grand nombre a péri de misère ; les fièvres, les privations, la fatigue ont moissonné rapidement ces pauvres travailleurs qui s'imaginaient que leurs bras et leur courage devaient suffire pour leur ouvrir le chemin de la fortune.

Tristes précédents que ne sauraient trop méditer les hommes de cœur avant d'aventurer leurs capitaux, leur vie, leur famille sur une terre nouvelle ! Sachons tirer de nos malheurs un enseignement qui nous profite ; n'agissons plus comme des enfants, sans connaître les obstacles que nous avons à vaincre ; étudions d'avance, avec calme, avec exactitude, les conditions de notre entreprise, et nous réussirons, oui, nous réussirons, nous prendrons possession de l'Algérie par la charrue, quand nous le voudrons fermement ; car on trouve en Algérie toutes les conditions naturelles, indispensables à la prospérité de l'agriculture.

Ces contrées aujourd'hui si désertes, ont été couvertes autrefois de populations nombreuses et riches ; le sol de l'Afrique septentrionale, cultivé par des mains intelligentes, était cité parmi les plus fertiles de l'ancien monde. Lorsque César revint de son expédition, après avoir réuni à l'empire les états du roi Juba, il annonça que le peuple romain pourrait retirer de cette conquête, qui ne comprenait guère que le territoire de la moderne province de Constantine, deux millions de médimnes de blé et trois millions de livres d'huile. Le peuple romain vivait en grande partie des blés produits dans cette province : aussi les exportations ayant été suspendues, par suite d'une révolte, une affreuse disette désola toute l'Italie. (*Expédition scientifique de l'Algérie*, t. 6.)

Sous les Sarrasins, on retrouve encore des preuves historiques d'une grande prospérité agricole chez les Arabes. « La ville de Constantine, dit le géographe Edrici, est bien peuplée et commerçante ; ses habitants sont riches, font le commerce avec les Arabes, et s'associent avec eux pour la culture des terres et pour la conservation des récoltes. Ils ont beaucoup de miel et de beurre qu'ils exportent à l'étranger. Il existe, dans toutes les maisons, des souterrains creusés dans le roc ; la température constamment fraîche et modérée qui y règne contribue à la conservation des grains ; le blé y reste souvent un siècle sans y éprouver d'altération. »

Les cultures arborescentes étaient aussi en grand honneur à cette époque [illegible] du Grand Atlas, ne [illegible] pénétrèrent pas [illegible] de 15 000 lieues carrées ; il n'est pas urgent d'en étudier les [illegible]. Toutefois, rappelons en passant, qu'il ne faut pas confondre le Sahara avec le désert. M. Fortin d'Ivry a redressé avec raison ce préjugé presque général, dans une brochure récente.

« Le Sahara, dit-il, n'est point dénué de ressources, comme on l'imagine ; c'est un sol qui, en vertu des pluies abondantes de l'hiver, produit en cette saison et au printemps des fourrages en immense quantité, dont faible partie est utilisée pour le parcours libre des bestiaux. Ces fourrages pourraient être récoltés et emmagasinés pour l'été, en réunissant les troupeaux dans le voisinage des eaux. Le Sahara est inhabitable l'été, parce qu'alors la végétation des prairies est suspendue ; mais les Alpes suisses seraient aussi inhabitables l'hiver, si les habitants n'emmagasinaient pas de fourrages pendant la belle saison. D'ailleurs, les puits artésiens sont destinés à révolutionner les surfaces sahariennes ; non pas qu'on doive espérer d'amener partout l'eau à la superficie, mais bien près de la superficie, de manière à arroser, au moyen de machines, des espaces actuellement presque stériles, dont le produit serait aussi abondant que sûr, et de manière à pouvoir abreuver chaque jour les bestiaux dont le nombre décuplé séjournerait alors toute l'année dans les mêmes lieux, en consommant le foin de la récolte. Dans les parties arrosables du Sahara, les oasis sont extrêmement bien cultivées et fort habitables ; les Mzabites et les Biskris venant du Sud sont, en général, des hommes remarquables de vigueur et surtout d'activité, d'intelligence et même de probité, ce qui les met bien au-dessus des autres Arabes, comme importance d'utilité à notre égard. Leur pays même et les oasis [illegible], bien que fleurons détachés de la régence, y seront bientôt rattachés par la force des choses. »

La fertilité du Sahara avait été, bien antérieurement, constatée par le botaniste Desfontaines : « Cette région, disait-il, jusqu'à 200 ou 240 kilomètres au-delà du mont Atlas, quoique rarement arrosée par les pluies, est néanmoins fertile en beaucoup d'endroits ; à la vérité, on y récolte peu de blé, mais le dattier y croît en abondance. Cet arbre précieux tient lieu de moissons aux habitants, et fournit presque entièrement à leur subsistance. La fertilité de ce sol sablonneux et en apparence si aride est due aux rivières et aux ruisseaux qui découlent des montagnes ; ils se perdent dans les sables du désert, comme dans une vaste mer, pour reparaître en divers lieux, où ils forment même des lacs d'une étendue considérable. »

L'eau et le soleil, voilà les vrais trésors de l'Algérie ; que faut-il de plus à des cultivateurs intelligents ? Nos fermiers du nord ne comprennent pas très bien la puissance de ces deux agents créateurs. Ils sourient d'un air incrédule lorsqu'on leur raconte les miracles de l'irrigation ; M. Jaubert de Passa, M. de Gasparin, M. Puvis, malgré toute leur autorité, n'inspirent pas encore une entière confiance sur ce sujet. C'est qu'en effet les résultats constatés dans leurs ouvrages tiennent du merveilleux. M. Moll rappelle que l'auteur du voyage en Espagne a vu, près de Valence, des cultivateurs obtenir sur moins d'un hectare trois millions de piments qui, au prix de 1 fr. 50 c. le millier, produisirent une valeur d'environ 4 500 fr. C'était là le rendement d'une seule récolte, et on en faisait plusieurs dans l'année sur le même terrain.

» Si l'on veut bien se rappeler, ajoute le savant professeur, que le soleil de l'Algérie est encore plus puissant que celui du royaume de Valence, on jugera d'après cela des résultats que l'eau peut y produire. » Du reste, les terres arrosées de la banlieue d'Alger se louent déjà sur le pied de 1 000 à 1 500 fr. l'hectare par les jardiniers mahonnais. Ce fait vaut à lui seul plus que tous les raisonnements.

Nous continuerons bientôt l'étude des ressources que l'agriculture peut trouver en Algérie.

ELIZÉE [illegible].

---

(1) *Colonisation et agriculture de l'Algérie*, 2 vol. in-8o. [illegible], 36.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. à Tours. — Rép. à votre question du 10 relative à M. d'O. — du 15 avril 1845 au 15 avril 1846.

M. G. à Toulouse. — N'oubliez pas, dans votre prochaine, de répondre au sujet de M. A. de G.

M. D. à Colmar. — Reçu.

M. M. à Beaugency. — Reçu, merci — Remarquez, ami, que la moyenne n'est pas un minimum ; élargissez la foi autour de vous.

MM. P. M. [illegible] à Decise. — Reçu. — L'ancienneté de tous est connue et notée. — Nous prenons note de vos observations et demandes.

M. B. R. à Donchery. — M. D. de la Nièvre vous réclame une réponse.

Marchés.

Marché de Nangis, 31 décembre. — 3[illegible] veaux amenés et vendus 1,20 à 1,50 le k. — 31 bœufs amenés et vendus 1,00 à 1,10 le k. — 16 vaches vendues et amenées 0,90 à 1,00. — 120 moutons amenés et vendus 0,80 à 1,20. — 06 porcs 0,90 à 1,10. — Froment, 180 hect. à 19,00. — 125 hect. d'avoine à 7,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

L'ECHO DE L'INDUSTRIE

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

(Organisation du Travail.)

Ce journal paraît toutes les semaines. — Prix de l'abonnement, payable d'avance : — Pour un an, 10 fr., — six mois, 5 fr., — trois mois, 2 fr. 50 c. — Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au domicile du rédacteur en chef, M. [illegible], rue des Capucins, 20.

BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au premier (quartier des Tapis). — Toutes les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau. — ANNONCES : 15 c. la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

…s années précédentes, à une sorte paraphrase du discours royal. L'année dernière, le discours de la couronne débutait ainsi : « Au moment où *votre* dernière session a été close, des complications qui pouvaient devenir graves étaient l'objet *de ma* sollicitude. » La chambre des députés répondait : « Lorsque *notre* session s'achevait il y a peu de mois, des complications qui pouvaient devenir sérieuses avaient excité *votre* sollicitude..... » Et les deux voix continuaient à se faire écho jusqu'à la fin de chaque discours.

Si telle devait être cette année l'adresse des députes ; si elle devait lutter avec le discours de la couronne de pâleur et d'insignifiance, mieux vaudrait dispenser messieurs les commissaires d'un travail inutile, mieux vaudrait pour la chambre abdiquer franchement son droit d'intervention dans la politique générale, aborder immédiatement la discussion des lois spéciales et voter le budget au pas de course.

Mais si la chambre conserve son initiative et son libre arbitre ; si elle veut prouver qu'elle a conscience de sa mission et que la session ouverte en ce moment sera pour le pays plus fructueuse que ses aînées, ce louable désir de progrès, d'amélioration, doit se révéler dans les premières paroles prononcées au nom de la chambre. Les premiers votes ont signalé chez elle un grand amour du *statu quo*, et, suivant toute apparence, le projet d'adresse, quel qu'il soit, ne subira pas de modification très importante. Que MM. les commissaires ne comptent donc pas, pour vivifier leur œuvre, sur les amendements nés de la discussion, et surtout, s'ils veulent que leur projet contienne des idées, qu'ils prennent en tout point le contre-pied du discours ministériel.

Voici les vœux que nous aimerions à voir former au nom de la chambre des députés :

SIRE,

Nous nous félicitons avec vous du calme profond dont la France jouit depuis plusieurs années. Aujourd'hui la société n'a plus besoin d'employer la majeure partie de ses forces à comprimer la sédition et à maintenir l'ordre matériel. L'activité sociale peut se diriger vers des œuvres pacifiques et fécondes.

La plus importante de ces œuvres, c'est de vivifier, c'est de régénérer l'agriculture, première source de la prospérité nationale. Nous chercherons avec attention les meilleurs moyens de fonder le crédit agricole, de réaliser un système équitable et puissant d'irrigation ; enfin, tout en respectant le principe de l'égalité des partages établi par le Code civil, nous nous demanderons s'il est impossible de lutter contre les déperditions enfantées par le morcellement indéfini des cultures.

L'industrie manufacturière réclame aussi l'intervention éclairée du législateur. Si, dans ces dernières années, les procédés de fabrication se sont perfectionnés ; si la mécanique a fait des progrès, la situation matérielle et morale de l'ouvrier n'a pas suivi la même marche ascendante. Cependant, Votre Majesté l'a dit, la mission des pouvoirs publics est de répandre le bien-être dans toutes … chaine solution de ce grand problème.

Nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement de Votre Majesté s'est appliqué à poursuivre l'exécution des lignes de chemins de fer. Nous nous occuperons activement des mesures à prendre pour que ces grands travaux n'enfantent point le monopole, ne surexcitent pas l'agiotage et n'absorbent pas d'une manière trop exclusive les ressources financières de la nation.

Le temps est venu, Sire, de réaliser par des institutions équitables l'application des grands principes d'unité, de liberté, de fraternité entre toutes les classes, principes proclamés par la Révolution française et consacrés par la Charte, mais qui n'ont pas encore pris une assez complète possession des faits. Nos efforts combinés avec ceux de Votre Majesté, doivent constituer à l'intérieur le règne de la vérité, de la liberté et de la justice.

A l'extérieur Votre Majesté continue à recevoir de toutes les puissances étrangères des assurances pacifiques et amicales..... Une vive amitié l'unit à la reine de la Grande-Bretagne. Nous sommes heureux de connaître ces dispositions de l'Europe entière. En paix avec tous les Etats civilisés, notre pays va travailler plus activement que jamais à étendre son action sur le monde barbare. Comme vous, Sire, nous sentons la nécessité de développer notre commerce extérieur, d'augmenter notre marine, d'arborer le pavillon français sur des terres nouvelles, et l'assentiment unanime de la chambre élective accueille la pensée d'une expédition qui va reprendre à Madagascar l'œuvre de colonisation commencée par nos pères dans ce vaste et riche pays.

De tristes évènements ont troublé nos possessions d'Afrique : la chambre applaudit à l'héroïsme déployé par nos soldats dans des circonstances fatales. Lorsque la sécurité sera complètement rétablie dans nos possessions africaines, Votre Majesté nous trouvera prêts à la seconder dans toutes les mesures qui auraient pour but d'organiser sur des bases pacifiques et conciliatrices la colonisation de ces fertiles contrées.

Sire, la chambre des députés vous a toujours prêté son concours avec empressement lorsqu'il fallait assurer à l'intérieur le règne de l'ordre. — Aujourd'hui que les factions semblent à jamais dominées, la chambre est prête à vous seconder avec le même zèle dans une autre tâche, celle de l'organisation sociale ; en remplissant cette grande mission, vous jetterez sur votre règne un nouveau lustre et vous fonderez sur des bases impérissables l'union de votre famille et de la patrie.

Le *Courrier de Marseille* analyse la délibération du conseil colonial de Bourbon, relativement à la colonisation de Madagascar, et il ajoute :

Nous nous associons complétement au vœu du conseil de Bourbon au sujet de Madagascar. Il est l'expression du sentiment patriotique éclairé par la connaissance exacte de ces contrées.

Les derniers évènements de Tamatave, qui ont été amenés par la dé… vient à ses intérêts.

Nous reviendrons sur cet important sujet.

Neuf journaux se sont fait représenter hier et aujourd'hui à la réunion pour la réforme électorale ; ce sont : la *Tribune lyonnaise*, le *Patriote jurassien*, la *Colonne de Boulogne*, l'*Ami du peuple*, le *Populaire*, l'*Union*, le *Propagateur de l'Aube*, l'*Indépendant du Midi* et le *Patriote de Saône et Loire*.

Les journaux d'Afrique arrivés hier n'ont apporté aucune nouvelle importante. Le corps d'armée du maréchal se trouvait, le 17 décembre, à Ain-Teukria, attendant la colonne du général Yussouf, qui venait de poursuivre Abd-el-Kader. On avait reçu à Teniet dix mille moutons, six cents bœufs et six ou sept cents femmes, enfants et vieillards provenant d'une razzia exécutée aux sources de la Mina.

Dans la province d'Oran, le général Korte poursuit vigoureusement les tribus révoltées. Deux coups de main, dirigés avec bonheur par cet officier général, ont dissipé complètement plusieurs fractions des Beni-Meniarins, des Harraras et des Ouled-Zaïds, qui se croyaient en sûreté dans leurs montagnes presque inaccessibles.

Les gouvernements belge et hessois viennent de conclure une convention par laquelle ces deux Etats s'engagent à se livrer réciproquement les individus réfugiés de Belgique en Hesse et de Hesse en Belgique, et mis en accusation ou condamnés par les tribunaux compétents pour crimes ou délits.

L'extradition ne sera accordée que sur la production d'un arrêt de condamnation ou de mise en accusation.

En aucun cas, la convention ne pourra être appliquée à des individus qui se seraient rendus coupables d'un délit politique quelconque.

Presque toute la presse allemande se déclare unanimement contre le système cellulaire et l'isolement. Cette question est traitée sous tous les points de vue dans la *Gazette de Cologne*. Ce journal publie deux documents importants contre le système cellulaire, l'un émané de l'évêque de Munster, l'autre d'un fonctionnaire supérieur.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 29 décembre 1845 :

« Les nouvelles que nous recevons de la Baltique nous apprennent que diverses conditions qui n'avaient pas été introduites dans la liste du traité de commerce et de navigation conclu entre le Zollverein et la Sardaigne ont été ajoutées à ce traité. Ainsi on aurait laissé le Zollverein libre d'introduire un système de droits différentiels.

« Si cette nouvelle se confirme, elle prouvera que la Prusse a agi dans cette circonstance avec plus de prudence qu'à l'époque de la conclusion du traité avec l'Angletere ou la Hollande. »

D'après le *Journal allemand de Francfort* du 31 décembre 1845, la conférence douanière qui devait se réunir à Berlin, dans les premiers jours de l'année prochaine, a été ajournée, par suite des négociations en-

(1) La délibération du conseil colonial et le vote de l'adresse au roi sont antérieurs aux évènements de Tamatave.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

SAMEDI 3 JANVIER 1846.

LE GRILLON DU FOYER.

PREMIER CRI DU CRI-CRI.

(Nous avons lieu d'espérer que, pendant que nous publierons la charmante nouvelle de Dickens, traduite par Mme Belloc, M. Alexandre Dumas aura le temps d'achever le *Chevalier de Maison-Rouge*.)

Ce fut la bouilloire qui commença. Ne m'opposez pas le témoignage de Mme Pérybingle. Je suis plus au fait qu'elle, meilleur observateur, et j'affirme, en dépit de ce qu'elle en peut dire, que la bouilloire se mit à chanter cinq minutes pleines avant le grillon ; cinq bonnes minutes au petit coucou hollandais qui occupait l'angle à droite en face de la cheminée.

L'heure avait fini de sonner, et le convulsif petit moissonneur du haut de la pendule, qui va et vient par saccades une faucille à la main devant un palais mauresque, avait fauché près d'un demi-arpent de foin imaginaire, quand le grillon entonna sa chanson.

Il s'établit une sorte d'assaut, un duo plein d'émulation entre le cri-cri et la bouilloire, et voici comment la chose arriva.

Mme Pérybingle, sortie à la tombée du jour, en sabots qui résonnaient sur le pavé, et traçaient, chemin faisant, dans la cour d'innombrables exemples de la première proposition d'Euclide, était allée chercher de l'eau à la fontaine voisine. De retour chez elle, moins les sabots, et par cela même amoindrie de quelques pouces, car, vu sa petite taille, elle affectionnait les hauts talons, elle entreprit de mettre la bouilloire sur le feu. Elle y perdit, non son latin, mais sa bonne humeur ; l'eau, froide de sa nature, et demi-gelée, était précisément dans cette condition pénétrante et fluide où elle s'insinue partout et vous perce jusqu'aux os ; elle s'était frayé un chemin dans la chaussure de Mme Pérybingle, lui avait mouillé les pieds, éclaboussé les chevilles : et pour peu qu'on tienne à ses jambes et à la netteté de ses bas, c'est une rude épreuve.

En outre, le cas s'aggravait de l'entêtement de la bouilloire. Elle ne voulait pas se tenir en équilibre, ni s'accommoder aux aspérités du charbon. Penchée en avant comme une ivrogne, elle bavait sur l'âtre en vraie bouilloire idiote ! Elle était morose, revêche, sifflait et crachotait au feu. Pour comble de disgrâce, le couvercle résistant aux doigts de Mme Pérybingle, tourna d'abord sens dessus dessous, puis avec une constance digne d'une meilleure cause, fit volte-face, et plongeant de côté disparut sous l'eau. La carcasse du grand trois-mâts le *Royal-Georges*, n'opposa pas plus de résistance pour se laisser ramener à la surface, que ne fit cet entêté couvercle aux tentatives réitérées de Mme Pérybingle.

La bouilloire, même alors, semblait de connivence ; son anse avait un air de défi, et son bec se relevait d'un air impertinent, comme si elle eût dit à sa maîtresse : « Vous aurez beau faire : je ne m'échaufferai pas ; l'eau ne bouillera pas. »

Mais Mme Pérybingle avait repris sa belle humeur ; elle frotta ses petites mains l'une contre l'autre et s'assit devant le foyer, toute riante. La flamme commença de monter en pétillant, illuminant de ses lueurs fugitives le petit moissonneur de la pendule, si bien que la flamme semblait seule en mouvement et le petit homme immobile.

Il ne l'était pas cependant ; il avait deux spasmes par seconde, cent vingt à la minute, ni plus ni moins. Mais aux approches de l'heure les crises devinrent effrayantes à voir, et quand un coucou apparut à une des portes-trappes de l'édifice mauresque et chanta six fois, le petit homme, épouvanté, tressaillit à chaque note et se démena comme un possédé qu'une douzaine de lutins tirailleraient par les jambes.

Ce ne fut qu'après une violente secousse et un infernal tintamarre de poids et de rouages qu'il reprit son sangfroid accoutumé. Il ne s'effrayait pas sans cause : ces vieux squelettes d'horloge sont très déconcertants dans leurs manœuvres, et je m'étonne toujours qu'un peuple en revendique l'invention, surtout les Hollandais, gens paisibles, à larges brayes, et qui tiennent à soigner l'enveloppe. Comment ont-ils le cœur d'envoyer nues dans le monde ces mécaniques décharnées et grinçantes ?

Toujours est-il qu'à cet instant de calme la bouilloire se mit en train. Réchauffée, sonore, elle commença par gazouiller quelques sons, par lancer quelques notes chevrotantes, à l'instar des cantatrices en vogue ; puis, secouant toute réserve et tout mauvais vouloir, elle éclata en un chant soutenu, si gai, si babillard, qu'elle en eût remontré au rossignol.

Si simple, si clair ! Dieu vous bénisse ! Vous l'auriez aussi bien compris que si c'eût été de l'imprimé, mieux même ; mieux que nombre de livres, bien connus de vous et de moi. Sortant par flots, sa chaude haleine s'élevait gaiement de quelques pieds, pour aller se suspendre en gracieuses guirlandes autour du manteau de la cheminée, formant à elle seule un petit ciel domestique : au-dessous la bouilloire fredonnait sa chanson mignonne, avec tant de joyeux entrain, que tout son corps métallique en frissonnait, en vibrait sur le feu. Et voyez pourtant l'effet du bon exemple, ce récalcitrant couvercle, tout à l'heure si rebelle, s'en mêlait maintenant, et dansait sa petite polka, et caquetait son petit accompagnement à la sourdine, comme une moitié de cymbale qui ferait la nique à la sœur jumelle qu'elle n'a jamais connue !

Il n'est pas besoin d'interprète pour savoir ce que disait la chanson de la bouilloire ; c'était un franc appel, une bien-venue à certain voyageur empressé d'accourir vers la petite maison bien close, au coin du foyer bien chauffé.

Mme Pérybingle l'entendait, de reste, tandis qu'elle rêvait au coin du feu. « La nuit est noire, chantait la bouilloire ; la route est jonchée de feuilles mortes. Au dessus tout est brume et ténèbres ; au dessous, tout est ornière et boue. Il n'y a qu'un point lumineux dans le ciel sombre : là-bas, là-bas, à l'occident, où la nue se déchire, où le soleil et le vent ont lutté, une trace sanglante attire l'œil et l'attriste. Le pays découvert se déroule en une longue et morne bande. Le poteau est hérissé de givre qui dégèle dans le sentier. Ce n'est pas de la glace et ce n'est pas de l'eau. Ce n'est pas l'automne et ce n'est pas l'hiver : c'est quelque chose de mixte qui a les tristesses des deux saisons. — Mais *il* approche, il vient, il vient ! »

Ici le grillon entonna sa partie, en manière de chœur, avec un si admirable gosier, une voix si peu en rapport avec sa taille (sa taille ! vous n'eussiez pu le voir à l'œil nu !) que s'il eût éclaté comme une bombe, si son petit corps se fût brisé sous la puissance de la vibration, ce n'eût semblé qu'une suite naturelle, inévitable, de si héroïques efforts.

C'en était fait du solo de dame bouilloire : le grillon prit le dessus et le garda. Bonté du ciel ! s'en donnait-il ! sa voix aiguë, vibrante, argentine, résonnait dans la maison, elle scintillait dans le silence comme une étoile, perçait les ténèbres extérieures. Quand elle atteignait la note la plus haute, il y avait un petit tremblement, un trille impossible à décrire, qui vous faisait penser qu'enlevé de terre par son enthousiasme, l'insecte sautait et retombait sur ses petites pattes. Il ne s'en harmonisait que mieux avec la bouilloire. Le refrain était le même ; et ils le chantaient à l'unisson de plus en plus haut : « *Il* approche ! il vient ! il vient ! »

La petite blonde qui écoutait, — car elle était blonde et jeune, quoique rondelette et rebondie, ce qui, à mon sens, ne messied pas, — alluma une chandelle, jeta un coup d'œil au petit moissonneur qui avait fait une assez belle récolte de minutes, et s'approcha de la fenêtre ; elle regarda et ne vit rien que sa propre image réfléchie par la vitre ; et je suis d'avis qu'elle eût pu chercher loin avant de rien voir d'aussi joli. Quand elle revint s'asseoir au coin du feu, le grillon et la bouilloire s'évertuaient de plus belle. C'était une véritable rage d'émulation : une course de chant au clocher. Le grillon prenant la tête de je ne sais combien de toises, la bouilloire le rattrapant à gros bouillons, et tous deux bourdonnant, vibrant, chantant de concert à s'égosiller, si bien qu'on ne savait plus auquel entendre et qui aurait la palme. Du moins, il eût fallu une meilleure tête que la mienne pour en décider ; mais la chose certaine, c'est qu'il finit par y avoir harmonie, et que d'un commun accord les deux athlètes envoyèrent leur joyeux appel sur un rayon de la chandelle à travers la fenêtre, le long de la route boueuse et déserte ; le rayon tombant d'aplomb, droit sur certain personnage qui cheminait dans l'obscurité, lui exprima le tout en un clin d'œil, et lui cria : « Sois le bien-venu, vieux Jean ! sois le bien-venu au foyer ! »

Sa tâche accomplie, la bouilloire épuisée passa par dessus, et fut ôtée du feu. Mme Pérybingle courut à la porte, et entre le bruit des roues de la charrette, des pas du cheval, de la voix d'un homme, des aboiements du chien au dehors, et des vagissements d'un nourrisson au dedans, elle ne sut plus où donner de la

MM. Dupin, Lacave-Laplagne et de Salvandy ont pris la parole. La discussion a été généralement peu animée et peu approfondie. Dans la plupart des bureaux on s'est borné à poser les questions de la politique extérieure sur lesquelles la chambre désirait demander des explications au ministère. Excepté la conversion des rentes et la réduction de l'impôt sur le sel, pas une question importante de la politique intérieure n'a été abordée. L'opposition s'est renfermée dans les vieilles idées, dans le vieux système. Voici quelques détails.

Premier bureau. — M. Ferdinand de Lasteyrie a vu sans étonnement combien le discours du trône était insignifiant à l'ouverture de cette session. Mais ce qu'il ne peut s'empêcher de remarquer, c'est la tendance du gouvernement à s'éloigner chaque année davantage de l'esprit de la révolution de juillet. Maintenant, dans le langage officiel, les mots de *conservation* et d'*ordre public* figurent seuls, tandis qu'il n'est plus question de nos libertés si chèrement acquises, et les plus grandes questions de la politique font place aux épanchements de la famille.

M. de Lasteyrie n'est pas de ceux qui voient dans ce dernier symptôme un retour prochain vers une loi de dotation. Il aime à croire que le ministère est trop préoccupé du double soin de la dignité royale et de sa propre conservation, pour exposer l'une et l'autre aux chances d'une pareille tentative ; mais il voudrait voir le gouvernement également préoccupé des grands intérêts publics, et moins réservé à cet égard.

En ce qui touche nos affaires intérieures, il se demande où sont les témoignages de cette prospérité financière toujours croissante? Est-ce dans l'accroissement des charges publiques? Est-ce dans la licence effrénée que l'agiotage semble avoir pris sous l'aile protectrice du gouvernement?

A l'extérieur, nos affaires sont-elles plus brillantes? Le discours de la couronne ne nous parle que de l'Angleterre. Trois paragraphes n'étaient pas de trop, à ce qu'il paraît, pour constater un bon vouloir, dont, sans cela, l'on aurait pu douter. La France s'unit à l'Angleterre pour réprimer l'audace d'un petit despote de l'Amérique du sud, et de cet effort combiné que résulte-t-il? *L'espérance* que des relations régulières pourront être rétablies. Et voilà pourtant l'unique fruit de cette alliance tant vantée! C'est à elle qu'on sacrifie l'intimité de nos anciennes relations avec les Etats-Unis ; c'est pour elle qu'on paraît oublier les intérêts puissants qui nous restent à régler avec la Belgique, avec l'Allemagne et les autres états de l'Europe.

Libre au ministère de se féliciter d'une pareille situation. Quant au pays, il ne saurait se contenter à si bon marché.

M. de Peyramont ne trouve rien d'exagéré dans le ton d'optimisme qu'on reproche au discours de la couronne. Il est justifié par la prospérité sans cesse croissante du pays. C'est à tort qu'on conteste la bonne situation de nos finances, dont la preuve se trouve à la fois dans l'augmentation des revenus et dans l'élévation des denrées. Quelques désordres passagers ont pu avoir lieu, par suite de la fièvre d'agiotage qui s'est emparée des spéculateurs ; mais pouvait-on espérer qu'il en fût autrement lorsqu'on lui jetait des aliments considérables?

M. de Peyramont s'étonne qu'on ait pu trouver à redire aux phrases du discours qui s'appliquent aux princes de la famille royale. Les succès qu'ils obtiennent intéressent la France entière.

Quant à la politique extérieure, ne compte-t-on pour rien le dernier traité conclu avec l'Angleterre au sujet du droit de visite? Il siérait mal à l'opposition de contester un succès qu'elle-même l'an dernier considérait comme chimérique. Les derniers évènements ont pu prouver la juste et honorable prépondérance dont le gouvernement français jouissait de l'autre côté de la Manche. Sa politique aux Etats-Unis a été ce qu'elle devait être, et c'est dans le message même du président que M. Peyramont...

Répondant à quelques observations de M. de Lasteyrie, M. Guizot affirme que le gouvernement entend rester toujours fidèle à la révolution de juillet ; s'il n'est pas question des libertés publiques dans le discours de la couronne, on y parle de nos institutions qui en sont la base, et sans lesquelles ces libertés deviendraient un vain mot. M. Guizot repousse, en terminant, les inductions qu'on a voulu tirer d'une modification ministérielle, dont la santé de M. le président du conseil a été l'unique cause.

M. de Peyramont est nommé commissaire par 26 voix contre 10, données à M. Ferdinand de Lasteyrie.

Deuxième bureau. — M. Durand (de Romorantin) attaque la politique du ministère tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

M. le ministre des finances déclare que le ministère prend sur lui la responsabilité de n'avoir pas réorganisé la garde nationale là où elle a été dissoute.

M. le ministre déclare que le gouvernement ne peut rien contre l'agiotage de la Bourse. Les dispositions proposées à ce sujet à la chambre des pairs ont, dit-il, été mal accueillies.

M. Lacave-Laplagne annonce que 5 millions au plus de déficit régleront l'exercice 1844. Si ce n'est pas là l'équilibre absolu, c'est du moins une situation qui en approche singulièrement. Il y a eu 20 millions au-delà des prévisions annoncées lors de la présentation du budget. Les budgets de 1845, 46 et 47 se régleront, selon toute apparence, plus avantageusement encore. Les fortifications de Paris n'ont pas été les seuls travaux consacrés à la défense du pays ; il a été fait beaucoup d'autres sur la frontière, sur nos côtes, pour notre marine, et le gouvernement compte bien les continuer et les développer.

Sur les questions de finances, le ministère se félicite d'avoir résisté à la conversion des rentes, dont tout le monde sait qu'il est en principe le partisan sincère ; l'emprunt et les chemins de fer lui en avaient dès lors fait pressentir toute l'inopportunité. Il pense même que le moment d'entreprendre cette opération si grave n'est pas encore venu.

Il annonce au contraire une proposition sur la réforme postale ; il passe à la politique étrangère, et rappelle que notre pavillon a été salué et reconnu solennellement à Otahiti même, par la marine militaire anglaise.

Il fait sentir combien une reconnaissance explicite de l'Angleterre de notre possession de l'Algérie est chose indifférente en soi, et combien peu elle aurait de portée si jamais une nation rivale trouvait intérêt à nous disputer et contester cette possession.

L'affaire de la Plata n'est arrivée à la nécessité du dénouement que depuis peu, et il sera poursuivi avec toute la modération et l'activité possibles. L'Algérie présentera longtemps encore des soulèvements partiels de tribus, des luttes, des difficultés ; mais notre domination n'y est nullement compromise, et sera bientôt rétablie au même degré qu'avant la dernière crise. La lettre du gouverneur général a été désavouée par lui. Le cabinet a pu trouver dans cet acte une certaine irrégularité ; mais il a cru devoir faire le sacrifice de quelques susceptibilités à un grand intérêt public et aux grands services de M. le maréchal Bugeaud.

Notre marine marchande progresse, quoique l'on en dise, moins que quelques autres états, sans doute, mais accroît et son tonnage et le nombre de ses navires. Les exportations s'accroissent également.

M. Durand réplique au ministre et lui reproche l'autorisation donnée aux receveurs généraux de se constituer en compagnie et de concourir pour l'adjudication des chemins de fer : il y voit une véritable alimentation donnée à l'agiotage.

MM. de Larochejaquelein, Boudet et Isambert prennent successivement la parole.

M. Delessert se réjouit de voir l'opposition réclamer aussi, pour sa po... je doutais de la puissance de sa parole, mais je doutais et je doute encore de sa bonne foi.

L'ambassade marocaine, dans ce moment, occupe la curiosité des journaux. Je crains que cette ambassade ne soit (qu'on me pardonne ce mot) plus brillante qu'efficace, plus poétique que politique.

Le traité de Lalla-Maghrnia n'a pas été ratifié. Il y a un fait qui, selon moi, explique le refus de ratification de l'empereur Abder-Rhaman.

Les plénipotentiaires du Maroc ne voulaient pas consentir à ce que les tribus de notre territoire, qui se réfugieraient ou qui émigreraient sur le territoire marocain, fussent réintégrées sous notre domination. Cette question manqua de faire rompre le traité conclu par le général Delarue, qui finit cependant par l'emporter ; et je ne doute pas que ce ne soit cette question aussi qui ait singulièrement influé sur le refus de ratification fait par l'empereur Abder-Rhaman. Voyez, en effet, quel est le plan qu'Abd-el-Kader essaie d'exécuter en ce moment. Il veut faire le vide autour de nous ; il veut faire émigrer les tribus de notre territoire et les transporter dans le Maroc, afin de nous laisser aux prises avec la faim et le désert.

Ainsi, dès le 18 mars, le plan qu'Abd-el-Kader a développé par l'insurrection et par l'émigration était dans la pensée des plénipotentiaires du Maroc. Il y a là, selon moi, un témoignage évident de connivence entre le Maroc et Abd-el-Kader.

M. Saint-Marc-Girardin reproche ici au ministère d'avoir gardé de fâcheuses illusions sur la bonne foi de l'empereur du Maroc, même après l'explosion des nouveaux troubles en Algérie.

Je prie le commissaire, dit-il, qui sera nommé par le bureau, de demander au ministère des renseignements sur les négociations conduites par le général Delarue au mois de mars dernier, et sur le refus de ratification de l'empereur Abdher-Rahman. Je le prie également de demander des renseignements sur l'exécution de l'ordonnance du 15 avril dernier, relative à l'établissement du gouvernement civil. Il sera d'autant plus facile d'avoir des détails sur ce dernier point, que si je ne me trompe, le directeur-général des affaires civiles de l'Algérie, est en ce moment à Paris, faute, je crois, d'avoir pu trouver un logement pour ses bureaux dans la ville d'Alger.

M. Saint-Marc-Girardin appelle l'attention de la chambre sur les affaires du Liban, et termine en attaquant au point de vue de la légalité la dernière ordonnance de M. de Salvandy.

Après quelques observations de M. le général Paixhans, Beaumont (de la Somme) et la réponse de M. le ministre des travaux publics, M. Saint-Marc-Girardin est nommé commissaire par 25 voix contre 20 données à M. Lavielle.

Sixième bureau. — M. Jules de Lasteyrie pense que les affaires de la politique extérieure réagissent d'une triste manière sur les affaires de la France. Le traité avec le Maroc aura des conséquences déplorables pour notre armée et nos finances. Ce traité a été signé avec trop de précipitation.

Les affaires de la Plata méritent de fixer l'attention. Il faut prouver que la France est décidée à ne pas laisser violer les traités et à poursuivre la guerre jusqu'au bout.

Le gouvernement a commis une faute grave quant au Texas : nous avons sacrifié les Etats-Unis, nos alliés naturels, à l'alliance anglaise. Notre chargé d'affaires a reçu, dit-on, les mêmes instructions que le chargé d'affaires de l'Angleterre. Le message du président des Etats-Unis ne laisse aucun doute à cet égard.

M. de Lasteyrie montre le gouvernement tenant la même conduite dans la Californie.

Pourquoi, dit-il, le discours de la couronne a-t-il passé sous silence les massacres du Liban? N'est-ce pas là une question qui touche à ce que

---

tête.

D'où sortait le poupon, et comment, en un tour de main, Mme Pérybingle l'eut-elle dans ses bras? c'est ce que j'ignore : mais c'était un beau poupon, bien venant, rose et frais, et dont elle ne semblait pas peu fière, lorsqu'elle suivit près du feu une gigantesque figure d'homme, beaucoup plus grand et beaucoup plus vieux qu'elle. Il était obligé de se courber en deux pour l'embrasser ; certes, elle en valait bien la peine.

— Bonté du ciel, Jean! dit madame Pérybingle, comme vous voilà fait!

A la vérité, le mauvais temps ne l'avait pas épargné. L'épaisse brume pendait en glaçons à ses sourcils, à ses cheveux : et jusque dans ses favoris, le brouillard et le feu faisaient reluire des arcs-en-ciel.

— Dame! vois-tu, petiote, répondit Jean avec lenteur, comme il se chauffait les mains après avoir déroulé le châle de laine qui lui enveloppait la gorge ; c'est pas précisément un temps d'été : y a rien d'étonnant.

— Ne m'appelez donc pas petiote, Jean ; je n'aime pas cela, dit madame Pérybingle, avec une petite moue, qui montrait clairement qu'au fond ce diminutif lui plaisait assez.

— Est-ce que tu n'es pas petiote, donc! répliqua Jean, la regardant avec un sourire, et lui pressant la taille aussi légèrement que le comportait sa grande et grosse main. Tu tiendrais sous une feuille de chou, et avec le petiot encore! C'est comme qui dirait un point sur... Ah! ben non, je ne dirai pas la chose : je la gâterais, mais c'était une bonne farce ; j'en ai été joliment près tout de même! Je ne crois pas en avoir été plus près de ma vie!

Il était toujours tout près d'une excellente plaisanterie qu'il n'atteignait jamais, cet honnête lambin de Jean! ce Jean si lourd d'esprit, si vif de sentiment; à l'écorce si rude, au cœur si tendre; si terne au dehors, si radieux au dedans ; si épais, mais si bon!

O mère nature, donne à tes enfants la vraie poésie du cœur enfouie sous la pesante enveloppe de ce pauvre roulier (car c'était un roulier!) et nous prendrons notre parti de les entendre parler en prose, vivre en prose, et nous te bénirons de nous admettre en leur compagnie!

C'était chose charmante à voir que Petiote en sa petite taille, avec son poupon dans ses bras : un diminutif de poupon! lançant au feu de coquettes œillades, penchant sa délicate petite tête de côté, juste assez pour l'appuyer sur le bras du roulier, où elle nichait comme un roitelet dans une des courbes de quelque gigantesque statue. Il n'était guère moins agréable de le voir, lui, en sa tendre gaucherie, adapter ses rudes forces à la faiblesse de la jeune femme, et faire de son âge mûr, aux jointures raides, un ferme appui pour cette souple et florissante jeunesse. Et Kitty l'Ebaubie, debout sur le second plan, attendant le poupon dont elle était la bonne en titre, et considérant le groupe conjugal, les yeux dilatés, la bouche ouverte, la tête en avant, comme si, malgré ses quatorze ans, elle eût humé ce spectacle en guise d'air. C'était plaisir aussi de voir Jean le roulier retirer sa main au moment de toucher le marmot, de peur de le casser; puis se pencher et l'examiner à distance avec une sorte d'orgueil étonné, tel que pourrait l'avoir un bon gros dogue, en se trouvant un beau jour père d'un jeune serin.

— N'est-ce pas qu'il est beau, Jean? C'est un petit bijou quand il dort.

— Un vrai bijou, dit Jean ; un bijou fin! Il dort toujours, hein?

— Seigneur Dieu, non!

— Oh! dit Jean d'un air méditatif, je croyais qu'il avait toujours les yeux fermés. Ho! hé! Pétiot!

— Bonté du ciel! comme tu l'as fait sursauter, Jean!

— Pourquoi roule-t-il des yeux, dit Jean alarmé; est-ce que c'est sa façon? Le voilà qui cligne des deux à la fois, à présent. Et sa bouche! Regarde donc sa bouche! Pourquoi la tord-il comme un petit poisson doré?

— Vous n'êtes pas digne d'être père, non, sur ma parole! dit Petiote, avec tout le sérieux d'une mère expérimentée. Mais, que saurais-tu des petites misères qui tracassent les enfants à la nourrice, Jean? Tu n'en retiendras pas seulement les noms, toi, grand engourdi!

Et après avoir retourné le poupon sur le flanc, sur le ventre, et lui avoir administré une petite tape sur le dos pour achever de le remettre, elle pinça l'oreille de son mari en riant.

— C'est vrai que je n'y connais pas grand'chose, reprit Jean se dépouillant de sa grosse cape. Mon métier, à moi, est de faire face à la pluie et au vent, et je me suis battu rudement avec eux ce soir. La bise du nord-est soufflait comme le diable, droit à l'encontre de la charrette, durant toute la route.

— Pauvre cher vieux Jean, il est transi! s'écria Mme Pérybingle redoublant d'activité. Tenez, Kitty, prenez le petit, que j'aie les mains libres! Adieu, mon bijou! si je ne me retenais, je l'étoufferais de caresses! A bas, bou chien! à bas Boxer! Je vais te faire une tasse de thé bien chaude, Jean; puis, je te donnerai un coup de main pour décharger la charrette et ranger les paquets. Tu verras si je ne fais pas à moi seule autant de besogne que la vigilante petite abeille; tu sais?

> L'hiver tu sommeilles,
> Vigilante abeille;
> Le printemps t'éveille,
> Sors de ta maison!

As-tu jamais su la chansonnette de l'abeille, Jean? tu as dû l'apprendre quand tu allais à l'école?

— Je l'ai quasi sue, dit Jean : j'étais tout près de la savoir une fois : mais j'ai jamais essayé de la chanter; je l'aurais gâtée.

Petiote éclata de rire : elle avait bien le plus joyeux petit rire que vous ayiez jamais entendu.

— Quel cher vieux lourdaud tu fais, va, Jean!

Jean n'entreprit pas de se disculper, mais s'en alla voir si le petit garçon à la lanterne, qui allait et venait devant la porte et la fenêtre, comme un feu follet, s'occupait de dételer le cheval, plus gras et mieux nourri que vous ne sauriez vous le figurer, quand même je vous donnerais sa mesure, et si vieux que la date de sa naissance se perdait dans la nuit des siècles.

Boxer, jaloux de prodiguer ses attentions à toute la famille en général et de distribuer également ses faveurs, entrait, sortait par bonds, avec une turbulence étourdissante : tantôt décrivant un cercle de courts aboiements autour du cheval, qu'on étrillait à la porte de l'écurie ; tantôt feignant de s'élancer sur sa maîtresse, puis s'arrêtant tout-à-coup et se roulant à ses pieds; le moment d'après, arrachant un cri d'effroi à Kitty l'Ebaubie, qui sentait s'appliquer sur sa joue un museau froid, tandis qu'assise près du feu, dans la petite chaise basse, elle dorlotait le poupon ; tantôt mû d'un trop tendre intérêt pour le nourrisson même, tournant une douzaine de fois en rond devant le foyer, et enfin s'y établissant comme pour y passer la nuit : puis, sur ses pattes en moins d'une seconde et courant dehors la queue en l'air, pour voir quel temps il faisait, ou pour se rendre à un rendez-vous oublié.

— Là! voici la théière prête, dit Petiote, aussi gaiement empressée qu'un enfant qui joue à la dînette et voilà un bon os de jambon froid à ronger, un quarteron de beurre frais, et l'entame de la miche, le croûton! J'ai le panier pour les petits paquets, si tu veux me les passer, Jean? Mais où es-tu donc? Jean! Jean! — Prenez bien garde, au moins, de ne pas laisser rouler le petit dans le feu, Kitty!

Il est à remarquer que miss Kitty l'Ebaubie, malgré la vivacité avec laquelle elle repoussa la recommandation, avait un rare talent, tout en s'y prenant avec calme, et d'une manière particulière, pour multiplier les chances fâcheuses, qui mettaient sans cesse en danger la courte vie du marmot. Cette jeune soubrette était maigre, effilée, taillée sur le patron le plus économique, au point qu'on vivait dans une appréhension perpétuelle de voir ses vêtements se décrocher des anguleuses chevilles qui lui servaient d'épaules, et glisser jusqu'à terre sans rencontrer un point d'arrêt. Le trait distinctif de son costume était l'apparition intempestive de quelques morceaux de flanelle d'une coupe bizarre. Dans la région du dos s'ouvraient çà et là des aperçus de lacets, des trouées de corset vert sombre. D'une nature extatique et admirative, miss Kitty l'Ebaubie s'absorbait de plus en plus dans la contemplation perpétuelle des vertus de sa maîtresse et de celles du poupon ; aussi pouvait-on dire que ses légères erreurs de jugement faisaient un égal honneur à son cœur et à sa tête : mais le crâne du marmot ne s'en trouvait pas mieux. Il allait de choc en choc, du battant de l'armoire à celui du buffet, de la rampe de l'escalier au bois de lit, se heurtant dix fois par jour à quelque substance étrangère, plus ou moins hostile : c'était le naïf résultat de l'honnête et candide surprise de Kitty l'Ebaubie, en se voyant si bien traitée, si bien nourrie, et installée comme chez elle au coin du foyer domestique. Kitty l'Ebaubie n'avait pas été gâtée par le destin : ses ancêtres maternels et paternels n'avaient fatigué la voix de la renommée d'aucun nom. Recueillie en naissant par la charité publique, elle avait pu de bonne heure mesurer la distance qui sépare en ce bas monde le berceau de l'enfant désiré du berceau de l'enfant trouvé.

(*La suite à demain.*)

[illegible]

M. [illegible] s'effraie de l'énormité des dépenses pour l'Algérie. Il veut que la chambre demande des explications sur ce qui s'est passé entre M. le maréchal Bugeaud et M. le ministre de la guerre, lors du départ de M. Bugeaud pour l'Afrique.

M. d'Angeville approuve la politique du ministère. Il se prononce contre l'expédition de Madagascar.

M. d'Angeville a été nommé commissaire par 23 voix contre 14 données à M. de Valmy.

La commission se compose de MM. Peyramont, François Delessert, Couture, Vitet, Saint-Marc-Girardin, Bignon, J. Lefebvre, Desmousseaux de Givré et d'Angeville.

Ordre du jour du samedi 3 janvier 1846.

A deux heures séance publique.
Communication du gouvernement.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'administration de la marine a reçu l'ordre de soumissionner 900 tonneaux de fret pour Bourbon. Cette mesure se rattache évidemment à la prochaine expédition de Madagascar. Les navires devront être rendus à Toulon le 15 janvier prochain, et rester à la disposition du gouvernement. On assure que dans le cas où il ne se présenterait pas de navires de commerce dans le délai fixé, la marine devrait armer immédiatement deux corvettes de charge pour transporter les 900 tonneaux.

Une correspondance du journal de New-York, le *Herald*, annonce l'arrivée aux Etats-Unis de M. Amony Edwards, citoyen de l'Union, venu de Buenos-Ayres avec la mission que lui a donnée le président Rosas d'invoquer l'appui des Etats-Unis contre l'intervention anglo-française dans la Plata. D'après ce journal, le président Polk aurait répondu qu'une intervention, sous quelque forme que ce soit, dans les affaires des autres peuples, était contraire à la ligne politique suivie par les Etats-Unis.

M. le général Subervie est retenu dans sa terre par une maladie qui l'a empêché de se rendre à la chambre des députés pour l'ouverture de la session.

On assure, dit le journal l'*Algérie*, que M. Duchâteau, consul intérimaire à Tanger, est nommé consul-général et chargé d'affaires au Maroc, et que M. Léon Roches, interprète en chef de l'armée d'Afrique, est nommé consul à Tanger.

M. Anspach, substitut du procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine, vient d'être nommé membre du consistoire central des israélites de France, en remplacement de M. Crémieux, qui n'a pas accepté.

L'Académie royale des inscriptions et belles-lettres a renouvelé aujourd'hui son bureau pour tout le cours de l'année 1846. M. Naudet, directeur de la Bibliothèque royale et vice-président de l'Académie, a été nommé président à la place de M. Pardessus. M. Reinaud, professeur d'arabe, remplace M. Naudet.

L'élection de M. Vivien, faite par l'Académie des sciences morales et politiques, vient d'être approuvée par une ordonnance royale.

M. Redman, agent consulaire d'Angleterre à Mazagan, vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur, en récompense de la belle conduite qu'il a tenue envers les naufragés du *Papin*.

Le tableau du prix de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation des grains et farines, a été arrêté le 31 décembre, ainsi qu'il suit :

1re classe, section unique, 24, 8 ; 2e classe, 1re section, 21, 61 ; 2e, 22, 27 ; 3e classe, 1re section, 24, 96 ; 2e 21, 53 ; 3e, 19, 44 ; 4e classe, 1re section, 21, 13 ; 2e, 19, 94.

Pendant le cours de l'année qui vient de s'écouler, on a joué 4 tragédies, 4 ballets-divertissements, 11 opéras, 20 comédies, 30 drames et 200 vaudevilles ; en tout 269 pièces de 200 auteurs et 10 compositeurs.

Le 28e tirage des numéros des coupons de rente de l'emprunt de la ville de Paris a eu lieu ce matin à l'hôtel-de-ville. Voici les 16 premiers numéros qui sont sortis et qui ont gagné les primes ci-après : le no 24 356 sorti le premier a gagné la prime de 50 000 fr.; le no 21 646, sorti le 2e, 20 000 fr.; le no 22 138, sorti le 3e, 15 000 fr.; le no 22 186, sorti le 4e, 12 000 fr.; le no 8 865, sorti le 5e, de 10 000 fr.; les numéros 13,710, 2 296, 21 605, 6 465, 20 814, 4 772, 8 654, 36 601, 9 999, 4 699 ont droit chacun à une prime de 500 fr., et le numéro 17 167 a gagné une prime variable fixée, pour ce semestre, à 1 140 fr.

UN MYSTÈRE. — D'après la *Gazette des Tribunaux*, un fait singulier se produit depuis quelques jours dans le périmètre du Palais-de-Justice, de la Conciergerie et de la Sainte-Chapelle. Chaque soir, à partir de six ou sept heures, et pendant une partie de la nuit, on entend un bruit sourd, semblable à peu près à celui que produirait un travail souterrain. Toutes les recherches qu'on a faites jusqu'à ce moment pour découvrir la cause de ce bruit sont demeurées inutiles. On avait pu penser d'abord que quelque prisonnier aurait tenté de creuser une mine dans l'espoir de trouver un moyen d'évasion, soit en établissant un conduit qui eût débouché dans quelque cave du voisinage, soit en perçant les murs épais des anciennes cuisines de saint Louis, pour communiquer avec les égoûts qui aboutissent à la rivière. Ni l'une, ni l'autre de ces suppositions n'était fondée, et l'on a acquis la certitude qu'aucune tentative d'évasion n'avait eu lieu. Peut être serait-ce tout simplement à quelque infiltration souterraine des eaux qu'il faudrait attribuer ce phénomène. Quoi qu'il en soit, on continue de se livrer à des recherches qui, sans doute, feront connaître la vérité sur ce fait, qui n'avait pas laissé d'abord de causer quelque inquiétude.

INONDATION EN BELGIQUE. — Nos tristes prévisions, dit l'*Emancipation* (de Bruxelles), viennent de se réaliser. Les eaux de la Senne et de tous ses affluents ont commencé à déborder sur une grande étendue. Toute la vallée de la Senne est submergée. Le canon d'alarme s'est fait entendre des écluses de Hal où l'on ne pouvait plus retenir les eaux. En peu d'heures, l'inondation a couvert des centaines de bonniers de terres labourées et ensemencées, ainsi qu'un grand nombre d'habitations et d'usines. Les habitants des communes riveraines de la Senne se sont occupés à déménager au plus vite, emportant ce qu'ils avaient de plus précieux.

A l'heure qu'il est, l'inondation, devenue aussi considérable que celle de 1839, a intercepté la plupart des communications dans tous les environs de la capitale. Les communes de Molenbeek-Saint-Jean, Anderlecht, Laeken, une partie de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek, etc., sont envahies par les eaux que chasse avec violence un vent favorable à l'i-

[illegible] garnies dans cette maison, dont elle est propriétaire, revenait du théâtre, quand elle trouva dans son salon un jeune homme, le sieur M..., employé des contributions indirectes ; celui-ci désirait depuis longtemps prendre pour sa femme cette dame, qui ne cessait d'opposer un refus formel à ses propositions de mariage. Désespéré et irrité d'une résistance que rien ne pouvait fléchir, il renouvela ses instances lorsque cette dame, qu'il attendait avec de sinistres projets, rentra dans son salon, et voyant encore sa demande rejetée, il tira à celle-ci à bout portant un coup de pistolet. Par un hasard qui tient du miracle, la balle a rencontré un fil de fer du chapeau de cette dame, et, après avoir seulement effleuré sa tempe, est allée se loger dans une cloison. Tandis que celle qui échappait ainsi à un si grand danger, mais que l'assassin croyait frappée à mort, poussait des cris d'épouvante et appelait du secours, le sieur M... s'est rendu dans sa chambre, s'est saisi d'un couteau-poignard qu'il s'est enfoncé dans la région du cœur. La mort a été instantanée. MM. les commissaires de police Coutelle et Cousin, attirés sur le lieu de la scène par la rumeur publique, n'ont trouvé qu'un cadavre, auprès duquel étaient encore deux pistolets chargés et armés. On se fera difficilement une idée du trouble et de la confusion que cette tentative d'assassinat et ce suicide ont causés dans cette maison garnie.

Le sieur M... appartient à une honorable famille de Strasbourg. Le *Sémaphore* nous apprend que la blessure de la dame est excessivement légère.

UN ENLÈVEMENT. — Une jeune Anglaise de seize ans, qui habitait Louvain avec sa mère depuis quelques mois, a été enlevée, dit le *Politique*, par un officier du 2e régiment de chasseurs à cheval. Dans le premier moment de la douleur que sa mère a ressentie de l'évènement, elle est allée porter sa plainte contre l'officier au parquet du procureur du roi. L'*Emancipation* annonce que, par suite du consentement de la mère au mariage de sa fille, la plainte qui avait été déposée au parquet du procureur du roi a été retirée. C'est la manière la plus heureuse de terminer une affaire commencée sous d'assez tristes auspices.

LA FATIGUE ET LE FROID. — Le *Phare des Pyrénées* raconte qu'il était mal informé lorsqu'il rapportait que le cadavre du malheureux lieutenant du 27e régiment de ligne, disparu dans la soirée du 18, au retour d'une promenade militaire qu'il venait de faire avec sa compagnie, avait été retrouvé dans la Nivelle, sur le territoire de la commune de Saint-Pée. C'est bien sur cette commune qu'il a été trouvé, après trois jours des plus actives recherches, mais assis au pied d'un arbre, où il a succombé, sans doute, par l'effet du froid et de la fatigue. M. Davalis (c'est le nom de cet officier) était habillé et armé comme au moment de la promenade qu'il avait faite avec sa compagnie ; dans la poche il avait une somme de 20 fr. 75 c., et un foulard dans lequel était enveloppée une montre en or à répétition. M. le docteur Damestoy a constaté que sa mort n'était la suite d'aucune violence extérieure. Les autorités de la commune de Saint-Pée se sont rendues sur les lieux, et ont permis que le corps fût transporté à Aïnhoa, où il a été inhumé.

ÉTRANGE INSOUCIANCE. — La ville de Marche, en Belgique, vient d'être encore la proie des flammes. 24 bâtiments composant la rue des Carmes et habités par des ouvriers n'existent plus ; le vent était furieux et couvrait le reste de la ville d'un torrent de feu. Pendant que les uns en concentraient le foyer, les autres devaient se porter sur tous les points enflammés par les étincelles. On s'est rendu maître de l'incendie vers huit heures du matin. Chacun a fait son devoir et le clergé n'a pas fait défaut partout où il fallait du secours. La plupart des maisons étaient assurées. Il est à regretter que l'on prenne si peu de précaution dans cette petite ville; il ne suffit pas d'écrire des règlements, il faudrait les exécuter, et cela n'a pas lieu. Après avoir été souvent rasée, Marche fut détruite cinq fois de 1584 à 1691. Elle ne fut pas plus heureuse pendant le 18e siècle. On se rappelle en outre les ans 1800, 1803, 1806, 1810, 1835 et 1843 ; 1806 surtout n'a presque rien laissé, par inexécution d'un règlement sur les toits de paille. Cette ville est au milieu des carrières, et l'on y bâtit toujours en bois. La chaux n'y manque pas, et le plâtrage y est inconnu. On y laisse bâtir pêle-mêle, les habitations, les écuries, les fours ; les tuyaux des cheminées passent à travers les greniers à foin et les dépôts de bois. Les Marchois devraient enfin adopter quelques mesures pour leur sécurité future.

UNE CANONISATION. — On écrit de Rome qu'il est question de canoniser feu la princesse Borghèse, née Talbot. Les promoteurs de cette béatification sont le peuple romain et la princesse Adèle Borghèse, belle-mère de la défunte, qui, pendant sa vie, l'avait persécutée avec acharnement, par jalousie et par une vanité de femme. La famille Borghèse a déjà réuni 100 mille scudis pour la cérémonie de la canonisation, dans le cas où la curie romaine consentirait à y procéder.

EFFRAYANT VISITEUR. — Une aventure extraordinaire, qui heureusement n'a rien eu de funeste, vient d'arriver à Segré; le *Journal de Maine-et-Loire* la raconte ainsi :

« Un bœuf que l'on conduisait à l'abattoir, ou plutôt à la tuerie d'un de nos bouchers, se trouvait vers le milieu de la rue Saint-Sauveur, lorsque son conducteur voulut le diriger par une petite rue traversière. L'animal indocile prit l'opposé et entra tout-à-coup dans la salle de l'auberge du Lion-d'Or. C'était l'heure du dîner, et les tables étaient garnies de convives qui, tout en mangeant, devisaient sur les denrées du pays, et principalement sur le prix des céréales. On se figure sans peine la confusion qui régna dans la salle à l'arrivée inattendue de ce nouvel hôte. La panique était au comble, plusieurs personnes voulurent fuir, d'autres montèrent sur les tables ou se cachèrent dessous.

» Enfin, on chercha à le faire sortir, et vingt bâtons s'élevèrent sur le pauvre animal ; mais celui-ci, devenu furieux, piqua une tête dans une cloison vitrée et passa au travers en brisant tout sur son passage. Effrayée du danger, la demoiselle de la maison se sauva au premier étage ; mais le bœuf s'élança sur ses pas et s'engagea dans l'escalier ; si bien que ne pouvant plus reculer, il a dû continuer son ascension jusqu'au bout. Enfin, parvenu au palier, il a pu se dégager et gagner une porte de sortie qui donnait dans une allée, et par laquelle il est revenu dans la rue à la grande surprise de la foule assemblée. Quelques heures après il tomb[illegible] sous le coup de la terrible massue. »

TENTATIVE INEXPLIQUÉE. — Une mystérieuse tentative d'ass[illegible] est racontée dans les termes suivants par un journal de Bruxelles : [illegible] d'usage, lorsque la famille royale doit retourner le soir au châte[illegible] Laeken, de faire reconnaître la route par une patrouille de cavaler[illegible] [Mer]credi 24, le roi et la reine retenus au palais par suite d'un dîner d'ap[parat], ne sont retournés à Laeken que vers dix heures et demie ou onze h[eures] du soir. Quatre sous-officiers du régiment des guides venaient de [re]connaître la nouvelle route royale de la place de la Reine au pont de Lae-

MARTYROLOGE DU TRAVAILLEUR. — Le [illegible] de ce mois, quatre pêcheurs de Lillebonne, occupés dans le lit de la rivière à parer leurs filets, ont été surpris par le flot, dont la marche rapide ne leur a pas donné le temps de fuir. L'un d'eux, à ce que nous apprend le *Courrier du Havre*, après les plus grands efforts, est parvenu à gagner la terre à la nage ; mais les trois autres, les deux frères Prosper et Adolphe Lambert, et Gaspard Laval, marié seulement depuis un mois, ont été noyés.

NAUFRAGES. — Les journaux anglais contiennent le récit de nombreux sinistres arrivés sur les côtes de la Manche et dans le canal de Bristol : plus de 30 bâtiments caboteurs se sont perdus, quelques-uns corps et biens ; et plusieurs navires au long cours ont également fait naufrage. Le trois-mâts *le Frankland*, venant de Bahia, chargé de cuirs, coton, sucre et autres marchandises, a fait côte sur l'île d'Anglesey en se rendant au port de Liverpool, sa destination. Le navire a été entièrement brisé et la cargaison est perdue ; l'équipage est parvenu à gagner la terre. *Le Noodmann*, de la compagnie des Indes, a été porté par la violence de la mer sur des rochers à environ 16 milles de North-Foreland et mis en pièces par le ressac. On est sans nouvelle d'un bateau à vapeur parti de Londres pour Brême, et l'on craint qu'il n'ait péri corps et bien dans sa traversée. Un bâtiment anglais s'est aussi perdu, dit-on, près de Norden à l'endroit où *le Margaret* a éprouvé le même sort.

On lit dans le *Courrier du Havre* : « Un journal de Norfolk (Etats-Unis), en date du 10 décembre, annonce qu'un navire français a naufragé sur le cap Henri, à l'entrée de la Chesapeake. Tout l'équipage aurait péri, sauf le capitaine, son second et un matelot. Le journal ne contient aucun autre détail sur ce sinistre. »

P. S. Nous recevons par *le Cambria* les détails suivants, extraits du *Courrier des Etats-Unis* : « Le mardi, 2 décembre, la barque française *Emilie*, allant de la Martinique à Norfolk, était arrivée à trente milles au sud du cap Henry, par un ciel tellement couvert, qu'il fut impossible au capitaine de faire ses observations pour reconnaître sa position. Cependant il savait être près de terre, et il louvoya en ayant soin de sonder fréquemment; il espérait découvrir ainsi le fanal, ou rencontrer un pilote. Tout à coup, au moment où la sonde n'indiquait aucun danger, le navire toucha avec violence, et fut presque immédiatement englouti dans deux brasses et demie d'eau. On se hâta de jeter la chaloupe à la mer, mais elle chavira. Les vagues balayaient complètement le pont, et l'équipage dut se réfugier dans les mâts. Ces malheureux demeurèrent toute la nuit dans cette position, transis de froid, menacés de se voir jetés dans l'abîme.

» Le lendemain, l'atmosphère était encore tellement obscure, que les signaux de détresse ne pouvaient pas être aperçus du rivage. Les naufragés alors se remirent à l'eau et réussirent à couper les mâts, sur lesquels ils construisirent un radeau. Dix hommes s'y étaient placés, lorsque tout-à-coup le câble qui le retenait au navire fut brisé, et cette frêle embarcation fut entraînée, laissant sur le bâtiment le capitaine, le lieutenant et un matelot, qui avaient voulu s'embarquer les derniers. Le radeau fut jeté à la côte, mais quatre hommes seulement avaient pu s'y maintenir ; les six autres s'étaient noyés ; deux autres avaient déjà péri, en voulant se sauver à la nage immédiatement après le naufrage. Pendant l'après-midi de jeudi, la mer était si grosse, que personne n'osa se hasarder sur un canot pour aller porter secours au capitaine et à ses deux compagnons. Ces infortunés durent passer une seconde nuit accrochés aux débris des mâts, pour ne pas se laisser emporter par les vagues glacées que jetait sur eux un violent vent du nord. Le lendemain matin, enfin, ils virent venir à eux des sauveurs ; ils étaient réduits à un état d'insensibilité presque complète. On leur prodigua les soins les plus empressés ; M. Fleurot, qui est notre compatriote et notre agent, en même temps qu'il est consul américain à la Martinique, s'étant trouvé par hasard à Norfolk, se hâta de prendre des mesures en faveur des naufragés. Le capitaine et un de ses hommes ont été recueillis par le major Cornick, les autres par M. Chapel Noah. Six cadavres sur huit avaient été retrouvés, et on leur avait rendu les honneurs de la sépulture. Le naufrage a eu lieu à moins de deux cents pas du rivage. »

Le bâtiment à vapeur anglais *Parsee*, ayant à bord 800 caisses d'opium, a été abordé par son travers et littéralement coupé en deux dans la mer des Indes, par un autre navire à vapeur, *le Carnac*. Les passagers du *Parsee* et l'équipage ont fort heureusement pu sauter à bord du *Carnac*.

NAUFRAGE DU SAINT-DAVID. — Il ne reste plus de doute, malheureusement, sur le naufrage du bateau à vapeur anglais *le Saint-David*, parti de notre port pour Liverpool, le 13 décembre courant. Tout le monde attribue ce sinistre à l'état d'innavigabilité où a dû se trouver ce bâtiment, allant de bout à la lame, par un gros vent et une grosse mer, avec son pont couvert de marchandises et encombré comme il l'était ; ce qui, du reste, était à remarquer à chaque voyage du navire. Donc, s'il y a lieu de s'étonner de quelque chose, c'est que ce funeste événement ne soit pas arrivé plus tôt, d'autant plus qu'au dire de tous les marins, *le Saint-David* était un mauvais navire, tonturé outre mesure, et même à peu près délaissé par ses armateurs qui l'avaient déjà remplacé par le bateau *le Severn*. On ne sait par quelle fatalité il a fait ce dernier voyage.

NAUFRAGE DU NAVIRE LA DUCHESSE D'ORLÉANS. — Le pilote Marinier nous prie de publier le rapport suivant qu'il a adressé à l'autorité compétente sur la perte du navire *la Duchesse-d'Orléans* :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que, le 28 de ce mois, le navire français *la Duchesse-d'Orléans*, capitaine Menès, ne pouvant rentrer au port, mouilla du sud de la petite rade à l'ouest de la jetée. Etant sur la tour avec le pilote-major, il me demanda s'il m'était possible d'aller à bord ; je lui répondis que j'allais essayer, que je pourrais peut-être sauver l'équipage, mais que je craignais pour le bâtiment, parce que la mer baissait.

Je partis avec six hommes dans une pirogue ; arrivé à bord, non sans [illegible] n'eus à faire aucune manœuvre pour changer de position, [illegible] que le navire touchait déjà ; je m'occupai à faire mettre la chaloupe à [illegible] fis filer derrière sur une aussière, ainsi que mon bateau, [illegible] dans chacun. N'ayant qu'une ancre de mouillée, je [illegible] bâbord le plus tard possible, afin qu'en tombant elle ne crev[ât pas l]e navire, car elle était du bord dessous le vent. Depuis le mo[ment où j']arrivai à bord, jusqu'à ce que la marée mollit, le navire ne [fat]igua pas beaucoup, prêtant le côté au vent (le vent était ouest). On [illegible] assez bien la pompe ; mais quand il vint de bout au vent, aidé par sa brigantine que j'avais fait border, il talonna si fortement qu'il

ouverte un peu de la jetée du nord-ouest.

Signé : MARINIER, pilote.

Havre, le 29 décembre 1845.

CHEMIN DE FER DE PARIS A STRASBOURG. — RETENUE DE 1 FRANC 65 CENTIMES PAR ACTION. — On lit dans le *Droit* : « Le tribunal de commerce de Paris a entendu, hier, la discussion soulevée par la retenue de 1 fr. 65 c. par action, faite par le conseil d'administration de la compagnie Gentil Fol et Ce, formée pour la soumission du chemin de fer de Paris à Strasbourg.

» L'argent des actionnaires a été employé à faire des reports par le ministère de M. Isot, agent de change. Cette opération a donné un déficit considérable, et le conseil veut couvrir cette perte par la retenue de 1 fr. 65 c. par action.

» Me Amédée Deschamps, agréé de M. Demevil et de vingt autres actionnaires, et Me Lan, agréé de MM. Fould et autres, ont contesté cette retenue et soutenu qu'ils n'avaient point à s'associer aux opérations de Bourse plus ou moins heureuses des administrateurs ; et, comme cette contestation est du ressort de la juridiction arbitrale, Me Deschamps demandait acte de la nomination de M. Horace Say, pour une partie de ses clients, et de Me Vatimesnil pour l'autre partie. Me Lan demandait acte, pour MM. Fould et consorts, de la nomination de M. Charles Mallet.

» Me Eugène Lefebvre a plaidé pour le Conseil d'administration.

» Me Durmont a demandé la mise hors de cause de MM. Gentil Fol et Ce, qui ne font pas partie de la société ; ils en étaient seulement les banquiers.

» Le Tribunal, présidé par M. Moinery, considérant que l'intérêt de tous les demandeurs était connexe, leur a ordonné de s'entendre pour le choix d'un arbitre dans le délai de huit jours, sinon leur a désigné, d'office, M. Charles Mallet ; a donné acte aux défendeurs du choix de M. Gabriel Odier, et mis MM. Gentil Fol et Ce hors de cause, dépens réservés.

» Audience du 30 décembre. »

Les séances de la Société des Concerts doivent commencer le dimanche 11 de ce mois. Les personnes qui ont retenu des loges ou des places sont priées d'en faire retirer les coupons au bureau de location établi au Conservatoire, à partir du dimanche 4 janvier jusqu'au jeudi 8 inclusivement. Passé cette époque, on en disposerait.

La foule augmentant de samedi en samedi aux Bals de l'Opéra, l'administration a l'honneur de rappeler au public les mesures de précaution qui ont été prises depuis plusieurs années pour éviter l'encombrement. — Les loges et stalles louées à l'avance entrent par le milieu ; les portes de droite et de gauche sont réservées pour les billets ordinaires.

VARIÉTÉS.

—

La Phalange,

SIXIÈME DOUBLE LIVRAISON (NOVEMBRE DÉCEMBRE).

Cette livraison, qui termine le second volume de la *Phalange*, contient comme les précédents des travaux de haute science, que nous signalerons à l'attention de nos lecteurs dans une rapide énumération.

Manuscrits de Fourier.—Nous avons publié, 1° dans les deux premiers volumes de la *Phalange* deux cahiers de Fourier sur les institutions du commerce garantiste.

2° Un cahier sur la cosmogonie. Cet écrit, magnifique de forme, ouvre des horizons immenses à la science cosmogonique ; quand on a lu ces pages sublimes qui initient à la science des mondes, quand l'esprit a vu se dérouler dans toute leur puissance ces lois d'harmonie universelle qui embrassent l'infinité des êtres dans l'éternité sériaire de toutes leurs existences, on est saisi d'un saint respect ; et si on reste confondu devant la grandeur de l'Intelligence suprême qui ordonne toutes choses, on est aussi forcé de s'humilier avec admiration devant le puissant génie qui a dévoilé enfin les secrets de la Genèse universelle.

Le dernier numéro de la *Phalange* contient la première partie d'un cahier de Fourier, sur les Séries mesurées. On sait que, dans les mains de notre maître, la Série est le plus puissant des instruments. C'est au moyen de la Série qu'il a exploré intégralement le champ de l'Unité universelle ; c'est par la Série qu'il a procédé à ses analyses si savantes et si complètes sur le monde physique et sur le monde moral ; c'est à l'aide de la Série qu'il est parvenu à constituer son admirable synthèse de l'Harmonie sociale, et c'est en appliquant la Série comme *criterium* de la vérité de sa découverte, qu'il a pu s'écrier avec le poète :

Exegi monumentum ære perennius.

Fourier, dans ses livres, a donné bien peu de détails sur la loi sériaire et sur l'emploi de la Série comme méthode d'analyse et de synthèse. Le cahier que nous publions donne des renseignements précieux sur ces divers points. Après avoir exposé en quelques pages claires et lumineuses *l'excellence de l'ordre mesuré*, Fourier définit les différentes espèces de séries ; ces définitions sont appuyées d'exemples qui montrent tous d'une manière nette et tranchée « que la nature tout entière est l'écho et l'emblème des facultés passionnelles. »

Viennent ensuite des observations capitales sur les accords des séries mesurées en identité, sur la manière de former une série mesurée à double timbre, ou binoctave ; enfin des indications très importantes sur la manière d'élever les séries en puissances successives.

Tout ce travail est entièrement neuf, et nous ne saurions trop recommander à nos amis la lecture attentive et l'étude constante de ces pages si claires, et cependant si pleines de la plus haute science ; il y a telle phrase qui à elle seule révèle à l'esprit l'intelligence complète de certains passages du *Grand Traité*, qui avaient dû rester obscurs jusqu'alors ; il y a tel exemple, telle analogie, qui n'ayant été qu'indiquée dans ses livres, se trouve développée et éclaircie par un seul tableau faisant fonction de formule générale.

La prochaine livraison de la Revue contiendra la fin de ce cahier, qui est sans contredit un des plus remarquables qui soient sortis de la plume de Fourier. Nous recommanderons surtout la lecture d'un chapitre : *Préventions relatives aux nombres*. La même livraison contiendra le commencement d'un manuscrit très important ; ce manuscrit, qui contient trois cahiers, comprend l'analyse complète dans l'humanité.

M. Leconte de Lisle a reproduit avec un nouvel éclat dans trois pièces de vers intitulées : *l'Architecture, la Robe du Centaure, les Epis*, les remarquables qualités de pensée et de style qui précédemment distinguaient *Hélène*. Sentiment élevé de la grandeur de l'homme et des splendeurs de la nature, nobles élans vers l'idéal, facture sévère et d'une rare distinction, telles sont les précieux mérites du poète qui puise ses inspirations à des sources nouvelles, où nous sommes heureux de le rencontrer. Si l'on peut quelquefois regretter en lisant la limpidité de la poésie du dix-huitième siècle, comme dans M. Doherty, celle des philosophes du même temps, peut-être est-il juste de dire que la profondeur des pensées ainsi que celle des eaux a ses obscurités inévitables, dont l'écrivain est sans doute quelquefois responsable, mais plus souvent encore le lecteur.

M. Alexandre Weill a continué le récit de la *Guerre des Paysans*, l'un des épisodes les plus saisissants de la grande époque de la réformation. Ceux qui connaissent le drame de *Gœtz de Berlichingen* ne peuvent se dispenser de lire l'histoire dont ce chevalier fut le héros.

Dans une sphère d'idées plus familières au public, M. Emile Bourdon a montré avec une clarté toute mathématique comment l'introduction du principe nouveau de la participation des travailleurs aux dividendes dans les compagnies actionnaires peut seule satisfaire aux exigences de la justice. On y trouvera de généreuses protestations contre la tyrannie du capital qui s'attribue tous les bénéfices, nouveau témoignage de la haute impartialité de l'Ecole sociétaire, aussi éloignée de l'économie politique officielle qui sacrifie les droits du travail, que du communisme qui méconnaît ceux du capital. Nous ne voulons d'aucune iniquité.

Dans un article intitulé le *Temple d'Isis*, M. Gérard de Nerval, nom nouveau dans les publications de l'Ecole, mais fort connu au dehors, rappelle ses souvenirs de Pompéi pour raconter avec une érudition tempérée par la grâce, le retour des peuples italiques au culte des déités de l'Egypte quand ils furent las du paganisme grec et romain, solennelle manifestation de ce besoin de croyances et d'hommages qui ne sommeille jamais que pour se réveiller plus impérieux. L'écrivain n'éloigne pas un rapprochement qui naissait de son sujet, entre le scepticisme et le désenchantement du temps de la décadence romaine et les mêmes sentiments à notre époque, et si l'aiguillon de la passion religieuse ne s'est pas encore ravivé parmi nous, il ne tardera pas ; mais grâce aux illuminations nouvelles qui ont éclairé l'humanité, nous ne retomberons pas dans le culte des dieux oubliés.

La livraison se termine par une thèse de critique littéraire, où M. Laverdant, fidèle à des principes dont il s'est fait depuis longtemps l'apôtre dans la presse, absout une comédie nouvelle de M. Augier, l'*Homme de bien*, de la banale imputation d'immoralité dont la poursuivaient, il y a quelques semaines, des feuilletonistes habitués à mesurer la vertu au succès et l'honneur à la richesse. La vraie moralité, pour un écrivain, ne consiste pas à mentir à la conscience publique, en affirmant que dans la société, telle qu'elle est organisée, la vertu est toujours récompensée et le crime toujours puni. Les ennemis de la réforme sociale auraient trop beau jeu à ces coupables complaisances de l'art. Non, la morale exige la peinture fidèle des triomphes insolents et trop réels, hélas ! du vice, des défaites plus honteuses encore de la loyauté et de la vertu, pourvu que la sympathie du spectateur reste acquise à la vertu malheureuse. Dans ces conditions, le seul enseignement qui puisse naître de ce tableau véridique, sera la nécessité d'une régénération sociale, qui fasse disparaître du monde réel ce scandale qui blesse la pudeur des feuilletonistes. En refusant sur les traces de Molière, de soumettre son esprit à des préjugés intéressés, M. Augier a fait acte d'indépendance. Qu'il marche dans cette voie, et il n'obtiendra pas seulement des sympathies littéraires. Au train dont le vieux monde tourne sur lui même, le soleil levant, celui qu'adorent les peuples, éclairera bientôt des régions peu fréquentées par les *vertueux* critiques du grand et du petit format.

On voit par ce simple résumé, et nous omettions quelques notes bibliographiques, que l'unité de doctrine qui distingue si nettement l'Ecole sociétaire de toutes les Ecoles contemporaines, loin de nuire à la variété des travaux, en rehausse le prix. Pour mettre dans tout leur éclat les harmonies d'un tableau, la lumière doit venir d'un même foyer.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. à Nantes. — Reçu le paquet. Merci de tous les documents qu'il renferme.

M. F. D. à Bruxelles. — Indiquez-nous toujours l'époque d'où doivent partir les abonnements de quina., que vous nous adressez. — A. B. vous enverra ce que vous demandez.

M. Ch. K. à Marck ... — Reçu. — Toujours espoir et courage !

M. D. à . — Demande est faite à Besançon. Aussitôt la pièce reçue, nous l'enverrons.

M. B. à Bone. — Nous avons bien reçu en son temps la traite de 200.

HALLE DE PARIS.

31 déc.						2 janv.					
Arrivages	4283 q.	75 k.				Arrivages	4030 q.	33 k.			
Ventes	607	32				Ventes	4076	91			
Restant	53548	35				Restant	53361	74			
Cours moyen		41,63				Cours moyen		41,12			
Cours-taxe		41,49				Cours-taxe		41,40			
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	36 q.	33 k.	52,15	à	58,60	Gruaux	23 q.	53 k.	45,55	à	52,85
1re	268	17	42,00	à	45,25	1re	37	68	42,00	à	43,30
2e	207	24	40,15	à	41,40	2e	152	29	40,10	à	41,40
3e	4	68	33,00	à	36,30	3e	118	49	33,10	à	36,30
4e	1	50	00,00	à	27,40	4e	00	00	00,00	à	00,00
A liv.	1596	70				A liv.	429	60			

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 2 janv. — Foin, 1re 00 à 55 ; 2e 48 à 50 ; 3e 42 à 44. — Sainfoin, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 53 ; 2e 00 à 00 ; 3e 36 à 40. — Paille de blé 1re 00 à 34 ; 2e 28 à 30 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re

500. — La Vesta, 300. — Actions du : Zinc Vieille-Montagne 7100. — Lin Maberly, 700. — A terme : Banque de France, 3297 50 fin décembre ; fin courant, 3310. — Rente de Naples, 102 10.

5 0/0 compt.	1er C. 120 60	P. H. 120 60	P. H. 120 60	dr C. 120 60	hier 120 65
— fin cour.	120 30	120 50	120 20	120 25	120 10
3 0/0 compt.	83 20	83 33	83 20	83 25	83 »
— fin cour.	83 20	83 40	83 20	83 25	83 20

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	» »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	100 1/4	» »	»
B. de France	3300 »	» »	»	— Portugais.	» »	» »	
C. Gou. 1000	1160 »	» »	» »	Esp. D active.	» »	» »	
C. Gan. 1000	1145 »	» »	H. 5 »	5 0/0 Naples.	103 40	» »	H. 10 »
C. hypot.	» »	» »	» »	— Romain.	» »	» »	
Canaux	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1235 »	1232 50	H. 2 50
CHEMINS DE FER. St-Germ.	» »	» »	» »	An 18. 1048, 1050, 1045.			H. 17 50
V. r. d.	» »	537 50	H. 7 50	— 560, 560, 562 50.			H. 10 »
— r. g.	373 »	372 50	B. » 1/2	— 380, 382 50, 332 50.			H. 7 50
Orléans	1267 50	1280 »	H. 20 50	— 1265, 1290, 1277 50.			H. 12 50
Strasb	250 »	265 »	H. 5 »	— 260, 265, 260.			H. 3 75
Rouen	» »	» »	» »	— 1043, 1050, 1040.			B. 2 50
Havre	» »	» »	» »	— 327 50.			H. 5 »
Marseille	» »	» »	» »	— 990, 1007 50.			H. 12 »
Vierzon	715 »	717 50	H. 35 »	— 710, 725.			H. 22 50
Nord	765 »	771 25	H. 5 »	— 765, 775.			H. 3 75
Bordeaux	672 50	» »	H. 12 50	— 670, 672 50.			H. 2 50
Boulogne	580 »	» »	H. 20 »	— 580.			H. 17 50
Montereau	» »	» »	» »	— 460.			B. 1 25
Fampoux	» »	» »	» »	—			—
Dieppe	» »	» »	» »	— 475.			H. 7 50

LONDRES, 31 déc.
Consol. 94 3/4.
Esp. act. »
Portug. »
Mexic. »
5 0/0 hol.
2 1/2.
Rouen. »
Orléans. »
Nord. »

PARIS, 2 janvier. PRIMES.
3 0/0 F. c. 83 90, 81 70 d. 50.
F. p.
3 0/0 F. c. 120 70 d. un, 120 10, 121 20 d. 50.
F. p.
Orléans, 1300 d, 20, 1200 d. 10 au 15 janv.
Rouen,
Nord, 777 50, 785 d. 20.
795, 800 d. 10. au 15 p.

COULISSE.
Av. 83 35.
Ap. 83 30.
B. du Trés
3 2/3 à 4 m.
3 1/4 à 6 m.
3 0/0 f.c. 12 1/2
F. p.
5 0/0 f. c. 37 1/2
32 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 102.00 à 00,00 ; courant du mois, 103,50 à 00,00 ; 3 premiers, 104,00 à 00,00 ; 4 d'été, 100,00 à 101,00 ; 4 derniers mois, 97,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible courant du mois et 8 premiers mois 1846, 119,00 à 120,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 85,50 à 85,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 janvier 1846.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Virginie. Une Soirée à la Bastille.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Domino noir. Richard.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Pirata.
7 h. 1/2 ODÉON. — Tancrède. Jarvis. Jeux de l'amour.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — V'là ce qui vient de paraître. Riche d'amour.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. La Foi qui sauve. 2 Pierrots. Marquise. Enfants de tr.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Un Droit. La Loi salique. La Vie.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre malades. Femme laide
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 GAITÉ. — La Sœur. Grâce de Dieu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Physique. Chemin de fer.
6 h. 1/2 FOLIES. — Plus heureux. Moustache. Nicolas. Gig-Gig.
PANORAMA. (Champs-Elysées), — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] cer-
tainement ce n'est pas à la fermeté, à l'habileté avec laquelle il exerça jusqu'ici les fonctions de président, que M. Sauzet doit attribuer son succès. Nous n'avons pas réussi, se dirent les membres de l'opposition, mais la partie politique ne peut pas se jouer en un seul point. Il n'y avait qu'un président à choisir; sur deux élections nous en aurions au moins une.

Le lendemain, quatre vice-présidents sont à nommer; on les prend tous quatre dans le parti conservateur.

Eh bien, oui, se dit l'opposition, sur quatre scrutins il n'y en a pas un en ma faveur, mais j'aurais eu la cinquième élection si l'on en avait fait une cinquième. Le jour suivant on élit *neuf* commissaires pour la rédaction de l'adresse, tous les neuf sont ministériels; ce sont MM. Peyramont, François Delessert, Couture, Vitet, Saint-Marc-Girardin, Bignon, J. Lefèvre, Desmousseaux de Givré et d'Angeville.

Cette dernière défaite devient piquante, et l'opposition ne peut consentir à l'avouer dans toute son étendue; elle examine attentivement tous les noms que nous venons de rappeler. Voyons, dit-elle, parmi ces neuf membres quel est celui dont on pourrait bien faire un candidat de l'opposition? Ce n'est pas M. Peyramont; il s'est félicité dans son bureau de la prospérité toujours croissante. Ce n'est pas M. Delessert; il conserve sa confiance au ministère, ainsi que MM. Couture, Vitet, Bignon; tous se sont expliqués à cet égard de la manière la plus formelle.

M. Desmousseaux de Givré n'avait pas besoin de s'expliquer, sa ligne politique est assez connue; M. d'Angeville approuve en tout point le ministère, pourvu qu'il renonce à l'expédition de Madagascar. De quel bois ferais-je donc un commissaire de l'opposition? Ah! m'y voici, sept, huit, neuf. Je tiens mon représentant, ce sera M. Saint-Marc-Girardin.

M. Saint-Marc-Girardin, membre de l'opposition! Pauvre opposition! En vain dira-elle que M. Saint-Marc-Girardin, s'engageant dans de longs détails sur le Liban, sur le Maroc, sur l'Algérie, en un mot, sur toutes les affaires qui lui sont étrangères, a blâmé complètement la politique extérieure du ministère; une seule phrase insérée dans tous les journaux détruit l'effet de cette belle démonstration: « M. Saint-Marc-Girardin termine en attaquant, au » point de vue de la légalité, la dernière ordonnance de M. de Sal» vandy. »

Les femmes mettent habituellement en post-scriptum la pensée qui leur tient à cœur, et pour laquelle toute la lettre est faite. M. Saint-Marc-Girardin a imité les femmes, il a terminé ses attaques contre la politique extérieure, en insinuant que l'instruction publique était mal administrée. Cela ne voudrait-il pas dire: [illegible] croyez pas avoir [illegible] quand un fonctionnaire égaré vous aborde pour vous demander un portefeuille que vous ne pouvez pas lui donner.

Avis à l'Opposition.

On dit que les membres influents de l'opposition se sont concertés sur la question de Madagascar, et qu'à la suite d'une première délibération il aurait été arrêté qu'on attaquerait et que l'on ferait échouer l'expédition organisée par M. le ministre de la marine. Nous avons peine à croire ce bruit fondé; cependant, comme nous avons déjà bien des fois eu le chagrin de voir l'opposition se fourvoyer, il faut bien s'inquiéter de cette mauvaise nouvelle. Le sujet mérite l'attention bienveillante et sérieuse de MM. les députés.

Et d'abord (pour nous débarrasser des plus mauvais éléments de la question), l'opposition, en attaquant le projet du gouvernement, croirait-elle faire un acte de tactique habile?

L'expédition paraît avoir été préparée de très bonne foi par M. le ministre de la marine; la sincérité est chose trop rare dans ce département pour qu'on perde l'occasion d'en féliciter M. de Mackau. Il était impossible qu'un amiral français ne retrouvât pas, quelque jour, l'intelligence des vrais intérêts maritimes du pays et le sentiment de la dignité nationale. M. le ministre y va de franc jeu; il essaie de faire son devoir, et il espère un juste honneur de ce devoir accompli. Son bâton de maréchal est là.

En ce qui regarde M. de Mackau, l'avortement de l'expédition serait donc, on ne saurait le nier, un échec grave et une douleur. Mais allons au fond des choses, et voyons ce qui se passe.

Il est un fait notoire, c'est que M. le directeur des colonies est contraire au projet du ministre, et il dit à qui veut l'entendre *qu'il n'a pas été consulté*. Or, tout le monde sait que M. Galos est, au département de la marine, l'homme de M. Guizot.

M. le ministre des affaires étrangères est peu sympathique aux opérations guerrières, et nous honorons en lui cet esprit de paix; la chaleur de l'orgueil national n'est pas ce qui le tourmente, et d'ailleurs il ne fixe pas volontiers son regard sur les mers. M. Guizot n'a pas le désir de l'agrandissement maritime du pays; il applique à la colonisation lointaine son système de renoncement, et spécialement il a dit qu'un établissement à Madagascar serait une folie.

L'opposition, qui se croit fort indépendante des influences de M. Guizot, qui raille sa *grande politique*, ne serait-elle, en réalité, insoumise que dans le discours et pour l'apparence? Nous ne voulons pas le supposer, et si M. le ministre des affaires étrangères renonce sur tous les grands intérêts de la marine, afin de se ménager [illegible] ceptible, grâce à sa haute raison, [illegible] où l'intérêt et l'honneur de la nation sont engagés. En apprenant la faute et le malheur de Tamatave, il a compris qu'il était difficile de ne donner aucune suite à cette affaire, par ce motif que l'Angleterre, insultée comme nous et battue comme nous par les Houvas, allait nécessairement agir à Malegache, sinon pour venger son affront, du moins pour assurer l'approvisionnement de son importante colonie de Maurice. Or, M. Guizot ayant vu la majorité prête à lui échapper sur les questions du Maroc et de Taïti, n'a pas imaginé que la chambre, si susceptible d'ordinaire, deviendrait tolérante, insouciante, oublieuse, alors qu'il s'agit du plus grand de nos intérêts maritimes, de la conservation d'une île immense, suprême objet des appétences britanniques. Il n'a pas dû compter à ce point sur l'inconséquence de MM. les députés.

D'un autre côté, M. le ministre des affaires étrangères sait que la question du traité Broglie n'a pas été discutée l'an dernier, parce qu'elle se présentait à la fin de la session, à l'heure de l'épuisement; il se souvient que l'éveil a été donné par la presse sur nos intérêts gravement compromis par l'article de ce traité qui remet à l'Angleterre la police des mers de l'Est-Afrique; il n'a pas oublié que M. J. de Lasteyrie a signalé le danger, que M. Billault se proposait d'élucider cette question, et que des députés des centres mêmes, MM. Denis (du Var), l'amiral de Hell, en sont vivement préoccupés. M. Guizot trouve donc assez heureux d'envoyer une flotte dans les mers malegaches, au moment où on va lui demander compte de la faute impardonnable de son négociateur et de sa faiblesse insigne.

Voilà pourquoi M. le ministre des affaires étrangères a laissé faire son collègue de la marine. Du reste, M. Guizot n'est pas sans inquiétude et sans ennui à propos de ces opérations projetées. Il entrevoit des mécontentements de la part de l'Angleterre; il s'attend à de nouveaux embarras diplomatiques, il voit déjà son œuvre de l'entente cordiale compromise. Dans ces prévisions, voyez comme on a modestement contenu l'essor de l'amiral-ministre. On n'entend pas même, à Madagascar, terre française, dépasser la limite que l'Angleterre posait dans la question du Maroc. On va bombarder de misérables villages, on va faire ébouler sous le canon quelques forteresses en sable, et puis l'on se retirera, comme il convient à une nation bien sage. Défense expresse est faite aux chefs de l'expédition de rien conquérir, de prendre pied, de substituer l'autorité de la France chrétienne au pouvoir infâme des barbares d'Ankhouva. En fait, ce n'est rien qu'une satisfaction mesquine offerte au sentiment national, c'est un os qu'on donne à ronger aux orateurs patriotes de l'opposition.

Veut-on un autre témoignage pour bien apprécier les dispositions du vrai gouvernement? Un personnage considérable, dans une cau-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 4 JANVIER 1846.

LE GRILLON DU FOYER.(1)

PREMIER CRI DU CRI-CRI.

(Suite.)

Si vous eussiez pu voir la petite Mme Pérybingle aller et venir avec son mari, tracasser à l'entour du panier et se donner toute la peine imaginable pour ne rien faire, car le brave Jean portait tout, vous vous fussiez amusé presque autant que lui: peut-être le grillon, en son coin, en fut-il diverti; ce que je sais, c'est qu'il recommença son chant à plein gosier.

— Hé! hé! dit Jean de sa façon lambine; est-il en gaîté ce soir, le cri-cri! il chante mieux que jamais, je crois.

— C'est signe de contentement, Jean; il nous a toujours porté bonheur: avoir un grillon sur son foyer, est la plus heureuse chance qu'il y ait au monde!

Jean la regarda, comme s'il eût été tout près de penser qu'elle était son grillon en chef et sa meilleure chance de joie, mais probablement l'inspiration lui fit défaut, comme de coutume, car il ne dit mot.

— La première fois que j'entendis son joyeux gazouillis, Jean, ce fut le soir où tu m'amenas ici pour y être dame et maîtresse: le soir où tu m'installas dans notre petit ménage. Il y a de cela tout près d'un an; te le rappelles-tu?

Oh! oui, il se le rappelait, j'en répondrais!

— Ce petit chant argentin me souhaitait si gentiment la bien-venue! Il était si plein de promesses et d'encouragements! Il semblait dire: va! rassure-toi! Jean sera un bon et affectueux mari, qui ne s'attendra pas à trouver une vieille tête sur les épaules de son étourdie petite femme. Dam! c'était ma peur dans ce temps-là, Jean.

Jean lui donna d'un air pensif une petite tape sur l'épaule, une autre sur la tête, qui disait: non, non! je ne m'attendais à rien de pareil; j'aime autant les choses comme elles sont. Et, de fait, il eût été difficile: les choses étaient fort bien.

— Ce n'était pas un semblant, le cri-cri disait vrai; tu as toujours été le meilleur, le plus indulgent, le plus affectueux des maris, mon bon Jean. Aussi notre maison est un vrai paradis, et j'aime notre cri-cri pour l'amour d'elle.

— Et moi, donc! dit le roulier, moi aussi, Petiote!

— Je l'aime pour l'avoir entendu tant de fois et pour une foule d'idées que sa gentille petite musique me faisait venir à l'esprit. Souvent le soir, à la tombée du jour, quand je me sentais seule et un peu abattue, avant que notre petit chérubin fût là pour me tenir compagnie, pour égayer la maison; quand je songeais à ton chagrin si je venais à mourir, à la peine que j'aurais de te laisser seul, pauvre Jean, voilà que le petit invisible chantait, chantait, comme pour m'annoncer une autre voix, si douce, si chère, que rien qu'à me l'imaginer ma tristesse s'en allait en fumée; et si je me mettais à craindre, — j'avais toutes sortes de craintes dans ce temps-là, Jean; j'étais bien jeune, vois-tu! — si je me mettais à craindre que notre mariage fût mal assorti; qu'enfant comme je l'étais, et toi si raisonnable, qui aurais pu être mon tuteur ou... mon oncle, tu ne vinsses jamais à bout de m'aimer; que tu eusses beau faire, beau prier, beau tâcher!... Eh bien! son chant me remontait, me redonnait de la confiance. Je pensais à tout cela ce soir, en t'attendant, cher, et c'est ce qui fait que j'aime tant notre cri-cri!

— Et moi aussi! reprit Jean; mais que dis-tu donc, Petiote? En dégoises-tu long! Moi, que je tâche de t'aimer? Comme si j'en étais à mon apprentissage! Il y avait beau temps que c'était fait, quand je t'ai amenée ici pour être dame de la maison et maîtresse du cri-cri.

Elle lui posa un moment la main sur le bras et le regarda d'un air ému, comme si elle eût eu quelque chose à dire. La minute d'après elle était à genoux devant le panier, parlant d'une voix animée et s'affairant à l'entour des paquets.

— Il n'y en a pas beaucoup ce soir, Jean. Mais tout à l'heure j'ai vu des ballots au fond de la charrette, et s'ils donnent plus d'embarras, ils rapportent davantage; ainsi, nous n'avons pas à nous plaindre. N'est-ce pas? D'ailleurs, tu en auras remis bon nombre en venant, je parierais.

— Oh qu'oui! dit Jean; j'en ai déjà pas mal distribué.

— Tiens! qu'est-ce que cette boîte ronde? un gâteau de noces, Jean, c'est sûr.

— N'y a telle qu'une femme pour flairer ça, dit [illegible] Jean avec admiration. Un homme n'y aurait tant seulement pas songé! Mettez-moi un gâteau de noces dans une caisse à thé, entre deux bois de lit, ou ben encore dans un baril de saumon salé; enfin, là où personne n'irait le découvrir, une femme le trouvera tout de suite. Plus souvent que vous la dérouterez! Eh ben! oui, t'as raison, Petiote, c'est un gâteau de mariée; j'avais commission de passer le prendre chez le pâtissier.

— Il pèse je ne sais combien! cent livres peut-être, s'écria Petiote, faisant la démonstration de vouloir l'enlever. Pour qui est-il, Jean? où va-t-il donc?

— Lis l'écriture, de l'autre côté.

— Oh, Jean! bonté du ciel, Jean!

— Oui! hein? qui l'aurait cru? répliqua Jean.

— Pas possible! poursuivit Petiote, assise sur le plancher et hochant la tête. Pour Bougon Brisebille, le fabricant de joujoux! non?

Jean fit signe que si.

Mme Pérybingle répéta le même signe une cinquantaine de fois, non par assentiment, mais dans la stupeur de sa surprise, fronçant ses lèvres tout le temps de toute sa petite force et regardant d'un air furibond le brave roulier qui n'en pouvait mais. Pendant cette scène muette, Kitty l'Ebaubie, douée de la faculté mécanique de retenir les sons et de reproduire, pour le plus grand amusement du marmot, des bribes de la conversation courante, dont elle avait soin de retrancher le sens, changeant tous les nominatifs singuliers en pluriels, et les pluriels en singuliers, commença de chantonner tout haut:

— C'est Bougon Brisebille, le marchand de joujoux, qui *ont* été chez le pâtissier chercher du *nanan*! des bons gâteaux, teaux, teaux, pour l'enfant do! La maman a tout vu quand les papas sont revenus, hu! hu!

Et elle poursuivit sa facile improvisation.

— Vraiment! Est-ce que cela se fera? dit Petiote. Pense un peu, Jean, nous étions camarades, elle et moi, nous allions à l'école ensemble!

Qui sait? Jean songeait peut-être à *elle*, dès ce temps-là, du temps qu'elle allait à l'école?

Il la regarda d'un air charmé, mais ne répondit rien.

— Il est si vieux! c'est le jour et la nuit. Dis-donc, Jean, combien d'années Bougon Brisebille a-t-il de plus que toi?

— Combien de tasses de thé boirai-je de plus que lui ce soir en une seule séance? répliqua gaîment le roulier. Je parie pour six!

Il approcha sa chaise de la table ronde, et prit à part l'os du jambon.

— Quant à ce qui est de la nourriture, le peu que je mange me profite; n'est-ce pas, Petiote? car je mange peu.

Cette innocente illusion, que démentait à chaque repas un appétit des plus robustes, n'appela pas même un sourire sur le visage consterné de la petite ménagère, qui, debout au milieu des paquets, poussait sournoisement du pied la boîte au gâteau, sans lever une fois les yeux, quoiqu'elle ne les eût pas fixés sur sa mignonne chaussure, objet habituel de sa préoccupation. Absorbée dans sa rêverie, elle restait immobile, ne pensant plus au thé, ni à Jean, bien qu'il l'appelât, et frappa sur la table avec le manche de son couteau pour la faire tressaillir. Mais non; elle ne bougea pas jusqu'à ce qu'il se leva, et lui toucha l'épaule. Alors, elle le regarda d'un air effaré, puis alla bien vite s'asseoir devant la table, en riant de son oubli; mais non comme elle avait coutume de rire; la manière, le son, tout avait changé.

Le grillon aussi s'était tû. La chambre n'était plus gaie comme avant. Oh! il s'en fallait de moitié!

— Ainsi ce sont là tous les paquets, Jean? dit-elle après une longue pause, que l'honnête roulier avait consacrée à l'illustration pratique de sa sentence, c'est-à-dire à manger beaucoup; non, je me trompe, à manger le peu qui lui profitait beaucoup. — Il n'y a pas d'autres paquets, bien sûr?

— Dam non! dit Jean; c'est tout. Ah! ben si, pourtant, y en a un autre! Il posa son couteau, sa fourchette, et respira bruyamment. Diable! j'avais oublié net le vieux monsieur.

— Quel vieux monsieur, Jean?

— Celui qui est dans la charrette. Il dormait dur au milieu de la paille la dernière fois que je l'ai vu. Depuis que je suis dans la maison, je m'en suis quasi ressouvenu, mais il m'est ressorti de la tête tout de suite. Ho! Hé! là-bas! hop! réveillez-vous! secouez-vous un brin! C'est ça, mon brave homme!

Jean dit ces derniers mots en dehors de la maison, où il avait couru sa chandelle à la main.

Miss Kitty l'Ebaubie, ayant une idée vague qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire au sujet d'un inconnu, et y rattachant l'exclamation *infernale* du roulier, quitta en hâte la chaise basse qu'elle occupait devant le feu, pour se réfugier près de sa maîtresse; mais comme elle traversait l'appartement elle rencontra le nouveau-venu, qu'elle assaillit de front instinctivement avec le seul instrument offensif qu'elle eût sous la main. Or, cet instrument était le poupon; il s'en suivit un violent choc et une grande alarme,

(1) Voir notre numéro d'hier.

[illegible] et lord Palmerston enverraient de cordiaux compliments à tous les chefs du parti national.... Non, nous n'admettons pas que l'esprit de contradiction puisse aller jusqu'à l'oubli de tous les devoirs, jusqu'à la folie. L'opposition ne fera pas les affaires de la petite politique dynastique, du système de renoncement partout et toujours.

Il est encore des considérations de quelque importance au point de vue de la tactique politique. Si l'opposition fait abandonner les opérations projetées, elle va causer une irritation profonde dans toute la marine de l'Etat; ce corps si distingué, si populaire, cette partie importante de notre armée où le reste de la générosité nationale semble s'être retiré, maudira les hommes qui lui auront enlevé une occasion d'activité glorieuse.

Enfin, puisque les partis ont besoin de s'appuyer sur l'armée, l'opposition réfléchira à deux fois sans doute avant de ruiner des projets auxquels s'attache une de nos gloires militaires. Tout le monde voit avec inquiétude la puissance grandissante de M. le maréchal Bugeaud. Nous ne savons si M. Thiers peut trouver bon de s'allier à M. le duc d'Isly; mais l'opposition n'a pas sans doute beaucoup de goût pour une telle alliance. Le maréchal, dont nous ne contestons pas les fortes qualités, est, en politique, l'homme du système. Il importe donc que les noms déjà illustres, parmi nos chefs militaires, acquièrent un plus grand relief, et puissent balancer une autorité excessive. M. le général Duvivier a la confiance de l'armée; ses tendances libérales sont connues : n'est-ce pas là l'homme que l'opposition devrait voir grandir avec joie? Et lorsque le gouvernement a recours à sa capacité reconnue, appartient-il à l'opposition d'arracher à ce général un commandement qu'il tient déjà, d'ôter à ce chef le moyen de servir puissamment les intérêts du pays?

Il est donc évident que, par toutes les raisons de bonne et prudente conduite, l'opposition n'a qu'un parti à prendre : — Critiquer le projet d'expédition comme insuffisant; démontrer que des actes de pure destruction, de vengeance brutale seraient une faute grave; exiger que les opérations aient un résultat utile et pour la France, et pour nos colonies de Bourbon, Sainte-Marie, Mayotte et Nosse-Bé, et pour la civilisation de l'île malegache, et pour le bonheur des peuples indigènes, nos alliés, à cette heure opprimés par nos ennemis communs les Houvas. En un mot, pour que l'opposition remplisse son devoir, pour qu'elle mérite les sympathies de la nation, il faut que, dans cette question malegache, *elle propose et fasse plus et mieux que le ministère*.

Nous espérons que la gauche fera ses réflexions avant de se laisser aller à de nouvelles et irréparables erreurs. Dans la discussion

(1) L'artillerie de marine et l'infanterie de marine composent seules en effet les forces de l'expédition.

[illegible] bien des exagérations, bien des flatteries. M. Sauzet seul a dit la vérité sans détour. Il a déclaré que la chambre des députés formait autour du roi une seconde cour.

« Et cependant, Sire, une autre cour non moins digne d'un roi » tel que vous se presse sur les marches du trône : c'est l'assemblée des représentants de la nation. »

Malheureusement, à cette déclaration si franche, M. Sauzet a cousu quelques phrases un peu adulatrices extraites, nous assure-t-on, d'une ancienne épître adressée par le marquis de Dangeau à Louis XIV, et retrouvée dans un couloir de Versailles:

« Sire, nous sommes ici réunis dans un sentiment unanime d'affection et de respect, et demandant tous à la Providence de combler la mesure de ses bienfaits et de ses consolations en donnant » à votre précieuse vie la durée de deux règnes; à votre dynastie, » l'amour de nos derniers neveux; à votre mémoire, la justice des » siècles. »

La réponse adressée par le roi aux magistrats de la Cour royale contient autre chose que des formules cérémonieuses. Nous sommes heureux d'y voir exprimer une pensée sage et féconde; c'est que le crime est presque toujours le résultat de la misère, et que « le *bien-être*, en se répandant dans toutes les classes de la société, » hâtera le moment où nous verrons diminuer de plus en plus le » nombre des procès criminels et celui des procès civils. »

Malversations en Algérie.

Depuis quelques semaines il courait des bruits fâcheux sur l'administration civile de l'Algérie; la presse a dû garder le silence et attendre patiemment que des actes officiels lui donnassent le droit d'intervenir hautement dans cette question délicate. Aujourd'hui nous pouvons parler sans craindre que l'on attribue nos critiques à un sentiment injuste d'hostilité systématique; car le ministère a pris l'initiative et dénoncé, pour ainsi dire, publiquement le personnel administratif de l'Algérie.

Six commissions d'enquête viennent d'être constituées par arrêté ministériel, dit ce matin le journal l'*Algérie*, pour juger vingt-cinq fonctionnaires prévenus de malversations, d'indiscipline ou d'incapacité. On compte parmi eux : le sous-directeur de l'intérieur à Oran; les commissaires civils de Bouffarik et de Lacalle; le secrétaire du commissariat de Lacalle; le chef de section à la direction centrale de l'intérieur; le géomètre des concessions; un employé à l'administration des tabacs.

Nous n'entendons rien préjuger contre aucun des inculpés; nous souhaitons même qu'ils puissent se justifier devant la commission d'enquête; mais il est certain que l'administration civile de l'Algérie est, à juste titre, sous le coup d'une suspicion générale : nous félicitons M. de Saint-Yon d'avoir eu le courage de porter la main sur cette plaie honteuse; il faut se hâter de la guérir en tranchant dans le vif.

Depuis longtemps, le maréchal Bugeaud réclamait en vain contre l'organisation déplorable du service civil; c'est une justice que nous aimons à lui rendre; pour n'avoir pas tenu compte de ses observations, on est réduit aujourd'hui à faire un acte de sévérité que les Arabes n'interpréteront certainement pas à notre honneur.

Nous jouons, il faut en convenir, un triste rôle sur la terre d'Afrique

[illegible] ces de la Mina. Le 6, de nombreuses populations émigrantes avaient été cernées par sa colonne, près du lac Chott-el-Chergui; quelques cavaliers arabes avaient pu seuls s'échapper. Ils avaient perdu 200 hommes tués et laissé entre nos mains 500 prisonniers.

Le général de Lamoricière avait enlevé également deux fractions de tribus des Flittas.

D'autres prises avaient été opérées par les généraux Bedeau et Yousouf, sur les tribus qui ont suivi Abd-el-Kader.

Le général Bedeau a écrit, le 19 décembre, des Béni-Djâad sur l'Isser, pour faire connaître que le général d'Arbouville et le colonel Camou, à la tête de leurs colonnes, ont dissipé le 16 un rassemblement considérable de Kabyles commandés par Ben-Salem. Plusieurs tribus ont fait leur soumission dès le lendemain.

Le 18, d'autres rassemblements ont été dispersés et ont fui dans toutes les directions. Cette dernière affaire ne nous a coûté que cinq ou six blessés; l'ennemi a fait de grandes pertes.

Le général Thierry a fait connaître d'Oran, à la date du 25 décembre, de nombreuses soumissions de tribus.

Une colonne forte de 2 000 baïonnettes, réunie à Râs-el-Aïoun, sous les ordres du général Levasseur, s'est mise en marche le 9 décembre, pour se porter sur Belezma et le Hodna, où l'agitation semblait se propager. Des nouvelles d'Aïn-Cheddy, à la date du 12, font espérer que l'ordre sera bientôt rétabli.

Les Ouled-Sellam annonçaient des dispositions hostiles, mais l'attitude énergique du caïd des Ouled-Bouaoun, de celui des Ouled-Abdelnour, qui les entourent, leur a fait ouvrir les yeux. Le caïd qui avait remué les Ouled-Sellam et les Ouled-Sultan a été arrêté aussitôt son entrée dans la vallée des Ouled-Abdi, par le jeune caïd Sidi-Mohammed-ben-Abbès. Il a été conduit à Batna où il se trouve actuellement détenu. On espère également que la tranquillité sera facilement rétablie dans le Hodna. Les nouvelles les plus récentes reçues par la voie de terre, font connaître que M. le maréchal avait quitté le 18 le pays des Oulad-Bessem pour descendre l'Oued-Riou, dont Abd-el-Kader avait descendu la vallée en se retirant devant nos colonnes.

La commission de l'adresse s'est constituée aujourd'hui sous la présidence de M. Sauzet. Elle entendra successivement tous les ministres. On pense que ce travail ne prendra pas plus de six jours, et que l'adresse sera prête à la fin de la semaine. C'est M. Vitet qui sera probablement rapporteur.

La discussion de l'adresse dans la chambre des députés espagnoles a dû commencer aujourd'hui 3 janvier 1846.

Lundi prochain *Diogène*, pièce de M. Félix Pyat, sera joué pour la première fois à l'Odéon. Cette œuvre nous est inconnue, mais nous savons que M. Pyat, condamné à six mois de prison pour avoir apprécié sévèrement un feuilletonniste du *Journal des Débats*, est encore aujourd'hui sous les verrous. Nous souhaitons vivement que le succès dédommage

---

que la sagacité de Boxer ne contribua pas peu à augmenter. Moins oublieux que son maître, le vigilant animal avait, à ce qu'il paraît, monté la garde près du vieux monsieur endormi, de peur qu'il ne décampât avec une demi-douzaine de peupliers attachés sous la charrette; il le guettait encore de près, le tenant par ses guêtres, et n'en voulant démordre.

— Par ma foi, vous êtes un si bon dormeur, monsieur, dit Jean, dès que la tranquillité fut rétablie, que j'aurais quasiment envie de vous demander ce que vous avez fait des *six* autres; seulement, c'est une manière de farce, et je ne suis pas fort sur l'article, quoique j'en approche quelquefois. N'est-ce pas, Petiote, que j'en approche?

Et il étouffa un bon gros rire.

Le vieil étranger, resté debout au milieu de la chambre, immobile et tête nue, avait de longs cheveux blancs, des traits singulièrement fermes et nets pour un vieillard; des yeux noirs, vifs et perçants. Il sourit, regarda à l'entour et salua la maîtresse du logis d'une grave inclination de tête.

Son costume, de couleur sombre de la tête aux pieds, était bizarre et passé de mode depuis je ne sais combien de siècles; il tenait à la main une grosse canne brune; il en frappa le plancher, elle s'ouvrit et se métamorphosa en une chaise, sur laquelle il s'assit avec le plus grand calme.

— Là! dit le roulier se tournant vers sa femme, voilà tout juste comme je l'ai trouvé, assis en côté de la route! droit comme une borne, et quasi aussi sourd.

— Assis sur la route au grand air par le temps qu'il fait, Jean?

— Au grand air, et à la chute du jour encore, répliqua le roulier: «Port payé,» qu'il me dit en me donnant trente sous; puis, il se fourre dans la charrette et le voilà!

— Il veut s'en aller, je crois, Jean!

— Pas du tout, il veut parler.

— J'attendrai qu'on vienne me chercher, s'il vous plaît, dit l'étranger d'un ton doux; ne prenez pas garde à moi, je vous prie.

Il tira une paire de lunettes d'une de ses larges poches, un livre de l'autre, et se mit tranquillement à lire, ne s'inquiétant non plus de Boxer que si c'eût été un agneau familier.

Le roulier et Petiote échangèrent un regard inquiet : l'étranger leva la tête, jeta un coup d'œil sur la dernière, puis sur l'homme, et dit :

— Votre fille, mon bon ami?

— Ma femme, répliqua Jean.

— Votre nièce? reprit l'étranger.

— Ma femme! beugla Jean.

— En vérité! votre femme!.. Elle est bien jeune.

Il se retourna posément et continua sa lecture, mais avant d'avoir lu deux lignes, il s'interrompit de nouveau :

— L'enfant, est à vous?

Jean fit un signe de tête gigantesque, qui équivalait à un oui crié à travers un porte-voix.

— Une fille?

— Un garçon.... on! rugit Jean.

— Bien jeune aussi!

Mme Pérybingle intervint :

— Deux mois et trois jours! vacciné il y a juste six semaines! Le vaccin a pris admirablement.... ent! Un superbe enfant, au dire du docteur! aussi gros, aussi lourd qu'un nourrisson de cinq mois; il comprend tout. C'est surprenant! Vous ne le croirez pas, mais il se tient déjà sur ses petites jambes!

Ici la jeune mère, qui s'était égosillée à lancer ces courtes phrases dans l'oreille du vieillard, jusqu'à en devenir pourpre, s'arrêta hors d'haleine, et lui présenta le poupon comme un fait triomphant et sans réplique; tandis que Kitty l'Ebaubie, poussant un cri mélodieux qui tenait du chant et du hurlement, exécutait des gambades à la façon des vaches, autour de l'innocent « qui comprenait tout. »

— Tenez! voilà qu'on vient chercher le vieux, c'est sûr, dit Jean. Il y a quelqu'un qui tracasse à la porte. Ouvrez donc, Kitty.

Avant que Kitty l'Ebaubie se mît en devoir d'obéir, on ouvrit du dehors, la porte étant de nature primitive, et fermant avec un loquet que tout le monde pouvait lever; aussi beaucoup de gens s'en passaient-ils la fantaisie; car les voisins de tous rangs aimaient à échanger un mot ou deux avec le bon roulier, quoique la parole ne fût pas son fort.

Un petit homme maigre, chétif, à l'air pensif, à la mine soucieuse, parut sur le seuil; il semblait s'être fait une redingote d'une toile d'emballage qui avait jadis recouvert quelque caisse; car, lorsqu'il se retourna pour fermer la porte que poussait le vent, il portait écrit sur le dos, en gros caractères bien noirs, le mot CASUEL.

—Bonjour, Jean! dit le petit homme. Bonjour, dame Méry; bonjour, Kitty; bonjour à la compagnie! comment va le petit? et Boxer? bien j'espère?

— Pas trop mal, Caleb, répliqua Méry, autrement dit Mme Pérybingle; regardez plutôt le petit : sa mine répond pour lui.

— Et la vôtre pour vous, dit Caleb.

Il ne la regardait pas, cependant; son œil vague errait comme s'il eût plongé dans d'autres temps, dans d'autres lieux, étrangers à ce qu'il disait ou faisait sur l'heure. La même observation s'appliquait aussi à sa voix.

— Jean n'a pas mauvaise mine non plus, poursuivit Caleb. Ni Kitty, à tout prendre; ni Boxer, certainement.

— L'ouvrage donne-t-il fort, Caleb? demanda le roulier.

— On n'en manque pas, répondit le petit homme de l'air distrait d'un philosophe qui chercherait, pour le moins, la pierre philosophale. Les arches de Noé ont la grande vogue au jour d'aujourd'hui. C'est les plus fortes commandes. J'aurais bien désiré soigner un peu la famille, les personnages, mais n'y a pas moyen à si bas prix. Ce serait pourtant une satisfaction de faire voir lequel est Sem, lequel est Cham, et de distinguer les femmes des hommes. Les mouches ne sont pas du tout à leur rang non plus, par rapport aux éléphants. Mais que voulez-vous? impossible de faire mieux pour le prix. Eh bien! avez-vous quelque paquet pour moi, Jean?

Le roulier plongea sa main dans la poche de la blouse qu'il venait de quitter et en retira un pot de fleurs nain, soigneusement entouré de mousse et de papier.

— Voilà! dit-il en le rajustant avec grande précaution; n'y-a pas tant seulement une feuille d'endommagée. C'est tout boutons!

L'œil voilé de Caleb s'illumina : il prit la plante et remercia le roulier.

— C'est cher, Caleb, dit Jean; très-cher, vu la saison.

— Qu'importe? je le trouverai toujours bon marché, coûte qui coûte! répliqua le petit homme. Rien autre, Jean?

— Si; une petite boîte, je l'ai là sous la main, tenez!

Le petit homme lut l'adresse en épelant : « A Caleb » Plummer, a-vec s, o, u, sou; non, m, *some*. Avec somme! » De l'argent! vous vous trompez; ce ne peut pas être pour moi, Jean!

— Avec s, o, i, n, soin; avec *soin*! dit le roulier, épelant à son tour par dessus l'épaule de Caleb; où donc voyiez-vous somme?

— C'est juste, reprit Caleb, je me trompais : « Avec soin. » A la bonne heure! Oui, oui, c'est bien pour moi. Ça aurait pu être « avec somme » tout de même, si mon pauvre cher garçon, qui est parti pour l'Amérique du Pérou, était encore en vie. Vous aimiez mon garçon comme un fils, Jean, n'est-ce pas? Mais

vous n'avez que faire de me le dire, je le sais de reste. allez! « A Caleb Plummer, avec soin. » Je me doute de ce que c'est, à présent : des yeux d'émail, les yeux que Berthe met aux poupées : c'est sa partie. Ah! s'il y avait seulement une paire de bons yeux pour elle dans la boîte, Jean!

— Je le souhaiterais de toute mon âme, mon bon Caleb, s'écria le roulier.

— Merci! dit le petit homme, vous me fendez le courage. Pensez qu'elle ne verra jamais ses poupées, qui la dévisagent tout le long du jour. Ça saigne le cœur. Eh! le port, Jean? combien vous dois-je?

— Si vous m'en parlez, nous nous fâcherons, dit le roulier. Avec ça que c'est une grosse affaire!

— Eh ben! comme vous voudrez! reprit le petit homme. C'est toujours votre façon. Voyons, un peu... Je crois que c'est tout...

— Je ne crois pas... Songez encore.

— Quelque chose pour le bourgeois, hein? dit Caleb, après un moment de réflexion. Je venais justement pour cela; mais ma tête trotte toujours après ces arches de Noé, et la quantité de gens et de bêtes qu'il faut faire tenir là-dedans; de sorte, que j'oublie tout le reste. Est-il venu par ici le bourgeois?

— Non, répliqua le roulier, il est trop occupé à faire sa cour.

— Ah! il passera tout de même, dit Caleb; car il m'a recommandé de prendre le long de la route en m'en allant, parce qu'il y avait dix à parier contre un qu'il me rattraperait; et, par parenthèse, il est grand temps que je m'en aille.— Auriez-vous la bonté de me laisser pincer la queue de Boxer, Méry? rien qu'un moment. Voulez-vous?

— Quelle drôle de fantaisie avez-vous là, Caleb?

— Ah! je vas vous dire : ça n'amusera peut-être pas Boxer; mais il nous est venu une petite commande de chiens qui aboient, et je serais bien aise d'approcher de la nature autant qu'on le peut pour six sous; voilà tout. Cependant, si cela vous contrarie.....

Il arriva fort à propos, et sans qu'il fût besoin de recourir au stimulant proposé, que Boxer se mit à aboyer de toutes ses forces : mais comme c'était l'annonce de quelque nouvelle visite, Caleb, remettant son étude d'après nature à un moment plus opportun, chargea le gâteau conjugal sur ses épaules, et prit congé à la hâte. Il n'eut pas la peine d'aller loin, car il rencontra le nouveau-venu sur le seuil.

CHARLES DICKENS.

Traduction de Mme SWANTON-BELLOC.

(*La suite à mardi.*)

[illegible] sans sortir de la réserve qui nous est imposée, nous pouvons dire que cette question est destinée à tenir une grande place dans les débats prochains du parlement anglais.

» Grâce à l'étendue de son territoire, à la diversité des terrains, à la variété des cultures, la France se trouve dans des conditions bien différentes. Tous les renseignements sont d'accord pour présenter les approvisionnements comme tout à fait rassurants, et nous pouvons être certains qu'à l'abri d'une législation où les intérêts du producteur et ceux du consommateur ont été sagement pondérés, il ne se présentera aucune difficulté. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que, dans un certain nombre de localités, les prix sont déjà et se maintiendront probablement au-dessus de la moyenne. Le renchérissement du pain apportant ordinairement une réduction dans les autres consommations, tout en espérant que le mouvement ascensionnel de nos produits ne s'arrêtera pas, il est prudent de s'attendre à ce qu'il se ralentisse pendant l'année qui commence, et c'est une possibilité dont le gouvernement et les chambres doivent tenir compte.

» Ce ralentissement, s'il se manifestait, ne serait que temporaire. La récolte prochaine, dont l'influence se fera sentir en 1847, a été préparée sous de si favorables auspices, qu'à moins de circonstances atmosphériques exceptionnelles, il y a lieu de compter sur son abondance. (On rit.)

» Dans les pays moins heureusement partagés que la France, les inquiétudes sur les subsistances ont contribué à affecter le crédit, et, comme il y a solidarité entre les places principales de l'Europe, ces inquiétudes n'ont pas été complètement étrangères aux fluctuations qu'ont éprouvés les cours de nos effets publics; mais il est d'autres causes plus directes sur lesquelles nous devons nous arrêter un moment.

» Dans la dernière session, nous exprimions à la tribune nos craintes sur les séductions nombreuses offertes aux capitaux, et auxquelles leurs détenteurs se laissaient entraîner avec l'impétuosité du caractère national. Ces craintes se sont réalisées. (Mouvement.) Seulement, cette impétuosité du caractère français qui nous effrayait, a été égalée et même dépassée ailleurs, et nous ne redoutons pas la comparaison avec les autres pays, dans les jugements qui peuvent être portés sur les incidents qui ont marqué ces derniers mois. Vous savez, messieurs, que, dans la prévision de ce qui est arrivé, des dispositions de restriction et de répression avaient été demandées dans une autre chambre, mais qu'elles avaient été repoussées au nom du principe de la liberté des transactions, et que ce même principe a fait modérer les mesures, beaucoup plus douces déjà, que le gouvernement lui-même avait proposées. Il est si délicat, en effet, de porter des entraves à la facilité des spéculations, de vouloir en régler les formes et les conditions, que, malgré les abus qui se sont produits, on peut se demander s'il n'y aurait pas eu des inconvénients plus graves, au point de vue de l'intérêt général, à armer le pouvoir de lois plus sévères, et si ce n'est pas par des modifications d'un autre ordre à la législation qui régit la matière, qu'il faut chercher à remédier, autant que le comporte la nature des choses, à un mal dont tous les esprits se préoccupent.

» Quoi qu'il en soit, vous avez vu avec quelle ardeur, malgré les avertissements souvent répétés du gouvernement à cette tribune, toutes les classes de la société, excitées par les succès de quelques compagnies, et sans tenir compte des différences de situation, de conditions d'exploitation, de durée de jouissance, se sont portées vers une seule espèce d'entreprise. Le mode d'adjudication, en provoquant la formation de plusieurs sociétés, a augmenté la quantité de capitaux détournés de leur destination habituelle. Chaque nature de placement ordinaire a fourni son contingent, ainsi que le démontrent les comptes des caisses d'épargne, la diminution des droits sur les transmissions de propriétés, l'abaissement du cours des rentes, la gêne qui s'est manifestée dans quelques opérations commerciales, et qui a été fort exagérée d'ailleurs. A un premier entraînement une réaction prévue par tous les bons esprits a bientôt succédé. Des variations soudaines et considérables ont causé des pertes individuelles, subies sans doute par ceux-là mêmes dont l'imprudence les a provoquées, mais qu'on ne doit pas moins déplorer. Toutes les valeurs ont été affectées, et nous avons eu à regretter de voir l'emprunt contracté, il y a un an, devenir une cause de préjudice pour ceux des souscripteurs qui n'ont pu attendre les circonstances meilleures qu'il est permis d'entrevoir dans un temps peu éloigné.

» Déjà, en effet, les capitaux, devenus disponibles à la suite des adjudications de chemins de fer, reprennent leur cours naturel; la confiance renaît d'autant plus, que les épreuves mêmes par lesquelles on vient de passer ont montré, d'une manière remarquable, combien notre crédit a conquis de solidité. Pour la première fois s'est présentée une circonstance que nous ne pouvons omettre. C'est que les variations dans nos fonds publics ont été bien moindres que celles qu'ont subies les fonds anglais; elles ont été renfermées dans une limite de 2 fr. 50 c. pour nos 3 pour cent; elles ont été de 8 fr. dans le 3 pour cent anglais. L'ébranlement qu'a éprouvé notre crédit n'a donc été ni assez profond ni assez sensible pour qu'il n'y ait pas lieu d'espérer que les traces en seront bientôt effacées. Toutefois, elles ne le sont pas encore. La place est chargée de valeurs dont le classement se fait tous les jours, mais exigera un certain temps; d'autres doivent successivement y arriver; le taux de l'intérêt a haussé sensiblement. Tout se réunit donc pour recommander la plus grande circonspection, afin d'éviter de nouvelles complications. Aussi, bien que nous n'ayons pas oublié un seul instant l'engagement que nous avons pris l'année dernière pour le remboursement de la dette publique, bien que nous soyons pénétrés, autant que personne, de la nécessité de cette mesure, convaincus que ce serait la compromettre que de la réclamer en ce moment, nous ne vous apportons pas aujourd'hui le projet de loi destiné à la consacrer. (Ah! ah! Agitation.)

» L'année dernière, à pareille époque, nous portions à 45 374 646 francs le découvert sur le service ordinaire de l'exercice 1843. Le projet de règlement du compte de cet exercice nous a appris que, par suite des rectifications opérées dans cet aperçu incomplet, le découvert était réduit de 5 548 908 francs, et devait être fixé à 39 026 738 francs.

» La situation de l'exercice 1844 présente une amélioration bien plus sensible encore. Il y a un an, les faits connus, et les prévisions calculées aussi exactement qu'il était possible pour un exercice en cours d'exécution, nous faisaient évaluer le découvert à 31 492 771 francs. Les résultats recueillis jusqu'à ce jour nous autorisent à vous annoncer que ce découvert doit être diminué de 25 684 998 francs, et réduit à 5 807 773 francs. Il est vrai qu'il conviendrait d'ajouter à cette somme, pour être tout-à-fait dans le vrai, celle qui provient de crédits non employés en 1844, et qui doivent l'être en 1845 et 1846. Mais il en est de même pour chaque exercice, et celui de 1844 avait reçu du passé bien plus qu'il ne transporte à l'avenir, car c'est une somme de 2 116 880 francs seulement qui est ainsi mise à la charge des budgets suivants. Il y aura, d'ailleurs, pour 1845, des modifications analogues à celles qui viennent d'être indiquées pour 1846, et qui auront pour effet d'améliorer les conditions de règlement de cet exercice.

» Nous prierons la chambre de remarquer que le budget de 1844 avait été voté avec un découvert de 24 917 836 fr.; l'exercice 1845 ne se présente pas ainsi; voté avec un découvert de 1 791 831 fr., que, l'année dernière déjà, nous présumions devoir s'élever à 13 578 072 fr., il laisserait subsister, d'après nos évaluations actuelles, une insuffisance de 18 919 118 fr. Cette différence résulte de ce que les recettes réalisées excèdent les prévisions de [illegible] 417 350 fr. seulement, tandis que les dépenses votées dans la dernière session, réunies à celles qui sont comprises dans la loi que nous venons de vous soumettre, s'élèvent à un total de 61 574 646 fr., ce qui vient ajouter 17 161 [illegible] fr. à l'excédant de dépense primitif. Ce résultat n'a rien de décourageant, si l'on se rappelle que celui que nous avions indiqué il y a un an, pour l'exercice 1844, d'après des appréciations semblables à [illegible] que [illegible] aujourd'hui pour 1845, a éprouvé une réduction de 25 684 998 francs.

[illegible] partout, devait nécessairement pousser ces capitaux dans une autre voie; c'est ce qui est arrivé.

» Les bons, au 31 décembre dernier, ne montaient plus qu'à 60 442 200 fr. Ainsi, c'est plus de 100 millions qui ont été rendus aux transactions particulières; et cet abandon a pu être fait par le trésor sans dommage, puisque le même jour les valeurs, soit en portefeuille, soit en numéraire déposé à la banque, à la monnaie et à la caisse centrale, s'élevaient encore à 179 701 312 fr., dont 113 080 444 fr. en numéraire. Cette situation, comparée à celle du 31 décembre 1844, fait ressortir une diminution de 13 808 341 seulement. Ainsi le service est aussi bien assuré qu'il l'était alors. Si on rapproche séparément les valeurs de portefeuille aux deux époques, on reconnaît qu'à la fin de 1845 elles offrent un excédant de 12 931 692 fr., tandis que le solde en numéraire a éprouvé une diminution de 26 740 033 fr.; résultat doublement satisfaisant, en ce qu'il y a une moindre perte d'intérêts pour le trésor et une moins grande somme de numéraire enlevée à la circulation. Nos efforts pour ramener la dette flottante au chiffre strictement nécessaire ont eu un autre résultat. Ils nous ont permis de proposer l'annulation de deux millions sur le crédit porté au budget de 1845 pour les intérêts de la dette flottante, tandis que jusqu'à présent le service de ces intérêts avait exigé l'ouverture de crédits supplémentaires.

» Nous compléterons ce que nous avions à dire sur la situation financière, en faisant connaître la manière dont s'exécute le service de l'emprunt. Au 31 décembre dernier, il ne restait plus à solder que 24 153 fr. sur les termes échus, et il avait été versé, par anticipation, et sans escompte à la charge du trésor, près de 3 millions sur le terme du 7 de ce mois. Jamais à aucune époque les versements n'avaient été faits avec la même régularité. »

M. le ministre entre ensuite dans le détail des crédits demandés par chaque ministère.

En résumé, le budget de 1847 présente, pour le service ordinaire, les résultats suivants :

Recettes,	1 337 870 680 fr.
Dépenses,	1 334 717 018
Excédant des recettes :	3 153 662

Ces résultats seront susceptibles de modifications d'après les votes qui interviendront dans le cours de la session sur diverses lois spéciales. Ainsi, en ce qui concerne le département des finances, nous aurons à vous soumettre diverses propositions dont les principales s'appliquent aux cautionnements, à la réforme postale et à la conservation du cadastre.

Vous le voyez, messieurs, dit en terminant le ministre, si nous laissons derrière nous quelques légers nuages, l'avenir se présente devant nos yeux sous l'aspect le plus rassurant. Les grands travaux publics, ceux qui intéressent la sécurité de la France, aussi bien que ceux qui doivent augmenter sa richesse s'exécutent rapidement; jamais ils n'ont reçu un développement plus considérable; jamais ils n'ont été distribués sur un plus grand nombre de points du territoire. Pour les travaux qui sont à la charge de l'Etat, les ressources abondent; l'embarras n'est pas de se les procurer, mais de les empêcher d'arriver trop vite. L'industrie privée entreprend ceux qui lui sont confiés, à des conditions plus favorables au public et au trésor qu'il n'en a été obtenu à aucune autre époque et dans aucun autre pays. Tout annonce qu'aucun obstacle ne viendra ralentir la continuation de cette œuvre si utile et si grande; nous en avons pour garants le concours persévérant des chambres et la sagesse du pays. »

M. LE MINISTRE DE LA MARINE dépose : 1° Un projet de loi ayant pour objet d'ouvrir au ministère de la marine un crédit de 93 100 000 fr. pour constructions navales et approvisionnements maritimes;

2° Un rapport au roi, sur la situation de la marine, conformément à l'art. 11 du dernier budget.

M. LHERBETTE demande la parole : Je viens, messieurs, dit-il, demander quelques explications que je crois nécessaires à la dignité de la chambre. Il est un principe incontesté, c'est que les discours que le président prononce en certaines occasions, n'étant pas soumis à la délibération, doivent être considérés comme son œuvre personnelle. Ce principe était bon à rappeler dans une circonstance où le président a dit des paroles qui, contre son intention, sans doute, donnent lieu à une interprétation contraire à la dignité de la chambre. (Exclamations, mouvements divers.)

L'orateur cite quelques phrases du discours adressé jeudi au roi, par M. Sauzet, dans lesquelles, après avoir parlé de la famille royale, qui formait au roi une cour digne de lui, ajoutait qu'une autre cour, non moins digne d'un grand roi, la députation nationale, se tenait sur les marches du trône.

AU CENTRE : Eh bien?

M. LHERBETTE : Ces paroles vous ont sans doute frappés comme moi. Le rôle qu'on veut prêter à la chambre est indigne d'elle. Je ne doute pas que si vous vouliez former une cour, vous ne fussiez dignes de quelque roi que ce fût; mais ce rôle, évidemment, ne peut convenir à une assemblée nationale. (Interruption.)

Que les membres qui m'interrompent soient honorés du rôle de courtisans, libre à eux, mais je suis persuadé que tel n'est pas l'avis de la majorité de l'assemblée. (Nouveau bruit.)

Je suis persuadé que M. le président n'a pas eu l'intention qui paraît ressortir de ses paroles, je crois qu'il a rencontré seulement une expression malheureuse, et c'est pour cela qu'il m'a semblé nécessaire d'appeler l'attention de la chambre sur cet incident. (Vive agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Le président de la chambre était loin de s'attendre au débat que l'on vient de soulever et à l'interprétation que l'on donne à ses paroles, quand il a dit au roi que dans les jours solennels il ne saurait être plus dignement entouré que par son auguste famille et par les représentants de la nation, son autre famille, quand il a réuni dans un même sentiment de respect et d'affection les hommages et les vœux de tous. Le président a la conscience d'avoir tenu un langage éminemment conforme à la dignité constitutionnelle de la chambre : mais comme les précédents ne me permettent pas d'appeler sur ce point la délibération de la chambre, je crois devoir, fort d'une longue expérience, déclarer que j'ai toujours, dans les circonstances solennelles où je suis appelé à prendre la parole, évité avec soin les manifestations politiques qui divisent, pour éveiller les sentiments qui unissent. C'est une justice qui me sera rendue, et ce qui s'est passé il y a deux jours même autour de moi, la bienveillance que m'ont témoigné mes collègues ne m'avait pas préparé aux débats qui vous occupent. Je le répète, j'ai la conscience de n'avoir pas compromis l'honneur de la chambre, et d'être resté fidèle à la noble mission qu'elle m'a confiée, de veiller à sa dignité. (Très bien!)

M. L'HERBETTE. Je ne conteste pas à M. le président le pouvoir de prononcer un discours sans le soumettre au contrôle de la chambre, mais je proteste en mon nom personnel contre des paroles qui me semblent contraires à la dignité d'une assemblée nationale. Il ne m'appartient pas de solliciter une mesure au sujet de ce discours qui reste l'œuvre personnelle de M. le président, mais si ce discours pouvait engager la chambre, je proposerais un ordre du jour motivé pour effacer des paroles compromettantes.

M. LE PRÉSIDENT. Le président répète qu'il n'a pas de délibération à provoquer, mais qu'il confie à ses collègues et au pays le soin de décider s'il ne s'est pas toujours montré jaloux de la dignité de la chambre.

La chambre passe à l'ordre du jour.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE rend compte de l'élection de M. Delzers à Espalion (Aveyron). Une protestation a été [illegible] contre cette élection, fondée sur ce que le scrutin ouvert avant l'heure ordinaire sur la demande de nombreux électeurs, a été fermé à deux heures. Il est à remarquer cependant que le scrutin est resté ouvert six heures comme l'exige la loi. Le bureau propose l'annulation de l'élection.

M. DELZERS soutient que la difficulté doit être résolue par la bonne foi;

[illegible] ministère public, le tribunal l'a condamné à [illegible] fr. d'amende.

— On écrit de Venise, le 26 décembre, au journal la *France* : « L'empereur de Russie est arrivé ici avant-hier; il s'est rendu immédiatement au palais Vendramini, chez madame la duchesse de Berry, qui a reçu S. M. I. avec tous les honneurs qui lui étaient dus. »

— On se rappelle qu'une découverte intéressante pour les bibliographes fut faite dans une vente de livres. Un autographe de Molière fut reconnu et signalé comme ayant été la propriété de la Bibliothèque royale. Un procès s'ensuivit. M. Naudet, directeur de la Bibliothèque royale, assigna M. Charron, libraire, devant la première chambre du tribunal, qui rejeta sa demande. M. Naudet interjeta appel de ce jugement devant la première chambre de la cour; Me Baroche, son avocat, a développé ses griefs d'appel.

La Cour, présidée par M. Séguier, malgré la plaidoirie de Me Chaix d'Est-Ange, pour M. Charron, a infirmé, a ordonné la restitution de l'autographe de Molière, et dit qu'il serait déposé, séance tenante, ès-mains du greffier de la cour pour être restitué ensuite à la Bibliothèque,

— M. l'abbé Guairard, inspecteur-général de l'Université, est mort à Aix, le 26 décembre, à l'âge de 82 ans.

— Une ordonnance du duc de Wellington, commandant en chef de l'armée anglaise, substitue le coton à la toile pour la confection des chemises des soldats. Il y a déjà quelques années que le même changement a été opéré en France.

COURAGE ET BONHEUR. — Dernièrement, dit le *Phare de Bayonne*, deux dames de Bayonne montèrent en voiture pour faire une visite à Mme D..., à Saint-Etienne. Dans la cour de Mme D..., le cocher voulut faire décrire à ses chevaux l'une des courbes qui ceignent le tapis de gazon; il tenait d'une main les guides agissantes et de l'autre son fouet. Les rênes lui échappèrent, et en se baissant pour les saisir il tomba de son siége. Les chevaux, livrés à eux-mêmes, continuèrent à avancer et s'arrêtèrent même un moment devant la porte d'entrée, puis ils se dirigèrent vers l'écurie. La voyant fermée, ils retournèrent à la grille, qui était ouverte. Dans ces différents mouvements, leur allure s'était animée de plus en plus, ils reprirent le chemin de Bayonne au galop.

Devant l'église Saint-Etienne, une légère montée les obligea à ralentir un instant leur course. L'une des dames qui étaient dans la voiture profita de ce moment pour ouvrir la portière, et s'élança dehors; elle tomba la face contre terre, et l'une des roues lui coupa son chapeau, qu'elle abandonna avec son voile; elle put se relever, suivre la voiture et encourager son amie à faire comme elle. L'autre dame se décida à son tour à sauter à terre, elle roula à terre et ne se fit heureusement que peu de mal. Cependant, les chevaux s'animaient de plus en plus; leur course devenait plus vive à chaque instant. Arrivés à la pente qui descend à Saint-Esprit, ils prirent une course désordonnée. En atteignant le pavé, l'un d'eux s'abattit; celui qui restait debout entraîna tout. Le timon s'était cassé, et son extrémité se portant sur les flancs de l'animal, augmentait sa frénésie.

Enfin la voiture donna contre une borne, s'y brisa en se renversant. On put seulement alors se rendre maître du cheval. Bien heureusement aucun autre malheur n'est arrivé, et c'est miraculeux, car ces deux pauvres dames abandonnées à elles-mêmes, et dans une pareille circonstance, pouvaient facilement perdre la tête et empirer leur position par l'excès de la frayeur.

UN MARI ARABE. — Dans notre numéro du 4 novembre, dit la *Seybouse*, nous avons promis des détails sur l'affaire du kaïd Bel-[illegible]-ben-Yacoub, qui faisait dans le public le sujet d'une foule de versions et de commentaires. Nous croyons devoir éclairer l'opinion publique aujourd'hui que les circonstances de cet événement nous sont parfaitement connues. Une des femmes du kaïd, la nommée Djorabente-el-Bel, s'était enfuie de la tente le 12 octobre dernier, en l'absence de son mari, et n'y était revenue que le lendemain. Si un pareil écart est puni chez nous par les lois, on peut juger de l'irritation qu'il dut porter dans l'âme de l'Arabe Ben-Yacoub. Toutefois on ignore quels furent les résultats de sa colère; ce que l'on sait bien, c'est que le surlendemain la malheureuse Djora payait de sa vie les suites de son imprudente équipée.

L'instruction de l'affaire, habilement dirigée par le bureau Arabe, assisté de deux médecins de la garnison, a établi que la nommée Djora avait été tuée d'un coup de feu dans la tente du kaïd, et que cet événement n'était pas le résultat d'un suicide. Ceux qui connaissent le caractère arabe et l'influence dont le kaïd Ben-Yacoub jouissait parmi les siens, comprendront la difficulté où s'est trouvée l'instruction.

En cet état de choses, le traduire devant un conseil de guerre c'était presque lui préparer un acquittement d'un fâcheux effet sur la population indigène dont la voix l'accusait publiquement; d'un autre côté, comme la preuve morale du meurtre existe dans toute sa force contre le prévenu, et qu'il importe d'empêcher le retour de pareils actes de vengeance, M. le général Randon, aux termes de la loi musulmane, a condamné Ben-Yacoub à payer le prix du sang fixé à la somme de 4,000 fr. et à une amende de 2,000 fr.; de plus il l'a destitué de ses fonctions.

Cette décision a été approuvée par le commandant de la province. Le remplacement du kaïd Ben-Yacoub par le Maure Mohammed-Karési, que chacun connaît et estime, a été le dernier résultat d'une mesure commandée par la justice et dans l'intérêt de la civilisation que nous avons mission d'apporter au pays. Le Maure Karési est le même que nous avons signalé pour ses essais de colonisation dans les Béni-Urgines et qui le premier des indigènes a créé une ferme française, très bien agencée, qu'il fait exploiter par des Européens et par des Arabes. Le dévouement de Karési aux Français, des actes signalés de courage et d'humanité, des services éminents rendus, lui ont mérité déjà la croix de la Légion-d'Honneur. La population de notre ville a vu ce choix avec plaisir.

UNE CHANCE HEUREUSE. — Il y a peu de jours, M. Thoré, charpentier à Blois, revenait chez lui, lorsqu'arrivé au pont de Cléner, son cheval, effrayé par la violence du vent, se mit à reculer, sans que les coups de fouet pussent en obtenir autre chose que des ruades multipliées. — Il était huit heures et le temps était si sombre, que M. Thoré ne savait au juste où il était. — Apercevant pourtant derrière lui une lueur blanche, qu'il prit pour la rive de la route, il s'élança de sa voiture, mais au lieu de faire un saut de trois ou quatre pieds, comme il s'y attendait, il en fit un de quinze ou dix-huit. La lueur blanchâtre que M. Thoré avait prise pour la terre, n'était autre chose que la rivière, et il avait sauté [illegible] sur le parapet du pont de Cléner, dans le Beuvron. — Mais par un hasard providentiel, il tomba juste sur un atterrissement en face d'une arche du pont et dans un endroit où l'eau n'a pas plus de deux à trois pieds de profondeur : un peu plus haut ou un peu plus bas, nul doute que M. Thoré ne se fût noyé, car il y avait partout autour de lui au moins

[illegible]

Dernièrement une ancienne servante, nommée Frédérique Darmfeldt, épousa un ouvrier menuisier, Charles Degenhardt. Peu de temps après le mariage, celui-ci s'aperçut que sa femme avait à sa disposition une assez forte somme d'argent, dont elle ne lui avait jamais parlé, et comme il craignait qu'elle ne l'eût acquise d'une manière illicite, il la pressa de lui en dire l'origine. Frédérique s'y refusa long-temps, et ce n'est que lorsque son mari la menaça d'un divorce qu'elle consentit à faire des aveux. « J'ai été pendant très long-temps, dit-elle, au service de M. le conseiller du gouvernement d'Ehrenberg, de notre ville, qui avait deux filles; l'aînée se maria, l'autre était affectée d'une maladie chronique que les médecins regardaient comme incurable. Mme d'Ehrenberg, leur mère, vint à mourir, et bientôt après M. d'Ehrenberg partit avec sa fille malade pour les eaux de Carlsbad, en Bohême. Au bout de quelques mois la nouvelle se répandit que cette jeune fille était décédée pendant le voyage, et il n'en fut plus question.

« De retour à Erfurth, M. d'Ehrenberg contracta un second mariage. Un jour il me fit appeler dans son cabinet, et il me déclara que sa fille cadette n'était pas morte, qu'il l'avait enfermée dans une cave de sa maison et qu'il avait décidé qu'elle ne reverrait jamais le jour. Il m'offrit une somme d'argent considérable pour garder le terrible secret qu'il venait de me révéler, et il me promit de fortes récompenses si je voulais me charger de porter à la malheureuse jeune fille tous les jours sa nourriture, qui ne se composait que de pain et d'eau. J'eus la faiblesse d'accepter ses offres, et ainsi je me suis rendue complice de son crime. »

Le menuisier Degenhardt a communiqué sur-le-champ à la police les faits que sa femme venait de lui avouer. Dans la soirée même la maison de M. d'Ehrenberg a été subitement entourée de troupes; des agents de police, suivis de Frédérique, y ont pénétré, et dans la cave indiquée ils ont effectivement trouvé une jeune fille toute nue, gisant sur de la paille, et tellement hébétée qu'elle pouvait à peine articuler un mot. Le père dénaturé, sa seconde femme et tous les domestiques de la maison ont été arrêtés. La jeune fille a été transportée à l'hôpital général de la ville, où, grâce aux soins qui lui ont été prodigués sous la direction immédiate de M. le docteur Charles Wittke, médecin en chef de cet établissement, elle éprouve déjà du mieux. L'instruction de l'affaire se poursuit sans relâche, et, malgré le secret dont on l'entoure, il a transpiré que d'Ehrenberg a avoué que ce qui l'a porté à séquestrer sa fille, c'est le désir de s'emparer de sa part dans la succession maternelle.

UN VIEUX RAMEAU DE LA RACE BLANCHE EN AFRIQUE. — La *Revue scientifique* du journal le *Commerce* nous apprend que la race blanche s'implante sur le sol de l'Algérie. Or, ces rameaux nouveaux des souches européennes vont se rencontrer avec un vieux rameau qui remonte à Bélisaire. M. Guyon a profité de l'expédition faite récemment dans les Aurès (province de Constantine) sous les ordres du général Bedeau, pour recueillir de nouveaux renseignements sur une variété de l'espèce humaine signalée par les voyageurs Peyssonnel, Bruce et Shaw. Il est bien certain que l'on trouve dans les Aurès des hommes à la peau blanche, aux yeux bleus et aux cheveux blonds. Le fils du cheik de la belle et riche vallée de l'Oued-Adji, jeune homme qui a des relations fréquentes avec notre camp de Bathna, situé à une petite distance du pied de ces montagnes, en offre, d'après M. Guyon, un exemple remarquable.

Les blancs des Aurès ne se trouvent pas formant des tribus distinctes; seulement ils prédominent dans certaines tribus, tandis qu'ils sont très rares dans d'autres. Ils sont très nombreux dans la petite ville de Menna, située au sud de la vallée de Sidi-Nadji, près la ville de Khanga, et plus particulièrement encore dans la tribu des Mouchayas, qui parle une langue dans laquelle, comme on le sait, quelques personnes ont cru reconnaître des mots tudesques.

Les blancs des Aurès sont d'une taille moyenne; ils s'allient avec les Kabyles et les Arabes, mais rarement; ils passent pour d'assez tièdes observateurs du Coran. Les Kabyles disent qu'ils habitent le pays depuis très long-temps, et qu'ils s'y sont maintenus à une époque où d'autres hommes, leurs compatriotes, qui occupaient des parties voisines de l'Afrique, en ont été chassés. Les blancs des Aurès sont toujours assez nombreux à Constantine; ils y exercent la profession de boulanger, de boucher, de chauffeur de bains, comme à Alger les Mozabites, habitants de l'Algérie du sud.

Ces détails confirment ceux qu'avait déjà mentionnés M. Bory de Saint-Vincent; ils lui ont fourni l'occasion de montrer à l'Académie des portraits qu'il fit faire il y a quatre ans, comme président de la commission scientifique en Algérie, et qui démontrent que l'Afrique française conserve encore des rejetons des hordes vandales et gothes, descendues du nord. L'un de ces portraits, que nous avons tenu entre nos mains, paraît appartenir au type septentrional, aussi purement conservé qu'il l'est dans quelques parties de l'Europe où l'on n'a pas le teint plus frais et les caractères germaniques mieux prononcés qu'aux environs de Constantine. Les autres portraits sont ceux de divers Chaouias, gens appartenant à une race mixte, évidemment provenue de l'Arabe nomade, au profil aquilin et de complexion sèche. Les Chaouias sont assez répandus dans nos possessions orientales de l'intérieur, et l'on reconnaît chez eux, au premier coup d'œil, les traits adémiques, où les yeux bleus et le poil rouge dénotent un croisement évident avec des peuples du Nord.

AFFAIRES DES TROIS PONTS. — DEMANDE EN GARANTIE CONTRE L'ÉTAT. — On lit dans le *Droit* : « L'affaire de MM. Hingray, Basset et Moreau contre l'administration des trois ponts sur la Seine a été appelée de nouveau aujourd'hui à la première chambre du tribunal, présidée par M. Barbou.

» Mais sur l'observation que la compagnie appelait l'Etat en garantie, la cause a été remise à deux mois. Cette mise en cause de l'Etat donne à cette affaire un nouvel intérêt.

» On sait que, par suite de l'ordonnance rendue en Conseil d'Etat, plusieurs questions importantes sont réservées à l'appréciation de l'autorité judiciaire. La Compagnie des trois ponts assigne l'Etat pour la garantir dans le cas où les tribunaux prononceraient la déchéance de son droit par

veulent attaquer le ministère. *On a beau chercher, soit au dedans, soit au dehors, on ne voit rien qui soit capable de préoccuper l'opinion publique.* Il nous semble que l'opinion publique en prend assez gaiement son parti, et nous espérons que l'opinion parlementaire en fera de même. »

Il est vrai que le *Journal des Débats*, après avoir constaté l'absence de questions politiques, reconnaît qu'il y a quelques questions d'affaires telles que : la garde nationale, la réforme postale, les caisses d'épargne, les chemins de fer et l'agiotage. Si nous osions espérer une réponse d'un aussi grand journal, nous lui demanderions de définir les caractères auxquels on reconnaît une question politique.

La *Presse* espère que le ministère profitera de la quasi-unanimité qu'il a dans la commission de l'adresse pour hâter l'expédition de la préface de toutes les sessions. On peut mettre la chambre en état de commencer la discussion jeudi. « Tout le temps qui s'écoulera au delà de ce terme, dit la *Presse*, sera du temps perdu pour le plaisir de le perdre. Une belle occasion s'offre à la majorité d'en finir avec un abus qui déconsidère le gouvernement représentatif aux yeux de tous ceux qui connaissent le prix du temps : la laissera-t-elle s'échapper ? »

« Si l'opposition veut faire son devoir, dit le *National*, elle ne laissera pas voter, sans y donner une attention sérieuse, un seul des intérêts généraux qui ont été si indignement méconnus par le cabinet, et, si elle a la moindre conscience de sa dignité, elle provoquera sur ces différents points des votes non par assis et levé, mais au scrutin public, et ceci pour deux causes. La première, c'est qu'il importe de savoir avec exactitude les noms des défectionnaires que M. Duchâtel a raccolés; la seconde, c'est pour montrer au parti conservateur que l'opposition n'a aucune confiance dans un bureau partialement composé. »

L'*Esprit public* s'élève avec indignation contre les paroles de M. Sauzet qui transforment, dit-il, l'assemblée des représentants en une assemblée de courtisans se pressant sur les marches du trône. — Le *National* attend que le *Moniteur* ait publié le texte de tous les discours pour comparer à toutes les autres l'incroyable harangue de M. Sauzet. « Jusqu'à présent, dit-il, elle dépasse en flagorneries et en pathos tout ce qui a été publié. Jamais encore un homme, parlant au nom d'un des pouvoirs de l'Etat, n'avait à ce point oublié ce qu'il devait à la Chambre, ce qu'il se devait à lui même. »

La *Réforme* s'élève avec force contre l'extension vraiment désastreuse donnée par un arrêt récent au principe de la responsabilité des imprimeurs. « Le but est, hélas! trop clair, dit-elle. On menace l'imprimeur pour arriver par une voie détournée, non pas, remarquez-le bien, à la *répression*, mais à la *compression* de la pensée. »

« Qu'on y prenne garde au nom du ciel! dit-elle en terminant; avec un pareil système, la liberté de la presse finirait bientôt par n'être plus qu'un mensonge. On a voulu que l'argent fût électeur, qu'il fût éligible, ne le faisons pas juge. »

HALLE DE PARIS.

2 janv.			3 janv.		
Arrivages	1050 q.	33 k.	Arrivages	783 q.	43 k.
Ventes	1076	91	Ventes	850	94
Restant	54564	74	Restant	53494	23
Cours moyen		41,42	Cours moyen		41,14
Cours-taxe		41,40	Cours-taxe		41,37

Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	93 q.	55 k.	45,85	à	52,88	Gruaux	7 q.	85 k.	53,50	à	58,60
1re	37	68	42,00	à	43,30	1re	56	52	42,00	à	42,70
2e	152	29	40,10	à	41,40	2	424	03	40,10	à	41,40
3e	414	49	35,10	à	36,30	3e	3	44	00,00	à	34,40
4e	00	00	00,00	à	00,00	4	0	00	00,00	à	00,00
A liv.	439	60				A liv.	402	05			

Marchés.

Halle à la viande du 3 janvier. — 26937 kil. Bœuf 1,50-1,20-0,80. — 18256 kil. Veau 1,60-1,40-1,20. — 5620 kil. Mouton 1,70-1,20-0,80. — En gros 64560 kil. 1,26-1,21-1,16.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 1, 2 et 3 janvier. — *Beurre* (le kil. En livres 1,54 à 2,60. — En mottes Isigny 2,00 à 5,20. — En mottes Gournay 1,50 à 3,30. — Petit beurre 1,44 à 2,04. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. —*Œufs* (le mille). Du 1 janvier. 53 à 95. — Du 2, 40 à 90. — Du 3, 54 à 95. —*Fromages* (la dizaine), 2 janvier. Brie 12 à 36. — A la pie 5 à 13.

Halle aux veaux. 3 janvier. — Veaux amenés 840. vendus 843 à 1,76 1,62-1,48. — Vaches amenées 70, vendues 62 à 1,21-1,10-0,96. — Taureaux amenés 1, vendus 1 à 0,88.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 3 janv. — Foin 1re 54 à 56; 2e 48 à 52; 3e 46 à 00. — Luzerne, 1re 50 à 51; 3e 00 à 45. — Paille de blé, 1re 31 à 33; 2e 28 à 29; 3e 00 à 00.

Marché de la Maison-Blanche, 3 janvier. — Sur 90 porcs, il s'en est vendu 90 à 1,14-1,12-1,10. — Vaches laitières amenées 56, vendues 56 de 250 à 370. — Taureaux amenés 0, vendus 0, à 00.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 2 janvier 1846. — GORLET, ancien directeur du Prado, actuellement marchand de lait, rue d'Enfer, 89. Juge commissaire, M. Bourcetet; syndic provisoire, M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36. — SAUNOIS, distillateur, rue Croix-des-Petits-Champs, 5. Juge commissaire, M. Jouet; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — TERRASSE, fabricant de papiers peints, rue Pierre-Levée, 10. Juge commissaire, M. Cornuault; syndic provisoire, M. Hénin, rue Pastourel, 7.

Du 26 décembre. — RIGOUX, teinturier, rue Geoffroy-Langevin, 26. Juge commissaire, M. Sommier; syndic provisoire, M. Defoix, rue St-Lazare, 70.

Bourse du 3 janvier 1846.

C'était aujourd'hui la liquidation des opérations sur la rente; les fonds anglais arrivant en baisse, et les besoins des spéculateurs à la baisse s'étant satisfaits dans les bourses précédentes, il en est résulté un peu de faiblesse dans les cours du 3 0/0, qui ferme pour fin courant à 35 c. au dessous du cours d'hier, tandis que le 5 p. 0/0, qui n'était pas dans les mêmes conditions, a continué à s'améliorer de manière à présenter un surcroît de hausse

Nord	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	[illegible]
Bordeaux	670 ..	667 50	B. 5 ..	— [illegible], 665.	B. 7 50
Boulogne	572 50	572 ..	B. 5 ..	— 570, 580.	" "
Montereau	440 ..	" ..	" ..	—	" "
Fampoux	" ..	" ..	" ..	—	" "
Dieppe	470 ..	472 50	B. 2 50	— 475, 470, 472 50.	B. 2 50

LONDRES, 4 janv.		PARIS, 3 janvier. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 1/2.	3 0/0 F. c. 83 20 d. un.	Av. 83 20.
Esp. act.	"	F. p. 83 30, 50 d. 50.	Ap. 83 05.
Portug.	"	5 0/0 F. c. 121 15, 121 40 d. 50.	B. du Trés
Mexic.	"	F. p.	3 1/4.
5 0/0 hol.		Orléans, 1285, 1280 d. 30 au 15 janv.	5 0/0 f.c. 10 25.
2 1/2.		1310, 1290 d. 10.	F. p.
Rouen.	"	Rouen, 1045 d. 20.	3 0/0 f.c. 25 87 1/2
Orléans.	"	Nord, 772 50, 780 d. 20.	
Nord.	"	785, 790 d. 10. au 15 c.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 101,00 à 00,00; courant du mois, 103,00 à 00,00; 3 suivants, 103,00 à 104,00; 4 d'été, 100,00 à 00,00 4 derniers mois, 98,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 99,00. — Voitures, 5,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 120; courant du mois et 8 suivants 1846, 119,00 à 120,00. 4 d'été, 120,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 85,50 à 85,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Vente par autorité de justice.

En une maison sise à Paris, allée des Veuves, 34. — Le 5 janvier 1845.

Consistant en table, chaises, commode, armoire à glaces, toilette, fauteuils, le tout en acajou; un lot d'outils à usage de mécanicien. — Le tout au comptant.

Spectacles du 4 janvier 1846.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Guillaume Tell. Fille mal gardée.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Tisserand. Cigüe. Pourceaugnac.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Joconde, Part du Diable.
7 h. 1/2 ODÉON. — Fourberies. Lucrèce. Deux Frères.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — V'là ce qui vient de paraître. Riche d'amour.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. La Foi qui sauve. Samaritaine. Marquise. Enfants de tr.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Moiroud. Marchand. La Loi salique, Un Bal.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre malades. Femme laide
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Deux Forçats. Don César. Royaume.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Le Sonneur. Grâce de Dieu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Physique. Chemin de fer.
6 h. 1/2 FOLIES. — Plus heureux. Moustache. Nicolas. Gig-Gig.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

avec soin les [illegible] politiques qui divisent, pour éveiller *les sentiments qui unissent.* »

Nous croyons que la France entière approuvera cet esprit de conciliation et d'union dont M. le président Sauzet se dit animé. Nous avons toujours appelé de tous nos vœux le moment où, dans tous les rangs de la société, on renoncera à la vieille politique qui divise, pour aborder, enfin, les sentiments et les idées qui donnent à notre pays l'union et la force.

Oui, sans doute, il faut réveiller les sentiments qui unissent; il faut rapprocher les cœurs et les intelligences; il faut passionner la nation française pour les principes d'association; il faut rallumer dans les âmes, glacées par le scepticisme politique, les généreuses sympathies.

Mais où sont donc les sentiments qui unissent? Où sont donc les idées répondant aux vœux de conciliation qui commencent à se manifester dans la société française? Vainement, dans tous les discours de M. le président Sauzet, on chercherait ces sentiments et ces idées.

Est-ce dans le sentiment de l'amour du peuple, de l'amélioration du sort des classes pauvres, de l'émancipation sociale des travailleurs, que M. le président Sauzet a voulu rapprocher la chambre des députés et la royauté? A-t-il voulu unir le chef du pouvoir exécutif et la représentation nationale appelée à contrôler ses actes, sinon dans une pensée d'organisation sociale, du moins dans le désir d'étudier comment on pourrait obtenir l'accord des intérêts et réaliser cette harmonie vers laquelle le pays semble aspirer aujourd'hui? Hélas! dans les paroles qui ont été prononcées, on ne trouve pas même l'ombre d'une telle pensée.

Ah! M. le président de la Chambre, vous étiez en face d'un roi dont le trône a été élevé par des ouvriers et par des bourgeois. Que ne lui parliez-vous de la misère et des souffrances physiques des uns, des inquiétudes et des douleurs morales des autres? Que ne lui exposiez-vous la pénurie et les angoisses continuelles de vingt cinq millions de Français qui cultivent le sol de la patrie, et sur lesquels pèse plus fortement le poids du budget, le morcellement agricole et la mauvaise organisation du travail? Que ne lui disiez-vous, à votre royal interlocuteur, que la Chambre des députés, devait s'entendre avec le chef de l'Etat pour porter un remède efficace à tant de maux, par des réformes progressives et pacifiques dans le régime actuel de l'industrie?

C'est ainsi, pour nous servir de vos propres expressions, que vous eussiez *réuni dans un même sentiment de respect et d'affection les hommages et les vœux de tous.* C'est ainsi que vous eussiez prouvé à la fois votre fidélité au roi et votre amour pour le peuple. C'est ainsi que vous les eussiez rapprochés l'un de l'autre, et que vous eussiez *réveillé les sentiments qui unissent.*

Transformation de l'esprit public.

Il nous paraît utile, en commençant une nouvelle année, de reporter nos regards sur les quinze ans qui viennent de s'écouler et de constater les progrès de la pensée publique. Nos amis, dont le dévouement a été si fidèle, trouveront dans ce tableau des motifs

tholicisme. On se souvient que les journées de juillet entendirent partout ces cris: A bas les Jésuites! Les croix disparurent des places publiques, les cérémonies extérieures de la religion furent supprimées, les images du Christ enlevées du prétoire, les hommages officiels refusés à son culte. Mais le pouvoir comprit bien vite que le catholicisme, religion de la majorité des Français, renfermait encore dans son sein des forces vives qu'il était plus sage de respecter que de comprimer, plus habile de tourner à son profit que d'irriter; une protection de plus en plus ouverte fut accordée à tous les désirs de l'épiscopat et du sacerdoce, au point que bien des libéraux qui avaient poussé à la révolution ne purent se plier à ce changement de stratégie, et sentirent renaître au fond de leur âme leurs vieilles rancunes. La nation ne s'est associée qu'avec beaucoup de réserve à ces colères d'un autre temps. Sans faire grand honneur aux voltairiens de la bourgeoisie et du gouvernement d'un retour de modération qui n'est qu'un calcul politique, elle a vu de bon œil ces témoignages de considération rendus aux sentiments religieux. Aujourd'hui l'évolution est complète; on croit, il est vrai, tièdement, et plus tièdement encore on pratique ses croyances, mais à côté de l'antipathie toujours persistante pour le jésuite on admet le respect pour le prêtre, on va entendre volontiers le prédicateur en vogue; on ne détourne pas sa femme de la messe; Voltaire et Rousseau ont moins de cours. Il n'est pas d'allocution officielle qui ne retentisse d'éloges de la religion et de son heureuse influence sur la destinée humaine. Cette comédie peu sincère, dont l'objet principal est d'endormir les douleurs du peuple, ne trompe personne; mais elle est utile, même avec son hypocrisie, parce qu'elle oblige à professer l'estime des idées religieuses et qu'elle conduit les générations nouvelles, les seules qui comptent pour l'avenir, à faire un accueil curieux et souvent sympathique aux travaux qui se proposent la transformation religieuse de l'humanité.

Le saint-simonisme, le lendemain de la Révolution de juillet, avait tenté cette haute entreprise, mais avec plus d'ardeur que de réflexion, plus d'orgueil que de lumières. Aussi sa vie fut courte et ce fut justice. L'unité religieuse, fruit de la science intégrale, ne pouvait être donnée au monde par ces mêmes hommes qui organisent aujourd'hui la féodalité financière.

Les autres écoles philosophiques, tant celles qui ont hérité du dix-huitième siècle que celles qui s'inspirent de l'Ecosse et de l'Allemagne, ont décliné toute prétention au domaine religieux; les unes se sont renfermées dans de vaines protestations, les autres ont accommodé leur science microscopique sur les idées et les facultés aux convenances d'une situation politique: toutes ont accepté des fauteuils à la Chambre des pairs, à la Chambre des députés, à l'Institut, au Conseil d'Etat, partout où les honneurs et la richesse les appelaient; mais de sérieux soucis sur les destinées générales il n'en est plus question.

Quelques esprits de trempe plus vigoureuse ont en vain tenté de résister à cette domination des intérêts égoïstes; leur voix s'est perdue dans l'isolement; ils n'ont pu même constituer un parti philosophique, à peine trouver un disciple: l'anathème divin contre les solitaires pèse sur eux plus sévère aujourd'hui que jamais. Ils tom-

des croyances, éternelle aspiration de toutes les grandes âmes. Large application de la synthèse aux sciences physiques et naturelles, mystères cosmogoniques sondés avec une indépendance qui n'exclut pas la mesure, interprétation progressive des traditions, tous ces éléments divers de l'unité religieuse, que nulle autre école n'ose aborder, nous les soumettons aujourd'hui à de sérieuses études (1), et nous avons droit d'affirmer que seuls nous recherchons et présentons sur les problèmes transcendants des solutions scientifiques.

Le catholicisme, de son côté, a fait quelques pas; il ne se refuse plus à cette intervention de la raison; sa vieille hostilité contre le libre examen, il l'a répudiée, et bien qu'on pût faire honneur de cette concession à la nécessité, il faut s'en féliciter comme d'un progrès qui ouvre un terrain commun pour le débat. Le dogme lui-même s'est quelque peu modifié comme la méthode; et dès aujourd'hui on peut remarquer, sur quelques points, une sévérité moins inflexible, présage de prochains accommodements. Le sacerdoce sacrifie à l'esprit moderne tout en le condamnant, et quand il laisse un de ses membres discuter dans la chaire de Notre-Dame le principe et l'organisation de la propriété, il confesse l'empire de l'opinion sur les plus rebelles.

Dans cette sphère des questions sociales où le clergé même ne craint pas d'entrer, le progrès des esprits est encore plus sensible.

Reportez-vous par la pensée à une douzaine d'années en arrière, après la chute du saint-simonisme; ouvrez les journaux de cette époque; la politique, voilà toute la pensée des partis, des réformes politiques toute leur science, des révolutions politiques toute leur espérance ou toute leur peur. Une seule idée vint à l'esprit des gouvernants pour rallier les classes populaires, la caisse d'épargne; dont ils eurent le mérite de comprendre la portée et de favoriser le développement. N'est-il pas évident qu'aujourd'hui le sentiment public a d'autres préoccupations? Les partis sont obligés, sous peine de démission, d'étudier la situation des classes populaires et de formuler des plans d'amélioration. Crèches, salles d'asile, ateliers d'éducation professionnelle, sociétés de secours, caisses de retraites, fermes et colonies agricoles pour les enfants, toutes ces institutions, aurore d'un ordre nouveau, sont mises à l'étude par le gouvernement lui-même, qui ne peut plus résister à l'entraînement extérieur des esprits. Les idées d'organisation et d'association deviennent le fonds commun des pensées générales, et si les partis extrêmes rêvent encore des révolutions, ils sont obligés de dire en public que c'est uniquement en vue des améliorations sociales. Cette pacifique transformation se manifeste même dans la politique parlementaire. Quels sont les dieux des vieilles oppositions qui ne soient déchus de leur gloire? s'il en est qu'on estime encore, on ne les craint plus. En ce moment même, l'opposition accepte sans murmures le patronage d'un fonctionnaire public, membre de l'Université. Jamais abdication fut-elle plus complète?

Quelle puissance a ainsi forcé la main au pouvoir et aux partis? Quelques-uns nous trouveront présomptueux d'en réclamer une grande part pour nos théories, pour la science dont nous sommes depuis douze ans les persévérants apôtres. Telle est néanmoins la

(1) Travaux de la *Phalange*.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LUNDI 5 JANVIER 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE : la *Loi salique*, 2 actes, par M. Scribe. — VAUDEVILLE : *V'là ce qui vient de paraître*, Bulletin de l'année 1845, par MM. Dennery et Clairville. — THÉATRE COMTE : *Chemin de fer de Paris à la Lune*.

La classe moyenne, celle qui possède aujourd'hui l'influence politique, nous paraît admirablement nommée. Intermédiaire entre l'aristocratie nobiliaire et le prolétariat, elle adore en toutes choses le juste-milieu; elle n'apprécie pas le talent qui dépasse une certaine mesure, et tous ses grands hommes semblent avoir passé par le lit de Procuste. MM. Cousin et Royer-Collard en philosophie, Thiers et Guizot en politique, Scribe et Casimir Delavigne dans la littérature, sont le type des qualités secondaires portées à leur maximum, de l'habileté, de la dextérité intellectuelle, cherchant à jouer le rôle du génie, en un mot de la *médiocrité* perfectionnée, raffinée, *dorée*, s'il est permis de donner cette acception nouvelle au mot d'Horace.

Parmi les auteurs favoris de la classe moyenne, M. Scribe est un des plus fins, des plus habiles, des plus spirituels. Si l'ardente imagination, si le coup d'œil prophétique, si l'inspiration sainte lui font défaut comme à ses confrères, on ne saurait du moins lui refuser de l'observation, du trait, une rare entente de la scène et du public. M. Scribe excelle à construire de jolis châteaux de cartes avec deux jeux seulement, et deux jeux dont les figures ne sont pas nombreuses. On trouve dans l'un une ingénue coiffée en cheveux, une veuve, un colonel et un banquier. Ce jeu est consacré à la construction des vaudevilles qui prennent pour décoration un salon de Paris, et qui sont connus dans le commerce sous le nom de *scribouillages Chaussée-d'Antin*. L'auteur les fabrique exclusivement pour le *Gymnase*.

L'autre jeu, auquel on a recours dans les grandes occasions, renferme une reine ou une impératrice, un capitaine des gardes qui tend à devenir favori, une princesse douairière et un cosaque. Avec ce jeu l'on bâtit des pièces qui se passent toujours dans une cour du Nord, Danemarck ou Russie : *Bertrand et Raton*, *Lestocq*, etc... Ce genre a fait école, témoin le *Changement de main*, où l'on retrouve le favori, le cosaque et l'impératrice.

Le scribouillage russo-danois se joue parfois à l'Opéra-comique. On l'a vu même obtenir les honneurs du Théâtre-Français.

Quelquefois, mais par une rare exception, M. Scribe bat ensemble ses deux jeux de cartes : il mêle ses Russes et ses banquiers, son cosaque et son ingénue ; il en résulte des pièces mi-parties France et Sibérie, comme *Yelva*.

La Loi salique, représentée avec succès au Gymnase, est une pièce de M. Scribe appartenant au genre russo-danois, variété danoise. L'action se passe dans la première moitié du dix-septième siècle. Le roi de Danemarck (Rose Chéri) est un roi mineur, un faible enfant que la politique fatigue et que la guerre effraie. Ses amis et surtout son capitaine des gardes (Deschamps), qui veille sur lui avec une vive sollicitude, ont à défendre sa couronne contre les intrigues de sa tante, une duchesse d'Oldenbourg (Mlle Sauvage) qui croit avoir des droits au trône. Elle en aurait en effet si la loi salique n'était pas en pleine vigueur dans le Danemarck de M. Scribe.

Tout-à-coup nous apprenons que le jeune prince est une princesse. Son père a caché son sexe, afin de lui assurer le trône dont on aurait pu l'exclure en invoquant la constitution du pays... Motus !... les amis du roi savent ce qu'ils ont à faire...

— Madame, va-t-on dire à la duchesse, le vœu des grands vous appelle au trône, vous seule pouvez conduire le vaisseau de l'Etat dans le port et le char de l'Etat sous la remise, sans faire chavirer l'un ni verser l'autre ; voyez ce jeune roi, cet enfant n'a pas la force de tenir le gouvernail ni les rênes.

— Régner, je ne demande pas mieux, mais la loi salique?

— Madame, cette loi n'est pas divine, l'homme l'a faite, l'homme peut la défaire, — surtout quand cet homme est M. Scribe; — convoquons tous les pouvoirs de l'Etat, vous êtes active, votre mari dispose de quinze voix au sénat, nous ferons abroger la loi salique.

Aussitôt dit aussitôt fait, la loi salique est abrogée, non seulement sans résistance de la duchesse, mais encore avec son concours empressé. Lorsqu'il est bien décidé que les femmes peuvent régner dans le Danemarck, nous allions dire dans le Gérolstein de M. Scribe, coup de théâtre :

Mlle Rose Chéri se présente au peuple dans un splendide costume féminin. La duchesse est furieuse. On crie Vive la reine! Deschamps, le capitaine des gardes, se précipite aux pieds de sa souveraine en disant : — Je jure fidélité à ma reine...

— A votre femme, interrompt la jeune princesse.

Mlle Chéri, si faible, si indécise quand elle se croyait un homme, acquiert une volonté de fer aussitôt qu'elle se sent femme.

La donnée est ingénieuse, le dialogue spirituel. Mlle Chéri joue à merveille, et nous devons des éloges à Mlle Sauvage, pour la noblesse de sa diction et de son maintien. Mlle Désirée joue avec agrément un petit rôle de jardinière. En somme, *la Loi salique* est un succès qui se soutiendra si l'auteur fait disparaître certains mots crus, qui lui ont été signalés à la première représentation, par quelques flageolets intelligents. Malgré son expérience de la scène et du public, M. Scribe commet parfois des maladresses, témoin le duc Rigobert et ces trois millions, que nous avons vus sortir si miraculeusement, à l'Opéra-Comique des fagots d'une charbonnière. Dûment retouchée, *la Loi salique* est une œuvre très agréable. A-t-elle une [illegible]? Eh! mon Dieu oui, elle est aussi progressive que peuvent l'être les productions d'un écrivain qui a gagné son bâton de maréchal dans la société actuelle, et qui n'est pas dans l'âge où l'on s'enthousiasme pour de nouvelles idées. M. Scribe, comme tous les auteurs chéris de la bourgeoisie, rend hommage, dans ses conceptions, à la toute-puissance de l'argent ; son Olympe renferme deux divinités, le commerce et la banque : sans cesse il raille les illusions du cœur, et des millions arrivant d'Amérique ou de la Bourse, opèrent habituellement le dénouement de ses pièces. Toutefois, soyons juste envers M. Scribe ; sachons-lui gré de quelques aspirations vers la véritable liberté.

Dans ses fictions il aime à déjouer le despotisme, à duper le barbare tuteur, le mari brutal et le ministre de la police russe ; enfin, il rend souvent hommage à l'intelligence de la femme, et s'il ne demande pas son émancipation en termes formels, il sait intéresser les spectateurs à l'abolition de toutes les servitudes qui pèsent sur elle, de tous les liens qui enchaînent son avenir. Il est bon de montrer la femme reine et souveraine, à la France qui ne veut plus même qu'elle soit régente, et qui restreint chaque jour la sphère de l'action féminine, au lieu de l'élargir, comme le demandent la Providence et les exigences du progrès social.

On nous dira peut-être que si M. Scribe est parfois d'accord avec les théories socialistes, c'est à son insu; qu'il marche sans système, sans idéal, et qu'il lui faudrait abroger la loi salique dans un grand nombre de cours du Nord pour faire oublier les apothéoses qu'il décerna maintefois aux gens de finance. On dira tout ce qu'on voudra : eu égard à sa position, M. Scribe est ami du progrès et de la liberté dans une dose convenable. Si vous voulez des écrivains généreux, dévoués au salut de l'humanité, employant au triomphe de la science sociale la puissance de l'enseignement théâtral, sachez que ces écrivains n'existent pas encore et qu'ils ont besoin de se créer, sachez-les tirer des rangs de la jeunesse studieuse ; une bordure neuve ne sied pas à de vieux manteaux, aux nouvelles doctrines de nouveaux hommes ;



... sans concessions de principes de notre part.

Nos positions sont déterminées par la science et l'amour du bien, loin qu'il soit donné à personne de les emporter, chaque jour verra s'accroître le nombre de ceux qui s'en approchent; il est vrai que beaucoup viendront à nos idées tout en nous calomniant. C'est un fruit de la Civilisation; mais nous nous en consolons: le triomphe de nos idées nous est plus cher que celui de nos personnes.

Nous avons relevé dans notre numéro du 2 janvier les altérations graves faites par le journal l'*Epoque* à une conférence de M. Lacordaire. Trois jours se sont écoulés, et l'*Epoque* n'a pas trouvé dans ses immenses colonnes une seule ligne pour expliquer une conduite aussi coupable. Cependant si la faute en était au sténographe, ce journal ne se serait-il pas empressé de le désavouer et de rétablir le véritable texte? Son silence montre que l'altération a été volontaire, et dès lors c'est un nom bien autrement sévère qu'elle mérite. Pour mettre le public en mesure d'apprécier l'intention qui l'a inspirée, nous allons mettre en présence les deux versions, celle de l'*Epoque*, et celle de l'*Univers religieux*, qui est le véritable organe de M. Lacordaire.

*Version de l'*UNIVERS.	*Version de l'*EPOQUE.
Ce pays a bien des plaies; mais la plus grande est peut-être la plaie économique, cette fureur de bien-être matériel qui précipite tout le monde sur cette marâtre et chétive proie que nous appelons la terre. Retournez, retournez à l'infini; lui seul est assez grand pour l'homme. Ni chemins de fer, ni longues cheminées à vapeur, ni aucune invention n'agrandiront la terre d'un pouce; fût-elle aussi prodigue qu'elle est avare, aussi illimitée qu'elle est étroite, elle ne serait encore pour l'homme qu'un théâtre indigne de lui. L'âme seule a du prix pour tous et de la joie pour une éternité. Rentrez-y à pleines voiles; rendez Jésus-Christ au pauvre, si vous voulez lui rendre son vrai patrimoine; tout ce que vous ferez pour le pauvre sans Jésus-Christ ne fera qu'élargir ses convoitises, son orgueil et son malheur.	Il y a bien des plaies dans notre société; mais il n'y en a pas de plus grande que celle que j'appellerai la plaie économique. Cette plaie est de s'être imaginé que la terre était assez grande pour donner à tous les satisfactions matérielles. Mais vous aurez beau faire avec votre industrie, la terre est petite, et elle restera petite; il n'est ni chemins de fer, ni longues cheminées à vapeur qui puissent l'agrandir. *Partagée entre tous, elle ne donnerait rien à personne.* IL FAUT DONC QUE LA MAJORITÉ N'AIT RIEN, ET C'EST LA LE PLUS GRAND BONHEUR QUI PUISSE LUI ARRIVER DE N'AVOIR RIEN QUE SES BRAS POUR GAGNER SON PAIN DE CHAQUE JOUR.

Ce rapprochement suffit. Les honnêtes gens jugeront.

Nous ferons seulement remarquer aux journaux de province qui s'appuient quelquefois sur l'*Epoque*, à quelles manœuvres déloyales ils risquent de s'associer. La sympathie politique ne doit pas suffire pour mériter la confiance; il faut encore l'estime mutuelle.

Union du Mexique aux Etats-Unis.

Un journal des Etats-Unis, *the New-York Herald*, prétend savoir de bonne source que le gouvernement de Washington aurait fait à celui du Mexique des propositions pour la réunion des deux républiques en une seule. Les difficultés qui pourraient survenir entre les deux pays, à propos des limites du Texas, le désir qu'auraient, dit-on, manifesté les Etats-Unis d'acheter au Mexique les Califor-

... au lieu d'entrer en lutte, s'allieraient pacifiquement; les brillantes qualités de la race espagnole se marieraient aux vigoureux essors de la race saxonne.

Centre-Amérique.

La guerre civile que souleva dans le mois de février dernier le président illégal de l'Etat de San-Salvador, Malespin, contre l'Etat de Nicaragua, produisit de grands troubles dans le Centre-Amérique. La guerre s'est malheureusement continuée jusqu'au mois d'août suivant. San-Salvador, Honduras et Nicaragua y prirent part; les deux autres Etats, Costa-Rica et Guatémala restèrent neutres.— Malespin fut renversé et le général Guzman, légalement élu président, lui succéda.

Enfin la paix vient d'être rétablie, grâce au concours des hommes influents du pays. Une convention nationale formée par les cinq Etats s'est réunie à Sonsonate, ville située sur l'Océan Pacifique. Cette assemblée doit s'occuper de choisir la forme de gouvernement la plus propre à assurer la tranquillité du Centre-Amérique. On reviendra probablement au système qui existait avant 1840, lors de la chute du président Morazan. Le Centre-Amérique ne formait alors qu'une seule république, divisée en cinq départements administrés par des préfets (*gefes de Estado*).

Cette organisation unitaire, détruite par la faction de Carrera, donna naissance aux cinq Etats entre lesquels se trouve encore divisé le Centre-Amérique, et causa des hostilités qui ensanglantèrent ce beau pays.

Espérons que la convention nationale de Sonsonate aura assez de force pour rétablir un gouvernement central. La réunion des cinq Etats en un seul faciliterait la grande entreprise du canal océanique à travers l'isthme du Centre-Amérique.

Mais, disons-le hautement, les Etats de Nicaragua et Honduras n'auraient pas eu à supporter les malheurs dont ils ont été victimes, si le ministère du 29 octobre eût répondu sympathiquement, ouvertement, à la demande de protectorat bienveillant que ces deux pays étaient venus adresser à la France. Si les offres de toutes sortes que ces deux Etats étaient venus faire au cabinet des Tuileries eussent été acceptées; si le ministère eût compris l'importance immense qui s'attache à l'ouverture du canal océanique, l'impulsion qu'il eût donnée à l'accomplissement de ce projet eût changé la face du Centre-Amérique: le travail et ses conséquences fécondes eussent remplacé les petites tyrannies locales, et la France, en plaçant son généreux drapeau sur l'île de los Uevos, qui commandait dans l'Océan Pacifique l'ouverture du canal, et que ces deux Etats lui offraient, eût dit au monde entier: Cette île est à tous!

Le *Journal hebdomadaire de l'arrondissement de Saint-Calais* (Sarthe), publie un article remarquable sur la science sociale, qui mérite toute notre reconnaissance. Rarement en province nos principes ont été exposés avec autant de pureté et de fermeté. Nous regrettons que son étendue ne nous permette pas de le reproduire tout entier. Le passage suivant donnera une idée de ce beau travail:

« Mais si telles sont, dans tous les cas, les meilleures règles de conduite pour un homme prudent, même quand les inventeurs n'en sont encore qu'à la première manifestation de leurs idées, combien plus doivent être abordées avec réflexion et avec respect, celles qui ont déjà, comme la *science sociale*, quarante années d'existence, l'adhésion com-

... dit tout ...

« Il n'est plus permis à un homme sérieux d'ignorer Fourier et ses » disciples.... Nous croyons que Fourier, en cherchant le phalanstère, a » trouvé bien des choses précieuses et pour les peuples et pour l'huma- » nité. »

Une science, dont M. de Lamartine disait, il y a déjà un an:

« Cette Ecole qui compte, parmi ses maîtres et ses adeptes, tant d'hom- » mes de lumière et de foi, porte en soi deux grands trésors: Un prin- » cipe, l'association; une vertu, la charité des masses. »

Une science, à laquelle l'illustre poète, faute de l'avoir complètement étudiée sans doute, trouve un défaut, mais un seul, celui d'être si belle, qu'il craint de ne rencontrer encore en elle *qu'une sublime exagération de l'espérance*;

Une science, enfin, dont l'enseignement est public à Paris, et dont l'exposition faite tout récemment encore dans quelques-unes des principales villes de France et en Belgique, à Tours, à Lyon, à Saint-Quentin, à Reims, à Bruxelles, etc., etc., a attiré un nombreux concours d'auditeurs, parmi lesquels la parole éloquente des professeurs phalanstériens a su détruire bien des oppositions et conquérir de nombreuses et profondes sympathies.

Non, nous le répétons encore, une science ainsi répandue et appréciée n'est plus de celles qu'on peut se croire le droit de traiter légèrement; et les hommes *sérieux* (comme dit la *Gazette de Cologne*), ne peuvent désormais la discuter, ou du moins trancher sur elle, sans se donner la peine de l'apprendre.

Rassurez-vous donc sur le sort de la science sociale dans le pays que vous habitez: le temps approche où sa lumière y pénétrera et sera reçue avec la foi et le zèle qu'elle a déjà su inspirer à de plus grands centres de population où la lumière pénètre toujours plus tôt et plus vite.

Sur quelques cas d'Association.

La petite ville de Sauves est située sur la route de Nismes au Vigan (Gard). Elle a 2 600 habitants. On y fabrique de la bonneterie et des bas de soie.

Le territoire de Sauves, qui est très étendu, est peu cultivé. On y remarque des terrains formés de petites collines couvertes de broussailles et qui ne produisent que des alisiers, arbre qui prend racine, de préférence, dans les sols rocailleux.

L'alisier est, de tous les bois, le plus propre à faire les fourches qui servent à faner les foins, et à plusieurs autres usages en agriculture; non seulement parce qu'il s'y prête très bien par son liant, mais surtout à cause de cette particularité, qui distingue cet arbre, de pousser trois jets à chaque articulation. Il s'agit de le conduire de manière à ce que ces trois jets, qui doivent former les dents de la fourche, prennent la direction convenable. Quand ils ont atteint, ainsi que la tige principale, qui doit former le manche, la grosseur voulue, on coupe et on procède à la préparation de la fourche, opération qui consiste: à écorcher le bois, à donner aux brins la courbure convenable, à leur faire la pointe et à passer le tout au feu, pour lui donner la dureté nécessaire.

Chaque propriétaire, suivant l'étendue de sa propriété, possède un certain nombre d'alisiers. C'est lui qui les cultive et les taille, de manière à imprimer aux jets la configuration voulue; mais il s'arrête là.

Tous les propriétaires nomment, parmi eux, une administration chargée de l'exploitation et de la vente des fourches, dont la commune de Sauves approvisionne presque exclusivement tout le midi.

La nature n'a pas vidé tout son trésor,
Et Dieu nous doit beaucoup de poètes encor.

Les revues de l'année se multiplient. Le Vaudeville nous a donné: *V'là ce qui vient de paraître!* Le Cirque-Olympique *Paris à cheval* et M. Comte le *Chemin de fer de Paris à la lune*.

Dans toutes ces pièces on s'attaque aux ridicules du jour, et le journal l'*Epoque* est l'objet de mille brocards. Cette levée de boucliers contre l'organe avoué de la compression et de l'immobilisme nous donnerait une opinion favorable des auteurs de revues, si elle était réfléchie, si les vaudevillistes, armés d'une bonne lance comme saint Georges, savaient atteindre aux endroits vulnérables, le monstrueux produit du charlatanisme et de la réclame. Mais au Palais-Royal, au Vaudeville, au Cirque, chez M. Comte, ce n'est pas un sentiment généreux, ce n'est pas l'amour de la vérité, de la loyauté, ce n'est pas la sympathie pour les classes laborieuses qui ont aiguisé tant de plumes contre l'*Epoque*. On n'a vu dans le grand journal qu'un sujet de calembours et de plaisanteries. On a répété cent fois son nom, et chaque théâtre lui a décerné des réclames gigantesques avec accompagnement d'orchestre, de décorations et d'actrices décolletées. Parions que l'*Epoque* rit sous cape d'une pareille persécution et ne s'en alarme pas le moins du monde.

Elle eût fait une plus triste figure, si, dans la revue de MM. Dennery et Clairville, la jeune fille qui représente l'*Almanach prophétique*, était venue se placer devant le trou du souffleur, pour dire, en agitant sa bannière bleue:

« En 1845, un journal nommé le *Globe*, journal de » l'esclavage, qui compromettait les colons et les ren- » dait impopulaires au lieu de les servir, journal qui » cherchait à ridiculiser le droit au travail, et qui in- » sultait chaque jour les amis du prolétaire, eut ab- » sorber quelques capitaux, et se gonfla comme un » boa qui vient d'avaler un buffle. Sous le nom de » l'*Epoque*, il a pris subitement des dimensions exa- » gérées, promettant de contenir tous les journaux en » son sein, s'inclinant profondément devant messieurs » les concierges et salissant tout Paris de ses annonces. » » Il suffisait d'être attaché à ce journal pour acqué- » rir un aplomb merveilleux. Ses porteurs se prenaient » pour des gendarmes, ses hommes d'Etat de prédilec- » tion refusaient la discussion, de quelque part qu'elle » pût venir, et quand un journal honnête leur disait: » nous voudrions causer avec vous de la délégation et » des colonies, ils répondaient: *Il pleut, il pleut ber- » gère*, ou bien: *Nous n'irons plus au bois, les lau- » riers sont coupés*.

» Malgré tout ce savoir-faire, en 1846, avant peu » de mois, lorsque le buffle sera complètement digéré, » le boa reprendra ses dimensions premières et le mou- » vement de décroissance est déjà sensible. La *Quoti- » dienne* l'a judicieusement observé; entre l'*Epoque* » du 25 décembre et celle du 15, il existe une différence » en moins de plusieurs doigts sur la hauteur et sur la » largeur. Mon regard prophétique plonge jusqu'au 5 » janvier. Je vous préviens que l'*Epoque* de ce jour dif- » férera notablement par son format du numéro-spéci- » men publié en septembre dernier; j'aperçois une » réduction de 60,822 lettres, c'est-à-dire de cinq co- » lonnes environ, et comme le *Globe-Epoque* a 24 co- » lonnes, cette réduction équivaut à un cinquième en- » viron du journal. »

MM. Dennery et Clairville n'ont point prêté ce langage à l'*Almanach prophétique*, mais aussi, puisqu'ils rassemblaient les almanachs *du mois, diabolique, comique, prophétique, des coulisses, des campagnes*, pourquoi ne pas convoquer à cette réunion l'*Almanach phalanstérien*? il est assez gros pour qu'on l'aperçoive. Il aurait dit cruement son fait au journalisme spéculateur.

Allons, décidément les auteurs de pièces-revues ne sont pas ennemis du *Globe-Epoque*, et s'il avait payé des réclames, il ne les aurait pas eues meilleures.

Le Théâtre Comte a donné aussi sa revue de l'année: il l'a intitulée: *Chemin de Fer de Paris à la Lune*. Le titre est piquant, la pièce ne l'est pas moins. Ce qui l'est plus encore, c'est qu'un badaud, empressé de perdre son argent dans les sociétés par actions, et voyant afficher la nouvelle pièce du Théâtre Choiseul, est allé trouver M. Comte en lui demandant des actions dans son chemin de fer.

L'engouement de notre époque pour les railways se peint admirablement dans cette histoire. Il est malheureux qu'elle soit fausse, mais elle n'en est que plus propre à figurer dans les almanachs de l'année prochaine.

VICTOR HENNEQUIN.

FOLIES-DRAMATIQUES. — *La Fille à Nicolas.*

La *Fille à Nicolas* sort un peu des habitudes des Folies-Dramatiques. C'est un petit drame sentimental dans le genre de ceux que montait l'ancienne administration de ce théâtre, du temps de *la Courte-Paille*, par exemple. Le rideau se lève sur un ballet villageois, et cependant, d'après la chanson, personne, dans cette pièce, ne devrait aimer la danse, car tout le monde aime la fille à Nicolas, depuis le père Nicolas, ce qui est bien naturel, jusqu'au seigneur de l'endroit, ce qui est plus dangereux. Ce seigneur est comte et colonel d'un régiment où sert, en qualité de simple soldat, l'amoureux, le fiancé de Rose (la fille à Nicolas).

Le seigneur, qui ne s'amuse pas à languir dans les ennuis de la paix et des garnisons, a remarqué Rose comme la plus gracieuse jeune fille de son village, et il tient à lui faire savoir la bonne opinion qu'il a d'elle. Heureusement pour le pauvre fiancé, il a une sœur bonne gardienne de ses intérêts, une sœur qui entend bien que son frère n'épouse pas la maîtresse de son colonel.

Nous sommes à la veille des noces; le seigneur se désole, mais ne désespère pas encore; il envoie à Rose une superbe corbeille de mariage.

Le soldat est averti par sa sœur des perfides intentions de son colonel et le surprend dans la chambre de Rose où le comte s'était introduit sans demander la permission de la pauvre enfant. Rose est compromise, déshonorée aux yeux de sa famille et de tout le village!

Le père Nicolas, jusque-là fort débonnaire, se dit comme Ruy-Blas: « Je crois qu'il est bien temps qu'enfin je me réveille. » Il s'arme avec l'épée et lui demande une éclatante réparation, la seule possible, une promesse de mariage avec Rose. Le seigneur refuse de sacrifier son brillant avenir en expiation d'une étourderie. Le père Nicolas devient furieux, il ajuste le comte avec un fusil, mais le pauvre homme n'a pas le courage d'être assassin, et, passant de la menace à la prière, il se jeta aux pieds du séducteur de sa fille. Le seigneur, qui est vraiment noble, se laisse attendrir par les larmes du vieillard et signe la promesse demandée.

Ce mariage ne satisfait personne et désespère bien des cœurs. Le village est réuni solennellement pour avoir la preuve que les rois ont parfois épousé des bergères; avant d'accompagner sa fille à l'autel, le père Nicolas fait ses conditions: il quittera le village, ne viendra voir sa fille que deux fois par an, et cela en cachette, mais il faut, en échange, qu'on accepte le prix de ses propriétés qu'il a vendues pour constituer une dot à Rose.

C'est alors que la fille à Nicolas révèle ses intentions. « Personne ne pense, dit-elle à tout le village, que j'ai été la maîtresse de M. le comte, puisqu'il me trouve digne d'être sa femme?... » Tout le monde répond: « Personne! » Or, la réparation est suffisante, et il n'y a nulle raison pour faire un mariage absurde, à la grande désolation de deux cœurs amoureux et de deux familles qui n'ont rien de commun. Le dénouement va tout seul; le fiancé, averti par un billet de Rose, survient pour couronner l'affaire, en se substituant à son colonel qui, en présence de tant de sagesse et de tant de modestie, est pour le laisser-faire et le laisser-passer.

La mise en scène de cette pièce est assez soignée; les acteurs y font preuve de zèle. Dumoulin, ordinairement d'un comique un peu uniforme, a trouvé dans le rôle du soldat des élans d'une vraie sensibilité, et Mm Legros (sa sœur), a été d'une espièglerie charmante qui a constamment réjoui l'assemblée.

E. B.

Chaque intéressé est imposé proportionnellement à la quantité de ses terrains exposés à l'inondation, et paie d'après un rôle rendu exécutoire par l'autorité départementale.

Quoiqu'il y ait, en beaucoup d'endroits, un triple rang de digues, quelquefois, lors des fortes marées et quand un vent violent souffle du large, la mer se fait jour et pénètre dans le marais. Alors, au signal du tocsin qui sonne dans tous les villages, la population se porte en masse au lieu du sinistre, en apportant tout ce qui peut servir à boucher la trouée formée par les flots, tout ce qui fait volume, tout ce qui encombre. Les foins, les gerbes y sont prodigués. On y emploirait, au besoin, les récoltes les plus précieuses; car il faut, à tout prix, sauver le pays de l'inondation, c'est-à-dire d'une ruine complète. Le danger passé, les dommages sont estimés, ainsi que les sacrifices faits par chacun, et les sociétés paient.

On voit qu'ici l'association est forcée. En effet, si chaque propriétaire était chargé de l'entretien des digues qui séparent son propre terrain de la mer, il suffirait qu'un seul négligeât ces travaux pour que tous en souffrissent en cas de sinistre.

Le *Standard* publie la liste officielle des membres du cabinet britannique, tel qu'il a été constitué dernièrement :

Sir Robert Peel, premier lord de la trésorerie; — sir J. Graham, secrétaire d'Etat de l'intérieur; — lord Lyndhurst, lord chancelier; — le duc de Buccleugh, lord président du conseil; — le duc de Wellington, commandant en chef de l'armée;— le comte d'Aberdeen, secrétaire d'Etat des affaires étrangères; — le comte de Haddington, lord du sceau privé;— le comte de Ripon, président du bureau du contrôle; — le très honorable H. Goulburn, chancelier de l'échiquier; — lord Granville Somerset, chancelier du duché de Lancastre; — le comte de Lincoln, premier commissaire de l'impôt foncier; — le très honorable Sidney Herbert, secrétaire d'état de la guerre (qui tous figuraient dans l'ancien cabinet Peel). —Le comte de Dalhousie, président du bureau de commerce; — le comte d'Ellenborough, premier lord de l'amirauté;— le comte de Saint-Germans, directeur général des postes;—le très honorable W. Gladstone, secrétaire d'Etat des colonies (ces quatre derniers membres sont seuls nouveaux).

Ce n'est pas seulement M. le marquis de Barthélemy qui a déposé une pétition des marchands de Paris réclamant la réforme postale; M. le comte Daru, dès le 31 décembre, en avait déposé une autre des marchands du faubourg St.-Antoine, faisant la même demande. Deux pétitions ayant le même but ont été également déposées par M. Sapey et par M. Odilon Barrot.

Enfin, M. Grenet, dont l'on ne saurait trop louer l'infatigable zèle pour la réforme postale, a aussi adressé à chacun des trois grands conseils du commerce, des manufactures et de l'agriculture une demande nouvelle pour engager ces conseils à formuler des vœux en faveur de la réforme postale.

Malgré des promesses formelles du ministre dans les bureaux de la Chambre, on ne saurait apporter trop d'appuis à la demande de cette utile réforme.

Depuis le 1er novembre dernier, la DÉMOCRATIE PACIFIQUE a réalisé une innovation importante. Elle publie tous les quinze jours un NUMÉRO DOUBLE que reçoivent, non-seulement ses abonnés ordinaires à 40 et 12 fr. par trimestre, mais encore des abonnés spéciaux à 6 fr. par an. — Ce numéro, qui contient des résumés de faits, nouvelles, etc., suffisants pour tenir les abonnés spéciaux au courant du mouvement politique et social, sert à l'abonné quotidien de récapitulation pour les principaux évènements contemporains. Des articles intéressants de polémique et de critique sociale, des comptes-rendus et des projets d'institutions de prévoyance, les articles de M. V. Meunier, intitulés : LA SCIENCE POUR TOUS, LA MAGIE DÉPASSÉE PAR L'INDUSTRIE, etc., enfin des feuilletons-nouvelles, signés de MM. E. Souvestre, E. Maron, A. Ponroy, E. Camus, et où figurent principalement les classes laborieuses; enfin, l'intéressant ouvrage de M. A. Constant, la DERNIÈRE INCARNATION, dont nous avons commencé la publication dans le numéro du 28 décembre, font de notre NUMÉRO DE QUINZAINE une publication éminemment propre à ouvrir au peuple la voie de son émancipation progressive, à propager dans toutes les classes les grands principes d'association et de progrès qui doivent amener pacifiquement la transformation sociale, impérieusement exigée par le sort des masses, et sincèrement désirée par tous les riches éclairés.

Toute personne qui nous fera parvenir à la fois deux abonnements d'un an à notre NUMÉRO DE QUINZAINE (ensemble 12 fr.), recevra *franco* le livre de L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME, par FLORA TRISTAN.

Pour recevoir la même prime en ne prenant qu'un seul abonnement de quinzaine, il suffit d'ajouter 35 centimes à l'abonnement d'un an, c'est-à-dire de nous adresser 6 fr. 35 c.

Sur chacun des exemplaires ainsi envoyés la *Souscription pour la tombe de Flora Tristan* percevra 25 c.

Nous continuerons à envoyer aux souscripteurs d'un an qui nous adresseront 6 fr., LE SEPT AVRIL, *banquets commémoratifs de la naissance de Fourier*, que ne recevront pas ceux à qui nous aurons dû envoyer l'*Emancipation de la Femme*.

Nous recommandons spécialement, pour les envois d'argent, l'intermédiaire des Messageries générales, qui se chargent des abonnements sans augmentation de prix.

Chaque numéro de quinzaine, pris au bureau du journal, se vend, quinze centimes.

On peut s'en procurer au même prix chez MM. Roannet, libraire, rue Verdelet, 10; Vincard, rue Montmartre, 1; Félix Martin, marchand de vin, rue des Juifs, 21; Garin de Vitry, libr., rue Bourbon-Villeneuve, 29; Paul [illegible], galerie de l'Odéon, 12, et chez Mme veuve Delavigne, [illegible], de l'Ancre, rue Saint-Martin.

NOTA. — [illegible]

rais? Qui n'a ri aux éclats de Tigg, l'honnête fondateur de la compagnie d'assurances et de prêts désintéressés? Mais aussi, qui n'a eu dans sa vie quelque révélation partielle de la candide probité de Tom Pinch, du généreux dévouement de Mark Tapley? — Il y a dans ce livre des touches comiques que n'eût pas désavouées Molière, et des scènes dramatiques telles que Shakspeare les eût inventées.

Parmi les autres ouvrages que la *Démocratie pacifique* tient en réserve, nous citerons, pour son numéro quotidien : le VICOMTE DU CHATELAIS, et LA FERME ET LE CHATEAU, par M. EUGÈNE CAMUS; et, pour son numéro de quinzaine : DEUX MARTYRES et LA CIGALE ET LA FOURMI, par le même auteur.

La *Démocratie pacifique* continue de publier des feuilletons de Chasse, par M. A. TOUSSENEL, et d'Horticulture, par M. YSABEAU, qui sont très recherchés.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* : Nous avons reçu aujourd'hui des lettres de Venise, jusqu'à la date du 26 décembre. L'empereur Nicolas y était arrivé le 24, dans l'après-midi. S. M. était descendue au palais du vice-roi. Le soir on devait ouvrir le théâtre de la Fenice, et l'on comptait sur la présence du czar.

— Demain lundi, les trois conseils supérieurs de l'agriculture, des manufactures et du commerce tiendront, au palais d'Orsay, leur troisième séance générale, sous la présidence de M. Cunin-Gridaine, ministre du commerce.

— Le conseil municipal de Paris, a, dans sa séance du 2 janvier, procédé à la composition de son bureau pour l'année municipale 1846. Par ordonnance royale, M. Besson, pair de France, a été nommé président, et M. Ganneron, député, vice-président; enfin M. Pelassy-de-l'Ousle a été élu secrétaire par le conseil à l'unanimité.

— L'affaire du péage des trois ponts a été appelée hier devant la première chambre du tribunal de première instance de la Seine. La compagnie va former un recours contre l'Etat. Cette mise en cause nécessitant un délai assez long, l'affaire a été renvoyée au vendredi 27 février.

— M. le comte de Portalis a été nommé rapporteur de la commission du projet d'adresse de la chambre des pairs, en réponse au discours de la couronne.

— M. Brée, condamné le 31 décembre dernier à dix-huit mois d'emprisonnement, pour délit de presse, a formé un pourvoi en cassation.

—Le bruit a couru hier après-midi, à la chambre, que M. de Bonbers, secrétaire-général du ministère des finances, allait être nommé receveur-général, et qu'il serait remplacé par M. Vitet, qui, depuis long-temps, sollicite une belle position.

TREMBLEMENT DE TERRE.—On écrit de Trieste à la *Gazette d'Augsbourg* : « Avant-hier, 22 décembre, nous avons ressenti ici, à neuf heures dix minutes du soir, un assez fort tremblement de terre qui a duré environ trois secondes dans la direction du nord au sud. Après cinq jours de pluie continuelle, le temps s'était éclairci deux heures avant la secousse; mais immédiatement après, il s'assombrit, et un brouillard épais enveloppa la ville. Ici, comme à Venise, où la secousse a été également très forte, on n'a pas de dégâts ni de malheurs à déplorer; mais à Laybach, dit-on, plusieurs maisons ont été fortement lézardées. »

UN PRÉSENT DE L'EMPEREUR DE MAROC. — D'après les journaux de Marseille, le 25 décembre sont partis de cette ville huit chevaux de belle encolure, de formes fines et gracieuses, encapuchonnés et couverts de laine, pour les préserver des atteintes du froid, et que l'ambassadeur du Maroc est chargé de présenter au roi de la part de l'empereur son maître. Ces chevaux, marchant à quinze pas l'un de l'autre, étaient conduits à la main chacun par un chasseur sous la direction d'un maréchal-des-logis de la même arme. A peu de distance suivait une calèche de voyage, dans laquelle se trouvaient huit Marocains, officiers de troupe, officiers de bouche de S. Exc., ayant pour interprète le sieur Barbarousse, pilote de la subdivision de Bone, décoré de la Légion-d'Honneur. Ce convoi ne mettra pas moins de quarante jours à franchir la distance de Marseille à Paris. Les soins de la conservation des chevaux l'ont ainsi exigé.

FORCE MARITIME DE L'ANGLETERRE ET DES ÉTATS-UNIS. — D'après un journal, l'Angleterre possède 245 navires de guerre en commission, ainsi répartis :

13 vaisseaux de ligne à la mer et tout prêts pour un service actif; 15 vaisseaux de ligne ou frégates employés comme stationnaires dans divers ports, mais ne pouvant prendre la mer immédiatement. 32 frégates de 24 à 50 canons, à la mer ou en réparation dans divers ports. 83 corvettes, bricks ou cutters depuis 2 jusqu'à 24 canons (sans compter les paquebots-bricks de Falmouth). 95 frégates à vapeur, corvettes à vapeur et steamers ordinaires, depuis 1 jusqu'à 12 canons (sans compter les paquebots-poste). 5 transports armés, portant depuis 40 jusqu'à 26 canons. 3 avisos.

Quant à la marine militaire des Etats-Unis, elle se compose en tout de 65 bâtiments de toute dimension, dont 50 environ sont en service actif, ou pourraient être complètement équipés dans l'espace d'un mois. La plupart de ces navires sont d'une si grande puissance d'armement, que la marine américaine serait en état de lutter contre un chiffre beaucoup plus considérable de bâtiments appartenant à d'autres pays. Cinq des vaisseaux de ligne des Etats-Unis sont construits dans de telles proportions, qu'à côté d'eux, assure un marin anglais, le vaisseau *le Victoria*, le plus grand de toute la flotte britannique, ressemble à une frégate.

LA GLACE ET LE FEU. — On écrit de Saint-Pétersbourg, 20 décembre : « Depuis huit jours le froid est considérable et varie entre 12 et 15° R.; mais le manque absolu de neige met obstacle au commerce avec l'intérieur et menace d'augmenter le prix même des aliments les plus indispensables. La communication entre les divers quartiers de la ville est pleinement rétablie. Depuis le 13 courant, toute la rade de Kroustadt était couverte de glace; la navigation a atteint son terme ce jour-là. Un violent incendie qui éclata mardi à sept heures du soir dans le beau local du club de la noblesse, reconstruit depuis peu, et qui dura toute la nuit jusqu'au lendemain matin, a détruit une partie de cet imposant édifice, jusqu'ici le principal ornement de la [illegible] situé en face du palais [illegible] le [illegible] Un [illegible] le principal [illegible] a été grandement menacé, mais est demeuré [illegible], grâce à l'excellente [illegible] de ses pompes à feu,

Marseille. »

INCENDIES. — *Le Droit* raconte que deux incendies ont éclaté aujourd'hui dans le quartier des Halles. L'un, dont les désastres sont considérables, a pris cette nuit dans les magasins de M. Lemayer, corroyeur, rue de la Grande-Truanderie. Ce sinistre a donné lieu à un grand acte de courage de la part du nommé Félaut, sapeur-pompier. Les magasins de M. Lemayer, situés au troisième étage, étaient déjà tout embrasés lorsque les secours sont arrivés; la flamme pénétrait dans les combles et allait envahir les propriétés voisines, où elle aurait occasionné de grands malheurs à cause de leur état de vétusté; pour parer à ce danger, Félaut est monté sur une poutre embrasée, et, de ce poste périlleux, il a dirigé l'action des pompes de manière à concentrer le feu dans l'endroit où il s'était déclaré. La perte de M. Lemayer est évaluée à 20 000 francs.

Aujourd'hui, dans l'après-midi, un autre incendie s'est déclaré à la Pointe-Sainte-Eustache, dans une chambre au sixième étage, où logent trois ouvriers. Peu s'en est fallu qu'il n'eût des conséquences terribles. Déjà les pompiers avaient lancé de l'eau dans l'endroit où le feu avait pris, lorsque l'un d'eux aperçut sur le sol un objet qui pétillait par place comme une traînée de poudre qui ne pourrait produire son effet parce qu'elle aurait été humectée; il acheva d'éteindre cet objet, et enfonça la porte d'un placard, d'où il retira plusieurs caisses. Lorsqu'elles furent dehors, on les ouvrit, et on découvrit avec effroi qu'elles étaient remplies de cartouches; il y avait sur la terrasse d'autres caisses renfermant aussi de la poudre, sur laquelle on avait mis une couche de terre pour la dissimuler. On ne peut prévoir les accidents qu'on aurait eu à déplorer si les secours n'étaient parvenus à temps pour empêcher l'explosion de cette immense quantité de poudre. L'autorité a commencé à ce sujet une enquête dont on ignore encore les détails.

UN MONUMENT DU VIEUX PARIS. — L'hôtel de Sens, ce célèbre monument d'archéologie, situé à l'angle des rues du Fauconnier et des Prêtres, à peu de distance de l'Arsenal, a été depuis peu tellement défiguré, qu'il est devenu méconnaissable. La façade a été regrattée, et les charmantes figurines qui la décoraient ont disparu sous le marteau des restaurateurs. La vieille porte, avec ses ferrures et son guichet, a été remplacée par une nouvelle en sapin; le porche lui-même a perdu son caractère et son originalité par suite des changements qu'on y a opérés. Des constructions en plâtre ont remplacé au fond de la cour les vieux bâtiments qu'habitèrent tour à tour Guillaume de Melun et Charles V. L'appartement de celui-ci se composait de deux salles, d'une anti-chambre, d'une garderobe, de chambre de parade et d'une chambre à coucher appelée *la chambre où gît le roi*; puis une chapelle haute et basse, deux galeries, la grande chambre du retrait, celle de l'étude; une autre surnommée chauffe-doux, à cause des poêles qui, pendant l'hiver, entretenaient la chaleur.

UNE SCÈNE DE BRIGANDS. — On écrit de Pamiers (Ariège) à la *Gazette des Tribunaux* :

« On n'a pas oublié ces fameuses *demoiselles* qui, en 1830, dévastaient les bois de l'Ariège et alarmèrent si gravement la population. Voici un évènement d'où l'on pourrait induire que cette association criminelle n'est pas alors entièrement détruite.

» Dans la nuit du 15 au 16, une bande de malfaiteurs s'est présentée au château du Salin, commune de Camarade, canton du Mas-d'Azil, vers l'heure de minuit, et a sommé les habitants de leur en ouvrir les portes.

» M. Darieu, ministre protestant, après avoir parlementé pendant quelque temps avec ces brigands pour les décider à se retirer, voyant que toute résistance était inutile, et qu'ils commençaient à enfoncer la porte principale à coups de hache, s'est décidé à ouvrir. Treize ou quatorze hommes de la troupe ont aussitôt envahi le château. Presque tous étaient déguisés en marquis; ils portaient par dessus leurs vêtements la grosse chemise de toile dite *camisard*, ancien costume des *demoiselles*, et avaient enfoncé sur leur figure, et jusque sur la bouche, en guise de masque, le long bonnet de laine dont sont coiffés les paysans des montagnes de l'Ariège. Celui qui commandait la troupe était seul sans masque; il était de haute taille, âgé de quarante ans environ; il s'exprimait très bien en français, et affecté, pendant tout le cours de la scène qui va suivre, de se poser en *Fra Diavolo*, affectant des sentiments généreux et s'efforçant de calmer la violence de sa troupe et de rassurer les dames du château.

» Dès leur entrée, ces malfaiteurs demandèrent une somme de 1 000 fr. M. Darieu leur répondit que Mme Vergé, propriétaire du château, était absente, et qu'il n'avait pas cette somme. « Eh bien! dans ce cas, répliqua le capitaine, je ne réponds plus de mes soldats. » Ceux-ci se livrèrent à des imprécations et à des menaces, et demandèrent à visiter et à fouiller les appartements et les meubles. M. Darieu les conduisit dans la chambre de Mme Bernard, institutrice au château, qui s'était levée [illegible] à la hâte. Dans cette chambre se trouvaient avec elle Mlle [illegible] Vergé, jeune personne d'une admirable beauté, et [illegible] âgé de 13 ans.

» Les brigands renouvellent leur demande de la somme de 1 000 fr.: même réponse de la part de tous les habitants. Ils profèrent alors les plus violentes menaces: l'un d'eux lève la hache sur Mme Bernard; un autre saisit vivement le jeune Oscar par le bras, en levant sa hache sur lui : « De l'argent! » s'écrie-t-il. L'enfant, effrayé, pousse un cri plaintif : « Monsieur le brigand, dit-il, nous n'avons pas d'argent, ne nous faites pas de mal. » Cependant, ces scélérats n'exécutent pas leurs menaces; Mme Bernard fait l'ouverture des meubles, les chargeant à prendre [illegible] d'argent, du linge et des bijoux, et la somme qu'elle avait sur elle, s'élevant seulement à 15 ou 20 fr. Ils prennent cette somme, mais refusent d'emporter du linge ou autres effets. Ils demandent qu'on leur serve à manger; on les engage à se rendre à la cuisine du château.

» Ils descendent dans cette salle, on leur donne du pain et du vin, qu'ils mangent et boivent avec avidité. Après le repas, les habitants craignaient de nouvelles violences de leur part; mais ils se contentent de demander tous les pains que l'on a en réserve. Ils étaient au nombre de treize ou quatorze. Chaque brigand enfonce sa hache dans un des pains placés sur la table, et, après s'être répandus dans les corridors de l'habitation, ils prennent tout à coup la fuite; le chef seul, dans tout le cours de ces recherches, avait constamment interposé son autorité pour calmer la colère de ses malfaiteurs et rassurer les habitants. Il semblait surtout protéger Mlle Adeline Vergé, et, se tenant sans cesse auprès d'elle, il lui répétait d'un ton caressant : « Ne vous effrayez pas, mademoiselle, il ne vous sera fait aucun mal. » En effet, cette demoiselle a été à l'abri de toute menace. Ce chef, au moment de la retraite de ses complices, resta seul dans la cuisine, et s'adressant aux domestiques du château : « Braves gens, leur dit-il, j'ai rédé[illegible] mes soldats ne vous avaient peut-être pas laissé de pain pour déjeuner, et je reviens pour vous donner celui que [illegible] » Il déposa un sur la table et s'empressa de suivre les siens.

» Presqu'au même instant une troupe de quarante à cinquante personnes accoururent des hameaux voisins au secours du château. [illegible] de Mme veuve Vergé, [illegible] trompé la vigilance des sentinelles laissées par les malfaiteurs à chaque porte du châ-

rage de guirlandes et de fleurs, la propreté remarquable, la commodité, l'intelligente installation de son mobilier principal. C'était là spécialement sur les berceaux, que se portait l'intérêt d'autant plus vivement excité des spectateurs, qu'à la bruyante mélodie qui de temps en temps s'en échappait, on reconnaissait bien vite qu'il y avait déjà prise de possession, et qu'à l'air de bien-être et de satisfaction témoigné par leurs sourires, les innocentes créatures qui les occupaient semblaient reconnaître l'attention et les soins dont elles étaient l'objet.

Les berceaux sont en treillage de feuilles de fer d'une exécution parfaite. Rangés sur deux lignes parrallèles, ils peuvent, au moyen d'un mécanisme ingénieux et par la simple pression de pied d'une seule berceuse, être tous ou séparément soumis à un mouvement uniforme de balancement. Leur garniture, au grand complet, est recouverte d'un dessus d'étoffe bleue, couleur privilégiée de l'enfance. Chaque enfant, pendant son séjour dans la Crèche, est coiffé d'un petit bonnet de même couleur.

Tous les menus détails de ce bienfaisant établissement ont été, de la part de l'assemblée l'objet de la plus touchante attention et d'une sympathie que la quête fructueuse qui a terminé la séance a prouvé n'être pas stérile. Nous avons la confiance que ces marques d'intérêt, pour une œuvri si éminemment charitable, s'étendront de plus en plus au milieu de nous, et que bientôt, grâce à l'appui de l'autorité municipale qui ne saurait lui faillir, elle prendra de plus importantes proportions.

UN CONCERT AU PROFIT DES CRÈCHES. — M. Listz vient de donner à Nantes, dans les vastes salons du Conservatoire, son concert au profit des crèches. Le célèbre artiste, dit l'*Ouest*, puisant dans ses sentiments charitables de nouvelles inspirations, a été plus grand que lui-même, et la société d'élite accourue pour l'entendre lui a témoigné à cent reprises le chaleureux enthousiasme dont elle était animée. La quête a produit un peu plus de 900 francs, d'où il faut déduire des frais. Il restera net environ 750 francs, qui seront déposés à la Mairie, pour aider à l'établissement d'un asile pour les enfants au maillot. Notre ville doit comprendre dans les mêmes témoignages de reconnaissance et M. Listz, qui est venu d'Angers tout exprès pour donner ce concert, et M. Bressler, qui l'a organisé. A ce propos, nous voulons rappeler une petite scène qui ne manque pas d'intérêt. Un assistant, qui s'était plaint plusieurs fois de n'avoir pas de siège, s'écrie dans un moment de lassitude physi-

politique d'ordre et de paix dont nous jouissons depuis sept ans est le procédé le plus sûr pour mettre de l'ordre dans les finances et pour assurer la prospérité du pays.

Le *Constitutionnel* fait remarquer que le budget extraordinaire viendra sans nul doute déranger l'équilibre du budget ordinaire. L'excédant de recettes présenté n'est, dit-il, ni plus sérieux ni plus réel que l'excédant de pareille somme dans le budget de 1846, dès aujourd'hui transformé en un excédant de dépenses de près de 10 millions. — Les raisons données par M. Lacave-Laplagne pour ajourner la conversion des rentes paraissent au *Constitutionnel* commander une conclusion contraire.

« Ce long factum, dit le *National*, en parlant de l'exposé des motifs du budget de 1847, est un des plus impertinents dont les fastes parlementaires aient gardé le souvenir. Jamais que nous sachions, on n'osa dire à la fois blanc et noir avec un si prodigieux aplomb. »

Le *National* fait ensuite une analyse du document, en deux tableaux : 1° le revers blanc, 2° le revers noir. « On voulait prouver, dit-il en terminant, que nous sommes assez riches pour faire des largesses, mais que nous ne le sommes pas assez pour faire des économies. »

« C'est toujours, dit le *Commerce*, la même médiocrité de vues, le même optimisme banal, les mêmes contradictions dans la manière d'envisager la situation financière, admirable quand il s'agit de glorifier les résultats de la politique d'ordre et de conservation, ou de faire accepter de nouvelles dépenses ; chanceuse et mal affermie quand on veut y chercher des arguments contre la conversion des rentes et contre les allégements d'impôts réclamés par les contribuables. »

La *Réforme* relève ce matin l'incroyable phrase du *Journal des Débats* d'hier. « Ne faut-il pas, dit-elle, être frappé d'une démence aveugle pour oser dire que la situation actuelle ne présente aucune question politique à résoudre? qu'au dedans et au dehors rien ne mérite d'occuper l'attention publique ? » Nous ne pouvons approuver le sentiment qui a dicté à la *Réforme* les paroles suivantes : « Nous ne pouvons rien désirer de mieux que de voir nos ennemis en proie à ce vertige qui en a égaré et perdu tant d'autres avant eux ; et puisqu'il leur plaît de fermer les yeux sur leur situation, ce n'est pas à nous à leur en signaler les dangers. » Est-il besoin de rappeler à la *Réforme* que ce sont principalement les gouvernés qui souffrent du vertige des gouvernants ?

[illegible] tion des chemins ayant amené quelque emploi d'argent, le report du 3 0/0 est remonté à 25 c. et son cours est tombé de 40 c. d'une bourse à l'autre. En résultat, le 3 0/0 au comptant reste 10 c. au dessous du cours de la semaine dernière, tandis que la fin du mois présenta une hausse de 15 c. Le 5 0/0, favorisé par la déclaration du ministre au sujet de la conversion, a conservé sa marche ascendante et ferme à 1 fr. 25 c. au dessus du cours de la semaine précédente.

Les chemins de fer ont monté d'une manière plus sensible encore. Versailles (rive droite), Avignon et Saint-Germain sont en hausse de 45 fr. environ ; Boulogne et Versailles (rive gauche), de 45 fr.; tous les autres se sont améliorés de 15 à 30 fr.

Aujourd'hui dimanche le 3 0/0 a fait 83 fr. 10 et 15 c.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 janvier 1846.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — L'Etoile de Séville.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Femmes savantes. Famille Poisson. Confidence.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Fra Diavolo. Le Maçon.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — (1re rep.) Diogène.
7 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — V'là ce qui vient de paraître. Riche d'amour.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** Le Larron. Deux Pierrots. Marquise. Enfants de tr.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Moiroud. Marchand. La Loi salique. Un Bal.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Les Pommes de terre malades. Femme laide.
7 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Marie Jeanne.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Le Sonneur. Grâce de Dieu.
6 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — L'Empire.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Physique. Chemin de fer.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Plus heureux. Moustache. Nicolas. Gig-Gig.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur du Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

Depuis l'ouverture de la session, l'opposition a été battue sur toute la ligne. Quelle est la cause de tant d'échecs? c'est que l'opposition, s'arrêtant à la surface des choses, ne sait pas faire valoir les griefs très sérieux du pays contre le ministère actuel; c'est qu'elle n'a pas le sentiment des grandes œuvres que la France pourrait et devrait accomplir; c'est qu'elle est tiède pour l'organisation du travail, indifférente, ou même hostile au développement de la colonisation et de la marine. Persistant dans son ancienne méthode de la contradiction systématique et de la taquinerie, l'opposition, dans ses attaques mesquines, se sert de l'épingle quand elle pourrait employer la massue.

Le *Journal des Débats* apprécie autrement la situation. A l'en croire, si le ministère triomphe, ce n'est point parce que l'opposition est maladroite et n'entend rien au choix des armes, c'est parce que le ministère est invulnérable, parce qu'il a raison sur tous les points, parce que sa politique est irréprochable, et même glorieuse.

Quelle accusation pouvez-vous articuler, disent les *Débats* à l'opposition? « Vous aviez, l'année dernière, deux sujets principaux » d'attaque contre le ministère : le droit de visite et les jésuites; à » l'ouverture de cette session vous ne les retrouverez plus ni l'un » ni l'autre. L'affaire des jésuites a été réglée comme vous désiriez » vous mêmes qu'elle le fût, par un accord pacifique entre la puis- » sance spirituelle et la puissance temporelle......; et le droit de vi- » site, qu'est-il devenu?...... Convenez donc que le ministère a » remporté un immense succès, et que l'Angleterre, en renonçant » au droit de visite, nous a donné une preuve certaine de son bon » vouloir et du prix qu'elle attache à notre alliance. »

Le *Journal des Débats* est dans une complète erreur. Pendant la dernière session le pays avait, contre le ministère, beaucoup d'autres sujets de plainte que le droit de visite et la présence des jésuites. Le pays pouvait protester :

Contre le défaut d'organisation dans l'agriculture, dans l'industrie, et le peu de soucis qu'inspire au pouvoir la misère des classes laborieuses;

Contre l'anarchie commerciale et financière, contre l'agiotage, l'accaparement, le monopole, la banqueroute, fléaux toujours croissants et auxquels le pouvoir ne songe pas à opposer la moindre barrière;

Contre son aversion pour les libertés d'association et d'enseignement, contre son empressement à étouffer toute parole indépendante;

Contre le système guerrier, ruineux, anti-colonisateur suivi depuis longues années en Algérie;

[illegible] que le pouvoir n'éprouve pas le moindre désir de mettre un terme à ce désordre. Il subordonne toutes les questions à celle de son existence; il n'agit que pour s'assurer des voix dans les chambres, pour influencer, et les députés et le corps électoral. S'il place ou déplace des fonctionnaires, ce n'est point pour récompenser les hommes utiles, pour délivrer l'administration des incapables; c'est avec la pensée du joueur qui place ou déplace des fous ou des cavaliers au jeu d'échecs. Le ministère n'administre pas le pays, ne travaille pas à perfectionner les institutions politiques, industrielles, sociales. Le jour, la nuit, en hiver comme en été, en l'absence ou en la présence des chambres, il ne songe qu'à gagner une partie. Cette partie a pour enjeu des portefeuilles, et chaque vote de la chambre y compte pour un coup de dés.

Quelques actes bien intentionnés, émanés spécialement du ministère de l'instruction publique, ne suffisent pas pour détruire ce caractère général de l'administration actuelle, subordination du progrès social et des intérêts généraux à la question purement politique, c'est à dire à la conservation du cabinet.

Le message du président des Etats-Unis signale d'ailleurs une faute nouvelle de nos gouvernants! En se mettant à la remorque du cabinet britannique dans la question du Texas, ils ont indisposé gratuitement notre meilleur et notre plus ancien allié.

On le voit, l'opposition pourrait trouver dans son carquois d'autres flèches que le droit de visite et la présence des jésuites; mais, sur ces deux questions elles-mêmes, le ministère a-t-il le droit de chanter victoire? Que s'est il passé dans l'affaire des Jésuites? Le Pouvoir voulait armer les fortifications de Paris, et ne pouvait, sans l'assentiment de M. Thiers, obtenir de la Chambre les bouches à feu jugées nécessaires au progrès de la civilisation.— M. Thiers, conjuré de prêter son concours en cette matière délicate, répondit : « *Mes hommes* voteront en faveur de vos canons et de vos boîtes à mitraille, mais je voudrais garder un peu de popularité; il ne m'en reste guère. Chacun sait que j'ai patronné les lois de septembre; que dira-t-on de moi, si je dois être encore le parrain de vos canons et de vos mortiers? Il me faut un peu de popularité; la popularité est le liége qui fait remonter sur l'eau les hommes d'Etat submergés comme je le suis. Je voterai pour l'armement, à condition que vous m'accorderez l'expulsion des jésuites. Ces bons pères ne m'ont jamais fait de mal, et j'ai été ministre plus d'une fois sans m'inquiéter de leur existence; mais, depuis cette époque, ils se sont multipliés; l'opinion publique est soulevée contre eux. En demandant leur expulsion, je suis assuré de me faire beaucoup d'amis. »

la question des jésuites.

Dans l'affaire du droit de visite, le ministère n'a pas récolté plus de lauriers. Il a obtenu de l'Angleterre que chaque marine fût placée sous la surveillance exclusive de son pavillon national, admirable égalité. Il en résulte que nos vaisseaux ne visiteront que les bâtiments français et laisseront naviguer impunément les négriers et les pirates, arborant quelque pavillon vert ou jaune, tandis que l'Angleterre visitera les bâtiments des nations qui se livrent seules à la traite, et avec lesquelles elle a conclu des traités spéciaux basés sur la visite réciproque, l'Espagne, le Portugal et le Brésil.

La convention du 29 mai 1845, ce grand sujet de triomphe pour le ministère, laisse donc subsister la prépondérance de la Grande-Bretagne sur les mers, et assure en beaucoup de cas l'impunité de la traite et de la piraterie. La police maritime ne sera faite avec efficacité, de manière à concilier les droits et la dignité de tous les peuples, que si les états civilisés s'entendent pour constituer une flotte neutre chargée de réprimer les infractions au droit des gens commises par les navigateurs de tous les pays. Depuis la dernière session, le ministère n'a pas fait un pas vers cette solution, qui est la seule équitable. Comment donc peut-il affirmer que l'opposition n'a plus rien à dire?

Il est vrai qu'elle ne dit rien. La suite de la session nous prouvera si elle pense davantage.

Avis à la Chambre.

Nous avons parlé, il y a quelques jours, à l'opposition, et nous lui avons signalé les raisons de tactique qui ne lui permettent pas de protester purement et simplement contre l'expédition de Madagascar. Aujourd'hui nous nous adressons à la Chambre tout entière, et nous ne ferons valoir que des raisons d'honneur et d'intérêt national.

Ce n'est pas en vain que l'on invoquerait des considérations de dignité et d'honneur devant une chambre française. Mais, dit-on, l'honneur n'est pas engagé, quand il s'agit de barbares en guenilles; une insulte qui vient de si bas ne saurait nous atteindre.

Eh quoi! sur une terre féconde, dont les populations nous sont sympathiques, une petite peuplade barbare, depuis vingt années, nous a chassés de nos postes, elle a maltraité les Français paisibles commerçants, elle a massacré nos soldats, insulté notre pavillon, et l'honneur de la France n'est pas engagé! C'est à l'instigation d'une puissance jalouse de nos droits que les Houvas se sont efforcés de nous enlever la plus belle position maritime du monde, et

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MARDI 6 JANVIER 1846.

LE GRILLON DU FOYER. (1)

PREMIER CRI DU CRI-CRI.

(Suite.)

— Ah! vous voilà, vieux Caleb! dit le nouvel arrivant, attendez une minute, nous partirons ensemble. Bien à votre service, Jean Pérybingle, mais plus encore au service de votre jolie femme, toujours de plus en plus belle, et meilleure si c'est possible. Plus jeune aussi, marmotta-t-il à demi-voix, c'est là le hic!

— Je m'étonnerais de vous voir devenu si complimenteur, M. Brisebille, dit Mme Pérybingle d'assez mauvaise grâce, n'était ce qui se mitonne.

— Vous savez donc de quoi il retourne?

— Je me le suis laissée dire, et je tâche d'y croire.

— En êtes-vous venue à bout?

— Pas sans peine, je vous assure.

M. Brisebille, le marchand de joujoux, plus connu sous le nom de Bougon-Brisebille, car c'était la raison de commerce, quoique Bougon eût été désintéressé depuis long-temps, et se fût retiré des affaires en y laissant son nom et quelque peu de son naturel. M. Brisebille, le marchand de joujoux, était un homme dont la vocation avait été complètement méconnue par ses parents et tuteurs. S'ils en eussent fait un prêteur sur gages, un âpre avoué, un officier de paix, un brocanteur, il eût pu jeter sa gourme dans sa jeunesse et donner pleine carrière à ses inclinations malveillantes, se réservant d'être aimable plus tard, ne fût-ce que par attrait pour le changement et par amour de la nouveauté. Mais, dans sa riante profession d'inventeur de joujoux, son humeur maussade en faisait un véritable contre-sens, une espèce d'ogre qui, nourri toute sa vie aux dépens des enfants, leur avait voué une haine implacable. Il méprisait les joujoux; pour rien au monde il n'en eût acheté un. Dans sa malice, il se plaisait à faire grimacer d'une façon hideuse les figures en carton gris d'honnêtes fermiers qui conduisaient leurs porcs à la foire, de crieurs publics qui mettaient à l'encan les consciences des députés, de vieilles dames à ressorts qui raccommodaient des bas ou découpaient des pâtés. Il vendait des masques effroyables, tenait grand assortiment de croque-mitaines velus à yeux de lapins, terribles à voir! de cerfs-volants vampires, de sauteurs de corde endiablés, qui ne voulaient pas rester un moment tranquilles; de crapauds ailés qui sautaient à la face des petits curieux et leur causaient un indicible effroi. C'étaient là ses délices, ses délassements, sa soupape de sûreté. Il excellait dans le genre : il dépassait l'idéal du cauchemar enfantin. Sa prédilection pour le terrible était telle, qu'il avait perdu de l'argent à faire faire des verres de lanterne magique, où les puissances des Ténèbres, avec tous leurs attributs, cornes et queues, étaient peintes sous forme de coquillages à visages humains! Le seul monopole des géants lui avait rapporté un joli capital; et bien qu'il ne cultivât pas les arts, il pouvait au besoin indiquer à l'artiste, avec un morceau de craie ou de charbon, certain regard furtif particulier aux monstres, qui ne manquait jamais son effet et ravissait aux jeunes chalands, de six à onze ans, tout repos d'esprit depuis les vacances de Noël jusqu'à celles de Pâques.

Ce qu'il était en joujoux, il l'était, comme la plupart des hommes, en toutes choses. Vous pouvez donc aisément supposer que le grand paletot vert qui lui battait les mollets et se boutonnait jusqu'au menton renfermait un personnage extraordinairement récréatif, et le plus aimable compagnon qui ait jamais chaussé une paire de bottes à revers.

Brisebille, le marchand de joujoux, n'en était pas moins à la veille de se marier. En dépit de ses inclinations féroces, il allait prendre femme, et qui plus est, femme jeune et jolie.

Il n'avait guère la mine d'un fiancé, pourtant, lorsque debout au milieu de la cuisine du roulier, les mains enfoncées dans ses poches, les traits anguleux et grimaçants, le corps tourné en façon de vis, son chapeau rabattu sur le nez, il laissait échapper par le coin d'un de ses petits yeux gris tout le sarcasme amassé en son aigre personne, l'essence concentrée d'une génération de corbeaux. Mais qu'importe la mine en pareille affaire?

— Dans trois jours, jeudi prochain, le dernier jour du premier mois de l'année, nous faisons la noce, dit Brisebille.

Vous ai-je dit qu'il avait constamment un œil grand ouvert, l'autre à demi-clos, et que l'œil fermé était le plus expressif des deux? Je ne crois pas.

— Jeudi sera le jour de mon mariage, dit Brisebille en faisant sonner son argent.

— Tiens! c'est l'anniversaire du nôtre! s'écria l'honnête Pérybingle.

— Ah! ah! rit Brisebille, bonne rencontre! Nous faisons la paire, tout juste!

L'indignation de Méry à cette présomptueuse assertion ne saurait se décrire. La paire, vraiment! Où l'impertinent s'arrêterait-il? Il ne lui manquerait plus que de s'imaginer avoir un jour un amour de poupon comme le sien! La tête lui tournait, à cet homme!

— Dites donc, j'aurais un petit mot à vous couler dans l'oreille, murmura Brisebille en poussant le roulier du coude et le tirant à part : vous viendrez à la noce. Il faut nous soutenir, à présent que nous voilà embarqués dans le même bateau.

— Hein? comment, embarqués dans le même bateau? répéta le roulier.

— Oui, la différence d'âge, un petit disparat, comme vous savez.

Et il appuya la remarque d'un second coup de coude : Allons! vous viendrez passer une soirée avec nous avant que ça se fasse.

— Pourquoi? demanda Jean, surpris de cette insistance inaccoutumée.

— Pourquoi? répliqua l'autre. Par ma foi, voilà une nouvelle manière d'accueillir une invitation! Eh bien donc, pour le plaisir de vous avoir, pour être ensemble, pour l'amour de votre compagnie.

— Je croyais que vous ne pouviez pas souffrir la compagnie? dit Jean, de son ton tranquille.

— Bah! je vois qu'il n'y a pas à barguigner avec vous. Eh bien, le vrai de l'affaire, c'est que vous et votre femme avez l'air de bien vivre ensemble. C'est pas que j'en sois plus dupe que vous, vous comprenez; nous savons que le diable n'y perd rien, mais...

— Hein!... qu'est-ce que vous dites donc là? interrompit Jean. De quoi que vous n'êtes pas dupe?

— Bon Dieu, ne vous fâchez pas, reprit Brisebille. Je croirai tout ce qu'il vous plaira; c'est convenu. D'ailleurs, qu'importe? je voulais seulement vous dire qu'à cause des apparences, votre société fera une excellente impression sur ma prétendue, la future Mme Brisebille. Et bien que je soupçonne votre chère moitié d'être assez peu disposée à me prêter son aide dans cette affaire, elle entrera bon gré malgré dans mes vues, car toute sa petite personne a un air de satisfaction, de netteté, de gentillesse, qui prévient en faveur du ménage et du mariage, quoi qu'on en ait. Ainsi vous viendrez, n'est-ce pas?

— Nous nous sommes promis de fêter l'anniversaire de notre mariage chez nous, à la maison, dit Jean. Y a plus de six mois que c'est arrangé; parce que, voyez-vous, notre chez nous...

— Bah! votre chez vous, s'écria Brisebille, c'est quatre murs et le toit! — Pourquoi diable ne tuez-vous pas ce maudit cri-cri? J'en aurais bientôt fait, moi; je les tue toujours quand j'en trouve; je déteste leur vacarme. — Ma maison a quatre murs et un toit tout aussi bien que la vôtre. C'est dit, vous viendrez.

— Ah! vous [...] cris, vous! dit Jean.

— Je les [...] la vermine, répondit le marchand [...] talon sur le plan-



cher. Vous dites donc que vous viendrez? Il est de votre intérêt autant que du mien, voyez-vous, que nos femmes se persuadent l'une à l'autre qu'elles sont heureuses, contentes, qu'elles ne pouvaient pas mieux tomber. Je connais leur façon. Dès qu'une femme dit une chose, l'autre renchérit. Elles ont une émulation de tous les diables entre elles. Si votre épouse dit à ma future épouse : Je suis la plus heureuse femme du monde, mon mari est le meilleur des maris, je l'adore! ma femme chantera sur le même ton; elle en dira cent fois plus, et elle finira peut-être par en croire moitié.

— Voulez-vous donc dire qu'elle ne croit pas...

— Quoi? interrompit Brisebille, avec un rire saccadé.

Le roulier eut une vague envie d'achever :

— Qu'elle ne croit pas pouvoir vous aimer?...

Mais, rencontrant par hasard l'œil à demi clos qui clignait de son côté, par dessus le collet du paletot vert, il fut frappé de l'immense difficulté qu'il y avait à aimer un être si peu aimable, et il substitua à sa première phrase :

— Qu'elle ne croie pas pouvoir être heureuse?

— Ah! farceur! vous voulez rire! dit Brisebille.

Mais le roulier, quoique lent à comprendre toute la portée de ses allusions, le regarda d'un air si grave, qu'il fut forcé de s'expliquer plus nettement.

— Il m'a pris fantaisie, dit-il, déployant les doigts de la main gauche et frappant sur l'index de la droite, comme pour se désigner; à moi, Brisebille, ici présent, d'épouser une jeune et jolie femme.

Là il tapa le petit doigt, symbole de la fiancée, avec un sentiment de suprématie et d'autorité maritale très caractéristique.

— Je suis en mesure de me passer cette fantaisie, et je me la passe. C'est mon caprice. Mais regardez plutôt!

Il montrait Méry assise, toute rêveuse, devant la cheminée, son petit menton à fossette appuyé sur sa main, et son œil fixé sur le feu, dont il reflétait la flamme brillante. Le roulier regarda Petiote, puis Brisebille; puis elle encore, et lui de nouveau.

— Elle honore son mari, elle lui obéit sans nul doute, poursuivit le fabricant de joujoux; et, pour moi, qui ne me pique pas d'être sentimental, je n'en demande pas davantage. Mais, en bonne conscience, croyez-vous qu'il y ait quelque chose de plus?

— Je crois... je crois que je jetterais par la fenêtre quiconque s'aviserait de me dire que c'est tout.

— A merveille! reprit l'autre avec une rare vivacité d'approbation. Oh! sans doute, vous en auriez envie, c'est tout simple. J'en suis persuadé. Dormez bien, et rêvez à l'avenant.

Le brave roulier se sentait tout je ne sais comment, intrigué, malheureux : et en dépit de lui-même il laissait percer le malaise dont il ne pouvait s'affranchir.

— Bonne nuit, mon cher, répéta Brisebille d'un to

(1) Voir nos numéros du 3 et du 4 décembre.

[illegible]

Nous supposons que MM. les députés connaissent les éléments de la question. Ils savent que Madagascar est une terre grande comme la France, d'une fertilité inouïe, d'une richesse merveilleuse ; la plus puissante position du monde maritime, le dernier empire resté à la France sur la vaste étendue des mers. Ils savent que l'Angleterre nous envie cette proie et que ses missionnaires appellent déjà l'île malgache *cette Grande-Bretagne de l'hémisphère sud*. Ils savent que le gouvernement anglais, après avoir vainement cherché, en 1815, en jouant perfidement sur les mots, à nous enlever l'immense île africaine à titre de dépendance de la petite île de France, obligé de renoncer à la voie directe d'envahissement, s'est appliqué depuis, sans relâche, à nous chasser de Madagascar par des moyens indirects. Ils savent que, de 1818 à 1828, les gouverneurs de l'île Maurice ont fait des efforts prodigieux pour ruiner notre influence ; qu'ils ont armé et constitué la nation hova pour nous l'opposer ; qu'enfin ils avaient proclamé Radama seul roi de Madagascar. MM. les députés n'ignorent pas que les officiers de la flotte anglaise ont toujours affecté de ne pas saluer les commandants français des îles de l'Archipel malegache, Nos-e-Bé, Mayotte et Sainte-Marie. Ils n'ignorent pas que le gouverneur, de Maurice travaille à nous discréditer dans l'esprit des sultans de Komore, de Mouhéli et d'Anjouana. Enfin, ils ont remarqué avec quelle profonde habileté, tandis qu'elle partageait avec nous la surveillance de la côte ouest d'Afrique et détournait 15 de nos bâtiments vers ces parages où nous n'avons pas d'intérêts sérieux, l'aristocratie anglaise prenait le soin de se faire adjuger à elle seule, par le traité Broglie, la police de la côte orientale, où sont les derniers éléments de notre puissance maritime.

Disons-le d'abord, alors même qu'aucun évènement ne serait survenu à Madagascar, alors même que nous n'aurions pas notre honneur à venger, nos intérêts commerciaux à sauvegarder, il y aurait obligation pour nous, en raison seulement des dispositions du traité Broglie, il y aurait obligation d'envoyer dans les mers malegaches les forces navales qui s'organisent dans nos ports. Les chambres françaises ont exigé le rappel des traités sur le droit de visite ; l'aristocratie britannique a bien dû céder, mais elle a le talent de se faire en toute chose des compensations, surtout lorsqu'elle traite avec des gouvernements faibles et sans idées.

(1) Voyez les livres de MM. Carayon et Laverdant, et les récits de tous les voyageurs.

[illegible] ment autour de notre pauvre France orientale, tandis que la diplomatie des autorités de l'île Maurice travaillera l'intérieur du pays.

Nous le demandons, est-il possible de céder à l'Angleterre la souveraineté des mers indo-africaines ? Pouvons-nous livrer à ses influences menaçantes nos alliés de Zanzibar et des Komores ? Voulons-nous abandonner à ses mains impatientes notre empire malegache ? Hâtons-nous donc, et à cause des conditions que nous a faites le traité Broglie, indépendamment de toute autre considération, laissons partir l'expédition préparée par les soins de M. le ministre de la marine. Députés des centres, encouragez des mesures qui seules peuvent couvrir la faute immense commise par votre négociateur et par vos ministres, et sauvez leur responsabilité gravement engagée. Députés de l'opposition, n'empêchez pas le cabinet de réparer sa faute impardonnable, car, pour le plaisir d'accroître ses embarras, vous laisseriez péricliter un des plus chers intérêts du pays, vous donneriez le dernier coup à la puissance maritime de la France.

Nous continuerons un autre jour l'examen de cette question.

Le roi de Prusse et les Etats provinciaux.

Il est d'usage, en Prusse, que le roi réponde personnellement aux vœux émis par les différents *Etats provinciaux*. Sa Majesté, d'ordinaire, commence par les Etats dont les vœux sont les moins hardis. Cette année, ce sont les provinces de Poméranie et de Prusse qui ouvrent la série. Cette dernière province a élevé des plaintes contre l'arbitraire de la censure. Elle a surtout insisté pour que les censeurs locaux n'aient plus le droit de rayer de leur autorité privée des articles autorisés par le tribunal supérieur de censure de Berlin. C'est par rapport à cette plainte que le roi répond « que ses deux ministres, par un document annexé à sa réponse, prouveront qu'elles ne sont pas fondées. Quant à lui, il reconnaît qu'il y a des améliorations à introduire dans la législation de la presse, tant pour régler ses attributions que pour empêcher ses écarts. » Or, il faut savoir que l'Etat a demandé des lois préventives contre la presse. Par cette insinuation, l'Etat évidemment a demandé la liberté de la presse. Le roi, s'attachant à la demande et feignant de n'en pas saisir la véritable portée, répond qu'une loi générale sur la presse est impossible sans la coopération de la diète.

La réponse du roi, loin donc d'être une fin de non-recevoir, comme presque tous les journaux français le donnent à entendre, n'est ni plus ni moins libérale que ses réponses des années passées à ce sujet.

Une première innovation que nous voyons cette année dans la réponse du roi, c'est qu'il met le refus dans la bouche de ses deux ministres, MM. Bodelschwingh et Uhden. « Vos plaintes à ce sujet, dit Sa Majesté, [illegible] d'opinion le lendemain et à accorder de son propre chef ce qu'on lui a demandé avec tant d'insistance. Le roi de Prusse, depuis le premier moment de son avènement, loin de dominer le mouvement politique et social de son pays, a été traîné à la remorque par ce mouvement même. Seulement, comme il est entouré d'une cour piétiste et rétrograde, il est continuellement ballotté entre le mouvement et la réaction. Dans ses réponses officielles, Sa Majesté est avant tout roi absolu, mais il n'en est plus de même le lendemain.

En général, on trouve dans ce document la même ambiguïté, les mêmes contradictions qu'on est habitué de rencontrer dans tout ce qui émane du cabinet prussien, circonstances qui n'ont pas peu contribué à dépopulariser le roi de Prusse et son gouvernement. Mais, en fait, les réponses de cette année ne sont pas plus réactionnaires ni moins libérales que celles des années précédentes. Rien ne sera changé dans ce pays, il n'y aura que quelques réponses officielles de plus. Depuis cinq ans, les ministres de l'intérieur de la Prusse crient contre la presse, tandis que la presse crie contre la censure et les ministres de l'intérieur. Franchement, ce n'est pas le ministre qui a gagné du terrain, c'est plutôt la presse.

Il y a cinq ans que le roi fait à peu près les mêmes réponses aux Etats, et les Etats, loin de se taire, reviennent toujours à la charge. Un seul progrès s'est fait sentir cette année dans les réponses du roi : elles sont beaucoup moins longues qu'à l'ordinaire.

La commission de l'adresse a entendu aujourd'hui MM. les ministres des affaires étrangères, de la guerre, du commerce et de la marine.

Les explications données par M. le ministre des affaires étrangères ont porté principalement sur les questions de la Plata, de Madagascar et du Texas.

En s'appuyant sur les faits accomplis, M. le ministre s'est attaché à démontrer que la politique suivie par le gouvernement dans la Plata et à l'égard du Texas était dictée par la raison, et conforme aux intérêts de la France. Il a déclaré qu'elle sera maintenue à l'avenir.

M. le ministre a été plus réservé sur la question de Madagascar. Toutefois, en éludant le point de colonisation, point capital suivant nous, il a déclaré qu'on songeait sérieusement à une expédition et que les préparatifs se continuaient.

M. le ministre des affaires étrangères a été plus sobre encore sur l'affaire de Taïti. Il s'est borné à renvoyer la commission aux derniers rapports qui sont du mois de juillet.

M. le ministre de la guerre a fourni quelques explications sur l'état actuel de l'Algérie qui, suivant lui, n'aurait rien d'inquiétant.

M. le ministre du commerce a parlé des subsistances et des traités de commerce.

La commission est décidée à terminer au plus vite son travail. Le rapporteur sera nommé probablement après-demain.

---

de commisération. Me voilà parti. Nous allons être compères, voyez-vous ! deux têtes dans le même bonnet. Ah çà ! décidément, vous ne voulez pas venir demain soir ? A la bonne heure. A après demain, donc ! Vous allez en visite je sais où ; nous nous y retrouverons ; j'y conduis ma future épouse ; l'exemple lui profitera. C'est dit, n'est-ce pas ?... Grand merci... Diable ! qu'y a-t-il ?

La femme du roulier avait poussé un cri violent, soudain, aigu, qui avait fait résonner la chambre entière, comme une coupe de cristal. Bondissant tout à coup de sa chaise, debout, hors d'haleine, elle semblait pétrifiée de terreur et de surprise. L'étranger s'était avancé vers le feu, pour se chauffer ; il était à deux pas d'elle, tout-à-fait immobile.

— Petiote ! s'écria le roulier; Méry, chère mignonne ! Qu'y a-t-il ?

A la minute tous l'entourèrent. Caleb, assoupi sur la boîte au gâteau, dans le premier étourdissement d'un réveil imparfait, saisit au toupet Kitty l'Ebaubie ; mais il se ravisa sur le champ, et s'excusa de son mieux.

— Méry ! répétait le pauvre roulier, la soutenant entre ses bras ; es-tu malade ? Qu'y a-t-il ? Parle, ma chérie !

Pour toute réponse elle frappa ses petites mains l'une contre l'autre, tomba dans des accès de rire immodérés ; puis, glissant à terre d'entre les bras de son mari, elle se couvrit le visage de son tablier et pleura à chaudes larmes. Ensuite elle se remit à rire, puis recommença de pleurer, puis finit par dire qu'il faisait grand froid, et se laissa reconduire au coin de la cheminée, où elle se rassit comme auparavant. Le vieux monsieur, sans s'émouvoir, était resté debout, toujours impassible.

— Je vais mieux, Jean ! dit-elle ; je me sens tout à fait bien à présent... je t'assure... je...

Jean ! Mais Jean était tout près d'elle, de ce côté, et elle tournait le visage de l'autre, comme si c'était au vieux monsieur qu'elle s'adressât. Perdait-elle donc la tête ?

— Ce n'est rien ; rien qu'une lubie, Jean ; un éblouissement, une secousse, que sais-je ?... Un je ne sais quoi qui m'est passé devant les yeux. Mais c'est fini, c'est parti maintenant.

— Enchanté que ce soit parti, grommela Brisebille, dont le regard rusé fit le tour de la chambre. Par où diable est-ce parti et qu'était-ce ? Ouais !... Ici, Caleb ! Quel est cet autre à la crinière blanche ?

— Je ne sais pas, monsieur, murmura Caleb; je ne l'avais encore jamais vu. Une belle tête pour un casse-noisette, tout de même ; un tout nouveau modèle ! Avec une mâchoire à vis qui descendrait sous la veste, ce serait fameux !

— Il n'est pas assez laid, dit Brisebille.

— Pour un briquet encore ! poursuivit Caleb, absorbé dans sa contemplation. Bonne idée ! en dévissant la tête pour mettre les allumettes, le phosphore logé dans les talons et posé juste comme il est là : joli briquet pour une cheminée de garçon !

— Eh non ! pas moitié assez laid ! Rien à en faire du tout. Allons ! portez-moi cette boîte ! — Tout va bien à présent, j'espère ?

— Oh ! à merveille. C'est passé, il n'en est plus question, se dépêcha de dire la petite femme, le congédiant vivement de la main ; bonsoir ! bonsoir !

— Oui-dà, bonne nuit, Jean Pérybingle, bonne nuit ! Ah çà, voulez-vous bien prendre garde à votre façon de charger cette boîte, Caleb ! Jetez-la par terre et vous aurez affaire à moi ! c'est qu'il fait noir comme dans un four; le temps est pire que jamais; allons, allons, bonsoir !

Ainsi disant, et parcourant une dernière fois la chambre de son œil narquois, il sortit suivi de Caleb qui portait sur sa tête la boîte du gâteau nuptial.

Le roulier avait été si bouleversé par la crise de sa petite femme, si préoccupé de la soigner, de la dorloter, qu'il n'avait pas plus songé au vieux monsieur que s'il n'eût pas été de ce monde. Il s'en ressouvint, en le voyant là, toujours immuable, toujours debout, et désormais leur seul hôte.

— Il n'est pas de leurs *colis*, tu vois bien, dit Jean; faut donc que je l'avise de s'en aller.

L'étranger s'avança vers le maître du logis :

— J'ai des excuses à vous faire, mon ami, dit-il, d'autant plus que votre femme s'est trouvée, je crois, indisposée. Mais la personne dont mon infirmité me rend le secours indispensable (au mot infirmité, il toucha ses oreilles et secoua la tête), cette personne ne paraît point. Je crains qu'il n'y ait quelque méprise. Le mauvais temps qui m'a forcé de me réfugier dans votre charrette (puissé-je n'avoir jamais pire abri), ce mauvais temps ne s'amende en rien. Auriez-vous la bonté de me permettre de louer un lit chez vous ?

— Oui, oui ! s'écria Méry, oui, certes !

— Oh ! dit le roulier surpris de la vivacité du oui ; soit ; je n'ai rien à l'encontre ; pourtant, je ne suis pas tout-à-fait sûr que...

— Chut ! interrompit elle, cher Jean !

— Eh bien, quoi ? Il est sourd comme un pot, dit Jean.

— Je le sais bien, mais — certainement oui, monsieur, sans le moindre doute ! Je vais faire son lit tout de suite, tout de suite, Jean.

Elle s'élança hors de la chambre ; l'agitation de son esprit, de ses mouvements était telle, que le roulier la suivit des yeux tout abasourdi.

— Et la maman s'en est allée faire le dodo, dodo, l'enfant do, chanta miss Kitty l'Ebaubie au poupon, et les cheveux lui sont poussés, tous bruns, tous bouclés, quand les bonnets s'est détaché. Qui s'est effaré ? Qui s'est épeuré ? c'est pas mon fifi, mon petit l'ami !

Avec cette inexplicable attraction des esprits préoccupés et anxieux pour des puérilités dépourvues de sens, le roulier, en arpentant la pièce, se redisait machinalement les absurdes paroles de la bonne ; il les répéta si souvent qu'il les apprit par cœur, et il les repassait encore et encore comme une leçon, pendant que Kitty, après avoir, à la façon des nourrices, administré de sa main, à la petite tête chauve, autant de frictions qu'elle le jugea opportun, rattachait le béguin du poupon.

— Qui s'est effaré ? Qui s'est épeuré ?.... Qu'est-ce qui a donc pu effarer Petiote ? répétait le pauvre roulier, se promenant de long en large.

Il repoussait, du fond de son âme, les insinuations du fabricant de joujoux, et pourtant elles le remplissaient d'un vague malaise. Brisebille passait pour fin et rusé, et Jean nourrissait une si modeste opinion de son propre entendement, lourd et engourdi, que les avis indirects le mettaient à la torture. Il était à cent lieues d'appliquer rien de ce qu'avait dit Brisebille à l'étrange conduite de sa femme, mais les deux sujets de réflexion se présentant de front à son esprit, il lui devenait impossible de les séparer.

Le lit fut prêt en un tour de main, et l'étranger ayant refusé tout autre rafraîchissement qu'une tasse de thé, se retira. Petiote, alors tout à fait remise, parfaitement bien à présent, disait-elle, arrangea le grand fauteuil au coin du foyer, pour son mari, bourra sa pipe, la lui donna et s'établit à côté de lui sous le manteau de la cheminée.

C'était sa place de prédilection : m'est avis qu'elle le savait agaçant, magique, cet ensorcelant petit tabouret.

Elle était passé maître dans l'art de charger une pipe, et n'avait pas pour cela, il faut l'avouer, sa pareille dans les quatre parties du globe. C'était plaisir de lui voir fourrer son petit doigt rebondi dans le fourneau, puis souffler en renversant la pipe, pour nettoyer le tuyau ; puis, quand il était bien net, s'obstiner à croire qu'il y restait quelque chose, et souffler, souffler dans le tube une douzaine de fois ; l'élever ensuite à la hauteur de l'œil, en manière de télescope, avec la plus drôle de petite grimace sur son ravissant petit visage. C'était chose à voir ! Elle s'entendait mieux que personne à fouler le tabac ; et sa façon d'allumer la pipe encore ! Pendant que le roulier l'avait à la bouche, lui promenant un tortillon de papier enflammé sous le nez, sans le brûler le moins du monde ! Je vous dis que c'était de l'art, de l'art pur, monsieur.

Aussi le grillon et la bouilloire applaudissaient-ils d'un commun accord ; le feu flambait rayonnant d'approbation ; le convulsif petit moissonneur de l'horloge, tout en accomplissant son inutile tâche, s'en pâmait d'aise; mais rien ne proclamait plus haut les mérites de Petiote que le front déridé, la figure épanouie du roulier.

Et pendant que d'un air méditatif et calme il fumait sa pipe, que le coucou hollandais continuait son tic-tac, le feu ses jets de flammes, le cri-cri sa musique, le génie familier de l'âtre (le grillon n'est pas autre chose) revêtit tout à coup une forme idéale, et environna le maître des douces visions du foyer domestique. Les Petiotes de tout âge et de toutes tailles fourmillèrent par la chambre. Les unes, folâtres enfants, couraient devant le roulier, et cueillaient des fleurettes dans les champs ; de modestes et rougissantes Petiotes reculaient, se rapprochaient, refusaient, se rendaient aux instances du rude mirage du roulier. Des Petiotes, nouvelles mariées, franchissaient le seuil, et s'emparaient avec un merveilleux aplomb des clefs du logis ; des Petiotes, déjà mères, suivies de fabuleuses Kittys, menaient leurs poupons à l'église pour y être baptisés ; de respectables Petiotes, bien que jeunes encore et florissantes, en surveillaient d'autres, plus jeunes, leurs filles, qui dansaient à cœur joie dans de rustiques bals. Autour de grosses Petiotes s'enlaçaient des guirlandes d'enfants et petits enfants blancs et roses ; de décrépites Petiotes n'en trottaient pas moins gaiement appuyées sur leurs bâtons. Il y avait aussi des apparitions de vieux rouliers, avec de vieux Boxers aveugles couchés à leurs pieds. Puis des charrettes toutes neuves, menées par de jeunes et robustes conducteurs. PÉRYBINGLE FRÈRES, se lisait écrit en grosses lettres sur la banne; et le vieux, vieux roulier malade était soigné par de tendres et douces mains. Enfin, la tombe du vieux roulier s'ouvrait dans le cimetière et se couvrait de verdure et de fleurs.

Le grillon déroula toutes ces choses devant le maître du logis, et il vit tout, bien que ses yeux demeurassent fixés sur les charbons ardents. Alors le cœur du brave homme devint de plus en plus alègre et dispos. Rendant grâces à ses dieux domestiques, il ne se souciait non plus maintenant de Bougon-Brisebille que nous ne nous en soucions vous et moi.

Mais quelle était cette jeune figure d'homme que ce même génie domestique, le cri-cri, avait placé si près du petit tabouret ? Pourquoi restait-il là, isolé, seul ! Pourquoi s'oubliait-il, appuyé sur le coin de la cheminée, si près d'Elle, et murmurant toujours : « Mariée ! mariée ! et pas à moi ! »

O Petiote ! volage Petiote ! il n'y a pas place pour *lui* dans toutes les visions de votre mari ; pourquoi donc cette ombre obscurcit-elle son foyer ?

CHARLES DICKENS.

Traduction de Mme SWANTON-BELLOC.

(*La suite à demain.*)

« Des correspondances de Lahore, du mois de novembre, annoncent que l'on prêtait aux autorités anglaises l'intention de s'emparer de tout le territoire Sikh appartenant au Sirdar : du côté de la rivière de Suttej, il paraît qu'un assez fort détachement de Bindooquehens a demandé au Sirkar l'autorisation de faire une incursion dans les provinces anglaises ; on ignore la réponse faite à cette proposition.

» L'armée du Maharajah paraît peu satisfaite, elle ne reçoit pas régulièrement sa paie : on dit qu'il n'est pas resté à Jamoc plus de 3 000 hommes. Les positions qui seraient prises par les troupes du Maharajah, en cas d'hostilité contre les Asighes, seraient Phaloor, Hurreke et Kussoor. A Shaleemar, où se trouve la cour du Maharajah, trois tentes sont dressées, deux pour la reine-mère et une pour le rajah Lall-Singh. Le soir les gardes reçoivent l'ordre de former un cercle autour de ces tentes à une très grande distance, et il ne reste dans cette enceinte réservée que la reine-mère, le Maharajah, l'esclave Mangela et Lall-Singh. Ce dernier perd du terrain dans l'opinion de l'armée. Sirdar Tej-Singh a pris avec empressement son commandement. Le rajah Lall-Singh semble craindre de perdre le sien.»

Un journal, dit le *Bombay-Times*, a publié des nouvelles désastreuses du Punjaub, reçues par la voie d'Ahmedunggur et de Mhon ; suivant lui, sir Henri Hardinge aurait reçu d'Angleterre l'ordre formel de ne pas envahir le pays des Sikhs, à moins d'agression de leur part. Ce même journal annonce, en outre, que la reine-mère a été massacrée avec tous ses adhérents, en même temps que quelques déserteurs d'un régiment du Bengale qui allaient rejoindre Son Altesse. Si ces dernières nouvelles eussent été vraies, il y a déjà long-temps que nous en aurions reçu la confirmation par la voie de Delhi. En conséquence nous pensons que c'est tout simplement une mystification. La reine-mère est une femme encore assez jeune, célèbre par ses nombreuses intrigues avec les galants de Lahore.

Circulaire ministérielle.

Une circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 22 décembre dernier, rappelle aux préfets le véritable esprit des dispositions de la loi du 21 mai 1836, portant prohibition de toute loterie, et leur recommande de bien veiller à ce qu'il ne soit pas donné une interprétation abusive à ces dispositions, dont le but est de favoriser le soulagement du pauvre ou le progrès des arts. Ainsi ce serait évidemment aller contre le vœu de la loi que de permettre des loteries qui n'auraient pour résultat que de venir en aide à des infortunes particulières. Il faut que les souffrances pour l'adoucissement desquelles une loterie sera autorisée aient un caractère général, qu'elles pèsent sur des classes entières, sur une portion notable de la population. Les désastres qui seraient la conséquence d'une inondation, d'un incendie, de la grêle, de la mauvaise récolte, de tout accident enfin qui atteindrait dans ses ressources une commune ou une contrée, doivent être rangés dans cette catégorie de malheurs publics.

Il ne suffit pas, pour qu'une demande en autorisation soit accueillie, qu'elle indique comme but de la loterie la création d'un établissement charitable ou tout autre œuvre d'intérêt public. De pareilles entreprises doivent généralement se réaliser au moyen de souscriptions volontaires ; car, en les autorisant, on serait exposé, d'une part, à prêter son appui à des projets conçus par une imprudente philanthropie, susceptible de compromettre des capitaux considérables dans des combinaisons hasardées ; et, d'un autre côté, on aurait à craindre que, sous un prétexte de charité, il ne fût fait appel à la passion du jeu, et qu'on ne donnât lieu ainsi à une sorte d'agiotage.

En conséquence, le ministre de l'intérieur appelle toute l'attention des préfets sur le choix qu'ils peuvent avoir à faire entre les œuvres de bienfaisance sérieusement utiles et celles qui ne seraient entreprises qu'en vue d'une spéculation privée, ou qui n'offriraient aucune chance d'avenir. Il leur recommande de ne pas perdre de vue que le produit des loteries autorisées doit être intégralement et exclusivement employé aux actes de bienfaisance ou d'encouragement en faveur desquelles elles auraient été permises.

Les loteries en faveur des artistes ne devront être autorisées qu'autant qu'elles seront susceptibles d'encourager leurs efforts, de leur procurer l'honorable prix de leurs veilles ; mais cette autorisation devra toujours être refusée, s'il s'agit de mettre en loterie le tableau ou l'objet d'art, œuvre d'un artiste vivant placé dans une position pécuniaire satisfaisante, ou d'un artiste mort, à moins que ce ne soit au profit de sa veuve ou de ses enfants.

Quand le montant de la loterie pourra dépasser 100,000 fr., les préfets n'accorderont aucune autorisation avant d'en avoir référé à l'autorité supérieure.

Les loteries étrangères continueront, comme par le passé, à être l'objet d'une prohibition sévère.

M. le ministre de la justice vient d'adresser aux procureurs généraux une circulaire qui contient des instructions sur les frais de justice criminelle. Nous y remarquons ces passages :

« Les frais de justice criminelle s'étaient élevés, en 1841, à 4 541 316 fr. Justement préoccupé de leur augmentation toujours croissante, je vous ai adressé, le 16 août 1842, une circulaire dont la stricte exécution devait avoir pour résultat de les diminuer sans nuire à la bonne administration de la justice. Dès la même année ils ont subi une réduction. En 1843, leur diminution a été de 227 784 fr. comparativement à 1841, quoique les tribunaux de répression aient jugé 31 758 affaires de plus que pendant cette dernière année ; mais, malgré votre active surveillance, que je me plais à reconnaître, l'augmentation n'a pas tardé à se reproduire progressivement. Déjà, en 1844, la dépense est montée presque au même chiffre qu'en 1841 (à 4 519 312 fr.) ; elle dépasse les prévisions du budget...

» Les salaires des huissiers se sont élevés, en 1844, à 1 322 217 fr, près de 100 000 fr. de plus qu'en 1841. C'est l'article de dépense qui a éprouvé la plus forte progression. On ne saurait donc soumettre les mémoires de ces officiers ministériels à un trop minutieux examen, afin d'en retrancher les allocations qui ne sont pas suffisamment justifiées, et surtout d'éviter les doubles emplois. Par exemple, quand il s'agit de transport opéré d'après les ordres du ministère public, il faut s'assurer si, le même jour, l'huissier ne s'est pas rendu dans la même commune, à la requête soit des parties civiles, soit des administrations publiques. En pa-

[illegible] président.

— M. le baron Charles-Henri de Lacroix, maréchal-de-camp en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur, frère de M. Eugène de Lacroix, notre célèbre peintre d'histoire, vient de mourir à Bordeaux. Il était âgé de 67 ans. M. le baron de Lacroix était fils de M. Charles de Lacroix, ministre sous le directoire et préfet de la Seine sous l'empire.

— Outre le changement qu'il est question de faire subir à l'uniforme de l'artillerie, on parle aussi de rendre aux compagnies à pied le fusil de munition ordinaire avec la baïonnette.

— La prime de 50 000 francs, accordée au premier numéro sortant, à chaque tirage des obligations de la ville de Paris, a été gagnée au dernier tirage, dit le *Constitutionnel*, par M. Noiré, fleuriste à Paris, rue du Caire, porteur de l'obligation n° 24 356.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 4 et lundi 5 janvier, de 7165 déposants, dont 884 nouveaux ; 888 943 fr. — Remboursements effectués la semaine dernière à 1 294 déposants, 505 259 fr. — Demandes de remboursements du 4 janvier, 863 169 fr.

UN TARIF DOUANIER DU SEIZIÈME SIÈCLE. — On lit dans la *Quotidienne* : « Le tarif dont nous allons reproduire quelques dispositions, fut décrété en 1580 par Henry III. Un de ces hasards, trop rares dans l'existence d'un bibliophile, nous a fait rencontrer un très bel exemplaire relié aux armes de France, de ce document assez peu connu. Faisons observer d'abord qu'un sou, en 1580, réveillait une toute autre idée que celle qui s'attache aujourd'hui à cinq centimes. Afin d'offrir des idées justes, nous mettrons à côté du prix ancien le prix auquel il correspond, d'après le pouvoir actuel de l'argent, tel que l'ont établi les laborieuses investigations de M. Leber, l'un des hommes les mieux versés dans la connaissance des points les plus délicats de l'histoire de France.

» Voici quelques-unes des dispositions du tarif que nous avons sous les yeux :

» Anil ou indigo,	60 sous le quintal,	16 fr.	10 c.
» Bois d'ébène ou de campet (campêche),	4	1	80
» Clous de girofle, canelle, gingembre, poivre,	10 livres	53	50
» Riz et soulphre,	4 sous	1	80
» Salpêtre,	12	5	35
» Sené,	48	21	40
» Tabac,	30	13	30
» Vif-argent,	32	14	30
» Sucre de toute sorte,	24	10	70
» Oranges,	9 den. le mille.	»	35

» On voit qu'en général ces droits sont bien au-dessous de ceux qui règnent aujourd'hui. Quelques articles du tarif de Henry III ne figurent plus sur les tarifs actuels ; ils sont frappés de droits énormes qui attestent quel prix immense on attachait à de pareils objets. Les cornes de licorne payaient 200 livres par quintal, cent fois plus que le sucre ; les os de cœur de cerf, 10 livres ; la momie, 8 livres. Tout cela était alors doué de vertus médicales bien précieuses ; tout cela effectuait des cures non moins attestées, et non moins réelles que celles dont on est redevable à mille et un remèdes vantés de nos jours. Les deux articles les plus imposés sont l'ambre gris et le musc ; 1 200 livres et 1 000 livres par quintal. Il est vrai qu'ils sont évalués à 300 et à 200 livres tournois la livre pesant, c'est à dire à 1 605 et à 1 312 francs le demi-kilogramme. Ces substances, si rares et si chères, étaient des objets de toilette, et pour se les procurer, les honnêtes dames dont Brantôme a écrit l'histoire ne regardaient pas au prix. »

A LA SUITE D'UN BAL. — On écrit de Rambouillet : « Un évènement déplorable vient de jeter la consternation dans le 2e régiment de carabiniers. Un adjudant sous-officier de ce corps, qui avait passé la soirée du jour de Noël au bal, et en était sorti à une heure du matin avec un officier du régiment, qui le quitta à quelque distance du quartier, n'avait pas reparu. Justement alarmé de cette disparition que rien ne pouvait expliquer, le colonel ordonna les recherches les plus actives qui n'avaient amené aucun résultat, lorsqu'hier trois officiers apprirent dans la cour du grand quartier que dans la nuit de Noël, vers les deux heures du matin, le factionnaire du petit quartier avait entendu dans la direction des futaies, vers le canal du château, une espèce de querelle suivie d'un cri de détresse et d'un bruit paraissant annoncer la chute d'un corps dans l'eau, et que le maréchal-des-logis de garde, appelé, avait écouté long-temps, et n'ayant plus rien entendu, avait pensé que la rixe n'était pas sérieuse et était rentré au poste. Sur cette indication, les trois officiers coururent au canal dans la direction indiquée, et aperçurent à la surface de l'eau un point noir qui leur parut être un morceau de drap. Ils revinrent au château faire part de leurs craintes et demander un bateau qui fut de suite mis à leur disposition, et quelques minutes après, ils retiraient de l'eau le corps de leur infortuné camarade. Les officiers supérieurs, les magistrats du parquet et le chirurgien-major du régiment, arrivèrent immédiatement. Le corps fut déshabillé, et on ne reconnut aucune trace de violences pouvant établir l'existence d'une lutte, et, jusqu'à plus ample information, on doit croire que ce malheur est le résultat d'un accident. Dans cette partie du parc, où passe la grande route, le canal est très dangereux ; il n'est fermé par aucune barrière, et déjà, l'année dernière, un individu, égaré dans l'obscurité, a trouvé la mort au même endroit. Il est à désirer que ces deux malheurs éveillent la sollicitude de l'administration des domaines, et qu'on rétablisse les treillages qui fermaient en 1830 cette partie du canal. Ce sont des travaux urgents que l'humanité réclame.

» Aujourd'hui, à deux heures, le convoi du malheureux adjudant a eu lieu à l'église de Rambouillet ; tout le corps d'officiers, tous les sous-officiers et une foule de soldats, ont rendu témoignage, par leur présence, de l'estime et de l'affection que cet adjudant avait su se concilier, et l'ont conduit au cimetière, où l'un de ses collègues, par un discours simple et vivement senti, a payé à sa mémoire un juste tribut de regrets. »

LES TROIS COIFFEURS AGÉNAIS. — D'après le *Conservateur de la Dordogne*, une compagnie de parqueurs d'huîtres vient d'acheter, pour la somme de 100 000 fr., à M. Carbonnel, un brevet d'invention obtenu par ce dernier pour la propagation de l'huître par la formation de bancs artificiels dans la Manche et dans l'Océan. M. Carbonnel est un coiffeur d'Agen, qui, depuis dix ans, se livre avec succès, à Marennes, à l'industrie si lucrative de l'élève et de la vente des huîtres. Grâces à son esprit éminemment observateur et à ses études en histoire naturelle, M. Car-

[illegible] ses, et chacun de s'informer en toute hâte des suites de l'accident.

» Les autorités locales, les agents de la force publique vinrent immédiatement sur les lieux pour constater le sinistre. Plusieurs maisons situées sur la chaussée, en face de la rue Francart, ont été fortement atteintes. Pas un carreau de vitre n'est resté entier, les vitres d'une cinquantaine de maisons étaient brisées en grande partie. Deux puisards et douze regards d'égoûts ont été les uns soulevés, les autres bouleversés, et quelques conduits des maisons particulières ont été également dégradés. Cette explosion ne saurait être attribuée qu'à une expansion du gaz, qui, par suite de la rupture d'un tuyau, doit s'être fait jour jusque dans l'intérieur de l'égoût, quoique celui-ci fût placé à plus de dix pieds plus bas. Ce fait, tout extraordinaire qu'il paraisse, est cependant exact. On a trouvé sous la chaussée d'Etterbeck, un tuyau cassé en deux morceaux. C'est de l'issue résultant de cette rupture que le gaz s'est fait jour jusque dans l'égoût, après avoir traversé plus de dix pieds d'épaisseur de terre tout récemment remuée et une maçonnerie compacte. L'égoût lui-même, qui est à grande section, avait été visité et parcouru d'un bout à l'autre avec de la lumière, le 19 décembre dernier, par la commission d'expertise, et reconnu par elle en bon état et susceptible de recevoir les eaux et les immondices.

» Il servait à cet usage depuis douze jours, lorsque l'explosion a eu lieu. Ce qu'il y a de plus extraordinaire, c'est que l'égoût était en libre communication avec l'air extérieur par une de ses issues vers la rue de Londres ; et que cependant le gaz ne s'est pas échappé par cette issue, qui a une hauteur de 1 mètre et 39 centimètres sur une largeur de 75 centimètres. Les dégâts sont très considérables, et il est presque certain que des contestations judiciaires en surgiront. L'autorité a commencé une enquête sévère et minutieuse sur tout ce qui concerne l'accident. Les administrateurs de la Société Continentale pour l'éclairage au gaz, les entrepreneurs des travaux et les ouvriers ont été interrogés successivement. Plusieurs ingénieurs sont chargés d'expliquer les causes probables de l'explosion. Au moment de l'explosion, une Vigilante passait à quelques pas sur la chaussée. Le cocher fut précipité de son siège et lancé contre terre, mais il n'éprouva heureusement aucun autre accident. Pas une vitre de la voiture n'avait été épargnée. Une enseigne placée sur la façade d'une des maisons a été violemment arrachée et lancée à une grande distance. »

CE QUI POURRAIT BIEN ÊTRE UN CANARD. — On écrit d'Urbach à l'*Impartial du Rhin* : « On a démoli récemment l'ancienne église d'Urbach, qui date des premières époques du moyen-âge, et qui menaçait ruine, afin d'en élever une autre à sa place. Après avoir abattu les murs du bâtiment jusqu'à la hauteur des lucarnes, on a découvert au milieu du mur du chœur, dont l'épaisseur est de quatre pieds, un cercueil en marbre, long de 9 pieds 4 pouces et orné de figures en relief d'une très habile exécution. Ce cercueil a été enlevé avec les soins les plus minutieux, et on l'a ouvert en présence de l'autorité ecclésiastique. Cette opération a été difficile, car les joints avaient été recouverts d'un ciment qui avait acquis la dureté du marbre ; il a fallu briser le cercueil du côté des pieds. Les assistants ont été saisis à la vue du corps qu'il renfermait : ce corps, parfaitement conservé, recouvert d'habits sacerdotaux, paraissait être celui d'un homme mort la veille. La couleur de l'épiderme, la fermeté des chairs, les cheveux et les ongles étaient dans un état de conservation parfait. La chair cède sous le doigt comme de la cire molle, les membres ont gardé leur flexibilité et leur souplesse, les dents sont au complet, bien rangées et blanches comme de l'ivoire ; les yeux mêmes, que les paupières ne recouvrent qu'à moitié, ont conservé une partie de leur éclat.

» Le mort porte une soutane en soie bleu clair, entremêlée de fils d'or pur, et une aube en toile de lin d'une finesse extrême et garnie de dentelles. Tous ces vêtements sont si bien conservés, qu'ils paraissent tout neufs. Les mains jointes sur la poitrine sont entourées d'un rosaire en perles blanches, montées en fils d'or, auquel est attachée une petite capsule en forme de médaillon faite avec un métal dont la composition est inconnue. Ce médaillon contient, sur une de ses faces, l'inscription suivante qui paraît, à en juger par l'écriture, dater du onzième siècle : *Otto Imperator Parocho Irbichiano sculptori excellentissimo*. En français : L'empereur Othon au curé d'Irbich (Urbach), sculpteur éminemment distingué. Sur le revers on voit la figure du Bon Pasteur. En ouvrant la capsule on a trouvé un parchemin ployé qui contient un texte en lettres or et outremer. Cette écriture ancienne est assez difficile à lire ; elle nous apprend que le prêtre en question, l'un des grands artistes de l'époque, est l'auteur des merveilleuses sculptures, représentant autant de sujets tirés de l'écriture sainte, qui se trouvent sur la face principale du maître-autel, et qu'on lui doit la belle chaire ciselée qui a fait le plus bel ornement de l'église.

» Ce curé artiste doit avoir été, par sa taille, l'un des hommes les plus grands de son époque ; son corps mesure depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds, 7 pieds 11 pouces en mesure rhénane. Ses pieds, recouverts presque entièrement par la soutane, reposent sur un volume in-folio en parchemin, dont la première feuille porte ce titre : *Chronicon sæculi XI*. Il est à désirer que cette merveilleuse trouvaille devienne de la part des hommes instruits l'objet d'un examen minutieux : rien ne s'oppose à ce que l'autorité accorde cette autorisation. »

SUPERSTITION. — Un cultivateur de Jussy, canton de Laon, avait sa femme sérieusement malade. Il souhaitait ardemment sa guérison. Ces jours derniers, dit l'*Argus soissonnais*, un individu se présenta chez le cultivateur, se donna comme un grand opérateur, spécialement célèbre par la guérison des maladies dont souffrait la patiente. Charmé de trouver sous la main ce qu'il cherchait depuis si long-temps, — ici nous n'osons rire, tant le motif de la crédulité est respectable et touchant, — le cultivateur de Jussy tombe d'accord avec le savant étranger, et l'on se met tout de suite en devoir d'apporter du soulagement à la malade. Il faut dire d'abord que le prix de la guérison était une somme de 400 fr., somme d'abord trouvée un peu *conséquente*, débattue et enfin consentie. Le savant étranger fait compter devant lui les 80 pièces de cent sous, demande une marmite qu'il emplit d'eau bien claire et qu'on met sur le feu. Quand l'eau frissonna et se mit à chanter sur les charbons, le savant prit un peu de cendre, puis un peu plus, puis plus encore, et jeta le tout dans l'eau chaude avec des gestes mystiques et beaucoup de formules. L'eau se troubla : l'esprit du cultivateur était bien plus troublé encore. Quand tout fut à point, les 400 livres furent jetées dans ce philtre d'enfer ; puis, à grand renfort de soufflet, on attisa le feu ; l'eau se mit à bouillir, et si bien que les écus dansèrent... au propre et au figuré. Au bout d'un certain temps le grand mire étranger souleva le cou-

qu'elle est à tout jamais guérie de sa fatale croyance aux jongleries des charlatans. La justice n'a pas encore, que nous sachions, découvert la trace de cet adroit filou.

LES PROLÉTAIRES DE L'OCÉAN. — Un bâtiment hollandais de la compagnie des Indes-Orientales s'est perdu samedi dernier, 27 décembre, sur la baie de Pevensey (comté de Sussex) : il se rendait à Amsterdam, venant de Batavia, avec une riche cargaison de sucre, café et indigo. Dix-huit hommes de l'équipage sont parvenus à gagner la terre dans le canot, mais les douze autres, restés sur le bâtiment, n'ont pu être sauvés qu'après vingt-quatre heures de souffrances, l'état de la mer ne permettant pas de s'aventurer jusqu'à eux et les moyens de sauvetage étant forts restreints. L'un d'eux, à ce que nous apprend le *Journal du Havre*, affaibli par le froid et le besoin, n'a même pu être rappelé à la vie.

Le mauvais temps a causé plusieurs désastres sur la côte de Calais. Le 30 décembre, le chasse-marée français, *le Jeune-Bayard*, capitaine Maillot, venant de Honfleur, s'est échoué à l'est du port. L'équipage a pu aborder la terre, mais le navire est perdu. — Le 28 décembre, en face de Sangatte, un canot, monté par 7 ou 8 hommes, luttait avec peine contre les brisants ; bientôt ces malheureux, qui même n'avaient plus la force d'exécuter la manœuvre que commandait leur salut, furent engloutis sous les flots. Quand nos courageux marins parvinrent, à force de persévérance et de dévouement, à s'approcher du canot, un seul homme y restait encore, mais déjà presque inanimé et que l'on ne put rappeler à la vie. D'après le *Courrier du Pas-de-Calais*, ce canot appartenait au navire anglais *le Montague*, de Sunderland, qui probablement s'est perdu dans nos parages. La mer n'a encore rejeté que quatre cadavres.

LES AUVERGNATS. — Nous lisons dans le *Droit* : « On parle beaucoup de l'occupation de Paris par les alliés en 1815, malheur qui est heureusement bien loin de nous, et l'on ne dit mot d'une autre occupation sous laquelle gémit toujours la capitale. Nous sommes, qui le nierait ? nous sommes en proie aux Auvergnats. Ces barbares du Midi se vengent cruellement de ce que leur ont fait souffrir autrefois les hommes du Nord, nos ancêtres, aux cheveux blonds et aux yeux bleus. Ils nous rendent invasion pour invasion. Ces messieurs de Saint-Flour et d'Aurillac ne se gênent pas le moins du monde avec nous ; ils nous traitent en peuple conquis. Sont-ils marchands de charbon ? A eux la meilleure place sur le trottoir, en sinon gare les coups de ronde ou les taches. Sont-ils porteurs d'eau ? Voyez-les à la fontaine publique, ils s'y campent en maîtres ! Ils s'imaginent que l'eau ne coule que pour eux. Ils s'entendent entre eux, ils ont arrêté un règlement auvergnat, ils se sont rédigé un code auvergnat, et'ils repoussent impitoyablement tout ce qui n'est pas Auvergnat. Ce qui rappelle les mots que met le caricaturiste dans la bouche d'un charbonnier qui rentre chez lui après une orgie auvergnate : « Ah ! femme, nous nous chommes-t'i amugés !... il n'i avai pas jun homme... nous gétions tous Auvergnats. »

» Le 7 août dernier, plusieurs porteurs d'eau stationnaient autour de la fontaine Molière, attendant leur tour pour remplir leurs seaux. Le nommé Lenglet, concierge, rue de Richelieu, s'approcha pour remplir une petite cruche, mais l'Auvergnat Chauvagnon le repoussa rudement. Une lutte s'engagea, des coups furent échangés. Les Auvergnats présents prirent naturellement fait et cause pour leur aimable concitoyen. La mêlée fut, dès l'abord, assez rude pour le concierge. Mais l'affaire devait se compliquer encore. La femme Lenglet, impatientée de ne pas voir revenir son mari, entendant du bruit à la fontaine, reconnaissant d'ailleurs la voix très émue de son conjoint, accourt sur le lieu du combat. Elle cherche à se faire entendre, à rétablir la paix. Efforts inutiles ! Chauvagnon, le solide Auvergnat, excité par sa présence (telle est l'influence du beau sexe sur l'âme des héros : voyez Homère à l'épisode Briséis), Chauvagnon allonge un vigoureux soufflet à Lenglet, mais c'est la femme Lenglet qui le reçoit. Disons à la louange de l'enfant des montagnes que le soufflet était bien destiné au mari ; mais celui-ci eut la prudence de se baisser à temps et d'esquiver ainsi le rude coup que sa femme n'évita pas.

» Quoique mariée sous le régime de la communauté, la femme Lenglet n'entendait nullement partager les taloches envoyées à l'adresse de son

[illegible]. — Le *Journal des Débats* termine par une vive exhortation à l'union, à la modération, à la vigilance et à la discipline. « La victoire est aussi un écueil, dit-il, le plus dangereux de tous, peut-être ! Nous sommes assez forts pour gouverner ; nous ne le sommes pas assez, grâce à Dieu, pour faire des fautes impunément et pour nous livrer à des fantaisies qui, d'ailleurs, finissent toujours par perdre les partis et les empires. »

Nous rappellerons au *Journal des Débats* qu'à afficher une incrédulité impossible à l'égard des souffrances et de la corruption qui pèsent sur un pays, *il y a tort grave et grave péril*.

La *Presse* compare les moyens employés simultanément par la France et l'Angleterre pour s'établir dans la Nouvelle-Zélande. Le beau rôle est pour nos missionnaires français, qui, aujourd'hui même, alors que les exactions et les rapines des missionnaires protestants ont provoqué une prise d'armes des indigènes contre les colons anglais, vont au milieu des révoltés, non pour semer la division et animer les populations contre des rivaux, mais pour calmer les tribus soulevées et apaiser leur ressentiment.

« Il y a dans cette conduite, dit la *Presse* en terminant, une grandeur morale dont nous avons droit d'être fiers. C'est à notre gouvernement à achever l'œuvre commencée par nos missionnaires, en ne laissant jamais péricliter dans ces mers, ni la dignité de notre pavillon, ni les droits des tiers. »

Le *Constitutionnel* et la *Presse* font remarquer que le crédit de 93 millions 100 000 fr. demandé par le ministre de la marine n'indique pas que le gouvernement va se livrer à un déploiement extraordinaire de forces maritimes. Il s'agit tout simplement, ainsi que cela est déclaré dans l'exposé des motifs, de rentrer dans les conditions normales de l'effectif *en temps de paix*, fixé par les ordonnances de 1837 et 1842. Notre marine actuelle présente relativement à cet état normal un déficit que le ministère compte combler par sept ans de travaux et 138 millions de dépense ; moyennant quoi nous aurons réalisé le postulatum de l'ordonnance de 1837 ! L'enquête demandée l'année dernière n'était donc point inutile.

« Il y a, dit le *Siècle*, dans un crédit extraordinaire de 93 millions, des ressources pour placer nos flottes sur un pied respectable ; et ce que M. de Mackau n'ose pas faire avec ces ressources, un autre ministre pourra l'accomplir. » En vérité, le chapitre de la marine est malencontreusement choisi par le *Siècle* pour dire : Prenez mon... ministre !

Le *National* interroge le *Journal des Débats* sur la signification du langage inconvenant qu'il emploie chaque fois qu'il parle des Etats-Unis. Il demande à ce journal si le ministère entend, oui ou non, maintenir l'alliance de la France avec les Etats-Unis.

Le *Courrier français* se réjouit des triomphes du ministère à la chambre, parce qu'ils auront prouvé à l'opposition combien elle s'est fourvoyée depuis six ans, et à quel point elle peut redevenir forte et populaire.

« Les réceptions du 1er de l'an, dit l'*Esprit public*, ont été consacrées à rédiger la préface de la dotation. Nous n'aurons point longtemps à attendre pour pouvoir publier l'œuvre complète. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Toulouse. — Attendez une occasion ou du papier sur Paris.
M. G. à Clermont-F. — Nous avons bien reçu en leur temps les 2 effets.
M. M. à Beaugency. — M. T. du M. n'est pas à Paris pour le moment. Nous lui parlerons de vous dès son retour.
M. D. à Bruxelles. — Demandez, s. v. p., pour nous, au ministère, un exempl. du budget pour 1847, et joignez-le à l'envoi des documents sur le comité des subsistances, que nous attendons depuis long-temps.
M. L. à Cayenne. — Envoyez-nous votre projet. Courage, ami, courage !
M. M. à Dijon. — Nous attendons l'état précis avec la division mensuelle. Dijon en avant !
M. C. à Boulogne. — Reçu et servis.

divid. — Dette intérieure, [illegible] 7100. — Lin Maberly, 710. — Gaz comp. française. 4800. — Obligat. de Saint-Germain nouv. 1175, ex divid.

5 0/0 compt.....	1er C. 121 20	P. H. 121 40	P. H. 121 20	dr C. 121 40	hier 120 70
— fin cour...	121 30	121 60	121 20	121 30	120 80
3 0/0 compt.....	82 95	83 03	82 90	82 90	82 75
— fin cour...	83 10	83 15	82 90	82 90	83 "

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville...	1285 "	" "	" "	5 0/0 Bge 1840.	100 1/2	" "	H. 1/4
B. de France....	3300 "	3310 "	"	— Portugais.	" "	" "	"
C. Gou. ex div..	1150 "	" "	" "	Esp. D active.	" "	" "	
C. Ganneron.....	1140 "	" "	" "	5 0/0 Naples.	102 25	" "	
C. hypot.........	545 "	" "	" "	— Romain..	102 1/4	" "	
Canaux..........	1255 "	" "	" "	Obl. Piémont.	" "	" "	" "

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dife.		Dife.
St-Germ......	" "	" "	" "	Au 15. 1025.	B.25 "
V. r. d.......	" "	530 "	B. 20 "	— 515, 505.	B.45 "
— r. g.......	265 "	247 50	B. 17 50	— 265, 250.	B.17 50
Orléans.....	1263 "	1240 "	B. 23 "	— 1265, 1240.	B.20 "
Strasb	260 "	255 "	B. 10 "	— 261 25, 251 50.	B. 7 50
Rouen.......	1025 "	1010 "	B. 20 "	— 1027 50, 1010.	H.30 "
Havre........	" "	" "	" "	— 820, 810.	B 15 "
Marseille....	" "	975 "	B. 20 "	— 1005, 975.	B 20 "
Vierzon......	700 "	" "	B. 10 "	— 710, 685.	H.20 "
Nord.........	767 50	752 50	B. 16 25	— 767 50, 750.	B.12 75
Bordeaux....	665 "	640 "	B. 27 50	— 665, 640.	B.25 "
Boulogne.....	560 "	" "	B. 15 "	— 570, 550.	B.30 "
Montereau...	450 "	445 "	H. 5 "	— 450, 445.	H. 3 "
Fampoux.....	" "	" "	" "	—	" "
Dieppe	482 50	480 "	H. 7 50	— 477 50, 480.	H. 7 50

LONDRES, 3 janv.		PARIS, 3 janvier. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 3 8 1/2.	3 0/0 F. c. 82 40, 83 20 d. 50.	Av. 83 10.
Esp. act.	20	F. p.	Ap. 82 80.
Portug.	59	5 0/0 F. c. 121 65 d. un.	B. du Trés
Mexic.	31 7/8	F. p. 121 50, 121 80 d. 50.	
5 0/0 hol. 2 1/2.		Orléans, 1260, 1255 d. 20 au 15 janv. 1265 d. 10.	3 0/0 f. c. 8. — F. p. 17 1/2.
Rouen.	40 1/2	Nord, 765, 770 d. 20. 770, 780 d. 40. au 15 c.	5 0/0 f. c. 10.
Orléans.	49 1/2	Au 31. 782 50, 772 50 d. 20.	
Nord.	"		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 102.00 à 00,00 ; courant du mois, 103,50 à 103,00 ; 3 suivants, 104,00 à 00,00 ; 4 d'été, 100,00 à 00,00 ; 4 derniers mois, 96,00 à 95,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et 4 suivants 1846, 120,00, 4 d'été, 121,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 85,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 janvier 1846.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Marie Stuart. — La Ciguë.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Dame blanche. Nouveau Seigneur.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Pirata.
7 h. 1/2 ODÉON. — 1re repr. Diogène.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche d'amour. Robinson. Les Intimes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Les Compagnons. La Marquise. L'Abbé Galant.
6 h. 1/2 GYMNASE. — La Marchand. Le Bal. La Loi. Moiroud.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Une Femme laide. Pommes de terre.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Marie Jeanne.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Le Sonneur. Grâce de Dieu.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — L'Empire.
6 h. 1/2 COMTE. — Physique. Chemin de fer.
6 h. 1/2 FOLIES. — Plus heureux. Moustache. Nicolas. Gig-Gig.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] l'archipel oriental, ouvrent leurs [illegible] à l'activité féconde de populations pleines d'énergie. De nouveaux rapports s'établissent avec la Chine; Valparaiso, Lima et quelques points du centre-Amérique et du Mexique, ont acquis une importance réelle. La vie que donnent l'industrie et le commerce brille sur l'Océan Pacifique.

Ce fait est d'une haute importance dans la vie du globe et de l'humanité. Il annonce que le temps est venu où ce nouveau monde océanien doit être rattaché directement aux parties de l'Amérique et de l'Europe baignées par l'Atlantique. Ce rapprochement, rêve de Christophe Colomb et d'autres profonds penseurs ; ce rapprochement, qui doit abréger la distance entre l'Asie orientale, les Etats-Unis et l'Europe de 8 000 kilomètres (2 000 lieues), est à la veille d'être effectué !

Les deux plus grandes nations de l'Amérique, dont le vaste territoire s'étend de l'Océan Pacifique à l'Océan Atlantique, et qui embrasse presque toute l'Amérique du Nord, le Mexique et les Etats-Unis en un mot, préludent à se tendre une main amie, à se réunir en une seule fédération. L'union de ces deux peuples, les nouveaux et puissants intérêts qu'elle va mettre en jeu, pèseraient de tout leur poids sur l'isthme des deux Amériques; l'ouverture du canal océanique en serait la conséquence immédiate, forcée.

Voilà le premier et magnifique résultat de cette fédération.

La question non moins importante de la conservation, du développement des deux races espagnole et saxonne qui se partagent l'Amérique du Nord, recevrait également dans cette alliance une solution pacifique et humaine.

Jefferson disait, il y a 25 ans, « avant un quart de siècle, l'Amé- » rique espagnole sera occupée par la race anglo-saxonne. »

Cette prédiction, que l'accroissement prodigieux de la population des Etats-Unis rendait inévitable, n'aurait plus le caractère agressif, conquérant qu'on pourrait lui attribuer. Les Etats-Unis du Mexique, comme on les appelait il y a quelques années, conserveraient sur beaucoup de points toute leur originalité mauresque et espagnole; les brillantes qualités que possède cette race viendraient se refléter sur les qualités plus positives, mais moins artistiques, de la race anglaise.

Mexico brillerait d'un nouvel éclat; sa position, à une faible distance des deux océans, son climat, sa renommée, ses monuments, ses traditions, en feraient la capitale de la nouvelle fédération.

La réunion libre et volontaire du Mexique aux Etats-Unis aurait donc toute notre sympathie.

Mais, dira-t-on, le *Journal des Débats* le premier, ne craignez-vous pas la puissance formidable d'un empire aussi gigantesque, surtout après la déclaration formelle du président Polk, relative au *système américain*, qui repousse toute influence de l'Europe sur l'Amérique.

Nous ne sommes pas effrayés des paroles du président Polk. Nous savons les comprendre, nous en connaissons la tradition. Le sentiment qui les a dictées est légitime.

Lorsqu'en 1801, l'Espagne céda la Louisiane à la France, il y eut unanimité dans les Etats de l'Union pour s'opposer par la force à notre établissement dans cette contrée ; les Américains craignirent pour la libre navigation du Mississipi. Jefferson résista alors de tout son pouvoir et de toute sa haute influence, pour paralyser les menées de la faction anglaise qui demandait l'alliance de la Grande-Bretagne, afin d'empêcher le retour de la puissance française dans ces parages. Jefferson aimait la France; il écrivait

[illegible] à travers lequel [illegible] de notre pays doi- » vent passer pour trouver leurs débouchés ; produits que la ferti- » lité du sol doit élever bientôt à la moitié de notre production to- » tale, en même temps que la population s'accroîtra dans une » proportion semblable. La France, en se plaçant ainsi à nos por- » tes, prend une attitude provocante que n'avait pas l'Espagne, en » raison de ses dispositions pacifiques et de sa faiblesse. Le jour » où la France prendra possession de la Nouvelle-Orléans sera le » terme final de sa puissance maritime. Ce jour scellera l'union » des peuples (Angleterre et Etats-Unis), que leur alliance main- » tiendra en pleine possession de l'Océan. Dès cet instant il faut » que nous nous joignions à la nation et à la flotte britannique. »

Ces paroles de Jefferson paraissent dures au prime-abord, mais il ne faut pas oublier que le premier devoir d'un homme d'Etat est d'assurer l'indépendance de son pays. A quelle nation permettrions-nous de s'installer sur l'une des rives du Rhône, surtout si le Rhône était la seule voie de communication entre le midi et le nord du territoire ?

Le gouvernement français vendit la Louisiane aux Etats-Unis au prix de 60 millions.

Que dit aujourd'hui le président Polk, en s'adressant à l'Angleterre à propos de la navigation de la Columbia, le plus grand fleuve du territoire en litige de l'Orégon :

« Je ne voulais concéder à aucune puissance étrangère le droit » de libre navigation dans aucun de nos fleuves, jusqu'au cœur du » pays. »

Accuserons-nous la politique de Jefferson et celle du président actuel pour les paroles que nous venons de citer? Evidemment, non. Poursuivons. Monroë proclama, il y a plus de trente ans, le principe suivant, que le président Polk rétablit en ces termes :

« La rapide extension de nos établissements sur des territoires jusqu'ici inoccupés, l'annexion de nouveaux Etats à notre confédération, la propagation de nos principes de liberté et l'accroissement de notre grandeur comme nation, attirent sur nous l'attention de tous les peuples de l'Europe ; et dernièrement certaines puissances européennes ont imaginé une doctrine d'équilibre politique applicable à ce continent-ci, dans le but d'arrêter notre marche ascendante.

» Les Etats-Unis désirent sincèrement conserver des rapports de bonne intelligence avec tous les peuples ; mais ils ne peuvent, sans rompre le silence, permettre à une puissance européenne, quelle qu'elle soit, d'intervenir dans les affaires du continent de l'Amérique du nord ; et si jamais une pareille tentative était faite, les Etats-Unis seraient prêts à la repousser, sans s'inquiéter des dangers et des chances de la lutte. (*Will be ready to resist it at any and all hazards.*)

» Le peuple américain et tous les peuples savent bien que le gouvernement de l'Union n'a jamais fait acte d'intervention dans les relations subsistant entre les autres gouvernements. Nous ne nous sommes jamais associés à leurs guerres ni à leurs alliances. Nous n'avons pas recherché les territoires par la conquête, nous n'avons embrassé la cause d'aucun parti dans leurs luttes intérieures.

» Les nations de l'Amérique sont aussi souveraines et aussi indépendantes que celles de l'Europe, elles possèdent les mêmes droits, indépendamment de toute intervention étrangère de faire la guerre, de conclure la paix et de régler leurs affaires intérieures. La population des Etats-Unis ne peut pas dès lors voir avec indifférence les tentatives des puissances

[illegible] Nous ne permettrons jamais que des puissances [illegible] interviennent pour empêcher cette union, parce qu'elle serait susceptible de troubler l'équilibre du pouvoir qu'elles pourraient désirer maintenir sur le continent. »

Nous croyons être les fidèles interprètes de ces paroles, en proclamant que la pensée du président Polk n'est pas de faire de l'Amérique une contrée à part, qui aurait une vie politique à elle seule, séparée de celle du vieux continent : cette pensée serait anti-démocratique, anti-sociale.

Le président Polk n'a voulu évidemment que protester contre l'état d'isolement dans lequel la politique anglaise, qui règne et gouverne sans partage aujourd'hui en Europe, laisse l'Amérique. Pourquoi, lorsqu'il s'agit de grandes questions, l'Amérique n'est-elle pas consultée? Les Etats-Unis et le Brésil ont pourtant une puissance maritime réelle, et, ne fût-ce que sous ce rapport, ces nations devraient être appelées à donner leur avis dans ce que l'on appelle le concert européen, qui, en définitive, embrasse les intérêts du monde entier. « Vous prétendez nous mettre à l'écart, s'écrie la plus puissante des républiques du Nouveau-Monde. Eh bien ! nous aussi nous aurons une politique, nous aurons la politique et le concert américain. » Que répondre à cet argument?

Mais que la France reprenne les généreuses traditions de sa politique, qu'elle secoue les liens serviles qui l'attachent à la politique anglaise, qu'elle étudie et consulte les intérêts américains, comme elle a su participer et applaudir aux guerres de l'Indépendance des deux Amériques, et qu'elle appelle ces peuples à une représentation large, digne, dans les affaires du monde, et la protestation du président Polk tombera d'elle-même.

Le despotisme, de quelque genre qu'il soit, qu'il ait pris naissance dans les relations d'homme à homme, ou de peuple à peuple, doit disparaître de la terre. La Providence l'a voulu ainsi.

L'Amérique gémissait sous l'exploitation brutale, sanglante du parlement anglais et de la cour d'Espagne. Elle a conquis sa liberté. Le gouvernement anglais a cherché par tous les moyens possibles à s'emparer des points les plus importants de l'Amérique espagnole; ici, contrairement aux traités, elle se pose carrément à Balise, elle occupe l'île de Rostan, elle veut dominer le lac de Nicaragua ; plus loin elle prétend s'installer aux embouchures de l'Orénoque et des Amazones ; plus bas encore, elle dépossède Buénos-Ayres des îles Malouines (Falkland) pour commander le détroit de Magellan. Les pays, victimes de ces usurpations, protestent ; l'aristocratie anglaise se rit de leur faiblesse.

Au milieu de ces actes de criante injustice, pourquoi les Etats-Unis ne s'élèveraient-ils pas pour le faire cesser, pour assumer le haut protectorat de toute l'Amérique? Pourquoi ne diraient-ils pas à l'Angleterre : Tu n'iras pas plus loin!

Les Etats-Unis veulent donc abattre la tyrannie anglaise; ils sont forts, courageux, audacieux : ils réussiront. Voilà le but du *système américain*.

Nous le répétons, ces manifestations n'attaquent en rien la France ni le reste de l'Europe.

Les Etats-Unis et l'Amérique espagnole comprennent qu'ils ont une œuvre immense à accomplir. S'ils repoussent la tyrannie de la politique anglaise, ils sympathisent avec les peuples d'Europe ; le principe démocratique sur lequel repose leur constitution a une trop large base populaire, pour que les principes éternels de justice soient méconnus, conspués, honnis.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MERCREDI 7 JANVIER 1846.

LE GRILLON DU FOYER. (1)

SECOND CRI DU CRI-CRI.

En ce temps-là, Caleb Plummer et sa fille aveugle vivaient tout seuls, tout seuls, sans personne autre, comme disent les contes. (Et bénis soient-ils autant de vous que de moi, j'espère, ces livres qui bégayent encore leurs naïves paroles au milieu de notre monde cadue et affairé !) Caleb Plummer et sa fille aveugle donc vivaient tout seuls dans leur petite échoppe, vraie coque de noix craquelée, espèce de loupe saillante sur le nez proéminent et couleur de brique du grand magasin de Bougon-Brisebille. Or, le grand magasin Bougon-Brisebille était la fleur, la gloire du quartier. Quant à la bicoque de Caleb Plummer, une brouette eût suffi pour en enlever les murailles, qu'un coup de marteau eût jetées bas.

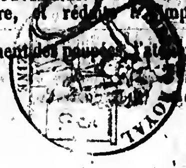
Si quelqu'un eût fait ensuite à la pauvre demeure de Caleb l'honneur de remarquer son absence, c'eût été sans nul doute avec approbation, car l'échoppe était accolée au magasin comme un coquillage à la quille d'un vaisseau, comme un colimaçon à une porte, un champignon à une souche. Ce n'en était pas moins la graine, le germe fécond d'où s'était élancé en pleine prospérité l'arbre de Bougon-Brisebille. Sous la toit fendillé de l'échoppe, Bougon avait le premier fabriqué, sur modeste échelle, des joujoux pour une génération entière de petits garçons, de petites filles, qui, après s'en être divertis, les avoir ouverts pour voir ce qui était dedans, les avoir anéantis, cassés, s'était à son tour brisée et endormie.

J'ai dit que Caleb et sa pauvre fille aveugle demeuraient là : j'ai mal dit. Caleb y vivait, non sa fille; elle habitait, elle, un logis enchanté, tapissé, meublé par son père ; palais dont jamais la misère et les privations n'approchèrent, où les soucis n'auraient pu pénétrer. Pourtant Caleb n'était sorcier en nulle chose, si ce n'est en cette magie qui réside au cœur de chacun de nous ; magie d'amour, de dévouement ; magie à laquelle la nature seule l'avait initié ; d'elle lui venait le don des miracles.

Jamais la fille aveugle ne se douta que le plafond était noir et délabré, que du mur verdâtre se détachaient çà et là d'humides plâtras ; que de larges crevasses s'ouvraient, s'élargissaient chaque jour; que les solives vermoulues faisaient ventre : jamais la pauvre aveugle ne soupçonna que le fer fût rouillé, le bois pourri, les papiers moisis, et que le misérable réduit s'émiettât chaque jour, perdant toute forme, toute couleur et jusqu'à ses dimensions. Jamais la jeune aveugle ne s'aperçut qu'une grossière et insuffisante poterie déparait le dressoir; que le chagrin et le découragement hantaient la maison, que les rares cheveux de Caleb grisonnaient de plus en plus devant ce riant visage privé de vue. Jamais la naïve aveugle ne s'était figurée qu'ils eussent un maître froid, dur, avare ; bref, jamais elle n'imagina que Brisebille fût le vrai Brisebille. Non : elle vivait dans l'heureuse conviction que c'était un bourru bienfaisant, un original, qui aimait à plaisanter, et qui, ange gardien, protecteur de leur vie, voulait se dérober même à un remerciement.

Et tout cela de la création de Caleb ! de l'invention de ce simple et bon père ! Mais lui aussi avait un grillon au foyer dont il écoutait tristement la chanson, quand la pauvre aveugle, orpheline de mère, était encore toute enfant. Ce mignon dieu lare lui suggéra l'idée que le malheur de la petite fille pouvait tourner à bien, et qu'avec ses moyens chétifs il arriverait encore à la rendre heureuse. En vérité, tous ces criquets sont autant de Génies, quoique ceux qui conversent le plus habituellement avec eux ne se doutent guère de leur puissance. Il n'y a pas, dans le monde invisible, voix plus douces, plus fidèles, auxquelles on puisse mieux se fier, qui vous prodiguent de plus tendres conseils que celles des Esprits familiers du coin du feu, amis de la race humaine.

Caleb et sa fille travaillaient ensemble dans l'atelier qui leur servait de demeure ; c'était un étrange réduit, plein de petites maisons achevées ou en train, accommodées à l'usage de poupées de tous rangs. Appartements de poupées bourgeoises, chambrettes et cuisines d'ouvrières et de poupées du peuple, hôtels pompeux de poupées aristocratiques. Quelques-uns des appartements étaient déjà garnis à la convenance de poupées rentières et modestes ; d'autres prêts, au premier mot, à être magnifiquement meublés, au choix, de chaises, tables, sophas, lits, divans, riches tentures, exposés en vue sur de longues tablettes. Les futurs propriétaires de ces divers logements, de ces mobiliers gradués, bourgeoisie et peuple, couchés pêle-mêle dans des paniers en attendant livraison, fixaient obstinément au plafond leurs gros yeux grands ouverts. Pour les classer à leur rang social et les y maintenir, chose si délicate ! le fabricant avait trouvé moyen de surpasser la nature, souvent fantasque et perverse. Il ne s'en était pas fié aux distinctions arbitraires du satin, du calicot, des haillons, il y avait ajouté des différences personnelles qui ne permettaient nulle méprise. Les membres de cire, moulés dans des formes parfaites, n'appartenaient qu'à Mylady poupée et à ses pareilles ; ceux de peau étaient de droit échus au second rang de la société ; pour le tiers-état, ils étaient de grosse toile bourrée de son ; enfin la populace s'arrangeait d'allumettes en guise de jambes et de bras, et se trouvait ainsi classée d'emblée dans sa sphère inférieure, et réduite à l'impossibilité d'en sortir.



Indépendamment des poupées, l'atelier de Caleb contenait toutes sortes d'échantillons de son art, entre autres, des Arches de Noé, regorgeant de bêtes, d'oiseaux, tassés de la carène au toit; arches dont les portes étaient, par licence poétique, presque toutes pourvues de marteaux ; accessoire étrange s'il avait trait aux visites du matin et aux facteurs de la poste aux lettres anté-diluvienne, mais, à tout prendre, d'assez bon effet comme ornement. L'atelier était fourni par vingtaines de mélancoliques petites charrettes, dont les roues, lorsqu'elles tournaient, faisaient la plus lamentable musique. On y voyait bon nombre de violons lilliputiens, sifflets, tambours et autres instruments de torture ; c'était un arsenal complet de canons, boucliers, sabres, épées, fusils. Les petits sauteurs en culotte écarlate affluaient, toujours occupés, avec une égale ardeur, à franchir de hautes barricades en cordons rouges pour aller faire la culbute, la tête la première, de l'autre côté. D'innombrables vieux gentilshommes à tournure grave, pour ne pas dire vénérable, suspendus à des chevilles par devant la porte même de leurs logis, se démenaient en véritables lunatiques. Là se trouvaient des animaux de toutes sortes, et, en particulier, des chevaux de toutes races, depuis le petit baril tacheté, porté sur quatre bâtons, et surmonté, en guise de crinière, d'une lanière de peau de chat, jusqu'au magnifique cheval de course, à tous crins, et à bascule, ou au fougueux arabe pur sang, monté sur roulettes. S'il eût été difficile de compter les douzaines de grotesques figures prêtes, dès qu'on tirait la ficelle, à commettre toutes sortes d'absurdités ; il ne l'était pas moins de nommer une faiblesse, un vice, qui n'eût son représentant plus ou moins immédiat dans l'atelier de Caleb Plummer. Et ce n'était pas seulement dans les types exagérés de forme; non, les plus petites manivelles faisaient faire à toutes sortes de petits bons hommes et de petites bonnes femmes, les plus étranges actions dont jamais joujoux se soient avisés.

Au centre de cette cohue, Caleb et la jeune aveugle restaient paisiblement assis à l'ouvrage : elle, en

(1) Voir nos numéros des 3, 4 et 6 janvier.

fractions des Medjeher-Cheragas non encore ralliées et sur les Sbéahs dans la montagne de Sidi-ben-Halma. La totalité de cette première tribu et trois grandes fractions de la seconde ont fait leur soumission. Dans la subdivision de Mostaganem, les Flittas de l'ouest, y compris les Ouled-ben-Lahia, sont venus à composition, soit avec le lieutenant-général de Lamoricière, soit avec le colonel Pélissier, qui poursuit activement les opérations de ce côté. Le général Korte a fait deux razzias consécutives au sud de Dahya et de Saïda sur les Beni-Meniarin.

» Le colonel de Saint-Arnaud se trouvait le 25 en position, dans le sud-ouest d'Orléansville, pour observer les mouvements de l'ex-émir et l'empêcher de se jeter dans le Dahra. Bou-Maza a reparu dans cette subdivision ; des mesures ont été prises pour qu'il ne puisse attaquer, avec ses faibles ressources, les tribus ralliées tout récemment. Dans une reconnaissance opérée le 15 chez les Beni-Hidja, le lieutenant-colonel Canrobert, commandant supérieur de Ténez, a rencontré les insurgés auxquels il a fait essuyer des pertes sensibles ; à la suite de ce combat, les Beni-Hidja ont envoyé leurs chefs à Ténez pour implorer leur pardon.

» La colonne aux ordres du général Comman, qui observait, sur l'Oued-Rouina, les débouchés de l'Ouarenseuis, a été attaquée par les Beni-Boudouan au moment où elle changeait l'emplacement de son camp. Un retour offensif vigoureusement conduit n'a pas permis à l'ennemi de prolonger cette agression, dans laquelle il a laissé trente des siens sur le terrain.

» Le cercle de Cherchell n'a pas été troublé par l'apparition subite d'Abd-el-Kader dans l'Ouarenseuis. Les tribus y paient régulièrement l'impôt et fournissent leurs bêtes de somme pour le transport des denrées de l'administration militaire. Les subdivisions de Milanah et de Médéah sont toujours tranquilles. Toutes les communications continuent à y être sûres.

» Le lieutenant-général Bedeau vient d'obtenir l'entière soumission des Beni-Djaâd, qui ont reconnu de nouveau l'autorité du khalifat Mahi-Ed-din. Ce chef doit venir à Alger avec les principaux de cette tribu, pour y régler les conditions de l'aman. — Ben-Salem et le chérif Muley-Ibrahim, qui étaient, de ce côté, les instigateurs de la révolte, ont dû s'enfuir dans les tribus indépendantes du Jurjura. Les coups vigoureux frappés sur les Beni-Djaâd, et la soumission qui en a été la conséquence, ont déjà produit l'effet le plus favorable sur les populations de l'Est. Nos partisans ont repris une nouvelle confiance, et les agents d'Ab-el-Kader se trouvent réduits à l'impuissance. Le cercle de Dellys continue à être totalement étranger aux troubles qui se sont manifestés sur d'autres points de l'Algérie.

» Le dernier courrier de l'Est n'a apporté aucune nouvelle intéressante de la province de Constantine. On savait que le général Levasseur continuait ses opérations dans le Belezma, chez les Ouled-Sellam, pour achever de calmer l'agitation qui s'y est déclarée dernièrement. »

Contrairement à l'attente générale, la discussion de l'adresse a été fort animée dans le sein du sénat espagnol. Commencée le 30 décembre, comme nous l'avons dit hier, elle a continué le 31, et le ministère a entendu quelques vérités assez dures sur les abus et les empiétements du pouvoir militaire. M. Burgos a proposé un amendement au paragraphe 6 de l'adresse. « Je soutiens, s'est écrié cet honorable sénateur, qu'il ne faut pas dire que la subordination et la discipline de l'armée sont la plus sûre garantie de l'ordre public. Cette garantie doit être dans la loi. »

Combattu par le général Narvaez, l'amendement a été repoussé. Les mesures extra-légales prises par le ministère, et notamment le fameux décret sur la presse, ont aussi été l'objet de critiques fort vives ; et, bien

à Buenos-Ayres et l'autre à Montevideo ; le tout suivant l'usage antique et solennel.

Minuit. — *Diogène* vient d'obtenir à l'Odéon un beau et décisif succès. — Cet ouvrage, qui introduit résolument dans le drame la critique sociale, fait le plus grand honneur à M. Félix Pyat.

Chambre des Pairs.

Ordre du jour du mercredi 7 janvier 1846.

A une heure, réunion dans les bureaux.

Examen, dans les bureaux, du projet d'adresse.

Avant de passer à cet examen, les bureaux procéderont à la nomination des membres qui, aux termes de l'art. 80 du règlement, devront composer, pour 1846, la commission de comptabilité.

Après l'examen du projet d'adresse par les bureaux, la commission spéciale se réunira de nouveau pour délibérer sur les observations qui pourront avoir été faites dans les bureaux.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On écrit de Stuttgart, le 31 décembre, que le roi de Wurtemberg est atteint d'une fièvre rhumatismale assez grave.

— S. E. M. l'ambassadeur de S. M. l'empereur de Maroc a fait remettre à M. le préfet de la Seine une somme de 5 000 fr. pour être distribuée aux indigents de Paris, sans distinction de religion. Cette somme va être mise à la disposition des bureaux de bienfaisance, et employée en achat de combustibles.

— Par suite de la démission de M. Marchal, une ordonnance royale du 5 de ce mois a convoqué à Sarrebourg, pour le 31 janvier courant, le 6e collége électoral du département de la Meurthe, à l'effet d'élire un député.

— Les trois conseils généraux, de l'agriculture, des manufactures et du commerce, ont tenu hier leur troisième séance générale. La question à l'ordre du jour était celle du crédit agricole.

— M. Robinet, membre de la Société royale et centrale d'agriculture, ouvrira son neuvième cours public et gratuit sur l'industrie de la soie, le jeudi 15 janvier, à trois heures et demie, et le continuera les lundis et jeudis. Ce cours aura lieu dans une des salles de la mairie du 10e arrondissement, rue de Grenelle-Saint-Germain, 7.

— Le bateau à vapeur *le Pharamond*, arrivé d'Alger à Marseille, le 2 janvier, avait à son bord un agent du gouvernement chargé de faire arrêter un employé des ponts et chaussées qui avait pris la fuite emportant avec lui une somme de plus de 60 000 fr. L'arrestation a eu lieu.

— M. Levicomte, fournisseur des vivres pour la garnison de Tulle, s'est brûlé la cervelle au moment où il allait être arrêté comme prévenu de malversations.

— On lit dans le *Constitutionnel* : « La gendarmerie a amené dans la prison de Tulle M. N., notaire de l'arrondissement, inculpé de faux en écriture authentique et publique. »

— Les journaux anglais évaluent à quatre-vingt-dix le nombre des navires naufragés dans la Manche par suite des derniers ouragans, et à cent le nombre des marins ou passagers qui ont péri.

— Le curé Ronge vient d'être cité à comparaître devant la commission inquisitoriale de Breslau, à cause d'un écrit qu'il a publié sous le titre d'*Appel de Jean Ronge*.

— Un nouveau paquebot à vapeur en fer, *le Bosphore*, a dû être mis à l'eau, dimanche, à Marseille. Ce paquebot est destiné au service de

tions de la part de ceux qui avaient établi ce dépôt ; mais les choses se sont présentées bientôt sous un aspect moins grave. C'est dans une pièce mansardée, au sixième étage, que le feu a pris, et cette chambre, toute étroite, est occupée non par trois ouvriers, comme on nous l'avait annoncé d'abord, mais par un commis-voyageur. Celui-ci, dans un temps, avait été au service de la maison Robert, dont les fusils de chasse, par suite d'un nouveau système, ont eu quelque temps la vogue. Le commis avait reçu en paiement de ce qui lui était dû une certaine quantité de cartouches confectionnées pour le système Robert seulement, et qu'il avait placées dans un coin. Ce commis-voyageur est un homme dans la maturité de l'âge, et les explications qu'il a données ont annoncé tant de bonne foi, que malgré l'importance attribuée à cette affaire, qui paraissait d'abord d'une nature grave, il n'a pas été arrêté.

UN PENDANT A LA COUR DU CARROUSEL. — Il existe sur le trottoir du cours Morand, à Lyon, dans l'espace compris entre le café de France et l'avenue de Vauban, un véritable casse-cou qui a causé et occasionné chaque jour de nombreux accidents. En voici deux qu'on nous a cités comme certains. Une mère y est tombée avec son enfant qu'elle allaitait, et s'est relevée toute mutilée. Quant à son enfant, il est mort sur le coup. Un citoyen y est aussi tombé et a été relevé moribond ; il n'a pu être conduit à son domicile qu'en voiture. Il ne se passe pas de soirée sans que quelque personne ne tombe sur l'angle aigu de ce trottoir, que la saison dans laquelle nous sommes rend encore plus dangereux. Il serait cependant facile d'y remédier, dit le *Censeur de Lyon*, soit en ménageant la pente du trottoir en bitume, soit en élevant la partie pavée à la hauteur du premier ; mais l'administration se soucie peu, il paraît, de la sûreté des citoyens.

PROCÈS DE PRESSE EN HOLLANDE. — Le *Débat social* nous apprend que des poursuites sont intentées à la *Gazette de Flessingue*, pour l'article suivant : « Qu'est-ce que la nation (hollandaise) pourrait encore attendre d'une chambre dont la plupart des membres manifestent constamment que leur seul dieu c'est l'argent ; qui ne se considèrent pas comme le boulevart de la [illegible], mais qui ne voient dans la députation qu'un marchepied qui leur sert de moyen, en se prêtant lâchement aux volontés du gouvernement, pour monter toujours plus haut, et obtenir pour eux et leurs familles un morceau délicat de la cuisine gouvernementale? Voilà, à peu d'exceptions près, quelle est la conduite de ceux qu'on nous a forcé de considérer comme nos représentants. »

TRISTE FIN D'UN JOUR DE PLAISIR. — Le bal de l'Opéra, à ce que raconte la *Gazette des Tribunaux*, avait attiré samedi dernier une affluence extraordinaire. Parmi les quadrilles cependant, il en était un qui semblait avoir le privilége de l'espace. Le quadruple rang de jeunes gens qui l'entourait, loin de chercher à le resserrer dans la stricte limite nécessaire à l'exécution de quelques-uns de ces pas orageux qui ont fait la célébrité de Chicard et de Balochard, semblait vouloir élargir pour lui la carrière, et les énormités que se permettaient les danseurs et les danseuses de ce quadrille privilégié excitaient à chaque moment des rires, des applaudissements qui ne tardèrent pas à attirer sur lui l'attention de la salle entière.

C'est qu'en effet, c'était la chose du monde la plus singulière, la plus incroyable, la plus monstrueuse, que la danse à laquelle se livraient les personnages déguisés qui composaient cette contredanse. Une jeune femme surtout, costumée en marquise style Pompadour, avait imaginé pour chacun de ses avant-deux une démonstration à laquelle on ne pourrait donner que par antiphrase le nom de *figure*. Assurément la tolérance est grande, excessive peut-être à ces bals qui anticipent sur les libertés

---

qualité de couturière et modiste de poupées ; lui, en train de peindre et de vernir la façade ornée d'une maison fort désirable pour une famille à l'aise.

Les soucis gravés dans les rides de Caleb, son air absorbé et rêveur, qui eussent fait honneur à quelque alchimiste, à quelque profond savant, contrastaient tout d'abord, d'une façon étrange, avec les occupations puériles du brave homme, et avec les frivolités qui l'entouraient. Mais les babioles inventées, fabriquées pour avoir du pain, deviennent choses sérieuses. D'ailleurs, je n'ai garde de prétendre que si Caleb eût été lord-chambellan, membre de la chambre haute ou basse, grand avocat ou grand spéculateur, ses occupations se fussent trouvées moins futiles, tandis qu'à coup sûr, elles eussent été moins innocentes.

— Vous étiez donc hier soir dehors, à la pluie, avec votre belle redingote neuve, père ? dit l'aveugle.

— Avec ma belle redingote neuve, répondit Caleb, et son œil se porta vers le coin, où séchait l'habit en toile d'emballage, suspendu à un clou.

— Que je suis contente que vous l'ayez achetée, père !

— Et chez un si bon tailleur ! dit Caleb ; le tailleur en vogue, à la mode. L'habit est trop beau pour moi.

La jeune fille posa un moment son ouvrage, et rit de joie.

— Trop beau, père ! s'écria-t-elle avec ravissement ; y a-t-il rien de trop beau pour vous ?

— Je suis presque honteux de le porter, malgré tout, reprit Caleb, épiant l'effet de ses paroles sur ce visage épanoui. Lorsque les gamins de la rue et les passants disent derrière moi : Quel gentilhomme ! est-il faraud. Je ne sais vraiment de quel côté me tourner ! Et ce mendiant, l'autre soir ; c'est qu'il ne voulait pas me lâcher pour un empire. J'avais beau lui répéter que je n'étais qu'un pauvre homme, un ouvrier, il s'obstinait. Non, votre honneur, disait-il ; ne parlez pas ainsi, monsieur ; Dieu bénisse votre seigneurie ! J'étais vraiment honteux tout de bon. Il me semblait que je n'avais pas le droit d'être si bien mis.

Heureuse aveugle ! Quels francs éclats de rire ! Elle joignit les mains avec transport.

— C'est que je vous vois d'ici, père ! je vous vois, comme si j'avais ces yeux, qui jamais ne me manquent lorsque vous êtes là près de moi. — Une redingote bleue...

— Bleu d'azur, dit le père.

— Oui ! oui ! comme le ciel, bleu d'azur ! s'écria la jeune fille, levant vers les solives enfumées un radieux visage ; c'est la couleur dont je me souviens le mieux ; celle du ciel. Vous m'avez dit autrefois qu'il était bleu : une belle redingote bleu d'azur !

— Ample et flottante, suggéra Caleb.

— Flottante ! et vous dedans, cher bon père, avec vos yeux si vifs, si gais, votre bon et riant visage, votre pas élastique et leste, vos cheveux noirs et brillants, et toujours si jeune, si alerte !

En terminant la description, la jeune fille poussa de nouveau un sonore éclat de rire.

— Holà ! eh ! se récria Caleb ; c'est pour le coup que je vais être vain comme un paon !

— Oh ! vous l'êtes déjà un tantinet, père, s'écria la jeune aveugle, le menaçant du doigt ; je vous connais... Ah ! ah ! je vous devine, voyez-vous !

Quel contraste entre l'image tracée dans son enfantine imagination et le Caleb tristement assis à la contempler. Elle avait parlé de son pas élastique ; en effet, il y avait des années que Caleb n'avait franchi le seuil de son pas ordinaire, lent et alourdi. A la porte il adoptait une toute autre allure appropriée à l'oreille de sa fille. A peine effleurait-il le plancher dans son rapide élan. Quelque pesant que fut son cœur, jamais il n'oublia de prendre la démarche leste et dégagée, qui devait apporter joie et courage à la pauvre aveugle.

Dieu seul sait ce qu'il en est ; quant à moi je suis convaincu que l'air effaré et vague de Caleb tenait à ce qu'il avait perdu son identité, à force de se contrefaire. Toutes ses notions de lui-même et des choses s'étaient brouillées. Comment en eût-il pu être autrement, après tant et tant d'années passées pour l'amour de sa fille aveugle, à se dénaturer, lui, et tout ce qui tenait à lui ?

— Nous y voilà ! marmotta Caleb, se reculant d'un pas ou deux pour mieux juger son œuvre ; c'est pareil à une vieille maison comme une pièce de dix sous à une de vingt ! Quel dommage que toute la façade s'ouvre d'un coup ! Si nous avions seulement un joli petit escalier en colimaçon pour conduire aux appartements, et une petite porte à chaque pièce. Ah ! c'est là le vexant du métier ! Il faut toujours faire illusion à soi-même et aux autres.

— Père, vous parlez bien bas : est-ce que vous seriez fatigué ?

— Fatigué, moi ! Ah bien, par exemple ! s'écria-t-il de son ton le plus véhément ; qu'est-ce qui me pourrait fatiguer, Berthe ? est-ce que je suis jamais las, moi ? qu'est-ce que la fatigue ? Je ne la connais pas.

A l'appui de son dire, il réprima une involontaire et naïve imitation de l'éternel bâillement des deux torses, placés aux coins de la cheminée, qui, du front à la ceinture, s'étiraient dans une perpétuelle singerie d'ennui et de lassitude, il s'empressa de fredonner d'une voix de franc luron, des bribes de chanson à boire.

C'était merveille à quel point la verve du chanteur faisait ressortir l'abattement et la tristesse de ses traits amaigris.

— Ah ça, je crois que vous chantez, Dieu me pardonne ! dit Brisebille, entr'ouvrant la porte : Courage ! ne vous gênez pas ! — je ne chante pas, moi !

Personne ne l'en eût soupçonné, avec sa mine atrabilaire.

— Je n'ai pas le temps de chanter. Vous le prenez, vous autres ; à la bonne heure ! et vous trouvez moyen de travailler aussi ? C'est à faire à vous d'avoir du temps pour tout !

— Je voudrais que tu pusses le voir cligner des yeux en me regardant, Berthe, murmura Caleb. Personne ne trouve mieux que lui le mot pour rire ! Si tu ne le connaissais pas, tu croirais qu'il blâme, qu'il se fâche presque, n'est-ce pas ?

La jeune aveugle sourit, et fit un signe de tête affirmatif.

— Vous chantiez, j'en suis fort aise, hé bien, dansez maintenant, grommela Brisebille, je voudrais savoir ce que répondrait la cigale ? dites un peu, allons ?

— Il y a de quoi mourir de rire, souffla Caleb à l'oreille de sa fille, à voir la mine comique qu'il me fait !

— Toujours si gai, toujours affable avec nous, dit la radieuse Berthe.

— Ah ! vous êtes donc là aussi, vous, pauvre innocente ?...

De bonne foi il la croyait idiote, et fondait cette opinion (je ne puis dire si c'était ou non en connaissance de cause), sur l'affection qu'elle lui témoignait.

— Eh bien, puisque vous êtes là, comment vous portez-vous ? poursuivit Brisebille de son air grognon.

— Oh ! bien, tout-à-fait bien : aussi heureuse que vous pouvez souhaiter que je le sois ! heureuse comme vous voudriez que chacun le fût, si cela dépendait de vous ?

— Pauvre idiote ! pas l'ombre de bon sens, murmura Brisebille, pas l'ombre !

La jeune aveugle prit sa main, la baisa, la retint un moment entre les siennes, et appuya sa joue dessus avant de la laisser aller. Elle y mit tant de fervente gratitude, tant d'inexprimable affection, que Brisebille lui-même en fut ému, et s'oublia jusqu'à dire, d'un ton plus doux que de coutume :

— Eh bien, enfant, qu'y a-t-il de nouveau ?

— Je *l'ai* mis tout à côté de mon oreiller, en me couchant hier soir : j'en ai rêvé toute la nuit, et quand le jour s'est levé et que le brillant soleil rouge.... Il est rouge le soleil, n'est-ce pas, père ?

— Rouge le matin et le soir, Berthe, répondit le pauvre Caleb, en implorant du regard son bourgeois.

— Eh bien, quand il s'est levé et que ses éclatants rayons, contre lesquels j'ai presque peur de me heurter en marchant, ont pénétré dans la chambre, j'ai tourné le petit arbuste vers la lumière, et j'ai béni le ciel d'avoir fait de si belles choses, et Vous de les avoir envoyées pour réjouir un pauvre cœur !

— Pour le coup la tête décampe ! dit à part lui Brisebille. Il en faudra venir aux menottes et à la camisole de force. Elle y marche bon train !

Caleb, regardait dans le vide d'un air effaré, pendant que sa fille parlait, comme s'il eût nourri quelque vague espoir (je crois que c'était le cas, sur ma parole), qu'au fait Brisebille pourrait bien avoir fait quelque chose pour motiver la tendre reconnaissance de Ber-

... mais dont cependant les larmes avaient cessé du moment qu'elle était arrivée à son domicile, s'excusa près des agents de les laisser dans une pièce sans feu, et, en passant dans sa chambre à coucher, leur dit qu'elle ne leur demandait que cinq minutes pour changer de toilette.

A peine avait-elle prononcé ces mots que les agents entendirent ouvrir une fenêtre dans la pièce voisine ; puis un grand cri s'éleva de la rue, et la chute d'un corps retentit sur le pavé. On se précipita dans la chambre à coucher ; la jeune femme ne s'y trouvait plus, et, en regardant par la fenêtre encore ouverte, on la vit étendue sans mouvement sur le trottoir, au milieu d'un groupe de voisins accourus au bruit de sa chute, et s'empressant à lui donner des secours. Lorsqu'on releva cette malheureuse, elle donnait encore quelques signes d'existence, bien que dans sa chute elle se fût ouvert la tête et fracturé les deux bras. Transportée à l'Hôtel-Dieu, elle n'y est arrivée que dans un état qui ne laisse aucun espoir de la sauver.

INONDATIONS. — On lit dans l'*Echo de la frontière* : « Toutes les nouvelles qui nous arrivent des départements et de la Belgique annoncent de grandes inondations et des débordements de rivières. La Meuse est sortie de ses rives à Namur et à Liége. La Sambre, très grosse depuis plusieurs semaines, s'est épanchée sur plusieurs points ; la Dendre a débordé deux fois en huit jours ; à quelques lignes près, les eaux de la Senne sont parvenues à la hauteur de l'inondation de 1839, à la suite d'un dégel. Le chemin de fer de Quiévrain à Bruxelles a été coupé par les eaux, vers Hal, pendant deux jours. L'Escaut et la Lys sont sortis de leurs bords ; les environs de la station de Gand sont sous l'eau. Les tranchées du chemin de fer, entre Valenciennes et Bruxelles, vers Glin, Soignies, Neuville et Masay, ont beaucoup souffert. Toutes les prairies entre Valenciennes et Mons, particulièrement vers Saint-Ghislain, sont inondées. L'Helpe majeure a débordé et entraîné un grand nombre de gros arbres abattus et non encore enlevés. Le Ton, un des affluents de l'Oise, est sorti de son lit et a coupé la route d'Aubenton. Enfin, il faut espérer que la cessation des pluies et le vent du nord feront baisser en peu de jours la hauteur des eaux, et rendront à la navigation de nos rivières une activité nécessaire aux travaux de l'industrie et aux approvisionnements de l'hiver, qui étaient loin d'être terminés. »

UN SUICIDE. — Avant-hier, dans la matinée, au moment où la foule circulait avec activité sur tous les points de Paris, un jeune homme qui s'était arrêté vers le milieu du pont des Arts, enjamba tout-à-coup la balustrade, et d'un bond il se précipita dans la rivière. Un cri d'horreur et d'effroi partit de toutes les poitrines ; chacun s'agitait sans pouvoir porter secours à ce malheureux, qui, revenu à fleur d'eau, surnagea quelques instants et paraissait, en présence de la mort, faire des efforts pour se sauver. Par un cruel contre-temps, il n'y avait pas de mariniers à portée de venir à son secours. Il en arriva deux cependant qui étaient partis du pont des Saints-Pères, mais il leur fallait de grands efforts pour remonter le cours rapide du fleuve, et lorsqu'ils parvinrent près de l'endroit où le noyé avait disparu, ils n'aperçurent que sa casquette qui suivait le fil de l'eau ; ils sondèrent la rivière avec leurs crocs, mais inutilement. Ce jeune homme était bien vêtu. D'après le *Moniteur parisien*, on a pu remarquer seulement qu'il portait de longs cheveux ; sa casquette est de forme prussienne.

UN RIVAL DE TOM POUCE. — On voit en ce moment, dit le *Morning Advertiser*, dans le grand salon de la Société des artistes anglais (*Pall mall east*), un nain appelé John Bull en miniature. Il a trente-quatre pouces anglais de haut ; on lui donne seize ans, bien qu'il ait tout l'air d'être un jeune enfant. Il est né à Kitterford, près Taunton Somerset-

MARTYROLOGE DU TRAVAILLEUR. — Dernièrement, dit le *Rhône*, deux malheureux maçons sont tombés du troisième étage d'une maison en construction à la Croix-Rousse. Ces infortunés étaient horriblement meurtris et défigurés ; ils ont été de suite transportés à l'Hôtel-Dieu.

Le 2 janvier, un grave accident est arrivé sur la ligne du chemin de fer le Grand-Nord d'Angleterre. Depuis quelques jours on faisait sur la ligne des expériences pour constater le degré de vitesse que l'on pouvait obtenir. Dans la matinée une nouvelle locomotive a été essayée. A neuf heures et demie le convoi partit comme un trait, arriva en bon état à une station ; mais alors la rapidité était à son maximum et vraiment effrayante. A 400 mètres environ au delà de la station, un passant qui était sur le pont crût remarquer une oscillation très sensible ; en effet, la locomotive ne tarda pas à se renverser sur le flanc, précipitant sur le talus les wagons. Le choc avait été terrible, très heureusement les mécaniciens échappèrent par miracle sains et saufs ; il n'y eut que le chauffeur qui, donnant de la tête sur les rails, resta sur la place ; on avait peu d'espérance de le sauver.

LE PROGRÈS SE FAIT JOUR. — Le *Moniteur belge* annonce que la Société Philanthropique se propose d'établir à Bruxelles des bains et lavoirs publics, comme à Londres, pour la propreté et la santé du pauvre.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 5 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. MATHIEU.

La séance d'aujourd'hui, par laquelle l'Académie commençait la nouvelle année, a été absorbée presque tout entière soit par des scrutins, soit par un comité secret. Les communications scientifiques n'ont eu presque aucun intérêt.

On sait que l'Académie est divisée en deux grandes sections, section des sciences mathématiques et section des sciences naturelles. Chacune de ces sections est représentée au bureau par un secrétaire perpétuel, et en outre par le président ou le vice-président. Chaque année, dans sa première séance, l'Académie élit un vice-président pris tour à tour dans chacune des deux grandes sections, et le vice-président de l'année précédente passe au fauteuil de la présidence.

Aujourd'hui M. Elie de Beaumont, après avoir rendu compte de l'état d'impression de ses Mémoires, qui s'impriment bien lentement, et avoir oublié de parler de la collection des savants étrangers qui ne s'imprime pas du tout, a cédé son fauteuil à M. Mathieu, et l'Académie a procédé à l'élection d'un nouveau vice-président.

A un premier tour de scrutin, sur 55 votants M. Antoine Brongniart a obtenu 26 voix, M. Roux 19, M. Beudant 8, M. Serres 1, et il y a eu 1 billet blanc. La majorité étant de 28 suffrages, on a procédé à un second tour de scrutin dans lequel M. Adolphe Brongniart a obtenu 37 voix, M. Roux 17, et il y a eu 1 billet blanc.

M. Adolphe Brongniart a été proclamé vice-président pour l'année 1846.

Dans le comité secret de la dernière séance, M. Cauchy, au nom de la section de mécanique, a présenté la liste suivante de candidats pour la place de correspondant, vacante par suite du décès de M. Hubert : 1° M. Eytelwein, à Berlin ; 2° M. Venturoli, à Rome ; 3° M. Moseley, en Angleterre. La section a fait remarquer qu'elle n'a cru devoir ne présenter que des candidats étrangers, attendu que dans les dernières élections le choix de l'Académie s'est porté sur des Français ; aujourd'hui l'élection a eu lieu, et M. Eytelwein a réuni la presque unanimité des suffrages.

L'Académie a procédé aussi à la nomination des deux membres qui doivent faire partie durant cette année de la commission administra-

tous, et du 1er janvier, à Paris. On peut espérer que cette orbite, basée sur d'excellentes données expérimentales, dont les extrêmes sont séparées par dix-huit jours, servira long-temps encore à suivre la planète nouvelle.

— M. Delaunay, pour appuyer sa candidature à la place vacante dans la section d'astronomie, a déposé un Mémoire sur une nouvelle méthode pour la détermination du mouvement de la lune. Dans le calcul des perturbations qu'éprouvent les corps de notre système planétaire, en vertu de leurs actions réciproques, on a suivi la marche qui se présente le plus naturellement et qui consiste à déterminer dans une première approximation les inégalités qui ne dépendent que des premières puissances des masses pertubatrices ; dans une deuxième approximation, celles qui dépendent des carrés et des produits deux à deux de ces masses ; dans une troisième, celles qui sont du troisième ordre, et ainsi de suite. C'est une marche tout-à-fait convenable dans la théorie des planètes, parce que les masses troublantes ne sont point considérables et que par conséquent la première approximation donne immédiatement presque tous les termes sensibles. Il n'en est pas de même dans la théorie de la lune, dont le mouvement, troublé par l'action du soleil, s'éloigne beaucoup plus du mouvement elliptique que ne font les mouvements planétaires. La détermination du mouvement de la lune, effectuée par la méthode ordinaire, donne donc lieu à plusieurs approximations successives qui nécessitent des calculs pénibles. M. Delaunay remplace cette méthode générale par une autre appropriée à la lune et qui a l'avantage de fournir une appréciation des termes négligés.

— Après cette communication de M. Delaunay nous n'avons plus à signaler dans la première partie de notre compte-rendu que quelques courtes Notes d'une importance tout-à-fait secondaire. C'est d'abord la fin du Mémoire de M. Cauchy sur les fonctions de 5 ou 6 variables. Viennent ensuite une Note imprimée de M. Sainte-Preuve sur le travail utile des machines, une Lettre de M. Letellier sur la conservation du bois, et une autre Lettre de M. Schimper sur les phénomènes erratiques de la Scandinavie. Ces communications n'apprennent rien de nouveau sur des points dont nous avons d'ailleurs bien des fois entretenu nos lecteurs.

Partie physiologique et médicale. — *Anatomie des mollusques.* — M. Deshayes a remis un Mémoire sur le genre *Gastrochène*, petit mollusque perforateur qui a beaucoup plus de ressemblance avec l'*Arrosoir* qu'avec les *Clavagelles*. Une particularité qu'il offre c'est d'avoir deux organes spéciaux dans la paroi antérieure du manteau, organes dont l'un secrète une liqueur corrosive à l'aide de laquelle l'animal augmente sans cesse la cavité qu'il habite dans la pierre calcaire. Ce mollusque avait été signalé déjà par M. Delle-Chiaje de Naples et Caillaud, mais sans les nombreux détails d'organisation consignés dans le travail de M. Deshayes, qui est un de nos plus savants entomologistes.

— M. Macquart, de Lille, envoie une Notice sur les différences sexuelles des diptères du genre *Dolichope*, et de nouvelles observations sur les diptères de la tribu des *Trachinaires*.

Restitution de découverte. — M. Gaspard, de Saint-Etienne-en-Bresse, correspondant de la Société royale d'agriculture et de l'Académie de médecine, adresse une réclamation de priorité relativement à la particularité signalée par MM. Guillot et Milne-Edwards dans la circulation des raies et d'autres animaux inférieurs, chez lesquels les organes digestifs tout entiers baignent dans le sang épanché au sein de la cavité abdominale. M. Gaspard rappelle que dans un Mémoire sur le colimaçon, publié en 1822, il a indiqué cette disposition singulière chez les mollusques gastéropodes. Dans ce Mémoire, qui obtint en 1824 une mention honorable de l'Académie des sciences et qu'inséra le journal de M. Magendie, l'au-

---

the. Si le brave homme, redevenu parfaitement libre et indépendant, se fût trouvé condamné, sous peine de mort, à régaler sur l'heure même le fabricant de joujoux, selon ses mérites, d'une grêle de coups de bâton ou d'une chaude pluie de remerciements, il lui eût fallu tirer à la courte-paille pour se décider.

Cependant Caleb n'ignorait pas que, de ses propres mains, Berthe elle-même avait apporté le petit panier au logis pour le fou, la femme avait forgé et débité, et ses pauvres doigts, cependant menacés qui empêchait sa fille de lettres et qu'il s'imposait de privations, chaque jour, pour lui ménager un peu de bien.

— Berthe, dit Brisebille, feignant à dessein plus de cordialité, venez par ici !

— Oh ! j'irai droit à vous ! pour cela je n'ai que faire de guide !

— Voulez-vous que je vous dise un secret, Berthe ?

— S'il vous plaît ! répondit-elle avec empressement.

Et quelle lueur illumina cette face nébuleuse ! quel doux éclat rayonna sur cette tête penchée !

— C'est aujourd'hui que la petite... comment diable l'appelle-t-on ? l'enfant gâté, la femme de Pérybingle, vous fait sa visite d'habitude. Elle vient se passer ici la fantaisie d'un pique-nique, n'est-ce pas ? demanda Brisebille, ...

— Oui, répondit Berthe, c'est *son* jour.

— Je le pensais. Eh bien ! je voudrais être des vôtres.....

— L'entendez-vous, père ? s'écria l'aveugle ravie.

— Oui, oui, j'entends ! murmura Caleb, avec l'œil fixe d'un somnambule, mais je n'y crois pas. C'est une de mes menteries, bien sûr.

— Voyez-vous, je voudrais rapprocher les Pérybingle de May Fielding, attendu que je suis sur le point de me marier avec May.

— Marier ? s'écria la fille aveugle, et elle recula en tressaillant.

— Elle a une si pauvre tête, murmura Brisebille, que j'ai grand peur qu'elle ne me comprenne pas. Voyons ! eh ! oui, Berthe ! il y aura un mariage à l'église, avec le curé, le suisse, le bedeau, avec la voiture, les cloches, le déjeuner, le gâteau de la mariée, les rubans, les bouquets, les jarretières, et tout le bataclan ! Une noce ! comprenez-vous ? Allons, ne savez-vous plus ce que c'est qu'une noce ?

— Je le sais, répliqua-t-elle à demi-voix, j'ai compris.

— En vérité ? c'est plus que je n'espérais. Eh bien, donc, voilà pourquoi je compte venir et amener avec moi May et sa mère. J'enverrai quelques bagatelles pour le repas ; un gigot de mouton froid ou quelque autre victuaille. Ah çà ! vous m'attendrez, n'est-ce pas ?

— Oui, murmura-t-elle.

Sa tête était retombée sur sa poitrine, elle se détourna et demeura debout, les mains jointes, rêvant.

— J'en doute, grommela Brisebille qui la regardait, elle m'a tout l'air d'avoir oublié déjà ce dont il est question. — Hé Caleb !

Je puis bien me hasarder à dire que je suis là, pensa le pauvre homme. — Plaît-il, monsieur ?

— Veillez à ce qu'elle n'oublie pas ce que je viens de lui dire.

— Oublier, monsieur ? oh ! n'ayez pas peur. C'est la seule chose qu'elle ne sache pas faire.

— En voilà encore un qui prend ses poules pour des chapons, ou plutôt celui-ci prend son oie pour un cygne, marmotta le fabricant en levant les épaules ; pauvre diable !

S'étant soulagé par cette remarque qu'il laissa échapper du ton d'un souverain mépris, Bougon-Brisebille se retira.

Berthe, perdue dans ses réflexions, demeura immobile à la place où il l'avait laissée. Toute gaîté avait disparu de sa figure décomposée et morne. Trois ou quatre fois elle secoua la tête, comme si elle déplorait quelque perte, regrettait quelque souvenir ; mais ces tristes réminiscences ne s'exhalèrent pas en paroles.

Ce ne fut que lorsque Caleb, toujours à l'œuvre, eut fini d'atteler deux chevaux à une charrette, à l'aide d'un procédé des plus expéditifs, en clouant les harnais sur les parties vitales des pacifiques animaux, que la jeune aveugle regagna son tabouret, s'assit près de son père, et dit :

— Je suis toute seule dans les ténèbres, père, j'ai grand besoin de mes yeux, de mes patients et bons yeux !

— Les voilà, s'écria Caleb. Tout à ton service. Ils sont plus à toi qu'à moi, Berthe, de jour et de nuit. Que veux-tu de tes yeux, chère enfant ?

— Regardez tout autour de la chambre, père.

— Bien, répliqua Caleb, aussitôt fait que dit, Berthe.

— Décrivez-la moi un peu, père. Quelle mine a-t-elle ?

— Mais, à peu près la même que de coutume. Quoique simple, elle est propre et commode. Un papier clair et frais sur la muraille, de brillantes fleurs peintes sur les assiettes et les plats ; le bois ciré, frotté, partout où l'on aperçoit des boiseries ; enfin, une propreté reluisante, qui donne un air de gaieté à l'appartement, et récrée la vue.

Oui, propre et reluisant là où les mains de Berthe pouvaient atteindre et s'employer. Mais non ailleurs. Toute propreté, tout soin devenaient impossibles dans la vieille échoppe en ruine que l'imagination de Caleb métamorphosait ainsi.

— Vous avez votre blouse d'atelier, père ; vous n'êtes pas si brave et si beau que dans la redingote neuve, reprit Berthe, en tâtant le vêtement de Caleb.

— Pas tout-à-fait aussi cossu, mais assez propre, cependant.

— Père, continua Berthe se rapprochant, et glissant son bras autour du col de Caleb ; dites-moi quelque chose de May. Elle est belle ?

— Oui, en vérité.

De fait, elle l'était ; cette fois Caleb n'eut pas besoin de recourir à son imagination.

— Ses cheveux sont noirs, poursuivit Berthe d'un air pensif. Plus noirs que les miens ? Sa voix est douce et harmonieuse, cela je le sais : j'ai toujours eu plaisir à l'écouter. Et sa taille ?

— Il n'y a pas une poupée dans tout le magasin qui soit aussi bien tournée qu'elle, dit Caleb. Quant à ses yeux !...

Un mouvement, une pression de Berthe penchée sur lui, l'arrêta. Il comprenait trop bien cette étreinte.

Il toussa, s'éclaircit la gorge, donna quelques coups de marteau, et eût recours à son infaillible ressource, la chanson à boire.

— Et notre ami, notre bienfaiteur, père ? Je ne me lasse pas de vous en entendre parler. Ai-je jamais trouvé que vous en dissiez trop ? ajouta-t-elle avec vivacité.

— Non, certes, et pour bonnes raisons, répliqua-t-il.

— Ah ! que de raisons, en effet ! s'écria la jeune aveugle, avec une telle ferveur de sentiment, que Caleb, honteux malgré la pureté de ses motifs, n'osa la regarder, et baissa les yeux comme si elle avait pu y lire ses innocentes supercheries.

— Parlez-m'en donc encore, père, poursuivit Berthe, parlez-en souvent, parlez-en toujours ! Son visage est toute bienveillance tendresse et bonté, n'est-ce pas ? il est ouvert et franc, j'en suis sûre. Ce cœur loyal et généreux qui s'efforce de cacher ses bienfaits sous une apparence rude et bourrue, perce, rayonne dans chacun de ses regards !

— Et leur donne une expression de noblesse, ajouta Caleb, en désespoir de cause.

— Oui, de noblesse, répéta l'aveugle avec exaltation. Il est plus âgé que May, père ?

— Mais... oui, répondit Caleb avec quelque répugnance. Un peu plus vieux, — qu'importe !

— Oh ! oui, père, qu'importe ! Etre sa douce et patiente compagne dans la vieillesse et les infirmités ; sa garde assidue dans la maladie ; sa fidèle amie dans la souffrance et le chagrin ; ne connaître ni fatigue, ni ennui en travaillant pour lui ; le veiller, l'entourer de soins, de tendresse, s'asseoir à son chevet, lui parler éveillé, prier pour lui s'il dort. Quelle heureuse destinée ! Que d'occasions de lui prouver son dévouement, son zèle ! Fera-t-elle tout cela, dites, cher père ?

— Sans doute ! marmotta Caleb.

— Alors, je l'aime, père ; je puis l'aimer du plus profond de mon âme, s'écria Berthe.

Et elle cacha son pauvre visage privé de vue sur l'épaule de son père et pleura, pleura tant et tant, qu'il fut presque au regret de l'avoir navrée de ce triste bonheur.

CHARLES DICKENS.

Traduction de Mme SWANTON-BELLOC.

(*La suite à demain.*)

les *Tuniciers* une très grande partie du corps est composée d'une substance parfaitement insoluble dans une solution de potasse concentrée, qui dissout, comme on sait, toutes les matières animales. Le même fait a été observé par MM. Lœvig et Kolliker, dans les éponges, les polypes, les médusaires. Ainsi, chez certains animaux, il existe des cellules, fibres, etc., qui tiennent du caractère des plantes. Nouvelle difficulté pour la détermination d'une limite exacte entre les deux règnes.

Etude des liquides animaux. — Lait et sperme. — M. Gros communique les résultats de ses recherches sur la vésiculation du lait et sur les spermatozoïdes. Voici les conclusions de son travail :

1° Les globules du lait sont formés de la matière butyreuse renfermée dans des vésicules analogues à celles du vitellus et à celles de plusieurs larves et insectes ; 2° La tunique vésiculaire, tant controversée, difficile à démontrer par les acides et les alkalis, se laisse teindre par l'iode après la réaction du chlore ; 3° La plupart des vésicules du lait chaud renferment une petite quantité d'acide carbonique ; 4° Les vésicules butyreuses se produisent sur la paroi interne des utricules mammaires, qui, dans la période de lactation, se vésiculisent à la manière des ovaires, crèvent et versent leur contenu avec la granulation et les vésicules butyreuses dans les méats lactifères ; 5° Les corps granuleux du colostrum ne sont autre chose que de petits utricules avec leurs vésicules internes ; 6° A la fin de la lactation, la matière butyreuse est résorbée, comme le vitellus dans l'ovaire ; il ne reste que les tuniques utriculaires et vésiculaires qui offrent divers phénomènes de résorption dans l'arrière-lait ; 7° Les vésicules du lait ne sont pas aptes à se convertir en vésicules du sang, qui ont aussi leur reproduction vésiculaire spéciale.

La Note sur les spermatozoïdes tend à établir que chez les mammifères et chez l'homme, les spermatozoïdes sont un dérivé de l'organisme, un détritus cilié des conduits spermatiques. Les figures qui accompagnent le Mémoire de M. Gros sont des esquisses de vésicules spermatozoïdées du chien, où l'on voit les spermatozoïdes, d'abord assez semblables à des cils vibratiles, se détacher et prendre leur mouvement individuel sous l'œil de l'observateur, comme on l'avait observé déjà chez des animaux inférieurs. La déhiscence des vésicules tient autant à leur état de maturité qu'à une action mécanique. Le contact de la muqueuse vaginale paraît exercer sur cette déhiscence une action spéciale.

— *Anatomie descriptive et comparative du chat*, pris comme type des mammifères en général et des carnivores en particulier, par M. Hercule Straus-Burckeim. Les deux premiers volumes (in-4°) de ce graud et bel ouvrage ont été remis par l'auteur à l'Académie. Ils contiennent l'ostéologie et la myologie seulement. M. Flourens donne les plus grands éloges à l'œuvre de M. Straus, qui va exécuter pour le chat ce qu'il a déjà fait si heureusement pour le hanneton pris comme type des insectes. Jusqu'ici l'on ne possédait l'anatomie complète d'aucun autre animal que l'homme ; celle du cheval, du bœuf, etc., présente encore beaucoup de lacunes. Grâce à M. Straus, on connaîtra jusque dans ses moindres détails l'organisation de ce quadrupède domestique qui fait partie de tous les ménages, le chat.

Structure du cœur. — M. le docteur Parchappe envoie la suite de ses planches représentant la conformation du cœur chez l'homme et les animaux qui s'en rapprochent.

— M. Alph. Dupasquier, de Lyon, a envoyé son *Histoire chimique, médicale et topographique de l'eau minérale sulfureuse d'Allevard* (Isère). Un fort vol. in-8°.

— M. ou le père Debreyne, médecin de la Grande-Trappe, adresse la troisième édition de sa *Thérapeutique appliquée aux traitements spéciaux des maladies chroniques*. C'est un petit volume où le praticien peut trouver des indications utiles.

— M. Le Guern envoie une nouvelle brochure sur la *Coutume imprévoyante, anti-chrétienne et homicide des inhumations précipitées.*

B. et P.

des opérations secondaires, qui ne peuvent pas, après tout, apporter de graves désordres dans l'Etat ? La grande loterie de nos jours, c'est la Bourse, c'est l'agiotage qui s'exerce, non sur des centaines de mille francs, mais sur des centaines de millions. Un mois de spéculations sur les chemins de fer a causé plus de sinistres que n'en avaient produit, pendant bien des années, les loteries et les maisons de jeu. »

« Notre gouvernement vit de déception, on le sait, dit l'*Esprit public*, mais c'est surtout en matière de finance qu'il déploie toutes les ressources de son esprit d'invention. L'art de grouper les chiffres est devenu, à peu près, la seule science du budget ; la question est de faire illusion aux chambres et de pouvoir leur offrir un résultat dont elles puissent avoir l'air d'être satisfaites. Quant à la vérité, on s'en inquiète peu, et si l'on voulait la dire, on n'ignore pas qu'elle donnerait une triste opinion de l'habileté et de la prévoyance de nos fortes têtes financières. »

Le *Commerce* compare la situation présente à celle de l'époque où M. de Villèle, tout fier de cinq ans de ministère, appuyé sur une majorité formidable, n'imaginait pas que rien pût désormais faire obstacle à sa fortune ; tandis qu'un cri prophétique, un cri précurseur de 1830 partait des bancs de la gauche : nous sommes peu nombreux ici, mais nous avons derrière nous 30 millions de Français. A cette époque, dirons-nous au *Commerce*, le pays avait foi en la politique. Aujourd'hui que cette foi est éteinte, c'est en vain que les organes des gauches cherchent à la raviver. Si l'on veut s'appuyer sur les masses, il faut d'abord les rallier autour d'une idée commune.

Le *Journal des Débats* établit une comparaison entre les travaux de chemins de fer accomplis et entrepris en Allemagne et ceux construits ou en voie de construction en France. Il résulte des différents chiffres fournis que l'Allemagne aura une proportion de 121 kil. par million d'âmes, et de 62 kil. par million d'hectares.

La France comptera 151 kil. par million d'âmes et 101 kil. par million d'hectares. En partant de cette base, la France se trouverait la troisième sur l'échelle des nations. L'Amérique compte 730 kil. par million d'habitants, mais seulement 59 par million d'hectares de son immense superficie. On peut estimer pour l'Angleterre à 200 kil. par million d'habitants et 160 kil. par million d'hectares.

Ce main, à huit heures, la malle du Havre était la seule arrivée à l'hôtel des Postes.

HALLE DE PARIS.

5 janv.			6 janv.		
Arrivages	2344 q.	01 k.	Arrivages	2031 q.	24 k.
Ventes	1876	13	Ventes	2491	03
Restant	53963	09	Restant	53622	30
Cours moyen	41,92		Cours moyen	41,98	
Cours-taxe	41,34		Cours-taxe	41,40	

Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	3 q.	14 k.	56,10 à	56,05	Gruaux	42 q.	56 k.	51,20 à	57,05
1re	4	57	00,00 à	41,65	1re	67	51	43,10 à	44,00
2e	124	03	40,10 à	41,70	2	70	37	40,75 à	41,40
3e	00	00	00,00 à	00,00	3e	0	00	00,00 à	00,00
4e	00	00	00,00 à	00,00	4	0	00	00,00 à	00,00
A liv.	39	25			A liv.	378	05		

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 6 janv. — Foin 1re 52 à 51; 2e 50 à 51; 3e 00 à 00. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 3e 00 à 09. — Paille de blé, 1re 33 à 34 ; 2e 32 à 00; 3e 00 à 00.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 6 janvier. — Veaux amenés 288, vendus 286 à 1,70-1,50-1,30. — Vaches grasses amenées 84, vendues 50 à 1,60-0,90-0,78. — Vaches laitières amenées 85, vendues 49 de 220 à 400. Taureaux amenés 10, vendus 10 à 0,70.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 5 janv. — Blé 1re 23,33 ; 2e 22,66; 3e 21,66

710. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1250. — ... nouv. 1155. — A terme : 2 1/2 belge 1844, 57 1/2 fin courant.

	1er C.	P. H.	P. B.	der C.	hier
5 0/0 compt....	121 ««	121 45	121 ««	121 45	121 40
— fin cour....	121 30	121 50	121 ««	121 45	121 30
3 0/0 compt....	82 85	83 10	82 80	83 10	82 90
— fin cour....	82 65	83 25	83 00	83 20	82 90

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1385 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	100 1/2	« ««	«
B. de France...	3310 ««	« ««	« ««	— Portugais...	« ««	« ««	«
C. Gouin 1000...	1150 ««	« ««	« ««	Esp. D. active.	« ««	« ««	«
C. Ganner. 1000	1140 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	103 25	« ««	«
C. hypot.......	847 50	« ««	H. 2 50	— Romain..	« ««	« ««	«
4 Canaux.......	1260 ««	« ««	H. 5 ««	Obl. Piémont.	1250 ««	« ««	«

CHEMINS DE FER.					
St-Germ....	« ««	« ««	« «	Au 15, 1020, 1048.	H.20 «
V. r. d.....	530 ««	525 ««	B. 5 ««	— 525, 535	H.20 «
— r. g......	338 50	350 ««	H. 12 50	— 350, 365	H.15 «
Orléans....	1232 50	1260 ««	H. 20 ««	— 1233 50, 1265	H.20 «
Strasb.....	250 ««	255 ««	« ««	— 250, 218 25	H. 3 75
Rouën......	1015 ««	1025 ««	H. 15 ««	— 1000, 1035	H.25 «
Havre......	815 ««	« ««	« ««	— 810, 820	H.10 «
Marseille ...	975 ««	1005 ««	H. 30 ««	— 970, 1007 50	H.32 50
Vierzon....	700 ««	« ««	« ««	— 680, 720	H.25 «
Nord	745 ««	760 ««	H. 7 50	— 742 50, 760	H.10 «
Dieppe.....	480 ««	493 ««	H. 13 ««	— 485, 495	H.12 «
Boulogne...	585 ««	« ««	« ««	—	
Bordeaux. .	640 ««	660 ««	H. 20 ««	— 545	H. 5 «
Montereau..	443 50	« ««	B. 2 50	— 418 75, 450	H. 5 «

LONDRES, 4 janv.	PARIS, LE 6 Janv.	PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. 82 88, 83 10 d. 50 F. c. 5 0/0 F. c. 121 20, 121 30 d. un. 121 60, 121 30 d. 50. F. p. 122 15 d. un. Orléans, 1275 d. 20 au 15. Nord, 750, 770 d. 20. au 31. 760, 775 d. 10.		Av. 82 90. Ap. 83 27 1/2 B. du Trés. Reports F. c. F. p 3 0/0 15 5 0/0 à 10

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 101,50 à 00,00; courant du mois, 103,00 à 00,00; 2 suivants, 103,50 à 00,00 ; 4 d'été, 99,00 à 100,00 ; 4 derniers mois, 95,00 à 00,00.

LILLE. — Courrier en retard.

ESPRIT-3/6. — Disponible, courant du mois et janvier et février, 121,00. mars et avril, 121,00 à 122,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 85,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 janvier 1846.

7 OPÉRA. — L'Etoile de Séville.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Médecin. Famille Poisson.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Diamants. Le Chalet.
7 h. 1/2 ODÉON. — Diogène.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — V'là c'qui vient de paraître. Riche d'amour.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le 3e Larron. Le Chevalier. Marquise. Lansquenet.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Les Couleurs. Le Bal. La Loi. Sans nom.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Une Femme laide. Pommes de terre.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Marie Jeanne.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Le Sonneur. Grâce de Dieu.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Les 2 Eléphants.
6 h. 1/2 COMTE. — La Barbe impossible. Chemin de fer.
6 h. 1/2 FOLIES. — Plus heureux. Moustache. Nicolas. Gig-Gig.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

« A portée, Sire, d'apprécier du haut du tribunal les heureux ef- » fets de votre gouvernement, nous constatons l'un de ses bien- » faits dans l'accroissement des affaires civiles et la diminution des » affaires criminelles : nous remarquons dans ce double résultat « un signe non équivoque de la prospérité publique. » — Et le roi, trompé par ces paroles, répondait : « Je suis bien aise d'apprendre « que le nombre des procès criminels diminue. »

Le lendemain le *Moniteur* publiait une circulaire du garde-des-sceaux aux procureurs du roi pour les inviter à s'opposer de tous leurs efforts à l'accroissement des frais de justice criminelle, qui prend des proportions alarmantes et dépasse toutes les prévisions du budget.

Entre M. Séguier et M. Martin du Nord, à qui faut-il ajouter foi? La moralité publique baisse-t-elle ou s'élève-t-elle? La contradiction de ces deux hauts dignitaires autoriserait le doute, si l'on ne savait quelles habitudes de flatterie M. Séguier se plaît à porter aux pieds du trône; flatteries dont il a donné dans cette dernière occasion la mesure, en présentant au roi l'accroissement des procès civils comme un signe de prospérité. Le roi a dû ramener le magistrat au sentiment de ses devoirs, en exprimant le vœu de voir diminuer même les procès civils. Ce vœu aurait pu s'étendre aux procès criminels. La circulaire du garde-des-sceaux, mieux informé que M. Séguier, témoigne de leur accroissement continu.

Cet accroissement se mesure assez exactement par celui des frais de justice criminelle qu'il n'est pas possible de déguiser. Cependant il n'est survenu aucune source nouvelle de dépense, aucune élévation de tarif qui puisse le justifier. Loin de là, une circulaire du 16 août 1842, rédigée dans le même esprit, eut pour effet d'introduire, dans cette branche des services publics, certaines économies dont le bénéfice se fait encore sentir. Le mal ne peut donc être pallié par de complaisantes explications.

Pour en apprécier toute la gravité, il est utile de rappeler ce que ne fait pas la circulaire, le chiffre de ces frais avant 1841, et de mettre en relief leur loi d'accroissement.

En 1827, un crédit de 3 400 000 francs suffisait à les couvrir ; il fut en 1841 de 4 625 000 ; il est le même pour 1845 ; mais le ministre reconnaît que la dépense est supérieure aux prévisions du budget, bien que sa circulaire ne constate que le chiffre de 4 319 312 francs, parce qu'il reste encore beaucoup de comptes à liquider et payer. — Ainsi, dans l'intervalle de 1827 à 1841, l'accroissement a été de 36 pour 100, tandis que la population n'a augmenté que de 7 1/2 pour cent; le développement de la criminalité, à n'en juger que d'après cet élément (et il en est d'autres qui l'élèvent plus [illegible] illusion ; la réduction de 1842 tint principalement à la suppression du salaire alloué jusqu'alors aux huissiers pour radiation d'écrou, radiation qui fut confiée aux soins gratuits des gardiens (car il faut qu'on sache que les noms de geôlier et de concierge ont été remplacés comme trop avilissants par celui de gardien); mais cette innovation considérable ne trouve pas son analogue dans les diverses mesures que le ministre prescrit. En vain on épargnera quelques centimes sur des extraits de jugement ou sur l'écrou de quelques détenus préventivement : ces économies microscopiques rapporteront très peu de profit. Une seule serait considérable, la suppression des doubles et triples indemnités de transport aux huissiers pour une même course ; mais il est à peu près impossible de réprimer ce grave abus. L'huissier qui a fait le même jour plusieurs courses ne commet pas généralement la maladresse de les inscrire à la même date; il les échelonne à des dates successives pour avoir droit à autant d'indemnités de transport. Lors même que les circonstances l'obligent à inscrire diverses courses au même jour, si les unes ont une cause civile, et les autres une cause correctionnelle ou criminelle, il est à peu près impossible que le magistrat vérificateur aperçoive le double emploi. Il lui faudrait pour cela se faire remettre le répertoire de l'huissier et le comparer avec l'état présenté, article par article. Comment espérer ce travail fastidieux de la part de magistrats qui ont à leur charge bien d'autres affaires et d'autres études, surtout dans les parquets d'arrondissements qui n'ont pas de secrétaire à qui on puisse s'en rapporter? N'est-il pas à craindre que la magistrature, déjà surchargée de bureaucratie, n'apporte à des soins aussi minutieux toute la vigilance que désire le ministre? Les employés de l'administration de l'enregistrement qui sont chargés, par devoir, d'une vérification périodique des répertoires des huissiers, pourraient se livrer à ce contrôle avec beaucoup plus d'efficacité.

Le garde-des-sceaux ne s'est préoccupé que du budget de son ministère, parce qu'il se traduit en crédits à demander aux chambres ; mais la plaie sociale des frais de justice a des proportions bien autrement considérables ; elle est une des principales causes de ruine pour l'agriculture. Que l'on suppute par la pensée ce que prélèvent sur les cultivateurs cette foule d'agents improductifs, huissiers, experts, avoués, greffiers, géomètres, avocats, et l'on n'ira plus demander à des influences lointaines l'explication de sa détresse. Le mal prend des proportions chaque jour plus effrayantes, grâce au morcellement croissant des terres et à la multiplication des conflits. Si vous avez sur une surface de 400 hectares cent intérêts opposés au lieu d'un seul, c'est autant de chances nouvelles de pro- [illegible] leurs mains dès aujourd'hui ; l'admission prochaine de la catégorie des capacités les y consolidera ; comment voulez-vous que le gouvernement se brouille avec des personnages qui traitent avec lui de puissance à puissance? Les huissiers eux-mêmes ne sont pas à dédaigner ; dans les élections municipales et départementales, ce sont les courtiers électoraux les plus actifs et les plus dociles, et il serait imprudent de se les aliéner par une surveillance trop sévère. Il en est même qui sont électeurs ; choisis alors pour syndics des compagnies, ils jouissent d'une grande considération dans l'esprit des préfets, sous-préfets et prétendants à la députation. Il n'est pas rare de voir des huissiers d'un tribunal électeurs, tandis que les magistrats ne le sont pas. Or, entre ces deux positions, on sait combien la lutte est inégale.

Cependant, puisque le ministre de la justice est animé de bonnes intentions, voici un fait grave que nous lui signalons. La loi de 1838 sur les justices de paix a substitué aux citations des billets d'invitation gratuits. La *gratuité* complète n'est guère possible, puisque ces billets coûtent quelque chose à faire imprimer. Mais le prix devrait se borner à l'indemnité des frais d'impression, pas autre chose. Or, il n'en est rien. A défaut d'une instruction qui établisse un tarif uniforme, ces billets se paient 25, 30, 50 centimes, jusqu'à 80 et peut-être au-delà. Le prix se partage d'ordinaire entre l'huissier et le greffier de la justice de paix, qui y trouvent une source peu légale de bénéfices. Il dépendrait des juges de paix d'établir un plus juste prix ; mais ce sont eux qui le portent à ce taux élevé, dans le seul intérêt de ces deux officiers ministériels dont ils se font les patrons bienveillants, quelquefois, il est fâcheux de le dire, par reconnaissance électorale. Il n'est pas même inouï que les huissiers épousent les filles des juges de paix, tant l'argent rehausse les fonctions, et dans ces cas, même dans ceux très-communs d'une amitié sans alliance, comment compter sur un contrôle sévère?

Nous avons voulu entrer dans ces détails, pour prouver que nous ne sommes pas indifférents aux petites améliorations qu'il serait possible d'introduire dans les administrations; et elles sont innombrables; mais sans nous abuser sur leur portée. Elles n'empêcheraient pas le mal d'empirer. Il faut voir plus haut et plus loin. L'accroissement des frais de justice, tant civile que criminelle, dérive de deux causes : l'opposition des intérêts et les conflits des passions ; on ne supprimera les résultats qu'en supprimant les causes. Intro-

(1) On trouvera de curieux détails sur ce que coûtent à la nation tous ces agents parasites dans le livre de M. Toussenel, *les Juifs rois de l'Epoque.*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

JEUDI 8 JANVIER 1846.

LE GRILLON DU FOYER. (1)

SECOND CRI DU CRI-CRI.

(Suite.)

Pendant ce temps, c'était un fier remue-ménage chez Jean Pérybingle. La petite Mme Pérybingle ne pouvait, c'est chose évidente, aller nulle part sans emmener le poupon. Or, se charger du poupon, n'était pas petite affaire ; non pour le volume ou le poids ; matériellement parlant, ce n'était point un colosse ; mais il y avait tant et tant à tournoyer autour de lui ! il y fallait tant de méthode, et d'ordre et de soin, et toutes les herbes de la Saint-Jean ! Par exemple, à peine, à grand renfort d'agrafes, cordons, crochets, en tiraillant à droite, à gauche, à peine avait-on amené la toilette dudit poupon à un point satisfaisant, lorsqu'il semblait qu'il suffisait d'un rien pour la finir, et pour que, poupiné de pied en cap, on pût le présenter à l'univers entier; eh bien alors on vous l'étouffait dans une espèce d'éteignoir de flanelle, et on vous le fourrait au lit, où il mijotait, pour bien dire, entre deux couvertures la valeur d'une heure environ ! Après quoi, retiré de cet état de quiétude, tout luisant et braillant de toutes ses forces, il s'agissait..... Un moment ! Si vous le permettez, je préfère me servir d'expressions générales ; il s'agissait de le lester d'un léger repas. Puis, on l'endormait de nouveau... Mme Pérybingle profita de ce temps d'arrêt pour se faire aussi pimpante, à sa petite façon, que faire se pouvait; et miss Kitty l'Ebaubie s'insinua dans un spencer d'une mode aussi ingénieuse que nouvelle ; espèce de casaquin racorni, orné d'oreilles de lièvres en manière d'épaulettes, et tout à fait indépendant des formes qu'il recélait. Cette fois, tout réveillé, le poupon, grâce aux efforts unis de Mme Pérybingle et de Kitty, eut le corps enveloppé dans un mantelet couleur crème, et la tête emmitouflée dans une espèce de gâteau de Savoie couleur nankin. Avec le temps, tous trois gagnèrent la porte, où le vieux cheval impatient avait déjà dépensé plus que son contingent journalier de la taxe des routes, en démolissant le chemin sous ses pesants autographes; et où, dans le lointain, on entrevoyait Boxer en arrêt ; qui, retournant la tête, s'efforçait de décider son vieux camarade à prendre le galop et à partir sans congé.

Quant à une chaise ou à toute autre ressource pour hisser Mme Pérybingle dans la charrette, vous vous faites de Jean une bien imparfaite idée, si vous supposez un moment qu'il en fut besoin. Avant que vous l'eussiez vu enlever Petiote de terre, elle était déjà en place, fraîche, rose et tirée à quatre épingles, s'écriant :

— Oh ! Jean, y songez-vous ? et Kitty donc !

Si je pouvais décemment faire allusion aux jambes d'une jeune demoiselle, je hasarderais quelques observations sur la fatalité qui soumettait celles de miss Kitty à de perpétuelles éraflures, de sorte qu'elle ne pouvait monter ou descendre, quelque peu que ce fut, sans enregistrer ce déplacement sur son tibia par quelque entaille, juste comme Robinson Crusoé marquait les jours sur son calendrier de bois ; mais, de peur de passer pour indiscret, je m'abstiens.

— Jean ! as-tu pris le panier avec le veau, le pâté de jambon et les autres petites choses, et les bouteilles de bierre? dit Petiote. Si tout n'est pas là, il faut retourner, d'abord !

— Tu fais un gentil petit *colis* encore, toi ! répliqua le roulier. Après m'avoir attardé vingt minutes passé mon heure, tu parles de retourner !

— J'en suis désolée, Jean, reprit Petiote toute sens dessus dessous; mais réellement, je ne puis songer à aller chez Berthe, non, vois-tu, pour rien au monde, sans le veau, le pâté de jambon, toutes les autres petites choses, et les bouteilles de bierre ! O ! O !

Ces monosyllabes s'adressaient au cheval qui n'en tint compte.

— De grâce, Jean, je t'en prie, fais O.

— Il sera grand temps de le faire quand j'aurai oublié quelque chose. Voilà le panier ici, bien empaqueté, sain et sauf.

— Quel vilain monstre au cœur dur il faut que tu soies, Jean, pour ne l'avoir pas dit tout de suite, et m'avoir donné ce haut-le-corps ; mais toujours l'on ne m'aurait pas fait aller chez Berthe pour or ni pour argent, je le déclare, sans le veau, le pâté, le jambon, toutes les autres petites choses et les bouteilles de bierre. Songe donc, Jean ! depuis que nous sommes mariés, nous y faisons régulièrement notre petit pique-nique tous les quinze jours ; et si quelque chose venait à y manquer, je suis sûre que cela nous porterait malheur, et que c'en serait fait de toutes nos joies.

— Tu en avais eu la première pensée, Petiote ; c'était affaire de bon cœur, et je t'en honore davantage, ma petite femme !

— Cher Jean ! et Petiote devint rouge comme une cerise. Ne parle donc pas de m'honorer !.... Bon Dieu !

— A propos, — reprit son mari. Et..... et ce vieux monsieur.....

Pourquoi, tout à coup, et si visiblement embarrassée ?

— Ça fait un drôle de corps, tout de même, poursuivit le roulier, regardant droit devant lui sur la route : je ne puis pas me le débrouiller, cet homme-là. C'est pas que je lui croie aucune malice.....

— Oh ! pas la moindre. Je suis... je suis sûre qu'il n'est pas méchant du tout.

— Vraiment? dit le roulier, les yeux attirés sur cette fraîche et rougissante face par la vivacité de l'assertion. Je suis bien aise que tu en soies si assurée, ça me confirme la chose. C'est drôle, pourtant, qu'il lui soit venu à l'idée de demander à grimper dans ma charrette et à loger chez nous, n'est-ce pas! Il arrive de curieux hasards par le monde!

— Très curieux ! répondit-elle d'une voix à peine articulée.

— Tout de même, c'est un bon vieux bourgeois ; il paie en seigneur, et je pense qu'on peut compter sur ce qu'il dit. Nous avons jasé long-temps ensemble ce matin. Il m'entend mieux, maintenant qu'il s'est un peu accoutumé à ma voix, dit-il, et il m'en a débité long sur ses affaires. De mon côté, je lui en ai conté aussi des miennes, car il me faisait un tas de questions. Je lui ai dit comme quoi, pour ma petite entreprise de roulage, je faisais deux tournées dans le pays. Etant étranger, il ne connaît pas les noms des villages environnants ; mais quand il a su que j'allais un jour à droite et retour, et le lendemain à gauche et retour encore au logis, ça a paru lui faire plaisir. Justement, qu'il dit, je reviens ce soir par votre route, tandis que je vous croyais tout à l'opposé. N'est-ce pas là une vraie chance! Aussi je pourrais bien avoir encore recours à vous pour faire un bout de chemin ; et cette fois je vous promets de ne pas m'endormir comme la dernière. C'est vrai qu'il dormait dur. Une vraie souche ! Eh ! Petiote ! à quoi penses-tu donc?

— Moi, Jean? à rien ! J'écoutais ce que vous disiez.

— Oh ! bien, bien, reprit l'honnête roulier. A ton air j'avais peur de t'en avoir rabâché si long que de te faire perdre tout à fait le fil. J'en ai été joliment près, quoique ça !

Petiote ne répliquant mot, ils continuèrent de trotter quelque temps en silence ; mais il n'était pas facile de se taire dans la charrette de Jean Pérybingle. Tout le long du chemin c'était à qui agacerait les voyageurs ; et n'eût-ce été qu'un : « Bonjour, comment vous en va? » (souvent ce n'était pas autre chose). Encore fallait-il, pour le rendre avec la cordialité accoutumée, non seulement un signe de tête et un sourire, mais un exercice de poumons aussi solide qu'en pourrait exiger le discours parlementaire le mieux élaboré. Quelquefois un passant, piéton ou cavalier, se mettait au pas de la charrette pour le plaisir d'un quart-d'heure de jaserie ; et alors il y avait force babil, dedans et dehors de la banne.

Et Boxer donc ! il activait plus les relations du roulier, à lui tout seul, qu'une demi-douzaine de chrétiens ne l'eussent pu faire. Personne qui ne le connût tout le long de la route ; spécialement les poules et les cochons, qui ne voyaient pas apparaître l'agile corps jeté de côté, les vigilantes oreilles dressées, le petit bout de queue triomphant, voltigeant dans l'air, qu'ils ne se replongeassent aussitôt au plus profond de leurs tanières, sans solliciter l'honneur d'une plus ample connaissance, Boxer avait affaire à tous et à tout ; il tournoyait dans les coins et recoins, regardait au fond de tous les puits, entrait et sortait par toutes les portes, se lançait au travers de tous les pensionnats en promenade, effarouchait tous les pigeons, faisait grossir, enfler, jusqu'à l'hyperbole, la queue touffue de tous les chats, et s'introduisait dans toutes les auberges en familier du logis. Dès qu'il paraissait, n'importe où, il se trouvait toujours quelqu'un pour s'écrier : « Hola, hé! voilà Boxer ! » et ce quelqu'un, accompagné de plusieurs autres, sortait sur-le-champ pour souhaiter le bonjour à Jean Pérybingle et à sa gentille moitié.

Les ballots et paquets du roulage étaient nombreux; il s'ensuivait, pour les charger et décharger, de perpétuelles haltes qui ne formaient pas la partie la moins récréative du voyage. Il y avait des gens tout espoir, palpitants dans l'attente de leurs paquets ; d'autres toute admiration à l'aspect de leurs ballots ; ceux-ci s'embrouillaient dans l'explication des adresses; ceux-là accumulaient d'incompréhensibles renseignements ; et Jean prenait un si infatigable intérêt à tous les envois, paquets, paquetons, colis, que, somme toute, cela valait une comédie. Certains articles exigeaient, sur la façon de les placer et d'en disposer, de longs conciliabules entre le roulier et ses commettants, consultations auxquelles Boxer assistait régulièrement avec de courtes crises de sérieuse attention, et de longs accès de tourbillonnants transports, pendant lesquels il ne ménageait guère les habits des dits commettants, et s'enrouait à force d'aboyer. Petiote fort divertie, les yeux émérillonnés, assistait, du haut de sa chaise, à tous ces petits incidents : et là sa gentille mine, encadrée sous la banne, offrait à l'admiration le plus séduisant petit portrait. Parmi les plus jeunes spectateurs, il ne manquait pas d'œillades, de coups de coude, de chuchoteries, et surtout d'envieux, je vous le promets. Quant à Jean le roulier, il nageait dans l'eau rose, car il tirait vanité de sa jolie petite femme, et aimait d'autant plus à la voir admirée, qu'il savait qu'elle y prenait à peine

(1) Voir les numéros des 3, 4, 6 et 7 janvier.

par el simple de M. le comte d'Angeville. Chose singulière! c'est à cette idée de renoncement que semblent vouloir se rallier certains membres de l'opposition. Chose bizarre! le signal de la résistance est donné par M. le comte d'Angeville, ami de M. Guizot, par M. Galos, délégué de M. Guizot, et l'opposition s'empresse de se mettre à la queue. Pauvre opposition, réduite à accepter M. Saint Marc-Girardin pour représentant dans la commission de l'adresse, et M. d'Angeville pour chef de file dans la grande question de la politique maritime!

M. d'Angeville, qui ne pousse pas l'ambition jusqu'à vouloir faire pénétrer ses excellentes vues agricoles dans les îles barbares, entend que la France ne navigue plus désormais que sur ses canaux d'irrigation. L'honorable député paraît disposé à ne tirer qu'un seul chant, une seule note de ses pipeaux rustiques :

O fortunatos nimium sua si bona nôrint agricolas!

et il dit *racca* aux idées d'expansion lointaine. Nous n'avons pas à discuter ces dispositions exagérées à la bucolique interne. La chambre n'en est pas là. Voici quelles sont plus exactement ses dispositions.

MM. les députés n'entendent aucunement engager l'avenir sur la question de la colonisation, et sur ce point, ils sont d'accord avec M. Guizot. Ils pensent qu'un jour viendra, sans doute, où la France pourra utilement fonder de vastes établissements, comme elle faisait sous le règne des Richelieu et des Louis XIV. Mais, pour le moment, ils répugnent à lancer le pays dans des opérations lointaines dont ils n'ont pas assez étudié les chances. L'Algérie les inquiète et les décourage. Voilà pourquoi quelques-uns sont peu disposés à approuver les projets d'expédition de M. l'amiral de Mackau. Cependant, ils ont la conviction que les droits de la France sur Madagascar sont incontestables, et ils ne permettraient à aucun prix que ces droits fussent sacrifiés au profit d'une puissance rivale.

Telle est la pensée de la Chambre. Nous ne la discuterons pas ici; nous l'acceptons telle qu'elle est. Nous voulons simplement indiquer quelles mesures sont indispensables pour que les désirs des représentants de la nation soient réalisés, pour que leur volonté soit respectée. Et nous disons que nos droits sur Madagascar vont être compromis, si nous n'agissons pas immédiatement dans ce pays.

Il paraît positif aujourd'hui que la France fait ses préparatifs d'expédition, sans qu'il ait été rien communiqué de ses projets au gouvernement anglais. C'est fort bien. Mais qui nous assure que le ministère anglais n'a pas, de son côté, envoyé l'ordre à l'amiral Percy d'exécuter en passant, et suivant les circonstances, quelque coup de main sur Malegache, et peut-être de s'emparer de Saint-Augustin (au S.-O.) et d'y laisser garnison? Dans les bureaux de la marine et des affaires étrangères, on sait fort bien que c'est là le point délicat; car les Anglais prétendent avoir fait au dix-septième siècle un établissement d'un jour à Saint-Augustin, avant notre prise barres, et nous, nous, les souverains de Madagascar, nous subirions toutes ces injures, nous ne protesterions pas pour sauvegarder nos droits incessamment méconnus! Mieux vaudrait alors renoncer franchement, mieux vaudrait faire l'abandon public de notre souveraineté, car elle ne serait plus qu'un vain mot.

Ainsi donc, en vue de certaines éventualités et pour réserver les droits de la France, il est nécessaire qu'une manifestation quelconque soit faite et vienne réparer l'échec de Tamatave. De quelle nature doit être cette manifestation? Ici, nous avons à examiner le projet d'expédition de M. le ministre de la marine.

Le *Journal des Débats* établit hier un parallèle entre les chemins de fer allemands et français, selon un rapport officiel de M. Lechâtelier. Cette comparaison, malgré les réticences des *Débats*, n'est pas favorable à la France. Mais ce que le journal des banquiers omet complètement, c'est la différence qui existe entre les wagons de troisième classe en France et en Allemagne. En effet, tous les wagons allemands de troisième classe des chemins de fer exécutés par l'Etat, sont couverts. On ne trouve de wagons découverts que sur les chemins exécutés par les compagnies, tels que ceux de Leipzig à Dresde, de Cologne à Aix-la-Chapelle, de Dusseldorf à Elberfeld. Encore la police force-t-elle de couvrir les wagons durant l'hiver. Il n'y a qu'en France où le banquier puisse spéculer impunément sur les rhumes, les pleurésies et les torticolis des prolétaires et du petit bourgeois.

L'*Armoricain* avait adressé un reproche à l'administration de la marine, à propos de la substitution du vaisseau *le Jupiter* aux frégates *la Gloire* et *la Néréide* pour l'expédition de Madagascar. On avait pu penser que l'*Armoricain* entendait blâmer le choix de M. Lujeol, commandant du *Jupiter*. Le journal brestois, revenant sur cette affaire, s'exprime en ces termes :

Ce ne serait certes pas le choix de M. Lujeol, commandant du *Jupiter*, qui nous paraîtrait reprochable. Cet officier est trop honorablement connu pour que nous n'éprouvions pas une vive satisfaction à le voir désigné pour une expédition importante; mais nous aurions applaudi bien plus vivement à sa nomination, s'il eût été appelé au commandement d'une des frégates armées, où si son vaisseau eût été primitivement désigné au lieu des frégates.

Nous approuvons donc le choix du *Jupiter* et de son digne commandant, mais nous blâmons hautement la légèreté qui a eu pour résultat de faire armer et désarmer inutilement deux frégates, et de grever le trésor public de dépenses sans fruits, alors qu'on lésine pour approvisionner nos arsenaux des matières les plus nécessaires, qu'on laisse dépérir et diminuer le matériel flottant et qu'on recule devant une foule de dépenses urgentes dont rien ne saurait justifier l'inexécution.

On lit dans l'*Algérie* de ce matin :

« Bou-Maza, dont plusieurs rapports ont annoncé la mort, a donné signe de vie en reparaissant dans le Dahra, d'où il a été tant de fois qu'ils regardaient comme leurs ... reine étaient si positifs qu'il ne leur était pas permis de donner aux Anglais même une simple volaille; M. Barker a obtenu des naturels quelques renseignements sur les chrétiens qui se trouvent dans l'île et qui, depuis quelque temps, semblent persécutés avec moins de sévérité; cependant, malgré tout ce qu'ils ont à craindre, le nombre des convertis augmente chaque jour.

» Après avoir touché à Saint-Mary's, le capitaine Kelly a fait voile pour Tamatave où les apparences étaient fort hostiles. Des milliers d'hommes de troupes, rangés sur le rivage, en défendaient l'approche, et les forts étaient armés d'une manière redoutable. On travaillait activement aux fortifications : tout prouve que les Houvas sont disposés à résister jusqu'à la mort. Le capitaine Kelly, malgré ces démonstrations, est entré hardiment dans le port, et a défendu aux Houvas de mettre le pied à bord avant qu'on eût répondu à certaines questions qu'il avait adressées. Les naturels ont, comme à leur ordinaire, fait des réponses évasives; mais tout porte à croire qu'ils sont fermement décidés à rompre tous les rapports commerciaux. De Foulpointe, le capitaine Kelly a ramené deux traitants français qui étaient parvenus à s'échapper de Tamatave. On a fait quelques difficultés pour les laisser embarquer avec leurs bagages; mais grâce aux représentations du capitaine Kelly, le commandant de la place leur a permis d'emporter leurs effets. »

Guyane française. — Conseil colonial.

Troisième législature, session ordinaire de 1845, séance du 31 mai. — Rapport sur le projet de colonisation présenté par MM. de Saint-Quantin, Sauvage et J. Lechevalier.

La commission croit devoir vous soumettre la proposition suivante :

Le conseil, considérant que le gouvernement a invité les colons à lui indiquer le meilleur système d'émancipation;

Qu'il a déclaré, par un de ses puissants organes, qu'il y aurait lieu de s'occuper de la colonisation de la Guyane française;

Que cette grande colonie, faute de bras et de moyens, ne peut que se perpétuer dans une longue enfance;

Qu'un avenir incertain et presque sans espoir menace toutes les colonies en général; que celle de la Guyane, même dans l'état actuel, n'a pas de chance de durée, et à plus forte raison d'accroissement;

Que le meilleur système d'émancipation est celui qui, comme l'exprime le projet, aura lieu avec le concours des colons, en substituant le faisceau des ressources de l'association à des efforts sans succès, parce qu'ils sont isolés;

Est d'avis que, sans s'occuper de la forme de l'association et du mode de travail et d'administration qui la suivront, forme et mode qui seront réglés par les colons intéressés dans l'association, avec le concours du gouvernement, il y a lieu de prier le gouvernement du roi de prendre en sérieuse considération et de présenter à l'adoption des colons le projet de MM. A. de Saint-Quantin, H. Sauvage et J. Lechevalier, auquel a adhéré

---

garde.... et, qu'au fond, cela ne lui déplaisait peut-être pas trop.

Ils avaient leur contingent de brouillard, il est vrai. C'était temps de janvier, froid et gris : mais qui se soucie de semblables bagatelles? non pas Méry bien sûr, encore moins était-ce Kitty l'Ebaubie, qui regardait une séance en charrette, n'importe dans quelles circonstances, comme le *nec plus ultrà* des joies humaines, l'apogée des terrestres espérances. Ce n'était pas le poupon non plus, j'en jurerais, car il n'est pas dans la capacité des poupons, quelque grande qu'elle soit sous ces deux rapports, d'avoir plus chaud, d'être mieux endormis que ne le fut tout le long du chemin ce bienheureux jeune Pérybingle.

On ne peut distinguer au loin dans le brouillard, cela va sans dire. Cependant on y voit encore tant de choses. Mais, beaucoup, beaucoup! Vous ne vous figurez pas tout ce que vous pourriez observer dans un brouillard bien autrement épais que celui-ci, pour peu que vous prissiez la peine d'y regarder. Eh quoi! épier l'anneau des fées dans les champs, les diamants de givre, encore scintillants dans l'ombre sous les haies, près des arbres, serait déjà un agréable passe-temps : sans compter les formes inattendues que prennent les arbres, apparaissant comme des spectres, et s'évanouissant de même dans la brume. Les haies nues, enchevêtrées, laissaient leurs guirlandes flétries ondoyer dans la brise et rien de décourageant dans tout cela : le soin du feu actuel n'en paraît que plus chaud, plus coi, et le printemps espéré plus vert et plus fleuri. La rivière avait l'air transi, mais elle courait rapide, ce qui est le point important. Le canal était lent et engourdi, il en faut convenir. Bah! il n'en devait geler que plus vite au premier beau froid clair, et alors vivent les patins et les glissades! Prenant leur campos, près des quais, les pesantes barques, enclavées dans la glace, fumeront, à loisir, à travers les longs tuyaux rouillés de leurs vieilles cheminées.

Dans un endroit on avait mis le feu à un grand amas de mauvaises herbes ou de chaume; les voyageurs contemplèrent les flammes, si blanches quoi qu'il fît jour, éclatant à travers le brouillard, avec de légères touches purpurines çà et là, jusqu'à ce que « la fumée lui remontant au nez, » comme elle disait, miss Kitty l'Ebaubie s'engoua, éternua, choses qui lui arrivaient à la plus légère provocation, et éveilla si bien le marmot, qu'il n'y eut plus moyen de le rendormir.

Mais Boxer était déjà en avance de plus d'un quart de lieue; il avait franchi les faubourgs de la ville, tourné le coin de la rue qu'habitait Caleb et sa fille, et, longtemps avant que la charrette eût gagné la maison, la jeune aveugle et son père étaient devant leur porte prêts à recevoir les voyageurs.

Boxer, je le dis en passant, apportait dans ses relations avec Berthe, certaines nuances délicates qui me persuadent pleinement qu'il connaissait son infirmité. Jamais il ne sollicitait son attention en le regardant, comme cela lui arrivait avec tout autre, mais il la touchait. J'ignore quelle expérience il pouvait avoir de chiens ou chiennes aveugles : le fait est qu'il avait toujours vécu avec des maîtres clairvoyants, et que, ni M. Boxer le père, ni Mme Boxer la mère, ni aucun de leurs respectables ascendants et descendants, n'était frappé de cécité que je sache. Il fallait que de lui-même il eût fait cette découverte, ou qu'il tînt l'information de quelque correspondant secret. N'importe comment, il savait que Berthe était aveugle, et, en conséquence, il la tint ferme, par le pan de sa robe, jusqu'à ce que Mme Pérybingle, le poupon, Kitty l'Ebaubie et le panier, eussent été déposés en sûreté dans la maison.

May Fielding était déjà arrivée, et avec elle sa mère; — le plus drôle d'échantillon de douairière, au visage hargneux, coupant; qui, ayant conservé une taille de manche à balai, se croyait imposante. Par suite du rang qu'elle avait autrefois, ou plutôt qu'elle aurait pu, ou s'imaginait avoir pu occuper, si quelque chose de très improbable, qui n'était, ni ne pouvait être, fût advenu, la brave dame tenait son quant à soi, protégeait et primait. Bougon-Brisebille faisait l'aimable d'un air aussi réjoui, aussi à l'aise, qu'un saumon perché sur la cime de la plus grande des Pyramides.

— May, ma vieille amie! ma chère camarade! s'écria Petiote, courant au devant de la jeune fille; quel bonheur de se revoir!

Son ancienne amie était pour le moins aussi joyeuse, aussi cordiale; et croyez-m'en, c'était plaisir de les voir s'embrasser. On ne saurait nier le bon goût de Brisebille; May était fort jolie.

Il arrive parfois, comme vous savez, qu'étant familiarisé avec un gentil minois, et le comparant tout à coup à un autre joli visage que le hasard en rapproche, vous trouveriez le premier presque laid, fort au dessous de la haute opinion que vous en aviez conçue. Eh bien! il n'en fut pas de même pour May ni pour Petiote; car les charmes de May faisaient ressortir ceux de Mme Pérybingle, et les attraits de Petiote mettaient en relief ceux de May, d'une façon si naturelle et si agréable, qu'avant d'entrer dans la chambre, le brave Jean fut tout près de dire qu'elles eussent dû naître sœurs.

Brisebille avait apporté son gigot de mouton, et, prodigalité merveilleuse! une tarte en plus. Mais on peut bien se permettre un petit extra pour régaler sa fiancée! Que diable! on ne se marie pas tous les jours! — Ajoutez à ces friandises le rôti de veau, le pâté de jambon, et les « autres petites choses », comme les appelait Mme Pérybingle, à savoir des noix, des oranges, des biscuits, et vous aurez le menu du festin. Quand la table fut mise et le repas servi, flanqué d'une grande écuelle de bois comble de pommes de terre fumantes (c'était la part de Caleb, auquel on avait interdit d'une façon solennelle toute autre contribution), M. Brisebille conduisit sa future belle-mère au poste d'honneur. Afin de l'occuper dignement, la respectable matrone s'était parée d'un bonnet fait pour en imposer aux plus étourdis. Elle portait aussi des gants. Plutôt mourir que passer pour vulgaire! Le *comme-il-faut* ou la mort!

Caleb s'assit près de sa fille. Mme Pérybingle et son ancienne compagne d'école se placèrent côte à côte : le bon roulier soignait le bout de la table. Kitty l'Ebaubie, isolée pour l'instant de tout meuble, hors la chaise sur laquelle elle était assise, se trouvait dans l'impossibilité complète de cogner la tête du poupon contre quoi que ce soit; aussi mettait-elle à profit son inaction, pour contempler avec ébahissement les joujoux, les poupées, qui ne la perdaient pas de vue, elle et la société. Les danseurs de corde, les vénérables vieux gentilshommes, debout à la porte de leurs maisons, tous en mouvement, tous en jeu, témoignaient de leur intérêt pour la compagnie, en faisant une pause avant le saut périlleux, comme s'ils eussent prêté l'oreille à la conversation; puis, se lançant la tête la première, ils cabriolaient sans arrêt, sans reprendre haleine, livrés aux frénétiques transports que semblait leur inspirer la fête.

Certes, si tous ces petits sorciers de pantins prenaient un plaisir malin à voir la déconfiture de Brisebille, ils avaient sujet de se réjouir. Il ne s'en tirait pas à sa gloire : plus sa future s'égayait dans la société de Méry, plus il se vexait, quoiqu'il les eût réunies tout exprès. Brisebille avait un peu de la nature du chien du jardinier : si l'on riait sans lui, il se mettait tout aussitôt en tête qu'on riait de lui.

— Ah! May, dit Méry, que de changements, ma chère! Rien qu'à parler de ce joyeux temps de l'école, on se sent toute rajeunie!

— Vous n'êtes pas si vieille, que je sache? dit Brisebille.

— Regardez le sage et prudent mari que j'ai là, répliqua Méry; il ajoute vingt ans au moins à mon âge. N'est-ce pas, Jean?

— Quarante, répliqua Jean.

— Et *vous*, combien ajoutez-vous à l'âge de May?... C'est ce que je ne me chargerais pas de compter, à bord, dit-elle en riant. Je parierais qu'elle approchera de la centaine à son prochain anniversaire.

— Ha! ha! essaya de rire Brisebille : mais c'était du bout des lèvres, un rire creux! Il se fût volontiers passé la fantaisie de tordre un peu le cou à l'impitoyable railleuse.

— Te rappelles-tu, May, poursuivit Petiote, quand nous passions en revue, à l'école, les maris de notre choix! Le mien devait être beau, jeune, élégant, aimable! Et le tien, May? — Ah! Dieu! je ne sais vraiment plus si je dois rire ou pleurer lorsque je pense à toutes nos folies.

May semblait aussi hésiter entre les deux; le rouge lui monta au visage, et ses yeux s'emplirent de larmes.

— Quelquefois même, nous nommions les masques, nous désignions les préférés, des jeunes gens de connaissance bien vivants, bien réels. Nous ne nous doutions guère alors comment les choses tourneraient. Je n'ai jamais nommé Jean dans ce temps-là : je n'y songeais seulement pas. Et si je t'avais dit, May, qu'un jour tu épouserais M. Bougon-Brisebille, tu m'aurais souffletée, c'est sûr. Est-ce vrai, oui ou non?

Si May ne dit pas oui, elle ne dit pas non, ni ne l'exprima d'aucune manière.

Brisebille rit néanmoins, et aux éclats : il riait toujours si haut! Jean Pérybingle rit aussi, à sa façon candide et calme, mais c'était un murmure de rire auprès de la bruyante hilarité de Brisebille.

— En dépit de tout cela, vous y êtes venues, mes poulettes! Vous n'avez pu nous résister. Nous voilà, nous autres! Et où sont vos jeunes galantins d'autrefois?

— Il y en a de morts, dit Méry; il y en a d'oubliés. Quelques uns d'entre eux, s'ils pouvaient se trouver ici au milieu de nous, ne voudraient pas en croire leurs yeux. Non, ils douteraient de ce qu'ils verraient, de ce qu'ils entendraient. Ils douteraient que nous eussions pu les oublier ainsi. Ils n'en croiraient pas un mot. Oh! non.

— Eh, Petiote, s'écria le roulier, comme tu t'échauffes, ma petite femme!

En effet, elle avait parlé avec tant d'indignation, avec tant de feu, qu'elle avait besoin d'être rappelée à elle-même. Son mari l'avait reprise doucement, dans sa bonté, uniquement pour venir en aide au vieux Brisebille. Mais elle s'arrêta court, et ne dit plus rien. Il y avait jusque dans son silence une agitation inaccoutumée, que le rusé Brisebille, qui l'épiait de son œil demi-clos, observa de près, et se rappela en temps et lieu, comme vous le verrez.

CHARLES DICKENS.

Traduction de Mme SWANTON-BELLOC.

(*La suite à demain.*)

des bois, l'élève des bestiaux, etc., elle introduirait à la Guyane de nouveaux travailleurs, des machines et des appareils perfectionnés; enfin, elle développerait, autant que possible, les ressources qu'offre le pays.

Cayenne, le 31 mai 1845.

(Signé) VIDAL DE LUIGENDES, rapp.

En marge de la minute est écrit :

Nous, soussignés, déclarons individuellement adhérer aux conclusions de la majorité de la commission, présentées par son rapport et consignées au présent.

Cayenne, le 3 juin 1845.

(Signé) A. de Saint-Quantin, H. Sauvage, F. Cony, C. Lalanne, G. Emler, Vidal de Luigendes, Ursleur, Vigné, P. Caudolle, Bosquet.

La *Gazette de Madrid*, journal officiel, publie, à la date du 1er janvier, la convention conclue entre le ministre des finances et la banque de Saint-Ferdinand de Madrid. Cet établissement est constitué banquier du gouvernement pour recevoir les fonds de l'Etat, faire les paiements et versements nécessaires, afin de satisfaire aux besoins du gouvernement pendant le courant de l'année 1846.

Les réponses du roi de Prusse aux Etats provinciaux se suivent et se ressemblent. Les Etats demandent, le roi refuse. L'Etat de la province du Rhin avait demandé la liberté de la presse, le roi lui répond : « Impossible, la diète est là. » Cependant l'Etat avait fait entendre à S. M. que la diète ne devait pas se mêler des affaires intérieures des pays allemands, ce à quoi le roi répond : « Vous êtes dans l'erreur, lisez plutôt les résolutions de la diète de 1819 et 1834, » comme si les Etats ne connaissaient pas l'existence de ces résolutions. Mais c'est justement la légalité de ces actes que les Etats révoquent en doute. Cette comédie politique commence à devenir ennuyeuse. En général, les réponses du roi ont produit une impression pénible sur le pays, mais avec ces réponses, le gouvernement prussien a envoyé l'ordre aux censeurs de rayer tous les articles de critique relatifs à ces questions. Décidément le roi de Prusse s'est laissé endoctriner par le prince Metternich, et les conférences du Rhin ont porté leurs fruits. Reste à savoir si ces fruits seront doux ou amers.

On lit dans la *Gazette de Cologne* du 3 janvier :

« 97 prêtres catholiques, persécutés en Russie à raison de leur croyance, ont été employés comme manœuvres dans une ville russe. Un de ces prêtres a encore aux mains les marques de ce rude travail : on les a transportés ensuite à Tobolsk, où ils ont été enfermés dans des cellules privées de lumière. On les a menacés de leur infliger un traitement plus dur. Heureusement ils ont pu se soustraire à la rage de leurs persécuteurs. Ces prêtres se sont dirigés partie vers la Prusse, d'autres vers l'Italie et quelques-uns vers la France. Des ecclésiastiques prussiens leur ont donné des secours s'élevant à 3 600 francs. On croit que le roi de Prusse leur permettra de séjourner dans le diocèse du prélat catholique du royaume. Le nombre de ces prêtres réfugiés en Prusse s'élève à 30. »

Chambre des Pairs.

La chambre des pairs s'est réunie aujourd'hui dans ses bureaux pour examiner le projet d'adresse en réponse au discours du trône.

Le projet sera discuté demain en séance publique. Parmi les orateurs qui doivent prendre la parole, on cite : M. le vicomte Vilfiers du Terrage, M. Cousin et M. le comte Beugnot, sur l'Université ; M. le comte de Montalembert, sur les affaires du Liban ; M. le comte Alexis de Saint-Priest et M. le marquis de Gabriac sur celles de la Plata, etc.

Chambre des Députés.

La commission chargée de préparer le projet d'adresse à la chambre des députés a terminé ce soir ses délibérations. Après avoir entendu, dans ses deux dernières séances, le président du conseil et tous les membres du cabinet, elle a recueilli, dans cette séance, les suffrages de chaque membre sur toutes les questions. Elle a ensuite nommé pour son rapporteur M. Vitet, qui a obtenu huit voix sur neuf.

La commission se réunira après-demain vendredi pour entendre la lecture du travail de son rapporteur. On pense que la chambre sera convoquée vendredi ou samedi prochain en séance publique pour en recevoir communication.

La discussion publique ne s'ouvrira, dit-on, que jeudi de la semaine prochaine, après la nomination des diverses commissions sur les projets de loi de finances présentés récemment.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Il paraît que c'est durant le séjour que la famille royale doit faire à Neuilly au mois de mai et de juin, que la reine d'Angleterre viendra visiter de nouveau la France. De grands travaux de restauration s'exécutent à Neuilly. De là la jeune reine viendra à Paris, et elle se rendra à Versailles, où de grandes fêtes lui seront offertes.

— Sous quelques jours, dit-on, M. le prince de Montpensier doit partir pour l'Espagne.

— Les conventions commerciales conclues entre Sahlé-Sallassi, roi de Choa, en Abyssinie, et la France, par l'intermédiaire d'un voyageur français, M. Rochet d'Héricourt, viennent d'être, assure-t-on, ratifiées par le gouvernement.

— Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance royale du 5 janvier, portant organisation du service des archives du royaume.

— On assure que M. le ministre des travaux publics vient de préparer, pour être soumis à la délibération du Conseil d'état, un projet d'ordonnance tendant à introduire des modifications au tarif de péage des ponts des Arts, d'Austerlitz et de la Cité, à Paris, appartenant à la compagnie dite des trois-ponts.

— Une ordonnance royale du 4 janvier, insérée au *Moniteur* d'aujourd'hui, nomme divers présidents, juges et juges suppléants de tribunaux de commerce.

— Les journaux belges annoncent l'arrivée, à Bruxelles, de M. Sidow, traversait et jetant dans tous le convoi un épouvantable désordre. Une locomotive fut à l'instant expédiée à Heidelberg, afin de ramener en toute hâte des médecins et des chirurgiens. On ne dit pas qu'aucun voyageur ait été tué sur le coup. On cite seulement une personne qui aurait eu les jambes broyées. Le nombre des blessés est de 8 à 10. On attribue l'accident à l'étourderie du machiniste.

GUÉRISON D'UN GRAND PERSONNAGE. — On écrit de Vernet-les-Bains, le 30 décembre : « S. A. Ibrahim-Pacha est entièrement rétabli de sa maladie; sous peu de jours, il reprendra ses promenades habituelles dans les délicieux vallons de Vernet et de Corneilla. L'hiver nous a menacés un seul jour ; le lendemain un beau soleil a fait disparaître le peu de neige qui était tombée, et depuis la température est si douce qu'on se croirait aux premiers jours de septembre. Aussi nos Egyptiens sont étonnés de voir entre les mains des dames des bouquets composés des plus belles fleurs du printemps, venues en pleine terre. On ne sait si on doit se féliciter de cette chaleur anticipée. »

UNE IMPRUDENCE. — Une asphyxie involontaire, causée par la vapeur du charbon, a failli encore avoir lieu, dimanche dernier, rue Coquenard, 8. Le sieur Félix, employé comme chauffeur à l'usine de gaz située au haut du faubourg Poissonnière, après avoir accompli son travail de la nuit, était rentré chez lui à sept heures du matin. Son premier soin avant de se mettre au lit avait été de préparer son pot-au-feu et de le placer sur un fourneau allumé, puis il s'était couché. A neuf heures et demie environ, de sourds gémissements qui partaient de sa chambre furent entendus par les voisins du carré ; une forte odeur de charbon répandue dans l'escalier avait déjà éveillé leur attention. Plusieurs coups frappés à la porte de la chambre du sieur Félix étant restés sans réponse, on essaya d'ouvrir la porte, mais elle était barricadée en dedans. Le concierge de la maison, qu'on était allé prévenir, se hâta d'enfoncer la porte ; il était temps, car une vapeur délétère remplissait la chambre, et tous les symptômes d'une mort imminente se remarquaient sur la figure décomposée de l'imprudent ouvrier, qu'on trouva sans mouvement et sans connaissance étendu sur son lit. Des secours promptement administrés, deux saignées pratiquées successivement, le rappelèrent à la vie. Au dire des deux médecins qui s'étaient empressés d'accourir, quelques minutes plus tard on n'aurait plus trouvé qu'un cadavre.

LE PAUVRE AGI. — Un incendie vient d'avoir lieu sur le boulevart St-Martin. Le *Droit* le raconte ainsi : « Un Grec, nommé Agi, s'était installé dans une boutique non louée pour y vendre pendant quelques jours des dattes et des sucreries. Pour donner plus d'apparence à ce local, il avait fait une tenture avec des draps de lit sur lesquels pendait en festons une guirlande de feuillage en papier vert ; un quinquet a communiqué le feu à cette décoration qui en un instant a été la proie des flammes, mais les secours sont arrivés promptement et il n'y a eu de détruit que les marchandises du pauvre Agi, qu'on n'a pas eu le temps de sauver. »

PHILOSOPHIE PRATIQUE. — Un gentilhomme anglais, habitant Anvers depuis plusieurs années, a reçu ces jours derniers la visite de trois avocats de Londres, lui apportant la nouvelle d'un héritage de 150 millions de francs. Cette somme énorme serait due par la banque d'Angleterre et proviendrait de titres contestés jusqu'ici par cette dernière et qui, retrouvés, grâce à la diligence des avocats susdits, n'auraient plus laissé de doute sur son véritable propriétaire. Ce serait assez pour mettre cette banque à sec, si elle n'était sauvée du péril par le service des intérêts. D'après le *Journal du Commerce d'Anvers*, notre gentleman a reçu cette bonne nouvelle avec un flegme tout britannique.

LE PALAIS DES BEAUX-ARTS. — Parmi les travaux de restauration et d'amélioration qui doivent être exécutés au palais des Beaux-Arts, le premier et le plus important qui figure dans le projet, est celui qui a trait à l'achèvement de l'ornementation de l'amphithéâtre nouveau. Les opérations d'art n'ont pu être complétées dans cet amphithéâtre, à cause de la précipitation que l'on a mise à montrer au public la grande peinture de M. Paul Delaroche. On a laissé jusqu'à ce jour les toiles et les échafaudages nécessaires à cette exposition et qui cachent les parties inachevées de la salle. Le mouvement des visiteurs et l'indiscrétion de plusieurs ont détérioré le peu d'ornements qui existaient, et aujourd'hui les réparations doivent porter sur le plancher et les boiseries. On aura ensuite à orner la coupole de peintures qui la mettront en harmonie avec le grand tableau, à établir des panneaux garnis de sculptures en face de l'hémicycle, et à disposer symétriquement plusieurs médaillons.

UNE PAGE INÉDITE DES MYSTÈRES DE LONDRES. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « Angleterre (Londres), 1er janvier. — Il est assez difficile d'imaginer un vol exécuté avec plus d'audace que celui qui a fait l'objet d'une investigation au tribunal de police de Lambeth. Trois détenus, Thomas Smith, David Eales et Anne Jones, se disant femme Smith, avaient été amenés devant M. Henry, magistrat. Le plaignant, M. Thomas Phillips, tenant le *Cercle du Commerce*, s'est ainsi exprimé : Dimanche dernier, vers huit heures du soir, je suis allé voir ma sœur mistriss Hamblin, dont le mari est malade et garde le lit depuis plusieurs jours. Mistriss Hamblin était fort agitée, elle me fit signe de la suivre dans une pièce voisine ; là elle me communiqua une lettre que venait de lui donner un homme de mauvaise mine qui attendait sa réponse dans le corridor ; elle m'invita à la lire à voix basse, de peur que son mari ne nous entendît, car la frayeur pouvait être mortelle dans son état. Voici cette lettre :

« Madame, je vous écris ces lignes pour vous informer que je suis envoyé » par une personne qui vous demande de l'argent. Si vous refusez, j'entrerai » chez vous avec mes compagnons, qui sont au nombre de douze, et nous » mettrons la maison au pillage. Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de » Noël, et nous espérons que vous voudrez bien nous procurer l'occasion de » nous réjouir. Exécutez-vous donc de bonne grâce, si vous ne voulez pas » recevoir dans huit jours une pareille sommation.

» A la maîtresse de la maison, mistriss Hamblin, n. 3, Crayford-Road. »

» Je me rendis donc dans le corridor, et j'y trouvai Thomas Smith, que je connaissais un peu pour l'avoir vu à notre cercle. Je lui demandai ce qu'il voulait : « De l'argent, répondit-il en me montrant un couteau-poignard. Si je ne suis pas satisfait dans quelques minutes, j'appellerai mes gens, et nous dévasterons la maison. » En parlant ainsi, il me menaça d'un pistolet qu'il tenait dans sa main gauche, puis avec la main droite il ouvrit la porte du dehors et donna un coup de [illegible]. A ce signal, un autre homme, également armé d'un pistolet et d'un [illegible], entra dans la maison ; comme celui-ci était dans l'o[illegible] je ne pus [illegible] reconnaître.

« Smith reprit la parole, et dit : « Donnez-moi [illegible]



[illegible] le pauvre conducteur, qui en est responsable, a fait sa déclaration au commissaire de police du quartier de l'Oratoire. On recherche le voyageur signalé, dont il sera sans doute difficile de retrouver la trace.

UN TIGRE PRIS AU PIÈGE. — Il y a quelques jours, dit *Lynn-Advertiser*, une petite ménagerie de bêtes féroces traversait Potter Eigham pour se rendre à Yarmouth. Le conducteur, en s'écartant pour faire place à une autre voiture, s'approcha un peu trop du bord du fossé, et sa ménagerie fut culbutée. Les barreaux de la cage du tigre n'étant pas assez solides pour supporter le poids qui les chargeait, se rompirent, et l'animal féroce, ainsi délivré d'une manière inattendue, s'élança dans la campagne après avoir, pour premier exploit, enlevé la tête d'un aigle. Justement alarmés pour leurs bestiaux et leurs hommes par la présence d'un hôte aussi redoutable, deux fermiers de l'endroit, MM. Rudd et T.-R. Marrell s'entendirent avec le propriétaire de la ménagerie, afin de tâcher de s'emparer du tigre. Ils s'armèrent de fusils, et accompagnés du maître des animaux ainsi que d'une foule d'hommes munis de fourches en fer, ils s'avancèrent pour essayer de le saisir avec un nœud coulant. Cette tentative ayant échoué, on plaça sur le chemin de l'animal un immense panier contenant un morceau de viande; le tigre sauta dedans pour saisir cet appât, et l'on abattit aussitôt le couvercle que l'on fixa solidement, pendant que la bête féroce poussait des hurlements hideux que les plus hardis des assaillants ne purent entendre sans frissonner. Par bonheur il n'y eut personne de blessé.

AGIOTAGE SUR LES CHEMINS DE FER. — Le *Courrier du Havre* emprunte les détails suivants à un journal qu'il ne nomme pas. « Aujourd'hui, voici ce qui a lieu pour les chemins de fer, en Angleterre. 49 compagnies constituées ont versé ou emprunté 70 millions sterling (1 milliard 750 millions). Pour 118 lignes encore à établir, et dont les concessions sont obtenues du parlement, il faut 67 millions sterling (1 milliard 675 millions). Il y a 1263 compagnies qui se forment pour de nouveaux chemins, et les premiers versements que ces chemins exigeraient seraient seuls de 59 millions sterling (1 milliard 475 millions). Il résulte de l'addition de toutes ces sommes que lignes achevées, lignes concédées et lignes projetées, exigeraient, pour être achevées et livrées à la circulation, un capital de 590 millions sterling, soit en francs 14 milliards 750 millions. Fort heureusement que la loi a mis un frein à tant d'extravagance, en exigeant, dans un délai de quatorze jours, avant l'ouverture du parlement, que les versements exigés soient faits à la banque d'Angleterre, de sorte que beaucoup de compagnies, impuissantes à obéir à la loi, n'ont pu se constituer, et on calcule qu'en réalité 250 millions seulement seront réalisés et suffiront aux chemins concédés et projetés. On doit se faire une idée de l'agiotage auquel a donné lieu un mouvement factice de 14 milliards 750 millions d'actions, quoiqu'il soit descendu, en définitive, à une réalité de 250 millions. Maintenant, en supposant, même pour quelques jours, la possibilité de retirer cette somme de la circulation, ne comprend-on pas que le commerce et l'industrie céderaient la place à la finance, et que les principales sources de la richesse publique seraient momentanément taries? »

SUITE DE L'AGIOTAGE SUR LES CHEMINS DE FER. — Nous lisons ce matin dans la *Presse* : « Un nouveau sinistre, plus scandaleux de beaucoup que ceux que l'on avait eu récemment à déplorer, a été annoncé aujourd'hui à la Bourse. Un banquier, qui a pris depuis un an une part active à la formation de plusieurs chemins de fer, et qui, en dernier lieu, était dépositaire d'une des compagnies du chemin de fer de Lyon qui n'ont pas été admises dans la fusion générale, a pris la fuite en emportant, dit-on, des sommes considérables. La nouvelle inattendue de cette disparition a causé autant d'indignation que de surprise. Plainte a été portée au parquet ; plusieurs intéressés se sont mis à la poursuite du fugitif, que la police, de son côté, ne peut manquer de faire rechercher. »

A PROPOS DE LA GRÈVE DES CHARPENTIERS. — La 7e chambre de police correctionnelle s'occupait encore aujourd'hui de la grève des charpentiers. Suzette, dit *Pot-de-Vin*, avait été condamné par contumace, le 26 août dernier, à quatre mois d'emprisonnement. Arrêté il y a quelques jours, il comparaissait aujourd'hui devant le tribunal. Quelques témoins ont été entendus. Le ministère public a demandé que le jugement fût maintenu. Le tribunal, sur la plaidoirie de Me Dutheil, a réduit la peine à deux mois.

UN CURIEUX AUTOGRAPHE. — D'après l'*Impartial liégeois*, on vient de découvrir, dans les archives de Berlin, l'original de la lettre de Luther à l'archevêque de Magdebourg pour protester contre la vente des indulgences. Cette lettre porte la date du 31 octobre 1517.

UN DOUBLE CRIME. — La Cour royale de Limoges vient d'ordonner un supplément d'instruction dans une grave affaire qui mérite toute la sollitude des magistrats. Ce sont les crimes affreux qui ont été commis à Laudrerie, près Lubersac, en février 1838. Des malfaiteurs préméditèrent et consommèrent l'incendie d'une grange isolée pour attirer sur le lieu du sinistre les habitants de la maison de M. Duléri, et réussir plus facilement à voler ce propriétaire, qui venait de vendre à Uzerches pour 5 000 fr. de bestiaux. Ce projet réussit complètement. M. Duléri et ses domestiques accoururent sur le lieu de l'incendie, et il ne resta dans sa maison qu'une nourrice et l'enfant qu'elle allaitait, un jeune berger de seize ans et deux jeunes filles de cinq à sept ans. C'était trop de témoins pour l'acte qui allait s'accomplir : le berger et la nourrice furent impitoyablement assassinés et sacrifiés à la sûreté des brigands, qui s'introduisirent chez M. Duléri au plus fort de l'incendie, et les deux jeunes filles eussent partagé le même sort, si heureusement elles n'avaient pas été couchées. La justice croit être aujourd'hui sur la trace des coupables.

Loterie de Petit-Bourg.

C'est samedi prochain, 10 janvier, à quatre heures, que sera définitivement close l'exposition de la Loterie de Petit-Bourg, boulevart de la Madeleine, n° 13, cité Vindé. L'empressement que le public a mis à visiter cette exposition fait espérer que d'ici à la fin de ce mois le peu de billets qui sont encore à placer seront pris par ceux qui, tout en désirant contribuer au succès de la colonie de Petit-Bourg, sont bien aises de courir les chances variées qu'offre cette Loterie. On pense que le tirage pourra avoir lieu dans les premiers jours du mois prochain.

BALS MASQUÉS. — Samedi dernier, comme d'habitude, il y avait bal masqué et foule à l'Opéra. Une faveur générale est acquise à ces fêtes, où

pratiquer sur les femmes elles-mêmes des opérations qui contrastent d'une manière choquante avec le caractère du prêtre catholique, avec la position exceptionnelle qui lui est faite dans la société. On a exagéré, croyons-nous, l'étendue de l'abus ; il n'est pas, sous cette dernière forme surtout, aussi général qu'on s'est plu à le représenter. Qu'il existe en réalité cependant, c'est incontestable, et c'est un scandale que les évêques, tout les premiers, devraient s'appliquer à faire cesser. L'établissement des médecins cantonaux pourra seule ôter tout prétexte à cette usurpation des fonctions médicales par le clergé, comme aussi faire tomber dans le discrédit les rebouteurs et autres intrus de toute espèce qui exercent telle ou telle partie de l'art sans en avoir les premières notions.

Il est un autre tort du clergé envers la profession médicale, qui est beaucoup plus commun que le précédent ; un tort qui ne porte pas seulement préjudice à des médecins gens de mérite et d'honneur, mais qui tourne au détriment des populations rurales en contribuant pour beaucoup à les priver de praticiens instruits et capables. Nous voulons parler de l'influence du prêtre dans le choix d'un médecin, influence toute-puissante dans les campagnes, et qui, trop souvent, ne s'exerce qu'au profit des passions cléricales, sans considération aucune, soit pour les droits du talent et du savoir, soit pour l'intérêt des malades, intérêt sacré, puisque pour eux il y va parfois de l'existence même. La plupart de nos curés de village ne se rendent pas compte de la responsabilité qu'ils assument, quand ils patronnent et recommandent ou bien desservent et proscrivent un médecin, en se guidant uniquement pour cela sur leurs sympathies ou leurs antipathies religieuses. Nous concevons parfaitement que, s'il se rencontrait parmi les médecins des fanfarons d'impiété, se faisant un plaisir d'arracher du cœur des habitants de la campagne avec lesquels ils se trouveraient en contact les germes de la foi et de la piété ; que si, appelés auprès d'un malade en danger de mort, ces mêmes médecins se faisaient un jeu de le priver des secours de la religion tels que les prescrit la croyance à laquelle il appartient, les prêtres, à leur tour, se fissent un devoir de conscience d'éloigner comme dangereux pour les intérêts spirituels des malades, ces médecins du corps, ennemis déclarés du salut de l'âme. Mais combien l'hypothèse que nous venons de faire est en désaccord avec la réalité ! On ne trouverait nulle part aujourd'hui, sinon à l'état d'anomalie tout à fait exceptionnelle et quasi-maniacale, on ne trouverait nulle part, disons-nous, de médecin, quelle que fût son opinion sur le fond des dogmes religieux, qui se complût à tourner en dérision les choses saintes et à entraver le prêtre dans le service de son ministère auprès des malades et des moribonds.

Mais, pour être mis au ban de la sacristie, il n'est pas besoin d'avoir de pareils torts. Médecin dans une commune rurale ou même dans certaines petites villes, si vous ne remplissez *ostensiblement* vos devoirs de religion ; si vous n'allez point à confesse et ne faites point vos pâques ; si, membre du conseil municipal, vous n'appuyez pas toutes les prétentions du presbytère et n'épousez pas toutes ses querelles, fût-ce vis-à-vis de l'autorité civile ; malheur à vous ! Fussiez-vous par ailleurs un homme parfait, un praticien des plus distingués, l'influence sacerdotale vous aura bientôt retiré toute votre clientelle de campagne. Vous n'aurez d'autre parti que de vous réfugier dans une localité plus considérable, où l'autorité du prêtre ne règne pas seule sans contrepoids. Citons à ce propos un exemple entre mille.

Dans certain canton du Finistère s'était fixé, au milieu d'une population rurale, un docteur, ancien chirurgien de la marine. Il avait fort bien pris. Tout le monde, clergé, administration, habitants, était satisfait de son zèle et de ses services. Sa clientelle grossissait d'année en année. Arrive par malheur la pétition du clergé pour la liberté de l'enseignement. On la lui présente à signer. Ne comprenant pas cette liberté de la même manière que les auteurs de la pétition, il refuse sa signature. On insiste, en lui donnant à entendre qu'il y va de ses intérêts ; il refuse jusqu'au bout de faire un acte contraire à ses convictions. — Or, à partir de ce moment, le médecin dont nous parlons a vu sa clientelle l'abandonner : au bout de six mois, elle était diminuée de moitié ; au bout d'un an, il lui restait tout au plus une demi-douzaine de familles assez puissantes et assez éclairées pour oser braver l'interdiction lancée par le presbytère. De là, pour ce praticien, la nécessité de déguerpir et d'aller dans la ville voisine recommencer la tâche difficile et hasardeuse d'une clientelle à former (2).

(1) Voir les numéros des 23, 29 et 30 décembre.

(2) Un pareil résultat est d'autant plus regrettable qu'il s'agit de l'une des contrées où les médecins font le plus défaut aux populations rurales. On ne compte dans le Finistère qu'un médecin pour 4 431 personnes, et naguères le préfet de ce département, dans son rapport au conseil général, s'exprimait ainsi :

« Dans l'état actuel des choses, les indigents sont complètement privés, » dans les campagnes, des secours de la médecine. Il est difficile de se faire » une juste idée de toutes les souffrances physiques qui, dans nos campagnes, demeurent sans secours, et de tous les effets désastreux qui s'en » suivent. Je suis, par exemple, frappé chaque année du nombre prodigieux » de jeunes gens que le conseil de révision exempte pour déformation de » membres, suites de fractures ou de luxations mal réduites ; du nombre » d'infirmités devenues incurables parce qu'un mal, peu grave d'abord, n'a » pas été soigné dans le principe.

» C'est donc, ajoute ce magistrat, un devoir pour l'administration de créer » dans chaque canton, un service médical gratuit pour les indigents. »

Aux termes du même rapport, il y aurait lieu de nommer dans les cantons ruraux du Finistère, 34 ou 35 médecins, dont le traitement, porté de 300 à 500 fr. suivant les localités, serait pris sur un fonds départemental de 4 000 fr., augmenté de subventions fournies par les communes.

Sur cette proposition du préfet, voici le vote qu'a émis le conseil général :

« Le conseil donne son approbation la plus chaleureuse au projet conçu » par M. le préfet pour l'établissement de médecins cantonaux dans le département. Il est convaincu que, si l'on parvenait à organiser ce service et » si des médecins résidant dans nos campagnes contractaient l'engagement » de consacrer un jour par semaine à des consultations pour les pauvres, et » pouvaient être appelés sur la réquisition des maires à donner gratuitement des soins aux malades indigents, on aurait rendu au Finistère un » service immense. Il désire ardemment que la réalisation de ce projet devienne possible au moyen du concours des communes stimulées par l'administration supérieure et des subventions départementales dont il déplore l'exiguité. »

Nous citons cette délibération, non-seulement pour le bon exemple, mais encore parce qu'elle montre combien est vivement senti le besoin des médecins cantonaux.

clergé des passions haineuses qui sont loin de notre propre cœur, mais parce que nous croyons utile de signaler une des causes qui concourent d'une façon puissante à écarter du séjour des campagnes les praticiens qu'il serait si désirable de voir s'y établir. Cette intolérance et cette partialité de la gent dévote prêtres servent d'ailleurs fort mal les véritables intérêts de la religion. Rien ne révolte davantage les âmes généreuses que toutes ces manœuvres qui tendent à obtenir des manifestations intéressées en faveur d'un culte quelconque. Il y a tels hommes que leurs convictions et leur inclination porteraient peut-être aux pratiques religieuses, et qui osent à peine s'y livrer publiquement, de peur d'être confondus avec

> Ces gens qui, par une âme à l'intérêt soumise,
> Font de dévotion métier et marchandise.

Or, le règne de ces gens-là n'est point passé du tout ; il tend, au contraire, à fleurir de plus belle. Voyez ce qui se passe pour les médecins, pour les notaires de campagne et même pour ceux de villes quelquefois. Nous concevrions et nous désirerions, nous, que le clergé catholique employât, pour relever l'empire ébranlé des croyances et ranimer dans le cœur attiédi des fidèles les pieuses ferveurs d'un autre âge, des moyens à la fois, et plus nobles, et plus dignes du but. Est-ce que la puissance spirituelle n'existe plus que de nom, puisqu'elle a si peu foi en elle-même et qu'elle montre tant de souci d'agir sur les consciences par l'appât des biens matériels ? Hélas ! ce qu'elle peut ainsi opérer de conquêtes, n'est guère propre à faire honorer et respecter la religion.

D'autres tracasseries sont encore suscitées aux médecins des campagnes par l'esprit de parti et les dissidences d'opinion politique. — Il y a d'abord le manoir ou château du gentillâtre, qui prétendra imposer tout médecin des votes légitimistes ; sa clientelle est à ce prix. Il y aura pour le moins deux autres coteries, tout aussi exigeantes, chacune de son côté : celle qui cabale pour l'administration et celle qui agit dans le sens inverse.

La profession ne sera jamais si bien affranchie de toutes ces tyrannies inquisitoriales que lorsqu'il sera institué des médecins de canton, nommés sur des titres vraiment médicaux, appréciés par des hommes compétents. Que ces médecins soient mis en mesure de donner *gratuitement* leurs soins à la plupart des habitants de la campagne, à tous ceux qui sont peu aisés, et c'est le grand nombre ; voilà le vrai, le seul moyen, peut-être, d'en finir avec le charlatanisme qui, sous des formes diverses, exploite la population rurale, avec ces pratiques grossières et superstitieuses qui, sous prétexte de santé, sont encore en vogue dans bien des contrées.

Il existe presque partout d'excellents éléments qui pourraient être utilisés pour le soulagement des malades, et qui, faute d'une direction éclairée, n'ont guère été que nuisibles jusqu'à présent. Ainsi, dans un très-grand nombre de communes, il y a aujourd'hui des sœurs vouées au soin des malades et à l'éducation des petites filles. Livré à ses propres inspirations, le zèle charitable de ces pieuses personnes s'égare souvent. Il est tel de leurs établissements où l'on a un jour pour saigner quiconque se présente. Dans la plupart on délivre des purgatifs et d'autres médicaments. Voilà de bonnes intentions mal employées, qui, sous la direction habile d'un médecin, rendraient de précieux services.

Nous n'avons rien spécifié de particulier sur le mode de nomination des médecins cantonaux. Il doit, autant que possible, être soustrait à la faveur et à l'esprit de coterie. Mais quel qu'il puisse être, l'institution sera toujours, par rapport à ce qui existe, un avantage immense. Nous n'avons pas non plus désigné en détail les attributions de ces préposés à la santé publique. Il va sans dire que la vérification des décès, mesure importante, complètement omise dans les campagnes, que la vaccination rentreraient dans ses attributions.

Etant ainsi assuré au profit de la grande masse populaire, le bon et utile emploi des médecins, passons à l'examen des institutions destinées à les former.

Dr CH. PELLARIN.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 7 JANVIER 1846.

Le *Journal des Débats* analyse le bilan de la situation maritime qui vient d'être distribué aux chambres. Il s'agit pour les chambres, cette année, dit-il, de poser les bases même de notre puissance navale. « La France, dit le *Journal des Débats*, quoiqu'elle soit une puissance *essentiellement continentale*, a besoin d'une force navale importante, complément obligé de sa force militaire et qui, après avoir assuré la défense du territoire et protégé son commerce, va prendre dans les destinées du globe la part d'influence qui convient à la dignité du pays de revendiquer. Il est question d'une reconstitution de la marine sur une base plus large que celle fixée par les ordonnances de 1837 et 1842. »

La *Presse* analyse aussi ce document. Elle constate le déficit considérable, avoué de notre état maritime, et fait voir que ce n'est point à la mesquinerie des allocations votées par les chambres que ce déficit peut être attribué. Elle considère la question comme un des sujets les plus dignes de préoccuper les chambres et le pays.

Le *National* examine la situation de l'Algérie. « Il ne faut pas, dit-il, se faire illusion sur la valeur des soumissions qui se font aujourd'hui. Motivées par la nécessité où sont les tribus de se livrer aux travaux agricoles pour assurer leur subsistance, elles ne sont pas plus sérieuses que toutes les soumissions antérieures, et sans nul doute, une fois les récoltes assurées, l'étendard de la révolte sera de nouveau levé.

» D'ailleurs, dit le *National*, la question capitale est maintenant déplacée, et eussions-nous pacifié réellement l'Algérie, que nous nous trouverions en face du Maroc avec la situation que nous a faite le déplorable traité dont les évènements actuels sont l'inévitable suite. »

L'*Esprit public* dénie au *Constitutionnel* et au *Siècle* le droit de se dire représentant, l'un du centre gauche, l'autre de la gauche. Le *Constitutionnel*, dit-il, n'est que l'instrument d'un homme et d'une coterie dans le centre gauche. Le *Siècle* n'est que l'agent d'une certaine spéculation qui a voulu mettre la gauche aux pieds de M. Thiers, qui l'a compromise et déconsidérée autant qu'il était en elle dans les folies et les platitudes du 1er mars, et lui demande tous les jours sa propre abdication au profit du héros des bastilles.

« N'est-il pas scandaleux et intolérable, s'écrie l'*Esprit public*, de voir des complaisants, livrés à tous les caprices, à tous les calculs d'un hom-

[illegible]

Halle à la viande du 7 janvier. — 23969 kil. Bœuf 1,50-1,30-0,80. — 17176 kil. Veau 1,70-1,50-1,20. — 5913 kil. Mouton 1,70-1,30-0,80. — En gros 31360 kil. 1,24-1,17-1,10.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 5, 6 et 7 janvier. — *Beurre* (le kil. En livres 1,90 à 2,54. — En mottes Isigny 1,80 à 4,80. — En mottes Gournay 1,80 à 2,70. — Petit beurre 1,72 à 2,10. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *Œufs* (le mille). Du 5 janvier. 60 à 90. — Du 6, 62 à 95. — Du 7, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine), 6 janvier. Brie 12 à 58. — A la pie 5 à 13.

Marché aux chevaux du 7 janv. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 89, vendus 16 de 225 à 840. — De trait 225 entrés, vendus 24 de 390 à 1080. — Hors d'âge 142 entrés, vendus 14 de 70 à 275. — Anes entrés 5, vendus 0 de 00 à 00. — Chèvres amenées 0, vendues 0 de 00 à 00. — Voitures, 9 amenées, 1 vendues de 00 à 80. — Encan, entrés 3, vendus 3 de 40 à 110. — Essai, 55.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 7 janvier. — Foin 1re 50 à 52 ; 2e 46 à 40 ; 3e 00 à 42. — Paille de seigle 1re 35 à 36 ; 2e 33 à 00. — Paille de blé 1re 32 à 34 ; 2e 30 à 31 ; 3e 00 à 00.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 6 janvier. — GAILLARD, ancien marchand de vins, rue Notre-Dame-des-Champs, 8, présentement rue Saint-Lazare, 125. Juge commissaire, M. de Rotrou ; syndic provisoire, Gromort, passage Saulnier, 4 bis. — ROGER, tôlier, rue de Charonne, 21. Juge commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — BOURGEOIS, chaudronnier zingueur, à Batignolles, rue de Lévis, 2. Juge commissaire, M. Barthelot ; syndic provisoire, M. Hellet, rue de Paradis-Poissonnière, 56. — Auber, charcutier, à Belleville, rue de Paris, 147. Juge commissaire, M. de Rotrou ; syndic provisoire, M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

Bourse du 7 janvier 1846.

Favorisés par les nouvelles de Londres, tous nos cours ont ouvert en hausse pour finir un peu moins bien. Il y a eu résultat 10 c. de baisse sur le 3 0/0 comme sur le 5 0/0. Quant aux chemins de fer, il y a baisse sur quelques-uns et hausse sur d'autres. Les Boulogne ont monté de 25 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge 1842, 103. — Id. 2 1/2, 58. — Banque belge, 780. — Id. 3 0/0, 38, 37 1/2, 38. — Dette intérieure, 33 1/2 3/8. — Chemins de : Sceaux, 500. — Fampoux, 500. — La Teste, 200, 195. — Oblig. hypothécaires, 188,75. — Jouissance des 4 canaux, 112 50. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7100. — Id. nouvelle, 3000. — Union linière, 500, 495. — Lin Maberly, 720. — Gaz, Compagnie française, nouv., 4700. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1050. — Houillères Chazotte, 800. — Obligations de ; Orléans, 1220. — Grand'Combe anc., 1110. — Rouen, 1040.

5 0/0 compt.....	1er C. 121 35	P. H. 121 40	P. H. 121 30	dr C. 121 30	hier 121 45
— fin cour....	121 35	121 60	121 25	121 25	121 45
3 0/0 compt.....	83 30	83 30	83 15	83 15	83 40
— fin cour....	83 40	83 40	83 25	83 25	83 20

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife
O. de la Ville...	1380 ««	« ««	B. 5 ««	5 0/0 Bge 1840.	100 1/2	101 ««	H. 1/2
B. de France....	3310 ««	3330 ««	H. 25 ««	— Portugais..	« ««	« ««	«
C. Gou. ex div..	1145 ««	« ««	B. 5 ««	Esp. D active.	37. ««	« ««	
C. Gameron....	1140 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples..	« ««	99 75	H. 25
C. hypot.......	550 ««	« ««	H. 2 50	— Romain..	102 1/4	« ««	
Canaux.......	1260 ««	1263 50	H. 2 50	Obl. Piémont.	1225 ««	« ««	« ««
St-Germ.....	« ««	« ««	« ««	Au 15.			« «
V. r. d......	350 ««	342 50	H. 17 50	— 350, 345, 345.			H.10 ««
— r. g.......	380 ««	365 ««	H. 5 ««	— 372 50, 365.			« ««
Orléans.....	1270 ««	1262 50	B. 2 50	— 1275, 1275, 1266 25.			H. 1 25
Strasb.......	255 ««	257 50	H. 2 50	— 260, 258 75.			H. 2 50
Rouen.......	1035 ««	1032 50	H. 7 50	— 1040, 1045, 1030.			H. 5 ««
Havre.......	825 ««	820 ««	H. 5 ««	— 820, 830, 820.			« ««
Marseille....	1010 ««	1005 ««	« ««	— 1010, 1013 50, 1000.			B. 7 50
Vierzon.....	722 50	715 ««	B. 15 ««	— 720, 710.			B.10 ««
Nord........	765 ««	762 50	H. 15 ««	— 770, 761 25.			H. 1 25
Bordeaux....	655 ««	657 50	B. 2 30	— 663 75, 655.			B. 7 50
Boulogne.....	560 ««	570 ««	H. 15 ««	— 555, 570.			H.25 ««
Montereau...	« ««	« ««	« ««	— 450, 452 50.			H. 2 50
Fampoux.....	« ««	« ««	« ««	—			« ««
Dieppe.......	497 50	495 ««	« ««	— 495, 500, 492 50.			B. 2 50

(CHEMINS DE FER.)

LONDRES, 3 janv.		PARIS, 7 janvier. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 7/8	3 0/0 F. c. 83 50 d. un. 83 50, 60 d. 50.	Av. 83 28.
Esp. act.	29	P. p. 83 95, 83 90 d. 50.	Ap. 82 17 1/2.
Portug.	59	5 0/0 F. c. 121 75, 121 95 d. 50.	B. du Trés
Mexic.	32	F. p. 121 55 d. 50.	3 1/2 à 2 m.
3 0/0 hol.		Orléans, fin c. 1290 d. 20.	3 0/0 f.c.19,7 1/2
2 1/2.		Nord, au 15 janv. 772 50, 770.	F. p.
Rouen.	40, 41	777 50, 771 25 d. 10.	5 0/0 f. c. 19.
Orléans.	49, 50	Au 31. 785, 777 50 d. 20, 795 d. 10.	
Nord.	«		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 101,50 à 00,00 ; courant du mois, 103,00 à 00,00 ; 3 suivants 1846, 103,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 99,00 à 00,00 ; 4 derniers, 95,00 à 00,00.

LILLE. — Courrier en retard.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 122,00 à 000,00 ; 8 premiers mois, 122,00 à 123,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 85,00 à 00,00.

SUIFS de place (50 kil.), 65,50. — Id. de Russie, disponibles et autres suifs étrangers, 60 à 62. — Id. de Russie, à savons, 59.

CHANDELLE, 66 à 67.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 8 janvier.

7 h. »|» FRANÇAIS. — Une Chaîne. Le Legs.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — La Syrène. Le Chalet.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Pirata.
7 h. »|» ODÉON. — Diogène.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — V'là c'qui vient de paraître. Riche d'amour.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Nuit aux soufflets. La Gardeuse. Le Lansquenet.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre. Femme laide.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Marie-Jeanne.
6 h. »|» GAITÉ. — L'Explation. La Sœur du muletier.
7 h. »|» AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. »|» CIRQUE-OLYMPIQUE. — Les 2 Eléphants.
6 h. »|» COMTE. — Le Flageolet. Chemin de fer.
6 h. »|» FOLIES. — Pl is heureux. Moustache. Nicolas. Gig-Gig.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., rue du Croissant, 16.

la lecture du projet d'adresse élaboré par la commission.

Ce projet ne brille ni par l'élévation des pensées, ni par la chaleur des sentiments; pas même, ce qui serait pourtant bien plus facile, par l'élégance de la forme. C'est un écho du discours du trône; mais tandis que les échos abrègent les paroles répétées, ici elles sont allongées et paraphrasées. Il va sans dire que tout y respire l'optimisme le plus absolu; excellentes nouvelles des dispositions amicales des puissances étrangères (on ne dit rien du Texas ni de l'Orégon); ravissements sur les *bonnes et intimes* relations de la France et de l'Angleterre; espoir plein de confiance dans de prompts succès sur les rives de la Plata et en Afrique (rien de Madagascar!); admirable situation des finances (rien des crédits extraordinaires!); extension du bien-être dans toutes les classes de la population (rien de la misère produite par l'insuffisance des récoltes!). Une seule réserve pour modérer l'essor d'une prospérité si démesurée: la Chambre espère que le gouvernement du roi, prudent appréciateur de la situation générale des affaires, se montrera sobre d'entreprises nouvelles en fait de travaux publics. Il est difficile de comprendre la raison de cette sobriété, puisque tout va pour le mieux sous cette meilleure des politiques.

On sent, à la lecture de cette pièce, quels efforts a fait la commission pour paraître dire quelque chose sans rien dire du tout, de crainte de manquer aux traditions ou à la prudence. Le naturel de l'inspiration ne se révèle que par un ton uniforme de paisible contentement, quelque chose de pareil aux sentiments calmes de l'automne de la vie. MM. les pairs ont du moins l'excuse des ans, si leur langage ne s'anime pas des ardeurs de la virilité. Mais la chambre des députés, qui est plus jeune, se montrera-t-elle plus vivante?

Un incident s'est élevé avant la discussion: en vain M. le vicomte Dubouchage, appuyé par MM. de Saint-Priest et Bussières, en a demandé le renvoi au lendemain, se fondant sur la tardive communication de documents importants; la chambre était trop impatiente d'en finir; elle a voulu se mettre sur-le-champ au travail. Au fait, il n'y avait aucun inconvénient réel, puisque le premier jour, et peut-être plusieurs autres, doivent être absorbés par M. Cousin; mais un intérêt de dignité semblait prescrire une autre marche. N'y a-t-il pas quelque irrévérence de la part des ministres à ne communiquer des documents essentiels, tels que ceux relatifs aux affaires du Texas et du Maroc, que la veille ou le matin des débats, et surtout de commencer la discussion avant que toutes les communications nécessaires soient faites, ce qui était vrai, ainsi que l'a reconnu M. l'amiral de Mackau, pour les affaires de la Plata? De tels procédés ne sont guère propres à relever l'autorité des décisions de la chambre. M. de Boissy n'a pris la parole que trois fois sur cet incident; il a même annoncé que si on passait outre, sans lui laisser le temps d'une étude approfondie de tous les documents, il protesterait par son silence pendant tout le cours de la discussion, ce qui a paru faire un sensible plaisir à M. Pasquier.

Après cet incident, le président a reçu le serment de deux nouveaux pairs, MM. de Béthizy et de Bonnemain, dont le brillant cos-

M. Cousin a véritablement ouvert la lutte par une déclaration de guerre sans ambage ni détours, contre M. de Salvandy. Nous aimons les positions franches, et l'attitude qu'a prise l'ancien ministre de l'instruction publique a du moins le mérite de la franchise. Sa parole solennelle, où l'emphase se mêle à la passion, n'a pas eu un grand succès. Le silence a accueilli toutes ses attaques, même sa péroraison; or, le silence est la leçon des philosophes comme celle des rois, du moins à la Chambre des pairs, où l'on n'use guère d'autres marques d'indifférence. M. de Salvandy lui a répondu avec mesure et fermeté, et plus heureux que son rival il n'a pas éprouvé la douleur de l'isolement. De nombreux témoignages d'approbation ont accueilli ses dernières paroles. Mais dans ce duel à portefeuilles, les armes des combattants se sont à peine rencontrées. M. Cousin a défendu la légalité des ordonnances qui, sous la Restauration et depuis 1830, avaient modifié le décret de 1808, sans défendre en lui-même le régime qu'elles avaient établi, car il a conclu à la nécessité d'une loi nouvelle; M. de Salvandy n'a pas critiqué la légalité de ces ordonnances, mais il a soutenu et démontré que le régime qu'elles avaient créé était inconciliable avec les principes généraux de l'administration publique et les exigences du service, ce qui justifiait sa prétention à réformer par une ordonnance le système fondé sur des ordonnances, surtout pour rentrer dans le régime de la loi, car on sait que le décret de 1808 a force de loi, comme tous les décrets analogues de l'Empire. La discussion est loin d'être épuisée. Nous y reviendrons.

M. Cousin était si préoccupé de son sujet, qu'il a oublié de dire s'il votait pour ou contre l'adresse, et le président a paru l'interroger sur ce point.

Dans le courant de la session de 1846, sir Robert Peel fit adopter par le parlement anglais des diminutions importantes, et même des suppressions totales dans les tarifs de douane. Le résultat *budgétaire* de cette profonde modification des tarifs est curieux à relater, en face de nos hommes de finance que la moindre réforme effraie et qui craignent sans cesse que la plus simple réduction de droits mette en péril le budget français.

Le relevé des revenus anglais pour l'année 1845 vient d'être fait, et malgré l'abolition des taxes qui rendaient plus de 3 millions de livres sterling (75 millions de francs), le budget n'a éprouvé qu'une diminution de 633 550 livres sterling (15 840 000 fr.) Et même en comparant le dernier trimestre de 1845 avec le trimestre correspondant de 1844, on remarque une augmentation de revenu d'un peu plus de deux millions de francs.

Il est donc probable que le mouvement d'accroissement des affaires, causé par la diminution des taxes, ramènera dès l'année prochaine l'équilibre dans le budget de l'Angleterre.

Changement de ton.

De même qu'il y a des malades imaginaires, il est des hommes malades qui se croient toujours d'une santé florissante et qui, à mesure qu'ils s'approchent de la mort, crient au premier venu qu'ils se portent on ne peut pas mieux. Or, il en est des peuples comme des individus. Les conservateurs officiels de tous les pays, qui à

sent connaître leurs véritables griefs et leurs véritables maux. Du peuple anglais, le plus misérable de tous les peuples civilisés, paraît ne plus vouloir se payer de phrases constitutionnelles et de promesses illusoires. Il y a longtemps qu'il crie famine devant les portes de l'aristocratie. Celle-ci, imitant la fourmi de la fable, lui a toujours répondu: *Dansez maintenant*. Mais le moment est venu où cette égoïste fourmi, craignant la danse elle-même, est prête à ouvrir ses magasins et à faire quelques sacrifices.

Nous lisons dans un journal de Londres que les municipalités de la Cité et de Dublin ont présenté à la reine l'adresse suivante:

Très gracieuse souveraine,

Nous, les loyaux sujets de Votre Majesté, lord-maire, aldermen et conseillers de la Cité de Londres, venons humblement et respectueusement représenter à Votre Majesté:

Que, si grand, si puissant, si riche que soit ce pays, la plus nombreuse portion des sujets de Votre Majesté en Irlande, en Angleterre, en Ecosse et dans le pays de Galles, s'est vue depuis long-temps réduite à la pomme de terre pour principale nourriture;

Que toutes les classes, mais particulièrement les classes pauvres, ont beaucoup souffert de ce système national d'alimentation;

Que la maladie qui a frappé les pommes de terre a jeté les sujets de Votre Majesté dans une grande anxiété, dans une profonde détresse, et les a exposés au danger de la famine;

Que leurs souffrances doivent être attribuées à la législation vicieuse qui, repoussant l'importation du blé, restreignant le commerce, éloigne de la nation les bienfaits de la Providence;

Nous supplions donc humblement Votre Majesté d'user des moyens en son pouvoir pour ouvrir les ports du royaume à la libre importation des blés.

La reine a reçu l'adresse des mains du lord-maire et a fait, d'une voix très accentuée, la réponse suivante rédigée par le cabinet:

Les motifs qui vous ont poussés à me présenter cette adresse sont par moi appréciés comme il convient. Les besoins et les souffrances de mon peuple rencontreront toujours dans mon cœur la plus vive sympathie. Je regrette profondément la disette qui s'est produite cette année sur une denrée qui fait vivre un si grand nombre de mes sujets.

J'ai ordonné au parlement de se réunir à bref délai, et c'est avec plaisir que je sanctionnerai toute mesure que sa sagesse pourra lui suggérer pour le soulagement de cette détresse *temporaire*, et le bien-être *permanent de toutes les classes* de mon peuple.

La réponse de la reine est digne, et prouve que le gouvernement anglais désire sérieusement faire quelque chose. Mais il faut convenir que l'adresse de la municipalité est aussi ferme que concise et énergique.

Le gouvernement a reçu d'Alger le rapport suivant:

M. le lieutenant-général de Bar à M. le pair de France, ministre de la guerre.

Alger, le 30 décembre 1845.

Monsieur le ministre,

Depuis le 20 de ce mois, il ne m'est parvenu aucune lettre de M. le maréchal gouverneur général. Je sais seulement qu'il devait être le 23 sur le Haut-Riou.

M. le lieutenant-général Bedeau, par une lettre du 27 de ce mois, m'annonce que les diverses fractions de Beni-Djaad ont fait leur soumission, et que notre khalifa Si-Mahiddin se rend à présent responsable de la tranquillité à venir de cette tribu. Le général est sans inquiétude sur les Aribs et les Beni-Soliman, ainsi que Mahiddin, qui

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

VENDREDI 9 JANVIER 1846.

LE GRILLON DU FOYER.[1]

SECOND CRI DU CRI-CRI.

(Suite.)

May n'avait pas proféré une parole, bonne ou mauvaise; elle était restée immobile, les yeux baissés, ne prenant aucune part à ce qui se disait. Sa bonne femme de mère intervint, et fit observer en premier lieu que les jeunes filles étaient des jeunes filles, que les absents étaient absents, et que tant qu'on serait jeune et étourdi, ou se conduirait en personne jeune et étourdie. Elle ajouta deux ou trois autres sentences de cette force, tout-à-fait irrécusables. Elle remercia Dieu avec ferveur d'avoir toujours trouvé dans sa fille May une enfant respectueuse et docile. Elle n'en tirait pas vanité, quoiqu'elle eût lieu de croire y être pour quelque chose. Quant à M. Brisebille, c'était, au point de vue moral, un parti fort sortable; et sous le rapport de l'agrément, il ne fallait qu'avoir des yeux pour juger qu'il ferait un gendre parfait. Elle insista sur ce point avec emphase. Quant à la famille dont il allait bientôt faire partie, M. Brisebille n'ignorait pas les droits qu'elle avait à la considération, bien que peu fortunée. Sans certaines circonstances, qui se rattachaient indirectement au commerce de l'indigo, et sur lesquelles il ne lui convenait pas d'insister, les membres de cette même famille seraient aujourd'hui possesseurs d'immenses richesses: mais elle ne voulait faire aucune allusion au passé, ni au refus que sa fille avait opposé pendant longtemps aux sollicitations pressantes de M. Brisebille. Elle s'abstenait de dire une foule d'autres choses, qu'elle dit néanmoins tout au long. En définitive, elle proclama, comme résultat général de son observation particulière et de sa longue expérience, que les mariages où il entrait le moins de l'ingrédient qu'on est convenu d'appeler romanesquement amour, étaient toujours, et de beaucoup, les plus heureux; et, qu'elle anticipait sur la félicité, — non pas une félicité enivrante, mais réelle, solide, durable, — qui ne pouvait manquer de suivre l'union projetée. Elle conclut en assurant l'auditoire qu'elle n'avait expressément vécu que pour assister à l'heureux jour du lendemain; et que ce jour passé, son unique désir était d'être convenablement ensevelie et enterrée, en bonne compagnie, dans le [illegible] en vogue.

Il n'y avait pas de [illegible] à toutes ces assertions, comme en [illegible] qui s'écarte du but. En consé[illegible] conversation changea, et l'atten[illegible] veau, le pâté de jambon, le gigot froid, les pommes de terre, la tarte et les autres petites choses. Afin qu'on ne perdît pas de vue la double bière en bouteille, John Pérybingle proposa de boire au lendemain, au jour des noces! et remplit les verres à la ronde pour trinquer avant de se remettre en route.

Car vous saurez qu'il ne faisait là qu'une halte, l'honnête Jean, pendant que le vieux cheval mangeait son picotin d'avoine. Il allait à quatre ou cinq milles plus loin. A son retour, le soir, il devait s'arrêter un moment, prendre Petiote, et la ramener au logis. C'était l'ordre du jour, pour les réunions de pique-nique, et depuis qu'elles étaient instituées, on l'avait toujours suivi.

Deux des convives, outre les prétendus, semblaient peu disposés à faire honneur au toast. L'un était Mme Pérybingle, trop exaltée, trop troublée, pour se prêter aux petites exigences du moment; l'autre était Berthe qui se leva, avant la fin du repas, et sortit de table.

— Au revoir! dit le roulier, endossant sa grosse cape de toile cirée. Je reviendrai à l'heure ordinaire. Au revoir tout le monde!

— Au revoir, Jean! répondit Caleb.

Il semblait le dire par cœur, tout en saluant machinalement de la main. Toujours debout, il observait Berthe, avec un visage inquiet, étonné, dont l'expression ne changeait pas.

— A bientôt, petit tondu! dit le roulier, se courbant pour baiser l'enfant, que Kitty l'Ebaubie, tout occupée à jouer du couteau et de la fourchette, avait déposé endormi (par bonheur sans accident), dans une petite cabane meublée par Berthe. Au revoir! il viendra un temps où tu iras à ton tour faire la nique au froid, Petiot, pendant que le vieux père fumera sa pipe au coin du feu, et soignera ses rhumatismes. Hé! Petiote! où es-tu donc?

— Me voici, Jean!

Elle tressaillit.

— Alerte! répliqua le roulier, frappant bruyamment dans ses mains sonores. Allons, donne-moi ma pipe!

— Ta pipe, Jean! je l'ai tout à fait oubliée.

(1) Voir nos numéros du 3 au 8 janvier.

Une pétition signée par quinze des principaux négociants du Sénégal, qui demandent que le gouvernement français prenne un parti définitif au sujet de notre comptoir d'Albreda, vient d'arriver à Paris. Elle sera déposée prochainement sur le bureau de la chambre des députés. Les pétitionnaires terminent en rappelant un fait qu'il est curieux de reproduire. En 1818, un jeune voyageur français, M. Mollien, explora le cours de la Gambie; arrivé à trente milles environ de sa source, il trouva un poste anglais dont le chef l'engagea à ne pas pousser plus avant, le prévenant qu'il allait entrer dans un bois regardé comme sacré par les habitants du pays, qui massacraient ceux qui osaient y porter leurs pas. M. Mollien, n'obéissant qu'à son amour pour la science, continua son chemin, pénétra dans le bois, y passa le mois d'avril tout entier, et découvrit le premier les sources de la Gambie, qu'il explora dans le plus grand détail. Depuis lors, sa tentative fut renouvelée, et notre courageux compatriote ouvrit ainsi à l'Europe un pays précieux pour ses objets de troque. Le ministre des affaires étrangères d'Angleterre lui écrivit, pour le féliciter, une lettre qui est déposée aux archives de Saint-Louis et dans laquelle, énumérant les résultats de sa découverte, il lui dit qu'il avait bien mérité de la Grande-Bretagne et de la France, qui elle aussi avait sur un point de la Gambie un établissement très ancien et des intérêts commerciaux.

Les pétitionnaires demandent, en résumé, que la sécurité et la liberté soient enfin acquises au commerce d'Albreda.

On lit dans l'*Impartial du Rhin* :

« Un incident politique très grave vient de compliquer la situation du canton de Vaud qui se débat déjà si péniblement dans ses embarras révolutionnaires.

» M. Bluntschli, en ouvrant comme président la session du grand conseil de Zurich, a jeté un coup-d'œil sur la situation actuelle de la Suisse; il a montré ce qu'était devenu le canton de Vaud depuis qu'il avait subi la violence d'une révolution et n'a trouvé d'exemple de la persécution dirigée aujourd'hui contre les pasteurs protestants que sous le règne des empereurs païens ou lors de la terreur qu'enfanta la révolution française.

» Ce langage de la part d'un haut fonctionnaire a causé une très vive irritation dans le canton de Vaud. M. Druey, son dictateur, a pris sa part de ces reproches, et a présenté au grand conseil du canton de Vaud une motion tendant à demander des explications, et au besoin *réparation* au canton de Zurich. Les débats ont été orageux. M. Druey a essuyé les apostrophes les plus véhémentes. Les mots *calomniateurs* ont été échangés. Un partisan de M. Druey a dit qu'on avait été *enfoncé* en religion comme on avait été *enfoncé* en politique.

» Enfin, la résolution suivante a été adoptée : « Le grand conseil
» du canton de Vaud repousse avec indignation les paroles outrageantes
» et calomnieuses prononcées par le président du grand conseil du
» canton directeur de Zurich.

» Il charge le conseil d'Etat de transmettre cette protestation au
» gouvernement du canton de Zurich, directoire fédéral, en lui demandant des explications, et si elles ne sont pas satisfaisantes, d'in-
» sister sur une juste et *prompte réparation*. »

» Séance tenante, M. Druey a donné lecture de la circulaire adressée par lui, comme président, au gouvernement de Zurich; dans ce document, il se plaint de ce que l'on calomnie la révolution vaudoise; il repousse avec indignation la comparaison que l'on a faite du régime actuel dans le canton de Vaud avec le régime de la terreur; il regarde enfin le discours du président du grand conseil de Zurich, parlant dans une occasion solennelle, en qualité de chef ou représentant d'un corps, comme ayant tous les caractères *d'une insulte adressée officiel-*

lement le seul journal d'opposition qui restât à la Saxe. Ce sont les *Feuilles patriotiques* de Robert Blum. C'est ce journal qui a le plus contribué à la propagation du néo-catholicisme. Les premiers articles de Ronge sur le bas clergé et sa fameuse lettre adressée à l'évêque de Trèves avaient paru dans ses colonnes. De trente-quatre journaux, revues, feuilles volantes que la Saxe comptait il y a trois ans, il n'en reste plus que cinq, grâce à l'arbitraire de M. de Falkenstein. Pour satisfaire la majorité de la 2e chambre, il faudrait non seulement que M. de Falkenstein se retirât, mais encore que le gouvernement présentât une loi sur la presse qui donnerait des garanties aux éditeurs des journaux et aux écrivains. L'opposition saxonne n'obtiendra cela que quand elle refusera de voter le budget. Il est vrai qu'en vertu des résolutions secrètes de la diète germanique de 1834, les chambres n'ont pas le droit de refuser le budget; mais ces résolutions n'ont jamais été reconnues par les chambres constitutionnelles de l'Allemagne, et si elles refusaient le budget, il est sûr que la bourgeoisie des Etats constitutionnels y adhérerait avec acclamation. C'est là aussi ce que proposent les députés les plus hardis de l'opposition des chambres saxonne et badoise.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 8 janvier.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal est adopté.

L'assemblée est peu nombreuse. M. le maréchal Soult est seul au banc des ministres. Quelques instants après, MM. Guizot, Cunin-Gridaine, Moline de Saint-Yon, de Mackau, Duchâtel, Salvandy, Dumon, sont introduits.

M. le vicomte de Bonneval, récemment promu à la pairie, est admis.

L'ordre du jour appelle la lecture et la discussion du projet d'adresse, en réponse au discours de la couronne.

M. LE COMTE PORTALIS, rapporteur de la commission, est appelé à la tribune, et donne lecture du projet d'adresse suivant :

« Sire,

» La session qui commence s'ouvre sous d'heureux auspices.

» La France, calme et florissante, recueille les fruits de cette infatigable activité, si ingénieuse à féconder tous les germes de prospérité. Le libre exercice de tous les droits garantis par nos lois assure le développement régulier de nos institutions.

» Avec vous, Sire, nous nous félicitons de l'état de notre Patrie. Nous en attribuons le bienfait à l'accord des Pouvoirs publics et au maintien de cette politique d'ordre et de conservation, qui, tempérant la fermeté par la modération, triomphe des passions, concilie les esprits, fait régner au dedans la tranquillité, au dehors la paix générale : politique à la fois salutaire et glorieuse, qui, après avoir acquis à Votre Majesté la reconnaissance des contemporains, honorera à jamais la mémoire de son règne.

» Sire, Votre Majesté continue à recevoir de toutes les Puissances étrangères l'assurance de leurs dispositions pacifiques et amicales. Il est doux de penser que rien ne viendra troubler cette sécurité, condition nécessaire des progrès du travail et du bien-être qui se répand dans toutes les classes de la population. C'est aux nations qui ne redoutent pas la guerre, qu'il appartient de professer ouvertement l'amour de la paix.

» Une convention récemment conclue entre la France et l'Angleterre, dans le but de mettre un terme à un trafic odieux, replace notre commerce sous la protection et la surveillance exclusives de notre pavillon. Nous applaudissons hautement au succès d'une négociation habilement conduite et promptement terminée. L'exécution du traité, confié au loyal concours des marins des deux Etats, nous assure que les droits et la dignité des deux Nations seront également respectés, et qu'une répression efficace atteindra désormais toute violation des droits sacrés de l'humanité.

» Sire, l'amitié qui unit Votre Majesté à la Reine de la Grande-Bretagne, favorise la continuation des bonnes et intimes relations de la France et de l'Angleterre. L'harmonie entre deux grandes Nations appelées à propager

» [illegible] situation de nos finances est devenue de jour en jour plus satisfaisante.

» Nous recevrons, Sire, avec reconnaissance les projets de loi qui ont pour objet d'introduire d'importantes améliorations dans diverses branches de l'administration. Les améliorations sont l'œuvre du temps. En examinant les propositions qui nous seront présentées, nous consulterons les leçons de l'expérience. La France a le droit d'être fière de son organisation administrative; nous ne devons rien négliger de ce qui peut intéresser la conservation et le perfectionnement de cette portion essentielle de nos institutions publiques.

» Sire, dans l'accomplissement de cette grande et noble tâche imposée à Votre Majesté par le vœu national, la Providence a dirigé vos pas; le loyal et fidèle concours des Chambres et de la Nation ne vous manquera jamais. Sire, votre Famille appartient à la France. Vos Fils le lui prouvent chaque jour par leur dévouement et leur zèle à la servir. Vos Petits-Fils sont l'espérance des générations à venir. Les saintes lois de la patrie ont scellé l'intime union de vos descendants et des nôtres. »

M. DUBOUCHAGE. J'ai appris ce matin seulement par les journaux que le ministère a fait déposer ses pièces sur le bureau, pour que nous puissions nous en servir pour la discussion. D'autres pièces ont encore été déposées ce matin. Il est moralement impossible aux membres de cette chambre, à ceux du moins qui veulent une discussion sérieuse, d'avoir lu ces pièces dans l'intervalle de quelques heures. Pour moi, qui habite un quartier très éloigné, je suis arrivé ici sans aucune connaissance de ces pièces. Je demande le renvoi de la discussion à demain.

M. LE CHANCELIER dit qu'il y a nécessité de commencer la discussion aujourd'hui, pour qu'elle ne soit pas interrompue. Du reste, ajoute-t-il, la chambre est maîtresse d'adopter la proposition. Quelqu'un l'appuie-t-il ?

M. DE BOISSY. Je l'appuie.

L'orateur se plaint de ce que les pièces déposées par le ministère sont ordinairement illisibles et demandent beaucoup de temps à ceux qui veulent les déchiffrer. D'ailleurs, ajoute-t-il, il faut faire queue pour y arriver. (On rit.)

M. DE BARANTE combat la proposition de M. Dubouchage. Les pièces ont été communiquées dans les bureaux, où il n'y avait pas, du reste, affluence de pairs.

M. DUBOUCHAGE. Dans le quatrième bureau, dont je fais partie, les pièces n'ont pas été communiquées. Il faut avoir le temps de les lire. Ce ne sont pas là de simples pièces de curiosité.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Il est de mon devoir de dire que les pièces relatives au Texas et à la Plata ont été communiquées hier, mais que les pièces relatives au Maroc n'ont été déposées que ce matin.

M. DUBOUCHAGE. Elles n'ont été déposées que ce matin.... que ce matin..... Eh bien! je demande s'il est possible de connaître utilement le dépôt qui a été fait? Ces pièces concernent une des affaires les plus graves dont nous ayons à nous préoccuper, et nous ne pouvons raisonnablement les discuter sans connaître tous les faits qui s'y rattachent. (Aux voix.)

M. DE BOISSY. Un mot encore, messieurs, et ce sera le dernier. (On rit.) L'effet proclamé par M. Dubouchage s'est également produit dans le cinquième bureau, dont je fais partie. S'il y a été question de cette communication, je ne l'ai pas entendu, et cependant j'ai l'oreille aussi fine qu'un autre. Je répète que l'étude des pièces est extrêmement importante; or, elles n'ont été distribuées que ce matin, et peut-être l'étude de ces pièces nécessitera-t-elle des modifications dans la rédaction du projet d'adresse. Je ne crois donc pas que nous soyons en état de discuter maintenant le projet d'adresse, qui est sans doute incomplet. (Bruit.) On ne doit jamais discuter une chose que l'on ne connaît pas.

M. LE PRÉSIDENT met aux voix la proposition de M. Dubouchage, concernant l'ajournement de la discussion.

Cette proposition n'est pas adoptée.

M. le marquis de Béthizy est introduit suivant le cérémonial d'usage et prête serment.

M. le ministre de la marine demande la parole.

M. DE MACKAU. Je crois devoir prévenir la chambre sur la position dans laquelle se trouve le ministre de la marine par suite de l'incident qui vient d'être soulevé. Je ne viens m'opposer ni à la décision prise par la chambre, ni à la remise à demain demandée par quelques membres, mais je dois faire observer à MM. les pairs que des documents émanés de mon département ayant été réclamés par la commission de l'adresse de la chambre des

---

— Vit-on jamais pareille étourderie? Elle! Petiote! avoir oublié la pipe.

— Je vais la garnir tout de suite. C'est l'affaire d'une minute.

Ce ne fut pas sitôt fait. La pipe était bien à sa place accoutumée dans la poche du roulier, avec le petit sac à tabac brodé par Méry, mais sa main tremblait si fort qu'elle en embrouilla les cordons; puis, une fois entrés, ses doigts, tout menus et tout délicats qu'ils étaient, eurent peine à sortir. Sa promptitude à bourrer la pipe, son adresse à l'allumer, que j'avais pris plaisir à vous vanter, lui firent défaut; la besogne alla mal du commencement à la fin. Brisebille en épiait malignement les progrès : son œil à demi fermé, lorsqu'il rencontra celui de Méry, ou plutôt l'attrapa au passage, car c'était une espèce de trappe, de piège tendu aux autres yeux, augmenta sa confusion à un degré remarquable.

— Eh! quelle empêtrée, Petiote, tu fais cette après-dîner! dit Jean. Ma parole d'honneur! je crois que je m'en serais mieux tiré, ou quasiment aussi bien, toujours!

En faisant gaiement cette remarque, le brave roulier sortit; l'instant d'après on entendit l'accompagnement musical de Boxer, du vieux cheval et de la charrette, qui descendaient la route au pas accéléré.

Caleb, le rêveur, était encore debout, regardant sa fille aveugle assise à l'écart, avec la même expression inquiète et vague.

— Berthe, ma chérie! dit-il à voix basse; qu'as-tu? Qu'est-il arrivé! Comme tu as changé en quelques heures — depuis ce matin! *Toi*, rester muette et triste tout un jour! Qu'y a-t-il donc? dis-le moi.

— Oh! père, père! s'écria l'aveugle fondant en larmes, mon sort est dur!

Caleb passa sa main sur ses yeux avant de répondre:

— Ma Berthe! n'étais-tu pas gaie, n'étais-tu pas heureuse? Toi, mon enfant, si bonne, si aimée, et par tant de gens!

— C'est ce qui me perce le cœur, cher père, toujours préoccupé de moi, toujours trop bon pour moi!

L'anxiété de Caleb augmenta; il ne comprenait pas.

— Etre... être aveugle, Berthe, ma pauvre chère, balbutia-t-il, est une grande affliction; mais...

— Je ne l'ai jamais senti! s'écria l'aveugle; je n'en ai presque pas souffert; non, jamais! Excepté pourtant lorsque j'ai désiré vous voir, le voir, *lui!* rien qu'une minute, cher père; une seule petite minute! afin de connaître mes trésors, ce que j'enfermais là!

Elle pressa ses mains sur sa poitrine avec ardeur. J'aurais tant voulu m'assurer que je ne me trompais pas! Quelquefois, — j'étais bien enfant alors, — il m'est arrivé de pleurer pendant ma prière du soir, en pensant que ces chères images, qui montaient de mon cœur au ciel, n'étaient peut-être pas ressemblantes, ne rappelaient peut-être ni vous... ni *lui!* Mais ces tristesses ne duraient pas : elles passaient vite, et me laissaient calme, contente comme avant.

— Elles passeront encore cette fois, reprit Caleb.

— Ah! mais... mon tendre, mon cher père, ayez pitié de votre enfant si elle est fantasque et mauvaise! dit la jeune aveugle. Ce n'est pas ce chagrin-là qui m'abat aujourd'hui.

Caleb ne put retenir les larmes qui emplissaient ses yeux : elle parlait d'un ton si animé, si touchant! mais il ne la comprenait pas encore.

— Amenez-*la* moi, dit Berthe. Je ne puis me taire plus long-temps; je ne puis garder enfermé ce que j'ai là! Amenez-la moi, père!

Elle connut qu'il hésitait, et dit :

— May! amenez-moi May!

La jeune fille entendit son nom, s'approcha tranquillement et lui toucha le bras. L'aveugle tressaillit, se retourna, lui saisit les deux mains.

— Regardez-moi en face, ma chère âme, dit-elle : regardez-moi avec vos beaux yeux : lisez sur mon visage! voyez-vous écrit l'amour de la vérité?

— Oui, chère Berthe, oui.

L'aveugle tourna vers le ciel sa figure blême et sans clarté. Des pleurs coulaient le long de ses joues, tandis qu'elle parlait.

— Il n'y a pas, dans mon âme, un désir, une pensée qui ne soit pour votre bonheur, May! Je n'ai pas au cœur un souvenir de reconnaissance plus vif, plus profond, que celui que vous m'avez inspiré, alors que bien des fois, dans tout l'orgueil de la Vue et de la Beauté, vous vous êtes inquiétée de Berthe l'aveugle; alors même que nous étions enfants toutes deux, vous clairvoyante, adroite, moi gauche, timide, et doublement enfant par mon infirmité. Que les bénédictions d'en haut pleuvent sur vous, sur votre heureuse vie! Je ne vous en bénirai pas moins, chère May..... Elle lui serra convulsivement le bras, — non pas moins, quoique aujourd'hui, en apprenant que vous alliez devenir *sa* femme, j'aie senti mon cœur se briser. O père! May! Méry! pardonnez-moi! il avait tant fait pour m'alléger ma peine, pour peupler la solitude de ma sombre vie! Mais ayez confiance en moi, quand je prends Dieu à témoin que je ne pouvais lui souhaiter une meilleure femme, plus digne de sa bonté, plus digne de lui!

Tout en parlant, elle avait lâché les mains de la fiancée, et s'était cramponnée à ses vêtements dans une attitude de supplication et d'amour : s'affaissant de plus en plus à mesure qu'elle avançait dans son étrange confession, elle se laissa enfin tomber aux pieds de May, et cacha son visage aveugle dans la robe de la jeune fille.

— Grand Dieu! s'écria le père, la vérité le frappant d'un coup de foudre. L'ai-je donc trompée depuis le berceau, pour en venir là! pour lui briser le cœur!

Heureusement pour tous que Mme Pérybingle, cette rayonnante et active Petiote — qui avait bien ses vertus, si elle avait ses défauts, — se trouva là fort à point. Je ne sais pas sans elle comment la chose eût fini. Reprenant son sangfroid, elle intervint avant que May pût répondre, avant que Caleb pût dire une autre parole.

— Allons, allons, chère Berthe, venez avec moi! donnez-lui le bras, May. La voilà déjà mieux. Voyez plutôt comme elle est calme! elle est trop bonne de s'inquiéter de nous, dit l'intelligente petite femme, en baisant l'aveugle au front. Allons, chère Berthe! venez, votre bon père nous suivra....., n'est-ce pas, Caleb?...

Bien, bien! elle s'entendait aux choses du cœur, et il eût fallu être d'une nature endurcie pour lui résister. Lorsqu'elle eut emmené Berthe et le pauvre Caleb, afin qu'ils pussent se consoler et se fortifier mutuellement, — elle savait bien qu'ils pouvaient seuls en venir à bout, — elle accourut tout alerte et fraîche.... comme une rose? non, plus fraîche encore, — elle accourut faire sentinelle près de l'importante matrone, au majestueux bonnet, aux gants irréprochables, afin d'empêcher la vieille dame de faire des découvertes.

— Apportez-moi le cher petit bijou, Kitty, dit-elle, en tirant sa chaise près du feu. Pendant que je le tiendrai, voici Mme Fielding, Kitty, qui nous dira comment il faut s'y prendre avec les enfants, et qui, j'en suis sûre, m'enseignera une foule de choses que je ne sais pas, ou que je sais mal. Vous aurez bien cette bonté, Mme Fielding?

L'ogre géant qui, à l'instigation du malin Chat-Botté, se métamorphosa d'éléphant en souris, ne donna pas plus vite et de meilleure volonté dans le piège tendu par son ennemi, que la vieille dame dans l'artificieuse embuche dressée par Petiote. L'absence de Brisebille, et la conversation particulière des autres convives, l'ayant laissée livrée à ses propres ressources, elle en eût eu au moins pour vingt-quatre heures à se complaire dans sa dignité, et à se lamenter intérieurement des circonstances mystérieuses survenues dans le commerce de l'indigo, et, du bouleversement non moins mystérieux de ses problématiques richesses. Mais ce touchant appel à son expérience, de la part d'une jeune mère, était irrésistible: après un court exorde de feinte humilité, elle entra en matière et l'éclaira de ses conseils avec toute la bonne grâce imaginable. Assise droite et raide comme un piquet en face de la malicieuse Méry, elle lui débita en une demi-heure plus d'infaillibles recettes, plus d'ordonnances de nourrice, qu'il n'en eût fallu (si on les eût suivies), pour ruiner à jamais la constitution du jeune Pérybingle, eût-il été un Samson au maillot.

CHARLES DICKENS.

Traduction de Mme SWANTON-BELLOC.

(La suite à demain.)

M. PORTALIS, rapporteur. Les communications officielles devraient toujours être faites à la chambre des pairs, puisqu'elle discute l'adresse avant l'autre chambre. Sans cela il nous faudrait attendre que la commission de l'autre chambre ait fini ses travaux. Cette manière de procéder est impraticable. Il me semble que la chambre des pairs a le droit de réclamer la priorité pour les communications.

M. DE SAINT-PRIEST appuie la proposition de renvoi. La chambre des pairs ne peut pas convenablement discuter si elle ne connaît pas toutes les pièces.

UNE VOIX. Mais oui, sans doute.

M. PORTALIS. Toutes les pièces demandées par la chambre des pairs lui ont été communiquées : si d'autres pièces ont été communiquées à la chambre des députés, il est certain qu'on aurait dû les communiquer aussi à la chambre des pairs, et il est fâcheux qu'on ne l'ait pas fait.

M. DE BOISSY. Je suis de l'avis de M. le rapporteur de la commission relativement aux rapports de MM. les ministres avec les deux chambres, et lorsqu'il fait des communications qui viennent de son initiative, il doit les faire simultanément aux deux chambres. J'appuie la proposition. Les paroles de M. le ministre de la marine ont sans doute prouvé à la chambre la convenance du renvoi de la discussion.

M. L'AMIRAL DE MACKAU. Je n'ai entendu indiquer en aucune façon qu'il y eût ou qu'il n'y eût pas convenance à passer immédiatement à la discussion ou à l'ajourner ; je suis venu seulement établir que nos documents ont été déposés aussitôt qu'ils nous ont été demandés ou qu'il nous a été possible de le faire. Et maintenant je vais répondre, par un seul mot, au reproche d'un membre de la commission. On a dit que j'aurais dû me rendre plus tôt au sein de la commission ; je m'y serais rendu, messieurs, si les membres de cette commission m'avaient fait prier de m'y rendre.

M. DE BUSSIÈRES. Je ferai remarquer qu'on aurait dû envoyer en même temps à la chambre des pairs les pièces qu'on a envoyées à la chambre des députés.

M. MOLÉ. Aux voix et aux affaires ! (Bruit.)

La proposition du renvoi de la discussion est de nouveau mise aux voix.

La chambre décide, à la seconde épreuve, et à une très faible majorité, que la discussion continuera aujourd'hui.

La parole est à M. Villiers du Terrage, premier orateur inscrit.

M. VILLIERS DU TERRAGE dit qu'il se reprocherait de garder le silence en présence des grandes questions qui ont été soulevées dans l'intervalle de la session. Il reproche au ministère de ne pas savoir prendre un parti. Cette conduite a en quelque sorte ébranlé le parti conservateur, et le drapeau de Casimir Périer a plus d'une fois été abandonné. Il cite à l'appui de cette opinion la question des jésuites, dans laquelle le ministère s'est constamment montré faible et indécis, et le général de cette société célèbre a été moins jésuite que tout le monde. Il reproche ensuite au cabinet sa défiance contre les populations, en exagérant l'importance des fortifications de Paris. C'est là, dit l'orateur, un grand signe de faiblesse.

L'orateur aborde la question des chemins de fer, mais la faiblesse de sa voix nous empêche de saisir ses paroles.

M. COUSIN. La chambre sait que je n'ai pas l'habitude d'intervenir dans les débats politiques, mais elle a la bonté de m'accorder son attention de loin en loin lorsquelle discute des affaires d'un autre ordre, qui ont aussi leur importance, parce qu'elles touchent aux intérêts les plus élevés de la société.

Un acte ministériel, préparé dans l'ombre, est venu troubler la paix qui sied si bien au département de l'instruction publique. Cet acte a remué ces deux grandes magistratures, les conseils académiques en province et le conseil royal à Paris. Cet acte, d'une gravité incontestable, agite le présent, menace l'avenir. Je le tiens comme funeste à une grande institution que je sers depuis trente-cinq ans, et que je suis décidé à défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Messieurs, ce que j'ai fait il y a deux ans, je suis prêt à le faire encore. Et maintenant, laissez-moi vous dire un des motifs qui m'ont fait prendre la parole.

Je suis membre du conseil royal de l'instruction publique ; en le défendant, n'ai-je pas l'air de me défendre moi-même, de combattre pour mes propres foyers ?

Voilà, messieurs, ce qui a été dit ; mais je me place au-dessus de ces accusations ; il ne s'agit point de ma personne, mais du conseil tout entier ; du conseil, qui a été condamné, détruit avant d'avoir été entendu, livré qu'il a été à une inexpérience hasardeuse.

Messieurs, ici ou ailleurs, il ne s'agit nullement de faire une opposition systématique à M. le ministre de l'instruction publique ; non, je ne lui fais qu'un reproche, c'est qu'il aime un peu trop la gloire. On ne peut, qu'il le sache bien, la conquérir, surtout en un jour.

On y arrive par l'esprit d'ordre et de suite ; mais le conseil de l'instruction publique n'est pas un lieu où l'on se puisse illustrer par des exploits éclatants ; son organisation ne comporte que des services utiles sans doute, mais obscurs, qu'un mouvement réglé.

M. le ministre, je le sais, se complaît dans les souvenirs de l'époque impériale ; qu'il me permette de lui rappeler un mot de Napoléon :

« L'Université, écrivait Napoléon au premier grand-maître de cette institution, doit marcher comme le monde, sans bruit.... »

Aujourd'hui, messieurs, le bruit et l'agitation sont à l'ordre du jour ; dans l'Université, tout est en mouvement, tout est en feu ; les ordonnances tombent chaque jour sur nos têtes, bouleversent tout, dans les meilleures intentions du monde.

J'en fais bien mes compliments à mes nobles et loyaux adversaires MM. le comte de Montalembert, le comte Beugnot, le marquis de Barthelemy. Quels avaient été leurs arguments contre le conseil royal de l'instruction publique ? Ils l'avaient accusé d'illégalité et de tyrannie, mais ils avaient ramené à leurs idées fort peu de membres de cette chambre. Nous nous sommes permis de trouver étrange l'accusation d'illégalité contre un conseil qui est consacré par nos lois. Il fallait à M. de Barthélemy toute la fermeté dont il a tant de fois fait preuve pour soutenir l'accusation de tyrannie devant sept ministres de l'instruction publique qui ne se souvenaient pas d'avoir été opprimés. Et certes deux de ces ministres, notamment M. de Broglie et M. le ministre actuel des affaires étrangères n'étaient pas des ministres fainéants, capables de se laisser diriger et opprimer.

Cette vaine fantasmagorie n'était faite que pour soulever les passions et les médiocrités mécontentes ; toute cette machine, construite à grands frais de documents, de renseignements faux, était brisée, dit-on, dès 1829.

Quelle omnipotence de régner sur tout et de ne décider sur rien !

Voilà ce que disait, il y a deux ans, M. le marquis Barthélemy, et il vient d'amener à son opinion le grand-maître de l'Université, M. le ministre de l'instruction publique. En effet, ce que contient l'ordonnance royale sur l'Université n'est que le résumé des attaques de M. le marquis Barthélemy.

Ainsi M. le marquis Barthélemy déclare au roi, à la France entière, que le pouvoir du conseil de l'instruction publique ne repose pas sur des bases écrites. Il lui conteste ce pouvoir à tel point, que toutes ses délibérations ne portent l'empreinte que d'une existence provisoire : mais parmi ces délibérations il y en a qui ont reçu la sanction judiciaire, la sanction du conseil d'État, de la cour de cassation. Sans doute, mais les ennemis du conseil de l'instruction publique ont aujourd'hui un avocat bien puissant, bien éloquent, dans M. le ministre de l'instruction publique.

Messieurs, le rapport de M. le ministre n'attaque pas seulement l'existence du conseil, il paralyse les décisions, en leur imprimant un caractère d'illégalité.

breux de cette époque, porte réellement l'organisation de l'Université. Cette loi n'a que deux articles, qui contiennent ce qu'il y a d'impérissable dans l'Université. L'article 1er consacre le droit de l'État sur l'instruction publique, mais il n'organise pas le corps enseignant, pas plus que l'art. 2.

L'organisation du corps enseignant a eu lieu en vertu de deux décrets qui ont force de loi, et qui ont été rendus en 1810 et 1811. Cette organisation est admirable, mais elle est nécessairement variable. Tout a marché depuis cette époque : la révolution a grandi les hommes et les choses ; l'Université elle-même a grandi, marche, et son berceau ne pourrait plus la contenir.

Vainement Napoléon lui-même voudrait de nos jours retourner en arrière et refaire son Université ; vainement il refoulerait la société française, elle le déborderait de toutes parts. Rappelez-vous les cent jours.

Une année seulement s'était écoulée entre le premier et le second empire. Mais pendant cette année il y avait eu la charte, la presse, la libre discussion. Ces institutions avaient transformé la France.

A lui, arrivé en France, maître de la France, tout échappait. C'est alors qu'il s'écria, dans son douloureux étonnement : « Oh ! la France est bien changée ! » Et le grand empereur se trouvait sans force contre le mouvement des esprits.

Que serait-ce aujourd'hui? Toutes les institutions impériales ont été remaniées, non par caprice, mais par nécessité.

L'an dernier, vous avez apporté des modifications à l'organisation du conseil d'État impérial. Et vous voudriez reconstruire l'Université impériale ? C'est impossible ! Que M. le ministre de l'instruction publique me permette de le lui dire, il ne le pourra pas.

Je résume mon opinion dans ce dilemme : Ou bien M. le ministre tentera d'exécuter loyalement l'ordonnance du 7 décembre, et alors il mettra le désordre partout et verra qu'une restauration est la pire des révolutions ; ou bien, averti par le cri public, il s'arrêtera dans cette route et violera ce même décret de 1808, auquel il sacrifie aujourd'hui l'ordre et la paix de l'Université.

M. Cousin, se plaçant dans l'hypothèse de l'exécution des ordonnances du 7 décembre, montre dans quel chaos M. le ministre jetterait l'Université s'il voulait appliquer les décrets de 1808 et de 1811. L'orateur défie M. de Salvandy d'exécuter la moitié des articles que contiennent ces décrets. Exécutera-t-il, par exemple, l'article qui impose le célibat et la vie commune aux proviseurs, censeurs et régents, et l'article qui exige le grade de docteur ès-lettres et ès-sciences des professeurs des colléges royaux, et l'article qui exige le concours même pour les chaires de théologie ? Ce sont là des conditions excessives rapportées par des ordonnances ultérieures, mais qui sont illégales dans le sens des opinions de M. le ministre. Comment M. le ministre conciliera-t-il les décrets avec les ordonnances de 1828, notamment leur fameux titre IV, qui enlève à l'Université le gouvernement des écoles secondaires ecclésiastiques?

M. Cousin, poursuivant cette revue, énumère une foule de difficultés semblables que rencontrerait sans lui l'exécution des ordonnances de M. de Salvandy. Il déclare que ministre, jamais il n'aurait signé de pareilles ordonnances.

Donc, toute cette grande entreprise de M. le ministre, poursuit l'orateur, n'a abouti qu'à détruire un conseil reconnu par ces lois, un conseil qui a couvert et sauvé l'Université, un conseil composé d'hommes spéciaux, qui, malgré la divergence de leurs opinions politiques, marchaient fermement vers un même but. Répandre l'instruction et consolider l'éducation nationale ; un conseil enfin qui éclairait le ministre sans l'opprimer, puisqu'il n'avait pas d'initiative.

Messieurs, j'ai porté la responsabilité d'un ministre de l'instruction publique, cependant je n'ai jamais rien fait sans consulter mes collègues de l'instruction publique, et le conseil qu'on poursuit m'a toujours éclairé et fortifié dans les actes que je lui proposais dans l'intérêt de l'Université ; et ici, messieurs, il n'y a pas un ministre qui ne joindrait pas son témoignage au mien pour rendre justice à des hommes irréprochables, à des hommes qui ont rempli constamment avec intégrité la mission qui leur était confiée par le gouvernement.

J'arrive à la conclusion de mon discours. Je viens demander aux conseillers de la couronne la révocation de l'ordonnance du 7 décembre et le rétablissement de l'ancien conseil de l'Université dans l'administration dont il a été investi par le décret de 1808.

Si, comme le veut le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, l'existence du conseil n'avait rien de conforme à ce décret, il est certain, du moins, qu'il n'a agi que dans l'intérêt de l'Université. Si, comme le veut le rapport, le conseil était illégal, je répondrais à M. le ministre de l'instruction publique que l'ordonnance du 7 décembre ne lui apporte aucune légalité, et comme je l'ai fait voir, il viole le décret de 1808, d'où il suit que le nouveau conseil n'est pas plus légal que l'ancien.

Ainsi, on a cru nous rendre une légalité qui ne nous manquait pas, et on nous l'a ôtée.

Dans cet état de choses, il n'est pas un ami sincère de l'Université qui ne gémisse sur ce qui a été fait par M. le ministre de l'instruction publique. J'invoque donc une loi sur le conseil royal de l'instruction publique analogue à celle sur le conseil d'État.

Je demande à M. le garde des sceaux si, au lieu de présenter cette loi l'année dernière, il a jamais eu la pensée de constituer définitivement ce corps par une simple ordonnance ? Et, s'il l'eût osé, les chambres n'auraient-elles pas réclamé un ouvrage qui leur appartenait ? Du moins ici est-il possible d'admettre que M. le ministre de l'instruction publique reconstitue le conseil d'un grand corps comme l'Université au moyen d'une ordonnance qui n'a pas même été délibérée au conseil d'État, et cela au moment d'une grande et solennelle discussion, un instant interrompue et qui va bientôt être reprise.

L'orateur établit la nécessité de l'existence d'un conseil royal d'instruction publique fort, indépendant, tel enfin qu'il existait avant la fatale ordonnance du 7 décembre, et termine ainsi d'une voix ferme : Je demande une loi.

M. DE SALVANDY. MM. les pairs, je ramènerai la question que vient de soulever l'honorable préopinant dans des termes bien simples et je l'espère, bien précis.

Dans ce débat une pensée doit toujours être présente à la sollicitude de la chambre, celle de chercher si l'administration s'est tenue constamment à la hauteur des difficultés qu'elle avait à surmonter.

Vous le savez tous, les graves questions de l'enseignement sont devenues les premières affaires du pays. A plusieurs reprises la loi sur la liberté de l'enseignement a été discutée dans les deux chambres, et chaque fois les débats sont devenus plus grands, plus solennels. Quelle a été la part que j'ai prise dans ces graves questions ?

Déjà lorsque une première fois j'ai été au portefeuille de l'instruction publique, j'avais pensé que lorsqu'on voulait instituer l'enseignement libre, il fallait d'abord s'assurer si tous les grands corps de l'Université étaient bien coordonnés entre eux, et lorsqu'on me demanda si j'apporterais bientôt le projet de loi sur la liberté de l'enseignement, je répondis que non, et que je ne le ferais pas tant que tout ce qu'il y avait d'incohérent et d'irrégulier n'aurait pas disparu.

Pendant deux ans, et alors que j'avais quitté le ministère, la loi sur la liberté d'enseignement ne fut pas demandée. Lorsque je demandai de coordonner l'instruction publique, j'étais donc déjà préparé à ce que j'ai fait depuis ; je regardais déjà les hautes constitutions de l'Université comme irrégulières. J'ai fait plus, j'ai annoncé que je reviendrais au décret de 1808 ; j'ai exprimé cette opinion en 1839, dans le rapport du budget de l'instruc-

Dans les débats qui ont préparé la loi sur l'enseignement secondaire, j'ai entendu faire une grave objection contre les conseils académiques érigés en tribunaux : on leur reprochait leur organisation indéterminée, non seulement dans la qualité des personnes, mais même dans le nombre des juges. J'ai pensé que la première garantie que doit offrir un tribunal est la limitation du nombre de ses membres ; et, en le limitant uniformément au chiffre de dix membres, j'ai eu la conviction qu'on suffisait ainsi à tous les besoins.

Voilà donc ce qui a été effectué pour les conseils académiques, et la raison de ce qu'on a fait.

J'arrive au conseil de l'instruction publique. Les affaires de l'instruction publique ont reçu, messieurs, un grand développement, tant par leur nombre que par leur importance.

On a parlé de l'époque impériale ; j'accepte le parallèle ; car, si la France territoriale a été amoindrie par les hasards de la guerre, l'Université n'a pas souffert de cet amoindrissement. Voyez le nombre de ses établissements et celui de ses écoles, et vous verrez que l'Université a suivi un accroissement en rapport avec les progrès de notre civilisation et de notre régime de paix.

L'Université rencontre deux grands devoirs: celui de sa tâche quotidienne et celui qui consiste à parer aux exigences constitutionnelles qui naissent du régime où nous vivons ; elle avait besoin, pour l'accomplissement de ces devoirs, d'une organisation forte, éclairée, qui ne me paraissait pas solidement assise ; c'est pour cela que j'ai demandé à la couronne le moyen de rétablir l'autorité d'un pouvoir irresponsable qui concilierait l'indépendance des personnes avec la force et la dignité du corps.

L'Université, qu'on ne l'oublie pas, ce n'est pas seulement une administration comme une autre, c'est surtout une hiérarchie ; c'est cette hiérarchie qui fait sa force, sa dignité, et les conditions de gouvernement qui lui sont propres. A sa tête se trouve, doit se trouver un sénat réunissant dans son sein toutes les lumières et toutes les garanties nécessaires, pour que ses délibérations soient réelles et sérieuses.

Or, quel était l'état des choses, il y a peu de jours encore? Toutes les branches de service étaient confondues ; entre le conseil royal et les bureaux se plaçaient des conseillers chargés du service de toutes les branches de l'instruction publique.

Et si je ne craignais de fatiguer l'attention de la chambre, je lui ferais connaître les attributions nombreuses de chaque conseiller, qui tenait dans sa main le service du personnel et du matériel.

L'honorable préopinant n'a parlé que du conseil ; je suis bien obligé, moi, de m'occuper des conseillers.

M. COUSIN. Je demande la parole.

M. LE MINISTRE. Ces conseillers étaient assurément les membres les plus honorables et les plus éminents du corps universitaire.

Mais, je le demande à tout le monde, dans quelle dépendance se trouve une administration lorsque, entre le ministre et le corps enseignant, se trouvent placés des conseillers irresponsables, qui, par des opinions faites sur toutes les choses et sur toutes les personnes, qui réclament l'exécution de leur avis avec la déférence qu'exige le pouvoir central, je n'en doute pas, mais avec l'autorité d'un titre qui se perpétue, parce qu'il est ancien, et parce que le personnage qui en est investi a pu être ministre et peut encore le devenir ?

Je demande si le conseil d'amirauté était placé ainsi entre le ministre de la marine et son administration, de telle sorte que chaque membre de ce conseil demeurât chargé, celui-ci de la construction des navires, celui-là de l'approvisionnement des arsenaux, tels autres des avancements, des promotions, des disgrâces ; s'ils avaient une autorité, je ne dis pas absolue, mais permanente, irresponsable dans le passé comme dans l'avenir, quand le ministre est présent comme quand il est aux affaires ; je demande si les chambres auraient souffert qu'un pareil état de choses se prolongeât indéfiniment ? A ceci l'honorable préopinant lui-même a répondu par ma voix :

« Je ne demande pas, a-t-il dit, que le régime auquel les ordonnances ont mis un terme soit rétabli. » Et il a eu raison ; ce régime ne revivra pas, car il n'y aurait pas une chambre pour le souffrir, et pas un ministre pour oser en faire la proposition. (Très bien !)

Pourquoi donc un ministre viendrait-il défendre une organisation abandonnée par ceux-là mêmes qui en font partie, une organisation qui est mauvaise en principe et en fait, mauvaise, malgré le zèle et le dévouement des personnes, mauvaise pour l'Université elle-même, et vous allez le comprendre.

Le conseiller qui était chargé de toute une branche du service, et qui tenait tout un personnel dans sa main, s'occupait du territoire tout entier, et trouvait tout simple de proposer des mutations, des promotions d'un bout du royaume à l'autre. Malheureusement, il était tellement surchargé d'affaires, qu'il n'y pouvait toujours suffire, que nos colléges, et surtout nos colléges communaux en souffraient à tel point, qu'à la reprise des études, quand les enfants étaient arrivés, les maîtres ne l'étaient pas encore.

Ce régime avait bien d'autres inconvénients encore.

L'honorable préopinant a parlé avec amertume des ordonnances qui s'étaient succédé dans l'espace de quelques mois au département de l'instruction publique ; je vais à l'instant lui donner une grande satisfaction : c'est un défaut que le régime nouveau aura précisément l'avantage de rendre de telles ordonnances très rares.

L'Université, en effet, est dotée d'une organisation si admirable, que le ministre aura très rarement recours aux ordonnances, et que ce sera par des arrêtés délibérés en conseil que l'Université sera réglée.

Pourquoi ces ordonnances étaient-elles si fréquentes ? C'est que les conseillers portaient un tel poids d'affaires que le conseil en souffrait nécessairement : c'est une des raisons qui ont déterminé le ministre à porter à 30 le nombre des conseillers titulaires, de telle sorte qu'à l'avenir le conseil puisse suffire à sa tâche quotidienne et à celle surtout qui était le plus en souffrance ; je veux parler de la révision du programme et de la surveillance des études.

L'ancien conseil était régulièrement composé de dix personnes, mais ses délibérations se passaient fréquemment entre quatre ou cinq membres. Est-ce que des intérêts qui méritent toute la sollicitude du pays pouvaient être convenablement protégés par trois ou quatre personnes ? Est-ce qu'un tel état de choses n'était pas destructif de cette gravité, de cette suite traditionnelle, de cette autorité et de ce besoin de discussion qui appelle toutes les lumières au service de la chose publique ?

Voilà pourquoi le ministre a été entraîné à rendre des ordonnances et à ramener l'Université à une situation telle qu'elle pût dorénavant se régir elle-même.

Je n'ai pas cru qu'il fût convenable d'arriver à une discussion que nous attendons sans parer à un tel état de choses, parce qu'avant tout je dressais devant moi cette question : Qu'est-ce que le conseil royal? Qu'en attendez-vous ? Quelles sont ses attributions? Quelle est la base de son autorité ?

En proposant cette réforme, étais-je dans mon droit? je suis revenu, pour certaines dispositions des ordonnances que j'ai provoquées, aux décrets impériaux. Eh bien, j'affirme ce fait que le conseil de l'instruction publique, avant les ordonnances, n'exerçait pas une fonction dont il ne trouvât l'esprit et le principe dans les décrets. On a parlé de la permanence, et peut-être de l'inamovibilité des membres du conseil. Où en est le principe ? dans le décret de 1808.

Au dilemme que m'a posé l'honorable préopinant, je répondrai par celui-ci :

Ou les ordonnances ont été rendues régulièrement, légalement, et alors une ordonnance peut modifier le régime supérieur de l'Université;

pouvaient accepter d'aumônes de la part d'un ennemi aussi acharné de leur foi. »

— La chambre des pairs a nommé hier sa commission de comptabilité. Sont membres de cette commission MM. Odier, vicomte de Flavigny, marquis d'Audiffret, comte Montyon, Cambacérès, président de Gase, comte de Bondy.

— L'Académie française s'est réunie aujourd'hui, à midi, pour procéder à l'élection d'un membre, en remplacement de M. Royer-Collard, décédé. Voici quel a été le résultat du premier tour de scrutin : nombre des votants, 30 ; majorité absolue, 16 ; M. Ch. de Rémusat a obtenu 25 voix ; billets blancs, 5. M. Ch. de Rémusat ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre de l'Académie française, en remplacement de M. Royer-Collard.

— La place de bibliothécaire de la chambre des députés est en ce moment vacante par la retraite, et non, comme nous l'avions annoncé, d'après d'autres journaux, par le décès du titulaire, M. Beuchot.

— M. de Lastours, ancien membre de la chambre des députés, dont il fut élu vice-président de 1824, vient de mourir à l'âge de quatre-vingt-huit ans.

— La *Réforme* annonce que les banquiers de Paris organisent en ce moment une chambre syndicale dans le genre de celle des agents de change.

—On écrit de Berlin, le 1er janvier, au *Journal de Francfort* : « Hier la maison de banque de MM. Rousset et Violet, qui jusqu'ici avait joui d'un grand crédit, a dû suspendre ses paiements. Le comptoir est fermé et la maison déclarée insolvable. »

ARRIVÉE A MARSEILLE DE L'ENVOYÉ DU BEY DE TUNIS. — Sidi-ben-Ayet, envoyé extraordinaire du bey de Tunis auprès du Roi des Français, est arrivé hier matin à Marseille. Ce diplomate est descendu à l'hôtel d'Orient. Il est venu en France en compagnie de M. de Lagau, consul général et chargé d'affaires de France à Tunis. Sidi ben-Ayet, arrivé à Toulon sur *le Lavoisier*, a reçu dans notre ville tous les honneurs dus à son rang. C'est un homme de bonne mine et d'une corpulence considérable ; on le dit âgé de 70 ans. D'après le *Sémaphore de Marseille* il s'exprime avec facilité en italien. Le bey actuel a la plus grande confiance dans Sidi-ben-Ayet ; il le regarde comme un père. Sidi-ben-Ayet est porteur d'une lettre autographe du bey pour S. M. et de riches présents pour la famille royale.

EXPLOSION D'UNE MACHINE A VAPEUR. — Nous avons appris, dit le *Sémaphore de Marseille*, par un passager arrivé hier de Corse à bord du vapeur *le Bastia*, la nouvelle d'un affreux événement qui aurait eu lieu, la semaine dernière, sur un paquebot faisant le service entre Livourne et Bastia. Pendant la traversée, la chaudière de ce steamer a éclaté, et trois personnes atteintes par les débris ont succombé peu d'instants après l'accident dans d'horribles souffrances. Au nombre des victimes se trouverait le frère de M. Santi, commandant du *Bastia*.

Cette triste nouvelle venait d'arriver à Bastia au moment du départ du courrier pour Marseille ; aussi le dernier numéro de l'*Insulaire* qui nous est parvenu n'en fait-il pas mention.

MALADIE DES MARRONS EN ITALIE. — On écrit de Rome, le 26 décembre : « Les marrons qui, dans nos contrées, sont un des principaux aliments des classes pauvres, comme le sont les pommes de terre dans le nord de l'Europe, se trouvent cette année affectés d'une maladie à peu près semblable à celle des pommes de terre. Sur dix marrons, on en trouve à peine un qui soit mangeable, de sorte que toute l'abondante récolte de ce fruit est presque entièrement perdue. Nos raisins de cette année renfermaient aussi un germe de corruption. Tandis qu'ordinairement ces fruits se conservent bien et peuvent être mangés secs jusqu'à la fin du mois de février, ceux de la dernière récolte ont commencé à se pourrir depuis le commencement de décembre. »

DESSÈCHEMENT DE L'ÉTANG DU POURRA. — On écrit de Saint-Mitre : « Les travaux de dessèchement du Pourra sont entrepris aujourd'hui et poussés avec activité. Les ouvrages de la digue de l'étang d'Engrenier sont ceux auxquels on donne le plus d'impulsion. Afin d'imprimer aux opérations une célérité plus grande et de ne pas se laisser surprendre par la mauvaise saison, il va être établi une machine à vapeur destinée aux épuisements ; les eaux insalubres sont dirigées à l'aide de la machine dans un canal qui les conduira jusqu'à la mer. Les ouvrages de maçonnerie pourront être faits dans les premiers mois de l'année 1847, et avant l'époque des chaleurs les opérations du dessèchement seront commencées. Le gouvernement, le conseil général des Bouches-du-Rhône et la commune de Saint-Mitre ont affecté aux travaux en question des crédits qui forment une somme totale de 85,000 francs. »

DANGER DE LA RAPIDITÉ DES GROSSES VOITURES. — Hier, à cinq heures, la voiture des Messageries royales partant pour Metz a renversé, à la descente de l'entrée du faubourg Montmartre, une calèche qui la précédait, et dont le cocher n'a pu se ranger assez promptement. La calèche, enlevée par la première roue de la diligence, a été jetée sur le côté. Par une circonstance providentielle, les deux personnes qu'elle contenait en ont été retirées saines et sauves, et le cocher lui-même, quoique jeté violemment à terre, n'a reçu aucune blessure. Il est heureux que le postillon de la diligence ait pu maîtriser ses chevaux et prévenir ainsi tout ce que cet accident pouvait avoir de grave.

UN EFFRONTÉ VOLEUR. — Un vol assez considérable, et qui dénote autant de présence d'esprit que d'audacieuse effronterie, a été commis, l'autre soir, dans le magasin de joailleries de M. Bernard, rue de Paris, au Havre. La riche devanture de cet établissement, où s'étalent des richesses dont le nombre et la splendeur s'accroissent à l'époque du jour de l'an, occupe une certaine longueur et a deux entrées sur la rue. Pour veiller sur l'or, les bijoux, les diamants entassés dans les montres et offerts à la vue, et en quelque sorte à la portée des passants, chacune des issues est gardée par des yeux vigilants qui, de trois endroits différents, embrassent toute l'étendue du magasin. Hier soir, vers neuf heures, un individu, dont les allées et venues avaient été remarquées par les voisins, profitant du moment où l'une des personnes employées avaient momentanément quitté son poste, entra hardiment dans la boutique et s'empara d'une montre garnie de joailleries, sous les yeux mêmes de deux jeunes personnes assises au comptoir. Celles-ci n'eurent que le temps de s'écrier, tandis que l'individu prenait rapidement la fuite, et quand M. Bernard, accourant au bruit, apprit de quoi il s'agissait, le voleur était déjà loin. Les objets contenus dans la montre que le voleur a emportée sous son bras consistent en trois demi-parures en pierres, et en quatre-vingts épingles environ, dont une partie montée en diamants. Leur valeur est

L'IMPOT DU SANG EN DANEMARCK. — On écrit de Copenhague (Danemarck), le 20 décembre : « Dans les Etats danois, l'armée de terre et celle de mer se recrutent exclusivement par les paysans proprement dits, et tout fils de citadin, c'est-à-dire le fils de tout individu demeurant dans une localité qui légalement porte le titre de *ville*, se trouve par le seul fait de son origine, libre de tout service militaire. La semaine dernière, des députations de paysans du royaume de Danemarck et des duchés de Schleswig, Holstein et Lauenbourg ont présenté au roi des pétitions signées par 30 964 paysans, et ayant pour objet de supplier Sa Majesté de rendre une nouvelle loi qui soumettrait au recrutement tous les citoyens indistinctement, comme cela se pratique en France et en Prusse. Le roi a accueilli les deux députations avec la plus grande bienveillance, et Sa Majesté leur a dit qu'elle était prête à favoriser autant que possible les classes agricoles, et qu'elle consulterait les Etats provinciaux, dans leur prochaine session, relativement aux pétitions qui lui ont été remises. »

BIENFAISANCE INTELLIGENTE. — On écrit du canton de Looz (Limbourg) à l'*Impartial liégeois* : « M. le comte d'Aerschot, sénateur, et sa femme, comblent de bienfaits les habitants de notre commune. Une école d'instruction primaire a été établie par leurs soins, pour procurer aux enfants indigents de la commune de Voordt une instruction solide, propre à les rendre un jour utiles à la société. Ils savent user noblement de leur fortune, en donnant non seulement du travail aux habitants de cette commune, mais en faisant encore des distributions d'aliments à ses pauvres et à ceux de quatre autres communes. »

FRIPONNERIE COMMERCIALE. — Deux bijoutiers, à ce que nous apprend la *Gazette des Tribunaux*, demeurant rue des Vieilles-Audriettes, n° 8, avaient eu besoin, à l'approche du moment où l'achat des étrennes imprime une plus forte impulsion à leur commerce, de se pourvoir d'une certaine quantité de porte-mousqueton, qui servent à compléter la garniture des chaînes, et que confectionnent des fabricants spéciaux, pour en approvisionner ensuite le commerce. Ce fut avec un sieur L... que les deux maîtres bijoutiers traitèrent, et les porte-mousqueton leur ayant paru convenablement établis, ils en soldèrent immédiatement le prix. Quelques jours s'écoulèrent ; puis, la partie de chaînes auxquelles ils devaient s'appliquer étant terminée, on voulut les mettre en œuvre ; mais alors on s'aperçut que le dessus seulement des porte-mousqueton était en or au titre, et qu'à l'intérieur ils étaient fourrés. Plainte a été portée par ces deux bijoutiers.

EXPLOSION DE GAZ. — Le *Courrier du Havre* annonce qu'entre dix et onze heures, un compteur à gaz, posé dans la journée chez M. Dussaux, limonadier, au coin de la rue de la Halle, a fait explosion et causé de grands dégâts à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement. La devanture du café a été brisée, des éclats de vitre ont été envoyés de l'autre côté de la rue. Mais on se ferait difficilement une idée du chaos qui est résulté de cette explosion dans l'intérieur. Une des glaces est sortie de son cadre ou châssis, et elle est tombée, sans se casser, sur un consommateur qui en a été quitte pour la peur. M. Dussaux ne se rend pas compte de ce qui lui est arrivé en ce moment ; son corps est, ce matin, brisé et moulu, avec des contusions et des brûlures. Parmi quelques faits assez curieux, on a remarqué que l'eau d'une carafe a été lancée au plafond, sans que la carafe ait bougé de place.

M. l'abbé Goujon, secrétaire de l'archevêché de Paris et chanoine titulaire du chapitre métropolitain, est mort ce matin 8 janvier.

M. l'abbé Goujon, dont la famille prétend descendre du célèbre Jean Goujon, n'était âgé que de trente-six ans. La douleur de sa perte, que ni son âge, ni la nature de sa maladie ne pouvaient faire pressentir, sera vivement sentie par ses amis et par les malheureux.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 8 JANVIER 1846.

La *Presse* rapporte la cérémonie solennelle qui a eu lieu dimanche dernier à Windsor, à propos de la présentation, par la municipalité de Londres et de Dublin, de l'adresse qui appelle la sollicitude de la reine sur la famine dont la maladie des pommes de terre menace la plus nombreuse portion de ses sujets. Cette adresse attribue tout le mal « à la législation vicieuse qui, repoussant l'importation du blé, restreignant le commerce, éloigne de la nation les bienfaits de la Providence. » Elle conclut à l'ouverture des ports à la libre importation des blés. La réponse de la reine promet des mesures pour le soulagement de la détresse temporaire et pour le bien-être permanent de toutes les classes de son peuple. On ne peut encore que faire des conjectures sur la nature des mesures qui seront proposées par le cabinet.

Le *Siècle*, tout en admettant l'avantage qu'il peut y avoir à élargir le cadre du Conseil de l'Université, critique les choix de M. de Salvandy. Il plaide l'incompatibilité des fonctions de proviseur et du titre de membre du Conseil. Il eût trouvé juste d'introduire dans ce Conseil un plus grand nombre d'inspecteurs-généraux.

Il conclut ainsi : 1° l'organisation définitive du Conseil royal de l'Université doit reposer sur une loi et non sur des décrets et des ordonnances ; 2° l'inspection générale doit faire le fond de ce Conseil, s'il est utile de le réformer ; 3° il y a incompatibilité radicale entre certaines fonctions, notamment celle de proviseur et celle de membre du Conseil royal.

Le *National* pense que l'étalage que l'on fait auprès des tribus arabes des dispositions amicales et toutes chrétiennes d'Abderrhaman, produiront un résultat diamétralement opposé à celui que l'on attend. Ces imprudentes déclarations, dit-il, ne peuvent que compromettre l'empereur, ajouter à son impuissance et augmenter beaucoup l'influence et le crédit d'Abd-el-Kader, qui demeurera aux yeux des Arabes le seul chef représentant la foi musulmane dans sa pureté et son exclusivisme.

L'*Esprit public* développe les raisons qui lui paraissent devoir faire de la réforme électorale, la grande, la première question, la seule question peut-être de la politique contemporaine, car, dit-il, elle implique toutes les autres.

Le *Commerce* plaide la cause d'une expédition sérieuse à Madagascar, et demande qu'au moins on ne se lie pas les mains d'avance, en déclarant que les forces françaises se retireront après avoir châtié les Hovas. Les seules objections que l'on fasse contre la colonisation, dit-il, et qui sont tirées des fâcheuses tentatives qui ont eu lieu antérieurement, n'ont pas de valeur aujourd'hui que le pays est mieux connu, et qu'il sera facile d'éviter les fautes commises autrefois.

Cote administrative.					
Gruaux	1 q.	37 k.	56,00	à	57,30
1re	10	99	49,10	à	48,30
2e	102	5	40,10	à	41,70
3e	12	14	00,00	à	33,10
4e	1	57	00,00	à	23,30
A liv.	606	02	31 50	à	42,70

Cote administrative.					
Gruaux	7 q.	85 k.	54,00	à	57,30
1re	237	63	42,00	à	43,23
2e	340	69	39,50	à	41,40
3e	15	43	31,85	à	36,30
4e	4	57	00,00	à	29,30
A liv.	923	16	33,00	à	41,30

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 8 janv. — Foin 1re 52 à 54 ; 2e 49 à 51 ; 3e 00 à 00. — Luzerne, 1re 50 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 32 à 34 ; 2e 30 à 31 ; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 33 à 00. — Regain, 47 à 00.

Marché de Nangis, 7 janvier. — 260 veaux amenés et vendus 1,30 à 1,70 le k. — 40 bœufs amenés et vendus 0,90 à 1,10 le k. — 7 vaches vendues et amenées 0,80 à 0,90. — 28 moutons amenés et vendus 0,80 à 1,00 — 4 porcs 0,90 à 1,00. — Froment, 60 hect. à 19,35. — 54 hect. d'avoine à 8,40.

Bourse du 8 janvier 1846.

La Bourse a été très froide. Il y a baisse de 5 c. sur le 5 p. 0/0, et 20 c. sur le 3 p. 0/0. Tous les chemins ont fléchi.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2, 100. — Autriche, 420. — Société géné., 1565. — Banque belge, 800. — Différés, 16 1/2. — Id. 3 0/0, 38, 38 1/4. — Dette inté. 33 1/2. — Chemins de : Fampoux, 495. — La Teste, 195. — Grand'Combe, 1580 ex divid. — Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 7200. — Union linière, 490, 500. — Lin Maberly, 720, 725. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 1950. — Obligations de : Saint-Germain, nouv, 1155. — Versailles, nouv. 1155. — A terme : Banque de France, 3310, 3350. — 2 1/2 belge 1844, 58. — Fampoux, 490.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt....	121 30	121 30	121 10	121 10	121 30
— fin cour...	121 35	121 35	121 20	121 30	121 35
3 0/0 compt....	83 15	83 13	83 05	83 05	83 15
— fin cour...	83 15	83 15	83 00	83 05	83 25

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville..	1380 » »	» » »	» » »	5 0/0 Bge 1840.	101 » »	101 1/2	H. 1/2
B. de France....	3330 » »	3335 » »	H. 5 » »	— Portugais..	» » »	» » »	»
C. Gou. ex div..	1147 50	1145 » »	» » »	Esp. D active.	» » »	» » »	
C. Ganneron.....	1140 » »	» » »	» » »	5 0/0 Naples.	99 75	100 » »	H. 25 »
C. hypot......	550 » »	» » »	» » »	— Romain..	103 3/4	102 7/8	H. 5/8
Canaux.......	» » »	» » »	» » »	Obl. Piémont.	1235 » »	» » »	» » »
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	» » »	» » »	» » »	Au 15.			»
V. r. d......	545 » »	530 » »	B. 12 50	— 540, 532 50.			B. 12 50
— r. g.......	368 » »	353 » »	B. 5 » »	— 360, 357 50.			B. 13 75
Orléans....	1270 » »	» » »	H. 7 50	— 1265, 1272 50, 1260.			B. 6 » »
Strasb	260 » »	257 50	» » »	— 260, 255.			B. 3 75
Rouen.......	1030 » »	» » »	B. 3 50	— 1027 50, 1032 50, 1022 50.			H. 7 50
Havre.......	621 » »	» » »	» » »	— 620, 615.			B. 5 » »
Marseille....	985 » »	992 50	B. 12 50	— 980, 987 50.			B. 12 50
Vierzon.....	705 » »	» » »	B. 10 » »	— 710, 705.			B. 5 » »
Nord.........	737 50	757 50	B. 3 » »	— 737 50, 761 50, 735.			B. 5 » »
Bordeaux....	650 » »	632 50	B. 5 » »	— 650, 637 50, 655.			» » »
Boulogne.....	570 » »	» » »	» » »	— 560.			B. 10 » »
Montereau...	455 » »	435 » »	» » »	— 450, 455.			B. 3 75
Fampoux.....	» » »	» » »	» » »	—			» » »
Dieppe	495 » »	490 » »	B. 5 » »	— 401, 495, 490.			B. 2 50

LONDRES, 8 janv.		PARIS, 8 janvier. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 3/4 7/8.	3 0/0 F. c. 83 40, 83 30, d. 50.	Av. 83 15.
Esp. act.	29 1/8.	F. p. 83 80, 83 75 d. 50.	Ap. 83 05.
Portug.	59	5 0/0 F. c. 121 45 d. un, 121 60, 121 70 d. 50.	B. du Trés
Mexic.	31 3/4.	F. p. 122 40, 121 30 d. 50.	
5 0/0 hol.		Orléans, au 15. 1280 d. 10.	3 0/0 f c. 10, 12 1/2
2 1/2.		Rouen, au 31. 1050 d. 20.	F. p.
Rouen.	40, 41	Nord, au 15 janv. 760 d. 20, 770, 775 d. 10.	5 0/0 f. c. 15, 10.
Orléans.	49, 50	Au 31. 775, 770 d. 20, 795, 785 d. 10.	
Nord.	15		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 101,00 à 00,00 ; courant du mois, 103,00 à 00,00 ; 3 suivants 1846, 102,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 98,00 à 97,00 ; 4 derniers, 91,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 99,00 à 00,00. — Œillette rousse, 87,50 à 00,00. — Lin, 84,50 à 00,00. — Cameline, 87,00 à 00,00. — Voitures, 6,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 122,00 à 123,00 ; mars en août, 124,00 à 125,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 84,00.

CHANDELLE, 66 à 66,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 janvier.

7 **OPÉRA.** — Le Dieu et la Bayadère. Diable à quatre.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — La Famille Poisson. Le Verre d'eau.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Marie. Le Ménétrier.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Tartufe. Le Légataire.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — V'là c'qui vient de paraître. Riche d'amour.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — 3e Larron. Roquelinette. Marquise. L'Abbé.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Les Couleurs. Les Manteaux. La Loi. Le Bal.
6 h. 1/2. **PALAIS-ROYAL.** — Les Pommes de terre. Femme laide.
7 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Marie Jeanne.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — L'Expiation. La Sœur du muletier.
7 h. 1/2 **AMBIGU.** — Les Mousquetaires.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Les Eléphants de la Pagode.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Mort aux rats. Chemin de fer.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Plus heureux. Nicolas. Vingt francs. Prix de Vertu.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

Grâce à M. Cousin qui ne peut se résoudre à subir les récentes ordonnances sur le Conseil royal, les préliminaires de la discussion de l'adresse à la chambre des pairs ont absorbé tout une seconde journée. L'honorable pair a tenté de se relever des atteintes qu'il avait reçues de M. de Salvandy, mais en vain. Pendant une heure et demie, il a parcouru toutes les notes de la gamme parlementaire, depuis les plus caverneuses jusqu'aux plus aiguës, avec accompagnement de la pantomime la plus dramatique, gestes incohérents, attitudes bizarres, coups répétés sur la tribune; rien n'y a fait. Son procès était jugé. La chambre l'a écouté avec la politesse qu'elle ne refuse à aucun écart, même aux déclamations doctorales des professeurs : mais un mot quelconque d'approbation, elle le lui a refusé. Il a dû retourner à son banc au milieu du silence le plus glacial. Et c'était juste.

Comme orateur, à quel titre aurait-il obtenu un triomphe, ou seulement un succès? La veille, du moins, son discours était écrit avec cette brillante précision qui le distingue; mais cette qualité disparaissait dans l'improvisation d'aujourd'hui, et dans tous ces grands mouvements d'une éloquence bruyante, on ne pouvait trouver, en allant au fond, qu'un plaidoyer d'avocat. Un moment nous avons cru assister à une audience de tribunal civil; quand M. Cousin discutait *le point de fait et le point de droit*, et les *nullités*, et quand il faisait appel aux magistrats pour les prendre à témoin sur des arguties de légiste. La querelle de légalité était son seul instrument d'attaque; et cependant sa hardiesse n'allait pas jusqu'à soutenir l'illégalité, l'inconstitutionnalité de l'ordonnance du 7 décembre. Il fallait donc soutenir que l'ancien système valait mieux que le nouveau, et cela même il ne l'osait, car au lieu de réclamer franchement le retrait pur et simple de cette néfaste ordonnance, il invoquait avec une énergie qu'on ne lui avait jamais connue en cette matière quand il était ministre, une loi nouvelle pour régler et coordonner les éléments multiples de l'éducation nationale. Toute la chambre paraissait convaincue que sous l'ampleur de ces phrases à effet se cachaient de mesquines rancunes personnelles, et un tel sentiment eût suffi pour expliquer et justifier son indifférence.

Mais il y a des motifs d'un ordre plus élevé qui, sous d'autres rapports, légitiment cette réprobation. Depuis quinze ans M. Cousin exerce en France une influence souveraine sur l'enseignement universitaire. De quels bienfaits le pays lui est-il redevable? D'aucuns. Autrefois, disciple de Platon, il avait, dans sa chaire de philosophie, mérité les suspicions du pouvoir, pour avoir parlé à la jeunesse de liberté. Devenu arbitre souverain des hautes études, au lieu de passionner les générations nouvelles pour le bien idéal, pour l'ordre suprême, pour la noble liberté, il les a laissées se perdre dans l'insouciance de la vertu et le dédain des grandes pensées. C'est à l'éclectisme, science du moi solitaire, source funeste d'égoïsme et de scepticisme, qu'il faut attribuer cet abaissement général des caractères que l'on déplore aujourd'hui dans les classes moyennes. Si elles ont remplacé l'amour désintéressé du progrès par l'amour des places et de l'or, l'éclectisme surtout en est coupable. On pouvait espérer du moins que M. Cousin, qui devait sa réputation au culte indépendant de la philosophie, montrerait quelque bienveillance aux penseurs qui le suivraient dans cette voie. Tout au contraire, jamais despote ne s'imposa avec plus de raideur que M. Cousin. On a pu citer des professeurs qui ont expié pendant des années entières le tort d'avoir voulu s'affranchir de ses idées. les uns appartenant au parti catholique, les autres au parti universitaire.

Le parti catholique a pris seulement position dans le débat : M. Beugnot, par une discussion de légalité où il n'a pu que se rencontrer avec M. Cousin; M. de Montalembert, en constatant que l'ordonnance du 7 décembre était une affaire de discipline intérieure qui ne touchait en rien à la liberté de l'enseignement. Aussi, tout en prenant acte des critiques de MM. de Salvandy et Cousin contre l'ancien et le nouveau régime universitaire, a-t il cru devoir, refuser au ministre réformateur le *dangereux cadeau de son amitié politique*. L'un et l'autre, à peine est-il besoin de le dire, se sont posés, suivant leur coutume, en loyaux champions de la liberté d'enseignement, quelque peu étonnée de se voir de tels défenseurs. Ceci nous annonce que M. l'évêque de Chartres et l'*Univers religieux* qui ont, comme chacun sait, si bien respecté cette liberté en M. Quinet, vont s'en faire les apôtres plus éloquents que jamais.

C'est justement ce qui effraie M. Villemain, beaucoup moins sympathique à la liberté d'enseignement. L'honorable pair rompait pour la première fois le long silence que lui avait fait une retraite imposée par de douloureux motifs; aussi le plus bienveillant intérêt s'attachait à sa personne plus encore qu'à ses paroles, et il a dû considérer l'accueil fait à son discours par la chambre comme un témoignage flatteur d'une affectueuse estime. Nous regrettons d'avoir à dire que si le disert académicien n'a perdu aucune de ses brillantes qualités d'orateur, il a conservé aussi toutes ses étroites antipathies contre la concurrence des institutions privées. En exprimant dans toute leur franchise les prétentions universitaires, telles que les prédécesseurs de M. de Salvaudy les avaient conçues, il a pleinement justifié la mesure prise à son égard qu'on s'était accordé dans le principe à juger un peu trop empressée. Il est évident qu'avec de telles intentions, M. Villemain ne pouvait rien concéder aux justes droits de la liberté.

M. de Salvandy, pressé par l'heure, n'ayant pu suivre M. Villemain sur ce terrain, nous ne l'y devancerons pas; mais pour en finir avec les ordonnances du 7 décembre, nous dirons que ce ministre ne peut faire sanctionner par l'opinion publique ce *coup d'Etat* qu'à la condition de ne pas remplacer les traditions universitaires dont le Conseil royal était le fidèle gardien, par les influences politiques des bureaux ou de la Chambre, et de ne pas abuser de sa toute-puissance pour opprimer la liberté de la pensée dans les chaires du haut enseignement. A ces conditions seules la presse indépendante lui continuera son concours.

N'oublions pas de dire, comme trait de mœurs parlementaires, qu'avant l'ouverture des débats, M. Cousin a échangé les plus chaudes poignées de main avec MM. de Salvandy et Guizot.

L'Europe et le Liban.

Les puissances chrétiennes ont pensé que l'existence de l'empire turc est indispensable à l'équilibre politique et à la paix du monde. En conséquence, elles ont proclamé *l'intégrité de l'empire ottoman*. Ce principe est devenu aujourd'hui la base de la politique générale.

Mais en conservant, par leur volonté collective, cet empire tombant au milieu d'un mélange bâtard de barbarie et de civilisation, les puissances européennes n'ont entendu ni continuer, ni faire revivre ce qu'il y avait en lui de rétrograde et d'illibéral. Loin de là. Il est certain que la déclaration de *l'intégrité de l'empire ottoman* a été une sorte de mise en tutelle de la Turquie. L'Europe trompera pas. S'il y a seulement majorité, le divan de Constantinople peut examiner de nouveau la question, et peser les raisons pour et contre. Mais, s'il y a unanimité, il ne doit pas hésiter un moment à agir conformément à l'opinion de l'Europe.

Dans la question du Liban, cette unanimité s'est déjà plusieurs fois présentée, et la Porte s'est sagement rangée à l'avis de l'Europe. Le divan de Constantinople a exécuté immédiatement la pensée collective des puissances.

Aujourd'hui, dans cette même affaire du Liban, l'Europe paraît devoir s'entendre de nouveau sur un principe de la plus haute importance. D'après l'initiative du cabinet de Vienne, les puissances européennes paraîtraient désirer que la Porte ne traitât plus les chrétiens du Liban comme des rajahs, mais qu'elle leur accordât les mêmes droits qu'aux musulmans, conformément aux promesses du sultan et à la charte de Gulhané. Ce serait là un exemple salutaire; ce serait le commencement de la régénération véritable de l'empire turc.

Voici comment s'exprime, à cet égard, la *Gazette d'Augsbourg* :

Dans une conférence qui a lieu hier entre les ambassadeurs des grandes puissances, il a été donné lecture de dépêches du cabinet de Vienne, en date du 4 décembre. Par suite de la délibération il a été décidé que l'on adresserait à la Porte ottomane une note collective pour l'inviter d'une part à réparer les fautes commises par les autorités turques et les commandants militaires dans le Liban; et, d'autre part, à rétablir la tranquillité, d'après le plan de pacification qui avait été communiqué aux ambassadeurs. On dit que dans cette note les ambassadeurs protestent énergiquement contre l'intention de la Porte ottomane de traiter les chrétiens du Liban comme rajahs, et à cet égard ils invoquent les privilèges de ces chrétiens et les promesses que le divan a faites en 1840 aux grandes puissances.

Nous approuvons sans réserve l'initiative de justice et d'humanité que la cour de Vienne a cru devoir prendre en cette circonstance. Nous regrettons que cette initiative ne soit pas venue de la France, mais nous ne pouvons douter un instant que la note émanée de la cour de Vienne ne soit vivement appuyé par notre ambassadeur à Constantinople et par le cabinet des Tuileries. Nous espérons que l'Angleterre, la Russie et la Prusse se joindront à la France et à l'Autriche.

Il est temps que la Porte réalise ses promesses d'émancipation et d'égalité de droits entre les groupes divers de population qui composent l'empire ottoman. Il est temps que les promesses paternelles du sultan ne soient plus de vaines paroles jetées à tout propos dans les solennités politiques. Il est temps que la fameuse charte de Gulhané cesse d'être une fiction, un rêve oriental.

L'auteur de cette charte, Reschid-Pacha, est aujourd'hui aux affaires. Il est mis en demeure d'exécuter son œuvre.

Nous désirons que Reschid-Pacha et la Porte Ottomane comprennent la situation, et que le vœu si légitime des puissances chrétiennes reçoive une application immédiate dans le Liban. Nous le désirons dans l'intérêt de la Turquie elle-même; car l'affranchissement des races est un des plus puissants moyens de raffermir l'empire ottoman, dont l'existence, comme nous l'avons dit en commençant, est indispensable à l'équilibre politique et à la paix du monde.

Hier, de nouveaux troubles ont eu lieu à la Sorbonne pendant la leçon de M. Lenormand. Long-temps avant le commencement du cours la salle était remplie de jeunes gens qui semblaient en proie à une agitation assez vive. Enfin le professeur parut, escorté par les notabilités du parti catholique. M. de Montalembert était au premier rang dans ce cortége. « Messieurs, dit M. Lenormand, en remarquant dans la salle une affluence extraordinaire, vous venez ici pour bien peu de chose. — Vous avez raison, répondit une voix, pour très peu de chose! — Un étudiant s'écria : — Nous respectons le

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

SAMEDI 10 JANVIER 1846.

LE GRILLON DU FOYER. (1)

SECOND CRI DU CRI-CRI.

(Suite.)

Pour l'amour de la variété, Petiote tira son ouvrage d'un petit nécessaire qu'elle avait en poche. Comment s'y prit-elle? je ne sais; mais elle trouva moyen de dorloter le poupon, de travailler à l'aiguille, de glisser quelques mots à l'oreille de May, tandis que Mme Fielding, bercée au son de sa propre voix, s'était peu à peu assoupie, et faisait un petit somme. En passant ainsi d'une occupation à l'autre, et toujours affairée selon son habitude, Mme Pérybingle abrégea singulièrement l'après-dîner. Par une des clauses solennelles du pique-nique, elle s'était réservée tous les petits tracas domestiques dévolus d'ordinaire à Berthe. Dès qu'il fit sombre, elle attisa le feu, balaya l'âtre, mit sur la table les tasses et la théière, ferma le rideau, alluma la chandelle; puis, elle joua un ou deux airs sur la rustique harpe que Caleb avait fabriquée pour Berthe, et s'en acquitta fort bien. La nature lui avait départi une délicate petite oreille, non moins faite pour la musique que pour les bijoux, si elle en avait eu à porter. C'était l'heure de servir le thé; Brisebille revint réclamer sa part et finir la soirée.

Caleb et Berthe étaient rentrés dans la chambre depuis quelque temps; le père s'était remis à l'ouvrage, mais il n'y avait pas la tête, pauvre homme! tant les remords, l'inquiétude l'assiégeaient. C'était chose navrante de le voir assis, oisif, sur son tabouret de travail, regardant sa fille d'un air consterné, tandis que chacun de ses traits disait : « L'ai-je donc trompée dès le berceau pour en venir à lui briser le cœur! »

Il était nuit close; on avait pris le thé. Petiote n'avait plus qu'à laver les tasses, les soucoupes, et à les remettre en place: en un mot — car il faut bien y venir, à quoi sert de reculer? — l'heure du retour approchait. Le roulier allait arriver. A un lointain et léger bruit de roues, les manières de Mme Pérybingle changèrent. Ses couleurs allaient et venaient. Elle-même ne tenait pas en place. Elle était inquiète, agitée, non comme une femme qui attend son mari avec impatience. Oh! non! C'était un autre genre d'attente, une autre agitation.

Les roues résonnent; on entend le pas d'un cheval, les aboiements d'un chien. Ces bruits confondus se rapprochent. Boxer gratte à la porte. Son maître le suit de près.

— Quel est ce pas? s'écria Berthe, qui se leva en tressaillant.

— Eh parbleu! c'est le mien! répliqua le roulier debout sur le seuil.

L'air mordant du soir avait empourpré son visage, rouge comme une des baies écarlates restées sur les buissons d'hiver.

— Non, l'autre? dit Berthe; le pas de l'homme qui marche derrière vous?

— Il n'y a pas moyen de la tromper, cette fine oreille, reprit le roulier en riant. Entrez, entrez, monsieur, n'ayez pas peur, vous serez le bien-venu.

Il avait élevé la voix : le vieux monsieur entra.

— Ce n'est pas tout à fait un étranger, vous l'avez déjà rencontré chez nous, Caleb, dit Jean. Vous lui donnerez bien une petite place au feu, jusqu'à ce que nous repartions.

— Oui, certes, Jean, et c'est nous faire honneur.

— Avec ça que sa compagnie n'est pas gênante; il ne répétera pas vos secrets, allez! J'ai de fameux poumons, mais il les exerce rudement. — Dites donc, monsieur! asseyez-vous! Ce sont tous des amis, tous enchantés de vous voir!

Quand il lui eut transmis cette assurance d'une voix de stentor, qui justifiait amplement l'idée qu'il se faisait de la vigueur de sa poitrine, il ajouta de son ton ordinaire :

— Installez-le dans une chaise, au coin de la cheminée; pourvu qu'il y reste tranquille, sans mot dire, à regarder avec plaisir ce qui se passe, le voilà content. Oh! il n'est pas difficile à caser.

Berthe écoutait avec attention. Elle appela son père quand il eut avancé une chaise près du feu et lui demanda tout bas de lui dépeindre l'étranger; il le fit avec une fidélité scrupuleuse. Lorsqu'il eut cessé de parler, elle remua pour la première fois depuis que l'inconnu était entré, poussa un soupir, et sembla ne plus prendre intérêt à lui.

Le roulier ne se sentait pas d'aise; il était plus tendre, plus affectueux que jamais avec sa petite femme.

— Une maladroite Petiote, s'il en fut, cette après-midi, dit-il en lui passant son grand bras autour de la taille, comme elle se tenait un peu à l'écart. Ce qui n'empêche pas que je l'aime!.. Regarde donc un peu de ce côté, Petiote!

Il lui montrait le vieillard. Elle bai[illegible]

Elle tremblait, je crois.

— Il... ha! ha! ha! il est quasi[illegible] de toi, dit le roulier. Il ne m'a pas [illegible] tout le long du chemin. Je ne l'en e[illegible] tage. C'est un brave bonhomme!



— Il aurait pu choisir un sujet de [illegible] agréable, Jean, dit Méry; elle lança u[illegible] autour de la chambre, et sur Brisebille [illegible].

— Plus agréable! s'écria le jovial Jean; je l'en défie! Allons, à bas la grosse cape, la cravate de laine, les mitons fourrés, et un bon petit air de feu pendant une demi-heure. Votre serviteur, Mme Fielding! une partie de brisque vous va-t-elle? C'est récréatif et réchauffant. Passe-nous les cartes, Petiote, et un verre de bierre, s'il en reste, ma petite femme.

La vieille dame accepta avec une prompte et gracieuse condescendance, et la partie s'engagea. D'abord, le roulier regardait autour de lui en souriant; de temps à autre, il appelait Petiote pour lui montrer son jeu, et lui demander conseil sur un coup difficile; mais son adversaire étant une formidable praticienne, et ayant un certain penchant à marquer plus de points qu'il ne lui en revenait, il fut forcé de redoubler de vigilance, et n'eut plus d'yeux et d'oreilles pour ce qui se passait. Complètement absorbé dans ses cartes, il ne s'aperçut de la présence de Brisebille que lorsque le fabricant lui mit la main sur l'épaule :

— Fâché de vous déranger, mais j'aurais un mot à vous dire, tout de suite.

— C'est que c'est à moi de donner, répliqua Jean. La partie dépend de la retourne : nous touchons au moment critique!

— Oui, en effet, dit Brisebille; mais venez toujours!

Il y avait dans son accent, dans sa pâleur, quelque chose qui fit lever brusquement le roulier :

— Eh bien! quoi? que me voulez-vous? demanda-t-il.

— Chut, Jean Pérybingle! j'en suis vraiment désolé! mais à vous parler franc, je l'ai toujours craint; je l'ai soupçonné dès l'origine.

— Qui? quoi? demanda le roulier, alarmé.

— Chut! je vous le montrerai, si vous voulez me suivre.

Le roulier le suivit, sans ouvrir la bouche. Ils traversèrent une cour au dessus de laquelle brillaient les étoiles, et pénétrèrent, par une petite porte dérobée, dans le bureau de caisse de Brisebille, qu'un vitrage

(1) Voir nos numéros du 3 au 9 janvier.

[illegible] à l'adversaire des jésuites. Tout en critiquant les moyens employés pour faire triompher ce raisonnement, nous devons reconnaître qu'il ne manquait pas de justesse, et que pour rendre le calme à tous les esprits il est nécessaire, non pas d'étouffer toutes les voix, mais de les affranchir toutes. En respectant la liberté de l'enseignement philosophique, l'autorité aurait épargné plus d'une corvée à ses gendarmes.

La commission de l'adresse de la Chambre des députés a entendu aujourd'hui son rapporteur, M. Vitet. Ce rapport n'a que médiocrement satisfait même certains membres de la majorité. On l'a trouvé trop pâle, trop insignifiant. On aurait voulu, à l'endroit de l'alliance avec l'Angleterre, une phrase stipulant plus énergiquement que dans l'adresse de la chambre des pairs l'indépendance et la libre action de chacune des deux nations dans leurs politiques spéciales. Un membre a exprimé le désir de voir dans l'adresse un mot sur les affaires de la Syrie et sur l'expédition de Madagascar. Un autre membre a défendu les privilèges de l'Université. Mais aucun amendement n'a été proposé. L'adresse ne sera donc, sauf quelques paraphrases, qu'une reproduction du discours de la couronne.

La rédaction définitive sera arrêtée demain, et l'adresse pourra être lue lundi en séance publique.

On pense que la discussion ne s'ouvrira que jeudi.

La chambre se réunira demain dans ses bureaux pour l'examen du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires de 1845 et 1846, et pour celui relatif au budget de 1847.

Le *Sémaphore de Marseille* du 2 janvier attaque vivement notre article du 4 novembre dernier, dans lequel nous demandions une augmentation du nombre des officiers de vaisseau, afin que l'on fût dispensé, en cas d'armements plus considérables, de la nécessité où l'on s'est trouvée en 1830, d'introduire dans leurs rangs un nombre considérable de capitaines du commerce, d'abord à titre provisoire, plus tard à titre définitif.

Le *Sémaphore* voudrait que la marine eût plus souvent recours à cette mesure, que nous considérons comme fâcheuse, car elle tend à diminuer l'homogénéité si précieuse dans le corps, en y introduisant des hommes auxquels nous sommes loin de refuser l'expérience pratique de leur métier sur de petits navires et avec de faibles équipages, mais dont les habitudes commerciales sont antipathiques à ce régime de la discipline et de la tenue militaire, dont l'âge jure avec celui de leurs nouveaux collègues, et devient une difficulté à l'époque de la retraite.

De plus, on est forcé de reconnaître que les grandes fournées, à part quelques exceptions, ne doivent pas donner de résultats très satisfaisants; car la marine s'est toujours bornée à prendre les capitaines sans emploi, c'est-à-dire généralement ceux qui n'avaient pas obtenu la confiance des armateurs. Si ces officiers sont peu capables, pourquoi les imposer à l'Etat? S'ils sont capables, pourquoi priver le commerce de leurs bons services, et leur enlever ainsi des chances de fortune dans une carrière qu'eux-mêmes avaient choisie, vers laquelle se sont dirigées toutes leurs études, et qu'un moment de vanité peut-être les pousse à abandonner pour la gloriole de l'épaulette.

Passons au deuxième grief: Pour rendre l'augmentation des cadres moins onéreuse à l'Etat, nous proposions de suivre l'exemple de l'Angleterre qui, en temps de paix, donne à ses officiers de nombreux congés qu'ils peuvent utiliser en commandant des paquebots de commerce. Le *Sémaphore* trouve cette prétention monstrueuse, et ne

Au dire de M. Saillard, si l'*Epoque* s'est laissée entraîner contre M. Hilbey à des personnalités condamnables, le grand journal était provoqué par des articles de la *Démocratie pacifique*.

Les articles auxquels M. Saillard faisait allusion, articles qu'il a lus à l'audience, et qui ont produit sur les auditeurs un effet tout contraire à celui qu'on en attendait sans doute, n'étaient pas de nature à exciter le courroux de l'*Epoque*; ils offraient au contraire à l'un de ses rédacteurs, d'utiles conseils sur les moyens à prendre pour porter remède à un honneur mis en question. Mais en admettant que ces articles eussent indisposé l'*Epoque*, pourquoi donc s'en venger sur M. Hilbey?

Suivant M. Saillard, c'est que M. Hilbey est l'auteur des articles publiés dans la *Démocratie*, et voilà ce magistrat qui, sur la foi des hommes de l'*Epoque*, se croit permis d'avancer que des articles non signés et couverts de la responsabilité d'un gérant, sont dus à la plume de M. Hilbey, comme si dans nos colonnes, au lieu de juger les questions impartialement et d'un point du vue général, nous permettions à l'intérêt privé de se faire lui-même justice !

M. Hilbey a-t-il écrit dans la *Démocratie*? M. Saillard n'en a pas la preuve matérielle, mais la *conviction morale*. Il reconnaît dans ces articles le *style de M. Hilbey*.

Nous en sommes fâchés, en général pour le jugement de M. Saillard, et en particulier pour la sûreté de son goût littéraire; mais il est absolument faux que M. Hilbey ait jamais écrit une ligne dans la *Démocratie pacifique*. Nous sommes prêts à fournir à M. l'avocat..... du roi les noms des véritables auteurs.

Le conseil municipal de la ville de Paris a voté à 28 voix contre une en faveur du projet qui place l'embarcadère du chemin de Lyon sur le boulevart Mazas. Le projet de la compagnie, repoussé par le conseil, faisait aboutir cet embarcadère au bord du canal, en face les Greniers d'abondance.

Les journaux espagnols reproduisent une lettre adressée par l'infant don Enrique aux journaux progressistes; elle a excité au plus haut point l'étonnement de tous. Dans cette lettre, tout en protestant que les princes ne doivent être d'aucun parti, l'infant ne peut cacher sa reconnaissance pour le parti progressiste qui le propose comme mari d'Isabelle II, et qui le juge ainsi digne « de l'honneur le plus élevé qui puisse lui arriver et du bonheur le plus parfait pour son cœur. »

Il finit en disant que quel que soit le choix de son auguste parente, il sera le premier a s'y soumettre, parce qu'il est persuadé que le prince qu'elle choisira saura s'identifier à la cause de la liberté et de l'indépendance nationale, cause que, lui D. Enrique, a embrassé avec enthousiasme dès sa première jeunesse, par conviction, par sympathie et par l'exemple de sa famille.

Nous venons de recevoir de Saxe la nouvelle que M. de Koenneritz lui-même ne quittera pas le ministère de la justice. Cette faible concession même était une illusion.

On lit dans le *Journal de Jersey* :

« Le *Timer*, dans une édition extraordinaire, donne ses nouvelles du Mexique et des Antilles :

» Le paquebot royal à vapeur *le Tweed*, capitaine G. Parsons, est arrivé mardi soir, à six heures, à Southampton avec les dépêches des Indes-Occidentales et du Mexique. Les dates sont de la Vera-Cruz, le 2 décembre ; de la Havane, le 11 ; de la Jamaïque, le 9, et de Saint-Thomas, le 15. *Le Tweed* a éprouvé de fort gros temps à Tampico et

[illegible] plâtre cru en roches; Argiles à briques nécessaire pendant trois ans. — Au port de Rochefort, le 21 janvier : Manches d'outils, anspects, etc., etc.

Les cahiers des charges sont déposés aux bureaux des approvisionnements tant à Cherbourg, Brest, Rochefort et Lorient, qu'au ministère de la marine.

Le 4 février 1846, il sera procédé, à midi, au ministère de la marine et des colonies, à l'adjudication de la fourniture de douze millions de kilogrammes de charbon terre en roche d'origine anglaise, à effectuer à Alger, Oran et Bône.

Le cahier des charges est déposé au ministère de la marine (bureau des approvisionnements généraux), au consulat de France à Newcastle, ainsi que dans les bureaux du commissariat de la marine de chacun des ports de Dunkerque, le Havre, Saint-Servan, Nantes, Bordeaux, Marseille, Toulon et Alger.

Le 6 février 1846, il sera procédé, au port de Cherbourg, à l'adjudication de la fourniture de 80 000 kil. de cuivres rouges fabriqués.

Le cahier des charges est déposé au bureau des approvisionnements tant à Cherbourg qu'au ministère de la marine.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 9 janvier.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion générale de l'adresse.

M. LE COMTE BEUGNOT. Je suis complètement désintéressé dans la question; cela résulte de ma position; mais il me semble que M. Cousin n'a pas autant lieu de se plaindre qu'il la fait hier et que M. de Salvandy n'a pas autant sujet de s'applaudir.

Vous avez entendu hier M. Cousin dire que l'organisation du Conseil royal a été consolidée par la loi de 1833 sur l'instruction primaire. Je prie la chambre de me permettre de lui rappeler ce qui a été dit à la chambre des députés lors de la discussion de l'article dont l'honorable M. Cousin veut s'appuyer aujourd'hui.

L'orateur donne lecture de quelques passages de la discussion qui eut lieu à la chambre des députés, d'où il résulte que le rapporteur de la loi, la chambre et le ministre même n'ont nullement entendu engager l'avenir par l'emploi de ces mots: Conseil royal, dans la loi votée.

Que les défenseurs du Conseil royal, dit l'orateur, cessent donc de s'appuyer de cette loi.

L'honorable M. Cousin a essayé hier de nous faire peur de l'omnipotence d'un homme, et de l'extrême autorité que la nouvelle organisation laisse au ministre. Mais, messieurs, que signifie la responsabilité ministérielle, si le ministre n'est pas aussi complètement libre qu'il peut l'être, si les fonctionnaires publics au dessous de lui peuvent lui résister.

Voyez les conséquences d'une grande prépondérance d'un conseil irresponsable dans le cas où il y aurait un enseignement de l'Etat. Il s'ensuivrait qu'une trentaine de personnes n'ayant à répondre qu'à eux-mêmes, auraient le droit d'imposer à toute une nation leurs idées en matière d'instruction.

Je parlerai avec égard du Conseil d'instruction publique.

M. COUSIN. Il est mort. (Hilarité.)

M. BEUGNOT. Bien qu'on ne doive aux morts que la vérité; cela ne m'empêchera d'avoir des égards pour cette institution. J'avoue d'abord que j'ai peu de sympathie pour les conseils permanents. S'ils sont utiles, ils deviennent souvent envahissants, et c'est ce qui arrive aujourd'hui; mais il sera temps de revenir sur ce sujet lorsque nous discuterons la loi sur l'instruction secondaire.

Le Conseil d'instruction agissait, ou isolément ou collectivement; considérés isolément, les conseillers ne remplissaient que des fonctions de chef de division; aucun de leurs actes n'était exécutoire en soi. On a dit que le ministre, au milieu d'eux, n'était qu'un doge chargé, dans les occasions solennelles, de paraître revêtu d'une robe magnifique; je ne sais jusqu'à quel point cela peut être vrai, mais le fait est que le doge conservait encore un pouvoir as-

---

séparait de la boutique, fermée durant la nuit. Il n'y avait pas de lumière dans le bureau, mais une lampe brûlait encore et éclairait l'étroit et long magasin.

— Un moment! dit Brisebille. Aurez-vous le courage de regarder à travers ces vitres? Vous en sentez-vous la force?

— Pourquoi pas! répondit le roulier.

— Encore un moment! reprit Brisebille. Ne vous laissez aller à aucune violence. Ce serait inutile, et qui pis est dangereux. Vous êtes robuste ; vous pourriez commettre un meurtre avant de vous en douter.

Le roulier le regarda en face, et recula comme s'il eût été frappé au cœur. D'une enjambée il fut à la vitre, et vit...

O ombre obscurcissant le foyer! O fidèle Grillon! O perfide femme!

Il la vit, avec le vieillard, non plus vieux et courbé, mais jeune, droit, tenant à la main les faux cheveux blancs qui lui avaient ouvert la maison où il avait semé la désolation et le deuil. Il la vit écouter attentivement le jeune homme qui se penchait vers elle et lui murmurait des paroles. Elle lui laissa passer un bras autour de sa taille tandis qu'ils arpentaient lentement la longue et sombre galerie de bois, se dirigeant vers la porte par laquelle ils étaient entrés. Il la vit s'arrêter, se retourner — Oh! revoir ainsi ce visage qu'il aimait tant! — Il la vit rajuster, de ses propres mains le Mensonge, les faux cheveux du vieillard sur la tête du jeune homme, et rire, en le faisant. Oui, elle riait de *sa* crédulité, sans doute, de sa foi en elle!

Il ferma sa robuste main droite, comme pour assommer un lion, mais la r'ouvrant aussitôt, il en couvrit les yeux de Brisebille et l'y maintint (même alors, il avait à cœur de la protéger!) jusqu'à ce qu'ils fussent sortis : puis, il tomba sur le pupitre, sans plus de force qu'un enfant.

Il était enveloppé jusqu'au menton, affairé à l'entour du cheval et des paquets lorsqu'elle rentra dans la chambre, toute prête à partir.

Aurez-vous le courage de regarder à travers ces vitres? vous en sentez-vous la force?

— Allons, Jean, en route, cher! Bonsoir, May! bonne nuit, Berthe!

Avait-elle bien le cœur de les embrasser? Pouvait-elle être gaie, joyeuse, en leur disant adieu! Comment osait-elle se montrer sans rougir? Oui, elle osait tout cela. Brisebille l'observait de près, et ne put rien surprendre.

Kitty l'Ebaubie endormait le marmot. Elle passa et repassa devant Brisebille une douzaine de fois, marmotant d'une voix monotone :

— Qui s'est chagrinée? Qui s'est tourmentée, en voyant la mariée? Le papa l'avait trompée, son petit cœur s'est brisé! Ah! elle était dans son berceau, do, do, l'enfant do! l'enfant dormira tantôt!

— Donnez-moi le petit, Kitty. Bonsoir monsieur Brisebille. Où est donc Jean! Bonté du ciel! où est Jean?

— Il va marcher près de la tête du cheval, dit Brisebille, qui aidait Méry à monter.

— Tu n'y penses pas, Jean! marcher de nuit, par ce froid?

Jean fit de la tête un signe affirmatif. Le faux vieillard et la petite bonne prirent place sur la banquette, et le cheval se mit en marche, précédé de Boxer, qui, dans son heureuse ignorance, courait en avant, en arrière, tournait autour de la charrette et de l'attelage, aboyant d'une façon aussi triomphante, aussi gaie que jamais.

Quand Brisebille eut pris congé à son tour, pour reconduire May et sa mère chez elles, le pauvre Caleb resta seul avec sa fille au coin du feu, inquiet et rongé de remords, disant toujours en sa muette contemplation :

— L'ai-je donc trompée dès le berceau pour en venir là! pour lui briser le cœur!

Les joujoux qu'on avait mis en jeu pour amuser l'enfant, avaient vidé leur sablier et déroulé leurs ressorts depuis longtemps. A la pâle lueur de la chandelle, dans le silence de la nuit, les poupées rendues à leur calme imperturbable, les chevaux à bascule, aux crins hérissés, à l'œil ardent, aux naseaux dilatés, les vieux gentilshommes ployés en deux, sur leurs faibles jarrets, les casse-noisettes grimaçants, et jusqu'aux bêtes de la création, s'acheminant deux à deux vers l'Arche, comme un pensionnat en promenade, tous immobiles, tous paralysés, semblaient frappés de stupeur à l'idée que Petiote pût être infidèle, que Brisebille pût être aimé!

CHARLES DICKENS.

Traduction de MME SWANTON-BELLOC.

FIN DU SECOND CRI.

(*La suite à mardi*)

La lettre suivante a été adressée par M. Sauvage au *Courrier du Havre*, à qui nous l'empruntons :

Havre, le 7 janvier 1846.

« Monsieur le rédacteur, j'avais hier recours à votre obligeance pour prouver la fausseté d'une assertion qui ne tendait qu'à discréditer mon hélice. Aujourd'hui c'est pour maintenir mes droits sur la priorité de cette application utile à la marine. Ce qu'on méprisait hier, on vient me le disputer aujourd'hui.

» M. Chopin, rue Beaubourg, à Paris, a réclamé, il y a quelque temps, pour son beau-père, M. Dallery, par la voie d'un journal, l'honneur de la découverte. M. Chopin est plus âpre que moi à la curée, car ni lui, ni moi n'avons rien inventé du tout en matière d'hélice ; ce mérite appartient à la nature ; seulement, je pense qu'on ne peut me disputer le simple mérite de l'avoir utilisée et de l'avoir appropriée à la navigation.

» M. Chopin prétend que M. Dallery a fait, en 1803, des applications sur des bateaux à vapeur. Il me fait là une querelle du loup à l'agneau ; car, à cette époque, les bateaux à vapeur, en France, n'étaient pas nés.

» M. Dallery est mort en 1835, trois ans après la date de mon brevet ; il n'a jamais fait de réclamation : c'est que probablement il avait compris l'insuffisance de son invention. Or, 20 ans après cette prétendue découverte, M. Chopin vient déclarer ses prétentions! Il ignore, sans doute, que Franklin, pendant son séjour à Paris, fit des expériences sur la Seine, avec un bateau à hélice (*c'était, je pense, avant* 1803).

» En 1727, Duquet avait fait usage de l'hélice pour remonter les fleuves.

» En 1746, Dubost l'avait substituée aux roues des moulins.

» En 1768, Pauclon l'avait appliquée à la propulsion des navires, en employant l'équipage comme moteur.

» En 1792, le général Meunier l'a appliquée aux ballons.

» Maintenant qu'il est démontré que M. Dallery n'a pas inventé l'hélice, ni moi non plus, comparons les moyens que nous avons, l'un et l'autre, employés pour l'utiliser dans les conditions les plus convenables.

» Ma première idée fut de renfermer, par une paroi héliçoïde, l'espace que parcourt une godille qui fonctionne sur un angle de 45°, cela forme l'S, la lettre initiale de mon nom, et une hélice d'un diamètre égal à sa longueur. Le pas de l'hélice Dallery est à son diamètre comme 1 à 1,85, c'est-à-dire d'une longueur presque moitié de la mienne. Il est évident que si on suppose une godille dans le milieu d'une telle surface, elle se trouvera dans une position à peu près perpendiculaire, et son action sera peu sensible.

» On m'a longtemps opposé l'hélice décrite dans Tregold, qui a pour longueur cinq fois son diamètre ; elle a le défaut contraire de celle de M. Dallery, car la godille serait, à peu de chose près, dans une position horizontale, ce qui revient au même. »

l'Empire a passé sur nous : c'est que le génie de Napoléon a organisé et réagi contre la liberté illégitime du Directoire ; c'est qu'il a fait des institutions qui sont applicables à une autre époque que la sienne, et c'est pour cela que son nom a mérité de devenir aussi populaire.

D'où vient notre belle institution de la Cour des comptes ? de l'Empire. Est-ce donc à moi, ministre d'un roi constitutionnel, de rappeler dans une chambre si pleine des illustrations de l'Empire ; est-ce à moi de rappeler que si nous pouvons ici discuter librement, c'est à l'Empire que nous le devons ? que si nos institutions fonctionnent librement, c'est parce qu'elles ont été organisées à cette époque qu'on a essayé de discréditer? (Très bien à droite.)

Le décret de 1808 est le fondement de l'organisation de l'instruction publique en France. Supprimer ce décret, c'est supprimer toute l'instruction publique l'instruction primaire aussi bien que l'instruction secondaire ; tous les établissements d'éducation remontent à cette époque.

Le ministre passe en revue toutes les branches de l'instruction qui reposent sur le décret et les ordonnances qui l'ont modifié. Ces ordonnances ne l'ont pas aboli, seulement elles en bouleversèrent quelques parties, et d'une monarchie constitutionnelle firent un directoire, par la formation d'une commission qui réunissait à la fois les attributions du grand-maître et celles du Conseil de l'Université.

Plus tard, on voulut revenir au décret de 1808, et l'on rétablit le grand-maître ; mais il se rencontra alors comme partout des questions de personnes ; les personnes se défendent, même alors qu'elles ont tort ; les choses ne se défendent pas toujours, même lorsqu'elles ont raison ; les personnes parlèrent, et il fut impossible au nouveau grand-maître de retrouver sa puissance primitive. L'ordonnance du mois de décembre a pour but de rendre au grand-maître ce pouvoir qu'il n'avait plus, et de fortifier le Conseil royal d'une autorité qui lui manquait.

On dit que pour cette nouvelle organisation il fallait une loi ; je ne dis pas qu'il ne faille pas recourir à une loi, mais il est certain qu'une loi eût dû, par la force des choses, être attendue fort longtemps, et les inconvénients de l'organisation ancienne auraient subsisté ; le conseil était composé de membres qui tous avaient chacun sa pensée, chacun sa part du gouvernement : c'était l'anarchie. J'y ai mis un terme, j'ai la confiance d'avoir bien fait, et je suis sûr que l'avenir me donnera raison. (Très bien !)

M. COUSIN. J'ai à répondre à la fois à M. le ministre de l'instruction publique et à M. le comte Beugnot. Il est toujours fort embarrassant d'avoir affaire à deux adversaires à la fois. M. le ministre de l'instruction publique m'a déjà répondu deux fois : il y a un moment il est monté à la tribune, en apparence pour répondre à M. le comte Beugnot, mais en réalité pour m'achever. (On rit.)

J'admire autant que personne le décret de 1808 : c'est une vigoureuse esquisse : l'unité en est admirable, et l'on y reconnaît partout la main du puissant administrateur. Mais toute la force de ce décret est dans son ensemble; il faut accepter tout, ou n'accepter rien. On ne peut en scinder deux titres et prétendre qu'ils doivent prévaloir sur toutes les ordonnances qui les ont modifiés depuis trente ans. J'en appelle à tous les magistrats qui m'écoutent dans cette enceinte.

De deux choses l'une, ou vous admettez la légalité absolue de deux titres du décret, ou vous ne l'admettez pas ; si vous l'admettez, pourquoi le violez-vous? il y a jusqu'à sept violations du décret dans les ordonnances de décembre ; M. le ministre le reconnaît lui-même. Nous n'avons donc devant nous qu'une imitation libre, très libre du décret ; une de ces ordonnances qu'un ministre fait et qu'un autre défait.—Il faut distinguer dans l'organisation du Conseil deux choses : la composition du Conseil et ses attributions. Les attributions sont si vagues que j'avoue n'y avoir rien compris, seulement elles paraissent dirigées vers un but, l'omnipotence du grand-maître. Quant à la composition du Conseil, elle est en contradiction avec toutes les institutions semblables ; il est de règle de ne placer les conseillers mobiles, ou en service extraordinaire, qu'en nombre inférieur à celui des conseillers ordinaires ; ici c'est le contraire qui a lieu ; les membres de l'ancien Conseil étaient huit ; on leur adjoint chaque année vingt membres, nommés, non par ordonnance royale, mais par un simple arrêté ministériel ; ce pouvoir exorbitant n'a-t-il pas pour résultat, je le demande à tous, d'amoindrir le conseil et de la transformer en une simple commission ministérelle ?

Ce n'est pas cependant que je demande le rétablissement pur et simple du Conseil royal tel qu'il existait ; mais il y a un milieu entre le Conseil omnipotent créé en 1815 et le Conseil actuel qui est appelé à donner son avis sur tout et qui n'a d'autorité en rien. Pour ma part, je déclare ici, et peut-être en cela vais-je compromettre mon avenir, mais peu m'importe ; je déclare, dis-je, que si, contre mon désir, je devais redevenir ministre, je commencerais par rétablir le Conseil royal presque sur ses anciennes bases.

L'orateur termine en invitant M. de Salvandy, s'il est si content de sa nouvelle organisation, de la mettre sous l'abri d'une loi ; la gloire de l'organisateur, du législateur n'est pas chose à dédaigner.

M. DE MONTALEMBERT. L'honorable M. Cousin m'a fait l'honneur de nous demander hier, à M. le marquis de Barthélemy et à moi, si nous n'étions pas satisfait des ordonnances de M. de Salvandy ; je suis chargé de répondre pour mon honorable collègue, retenu loin de la chambre, et je déclare en mon nom que nous ne pouvons voir dans la nouvelle organisation absolument rien qui soit favorable à la liberté d'enseignement, et nous ne lui pouvons faire le dangereux cadeau de notre amitié.

M. le comte de Salvandy a parfaitement fait ressortir le vice de l'ancien Conseil royal de l'instruction publique, il le dit tyrannique, illégal et oppressif à l'égard du ministre ; s'il était oppressif pour son maître, que devait-il être pour ceux qui dépendaient de l'Université, et à plus forte raison pour ceux qui, sans en dépendre, avaient des rapports avec elle? Je remercie donc M. de Salvandy de son discours. Mais d'un autre côté, la liberté de l'enseignement doit d'égals remerciements à l'honorable M. Cousin pour ce qu'il a dit contre le Conseil actuel. Si donc j'avais apporté deux couronnes à la séance, j'en déposerais une sur la tête de M. de Salvaudy, mais je déposerais l'autre sur la tête de M. Cousin. (On rit.)

Je les remercie donc tous deux au nom de la cause que nous défendons, car ils ont justifié complètement les reproches que nous adressons à l'Université. Je remercie surtout l'honorable M. Cousin de nous avoir donné raison en demandant à son tour une loi pour régler la matière, et d'après ce que j'ai entendu hier et aujourd'hui, je ne désespère pas de l'entendre un jour demander avec nous une loi pour régler la liberté de l'enseignement, non seulement pour les professeurs du Collège de France, mais même pour les catholiques, même pour les évêques, et obtenir de M. le garde des sceaux, en sa qualité de patriarche des évêques en France (on rit), le droit pour eux d'enseigner ; la philosophie ne nous avait pas habitués à tant de complaisance pour le clergé.

L'orateur termine en répétant que la loi sur la liberté de l'enseignement est encore à faire.

M. VILLEMAIN. Tout-à-fait désintéressé dans la question, qui suis étranger aux affaires, voici mon avis sur la question qui occupe la chambre. L'organisation du conseil royal aboli par l'honorable M. de Salvandy n'était pas sans doute à l'abri de tout reproche ; elle était le résultat de mesures successives et ne présentait pas sans doute un ensemble complet, mais elle avait rendu de grands services, et en pouvait rendre encore.

Sans doute les mœurs, la tendance des esprits doivent influer sur l'institution du Conseil royal ; c'est ce qui a été fait à diverses reprises, à des époques même rapprochées de son origine, et ces modifications ont été presque toutes heureusement inspirées. Il me paraît donc peu opportun de revenir aujourd'hui purement et simplement au décret de 1808 à une époque [illegible] pour en régler l'exercice, et l'Université se trouvera un beau jour avec un état-major agrandi, mais avec des sujets moins nombreux ; elle aura agrandi sa capitale et restreint ses Etats. (On rit.)

Réduire le conseil royal à n'inspecter que l'Université, c'est l'affaiblir, c'est diminuer son importance ; cela aura d'ailleurs pour effet de retarder la loi qui doit régler l'instruction secondaire ; quelques-unes des plaintes qui se faisaient entendre se tairont, et l'on s'en tiendra là.

Je crois donc que la nouvelle organisation du Conseil royal n'atteint pas le but, et qu'on s'en fût plus rapproché en se contentant de modifier ce qui était qu'en le reconstruisant sur nouveaux frais, et en attendant la législation qui doit régler l'instruction secondaire.

On nous dit qu'on ne pouvait attendre la lenteur législative pour modifier une institution dont on avait reconnu de long-temps les embarras. Ces embarras sont-ils aussi réels qu'on le dit? ce qui prouve le contraire, c'est que les nouvelles organisation ne change pas le personnel de l'ancienne. S'agirait-il, par hasard, d'une question d'amour-propre ? de savoir si l'influence prépondérante dans tel ou tel cas sera au ministre ou à un membre du conseil ? Ce n'est pas lorsqu'il s'agit de l'enseignement qu'un tel motif est supposable ; la part d'influence de chacun ne signifie que très-peu de chose ; il s'agit avant tout de savoir si ce qui est fait est bien, et l'honneur, en définitive, en revient toujours au ministre.

J'avoue cependant que l'augmentation du nombre des conseillers constitue une amélioration réelle ; mais j'aurais voulu que cette amélioration entraînât moins d'inconvénients et n'eût pas pour résultat inévitable de concentrer l'Université sur elle-même, de soustraire à son contrôle les établissements particuliers, de retarder la loi sur l'instruction et de créer aux établissements en dehors de l'Université une influence dangereuse.

Si la nouvelle organisation devait produire les résultats qu'on s'en promet, je la bénirais, mais si ce supplément extérieur ajouté à l'Université, si ce luxe de hiérarchie n'avait pour effet que de faire de l'Université une sorte de corporation privée, une spécialité administrative, et non la personnification de l'enseignement de l'Etat, je le regretterais amèrement, et je ne verrais ni justice ni sagesse dans une organisation qui produirait de tels résultats.

Vous excluez du Conseil les membres du clergé étrangers à l'Université, pourquoi cette exclusion ? pourquoi n'y pas admettre plusieurs membres considérables du clergé, non pas à titre d'ecclésiastiques, mais à titre d'hommes savants ? Il y aurait eu cet avantage que le Conseil royal aurait représenté tout le corps enseignant, et eût conservé son caractère d'universalités.

En parlant ainsi, je n'agis, messieurs, je le répète, par aucun motif d'intérêt personnel ; je vis étranger aux affaires, étranger au monde ; je ne fais qu'acquitter une dette de conscience envers un corps que j'aime, que j'ai servi à tous les degrés, où le dévouement est de tous les instants, le travail continuel, et qu'il est plus facile d'admirer que de briser.

Le Conseil royal de l'instruction publique n'est pas un comité directeur, c'est une réunion d'hommes éclairés qui ne donne pas des avis obligatoires, mais qui donne les meilleurs moyens d'éclairer les choix et de prévenir les abus.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. Je prie la chambre de me permettre d'ajouter encore un mot. Les considérations si élevées qu'a fait valoir l'honorable préopinant ne s'appliquent pas aux modifications que j'ai introduites dans le conseil royal ; elles s'appliquent à différentes choses qui ont été dites à cette tribune, mais elles passent à côté de la nouvelle organisation du Conseil de l'instruction, et je suis dispensé d'y répondre.

De toute la discussion qui a eu lieu hier et aujourd'hui dans cette chambre, il résulte que les ordonnances sont légales, qu'elles contiennent quelque chose d'utile, et que le personnel du Conseil royal n'était pas assez nombreux. Je prends acte de ces déclarations. Les adjonctions ont été calculées de manière à faire entrer la délibération dans le conseil. On nous dit que le conseil n'est pas fait pour former des orateurs. Mais, messieurs, il n'y a rien à former avec de tels hommes : ils ont donné leur mesure ; il y a vingt ans que leur parole est connue dans les conseils, dans les chambres, dans toutes les assemblées délibérantes, dans la magistrature, il y a vingt ans que la nation française les admire.

On nous dit que pour former ce conseil nous avons fait appel à des passions ombrageuses, à des mécontentements, que nous avons voulu nous rallier des hommes ; messieurs, j'ai frappé à vingt portes, à vingt portes des citoyens les plus haut placés, les plus honorables, les plus illustres, et ces vingts portes se sont ouvertes, et tous se sont empressés de prendre leur place dans le nouveau Conseil. C'est ainsi, et seulement ainsi, qu'on y voit figurer les noms les plus illustres de l'Université.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

Ordre du jour du samedi 10 *janvier* 1846.

A une heure, réunion dans les bureaux.

Examen du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1843.

Examen du projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1845 et 1846, et des exercices clos.

Examen du projet de budget pour 1847.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On écrit de Vienne, 2 janvier : « Aujourd'hui, à huit heures du matin, l'empereur Nicolas est parti par le chemin de fer, en passant par Olmutz, pour rentrer dans ses Etats. »

— La reine d'Angleterre et le prince Albert sont partis de Windsor pour le château de Claremont. On ne pense pas que leur séjour dans cette dernière résidence doive être de longue durée.

— On écrit d'Athènes. « Le bruit court que l'opposition ne se propose rien de moins que de mettre le ministère en accusation, aussitôt après la réouverture des chambres. »

— Un journal parle d'un grand banquet qui serait offert à l'ambassadeur marocain par le commerce de Paris ; ce banquet, qui serait à l'instar de celui qui a été donné à M. le maréchal Bugeaud dans le palais de la Bourse, aurait lieu à l'Hôtel-de-Ville de Paris, la semaine prochaine. Le nombre des convives serait fixé à 300. La souscription serait déjà remplie.

— La *Presse* assure que M. le préfet de police, qui voudrait que les 500 bals publics qui sont ouverts trois fois la semaine à Paris, fussent fermés, prépare en ce moment les matériaux d'un grand projet de loi qui sera soumis aux chambres dans le cours de cette session, et dont l'objet sera de mettre un terme au dévergondage de ces bals publics.

— M. le comte d'Aure, conseiller d'Etat en service ordinaire, ancien intendant général des armées impériales, est mort hier à Paris.

— M. le lieutenant-colonel Petit, un des héroïques débris du naufrage de *la Méduse*, vient de mourir à Paris, au Val-de-Grâce.

et qui sont restés appuyés sur leurs épaules. Ils étaient inclinés l'un vers l'autre, dans l'attitude, l'un de donner, l'autre de recevoir l'absolution. Quant au malheureux Maillerd, on a reconnu que sa terrible agonie s'était peut-être prolongée plusieurs heures ; un poids de neige assez faible pesait sur lui, et il en avait fait fondre une partie par l'émanation de son souffle et la chaleur de son corps.

LES CONDAMNÉS MILITAIRES. — Aujourd'hui, dit la *Gazette des Tribunaux*, a eu lieu à l'Ecole-Militaire, dans la cour d'honneur, l'exécution des jugements que les Conseils de guerre de Paris ont rendus pendant le courant du mois dernier. C'étaient des déserteurs condamnés aux travaux publics et à la peine du boulet ; ils ont défilé devant les troupes assemblées sous les armes et commandées par le major de la place. Les hommes conduits à la parade étaient revêtus de l'uniforme des ateliers où ils doivent subir leur peine. Les déserteurs remplaçants traînaient le boulet attaché à leur ceinture.

L'AMOUR PATERNEL. — Dernièrement le nommé Redureau, marinier à Champtoceaux se rendait à la foire d'Ancenis avec son embarcation, chargée de 25 passagers, de 6 barriques de vin, de fruits et de porcs. Les eaux de la Loire couvrant encore la vallée, il dirigeait sa toue de manière à éviter le lit du fleuve, où il aurait eu plus d'efforts à opposer au courant. Mais arrivé à huit heures du matin vis-à-vis la Blandinière, commune de Drain, son embarcation s'engagea violemment sur un arbre qui avait été depuis peu de temps émondé, et qu'il ne pouvait apercevoir, parce que la tête de cet arbre était couverte par 30 à 40 centimètres d'eau. L'*Ouest* raconte que le bateau, à la suite de ce choc, éprouva en même temps une forte inclinaison sur l'un de ses côtés et une voie d'eau considérable, et s'il ne coula pas aussitôt, c'est qu'il en fut empêché par l'écueil même sur lequel il était engagé. Cependant, le choc fut tel, que les passagers furent renversés dans la Loire. Le sieur Julien Godefroy, meunier à Champtoceaux, réputé l'un des meilleurs nageurs du pays, était du nombre, avec son fils âgé de huit ans. Voyant l'enfant en danger de périr, il se dévoua à son salut. Mais ce fut en vain : et après les plus généreux efforts, ce malheureux père disparut avec son fils, sans qu'aucun de ses compagnons de voyage pût aller à son secours ; tous se tenaient cramponnés aux mâts et aux cordages de l'embarcation en poussant des cris de détresse déchirants. Les habitants de la Blandinière les entendaient : mais n'ayant pas de bateau sous la main, ils ne pouvaient que faire des vœux. Les naufragés attendirent dans ce pitoyable état pendant trois quarts d'heure avant qu'on vînt les en tirer.

JEUNESSE ET VIEILLESSE VICTIMES DU FEU. — Un cruel accident est arrivé, avant-hier, rue Montparnasse. Une jeune fille de cinq ans et demi, appartenant au sieur M..., s'étant approchée d'un poêle allumé, pendant que ses parents étaient dans une pièce voisine, des étincelles ont mis le feu à ses vêtements, et en un instant elle a été couverte par les flammes, que ses parents ne sont parvenus à éteindre que lorsque son corps était déjà couvert de profondes brûlures. Cette malheureuse enfant a succombé au bout de quelques heures d'atroces souffrances. Le même jour, un accident de même nature est également arrivé rue de la Madeleine. Une dame M..., âgée de 85 ans, a été atteinte par le feu, et quand ses voisins sont venus pour lui porter secours elle était dans une situation désespérée. Elle n'a survécu que quelques heures à ses blessures.

LES BOUEURS ET LA LAITIÈRE. — Une méprise assez désagréable pour la personne qui en a été victime, mais fort divertissante pour ceux qui en ont été spectateurs, a égayé il y a quelques jours les habitants de la rue des Viviers, au Havre. On sait qu'une ordonnance récente de M. le maire de la ville du Havre autorise l'enlèvement des boues et immondices, par toutes les voitures des gens de la campagne. Or donc, dit le *Journal de l'Arrondissement du Havre*, la voiture d'une laitière stationnait dans ladite rue, pendant que cette femme était montée porter une cruche de lait, des gens employés à l'enlèvement des ordures, crurent sans doute lui être fort agréables, en épanchant dans son véhicule ce qu'elle ne s'attendait sans doute pas à y trouver ; plusieurs matrones qui, de leur fenêtre avaient été témoins de la chose, pensèrent pouvoir en faire autant, et déjà elles s'avançaient dans ces dispositions, lorsque heureusement la laitière descendit. Ce ne fut qu'à grand'peine qu'elle put échapper à ce nouveau déluge, et à la générosité de ceux qui lui apportaient de si bon cœur ce qu'elle ne demandait certainement pas.

LA CRAINTE DES VOLEURS. — Une méprise déplorable a failli coûter la vie à un ouvrier nommé B... Le sieur N..., cordonnier en boutique, dans une rue peu fréquentée du quartier du Roule, avait cru remarquer depuis quelques jours un individu qu'il ne connaissait pas, rôdant le jour et la nuit dans le voisinage de son établissement. Il s'imagina alors que cet homme était affilié à quelque bande de malfaiteurs, et qu'il ne venait de ce côté que pour épier le moment où il pourrait le dévaliser. Tourmenté par cette idée, le sieur N... résolut de faire bonne garde, et chaque soir, après avoir fermé sa boutique, il montait à sa chambre au-dessus, se tapissait derrière la persienne de sa fenêtre, d'où il pouvait découvrir ce qui se passait au-dehors, et restait là jusqu'au jour, sans fermer l'œil, en attendant les voleurs.

Plusieurs nuits s'étaient déjà passées ainsi, lorsque dans celle d'avant-hier, entre une heure et deux heures du matin, le sieur N... vit distinctement un homme s'arrêter devant sa boutique, puis s'éloigner à petits pas et revenir ensuite : il ne douta plus que cet individu n'attendît ses complices, et dans la disposition d'esprit où il se trouvait, il s'arma d'un tranchet, sortit par une porte de derrière, et alla droit à celui-ci, qu'il somma de lui dire ce qu'il faisait de ce côté à une pareille heure. L'inconnu ayant refusé de répondre à cette question, le sieur N... se persuada qu'il avait affaire à un malfaiteur, et le frappa au même instant d'un coup de tranchet qui le renversa sur le pavé, puis il retourna en toute hâte chez lui. Le coup porté à cet homme, qui n'était autre que le nommé B..., laborieux ouvrier, venu pour un motif tout à fait étranger à celui qu'on lui prêtait, lui avait arraché un cri de douleur qui fut entendu heureusement par une ronde de police qui parcourait les rues de ce quartier ; les agents s'empressèrent de venir à son secours et le conduisirent à l'hospice, où les soins les plus empressés lui furent prodigués.

UN PRIVILÈGE OCTROYÉ PAR CHARLES-QUINT. — Toute une famille, composée du père, de la mère et de trois enfants, ainsi que de deux jeunes garçons qui demeurent avec eux et qui exercent à Bruxelles l'état de fabricants de balais, occupait samedi le banc de la police correctionnelle, sous la prévention de maraudage de bois. Ces malheureux déclarent que de tout temps il leur a été permis de couper dans les bois ce

de manière à les reconnaître difficilement. *Ils* (les cadavres) ont été rencontrés le 1er de l'an, dans la soirée, *faisant route* (les cadavres) à *trois* (toujours les cadavres). Les premiers renseignements recueillis portent à croire *qu'ils* (les cadavres) sont flamands ou belges, *qu'ils ont travaillé* (les cadavres) sur une ligne de fer autre *que* celles établies dans ces environs, enfin *que* c'est le *troisième* (cadavre) *qui les accompagnait* (le cadavre qui accompagnait les deux autres) *auquel* (cadavre) on doit attribuer ce double crime. » Textuel.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Nous regrettons beaucoup, dit le *Journal de Jersey*, d'avoir à annoncer la perte du schooner *Campbell*, capitaine Gallichan, appartenant à M. Thomas Messervy, de cette île. Ce bâtiment partit de Jersey, le 30 octobre dernier, pour Rio-Janeiro, avec un chargement de morue, etc. La traversée fut heureuse jusqu'au 6 novembre, quand ce bâtiment fut assailli par une tempête violente et une mer affreuse qui entraîna tout ce qui se trouvait sur le pont. Le 7, ils continuèrent à essuyer du mauvais temps et des avaries. Le 8, *le Campbell* fut frappé par une pièce de mer qui le jeta sur ses *beam-ends* et entraîna trois hommes de l'équipage, dont deux furent noyés : ils se nommaient Samuel Arthur et Joseph Egan. Ce fut avec infiniment de peine que le capitaine et les autres marins purent se maintenir sur ce bâtiment, qui était réduit à l'état de débris, les mâts, vergues et sabords ayant été enlevés. Enfin, un bâtiment anglais vint à leur secours; c'était *le Charles Hamilton*, de Liverpool, dont le capitaine envoya son bateau, recueillit les naufragés à son bord et les traita fort humainement. Ces bâtiments étaient alors en lat. 40° 37' N., lon., 15° 50' O. L'équipage du *Campbell* fut ensuite débarqué à Madère, d'où le capitaine Gallichan est arrivé hier à Jersey, apportant lui-même la nouvelle de ce sinistre.

LES PRESSES DE L'ÉPOQUE. — On lit dans le *Droit* : « L'affaire de M. Normand contre M. Solar, gérant de l'*Epoque*, en paiement de 40 mille francs pour les presses du journal, revenait aujourd'hui à l'audience du tribunal de commerce de Paris. M. F. Gaillard, président l'audience, a annoncé que l'affaire était terminée à l'amiable, et il a fait remettre les pièces aux agréés.

MESURE PRUDENTE. — Par suite de l'accident arrivé il y a quelques jours sur le chemin de fer de Paris à Orléans, et qui a causé la mort de l'inspecteur, M. Clauzel, l'autorité va prendre des mesures pour que les compagnies de chemins de fer n'admettent à l'emploi de mécanicien conduisant des locomotives, que des sujets qui peuvent garantir leur capacité par des certificats; ils devront prouver ainsi que, par les études auxquelles ils se sont livrés ou par la pratique même, ils sont aptes à ce service. Le règlement sur la police des chemins de fer mentionnera l'obligation imposée aux concessionnaires relativement à l'embrigadement des mécaniciens.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 JANVIER 1846.

Le *Journal des Débats* admire la belle discussion qui a eu lieu à la chambre des pairs sur la question du conseil royal de l'Université. Il donne des éloges égaux à M. Cousin et à M. de Salvandy; mais il regrette que ce dernier, au lieu de procéder par ordonnance, n'ait pas présenté une loi. Quant au projet d'adresse de la chambre des pairs, voici ce qu'en dit le *Journal des Débats* : « Tout le monde jugera comme nous que fâcheuse politique, et non un retour par ordonnance à un décret de 1808. »

« Tout en remerciant, dit le *Courrier français*, M. de Salvandy d'avoir renversé des hommes aussi hostiles dans l'Université que partout ailleurs aux réformes indispensables, nous lui dirons jusqu'au bout : « Ce n'est point à vous, mais à la loi que nous demandons ces réformes ! c'est la loi seule qui les peut réaliser de manière à maintenir les droits légitimes de toutes les communions, de toutes les écoles, de tous les partis. »

« M. Cousin, dit l'*Esprit public*, a été écouté avec un grand silence et la plus grande froideur. M. Cousin, constatons-le, ne défend plus que lui-même et son monopole philosophique, pour lequel la pairie a montré peu de sympathie. Le grand-prêtre de l'éclectisme avait préparé à M. de Salvandy un triomphe facile. Ce dernier en a su profiter. Il a prouvé en termes indirects, mais concluants, que son adversaire ne défendait qu'une position personnelle et une véritable dictature irresponsable. »

Le *Commerce* annonce pour aujourd'hui à midi, en l'étude de Me Cossart, notaire, la vente en un seul lot de la propriété du journal le *Commerce*, sur la mise à prix de 6,000 fr. en sus des charges.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. M. à Angers. — L'abon. de la soc. du C. à Angers, n'a été pris à notre bureau que ce matin 9.

M. M. à Dijon. — Vos billets partent dans un petit ballot.

M. P. à Iudret. — Voyez la p. c. du 7.

M. Vulp.... à Wissembourg. — Prix pour vous : 186 à 190, série 1. — 166 à 170, série 113. — 276 à 280, série 491. — Si vous ne les demandez pas par la poste, nous les garderons à votre disposition jusqu'au tirage qui aura lieu en février.

HALLE DE PARIS.

8 janv.					9 janv.				
Arrivages	1069 q.	87 k.			Arrivages	2501 q.	61 k.		
Ventes	2800	61			Ventes	2937	40		
Restant	51931	14			Restant	51497	40		
Cours moyen	41,98				Cours moyen	43,47			
Cours-taxe	41,50				Cours-taxe	44,91			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	7 q.	85 k.	54,80 à	57,30	Gruaux	21 q.	98 k.	54,20 à	57,30
1re	287	83	42,00 à	45,23	1re	472	57	42 10 à	45,20
2e	340	69	39,50 à	41,40	2e	78	43	40,75 à	41 40
3e	13	43	31,85 à	36,30	3e	76	98	31 85 à	35,65
4e	1	57	00,00 à	29,30	4e	8	13	27 40 à	27,50
A liv.	923	10	32,00 à	43,30	A liv.	775	58	29 30 à	41,40

Marchés.

Halle aux veaux. 9 janvier. — Veaux amenés 831, vendus 821 à 1,86 1,68-1,60. — Vaches amenées 51, vendues 51 à 1,24-0,96-0,86. — Taureaux amenés 3, vendus 3 à 0,86.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 8 et 9 janvier. — Porcs amenés 1181, vendus 1081 à 1,10-1,00-0,90. — Veaux amenés 519, vendus 519 à 1,60-1,40-1,30.

Marché de Poissy, 8 janv. — Il a été amené 2048 bœufs, sur lesquels 1848 ont été vendus 1,14-1,02-0,86. — 151 vaches amenées, dont 140 vendues 1,02-0,90-0,78. — Veaux amenés 701, vendus 701 à 1,70-1,50-1,30. — 6619 moutons ont été amenés, sur lesquels 6185 ont été vendus 1,34-1,20-1,04.

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.e	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dif.e
O. de la Ville...	1380 »»	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	103 »»	» »»	H. 1/2
B. de France....	3330 »»	3340 »»	H. 5 »»	— Portugais.	» »»	» »»	»
C. Gou. ex div..	1150 »»	» »»	H. 5 »»	Esp. D active.	37 »»	» »»	
C. Ganneron.....	» »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples.	100 25	» »»	H. 0 25
C. hypot.......	550 »»	» »»	» »»	— Romains..	103 »»	» »»	H. 1/8
Canaux........	1260 »»	1265 »»	» »»	Obl. Piémont.	» »»	» »»	» »»
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	1025 »»	» »»	» »»	Au 15.			» »
V. r. d......	525 »»	522 50	B. 7 50	— 525.			B. 7 50
— r. g.......	355 »»	360 »»	H. 0 »»	— 355.			H. 3 75
Orléans.....	1265 »»	1268 »»	B. 3 »»	— 1257 50, 1267 50, 1263 75.			H. 3 75
Strasb......	257 50	» »»	» »»	— 257 50.			H. 2 50
Rouen.......	1027 50	» »»	B. 2 50	— 1030, 1022 50.			» »»
Havre.......	815 »»	» »»	B. 5 »»	— 8 0, 815.			» »»
Marseille....	987 50	» »»	B. 5 »»	— 990, 985.			B. 2 50
Vierzon.....	» »»	» »»	» »»	— 705, 710, 707 50.			H. 2 50
Nord........	752 50	757 50	B. 2 50	— 750, 760, 756 25.			H. 1 25
Bordeaux....	632 50	632 50	» »»	— 630.			B. 5 »»
Boulogne.....	565 »»	560 »»	B. 10 »»	— 560, 563.			H. 5 »»
Montereau...	460 »»	» »»	H. 5 »»	— 456 25, 460.			H. 5 »»
Fampoux.....	» »»	» »»	» »»	—			» »»
Dieppe........	492 50	» »»	B. 2 50	—			» »»

LONDRES, 7 janv.		PARIS, 9 janvier. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 3/4 7/8.	3 0/0 F. c. 83 40. 83 30, d. 50.	Av. 83 07 1/2.
Esp. act.	29	F. p. 83 50 d. un, 85 d. 50.	Ap. 83 12 1/2.
Portug.	»	5 0/0 F. c. 121 50 d. un, 121 75, 65 d. 50.	B. du Trés
Mexic.	31 3/8.	F. p. 122 40, 122 80 d. 50.	
5 0/0 hol.		Orléans, au 15. 1270, 1272 50 d. 10.	3 0/0 f. c. 10.
2 1/2.		F. c. 1263 d. 20, 1295 d. 10.	— F. p. 15.
Rouen.	»	Rouen, au 31. 1030 d. 20.	5 0/0 f. c. 5, 10.
Orléans.	49 1/2	Nord, au 15 janv. 760, 766 25 d. 10.	— F. p. 20, 07 1/2.
Nord.	»		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 100,00 à 00,00; courant du mois, 102,00 à 00,00; 3 suivants 1846, 101,00 à 00,00; 4 mois d'été, 97,00 à 96,00; 4 derniers, 94,00 à 93,00.

LILLE. — Colza, 95,00 à 00,00. — Œillette rousse, 87,50 à 88,00. — Lin, 84,00 à 00,00. — Cameline, 87,50 à 00,00. — Chanvre. 89,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et février, 123,00 à 124,00; mars en août, 124,00 à 125,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 84,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 janvier.

7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Oreste. La Ciguë.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Pré aux Clercs. Le Maçon.
7 h. 1/2 **ITALIENS.** — Il Proscritto.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Les Ricochets. Diogène.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — V'là c'qui vient de paraître. Riche d'amour.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Les Couleurs. Chacun chez soi. La Loi. Le Bal.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Les Pommes de terre. Femme laide.
7 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Diane de Chivry. 1re rep. Trilby.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — 1re repr. Hubert le Sorcier.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Les Mousquetaires.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Les Éléphants de la Pagode.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Homme de Carentan. Chemin de fer.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Plus heureux. Nicolas. Vingt francs. Prix de Vertu.

Imprimerie Lange Levy et Comp., rue du Croissant, 16.

Adresse de la Chambre des pairs.

M. DE BOISSY. — LES QUESTIONS SOCIALES.

La discussion du projet d'adresse a continué aujourd'hui, mais sans gagner beaucoup de terrain. Ne nous en plaignons pas cependant ; les débats de la noble chambre ne présentent pas toujours un aussi vif intérêt, soit par la grandeur des questions, soit par le talent des orateurs.

Nous n'avons rien à dire du discours de M. Boissy d'Anglas, que nous n'avons pas entendu, ni de celui de M. Charles Dupin qui s'est livré à des considérations prématurées sur notre situation financière, pas même des divagations de M. le marquis de Boissy, malgré ses efforts pour obtenir qu'on s'occupât de lui. Humilié de l'inattention de la chambre et des dédains de la presse, cette fois M. le marquis a essayé du neuf : « Je ne viens pas ici faire de la démocratie, a-t-il dit à propos de la réforme électorale, je ne l'aime point ; je suis aristocrate. » Non, monsieur le marquis, vous n'êtes point aristocrate. Autour de vous, dans la même enceinte, il est des hommes à qui l'illustration de leurs aïeux pourrait justement faire donner ce titre ; regardez ceux-là mêmes que la nature n'a doués ni du talent de la parole, ni de la supériorité de l'intelligence ; on les distingue tous au sentiment exquis des convenances, à leur respect pour l'assemblée qui les entoure, à leurs égards pour les conseils de l'âge et de la raison. Ceux-là ne prennent pas plaisir à blesser, par seul amour du bruit, des hommes dont on peut bien ne pas partager les opinions politiques, mais dont il est impossible de méconnaître la longue expérience et, chez beaucoup d'entre eux, les glorieux services. Les aristocrates ont du tact et ne parlent que de ce qu'ils savent, au risque de se taire toujours. Les aristocrates parlent français : quand ils ont à présenter une question, ils ne disent pas qu'ils vont parler *dessus*, et s'ils veulent éviter une digression, ils ne s'excusent pas sur ce *que cela n'a rien de commun avec la chose*. Vous regrettez, M. le marquis, que l'on ait compromis l'autorité de la noble chambre en supprimant l'hérédité ; assurément ce n'est pas M. le maréchal Soult qui, en vous voyant à la tribune, contestera les inconvénients qui ont suivi l'introduction du principe électif (1).

Mais il est juste de reconnaître que vous n'êtes rien moins qu'un démocrate ; un démocrate n'affiche pas, comme vous l'avez fait, l'indifférence pour la perte d'un bataillon tout entier ; le sang du peuple a du prix à ses yeux. Les démocrates réclament la réforme électorale au nom des droits de l'homme et du citoyen ; vous la réclamez, mais c'est uniquement dans l'intérêt menacé des castes exploitantes. Ils poursuivent l'amélioration du sort des masses en vertu de l'amour qu'ils ont au cœur, vous en vertu de la peur que vous avez au ventre. Vous-même l'avez dit aujourd'hui.

Il est consolant d'opposer aux impertinences de mauvais ton de M. de Boissy, le discours plein de sens, de mesure et de haute charité sociale prononcé par M. le vicomte Dubouchage. C'est le seul et l'industrie de la féodalité financière. La cause des travailleurs a retrouvé en lui le généreux défenseur qu'elle connaissait déjà. S'il n'a pu réussir à commander l'attention de la chambre, étrangère à de telles sollicitudes, le pays lui tiendra compte de ses efforts.

M. de Montalembert a porté la discussion sur les affaires de Syrie dans un discours dont l'élégante et spirituelle fluidité a paru séduire la chambre. M. Guizot devant exposer lundi la politique du gouvernement sur cette importante question, nous ne l'entamerons pas aujourd'hui.

(1) M. de Boissy est pair de création récente.

Progrès de la cause sociétaire en 1845.

Nous avons, il y a quelques jours, esquissé à grands traits la transformation générale de l'esprit public, et indiqué la part qu'y avait prise l'Ecole sociétaire ; nous allons aujourd'hui rappeler les preuves directes de force et de vitalité que cette Ecole a données au monde pendant l'année qui vient de s'écouler. Le tableau de nos progrès sera pour nos amis comme pour nos ennemis le plus utile et le plus véridique des enseignements.

Le développement des affaires de la Librairie que nous avons formée il y a quelques années, est un premier témoignage de l'extension de nos idées. Cette Librairie, exclusivement consacrée aux publications de l'Ecole, avait vendue, en 1843, pour 10 000 fr. ; en 1844, pour 25 000 fr. ; elle a vendu en 1845 pour 45,000 fr. Ne se bornant pas à vendre, elle a édité de nombreux travaux, fruit de l'activité aussi infatigable que désintéressée des intelligences conquises à la cause. C'est d'abord la *Phalange*, recueil mensuel destiné à prendre l'initiative des idées et à pénétrer de plus en plus dans les profondeurs de la science sociale ; les *Juifs, rois de l'époque*, de M. Toussenel, incisive critique des iniquités de la féodalité financière et industrielle ; la *Grève des charpentiers*, de M. Julien Blanc, tableau fidèle de cette grande crise, qui a révélé l'adoption par les travailleurs, pour résister à l'exploitation, du système nouveau d'une pacifique inertie ; l'*Almanach phalanstérien*, qui porte la parole nouvelle de l'Association dans les chaumières et dans les palais ; l'*Education attrayante*, par M. Considerant, amère satire de tous les systèmes actuels de l'éducation, que rend plus vive encore le contraste des merveilles de l'éducation sociétaire ; l'*Organisation du travail*, par M. Briancourt ; les *Harmonies physiologiques*, par M. Baudet-Dulary, explication de l'organisme humain par la théorie sociétaire ; beaucoup de petits livres à bas prix, destinés principalement à la propagande populaire. L'édition des œuvres complètes de Fourier a été continuée par la publication du *Nouveau monde industriel*. La réimpression du *Fou du Palais-Royal*, par M. Cantagrel, de *Solidarité*, par Hippolyte Renaud, dont la première édition avait été rapidement épuisée, complète la série des publications de la Librairie Sociétaire ; et nous négligeons de faire entrer ici divers écrits ayant trait à des questions spéciales. Quelle école politique ou philosophique pourrait, de nos jours, présenter un ensemble de travaux aussi nombreux, aussi variés, et surtout aussi remarquables par l'unité de vues, de pensées et de tendance ?

Entretemps la *Démocratie pacifique* a continué avec ardeur son œuvre quotidienne de critique sociale et d'études de transition. Si les manœuvres d'une concurrence sans pudeur, qui s'alimente à des sources où notre dignité nous défend de puiser, ont éloigné de notre journal le succès de vogue et d'argent, nous avons pleinement obtenu, ce qui nous est plus précieux, le succès d'estime auprès de tous les honnêtes gens ; nous avons pris une place universelle ; elle s'établira par une intervention de jour en jour plus active dans les affaires de la société, intervention qui est dans nos plans et dans nos moyens.

Obligés de tenir compte des conditions du temps où nous vivons, et des entraves légales, nous n'avons pu faire à la propagande orale une part aussi large qu'à la propagande écrite ; nous ne l'avons cependant pas négligée. M. Considerant a fait des cours de science sociale à Saint-Quentin, à Tours, à Reims, à Mézières, à Bruxelles. Dans toutes ces villes l'affluence des auditeurs de tout rang, depuis les plus hauts fonctionnaires jusqu'aux ouvriers, a répondu à son dévouement, et lui a prouvé que le temps est enfin venu d'une rénovation générale, qu'il sera donné à l'Ecole sociétaire de provoquer et de diriger. D'autres orateurs d'une moindre autorité, mais animés du même zèle, ont aussi en divers lieux pris une part active à la diffusion de notre foi, et le succès n'a pas manqué à leurs efforts.

Par le concours de ces divers moyens d'action, les principes sociétaires ont partout pénétré ; il n'est plus un département, une profession, une classe de la société où la cause de l'association ne compte des amis aussi dévoués qu'intelligents ; des bibliothèques, des librairies sociétaires s'organisent en ce moment dans toute la France, et ces succursales de la Librairie centrale, instruments d'une active propagande, feront rayonner sur tous les points du territoire la science et l'amour d'un ordre nouveau.

Ne craignons pas de mentionner comme inspirées par les livres de Fourier, parce que telle est la vérité, bien qu'elles n'émanent pas de notre propre centre d'activité, des œuvres littéraires qui portent l'empreinte de nos théories. Parmi elles brillent au premier rang le *Juif-Errant*, d'Eugène Sue, et le *Diogène*, de Félix Pyat ; ainsi que ces nombreux journaux de province qui nous prêtent un concours si bienveillant, et dont quelques-uns sont unis à nous par les liens de la filiation ou plutôt de la fraternité intellectuelle. De toutes parts affluent à nos idées et souvent à nos personnes les plus touchants témoignages de sympathie et les ralliements les plus imprévus.

Au dehors, l'année 1845 n'a pas été moins féconde en bons résultats. Nous avons nommé Bruxelles, qui a fait un accueil si cordial à notre représentant, et lui a donné, ce qui vaut encore mieux, les plus précieuses adhésions. Des hommes d'Etat de ce pays, exemple à citer aux nôtres, se sont faits les auditeurs attentifs de l'apôtre de la foi nouvelle, et les germes qu'il a semés, réchauffés et fécondés par de nobles cœurs, n'ont pas tardé à porter des fruits. La presse belge presque tout entière est aujourd'hui engagée dans notre mouvement.

L'Allemagne y entre aussi à pleines voiles. Les creuses spéculations de Schelling et de Hégel ont perdu tout empire sur les esprits, qui demandent aux livres de l'Ecole sociétaire un aliment plus substantiel.

La Suisse nous a donné de nombreux témoignages d'adhésion que nous avons enregistrés. Dans le Conseil de Vaud, la question sociale a été discutée, et nos principes y ont trouvé de dignes défenseurs.

Tout récemment l'*Osservatore triestino* a donné témoignage de l'extension de nos idées, même dans les Etats de l'Autriche. Ces idées, elles sont populaires en Angleterre, connues en Italie et en Espagne, propagées en Suisse et en Grèce, et répandues par de nombreux amis dans toute l'Europe ; l'armée les porte dans tous les campements de l'Algérie, la marine dans toutes les stations du Globe.

Depuis longtemps elles ont pris racine dans les États-Unis ; nos

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 11 JANVIER 1846.

Les souscripteurs d'un an à notre NUMÉRO DE QUINZAINE, recevront à titre de prime, à leur choix : soit, LE SEPT AVRIL, *banquets commémoratifs de la naissance de Fourier* ; soit l'EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, par M. VICTOR CONSIDERANT ; soit, enfin, le PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par MATH. BRIANCOURT (*Consulter les annonces*).

Nous recommandons spécialement, pour les envois d'argent, l'intermédiaire des Messageries générales, qui se chargent des abonnements sans augmentation de prix.

Chaque numéro de quinzaine, pris au bureau du journal, se vend, quoique double, 25 centimes.

On peut s'en procurer au même prix chez :
MM. Roannet, libraire, rue Verdelet, 10 ;
Vinçard, rue Montmartre, 1 ;
Félix Martin, marchand de vins, rue des Juifs, 21 ;
Garin, libr., rue Bourbon-Villeneuve, 29 ;
Paul Masgana, libr., galerie de l'Odéon, 12 ;
Pourreau, libr., rue de La Harpe, 82, et galerie de l'Odéon, 3 ;
Jouas, passage du Grand-Cerf, 52, sous l'horloge ;
Bréauté, passage Choiseul, 39 ;
Mme veuve Delavigne, libr., passage de l'Ancre, rue Saint-Martin.

NOTA. — *On peut encore faire remonter l'abonnement de quinzaine jusqu'au numéro du 2 novembre dernier* (premier numéro de quinzaine).

LA DERNIÈRE INCARNATION

LÉGENDES ÉVANGÉLIQUES

DU XIX[e] SIÈCLE.

L'Evangile du progrès. (1)

CINQUIÈME LÉGENDE.

Les Enfants de Salomon.

Après cela le Christ prit les vêtements et la figure d'un ouvrier, et portant sur le dos ses outils et à la main un long bâton, il voyageait.

Or, deux ouvriers, de ceux qu'on nomme les compagnons du devoir, suivaient la même route.

Ils arrivèrent près de lui et lui firent les signes de fraternité, auxquels Jésus ne répondit que par le signe de la croix.

Les compagnons se mirent à rire et à se moquer de lui ; ils se préparaient même à le maltraiter, et ils lui demandèrent d'un ton menaçant ce que signifiait ce qu'il venait de faire.

Jésus leur répondit : — Vous m'avez fait le signe des enfants de Salomon, et je vous réponds par le signe de celui qui a été plus grand que Salomon.

La croix est l'équerre multipliée et rendue universelle. C'est le symbole de l'égalité devant Dieu et de la fraternité pour tous.

Salomon n'a bâti qu'un temple de pierre, et le Christ a édifié la société universelle, ce temple vivant que cimente la fraternité.

Pourquoi me demandez-vous à quel devoir j'appartiens ? Il n'y a qu'un devoir pour tous les enfants du père : c'est de s'aider mutuellement, et de s'entr'aimer comme le père qui est au Ciel veille sur eux tous et les aime.

Les ouvriers répondirent : — Nous n'aimons pas le signe de la croix, et nous ne croyons plus à la vertu [illegible] lui prêtait autrefois ; car les mauvais prêtres en ont fait leur signe, et en ont abusé lorsqu'ils enseignaient la superstition et le mensonge.

Jésus leur dit : — Si des brigands prononçaient en cherchant à vous faire mourir le nom de votre mère, serait-ce une raison pour ne plus aimer votre mère ?

Les prêtres et les pharisiens se sont servis de la croix pour faire mourir le Christ, et leurs successeurs ont voulu s'en servir encore pour le supplice du peuple que le Christ était venu sauver.

Mais le Christ, en triomphant du monde par la croix, a fait de l'instrument même de son supplice un signe de délivrance et de salut ; et ce signe doit faire trembler les mauvais prêtres et les mauvais rois ; car c'est le signe de ralliement de ceux que la mort glorieuse du Christ leur frère a rendus libres.

Frères, ne renoncez pas à la croix ; car c'est par elle que vous serez forts et que vous vaincrez !

— Méprises-tu donc l'équerre de Salomon ? demandèrent les compagnons du devoir.

— L'équerre de Salomon est le symbole d'une égalité relative, et ses branches n'embrassent qu'un côté de l'édifice humanitaire ; unissez ensemble deux équerres, en sorte que l'une ouvre ses branches du côté de l'orient, l'autre du côté de l'occident, et vous en formerez une croix.

Les deux compagnons, qui étaient des hommes de sens, ne répliquèrent pas, et admirent Jésus au milieu d'eux en lui disant : — Nous aimons à vous entendre. Vous êtes plus sage que nous et c'est à vous de nous instruire.

Jésus leur demanda : — De quelle religion êtes-vous ?

— Mes parents étaient protestants, dit le premier.

— Quant à moi, dit l'autre, les miens étaient catholiques ; mais je ne vais jamais à l'église.

— Savez-vous ce que signifient ces mots : Eglise catholique ? demanda encore le Christ. Et comme ils étaient embarrassés pour répondre ; il ajouta : — Ces mots signifient [illegible] association universelle. C'est ce que le Christ a voulu [illegible] tuer sur la terre, et la société hiérarchique des prêtres n'a été que le modèle imparfait de la vraie Eglise universelle.



L'erreur des prêtres a été de vouloir rendre immobile et éternel, ce qui n'était que transitoire. Ils ont bâti pour eux seuls une maison d'après les plans de l'architecture chrétienne, et ils n'ont pas songé que l'Eglise devait être la maison de l'humanité tout entière.

C'est pourquoi on leur laissera leur maison, et ils y mourront seuls et abandonnés, tandis que l'humanité édifiera le grand temple universel dont celui de Salomon a été autrefois la première figure.

Les prêtres, dans la primitive Eglise, n'étaient que les sages et les anciens auxquels le peuple confiait la présidence des assemblées.

N'y a-t-il pas de sages parmi vous ? et avez-vous besoin de chercher les pères du peuple en dehors du peuple ?

Songez que le ministère de la médiation entre Dieu et les hommes est l'œuvre du plus parfait dévouement. S'il y a parmi vous un homme qui aime la vérité plus que la vie, et ses frères plus que lui-même, celui-là mérite de vous présider ; et c'est lui qui doit vous expliquer les choses de Dieu.

Car celui-là connaît assez la religion, qui sait aimer le bien et le vrai par dessus toutes choses, et son prochain plus que lui-même.

La religion n'a pas été donnée pour les prêtres, mais pour le peuple ; et le peuple n'est pas le serviteur des prêtres, mais ce sont au contraire les prêtres qui doivent être les serviteurs du peuple.

Les compagnons répondirent alors à Jésus : — Tes paroles nous plaisent, quoi qu'elles puissent avoir de nouveau et de singulier ; mais nous ne voulons plus de prêtres parmi nous : car le nom même de ces gens-là nous inspire de l'éloignement et du dégoût.

Jésus leur dit : — Ceux que vous haïssez à cause de leur nom se disent prêtres et ne le sont plus. Car ils ont été punis par où ils avaient péché.

Ils ont voulu dissimuler l'esprit de sagesse contenu sous les signes du dogme, et l'esprit de sagesse leur a échappé.

Ils ont voulu tenir le peuple dans l'ignorance et la superstition, et ils sont maintenant eux-mêmes plus

(1) Voir le numéro du 28 décembre dernier.

qui poussent à vue-d'œil, des centres d'affinités qui déterminent autour d'eux une rapide et régulière cristallisation. Nous sommes faibles encore, mais la faiblesse est la condition des plus forts pendant les premières années de la vie, et pour nous la vie commence à peine.

Tous les grands mouvements sociaux dont l'histoire nous ait conservé le souvenir ont ainsi procédé. Quand Tertullien disait des chrétiens : « Nous ne sommes que d'hier, et nous remplissons vos » palais, vos prétoires, vos temples, vos places publiques, vos ar- » mées, vos flottes, » le christianisme était prêché depuis deux siècles. Il ne nous faudra pas deux siècles pour en dire autant.

De nos jours une secte s'était révélée au monde par un soudain éclat ; elle dura un jour. Nous, nous durerons parce que nous procédons suivant la loi regulière du développement progressif de tous les êtres, créant des foyers, d'où l'organisation rayonne, pour les relier ensuite par de nouveaux et plus intimes rapports, dont l'ensemble constitue enfin l'être fort et complet.

Venez donc à nous avec confiance, vous tous en qui bouillonne la sève de vie ; vous dont les nobles instincts se révoltent contre les iniquités sociales, artistes et savants qui étouffez sous les chaînes de la civilisation; femmes au cœur généreux, qui au nom de votre dignité, repoussez la contrainte et le mensonge ; jeunes gens qui cherchez de grandes choses à accomplir et ne les trouvez pas ; vous surtout, travailleurs de tout âge et de tout rang, qui gémissez dans la misère et la servitude ; venez à nous, l'avenir nous appartient et le présent même n'est pas sans charme.

Nous n'avons à vous offrir ni la fortune ni les honneurs, mais une fraternelle amitié, la communion des âmes, de sympathiques consolations, de douces espérances ; mais nous, que le monde accuse encore de vouloir abrutir les hommes dans les plaisirs matériels, nous trouvons dans ces nobles jouissances de l'âme une suffisante compensation aux richesses qui nous manquent.

Frères, ce sentiment n'est-il pas aussi le vôtre?

LE DROIT DE VIVRE.

La plupart des pauvres naissent misérables, vivent dans les privations et meurent avant le temps, et cela se perpétue comme les générations des rois, par le seul hasard de la naissance. Il y a là un problème qu'il faut résoudre, car un pareil état de choses ne doit pas être inhérent à la société, il est opposé au perfectionnement de l'homme.

Le Dr Leuret,
médecin en chef de Bicêtre.

« Dans une nation libre, les salaires doivent être assez considé- » rables pour que celui qui les reçoit soit hors de cette dépendance » absolue que produit la privation des besoins de première néces- » sité et qui est presque celle de l'esclavage. »

Cette vérité, qu'un membre de l'Assemblée Nationale proclama un jour hautement devant ses collègues, était une des conséquences des principes suivants acceptés par l'Assemblée :

Tout homme a droit à sa subsistance ;

La misère des peuples est un tort des gouvernements ;

Le soin de veiller à la subsistance du pauvre n'est pas, pour la constitution d'un empire, un devoir moins sacré que celui de veiller à la conservation de la propriété du riche.

De nos jours, ces vérités si simples paraissent être complète-

Nous avons cru qu'en appelant, avant tout, l'attention des personnes animées de bonne volonté, sur la position affreuse que l'*insuffisance* du salaire fait aux ouvrières en multipliant d'une manière honteuse pour la civilisation les cohortes des femmes obligées de se vendre pour vivre, nous répondions à l'un des besoins les plus pressants de la société. Les dames de Paris, auxquelles nous faisons appel pour accomplir cette noble mission, doivent trop comprendre la dignité de la femme et la nécessité de la rendre à son indépendance légitime, en la sortant de l'esclavage qui met son honneur à la merci de quelques écus, pour ne pas vouloir participer à l'accomplissement d'une œuvre empreinte d'une haute moralité sociale.

Que les dames de Paris le veuillent, et les difficultés apparentes de notre projet s'aplaniront sous leurs pas ; leur puissante intervention dans une affaire aussi considérable leur donner une idée du noble rôle qui leur est réservé. Elles comprendront combien leur concours est nécessaire dans l'accomplissement des grandes réformes sociales que le dix-neuvième siècle est appelé à réaliser !

INSTITUTION DES DAMES CHARITABLES POUR LE PATRONAGE DES OUVRIÈRES EN LINGERIE.

Position précaire de 400 000 personnes dans Paris.

Riches, connaissez la dignité dont vous êtes investis! Ce ne sont pas seulement vos libéralités qu'on demande ; vous êtes appelés à une tutelle libre et de votre choix, mais *réelle et active*. C'est une touchante magistrature qu'on vous confère.
DE GÉRANDO.

Depuis plusieurs années l'esprit de bienfaisance individuelle, qui est grand à Paris, puisqu'on peut évaluer à 3 000 000 les sacrifices annuels qu'il s'impose, prend une direction de plus en plus profitable aux classes nécessiteuses. Des âmes pieuses et dévouées, éclairées par le sentiment d'une véritable philanthropie, comprennent que le caractère le plus élevé, le plus fécond et le plus moralisateur de la charité consiste à créer des maisons d'éducation professionnelle pour les enfants pauvres, et à garantir aux adultes le travail quotidien.

De toutes parts nous voyons se former des associations qui se chargent de placer en apprentissage et de patronner les enfants des deux sexes, de fonder des ateliers, des ouvroirs, d'établir des colonies agricoles, des crèches, de mettre en rapport les ouvriers avec les maîtres (1), etc.

Cette nouvelle phase dans laquelle est entré l'esprit de charité, et que nous appellerons celle de la charité intelligente, sera féconde et pleine de grandeur, car elle entre dans les voies de l'organisation du travail. L'organisation du travail peut seule fournir les moyens d'équilibrer la production avec l'accroissement de la population, et de généraliser l'aisance et la moralité dans la société.

Nous ne voulons pas tracer nous-mêmes le tableau de la position précaire des classes inférieures à Paris ; nous laisserons ce soin à un écrivain appartenant à l'administration de la Ville, et qui parle au nom des principes d'ordre et de conservation.

Voici ce qu'on lit dans le livre plein d'intérêt : *de la Condition des*

(1) La maison *gratuite* de placement, dite MAISON DES OUVRIERS, fondée par M. Le Dreuille (rue des Vieux-Augustins, 27).

telle position, que si l'ouvrage fait défaut à une famille pendant quelques jours seulement, elle manque de pain (4).

D'un autre côté, il est officiellement établi (et ce fait s'accorde parfaitement avec les chiffres ci-dessus), que sur TROIS personnes qui décèdent à Paris, UNE meurt à l'hôpital, et cette progression est allée, en 1838, jusqu'à près de 1 sur 2. Ajoutons que pour les naissances cette proportion est de 1 sur 4. Sur 4 enfants qui naissent à Paris, 1 naît à l'hôpital !

Et pourtant, malgré les secours de 17 à 18 millions que la Ville, l'Etat et la Charité privée fournissent pour soulager la misère publique, on voit, comme le constate M. le docteur Henry Bayard, dans un travail des plus recommandables sur le 4e arrondissement, que chaque indigent de cet arrondissement n'a pu recevoir, dans l'année 1840, que :

Dix pains de deux kilogrammes ;

Un kilogramme de viande ;

Trois cotrets ;

Et que, sur 210 octogénaires, septuagénaires, aveugles et paralytiques, *dix-neuf* seulement ont obtenu un lit à la Vieillesse ou aux Incurables.

Il y a plus : à l'approche des hivers, voici comment s'expriment, relativement à la misère des classes ouvrières, les correspondances administratives dans leur effrayant laconisme :

« *** Arrondissement. Peu de riches, beaucoup d'indigents. » Le bureau de charité manque de ressources. Deux mille sept » cent *ménages* inscrits. On voit des hommes qui meurent de faim!

(1) *Des Classes dangereuses de la population.* Livre couronné par l'Institut.

(2) Voir aussi les *Mémoires* de M. Gisquet.

(3) Recensement de 1841. Ce chiffre de 858 303 ne contient pas la population des hôpitaux, des hospices, des prisons, des établissements religieux et d'instruction publique (collèges), ni celle de l'effectif de la garnison. Cette seconde catégorie de population qui ne devait pas figurer dans nos calculs monte à 76 958 individus; ce qui porte le total de la population de Paris pour 1841 à 935 261.

(4) L'administration générale des hospices a publiée l'état de la population des ménages indigents de Paris pour l'année 1844. Voici les 66 148 personnes qui la composent :

Hommes, 14 807. Femmes, 27 116.
Garçons, 12 052. Filles, 12 173.

Les chefs de ménage, pour être inscrits au bureau de bienfaisance, doivent avoir 65 ans, ou trois enfants au dessous de 12 si l'on est marié ; ou deux enfants au dessous de 12 ans si l'on est veuf, ou enfin des infirmités incurables. Or, toutes ces difficultés d'admission, l'exiguité des secours accordés, la honte d'être inscrit aux bureaux de bienfaisance font admettre par tous les statisticiens qu'il faut *au moins* tripler le nombre de la population indigente *officielle* pour avoir le nombre de la population indigente réelle. D'après ce calcul, cette population aurait été de près de 200 000 individus en 1844.

Les chiffres officiels viennent d'ailleurs à l'appui de ce raisonnement.

En 1840, le service fait par l'administration des hôpitaux et hospices se résumait de la manière suivante :

84 899 indigents secourus à domicile ;
83 643 malades traités dans les hôpitaux ;
20 305 convalescents et femmes en couches secourus sur la fondation Monthyon ;
12 689 vieillards et infirmes dans les hospices;

218 978 personnes secourues. (Voir les Comptes-rendus des hôpitaux et des hospices.)

ignorants et plus superstitieux que les derniers d'entre le peuple.

Ils ont renoncé à aimer et à être aimés pour se faire craindre, et maintenant on ne les craint plus et on ne les aime pas.

Souvenez-vous de ce que disait le Christ en parlant des docteurs de l'ancienne Synagogue :

Les pharisiens sont assis dans la chaire de Moïse, faites donc ce qu'ils vous enseignent, mais n'imitez pas leur conduite ; car ils disent et ils ne font pas.

L'un des ouvriers dit alors : — Qu'avons-nous besoin d'aller entendre des hypocrites et des menteurs? nous aimons mieux être instruits par ceux qui croient à ce qu'ils disent, et qui pratiquent ce qu'ils enseignent.

Alors Jésus : — Vous avez une bonne pensée, mais sachez que les premiers chrétiens ont continué de respecter l'ancien temple, tout en travaillant à l'édifice de l'Eglise nouvelle.

C'est pourquoi je vous dis ne haïssez pas les pharisiens et les docteurs de l'Eglise catholique ; laissez-les dans leur impuissance; ils ne peuvent plus vous faire ni bien ni mal, parce qu'ils n'ont plus ni intelligence ni amour.

C'est pourquoi je vous dis encore : édifiez la société nouvelle, la grande association universelle, la communion de tout à tous et de tous à chacun.

Que ceux d'entre vous qui ont de l'intelligence et du dévouement soient les pères et les anciens, pour enseigner, pour diriger et pour consoler; et vous instituerez ainsi un sacerdoce nouveau.

Car ce ne sont pas les années qui vieillissent les hommes pour la sagesse, ce sont les pensées et les œuvres.

Et celui qui a le plus sagement pensé et le plus justement agi, celui-là a le plus vécu.

Soyez donc des jeunes gens lorsqu'il faut agir, et des vieillards pour le conseil.

Après ces paroles, Jésus ne leur dit plus rien, et continua de marcher avec eux.

Or, les deux compagnons gardaient aussi un profond silence et se demandaient à eux-mêmes : D'où vient à celui-ci tant de science et de sagesse ?

Car il nous parle avec autorité, et il semble assuré de ce qu'il dit, au point que nous sommes forcés d'y croire.

Cependant deux autres compagnons appartenant à une autre profession, arrivaient par le même chemin, et allaient croiser les trois voyageurs.

Ceux qui marchaient avec Jésus lui dirent : — Il va falloir en venir aux mains ; ils ne sont que deux et nous sommes trois, mais tu n'étais pas avec nous, tu peux te tenir à l'écart.

Jésus leur dit : — Pourquoi donc allez-vous combattre? ces hommes sont-ils des ennemis ou des malfaiteurs ? il me semble que ce sont comme vous d'honnêtes ouvriers.

Quoi ! parce qu'ils sont d'une profession et vous d'une autre, vous devez combattre comme des animaux furieux !

Et si le charpentier extermine le tailleur de pierres, comment subsistera-t-il lui-même? La charpente ne doit-elle pas aligner et soutenir les pierres dans un édifice?

Si celui qui fait les vêtements triomphe de celui qui confectionne la chaussure, comment sera-t-il chaussé ? et si c'est le cordonnier qui tue le tailleur, comment ensuite sera-t-il vêtu ?

Vous avez tous besoin les uns des autres ; et vous ne vous haïssez que parce que vous êtes membres de sociétés séparées ; unissez vos sociétés en une seule, au lieu de vous battre, faites succéder l'union universelle aux associations séparées.

Comme Jésus parlait encore, les deux nouveau-venus s'étaient approchés, mais ils ne voulurent point l'entendre davantage et levèrent leurs bâtons pour commencer l'attaque.

Les deux compagnons du Christ se mirent alors en défense, mais Jésus, se mettant au milieu d'eux, étendit les bras et leur dit : — Vous ne vous battrez pas, ou c'est sur moi que vous frapperez ; car vous êtes frères ; et si je ne puis vous empêcher de vous faire du mal, j'aime mieux être votre victime que votre complice.

— Retire-toi ! retire-toi ! criaient les quatre compagnons en brandissant leurs cannes ; et comme il ne se retirait pas, ils frappèrent et le sang coula sur le visage du Christ.

A cette vue une stupeur soudaine paralysa les bras des combattants; la tête du blessé semblait s'être environnée d'une auréole, il jeta sur eux un regard triste qui alla jusqu'à leur cœur, et il leur dit en prenant son sang dans ses mains et en le leur montrant : — Combien de fois faudra-t-il donc que je meure pour vous?

Alors sous le sang nouveau qu'ils avaient fait couler, les compagnons reconnurent des cicatrices anciennes, et le Christ, se transfigurant à leurs yeux, leur apparut sous la forme lamentable de l'Ecce Homo.

Ils tombèrent à genoux; et le Christ, levant les yeux au ciel, répéta encore une fois sa prière sublime : — Mon Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.

Puis il prit leurs mains et les unit les unes aux autres, en leur disant : — Au lieu d'être deux d'un côté et deux de l'autre, soyez quatre ensemble ; vous serez quatre fois plus forts ! Méditez bien sur cette parole, et si vous avez de l'intelligence, comprenez-la.

Puis, les ayant bénis, il disparut à leurs regards.

Alors les quatre compagnons jurèrent de ne plus se séparer qu'ils n'eussent jeté les fondements de l'union universelle.

Et ils se promirent de s'entr'aider jusqu'à la mort, en consacrant leur vie entière à réunir les enfants de Salomon, d'Hiram et des autres anciens architectes du temple, pour les engager à travailler tous ensemble à l'association universelle, et à constituer enfin la grande famille des enfants du Christ.

SIXIÈME LÉGENDE.

Les Filles de Magdeleine.

A quelque temps de là, le Christ se ressouvint de la femme de Samarie et de Magdeleine la pécheresse, à qui beaucoup de péchés furent remis parce qu'elle avait beaucoup aimé.

Et lui, qui n'a pas dédaigné de descendre jusqu'aux enfers, pour délivrer les âmes de ceux qu'il avait rachetés, il s'en alla le soir par les rues de la grande ville, cherchant les pauvres femmes pécheresses.

Et en les voyant errer à la lueur des lampes, le sourire sur les lèvres et la mort dans le cœur, les fleurs sur le front et les pieds dans la boue, il pleura en songeant à Marie.

Et il les regardait avec une ineffable tristesse, en songeant que dans chacune de ces infortunées il y avait une âme et un cœur.

L'une d'entre elles s'étant approchée de lui, il la regarda douloureusement et lui dit : — Ma fille, que me veux-tu ?

— Que vous me pardonniez, répondit-elle ; car elle l'avait reconnu.

Jésus lui dit : — Tu me connais parce que tu as beaucoup souffert : pauvre enfant, que puis-je faire pour toi? Je puis te pardonner, mais comment puis-je faire que tu te pardonnes à toi-même? Mon père ne t'avait-il pas créée pour vivre pure et pour devenir mère? Comment donc es-tu tombée dans cette affreuse abjection?

— Parce que je ne pouvais plus vivre, et que je n'avais pas la force de mourir, répondit en pleurant la pauvre femme.

— Et pour vivre tu t'es condamnée à mourir tous les jours, lui dit Jésus, que trouvais-tu donc de si désirable dans la vie?

— Maître, reprit-elle, quand les hommes me paient pour m'outrager, ce n'est pas moi qui suis coupable du mal qu'ils me font ; mais si j'avais porté les mains sur moi-même, j'aurais eu à répondre devant Dieu du crime de ma mort.

— Femme, tu penses sagement, dit Jésus. Tu étais faible, et la société ne t'a point soutenue ; aussi tu es contre elle une accusation vivante, et chacune de tes humiliations sera punie comme un homicide.

Car chacun de ces hommes qui croient pouvoir te posséder à vil prix, a eu une mère ; et il ne songe pas que toi aussi, le ciel t'avait destinée à devenir mère.

Il a peut-être une sœur ; et il ne songe pas que tu pourrais être sa sœur.

SUPPLÉMENT

pour méphytique lui monta à la gorge. « M. de S..., dit alors le général à son aide-de-camp, veuillez donner des ordres pour que l'on fasse dissiper au plus tôt ces miasmes délétères. » L'aide-de-camp s'adresse au commandant de la caserne, lequel transmet l'ordre au capitaine de service, qui le transmet à son lieutenant, qui le transmet à son sergent, qui en charge son caporal. Ce fonctionnaire n'ayant personne à subdéléguer, se dirige vers l'endroit désigné. Une heure après, le caporal rendait un rapport ainsi conçu :

« Mon général,

« Je me suis rendu avec quatre hommes dans le local précisé : j'ai fait » fait fermer toutes les issues, et j'ai placé une sentinelle à la porte. Une » fois ces précautions prises j'ai pénétré dans le local. Là, j'ai fait de » scrupuleuses recherches dans les lits des soldats, dans leurs sacs et jus- » ques dans leurs souliers..., et malgré tout cela, je n'ai pu découvrir le » moindre miasme. Faut croire, mon général, que le gaillard aura dé- » guerpi aussitôt après votre départ.

» Signé **Labosse**, caporal à la 2e du 1er. »

UNE PROCESSION A PALERME. — D'après une correspondance particulière publiée par la *Gazette de Voss*, quelques troubles auraient eu lieu à Palerme, à l'occasion de la fête de la Conception. Cette fête se célèbre en Sicile avec une grande pompe, et il est d'usage que le roi, ou le vice roi qui le représente, jure solennellement qu'il croit au miracle de la Conception, et accompagne ensuite la procession qui parcourt les rues de Palerme. Cette année, le vice roi étant, dit-on, malade, n'a pu assister à la fête; les Siciliens, qui avaient déjà été blessés de voir le monarque s'entourer d'une garde-du-corps suisse pendant son séjour récent parmi eux, ont cru reconnaître dans l'absence du gouverneur ou vice-roi un affront prémédité, et dès l'instant où l'on s'est aperçu que le souverain n'était pas représenté à la procession, une explosion générale de mécontentement s'est fait entendre, et les cris de : Mort au vice roi ! Mort au gouverneur ! ont retenti de toutes parts. La *Gazette de Voss* ne dit pas quelle a été la suite de cette fureur populaire.

LORD CLARENDON ET LE COCHER DE PLACE. — On lit dans le *Droit* : « Vendredi dernier, a été appelée devant le magistrat de Hammersmith une demande de 10 pences formée par le cocher de la voiture de place n. 2 040 contre lord Clarendon. Le noble lord ne se présente pas : le demandeur expose ses griefs, qui se rattachent, comme on va le voir, à la crise ministérielle de l'Angleterre.

« C'était, dit il, mercredi; le comte de Clarendon fit avancer ma voiture à la porte de son hôtel, Grosvenor-Cressent. Je le conduisis à l'hôtel de lord John Russel, Belgrave-Square; puis, après plusieurs courses qui prirent deux heures, je fus laissé par le noble comte à Kent-House, à la porte de l'hôtel de lord Morlay. Lord Clarendon me remit 2 shellings: ce n'était pas mon compte, à raison de l'heure de la soirée. J'ai depuis obtenu 6 pences encore, mais je ne suis pas payé de ce qui m'est dû.

» *M. Clive* ordonne que le sollicitor du noble lord soit informé de cette réclamation, et remet la cause. »

UNE FEMME ILLUMINÉE. — Mistriss Ellin Taylor, femme d'un marchand de Tooley-Street, à Londres, comparaît devant M. Cottingham, magistrat de Southwark, prévenue d'avoir battu son mari.

M. Taylor se présente d'un air piteux et expose que l'avant-veille il a été l'objet des violences de sa femme. Il rentrait chez lui le soir, se disposant à se coucher, sa femme était en prière. A son arrivée, sa femme se lève et lui reproche son impiété; il cherche à répondre avec modération aux reproches de sa femme, mais celle-ci l'accable d'injures et se précipite sur lui comme sur un suppôt du démon. M. Taylor oppose à tant de fureur une impassibilité qui ajoute à l'excitation de sa femme.

Mistriss Taylor s'écrie qu'elle est envoyée par le ciel pour convertir les impies, et pour les châtier s'ils se montrent rebelles; et, au même instant, armée d'un couteau, elle lui fait au visage une blessure assez profonde. Le mari crie au secours; un agent de police pénètre dans la maison, et arrache le pauvre homme des mains de cette vengeresse du ciel offensé. Devant le magistrat, mistriss Taylor accuse l'irréligion de son mari, et prétend avoir été provoquée par lui à des violences dès-lors excusables.

D'après le *Droit*, M. Cottingham la condamne à fournir caution suffisante pour conservation de la paix de la reine pendant six mois. Il termine en engageant le mari à prendre l'avis des médecins sur la raison de sa femme.

UN VOL DOMESTIQUE. — On lit dans le *Droit* : « Augustine Lacroix, domestique chez un bijoutier du quai Pelletier, parvint à voler, dans la boutique de son maître, trois boutons de chemises dépareillés, qu'elle détériora à dessein; elle les présenta ensuite dans cet état à un bijoutier de la rue de Rambuteau, et lui demanda à en faire l'échange contre d'autres bijoux. Mais le marchand s'aperçut que ces objets, quoique brisés, n'avaient jamais été portés; il conçut des doutes sur leur origine, et força Augustine à le suivre chez le commissaire de police de son quartier. Cette fille, en voyant sa mauvaise action prête à être dévoilée, manifesta le plus violent désespoir, et elle ne voulut jamais déclarer où elle avait pris les bijoux. En attendant que ce fait soit éclairci, le commissaire la remit aux mains d'un municipal, qui était porteur d'un ordre d'écrou au dépôt de la Préfecture de police.

» Chemin faisant, la prisonnière avait essuyé ses larmes et paraissait se résigner à son mauvais destin. Le municipal, un peu ému de pitié pour elle, marchait à ses côtés sans la tenir, lorsqu'arrivée sur le pont au Change, Augustine, par un mouvement prompt, s'élança lestement par dessus le parapet et allait se précipiter dans la rivière, lorsque le municipal la saisit par ses jupons et la retint à bras tendu au-dessus de l'eau. Le pauvre soldat n'aurait pu supporter longtemps un tel poids, si les passants n'étaient venus à son aide. Augustine fut ramenée sur le trottoir, où ce drame se compliqua tout-à-coup d'une péripétie inattendue. Parmi les curieux que cette scène avait rassemblés, se trouva justement le maître d'Augustine, ignorant le vol qu'elle avait commis à son préjudice, et, plein de confiance dans l'honnêteté de cette fille, il voulait à toute force la réclamer, supposant qu'elle était arrêtée par méprise. Mais il n'a pas tardé à être désabusé, et a reconnu les boutons que sa domestique lui avait soustraits. »

AFFAIRE DE P...SSE. — LA GAZETTE DE FRANCE. — On lit dans le *Droit* : « Le gérant de la *Gazette de France* s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la chambre des mises en accusation, qui l'a renvoyé de-

M. le président. — Aglaé, vous convenez avoir soustrait plusieurs objets au plaignant ?

— Deux pantalons et une cravate, c'est vrai. Je les ai mis au Mont-de-Piété; mais il en a la reconnaissance, tiens !

— On a, en effet, trouvé une reconnaissance sur sa table.

— De quoi se plaint-il, alors?

— M. Albert réclame aussi deux paires de chaussettes.

— Fi donc !

— Enfin, vous convenez d'une partie du vol. Qu'est-ce qui vous a poussée à cette action ?

— Ah bien, c'est une idée qu'on m'a donnée !

Elle se tourne en souriant vers le greffier, et lui dit : Le voilà bien malade avec ses pantalons ! c'est encore lui qui me doit du retour.

Le tribunal condamne Mlle Aglaé à un mois de prison.

Elle se lève et dit avec beaucoup de résignation : « Là, c'est fait ! » Et elle rejoint le garde municipal avec un petit sautillement qui ressemble beaucoup à un pas de polka.

VARIÉTÉS.

Nous sommes heureux de pouvoir offrir à nos lecteurs le prologue de *Diogène*, par M. Félix Pyat. — Ce morceau renferme autre chose qu'une énergique protestation contre les vices de la société grecque. Sous cette peinture transparente, il est facile de reconnaître les désordres de nos sociétés modernes; tous les esprits généreux maudiront avec Diogène ce règne de l'injustice et de l'iniquité, et leur âme affligée et indignée appellera l'ère de l'association, l'avènement des destinées heureuses.

PROLOGUE.

Le théâtre représente la principale place publique d'Athènes. A droite et à gauche, palais, statues de la Fortune, de la Gloire, etc., etc., temples de Minerve et de Mercure; sur le dernier plan une fontaine.

SCÈNE 1re.

DIOGÈNE, jeune (en habit de voyage, entrant un bâton à la main, puis s'arrêtant, et secouant la poussière de ses pieds.)

Me voici donc arrivé, me voilà dans Athènes !... oui... au cœur même de la ville (il tît à l'angle d'une maison), dans l'Agora, sur la première place publique... Que c'est beau, que c'est grand! que d'or et de marbre! je suis ébloui... je n'ai pas assez de mes deux yeux, il me faudrait avoir les cent prunelles d'Argus et les tenir toutes ouvertes à la fois, pour tout voir et tout admirer. Est-ce bien là la demeure de simples mortels? ne serait-ce pas plutôt l'Olympe même? Suis-je bien éveillé? non, je ne dors pas, je n'en ai pas même envie, malgré la fatigue du voyage... je suis bien à Athènes, à Athènes, en vérité ! (Il regarde autour de lui.) Voilà la statue d'Harmodius à côté de la Liberté, celle de Périclès à côté de la Fortune, celle de Miltiade à côté de la Gloire; le temple de Mercure vis-à-vis du temple de Minerve, les largesses du commerce et les merveilles des arts, tous les trésors de la paix, tous les trophées de la guerre... C'est bien la Athènes, la ville libre, la cité-modèle, la république par excellence la grande, la belle, la florissante Athènes, j'y suis enfin!... combien de fois j'ai soupiré après cet heureux jour, combien de fois j'ai souhaité l'hospitalité de cette terre chérie des dieux et des hommes, de cette patrie des fleurs et des fruits, de cette Athènes couronnée d'olives et de violettes, combien de fois, impatient de vieillir et de connaître, j'ai dévoré en esprit le temps et l'espace, j'ai devancé l'avenir avec mes vœux, je me suis élancé vers vingt ans, Athènes et la liberté. Oh! mes rêves sont accomplis, surpassés... rêves de ma jeunesse, d'azur et d'or, d'espérance et d'avenir, vous tous rêves de gloire, de fortune et d'amour, vous voilà donc enfin devenus ici des faits et des vérités, des réalités du présent... que je remercie les douze dieux et de m'avoir fait naître loin de cette ville, puisqu'ils devaient m'y laisser venir un jour; car c'est un ravissant spectacle qu'une capitale comme Athènes pour un paysan de Sinope, pour un pauvre étranger comme moi, un ravissant spectacle et un délicieux séjour... qu'il doit être bon de demeurer ici! qu'il doit être aisé d'y vivre ! C'est du génie qu'il faut pour végéter ailleurs, pour gagner sa vie autre part... ailleurs c'est un treizième travail d'Hercule; mais ici l'existence doit être facile en un pays si riche, si fécond, doit être plein de ressources; une ville si bien civilisée doit être favorable à tous les besoins, propice à tous les désirs; les hommes ne se sont rapprochés que pour se soutenir; qu'est-ce que la société? un moyen pour les hommes de s'entr'aider... plus elle est parfaite, plus elle est secourable; donc point d'inquiétude ici pour personne, tout le monde doit se tirer d'affaire en travaillant, chacun doit avoir ici sa place et sa part; on ne peut vraiment avoir que l'embarras du choix dans la tâche ! Voyons, moi, par exemple, que ferai-je? s'il faut faire quelque chose pour vivre à Athènes!... Quel état prendrais-je pour être utile à mes nouveaux concitoyens et à moi-même?... Ah! peu importe ! le premier état venu; je me sens propre à tout; j'ai tous les nobles instincts, toutes les grandes ambitions; justement cette statue de Miltiade va me donner un conseil, une statue d'or pour un soldat... à la bonne heure! Voilà un sort digne d'envie!... quelle a dû être la vie d'une si belle mort... la fortune d'abord, la gloire ensuite, la gloire; cette suprême monnaie avec laquelle le peuple finit toujours par payer ses dettes. Il y a donc profit et honneur à servir Athènes, à être soldat : je suis jeune et brave, je servirai Athènes, je serai soldat.

SCÈNE DEUXIÈME.

DIOGÈNE, CYNÉGYRE.

CYNÉGYRE (ayant une jambe de bois et un bras en écharpe). — La charité, s'il te plaît, pour un pauvre soldat estropié !

DIOGÈNE. — Quoi! tu as été soldat?...

CYNÉGIRE (montrant ses blessures.) — Oui, soldat, et du temps qu'on faisait la guerre, comme tu vois; du temps que Sparte était un camp, Athènes une flotte; que chaque mère disait à son fils en donnant le bouclier : Reviens dessus ou dessous ! que toute la Grèce se levait comme un seul homme contre les rois étrangers. C'était le bon temps; je m'appelais Cynégire alors; j'étais à Salamine, soldat de la liberté.

DIOGÈNE. — Quoi ! tu étais à Salamine et tu demandes l'aumône ?

CYNÉGIRE. — Hélas, oui, blessé ... mais par le fer des Perses; je ne puis plus que me...



DIOGÈNE. — Et il en mourra ?

2e OUVRIER. — A peu près; nous le portons chez lui, où il achèvera de mourir faute de secours.

DIOGÈNE. Faute de secours!... Dans un pays où ils font ces merveilles, les ouvriers meurent faute de secours! Pauvres gens!... Tenez ! (Il donne une obole.)

2e OUVRIER. — Que les dieux te le rendent!... (Ils sortent.)

DIOGÈNE. — Je ne serai pas ouvrier.

SCÈNE V.

DIOGÈNE seul. — C'est là leur fin, à eux aussi!... Pas plus d'asile aux invalides de la paix qu'à ceux de la guerre; mauvais métiers encore l'un et l'autre ; non, je ne serai pas plus ouvrier que soldat... Oui, mais il faut être quelque chose, il faut vivre, et ma bourse est légère... je n'en ai pas même pour la journée, si je rencontre encore quelque concitoyen... Voyons, cherchons donc quelque chose de mieux !... Si au lieu d'être un homme de peine et de péril, je me faisais un homme d'esprit et de loisir; si je prenais un état moins casuel, qui ne compromît ni les bras ni les jambes, où l'on ne courût pas le risque de se casser le cou, où l'on fût au moins sûr de sa vie... Si je me faisais poète, par exemple?... Poète?... Bah ! il n'y a pas de sot métier; j'ai tout ce qu'il faut pour celui-là, de la mémoire et de la verve, de la souplesse et de l'audace; allons! dussé-je être méconnu, incompris d'abord comme tout grand génie doit l'être, commencer, comme Apollon, par garder les troupeaux d'Admète, je serai poète... je chanterai les héros et les dieux; non, je les attaquerai, il y a plus à faire... Allons, Jupiter, Périclès, vous n'avez qu'à bien vous tenir dans vos palais, dans vos temples; je serai poète !

SCÈNE VI.

DIOGÈNE, SOPHOCLE (au milieu de ses fils.)

SOPHOCLE (tenant un rouleau de papyrus à la main). — Au secours ! à moi ! délivrez-moi !

UN DES FILS DE SOPHOCLE. — Ne l'écoutez pas, citoyens, c'est un fou !

DIOGÈNE. — Un fou !

SOPHOCLE. — N'en croyez rien, je m'appelle Sophocle.

DIOGÈNE (se découvrant). — Quoi ! le poète Sophocle...

LE FILS. — Oui, Sophocle, notre père, un vieux poète, un vieux fou !..

DIOGÈNE. — Grands dieux!... l'auteur de tant de chefs-d'œuvres, d'*Iphigénie*, d'*OEdipe-Roi*!...

SOPHOCLE (montrant son manuscrit). — Et d'*OEdipe à Colonne*, ma dernière folie.

LE FILS. — Fou à lier, te dis-je. Prends garde ! nous l'emmenons chez le juge pour le faire interdire. (Ils sortent.)

SCÈNE VII.

DIOGÈNE (seul). — Décidément je ne serai pas poète... pas si fou ! Mais ça se complique un peu, ce me semble... Allons, cherchons encore !... Oh ! je puis être du moins peintre, sculpteur, c'est le milieu entre l'artisan et le poète : précisément voilà un passant assez mal tourné... Ce doit être un amateur du beau, un artiste.

SCÈNE VIII.

DIOGÈNE, LYSYPPE.

DIOGÈNE. — Hé ! l'ami, où demeure Phidias?...

LYSYPPE. — En prison...

DIOGÈNE. — Lui! pourquoi ?

LYSYPPE. — Parce que.

DIOGÈNE. — Qu'a-t-il fait ?

LYSYPPE. — Des chefs-d'œuvre.

DIOGÈNE. — Ah ! on va en prison pour ça?...

LYSYPPE. — Oui, voilà son crime ! Là bas ce monument sublime, le Parthénon. L'envie ne pardonne pas le génie.

DIOGÈNE. — Peste soit de l'art! Il est vrai qu'en ne faisant pas de chefs-d'œuvre... Mais alors mieux vaut être maçon... Allons, je ne serai pas plus sculpteur que poète; que serai-je donc?... Mais je n'ai déjà plus tant à choisir... Si j'étais tout le contraire d'un fou, d'un artiste, un sage, un philosophe? Pourquoi pas? Rien de plus aisé... J'aurai beaucoup de barbe, c'est l'essentiel; je vendrai de la sagesse à tous prix, et à tous ceux qui en ont besoin : je ne manquerai pas de disciples. C'est dit, je me ferai philosophe... (Bruit au fond de la scène.) Quel est ce vacarme?

SCÈNE IX.

VOIX A LA CANTONNADE. — A bas l'athée, l'impie ! La ciguë! la ciguë !...

DIOGÈNE, SOCRATE (voilé, une coupe à la main), **MILON**, Gardes scythes, hommes du peuple, **PLATON.**

MILON. — Place, place, laissez passer la justice d'Athènes !

DIOGÈNE. — Qui emmenez-vous donc ainsi?

MILON. — Socrate, le philosophe, qui vient d'être condamné, pour impiété, à boire la ciguë.

PLATON. — Une obole, s'il te plaît, pour acheter un coq qu'il doit immoler à Esculape avant de mourir.

DIOGÈNE. — Encore ! (Il donne l'obole.)

VOIX DU PEUPLE. — A bas Socrate ! (Ils sortent.)

DIOGÈNE. — Par tous les dieux, je ne serai pas philosophe !

SCÈNE X.

DIOGÈNE (seul) — Ah! ça, mais il devient très difficile de vivre dans cette bonne ville d'Athènes. Voilà une société assez peu sociable, en vérité, et je commence à être fort inquiet de mon avenir ! Moi qui croyais aux ruisseaux de nectar, aux montagnes d'ambroisie, au bonheur de l'âge d'or en ce charmant pays!... Quel parti prendre enfin, puisqu'il faut en prendre un, bon ou mauvais, pour vivre dans la meilleure des républiques grecques? voyons, cherchons toujours ! Si je me mariais. Ah! ce n'est pas un état, honnête en partant du moins... Mais j'y pense, pourquoi serais-je honnête? Je n'en vois pas la nécessité; si on condamne les honnêtes gens à Athènes, pourquoi ne serais-je pas malhonnête, voleur par exemple?

D'ailleurs, je n'ai plus qu'une obole dans ma poche; j'en ai déjà, si je compte bien, quatre de moins qu'à mon entrée en société; mais si ça continuait de ce train-là, Athènes me coûterait infiniment plus qu'elle ne me rapporterait, car jusqu'ici elle n'a fait que me prendre, bien loin de

DIOGÈNE (seul). — Voici une abominable conclusion, mais c'est épouvantable, inhabitable; c'est un coupe-gorge, une caverne, un bois où les loups se mangent entre eux, où l'état de voleur même ne vaut rien! fi de ce métier-là comme de tous les autres! il n'y en a pas un seul de bon, pas même le meilleur, pas même le pire, je désespère; la vie humaine est impossible ici, je ne serai pas Athénien... Non, je ne serai ni soldat, ni poëte, ni philosophe; à quoi bon se torturer l'esprit et le corps! Pour être Miltiade, Sophocle ou Socrate! je ne puis espérer mieux pour aboutir ainsi à l'ostracisme, à la prison, à la ciguë... Non, je ne serai pas Athénien. Si je me tuais! mais je cherche un moyen de vivre!... Un sage a dit: « Suis les lois de la nature et tu ne seras jamais pauvre, suis les lois du monde et tu ne seras jamais riche....» Va pour la nature, je renonce au monde, à la civilisation, à l'humanité... Au fait, rien ne m'oblige ici-bas, j'ai dû avoir des parents, je n'ai pas de quoi avoir d'amis; je n'ai personne qui me serve, mais aussi personne qui me gêne; ni droit, ni devoirs, ni intérêt, ni affection, ni patrie, ni famille; je donne ma démission d'homme, je ne me ferai pas même voleur... Que serai-je? rien... hum! Il fait chaud encore, j'ai soif.. allons boire. (Il se fouille.) Pas d'argent, plus une obole... tiens, voilà un chien qui va boire sans argent à cette fontaine! allons, il me reste encore cette tasse.... C'est quelque chose pour boire. Tiens! il boit sans tasse! (Il jette sa tasse qui se brise.) Eh bien! je ferai tout ce qu'il peut faire, je boirai, je mangerai, je vivrai comme lui... tout ce qui me restait d'humain est brisé comme cette tasse. Je veux être un chien, puisque je ne peux être un homme, mais un chien sans collier et sans maître; allons, respect humain, fausse honte, préjugés, quittez-moi, laissez-moi, faites place à la licence et au cynisme; et gare à toi, Athènes, qui me métamorphoses ainsi, qui fait envier aux hommes le sort des bêtes; voilà mes mâchoires qui allongent, il me semble que mes cheveux se hérissent... je n'ai plus de dents, j'ai des crocs, je vais aboyer et mordre, je ne suis plus Diogène l'Athénien, je m'appelle Diogène le cynique!

PETITE CORRESPONDANCE.

A nos correspondants de France. — Vous avez déjà reçu ou vous ne tarderez pas à recevoir une nouvelle pièce qu'il est urgent de faire circuler partout où ils savent qu'existent des amis de l'association et de l'organisation du travail.

M. A. à Poitiers. — Lettre et paquet en route.

M. F. G. à Mâcon. — Vous avez quatre fois raison. — Il y avait oubli de l'origine. — Nous acceptons.

M. C. à Valence. — Vous avez raison: nous allons suivre toutes vos indi-

Ventes	[illegible]	40
Restant	51407	40
Cours moyen	43,47	
Cours-taxe	41,91	

Cote administrative.

Gruaux	21 q.	98 k.	54,20	à	57,30
1re	472	57	42 10	à	45 20
2e	78	43	40 75	à	41 40
3e	76	93	31 85	à	33,65
4e	3	13	27 40	à	27,50
A liv.	775	58	29,30	à	41,40

Ventes	[illegible]	[illegible]
Restant	51661	03
Cours moyen	42,81	
Cours-taxe	41,93	

Cote administrative.

Gruaux	1 q.	57 k.	00 00	à	57,30
1re	92	63	42.00	à	45,25
2e	51	81	40,75	à	41,40
3e	36	11	33,75	à	36, 0
4e	1	57	00,00	à	29,30
A liv.	2372	98	29,93	à	42,70

Marchés.

Halle à la viande du 10 janvier. — 27566 kil. Bœuf 1,50-1,30-0,80. — 15471 kil. Veau 1,70-1,50-1,20. — 5523 kil. Mouton 1,65-1,30-0,80. — En gros 58880 kil. 1,22-1,15-1,08.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 8, 9 et 10 janvier. — *Beurre* (le kil. En livres 1,64 à 2,43. — En mottes Isigny 1,60 à 5,30. — En mottes Gournay 1,60 à 3,30. — Petit beurre 1,46 à 1,96. — Beurre salé ou fondu 1,60 à 2,12 — *OEufs* (le mille). Du 8 janvier, 67 à 100. — Du 9, 41 à 95. — Du 10, 43 à 89. — *Fromages* (la dizaine), 9 janvier. Brie 12 à 36. — A la pie 5 à 13.

Marché aux chevaux du 10 janv. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 95, vendus 20 de 260 à 900. — De trait 260 entrés, vendus 23 de 380 à 1040. — Hors d'âge 131 entrés, vendus 23 de 50 à 280. — Anes entrés 8, vendus 2 de 25 à 60. — Chèvres amenées 0, vendues 0 de 00 à 00. — Voitures, 11 amenées, 1 vendues de 00 à 100. — Encan, entrés 1, vendus 1 de 00 à 50. — Essai, 56.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 10 janvier. — Foin 1re 52 à 55; 2e 46 à 50; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 30 à 34; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 29 à 30; 2e 27 à 28; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 10 janv. — Foin 1re 52 à 51; 2e 49 à 50; 3e 46 à 00. — Luzerne, 1re 50 à 00; 3e 16 à 48. — Paille de blé, 1re 32 à 33; 2e 30 à 31; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 35 à 32. — Regain, 47 48.

Bourse du 10 janvier 1846.

La rente a monté de 5 à 10 c. sans beaucoup d'affaires. Les chemins ont eu également peu d'animation, quelques lignes ont faiblement haussé, plusieurs sont restées stationnaires. Rouen a baissé de 35 fr. Il y a hausse sur les actions de Banque et les fonds italiens et belges.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Emprunt, 103. — Autriche, 475. — Société générale, 1570. — Banque

Esp. act. 28 5/8.
Portug. 59 1/8.
Mexic.
5 0/0 hol.
2 1/2.
Rouen. 40 1/2.
Orléans. 49 30.
Nord.

F. p. 83 75 83 90 d. 50.
5 0/0 F. c. 124 80 d. 50.
F. p. 122 d. un. 2
Orléans, au 31. 1280, 1282 50 d. 20.
F. c.
Rouen,
Nord, au 31 janv. 770, 767 50 d. 20.
780 d. 40.

Ap. 98 60.
B. du Trés
5 0/0 f. c. 15,10.
— F. p. 15.
5 0/0 f. c. 5, 10.
— F. p. 15.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 98,00 à 00,00; courant du mois, 100,00 à 00,00; 3 suivants 1846, 100,00 à 00,00; 4 mois d'été, 95,00 à 94,00; 4 derniers, 92,00 à 91,00.

LILLE. — Colza, 97,50 à 97,00. — Œillette rousse, 87,50 à 00,00. — Lin, 84,50 à 84,00. — Cameline, 87,25 à 00,00. — Voitures, 6.00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et février, 123,00 à 124,00; mars en août, 124,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 84,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 janvier.

7 h. »|» FRANÇAIS. — Une Chaîne. Plaideurs.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Dame Blanche. Déserteur.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. »|» ODÉON. — Catherine Howard. Malade imaginaire.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — V'la c'qui vient de paraître. Riche. Robinson.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — C'est la foi qui sauve. Marquise. Gamin. Lansquen
6 h. »|» GYMNASE. — Marchand. Jeanne. La Loi. Le Bal.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre. Femme laide.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Mathilde. Don César.
6 h. »|» GAITÉ. — Jacques. la Chambre.
7 h. »|» AMBIGU. — Bohémiens.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Les Eléphants de la Pagode.
6 h. »|» COMTE. — Crispin. Homœopathie. Poupée. Homme. Jocrisse.
6 h. »|» FOLIES. — Plus heureux. Nicolas. Vingt francs. Prix de Vertu.

Imprimerie de LANGE LÉVY et comp. rue du Croissant, 16.

Veut-on savoir où logent non-seulement les indigents, mais tous les ouvriers qui ne sont pas en ménage? Parcourez les rues, visitez les maisons des rues de la Mortellerie, de la Coutellerie et des autres rues qui avoisinent l'Hôtel-de-Ville, celles de la Petite-Pologne près de l'abattoir de Miroménil), les aboutissants de la rue Saint-Honoré, depuis le Palais-Royal jusqu'à la rue Saint Denis, les rues hors barrière, depuis celle d'Austerlitz jusqu'à celle du Maine, et tant d'autres, et vous verrez comment les maçons, les cordonniers, les repasseurs de couteaux, les vitriers, les ramoneurs, les tailleurs, les terrassiers, les peintres en bâtiment, etc., sont entassés dans d'infâmes chambrées. « C'est dans quelques-unes de ces maisons, » lit-on dans le *Rapport officiel sur le choléra-morbus*, quand on a » le courage d'y pénétrer, qu'on se trouve tout-à-coup transporté » au milieu de chambres obscures. A peine l'air se renouvelle-t-il » dans ces sombres réduits, où le jour ne pénètre qu'en se glissant » à travers le mur, dans une cour étroite, espèce de puits infect où » viennent se dégorger les eaux ménagères. Les tuyaux de des» cente, les cuvettes encombrées d'ordures de toute espèce et mê» me du reflux des latrines, les versent sur les escaliers des dif» férents étages.»

Voici un des exemples cités par M. le docteur Bayard (*Topographie médicale de Paris*) :

« Dans une pièce au quatrième étage, ayant à peine cinq mètres » en carré, je trouvais *vingt-trois* individus, hommes et enfants, » couchés pêle-mêle sur *cinq* lits. L'air de cette chambre était tel» lement infect que je fus pris de nausées. La chandelle qui m'é» clairait faillit s'éteindre. Les souliers et les vêtements de ces in» dividus exhalaient une odeur aigre et insupportable, qui domi» nait les autres exhalaisons. »

Et puis l'on s'étonne qu'aux jours de grande tourmente politique et sociale, des populations *inconnues*, de véritables troglodytes s'éveillent, comme par enchantement, et couvrent nos places et nos carrefours ! Loin de s'en étonner, les personnes qui ont étudié les quartiers pauvres de Paris, ceux de la banlieue, et visité les carrières des environs, comprennent qu'une population qui végète dans des milieux pareils, qui dévore de semblables aliments, doit être une population à part. Ce sont toujours ces pauvres êtres qui grouillent depuis des siècles dans la sentine de nos sociétés et que les progrès des arts et des sciences, s'ils étaient bien coordonnés auraient bientôt lavés des souillures de la misère, de la débauche et du crime.

Au lieu de penser sérieusement à ces grandes questions économiques et sociales, au lieu de purifier l'air infect de ces monstrueuses écuries d'Augias, qui portent leur influence délétère sur les autres quartiers ; — au lieu d'avoir recours à la toute-puissance de l'association, cet Hercule moderne, devant qui les travaux de l'Hercule ancien ne seront plus que des jouets d'enfants; — au lieu d'étudier ces problèmes sociaux, les administrateurs du pays se complaisent dans leur apathie et dans les rêves dorés de M. Charles Dupin. Ils croient voir, étrange aberration! que la position de la France, c'est-à-dire celle de TOUS les Français *s'améliore et s'élève*, lorsque c'est la position seule des hommes d'argent qui devient de plus en plus brillante.

Administrateurs du pays, vous avez donc oublié les paroles aussi vraies que terribles, que Mirabeau adressait en 1787, à Louis XVI, paroles qui étaient le *mane, tekel, phares* d'une monarchie de quatorze siècles ; ces paroles mémorables que vous devriez avoir

ment destinés ; de l'autre, les industries qu'elle exerce encore sont beaucoup moins rétribuées, et leur produit est tout-à-fait au-dessous de ses besoins. A cet égard, tout l'avantage semble avoir été injustement réservé au sexe le plus fort.

La société a toujours été une marâtre pour le sexe le plus faible, qui, à ce titre seul, devait mériter au contraire une protection toute spéciale.

Paris renferme plus de 260 sociétés de secours mutuels et de prévoyance fondées par la classe ouvrière elle-même, qui disposent de plusieurs millions, et chose incroyable ! Paris ne possède qu'une seule institution analogue pour les ouvrières : la *Société de Marie*, dite des ouvrières en chapellerie, fondée il y a environ deux ans par M. et Mme Saive, ouvriers (1). Cette société vient d'élargir son cadre : toutes les ouvrières y sont reçues. Le capital de cette société est formé par une mise de fondation de 5 fr. une fois payée, et par une cotisation de 25 centimes par semaine. Le capital de la société ne s'élève encore qu'à 800 fr.

Comment, en effet, les ouvrières pourraient-elles faire une retenue sur leur salaire, puisque ces salaires sont pour elles au-dessous des premiers besoins ?

Si la société doit se montrer généreuse et tutélaire pour les souffrances de tous ses membres, en vue de sa propre conservation, combien n'a-t-elle pas intérêt à rechercher activement les moyens d'alléger la misère chez le sexe le plus faible ! La misère, forçant la femme à fouler aux pieds sa dignité personnelle, est la source la plus féconde des vices, des délits et des crimes qui corrompent et ensanglantent souvent la société.

Qui pourrait dire ce que renferme de honte et de souffrances ce mot terrible : Prostitution !

L'Etat, la ville, la charité collective et individuelle sont donc bien loin d'avoir accompli leurs obligations et leurs devoirs envers la classe ouvrière.

Nous croyons que l'organisation du travail, d'après les lois de l'association domestique agricole, est le vrai moyen de résoudre ce problème que pose le terrible sort de cette classe déshéritée. Si l'on veut le résoudre sans sortir des conditions sociales actuelles, la tâche devient alors effrayante. Nous allons le démontrer en recherchant ce qu'il faudrait réaliser à Paris pour arriver à assurer du pain à 10 000 ouvrières seulement, et encore choisissons-nous la spécialité la plus favorable.

Du minimum *qu'il faut assurer aux ouvrières.*

Le *minimum* qu'il importerait d'assurer aux ouvrières se divise en deux parties. La première comprend les objets qui se consomment journellement ou dans le courant d'une année ; la seconde, les objets qui durent plus longtemps et qui constituent un capital.

Voici le montant, d'après les évaluations les plus exactes, de ces deux catégories d'objets :

1re catégorie.	Nourriture.	372
—	Objets d'habillements.	136
—	Frais de loyer.	100
—	Dépenses diverses.	227
		835

(1) Cette société, autorisée le 18 septembre 1844, était la 164e association de secours mutuels.

	fr.	c.
Un corset coutil mi-fil.	5	»
Deux robes en toile et façons, pour tous les jours.	18	»
Une robe laine, d'hiver, à 15 f. (durée 2 ans), pour un an.	7	50
Une robe mousseline-laine, d'été, à 15 fr. (durée 2 ans), pour un an.	7	50
Deux tabliers.	2	»
Trois collerettes.	3	75
Deux châles, ensemble 25 fr. (durée 2 ans), pour un an.	12	50
Six mouchoirs de poche (durée deux ans), pour un an.	3	»
A reporter :	88	25

(1) On aura une idée de la modicité des différents *minimum* que nous établissons, si l'on réfléchit que celui de la nourriture représente seulement une valeur double de celle des jeunes colons de Mettray. Cette dépense est de 45 c. par jour, et pourtant les colons sont près de 300 ; ils vivent à la campagne, subissent une peine, et ils profitent des avantages considérables de l'association.

	fr.	c.
Quatre bonnets de nuit.	»	20
Un bonnet habillé (remontage pour deux mois), 1 f. 50 c. pour un mois.	»	75
Quatre cols ordinaires.	»	60
Un col habillé.	»	20
Deux mouch. de cou (madras).	»	20
Une robe.	»	50
Quatre tabliers.	»	40
Deux draps de lit.	»	40
Huit serviettes et essuie-mains.	»	40
Six torchons.	»	15
Par mois :	7	45
Soit pour un an :	89	40
Savon.	5	40
Bains.	6	»
Brosses, peignes, cirage, etc.	5	»
Bois à brûler, 1 st. (1/2 voie).	20	»
Charbon (5 c. par jour).	18	25
Lumière (10 c. par jour),	36	50
Menus-plaisirs.	24	»
Un parapluie (durée deux ans), pour un an.	5	»
Un cabas.	1	50
Maladies et tisanes.	16	»
	227	05

Ainsi donc voilà une dépense annuelle de 835 à 848 fr., sans compter le mobilier et les ustensiles de cuisine, que l'ouvrière devrait trouver à couvrir par son travail. Pour cela le prix de la journée devrait être porté à 2 fr. 29 c. par jour pendant les 365 jours de l'année, ou à 2 fr. 70 c. par journée de travail pendant 310 jours de l'année en ne comprenant pas les dimanches (1).

Voilà le fait : il faut partir de là à moins que l'on ne préfère accepter en principe que les ouvrières sont faites pour mourir de faim lente, de besoin, d'excès et de fatigue, ou de se prostituer pour vivre.

Or, pour faire monter le prix de la journée à la hauteur du *minimum* que nous venons de déterminer, il faudrait évidemment établir des relations économiques toutes nouvelles entre les ouvrières, les marchands-confectionneurs et les consommateurs, et, pour cela faire, organiser de puissantes sociétés de patronage et de bienfaisance. Essayons d'en tracer les conditions principales.

Organisation du travail des ouvrières en lingerie.

En analysant avec soin les divisions et subdivisions des différentes parties dont se compose le grand atelier de travail des ouvrières de Paris, nous nous sommes convaincus que la partie qui embrasse les travaux de couture en lingerie, offre par sa nature et par le nombre considérable des femmes qu'elle emploie, l'élément

(1) Vers la fin du treizième siècle et en 1316 les brodeurs et brodeuses de Paris arrêtèrent les statuts de leur métier devant la prévôté de Paris ; on trouve dans ces statuts qu'il était défendu de travailler le *soir*, les *dimanches* et les *fêtes*. Nous croyons qu'au milieu du dix-neuvième siècle, cinq siècles plus tard, il doit nous être permis de demander que le dimanche soit au moins considéré comme jour de repos, et que le gain du travail de la semaine permette aux ouvrières de ne pas travailler ce jour-là. L'observation du dimanche était formellement prescrite, sous peine d'amende, par les lois saliques et ripuaires (années 487 à 752).

Il a quelquefois même une fiancée; et il ne se demande pas ce qu'il souffrirait si quelqu'un avilissait ainsi sa fiancée. Car toute femme est une fiancée de l'humanité; et à chacune d'elles Dieu avait destiné un époux.

Retire-toi donc de moi, ô ma pauvre enfant ! car ma présence te fait mal et te couvre de honte : tu voudrais m'aimer et tu n'oses pas me regarder, parce que je suis l'homme pur et que tu es la pauvre femme dégradée.

Non, ne me regarde pas, pauvre femme humiliée ; mais regarde mon image attachée à la croix, et espère.

Car je n'écrase pas le roseau brisé, et je ne marche pas sur la mèche qui fume encore.

Le monde te méprise, parce qu'il t'a rendu impure ; et il m'a méprisé parce que j'étais pur. Tu vois donc bien que ses jugements sont iniques et qu'ils ne doivent pas désespérer ton cœur.

Pauvre créature, qui pour avoir été faible, souffres maintenant ce qui épouvanterait les natures les plus fortes!

Ne crains pas mes reproches ; je ne veux pas les ajouter aux regrets de ton cœur.

Le monde t'a brisée ; c'est pourquoi j'aurai pitié de toi.

Lorsque je mourais sur la croix, je voyais à mes pieds Madeleine la pécheresse; et j'étais heureux de mourir pour elle.

Car j'aime ceux que le monde abandonne, et je bénis ceux qu'il outrage.

Eloigne-toi, ma fille ; et renferme ta douleur dans ton âme, comme une espérance.

Pleure intérieurement, quand les tristes nécessités de la vie te forcent à sourire ; car tu n'as plus désormais de chasteté que dans les larmes de ton cœur.

Ne prostitue jamais ton âme, afin que ton corps puisse être purifié par la destruction ; et que les souvenirs de ta perte tombent avec ta forme périssable dans l'oubli du tombeau.

L'âme est immortelle, et ses aspirations douloureuses à la vertu vivront avec elles; le corps est mortel, et les fautes qui viennent de lui et qui l'attachent à lui s'en iront avec lui dans la mort.

Pauvre ange tombé dans l'enfer, ne te lasse donc pas de regarder le ciel, et ne désespère pas de ton salut ; car ceux qui t'ont perdue sont plus coupables que toi : et c'est contre eux que tu aurais droit de crier vengeance !

— Je leur pardonne, répondit la femme ; car s'ils étaient meilleurs ils seraient plus heureux ; et comment auraient-ils été bons pour moi, eux qui ne savent pas encore être bons pour eux-mêmes ?

— Allez en paix, ma fille, et espérez votre délivrance, dit alors le Christ ! vous n'avez pas été vertueuse, et c'est peut-être la faute du monde plus que la vôtre ; mais vous êtes bonne, et cela appartient à votre cœur sans que le monde puisse vous l'ôter. Dieu vous pardonnera comme vous pardonnez à ceux qui vous ont fait du mal. Ayez donc du courage et tâchez de sortir du vice. Qu'aucun travail ne vous rebute ; car vous avez souffert quelque chose de plus pénible; qu'aucun effort ne vous coûte, car il vous a fallu bien des efforts pour vous résigner à votre abjection.

Courage, ma fille, relevez-vous et espérez ! que votre cœur soit pur d'abord : refaites une virginité à votre âme et Dieu ne vous abandonnera pas.

Le monde ne vous pardonnera jamais, parce qu'étant plus coupable que vous, il n'a ni le droit ni la générosité du pardon.

Mais Dieu vous aimera comme le père de famille a aimé l'enfant prodigue, et vos fautes mêmes, que le repentir vous rendra éternellement douloureuses, deviendront pour vous des souffrances expiatoires et des titres à la couronne du martyre.

Ayant dit ces paroles, le Christ s'éloigna ; car la pauvre femme sanglotait et n'avait plus la force d'en entendre davantage.

Jésus passa ensuite devant d'autres femmes qui ne le reconnurent pas et auxquelles il n'adressa pas la parole, parce qu'elles étaient abruties par le vice et contentes dans leur abjection, par l'amour du désordre et la haine du bien. Il les regarda comme des malades tombées en délire, et pria silencieusement pour elles.

Il en vit d'autres dont la vie était une continuelle ivresse et qui s'étourdissaient pour oublier ; et il les compara aux malheureux qui ont perdu la raison : mais il les plaignit davantage, parce que leur folie était volontaire.

Mais il ne maudit aucune de ces femmes, parce que toutes étaient malheureuses. Il les plaignit au contraire et les aima, parce que personne ne les aime.

Mais il y avait des hommes qui passaient dans la rue et qui insultaient ces malheureuses.

Jésus s'approcha d'eux et leur dit : — Vous avez sans doute de la pudeur, vous qui insultez ces femmes qui n'en ont plus.

Vous connaissez sans doute la sainteté de l'amour, puisque vous outragez ces femmes qui vendent leur déplorable complaisance !

Vous respectez sans doute le sexe de votre mère et de celle qui est ou sera la mère de vos enfants, puisque vous méprisez ainsi ces pauvres femmes, qui ont perdu toute leur dignité maternelle?

— Que t'importe? lui répondirent grossièrement ces hommes. Nous faisons ce qui nous plaît ; passe ton chemin. Es-tu le défenseur de ces créatures ?

Jésus leur dit : — Si ces créatures sont méprisables, quel nom vous donnera-t-on, à vous qui les avilissez ?

Car c'est de votre brutalité qu'elles se sont faites les servantes ; et s'il n'y avait pas d'hommes comme vous, il n'y aurait point de femmes comme elles.

Or, vous savez que selon la loi de la nature, le mari est le chef de la société conjugale, et qu'il répond devant les hommes des désordres mêmes de sa femme.

Or, je vous dis que devant Dieu la femme légitime du débauché c'est la prostituée, et qu'il doit être flétri devant les hommes de tous les désordres de celle dont il fait habituellement sa compagne.

Or, comme tout homme qui s'unit intimement à une femme ne fait qu'un avec elle ; lorsque vous outragez ces pauvres créatures, vos affronts retombent sur vous-mêmes, et c'est vous seuls qui les méritez.

En entendant ce discours, ces hommes étaient pleins de confusion et se mordaient la langue de colère, mais aucun d'eux n'osa injurier ni menacer Jésus, car il leur parlait avec assurance, et ceux qui avaient pu insulter des femmes sont naturellement des lâches.

Ils murmurèrent entre eux et balbutièrent à voix basse des injures et des railleries grossières. Mais Jésus leur tourna le dos et s'éloigna. Et ils ne soupçonnèrent pas quel était celui qui venait de leur parler.

Fin de la sixième Légende.

A. CONSTANT.

REVUE DRAMATIQUE.

Pendant la dernière quinzaine, la cause socialiste a conquis son droit de cité sur la scène. *Diogène*, drame en cinq actes de M. Félix Pyat, a été représenté au théâtre de l'Odéon avec un brillant succès. Cette pièce, dans laquelle figurent Platon, Socrate, Alcibiade, Sophocle, Euripide et tous les grands personnages de l'antiquité grecque, est moins un tableau de mœurs athéniennes qu'une vive critique de la société civilisée. Dans le prologue l'auteur nous montre Diogène plein de jeunesse et d'espérance, arrivant à Athènes avec l'intention de servir la république. Bientôt il voit l'injustice, l'intrigue, la corruption régnant dans toutes les carrières, et il se trouve amené à abdiquer sa qualité d'homme civilisé et à se faire cynique, c'est-à dire chien; il se loge dans un tonneau et boit dans le creux de sa main l'eau des fontaines. Le cynique vit ainsi détaché de tout, jusqu'au moment où son amour pour la courtisane Aspasie le relève, l'anoblit et le fait rentrer dans l'humanité. Cette pièce, accueillie par le public avec une vive sympathie, ouvre aux auteurs dramatiques une mine pleine de richesses. Demain nous ferons le compte-rendu de cette pièce dont nous donnons aujourd'hui le prologue. (Voir à la 7e page du journal.)

Le Gymnase a donné une œuvre nouvelle de M. Scribe, *la Loi Salique*, vaudeville en deux actes. Cette pièce a réussi, grâce principalement au jeu de Mlle Rose Chéri. Au Vaudeville, une revue de l'année 1845 a été représentée sous ce titre : *V'là c'qui vient de paraître.* Dans cette revue, de MM. Dennery et Clairville, le journal l'*Epoque* est attaqué avec des ar-

Il serait bien désirable que la présidence fût acceptée par une auguste princesse.

La vice-présidence serait composée de trois dames patronnesses désignées par l'élection.

Siège central de la direction.

Nous indiquons hardiment pour siége de la direction, le palais du Louvre, parce que nous ne croyons pas qu'aucun emplacement lui soit comparable à cause de sa position centrale et des larges dimensions de sa cour, où les ouvrières et les équipages des dames patronnesses pourraient être parfaitement à l'aise, sans produire d'encombrement sur la voie publique.

Nous proposons spécialement ce local, parce que nous ne concevons pas quelle plus noble destination on pourrait donner à *quelques-unes* des grandes pièces du Louvre, et parce que, dans notre pensée, il est beau, il est nécessaire de rattacher les intérêts des classes populaires à la demeure même du chef de l'État. Henri IV, le seul de nos rois qui ait eu, sur la splendeur de Paris, des idées vraiment larges et généreuses, consacra lui-même son palais du Louvre et ses bâtiments de la place Royale à l'encouragement des industries manufacturières (1). Quel plus digne modèle peuvent choisir les princes régnants que celui du roi dont la mémoire reste toujours entourée du respect et des sympathies du peuple?

Le service de l'administration exigera :

1° Les magasins;
2° Un atelier de coupure;
3° Un atelier de couture;
4° La comptabilité;
5° La caisse;
6° Une salle pour les délibérations;
7° Diverses pièces pour la direction.

Succursales.

Les succursales seront placées, autant que possible, dans des établissements appartenant soit à l'État, soit à la ville, soit à l'administration des hôpitaux, hospices et des secours publics : elles seront au nombre de 50.

Conditions d'admission et d'immatriculation des ouvrières sur les livres de la société.

Toute ouvrière qui demandera à être placée sous le patronage de la société recevra gratuitement un livret, sur lequel seront indiquées certaines questions (voir plus bas) auxquelles l'ouvrière devra faire réponse par écrit.

Après constatation de la vérité des faits allégués et inscrits sur le livret, l'ouvrière recevra un numéro d'ordre et sera reconnue comme faisant partie de la société et ayant droit aux avantages qu'elle procure.

Nombre des dames patronnesses.

Ce nombre sera d'une dame patronnesse pour 20 ouvrières.

On évalue à 10 000 le nombre des véritables ouvrières en lingerie. Il y aura donc 500 dames patronnesses. Le patronage sera distribué de manière que dans chaque succursale 10 dames patronnesses soient en rapport avec 200 ouvrières environ.

Des garanties offertes par les ouvrières.

Dans les conditions actuelles du travail, il est très-rare que les ouvrières ne rendent pas un compte fidèle des objets de confection

(1) Voir une lettre de Henry à Sully (27 avril 1606).

Nous ne parlons pas des [illegible] personnes qui rempliront le rôle d'écrivains, de comptables, etc. (car ces détails ne peuvent pas trouver leur place ici), ni des coupeurs, hommes et femmes les plus habiles de la capitale, qui seront attachés à l'atelier de coupure, etc.

Observation importante.

Le temps que les dames patronnesses devront consacrer à l'institution n'est pas très considérable ; il serait absurde de demander aux dames patronnesses un temps qu'elles n'ont pas et un travail auquel leur condition et leurs habitudes ne sauraient se prêter : il faudra toujours un grand et noble dévouement, sans doute, pour réaliser le projet que nous traçons ; mais nous voulons présenter quelque chose de réellement *possible*.

Les différents objets que l'institution recevra et fera confectionner ne seront que de vingt-cinq à trente espèces, les objets d'un grand luxe étant exclus. Dans ce nombre, il n'en est que cinq ou six qui exigent, de la part des dames patronnesses et de la maîtresse ouvrière, un examen attentif, comme, par exemple, la confection des bonnets, des peignoirs, des robes blanches d'enfants, des chemises d'hommes, etc. ; tous les autres articles seront très vite examinés.

Ajoutons que la Société des dames patronnesses étant instituée pour obtenir une meilleure distribution dans les ouvrages en lingerie, il s'en suit qu'il sera bientôt établi des catégories d'ouvrières correspondant à des catégories d'ouvrages, ce qui facilitera beaucoup la distribution des travaux et fournira une garantie pour la bonne confection.

Enfin, faisons remarquer que les garanties présentées par les ouvrières permettront progressivement de leur confier du travail pour dix ou douze jours.

En rapprochant ces considérations du nombre des dames patronnesses et de celui des ouvrières, on trouve que, sur les vingt ouvrières qui, dans chaque succursale, seront en rapport, pendant les six jours de travail de la semaine, avec une dame patronnesse, il n'y aura que trois ou quatre ouvrières par jour, sur les vingt ci-dessus, qui viendront chercher du travail, en prendre d'autre et retirer leur salaire.

L'heure fixe de ces distributions facilitera encore cette opération.

Les marchands qui feront confectionner, seront conduits par la nature même des ouvrages qu'ils livrent (un grand nombre de ceux-ci ne subissant pas, comme nous l'avons dit, l'influence de la mode), à remettre à la Société, par fortes parties, les objets à confectionner.

Quant aux particuliers qui donneront directement leurs commandes, comme celles ci devront être spécifiées par écrit sur des bulletins imprimés, la chose sera encore plus facile.

On voit donc qu'une fois l'ordre intérieur établi, le mécanisme fonctionnera de lui même, et que les dames patronnesses n'auront que quelques heures par semaine à consacrer à l'institution.

Des capitaux nécessaires.

Ces capitaux se divisent en trois catégories :
Frais d'installation, une fois payés, 100 000 fr. ;
Frais annuels, 100 000 fr. ;
Avances de salaire, c'est-à-dire avances pour subvenir aux

(1) Les dames patronnesses, à l'instar des membres de l'œuvre de Saint-François-Régis, s'occuperaient de procurer aux ouvrières de la société leur acte de naissance, etc.

linge d'enfant, d'hommes et de femmes qui rentrent dans les travaux à l'aiguille les plus faciles, et susceptible, par cela même, de former une seule catégorie (2), on trouvera que les 50 à 52 millions d'heures de travail se réduisent à 27 ou 28 millions pour les travaux les plus importants, non compris, comme nous l'avons déjà fait observer, les objets de grand luxe.

En évaluant à neuf heures de travail le *maximum* de la journée pendant trois cent dix jours de l'année, *maximum* établi par rapport à la force physique de la femme, et en comptant sur 10 000 *véritables* ouvrières (1), on trouve les 27 ou 28 millions d'heures ci-dessus pour le travail annuel de ce nombre d'ouvrières.

Nous avons vu que le *minimum* indispensable à l'ouvrière était de 2 fr. 29 c. par jour, l'institution des dames dépensera par conséquent annuellement pour 10 000 ouvrières ou pour 3 650 000 jours une somme totale de 8 358 500 fr. pour prix des façons.

Le temps du chômage et de la morte-saison, c'est-à-dire le temps de la non vente pour les marchands est évalué à quatre mois ou à un tiers de l'année; il est donc nécessaire, quoique les quatre mois de chômage ne se suivent pas, d'évaluer également au tiers les avances à faire sur les façons.

Ce capital de 3 000 000 disponible, offrirait aussi un avantage très considérable à l'institution, celui d'inquiéter les marchands-confectionneurs qui seraient disposés à refuser l'intermédiaire de la Société; ils comprendront en effet que l'institution aurait là les moyens d'acheter des toiles et des calicots et de leur faire une concurrence redoutable PAR LA VENTE DIRECTE.

Du reste, il serait adjoint au projet que nous proposons, soit comme un moyen très efficace d'améliorer la santé des classes pauvres, soit pour rendre le chômage entièrement impossible, un chapitre de dépenses complémentaires, applicable à l'achat de toiles et calicots communs et à la façon des objets en lingerie les plus indispensables à la propreté (3).

Ces objets seraient vendus avec un léger bénéfice de 2 pour 0/0 *exclusivement* à la classe pauvre hommes et femmes (4) : les ouvrières inscrites sur les registres de la Société devraient les acheter pour leur usage.

Moyens de se procurer les capitaux.

Les 100 000 fr. de frais d'installation seront couverts par une souscription à laquelle les 500 dames patronnesses participeraient pour la moitié ou pour 100 fr. chacune : soit 50 000 fr.

(1) Ces objets se confectionnent actuellement en grande partie dans les prisons, hospices, maisons religieuses et ouvroirs, par les femmes pénitentiaires, religieuses et jeunes filles qui sont élevées dans les établissements charitables. On sait que dans ces maisons le travail se fait au rabais, au grand préjudice des ouvrières. A la Salpétrière, par exemple, on paie dix sous de façon pour une chemise d'homme bien cousue qui exige une journée et demie de travail. Nous donnerons plus tard les moyens d'éviter cette trop funeste concurrence, en sauvegardant, dans une juste limite, les intérêts de tous.

(2) Nous entendons par véritables ouvrières, les ouvrières d'un âge déterminé, au-dessous et au-dessus duquel ce ne sont encore que des petites ouvrières à l'apprentissage, ou des invalides du travail, des femmes dont l'âge et la vue déjà affaiblie ne permettent plus de déployer toute leur activité et tout leur savoir-faire. Le travail de ces personnes sera le sujet d'autres études et d'organisations particulières.

(3) On sait qu'une des causes principales qui firent disparaître la lèpre en Europe, fut l'introduction du linge de corps.

(4) Nous indiquerons les moyens d'empêcher la fraude.

---

mes on ne peut plus courtoises.

— Les Italiens ont donné mardi dernier comme troisième nouveauté de cette saison, *Il Proscritto* de Verdi. Cette pièce est chantée en Italie sous le titre d'*Ernani*; l'opposition de M. V. Hugo a nécessité l'ajustement d'un nouveau libretto. On s'est à peu près borné, du reste, à changer le titre, le lieu de la scène et les noms des personnages. Les situations du libretto d'*Ernani* ont été conservées et appartiennent toutes à l'œuvre de M. V. Hugo. La musique de cet ouvrage est plus attrayante, offre plus de variété que celle du *Nabucodonosor* du même auteur. Il y a surtout des chœurs qui sont remarquables et pleins de vie. Teresa Brambilla se fait vivement applaudir dans le principal rôle.

A l'Opéra, l'*Etoile de Séville* est encore dans sa nouveauté. Rien de nouveau à l'Opéra-Comique.

A l'âme qui s'envole.

Vole ô mon frère à la vie éternelle,
L'homme t'absout et Dieu vers lui t'appelle!
Pauvre pèlerin! sous tes pas
Tu sens la terre qui s'écroule...
Tu meurs! et l'oublieuse foule
A tes adieux ne répond pas;
En quittant le rivage,
Laisse au seuil du dortoir
Ton bâton de voyage...
Au revoir!!...
De l'horloge les battements
Mesurent ceux de ta poitrine,
Et pour ta prière divine
L'art t'accorde quelques moments.
La dernière souffrance
Eteint le désespoir,
La mort... c'est l'espérance!
Au revoir!...
Un homme providentiel,
Au doux accent, au front paisible,
Vient pour t'ouvrir le pont terrible
Qui conduit de la terre au ciel;
Par l'amour qu'il émane,
Au cœur il fait pleuvoir
Le pardon et la manne...
Au revoir!...
La sainte croix du Rédempteur
Semble retremper ton courage,
D'oubli, de paix presse le gage
Et sur ta lèvre et sur ton cœur;
D'un martyr sans colère,
Le sang laisse entrevoir
Le mot céleste : ESPÈRE!!
Au revoir!...
Abdique les biens, les grandeurs
Que l'homme entasse sur la terre,
Ces trésors que la fange altère
N'ouvrent pas le ciel aux pécheurs :
Là haut : FOI c'est noblesse,
CHARITÉ c'est pouvoir,
REPENTIR c'est richesse...
Au revoir!!
Le manuscrit, qui, jour par jour,
Contient ton terrestre voyage,
S'ouvre!.. ah! consulte chaque page,
Sur ton passé fais un retour,
Prie! enfant de la femme,
Un mot paie un devoir,
Un mot rachète une âme!..
Au revoir!!
L'âme sur terre et l'âme aux cieux
Ont dans leur pouvoir magnétique
Un fil secret et sympathique
Connu du cœur et non des yeux.
Près de l'ami qui pleure,
Tu reviendras t'asseoir
Après la dernière heure...
Au revoir!!
Après avoir embaumé l'air,
Tombe, pauvre fleur desséchée!
La terre de feuilles jonchée
Flétrit ta parure d'hier,
Une autre fleur se lève,
Ses boutons pleins d'espoir
Ont besoin de ta sève...
Au revoir!!
L'arrêt s'accomplit sans retard...
A tes travaux Dieu met relâche,
Qu'importe à qui finit sa tâche,
Un jour plus tôt, un jour plus tard!!
A nous, coureurs de fête,
Dieu peut dire ce soir :
L'OEUVRE EST FINIE : ARRÊTE...
Au revoir!!
De ce monde où tu fus acteur,
Où des voix chantent et se plaignent,
Le bruit se tait, les feux s'éteignent...
Ton oreille est toute au Seigneur;
Des mots, des sons étranges
Nous font apercevoir
Que tu réponds aux anges...
Au revoir!!
La nature par un décret
Ressaisit ta dépouille informe,
De l'Univers qui se transforme
Tu vas connaître le secret.
Pauvre ombre poursuivie!
Enfin, tu vas savoir
L'énigme de la vie...
Au revoir!!
Il part!... son âme sur le seuil
En fuyant exhale un murmure,
Déjà, pour dernière parure
La mort apprête un blanc linceul.
Au-delà de l'abîme,
Dieu va te recevoir
Etincelle sublime!...
Au revoir!!
Vole ô mon frère à la vie éternelle,
L'homme t'absout et Dieu vers lui t'appelle!

LOUIS FESTEAU.

Les deux ruisseaux.

Dans une gorge solitaire
Un ruisseau coulait doucement,
Et sous l'ombrage en murmurant
Versait une onde toujours claire.
Des laboureurs, non loin de là,
Cultivaient une plaine aride.
Un jour, quittant son cours limpide,
Le ruisseau vers eux s'en alla.
Comme il sortait de la vallée
Il rencontra sur son chemin
Un ruisseau, longtemps son voisin,
Suivant sa pente accoutumée.
Celui-ci, surpris de le voir,
Lui dit : Ami, quelle folie!
Comment d'une meilleure vie
Avez-vous pu nourrir l'espoir?
Croyez-vous trouver dans la plaine
Un lieu plus propice au bonheur,
Plus de verdure et de fraîcheur,
Loin du vallon qui vous entraîne?
Ami, répondit le ruisseau,
Vous raisonnez comme un vrai sage;
Rien, il est vrai, ne me présage
Un sort meilleur, un lieu plus beau;
Si je n'étais las de rien faire
Auprès de vous je resterais,
Et parmi les fleurs je suivrais
Mon cours paisible et solitaire.
Je regrette ces bords déserts,
La fraîcheur de nos prés humides,
Et nos sources toujours limpides
Sous des ombrages toujours verts.
Mais dans cette plaine stérile
Je puis aider les laboureurs,
Faciliter leurs durs labeurs;
Il ne faut pas vivre inutile.

de 5 p. 0/0 sur les particuliers.

Cette contribution devient insignifiante individuellement, car la dépense de 100 fr. faite en façons seulement correspond à une valeur bien plus considérable.

Caisse de prévoyance et de secours.

Il sera retenu, sur chaque ouvrière, 5 centimes pour chaque journée de travail pour former cette caisse. D'après les chiffres que nous avons établis, l'apport annuel serait de 115 000 fr.

Les bénéfices de 2 p. 100 que la société ferait sur la vente du linge ordinaire, aux ouvriers et ouvrières, viendraient grossir les ressources de cette caisse, ainsi que les économies que l'on pourrait réaliser sur le prélèvement que l'on ferait sur les marchands et les particuliers.

On pourra également, pour les ouvrières qui déposeraient VOLONTAIREMENT de plus grandes économies, établir des systèmes d'encouragements et de récompenses. Ces économies ne pouvant être que le résultat de petites associations formées entre elles, il sera toujours bon de faire naître et de protéger l'esprit d'association.

Ajoutons enfin qu'une pareille institution attirerait sans contredit des donations considérables.

Résumé et Appel.

En résumé, la réalisation du projet que nous proposons repose sur le concours dévoué de 500 dames patronnesses, sur une cotisation mensuelle de leur part de 10 fr. par mois, plus une somme de 100 fr. payée une fois pour toutes, et enfin sur la sympathie de la population parisienne et du conseil municipal. Le résultat de cette institution est de changer de fond en comble l'existence de 10 000 ouvrières.

Les femmes ont été exclues de toute participation au mouvement politique. Elles ne réclament pas un rôle actif sur ce terrain, et elles ont raison. Leur place aujourd'hui n'est pas là. Mais les questions qui concernent les améliorations sociales les réclament, et ici elles peuvent et doivent intervenir. Qui oserait repousser la femme du domaine où il s'agit d'organiser un vaste système de prévoyance, de secours et de protection pour les faibles? Les crèches, les salles d'asile, les institutions de bienfaisance appellent leur sympathie et leur ardente charité; sur ce terrain nouveau elles peuvent faire acte de puissance et contribuer avec éclat à l'œuvre de la réforme sociale. Qu'elles laissent donc les hommes aux luttes stériles d'une politique agonisante et qu'elles comprennent combien leur intervention peut devenir considérable et décisive sur ce champ immense des choses sociales, où leur inspiration et leur cœur feraient pousser si rapidement les bons germes.

Au moyen-âge les femmes ont adouci les mœurs des barbares et jeté, en Europe, cette féconde semence des arts et de la poésie qui a civilisé le monde féodal. Leur mission est plus glorieuse encore aujourd'hui, car il s'agit aujourd'hui de prendre sous leur protection généreuse les enfants, les indigents, les faibles; de tendre la main aux légions de victimes immolées sur le champ de combat de la concurrence, écrasées sous les roues colossales d'un industrialisme sans cœur et sans pitié. Pendant que les hommes se ruent à l'argent, se vautrent dans la matière, et s'avilissent au culte du veau d'or, que les femmes lèvent l'étendard sacré du secours et de la délivrance! qu'elles réchauffent dans les âmes les sentiments de charité, de fraternité, d'amour; qu'elles veillent à la conservation du feu sacré dans l'humanité; qu'elles prennent l'initiative du mouvement qui doit transformer la société et instaurer un ordre nouveau, plein de splendeur et de gloire, sur les ruines de notre *barbarie industrielle*.

Voilà la noble mission à laquelle nous convions les femmes et les filles des commerçants, des banquiers, des manufacturiers, des spéculateurs politiques ou industriels, les femmes enfin des chefs des barbares de ce temps-ci. Qu'elles entrent donc dans la voie de cette mission en organisant, pour leurs sœurs du peuple, des institutions semblables à celle dont nous leur avons tracé le plan dans cet article; qu'elles entrent dans cette voie, et elles auront aussi bien mérité de Dieu et de l'humanité en christianisant l'impitoyable industrie moderne, que leurs nobles aïeules en christianisant et en civilisant les rudes hommes d'armes des hordes de la conquête!

Plus qu'un mot: à ceux qui diront que notre projet est utopique, qu'ON NE PEUT PAS organiser pour dix mille malheureuses femmes et filles du peuple les garanties d'existence que nous réclamons en leur faveur, à ceux-là nous répondrons:

Nous demandons pour ces femmes en échange d'un travail continu, les conditions d'existence les plus modestes. S'il *est impossible* de donner aux femmes du peuple, en échange de leur travail, ce qu'exige la satisfaction des premières nécessités de la vie; si cette réclamation d'existence, de vie, est une utopie, IL FAUT DONC QUE CES FEMMES S'EXTÉNUENT ET MEURENT, OU QU'ELLES SE PROSTITUENT!

S'il en est ainsi, si tel est le sort que cette société-ci fait à la femme du peuple qui travaille, alors c'est que cette société est odieuse et infâme. — Eh bien! alors proclamez-le avec nous, et avec nous travaillez à la transformer!

(1) La manie de la centralisation, qui domine dans le monde officiel, a confisqué les capitaux des caisses d'épargne au profit de l'agiotage en les faisant passer par les fonds publics. Dans beaucoup de pays les fonds des caisses d'épargne, entourés de toute espèce de garanties, sont confiés, avec l'assentiment du gouvernement, à des particuliers qui paient un intérêt fixe, s'obligent au remboursement *à volonté* et font valoir ces capitaux déposés pour leur propre compte.

(2) La ville de Paris a accordé en 1844 à titre *d'encouragement et de secours à divers établissements charitables*, la somme de 70 300 fr. Ces établissements étaient à cette époque au nombre de 28.

cursales.

Dans le cinquième bureau, MM. Beaumont (de la Somme), Berger et de Saint-Priest ont reproché au ministère de n'avoir pas songé à présenter la conversion des rentes. M. le ministre des Finances a cherché à démontrer que l'ajournement était indispensable.

La question de Madagascar a été soulevée dans le sixième bureau:

M. Lacrosse se prononce contre l'expédition. Rien n'est prêt. L'expédition ne pourrait partir qu'au mois de février. Les dépenses de l'expédition seront énormes. Les résultats nuls. Madagascar est insalubre. La population est en guerre. Il y a danger de s'engager dans une expédition aussi lointaine.

M. Tesnière ne partage pas les appréhensions de M. Lacrosse. Il croit que nous pouvons et devons fonder des établissements dans la partie la plus saine de l'île. Nous avons traité avec l'iman de Mascate. Nous occupons Nosse-Bé. Nous sommes à Bourbon. Nous avons éprouvé un échec à Madagascar. Nous ne pouvons pas rester sous ce coup. Si nous ne faisons pas l'expédition, les Anglais la feront. Notre commerce sera compromis. Notre position deviendra détestable.

MM. de Pozy et Lasteyrie (Jules) ont parlé dans le même sens.

La commission de la Chambre des députés, chargée de l'examen du projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1843, est ainsi composée:

1er bureau, MM. Renouard de Bussière, Pagès; 2e Pron, Armand de l'Aube; 3e Duguenet, Dugabé; 4e Devienne, Moulin; 5e Viellard, Beaumont (Somme); 6e Delespaul, de Malleville (Léon); 7e Martin (Rhône), de Luynes; 8e Dilhan, Lacoudrais; 9e Génin, Peyre.

La commission chargée de l'examen du projet de loi sur les crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1845 et 1846 et des exercices clos, est ainsi composée:

1er bureau: MM. de Sahune; 2e Darblay; 3e Croissant; 4e Moreau (Meurthe); 5e Bineau; 6e de Lasteyrie (Jules); 7e le marquis de Lagrange; 8e Quénault; 9e Harlé.

Voici les titres des documents qui ont été communiqués aux chambres par M. le ministre des Affaires étrangères. Nous les ferons connaître avant la discussion de l'adresse.

TEXAS. — M. Guizot à M. le comte de Sainte-Aulaire. — Paris 29 janvier 1844. — M. Guizot à M. Pageot. — 10 février 1844.

MAROC. — M. Guizot à M. Mauboussin. — 27 novembre 1845.

— Extrait d'une dépêche de M. Guizot au général Delarue. — 14 janvier 1845.

— M. Guizot à M. de Chasteau, consul général à Tanger. — 13 octobre 1845.

RIO DE LA PLATA. — M. Guizot à M. le comte de Sainte-Aulaire. — Paris, 21 janvier 1845.

Un Maire qui ne comprend pas la fusion.

L'adjudication des droits de place aux foires et marchés de Mulhouse avait donné les années précédentes à la caisse communale un revenu de 14 800 fr. Cette année, à l'enchère qui a eu lieu récemment, cette adjudication ne s'est plus élevée qu'à 14 409 fr., non compris les droits nouveaux dont pourraient être frappées les voitures de bois et les voitures des laitiers. Une surenchère devait être faite sur ce prix, mais une *fusion* ayant eu lieu entre les divers soumissionnaires, toute concurrence s'est trouvée détruite. M. le maire a informé le conseil municipal de cet état de choses et lui a proposé de ne pas approuver l'adjudication. Le conseil municipal a adopté cette proposition et autorisé M. le maire à procéder à une nouvelle enchère.

Nous félicitons sincèrement M. le maire de Mulhouse et le conseil municipal d'être, en fait de *fusion*, d'un autre avis que M. le ministre des travaux publics du royaume de France.

Nous rappellerons à nos amis que l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN est un livre qu'il importe beaucoup de répandre dans toutes les classes.

Il reste encore des exemplaires de l'Almanach de 1845. Le prix en est le même que pour 1846. (*Voir aux Annonces.*)

Souscription à la tombe de Flora Tristan.

Les noms des Unionistes qui devront représenter les villes de France où le passage de Flora Tristan a laissé le plus de traces, n'ayant pas encore été notifiés au Comité, les listes de souscription n'ont pu encore être expédiées.

Voici, en attendant, les souscriptions reçues récemment aux bureaux de la *Démocratie pacifique*:

MM. Sagebin, 50 c. Lalouette, 50 c. Prudhomme, 1 fr. Michel, 50 c. Combet, 1 fr. V. Biottot, d'Oran, 10 fr. Laureau de Saulieu, 1 fr. 05 c. Souplet de Saint-Quentin, 1 fr. Bessière, 1 fr. 20 phalanstériens d'Orléans, 10 fr. Hardy, 5 fr. Buhrel, 50 c. Chauvin, 1 fr. Dupasquier, 2 fr. Un anonyme de Blois, 1 fr.

Total,	26 fr.	05 c.
Total de la dernière liste,	623	10
Total géral,	649	15

AVIS. — L'abonnement au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique* comprend le numéro de quinzaine.

Les personnes qui s'abonneront, à dater du 1er décembre dernier, au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique*, recevront les trois premiers volumes du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, roman en quatre volumes de M. ALEXANDRE DUMAS, dont nous allons reprendre la publication pour l'achever sans interruption.

La *Démocratie pacifique* publie en ce moment le petit roman que donne tous les ans Ch. Dickens, l'écrivain démocratique de la Grande-Bretagne, et qui a pour titre cette année: le GRILLON DU FOYER. Cette

M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE s'étonne que le discours du trône ne contienne rien sur les rapports entre la France et les États-Unis, sur les difficultés survenues avec le gouvernement mexicain, ni sur l'Océanie, ni sur les îles Marquises, ni sur les affaires de la Syrie, ni sur la conquête de Madagascar, cette importante possession de la France dans les mers orientales, etc.; l'orateur se plaint qu'au lieu de toucher ces points, le ministère ait répété de nouveau ce mensonge de la prospérité toujours croissante.

Quelle est la prospérité croissante dont il parle? Est-ce celle de l'impôt, qui augmente? Est-ce celle de l'agiotage, qui spécule sur les chemins de fer; est-ce celle de ces vastes bazars qui écrasent et ruinent le petit commerce? Celle-là existe, il est vrai; mais en revanche, la douleur, la misère pèsent de plus en plus sur la plus grande partie de la population.

Les substances sont compromises; la falsification vient chaque jour dénaturer et empoisonner les objets de consommation, l'agriculture s'épuise de plus en plus, ruinée par l'usure et le morcellement; les classes laborieuses se plaignent de l'insuffisance de leur salaire, demandant que le gouvernement s'occupe d'eux; 130 000 ouvriers, à la fin de la session dernière, ont réclamé une enquête sur la situation, et demandé l'organisation du travail, qui est devenue une nécessité de la France démocratique; la souffrance est partout; agriculteurs, commerçants, propriétaires, ouvriers, consommateurs, se plaignent et demandent la sécurité dans le travail; tout est à faire, et le gouvernement se vante, dans le discours qu'il prête au roi, de la prospérité toujours croissante du pays, et se mire dans sa gloire.

L'orateur continue l'examen de la situation générale des affaires, et en signale les nombreux désordres.

La discussion générale est fermée. On passe à la discussion du 1er paragraphe du projet d'adresse, ainsi conçu:

« La session qui commence s'ouvre sous d'heureux auspices.

« La France, calme et florissante, recueille les fruits de cette infatigable activité, si ingénieuse à féconder tous les germes de prospérité. Le libre exercice de tous les droits, garantis par nos lois, assure le développement régulier de nos institutions. »

M. DE BOISSY, de sa place. Je commence par remercier l'Université de nous avoir donné congé (On rit.) Je ne veux pas faire de la démocratie, je ne l'aime pas, je suis aristocrate, mais cela ne m'empêche pas d'être ami du peuple; je crois que la démocratie est incapable de se faire du bien à elle-même, et que l'aristocratie peut seule faire le bien des masses; elle y a d'ailleurs intérêt. Ce n'est donc pas au même point de vue que l'honorable préopinant que je me place, mais la plupart de ses reproches sont fondés; je m'étonne donc que le ministère n'ait pas cru devoir lui répondre, alors surtout qu'il a prononcé le mot de corruption.

M. DUBOUCHAGE. Je ne l'ai pas prononcé, je n'ai fait que l'indiquer (On rit.)

M. DE BOISSY se livre à diverses divagations en termes si peu parlementaires, que le président l'engage à se modérer et à monter à la tribune.

L'orateur, à la tribune, rappelle l'incendie de Mourillon et se plaint que l'enquête n'ait pas été faite par la justice ordinaire, et termine en demandant que la pairie redevienne héréditaire. Cette mesure peut seule assurer à la chambre son indépendance et sa dignité; il est certain que cette simple réforme influerait puissamment sur le bonheur de la France.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. J'ai besoin de donner quelques explications sur un des faits qui viennent d'être cités par l'honorable préopinant. Je veux parler de l'incendie de Toulon; l'honorable M. de Boissy a qualifié cette perte d'immense, la perte est considérable, sans doute, mais non aussi grande qu'on l'a dit; les bois perdus valaient à peu près un million; les bâtiments incendiés, deux millions; c'est donc seulement trois millions que nous avons à déplorer.

Quant à l'instruction, elle a été faite avec toute l'activité et toutes les formalités voulues.

Le 1er paragraphe de l'adresse est adopté.

Paragraphe 2. « Avec vous, sire, nous nous félicitons de l'état de notre patrie. Nous en attribuons le bienfait à l'accord des pouvoirs publics et au maintien de cette politique d'ordre et de conservation, qui, tempérant la fermeté par la modération, triomphe des passions, concilie les esprits, fait régner au dedans la tranquillité, au dehors la paix générale: politique à la fois salutaire et glorieuse, qui, après avoir acquis à Votre Majesté la reconnaissance des contemporains, honorera à jamais la mémoire de son règne. »

Adopté après quelques observations de M. de Boissy, qui demande la suppression du mot *glorieuse*.

Paragraphe 3. « Sire, Votre Majesté continue à recevoir de toutes les puissances étrangères l'assurance de leurs dispositions pacifiques et amicales. Il est doux de penser que rien ne viendra troubler cette sécurité, condition nécessaire des progrès du travail et du bien-être qui se répand dans toutes les classes de la population. C'est aux nations qui ne redoutent pas la guerre, qu'il appartient de professer ouvertement l'amour de la paix. »

M. DE MONTALEMBERT entretient la chambre des événements récents de la Syrie, et se plaint que la France ait perdu dans ce pays le privilège de la protection des chrétiens, dont elle jouissait depuis François Ier.

Vous savez tous, messieurs, ce que sont les maronites; c'est une population devenue catholique au temps des croisades, et qui prétend avoir embrassé le christianisme par suite de ses rapports avec les croisés. Aussi la politique de la France a-t-elle toujours été de la protéger. François Ier a le premier fait alliance avec l'empire ottoman, c'est-à-dire a obtenu le droit de protéger les populations chrétiennes de cet empire. Ces traditions ont été suivies par Louis XIV; elles ont été suivies même par Louis XV et par la révolution; en Syrie, chrétien veut dire protégé par la France; et les missionnaires anglais exaltent l'Angleterre en faveur des Druses, parce que les Maronites composent le parti français. C'est le grand reproche qu'en Orient on fait aussi aux Maronites, et un certain nombre d'entre eux qui s'étaient révoltés ayant arboré le drapeau tricolore, les agents anglais n'ont pas manqué de le faire sonner bien haut, et l'on cite de nombreux cas où la seule idée qu'ils soient protégés par la France leur a valu des bastonnades et de mauvais traitements.

M. GUIZOT exprime le désir de ne prendre la parole que lundi, vu l'heure avancée.

La séance est renvoyée à lundi.

REVUES DE LA QUINZAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

La session des deux Chambres s'est ouverte le 29 décembre dernier. Le roi a prononcé un discours très insignifiant, preuve, ont dit les journaux ministériels, de la satisfaction générale et du bien-être du *pays*. Nous n'avons pas trop compris leur raisonnement, mais en tous cas il est mal fondé; car si quelques individus, qui s'appellent eux-mêmes le *pays*, sont contents, l'immense majorité ne l'est pas, puisqu'elle ne jouit pas du bien-être départi à ces quelques individus.

[illegible] sion inconvenante, le président balbutia quelques explications, et la majorité manifesta son étonnement et presque son indignation contre la réclamation de ce député

Que conclure de tout cela ? C'est qu'en réalité entre le pouvoir royal et le pouvoir financier des chefs industriels et commerçants, le pouvoir représentatif s'abaisse et diminue. Il se forme peu à peu au dehors des pouvoirs légaux, un pouvoir extra-légal qui s'accroît sans cesse, c'est celui de l'aristocratie nouvelle, de la féodalité financière; il écrase le pouvoir des chambres, en prêtant appui au pouvoir royal, sauf à compter plus tard avec ce dernier et à le réduire au rang que peut tenir un trône au milieu d'une forte et vivace aristocratie ; — mais dès ce moment les articles de la Charte constitutionnelle s'effacent et pâlissent ; l'esprit de ces articles est déjà presque mort et bientôt le texte en disparaîtra avec l'esprit. Mais ce n'est pas là un motif de révolutions ou d'émeutes; que le peuple suive avec attention ces signes de la décrépitude intellectuelle et morale de la Bourgeoisie, et il comprendra que les formes parlementaires ou politiques sont de purs fantômes si le souffle vivifiant du progrès ne les anime pas. Mais où aller prendre la vie qu'il faut rendre au corps social ?

Au moyen-âge, les nobles étaient tout, le peuple n'était rien. Peu à peu, par le travail, par l'industrie, par la science, une portion du peuple, la Bourgeoisie, s'enrichit, s'éleva et monta graduellement au niveau de ses anciens maîtres, à qui elle demanda un jour la reconnaissance de son émancipation, et que, sur leur refus, elle renversa violemment.

Mais l'autre portion du peuple que devint-elle ? Restée ignorante et pauvre, elle continue d'obéir. — Qu'elle aille donc puiser la force aux mêmes sources que la Bourgeoisie, à la Richesse et à la Science. — La Science, elle y atteint déjà ; qu'elle ne cesse d'y étancher sa soif brûlante, car la Science est la vie. — Quant à la Richesse, le peuple n'y arrivera que par l'Association, dont les lois viennent d'être promulguées ; que ces lois soient donc son Evangile !

En réponse au discours du roi, la commission de la Chambre des pairs a préparé un projet d'adresse qui n'est que la contre-partie du discours royal. La discussion n'a encore roulé jusqu'à présent que sur une ordonnance rendue par M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, pour la réorganisation du Conseil supérieur d'enseignement. Cette ordonnance a ôté la direction de l'instruction à un Conseil composé de huit personnes, qui imposaient leurs volontés souvent peu libérales à toute l'Université, et a transporté cette direction à un conseil de trente personnes, dont on peut espérer plus de liberté. Mais ce n'est là qu'un premier pas ; il faut espérer que M. de Salvandy continuera les améliorations promises par lui dans le régime de l'Université.

GRANDE-BRETAGNE.

L'agitation des esprits continue aussi forte que jamais chez nos voisins. On parle de nouvelles élections prochainement. Les radicaux vont même jusqu'à dire qu'il y aura des dissolutions successives et des crises politiques d'ici à peu de temps. O'Connor, le chef des chartistes, annonce à tout son parti qu'on doit s'attendre à une convulsion générale, et qu'il faut se préparer pour la lutte non-seulement électorale, mais révolutionnaire.

La ligue fait des progrès immenses et rapides. Son succès semble assuré d'ici à peu. Les privilégiés commencent à désespérer de la possibilité d'une résistance sérieuse et prolongée. Leurs journaux ont changé de thèse. Au lieu de défendre le monopole du marché des céréales, ils demandent une compensation pour les grands propriétaires, qui monterait à une somme de six à huit cents milliards : une somme égale à la dette actuelle de l'Angleterre !!!

Le *Britannia*, journal tory, prétend que les propriétés territoriales subiraient une baisse de 25 0/0 dans leur valeur actuelle, par l'abolition de la loi des céréales, et qu'il serait souverainement injuste de ne pas indemniser les propriétaires comme on a indemnisé les planteurs à l'époque de l'émancipation des esclaves. A cela, Cobden répond que quand la justice met la main sur les voleurs, elle ne songe pas à leur offrir des compensations pour les objets qu'elle leur fait restituer. C'est donc la question de la compensation qui va occuper les ministres et les chambres, et la lutte sera sans doute très acharnée entre les libéraux et les conservateurs de monopoles.

Le peuple, de son côté, s'occupe de ses intérêts immédiats, aussi bien que l'aristocratie et la bourgeoisie. Il ne se contente plus de droits électoraux et politiques; il demande des réformes sociales et industrielles. Deux grandes questions ont été mises à l'ordre du jour tout récemment, parmi les divers corps de métiers dans les grands centres de manufactures. Ces deux questions sont résumées par les mots suivants : RESTRICTION et DISTRIBUTION. Par le mot *restriction*, ils entendent limiter les heures du travail à un maximum de dix heures par jour, dans tous les métiers. Par *distribution*, ils entendent une part proportionnelle dans les bénéfices du capital; un dividende au travail en outre du salaire fixe. Ces deux projets sont discutés avec un intérêt croissant dans toutes les grandes villes. Le principe de l'association et l'organisation du travail fait des progrès rapides dans l'esprit des masses.

De tous les côtés on aperçoit des signes de transformation dans les idées et dans les institutions.

L'abolition de la loi des céréales n'est évidemment que le précurseur d'une série de réformes politiques et sociales qu'on ne saurait plus désormais ajourner.

AMÉRIQUE.

La discussion sur l'importante affaire de l'Orégon a commencé au sénat des Etats-Unis. Le général Cass, un des hommes les plus éminents du parti démocrate, s'est prononcé pour l'adoption pleine et entière des principes proclamés par le président Polk. Nous donnons une partie de l'énergique discours du général Cass.

Pendant que le sénat s'occupe de la question de l'Orégon, l'opinion publique, aux Etats-Unis, paraît se prononcer fortement pour ériger en une seule fédération les Etats-Unis et le Mexique.

[illegible] faire quelques concessions ?

Cette petite île, située à la limite occidentale de l'Europe, a étendu sa domination sur 153 millions d'hommes, ou presque le cinquième de la population du globe. Elle a soumis à ses lois un territoire de 3 812 000 milles carrés, ou le huitième environ de la terre habitable.

Tous ces territoires, à l'exception de l'Ecosse et quelques points découverts dans la mer du Sud, ont été acquis par la violence et arrachés à leurs propriétaires primitifs. Et cependant elle ose nous accuser d'être une nation ambitieuse et envahissante.

A cette accusation nous pouvons répondre que nous n'avons fait que trois acquisitions territoriales, la Floride, la Louisiane et le Texas, qui étaient des territoires contigus au nôtre. Tous ont été acquis pacifiquement et avec l'assentiment des possesseurs et des habitants. Quant à notre dernière acquisition, le Texas, c'est un exemple mémorable de la puissance morale de notre système de république. Toutefois, j'espère que nous ne resterons pas là. Nous accepterons toutes les extensions possibles de notre territoire, quand elles se pourront faire légitimement ; nous n'avons rien à craindre de l'extension de nos frontières.

L'esprit de nos institutions et le caractère de la population sont plus puissants que des flottes et des armées pour maintenir efficacement la concorde intérieure. Si l'administration actuelle réussit à acquérir pacifiquement la Californie, elle méritera la reconnaissance du peuple. (Plusieurs voix : la Californie ! la Californie ! nous l'aurons, et après elle Cuba. Nous sommes partis, il faut aller en avant !)

Nous devons dénoncer la convention ; dans un an, si l'Angleterre persiste, nous aurons inévitablement la guerre, et ce sera une guerre dans laquelle les deux nations déploiront toutes leurs forces. Préparons-nous donc comme il convient. Montrons au monde que nous sommes un peuple uni, qui aime la paix, mais qui est prêt à faire la guerre.

Le président a rempli son devoir avec courage et habileté ; donnons-lui notre coopération, et aidons-le par des actes et non par des paroles. Le seul moyen de prévenir la guerre, c'est de se préparer à l'instant même à la faire avec toutes les ressources dont nous pouvons disposer.

Montrons à nos commettants que nous sommes prêts à faire notre devoir, et que nous recevons les prétentions de l'Angleterre, non dans un esprit de soumission, mais avec fermeté et confiance ; montrons au monde que les républiques sont jalouses de leurs droits et préparées à les défendre aussi bien que les monarchies.

MEXIQUE.

D'après les journaux anglais, plusieurs *pronunciamientos* étaient à la veille d'éclater au Mexique. Le général Paredès, celui qui a tant contribué à la chute de Santa-Anna, avait résolu, disait-on, de remplacer le gouvernement actuel par une dictature. Il allait marcher sur Mexico à la tête de 5 000 hommes.

LA PLATA.

Le *Morning Chronicle* prétend que le baron de Mareuil, chargé d'affaires de France, près de Rosas, s'est mis en opposition directe avec les ministres médiateurs de France et d'Angleterre. M. de Mareuil aurait formellement refusé d'obéir au baron Deffaudis qui lui aurait donné l'ordre de quitter momentanément Buénos-Ayres.

Les étrangers qui habitaient les villes montevidéennes de la Colonia et de Mercédès, dont les forces alliées se sont emparées, ont été entraînés de force par les troupes de Rosas et d'Oribe, dans l'intérieur du pays. On leur a fait faire dans l'espace de quelques jours plus de 200 kilomètres à pied, et on s'est livré contre eux à toutes sortes de brutalités.

On nous assure que dans le dossier des documents communiqués à la commission de l'adresse de la Chambre des pairs sur les affaires de la Plata, les rapports de l'amiral Lainé manquent complètement.

Le ministère aurait-il encore, aura-t-il toujours une prédilection pour Rosas? chercherait-il à obscurcir la question de Montevideo plutôt qu'à l'éclairer ?

Résumés des faits divers.

STATISTIQUE CRIMINELLE.

Les différentes sessions d'assises ont eu leurs contingents habituels, des vols, des rixes, des coups et blessures. A Rodet trois affaires d'attentat aux mœurs, dont une concernant un ancien frère de la Doctrine chrétienne. Cette affaire a été renvoyée aux prochaines assises, et dans l'intervalle, l'accusé sera soumis à l'examen des hommes de l'art, à l'effet de savoir si réellement ses facultés intellectuelles sont aussi affaiblies que le prétend la défense.

Dans une autre affaire, il s'agissait d'une mutilation déplorable opérée par une jeune fille de 18 ans sur un pauvre enfant de 6 ans. L'accusée a été condamnée à trois ans de prison et 1 200 francs de dommages intérêts envers la partie civile.

Tandis que M. le président Séguier annonce une diminution dans le chiffre des affaires criminelles, et que cependant M. le garde des sceaux se plaint de l'accroissement des frais dans cette partie de l'administration de la justice, il ne sera peut-être pas sans intérêt de connaître le chiffre de la population des bagnes, maisons centrales et prisons départementales. Voici à cet égard quelques curieux documents fournis par les journaux judiciaires :

En 1772, la marine n'avait de bagnes qu'à Brest, Rochefort et Toulon. En l'an III, on en créa un à Nice, un à Lorient l'année suivante ; en l'an VII, on créa un bagne au Havre, qui fut réuni à celui de Cherbourg en l'an X, date de la création de ce dernier ; en l'an XII, un à Anvers ; en l'an XIII, un à Gênes ; en 1807, un à la Spezzia ; en 1810, un à Civita-Vecchia ; en 1814 on amena en France les forçats détenus à Anvers et en Italie. Le bagne de Cherbourg fut supprimé en 1815 ; celui de Lorient ne le fut qu'en 1830. Aujourd'hui, il y a trois bagnes, situés à Brest, Rochefort et Toulon, comme il y a 73 ans.

De 1772 à 1781, la moyenne du nombre des forçats est de 5 972 ; de 1782 à 1791, de 5 366 ; de 1792 à l'an IX, de 6 416 ; elle s'élève à 10 342 de l'an X à 1810, et à 12 040, de 1811 à 1820 ; de 1821 à 1830, la moyenne descend

De 1826 à 1842 inclus, la population des prisons départementales a été, en moyenne, au 1er janvier de chaque année, de 19 122 condamnés, dont 15 107 hommes et 4 015 femmes. La dépense ayant été annuellement de 4 280 207 francs, c'est 231 francs 67 centimes par individu.

Qu'on juge par ces chiffres quelle immense déperdition de forces a lieu au préjudice de la société, et de quelles richesses elle se prive tant qu'elle ne saura pas s'élever à une organisation supérieure dans laquelle puissent fonctionner régulièrement tant d'individualités aujourd'hui subversives et hostiles !

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Depuis le 28 décembre 1845 trente-deux faillites ont été déclarées sur la place de Paris.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Les 28 et 29 décembre 1845, les 4 et 5 janvier 1846, la caisse d'épargne a reçu 1 339 591 fr., elle a remboursé 1 988 778 fr. 58 c.

Il résulte de ces chiffres que les remboursements ont dépassé les recettes de la somme de *six cent quarante-neuf mille cent quatre-vingt-sept francs cinquante-huit centimes.*

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS.

Il est venu à notre connaissance que depuis le 28 décembre 1845 sont morts en travaillant 96 marins et pêcheurs, 10 ouvriers employés dans un réservoir public, 1 chauffeur, 1 servante.

Ont été blessés 16 ouvriers employés dans un réservoir public, 2 maçons, 1 mécanicien. — 108 morts et 19 blessés.

NÉCROLOGIE.

Il est venu à notre connaissance que depuis le 28 décembre 1845, sont décédés : MM. de Lacroix, maréchal de camp ; de Lastours, ancien député ; l'abbé Goujon, secrétaire de l'archevêché de Paris ; le comte d'Aure, conseiller d'Etat ; le lieutenant-colonel Petit, naufragé de *la Méduse*

NOUVELLES DU JOUR.

CHRONIQUE. — La reine d'Angleterre tiendra un chapitre de l'ordre de la Jarretière, à Windsor-Castle, le lundi 19 courant.

— On écrit de Sarrebruck (Prusse), 5 janvier, au *Courrier de la Moselle* : « S. M. le roi de Prusse vient d'autoriser la construction du chemin de fer de la frontière de France à celle de Bavière, à Bexbach par Saarbruck. En vertu de cette autorisation, le ministre des finances a posé certaines conditions à la société qui s'est formée ici pour la construction de ce chemin, et s'est réservé la faculté de le faire construire par l'Etat, si la société n'agrée pas les conditions imposées. »

— M. le duc de Nemours, M. le duc d'Aumale, M. le duc de Montpensier et M. le prince de Joinville, ont bien voulu agréer l'invitation qui leur a été faite par les membres des conseils-généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures, d'assister à un banquet qui doit avoir lieu lundi prochain à l'Hôtel-de-Ville.

— On écrit de Berlin que M. le comte de Chambord (M. le duc de Bordeaux) a notifié aux cours de l'Europe le mariage de Mademoiselle de Berry, sa sœur, avec le prince héréditaire de Lucques.

— Sid-el-Hady-Abd-el-Kader-Ben-Mohammed-Achache, pacha, ambassadeur de Maroc, et les nombreux personnages de sa suite, visitent successivement tous les monuments de Paris. Ils ont déjà visité le palais du Luxembourg, le Louvre et les musées, les Invalides, les boulevarts, le Jardin-des-Plantes, etc.

— Sidi Mohamed-ben-Ayet, envoyé extraordinaire du bey de Tunis, a dû arriver à Paris.

— Une grande revue de troupes doit avoir lieu, demain dimanche, au Champ-de-Mars ; elle sera suivie de grandes manœuvres sous le commandement des princes. L'ambassadeur du Maroc y assistera.

— M. le comte Jaubert a déposé sur le bureau de la chambre des pairs une pétition de M. Berthellor, notaire et maire à Sancoin (Cher), qui demande la promulgation d'un code rural, et la révision des circonscriptions territoriales du royaume.

— On annonce, dit l'*Esprit public*, qu'après la discussion de l'adresse, la chambre des députés sera saisie d'un projet d'après lequel un traitement de cent mille francs serait alloué à M. le maréchal Soult, comme président du conseil.

— L'Académie française possède aujourd'hui neuf membres qui ont passé par les honneurs ministériels : MM. de Châteaubriand, Villemain, Cousin, Thiers, de Salvandy, Guizot, Molé, Pasquier et de Rémusat.

— Le comte de Granville, ancien ambassadeur d'Angleterre à Paris, est mort le 7 janvier à Londres.

— En exécution d'un mandat d'arrêt décerné par M. le juge d'instruction de Versailles, quatre marchandes du marché du Temple de Paris ont été arrêtées sous prévention de complicité de vol par recel.

— Le journal le *Commerce*, qui était en vente sur la mise à prix de 6 000 fr., outre les charges, a été adjugé aujourd'hui à M. Paulin, libraire à Paris, moyennant 6 100 fr.

ON NE PENSE JAMAIS A TOUT. — Une tentative de vol avec effraction a eu lieu dernièrement, pendant la nuit, à Lyon, dans le nouveau débarcadère en construction près de l'entrepôt des liquides. Les voleurs se sont introduits dans l'intérieur par l'une des portes qui ferment l'enceinte, et se sont dirigés vers le bureau d'octroi qui a été établi pour le service des commissionnaires chargeurs. Un employé était couché dans un petit bureau placé à côté de celui du receveur, et dont il n'est séparé que par un mur de briques ; ils ont barricadé la croisée et la porte du bureau où dormait ce préposé, et, ayant enlevé un carreau de la croisée de celui de la recette, ils y ont pénétré. L'employé ayant été éveillé par le bruit de l'effraction, a voulu sortir afin d'appeler du secours ; mais s'étant trouvé dans l'impossibilité d'accomplir ce dessein à cause des dispositions prises par les voleurs, il s'est armé de deux pistolets et a tiré deux coups à balle dans le bureau du receveur par un petit guichet que les voleurs n'avaient pas vraisemblablement aperçu, et qui communique de la recette à la pièce où se trouvait l'employé. L'une des balles a traversé le bureau, et après avoir brisé une vitre, a été se loger dans la porte d'une chambre voisine ; la seconde n'a pas été retrouvée, mais tout porte à croire qu'elle a dû atteindre l'un des voleurs. Ceux-ci ont pris la fuite par la croisée par laquelle ils étaient entrés, mais de nombreuses gouttes

[illegible] par vocation que par lien traditionnel, et se reposant d'ailleurs sur le nombre fixe des maîtrises, sont peu stimulés par l'ambition, et se contentent d'une honnête aisance. Nous ne louons ni ne blâmons cet état de choses : nous le constatons.

A ce moment, une industrie, un métier, c'est, pour ceux de la corporation, le moyen de vivre et d'élever une famille.

Peu à peu, les conditions du travail se modifient, les barrières sont levées : chacun peut devenir fabricant d'étoffes. La concurrence qui ne s'exerçait qu'entre les cent maîtres devient illimitée quant au nombre des concurrents, illimitée quant à son mode d'action.

Le jour où la liberté du travail est déclarée, il se produit un *mieux être* sensible. Le point de départ de chaque industrieux étant à peu près égal, et les capitaux n'ayant pas eu le temps d'élever leur monopole sur les débris du privilège, les forces industrielles, quoique privées d'organisation, s'équilibrent d'elles-mêmes. D'ailleurs, les besoins de la consommation se développent avec l'activité sociale, et de nouveaux fabricants d'étoffes peuvent s'établir à côté des anciens sans nuire aux opérations de ceux-ci.

A ce moment, tous sont appelés et beaucoup sont élus. La liberté, décrétée en théorie, semble vouloir se réaliser en fait ; le peuple entier chante ses bienfaits ; et, s'il s'était trouvé alors au pouvoir un homme de génie pour introduire de l'ordre et des garanties au sein de ces forces libres, jamais l'industrie n'aurait su combien de maux peut produire une liberté *désordonnée*.

Cependant le champ du travail ne tarde pas à se transformer. Bientôt il n'y a plus de proportion entre le nombre des fabricants et les besoins de la fabrication. Le prix des produits s'abaisse à mesure que chaque producteur reçoit moins de commandes. La gêne se fait sentir, et alors ce n'est pas toujours le plus digne, le plus honnête, qui sort vainqueur du combat.

Car, dès ce moment, l'industrie est un combat, un combat acharné.

Les affaires et les capitaux vont aux plus heureux ou aux plus habiles. Or, les grosses sommes sont comme les gros bataillons, à elles nécessairement la victoire ! Celui qui débute avec un capital considérable, agissant sur une plus grande échelle, peut, avec des frais généraux relativement moindres, gagner plus en livrant à meilleur compte des produits mieux confectionnés.

Le combat, sans cesser d'être acharné, devient inégal.

La Concurrence croît toujours en intensité. Les plus faibles, les moins armés se retirent tout meurtris de la lutte : ils font faillite et deviennent les commis, les contre-maîtres ou simplement les ouvriers de leurs adversaires plus heureux. Ceux-ci, multipliant les coups de la concurrence, et tendant à se culbuter les uns les autres, réduisent les prix, réduisent les salaires, augmentent les heures de travail, font exécuter par des femmes, par des enfants, les travaux qu'enchérit trop la main d'œuvre de l'homme ; enfin, à force de marcher dans cette voie sans issue, ils font de leurs travailleurs de véritables brutes, des machines de chair humaine.

L'industrie n'est plus seulement un combat inégal : c'est une guerre à mort, cruelle pour les maîtres, implacable pour les ouvriers, pour les salariés.

Y a-t-il encore des maîtres ?

Maîtres et salariés !... Est-ce donc qu'il y a encore des *maîtres* après l'abolition des maîtrises ? Oui, la réalité, plus forte que toutes les fictions législatives, a conservé ces désignations. En vain la condition du chef d'industrie, en vain l'état politique du travailleur [illegible] dénuée ; il y a la classe qui fait les lois et celle qui les subit.

Suite de l'analyse de la Concurrence anarchique.

Nous venons de voir les moyens extrêmes employés par les maîtres, imposés aux maîtres par la force aveugle dont ils sont, eux aussi, les esclaves. Bientôt ces moyens ne suffisent plus. A mesure que la concurrence diminue le prix des produits, le fabricant en affaiblit la qualité, le commerçant les dénature ; le négociant, à force d'expédier ces produits sophistiqués, perd d'honneur sa propre nation, et celle-ci voit une trop juste défiance lui fermer, un à un, tous les marchés étrangers.

L'industrie devient un guet-apens.

Tout le monde souffre, le consommateur, le producteur, le commerçant lui-même, enfin et surtout l'ouvrier, qui peut d'autant moins se refuser à la dépréciation de son salaire, que les maîtres dont il dépend sont de moins en moins nombreux.

Car la guerre n'est pas seulement des maîtres aux maîtres ; elle n'est pas seulement des maîtres aux ouvriers ; elle est encore des ouvriers entre eux, et c'est alors qu'elle est le plus meurtrière.

Cercle vicieux de l'industrie actuelle.

Dans nos sociétés inconséquentes et pleines de contradictions, la dépréciation des salaires sévit en raison directe des nécessités de chacun. Plus un ouvrier a de besoins et de charges, moins il a de chances d'y pourvoir.

Voici un dialogue instructif que nous empruntons à un ouvrage dont nous ne partageons pas d'ailleurs tous les principes :

« Un entrepreneur a besoin d'un ouvrier : trois se présentent. — Combien pour votre travail ? Trois francs : j'ai une femme et des enfants. — Bien. Et vous ? — Deux francs et demi : je n'ai pas d'enfants, mais j'ai une femme. — A merveille. Et vous ? — Deux francs me suffiront : je suis seul. — A vous donc la préférence (1). »

C'est ainsi que le fait social tourne contre le principe social. L'ouvrier assez imprudent pour élever une famille, se voit repoussé par cette société qui chante des hymnes en l'honneur de la famille, mais qui, pareille aux dévots psalmodiant des paroles inconnues, ne sait offrir à l'arche sainte qu'un encens hypocrite et lui consacrer qu'un culte perfide.

Et, quand on nous raconte les festins des anthropophages, l'épouvante nous saisit. Horreur ! ils se nourrissent de chair humaine, et c'est pour manger leurs semblables qu'ils exercent le noble métier des armes !...

Mais quelle autre fin a-t-elle donc, cette guerre industrielle qui nous dévore jusqu'aux os ? Quelle mort est la plus affreuse, celle que donne le javelot du sauvage, ou bien celle qu'amènent lentement, péniblement, les privations et la misère ? Ne sommes-nous pas, au physique comme au moral, dans une société de cannibales ? Et le peuple, dans son bon sens, n'a-t-il pas raison de dire que « les hommes se mangent entre eux ? »

L'esclavage indirect.

Oui, quoique le nom d'esclave ait disparu, l'esclavage subsiste au milieu de nous. Oui, ces prolétaires, ces *meurt-de-faim* (puisque le mot a été fait) sont bien véritablement les esclaves de la société moderne : esclaves du besoin sinon d'un homme, esclaves de fait sinon de droit.

Car, nous l'avons dit et nous voulons le répéter : si le droit social qui les inféodait à un maître a cessé de les affliger, l'impossibilité de trouver du travail est à certains égards une affliction plus [illegible] condamnés.

Car la classe qui tient aujourd'hui le pouvoir, au lieu de réglementer pour tous, en vue de son propre repos, le droit d'association, a décrété un jour que ce droit sacré n'existait pas.

. . . .

Mais cependant, le prolétaire ?...

Miné dans sa force corporelle et, par suite, dans sa force morale, par un travail excessif, monotone, et trop souvent exercé dans des ateliers malsains ; démoralisé par son état de dépendance et d'infériorité forcée ; refoulé dans ses aspirations, troublé dans ses croyances, opprimé dans ses plus chères affections par l'abus que font de leur autorité des maîtres matérialistes et dissolus ; en butte à toutes les exploitations, à tous les passe-droit ; trop faible pour en demander justice aux hommes ; sans espérance, sans lendemain, — comment le prolétaire ne finirait-il pas par se dépraver dans son âme et par s'atrophier dans son corps ?

Aussi, son désespoir, énergique d'abord, se replie-t-il dans un sombre abattement. « Le commerce, nous disait dernièrement un ouvrier, va peut-être bien pour les maîtres, mais pour nous, oh ! non !... Notre sort nous condamne à la misère à perpétuité ! »

Conclusion sur l'Industrie, le Commerce et l'Agriculture.

Une fois parvenue à ce terme, l'Industrie, libre en droit, est, en fait, un monopole odieux, terrible, inhumain. L'industriel est un suzerain, et l'ouvrier un serf avec illusion de liberté.

A lui tous les droits métaphysiques et abstraits. Plaisir de la propriété, jouissances de l'ambition, pures ardeurs de l'amour, joies de la famille, douceurs de l'amitié, consolations de la religion, tout lui est permis... Tout lui est impossible !

A chacun de ces pas, de ses désirs, de ses projets, à chacune de ses pensées s'attache une amère, une inévitable ironie.

Mais ce qui se passe dans l'industrie, se passe également dans le commerce : ici des fortunes colossales, pléthoriques ; là, de lentes déconfitures suivies d'un épuisement, d'un dénuement absolu. D'un côté, des hommes qui, sans rien produire, aspirent à eux tout le suc du travail général, — vrais parasites pour qui, dans l'Océan industriel, toute cargaison n'est qu'une occasion de prélèvement ; de l'autre, des hommes qui n'ont pas même droit de recueillir les épaves ; ici, des maîtres exigeants ; là, des serviteurs en révolte souvent déclarée, toujours intentionnelle.

On a voulu éviter l'oppression *directe* et les inégalités qui résultaient du régime des corporations, et l'on est arrivé à une oppression *indirecte* beaucoup plus douloureuse, à des inégalités beaucoup plus choquantes, beaucoup plus révoltantes, — le tout par mauvais emploi de la liberté.

Et cette ville que nous avons dite, est-elle seulement de dix mille âmes ? Non ! elle est de trois mille, elle est de cent mille, elle est de quinze cent mille âmes.

Est-elle seulement en Angleterre ? Non, elle est en France, elle est en Allemagne ; elle est partout où la concurrence anarchique a pu porter ses fruits, partout où elle a développé cette instabilité cruelle qui s'étend des bas-fonds de la société aux plus hautes sphères du pouvoir et de la grandeur.

Mais, du moins, cette instabilité funeste se concentre-t-elle au sein des villes ? Non ! elle a envahi même l'atelier agricole. Là ce ne sont pas toujours les bras qui sont de trop, ce sont au contraire les bras qui font défaut ; c'est le manouvrier qui dicte la loi au cultivateur obéré par des avances au-dessus de ses forces, ruiné par les inondations, par la grêle, par la pluie, par le soleil, par les épizooties, par toutes les rigueurs d'une atmosphère aussi irrégulière, aussi implacable que l'industrie elle-même.

(1) *Organisation du Travail*, par M. Louis Blanc.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LUNDI 12 JANVIER 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON. — *Diogène*, drame en 5 actes, par M. Félix Pyat.

Depuis quelques années, le théâtre ne présentait que rarement à l'examen du critique des œuvres intéressantes et sérieuses. Les idées d'organisation sociale qui fermentent dans les masses n'influaient sur les fictions de la scène que d'une manière insensible. Les auteurs dramatiques ne cherchaient à seconder le progrès de la société ni par une satire profonde et raisonnée des mœurs actuelles, ni par la peinture anticipée des institutions de l'avenir. Dominés encore par cette formule étroite, inféconde, *l'art pour l'art*, les auteurs tragiques n'avaient qu'une ambition, celle d'émouvoir ; les auteurs de vaudeville qu'une pensée, faire rire.

C'eût été quelque chose s'ils avaient réussi ; mais, depuis quelques années, chacun le sait, le théâtre est déserté par les habiles faiseurs. Les grands noms de l'art dramatique civilisé ne se lisent plus sur l'affiche des Français ni sur celle de la Porte-Saint-Martin. Victor Hugo s'est retiré sous sa tente ; Alexandre Dumas avait sommeillé long-temps avant de se réveiller incomplètement dans les *Mousquetaires* ; Casimir Delavigne est mort ; M. Scribe, autrefois si fécond, produit à peine une ou deux pièces par année. Les troupes d'acteurs, les brillants costumes, les décorations, l'orchestre, tous ces éléments d'influence, tous ces puissants leviers, tous ces moyens d'action presque irrésistibles, sont livrés à des hommes qui ne poursuivent aucun idéal social, qui sont incapables de guider l'humanité vers l'accomplissement de ses grandes destinées, et qui, d'autre part, ne possèdent qu'un talent médiocre dans l'art de filer des scènes, de bâtir une intrigue, de créer des personnages, d'animer un dialogue et de conduire une pièce, depuis l'exposition jusqu'à la mort du traître et au mariage inévitable des amants fidèles et vertueux.

Dans ces conditions, le théâtre devait arriver aux dernières limites de l'insignifiance et de la stérilité. L'année qui vient de s'écouler n'a pas été glorieuse pour la scène française. La Gaîté, l'Ambigu, ont produit, comme les années précédentes, des drames de pacotille, des drames faits à la vapeur, tous taillés sur le même patron, comme avec un emporte-pièce, joués à grand renfort de hurlements et plus ou moins égayés de pestes, d'incendies, d'empoisonnements et de fossoyeurs : *Agnès Bernau*, *la Sœur du Muletier*, *la Peste noire*. Le Palais-Royal, les Variétés, le Vaudeville, ont enfanté deux cents petites pièces éphémères, bien que souvent ingénieuses ; enfin, tous les efforts du Théâtre-Français, du théâtre-modèle, ont été marqués par de lourdes chutes : *la Tour de Babel*, *Jeanne de Flandre*...... Dans cette période, on n'a pu constater sur la scène qu'un succès décisif, celui de la *Biche aux bois*, dû aux travestissements et aux machines.

Une pareille décadence était le symptôme d'une réorganisation prochaine. Tombé aussi bas, le théâtre devait sentir la nécessité de se rattacher à de nouveaux principes de vie. Il devenait impossible de dissimuler plus longtemps, par l'intérêt des fictions et par le prestige du style, la nullité de l'enseignement dramatique. L'école romantique n'avait rien produit depuis les *Burgraves*, et de l'aveu général, la timide réaction classique entreprise par MM. Ponsard et Latour de Saint-Ybars, n'avait pas assez de puissance pour régénérer l'art dramatique. Désormais ce n'était plus, en admettant ou en rejetant l'unité de temps et de lieu, le style imagé, lyrique ; ce n'était plus en opérant dans la contexture des pièces des révolutions superficielles que les auteurs pouvaient ramener, captiver la foule indifférente aux guerres de mots, blasée sur les combats d'école et sur les discussions de forme ; elle attendait du théâtre un enseignement des pensées.

La science sociale qui, chaque jour, influe davantage sur l'esprit public, a deux faces : la critique de la société actuelle, la détermination d'une société meilleure basée sur la nature de l'homme et entièrement conforme aux vues de Dieu. C'est par la critique, par une critique mordante, incisive, complète, qu'il importe de saisir d'abord les esprits civilisés, de leur faire toucher au doigt la nécessité des réformes ; c'est aussi par la critique de la civilisation que la science sociale vient de débuter sur la scène, dans une pièce franche, hardie, accueillie par la sympathie de tous les cœurs jeunes et dévoués au progrès, *Diogène*, drame en cinq actes de M. Félix Pyat.

Nous savons que jusqu'ici le théâtre ne s'était pas montré absolument imperméable aux idées nouvelles. Dans la comédie de l'*Homme de Bien*, M. Emile Augier a justement flétri Tartufe renaissant au dix-neuvième siècle et se faisant bourgeois ; aux Variétés, dans le vaudeville du *Brocanteur*, un des auteurs de l'*Enseignement mutuel*, M. Eugène Nus a raillé les fourberies commerciales. Le Gymnase a mis en relief la dignité native et l'influence salutaire de la femme dans plusieurs conceptions pleines de grâce, la *Belle et la Bête*, *Jeanne et Jeanneton*... Mais dans ces œuvres, l'enseignement social se glissait à la dérobée ; dans le drame de M. Pyat, il entre fièrement et ne craint pas de dire son nom tout haut, de parler sa langue natale. L'une des expressions favorites de Fourier, le mot de *civilisés*, prononcé avec ironie, est jeté par le cynique, non-seulement à la face des Athéniens, mais à celle de tous les peuples qui s'enorgueillissent de leur industrie, de leur commerce, et qui, dans les relations du riche et du pauvre, du maître et de l'ouvrier, de l'homme et de la femme, du gouvernant et des gouvernés, font régner le mensonge, l'oppression, la rapine, à la place de ces divinités, qui devraient présider à tout le mouvement social, la vérité, la liberté, la justice.

Le type de Diogène est méconnu généralement. A l'époque où les parents, les instituteurs, cherchent à former les enfants aux belles manières, à la politesse ; à l'époque où l'on nous enseigne l'usage des fourchettes et des couteaux, où l'on nous fait apprendre par cœur la *Civilité puérile et honnête*, l'histoire de ce Grec, qui logeait dans un tonneau, buvait dans le creux de sa main, dédaignait tous les hommes et s'enorgueillissait du nom de chien, nous est présenté comme un épouvantail. Diogène est un mal-appris, un manant, un misérable, le résumé de tout ce qu'il faut éviter et fuir.

Oui certes, se montrer haineux, insociable, ami de la solitude, se passer des hommes dans une société bien ordonnée et conforme à tous les vœux de la providence, ce serait un crime ; mais dans une société fondée sur l'intrigue, le mensonge, la violence, l'oppression des faibles ; dans une société où l'on forme si difficilement des liens d'amitié ou d'amour sans être exploité, trahi ; dans une société où l'on se salit dès que l'on touche à quelque chose, où l'on parvient non par le mérite mais par la corruption, où tout s'achète, depuis le cœur de la femme jusqu'à la faveur des partis, dans la société grecque ou française, l'isolement, le renoncement de Diogène sont une sublime protestation.

C'est ainsi que M. Pyat a compris le héros de son drame, il a complété la nouvelle interprétation du cynique, déjà commencée dans l'esprit de tous les hommes qui lisent la biographie de Diogène en âge de raison et après quelques contacts avec la société pourrie qui nous entoure.

Plein de jeunesse, d'intelligence et d'ardeur, Diogène arrive à Athènes, il admire les chefs-d'œuvre de toute nature étalés à ses regards. « Ici l'existence doit être » facile ; un pays si riche, si fécond, doit être plein de » ressources ; une ville si bien civilisée doit être favo-

[illegible] immédiate; c'est une œuvre de temps et de civilisation. Le but actuel doit être de prendre un pied à Madagascar, de manière qu'il soit facile d'en prendre deux et trois, quand il y aura opportunité.

Donc, sous tous les rapports, avec ou sans projet de colonisation, l'expédition de Madagascar doit se faire, et le mémoire du Conseil colonial de Bourbon est de nature à guider avantageusement le Gouvernement dans les résolutions qu'il avisera. C'est un travail inspiré par le plus pur patriotisme et fait avec tout le dévouement que les colons, français avant tout, conservent et conserveront toujours à la mère-patrie, quand même !

Puisque le *Courrier du Havre* veut qu'on prenne aujourd'hui un pied à Madagascar, et qu'on se dispose à en prendre deux et trois par la suite; puisqu'il entrevoit l'œuvre de la colonisation de l'île et de la civilisation de ses malheureuses populations, il devrait, au lieu d'exercer mal à propos son esprit moqueur, approuver l'effort que nous faisons pour rallier tout le monde, même l'opposition parlementaire, aux idées qui nous sont communes. Lequel vaut mieux, laisser les partis s'égarer et entretenir leurs divisions, ou bien les éclairer et les convier à l'accord sur des questions d'intérêt général? Lequel vaut mieux pour le pays, ou bien que le gouvernement fasse passer ses projets et les impose grâce à quelques voix de majorité, ou bien que ces projets soient acceptés par l'acclamation de tous les partis? Lequel est le plus sage et le plus honnête, ou du *Courrier du Havre* qui s'amuse à irriter l'esprit de contradiction d'une partie de la Chambre, ou de nous qui faisons voir, au nom de l'intérêt sacré du pays, le danger de la contradiction? Lequel est le plus habile, alors que, dans cette question malgache, le centre ne paraît pas très disposé à se passionner et à écraser l'opposition; alors que l'attaque contre l'expédition projetée a été commencée précisément par un ami du ministère, M. le comte d'Angeville? Nous faisons donc notre devoir en cherchant à unir tous les partis pour l'accomplissement d'un grand but; le *Courrier du Havre* ne fait rien que son métier vulgaire d'opposition contre l'opposition.

Venons à un autre point. Nous citons encore le *Courrier* :

Nous n'avons jamais entendu dire, quoiqu'on se soit bien battu les flancs pour nous le prouver, que l'Angleterre eût la moindre prétention de nous contester la souveraineté de Madagascar. Seulement des traitants anglais ont été troublés dans leurs personnes et dans leurs biens par les Houvas, se disant souverains à Madagascar, et, malheureusement, le prouvant un peu. Nous avons pensé que les Anglais auraient fort bien le droit, en pareil cas, de dire à la France : « Puisque votre pavillon ne nous protège pas à Madagascar, et qu'il n'y protège même pas vos nationaux, nous ne pouvons laisser sans vengeance une insulte que le pavillon britannique a reçue, et nous vous prévenons que nous irons, nous-mêmes, châtier les Houvas si vous n'y allez pas. »

Cette seule circonstance fait de l'expédition de Madagascar une nécessité. Très probablement l'Angleterre s'en remet à nous, et elle a raison, du soin de venger son pavillon et le nôtre; mais, en vérité, quand elle s'adjoindrait à nous, en bonne et loyale alliée; quand elle nous prêterait utilement l'appui de ses navires de guerre, sur la côte orientale d'Afrique, comme nous lui prêtons les nôtres si gracieusement et dans un but si peu utile, sur la côte occidentale, nous n'y trouverions pas un grand mal; nous ne verrions pas que la moindre fissure fût faite à nos droits sur Madagascar, contestables ou non, mais certainement pas contestés.

Les Havrais ne passent pas pour naïfs : pourquoi donc sont-ils représentés avec tant d'innocence dans la presse! Comment, [illegible] cette hypothèse, l'opinion [illegible] après d'un bonnet complaisant. Tel ne saurait être le rôle d'un journal des ports de mers. Voyez, étudiez, méditez; sachez ce qui convient à la politique maritime du pays, et puis apportez le secours de vos idées et de votre force au gouvernement, qui en a besoin. Soyez conservateurs, soyez amis enthousiastes, si bon vous semble, de M. Guizot; mais est-il interdit de conseiller ses amis? Et lorsque les lumières et l'énergie leur font défaut dans une question spéciale, lorsque les embarras de la diplomatie forcent nos ministres à détourner leurs regards de l'Océan, lorsqu'ils semblent renoncer à l'expansion maritime du pays, n'est-ce pas à vous, publicistes des ports, qu'il appartient de leur venir bienveillamment en aide, de leur donner du cœur, afin qu'ils triomphent des obstacles?

En vérité, les feuilles du littoral font un triste métier. Nous les voyons, les unes dévouées à la grande coterie parlementaire des conservateurs, les autres à la grande coterie de l'opposition; les unes chantant la chanson de M. Guizot, les autres chantant la chanson de M. Thiers, voire celle de M. Barrot. Conçoit-on sérieusement que l'influence de ces noms, également et absolument étrangers à la cause maritime, puisse être de quelque chose dans la politique de la presse des ports? On ne saurait pousser plus loin l'aveuglement!

Citoyens du littoral, n'avez-vous pas tous un même intérêt supérieur, l'accroissement des débouchés et de la navigation au long cours, soit par des traités d'union commerciale avec les nations sans marine, soit par la création de vastes colonies? D'où vient donc qu'oubliant ce motif d'un accord utile, vous vous divisez follement et vous mettez à la suite des partis de la Chambre, tous ignorants et dédaigneux des intérêts de la mer? Ne vous serait-il point facile, à vous-mêmes, de former un grand parti national, qui proclamerait la politique maritime et colonisatrice? En vous unissant, en choisissant vos députés, non plus par de fâcheuses considérations de mauvaise politique ou de mauvais égoïsme, pour des doctrines creuses ou pour des bureaux de tabac, non plus parce qu'ils sont de la queue de celui-ci ou de la queue de celui-là, bornes du centre ou bornes de la gauche, mais en raison de leurs connaissances spéciales et de leur dévouement à la politique maritime, vos intérêts auraient aisément cent représentants à la Chambre. N'eussiez-vous que cinquante députés unis par une même pensée, ignorez-vous que, dans la confusion actuelle des idées, dans l'incertitude générale des principes, cinquante voix inspirées par un même et fécond principe, seraient maîtresses de la Chambre? Or, cette politique, toute favorable à vos intérêts de clochers, de familles, aurait pour elle toutes les sympathies du pays, car elle porte en même temps en elle la puissance de la France et le bien de l'humanité.

Le parti maritime voterait des traités larges et libéraux avec le Mexique, les républiques américaines du centre, avec le Chili, Buenos-Ayres, Montevideo, le Brésil, le Maroc, Tunis, l'Égypte, la Chine, avec tous les états dont la marine est encore peu développée. Le parti maritime proposerait l'union commerciale et douanière avec la Péninsule, le Piémont, la Lombardie, la Suisse, avec toute l'Allemagne. La paix générale serait ainsi fondée sur le continent, et, grâce à sa situation, la France aurait l'approvisionnement de presque toute l'Europe centrale.

Enfin, le parti maritime proclamerait la politique colonisatrice, convierait toutes les puissances associées à la grande œuvre des conquêtes pacifiques, de la mise en culture des terres barbares.

Ainsi, activité pour nos armements et enrichissement de nos provinces maritimes, prospérité nationale, constitution de l'union continentale et par suite de la paix du monde, civilisation des ra-

[illegible] lement par cette voie. La principale industrie de Grenoble, la ganterie, a son débouché le plus considérable vers Lyon et le Nord.

Il est vrai que l'embranchement de Grenoble sur Lyon par Vienne serait plus coûteux que celui qui relierait Grenoble à la ligne de Lyon par Valence, c'est-à-dire en descendant vers le Midi; mais cette considération nous paraît d'un faible poids dans la question.

Cette direction éloignerait Grenoble de Lyon, du centre et de Paris, de 64 kilomètres; d'ailleurs, et il importe de ne pas l'oublier, l'embranchement de Grenoble étant une des parties intégrantes de la concession de la ligne de Lyon à Avignon, il ne faut pas, sous le rapport financier, considérer isolément ce tronçon; les revenus qu'il produira doivent être comptés dans l'ensemble final de l'entreprise.

Nous croyons donc que M. le ministre devrait imposer à la compagnie le tracé qui réunit Grenoble à Lyon par Vienne, en suivant la direction la plus courte. Ce tracé a obtenu les vœux et les sympathies des principales municipalités du département ainsi que les vœux des conseils généraux de l'Isère, du Rhône, des Hautes-Alpes et de la Loire.

Parmi les nombreux écrits qui ont paru sur cette question nous avons remarqué celui de la *commission d'enquête* de Grenoble, rédigé par M. Taulier, maire de la ville. Ce rapport appuie comme nous la ligne par Vienne. Nous trouvons dans ce travail, sanctionné par la commission, les paroles suivantes. Nous sommes heureux de les reproduire; elles sont une nouvelle preuve du développement des idées d'association qui animent aujourd'hui les hommes vraiment libéraux :

Les chemins de fer sont un fait providentiel qui doit favoriser un progrès immense dans l'humanité. L'humanité a commencé par la famille; elle a marché de la famille à la cité, de la cité à la province, de la province à la nation. Pourquoi n'irait-elle pas plus loin? Ce qu'il y avait d'acrimonieux et d'hostile dans l'idée de nationalité s'affaiblit chaque jour. La communion des idées s'élargit et se fortifie. Les préjugés s'affaiblissent; la séparation des langues diminue; la diversité des mœurs, des usages et des costumes semble disparaître; les lois mêmes de l'Europe tendent à s'harmoniser. La facilité des communications a singulièrement contribué à l'accomplissement de cet ordre de choses. Que sera-ce, quand les chemins de fer, rapprochant les distances les plus éloignées, verseront les uns dans les autres les nationaux et les étrangers?

Les chemins de fer marquent donc l'ère d'une civilisation en quelque sorte nouvelle.

Éboulement du Viaduc de Barentin.

On lit dans les journaux de Rouen :

« Le magnifique viaduc de Barentin, entre Rouen et le Havre, n'est plus qu'une énorme masse de décombres qui, sur une longueur de 500 mètres, forme une espèce de colline composée de briques écrasées et de matériaux de toutes sortes.

» Avant-hier vendredi, vers six heures du matin, un bruit épouvantable qui retentit jusqu'à Pavilly, à 2 kilomètres et demi de distance, réveilla les habitants de Barentin : c'étaient les vingt-huit piliers qui soutenaient les voûtes du viaduc, à 32 mètres au-dessus du sol, qui venaient de tomber successivement et presque instantanément, en se couchant les uns sur les autres. La population tout entière de Barentin se rendit aussitôt sur le lieu de l'événement; chacun devait supposer qu'un aussi grand désastre, arrivé tout près de nombreuses habitations, avait fait des victimes; mais on fut heureusement bientôt convaincu que la perte était toute matérielle, le viaduc s'étant écroulé sur lui-même. Si, dans la chute

(1) Ce morceau est extrait d'un ouvrage que publie en ce moment la *Phalange* et qui a pour titre : *Du Droit au travail et de son organisation pratique*, par M. F. CANTAGREL. On trouvera, dans notre numéro d'hier, les conditions de l'abonnement à la *Phalange*, et les principaux articles publiés dans cette Revue.

» rable à tous les besoins, propice à tous les désirs; » les hommes ne se sont rapprochés que pour se soutenir. »

Quel métier fera Diogène, « s'il faut faire quelque » chose pour vivre à Athènes? » Sera-t-il soldat comme Miltiade dont on aperçoit la statue d'or élevée dans l'*Agora*? sera-t-il ouvrier? poète comme Sophocle, artiste comme Phidias ou philosophe comme Socrate? Divers incidents habilement groupés ont bientôt détourné Diogène de toutes ces carrières (1). il voit un héros de Salamine, Cynégire, mendiant; un maçon estropié périssant faute de secours; Sophocle, interdit comme fou; Phydias en prison, Socrate condamné à boire la ciguë et insulté par la foule. Dans une société pareille, l'honnête homme ne saurait gagner sa vie. Elle n'assure de pain à personne, pas même aux bandits; les petits voleurs sont pris, pour voler en grand il faut trop d'avances. Misère et corruption, tel est le tableau qu'offre aux yeux de Diogène l'orgueilleuse capitale de l'Attique. Son âme se révolte, il refuse de ramper et de se souiller pour passer par les voies tortueuses qui conduisent aux honneurs dans une société pareille. « Je veux être un chien, s'écrie-t-il, puisque je ne peux être un homme, mais un chien sans collier et sans maître; allons, respect humain, fausse honte, préjugés, quittez-moi, laissez-moi, faites place à la licence et au cynisme : et gare à toi, Athènes, qui me métamorphoses ainsi, qui fais envier aux hommes le sort des bêtes; voilà mes mâchoires qui allongent, il me semble que mes cheveux se hérissent... Je n'ai plus de dents, j'ai des crocs, je vais aboyer et mordre, je ne suis plus Diogène l'Athénien, je m'appelle Diogène le cynique. »

Ici finit le prologue; il a été reçu par de vifs applaudissements. Chacun, selon la mesure de son expérience, sentait combien la protestation de Diogène était logique; chacun reconnaissait avec quel sentiment de la réalité l'auteur avait dû rédiger ce dialogue. Sous les verrous, comme l'artiste, comme le philosophe d'Athènes, il a pu étudier ce qu'il en coûtait d'être franc, loyal et courageux dans la meilleure des républiques..... grecques.

Au premier acte, nous assistons à un souper chez la courtisane Aspasie. Décoration splendide, statues, candélabres, amphores, convives couronnés de fleurs, esclaves couchés à leurs pieds. Aspasie est pressée par ses nombreux amants de donner dans son cœur un successeur à Périclès. Toutes les illustrations d'Athènes sont rassemblées dans sa demeure, depuis l'archonte Nicias qui gouverne la république, jusqu'à Milon de Crotone qui assomme un bœuf d'un coup de poing et qui le mange dans la journée. Laïs, présente au festin, craint qu'Aspasie, en faisant un choix, ne lui enlève Alcibiade, et, pour ajourner le moment où sa rivale se décidera, elle propose à tous les convives d'aller visiter Diogène, cet original qui vit dans un tonneau et qui dit sans ménagement la vérité à tout le monde.

Second acte. Diogène est dans son tonneau, délivré de tous les soucis; il raille les Athéniens qui lui demandent des conseils sur la prochaine élection d'un nouvel archonte. Assailli par deux époux qui se querellent, frappé à la fois par la main de la femme et par la corde à nœuds du mari, le cynique s'écrie : « Je ne me marierai pas, je resterai chien, et chien célibataire. »

Survient Aspasie avec sa brillante suite, des esclaves africains l'éventent et soutiennent au dessus de sa tête des parasols; son cortège est formé de tous ses prétendants, c'est à dire de toutes les illustrations athéniennes: Alcibiade, Nicias, Platon, Euripide, Démosthènes, Milon. Cette foule importune le cynique; sommé de dire aux illustres assistants ce qu'il pense sur leur compte, il répond à chacun d'eux par une satire sanglante. Ici l'on trouvera peut-être que l'auteur a trop rabaissé les gloires de la Grèce, qu'il a trop sacrifié ces grands hommes à son personnage principal. On dira qu'il a méconnu la riche et brillante nature d'Alcibiade, la vaste intelligence de Platon, le patriotisme de Démosthènes. Mais adresser à M. Pyat de pareilles critiques, ce serait méconnaître le but et le caractère de sa pièce : anathème porté contre la société civilisée.

Ses noms athéniens ne sont qu'un voile, un masque, un prétexte. Son Alcibiade n'est pas cet enfant né pour les grandes choses qui effrayait un charretier par son énergie et son dédain pour la mort : cet adolescent qui donnait la vie à l'Attique tout entière, dont tous les caprices occupaient Athènes et à qui il suffisait de couper la queue à son chien pour absorber l'attention de tout un peuple.

L'Alcibiade de M. Pyat n'est pas ce jeune admirateur de Socrate, ce hardi penseur qui, se mettant au dessus de la théogonie payenne, osa décapiter en une nuit toutes les statues de Mercure; cet homme qui passionnait toute la ville d'Athènes, que toutes les femmes adoraient; qui était, dans la molle et luxueuse Attique, le dieu du plaisir; qui fut, à Sparte, le modèle de la tempérance et du courage.

La vie d'un pareil homme est féconde en enseignements, il mérite bien à son tour d'être le héros d'un drame socialiste; ce drame, M. Pyat l'écrira peut-être, mais, dans *Diogène*, il ne pouvait introduire l'Alcibiade de l'antiquité sans détruire toute unité d'action, sans partager l'intérêt entre deux grandes figures.

L'Alcibiade jeté dans la foule des poursuivants d'Aspasie; l'Alcibiade ébauché parmi les bas-reliefs qui décorent la statue de Diogène, l'Alcibiade dont le rôle est joué à l'Odéon par M. Randoux, c'est purement et simplement un des types de la société civilisée, le fat improductif, le lion qui promène des Champs-Élysées au boulevart de Gand, sa canne, son lorgnon et ses gants jaunes.

Et Platon, qu'est-ce que le Platon dont M. Gibert porte à l'Odéon le manteau de philosophe et la barbe? c'est un professeur de philosophie visant à la pairie et au ministère, c'est un éclectique et rien de plus. Le Démosthènes qui a prêté ses sandales et sa chlamyde à M. Arnault n'est pas l'adversaire de Philippe, le défenseur de la nationalité athénienne, c'est le bavard important plaidant le pour et le contre, remplaçant les idées qui lui manquent par des gestes prétentieux.... quoi de plus? C'est l'avocat-député de ce temps-ci.

Si M. Pyat avait voulu peindre les véritables personnages de l'antiquité, soyez assurés qu'il aurait mis d'autres couleurs sur sa palette. Cependant il eût changé peu de chose au portrait de Démosthènes. On sait que ce grand orateur était subventionné par les Perses, qui sentaient fort bien que l'Attique une fois conquise par Philippe, le flot macédonien viendrait inonder leur empire. Les quittances données par Démosthènes aux satrapes furent trouvés pendant l'expédition d'Alexandre.

Diogène a promené sa lanterne sur le visage de tous les Athéniens qui suivaient Aspasie, et dans aucun d'eux il n'a trouvé l'homme qu'il cherche. Que pense-t-il des femmes? Aspasie a l'imprudence de solliciter un jugement du cynique sur elle-même. Diogène répond par une sanglante imprécation; il maudit les courtisanes qui vivent des sueurs du peuple, et qui, au moment où l'ouvrier souffre, où le soldat meurt lentement de ses blessures, couvrent leur front de pierreries, leurs poignets de riches bracelets, et jettent sur leurs épaules un voile qui vaut une moisson.

Aspasie a l'âme noble; éclairée subitement par les paroles de Diogène, elle détache son bandeau, ses bracelets, son voile, et les consacre à des œuvres pieuses. Diogène reste interdit; pour la première fois, il vient de se trouver en contact avec une nature exceptionnelle; la beauté, le désintéressement d'Aspasie lui font éprouver une émotion nouvelle, inconnue; le cynique est amoureux; dès lors il comprend qu'en s'isolant de la société, en se réduisant à une vie presque animale, il n'accomplit pas sa véritable destinée; la négation, la protestation ne sauraient suffire au cœur de l'homme. Il est bien de fuir les âmes basses, il est mieux de se rap-

(1) Voyez dans le numéro d'hier le texte complet de ce prologue.

...sa marche, il ne restait plus à poser que les pierres d'entablement du parapet. On achevait les derniers remblais sur lesquels devaient être mis les rails définitifs. La longueur totale du viaduc était d'environ 500 mètres; il se dirigeait, en décrivant une courbe, de l'est à l'ouest, inclinant vers le nord, s'appuyant, du côté de Rouen, sur le Mont Hubert, tout près de l'ancienne chapelle de Saint-Hellier, et se terminant, vers le Havre, à la colline qui encadre la vaste prairie qu'il traversait, à peu de distance de l'église paroissiale de Barentin.

» De cette immense construction, il reste à peine le pied des piliers, encore chacun d'eux est-il fendu. On ne sait à quoi ni à qui attribuer, quant à présent, la cause de ce désastre. L'évènement s'étant accompli sans témoins, on n'a pu se rendre compte de ce qui s'était passé que par la position des ruines. Cette position semble indiquer que la voûte qui a cédé d'abord était une des premières du côté de Rouen; les autres, privées de ce point d'appui, sont effectivement toutes tombées dans cette direction.

» La perte en matériaux et en main-d'œuvre n'est pas évaluée à moins de 1 300 000 fr.

» Depuis l'achèvement des travaux du viaduc et le dégagement des échafaudages, tous ceux qui traversaient cette vallée restaient confondus de ce qu'il y avait de réellement gigantesque dans une pareille œuvre. Mais si pour les uns la légèreté élégante de cette masse était considérée comme une sorte de triomphe de l'art, pour les autres c'était un véritable sujet d'effroi quand ils pensaient aux risques auxquels pouvait être exposé, par sa base même ou par la charge du faîte, ce monument si fragile par son aspect.

» Le résultat immédiat de cet évènement est un ajournement d'au moins un an de l'ouverture du chemin. C'est un grand malheur assurément pour la compagnie; mais si les travaux sont faits avec une solidité qui offre plus de garantie au public, on pourra répéter le vieil adage: A quelque chose malheur est bon. »

On lit dans la *Patrie*:

« Nous recevons de notre correspondant de Bruxelles la lettre suivante:

« Bruxelles, le 9 janvier 1846.

» Vous savez déjà sans doute le grand évènement qui nous préoccupe depuis deux jours. Voici de nouveau nos rapports commerciaux avec la Hollande menacés de suspension comme de 1830 à 1839. Un arrêté du 5 janvier élève de 100, 200 et même 4 et 500 0/0 le tarif des principaux objets de notre commerce avec les Pays-Bas. Cette mesure est motivée par la réserve que notre gouvernement a apportée au renouvellement relatif à l'entrée par la Meuse des cafés hollandais, dont il a élevé le droit de 9 fr. 99 c. à 11 fr. 50 c.

» Cette mesure était assez inattendue; les négociateurs hollandais n'y songeaient pas; un ordre venu d'en haut l'a provoquée. Il paraît que le roi Guillaume II, depuis le départ de M. Rochussen pour les Indes, a pris de nouveau la Belgique en une sainte horreur. On attribue surtout cette bouderie royale à la décision prise par le roi des Belges, en vertu de laquelle aucune décoration étrangère ne serait admise, au profit d'un sujet belge, si préalablement le gouvernement n'avait été consulté par la cour qui devait la décerner. Cet arrêté était visiblement dirigé contre la Hollande, qui récompensait par des décorations les services rendus à sa cause, depuis 1830 même, par des Belges notoirement désignés pour leur attachement à l'ancien ordre de choses. Quoi qu'il en soit, c'est pour la volonté expresse du roi de Hollande qu'à la suite de la hausse sur le tarif des cafés de Java en Belgique, est intervenu l'arrêté du 5 janvier, auquel, dit-on, le ministère hollandais a fait l'opposition la plus vive.

» Cet arrêté a provoqué ici, par contre, une immense répulsion. Tous alors les ministres, agissant en chevaliers fidèles et en hommes d'honneur, viendront aux cortès leur en donner connaissance, ainsi que le veut la constitution de l'État. (Très bien! très bien!) »

Chambre des Pairs.

Ordre du jour du lundi 12 janvier.

A une heure, séance publique.

Suite de la délibération sur les paragraphes du projet d'adresse en réponse au discours de la couronne.

Chambre des Députés.

Ordre du jour du lundi 12 janvier 1846.

A une heure précise séance publique.

Communication du projet d'adresse.

Demande de M. Deslongrais à fin de reprise du projet de loi relatif à la navigation intérieure.

Demande de M. Lanjuinais à fin de reprise du projet de loi relatif à la correspondance transatlantique.

Demande de M. Véjux à fin de reprise du projet de loi relatif aux chemins de fer de Mulhouse et de Besançon.

Demandes de M. Glais-Bizoin à fin de reprise du projet de loi relatif aux chemins de fer de Chartres et de Rennes, et de la proposition de M. Demesmay sur le sel.

Demande de M. Duprat à fin de reprise du projet de loi relatif au chemin de fer de Bordeaux à Cette.

Demande de M. de Lagrange à fin de reprise de la proposition de MM. Mauguin, de Lasalle et Tesnière, tendant à réprimer la falsification des vins.

Demande de M. Lafarelle, à fin de reprise de sa proposition sur l'endiguement des fleuves et rivières.

Immédiatement après la séance publique, réunion dans les bureaux. Suite de l'examen du projet de budget de l'exercice 1847.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Un arrêté du roi de Hollande, en date du 7 janvier, assimile les bâtiments qui naviguent sous pavillon russe aux navires des nations les plus favorisées.

— Un décret du gouverneur de la Martinique constitue la commission qui, en exécution de la loi de juillet dernier, est chargée des opérations du rachat et des engagements entre maîtres et esclaves.

— Dans sa séance du 7 de ce mois, le comité central d'instruction primaire de la ville de Paris, que préside de droit M. le préfet de la Seine, a complété son bureau pour l'année 1846 par la réélection de M. Périer aux fonctions de vice-président, et de M. H. Boulay de la Meurthe à celles de secrétaire.

— La cour d'assises de la Seine-Inférieure commencera, le 20 de ce mois, sa session, à la fin de laquelle sera jugé M. de Beauvallon.

— Le maire de la ville de Bayonne et ses deux adjoints ont donné leur démission à la suite d'une délibération du conseil municipal. Le préfet s'est ému de cette situation et a dû partir de Pau pour Bayonne afin de rétablir l'harmonie.

— Avant-hier soir, M. Dubois, député du Havre, traversait la place Vendôme, lorsqu'il a été renversé par une voiture lancée à toute vitesse. L'un des brancards a atteint l'honorable député avec une telle violence qu'il a été jeté à quelques pas, la tête en avant. Heureusement, à part quelques contusions, dont une assez forte au visage, M. Dubois n'a pas été grièvement blessé.

...on en trouva une d'un volume si considérable, qu'elle put servir à faire une coupe qui fut offerte à Fath Aly-Shah, prédécesseur du souverain actuel. On en voit plusieurs du même genre dans le trésor d'Ispahan.

UN CAS D'HYDROPHOBIE. — Dernièrement une femme de la commune de Gaudels (Tarn), est morte atteinte de la rage. Il y a environ cinq mois qu'elle fut mordue par un chien d'arrêt atteint d'hydrophobie. Ses plaies furent immédiatement cautérisées par un médecin appelé en toute hâte. Cette femme se croyait sauvée, lorsque le dimanche 25 décembre, au moment où elle était à vêpres, elle sentit une forte douleur à l'endroit de sa blessure. L'hydrophobie ne tarda pas à se déclarer, et malgré les soins les plus empressés, elle est morte le cinquième jour, au milieu de douleurs atroces.

SECTES AMÉRICAINES. — Voici, d'après un nouveau recensement, le chiffre des sectes entre lesquelles l'Amérique est divisée: Anabaptistes sont au nombre de 4 000 000 d'âmes; méthodistes, 3 000 000; presbytériens, 3 175 000; congrégationalistes, 1 400 000; catholiques, 1 000 000; épiscopaux, 1 000 000; universalistes, 600 000; luthériens, 540 000; réformés, 450 000; quakers, 220 000; unitaires, 180 000; dunkers, 30 000; mormonites, 18 000, shakers, 6 000; swedenborgiens, 6 000; frères moraves, 5 000.

UN DES QUATORZE DU DÉSASTRE DE SIDI-BRAHIM. — *L'Écho d'Oran* annonce la mort du caporal Signer, du 8e bataillon des chasseurs d'Orléans, un des quatorze braves échappés au désastre de Sidi-Brahim. Transporté à l'hôpital d'Oran, blessé, puis malade à force de souffrances et de privations, Signer a succombé, malgré les soins empressés dont il était l'objet constant. Quelques jours avant de mourir, il avait appris sa nomination de chevalier de la Légion-d'Honneur, et, se sentant près de sa fin, il avait demandé que sa croix fût attachée au-dessus de son chevet, à côté de son numéro d'hôpital. Il a été conduit à sa dernière demeure avec tous les honneurs dus à son rang de chevalier de la Légion-d'Honneur.

JEUX CLANDESTINS. — Depuis quelque temps, une partie de lansquenet avait été établie au café du théâtre de la Porte-Saint-Martin, dans l'arrière-salle élevée de quelques marches au dessus de celle qui ouvre sur le boulevart. La *Gazette des Tribunaux* annonce qu'hier soir, au moment où le jeu était le plus animé, le commissaire de police, M. Coisnat, assisté de M. Hébert, officier de paix, spécialement chargé de la répression des jeux clandestins ou prohibés, a procédé à la saisie des enjeux et du mobilier, et il a en outre dressé procès-verbal du flagrant délit.

UN DÉSISTEMENT. — Nos lecteurs se rappellent probablement l'histoire singulière de cette trop sensible épouse d'un médecin qui, s'étant éprise subitement d'un simple compagnon maçon, lui jeta le mouchoir avec si peu de prudence qu'elle fut surprise et arrêtée avec son complice en flagrant délit.

Aujourd'hui nous apprenons que M. le docteur X..., sur la plainte duquel, dit la *Gazette des Tribunaux*, avait eu lieu l'arrestation, a donné son désistement, et que les deux coupables ont été mis en liberté. L'intention du docteur ayant seulement été d'obtenir une séparation de corps, la constatation du flagrant délit lui suffisait, et ce sera devant le tribunal civil que cette affaire aura son dénoûment.

ENLÈVEMENT..... D'UNE MONTRE. — Un commerçant de Rouen, M. L..., se trouvait, il y a quelques jours, au Théâtre des Arts, à une représentation où la foule était grande; M. L... avait dû, faute d'autre place, se tenir toute la soirée debout, dans la loge du fond des premières. Quand le spectacle fut fini, il s'aperçut qu'on lui avait pris sa montre, bijou d'un grand prix; aussitôt le commissaire de service au théâtre fut prévenu; par malheur, toute recherche était devenue impossible en ce moment, où déjà le public nombreux qui avait garni la salle était presque entièrement parti. On crut donc à la perte de l'objet enlevé; mais,

---

prêcher des âmes élevées, de s'en faire aimer. Diogène veut être quelque chose. Il a résolu de gagner le cœur d'Aspasie. Les mouvements qui l'agitent nous font connaître quel puissant ressort l'amour peut donner aux ambitions légitimes, à tous les instincts sociaux. Pour être distingué d'Aspasie, Diogène veut devenir archonte. Rendre un peuple heureux, n'est-ce pas le meilleur moyen de la mériter?

« Citoyens! s'écrie le Cynique, vous m'avez demandé tout-à-l'heure qui vous deviez élire archonte? Votez pour moi! votez pour moi! »

Troisième acte. — Nous sommes chez Aspasie; elle aussi, elle n'a pu rencontrer la seule âme qui fût digne de la sienne sans ressentir une atteinte profonde; Aspasie aime Diogène et l'attend avec impatience, elle lui écrit de venir dans sa demeure. — L'acte est rempli par la rivalité du jeune Alcibiade et de son père Clinias, qui prétendent tous deux au choix d'Aspasie. Le vieux et riche Clinias, irrité des prodigalités de son fils, qui se ruine pour des courtisanes, arrive furieux chez Aspasie à laquelle il prépare des invectives et des menaces; mais bientôt il cède lui-même au pouvoir de la beauté, comme les vieillards de Troie qui regardaient Hélène, et c'est aux genoux de la courtisane qu'Alcibiade surprend son père.

Cette scène a été blâmée: nous la jugeons excellente. La fausse pudeur, le moralisme ou plutôt l'hypocrisie, devraient avoir fait leur temps; il est bon d'enseigner aux prêcheurs que chacun, en reprenant les mœurs d'autrui, est intéressé à montrer de l'indulgence, et qu'il se passe assez de scandales dans notre société pour que son devoir soit d'écouter l'oreille basse quand on lui dit qu'elle n'a pas organisé les relations d'amour avec raison et prévoyance.

Quatrième acte. — Nous sommes encore une fois dans l'Agora. On va nommer l'archonte. Diogène est sur les rangs, il n'a pas encore perdu toutes les honorables illusions qu'il apportait dans Athènes; il croit que pour réunir tous les suffrages, il lui suffira de prouver qu'il aime le bien public et que sa tête est remplie d'idées fécondes. — Survient un représentant des prolétaires: — « Diogène, tu auras toutes nos voix, si tu les paies. — Comment payer! Vous auriez l'infamie de vendre vos votes? — Notre vote est bien à nous, nous ne l'avons pas volé, pourquoi ne le vendrions-nous pas? — Ne vous suffit-il pas d'avoir un archonte qui vous gouverne avec justice? — Nullement, tu nous paieras, et tu égaleras nos droits à ceux de la bourgeoisie.

Arrive le représentant des bourgeois. « Diogène, tu veux être archonte? mais pour obtenir les suffrages du peuple, il te faut de l'argent, je t'en apporte. Tu me le rendras avec les intérêts quand tu disposeras des finances publiques. A ce service, je mettrai quelques conditions: tu me donneras la fourniture de l'armée de Sicile et tu égaleras les privilèges de la bourgeoisie à ceux de la noblesse. »

Le représentant de la noblesse paraît à son tour, et impose à Diogène ses conditions. Comme les autres il vend les voix dont il dispose; il exige qu'une barrière infranchissable sépare à jamais sa caste de la bourgeoisie et de la classe laborieuse. Révolté de tous ces marchés, Diogène abdique sa candidature et regrette vivement d'avoir sollicité quelque chose d'une société aussi corrompue. La foule nomme un autre député... nous nous trompons; un autre archonte, et le cynique est livré à tous les brocards. « Diogène, disent les soldats, nous te nommerons à condition que tu feras la guerre. — Diogène, répondent les artistes, tu auras nos voix, si tu promets de faire la paix. »

A ce moment où après sa tentative de réconciliation avec les hommes, Diogène se trouve plus isolé que jamais, la femme le sauve du désespoir. Aspasie vient à lui, et lui déclare son amour. Elle a su le comprendre, elle sait qu'il est incapable de se souiller en se mêlant à toutes les turpitudes de l'Attique; elle sait que dans sa solitude et sa misère, il est au-dessus de tous les archontes; il est le premier homme d'Athènes, parce qu'il a voulu en être le dernier.

L'expression des sentiments d'Aspasie est pleine de passion, de grandeur et de poésie. Mlle Fitzjames, assez belle pour son rôle, mais un peu froide et déclamatoire jusque-là, s'est noblement relevée à cet instant de la pièce.

La fin du quatrième acte est un peu traînante et subirait quelques retranchements avec avantage; il s'y noue une intrigue dénuée de vraisemblance. Alcibiade, se voyant préféré par Diogène, est résolu à tirer vengeance d'Aspasie. Il met dans ses intérêts un ancien voleur devenu avocat, nommé Hyperbolès. Ce misérable accusera publiquement Aspasie d'avoir violé un vœu de chasteté fait à Diane. La peine du sacrilège, c'est la mort.

C'est peut-être abuser du nom d'Alcibiade que de lui attribuer une pareille machination. Au cinquième acte, Aspasie paraît devant les juges; on la croit coupable; Diogène lui-même partage à regret l'opinion commune; mais enfin tout se dévoile: dans l'accusateur Hyperbolès, Aspasie sait démasquer un voleur, l'innocence de la courtisane est proclamée, et Diogène, un peu réconcilié avec la vie, espère qu'il finira par trouver un homme.

La construction de cette pièce n'est pas tout-à-fait irréprochable. On admet difficilement que Diogène persiste à croire Aspasie coupable, après avoir eu avec elle-même un long entretien: une femme fût-elle vraiment coupable, se disculpe aisément quand elle est aimée. Peut-être aussi l'auteur n'a-t-il pas assez clairement indiqué que l'amour soudain de Diogène pour Aspasie est éveillé par les grandes qualités morales de la courtisane encore plus que par sa beauté matérielle. On trouve çà et là, dans le dialogue, quelques [illegible] qui disparaîtraient aisément. Nous ne croyons pas qu'il y ait un intérêt sérieux à réunir dans les cinq actes du drame tous les mots historiques de Diogène, à lui faire dire devant Alcibiade ce qu'il a dit devant Alexandre: « Retire-toi de mon soleil! » et à prêter au jeune Athénien la réplique bien connue du roi de Macédoine. Pour mêler à la critique sociale une réalité historique, il suffisait de bien comprendre le caractère de Diogène et de le reproduire dans sa vérité générale.

Depuis la première représentation, l'œuvre de M. Pyat s'est perfectionnée; l'auteur a fait disparaître quelques mots hasardés. M. Bocage, qui jouait le cynisme avec une grande énergie, mais qui ne se transfigurait pas assez complètement à partir du moment où Diogène est métamorphosé par l'amour, a introduit dans son jeu ce contraste nécessaire.

Ce qui domine, ce qui doit absorber toutes les critiques de détail, c'est que *Diogène* est une pièce remplie de vie, de chaleur, constamment inspirée par les sentiments les plus généreux. Une idée résume la pièce, et cette idée a de la grandeur: c'est que dans les sociétés perverties, construites au rebours des lois naturelles, les nobles cœurs, condamnés par tous les préjugés, se trouvent dans les conditions les plus méprisées du vulgaire. C'est dans les cœurs d'un cynique et d'une courtisane que l'honneur d'Athènes s'est réfugié tout entier. Cette conception pose honorablement le nom de M. Pyat parmi celui des hommes dévoués à l'amélioration sociale. Le succès de Diogène doit être pour l'art théâtral le commencement d'une ère nouvelle; cette œuvre est la première pierre du théâtre socialiste. Dans le Quartier latin, aux applaudissements de la jeunesse des Écoles, M. Pyat a posé le pied dans une carrière où de nombreux artistes, jeunes et inconnus pour la plupart, ne manqueront pas de le suivre. Enfin les vieux retranchements de notre société vermoulue sont battus en brèche de toutes parts, et chaque jour se préparent les bases de l'édifice harmonieux qui doit ouvrir les portes aux générations avides de lumière, de justice et de bonheur.

VICTOR HENNEQUIN.

ces sortes de voitures publiques pour leur passage sur les ponts qui font partie de la concession. Cette taxe devait même être portée à 25 centimes pour celles de ces voitures attelées de deux chevaux. Une protestation par huissier, formée entre les mains du receveur du pont d'Austerlitz, a donné lieu, de la part de la compagnie, à une requête au préfet de la Seine ayant pour objet d'assimiler, pour la taxe à payer sur les ponts, les voitures dites citadines aux voitures dites demi-fortunes.

Le projet d'ordonnance soumis aux délibérations du Conseil d'Etat règlera la taxe qui fait l'objet des prétentions de la compagnie et des réclamations des entreprises de voitures.

FUNESTE BRAVADE. — Un déplorable accident vient d'arriver à Rouen. Un jeune homme de dix-huit ans, nommé Charles, employé du chemin de fer, et qui, il y a quelques mois, était marinier, se promenait sur la Seine, tout près du pont de fil de fer, dans sa petite chaloupe, qu'il devait conduire à Esuplet.

Vainement plusieurs personnes, s'apercevant qu'il courait imprudemment au-devant d'un danger certain en faisant dans cette frêle embarcation des manœuvres que l'état de la Seine, en cet endroit surtout, ne devait pas permettre, l'engagèrent-elles à se rendre tranquillement à sa destination; il n'en voulut rien faire.

Pendant plus de deux heures, ce malheureux courut des bordées, affrontant les courants du fleuve et faisant tellement balancer sa nacelle. Mais tout à-coup l'équilibre lui manqua, et il tomba dans l'eau; il put cependant ressaisir le bord de sa barque et y remonter.

Par malheur, dit le *Journal de Rouen*, il ne fut pas plus prudent : ce premier accident semblait, au contraire, l'avoir exalté, et bientôt la barque elle-même se renversait sens dessus dessous, précipitant le jeune homme au fond de la rivière.

Un fort courant emporta, aussitôt qu'il reparut, le pauvre Charles, devant lequel roulait sa chétive embarcation, qui fut arrêtée à la porte Saint-Eloi, au moment où elle allait s'engloutir.

Quant au malheureux naufragé, personne ne se présenta assez à temps pour aller à son secours, et lorsqu'un plongeur arriva, entraîné sans doute fort loin, le corps n'a pas encore été retrouvé.

L'OCCASION EXCITE LES LARRONS. — Dernièrement une scène assez étrange a eu lieu à l'audience de la 4e chambre à Paris. Une affaire se plaidait : M. Boulu-Benard, entrepreneur, l'une des parties, était assis à la barre. Me Gœtschy, l'avocat de la partie adverse, reprochait à M. Boulu-Benard de ne pas payer des travaux, en alléguant qu'il y avait eu de sa part mauvaise volonté et peut-être impuissance. A ces paroles M. Boulu-Benard s'est levé avec vivacité, et dépassant la barre, s'est approché jusqu'auprès du bureau de M. le président. Là, tirant de sa poche son portefeuille, il étala vingt à trente billets de banque en s'écriant : De l'argent ! en voilà, je suis prêt à payer. M. le président eut quelque peine à lui faire comprendre que ces offres n'étaient pas régulières. M. Boulu-Benard, après insistance, sentit qu'il ferait mieux de se retirer de l'audience, et il se mit à descendre l'escalier de la 4e chambre.

Mais l'aspect des billets de banque alluma, à ce qu'il paraît, la convoitise de quelques-uns de ces messieurs en blouse qui hantent les tribunaux. Au moment où M. Boulu-Benard descendait l'escalier, il fut accosté par trois ou quatre d'entre eux qui lui offrirent d'abord de lui montrer le chemin et qui finirent par le serrer de fort près. M. Boulu-Benard était assez embarrassé de se soustraire à leurs étreintes, et il commençait à trembler pour son portefeuille, lorsque heureusement Me Gœtschy, qui sortait de l'audience après avoir plaidé, le voyant dans cette périlleuse conjoncture, accourut à son aide et le dégagea des empressements de ses interlocuteurs. On le voit, à quelque chose un avocat est bon, fût-ce l'avocat de la partie adverse.

LES FILLES DU PEUPLE. — Une affaire scandaleuse, analogue à celle connue à Paris sous le nom d'Affaire de la tour de Nesle, vient de jeter le trouble dans Gisors. Quelques jeunes gens plus ou moins aisés avaient organisé dans la maison de l'un d'eux des orgies, où ils attiraient de pauvres filles d'ouvriers. La justice en est saisie.

UN AMOUR MALHEUREUX. — Le sieur B..., âgé d'une quarantaine d'années, avait fait des propositions de mariage à une jeune ouvrière qui les avait constamment repoussées; la différence d'âge qui existait entre eux était le seul motif qui l'empêchât d'agréer sa demande. Lorsque le sieur B. connut la raison qui s'opposait à son bonheur, il fut comme atterré; dès ce moment, il ne fit que répéter que la vie lui était à charge, et qu'il voudrait en être délivré; ses amis cherchèrent en vain à lui faire oublier sa folle passion et à le ramener à de meilleurs sentiments. Avant-hier soir, il fit monter dans sa chambre qu'il occupait seul dans la rue du Four, une certaine quantité de charbon de bois; il calfeutra les issues, puis alluma ce charbon et se coucha. Le lendemain matin, les voisins ne le voyant pas sortir, firent ouvrir sa porte; mais l'infortuné avait déjà cessé de vivre depuis plusieurs heures.

O'CONNELL DANS SA VIE PRIVÉE. — Sous ce titre, un journal anglais publie les détails suivants sur les habitudes du célèbre orateur irlandais : « L'occupation favorite du libérateur consiste à lire les dépêches et journaux qui lui sont apportées chaque matin pendant son déjeuner. La toque verte en tête, il décachète avec complaisance sa volumineuse correspondance; les lettres lues, il parcourt d'abord les feuilles irlandaises, puis les journaux anglais et français, qu'il reçoit presque tous. La mémoire et la sagacité d'O'Connell, sont telles, que lorsqu'il doit se rendre en tournée vers quelque point de l'Irlande, il peut préciser au juste le nombre de personnes qui assisteront au meeting. Son activité est prodigieuse : il se lève de très bonne heure; il n'est pas rare de le rencontrer déjà sorti à 6 heures du matin, en octobre. La vie d'O'Connell à Darrynane-Abbey est celle d'un chef d'ancien clan. Il est grand chasseur, et la plupart des détails de son existence intime rappellent les esquisses de sir Walter Scott. »

FUNESTE EFFET D'UN ABUS DE LIQUEUR. — Dernièrement, un événement déplorable a porté la désolation dans une famille de Saint-Esprit. La *Sentinelle des Pyrénées* le raconte ainsi : « Dominica Sansineua et Dominica Echabé, sa nièce, habitant toutes deux la ville de Saint-Esprit, allèrent faire une visite dans une maison d'Augiet. Quelques heures après, elles mouraient l'une et l'autre en proie à d'horribles douleurs. L'autorité judiciaire, prévenue de ce funeste évènement, s'est hâ-

ger et sir Th. Wilde, consistent principalement dans les priviléges de la couronne, à laquelle appartient la ferme. La reine n'a pas donné la ferme à bail à son royal époux, elle lui en a abandonné la jouissance sans stipulation de prix. Avant de prétendre au paiement de la taxe réclamée, la paroisse doit prouver que le prince réalise sur l'occupation de la ferme des bénéfices certains.

» M. Anson a d'ailleurs refusé aux représentants de la paroisse une copie de la consultation. Il a répondu que si, de son côté, la paroisse avait obtenu une consultation, on pourrait faire une échange de communication; mais que, dans l'état des choses, il croyait devoir conserver par devers lui cette pièce intéressante pour le débat.

» Une réunion spéciale a été convoquée par la paroisse à l'effet d'aviser à un parti définitif. Depuis plusieurs mois, des propriétaires refusent le paiement de la taxe, par le motif que le prince en est affranchi à tort. Le procès ne peut donc manquer de faire éclat. »

MISÈRE ANGLAISE, — WORKHOUSES. — Cinq malheureux sont amenés devant le magistrat de Wandsworth, prévenus d'avoir refusé de travailler dans le Workhouse (maison de travail).

Ils avaient été recueillis la veille, exténués de faim et de misère. On leur avait donné à souper, puis un lit, et le lendemain, après le déjeuner, on avait voulu les faire travailler à un moulin. Pendant une heure, ils avaient travaillé; puis ils avaient refusé de continuer, disant qu'une heure de fatigue payait suffisamment le pain et le fromage qu'ils avaient reçus.

Cette résistance est fréquente dans les workhouses, et, il faut bien le dire, le régime des prisons est préférable à celui de ces asiles de la misère.

Le magistrat, M. Paynter, a pris occasion de réclamer contre la condition des malheureux renfermés dans ces maisons. Il ne faudrait pas, a-t-il dit, que la misère fût plus durement traitée que le crime. D'un autre côté, la taxe qui subvient à l'entretien des workhouses est déjà bien lourde : le remède au mal est difficile, mais la moralité publique commande au moins de le chercher.

Les cinq prévenus ont été condamnés à quatorze jours de prison.

Nous recommandons aux personnes qui ont l'intention d'aller en Algérie, le cours d'Arabe vulgaire professé par M. Hadamar, dans l'établissement Robertson, rue Richelieu, 47 bis. Après trois ou quatre mois de leçons, les élèves de M. Adamar acquièrent une connaissance suffisante de l'écriture, de la grammaire et de la langue parlée pour établir des rapports faciles avec les Arabes : nous avons constaté nous-même ce résultat en suivant le cours du jeune professeur, et nous pouvons affirmer que le progrès rapide des élèves est une conséquence naturelle de l'excellente méthode du maître. E. L.

VARIÉTÉS.

Turin. — Ses Etablissements charitables et ses Chauffoirs publics.

Lorsque l'on descend en Italie par la route admirablement tracée à travers les Alpes cottiennes, il se déroule aux yeux du spectateur une plaine magnifique, du milieu de laquelle on voit s'élever la capitale du Piémont, charmante ville de 120 000 âmes, pittoresquement entourée de collines, où mille maisons de plaisance blanchissent au loin parmi les arbres et les fleurs.

La gloire de ce pays dans les armes est connue depuis longtemps; mais ce n'est que du commencement de ce siècle qu'il semble prendre une part active au mouvement social qui agite l'Europe de nos jours. L'Académie des sciences, celle des beaux-arts, la Société royale d'agriculture, qui compte des membres dans toutes les parties du Piémont, et surtout la nouvelle génération qui malgré de sérieuses entraves suit en silence, mais avec ardeur, l'impulsion donnée par la France, nous font croire que le jour n'est pas éloigné, où il sera donné au Piémont d'agir puissamment sur le sort futur de l'Italie.

Le sol du Piémont est fertile; l'agriculture, l'industrie, le commerce assez florissant, et, ce qui est bien remarquable dans un pays éminemment aristocratique, la propriété est assez divisée pour que l'on ne trouve pas de grandes richesses à côté de grandes misères.

Les établissements charitables sont très nombreux à Turin, et parmi ceux-ci nous devons citer comme un exemple frappant de la force de volonté et de l'ardent amour du bien, celui fondé par l'abbé Ottolenghi, qui seul, sans ressources personnelles, est parvenu à loger et à nourrir plus de quinze cents personnes par jour. Cet homme, illustre par l'œuvre colossale qu'il accomplissait, eut l'honneur de recevoir le grand prix cosmopolite de 40 000 francs que la Société philanthropique de Londres décerne dans des occasions aussi solennelles. Depuis la mort d'Ottolenghi, M. l'abbé Anglesio continue l'œuvre de son prédécesseur.

Les salles d'asile (*asili infantili*) sont nombreuses à Turin; elles sont journellement visitées, comme dans d'autres villes d'Italie, par des dames de la plus haute société qui se font les institutrices des enfants du peuple.

Mais parmi ces établissements nous devons particulièrement appeler l'attention sur les chauffoirs publics (*publici scaldaloj*), car ces établissements n'ont pas d'analogue chez nous. Les premiers ont été fondés l'année dernière par un groupe de généreux citoyens, à la tête desquels nous devons placer M. L. Valerio, rédacteur en chef des *Lectures de famille*, journal consacré à l'éducation populaire.

Comme à Paris, le froid fut, l'hiver dernier, très rigoureux à Turin.

Dans les premiers jours de décembre 1844, nous écrivions les lignes suivantes en faisant un appel à M. l'archevêque de Paris et à la famille royale;

« Nous venons de parcourir les quartiers pauvres de Paris; nous

et approprièrent gratuitement les salles. Une commission fut nommée, composée de M. le chevalier Mathieu Bonafous, comte L. Sauli, M. Sineo, avocat, et L. Valerio, pour faire des recherches statistiques relatives aux familles les plus nécessiteuses. En un mot, toute la ville de Turin participa à l'établissement des chauffoirs publics avec un zèle et une activité dignes des plus grands éloges.

Le rapport imprimé dernièrement à Turin, auquel nous empruntons ces renseignements, donne des détails très circonstanciés sur l'un de ces chauffoirs. Les voici : « Il a été ouvert le 13 décembre 1844, à six heures du matin; le thermomètre de Réaumur marquait cinq degrés au dessous de zéro. Ce local, offert gratuitement par son propriétaire, M. Artusio, contenait 600 personnes; il était percé de neuf grandes fenêtres et de deux portes. Un très grand poêle en fer avec un tuyau qui traversait toute la pièce, chauffait cette salle. La chaleur fut réglée à 10° Réaumur. Des bancs furent placés sur un double rang le long des quatre murs de la salle. »

Nous ne pouvons nous dispenser de traduire le passage suivant du rapport du secrétaire de cette institution, M. L. Valerio :

« Le jour de l'ouverture du chauffoir, le nombre des personnes » accourues ne fut que de 120. Nous eûmes occasion d'observer » qu'elles se présentaient avec crainte, elles regardaient autour » d'elles d'un air soupçonneux. Nous nous expliquions facilement » les craintes et les soupçons de ces braves gens, parce qu'on avait » déjà fait courir le bruit que la Ville voulait se servir de ce moyen » pour connaître les pauvres et les faire renfermer dans le dépôt » de mendicité (*Ricovero di mendicità*); peut-être aussi que l'état » d'abjection dans lequel se trouvent les pauvres les rend méfiants et les fait douter de tout. Il est consolant de le dire, ces » bonnes gens furent de suite à leur aise après les premières paroles sympathiques qui leur furent adressées : après leur avoir » expliqué le but de l'institution, ils éclatèrent en remerciements » et en bénédictions de toute sorte. Dans leur langage simple et » naïf à la fois, ils disaient : *Oh questa l'hanno stu diata veramente bella* »

Depuis lors l'affluence fut considérable. Les femmes apportaient leur ouvrage pour y travailler; des tailleurs, des cordonniers vinrent aussi s'y installer; une partie de la salle fut livrée aux enfants.

Pour maintenir l'ordre, le directeur de l'établissement choisissait quelques personnes parmi les hommes, les femmes et les enfants du chauffoir : « Un enfant, dit M. le rapporteur, remplis» sait cette besogne dans le groupe de ses petits compagnons, » aussi bien que faisaient entre elles les grandes personnes. C'est » ainsi que nous profitons de l'amour-propre et des bons senti» ments de chacun pour remplir ces fonctions. Et nous devons » nous empresser de le dire, jamais il n'arriva aucun désordre, et » nous vîmes toujours que ces pauvres gens donnaient des preu» ves de leur reconnaissance et de leur docilité. »

Deux jours après l'ouverture du chauffoir on distribua des soupes : « Les haricots et les autres légumes d'une digestion difficile » furent écartés. Nous choisîmes le riz et les pâtes mélangées avec » des raves et des pommes de terre. »

« Ces distributions de vivres furent surtout très profitables aux » enfants; après avoir pris une bonne nourriture, ils retrouvaient » leur gaîté mutuelle et gambadaient dans le chauffoir. Ils eus» sent été privés des joies de leur âge si la charité publique n'était » pas venue à leur secours. »

Le chauffoir ne fut fermé que le 1er mars suivant.

On le voit, l'institution des chauffoirs publics est appelée à rendre de grands services aux femmes et aux enfants. Nous sommes entrés dans quelques détails sur ceux de Turin pour faire connaître aux personnes de Paris et des provinces qui s'occupent avec sollicitude du sort des classes pauvres, que ces établissements existent déjà. L'exemple de Turin sera imité, et nous espérons pouvoir bientôt enregistrer dans nos colonnes l'existence de ces institutions, soit à Paris, soit dans les départements.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. Ch. D — Nous désirons causer avec vous. Si vous êtes à Paris, venez le mercredi soir; sinon, envoyez votre adresse.

M. M. à Decize. — Reçu. Merci à vous et à vos .. à nos amis. Vous êtes inscrits, dans l'ordre de la liste, du no 161 au no 169. Bravo, Decize !... Nous tenons note de vos bons avis.

M. P. à Moulins. Mais, ami, vous avez presque tous ces renseignements 1o dans le projet financier envoyé en 1843; 2o dans les deux comptes-rendus des assemblées générales; 3o dans la pièce du 21 mai. Du reste, nous allons vous écrire.

M. S. à Toulon. — Reçu. Nous vous serrons la main.

Bourse. — Revue de la semaine.

Les besoins de la liquidation paraissent avoir un peu forcé en hausse le cours des rentes, et depuis huit jours les fonds publics ont plutôt fléchi, et les affaires ont beaucoup diminué. Les chemins de fer ont tous baissé, à l'exception de la ligne de Dieppe à Fécamp, qui offre une légère reprise.

Hier le chemin du Havre a éprouvé une baisse considérable par suite du dommage causé par l'éboulement d'un tunnel dont la reconstruction sera coûteuse et doit nécessairement reculer de quelques mois l'ouverture de ce chemin. Les actions de la Banque ont monté de 50 francs.

Aujourd'hui dimanche il ne s'est rien fait en 3 p. 0/0, les fonds anglais arrivaient comme la veille, cotés à 95 1/4.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 janvier.

7 **OPÉRA.** — L'Etoile de Séville.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — La Famille Poisson. La Ciguë. Pourceaugnac.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Dame blanche. Déserteur.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Ricochets. Diogène.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — V'là c'qui vient de paraître. Riche. Robinson.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] rées étaient habitués depuis trois siècles à la protection de la France, et il s'était plaint qu'aujourd'hui cette protection leur fit défaut, et les livrât à la haine des Druses, au prosélytisme protestant des missionnaires anglais et aux séductions à la fois politiques et religieuses de la Russie.

M. Guizot est monté aujourd'hui à la tribune pour répondre à M. de Montalembert. Il est superflu de parler du mérite littéraire de son discours ; tout a été dit depuis long-temps sur la simplicité d'expression, sur l'élévation des vues, sur l'ordre des développements qui caractérisent le talent de M. Guizot. Allons droit à sa pensée.

M. Guizot constate d'abord le devoir qui lui est imposé d'une grande réserve au sujet d'une négociation qui est encore pendante ; et il explique, par le sentiment de ce devoir, la non-communication de pièces diplomatiques aux commissions de l'adresse. Sur ce point, son système nous paraît pleinement rationnel. Nous ne comprenons pas que les chambres ou les journaux prétendent à la communication de pièces confidentielles de leur nature, au risque de faire échouer des négociations. Mais la compensation de cette légitime réserve doit se trouver dans un exposé complet des principes de la politique suivie. Sur ce point, M. le ministre des affaires étrangères a laissé de regrettables lacunes. Il a distingué dans les évènements de la Syrie les faits qui intéressaient particulièrement la France, et ceux d'un ordre plus général, relatifs à l'organisation de la Syrie. Sur les premiers, il a pu déclarer la France désintéressée par les satisfactions reçues du gouvernement turc pour tous les outrages particuliers où l'honneur de notre patrie avait été méconnu. Mais, quant au système administratif de la Syrie, il s'est borné à dire que les puissances européennes, après avoir essayé, en 1842, d'une transaction qui soumettait la Syrie au gouvernement turc, étaient aujourd'hui, grâce surtout au concours de M. le prince de Metternich, bien décidées à revenir au système qui n'avait cessé d'être celui de la politique européenne depuis 1815, le gouvernement de la Syrie par un prince unique, indigène, chrétien, tel que l'émir Beschir, qui avait régné pendant quarante ans. Le but actuel des nouvelles négociations était de confier à un descendant de cet émir, cette autorité suprême, sous la haute direction de la Porte, ou plutôt des puissances européennes.

Nous regrettons cette distinction des évènements de la Syrie en deux catégories, qui seraient pour la France d'un intérêt inégal. Elle serait juste pour toute autre nation et relativement à tout autre pays ; en cas d'oppression, l'humanité seule constituerait le droit à l'intervention, droit sacré sans doute, droit puissant, mais renfermé dans le cercle de ce qu'on pourrait appeler la charité nationale. Il n'en est pas de même en Syrie. Ce pays est, depuis François Ier, confié, par divers traités, à notre protection immédiate ; nous avons acquis le droit, et par conséquent accepté le devoir, de nous mêler à ses affaires dans l'intérêt des chrétiens du Liban, persécutés par leurs ennemis politiques et religieux. Ce droit, ce devoir sont devenus dans l'Orient une tradition universelle, continuée de règne en règne, admise en principe et presque toujours respectée en fait par les indigènes comme par les autres puissances européennes. Nous sommes donc liés par des engage- [illegible]

[illegible] tir la durée des réformes et leur convenance avec la situation générale des affaires. Mais, en s'unissant ainsi à d'autres pour mieux atteindre son but, la France ne doit pas oublier qu'à elle appartient, par droit traditionnel, l'initiative et la direction ; et ce n'est pas sans regret que nous avons entendu signaler le ralliement de M. de Metternich aux vues de notre diplomatie, comme une garantie puissante de leur prochaine application.

Le ministre a esquivé, par d'habiles détours, les difficultés nées de la propagande protestante et gréco-russe. Le terrain était brûlant, et peut-être faut-il se résigner à de pareilles réserves dans les débats de la tribune. Mais ce silence obligé prouve qu'en Orient les grandes puissances n'abandonnent aucune de leurs manœuvres d'Europe ; l'Angleterre y répand avec une égale profusion ses bible et ses tissus ; la Russie y poursuit ses plans de conquête politique et religieuse ; de sorte que la haute et généreuse impartialité de la France doit lutter autant contre ses rivales d'Europe que contre l'indolence ou le mauvais vouloir de la Turquie, et avec des armes d'autant plus inégales qu'elle n'est plus elle même animée par les grandes passions religieuses et politiques.

Il eût été digne de M. Guizot de les réveiller, en reliant ses desseins actuels sur l'Orient aux grandes traditions de l'ancienne monarchie, et si la foi catholique n'a plus le pouvoir de susciter l'enthousiasme national, ne peut-on y suppléer par les sentiments nouveaux de l'unité du monde et de la mission assignée à la France d'organiser la paix universelle ?

Ces sentiments, c'est encore la religion à une haute puissance. La politique du gouvernement français, ainsi liée au passé et à l'avenir de la patrie, donnerait à la question de Syrie une popularité qu'elle n'a pas, et cette popularité appuierait les communications diplomatiques de M. Guizot d'une influence qui n'est pas à dédaigner, comme le prouve l'affaire du droit de visite.

Appelé par M. Pelet de la Lozère sur un autre terrain, M. Guizot a dû exposer la conduite du ministère dans l'affaire du Texas, et répondre aux plaintes du président des Etats-Unis contre le gouvernement français. Si l'état de morcellement et d'insolidarité des nations devait éternellement durer, nous serions disposés à admettre avec le ministre qu'il importait à la France de pouvoir se réserver contre les exigences ou les hostilités possibles des Etats-Unis, la concurrence commerciale et maritime d'un état rival, tel que le Texas ; — qu'il faut prévenir l'absorption de la race espagnole par la race anglo-américaine, au moyen de l'interposition d'un état neutre entre le Mexique et l'Union ; — maintenir la multiplicité des Etats indépendants, afin de les contrebalancer l'un par l'autre et se préserver soi-même contre les dangers d'une extension indéfinie de toute autre puissance ; mais aucun de ces dangers ne menace le présent : nos relations maritimes et commerciales avec le Texas sont à peu près nulles, la race espagnole se combine par une annexion volontaire avec la race anglo-saxonne et n'est pas dévorée par cette dernière, la puissance de l'Union est loin, quelque considérable qu'elle soit, d'atteindre des proportions alarmantes pour l'Europe. Le présent n'est donc pas en cause, mais bien l'avenir. Or, l'avenir doit se calculer sur d'autres pré- [illegible]

[illegible] pose comme le futur rival de l'Angleterre sur les mers.

Une vue de M. Guizot, qui mérite une approbation plus complète, c'est sa réserve contre la prétention de M. Polk à interdire aux puissances européennes toute intervention dans les affaires de l'Amérique du Nord. Dans l'état actuel de la diplomatie, cette prétention n'est juste que pour le territoire de l'Union ; elle ne peut l'être pour le Mexique, pour le Canada, pour l'Amérique russe, qui sont liés à l'Europe par des traités ou même les liens plus intimes de la souveraineté. Au point de vue supérieur du droit absolu, elle est plus déplacée encore : c'est un principe d'égoïsme indigne d'une grande nation, qui doit comprendre que les relations sont aujourd'hui trop intimes entre tous les peuples pour qu'un seul puisse marcher dans l'isolement. Plus grand il sera, plus nombreux seront ses rapports, plus impérieuse sera la nécessité de l'accord. Aussi pensons-nous que ces paroles du message sont une expression exagérée de la politique sérieuse de l'Union.

Tout l'intérêt de la séance a été dans les discours de M. Guizot. M. de Montalembert ne lui a opposé qu'une courte réplique bien inférieure à son discours de la veille, M. Pelet a parlé au milieu du bruit ; MM. d'Harcourt et Fulchiron ont effleuré sans l'approfondir l'affaire de l'union douanière avec la Belgique. C'est tout ce qu'il est nécessaire d'en dire.

Aujourd'hui la chambre des députés a entendu lecture du projet d'adresse rédigé par sa commission. Ce projet n'est que la répétition du discours de la couronne. MM. les commissaires n'y ont inséré que deux phrases dont l'une signale, mais à mots couverts, l'état de souffrance de l'agriculture ; l'autre insinue que la situation financière a besoin d'être améliorée. La commission de la chambre aurait dû mieux profiter du projet d'adresse que nous avions rédigé à son intention et publié dans notre numéro du 3 janvier. Elle pouvait y voir que la législation industrielle, trop peu favorable au principe de l'association, a besoin d'être révisée ; que le législateur, en 1846, doit songer à l'organisation du travail et que le temps est venu de réaliser par des institutions équitables l'application des grands principes d'unité, de liberté, de fraternité entre toutes les classes qui ne règnent pas encore dans les faits, mais seulement dans le texte des chartes.

Voici comment l'*Univers* apprécie l'attitude que nous avons prise à l'égard des troubles qui ont signalé les dernières leçons de M. Lenormant.

La *Démocratie pacifique*, imitant le journal de M. Thiers, *déplore ces scènes regrettables* et s'étudie à les justifier ; à ses yeux les casseurs de vitres de la Sorbonne sont les dignes vengeurs de M. Quinet. Il paraît que les humanitaires comprennent la liberté comme les libéraux. Cela ne nous étonne pas. Il est vrai qu'en terminant la *Démocratie pacifique* demande la liberté pour tout le monde, même pour les catholiques ; mais cela n'est qu'une hypocrisie. Quand on veut faire cesser de honteux désordres, on ne commence pas par les excuser, par dire qu'ils prouvent chez la *jeunesse dévouée au progrès et à la liberté un raisonnement qui ne manque pas de justesse* :

Après avoir lu un pareil compte-rendu, nous sommes étonnés de la guerre assez vive que l'*Univers* fait à l'*Epoque*. Ces deux journaux nous paraissent faits pour s'entendre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MARDI 13 JANVIER 1846.

LE GRILLON DU FOYER. (1)

TROISIÈME CRI DU CRI-CRI.

La pendule sonnait dix heures quand le roulier s'assit près du feu, si troublé, si malheureux, que le coucou effarouché, hors d'état de supporter ce déchirant spectacle, précipita ses dix mélodieux petits hoquets, le plus vite possible, et se replongea dans le palais mauresque, en tirant la porte après lui.

Si le petit moissonneur, armé de la plus tranchante des faucilles, eût, à chaque coup, frappé le roulier en pleine poitrine, il n'aurait pu lui ouvrir au cœur une plus mortelle blessure que celle que venait de lui faire Petiote.

Ce cœur, si plein d'amour pour elle, tout enlacé dans les innombrables liens de séduisants souvenirs, trame ourdie, fil à fil, par tant de qualités, tant de charmes décevants ! Ce cœur dans lequel elle s'était insinuée jusqu'au fond, cœur tendre, naïf, sincère en sa foi, était si fort pour le bien, si faible pour le mal, que la colère et la vengeance n'y purent d'abord pénétrer. Il n'y avait place que pour l'image brisée d'une idole chérie.

Mais peu à peu, à mesure que le roulier songeait, penché sur son foyer, maintenant froid et morne, d'autres idées, terribles, menaçantes, se soulevèrent au dedans de lui, comme le vent d'orage s'élève vers le soir. L'étranger était là, sous son toit outragé. Trois pas le conduiraient à la porte de sa chambre ; un coup l'enfoncerait : « Vous êtes robuste, vous pourriez faire un meurtre avant de vous en douter, » avait dit Brisebille. Mais ce ne serait pas un meurtre s'il donnait au misérable le temps de lutter corps à corps, main contre main ! Après tout, *l'autre* était le plus jeune !

C'était une pensée de malheur, fatale, en cette sombre disposition de son âme. Pensée de colère, faite pour le pousser à l'acte maudit qui changerait sa joyeuse demeure en un lieu hanté, près duquel le voyageur isolé n'ose passer de nuit, où les enfants et les femmes voient se dresser des ombres, qui luttent derrière les fenêtres ruinées, quand la lune se voile et que l'ouragan promène de sinistres clameurs.

Il était le plus jeune ! oui, oui ; quelqu'amant qui avait conquis sans peine le cœur que *lui* n'avait jamais touché. Un amant de son choix, objet de son premier amour, auquel appartenaient ses songes de jour, ses rêves de nuit, pour lequel elle avait langui, s'était consumée, tandis qu'à ses côtés, il la croyait si heureuse ! Oh ! agonie !

Elle était montée pour coucher l'enfant. Comme il demeurait courbé sur le foyer, elle redescendit et s'approcha sans qu'il y prît garde, — (les sons se noyaient tous dans le roulement incessant de l'instrument de torture sur lequel il était garrotté), — elle mit le petit tabouret à ses pieds. Il ne le sut que lorsque la douce main potelée vint s'appuyer sur la sienne, et que les yeux levés de Méry vinrent se plonger dans les siens.

Avec surprise ? non ; il le crut d'abord, et frémissait du désir de s'en assurer. — Non ! ce n'était pas de l'étonnement ; ce regard inquiet, interrogateur, n'avait rien de surpris ; c'était quelque chose de grave, d'alarmé, qui se tourna presqu'aussitôt en un étrange, vague, effrayant sourire, tout proche d'un aveu ; puis, il n'y eut plus que ses mains jointes sur son front, sa tête courbée, ses cheveux épars.

La toute-puissance divine eût été entre les mains du mari à cette heure d'épreuve, que la miséricorde, plus divine encore, dont il avait une part, l'eût retenu ; il n'aurait pas fait pencher la balance contre la pauvre femme affaissée devant lui, non ; pas du poids d'un fétu. Mais il ne pouvait supporter de la voir prosternée sur ce petit escabeau, où, si souvent, ivre d'amour et d'orgueil, il l'avait contemplée, toute radieuse d'une innocente gaieté. Quand elle se leva pour s'éloigner en pleurant, il se sentit soulagé. Il aimait mieux la place vide que remplie par celle dont la présence avait si longtemps fait sa joie. Cette angoisse était la plus âpre de toutes : elle lui rappelait qu'il était maintenant seul, et que la chaîne entière de sa vie était brisée.

Plus il le sentait, plus il se pénétrait de la pensée qu'il eût préféré la voir morte, étendue à ses pieds, leur petit enfant glacé sur son sein, plus sa rage contre son ennemi s'allumait furieuse. Il chercha des yeux une arme.

Il y avait un fusil pendu au mur ; il le décrocha, fit un pas ou deux vers la porte du perfide. Il savait le fusil chargé ; l'idée confuse qu'en tuant l'homme comme une bête fauve il était dans son droit, traversa son esprit, s'en empara, grandit, s'enfla, monstrueux démon dont il devenait lui-même la proie, et qui chassait au loin toutes pensées de douceur.

Peut-être est-ce trop dire : elles n'étaient pas mises en fuite, mais artificieusement transformées en autant de fouets d'aiguillons qui le poussaient en avant. L'eau se changeait en sang, l'amour en haine, la tendresse en aveugle férocité. Cette image touchante, humiliée, en pleurs, le hantait bien encore et en appelait à sa miséricorde, à so[illegible] une irrésistible énergie ; mais, Elle [illegible] ait, le poussait vers la porte, éle[illegible] de l'épaule, affermissait le doi[illegible] criait :

— Tuez ! tuez-le [illegible]

Il renversa le fusil [illegible] d'un coup de crosse ; il le tenait [illegible] velléité de crier à l'homme de fuir, [illegible] l'amour de Dieu, de sauter par la fenêtre !

Tout-à-coup le feu se ranima, illuminant d'une vive flamme tout l'intérieur de la cheminée, et le cri-cri du foyer chanta.

Aucun son, aucune voix humaine, pas même la sienne, à elle, n'aurait pu le changer, l'émouvoir à ce point. Les simples paroles qu'elle lui avait dites sur le Grillon et sur ce qui le lui avait fait jadis aimer, résonnèrent de nouveau à l'oreille de Jean ; il revit le même regard humble, tremblant de tout à l'heure ; il entendit cette même chère voix, — oh ! quelle musique, quelle harmonie au coin du feu d'un brave homme ! — Un écho de cette voix chérie vibra encore à travers tout son cœur, et le rendit à la vie, à l'action.

Il recula de la porte comme un somnambule réveillé d'un rêve effrayant, mit le fusil de côté, se couvrit les yeux de ses mains jointes, retomba sur son siège au coin du feu, et fondit en larmes qui le soulagèrent.

Bondissant du fond de l'âtre, le Grillon du foyer s'élança dans la chambre, sous sa forme idéale, et demeura devant lui.

— Je l'aime, dit le génie, répétant ce que Jean se rappelait si bien. Je l'aime pour l'avoir entendu tant de fois, et pour une foule d'idées que sa gentille petite musique me faisait venir à l'esprit !

— Elle disait comme cela, s'écria le roulier ! oui, c'est vrai !

— Notre maison est un vrai paradis, Jean, et j'aime le cri-cri pour l'amour d'elle ! continua le génie familier, écho magique de sa voix.

— Dieu sait qu'il en était ainsi ! répliqua le roulier, elle en avait fait le ciel sur terre ; jusqu'à... jusqu'à maintenant !

— Si gracieuse, si douce, si alerte, si radieuse en tous ses petits tracas domestiques ! disait l'esprit du foyer.

— Autrement, comment l'aurais-je pu aimer comme je l'aimais !

— Comme je *l'aime*, reprit la voix.

— Comme je l'aimais, persista Jean, mais d'un ton moins ferme.

Sa langue balbutiante voulait, quoiqu'il en eût, parler à sa guise, pour elle et pour lui.

Le génie, levant la main, l'adjura :

— Sur ton propre foyer...

— Qu'elle a souillé, interrompit l'homme.

— Qu'elle a béni ! si souvent béni, égayé, réjoui ; amas de briques, de pierres, de rouille, de cendres, mort sans elle, et devenu par elle l'autel domestique où tu sacrifiais, chaque soir, quelque mesquine pas-

(1) Voir nos numéros du 3 au 10 janvier.

[illegible] du catholicisme orthodoxe, ne doit être étouffée ni par des rumeurs concertées ni par mesure administrative. Nous défendons à la fois M. Quinet et M. Lenormant, parce que la cause de ces deux professeurs n'en fait qu'une, celle de la liberté. L'*Univers* aura-t-il la loyauté de nous suivre dans cette voie sans réticence et sans réserve?

On se rappelle que les ingénieurs français, chargés de recevoir les travaux du chemin de fer de Paris à Rouen, construit par la compagnie sous la direction de M. Locke (ingénieur anglais) ont refusé de les accepter. M. Teste a fait recevoir ces travaux d'office, L'éboulement du viaduc de Barentin, construit par le même ingénieur et dans les mêmes errements, permet de juger qui a fait son devoir, de M. le ministre ou des ingénieurs qui n'ont point eu sa complaisance.

Hostilités commerciales entre la Hollande et la Belgique.

Nous pensons que quelques lignes sont nécessaires à l'intelligence et à la juste appréciation du conflit commercial qui vient de s'élever entre la Belgique et la Hollande.

Hier nous avons annoncé que le gouvernement hollandais, en représailles d'une augmentation de droits sur ses cafés et ses tabacs, venait d'élever démesurément le tarif des principaux objets du commerce belge avec les Pays-Bas. Voici le fait :

Les cafés provenant des colonies hollandaises et des Indes-Orientales, les tabacs importés des Pays-Bas étaient, à leur entrée en Belgique, soumis à des droits relativement très faibles.

Le gouvernement belge crut devoir augmenter ces droits. Malgré cette augmentation, les provenances hollandaises étaient encore favorisées; car les productions identiques des autres nations étaient soumises à des droits encore plus considérables.

C'est donc pour répondre à la détermination exagérée de la Hollande que le gouvernement belge, par son arrêté du 7 janvier, vient d'assimiler les droits d'entrée des denrées hollandaises à ceux des productions des autres pays.

La guerre continue, ainsi qu'on va le voir :

On lit dans le *Libéral liégeois* :

« L'inspecteur des armes de guerre de la Hollande vient de transmettre par ordre du ministre de la guerre, aux entrepreneurs de Liège, un avis conçu à peu près en ces termes :

» Je viens vous faire part que par ordre de S. E. le ministre de la
» guerre, vous ne devez faire aucuns preparatifs, ni consentir aucunes
» avances pour les contrats à passer pour fournitures d'armes à faire
» à l'avenir au gouvernement de S. M. le roi des Pays Bas, attendu que
» par suite des circonstances présentes, j'ai mission de faire fabriquer
» ailleurs les armes dont nous avons besoin. »

» La chambre de commerce de Liège, dit le journal déjà cité, s'est réunie hier : elle s'est occupée des mesures de représailles prises par la Hollande ; mais elle a trouvé la question tellement grave qu'elle a cru devoir mais cela nous étonnerait.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER, CHANCELIER.

Séance du 12 janvier.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse.

M. GUIZOT. Avant d'aborder le fond de la question de la Syrie, je prie la chambre de me permettre deux préfaces, elles seront courtes.

M. de Montalembert, dans la séance de samedi, a dit qu'il s'agit ici d'une question d'humanité; il a eu raison; il n'a pas eu moins raison de dire combien il est heureux de vivre dans un pays où l'on peut avertir, soutenir le gouvernement. Mais ce que je regrette, c'est qu'à ses observations il ait mêlé d'amers reproches sur le gouvernement et la diplomatie de son pays, reproches qui ne sont guère en rapport avec la charité chrétienne.

L'honorable pair a-t-il donc oublié que de tout temps la France a été la première a soulever et à résoudre les questions d'humanité? La diplomatie et les armes ont été employées tour à tour par elle. La France s'est associée à la Grèce alors qu'elle a reconquis son indépendance et sa liberté. La diplomatie française a-t-elle moins fait dernièrement à Constantinople, et ne s'est-elle pas jointe à tous les réformateurs qui ont cherché à faire prévaloir l'humanité, la civilisation sur la barbarie?

La France ne s'est-elle pas associée aux mesures qui avaient pour but l'abolition de la traite des nègres? Ne s'est-elle pas mise en tête des mesures prises pour réprimer cet ignoble trafic, et n'y travaille-t-elle pas encore?

Est-il besoin de rappeler tout ce que la France a fait pour défendre les droits de l'humanité, tous ce que ses agents, M. de Broglie, M. de Saint-Aulaire, M. de Piscatory, l'amiral de Rigny, et tant d'autres ont fait pour défendre les questions où l'humanité était engagée?

La diplomatie a cependant des précautions à prendre. Lorsqu'elle s'occupe d'une question, elle est condamnée à réussir; est-il donc étonnant que les agents diplomatiques ne s'engagent pas sans réflexion dans des affaires épineuses? Il y a, messieurs, de nobles aspirations qui ne peuvent passer dans la pratique, parce qu'il ne faut pas seulement songer à la justice des réclamations, il faut que l'objet de ces réclamations ne puisse devenir un cas de guerre entre les divers peuples.

M. de Montalembert a remarqué que je n'avais fait à la chambre aucune communication des pièces diplomatiques relatives à cette affaire. Les pièces que nous aurions pu communiquer à la chambre auraient été honorables pour le cabinet, mais elles auraient pu compromettre les négociations pendantes à Constantinople ; nous avons dû sacrifier notre amour-propre au succès des négociations.

Cela dit, j'arrive aux faits ; je voudrais bien épargner des redites à la chambre, mais il est essentiel de ne rien oublier.

Personne n'ignore dans cette chambre comment en 1840, par un résultat de la force, la Syrie est rentrée sous la domination de la Porte. A l'instant même on a vu poindre sur cette question, et à Constantinople, et sur les lieux mêmes, deux systèmes : le système turc, qui était de faire tomber le Liban sous le joug d'une administration musulmane.

A côté s'est révélé le dessein français, je devrais dire le dessein européen, de rétablir l'ancienne administration du Liban, les privilèges traditionnels de ces populations, l'administration unique et chrétienne qui, pendant long-temps, les avait fait vivre tranquilles, sans que l'Europe eût à se mêler de leurs affaires.

Notre situation pour faire prévaloir notre dessein n'était pas, la chambre le sait, facile en 1840. Cependant, dès le premier moment, nous avons exprimé hautement notre vœu. Ce qu'on demande aujourd'hui, nous l'avons, dès le premier jour, en 1840, indiqué à la Porte.

[illegible] paru. On a proposé que les Druses fussent administrés par un magistrat druse, et les Maronites par un magistrat maronite.

Nous avons dès le premier moment manifesté nos doutes sur la bonté d'une pareille transaction; mais on ne regagne pas en un jour le terrain qu'on a perdu. On nous accordait en principe ce que nous demandions pour les races diverses, une administration indigène, nationale, conforme à leur origine et à leur religion. Cette idée trouvait faveur auprès des puissances catholiques; les autres l'appuyaient, malgré nos objections, malgré nos doutes. Il était donc de la sagesse et de la nécessité de l'accepter, de l'accepter comme nous l'avons acceptée, en effet, à titre d'expérience provisoire, en annonçant deux choses, l'une que nous tirerons de la transaction proposée tout ce qu'elle comportait d'avantages et de garanties en faveur des chrétiens; l'autre que nous ne laisserions passer aucun de ses défauts, aucun de ses vices.

C'est en ces termes que nous avons accepté la transaction un instant crue nécessaire : elle a été mise en pratique au commencement de 1832. A cette époque un pacha, Essad-Pacha, fut envoyé en Syrie; Essad-Pacha, homme honnête, intelligent qui, dans l'origine, sans avoir aucune opinion arrêtée, aucun parti bien pris, a accepté la transaction, non pas dans une confiance profonde en son succès, mais enfin il l'a acceptée. Elle a été d'abord appliquée dans les districts séparés, puis on en a tenté l'application dans les districts mixtes.

La difficulté s'est trouvée très grande : l'organisation des districts mixtes était féodale. Les scheiks Druses, chefs d'un village, d'une bourgade dans laquelle se trouvaient des populations chrétiennes, avaient traditionnellement, sur ces populations, de certains droits de juridiction, une certaine autorité à titre de seigneurs féodaux de la terre. Pour appliquer la transaction qui avait admis en principe que tous les chrétiens seraient soumis à des magistrats chrétiens, et tous les Druses à des magistrats druses; il fallait enlever les vassaux chrétiens à leur autorité et à leur juridiction féodale.

La transaction ne put être exécutée, mais nous avons d'abord fait classer parmi les districts chrétiens un district nombreux qu'on avait voulu laisser sous l'administration druse; et puis nous avons fait décider que dans les districts mixtes, dans toute tribu, dans tout village où il y aurait des chrétiens, sans aucune acception des droits féodaux, de l'ancienne juridiction des chefs druses, les chrétiens seraient placés sous l'autorité locale d'un magistrat chrétien. Ceci date de mars 1845.

Quand les Druses se sont vus ainsi dépouillés de leur autorité sur leurs vassaux, sur leurs paysans; quand ils ont trouvé un prétexte plausible de faire éclater leurs sentiments de malveillance contre la population chrétienne, ils se sont soulevés.

Alors a éclaté en même temps la très coupable insouciance, mollesse, je ne veux pas dire connivence, des agents et des soldats turcs.

Nous avons réclamé. L'empereur ottoman a alors envoyé dans la Syrie : qui? son agent Chekib-Effendi, à qui les puissances chrétiennes ont tout dit. Il a été chargé, dis-je, d'aller tout rétablir en Syrie, et de voir jusqu'à quel point le traité de 1841 pourrait être exécuté; chargé, enfin, de réprimer les griefs des chrétiens et ceux de la Porte.

Arrivé en Syrie, il a tenté d'exécuter sa mission; mais il faut convenir qu'il ne s'en est pas acquitté avec sagesse. La première de ses mesures a été le désarmement. Il n'est pas vrai que les chrétiens aient été seuls désarmés ; les Druses l'ont été aussi ; mais on a mis au désarmement des uns une rigueur, une exagération qui n'a pas été employée à l'égard des autres.

Notre ambassadeur s'est alors adressé à la Porte; il a demandé d'abord l'indemnité due aux chrétiens, le droit de tous les commerçants de reprendre leurs établissements, la condamnation d'un chef druse acquitté par le pouvoir judiciaire, et cela sous peine de rompre les négociations.

L'ultimatum a été accepté ; nous avons obtenu justice sur tous les points. M. de Montalembert a rappelé un autre fait. Un dragman français a été ar-

---

sion, quelque étroit égoïsme, quelque souci cuisant, où tu présentais chaque matin la suave offrande d'une âme calme, d'un esprit confiant, heureux, d'un cœur où débordait la joie. Si bien que la fumée de ce pauvre foyer s'élevait plus chargée de parfums, montait plus droit au ciel, que l'encens brûlé dans les temples splendides. — Sur ton propre foyer, dans ce paisible sanctuaire, au sein de ces douces influences, de ces tendres souvenirs, écoute-la ! écoute-moi ! écoute tout ce qui parle la langue de ton foyer, de ton chez toi!

— Plaideraient-ils donc pour elle?

— Tout ce qui parle au nom de ton foyer, de ton sanctuaire domestique doit plaider sa cause, répliqua le grillon ; car là est la vérité !

Tandis que le roulier, la face cachée dans ses mains, continuait à méditer en silence, la Vision, debout à ses côtés, gouvernait ses pensées, et les reflétait vivantes devant lui, comme dans un miroir ou dans un tableau. Elle n'était pas une et seule la Vision ! De la pierre de l'âtre, des profondeurs de la cheminée, des rouages de l'horloge, du fourneau, du tuyau de la pipe, de la bouilloire et du berceau, du plancher, des parois, du plafond et des marches, de la charrette au dehors, du buffet au dedans, des brillants ustensiles du ménage ; en un mot, de tout ce que la ménagère, magicienne au logis, avait empreint de son charme, et lié dans l'âme de son malheureux mari, à des souvenirs d'activité, de grâce ou de bonté ; de tous les coins à la fois s'élançaient des essaims de fées. Elles ne s'arrêtaient pas comme le génie du Grillon à côté du maître ; elles couraient, trottaient, s'affairaient en tous sens, toutes honorant l'image reflétée de la maîtresse comme celle de leur reine. C'était à qui tirerait Jean par les pans de son habit, pour la lui montrer! elles se pelotonnaient à l'entour d'elle, l'enserraient de leurs groupes, jetaient des fleurs sous ses pas, s'efforçaient de couronner sa tête charmante de leurs petites mains unies; prenaient mille et mille moyens d'afficher leur amour pour elle, de prouver que dans toutes leurs légions folâtres il n'était pas de laideron malicieuse et calomniatrice, mais que toutes n'avaient qu'un cri de louange et d'affection !

Pour lui, ses pensées non plus ne pouvaient se détourner d'elle.

Assise devant le feu, elle faisait rapidement jouer son aiguille, en chantonnant tout bas. Quelle riante, laborieuse et rangée Petiote ! Toutes les petites fées le dévisagèrent d'un commun accord, comme si elles disaient : — Est-ce là la femme légère dont tu déplores les écarts?

Des sons harmonieux, musique, instruments, langues jaseuses, rires bruyants, se faisaient entendre au dehors. Une bande joyeuse se précipita dans la chambre; May Fielding et une vingtaine d'autres jolies filles en étaient; Petiote, belle entre toutes, était aussi jeune qu'aucune d'elles ! La troupe folâtre venait la supplier de se joindre à la fête, c'était une danse. Si jamais pieds mignons furent faits pour danser, certes c'étaient ceux de Petiote! mais elle sourit, secoua gaiement la tête, montra la casserole qui chantait, elle aussi, sur le fourneau, la nappe mise sur le guéridon, et prit un petit air de défi et de triomphe enfantin, qui la rendait mille fois plus charmante. Elle les congédia ainsi en plaisantant ; et d'un signe de tête jovial, salua un par un, à mesure qu'ils défilaient, ceux qui s'étaient flattés d'être ses danseurs, avec une comique indifférence, qui aurait suffi pour envoyer les amoureux se pendre ou se noyer. — Qui d'entre eux pouvait s'empêcher d'avoir le cœur plus ou moins pris d'elle? — L'indifférence n'était cependant pas dans sa nature. Oh ! non, car à l'instant même, certain roulier se présenta à la porte ; et, Dieu la bénisse! avec quelle bienvenue cordiale et tendre elle l'accueillit!

Tous les yeux des petites fées de nouveau braqués sur lui, semblaient dire : « Est-ce là cette femme qui t'abandonne? »

Une ombre s'étendit sur le mirage ou le tableau, comme il vous plaira l'appeler; la grande ombre de l'étranger debout, ainsi qu'il s'était tenu d'abord sous ce toit, tomba sur la surface brillante du passé et la voila tout entière. Mais les agiles petites fées, comme d'alertes abeilles, travaillaient, travaillaient à l'éclaircir, et Petiote reparut, toujours brillante et belle.

Cette fois elle berçait le petit en sa crêche et l'endormait avec de murmurantes chansons ; sa tête, penchée sur l'épaule, faisait un gracieux pendant à celle qui près du génie domestique, rêvait au coin de la cheminée.

La nuit, — c'est la vraie nuit que je veux dire, non celle que règle le capricieux sablier des fées ; — la nuit avançait, et à cette heure la lune se leva brillante dans le ciel. Sans doute qu'à travers les rêveries troublées du roulier pénétrait aussi quelque pur et tranquille rayon, car il pouvait penser avec plus de calme à ce qui était arrivé.

Quoique l'ombre de l'étranger, tombât par intervalle sur le brillant mirage, toujours sombre, grande et parfaitement distincte, elle n'était plus aussi noire que la première fois. A peine paraissait-elle, que toutes les fées, poussant un cri de consternation, mettaient à l'œuvre, avec une incroyable activité, leurs bras mignons, leurs mains, leurs pieds, toutes leurs petites personnes, pour laver, effacer, enlever la tache. Et quand elles avaient fait reparaître Petiote, et qu'elles l'avaient montrée de nouveau belle et brillante, elles éclataient en transports de joie.

Jamais elles ne la dévoilaient que rayonnante et belle. Gardiennes du foyer domestique, esprits de foi et de vérité, qu'anéantit toute duplicité, tout mensonge, pour elles Petiote ne pouvait être que ce que la nature l'avait faite, une, gracieuse, active, pure, radieuse petite créature, joie et soleil du logis du roulier.

Les fées étaient des plus animées, lorsqu'elles la montrèrent avec le poupon, babillant au milieu d'un groupe de vieilles matrones et affectant d'être elle-même toute vieillote et vénérable entre les vénérables, s'appuyant d'un air grave et compassé sur le bras herculéen de son mari, et s'efforçant — elle ! ce petit bouton de rose ! — de se donner l'air d'avoir abjuré dès longtemps toutes les vanités du monde et de n'en être pas à son apprentissage de mère ! Puis, d'une même haleine, les fées la faisaient voir, plaisantant, grondant le roulier de sa maladresse, tiraillant son col de chemise pour le faire paraître beau, et minaudant, folâtrant gaiement tout autour de la chambre, sous prétexte de lui enseigner à danser.

Les fées se détournèrent et fixèrent sur lui des yeux qui grandissaient encore, lorsqu'elles lui dévoilèrent l'intérieur du logis de la fille aveugle. Elle, la ménagère, la reine du foyer de Jean, y était, portant, comme toujours avec elle, la joie, la vie, l'action ; mais c'était à flots qu'elle versait ses influences bénignes sous l'humble toit de Caleb. L'amour, la confiance, la reconnaissance passionnée qu'elle inspirait à la jeune aveugle ; sa petite façon joyeuse et délibérée d'écarter les remerciements de Berthe ; ses ingénieux artifices pour remplir chaque instant de la visite, en faisant quelque chose d'utile à ses hôtes ; son aisance à travailler ferme, en se donnant les airs d'être en pleine récréation ; son art à préparer, à entasser en provisions de solides friandises, telles que le veau, le pâté de jambon, les bouteilles de bierre et les « autres petites choses; » son rayonnant sourire au débarquer et en prenant congé, la ravissante expression de l'aimable petite créature, depuis sa coquette cheville jusqu'à sa tresse luisante; lorsqu'elle semblait faire partie du ménage qu'elle régissait, dont rien ne pouvait la distraire, qui ne pouvait se passer d'elle : c'est là l'ensemble que les fées aimaient, c'est de cela qu'elles tiraient gloire et réjouissance. Toutes à la fois le regardèrent de nouveau, en appelèrent à lui, tandis qu'une des plus futées, nichée dans les plis de la robe de Petiote, *la* caressait; leurs regards disaient clairement : « Est-ce donc là celle qui a trahi ton amour? »

A une, deux et trois reprises, durant cette longue nuit de délire et de rêve, elles la lui montrèrent assise sur son siège favori, les mains jointes sur son front, la tête courbée, les cheveux épars. C'était ainsi qu'il l'avait vue la dernière fois.

Mais lorsqu'elle apparaissait désolée, ce n'était plus lui que les fées regardaient, lui auquel elles en appelaient. Les essaims se groupaient autour d'elle pour l'entourer, la consoler, l'embrasser, s'échelonnant les uns par dessus les autres et se disputant à qui lui montrerait plus de sympathie et de tendresse, tandis que lui était tout-à-fait laissé de côté.

La nuit s'écoula ainsi. La lune disparut, les étoiles pâlirent, le matin piquant blanchit, le soleil se leva. Le roulier restait toujours assis, rêvant, au coin de la cheminée. Il était demeuré là, toute la nuit, la tête dans ses mains; toute la nuit, le fidèle cri-cri avait gazouillé, gazouillé sur le foyer. Toute la nuit Jean avait écouté ce ramage argentin; toute la nuit les fées, les génies familiers s'étaient affairés autour de lui; toute la nuit elle avait paru brillante et sans tache dans le mirage, excepté quand l'ombre le noircissait.

Il se leva au grand jour, se lava, s'habilla. Il ne pouvait vaquer à ses joyeux travaux d'habitude; le courage lui manquait; mais qu'importe ! C'était le jour du mariage de Brisebille, et il s'était arrangé pour faire faire sa ronde par un remplaçant. Il comptait aller gaiement bras dessus bras-dessous à l'église avec Petiote. Hélas ! c'en était fait de tous ces plans joyeux. C'était aussi l'anniversaire de leur jour de noces. Oh qu'il prévoyait peu une pareille fin à une telle année

CHARLES DICKENS.

Traduction de MME SWANTON-BELLOC.

(*La suite à demain.*)

tes des affaires étrangères; mais ce que personne n'a contesté, c'est que jusqu'ici la politique ministérielle n'a produit que de funestes résultats.

M. DE SAINTE-AULAIRE. Lorsque M. de Montalembert, dans une précédente séance, a représenté les diplomates comme des hommes sans cœur et sans entrailles, je crois qu'il a entendu dire que cela ne regardait pas les membres présents; mais s'il disait que tous les *militaires sont des lâches, moins ceux qui se trouvent dans cette enceinte*, je doute que ceux-ci fussent contents de cette part qu'on leur fait. Pour ma part, du moins, je ne puis accepter le reproche qui est fait à mon caractère comme à celui de tant d'autres de nos honorables collègues, et je ferai remarquer que jamais rien de plus fort que cette phrase n'a été prononcé dans aucun club radical. (Réclamations et rires ironiques.)

Les diplomates ont prouvé souvent qu'ils ont autant de cœur que les autres hommes; je crois qu'il est inutile d'en rapporter des exemples, mais ils savent en tout mettre de la mesure; ils n'ont pas moins de religion que certaines personnes, mais ils ne cherchent pas à soulever les passions; ils ne font pas de violents articles de journaux et ne qualifient pas d'impiété et d'hypocrisie la conduite de tels ou tels de leurs adversaires. La phrase que M. de Montalembert vient de prononcer pèsera long-temps sur sa tête, et si dans sa pensée elle avait en toute la portée qu'elle a en effet, celui qui l'a prononcée mériterait d'être chassé de la chambre. (Oh! oh!)

M. DE MONTALEMBERT. La phrase que l'honorable préopinant a rappelée était loin d'être dans ma pensée, aussi absolue qu'il a paru le croire; je dois dire du reste que je n'accepte nullement la leçon de morale religieuse qu'il semble vouloir me donner. (Courte agitation.)

M. LE COMTE PELET critique la politique extérieure du ministère; il proteste entre autres contre le parti pris par le gouvernement dans l'affaire du Texas, conduite qu'il croit également opposée à nos intérêts politiques et à nos intérêts commerciaux, et il reproche au gouvernement de trop accéder à l'Angleterre sur cette question.

M. GUIZOT. L'Angleterre et la France sont amies, et cherchent à régler toutes les questions d'un bon accord; c'est ce qui est arrivé pour le droit de visite et pour d'autres questions; mais il en est d'autres sur lesquelles chacun des pays suit sa politique sans se préoccuper de celle de la nation voisine; c'est ainsi qu'elle regarde l'Etat de Tunis comme simple pachalik, tandis que nous traitons cet Etat d'une autre façon. Il en a été de même dans l'affaire du Maroc où nous avons agi d'une manière indépendante de l'Angleterre. Il y a bonne amitié entre les deux pays, mais chacun garde son indépendance dans ses relations avec les nations étrangères. La phrase de votre adresse à laquelle il a été fait allusion est donc parfaitement acceptée par nous.

J'arrive à la question du Texas. Nous avons reconnu l'indépendance de cette république; nous avons engagé le Mexique à la reconnaître; nous avons conclu un traité de commerce avec lui; nous avons adopté des conditions d'échange: le coton y est abondant, nous pouvions supposer que notre marine s'y porterait; cela n'est pas encore venu, mais cela peut venir; c'est un intérêt que nous ne devions pas négliger.

Nous avons à côté de l'intérêt commercial un intérêt politique à l'indépendance du Texas. Dans l'Amérique septentrionale deux races sont en présence: les Anglais et les Espagnols, les Anglais aux Etats-Unis, les Espagnols au Mexique; il nous a semblé qu'il y avait intérêt à placer une barrière entre ces deux races qui tendent à se dévorer l'une l'autre, et à laisser entre les Etats-Unis et le Mexique, un Etat indépendant qui leur opposât une digue à tous deux et empêchât la race anglo-américaine d'écraser la race espagnole.

Il y a en Amérique deux races en présence: la race anglaise et la race espagnole. Je n'exprime de préférence pour aucune de ces deux races, mais nous avons intérêt à ce qu'aucune ne soit absorbée ni dévorée par l'autre. Nous avons pensé que le Texas indépendant était une barrière, un empêchement à cette collision des deux races.

nous, car nous le croyons capable du rôle qu'il est appelé à jouer dans la civilisation du monde. On peut différer d'opinion sur ses institutions, mais on ne peut nier sa force et la grandeur de sa politique.

Mais parce que les Etats-Unis sont puissants, ce n'est pas une raison pour ne pas maintenir à leur égard la politique de la France. Les paroles du président des Etats-Unis sont nettes, franches, et c'est ainsi que les nations devraient toujours parler.

Le président des Etats-Unis a fait lui-même la déclaration formelle qu'ils ne se méleront d'aucun différend de l'Europe; ils ne veulent être pour personne un ami, et ont pour principe de garder une neutralité indépendante. Je ne le leur reproche pas; au contraire, je crois que c'est là une des conditions de leur grandeur et de leur prospérité.

Ce qu'ils pratiquent nous semble une bonne règle de politique aussi bien pour nous que pour eux. Ils ne pourraient rien nous sacrifier dans le cas d'une alliance, nous ne pourrions non plus rien sacrifier pour eux.

La seconde chose que j'ai remarquée dans le message est celle-ci: « Les Etats-Unis ne peuvent permettre, en silence, qu'aucune action européenne s'exerce sur le continent de l'Amérique du Nord. Ce qu'on appelle, en Europe, la balance entre les Etats, ne peut recevoir aucune application sur notre continent. »

Cette maxime est étrange, car enfin les Etats-Unis ne sont pas la seule nation du nord de l'Amérique: le nord de l'Amérique compte d'autres nations, d'autres Etats également indépendants qui ont les mêmes droits et la même liberté qu'eux de chercher ou de repousser les alliances, selon qu'elles sont ou ne sont pas conformes à leurs intérêts. Le voisinage des Etats-Unis ne peut, en aucune façon, restreindre cette indépendance.

Eh bien! avec ces Etats constitués dans le nord de l'Amérique, nous avons, nous, des rapports naturels, nécessaires, écrits; nous avons avec eux des traités de tout genre; et nous avons le même droit de maintenir ces traités, qu'eux ils ont eu le droit de les conclure.

Il n'y a rien là qui doive blesser les Etats-Unis. En un mot, le langage auquel je fais allusion, si on lui attribuait le sens qu'il paraît avoir, ce langage dépasserait, je le crois, le droit des Etats-Unis, quelque grande et bien constituée que soit d'ailleurs cette puissance.

Les rapports commerciaux ou politiques que nous avons avec d'autres Etats de l'Amérique du nord, nous les maintiendrons; c'est notre droit; nous en userons, sans aucun sentiment d'hostilité contre les Etats-Unis, bien au contraire, avec ces sentiments de bon vouloir que nous professons depuis si longtemps pour eux; sans leur donner aucun sujet d'ombrage, mais aussi sans nous arrêter à des prétentions illégitimes.

Nous avons devant nous un grand exemple qui nous vient des Etats-Unis eux-mêmes. Au milieu des conflits gigantesques que la révolution française avait suscités dans le monde, Washington conçut l'idée de n'être ni l'ennemi, ni l'allié de la France, et de garder vis-à-vis d'elle, sans altérer en rien des rapports amicaux, une pleine neutralité.

Il crut qu'il était possible de faire adopter et pratiquer à son pays une politique parfaitement indépendante de la France, et cependant de rester avec elle dans des rapports de bienveillance et d'amitié; non-seulement il le crut possible, mais il le fit; il le fit contre le vent populaire qui soufflait alors, et qui tendait à engager les Etats-Unis dans une lutte contre la France. Il a réussi, et je crois qu'il a rendu un immense service à son pays.

Nous n'avons pas de vent populaire qui nous pousse à cette extrémité, mais je crois que la politique de Washington doit gouverner la France, et pour ma part, tant que j'aurai l'honneur de siéger dans les conseils de la couronne, je m'attacherai à conserver entre la France et les États-Unis les rapports d'amitié les plus sincères, les plus affectueux; je m'attacherai à maintenir, avec eux ou sans eux, la pleine indépendance de la politique de la France.

En faisant cela, nous serons compris et approuvés, je l'espère, de l'autre côté de l'Océan; je connais l'empire des entraînements populaires, mais je

dustries. L'orateur croit donc que dans l'intérêt du Mexique et du Texas la fabrication indigène a besoin de protection, et qu'il y aurait les plus grands inconvénients à l'adoption de l'union douanière.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. M. de Boissy a annoncé qu'il parlerait longuement.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 12 janvier 1846.

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi d'intérêt local.

M. Billault dépose une pétition des négociants de Nantes, demandant protection pour le comptoir d'Albreda.

MM. David (Calvados), de la Plesse et Maurat-Ballange écrivent pour demander des congés.

M. VITET donne lecture du projet d'adresse ainsi conçu:

« Sire, la Chambre des députés se félicite avec vous de l'état général de la France; l'accord des grands pouvoirs et le maintien de notre politique d'ordre et de conservation assureront de plus en plus le développement régulier de nos institutions, l'affermissement de nos libertés et les progrès de la prospérité nationale.

» Votre gouvernement s'applique à poursuivre l'exécution des grands travaux de défense et d'utilité publique dont le pays demande le prompt achèvement. Ces nouveaux éléments de force et de richesse nous donneront en peu d'années les garanties que notre sécurité réclame, répandront sur toutes les parties du territoire et dans toutes les classes de la population le travail et le bien-être, et nous fourniront les moyens de féconder notre industrie, de vivifier notre commerce et de préparer pour notre agriculture des jours plus heureux et un plus digne prix de ses laborieux efforts. La chambre examinera avec sollicitude, sans s'écarter des limites de la prudence, les mesures qui lui seront proposées pour compléter ce grand ensemble de travaux.

» Votre Majesté nous donne l'assurance que notre situation financière est devenue de plus en plus satisfaisante. Nous essaierons de l'améliorer encore en faisant présider à l'emploi de nos ressources une vigilante et sage économie.

» Les divers projets de loi dont Votre Majesté nous annonce la présentation, seront l'objet de notre sérieuse étude.

» Nous sommes heureux d'apprendre que vous continuez à recevoir de toutes les puissances étrangères des assurances pacifiques et amicales. La paix est désormais le premier besoin des peuples. Il appartient à ceux dont la force égale le courage d'en proclamer hautement les bienfaits. La politique qu'a maintenue la paix générale à travers tant d'orages avec l'appui des pouvoirs de l'État et de la raison publique, excite aujourd'hui la reconnaissance des peuples. Un jour, sire, elle sera dans l'histoire l'honneur de votre règne.

» Les témoignages réitérés de l'amitié qui vous unit à la reine de la Grande-Bretagne et la confiance mutuelle des deux gouvernements ont heureusement assuré les relations amicales des deux Etats. Votre Majesté nous annonce que la convention récemment conclue pour mettre un terme à un odieux trafic, reçoit en ce moment son exécution. Ainsi se réalise le vœu constamment exprimé par la chambre: les droits de l'humanité se sont efficacement protégés et notre commerce sera replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon.

» Nous aimons à espérer que la France et l'Angleterre, par une action commune qui n'a pour but que d'arrêter l'effusion du sang et de rétablir

REVUE MUSICALE.

THÉATRE-ITALIEN: *Il Proscritto*, par M. Verdi. — SOCIÉTÉ DES CONCERTS.

En Italie, *il Proscritto* s'appelle *Ernani*: c'est en effet le beau drame de Victor Hugo qui a fourni le *libretto* sur lequel M. Verdi a écrit sa partition. On n'a pas su ou on n'a pas pu obtenir la permission de représenter au Théâtre-Italien cet extrait traduit de l'œuvre de Victor Hugo, et l'on a passé outre en substituant un titre et quelques noms au titre et aux noms primitifs. L'année dernière la même circonstance fâcheuse avait entraîné la substitution de l'absurde *libretto* de la *Rinegata* à celui de *Lucrezia Borgia*, et cette substitution avait été mortelle à l'œuvre de M. Donizetti qui s'était soutenue tant bien que mal grâce aux situations fortes empruntées au drame français. Cette année, bien qu'on ait conservé presque intact le canevas du libretto d'*Ernani*, et qu'on se soit borné à des changements de noms, la métamorphose aura été néanmoins défavorable à la partition de M. Verdi. L'arrangeur d'*il Proscritto* n'a introduit qu'une seule modification qui porte, non pas sur l'arrangement des scènes, mais sur la position réciproque des personnages. Sans doute pour avoir le droit de faire soutenir, le cas échéant, devant un tribunal, qu'*il Proscritto* n'était point une traduction d'*Ernani*, il a imaginé de faire de Ruy Gomez de Sylva, le père de dona Sol. Les tortures de la répercussion d'un violent amour, les colères de la jalousie, pouvaient légitimer, aux yeux de la passion sinon à ceux de la froide raison, l'implacable vengeance du vieux Castillan. Mais avec la modification dont nous venons de parler, non-seulement cet amour, cette jalousie, n'existent plus, mais ils sont remplacés par une affection paternelle qui doit pousser à la clémence et au pardon. Il y a double absurdité.

Au surplus, il est trop bien établi qu'il est inutile et superflu de parler raison ou sens commun à propos d'un *libretto* destiné aux Italiens. Un seul fait donnera la mesure du souci que l'on y a de la contexture des pièces. A la première représentation, *il Proscritto* avait quatre actes. Cette coupe, inusitée au Théâtre-Italien, ayant paru présenter quelque longueur, on a, pour la deuxième représentation, purement et simplement supprimé le second acte. Il est vrai que le quatrième, devenu le troisième, est rendu, par cette coupure, parfaitement inintelligible, indépendamment de ce qu'il est absurde: mais qu'importe? n'est-il pas convenu que les soirées du Théâtre-Italien sont des concerts où les chanteurs sont costumés et ont la latitude de faire des gestes qui aident à l'émission de la voix? — Tout cela n'est pas seulement ridicule, c'est triste. Ce n'est point ainsi que l'on sauvegarde la dignité d'une scène et des artistes qui la peuplent. Mieux vaudrait cent fois donner franchement des concerts, où, du moins, on pourrait ne faire entendre que les morceaux de choix, d'un effet éprouvé, et supprimer les récitatifs et les longueurs musicales qui, en l'absence de toute action dramatique, ne peuvent être pour le public que des sources d'ennui énigmatique.

Après ce que nous venons de dire, il est clair que nous n'avons point à analyser un libretto dont le théâtre se préoccupe si peu; arrivons donc de suite à l'œuvre du compositeur.

La partition de M. Verdi renferme de belles parties, et notamment les deux morceaux d'ensemble qui terminent les deux premiers actes actuels. Ces deux morceaux sont, chaque fois, redemandés, et l'on a un vif plaisir à les entendre une seconde fois. Ici, du moins, avec ce que l'on a fait du drame d'*Hernani*, l'intérêt de l'action n'a point à souffrir de l'interruption et du bis; la musique seule est en cause.

M. Verdi manœuvre avec une grande habileté les masses instrumentales et vocales dans les mouvements lents. Il les dispose avec clarté, et il sait toujours amener la cadence finale par une de ces phrases lancées dont l'effet est irrésistible. Les deux morceaux dont nous parlons sont deux *andante*; ils sont chacun suivis *d'allegro* pour lesquels l'auteur n'a qu'une seule excuse à alléguer, c'est qu'il est d'usage, dans les opéras, de ne baisser le rideau que sur un mouvement vif. En général, chez M. Verdi, l'inspiration se fait beaucoup mieux jour dans les motifs lents ou gracieux que dans les morceaux de vivacité ou de force. Ceux-ci sont généralement sans distinction et sans originalité. Les premiers, au contraire, se distinguent par un tour mélodique presque toujours heureux, quoiqu'un peu cherché, et embrassant surtout une échelle très vaste, et par un développement harmonique qui accuse de la réflexion, du savoir et le désir de ne pas être commun. Quelques mouvements vifs sont pourtant bien réussis, surtout dans les chœurs. Nous citerons comme exemples, le 6/8 de l'introduction du premier acte, plein d'entrain et de couleur, et un charmant bolero, chœur de femmes, qui coupe en deux l'air d'Elvira (dona Sol), le morceau le solo mieux réussi de la partition.

L'exécution d'*Il Proscritto* laisse beaucoup à désirer, et, selon toute apparence, plusieurs morceaux passent inaperçus ou paraissent sourds, qui avec d'autres interprètes auraient pu faire plus d'honneur à M. Verdi. Nous croyons pouvoir mentionner parmi ceux-ci la cavatine du ténor au premier acte. Mais M. Malvezzi nous paraît décidément appartenir à cette classe d'artistes qui possèdent un seul élément d'effet et en font constamment usage, précisément pour cette raison qu'ils n'en possèdent pas d'autres. Chaque fois qu'il se rencontre une phrase portant sur le *sol* ou le *la*, M. Malvezzi la pousse de toute la force de ses poumons, ces deux notes étant les seules qui présentent quelque éclat dans toute son échelle vocale. Cela réussit une fois, deux fois..., mais l'effet, déjà considérablement amoindri à la troisième, disparaît entièrement au delà. En outre, quand on n'a point d'autre ressource que celle-là, tout se trouve perdu par une mauvaise disposition passagère du larynx, et M. Malvezzi a pu s'en apercevoir samedi dernier. M. Ronconi a été accusé de jouer le rôle d'Andrea (don Carlos) malgré lui, et d'en négliger à dessein l'exécution. Il a cru nécessaire de repousser cette imputation par une lettre rendue publique. Nous ne pouvons pas croire, quant à nous, qu'un chanteur puisse faire exprès de mal chanter devant le public, et M. Ronconi, par la nature même de son talent, est d'ailleurs prédestiné à rendre fort mal tous les rôles pour lesquels ils ne se passionnera pas. Le rôle de Zeno (Ruy Gomez) ne relèvera la réputation de M. Dérivis ni sous le rapport vocal ni sous le rapport dramatique. Teresa Brambilla est la seule qui soit à la hauteur de son rôle, et, de temps en temps, les éclairs de sa voix, de son regard ou de son geste viennent réveiller le public engourdi et lui rappeler qu'il a des mains pour applaudir.

Ernani a eu, dit-on, beaucoup de succès en Italie et à Vienne. Nous craignons que sa carrière ne soit bien compromise à Paris, pour cette année du moins. Il faudrait, pour relever cet ouvrage, deux choses au moins: 1° le rétablissement du libretto primitif, ce à quoi M. V. Hugo ne se refuserait sans doute pas, aux conditions que la raison et le droit commandent; 2° l'interprétation par des artistes amoureux de leurs rôles et capables de les faire valoir.

— La première séance de la Société des Concerts a eu lieu aujourd'hui au Conservatoire. Elle a débuté par la symphonie en *fa* de Beethoven, qu'on n'avait pas entendue depuis trois ans, et dont le gracieux *andante* a été salué du bis accoutumé. Quelques fragments d'un *oratorio* de M. Josse, la *Tentation de saint Antoine*, ont provoqué, de la part du public, des marques d'improbation d'une sévérité excessive. La musique de M. Josse dénote un talent réel, et si elle n'était point de nature à exciter des acclamations d'enthousiasme comme les chefs-d'œuvre des maîtres, elle méritait encore moins d'être aussi mal accueillie. Mais le public de la Société des Concerts subit la loi de tous les êtres dont aucune des parties ne se renouvellent. Il ne vit plus, il se cristallise; à chaque œuvre nouvelle qu'on lui soumet, il craint un piège tendu à son jugement; il ne veut avoir affaire qu'à des noms en face desquels l'admiration ne soit point compromettante. MM. Deloffre et Pilet, qui ont exécuté ensemble une fantaisie concertante pour violon et violoncelle, ont eu aussi à souffrir de la sévérité du public. Il est vrai qu'ils se sont trompés dans le choix de leur morceau. Avec deux instruments si propres à rendre des chants larges ou gracieux, expressifs ou élégants, pourquoi se borner presque à des difficultés vaincues? Mais on aurait dû tenir plus de compte aux deux artistes de leur habileté et ne pas se borner aux quelques applaudissements qu'avaient excités plusieurs traits bien enlevés. MM. Deloffre et Pilet sont deux artistes de talent, et dignes de paraître devant tous les publics.

Un *Benedictus* de Beethoven, pour quatuor récitant avec chœur, nous a paru assez froidement scolastique; il est vrai que les quatre parties principales ont été fort mal rendues. Le concert a été terminé par la belle symphonie en *sol* mineur de Mozart, dont le menuet vigoureux, coulé d'un seul jet, a été recommencé et deux fois couvert d'applaudissements unanimes, nonobstant quelques petites taches d'exécution dans les parties de cors, taches qui, du reste, n'ont été aperçues qu'à cause de la perfection générale de l'ensemble, et qui ne peuvent infirmer en rien l'habileté constatée des exécutants.

ALEXYRE B.

que les pièces relatives aux négociations pendantes ne nous soient pas communiquées, mais je ne puis croire qu'il y eût inconvénient à nous communiquer celles qui ont trait aux faits accomplis de 1841 à la fin de 1845.

M. GUIZOT répète ce qu'il a déjà dit : que le cabinet gagnerait à cette communication, mais que les affaires pourraient en souffrir.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. Les communications des pièces relatives au Maroc sont loin d'être suffisantes. M. le ministre ne pourrait-il pas les compléter ?

M. GUIZOT. Il y a dans l'affaire du Maroc deux choses entièrement terminées ; ce sont la délimitation des territoires et l'attitude prise par le gouvernement français à l'occasion des derniers événements, mais il n'en est pas de même des négociations commerciales. Il y aurait inconvénient, quant à présent, à communiquer des documents qui, plus tard, pourront être soumis à la chambre ; tout ce qui pouvait être produit l'a été.

Sur la demande de divers membres, la chambre reprend les projets de loi relatifs à la navigation intérieure, à la correspondance transatlantique, aux chemins de fer de Mulhouse et de Besançon, de Chartres et de Rennes, de Bordeaux à Cette, les propositions de M. Demesmay, sur le sel, de MM. Mauguin, Tesnières et de Lasalle sur la falsification des vins, et de M. de Lafarelle sur l'endiguement des fleuves et rivières.

La chambre se retire ensuite dans ses bureaux pour continuer l'examen du budget. Elle se réunira demain et vendredi dans le même but.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Constitutionnel* annonce que le roi a décidé que le comte de Paris suivrait, aussitôt après les vacances de Pâques, les cours du collége Rollin. Le choix de ce collége vient de ce qu'il est, comme on sait, la propriété de la ville de Paris.

M. le duc de Montpensier assistait à la troisième représentation du *Diogène* de M. Félix Pyat. Le jeune prince n'a pas craint de donner, à de nombreux passages de cette pièce, de vives marques d'approbation. Nous enregistrons avec plaisir cette démonstration.

— On annonce que M. le maréchal Bugeaud doit prochainement rentrer à Alger, avec l'intention de venir à Paris prendre part à la discussion des crédits extraordinaires de l'Algérie. M. le lieutenant-général de Lamoricière prendrait provisoirement le commandement supérieur des colonnes mobiles qui opèrent dans la province d'Oran et sur la frontière est de la province d'Alger. (*Algérie*.)

— M. de Lagrange a déposé aujourd'hui, sur le bureau de la chambre, au nom de la députation de la Gironde, une pétition du comité vinicole de Bordeaux.

— M. le chancelier a annoncé aujourd'hui, à la chambre des pairs, la mort de M. Zangiacomi, l'un de ses membres, et président de chambre à la Cour de cassation.

— M. Julien Tréhu de Monthierry, ancien membre du présidial de Rennes, ancien maire de Rennes, ancien commissaire des guerres et ancien député, est mort à Fougères, le 4 de ce mois, dans sa 92e année.

— M. Montigny, chef de bataillon en retraite, et l'un des rédacteurs du *Moniteur de l'Armée*, est mort avant-hier, par suite d'une attaque d'apoplexie foudroyante.

— M. Pelouze, membre de l'Institut, commencera son cours de chimie, au Collége de France, samedi prochain.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris, les dimanche 11 et lundi 12 janvier, de 7,333 déposants, dont 956 nouveaux, 1,013,051 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière, à 2 040 déposants, dont 480 soldés, 771 610 fr. 80 c.

Rentes achetées à la demande des déposants, pendant la même semaine, pour un capital de 178 470 fr. 85 c.

Demandes de remboursements du 11 janvier, 852 129 fr.

ENCORE LE CHEMIN DE FER DU HAVRE. — L'*Abeille* d'Yvetot, qui a déjà signalé plusieurs accidents arrivés dans les constructions du chemin de fer du Havre, annonce encore que l'on vient d'être obligé de soutenir, par des étais et de faux cintres, la voûte du pont du chemin de fer, à l'endroit dit la Mare-la-Ville.

BONNE FORTUNE POUR LES ANTIQUAIRES. — M. Féret, bibliothécaire à Dieppe, en poursuivant le cours de ses investigations intéressantes dans le village de Sainte-Marguerite, vient de trouver sur le penchant de la butte de Nolent, au sommet de laquelle est placée la *villa* découverte il y a quelques années, de nouvelles constructions de la plus haute importance. Sans parler d'un portique de plus de cent mètres de longueur, il a rencontré, au centre de ce couloir antique, une vaste salle qui a été pavée en mosaïque et où l'on peut apercevoir des richesses inconnues. Ce ne sera qu'au printemps qu'il sera possible de visiter les appartements, dont les murs mêmes possèdent des incrustations. D'après le *Mémorial de Rouen*, la partie la mieux connue, dans cette campagne de 1845, est une salle souterraine de forme ronde, de trente mètres de circonférence, que M. Féret présume appartenir à des bains. Il y a des conduits de chaleur en terre cuite, et, à l'une des extrémités, un fourneau en briques où l'on reconnaît l'action du feu. M. Féret considère cette *villa* comme l'une des plus intéressantes que l'on ait étudiées en France et en Angleterre. Ce sera une page de plus ajoutée à l'histoire de la Gaule souterraine.

AVIS AUX PARENTS. — Jeudi dernier a été marqué à Sédan par un déplorable accident. Un enfant de dix ans, le jeune Letellier, profitant du jour de congé, était allé avec plusieurs de ses camarades glisser sur le canal. Malheureusement la glace n'était pas épaisse, elle se cassa, et le petit malheureux disparut sous les eaux. Aux cris des autres enfants on accourut sur les lieux, mais il était trop tard, on ne retira qu'un cada-

soins de M. Berghgracht, commandant la gendarmerie de Grammont, ces arrestations furent suivies, le lendemain, d'autres tout aussi importantes, se rattachant à ce crime. »

LA RECONNAISSANCE DU PEUPLE. — Les ouvriers de la ville de Reims, voulant honorer la mémoire de Jacquard, l'inventeur de la machine de ce nom, travaillent depuis deux ans à la fondation d'une souscription perpétuelle par action d'un franc, dont le but est de former un capital progressif avec intérêt. Le conseil des ouvriers vient de se réunir et a destiné ces intérêts à une fête annuelle en l'honneur de Jacquard.

LE DANGER DE LA RESSEMBLANCE. — Il y a plus de vingt ans déjà, le célèbre dentiste Désirabode conçut la singulière idée de faire faire des adresses, sous la forme de billets de la Banque de France, de cinq cents francs. Depuis, plusieurs industriels, marchands de toute nature, ont suivi cet exemple, et sans parler ici de ces petits diminutifs de papier-monnaie, que les couliseurs placent dans leurs bonbons à l'approche du jour de l'an, tout le monde a vu de ces billets d'une dimension, d'une forme exactement semblable à celle des billets de banque, tout le monde a eu entre les mains ces soyeux morceaux de papier qui, au premier coup-d'œil, semblent réellement sortir de la Banque de France. En ce moment même, il circule de nouvelles adresses de cette nature, dont l'une, au nom d'un sieur F., teinturier, imite, quoiqu'imparfaitement, un billet de banque de mille francs. Une pauvre portière a été, ces jours derniers, victime de son inexpérience, en acceptant l'une de ces adresses en échange d'une somme d'argent de mille francs.

Il est certain et incontestable que les personnes qui ont eu recours à ce mode de publicité, pour attirer l'attention sur leurs établissements, étaient loin de prévoir l'abus qui en pouvait être et qui en a été fait : probablement elles y renonceront elles-mêmes ; toutefois ce fait mérite d'être porté à la connaissance du public, afin qu'il se tienne sur ses gardes.

DÉPLORABLES HOSTILITÉS. — Le 48e et le 35e de ligne, en garnison dans la ville de Soissons, sont depuis quelque temps en guerre, et déjà des rixes sanglantes ont éclaté entre eux. Le jour de l'an, les sous-officiers du 48e et du 26e de ligne, proposèrent à ceux du 35e de se réunir, et de fêter en commun le renouvellement de l'année. Le 35e refusa de fraterniser ; de là, la guerre et du sang ! Le soir, en repassant devant la petite caserne, les fusiliers du grand quartier échangèrent, avec le 35e, des compliments qui dégénérèrent bientôt en coups de pied et en coups de poings. Depuis, la lutte s'est encore agrandie ; on a passé des coups de poings aux coups de sabre. Plusieurs duels ont eu lieu, et avant-hier vendredi, un piquet de vingt hommes, ayant à leur tête M. le commandant du 48e, parcourait la ville et la banlieue, pour faire rentrer dans leurs quartiers respectifs les parties belligérantes, et prévenir une nouvelle effusion de sang. On parle d'un sergent qui a eu le bras presque enlevé par un coup de sabre, et un autre blessé dangereusement. Espérons, dit l'*Argus soissonnais*, que cette animosité n'aura pas de suites plus déplorables, et que MM. les officiers sauront rétablir promptement la paix et l'harmonie, que des causes légères ont momentanément rompue entre trois bataillons faits pour s'estimer. Le même journal ajoute en *post scriptum* que les trois bataillons de la garnison ont été réunis hier à la plaine Maupas. Après leur avoir fait former le carré, M. le chef de bataillon du 26e, commandant la place par intérim, leur a rappelé que faisant partie du même drapeau, ils ne devaient avoir qu'un même esprit et qu'un même cœur ; il a terminé en menaçant de livrer à un conseil de guerre ceux qui désormais tenteraient de troubler l'harmonie qui doit régner entre les trois bataillons. Une réconciliation a eu lieu alors entre les diverses compagnies au cri de : Vive le roi ! Ainsi s'est terminée cette affaire, qui, sans la prudence et la fermeté des chefs, pouvait prendre des proportions redoutables et aboutir à des résultats très sanglants.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 12 JANVIER 1846.

Le *Journal des Débats* fait le relevé des importations étrangères pour le commerce britannique durant les onze premiers mois de 1845. On remarque dans cet examen que, contre toute prévision, l'importation des céréales a été beaucoup plus faible que l'année dernière, et que nos côtes de Bretagne et de Normandie n'ont pas expédié moins de 66 803 780 œufs à nos voisins d'outre-Manche. Quant à l'exportation britannique de 1845, elle ne paraît pas devoir dépasser sensiblement celle de 1844 qui, du reste, avait été en progrès sur 1843. Le *Journal des Débats* constate, en terminant, l'état prospère des entrepôts de la Grande-Bretagne, le mouvement maritime de 1845, ayant, dès le 1er novembre, excédé de plus d'un million les transports de 1844. C'est toujours une consolation pour la France... du *Journal des Débats*, que cette prospérité anglaise ; il ne manque plus que de nous y associer.

La *Presse* considère les paroles de M. Villemain à la chambre des pairs comme une aumône faite à la logique éperdue de M. Cousin, et pense néanmoins que l'assentiment presque unanime de la chambre des pairs aux explications données par M. de Salvandy sur son ordonnance a définitivement jugé la question. La *Presse* caractérise l'éloquence de M. Cousin en disant qu'il n'a pas montré plus de logique que le *Constitutionnel*.

Le *Constitutionnel* juge par anticipation les paroles que M. Guizot doit prononcer à la chambre des pairs au sujet des affaires de la Syrie. Suivant lui, le ministre fera, sur un ton ronflant, de l'humanité rétrospective qui ne pourra ni le compromettre ni l'engager en rien ; il promettra de faire cesser les maux des chrétiens du Liban quand ces maux doivent prochainement trouver un terme dans leurs propres excès ; mais, quoi qu'il fasse, il lui sera impossible de dissimuler la ruine complète de

Bourse du 12 janvier 1846.

Une baisse de demi pour cent à Londres a contribué à affecter nos cours, et les fonds publics ont fléchi dans la même proportion. Les chemins de fer n'ont pas été plus solides, et sans parler de la ligne du Havre, qui a de nouveau fortement baissé à cause de l'éboulement dont nous avons parlé hier, toutes ces valeurs ferment en grande baisse.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2, 112. — 4 0/0, 100 50. Belgique 1842, 103 1/8. — Autriche, 425. — Société générale, 1575. — Id. passive, 6 1/2. — 3 p. 0/0, 38 3/4. — Banque belge, 810. — Chemins de la Teste, 92 50. — Montpellier, 390. — Fampoux, 497 50. — Actions de Zinc Vieille-Montagne, 6950. — Aveyron, 5900. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 2075, 2050. — Obligat. de Saint-Germain anc. 1100. — Versailles, rive dr. nouv. 1155. — Grand'Combe anc. 1100. — A terme : Banque de France, 3365. — 5 1/2 belge 1842, 102 3/4. — Naples, 101.

5 0/0 compt.....	1er C. 121 10	P. H. 121 20	P. H. 121 05	dr C. 121 20	hier 121 30
— fin cour...	121 30	121 40	121 01	121 05	121 45
3 0/0 compt.....	83 00	83 00	82 80	83 90	84 05
— fin cour...	83 00	83 05	83 00	82 85	83 15

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville. .	1377 50	1380 « «	H. 2 50	5 0/0 Bge 1840.	101 3/4	« « «	B. « 1/4
B. de France....	3360 « «	3360 « «	H. 10 « «	— Portugais. .	« « «	« « «	«
C. Gou. ex div..	1155 « «	« « «	« « «	Esp. D active.	« « «	« « «	
C. Ganneron.....	1145 « «	« « «	« « «	5 0/0 Naples.	100 75	« « «	B. « 25
C. hypot.......	580 « «	« « «	H. 27 50	— Romain..	103 « «	103 7/8	« « «
4 Canaux.......	« « «	« « «	« « «	Obl. Piémont.	« « «	« « «	« « «
St-Germ.....	« « «	« « «	« « «	Au 15. 1025, 1016 25.			B. 22 50
V. r. d.......	532 50	530 « «	B. 2 50	— 525.			B. 7 50
— r. g.......	350 « «	347 50	B. 2 50	— 350, 342 50.			H. 8 75
Orléans....	1255 « «	1255 « «	B. 6 25	— 1255, 1237 50, 1245.			B. 18 75
Strasb	255 « «	255 « «	B. 2 50	— 255, 250.			B. 7 50
Rouen........	1010 « «	1010 « «	H. 15 « «	— 990, 1015, 1002 50.			B. 27 50
Havre.......	750 « «	751 « «	H. 25 « «	— 745, 782 50, 735, 745.			B. 25 « «
Marseille....	« « «	« « «	« « «	— 960, 970.			B. 17 50
Vierson.....	681 75	687 50	B. 17 50	— 690, 693, 680.			B. 27 50
Nord........	731 25	730 « «	B. 7 50	— 730, 755, 745.			B. 12 50
Bordeaux....	650 « «	645 « «	B. 7 50	— 645, 647 50, 640.			B. 10 « «
Boulogne.....	560 « «	555 « «	B. 7 50	— 560, 555.			B. 10 « «
Montereau...	462 50	« « «	H. 2 50	— 460, 455.			B. 5 « «
Fampoux.....	« « «	« « «	« « «	—			« « «
Dieppe	« « «	« « «	« « «	— 475, 480.			B. 10 «

(Chemins de fer.)

LONDRES, 10 janv.		PARIS, 12 janvier. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	91 7/8.	3 0/0 F. c. 83 15. d. 50.	Av. 83 05 82 1/2
Esp. act.	25 7/8.	F. p. 83 45 d. un, 70 55 d. 50.	Ap. 82 85, 75, 82 1/2.
Portug		5 0/0 F. c. 121 75 d. 50.	B. du Trésor.
Mexic.	30 3/4.	F. p. 122 30 d. 50.	2 1/4 à 6 m.
5 0/0 hol.		Orléans, au 31. 1270 d. 20.	3 0/0 f. c. 10,15.
2 1/2.		F. c.	— F. p. 15.
Rouen.	40 1/2.	Rouen,	5 0/0 f. c. 10,25.
Orléans.	49 50.	Nord, au 15 janv. 735, 760 d. 20.	— F. p.
Nord.	«	fin c. 765, 760 d. 20; 775, 770 d. 10.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 96,00 à 00,00 ; courant du mois, 100,00 à 00.00 ; 3 suivants 1846, 100,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 95,00 à 94,00 : 4 derniers, 92,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et février, 123,00 à 124,00 ; mars, 124,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 124,00 à 125,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 84,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 janvier.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Bajazet. Le Legs.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. L'Amazone.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Pirata.
7 h. 1/2 ODÉON. — L'Acte de naissance. Diogène.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Riche. Robinson. Elle est folle. Les 9 Femmes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — C'est la foi qui sauve. Marquise. Gamin. Lansquenet.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Une Chaîne. Jeanne. Changement. Bal d'Enfants.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre. Femme laide.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Droits de la femme. Marie-Jeanne.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Hubert le Sorcier.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Bohémiens. Jeanne.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Les Eléphants de la Pagode.
7 h. 1/2 COMTE. — Ariel. Chemin de fer.
7 h. 1/2 FOLIES. — Plus heureux. Nicolas. Vingt francs. Prix de Vertu.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

ABONNEMENTS :

Paris.

Un an. . . . . . 12 francs.
Six mois. 6

Départements.

Un an. . . . . . 15 francs.
Six mois. 8

LA CRITIQUE

Journal anti-politique, littéraire et industriel; Revue des Salons, des Théâtres et des Beaux-Arts; Satire du grand monde.

RÉDACTION. — Adresser tout ce qui concerne la rédaction au rédacteur en chef, passage Saulnier, 19. (Affranchir.)
ADMINISTRATION. — Adresser tout ce qui concerne le service du journal et les abonnements, rue de Vaugirard, 15. (Affranchir.)

INSERTIONS :

Réclames.

2 francs et 1 franc la ligne.

Annonces.

25 centimes la petite ligne.

vu M. de Saint-Priest cloué pendant un quart-d'heure à la tribune, se débattant en vain contre sa mémoire infidèle, et forcé de regagner son banc sans avoir pu trouver la première phrase de la terrible philippique dont il devait accabler M. Guizot.

Aujourd'hui, M. Mathieu de la Redorte, pris d'un flux de paroles intarissable, a gesticulé, argumenté pendant deux heures avant de rencontrer la bienheureuse phrase qui devait lui servir de péroraison. Le noble pair avait pris pour texte le droit de visite, ou plutôt les instructions rédigées pour nos croiseurs par M. le duc de Broglie. Au lieu de discuter les grands problèmes de la police des mers, M. Mathieu de la Redorte s'est cramponné obstinément à quelques méchantes arguties, qu'il a ressassées dans tous les sons et jusqu'à satiété complète de l'auditoire.

M. de Broglie pouvait parfaitement se dispenser de répondre : l'interminable plaidoirie de son adversaire n'avait pas besoin de réfutation ; ses arguments, noyés dans un déluge de citations, de textes, de commentaires plus ou moins judicieux, n'avaient laissé aucune trace dans l'esprit des auditeurs. Ajoutons à ces deux discours, qui ont occupé la plus grande partie de la séance, deux petits intermèdes de M. le marquis de Boissy, l'un au commencement et l'autre à la fin, en forme de prologue et d'épilogue, et nous aurons tracé l'histoire complète de la journée. On voit que le tournoi n'a pas été brillant.

La Question sociale à la Chambre des pairs.

Hier, à la chambre des pairs, à la fin de la séance a été signalée par un discours très remarquable de M. le duc d'Harcourt. Dédain légitime pour la querelle de portefeuille, sympathie éclairée pour la classe laborieuse, principes larges et généreux de politique internationale, tels sont les mérites qui recommandant cette profession de foi à tous les amis du progrès et de la véritable liberté. M. le duc d'Harcourt a su revêtir des idées sérieuses, fécondes, d'une forme vive et spirituelle. Nous citons :

Je ne viens pas, comme quelques-uns de mes collègues qui m'ont précédé à cette tribune, porter devant vous ou soulever, en aucune façon, une question ministérielle. Je vous avouerai, à ma confusion, que je n'y attache pas un extrême intérêt ; je viens vous entretenir d'une autre question qui me touche bien davantage, et qui, je crois, importe aussi beaucoup plus au pays, une question de liberté commerciale ; et, comme elle se rattache nécessairement à nos relations avec les puissances étrangères, ainsi qu'au bien-être des classes inférieures, dont parle le paragraphe, j'ai pensé que la chambre, avec sa bienveillance accoutumée, voudrait bien me permettre d'en profiter pour lui en parler le plus brièvement qu'il me sera possible. Aussi bien, et je le dis avec regret, le public devient tous les jours plus indifférent à nos questions ministérielles ; il voit là des intérêts qui ne sont pas les siens, ou du moins qui ne s'en occupent guère. A la vérité, si un ministre voulait attacher son nom ou ses talents à quelqu'une de ces nobles causes qui honorent le pays, et le rendent plus prospère, assurément, tous les hommes honorables seraient empressés de se rallier autour d'un pareil drapeau, comme on a pu le voir dans la question de l'esclavage ; mais ces vues larges et désintéressées disparaissent bientôt tout-à-fait de notre atmosphère politique.

Quand les ministres ne sont plus ministres, il n'y a pas de partisans plus zélés, plus ardents de la grandeur nationale et de la prospérité publique tout le temps que dure leur veuvage... (On rit.) Mais une fois rentrés au pouvoir, ils laissent bientôt à la porte cet inutile bagage, et il n'y en a guère qui ne fassent bon marché de toutes leurs doctrines, pour avoir la faveur royale ou quelques boules de plus dans le parlement.

A l'époque de la coalition, vous vous le rappelez, messieurs, l'honorable

Aussi, je le répète, le public ne voit plus guère dans nos questions de cabinets qu'une sorte de gymnastique de tribune où chacun fait briller sa dextérité et son savoir-faire, parvient à se maintenir ou à supplanter ses adversaires, toutes choses qui se rapetissent aux proportions de l'intérêt privé, et n'ont ni la vie ni la chaleur qui s'attache aux intérêts nationaux. Il n'y a plus guère qui prennent un véritable, un cordial intérêt aux questions de cabinet que ceux qui, dans les chambres ou ailleurs, en ont fait une source de prospérité intarissable pour eux et leur postérité la plus reculée. (Nouveaux rires.) Aussi ces débats si animés, si spirituels, si oratoires, rehaussés encore par la présence des dames dans les tribunes (mouvements divers), tout cela, il faut en convenir, aboutit à des résultats bien minimes. Nous avons pu en faire l'expérience l'année dernière dans une circonstance analogue à celle-ci, dans la discussion de l'adresse. A cette époque, vous vous le rappelez, M. le ministre des affaires étrangères eut dans les enceintes législatives un succès véritablement prodigieux : il a réduit en poussière tous ses adversaires.

A la chambre des pairs, c'est assez naturel (on rit) ; c'est presque de rigueur et d'obligation ; mais ailleurs il semblerait que, pour justifier, pour légitimer une si grande ovation, il aurait fallu apporter à la tribune quelque immense accroissement de la gloire du pays ou de la prospérité publique. Quand Scipion, accusé par ses détracteurs, récapitulait toutes ses victoires et proposait d'aller en remercier les dieux, on conçoit qu'une pareille prosopopée fût de nature à faire une grande impression sur ce peuple assemblé ; mais pour nous, avant comme après le triomphe de M. le ministre des affaires étrangères, la France était-elle plus grande ou plus prospère?

Avons-nous gagné quelque chose en compensation de tous nos sacrifices d'honneur et d'argent? C'est chose difficile à croire.

A la vérité, M. le maréchal Bugeaud avait gagné la bataille d'Isly. Mais, si j'ai bonne mémoire, on aurait presque pu croire alors que nous étions embarrassés ; nous nous en sommes sauvés comme si nous avions fait un mauvais coup...

A cette époque, M. le duc de Broglie, que j'aime et que j'honore du reste, disait avec tout le ministère qu'il fallait quitter immédiatement le Maroc. Nous ne nous le sommes pas fait dire deux fois : nous avons évacué sur-le-champ, comme on dit militairement, sans tambour ni trompette... Aujourd'hui il paraît que nous allons y rentrer.

Assurément, je ne doute pas que nous n'ayons pour cela d'excellentes raisons. Mais, en vérité, comment voulez-vous que le pays comprenne quelque chose à toutes ces tergiversations? qu'il croie à quelque chose ? qu'il ait plus de confiance dans un ministre que dans un autre? Les nations s'enthousiasment quelquefois pour des réalités, mais jamais pour des subtilités. Si, au contraire, un ministre venait dire un jour à ses compatriotes : « Messieurs, je ne veux être ministre que pour la grandeur et le bien de mon pays, et ne le serai qu'à cette condition...

» A cet égard, je ne me bornerai point à des phrases ou à des discours ; je sais qu'il y a dans notre pays, comme ailleurs, de grandes misères. Les coalitions d'ouvriers, le travail dont on écrase les malheureux enfants dans les manufactures, tout cela en sont malheureusement des preuves irrécusables. Eh bien, ces misères, je vais les soulager ; je vais vous faire avoir vos vêtements, votre viande, votre sucre, tous les besoins de la vie, à la moitié meilleur marché que vous ne les avez aujourd'hui, et je ferai cela en dépit de tous les obstacles, malgré les résistances de tous les monopoleurs, législateurs ou autres. »

Un pareil langage, messieurs, ne le croyez-vous pas? trouverait des échos dans le pays ; le ministre qui le tiendrait serait béni pendant sa vie, et la postérité lui décernerait des couronnes. Pour ma part, je bénirais le ciel si M. le ministre des affaires étrangères voulait employer les talents que la nature lui a départis, à défendre une si sainte cause. Mais je crains bien que ce ne soit pas là les saints auxquels il soit disposé à rendre hommage.

M. le duc d'Harcourt entre ensuite dans l'examen des questions extérieures et se prononce pour l'union douanière de la France et

à l'intelligence. Nous avons cherché à répandre l'instruction dans toutes les classes ; nous avons fait des lois primaires ; nous les avons dotées avec magnificence.

Mais comment voulez-vous que profitent de tous ces bienfaits des hommes qui ont la tête courbée vers la terre pendant vingt-quatre heures, et à qui cela suffit à peine pour sustenter eux et leur famille? Comment voulez-vous qu'en profitent de malheureux enfants qui travaillent douze heures dans les manufactures? Evidemment ils n'ont pas d'autre soin, d'autre souci que de vivre, et ils donneraient toute votre instruction, tout Descartes et tout M. Cousin, pour un morceau de pain ou pour une ration plus abondante.

Voilà de nobles pensées, et la bourgeoisie soi-disant libérale qui gouverne aujourd'hui le pays, devrait sortir de son inertie en se voyant ainsi dépassée dans la voie du progrès par les représentants de la vieille aristocratie française.

Le Paupérisme en Belgique. — Presse belge.

Depuis quelque temps les journaux belges nous apportent des récits pleins d'enseignements sur la détresse des classes agricoles et industrielles dans ce pays. Les causes qui y ont développé le paupérisme s'aggravent par le renchérissement des vivres, suite inévitable de l'épidémie des pommes de terre, et les malheureuses populations se trouvent livrées sans ressources à toutes les conséquences de l'imprévoyance sociale. Nous empruntons à la presse belge, et principalement au *Débat social*, organe de la démocratie, qui se distingue par l'indépendance et l'intelligente fermeté de la critique sociale, les détails suivants :

Une bande de cinq maraudeurs désolait Anderlecht depuis quinze jours. Un fermier, à Diebeck, chez lequel ils se présentaient, les a couchés en joue ; trois se sont rendus à discrétion et la gendarmerie a retrouvé la trace des deux autres.

— Une femme a été mendier jusque dans le cabinet du juge d'instruction. C'était, dit fort agréablement un journal, se mettre dans *la gueule du loup*. La malheureuse a été saisie par un gendarme et conduite aux Petits-Carmes. Peut-être ne demandait-elle pas mieux.

— Les autorités de Bruges ont adressé au roi une nouvelle députation. Le bourgmestre réitère l'avis qu'il lui est impossible de garantir le maintien de l'ordre public si l'on ne fonde sans retard un second dépôt de mendicité pour les Flandres. Le gouvernement répond en conférant l'ordre de Léopold à M. Van Steenkist, un des administrateurs du dépôt de mendicité de Bruges.

— Il y a deux mois, des postes d'infanterie ont été placés aux portes de Courtrai pour empêcher la sortie des gens mal vêtus qui pourraient être suspectés d'aller arracher les légumes dans les champs ; aujourd'hui, la gendarmerie garde les issues de Bruges pour empêcher les campagnards affamés de se présenter au dépôt de mendicité, qui regorge. La *Gazette d'Audenarde* nous apprend que la force armée repousse de la ville tous les mendiants qui ne trouvent plus rien à manger dans les champs.

— Un paysan de Rhodes a décapité et enlevé deux cygnes chez le baron de B... Il a été condamné, n'ayant pu prouver qu'il eût mangé autre chose depuis quinze jours. Il aurait donc été réputé moins coupable s'il avait eu autre chose à manger, c'est-à-dire s'il avait été poussé au vol par une nécessité moins pressante.

— La prison de Courtrai est construite pour renfermer 70 individus. 103 y sont entassés en ce moment, et l'on ne sait où mettre les nouveaux-venus, à moins de gracier ceux des anciens dont le terme est proche.

— *L'Ami de l'Ordre* signale l'apparition de bandes dans la province de Namur, et le *Journal de Bruxelles* aux environs d'Enghien.

— Des vols avec effraction ont été commis par des bandes dans deux fermes, à Denderwindek et à Liffinghe.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MERCREDI 14 JANVIER 1846.

LE GRILLON DU FOYER.(1)

TROISIÈME CRI-DU CRI-CRI.

(Suite.)

Le roulier s'attendait à la visite matinale de Brisebille : il ne se trompait pas. Comme il se promenait de long en large devant sa porte, il vit sur la route la carriole du marchand de joujoux. A mesure qu'elle approchait, il distinguait Brisebille, tout paré, tout pimpant pour la noce. Des rubans et des fleurs ornaient la tête du cheval, qui avait plus l'air d'un marié que son maître ; l'œil demi-clos de Brisebille était profondément expressif et malin ; mais le roulier n'y prit pas garde : il avait autre chose en tête.

— Jean Pérybingle, dit le marchand d'un ton de condoléance, comment vous va? comment vous trouvez-vous ce matin?

— J'ai passé une assez méchante nuit, M. Brisebille, répliqua le roulier en secouant la tête, car j'avais l'esprit fort troublé. Mais c'est fini maintenant! Pouvez-vous m'accorder une demi-heure d'entretien?

— Je suis venu tout exprès, répondit Brisebille, sautant à bas de la carriole. Ne vous inquiétez pas de ma bête. Je vais passer la bride à ce poteau et elle restera tranquille comme une borne, pourvu que vous lui donniez une brassée de foin.

Le roulier en alla chercher à l'écurie, l'étala devant le cheval et précéda son hôte dans la maison.

— Vous ne vous mariez pas avant midi, je crois?

— Non! répondit Brisebille. Nous avons tout le temps, et plus qu'il ne nous en faut.

Lorsqu'ils entrèrent dans la cuisine Kitty l'Ebaubie frappait à la porte de l'étranger : un de ses yeux très rouges, (elle avait pleuré toute la nuit parce que sa maîtresse pleurait), était braqué au trou de la serrure. Elle frappait de plus en plus fort d'un air alarmé.

— J'ai beau coguer, cogner, s'il vous plaît, personne ne répond pas! dit elle en regardant à l'entour ; j'espère qu'il n'y a personne d'*ensauvé*, ou de mort, s'il vous plaît!

Miss Kitty l'Ebaubie appuya ce vœu philanthropique d'une grêle de coups de pieds et de poings qui n'amenèrent aucun résultat.

— C'est singulier! dit Brisebille; irai-je?

Le roulier, qui avait détourné son visage de la porte, lui fit signe d'y aller s'il le voulait.

Il courut donc à l'aide de Kitty, et cogna, frappa de plus belle, sans obtenir la moindre réponse. Mais il eut enfin la lumineuse idée d'essayer du loquet, qui céda aussitôt : la porte s'ouvrit; il y passa la tête, regarda, entra et ressortit en courant.

— Jean! Jean Pérybingle! dit-il ; j'espère qu'il ne s'est rien passé? — Il n'y a pas eu de malheur cette nuit?

Le roulier se retourna vivement.

— C'est qu'il n'y est plus, poursuivit Brisebille, et la fenêtre est ouverte. Je ne vois pas de traces d'effraction, — il est vrai que la croisée est presque de niveau avec le jardin. J'avais peur de quelque échauffourée, de quelque mauvais coup..... hein?

Il ferma presque son petit œil, qui n'en devint que plus perçant, et imprima à sa figure, à tout son corps, l'allure d'un tire-bouchon, comme s'il eût voulu extraire la vérité de Jean, bon gré, mal gré.

— Tranquillisez-vous, dit le roulier. Il est entré hier soir dans cette chambre, sans que je l'eusse attaqué d'action ou de paroles ; et personne n'y a pénétré depuis. S'il est parti, c'est de son propre et libre vouloir. Je consentirais de grand cœur à quitter cette maison et à mendier mon pain de porte en porte, pour changer le passé, pour qu'il ne fût jamais venu. Mais il est venu et s'en est allé! J'en ai fini avec lui!

— Ah!... ma foi, il en est quitte à bon marché! dit Brisebille, prenant une chaise.

Son sourire railleur fut perdu pour le roulier, qui s'assit à son tour : il se couvrit le visage de sa main, pendant un moment, avant de parler.

— Vous m'avez montré hier soir, dit-il enfin, ma femme... ma femme que j'aime, se prêtant en secret...

— Et de la meilleure volonté, insinua Brisebille.

— Se prêtant en secret au déguisement de cet homme, lui donnant l'occasion de la rencontrer seule. Il n'y a pas au monde d'horrible vue que je n'eusse préférée à celle-là ; il n'y a pas d'homme que je n'eusse préféré à vous pour me la montrer.

— Je conviens que j'avais toujours eu mes soupçons, dit Brisebille ; c'est pourquoi on ne m'accueillait pas ici avec plaisir.

— Mais puisque c'est vous qui me l'avez fait voir, continua le roulier, sans prendre garde à l'interruption, et qui avez vu... ma femme, ma femme que j'aime.

Sa voix, son œil, sa main, se raffermirent comme il répétait ces paroles, accomplissant évidemment une résolution prise.

— Puisque vous l'avez vue sous un jour si défavorable, il est convenable et juste que vous la voyiez aussi avec mes yeux, que vous lisiez dans mon âme, que vous sachiez ce que je pense, ce que j'ai résolu ; car c'est chose arrêtée, dit le roulier, le regardant avec attention, et il n'est au pouvoir de personne d'y rien changer.

Brisebille murmura quelques mots d'assentiment général, sur la nécessité de justifier quelqu'un ou quelque chose. Mais les manières de son compagnon lui imposaient; quoique gauches et rustiques, elles avaient une dignité, une noblesse, que pouvait seul donner le pur honneur qui habitait dans l'âme de ce roulier.

— Je ne suis qu'un pauvre homme, simple, ignorant, dit-il, que peu de choses recommandent. Je ne suis pas avisé, comme vous le savez de reste ; je ne suis pas jeune. J'aimais Petiote, parce que je l'avais vue, toute enfant, grandir dans la maison de son père ; parce que je savais que c'était un trésor; parce que, depuis des années, elle était ma vie! Il y a bien des hommes, auxquels je ne prétends pas me comparer, qui, je le crois, n'eussent jamais pu l'aimer comme je l'aimais.

Il fit une pause, et de son pied frappa doucement la terre, avant de poursuivre :

— Souvent je pensais que, tout en n'étant pas digne d'elle, je lui serais un bon mari, qui apprécierait sa valeur mieux qu'un autre ; et comme cela, de proche en proche, je me réconciliai avec moi-même, et j'en vins à croire qu'elle pourrait devenir ma femme : si bien que la chose s'arrangea, et nous fûmes mariés.

— Ha! dit Brisebille avec un hochement de tête significatif.

— Je m'étais étudié ; j'avais pour moi l'expérience ; je savais combien je l'aimais, combien je serais heureux, continua le roulier. Mais je n'avais pas — je le sens maintenant — je n'avais pas assez pensé à elle.

— Certainement, interrompit Brisebille. L'étourderie, la frivolité, l'amour du changement, de l'admiration ; vous n'aviez pas songé à tout cela.

— Vous feriez mieux de ne pas m'interrompre, dit le roulier d'un ton sec, avant de m'avoir compris, et vous êtes à mille lieues de me comprendre! Si hier j'ai failli assommer d'un coup l'homme qui osait souffler un mot contre elle, aujourd'hui, je lui mettrais mon pied sur la gorge, fût-il mon frère!

(1) Voir nos numéros du 3 au 13 janvier.

— Un ouvrier que la misère a conduit au désespoir s'est suicidé dans sa chambre, rue des Epingles, à Bruxelles, au moyen d'une ficelle à laquelle il avait suspendu des poids en fer.

— Le conseil communal de Bruxelles, s'étant refusé à voter des fonds pour l'institution des veilleurs de nuit, le bourgmestre, M. le chevalier Wyns de Raucourt, a déclaré ne pouvoir plus répondre de l'ordre public.

— La régie de l'enregistrement a fait arrêter dans les usines de Monceau un ouvrier condamné à 57 fr. d'amende, qu'il ne pouvait acquitter, pour avoir tendu des bricoles. Ce malheureux, qui travaillait, gagnait juste de quoi nourrir sa femme enceinte et un enfant : le voici maintenant aux frais de l'Etat dans une prison, sa famille devra l'être dans un dépôt, et le fisc sera moins payé que jamais, puisqu'il aura mis un travailleur hors d'état de travailler. Ainsi, d'un côté, on demande 2 ou 4 millions pour aider les ouvriers sans ouvrage et, de l'autre, on ôte l'ouvrage aux ouvriers qui ont le bonheur d'en avoir un peu.

— L'ordonnance de M. d'Anethan, qui prescrit l'arrestation immédiate de tout mendiant surpris en flagrant délit, ne trouve plus d'exécution sur plusieurs points des Flandres, depuis qu'il s'agit d'affecter une caserne d'Audenarde à recevoir le trop plein du dépôt de mendicité de Bruges, des prisons de Bruges et de Courtrai, etc. A Audenarde, un garçon de seize ans qui portait la mort sur sa figure, a suivi le garde champêtre en lui demandant l'aumône, le garde-champêtre a doublé le pas pour l'éviter, un gendarme qui passait a détourné la tête. Un médecin a constaté que ce malheureux mourait d'inanition et lui a fourni des aliments pour la journée : mais le lendemain !

— En attendant que l'on trouve à fournir du travail ou à ouvrir des refuges, le gouvernement porte provisoirement à 400 le personnel de la gendarmerie à pied et arme de sabres les facteurs de la poste rurale.

La presse locale intervient, avec des vues différentes, mais généralement inspirées par de chaleureux sentiments de sympathie pour les souffrances des classes populaires.

Le *Journal des Flandres* conclut à l'organisation des plus pauvres en patrouilles soldées pour le maintien de l'ordre. De cette manière on embrigadera, en les moralisant, les malheureux que la faim aurait poussés au désordre.

L'*Observateur* repousse la création de nouveaux dépôts de mendicité, écoles de paresse et de corruption.

L'*Indépendance* ne veut pas que nous étalions nos haillons. Le peuple aurait moins faim si on ne lui parlait pas toujours de famine.

L'*Emancipation* voit des dangers dans les réticences de M. Van de Weyer, et redoute l'effet qu'elle pourront produire dans les Flandres.

Partout des critiques, ajoute le *Débat social*, qui résume l'opinion des autres journaux ; nulle part de proposition formelle.

Embrigadement des mendiants en compagnies militantes, nous n'y voyons d'autre différence que de la pique au fusil.

De deux choses l'une : ou l'on armera et soldera tous les mendiants, ou l'on emploiera une moitié à contenir l'autre.

La première hypothèse est inadmissible, car le *paupérisme* n'existe pas si la société est assez riche pour nourrir tous les ouvriers sans retenir d'eux aucun produit ; la seconde est tout simplement odieuse.

Qu'on tourne et retourne dans tous les sens le problème, la solution unique est dans l'organisation du travail.

Les inondations, dit à son tour l'*Impartial de Bruges*, qui désolent toutes les provinces, augmentent la misère publique et devraient faire songer sérieusement aux travaux publics que la douceur de la température aurait permis de commencer depuis bien longtemps.

Un incendie détruit trente maisons à Marche (Luxembourg). La gravité du désastre est attribuée à l'insuffisance des secours locaux. Un sembla-

préoccupations du sentiment public.

L'examen du budget de 1847 dans les bureaux de la chambre des députés marche au pas de course. Plusieurs bureaux en sont déjà au ministère des finances. C'est à peine si, en passant, quelques observations ont été jetées par ci par là. Cependant les crédits demandés par M. de Salvandy ont donné lieu dans les cinquième et sixième bureaux, à des explications assez vives. Plusieurs membres de la gauche et du centre gauche ont attaqué la dernière ordonnance de M. le ministre de l'instruction publique, et comme illégale et comme inutile. Quelques-uns ont été d'avis de refuser tous les crédits jusqu'à ce que le projet de loi ait été voté par les Chambres.

A propos du budget du ministère des affaires étrangères, on a demandé dans quelques bureaux l'établissement d'une légation permanente à Venezuela.

Les bureaux nommeront demain leurs commissaires.

Les membres inscrits contre l'adresse sont :

MM. Legrand, Corne, Ledru-Rollin, de Courtois, Duvergier de Hauranne et Cordier.

Personne ne s'est inscrit pour l'adresse.

Médaille à offrir à Eugène Sue,

DÉFENSEUR DES CLASSES SACRIFIÉES ET PROMOTEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Charles Lewandowski, réfugié polonais à Lorient, 2 fr. Ch. Le Diffon, id., 1 fr. Mermilliod, officier de la garde nationale, id., 1 fr. Yaçkowski, prêtre, réfugié polonais, id., 1 fr. Un anonyme, id., 1 fr. Un enseigne de vaisseau, id., 50 c. Villers, docteur en médecine, id., 50 c. Mlle ***, id., 50 c. Mme V., id., 50 c. Un anonyme, 50 c. Augustin Bargain, notaire au Faouët (Morbihan), 50 c. Mme Bargain, née Lhelgoualch, id., 50 c. G. Bargain, étudiant en droit, id., 50 c. Félix Desbrulais, chevalier de la Légion-d'Honneur, id., 50 c. P. P. Darbier, id., 50 c. E. Quero, menuisier mécanicien à Quimperlé (Finistère), 50 c. A. Lhelgoualch, à Meslan (Morbihan), 50 c. L. Lechauche, maçon, à Faouët, id., 50 c. P. Nayel, médecin, id., 50 c. Le Briéro percepteur, à Lanvénégen, id., 50 c. G. de Lantivy, propriétaire à Faouët, id., 50 c. Sarlec, propriétaire, id., 50 c. Carré, id., id., 50 c. Aumont Dumoutier, receveur de l'enregistrement, id. 50 c. H. Guimbert, menuisier, id., 50 c. J. Trouboul, cultivateur à Lanvénégen (Morbihan), 50 c. F. Brabant, journalier, à Faouët (Morbihan), 50 c. V. Lhelgoualch, maréchal ferrant, 50 c. F. Bégasse, journalier, id., 50 c. L. Louët, id., id., 50 c. A. Bargain, 5 fr. Paquotte, 50 c.

Liszt, 100 fr. Ballard, de Brest, 50 c. Ballard aîné, id., 50 c. Derveux, id., 50 c. Delaporte, id., 50 c. Ricard et son ami, de Mâcon, 1 fr. Michel, 50 c. Combet, 1 fr. V. Biottot, 50 c. Laureau de Saulieu, 1 fr. 05 c. Souplet de Saint-Quentin, 1 fr. Victor Otry, 10 c. Buhrel, 50 c. Jules de Saint-Laon, 1 f. Un officier, 1 fr. Dupasquier, 50 c. Cyprien Spies, de Marseille, 1 fr. Frédéric Martin, id., 50 c. Ad. Puget, id., 50 c. Mme Hélène Schweppenheuser, id., 50 c. Le docteur Ed. Ferand, id., 50 c. Virginie Fromond, id., 50 c. Un anonyme, id., 50 c. Louis Olive aîné, id., 50 c. J. Bromond, peintre, id., 1 fr. Louis Richi, id., 50 c. Lazare Botus, 50 c. Le docteur Bousquet, id., 50 c. Martin, id., 10 c. Isidore Boin, 10 c. L. Tissier, id., 50 c. P. Laurel, id., 50 c. Ernest Castelli, id., 50 c. David Phost, id., 50 c. Aurore Phost, id., 50 c. Jules Phost, id., 50 c. Barbou, id., 50 c. J. Tedesco, id., 50 c. A. Garsin, id., 50 c. Un anonyme, id., 50 c. Moïse Azuelas, négociant, id., 50 c. Maroni, id., 50 c. Mannucci, id., 50 c. Un anonyme, id., 50 c. H. Felrof, id., 50 c. R. Taurel, id., 50 c. Mme Fortunée Tourel, id., 50 c. Un anonyme, 50 c. Un négociant, 50 c. Le docteur Rougier, 50 c. Gautier, d'Arles, 50 c.

SOUSCRIPTIONS à VIENNE (ISÈRE). — MM. A. Curton, 50 c. H. Couturier, 50 c. Marie D., 50 c. Mme R. B., 50 c. E. Delacour, 50 c. T. F., 50 c. A. Parron, 50 c. A. Berka, 50 c. Coppa, de Bielle (Piémont), 50 c. Viguier, pharmacien, 50 c. Melton, 50 c. Girin, de la Côte Saint-André, 50 c. Larivière, de Saulces, 50 c. C. Joly, 50 c. Vaudaine, 50 c. Fabre de Meyzieu, 50 c. Albinet, 50 c. Meyssen, avoué, 50 c. J. Timon, 50 c. J. T., 50 c. J. Trouillet, 50 c. Druge, médecin, 50 c. Is. Mermet, pharmacien, 25 c. Roche, 50 c. Chapuis, 50 c. F. Dofen, 25 c. A. Silve, 25 c. A. Genin, 50 c. A. Chollier, 50 c.

la solidité de nos chasseurs, spahis et gendarmes, quoique réduits par les fatigues de cette longue campagne à environ 450 sabres.

L'ex-émir se retira en désordre sur une colline voisine, où il rallia un instant sa troupe autour de son drapeau blanc.

Il y fut bientôt attaqué de nouveau ; une résistance tout aussi opiniâtre que la première eut les mêmes résultats. Abd-el-Kader, dans cette seconde charge, eut son cheval tué ; tout le monde vit un groupe de cavaliers s'empresser autour de lui pour le remettre sur un autre cheval. Il prit alors une troisième position dont il fut chassé avec la même intrépidité.

Enfin, il se décida à abandonner le champ de bataille, et il se retira d'abord à plus d'une lieue, laissant en notre pouvoir ses morts, bon nombre de ses blessés, une vingtaine de chevaux, dix mulets, vingt-deux chameaux, des tentes et du bagage.

Un escadron fut chargé de relever les blessés, pendant que le reste de la troupe, faisant front du côté de l'ennemi, fit manger aux chevaux de la paille qui se trouvait sur les lieux.

Près de deux heures s'écoulèrent ainsi ; l'ex-émir, pendant ce temps, n'était parvenu qu'à réunir environ 300 chevaux autour de ses guidons. Le général Yousuf fit un mouvement de retraite par lequel il espérait attirer l'ennemi en deçà d'un ravin, dans lequel il se proposait de le jeter, en le chargeant pour la quatrième fois. Quelques cavaliers seulement le suivirent, mais ils n'osèrent pas passer le ravin.

Une heure après l'ex émir se mit en pleine retraite, et prit la direction de la Mina, à l'ouest de Tagdempt.

Ce combat, monsieur le ministre, fait le plus grand honneur à notre cavalerie ; elle y a obtenu un avantage sérieux contre une troupe d'élite deux fois plus nombreuse. Il est certain que nos braves soldats se sont trouvés dans une circonstance critique, car, en outre de leur infériorité numérique, ils avaient affaire à une réunion des premiers cavaliers de l'Algérie, animés par la présence et les actions d'un chef qu'ils vénèrent, et en qui reposent toutes leurs espérances.

Il me reste, monsieur le ministre, à vous parler de nos pertes au combat de Temda ; elles sont sensibles ; mais celles de l'ennemi, d'après tous les rapports que j'ai recueillis, sont quatre ou cinq fois plus grandes. Les dépouilles et les armes rapportées indiquent que plusieurs hommes considérables y ont perdu la vie.

Nous avons à regretter 10 sous-officiers ou soldats tués, 20 blessés, dont 2 officiers, 60 chevaux tués ou morts de fatigue. Pas un mort, pas une arme, pas un équipement n'a été laissé sur le terrain, et aucun des nombreux Arabes qui occupaient les montagnes pendant le combat n'a attaqué ma cavalerie dans le long défilé qu'elle a dû traverser pour me rejoindre.

Dans le second rapport, daté d'Orléansville 30 décembre, le maréchal se justifie assez maladroitement de n'avoir pas employé plus de cavalerie dans son corps expéditionnaire ; il se glorifie, selon son habitude, du merveilleux succès de la campagne, en affirmant qu'il avait prévu que l'on ne joindrait pas Abd-el-Kader. Le maréchal ne demande plus qu'un peu de persévérance ; à cette condition il promet de délivrer bientôt l'Algérie du redoutable émir.

Il n'y a, dit-il, dans ces difficultés de joindre un ennemi constitué comme l'est Abd-el-Kader, rien qui ne fût prévu par les hommes qui connaissent cette guerre. Cela ne doit pas faire craindre que nous n'obtenions enfin un bon résultat. Avec de la persévérance et la continuité de l'activité que nous avons déployée depuis quelques mois, les tribus supplieront elles-mêmes Abd-el-Kader de se retirer ; et il obtempèrera d'autant plus aisément à leurs vœux, que sa cavalerie, malgré tous ses efforts, sera très usée. »

Le bruit de l'envoi de l'infant don Enrique au Ferrol et de l'exil de son secrétaire à Cadix paraît se confirmer. *El Tiempo* et l'*Universal*, journaux qui ont épousé avec chaleur la cause du prince, considèrent comme exacte la nouvelle de sa disgrâce, et ajoutent que son frère, l'infant don

---

Le marchand de joujoux regarda avec stupeur le roulier, qui poursuivit d'un ton radouci :

— Avais-je réfléchi que, belle et toute jeune, je l'enlevais à ses compagnes, aux gaies réunions dont elle était la reine, où elle brillait comme la plus radieuse petite étoile qui soit au ciel? et cela pour l'enfermer jour après jour dans ma triste maison, en ma ennuyeuse compagnie ! Avais-je réfléchi que ma lenteur s'allierait mal à sa vivacité, que son esprit alerte ne pourrait sans fatigue subir le poids du mien? Me suis-je dit que je ne devais pas me faire un titre, un mérite de l'aimer, quand tous ceux qui la connaissaient ne s'en pouvaient défendre? Non, jamais! Je me suis prévalu de son naturel confiant, de son humeur facile, et je l'ai épousée. Je voudrais ne l'avoir pas fait! pour l'amour d'elle, non pour moi!

Le marchand de joujoux le regarda sans cligner : son petit œil n'était plus qu'un tout grand ouvert.

— Le ciel la bénisse, dit le roulier, de la constance qu'elle a mise à me cacher tout ce fatal savoir! et que Dieu me pardonne de n'avoir pu, dans ma lenteur, le découvrir plus tôt! Pauvre enfant! pauvre Petiote! N'avoir rien deviné, moi qui ai vu ses yeux se remplir de larmes à l'annonce d'un autre mariage pareil au nôtre! moi, qui ai vu cent fois trembler ce secret sur ses lèvres, sans le soupçonner jamais jusqu'à hier soir! Pauvre enfant! pauvre fille! ai-je bien pu espérer qu'elle m'aimerait? ai-je bien pu croire qu'elle m'aimait?

— Elle en faisait semblant, dit Brisebille, et un si adroit semblant, qu'à vous dire vrai, ce fut ce qui éveilla tout d'abord mes doutes.

Là, il insista sur la supériorité de May Fielding, qui, certainement, ne feignait en aucune façon de l'aimer.

— Elle s'est efforcée d'être pour moi une femme soumise, affectueuse, reprit le pauvre roulier avec plus d'émotion qu'il n'en avait encore montrée. Je ne commence que d'aujourd'hui à comprendre tout ce qu'il lui a fallu d'efforts. Combien n'a-t-elle pas été bonne! que n'a-t-elle pas fait! Un si brave et si noble cœur! Que le bonheur que j'ai connu sous ce toit lui rende témoignage! Ce me sera encore un soulagement, une consolation, quand je serai seul ici.

— Seul! interrompit Brisebille. Alors, vous voulez donner suite à l'affaire?

— Je veux, répliqua le roulier, lui offrir l'unique réparation qui soit en mon pouvoir. Je veux l'affranchir des souffrances journalières d'un mariage mal assorti. Je veux la délivrer de la lutte qu'elle s'impose. Je veux qu'elle ait toute la liberté que je puis lui rendre!

— Lui rendre la liberté! lui offrir une réparation! s'écria Brisebille, ouvrant de grandes oreilles ; assurément vous vous méprenez! Ce n'est pas là ce que vous voulez dire!

Le roulier saisit le marchand de joujoux au collet et le secoua comme un roseau.

— Ecoutez-moi, et prenez garde de ne vous y pas tromper! Parlai-je assez net?

— Très net! repartit Brisebille.

— Assez franc, et comme un homme qui *veut* ce qu'il dit?

— Oui, sans doute.

— Eh bien! s'écria le roulier, j'ai veillé la nuit dernière — toute la nuit — devant ce foyer, où si souvent elle s'est assise près de moi, son doux visage tourné vers le mien. J'ai évoqué sa vie, jour par jour. Toutes ses pensées, toutes ses actions ont défilé devant moi avec sa chère image ; et, sur mon âme, elle est innocente! Oui! aussi sûr qu'il y a un Dieu pour juger les coupables, elle est innocente!

O fidèle Grillon du foyer! ô loyales petites fées du logis!

— La colère et la méfiance m'ont quitté, poursuivit le roulier, il ne me reste que ma douleur. Dans une heure fatale, quelque ancien amant, plus en harmonie avec son âge, avec ses goûts, qu'elle avait peut-être délaissé pour moi, à contre-cœur, est revenu. Entraînée par la surprise, n'ayant pas le temps de réfléchir, elle s'est faite complice de sa perfidie en la cachant. Hier soir, elle a eu avec cet homme l'entretien secret dont vous m'avez rendu témoin. C'était mal. Mais hors cela, elle est innocente, s'il y a une vérité sur terre!

— Puisque c'est votre avis.... commença Brisebille.

— Qu'elle soit libre, qu'elle parte! poursuivit le roulier. Qu'elle emporte ma bénédiction pour les heures de joie que je lui ai dues, mon pardon pour l'angoisse qu'elle me cause! Qu'elle ait toute la paix de l'âme que je lui désire! Elle ne me haïra pas. Peut-être même apprendra-t-elle à m'aimer quand je ne serai plus le fardeau de sa vie, quand elle sentira s'alléger la chaîne que j'ai rivée. Il y a un an aujourd'hui que, sans souci de son propre bonheur, je l'enlevai à son nid, à la maison paternelle ; aujourd'hui, elle y retournera, je ne la troublerai plus. Son père et sa mère doivent venir — nous avions fait le plan de fêter ensemble cet anniversaire — ils la ramèneront. Je puis m'en fier à elle, là — ou ailleurs. Elle me quitte pure de blâme et vivra de même, j'en suis certain. Si je meurs — car je puis mourir et la laisser encore jeune ; j'ai dépensé tant de force et de courage en quelques heures! — elle saura qu'elle m'a été toujours présente, que je l'ai aimée, toujours! Voilà le résultat de ce que vous m'avez montré. Maintenant tout est fini!

— Oh! non, Jean, pas encore ; ne dites pas que tout est fini! J'ai recueilli vos nobles paroles. Je ne puis feindre d'ignorer ce qui me touche jusqu'au fond du cœur. Non, attendez! ne dites pas que tout est fini, avant que l'horloge ait sonné!

Elle était entrée peu après Brisebille, et avait tout entendu. Sans prendre garde à ce dernier, elle resta immobile, les yeux fixés sur son mari, mais ne s'en approcha pas, laissant entre eux autant d'espace que possible, et quoiqu'elle parlât d'un ton ému, sincère, elle ne fit pas même alors un pas vers lui. Oh! quelle différence avec ce qu'elle était jadis!

— Il n'est pas d'horloge qui puisse sonner pour moi les heures qui ne sont plus! répliqua le roulier, avec un pâle sourire ; mais qu'il en soit comme vous le désirez : L'heure sonnera bientôt. Je me suis efforcé de vous satisfaire en choses plus difficiles. Qu'il en soit donc comme vous le voulez!

— En ce cas, murmura Brisebille, il faut que je détale, car quand l'heure sonnera, je serai en route pour l'église. Au revoir, Jean Pérybingle! désolé d'être privé du plaisir de vous avoir à ma noce, et désolé surtout de la cause qui vous retient.

— Me suis-je expliqué clairement? dit le roulier, l'accompagnant à la porte.

— On ne peut plus clairement.

— Vous vous souviendrez de ce que j'ai dit?

— Puisque vous provoquez mes observations, dit Brisebille, après être prudemment remonté dans sa carriole, je vous avouerai que, m'y attendant si peu, il est de toute impossibilité que je l'oublie.

— Tant mieux pour tous deux, répliqua le roulier. Au revoir! et bonne chance!

— Je voudrais pouvoir vous faire le même souhait! mais ce n'est pas le moment. Merci! Entre nous (comme je vous l'ai déjà dit), je n'en augure pas plus mal pour mon ménage à venir, de ce que May ne s'est pas montrée trop empressée, trop prévenante. Adieu! soignez-vous!

Le roulier le regarda s'éloigner jusqu'à ce qu'il s'amoindrît dans le lointain, et que cheval, fleurs, rubans, carriole, ne fussent plus qu'un point à l'horizon. Alors, poussant un profond soupir, il se dirigea lentement vers une allée d'ormes voisins. Abattu, navré, il ne voulait pas rentrer chez lui avant que la pendule fût tout près de sonner.

CHARLES DICKENS.

Traduction de Mme SWANTON-BELLOC.

(*La suite à demain.*)

M. DE BROGLIE. L'honorable préopinant nous reproche d'avoir substitué au joug odieux du droit de visite, le droit plus odieux encore qu'il appelle la recherche de la nationalité, et d'avoir introduit dans la loi des principes nouveaux et étrangers au droit des gens. Je nie formellement ces deux propositions.

Le droit d'arrêter les suspects appartient aux agents de la force publique, et tant qu'ils exercent ce droit sans violence, ils ne peuvent en être responsables, s'il arrive quelques erreurs, et la loi ne donne au lésé aucun recours en pareil cas. Un particulier peut aussi, dans un cas spécial, servir à arrêter un malfaiteur, mais ce particulier est responsable, parce qu'il n'exerce pas un droit. S'il arrête un coupable, la justice l'approuve, mais s'il s'est trompé, il doit réparation à la personne qu'il a arrêtée.

La faculté de vérifier la nationalité d'un navire est inscrite dans la convention de 1829, mais c'est une conséquence du droit des gens, et elle préexistait à la convention, qui ne fait qu'en régler les abus. Cette convention plaçait un navire visité dans le cas du particulier arrêté, et ne lui allouait aucune espèce de dommages-intérêts. La convention a été abolie : à partir du 8 mars prochain, aucun navire anglais ne pourra visiter un navire français ; aucun navire français visiter un navire anglais. C'est bien pour les deux nations ; mais les navires en défaut ne seront-ils pas portés, en voyant un navire anglais, à arborer le pavillon français ; et en voyant un navire français, à arborer le pavillon anglais, qui leur assure l'impunité ? Il est évident, que ne pas permettre aux croiseurs de rechercher la nationalité, c'est consacrer l'impunité, c'est favoriser la traite que l'on veut abolir.

Cette faculté doit être conservée ; mais faut-il dès l'abord la pousser à l'extrême ? Faut-il que les navires de guerre soient des espèces de gendarmes chargés de vérifier à la barrière si les voyageurs ont leur passeport ? C'est ce que l'Angleterre a fait souvent sous la Restauration, mais ce que la France ne s'est pas permis ; c'est ce qui explique comment le nombre de pirates saisis par l'Angleterre à cette époque s'élève à 129, tandis que le nombre des pirates saisis par la France n'a été que de 3.

Mais il y a un milieu entre ces deux extrêmes ; et là, comme toujours, c'est le milieu qui est la vérité. Si je crois voir quelqu'un sortir par la fenêtre de mon logis et s'enfuir, je commencerai par l'arrêter, sauf à le relâcher ensuite et à lui offrir toutes les réparations qu'il appartiendra. Il en doit être de même en mer. Si un navire arrêté est en contravention, il ne doit pas être plus protégé par le pavillon qu'un voleur ne serait protégé par la robe d'un juge ou d'un gendarme ; dans le cas contraire, il est évident que le navire arrêté aura droit à des réparations et dommages-intérêts.

Le préopinant a prétendu que le gouvernement des Etats-Unis s'était prononcé en sens contraire ; il n'en est rien, et le gouvernement des Etats-Unis a déclaré formellement qu'il n'entend pas protéger les navires qui arboreront induement son pavillon.

Je crois avoir montré que la convention nouvelle n'a substitué aucun droit nouveau aux droits anciens, connus sous le nom de droit des gens. Je serai plus court sur ce qui a trait à la piraterie.

Quoi qu'en ait dit l'honorable préopinant, il est certain que les navires qui font la traite se livrent aussi presque toujours à la piraterie. Quant à l'absence complète des papiers de bord, il est certain qu'elle est le plus souvent l'indice de la piraterie. Cela était contenu dans la loi de 1825, mais si cela a été introduit dans la loi, c'est que les faits en avaient souvent prouvé la nécessité. M. le ministre de la marine n'a donc pu agir autrement qu'il ne l'a fait dans les instructions données aux croiseurs. L'orateur s'applique ensuite à établir que doit être réputé pirate tout commandant d'un navire armé qui n'a aucune sorte de papiers, ou qui a plusieurs séries de papiers qui le signalent comme appartenant à diverses nations. Il termine en disant que dans tout ce qu'il a conclu dans les négociations, il a songé à mettre les conventions en rapport avec nos lois, et qu'il croit n'avoir pas été envoyé à Londres pour refaire les lois de son pays, mais pour s'y conformer. (Très bien !)

M. DE BOISSY présente encore quelques observations de sa place, après lesquelles la séance est levée et la suite de la discussion renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Hier soir a eu lieu, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le banquet offert par les conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures, à MM. les ducs de Nemours, prince de Joinville, duc d'Aumale et duc de Montpensier. La chambre des pairs, la chambre des députés, la garde nationale, l'armée, la magistrature, le tribunal et la chambre de commerce de Paris, le conseil des prudhommes, etc., étaient représentés à ce banquet par leurs présidents, vice-présidents ou chefs principaux.

— On assurait aujourd'hui, à la chambre, que M. Martin (du Nord) allait être nommé président de chambre à la cour de cassation, en remplacement de M. le baron Zangiacomi, décédé, et que M. Hébert lui succéderait comme garde des sceaux.

Nous croyons, dit la *Patrie*, ce bruit prématuré. Il ne paraît pas certain que M. Martin (du Nord) soit disposé à céder son portefeuille.

— Un courrier extraordinaire est parti hier pour Bruxelles porteur de dépêches adressées à notre ambassadeur. On assure que cet envoi concerne le projet qu'a conçu le cabinet français d'offrir sa médiation aux gouvernements de Hollande et de Belgique pour terminer le différend si grave qui vient de s'élever entre eux sur la question des tarifs.

— Par suite de la mort de M. Marey-Monge, M. Delaporte, son premier drogman, qui se trouvait à bord du *Papin* et qui est parvenu à se sauver, vient d'être chargé de la gérance du consulat de Mogador.

— M. Victor Mauboussin, qui a géré le consulat général de France à Tanger, après le traité du 10 septembre 1845, vient d'être désigné pour aller prendre la gestion du consulat de France à Bahia (Brésil).

— M. Léonce Levraud, consul de France à Guayaquil, vient de quitter Paris pour se rendre au Chili, où il va gérer le consulat général.

— M. Frémy a été nommé professeur de chimie à l'Ecole polytechnique, en remplacement de M. Pelouze, démissionnaire.

— La réception de M. Alfred de Vigny, à l'Académie française, est fixée au jeudi 29 de ce mois.

— M. le baron de Malaret, pair de France, vient de mourir à Toulouse. M. le baron de Malaret était dans sa 76e année.

— M. de Sénaucourt, l'auteur d'*Obermann*, est mort dernièrement à Saint-Cloud, où il s'était retiré. M. de Sénancourt avait 75 ans.

— Par suite de la diminution des eaux, la navigation de la Basse-Seine, qui avait été momentanément interrompue, est rétablie depuis samedi.

— La jeune fille qui avait été arrêtée au bal de l'Opéra pour sa danse beaucoup trop excentrique, et qui, conduite chez elle par les agents de police pour qu'elle changeât de vêtements, s'était précipitée dans la rue de la croisée d'un troisième étage, a été miraculeusement sauvée d'une mort qu'on croyait certaine : on la dit aujourd'hui hors de danger. L'épaisse perruque de son costume de marquise, qu'elle portait au moment étaient un signe de dépit violent ou de satisfaction profonde. Nous laissons à plus savants que nous le soin d'éclaircir ce point curieux d'histoire naturelle.

LES LOIS DU PASSÉ. — Encore une application forcée de la terrible loi du 21 brumaire an V. Le nommé Alexis Payssé, chasseur au 25e léger, comparaissait un de ces jours derniers à Toulouse, devant le 1er conseil de guerre permanent de la 10e division militaire, comme accusé de voies de fait envers un supérieur, le caporal Arriband. Il s'agissait d'un soufflet donné à ce dernier par le prévenu. L'*Emancipation* annonce que, déclaré coupable, Payssé a été condamné à la peine de mort.

UN PATRONAGE ONÉREUX. — M. C..., raconte l'*Ordre*, de Limoges, revenait l'autre soir de voyage. A quelque distance de la ville, il est accosté par trois individus qui lui ferment le passage en lui disant : « M. C..., il nous faut de l'argent, nous en avons besoin ; ainsi exécutez-vous de bonne grâce, sinon nous emploierons la violence. » M. C... ne prenait pas d'abord la chose au sérieux ; mais les voyant si résolus, il parlemente, il se palpe et dit qu'il n'a point d'argent. Les trois bandits insistent, et comme ils font mine de fouiller et peut être de dépouiller M. C..., force est à ce dernier de remettre une cinquantaine de francs qu'il se trouvait avoir sur lui. Nous trois compères remercient fort poliment, et ajoutent : « Ce n'est pas tout, M. C..., vous pourriez être arrêté d'ici à la ville, et comme vous n'avez plus rien, on pourrait vous maltraiter ; nous allons donc vous accompagner jusqu'à votre logis. » M. C... refuse d'abord, mais se ravisant, il accepte cette offre si courtoise, et marche à côté d'eux. Ces obligeants voleurs ne l'avaient pas trompé. Avant d'arriver à Limoges, quelques autres individus débouchent tout-à-coup sur la route, pour lui barrer encore le chemin, lorsque le chef de l'escorte leur crie en patois : « Retirez-vous, M. C... n'a plus rien. » Il fut ainsi fait.

DANGER DES ARMES A FEU. — On écrit d'Honfleur au *Mémorial de Rouen* : « Le capitaine Dubos, commandant le sloop *les Deux-Adele*, descendait la rivière pour se rendre à Honfleur. Se trouvant par le travers de Gretin, le capitaine monta son fusil sur le pont pour tirer un oiseau sauvage qui passait. La bête blessée tomba à l'eau, et le capitaine envoya ses deux mousses la chercher. Pendant qu'ils étaient partis, il rechargea son arme et la mit sur le capot de la chambre où il la laissa. Les deux mousses, de retour, et ignorant cette circonstance, s'en allèrent l'un à la barre du gouvernail, l'autre près du fusil. Comme ce dernier le tenait dans ses mains pour l'examiner, le canon imprudemment tourné vers son camarade, survint une secousse, il perdit l'équilibre, et dans le mouvement qu'il fit le fusil fit feu. Le malheureux mousse placé au gouvernail a été atteint à la tête. Il a eu la mâchoire enlevée ; porté à l'hospice d'Honfleur, il a reçu des soins empressés, mais on désespère de ses jours. »

ACCUSATION D'EMPOISONNEMENT. — La *Bigorre*, journal de Tarbes, annonce ainsi l'arrestation de M. Abadie, commerçant de cette ville, accusé de complicité dans l'empoisonnement de sa femme :

« L'affaire de Marie Berjoulet, accusée d'empoisonnement, se complique tous les jours davantage ; hier et aujourd'hui on ne parle dans Tarbes que de l'arrestation d'un honorable négociant de notre ville qui avait toujours joui de l'estime de ses concitoyens, M. Abadie, ancien juge au tribunal de commerce. Après le décès de Lozes dit *Carrick*, Marie Berjoulet, sa femme, fut mise en état d'arrestation, et, peu de temps après, la justice ordonna l'exhumation de Mme Abadie, décédée quelques mois auparavant. L'expertise des chimistes déclara que cette femme était morte empoisonnée. On présuma tout de suite que Marie Berjollet, naguère fille de service dans la maison Abadie, devait être l'auteur de ce second empoisonnement. On se rappela également certains bruits de commères qui accusaient M. Abadie d'entretenir des relations intimes avec Marie Berjoulet, et dès-lors, quelques vagues soupçons de complicité planèrent sur la tête de M. Abadie. Par suite de ces soupçons, faux ou vrais, ce dernier a dû subir un interrogatoire, et avant-hier dimanche il a été arrêté. Cette affaire, qui fait le sujet de toutes les conversations, et à laquelle la position de M. Abadie va donner un éclat inattendu, est appelée à remuer fortement l'attention publique. »

UN LOUP-GAROU. — Il y a peu de jours, à Condey, dépendance de Roche-Esternay (Aube), il s'est commis un vol d'un genre assez singulier. C'est le *Journal de Reims* qui le raconte : « Un fermier, M. Champagne, a un fort beau troupeau de bêtes à laine ; un voleur s'introduisit dans la bergerie, et, pour s'approprier de belles peaux de moutons, il eut la singulière idée de tuer les moutons les plus beaux, et de laisser leur viande sur place. Interrompu sans doute dans cette opération nocturne, ou pressé d'en finir, il emporta deux peaux et la tête d'un mouton qu'il n'eut pas le temps de dépouiller. Les traces du voleur purent être suivies jusqu'à la forêt de Gault, à l'aide de l'empreinte des chaussures. »

UNE BONNE CAPTURE. — Un forçat libéré, dont le nom a retenti dans le procès de l'assassin Poulmann, François Martinet, qui s'est acquis un certain renom par ses évasions et ses nombreuses condamnations, vient d'être arrêté par la police au moment où il organisait une bande de malfaiteurs de l'espèce la plus dangereuse. Les nommés Doucement, Gug, Gondard, Hamelin et neuf autres ont été également placés sous la main de la justice. C'est plus particulièrement dans le quartier du faubourg Saint-Martin que ces individus commettaient leurs vols. Martinet, qui logeait rue du Faubourg-du-Temple, 96, procurait les fausses clefs, les monseigneurs, etc. C'est à une circonstance assez singulière que l'on a dû la capture de cette association naissante de voleurs.

Un locataire de la maison n. 96, Faubourg-du-Temple, ayant trouvé en descendant à sa cave un paquet de rossignols et de fausses clés caché près du soupirail, le porta au commissaire de police. Celui-ci, qui avait été alarmé déjà par la fréquence des vols commis dans son quartier, envoya le trousseau de fausses clés à la préfecture. On surveilla la maison, et il résulta des allées et venues suspectes que l'on remarqua qu'un épicier nommé Hamelin, qui habitait le rez-de-chaussée, se livrait au recel. Bientôt on arrêta plusieurs individus, qui tous étaient porteurs d'objets volés, et le cercle des investigations s'étendant, on parvint à saisir toute la bande.

PERTE ARCHÉOLOGIQUE. — Un regrettable accident a réduit en ruines la magnifique église de l'abbaye de Brantôme (Dordogne), si digne d'être conservée, et dont la couverture avait été récemment reconstruite. La chute a eu lieu à minuit et demi, le 3 janvier. Il n'y a eu aucune victime, et la partie restée debout ne présente pas de dangers. Un [illegible] seulement de la voûte s'est affaissé avec la moitié de la charpente [illegible] sie, habilement pratiquée par la cuisinière, a pour effet de constater que le canard si gras et si dodu était absolument dépourvu de foie. Nous n'essaierons pas de peindre son désespoir. On assure que, revenu de son émoi, il allait soumettre le cas à l'Académie des sciences, si la cuisinière, plus avisée, n'eût pas reconnu sous l'abdomen dudit canard une couture habilement pratiquée. Il est permis de croire que ce canard avait primivement le foie que la nature ne refuse à aucun de ses semblables, mais qu'une main habile avait su l'extirper.

UNE FAILLITE EN VENDÉE. — Le bruit se répand, dit le *Publicateur*, qu'une faillite considérable aurait éclaté dans un établissement important de l'arrondissement de Bourboo-Vendée ; on parle d'un déficit de quelques cent mille francs. Si ce bruit se confirme, le coup sera d'autant plus sensible dans cette contrée, que déjà les capitalistes, étant peu disposés à venir en aide à l'industrie, cette déconfiture les maintiendra dans leur résolution peu bienveillante pour le commerce.

UNE ÉVASION. — Une évasion audacieuse a eu lieu à la maison d'arrêt de Pau. Baylet, condamné à vingt ans de travaux forcés, était renfermé avec un autre individu condamné aux travaux forcés à perpétuité. Un matin, à six heures et demie, deux guichetiers vinrent leur ouvrir la porte de leur cachot. Aussitôt les deux condamnés se précipitèrent sur eux, et, avant de leur donner le temps de se reconnaître, les enfermèrent et gagnèrent une des cours de la prison, où l'un des deux fit la courte échelle à l'autre pour lui faire escalader le mur de clôture. Pendant ce temps-là, les guichetiers appelaient au secours ; mais lorsqu'on arriva, Baylet avait disparu. La gendarmerie a été mise immédiatement à la poursuite de ce forçat.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Un nouvel accident, dit le *Courrier de Nancy*, est arrivé dernièrement sur les chantiers du souterrain de Mauvages. Le nommé Gracoma, né en Sardaigne, a été tué par l'explosion d'une mine au moment où il la chargeait. Il paraîtrait que ce mineur avait employé pour bourrer sa mine des éclats de pierres qui, par le frottement du bourroir, auraient allumé la poudre.

La semaine dernière, dans l'usine de M. d'Infreville, à Caen, un des ouvriers, le nommé Tollis, étant passé trop près d'une des courroies de la machine à vapeur qui fait marcher le moulin à farine, a été saisi par ses vêtements et emporté dans le mouvement. Tout son corps était couvert d'horribles blessures. Ce malheureux a succombé le lendemain.

A Mulhouse, un malheur affreux est arrivé dans la filature de MM. Dollfus-Mieg et Ce. Le *Courrier du Bas-Rhin* le raconte ainsi : « Un ouvrier pris par le bras dans une machine a eu, en moins d'un clin d'œil, le corps broyé et la tête littéralement enlevée du tronc. Ce malheureux, marié depuis peu, laisse une femme enceinte sur le point d'accoucher... »

Il y a quelques jours, le jeune Mazillier de Sommelone, qui avait repris la boutique de charronnage de M. Picart, rue de Châlons à Sainte-Menehould, a été tué d'une manière bien affreuse. A huit heures du matin il transportait, avec son apprenti, une pièce de bois qu'il devait travailler. Cette pièce fut placée sur l'épaule de chacun d'eux ; ils allaient traverser la grande-rue de Châlons pour se rendre à l'atelier, lorsque le pied du jeune apprenti glissant sur la neige, le fit tomber et entraîna la chute de Mazillier. Mais par le plus fatal des hasards, la pièce de bois retomba sur la tête du charron, qui fut tué sur le coup.

Un accident déplorable est arrivé pendant les derniers jours de décembre dans la ferme de M. Chopin, cultivateur à Louaignes. Il est ainsi raconté par le *Journal de Reims* : « Une machine à battre le blé fonctionnait vivement. Un des ouvriers de la ferme, Louis Lisieux, jeune homme de vingt-trois ans à peine, voulut passer dans l'étroit couloir qui séparait le mur de la grange et la machine en mouvement. Au moment où il se glissait contre le mur, l'énorme barre de fer qui sert de volant le saisit malgré ses efforts pour fuir quand il vit le danger, l'attira et le brisa contre la machine. Il avait déjà perdu la vie quand on le releva. »

L'Association de fabricants et artisans pour l'adoption des orphelins des deux sexes, présidée par M. le baron Charles Dupin, pair de France, et M. Michelot, maire adjoint du 10e arrondissement, tiendra une assemblée de charité, à l'église de la Madeleine, le *vendredi 16 janvier*, à deux heures très-précises.

Le discours sera prononcé par M. l'abbé Laroque, missionnaire apostolique, chanoine honoraire de Limoges et de Bordeaux.

Après le salut solennel, la bénédiction sera donnée par monseigneur l'archevêque de Paris.

La quête sera faite par Mmes Liadières, désignée par S. M. la reine, rue Blanche, 31 ; de Haut, rue de l'Université, 4 ; de Guayta, rue de la Ville-l'Evêque, 2 ; Perrière-Pilté, rue de Babylone, 33 ; la marquise de Murmiesse de Lussan, quai des Ormes, 8 ; Ducholet-Dupuytren, rue de la Verrerie, 2.

Les personnes qui ne pourraient pas assister à l'assemblée sont priées d'adresser leurs offrandes à Mmes les quêteuses.

ACADEMIE DES SCIENCES.

Séance du 12 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. MATHIEU.

La séance a été très courte. L'Académie s'est formée en comité secret à quatre heures et quart, pour entendre la présentation faite par M. Mathieu, au nom de la section d'astronomie, d'une liste de candidats à la place vacante par la mort de M. Cassini. L'ordre adopté a été le suivant : 1° M. Leverrier ; 2° M. Largeteau ; 3° M. Delaunay ; 4° M. E. Bouvard.

Télégraphie électrique. — On sait qu'il a été constaté qu'il était complètement inutile d'employer deux fils conducteurs pour faire les expériences de la télégraphie électrique, et que même la déviation produite par le courant dans le cas d'un fil unique est plus grande que celle qu'on trouve dans le cas de deux fils. On a donné deux explications de ce fait. Les uns ont dit que la terre remplaçait simplement le fil supprimé, et que le peu de conductibilité moyenne du globe était compensé, et au-delà, par ses dimensions, de telle sorte que la terre agissait comme un fil médiocrement conducteur, mais ayant un grand diamètre. D'autres n'ont pas voulu admettre le retour du courant électrique à travers le réservoir, et ils ont dit que les deux électricités contraires de la pile se déversaient [illegible] le sol aux deux stations extrêmes, et qu'elles s'y déperdaient à cause [illegible]enaité du réservoir commun.

M. M[illegible]eucci a cherché à décider entre ces deux opinions opposées, et

sens inverse quand on fait varier la pression, de telle sorte que l'effet observé présente des singularités qu'il est dès lors facile d'expliquer.

Calculs astronomiques. — M. Binet, au nom d'une commission composée de M. Biot, Damoiseau et Binet, rapporteur, a lu un rapport très approbateur sur un Mémoire de M. Yvon Villarceau, ayant pour objet une méthode de correction des éléments approchés des orbites des planètes. Cette méthode a surtout pour objet de réduire l'étendue des calculs numériques. Les astronomes trouveront une notable économie de travail, en se rendant familiers les procédés et les formules de l'auteur.

L'avantage de la nouvelle méthode a été rendu évident pour les commissaires qui ont suivi tous les développements du calcul numérique des corrections de l'orbite de la comète de M. Mauvais par la méthode de La Place et par celle de M. Villarceau.

Nouveau procédé de tannage. — Il s'agit d'une découverte qui sera d'une haute importance pour un grand nombre d'industries, à moins que l'auteur n'ait encore pris un rêve pour la réalité, comme cela est arrivé tant de fois pour le sujet dont nous parlons. Selon M. Turnbull, l'opération du tannage a tout simplement pour objet la conversion de la peau en tannate de gélatine. Pour que cette opération réussisse bien, il faut que l'acide tannique et la gélatine se trouvent dans des rapports exacts. Or, la chaux déposée sur la trame organique, pour séparer les poils, est un empêchement à l'union de ces deux substances; il faut donc enlever la chaux. M. Turnbull dit qu'il y parvient à très bon compte au moyen d'une dissolution de sucre qui dissout cet alcali sous forme de sucrate de chaux. M. Turnbull rend ensuite le tannage plus parfait en faisant pénétrer la liqueur tannante par endosmose et exosmose, et enfin il empêche la formation de l'acide gallique qui dissout la gélatine, en éloignant le contact de l'air atmosphérique.

M. Turnbull prétend qu'au lieu de mettre 18 mois pour tanner le cuir du bœuf, il ne met que 14 jours, et obtient 30 kilogrammes de cuir tanné au lieu de 20, avec la même quantité d'écorce. En outre, le poids du cuir augmente d'un cinquième. Il y aurait, en définitive, amélioration de la qualité, augmentation de la quantité, économie de temps, diminution de frais, dans l'emploi du nouveau mode de tannage.

Nous ne garantissons rien, comme dit le gouvernement à propos des brevets d'invention.

— Nous n'avons plus, pour terminer, qu'à dire un mot de la sonde plus ou moins nouvelle, mais dans tous les cas ingénieuse et utile que M. Mulot présente à l'Académie. Il a reconnu l'inconvénient de laisser tomber une sonde tout entière, lorsqu'on est arrivé à une grande profondeur, et il a imaginé un système de coulisses qui permet de ne laisser tomber qu'une vingtaine de mètres.

Nous ne parlerons pas des autres communications qui se résument dans des annonces plus ou moins vagues et souvent absurdes. Un médecin, par exemple, ayant appris que les dépôts qui se font dans les chaudières des machines à vapeur, donnent lieu à des explosions, conseille l'usage de l'eau distillée. Un autre personnage qui, écrivant à M. Arago, signe : *un observateur ignorant, mais non pas de votre mérite*, a découvert que la mobilité des bateaux à vapeur entre peut-être pour quelque chose dans les explosions des chaudières, etc., etc.

B.

SOCIÉTÉ PHRÉNOLOGIQUE.

La doctrine de Gall sur les fonctions du cerveau est toujours représentée, au milieu de nous, par une société d'hommes persévérants, qui en exposent les principes dans des cours publics, et en font l'application à chacune des individualités qui mettent en évidence, ou de grands attentats; ou (ce qui est plus rare dans notre état social), des vertus, des qualités manifestées à un degré éminent. Qu'un audacieux scélérat, un Poulmann, un Fourrier (le chef des escarpes), tombe sous le glaive vengeur de la loi, aussitôt son crâne est moulé par la Société phrénologique, qui le fait figurer dans sa collection, et démontre, à l'aide de cette pièce, par quelle réunion fatale de penchants non équilibrés le misérable fut entraîné aux actes dont l'échafaud a fait justice. Qu'un philosophe bénin, tel que M. Azaïs, rende à Dieu son âme placide et sereine outre mesure, sa tête, pour le contraste, ou bien en vertu du système toujours boiteux des *compensations*, sera placée à côté des précédentes. Puis, confrontant entre eux ces muets mais significatifs témoins, un disciple de Gall, M. Ch. Place, par exemple, au jour de la séance annuelle de la Société phrénologique, nous expliquera la moralité de ce rapprochement des tigres et des agneaux de l'espèce humaine, *tigribus agnos*.

Qu'on n'aille pas croire au surplus, d'après ce préambule, que la phrénologie soit à nos yeux chose toute vaine et futile. Nous avons dit plus d'une fois notre pensée à cet égard : la base de la doctrine est vraie, c'est-à-dire que le cerveau est incontestablement l'organe des perceptions et manifestations sentimentales et intellectuelles ; quelques-unes des grandes déterminations sont extrêmement plausibles ; les détails minutieux de localisation nous paraissent tout-à-fait hasardés ; enfin l'analyse et la synthèse des facultés, leur corrélation et leur hiérarchie n'ont pas été nettement établies par l'école de Gall. Que ses disciples les plus intelligents cherchent à compléter les observations de leur maître par des vues empruntées à d'autres écoles qui ont aussi fait de l'homme et de ses mobiles divers l'objet de leurs études. Ils nous semblent entrer d'ailleurs dans une excellente voie, lorsqu'ils s'attachent, comme l'ont fait, dimanche dernier, dans la séance annuelle de la Société phrénologique, le président, M. Mège, d'une part, M. Voisin, d'autre part, soit à crever les nuages de l'ontologie éclectique, soit à montrer l'emploi social de chacun des mobiles passionnels auxquels l'homme obéit.

Le premier s'est attaqué à la définition pompeusement amphigourique et superlativement inintelligible de Dieu, qu'a donnée le grand pontife de la philosophie universitaire, pape récemment déchu de son infaillibilité et qui ne peut se consoler, on le conçoit de reste, de la perte d'un si beau privilège. M. Cousin, il faut en convenir, joue de malheur ces jours-ci. Battu à la chambre des pairs, qui n'a écouté qu'avec une froideur dédaigneuse ses condoléances, et par M. Salvandy et par M. de Montalembert, le pauvre philosophe, tout meurtri de cette lutte, est tombé entre les mains de notre confrère, M. Mège qui, en sa qualité de médecin, devait naturellement l'achever. Il ne reste plus à M. Cousin qu'à recevoir de Mgr. de Chartres l'extrême-onction que le charitable prélat n'aura garde de lui refuser. *Requiescat!* c'est un chant d'église que l'Université, toute mauvaise catholique qu'on lui reproche d'être, entonnera sans deuil ni contrainte à l'intention de M. Cousin.

De l'estime de soi, sentiment dont il avait décrit l'an dernier la nature et l'influence, M. Voisin est passé cette année à l'ambition, [illegible] [illegible] doivent être exclusivement personnelles. Il y a un passage de la lecture de M. Voisin dont nous ne nous rendons pas bien compte : c'est celui où il a proposé notre gouvernement en exemple aux gouvernements des autres pays pour ce qu'il fait en faveur de l'enfance et dans le but d'égaliser pour tous les moyens de développement. Si chez nous le gouvernement fait dans ce sens quelque chose, on dirait que c'est malgré lui, poussé qu'il est quand même par ce vent de nos deux révolutions, qui ne cesse de souffler dans le gréement du vaisseau de l'Etat et contre lequel il serait par trop téméraire au pilote de naviguer directement.

Le secrétaire de la société, M. Ch. Place, a passé en revue les travaux de l'année. Il a signalé plusieurs écrits polémiques en réponse à des adversaires de la phrénologie, rôle qu'il n'est pas maladroit de prendre, à ce qu'il paraît, pour obtenir les bonnes grâces du pouvoir, et s'aplanir la route des honneurs académiques et autres. M. Place a stigmatisé aussi la couardise de certains partisans de la science phrénologique, qui n'osent pas rendre publiquement témoignage de la vérité qu'ils connaissent. Il nous a semblé, sauf erreur d'interprétation, que ceci allait à l'adresse de quelques membres dignitaires, même de la Société, qui, dans ses séances annuelles, ne brillent plus désormais que par leur absence.

Enfin, M. Fossati a lu, pour la clôture, une critique de ces systèmes d'éducation qui remplissent la tête d'idées fausses et de préjugés. C'est bien de critiquer ce qui est mal ; mais il ne faut pas s'en tenir là. Que les phrénologistes, s'ils veulent qu'il soit tiré parti de leurs observations dans l'intérêt général, travaillent comme nous à préparer l'avènement d'une autre société, qui sache faire emploi de toutes les facultés, de tous les penchants naturels de l'homme, pour le plus grand bien de l'individu comme de l'espèce entière. Est-ce qu'il y a aucune notion physiologique, notamment en ce qui concerne les fonctions du cerveau, qui ne proclame bien haut la nécessité de l'ASSOCIATION des hommes entre eux, pour l'accomplissement de leur tâche providentielle et le développement intégral de leurs virtualités respectives?

C. P.

Bibliographie. — M. le docteur Treuille vient de publier un excellent *Traité des maladies vénériennes*. C'est le résumé des théories et des préceptes de nos premiers syphilographes, contrôlés par une judicieuse pratique de dix années. Dans un volume in-8° de moins de 400 pages, le docteur Treuille a réuni, en effet, tout ce que les observateurs modernes, et M. Ricord en particulier, dont il a été l'élève à l'hôpital du Midi, ont constaté de positif, tant sur la pathologie que sur le traitement de ces affections justement redoutées et néanmoins si communes. Non-seulement ce livre pourra suppléer des Traités beaucoup plus étendus sur la matière, mais il renferme encore des notions toutes récentes, des indications thérapeutiques d'un grand intérêt qui ne se trouvent point dans ces Traités. C'est un ouvrage fait surtout pour les praticiens, dans lequel l'auteur va toujours droit au but, sans s'égarer dans des discussions théoriques qui n'ont point d'utilité auprès des malades. Nous recommandons le livre de M. Treuille comme un Manuel que pourront consulter avec fruit les élèves, les médecins, et même les gens du monde.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 13 JANVIER 1846.

Le *Journal des Débats* rend compte de la séance de la chambre des pairs sous la forme à peu près exclusive d'une magnifique apologie du talent et de la politique de M. Guizot. Or, si le talent du ministre ne fait question pour personne, en revanche sa politique fait question pour bien des gens. Le *Journal des Débats* n'est pas de ces gens-là. Il constate, d'après le discours de M. le ministre des affaires étrangères, que depuis 1840 la situation déplorable des populations chrétiennes de la Syrie n'a pas cessé d'exciter la sympathie du gouvernement, et que le but auquel il a tendu dès le principe, est sur le point d'être atteint, ce qui le console complètement. Les optimistes officiels sont très faciles à consoler, mais il n'en est pas moins vrai que la *sympathie* du gouvernement pour les chrétiens du Liban ressemble un peu trop à sa *sympathie* pour la nation polonaise, et que, si le *but* n'est pas bientôt atteint, le combat pourra finir faute de combattants !

La *Presse* défend contre M. Guizot la centralisation de la puissance politique aux Etats-Unis. Elle pense que la république universelle est un fantôme qui ne peut effrayer personne, tandis que la constitution d'une multitude de petits Etats indépendants n'est qu'une idée chimérique, bonne uniquement à créer et à perpétuer l'anarchie, comme on en a un trop funeste exemple au Mexique dans ces pouvoirs éphémères et violents qui se culbutent tous les trois mois. La *Presse* dit qu'en prenant au pied de la lettre les paroles de M. Guizot, on pourrait croire que le gouvernement est prêt à intervenir en faveur de l'Angleterre dans la question de l'Orégon, ce qui évidemment est bien loin de sa pensée.

Le *Constitutionnel* attaque très énergiquement le projet d'adresse de la chambre des députés. « Jamais, dit-il, depuis 1830, on n'avait proposé à la chambre de répondre par une aussi servile imitation du discours de la couronne. Ce sont les mêmes paragraphes, les mêmes tours de phrases, les mêmes mots, et souvent la même ponctuation ! » On peut dès lors prévoir et se figurer quelles seront les broderies d'un thème qui n'est qu'une servile imitation d'un discours insignifiant. Le *Constitutionnel* va dans son indignation jusqu'à mettre la chambre des pairs, pour cette année au moins et selon toute probabilité, bien au dessus de la chambre des députés quant à la liberté et à l'énergie des opinions. « Déjà, dit-il, l'adresse de la chambre des pairs est, en comparaison de celle de la chambre des députés, un modèle d'indépendance et de hardiesse! » Hélas ! jamais rien a-t-il été plus relatif !.....

Le *National* présente ses excuses à M. de Portalis pour avoir trouvé son style médiocre; M. Vitet en a fait un orateur d'une éloquence et d'une élévation prodigieuses. La chambre des pairs est vaincue ! La phraséologie de M. Vitet est encore plus plate et plus nulle, c'est l'idéal du genre. Jusqu'ici, l'auteur des *Barricades* flottait dans une sorte d'incertitude sur ses destinées littéraires : sa spécialité est découverte, il n'y a pas deux écrivains au monde pour rédiger une adresse de cette force-là.

Le *Courrier français* trouve également que M. Vitet a bien mérité de la patrie, que la réponse vaut le discours ; puis il explique sa pensée, en déclarant que ce sont les plus vieilles idées des conservateurs tournées en compliments, et qu'il n'y a pas une seule pensée sous cette phrase banale. O gouvernement constitutionnel, ce sont là de tes coups !

HALLE DE PARIS.

12 janv.			13 janv.		
Arrivages	4083 q.	48 k.	Arrivages	2857 q.	04 k.
Ventes	1563	29	Ventes	2718	22
Restant	33039	22	Restant	33158	04
Cours moyen	42 69		Cours moyen	41,60	
Cours-taxe	42,02		Cours-taxe	41,96	

Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	1 q.	37 k.	00,00	à	57,60	Gruaux	6 q.	28 k.	56,03	à	57,05
1re	182	68	42 00	à	45,25	1re	103	62	42,00	à	42,70
2e	78	50	00,00	à	41,40	2e	204	10	40,00	à	41,40
3e	1	57	00,00	à	35,00	3e	00	00	00,00	à	00,00
4e	31	40	00,00	à	27,50	4e	0	00	00,00	à	00,00
A liv.	989	10	40,40	à	42,00	A liv.	1320	20	2a,00	à	44,25

Marchés.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 13 janvier. — Porcs gras amenés 200, vendus 188 à 1,14-1,12-1,10 — Porcs maigres amenés 0, vendus 0 à 0,00.

Marché Saint-Antoine, 13 janv. — Foin, 1re 53 à 50; 2e 50 à 52; 3e 45 à 48. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 48 à 50; 3e 42 à 45. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 27 à 29; 3e 00 à 25. — Paille de seigle 1re 00 à 34; 2e 00 à 30; 3e 00 à 28. — Paille d'avoine, 1re 48 à 50; 2e 40 à 45; 3e 00 à 35. — Trèfle 2e 38 à 40; 3e 30. — Regain 1re 00 à 50; 2e 00 à 45; 3e 00 à 40.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 13 janv. — Foin 1re 53 à 56; 2e 50 à 51; 3e 44 à 46. — Luzerne, 1re 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 32 à 34; 2e 00 à 31; 3e 00 à 28. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 00 à 48.

Bourse du 13 janvier 1846.

Peu d'affaires, mais plus de fermeté qu'hier. Le 5 0/0 reste au même prix; les chemins sont généralement en légère reprise sur les derniers cours d'hier. Rouen seul ne s'est point amélioré.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: — Rente belge, 1842, 103 3/8. — Id., 4 1/2, 100 1/4. — Id. passive, 6 1/2. — Chemins de Fampoux. 497 59, 496 25, 497 50. — La Teste, 190, 182 50. — Jouiss. 4 canaux, 112 50. — Id. Bourgogne, 1075. — Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 6850. — Union linière, 490. — Haut-Fourneaux de Monceaux, 2050. — Oblig. de Versailles, riv. dr., anc., 1029. — Rouen, 1030. — A terme : Emprunt, 82 85. — Dette intérieure d'Espagne, 33 5/8 1/2 fin courant. — Chemin de Fampoux, 497 50.

5 0/0 compt.....	1er C. 121 15	P. H. 121 15	P. H. 121 05	dr C. 121 05	hier 121 20
— fin cour...	121 20	121 30	121 05	121 05	121 05
3 0/0 compt.....	82 90	82 90	82 75	82 85	82 80
— fin cour...	82 85	83 00	82 85	82 90	82 85

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe
O. de la Ville...	1375 « «	« « «	B. 5 « «	5 0/0 Bge 1840.	101 « «	« « «	B. « 3/4
B. de France....	3355 « «	« « «	B. 5 « «	— Portugais.	« « «	« « «	«
C. Gou. ex div..	1150 « «	« « «	B. 5 « «	Esp. D active.	« « «	« « «	
C. Ganneron.....	1145 « «	« « «	« « «	5 0/0 Naples.	100 75	« « «	« «
C. hypot.......	580 « «	« « «	« « «	— Romain..	102 1/2	102 1/4	D. « 50
4 Canaux.......	1262 50	1260 « «	« « «	Obl. Piémont.	« « «	« « «	« «
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	« « «	« « «	« « «	Au 15.			« «
V. r. d......	« « «	525 « «	B. 5 « «	— 580.			H. 5 «
— r. g......	350 « «	350 « «	H. 2 50	— 347 50.			H. 5 «
Orleans.....	1218 « «	1252,50	B. 2 50	— 1253, 1237 50, 1248.			« «
Strasb......	255 « «	255 « «	« « «	— 255.			H. 5 «
Rouen.......	1005 « «	1010 « «	« « «	— 1002 50, 1012 50, 1005.			H. 2 50
Havre.......	755 « «	755 « «	« « «	— 755, 765, 755.			« «
Marseille....	972 50	972 50	« « «	— 978, 970.			« «
Vierzon.....	690 « «	« « «	H. 2 50	— 692 50, 695, 695.			H. 15 «
Nord........	750 « «	752 50	H. 7 50	— 750, 752 50, 751 25.			H. 6 25
Bordeaux....	647 50	645 « «	« « «	— 643 75, 650 612 50.			H. 2 50
Boulogne.....	557 50	« « «	H. 2 50	— 560, 555.			« «
Montereau...	462 50	460 « «	B. 2 50	— 460, 455.			« «
Fampoux.....	« « «	« « «	« « «	—			« «
Dieppe.......	« « «	« « «	« « «	— 480, 480.			« «

LONDRES, 11 janv.	PARIS, 15 janvier. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. 83 20, 83 15 d. 50. F. p. 83 85, 83 45 d. 50. 5 0/0 F. c. 121 55, 121 45 d. 50. F. p. 121 75, 121 90 d. un. 122 25, 122 d. 50. Orléans, au 31. 1275, 1267 50 d. 20. Havre. id. 780 d. 20. Vierzon, id. 710 d. 10. Nord. id. 770 d. 10. Bordeaux, id. 665 d. 20, 667 50, 670 d. 10.	Av. 82 90. Ap. 82 92 1/2. B. du Trésor. 5 0/0 f. c. 121 1 à 15. 5 0/0 f. c. 10,15. — F. p. 35.

MARCHANDISES — HUILE de colza, disponible, 98,00 à 00,00; courant du mois, 99.00 à 00.00 : 3 suivants 1846, 97,00 à 00,00; 4 mois d'été 93,00 à 92,00 : 4 derniers, 92,00 à 91,00.

LILLE. — Colza, 96,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et février, 124,00 à 00,00; mars en août, 124,00 à 125,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 84,00.

CHANDELLE, 66,00 à 66,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Le Diable à quatre. Comte Ory.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. —
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Marie. Cendrillon.
7 h. 1/2 ODEON. — Le Roman d'une heure. Diogène.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Riche. Robinson. V'là c'qui vient. 9 Femmes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Vendetta. Marquise. Abbé galant. Deux Pierrots.
6 h 1/2 GYMNASE. — Chacun chez soi. Marrons. fre d'Un Nuage au ciel.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre. Femme laide.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Droits de la femme. Marie-Jeanne.
6 h. 1/2 GAITE. — Jacques. Chambre.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Bohémiens. Jeanne.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Les Eléphants de la Pagode.
7 h. 1/2 COMTE. — Crispin. Homme aux 3 jambes. Chemin de fer.
7 h. 1/2 FOLIES. — Plus heureux. Nicolas. Vingt francs. Prix de Vernet.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

doute, plus attentive, s'inquiétera de l'article du traité qui livre la police de la côte orientale d'Afrique aux Anglais.

La question de la Plata a été attaquée, nous ne dirons pas vivement, mais abondamment par M. le comte de Saint Priest. M. le comte de Saint-Priest a une certaine élégance du mouchoir et du organon qui ne suffit pas au discours ; il faudrait, en outre, moins de monotonie et de froideur dans le débit, moins de prolixité, plus d'ampleur, plus de fermeté, d'accent et de feu. L'honorable pair a parlé deux heures durant ; il n'a produit que des faits déjà cent fois répétés : c'était une contre-épreuve tout à fait effacée du remarquable discours prononcé par M. Thiers en 1844.

Le long acte d'accusation de M. de Saint-Priest contre Rosas a eu sa réplique ; Rosas a trouvé son défenseur. On serait tenté de croire que M. le marquis de Gabriac est fortement doué de ce que nous nommons *cabaliste*, l'esprit de contradiction. Le panégyrique était complet ; il a été écouté par la chambre avec une attention étonnée, par M. Guizot avec une sorte de faveur.

Selon l'honorable pair méridional, Rosas est le seul chef qui convienne aux peuples américains ; « dans ces pays battus par les tempêtes de la liberté, » Rosas aurait été renversé, s'il n'était bon prince ; son pouvoir dure depuis dix-huit ans, donc il est excellent. Rosas gouverne par la terreur; c'est un barbare, un bandit, une espèce de bête féroce, on a bien pu dire de lui qu'il avait envoyé à sa fille les *oreilles salées* de ses ennemis et que la signora conservait précieusement ces épouvantables trophées ; mais, que voulez-vous ? il faut bien excuser les effets du sang espagnol et de l'éducation américaine. Les Montevidéens ne sont pas moins féroces, et leur gouvernement est moins national, puisque sur 5 500 hommes de troupes, il compte plus de 3 000 étrangers, Français, Italiens et Allemands. Ce gouvernement n'est pas national, car il a tout vendu, tout livré à des compagnies de capitalistes étrangers, douanes, monnaies, fournitures, et jusqu'à la navigation du fleuve. (M. le ministre des travaux publics, relancé jusque dans la chambre des pairs par un député solliciteur et retenu dans les couloirs, n'a pas entendu ce passage, où il aurait pu voir une personnalité.) Les Français, qui ont pris part aux troubles civils de la Plata, sont de coupables obstinés, de mauvais citoyens, et M. Pichon, le consul, ami et parent de Rosas, seul est un grand citoyen. (Ici, M. Guizot applaudit.) Rosas, à vrai dire, « c'est l'homme de la paix. » (Ici, M. Guizot lui-même paraît embarrassé). Lui seul, grâce à son énergie sauvage, peut mettre un terme aux tempêtes de la liberté, comprimer les turbulents républicains d'Amérique et réaliser l'ordre par l'épouvante. C'est donc l'homme de la paix. Or, la France que veut-elle ? la paix, rien que la paix. En conséquence, prenons Rosas.

Tout ce discours a été débité avec une certaine chaleur de sincérité ; nous devons le dire ; et M. le marquis de Gabriac, logique jusqu'au bout, a demandé compte au cabinet de ses contradictions. Comment ! s'écriait-il, vous avez blâmé l'obstination des Français qui désobéissaient à M. le consul Pichon, et maintenant votre intervention donne raison et gain de cause à la politique de ces obstinés ! Comment ! vous avez envoyé une flotte dans la Plata pour protéger les Français neutres, les pacifiques, les obéissants, et cette flotte en vient à prendre résolûment parti pour les guerroyants, pour les désobéissants, pour Montevideo ! Comment, pou-tre commerce, autre chose que la tranquillité et la paix à tout prix. La France a pour mission de purger le monde de ses barbaries, de protéger les faibles, de constituer partout l'ordre par des institutions chrétiennes. La France a pour devoir de conclure des paix glorieuses. La France ne doit pas donner son amitié et son appui à des monstres ; elle doit briser les pouvoirs impies, celui de Rosas, dans l'Amérique du Sud, comme celui de Ranavalo-Mandjaka à Madagascar. Nous ne voulons pas d'une paix qui consacre le triomphe de la barbarie ; cette paix-là est une honte.

Depuis un demi-siècle, la nation française a admis le principe de la discussion et de la publicité pour ses affaires intérieures. La confection de la loi dans notre pays n'est plus un arcane, un mystère pour personne. La volonté de la France se manifeste au grand jour par les délibérations des Chambres. Notre politique, notre administration, notre gouvernement, notre mouvement législatif, tout cela est à ciel ouvert, tout cela peut être connu de l'Europe et du monde.

Telle est la condition essentielle du système représentatif. C'est une révélation permanente de la vie d'un peuple. Par la représentation nationale, la lumière se fait sur toutes choses, sur les hontes comme sur les gloires, sur la corruption comme sur le dévouement, sur la nullité politique comme sur la fécondité intellectuelle.

Le gouvernement représentatif est un gouvernement de démonstration et de liberté. Que de sang et de trésors a prodigués la France pour se mettre en possession de cette forme de gouvernement ! Il semblait, en 89 et en 1830, que la nation française aspirait à ouvrir l'ère de la franchise et de la vérité politique. On eût dit que notre pays, en jetant la lumière d'une publicité universelle sur ses affaires, voulait se donner en exemple à l'Europe et au monde.

Eh bien ! comment se fait-il que ce grand principe de publicité, qui est l'âme de ce gouvernement, n'ait encore reçu qu'une moitié d'application ?

La politique intérieure se montre, s'affiche, s'étale au grand jour; mais la politique extérieure se dissimule, se cache, s'enveloppe de voiles et de mystère. Étrange inconséquence ! la France semble dire au monde : « Voyez ! je vous fais connaître par mes représentants, mes résolutions législatives ; mes Chambres et mes journaux vous instruisent de tous mes actes, de toutes mes paroles, de toutes mes pensées. Mais, pour ce qui concerne mes intentions à votre égard, c'est le secret de mon gouvernement ; ni moi, ni vous, n'avons besoin de savoir comment il comprend la justice et la convenance dans les relations internationales. »

Il serait temps enfin d'appliquer intégralement le principe de la publicité au gouvernement représentatif. Il serait temps d'apporter une égale lumière sur la politique extérieure et sur la politique intérieure. Ce système de réticences déconsidère notre pays, et ne sert qu'à dissimuler l'impéritie et les fautes du pouvoir. La France, elle, n'a rien à cacher dans sa politique générale. C'est là surtout que notre pays peut et doit exprimer franchement ses intentions ; car son intérêt, conforme à l'intérêt de tous, est de faire triompher les principes de justice et d'humanité.

Oui, la Chambre et le pays ont le droit de connaître, d'examiner, de discuter les négociations diplomatiques, avant, pendant et après. Des habitudes de complaisance ont pu, jusqu'à présent, paralyser l'exercice de ce droit ; mais elles ne l'ont pas détruit. La représentation nationale ne doit plus tolérer ce langage périodique.

Les véritables intérêts de la France n'ont rien à gagner à ce système de réticences et d'obscurités. La véritable politique générale de la France est une politique de paix, d'union et de justice. Une

[illegible]

M. Sévin-Mareau a été nommé président et M. Moulin, secrétaire de la première commission des pétitions.

M. de La Grange a déposé avant-hier sur le bureau de la chambre, au nom de la députation de la Gironde, une pétition du comité vinicole de Bordeaux.

Sont convoqués pour jeudi, 15 janvier

A midi, la commission des crédits supplémentaires ;

A une heure, le 4e bureau : discussion du budget, nomination des commissaires ;

A une heure et demie, le 2e bureau : suite de l'examen du budget.

Nous signalons à l'attention bienveillante de nos lecteurs le discours prononcé par M. le duc de Nemours au banquet offert aux princes par les conseils généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures. Ces paroles respirent un sentiment élevé des grandes et pacifiques destinées du pays. Puissions-nous avoir souvent à louer d'aussi nobles tendances, et puisse le futur régent se préparer à jouer un rôle glorieux dans le monde, en étudiant les hautes questions de l'association des classes et des peuples.

Messieurs, le toast que vous venez de porter au roi, à la reine et aux princes nous a profondément touchés. Pressé de répondre à la noble expression de vos sympathies, je viens à mon tour porter un toast à cette honorable réunion d'hommes spéciaux, conseillers habiles, sincères, dévoués, dignes d'éclairer le gouvernement du roi sur les grandes questions relatives à l'agriculture, au commerce et à l'industrie manufacturière.

Sans descendre dans les détails d'une mission si bien remplie, je m'arrête avec bonheur et fierté aux traits qui me semblent heureusement caractériser l'époque où nous vivons, la recherche en commun des vrais intérêts du pays, et l'esprit de transaction qui permet et assure le développement de chacun d'entre eux. C'est le mouvement, mais le mouvement qui rapproche, qui agglomère, qui fait qu'on arrive ensemble, en se donnant la main.

Cette tendance sensible dans l'œuvre des trois conseils généraux, j'aime à la retrouver, à la suivre partout. Ces communications faciles, générales des idées ne sont-elles pas un accompagnement providentiel de ces autres communications matérielles qui se préparent en tous lieux, et qui fortifieront à leur tour l'établissement d'une grande et glorieuse unité ?

Heureux esprit de concours ! sage, forte et bonne volonté dont l'action combinée devient irrésistible, et à qui la paix de la terre est promise !

C'est ainsi, messieurs, qu'en buvant au succès de vos travaux, à la prospérité des précieux intérêts que vous venez d'étudier ensemble, je me plais à saluer de mes vœux l'heureux avenir de la France et de l'humanité.

Nous lisons dans le *Journal de Rouen*, à propos de la destruction du viaduc de Barentin, les observations suivantes. Elles sont d'une gravité telle que nous lui en laissons toute la responsabilité :

« Aussitôt que la nouvelle de la destruction du viaduc de Barentin se fut répandue à Rouen, dans la journée de samedi, il n'y eut qu'une seule opinion ici parmi les hommes d'affaires, c'est que l'événement allait avoir, le jour même, un contre-coup terrible à la Bourse de Paris ; que, par l'effet soit d'une connaissance exacte de l'étendue du mal, soit de l'incertitude même de ses résultats pour l'entreprise générale, soit d'une simple panique fort naturelle en Bourse dans de semblables occurrences,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

JEUDI 15 JANVIER 1846.

LE GRILLON DU FOYER. (1)

TROISIÈME CRI DU CRI-CRI.

(Suite.)

Petiote, restée seule, se mit à sangloter piteusement, mais, de temps à autre, elle s'essuyait les yeux, s'arrêtait et disait tout haut : « Est-il bon ! Est-il excellent ! » Elle éclata même de rire deux ou trois fois de si bon cœur, d'un air si triomphant, à travers ses larmes, que Kitty l'Ebaubie en fut épouvantée.

— Ho ! ho ! ho ! s'il vous plaît, ne faites pas ça ! dit-elle, il y a de quoi tourner les sens au petiot : il en mourra, c'est sûr, s'il vous plaît !

— Le porterez-vous quelquefois voir son père, Kitty, demanda sa maîtresse, quand je ne demeurerai plus ici, quand je serai de retour chez mes parents ?

— Ho ! ho ! ho ! s'il vous plaît, ne dites pas ça ! cria Kitty, rejetant sa tête en arrière, et poussant un véritable hurlement, qui la faisait ressembler d'une manière frappante à Boxer. Ho ! ho ! ho ! ne parlez pas comme ça, s'il vous plaît ! Quoi qu'on a donc fait, quoi qu'on a donc dit, pour retourner ainsi le pauvre monde ? Hé ! hé ! hé !

La sensible l'Ebaubie, à cette conclusion, retomba dans une crise d'autant plus violente qu'elle s'était long-temps contenue. Elle eût sans aucun doute éveillé et alarmé le marmot, au point de lui donner des convulsions, si ses yeux n'avaient rencontré à ce moment critique Caleb Plummer conduisant sa fille aveugle. Ce spectacle la rappelant au sentiment des convenances, elle resta silencieuse quelques minutes, la bouche béante ; puis, se dépêcha de gagner le lit sur lequel dormait le marmot, s'ensevelit la tête et le visage dans les couvertures, lança ses jambes à droite et à gauche, se livra à des gambades frénétiques, à la façon du sabbat des sorcières ou de la danse Saint-Gui, et parut tirer un grand soulagement de ce singulier exercice.

— Méry, dit Berthe, vous n'allez pas au mariage ?

— J'avais pensé, Petiote, que vous n'iriez pas, murmura Caleb. J'ai ouï dire bien des choses hier soir, mais Dieu m'est témoin, reprit le petit homme, lui prenant tendrement les deux mains, que je ne m'inquiète pas de ce qu'on dit. Je n'y crois pas, moi. Je ne suis pas grand'chose, mais je me laisserais hacher en morceaux plutôt que d'ajouter foi à un mot contre vous.

Il lui passa ses deux bras autour du cou et la pressa contre lui, comme un enfant eût pressé une des poupées sorties de sa fabrique.

— Berthe ne pouvait rester à la maison ce matin, reprit Caleb. Le son des cloches lui faisait mal, et elle ne pouvait prendre son parti d'être si près d'*eux*. En sorte que nous sommes sortis de bon matin et nous voilà ! J'ai réfléchi à ce que j'avais fait, ajouta-t-il après une pause, je me le suis si amèrement reproché, qu'à peine savais-je que devenir et que résoudre pour réparer le chagrin que je lui ai causé, et j'en suis venu à conclure que je ferais mieux si vous vouliez rester avec moi tout le temps, Méry, de lui dire la vérité. Vous resterez, n'est-ce pas ? demanda-t-il, tremblant de la tête aux pieds. Je ne sais quel effet la chose aura sur elle ; je ne sais ce qu'elle va penser de moi ; je ne sais si elle pourra aimer encore son pauvre vieux père ; mais il vaut mieux pour son repos qu'elle soit détrompée, et je dois subir les conséquences de ma faute. C'est justice.

— Méry, dit Berthe, où est votre main ? Ah ! la voilà ! la voilà bien. Elle la presse sur ses lèvres avec un doux sourire et la passa sous son bras. Je les ai entendus parler bas, hier soir ; ils médisaient de vous : ils avaient tort ?

La femme du roulier resta silencieuse, Caleb répondit pour elle.

— Certes, oui, ils avaient tort.

— Oh ! je le savais, s'écria Berthe avec orgueil ; je le leur ai dit. J'aurais rougi d'écouter un seul mot ! La blâmer, elle, et avoir raison ! impossible ! Elle pressa la petite main entre les siennes et sa joue veloutée contre celle de Méry. Non ! non ! je ne suis pas si aveugle que cela !

Son père se plaça près d'elle, tandis que Petiote restait de l'autre côté, tenant sa main.

— Je vous connais tous, dit Berthe, mieux que vous ne pensez. Mais aucun de vous si bien qu'elle ! non, pas même vous, père.

Autour de moi il n'y a rien de plus réel, de plus sincère. Si Dieu, dans sa miséricorde, me rendait la vue tout à coup, j'irais droit à elle, sans qu'il fût besoin de me dire un mot, je la séparerais de la foule ! ma sœur !

— Berthe, ma chère, interrompit Caleb, j'ai quelque chose qui me pèse sur le cœur à te dire, pendant que nous sommes tous trois seuls. Entends-moi avec indulgence ! j'ai une confession à te faire, ma chérie !

— Une confession, père ?

— Je me suis écarté de la vérité et me suis perdu, mon enfant, continua Caleb avec un visage bouleversé. J'ai erré de la vérité en voulant être bon pour toi, et j'ai été cruel.

Elle tourna sa figure égarée vers lui et répéta :

— Cruel !

— Il s'accuse trop sévèrement, Berthe, dit Méry ; vous le verrez tout à l'heure ; vous serez la première à le lui dire.

— Lui, cruel pour moi ! s'écria Berthe avec un sourire incrédule.

— Non avec intention, mon enfant, dit Caleb ; mais je l'ai été. Je ne m'en suis douté qu'hier. Ma chère fille aveugle, entends-moi, pardonne-moi ! Le monde où tu vis, cœur de mon cœur, n'est pas celui que je t'ai dépeint. Les yeux auxquels tu te fiais t'ont trompée.



Elle tourna encore son visage égaré vers lui, mais se recula et se serra plus fort contre son amie.

— Ta route dans la vie était rude, ma pauvre enfant, et j'ai voulu te l'aplanir. J'ai altéré les réalités, changé les caractères, et, pour te rendre plus heureuse, inventé bien des choses qui n'ont jamais été. Je me suis caché de toi, Dieu me pardonne ! Je t'ai égarée, je t'ai entourée d'illusions.

— Mais les gens vivants ne sont pas des illusions ? dit-elle précipitamment, devenant très pâle, et s'éloignant encore de lui ; vous ne pouvez les changer, eux ?

— Je l'ai fait pourtant, Berthe, insista Caleb. Il est une personne que tu connais, mon trésor…

— Oh ! père, pourquoi dites-vous, que je connais ? répondit-elle, d'un ton de reproche déchirant. Quoi, qui puis-je connaître ! moi, qui n'ai pas un guide ! moi, si misérablement aveugle !

Dans l'angoisse de son cœur, elle étendit ses mains devant elle comme pour tâtonner son chemin ; puis, elle les ramena, d'une façon plus abandonnée et plus triste, sur sa figure.

— L'homme qui se marie aujourd'hui, dit Caleb, est âpre au gain, sordide, impitoyable ; un maître dur pour toi et moi depuis bien des années : laid dans son extérieur, laid dans sa nature : froid et endurci. En tout l'opposé de ce que je t'ai dépeint, mon enfant, en tout.

— Oh ! pourquoi, s'écria la fille aveugle dans l'angoisse de son inexprimable torture ; pourquoi avoir rempli mon cœur si plein, et venir après, comme la mort, en arracher l'objet de mon amour ! Oh ! ciel, suis-je assez aveugle, assez abandonnée, assez seule !

Son père, navré, pencha la tête, sans autre réponse que son repentir et sa douleur.

---

(1) Voir nos numéros du 3 au 14 janvier.

» Le bruit s'est accrédité, à Rouen, que l'administration centrale du chemin du Havre, siégeant à Paris, avait été informée du sinistre de très bonne heure, et qu'une partie de ses membres avaient pris immédiatement un train spécial pour se transporter à Rouen et de là à Barentin. Il est certain, du moins, qu'elle a pu être informée de l'évènement, soit par le télégraphe électrique, dès neuf heures, soit par des émissaires portés par le convoi de neuf heures, et arrivés à Paris à une heure. De là on peut naturellement supposer qu'il a pu transpirer à Paris suffisamment d'indiscrétions pour défrayer la spéculation très peu délicate de quelques agioteurs.

» Nous n'avons garde, assurément, de suspecter la bonne foi ou la délicatesse de l'administration du chemin du Havre, et de supposer aucun de ses membres capable de spéculer personnellement sur le malheur général de l'entreprise, sur le retard fatalement apporté à l'ouverture d'exploitation du chemin..... Mais, enfin, les *quelques fortes ventes* de l'après-midi témoignent assez hautement, assez tristement, que le secret de ce malheur n'a pas été hermétiquement tenu sous clef. »

On s'occupe activement dans les bureaux de la marine des préparatifs de l'expédition de Madagascar.

Les troupes d'artillerie et d'infanterie de marine, ainsi que 150 hommes du génie, seront réunis pour le 20 de ce mois au port de Brest, d'où partiront les frégates *l'Armide* et *la Reine Blanche*, ainsi que le vaisseau *le Jupiter*. Ces troupes seront sous le commandement du lieutenant-colonel Fieron et du commandant Goubot.

D'un autre côté, le colonel Barolet se rend à Toulon pour s'y embarquer sur le vaisseau *le Neptune*, avec deux bataillons du 3e régiment d'infanterie de marine. On assure que c'est sur ce même vaisseau que s'embarquera aussi le général Duvivier, avec son chef d'état-major, M. Jehenne, capitaine de corvette, et son aide-de-camp, M. Martineau-Deschenetz, lieutenant de vaisseau.

L'expédition fera voile des deux ports vers le 15 février.

Le *Courrier de Marseille* annonce l'adjudication de 900 tonneaux de fret pour Madagascar, adjudication que nous avions annoncée d'après lui, et ajoute : « Déjà plusieurs officiers sont arrivés à Toulon ; et hier est passé à Marseille M. Tarbès, officier supérieur, qui va prendre le commandement de l'un des bataillons d'infanterie de marine qui doit concourir à l'expédition. M. Tarbès a déjà fait la guerre avec distinction à Madagascar. »

M. le capitaine Guillain vient à Toulon prendre le commandement du brick de 20 *le Ducouedic*, qui met à la voile le 20 janvier. *Le Ducouedic*, après avoir pris part à l'expédition de Madagascar, explorera, dans des intérêts pacifiques, la côte orientale d'Afrique.

Les journaux belges publient un nouvel arrêté royal du 12 janvier, par lequel le gouvernement belge augmente les droits d'entrée sur le beurre, les bois, les cafés, la cannelle, les chevaux, le poisson, le poivre, le sucre, les tabacs et les tissus de laine et de poil.

Les cortès portugaises ont été ouvertes le 3 janvier. S. M. dona Maria a lu un discours des plus insignifiants, que nous croyons inutile de reproduire. Nous ferons seulement remarquer que le ministère portugais fait dire à S. M. un mensonge des plus criants, lorsqu'il prétend que le crédit public du Portugal se consolide. Rien pourtant n'est plus inexact. Le gouvernement portugais a si peu de crédit, qu'il a été forcé, en désespoir de cause, de concéder à une compagnie de capitalistes tous les travaux de viabilité de l'Etat. Cette compagnie exécutera les routes de terre, les canaux, les chemins de fer. L'État lui paye un fort intérêt et remboursera le capital, au moyen d'une contribution spéciale dont il a imposé le pays ; mais voici qui est plus significatif et qui prouve jusqu'où

logique, arrivera à donner la [illegible] jusqu'au crétinisme. C'est là le but du parti jésuitico-catholique. Laissons-lui la logique, mais soyons logiques à notre tour, d'autant que le pays est pour nous. »

Le ministre, M. de Falkenstein, a répondu : « Quand le gouvernement trouve une mesure juste, il ne doit pas se laisser influencer par la présence des Etats ; il n'est pas étonnant que l'on ait beaucoup parlé de cette affaire, les *Feuilles* supprimées étant rédigées avec talent. C'est à regret que le gouvernement a recours à de pareilles mesures, mais la nécessité lui fournit une excuse. Le gouvernement a le droit de donner des autorisations, et ce droit comprend celui de les retirer. Les avertissements n'ont pas manqué, et la censure a fait tous ses efforts pour changer la tendance du journal supprimé. »

Cette affaire a été renvoyée aux bureaux, pour y être examinée mûrement et pour être discutée lors du rapport qui sera fait par M. Brockhaus sur la presse.

Naufrage du Gustave-Édouard.

On lit dans le *Cernéen* du 8 octobre :

« *Le Gustave-Edouard*, du Havre, capitaine Nigret, navire de 650 tonneaux, construit depuis trois ans à peine et se rendant à Bourbon, vient de sombrer à la Roche-Noire, à Flacq. Les détails de ce naufrage sont affreux, et nous les tenons de source certaine.

» Vendredi dernier, *le Gustave-Edouard* rencontra vers deux heures de l'après-midi un navire anglais faisant voile vers notre port. Le capitaine Nigret demanda au capitaine de ce navire sa latitude, et, ce renseignement obtenu, il diminua de voiles et fit préparer ses ancres. A minuit, le lieutenant prit le quart, et un instant après une violente secousse ébranla le navire, qui s'ouvrit presque sur-le-champ! *Le Gustave-Edouard* était incliné à babord, la mâture dirigée vers la haute mer, le beaupré vers le Sud, le pont donnant prise aux lames qui se déroulaient avec force. En un moment, tout le monde, équipage et passagers, se trouva sur le pont et se réfugia du côté du navire qui offrait une sorte de plate-forme. *Le Gustave-Edouard* resta deux heures à peu près dans la même position, les passagers se précipitant là où subsistaient encore quelques débris du navire. Les moyens de sauvetage manquaient : les embarcations avaient été brisées et dispersées par les vagues. A deux heures et demie, chacun songea à sa propre sûreté. M. Charles Robin et son neveu Voloy Robin se jetèrent à la mer, unis tous deux par une affection sincère et profonde, et par le sentiment commun du danger, qui fit naître en eux une de ces saintes luttes qu'il est impossible de décrire sans déchirement et sans admiration. L'oncle voulait sauver le neveu ; le neveu prétendait que, sachant mieux nager, c'était à lui que revenait le soin de veiller aux jours de son oncle. Pendant quelque temps les deux infortunés parents poursuivirent ensemble leur pénible voyage vers la rive, à peine éloignée de cent pas, tantôt nageant avec effort, tantôt marchant à travers roches et coraux, au milieu d'une obscurité profonde. Mais tout à coup une lame furieuse vient à les séparer ; M. Charles Robin appelle à grands cris son neveu, qui ne répond pas. Déjà épuisé de fatigue, il retourne à bord, cherche parmi les débris son compagnon de détresse, son ami, son jeune parent, l'appelle encore et toujours en vain. M. Charles Robin se jette de nouveau à la mer, où il allait trouver la mort, si le second du navire, M. Garnier, ne fût venu à son aide et ne l'eût conduit jusqu'au rivage, où le premier spectacle qui frappa ses regards fut celui du cadavre de son neveu.

Volcy Robin était un jeune homme de grande espérance.

Une dame passagère, Mme Magny, qui avait trois enfants, en a perdu deux. Un jeune pilotin a également péri. Le salut des autres naufragés est dû au dévouement des planteurs du voisinage, MM. Lebigot, Ulcoq et Mesnil. Une représentation au bénéfice de l'équipage a été immédiate-

[illegible] vaient tous l'interpréter ainsi.

» Mais une circonstance tout aussi douloureuse et sublime que le dévouement réciproque de MM. Charles et Volcy Robin, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, c'est cette parole, c'est ce cri de cette pauvre petite fille de sept ans à peine, à l'instant où elle fut arrachée des bras de sa mère : depuis un moment elle s'était mise à genoux ; elle priait, la jeune chrétienne, lorsque surprise tout-à-coup par la vague qui l'emporta, elle ne trouva que le temps de dire : « Oh ! ma mère, sauvez-moi, je n'ai pas fini ma prière ! » Admirable regret, qui suffirait pour consoler une mère pieuse et croyante, car il assure à l'âme qui l'a exhalé dans une pareil moment, la félicité des élus ! »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

Séance du 14 janvier.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse. Un très petit nombre de pairs assistent à la séance.

M. DE BRIGODE lit un discours pour prouver, comme l'a dit hier M. Mathieu de la Redorte, que le droit de s'assurer de la nationalité d'un navire est aussi importun et plus vexatoire que le droit de visite.

M. DE PORTALIS, rapporteur de la commission de l'adresse, après avoir rappelé les écrits des philosophes du dix-huitième siècle contre la traite des noirs, et dit qu'il faut absolument que cet infâme commerce ait un terme, s'applique à démontrer que la faculté donnée aux navires français et anglais de s'assurer de la sincérité du pavillon dans certaines latitudes, est loin d'être aussi vexatoire que le droit de visite. Nous avions fait, en 1831 et en 1833, un traité exceptionnel avec la Grande-Bretagne ; la convention de 1845 fait cesser les mesures exceptionnelles et nous replace dans le droit commun des gens ; elle ne va pas au-delà ; nous n'aurions eu besoin de faire aucun traité et d'y écrire des dispositions qu'on attaque, si nous n'eussions pas été liés par le traité antérieur. La convention de 1845 ne fait, à certains égards, que reproduire la pensée de l'ordonnance de 1681, qui a été acceptée comme code maritime par toutes les nations pour la navigation commerciale. On reproche aux instructions du ministre de la marine d'assimiler la traite à la piraterie ; mais n'est-ce pas par une sorte de traite que la piraterie a commencé ? N'est-ce pas pour enlever des hommes et faire des esclaves que les pirates d'Alger faisaient des courses dans la Méditerranée ? N'est-ce pas la traite que font les peuples à demi-sauvages de l'Océan pacifique dans leurs courses maritimes ? Pourquoi les pirates civilisés qui pillent des esclaves en Guinée seraient-ils mieux traités que ceux qui pillent les navires marchands de l'Europe ?

En terminant son discours, l'orateur cherche à justifier l'épithète de *glorieuse* donnée par la commission de l'adresse à la politique du gouvernement ; la gloire ne consiste pas seulement dans les conquêtes ; elle est encore plus dans le maintien de la paix au dehors, de la concorde et la sécurité au dedans, et le développement de nos institutions civiles et politiques.

Le paragraphe 4 de l'adresse est adopté. Il est ainsi conçu :

« Nous sommes heureux d'apprendre que vous continuez à recevoir de toutes les puissances étrangères des assurances pacifiques et amicales. La paix est désormais le premier besoin des peuples. Il appartient à ceux dont la force égale le courage d'en proclamer hautement les bienfaits. La politique qui a maintenu la paix générale à travers tant d'orages avec l'appui des pouvoirs de l'Etat et de la raison publique, excite aujourd'hui la reconnaissance des peuples : un jour, sire, elle sera dans l'histoire l'honneur de votre règne.

Parag. 5. « Les témoignages réitérés de l'amitié qui vous unit à la reine de la Grande-Bretagne et la confiance mutuelle des deux gouvernements ont heureusement assuré les relations amicales des deux États. Votre Majesté nous annonce que la convention récemment conclue pour mettre un terme à un odieux trafic reçoit en ce moment son exécution. Ainsi se réalise le vœu constamment exprimé par la chambre : les droits de l'humanité seront efficacement protégés, et notre commerce sera replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon.

M. DE BOISSY dit que l'amitié personnelle du roi des Français avec la reine de la Grande-Bretagne ne peut être une garantie de la paix, puisque la reine n'

Il n'y avait pas longtemps qu'elle était plongée dans cet abîme de regrets, quand le grillon du foyer, inentendu de tous, excepté d'elle, commença de chanter, non gaiement, mais d'une voix faible, lente et plaintive, si plaintive, que la jeune aveugle fondit en larmes, et quand la vision qui avait été près du roulier toute la nuit, apparut derrière elle, et lui montra son père, ses larmes coulèrent comme la pluie.

Elle entendit bientôt le chant du grillon s'éclaircir, et à travers sa cécité elle eut conscience qu'un génie bienfaisant planait au-dessus d'elle.

— Méry, dit l'aveugle, dépeignez-moi ma maison telle qu'elle est réellement.

— C'est une pauvre maison, Berthe, très-pauvre, très-nue... une maison qui vous préservera à peine du vent et de la pluie, un autre hiver, aussi mal abritée du temps, Berthe, continua Petiote, d'une voix basse mais ferme, que votre pauvre père dans son habit de grosse toile.

La fille aveugle, en proie à une extrême agitation, se leva et entraîna plus loin la femme du roulier.

— Ces présents dont je prenais tant de soin, qui arrivaient à mon souhait, qui m'étaient si chers, dit-elle, tremblante, de qui venaient-ils ? était-ce de vous ?

— Non.

— De qui alors ?

Méry vit qu'elle le savait déjà ; elle garda le silence. L'aveugle se couvrit encore le visage de ses mains, mais d'une toute autre manière cette fois.

— Chère Méry, un moment, un moment ! Venez un peu plus par ici... Parlez-moi bas. Vous êtes vraie, je le sais ; vous ne me tromperez pas, vous !

— Non, Berthe ; non, en vérité !

— J'en suis sûre, vous ne me tromperez pas : vous avez trop pitié de moi ! Regardez à la place où nous étions tout-à-l'heure, là, où est mon père — mon père si compâtissant, si plein d'amour pour moi ! — et dites ce que vous voyez.

— Je vois, dit Petiote, qui la comprit bien, je vois un vieillard assis sur une chaise, tristement appuyé contre le dossier, la tête cachée dans ses mains, comme s'il avait besoin que son enfant le consolât, Berthe.

— Oui, oui, elle le consolera. Continuez.

— C'est un vieillard usé par les soucis et le travail ; c'est un homme à cheveux gris, maigre, grêle et pensif. Je le vois maintenant abattu, courbé, luttant dans le vague. Mais Berthe, que de fois ne l'ai-je pas vu auparavant lutter ferme pour atteindre un but grand et sacré ! Et j'honore sa tête grise et je le bénis !

L'aveugle courut à Caleb, tomba sur ses genoux et pressa contre son sein cette chère tête blanche.

— C'est ma vue revenue ! c'est ma vue ! s'écria-t-elle. J'étais aveugle ; et mes yeux sont ouverts. Je ne l'avais jamais connu ! penser que j'aurais pu mourir sans voir le père qui m'a tant aimé !

Les mots ne sauraient rendre l'émotion de Caleb.

— Il n'existe pas d'homme sur terre, dit-elle, le tenant embrassé, que je pusse aimer si ardemment, que je pusse chérir d'une affection plus dévouée ! plus il est vieux, plus il est triste, plus il m'est cher ! Père, père ! qu'on ne dise plus que je suis aveugle ! Pas une ride de son front, pas un cheveu de sa tête ne sera oublié dans mes prières, dans mes actions de grâces à Dieu !

Caleb trouva moyen d'articuler :

— Berthe ! ma fille !

— Et dans mon aveuglement, continua-t-elle avec les larmes d'une exquise affection, je le croyais tout autre ! L'avoir eu à mes côtés, jour après jour, l'esprit si plein de moi, et ne l'avoir jamais deviné !

— Le père, alerte, élégant, à la belle redingote bleue, dit le pauvre Caleb, est parti !

— Rien n'est parti, répondit-elle, cher père ! non, non, tout est là ! tout est en vous ! Le père que j'aimais tant, que je n'ai jamais assez aimé, jamais connu, le Bienfaiteur généreux que j'entourais de respect et d'amour, parce qu'il me montrait une si tendre sympathie, tout est là ! tout est en vous ! Rien n'est mort pour moi. L'âme de ce qui m'est le plus cher est ici, ici, avec ce visage fatigué, avec cette tête blanche ! je ne suis pas aveugle ! non, père, je ne le suis plus !

L'attention de Méry s'était concentrée tout entière pendant ce discours sur le père et la fille ; mais regardant maintenant le petit faucheur de la prairie mauresque, elle vit que la pendule allait sonner, et se sentit prise d'une surexcitation nerveuse.

— Père ! dit Berthe, — elle hésita, — Méry ?

— Oui, ma chère, elle est là, répliqua Caleb.

— Il n'y a rien à changer en *elle* ? Vous ne m'avez jamais rien dit d'*elle* qui ne fût vrai ?

— Je l'aurais fait, j'en ai peur, répondit Caleb, si j'avais pu la rendre meilleure qu'elle n'est ; mais je n'aurais pu la changer qu'à son désavantage, si je l'eusse changée du tout. Rien ne pouvait la rendre plus parfaite, Berthe.

Bien que l'aveugle eût pressenti la réponse, elle en éprouva une joie pleine d'orgueil. C'était chose charmante à voir que ses tendres caresses pour Petiote.

— Plus de changements que vous ne pensez peuvent advenir encore, ma chère, dit celle-ci, changements pour le mieux, veux-je dire : changements qui apporteront une grande joie à quelques-uns de nous. Il ne faut pas trop vous émouvoir quoi qu'il arrive. N'entends-je pas des roues ? Vous avez l'oreille fine, Berthe ; sont-ce des roues ?

— Oui, elles roulent très vite.

— Je... je... je... sais que vous avez l'oreille fine, dit Petiote, portant la main à son cœur, pour en réprimer les battements, et précipitant ses paroles afin de dissimuler son trouble. Je le sais pour l'avoir souvent remarqué. Avec quelle promptitude hier soir n'avez-vous pas distingué ce pas étranger ? Quoique je ne m'explique point ce qu'il avait de particulier et ce qui vous a fait dire, comme je me le rappelle très bien : — « Quel est ce pas ? » Pourquoi vous a-t-il frappé plus qu'un autre ? c'est ce que j'ignore. Ainsi que je vous le disais, il arrive de grands changements en ce monde : de très grands changements ! et ce que nous avons de mieux à faire est d'être préparés à tout.

Caleb se demanda ce qu'elle voulait dire, car elle s'adressait à lui, non moins qu'à sa fille.

Il la vit avec étonnement inquiète, agitée, respirant à peine, se retenir à une chaise pour ne pas tomber.

— Ce sont bien des roues ! s'écria-t-elle pantelante : elles approchent de plus en plus ! elles sont tout près !.. Les entendez-vous s'arrêter à la grille du jardin ?... Entendez-vous presqu'à la porte ce pas, ce même pas, Berthe ? — Le pas d'hier ?... Et...

Elle poussa un cri perçant, sa joie faisait explosion ; courut à Caleb, lui posa la main sur les yeux pendant qu'un jeune homme se précipitait dans la chambre en jetant en l'air son chapeau, et s'élançait vers eux.

— Est-ce fait ? lui cria Petiote.

— Oui !

— Heureusement ?

— Oui !

— Vous rappelez-vous cette voix, cher Caleb ? ne l'avez-vous jamais entendue ? s'écria Petiote.

— Si mon fils d'Amérique vivait... répondit Caleb tout tremblant.

— Il vit, dit Petiote, lui rendant la vue et battant des mains dans son extase ; regardez-le, debout devant vous, plein de force et de santé. Votre cher fils ! votre cher frère, bien-aimé, bien vivant, Berthe !

Tout honneur soit rendu à la jeune femme pour ses transports de joie, tout honneur à ses larmes et à son sourire, lorsque père, fils et fille furent enlacés dans les bras l'un de l'autre ! Honneur lui soit rendu, quand le marin au teint bronzé, aux cheveux noirs et ruisselants, vint à elle, de ce qu'elle ne détourna pas sa joue fraîche et rose, mais le laissa librement l'embrasser, l'étreindre sur son cœur bondissant !

Et honneur aussi au coucou ! pourquoi pas ? — Il s'élança hors de la petite trappe du palais mauresque, en vrai voleur, et hoqueta douze fois devant la société, comme s'il était ivre de joie.

CHARLES DICKENS.
Traduction de MME SWANTON-BELLOC.

(*La suite à demain.*)

[illegible]

Les Français établis à Montevideo sont très nombreux ; c'est une population laborieuse, amie de la paix et qui ne s'est occupée des affaires politiques que lorsqu'elle y a été forcée.

L'orateur rappelle les évènements qui se sont passés depuis quelques années sur les bords de la Plata ; il nous est impossible de le suivre dans cet exposé qui ne contient aucun fait nouveau et pendant lequel la voix de l'orateur est souvent couverte par le bruit des conversations.

Après avoir dit que la condition des Français, qui s'était améliorée après la conclusion du traité fait par M. de Mackau, a considérablement empiré depuis, l'orateur reproche au gouvernement français de ne s'être ému des griefs de nos compatriotes que lorsque l'Angleterre s'est émue des plaintes des Anglais qui ont acquis les îles auprès de Montevideo et des possessions dans la ville ; il rappelle les injures prodiguées par Rosas au gouvernement de la France ; et témoigne son étonnement que le cabinet parle de lui avec tant de mesure et ne montre pas plus d'énergie pour faire rendre justice à nos compatriotes et venger la France des injures d'un chef de Sauvages.

M. DE GABRIAC. Je diffère complétement d'opinion avec l'honorable préopinant. Il y a deux luttes sur les bords de la Plata : lutte américaine entre l'Etat de Buenos-Ayres et celui de Montevideo ; lutte française entre ceux des Français établis à Montevideo, qui se sont armés et ceux qui ont refusé de s'armer.

Entre les deux puissances qui dominent sur les bords de la Plata, nous devons choisir celle qui est capable de faire la paix, c'est-à-dire la plus forte. Or, l'Etat gouverné par Rosas est seul dans ce cas. Le gouvernement de Montevideo n'a ni force ni nationalité ; il est à la merci des étrangers qui habitent la ville, des commandants des navires qui se trouvent dans les environs, à la merci des peuplades voisines, sans les renforts desquelles il n'existerait pas ; à la merci enfin des Anglais qui ont acheté une grande partie de la ville, des environs, le droit de navigation à vapeur dans le fleuve, etc. Evidemment ce gouvernement ne peut, au milieu de la guerre civile et des dangers qui le menacent, assurer à nos compatriotes la paix et la sécurité dont ils ont besoin.

Quant aux Français qui habitent à Montevideo, ils sont pour la plupart très pauvres, et le gouvernement de Montevideo a employé toutes les séductions pour les engager à s'armer en sa faveur. Quelques-uns l'ont fait, ils ont protesté contre le traité conclu par M. l'amiral de Mackau, ils se sont encore plus tard armés en faveur du gouvernement qui les protégeait, les logeait, les dispensait de payer leurs dettes, tandis que ceux qui n'avaient pas voulu s'armer étaient vexés de diverses manières ; mais le consul français n'a engagé personne à s'armer, il avait seulement décidé que les Français seraient protégés, en cas de guerre, par les marins de l'escadre.

J'ai dit que le gouvernement de Montevideo n'a rien de national ; en effet, sur une armée de 3 600 hommes il n'y a que quatre cents naturels, c'est-à-dire le neuvième ; le reste est qu'un ramassis d'étrangers.

Je le répète donc, l'homme de la paix dans la Plata, c'est Rosas, parce qu'il est puissant, parce qu'il est à la tête d'un gouvernement national. On a rapporté les atrocités de Rosas ; mais croit-on que le parti qui le combat en soit exempt ? Est ce qu'il n'a pas massacré des soldats, des généraux, et fait une multitude de dégoûtantes orgies et d'exécutions sanglantes ? Est-ce qu'un journal du pays n'a pas prêché le meurtre de Rosas et cherché à prouver que ce serait une œuvre méritoire de le faire périr par le poignard ou par le poison ? Est-ce que dans toute l'Amérique méridionale on a vu un homme, quelque grand qu'il fût, qui n'ait pas été l'objet des attaques furieuses de ceux qu'il gouvernait, et qui n'ait péri victime de son zèle ? Rosas, au contraire, a su se maintenir pendant longues années ; il a vaincu dix-neuf révolutions, et au milieu de ces peuples battus par tous les vents de la liberté, il est resté seul puissant et fort ; vouloir le renverser serait livrer les provinces de la Plata à l'anarchie, et faire de ce pays ce que nous avons fait de cette malheureuse Syrie dont le nom a été si souvent prononcé dans cette discussion.

L'orateur cherche ensuite à établir que Rosas ne peut pas vouloir s'emparer de Montevideo, car il l'eût pu faire et ne l'a pas fait. Rosas, nous dit-on, combat aujourd'hui la république montevidéenne, malgré le traité ; mais cette république est dans le cas de la Belgique ; elle a été reconnue par ses voisins, aucun d'eux ne peut donc l'attaquer ; mais si elle commence l'attaque contre une nation, il est évident que celle-ci a le droit de se défendre ; c'est ce qui est arrivé à Rosas ; la république de Montevideo l'a provoqué, il est évident qu'il avait droit de se défendre et d'attaquer à son tour.

J'arrive à la situation des Français. On a rappelé des pétitions de ceux de nos compatriotes qui se plaignent de Rosas ; mais on a aussi des pétitions de Français qui se prononcent pour Rosas, et qui demandent le renouvellement du gouvernement de Montevideo comme devant seule mettre un terme à la guerre ; il est venu de semblables pétitions de la part de Français de Montevideo qui ne se sont pas armés ; ceux qui réclament cette révolution sont 20 mille contre 2 mille qui s'y opposent.

C'est pour ces raisons que je regrette l'intervention du gouvernement français dans ces affaires ; je conviens cependant que si quelque chose peut justifier notre dernière intervention, c'est que l'Angleterre a cru pouvoir intervenir elle-même ; l'Angleterre envoyant un négociateur et une flotte, il est certain que la France ne pouvait guère s'abstenir. Mais pourquoi allons-nous soutenir Montevideo ? c'est sur quoi j'attends les explications de M. le ministre des affaires étrangères.

Dans toute cette affaire la France doit rester neutre. Cette question n'est pas politique ; nous ne cherchons à la Plata que de bonnes relations commerciales ; nous devons désirer que nos compatriotes soient protégés, mais ils doivent aussi savoir qu'ils ne peuvent, à l'ombre de notre pavillon, se mêler des dissensions politiques d'un pays où ils vont seulement faire le commerce.

M. DE SAINT-PRIEST. Je prierai M. le ministre des affaires étrangères de me dire si l'indépendance de la république de l'Uruguay n'a pas été garantie positivement par le traité conclu le 29 octobre 1840 par M. le baron de Mackau ?

M. GUIZOT. Demain je m'expliquerai devant la chambre sur ce point et sur tous les autres.

Chambre des Députés.

Ordre du jour du lundi 15 janvier.

A une heure, réunion dans les bureaux.
Suite de l'examen du projet de budget de l'exercice 1847.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le ministre de l'instruction publique recevra, le jeudi 15 janvier et les jeudis suivants.

— Par une ordonnance du 12 janvier, insérée au *Moniteur* d'aujourd'hui, le collège du 3e arrondissement électoral du département de l'Aveyron est convoqué à Espalion, pour le 7 février prochain, à l'effet d'élire un député, les opérations de ce collège ayant été annulées par la chambre dans l'une des premières séances de cette session.

Le gouverneur doit s'occuper aussi de régulariser le commerce de la gomme, en créant sur le fleuve un corps spécial de douaniers et en établissant de nouveaux règlements pour les redevances à payer aux chefs de tribus.

L'expédition du mois de février sera fort importante ; elle s'avancera jusqu'aux cataractes de Covine, le dernier point navigable du fleuve, à l'endroit où il reçoit les eaux du Kaboro, du Baung et de la Falémé, qui a été récemment remontée par la commission d'exploitation du Bambouck.

LE PAIN DU SOLDAT. — On lit dans un journal de Metz : « Les plaintes qui sont parvenues au gouvernement contre la qualité du pain de munition dans plusieurs de nos villes de garnison, ont motivé des mesures qui s'exécutent en ce moment même sur divers points, et notamment à Metz : des commissions composées d'officiers de toutes les armes, et qui sont libres de s'adjoindre des hommes notoirement connus pour s'être occupés des subsistances militaires, font procéder, sous leurs yeux, à la confection des pains-modèles dans les conditions réglementaires, c'est-à-dire avec les farines des qualités prescrites et soumises aux procédés de manutention et de cuisson adoptés. Ces pains seront imposés comme types aux fournisseurs, et tous ceux qui n'y seront pas conformes seront rejetés lors de la distribution. »

VICTIMES IMPRÉVOYANTES D'UN DANGER BIEN CONNU. — Un douloureux évènement est arrivé la nuit dernière, impasse Saint-Louis, non loin de l'hospice de ce nom. Les sieur et dame Lefrançois, le mari âgé de 64, et la femme de 59 à 60 ans, occupaient, dans la maison n° 12 de cette impasse, un logement qu'ils chauffaient à l'aide d'un poêle placé dans leur chambre à coucher, et dans lequel ils brûlaient habituellement du charbon de terre. Hier soir, avant de se coucher, ils mirent une certaine quantité de ce combustible dans le poêle, et lorsqu'il fut bien allumé ils fermèrent la clef à demi, afin de ralentir le feu et de prolonger la chaleur pendant une partie de la nuit. Ce matin, les voisins ne les voyant pas sortir pour vaquer à leurs occupations, comme à l'ordinaire, ont conçu quelque crainte sur leur santé, et sont allés frapper à leur porte pour s'en informer. En ce moment, une forte odeur de charbon qui s'échappait par les interstices est venue augmenter leurs craintes, et après avoir frappé à la porte sans recevoir de réponse, ils n'ont plus douté qu'un accident ne fût arrivé à l'intérieur.

Ils se sont empressés aussitôt de prévenir le commissaire de police du quartier, qui est venu immédiatement sur le lieu et a fait enfoncer la porte par un serrurier. Le magistrat a pénétré tout de suite dans la chambre, qui était remplie d'une épaisse fumée, et a trouvé le sieur et la dame Lefrançois couchés dans leur lit, mais ne donnant plus aucun signe de vie ; il a fait appeler sur-le-champ un médecin qui est venu leur donner les secours de l'art ; malheureusement, l'asphyxie était complète, et il a été impossible de les rappeler à la vie. Le gaz s'était développé avec tant de rapidité et avec une force telle, que ces deux infortunés avaient été comme paralysés en recevant les premières atteintes, et qu'il leur avait été impossible de faire aucun mouvement ni de proférer aucun cri. Il a été constaté que leur mort remontait déjà à plusieurs heures lorsqu'on s'est aperçu de ce fatal évènement, qui a contristé toutes les personnes qui les connaissaient.

CRUELLE SUPERSTITION. — On écrit de Vern à l'*Auxiliaire breton* : « Il n'est bruit dans notre pays que d'un évènement qui a eu lieu il y a deux ou trois jours environ. Une femme Panaget, demeurant au bourg de Saint-Armel, est morte le 5 ou le 6 janvier. Cette femme, enceinte de cinq mois, avait été, dit-on, victime des mauvais traitements de son mari, et la rumeur publique rendait déjà probable une exhumation qui aura lieu, à ce qu'il paraît, lundi ou mardi.

» Mais cette accusation est venue se compliquer d'un étrange évènement : après la mort de la femme Panaget, le curé envoya prier M. Bossard, médecin à Vern, d'ouvrir cette femme, pour retirer l'enfant de son corps, afin qu'il pût le baptiser s'il vivait encore, ou l'enterrer en terre non consacrée, dans le cas contraire.

» M. Bossard rejeta cette demande avec indignation, et fit répondre que la loi et la morale lui interdisaient une telle tentative. Le curé ne se tint pas pour battu ; il envoya chercher un *maréchal-ferrant*, qui n'hésita pas à faire une terrible incision au cadavre, incision que la mère de Panaget agrandit avec ses mains pour retirer un fœtus mort comme la mère qui le portait. Cette action criminelle et qui révolte les plus indifférents, amènera sans doute le maréchal ferrant devant la justice. En attendant nous ne saurions trop rappeler à tous que de pareils actes ne sauraient être justifiés, et qu'il y a autant de mal à les commettre qu'à les provoquer ; sans nul doute, notre évêque voudra prémunir son clergé contre les conséquences déplorables d'un zèle exagéré. »

LA HARDIESSE DU TALENT. — Le steamer *le Finistère* a été mis à l'eau avant-hier soir à neuf heures et demie, dans le bassin du Havre, à la marée montante. C'est la première fois, de mémoire de marins, que la difficile opération du lançage a lieu la nuit. Tout a parfaitement réussi, grâce à l'habileté et à l'énergie de M. Normant, constructeur au Havre, chargé en ce moment de la construction du yacht du roi. Les vents d'est avaient soufflé toute la matinée, et empêchaient l'eau de monter à la hauteur voulue ; c'est ce qui a fait concevoir ce plan hardi.

C'était un magnifique spectacle que ces trois cents ouvriers, qui, sous le commandement de leur chef et à la lueur des torches, faisaient retentir d'un seul coup trois cents marteaux agissant pour dégager les *anguilles* des étais. Le steamer, une fois dégagé, a glissé doucement d'abord, puis a pris graduellement une vitesse extraordinaire jusqu'à ce qu'il voguât sur l'élément qu'il ne doit plus quitter. Le *Mémorial de Rouen* nous apprend qu'une acclamation générale s'est élevée ; et, une demi-heure après, *le Finistère*, remorqué par *le Morlaisien*, faisait sa première entrée dans le port du Havre.

PERSÉVÉRANCE DANS LE MAL. — Un jeune garçon pharmacien de Saint-Etienne avait comparu aux dernières assises du Rhône sous l'inculpation de faux. Humble poète tragique, il avait cru devoir imiter, non les vers, mais la signature de M. Victor Hugo. Touché de son repentir, le jury avait acquitté Francisque Joannès. Le *Mercure ségusien* raconte que de retour à Saint-Etienne, ce jeune homme eut bientôt oublié ses promesses d'une vie meilleure. Reçu chez un pharmacien de notre ville, il ne tarda pas à se montrer ingrat envers la société, la justice et l'hos-

[illegible] braves, après avoir vu fuir les Beni-Hadji, rejoignirent la colonne en emportant leur jeune officier. Rapporté à Tenez, le sous-lieutenant Verdun a dû y subir une douloureuse opération. Sa blessure, quoique très grave, permet d'espérer qu'elle n'aura pas brisé l'avenir militaire d'un officier dont le courage et l'instruction font concevoir de belles espérances.

TENTATIVE FATALE. — Dernièrement, dit la *Revue de l'Ain*, la brigade de gendarmerie de Lagnieu avait opéré, en vertu d'un mandat d'amener, l'arrestation du nommé Rapillard, âgé de 24 ans, et journalier à Brénaz, commune de Saint-Sorlin. Cet homme parvint à s'évader et voulut traverser le Rhône à la nage pour mettre le fleuve entre les gendarmes et lui. Mais ses forces le trahirent ; le malheureux fut englouti par un tourbillon, et se noya sous les yeux de ses gardes impuissants à lui porter secours.

COMPTABLE INFIDÈLE. — On lit dans la *France algérienne* : « Un régisseur-comptable des ponts-et-chaussées, nommé Francovich, vient de prendre la fuite, laissant dans sa caisse un déficit qu'on évalue à 25 000 francs environ. Depuis long-temps ses chefs soupçonnaient du désordre dans ses comptes et lui reprochaient les lenteurs qu'il apportait dans le paiement des entrepreneurs et des ouvriers. Ces reproches ayant été répétés, ce comptable donna sa démission dans la première quinzaine de ce mois. Elle fut acceptée, à la condition qu'il continuerait ses fonctions jusqu'à ce qu'on ait pourvu à son remplacement. Le 24 décembre il se présenta, en tenue de voyage, à M. l'ingénieur, lui déclara qu'il partait pour effectuer, selon l'habitude, les paiements aux ouvriers de l'extérieur, et demanda les ordres de son chef, qui lui recommanda d'être de retour pour solder sa fin de mois. Loin de se rendre à Blidah, l'agent infidèle alla s'embarquer sur un petit *raffiau*, qui l'aura, à ce que l'on suppose, conduit en Espagne. Sa caisse devait contenir 35 000 fr. On n'y trouva pas d'argent, mais des pièces justificatives constatant des paiements pour environ 7 000 fr. Plusieurs entrepreneurs seraient frustrés, ayant acquitté la totalité de sommes dues et n'ayant reçu que des à-comptes. Le chef de la comptabilité de la direction de l'intérieur procède en ce moment à une vérification, et la justice informe. »

IVRESSE FURIEUSE. — Une scène singulièrement fâcheuse pour celui qui en a été l'auteur, dit le *Journal d'Elbeuf*, s'est passée dans notre ville. On venait de placarder, dans la rue Saint-Jean, les affiches contenant l'arrêt de la cour royale qui a condamné le gérant du *Censeur normand* à une amende, pour fait de diffamation à l'égard de M. Mathieu Bourdon, maire d'Elbeuf. Aussitôt, un jeune homme s'est mis à déchirer ces affiches, M. le commissaire et un appariteur sont arrivés et, comme aux représentations qui lui ont été faites, ce jeune homme a répondu par des paroles fort peu convenables, ils l'ont arrêté pour le conduire au violon. Dans la courte distance à parcourir entre le lieu où s'était passé le délit et la prison municipale, le délinquant parvint à échapper aux mains qui le tenaient ; mais il fut repris immédiatement. Arrivé à la mairie, son exaspération était extrême, et il se porta sur les agents de la force publique à des actes de violence qui n'étaient guère propres à appeler sur lui l'indulgence de l'autorité.

Tout porte à croire que l'ivresse est pour beaucoup dans la conduite répréhensible que ce jeune homme a tenue. Comme il a refusé de dire son nom, on a dû visiter ses papiers. Les indications qu'on a recueillies donnent à penser que le délinquant est un commis-voyageur d'une maison de Bordeaux dont nous croyons convenable de taire le nom. Il est à désirer que le sangfroid lui revienne pour que le second interrogatoire qu'on lui fera subir lui sera plus favorable que le premier, et pour qu'il ait la bonne inspiration de diminuer sa faute par la franchise et l'expression du repentir.

LE ROMAN COMIQUE DE SCARRON. — Le trois-mâts *Victor-Jacquemont*, cap. Lauriol, parti de Nantes, était arrivé à Bourbon à la date du 22 octobre dernier, après une traversée de cinq mois. On avait d'assez vives inquiétudes sur le compte de ce navire. C'est, dit le *National de l'Ouest*, sur *le Victor-Jacquemont* que M. Walter, précédemment première basse à Nantes et directeur des théâtres de Bourbon et Maurice, s'était embarqué avec tous les sujets de la troupe. *Le Victor Jacquemont* avait éprouvé des avaries par suite d'une tempête, et s'était vu forcé de relâcher à Bahia, où la troupe de M. Walter a pu utiliser ses talents pendant qu'on réparait le navire. Les artistes de la troupe de M. Walter ont fait là une rude épreuve des dangers des voyages sur mer ; mais ce sera pour eux une expérience dont ils devront profiter dans leurs études : ils pourront du moins, dans les pièces à tempêtes, dans les ouvrages où il est question de marine et de marins, agir et parler avec connaissance de causes.

LES VOLEURS VOLÉS. — De nouvelles arrestations ont suivi celle du forçat Martinet et des douze malfaiteurs dont nous avons annoncé la capture dans notre numéro d'hier. Ainsi qu'on a pu le remarquer, dit la *Gazette des Tribunaux*, c'était plus particulièrement dans les bureaux du Mont-de-Piété que ces individus plaçaient, pour en retirer un prix quelconque, les produits de leurs vols. Cependant, comme il y a telle nature d'objets que ne reçoit pas le Mont-de-Piété, ils avaient, indépendamment de cet établissement, trois receleurs que la police est parvenue à découvrir et qui ont été arrêtés.

Ces individus, dont deux exerçaient la profession de ferrailleurs, et le troisième celle d'épicier, étaient continuellement en rapports avec les chefs de la bande. On a retrouvé chez un des deux ferrailleurs la majeure partie des objets volés chez un sieur Adrien Aubry, marchand de vins, rue Saint-Maur, 69, et chez l'autre ceux enlevés chez une dame veuve Gadri, rue Corbeau. Une particularité assez singulière du vol commis chez le sieur Aubry est celle-ci : un garçon ayant donné l'éveil au moment où les voleurs se retiraient, ceux-ci durent prendre la fuite, et l'un d'eux, qui emportait un panier de vin de Champagne, le cacha dans un terrain vague de la rue Bichat ; la première alarme calmée, les voleurs revinrent sur leurs pas pour reprendre cette part du butin qui devait égayer le souper qu'ils allaient faire en réjouissance du succès de leur tentative ; mais dans l'intervalle d'autres larrons étaient survenus, et le champagne avait disparu.

Parmi les objets que la police a retrouvés figure un sabre rapporté d'Algérie par le lieutenant du 26e régiment de ligne, dont le domicile

[illegible] le ministre lui-même. Ces 20 millions n'en pèsent pas moins sur les contribuables, mais ils ne produisent aucun résultat utile. Or, que faudrait-il pour éviter au pays une perte aussi énorme? Quelques simples mesures d'ordre, ayant pour effet d'assurer l'emploi le plus fructueux des prestations en nature, et la mise en pratique du système de construction et d'entretien le meilleur et le plus économique. Ces mesures consisteraient, par exemple, dans l'augmentation du personnel des agents-voyers et sa mise en rapport avec les besoins, l'association des communes pour les travaux de la petite vicinalité, la création d'une inspection générale, dont les membres, lorsqu'ils seraient à Paris, formeraient auprès du ministre le conseil des chemins vicinaux, etc. L'utilité de ces diverses mesures est reconnue depuis long-temps, et elles ont été recommandées à plusieurs reprises par les journaux ministériels eux-mêmes, les *Débats*, la *Presse*, l'*Epoque*. Elles suffiraient pour faire tourner au profit des communes, c'est-à-dire de l'agriculture, cette énorme somme de 20 millions, entièrement perdue aujourd'hui.

Mais nous n'allons pas encore assez loin en disant qu'on peut, de cette manière, assurer à l'agriculture une prime annuelle de 20 millions. En effet, on la doterait ainsi tous les ans d'une masse de travaux ayant coûté et valant 20 millions ; mais ces 20 millions de travaux lui procureraient un bénéfice de 40, 60, 100 millions peut-être. On dit que l'ouverture des routes stratégiques et des voies vicinales a doublé la valeur territoriale du département de la Vendée, et assurément il s'en faut de beaucoup qu'on ait dépensé dans ces travaux la moitié de la valeur territoriale du département.

Remarquons ensuite qu'une augmentation annuelle de la richesse du pays, ne fût-elle que de 20 millions, c'est une augmentation de 3 à 4 millions de recettes pour le fisc.

Enfin, le ministre de l'agriculture et du commerce ne peut éprouver, en tout cela, le plus petit embarras, puisque le service vicinal est dans les attributions de son collègue de l'intérieur. Son département recueillerait tout le fruit d'une mesure aussi utile sans aucune peine pour lui, ce qui probablement l'arrangerait fort, si l'on s'en reporte à sa déclaration de l'an dernier.

Encore une fois, que faut-il pour assurer à l'agriculture une prime annuelle de plus de 20 millions? Quelques mesures d'ordre bien simples, formant le complément indispensable de la loi du 21 mai 1836; quelques lignes d'écritures qui ne demanderaient pas au ministre deux heures de travail; mais il s'agit, à la vérité, d'une idée d'organisation, et en général les ministres sont fort antipathiques à toute idée de ce genre.

Le conseil de l'agriculture est assemblé en ce moment. C'est à lui qu'il appartient de vaincre l'apathie ministérielle. Au lieu de se préoccuper uniquement de quelques primes insignifiantes à distribuer aux comices, qu'il réclame avec force le complément d'organisation du service vicinal. Voilà la prime la plus magnifique qui puisse être accordée à l'agriculture, une prime de plus de 20 millions, qui n'imposera à qui que ce soit le moindre sacrifice, et qui, loin d'être onéreuse au trésor, contribuera encore à l'enrichir.

Exposition de tableaux au profit de la caisse de secours et pensions de la société des Artistes, boulevart Bonne-Nouvelle, 22.

La Société des Artistes, qui a été fondée il y a un an dans un but éminemment philanthropique, a droit à toutes nos sympathies.

Née d'une pensée généreuse, nous croyons qu'elle est destinée à soulager bien des misères, et nous la regardons comme un germe précieux qui peut prendre d'immenses développements.

Nous aurions peut-être, dans l'intérêt même de ces développements, quelques observations à faire sur la constitution de la Société dont nous parlons ; mais ce n'est point ici le cas. D'ailleurs, nos critiques, toujours franches et bienveillantes, n'auraient d'autre mobile que le désir sincère et bien naturel de fortifier, de vivifier, d'élargir le plus possible une institution sur laquelle nous fondons de grandes espérances, et à laquelle nous rattachons, en les confondant, deux idées qui devraient être inséparables, l'intérêt de l'art et l'intérêt des artistes.

Il est fort difficile d'organiser quoi que ce soit, et c'est déjà beaucoup, à notre avis, que, grâce au zèle de quelques hommes dévoués, il y ait aujourd'hui un noyau formé, un centre constitué, source féconde de bienfaits pour le présent, foyer intelligent d'améliorations de toute espèce pour l'avenir.

Qui, d'entre nous, n'est appelé chaque jour à voir, à soulager quelque misère?...il y en a tant.

Mais il ne suffit pas de guérir une plaie, d'atténuer une souffrance, il faut encore en prévenir, en empêcher le retour.

Le grand principe d'association que tout le monde accepte maintenant, sans en comprendre toute la puissance, a pour but suprême, providentiel, en diminuant progressivement le mal, de détruire radicalement la cause même du mal. Il se prête merveilleusement à toutes les exigences de la transition; il se fait petit tant qu'on veut; cependant qu'on ne s'y trompe point, son élasticité ne lui fait rien perdre de ce qu'il a d'absolu, de rigoureux, et il aboutit toujours à donner une solution complète des problèmes, en apparence les plus difficiles, la dignité de l'individu, l'ordre et la liberté.

Nous avons hâte d'adresser nos félicitations aux membres administrateurs de la société des artistes, qui ont eu l'heureuse idée de réunir dans une exposition publique une admirable collection d'œuvres remarquables de nos artistes les plus éminents.

Le public ne fera pas défaut et répondra avec empressement à l'appel qui lui est fait. Cette exhibition, dont le motif est si louable, est des plus intéressantes et mérite de fixer l'attention. Nous n'avons qu'une crainte, c'est que bientôt les salles du bazar Bonne-Nouvelle ne soient trop petites pour contenir la foule des curieux.

Combien nous aimerions voir nos hommes d'Etat, descendant des hauteurs de la politique, aider de leur concours et du patronage du gouvernement ces tentatives si éminemment morales, si utiles, dont tout le succès est dû à l'activité et à la bonne volonté de quelques hommes de cœur. Pourquoi, par exemple, n'avoir pas ouvert les portes du Louvre à ces illustres exposants? O vous, monsieur le directeur de la liste civile, n'aviez-vous pas là une excellente occasion de vous associer à une bonne action en disposant généreusement d'un local digne des chefs-d'œuvre que nous avons admirés au boulevart ?

[illegible] quand il s'agit de faire le bien, a largement contribué à l'éclat de cette exposition en y apportant trois tableaux déjà connus par leurs succès : *Un Episode du Massacre des Innocents, le Tintoret et sa Fille, l'Enlèvement de Rebecca.*

On revoit avec plaisir le *Roi de Thulé*, par M. Ary Scheffer...; la poétique composition du même peintre représentant *le Dante et Virgile rencontrant l'ombre de Francesca de Rimini aux enfers.*

Mais la foule se presse, les regards sont plus avides, les paroles plus accentuées, les causeries font déjà place à la discussion ; on se passionne....

Nous sommes face à face avec M. Ingres, ce génie puissant et original, si naïf et si audacieux. On sent qu'il y a là un maître, et l'on a beau faire, il faut s'incliner devant cette grande individualité.

Depuis longtemps M. Ingres avait renoncé à la publicité, et il ne pouvait choisir une meilleure occasion d'y rentrer... Quelle bonne fortune pour ses admirateurs et même pour ses détracteurs!... L'illustre artiste se livre tout entier... Voilà onze toiles dues à son pinceau, toutes empreintes d'un cachet particulier.

C'est la *Chapelle sixtine*, la *Stratonice* (1); c'est *Philippe V, donnant l'ordre de la Toison d'Or au maréchal de Berwick, après la bataille d'Almanza.* C'est *Jean Pastourel présentant Maillard et les échevins de Paris au dauphin, depuis Charles V*. Nous retrouvons ici les fines draperies, les riches ornementations de l'art grec le plus pur. Ces attitudes hardies, ces mouvements imprévus, ce dessin savant, rappellent la statuaire antique. Phidias a parlé plus haut que Raphaël. Là ce sont les tournures un peu maniérées, les costumes pittoresques du moyen-âge.

Quel Flamand a jamais porté plus loin le fini de l'exécution, l'amour du détail, la simplicité des gestes, l'intimité des physionomies ?... Rassemblons nos souvenirs.... l'admirable toile qui représente *Philippe V* est devant nous. Laquelle choisir de ces deux odalisques, lequel de ces deux portraits, M. Bertin ou M. Molé? Et cette jeune femme qui s'appuie gracieusement contre une cheminée toute garnie de fleurs, comme elle s'abandonne à ses méditations, à ses rêveries ! Ses yeux semblent plonger dans l'avenir, une douce incertitude l'agite. La main droite qui presse sa ceinture est tout un poème charmant, que les jeunes mères comprendront mieux que personne. On n'a jamais rendu avec plus de tact et de goût une idée sublime ; on n'a jamais vaincu avec plus de talent une incroyable difficulté.

Nos regards viennent de rencontrer le *Duc de Guise, Richelieu, Mazarin, Judas et Thamar, Rebecca, Constantine*. Ils sont donc là aussi, Horace Vernet et Delaroche, ces deux peintres célèbres, populaires et aimés de tous. Ils ont voulu prêter le concours de leur talent à la jeune association ; ils sont venus tendre une main amie aux affligés. Hélas ! leur cœur saigne encore. Les joies de la famille n'existent plus pour eux. Gloire, succès, qu'êtes-vous devant une tombe? Sympathies publiques, que pouvez-vous pour de si grandes douleurs?

La Société des Artistes doit des remerciements aux personnes qui ont bien voulu concourir à son œuvre en lui confiant pour quelque temps le trésor de ces tableaux précieux. Elle leur transmettra les témoignages de reconnaissance de ceux qui auront eu part aux bienfaits. Et vous, madame, vous qui avez tant souffert, qui avez été frappée sur les marches même du trône dans ce que vous aviez de plus cher au monde, soyez bénie. Depuis long-temps vous manquez à nos fêtes, à nos plaisirs, mais votre présence se fait sentir partout où il y a quelqu'un à soulager, quelqu'un à consoler (1).

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 14 JANVIER 1846.

Le *Journal des Débats* persiffle M. Mathieu de la Redorte qui est venu porter à la tribune de la chambre des pairs, sous forme de discours, une longue dissertation qu'il a publiée récemment dans un recueil périodique sur la question du droit de visite, thème, dit-il, qui est usé par trois ou quatre ans de redites, auquel il ne reste plus l'ombre d'un prétexte, et dont M. Billault lui-même ne voudrait plus. Selon le *Journal des Débats*, M. Mathieu de la Redorte a fait de la pure chicane, et son échafaudage d'arguties s'est écroulé devant la parole plus puissante et la haute raison de M. le duc de Broglie. Il est évident qu'une opposition qui semble se complaire à rétrécir toutes les grandes questions, sans doute pour les réduire à sa taille, n'est propre qu'à fortifier le système qu'elle attaque et à ménager des victoires à ses adversaires.

Le *Constitutionnel* trouve, au contraire, que M. Mathieu de la Redorte a posé des principes incontestables escortés de preuves *abondantes*, et qu'il les a fait valoir avec une grande pénétration qui a frappé toute la chambre. Le *Constitutionnel* termine son compte-rendu, très *in extenso* par parenthèse, en reprochant à M. le duc de Broglie de laisser effacer en lui l'homme politique par le philanthrope. Est-ce que le *Constitutionnel* ne serait pas de cette opposition dont nous parlions tout à l'heure?

La *Presse* relève un mot de M. le comte Molé, adressé à M. de Boissy, qui l'avait mis en cause au sujet de son silence ; M. le comte Molé se contenta de répondre à l'intarissable *orateur* : « Il est vrai qu'heureusement pour la chambre, elle entend ma voix moins souvent que la vôtre ! »

Le *Courrier français* s'applique à faire ressortir l'inanité des rapports de M. le maréchal Bugeaud sur ses marches et ses contre-marches de nuit et de jour, pour parler comme lui. Toute la stratégie du *système Bugeaud* n'a, en dernière analyse, abouti qu'à rapprocher Abd-el-Kader du cœur de notre puissance, et à rendre stériles la fatigue et les succès de nos soldats. Il n'est besoin, dit le *Courrier français*, pour apprécier la conduite et l'aptitude militaire du duc d'Isly, que de rapporter ses actes et de reproduire ses paroles.

La *Réforme* revient sur le discours de M. Guizot, pour dire que s'il fallait prendre ses paroles au sérieux à l'égard des déclarations du président des Etats-Unis, on devrait s'attendre à une rupture définitive avec son gouvernement, mais qu'il faut se rassurer en pensant que nos hommes d'Etat n'oseraient s'engager dans une grande entreprise qu'à la remorque de l'Angleterre.

(1) La *Stratonice* et plusieurs des meilleures toiles de cette exposition appartiennent à la galerie de Mme la duchesse d'Orléans. Elles avaient été acquises par le prince royal, digne appréciateur et généreux protecteur des arts.

Cours-taxe 81,30.

Cote administrative.					
Gruaux	6 q.	28 k.	56.05	à	57,95
1re	103	62	42.00	à	42,70
2e	204	10	40,80	à	41,40
3e	00	00	00,00	à	00,00
4e	0	00	00,00	à	00,00
A tiv.	1330	20	28,00	à	44,25

Cours-taxe 80,00

Cote administrative.					
Gruaux	1 q.	57 k.	00,00	à	38,00
1re	47	40	42.00	à	45 20
2e	95	77	00,00	à	40.71
3e	0	00	00.00	à	00,00
4e	0	00	00.00	à	00,00
A tiv.	196	25	40 10	à	41,10

Marchés.

Halle à la viande du 14 janvier. — 28867 kil. Bœuf 1,50-1,30-0,80. — 17318 kil. Veau 1,60-1,40-1,20. — 6362 kil. Mouton 1,60-1,30-0,80. — En gros 61200 kil. 1,18-1,13-1,08.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 14 janvier. — Veaux amenés 263, vendus 263 à 1,60-1,40-1,30. — Vaches grasses amenées 95, vendues 71 à 1,08-0,91-0,78. — Vaches laitières amenées 84, vendues 40 de 200 à 480. Taureaux amenés 1, vendus 1 à 180.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 12, 13 et 14 janvier. — *Beurre* (le kil. En livres 1,86 à 2,48. — En mottes Isigny 1,90 à 5,70. — En mottes Gournay 1,70 à 3,20. — Petit beurre 1,64 à 2,06. — Beurre salé ou fondu 1,94 à 2,08. — *Œufs* (le mille). Du 12 janvier, 39 à 88. — Du 13, 40 à 87. — Du 14, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine), 13 janvier. Brie 13 à 45. — A la pie 6 à 13.

Marché aux chevaux du 14 janv. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 120, vendus 21 de 260 à 1080. — De trait 257 entrés, vendus 30 de 200 à 1200. — Hors d'âge 133 entrés, vendus 28 de 80 à 390. — Anes entrés 5, vendus 0 de 00 à 00. — Chèvres amenées 0, vendues 0 de 00 à 00. — Voitures, 19 amenées, 4 vendues de 100 à 270. — Encan, entrés 3, vendus 3 de 00 à 45. — Essai, 56.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 14 janvier. — Foin 1re 52 à 56 ; 2e 46 à 50; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 30 à 34; 2e 00 à 00, — Paille de blé 1re 28 à 30; 2e 26 à 27; 3e 00 à 00.

Bourse du 14 janvier 1846.

Beaucoup de froideur dans les opérations. Le 5 p. 0/0 a baissé de 20 c. Le 3 p. 0/0 serait resté au parquet au même cours qu'hier, mais les cours de la coulisse présentent une baisse de 10 c. Les chemins ont légèrement faibli, ainsi que presque toutes les valeurs de second ordre.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2, 100 1/4. — Autriche, 427 50, 430. — Id. passive, 6 1/2. — 3 p. 0/0, 39. — Dette intérieure, 33 1/4, 33 1/8. — Chemins de : Fampoux, 497 50, 501 25. — La Teste, 190. — Grand'Combe, 1550. — Jouiss. 4 canaux, 112 50. — Actions de Zinc Vieille-Montagne, 6850. — Union linière, 490. — Lin Maberly, 760, 755 — Hauts-fourneaux de Monceaux, 2025. — Obligat. de Germain nouv. 1135. — Versailles, rive dr. nouv. 1155. — Orléans, 1225.

	1er C.	P. ht.	P. bas	dr C.	hier
5 0/0 compt....	121 00	121 00	120 60	120 65	121 05
— fin cour...	121 10	121 10	120 80	120 85	121 05
3 0/0 compt....	82 85	82 90	82 80	82 90	82 85
— fin cour...	82 85	82 90	82 80	82 90	82 90

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	1375 »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	» »	» »	»
B. de France....	3555 »	3540 »	B. 15 »	— Portugais.	» »	» »	
C. Gou. ex div..	1145 »	» »	B. 5 »	Esp. D. active.	36 7/8	» »	B. 1/8
C. Ganneron.....	» »	» »	» »	5 0/0 Naples.	100 75	» »	» »
C. hypot.......	575 »	» »	B. 5 »	— Romain..	102 »	» »	B. 1/8 0/0
4 Canaux.......	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	» »	» »	» »
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	» »	» »	» »	Au 15.			» »
V. r. d......	535 »	530 »	H. 5 »	— 527 50, 523 75, 527 50.			B. 2 50
— r. g.......	350 »	347 50	H. 2 50	— 350.			H. 2 »
Orléans....	1247 50	1250 »	B. 2 50	— 1247 50, 1242 50.			B. 5 »
Strasb	233 »	232 50	B. 1 50	— 233, 233, 232 50.			B. 1 25
Rouen........	1007 50	1000 »	B. 10 »	— 1005, 1000 1005.			» »
Havre.......	755 »	» »	» »	— 750, 753 75, 748 75.			B. 3 75
Marseille....	» »	» »	» »	— 967 50, 972 50, 965.			B. 5 »
Vierzon.....	690 »	688 75	B. 1 25	— 690, 686, 688 50.			B. 12 5
Nord........	747 50	747 50	B. 5 »	— 749, 748 75, 743.			B. 6 25
Bordeaux....	645 »	635 »	B. 10 »	— 640, 635.			B. 7 50
Boulogne.....	550 »	» »	B. 7 50	—			» »
Montereau...	455 »	» »	B. 5 »	—			» »
Fampoux.....	» »	» »	» »	—			» »
Dieppe........	460 »	» »	» »	— 480.			» »

LONDRES, 12 janv.
Consol. 91 5/8, 3/4.
Esp. act. 28 3/4.
Portug.
Mexic. 30 3/4.
3 0/0 holl.
2 1/2.
Rouen. 39, 40.
Orléans 48 49.
Nord. »

PARIS, 14 janvier. PRIMES.
3 0/0 F. c. 83 10, 83 05. d. 50.
F. p. 83 60, 83 50 d. 50.
5 0/0 F. c. 121 20, 121 05 d. 50.
F. p. 121 50 d. un.
122, 121 90 d. 50.
Orléans, au 31. 1255 d. 20.
Id. 1280, 1265 d. 10.
Nord, Id. 760, 752 50 d. 20.
id. 762 50, 767 50 d. 10.

COULISSE.
Av. 82 85.
Ap. 82 83 1/2.
B. du Trésor.
3 1/2 3 à 9 m.
3 0/0 f c. 7 1/2
f. p. 15.
5 0/0 f. c. 35,15.
— F. p. 35.

MARCHANDISES — HUILE de colza, disponible, 95,00 à 00,00 ; courant du mois, 98,00 à 97,00 ; 3 suivants 1846, 96,50 à 00,00 ; 4 mois d'été, 93,00 à 92,00 ; 4 derniers, 92,00 à 91,00.

LILLE. — Colza, 96,00. Œillette rousse, 87,75 à 88,00. Lin, 84,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et février, 121,00 à 125,00 ; mars en août, 125,00 à 126,00.

SAVONS. — Ordre de livraison, 84,50 à 84,00.

SUIFS de place (50 kil.) 63 fr.

— de Russie et autres étrangers disponibles, 60 à 62 fr.

— à savons, 79 à 80 fr.

CHANDELLE, 66,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 janvier.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Tartufe. Le Malade imaginaire.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Jean de Paris. La Dame blanche.
7 h. 1/2 ODÉON. — Le Dépit. Tartufe. Malade imaginaire.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Riche. Elle est Folle. Robinson. 9 Femmes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Troisième Larron. Vendetta. Premières Armes.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Plus Beau Jour. 1re d'Un Nuage au ciel.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre. Femme laide.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Droits de la femme. Marie-Jeanne.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Hubert le Sorcier.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Les Eléphants de la Pagode.
7 h. 1/2 COMTE. — Chemin de fer. Augusta. Polichinelle.
7 h. 1/2 FOLIES. — Plus heureux. Sonnette. Vingt francs. Hussard.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

rompre la monotonie de ces débats que les usages constitutionnels imposent à l'occasion de l'adresse. Cette pensée a été émise par M. le duc d'Harcourt. Elle est relative à la nationalité polonaise. M. le baron Charles Dupin et M. Villemain s'y sont associés, et après eux la Chambre tout entière. Et encore, qu'est-ce là? *Ludibria ventis.*

Au commencement de la séance, M. le ministre des affaires étrangères a pris la parole pour développer la politique du cabinet relativement aux affaires de la Plata. M. Guizot n'a fait que reproduire les arguments qu'il avait formulés dans les instructions données à M. le baron Deffaudis le 23 mars dernier.

Malheureusement le discours de M. Guizot prouve jusqu'à l'évidence que le gouvernement est encore loin d'avoir compris cette importante question.

M. Guizot est ordinairement mieux inspiré; souvent, dans des circonstances graves, il abandonne subitement les faits pour s'élever aux principes. Sa parole se déploie alors large et forte, et alors il captive son auditoire et l'entraîne. Aujourd'hui, il a voulu se renfermer dans les faits ; il a été glacial et faible.

A l'heure qu'il est, il ne s'agit pas de savoir si la politique de la France dans ces parages a dû être une politique neutre, expectante ; il ne s'agit pas de savoir si le traité de 1840 avec Rosas a été comme non-avenu ; il ne s'agit pas de savoir si la conduite de M. Pichon à Montevideo a été digne ou indigne d'un consul de France ; il ne s'agit pas de savoir si les Français qui ont pris les armes pour se défendre et défendre Montevideo contre les armées de Rosas, ont agi avec prudence ou légèrement. Il s'agit d'assurer l'indépendance de Montevideo, de donner la paix au pays, de protéger le commerce, de garantir l'existence de nos compatriotes.

Or, pour atteindre ces résultats, il n'y a plus qu'un seul moyen, la force. Rosas, à moins d'un miracle, ne cédera devant aucune autre considération que celle de la force.

Eh bien ! au lieu d'organiser sur terre un système d'attaque qui puisse mater les forces de Rosas, le ministère impose précisément à ses chargés d'affaires de la Plata de n'agir EN AUCUN CAS PAR TERRE.

Cette ingénieuse manière de faire la guerre sur mer, à un ennemi qui est dans l'intérieur des terres, où il trouve abondamment à nourrir ses troupes, a produit l'effet qu'on en peut attendre sur Rosas et sur Oribe. Celui-ci, après plusieurs mois d'attaque par mer, est tranquillement assis dans son camp du Cerrito, à quelques kilomètres de Montevideo et des flottes de la France et de l'Angleterre. Il y a plus, il s'y fortifie. Le nouveau décret qu'il vient de lancer pour s'approprier les biens des *sauvages unitaires* de la campagne de Montevideo, lui donne les moyens de se faire de nouveaux partisans, en partageant avec eux le fruit de ses odieuses confiscations. Voilà l'état de la question.

Nous regrettons que la chambre des pairs ait accepté pour bonnes les explications de M. le ministre des affaires étrangères, nous espérons que la chambre des députés, sera moins accommodante, et que des orateurs comprendront et sauront faire comprendre l'inefficacité des moyens adoptés pour arriver à la pacification de ces contrées.

L'Algérie a fourni à plusieurs orateurs un thème facile pour venir aux ouvriers et de veillesse permises aux ouvriers [illegible] connu. M. Charles Dupin s'est attaché à faire ressortir les avantages des caisses d'épargne actuelles et à montrer qu'elles suffisaient, quant à présent, aux besoins des classes ouvrières. M. de Lamartine, au contraire, est revenu au projet pur et simple d'une caisse de retraite à tous les invalides de l'industrie, qui n'auraient même pas besoin de verser des cotisations annuelles.

Ces trois opinions traduisent fidèlement le caractère de chacun des hommes qui les ont émises. M. Charles Dupin, c'est le représentant du bourgeois égoïste qui, tout fier de quelques institutions fondées plus encore dans l'intérêt de la sécurité de la classe aisée que pour le bien-être de la classe pauvre, est toujours prêt à déclarer qu'on a fait, sous ce dernier rapport, tout ce qui est possible. Des travailleurs sans ouvrage meurent de faim chaque jour, de faim *lente* plus souvent sans doute que de faim *pressante*, suivant la distinction faite par le véritable ami du peuple, l'auteur du *Nouveau Monde industriel*. Qu'importe à nos philanthropes optimistes ? Ils ont créé des caisses d'épargne, peut-il rien manquer désormais au sort des ouvriers? *Montons au Capitole !*

M. de Lamartine, au contraire, ne prenant conseil que de son cœur généreux, veut, avec raison, qu'on assure l'avenir de tous les invalides de l'industrie. Mais ceci suppose, exige absolument l'organisation du travail, et l'illustre écrivain n'a-t-il pas eu le malheur d'employer naguère sa plume éloquente à combattre tous les plans proposés pour l'organisation du travail, sans se mettre lui-même en mesure d'en produire un qui pût tenir lieu de ceux qu'il rejetait?

1830 et 1846.

Sous ce titre, la *Gazette universelle de Leipzig* contient l'article suivant sous la rubrique *France* :

Les Français de 1846 sont beaucoup plus constitutionnels et industriels que ceux de 1830. On a fait des progrès en bien des choses. Les Français de 1830 se sont mis en colère contre un roi et ses ministres ; ceux de 1846 ne se fâchent ni ne s'étonnent plus de rien; ils vont jusqu'à comprendre l'empereur Nicolas et le pape. En 1830, la nation entière s'est levée comme un seul homme pour défendre la liberté de la presse ; en 1846, cette nation si originale et si spirituelle n'a plus même la liberté de manger du pain sec. En 1830, on s'occupait de politique et d'avenir; en 1846, il n'y a plus qu'une curiosité banale pour les affaires scandaleuses, comme jadis pour les lettres de cachet. En 1830, la nation la plus monarchique de la terre a failli abolir la monarchie, et a aboli l'hérédité de la pairie ; en 1846, le peuple qui se dit démocratique accorde à son gouvernement monarchique bastilles, canons, coups d'Etat, libertés publiques et privées, et ne lui refuse qu'une misérable dotation. D'où vient ce contraste et que signifient ces palinodies? Le peuple monarchique est-il devenu démocratique? Non, il est devenu épicier, *philistin*, petit bourgeois, mais petit bourgeois comme jamais Kotzebue n'en a fait dans la pièce de ce nom.

La révolution de juillet a été le triomphe de la bourgeoisie sur l'aristocratie et le peuple proprement dit. Cette bourgeoisie n'est ni monarchique, ni démocratique, car elle n'a ni principes, ni théorie, ni esprit, ni cœur ; elle n'a que des intérêts, un ventre et un coffre-fort, et, selon que ces intérêts le lui commandent, elle change de tactique, de principes et de sentiments. Cette bourgeoisie a son lit de Procuste (les *Débats*, la *Presse*, le *Siècle* et le *Constitutionnel*). Tout ce qui dépasse ce lit étroit, soit par l'idée, soit par l'honneur, soit même par l'ambition, est retranché sans miséricorde. Elle veut la paix à tout prix, elle la veut fanatiquement, vingt fois plus que M. Guizot, qui serait encore un bourgeois intelligent et passable. La bourgeoisie approuve tout ce qui rapporte ; elle aime l'épicier qui durant vingt ans a trompé ses chalands, pourvu qu'il se retire avec 25 000 fr. de rentes et qu'il soit économe. A ce prix, cet épicier pourra être député; mais elle n'aime ni l'aristocratie de naissance, ni celle du cœur, de plus qu'un [illegible] abandonnera [illegible] même. L'aristocratie bourgeoise est une malédiction, une plaie que Moïse a oubliée dans les sept plaies d'Egypte. Il n'y a rien de stable en France, ni monarchie, ni démocratie, ni liberté, ni ordre. Il n'y a que des intérêts égoïstes ; mais l'intérêt est comme l'enfer, il crie toujours : *Donne, donne...* Un jour on lui refusera, et la guerre sera déclarée. L'avènement de la monarchie bourgeoise en France est un épisode historique si triste, qu'il vous serre le cœur et qu'on remercie Dieu quand on peut en détourner sa vue.

On lit dans l'*Univers* :

M. Ch. Lenormant nous communique la lettre suivante, qu'il a adressée aujourd'hui à M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique :

Monsieur le ministre,

Permettez-moi de remettre sous vos yeux l'exposé des faits qui se sont passés ce matin en votre présence, et qui motivent la grave détermination à laquelle je me suis arrêté.

Vous aviez convoqué M. Roussel, vice-recteur de l'Académie de Paris; M. Leclerc, doyen de la Faculté des Lettres, et moi, pour aviser au moyen de rétablir l'ordre dans mon cours, troublé depuis quelques semaines.

Dans cette conférence j'exprimai ma répugnance invincible à accepter tout autre moyen que des mesures académiques et universitaires, et je demandai que, lors de ma prochaine leçon, M. le doyen de la Faculté voulût bien me prêter l'appui moral de sa présence.

A cette demande, M. le doyen répondit par un refus catégorique, motivé sur ce qu'il *désapprouvait mes doctrines*, et il ajouta qu'en parlant ainsi il exprimait l'*opinion de la Faculté*.

Votre bienveillante intervention, monsieur le ministre, ne put décider M. le doyen à rétracter ni son refus ni les motifs dont il l'accompagnait.

Je dus alors remercier M. le doyen de ses loyales explications, qui ne me laissaient d'autre alternative que de me retirer immédiatement.

Je vous prie en conséquence, monsieur le ministre, d'agréer ma démission des fonctions de suppléant du professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres, fonctions dans lesquelles m'a maintenu pendant onze ans l'honorable confiance de M. Guizot, mon titulaire.

Veuillez recevoir, monsieur le ministre, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Votre très humble et très obéissant serviteur. LENORMANT.

Paris, le 14 janvier 1846.

M. Lenormant nous fait en même temps l'honneur de nous écrire à nous-mêmes la lettre que voici :

Monsieur le Rédacteur,

En vous priant d'insérer la lettre ci-jointe dans votre numéro de ce soir, veuillez vous charger d'être mon interprète auprès de la jeunesse à la fois si zélée et si sage qui m'a prêté son appui dans la crise que je viens de traverser. Qu'elle persiste dans le bien ! Qu'elle se persuade que la modération est son premier devoir ! Qu'elle ne donne aucun prétexte à ceux qui voudraient la confondre avec les hommes dont l'émeute et l'injure sont les seules armes contre le progrès de la vérité! J'ai le droit de compter sur l'affection de la jeunesse : elle ne peut m'en donner une meilleure preuve qu'en méditant avec calme sur ce qui m'arrive.

Veuillez aussi annoncer à vos abonnés que, nonobstant ma démission, je continuerai la publication périodique de mes leçons, que j'ai commencée chez M. Lecoffre.

Agréez, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments distingués.

LENORMANT.

Paris, 14 janvier 1846.

De quelque manière qu'on apprécie les opinions et l'enseignement de M. Lenormant, sa conduite, au milieu des troubles qui ont

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

VENDREDI 16 JANVIER 1846.

LE GRILLON DU FOYER. (1)

TROISIÈME CRI DU CRI-CRI.

(Suite et fin.)

Le roulier rentra, fit deux pas en arrière, étonné, non sans cause, de se trouver en si bonne compagnie.

— Voyez, Jean ! dit Caleb d'un air de triomphe. Voyez, mon fils de l'Amérique du sud ! lui mon fils ! que vous avez conduit et embarqué, lui dont vous avez toujours été l'ami !

Le roulier s'avança pour serrer la main du nouveau-venu, mais tressaillant, car ses traits lui rappelèrent le sourd de la charrette ; il dit :

— Edouard, était ce vous ?

— Maintenant, dites-lui tout ! s'écria Petiote ; dites-lui tout, Edouard, ne m'épargnez pas, car désormais je ne veux rien pallier, non, rien.

— Avez-vous bien pu vous glisser déguisé dans la maison d'un ancien ami ! répondit le roulier ; j'ai connu, jadis, un garçon franc, loyal. — Combien d'années y a-t-il, Caleb, que nous avons ouï dire qu'il était mort et que nous avons cru en avoir la preuve ? — Ce garçon-là eût rougi d'en agir de la sorte.

— Autrefois j'avais un ami généreux, plus un père qu'un ami, dit Edouard, qui ne m'eût jamais jugé sans m'entendre, moi du tout autre. C'était vous. Je suis donc sûr que vous m'entendrez aujourd'hui.

Le roulier jeta un regard troublé à Petiote, qui se tenait toujours à distance, et répliqua :

— Eh bien ! ce n'est que juste. J'écoute.

— Vous saurez donc, dit Edouard, qu'à mon départ, j'étais déjà amoureux et, qui plus est, aimé, d'une très jeune fille, trop jeune peut-être (me direz-vous) pour connaître son cœur; mais je connaissais le mien et j'étais fortement épris.....

— Epris ! s'écria le roulier, vous ?

— Oui, en vérité, je l'aimais ! répliqua l'autre; elle me le rendait ; je le croyais alors, j'en suis sûr aujourd'hui !

— Le ciel me soit en aide, dit le roulier, c'est le pis de tout.

— Revenant fidèle, dit Edouard, et plein d'espérance, après de nombreux périls, de nombreuses fatigues, j'apprends à vingt milles d'ici, qu'elle m'a trahi, oublié, s'est donnée à un autre et à un autre plus riche. Je ne voulais lui adresser aucun reproche, mais seulement la voir, me convaincre par mes yeux. J'espérais qu'on l'avait contrainte, en dépit de sa volonté, de ses souvenirs; je pensais que ce serait une faible consolation, mais qu'enfin c'en serait une ; et je vins. Je tenais à savoir la vérité, à la savoir toute, à observer par moi-même, à juger pour moi, sans qu'on pût me repousser, sans que ma vue pût l'émouvoir.

Je me déguisai donc, — vous savez comment, — et attendis sur la route, vous savez où. Vous ne m'avez pas reconnu, ni ne l'avait-elle fait, *elle*, mourant Mary, jusqu'à ce que je lui eusse dit un mot à l'oreille devant ce même foyer, et il s'en fallut de peu qu'elle ne me trahît.

— Mais elle ne sut pas plutôt Edouard vivant et revenu, interrompit Petiote, parlant pour elle cette fois, comme elle avait brûlé de le faire tout le temps, qu'elle lui conseilla fort de bien garder son secret ; car son vieil ami Jean Pérybingle était beaucoup trop franc de sa nature, trop novice en fait de ruse pour retenir sa langue, étant quelque peu nigaud en général, dit Petiote, moitié riant, moitié pleurant. Et quand elle, — c'est-à-dire moi, Jean, — sanglota la petite femme, lui eut tout raconté : comment sa bien-aimée l'avait cru mort, comment à la fin elle s'était laissée persuader par sa mère de faire un mariage que la chère vieille dame appelait avantageux ; et lorsqu'elle, — encore moi, Jean, — lui dit que ce n'était pas fait (quoique tout près de l'être), que ce serait un véritable sacrifice, puisqu'il n'y avait pas d'amour du côté de la jeune fille ; et quand il faillit devenir fou de joie à cette nouvelle, elle, — encore moi, — dit qu'elle jouerait le rôle d'ambassadeur, et sonderait le cœur de la fiancée pour s'assurer si elle, — toujours moi, Jean, — avait bien dit, et ne s'était pas méprise. C'était le fait, Jean ! Ils se revirent, et depuis une heure ils sont mari et femme ! et voici la mariée ! et Bougon-Brisebille mourra garçon ! et je suis une heureuse petite femme ! May, Dieu vous bénisse !

C'était, en effet, une irrésistible petite femme si jamais il en fut, et jamais plus irrésistible que dans ses transports. Vraiment c'eût été grand dommage de ne pas entendre les chaudes, sincères et gracieuses félicitations qu'elle fit pleuvoir sur elle et la mariée.

Au milieu des émotions tumultueuses qui se soulevaient en son sein, l'honnête roulier restait muet, confondu. Enfin, il s'élança vers Petiote, mais elle étendit la main et se recula.

— Non, Jean, non ; écoutez-moi jusqu'au bout ! Ne m'aimez pas avant d'avoir tout entendu. J'ai eu grand tort d'avoir un seul secret pour vous ; je m'en repens. Je ne pensais pas qu'il en pût résulter aucun mal jusqu'au moment où je me suis assise à vos pieds sur le petit tabouret, la nuit passée; je lus alors, sur votre visage, que vous m'aviez vue me promener dans la galerie avec Edouard. Je compris ce que vous pensiez; je compris combien j'avais été coupable. Mais, oh ! cher Jean, comment avez-vous pu penser pareille chose ?

La pauvre petite femme sanglota de nouveau ! Jean essaya de la prendre dans ses bras, mais elle ne le voulut pas.

— Ne m'aimez pas encore, s'il vous plaît, Jean ! rien qu'une minute ! Si ce mariage de May m'attristait, mon cher ami, c'est que je me rappelais l'amour d'Edouard pour elle, et je savais son cœur si loin de Brisebille ! Vous me croyez, n'est-ce pas, Jean ?

Jean, à cet appel, tenta un autre assaut aussi infructueux que les deux premiers.

— Non, non, ne bougez, Jean, s'il vous plaît ! Quand je plaisante, comme cela m'arrive quelquefois, Jean, vous appelant : « Mon bon lourdaud, mon cher vieil empêtré ! » vous donnant beaucoup d'autres noms de la sorte, c'est par affection, par amour, mon Jean chéri ; j'aime tant votre façon d'être, j'y prends tant de plaisir, que dussiez-vous être roi demain, je ne voudrais pas vous voir changer pour rien au monde.

— Hourrah ! cria Caleb avec une énergie inaccoutumée, hourrah ! c'est mon avis !

— Quand je parle de gens âgés et lents, quand je prétends que nous sommes un couple mal assorti, allant de gin-goi, c'est seulement parce que je suis une petite sotte, qui aime à bercer de sornettes le mari! Et ce n'est qu'affaire de rire !

Jean médita un troisième élan; elle le vit venir, l'arrêta, mais presque trop tard, cette fois.

— Non, non, ne m'aimez pas de deux ou trois minutes, s'il vous plaît, Jean ! Ce que j'ai le plus à cœur de vous dire, Jean, je l'ai gardé pour la fin. Mon bon, mon cher, mon généreux Jean, quand nous parlions du grillon l'autre soir, il me vint sur les lèvres de vous avouer qu'en entrant ici je ne vous aimais pas tout-à-fait si tendrement qu'à présent, j'avais quasi peur de ne pas savoir vous aimer comme je désirais le faire, comme je l'avais demandé à Dieu, — j'étais si jeune ! — Mais, mon cher Jean, chaque jour, chaque heure, je vous aimai davantage, et si j'avais pu vous aimer encore plus, je l'eusse fait ce matin en entendant vos nobles paroles; mais je ne le puis pas. Je vous ai donné, comme vous le méritiez, tout ce qu'il y avait de tendre et d'aimant en moi; il ne me reste rien. Maintenant, mon cher, mon bon mari, pressez-moi sur votre cœur,

(1) Voir nos numéros du 3 au 15 janvier.

présence et sur l'usage qui permet ces sorties temporaires, en cas *de besoin*. M. le préfet en référa à M. le procureur général qui refusa, et à M. le ministre de l'intérieur qui refusa aussi, et il refusa par conséquent lui-même pour la seconde fois.

Alors j'écrivis à mon tour à M. le préfet une lettre, qui le mit dans la nécessité de m'accorder enfin ce qu'on m'avait refusé; M. le préfet, mieux informé, ne pouvait plus faire autrement. Cette lettre qui a vaincu, qui devait vaincre les résistances insolites de l'administration, je ne la publierai que si on m'y force ; le scandale en sera pour qui le voudra. M. le préfet, lui, comprendra ma réserve d'aujourd'hui et m'en louera, j'en suis sûr, autant que je dois le louer de la complaisance qu'il m'a montrée, après ma lettre reçue. C'est ainsi que j'ai pu assister aux répétitions générales, mais non à la représentation de ma pièce. Voilà la vérité.

Agréez, M. le rédacteur, etc. FÉLIX PYAT.

Sainte-Pélagie, 14 janvier 1846.

Revue de la Presse départementale.

L'*Echo rochelais* signale avec une parfaite justesse les lacunes du système politique :

On aimerait du moins à voir poindre dans un discours de la couronne des vues nettement arrêtées sur la politique générale et quelques-unes de ces grandes idées d'organisation sociale dont la réalisation serait un immense bienfait pour le peuple. Malheureusement nous les chercherions en vain dans l'œuvre ministérielle que nous avons sous les yeux. On y parle beaucoup de nos relations avec la Grande-Bretagne, et de notre alliance trop exclusive avec ce pays; on accorde un souvenir à la bravoure incontestée, à la constance héroïque de nos soldats d'Afrique ; mais en mentionnant les fâcheuses complications qui viennent de surgir dans notre colonie, on craint d'en découvrir la cause réelle et d'indiquer les moyens d'en prévenir le retour ; un paragraphe est consacré à des affections de famille ; un autre à l'espérance chimérique de voir l'équilibre s'établir dans nos finances ; enfin, par une phrase, devenue banale à force de se produire sous la même formule, et comme stéréotypée, on laisse entrevoir l'époque prochaine où notre marine sera placée sous la *protection exclusive du pavillon national*. Mais de nos relations avec les Etats-Unis, avec l'Allemagne, la Russie, la Suisse, l'Espagne, néant ; mais d'un nouveau système de colonisation à introduire en Afrique, mais du funeste traité de Tanger, mais de nos affaires dans les mers polynésiennes, rien non plus ; mais des projets de réforme sociales et en particulier de l'important problème de l'organisation du travail dont se préoccupent si vivement toutes les hautes intelligences de notre époque, pas le plus petit mot. Quelques généralités, et voilà tout.

L'*Impartial du Nord* frappe d'une juste et énergique réprobation l'exécution des chemins de fer par les compagnies.

On nous parle de l'exécution des chemins de fer ! On aurait dû par pudeur cacher à tous les yeux cette plaie honteuse, ce scandale de l'agiotage, cette audacieuse violation des lois. Oui, les chemins de fer s'exécuteront, mais après avoir fait passer aux mains de quelques banquiers, les petits capitaux, les économies retirées des caisses d'épargne ; et un jour aussi des fils électriques touchant aux quatre points cardinaux de la France, donneront à ceux qui en tiendront les bouts, le moyen de jouer à la Bourse à coup sûr. Et cependant, des tarifs élevés cloueront les travailleurs au sol, et c'est en vain qu'on aura conçu l'espoir que les railways répandraient le bien-être dans toutes les classes de la population.

L'*Impartial de Rouen* professe un mépris non moins vigoureux pour l'aristocratie industrielle et financière.

Au-dessus de ces soutiens de nos gouvernants, qui savent très bien profiter des avantages intéressés qu'on leur réserve, on aperçoit une autre fraction de notre ordre social ; ce sont les hauts industriels. Nous ne voulons point désigner ainsi ces chefs d'usine qui, par leurs labeurs incessants, livrent au pays une foule d'objets utiles ; mais ces industriels, enfants gâtés de la fortune, qui sont parvenus à se créer un monopole ruineux pour le grand nombre, et à l'aide duquel ils décuplent leurs gains. Ménagés, choyés, servis par un pouvoir qui ne saurait se passer d'eux, et qui, en échange de fer vient aux débuts de son application d'inaugurer le plus ignoble agiotage ; qu'il livrera, plus tard, un monopole gigantesque aux mains des banquiers cosmopolites qui, du nord au midi de la France, vont rançonner le commerce, l'industrie et les voyageurs, et l'on se vante *de ces importants résultats* ! Quant à la prospérité de nos finances, attendons le budget de 1846 ; il nous édifiera sur la nature du progrès : cette prospérité aura bientôt pour conséquence un budget de deux milliards....., heureuse France ! heureux et glorieux règne !

Nous devons citer aussi sur ce sujet le *Propagateur des Ardennes* :

En présence des tripotages indignes qui ont affligé la morale publique lors de l'adjudication des chemins de fer, il élèvera la voix pour dire que tout gouvernement qui favorise de pareils brigandages court à sa ruine, car l'honneur et la gloire du pays ne sont plus rien pour le peuple, qui s'habitue à matérialiser ainsi les principes les plus saints et qui seuls peuvent faire d'une nation, une nation noble et forte.

L'*Auxiliaire breton*, de Rennes, reproduit en les approuvant nos opinions sur les causes de la faiblesse de l'opposition.

Que l'opposition se débarrasse des pillards politiques qui gênent et faussent tous ses mouvements ; qu'elle abandonne les chicanes de procureur pour adopter un programme basé sur des principes ; qu'elle prouve que derrière ses reproches il n'y a que l'amour véritable du progrès social, et non des ambitions prêtes à faire curée : et l'opposition deviendra ce qu'elle doit être, un grand parti, un élément sérieux du régime constitutionnel.

Jusque-là l'opposition méritera les railleries des journaux progressistes, de ces feuilles qui, comme la *Démocratie*, ont des idées et non des passions. Jusque-là le ministère usera des fautes qu'elle commet pour gouverner et raidir le pays contre elle, et les moyens qu'elle lui fournira lui suffiront à se défendre.

L'*Echo de l'Industrie*, de Lyon, poursuit ses articles sur la bibliographie sociétaire, par un compte-rendu de l'ouvrage de M. Forest, intitulé *Défense du fouriérisme*. Continuant son examen de la situation des ouvriers tisseurs, il prouve par des chiffres, qu'il ne reste, en moyenne, à chacun des 13 000 pères de famille, chefs d'ateliers, que compte la ville de Lyon, que 1 000 francs, en raisonnant dans l'hypothèse d'une grande activité dans la fabrique, et il soutient qu'avec une semblable somme il leur est impossible de subvenir à tous les besoins de la famille, et de se mettre dans le cas d'avoir une épargne en cas de chômage. L'*Echo* émet sur les *caisses de retraite* et la *réforme électorale* un avis absolument conforme au nôtre. Voici ce qu'il écrit à propos du discours du roi :

Le croira-t-on ? au milieu des plaintes universelles, quand la fortune publique est devenue la proie des marchands d'argent, au milieu des fureurs de l'agiotage, des désordres de la concurrence, au sein de ce chaos que l'on appelle la société civilisée, lorsqu'il est prouvé que l'ouvrier gagne un salaire insuffisant et qu'il subit chaque jour les angoisses les plus poignantes de la misère, lorsque les faillites nombreuses et inattendues portent le trouble dans toutes les transactions commerciales ; alors le roi se lève et dit : « Messieurs, félicitons-nous ! la prospérité du pays est toujours croissante !!! »

Que faudrait-il donc qu'il se passât, grands dieux ! pour que cet éloge ne sorte pas de votre bouche ?

. . . .

Le pays a des besoins impérieux que la situation des affaires rend tous les jours de plus en plus pressants. Il faut arriver franchement sur le terrain des réformes sociales, prendre un peu moins de soucis des exigences de tel député, de la volonté de tel électeur ; mais s'inquiéter sérieusement de la position des travailleurs, véritable force de la nation et première source de ses richesses. Nous savons bien que ceux-là n'ont souvent pas la voix assez forte pour se faire entendre ; nous savons bien que leurs désirs vont quelquefois plus loin que la possibilité de les réaliser immédiatement ; mais nous connaissons aussi combien leurs douleurs sont grandes, combien leurs souffrances augmentent sans cesse, et, nous vous le disons en vérité : le ministère qui saura véritablement s'appuyer sur le peuple, ne redoutera plus l'intrigue et l'avidité des faiseurs de conditions ; il pourra chasser ces vendeurs du temple, il sera fort et puissant, car il aura pour lui à la fois la justice et la vérité.

---

dans cette question :

Le premier fait, c'est la prolongation, et la prolongation indéfinie de l'état de trouble et de guerre civile sur les rives de la Plata.

Le deuxième, et on en a parlé trop légèrement, ce sont les pétitions des Français neutres, qui nous pressaient avec les plus vives instances de faire cesser une situation dangereuse pour eux, désastreuse pour leurs intérêts, sans quoi ils prendraient eux-mêmes parti et se joindraient à Oribe. Ces pétitions ont été signées ; leur existence, leur sincérité ne peuvent être révoquées en doute ; et si on mettait en balance le nombre des Français neutres qui menacent de se joindre à Oribe et ceux qui sont dans l'intérieur de Montevideo, ce nombre emporterait certainement la balance.

Cette menace d'une guerre civile entre les Français établis dans la Plata est sans contredit un fait considérable, et dont nous devions tenir grand compte. Notre consul a réussi à faire ajourner l'effet de ces menaces et à empêcher les Français de la campagne de se joindre à Oribe. Mais les choses ne pouvaient rester plus long-temps ainsi. Les pétitions se sont renouvelées, et j'apprends aujourd'hui même, par les journaux, que les menaces ont recommencé et que même plusieurs Français ont pris les armes dans l'armée d'Oribe.

Le troisième motif, c'était la détermination prise par le Brésil.

M. le marquis d'Abrantès, envoyé en Europe par le Brésil, nous a prévenus que l'intention de son gouvernement était d'intervenir dans les affaires de la Plata. La tranquillité des frontières méridionales du Brésil, les dommages que cet Etat éprouve de cette guerre prolongée, lui faisaient un devoir de cette intervention, et sa résolution était arrêtée.

Cette mission de M. d'Abrantès a amené des communications entre les gouvernements français et anglais sur cette question, et une conduite commune a été arrêtée entre les deux gouvernements.

On s'est affligé de voir l'initiative de l'Angleterre. A proprement parler, il n'y a eu d'initiative que celle du Brésil. La mission de M. d'Abrantès s'adressait à la France et à l'Angleterre ; et la conduite tenue par les deux gouvernements a été, je le répète, arrêtée en commun.

Cette conduite était déterminée par les faits nouveaux que j'ai rappelés. Il ne s'agissait pas de savoir s'il y aurait intervention ; c'était là un point décidé ; il était inévitable qu'il y eût intervention, soit du Brésil seul, soit de l'Angleterre et du Brésil. C'était une chose décidée.

Il ne convenait pas que cette intervention eût lieu sans nous. Nous avions là trop d'intérêts pour laisser intervenir aucune puissance étrangère sans nous y adjoindre. Voilà les motifs qui nous ont fait agir et changer de politique. Nous n'avons point de goût pour les interventions ; nous croyons que la bonne politique est celle de non-intervention ; ce n'est que par exception que nous pouvions être conduits à une démarche de cette nature. Nous y avons été déterminés par des motifs qui n'existaient pas en 1844, par des motifs français. Voilà pourquoi nous avons changé notre politique de neutralité en médiation armée.

Maintenant, quel est le but de cette médiation armée ? Il est bien déterminé dans l'esprit des deux gouvernements. Notre but n'est pas de prendre part dans les querelles intérieures des deux Etats ; notre but n'est pas de faire prévaloir, ni dans la république Argentine ni dans la république de l'Uruguay, aucun des prétendants au pouvoir.

Notre but n'est pas de porter atteinte à l'indépendance d'aucun des deux Etats ; ni de changer le gouvernement de Buenos-Ayres.

Je ne crois pas qu'il soit convenable de qualifier d'aucune manière à cette tribune un gouvernement avec lequel nous avons eu des traités et vécu en paix. Nous ne voulons donc inquiéter en aucune façon, je le répète, le gouvernement du président Rosas. Le président Rosas, tant qu'il subsistera comme il subsiste depuis dix-huit ans, sera pour nous le gouvernement régulier de la république de Buénos-Ayres.

Le but, le but unique de nos négociations, est de protéger efficacement les intérêts des Français, soit ceux qui partent de France, soit ceux qui résident sur les rives de la Plata. Notre but est d'amener, par une transaction, une paix solide, et de maintenir l'indépendance de la république de l'Uruguay.

Hier, M. le comte de Saint-Priest a cité un article des conventions qui nous engagerait à une chose que nous n'aurions pas accomplie. Voici, messieurs, le sens que nous attachons à cet article : Buenos-Ayres est tenu de respecter la république de l'Uruguay, de ne pas en faire une province de Buenos-Ayres, sans pour cela être tenu à ne pas faire la guerre à cette république, dans le cas où il en serait attaqué.

Il est évident que si Buenos-Ayres était infidèle à cette convention, nous aurions le droit de protester par l'intervention.

C'est ici ma maison. Jean, et jamais, jamais, ne pensez à m'envoyer dans une autre !

De votre vie vous n'avez pu éprouver tant de plaisir à voir une séduisante petite femme dans les bras d'un tiers, que vous en eussiez eu à voir Petiote courir dans ceux de son mari. C'était le plus complet, le plus inimitable, le plus joyeux petit lutin qu'on se puisse figurer.

N'ayez aucun doute sur la parfaite joie du roulier, sur la sagesse de sa femme, sur le bonheur de tous, sans oublier miss l'Ebaubie qui, dans son extase, criait de toute la force de ses poumons, et voulant que le poupon eût sa part dans l'échange général de félicitations, le fit circuler de main en main comme une coupe à boire.

Le son des roues s'étant de nouveau fait entendre au dehors, quelqu'un s'écria que Bougon-Brisebille revenait. En effet, ce digne gentilhomme apparut, tout échauffé et en émoi.

— Que diable se passe-t-il donc, Jean Pérybingle ? cria-t-il de la porte, il faut qu'il y ait quelque malentendu. J'avais rendez-vous avec ma future à l'église, et je jurerais m'être croisé avec elle sur la route, comme elle se rendait ici. Eh ! parbleu la voilà ! — Pardon, monsieur, je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais veuillez me céder le bras de mademoiselle, qui a ce matin même un engagement solennel à remplir.

— Impossible, monsieur, répondit Edouard, je ne puis pas plus vous céder son bras que sa main.

— Que prétendez-vous dire, drôle ? reprit Brisebille.

— Qu'il est juste de faire une part à votre humeur, répliqua l'autre avec un sourire : et que je prétends être aussi sourd aux injures ce matin, que je l'étais hier soir à tout ce qui se disait.

Quel tressaillement ! et quel regard lui lança Brisebille !

— Désolé, monsieur, poursuivit Edouard, en lui montrant la main gauche de May, et l'anneau qu'elle avait au doigt, désolé de l'impossibilité où se trouve mademoiselle de vous accompagner à l'église. Peut-être l'excuserez-vous de vous y avoir précédé.

Brisebille regarda la main, et tira de la poche de sa veste un petit papier d'argent qui, selon toute apparence, enveloppait une bague.

— Miss Kitty, faites-moi le plaisir de jeter cela au feu... Bien obligé !

— Un engagement antérieur, très antérieur, je vous assure, dit Édouard, a pu seul empêcher ma femme d'être fidèle au rendez-vous.

— Monsieur Brisebille me rendra du moins la justice de dire que je l'en ai loyalement prévenu ; je l'ai bien des fois assuré que je n'oublierais jamais... l'autre, ajouta May, en rougissant.

— Je ne le nie pas, dit Brisebille, c'est la vérité ; monsieur était premier en titre, à la bonne heure ! madame Edouard Plummer, à ce que je présume ?

— Elle-même ! répliqua le marié.

— Eh bien, je ne vous aurais jamais reconnu, monsieur, dit Brisebille, l'examinant de plus près et faisant un grand salut. Recevez mon compliment.

— Je l'accepte, monsieur.

— Madame Pérybingle, reprit le marchand de joujoux, se tournant du côté de Petiote et de son mari, j'ai regret de ce qui s'est passé. Vous n'avez pas précisément soigné mes intérêts, mais de mon côté, j'ai failli nuire aux vôtres. Je ne vous jugeais pas ce que vous êtes. Je suis fâché, Jean Pérybingle, d'être allé un peu trop de l'avant, vous me comprenez : suffit. Peut-être les choses ont-elles mieux tourné ainsi pour la satisfaction de chacun ! et sur ce je vous tire ma révérence, messieurs et mesdames !

Il prit vaillamment son parti et son congé en même temps. Il ne s'arrêta devant la porte qu'une minute, pour dépouiller la tête de son coursier des fleurs et des rubans dont il l'avait orné, administrant par la même occasion au pauvre animal un coup de pied dans le ventre, en manière d'avis du revirement qui s'était opéré dans ses projets.

La grande affaire était maintenant de célébrer ce jour de telle sorte qu'il restât à jamais mémorable et sacré dans les fastes des Pérybingle. Petiote se mit donc à l'œuvre, résolue d'apprêter un repas qui réfléchît un éternel honneur sur la maison, sur elle et sa postérité. Ses petits bras potelés disparurent dans la farine jusqu'aux coudes, et plus d'une fois elle blanchit la veste brune du roulier en l'arrêtant pour l'embrasser, comme il passait près d'elle. Le digne homme épluchait les herbes, lavait la salade, pelait les navets, cassait les assiettes, renversait toutes les cafetières devant le feu, et se mettait en quatre pour se rendre utile de cent autres façons ; tandis que deux aides-cuisiniers enrôlés en toute hâte dans l'auberge voisine, comme pour un cas de vie ou de mort, se heurtaient l'un contre l'autre à toutes les portes, et à tous les tournants. Mais l'assaut principal se livrait à Kitty l'Ebaubie et à son poupon. La première se surpassait ; jamais le trait saillant de son caractère ne s'était dessiné si nettement. Son omniprésence faisait le sujet de l'admiration générale. A une heure vingt cinq minutes elle bloquait complètement l'entrée ; à deux heures et demie précises, ses jambes étendues au milieu de la cuisine figuraient une trappe dans laquelle donnaient en plein les allants et venants. A trois heures moins le quart, elle faisait trébuchet au grenier. La tête du poupon était pour ainsi dire la pierre de touche à éprouver toute espèce de substance animale, végétale, minérale. Il n'y eut pas un seul des ingrédients requis pour la composition du festin, qui n'entrât en contact avec elle à un moment donné.

On nomma aussi une députation pour aller en quête de Mme Fielding, lui exprimer la douleur et le repentir des conjoints, et la ramener de gré ou de force, heureuse et pardonnant ; mais lorsque la députation parvint à la découvrir, l'excellente dame ne voulut entendre à rien, et répéta un nombre inexprimable de fois « Pourquoi ai-je vécu jusqu'à ce jour ! » La seule variante qu'on pût obtenir, fut : « Portez-moi en terre ! » sommation d'autant plus absurde qu'elle n'était pas morte, ni en train de mourir. A cet état d'exaspération succéda un calme effrayant. Elle déclara que, lors des circonstances désastreuses survenues dans le commerce de l'indigo, elle avait prévu qu'elle serait exposée le reste de sa vie à tous les genres d'outrages et d'insultes. Elle était bien aise de voir la prédiction s'accomplir ! Elle les priait de ne pas s'occuper d'elle, qu'était-elle, après tout ? une personne sans importance qu'on traitait en zéro ; ils n'avaient qu'à oublier qu'elle existât, et à poursuivre sans elle le genre de vie qui leur convenait. De cette verve amère et sardonique, elle passa à la colère, et dit, par métaphore et avec l'à-propos de la nouveauté, que le ver de terre qui se sentait foulé aux pieds, se redressait à la fin ! Puis, se livrant à de touchants regrets, elle ajouta que « si seulement on eût daigné la consulter, elle eût trouvé des accommodements, suggéré des moyens. Profitant de cette crise d'attendrissement, la députation lui sauta au cou, l'embrassa, lui mit ses gants ; et sa dignité étant ainsi à couvert, elle s'achemina avec son cortège vers le logis de Jean Pérybingle, emportant entre deux feuilles de papier, son bonnet de parade, presqu'aussi haut qu'une mitre d'évêque, et pour le moins aussi raide.

On attendait le père et la mère de Petiote : ils étaient en retard, et les conjectures alarmantes commencèrent à circuler ; c'était à qui s'efforcerait de les découvrir sur la route. Mme Fielding regardait invariablement du côté opposé, dans la direction impossible, et si quelque bonne âme l'en avertissait, elle répondait qu'elle était bien libre de regarder où il lui plaisait ! Enfin, ils arrivèrent. C'était un réjouissant petit couple, trottinant d'une façon leste et dégagée, tout-à-fait particulière à la famille Petiote. Il y avait plaisir à

ou ami, son lieutenant?

M. Guizot a le tort d'être avec lui trop chevaleresque. (On rit.) Qu'on y prenne garde, la gloire de deux grands ministres, les cardinaux d'Amboise et de Mazarin, M. Guizot ne peut se choquer de la comparaison, a été ternie pour avoir eu trop de ménagements pour deux tyrans, César Borgia et Cromwell; que M. Guizot y songe!

Le paragraphe 8 est adopté.

M. D'HARCOURT développe un amendement ainsi conçu, qu'il a présenté avec M. de Montalembert :

« Vous le savez, sire, la justice est la garantie la plus assurée de la paix, et Votre Majesté n'oubliera pas sans doute que parmi les nations entièrement alliées à la France, il en est une dont l'existence a été solennellement garantie par les traités. »

M. VILLIERS DU TERRAGE croit qu'il est peu convenable à la dignité de la chambre de renouveler chaque année une protestation dont il n'est tenu aucun compte.

M. CHARLES DUPIN. La France est seule jusqu'ici à protester contre les persécutions souffertes par les Polonais, et l'asservissement d'une nation alliée à qui l'on retire non-seulement sa nationalité, mais à qui l'on veut enlever jusqu'à sa religion. Jusqu'ici la persécution n'avait pesé que sur les catholiques, elle s'est étendue depuis peu sur les protestants; il y a lieu d'espérer qu'en présence de cette nouvelle violation des droits les plus sacrés de l'homme, la France ne restera pas isolée, et que les Etats représentatifs protestants, l'Angleterre et les Etats libres de l'Allemagne, uniront leurs protestations aux siennes. J'appuie donc l'amendement de toutes mes forces. (Très bien.)

M. VILLEMAIN. Un vote silencieux et unanime m'eût semblé préférable à cette discussion, mais puisqu'on l'a soulevée, je crois devoir y ajouter un mot : Ne pas persister dans notre protestation en faveur de la Pologne me semblerait une faute grave. Cette protestation, il est surtout à propos de la faire cette année, au moment où l'empereur de Russie est venu honorer dans Rome la majesté de la religion qu'il opprime. Nous devons espérer que ce respect apporté de si loin ne sera pas sans fruit, et que pour les catholiques et les dissidents polonais il en sortira une liberté religieuse qui leur rendra plus supportable la perte de leur nationalité.

L'amendement est adopté.

Parag. 7. « La France entière déplore avec vous, sire, les évènements qui ont troublé nos possessions d'Afrique. Nous remercions Votre Majesté de la promptitude des mesures qu'elle a prescrites pour remédier au mal. Nous avons pleine confiance dans l'héroïsme de nos soldats ; il ne tiendra pas à leur bravoure que le drapeau de la France ne soit partout triomphant, sa domination partout affermie. Notre persévérance énergique maintiendra notre pouvoir en Algérie; il sera consolidé par la sagesse et la prévoyance. »

M. DE CROUZEILHES prononce, au milieu du bruit, un discours dans lequel il fait l'historique de l'Afrique française comme colonie depuis l'époque romaine ; il insiste sur la nécessité de procéder dès maintenant à la colonisation de cette conquête; et pour prouver que les Français savent aussi bien coloniser que les autres nations, cite l'exemple du Canada et de diverses autres colonies de la France; il croit, du reste, que tous les plans proposés jusqu'ici sont incomplets et doivent forcément échouer.

M. PELET (de la Lozère). L'occupation de l'Algérie est aujourd'hui une cause jugée ; la France est en Afrique, elle y restera. Il ne s'agit donc plus maintenant que de discuter les moyens d'occupation, et à ce sujet les derniers évènements peuvent nous fournir des lumières utiles. Je sais que cette matière est délicate à traiter ; mais les grands pouvoirs de l'Etat doivent avoir le courage de sonder toutes les plaies. D'ailleurs le discours de la couronne appelle notre attention sur ce sujet douloureux.

Les derniers évènements de l'Algérie ont été graves : un bataillon entier a été détruit, deux camps ont été enlevés. Où est la cause de ces malheurs ? L'orateur trouve cette cause dans les illusions qu'on s'était faites sur la nature de cette guerre et sur le caractère arabe. On disait l'année dernière à la tribune que la conquête était achevée, que la France n'avait plus qu'à coloniser le pays qu'elle avait conquis. Sur la foi de ces illusions, on a adopté un système dangereux, on a éparpillé nos forces, de sorte qu'au moment de la crise, on s'est trouvé partout en infériorité vis-à-vis de l'ennemi.

L'orateur se prononce pour un système de conquête et de colonisation; lent, gradué, progressif ; nous voulons faire trop de choses à la fois en Afrique. nous voulons marcher trop vite, embrasser trop de terrain, soumettre trop de peuples. C'est ce qui nous perd.

ouvrai pas.

Si cela était, nous nous trouverions donc dans la situation de celui qui a traité avec un mineur. Nous serions placés dans une impasse d'où il nous serait impossible de sortir. Mais il n'en est pas ainsi, tous les voyageurs et négociants qui ont passé dans le Maroc assurent unanimement qu'Abd-el-Kader est trop peu connu dans la plupart des provinces du Maroc, et qu'il ne peut espérer par conséquent de régner sur l'empire marocain; il appartient d'ailleurs à une congrégation tout-à-fait étrangère à celle de la dynastie d'Abder-Rhaman.

L'orateur entre dans quelques détails sur les congrégations religieuses mahométanes qui dominent dans les Etats barbaresques et nous sont hostiles, et il cherche à établir la complicité de l'empereur dans les derniers évènements de l'Algérie, par l'intermédiaire de ces sectes religieuses dont le gouvernement n'ignore pas l'existence ni même l'importance, puisqu'il a ordonné de faire des présents au chef le plus remuant d'une de ces congrégations.

L'orateur trouve aussi dans la jeunesse de l'envoyé du Maroc en France, une autre raison de croire que l'empereur est mal disposé pour la France ; et termine en se plaignant que le gouvernement de Maroc n'ait pas encore payé les indemnités qui avaient été stipulées en faveur de nos commerçants.

M. CHARLES DUPIN combat les objections présentées par M. Pelet (de la Lozère) contre la colonisation de l'Afrique. Il rappelle les conquêtes des Carthaginois, d'Annibal et de Jules César ; il se plaint que des journaux aient cherché à semer la discorde entre les généraux et le gouverneur général de l'Algérie ; et il croit que ce serait une faute immense de ne pas occuper toute l'Algérie, dont la pacification est peut-être plus voisine qu'on ne le suppose.

M. DE LAPLACE pense aussi que les évènements récents de l'Algérie n'ont rien de décourageant pour notre conquête et notre colonisation. Il est possible cependant qu'il nous faille encore long-temps sacrifier en Algérie de l'argent et des hommes. Le temps seul fera plus que tout le reste pour assurer le succès.

On a dit que nous n'avons pas poussé assez loin nos attaques contre le Maroc ; pour moi, je ne puis croire que lors même qu'on aurait poursuivi l'empereur jusque dans sa capitale, on en eût pu obtenir des conditions plus satisfaisantes et le forcer à s'unir à nous contre Abd-el-Kader. Il eût abandonné sa capitale, prêché la guerre sainte, et l'on eût enveloppé et peut-être anéanti notre armée. L'ambassade qu'il nous envoie aura plus d'effet que tout autre moyen sur les Arabes de l'Algérie ; nous sommes d'ailleurs maîtres partout du terrain, et l'application du système des colonnes mobiles s'appuyant l'une sur l'autre, permettra d'opérer promptement la soumission. Nos braves soldats ne reculent devant aucun danger ; mais il faudra aussi que nous ne reculions devant aucun des sacrifices nécessaires pour nous assurer cette conquête ; nous avons obtenu des résultats qu'on ne saurait nier; mais le manque de constance, l'hésitation qui nous ont déjà été funestes, pourraient l'être encore; sachons-nous en défendre ; le gouvernement a fait ce qu'il a dû en présence des évènements, nos généraux en Algérie ont fait leur devoir, c'est à nous de faire le nôtre en votant une adresse énergique, et en accordant les crédits qui nous seront demandés pour assurer cette importante conquête. (Très bien !)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

Ordre du jour du vendredi 16 janvier.

Séance publique à une heure et demie. — Demande de divers membres à fin de reprise de six projets de lois et propositions laissés à l'état de rapport pendant les sessions précédentes. — Discussion du projet d'adresse.

Les bureaux qui n'ont pas encore terminé leurs opérations, se réuniront avant la séance publique.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'empereur Nicolas est passé, le 3 janvier, par Cracovie, se rendant à Saint-Pétersbourg.

— Nous apprenons, dit le *Courrier français*, que, sur la proposition du ministre de la guerre, le gouvernement vient de décider qu'un ren-

— On [illegible] de Constantinople que [illegible] arriver sous peu dans cette capitale, sous les auspices de Reschid-Pacha, afin de remplir les fonctions de professeurs à l'Ecole militaire.

— Une personne qui a voulu garder l'anonyme vient de faire offrir, par l'entremise d'un libraire de Paris, d'envoyer à la ville de Fecamp 8 000 volumes composés d'ouvrages d'histoire, de littérature, de philosophie, de sciences, etc., à la condition que cette bibliothèque, une fois mise en ordre, dans un endroit convenable, serait rendue publique pendant quatre jours de la semaine. Cette offre, qu'on ne peut trop louer, a été acceptée.

UNE TRANSFORMATION PROGRESSIVE. — On lit dans le *Journal des Vosges* : « Les boulangers de cette ville avaient depuis fort long-temps l'habitude de distribuer à leurs pratiques, le jour des Rois, des gâteaux dont le volume était proportionné au chiffre de la famille. Vingt d'entre eux viennent d'interrompre cet usage d'une manière bien philanthropique, en décidant qu'une somme de 10 fr., versée *individuellement* à la caisse du bureau de bienfaisance, pour concourir au soulagement des malheureux, remplacerait cet usage, et que ceux qui seraient reconnus avoir suivi l'ancienne coutume, seraient frappés d'une amende de 100 fr., qui aurait également une destination de bienfaisance. Ils viennent, en conséquence, de déposer entre les mains de la trésorière, une somme de 200 fr. Cette résolution fait le plus grand honneur aux boulangers d'Epinal. »

UNE AME EN PEINE. — Si nous étions encore au moyen-âge, dit le *Journal de Verdun*, on pourrait s'expliquer la scène étrange qui, depuis plusieurs jours, rassemble au faubourg du Pavé trois ou quatre cents spectateurs. Il n'est question de rien de moins que d'une pauvre âme en peine qui, chaque soir, vient faire ses doléances dans la maison où est décédé M. Guerre. Certains individus s'y sont rendus, armés, dit-on, jusqu'aux dents, mais jusqu'alors on n'a pu trouver l'explication des bruits extraordinaires qui se font entendre dans cette maison. Des fiers-à-bras consentent bien à prendre le grenier d'assaut quand tout fait silence ; ils se sauvent au plus vite, dès qu'ils entendent l'âme se plaindre.

LES LARCINS DE L'AMOUR. — Pierre Vanden-Bergh, journalier à Denderwindeke, comparaissait dernièrement devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, sous la prévention d'une longue série de vols. chez un cultivateur il aurait soustrait du colza, chez un autre plusieurs bottes de regain, chez un troisième une brouette, chez un quatrième une petite charrette, chez un autre un chien berger, et enfin chez un sixième un jeune veau. Vanden-Bergh présente avec beaucoup de naïveté un système de défense fort original, que l'*Impartial de Bruges* nous fait connaître.

« Je voulais, dit-il, me mettre en ménage; j'avais obtenu la promesse d'une jeune fermière, et pour montrer que j'étais assez bien monté, je suis allé *emprunter* un peu de *marchandises* : une brouette, un chien, une charrette ; j'ai placé le veau sur la charrette, j'y ai attelé le chien ; sur la brouette j'ai mis le colza et le regain que j'avais empruntés également, et je me suis acheminé vers ma fiancée, qui, en me voyant arriver avec ces richesses, a ri aux éclats de bonheur. Je n'ai pas eu l'idée de voler, car j'aurais rendu tout cela après mon mariage. » Les témoins viennent malheureusement renverser ce système de défense, et accusent formellement le fiancé de vol. Le tribunal finit par le condamner à une année d'emprisonnement.

UN SAUT PÉRILLEUX. — Un incendie s'est déclaré avant-hier avec beaucoup de violence dans une chambre de la maison rue du Faubourg-Saint Denis, 83 ; en quelques instants, tout le mobilier a été embrasé, et le feu est devenu très menaçant pour les dépendances. Deux locataires, qui demeuraient à l'étage supérieur, le sieur et la dame V..., craignant en ce moment que les flammes ne gagnassent leur logement, et croyant que la retraite était coupée par l'escalier, ne virent d'autre moyen de salut que de sauter par la fenêtre, sur un petit toit qui se trouvait à environ dix mètres au dessous ; ce saut périlleux, qui pouvait leur coûter la

---

voir Petiote et sa mère, côte à côte. Elles se ressemblaient tant !

La mère de Petiote eut à renouveler connaissance avec la mère de May, et la mère de May se tenait sur le décorum, tandis que la mère de Petiote ne se tenait que sur ses actives petites jambes. Et le vieux Petiot! — je veux parler du père de Petiote; — ce n'était pas précisément son nom de famille, mais qu'importe! — il prenait des licences, s'émancipait, donnait des poignées de mains à la première vue, distinguait à peine un bonnet d'un autre bonnet, et semblait croire que c'était tout bonnement de la mousseline et de l'empois. Il ne montra pas la moindre déférence pour les malheurs survenus dans le commerce de l'indigo, et dit qu'il n'y avait pas à y revenir, puisqu'on ne pouvait y remédier. Bref, c'était au jugement de Mme Fielding, une assez bonne pâte d'homme, « mais commun, ma chère, horriblement commun! »

Je n'aurais pas voulu, non pour or ni pour argent, manquer à voir Petiote en robe de noces, faisant les honneurs du festin, et l'éclairant de son radieux visage! manquer à voir le bon roulier, si jovial, si épanoui au haut bout de la table, ni le marin au teint bronzé, et sa jeune et jolie femme ; ni aucun d'entre eux. Manquer à ce dîner, c'eût été manquer au repas le plus substantiel, le plus appétissant qu'on puisse manger; et ne pas vider les verres pleins jusqu'au bord, qui se burent à la santé des mariés, anciens et nouveaux, eût été de toutes les privations la plus grande.

Après dîner, Caleb chanta sa fameuse chanson à boire, non plus par bribes cette fois, mais d'un bout à l'autre. Oui, comme je suis en vie et bien portant, espérant bien me maintenir de la sorte un an ou deux, il la chanta tout entière.

Et pour le dire en passant, un incident des plus inattendus arriva comme il terminait le dernier couplet.

On frappa à la porte ; un homme entra sans demander permission. Il portait sur la tête quelque chose de lourd qu'il déposa au beau milieu de la table, au centre des noix et des pommes, pour compléter la symétrie.

— De la part de M. Brisebille qui, n'ayant pu se décider à manger le gâteau tout seul, l'envoie à la compagnie!

On se regarda, comme vous pensez. Mme Fielding, douée d'un rare discernement, suggéra que le gâteau pourrait bien être empoisonné, et appuya sa conjecture de l'histoire d'un gâteau qui, à sa connaissance, avait fait tourner au bleu tout un pensionnat de jeunes personnes. Mais la confiance l'emporta, et le gâteau fut coupé par May aux acclamations générales.

Je ne crois pas, cependant, qu'on en eût encore goûté, lorsque le même messager reparut, tenant sous son bras un volumineux paquet enveloppé de papier brun.

— De la part de M. Brisebille, qui envoie quelques joujoux au poupou.

Et l'homme s'en alla comme la première fois.

Toute l'assemblée eût eu de la peine à exprimer son étonnement en paroles, mais le temps lui manqua, car le messager refermait la porte derrière lui, lorsqu'on frappa de nouveau, et M. Brisebille entra en personne.

— Mme Pérybingle, dit le marchand de joujoux, son chapeau en main, recevez mes excuses. J'étais fâché ce matin de ce qui s'est passé, je le suis encore plus maintenant, que j'ai eu tout le temps d'y réfléchir. Jean Pérybingle, vous êtes un brave homme! Si les affaires et l'isolement m'ont aigri, je n'ai pu du moins me trouver face à face avec vous, avec Caleb, sans me sentir adouci. Jusqu'à cette petite bonne qui hier soir, à son insu, m'a mis sur la voie de l'énigme dont j'ai trouvé le mot. J'ai compris comment j'aurais pu, comment j'aurais dû m'attacher deux cœurs, comme le vôtre, comme celui de votre fille. C'était moi qui étais un idiot quand je la prenais pour telle. Amis, j'ai compris ce soir que ma maison était déserte, que j'étais seul! Je n'ai pas même un grillon sur mon foyer. Je les ai tous chassés. Soyez généreux, et faites-moi l'aumône d'un peu de votre joie!

Au bout de cinq minutes, il fut à l'unisson. Vous n'avez jamais vu compagnon plus joyeux. Qu'avait-il fait toute sa vie pour ignorer si complètement sa capacité de bonheur ou plutôt, que lui avaient fait les fées pour opérer un pareil changement?

— Jean! tu ne me renverras pas ce soir, dis? murmura Petiote.

Il en avait été bien près pourtant.

Un personnage manquait à la fête, qui, sans lui, ne pouvait être complète : il arriva ; il était là, mourant de soif, et s'épuisant en vains efforts pour fourrer son museau dans une étroite cruche. Il avait accompagné la charrette jusqu'au bout du voyage, quoique fort dépité de l'absence du maître, et en révolte ouverte avec le remplaçant. Après avoir rôdé un certain temps autour de l'écurie, excitant sans succès le vieux cheval à prendre le mors aux dents et à déserter sans armes et sans bagages, il était revenu, de guerre lasse, s'installer devant le feu de l'auberge. Mais cédant tout à-coup à la conviction que le remplaçant n'était qu'un homme de paille, indigne d'un pareil serviteur, il s'était relevé, et, la queue en l'air, avait repris, toujours courant, le chemin du logis.

Il y eut bal le soir ; je l'eusse passé sous silence, si je n'avais tout lieu de croire que ce fut un bal tout-à-fait original, et une danse d'un caractère à part.

Edouard, le marin, un garçon brave, gai, des premiers à l'assaut, leur contait merveilles des perroquets, des mines du Pérou, des Mexicains, et de la poudre d'or, lorsqu'il lui vint tout-à-coup en tête de sauter à bas de sa chaise, et d'ouvrir la danse ; car on avait apporté la harpe de Berthe, et elle en jouait de façon à vous électriser. Petiote (la rusée petite pièce savait dissimuler parfois) dit qu'elle en avait fini avec les bals; peut être parce par le roulier fumait sa pipe et qu'elle préférait s'asseoir à ses [illegible]. Mme Fielding n'avait



pas le choix, et s'excusa nécessairement sur ce qu'elle ne dansait plus ; chacun dit quelque chose d'approchant, excepté May. Elle était prête et toute disposée.

Aussi se mit-elle en danse avec son mari, aux applaudissements de l'assemblée, et sur l'air le plus vif que pût jouer Berthe.

Eh bien! vous m'en croirez si vous voulez, ils n'avaient pas dansé cinq minutes, que voilà le roulier qui jette sa pipe au feu, prend Petiote par la taille et part avec elle, du talon et de la pointe, bondissant par la chambre, que c'était merveille! Brisebille ne les a pas plutôt vus, qu'il enlève Mme Fielding de sa chaise, et sans respect pour son bonnet monté, l'entraîne à la suite des autres couples. Le bonhomme Petiot, qui se sent tout ragaillardi à ce spectacle, se lance avec la bonne femme Petiote au beau milieu du tourbillon, et prend la tête : Caleb et Kitty l'Ebaubie, se tenant par les deux mains, forment la queue; tous se démenant à qui mieux mieux, par sauts et par bonds, Kitty, plongeant au plus chaud de la mêlée et cognant de droite à gauche, des pieds et des coudes, « s'il vous plaît, » dans son intime conviction que le premier principe de la danse est une ruade générale.

Ecoutez! La voix argentine du Cri-cri se mêle aux sons de la harpe ; et la bouilloire fait aussi sa partie!

. . . .

Mais quoi! au moment même où je les écoutais chanter si gaiement, et me tournais vers Petiote pour entrevoir une dernière fois le radieux petit visage qui m'épanouissait le cœur, elle, et tous ont disparu dans l'air.

Un grillon chante sur l'âtre ; un jouet d'enfant brisé gît à terre. De ma vision évanouie, c'est là tout ce qui reste.

FIN DU GRILLON DU FOYER.

CHARLES DICKENS.

Traduction de Mme SWANTON-BELLOC.

l'armée de don Carlos, réfugié en France, qui leur ont servi de témoins. »

UN HOMME ÉCONOME. — Il y a quelques jours, dit le *Droit*, à la nuit tombante, un marchand de cristaux de la rue Saint-Antoine arrangeait son étalage. Il avait soulevé un des chassis vitrés de sa devanture de boutique, pour être plus à son aise, et il s'aperçut tout à coup que plusieurs vases de prix, qu'il venait de mettre en place, avaient disparu; il en manquait cinq, et comme il se retournait pour savoir d'où venait cette soustraction, une main du dehors saisissait le sixième.

Le marchand s'élança d'un bond sur le trottoir et appréhenda le voleur, qui portait encore dans un cabas les objets dont il venait de s'emparer.

Cet homme fut conduit au poste, et parut le lendemain devant le commissaire de police du quartier Saint-Jean, auquel il ne voulut pas se faire connaître. Pourtant, à force d'informations, on a fini par savoir qu'il se nommait Lamaré et qu'il était ouvrier en cire à cacheter. Mais cette profession n'était qu'apparente, car il travaillait rarement.

Lamaré demeurait rue du Roi-de-Sicile, 41, dans le local occupé autrefois par les bureaux du commissaire de police; il vivait là comme un bon bourgeois et menait une existence assez confortable. Dans le tiroir de son secrétaire, on a trouvé, lorsqu'on a fait perquisition chez lui, une somme de 7 à 800 francs, et un vase de sa cheminée contenait 200 francs en pièces d'or.

Dans un autre tiroir du secrétaire, le commissaire a découvert, en outre, un livret de la Caisse d'épargne annonçant un dépôt assez considérable, et tout auprès l'acte d'adjudication d'une maison que Lamaré venait d'acheter tout récemment en province.

Lamaré avait des provisions de ménage considérables et bien assorties, telles que pains de sucre, café, barils d'anchois, etc. Le commissaire lui demanda si ces marchandises provenaient aussi de vol, et Lamaré, qui s'était décidé à faire des aveux, lui répondit avec assurance : « Je n'achète jamais rien. »

LES INSTRUMENTS DE TRAVAIL. — L'*Eclaireur de Saint-Omer* rapporte le fait suivant : « Au commencement de la semaine dernière, à la suite d'un avis publié par la ville, un ouvrier, père de famille sans travail, s'est présenté afin d'être inscrit pour les travaux d'utilité communale décidés par le conseil municipal; le dialogue suivant a eu lieu alors entre lui et l'agent pour l'inscription.

» L'agent. — Vous êtes N... et de Saint-Omer, vous pouvez être inscrit; mais êtes-vous muni d'une pelle, d'une pioche, d'un barreau, d'une brouette et d'autres ustensiles nécessaires à ces travaux?

» L'ouvrier. — J'ai mes deux bras valides et je suis sans ouvrage. Je ne suis pas maître, mais pauvre ouvrier; je n'ai pas les premiers sols pour acheter du pain, comment aurais-je tous ces outils? A quoi me serviraient-ils bons la plupart du temps, puisque, je vous l'ai dit, je suis ouvrier? Si je les avais, que ferais-je de tous, à moi seul, puisqu'ils suffiraient à un petit atelier? — Tout cela peut être fort bien; mais les instructions et l'avis publié sont clairs; je dois les suivre et je ne puis vous inscrire. — L'ouvrier s'est retiré après avoir dit qu'il essaierait de se procurer les objets exigés, et, un ou deux jours après, il s'est représenté. — J'ai, dit-il, pelle, pioche, barreau et brouette; j'ai été assez heureux pour les obtenir en prêt. Je vous prie de m'inscrire pour que j'aie du travail tout de suite; j'en ai bon besoin pour moi et ma famille. — Vous allez être inscrit, a-t-on répondu; l'on vous fera avertir quand les travaux commenceront. — Ah! il faut encore attendre? mais le besoin n'attend pas. Sera-ce long-temps? — Je ne puis satisfaire à cette question, bien précisément, mais je présume que, dans quelques jours, on commencera. — C'est déjà long, et je crains que ce ne le soit davantage si l'on attend l'inscription d'un certain nombre d'ouvriers, chacun pourvu comme moi. — Telle a été, sinon dans les termes, du moins pour le fond des choses, cette conversation. Elle a pu se reproduire plus d'une fois; mais tous les ouvriers demandant l'inscription, auront-ils pu ou pourront-ils obtenir qu'on leur prête l'outillage exigé et que quelques-uns seuls parviennent à réunir, placés qu'ils sont dans des circonstances particulières? C'est plus que douteux, et leur admission sera-t-elle refusée? »

LICENCE COMMERCIALE. — Un garçon de voiture, en procès avec son patron, vient de faire des révélations assez piquantes sur la manière loyale dont se font les livraisons aux consommateurs dans le commerce de revente de la houille. Le journal le *Rhône* en donne l'explication suivante : « Le garçon est porteur de deux factures, l'une contenant le chiffre exact de la fourniture, et l'autre un chiffre exagéré. Si le client réclame et menace d'une vérification contradictoire, à l'instant même on s'empresse de lui remettre la facture sincère. Mais s'il ne réclame pas, la facture frauduleuse lui est donnée, le tour est joué, et l'acheteur se trouve redevable d'une somme supérieure au prix qu'il aurait dû payer d'après la quantité de marchandise qui lui a été réellement vendue. Le garçon qui a donné ces tristes détails, a quitté sa place pour ne pas avoir voulu

rement, un rassemblement, composé d'une vingtaine d'hommes et de femmes, s'est porté au domicile du maire de Nogaro, qui dépend de cet arrondissement, et ces individus ont demandé du travail et du pain, déclarant que si le prix du grain ne baissait pas au marché suivant, et s'ils n'avaient pas d'ouvrage, ils feraient main basse sur les céréales.

» Le marché qui s'est tenu depuis a été considérable; il y a eu même un mouvement de baisse. L'autorité était en mesure d'assurer la sécurité des marchands et de maintenir la tranquillité. La brigade de gendarmerie d'Eauze était venue renforcer celle de Nogaro, et trois hommes qui s'étaient fait remarquer dans le rassemblement ont été arrêtés par ces brigades réunies, et conduits à Condom.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 15 JANVIER 1846.

Le *Journal des Débats* résume le rapport de M. Garella, membre du corps des ponts et chaussées, que le gouvernement a envoyé, il y a quelque temps, étudier la question du percement de l'isthme de Panama. C'est la première exploration scientifique à laquelle ait été soumis ce célèbre passage. Dans ce rapport, M. Garella ne donne pas seulement une pure et exacte description des localités, un mesurage minutieux des cols ménagés par la nature entre les collines et les montagnes qui séparent les deux océans, il propose une théorie complète du percement de l'isthme, un plan de mise en œuvre. Toutefois, M. Garella pense qu'il serait de toute nécessité de posséder une exploration aussi rigoureuse des deux autres localités qu'on a mises en concurrence avec les environs de Panama : 1° le passage de Tehuantepec entre le port du même nom et l'embouchure du Guazacoalco, au Mexique; 2° le pays de Nicaragua. Cela étant, il est très désirable qu'on se hâte de faire pour les deux autres passages ce que vient d'accomplir M. Garella pour l'isthme de Panama.

Le *Journal des Débats* trouve que M. le marquis de Gabriac s'est placé sur le meilleur terrain en adoucissant les couleurs sous lesquelles on nous peint le tyran de Buenos-Ayres; en face des tergiversations de la politique française à l'égard des affaires de la Plata, le journal ministériel veut se ménager, le cas échéant, un moyen de réconciliation avec le dictateur Rosas.

La *Presse* pense qu'on n'obtiendra pas plus de la chambre des députés que de la chambre des pairs, une protestation en faveur des principes et des intérêts blessés par la convention du 29 mai sur le droit de visite; mais que, comme dans dix ans elle doit cesser d'être exécutée, et que dans quatre ans elle sera remise en question, il faut protester d'avance afin qu'elle ne soit pas renouvelée, et que l'Angleterre use avec modération des droits qu'on lui a livrés.

La *Presse* signale soigneusement les incidents relatifs à M. le marquis de Boissy dans la discussion de la chambre des pairs; elle prétend que l'honorable orateur est piqué d'une espèce de tarentule oratoire qui le pousse à parler de tout à propos de tout; et qu'hier, notamment, cet accès le tenait si fort, que M. le chancelier s'est vu contraint d'arrêter son éloquence brouillonne, et de la mettre tout bonnement en fourrière.

Le *Siècle* examine les dernières évolutions qui ont eu et qui vont avoir lieu dans l'ordre judiciaire, et n'y voit de la part du ministère que la préoccupation exclusive de consolider son influence : « A quoi bon, dit-il, s'inquiéter de l'intérêt public, quand on sait si habilement donner satisfaction aux intérêts privés? »

Le *National* qui, en véritable organe d'un parti qui n'attend rien de la représentation *nationale* actuelle, ne rend plus guère compte des débats des chambres que sur un ton ironique, trouve que dans la discussion d'hier à la noble chambre, « MM. de Saint-Priest et Gabriac ont nagé entre les deux rives de la Plata avec la grâce et la majesté de ces oiseaux domestiques dont l'organe est assez peu flatteur. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Esquéb.... — Reçu, félicitations à M. G...e. Remerciements pour vous et M. L. Nous vous enverrons le titre de M. M. V.

M. G. à Boulogne-s.-M. — Nous servons l'abonnement, mais nous ne pouvons donner d'autre prime que celle promise.

M. F. à Blois. — M. L. de Houdan, qui vous écrira pour un renseignement, est un de nos fidèles amis.

M. L. M. à St-Quentin. — Prière d'adresser à F. C., rue St-Honoré, 297, vos deux derniers numéros.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 13 janvier. — RIDEAU, négociant, rue St-Honoré, 3. Juge commissaire, M. Belin-Leprieur; syndic provisoire, M. Defoix, rue St-Lazare, 70.

Du 14 janvier. — SIMON et fils, fabricants d'horlogerie, rue Montmorency, 7. Juge commissaire, M. Ledagre; syndic provisoire, M. Pascal, rue Richer, 32. — ROYER, cordonnier, rue St-Antoine, 161. Juge commissaire, M. Ferté; syndic provisoire, M. Millet, boulevart St-Denis, 24.

de fer ont pour la plupart monté de 5 fr. Les lignes de ... et du Nord ont seules légèrement fléchi. Les reports sur la rente ont sensiblement baissé.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2, 112. — 4 p. 0/0, 106 50. — Belgique 1842, 4 1/2, 103 1/2. — 2 1/2, 57. — Autriche, 427 50. — Lots sortis, 430. — Société génér., 1375. — Chemins de : La Teste, 195. — Jouiss. 4 canaux, 112 50. — Canal de Bourgogne, 1075. — Fampoux, 502 50, 500. — Actions de Zinc Vieille-Montagne, 6900. — Union linière, 495, 500. — Lin Maberly, 750, 755. — Obligat. de Versailles, rive dr. anc. 1025. — Orléans, 1230. — Strasbourg, 1190. — A terme : Emprunt, 82 75. — Banque de France, 3335. — Chemin de Fampoux, 507 50, 510, 502 50, 505.

5 0/0 compt.....	1er C. 120 85	P. H. 120 85	P. B. 120 85	Der C. 120 85	hier 120 85
— fin cour...	120 85	120 90	120 75	120 90	120 85
3 0/0 compt.....	82 80	« «	« «	« «	82 90
— fin cour...	82 85	82 85	82 80	82 85	82 90

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville..	1375 «	1370 «	B. 5 «	5 0/0 Bel. 1840.	101 3/4	101 3/4	«
B. de France....	3330 «	3345 «	H. 5 «	— Portugais.	« «	« «	
C. Gou. ex div..	« «	« «	« «	Esp. D. active.	« «	« «	« «
C. Ganneron.....	1150 «	« «	« «	5 0/0 Naples.	100 75	101 «	H. 0 25
C. hypot........	560 «	« «	B. 15 «	— Romain..	102 «	« «	« «
4 Canaux........	1265 «	« «	« «	Obl. Piémont.	1245 «	« «	« «

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.	Au 15.	Dif.
St-Germ.....	« «	« «	« «		« «
V. r. d......	425 «	« «	B. 5 «	— 522 50.	B. 5 «
— r. g......	350 «	« «	H. 2 50	—	« «
Orléans.....	1250 «	1245 «	B. 5 «	— 1250, 1247 50.	H. 5 «
Strasb......	250 «	253 75	H. 1 25	— 251 25.	B. 1 25
Rouen.......	1005 «	« «	« «	— 1005, 1002 50, 1007 50.	M. 2 50
Havre.......	750 «	« «	B. 5 «	— 748 75, 753 75, 747 50, 752 50.	H. 3 75
Marseille...	663 «	« «	« «	— 662 50, 670.	H. 5 «
Vierzon.....	680 «	683 50	B. 6 25	— 683 50, 687 50.	B. 5 «
Nord........	742 50	743 75	B. 3 75	— 742 50, 745, 740, 741 25.	B. 7 75
Bordeaux....	635 «	612 50	B. 7 50	— 625, 640.	H. 5 «
Boulogne....	« «	« «	« «	— 550.	« «
Montereau...	450 «	« «	B. 5 «	—	« «
Fampoux.....	« «	« «	« «	—	« «
Dieppe......	482 50	« «	H. 2 50	—	« «

LONDRES, 13 janv.	PARIS, 15 janvier. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 94 1/2.	3 0/0 F. c. 82 95, 82 d. 51.	Av. 82 82 1/2, 85.
Esp. act. 23 3/4, 20.	F. p. 82 45, 40 d. 50.	Ap. 82 87 1/2, 85.
Portug.	5 0/0 F. c. 121, 121 10 d. 50.	
Mexic. 30 1/4.	F. p. 121 50, 121 60 d. un.	B. du Trésor.
3 0/0 hol.		
3 1/2.	Orléans, au 31. 1255 d. 20, 1260, 1265 d. 10.	3 0/0 f. c. 10.
Rouen. 38, 40.		f. p. 15.
Orléans. 18 49.	Nord, Id. 760, 762 50 d. 20.	5 0/0 f. c. 7 1/2.
Nord. «	Id. 762 50, 767 50 d. 10.	— F. p. 11 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 93,00 à 94,00; courant du mois et 3 suivants 1846, 97,00 à 98,00; 4 mois d'été, 93,00 à 00,00; 4 derniers, 93,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 95,00 à 94,50. Lin, 84,50. Cameline, 86,00 à 85,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois 125,00; 4 premiers, 125,00 à 126,00; mai en août, 126,00 à 127,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 84,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Vente par autorité de justice.

En l'hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse.

Le 17 janvier 1846.

Consistant en : Table, buffet, chaises, glaces, flambeaux, secrétaire, commode, pendule, peintures à l'huile, rideaux, etc. — Au comptant.

Spectacles du 16 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. — L'Etoile de Séville.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Famille Poisson. Misanthrope. Les Préventions.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Domino noir. Déserteur.
7 h. 1/2 ODÉON. — Diogène.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Riche. Elle est Folle. Robinson. 9 Femmes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Vendetta. Samaritaine. Premières Armes. Lansquenet.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Diplomate. Un Bal. Un Nuage au ciel. Néomie.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre. Femme laide.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Droits de la femme. Marie-Jeanne.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Hubert le Sorcier.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Les Eléphants de la Pagode.
7 h. 1/2 COMTE. — Chemin de fer. Auguste Polichinelle.
7 h. 1/2 FOLIES. — Plus heureux. Sonnette. Vingt francs. Hussard.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

heures, les ministres ont reçu leur certificat de bonne conduite; la chambre s'est montrée parfaitement satisfaite sur tous les points en discussion. La France peut donc maintenant dormir tranquille; ses affaires vont bien; le scrutin l'a décidé.

Oui, tout va bien, au dedans et au dehors; il n'est plus permis d'en douter. On avait cru voir des symptômes inquiétants pour le bonheur du peuple, dans l'agiotage effréné; c'était une erreur. On s'était alarmé de la constitution d'une féodalité nouvelle: c'était à tort. On s'alarmait de la misère toujours croissante des travailleurs, de la tyrannie des banquiers et de la vénalité publique; eh bien! encore une fois, l'on avait tort: Toutes ces craintes étaient chimériques, et si peu fondées, que les ministres n'ont pas même essayé de rassurer le pays à cet égard.

Au dehors, les événements de l'Algérie avaient fait naître des appréhensions très vives sur l'avenir de notre conquête africaine; Madagascar inspirait aussi quelques inquiétudes; les affaires de la Plata semblaient menaçantes; la grande question d'Orient paraissait soulever bien des difficultés; la lenteur des négociations douanières avec la Belgique paraissait d'un fâcheux augure aux amis de la liberté du commerce. Eh bien! c'était à tort. La chambre a décidé que tout allait au mieux; les ministres n'ont pas eu de peine à le lui démontrer.

Oh! la bonne chambre! quelle noble quiétude! quelle inébranlable confiance! quel profond respect pour le pouvoir! Certes, ce n'est pas au Luxembourg que le banc des ministres peut être comparé à un banc de douleur: on y repose tout à son aise, causant doucement avec ses voisins, ou s'endormant au doux murmure du flot parlementaire, sans craindre de se sentir jamais réveillé par une vague menaçante. Dans cet océan pacifique, tout est calme, mesuré; les vents sont tous zéphyrs, et les ondes, dans leur plus grande agitation, viennent mourir au pied du banc ministériel, comme si c'était pour elles qu'il est écrit: *Tu n'iras pas plus loin*.

Aujourd'hui la chambre était visiblement fatiguée; il lui tardait de retrouver son bienheureux repos. Après quelques causeries sur l'Afrique, les derniers paragraphes de l'adresse ont été votés sans discussion.

Le projet de réponse au discours royal a été confirmé au scrutin par 120 boules blanches contre 25 boules noires.

Avis à la Chambre. — Question de Madagascar.

La discussion de l'adresse commence lundi; la Chambre arrêtera certainement son attention sur les intérêts de la côte orientale d'Afrique. Nous allons conclure sur la question de Madagascar. Nous avons vu (1) que toutes les considérations de tactique et mêmes.

Nous avons reconnu que, dans l'état de la question et en raison des faits graves qui se sont passés de 1815 à 1828, et de l'attitude conservée par les Anglais jusqu'en 1845, la France ne devait pas résoudre une opération combinée avec l'Angleterre, et c'est ce qu'a pensé lui-même le cabinet français. Nous avons reconnu en outre que la France ne pouvait pas permettre à l'Angleterre d'agir isolément et librement à Madagascar.

Enfin, avons-nous dit, alors même qu'aucun événement grave n'eût changé l'état des choses dans ce malheureux pays, alors même que nous n'eussions pas à venger l'échec de nos soldats à Tamatave, le traité du 29 mai nous obligerait à envoyer dans les mers malegaches des forces considérables. Par l'art. 1er du traité Broglie, l'Angleterre s'est fait confier la police de cette région où sont nos plus précieux intérêts, où se trouve le dernier reste de nos grandes possessions maritimes. C'est là une faute immense du négociateur français, et il est impardonnable au gouvernement de l'avoir sanctionnée; mais le mal étant fait, il faut aviser à le réparer. L'Angleterre envoie quinze bâtiments dans le canal de Mozambique; les forces navales réunies dans nos ports par M. l'amiral ministre de la marine doivent donc, de toute nécessité, être expédiées pour balancer les influences de la puissance rivale. Dans cet état de choses que doit faire la Chambre, sinon reprocher au gouvernement l'insuffisance de son armement? Nous aurons dans les mers malegaches deux vaisseaux, trois frégates, deux bricks et un détestable vapeur: est-ce assez en face de forces doubles?

Ainsi, la France n'eût-elle aucun intérêt particulier à la côte orientale d'Afrique, il lui faudrait se tenir dans ces parages sur le pied d'égalité avec la Grande-Bretagne, par des raisons de politique générale, comme il a été fait à la côte occidentale. Mais il n'en est point ainsi, et en outre de l'œuvre de la police des mers où nous devons agir en égaux, un autre intérêt vital doit occuper nos forces et exige que, sur ce point du globe, nous ayons la supériorité numérique. Nous devons entretenir une escadre égale à l'escadre anglaise, spécialement consacrée à la répression de la traite, et de plus, une station navale pour le service de nos possessions de Madagascar, Mayotte et Nosse-Bé. A ce double point de vue, nous le répétons, l'armement en train d'exécution est insuffisant.

Venons à l'expédition proprement dite. Elle a été préparée avec fermeté, avec zèle, avec intelligence, par M. l'amiral ministre; nous nous plaisons à le déclarer. Un général célèbre, doué du génie de la guerre et ayant l'expérience des climats équatoriaux et des luttes contre les barbares, est mis à la tête de nos troupes. Il a autour de lui les trois officiers de haut mérite qui ont le plus étudié la question malegache (1), et des hommes considérables dans la flotte et dans l'armée.

Nos trois mille hommes de bonnes troupes de la marine, menées par de tels chefs, mettraient en déroute toute l'armée houva; il n'en faudrait pas beaucoup plus pour arriver jusqu'à Tananarivou et renverser Ranavalo-Mandjaka. Nous supposons qu'on a mis à la disposition de l'artillerie tous les moyens nouveaux de destruction, tous les artifices terribles, qui, en semant la surprise et l'épouvante parmi les barbares, doivent avoir pour effet de rendre moins longue la résistance et de diminuer l'effusion du sang.

Houvas, se voyant ainsi menacés de deux côtés à deux [illegible] eux, ne manqueraient pas de traiter avec celle des puissances qui ne prétend pas avoir des droits sur la grande île et qui, au contraire, en a autrefois donné la royauté à un chef houva, à Radama. Mais laissons cette hypothèse, car nous n'admettons pas que le gouvernement et les chambres puissent tolérer une intervention anglaise. La France se présente en armes à Madagascar, et c'est à elle seule qu'il appartient de réparer toute injure commise sur une terre qui est sienne.

Admettons donc que l'Angleterre nous regarde faire, et que le général Duvivier détruise les forts de la côte et mette en déroute les soldats de Ranavalo. L'effet d'une rencontre avec nos troupes, sous le coup de notre formidable artillerie, sera tel, que l'effroi et la démoralisation monteront jusqu'à la capitale. On peut prévoir qu'une révolution de palais, dont les éléments sont tout prêts, éclatera à Tananarivou et jettera bas la mandjaka et ses conseillers sauvages. Les chefs de la noblesse reprendront le pouvoir, et le premier acte de leur gouvernement sera d'envoyer des ambassadeurs à l'île Maurice. Quand bien même les chefs actuels garderaient l'autorité, on peut s'assurer que les Houvas imploreront le secours de leurs anciens amis les Anglais. Le gouverneur de Maurice répondra: « Nous sommes en paix avec les Français et nous ne voulons pas leur faire la guerre pour vous qui êtes des ingrats et qui avez insulté les sujets de Sa Majesté britannique. Vous portez la peine de votre faute. Si vous étiez restés les amis des Anglais, tout cela ne vous arriverait pas, et aujourd'hui vous seriez libres dominateurs de la grande île. » Certes la leçon porterait fruit, et à peine rembarquées nos troupes victorieuses, l'Angleterre recommencerait pacifiquement son œuvre poussée avec tant d'énergie il y a vingt ans. Ainsi notre expédition elle-même aurait pour conséquence la perte de notre empire malegache; nous rouvririons nous-mêmes les portes du pays à la Grande-Bretagne.

Que faut-il donc faire? Il faut faire en sorte que la France recueille le fruit de l'expédition. Il faut qu'à la suite du triomphe militaire, nous nous mettions en position de surveiller l'activité jalouse de l'aristocratie anglaise; il faut que nous fassions, après l'acte de vengeance, acte de souveraineté; il faut, en un mot, que nous restions sur les lieux. Il n'est pas question de conquérir et de coloniser Madagascar; il y a des gens qui ont peur des grandes choses: n'en parlons plus. Il s'agit simplement d'occuper un poste, Vouémar, au nord-est, position facile à défendre, dans une contrée aussi saine que la France. Dans la presqu'île de Vouémar, ne pouvant être inquiétés par les Houvas, entourés de populations amies que nous protégerons enfin contre la cruelle barbarie des chefs d'Ankhouva, nous saurons maintenir nos droits intacts, et nous préparerons, peu à peu, sans frais considérables, la civilisation de ce riche pays. C'est tout un monde livré à notre commerce.

Une dernière considération, et la plus saisissante: si les Houvas sont bien conseillés, et ils sont bien fins au conseil, on peut prévoir qu'au lieu de se mesurer contre un ennemi supérieur par les armes et la tactique, ils raseront eux-mêmes leurs mauvaises batteries de sable et se retireront dans l'intérieur. A-t-on prévu ce cas? et, s'il se produit, si l'expédition ne trouve personne sur la côte pour l'aider à faire de la gloire militaire, à quoi servira-t-elle? Aura-t-on déplacé des milliers d'hommes, des chefs éminents, aura-t-on dépensé les millions du pays, pour faire une promenade

(1) Voir les numéros de la *Démocratie* des 31 décembre, 4, 6, 8, 12 janvier.

(1) MM. Jehenne, Goubot, Guillain.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

SAMEDI 17 JANVIER 1846.

Bataille d'Analogies.

Tristia. — Silence inexplicable du nénuphar marié. — Susceptibilité non moins inexplicable du marron d'Inde. — Réponse aux attaques du *Charivari* et de la *Démocratie pacifique*. — Canonnade épistolaire d'une culotte de peau anonyme timbrée de cette dernière résidence (Pau). — Mon analogie par la même. — Riposte de quarte basse. — Analogie de la culotte de peau et de l'insulteur anonyme.

Faites-vous donc analogiste, tuez-vous donc le corps et l'âme à deviner les rébus amoureux des fleurs et des acides, dans le but illusoire d'ouvrir à la littérature et à la science de votre patrie les horizons les plus nouveaux et les plus illimités.

Amère déception! à quelle carrière me vouer désormais, à présent que celle de l'analogie elle-même, si peu foulée par la concurrence, a manqué sous mes pas!

Là où j'avais rêvé les sentiers embaumés et les quinconces métriques de jasmins et de roses, je n'ai trouvé qu'un affreux coupe-gorge obstrué de chardons, de pièges à loup et de vipères: là où je comptais faucher la gratitude de mes contemporains en andains plantureux, je n'ai récolté que le dénigrement, l'ironie et des épîtres anonymes dans lesquelles ils m'intitulent *cornichon*... Le nom de ce légume y est écrit en toutes lettres, comme on le verra tout à l'heure, accompagné de plusieurs autres.

Mon cœur est triste jusqu'à la mort. Le pasteur Aristée, dont j'ai trop entendu parler dans mon bas âge, et qui fut cause dans le temps des malheurs d'Eurydice, le pasteur Aristée était certainement moins désolé que moi, avant que le devin Protée, qui aimait à se faire tirer l'oreille, lui eût enseigné la manière de confectionner des abeilles avec du sang de bœuf, un superbe procédé, par parenthèse, qui paraît complètement égaré aujourd'hui.

Les lamentations du prophète Jérémie pâliraient auprès des miennes et ne paraîtraient que des chansons folichonnes, si j'osais confier ma douleur au rouleau de l'imprimerie, et l'auteur des *Nuits d'Young* ferait au public l'effet d'un Watteau abusant de la teinte rose!

Ma voix plaintive a pris, surtout depuis ces dernières brumes, une intonation qui rappelle l'organe de l'onocrotale dont il est parlé dans l'Écriture sainte: *Vox clamantis in deserto*.

Je ne traverse plus le pont des Arts qu'en courant, pour me soustraire à la fascination des dix-huit pieds d'eau de la Seine.

Telle la cavale du Nedj, ardée par le Simoun et les feux du désert, hume avec volupté de ses naseaux sanglants les fraîches émanations des prairies d'Yémen, ainsi mon imagination trop sensible, froissée par l'iniquité des méchants, aspire aux oasis de la vie aromale... Ce qui signifierait en langage intelligible, mais vulgaire, que j'ai de ces civilisés et de leurs turpitudes par dessus les épaules et que je voudrais bien m'en aller.

Il est sûr et certain qu'il y a de ces jours de prostration morale et de brouillard où il semble que la nuit du dehors se fasse en votre entendement, où l'on se sentirait capable, pour une piqûre d'épingle, de solliciter la délégation de la Guadeloupe comme un simple cadet de Gascogne, où l'on regretterait presque de ne pas s'être fait nommer directeur de chemins de fer, comme tous ces renégats de la femme libre qui ont vendu leur plume avec l'État au grand-lama des Juifs, et qui sont occupés pour le quart d'heure à baiser la poussière de ses pieds. Pouah!

Encore, si les méchants qui m'ont rendu l'existence si amère, m'attaquaient à mes endroits vulnérables, me reprenaient de mes hardiesses: mais point, ils digèrent le nénuphar et refusent d'avaler le marron d'Inde; je n'y comprends plus rien.

Car, il paraît que j'ai été un peu bien loin contre le nénuphar, dans la chaleur de l'improvisation et de l'antipathie. L'analogie m'avait dit, il est vrai, avec ce ton de bonne foi qui ne permet pas l'objection: Là est l'emblème du tartufe sensuel et du Contrafatto, cherche et tu trouveras. Et j'avais cherché et j'avais trouvé, et je m'étais empressé d'apporter au monde le résultat de mes investigations consciencieuses. Jusque-là rien de mieux, mais où commencent mes torts, c'est d'avoir traité généralement de célibataires libertins une foule de nénuphars qui ne le méritaient pas, vu qu'il paraît prouvé qu'un grand nombre d'individus de cette famille, et des plus honorables, vivent sous le joug de l'hyménée, asile de la fidélité et d'un tas d'autres vertus plus ou moins conjugales, ainsi que la *Gazette des Tribunaux* se charge de le démontrer tous les jours.

J'avais donc fourni là, aux ennemis de l'analogie, un texte à ergotage. Après tout, qui n'a pas failli quelquefois dans le cours de sa jeunesse, et même un peu plus tard! mais ce qui est beau, de la part d'un feuilletoniste, en pareille circonstance, c'est de confesser avec ingénuité et modestie ses torts, comme je viens de le faire, et sans y être forcé. Car je me serais trompé du tout au tout, et le nénuphar signalé par moi comme un être essentiellement immoral et dioïque ne se trouverait aucunement sur l'Almanach des 60 000 adresses des plantes, que je serais encore dans mon droit de l'y colloquer de force, l'analogie n'étant pas responsable de l'ignorance et des lacunes des flores officielles.

Or, le nénuphar, qui avait le droit de se plaindre, a gardé le silence, dissimulant ses secrètes rancunes pour un temps plus opportun, comme le tartufe dont il est l'emblème, tandis que le marron des Tuileries, qui n'avait à me reprocher d'autre injustice que de l'avoir comparé à sa majesté Bugeaud, a fait explosion. Un mauvais coucheur, que ce marron, naturel épineux, irascible, inflammable.

C'est d'abord le rédacteur de la *Chronique agricole* de la *Démocratie pacifique*, un ami, qui le lendemain du jour où j'avais dit courageusement son fait au marron d'Inde, et avec cet esprit d'à-propos qui caractérise l'amitié, exaltait dans une notice touchante les prétendus mérites de l'akène ridicule. Je ne vous en veux pas de vos illusions, ô Elizée Lefèvre. Je sais trop que la fécule est à l'agronome ce que la gélatine est au philanthrope, le pensée de ses veilles et le rêve de ses nuits. Mais laissez-moi, à propos de gélatine, dérouler à vos yeux une des plus tristes pages de l'histoire contemporaine. Quand les idées du jour étaient à la soupe économique, quand l'opinion publique, cette flasque prostituée, attachait aux noms des d'Arcet et des Rumfort le sceau de la popularité, un seul philanthrope, s'il vous en souvient, un seul eut le courage de protester contre les funestes égarements de la science et la crédulité de la foule. Ce philanthrope, vous l'avez [illegible] moi, fut le chien, le chien qui, fidèle [illegible] l'homme, aima mieux mourir que [illegible] digestif la substance hom[illegible] cinq ans d'expériences et d'ass[illegible] hélas! pour forcer l'opinion à [illegible] question de la gélatine et à faire ra[illegible] de l'Ins-titut. Mon intention n'est pas de vous dire une chose humiliante, ô Elyzée Lefèvre, mais je veux tout bonnement vous forcer de reconnaître que c'est vous qui dans la question de la fécule jouez le rôle de l'Institut et moi celui du chien. Consultez le vôtre (de caniche) sur la valeur gastrosophique du nouveau produit de la science et vous verrez s'il ne vous répondra pas comme m'a fait Castagno (un jeune braque aux yeux de feu, que le ciel m'a donné pour ami et que j'ai l'habitude de consulter avec succès dans toutes les circonstances épineuses.)

Or, je ne vous cache pas que l'opinion de Castagno est complètement hostile à la fécule nouvelle. Que si ce témoignage qui tranche la question suivant moi, ne vous suffisait pas à vous, eh bien! référez-vous-en à l'expérience chimique. Prenez parties égales de marron d'Inde et de pommes de terre indisposées, râpez, lavez, relavez et décantez le tout et vous arriverez au bout de vingt-quatre heures au résultat que voici: à savoir, que le marron d'Inde vous aura donné un résidu tout-à-fait ridicule quant à la quantité, mais doué en revanche d'une qualité d'amertume, ce que ne possède pas l'autre. Quelle conclusion tirer de cette comparaison? Eh! mon Dieu! celle que j'avais formulée tout d'abord en langage analogique et avec une précision remarquable. L'analogie n'avait pas, en effet, condamné le marron d'Inde à l'inutilité radicale, ô Elyzée Lefèvre! Elle s'était contentée d'affirmer que l'arme permanente (marron d'Inde) était un objet de luxe excessivement coûteux, mais qui figurait agréablement dans une cour d'honneur comme celle du Carrousel, et réjouissait d'aise le moutard belliqueux et l'épouse du garde national. Et sans doute qu'il est possible de tirer un parti, je ne dis pas avantageux, mais *quelconque*, du marron d'Inde, puisque c'est l'armée qui a exécuté les routes stratégiques de la Vendée. Par malheur, ce travail a coûté le double de ce qu'il eût coûté avec d'autres travailleurs (pommes de terre). C'est tout ce qu'il s'agissait de prouver.

Et cependant, ô Elyzée Lefèvre! vous n'avez pas craint d'attirer sur ma tête les sarcasmes du *Charivari* par votre apologie malencontreuse du marron d'Inde. Puisse le chagrin que vous avez procuré involontairement à votre ami vous servir d'enseignement pour l'avenir et vous garder d'un engouement irréfléchi à l'endroit des fécules!

Mais que me sont les sarcasmes du *Charivari* et la

SEINE

nième le caractère neutre et universel de l'Océan lui-même.

Le germe de cette police des mers existe déjà dans ce qu'on a appelé le *droit de visite*. Cette expression manque d'exactitude. Un droit ne peut être créé que par une convention, par un règlement; et ce droit doit avoir des organes. Or, jusqu'à présent, la visite à l'effet de constater la sincérité du pavillon, n'est qu'un usage, un fait, une nécessité matérielle, résultant précisément de l'absence d'une police maritime. Comme nous l'avons fait observer, toutes les conventions, tous les traités qui ont été conclus, notamment les derniers traités de 1831 et 1833, n'ont en pour objet que d'établir le *droit de recherche*.

La question n'a jamais été posée dans sa généralité. On ne s'est préoccupé que de la répression d'une sorte de délit, la traite des noirs. Pour tous les autres crimes, pour tous les autres méfaits qui peuvent compromettre la sécurité des mers, la police a été abandonnée aux hasards de l'action individuelle. Le soin de maintenir le bon ordre dans le domaine neutre de l'Océan, n'a jamais été confié à une autorité légitime, à une puissance commune et collective.

Cet état déplorable d'inorganisation, nous avons dû le constater, dans l'intérêt de l'ordre aussi bien que dans l'intérêt de la liberté. Eh bien! aujourd'hui, M. le duc de Broglie, un des hommes politiques qui possède le mieux cette question, M. le duc de Broglie, le négociateur de la dernière convention qui a remplacé les traités de 1831 et 1833, vient confesser, du haut de la tribune de la chambre des pairs, que la constatation du pavillon n'est qu'un usage, et non pas un droit, et que cet usage prend sa source dans la nécessité de se protéger contre les délits maritimes, en l'absence de toute autre protection régulière. M. le duc de Broglie assimile un navire qui en arrête un autre, pour vérifier sa nationalité, à un particulier qui, voyant quelqu'un sortir furtivement de sa maison, ou entendant crier dans la rue: au voleur! se donne à lui-même la mission de poursuivre et de visiter le fugitif.

M. le duc de Broglie ne veut pas que les navires de guerre soient des espèces de gendarmes chargés de vérifier à la barrière si les voyageurs ont leur passeport; il ne leur reconnaît pas cette qualité, ce caractère d'agents maritimes dans un domaine neutre. Mais, d'un autre côté, M. de Broglie ne veut pas que la mer soit abandonnée aux pirates et aux malfaiteurs. Il croit donc trouver un juste milieu entre ces deux extrêmes, en acceptant ce qui existe déjà, c'est-à-dire que tout navire pourra courir sus à tout voleur de mer.

Il nous semble pourtant que M. de Broglie a trop de sagacité pour ne pas s'apercevoir que c'est ici un fait et non un droit, et qu'on ne peut pas résoudre une question par une nécessité matérielle. Cette nécessité est un *desideratum*; elle appelle un principe, une organisation; mais il serait peu logique de la prendre pour une solution, pour une *vérité*, selon l'expression de M. de Broglie. Si le fait actuel était une solution, pourquoi tant de difficultés, tant de débats? Non, tout ce que l'on doit conclure de ce fait, c'est qu'il faut le réglementer; c'est qu'il faut créer le droit maritime, et organiser la police des mers.

Il est même vrai de dire que l'assimilation faite par M. le duc de Broglie n'est pas parfaitement exacte. Quand un particulier, sur la rumeur publique, ou d'après ses propres soupçons, poursui

contenteraient pas d'accepter et de voiturer simplement les marchandises qu'on leur apporterait, mais que par des abaissements de tarifs, ils réuniraient les entreprises concurrentes. — Le fait s'est vérifié sur toutes les lignes où les chemins nouveaux sont en voie d'exploitation.

Nous avions ajouté qu'ils sortiraient de la fonction spéciale qui leur est assignée, en allant eux-mêmes chercher au dehors voyageurs et marchandises, et en faisant concurrence aux autres entrepreneurs de transports sur les routes *aboutissant* à leurs chemins de fer. — Le fait se vérifie encore, et nous avons maintenant sous les yeux le compte-rendu d'un procès plaidé le 7 janvier devant le tribunal de commerce de Paris, qui constate cet accroissement de monopoles.

Le chemin de fer de Rouen a jugé à propos de faire lui-même le *camionage* des marchandises qui lui sont apportées, d'établir des services de correspondances, et de choisir quelques commissionnaires de roulage à qui il fait une position exceptionnelle et favorable.

Les autres commissionnaires de roulage, ruinés par cette extension, qui devient un monopole écrasant pour eux, réclament et prétendent que le chemin de fer ne doit pas sortir de son attribution spéciale, qui est non pas d'aller chercher la marchandise au dehors, mais simplement de la recevoir et de la transporter.

Au point de vue légal, nous nous abstiendrons de prononcer; mais au point de vue social et économique, nous ferons remarquer qu'il est tout naturel que le monopole engendre le monopole.

Qu'a dit l'avocat du chemin de fer? — « La compagnie a le droit incontestable de faire pour le développement de son industrie, pour la prospérité de ses affaires, tout ce qu'elle juge utile à son service; elle n'est limitée que par les obligations écrites dans son cahier des charges: en dehors de là elle ne connaît de règle que ses intérêts, et elle est seule juge des moyens à employer. Le cahier des charges laisse la compagnie libre d'agir comme elle l'entend dans ses relations avec sa clientèle; elle peut se montrer *facile avec ses correspondants*, faire de la publicité, offrir un camionage commode pour l'apport des marchandises à la gare, et leur transport au domicile des destinataires. Elle ne fait qu'user d'un droit qui lui appartient. »

Il est évident que ce droit, entendu dans toute son étendue, mène 1° au monopole des transports de la ligne parcourue par le chemin de fer; 2° et au monopole des lignes et des services aboutissant au chemin de fer, puisque les *facilités* que peut accorder le chemin de fer à ses correspondants, auront pour résultat nécessaire de favoriser ces correspondants au détriment de leurs concurrents, et par conséquent de ruiner et faire disparaître ces concurrents.

Mais il est un troisième degré de monopole que nous avons signalé et qui se produira plus tard: il se constituera par les *facilités* que le chemin de fer accordera, non pas à quelques rouliers ou entrepreneurs de transport, mais à quelques fabricants et manufacturiers qui seront ses correspondants, facilités par lesquelles on pourra ruiner à volonté les fabricants non correspondants...

Nous avons dit ces choses avec beaucoup plus de développements quand il était utile de les dire: maintenant il est presque superflu de les répéter; nous le faisons cependant pour mieux faire comprendre combien tout concourt à la formation de la féoda-

mes que l'on voudra bien nous adresser à cette intention.

Hostilités commerciales. — Hollande et Belgique.

Le *Moniteur belge* publie un nouvel arrêté royal du 12 décembre, qui ne tend à rien moins qu'à établir le blocus du commerce de la Hollande avec la Belgique.

La généralité des articles compris dans cet arrêté, les bois, les chevaux, l'étain, la cannelle, les foins, se trouvent frappés d'une augmentation de droits de 100 p. 0|0, les poissons de 50 à 100 p. 0|0; le café de 33 p. 0|0; les épiceries, macis, noix muscades, girofle, piment, etc., etc., 33 p. 0|0; les tabacs les 100 kilos Varinas de fr. 35 à 52; Porto-Rico, Havane, Colombie et Orénoque de 17 50 à 24; Saint-Domingue et des Grandes-Indes de fr. 15 à 22, côtes de tabac fr. 5 porté à 20 fr. Les thés de fr. 100 les 100 kil. à fr. 150; les tissus de laine et de poils, draps, casimirs et autres tissus similaires où la laine domine, les 100 kil. de fr. 250 porté à fr. 375; les coatings, calmoucks, duffels, tiretaines, frises, kerseys, baies et autres tissus lourds et épais, les 100 kil. de fr. 160 à 240 fr.; l'indigo de 10 c. le kil. porté à 1 fr. et les fromages de toute espèce de 10 60 à 15 fr.

Chambre des Pairs.

Séance du 16 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

M. BEUGNOT annonce qu'il demandera dans la prochaine séance la reprise des projets de loi relatifs aux livrets des ouvriers et aux modèles de dessin de fabrique, laissés à l'état de rapport dans la dernière session.

M. DESPANS CUBIÈRES a la parole sur le paragraphe du projet d'adresse relatif à l'Algérie.

Il dit que si la conquête n'est pas plus avancée, c'est qu'on a changé plusieurs fois de système, et qu'à chaque fois on a perdu le fruit d'essais qui avaient coûté cher. La population indigène de l'Algérie est composée de deux races, dont les mœurs et les intérêts sont opposés: les Arabes qui n'ont pas de cultures fixes et qui se déplacent, et les Kabyles, peuple qui cultive et séjourne, et qu'il serait possible de retenir par le moyen des marchés. On a eu le tort de confondre ces deux races dans une guerre d'extermination commune; il fallait attaquer les Arabes et ménager les Kabyles.

La grande faute, c'est qu'on choisit mal les administrateurs de l'Algérie; on y envoie des Européens qui arrivent dans le pays avec un système tout fait; il serait infiniment préférable d'avoir pour administrer notre conquête des hommes moins habiles peut-être, mais comprenant la langue des Arabes et ayant étudié le pays.

Ce qui s'oppose le plus au succès de la colonisation, c'est l'influence de deux puissances, la Russie, qui gouverne les puissances mahométanes, et l'Angleterre, qui gouverne le monde.

L'orateur combat la politique d'extermination; les razzias sont coûteuses et beaucoup ne produisent aucun résultat. Nous avons pour habitude d'attaquer les masses, de les poursuivre à outrance et de les massacrer. Ce n'est pas ainsi qu'agit Abd-el-Kader: il s'adresse aux marabouts, frappe les scheiks rebelles et ménage les populations. C'est la politique de ce roi de l'antiquité qui, pour toute réponse à un ambassadeur, le mena dans son jardin et abattit les têtes les plus élevées des pavots. Cette politique serait assurément plus habile que celle que nous suivons et produirait de meilleurs résultats.

Nous avons exagéré la puissance d'Abd-el-Kader; il peut faire des courses, mais il est impossible qu'il s'établisse en notre présence; vînt-il dans la Mitidja, cela prouverait au plus la vélocité de sa marche, mais il n'y pourrait résister à un bataillon français.

L'orateur termine par quelques observations sur le traité avec le Maroc,

---

caillou de l'ami imprudent à côté des imprécations furibondes et de l'anathème vengeur de la culotte de peau? ce qu'est à l'esclave des Antilles la piqûre du moustique auprès de la morsure du trigonocéphale, ce qu'est au bœuf la caresse de l'aiguillon comparativement au coup de masse de l'abattoir. Enfin!!

Vous connaissez le style et la main de la culotte de peau... Tenez, lisez...

A M. Alph. Toussenel.

Monsieur,

Je ne savais à quoi attribuer votre ardente antipathie pour l'armée, lorsque j'ai appris qu'en Algérie, par suite, sans doute, de votre talent oratoire, vous aviez éprouvé quelque léger désagrément. Si c'est là le seul motif qui vous porte à dénigrer l'institution militaire, et à en poursuivre de toutes vos forces l'abolition, je le trouve peu digne d'un philosophe qui, comme vous, se pose en réformateur et prétend réunir en peu de temps toutes les volontés pour les faire concourir à un même but. Je ne ferai pas ressortir, monsieur, tout ce qu'a de petit et d'étroit le sentiment ou la *passion* qui vous engage à appeler la haine ou le ridicule sur ceux qui meurent, même pour vous, quand le pays le leur commande. Si demain un officier de vaisseau ou un magistrat vous donnait quelque sujet de plainte, vous pousseriez donc à l'abolition de la marine et de la magistrature? Quelle singulière grandeur d'âme! Quand comme vous, on se croit appelé à donner, dans un journal, des leçons au monde, il faudrait, au moins, y apporter la vraie science de l'homme d'Etat et la modération du sage. Il est vrai que ces vertus surannées conviennent peu à un homme *passionné*, et vous faites gloire de l'être. On s'en aperçoit en effet.

Tout ce que je peux vous dire, monsieur, c'est que le régime du sabre vaut infiniment mieux que le régime du poison et de la calomnie que vous et vos pareils distillez impunément chaque jour dans les journaux. Ce que les chrétiens, avec la langue et la plume ont eu de la peine à faire en cinq cents ans, Mahomet avec le sabre l'a fait en dix ans. Qu'Alexandre eût vécu, que Napoléon n'eût pas été vaincu par les éléments, et le globe jouissait de ce calme et de cette union que vous ne lui donnerez jamais avec vos déclamations. C'est par le sabre que les Romains ont établi une paix universelle; c'est par les bavardages théologiques que l'Europe est retombée dans la barbarie. Et n'est-ce pas par le sabre que vos amis veulent coloniser Madagascar? — Pourquoi donc vous déplaît-il tant en Afrique? Il faudrait des volumes, monsieur, si je voulais vous offrir toutes les preuves et de vos contradictions et de l'ignorance profonde où vous végétez. Vos pasquinades contre l'armée excitent le dégoût et la répulsion de tout homme qui pense. Ma sympathie pour Fourier expira quand je le vois soutenu par un disciple aussi inconsidéré que vous. Chercher à discréditer l'esprit militaire chez un peuple civilisé et déjà trop enclin à la mollesse, tant qu'il restera debout une nation barbare, c'est appeler un nouveau moyen-âge, c'est non seulement faire acte de mauvais citoyen, mais c'est donner la preuve d'une stupide imprévoyance. Vous avez de l'esprit, soit; vous avez le talent d'écrire, j'en conviens. Mais ce talent est moins estimable que celui du billard ou du bilboquet s'il n'est pas uni au jugement, s'il vous sert à méconnaître ou à étouffer la vérité. Vous vous escrimez à nous faire accroire que la morale de Fourier est précisément celle du Christ! Fourier exaltant et justifiant toutes les passions; Jésus-Christ les comprimant toutes! L'un offrant le royaume de la terre, l'autre le royaume des cieux!... Allons donc, monsieur, vous nous prenez pour ce que vous êtes. Quoi de plus propre encore à nous replonger dans les ténèbres du dixième siècle que vos burlesques dissertations, soi disant savantes, sur les gammes et les analogies passionnelles? Heureusement qu'on les apprécie à leur juste valeur, et il faut que vous vous aveugliez étrangement si vous croyez qu'un seul homme de sens y donne la moindre attention. C'est une science, exclamerez-vous! Et pour preuve, à chaque demande d'analogie, vous donnez hardiment la première réponse venue. Littérature chinoise, s'il en fût jamais! *O Tempora*!... O Fourier! Voilà donc le progrès que tu nous avais promis!

Cependant moi aussi, monsieur, instruit à votre école, sans doute, je connais quelques-unes des lois de l'analogie; et si l'on me demandait celles qui vous concernent, je répondrais très hardiment à mon tour, qu'au moral, vous ressemblez au saltimbanque, sous le rapport physiologique au crapaud, et comme légume au cornichon.

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de ma répulsion la plus distinguée.

Un inspecteur général en tournée.

La présente timbrée de Pau. Près du timbre de départ, on distingue les deux lettres *P. P.*, qui veulent dire *affranchie*. L'iniquité de mes adversaires ne m'empêchera jamais de leur tenir compte de la délicatesse de leurs procédés; au contraire...

Qu'en dites-vous?.....

Peut-être que la lecture de cette épître a dû me plonger dans un accès d'hilarité impossible à décrire. Pas du tout. La lecture de cette épître m'a douloureusement ému. Elle m'a douloureusement ému, parce qu'il m'est revenu qu'en Algérie et ailleurs, dans les bureaux de la guerre, on trouverait au besoin dix vénérables culottes de peau, sinon quinze, taillées sur le patron ci-inclus et capables de penser et d'écrire en ce style; et quand je considère à la fois et la solidité des bastilles parisiennes et la rapidité des ravages que le commandement trop prolongé de l'exercice à feu peut produire en certaines intelligences, j'avoue que je ne puis me défendre de lugubres réflexions sur le sort des libertés de ma patrie et que je suis tenté de tremper ma plume dans l'encre du *Constitutionnel* pour m'écrier avec lui... que l'horizon de l'avenir me semble se couvrir de nuages pas mal inquiétants.

Dieu m'est témoin que je n'ai jamais demandé à la culotte de peau plus qu'elle ne pouvait tenir, et que je n'ai rien fait pour mériter le torrent d'épithètes dont elle vient de m'accabler. Loin de chercher à la déchirer, hélas! ainsi qu'on m'en accuse, que de fois, au contraire, j'ai jeté sur ses écarts un voile pudibond! C'est-à-dire que je défie le plus effronté de mes calomniateurs de me citer une seule circonstance, une seule, où j'aie négligé de faire valoir ses services, tout en déplorant ses infirmités; où j'aie oublié de réclamer pour cette institution hors d'âge les plus honorables invalides.

Encore une fois, je la chéris et la respecte, la culotte de peau, seulement je ne me fais pas de son intelligence une idée exagérée.

Et lorsque pour avoir écrit en toutes lettres que *l'armée était la plus belle de toutes les institutions civilisées*, je m'entends traiter de cornichon et de distillateur de calomnies par un soi-disant inspecteur général, je crois avoir acquis le droit de lever les yeux et de pousser un gémissement vers le ciel, et de m'écrier dans ma douleur amère: décidément la culotte de peau manque de fond; décidément la culotte de peau n'est pas l'asile où la logique et l'urbanité ont coutume de se réfugier, lorsqu'elle sont bannies du reste de la terre.....

Vous me direz à cela, et vous aurez raison, que ces glorieux débris d'un autre âge ne sont pas responsables des vices de l'éducation qu'on leur a imposée, éducation où l'étude de la savate et de l'escrime tenait plus de place que celle de la logique et de la civilité puérile et honnête. D'accord, mais vous reconnaîtrez aussi qu'il est fort désagréable de discuter géographie avec un monsieur qui veut vous forcer d'admettre que Pondichéry est une île, parce que c'est son opinion. Et c'est comme cela malheureusement que beaucoup raisonnaient sous l'empire, aux plus beaux jours de cette époque gigantesque, ainsi nommée de la consommation prodigieuse de chair humaine que tirent ses héros.

Cornichon! ah! si j'éprouve le besoin de relever cette épithète végétale, ce n'est pas, je le jure, que j'y trouve excès de sel ni d'aigreur. Ce qui m'agace ici, c'est l'ingratitude plus que l'outrage. Si j'ai l'air de riposter aux ruades de cette mule ombrageuse, c'est plutôt pour elle que pour moi, pour la prévenir que si elle n'est pas ferrée à glace, elle court grand risque de manquer des quatre jambes sur la pente glissante où nous sommes.

Car si vous m'assimilez à un jeune concombre et même à un vil crapaud, pour avoir écrit que l'armée était la plus belle institution du monde, je vous demande quelle qualification assez venimeuse vous devez tenir en réserve pour le héros d'Isly, le même qui a bu un jour en présence de 500 convives, à l'abolition de la guerre, de l'armée et de tout le tremblement.....

Evidemment le moins que vous puissiez faire pour le moderne Métellus, vous, le partisan fanatique du régime du sabre, et si vous osez comparer nos deux crimes, c'est d'assimiler le grand vainqueur au plus monstrueux individu des reptiles amphibies et des cucurbitacées. C'est-à-dire que je vous défie d'échapper à cette fatale égalité de rapports:

Feuilletoniste: cornichon. crapaud. :: Grand vainqueur: potiron. crocodile.

Potiron! crocodile! c'est toi qui l'as nommé, ô la plus inintelligente des baïonnettes, car j'éprouve une démangeaison atroce de tutoyer cette vénérable giberne pour ses arguments incongrus.

Et voilà comme tous les jours on assassine ses meilleurs amis, en badinant avec des armes qu'on ne sait pas manier. Il m'est douloureux de vous le confier, mon brave *hôme*; mais je crois entre nous que vous avez manqué là une magnifique occasion de vous taire: tâchez de ne pas la laisser échapper une autre fois.

Et maintenant, si vous le désirez, nous discuterons en courant les différents chefs d'accusation de votre épître. Vous m'avez offert mon analogie, je vous prierai d'accepter en votre nom celle de la culotte de peau et celle de l'insulteur anonyme. Il ne dépendra pas de ma bonne volonté que vous ne bénéficiiez à l'échange.

A. TOUSSENEL

(*La suite à demain.*)

… on dira, continue l'orateur, que cette circonstance n'emporte pas nécessairement la connivence de l'empereur du Maroc avec les révoltés de la province d'Oran, j'en conviens ; mais une foule de circonstances viennent appuyer cette accusation. Le gouvernement français a lui-même, je le répète, reconnu l'importance de ce marabout, puisqu'à une autre époque il lui a envoyé des présents.

On me dit que ce n'est pas le moment où l'ambassadeur du Maroc est à Paris qu'il fallait choisir pour soulever cette question ; il me semble qu'au contraire le moment est le plus favorable possible, puisque cela peut nous guider dans nos rapports avec cet ambassadeur.

M. GUIZOT. Je ne veux pas prolonger une discussion qui me semble suffisamment éclaircie par les discours des honorables préopinants. Nous venons de faire plusieurs actes qui nous imposent la plus grande réserve, et je ne parlerai que du fait particulier dont M. le prince de la Moskowa vient d'entretenir de nouveau la chambre.

Je ne conteste nullement le fait de l'existence du marabout dont il a parlé; ce que je conteste, ce sont les conséquences qu'il en veut tirer.

L'orateur donne lecture d'une lettre qui vient de lui être adressée par M. le docteur Wernier, dont le capitaine Le Neveu a invoqué l'autorité, dans son ouvrage sur les moines de l'Algérie. Le docteur Warnier dit qu'il n'a appris l'existence des moines et congrégations en Algérie, que par l'ouvrage du capitaine Le Neveu, qui cite en effet un fragment d'un Mémoire présenté par lui au ministre de la guerre, mais dans lequel il ne citait qu'un fait spécial. Ce qu'il y a de certain, c'est que les congrégations de l'Algérie ne se sont fait connaître par aucun acte jusqu'en 1845, et que tout le monde en ignorerait l'existence sans l'ouvrage de M. Le Neveu.

Il n'accepte donc nullement la responsabilité des faits contenus dans ce livre ; ce n'est pas cependant qu'il récuse l'autorité de cet ouvrage, que M. le ministre de la guerre a trouvé assez important pour être imprimé aux frais de l'Etat.

Je ne crois pas, ajoute M. Guizot, devoir insister plus long-temps sur ce point, la chambre comprendra que le fait sur lequel s'est appesanti l'honorable préopinant, ne peut avoir l'importance qu'il a voulu y voir.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA. Cette lettre prouve tout simplement que le docteur Warnier n'a pas tiré des faits qu'il connaissait les conséquences qu'en a tirées le capitaine Le Neveu ; ce qu'il y a de certain, c'est que le gouvernement lui-même connaissait dès 1819 l'existence d'un marabout ayant à la fois une grande influence sur Abder-Rhaman et sur les tribus arabes de l'Algérie.

M. DE BOISSY demande pourquoi dans le port d'Alger on a préféré le système de la régie au système de l'adjudication, et se plaint de *la manière dont les choses se passent très mal* dans l'administration de ce port.

Le paragraphe est adopté.

Parag. 10. « Sire, l'exécution des grands travaux civils et militaires votés par les chambres se poursuit de toutes parts. La France a été dotée de nouvelles garanties de sécurité. Une vive émulation s'est manifestée dans les diverses parties du royaume, à l'aspect de tant d'ouvrages d'intérêt public qui, en facilitant les communications, resserrent de plus en plus les liens de l'unité nationale. Nous étudierons avec soin les propositions qui qui nous seront faites par les ordres de V. M. pour conduire à leur terme ces utiles entreprises. En imprimant aux travaux commencés l'impulsion continue dont ils ont besoin, le gouvernement du roi, prudent appréciateur de la situation générale des affaires, se montrera sans doute sobre d'entreprises nouvelles. »

M. DE LARIBOISIÈRE demande si la commission, en recommandant au gouvernement d'être sobre de nouvelles entreprises, a voulu parler de la loi sur le chemin de l'ouest.

M. DE BUSSIÈRE, membre de la commission, se plaint que les projets de loi sur les travaux publics ne soient apportés à la chambre qu'à la fin de la session ; jusqu'ici la chambre des pairs a voté les lois qui lui étaient ainsi présentées, uniquement par patriotisme ; mais elle ne peut se résoudre plus long-temps au rôle qu'on veut lui imposer.

La commission n'a pas entendu parler du chemin de l'ouest, qui a déjà été l'objet d'un vote.

M. DUMON, ministre des travaux publics, répond qu'à l'avenir le gouvernement tâchera d'apporter les lois de travaux publics vers le milieu de la session ; il répète la déclaration qui a été faite relativement au chemin de l'ouest.

Le paragraphe est adopté.

Paragraphe 11. « Nous sommes heureux d'entendre de la bouche de Votre Majesté que la situation de nos finances est devenue de jour en jour plus satisfaisante. »

M. DUBOUCHAGE demande ce que la commission de l'adresse a voulu dire lorsqu'elle s'est félicitée de la situation financière; ce qu'il y voit de plus clair, c'est que le budget est aussi gros que les années précédentes; quant aux dépenses, il ne voit pas qu'on s'apprête à les réduire ; on ne parle pas d'envoyer moins de troupes en Algérie, de ne pas faire l'expédition de Madagascar, ni d'amortir la dette flottante.

M. LACAVE-LAPLAGNE. La chambre semble fatiguée de la discussion, je ne la retiendrai pas long-temps.

L'orateur dit qu'il n'a pas à justifier l'administration des finances de la France ; qu'elle est aussi bonne que celle des autres pays, et qu'il se bornera à traiter la question en ce qui a trait aux travaux publics.

La France est, sous ce rapport, dans une situation bien moins favorable que l'Angleterre, où les matières premières sont plus abondantes, où le gouvernement représentatif existait bien avant d'exister en France, où l'industrie était plus développée.

En France, au contraire, presque tout était à créer, il y avait de grands travaux de fortification à entreprendre à Paris, à Grenoble, sur les côtes.

L'Angleterre n'avait rien de semblable à entreprendre ; à l'époque de l'empire, elle avait fait des dépenses énormes qu'elle n'a plus à soutenir ; il n'est donc pas étonnant que sa dette se réduise.

Les travaux publics sont, d'ailleurs, exécutés en Angleterre par des compagnies ; en France, l'esprit d'association n'existait pas, il a fallu sacrifier des sommes considérables pour nous mettre à la hauteur de l'Angleterre, sous ce rapport.

Remarquez d'ailleurs que le budget anglais ne comprend ni les dépenses du ministère de l'intérieur, ni celles des travaux publics, ni celles de l'instruction publique; ce sont là des raisons pour grossir notre budget, du moins en apparence.

Je rappellerai aussi à la chambre que notre législation sur les chemins de fer est essentiellement différente, l'Etat a fait la dépense de certains chemins ; mais les concessions aux compagnies ne sont que pour un temps; en Angleterre elles sont perpétuelles, et le public est abandonné à la merci des compagnies ; il en est autrement chez nous, et cependant les finances de l'Etat ont été économisées, puisqu'il est plusieurs chemins qui ont été concédés à temps sans dépense pour l'Etat.

J'ajouterai que la législation française est beaucoup plus favorable aux classes pauvres en France qu'en Angleterre; les impôts y sont énormes sur la bière qui est la boisson du peuple, sur le vin qui pourrait l'être, sur le thé qui est indispensable. Je ne pousserai pas plus loin ce parallèle ; je prierai seulement la chambre de consulter un rapport sur la situation financière que j'ai fait distribuer aujourd'hui, et que je n'essaierai même pas d'analyser, pour ne pas abuser des moments de l'assemblée.

Je me bornerai à lui signaler les nombreuses améliorations introduites dans les traitements des membres de l'instruction publique, du clergé inférieur; les améliorations apportées au sort des soldats et des marins.

L'orateur s'attache à démontrer l'importance des voies de communication exécutées depuis dix ans ; depuis cette époque le gouvernement a dépensé … sion d'appeler cet impôt facultatif.

Les cris : aux voix, forcent l'orateur de descendre de la tribune.

Le paragraphe est voté.

Parag. 12. « Nous recevons, sire, avec reconnaissance, les projets de loi qui ont pour objet d'introduire d'importantes améliorations dans diverses branches de l'administration. Les améliorations sont l'œuvre du temps. En examinant les propositions qui nous seront présentées, nous consulterons les leçons de l'expérience. La France a le droit d'être fière de son organisation administrative; nous ne devons rien négliger de ce qui peut intéresser la conservation et le perfectionnement de cette portion essentielle de nos institutions publiques. » — Adopté.

Parag. 13. « Sire, dans l'accomplissement de cette grande et noble tâche imposée à Votre Majesté par le vœu national, la Providence a dirigé vos pas; le loyal et fidèle concours des Chambres et de la nation ne vous manquera jamais. Sire, votre famille appartient à la France. Vos fils le lui prouvent chaque jour par leur dévouement et leur zèle à la servir. Vos petits-fils sont l'espérance des générations à venir. Les saintes lois de la patrie ont scellé l'intime union de vos descendants et des nôtres. » — Adopté.

L'ensemble du projet d'adresse est ensuite adopté par 120 boules blanches contre 23 boules noires.

La chambre se sépare sans ajournement fixe.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 16 janvier 1846.

A l'ouverture de la séance, M. Duchâtel demande que, vu la prolongation de la discussion de l'adresse à la chambre des pairs, la discussion de l'adresse de la chambre des députés ne commence que lundi. — Adopté.

La chambre reprend les projets de loi et propositions relatifs à la liberté individuelle, aux alcools dénaturés, à la perception de l'impôt sur le sucre indigène, aux députés fonctionnaires publics, aux droits d'octroi sur les bestiaux et à l'achèvement des canaux.

La chambre décide, en outre, que le projet de loi relatif à des crédits pour le ministère de la marine, sera renvoyé à une commission spéciale, laquelle sera nommée demain dans les bureaux.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — A compter d'aujourd'hui, 16 janvier 1846, le prix du pain, dans Paris, est fixé comme suit :

Le pain de 1re qualité, à 38 cent. le kilog.

Le pain de 2e qualité, à 30 cent. le kilog.

— Des lettres de Cracovie du 5 janvier annoncent que l'empereur Nicolas est arrivé l'avant veille dans cette ville où il ne s'est arrêté que quelques instants; il a continué sa route vers Saint-Pétersbourg, où il se proposait d'arriver pour le premier jour de l'an, qui est une des plus grandes fêtes en Russie, et qui, comme on sait, n'arrive dans le calendrier grec que douze jours plus tard que dans le calendrier grégorien.

— Le gouvernement danois vient d'envoyer une frégate dans l'Océan indien pour explorer l'archipel de Nicobar, et y fonder un comptoir et une sorte de colonie qui serait peuplée de Chinois, vu la difficulté pour les Européens de s'y acclimater.

— Sidi-Ben-Ayet, envoyé extraordinaire du bey de Tunis, a remis au roi, en audience particulière, une lettre par laquelle S. A. remercie S. M. du grand-cordon de la Légion-d'Honneur que le roi lui a envoyé.

— Diverses assemblées populaires ayant pour but d'obtenir la révision de la constitution, ont eu lieu dernièrement dans le canton de Berne.

— Le président de la communauté israélite de Dresde a adressé à la seconde chambre des Etats de Saxe une pétition tendant à faire abolir la législation exceptionnelle qui pèse sur les israélites dans ce pays. Cette pétition a été appuyée, et la chambre en a voté le renvoi dans les bureaux.

— M. Romiguières a déposé, sur le bureau de la chambre des pairs, deux pétitions de MM. les greffiers des tribunaux militaires des 9e et 10e divisions militaires. Ces pétitions ont pour but d'obtenir une amélioration dans le traitement de ces employés, qui, placés dans de grandes localités, ne sont pas mieux rétribués que ceux de leurs collègues placés dans des villes où les dépenses d'ordinaire sont moins considérables.

— Le maréchal-de-camp Claude Rostollan, commandeur de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Passy, près Paris, où il vivait retiré depuis longtemps. Il était âgé de 83 ans.

— M. Pelouze, de l'Académie des sciences, depuis long-temps essayeur à la Monnaie, vient d'être nommé directeur des essais, commissaire-général près de la Monnaie de Paris, en remplacement de M. Darcet, décédé. Depuis deux ans M. Pelouze faisait l'intérim.

— Hier, à midi, il n'était encore arrivé aucune nouvelle dans les bureaux de la direction des postes, à Paris, au sujet de l'arrestation du courrier de Rodez, et on espère que la nouvelle est controuvée.

— L'affaire de Monville sera plaidée le 19 devant la cour de Rouen. Mes Paillet, Bethmont, Arago et Landrin, de Paris, plaideront pour les compagnies ; Mes Senard et Deschamps, du barreau de Rouen, pour les victimes.

— Le chemin de fer de Darmstadt à Francfort sera ouvert dans le courant du mois de mars.

— La corvette de charge *l'Aube* est partie de Brest le 11 pour le Sénégal.

— Un journal annonce que le privilége d'un théâtre de drame vient d'être accordé à M. Alexandre Dumas, qui a pour associé dans cette affaire le baron Taylor. En revanche, trois spectacles du boulevart dont les *permissions* expirent au 1er octobre, seront supprimés.

LE FRANÇAIS NÉ MALIN. — En France, tout finit par des chansons. On nous a mis le code civil en vers, la constitution en vaudevilles et la charte en couplets. La *Dunkerquoise* nous apprend que M. Charles Bourseul, officier de l'état-major de la place de Douai, vient de faire paraître l'*Ecole du Soldat* en chansons ; ce recueil de *chants militaires*, accompagnés de notes et de citations historiques, suivis de conseils aux jeunes soldats, est sorti des presses valenciennoises. Dans un petit in-18 de 160 pages, qui ne se vend que 50 centimes, le soldat pourra apprendre la charge en douze temps en chant, et l'école de peloton dans un pot-pourri.

SINGULIER PRIVILÉGE. — On écrit d'Espagne : « La robe que la reine a étrennée le jour des Rois, pour assister à l'office divin, a été enfermée dans une boîte et envoyée au duc de Hijar, auquel elle revenait d'après un privilége dont sa maison est en possession depuis un temps immémorial ! »

ÉPOUVANTABLE INFANTICIDE. — La nommée Louise Compain, âgée … rie ; mais comme elle n'avait nui en rien à la représentation, et que les spectateurs, au contraire, s'étaient fort divertis de cet incident, l'affaire n'a pas eu de suite, et le pauvre diable, dont on avait fait un acteur improvisé, a même obtenu d'emporter le morceau de veau qui venait de jouer un si beau rôle, pour en régaler sa famille.

UN SERVICE BIEN PAYÉ. — Un ancien libraire, M. G..., bien que retiré des affaires fait encore de temps en temps des achats et ventes de bibliothèques ; il est surtout renommé pour la méthode et l'érudition qu'il apporte dans la composition des catalogues. Il y a quelques jours, le vieux bibliophile reçut une lettre d'un M. B..., qui l'invitait à venir visiter sa bibliothèque, qui était considérable, disait-il, et garnissait la presque totalité d'une petite maison qu'il habitait avenue de Neuilly, à une petite distance de la barrière de l'Etoile. M. B... ajoutait qu'il voulait vendre cette bibliothèque, mais qu'il fallait que l'affaire se décidât promptement, attendu que sous deux jours il partait pour Toulon, où son passage pour Alger était retenu. Il priait donc le libraire de venir le lendemain matin à onze heures, offrant de le dédommager convenablement, dans le cas où rien ne serait conclu.

L'ex-libraire se rendit à l'invitation. A onze heures précises, il sonna à la porte de l'habitation qui lui était indiquée, et demanda M. B... On ne le connaissait pas. Il consulta de nouveau sa lettre, et remarqua que le chiffre indicatif de la maison était à demi caché par une tache d'encre, de sorte qu'on ne pouvait dire si c'était 1, 18, 28 et 38, car la finale 8 était seule visible. Le voilà donc allant de porte en porte, soutenu par l'espérance de faire une bonne affaire. Ce fut peine inutile ; et tout en grommelant contre l'auteur de cette mystification, il revint chez lui. — Mais où donc étiez-vous ? lui dit sa gouvernante, puisque vous deviez revenir si promptement, ce n'était pas la peine d'envoyer un commissionnaire. — Un commissionnaire? moi... j'ai envoyé?...—Ah ! ça, est-ce que le grand air vous a troublé l'esprit ? Tenez, voici le billet et la clef du secrétaire que vous m'avez envoyés.

Le libraire prit la lettre, dont l'écriture ressemblait assez à la sienne ; elle contenait ces quelques lignes : « Je prie Mme Rosset de remettre au porteur les quatre billets de mille francs qu'elle trouvera dans le portefeuille noir qui est dans le premier tiroir de mon secrétaire (j'envoie la clef, qu'elle gardera); j'ai besoin de terminer sans désemparer, et je ne rentrerai peut être qu'assez tard.

— Et vous avez donné les quatre mille francs? s'écria le libraire saisi d'effroi.

— Dam ! puisque vous m'envoyiez la clef.

Il se rappela alors que dans l'omnibus qui l'avait conduit de la place du Louvre à la barrière, un jeune homme qui s'était placé auprès de lui lui avait souvent offert du tabac. Ce jeune homme avait mis pied à terre en même temps que lui, et l'avait soutenu sous le bras pour l'aider à descendre le marchepied. Plus de doute, c'était là le voleur ! Mais comment savait-il que quatre billets de mille francs se trouvaient dans le portefeuille? Sur ce point, l'ex-libraire a fait part à la justice de soupçons qu'il serait imprudent de livrer à la publicité, et qui sans doute mettront sur la trace de l'auteur de cette hardie soustraction.

UN CHIEN DANS UN JEU DE QUILLES. — On écrit de Somme-Yèvre à la *Revue de la Marne* : « Une cause bien futile a jeté dernièrement le trouble dans un bal organisé dans la commune de Somme Yèvre, et a été le sujet d'une affaire en justice. Une danseuse, sans s'en apercevoir, marcha sur la queue d'un chien qui avait accompagné sa maîtresse au bal. L'animal se sentant blessé poussa des cris lamentables et attira, de la part de sa propriétaire, des reproches qui allèrent droit à la malencontreuse danseuse. Celle-ci y répondit par d'autres reproches plus ou moins véridiques. Bref, danseurs et danseuses se formèrent aussitôt en deux camps, et au lieu de se livrer aux plaisirs innocents de la danse, on se livra à d'autres plaisirs qui ne furent pas du goût de tout le monde, car le lendemain les huissiers du canton furent tous occupés, soit pour l'un, soit pour l'autre. Cette cause nouvelle, suscitée par la queue d'un chien, est venue se dérouler devant la justice. On n'a pu nous rendre compte encore du verdict rendu par le magistrat du canton. »

UN COUP DE VENT SUR LA COTE D'AFRIQUE. — Un coup de vent violent s'est fait sentir sur la côte d'Alger. Il a été fatal à plusieurs bâtiments, et particulièrement au brick napolitain *le Saint-Michel*, qui a fait côte dans la matinée du 3, sur la plage de Mustapha. L'équipage a pu se sauver. Plus tard, vers onze heures, une balancelle de la même nation a coulé dans l'intérieur du port, sous la mosquée Hanéfi; et à peu près au même instant trois matelots grecs, qui montaient une embarcation de secours, ont disparu sous les lames. On n'a pas d'autres malheurs à déplorer. Le môle a peu souffert.

UN HEUREUX HÉRITIER. — Le *Times* raconte qu'un jeune avocat de Presbourg, nommé Buky, en mettant en ordre les papiers de la succession de son père, en trouva d'extrêmement importants. Il en adressa une liasse au roi des Français. Ces papiers, en effet, devaient être d'un haut intérêt; car le jeune homme ayant rejeté l'offre d'une récompense pécuniaire, Louis-Philippe lui accorda la décoration de la Légion-d'Honneur, l'invita à devenir son hôte si jamais il désirait visiter Paris, et s'engagea à le défrayer de toutes les dépenses de son voyage. Buky communiqua également quelques papiers aux familles des maisons régnantes de Bade, de Lucques et de Toscane : il paraît que ces communications n'étaient pas non plus sans valeur ; car le jeune homme ayant également rejeté toute récompense pécuniaire, reçut des décorations de chacun de ces pays. La grande-duchesse de Bade y ajouta une tabatière d'or enrichie de diamants, et maintenant l'on peut voir le jeune avocat sans nom et sans mérite paradant dans les rues de sa ville natale avec quatre décorations suspendues à sa boutonnière.

On prétend que les papiers qui concernent la famille d'Orléans sont des lettres écrites sous la République à un ministre autrichien par le fameux Philippe-Egalité, père du roi actuel. Mais quel intérêt ont-ils pour la famille d'Orléans ? c'est ce que l'on ignore. Les papiers relatifs aux autres maisons princières ont, à en croire la rumeur publique, une tout autre signification. On suppose qu'ils se rapportent à des propriétés dans la Hongrie, auxquelles ces familles auraient à faire valoir des droits oubliés ou ignorés par elles.

On affirme que ces papiers qui, primitivement, étaient en la possession d'un ministre autrichien bien connu, furent par lui déposés, par mesure de sûreté, entre les mains de l'avocat de Presbourg, pendant l'invasion de l'Autriche sous Napoléon. Lorsque ensuite le ministre les réclama, l'avocat nia, on ignore pour quels motifs, avoir reçu un semblable dépôt. Mais l'histoire n'est pas finie : nous arrivons au plus extraordi…

blissement. En se livrant aux jeux de son âge, dit l'*Ardennais*, le pauvre petit se laissa tomber au milieu des appareils qui impriment le mouvement à la filature. Saisi par ses vêtements et entraîné dans les rouages, il eut la cuisse littéralement déchirée et emportée. On l'apporta, après les premiers soins, à l'hôpital de Sedan, où il a succombé.

UNE ÉPHÉMÉRIDE. — Une dame âgée de 100 ans 7 mois et 22 jours, Mme veuve Belduck, vient de mourir à Bergues ; elle était née le jour de la bataille de Fontenoy.

DE DANGEREUX VOISINS. — Plusieurs bêtes féroces ont été aperçues dans le Sahel d'Alger, où sans doute elles sont venues chercher un asile contre la neige qui couvre les montagnes. Un Arabe, chef de l'ordre religieux des Aïssaouas, a été dévoré par un lion dans la plaine de Staouéli. Un second est devenu la proie d'une panthère dans le bois de Massafran. Enfin, on a tué dans ce même bois une autre panthère qui avait tué deux Arabes, et dévoré successivement avec eux un cheval, six bœufs et plusieurs chèvres et moutons.

UN VOLEUR QUASI-HONNÊTE. — Des vols fréquents se commettent à la Bourse ; nous ne voulons pas parler de ceux des adeptes du lieu, de celui, par exemple, d'un caissier qui a disparu samedi dernier, laissant un déficit de 200 et quelques mille francs dans sa caisse ; nous entendons seulement dire les vols dont se rendent coupables les coupeurs de bourses de profession. C'est ainsi qu'avant-hier, au moment où les transactions étaient le plus actives, M. S... fouillant à sa poche pour y prendre son portefeuille, reconnut qu'on venait de lui soustraire ce portefeuille, contenant entre autres valeurs 5 500 francs en billets de banque. M. S.... fit à ce sujet une déclaration entre les mains de M. Baudesson de Richebourg, commissaire de police de la Bourse, et il se disposait à sortir, lorsque le buraliste chargé de recevoir les cannes et parapluies l'appela pour lui remettre un petit paquet qu'un commissionnaire venait d'apporter pour lui.

C'était le portefeuille de M. S..., soigneusement enveloppé d'une feuille de papier blanc, et demeuré intact, à l'exception des 5 500 francs qui en avaient été enlevés. Le voleur, honnête à sa manière, avait généreusement payé le commissionnaire, et renvoyait à M. S..., avec les notes et documents relatifs à ses opérations, des billets à ordre et autres valeurs.

Des recherches ont lieu ; mais on a peu d'espérance de retrouver la trace de l'auteur de ce vol aussi adroitement exécuté que hardiment conçu.

UNE DOULEUR DE MÈRE. — Une pauvre femme du peuple, de Quimper, était depuis quelque temps fort inquiète sur le sort de son fils dont elle n'avait aucune nouvelle depuis plusieurs mois. Comme elle ne savait ni lire ni écrire, elle avait eu plus d'une fois déjà recours à l'obligeance de quelque commère plus experte pour écrire à son fils. Sa dernière lettre était si pressante, qu'elle ne doutait pas que son fils ne lui répondît par le retour du courrier. Il n'en fut rien. Cependant, elle espérait toujours, et aucune lettre n'arrivait. Chaque soir, à la veillée, il était question, entre elle et ses voisines, que de la lettre attendue. La bonne femme avait promis de régaler ses voisines le jour où arriverait la bienheureuse lettre. Elle arrive enfin un matin. Aussitôt on convoqua toutes les commères pour le café promis, et, en attendant que la seule d'entre elles qui sût lire arrivât, la pauvre femme, rayonnante de joie, s'empressait aux apprêts du déjeuner. Elle avait la tête perdue tant elle était heureuse. Hélas ! cette pauvre mère ne se doutait guère du coup qui allait la frapper !

La voisine instruite, celle qui sait lire, arrive enfin ; on lui remet la lettre, elle l'ouvre et lit : « Ma chère mère, j'ai la douleur de t'apprendre que je viens d'être condamné, hier, par la Cour d'assises, à dix ans de travaux forcés... » A ces mots, la pauvre mère est saisie de mouvements convulsifs, et trois minutes après elle était morte. On n'avait pas eu le temps d'appeler un médecin.

FALSIFICATIONS COMMERCIALES, LES ACHETEURS RESPONSABLES. — Huit épiciers, des plus gros bonnets de la partie, comparaissaient aujourd'hui sur les bancs du tribunal correctionnel de la Seine (7e chambre), sous la prévention de tromperie sur la qualité et la nature des marchandises qu'ils vendaient en gros et demi-gros : ce sont MM. Hofmager, épicier, rue Saint-Denis, 23 ; Choquart, épicier, rue Saint-Honoré, 269 ; Dupuis, rue Saint-Denis, 114 ; Vedié, rue de l'Homme-Armé ; Muller, fabricant de chicorée, à Montrouge ; Chausson-Leduc, épicier en gros, à Montrouge ; Lehuet, rue des Blancs-Manteaux, 19 ; Leblanc, rue Saint-Jacques, 219.

Un procès-verbal, dressé le 2 juin dernier, par M. Barlet, commissaire de police, assisté de MM. Bussy et Guibout, professeurs à l'école de pharmacie, a constaté que les poivres emmagasinés chez M. Chaudron-Leduc, l'un des fabricants de ces denrées falsifiées, n'étaient en réalité qu'un mélange de tourteaux de chenevis, de poudre de grès, et aussi, mais dans une proportion très faible, des grabeaux de poivre, c'est-à-dire l'écorce qui enveloppe la graine.

Les prévenus, tout en reconnaissant l'exactitude des constatations faites par les hommes de l'art, se sont excusés par ce premier motif, que de temps immémorial on a eu recours à ces épices, connues dans le commerce sous la dénomination d'*épices d'Auvergne* ; qu'ils ont appris à faire ces mélanges chez leurs patrons ; seulement, ils contestent les proportions des mélanges ; ils ajoutent qu'ils n'ont trompé personne, qu'on veut du bon marché et qu'ils vendent à tous prix. Comme démonstration de leur système, les prévenus se sont munis d'échantillons de poivre qu'ils font passer sous les yeux du tribunal avec le prix de chaque qualité. Ce système de défense a été adopté par le tribunal, qui a jugé qu'il n'était pas suffisamment prouvé que les acheteurs aient ignoré la falsification, et a, en conséquence, renvoyé tous les prévenus de la poursuite.

LA MISÈRE EN BELGIQUE. — L'*Echo de Renaix* trace le tableau le plus triste de la misère qui sévit dans cette ville. La mendicité étant devenue un danger pour la sécurité publique, les autorités font tous leurs efforts pour l'abolir ou du moins pour la restreindre. Dans ce but un comité de neuf membres, choisi parmi les anciens maîtres des pauvres, a été formé dans le but de répartir entre tous les nécessiteux, les souscriptions qui auront été recueillies chez les habitants fortunés. De cette manière on tâchera de tenir éloigné de la ville cette foule d'hommes qui inspire de justes inquiétudes et de rendre tout rassemblement impossible. L'administration d'une commune voisine de Renaix a pris, pour prévenir ces sortes de rassemblements, la mesure suivante ; elle a délivré à chaque chef de famille une carte, sur laquelle sont inscrits son domicile, son nom et le nombre d'enfants qu'il a à entretenir. Cette carte est une espèce d'autorisation pour mendier, à chaque ferme elle est exhibée ; on est ainsi

sé de ces agresseurs, fut de suivre les traces de son cheval, qui s'était arrêté de lui-même à la première maison du prochain village ; il la rejoignit à grand'peine. Là enfin, il put savoir ce qui rendait ainsi sa marche pénible et chancelante : il avait reçu deux coups de poignard, l'un au bras gauche et l'autre à la poitrine !

Ces deux blessures, au reste, ne paraissent pas très-dangereuses. Quant au chien, il fut retrouvé le lendemain sur le bord de la route, à demi mort de fatigue et couvert de sang ; mais moins heureux que son maître, il n'a pu survivre à ses blessures.

UNE DES MILLE TORTURES DU TRAVAILLEUR. — Un malheureux ouvrier, employé dans une fabrique de produits chimiques à Choisy-le-Roi, est tombé ce matin dans une chaudière en ébullition. Lorsqu'on est parvenu à le retirer, il avait la moitié inférieure du corps presque entièrement brûlée. Transporté en toute hâte à l'hospice de la Pitié, il y est arrivé dans un état déplorable, et moins d'une heure après son arrivée il expirait dans d'effroyables douleurs, malgré tous les secours qu'on lui donnait pour adoucir ses derniers moments.

L'ABSINTE ET LE PARAPLUIE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux:* Une marchande de vins de la barrière des Vertus. — Mettez-moi trois pratiques comme ce Moustache dans une maison, seulement deux fois la semaine, et si vous ne fermez pas boutique avant six mois, je perds. Y avait lui et un sapeur du génie, qu'ils entrent dans la salle et me demandent une chandelle, pour eux voir clair à boire une bouteille d'absinthe, que le Moustache portait à sa main, « Messieurs, je leur dis, vous vous trouvez former à vous deux une société moitié militaire, moitié bourgeoise ; il est à la connaissance de tout un chacun, soit bourgeois, soit militaire, qu'une marchande de vins tient boutique pour vendre du vin et des liqueurs, et pas pour éclairer de son suif ceux qui apportent leur boisson. Par conséquent, si vous voulez boire votre marchandise, payez-moi au moins ma chandelle. » Ils n'ont pas été à l'encontre, et m'ont payé ma chandelle. Voyant qu'ils n'étaient pas trop ostinés, je m'approche tout doucement, et je leur demande si ça paraîtrait pas juste, soit bourgeois, soit militaire, vu qu'ils étaient bien chaudement dans ma salle, de me payer le bois qui leur procurait l'agrément de la chaleur. Pour le bois, ils n'ont pas été si coulants que pour la chandelle, sauf que le sapeur du génie y mordait assez à payer le bois ; mais le bourgeois, qui est donc le moustache ici présent (elle désigne le prévenu), s'est mis en travers, et j'ai rien eu pour mon bois. Aussi, comme de juste, j'ai laissé mourir le poêle, et même aidé un peu au moyen d'un litre d'eau.

M. le président. — Le prévenu a à répondre du vol d'un parapluie qui a été reconnu vous appartenir. Dites ce que vous savez sur ce vol.

La marchande de vins. — Je sais tout du vol, mais c'est plus tard que le parapluie a figuré après que la bouteille d'absinthe y a eu passé. Mais en la buvant, ils ont eu des conversations sur l'Afrique, à ce qu'il paraît qu'ils ont servi sous le drapeau dans ce département ; ils ne faisaient que parler d'Abel-Kader et de la croix d'honneur ; sans dire beaucoup de bien du gouvernement, pour la chose, que le sapeur du génie avait manqué trois fois de l'empoigner, qui s'entend Abel-Kader, et le moustache de s'avoir foulé le poignet pour avoir voulu arrêter son cheval.

M. le président. — Lui avez-vous vu prendre le parapluie ?

La marchande de vins. — Pour en revenir au parapluie, non, je ne lui ai pas vu prendre. Mais quand un bourgeois entre sans parapluie chez un marchand de vin, et qu'il en ressort avec un, et que ce un se trouve positivement être bien, avec une guirlande rose autour, me semble que, sans faire tort à monsieur, on peut bien le surnommer un voleur de parapluie.

Le prévenu. — Vous faites erreur, madame ; je suis un ancien militaire ; j'ai porté sept ans le fusil en Afrique pour le gouvernement, et jamais de parapluie.

M. le président. — Le parapluie a cependant été retrouvé chez vous quatre jours après sa disparition.

Le prévenu. — Je ne dis pas non ; mais ce que madame ne dit pas, c'est que si, par *mégard*, j'ai emporté son parapluie, j'ai laissé chez elle quelque chose de plus estimable.

M. le président. — Qu'avez-vous laissé ?

Le prévenu. — J'y ai laissé, mon président, ce que je n'ai jamais laissé en Afrique, pendant sept ans que j'en ai enduré pour le gouvernement ; j'y ai laissé ma raison, ne m'ayant jamais amusé avec l'absinthe.

M. le président. — Vous voulez dire que vous ne saviez plus ce que vous faisiez.

Le prévenu. — C'est mon opinion, et ça serait aussi celui du sapeur du génie, s'il était là pour la communiquer.

M. le président. — Depuis que vous êtes retiré du service, travaillez-vous ?

Le prévenu. — Comme un chameau ; je gagne 100 francs par mois, et je donne 5 francs chaque semaine pour mes deux petites sœurs que le père et la mère, en mourant, me les a laissées orphelines ; et comme je ne veux pas qu'elles aillent chez les autres, je les soutiens de 5 francs tous les dimanches.

Les antécédents de cet homme étant sans reproche, et l'intention frauduleuse n'étant pas suffisamment établie, il a été renvoyé de la poursuite.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 16 JANVIER 1846.

Le *Journal des Débats*, dans son compte-rendu de la séance de la chambre des pairs, dit que l'abandon de la politique de neutralité, que le gouvernement avait suivie depuis 1840 sur les rives de la Plata, pour une intervention armée de concert avec l'Angleterre, s'explique par la prolongation de la lutte entre les deux Etats américains et par la perturbation toujours croissante que la guerre civile apporte à nos intérêts nationaux.

Mais puisque notre cabinet prétend être du tempérament de ces gens qui ne se décident qu'à bon escient, il devrait savoir qu'en général ceux qui ont peine à prendre une résolution sont les plus déterminés une fois le parti pris. Nous voudrions seulement que le ministère eût les qualités de ses défauts. Le *Journal des Débats* pense que le discours que doit prononcer aujourd'hui M. Guizot terminera la discussion sur la partie de l'adresse qui concerne la politique étrangère.

Le *Journal des Débats* persifle assez agréablement M. l'évêque de Chartres au sujet d'une lettre que l'honorable prélat vient d'adresser à l'*Univers religieux*. Cette lettre est, en effet, passablement énigmatique, et l'on peut encore se demander, après en avoir fait une lecture attentive, quel en est le sens, quel en est le motif. Le *Journal des Débats* a été plus perspicace : il pense que la lettre a surtout pour but de rappeler à l'ordre M. de Montalembert, qui s'est permis dernièrement d'apprécier M. Cousin, son adversaire, avec la plus grande impartialité. C'est là ce que M. l'évêque de Chartres appelle *un abus visible de la politesse et de la courtoisie*. « Allons, dit le *Journal des Débats*, tout va bien! Les évêques écrivent dans les journaux, les dominicains font de la politique en chaire : c'est dans l'ordre. Il n'y a que l'Université qui soit remuante et ambitieuse. »

Le *Constitutionnel* exprime le vœu que le gouvernement du Saint-Père prenne pour lui-même les réclamations qu'il a adressées à l'empereur Nicolas, en accordant aux Etats romains une administration plus juste, plus clémente et plus intègre. Cela pourrait servir d'un excellent complé-

impossible actuellement. — Renvoyez-nous les francs, etc., et gardez le reste.

M. M. à Reims. — Dites à M. C. que son acquisition, pour conserver son caractère nominatif, doit être enregistrée et approuvée ici. — Marquez donc toujours le point de départ des abonnements demandés. Nous faisons partir MM. A. C. et R. G. du 16 janvier.

M. P. à Oran. — Reçu, inscrit. — Nous remettrons nous-mêmes la lettre à M.

M. H. L. à Constantine. — Très bien. Nous inscrivons. — Servons et expédions. — Puisqu'on vous demande beaucoup, comment demandez-vous si peu ? L'envoi de petits ballots est nécessairement très onéreux.

M. B. à Athènes. — Reçu. F. C. attend votre lettre.

M. A. P. à O. La communication que vous nous faites ne sera pas perdue.

M. C. Dev. actuellement à Bordeaux. — Vous avez une lettre à retirer poste restante.

M. A. Y. à Bruxelles. — Envoyez-nous les travaux annoncés.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 15 janvier. — SANDIER, facteur de fabriques, rue Cléry, 6. Juge commissaire, M. Belin-Leprieur ; syndic provisoire, M. Moncicy, rue Feydeau, 8. — RICHARD, revendeur, faubourg du Temple, 82. Juge commissaire, M. Gallais ; syndic provisoire, M. Hellet, rue de Paradis-Poissonnière, 56. — MILET, fabricant de papiers peints, rue des Amandiers-St-Marcel, 7 et 9. Juge commissaire, M. Ferté ; syndic provisoire, M. Defoix, rue St-Lazare, 70.

HALLE DE PARIS.

15 janv.						16 janv.					
Arrivages	4922 q.	56 k.				Arrivages	221 q.	96 k.			
Ventes	4542	64				Ventes	1081	91			
Restant	52070	24				Restant	54670	20			
Cours moyen	41,24					Cours moyen	41,57				
Cours-taxe	41,28					Cours-taxe	41,30				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	8 q.	42 k.	00,00	à	50,00	Gruaux	17 q.	97 k.	50,05	à	57,50
1re	139	73	00,00	à	42,00	1re	221	87	42,00	à	44,50
2e	456	87	40,00	à	41,30	2e	430	16	40,80	à	41,70
3e	34	51	31,40	à	34,40	3e	6	28	33,10	à	36,30
4e	3	50	00,00	à	28,65	4e	3	18	00,00	à	29,30
A liv.	2995	56	25,83	à	43,90	A liv.	491	55	40,40	à	42,05

Marchés.

Marché de Poissy, 15 janv. — Il a été amené 1665 bœufs, sur lesquels 1610 ont été vendus 1,20-1,06-0,90. — 133 vaches amenées, dont 130 vendues 1,06-0,92-0,78. — Veaux amenés 705, vendus 705 à 1,64-1,44-1,24. — 9182 moutons ont été amenés, sur lesquels 8530 ont été vendus 1,32-1,14-0,95.

Bourse du 16 janvier 1846.

Comme les jours précédents, les fonds publics ont d'abord fléchi, mais vers la fin de la Bourse les cours se sont vivement relevés. Les chemins ont été assez fermes en liquidation.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique 1842, 103. — Autriche, 427 50. — Lots sortis, 480. — Société génér., 1516. — 3 p. 0/0, 38 3/4. — Chemins de : La Teste, 190. — Obligat. hypothéc. 490. — Fampoux, 602 50. — Actions de : Union linière, 490. — Aveyron, 5800. — Lin Maberly, 755, 750. — Hauts-fourneaux, 2025. — Obligat. de Strasbourg, 1486. — Rouen, 1030. — A terme : 2 1/2 belge, 57 1/2.

5 0/0 compt.....	1er C.	120 50	P. H.	120 70	P. B.	120 50	dr C.	120 70	hier	120 85
— fin cour...		120 90		121 00		120 80		121 00		120 90
3 0/0 compt.....		81 75		82 50		81 75		82 50		82 85
— fin cour...		82 50		82 90		81 75		82 90		82 85

Au comptant.	1er C.	Der C.	Diffe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diffe
O. de la Ville. .	1370 »»	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	101 3/4	101 1/2	B. 1/4
B. de France....	3345 »»	» »»	» »»	— Portugais..	59 »»	» »»	»
C. Gou. ex div..	1180 »»	» »»	» »»	Esp. D. active.	» »»	» »»	» »»
C. Ganneron....	1150 »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples.	100 80	101 »»	» »»
C. hypot.......	560 »»	» »»	» »»	— Romain..	104 »»	» »»	» »»
4 Canaux.......	» »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1265 »»	» »»	» »»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diffe.		Diffe
St-Germ.....	» »»	» »»	» »»	Au 31 : 1047 50, 1046.	» »»
V. r. d......	525 »»	» »»	» »»	— 527 50, 512 50.	» »»
— r. g......	340 75	» »»	B. 1 25	— 334 25, 330.	» »»
Orléans....	1247 50	1263 50	H. 15 »»	— 1262 50, 1247 50, 1292 50.	H. 15 »»
Strasb......	233 75	236 25	H. 2 75	— 255.	H. 2 75
Rouen.......	1005 »»	» »»	» »»	— 1012 50, 1005, 1007 50.	» »»
Havre.......	750 »»	735 »»	B. 5 »»	— 755, 735, 752 50.	» »»
Marseille....	» »»	» »»	» »»	— 990, 987 50, 971.	» »»
Vierzon.....	685 »»	682 50	» »»	— 680, 687 50.	» »»
Nord........	744 50	747 50	H. 3 75	— 730, 740, 750.	H. 3 75
Bordeaux....	642 50	645 »»	H. 2 50	— 642 50, 640, 645.	H. 5 »»
Boulogne.....	550 »»	» »»	» »»	— 550.	» »»
Montereau...	450 »»	447 50	B. 2 50	— 450.	» »»
Fampoux.....	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Dieppe.......	482 50	» »»	» »»	— 480.	» »»

LONDRES, 14 janv.		PARIS, 16 janvier. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 1/4 3/8.	3 0/0 F. c. 82 95, 83 d. 5 .	Av. 82 90.
Esp. act.		F. p. 82 85, 40 d. 50.	Ap. 82 90,97 1/2,
Portug.		5 0/0 F. c. 121 85 d. 50.	92 1/2.
Mexic.		F. p.	B. du Trésor.
5 0/0 hol.			
2 1/2.		Orléans, au 31. 1262 50 d. 20, 1270 d. 10.	3 0/0 f. c. 15.
Rouen.		Rouen, id. 1027 50 d. 10.	f. p. 12 1/2.
Orléans.		Nord, id. 748 75, 760 d. 20.	5 0/0 f. c. 25.
Nord.		id. 757 50, 765 d. 10.	— F. p. 35.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 94,00 à 00,00 ; courant du mois, 98,00 ; 3 suivants 1846, 97,50 à 00,00 ; 4 mois d'ét, 94,00 à 93,50 ; 4 derniers, 93,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 94,00 à 00,00. Œillette rousse, 86,00. Lin, 84,00. Cameline, 85,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et février, 126,00 ; 3 suivants 126,00 ; 4 d'été, 127,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 00,00.

CHANDELLE, 68 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 janvier.

7 h. » FRANÇAIS. — Cinna. Suite d'un Bal masqué.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Représentation extraordinaire.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Proscritto.
7 h. » ODÉON. — Horace. Jarvis. Marton et Frontin.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. Riche. Elle est Folle. Robinson. V'la c'qui vient.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

L'émancipation des colonies espagnoles de l'Amérique avait déjà ouvert une large carrière à l'ambition anglaise, qui grandit et se fortifie par les troubles des autres pays et se réjouit à la vue des révolutions étrangères, comme le vautour à l'aspect d'un champ de bataille, sûr d'y trouver une proie humaine à dévorer. Epuisée et haletante, la portion la plus importante de l'Amérique espagnole, le Mexique, après tant de révolutions, était sur le point de trouver un abri, le repos qu'elle cherche depuis tant d'années : les Etats-Unis aspiraient à la recevoir parmi les Etats confédérés, si riches, si puissantes, si tranquilles ; ils offraient de ramener chez elle la paix et la prospérité, en lui apportant enfin une constitution qui ne s'appuyât pas sur la soldatesque, et permit à ses éléments pacifiques de richesse et de force intellectuelle de germer et de grandir sous le drapeau de la plus puissante république du monde, la république hispano-saxonne de l'Amérique septentrionale.

C'était là un coup terrible pour l'Angleterre : voir à la fois s'échapper de ses serres cette contrée mexicaine qu'elle exploite avec tant de succès depuis longues années ; la voir s'échapper précisément pour s'unir à ses rivaux, les Etats-Unis ! Les Etats-Unis rendus plus puissants, voilà un résultat détestable qui fait frémir l'aristocratie anglaise.

Elle s'opposera à cette union du Mexique et des Etats-Unis, elle s'y opposera suivant son éternelle devise : *Diviser pour régner*.

Déjà l'autre jour (12 janvier) le *Journal des Débats*, qui a mission d'annoncer au monde les desseins secrets du gouvernement anglais, quand celui-ci veut engager avec lui notre gouvernement le *Journal des Débats*, qui s'est fait l'ennemi des Etats-Unis, annonçait « que tous les *honnêtes gens* du Mexique regrettaient le pouvoir royal et faisaient des vœux pour le voir reconstitué dans les mains d'un prince étranger. Et c'est assurément, ajoutait-il, un sérieux sujet de méditation que le retour des républiques américo-espagnoles vers les idées monarchiques. Elles se sont la plupart épuisées à conquérir une indépendance désastreuse ; mais elles n'ont rien su édifier sur les ruines qu'elles avaient faites, et se trouvant embarrassées aujourd'hui de cette liberté achetée si cher, elles tournent leurs regards vers la monarchie comme leur seul moyen de salut ! »

Cet article, avant-coureur des desseins du cabinet de Saint-James, vient d'être suivi d'une manifestation encore plus explicite du journal anglais le *Times* ;

Après avoir *loué* la conduite du gouvernement français dans l'affaire du Texas, et appelé l'attention sur les projets publiquement avoués par le président Polk et le général Cass, le *Times* continue en ces termes :

« Les lettres de notre correspondant au Mexique nous font le tableau le plus déplorable de l'état du pays. Le gouverneur de la province de Sonora a fait un pronunciamiento contre le faible gouvernement de la république. Toutes les provinces qui se détachent ainsi successivement de la confédération, sont destinées à devenir bientôt la proie des Etats-Unis. Enfin, il est probable que la prochaine malle nous apportera la nouvelle d'une autre révolution dans la capitale. Sur divers points du pays, les Indiens et la population mélangée ont profité de cet état d'anarchie complète, pour commettre des actes de violence et de pillage. Les capitaux européens engagés dans diverses entreprises à Mexico, courent plus de dangers que jamais. Il est évident que la situation actuelle du pays le prépare à subir le joug. Ainsi, après avoir combattu pour être indépendante de la cour de Madrid, la Nouvelle-Espagne se mettra aux pieds du congrès de Washington. Il n'y a qu'une seule solution de la difficulté : le Mexique ne peut plus rester dans cet état anormal. Il faut, ou bien qu'il subisse sans résister le joug d'une république voisine, ou bien qu'il s'unisse à une puissance européenne pour que celle-ci le protège contre l'envahissement des Etats-Unis, qui aspirent à se rendre maîtres du continent américain. *Pour s'unir à l'Europe, il faut que le Mexique reprenne la forme monarchique et revienne à l'Espagne dont il est issu.* Le monde a existence comme nation? *Plus on connaît la faiblesse incurable du Mexique et les projets des Etats-Unis, plus il est devenu urgent de résoudre cette question, et plus le remède que nous avons proposé paraît praticable.* Quant à l'Espagne elle-même, une pareille entreprise ne serait pas indigne de l'homme qui, par ses succès militaires et son caractère résolu, a déjà rendu un si grand lustre à la monarchie espagnole. Pour le Mexique, un prince de la maison d'Espagne, amenant avec lui une force suffisante au rétablissement de l'ordre dans le pays, et une constitution garantissant les libertés du peuple, serait accueilli avec enthousiasme par une grande partie des habitants. Parmi les parents de la reine Isabelle qui prétendent à sa main, il n'est pas difficile de désigner celui qui, par ses qualités personnelles et ses sentiments libéraux, conviendrait le mieux à une semblable entreprise. Si les Etats-Unis voient leurs intentions traversées par une mesure à laquelle ils n'ont aucun droit de s'opposer, ils ne sont certainement pas en état de lutter contre les puissances européennes réunies, lorsque le seul objet de celles-ci sera de maintenir au Mexique *un gouvernement national*, et de réparer les pertes désastreuses qu'ont causées aux provinces, jadis annexées à la couronne d'Espagne, tant de révolutions avortées.

Après avoir lu cet article du *Times*, on peut mieux comprendre le sens véritable (que nous avons déjà fait ressortir) des paroles si vivement incriminées du président Polk, par lesquelles il protestait contre l'intervention de l'Europe dans les affaires de l'Amérique. Rien ne pouvait justifier avec plus d'éclat le Président que ces mots du *Times* : « Pour s'unir à l'Europe, il faut que le Mexique redevienne une monarchie, » puisque cette prétendue union de l'Europe avec l'Amérique n'aurait pour résultat et pour but que de troubler l'Amérique entière par le rétablissement de la monarchie espagnole.

Il est clair que les tentatives de restaurer la Monarchie au Mexique ne feraient que plonger ce pays dans un abîme de maux encore plus profond dont l'Angleterre tirerait seule quelque profit.

Quel intérêt les Mexicains auraient-ils à mettre à leur tête une dynastie princière qui, venant avec l'appui des étrangers, n'aurait d'autre souci que de fortifier son pouvoir et de se perpétuer sur un trône improvisé? Puisqu'il est loisible aux nations américaines de ne pas opter pour la forme monarchique, comme y sont forcées par les circonstances nos vieilles sociétés européennes, qu'elles se gardent bien de créer au milieu et au dessus d'elles, un pouvoir égoïste, un pouvoir extra-national, qui aurait un intérêt séparé, différent de celui de la nation. Qu'elles se maintiennent au contraire avec ferveur dans la forme républicaine ; celle-ci peut seule faire leur force et leur grandeur ; mais qu'elles se rendent compte de la cause qui prolonge les maux de la guerre de l'indépendance. Cette cause n'est pas dans les formes républicaines ; elle réside surtout dans ce fait que les esprits, lors de l'émancipation, n'étaient pas assez préparés au gouvernement si difficile de soi-même, au gouvernement des assemblées délibératives et de la place publique, qui est le but et la gloire de la forme républicaine, et que de continuelles dissensions n'ont point permis à cet esprit de se former.

Eh bien ! nous le demandons en face de la position déplorable où se trouve aujourd'hui le Mexique, que faut-il faire ? Faut-il achever de le tuer par une interminable guerre civile, qui serait le résultat le plus assuré des tentatives monarchiques ? car sans contredit, malgré les *honnêtes gens* des *Débats*, la masse des Mexicains est attachée à la république et aimerait mieux combattre jusqu'à la mort que de repasser sous l'empire d'une dynastie monarchique, imposée par l'Europe, — ou bien faut-il chercher à perfectionner cette forme républicaine, dont jouit le Mexique, et pour cela profiter de l'assistance offerte par les Etats Unis ?

Quant à nous, nous n'hésitons pas à dire aux Mexicains :

« La fusion volontaire des Etats-Unis et du Mexique préviendrait fort heureusement les luttes qui doivent surgir entre vous et les Américains du Nord ; ceux-ci sont une race forte et entreprenante, [illegible] sion lente, graduelle, mais infaillible, [illegible] teur, que l'Américain du nord entrera dans votre pays, c'est comme ami, c'est comme frère ; il vous donnera de nouvelles forces en vous faisant participer à son énergie, à sa vitalité, à son entente admirable des formes républicaines ; il vous fera plus grands en mêlant son sang au vôtre, et en fondant la race hispano-saxonne. Ainsi, trois alternatives : appeler un prince européen et abjurer la république. — Vous ne le ferez pas ! — Vous abandonner à votre destin les yeux fermés, et vous laisser graduellement chasser de toutes vos positions par l'ardente activité de l'Américain du nord — ou bien puiser la vie et la force dans une association féconde avec ces hommes du nord. — Ce dernier dessin est le seul grand, le seul qui ait de l'avenir, le seul que nous vous conseillons. Que la république hispano-saxonne fonde sa capitale nouvelle sur le golfe du Mexique, et alors réellement l'Amérique entière pourra atteindre les grandes destinées de progression pacifique et libre que l'avenir lui réserve ! »

LES TÉLÉGRAPHES ÉLECTRIQUES ET LES TÉLÉGRAPHES LUMINEUX.

Nous avons eu plusieurs fois l'occasion de parler de l'admirable découverte des télégraphes électriques. Nous avons expliqué, et leur mode d'action, et les services qu'ils sont appelés à rendre. Nous avons annoncé qu'ils transmettaient la pensée à toute distance avec une vitesse qu'on ne pouvait comparer qu'à celle de la lumière. Dans nos numéros du 4 et du 16 novembre dernier notamment, nous nous sommes longuement étendus sur leur description, et nous avons été amenés à parler incidemment des autres inventions concernant la télégraphie. C'est ainsi que nous avons dit que M. Gonon avait inventé un télégraphe de jour et de nuit, qui avait du bon, mais dont le tort était de venir trop tard.

M. Gonon réclame aujourd'hui contre nos articles ; il prétend que la télégraphie électrique est un mensonge, qu'elle n'a jamais réussi, qu'elle ne réussira jamais. Il soutient, au contraire, que son télégraphe, qui se distingue des télégraphes ordinaires par des signaux plus nombreux, visibles la nuit et durant les brouillards, parce qu'ils sont lumineux, est appelé à un avenir merveilleux.

En publiant la lettre que nous adresse M. Gonon, nous faisons acte d'impartialité. Mais notre rôle de publiciste nous impose le devoir de dire de nouveau que M. Gonon se trompe complètement, que son télégraphe a, comme les télégraphes actuellement employés, l'inconvénient d'exiger un grand nombre de stations intermédiaires ; qu'il n'est point suffisamment rapide ; que les télégraphes électriques, au contraire, transmettent, sans autres stations que celles des villes où on veut faire arriver les nouvelles, toutes les dépêches possibles avec une vitesse instantanée. Nous ajoutons enfin que les télégraphes électriques sont maintenant établis en Angleterre et en Amérique, que l'essai entrepris sur le chemin de Rouen a réussi, et que l'expérience a prononcé en faveur de la belle invention de M. Wheatstone.

Il n'appartient pas à M. Gonon de nous faire nier l'évidence, et de nous forcer à induire nos lecteurs en erreur.

M. Gonon a donc complètement tort, et sa persistance à vouloir empêcher l'avènement des télégraphes électriques en France ne doit nullement être encouragée.

Toutes ces réserves faites, le public étant bien averti de l'erreur de M. Gonon, voici maintenant sa lettre :

A Monsieur le Rédacteur de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Deux mois se sont écoulés depuis la publication de ma lettre sur la télégraphie dans la *Presse*. J'ai voulu laisser à MM. Morse, Wheatstone, Arago, Foy et Breguet, toute latitude pour me répondre dans le cas où mes objections eussent été mal fondées. Ils ont gardé le silence, et vous avez cru devoir parler en leur nom. C'est donc à votre journal que je m'adresserai cette fois.

Les assertions que vous y avez produites méritent d'être relevées. Les généralités, les phrases à effet, les personnalités blessantes auxquelles vous avez recours ne jettent pas le moindre jour sur une question. La seule ma-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 18 JANVIER 1846.

Bataille d'Analogies. (1)

(Suite et fin.)

L'ANALOGISTE A LA CULOTTE DE PEAU.

Commençons donc par le commencement, ô mon estimable anonyme, et vidons sans désemparer la question d'Algérie. Comme ils ont abusé de votre candeur et de votre crédulité naïve, ceux qui vous ont fait accroire que mon talent oratoire avait été pour quelque chose dans les désagréments que j'ai éprouvés en cette contrée fertile, où la graine d'épinards vient si bien! Mais tant pis pour vous, qui avez levé le lièvre, si l'histoire de mes infortunes soulève en ma faveur toutes les sympathies des cœurs droits et intelligents, et si elle ne fait pas ressortir sous un jour extrêmement avantageux le régime du sabre et la manière de s'en servir. On m'accuse, il faut bien que je me justifie. Or, écoutez, cœurs sensibles, et préparez vos foulards. *Infandum*, culotte de peau, *jubes renovare dolorem* !...

C'était en 1842, au temps où la fleur de l'azédara et celle du citronnier agitent dans l'atmosphère humide leurs cassolettes de parfums. La colonie de Boufarik, forte de 300 âmes, vivait heureuse sous le despotisme paternel de son commissaire civil, et sous la protection de cinquante chasseurs à cheval, commandés par un héros d'Afrique numéro un. J'ai l'habitude de dire la vérité à mes ennemis ainsi qu'à mes amis. La mort, qui s'était abattue sans pitié sur les titulaires des emplois administratifs et judiciaires de l'endroit, avait naturellement concentré tous les pouvoirs en la personne de l'unique survivant, qui se trouvait ainsi cumuler les charges de toutes les fonctions civiles, hormis les appointements attachés à icelles. M. Charles Dupin, de l'Académie des sciences morales, et M. Saint-Marc Girardin, des *Débats*, vous diront à cela qu'ils ne comprennent pas le cumul dans de telles conditions, c'est possible ; mais le commissaire civil n'avait rien de commun, Dieu merci, avec l'Académie des sciences morales ni avec le *Journal des Débats*, et il s'était vu sans trop de regrets investi par la fièvre de la dictature civile ; car il savait que le peuple ne consent jamais à être heureux que quand il y est contraint par la force, et il devait naturellement trouver un motif de joie ou du moins de consolation dans toute circonstance qui, en étendant la sphère de son pouvoir, lui donnait un moyen de plus de contraindre ses administrés au bonheur. C'est chose si facile que de rendre heureuse une population de 300 âmes en un pays comme la Mitidja. Associer les travailleurs pour la récolte des foins ou des céréales ; supprimer peu à peu le commerce, en fermant toutes les boutiques où se vendent des denrées falsifiées ; mettre le banquier et l'huissier hors la loi ; organiser le crédit et le travail par la création d'une maison communale de commerce et de banque, c'est là tout le secret ! Et le commissaire civil qui précède avait déjà réussi à faire comprendre à ses colons les avantages du travail en commun pour la récolte des foins, et tous les jours il leur versait dans l'âme la haine du marchand et du juif, en faisant répandre sur la place publique quelque baril d'absinthe empoisonnée ; et, en sa qualité de tribunal et de pouvoir exécutif, il avait mis l'huissier et le spéculateur hors la loi, les emprisonnant par erreur toutes l[illegible] qu'un seul de ces malheureux s'aventurait sur [illegible] maines. Deux ans seulement d'application de [illegible] me, et la cause de la concurrence anarchique [illegible] enfoncée sans retour, et le travailleur affranchi de l'oppression du capital, et le nom du commissaire [illegible] s'envolait vers la postérité la plus reculée, sur les ailes de la reconnaissance unanime des peuples. Le sort ne lui réservait pas tant de bonheur ni de gloire. A quoi tiennent souvent les destinées de l'humanité? A un fil, m'allez-vous répondre. — Non, mais à un double-six posé mal à propos.

Je m'explique : l'harmonie des relations entre l'autorité militaire et l'autorité civile est chose de si haute importance pour les colonies qui commencent, que l'autorité civile, comprenant sa mission, mettait tout ce qu'elle pouvait *mettre du sien* pour resserrer les nœuds de l'entente cordiale qui existait depuis huit mois entre les deux chefs. Non-seulement l'autorité civile se faisait un bonheur de combler le commandant supérieur des attentions et des pièces de gibier les plus délicates, bécasses, bécassines, sangliers et poules de Carthage, mais elle poussait la politesse jusqu'à la lâcheté. Il arriva vingt fois au commissaire civil de garder son double-six pour compter, quand l'épouse de l'illustre guerrier le provoquait à une partie de dominos.... alors il n'y avait qu'une voix dans tout le camp sur les gracieuses façons d'agir et sur l'amabilité du civil ; et le futur héros de la Smala et d'Isly, qui était loin de se douter des indignes moyens qu'employait la rouerie administrative pour cultiver l'amitié de ce qui lui était cher, répondait de son côté avec empressement à toutes les demandes de concours et de soldats qu'on lui présentait à toute heure dans l'intérêt des colons et de la colonie, si bien qu'un jour la gratitude de la population [illegible] ces deux chefs n'y tint plus et fit explosion, et un beau matin que le gouverneur général était de passage à Boufarik et que toutes les autorités étaient réunies autour de sa personne, il tira de la poche de son officier d'ordonnance et lut devant toute l'assistance une manière de pétition signée de tous les habitants du district et dans laquelle ces braves gens exposaient au chef suprême les heureux résultats de l'entente cordiale et de l'intelligente activité des autorités civile et militaire, et le suppliaient, hélas! de conserver à la colonie, *le plus long-temps possible*, deux êtres si essentiels à sa prospérité et sous le gouvernement desquels pas un homme n'avait péri sous le fer de l'Arabe, pas une tête de bétail n'avait été enlevée, au contraire (quand il prenait fantaisie au colonel de razzier une tribu voisine, il avait toujours soin que le commissaire civil et ses miliciens fussent de la partie, et que la plus forte portion du bétail capturé fût livrée à ceux-ci). Or, à l'audition de cette pièce, une larme d'attendrissement s'échappa des paupières de l'autorité civile, tandis que la figure de l'autorité militaire se contractait sous l'empire d'un mécontentement visible. C'est que l'été s'approchait, et que la résidence de Boufarik était encore mortelle en ce temps-là, l'été ; c'est que le camp d'Erlon était bien éloigné du théâtre de la guerre, et que l'ambition du bouillant colonel appelait d'autres champs que ceux de la Mitidja, d'autres travaux que des travaux utiles, et les nœuds de l'entente cordiale furent brisés ce jour-là dans son cœur. Coïncidence fatale ! à moins d'une semaine de là, je me trouvais forcé par le hasard et le regard d'un tiers, de poser mon double-six dans une partie délicate où il s'agissait de cinquante centimes. Mon respect pour la vérité m'oblige de dire que la jeune personne ne supporta pas cette catastrophe inattendue avec assez de calme. *Inde mali labes.* Je ne revis plus le héros à partir de cette soirée néfaste.

Cependant l'infortuné commandant, qui savait parfaitement qu'on se battait ailleurs et qu'on gagnait des grades de maréchal-de-camp dans les provinces de l'ouest, se désolait dans son inactivité forcée, et se désespérait à l'instar d'Alexandre, s'imaginant que les héros ses amis ne lui laisseraient rien à faire, et il lui fallait coûte que coûte trouver moyen de sortir de la prison fiévreuse où l'affection d'une population trop reconnaissante le tenait enfermé. Hélas ! l'occasion de mal faire finit toujours par se rencontrer quand on la

(1) Voir notre numéro d'hier.

[illegible] des journaux d'Europe tout remplis des soi-disant merveilles de l'électricité en Angleterre et en France. Cette ligne, la seule que possède l'Amérique entière, n'a pu rendre aucun service essentiel, par la raison qu'il n'existe aucun rapport d'intérêt politique ou commercial entre les deux points qu'elle relie et qu'on n'y a jamais expédié une dépêche imprévue de quelque longueur. Plusieurs fois seulement, *quand le temps l'a permis*, on a envoyé des phrases de convention ou quelques mots par lettres alphabétiques pour l'amusement des curieux, et c'est là tout.

Le peu d'élévation des impôts ne permettant pas au gouvernement des États-Unis de s'occuper beaucoup des grandes entreprises d'intérêt public (le budget ne s'élève qu'à environ 160 millions), il s'ensuit que les grandes affaires matérielles sont exploitées généralement par des compagnies, lesquelles ne risquent leurs fonds qu'après avoir éprouvé complètement l'objet de leur spéculation, comme elles ont fait pour les chemins de fer, les bateaux à vapeur, etc. Aussi long-temps donc que les télégraphes électriques n'offriront pas de meilleurs résultats que ceux des lignes essayées jusqu'à présent en Amérique et en Europe, les capitalistes de l'Union, non moins rationnels que hardis, se garderont d'adopter un système qu'après un siècle d'expériences on n'a pu encore dégager de l'inconnu.

Le système de M. Morse dont vous préconisez le mérite, monsieur, fut reconnu inférieur au mien dans une lutte comparative aux États-Unis, et déjà une commission française, chargée de l'examiner, l'a rejeté en 1839. Si cet instrument eût été applicable à la télégraphie, ne doutez pas que j'y eusse adapté mon Dictionnaire.

Je suppose du reste, un instant, que des lignes électriques s'étendent un jour aux États Unis, le long des côtes de l'Océan (et non à travers les déserts de l'ouest, ainsi qu'on l'a prétendu), je demanderai comment un pays qui n'a que 8 000 hommes de troupes et une population de 18 millions d'âmes, sur un territoire vingt fois grand comme la France, pourra tenir sur pied en les soudoyant, 40 mille hommes par mille lieues pour garder ces voies de communication? car, enfin, la partie économique de la question mérite aussi d'être considérée.

J'ai évalué également le prix énorme auquel reviendrait ce procédé en France et vous avez critiqué mon calcul. Ne jugeant pas à propos d'avancer un chiffre approximatif qui aurait du moins dénoté une certaine connaissance de la matière, vous vous contentez de dire que je montre beaucoup *d'aplomb* en portant à 5 ou 600 millions les dépenses pour frais d'établissement, et celles de l'entretien à 150 millions par an. Si j'ai commis une erreur (ce dont je me défends), il faut convenir que votre manière d'argumenter est bien peu concluante.

Voyons maintenant ce qui s'est passé en Angleterre. Le gouvernement, après avoir suivi avec un vif intérêt, pendant plus de six mois, les essais d'une ligne électrique construite à ses frais, entre West-Drayton et Paddington, a été obligé de reconnaître que les difficultés invincibles de ce procédé le rendaient impropre à son usage. Quelque impérieux besoin qu'il éprouve d'une correspondance télégraphique pour laquelle il est disposé à faire tous les sacrifices, le gouvernement a abandonné celle-ci à des compagnies particulières qui n'en retirent qu'un très faible avantage.

Pour rendre *d'immenses services*, il faudrait que les lignes électriques d'Angleterre fussent en état de marcher régulièrement bien, ce qui n'est pas. Il faudrait encore qu'on y eût établi une correspondance *générale et suivie*, ce qui marquerait un système complet et bien éprouvé. Mais au lieu de cela, on en est encore aux essais. Les communications ne s'opèrent qu'à de courtes distances et se réduisent, en définitive, à des phrases de convention pour des besoins prévus le long de quelques chemins de fer. Quand on a voulu expédier des dépêches *imprévues*, on a dû les resserrer en peu de mots, et ces mots ont été lentement et mal rendus. Vous conviendrez donc avec moi, monsieur le rédacteur, qu'en envisageant les choses dans leur vrai jour, on est obligé de réduire *de beaucoup* les proportions que vous leur aviez données.

Quoique moins affirmatif au sujet de la France, vous annoncez pourtant que le pays est appelé à recueillir bientôt de la télégraphie électrique des services non moins considérables que ceux qui ont été obtenus en Amérique et en Angleterre. Les faits que je viens d'exposer parlent si clairement, que mes lecteurs en pourront tirer sans peine une déduction logique. J'entends que, dans l'avenir comme au présent, ici comme ailleurs, rien ne justifie vos assertions. Vous vous fondez sur les travaux de la commission officielle? Mais chacun se demande comment il se fait que, depuis tantôt un an, le bon service de la ligne de Paris à Rouen ne soit pas constaté autrement que par des réclames de journaux. Au lieu de nous répéter sans cesse : « La ligne marche très bien, — les expériences ont parfaitement réussi, — grâce » aux efforts de nos savants, nous allons posséder un moyen de communication aussi rapide que la parole, quelles que soient les distances

Que faut-il penser maintenant, monsieur le rédacteur, de tant d'efforts combinés depuis deux ans par des hommes bien connus, pour étouffer ma voix dans les journaux et chercher à réduire à néant mon invention? Ferai-je ressortir le caractère odieux de cette lutte anti-nationale, concertée entre un grand nombre contre un seul? D'une part, l'appui de la presse, le patronage du gouvernement, les fonds du budget, etc.; de l'autre, le droit de la vérité, des sacrifices énormes d'existence et de fortune pour une œuvre d'utilité publique et urgente, ma qualité de citoyen français prise ici en dérision comme celle de tant d'inventeurs de même origine, une persévérance que rien n'a pu lasser.

Au lieu de prendre fait et cause pour un étranger (M. Wheatstone), dont j'ai cité fidèlement les actes et les paroles, et qui se serait bien défendu lui-même au besoin, que n'avez-vous, par une tactique plus habile, essayé de justifier vos amis? Votre silence affecté sur le résultat de leurs travaux est un témoignage de plus en ma faveur. Car, si j'avais eu l'infamie de les calomnier, vous n'en auriez eu que plus de force pour vous inscrire en faux contre moi.

J'ai l'honneur de vous saluer avec considération, E. GONON.

Réunion dans les bureaux.

Examen du projet du loi portant la demande de 93 millions pour les approvisionnements des arsenaux et les constructions navales.

—

Le déplorable état de notre marine n'a jamais été mieux apprécié par la chambre qu'aujourd'hui. Dans plusieurs bureaux, on s'est élevé hautement contre les désordres de l'administration. Dans d'autres on a signalé l'insuffisance du matériel. Dans tous on a reconnu la nécessité des réformes, et dans tous ou presque tous on a paru craindre que l'accomplissement de ces réformes ne soit pas possible avec le personnel administratif actuel.

La majorité de la commission est favorable au projet. Le rapporteur, quel qu'il soit, conclura probablement dans le sens du ministère quant aux crédits demandés; mais si le rapport doit être l'expression de la l'opinion de la commission et de la chambre, il contiendra probablement aussi une critique vive non seulement de certaines dispositions du projet de loi en question, mais aussi de la marche que le gouvernement a suivie jusqu'à présent.

C'est à ce point de vue que s'est placé surtout M. Lacrosse, commissaire du sixième bureau.

« Le déficit actuel pour le matériel de notre marine, a-t-il dit, s'élève à 135 millions. En 1831 il n'était que de 26 millions.

» On dit qu'on sera obligé d'arrêter cette tendance à faire de grandes dépenses pour la marine. Ce n'est pas cette tendance qu'il faut accuser, c'est plutôt la mauvaise gestion des fonds alloués par les Chambres.

» M. le ministre de la marine attribue dans son rapport l'augmentation des crédits à l'accroissement des armements. Or, les 228 bâtiments n'ont pas été tous armés; les 20 vaisseaux n'ont été armés que pour peu de temps.

» Le tableau d'inscriptions maritimes est entaché d'erreurs. On ne connaît pas encore le résultat des dernières inscriptions. Le personnel n'étant pas connu, comment voulez-vous prononcer sur le matériel?

» Les renseignements suffisants manquent sur les bâtiments à vapeur. L'origine des machines n'est pas indiquée. Sait-on celles qui sont d'origine française et celles qui sont d'origine étrangère? Comment ont-elles fonctionné? ont-elles réalisé leurs promesses?

» Le projet ministériel ne parle point de batteries flottantes, il serait essentiel d'y pourvoir. Rien d'exact sur les bois. Il aurait fallu distinguer leur nature, leurs dimensions, leurs qualités. »

M. Lacrosse a terminé en demandant une seconde enquête administrative.

Un grand nombre de membres ont parlé dans le même sens.

M. l'amiral Leray, commissaire du premier bureau, tout en approuvant le projet de loi, ne lui a pas paru prêter toute l'influence qu'il doit, suivant M. le ministre de la marine, avoir sur le rétablissement de notre marine.

M. Ribouet, commissaire du deuxième bureau, s'est prononcé contre le défaut des garanties administratives, contre la suppression de l'inspection maritime, et contre celle du magasin général.

[illegible]

Au bivouac de Foum-el-Hamma, le 22 décembre 1845.

Monsieur le maréchal,

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, le 12 décembre, je vous faisais connaître que j'avais dû sortir avec une colonne de 2 000 baïonnettes et 250 chevaux, pour arrêter les progrès de l'insurrection qui avait pris naissance dans le Hodna, et gagner une partie du Belezma.

J'arrivai le 13 décembre, ainsi que je vous l'avais annoncé, à Rass-el-Ayoun, où je ralliai M. le colonel Herbillon.

Toutes les tentatives pour faire comprendre aux insurgés leurs véritables intérêts avaient échoué, et les Ouled-Sellam-Guebala, composés de quatre fractions, confiants sans doute dans la force de leur position au milieu de rochers escarpés dans un pays généralement boisé, refusèrent obstinément de se rendre auprès de moi. Je me décidai donc à pénétrer dans leur pays, et le 14, j'allai m'établir à Rababait.

Je laissai la journée du 15 pour donner le temps de la réflexion aux fractions rebelles. Elles ne firent aucune démarche, et je partis, le 16, pour aller les débusquer.

J'envoyai M. le colonel Herbillon avec deux bataillons, sur le versant nord de Talghemt, avec mission de couronner les crêtes et de pousser devant lui les populations qu'il rencontrerait. Il se prolongea sur le versant nord de ce contrefort, et maintint dans l'inaction les Arabes qui y avaient cherché un refuge.

M. de Liniers, avec deux bataillons, fut envoyé sur le Djebel-Fougha et reçut les mêmes instructions que M. le colonel Herbillon. M. le commandant de Liniers put faire occuper les sommets de ce contrefort par une compagnie, et avec le reste de sa troupe pousser devant lui la nombreuse population qui s'était réfugiée sur les pentes raides et boisées du versant sud de cette montagne.

J'étais resté au centre avec un bataillon du 43e, une compagnie de voltigeurs du 31e et deux escadrons de cavalerie sous les ordres de M. le colonel Bouscarin, me dirigeant par une marche rapide vers l'extrémité de la vallée, pour couper la retraite à l'émigration qui fuyait devant M. le chef de bataillon de Liniers. Pour arriver plus sûrement à ce but, j'avais fait prendre les devants à un peloton de spahis et à un peloton de chasseurs.

Le mouvement offensif avait commencé à neuf heures du matin, et il était trois heures lorsque la tête de la colonne du centre atteignit les fuyards. Ils essayèrent un instant de résister, et le peloton de spahis eut en un moment un brigadier et quatre chevaux grièvement blessés.

M. le colonel Herbillon avait aperçu, des hauteurs où il se trouvait, la direction de l'émigration; il partit avec ses bataillons au pas de course, et atteignit bientôt la tête de cette population.

Quelques hommes montés seulement lui échappèrent en gravissant des hauteurs escarpées; il était trop tard pour les y poursuivre, et je commençai mon mouvement de retraite, qui s'effectua en bon ordre, et sans que ceux qui avaient échappé à nos coups osassent se hasarder à venir tirailler avec l'arrière-garde. Il était près de onze heures lorsque les troupes furent rentrées au bivouac.

Pendant ce temps, les Ouled-Bouaoun et les Ouled-Abd-el-Nour, qui avaient été prévenus de notre mouvement, ramassaient tous les troupeaux que nous n'avions pu atteindre, et les nombreux goums que j'avais amenés vidaient leurs silos.

On peut évaluer à plus de deux mille charges de mules la quantité de grain qui leur a été enlevée. La punition a été sévère, mais elle était devenue nécessaire pour arrêter les progrès d'une insurrection qui menaçait d'envahir toute la province.

Ce châtiment a amené la soumission de la tribu entière, et M. le colonel commandant le cercle de Bathena amène des ôtages de cette tribu, qui lui garantiront la tranquillité dans cette partie de son commandement.

Je suis, etc. Signé LEVASSEUR.

D'après les dernières nouvelles reçues de nos colonies, la rupture avec Madagascar aurait fait renchérir considérablement le prix des subsistances

---

cherche bien; le commandant supérieur de Boufarik la rencontra en effet.

Il y avait en ce temps-là, au camp de Boufarik, un interprète juif du nom de Mardochée Amray, un drôle insigne que le commissaire civil avait fait condamner plusieurs fois déjà pour cause de vente de chevaux morveux et de rixes; et ce juif avait réussi à capter la bienveillance de la dame ci-dessus, sa sœur en Israël. Or, deux Arabes étaient venus vendre des bestiaux au camp, et avant de regagner leur tribu, avaient fait quelques achats de soieries chez deux juifs de la colonie, les frères Cohen, ennemis intimes du Mardochée. Alors l'idée vint à celui-ci d'accuser ses ennemis, auprès de sa protectrice, d'avoir dérobé une somme de 10 francs aux Arabes. L'accusation transmise au chef militaire, il mande sur-le-champ les deux juifs de la colonie, exclusivement justiciables de l'autorité civile, leur administre une correction héroïque tout à fait en dehors de ses attributions, les condamne à restituer aux Arabes la somme qu'ils n'ont pas dérobée, et non content de cette exécution, adresse au commissaire civil l'épître qu'on va lire. Je copie textuellement :

« Boufarik, 5 juin 1842.

» Monsieur le commissaire,

» Vous *voudrez bien* mettre hors de la ville les deux » juifs Moïse Kohen, et Joseph Kohen *convaincus de » vol* envers deux Arabes. Il *faut* que demain à dix » heures ces deux juifs soient sur la route d'Alger.

» Agréez, etc.

» Le lieutenant-colonel commandant supérieur,

» Signé.......»

Monsieur le commandant supérieur avait oublié que l'arrêté ministériel qui règle les attributions des différents pouvoirs en Algérie, a réservé au seul gouverneur-général le droit d'expulser de la colonie un citoyen quelconque, et que le commissaire civil ne pouvait obtempérer à son ordre, tant soit peu brutal dans la forme, sans se rendre coupable d'une usurpation de pouvoir et d'une lâcheté. En conséquence de quoi, celui-ci répondit :

« Monsieur le commandant supérieur,

» Je ne puis emprisonner les gens et encore moins les expulser de la colonie sur un ordre de la place. Avant de disposer de la liberté de mes administrés, j'ai l'habitude de m'informer des charges qui existent contre eux. »

Le commissaire civil prévenait, en outre, le colonel qu'il transmettait la correspondance de celui-ci à l'autorité supérieure.

Réponse du colonel.

« Monsieur le commissaire,

» Votre première autorité, c'est moi... Si, à dix heures, les deux juifs ne sont pas en route pour Alger, *je vous préviens que je vous la ferai prendre à vous-même* sous escorte. »

Réponse du commissaire civil.

« Venez me prendre, mon intention n'est pas de résister à la force. »

Et deux heures après, mes gendarmes, mes propres gendarmes, venaient m'arrêter dans mon hôtel, et me faisaient monter dans une voiture, escortée de vingt-cinq cavaliers. A trois lieues en avant d'Alger, l'officier qui commandait le détachement me disait : « Vous êtes libre. »

Et maintenant vous en savez autant que moi, monsieur l'inspecteur général, sur les causes des désagréments que j'ai éprouvés en Afrique. Ce que vous ne savez peut-être pas, c'est que M. le gouverneur général se contenta de révoquer le commandant supérieur de ses fonctions, ce qui était une faveur, et refusa de blâmer publiquement la conduite de cet officier dans un ordre du jour, comme je le demandais; ce que vous ignorez, c'est que le ministre à qui je vins demander justice du déni de justice du gouverneur général, me fit répondre que j'avais trop raison pour qu'on prît en main ma cause et que M. Bugeaud était un homme trop puissant pour qu'on s'exposât à sa colère, en soutenant les droits de l'autorité civile, si indignement outragée en ma personne. Je veux vous dire encore que j'ai demandé justice à la chambre des députés de la lâcheté du ministre et de l'iniquité du gouverneur général, et que depuis trois ans que ma plainte est déposée, il ne s'est pas trouvé à la chambre un député assez brave pour en faire le rapport.

Vous commencez à comprendre, n'est-ce pas, monsieur le calomniateur anonyme, que j'ai le droit de me plaindre et que je n'ai pas tout-à-fait les mêmes raisons que vous pour chérir le régime du sabre? Les opinions sont libres, que diable! si vous aimez le knout, passez-vous-en la fantaisie, c'est très bien, mais moi qui ne peux pas le souffrir, ne me forcez pas de célébrer les charmes de cette institution.

Et ne dites pas que j'appelle la haine et le ridicule sur ceux qui *meurent même pour moi* :

D'abord, parce que si vous lisiez les livres que j'écris, vous verriez que personne ne défend plus chaudement que moi les droits de l'officier et du soldat, et que je n'appelle la haine et le ridicule que sur les parasites et les juifs que vous encensez tous à genoux, vous, les amiraux, les généraux et les maréchaux de France; vous qui vous associez, sans vergogne, à leurs manœuvres d'accaparement et d'agiotage; vous qui leur vendez vos titres et vos grades pour servir d'étiquettes et d'enseignes à leur ignoble industrie.

Et ensuite parce qu'il est temps d'en finir avec cette vieille *blague* des braves qui meurent pour nous. Vous n'êtes pas mort pour moi, vous, monsieur l'inspecteur général, et vous n'en avez peut-être jamais eu l'intention, qui pis est, et les pauvres soldats qui meurent de la fièvre ou de la faim dans les plaines brûlantes de l'Algérie, sont comme vous; ce n'est pas pour moi qu'ils meurent, mais parce qu'ils ne peuvent pas faire autrement, et la preuve, c'est que si vous leur donniez à choisir entre mourir pour moi et retourner bêcher leurs pommes de terre, il ne vous en resterait pas un seul sous vos drapeaux, tant est puissant le mobile qui les retient sous le régime du sabre.

Et si vous lisiez plus souvent la *Démocratie pacifique*, vous sauriez encore que personne ne réclame avec plus d'acharnement que ses rédacteurs, l'institution d'un jury littéraire qui mette fin à *ce régime du poison et de la calomnie* que vous avez raison de flétrir, mais dont nous n'avons jamais été plus partisans que vous.

Et si vous n'aviez pas fait complètement divorce avec le sens commun, mon brave, vous comprendriez tout ce qu'il y a d'absurde à faire d'abord l'apologie de Mahomet, l'inventeur de l'institution des houris, pour arriver ensuite à jeter la pierre à Fourier, sous prétexte que Fourier n'a promis à l'humanité que le royaume de la terre. Laissez-là ce que vous ne comprenez pas, mon brave, et retournez à l'inspection des boutons de guêtre, c'est là ce que vous avez de mieux à faire. Je comprends toutefois et j'approuve vos sympathies intéressées pour la doctrine de celui qui a dit : « Bienheureux les pauvres d'esprit, le royaume des cieux est à eux. »

Bienheureux les pauvres d'esprit; oui certes, bienheureux surtout ceux qui croient que si Alexandre eût vécu, que si Napoléon n'eût pas été vaincu par les éléments, le globe jouirait à l'heure qu'il est d'un bonheur sans nuages. Je ne me sens plus le courage de combattre plus longtemps vos innocentes illusions, ô digne culotte de peau, et ce dernier trait de candeur me touche et me désarme. Je ne vous demande plus que de me prêter vos ouïes pour écouter l'opinion de la nature sur la culotte de peau, opinion qu'elle a écrite depuis le commencement du monde sur les feuilles du houx.

LE HOUX.

Tout, dans l'aspect du houx, dit la contrainte et l'indigence, mais l'indigence vêtue. Le houx affectionne les terrains rocailleux, les collines incultes, l'exposition

vront à titre de prime, à leur choix ; soit, l'EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, par M. VICTOR CONSIDERANT ; soit, le PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par MATH. BRIANCOURT ; soit, LE SEPT AVRIL, *banquets commémoratifs de la naissance de Fourier* ; soit, enfin, le petit roman de Ch. Dickens, LE GRILLON DU FOYER, dont la *Démocratie pacifique* vient d'achever la publication.

NOTA. On peut encore faire remonter l'abonnement de quinzaine jusqu'au numéro du 2 novembre dernier (premier numéro de quinzaine.)

AVIS. L'abonnement au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique* comprend le numéro de quinzaine.

Les personnes qui s'abonneront à partir du 16 janvier ou du 1er février recevront, en prime, LE GRILLON DU FOYER, de CH. DICKENS.

Nous reprendrons mardi prochain et nous terminerons sans interruption le CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par M. ALEXANDRE DUMAS. Nous publierons ensuite l'œuvre capitale de Ch. Dickens, MARTIN CHUZZLEWITT, roman en 6 volumes qui n'a pas encore été traduit en français.

MARTIN CHUZZLEWITT est une admirable et palpitante peinture des vices et des travers du temps. Comme il le dit lui-même, Dickens « peint d'après nature. » Qui n'a rencontré Pecksniff, le béat prédicant de morale? Qui n'a failli être la dupe de Tigg, l'éhonté fondateur de la compagnie d'assurances et de prêts désintéressés? Mais aussi, qui n'a eu dans sa vie quelque révélation partielle de la candide probité de Tom Pinch, du généreux dévouement de Mark Tapley? — Il y a dans ce livre des touches comiques que n'eût pas désavouées Molière, et des scènes dramatiques telles que Shakspeare les eût inventées.

La traduction de MARTIN est confiée, comme celle du GRILLON, à la plume élégante de Mme L. SW.-BELLOC.

Nous recommandons spécialement, pour les envois d'argent, l'intermédiaire des Messageries générales, qui se chargent des abonnements sans augmentation de prix.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par ordonnance royale du 6 décembre 1845, rendue sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, ont été nommés dans le service du commissariat de la marine aux colonies, savoir :

Au grade de commissaire de la marine de 2e classe, M. Grelot (Pierre), sous-commissaire de 1re classe à Bourbon.

Au grade de sous-commissaire de 1re classe : à l'ancienneté, M. Baret (Jacques-Hippolyte Emmanuel-Fortuné), sous-commissaire de 2e classe à Pondichéry. — Au choix, M. de Ruthye-Bellecq (Joseph), sous-commissaire de 2e classe à la Guadeloupe. — A l'ancienneté, M. Desmazes (Joseph-Gustave), sous-commissaire de 2e classe à la Guadeloupe. — Au choix, M. Ledentu (Jean-Philippe-Gustave), sous-commissaire de 2e classe à la Guadeloupe.

Au grade de sous-commissaire de 2e classe : à l'ancienneté, M. Samson (François-Télémaque), commis principal au Sénégal. — Au choix, M. Desrobert (Philippe-François), commis principal à la Martinique. — A l'ancienneté, M. Saint-Pourçain (Jean-Daumain), commis principal à Pondichéry. — Au choix, M. Voiart (Jean-Marcel), commis principal à Bourbon. — A l'ancienneté, M. Béguin (Charles-Joseph-Pierre-Hippolyte), commis principal à la Guadeloupe. — Au choix, M. Lefaucheur (Joseph-Jean-Marie), commis principal à Pondichéry.

Au grade de commis principal : à l'ancienneté, MM. Derussat (Vincent), commis de 1re classe à la Martinique ; — Augrand (Eléonor-Anténor), commis de 1re classe à Cayenne. — Au concours, MM. Bailly (Ed.-Joseph-Bonaventure), commis de 1re classe à Bourbon ; — Marbot (Pierre-François-Achille), commis de 1re classe à la Martinique. — Au choix, MM. Ducoing (René-Louis-Charles), commis de 1re classe à la Guadeloupe ; — Lhoumeau (Alexis-Antoine), commis de 1re classe au Sénégal.

...vingt-quatre ans.

— La mort vient de frapper, au Mans, à quatre-vingt-quatre ans, M. Cauvin, ancien oratorien, antiquaire laborieux et zélé.

GRANDE REVUE AU CHAMP-DE-MARS. — La *Correspondance Mallet* nous apprend que ce matin, dès neuf heures et demie, les troupes de toutes armes arrivaient de tous côtés au Champ-de-Mars pour la revue en l'honneur de l'ambassadeur du Maroc, trois fois ajournée par suite du mauvais temps.

A dix heures, toutes les troupes étaient rangées en bataille dans le terrain de manœuvres. L'infanterie, sur quatre lignes, était du côté du couchant. La cavalerie, sur trois lignes, était rangée au levant, face à l'infanterie. L'artillerie s'était alignée devant le pont d'Iéna, face à l'Ecole militaire. Cinquante à soixante mille citoyens couvraient les talus de droite et de gauche, comme aux grandes fêtes nationales.

A dix heures et demie, les princes, suivis de leur état-major, sont arrivés en voitures à l'Ecole militaire. Là ils ont monté à cheval et la revue a commencé. Ils avaient déjà passé devant une ligne de cavalerie et devant l'artillerie, lorsque est arrivé à leur rencontre l'ambassadeur du Maroc, accompagné de trois autres personnages de l'ambassade et de quelques officiers français, tous à cheval. L'ambassadeur portait un simple burnous vert très pâle, les autres officiers marocains portaient des burnous blancs. Après de grands témoignages de civilité de part et d'autre, le cortège s'est remis en marche pour terminer la revue. L'ambassadeur marchait à côté des princes, et les officiers de la suite de l'ambassadeur étaient mêlés parmi les officiers français. A ce moment le cortège était composé d'environ cinquante cavaliers. L'inspection terminée, les princes et leur cortège se sont placés sous le pavillon de l'Ecole militaire.

Au signal donné par M. le duc de Nemours, le défilé a commencé et s'est opéré avec un ordre et une précision très remarquables. Voici l'ordre exact dans lequel les troupes ont défilé :

Douze compagnies de garde municipale à pied, quatre compagnies de sapeurs-pompiers, six compagnies de sapeurs du génie, un bataillon de chasseurs d'Orléans, puis dix à douze régiments d'infanterie de ligne et d'infanterie légère.

Cavalerie. — Trois batteries d'artillerie montées et non montées. — Le 2e carabiniers, 2e lanciers, les gardes municipaux à cheval, les dragons et les hussards. On évaluait à 30 000 hommes les troupes qui ont passé cette revue. Le défilé a duré près de deux heures. A deux heures un quart toutes les troupes regagnaient leur quartier.

L'ordre de la revue a été donné hier, et en moins de vingt-quatre heures, sans rien changer au service ordinaire de Paris et de la banlieue, on a pu réunir au Champ-de-Mars une armée de 30 000 hommes. Aucun accident fâcheux n'est arrivé.

UN CHANGEMENT DE COSTUME. — Un jeune homme d'assez bonnes manières, à ce que nous apprend la *Gazette des Tribunaux*, d'une physionomie agréable et intelligente, se présenta il y a quelques jours dans un hôtel, où il prit une chambre, en annonçant qu'il ne devait passer qu'une semaine à Paris, étant rappelé dans son pays par les intérêts de famille. Ce jeune homme n'avait pas de papiers réguliers ; mais il était revêtu de l'uniforme d'un régiment de hussards, et, selon son dire, le colonel lui avait accordé une permission pour aller voir son père, permission sur la durée de laquelle il prélevait quelques jours pour jouir des agréments de Paris, où il n'était jamais venu.

Quant à cette partie de son programme, le jeune hussard la remplissait parfaitement. Il courait les cafés et les restaurants le jour, le soir les théâtres et les bals, et comme, somme toute, il avait de la gaîté et de l'entrain, plusieurs des jeunes gens habitant l'hôtel se lièrent avec lui, et l'un d'eux lui prêta même des vêtements bourgeois pour qu'il ne parût pas toujours aux bals publics sous le même costume.

Mais avant-hier il arriva que le hussard ne reparut pas à l'hôtel. On l'attendit vainement le lendemain, et lorsque l'hôte, auquel il était dû

... riche portail de la cathédrale de Saint-Denis. Sur la tour du nord on éleva depuis une haute flèche en pierre entourée de clochetons à jour d'une merveilleuse hardiesse d'exécution. Le 9 juin 1837, vers huit heures du soir, la foudre tomba sur la grande flèche ; l'escalier en pierre fut en partie pulvérisé, et la haute pyramide fortement déversée du côté du nord. Après cet évènement on démolit cette flèche jusqu'à sa base et on la reconstruisit.

Soit par l'effet d'un tremblement de terre qui aurait eu lieu il y a dix à douze jours, comme certain bruit en court, soit l'effet naturel d'une surcharge de matériaux sur les anciennes constructions, toujours est-il que cette grande et belle flèche, construite il y a huit ans, menace aujourd'hui de s'écrouler. Des tassements considérables ont eu lieu aux voûtes et aux piliers de support, des pierres se sont détachées ; bref, la grande flèche n'est plus perpendiculairement assise sur sa base. Dès que cet accident a été reconnu, M. Debret, l'architecte de l'église, est venu prendre les ordres du gouvernement, et il a été décidé qu'à partir de la plate-forme crénelée des anciennes tours, la pyramide ébranlée serait solidement étayée, en attendant la demande d'un crédit nouveau pour reconstruire cette flèche avec plus de solidité. Depuis quelques jours de nombreux ouvriers charpentiers ont été embauchés pour exécuter les travaux d'étayage.

UNE VEUVE INCONSOLABLE. — Un de ses soirs, dit le *Journal de l'Indre*, la veuve Renaud, surnommée *Marche-à-terre*, demeurant faubourg de la Croix-Rouge, à Issoudun, sortit vers dix heures et dit à son fils qu'elle allait rentrer. Celui-ci, voyant se prolonger l'absence de sa mère, se mit à sa recherche dans le quartier ; on ne l'avait point vue. Comme il rentrait le matin, au point du jour, deux sabots qu'il aperçut près du puits de la maison, lui apprirent la fatale vérité : sa mère s'était noyée. Les voisins, accourus aux cris de Renaud, l'aidèrent à retirer de l'eau le cadavre de la malheureuse femme, dont le suicide est attribué à la perte récente de son mari.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES. — On écrit de Roscoff (Finistère), au *National de l'Ouest* : « A la fin, on commence à travailler sur le môle de l'île de Batz ; une trentaine d'ouvriers y sont occupés aujourd'hui ; c'est bien peu, en voici la raison : l'adjudicataire veut faire de gros bénéfices. Il ne veut payer les ouvriers qu'à raison de 1 fr. par jour et on demande 80 et 90 centimes par jour pour leur pension journalière ; ainsi le pauvre diable qui fume pour 10 c. de tabac absorbe tout son salaire, et sa famille ne recevra pas un sou. »

UN ÉBOULEMENT. — Il y a quelques jours, un éboulement est survenu dans les fondations de l'hôpital à Dixmude, (Belgique). Sept ouvriers ont été ensevelis sous les décombres : deux d'entre eux sont morts sous le coup et les cinq autres ont pu être retirés vivants après une demi-heure de travail. Un d'entre eux a la jambe fracturée. *L'Impartial de Bruges* attribue ce malheur à l'imprudence.

NÉCESSITÉ DES CRÈCHES. — On lit dans le *Courrier de Nantes* : « Il y a des imprudences, des imprévoyances qui emportent avec elles des châtiments trop sévères pour que nous nous sentions le courage de rien ajouter à leur récit par nos propres réflexions. Seulement, il est permis de s'étonner que des leçons si fréquentes et si terribles ne portent pas plus de fruits. Dimanche matin, une pauvre mère de famille, une habitante du quartier de la place de la Monnaie, pressée par ses affaires, quitte son logis, laissant à un petit garçon, l'aîné de ses enfants, la surveillance de ses plus petits frères. Quelques instants s'étaient à peine écoulés que ces petits malheureux se mirent à jouer avec le feu. Un papier enflammé, retiré par le plus jeune, communiqua la flamme à son vêtement qui brûla avec une affreuse rapidité. Par un instinct bien naturel, les pauvres enfants coururent à la fontaine ; mais ils firent de vains efforts pour y puiser, et pendant ce temps le feu progressait toujours. La jeune victime fut entraînée dans la cour de la maison, où les voisins, attirés par ses cris, parvinrent à étouffer les flammes ; mais il était trop tard

---

du nord. Vous voyez là de prime-abord l'emblème d'une institution contemporaine des sociétés lymbiques. Le buisson de houx, présentant de tous côtés les dards de son feuillage à l'imprudent visiteur qui s'en approche, figure assez exactement le fort détaché défendu par ses chevaux de frise. Une foule de mauvaises bêtes, bêtes de proie et de rapine, fouines, renards et serpents, foisonnent au sein de ses fourrés. Le lecteur est parfaitement libre d'apercevoir ici une allusion malicieuse aux fournisseurs des vivres et aux agents comptables, vulgairement nommés *Rizpainsels*, ces ennemis intimes. On dit en langage de chasse, *un fort* de houx.

La fleur de houx, maigre, pâle, chétive, dépourvue de parfum et d'éclat, ne donne pas une idée avantageuse des amours du soldat. L'amour est une passion de luxe, et tout le monde sait qu'en France aussi bien qu'en Autriche, le militaire n'est pas riche.

Le fruit est une petite baie rouge, amère et décevante comme le fruit qui se récolte le plus généralement dans la carrière des armes, *fructus belli*. Elle porte la livrée écarlate, couleur caractéristique d'ambition, et cette couleur s'attache au fruit, par allusion à l'idée fixe du héros, du vainqueur de Toulouse qui est de faire souche de duché ou de dynastie. Le vainqueur de Toulouse sacrifierait la moitié de ses émoluments, auxquels il tient beaucoup, pour se voir naître un rejeton du sexe masculin. Ne disons mot de la racine, qui sert à fabriquer d'odieuses pipes. Le tabac est le narcotique avec lequel le troupier aime à charmer ses loisirs.

La feuille, semblable à celle du buis, rude et luisante, symbolise encore mieux que la fleur la pauvreté du soldat. Elle affecte la forme d'un polygone régulier, par analogie aux manœuvres et aux exercices de la profession militaire. Elle demeure toujours verte, en signe d'un travail rigoureux, perpétuel et monotone. Boileau l'a dit en parlant du grand roi, qu'il eut un jour la fantaisie de métamorphoser en soldat : « l'été n'a point de feux, l'hiver n'a point de glaces... qui puissent arrêter sa vigilante audace. » Cette feuille est bardée de baïonnettes et de sabres-poignards, à l'instar du guerrier sous les armes. Qui s'y frotte s'y pique. Elle se dédouble sans peine, et alors la couche inférieure sert à confectionner des appeaux et des mirlitons, jouets chéris du moutard.

Ainsi le bon gendarme, après avoir déposé la formidable culotte de peau et le terrible tricorne, redevient homme comme un autre et fait danser sur sa cuisse gauche ses marmots caressants.

La tige du houx, droite et flexible, quoique noueuse, toujours en grande tenue, vous représente le factionnaire au port d'armes, souple devant ses chefs, impitoyable pour le flâneur. On l'emploie dans les arts (la tige) à faire des manches de fouet, instrument de contrainte. Emblème saisissant de l'institution des armées permanentes et des gardes royales, ces instruments de contrainte à l'usage des despotes, et qui ont inspiré cette fameuse définition des sociétés civilisées et barbares : *Une minorité d'esclaves armés, maintenant sous le joug de l'obéissance une majorité d'esclaves désarmés.*

Et pourtant je ne sais quel caractère de noblesse et de respect de soi perce dans les moindres allures du végétal hérissé. Le soldat est pauvre, mais honnête ; l'étoffe de son habit ne coûte pas 100 fr. l'aune, mais son habit est propre et bien brossé ; ses buffleteries et ses armes reluisent au soleil. Il y a de l'honneur sous cette modeste capote grise, et j'approuve la fierté du soldat, car l'armée pivote sur le sentiment de la solidarité et du dévouement, et il y a chez elle un esprit de corps qui est une garantie de fidélité, de probité, de bravoure. C'est pour rendre hommage à ces vertus et à ces qualités, dont l'armée a souvent possédé le monopole exclusif, que les rois constitutionnels aiment assez à se parer de l'uniforme d'officier général dans les solennités publiques. C'est encore pour cela que l'épouse de l'épicier félon et rompu à la fraude, a peine à reconnaître son conjoint cauteleux sous le bonnet à poil du garde national, qui ne devrait couvrir que des fronts immaculés. Jamais, au grand jamais, il ne prendra fantaisie à la majesté royale d'emprunter pour ajouter à l'éclat de son costume les charmes du costume officiel de l'épicier.

Eh mon Dieu ! c'est précisément parce que la profession militaire a le privilége d'exercer un certain prestige sur les imaginations aventureuses, de jeter de la poudre aux yeux, comme on dit, que la nature ingénieuse a placé sous l'écorce du houx une substance perfide, la glu avec laquelle l'oiseleur cloue les ailes aux rouge-gorges imprudents.

La glu, c'est le langage captieux du racoleur qui fait accroire à ses malheureuses dupes que *tout conscrit porte dans sa giberne le bâton de maréchal de France*. O illusion sublime ! ô stériles enseignements de l'histoire ! ô infortunés pioupious ! vainement la raison leur crie que pour un qui doit toucher au but, la fortune, la gloire, un tas de milliers d'autres doivent périr dès leurs premiers pas dans la carrière et engraisser de leur sang les nobles champs des combats. La folle du logis, toute-puissante au jeune âge, jette sur les yeux de la victime une de ces écharpes chatoyantes qui dérobent la vue du péril en même temps qu'elles élargissent la perspective du triomphe, et l'imprudent rouge-gorge, séduit par le babillage du pipeur, se précipite dans le piége, et la raison et les regrets ne lui viennent qu'après qu'il a perdu ses ailes avec sa liberté.

Je regrette que l'infusion de feuilles du houx, prise à l'intérieur, purge trop violemment, et fournisse malheureusement à l'ami du progrès un argument puissant contre l'emploi à haute dose de la baïonnette dans le traitement des maladies sociales.

Le progrès agricole n'a pas de plus formidable adversaire que le houx ; le houx est un conservateur-borne de bas titre, un partisan effréné du *statu quo* et de la routine ; mais le houx, tout paysan du Danube qu'on le connaît, sait, à n'en pas douter, que tout progrès agricole menace son existence ; la raison de son obscurantisme systématique se conçoit donc facilement. Son antipathie pour le progrès repose sur les mêmes bases que celles de l'inspecteur général anonyme pour les idées d'organisation pacifique du travail.

Maintenant, transplantez le houx farouche de la montagne au sein de nos parterres ; donnez lui une éducation brillante, introduisez-le de force dans la société des camélia, des hortensia et d'une foule d'autres jolies femmes, petites maîtresses ou grandes coquettes, et vous l'allez voir immédiatement se raffiner de ton et de manières ; vous l'allez voir se dépouiller de ses aspérités et se rogner les ongles. C'est le jeune officier des armes savantes, l'élève de l'Ecole polytechnique et de Saint-Cyr, partisan dévoué de toutes les réformes sociales et pas culotte de peau. Celui-là est mon ami.

Ceci est l'analogie pivotale et complète de la culotte de peau. Le contraste analogique du houx est le grenadier, emblème du réformateur pacifique.

J'ai consulté aussi le *Dictionnaire des Analogies* à la lettre de l'insulteur *anonyme*. Voici ce qu'on y lit :

Insulteur anonyme : *scarabée bousier*, coléoptère peu délicat, à qui son nom est venu de l'habitude qu'il a de se couvrir d'infamies pour se dérober aux attaques des oiseaux du ciel.

Idem : scorpion, insecte venimeux, hideux et ennemi de la lumière. Le scorpion se complaît sous les pierres ou dans les détritus des vieux troncs vermoulus, emblèmes des sociétés putréfiées. La nature a placé l'appareil venimeux de cet insecte à l'extrémité de sa queue, pour caractériser la lâcheté de l'insulteur anonyme, qui frappe par derrière et se cache aussitôt qu'il a fait son coup. On a vu des scorpions se piquer eux-mêmes et se donner la mort dans un accès de rage, comme il arrive quelquefois à certains inspecteurs généraux en tournée, plus habiles à manier le sabre que la plume. Le meilleur moyen de se guérir de la piqûre du scorpion consiste, dit-on, à écraser l'insecte sur la plaie... Ainsi ai-je fait, mons l'anonyme ; seulement, plus hardi que vous, j'ai signé.

A. TOUSSENEL.

... en récompense de sa bonne foi, une somme de 1 fr.

Déjà, en s'en retournant de Guingamp, il y a environ un an, cette femme avait trouvé une bourse de cuir, qui contenait 300 fr.; au bout de quelques pas, elle rencontra un individu qui lui demanda si elle n'a vait point vu quelqu'un ramasser quelque chose sur la route. — Non, répondit-elle, mais j'ai, moi, trouvé un sac de 300 fr. Elle le lui rendit immédiatement. Il est fâcheux, dit l'*Echo de Guingamp*, qu'on ne puisse faire connaître le nom de cette pauvre femme.

LA SUPPRESSION DES TOURS. — Un enfant, du sexe masculin, a été encore trouvé, dernièrement, dit l'*Emancipation* du 13, contre un des piliers de l'église Saint-Etienne, à Toulouse. La police a fait transporter cette malheureuse créature à l'hospice. Les nombreuses expositions, dont nous sommes témoins depuis quelques mois, ajoute ce journal, rendent de plus en plus digne de l'attention supérieure le vœu émis par le conseil municipal en faveur du rétablissement des tours.

HISTOIRE NATURELLE NON GARANTIE. — M. Georges Wombwell écrit à l'éditeur du *Times* qu'il vient d'apprendre qu'à Norwich, où l'une de ses ménageries est ouverte, une tigresse avait mis bas quatre lionceaux, dont le père descend du fameux lion Wallace. C'est la deuxième fois que l'on voit l'exemple si extraordinaire du produit d'une race croisée, quoique dans la ménagerie de M. Wombwell il se trouve des lions et des tigres ayant vécu pendant des années dans une parfaite harmonie. Il y a vingt ans, pareille chose a eu lieu. La plupart des naturalistes regardent la chose comme impossible ; à vrai dire elle est aussi rare que curieuse.

APPEL A LA BIENFAISANCE. — Comme les années précédentes, un bal sera donné le 28 de ce mois, à la salle de l'Opéra Comique, en faveur des pensionnaires de l'ancienne liste civile. Rien ne sera négligé, nous en avons l'assurance, pour donner à cette fête, toute de charité, le plus d'éclat possible. On peut s'en rapporter au bon goût des dames patronnesses, qui cumulent depuis plusieurs années les suffrages du monde et les bénédictions des malheureux.

On l'a dit depuis long-temps : la Charité n'a point de cocarde en France ; c'est donc à tous que nous faisons un appel en faveur de ceux qui manqueraient de tout, si la charité leur faisait défaut.

On peut se procurer des billets au bureau de la *Mode*, rue du Helder, 25. — Prix : 20 fr.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 17 JANVIER 1846

Le *Journal des Débats* a peine à contenir sa joie, elle déborde dans chacune des expressions de son compte-rendu de la dernière séance de la chambre des pairs sur la discussion de l'adresse. Le ministère a triomphé sur tous les points de la ligne, l'opposition est en pleine déroute. Niez donc le progrès : l'année dernière l'adresse a été votée à la majorité de **114** voix contre **39** ; hier, la majorité a été de **120** contre **23**.... Aussi le *Journal des Débats* ne trouve rien de mieux, pour formuler son allégresse, que d'emprunter, il l'avoue, les expressions du discours de la couronne. « Loin, dit-il, de s'enfoncer dans le *déficit*, la France est entrée dans une voie de prospérité qui s'accroît d'année en année ; c'est que si elle consomme plus, elle produit davantage, et que sa situation financière est de plus en plus satisfaisante. » Le fait est que le ministère a six voix de plus.

Le *Journal des Débats* reproduit le compte-rendu que donnent les

... qui vient de se terminer, aura passé sans faire beaucoup de bruit et guère plus de besogne. Cela tient à la fois à la composition vicieuse des conseils, à l'irrégularité de leur convocation, à la publicité enlevée à leur séance et à leur programme sans actualité. Il n'en faut pas tant pour neutraliser les bons vouloirs et paralyser les meilleurs efforts.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. F. à Blois. — Bravo! courage! — Voici la réponse à vos deux questions : 1o Oui, nouveau. 2o Oui, ancien.

M. T. à Vincennes. — Nous attendrons D. — Toute la question est là : *Par quel bout faut-il la prendre?* — Nous avons une opinion là dessus, et nous agissons en conséquence.

M. W. au Havre. — Pour frapper fort il faut frapper juste, et pour frapper juste il faut bien voir la tête du clou. Attendez.

HALLE DE PARIS.

16 janv.							17 janv.					
Arrivages	921 q.	80 k.					Arrivages	775 q.	15 k.			
Ventes	1321	91					Ventes	911	69			
Restant	51670	20					Restant	51633	66			
Cours moyen	41,57						Cours moyen	41,39				
Cours-taxe	41,10						Cours-taxe	41,46				
Cote administrative.							Cote administrative.					
Gruaux	17 q.	27 k.	56,05	à	57,60		Gruaux	4 q.	71 k.	00,00	à	47,13
1re	221	37	42,10	à	44 60		1re	116	18	41,00	à	42,35
2e	430	10	10 80	à	44 70		2e	145	61	40,75	à	41,40
3e	6	28	33 10	à	36,30		3e	00	00	00,00	à	00,00
4e	3	14	00 00	à	29,30		4e	0	00	00,00	à	00,00
A liv.	491	55	40 10	à	12,00		A liv.	439	60	3.,75	à	43,30

Marchés.

Halle à la viande du 17 janvier. — 26278 kil. Bœuf 1,15-1,25-0,80. — 14106 kil. Veau 1,55-1,35-1,15 — 5618 kil. Mouton 1,55-1,25-0,80. — En gros 62180 kil. 1,16-1,00-1,00.

Marché de la Maison-Blanche, 17 janvier. — Sur 50 porcs, il s'en est vendu 50 à 1,08-1,06-1,01. — Vaches laitières amenées 65, vendues 33 de 210 à 460. — Bœufs amenés 2, vendus 2, de 150 à 250.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 15, 16 et 17 janvier. — *Beurre* (le kil. En livres 1,70 à 2,30. — En mottes Isigny 1,90 à 5,00. — En mottes Gournay 1,70 à 3,20. — Petit beurre 1,64 à 1,91. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 1,65 — *OEufs* (le mille). Du 15 janvier. 45 à 88. — Du 16, 41 à 80. — Du 17, 46 à 82. — *Fromages* (la dizaine), 16 janvier. Brie 12 à 40. — A la pie 5 à 13.

Marché aux chevaux du 17 janv. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 84, vendus 14 de 275 à 870. — De trait 223 entrés, vendus 25 de 325 à 1010. — Hors d'age 126 entrés, vendus 11 de 00 à 410. — Anes entrés 3, vendus 0 de 00 à 00. — Chèvres amenées 0, vendues 0 de 00 à 00. — Voitures, 11 amenées, 2 vendues de 210 à 300. — Encan, entrés 6, vendus 6 de 80 à 225. — Essai, 60.

Marché Saint-Antoine, 16 janv. — Foin, 1re 58 à 62; 2e 50 à 54; 3e 42 à 48. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 41 à 44; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 52 à 56; 2e 00 à 00; 3e 44 à 48. — Paille de blé 1re 00 à 30; 2e 00 à 28 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 45 à 47; 2e 00 à 42 ; 3e 00 à 40. — Trèfle 1re 41 à 46; 2e 00. — Regain 1re 00 à 50; 2e 00 à 47 ; 3e 00 à 40.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 17 janvier. — Foin 1re 52 à 54 ; 2e 46 à 48; 3e 00 à 42. — Paille de seigle 1re 28 à 33; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 27 à 30; 2e 25 à 26; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 17 janv. — Foin 1re 51 à 53;

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville..	1370 »»	1372 50	H. 2 50	3 0/0 Bge 1840.	101 1/2	» »»	»
B. de France....	3350 »»	3370 »»	H. 2 25	— Portugais..	» »»	» »»	» »»
C. Gou. ex div..	1150 »»	1145 »»	B. 5 »»	Esp. D active.	37 1/4	» »»	» »»
C. Gauneron....	1150 »»	» »»	» »»	3 0/0 Naples.	101 »»	» »»	» »»
C. hypot.......	560 »»	» »»	» »»	— Romain..	102 »»	102 3/8	H. 3/8
4 Canaux.......	1260 »»	» »»	B. 5 »»	Obl. Piémont.	1250 »»	» »»	H. 5 »»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dife.		Dife.
St-Germ.....	» »»	» »»	» »»	Au 31. 1030.	H 12 50
V. r. d.......	» »»	» »»	» »»	— 530, 530, 527 50.	» »»
— r. g.......	» »»	350 »»	H. 25 »»	— 350. 352 50, 350.	» »»
Orléans.....	1262 50	1255 »»	B. 7 50	— 1262 50, 1265, 1255.	B. 7 50
Strasb	257 50	255 »»	B. 1 25	— 257 50, 260, 250.	B. 5 »»
Rouen.......	1030 »»	1025 »»	H. 20 »»	— 1015, 1027 50, 1027 50.	H. 15 »»
Havre.......	757 50	758 75	H. 3 75	— 760, 760, 755.	» »»
Marseille....	987 50	» »»	H. 22 50	— 980, 980, 985.	H. 5 »»
Vierzon.....	693 »»	» »»	H. 12 50	— 695, 695, 690.	H. 2 50
Nord........	750 »»	748 75	H. 1 25	— 750, 755, 748 75.	B. 1 25
Bordeaux....	645 »»	645 »»	» »»	— 645, 647 50, 645.	H. 2 50
Boulogne....	555 »»	» »»	H. 5 »»	—	» »»
Montereau...	452 50	450 »»	H. 2 50	— 452 50.	H. 2 50
Fampoux.....	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Dieppe.......	480 »»	483 »»	H. 2 50	— 480, 482 50, 480	» »»

LONDRES, 15 janv.		PARIS, 17 janvier. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	91 1/4 3/8.	3 0/0 F. c. 83 15, 82 05 d. 50.	Av. 82 85.
Esp. act.	39 1/4.	F. p. 83 60, 83 50 d. 50.	Ap. 82 90.
Portug		5 0/0 F. c. 121 35 d. 50.	
Mexic.	30 1/4	F. p. 121 90, 122 d. 50.	B. du Trésor.
3 0/0 hol.		Orléans, au 31. 1280, 1275 d. 10.	3 1/4 à 3 m.
2 1/2.		Avignon, id. 1005 d. 10.	3 0/0 f. c. 101 1/2
Rouen.		Rouen, id. 1035 d. 20, 1040 d. 10.	f. p.
Orléans.	38 10.	Nord, id. 760, 755 d. 20.	5 0/0 f. c. 121 1/2
Nord.	46 19.	id. 767 50, 760 d. 10.	— F. p. 35.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 94,00 à 00,00 ; courant du mois, 97,00 ; 3 suivants 1846, 97,00 à 96,50 ; 4 mois d'été, 93,00 à 00,00 ; 4 derniers, 92,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 93,00 à 00,00. Œillette rousse, 80,00. Lin, 83,75. Cameline, 84,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et février, 126,00; mars en août, 127,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,60 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 janvier.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — La Reine de Chypre.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Malade imaginaire. Famille Poisson.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Dame Blanche. Jean de Paris.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Jeux de l'Amour. Misanthropie. Pourceaugnac.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — 3 baisers. Riche. Robinson. V'là c'qui vient.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Maîtresse. Marquise. Gamin. Indiana.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Marchand, Loi, Un Nuage au ciel. Jeanne. Noémie.
6 h. 1/2. **PALAIS-ROYAL.** — Les Pommes de terre. Femme laide.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Deux forçats. Kean.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Vagabond. Citerne. 16 ans.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Les Mousquetaires.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Les Eléphants de la Pagode.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Caratan. Homœopathie. 1re des Conscrits de Chatou.
7 h. 1/2 **FOLIES.** — Cocarde. Sonnette. Nicolas. Moustache.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

dustrialisme n'avait point encore levé la tête, il n'avait point encore engendré le paupérisme des ateliers, il n'avait point encore sacrifié la vie d'innombrables cohortes de travailleurs au funeste principe de la concurrence illimitée. Le mal s'est manifesté depuis par des catastrophes multipliées.

Aussi, de toutes parts, ne cesse-t-on de demander au gouvernement de s'occuper des questions industrielles qui dominent toutes les autres.

Ou le gouvernement de juillet n'a pas compris, ou il n'a pas voulu comprendre les souffrances sociales, et cependant les avertissements ne lui ont pas manqué. Parmi les hommes dévoués à ce gouvernement, les plus intelligents admettent que le problème appelle une solution. Malheureusement ils croient que le temps fera tout. Mais dans les affaires humaines, le temps ne fait rien à lui seul sans le concours des hommes.

Non, ce n'est point au temps que les grands administrateurs dont la France garde le souvenir livrèrent les intérêts les plus pressants de la société française. Ces hommes éminents, animés de l'ardente passion du bien, ont improvisé leurs réformes. Quelques années leur suffirent pour améliorer le sort des masses.

A la mort d'Henri III, le plus grand désordre régnait dans l'administration de la France.

Henri IV et Sully apparurent.

Surintendant des finances, Sully reconnait que les frais de *perception des impôts* absorbent six fois la totalité des impôts versés dans le trésor. Il réforme ce ruineux mécanisme, arrête toutes les autres dilapidations, introduit le principe d'unité. Pour répondre aux vœux paternels d'Henri IV, pour donner à l'agriculture un plus grand essor, il fait remise de plus de 115 millions d'impôts de la taille. Un an lui suffit pour faire cesser tous les désordres et pour présenter à Henri IV le compte général des finances, qui est l'analogue du budget de nos jours. A l'avènement de Henri IV, la dette du trésor était de près de 300 millions de livres. Sully la solde en quelques années.

Grand-voyer du royaume, Sully s'occupe incessamment de la viabilité terrestre et fluviale : il fait construire des routes royales et les décore d'arbres majestueux ; ici il veut joindre la Méditerranée à l'Océan, la Seine à la Loire, la Loire à la Saône, la Saône à la Meuse ; il emploie les troupes à la construction du canal de Briare. Il veut avec Henri IV que la France soit une puissance maritime.

Grand-maître de l'artillerie, surintendant des bâtiments royaux, Sully introduit également dans la sphère de ces attributions des améliorations importantes.

A toutes ces réformes si utiles au peuple, Sully ajoute de bons du bien.

Henri IV et Sully allaient donc droit au but, *linea recta brevissima.*

De nos jours, le grand fait qui menace la société, c'est l'accroissement du paupérisme. Ce fait est connu, constaté par tout le monde. L'Angleterre, plus avancée que nous dans cette voie funeste, en fournit de cruels exemples. Pour être à la hauteur des circonstances, le gouvernement de 1830 devait donc rechercher les moyens de prévenir chez nous tant de misères et tant de douleurs. L'étude de la production et de la distribution des richesses lui eût appris comment il est facile d'arrêter le martyre des travailleurs et le paupérisme qui les dévore.

Si le gouvernement de 1830 eût seulement proclamé ce principe : « L'homme qui travaille ne doit pas mourir de faim ; son travail doit au moins lui procurer une nourriture saine et suffisante, » l'industrialisme eût immédiatement trouvé les moyens d'arriver à ce but, car ce but, il est bon de le proclamer sans cesse, n'est pas le sacrifice du maître à l'ouvrier. Loin de là, il est *surtout et avant tout* dans l'intérêt bien entendu du capitaliste.

En même temps que le droit de vivre en travaillant eût été assuré aux ouvriers, des encouragements donnés à l'agriculture eussent augmenté les productions de première nécessité, celles de la viande, des céréales, du vin, du combustible ; les questions si importantes qui se rattachent à nos intérêts maritimes eussent été approfondies ; on eut compris notre mauvais système de douane, reste du système continental ; l'influence funeste et *parasite* du tiers-pavillon, l'absurdité de la production du sucre de betteraves, la nécessité d'introduire en franchise chez nous, soit par terre, soit par mer, les houilles et les fers étrangers, etc., etc.

Au lieu d'étudier et de résoudre tout à la fois, comme l'eussent fait Henri IV et Sully, ces questions vitales qui renferment en elles-mêmes la grandeur de la France, la sécurité des riches et le bien-être des masses, le gouvernement de 1830 ne s'est occupé que d'une seule face de la question économique : celle de la viabilité. Tout en reconnaissant ce qui a été fait à cet égard, nous ne pouvons nous dispenser de faire remarquer que cette question est précisément la seule qui, par sa nature même, n'exige aucune force d'intelligence pour la résoudre ; elle s'adaptait donc parfaitement à la quiétude des hommes d'Etat qui nous gouvernent. Malheureusement, la construction considérable des routes, canaux et chemins de fer exécutés jusqu'à présent, a, pour ainsi dire, tourné la tête aux administrateurs du pays. C'est pour eux la grande panacée des besoins actuels, et ils s'écrient en se félicitant les uns les autres : « Ces nouveaux éléments de richesse (chemins de fer) » répandront sur toutes les parties du territoire et dans toutes les classes ou insuffisantes, qu'elles soient de bonne ou de mauvaise qualité, qu'elles soient le fruit de l'exploitation égoïste ou d'une féconde association.

Et d'ailleurs, vous êtes-vous occupés de mettre ces chemins rapides à la portée de TOUS ? de les rendre économiques ? Non ! les compagnies que vous avez fait intervenir enchérissent au moins de *moitié* le prix des places. Vous êtes-vous occupés de mesurer, comparativement à d'autres besoins du pays, les capitaux que vous deviez appliquer à ces travaux ? Non, encore non ! il eût été très-facile d'économiser sept à huit cents millions en adoptant un réseau de chemins de fer plus rationnel que celui que vous avez adopté et livré à l'exploitation des traitants et des banquiers.

Issu de deux révolutions populaires, le gouvernement de juillet n'a rien fait encore pour le peuple. Volontairement ou involontairement, c'est-à-dire, dans ce dernier cas, par ignorance, il a aplani la voie à la tyrannie de l'industrialisme et des grands seigneurs du capital. Il a oublié les traditions des grands ministres dont s'enorgueillit la France ; il n'a pas eu le courage d'envisager l'avenir, il a même fermé les yeux à l'histoire contemporaine. L'histoire contemporaine est riche pourtant en grandes leçons : lisez plutôt les paroles suivantes, qu'un ancien membre de l'assemblée législative écrivait en 1802.

« Le mécanisme des entreprises par compagnie, n'est favorable » qu'à l'oisif capitaliste, et froisse encore plus la foule industrieuse. » Ainsi, la classe moyenne se voit déshéritée des spéculations » premières et productives ; une nécessité implacable la repousse » dans un trafic subalterne, sorte de cabotage qui ne se trouve » plus en proportion avec les besoins du commerce et la commodité des consommateurs, école de mauvaise foi qui tourmente » les produits de l'industrie, sans jamais y rien ajouter. De ce seul » déplacement doit naître, avec le temps, une monstrueuse inégalité dans la distribution des richesses et dans celles des lumières, une confusion choquante des nuances douces et graduées » dont se forme l'harmonie sociale, une altération funeste dans le » caractère moral de l'esprit d'une nation. Chez un peuple ainsi » déformé, un égoïsme mercantile envahirait le droit des gens et » la morale privée. Un homme y serait évalué par ce qu'il possède. » Les vertus seraient tarifées dans l'opinion, comme les crimes » dans les codes barbares. Les impôts des peuples seraient aliénés à des marchands. Des guerres civiles se feraient par souscription. Des souverainetés éloignées seraient morcelées en coupons et vendues à la Bourse. C'est là que le commerçant deviendrait, non pas l'objet, mais l'arbitre des honneurs, et que, par ce » contre-sens politique, au lieu de rendre le commerce glorieux, » c'est la gloire qui deviendrait commerciale. Si l'imagination s'a-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LUNDI 19 JANVIER 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE DE LA GAITÉ.—*Hubert le Sorcier*, drame en 5 actes, par M. Cazenave. — **GYMNASE.** — *Un Nuage au ciel*, vaudeville en un acte, par MM. Bayard et Mercier. — **PORTE-SAINT-MARTIN.** *Trilby*, ballet en 5 tableaux, par MM. Cogniard frères. — **VARIÉTÉS.** — Le *Mousse*, vaudeville en 2 actes, par M. Emile Souvestre.

Les représentations de *Diogène* se continuent avec succès. Dans la salle de l'Odéon, comme dans la presse périodique, tous les hommes jeunes par le cœur, tous ceux qui aspirent au règne de la vérité, de la liberté et de la justice, applaudissent à cette énergique protestation contre la corruption et l'égoïsme. Chaque soir, au Second Théâtre-Français, la jeunesse des Écoles, privée par l'arbitraire de l'autorité d'un enseignement libéral et philosophique, accueille avec une vive sympathie l'enseignement social que M. Pyat lui donne par l'organe des acteurs. Ce parterre saisit avec intelligence tous les traits qui portent contre les turpitudes civilisées, et son adhésion ne manque jamais à une pensée juste et profonde. Si les vues hardies, généreuses de M. Pyat trouvent de la froideur et de la répulsion quelque part, c'est dans les loges où siége avec sa famille le bourgeois commerçant, fournisseur, capitaliste, électeur, profitant et vivant de ces abus que la parole du cynique cherche à flétrir.

Dans la presse périodique, même opposition ; les journaux vraiment progressifs et sincèrement dévoués au bien général ont salué le succès de *Diogène* comme un heureux événement, ils ont félicité l'auteur qui engageait ainsi l'art dramatique dans une nouvelle voie, et pleins de respect pour ses nobles tendances, ils ont étendu un voile sur les légères imperfections que la charpente du drame peut offrir. Les critiques passionnés, acharnés, impitoyables de *Diogène*, on ne les a trouvés que dans la presse acquise aux intérêts des égoïstes repus. Le feuilletoniste ordinaire et très-ordinaire du *Journal des Débats* s'est fait suppléer dans l'appréciation de *Diogène* par une doublure inexpérimentée qui n'a vu dans une question théâtrale qu'une occasion de faire de la politique ministérielle. La pièce est infâme ! s'est écriée la doublure ; on y blâme l'insouciance de l'Etat à l'égard du soldat, de l'ouvrier, du poète ; le faste insolent des courtisanes, le trafic de paroles et d'influences, le commerce des votes. On condamne l'incohérence industrielle, la prostitution, la corruption politique, et moi je viens défendre tout cela, car je suis conservateur, et cette société que je défends tous les jours dans des premiers-Paris anonymes, je ne vois pas pourquoi je ne la défendrais pas aussi dans le feuilleton dramatique, où les professions de foi ont l'avantage d'être signées et de faire date.

» On oubliera bientôt toutes ces critiques ; ceux qui les ont faites seront décorés et tout sera dit. La première représentation de *Diogène* n'en sera pas moins un fait important, fécond. Maintenant que l'art dramatique a planté son jalon sur un terrain nouveau, nous avons le droit de gourmander la lenteur des écrivains qui ne se mettront pas à l'alignement, qui n'introduiront à aucun degré l'enseignement social dans leurs œuvres, et qui se contenteront de chercher des recettes en taillant sur de vieux patrons des tragédies, des comédies, des drames et des vaudevilles.

Nous serons donc sévères pour *Hubert-le-Sorcier*, une erreur du théâtre de la Gaîté qui s'est mis en frais pour cette pièce mal venue et qui a créé à son intention de jolis costumes pyrénéens et quelques charmants couplets. *Hubert* est un mélodrame tellement banal, que tout spectateur un peu intelligent devine dès les premières scènes la pièce entière. Vous y trouvez le jeune couple d'amants, le père-noble, le traître au regard louche et l'homme de bien à la voix rude, à la poigne herculéenne, qui dans toutes ces pièces de pacotille, est chargé d'enchaîner le génie du mal. Hubert peut être sorcier, mais assurément l'auteur du drame ne l'est pas du tout.

Nous nous trompons. Hubert ne l'est pas lui-même ; Hubert est un homme de bien, victime de la calomnie, qui parcourt les montagnes en costume de pâtre, pour échapper à ses ennemis, notamment aux gendarmes. Hubert est fort avisé : rien qu'en voyant sur le gazon les traces d'un animal, il devine que cet animal est une brebis qui boite de la jambe gauche de derrière et qui est borgne de l'œil droit. Les paysans le prennent pour un sorcier ; c'est à tort. Ici l'auteur introduit une tirade contre la superstition et les préjugés populaires.

Cette tirade ferait peut-être un excellent effet dans l'*Almanach des campagnes*, mais sur la scène nous aimons les illusions, les prestiges ; un peu de magie ne nous déplaît pas. *Hubert-le-Sorcier*, en lisant ce titre sur l'affiche, nous avions rêvé des changements à vue, des transformations, une chaudière infernale, des diables ailés, tout le sabbat, et nous n'avons entendu d'autre sabbat que celui des sifflets. La pièce de M. Cazenave est trop raisonnable.

Mlle Sarah, jeune personne fraîche, trop fraîche ; bien nourrie, trop bien nourrie, et même un peu empâtée, épousera-t-elle M. Surville ou M. Deshayes ? elle aime Deshayes, mais Surville est un homme faux, déloyal, c'est plus qu'un traître, c'est le *traître*, entendez-vous ? le traître du mélodrame. Il est vêtu, comme vous et moi, d'une simple redingote noire, et ne porte pour effrayer le spectateur, ni sombre manteau, ni sabre au côté, ni lanterne sourde ; mais il compense la simplicité de son équipement par des regards terribles, par des roulements d'yeux de magnétiseur. A chaque acte il devient plus mystérieux et plus boutonné.

Acte I[er]. M. Surville est comme le page de Malbrough : « de noir tout habillé ; » mais, du moins, il laisse ouverts son gilet et sa redingote comme un criminel qui se dissimule et veut se montrer sociable ; au second acte l'horizon se rembrunit, M. Surville boutonne son gilet jusqu'à la cravate. Acte troisième, M. Surville boutonne sa redingote jusqu'au menton, en symbole des funestes projets qu'il enferme dans son âme. M. Surville a bien raison de cacher ses projets, car ils sont sinistres. Aux réjouissances de la Saint-Jean, les Béarnais allument de grands feux de montagne en montagne. M. Surville profite de cet usage pour incendier la manufacture de son rival et le réduire à l'aumône.

M. Deshayes n'a plus d'argent ; cependant, par une générosité rare et au-dessus de tout éloge, le père de Sarah veut encore donner sa fille à l'industriel ruiné, mais vertueux ; pauvre, mais honnête. Que fera M. Surville ? dans sa redingote noire il couvait plus d'un forfait ; ne voilà-t-il pas qu'il poignarde un oncle de Sarah, et met cet odieux assassinat sur le compte de Deshayes, qui est, arrêté, en conséquence, le jour même de ses noces.

Et le sorcier, direz-vous, le sorcier, que va-t-il faire ? je vous ai déjà dit qu'il n'y avait pas de sorcier dans cette pièce. Si vous voulez parler d'Hubert, ou plutôt de Delaistre, qui joue ce rôle avec un talent digne d'un meilleur sort, sachez que l'auteur n'aime pas à faire mouvoir trop de personnages à la fois, il s'embarrasse [illegible] ses pantins, et Delaistre, qui apparaît, avec fracas, dès la première scène, Delaistre, qui doit opérer le dénouement, est mis au rancard pendant [illegible] actes. [illegible] que de très simple, et nous recommandons ce procédé aux auteurs qui voudront mettre en réserve un personnage important. Pendant l'incendie de la manufacture, Hubert-Delaistre a reçu une pierre sur la tête et une poutre sur le pied ; il en résulte qu'il ne peut pas marcher et qu'il a perdu temporairement la mémoire. Mettons-le dans un tiroir et n'en parlons plus pour quelque temps.

L'affaire de M. Deshayes se complique. C'est avec son couteau-poignard qu'on a tué le malheureux oncle ; on a même entendu l'assassiné crier en expirant : Grâce, Deshayes ! que vous ai-je fait, Deshayes ? (infâme rouerie de M. Surville, qui poussait lui-même ces cris, tout en frappant sa victime). La culpabilité de M. Deshayes paraît claire, et les jurés vont prononcer contre lui ; ils délibèrent : soudain retentit la sonnette menaçante ; passent deux gendarmes emboîtant le pas ; l'accusé et son avocat, lequel avocat n'a pas de rabat, grave omission du costumier. Un avocat plaide parfois sans cravate, mais sans rabat, jamais de la vie. Deux gendarmes emboîtant le pas. Le président en habit noir ; est-ce le président du jury ou celui de la cour d'assises ? l'auteur ne s'est point posé cette distinction. Le rôle du président est joué par M. Edouard, voilà tout ce que nous savons.—Deux gendarmes emboîtant le pas.

A peine cet imposant cortége a-t-il défilé devant le public, qui voit déjà M. Deshayes perdu sans ressource, qu'Hubert revient guéri de sa fièvre cérébrale et de son entorse. A la vue de cet important témoin, les magistrats s'arrêtent, la maréchaussée marque le pas, et l'affaire, qui allait être décidée dans la salle d'audience, est recommencée dans un vestibule. Ici un maire, un homme qui n'a jamais vu ni touché Code d'instruction criminelle ni cour d'assises, organise une procédure des plus excentriques. L'accusé interroge lui-même le témoin. Hubert déclare que M. Deshayes est innocent comme l'enfant qui vient de naître. En conséquence, M. Edouard ordonne l'acquittement, la mise en liberté et le mariage de M. Deshayes. Le tout s'accomplit séance tenante ; la toile tombe et la pièce aussi.

Le Gymnase est un théâtre charmant, dont les acteurs sont intelligents, les actrices jolies, et qui se donne la peine de monter un vaudeville nouveau chaque semaine, [illegible] les pièces [illegible] Gymnase ne sont pas [illegible] la serre des fleurs [illegible] sont cependant progressives, car elles font la critique la

du sultan, par des intrigues de sérail; il doit s'attendre, d'une autre part, à se voir tourmenter par les exigences et les jalousies des puissances européennes. Nous avons indiqué, dans un précédent article, quel thermomètre doit consulter le ministre, s'il veut se maintenir au pouvoir et dominer la situation. Ce thermomètre, c'est la volonté des puissances. Fort de cette volonté, Reschid-Pacha n'aura rien à redouter des intrigues du sérail et des exigences diplomatiques.

Voici ce que nous lisons dans la *Gazette universelle allemande*, sur les premiers pas du nouveau ministre :

« L'ascendant de Reschid-Pacha sur le sultan porte déjà ses fruits. Aujourd'hui a paru un firman impérial qui fait grâce à tous les Albanais enfermés dans les prisons de cette capitale pour avoir pris part à la dernière insurrection, leur permet de rentrer dans leur patrie et leur assure en outre de la part du sultan des secours pécuniaires pour effectuer leur retour. Le nombre de ces prisonniers, malgré la grande mortalité qui règne parmi eux, s'élève toujours à près de 1000. De plusieurs côtés on trame des machinations secrètes contre l'excellent Reschid-Pacha ; c'est surtout Mohammed-Ali Pacha, beau-frère du sultan, qui cherche à le perdre dans le sérail. »

L'opération du désarmement est terminée dans le Liban. Chékib-Effendi a prononcé un long discours en présence des chefs de la Montagne, pour leur tracer leurs droits et leurs devoirs, et leur recommander la paix et la bonne harmonie. Il doit bientôt s'embarquer pour Constantinople, après avoir mis la dernière main aux règlements définitifs des intérêts litigieux qui existaient naguère entre les Druses et les Maronites, et arrêté le montant des indemnités dues aux couvents latins pour les dommages qu'ils ont soufferts.

Les Européens, habitant le Mont-Liban, qui, conformément à la circulaire de S. Exc. Chekib-Effendi, publiée lors de son arrivée à Beyrouth, avaient quitté la Montagne, y sont retournés aussitôt la pacification achevée ; ils vaquent maintenant, comme par le passé, aux devoirs de leur état et ont obtenu toutes les réparations qui leur avaient été promises.

S'il faut en juger par l'opinion du *Journal de Constantinople*, organe semi-officiel de la Porte, le gouvernement turc regarderait l'affaire de Syrie comme définitivement terminée. Voici, en effet, comment s'exprime le *Journal de Constantinople* :

« Nous sommes heureux d'annoncer la solution complète de ce grave différend. Les vrais amis de l'empire ottoman se réjouiront, avec nous, du témoignage éclatant que les ministres ont donné, dans cette circonstance, de leur respect pour les traités et pour les principes immuables de la justice. »

Nous devons dire pourtant qu'il existe encore beaucoup de mécontentements, et qu'une paix solide est loin d'exister dans la Montagne. L'Europe paraît croire qu'il y a encore quelque chose à faire en Syrie, et la cour de Vienne, surtout, semble désirer quelque changement important dans l'état de ce pays. La *Gazette d'Augsbourg* laisse assez entrevoir ce désir de l'Autriche, par les paroles suivantes :

« Il est certain que la Porte-Ottomane a procédé avec la partialité la plus odieuse à l'opération du désarmement. On a pris aux Maronites toutes leurs armes, et, au contraire, les Druses ont pu garder une partie des leurs. Ils avaient, d'ailleurs, trois fois plus d'armes que les Maronites.

nationale, comme branche essentielle de la force publique, ne peut être traitée isolément dans chacune de ces grandes divisions et doit toujours l'être sous ces trois rapports, essentiellement indivisibles. Pour opérer cette fusion de la science, des intérêts matériels et de la puissance de l'Etat, il faut, nous le répétons, un centre où se prépare et s'opère cet amalgame. Ce centre, ce foyer existait dans l'Académie ; il manque absolument depuis la suppression de ce corps. Le savant ne voit que le progrès de la science, le commerçant celui du commerce, le militaire ne traite que ce qui touche à l'accroissement de la force et de la puissance.

La *Société maritime* va devenir ce foyer de vie. Elle mettra à l'étude les questions importantes, elle recueillera des documents et produira des travaux pour le progrès de la science nautique, pour le développement de notre navigation et de notre puissance navale ; elle appellera surtout l'attention du pays sur la grande œuvre de la colonisation. Il faut qu'on se souvienne de ce qu'a fait la France au temps des Richelieu et des Colbert, et que se ranime enfin, au sein de la nation, l'esprit généreux d'entreprise, qui a fait autrefois sa prospérité et sa gloire.

M. Charles Dupin, de l'Institut, membre du Conseil d'amirauté, dans un discours improvisé, a fait un tableau assez attristant de l'état de notre marine marchande. Tandis que la navigation augmente rapidement chez les autres peuples, elle reste chez nous stationnaire. Notre navigation à voiles compte 595 900 tonneaux ; celle de l'Angleterre 2 235 000. Bien plus, les étrangers nous font, jusque dans nos ports, une concurrence ruineuse.

	1827	1845.
Transports par navires français,	37 pour 100	23 pour 100
Transports par navires étrangers,	63 pour 100	77 pour 100

N'est-ce pas là une décadence déplorable ? Les causes en sont diverses. M. Dupin en cite une très notable, c'est la faiblesse relative du tonnage.

	1827	1845
Moyenne jauge des navires français,	48 tonn.	41 tonn.
Moyenne de navires anglais.	111	128

On voit combien, dans ces conditions, notre navigation doit être coûteuse, un navire de petit tonnage exigeant presque autant d'hommes d'équipage qu'un grand bâtiment. Il faut donc, pour lutter contre nos rivaux, construire des navires aux larges flancs, et, tant que les nations seront pauvres, diriger ces masses flottantes avec des équipages réduits au nombre strictement nécessaire.

Cependant, les navigateurs étrangers, qui nous dépassent déjà de si loin, redoublent d'activité et d'ardeur inventive. Les Anglais multiplient sur les mers leurs navires à vapeur ; nous créons les nôtres avec lenteur.

Navigation à vapeur	français,	13 578 tonneaux.
	anglais,	108 000

A ces forces déjà si considérables les Anglais ajoutent 14 000 tonneaux ; nous en ajoutons 722. Ainsi notre marine à vapeur est le *huitième* de celle de la Grande-Bretagne, et nous ne maintenons même pas cette triste proportion dans nos armements.

composé :

Président : M. Estancelin.

Vice-présidents : MM. le contre-amiral Ducrest de Villeneuve ; le contre-amiral Cuvillier ; le commandant Duperrey, membre de l'Institut.

Trésorier : M. Dejean de la Bâtie, délégué de l'île Bourbon.

Secrétaire : M. de La Nourais,

Membres du conseil d'administration : MM. Blanchard, Fery-Descland, Laverdant, Lepelletier de Saint-Remy, Locré, Ortolan, le baron Portal, Louis Reybaud, Vincendon-Dumoulin.

Nous suivrons avec intérêt les travaux de la *Société Maritime*.

M. le commissaire général du Havre a transmis à la chambre de commerce de cette ville la circulaire suivante de M. le ministre de la marine, relative aux dispositions qu'il vient d'adopter pour qu'à l'avenir les bâtiments du commerce trouvent les moyens de se réparer à l'île Mayotte :

Messieurs.

L'une des premières dispositions dont mon département a dû s'occuper, en réglant l'organisation du service à l'île de Mayotte, a été d'y préparer, pour les réparations dont peuvent avoir besoin les navires du commerce, dans ces parages, des facilités propres à suppléer aux ressources qu'il n'a pas été, jusqu'à présent, possible de leur procurer, sous ce rapport, à l'île Bourbon.

A cet effet, une gabarre, la *Dromadaire*, destinée à être convertie sur les lieux en ponton de carène, va être expédiée de Cherbourg pour Mayotte, avec les apparaux et installations divers qui sont nécessaires pour cette appropriation. Les ouvriers et maîtres-ouvriers sont en outre embarqués sur ce bâtiment, et fourniront immédiatement les moyens d'effectuer tous les travaux de réparation et de carénage, que nos bâtiments marchands ont été obligés jusqu'à présent d'aller demander à Maurice.

Le ponton et tous les apparaux nécessaires seront mis à la disposition des capitaines de navires sous paiement d'une simple rétribution qui sera graduée depuis 5 tonneaux jusqu'à 25 tonneaux par jour, selon le tonnage du navire.

Quant aux ouvriers, ils seront fournis, à la condition de rembourser à la caisse coloniale leur solde et accessoire, pendant le temps où ils auront été affectés au service des armements particuliers. Le taux de ces remboursements sera fixé sur les lieux, par un tarif, mais des ordres sont donnés à M. le commandant supérieur pour que ce remboursement ne soit que l'équivalent des salaires et de la solde des ouvriers pendant le temps qu'ils seront employés. Je me suis proposé surtout, dans cette organisation, d'affranchir notre commerce maritime dans ces mers des dépenses énormes qu'il est obligé de supporter en allant faire réparer ses navires à l'île Maurice.

A l'égard des matériaux, ils seront, dans les premiers temps, mis, autant que possible, à la disposition des capitaines des navires en réparation, par cession des magasins de l'Etat, jusqu'à ce qu'il se forme sur les lieux, par l'industrie privée, des dépôts susceptibles d'offrir aux armements toutes les ressources de cette nature dont ils pourront avoir besoin.

Je vous invite, messieurs, à donner connaissance des dispositions dont il s'agit à MM. les armateurs et capitaines de votre port.

Le vice amiral, pair de France, ministre secrétaire d'Etat de la marine et des colonies,

BARON DE MACKAU.

---

tous les abus, de toutes les oppressions, car elles mettent en honneur les sentiments francs et généreux dont M. Tisserand et Mlle Rose Chéri sont les dignes interprètes. Nous applaudissons sans réserve au succès de *Un Nuage au ciel*. MM. Tisserant et Deschamps s'y montrent pleins d'âme. Sylvestre, qui se revêt d'un costume complet de chasseur pour aller abattre deux chardonnerets, ne reste pas fort au dessous d'Arnal. Il est vrai que Mlle Rose Chéri manque à cet ensemble ; mais Mlle Melcy a déployé, dans *Un Nuage au ciel*, des qualités qui l'élèvent d'un cran sur l'échelle dramatique.

Nous avions vu souvent Mlle Melcy dans des rôles secondaires. Tout en la trouvant gracieuse, nous n'avions pas été séduits par ses regards effarés, par sa voix constamment entrecoupée et plaintive. Cette actrice gagne constamment depuis quelque temps ; elle dit mieux, elle paraît sentir davantage, sa physionomie devient plus expressive et plus belle. Dans *un Nuage au ciel*, Mlle Melcy s'est montrée pathétique autant qu'on peut l'être dans un vaudeville en un acte de MM. Bayard et Mercier. Il semblait que les acteurs portassent un intérêt spécial à cette pièce, tous ont joué avec ensemble, avec entraînement.

M. Deschamps ne s'est pas reposé, pour la réussite, sur ses avantages extérieurs, sur l'intérêt qui s'attache à une taille élégante et à des yeux légèrement cernés. Nous n'avons pas besoin de revenir sur le compte de M. Tisserant, qui a conquis depuis long-temps toutes nos sympathies : qu'il nous permette seulement une critique d'ordre un peu secondaire.

Il est une scène qu'il joue seul à voix basse, entrecoupée, tellement entrecoupée et tellement basse, qu'on ne l'entend pas du tout ; c'est pousser l'effet au point de n'en plus produire : mais depuis la première représentation cette tache légère a dû disparaître.

Tisserant est un officier en retraite, il a épousé Mlle Melcy ; tous deux s'estiment heureux, leur ciel est pur ; survient un nuage, c'est-à-dire un jeune officier d'Afrique, M. Deschamps, qui aimait depuis long-temps Mlle Melcy et qui était allé guerroyer avec Abd-el-Kader afin de revenir avec deux épaulettes pour épouser l'objet de ses pensées. Du reste Deschamps et Tisserant sont deux amis, deux copins, deux matelots, deux intimes.

En retrouvant Mlle Melcy mariée, Deschamps est frappé d'un coup de foudre, il dissimule pourtant et veut persuader à l'officier en retraite, inquiet de son trouble, que s'il soupire c'est pour une jeune commensale de la maison, Mlle Kœhler, jeune personne assez insignifiante (nous parlons du rôle et non de l'actrice). Tisserand prend le change d'abord, mais bientôt une lettre interceptée lui fait connaître que sa femme est aimée, qu'elle aime peut-être, mais que cet amour est toujours resté pur. En pareil cas, un mari civilisé, surtout s'il a servi dans la cavalerie, jette feu et flammes, traite sa femme de misérable indigne du jour, et offre à l'amant le choix du fleuret démoucheté, du pistolet et de l'épée ; mais Tisserant se contient, et c'est ici que la pièce est progressive : il reconnaît que sa femme n'est pas venue au monde prédestinée à devenir sa propriété et timbrée en sa faveur d'une marque de fabrique. Il trouve tout simple qu'elle ait pu aimer, être aimée avant le mariage. Il songe que si de fausses nouvelles venues d'Afrique n'avaient pas annoncé la mort de Deschamps, c'est à Deschamps que Mlle Melcy (Louise) se serait donnée. De quel droit trouverait-on mauvais qu'à la vue de ce premier amant sauvé par miracle, son cœur ait palpité, et que lui reprocher puisqu'elle est décidée à rester pure ?

M. Tisserant ne s'irrite ni contre sa femme dont il est aimé ailleurs, ni contre Deschamps, son ami du champ de bataille. Les deux amants font un effort : ils sacrifient leur passion. Le jeune officier d'Afrique épouse Mlle Kœhler et le nuage a disparu du ciel.

MM. Bayard et Mercier font de l'officier en activité le fils naturel de l'officier en retraite, mais cette complication romanesque n'ajoute pas à l'intérêt de la pièce, et n'y mêle qu'un peu d'invraisemblance.

Trilby ou le Lutin d'Argail est une charmante nouvelle de Charles Nodier. Qui n'a pas lu *Trilby* ? c'est moi, je l'avoue, mais il y a commencement à tout. Je me rends dans un cabinet de lecture, dans un de ces réfectoires où on lit à la gamelle, suivant une jolie expression de M. de Balzac. Je demande *Trilby* et j'en copie une page, afin de vous donner une idée du charmant ballet que Mlle Richard représente actuellement au théâtre de la Porte-Saint-Martin, par ordre de MM. Cogniard frères.

« Jenny, ma belle Jenny, écoute un moment l'amant
» qui t'aime et qui pleure de t'aimer, parce que tu ne
» réponds pas à sa tendresse. Prends pitié de Trilby, du
» pauvre Trilby. Je suis le follet de la chaumière. C'est
» moi, Jenny, ma belle Jenny, qui soigne le mouton que
» tu chéris et qui donne à sa laine un poli qui le dis-
» pute à la soie et à l'argent. C'est moi qui supporte le
» poids de tes rames pour l'épargner à tes bras, et qui
» repousse au loin l'onde qu'elles ont à peine touchée
» C'est moi qui soutiens ta barque lorsqu'elle se penche
» sous l'effort du vent, et qui la fais cingler contre la
» marée comme sur une pente facile. Les poissons bleus
» du lac Long et du lac Beau, ceux qui font jouer aux
» rayons du soleil sous les eaux basses de la rade les
» saphirs de leur dos éblouissant, c'est moi qui les ai
» apportés de mers lointaines du Japon pour réjouir les
» yeux de la première fille que tu mettras au monde
» et que tu verras s'élancer à demi de tes bras en sui-
» vant leurs mouvements agiles et les reflets variés de
» leurs écailles brillantes. Les fleurs que tu t'étonnes
» de trouver le matin sur ton passage, dans la plus triste
» saison de l'année, c'est moi qui vais les dérober pour
» toi à des campagnes enchantées dont tu ne soupçon-
» nes pas l'existence et où j'habiterais, si je l'avais voulu,
» de riantes demeures sur des lits de mousse veloutée
» que la neige ne couvre jamais, ou dans le calice em-
» baumé d'une rose qui ne se flétrit que pour faire
» place à des roses plus belles. Quand tu respires une
» touffe de thym enlevée au rocher et que tu sens tout-
» à-coup tes lèvres surprises d'un mouvement subit,
» comme l'essor d'une abeille qui s'envole, c'est un
» baiser que je te ravis en passant. Les songes qui te
» plaisent le mieux, ceux dans lesquels tu vois un en-
» fant qui te caresse avec tant d'amour, moi seul je te les
» envoie, et je suis l'enfant dont les lèvres pressent les
» lèvres enflammées dans ces doux prestiges de la nuit.
» Oh ! réalise le bonheur de mes rêves ! Jenny, ma belle
» Jenny, enchantement délicieux de mes pensées, ob-
» jet de souci et d'espérance, de trouble et de ravisse-
» ment, prends pitié du pauvre Trilby, aime un peu
» le follet de la chaumière. »

Cette suave poésie est devenue vivante au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Nous avons vu Dougal, le pêcheur écossais, supplanté dans le cœur de la batelière Jenny, par le lutin d'Argail. Qui résisterait aux grâces d'un sylphe, qui porte aigrette de diamants, robe azurée, ailes frémissantes ? Le pêcheur est constamment taquiné ou, pour mieux dire, lutiné par des puissances invisibles : les poissons argentés qu'il déposait aux pieds de Jenny, s'envolent au milieu des airs ; le tabellion qui devait rédiger son contrat de mariage, voit sa plume et sa perruque vénérable prendre également cette route insolite. Mais Trilby, par ses malices, a mécontenté un vieux sorcier qui jure d'accomplir l'union de Dougal et de Jenny. Ce mariage s'accomplirait en effet au grand regret de la batelière, si Trilby, armé d'une carabine qui rappelle celle de Robin des bois, ne faisait passer la fiancée dans le monde aromal, en lui envoyant au cœur une balle bien ajustée. Jenny tombe dans un lac ; son corps traverse l'onde : elle descend évanouie au palais des lutins, qui décidément ont plus d'analogie avec les ondins qu'avec les sylphes.

Par les soins amoureux de Trilby, Jenny ouvre les yeux et son bonheur est assuré pour toujours.

Ce ballet gracieux, où se distinguent Mlles Richard et Camille, est orné de décorations fantastiques dans le genre vaporeux et bleuâtre. Le tout a réussi parfaitement.

Le *Mousse*, de M. Emile Souvestre, donné samedi dernier pour la première fois aux Variétés, a réussi également, grâce au jeu de Bouffé, et quelque peu à Mme Paul Ernest, au mouvement de la pièce, à une intrigue animée ; mais cette œuvre nous semble encore inspirée par le vieux principe : l'art pour l'art. A notre avis, l'écrivain distingué qui, dans *les Réprouvés et les Elus*, a critiqué si vivement les préjugés sociaux, aurait pu introduire dans la pièce des pensées de progrès et de régénération plus nettement accusées. Voici la fable :

Nous sommes à la Guadeloupe. Un odieux planteur, M. Vincent, adore Jenny, — car les Jenny sont à la mode. Jenny aimerait mieux son cousin Henri ; mais elle est sous la dépendance de M. Vincent, à qui elle doit beaucoup d'argent. Elle s'en irait bien sans payer, s'il n'y avait pas des juges et des gendarmes à la Guadeloupe.

Attendez donc : si Jenny était mineure, elle pourrait faire banqueroute aux créances de M. Vincent et à son amour. Elle est mineure, la preuve ? — Julien le mousse ira la quérir dans une île voisine de la Guadeloupe. Il s'embarque par un temps d'orage dans une véritable coquille de noix, et va chercher au péril de ses jours l'acte de naissance de Jenny.

Julien revient à la nage, se soutenant d'une main à la surface des flots, et agitant de l'autre la pièce précieuse, comme Camoëns sauvant sa *Lusiade* ; mais si le mousse a beaucoup de bonne volonté, il a moins d'esprit, et ne s'aperçoit pas que l'acte de naissance rapporté à travers tant de périls constate une chose désagréable, c'est que Jenny est esclave.

M. Vincent la conduirait bel et bien à son habitation pour lui faire planter des cannes, si le planteur n'était désarmé par un nouvel incident. Il se découvre que l'honorable M. Vincent est un forban digne de la potence. Pour arrêter les révélations et pour échapper à la corde, il s'estime heureux d'affranchir Jenny, de lui donner une dot et de la marier avec sa bénédiction. Voilà toute la pièce. Elle n'ennuie personne ; mais nous avions attendu et nous attendons encore avec confiance quelque chose de mieux de M. Souvestre.

VICTOR HENNEQUIN.

tante du service public. Ce comité devra proposer, dans le système existant, des changements tels que cette arme défensive en devienne plus sûre et plus efficace, et puisse mieux protéger le pays dans le cas d'une invasion étrangère.

3° Le comité des affaires maritimes devra examiner l'état de la marine des Etats-Unis, la quantité et la nature des approvisionnements actuellement existants, et s'il ne conviendrait pas de les augmenter, pour rendre les opérations de la marine plus sûres et plus efficaces, la conserver et l'agrandir, et en général si elle est apte à défendre notre littoral et notre commerce, et à faire tout service qu'exigerait la défense de l'Etat.

Le 18 décembre, M. Allen a présenté au Sénat les résolutions suivantes :

1° Le territoire compris dans le parallèle du 42e degré et du 54e degré 40 minutes de latitude nord, et s'étendant des montagnes Rocheuses à l'Océan Pacifique, connu sous le nom de territoire d'Orégon, est la propriété et une partie intégrante des Etats-Unis.

2° Le gouvernement n'a point le droit de transférer ce territoire et l'obéissance de ses habitants, à la souveraineté d'une puissance étrangère, prince et état étranger.

3° L'abandon d'une portion quelconque du territoire d'Orégon serait un abandon de l'honneur, de la dignité et des intérêts les plus précieux du peuple américain.

Cette résolution a été lue une première fois et a passé le même jour, mais cette première lecture n'est qu'une formalité préliminaire. M. Atchinson a proposé quelques résolutions ayant pour but d'examiner s'il conviendrait d'organiser un corps de dragons à cheval pour protéger les émigrants qui se rendent sur le territoire d'Oregon ainsi que quelques autres mesures.

Le 19 décembre, M. Douglas, président de la commission chargée de la question des territoires, a présenté à la chambre des représentants le bill suivant relatif à l'Orégon. Ce bill a été mis à l'ordre du jour pour le mardi 6 janvier. Il se compose de dix articles ainsi conçus : 1° La juridiction de la cour suprême du territoire de Jowa et les lois dudit territoire, autant que faire se pourra, s'étendront sur cette partie du territoire des Etats-Unis qui est limitée, à l'est, par le sommet des montagnes Rocheuses; au nord, par 54 deg. 40 m. de latitude; à l'ouest, par l'Océan Pacifique; au sud, par 42 deg. de latitude nord; par conséquent, cette juridiction et ces lois s'étendront sur la contrée intermédiaire située à l'ouest du fleuve du Missouri, et entre les 40e et 43e parallèles de latitude.

Néanmoins, cet acte est rédigé et sera exécuté de façon à conserver aux citoyens de la Grande-Bretagne, les droits qui leur sont garantis par l'art. 3 du traité du 20 octobre 1815 et la convention du 1er août 1827, jusqu'à ce que les dites stipulations soient devenues caduques par l'effet de la dénonciation de la convention, ainsi qu'il a été statué par l'art. 2 du traité de 1827.

2° Le territoire tout entier ne formera qu'un seul district judiciaire, et l'un des juges de la cour supérieure de Jowa ira y tenir des sessions.

Tout sujet de la Grande-Bretagne qui, en vertu de cet acte, sera arrêté pour quelque crime commis sur le territoire des États-Unis à l'ouest des montagnes Rocheuses, tant que ce territoire restera libre et ouvert aux citoyens et aux sujets des États-Unis et de la Grande-Bretagne, conformément aux stipulations du traité, sera, sur la preuve qu'il est sujet de la Grande Bretagne, remis pour être jugé à l'autorité la plus voisine et la plus à portée, qui, d'après les lois de la Grande-Bretagne, aura le droit de connaître de ce crime;

4° Il sera plus tard pourvu par une loi à ce qu'une portion de terre soit garantie et accordée à tout habitant établi dans l'Orégon, et à tout citoyen qui, dans le délai de deux ans après l'adoption du présent bill, s'établira dans ledit territoire. On y ajoutera en outre 160 acres pour sa femme et autant pour chacun de ses enfants.

Les art. 5, 6, 7, 8 et 9 donnent au président les pouvoirs nécessaires pour nommer dans l'Orégon des agents et établir des postes armés.

10° Le président est autorisé à dénoncer immédiatement le traité.

Nous avons déjà mentionné que les *amis des lumières*, de Kœnigsberg, sont sortis de l'église d'Etat pour former une commune néo-protestante, sous la direction de M. Rupp, professeur et prédicateur. Voici la déclaration que la nouvelle commune a publiée le jour de sa séparation de l'église protestante :

« Corréligionnaires et confrères,

» Au nom de Dieu, qui a donné à l'homme la force et le courage pour rechercher la vérité; au nom de Jésus, le révélateur de l'amour divin, nous ne faisons plus parti de l'église consistoriale, attendu que par son *symbole* elle défend la parole libre et divine.

» Nous sommes résolus de sauvegarder l'héritage sacré de la Réformation, et c'est pourquoi nous avons formé *une commune évangélique et libre*, qui respecte les symboles, comme témoignages de la foi de nos pères, mais qui ne connaît qu'une loi, celle de la parole divine et libre de la sainte écriture. Par cette raison même, notre commune reconnaîtra comme un des siens celui qui, s'appuyant sur cette parole, prêchera contre les symboles.

» Notre commune s'est associée au nom de la parole de Jésus, qui enseigne que pour les hommes Dieu est le père de l'amour. Elle adorera Dieu, comme tel, et accomplira la volonté de Jésus, en accomplissant la loi de l'amour fraternel. M. le docteur Rupp a fait cette profession de foi devant Dieu et devant les hommes, c'est notre prédicateur, et c'est à lui qu'on s'adresse pour s'asocier à notre commune.

» Amis et concitoyens, ne nous retirez pas votre confiance. Nous avons suivi l'appel de Dieu avec la résolution ferme de régler nos actions sur ces principes qui vous sont chers à vous-mêmes.

» Nous sommes sûrs que, même ceux qui ne s'associent pas à notre œuvre nous comprendront et sauront apprécier dignement le noble motif qui nous fait agir. Priez Dieu qu'il soit propice à notre œuvre, œuvre d'amour, de progrès et d'humanité !

» Kœnigsberg, le 1er janvier 1846. »

Tandis que le gouvernement prussien a prononcé la dissolution des sociétés de secours pour les travailleurs pacifiques, le roi de Prusse vient d'augmenter le *salaire* des soldats, d'un gros (10 centimes) par semaine, et de doubler leurs rations ordinaires. Nous applaudissons à l'amélioration du sort des soldats, qui ne sont heureux nulle part, mais nous aurions

» ajoute de nouveaux motifs aux félicitations que, depuis si longtemps, » vous m'apportez, à l'ouverture de vos sessions, sur l'accroissement de » la prospérité publique. C'est au concours que vous avez si constamment et si efficacement prêté à mon gouvernement, c'est à l'accord de » tous les pouvoirs de l'Etat que nous devons cet heureux résultat, dont » tout nous présage la continuation progressive. Je retrouve avec une » vive satisfaction dans cette adresse l'expression des sentiments de la » chambre des pairs pour ma famille et pour moi; en lui témoignant » combien nous les apprécions, j'aime à lui répéter que nous y répondrons toujours par notre entier dévouement à la France. »

Des cris de *vive le roi!* ont accueilli la réponse de S. M.

Un grand nombre de pairs s'étaient joints à la grande députation.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On mande de La Haye, 10 janvier : « On assure que la reine d'Angleterre visitera La Haye au mois de mai ou de juin. »

— Les journaux allemands continuent à s'occuper du mariage de la grande-duchesse Olga, et mettent en avant un nouveau candidat à la main de cette princesse.

La *Gazette de Cologne* et la *Gazette du Weser* contiennent simultanément, sous la rubrique de Stuttgart (Wurtemberg), 8 janvier : « Notre prince royal va se rendre à Palerme; on apprendra sous peu qu'il épouse S. A. I. la grande-duchesse Olga de Russie. »

— On lit dans le *Moniteur* : « Plusieurs journaux ont annoncé que M. Pelouze avait été nommé, à la place de directeur des essais, commissaire général près la monnaie de Paris. Cette nouvelle n'est pas fondée; il y a même à examiner si cet emploi sera maintenu dans les conditions précédemment faites à feu M. Darcet, qui l'occupait; cet examen se lie aux questions générales d'organisation dont l'administration s'occupe. »

— D'après un avis publié par l'Académie royale des beaux-arts, le concours de composition musicale pour 1846 aura lieu, savoir :

Le concours d'essai : Entrée en loge, le samedi 6 juin, à neuf heures du matin; sortie, le vendredi 12 juin, à neuf heures du matin; jugement le samedi 13 juin, à neuf heures du matin.

Concours définitif : Entrée en loge, le samedi 27 juin, à neuf heures du matin; sortie, le 23 juillet, à neuf heures du matin; jugement préparatoire, le vendredi 7 août, à midi; jugement définitif, le samedi 8 août, à midi.

— M. Jumentier, membre du Corps Législatif sous le Consulat et l'Empire, et député des Cent-Jours pour le département d'Eure-et-Loir, vient de mourir à quatre vingt-six ans.

— La mort de M. Jacquemin vient de donner lieu à quelques mutations parmi les commissaires de police de Paris. M. Petit, commissaire du quartier Saint-Eustache, remplace M. Jacquemin au quartier Saint-Jacques; M. Mettessol, attaché aux délégations judiciaires, va prendre le poste de M. Petit, et c'est M. Joinnard, commissaire de Chaillot, qui lui succède aux délégations. On ne connaît pas encore celui qui doit remplacer M. Joinnard à Chaillot.

— On écrit de Rome que les Anglais qui résident dans cette capitale ont fait de nombreuses démarches pour être autorisés à y établir une chapelle destinée à la célébration du culte anglican, mais qu'ils n'ont encore rien pu obtenir.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE. — On écrit de Marseille : « Le conseil municipal vient de voter une somme de 10 000 fr. pour les dépenses du Congrès scientifique, dont la prochaine session aura lieu cette année à Marseille. »

STUPIDE ET ATROCE PLAISANTERIE. — Dernièrement, dit le *Journal de Reims* du 17, une jeune fille habitant un village des environs de Reims, revenait chez elle vers minuit, après avoir fait la veillée chez une personne de sa connaissance. Forcée de passer près du cimetière, elle doublait le pas en frissonnant d'effroi, lorsque tout-à-coup, à la porte du lieu funèbre, un fantôme menaçant se dresse devant elle; selon la tradition sacramentelle, un drap blanc l'entourait jusqu'au cou qui était surmonté d'une tête de mort jetant des flammes par les trous des yeux, de la bouche et du nez. A la vue de ce spectre affreux, la pauvre fille tomba la face contre terre en jetant un grand cri, et resta étendue sur le sol, comme si elle était frappée par la mort. Aussitôt le prétendu spectre se débarrassa de son linceul traînant, jeta à ses pieds la tête enflammée, qui n'était autre qu'une citrouille creusée qu'il tenait à la main et dans laquelle brûlait une lampe. Il se précipita sur la pauvre fille qu'il porta évanouie chez ses parents. L'auteur de cette cruelle plaisanterie était le jeune amoureux de la demoiselle à laquelle, a-t-il dit depuis, il voulait jouer un tour de sa façon. Heureusement elle en fut quitte pour la peur; mais ce singulier amoureux ne savait pas qu'avec un pareil jeu, il pouvait rendre folle celle qu'il aimait.

INSTITUT INDUSTRIEL EN ESPAGNE. — On parle d'établir, au profit des fabriques, un institut industriel. Cet établissement, dit le *Journal des Pyrénées orientales*, serait un grand bienfait pour les manufactures. Dans une ville comme Barcelone, qui aspire à être la première cité manufacturière de la Péninsule, il est indispensable d'y asseoir l'éducation industrielle sur des bases solides. Il est vraiment désolant que les enfants qui veulent prendre rang dans cette carrière, soient obligés de recourir aux écoles de la Grande-Bretagne, de la France ou de la Belgique. Depuis quelques années, la junte du commerce a compris les besoins réels de ses concitoyens et n'a cessé de présenter l'éducation industrielle comme la base la plus essentielle pour rivaliser avec les autres nations. Il paraît que cette idée a fait de grands progrès, et qu'elle est sur le point de recevoir son exécution.

LES POMMES DE TERRE EN BELGIQUE. — On écrit de Liége, 12 janvier : « Les denrées alimentaires augmentent chaque jour de prix et sont aujourd'hui d'une cherté excessive. Les pommes de terre qui se vendaient 12 et 14 francs les 100 kilogrammes se vendent maintenant de 18 à 20 francs, et sont généralement de mauvaise qualité. »

LA VIE INTIME. — Deux scènes conjugales ont eu lieu récemment à Anvers. Un mari, trop confiant, avait laissé dans une des poches de son habit une lettre de rendez-vous. L'épouse trompée se rendit avec sa servante à Saint-Willebrord, près de la station du chemin de fer. Là elle trouva une jeune personne mise avec recherche et dont la toilette fut en un instant sacrifiée à la vengeance des bonnes mœurs outragées, et cela en

pas d'un homme qui s'enfuyait à toutes jambes par Pierson-Place et King-Street, et qu'il croyait être M. Thomas Nicolle, sans qu'il pût toutefois le reconnaître ni même l'apercevoir. Les voisins, effrayés par le bruit qu'avait fait la détonation du coup de feu, sortent et voient une femme qui accourait comme si elle eût voulu rejoindre quelqu'un... On s'empresse de faire appeler des médecins, qui constatent la mort de M. Abraham et donnent des soins à la blessée. La police, informée de ce qui vient d'avoir lieu, se rend au domicile de M. Thomas Nicolle et le constitue prisonnier. On examine par où le coup de feu a été tiré, et on découvre que le canon du fusil a été appliqué près du volet, qui est percé de huit petites balles. La place Royale a été toute la journée encombrée de personnes désireuses de connaître les détails de cette affligeante affaire. »

L'AMI DU CONTREBANDIER. — A la porte de la maison d'arrêt de Valenciennes se trouve, nous apprend l'*Impartial de Bruges*, un tronc destiné à recevoir les aumônes adressées aux prisonniers. Grande fut la surprise de la personne chargée de puiser dans cette source presque toujours à sec, lorsque, un jour de la semaine dernière, elle aperçut, brillant au fond de la boîte, seize beaux napoléons de 20 fr. A côté se trouvait un billet ainsi conçu : « La somme de 320 francs qu'on trouvera dans le tronc, doit être employée à racheter la liberté *de seize fraudeurs*, retenus faute de ne pouvoir payer l'amende à laquelle ils ont été condamnés. » Seize fraudeurs rendus d'un seul coup aux douceurs de la contrebande par une philanthropie anonyme! Comprenez-vous, ô malheureux douaniers, toute la portée de ce funeste exemple, et n'avez-vous pas déjà calculé toutes les fatigues, tous les déboires que va vous causer cette amnistie inattendue! Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que M. le directeur des douanes lui-même est spécialement chargé de la distribution de cette prime offerte à la fraude.

LABLACHE ET JEAN GOUJON. — On savait que Lablache, le célèbre chanteur, est d'origine française, mais on ignorait que sa famille sortît de Marseille. Le *Courrier de Marseille* nous apprend que des recherches faites il y a quelques jours dans les archives de l'état civil, ont fait découvrir que Simon Lablache, aïeul de David Lablache, le chanteur, est né à Marseille le 28 avril 1730, sur la paroisse de Sainte-Marie-Majeure. Il était fils légitime d'un autre Simon Lablache, bourgeois de Marseille, et de Thérèse Chataud, son épouse. Il fut reçu sur les fonds baptismaux par messire Goujon. Ainsi deux noms célèbres à titres divers se trouvent fortuitement réunis au bas du même acte : le nom de Goujon, déjà illustré par les œuvres de Jean Goujon, dont le petit fils ou l'un des descendants était le doyen de Sainte-Marie-Majeure (la Major), et celui de Lablache, qui depuis a obtenu tant d'éclat dans le monde musical.

ÉTRANGE INHUMATION. — Saint-Omer, 14 janvier. — Un tout jeune enfant était conduit en terre, il y a quelques jours, porté par une petite fille qui avait si peu de force pour une pareille besogne, que maintes fois le cercueil faillit lui échapper des mains, et que le prêtre qui l'accompagnait dut à plusieurs reprises alléger la petite en soutenant le fardeau sous lequel elle pliait. Que serait-il arrivé sans l'obligeante intervention du digne ecclésiastique? Que la bière fût tombée dans la boue, que peut-être elle se fût ouverte dans le choc et eût laissé voir à nu le cadavre de l'enfant que la fosse attendait. Il serait bien à désirer, dit le *Courrier du Pas-de-Calais*, que les personnes qui ont le malheur de perdre des enfants, comprissent combien peu il est décent et raisonnable d'en confier les dépouilles mortelles à d'autres enfants dans le trajet de l'église au cimetière.

LES AVANTAGES DE L'INCOGNITO. — On lit dans le journal de Francfort l'anecdote suivante : « Il y a une huitaine de jours, le duc de Nassau se promenant sur les bords du Rhin, fit à un batelier de Mayence la question suivante. — Le Rhin augmente-t-il? — F.... bête! répondit le batelier, vous vous promenez depuis une heure et vous me demandez si l'eau croît? Le duc s'éloigna en riant. — Sais-tu à qui tu viens de parler? lui dit le second batelier. — Non, eh bien? — C'est au duc de Nassau! — Quel bonheur que je n'aie pas été grossier! répondit tranquillement le premier. »

FEU PLUTUS. — M. Isaac Cohen, frère de Mme N. Rothschild et l'un des principaux membres du comité de la Bourse de Londres, est mort il y a quelques jours, laissant une fortune de 12 à 13 millions.

BONNE RÉSISTANCE. — On écrit de Hasselt (Belgique), 13 janvier : « Dimanche dernier, vers trois heures de relevée, le facteur rural Schoofs, attaché au bureau de la poste aux lettres à St-Trond, a été attaqué sur le chemin de Fresin à St-Trond par trois individus, qui le sommèrent de leur remettre tout ce qu'il portait sur lui. Comme le facteur répondit qu'il ne donnerait rien, un des malfaiteurs s'est élancé sur lui et lui a fait, au moyen d'un instrument tranchant, une large blessure au genou; mais au même instant, le sieur Schoofs, qui avait tiré son sabre-poignard (arme dont les facteurs de la poste rurale viennent d'être munis), porte un coup vigoureux à son adversaire, qui tombe baigné dans son sang. Les deux autres voleurs, voyant leur compagnon blessé et craignant sans doute d'être découverts, se sont empressés de l'emporter. Le facteur Schoofs a pu, tant bien que mal, gagner St-Trond, où il a reçu les soins que son état réclamait. La blessure qu'il a reçue est très-grave et le tiendra probablemet pour longtemps éloigné de son service. »

EXPANSION DE LA PUISSANCE FINANCIÈRE. — On lit dans le *Modérateur*, journal belge : « On nous assure que M. de Rothschild vient encore de faire l'acquisition d'un de nos charbonnages, connu sous le nom de l'Escouffiaux. »

CONFLIT D'AUTORITÉ. — Une commune du département du Rhône est violemment agitée en ce moment, à propos de son cimetière, que le clergé et le conseil municipal voudraient séparer de l'église, malgré le maire, M. le chevalier Joseph Bard, qui s'y oppose formellement. Dans une lettre au *Rhône*, M. Bard déclare qu'il donnera plutôt sa démission que de reculer d'un pas.

LE VÉRITABLE ESPRIT MAÇONNIQUE. — La Société des francs-maçons de Moulins vient de faire un acte que, dit le journal la *Province*, nous ne saurions trop louer. Cette société avait réuni, ces jours derniers, dans le local ordinaire de ses assemblées, soixante-dix enfants indigents auxquels il a été distribué, par ses soins, à chacun une casquette, une blouse, des [illegible] cinq livres de pain. L'exemple donné par la Société maçonni[illegible] ajoute la même feuille, nous en sommes certains, de no[illegible]

[illegible] selon la coutume du pays.

Il paraît que les ablutions religieuses prescrites par le Koran ne sont pas rigoureusement exigées des femmes de ces prisonniers, car elles se font désagréablement remarquer par une saleté dégoûtante : leurs vêtements, qui ont l'air d'être aussi peuplés que l'était la barbe de l'empereur Julien, tombent en lambeaux ; ce qui ne les empêche pas de payer un tribut à la coquetterie de leur sexe, en étalant des oripeaux autour de leurs cous et à leurs bras en forme de colliers et de bracelets. La personne qui nous a donné ces renseignements ne fut pas peu surprise d'entendre plusieurs de ces Arabes, parmi les moins âgés, dire avec un accent assez pur des phrases françaises ; l'un d'eux, s'adressant à une dame qui cherchait à connaître le motif qui portait ces Arabes à transporter dans leurs cabanons des tonneaux pleins d'eau, lui dit : *Que demande madame?* Et celle-ci lui ayant fait connaître le sujet de sa curiosité, l'Arabe la satisfit d'une manière fort intelligible, et lui cita les ablutions que tout bon dévot musulman est obligé de faire dans la journée. Ces prisonniers sont traités avec beaucoup d'humanité.

L'INDUSTRIE A CARCASSONNE. — On lit dans la *Revue de l'Aube*, publiée à Carcassonne : « Carcassonne produit environ 20 000 pièces de drap annuellement. Cette industrie occupe ici trois mille ouvriers environ, hommes, femmes et enfants, en temps ordinaire. Vers la fin de juillet dernier, les deux tiers de cette population, et aujourd'hui la moitié, ont été subitement privés d'ouvrage. De plus, nos ateliers de filature qui fonctionnaient pour les fabriques du dehors, ont manqué de cet aliment, parce que le malaise est général et se fait sentir dans tous les centres de la même production. La manufacture de l'Ile a été un instant fermée, ce qui ne s'était pas vu depuis de bien longues années ; et si elle s'est rouverte, c'est moins pour reprendre sérieusement ses travaux habituels, que pour cacher ce symptôme de détresse.

» Les salaires, depuis 1815, ont progressivement baissé jusqu'au niveau des derniers et des plus absolus besoins de la vie. Il a donc été impossible aux ouvriers de faire des économies pour les jours mauvais ; bien heureux lorsqu'en travaillant ils ont pu se procurer le pain, le vêtement et un abri. La caisse d'épargne est pour eux une institution inutile. » Comment, après cela, ne pas se féliciter *de la prospérité nationale* et nier que *cette prospérité s'accroît d'année en année?*

VARIÉTÉS.

Insomnies et Regrets,

Par M. JOSEPH LABATUT, précédé d'une Notice, par M. Pellissier (1).

Il y a peu de mois, la lecture de quelques fragments attribués à un jeune poète aveugle, avait éveillé dans le monde littéraire un profond intérêt. L'apparition du livre de Joseph Labatut vient de mettre le public tout entier dans la confidence de cette grande infortune, et du rare talent qui en est sorti. — Ce n'est point à la source commune de factices malheurs, où tout aspirant au titre de poète croit devoir se plonger par bienséance, que cette muse nouvelle a puisé ses inspirations : la vie de ce jeune homme n'est que trop sérieusement remplie par ces véritables misères, qui souvent font jaillir le génie du cerveau qu'elles frappent. C'est un poème touchant que la vie de ce poète, et sa jeunesse avait préparé d'avance à son talent une triste et féconde matière.

Joseph Labatut est né à Messine ; son père, Lafon Labatut, ancien soldat de l'Empire, avait épousé une jeune Sicilienne ; ce fut sur le front charmant de sa mère que l'enfant lut la première révélation de la beauté, — et dans son doux dialecte qu'il commença d'aimer la voix harmonieuse de la Muse future. — A cet enseignement des caresses maternelles, l'adversité fit vite succéder ses rudes leçons. Lafon Labatut voulut regagner la France avec sa nouvelle famille ; presqu'au terme de la traversée, à Gibraltar, sa jeune femme fut atteinte de la peste, et mourut. Le soldat fut contraint de faire violence à sa propre douleur pour en imposer à la sensibilité exaltée de son enfant, trop jeune pour comprendre la rigueur éternelle de cette séparation, mais inconsolable déjà de ce tendre sourire perdu. En France, la misère ôta jusqu'à la tranquillité à leur deuil : quelques amis fidèles se trouvèrent après mille peines, et Lafon Labatut put retourner au Dague, sa ville natale. De nouvelles pertes, de nouvelles tombes l'y attendaient, et bientôt lui-même succomba, confiant le petit Joseph à un vieux curé, son parent.

L'enfance de l'orphelin, assise enfin au paisible foyer du presbytère, fut heureuse : c'est le temps où l'esprit de poète paraît chercher ses plus chers souvenirs, et la seule époque de sa vie où il n'en rencontre pas d'amers. Le vieux prêtre lui apprit à lire et à écrire, comme il plut à Dieu ; puis, il laissa rêver à son aise cette intelligence, qui semblait devoir une sorte de précocité au ciel hâtif de sa patrie maternelle. Déjà, en effet, elle était doucement attentive aux instincts qui s'éveillaient en elle. Joseph savait dès longtemps par cœur toute la littérature du presbytère : il est vrai qu'elle était toute aimable ; car c'étaient les Fables de La Fontaine ; mais un jour, par hasard, un Homère lui tombe entre les mains, et La Fontaine a aussitôt un rival préféré. Ces grandes et poétiques merveilles tourmentent le cerveau de l'artiste naissant, et lui inspirent une manie bizarre, qui doit être bientôt une vocation : il passe son temps à crayonner sur tous les murs, à modeler avec tout ce qu'il trouve, des figures ou des sujets empruntés aux récits du poète grec, qu'il relit sans cesse avec une passion singulière; peut-être se faisait-il, dans son ardente imagination, une confusion touchante, entre ces voyages épiques et la triste odyssée dont lui-même, pauvre enfant, venait d'être un des héros. Chaque jour enfin, les esquisses devenaient, à la grande surprise du bon curé, plus nombreuses et moins informes.

Son vieux protecteur mourut : Joseph Labatut vint à Paris ; un ami de son père confia à un habile dessinateur le soin de diriger l'impérieuse vocation du jeune homme. Labatut fit de rapides progrès, et fut bientôt capable d'entrer dans l'atelier de Gérard : pour [illegible] est d'une forme presque parfaite, [illegible] à peine. On ne saurait concevoir par quelle étrange pénétration le peintre aveugle s'était initié presque soudainement aux secrets les plus intimes de cet art nouveau, dont les éléments lui avaient été à peine familiers. Son organisation d'élite le dispensa du long apprentissage de l'écrivain ; plus d'une fois, sans doute, il avait vu passer dans sa nuit deux ombres, deux aveugles immortels ; et il semble qu'il eût reçu, sans plus d'efforts, de ces fraternelles visions, une part de leur don consolateur.

Le style de Labatut a retenu de ce monde si regretté, un coloris d'une vivacité et d'une fraîcheur singulières : partout on sent l'art du peintre vivre encore sous le talent du poète. Cette strophe, prise au hasard, n'est-elle pas la description réussie de quelque toile lumineuse signée Léopold Robert :

> Vague panorama de marbre et de couleurs,
> — Des madones au bout de longs chemins en fleurs,
> — Un horizon qu'au loin dessine
> Une mer où se joue un fidèle soleil.
> Serait-ce mon berceau? — Tout s'efface. — Au réveil
> Ma langue murmurait : Messine !

Quel tableau dans les deux strophes suivantes de la même pièce, intitulée *Ma Mère* :

> La peste, affreux corsaire élancé du détroit,
> A fait de Gibraltar un cimetière étroit ;
> Triomphant sur la ville prise,
> Il arbore au sommet des clochers et du fort
> Son pavillon funèbre, épouvantail du port,
> Que secoue une infecte brise.
>
> . . . .
>
> Et le chant maternel qui m'endormait cessa,
> Et la vague en courroux sur son sein me berça
> Comme une marâtre qui gronde.
> Ma mère ! à chaque instant mes cris la demandaient ;
> Et les pleurs de mon père à mes pleurs répondaient,
> Et le vaisseau fuyait sur l'onde.

Au milieu de ces souvenirs retracés en brillantes ou gracieuses peintures, le poète est souvent interrompu par une larme, et l'expression forte et saisissante ne manque pas à sa mélancolie :

> Depuis que sur ma vue une nuit sans étoiles,
> Etendant par degrés l'épaisseur de ses voiles,
> Ne me laissa des yeux que pour verser des pleurs,
> Combien j'ai regretté le monde et ses couleurs !
>
> . . . .
> . . . .
>
> Mes mains allaient saisir l'amoureuse palette,
> Et la toile vivante eût peut être au regard
> Fait parler un talent impatient de l'art ;
> Et peut-être j'allais révéler le mystère
> Qu'une vierge m'apprit vers la natale terre...
> Mais le bandeau sacré, par mon front attendu,
> Sans gloire — l'étreignit — sur mes yeux descendu !

Une variété de rhythme infinie, seconde la flexible inspiration du poète, et se prête à la mobilité de son imagination agitée. Ses *Vers à une enfant*, ses *Adieux aux hirondelles*, *les Coquelicots*, *l'Oiseau inconnu*, *la Jeune Convalescente*, *le Presbytère*, *la Cloche*, sont des chefs-d'œuvre de naïveté et de grâce. Le *Chien de l'Aveugle*, cette proverbiale affection du pauvre, qui cette fois se trouve être en même temps la consolation d'un poète, devait avoir dans ce recueil une place réservée avec amour : aussi la vérité et la simplicité navrantes de cette pièce ne se peuvent-elles exprimer.

Si la critique était permise vis-à-vis de l'œuvre qui est sortie d'un si cruel enfantement, on pourrait sans doute trouver çà et là quelques négligences et se plaindre de quelques obscurités. Mais n'y a-t-il pas une sorte de charme jusque dans ces nuages passagers, qui voilent par instants la pensée de l'auteur, touchante allusion à son infirmité ?

Quoi qu'il en soit, le livre de Joseph Labatut mériterait d'être lu, quand même il serait l'œuvre d'un homme heureux ! il n'est pas nécessaire, pour aimer ces poésies, de savoir qu'elles sont le fruit des veilles d'un orphelin qui est pauvre et aveugle. Aussi n'est-ce pas pour le succès littéraire de ce livre qu'il a semblé utile d'insister sur cette complète infortune. Labatut avait composé ses vers pour lui seul, pour se distraire de sa propre pensée : ses amis mêmes furent long-temps sans les connaître ; il ne les croyait dignes d'aucune publicité et ne leur en souhaitait pas. Après la mort de la bonne veuve qui lui avait servi de seconde mère, il avait trouvé une place d'instituteur : mais cette ressource étant venue à lui manquer, le pain lui manqua. C'est alors qu'il céda aux prières de ses amis, et qu'il laissa imprimer ses œuvres, avec une profonde défiance.

L'intérêt qui accueille cette publication a heureusement trompé la modestie du poète : son livre sera bientôt entre les mains de tous ceux qui aiment à se donner le plaisir d'une noble action, ou que préoccupent les œuvres d'un haut mérite littéraire. Cette sympathie unanime va, Dieu merci, garantir la vie de ce jeune homme de la misère, et son nom de l'oubli. Elle lui portera en même temps le courage de poursuivre sa seconde vocation, et de changer la célébrité qui lui est déjà acquise en une véritable gloire poétique. La gloire seule pourra un jour donner le change et faire une sorte de noble illusion à l'artiste privé de la lumière du soleil ; c'est la seule consolation vraiment digne de cette misère ; et nous avons la confiance que l'avenir la lui garde.

OCTAVE FEUILLET.

(1) Un volume, format anglais, sur papier superfin, avec un portrait de l'auteur d'après H. Lehmann ; chez Furne, éditeur, rue Saint-André-des-Arts.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 18 JANVIER 1846

Le *Journal des Débats* donne les résultats du dernier meeting que la Ligue a tenu le 14 janvier à Londres avant l'ouverture du parlement. M. Wilson a annoncé en ouvrant la séance que les sommes recueillies pour le fonds de la Ligue se montent déjà : pour Manchester, à 30 000 livres sterling ; pour Liverpool à 13 000 livres. Il a été déclaré que la Ligue interviendrait dans les élections. Les grands noms de l'aristocratie qui défendent l'agriculture, comme celui des ducs de Norfolk et de Richmond, n'ont pas été épargnés. L'association a déjà tenu plus de soixante meetings et entendu près de 200 orateurs.

[illegible] Irlande, oserait-elle travailler à les replacer sous le joug de la métropole? Elle en est bien capable ; la question est de savoir si nos hommes d'Etat pousseraient l'audace de leur pusillanimité jusqu'à permettre que la France suivît l'Angleterre dans cette voie.

L'*Esprit public* trouve que la *paix* que nous a faite le gouvernement actuel est toute factice ; or, si la paix réelle est le plus grand bienfait dont puissent jouir les nations, une paix seulement apparente est toujours au moins un grand danger. De nos jours, on a, dit l'*Esprit public*, donné à la peur le nom décent et populaire de la paix, et par cet artifice, qui ne trompe plus personne, on dépopularise la paix, on en compromet le nom et l'idée. Dans un temps de paix de cette nature, personne n'ose se dire pacifique, on sent trop que ce mot d'ordre banal est un mensonge et qu'il faut mettre toutes ses forces à se défendre contre ses illusions.

Le *Courrier français* revient sur le compte du *Siècle* ; il le rappelle à ses devoirs d'organe de l'opposition ; il lui trace la ligne qu'il devrait suivre dans toutes les questions de politique intérieure et extérieure, mais tout cela de manière à laisser entendre qu'il n'en attend pas grand' chose, surtout lorsqu'il le voit considérer M. Saint-Marc-Girardin comme une *recrue formidable*, et persister à parler raison au ministère et à la Chambre, qui sont évidemment résolus à ne pas entendre raison.

Le *Courrier français* finit sa séance en conjurant M. Odilon Barrot de vouloir bien ne plus être le complice et la dupe du centre gauche et de demeurer le chef de la gauche ; mais quoi ! dépend-il de M. Barrot de jamais être chef un peu sérieusement?

PETITE CORRESPONDANCE.

M. P. à Moulins. — Reçu. Inscrits, vous et vos amis. Remercîments tous.

M. B. à Landerneau. — Ce sera fait comme vous le désirez. — Nous vous aviserons des numéros ; le tirage aura lieu vers le 20 février.

M. B. à Vadans-les-A. — Reçu.

M. J. L. R. à Pau. — Reçu les 125 par M. V. P.

M. A. M. à Rod... — On vous prie de passer rue Neuve et à la Poste, et de faire envoyer les dépêches qui s'y accumulent.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 15 janvier 1846. — HENRY, marbrier, route de la Révolte, à Batignolles. Juge-commissaire, M. Delafosse ; syndic provisoire, Defoix, rue Saint-Lazare, 70.

Du 16 janvier. — ANTOINE, loueur de voitures, rue de Rivoli, 24. Juge-commissaire, M. Bourceret ; syndic provisoire, M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis. — DELAUNAY, ancien agent d'affaires, rue de la Boule-Rouge, 3. Juge-commissaire, M. Bourceret ; syndic provisoire, M. Henrionnet, rue Cadet, 13. — HUA et Cᵉ, commerçants en laines, rue Saint-Joseph, 11. Juge commissaire. M. Chevalier ; syndic provisoire, M. Clavery, marché Saint-Honoré, 21. — CARRIER, libraire-éditeur, aux Thernes, Vieille-Route, 48. Juge-commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5. — BLIN, marchand de meubles, rue Neuve-Saint-Augustin, 4. Juge-commissaire, M. Chevalier ; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5. — Dlle RICHARD, dite GÉRARD, marchande de nouveautés au Temple, Série Rouge, 122, demeurant rue du Temple, 79. Juge-commissaire, M. Bourceret ; syndic provisoire, M. Millet, boulevart Saint-Denis, 24. — LECREUX, marchand de vins à Montmartre, avenue du Cimetière, 21. Juge-commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23. — HERVEY, menuisier, rue de Chaillot, 29. Juge-commissaire, M. Jouet ; syndic provisoire, M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — JOUVENTE, marchand de vins, rue Saint-Jacques, 17. Juge-commissaire. M. Jouet ; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-Saint Honoré, 19. — BEAU et LAROZE, entrepreneurs de bâtiments, rue de la Ville-l'Évêque, 41. Juge-commissaire, M. Cornuault ; syndic provisoire, M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41. — VERDIER, peaussier, rue Sainte-Avoie, 10. Juge-commissaire, M. Bourceret ; syndic provisoire, M. Collombel, rue Castellane, 12. — CARRIÈRE, charpentier à Belleville, rue Mogador, 2. Juge-commissaire, M. Chevalier ; syndic provisoire, M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

Du 13 janvier 1845. — MENIAUD, boulanger à Montmartre, chemin de Clignancourt. Juge-commissaire, M. Chatenet ; syndic provisoire, M. Decagny, rue Thévenot, 16.

Bourse.---Revue de la semaine.

Une baisse persistante dans les consolidés a contribué à arrêter l'essor de nos fonds sans pourtant trouver beaucoup d'écho sur notre place. La question américaine fait son mauvais effet à Londres seulement, puisqu'en présence de 1 1/2 0/0 de baisse en Angleterre, le 3 0/0 français n'a fléchi que de 25 centimes, et le 5 0/0 de 35. La fermeté de nos cours doit un peu son origine à l'attitude pacifique des chambres et à la majorité que paraît avoir le ministère pendant cette session.

Les chemins de fer, chaque jour déprimés par la Bourse de Londres, ont également baissé, mais d'une manière peu sensible, à l'exception pourtant du chemin du Havre, dont nous avons précédemment indiqué le dommage matériel, causé par l'éboulement du viaduc de Barentin.

Il y a eu une légère amélioration sur les Banques de France, les Obligations de Piémont et les Caisses hypothécaires ; les Actions industrielles ont plutôt fléchi ; la Vieille-Montagne était hier cotée à 6850 francs, 100 francs plus bas que samedi dernier, et le Lin Maberly en baisse de 25 francs.

Aujourd'hui dimanche, les fonds anglais arrivaient cotés à 94 5/8 pour le compte de février ; ce cours représentait une hausse d'un quart environ sur la veille, et a donné lieu à quelques affaires à 83 et 83 02 1/2 en 3 0/0. Le cours est resté à 83 offert, après d'assez nombreuses transactions.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 janvier.

7 h. » » OPÉRA. — Freyschütz. Diable à quatre.
7 h. » » FRANÇAIS. — Verre d'Eau. Famille Poisson.
7 h. » » OPÉRA-COMIQUE. — Nouveau Seigneur. Diamants.
7 h. » » ODÉON. — Roman d'une heure. Diogène.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Maîtresse. Le Mousse. Le Lansquenet.
6 h. » » GYMNASE. — Marchand, Loi, Un Nuage au ciel. Jeanne. Noémie.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre. Femme laide.
6 h. » » PORTE-ST-MARTIN. — Marie Jeanne. Trilby.
6 h. » » GAITÉ. — Hubert.
6 h. » » AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Les Éléphants de la Pagode.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

ont prouvé jusqu'à l'évidence qu'une grande partie de l'administration, obéissant à l'impulsion du ministère, ne se proposait qu'un but : faire élire des députés bien pensants, que ce projet devenait une idée fixe dans bien des préfectures, dans bien des mairies.

Dans l'armée, pour obtenir un avancement rapide, il faut aller en Afrique ; dans les fonctions civiles, il faut avoir fait sa campagne électorale. Aussi comme on travaille, comme on se remue, que de tracas et de soucis pour le fonctionnaire, depuis la formation des listes électorales jusqu'au scrutin qui donne à la France un législateur de plus ! Aux yeux de certains préfets, l'homme qui penche pour l'opposition n'a jamais le cens électoral. Il a beau énumérer ses impôts fonciers, ses patentes, on lui refuse son inscription sur les listes. Quant au bourgeois bien pensant, au conservateur-né, à celui dont la mère avait rêvé borne avant de le mettre au monde, c'est toute autre chose. Celui-là sera toujours électeur. L'administration lui compterait au besoin des impositions qu'il n'a jamais payées. M. Leyraud a parlé aujourd'hui d'un électeur ministériel à qui l'on a compté les portes et fenêtres d'une maison non bâtie : à peine en avait-on jeté les fondements.

Ailleurs, un électeur de l'opposition fait des plantations sur une montagne. Sous prétexte d'encourager le reboisement, on le dégrève, on lui enlève ses droits d'électeur, et l'on attribue les impositions de la montagne à son frère, plus conservateur que lui. M. Leyraud est allé plus loin, il a parlé d'un tableau électoral remplacé frauduleusement par un autre, et il a donné sur cette indigne manœuvre des détails si précis, qu'une voix l'a interrompu pour crier : *A la cour d'assises !*

Tous ces faits d'intrigue et de corruption ne sont que trop avérés, et si le témoignage d'un député de l'opposition avait pu sembler suspect, personne n'a plus douté, lorsqu'un magistrat du parquet, un homme dévoué au parti conservateur, M. de Peyramont, est venu déclarer qu'il ajoutait foi aux assertions de M. Leyraud, attendu que lui-même il avait surpris dans la formation des listes électorales, les abus les plus scandaleux, les plus déplorables. Maintefois, a dit M. de Peyramont, l'administration s'est laissée asservir par des passions locales.

Vainement, à la fin de son discours, le député conservateur a-t-il voulu mettre les membres du cabinet à l'abri de toute responsabilité relativement aux faits qu'il flétrissait si vivement; sa parole convaincue, sérieuse, indignée, avait porté coup.

Chacun sentait que l'administration d'un pays ne saurait être livrée à une corruption politique profonde, invétérée, à une corruption qui révolte jusqu'aux amis du pouvoir sans que le ministère, qui en perçoit les bénéfices, le sache, le tolère, l'encourage même. A ces soupçons planant sur le cabinet, M. Duchâtel n'a rien opposé de sérieux ; il a hésité, balbutié, et s'est contenté d'affirmer que dans toutes les circulaires le gouvernement n'avait recommandé aux préfets et sous-préfets qu'une seule chose : rendre les élections aussi libres, aussi complètes, aussi sincères que possible.

Nous acceptons cette déclaration, mais que prouve-t-elle? Assurément toutes les manifestations officielles d'un gouvernement, toutes les pièces qu'un député de l'opposition peut surprendre, lire et porter à la tribune, sont marquées au coin de la probité politique la plus pure. Jamais on n'imprimera, jamais on écrira, fût-ce en encre sympathique ou en chiffres, que les préfets et sous-[...] par cette [...] persuader tout le monde, mais nos adversaires savent comment » finissent les débats dans les gouvernements parlementaires.... » par l'expression de l'opinion de la majorité. Nous nous résigne- » rons à nous passer de l'assentiment de quelques-uns si nous » avons le suffrage de presque tous. »

Il est difficile de dire plus crûment : Nous disposons d'une majorité qui nous suivra par tous les chemins où nous voudrons la faire passer. Il ne s'agit pas ici d'avoir des raisons, mais des votes; la chambre est un jeu de boules.

L'opinion publique appréciera autrement; mais à Dieu ne plaise que nous accusions les conservateurs seuls de fausser la sincérité des élections. Aujourd'hui faire des ministres, et, pour avoir des ministres à soi, faire des députés, telle est l'unique préoccupation de tous les vieux partis. On ne travaille pas à propager des idées, à faire triompher des principes, on pousse des passions en avant, et si l'opposition est moins corruptrice que le pouvoir, peut-être parce qu'elle n'a pas les mêmes moyens de corruption que lui, elle se montre aussi dans les questions électorales, active, entreprenante, systématique, faisant bien moins de la discussion que de la stratégie. Le candidat de l'opposition excite, stimule, pousse à se faire inscrire sur les listes des électeurs qui n'y songeaient pas ; il devient leur mandataire officieux au bureau de la préfecture; tout lui est bon ; il sait de tous bois faire flèche. A ses yeux, l'homme condamné à six ans de travaux forcés n'a pas encore perdu ses droits civiques, conformément sans doute à l'axiome de Molière : « Quelques années de galères de plus ou de moins » ne sont pas faits pour intimider un noble cœur. »

C'est M. Duchâtel qui a mis en lumière ces différentes anecdotes, et s'il n'a pas su parer les traits qui lui étaient lancés, nous devons reconnaître qu'à son tour il en a décoché quelques-uns d'assez dangereux.

Qu'est-il résulté dans l'esprit des auditeurs de cette discussion, à laquelle ont pris part MM. Leyraud, Peyramont, de Saint-Priest et l'honnête M. Corne? Beaucoup de dégoût et de découragement. Chacun se sentait honteux pour le pays de cette lutte que se livrent les aspirants au portefeuille, lutte où la victoire a jusqu'à présent appartenu au plus habile... Nous savons trop ce qu'un pareil mot veut dire.

A ce moment de la séance un orateur n'eût-il pas produit un immense effet en s'écriant : «Détournons nos yeux de ces portefeuilles disputés ou conservés par l'intrigue. Trop souvent les hommes, les partis, se déconsidèrent à les chercher ou à les retenir. Songeons au bien du pays, à la classe laborieuse, à ses misères, et que le noble amour de l'humanité nous élève au dessus des ambitions mesquines, des roueries avilissantes! »

Ce n'est pas là tout à fait ce qu'a dit M. Ledru-Rollin, dont le discours a clos la séance. Cependant cet orateur, généralement intempestif, et dont la parole menaçante rend habituellement les majorités plus compactes, a émis aujourd'hui d'utiles pensées ; il a montré au parti Thiers-Barrot combien son programme était vide, son opposition superficielle. Il lui a dit : «Vous n'avez pas une pensée de sympathie pour les travailleurs, et même dans la sphère politique proprement dite, toute réforme un peu sérieuse vous effraye, M. Thiers vous ensorcelle et vous bâillonne, il vous a fait [...] que la révolution de juillet peut avoir des alliés.

M. le ministre des finances et les Chemins de fer.

L'écroulement du viaduc de Barentin n'a pas empêché M. le ministre des finances de venir déclarer à la tribune de la chambre des pairs, que dans la construction des chemins de fer, le gouvernement avait su profiter de l'expérience de l'Angleterre dans cet ordre de travaux. M. Lacave-Laplagne a hautement félicité le pays de la prudente temporisation apportée par le gouvernement dans l'établissement de nos voies ferrées. La France n'a pas eu à supporter de dures leçons.

L'opinion de M. Laplagne est certainement partagée par le ministère de 29 octobre, qui se vante, à tout propos, d'avoir bien mérité de la patrie, en donnant, dit-il, une forte impulsion aux intérêts matériels du pays : on connaît l'adage du ministère : « la condition de la France s'améliore et s'élève. »

L'engouement du ministère pour son œuvre est par trop naïf. Rappelons quelques faits, et l'on jugera de l'optimisme de nos hommes d'Etat.

Personne ne conteste que la première chose à étudier dans les voies de communication, surtout pour les chemins de fer, c'est la direction que l'on doit donner à ces lignes. En Angleterre, il existe une commission composée d'habiles commerçants, qui s'occupe de cette importante question. On sait qu'elle était présidée par un homme d'un haut mérite administratif, M. Blakstone. En France, il n'existe rien de pareil. Les chambres de commerce, celles surtout qui comprennent les intérêts maritimes et l'importance du commerce international, ont eu beau publier mémoires sur mémoires (1), le ministère n'a jamais fait droit à leurs judicieuses réclamations.

Personne n'ignore que l'industrialisme est encore plus développé de l'autre côté du détroit que chez nous. Les chemins de fer devaient donc porter le caractère de ce fatal progrès. Des masses énormes de capitaux devaient affluer vers ces spéculations. Aussi a-t-on construit ligne sur ligne, et la concurrence s'est établie entre une foule de chemins de fer.

En France, les capitaux sont plus rares ; les funestes effets d'une concurrence illimitée se font moins sentir : le bon sens public repoussait d'abord l'idée de créer des lignes de fer luttant entre elles. Le ministère a-t-il dirigé ou tout au moins secondé cette bonne tendace? Non ! il a poussé, au contraire, à la concurrence, et détourné vers ces entreprises hasardeuses une masse énorme de capitaux.

Le gouvernement, a dit M. Laplagne, a su intervenir entre le public et les compagnies ; il a établi des garanties en faveur du public. En Angleterre, a-t-il ajouté, cela n'est point ainsi : les compagnies tyrannisent les voyageurs.

Mais de ce que vous évitez d'imiter servilement les fautes de nos voisins, s'ensuit-il que vous offriez à vos administrés toutes les garanties désirables? Evidemment non. La latitude que vous laissez aux compagnies dans les tarifs, le chiffre élevé du minimum fixé, les wagons découverts ou protégés contre les intempéries par de simples rideaux en toile, le peu de surveillance que vous exercez sur l'état du matériel roulant des compagnies et sur la construction des travaux, produisent des abus et des catastrophes de tous genres. Les compagnies veulent-elles faire tomber notre navigation intérieure? Elles profitent de la latitude du tarif, et

(1) Voir surtout les intéressants mémoires publiés par M. J. Clerc au nom de la chambre de commerce du Havre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 20 JANVIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LES PRÉPARATIFS DE DIXMER.

Ce lendemain, préparé par une nuit d'insomnie, vint enfin, terrible et, l'on peut dire sans exagération, couleur de sang.

Chaque jour, en effet, à cette époque et dans cette année, le plus beau soleil avait ses taches livides.

La reine dormit à peine et d'un sommeil sans repos ; à peine avait-elle les yeux fermés qu'il lui semblait voir couler le sang, qu'il lui semblait entendre pousser des cris.

Elle s'était endormie, sa lime dans sa main.

Une partie de la journée fut donnée par elle à la prière. Ses gardiens la voyaient prier si souvent, qu'ils ne prirent aucune inquiétude de ce surcroît de dévotion.

De temps en temps la prisonnière tirait de son sein la lime qui lui avait été transmise par un de ses sauveurs, et elle comparait la faiblesse de l'instrument à la force des barreaux.

Heureusement ces barreaux n'étaient scellés dans le mur que d'un côté, c'est-à-dire par en bas.

La partie supérieure s'emboîtait dans un barreau transversal; la partie inférieure sciée, on n'avait donc qu'à tirer le barreau et le barreau venait.

Mais ce n'étaient pas les difficultés physiques qui arrêtaient la reine : elle comprenait parfaitement que la chose était possible, et c'est cette possibilité même qui faisait de l'espérance une flamme sanglante qui éblouissait ses yeux.

Elle sentait que pour arriver à elle il faudrait que ses amis tuassent les hommes qui la gardaient, et elle n'eût consenti leur mort à aucun prix; ces hommes étaient les seuls qui depuis si long-temps lui avaient montré quelque pitié.

D'un autre côté, au delà de ces barreaux qu'on lui disait de scier, de l'autre côté du corps de ces deux hommes qui devaient succomber en empêchant ses sauveurs d'arriver jusqu'à elle, était la vie, la liberté, et peut être la vengeance, trois choses si douces, pour une femme surtout, qu'elle demandait à Dieu pardon de les désirer si ardemment.

Elle crut, au reste, remarquer que nul soupçon n'agitait ses gardiens et qu'ils n'avaient pas même la conscience du piége où l'on voulait faire tomber leur prisonnière, en supposant que le complot fût un piége.

Ces hommes simples se fussent trahis à des yeux aussi exercés que l'étaient ceux d'une femme habituée à deviner le mal à force de l'avoir souffert.

La reine renonçait donc presque entièrement à la portion de ses idées qui lui faisait examiner la double ouverture qui lui avait été faite comme un piége ; mais à mesure que la honte d'être prise dans ce piége la quittait, elle tombait dans l'appréhension plus grande encore de voir couler sous ses yeux un sang versé pour elle.

— Bizarre destinée, et sublime spectacle ! murmurait-elle ; deux conspirations se réunissent pour sauver une pauvre reine ou plutôt une pauvre femme prisonnière qui n'a rien fait pour séduire ou encourager les conspirateurs, et elles vont éclater en même temps.

Qui sait! elles ne font qu'une, peut-être. Peut-être est-ce une double mine qui doit aboutir à un seul point.

Si je voulais, je serais donc sauvée.

Mais une pauvre femme sacrifiée à ma place;

Mais deux hommes tués pour que cette femme arrive jusqu'à moi;

Dieu et l'avenir ne me pardonneraient pas,

Impossible, impossible !...



Mais alors passaient et repassaient dans son esprit [...] de dévouement des serviteurs pour les maîtres et ces [...] du droit des maîtres sur la vie des serviteurs; fantômes presque effacés de la Royauté mourante.

Anne d'Autriche eût accepté, se disait-elle, Anne d'Autriche eût mis au dessus de toutes choses ce grand principe du salut des personnes royales.

Anne d'Autriche était du même sang que moi, et presque dans la même situation que moi.

Folie d'être venue poursuivre la royauté d'Anne d'Autriche en France!

Aussi n'est-ce point moi qui suis venue ; deux rois ont dit : Il est important que deux enfants royaux qui ne se sont jamais vus, qui ne s'aiment pas, qui ne s'aimeront peut-être jamais, soient mariés au même autel, pour aller mourir sur le même échafaud.

Et puis ma mort n'entraînera-t-elle pas celle du pauvre enfant qui, aux yeux de mes rares amis, est encore roi de France?

Et quand mon fils sera mort comme est mort mon mari, leurs deux ombres ne souriront-elles pas de pitié en me voyant, pour ménager quelques gouttes de sang vulgaire, tacher de mon sang les débris du trône de Saint-Louis?

Ce fut dans ces angoisses toujours croissantes, dans cette fièvre de doute, dont les pulsations vont sans cesse redoublant, dans l'horreur de ces craintes, enfin, que la reine atteignit le soir.

Plusieurs fois elle avait examiné ses deux gardiens ; jamais ils n'avaient eu l'air plus calmes.

Jamais non plus les petites attentions de ces hommes grossiers, mais bons, ne l'avaient frappée davantage.

Quand les ténèbres se firent dans le cachot, quand retentit le pas des rondes, quand le bruit des armes et le hurlement des chiens alla éveiller l'écho des sombres voûtes, quand enfin toute la prison se révéla effrayante et sans espérances, Marie-Antoinette, domptée par la faiblesse inhérente à la nature de la femme, se leva épouvantée.

— Oh ! je fuirai, dit-elle ; oui, oui, je fuirai. Quand on viendra, quand on parlera, je scierai un barreau, et j'attendrai ce que Dieu et mes libérateurs ordonneront de moi. Je me dois à mes enfants, on ne les tuera pas, et si on les tue et que je sois libre, oh ! alors au moins....

Elle n'acheva pas, ses yeux se fermèrent ; sa bouche étouffa sa voix. Ce fut un rêve effrayant que celui de cette pauvre reine dans une chambre

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet, et du 6 au 31 décembre.—

[illegible]

Le conseil général a donné son approbation au tracé du chemin de fer de Paris à Lyon passant par la vallée de l'Oze et le col de Blesy : c'est assumer la responsabilité des malheurs qui ne manqueront pas d'arriver sur ce point. Comment, vous laissez appuyer un chemin de fer contre un versant des plus abruptes pendant une longueur d'au moins 10 kilomètres! Vous permettez la construction d'un tunnel de 4 500 mètres, où l'on arrive et d'où l'on ne peut sortir que par des pentes de 9 millimètres! vous permettez que des wagons déploient leur vitesse sur un précipice à pic de plus de 100 mètres (vallée du ruisseau du pont de Pany) ! N'est-ce pas jouer avec la vie des voyageurs? et quelle autre raison peut-on assigner à de telles folies, sinon la grande, la seule raison de ce temps-ci, la raison des exigences électorales?

C'est ainsi que les intérêts les plus graves, la vie même des citoyens est livrée à la merci d'intérêts factices et illégitimes?

Un jour on souscrit aux exigences de *boules bien pensantes*, un autre jour on s'abandonne aux obsessions ou aux prévenances des entrepreneurs, un troisième on subit les ordres des banquiers concessionnaires; enfin on se livre aux joies du népotisme, on sacrifie l'argent des actionnaires de bonne foi à l'intérêt de ses amis, de ses neveux, de ses parents; et pour comble d'ironie, on fait frapper des médailles grand module, pour célébrer les lois sur les chemins de fer!

Impôt du sel.

La chambre a voté la reprise de la proposition de M. Demesmay, député du Doubs, tendant à la réduction notable, en attendant la suppression complète de l'impôt sur le sel. En attendant que nous consacrions nous-mêmes une étude approfondie à cet important objet, nous devons mentionner avec éloge le nouveau travail que l'honorable député vient de publier dans le *Franc-Comtois* et l'*Impartial de Besançon*. La citation suivante permettra d'en apprécier l'importance :

A ces considérations je n'en ajouterai plus qu'une, c'est que les sommes qui entreraient dans les caisses du trésor par suite de l'augmentation de la consommation du sel, ne seraient que l'une des nombreuses compensations que le fisc trouverait à la mesure proposée; il en est une autre qui, pour être moins immédiate et moins appréciable, n'en est cependant ni moins importante ni moins certaine : je veux parler de l'accroissement des recettes qui accompagne le développement de la prospérité de l'agriculture, le bas prix de revient de ses produits, et l'aisance générale qui en résulte pour le pays.

On se plaint généralement en France de l'insuffisance de la production en viande, et l'on se préoccupe, avec raison, des moyens de la favoriser et de l'accroître. Or, je l'ai dit, le premier de ces moyens est de mettre, par l'abaissement du droit, le sel à la portée des éleveurs et des engraisseurs. L'expérience est faite chez nos voisins; l'Angleterre, où le sel est exempt d'impôt, et la Suisse, où il est passé en proverbe qu'*une livre de sel produit dix livres de viande*, ne possèdent-elles pas le plus beau bétail de l'Europe?

J'ai indiqué les pertes qu'éprouve le trésor par la contrebande à laquelle donne lieu l'énormité du droit. A cette perte il faut ajouter celle résultant de la falsification du sel, qui doit être attribuée à la même cause. Dans un travail qu'il vient d'achever, M. le docteur Magendie affirme que, d'expériences faites dans son laboratoire, il résulte que le sel livré quotidiennement à la consommation par le commerce, est mélangé de 15, 20 et 25 pour 100 de matières étrangères; il suit de là que le chiffre de la consommation par tête, calculé d'après la quantité du sel livré avec acquittement de droit, ne représente pas la consommation réelle, puisque celle-ci est augmentée de matières étrangères qui ne sont soumises à aucun droit, et qu'on fait consommer aux populations pour du sel.

prendre de grandes mesures pour le soulagement des populations. Elle est entrée franchement et va continuer sa marche dans la voie des satisfactions à donner aux besoins publics. Dévouons-nous, nous aussi, à cette noble et grande tâche. Ne le cédons en rien à nos voisins; soyons assez justes pour reconnaître ce qu'ils font de bien, et assez fiers pour ne pas nous laisser devancer par eux dans la voie du progrès; c'est là encore de l'honneur national; car, comme l'a dit si bien M. le ministre des finances, les améliorations matérielles ne touchent pas seulement à la richesse du pays, mais à sa puissance et à son indépendance.

Arrière donc la pensée de reporter à 1848 l'exécution d'une loi qu'aujourd'hui, plus que jamais, le pays appelle de tous ses vœux! Oui, messieurs les ministres, choisissez une autre époque que celle proposée par moi et adoptée par la commission. Mais en ceci prenez une initiative digne du gouvernement d'un grand peuple : demandez que la loi à intervenir soit applicable le lendemain même du jour où elle aura été promulguée.

Les chambres vous comprendront, le pays applaudira et vous en tiendra compte, car vous aurez enfin donné satisfaction à l'un de ses intérêts les plus vivaces et les plus pressants, autant du moins que cela est possible, jusqu'au jour où l'état financier de la France le permettant, le gouvernement et les chambres voudront, comme l'Angleterre le fit en 1825, rayer définitivement du budget cet impôt du sel si contraire au développement de la richesse publique, à la raison et aux vues de la Providence.

AUG. DEMESMAY, député du Doubs.

Pontarlier, le 15 décembre 1845.

The Overland Athenæum, journal de Madras, du 13 novembre, arrivé à Paris, annonce que les affaires du Punjaub sont toujours dans le *statu quo*. Tout est contradictoire à l'égard de la ligne que l'on pense que devra suivre sir Henry Hardinge, gouverneur-général. La reine-mère possède toujours de l'autorité nominale sur le Khalsa; mais elle a quitté Lahore et elle s'est établie à Umritoir. La *Gazette de Delhi* dit que les immenses préparatifs des Anglais l'effraient.

Les nouvelles de l'Afghanistan se réduisent à ceci : le vizir de Caboul n'a pas abandonné son projet d'envahir Peshawar, dont Shere-Sing est le gouverneur actuel. Le choléra a cessé ses ravages à Peshan. Sa dernière victime a été la femme du prince Mohammed-Hazhiem. Pour la première fois, dans les mers des Indes, deux bateaux à vapeur se sont heurtés. *Le Parsee* a été touché et coulé par *le Carnac*.

Le sloop de guerre anglais *Coote* s'est perdu sur un récif, devant Caliuet, le 1er décembre. L'équipage a été sauvé, et l'on a pu même enlever les canons et une partie des approvisionnements.

La commission permanente du Congrès central d'agriculture a décidé aujourd'hui que la troisième session du Congrès s'ouvrirait le 18 mai prochain. Les comices et sociétés d'agriculture légalement constitués, sont invités à procéder immédiatement à l'élection de leurs délégués.

Bureaux de la chambre des députés. — La commission chargée d'examiner les crédits supplémentaires et extraordinaires pour les années 1845 et 1846, a décidé qu'elle entendrait M. Guizot avant de se prononcer sur les crédits pour l'expédition de Madagascar.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 19 janvier 1845.

Plusieurs pétitions sont déposées sur le bureau de la chambre.

M. LENOBLE demande la reprise du projet de loi relatif à une nouvelle

(1) *Gens Francorum inclyta, auctore Deo condita, fortis in armis, firma pacis fœdere, candore et formâ egregia, corpore nobilis et incolumis, audax, velox, aspera.* (Prologue de la loi salique.)

[illegible] avez combattues à outrance, ou vous les avez tout doucement enterrées. (Très bien! à gauche.)

Avez-vous même accepté dans la loi électorale l'adjonction des capacités, adjonction qui est de toute justice et vous serait même favorable? N'avez-vous pas combattu avec ardeur en faveur du morcellement des colléges électoraux, qui tend à réduire les représentants de la nation à n'être que des représentants de clocher, et qui tend à ne faire pénétrer à la chambre que les créatures ou les protégés de quelques administrateurs, de quelques grandes maisons?

Nous demandions une loi spéciale contre le trafic des votes, l'achat effronté des consciences; nous demandions la sincérité du gouvernement représentatif; nous demandions l'émancipation de la presse, esclave du mercantilisme; des règles d'avancement pour les fonctions publiques; vous n'avez accepté ni ce qui était juste, ni ce qui était honnête.

Non-seulement vous n'avez pas développé nos institutions, mais vous les avez faussées; vous avez fait souvent du jury une commission chargée de condamner ses adversaires, et vous avez fait servir, qui l'eût pensé? le code de procédure à la ruine de la presse opposante, en tournant contre les journaux qui vous combattent l'obligation imposée aux contribuables de publier les annonces judiciaires.

Vous avez fait peser la menace de la destitution sur les fonctionnaires opposants de la chambre; le député qui arrive ici est votre juge; entre ce juge et sa conscience, vous avez placé la crainte, et apporté dans cette libre enceinte la politique de l'intimidation.

Vous avez refusé de réorganiser les gardes nationales d'un grand nombre de villes, puis vous venez nous dire : J'ai violé la loi, mais j'en prends la responsabilité. Comme si ces paroles n'étaient pas une dérision! (Très bien! à gauche.)

Nous avons fait l'an dernier une loi sur le conseil d'État; nous voulions débarrasser cette institution de ce parasitisme connu sous le nom de service extraordinaire; il avait été réglé qu'il n'y aurait qu'une nomination sur deux vacances; la chambre voulait réduire le nombre des conseillers : ce nombre a été augmenté. On a violé à la fois la lettre et l'esprit de la loi.

Je veux encore parler d'un point : l'action de l'administration dans les élections. Cette action est utile, sans doute, mais à la condition d'être sincère; mais presque partout, les administrateurs se sont montrés étroits, tracassiers; ils cherchent, par toutes sortes de chicanes, à faire admettre les électeurs ministériels et à éloigner les électeurs indépendants. On ne s'en tient pas là; on agit sur les consciences, on s'adresse aux intérêts particuliers, on flatte les passions; en un mot, on suborne les électeurs comme des faux témoins, selon l'énergique expression de M. Guizot en 1830.

Aujourd'hui qu'il est au pouvoir, on va sous son administration beaucoup plus loin que sous la Restauration; alors on corrompait avec mesure; maintenant on corrompt à la vue de tous, presque avec bonhomie. Le droit électoral devient une sorte de domaine productif que, suivant des professeurs empressés, il n'est pas permis de laisser en friche. (On rit à gauche.) C'est l'argent du budget qui sert à acheter les votes et à fausser le gouvernement du pays.

Prenez-y garde, messieurs, le Bas-Empire avait cette morale des intérêts, et vous savez ce que devint le Bas-Empire; nous n'en sommes pas encore là, mais nous en prenons le chemin. Mais le pays s'apercevra enfin du but où vous le menez; il se réveillera un jour, il vous demandera compte de tout ce que vous avez fait, et voudra à votre place des gardiens plus fidèles de ses institutions, d'autres défenseurs de ses libertés.

Je vote contre le projet d'adresse. (Très bien!)

M. LEYRAUD, d'une voix très faible, se plaint de la manière dont se font les listes électorales. Les préfets sont très faciles pour les inscriptions des électeurs conservateurs; mais ils sont extrêmement méticuleux, toujours prêts à suspecter les actes et à imaginer mille chicanes pour écarter les électeurs opposants. La preuve de ces fraudes et de ces injustices, c'est qu'il ne s'est jamais fait autant d'appels au sujet des inscriptions électorales que ces dernières années; le nombre s'en est élevé à plus de deux mille par an. Jamais pareille chose ne s'était encore vue jusque-là. Les conseils de préfecture ne sont pas des juges, mais des parties adverses chargées d'apprécier les droits de leurs adversaires.

C'est au point que le gouvernement n'oserait assurément faire imprimer la liste des électeurs inscrits d'office par les préfets et rayés par arrêts des cours royales, et l'on peut croire aisément qu'il en reste beaucoup pour lesquels la fraude n'est pas connue ou n'est pas prouvée. A cette liste, il faudrait joindre la liste des radiations opérées par les préfets et annulées par les cours royales : ce serait là un document important et qui serait néces-

---

fermée de verrous et de grilles. Mais bientôt, dans son rêve, toujours grilles et verrous tombèrent; elle se vit au milieu d'une armée sombre, impitoyable; elle ordonnait à la flamme de briller, au fer de sortir du fourreau; elle se vengeait d'un peuple qui au bout du compte n'était pas le sien.

Pendant ce temps Gilbert et Dufresne causaient tranquillement et préparaient leur repas du soir.

Pendant ce temps aussi Dixmer et Geneviève entraient à la Conciergerie, et, comme d'habitude, s'installaient dans le greffe. Au bout d'une heure de cette installation, comme d'habitude encore, le greffier du Palais achevait sa tâche et les laissait seuls.

Dès que la porte se fut refermée sur son collègue, Dixmer se précipita vers le panier vide déposé à la porte en échange du panier du soir.

Il saisit le morceau de pain, le brisa et retrouva l'étui.

Le mot de la reine y était renfermé : il le lut en pâlissant.

Et comme Geneviève l'observait, il déchira le papier en mille morceaux, qu'il vint jeter dans la gueule enflammée du poêle.

— C'est bien, dit-il; tout est convenu.

Puis, se retournant vers Geneviève :

— Venez, madame, dit-il.

— Moi?

— Oui, il faut que je vous parle bas.

Geneviève, immobile et froide comme le marbre, fit un geste de résignation et s'approcha.

— Voici l'heure venue, madame, dit Dixmer, écoutez-moi.

— Oui, monsieur.

— Vous préférez une mort utile à votre cause, une mort qui vous fasse bénir de tout un parti et plaindre de tout un peuple, à une mort ignominieuse et toute de vengeance, n'est-ce pas?

— Oui, monsieur.

— J'eusse pu vous tuer sur la place lorsque je vous ai rencontrée chez votre amant; mais un homme qui a comme moi consacré sa vie à une œuvre honorable et sainte, doit savoir tirer parti de ses propres malheurs en les consacrant à cette cause, c'est ce que j'ai fait, ou plutôt ce que je compte faire. Je me suis, comme vous l'avez vu, refusé le plaisir de me faire justice. J'ai aussi épargné votre amant.

Quelque chose comme un sourire fugitif, fugitif mais terrible, passa sur les lèvres décolorées de Geneviève.

— Mais, quant à votre amant, vous devez comprendre, vous qui me connaissez, que je n'ai attendu que pour trouver mieux.

— Monsieur, dit Geneviève, je suis prête; pourquoi donc alors ce préambule?

— Vous êtes prête?

— Oui, vous me tuez. Vous avez raison, j'attends.

Dixmer regarda Geneviève et tressaillit malgré lui; elle était sublime en ce moment : une auréole l'éclairait, la plus brillante de toutes, celle qui vient de l'amour.

— Je continue, reprit Dixmer. J'ai prévenu la reine; elle attend; cependant, selon toute probabilité, elle fera quelques objections; mais vous la forcerez.

— Bien, monsieur, donnez vos ordres, et je les exécuterai.

— Tout à l'heure, continua Dixmer, je vais heurter à la porte, Gilbert va ouvrir; avec ce poignard, — Dixmer ouvrit son habit et montra, en le tirant à moitié du fourreau, un poignard à double tranchant; — avec ce poignard je le tuerai.

Geneviève frissonna malgré elle. Dixmer fit un signe de la main pour lui imposer l'attention.

— Au moment où je le frappe, continua-t-il, vous vous élancez dans la seconde chambre, dans celle où est la reine. Il n'y a pas de porte, vous le savez, mais seulement un paravent, et vous changez d'habits avec elle, tandis que je tue le second soldat.

Alors je prends le bras de la reine, et je passe le guichet avec elle.

— Fort bien, dit froidement Geneviève.

— Vous comprenez? continua Dixmer; chaque soir on vous voit avec ce mantelet de taffetas noir qui cache ce visage. Mettez votre mantelet à Sa Majesté, et drapez-le comme vous avez l'habitude de le draper vous-même.

— Je le ferai ainsi que vous le dites, monsieur.

— Il me reste maintenant à vous pardonner et à vous remercier, madame, dit Dixmer.

Geneviève secoua la tête avec un froid sourire.

— Je n'ai pas besoin de votre pardon, ni de votre merci, monsieur, dit-elle en étendant la main; ce que je fais ou plutôt ce que je vais faire, effacerait un crime, et je n'ai commis qu'une faiblesse; et encore cette faiblesse, rappelez-vous votre conduite, monsieur, vous m'avez presque forcée à la commettre. Je m'éloignais de lui, et vous me repoussiez dans ses bras; de sorte que vous êtes l'instigateur, le juge et le vengeur. C'est donc à moi de vous pardonner ma mort, et je vous la pardonne. C'est donc à moi de vous remercier, monsieur, de m'ôter la vie, puisque la vie m'eût été insupportable séparée de l'homme que j'aime uniquement, depuis cette heure surtout où avez brisé par votre féroce vengeance tous les liens qui m'attachaient à lui.

Dixmer s'enfonçait les ongles dans la poitrine; il voulut répondre, la voix lui manqua.

Il fit quelques pas dans le greffe.

— L'heure passerait, dit-il enfin; toute seconde a son utilité. Allons, madame, êtes-vous prête?

— Je vous l'ai dit, monsieur, répondit Geneviève avec le calme des martyrs, j'attends!

Dixmer rassembla tous ses papiers, alla voir si les portes étaient bien closes, si personne ne pouvait entrer dans le greffe, puis il voulut réitérer ses instructions à sa femme.

— Inutile, monsieur, dit Geneviève, je sais parfaitement ce que j'ai à faire.

— Alors, adieu!

Et Dixmer lui tendit la main, comme si, à ce moment suprême, toute récrimination devait s'effacer devant la grandeur de la situation et la sublimité du sacrifice.

Geneviève, en frémissant, toucha du bout des doigts la main de son mari.

— Placez-vous près de moi, madame, dit Dixmer, et aussitôt que j'aurai frappé Gilbert, passez.

— Je suis prête.

Alors, Dixmer serra dans sa main droite son large poignard, et de la gauche il heurta à la porte.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

[illegible] Ces faits sont extrêmement graves, et à aucune autre époque il ne s'en était jamais produit de tels. Une série de faits s'est déroulée devant la cour à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, et ces faits sont si énormes que, si je ne les eusse vus, je les aurais jugés impossibles.

J'ai appelé sur ce point l'attention de M. le ministre de l'intérieur; mais ce que je dois dire, c'est que la politique a eu la plus petite part dans ces faits, et le gouvernement en peut rejeter la responsabilité; ils ne sont que le produit de passions locales et de haines particulières exaltées.

Ce qui appartient au gouvernement et à ses agents, c'est de les examiner, de s'en enquérir et de les condamner; il ne peut, en aucune façon, en être rendu responsable. (Murmures à gauche, longue agitation.)

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. L'orateur qui a soulevé ce débat a prétendu que le gouvernement a donné à ses administrateurs des instructions pour fausser nos institutions et faire pénétrer le favoritisme jusque dans les élections.

A cela on peut répondre que des nombreux pourvois qui ont été portés devant les cours royales, plusieurs l'ont été sur l'avis du gouvernement. Le gouvernement n'a jamais donné les instructions dont il s'agit; il n'a fait aux préfets d'autres recommandations que d'appliquer sérieusement et complètement la loi. Nous n'avons pas besoin d'autres moyens pour le triomphe de nos opinions, et nous ne voudrions jamais recourir à aucun de ceux qu'a cités l'honorable M. Leyraud.

Il y a eu cette année 1936 pourvois contre les décisions des préfets, en n'y comprenant pas ceux qui ont été portés devant la cour royale de Montpellier. Ce nombre de pourvois s'explique par la nouvelle application de la loi sur les patentes et de l'augmentation des listes électorales, les nouveaux électeurs oubliant quelquefois de fournir toutes les pièces exigées. Mais sur ces 1936 pourvois, 1021 ont été rejetés; et, dans 500 affaires, il a été fourni devant les cours royales des pièces qui n'avaient pas été fournies aux préfets. Reste donc 285 affaires où les cours royales ont différé d'avis avec les préfets. Mais il y a proportionnellement beaucoup plus de procès jugés en première instance revisés par les tribunaux supérieurs. Il n'y a donc pas lieu d'accuser l'administration comme on vient de le faire à cette tribune. Vouloir influer sur le pays par l'altération des listes électorales, serait un calcul misérable, et nous avons trop à cœur la sincérité du gouvernement représentatif pour recourir à ces petits moyens (Oh! oh! à gauche.)

L'honorable M. Leyraud a attaqué les actes de l'administration; les faits qu'il a rapportés méritent examen, mais le doute est permis jusqu'à ce qu'ils soient parfaitement prouvés. Il serait d'ailleurs possible de retourner contre l'opposition les accusations qu'elle lance contre l'administration. J'ai, par exemple, sous les yeux, un modèle de certificat adressé par l'honorable M. Leyraud à un maire de campagne, pour attester non-seulement que tel candidat électeur payait les contributions, mais à quel titre il les payait. L'inscription de cet électeur a été refusée par le préfet; et la cour royale a également refusé de faire inscrire le neveu de M. Leyraud.

Il est tel autre électeur protégé par M. Leyraud, et dont celui-ci réclamait l'inscription, qu'on a reconnu avoir été condamné précédemment à dix ans de travaux forcés. Il me semble que ces faits auraient dû engager M. Leyraud à montrer plus d'indulgence.

M. le ministre termine en disant que ces faits méritent examen, que le gouvernement s'en occupera, que du reste il ne dirige pas les opérations des conseils de préfecture, qui sont indépendants, et qu'il ne peut que blâmer lorsque le blâme est devenu nécessaire, mais qu'il ne peut en aucune façon être responsable de leurs faits.

M. LEYRAUD, après être revenu sur les faits qu'il a déjà portés à la tribune, raconte que certain électeur, à qui l'on avait compté tous les impôts de son père, qui venait de mourir, parce que l'administration croyait qu'il voterait pour elle, fut rayé lorsque l'on sut qu'il n'était pas aussi bien disposé; c'est pour celui-là, dit-il, que j'ai indiqué la formule du certificat indiquant la provenance de chacune de ces impositions.

Quant à mon parent, dont le pourvoi a été rejeté, il n'y a eu de discussion que sur certaines clauses d'un bail. Un électeur était inscrit à Paris; il demanda son inscription dans la Creuse. On déterra alors un arrêt de l'an VI, qui le condamnait comme complice d'un faux: mais la cour royale n'avait pas à s'occuper de cet arrêt; elle n'avait à considérer que le certificat d'inscription à Paris; l'inscription frauduleuse était donc le fait de l'administration, et non le fait de ceux qui voulaient le faire inscrire dans un autre arrondissement.

L'orateur cite encore plusieurs moyens employés par l'administration pour faire des électeurs et des éligibles. Il cite le cas où un particulier, possesseur d'une montagne, s'est fait exempter de l'impôt pour y avoir fait des plantations, puis a passé sa propriété à son beau-frère qui, au moyen d'une estimation fictive, atteint le cens fixé pour faire partie du corps électoral et même l'éligibilité. M. Leyraud signale un autre électeur à qui l'on a compté la cote des contributions des portes et fenêtres d'une maison dont il avait à peine jeté les fondements.

M. DUCHATEL donne lecture d'une lettre du maire auquel M. Leyraud avait adressé des modèles de certificats; dans cette lettre, il est dit que les faits attestés dans les certificats qu'on lui demandait étaient inexacts.

Quant à l'électeur condamné pour faux, il abandonna le pourvoi qu'il avait formé devant la cour royale, quand on lui présenta l'extrait constatant la condamnation. Etait-il inscrit à Paris, ne l'était-il pas? je l'ignore. je ne puis savoir la situation de tous les électeurs de France. (Interruption.)

Je m'étonne d'être interrompu quand j'invoque des principes. L'honorable M. Leyraud a accusé le gouvernement d'être corrupteur. Je ne puis espérer changer la conviction de l'honorable M. Leyraud et de ses amis; mais on sait comment se terminent les questions de ce genre dans les gouvernements parlementaires. Si la chambre, après le débat, croit le gouvernement corrompu, elle décidera; jusque-là nous continuerons la politique que nous avons suivie jusqu'ici et qu'elle approuve depuis cinq années; nous nous résignerons à nous passer de l'assentiment de quelques-uns, si nous avons le suffrage de presque tous. (Au centre: Très bien! — Murmures à gauche. — Vive agitation.)

M. LEYRAUD ajoute de sa place quelques mots que nous n'entendons pas.

M. DE SAINT-PRIEST se plaint aussi des fraudes électorales qui auraient été commises dans le département du Lot: ainsi, par exemple, on aurait fait confusion de prénoms entre des citoyens du même nom; un neveu se serait appliqué les impositions de son oncle, probablement par avancement d'hoirie (On rit), etc. Les choses ont été tellement graves, qu'il s'est formé une association de citoyens pour demander la révision des listes.

Le bruit des conversations particulières ne nous permet pas d'entendre la suite du discours.

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR répond au préopinant par quelques chiffres que nous ne saisissons pas.

M. LEDRU-ROLLIN. L'adresse s'applaudit de l'état prospère du pays et de la brillante situation de notre politique.

Il a été prouvé à la chambre des pairs que l'état financier du pays est loin d'être aussi brillant qu'on le dit. Quant à l'état des classes ouvrières, il est de plus en plus inquiétant. Ainsi, à Paris seulement, il y a 150,000 pauvres sur les listes des bureaux de charité, et en province la plupart des conseils municipaux sont obligés de se faire bureaux de charité.

M. Leyraud nous a prouvé tout-à-l'heure par des faits auxquels il n'a rien été répondu (réclamations au centre) comment la loi électorale est appliquée; les gardes nationales sont désorganisées partout (Bruit); cette question est grave, messieurs, et l'on a trop l'habitude de la juger au point de vue de l'ennui de monter sa garde.

[illegible] inconstitutionnellement, en l'absence des chambres, a décrété les fortifications? Sa présence au pouvoir a été marquée par trois lois également funestes: les fortifications, la loi de régence et celle de l'armement.

La première a été arrachée à la gauche, partie par ruse, partie par contrainte; la seconde, M. Thiers empêcha d'en discuter le principe. Lors de la loi d'armement, la gauche repentante....

M. ODILON-BARROT. Nous ne nous repentons pas de ce que nous avions fait sincèrement et loyalement.

M. LEDRU-ROLLIN. Tant pis pour vous, alors. (On rit.) La gauche, partie repentante, et partie ne voulant pas reculer, demanda à M. Thiers ce qu'il fallait faire! Comme il lui suffisait d'avoir le centre gauche, il laissa à chacun la liberté de voter à son gré. (Bruit.) Il avait eu soin de dire à la gauche, dans une circonstance antérieure, qu'elle était incapable de gouverner.

L'orateur rappelle successivement que M. Thiers fut un des patrons du droit de visite: qu'il a déclaré solennellement que la France devait renoncer à être une puissance maritime et colonisatrice: il fait l'historique des évènements de 1840, rappelle le bruit fait par le cabinet du 1er mars pour cacher ses intentions secrètes; les vaisseaux français placés à Malte sous le canon de l'Angleterre, et le rappel de la flotte.

En quoi, continue l'orateur, la conduite de M. Thiers diffère-t-elle de celle du cabinet actuel? il a été beaucoup plus loin. M. Guizot dit ses projets à la tribune, M. Thiers les eût cachés; M. Guizot a rappelé l'amiral Dupetit-Thouars, M. Thiers n'eût pas moins fait; sa politique a été complètement anglaise: il vous a dit lui-même qu'il voudrait que les deux pays ne fissent plus qu'un pour la politique; comme si un pareil accord était possible entre deux peuples dont les intérêts sont complètement opposés!

Quand vous voulez vous mettre sous les ordres de M. Thiers, le pays a bien le droit de lui demander son programme.

Vous prétendez que la France vous suit sous le drapeau de M. Thiers; c'est une erreur. Le pays vous a suivis en 1839, parce que vous aviez écrit sur votre drapeau un principe vivace, le principe parlementaire.

L'orateur rappelle la conduite de l'opposition en Angleterre, et reproche à la gauche de fausser les idées et de jeter le découragement dans les esprits. La gauche ne peut s'allier au centre gauche sans renier complètement son passé.

Vous êtes placés entre la chambre et le pays; la chambre, près de laquelle il faut vous amoindrir pour vous rendre possibles, et le pays, aux yeux duquel il faudrait vous agrandir. Vous avez choisi le plus mauvais des deux partis. Est-ce qu'en Angleterre l'opposition s'est jamais amoindrie? Non; dans la grande question de l'émancipation, l'opposition s'est mise à la tête de l'opinion du pays. Dans la question des céréales, Cobden s'est adressé aux masses, et la question s'est agrandie aussitôt.

Oui, je crois que vous vous amoindrissez au lieu de vous agrandir aux yeux du pays; oui, je crois que vous perdez de votre influence au lieu d'en acquérir. Arrêtez-vous, il en est temps, pour que le pays puisse vous voir encore; plus tard, vous deviendrez tellement petits qu'on ne vous distinguera plus. (Très bien, très bien.)

La discussion est continuée à demain à une heure et demie.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'empereur de Russie est parti le 8 janvier de Varsovie pour Saint-Pétersbourg. Le jour de son arrivée à Varsovie, il y a eu illumination par ordre. On dit qu'il s'est montré assez froid pour le général Paskewitch, et qu'il a blâmé quelques arrestations. Cependant le czar ne paraît pas renoncer à son projet d'incorporation complet de la Pologne à l'empire russe; on assure même qu'il s'en est expliqué nettement avec le prince de Metternich à son passage à Vienne.

— En vertu d'un ordre émané du ministère de la guerre, il a été établi dans tous les régiments de l'armée des écoles de deux degrés. Celles du premier degré sont consacrées à l'étude de l'histoire, de la géographie, de la littérature, des mathématiques, de la physique et de la chimie. Dans celles du second degré, on ne donne que l'instruction primaire. Deux officiers par bataillon dirigent ces écoles, et sont exemptés pour ce fait de tout autre service.

— Une ordonnance du 14 de ce mois vient d'autoriser M. Pellegrini à ouvrir, sur des terrains dont il est propriétaire dans le quartier de la Madeleine, une rue de douze mètres de largeur, qui, sur sa demande, portera le nom de rue d'Isly, et communiquera de la rue du Havre à celle de l'Arcade.

— L'Académie des sciences a procédé aujourd'hui à l'élection d'un membre, pour la section d'astronomie, en remplacement de M. Cassini, décédé. Les candidats étaient: 1° M. Le Verrier; 2° M. Largeteau; 3° M. Delaunay; 4° M. E. Bouvard. Voici quel a été le résultat du scrutin: Nombre de votants, 55; majorité absolue, 28. Au premier tour de scrutin, M. Le Verrier a obtenu 44 voix; M. Bouvard, 9; bulletins blancs, 2. M. Le Verrier ayant réuni la majorité absolue des suffrages, a été proclamé membre de l'Académie des sciences, en remplacement de M. Cassini.

— M. Poinçot, colonel au corps royal d'état-major, directeur de l'école militaire égyptienne, est mort avant-hier à Paris.

— Un des glorieux débris de la république et de l'empire, M. le colonel Coupé de St-Donat, vient de mourir à Neuilly.

— On lit dans l'*Impartial de Smyrne*, sous la rubrique de Constantinople, 24 décembre: « Le bateau à vapeur ottoman, *l'Esseri-Djedid*, est parti la semaine passée pour Alexandrie, avec un des officiers du palais, porteur de riches présents que Sa Hautesse veut bien offrir à la fille du pacha d'Egypte, qui vient de se marier. »

— Le bal donné avant-hier samedi au profit des pauvres du 1er arrondissement de Paris, a été fort brillant et fort animé; M. le duc de Montpensier y assistait. Ce bal a produit 22,000 fr. pour les pauvres.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus les dimanche 18 et lundi 19 janvier, de 6,755 déposants, dont 886 nouveaux: 928,195 fr. Remboursements effectués la semaine dernière à 2,058 déposants, dont 534 soldés: 849 466 fr. 10 c. Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 103 369 fr. 10 c. Demandes de remboursements du 18 janvier: 779 513 fr.

LES ENFANTS ABANDONNÉS. — A la fin du mois dernier, Mme Géraux, propriétaire à Autun, vit auprès de la porte de l'hospice Saint-Gabriel, deux enfants, une petite fille et un petit garçon, misérablement vêtus; elle s'approcha d'eux et leur fit quelques questions. La petite fille répondit qu'elle se nommait Marie Boloskoski, âgée de six ans; que son frère avait quatre ans et demi; que sa mère était morte depuis quelques mois, dans une commune qu'elle ne put désigner, à la suite d'un accouchement; et que son père, ouvrier mineur et menant une vie nomade, venait de les abandonner, son frère et elle, sur la voie publique, en leur disant: « Je vous laisse..... dans deux mois je reviendrai. » Ces deux enfants ont

chariot, dont les proportions sont [illegible] kilos et plus, sort des ateliers de M. Pisson, charron-forgeron au faubourg Bourgogne. Il a été construit par ses premiers ouvriers, MM. Lefebvre, charron, et Hilt, forgeron, pour le compte de M. Besserat, entrepreneur de transports. Ses roues n'ont pas plus de 30 centimètres de largeur, mais ses essieux ont 16 centimètres carrés. Il était traîné par 12 chevaux. On a dit que dans le cas où le viaduc de Vierzon ne serait pas accepté, ou bien donnerait lieu à de nouvelles lenteurs, la compagnie était décidée à faire construire à Saint-Jean-le-Blanc un embarcadère provisoire. De cette façon le chemin de Vierzon pourrait, ajoute-t-on, être mis en circulation au mois de juillet prochain. Nous répétons ce bruit, mais sans croire à sa réalisation. Les terrassements ne sont pas assez avancés pour que nous puissions espérer en juillet l'inauguration de la voie.

RENCONTRE D'UNE JEUNE FILLE. — Le *Précurseur de l'Ouest* raconte qu'une jeune fille faisant route, la semaine dernière, à travers la forêt de Channelais, près Baugé, aurait été attaquée et cruellement mordue par un sanglier. Elle n'aurait échappé à une mort certaine qu'en montant sur un arbre.

ADULTÈRE ET INFANTICIDE. — La femme du nommé V..., cultivateur, accoucha le 13 décembre dernier. V... était sorti de prison il y a seulement sept mois; il savait que, pendant la durée de sa détention, sa femme avait eu des relations coupables avec un de ses voisins, homme mal famé. En allant déclarer le nouveau-né au maire d'Ouasoy, il lui témoigna hautement ses soupçons et son mécontentement, et il manifesta l'intention de ne pas faire inscrire l'enfant sous son nom. Sur l'observation de celui-ci, que cela n'était pas possible, que d'ailleurs sept mois sont un terme, et que la grossesse de sa femme pouvait bien dater de son retour de prison, il se résigna. Huit jours après, il revenait, et déclarait le décès de l'enfant, mort, disait-il, la nuit précédente, tout d'un coup, d'une colique. Cependant des prédictions sinistres avaient accompagné l'accouchement; on pensait qu'il arriverait malheur dans la maison V..., et des bruits sourds de mort violente ne tardèrent pas à circuler dans le pays et à appeler l'attention de la justice. M. Ch. Read, substitut du procureur du roi, et M. Vien, juge d'instruction délégué, se rendirent sur les lieux et firent procéder à l'exhumation et à l'autopsie du cadavre. Il ne présentait à l'extérieur ni à l'intérieur aucune trace de lésions ou d'altérations autres que celles qui pouvaient résulter de la pression éprouvée par le corps dans la bière, et du séjour dans la terre humide pendant près d'une semaine. Mais on emporta à Montargis l'estomac et une partie des intestins, pour les soumettre à l'analyse chimique, et, suivant ce qu'on raconte, cette opération, habilement faite, aurait amené la découverte et la constatation d'un crime.

Au moyen de l'appareil de Marsh on aurait reconnu que les parties expertisées contenaient de l'acide arsénieux. M. le substitut du procureur du roi et M. le juge d'instruction se sont de nouveau transportés au domicile des époux V... pour y chercher le poison qui avait dû être administré à l'enfant; ils y auraient alors saisi plusieurs petits paquets dont un récemment entamé, d'arsenic métallique en poudre, connu sous le nom de mort-aux-mouches. On dit qu'en présence de ces faits la femme V... aurait fait l'aveu de son crime; quant au motif qui l'y aurait poussée, ce serait la crainte de voir son mari se porter à des excès contre l'enfant qu'il ne croyait pas sien, et le désir de se réconcilier avec son mari, en faisant disparaître le fruit du commerce qu'elle aurait eu avec un autre. »

LES VOLEURS A L'AMÉRICAINE. — Des voleurs à l'américaine, que l'on désigne sous le nom de *charrieurs*, voyagent constamment. On conçoit qu'avec leur genre d'industrie il y ait en effet danger pour eux à séjourner long-temps dans la même ville; aussi n'y a-t-il pas de citoyens aussi régulièrement pourvus qu'eux de passeports, de permis de séjour, de tous les papiers enfin faits en vue de la gendarmerie, et qui rendent la locomotion facile.

Parmi cette catégorie de voleurs, ceux de Lyon ont acquis une renommée méritée. Ils sont d'une rare adresse, et la plupart des bons coups qui se font à Paris leur sont, avec raison, attribués. C'est, du reste, une rare fortune que de les surprendre, car, la plupart du temps, ils arrivent à Paris, commettent un vol à l'américaine, et disparaissent, le tout dans l'espace de 24 heures.

Deux de ces industriels nomades viennent cependant d'être arrêtés: Sébastien Thomas, se disant boisselier, et Jean Beaudran, se qualifiant courtier en vins. On a trouvé sur eux des billets de banque, des pièces d'or, et tout l'attirail nécessaire pour jouer la scène de l'Américain et de son compère.

Ces deux individus, que la police a mis à la disposition de M. le procureur du roi, sont signalés comme des plus experts parmi les charrieurs lyonnais.

NOUVELLE ARCHÉOLOGIQUE. — Le gouvernement ayant désiré, afin d'enrichir les galeries historiques de Versailles, la reproduction en plâtre des mausolées de Stanislas-le-Bienfaisant, de Catherine Opalinska, sa femme, et des monuments funèbres de la chapelle ducale à Nancy, y a envoyé des artistes afin d'en exécuter le moulage. Ils viennent de terminer les travaux qui leur avaient été confiés, et sont partis de notre ville. Ces travaux sont d'une exécution remarquable.

DE LONGUES SOUFFRANCES. — Le 28 décembre, Degout (Claude), domicilié à la Croze, commune de la Souche, est venu se plaindre à la gendarmerie de Largentière au sujet d'un fait qui remonte à plus de huit ans; le *Censeur* le raconte ainsi:

« Le mercredi ou le jeudi de la semaine sainte de 1837, Degout, selon sa déclaration, était allé chercher un faix de branches provenant de charbon de bois dans une propriété appartenant au sieur Vigier, du lieu de Pereyre, commune de Jaujac. Au moment où il liait ce faix, Vigier lui tira un coup de fusil, qui lui fit plusieurs blessures à la tête, en lui disant: « *En veux-tu un autre?* » A ces mots, il s'approcha de lui et s'empara de sa hache qu'il a gardée jusqu'à présent. Les blessures reçues par Degout ont gravement compromis sa santé; un plomb lui est resté dans l'oreille gauche, sa tête a été long-temps enflée, et il a fallu lui placer un séton au cou pour faciliter l'évacuation des humeurs qui le privent presque de la vue.

» Dans le principe, il dissimula à sa femme la gravité de l'évènement, parce qu'elle était malade à la suite de couches, et qu'il craignait d'empirer sa position en lui disant la vérité. Mais Degout, se voyant de plus

Le juge déclare être obligé, dans tous les cas, d'ordonner la réparation du dommage, qu'il fixe à 4 livres sterlings. Julia demande vingt-quatre heures pour s'acquitter. Mais, après un débat et des pleurs, il est décidé que si, avant cinq heures, les 4 livres sterlings ne sont pas acquittées, la belle délaissée sera conduite en prison pour un mois.

INSURRECTION FÉMININE. — Il y a quelques jours, peu s'en est fallu qu'une violente émeute féminine n'éclatât dans l'église Saint-Sauveur. « Voici, dit le *Journal de Lille*, à quelle occasion. Le vénérable curé de cette paroisse réunit à jours fixes, dans son église, grand nombre de vieilles et pauvres femmes auxquelles il lit des passages soit du catéchisme, soit de tout autre livre pieux, et pour récompenser les plus sages et les plus attentives d'entre ces femmes, il leur donne du pain. Il paraît qu'à la dernière réunion plusieurs de ces femmes ont douté de la justice de M. le curé; elles se sont crues frustrées lors de la distribution des récompenses, et ces malheureuses n'ont pas craint de porter la main sur leur pasteur et de déchirer son surplis. On est parvenu heureusement à les faire sortir de l'église; mais bien long-temps après elles stationnaient encore par groupes aux abords du temple et se livraient à de chaudes discussions. »

DES NAUFRAGÉS DU PAPIN. — Le *Toulonnais* annonce que les vingt-quatre voltigeurs du 3e régiment d'infanterie de marine, échappés au naufrage du *Papin*, viennent de débarquer à Toulon, sur le quai, près de la patache. Tous les officiers de ce régiment y étaient réunis pour les recevoir; quelques-uns paraissaient encore souffrants; tous étaient vêtus avec des habits de matelots, quelques-uns portaient encore un pantalon rouge. Deux tambours, commandés au corps, étaient venus les prendre, et les ont conduits à la caserne du Grand-Couvent, où tout était préparé pour les recevoir. Des vêtements, des effets de linge et chaussure leur ont été immédiatement distribués en remplacement de ceux qu'ils ont perdus. Les soins les plus empressés leur ont été prodigués par les officiers et leurs camarades, heureux de les revoir après une pareille catastrophe.

UNE ATTAQUE A MAIN ARMÉE. — Le nommé Frédéric Brulard a été dévalisé l'avant-dernière nuit, rue Moncey, par deux individus qui l'ont arrêté et menacé d'armes dont ils étaient porteurs, alors qu'il regagnait le domicile de son maître, M. de Merville, rue de la Tour-des-Dames. Une déclaration a été faite par Frédéric Brulard chez le commissaire de police; mais il ne paraît pas que la trace des malfaiteurs, assez audacieux pour commettre un vol à main armée dans un quartier aussi fréquenté, ait été retrouvée jusqu'à présent.

UN DOUBLE ÉTONNEMENT. — Un nouveau rallié, gentilhomme d'assez mince étoffe et qui n'était qu'un parvenu sous la Restauration, aborda dans les salons des Tuileries un très noble marquis, beaucoup plus grand que lui, et converti depuis longtemps.

— Eh bien! mon cher marquis, lui dit-il familièrement, vous devez être bien surpris de me rencontrer à cette cour?

— Mais non, ce n'est pas dans celle-ci, c'est dans l'autre que j'étais surpris de vous rencontrer, répondit le gentilhomme de vieille souche.

SINGULIÈRE CAUSE D'INCENDIE. — On écrit de Lorient : « Une galiote hollandaise, qui était allée charger du sarrasin au quai d'Hennebont, s'est vue contrainte, au moment de son départ, de débarquer son chargement qui était entré en fermentation et menaçait d'incendier le navire. »

HISTOIRE ANCIENNE. — L'un des plus honorables chefs d'institution de Paris, M. J....., suspectant la probité de son chef d'office, s'était chargé depuis quelque temps de faire lui-même l'achat des provisions. Il y a plusieurs jours, il marchandait un poisson. Le prix qu'il en offrait paraissant injurieux à sa vendeuse, celle-ci, sans doute, ayant relu la veille son catéchisme, se mit à lui défiler, les poings sur la hanche, le plus émaillé des chapelets. Vadé en eût tressailli d'aise. De ce gosier éraillé par l'alcool, les mots sortaient en foule, pittoresquement chaperonnés d'épithètes, et tout le vocabulaire de la langue poissarde tombait comme grêle sur la tête du malheureux savant, dont le frac et la tenue sévère attiraient particulièrement les quolibets de la marchande. Le mot *calotin* revenait surtout à chaque strophe comme un refrain obligé.

Étourdi d'abord de cette triple bordée, M. J.... reprit bientôt son aplomb, et faisant appel à ses souvenirs de rhétorique :

— Veux-tu bien te taire, cria-t-il d'une voix de stentor, vieille métonymie, sale trope, s..... catachrèse, affreuse litote, horrible hyperbole,

et biens dans la traversée. A bord du *Jules* se trouvaient plusieurs pères de famille. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 19 JANVIER 1846.

Le *Journal des Débats* examine la situation politique de la Grande-Bretagne au moment où le parlement va s'ouvrir. Nul doute que le discours par lequel la reine ouvrira jeudi prochain la session ne parle des changements que le ministère dirigé par sir Robert Peel se propose d'introduire dans la législation sur les grains. Il est évident que l'Angleterre est à la veille d'une révolution commerciale et que les lois de protection y sont à tout jamais condamnées. « Il y a quelque chose dans l'air qui dit qu'elles ont fait leur temps. » Mais le système protecteur est tenace et vivace sur le sol féodal de la vieille Angleterre, et ce ne sera pas sans douleur qu'on parviendra à l'en arracher. Sir Robert Peel proposera-t-il l'abolition complète des *corn-laws* purement et simplement, ou la combinera-t-il avec des compensations données aux intérêts agricoles? On peut former mille conjectures, créer mille hypothèses inutilement, car on sait que sir Robert Peel aime à entourer ses desseins de la plus extrême discrétion.

Le parti agricole s'agite presque autant que celui de la Ligue, mais ses efforts ne servent qu'à démontrer la supériorité de son adversaire. L'aristocratie anglaise est mal venue à entreprendre une sorte de croisade contre une réforme éminemment populaire, et elle pourrait bien y perdre son dernier prestige. d'autant que le *Journal des Débats*, lui-même, reconnaît qu'elle n'a pas brillé dans ces derniers temps par l'aristocratie de l'intelligence. Quel coup de pied!... cela n'empêche pas de compter aux premiers rangs de l'armée du progrès, des noms de la plus haute noblesse. Nous avons aussi cet exemple-là chez nous. Toujours est-il que les ultra-torys aspirent encore à s'emparer du pouvoir, pour mettre à la raison et Peel et Cobden, et qu'ils se disposent à susciter dans les deux chambres toutes sortes d'entraves au nouveau cabinet. Il paraît que l'Angleterre a aussi ses incorrigibles, auxquels les évènements n'apprennent rien.

La *Presse* rappelle l'opinion de M. le baron Portal, ancien ministre de la marine, sur l'organisation de notre marine militaire, opinion qu'il a développée dans une série de Mémoires récemment publiés, et de laquelle il résulte, d'une part, que la marine peut et doit être considérée comme l'une des sources de la richesse nationale, et, d'autre part, que la marine marchande ne peut exister sans la marine militaire. Voilà, depuis quelque temps, bien des avertissements et des conseils que reçoit l'administration de la marine; est-il permis d'espérer que les chambres profiteront de l'expérience de M. le baron Portal, en discutant et en contrôlant le compte spécial et détaillé de notre situation navale?

Le *Constitutionnel* considère les dernières nouvelles reçues d'Amérique comme propres à inspirer à l'Angleterre les plus vives inquiétudes. M. Allen, un des membres du sénat, a proposé de déclarer que le territoire de l'Orégon est la propriété et fait partie intégrante des Etats-Unis; d'autres propositions ont été lues et prises en considération qui ne sont pas moins significatives. Le parti de la paix s'en alarme, et le parti whig a cru devoir protester en déclarant qu'il ne regardait pas la voie des négociations comme épuisée. En face de cette disposition des esprits en Amérique, quelques journaux anglais, et le *Sun* tout particulièrement, déclarent qu'il ne reste plus au gouvernement qu'à se mettre en état de soutenir la guerre avec honneur. M. Calhoun essaie de calmer cette effervescence; il s'agit de savoir si ses efforts combinés à ceux des whigs permettront de prévenir le *casus belli*.

Le *National* rappelle au centre gauche et à la gauche que le temps des luttes personnelles et des combats de portefeuilles est passé; mais, hélas! ces deux honorables fractions de l'opposition n'en seront jamais convaincues, et pour cause. Le *National* établit notre situation politique très nettement : « Jamais cabinet ne s'est montré plus désuni, plus faible et plus coupable, et jamais pourtant il n'a réuni une majorité aussi forte. » C'est là une courageuse franchise, et le *National* complète sa pensée, en déclarant qu'on ne pourra arracher l'opinion à sa torpeur, la ramener à la vie politique, et secouer la poussière des intérêts personnels, qu'en offrant aux classes laborieuses un espoir qui les *agite*. — Ajoutons seulement qu'il ne suffirait pas d'un espoir qui agite, mais encore d'un espoir qui console, et surtout d'un moyen de salut. C'est ce que la gauche combinée au centre gauche appellerait sortir de la question.

...Belgique, 1842, 103 1/8. — Id., 4 1/2, 100 1/4. — Autriche, 425. — Société générale, 1575. — 3 0/0, 38 3/4, 1/2. — Dette intérieure, 32 5/8, 3/4.

Chemins de La Teste, 195. — Grand'Combe, 1540. — Fampoux, 502 50. — Vieux-Pont, 1300.

Actions de Zinc Vieille-Montagne, 6950. — Lin Maberly, 750, 755. — Obl. Saint-Etienne à Lyon, 1160. — Hauts-fourneaux. 2075, 2150. — St-Germain nouv., 1170. — Versailles, rive droite, anc., 1020.

A terme : 2 1/2 belge, 57 1/2. — Espagne, dette intér., 32 3/4, fin courant. — Chemin de Fampoux, 505.

5 0/0 compt.....	1er C. 120 95	P. H. 121 20	P. H. 120 95	dr C. 121 10	hier 121 00
— fin cour...	121 00	121 01	120 90	121 00	121 10
3 0/0 compt.....	81 80	82 80	82 75	82 75	82 80
— fin cour...	82 80	82 80	82 70	82 75	82 90

Au comptant.	1er C.	Der C.	Diffe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diffe
O. de la Ville.	1372 50	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	101 1/8	» »»	» »
B. de France....	3360 »»	3360 »»	B. 10 »»	— Portugais.	» »»	» »»	» »»
C. Gou. ex div..	1145 »»	» »»	» »»	Esp. D active.		» »»	» »»
C. Gaumeron.....	1150 »»	» »»	» »»	3 0/0 Naples.	100 75	» »»	B. » 25
C. hypot.......	500 »»	» »»	» »»	— Romain..	102 5/8	103 »»	H. 5/8
4 Canaux.......	1260 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1250 »»	» »»	» »»

CHEMINS DE FER.

	1er C.	Der C.	Diffe.	Au 31.	Diffe
St-Germ.....	1025 »»	» »»	» »»		» »»
V. r. d......	» »»	» »»	» »»	— 325, 330.	H. 3 50
— r. g........	345 »»	»»	B. 5 »»	—	» »»
Orléans....	1245 »»	1230 »»	B. 5 »»	— 1250, 1245, 1252 50.	B. 1 50
Strasb	252 50	255 »»	» »»	— 255.	H. 5 »»
Rouen.......	1025 »»	1020 »»	B. 5 »»	— 1020, 1010, 1020.	B. 7 50
Havre.......	755 »»	752 50	B. 6 25	— 752 50, 750, 757 50.	B. 2 50
Marseille....	975 »»	» »»	B. 7 50	— 960, 970, 975.	B. 10 »»
Vierzon.....	685 »»	682 75	B. 6 25	— 685, 690.	» »»
Nord........	747 50	747 50	B. 1 25	— 748 75, 742 50, 740 25.	B. 3 50
Bordeaux....	640 »»	645 »»	» »»	— 640, 641 25.	B. 3 25
Boulogne.....	550 »»	560 »»	H. 5 »»	— 550.	» »»
Montereau...	400 »»	»»	H. 10 »»	— 460, 455.	H. 2 50
Fampoux.....	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Dieppe	465 »»		» »»	—	» »»

LONDRES, 17 janv.	PARIS, 19 janvier. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 94 1/8.	3 0/0 F. c. 82 85, 90 d. 50.	Av. 82 90.
Esp. act. 24 1/8 1/4.	F. p. 83 35, 83 40 d. 50.	Ap. 82 77 1/2.
Portug. 58 1/4.	5 0/0 F. c. 121 15, 25 d. 50.	
Mexic.	F. p. 122 10, 20 d. 50.	B. du Trésor.
3 0/0 hol.	Orléans, F. c. 1260, 1265 d. 10.	3 0/0 f. c. 7 1/2.
2 1/2.	Rouen, id. 1025,1030 d. 20. 1030,1025 d. 10	f. p. 12 1/2.
Rouen. 38 40.	Marseille, id. 990 d. 10.	5 0/0 f. c. pair.
Orléans. 44 49.	Nord, id. 748 75, 752 50 d. 20. 749 75 d. 10	— f. p. 35, 331
Nord.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 95,00 à 95,00; cours du mois, 98,00 à 99,00; 3 suivants, 98,00 à 00,00; 4 mois d'été, 95,00 à 00,00; 4 derniers, 93,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 127,00; 3 suivants, 126 acheteurs; 4 du milieu sans vendeurs.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 janvier.

7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Andromaque. Legs.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Sirène. Chalet.
7 h. 1/2 **ITALIENS.** — Don Pasquale.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Médecin. Misanthrope. Pourceaugnac.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — 3 Baisers. Riche. V'là c'qui vient. 3 Etoiles.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Tricorne. Le Mousse. Le Lansquenet.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Marchand, Bal, Un Nuage au ciel. Jeanne. Noémie.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Les Pommes de terre. Femme laide.
6 h. **PORTE-ST-MARTIN.** — Tour de Nesle. Trilby.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Hubert.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Les Mousquetaires.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Les Éléphants de la Pagode.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Conscrits de Chatou. Nouvelle Mazurka. Chemin de fer.
7 h. 1/2 **FOLIES.** — Cocarde. Sonnette. Nicolas. Moustache.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur du Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
ROBERT HOUDIN. (galerie Valois, 163). Séance de physique, à 8 h. du soir.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

plus possible de les étouffer par le silence, la glace est rompue. Aujourd'hui M. Lacordaire dans la chaire catholique, demain M. le duc d'Harcourt à la chambre des pairs, après-demain M. Agénor de Gasparin à la chambre des députés appelleront l'attention des puissants sur la classe laborieuse et feront des allusions plus ou moins directes à la théorie sociétaire. Courage donc! la cause des idées justes est gagnée quand la publicité leur est acquise; la vérité triomphe quand elle est connue.

Il s'est passé aujourd'hui à la chambre un grand et un petit fait. Le grand fait, c'est un député appelant la sollicitude du législateur sur les prolétaires; le petit fait, c'est M. Thiers faisant annoncer par son aide-de-camp, M. Duvergier de Hauranne, et posant enfin lui-même, par un long discours, son éternelle et malencontreuse candidature au ministère.

M. Agénor de Gasparin est un orateur indépendant, courageux, excentrique. Assis sur les bancs de la majorité, il y conserve des opinions entièrement libres. Aucune consigne parlementaire ne l'asservit; son parti redoute ses saillies imprévues, et quand nous l'apercevons à la tribune, en face des ministres auxquels il fait souvent froncer le sourcil, nous croyons voir M. Lacordaire prêchant, à Notre-Dame, en face d'un banc de prélats qui s'attendent à chaque instant à entendre sortir de la bouche du prédicateur quelque proposition hétérodoxe.

Aujourd'hui, M. Agénor de Gasparin s'est élevé contre la corruption électorale, contre les intrigues parlementaires; il a montré le vieux soldat couvert de blessures, obligé de faire antichambre à la porte d'un député pour obtenir la pension qui lui est due; les places en proie aux quémandeurs; contre la contagion du favoritisme, il a proposé le seul remède efficace, une réforme administrative qui mettrait des conditions légales à l'admission dans tous les emplois. Abordant de plus près encore la question sociale, l'orateur s'est demandé pourquoi l'homme d'Etat n'emprunterait pas aux socialistes leur sympathie pour les classes laborieuses; il s'est écrié que le peuple des travailleurs était en proie à d'horribles misères, qu'il fallait y songer, que la concurrence industrielle exploitait, exterminait le prolétaire.

Aux fléaux si énergiquement signalés, M. de Gasparin n'oppose encore que la limitation des heures de travail. La mesure est incomplète, mais c'est un premier pas dans une carrière glorieuse. Nous ne pouvons espérer que le législateur abdique en un jour ses préjugés, qu'il se résigne sans transition à brûler tout ce qu'il avait adoré. Aussi pardonnerons-nous volontiers à M. de Gasparin ses réserves contre le socialisme qui détruit, à son avis, la liberté de l'individu et la constitution de la famille. Nous lui pardonnerons de n'avoir pas compris la valeur de cette formule: *droit au travail*, critiquée par lui fort à la légère; nous lui pardonnerons quelques paroles imprudentes sur la question malegache, qu'il n'a pas étudiée, car M. de Gasparin est un homme de cœur et de bonne foi, qui ne saurait avoir de parti pris contre les idées grandes et généreuses.

L'excursion de cet orateur sur le terrain social s'est placée comme un épisode au milieu d'une campagne nouvelle, entreprise par l'empereur à donné lui-même. Fort piqué de la manière assez leste avec laquelle M. Ledru-Rollin l'avait traité dans la séance d'hier, M. Thiers a fait longuement sa propre apologie. Quant à la critique du ministère actuel, M. Thiers ne pouvait parler ni de la paix européenne, que lui-même il n'a jamais su rendre stable et glorieuse, ni de la guerre qu'il n'a pas faite, ni de la question d'Orient qui fut pour lui l'occasion de tant de fautes, ni de l'organisation du travail à laquelle il n'a jamais songé. Il s'est rabattu sur une question neuve qui n'avait pas eu d'analogue sous son ministère, sur l'annexion du Texas, et, après avoir divagué sur ce sujet pendant une heure, après avoir gratuitement insulté le Mexique en matamore toujours terrible avec les faibles, M. Thiers a terminé par cette phrase adorable, et qui le pose en arbitre de l'univers: ***Je souhaite que mes paroles soient entendues de l'Amérique, et je ne crains pas qu'elles le soient de l'Angleterre.***

Décidément la combinaison Thiers-Barrot est une invention risible.

PÉTITION AUX CHAMBRES

CONTRE LES EXCÈS DE LA CONCURRENCE ET EN FAVEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Il est réservé au dix-neuvième siècle d'accomplir, dans l'histoire de l'humanité, une mission entièrement nouvelle. A la guerre, c'est-à-dire au travail improductif, qui était le fait capital des sociétés passées, la société moderne tend à substituer le travail productif. Les gouvernements du passé avaient organisé la guerre; la société moderne doit organiser l'industrie. La concurrence, telle qu'elle s'exerce aujourd'hui, est le fléau qui décime les producteurs, comme le défaut d'unité et la confusion des rangs était la cause des désastres guerriers. — Ce que l'Organisation a fait pour le travail guerrier, elle doit le faire pour le travail industriel. L'organisation a transformé la horde en armée: elle transformera l'anarchie industrielle en une association capable de satisfaire aux besoins de tous, aux droits et aux facultés de tous. Comme on a appliqué les lois de l'organisation militaire avec son autorité despotique, ainsi il faut trouver, il faut appliquer les lois de l'organisation industrielle, comprenant et supposant le respect le plus entier des droits de la liberté.

Assez longtemps on a mis à nu l'état précaire des populations; assez longtemps on a démontré que cet état misérable semble vouloir se perpétuer, s'empirer même en dépit de l'accroissement de la production, en dépit des progrès qu'enregistre chaque jour la science appliquée à l'industrie.

Partout aujourd'hui, partout, sauf dans les manifestations de l'optimisme officiel, on reconnaît l'existence fatale de cette étrange anomalie, de cette choquante contradiction; partout on confesse le mal, partout on proclame la nécessité du remède. — Il faut que les pouvoirs constitués, si intéressés d'ailleurs aux mesures d'organisation, cessent de rester étrangers au grand fait dont l'avènement va bientôt exciter tous les bons désirs, passionner toutes les têtes, exalter tous les cœurs. Car il ne s'agit plus seulement de constater les blessures du corps social; il est temps de trouver, d'adopter, d'appliquer le baume qui doit les guérir, qui doit donner à tous, aux individus, aux communes, aux provinces, aux Etats, la vie, la force, la santé.

Non! les chefs des nations ne peuvent rester impassibles spectateurs de leurs propres souffrances, les représentants du pays et de les mettre en demeure de délibérer et d'agir.

Que tous nos amis, que tous les hommes qui veulent le progrès pacifique, le progrès qui organise, installe, prévoit et dispose; que tous ceux qui pensent qu'*il y a quelque chose à faire*, et qu'on ne saurait le faire trop tôt, se hâtent donc de produire, de reproduire et de faire circuler, pour nous la renvoyer ensuite couverte de signatures, la pétition suivante, qui se distribue dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, et dont tous nos amis ont déjà reçu ou recevront des exemplaires.

Nous l'adressons à tous nos confrères de Paris, et à la plupart des organes de la presse départementale, et nous comptons qu'elle parviendra même aux feuilles avec lesquelles nous n'avons pas de rapports habituels. Les journaux des départements sont on ne peut mieux placés pour comprendre la valeur et l'opportunité de cette pétition; les termes en sont assez généraux pour que nous puissions compter, de leur part, sur un concours actif et efficace; et du reste, nous tenons des exemplaires à la disposition de toutes les personnes et de tous les journaux, de tous, sans acception de parti.

Car, ne l'oublions pas, le caractère essentiel de la manifestation que nous proposons, c'est de ne s'abriter exclusivement sous l'égide d'aucun parti; ou plutôt, c'est de correspondre à tous les partis par leur côté large et vraiment humain. Et quel est, en effet, le parti qui ne veuille, qui ne désire, qui n'appelle de tous ses vœux la meilleure organisation possible de la société?

Voici le texte de la pétition:

A MM. les membres de la chambre des députés (1).

Messieurs,

L'année dernière déjà une pétition, couverte d'un nombre considérable de signatures, avait sollicité de vous une enquête sur les conséquences désastreuses d'un système industriel qui repose sur la liberté absolue de concurrence, sans règle ni garantie.

Les Soussignés renouvelant le vœu précédemment émis,

Considérant que toute liberté qui n'est pas réglée ou organisée devient bientôt anarchique et funeste;

Que le développement de plus en plus effréné de la concurrence renverse chaque jour, dans le champ du travail et de l'industrie, de nouvelles légions de victimes;

Que les innombrables falsifications des produits de toute nature et des denrées alimentaires elles-mêmes, la multiplication des banqueroutes, la baisse exagérée des produits de la main-d'œuvre et la dépréciation des salaires, sont les conséquences inévitables des excès de la concurrence;

Que le mal qui a pesé d'abord sur les prolétaires, écrase aujourd'hui le petit et le moyen commerce, la petite et la moyenne industrie, menacés et en partie déjà compromis dans leur existence même;

Que le résultat infaillible du combat industriel permanent, appelé *libre concurrence*, est l'écrasement, en toute branche, des faibles par les forts, l'établissement *de fait* de tous les monopoles; enfin, l'installation d'une nouvelle Féodalité, conquérant et assurant sa domination par le capital et par la force industrielle, comme l'ancienne avait conquis et assuré la sienne par l'épée et par la force militaire;

Considérant que l'examen des choses en Angleterre, en Belgique, en France, en Allemagne, etc., corrobore ces faits et démontre avec une grande clarté que le principe exclusif de la concurrence partage rapide-

(1) Modifier le titre pour les exemplaires destinés à la Chambre des Pairs.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 21 JANVIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LES PRÉPARATIFS DU CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Pendant que la scène décrite dans le chapitre précédent se passait à la porte du greffe donnant dans la prison de la reine, ou plutôt dans la première chambre occupée par les deux gendarmes, d'autres préparatifs se faisaient au côté opposé, c'est-à-dire dans la cour des femmes.

Un homme apparaissait tout-à-coup comme une statue de pierre qui se serait détachée de la muraille. Cet homme était suivi de deux chiens, et tout en fredonnant le *Ça ira*, chanson fort à la mode à cette époque, il avait, d'un coup du trousseau de clefs qu'il tenait à la main, râclé les cinq barreaux qui fermaient la fenêtre de la reine.

La reine avait tressailli d'abord, mais reconnaissant la chose pour un signal, elle avait aussitôt ouvert doucement sa fenêtre et s'était mise à la besogne d'une main plus expérimentée qu'on n'aurait pu le croire, car plus d'une fois, dans l'atelier de serrurerie où son royal époux s'amusait autrefois à passer une partie de ses journées, elle avait de ses doigts délicats touché des instruments pareils à celui sur lequel, à cette heure, reposaient toutes ses chances de salut.

Dès que l'homme au trousseau de clefs entendit la fenêtre de la reine s'ouvrir, il alla frapper à celle des gendarmes.

— Ah! ah! dit Gilbert en regardant à travers les carreaux, c'est le citoyen Mardoche.

— Lui-même, répondit le guichetier. Eh bien! mais, il paraît que nous faisons bonne garde?

— Comme d'habitude, citoyen porte-clefs. Il me semble que vous ne nous trouvez pas souvent en défaut?

— Ah! dit Mardoche, c'est que cette nuit la vigilance est plus nécessaire que jamais.

— Bah! dit Dufresne qui s'était approché.

— Certainement.

— Qu'y a-t-il donc?

— Ouvrez la fenêtre, et je vous conterai cela.

— Ouvre, dit Dufresne.

Gilbert ouvrit et échangea une poignée de main avec le porte-clefs, qui s'était déjà fait l'ami des deux gendarmes.

— Qu'y a-t-il donc, citoyen Mardoche? répéta Gilbert.

— Il y a que la séance de la convention a été un peu chaude. L'avez-vous lue?

— Non. Que s'est-il donc passé?

— Ah! il s'est passé d'abord que le citoyen Hébert a découvert une chose.

— Laquelle?

— C'est que des conspirateurs que l'on croyait morts sont vivants et très vivants.

— Ah! oui, dit Gilbert; Delessart et Thierry; j'ai entendu parler de cela; ils sont en Angleterre, les gueux.

— Et le chevalier de Maison-Rouge? dit le porte-clefs en haussant la voix de manière à ce que la reine l'entendît.

— Comment, il est en Angleterre aussi, celui-là?

— Pas du tout, il est en France, continua Mardoche en soutenant sa voix au même diapazon.

— Il y est donc revenu?

— Il ne l'a pas quittée.

— En voilà un qui a du front! dit Dufresne.

— C'est comme cela qu'il est.

— Eh bien! on va tâcher de l'arrêter.

— Certainement, qu'on va tâcher de l'arrêter; mais ce n'est pas chose facile, à ce qu'il paraît, aussi.

En ce moment, comme la lime de la reine grinçait si fortement sur les barreaux que le porte-clefs craignait qu'on ne l'entendît, malgré ses efforts qu'il faisait pour la couvrir, il appuya le talon sur la patte d'un de ses deux chiens, qui poussa un hurlement de douleur.

— Ah! pauvre bête, dit Gilbert.

— Bah! dit le porte-clefs, il n'avait qu'à mettre des sabots. Veux-tu te taire, Girondin, veux-tu te taire!

— Il s'appelle Girondin, ton chien, citoyen Mardoche?

— Oui, c'est un nom que je lui ai donné comme ça.

— Et tu disais donc, reprit Dufresne, qui, prisonnier lui-même, prenait aux nouvelles tout l'intérêt qu'y prennent les prisonniers, tu disais donc?



— Ah! c'est vrai, je disais qu'alors le citoyen Hébert, en voilà un de patriote! je disais que le citoyen Hébert avait fait la motion de ramener l'Autrichienne au Temple.

— Et pourquoi cela?

— Dam! parce qu'il prétend qu'on ne l'a tirée du Temple que pour la soustraire à l'inspection immédiate de la commune de Paris.

— Oh! et puis un peu aux tentatives de ce damné Maison-Rouge, dit Gilbert; il me semble que le souterrain existe.

— C'est aussi ce que lui a répondu le citoyen Santex, mais Hébert a dit que du moment où l'on était prévenu, il n'y avait plus de danger, qu'on pouvait au Temple garder Marie-Antoinette avec la moitié des précautions qu'il faut pour la garder ici, et de fait, c'est que le Temple est une maison autrement ferme que la Conciergerie.

— Ma foi, dit Gilbert, moi je voudrais qu'on la reconduisît au Temple.

— Je comprends, cela t'ennuie de la garder.

— Non, cela m'attriste.

Maison-Rouge toussa fortement, la lime faisait d'autant plus de bruit qu'elle mordait plus profondément le barreau de fer.

— Et qu'a-t-on décidé? demanda Dufresne quand la quinte du porte-clefs fut passée.

— Il a été décidé qu'elle resterait ici, mais que son procès lui serait fait immédiatement.

— Ah! pauvre femme! dit Gilbert.

Dufresne, dont l'oreille était plus fine sans doute que celle de son collègue, ou l'attention moins fortement captivée par le récit de Mardoche, se baissa pour écouter du côté du compartiment de gauche.

Le porte-clefs vit le mouvement.

— De sorte que tu comprends, citoyen Dufresne, dit-il vivement, les tentatives des conspirateurs vont devenir d'autant plus désespérées qu'ils sauront avoir moins de temps devant eux pour les exécuter. On va doubler les gardes des prisons, attendu que cela vous regarde, citoyen gendarme, attendu qu'il n'est question de rien de moins que d'une irruption à force armée dans la Conciergerie; les conspirateurs tueraient tout, jusqu'à ce qu'ils aient pénétré jusqu'à la reine, jusqu'à la veuve Capet, veux-je dire.

— Ah bah! comment entreraient-ils, tes conspirateurs?

— Déguisés en patriotes, ils feraient semblant de recommencer un 2 septembre, les gredins, et puis une fois les portes ouvertes, bonsoir.

Il se fit un instant de silence occasionné par la stupeur des gendarmes.

Le porte-clefs entendit avec une joie mêlée de terreur la lime qui continuait de grincer. Neuf heures sonnèrent.

En même temps on frappa à la porte du greffe, mais les deux gendarmes, préoccupés, ne répondirent point.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet; du 5 au 31 décembre, et du 2 au 20 janvier. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

une enquête générale sur l'état de l'industrie et du travail, sur les effets de la concurrence anarchique, et sur les moyens pratiques de substituer, autant que faire se pourrait, l'Association des intérêts, l'Organisation du travail, le bon accord des classes, au combat acharné qui couvre de ruines et de désastres le champ de toutes les industries.

Un gouvernement voisin (1) ayant enlevé déjà à notre pays l'initiative officielle de l'importante mesure que nous sollicitons, nous avons lieu d'espérer que, du moins, la France ne restera pas longtemps en retard dans une voie où il n'était ni dans son génie ni dans ses traditions de se laisser devancer par aucun peuple.

Recevez, Messieurs les Députés, l'expression de notre dévouement aux intérêts publics.

N. B. On peut se présenter, pour signer cette pétition, aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, tous les jours de 9 à 5 heures, et de 8 à 10 heures du soir.

Nous recevons l'*Echo de l'industrie*, de Lyon, qui reproduit la pétition qu'on vient de lire. Après quelques considérations chaleureuses, il déclare que c'est « par dizaines de milliers » que l'on comptera les signataires dans la ville de Lyon ; et il annonce qu'on peut se présenter, pour signer, dans ses bureaux, *rue du Commerce*, 26.

Le Viaduc de Barentin.

Nous apprenons d'une manière positive que l'écroulement du viaduc de Barentin est dû à la mauvaise qualité des matériaux et à la manière déplorable dont on les a mis en œuvre. Ainsi, les ingénieurs et les entrepreneurs anglais se sont servis de briques mal cuites pour une construction colossale en piles et en voûtes de 32 mètres d'élévation sur 500 mètres de longueur. Le mortier, très mal préparé, était mis avec une parcimonie inconcevable; sur chaque assise de briques, dont les joints étaient vides, on commençait par le râcler et l'on finissait par l'étendre tellement d'eau, qu'il ne conservait plus aucune puissance decohésion ; les briques des voûtes étaient placées les unes sur les autres sans enchaînement, ce qui constituait autant de voûtes minces et indépendantes qu'il y avait de rangs de briques. En un mot, cette construction représentait plutôt un grand amas de matériaux qu'une maçonnerie solidaire. Il était de notoriété publique que ce travail, ainsi que les autres maçonneries du chemin de fer du Havre, étaient faits avec la plus incroyable négligence ou la plus parfaite inintelligence. On sait que la construction du viaduc de Barentin a duré dix-huit mois, et l'on se demande comment le ministre des travaux publics a pu ignorer ce qui se passait et ne pas mettre terme à un pareil scandale ? Il est bien évident aujourd'hui que si ce viaduc fût resté debout jusqu'au jour de l'ouverture du chemin, il n'eût pas manqué de s'écrouler sous la pression des convois ? Certes, un désastre aussi épouvantable eût appelé sur la tête du ministre des travaux publics une terrible responsabilité, et lui plus que personne doit encore se féliciter de ce que les travaux aient été assez mal exécutés pour s'écrouler sous leur propre poids, et ne pas atteindre l'époque de la mise en exploitation du chemin.

Nous extrayons le passage suivant d'une lettre qui nous est adressée de Constantine :

« Il vient de se passer dans l'expédition du général Levasseur, qui commande la colonne partie de Constantine et du Sétif, un fait bien malheureux. La colonne avait terminé heureusement son expédition, et avant de la renvoyer à son abonné. Mais il paraît que le système jésuitique et réactionnaire de la Bavière est arrivé à son point culminant, car le prince de Wrede vient du haut de la tribune de faire une proposition qui ne tend à rien de moins qu'à mettre M. Abel, ministre de l'intérieur, en état d'accusation

(1) Celui de la Belgique.

Cette proposition bien formulée prouve au ministre qu'il a là trois fois violé la constitution ; d'abord en créant contre la loi deux cents couvents. La Bavière, qui a quatre millions d'âmes, a deux cents couvents, dont cent soixante ont été établis depuis 1835 ; secondement, en ne pas rendant compte des dépenses du budget et de l'excédant des recettes sur les dépenses ; enfin, le prince reproche au ministre d'avoir gouverné d'une manière absolue et tyrannique, comme s'il était en Russie. Cette proposition a mis en émoi toute la chambre, qui ne s'attendait nullement à trouver dans le prince un adversaire si résolu du ministre de l'intérieur. En effet, ce dernier, une créature de la cour, n'a dans toute la Bavière qu'un ami; mais cet ami, c'est le roi lui-même. Le nom de M. de Wrede est dans toutes les bouches, et à l'heure qu'il est, dit un correspondant de Nuremberg dans la *Gazette de Cologne*, tous les Bavarois intelligents et bien nés ont déjà bu à la santé du prince qui suit si dignement les traces de son noble père.

Mouvement religieux en Allemagne.

La commune évangélique française de Kœnigsberg, dont M. Détroit est le prédicateur, vient de s'associer à la nouvelle commune néo-protestante, en rejetant dogme et symbole. Le consistoire a cité M. Détroit devant son tribunal, en l'invitant de rendre compte de sa démarche. M. Détroit a répondu que dans l'Eglise évangélique personne n'a le droit de demander à un pasteur un compte rendu de ses croyances; qu'officiellement il refusait, mais qu'officieusement il était prêt à donner des explications.

La commune néo protestante n'a pas encore fait choix de prédicateur. M. Rupp, qui a été élu, exige, avant tout, de la nouvelle communauté, que tous les frères, afin de rompre avec l'ancienne société égoïste, se tutoient. Cette question, si mince qu'elle soit en apparence, a, jusqu'à présent, empêché le progrès de la commune. M. Rupp paraît vouloir insister, malgré toutes les objections de ses amis.

Le *Journal de l'Aveyron* donne une nouvelle qui intéresse vivement les localités situées sur les bords du Lot ou traversées par les massifs des Cévennes. L'administration, dit ce journal, a décidé que les avant-projets relatifs à la construction d'une nouvelle route royale de Bordeaux au Rhône, par la vallée du Lot, seraient soumis à l'enquête prescrite par la loi du 3 mai 1841. — Nul doute que l'enquête ne soit complétement favorable à l'ouverture d'une communication depuis long-temps réclamée, et destinée à vivifier des départements beaucoup trop négligés jusqu'ici sous le rapport de la viabilité générale.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 20 janvier 1846.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'Adresse.

M. D'ANGEVILLE demande qu'il soit communiqué à la chambre de plus nombreux documents sur les affaires de Madagascar. Un travail inséré dans la *Revue coloniale* indique un envoi de pièces qui n'ont pas été communiquées à la chambre ; il serait bon de savoir aussi en vertu de quelles instructions a agi M. Romain-Desfossés, commandant de la station de Bourbon.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Je me bornerai à répondre aux deux questions qui me sont posées par M. D'Angeville: je me suis exprimé sans réserve sur tous les autres points devant la commission chargée d'exa-

... les hommes qui se sont succédé au pouvoir l'ont répété à la chambre, que la première préoccupation était d'affermir l'ordre et le gouvernement de juillet; on comprend qu'alors les réformes pouvaient être inopportunes. Mais, les cinq années de calme qui ont suivi 1840, la conduite du gouvernement devait être évidemment différente.

L'orateur rappelle quelle était la conduite des cabinets pendant les premières années de la révolution de juillet. A cette époque, toutes les fois que la chambre montrait quelque désapprobation, ils venaient eux-mêmes provoquer un vote. Casimir Périer se retirait après l'échec de son candidat à la présidence; M. de Broglie, parce qu'il avait présenté, mais non signé, un traité que la chambre condamnait. C'était là de la susceptibilité, peut-être; personne ne sera tenté de faire un pareil reproche au cabinet actuel. Ce n'est pas jusqu'en 1840 qu'on eût vu un cabinet changer du blanc au noir une loi qu'il avait présentée, faire une expédition qu'il avait condamnée, et employer les quelques heures qui suivent un vote de désapprobation à inventer un système tout opposé à celui qu'il défendait la veille.

L'orateur cite quelques passages d'une circulaire adressée en 1830 par M. Guizot, alors ministre de l'intérieur, aux sous-préfets, pour leur recommander la plus grande et la plus stricte impartialité dans les élections. Maintenant, je poserai cette question à M. le ministre des affaires étrangères : Voudrait-il signer aujourd'hui cette circulaire? S'il me dit que non, la situation est jugée. S'il me dit que oui, j'accepterai son affirmation... (Vive agitation.) Mais je lui recommanderai alors de n'avoir pas, comme dans certaines négociations, une note confidentielle à côté de la note officielle, ou de veiller à ce que ses instructions soient suivies par ses agents.

Il n'est personne qui ne sache quelle immense prépondérance ont pris, depuis quelques années, les intérêts particuliers sur les intérêts généraux. Il n'en était pas ainsi en 1830; ministériels et opposants étaient mus par de plus purs motifs.

Ce qui montre aussi l'état d'un peuple, c'est sa législation. En 1830, on faisait des lois avec la pensée qu'on les modifierait plus tard ; c'est l'avis de M. Guizot lui-même, dont je pourrais citer les paroles ; il y avait parmi ceux qui les soutenaient ou qui les rejetaient une vive passion pour l'ordre ou pour la liberté ; mais tous espéraient qu'on reviendrait quelque jour sur les points contestés. Aujourd'hui les propositions qu'on fait en ce sens n'arrivent même pas toutes à la chambre, et la plupart sont étouffées dans les bureaux.

La loi de 1819, sur la diffamation, avait pour principale disposition que tout fonctionnaire public attaqué doit exiger la preuve des faits à lui imputés, parce que, disait M. Royer-Collard, les fonctionnaires appartenaient à la société et non la société aux fonctionnaires, et qu'il ne faut pas que la crainte d'une condamnation empêche de démasquer un fonctionnaire prévaricateur. Eh bien, cette disposition n'est plus appliquée, et la proposition par laquelle on vous demandait de la faire revivre a été étouffée comme tant d'autres.

L'orateur rappelle l'application des lois sur les annonces et les brevets d'imprimeur, au moyen desquels on parvient à bâillonner la presse indépendante.

Un député qui siège dans les rangs du parti conservateur ne disait-il pas dans son journal, que si l'on proposait à la majorité de la chambre d'abolir la liberté de la presse, il n'est pas sûr que cette liberté ne fût abolie ? (Réclamations au centre.) Je ne vais pas si loin ; tout ce que je veux constater, c'est le règne de la ruse et de l'adresse, plus funeste à la liberté que la violence ; c'est qu'on est moins libéral aujourd'hui qu'il y a douze ou quinze ans.

J'arrive à la politique extérieure. Croyez-vous que de 1830 à 1835 il se fût trouvé un ministère et une chambre pour payer l'indemnité à Pritchard et signer le traité de Tanger? Deux mots résument la politique extérieure de la France depuis cinq ans : Taïti et Tanger. Deux mots résument de même la politique de la France pendant les cinq premières années de la révolution : Anvers et Ancône. Que l'on compare.

L'orateur s'attache à démontrer que la crainte de la guerre est une fantasmagorie; il croit que d'ailleurs la politique des concessions est plus dangereuse que celle de la résistance. Un procès est toujours une mauvaise chose; cependant qu'un propriétaire annonce qu'il ne fera jamais de procès, quoi qu'il arrive, évidemment ses voisins profiteront de sa bonhomie. Ceci m'amène à parler du droit de visite. (Hilarité à gauche.)

Ce qui sert le plus le gouvernement aujourd'hui, c'est l'opposition ; sans

---

— Eh bien! nous veillerons, nous veillerons, dit Gilbert.

— Et, s'il le faut, nous mourrons à notre poste en vrais républicains, ajouta Dufresne.

— Elle doit avoir bientôt achevé, se dit à lui-même le porte-clefs en essuyant son front mouillé de sueur.

— Et vous, de votre côté, dit Gilbert, vous veillez, je présume ; car on ne vous épargnerait pas plus que nous, si un évènement comme celui que vous nous annoncez arrivait.

— Je crois bien, dit le porte-clefs; je passe les nuits à faire des rondes; aussi je suis sur les dents; vous autres, au moins, vous vous relayez, et vous pouvez dormir de deux nuits l'une.

En ce moment on frappa une seconde fois à la porte du greffe. Mardoche tressaillit ; tout événement, si minime qu'il fût, pouvait empêcher de réussir son projet.

— Qu'est-ce donc? demanda-t-il comme malgré lui.

— Rien, rien, dit Gilbert ; c'est le greffier du ministère de la guerre qui s'en va et qui me prévient.

— Ah ! fort bien, dit le porte-clefs.

Mais le greffier s'obstinait à frapper.

— Bon ! bon ! cria Gilbert sans quitter sa fenêtre... Bonsoir !... adieu...

— Il me semble qu'il te parle, dit Dufresne en se retournant du côté de la porte. Réponds-lui donc...

On entendit alors la voix du greffier.

— Viens donc, citoyen gendarme, disait il ; je voudrais te parler un instant.

Cette voix, tout empreinte qu'elle paraissait être d'un sentiment d'émotion qui lui ôtait son accent habituel, fit dresser l'oreille au porte-clefs, qui crut la reconnaître.

— Que veux-tu donc, citoyen Durand ? demanda Gilbert.

— Je veux te dire un mot.

— Eh bien ! tu me le diras demain.

— Non, ce soir; il faut que je te parle ce soir, reprit la même voix.

— Oh ! murmura le porte-clefs, que va-t-il donc se passer? c'est la voix de Dixmer.

Sinistre et vibrante, cette voix semblait emprunter quelque chose de funèbre à l'écho lointain du sombre corridor.

Dufresne se retourna.

— Allons, dit Gilbert, puisqu'il le veut absolument, j'y vais.

Et il se dirigea vers la porte.

Le porte-clefs profita de ce moment, pendant lequel l'attention des deux gendarmes était absorbée par une circonstance imprévue. Il courut à la fenêtre de la reine.

— Est-ce fait? dit-il.

— Je suis plus qu'à moitié, répondit la reine.

— Oh ! mon Dieu ! mon Dieu ! murmura-t-il; hâtez-vous! hâtez-vous !

— Eh bien, citoyen Mardoche, dit Dufresne ; qu'es-tu donc devenu ?

— Me voilà, s'écria le porte-clefs, en revenant vivement à la fenêtre du premier compartiment.

Au moment même, et comme il allait reprendre sa place, un cri terrible retentit dans la prison, puis une imprécation, puis le bruit d'un sabre qui jaillit du fourreau de métal.

— Ah ! scélérat, ah ! brigand ! cria Gilbert.

Et le bruit d'une lutte se fit entendre dans le corridor.

En même temps la porte s'ouvrit, découvrant aux yeux du guichetier deux ombres se colletant dans le guichet, et donnant passage à une femme, qui, repoussant Dufresne, s'élança dans le compartiment de la reine.

Dufresne, sans s'inquiéter de cette femme, courait au secours de son camarade.

Le guichetier bondit vers l'autre fenêtre ; il vit la femme aux genoux de la reine ; elle priait, elle suppliait la prisonnière de changer d'habits avec elle.

Il se pencha avec des yeux flamboyants, cherchant à reconnaître cette femme, qu'il craignait d'avoir déjà trop bien reconnue. Tout à coup il poussa un cri douloureux.

— Geneviève, Geneviève ! s'écria-t-il.

La reine avait laissé tomber la lime et semblait anéantie. C'était encore une tentative avortée.

Le guichetier saisit de ses deux mains, et secoua d'un effort suprême le barreau de fer entamé par la lime.

Mais la morsure de l'acier n'était pas assez profonde, le barreau résista.

Pendant ce temps, Dixmer était parvenu à refouler Gilbert dans la prison, et il allait y entrer avec lui, quand Dufresne, pesant sur la porte, parvint à la repousser.

Mais il ne put la fermer. Dixmer, désespéré, avait passé son bras entre la porte et la muraille.

Au bout de ce bras était le poignard, qui, émoussé par la boucle de cuivre du ceinturon, avait glissé le long de la poitrine du gendarme, ouvrant son habit et déchirant les chairs.

Les deux hommes s'encourageaient à réunir toutes leurs forces, et en même temps ils appelaient à l'aide.

Dixmer sentit que son bras allait se briser ; il appuya son épaule contre la porte, donna une violente secousse, et parvint à retirer son bras meurtri.

La porte se referma avec bruit ; Dufresne poussa les verrous, tandis que Gilbert donnait un tour à la clef.

Un pas résonna rapide dans le corridor, puis tout fut fini. Les deux gendarmes se regardèrent et cherchèrent autour d'eux.

Ils entendirent le bruit que faisait le faux guichetier en essayant de briser le barreau.

Gilbert se précipita dans la prison de la reine, il trouva Geneviève à ses genoux et la suppliant de changer de costume avec elle.

Dufresne saisit sa carabine et courut à la fenêtre; il vit un homme pendu aux barreaux qu'il secouait avec rage et qu'il essayait vainement d'escalader.

Il le mit en joue.

Le jeune homme vit le canon de la carabine se baisser vers lui.

— Oh ! oui, dit-il, tue-moi ; tue !

Et sublime de désespoir, il élargit sa poitrine pour défier la balle.

— Chevalier, s'écria la reine, chevalier, je vous en supplie ; vivez, vivez !

A la voix de Marie-Antoinette, Maison-Rouge tomba à genoux.

Le coup partit : mais ce mouvement le sauva, la balle passa au dessus de sa tête.

Geneviève crut son ami tué et tomba sans connaissance sur le carreau.

Lorsque la fumée fut dissipée, il n'y avait plus personne dans la cour des femmes.

Dix minutes après, trente soldats, conduits par deux commissaires, fouillaient la Conciergerie dans ses plus inaccessibles retraites.

On ne trouva personne, le greffier avait passé calme et souriant devant le fauteuil du père Richard.

Quant au guichetier, il était sorti en criant : Alarme, alarme! le factionnaire avait voulu croiser la baïonnette contre lui, mais ses chiens avaient sauté au cou du factionnaire.

Il n'y eut que Geneviève qui fut arrêtée, interrogée, emprisonnée.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

Le concert de M. A. Ropicquet, violoniste de l'Opéra et professeur d'accompagnement, aura lieu le jeudi 29 de ce mois, à deux heures, dans les salons de M. Pape, rue de Valois, 10.

— Le concert de Mlle Jenny Vény est fixé au dimanche 1er février, à deux heures, dans les salons de M. Pleyel. Mlle Vény exécutera un trio de Beethoven et plusieurs compositions de nos grands maîtres. MM. Dorus, Massart, Verroust et Mme Sabatier s'y feront entendre.

[illegible]

Je n'ajoute qu'un mot : les réactions, qui se font long-temps attendre en France, sont difficiles à arrêter quand elles ont débordé. Que le gouvernement y prenne garde! Mais que l'opposition songe aussi que c'est par l'union, et seulement par l'union, qu'on peut opposer une digue à la politique envahissante des intérêts personnels.

Le projet d'adresse est si explicite, qu'il n'y a pas de milieu à tenir; il faut appuyer complètement la politique du gouvernement, lui donner gain de cause sur tous les points, ou rejeter l'adresse qu'on lui propose; j'espère que, quelles que soient les nuances qui séparent les membres de l'opposition, tous se trouveront réunis lorsqu'il s'agira de voter. (Très bien! à gauche. Longue agitation.)

La séance est un moment suspendue.

M. A. DE GASPARIN. L'honorable préopinant a dit que la qualification de libéral est de plus en plus rarement méritée. J'espère, pour ma part, bien que je siège sur les bancs du centre, défendre toujours toutes les libertés : liberté pour les blancs, pour les noirs, pour la presse, le commerce, l'administration et les élections. (Mouvements divers.)

Je n'hésite nullement à reconnaître que des lois ne sont pas appliquées; la loi sur la garde nationale, par exemple; mais personne ne s'en émeut; on ne s'émeut pas davantage de la politique étrangère. Cette politique, cependant, fait la gloire du cabinet. Il a compris que la civilisation, le progrès, c'est la paix, et que la paix c'est l'alliance anglaise.

Il y a pourtant quelque différence de vues entre le gouvernement et nous.

J'avoue que j'aimerais beaucoup mieux, au lieu de voir les lorgnettes tournées sur tous les océans, voir la France daigner enfin tendre les bras aux alliances continentales, qui peuvent faire sa force. Au lieu de nous y prêter, nous avons repoussé la Belgique, la Sicile, la Savoie; pour moi, j'avoue que je préférerais de beaucoup l'union douanière avec la Belgique à la conquête de Madagascar.

J'avoue aussi que le parti conservateur ne me semble pas assez entreprenant, assez progressif; que j'aimerais à lui voir cette initiative des réformes et cet esprit de libéralisme que l'honorable préopinant accuse tous les partis d'avoir abandonnés depuis 1830.

On a parlé des élections; il me serait facile d'ajouter aussi quelques pages aux anecdotes qui ont été racontées; je pourrais dire aussi de nombreux faits de l'immixtion des députés dans la distribution des places et des faveurs, et l'opposition n'aurait pas le plus beau rôle, car il est certain que les recommandations des conservateurs ne sont pas toujours les plus fortes.

M. le ministre de l'intérieur nous disait hier qu'il n'avait pas besoin de la *corruption* pour soutenir sa politique; il y a plus, le ministère doit désirer de toutes ses forces que la corruption cesse d'exister. (Très bien, au centre.) Mais il ne peut s'empêcher de la subir : il arrive après les autres, et dans ces sortes d'occasions les derniers arrivés sont toujours les plus malades. (On rit.)

L'orateur dit que, pour sa part, il n'a jamais rien demandé au ministère, et qu'il veut représenter des idées et non des intérêts. Mais il est impossible, *à priori*, dans l'état actuel des choses, que l'élection ne se fausse pas. N'avons-nous pas vu, j'en appelle aux souvenirs de tous, des soldats qui ont versé leur sang pour la patrie, nous dire : « Si je n'ai l'appui d'un député, je ne pourrai obtenir justice! »

Que cela soit vrai ou non, je l'ignore; mais du moment où cette opinion est enracinée dans le pays, il est impossible que la députation ne devienne pas souvent une spéculation. (A gauche, c'est vrai! c'est vrai!) C'est ici la fable du chien qui porte le dîner de son maître; il se défend d'abord de manger ce dîner, mais quand il voit qu'il ne peut plus le protéger, il finit par en prendre sa part. Nous sommes tous un peu dans cette situation-là (On rit.)

L'an dernier j'ai cherché, avec plusieurs de mes honorables collègues, à trouver un remède partiel à ce mal par ma proposition sur l'avancement dans les fonctions publiques : la chambre l'a rejetée; mais le ministère pourrait en tenir compte. Nous pourrions aussi nous-mêmes trouver un remède dans notre conduite. Je suis persuadé que si vingt membres seulement s'engageaient formellement à ne jamais intervenir dans les nominations ministérielles, les autres se trouveraient engagés d'honneur à en faire autant. (Mouvements divers.)

Le rôle de la résistance a été long-temps utile, lorsqu'il y avait à résister à l'émeute; mais un parti ne peut toujours vivre d'une négation; le monde marche toujours. Pour conserver il faut innover, et un parti qui dit : « Ma doctrine est faite, » donne forcément sa démission. R. Walpole n'avait de principe que la résistance, et l'on sait quelle est sa réputation. Sir Robert Peel a des principes à la fois conservateurs et progressifs; les partis le détestent, mais tous l'estiment, et sa politique restera glorieuse, quelles qu'en puissent être les vicissitudes.

Les questions politiques n'attendent pas, il faut les résoudre à l'instant, sinon demain un autre les résoudra.

Il est un parti, le parti socialiste ou sociétaire, dont les doctrines me semblent dangereuses, parce qu'il fait la guerre à l'individu et à la famille, qui n'est qu'une autre forme de l'individu. Eh bien! nous nous faisons les alliés de ce parti, en ne nous préoccupant pas des questions qu'il soulève. Prenez garde qu'il ne nous arrive comme à cet homme qui avait évoqué un génie pour apporter de l'eau, et ne savait plus le renvoyer; l'eau apportée montait toujours et finit par le noyer.

Le parti socialiste se fortifie de notre incurie; il sera trop tard quand nous nous apercevrons du danger.

Je le répète, messieurs, ne dédaignons pas les questions que ce parti soulève; elles sont vitales; hâtons-nous de les résoudre, pour ne pas les laisser résoudre à d'autres. Aux socialistes, nous devons emprunter au moins leur sollicitude pour les classes laborieuses. Il y a dans la population d'horribles misères. Que faisons-nous pour les soulager?

L'orateur rappelle la loi sur le travail des enfants dans les manufactures; il se plaint que cette loi ne soit pas appliquée; il voudrait aussi que pour complément on y ajoutât une loi qui fixât la durée du travail de tous les ouvriers employés dans les fabriques; le travail est tellement pressé, qu'on est obligé d'employer le dimanche au nettoyage des machines. Les classes ouvrières laborieuses s'abrutissent à ce travail qui n'a aucune trêve, pas même le dimanche, car la loi sur le repos du dimanche n'est pas plus observée que celle qui a prétendu protéger les enfants pauvres, et dont les enfants pauvres ne profitent pas.

L'orateur termine en disant que si le cabinet s'est montré peu soucieux de ces questions, l'ensemble de sa politique n'en doit pas moins être approuvé; il s'associe donc au projet d'adresse.

M. LHERBETTE proteste d'abord au nom d'une partie de la gauche constitutionnelle contre la fusion entre ce parti et le centre gauche, qui a été dénoncée hier, à la tribune, par M. Ledru-Rollin. Pour sa part, il est entièrement étranger à cette fusion.

Jusqu'ici, continue-t-il, deux orateurs ministériels seulement se sont fait entendre, et l'opposition n'eût pas parlé autrement qu'eux. Le préopinant a dit que le parti conservateur pourrait s'emparer des idées de ses adversaires; je ne le conteste pas, c'est ce que les ministres déchus ne manquent jamais de faire. Mais alors il faudrait montrer moins d'animosité contre l'opposition.

L'orateur revient sur les reproches adressés au cabinet par les précédents orateurs; la corruption est partout, la probité nulle part, et la liberté est menacée sous toutes les formes. Machiavel, le plus grand des politiques à une autre époque, serait le dernier de nos jours. On en est arrivé à ériger la l'exemple de ceux qui l'ont précédé, et soutient que la seule politique saine est celle qui a été suivie depuis cinq années.

M. THIERS. (Mouvement d'attention.) Je ne viens pas répondre à l'honorable M. Ledru-Rollin, mais entretenir la chambre de discussions plus élevées : il est impossible cependant que je ne dise pas un mot de la longue diatribe qu'il a prononcée hier.

Depuis le jour, déjà loin de moi, où je me suis mêlé aux affaires du pays, je n'ai pas cessé d'être partisan de la monarchie constitutionnelle; lorsque je ne l'ai pas crue pratiquée comme elle devait l'être, lorsque je l'ai vue s'éloigner du type, la constitution anglaise, j'ai donné ma démission, et je suis rentré dans l'opposition; mais il y a des nuances dans l'opposition, et si j'avais inspiré de la confiance à M. Ledru-Rollin, je croirais avoir mérité d'exciter les défiances qu'il cherche à soulever contre moi (Très bien).

Je n'ai jamais songé qu'il fût possible de réaliser les rêves insensés des partis. Sur ce point, ma ligne a toujours été invariable; et quand je me vois attaqué par certains hommes, je m'en applaudis, car cela me prouve que ceux que j'ai combattus autrefois me regardent toujours comme leur ennemi, et que, par conséquent, je n'ai pas dévié.

On me demande à quelles conditions j'aurais pu m'unir à la gauche. Si vous voulez le savoir, lisez le *Moniteur*; voyez les réformes qui ont été demandées à la fois par le centre gauche et par la gauche, et vous verrez s'il n'y avait pas là un terrain neutre sur lequel nous pouvons nous unir.

Quand j'ai cru que cette union pouvait être utile, je l'ai acceptée ou provoquée, parce qu'il m'a semblé que le pays en pourrait tirer quelques avantages. (Très bien! au centre gauche.)

Permettez-moi de sortir de cette discussion de personnes et d'aborder les questions générales de la politique. Je me contenterai d'en traiter une, celle du Texas.

La France a résisté à l'annexion du Texas aux Etats-Unis; il paraît que cette résistance a profondément blessé cette puissance; et, d'après les paroles du président des Etats-Unis, il paraît que si nos relations sont restées pacifiques, elles ont cessé d'être amicales.

L'orateur cite les paroles mêmes, du message du président, et les paroles prononcées à ce sujet par M. Guizot à la chambre des pairs.

Je ne juge pas ces paroles. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a été échangé entre les deux puissances quelque chose qui n'a pas cessé d'être poli, mais qui n'est plus affectueux. Dans toute autre circonstance, j'aurais jugé ce démêlé fâcheux; je le juge, aujourd'hui, funeste.

M. le ministre des affaires étrangères a fait une théorie qui me semble malheureuse : il nous a représenté comme les surveillants des Etats du Nouveau-Monde; je n'espère pas changer les opinions de M. le ministre des affaires étrangères; mais comme dans plusieurs circonstances, lors de la question du droit de visite, de la Plata, des congrégations religieuses, la chambre a été plus heureuse, je m'adresse à la chambre.

L'orateur entre dans quelques détails sur la situation du Texas. Province démembrée du Mexique, que le Mexique n'avait pu recouvrer, le Texas était regardé comme indépendant par toutes les puissances maritimes. Puisqu'il était indépendant, il est évident qu'il avait droit de disposer de lui même; il a demandé, par suite d'intérêts locaux, à être annexé aux Etats-Unis. Des négociations ont eu lieu, et avant qu'elles fussent terminées, la France s'est prononcée si haut contre cette annexion, que le gouvernement de Washington s'en est ému.

M. le ministre des affaires étrangères disait dernièrement à la chambre des pairs que le succès est la loi des gouvernements; ici nous avons échoué; il y a donc une double faute dans cette démonstration.

Mais avions-nous quelques raisons pour nous opposer à cette annexion? Aucune. Le Texas produit des cotons; mais le coton est un produit d'un trop grand nombre de pays pour que nous soyons absolument obligés de le tirer de là. L'Angleterre, au contraire, pouvait profiter commercialement de cette indépendance, parce que, vu le grand développement de son commerce maritime, l'Angleterre a l'art de se rendre souveraine dans toutes les petites républiques indépendantes.

En nous prononçant contre l'annexion, voulions-nous ménager le Mexique? Mais le Mexique n'est pas à ménager. Jamais il n'a donné à la France que des sujets de plainte.

Je demande pourquoi nous prenons ombrage de la grandeur des Etats-Unis? cette grandeur n'a rien de menaçant pour nous, elle ne l'est que pour l'Angleterre. (Très bien! à gauche.)

Il y a long-temps que j'étudie la carte du monde; j'ai souvent entendu parler de l'équilibre européen, qui consiste à ne pas laisser une puissance envahir les autres; la nécessité de maintenir cet équilibre est la cause des coalitions qui se sont formées tour à tour contre la maison de Charles-Quint, contre Napoléon, etc.; mais je n'avais jamais entendu parler de l'équilibre américain.

M. Guizot nous a montrées en présence la race anglo-américaine et la race espagnole. J'ai quelquefois reproché au gouvernement français de ne pas porter ses vues assez loin; mais ici je m'avoue dépassé et de beaucoup... (On rit à gauche.) Si par hasard il arrivait quelque jour qu'une race opprimât l'autre, eh bien! alors comme alors! Il serait temps de s'en occuper.

L'orateur rappelle que nous avons cédé la Louisiane aux Etats-Unis, et que l'Angleterre nous a pris le Canada. Les Anglais ont, de plus, leurs îles des Antilles dans le voisinage. Il n'y a pas dans cette question d'équilibre américain, c'est tout bonnement une question d'équilibre anglais. (On rit.)

L'agrandissement des Etats-Unis me semble, à moi, l'affranchissement de notre politique. Je m'explique.

M. Thiers rappelle la situation politique des Etats de l'Europe en 1789; les Etats de l'Europe étaient jusque-là divisés, ils se réunirent contre nous. La Restauration fut leur triomphe; mais ils gardent rancune au gouvernement de 1830, nous l'avons éprouvé dans une circonstance récente, lorsqu'il s'agissait de la Syrie; n'a-t-il pas été dit que l'asservissement de la Syrie était un malheur moindre que la désunion du continent européen en présence de la France?

L'Angleterre, au contraire, après 1830, était naturellement notre alliée par la nature de son gouvernement. C'était la seule.

L'alliance anglaise était donc forcée, contrainte, et l'on devait passer naturellement par dessus certaines rivalités particulières, entre autres celles de notre marine, bien affaiblie, mais qui peut se relever.

C'est par ce moyen que la France peut reconquérir et se faire rendre, au milieu des Etats européens, cette influence, cette prépondérance que notre grande révolution avait ébranlée.

Mais si la question se transporte en Amérique, elle change de face. L'Angleterre a montré depuis quelques années une complaisance qu'il faut bien reconnaître; mais ne nous y trompons pas : l'Angleterre est mieux disposée pour nous à mesure que l'Amérique grandit et acquiert de la prépondérance dans le monde.

Mais, nous dit-on, la conduite que nous avons tenue était la condition de l'alliance avec l'Angleterre. Je conviens que depuis quatre années les conditions de notre alliance avec l'Angleterre ont été changées.

En 1840, l'Angleterre se brouilla avec la France; mais elle savait ses torts, et elle s'en repentait; si la France se fût contenue, se fût bornée à ne rien faire et à se tenir dans sa dignité, l'alliance se serait rétablie, et se serait rétablie sans concessions et sans sacrifices. Il ne fallait que s'abstenir de signer le traité du droit de visite et de conquérir les Marquises.

Si vous ne vous étiez pas préoccupés outre mesure de ces questions, vous vous seriez entendus pour pacifier la Syrie, car votre politique y est là même que la sienne. Vous eussiez résolu les affaires de la Grèce; et quand serait venue l'affaire du Maroc, l'Angleterre n'eût pu s'empêcher de recon-

[illegible]

— Le *Moniteur* de ce matin publie une longue ordonnance sur l'administration et la comptabilité des finances en Algérie, et un rapport au roi du baron de Mackau sur le compte de l'établissement maritime de la France.

— Le tirage au sort des jeunes gens de Paris appartenant à la classe de 1845, pour le recrutement, commencera le 26 février et continuera jusqu'au 11 mars.

— Par suite d'un ordre récent de l'empereur de Russie, on a suspendu pour six mois, dans les provinces de la Baltique, l'admission des protestants dans le sein de l'Eglise grecque orthodoxe.

— A partir du mois de janvier courant, l'ukase de l'empereur Nicolas concernant le costume des israélites sera étendu à la Pologne. A partir de 1850, aucun israélite ne pourra porter un costume particulier.

— Le grand conseil de Zurich a jugé nécessaire de prendre des mesures contre les envahissements des doctrines communistes. Il a institué une commission chargée d'aviser.

— Le lord chancelier d'Angleterre refuse de sanctionner la nomination de deux présidents catholiques romains aux collèges provinciaux.

— Le *Standard* annonce l'arrivée à Londres de M. de Saint-Aulaire, ambassadeur de France en Angleterre, qui était depuis quelque temps à Paris.

— M. le baron Lombard, pair de France, vient d'être enlevé par une attaque d'apoplexie, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, dans sa terre de Saint-Symphorien d'Ozon, département de l'Isère.

— M. le comte d'Hedouville, ancien ministre plénipotentiaire, est mort hier à Paris.

— M. Raboo, sous-intendant militaire, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Paris.

— La disette qui s'est déjà fait sentir sur différents points de l'Europe, et notamment de l'Allemagne, paraît aussi avoir envahi la Suède. Le gouvernement a dû faire des distributions de secours aux paysans et ordonner des achats de blé considérables en Russie.

— Le passage de la Madeleine a été ouvert hier au public.

CHEMINS DE FER A L'ÉTRANGER. — Le gouvernement bavarois s'occupe sérieusement du projet de faire construire un chemin de fer de Munich à Salzbourg, situé à 14 milles (environ 30 lieues de France) au sud-ouest de notre capitale.

Au moyen de ce railway et de ceux déjà terminés ou qui sont en pleine construction, on pourrait aller par une ligne non interrompue de voies ferrées de Trieste à Brême, ligne qui aurait 152 milles (334 lieues de France) de longueur, et dont le trajet se ferait dans le court espace de quarante-trois heures. Ainsi la mer Adriatique se trouverait jointe à la mer d'Allemagne, et même à la mer Baltique, car la ville de Brême n'est distante que de trois heures de chemin de Hambourg, d'où une route de fer conduit, à travers le duché de Holstein, au port de Kiel sur la Baltique.

Il y a quelques jours, par un temps beau et serein et une température tout à fait printanière, on a exécuté le premier voyage d'essai par le chemin de fer de Venise à Vicence, qui passe sur le magnifique pont des lagunes, sur trois autres ponts bâtis sur les rivières de Tessina, Bochiglière et Retrone, et par deux tunnels situés non loin de Vicence, et dont l'un a 174 pieds de longueur, et l'autre 285.

Le départ de Venise a eu lieu, quelques minutes avant dix heures, aux acclamations d'une foule immense. Le passage par le grand pont des lagunes n'a duré que huit minutes, tandis qu'il faut plus d'une heure pour longer ce pont en gondole; le voyage entier a duré un peu moins de deux heures, et la population tout entière de Vicence s'était réunie au Champ-de-Mars de cette ville pour saluer les hôtes qui lui arrivaient par le railway. Le voyage a réussi au-delà de toute attente, et a prouvé que la route en fer est, sous tous les rapports, dans un état parfait.

LE VOL A L'ÉCORNAGE. — Différents quartiers de Paris, et plus particulièrement le faubourg Poissonnière et le faubourg Saint-Germain, avaient été depuis quelque temps inquiétés par des vols dits à l'Écornage, et qui consistent dans le bris du vitrage des devantures de boutiques, d'où il est facile d'enlever ensuite des marchandises. Une surveillance spéciale ayant été établie, plusieurs malfaiteurs ont été successivement arrêtés en flagrant délit.

Hier, dit la *Gazette des Tribunaux*, c'était le tour du nommé R....., âgé seulement de dix-huit ans. Après avoir examiné cinq ou six fois, en parcourant le trottoir, la boutique de M. Mongeaud, marchand d'antiquités, rue du Cherche-Midi, 4, il s'arrêta devant le vitrage, attendit qu'une voiture passât bruyamment, et il fit sauter en éclats un des carreaux par l'ouverture duquel il passa aussitôt la main pour s'emparer d'une sébille contenant des médailles antiques, des bijoux brisés, du vieil or, et quelques pierres et camées.

Mais tout son manège avait été observé par des agents du service de la voie publique, qui lui mirent la main sur le collet avant même qu'il eût le temps d'essayer de fuir.

Ce voleur, qui, malgré son extrême jeunesse, est loin d'en être à son coup d'essai, a été mis à la disposition de la justice.

UN PARRICIDE. — Nous lisons dans le *Courrier de l'Isère* qu'un crime affreux vient de jeter la consternation à Saint-Paul-d'Izeaux, canton de Tullins. Le nommé Jean Michel, cultivateur, âgé de 24 ans, a commis le crime de parricide sur la personne de sa mère. Marie Jourdan, veuve Michel, habitait avec son fils Jean et sa bru une ferme au hameau des Marrons. Elle avait deux autres fils qui n'habitaient pas avec elle. Le caractère de cette femme, bonne au fond, était assez bizarre; elle était surtout violente, et son fils avait eu souvent à se plaindre d'actes de vivacité qui avaient été quelquefois jusqu'à des voies de fait. Jean Michel n'avait jamais frappé sa mère; cependant, depuis quelque temps, les voisins, qui avaient été témoins des querelles fréquentes que la mère faisait à son fils, s'apercevaient qu'il avait de la peine à se contenir. Un jour du mois d'octobre dernier, à la suite d'une discussion, il voulut se jeter sur sa mère pour la frapper; mais il en fut empêché par ses deux frères qui étaient présents.

Jeudi dernier, 28 décembre, la femme de Jean Michel, qui était couturière, était allée travailler en journée; le mari, de son côté, était à ses travaux des champs, lorsque la veuve Michel, restée seule à la maison, reçut une lettre d'un créancier qui l'avisait qu'il allait tirer sur elle pour une somme de 100 francs pour des fournitures à elle faites, et cependant elle croyait cette dette éteinte, car, dès le mois de mai dernier, elle avait remis cette somme à son fils, afin qu'il l'acquittât; mais celui-ci avait

se montre pas difficile sur le compte des quartiers de noblesse, et l'on admet plusieurs espèces d'aristocratie. Mais si la valeur des personnages est parfois défectueuse, le costume, en revanche, semble défier la critique. Il n'est rien de tel que les nouveaux aristocrates pour savoir s'habiller pompeusement. Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre; aussi ces messieurs sont-ils galonnés sur toutes les coutures, et ce n'est pas la faute du brodeur si le frac administratif et l'habit de fantaisie n'effacent pas de leur luxe massif les brillants et glorieux uniformes de nos vieux généraux et de nos jeunes officiers.

Au milieu de ce monde éblouissant, on conçoit aisément l'embarras des nouveaux-venus. Il y a là un prestige qui doit infailliblement gêner la parole et les mouvements d'un homme quelque peu timide. Cet embarras n'a jamais été mieux caractérisé que par la mémorable réplique d'un député ministériel. — Il allait aux Tuileries pour la première fois; on lui avait promis que le roi lui parlerait, et il était très flatté, mais non moins inquiet de cet honneur. « — Que me dira Sa Majesté, demandait-il avec anxiété, et que lui répondrai-je?

— Peu de chose, lui dit-on. Le roi vous adressera sans doute quelques paroles d'une bienveillante politesse, et il suffira que vous lui répondiez : — « Votre Majesté est bien bonne. »

Le novice représentant se met à étudier la phrase qu'on lui a donnée; il la répète toute la journée, il s'exerce à la débiter avec grâce, avec aplomb. L'heure arrive, il fait son entrée à la cour, il se pose en évidence, le roi vient à lui et lui adresse les paroles annoncées; mais, dans cet instant solennel, le débutant est saisi d'un éblouissement soudain, sa langue s'embarrasse, la phrase si bien apprise tourne dans son gosier, et il répond :

— Majesté, votre sire est bien bonne.

UNE PASSION MEURTRIÈRE. — Dernièrement, un nommé Bertrand s'est rendu dans la boutique de la dame Gosse, qui tient un débit de tabac, rue du Fer-à-Cheval, près de Bicêtre, et lui a tiré un coup de pistolet chargé à balle. Fort heureusement dit l'*Union normande*, la dame Gosse n'a pas été atteinte. L'auteur de cette tentative de meurtre a été arrêté. Il paraît que Bertrand, qui désirait épouser la dame Gosse, lui avait fait des propositions qui avaient été repoussées, et il avait annoncé l'intention de tirer vengeance de ses refus, dont il était exaspéré. Il y a quelques jours, cet individu avait acheté chez le sieur Dumoulin, armurier, une paire de pistolets, et dans un moment d'ivresse, en présence de plusieurs personnes, il avait proféré des menaces de mort contre la dame Gosse. L'un de MM. les commissaires de police, informé de ces menaces, avait fait arrêter Bertrand, mais après quelques explications de ce dernier qui protestait contre les paroles qu'il avait pu prononcer dans un moment d'ivresse, il avait été mis en liberté, après avoir revendu ses pistolets. L'événement d'hier prouve qu'il n'avait pas complètement abandonné ses funestes résolutions.

CAUSERIE ONÉREUSE. — Un négociant qui exploite, dans une ville qu'un chemin de fer a pour ainsi dire placée dans la banlieue de Paris, le commerce des antiques et de ces mille curiosités si fort à la mode aujourd'hui, se trouvait momentanément logé à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, hôtel Saint-Pierre. Voulut il pénétrer trop avant dans les faciles distractions qu'offrent aux provinciaux ces nuits de bals où l'on anticipe grandement sur les libertés du carnaval, c'est ce que nous ne saurions dire; mais toujours est-il que, pour avoir causé trop longtemps avec deux danseuses que leur gentillesse et leur âge ne rendaient certes pas dignes de figurer dans sa collection, il s'est trouvé réduit à porter plainte en vol. D'après la *Gazette des Tribunaux*, la police n'a pu retrouver, jusqu'à ce moment, les deux interlocutrices du négociant orléanais, non plus que les bijoux de prix qu'elles lui ont soustraits.

DANGER DES INHUMATIONS PRÉCIPITÉES. — On s'est souvent occupé des moyens de porter remède aux inhumations précipitées. D'après une statistique officielle, le nombre des enterrements prématurés que des circonstances fortuites ont seules permis d'interrompre, s'élève, en France, depuis 1833, à 94. Dans ce nombre, 35 personnes sont sorties de léthargie d'elles-mêmes, au moment où on allait commencer la cérémonie des funérailles; 13 se sont réveillées sous l'excitation des soins prodigués par la tendresse de leur famille; 7 par suite de la chute du cercueil où elles étaient enfermées; 9 ont dû leur salut à des piqûres qu'on leur faisait éprouver en les attachant dans leur linceul; 5 à des suffocations qu'elles éprouvaient dans le cercueil; 19 à des retards fortuits apportés à l'enterrement; 6 à des retards volontaires ayant pour cause des doutes sur la mort.

DÉCOUVERTE UTILE, SI DÉCOUVERTE IL Y A. — On vient de découvrir, dit le *Journal de la Côte-d'Or*, le moyen d'empêcher les explosions accidentelles des armes à feu. Le même journal ajoute qu'un jeune artiste, déjà pensionné de l'Etat pour une découverte dans le domaine des beaux-arts, chasseur intrépide, tireur d'une merveilleuse adresse, cherchait depuis dix ans à peu près la quadrature du cercle, c'est-à-dire un moyen d'empêcher l'explosion accidentelle sans nuire à la rapidité et à la facilité du tir volontaire. Impossible de dire les idées fort bonnes, mais impraticables, folles, mais ingénieuses, les essais grotesques, les curieuses tentatives qui ont précédé sa découverte. Il suffit de savoir que cette découverte est bien réelle, complète, achevée, toute-puissante, peu dispendieuse, applicable immédiatement à tous les fusils, à tous les mousquetons, à tous les pistolets, à percussion comme à silex; à l'arme double ou simple, aux fusils Lefaucheux, Robert, etc. Cela est si beau, cela est si bête, pourrait-on ajouter, qu'on ne comprend pas comment, dès l'invention de la batterie à ressort, quand la mèche disparut avec la vieille arquebuse, on ne l'a pas trouvé. Les premiers arquebusiers de la capitale, nos généraux d'artillerie en sont stupéfaits et déclarent le problème résolu.

Il ne reste plus à l'inventeur que de prendre des arrangements avec Birmingham et Liége. Bientôt on pourra monter en voiture sans crainte, avec son fusil; on ne redoutera plus la patte d'un chien, un bouton de veste, une brindille, un fossé, une chute, etc. Ceci n'est pas un puff, une mystification; c'est une découverte heureuse qui rendra un service immense à l'humanité.

SINISTRES MARITIMES. — Nous lisons dans le *Phare de la Manche* : « Le brick anglais *le Traveller-Yormouth*, capitaine Taylor, parti de Liverpool le 12 décembre, avec un chargement de sel, a échoué sur la plage de Carteret, au lieu dit le Gros-Bec, le 28 décembre, à 9 heures du

repoussé cette demande. La décision intervenue est ainsi conçue :

» Considérant qu'il appartient à l'administration d'établir les voies de communication publique qu'exigent les besoins de la circulation;

» Que cette faculté n'a été limitée par aucune stipulation spéciale contenue dans les divers actes qui ont déterminé les droits accordés à la compagnie des trois ponts en raison des concessions qui lui ont été faites;

» Art. 1er. La requête de la compagnie des trois ponts est rejetée.

» *Nota*. Plusieurs journaux ont parlé ces jours derniers d'un projet d'ordonnance relatif aux trois ponts, dont le conseil d'Etat devait être saisi. On affirme que le conseil n'a pas admis les propositions ministérielles. Il se serait agi de fixer la taxe applicable aux voitures nouvelles qui tiennent le milieu entre les *anciens carrosses à deux chevaux*, taxés 25 centimes, et le *cabriolet à un cheval*, qui paie 15 centimes, les citadines, les cabriolets-mylords. On proposait, par une mesure qui ne manque pas d'équité, de les imposer à 20 centimes; mais le conseil d'Etat a pensé que la loi de l'an IX était complète, et que toute voiture à un cheval devait ne payer que 15 centimes, le nombre des roues, quatre ou deux, n'ayant pas été considéré par le législateur au temps de la concession.

PROCÈS DU JOURNAL IRLANDAIS LA NATION. — On lit dans le *Droit*: « Dublin, 14 janvier. (Cour du banc de la Reine.) — Un incident préparatoire aux débats s'est élevé devant la cour du banc de la reine.

» On sait que le journal *the Nation*, représentant la jeune Irlande, est poursuivi à raison d'un article dans lequel, examinant les ressources que les chemins de fer offriraient au cas d'insurrection, il engage le peuple à se retrancher derrière les mouvements de terrain présentés par les terrassements; à convertir en armes de guerre le fer des rails, etc. Ces poursuites ont produit une assez vive émotion.

» Le *bill d'indictment* a été soumis au jury par le sollicitor général. Une copie en a été demandée par M. O'Hagan, au nom du gérant du journal. La cour a fait droit à sa demande. »

TROUBLES EN IRLANDE. — La correspondance de Limerick fait le tableau le plus lamentable de la situation du pays; les assassinats se multiplient de toutes parts. La semaine dernière, une patrouille rencontra une bande d'hommes armés. Sur l'ordre de s'arrêter, intimé par le chef de la patrouille, la bande armée fit feu; la patrouille répondit immédiatement, et deux hommes tombèrent. Les rebelles se replièrent et disparurent, laissant des traces de sang.

La veille, une foule armée de sabres et de fusils s'était réunie sur les terres de sir Cappel Molynux, près Castle-Connel. Des coups tirés au milieu des rues et des maisons attirèrent des patrouilles de police, qui essayèrent vainement de disperser le rassemblement. La force publique dut se retirer devant le nombre. Mais immédiatement deux cents hommes du 24e régiment et un détachement de dragons se portèrent au devant des révoltés. A l'approche de ces forces, le plus grand nombre lâcha pied. Quelques-uns firent bonne contenance, malgré la lecture du *riot-act*; mais ils durent à leur tour céder à la supériorité du nombre. Plusieurs arrestations ont eu lieu. Parmi les personnes arrêtées se trouvent John Burke, Patrick, Ryom et John Brion: ils ont été conduits en prison sous bonne escorte.

Ces manifestations hostiles des campagnes ont jeté la consternation dans le pays. Tout bon citoyen, ami des lois et du salut du pays, dit le *Limerick Reporter*, doit ses efforts au maintien de l'ordre, contre une tentative de guerre civile et d'anarchie. »

ASSOCIATION DES ARTISTES.

L'association des Artistes, qui existe depuis une année, se fait connaître par des œuvres généreuses. Après l'exposition des admirables peintures de la galerie Bonne-Nouvelle, voici le bal de l'Odéon, dont les produits sont destinés à soulager de nobles infortunes. M. Bocage fait relâche et offre gratuitement sa belle salle pour cette soirée. Le choix des dames patronnesses et des commissaires est un sûr garant du bon goût qui préside à cette fête artistique. Il sera curieux de trouver réunis tous les artistes dont nous admirons les œuvres et qui font la gloire du pays. Ce bal aura lieu le 31 janvier.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 20 JANVIER 1846.

Le *Journal des Débats* rend compte de la première séance de la discussion de l'adresse à la chambre des députés sur un ton de persiflage et d'ironie. Tout le monde est triste ou indigné de ces débats sans grandeur où le linge sale constitutionnel se lave sans vergogne devant la grande famille sociale, au risque de porter le dernier coup à nos institutions le *Journal des Débats* : y trouve le mot pour rire et n'y trouve que cela. Au reste, sa gaieté elle-même n'est pas sincère et n'est qu'une rouerie de plus, mais elle ne suffit pas à dissimuler les blessures que le ministère a reçues dans cette séance, qu'on a eu raison d'appeler une confession générale. Il est bien vrai que M. Ledru Rollin a déchaîné les foudres un peu trop sonores de son éloquence radicale contre l'union inféconde et dérisoire de la gauche et du centre gauche, mais, avant cela, que de turpitudes électorales ont été dévoilées et reprochées aux patrons des *Débats* sans que ceux-ci aient rien pu répondre de sérieux!...

Personne, dit la *Presse*, ne s'attendait aujourd'hui à la chambre des députés à assister à une représentation des *Frères ennemis*; le programme ne l'avait pas annoncée. — Oui, ce sont bien, en effet, des frères que ces partis tous à peu près animés des mêmes ambitions et de la même indifférence pour les grandes douleurs publiques; ils sont bien de la même famille, mais cette famille, dont l'égoïsme est l'âme, s'entredéchire et se détruit; ce sont des frères ennemis que le peuple regarde s'égorger avec le sangfroid du mépris.

Le *Constitutionnel* s'étend avec complaisance sur les accusations dont MM. Leyraud et de Peyramont ont accablé le ministère; mais il ne mentionne qu'en quelques lignes et par pure exigence de procès-verbal ce qu'il appelle le discours annuel de M. Ledru-Rollin. Il nous semble que le *Constitutionnel* choisit mal son temps pour faire le dédaigneux; il est parfois bien dangereux de refuser une lutte, et l'on ne doit jamais laisser croire aux amis de son adversaire qu'on hésite par *prudence*. Discours annuel tant qu'il vous plaira, mais puisque M. Ledru-Rollin enrichit chacun de ses discours de toutes les fautes que les gauches ont pu commettre dans l'année, il en résulte que ses discours se suivent peut-être, mais, à coup sûr, ne se ressemblent pas! On n'en peut pas dire autant de tous les discours annuels.

entrep. de bâtiments, rue [...] prov., M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20. — [...], fab. de bronzes, rue de Berry, 19 (Marais). Juge comm., M. Rousselle-Charlard; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1. — **SANSON** fils, distillateur à Bourg-la-Reine, route d'Orléans. Juge comm., M. Bourget; syndic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16. — **LASNE**, march. de papiers peints, rue de Choiseul, 25. Juge comm., M. Letellier-Delafosse; syndic prov., M. Biet, rue Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 1.

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 20 janv. — Foin, 1re 00 à 00; 2e 52 à 55; 3e 48 à 50. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 50 à 54; 3e 44 à 46. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 26 à 28; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 45; 2e 35 à 38; 3e 00 à 00. — Trèfle 2e 35 à 38; 3e 26. — Regain 1re 00 à 00; 2e 42 à 45; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 20 janv. — Foin 1re 52 à 55; 2e 49 à 50; 3e 46 à 47. — Luzerne, 1re 50 à 52; 2e 46 à 00. — Paille de blé, 1re 31 à 32; 2e 29 à 30; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 32 à 00. — Regain, 00 à 46.

MARCHÉ DE SCEAUX du 19 janvier. — 1078 bœufs amenés, 956 vendus 1,16-1,04-0,88. — 151 vaches entrées, 129 vendues 1,08-0,94-0,80. — 300 veaux entrés, 300 vendus 1,60-1,28-1,16. — 6901 moutons entrés, 6298 vendus 1,38-1,20-1,02.

Bourse du 20 janvier 1846.

En l'absence des fonds anglais, nos rentes, livrées à elles-mêmes, ont éprouvé un mouvement très soutenu de hausse; le 3 p. 0/0 a monté de 25 c. et le 5 p. 0/0 de 55 c.

Les chemins ont en général monté; Marseille et Vierzon sont en hausse de 15 fr., et le Rouen de 10 fr. sur le cours de fermeture de la veille.

Faibles au début, les actions de la Banque sont remontées au-dessus du prix d'hier, au comptant.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: Autriche, lots sortis, 427 50. — Soc. gén., 1575. — 3 p. 0/0, 38 1/2. — Chemin de Grand'Combe, 1540. — Actions de ; Lin Maberly, 745, 755. — Hauts-fourneaux, 2200, 2280. — Obligations de Saint-Germain nouv. 1170. — Versailles, rive d. anc. 1020. — Nouv. 1175. — Orléans, 1230, 1235.

A terme : Banque de France. 3355, 3360. — Chemin de Fampoux, 505.

5 0/0 compt.	1er C.	121 05	P. H.	121 50	P. H.	121 05	dr C.	121 80	hier	120 40
— fin cour.		121 05		121 55		121 05		121 85		121 00
3 0/0 compt.		81 85		83 00		82 81		82 95		82 75
— fin cour.		82 85		83 40		82 85		83 40		82 75

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife
O. de la Ville.	1370 »»	» »»	B. 2 50	3 0/0 Bgo 1840.	101 1/2	» »»	»
B. de France.	3340 »»	3365 »»	H. 5 »»	— Portugais.	» »»	» »»	» »
C. Gou. ex div.	1145 »»	» »»	» »»	Esp. D active.	37	» »»	» »
C. Ganneron.	1150 »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples.	100 75	» »»	» »
C. hypot.	575 »»	» »»	H. 15 »»	— Romain.	103 »»	103 7/8	B. 1/8
4 Canaux.	1280 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	» »»	» »»	» »
CHEMINS DE FER. St-Germ.	» »»	» »»	» »»	Au 31.			» »
V. r. d.	530 »»	» »»	» »»	— 530.			» »
— r. g.	350 »»	» »»	H. 5 »»	— 350.			» »
Orléans.	1252 50	1260 »»	H. 10 »»	— 1252 50, 1260, 1257 50.			H. 5 »
Strasb.	255 »»	256 25	H. 1 25	—			» »
Rouen.	1027 50	» »»	H. 7 50	— 1022 50, 1020, 1000.			H. 10 »
Havre.	» »»	» »»	» »»	— 756 25, 755, 760.			H. 2 50
Marseille.	990 »»	» »»	H. 5 »»	— 975, 990.			H. 15 »
Vierzon.	695 »»	702 50	H. 13 75	— 695, 705.			H. 15 »
Nord.	748 75	753 75	H. 6 25	— 747 50, 755, 755 75.			H. 7 50
Bordeaux.	646 »»	615 »»	» »»	— 642 50, 645.			H. 3 75
Boulogne.	560 »»	» »»	» »»	— 550.			» »
Montereau.	» »»	» »»	» »»	— 455.			» »
Fampoux.	» »»	» »»	» »»	—			» »
Dieppe.	485 »»	480 »»	B. 5 »»	— 480.			» »

LONDRES, 18 janv.	PARIS, 20 janvier. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. 83 40, 83 35 d. 50. 5 0/0 F. c. 121 60, 122 20 d. 80. F. p. 122 d. un; 122,10, 15 d. 50. Orléans, F. c. 1265 d. 10. Rouen, Id. 1030 d. 20. 1035, 1030, d. 10. Nord, Id. 751 25, 758 75 d. 20. 757 50. 762 50 d. 10. — au 15. 761 25, 765 d. 20; 773 75, 780 d. 10.	Av. 82 90, 83 05 Ap. 83 07 1/2, 05. B. du Trésor 3 1/2 à 2 et 3 m. 3 3/4 à 1 et 1 m 5 0/0 f. c. 5 pair f. p. 12 1/2. 3 0/0 f. c. pair. — F. p. 52 1/2.

MARCHANDISES — HUILE de colza, disponible, 95,00 à 95,50; courant du mois, 100,00 à 00,00; 3 suivants, 100,00 à 99,00; 4 mois d'été, 94,00 à 95,00; 4 derniers, 94,00.

LILLE. — Œillette rousse, 85,00. — Lin, 83,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 128,00; 3 suivants, 128,00 à 129,00; 4 du milieu, 130,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 janvier.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — L'Etoile de Séville.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Famille Poisson. Une Confidence. Fourberies.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Marie. Le Maçon.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Le Legs. Diogène.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — 3 Baisers. Riche. V'la c'qui vient. Lustucru.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Tricorne. Le Mousse. Le Lansquenet.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Chacun chz soi. Diplomate. 1re Mère de Famille.
6 h. 1/2. **PALAIS-ROYAL.** — Les Pommes de terre. Femme laide.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Kean. Trilby.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Hubert.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Les Mousquetaires.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Les Eléphants de la Pagode.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Conscrits de Chatou. Cracovienne.
7 h. 1/2 **FOLIES.** — Plus Heureux. Le Hussard. Vingt francs. Sonnette.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
ROBERT HOUDIN. (galerie Valois, 163). Séance de physique, à 8 h. du soir.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

la chambre des députés se préoccupait uniquement des inté-
… de la France, la discussion de l'Adresse aurait deux parties consacrées, l'une à la politique intérieure, l'autre aux questions internationales ; mais, aujourd'hui, par le temps de mesquines ambitions qui court, la discussion de l'Adresse est autrement subdivisée. Une part en est dévolue à M. Thiers pour attaquer, l'autre à M. Guizot pour se défendre.

Hier, nous avons entendu M. Thiers dénonçant la conduite du ministère actuel qui, dans la question du Texas, s'est mis à la remorque de l'Angleterre, et n'a pas su donner en temps utile une marque de sympathie à notre meilleur allié. Hier, nous avons entendu M. Thiers montrant, avec raison, dans la puissance américaine, un contrepoids naturel de la puissance anglaise.

Cependant nous n'avons pas été frappés d'admiration, nous n'avons éprouvé aucune sympathie, car à quelques vues dont on ne saurait contester la justesse, M. Thiers mêlait des idées belliqueuses, rétrogrades. Il dénigrait les expéditions lointaines et affectait un souverain mépris pour les penseurs préoccupés de l'équilibre américain et de l'influence colonisatrice des différentes races.

Aujourd'hui M. Guizot, dans un discours habile, éloquent, nous devons en convenir, n'a pas montré une connaissance plus grande de la véritable diplomatie, de la science qui doit présider à l'association de tous les peuples. Un vide plus ou moins bien déguisé, mais toujours complet, voilà ce que nous avons constaté dans la doctrine de ces hommes qui depuis trop longtemps président à tour de rôle aux destinées de la France.

M. Billault a fait, comme les années précédentes, une excursion dans la politique extérieure. D'abord attaché à la suite de M. Thiers, enrôlé dans la *garde consulaire*, M. Billault avait conquis par une grande netteté d'élocution, par des études sérieuses, une indépendance notoire et une personnalité qui devenait à chaque session plus marquante. Aujourd'hui M. Billault nous a paru découragé. Sa parole avait moins de nerf et d'éclat que d'habitude. M. Billault serait-il dégoûté des luttes de portefeuille et de la politique telle qu'elle est comprise depuis quinze ans dans les chambres ? Nous en féliciterions M. Billault : ce découragement serait, non pas le terme, mais le point de départ de son avenir.

Après le discours de M. Billault, la discussion générale a été fermée. Le premier orateur du parti légitimiste et peut-être de tous les partis, M. Berryer, n'a pas laissé prononcer la clôture sans annoncer qu'il se réservait de proposer un amendement sur un sujet grave, complétement omis dans le projet d'adresse. S'il s'agissait de l'organisation du travail, de la réforme industrielle, du droit d'association pour les ouvriers, en un mot (et nous avons lieu de le croire), si M. Berryer veut développer à la tribune un germe éclos dans son esprit pendant le procès des charpentiers, nous en

… sition est la préparation, le signe avant-coureur d'une nouvelle vie.

La Démocratie pacifique et le Rhône.

LES QUESTIONS D'AMOUR.

Le journal le *Rhône* ouvre la discussion qu'il avait annoncée sur la théorie sociétaire, par un commentaire complètement inexact des doctrines morales de Fourier. Ayant déterminé depuis longtemps et à diverses reprises notre position, nos principes, nos vues sur ce sujet, nous nous serions dispensés de répondre à cette nouvelle attaque, si le *Courrier de Saint-Etienne*, engagé dans une polémique avec le *Rhône*, ne paraissait appeler notre intervention, qu'il estime profitable à la cause. En déférant à ses désirs, nous nous adressons bien plutôt aux hommes sympathiques qui cherchent à s'éclairer, qu'à des adversaires que nous désespérons de convertir, car la préparation d'esprit ne suffit pas pour se rendre propre à recevoir la vérité ; il faut aussi et principalement celle du cœur, c'est-à-dire une bienveillante impartialité. Quel que soit du reste l'accueil qui attend notre déclaration, la voici pour la millième fois.

Nous pensons et proclamons que les lois adoptées par la société contemporaine pour régler les relations des sexes, doivent être observées par tout le monde. Suivant nous qui, sur ce point, sommes d'accord avec les philosophes et les prêtres, la famille est le fondement principal, presque unique, des sociétés civilisées ; les atteintes à la constitution de la famille auraient donc pour conséquences nécessaires l'ébranlement et le prochain renversement de ces sociétés. Un tel résultat est contraire à tous nos désirs ; nous voulons la transformation pacifique et non le bouleversement. Nous savons par Fourier que les troubles et l'anarchie ne sont pas des moyens réguliers de progrès ; l'ordre moral et matériel, même incomplet, nous apparaît comme le marchepied nécessaire d'un ordre supérieur, et, dès lors, pour atteindre à l'ordre idéal que poursuivent nos vœux et nos espérances, nous condamnons avec la même énergie que nos adversaires toute violation de l'ordre actuel. Seulement, nous professons l'indulgence pour les individus qui cèdent à l'entraînement des circonstances, et nous invoquons les regrettables égarements des uns, les vertueux renoncements des autres, pour dire à la société : « Regarde-toi dans tes œuvres ; sonde ta conscience ; vois combien d'iniquités, combien de douleurs tu portes dans ton sein ; et puisque six mille ans de conseils moraux, deux mille ans de sermons ne t'ont pas guérie, et que tes maux empirent de jour en jour, apprends à douter de tes médecins, cherche un nouveau remède, et prête une oreille attentive à ceux qui te le présentent. »

Ce remède consiste dans une organisation nouvelle des rapports sociaux qui préviendrait l'opposition des intérêts et les conflits des passions. Pour les intérêts, nul ne nous conteste le droit de les combiner de la façon qui peut sembler la plus avantageuse ; ce qui révolte quelques-uns, c'est l'idée de faire concourir les passions à l'établissement de l'ordre. Cette protestation atteste une incroyable

… ou peu mieux qu'elles n'ont su le faire. Notre théorie, dans son principe, est donc absolument inattaquable. Pour l'atteindre dans ses conséquences, il faudrait établir que dans l'analyse de l'âme humaine nous oublions quelque passion essentielle, ou que nous méconnaissons la hiérarchie des passions, en subordonnant les principales aux inférieures ; ou que nos plans ne concordent pas avec nos théories. Nous attendons qu'il plaise à quelqu'un de faire cette démonstration : le *Rhône*, pour sa part, ne l'a pas même entreprise.

Dans la question particulière du mariage, nos théories nous entraînent-elles à de révoltantes immoralités, comme ce journal le prétend ?

Il est vrai que l'Ecole sociétaire n'accepte pas les lois actuelles comme la formule suprême du bien. Ainsi, aujourd'hui, quand l'union civile a été déclarée par le maire, la femme réclamerait en vain, avant de se livrer tout entière, la bénédiction religieuse ; l'époux a le droit de vaincre sa résistance, et la femme doit céder ; le code le veut ainsi. Nous déclarons sacrée la résistance de la femme, et nous tenons pour très immorale une loi qui étouffe les protestations de sa conscience. Aujourd'hui encore quand l'amour, qui avait présidé à l'union des époux, s'est éteint, le mari n'en reste pas moins, au nom de la loi et de la religion, maître absolu du corps de sa femme ; nous déclarons, nous, ce viol légal très immoral. Plus sévères que les législateurs et les prêtres, nous n'absolvons la volupté qu'au nom de l'amour et du libre consentement ; où l'amour manque nous voyons l'immoralité. Notre sévérité ne s'arrête pas là. Les âmes que Dieu, dans ses desseins pleins de sagesse, a unies par de sympathiques attractions, nous ne voulons pas que l'homme, suivant la parole du Christ, les sépare au nom des calculs d'intérêt ou des préjugés de caste ; le mariage des corps ne doit être que le symbole, le signe visible du mariage des âmes ; et, au nom de ce principe, nous déclarons très immorales les coutumes actuelles, quand elles font du mariage une spéculation et un placement. Nous croyons, en conséquence, que dans un avenir plus ou moins éloigné, le sentiment de la dignité humaine se réveillant, les pères, les mères, les vieillards, les femmes, tous les représentants les plus austères de la société tomberont d'accord pour introduire dans les lois sociales certains changements propres à rendre au mariage toute sa liberté et sa noblesse.

Pour décider quelles seront les conditions, les limites, les formes de ces changements, nous nous en rapportons à la sagesse de nos descendants. Nous posons seulement les principes, qui sont : la loyauté dans le contrat, la fidélité dans les engagements et leur consécration sociale, la certitude dans les filiations, des garanties assurées pour l'éducation et l'avenir des enfants, le bien général résultant de l'avantage particulier des époux. Où ces conditions manquent, notre adhésion manque. Ces conditions remplies, nous tenons la morale satisfaite. Et nous ne craignons pas d'affirmer que s'il plaisait aux auteurs des lois religieuses ou civiles actuelles de les modifier en respectant ces conditions, ils en auraient pleinement le droit. Mais nous sommes d'avis que les lois actuelles doivent être conservées, jusqu'à ce qu'un progrès de la pensée publique, opéré au nom de l'esprit et non pas au nom de la chair,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 22 JANVIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LES RECHERCHES.

Nous ne pouvons laisser plus long-temps dans l'oubli un des personnages principaux de cette histoire, celui qui, pendant que s'accomplissaient les événements accumulés dans le précédent chapitre, a souffert le plus de tous, et dont les souffrances méritaient le plus d'éveiller la sympathie de nos lecteurs.

Il faisait grand soleil dans la rue de la Monnaie, et les commères devisaient sur les portes aussi joyeusement que si depuis dix mois un nuage de sang ne semblait pas s'être arrêté sur la ville, lorsque Maurice revint avec le cabriolet qu'il avait promis d'amener.

Il laissa la bride du cheval aux mains d'un décrotteur du parvis Saint-Eustache, et monta le cœur rempli de joie les marches de son escalier.

C'est un sentiment vivifiant que l'amour : il sait animer des cœurs morts à toute sensation, il peuple les déserts, il suscite aux yeux le fantôme de l'objet aimé, il fait que la voix qui chante dans l'âme de l'amant, lui montre la création tout entière éclairée par le jour lumineux de l'espérance et du bonheur, et comme en même temps que c'est un sentiment expansif, c'est encore un sentiment égoïste, il aveugle celui qui aime pour tout ce qui n'est pas l'objet aimé.

Maurice ne vit pas ces femmes, Maurice n'entendit pas leurs commentaires ; il ne voyait que Geneviève faisant les préparatifs d'un départ qui allait enfin leur donner un bonheur durable ; il n'entendait que Geneviève chantonnant distraitement sa petite chanson habituelle, et cette petite chanson bourdonnait si gracieusement à son oreille, qu'il eût juré entendre les différentes modulations de sa voix mêlées au bruit d'une serrure que l'on ferme.

Sur le palier, Maurice s'arrêta ; la porte était entr'ouverte : l'habitude était qu'elle fût constamment fermée, et cette circonstance étonna Maurice. Il regarda tout autour de lui pour voir s'il n'apercevrait pas Geneviève dans le corridor. Geneviève n'y était pas. Il entra, traversa l'antichambre, la salle à manger, le salon ; il visita la chambre à coucher. Antichambre, salle à manger, salon, chambre à coucher étaient solitaires. Il appela, personne ne répondit.

L'officieux était sorti, comme on sait ; Maurice pensa qu'en son absence Geneviève avait eu besoin de quelque corde pour ficeler ses malles, ou de quelque provision de voyage pour garnir la voiture, et qu'elle était descendue pour acheter ces objets. L'imprudence lui parut forte, mais quoique l'inquiétude commençât à le gagner, il ne se douta encore de rien.

Maurice attendit donc en se promenant de long en large, et en se penchant de temps en temps hors de la fenêtre, par l'entrebâillement de laquelle passaient des bouffées d'air chargées de pluie.

Bientôt Maurice crut entendre un pas dans l'escalier ; il écouta ; ce n'était pas celui de Geneviève ; il ne courut pas moins jusqu'au palier, se pencha sur la rampe et reconnut l'officieux, qui montait les degrés avec l'insouciance habituelle aux domestiques.

— Scévola ! s'écria-t-il.

L'officieux leva la tête.

— Ah ! c'est vous, citoyen !

— Oui, c'est moi ; mais où est donc la citoyenne ?

— La citoyenne ? demanda Scévola étonné en montant toujours.

— Sans doute. L'as-tu vue en bas ?

— Non.

— Alors redescends. Demande au concierge et informe-toi chez les voisins.

— A l'instant même.

Scévola redescendit.

— Plus vite, donc, plus vite ! cria Maurice ; ne vois-tu pas que je suis sur des charbons ardents ?

Maurice attendit cinq ou six minutes sur l'escalier ; puis, ne voyant point Scévola reparaître, il entra dans l'appartement et se pencha de nouveau hors de la fenêtre.

Il vit Scévola entrer dans deux ou trois boutiques et en sortir sans avoir rien appris de nouveau.

Impatienté il l'appela.

L'officieux leva la tête et vit à la fenêtre son maître impatient.

Maurice lui fit signe de remonter.

— C'est impossible qu'elle soit sortie, se dit Maurice. Et il appela de nouveau : Geneviève ! Geneviève !

Tout était mort. La chambre solitaire semblait même n'avoir plus d'écho.

Scévola reparut.

— Eh bien ? demanda Maurice.

— Eh bien ! le concierge est le seul qui l'ait vue.

— Le concierge l'a vue ?

— Oui, mais les voisins n'en ont pas entendu parler.

— Le concierge l'a vue, dis-tu ? Comment cela ?

— Il l'a vue sortir.

— Elle est donc sortie ?

— Il paraît.

— Seule ? Il est impossible que Geneviève soit sortie seule.

— Elle n'était pas seule, citoyen, elle était avec un homme.

— Comment ! avec un homme ?

— A ce que dit le citoyen concierge, du moins.

— Va le chercher, il faut que je sache quel est cet homme.

Scévola fit deux pas vers la porte, puis se retournant :

— Attendez donc, dit-il en paraissant réfléchir.

— Quoi ! que veux-tu ? parle, tu me fais mourir.

— C'est peut-être avec l'homme qui a couru après moi.

— Un homme a couru après toi ?

— Oui.

— Pourquoi faire ?

— Pour me demander la clef de votre part.

— Quelle clef, malheureux ? mais parle donc, parle donc !

— La clef de l'appartement.

— Tu as donné la clef de l'appartement à un étranger ? s'écria Maurice en saisissant des deux mains l'officieux au collet.

— Mais ce n'était pas un étranger, monsieur, puisque c'était à un de vos amis.

— Ah ! oui, à un de mes amis, bon, c'est Lorin, sans doute, c'est cela, elle sera sortie avec Lorin.

Et Maurice souriant dans sa pâleur, passa son mouchoir sur son front mouillé de sueur.

— Non, non, non, monsieur, ce n'est pas lui, dit Scévola ; pardieu, je connais bien monsieur Lorin, peut-être.

— Mais qui est-ce donc, alors ?

— Vous savez bien, citoyen, c'est ce bel homme, celui qui est venu un jour...

— Quel jour ?

— Le jour q[illegible] si triste, qui vous a emmené et qu'ensuite vous êtes rev[illegible] si gai...

Scévola av[illegible] toutes [illegible]s choses.

Maurice [illegible] effaré, un frisson courut par tous ses membres, p[illegible] silence :

— Dixmer [illegible]

— Ma foi, oui, je crois que [illegible] cela, citoyen, dit l'officieux.

---

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet ; du 5 au 31 décembre, et du 2 au 21 janvier. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

[illegible] pour y trouver [illegible] nous affirmons que Fourier s'est toujours proposé pour unique but l'établissement de la loyauté, de la vérité, de l'ordre, dans les relations sexuelles; que dans sa pensée toutes les innovations qu'il suppose devoir se réaliser dans un avenir éloigné, ne sortent jamais des limites laissées à l'arbitraire de l'homme pour l'accomplissement du bien absolu; que s'il était démontré qu'elles doivent avoir pour conséquences des troubles et des désordres, Fourier lui-même les eût condamnées, et nous les condamnerions comme lui. Particulièrement, nous déclarons que si les monstruosités dont le *Rhône*, égaré par ces habitudes d'imagination civilisée, dont il fait un si lamentable tableau, se trouvaient dans Fourier, nous rejetterions ses livres avec indignation et dégoût.

Mais ces monstruosités y sont-elles? Le *Rhône* dit : Oui ; l'Ecole sociétaire dit : Non! C'est le même débat qui a été si fameux sous le nom de jansénisme : les cinq propositions sont-elles ou ne sont-elles pas dans saint Augustin? Port-Royal disait : Oui ; les jésuites disaient : Non. Est-il bien nécessaire, en plein dix-neuvième siècle, de renouveler les arguties scolastiques des vieilles sectes? Au lieu de fouiller tous les mots, toutes les lignes des écrits d'un homme à qui nul ne conteste de transcendantes facultés, et l'honneur du martyre par une vie entière usée au service de ses frères, ne serait-il pas plus digne des esprits sérieux de s'enquérir avec bonne foi, avec bonne volonté, des grandes et lumineuses vérités qu'il a semées dans le monde?

Qu'importent ses prophéties sur l'avenir! Si elles sont contraires à l'ordre, l'avenir reprendra cet héritage. Comment serait-il donné à une voix éteinte d'égarer les générations futures?

Et quand il serait vrai qu'entraîné par les habitudes de son temps et de son pays, et par l'enivrement de ses découvertes, Fourier eût quelquefois dépassé le but par une crudité exagérée d'expressions et d'images, devrions-nous oublier, nous tous, hommes du dix-neuvième siècle, qui sommes ses fils intellectuels, que Cham fût maudit de Dieu pour avoir raillé la nudité de son père, et que Sem et Japhet furent bénis dans leur postérité pour l'avoir respectueusement couverte d'un manteau?

Nous plaindrions ceux à qui la conduite de Cham semblerait d'un meilleur exemple que celle de ses frères, et qui jetteraient pour quelques instants d'oubli l'anathème au grand homme. La science est un vin généreux d'une vertu inéprouvée, qui trouble quelquefois les inventeurs : faut-il condamner le vin et vouer au mépris l'inventeur?

Telle sera toute notre réponse : nous ne pouvons, dans un journal, qu'exposer des principes. Une discussion de détail ne serait ni convenable ni même possible avec des adversaires à qui manque tout au moins une suffisante étude de la science sociale. Nous espérons que le *Rhône* se tiendra pour satisfait et portera désormais la discussion sur son vrai terrain, l'organisation du travail, le seul terrain où nous appellions les penseurs et les hommes d'Etat.

Cette réponse s'adresse aussi à M. Pierre Leroux, qui nous attaque dans la *Revue sociale*. Mais nous devons à ce dernier un supplément d'explications, que nous ne tarderons pas à lui envoyer.

Nous avions écrit cet article quand nous avons reçu un nouveau numéro du *Rhône*, où ce digne disciple de l'*Epoque* renouvelle ses

[illegible] impraticables, 18 pouces de neige couvraient la terre, la colonne se perdit ; à minuit, elle se trouvait au milieu d'une immense plaine sans aucun morceau de bois, les hommes mouraient de froid, les guides arabes ne reconnaissaient aucun point de direction ; nous devions être à une lieue environ de la Smala de M'saoud ; mais, lui-même, après avoir en vain cherché à nous y conduire, finit par abandonner son projet; les hommes tombaient d'inanition et de froid, ils n'avaient pu prendre de nourriture depuis la veille, le convoi des vivres avait été abandonné et une partie des bagages perdus. La désolation se mettait dans le cœur de tous les soldats, le désordre était complet, les rangs confondus, aucune espèce d'abri autre qu'une douzaine de tentes, dans lesquelles se jettèrent pêle-mêle trois ou quatre cents hommes; plusieurs furent étouffés par leurs camarades, le surplus de la colonne resta dans la neige, qui tombait toujours, et attendit le jour au milieu des cris et des lamentations des malheureux qui mouraient à chaque instant; jamais spectacle aussi affligeant ne s'était vu depuis la campagne de Russie.

Le jour arriva, alors on put réunir une grande partie des hommes et les bagages qui restaient, et le 4, la colonne, ayant la cavalerie en tête, se dirigea sur Sétif, distant de dix lieues environ, et c'était le deuxième jour que personne ne mangeait. On partit tant bien que mal, les plus courageux en tête; plus on marchait, plus la colonne s'allongeait, à chaque instant des hommes tombaient gelés et il était impossible de leur porter secours. A quatre heures du soir, la cavalerie arriva à Sétif et apprit aux habitants les tristes événements qui se passaient dans la plaine ; chacun d'eux s'empressa aussitôt, ainsi que toutes les troupes de la garnison, de voler au secours des infortunés soldats qui arrivaient mourants. Les habitants mirent toutes leurs voitures et bêtes de somme en route pour aller chercher ceux qui étaient restés en arrière, et à chaque instant on voyait passer les malheureux soldats sans chaussures, couverts de neige, exténués de faim et de fatigue, et ceux-là n'étaient pas les plus malheureux, ils étaient sauvés; mais leurs camarades étaient restés derrière; c'était encore une ou plusieurs nuits à passer dehors; des cavaliers se dirigeaient de tous les côtés et conduisaient dans les tentes les malheureux qui n'avaient pu atteindre Sétif.

Depuis le 4 jusqu'à aujourd'hui, à tout moment on voit arriver des soldats conduits par les habitants, sur des chevaux, dans des voitures, et il en reste encore deux à trois cents à rentrer.

L'autorité militaire a pris aussitôt toutes les précautions utiles en pareille circonstance, pour que les hommes restés en arrière fussent recueillis dans les douairs et convenablement traités par les Arabes; des cavaliers ont été envoyés à cet effet dans toutes les directions. Un camp a été installé à six lieues de Sétif, pour y recevoir les hommes ramassés dans les douairs. Enfin rien n'a été négligé pour éviter de plus grands désastres.

Les habitants de Sétif ont acquis, dans cette triste circonstance, des droits sacrés à la reconnaissance de l'armée, par le zèle et le dévouement qu'ils ont apportés à la recherche des hommes restés sous la neige, et par les secours qu'ils leur ont prodigués. Il n'en est pas de même de tous les Arabes de la plaine, qui profitaient de l'état dans lequel se trouvaient les malheureux soldats pour les dépouiller.

Aujourd'hui on ne peut encore apprécier les pertes éprouvées, seulement il est permis de prédire qu'elles ne dépasseront pas le nombre de cent hommes restés sous la neige ; malheureusement un grand nombre de ceux qui ont pu arriver ici ont été obligés d'entrer à l'hôpital et suc-

[illegible] Non-seulement on n'a pas châtié les Oumassa, mais encore on a eu un désastre à souffrir. Nous ne cesserons de dire que la sortie du général Levasseur n'a aucune excuse possible.

A une autre époque, un bey de Constantine, dans la même saison et à peu près dans les mêmes circonstances, eut affaire aux mêmes tribus. Le même sort atteignit ses troupes. Cependant il ne les avait pas conduites lui-même, il les avait confiées à divers caïds. Voyant le résultat obtenu, il fit saisir et décapiter les caïds.

Notez que les goums des Zmoul, des Abd-el-Nour, qui ont quitté la colonne avant l'entrée dans le défilé, n'ont pas perdu un homme, pas laissé un mulet en arrière.

Le *Courrier des Etats-Unis* donne ces nouvelles importantes :

« Par le brick *Hecla*, nous avons reçu les journaux de Port-au-Prince du 16 novembre au 1er décembre. L'article 1er d'une proclamation du président Pierrot, datée du Cap-Haïtien, est ainsi conçu :

« Art. 1er. Tout individu quelconque qui se permettra des propos de
» *couleur* tendant à semer la division parmi les Haïtiens et à armer les
» citoyens les uns contre les autres, sera arrêté, déposé dans les prisons
» et livré aux tribunaux, pour être jugé conformément aux lois. »

» Un autre arrêté, daté du 14 du même mois, porte que :

» Tout individu qui sera reconnu coupable d'avoir, soit directement,
» soit indirectement, entretenu une correspondance étrangère ayant pour
» but de faire connaître à nos ennemis les moyens qui doivent être em-
» ployés contre eux, sera arrêté, jugé et puni comme espion, et en con-
» formité des dispositions du code pénal militaire. »

» Le capitaine du brick *Hécla* rapporte que l'agent consulaire de France, résidant au Cap, ayant été soupçonné de correspondre avec les Dominicains, a été transporté à bord d'un bâtiment de guerre haïtien et fouetté; qu'après avoir été relaxé, cet agent se rendit à Port-au-Prince, où il déposa sa plainte entre les mains du consul-général de France. Celui-ci aurait immédiatement envoyé un steamer à la recherche de l'escadre française, pour obtenir réparation de cet outrage, et le bruit courait que l'amiral français venait d'arriver dans la rade du Cap lorsque le brick *Hécla* a quitté Port-au-Prince.

» Les journaux de cette dernière ville ne contiennent absolument rien qui fasse allusion à cette nouvelle, et nous espérions encore qu'elle était controuvée, lorsque nos lettres, que nous avons tardivement reçues, sont venues malheureusement la confirmer. L'agent dont il s'agit est M. Debrac, qui n'était agent français au Cap que temporairement.

» Après avoir été, dit-on, emprisonné et battu à coups de bâton, jeté à l'eau et recueilli à bord d'un navire haïtien, où il aurait été privé de nourriture pendant quarante heures, il a été enfin mis en liberté, sur les vives instances du consul anglais, et il a été ramené à Port-au-Prince sur le steamer *le Tonnerre*. Nous ne dirons pas l'effet que la nouvelle de cet indigne outrage a produit sur la population française d'Haïti. On attendait avec anxiété la décision du consul général et de l'amiral français. »

La commission pour le crédit de 93 millions affectés à l'approvisionnement des arsenaux, s'est occupée aujourd'hui de la classification des diverses dépenses suivant l'emploi indiqué dans le projet ministériel. Quelques-unes de ces dépenses seront renvoyées aux crédits supplémen-

---

Maurice chancela et alla tomber à reculons sur un fauteuil.

Ses yeux se voilèrent.

— Oh! mon Dieu! murmura-t-il.

Puis, en se rouvrant, ses yeux se portèrent sur le bouquet de violettes oublié, ou plutôt laissé par Geneviève.

Il se précipita dessus, le prit, le baisa; puis remarquant l'endroit où il était déposé :

— Plus de doute, dit-il ; ces violettes.... c'est son dernier adieu!

Alors Maurice se retourna ; et seulement alors il remarqua que la malle était à moitié pleine, que le reste du linge était à terre ou dans l'armoire entr'ouverte.

Sans doute le linge qui était à terre était tombé des mains de Geneviève à l'apparition de Dixmer.

De ce moment il s'expliqua tout. La scène surgit vivante et terrible à ses yeux, entre ces quatre murs, témoins naguère de tant de bonheur.

Jusque-là Maurice était resté abattu, écrasé. Le réveil fut affreux, la colère du jeune homme effrayante.

Il se leva, ferma la fenêtre restée entr'ouverte, prit sur le haut de son secrétaire deux pistolets tout chargés pour le voyage, en examina l'amorce, et voyant que l'amorce était en bon état, il mit les pistolets dans sa poche.

Puis il glissa dans sa bourse deux rouleaux de louis, que malgré son patriotisme il avait jugé prudent de garder au fond d'un tiroir, et prenant à la main son sabre dans le fourreau :

— Scévola, dit-il, tu m'es attaché, je crois ; tu as servi mon père et moi depuis quinze ans.

— Oui, citoyen, reprit l'officieux saisi d'effroi à l'aspect de cette pâleur marbrée et de ce tremblement nerveux que jamais il n'avait remarqué dans son maître, qui passait à bon droit pour le plus intrépide et le plus vigoureux des hommes ; oui, que m'ordonnez-vous?

— Ecoute! si cette dame qui demeurait ici....

Il s'interrompit ; sa voix tremblait si fort en prononçant ces mots qu'il ne put continuer.

— Si elle revient, reprit-il au bout d'un instant, reçois-la; ferme la porte derrière elle; prends cette carabine, place-toi sur l'escalier, et sur ta tête, sur ta vie, sur ton âme, ne laisse entrer personne; si l'on veut forcer la porte, défends-la ; frappe! tue! tue! et ne crains rien, Scévola, je prends tout sur moi.

L'accent du jeune homme, sa véhémente confiance électrisèrent Scévola.

Non-seulement je tuerai, dit-il, mais encore je me ferai tuer pour la citoyenne Geneviève.

— Merci. Maintenant écoute. Cet appartement m'est odieux, et je ne veux pas remonter ici que je ne l'aie retrouvée. Si elle a pu s'échapper, si elle est revenue, place sur la fenêtre le grand vase du Japon avec les reines-marguerite qu'elle aimait tant. Voilà pour le jour. La nuit, mets une lanterne. Chaque fois que je passerai au bout de la rue je serai informé ; tant que je ne verrai ni lanterne ni vase, je continuerai mes recherches.

— Oh! monsieur ; soyez prudent, soyez prudent! s'écria Scévola.

Maurice ne répondit même pas ; il s'élança hors de la chambre, descendit l'escalier comme s'il eût eu des ailes, et courut chez Lorin.

Il serait difficile d'exprimer la stupéfaction, la colère, la rage du digne poète lorsqu'il apprit cette nouvelle ; autant vaudrait recommencer les touchantes élégies que devait inspirer Oreste à Pilade.

— Ainsi, tu ne sais où elle est? ne cessait-il de répéter.

— Perdue, disparue, hurlait Maurice dans un paroxisme de désespoir ; il l'a tuée, Lorin, il l'a tuée.

— Eh non, mon cher ami ; non, mon bon Maurice, il ne l'a pas tuée; non, ce n'est pas après tant de jours de réflexion qu'on assassine une femme comme Geneviève; non, s'il l'avait tuée, il l'eût tuée sur la place, et il eût en signe de sa vengeance laissé le corps chez toi. Non, vois-tu, il s'est enfui avec elle, trop heureux d'avoir retrouvé son trésor.

— Tu ne le connais pas, Lorin, tu ne le connais pas, disait Maurice ; cet homme avait quelque chose de funeste dans le regard.

— Mais non, tu te trompes; il m'a toujours fait l'effet d'un brave homme, à moi. Il l'a prise pour la sacrifier. Il se fera arrêter avec elle ; on les tuera ensemble. Ah! voilà où est le danger, disait Lorin.

Et ces paroles redoublaient le délire de Maurice.

— Je la retrouverai! je la retrouverai, ou je mourrai! s'écriait-il.

— Oh! quant à cela, il est certain que nous la retrouverons, dit Lorin ; seulement, calme-toi. Voyons, Maurice, mon bon Maurice, crois-moi, on cherche mal quand on ne réfléchit pas ; on réfléchit mal quand on s'agite comme tu fais.

— Adieu, Lorin, adieu!

— Que fais-tu donc?

— Je m'en vais.

— Tu me quittes? pourquoi cela?

— Parce que cela ne regarde que moi seul; parce que moi seul dois risquer ma vie pour sauver celle de Geneviève.

— Tu veux mourir?

— J'affronterai tout : je veux aller trouver le président du comité de surveillance; je veux parler à Hébert, à Danton, à Robespierre ; j'avouerai tout, mais il faut qu'on me la rende.

— C'est bien, dit Lorin.

Et, sans ajouter un mot, il se leva, ajusta son ceinturon, se coiffa du chapeau d'uniforme, et, comme avait fait Maurice, il prit deux pistolets chargés qu'il mit dans ses poches.

— Partons, ajouta-t-il simplement.

— Mais tu te compromets! s'écria Maurice.

— Eh bien! après?

Il faut, mon cher, quand la pièce est finie,
S'en retourner en bonne compagnie.

— Où allons-nous chercher d'abord? dit Maurice.

— Cherchons d'abord dans l'ancien quartier, tu sais? Vieille-Rue-St-Jacques; puis guettons la Maison Rouge ; où il sera, sera sans doute Dixmer; puis rapprochons-nous des maisons de la Vieille-Corderie. Tu sais que l'on parle de transférer Antoinette au Temple? Crois moi, des hommes comme ceux-là ne perdront qu'au dernier moment l'espérance de la sauver.

— Oui, répéta Maurice, en effet, tu as raison... Maison-Rouge, crois-tu donc qu'il soit à Paris?

— Dixmer y est bien.

— C'est vrai, c'est vrai, ils se seront réunis, dit Maurice, à qui de vagues lueurs venaient de rendre un peu de raison. Viens!

Alors, et à partir de ce moment, les deux amis se mirent à chercher, mais ce fut en vain. Paris est grand, et son ombre est épaisse. Jamais gouffre n'a su recéler plus obscurément le secret que le crime ou le malheur lui confie.

Cent fois Lorin et Maurice passèrent sur la place de Grève, cent fois ils effleurèrent la petite maison dans laquelle vivait Geneviève, surveillée sans relâche par Dixmer, comme les prêtres d'autrefois surveillaient la victime destinée au sacrifice.

De son côté, se voyant destinée à périr, Geneviève, comme toutes les âmes généreuses, accepta le sacrifice et voulut mourir sans bruit ; d'ailleurs, elle redoutait moins encore pour Dixmer que pour la cause de la reine une publicité que Maurice n'eût pas manqué de donner à sa vengeance.

Elle garda donc un silence aussi profond que si la mort eût déjà fermé sa bouche.

Cependant, sans en rien dire à Lorin, Maurice avait été supplier les membres du terrible comité de salut public ; et Lorin, sans en parler à Maurice, s'était, de son côté, dévoué aux mêmes démarches.

Aussi, le même jour une croix rouge fut tracée par Fouquier-Thinville à côté de leurs noms, et le mot SUSPECTS les réunit dans une sanglante accolade.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

Chambre des Députés.

Séance du 21 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

L'ordre du jour rappelle la suite de la discussion de l'adresse.

M. le ministre des affaires étrangères a la parole pour répondre au discours de M. Thiers à la fin de la séance d'hier.

M. GUIZOT. Que la chambre me permette de lui demander, non seulement une bienveillante attention, mais encore son entière liberté d'esprit et sa plus sérieuse réflexion. M. Thiers a fait appel hier à vos instincts, je ferai appel à votre jugement.

Dès le début, j'ai senti toute la gravité de l'affaire du Texas; j'ai prévu les difficultés et les objections. C'est après une profonde étude que j'ai choisi la conduite que j'ai suivie, et maintenant encore, après ce que j'ai entendu, je persiste à croire que j'ai suivi la meilleure voie.

De concert avec le gouvernement texien et avec son agent qui se trouvait à Paris, j'ai conseillé au Texas de garder son indépendance et j'ai conseillé au Mexique de la reconnaître. Mais j'ai toujours pensé qu'à ce pays appartenait seul le droit de disposer de lui-même. Lorsque nous avons vu que le Texas témoignait le désir de l'annexion, nous avons gardé une stricte neutralité; nous n'avons adressé depuis aucune observation au gouvernement des Etats-Unis. Voilà ce qu'a fait le gouvernement du roi, ni plus ni moins, et je ne crois pas qu'il pût y avoir une politique plus sage à suivre.

Lorsque, plus tard, j'ai reçu le message du président des Etats-Unis, j'y ai lu que l'Amérique trouverait mauvais qu'une puissance européenne s'immisçât dans les affaires du continent américain, c'est-à-dire qu'on veut nous interdire d'exercer notre influence morale sur aucune des nations indépendantes de l'Amérique.

Or, remarquez, messieurs, que nous avons des traités, des intérêts à démêler avec ces nations; nous n'avons jamais songé à intervenir chez elles autrement que d'une manière toute pacifique; mais, en présence de ces paroles, nous ne pouvions nous empêcher de donner quelques marques d'étonnement. En agissant autrement, nous aurions cru abaisser la dignité de la France...

Il est important pour le commerce français que nous ayons des rapports suivis avec un grand nombre de peuples; autrement, notre commerce, livré à sa régulateur unique, au monopole, se trouverait dans une position très inférieure à celle des autres nations commerçantes de l'Europe qui pourraient profiter de la concurrence.

Ce qui nous a portés à reconnaître en 1838 l'indépendance du Texas, c'est, je l'ai déjà dit, l'intérêt de notre commerce. Le Texas achète nos produits avantageusement, il peut nous en fournir un grand nombre à des conditions également avantageuses, et affranchis du transit que les Etats-Unis nous imposaient. Voilà pour l'intérêt commercial.

Mais la question est plus vaste; il s'agit ici des intérêts du monde. Il est dans le monde trois puissances territorialement envahissantes: la Russie, l'Angleterre et les Etats-Unis; la France ne se place pas au même degré, et, malgré sa colonie d'Afrique, ne rêve pas une pareille extension. Il y a donc pour la France un grand intérêt à ce que les grandes puissances ne s'agrandissent pas aux dépens des petites, de manière à ce qu'il s'établisse entre elles un contre-poids indispensable à la sécurité du monde.

Je ne retirerai rien ici de ce que j'ai dit dans une autre enceinte, relativement à l'agrandissement des Etats-Unis; cette grandeur est utile à la civilisation et au grand rôle que cette puissance est appelée à jouer dans l'avenir de la civilisation: cette politique date chez nous de la guerre de l'indépendance.

Mais est-ce à dire que si les Etats-Unis prédominaient exclusivement en Amérique et dévoraient les autres, nous n'eussions aucune crainte à en concevoir? Non, messieurs, cet agrandissement aurait pour résultat de restreindre considérablement notre influence politique et notre commerce. Voilà ce que j'ai entendu dire par les mots d'équilibre américain; je n'ai pu vouloir comparer le Nouveau-Monde au nôtre, bien que ce qui est bon pour l'un, me semble aussi devoir être bon pour l'autre.

On nous dit que c'est là trop de prévoyance: mais dans un pays où tout va si vite, la prévoyance n'est jamais prématurée; qui aurait pu dire il y a cinquante ans ce que devaient devenir les États-Unis d'Amérique? La prévoyance nous était commandée par les leçons de l'histoire.

Est-ce à dire pour cela que nous devions sacrifier tout à cette pensée, et tendre à une rupture avec les Etats-Unis? De pareils dissentiments ne peuvent amener une rupture entre deux gouvernements sensés. Ce mouvement est passager et n'aura assurément aucune influence fâcheuse sur l'avenir.

Mais ce ne sont pas seulement les intérêts généraux qui nous prescrivaient cette politique; les Etats-Unis et l'Angleterre sont en présence sur les bords de l'Orégon, et nous ne pouvions nous empêcher de nous préoccuper de cette haute question.

Les relations de la France et de l'Angleterre sont amicales, et nous nous en félicitons: entre deux peuples qui ont des intérêts communs, mais aussi quelquefois divers, il importe que l'union soit plus que pacifique, il faut qu'elle soit intime, sous peine de dégénérer bientôt et d'arriver à la froideur. J'ajouterai que notre intimité avec l'Angleterre ne nous a rien fait perdre de notre indépendance.

Prenez tous les points sur lesquels la politique de la France s'est trouvée en dissidence avec l'Angleterre; vous verrez que la France a suivi la politique qui lui était commandée par les événements; l'intimité générale entre les deux pays n'a pas été un moment altérée: les bons procédés ont été constamment gardés.

L'honorable M. Thiers a dit hier que les Anglais se sont sacrifiés dans leurs rapports avec nous....

M. THIERS J'ai voulu dire simplement que d'après la manière dont l'alliance anglaise a été conduite, les deux peuples sont mécontents, et cela malgré les immenses sacrifices que l'un des deux a faits. Je n'ai besoin pour cela que de rappeler l'indemnité-Pritchard. (Réclamations au centre.) L'Angleterre a fait des sacrifices aussi; j'appelle mal conduire les affaires quand on rend les deux parties également mécontentes.

M. GUIZOT. Je nie que les deux pays soient mécontents l'un de l'autre. (Réclamations à gauche.) Je me permettrai de répondre aux honorables membres qui m'interrompent qu'ils font partie du pays, mais ne sont pas le pays. (Très bien! au centre.)

Je répète que les deux peuples ne sont point mécontents. Les affaires ont été résolues à la satisfaction des deux peuples. Les questions du droit de visite, du Maroc, ont été résolues à la satisfaction des deux pays, et mieux que ne le voudraient les membres de l'opposition. (Très bien! au centre. — Rires ironiques à gauche.)

Notre politique est parfaitement nette dans cette circonstance; nous devons chercher à maintenir la paix entre les deux pays et amener une solution pacifique; car l'intérêt de la paix c'est l'intérêt du monde. Si ce conflit, par hasard, venait à éclater, le rôle de la France ne serait pas moins net: la neutralité. Une puissance neutre dans ce grand et fatal conflit recueillerait d'immenses avantages sous le rapport commercial et sous le rapport politique; et la France, si elle pouvait rompre cette neutralité, se jetterait [illegible]

commerciaux, soit. Mais quel est le commerce de la France avec le Texas? Savez-vous combien de navires ont fait cette année l'intercourse entre la France et le Texas? un français et un étranger. On nous parle du commerce du coton; nous en avons tiré cette année 53 000 kil., taudis que nous en importions 57 000 000 des Etats-Unis, et 530 000 000 en tout.

Vous voyez donc, messieurs, que la question commerciale ne doit pas être comptée dans ce débat. La véritable question est toute politique.

M. le ministre des affaires étrangères, dans une autre enceinte, a invoqué l'équilibre américain; il a agrandi la question: il vient d'invoquer ici l'équilibre du monde. Lorsque le cabinet a cru que les Etats-Unis et le Texas ne demandaient pas l'annexion, il avait commandé à notre agent d'affaires de peser de tout son pouvoir pour l'empêcher.

M. GUIZOT. Nous avions un traité de commerce avec le Texas, nous tenions à ce qu'il ne fût pas rompu, et nous devions prendre nos précautions, pour que dans le cas d'annexion ce traité fût maintenu.

M. BILLAULT. Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Guizot a fait dire au nom de la France, au congrès texien, que la France ne pouvait laisser passer l'annexion sans protester, et que les idées de M. le ministre n'ont changé à ce sujet que lorsqu'il a su que le congrès texien, moins une voix, était pour l'annexion. Eh bien! je maintiens qu'en cette occasion M. Guizot a abaissé et compromis la dignité de la France.

Il est un point où les intérêts de la France étaient engagés, c'est dans le golfe du Mexique; vous voulez, dites-vous, empêcher les races de se dévorer l'une l'autre en Amérique; eh bien! les Anglais se sont emparés d'un vaste pays sur le bord du golfe, et écrasent une race sans que vous vous en occupiez; ils en font autant dans le golfe d'Honduras, et se rendent les maîtres de cet isthme de Panama qu'il s'agit de couper. Est-ce l'indépendance du golfe du Mexique que vous voulez défendre? mais vous le leur laissez dominer par ces établissements et par les îles Bahama.

L'Angleterre a la clef de toutes les mers: Gibraltar et Malte dans la Méditerranée; elle domine dans la mer des Indes par Maurice; elle domine la mer Rouge, les mers du midi de l'Asie; elle s'est emparée de l'Australie et d'une foule de possessions du grand Océan; la puissance dont vous aviez à combattre les envahissements, ce ne sont pas les Etats-Unis, c'est l'Angleterre. Pour plaire à l'Angleterre, vous avez depuis long-temps abdiqué la politique de la France.

Ce n'est pas pour combattre la prépondérance les Etats-Unis que vous avez cherché à empêcher l'annexion du Texas, c'était pour conserver l'amitié de l'Angleterre.

Je ne connais rien de plus dangereux, de plus compromettant que la versatilité dans la conduite. On vient de nous dire qu'il est bon pour nous d'être intimement liés avec l'Angleterre; il y a trois ans, M. le ministre des affaires étrangères me répondait qu'il ne fallait avoir d'alliance intime avec personne et surtout que telle ne devait pas être notre alliance avec l'Angleterre.

M. le ministre professait cette doctrine en 1843; la majorité l'acceptait; je demande quels faits ont forcé M. le ministre à abandonner cette règle de conduite qu'il se traçait comme irrévocable.

M. le ministre en convient, l'Angleterre a des intérêts opposés aux nôtres dans tout le monde. La puissance de l'Angleterre n'est pas chez elle, elle est dans son commerce. Quand on lui refuse un débouché, elle se l'ouvre à coups de canon. Or, nous avons la prétention de lui opposer dans toutes les parties du monde nos produits et notre industrie. C'est une guerre pacifique que nous voulons soutenir; mais dans cette guerre, nous ne l'emporterons pas, car l'Angleterre a pour principe de subordonner partout sa conduite à ses intérêts, et nous nous attachons à tout ce qui peut plaire à l'Angleterre.

Vous avez songé à avoir des établissements dans la Nouvelle-Hollande, la Nouvelle-Zélande, à Taïti même, sur lequel vous vous étiez rabattus. On vous a chassés de partout, parce que vous gêniez la puissance de l'Angleterre. Vous trouvez l'Angleterre même en Algérie, où elle vous neutralise et paralyse les résultats de votre traité si difficilement conclu avec le Maroc.

Il n'est pas difficile de voir la main de l'Angleterre dans les affaires du Texas; vous vous vantez du concours de l'Angleterre pour vos possessions lointaines; je n'en vois qu'un cas, c'est celui où vous avez requis l'amiral anglais de venir vous appuyer à Taïti pour maintenir le protectorat que vous aviez fondé. (Approbation à gauche.)

M. le ministre des affaires étrangères vous a demandé si toute autre main que la sienne aurait pu obtenir les résultats qu'il a obtenus. Je crois qu'en effet il était difficile de conduire les négociations comme il l'a fait, et d'en obtenir de si minces résultats. La seule main qui avait signé le traité du droit de visite était propre à le défaire. (On rit.)

Nous ne devons pas désirer, a dit M. Guizot, une guerre entre les Etats-Unis et l'Angleterre, et le rôle qui convient à la France est le rôle d'arbitre et la neutralité. Ce que vous deviez chercher, avant tout, c'était de maintenir l'amitié des Etats-Unis. Mais cette neutralité bienveillante que vous voulez prendre, vous l'êtes-vous conservée? Ne venez-vous pas de la compromettre? N'avez-vous pas supposé dans vos dépêches que les Etats Unis pourraient vouloir envahir le Texas par une violence plus ou moins avouée? Vous avez répété deux fois ces paroles, et vous vous êtes engagés d'avance avec l'une des parties avant de savoir, vous l'avouez vous-même dans vos dépêches, jusqu'où l'Angleterre vous entraînera.

Si votre politique eût été telle que vous le dites, pourquoi ne vous êtes-vous pas adressés d'abord aux Etats-Unis? Pourquoi avez-vous agi contre eux, sans les avoir d'avance avertis, sans vous être entendus avec eux? N'y avait-il pas là quelque chose de blessant pour eux, et les Etats-Unis auraient-ils tort de s'en montrer offensés?

Le ministre américain a signalé, dans un document que j'ai sous les yeux, les intérêts que les Anglais avaient à l'indépendance du Texas; ils voulaient, sous le couvert de cette indépendance, créer des embarras aux Etats-Unis, en émancipant les noirs, et en essayant de soulever les provinces du sud contre les provinces du nord. Les Etats-Unis, en vous voyant appuyer leur politique, vous ont naturellement crus d'accord avec l'Angleterre contre eux; si donc vous avez voulu par ce moyen préparer votre neutralité, vous avez agi avec une grande maladresse ou une grande ignorance. (C'est vrai!)

Vous nous avez cité la question de l'Orégon; mais là encore vous vous êtes conduits de manière à indisposer contre vous les États-Unis. Vous avez compromis votre rôle de négociateur en vous rendant suspects de partialité.

Compromis ainsi, quelle serait votre conduite au moment où la guerre arriverait? La neutralité, dites-vous? Mais cette neutralité vous serait-elle possible après ces commencements? L'Angleterre ou les Etats-Unis peuvent chercher une foule de chicanes à votre marine, et vous forcer à vous prononcer.

Si vous vouliez préparer votre rôle d'Etat neutre, il fallait dire dans le discours de la couronne en faveur des Etats-Unis, ce que vous avez dit de trop en faveur de l'Angleterre. Il fallait rendre à cette puissance les services véritables qui entretiennent l'amitié et maintiennent la bienveillance.

Vous craignez, dites-vous, de vous laisser déborder par les instincts populaires. Comment, dans un gouvernement comme le nôtre, avez-vous osé apporter ces paroles à la tribune, les y apporter au moment où vous allez, par la dissolution, faire un appel à ce pays qui sommeille quelquefois, mais se réveille toujours quand il s'agit de sa dignité!

très peu de mois; il y a un certain nombre de faveurs à distribuer; on les donne aux dévoués; on refuse tout aux opposants, et le pays se gouverne comme il peut.

M. G. de Beaumont cite les paroles prononcées par M. le ministre des affaires étrangères dans un banquet. M. Guizot, après avoir rappelé qu'il avait accordé quelques faveurs aux électeurs de Lisieux, leur demandait s'ils en avaient moins la liberté de leurs votes et s'ils se sentaient corrompus.

Toutes ces faveurs, continue l'orateur, se font aux dépens de l'Etat. (Bruit.) Aimeriez-vous mieux, me dira-t-on, que chaque électeur achetât les votes de ses propres deniers comme en Angleterre? Mais en Angleterre les radicaux achètent les votes aussi bien que les conservateurs et il peut s'établir une certaine compensation; en France, ce sont les trésors de l'Etat, les impôts qui font les frais de la corruption, et ce qu'il y a de plus déplorable, cela est érigé en théorie.

Quand le vice est blâmé, il n'apparaît que rarement et se cache; mais du moment où la politique des intérêts privés est admise en principe quelque part, elle gagne bien vite du terrain; elle a envahi le ministère de l'intérieur, elle s'étendra bientôt aux autres, et s'étendra chaque jour davantage jusqu'à ce que la France entière soit livrée à la vénalité, à moins que nous n'y portions un prompt et énergique remède.

L'orateur se plaint que la magistrature soit avilie; que les juges de paix soient transformés en courtiers d'élection. Il cite à l'appui la nomination au poste de juge de paix, dans le département de Seine-et-Marne, d'un avoué qui avait été suspendu de ses fonctions, pour avoir surpris au tribunal de Coulommiers un jugement au moyen de fausses pièces; la suspension n'avait été que de huit jours, il est vrai; mais le procureur du roi, aujourd'hui directeur des affaires civiles au ministère de la justice, demanda l'incarcération du prévenu, qui fut en effet écroué jusqu'au jour où le tribunal déclara qu'il n'y avait lieu à suivre.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux. J'ai besoin de prendre des renseignements sur un fait isolé articulé à cette tribune. Je dirai cependant que le jugement n'eut pas, aux yeux du tribunal de Coulommiers, l'importance que l'honorable préopinant lui attribue, puisque c'est ce tribunal qui a présenté en première ligne cet avoué pour la place de juge de paix.

M. GUYET-DESFONTAINES. Ce n'est pas le tribunal qui fait les présentations, c'est le président. (Agitation.)

M. G. DE BEAUMONT. Je citerai un autre fait: M. le ministre des travaux publics s'est fait un moyen d'élection d'une chose qu'il ne pouvait pas refuser, puisqu'il s'agissait de l'exécution d'une loi.

L'orateur donne lecture d'une lettre de M. le ministre des travaux publics, où l'on présente comme une faveur l'allocation d'un crédit pour la route de Grenoble à Briançon, laquelle, dit l'orateur, était classée depuis long-temps et devait être exécutée en vertu d'une loi.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Je demande la parole. (Agitation.)

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. Ce qu'il y a de plus grave que la lettre, c'est l'usage qui en a été fait: cette lettre a été adressée dans le but de faire élire M. Descloseaux, conseiller d'Etat, par le sous-préfet de Briançon, à tous les maires de l'arrondissement; le sous-préfet ajoutait à cette lettre une autre en son nom, dans laquelle il faisait remarquer avec quel zèle M. Descloseaux s'était occupé de leurs intérêts, quelle influence il avait sur le ministre, puisqu'il avait fait décider l'achèvement de la route malgré l'inutilité des démarches faites jusqu'ici dans ce but. Il terminait en priant les maires de donner de la publicité à cette lettre, et d'engager leurs administrés à en garder le souvenir et à se montrer reconnaissants envers lui et envers le ministre.

L'orateur lit cette lettre, bruyamment applaudie par la gauche.

Voix diverses: La signature!

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. Le conseiller d'arrondissement délégué. (Ah! ah! au centre.)

Ainsi, dit l'orateur, on ne se contente pas d'user comme moyen d'influence des faveurs que le ministre peut distribuer; on en cherche jusque dans l'exécution des lois!

Le ministère, dis-je, ne s'épargne aucun moyen d'influence; il n'a pas même épargné la Légion-d'Honneur. Vous vous rappelez ce désastreux événement de la guerre d'Afrique, cet admirable dévouement d'un bataillon réduit à quatorze hommes. Il n'y a pas dans les annales militaires un fait d'armes plus beau que celui-là. On devait espérer que la croix de la Légion-d'Honneur, quelquefois avilie, mais souvent honorable, serait donnée à ces 14 survivants. Eh bien! trois seulement l'ont reçue; le gouvernement la leur a même marchandée; il l'a fait attendre trois ou quatre mois, et l'un de ces trois ne l'a reçue que la veille de sa mort. Ce n'est pas ainsi que vous agissez avec ceux qui vous ont rendu des services d'un autre genre.

L'orateur termine en appelant une réforme parlementaire et une réforme électorale, qui supprime tous ces petits collèges où la corruption est si facile.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. A cette heure avancée, je ne puis répondre longuement au discours que vous venez d'entendre. Il est un point cependant que je dois relever.

M. G. de Beaumont, tant qu'il a parlé du fait relatif à la route de Grenoble à Briançon, a nommé le sous-préfet, et quand on lui a demandé la signature, il a nommé le conseiller d'arrondissement remplissant les fonctions de sous-préfet par intérim; la chambre comprendra qu'il y a une grande différence entre un conseiller d'arrondissement élu et un sous-préfet à la nomination du ministre de l'intérieur. (Mouvements bruyants en sens divers.)

Une autre observation: M. de Beaumont dit que nous avons marchandé aux braves qui combattent en Algérie la récompense due à leur héroïsme; ce sont là des paroles que je ne veux pas qualifier trop sévèrement, mais qui sont au moins imprudentes et pourraient jeter le découragement dans une armée à laquelle, disons-le bien haut, la France doit de l'admiration et de la reconnaissance.

L'orateur termine en disant qu'après tout il pourrait renvoyer à l'opposition les reproches qu'on lui adresse.

M. DUMON. Que reproche-t-on au ministre des travaux publics dans cette affaire? Est-ce d'avoir accordé l'allocation? Mais l'honorable M. G. de Beaumont a reconnu lui-même qu'elle devait être accordée. Est-ce la célérité avec laquelle elle a été accordée? C'est que cela coïncidait avec l'époque où le travail de répartition voulait d'être fait dans les bureaux. A cette époque, la répartition générale fut faite, et, je dois le dire, il y en eut pour tout le monde.

Il est six heures et demie, la séance est levée.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le gouvernement a reçu de M. le baron Deffaudis, plénipotentiaire du roi dans la Plata, l'avis officiel de l'établissement d'un blocus devant les côtes et ports de la province de Buénos-Ayres par les forces navales combinées de Sa Majesté le roi des Français et Sa Majesté la reine du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, à partir du 24 septembre dernier.

tement de la Creuse, dont il a été question à la chambre des députés, vient, par dépêche télégraphique, d'être appelé à Paris par le ministre de l'intérieur.

— Nous apprenons, dit le *Siècle*, que, pour pouvoir aller fermer les yeux de son père, le prisonnier de Ham a écrit au gouvernement que, dans le cas où on lui accorderait cette permission, il promettait, sur l'honneur, de revenir se constituer prisonnier à la première sommation. Nous espérons que cette proposition lèvera tous les obstacles qui séparent le roi Louis de son fils.

— A partir du 25 de ce mois, le convoi de malle-poste qui part d'Orléans à minuit par le chemin de fer, ne partira qu'à trois heures du matin et arrivera à Paris à sept heures.

— M. le général baron Pernet, ancien aide-de-camp du prince Berthier, vient de mourir à Villers-sous-Chalamont (Doubs).

— M. Tournemine, auteurs de plusieurs ouvrages représentés sur les théâtres des boulevarts, et qui dirigeait le théâtre du Luxembourg, vient de mourir.

— La malle-poste de Calais est arrivée aujourd'hui à Paris sans apporter les dépêches de Londres.

LE CALME DE L'ÉGOISME. — Il y a quelques jours, une jeune fille du hameau de Chaillet, commune de Plagne (Ain), Marie Egras, âgée de dix-huit ans, qui revenait de Charix, trouva près de son village trois jeunes gens se donnant le plaisir de descendre en traîneau la côte, alors glacée, qui y aboutit. Ils l'invitent, dit le *Censeur de Lyon*, à prendre place à côté d'eux, elle y consent; mais le traîneau, déviant dans sa course rapide, va heurter un arbre sur le bord du chemin. Le traîneau est renversé, et ceux qui le montaient sont rudement jetés à terre. Les jeunes gens se relevèrent plus ou moins contusionnés; mais leur malheureuse compagne resta étendue sur la place, et, au lieu de lui donner les premiers secours, ceux dont la fatale proposition avait causé ce cruel accident, s'en allèrent chez eux et se bornèrent à faire avertir sa famille. Marie Egras, transportée à son domicile, reprit connaissance; ses premières paroles furent pour disculper les jeunes imprudents. Le lendemain, malgré les secours de l'art, elle rendait le dernier soupir.

AVANTAGE DE L'INCOGNITO. — On lit dans la chronique du palais du *Constitutionnel*: « Il y a quelques jours, deux avocats, l'un spirituel et charmant orateur, l'autre praticien distingué, MMes Chaix-d'Est-Ange et Boudin de Vesvres, devaient partir à sept heures du matin par le convoi d'Orléans. Ils manquèrent, faute de quelques minutes, ce départ: il fallait attendre deux heures. Que faire? Il pleuvait, il faisait froid; pas un café n'était ouvert. « Entrons au Jardin-des-Plantes, » dit Me Chaix. La proposition est acceptée. Il y a, dans la partie réservée aux bêtes féroces, une petite pièce d'attente convenablement ch[illegible] et hantée par les gardiens. Me Chaix y conduit son confrère. Le feu pétillait: on causait tranquillement. La porte s'ouvre; entrent, folâtrant et gambadant, libres de tout lien, un lion et une lionne, encore jeunes, il est vrai, mais de taille déjà formidable et de griffes très acérées. Les gardiens sourient; Me Chaix reste impassible, Me Boudin n'est rien moins qu'à son aise.

» Les deux animaux avancent, et Me Chaix se met à les caresser. Ils étaient si doux, si aimables, si familiers, qu'après quelques hésitations, Me Boudin de Vesvres se baisse pour flatter la lionne de la main. A ce moment il sent sur ses épaules un poids énorme; il se retourne. Dans un accès de jovialité, le lion lui avait sauté sur le dos, et lui montrait, en signe d'amitié, les crocs d'ivoire dont sa gueule est ornée... « Ce pauvre » Boudin! ajoutait Me Chaix avec cette grâce qui n'est qu'à lui; quelle » situation! avec un nom comme le sien, si je l'avais nommé, il était » perdu! »

LA CAVALERIE APPLIQUÉE A LA SATISFACTION DE LA FAIM. — A Eisenstein, en Bohême, près des frontières de Bavière, le peuple a voulu s'opposer par la force à l'exportation des céréales. Il s'est porté à de déplorables excès: des bandes de 100 à 120 hommes ont assailli les magasins à Zivisel (Bavière) et répandu les grains qui s'y trouvaient. Pour réprimer ces excès, les gouvernements autrichien et bavarois ont envoyé un détachement de cavalerie à Eisenstein sur la frontière.

UN FAIT NON GARANTI. — On lit dans le *Courrier de la Gironde*: « Le bateau à vapeur anglais *le Président*, dont on n'a eu aucune nouvelle depuis plusieurs années, et sur l'existence duquel on avait les plus vives inquiétudes, doit avoir nécessairement péri, ainsi qu'il résulte des renseignements suivants:

»Le ministre de l'intérieur à Madrid a reçu une communication du chef politique de Guipuzcoa, lui annonçant que des pêcheurs de Motrico ont trouvé en mer une bouteille flottante qui contenait un papier écrit. Ce papier a été remis à l'alcade de cette commune, mais on n'a pu distinguer que les lignes suivantes:

ORIGINAL.	TRADUCTION.
Shih *President*.	Navire *Président*.
We are bloked upon Freand	Nous sommes échoués sur Fré.
We cant live much time.	Nous ne pouvons vivre longtemps.
What time!	Quel temps!
Kind friend will acquiant our...	Cher ami, vous ferez connaître notre...
.... We are dying of hunger	.... Nous mourons de faim.
I am failing	Je tombe en défaillance.
Hif.	Hif. »

UN ARRÊT EN MATIÈRE ÉLECTORALE. — On lit dans l'*Eclaireur de l'Indre*: « La cour royale de Limoges vient de rendre un arrêt des plus importants dans une affaire électorale. Elle a annulé comme frauduleuses deux ventes dont le prix s'élevait à plus de 50 000 fr., et qui avaient pour objet de créer à six électeurs étrangers à l'arrondissement un cens de 25 fr. qui leur permît d'y transférer leur domicile politique. Cette vente avait été préparée par le comité électoral, dans les salons de la préfecture de la Creuse. Aussi l'arrêt de la cour a-t-il produit, à Limoges comme à Guéret, la plus vive impression. »

Un autre journal fait entendre que les six électeurs étaient légitimistes, et que la préfecture était au contraire opposée à la combinaison que la cour a annulée. Lequel croire?

ENTRAINEMENT FATAL. — La *Gazette des Tribunaux* nous apprend qu'un étudiant de première année, auquel sa famille, qui occupe une position des plus honorables dans un de nos départements de l'Ouest, alloue une pension plus que suffisante pour vivre convenablement à Pa-

rasant de près les maisons il atteignit une borne qui renversa la voiture. Madame Clément fut blessée d'une manière grave, et transportée chez un traiteur où on lui donna des soins.

Le domestique n'avait que des contusions assez fortes: il se releva promptement et saisit le cheval par la bride pour le contenir; mais cet animal le rejeta en arrière et reprit sa course avec rapidité. La caisse du cabriolet se détacha bientôt, et il ne resta après lui que le train de la voiture, qui lui battait les jambes et le fit redoubler de vitesse. Il dépassa ainsi en quelques instants la barrière, et arriva à la hauteur de la rue Bichat, où il occasionna de nouveaux accidents.

Au moment où il détournait pour entrer dans cette rue, qui donne dans celle du faubourg du Temple, le train du cabriolet qu'il entraînait toujours après lui, renversa violemment deux femmes: l'une est la dame N....., ouvreuse au théâtre des Funambules, et l'autre, la demoiselle Estelle N....., sa fille, appartenant au corps de ballet de la Porte-Saint-Martin. Toutes deux ont été grièvement blessées. La dame N.... fut de suite transportée à l'hospice Saint-Louis, qui se trouve à deux pas de l'endroit où s'était passé l'accident; quant à la jeune danseuse, elle a préféré être ramenée chez elle, et deux commissionnaires l'ont transportée à bras sur une chaise jusqu'à son domicile.

Le cheval, qui pouvait occasionner de plus grands malheurs, a fini cependant par être arrêté à quelques pas de là par le domestique de la dame Clément, qui l'avait suivi dans sa course furieuse.

L'INFANTERIE N'EST PAS LA CAVALERIE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux*: « Un soldat vient se plaindre en ces termes, d'un cocher qui l'avait insulté dans l'exercice de sa faction:

Le soldat. — 8 décembre, en plein jour de midi, j'étais dans ma faction à la porte des Messageries générales, rue Saint-Honoré, portant pour consigne de faire modérer les cochers en faisant l'entrée de leurs voitures dans la cour. Vient le particulier ici présent, en redingote jaune et galon blanc d'argent à son chapeau, et voulant entrer comme un fiérot en grande volée dans la cour. Je lui dis de modérer ses animaux. Savez-vous ce qu'il me répond?...

M. le président. — Non, dites-le.

Le soldat. — Vous me couperiez en morceaux que je ne vous le dirai pas, sous votre respect.

M. le président. — Il faut pourtant dire les mots dont il s'est servi pour que le tribunal puisse en apprécier la gravité.

Le soldat. — Arrangez la gravité comme ça vous fera plaisir, c'est des mots qui ne doivent jamais sortir de la bouche d'un homme.

Sur de nouvelles instances de M. le président, le témoin se décide enfin à prononcer à voix basse un seul verbe à la première personne du présent de l'indicatif; et il s'empresse d'ajouter: « Il n'y a que vous et mon colonel qu'étions capables de me faire récidiver cette parole. »

M. le président, au prévenu. — Qu'avez vous à répondre?

Le prévenu, cocher de remise. — Le militaire se plaît à dire que je voulais entrer à grande volée dans les Messageries; je lui pardonne sa boulette au militaire, puisqu'étant dans l'infanterie il n'est pas dans son service de connaître les chevaux. C'est le tort qu'on a de mettre des fantassins en faction à la porte d'un établissement de cavalerie: comme voilà les Messageries, sans ça le militaire saurait que nos chevaux ne s'emportent pas; on a bien assez de peine à les faire aller sans en avoir encore à les retenir.

M. le président. — Reconnaissez-vous avoir adressé au soldat les mots qui vous sont reprochés?

Le prévenu. — Le mot a été lâché; le troupier m'avait émoustillé; je lui ai envoyé la chose sans réflexion.

M. le président. — Vous avez eu le plus grand tort d'insulter ainsi un soldat en faction.

Le prévenu. — Sur nos sièges, on est souvent plus maître de ses chevaux que de soi-même; je donnerais 5 francs pour pas avoir molesté quelqu'un du gouvernement.

Le prévenu n'a pas coté assez haut sa faute, car le tribunal porte à 16 francs l'amende qu'il prononce contre lui.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. —21 JANVIER 1846.

Le *Journal des Débats* répond à M. Thiers avec une certaine courtoisie qui ne lui est pas ordinaire vis-à-vis des membres de l'opposition. Il va jusqu'à avouer que le chef du centre gauche a parlé avec talent, qu'on aime toujours à entendre sa diction facile et limpide, et que lors même qu'il n'est pas persuasif, il est du moins charmant. D'où viennent ces belles cajoleries? Le 1er mars serait-il aujourd'hui plus possible qu'hier? Le *Journal des Débats* saurait-il prévoir les *retours* de si loin? Il est vrai qu'il essaie de réfuter les arguments de M. Thiers sur nos relations avec l'union américaine, sur l'annexion du Texas, sur l'équilibre américain et sur l'alliance anglaise, mais tout cela avec une sorte de réserve qui pourra bien ne pas trop convenir à M. Guizot. Il est pourtant juste d'ajouter que l'article des *Débats* finit par une épigramme assez bien aiguisée. « Malheureusement, dit-il, les bonnes pensées du premier ministre de 1840 ne lui viennent jamais que lorsqu'il n'est plus en position de les réaliser. » Le *Journal des Débats* ne souffle pas le mot du discours de M. Agénor de Gasparin. C'est tout simple.

La *Presse* est plus juste; elle trouve que si M. Gasparin est conservateur, c'est à la manière de sir Robert Peel et non pas à la manière de Walpole. « Il faut bien en convenir, dit la *Presse*: nous aussi nous avons notre *Dukery*, nos aveugles, nos traînards qui ne voient rien en dehors des régions officielles où ils vivent, qui restent étrangers au progrès des idées et des besoins, et qui, nouveaux Epiménides, ne savent que se frotter les yeux avec stupéfaction quand la grande voix de l'opinion publique vient secouer leur léthargie. » De ceux-là, M. Gasparin s'en sépare franchement, il y a de tel conservateur à tel autre la distance d'une borne à une intelligence.

Le *Constitutionnel* est à M. Thiers ce que le *Journal des Débats* est à M. Guizot. Il n'y a pas d'équation plus absolue. C'est la même complaisance, dirons-nous la même servilité? L'article de ce matin publié par le *Constitutionnel* nous en donne grande envie. Qu'on trouve, surtout quand on a ses raisons pour cela, tant qu'on voudra M. Thiers clair, rapide, animé, précis, lumineux, etc., etc., mais seulement qu'on n'essaie pas de le trouver *profond*, c'est tout ce que nous demandons au *Constitutionnel* et aussi à la pudeur de M. Thiers.

Du 20 janvier. — AGNERA, fumiste, rue de la Chaussée-d'Antin, 59. Juge comm., M. de Rotrou; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1. — BLANC, tapissier, rue Notre-Dame-de-Lorette, 19. Juge comm., M. Jouet; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — BONICHON, entrep. de pavage, rue Beauveau, 16. Juge comm., M. Barthelot; syndic prov., M. Battarel, rue Cléry, 9.

Marchés.

Halle aux blés. — 21 janvier. Choix, 116 à 118 k. 34,50 à 35,00. — Montereau 115 k. 33,50 à 34,00. — Picardie 115 k. 33,50 à 33,00. — Champagne, 115 k. 00,00 à 00,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 21,00 à 21,50.

Orges. 90 à 92 k., 00,00 à 16,50; les 100 k. 00,00 à 17,60 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 32,50 à 33,00; 145 k. 31,50 à 32,00; 140 k. 29,50 à 30,00 135 k. 27,50 à 28,00, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 9,00 à 9,50 les 325 litres. — Moutures 10,00 à 10,50. — Recoupettes 13,50 à 14,00 les 100 k. — Remoulages 19,50 à 20,00 les qualités courantes; 21,00 à 21,50 les fines qualités; 22,00 à 23,00 les blanches.

Halle à la viande du 20 janvier. — 31336 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,80. — 14305 kil. Veau 1,55-1,35-1,10. — 6801 kil. Mouton 1,50-1,30-0,80. — En gros 54800 kil. 1,14-1,07-1,00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 19, 20 et 21 janvier. — *Beurre* (le kil. En livres 1,60 à 2,30. — En mottes Isigny 1,60 à 5,60. — En mottes Gournay 1,70 à 3,30. — Petit beurre 1,46 à 1,92. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 1,62. — *OEufs* (le mille). Du 19 janvier. 45 à 81. — Du 20, 48 à 80. — Du 21, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine), 20 janvier. Brie 12 à 44. — A la pie 5 à 13.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 21 janvier. — Foin 1re 52 à 58; 2e 45 à 48; 3e 41 à 42. — Paille de seigle 1re 30 à 33; 2e 25 à 28. — Paille de blé 1re 27 à 29; 2e 24 à 26; 3e 00 à 00.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 20 janvier. — Porcs gras amenés 271, vendus 166 à 1,06-1,00-0,94 — Porcs maigres amenés 0, vendus 0 à 0,00.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 21 janvier. — Veaux amenés 225, vendus 225 à 1,60-1,40-1,30. — Vaches grasses amenées 81, vendues 52 à 1,08-0,94-0,76. — Vaches laitières amenées 75, vendues 32 de 350 à 510. Taureaux amenés 7, vendus 7 à 0,75.

Bourse du 21 janvier 1846.

Le mauvais temps a empêché l'arrivée du courrier de Londres, et les transactions n'ont commencé que fort tard. La Bourse a ouvert en grande hausse sur les fonds publics, mais vers le milieu des ventes assez considérables ont brusquement fait baisser de nouveau le 3 p. 0/0 au-dessous de 83 fr., et le 5 p. 0/0 de 20 centimes seulement. Il y a eu peu de variations sur les chemins de fer. Les actions de Monceaux ont monté de 55 francs.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant: 4 1/2, 112. — 4 p. 0/0, 105. — Emprunt, 83. — Belgique 1842, 104 1/2. — Id. 4 1/2, 102. — Autriche, 427 50. — 3 p. 0/0, 38 1/2. — Dette intérieure, 32 7/8. — Chemins de: Grand'Combe, 1540. — Canal de Bourgogne, 1075. — Montpellier, 400. — Obligations de Saint-Etienne, 1180.

Actions de: Aveyron, 6000. — Hauts-fourneaux, 2275, 2335. — Obligations de: Saint-Germain anc. 1140. — Id. nouv. 1170. — Versailles r. dr. anc. 1020. — Id. nouv. 1175, 1170. — Rouen, 1027 50.

A terme: 83 05, 83. — Banque de France, 3385.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt.....	121 40	121 55	121 85	121 40	121 30
— fin cour...	121 50	121 60	121 20	121 38	121 35
3 0/0 compt.....	83 05	83 20	83 05	83 05	82 95
— fin cour...	83 10	83 20	82 95	82 95	83 40

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1370 ««	1372 50	H. 2 50	5 0/0 Bge 1840.	102 ««	« ««	H. 1/2
B. de France...	3350 ««	3360 ««	B. 5 ««	— Portugais...	58 1/2	« ««	«
C. Gouin 1000...	1145 ««	« ««	« ««	Esp. D. active.	« ««	« ««	«
C. Ganner. 1000	1150 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	100 75	« ««	«
C. hypot......	575 ««	575 ««	« ««	— Romain..	102 7/8	« ««	«
4 Canaux......	« ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1250 ««	« ««	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ....	« ««	« ««	« «	Au 21.	« «
V. r. d.....	« ««	« ««	« ««	— 530.	« «
— r. g......	350 ««	347 50	B. 2 50	— 350, 347 50.	B. 2 50
Orléans.....	1260 ««	1262 50	H. 2 50	— 1265, 1252 50	B. 5 «
Strasb......	257 50	252 50	B. 3 75	— 256 75, 253	« «
Rouen......	1030 ««	1026 25	B. 1 25	— 1027 50, 1032 50, 1020	B.10 «
Havre......	745 ««	748 ««	« ««	— 760, 738 75, 750.	B.20 «
Marseille ...	990 ««	« ««	H. 10 ««	— 990, 991 50, 985.	« «
Vierzon.....	707 50	706 25	H. 3 75	— 705, 707 50, 702 50.	B. 2 50
Nord	753 ««	751 25	B. 2 50	— 755, 757 50, 750, 752 50.	H. 1 25
Dieppe......	480 ««	« ««	« ««	—	« «
Boulogne...	560 ««	« ««	« ««	—	« «
Bordeaux..	647 50	645 ««	« ««	— 645, 640.	B. 5 «
Montereau..	460 ««	455 ««	« ««	— 457 50	H. 2 50

LONDRES, 19 janv.		PARIS, LE 21 Janv. PRIMES	COULISSE.
Consol.	»	3 0/0 F. c. 83 30 d. 50.	Av. 83 05.
Esp. act.	»	F. p. 83 75, 55 d. 50.	Ap. 82 97 1/2
Portug.	»	5 0/0 F. c. 121 70, 121 60 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	»	F. p. 122 50, 40 d. 50.	
5 0/0 hol.		Orléans, F. c. 1272 50, 1267 50 d. 40.	Reports
à 1/2.		Hâvre id. 752 50 d. 10.	F. c. F. p.
Rouen.		Nord, id. 763 75, 737 50 d. 10.	3 0/0 2 1/2 12 1/2
Orléans.	»	au 15. 767 50, 740 d. 20; 760, 770 d. 10.	5 0/0 pair 32 1/2
Nord.	»		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 95,00 à 95,50; courant du mois, 100,00 à 00,00; 3 suivants, 100,00 à 99,00; 4 mois d'été, 94,00 à 95,00; 4 derniers, 94,00.

LILLE. — Œillette rousse, 85,00. — Lin, 83,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 128,00; 3 suivants, 128,00 à 129,00; 4 du milieu, 130,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 84,50 à 00,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 janvier 1846.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Mari à la campagne.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — Jean de Paris. Dame blanche.
7 h. 1/2 ODÉON. — Diogène.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Don Pasquale.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. 3 Baisers. V'là c'qui vient de paraître. Riche d'amour
6 h. 1/4 VARIÉTÉS. — Le 3e Larron. Le Mousse. Le Lansquenet.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Une Femme laide. Pommes de terre.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Kean. Les Enfants du délire.

Imprimerie Lange Levy et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] ...ons, favoritisme, pre-[illegible]ant partout la place de la justice, voilà ce que l'opposition reproche au gouvernement, ce que le gouvernement reproche à l'opposition ; et tous deux, dans une mesure inégale à la vérité, ont parfaitement raison l'un contre l'autre.»

Aujourd'hui, nous avons entendu M. Léon de Malleville s'écrier aux applaudissements de tous : « Le ministère gagne des députés par des places ; mais quand vous faites de pareilles conquêtes, MM. les ministres, vous épurez l'opposition au lieu de l'affaiblir.» Bientôt après, revers de la médaille, nous avons entendu un ministre répondre à cette foudroyante apostrophe en prouvant qu'une subvention avait été accordée à une localité à la recommandation de M. Léon de Malleville lui-même ; puis est venu M. Ternaux-Mortimer, constatant que, d'après une opinion très répandue dans la bourgeoisie, l'homme qui vend son vote est un *bon père de famille*, songeant à pourvoir sa postérité, presque un bon citoyen. Que vient dire à la tribune M. de Larcy ? il vient prouver que dans son arrondissement électoral un préfet, un général, un receveur ont été destitués pour l'avoir laissé nommer, lui député légitimiste. M. Durand de Romorantin citera un notaire persécuté par la magistrature, pour l'avoir invité à déjeuner, lui membre de la gauche. Vingt témoignages appuyés de pièces constateront qu'à Coulommiers le chef du parquet, principal courtier d'élections ministérielles, a fait nommer juge de paix un avoué qui l'avait secondé dans ses manèges et qui cependant avait été suspendu par jugement pour avoir employé sciemment dans un procès des pièces irrégulières. En vérité, il s'exhale de cette discussion des miasmes pestilentiels.

Dégagés de tout intérêt ministériel, les légitimistes ont apporté dans le débat un esprit droit, exempt de préjugés. « La corruption est flagrante, hâtons-nous d'y porter remède par une enquête qui sera *le* préliminaire d'une sérieuse réforme électorale et administrative. » Voilà ce qu'ont dit avec une entière conviction deux orateurs de l'extrême droite, MM. de Larcy et Béchard. M. Béchard, par un projet d'amendement au premier paragraphe de l'adresse, réclamait les seules mesures qui pussent mettre un terme aux influences locales en matière d'élection et à l'avancement des fonctionnaires par voie de favoritisme. « Je remarque, avait dit ce député, que la corruption est patente, avouée par tous, et que chaque parti s'en défend beaucoup moins par des dénégations que par des récriminations. » L'amendement de M. Béchard n'est pas même parvenu jusqu'à l'épreuve du vote, précisément parce que cet amendement, conçu dans l'intérêt du pays, était complètement étranger à la question de portefeuilles, préoccupation exclusive de l'assemblée. — Il est honorable d'être vaincu pour de tels motifs, surtout lorsqu'on ennoblit sa défaite par ces paroles modérées dans la forme, sanglantes au fond. « Si le nombre est grand de ceux qui déplorent la corruption politique, le nombre est petit de ceux qui veulent y porter remède. »

[illegible] bilé M. Duchâtel, appelant avant-hier le poids des boules au secours de ses arguments maltraités. Aujourd'hui, M. le ministre de la justice, interpellé sur la question de savoir pourquoi il avait dépassé par une fournée de soixante le nombre légal des maîtres des requêtes au Conseil d'Etat, a répondu par des arguties tellement misérables, que les conservateurs en souffraient pour lui.

De pareilles victoires sont des défaites humiliantes, et à moins d'entrer largement dans les voies de la réforme et surtout de l'organisation, l'administration ne retrouvera jamais ce que les dernières séances de la Chambre lui ont enlevé de puissance morale.

Pétition en faveur de l'Organisation du travail.

Le *Courrier français* et la *Réforme* font, ce matin, un accueil sympathique à la Pétition que nous avons publiée hier *contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail.* Le *Courrier* annonce qu'il insistera demain sur cette pétition, dont il donnera le texte à ses lecteurs. Quant à la *Réforme*, elle se propose d'y revenir dès que les questions que soulève à la Chambre la discussion de l'adresse auront été épuisées.

—

Nous rappelons que la Pétition se signe dans nos bureaux, rue de Seine, 10, tous les jours, de 10 à 5 heures, et de 8 à 10 heures du soir, et que nous tenons des exemplaires à la disposition des personnes de bonne volonté.

—

Nous recommandons aux personnes qui veulent bien se charger de recueillir des signatures dans les départements, d'ajouter à la feuille qu'ils ont reçue autant de pages supplémentaires que besoin sera, et de disposer la réglure de ces pages conformément au modèle. — Nous leur recommandons en outre de faire ajouter, autant que possible, à chaque signataire son adresse, surtout dans les grands centres de population.

—

Le *Censeur de Lyon* emprunte à l'*Echo de l'Industrie* et reproduit entièrement la Pétition.

Notre SEPTIÈME DOUBLE-NUMÉRO DE QUINZAINE paraîtra dimanche prochain.

On peut trouver des exemplaires des derniers **NUMÉROS DE QUINZAINE**, au prix de 25 centimes, chez :

MM. Rouanet, libraire, rue Verdelet, 10 ;
Vinçard, rue Montmartre, 1 ;
Félix Martin, marchand de vins, rue des Juifs, 21 ;
Guarin, libraire, rue Bourbon-Villeneuve, 29 ;
Paul Masgana, libraire, galerie de l'Odéon, 12 ;
Poirreau, libraire, rue de la Harpe, 82, et galerie de l'Odéon, 3 ;
Jonas, passage du Grand-Cerf, 52, sous l'horloge ;
Bréauté, passage Choiseul, 39 ;
Mme veuve Delavigne, libraire, passage de l'Ancre, rue Saint-Martin.

[illegible] à celles indiquées ci-dessus.

Nous offrons de délivrer également [illegible] en prime aux souscripteurs d'un an qui le feraient prendre dans nos bureaux ; mais nous ne pouvons l'expédier par la poste.

N. B. *On peut encore faire remonter l'abonnement de quinzaine jusqu'au 2 novembre* (1er N° de quinzaine).

Le *Moniteur algérien* du 15 donne les nouvelles suivantes d'Afrique :

« Abd-el-Kader a quitté l'Ouarensenis en se dirigeant vers le sud-ouest par le pays des Flittas et des Sdamas. La persistance de l'émir à se maintenir dans cette contrée difficile, d'où il menaçait à la fois les provinces d'Alger et d'Oran, a dû céder devant les dispositions prises par M. le maréchal duc d'Isly pour l'en chasser.

» L'arrivée récente du lieutenant-général de Lamoricière, appelé par M. le maréchal, à concourir aux opérations de ce côté, a achevé de déterminer le mouvement rétrograde de l'émir. A la date du 8, M. le gouverneur général se trouvait sur le Riou au Souk el-Hâad des Alouya, s'occupant d'organiser le pays, et se réservant d'agir suivant les circonstances.

» Le général Jusuf reste à Teniet el-Hâad, en mesure de parer aux divers évènements que pourrait faire renaître un de ces retours rapides en arrière, dont l'émir a donné de si nombreux exemples.

» On a appris par Mostaganem que le lieutenant-général de Lamoricière se trouvait le 7 dans la vallée du Tatt, au pied des montagnes de Sidi-ben-Halyma, continuant à poursuivre l'émir, qui se dirigeait vers la Yacoubia.

» Dans la subdivision de Mostaganem, le colonel Pélissier a conduit à Thiaret un convoi de vivres considérable. Le colonel, connaissant les projets de l'émir contre les tribus de la Basse-Mina, s'est hâté de venir reprendre sa position à Dar-ben-Abdallah, d'où il les protège et couvre contre les incursions de Bou-Maza la partie du Dahra située en arrière. En arrivant à son camp, une lettre du caïd des Mendès lui a appris qu'Abd-el-Kader venait de traverser cette tribu, et qu'il y avait été reçu à coups de fusil ; quelques chevaux et mulets étaient restés au pouvoir des Mendès.

» Le lieutenant-colonel de Canrobert est entré le 5 de ce mois chez les Beni-Hidjab à l'est de Ténez, dont les différentes fractions ont à peine tiré quelques coups de fusil sur nos flanqueurs. Après avoir vu brûler leurs gourbis et vider plusieurs silos, toute la tribu, sans exception, est venue demander l'aman en livrant les armes qui lui ont été demandées.

» Dans le cercle de Ténez, il ne reste plus d'insoumis que les Chebebias, aujourd'hui émigrés, et qui ne peuvent tarder à suivre l'exemple des autres tribus.

» Dans le cercle de Delhys, le Chériff qui avait essayé de remuer les populations kabyles du côté de Djemmaâ-Saridj, a dû se retirer chez les Beni-Aïssi, et en général les démonstrations peu bienveillantes des tribus à son égard ont rétabli dans le pays le calme qui avait paru un instant compromis.

» Ben-Salem, après les échecs éprouvés dans les combats qui lui ont été livrés par le lieutenant-général Bedeau chez les Beni-Djaâd, s'est retiré dans les montagnes des Flissas-Oumellil, sa retraite ordinaire. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 23 JANVIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LE JUGEMENT.

Le vingt-troisième jour du mois de l'an II de la République française une et indivisible, correspondant au 14 octobre 1793 vieux style, comme on disait alors, une foule curieuse envahissait dès le matin les tribunes de la salle où se tenaient les séances révolutionnaires.

Les couloirs du palais, les avenues de la Conciergerie débordaient de spectateurs avides et impatients, qui se transmettaient les uns aux autres les bruits et les passions, comme les flots se transmettent leurs mugissements et leur écume.

Malgré la curiosité avec laquelle chaque spectateur s'agitait, et peut-être même à cause de cette curiosité, chaque flot de cette mer, agité, pressé entre deux barrières, la barrière extérieure qui le poussait, la barrière intérieure qui le repoussait, gardait dans ce flux et ce reflux la même place à peu près qu'il avait prise. Mais aussi les mieux placés avaient compris qu'il fallait qu'ils se fissent pardonner leur bonheur ; et ils tendaient à ce but en racontant à leurs voisins, moins bien placés qu'eux, lesquels transmettaient aux autres les paroles primitives, ce qu'ils voyaient et ce qu'ils entendaient.

Mais près de la porte du tribunal, un groupe d'hommes entassés, se disputaient rudement dix lignes d'espace en largeur ou en hauteur ; car dix lignes en largeur, c'était assez pour voir entre deux épaules un coin de la salle et la figure des juges ; car dix lignes en hauteur, c'était assez pour voir par dessus une tête toute la salle, et la figure de l'accusée.

Malheureusement ce passage d'un couloir à la salle, ce défilé si étroit, un homme l'occupait presque entièrement, avec ses larges épaules et ses bras disposés en arcs-boutants, qui étayaient toute la foule vacillante et prête à crouler dans la salle, si le rempart de chair était venu à lui manquer.

Cet homme inébranlable au seuil du tribunal, était jeune et beau, et à chaque secousse plus vive que lui imprimait la foule, il secouait comme une crinière son épaisse chevelure, sous laquelle brillait un regard sombre et résolu. Puis, lorsque du regard et du mouvement il avait repoussé la foule, dont il arrêtait, môle vivant, les opiniâtres attaques, il retombait dans son attentive immobilité.

Cent fois cependant la masse compacte avait essayé de le renverser, car il était de haute taille, et derrière lui toute perspective devenait impossible ; mais, comme nous l'avons dit, un rocher n'eût pas été plus inébranlable que lui.

Cependant, de l'autre extrémité de cette mer humaine, au milieu de la foule pressée, un autre homme s'était frayé un passage avec une persévérance qui tenait de la férocité ; rien ne l'avait arrêté dans son infatigable progression, ni les coups de ceux qu'il laissait derrière lui, ni les imprécations de ceux qu'il étouffait en passant, ni les plaintes des femmes, car il y avait beaucoup de femmes dans cette foule.

Aux coups il répondait par des coups, aux imprécations par un regard devant lequel reculaient les plus braves, aux plaintes par une impassibilité qui ressemblait à du dédain.

Enfin, il arriva derrière le vigoureux jeune homme qui fermait pour ainsi dire l'entrée de la salle. Et au milieu de l'attente générale, car chacun voulait voir comment la chose se passerait entre ces deux rudes antagonistes ; et au milieu, disons-nous, de l'attente générale, il essaya de sa méthode qui consistait à introduire entre deux spectateurs ses coudes comme des coins et à fendre avec son corps les corps les plus soudés les uns aux autres.

C'était pourtant celui-là un jeune homme de petite taille dont le visage pâle et les membres grêles annonçaient une constitution aussi chétive que ses yeux ardents renfermaient de volonté.

Mais à peine son coude eut-il effleuré les flancs du jeune homme placé devant lui, que celui-ci, étonné de l'agression, se retourna vivement et du même mouvement leva un poing qui menaçait, en s'abaissant, d'écraser le téméraire.

Les deux antagonistes se trouvèrent alors face à face, et un petit cri leur échappa en même temps.

Ils venaient de se reconnaître.

— Ah ! citoyen Maurice, dit le frêle jeune homme avec un accent d'inexprimable douleur, laissez-moi passer ; laissez-moi voir ; je vous en supplie ! vous me tuerez après !

Maurice, car c'était effectivement lui, se sentit pénétré d'attendrissement et d'admiration pour cet éternel dévouement, pour cette indestructible volonté.

— Vous ! murmura-t-il ; vous ici, imprudent !

— Oui, moi ici ! mais je suis épuisé... Oh ! mon Dieu ! elle parle ! laissez-moi la voir ! laissez-moi l'écouter !

Maurice s'effaça, et le jeune homme passa devant lui. Alors, comme Maurice était à la tête de la foule, rien ne gêna plus la vue de celui qui avait souffert tant de coups et de rebuffades pour arriver là.

Toute cette scène et les murmures qu'elle occasionna éveillèrent la curiosité des juges.

L'accusée aussi regarda de ce côté ; alors, au premier rang, elle aperçut et reconnut le chevalier.

Quelque chose comme un frisson agita un moment la reine assise dans le fauteuil de fer.

L'interrogatoire, dirigé par le président Harmand, interprété par Fouquier-Thinville, et discuté par Chauveau-Lagarde, défenseur de la reine, dura tant que le permirent les forces des juges et de l'accusée.

Pendant tout ce temps Maurice resta immobile à sa place, tandis que plusieurs fois déjà les spectateurs s'étaient renouvelés dans la salle et dans les corridors.

Le chevalier avait trouvé un appui contre une colonne, et il était là non moins pâle que le stuc contre lequel il se tenait adossé.

Au jour avait succédé la nuit opaque : quelques bougies allumées sur les tables des jurés : quelques lampes qui fumaient aux parois de la salle, éclairaient d'un sinistre et rouge reflet le noble visage de cette femme, qui avait paru si belle aux splendides lumières des fêtes de Versailles.

Elle était là seule, répondant quelques brèves et dédaigneuses paroles aux interrogations du président, et se penchant parfois à l'oreille de son défenseur pour lui parler bas.

Son front, blanc et poli, n'avait rien perdu de sa fierté ordinaire : elle portait la robe à raies noires que depuis la mort du roi elle n'avait pas voulu quitter.

Les juges quittèrent la salle pour aller aux opinions ; la séance était finie.

— Me suis-je donc montrée trop dédaigneuse, monsieur ? demanda-t-elle à Chauveau-Lagarde.

— Ah ! madame, répondit celui-ci, vous serez toujours bien quand vous serez vous-même.

— Vois [illegible] qu'elle [illegible] fière ! s'écria une femme dans l'auditoire, comme si [illegible] du peuple répondait à la question que la malheureuse reine ve[illegible] faire à son avocat.

La re[illegible] cette femme.

— E[illegible] femme, je dis que tu es fière, Antoinette.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet ; du 5 au 31 décembre, et du 2 au 22 janvier. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

les moins sûres et les autres candidatures.

Les reproches venus des deux côtés ont porté d'abord sur ce fait nouveau qu'il n'y a pas de sincérité dans le gouvernement représentatif, et surtout dans les élections. Vous avez répondu qu'il s'agit là de faits particuliers qui ne s'appliquent qu'à un point de la France. Un fait positif, c'est qu'il y a quinze ans, on avait confiance dans l'administration, et que cette confiance n'existe plus, puisqu'il s'est fait plus de 2 000 pourvois contre les décisions des préfets en matière d'élection. On dit que les pourvois garantissent le droit; je ferai remarquer que ces refus systématiques d'inscrire les uns, et cet empressement à inscrire les autres, place les préfets dans le cas d'un mauvais payeur qui répond : « Si vous avez des droits contre moi, adressez-vous aux tribunaux. » C'est là souvent une dérision; j'en citerai un cas.

Dans le département de l'Indre, un très grand nombre d'électeurs avaient été inscrits par le préfet. Pourvoi a été porté devant la cour royale. La cour royale s'est empressée de juger ; mais le préfet fait défaut, puis porte appel. L'élection se fait; les électeurs inscrits votent, et quinze jours après la cour royale les raie comme indûment inscrits. Il ne s'agissait, comme on le voit, de rien moins que d'un faux.

M. LEYRAUD. Le même fait s'est passé dans la Creuse.

M. LEON DE MALEVILLE. Je citerai un autre fait plus extraordinaire. Un préfet d'un département du Midi s'était inscrit de sa main sur les listes électorales ; des électeurs se pourvurent devant la cour royale de Toulouse, qui raya le préfet comme s'étant indûment porté.

L'orateur revient sur ce qui a été dit dans la séance d'hier sur la nomination aux fonctions de juge de paix d'un avoué qui avait été suspendu de ses fonctions, nomination dont rien ne justifie M. le garde-des-sceaux que s'il a été trompé par tous. Le but de cette nomination est une influence électorale : l'influence électorale des juges de paix a été reconnue par une lettre d'un de ces magistrats qui a été lue l'an dernier à cette tribune.

Ce n'est pas qu'on leur prêche ouvertement la corruption, mais on agit sur eux par insinuation, comme ces tyrans qui ne commandent pas le crime, mais qui s'écrient. « Qui donc me débarrassera de tel personnage! » Au reste, que ces courtiers électoraux ne s'y trompent pas, on se sert d'eux, mais personne ne les appuie, députés et ministres finissent par les repousser, et ils se trouvent, en définitive, avoir fait un misérable métier.

L'orateur termine en rappelant qu'à la suite de l'enquête électorale on a été obligé de destituer un préfet et un procureur du roi, et en faisant des vœux pour une réforme électorale et une réforme parlementaire.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. L'honorable préopinant a dit que nous n'avons pas répondu aux faits qui nous ont été opposés : c'est là évidemment une plaisanterie. (Rumeurs.) J'ai expliqué l'autre jour ce qu'on devait penser du nombre des pourvois présentés aux cours royales relativement aux inscriptions sur les listes électorales. J'ai dit que la plupart de ces pourvois ne sont admis que parce qu'on produit des pièces nouvelles. C'est ce qui est arrivé pour les 41 pourvois qui ont été admis par la cour royale de Montpellier, sur 205 qui avaient été présentés. Cette cour en a donc rejeté 164 dans le courant d'une année.

La plupart de ces pourvois ont pour cause une demande d'inscription formée par les comités électoraux de l'opposition, dans les derniers jours du délai, très souvent sans production de pièces. Le préfet rejette ; on se pourvoit ; les pièces sont produites, et la cour admet le pourvoi ; il arrive même que la non-production des pièces est un calcul : on espère que les cours royales, pressées par un grand nombre de demandes, n'examineront pas les titres avec un soin suffisant. (Réclamations à gauche.) La preuve, c'est que souvent des électeurs, qui s'étaient pourvus d'abord, se désistent de leur demande.

J'ajouterai que les instructions données aux préfets leur prescrivent d'inscrire d'office tous les électeurs, sans distinction d'opinion. Il est inexact aussi qu'un préfet puisse suspendre l'inscription d'un électeur, en faisant défaut dans un pourvoi présenté ; le préfet n'est pas partie nécessaire au procès : il peut être ou n'être pas entendu, mais il n'a aucun droit de faire opposition à un arrêt rendu par une cour royale en matière d'élection. Je m'étonne que l'honorable M. de Malleville, qui devrait le savoir, ait pu supposer le contraire à la tribune.

Quant au préfet qui se serait inscrit de lui-même et qui aurait été rayé par la cour royale, j'attendrai de plus amples informations pour m'en expliquer comme fait le cabinet.

Pour moi, je crois que le député a des intérêts particuliers à défendre, aussi bien que des intérêts généraux, et que nous ne pouvons rester entièrement en dehors des intérêts locaux de ceux qui nous envoient à la chambre. Tout le monde sait que je représente un département où l'instruction primaire est fort arriérée ; une commune s'est enfin décidée à établir une école, mais ne pouvait en faire entièrement les frais, c'est alors que je suis intervenu ; je n'ai rien fait en cela que de juste.

Il a été longuement question de corruption dans ces dernières séances ; il en est une dont on n'a pas parlé : c'est celle dont je suis témoin depuis douze ans dans cette chambre. J'ai vu à côté de moi, dans l'opposition, des hommes qui m'accusaient de manquer d'énergie et qui gourmandaient ma mollesse ; ces hommes, je les ai vu passer dans vos rangs par une conversion éclatante ; c'est là de la corruption, et de la corruption visible pour tous ; eh bien ! M. le ministre, quand vous faites ces conversions, vous n'affaiblissez pas l'opposition, vous l'épurez. (Très bien! applaudissements à gauche.)

M. TERNAUX-COMPANS. Je n'entrerai pas dans l'examen des faits qui ont été portés à la tribune. Ces faits sont peu prouvables de leur nature. M. un tel votait pour l'opposition ; il vote pour le ministère, après avoir obtenu une faveur. Ce fait semble probant ; mais il n'en résulte pas une preuve positive que le député se soit vendu. Les ventes ne se font pas tout-à-coup d'ordinaire, et l'opinion publique, d'ailleurs, en fait justice ; ce qu'il y a de pis, c'est la réhabilitation de la corruption.

On va trouver un électeur de la campagne ; on lui dit : « Que vous importe qui gouverne, de M. Thiers ou de M. Guizot ? Ce qui vous importe, c'est un chemin vicinal dans la commune, un tableau à l'église, une école, un presbytère. » L'électeur se laisse conduire, et croit même faire acte de patriotisme. (On rit.)

On agit surtout sur les hommes qui ont une certaine influence ; on leur fait des théories de corruption qui les éblouissent. « Vous croyez encore au patriotisme : rococo ! aux idées libérales, perruque ! » (On rit.) et l'on arrive à ses fins.

On cherche la popularité, car la popularité est un moyen d'action, et les moyens d'action se vendent ; puis, après tout cela, un ministre réunit un certain nombre d'électeurs et leur dit : Je vous ai gorgés de faveurs ; mais vous sentez-vous corrompus? Ils croient, au contraire, avoir fait acte de bons pères de famille, d'amis dévoués. Ils ont bien dîné ; ils jugent que tout le monde doit être content. (Hilarité.)

L'orateur est partisan de la réforme électorale, mais d'une réforme sage et lente. Autrement, cette réforme n'aurait pour effet que d'élargir le système de la corruption. Tout le monde ne peut pas user de son vote dans l'intérêt du pays ; mais quand chacun pourra prétendre au gâteau, il tiendra à en avoir sa part.

M. DE LARCY. M. le ministre de l'intérieur a dit qu'un grand nombre d'électeurs qui s'étaient pourvus devant la cour royale de Montpellier, se sont désistés parce qu'ils savaient que leur demande n'était pas acceptable. Je viens défendre ces électeurs, que j'ai l'honneur de représenter. Permettez-moi de vous donner quelques détails à ce sujet. Si la chambre pouvait savoir tout ce qui s'est passé dans cet arrondissement, elle aurait un cours complet de tout ce qui pourrait être fait en matière de corruption électorale.

Depuis le 1er septembre, le comité électoral de l'opposition est occupé d'une manière incessante à essayer de remettre un peu d'ordre dans la liste électorale du collége de Montpellier *extrà muros*, et ce travail n'est pas terminé. Il est possible qu'un certain nombre de pourvois aient été abandonnés; parce qu'on a une difficulté excessive à se procurer les pièces à l'appui.

Il nous a été impossible, même à prix d'argent, d'obtenir une liste électorale imprimée ; il faut livrer une bataille en règle aux maires pour obtenir la constatation de certains faits et de la quotité de certains impôts. Lorsqu'il s'agit d'une élection partielle, on s'empresse de la faire faire avant que la cour royale ait pu se prononcer. Quels sont ceux qui, dans ce cas se méfient de la justice : sont-ce les électeurs ? est-ce l'administration?

L'orateur termine en disant que l'impartialité de l'administration en matière électorale n'est qu'illusoire ; que beaucoup de fonctionnaires ont été

L'orateur termine en demandant quels sont ceux qui ... à replacer les fonctionnaires qui avaient été destitués après l'enquête de 1842.

La discussion générale sur le premier paragraphe est fermée. Trois amendements ont été présentés sur ce paragraphe ; l'un par M. Béchard, l'autre par M. Odilon Barrot, le troisième par M. Isambert. Le premier est ainsi conçu :

« Une réforme sagement combinée mettra, nous l'espérons, obstacle à la fraude et à la corruption qui pourraient altérer la sincérité des élections. »

M. BÉCHARD présente de courtes et judicieuses observations sur son amendement, qu'il déclare retirer, en disant qu'il se ralliera à celui de M. Odilon Barrot, si celui-ci entend attaquer moins les personnes que la politique, s'il a un autre but que le renversement du ministère.

La corruption est avouée de tous, dit l'orateur, et chaque parti s'en défend beaucoup moins par des dénégations que par des récriminations ; si le nombre de ceux qui déplorent la corruption est grand, le nombre est petit de ceux qui veulent y porter remède.

M. ODILON BARROT. Depuis le jour où la chambre actuelle siége, elle s'est toujours préoccupée de la nécessité de mettre la moralité dans les élections. Son premier vote décida une enquête, tant elle était préoccupée de la pensée d'apporter une digue efficace à la corruption électorale.

Plus tard, lorsque des propositions parurent devant la chambre, partant de membres du parti conservateur, les auteurs de ces propositions reconnaissaient et proclamaient le mal ; le gouvernement, les combattait, ... qu'on les trouvât mal fondées, mais à cause des entraves qu'elles pouvaient apporter à l'action du gouvernement. A la fin de la session dernière, ... vous occupiez encore de la corruption électorale dans la loi sur le conseil d'Etat, dans laquelle nous avons introduit des restrictions et cherché à mettre un terme au favoritisme et à la corruption.

Il est impossible d'accumuler législativement plus de précautions que nous n'avons fait dans la loi sur le conseil d'Etat; nous avions, entre autres, voulu réduire le nombre des conseillers d'Etat à trente, on est arrivé à trouver place pour quatre-vingts!

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux. Je demande la parole.

M. ODILON BARROT. Je remercie M. le garde des sceaux de demander la parole, parce que je n'ai encore pu comprendre par quel sophisme on est venu à fausser ainsi la loi.

Je n'ai rappelé cette loi, messieurs, que pour vous faire souvenir que vous aviez fait tout ce qui était humainement possible, peut-être, pour réprimer la corruption. Les orateurs conservateurs eux-mêmes ont avoué les faits ; ils sont convenus que le gouvernement se rapetisse à de petites ruses indignes de leur position, et que toute l'administration ne semble organisée que dans un seul but.

Maintenant, suffira-t-il d'attendre qu'il s'opère une réaction par la puissance, par l'exagération même du mal ? ou faut-il proclamer notre impuissance et nous livrer au découragement? Le découragement serait une abdication, une lâcheté. (Très bien !)

Je ne crois pas non plus qu'il suffise, pour remédier au mal, de la déception des ambitions non satisfaites. La corruption attire la corruption ; quelques ambitieux ne sont pas satisfaites, mais d'autres le sont ; les personnes se déplacent, les ministères passent, le principe du mal reste toujours.

Mais, qu'on y prenne garde ; les institutions gangrénées par la corruption, l'histoire nous l'apprend, ont toutes été brisées par la violence.

Après 1830, on avait à résister à des passions incandescentes, on leur résista avec énergie, peu à peu même cette ardeur de résistance augmenta ; et chaque session a été marquée par des restrictions apportées à la liberté ; c'est ainsi qu'on a détruit le droit d'association, qu'on a fractionné tout dans la garde nationale, et qu'on a brisé tout ce qui avait une apparence d'association ; il en est résulté une puissance énorme dans le pouvoir, et une annulation de tous les éléments énergiques et libéraux.

Voyez quel immense chemin a été fait depuis 1830. Nous sommes sortis de la démocratie, et tous les éléments d'une aristocratie se sont formés. Une seule puissance resistait à cette tendance, la chambre élective ; on a porté la désorganisation ; on a fractionné le fractionnement de la législation ; les colléges électoraux réduits ont perdu le sentiment de leur mission : ils se sont crus les représentants d'une localité ; ils ont considéré

---

et que c'est ta fierté qui t'a perdue.

La reine rougit.

Le chevalier se tourna vers la femme qui avait prononcé ces paroles, et répliqua doucement :

— Elle était la reine.

Maurice lui saisit le poignet.

— Allons, lui dit-il tout bas, ayez le courage de ne pas vous perdre.

— Oh ! monsieur Maurice, répliqua le chevalier, vous êtes un homme, et vous savez que vous parlez à un homme. Oh ! dites, dites-moi, est-ce que vous croyez qu'ils puissent la condamner ?

— Je ne le crois pas, dit Maurice, j'en suis sûr.

— Oh ! une femme ! s'écria Maison-Rouge avec un sanglot.

— Non, une reine, répliqua Maurice. C'est vous-même qui venez de le dire.

Le chevalier saisit à son tour le poignet de Maurice, et avec une force dont on aurait pu le croire incapable, il le força de se pencher à son oreille.

Il était trois heures et demie du matin. De grands vides se laissaient voir parmi les spectateurs. Quelques lumières s'éteignaient çà et là, jetant des parties de la salle dans l'obscurité.

Une des parties les plus obscures était celle où se trouvaient le chevalier et Maurice, écoutant ce qu'il allait lui dire.

— Pourquoi donc êtes-vous ici, et qu'y venez-vous faire, demanda le chevalier, vous, monsieur, qui n'avez pas un cœur de tigre?

— Hélas! dit Maurice, j'y suis pour savoir ce qu'est devenue une malheureuse femme.

— Oui, oui, dit Maison-Rouge, celle que son mari a poussée dans le cachot de la reine, n'est-ce pas, celle qui y a été surprise à mes yeux ?

— Geneviève ?

— Oui, Geneviève.

— Ainsi, Geneviève est prisonnière, sacrifiée par son mari, tuée par Dixmer. Oh! je comprends tout, je comprends tout, maintenant. Chevalier, racontez-moi ce qui s'est passé, dites-moi où elle est, dites-moi où je puis la retrouver. Chevalier, cette femme, c'est ma vie, entendez-vous ?

— Eh bien ! je l'ai vue ; j'étais là quand elle a été arrêtée. Moi aussi je venais pour faire évader la reine ; mais nos deux projets, que nous n'avons pu nous communiquer, se sont nui au lieu de se servir.

— Et vous ne l'avez pas sauvée, au moins, elle, votre sœur, Geneviève ?

— Le pouvais-je ? une grille de fer me séparait d'elle. Ah ! si vous eussiez été là, si vous eussiez pu réunir vos forces aux miennes, le barreau maudit eût cédé, et nous les eussions sauvées toutes deux.

— Geneviève ! Geneviève ! murmura Maurice.

Puis, regardant Maison-Rouge avec une expression indéfinissable de rage :

— Et Dixmer, qu'est-il devenu ? demanda-t-il.

— Je ne sais. Il s'est sauvé de son côté et moi du mien.

— Oh ! dit Maurice, les dents serrées, si je le rejoins jamais...

— Oui, je comprends. Mais rien n'est désespéré encore pour Geneviève, dit Maison-Rouge, tandis qu'ici, tandis que pour la reine... Oh ! tenez, Maurice, vous êtes un homme de cœur, un homme puissant ; vous avez des amis... Oh ! je vous en prie, comme on prie Dieu... Maurice, aidez-moi à sauver la reine.

— Y pensez-vous ?

— Maurice ! Geneviève vous en supplie par ma voix.

— Oh! ne prononcez pas ce nom, monsieur. Qui sait si, comme Dixmer, vous n'avez pas sacrifié la pauvre femme ?

— Monsieur, répondit le chevalier avec fierté, je sais, quand je m'attache à une cause, ne sacrifier que moi seul.

En ce moment la porte des délibérations se rouvrit, Maurice allait répondre.

— Silence, monsieur ! dit le chevalier ; silence ! voici les juges qui rentrent.

Et Maurice sentit trembler la main que Maison-Rouge, pâle et chancelant, venait de poser sur son bras.

— Oh ! murmura le chevalier ; oh ! le cœur me manque.

— Du courage et contenez-vous, ou vous êtes perdu, dit Maurice.

Le tribunal rentrait, en effet, et la nouvelle de sa rentrée se répandit dans les corridors et les galeries.

La foule se rua de nouveau dans la salle, et les lumières parurent se ranimer d'elles-mêmes pour ce moment décisif et solennel.

On venait de ramener la reine ; elle se tenait droite, immobile, hautaine, les yeux fixes et les lèvres serrées.

On lui lut l'arrêt qui la condamnait à la peine de mort.

Elle écouta, sans pâlir, sans sourciller, sans qu'un muscle de son visage indiquât l'apparence de l'émotion.

Puis elle se tourna vers le chevalier, lui adressa un long et éloquent regard, comme pour remercier cet homme, qu'elle n'avait jamais vu que comme la statue vivante du dévouement ; et s'appuyant sur le bras de l'officier de gendarmerie qui commandait la force armée, elle sortit, calme et digne, du tribunal.

Maurice poussa un long soupir.

— Dieu merci ! dit-il, rien dans sa déclaration n'a compromis Geneviève, et il y a encore de l'espoir.

— Dieu merci ! murmura de son côté le chevalier de Maison-Rouge, tout est fini et la lutte est terminée. Je n'avais pas de force pour aller plus loin.

— Du courage, monsieur, dit tout bas Maurice.

— J'en aurai, monsieur, répondit le chevalier.

Et tous deux, après s'être serré la main, s'éloignèrent par deux issues différentes.

La reine fut reconduite à la Conciergerie : quatre heures sonnaient à la grande horloge comme elle y rentrait.

Au débouché du pont Neuf, Maurice fut arrêté par les deux bras de Lorin.

— Halte-là, dit-il, on ne passe pas.

— Pourquoi cela ?

— Où vas-tu, d'abord?

— Je vais chez moi. Justement, je puis rentrer maintenant, je sais ce qu'elle est devenue.

— Tant mieux; mais tu ne rentreras pas.

— La raison ?

— La raison, la voici : il y a deux heures les gendarmes sont venus pour t'arrêter.

— Ah ! s'écria Maurice. Eh bien ! raison de plus.

— Es-tu fou ? et Geneviève ?

— C'est vrai. Et où allons-nous ?

— Chez moi, pardieu.

— Mais je te perds.

— Raison de plus ; allons, arrive.

Et il l'entraîna.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

BALS MASQUÉS. — Dès les premiers samedis, une foule joyeuse remplissait la salle, le foyer et les corridors de l'Opéra. Cet empressement était d'un heureux augure pour les bals suivants. Et, en effet, ils ont toujours été en croissant d'animation et de gaieté. Le public voudra bien se rappeler que déjà, l'année dernière, les portes s'ouvraient à onze heures et demie. On n'a rien changé à cette mesure, dont le but est de ne pas faire attendre au dehors les personnes qui auraient passé leur soirée au spectacle ou dans le monde. — Samedi prochain, 24 janvier, le sixième bal.

[illegible] de tous les hommes qui reconnaissent le mal ; c'est à eux que je fais appel, c'est en eux que j'espère pour empêcher le gouvernement de se lancer dans l'abîme de la corruption et de l'avilissement.

Il y a des instants critiques dans la vie des nations ; un de ces moments est arrivé. Tous les gouvernements qui sont tombés devant nous ont reconnu qu'ils avaient fait des fautes ; mais il ne l'ont reconnu que le lendemain. (Très bien !) Sauvons le pays d'un nouveau danger.

Je comprends qu'une jeunesse qui a vu le monde s'ébranler et s'émouvoir, ne se passionne pas pour une politique calme et lente, qui ne veut les améliorations qu'avec prudence ; mais je comprends peu qu'au lieu de chercher le lien des partis, on s'étudie à chercher leurs dissidences, et à jeter aux partis les antécédents les uns des autres, et les pousser à ne pas s'entendre pour arriver à faire le bien en commun ; les hommes de partis divers se sont réunis à nous dans cette pensée ; les uns se sont séparés dans un sens, les autres dans un autre ; mais ce travail n'a pas été arrêté par les obstacles, il ne le sera pas par des clameurs.

M. LEDRU-ROLLIN. Je demande la parole !

M. O. BARROT termine en disant qu'il ne désespère pas de réussir à amener une réforme. Cette réforme, d'ailleurs, me semble tellement commandée par l'intérêt du pays que, dussions-nous y succomber, nous ne pourrions hésiter un instant, et nous choisirions encore. (Très bien ! à gauche.)

M. MARTIN (du Nord). Je ne suivrai pas l'orateur sur le terrain où il s'est placé. Je ferai remarquer seulement que d'après ce qu'il a dit, le gouvernement est aujourd'hui beaucoup plus rapproché des idées de l'opposition qu'il ne l'était il y a quinze ans. (Mouvements divers.)

Il n'est, si je ne me trompe, pas une seule des accusations portées aujourd'hui contre le gouvernement qui ne se soient produites après les élections de 1842. Eh bien ! alors une enquête fut nommée avec l'adhésion du gouvernement (Oh ! oh !) et bien que les membres chargés de l'enquête fussent pris en grande partie dans l'opposition, la commission déclara qu'il n'y avait rien à reprocher au ministère. (Dénégations.) Ce fait devrait tenir en garde la chambre contre toutes ces petites accusations qui sont portées à la tribune depuis quatre jours. (Très bien ! au centre.)

On a critiqué plus d'une fois les choix qui ont été faits dans mon ministère ; mais toutes ces nominations ont été insérées dans le *Moniteur*, et chacun a pu les examiner.

On a parlé d'un juge de paix suspendu de ses fonctions lorsqu'il était avoué. J'ai vérifié le fait : il a été reconnu que la non-production de pièces dont il a été question était indépendant de sa volonté ; le procureur du roi le fit incarcérer, à la vérité, mais il fut révoqué pour ce fait. Tels sont les renseignements que j'ai trouvés ; il me semble qu'avant de venir flétrir à la tribune un homme honorable, on eût bien pu me demander des renseignements que je n'aurais pas refusés. (Adhésion au centre.)

On a rappelé que l'année dernière il fut lu à la tribune une lettre d'un juge de paix qui disait avoir rendu des services dans les élections. On m'a demandé si je lui ai répondu. Oui, je lui ai répondu que l'action du gouvernement dans les élections devait être loyale et sincère, et ne pas dépasser certaines limites. Au reste, il disait dans cette lettre qu'il avait cru devoir appuyer les candidats amis de nos institutions. J'avoue que dans ces limites je n'ai aucun reproche à lui faire.

J'arrive à la loi sur le conseil d'Etat. La loi porte que nul ne sera nommé auditeur s'il n'est reconnu capable par une commission nommée par ordonnance ministérielle ; elle ne dit rien de plus, et il n'a pas été dit dans la discussion un mot contraire à l'application que nous en avons faite.

Quant à la réduction qui doit être faite dans le personnel du conseil d'Etat, elle le sera, mais graduelle, et non brutale ; l'interprétation que j'ai donnée à la loi, en nommant un certain nombre d'hommes honorables maîtres des requêtes, a été partagée par le conseil d'Etat lui-même, et je crois ne pas avoir violé la loi sur ce point, non plus que sur les autres.

Le ministre combat ensuite l'amendement de M. Odilon Barrot, qui ne peut être adopté, puisque les faits sur lesquels on les base sont sans fondement. Il est impossible que la chambre sortie de l'élection vienne déclarer elle-même qu'elle est le résultat de la corruption. L'opposition n'a pas le monopole de la vertu. On peut être honnête homme alors qu'on est préfet, ministre ou député de la majorité, et il y a plus de vertu dans les rangs de ceux qui veillent au maintien de la sécurité générale que dans ceux qui veulent la troubler. (Très bien !)

M. G. LAFAYETTE donne quelques nouveaux détails sur la nomination du juge de paix de Coulommiers.

M. LEDRU-ROLLIN se dirige vers la tribune. (Aux voix ! aux voix !)

M. O. BARROT. M. le garde des sceaux a senti tout ce qu'il y avait de grave dans la violation récente de la loi sur le conseil d'Etat ; l'art. 9 de cette loi dit que le service extraordinaire se compose de trente maîtres des requêtes ; il y en avait 64, la loi les a maintenus, mais à condition qu'il ne serait fait à l'avenir qu'une nomination sur deux vacances. Au lieu de cela, vous avez fait une fournée et porté le nombre total des maîtres des requêtes à 80 ; je vous défie de trouver un jurisconsulte qui vous donne raison.

M. MARTIN (du Nord) donne quelques explications qu'il nous est impossible d'entendre, et termine en disant qu'il ne voit pas la relation entre la loi sur le conseil d'Etat et l'amendement que le préopinant a présenté.

M. ODILON BARROT. Mon amendement a pour but de faire rendre aux lois leur autorité morale et aux institutions leur sincérité, compromises par le ministère actuel.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je remercie l'honorable M. Odilon Barrot d'avoir précisé le sens de son amendement ; c'est un jugement porté sur la conduite générale du gouvernement. C'est à ce titre que nous le repoussons. (Aux voix ! aux voix !)

M. LEDRU-ROLLIN. M. Thiers, en parlant de mon discours, l'a appelé une diatribe ; je n'ai cité que des faits, des dates, des discours insérés au *Moniteur*. Si l'histoire de M. Thiers est une diatribe, la faute n'en est pas à moi.

M. Odilon Barrot a qualifié mon discours de clameurs ; je n'accepte pas cette qualification. Je fais bon marché de ma personne, mais les honorables MM. de Lamartine et Lherbette ont dit la même chose que moi au sujet de votre coalition sans conditions. Vous faites, dites-vous, un appel aux sentiments généreux contre la corruption ; mais n'est-ce donc pas aussi se corrompre que de se donner sans conditions à des partis qui se servent de vous et vous trompent?

Lorsqu'il a été question d'une réforme électorale, nous avons dit que nous l'accepterions sous quelque forme que ce fût. Mais, vous, où est votre programme ? M. Thiers, de peur de répondre, nous renvoyait l'autre jour au *Moniteur* ; mais au *Moniteur* de quelle époque ? Est-ce à celui de 1835, de 1839 ou de 1840 ? En 1839, vous avez fait une coalition. Qu'en est-il sorti de bon pour la France ? rien que le ministère actuel.

L'orateur termine au milieu du bruit, en déclarant dangereuse l'alliance de la gauche et du centre gauche. (Aux voix ! aux voix ! la clôture ! Longue et bruyante agitation.)

M. DE MORNAY paraît à la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. M. de Mornay demande la parole pour un fait personnel. (Non! non ! la clôture!) — Le bruit continue.

M. DE MORNAY. J'en appelle à la loyauté de la chambre ; il vient de se passer un fait qu'il lui importe de connaître.

Au moment où l'on allait se prononcer sur l'amendement, un des membres de cette chambre a dit, en me désignant : « laissez voter le gendre du Maréchal Soult contre le maréchal Soult. » (Bruyante interruption.)

promis peu de chose et il ne fera rien).

— M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique, vient d'être nommé membre honoraire de l'Académie de Saint-Pétersbourg. MM. Dumas et Julien, de l'Institut, sont nommés membres correspondants de la même Académie.

— M. de Saint-Priest, député, a déposé hier sur le bureau de la chambre des députés une pétition de M. Frédéric Lenfant pour l'amélioration et la multiplication des chevaux légers en nombre suffisant pour les besoins du pays. M. Lenfant indique, dans son projet, un mode particulier de recrutement par classe de chevaux d'armes, et les moyens de tirer parti de la gendarmerie pour faire l'éducation de la cavalerie de l'armée.

— M. Jean Rondeaux, candidat conservateur, a été nommé député par le premier collége électoral de Rouen, en remplacement de M. Cabanon, démissionnaire. M. Rondeaux a obtenu 544 voix sur 1 058 votants. Le candidat de l'opposition, M. Lefort-Gonsolin, a eu 483 suffrages. Il y a eu 11 voix perdues.

— C'est Mme Martin (du Nord), femme de M. le ministre de la justice, qui a gagné, dit le *Journal de Rouen*, la magnifique parure en diamants de la loterie de Monville. On sait que cette parure était évaluée 36 000 fr., et que le marchand qui l'a vendue offrait de la reprendre pour 30 000 fr. payés en espèces et comptant.

— Deux frères, connus à la Bourse par les opérations auxquelles ils se livrent sur les promesses d'actions de chemins de fer, ont été arrêtés en vertu de mandat de M. le juge d'instruction Legonidec, sous prévention d'abus de confiance.

— Le tribunal correctionnel (6e chambre), après avoir consacré huit audiences aux débats d'une plainte en contrefaçon portée par M. Christofle, cessionnaire des brevets Elkington et Ruolz, pour la dorure par immersion, a prononcé hier son jugement. Déclarant la contrefaçon constante, il a condamné quatre fabricants et quatre débitants à 575 fr. d'amende, 19 600 fr. de dommages-intérêts, et ordonné la confiscation des pièces, des instruments et des ustensiles saisis, s'élevant à une valeur considérable.

— M. Rabou, sous-intendant militaire, chevalier de Saint-Louis et officier de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Paris.

— M. Francis Girault, avantageusement connu par quelques travaux littéraires, vient de mourir à Paris.

— On a découvert, dans le canton de Saint-Gall, une bande considérable de faux monnayeurs qui étend ses ramifications dans la Forêt-Noire ; elle s'occupe de l'imitation des écus de 5 francs de France. Les mauvais sujets qui la composent sont très rompus au métier. On a fait un bon nombre d'arrestations.

— Une enquête sur l'établissement de l'embarcadère (à Paris) du chemin de fer de Strasbourg est ouverte à la préfecture de la Seine, et sera close le 31 janvier présent mois.

— Par ordre du gouvernement portugais, les navires venant du Cap-Vert sont soumis à une quarantaine rigoureuse, parce que la peste a éclaté dans les îles de Buena-Vista et de San-Nicolas.

CONFESSION D'UN AVARE. — Un journal publie l'anecdote suivante. Il s'agit des assurances sur la vie, primitivement connues sous le nom de tontines. « L'abbé Maury rencontra un jour un avare de sa connaissance. — Mon cher baron, lui dit-il, vous avez l'air bien changé. — La vie m'est à charge, répond celui-ci, depuis que l'abbé Terray a supprimé les tontines. Avant cela, je me levais le matin, j'allais aux Tuileries, je demandais les affiches ; je voyais les morts, j'en trouvais que qu'un de ma classe, c'était quinze francs, trente francs de rentes que j'avais gagnés ; j'avais du plaisir pour tout le jour. J'allais dans les rues, je rencontrais un enterrement, je demandais quel était le défunt, c'était justement quelqu'un de ma classe, cela me faisait du bien. A présent, je verrais cinquante enterrement sans demander seulement qui ils sont ; je n'ai plus de goût à rien. Peste soit de l'abbé Terray ! »

UN IMPRUDENT. — Dernièrement, à Saint-Maclou, sur la route d'Honfleur, au moment où la diligence de Caen venait de relayer, le postillon, qui avait encore quelque distance à parcourir pour arriver du lieu de relais à son écurie, heurta sur la route contre un cadavre. Il reconnut bientôt que c'était celui d'un ami qu'il venait de quitter et qui venait d'être écrasé sous les roues de la diligence. Il parait que c'est l'imprudence même de ce malheureux qui lui a coûté la vie. Habitué à conduire des voitures publiques, il avait obtenu du conducteur, à défaut d'autre place, de se mettre sur le marchepied de derrière pour gagner Honfleur. Au départ, il avait paru aller s'y placer ; mais il est présumable que ne s'y trouvant pas convenablement, il aura regagné l'avant, et, en voulant, malgré la vitesse de la voiture, prendre le marchepied de devant, il sera tombé sous les roues sans avoir été vu ni entendu.

APPARITION AU PIED FOURCHU. — Voici, dit le *Journal de la Somme*, une aventure arrivée au maître d'école et au curé d'Arguèves, qui vient de faire beaucoup rire les habitants de cette commune. Il y a quelques jours, une chèvre broutait l'herbe du cimetière d'Arguèves. Lorsque le maître d'école vint pour sonner l'*Angelus* du soir, cette chèvre se glissa dans l'église, sans être aperçue. L'*Angelus* sonné, le maître d'école sortit et ferma la porte de l'église. Il revint le lendemain matin sonner de nouveau l'*Angelus*, avant qu'il fût jour ; mais, à cet instant, il fut saisi de terreur en apercevant dans la chaire une énorme bête armée de cornes à la tête. Aussitôt, il courut effrayé chez le curé, et lui dit que le diable était dans l'église. M. le curé s'arme de courage, et conduit par le maître d'école, il va s'assurer de cette étrange apparition. Arrivé à l'église, M. le curé voit la bête et lui crie ; Si tu es envoyée de Dieu, approche ; mais si tu es envoyée de l'enfer, *vade retrò, Sátanas* ! La pauvre chèvre fait plusieurs cabrioles dans la chaire. Alors, ne doutant plus que ce fût un animal *possédé*, M. le curé et le maître d'école s'enfuirent saisis de terreur. La chèvre, voyant la porte ouverte et le soleil levé, quitta son gîte de la nuit et regagna l'herbe tendre du cimetière. On la vit sortir et tout fut expliqué.

TRIPLE MEURTRE. — Jean-Baptiste-Philidor Merlo, accusé de deux assassinats et de tentative d'un troisième assassinat, a été condamné à mort par la cour d'assises de l'Ile Bourbon. Il résulte de l'acte d'accusation, que Merlo, marié à la demoiselle Eléonore Belon depuis peu de mois, avait eu des démêlés d'intérêt avec sa nouvelle famille, et exerçait des actes de brutalité sur sa femme. Celle-ci s'était réfugiée chez sa mère, pour se soustraire aux mauvais traitements de son mari qui, quelques jours après, s'était transporté dans la maison de sa belle-mère où il se

que à être excellent. Il s'est produit une amélioration sensible dans l'état du matelot malade Boidron, et on a la confiance fondée que ce cas de peste sera un accident isolé.

» L'intendance sanitaire vient de régler à vingt-cinq jours la quarantaine du navire, à partir du 6 janvier, jour où toute communication a cessé entre le malade et les personnes du bord, et à vingt jours celles des passagers, à partir du 1er du courant, lendemain de leur débarquement au lazaret et de leur entière séparation d'avec l'équipage du navire. Quant à celle du malade, elle a été ajournée et sera l'objet d'une décision particulière. »

DU COEUR OU DE L'ESTOMAC DE L'EMPEREUR DE LA CHINE. — Il résulte, dit le *Times*, des nouvelles de Pékin, que l'empereur a déclaré qu'il n'y aurait aucune exécution de criminels condamnés dans les assises actuelles. Pour expliquer la clémence impériale, on prétend que sa majesté, avant de signer les arrêts de mort des malfaiteurs, est tenue de jeûner pendant trois jours. On se demande alors si, dans sa nouvelle résolution, le frère du soleil a plutôt suivi les inspirations de son cœur que celles de son estomac impérial.

QUESTION DE DROIT CONSTITUTIONNEL. — Il vient de surgir en Hollande une singulière question de presse et de constitutionnalité. Plusieurs journaux ont critiqué le discours lu par le roi à la dernière ouverture des états-généraux ; tous ces journaux ont été traduits en justice comme coupables de lèze-majesté. Blâmer le discours, c'est, dit le gouvernement, s'attaquer à la personne du roi qui l'a prononcé. Cette doctrine, toute nouvelle, a déjà été sanctionnée par un tribunal qui a condamné le rédacteur d'une des feuilles incriminées à deux années d'emprisonnement, et dont l'arrêt soutient, contrairement aux principes fondamentaux du régime constitutionnel, que le roi doit être considéré comme l'auteur du discours qu'il prononce à l'ouverture des chambres. Il y a, du reste, conflit de jurisprudences, un autre tribunal, celui d'Arnheim, ayant acquitté le journal traduit devant lui. Appel a été interjeté des deux jugements, du premier par le journaliste condamné, du second par le gouvernement, qui ne paraît pas décidé à abandonner la partie.

UNE VARIANTE DU VOL A L'AMÉRICAINE. — Le valet de chambre d'un étranger de distinction sortait hier de l'hôtel de M. de Rothschild, où il venait de recevoir une somme de 5 000 fr. en billets de banque, lorsqu'il fut accosté par un Allemand qui lui demanda comment il fallait s'y prendre pour être admis à visiter le Musée. Originaire lui-même du Hanovre, et parlant la langue allemande, le valet de chambre, qui habite Paris depuis long temps, donna à l'étranger tous les renseignements que celui-ci désirait, et même, comme il n'était pas encore midi et qu'il avait du loisir, il lui offrit de l'accompagner jusqu'au Louvre. Chemin faisant, la conversation devint plus intime, et l'étranger ayant rencontré un compatriote en arrivant au Palais Royal, on entra chez un marchand de vins.

On causait toujours en allemand, et les bouteilles se succédant, on en fut bientôt aux confidences. L'étranger qui voulait voir le Musée, en fouillant dans sa poche pour y prendre sa tabatière, tira plusieurs doubles napoléons et 6 ou 8 rouleaux de 1 000 fr. Le valet de chambre lui dit alors qu'il était fort imprudent de porter ainsi de l'or, et surtout de le montrer dans une ville où abondent les fripons. « Faites comme moi, ajouta-t-il, je ne porte jamais sur moi que du papier. » En disant cela, il tira de sa poche son portefeuille, et montrait les cinq billets de banque qu'il contenait. L'étranger s'extasia sur la prudence du valet de chambre, dit qu'il voudrait bien avoir des billets semblables pour son or, mais en même temps exprima la crainte que, sur le nombre, il n'y en eût quelqu'un de faux, ce qu'il ne saurait reconnaître, lui étranger. Le valet de chambre lui dit que rien n'était plus simple que de savoir à quoi s'en tenir à cet égard, et que le premier changeur du Palais-Royal lui dirait si les billets étaient bons.

L'étranger alors demanda alors d'en faire l'expérience ; il laissa sur la table ses rouleaux d'or, et sortit laissant son ami et le valet de chambre attablés dans le cabaret. Bientôt l'ami sortit sous quelque prétexte et ne revint pas.

Le valet de chambre attendit long-temps ; mais enfin, obligé de partir lui-même, il se trouva fort embarrassé d'avoir entre les mains une somme de beaucoup supérieure à celle qu'il avait remise en billets de banque. Il s'adressa donc au marchand de vins, et lui donna son adresse pour qu'il la remît aux deux étrangers quand ils reviendraient. Puis il s'éloigna ; mais, chemin faisant, la curiosité à laquelle il avait résisté jusqu'alors, l'emporta. Il rompit un des rouleaux d'or, et ne le trouva rempli que de sous.

C'est encore, on le voit, une variété du vol à l'américaine. Seulement cette fois ce sont deux vrais Allemands qui ont pris pour dupe un compatriote.

La police, qui s'est mise à la recherche des auteurs de ce vol, a arrêté deux individus, mais ils n'ont pas été reconnus par le plaignant.

Sur l'un de ces deux individus on a saisi un billet de 500 fr. et deux doubles napoléons ; l'autre avait seulement dans son portefeuille des billets à ordre. Tous deux étaient munis de passeports.

LA FORTUNE NE VIENT PAS TOUJOURS EN DORMANT. — Le journal espagnol *El Castellano* raconte que trois chaudronniers français arrivèrent dernièrement à Burgos, à la recherche d'un trésor qu'un colonel de l'empire aurait enfoui dans cette ville, lors de la guerre de l'indépendance. Avec la permission des autorités, des fouilles furent exécutées dans le convent de *las Huelgas*, où les indications données faisaient supposer l'existence du trésor. Les travaux n'ayant amené aucune découverte, les chaudronniers se retirèrent ; mais, le lendemain matin, l'un d'eux porta plainte contre ses deux compagnons, qui avaient, disait-il, profité de son sommeil pour faire une nouvelle fouille et s'étaient enfuis avec le trésor, qu'ils avaient trouvé au pied de l'un des murs du cloître. Suivant l'appréciation du commissaire du quartier qui a visité l'endroit d'où le trésor paraissait avoir été récemment extrait, la somme ainsi enlevée devait monter à 2 millions de réaux (plus de 520 000 fr.)

M. Baltard, architecte du gouvernement, professeur de théorie à l'Ecole royale des Beaux-Arts, président honoraire de la Société Centrale des Architectes, ancien professeur d'architecture à l'Ecole polytechnique, vient de succomber à une longue et douloureuse maladie, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

M. Baltard était un des artistes les plus distingués de notre époque, architecte, peintre et graveur, il laisse dans la mémoire de tous ceux qui

trouvères. » — Non, attendre, attendre patiemment, voilà ce que nous conseillent les princes de la science, les plus illustres de nos académiciens. Dans quelques mois, la Société royale de Londres nous apprendra ce dont il s'agit, et nous permettra de marcher sur ses traces. — Non, cela ne sera pas ; et si quelqu'un parmi nous vient à trouver, à lui aussi reviendra la gloire. Il n'y a pas d'étiquette de cour scientifique ; il n'est pas permis de prendre date par des programmes ou des annonces. Donnez des faits qu'on puisse vérifier. Le véritable ami de la science ne saurait se contenter d'affirmation vagues et générales.

Voici donc ce qu'a dit M. Dumas : « Les règlements de la Société royale de Londres ne permettent pas à ses membres de publier au dehors leurs **découvertes** ; il faut qu'ils gardent le silence sur leurs travaux, jusqu'à **ce que la Société** ait fait imprimer leurs Mémoires. Cependant la découverte de M. Faraday est si capitale, qu'il n'est pas possible de garder le silence pendant trois mois encore. Je vais donner communication de l'extrait de la lettre que m'a écrite mon illustre ami.

» Si l'on fait passer, m'écrit M. Faraday, la ligne de force magnétique engendrée par un puissant électro-aimant ou par une hélice, à travers un corps transparent, parallèlement à un rayon lumineux polarisé qui traverse le même corps, le rayon lumineux polarisé éprouvera une rotation. Cet effet se produit dans tous les corps transparents, liquides ou solides, non doués de la double réfraction, mais à des degrés différents, selon la nature des substances. J'y vois une action magnétique s'exerçant sur le rayon lumineux lui-même ; mais plusieurs de mes amis qui, toutefois, n'ont pas été à même de prendre en considération tous les faits de mon Mémoire, sont d'avis que ce pourrait bien être une action exercée seulement sur la matière traversée par la lumière. Je comprends ces réserves, mais je pense que mon opinion n'est point erronée.

» Si le plan de polarisation du rayon lumineux est dévié à droite pour une certaine direction donnée de la force magnétique ou du courant dans l'hélice, il le sera à gauche pour la direction contraire des forces magnétique ou électrique. Le sens de la rotation dépend essentiellement de la direction de ces forces, ce qui constitue la différence extraordinaire que je vais exposer entre cette rotation et celle que font éprouver le quartz, le sucre, l'huile de térébenthine, etc.

» Placez côte à côte une certaine quantité d'eau dans une hélice, et un tube contenant de l'huile de térébenthine. Si l'huile possède la rotation à droite, faites passer un courant électrique à travers une hélice d'horlogerie, de manière à donner une rotation à droite à la lumière, l'eau acquerra une rotation à droite, et les deux liqueurs posséderont le même mode d'action. Faites passer le rayon polarisé en sens contraire à travers les tubes, et placez-vous, pour observer, à l'extrémité opposée de ceux-ci, vous verrez encore l'huile de térébenthine tourner le rayon vers la droite, mais l'eau le tournera à gauche, la rotation étant absolument liée à la direction du courant électrique. Si l'huile est placée dans l'hélice, et que le courant soit assez intense pour produire sur le rayon lumineux une rotation égale à celle déterminée par l'huile, le pouvoir rotatoire sera doublé ou réduit à zéro selon le sens du courant.

» Toute matière, continue M. Faraday, dont nous abrégeons la lettre à M. Dumas sans retrancher aucun détail vraiment scientifique (il y en a si peu !) est affectée par l'aimant, mais non comme le serait le fer. Une substance magnétique à la façon du fer est attirée par l'aimant, et toute portion allongée de cette substance se place dans la direction des lignes magnétiques. Une substance non magnétique à la façon du fer et qui sera appelée *diamagnétique*, est repoussée par l'aimant, et toute portion allongée de cette substance se place perpendiculairement à la direction des lignes magnétiques. L'eau, l'alcool, l'éther, l'huile, le bois, la chair, le sang et mille autres substances possèdent cette dernière relation magnétique ; les substances les plus *diamagnétiques* sont le verre pesant, le phosphore, l'antimoine et le bismuth.

» Tous les composés d'une substance magnétique, à proprement parler, du fer, du chrôme, du manganèse, etc., sont magnétiques comme est le fer pur. »

On remarquera que toute cette dernière partie de la lettre de M. Faraday n'est pas moins remarquable que la première. S'il n'y a pas illusion de la part de ce physicien, qui ne dit nullement comment il a fait sa découverte, cette distinction des corps en magnétiques et *diamagnétiques*, remplaçant celle des corps magnétiques et *non magnétiques*, exercera une influence énorme sur les progrès des sciences physiques. On pourra la comparer à la distinction faite, il y a un siècle, par Grey, des corps en bons conducteurs et mauvais conducteurs de l'électricité ; jusqu'en 1727, on avait dit corps électriques et corps non électriques. Cette erreur avait paralysé tous les efforts des physiciens. Depuis cette époque, les progrès de la science ont été immenses.

Nous pensons qu'on nous saura gré de placer ici une autre découverte extrêmement intéressante faite par un autre étranger, M. Hunt, bien connu par ses travaux en thermographie et en photographie. En plaçant un verre en travers sur les pôles d'un puissant aimant, et en le remplissant d'un liquide quelconque, dans lequel peut se former lentement un précipité quel qu'il soit, on remarque que le précipité lui-même s'arrange suivant les courbes magnétiques. Les cristaux prenant place dans les mêmes circonstances, subissent l'influence du magnétisme jusque dans leur disposition moléculaire, les cristaux se liant et s'arrangeant eux-mêmes dans l'ordre des courbes magnétiques. L'expérience donne des résultats remarquables lorsqu'on emploie la solution de nitrate d'argent et que l'on place un globule de mercure sur le verre à égale distance des deux pôles de l'aimant. L'argent, ramené à l'état métallique, se présente alors sous forme de gerbe, rayonnant dans plusieurs directions, et d'ap...

...théliales, leur végétation à la surface interne des utricules biliaires et leur séparation de la paroi de ces utricules.

Dans beaucoup de glandes les canaux sécréteurs sont tapissés intérieurement par des vésicules que l'on regarde comme une sorte d'épithélium ; ces vésicules épithéliales mûrissent, se détachent des parois de l'utricule et tombent dans sa cavité pour crever plus tard et répandre leur contenu. — Ces vésicules épithéliales diffèrent de l'épithélium ordinaire en ce que celui-ci, quand il tombe, constitue un détritus, tandis que les vésicules qui forment le revêtement intérieur des glandes, sont de véritables organes en pleine activité.

Le même M. Lereboullet adresse une Note sur l'anatomie du *Coïpou*, genre de rongeur aquatique de l'Amérique du Sud.

— M. Gros écrit que depuis la présentation de son Mémoire sur la vésiculation du lait, il a eu l'occasion de connaître plus exactement la théorie des sécrétions de M. le docteur Mandl, et qu'il est heureux de se rencontrer en plus d'un point avec cet habile observateur. Cette concordance a surtout lieu pour les fonctions de la rate qui, suivant M. Mandl, serait destinée à la reproduction vésiculaire du sang. Dans un Mémoire qu'il adresse à l'Académie, M. Gros s'est attaché, dit-il, à élucider l'origine et la reproduction vésiculaire du sang, l'émission vésiculaire de la rate et la rénovation vésiculaire du sang dans le foie.

— M. Didier envoie un Mémoire sur la prothèse dentaire.

— M. Dietrichs, professeur à l'Ecole royale militaire de Berlin, adresse à l'Académie ses travaux qui consistent : 1° en un *Manuel de Chirurgie vétérinaire*, qui, depuis 1822, a eu six éditions ; 2° en un *Manuel sur la Parturition des principales Femelles domestiques*, publié en 1845.

— M. le docteur Leguillou, chirurgien de la marine, qui a fait comme chirurgien-major de la corvette *la Zélée*, la dernière campagne de circumnavigation de M. Dumont-d'Urville, écrit à l'Académie qu'il a reçu l'ordre d'aller embarquer à Brest sur le vaisseau *le Jupiter*, destiné à l'expédition de Madagascar : il demande les instructions de la savante compagnie pour les recherches à faire dans cette contrée.

B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 22 JANVIER 1846

Le *Journal des Débats* établit cette maxime à son usage, que les gouvernements sont l'expression sincère et libre des sentiments et des intérêts des peuples, et qu'il ne peut en être autrement avec le régime constitutionnel. Il suffit de rappeler l'expression consacrée de *pays légal* pour faire justice de ce paradoxe officiel. S'il y a un pays légal, il y a aussi un peuple légal, et, par conséquent, un pays et un peuple qui ne le sont pas ; or, ce qu'il s'agirait de prouver, c'est que le gouvernement constitutionnel dont nous avons le bonheur de jouir est aussi l'expression des sentiments de ce pays et de ce peuple-là. C'est une thèse que le *Journal des Débats* ne se chargerait probablement pas de soutenir.

Le journal ministériel s'attache principalement aujourd'hui à répondre aux accusations de corruption électorale que M. Gustave de Beaumont a lancées contre le ministère, et, tout en lui opposant ses arguties, il caresse M. Gustave de Beaumont, et voit en lui : un homme de mérite, un esprit sérieux, un caractère honorable, un écrivain distingué, qui devrait rougir de marcher sur les traces de M. Leyraud. C'est une réponse, dans un autre genre, tout aussi rationnelle que celle de M. Duchâtel. Celui-ci dit, en d'autres termes : « vous ne valez pas mieux que nous ; » celui-là essaye de désarmer l'accusateur par des madrigaux ; et c'est là le gouvernement qui exprime le mieux les sentiments du pays !

Nous aimons mieux le *Journal des Débats* quand il remet à leur place les évêques de France qui font de la basse polémique dans leurs journaux. Cette fois c'est le tour à l'évêque de Châlons de faire connaître sa vénérable prose à l'*Univers*, afin de donner son opinion sur la démission de M. Lenormand. Le *Journal des Débats* rappelle, avec toute justice, à M. l'évêque de Châlons et à l'*Univers*, que les troubles qu'on déplore et qu'on redoute sont dûs à cette jeunesse *chrétienne et studieuse*. Ce n'est pas la jeunesse philosophique qui sifflait il y a deux ans les professeurs du Collège de France.

La *Presse* relève une contradiction au moins apparente dans le discours de M. Guizot. Le ministre des affaires étrangères a hautement déclaré que dans les grandes questions qui s'agitent à l'égard des Etats-Unis, il garderait l'attitude de la plus parfaite neutralité. Ainsi donc les Etats-Unis peuvent s'emparer de tout le territoire de l'Orégon et porter leur domination jusqu'à la mer Pacifique, nous n'en prendrons, pour notre part, nul souci ; voilà qui est au mieux pour l'allié naturel de la France ; mais pourquoi donc avoir laissé entendre qu'on prenait quelque ombrage de la g... au leur américaine, et que devient la magnifique théorie de l'équilibre américain ?

Le *Constitutionnel* dit que la presse américaine est unanime pour exprimer l'étonnement et la douleur que cause aux Etats-Unis l'attitude de la France. Dans le congrès, ceux mêmes qui combattent encore pour la paix accusent le gouvernement français de s'être fait auprès des autres gouvernements l'avocat passionné de l'Angleterre. Au contraire, la presse anglaise se félicite du langage de notre cabinet, et un journal officiel s'écrie : « Que l'Amérique fasse maintenant ce qu'elle voudra, la France est avec nous de cœur et d'action. » — Sous un ministère comme le nôtre, les traditions du pays sont tellement méprisées que le vrai ne peut jamais devenir vraisemblable.

L'*Esprit public* reproche au *Siècle* de s'être inféodé à M. Thiers au point que ce grand homme est devenu le thermomètre de son jugement.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 22 janv. — Foin 1re 54 à 56 ; 2e 50 à 52 ; 3e 46 à 00. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 47 à 00. — Paille de blé, 1re 31 à 32 ; 2e 29 à 30 ; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 00 à 00.

Bourse du 22 janvier 1846.

La Bourse a commencé dès l'ouverture avec une faveur marquée et qui s'est trouvée confirmée par l'arrivée en hausse des fonds anglais.

Les chemins de fer ont en général monté. — Les actions de Monceaux ont encore monté aujourd'hui, et pour la première fois depuis assez long-temps, on a coté plusieurs autres actions industrielles.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2, 112. — 4 0/0, 108. — Belgique, 1842, 104 1/2. — Autriche, 425, 422 50. — Société générale, 1580. — Esp., 3 0/0, 38 1/2. — Dette Intérieure, 33 1/4. Chemins de Grand'Combe, 1540. — Oblig. hypothécaire, 488 75.

Actions de Zinc, Vieille-Montagne, 6800. — Gaz Cherbourg, 510. — Id. Mezières, 600. — Id. Laval, 350. — Hauts-fourneaux, 2330, 2400. Chazotte, 780.

Obligations de St-Germain, nouv., 1170. — Versailles, rive dr., anc., 1020. Grand'Combe, nouv., 1110. — Rouen, 1027 50.

A terme : Chemin de Fampoux, 505.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	hier
5 0/0 compt....	121 40	121 60	121 40	121 45	121 50
— fin cour....	121 55	121 53	121 [illegible]	121 55	121 35
3 0/0 compt....	83 00	83 15	83 00	83 10	83 05
— fin cour....	83 05	83 15	83 05	83 10	[illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1373 »»	» »»	H. 2 50	3 0/0 Bge 1840.	102 »»	» »»	
B. de France...	3350 »»	3365 »»	H. 5 »»	— Portugais...	58 1/2	» »»	»
C. Gouin 1000...	1155 »»	» »»	» »»	Esp. D. activo.	» »»	» »»	»
C. Ganner. 1000	1145 »»	1150 »»	» »»	5 0/0 Naples...	104 »»	» »»	H. 0 25
C. hypot......	370 »»	» »»	B. 5 »»	— Romain..	102 7/8	102 3/4	B. 1/8
4 Canaux......	1265 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	» »»	» »»	— »

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ....	1035 »»	» »»	» »	Au 31. 1033.	» »»
V. r. d.....	530 »»	» »»	» »»	— 530.	» »»
— r. g.....	348 75	350 »»	H. 2 50	— »	» »»
Orléans.....	1255 »»	1257 50	B. 5 »»	— 1255, 1261 75.	H. 11 25
Strasb.....	255 »»	256 25	H. 8 75	— 257 50, 253	» »»
Rouen.....	1020 »»	1027 50	H. 1 25	— 1015, 1035, 1080	H. 10 »»
Havre.....	737 50	750 »»	H. 5 »»	— 737 50, 747 50.	H. 7 50
Marseille...	» »»	» »»	» »»	— 980, 990, 985.	» »»
Vierzon....	700 »»	» »»	B. 6 25	— 705, 713 75, 710.	H. 7 50
Nord.....	752 50	755 »»	H. 3 75	— 750, 757 50, 756 25.	H. 3 75
Dieppe.....	480 »»	» »»	» »»	—	» »»
Boulogne...	550 »»	» »»	B. 10 »»	— 553 50, 553.	» »»
Bordeaux..	645 »»	615 »»	» »»	— 640, 615.	H. 5 »»
Montereau..	435 »»	» »»	» »»	— 437 50	» »»

LONDRES, 21 janv.		PARIS, LE 22 Janv. PRIMES	COULISSE.
Consol.	94 3/4	3 0/0 F. c. 83 60, 55 d. 50.	Av. 83 00.
Esp. act.	29 1/4	5 0/0 F. c. 121 55, 121 70 d. 50.	Ap. 83 15.
Portug.	59 1/2	F. p. 122 30, 40 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	»	Orléans, F. c. 1269, 1267 50 d. 10.	
5 0/0 hol.		Hâvre id. 745 d. 20, 747 50, 750 d. 10.	Reports
2 1/2.		Nord, id. 761 25, d. 10.	F. c. F. p.
Rouen.		au 15. 762 50, 767 50 d. 20 ;	3 0/0 pair. 0
Orléans.	40 1/2	772 50, 780 d. 10.	5 0/0 pair 1 1/4
Nord.	49 1/2		

MARCHANDISES — HUILE de colza, disponible, 96,00 à 00,00 ; courant du mois, 100,00 à 00,00 ; 3 suivants, 99,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 91,00 à 93,00 ; 4 derniers, 94,00 à 93,50.

LILLE. — Colza, 90,00. Œillette rousse, 83,50. — Lin, 81,00 à 81,25. — Cameline, 81,00. — Voitures, 6,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 130,00 ; 3 suivants, 130,00 à 131,00 ; 4 du milieu, 133,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

En une maison, sise à Paris, rue Richelieu, 8.
Le samedi, 24 janvier 1846.

Vente par autorité de justice.

Consistant en : Tables en marbre, tabourets, banquettes, deux billards et ustensiles à usage de limonadier, commode, secrétaire, fontaine et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 23 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. — 2e pr. actes du Serment. Diable à quatre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Famille Poisson. Valérie. Pourceaugnac.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ambassadrice. Déserteur.
7 h. 1/2 ODÉON. — Roman d'une heure. Diogène.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — 3 Baisers. Riche. V'la c'qui vient. Lustucru.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Samaritaine. Le Mousse. Le Lansquenet.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Beau jour. Couleurs. Mère de Famille. Nuage.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre. Femme laide.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Kean. Droits de la femme.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Les Eléphants de la Pagode.
7 h. 1/2 COMTE. — Barbe impossible. Sylphide. Chemin du fer.
7 h. 1/4 FOLIES. — Plus Heureux. Le Hussard. Vingt francs. Sonnette.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.
ROBERT HOUDIN. (galerie Valois, 163). Séance de physique, à 8 h. du soir.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible] à la tribune pendant cette semaine de révélations, le plus notoire est assurément la violation de la loi qui régit le Conseil d'Etat. On sait que M. le garde des-sceaux, chargé d'appliquer cette loi récente, a doublé le nombre légal des conseillers et des maîtres des requêtes ; cédant à de puissantes recommandations, récompensant de nombreux services politiques, M. Martin du Nord a privé des fonctionnaires qui servent gratuitement l'Etat, d'un avancement attendu et mérité depuis plusieurs années.

Dès hier M. le ministre de la justice, interpellé sur ce grave abus de pouvoir, avait balbutié, protesté de sa bonne foi et déclaré que son interprétation de la loi du Conseil d'Etat avait été *approuvée par plusieurs personnes.*

Pour un ministre, en venir à de pareilles excuses, c'est assurément subir une profonde humiliation, mais ce châtiment ne pouvait suffire, et aujourd'hui M. Lafeuillade-Chauvin est venu demander que le premier paragraphe de l'adresse exprimât un vœu pour la sincère *application des lois*.

Voter un pareil amendement, c'eût été arracher à M. Martin du Nord son portefeuille, et pendant toute la séance nous avons eu le triste spectacle d'un ministre luttant à la fois pour sa considération personnelle et pour son pouvoir, mettant la main sur son cœur et protestant que, s'il s'était trompé sur la signification de la loi, son erreur avait été involontaire.

Aux yeux des spectateurs désintéressés, le vote de l'amendement et la démission de M. Martin du Nord paraissaient inévitables; on se demandait déjà quelle section de la cour de cassation M. Martin du Nord serait chargé de présider, et l'on se demandait : « Siégera-t-il à la chambre des requêtes, à la chambre criminelle ou à la chambre civile ? »

Quelques observateurs fronçaient le sourcil en se disant : « A la place de M. Martin (du Nord), nous aurons M. Hébert au ministère de la justice ; » mais ceux-là mêmes souhaitaient le succès de l'amendement Lafeuillade-Chauvin et se disaient : « Advienne que pourra ; il est urgent de donner une leçon sévère aux hommes qui abusent du pouvoir ; il est urgent de mettre un frein aux envahissements du népotisme. »

La leçon allait être donnée, elle allait obtenir l'assentiment général, et déjà MM. Duchâtel et Guizot, loin de venir au secours de leur collègue, se détournaient de lui, cessaient de lui adresser la parole et le regardaient comme un de ces objets encombrants qu'on jette à la mer pour éviter le naufrage, lorsque tout à coup la scène a changé.

M. Odilon Barrot, avec le défaut de tact qui lui est habituel, est monté à la tribune pour déclarer que l'amendement Lafeuillade-Chauvin n'était pas dirigé contre le seul ministre de la justice, mais contre le ministère tout entier; que la question n'était pas individuelle, mais *politique* : c'était reproduire cette malencontreuse question de cabinet, en présence de laquelle M. Guizot retrouve toujours sa majorité. L'amendement de M. Lafeuillade-Chauvin a été rejeté par 206 voix contre 181.

M. Martin (du Nord) n'en est pas moins brisé par cette lutte. Il a le droit constitutionnel de rester ministre, mais son influence est perdue. Nous ne le regrettons pas, car dans aucune circonstance nous n'avons trouvé le ministre de la justice sympathique aux idées de progrès et de véritable liberté.

Le *Courrier français* publie aujourd'hui, *in extenso*, la Pétition *contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail*. Son adhésion est accompagnée d'une réserve qui demande quelques mots d'explication.

Le *Courrier* approuve pleinement l'enquête provoquée par la *Démocratie pacifique*, de même, dit-il, qu'il a approuvé l'enquête demandée par la *Réforme*. Mais il fait remarquer que « loin de vouloir qu'il soit mis un frein à la liberté de l'industrie et du commerce, il est d'avis, au contraire, que cette liberté doit devenir de plus en plus complète, de plus en plus étendue. »

Signalons ici une confusion qu'il s'agit avant tout de faire disparaître.

Dans le peu de mots dont la *Démocratie pacifique* a fait précéder la Pétition, elle a déclaré que « les lois de l'organisation industrielle devaient comprendre et supposaient le respect le plus entier des droits de la liberté. » Nous sommes donc, ainsi que le *Courrier*, partisans de la liberté du travail, de l'industrie. Aussi n'avons-nous pas dit qu'il fallût mettre un frein « à la liberté de l'industrie, » mais bien « aux EXCÈS de la concurrence ; » aux EXCÈS, disons-nous, et non à la Concurrence elle-même, car nous sommes partisans de la Concurrence au même titre que nous sommes partisans de la Liberté.

Toutefois, il faut bien le reconnaître, la concurrence n'est pas la liberté; elle est un des modes suivant lesquels s'exerce la liberté. Et parce que ce mode est bon, est excellent en principe, s'ensuit-il nécessairement que l'application n'en puisse être mal faite? s'ensuit-il que certains *excès* résultant de cette application ne puissent être désastreux ?

Ils le sont ; ils le sont avec d'autant plus d'intensité que la Concurrence est, en principe, un des plus précieux ressorts de liberté; ils le sont sur une échelle d'autant plus vaste que ce ressort s'applique à un plus grand nombre de faits et de relations. Ceci n'a pas besoin d'être longuement démontré : il y a long-temps qu'un ancien l'a dit : *Corruptio optimi pessima*.

[illegible] monde est d'accord. Ce n'est pas après avoir lutté pendant plus de cinquante ans pour la conquête de cette précieuse liberté, que la France permettrait que l'on en mît sérieusement en question l'incontestable principe. Nos pères ont brisé les liens qui entravaient l'industrie ; leur tâche a été grande et sainte ; on ne nous comptera jamais au nombre de ceux qui rêveraient le rétablissement des vieilles entraves ; on nous trouvera toujours, au contraire, parmi ceux qui combattront pour la liberté, qui voudront multiplier autour d'elle les garanties de tous les ordres.

Il y a ensuite l'idée de la *Concurrence*. Le *Courrier* ne pense pas, dit-il, « qu'il soit utile de la limiter. » Eh bien ! nous croyons, nous, qu'il faut l'étendre; nous disons que l'organisation, ou plutôt l'incohérence actuelle de l'atelier industriel ne permet pas à tous l'accès de la Concurrence ; d'où nous concluons, et le *Courrier* conclura sans doute avec nous, que le travail n'est pas aussi libre qu'il pourrait et doit l'être. Nous sommes donc, encore ici, d'accord avec le *Courrier*. —Nous arrivons à la troisième idée que renferme la pétition.

Cette idée, c'est celle du *Droit au travail*. — En décrétant la liberté du travail, en a-t-on garanti l'exercice à chaque citoyen ? Nous voyons que non ! Aucune loi, aucune mesure administrative, judiciaire ou gouvernementale, rien enfin ne garantit au travailleur l'exercice de ses facultés de production, son droit de travailler, son droit de vivre. Quand il manque de travail, l'ouvrier n'a le droit d'en exiger de personne. Preuve que la liberté du travail n'est pas assez large. — Mais, du moins, la Concurrence, telle qu'elle s'exerce aujourd'hui, supplée-t-elle aux lacunes du Droit, en donnant, en fait, à chacun le travail dont il a besoin ? Non seulement la Concurrence n'a pas ce résultat, mais elle produit parfois le résultat contraire, car trop souvent elle jette aujourd'hui sur le pavé et laisse dans le dénuement le plus absolu le travailleur qu'elle se disputait hier. Preuve que l'exercice actuel de la Concurrence est vicieux.

Eh bien, c'est le Droit de vivre en travaillant, c'est l'organisation régulière de ce droit que nous réclamons, et beaucoup d'autres avec nous, sous le nom d'ORGANISATION DU TRAVAIL, ORGANISATION DE L'INDUSTRIE ; et comme nous ne comprenons pas qu'une bonne organisation puisse admettre la contrainte et moins encore être fondée sur elle, ce mot, — Organisation du travail, — renferme pour nous la réserve ou mieux l'idée la plus complète de la Liberté.

Nous espérons qu'après ces explications, le *Courrier* comprendra qu'il peut être utile d'organiser le travail, et qu'il approuvera, dans la pétition, non-seulement l'idée de l'enquête, qui est le côté négatif de cette pièce, mais encore l'idée de l'Organisation du travail qui en est le côté positif et capital.

Les nouvelles que nous recevons de divers départements nous apprennent que de tous côtés la Pétition se couvre de signatures.

Aux journaux des départements qui ont déjà donné leur appui à la Pétition, nous devons ajouter la *Sentinelle normande*, qui offre de la communiquer aux personnes désireuses d'y adhérer.

Avenir maritime

L'*Armoricain* publie de justes observations sur les conditions du développement maritime du pays. Voici quelques passages de son article :

Pour nous, l'avenir de la marine ne consiste nullement dans la construction et l'armement d'un nombre plus ou moins considérable de bâtiments de guerre, ni dans toutes mesures tendant à augmenter le nombre de nos bâtiments marchands.

Ce qui constitue réellement un pays maritime, c'est une production considérable, une industrie très développée, dont l'exubérance réclame des débouchés à l'extérieur ; c'est une consommation immense qui demande des produits nombreux aux nations étrangères possédant une climature favorable à leur développement. Sous ces rapports divers, la France est la nation la plus favorisée de l'Europe, car, si son sol était convenablement exploité, elle aurait une foule de matières et de produits manufacturés à exporter ; elle devrait aussi être l'intermédiaire de la production allemande qui n'a point de ports. Par conséquent, elle aura toujours le moyen d'alimenter une marine, et le développement de l'industrie continentale, loin de lui être funeste, sera au contraire pour elle un élément de prospérité. De même pour les produits exotiques, les besoins de ses 34 millions d'habitants et de ceux de l'Allemagne, assureront à la marine française une activité croissante, le jour où elle saura se débarrasser des obsessions des rivaux. Voilà les éléments uniques qui veulent que la France soit la première puissance maritime du monde, et qui la rendront telle le jour où les Français comprendront les avantages de leur position.

Nous sourions donc de pitié quand nous voyons des hommes d'Etat comme M. Thiers, venir proclamer que la France n'est point une nation maritime. Certes, elle ne le deviendrait pas si elle devait être longtemps administrée par des hommes à aussi courte vue, mais la presse saura éclairer le gouvernement et les esprits éminents qui habitent loin des côtes, et les édifier sur les véritables intérêts de la France.

L'*Armoricain* a raison de condamner M. Thiers ; mais doit-il davantage son appui à l'homme d'Etat qui a proscrit, du haut de la tribune nationale, la politique colonisatrice ? M. Guizot n'a-t-il pas détourné l'esprit public des entreprises maritimes ; n'a-t-il pas traité de « folie » l'œuvre des colonisations lointaines? Est-ce pour flatter l'erreur déplorable du chef du cabinet que la feuille bretonne, dans son programme maritime, laisse dans l'ombre l'idée de la colonisation ?

L'*Armoricain* sait bien que si les nations européennes trouvent aujourd'hui à échanger leurs produits, c'est parce [illegible] hommes hardis et généreux ont porté le germe de la civilisation [illegible] de vie sur les terres barbares et parmi les races de [illegible] de l'Armorique ont eu leur belle part dans ces [illegible] et fécondes.

L'*Armoricain* doit bien savoir que ce [illegible] des

[illegible] et pour la prospérité de notre pays et pour le [illegible] l'humanité. Colonisons ; remplissons et assujétissons la terre ; rallions fraternellement les races à notre empire, et partageons avec elles les fruits de notre intelligent travail. Que chaque famille se fasse honneur d'élever un de ses enfants pour l'œuvre des conquêtes religieuses. Allons vaincre la barbarie sur tout le globe ; allons porter l'industrie sur les continents ! Allons vivre aux îles, pour nous enrichir, nous, nos sœurs et nos vieux parents, pour enrichir le pays ; allons y mourir, s'il le faut, en de saintes luttes, pour glorifier la France et pour bien mériter de l'humanité !

Et vous, feuilles des ports, organes des provinces maritimes, essayez d'instruire les chefs du parlement, mais ne vous inféodez à aucun, car ils sont également insouciants des grands intérêts que vous représentez. Allez et instruisez M. Guizot comme M. Thiers, si bon vous semble ; mais lorsque vous refusez à bon droit d'encourager l'ambition personnelle de celui-ci, pourquoi vous dévouer aveuglément à la politique froide et timide de celui là? Convient-il à votre générosité de vous mettre à la queue des pâles conservateurs de la chambre? Convient-il surtout à votre dignité de remplir vos colonnes de honteuses réclames en faveur de l'organe impudent du parti des bornes ? Si les bornes obstruent stupidement ce chemin sur terre, que peuvent-elles faire sur l'Océan, si ce n'est ouvrir l'abîme à qui s'attacherait à leur masse inerte? Livrez donc vos voiles à de meilleurs destins ; quittez le rivage où l'on veut éteindre votre génie dans un repos modeste, et demandez à prendre place aux premiers rangs, à côté de vos rivaux; sur la mer libre, lancez votre hardi vaisseau pour les conquêtes pacifiques, et donnez commission à vos marins d'aller tendre une main secourable et fraternelle à tous les peuples du globe.

Le *Spectateur de Dijon*, du 15 janvier dernier, a publié les lignes suivantes :

Les Fouriéristes font de beaux discours, et la *Démocratie pacifique* de beaux articles : mais la théorie *harmonienne* ne soutient guère l'épreuve des faits, la pratique la tue. Ces messieurs ne tarissent pas sur l'impuissance et la stérilité du christianisme. Mais l'Eglise qu'ils insultent EN PASSANT, suivant une belle expression de Massillon, pourrait rire à son tour de toutes ces tentatives de Phalanstères, qui avortent misérablement l'une après l'autre. Le souvenir du monastère de Citeaux, par exemple, qui a duré sept siècles, ne sera point effacé par le Phalanstère de Citeaux, qui a duré sept mois. Et pourtant on avait trouvé pour cette œuvre un *gentleman* riche et dévoué ; l'expérience de l'avortement de Condé-sur-Noireau était toute fraîche ; on devait éviter toutes les fautes passées. M. Victor Considerant était venu sur les lieux, madame Gatti de Gamond y a résidé; tout devait aller pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais il s'est trouvé que MM. les phalanstériens consommaient un peu plus et travaillaient un peu moins que les moines du temps de saint Bernard. Le phalanstère s'est fondu au premier soleil, et aujourd'hui CITEAUX EST EN EXPROPRIATION. — *Sic transit gloria mundi.*

Cet article nous afflige sans nous étonner.

Tous nos amis savent avec quel soin nous nous sommes tenus en dehors d'une affaire dont nous ne pouvions approuver les bases, au succès de laquelle nous n'avions pas foi, mais que les raisons les plus puissantes, tirées de la considération des services rendus à la cause par le promoteur de l'opération, ne nous permettaient pas de désapprouver publiquement. Eh bien ! il devait arriver qu'on imputerait à la Théorie sociétaire l'insuccès de Citeaux, (qui, du reste, dans la pensée même du promoteur, n'a jamais dû être un essai de Phalanstère), comme on avait tenté de le faire déjà, lors de l'insuccès de Condé-sur-Vesgres (et non pas Condé-sur-Noireau.)

Les personnes qui argumentent ainsi prouvent qu'ils n'ont pas la moindre idée, ni de la Théorie de Fourier, ni de ce que serait une expérience de cette théorie. Mais le mal n'en est pas moins fait, et la malveillance rend responsables, et nous et la Théorie sociétaire. *Sic agit justitia mundi !*

M. Considerant a adressé au *Spectateur* la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur du *Spectateur de Dijon*,

Vous avez inséré, dans votre numéro du 15 janvier dernier, une note où l'auteur, qui veut bien me mettre en cause, ne fait excès ni d'exactitude ni de bienveillance. Permettez-moi de répondre par la voie de votre journal.

1° L'Ecole de Fourier n'insulte pas chaque jour, ainsi que l'auteur l'affirme, l'Eglise et le Christianisme, puisque cette Ecole parle avec respect des choses de la religion et reconnaît elle-même qu'elle relève du Christianisme ;

2° On n'a jamais fait, ni à Citeaux ni ailleurs, ainsi que l'auteur l'affirme, l'essai de la théorie harmonienne, ni rien qui en approche ;

3° Loin d'avoir participé à l'opération de Citeaux, ainsi que l'auteur l'affirme encore, M. Considerant a fait tout ce qu'il a pu et dû pour en dissuader le généreux promoteur ;

4° Enfin, cette affaire paraissait si peu propre à résoudre expérimentalement la question phalanstérienne que malgré les sentiments d'estime et d'affection dus et acquis dans l'Ecole à son promoteur, l'Ecole s'est abstenue tout entière d'y donner le moindre appui.

Je pourrais, monsieur le rédacteur, relever d'autres inexactitudes encore dans les dix lignes de votre auteur : celles-ci, je pense, suffiront pour lui prouver qu'on s'expose souvent à être trompé quand on se laisse emporter, envers des idées qu'on a le droit sans doute de ne pas connaître et de ne pas accepter, à une malveillance systématique que la raison ne légitime pas.

Agréez,

20 janvier 1846.

V. CONSIDERANT.

On lit dans la *Gazette de France* :

« On assure qu'une nouvelle importante est arrivée aujourd'hui à Paris. Le 5 décembre, M. le capitaine de vaisseau Lartigue, chef de la station française d'Haïti, n'ayant pu obtenir satisfaction de l'insulte faite à M. Dubrac, agent consulaire de France au Cap Haïtien, s'est embossé avec la frégate *la Thétis* et le brick *le Hussard* à une faible distance du port et a canonné la ville. A la sollicitation des habitants, il a consenti à suspendre le feu pendant trois jours, afin de laisser le temps d'en référer au président Pierrot, qui se trouvait dans le département du Nord, non loin de la ville du Cap ; mais il a annoncé qu'il était décidé à venger l'indi-

Si l'on pouvait conserver quelque doute à cet égard, il suffirait de jeter les yeux sur les lignes suivantes du *Times*, qui sont le commentaire et l'explication des intentions de sir Robert Peel :

Notre reine proposera à son parlement quelque chose de plus important que la révocation des lois des céréales; c'est le complet abandon des droits protecteurs et prohibitifs. La prohibition n'existait plus ; ce sera une gloire pour la reine d'avoir aboli la protection dans laquelle avaient passé et s'étaient réfugiés l'esprit et la puissance de la prohibition.

Il paraît donc certain que sir Robert Peel apportera bientôt au parlement de nouvelles lois ayant pour objet de réduire tellement les droits protecteurs, soit sur les céréales, soit sur d'autres produits exotiques, que la protection elle-même se trouvera en quelque sorte abolie, et que l'Angleterre jouira ainsi de la liberté commerciale pour certaines denrées.

Nous félicitons les conservateurs d'outre-Manche d'entrer dans une voie progressive, et nous désirons que les conservateurs français imitent cet exemple.

OUVERTURE DU PARLEMENT. — DISCOURS DE LA REINE.

« Mylords et Messieurs,

» C'est pour moi une grande satisfaction de vous revoir en parlement, et d'avoir l'occasion de recourir à votre assistance et à vos avis. Je continue à recevoir de mes alliés et des autres puissances étrangères les plus fortes assurances du désir de cultiver les relations les plus amicales avec l'Angleterre. Je me réjouis d'avoir pu, de concert avec l'empereur de Russie, et grâce au succès de notre médiation combinée, régler les différends qui ont long-temps existé entre la Porte Ottomane et le roi de Perse, et qui avaient sérieusement compromis la tranquillité de l'Orient.

» Pendant plusieurs années, un état de guerre désolant et sanguinaire a affligé les Etats de la rivière de la Plata. Le commerce de toutes les nations a été interrompu, et il a été commis des actes de barbarie étrangers aux habitudes d'un peuple civilisé. Conjointement avec le roi des Français, je m'efforce d'effectuer la pacification de ces Etats.

» La convention conclue avec la France, dans le courant de l'année dernière, pour la suppression plus efficace de la traite, va être mise à exécution immédiate, par la coopération active des deux puissances, sur la côte d'Afrique. C'est mon désir que notre présente union et la bonne intelligence existant si heureusement entre nous puissent toujours être employées à favoriser les intérêts de l'humanité et à assurer la paix du monde.

» Je regrette que le conflit des prétentions de l'Angleterre et des Etats-Unis, au sujet du territoire sur la côte nord-ouest de l'Amérique, bien qu'il eût été déjà l'objet de négociations répétées, demeure encore sans solution.

» Vous pouvez être assurés qu'aucun effort compatible avec l'honneur national, ne fera défaut de ma part, pour amener cette question à une solution prompte et pacifique.

» Messieurs de la chambre des communes.

» Le budget de l'année vous sera soumis de bonne heure. Tout en comprenant parfaitement l'importance de réaliser des économies dans toutes les branches des dépenses, j'ai cependant été contrainte, par une convenable appréciation des exigences du service public et de l'état de nos établissements militaires, de terre et de mer, de proposer quelqu'augmentation du budget qui pourvoit à leur efficacité.

» Mylords et messieurs,

» J'ai remarqué avec un profond regret les cas très fréquents d'assassinats, de propos délibéré, récemment commis en Irlande.

» Ce sera à vous d'examiner s'il peut être trouvé quelque mesure de nature à protéger plus complètement la vie, et à amener devant la justice les hommes coupables d'un crime si affreux.

» Je déplore que par suite du manque de la récolte des pommes de terre dans différentes parties du Royaume-Uni, il doive y avoir insuffisance d'approvisionnement d'un article alimentaire qui forme la subsistance principale d'un grand nombre de mes sujets. La maladie qui s'est attaquée à cette plante s'est montrée à un haut degré en Irlande.

» J'ai adopté toutes les précautions que je pouvais prendre dans le but d'alléger les souffrances qui peuvent résulter de cette calamité, et je compterai en toute confiance sur votre coopération pour aviser aux autres moyens de réaliser le même bienfaisant objet, qui pourront avoir besoin de la sanction de la législature.

» J'ai éprouvé beaucoup de satisfaction à sanctionner les mesures que vous m'avez présentées de temps à autre, dans le but de développer le commerce et de stimuler la science et l'industrie intérieure par la révocation des droits prohibitifs et par la réduction des droits protecteurs.

» La situation prospère des revenus publics, l'augmentation de la demande du travail et l'amélioration générale qui a eu lieu dans la condition intérieure du pays, sont d'éclatants témoignages en faveur de la marche que vous avez suivie.

» Je vous recommande d'examiner promptement si les principes d'après lesquels vous avez agi ne seraient pas avantageusement susceptibles d'une plus large application, et si vous ne pourrez pas, après un soigneux examen des droits existants sur un grand nombre d'articles produits ou fabriqués par d'autres pays, faire encore de nouvelles réductions et remises tendant à assurer la continuation de ces grands avantages que j'ai signalés, et en élargissant nos rapports commerciaux, à fortifier les liens d'amitié avec les puissances étrangères.

» Toutes les mesures que vous pourrez adopter dans l'intérêt de ces grands objets seront, j'en suis convaincue, accompagnées des précautions de nature à prévenir des pertes permanentes pour les revenus publics, ou des résultats préjudiciables à quelqu'un des grands intérêts du pays.

» J'ai une entière confiance que vous examinerez avec justice et sans passion des questions qui touchent profondément le bien-être public.

» C'est mon vœu le plus ardent, qu'avec la bénédiction de la divine Providence sur vos conseils, vous puissiez être en état d'encourager les sentiments d'amitié entre les diverses classes de mes sujets, de fournir une nouvelle garantie à la continuation de la paix, et de maintenir le contentement et le bonheur au dedans, en augmentant le bien-être, et en améliorant la condition de la grande masse de mon peuple. »

M. Calatrava, ancien président du conseil des ministres après les événements de la Granja, vient de mourir à Madrid. L'Espagne perd en M. Calatrava une de ses plus grandes illustrations politiques.

---

matériel excellent.

Quoiqu'il en soit, à peine le major Broadfoot avait-il rendu compte du résultat de sa mission à sir H. Gough, commandant en chef du corps d'armée d'observation britannique, que tous les régiments qui le composent recevaient l'ordre de se tenir prêts à marcher au premier signal, et un mouvement offensif eût sans doute eu lieu sur-le-champ sans une mésintelligence qui paraît avoir éclaté entre sir H. Gough et le gouverneur général sir H. Hardinge. Sir H. Gough brûle d'entrer en campagne, tandis que sir H. Hardinge, qui a sans cesse devant les yeux le souvenir du rappel de lord Ellenborough, provoqué par ce que le conseil des directeurs de la compagnie des Indes appelait *les folies guerrières du noble lord*, craint d'engager sa responsabilité et veut, avant d'en venir aux mains, épuiser toutes les voies de conciliation. Une collision est d'ailleurs regardée comme imminente, malgré toute la prudence du gouverneur général.

Chambre des Députés.

Séance du 23 janvier 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Plusieurs pétitions sont déposées.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'Adresse.

M. GUYET-DESFONTAINES demande la parole pour un fait personnel. Il s'agit de la lettre d'un juge-de-paix, lue par lui l'an dernier à la chambre, lettre dans laquelle ce fonctionnaire s'applaudissait des services qu'il avait rendus en matière électorale, et semblait en demander la récompense. Cette lettre lui avait été communiquée par la commission du budget, à qui elle avait été remise par M. le garde des sceaux ; et s'il ne l'a pas lue en entier, c'est qu'il craignait d'abuser des moments de la chambre.

M. ISAMBERT propose d'ajouter ce qui suit au 1er paragraphe de l'Adresse :

« En corrigeant, dans les lois, les dispositions qui peuvent nuire au développement régulier de ces institutions, et en discutant les lois organiques promises par la Charte de 1830 pour l'affermissement de ces libertés. »

L'orateur se plaint, au milieu du bruit, de l'iniquité de la loi électorale, qui prive du droit de prendre part au gouvernement du pays les capacités à qui l'on donne le droit de juger de la vie et de la mort des citoyens ; la garde nationale, composée de ces hommes dont le sang a coulé pour assurer le gouvernement constitutionnel. Il se plaint aussi de la corruption électorale, de l'irresponsabilité des agents du gouvernement, et surtout de l'oppression de la loi sur l'association. La question du droit de visite n'a été résolue qu'à demi ; la loi sur le travail des enfants dans les manufactures est considérée comme non avenue; le ministre de la guerre ne fait pas exécuter la loi en ce qui regarde l'Algérie ; le ministre de la marine règle par ordonnance ce qui doit être réglé par une loi, il ne fait rien pour se conformer aux désirs exprimés par la chambre. Les paroles du discours de la couronne ne sont pas sincères : rien n'a été fait pour assurer le développement de nos institutions ; la plupart de nos lois organiques sont bravées dans leur esprit et souvent dans leur lettre ; les ministres violent le serment prêté par le roi en 1830.

M. CORNE. Je viens appuyer l'amendement de M. Isambert, non par des arguments, mais par un fait. L'exemple de la violation des lois part de haut, et il est fort bien suivi. Ce n'est pas un fait de corruption que je viens dénoncer; la chambre est assez édifiée là-dessus ; c'est un fait d'arbitraire.

Il n'y a pas de petites choses dans notre gouvernement constitutionnel. L'audace dans la violation des lois est rare chez ceux qui gouvernent : mais ce qui est plus commun et plus dangereux peut-être, ils s'arrangent de manière à se dispenser des lois.

Dans un grand département, voici comment on entend la loi en fait d'inscription sur les listes électorales. Un avocat à la cour royale de Douai écrit une lettre dans laquelle il annonce que le sous-préfet du Pas-de-Calais, en vertu sans doute d'instructions du préfet, refuse de légaliser la signature du maire, apposée sur les extraits du rôle des candidats-électeurs. Ce fait est attesté par les sommations adressées par huissier aux sous-préfets de ce département, extraits qui disparaissent toujours des dossiers, quand il y a un pourvoi devant la cour royale.

L'orateur lit la déclaration d'un huissier qui atteste ces faits. Je ne veux pas, dit-il, attirer un châtiment sur la tête du préfet ; mais il faut que le ministre sache, il faut que le pays sache que la loi est effrontément violée par lui. Je suis loin de croire que M. le ministre de l'intérieur ait donné des instructions en ce sens, mais c'est la conséquence des doctrines professées par le gouvernement.

M. DUCHATEL. Le préfet du Pas-de-Calais est un des administrateurs les plus honorables, et je ne puis croire qu'il ait rien ordonné de contraire aux lois. J'ai besoin de documents pour pouvoir discuter les faits qui leur sont attribués. Je comprends très bien, du reste, qu'un sous-préfet ait refusé de légaliser un extrait dont il ne pouvait attester l'exactitude. (Violents murmures).

A gauche : Il ne s'agissait que de légaliser la signature.

M. PIERRON. J'atteste sur l'honneur que le sous-préfet de l'arrondissement que je représente a refusé de légaliser la signature de huit ou dix électeurs. Les pièces ont été adressées au préfet, qui a refusé l'inscription ; pourvoi a été formé devant la cour royale, et là, les extraits avaient disparu. Il fallut en délivrer d'autres, et la cour passant outre à l'absence de la légalisation, ordonna l'inscription sur la liste électorale.

M. BUREAUX DE PUZY. C'est un déni de justice. M. le ministre de l'intérieur devrait remercier le député qui le lui a signalé. (Silence au banc des ministres.)

M. LUNEAU. Ce silence du ministre engage le sous-préfet à continuer. (Très bien.)

M. DUCHATEL. Je ne puis pas admettre comme bonnes et prouvées les allégations du préopinant, jusqu'à ce que j'aie pris des renseignements. Si les faits sont prouvés, si un administrateur a refusé un acte de ses fonctions, je serai tout aussi disposé à le blâmer que les honorables membres. Mais je ne puis véritablement m'associer sans preuves à des reproches faits avec la modération dont la chambre vient d'être témoin. (Adhésion aux centres.)

M. CORNE. Les faits sont prouvés par pièces authentiques, par sommations judiciaires; il ne reste à M. le ministre qu'une voie pour les contester, l'inscription de faux. (Rumeurs.)

L'amendement de M. Isambert est mis aux voix et rejeté.

M. LAFEUILLADE-CHAUVIN propose de modifier ainsi le premier paragraphe de l'adresse :

« La chambre des députés se félicite avec vous de l'état général de la France. L'accord des grands pouvoirs, *la sincère exécution des lois*, et le maintien de notre politique d'ordre et de conservation, assureront de plus en plus le développement régulier de nos institutions, etc. »

M. LAFEUILLADE-CHAUVIN attaque de nouveau l'interprétation que M. le garde des sceaux a cru pouvoir donner à la loi sur le conseil d'Etat, et revient sur les arguments qui ont été présentés sur ce sujet par M. Odilon Barrot, dans la séance d'hier. Il termine en disant qu'il est du parti de la loi, et que c'est au nom de ce parti qu'il propose son amendement.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux. Je suis de l'opinion qu'il n'y a point non plus de parti quand il s'agit de l'exécution des lois. Après l'amendement présenté hier par M. Odilon Barrot, et le débat auquel il a donné lieu, je ne supposais pas qu'on revînt sur la loi relative au conseil d'Etat. L'honorable préopinant y est revenu. Il ne vous a rien dit de nouveau;

[illegible] rappelait hier avec quel soin scrupuleux il inscrit toutes ses nominations au *Moniteur*, n'a pas cru devoir publier l'ordonnance qui est blâmée par mon amendement.

M. MARTIN (du Nord). Je ne reviendrai pas sur le fond du débat, je dirai seulement que les expressions mêmes de l'amendement ne mettent pas en question la bonne ou mauvaise exécution des lois, mais la sincérité du cabinet en les exécutant. (Dénégations à gauche. Tumulte.) Je maintiens que j'ai été sincère en donnant à la loi l'interprétation que je lui ai donnée. (Aux voix ! aux voix ! Tumulte.)

M. ODILON BARROT. La loi dont nous nous occupons n'est pas la seule qui offre des respects pour les situations acquises ; le *Bulletin des Lois* est rempli de lois pareilles. Toutes les fois que nous avons voulu réduire un cadre qui nous semblait trop étendu, nous avons stipulé des réserves en faveur des droits acquis. Nous l'avons fait dans la loi sur le conseil d'Etat ; mais le sens de la loi est évident pour tous ; c'est ce sens que vous avez violé. Vous venir mettre en cause en cette occasion, c'est rapetisser le débat. (Oui ! oui ! à gauche.) Le débat est tout politique, (Au centre : C'est cela.) car il s'agit de l'exécution des lois.

Quelle garantie aurons-nous que les agents inférieurs exécuteront la loi, si le chef de la magistrature, si celui qui est chargé de commander à ceux qui doivent faire exécuter la loi, la viole lui-même ? Le caractère de l'amendement est de rappeler que les lois doivent dominer. C'est, je le répète, rabaisser indignement le débat, que de voir ici une question de personnes. (Très bien ! à gauche. Aux voix !)

M. MARTIN (du Nord). Il s'agit ici, je le répète, de savoir si le ministre a sincèrement exécuté la loi, s'il a agi avec bonne foi. (Interruption.) Ce n'est pas ravaler le débat, c'est le reporter sur son véritable terrain. C'est M. Odilon Barrot qui l'a déplacé.

M. LE PRÉSIDENT relit l'amendement de M. Lafeuillade-Chauvin.

Voix à gauche : Le scrutin de division ! L'appel nominal !

Le scrutin a lieu. En voici le résultat :

Nombre des votants,	387
Majorité absolue,	194
Pour,	181
Contre,	206

L'amendement est rejeté.

Le premier paragraphe de l'adresse est ensuite mis aux voix et adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On écrit de Naples : « L'impératrice de Russie se promène souvent à pied, accompagnée de son fils le grand-duc Constantin. S. M. entretient une correspondance suivie avec la reine de Naples. Il est question d'une grande fête que l'impératrice se propose de donner à Palerme, le 12 de ce mois, pour célébrer l'anniversaire de la naissance du roi de Naples et le jour de la nouvelle année russe. »

— Par une ordonnance en date du 18 janvier 1846, rendue sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, M. de Coisy, maréchal de camp, inspecteur général du matériel de l'artillerie de la marine, a été promu au grade de lieutenant-général.

— D'après des nouvelles de Berne du 19 janvier, les assemblées primaires étaient convoquées pour le 1er février, à l'effet de se prononcer sur les dernières résolutions du grand conseil.

— Versailles et Rambouillet vont recevoir quelques travaux de fortification.

— Un individu qui proférait des cris injurieux à la personne du Roi, dans le quartier de la Banque, a été arrêté et mis à la disposition du Parquet.

— Les *Mystères de la Bourse* annoncent que le caissier d'agent de change emportant 300 mille fr., dont on a annoncé la fuite, était employé chez M. Chaulet, qui, par suite de ce déplorable événement, est, dit-on, forcé de vendre sa charge.

— Le fait suivant peut servir à faire apprécier dans quelles proportions et de quelle manière la contrebande se fait en Espagne : « Le 5 de ce mois, un bâtiment a déposé des marchandises de contrebande près de Malaga. Les carabiniers sont accourus ; mais des hommes armés, au nombre de plus de 300, les ont repoussés et ont emporté les marchandises. »

— La température est si douce à Paris que le fameux marronnier, dit *du 20 mars*, est sur le point de laisser épanouir ses bourgeons à feuillages. Dans les belles expositions au midi, avec abri du côté du nord, les amandiers sont en fleurs. De vie de jardinier pareille interversion dans l'ordre des saisons n'avait été observée.

ENCORE LE CHEMIN DE FER DU HAVRE. — On lit dans le *Journal de Rouen* : « Le bruit s'était répandu hier dans notre ville qu'un nouvel événement venait d'arriver aux travaux du chemin de fer du Havre. On disait qu'un viaduc, les uns nommaient celui de Mirville, d'autres celui d'Harfleur, s'était écroulé, entraînant dans sa chute plusieurs ouvriers qui auraient été tués ou grièvement blessés. Nous sommes remontés à la source de ce bruit, et nous avons appris que la vérité était heureusement moins terrible qu'on ne la faisait. Nous n'avons à enregistrer encore, grâce à Dieu, aucune victime.

» Il ne s'agit pas cette fois d'un viaduc, mais d'un tunnel. La côte d'Harfleur est traversée par un ouvrage de ce genre au-dessus duquel passe la route royale. Hier matin, on s'est aperçu que des lézardes considérables s'étaient formées à la voûte de ce tunnel ; il semblait prêt à s'affaisser sous la première voiture un peu lourde qui fût venue à passer au-dessus. Aussitôt la circulation a été interdite sur la grande route, et un exprès fut envoyé à l'autorité, qui, nous assure-t-on, a donné ordre d'étayer la voûte trop peu solide, en attendant qu'un parti définitif soit pris à l'égard de cet ouvrage.

» Au reste, ce n'était pas sans motif que l'on supposait hier qu'un écroulement avait détruit le viaduc d'Harfleur, car il présente en ce moment de larges fissures, et, en plusieurs endroits, on a dû le soutenir par de solides charpentes.

« Quant au viaduc de Mirville, quant à tous les ouvrages de maçonnerie qui ont été faits sur le chemin du Havre, ils paraissent avoir été conçus et exécutés avec un soin parfaitement égal et pour des destinées tout à fait pareilles, car on nous assure que l'inspection qui vient d'être entreprise par ordre du gouvernement, semble, dès ses premiers pas, devoir confirmer les critiques de tous les gens du pays sur le mauvais état général des travaux d'art de cette ligne, et fait entrevoir qu'on sera obligé d'en reprendre beaucoup sur nouveaux frais. »

LA PHILANTHROPIE ANGLAISE. — Des lettres de la terre de Van-Diemen nous apportent, dit la *Gazette des Tribunaux*, les détails les plus affligeants sur le sort des femmes déportées dans cette colonie. Celles qui arrivent nouvellement dans le pays, et celles dont les colons ont

[...] — Un crime horrible a été commis samedi dernier à Francouville (Eure-et-Loir); voici dans quelles circonstances : Le sieur G....., cultivateur de cette commune, après être sorti ce jour-là pour affaires, regagnait son domicile, lorsqu'arrivé à une distance de cent à deux cents mètres, il reçut dans le côté la décharge d'une arme à feu, partie de très près, qui l'étendit sans connaissance sur le sol. La blessure qu'il avait reçue était extrêmement grave ; le sang s'en échappait avec abondance. Cependant, au bout de quelques instants, il put recouvrer une partie de l'usage de ses sens et se traîner jusqu'à sa maison, où il expira bientôt après son arrivée, sans avoir pu donner le moindre renseignement sur l'auteur de ce lâche assassinat.

L'autorité locale, informée de ce crime, fit des recherches sur-le-champ et trouva, non loin du lieu où il avait été commis, le fusil qui avait servi à la perpétration ; l'arme ayant été examinée, on crut reconnaître qu'elle appartenait à un riche propriétaire de la même commune, homme honorable contre lequel il n'était pas possible d'élever le moindre soupçon. La justice dût néanmoins poursuivre ses investigations. Dès le lendemain matin une enquête fut commencée, le propriétaire fut interrogé, et il reconnut que le fusil qu'on lui représentait était bien sa propriété, mais il ajouta que depuis quelques jours cette arme lui avait été enlevée, et qu'au moment de sa disparition elle n'était pas chargée ; il pensait que le détournement avait été commis par un individu nommé L..., qui était à son service et qu'il avait renvoyé de chez lui.

Ce dernier renseignement mit de suite la justice sur la voie du coupable ; on se rappela que L..., attribuant à tort ou à raison certains propos au sieur G..., avait dit plusieurs fois qu'il en tirerait vengeance, et dès lors tous les soupçons se portèrent sur lui. On se transporta immédiatement à son domicile, et là on apprit qu'il n'y avait pas paru depuis la veille ; des ordres furent donnés pour étendre les recherches, on fouilla la commune en tous sens, puis on parcourut les champs, et enfin on arriva à un bois, dans lequel on s'engagea, et bientôt on découvrit pendu à un arbre le corps de l'assassin, qui avait cessé de vivre depuis plusieurs heures. On remarqua au cou les traces de coupures légères qu'il s'était faites avec un mauvais rasoir, avant d'accomplir le dernier acte qui lui a enlevé la vie. Il est probable que ce misérable, ayant vu se relever le sieur G....., aura pensé l'avoir manqué, et que, craignant d'avoir été reconnu par lui et d'être dénoncé à la justice, il aura pris la résolution de se détruire.

Ce crime a causé une douloureuse impression dans la commune de Francouville, où le sieur G... était généralement aimé et estimé.

REFUS DE SÉPULTURE. — CHARITÉ DU PEUPLE. — On nous écrit de Toulouse : « Il y a peu de jours, une jeune femme de trente-quatre ans, Jeanne Sourillac, est morte subitement dans la rue des Blanchers. L'église a aussitôt envoyé au logis de Jeanne les draps noirs et la croix que le curé de la paroisse a envoyé reprendre le soir, en faisant dire que cette femme n'étant mariée que civilement, ne pouvait être enterrée avec les cérémonies religieuses.

» Les habitants du quartier, indignés, ont délégué auprès de l'archevêque et du curé trois personnes dont la protestation et les démarches sont demeurées sans succès. Elles ont attesté, au nom de tous, que la conduite de Jeanne Saurillac était exemplaire comme épouse, comme mère de famille ; que le dimanche elle ne manquait jamais de se rendre à l'église, etc. Elles ont demandé une enquête pour confirmer la vérité de leurs assertions : « C'est inutile, » répondu le curé, je sais qu'au point de vue humain la conduite de Jeanne est à l'abri de tout reproche, je crois même qu'elle aurait appelé un prêtre si Dieu lui en avait laissé le temps, mais notre loi est formelle et il faut un exemple. »

» Il y a deux ans le fils de Jeanne fit sa première communion. Jeanne fut appelée par le vicaire. On la menaça de rejeter son fils si elle ne se mariait à l'église. Jeanne Sourillac se confessa au vicaire et fit une promesse qu'elle n'avait pas encore réalisée. Le vicaire ayant toutefois rencontré le mari, il y a une quinzaine de jours, le frappa légèrement sur l'épaule. « Eh bien ! lui dit-il ; vous ne venez point? — J'ai eu tort, dit le mari, mais dans peu vous nous verrez. »

» Un commissaire de police s'étant rendu sur les lieux avec quelques agents pour enlever le cadavre de Jeanne, a trouvé la rue et la place encombrées de voisines, d'amies et de presque tous les habitants du quartier. Les femmes se sont disputé l'honneur de porter le cercueil de Jeanne. Quarante ont été choisies pour remplir ce pieux mais pénible devoir, le cimetière étant distant d'une lieue du domicile de Jeanne. Les femmes porteuses ont précédé le cortège. Trois ou quatre cents ont suivi, priant ou pleurant; de nombreux ouvriers marchaient à la suite.

» Sur leur passage on n'entendait que des protestations contre une aussi rigoureuse mesure. Le nom de personnes mortes subitement dans un état moins pur était dans toutes les bouches. « Le curé, disait-on, aurait dû être indulgent pour cette pauvre femme, comme il l'a » été pour son oncle mort subitement chez sa maîtresse et enterré avec » tous les honneurs de l'Eglise. Et M. R..., qui s'était jeté par la croisée ; et M. P... Mais celui-là avait laissé dans son testament quelque » chose à l'Eglise. Elle n'avait pas d'argent, elle ! Les petits paient toujours pour les grands, » etc.

» Arrivé au cimetière, le commissaire a dirigé le convoi vers le quartier des réprouvés, petite portion de terre où l'on place ceux que le désespoir ou la justice a frappés. Aussitôt une rumeur générale s'est fait entendre : les femmes sont revenues brusquement sur leurs pas, et courant au milieu des tombeaux, ont enfin trouvé une fosse récemment creusée et y ont déposé le corps de celle que l'intolérance des hommes poursuivait jusque dans sa dernière demeure. Il n'y avait point d'instruments pour recouvrir de terre le cercueil que l'on craignait de voir profaner, et en un instant la fosse a été pourtant comblée. Une femme, élevant alors la voix au milieu du silence, a récité les prières des morts, toutes les femmes ont ensemble entonné le *De profundis*, les hommes l'ont chanté après, puis la foule s'est écoulée silencieusement.

» Une pauvre femme condamnée par l'Eglise, absoute par l'opinion publique, réhabilitée, par les pleurs et l'estime de ceux qui l'ont connue, des médisances arrachées à des bouches pieuses, des protestations dans les rues, des calomnies contre le clergé, un scandale public, la triste pensée que la loi de l'Eglise n'est pas égale pour tous; qu'elle a, en certaines circonstances, des rigueurs inutiles contre lesquelles se révoltent à la fois et d'eux-mêmes le cœur et la raison ; le sentiment vulgaire dans le peuple que la conscience peut rester paisible quand l'Eglise a frappé, que le fils innocent peut être ainsi injustement atteint dans la mère coupable, que les regrets et l'estime de ceux mêmes qui condam-

[...] pris éternel ? »

MALFAITEURS TENACES. — Dernièrement la voiture de Lyon à Bourg pour Besançon, a été assaillie vers minuit par cinq individus, entre la Pape et Neyron. D'après le *Journal de l'Ain*, ils se seraient d'abord présentés pour demander des places, mais sur leur tournure le conducteur continua sa route. Bientôt après, il s'aperçut que ces individus, montés par derrière, coupaient les lanières qui retiennent les malles ; le postillon et le conducteur parvinrent à les débusquer avec de violents coups de fouet.

Quelle ne fut pas leur surprise, lorsque, plus loin, ces mêmes hommes, qui avaient pris un détour, assaillirent de nouveau la voiture à coups de pierres, lancées tout à la fois sur le postillon et sur le conducteur. Alors, plus de doute sur les intentions hostiles de ces individus ; le salut n'était plus que dans la fuite. Le postillon fouetta donc vigoureusement, et parvint à laisser les assaillants bien loin derrière lui. Les voyageurs, qui ont été brusquement réveillés par cet évènement, ont insisté pour que déclaration fût faite immédiatement. Elle a dû être transmise par le maître de poste du premier relais.

UNE CORDE NEUVE. — Il y a quelques mois, les habitants de Gleizolles (Basses-Alpes) trouvèrent dans une grange un de leurs compatriotes qui venait de se pendre, et, suivant un préjugé trop commun, ils firent cercle pendant qu'on allait chercher l'autorité, au lieu de secourir le pendu. Dans ce moment, M. le capitaine du génie Lav, passant par là, prit un couteau et se mit en devoir de couper la corde. — Capitaine, capitaine, lui cria le maître d'école, il ne faut pas couper la corde, il faut la dénouer : c'est une corde toute neuve !

UN DESCENDANT DE M. DE MARLBOROUGH. — Dernièrement, un inspecteur de la police de Londres, faisant sa ronde au petit théâtre d'Astley après la sortie des spectateurs, découvrit un monsieur d'un certain âge qui, en voulant sortir de sa loge, était tombé dans le corridor. Voici ce que la *Gazette des Tribunaux* nous apprend à ce sujet :

« Cette personne, dont les vêtements couverts de poussière annonçaient cependant une haute position sociale, était complètement ivre, hors d'état de se tenir sur ses jambes et d'articuler un seul mot. Les lois contre l'ivrognerie sont sévères en Angleterre. Le constable fit porter par ses agents (plutôt qu'ils ne le conduisirent) à la station de police la plus voisine ce particulier dont l'état était plus honteux qu'alarmant. M. Wagstall, chirurgien, eut bientôt rappelé à la vie le vieillard, qui déclara se nommer Georges-Spencer Trevill, et indiqua le marquis de Blauford comme pouvant le réclamer.

» Le constable qui avait fait l'arrestation alla lui-même dès le matin prendre des renseignements chez le marquis, mais il ne put parler qu'à son valet de chambre. Celui-ci répondit que son maître était à la campagne, et que, pour lui, il ne connaissait personne du nom de Trevill. « Voilà ce que c'est, dit l'inspecteur, ces gens comme il faut qui ont le malheur de se griser se réclament toujours de grands seigneurs qui ne veulent pas les reconnaître. » Il fit part de sa déconvenue à Georges-Spencer Trevill, et lui annonça qu'il devait se préparer à comparaître dans la journée devant le magistrat du tribunal de Lambeth. « Je n'irai certainement pas, dit le vieillard; allez déclarer de ma part à votre magistrat que je le supplie de vouloir bien me condamner sans m'entendre à telle amende qu'il lui plaira de m'infliger ; la somme sera payée comptant. »

» Ce fut seulement à l'issue de l'audience que le constable, s'approchant de M. Henry, magistrat, lui dit à l'oreille : « J'ai arrêté hier au soir au théâtre des Exercices équestres un bon vieux en état complet d'ivresse ; il se prétend ami du marquis de Blauford, et craint de se compromettre en paraissant devant tout un public ; à votre place je lui imposerais un fort cautionnement et une amende proportionnée à ses moyens, car le brave homme me paraît avoir de quoi payer. »

» Le magistrat allait donner l'ordre d'amener de gré ou de force le délinquant, lorsque le valet de chambre du marquis de Blauford est arrivé, et a déclaré que la personne arrêtée n'était autre que le père de son maître, c'est-à-dire Georges Spencer Churchill, duc de Marlborough ; il avait tout simplement changé le nom célèbre de Churchill en celui de Trevill, et dissimulé son titre.

» Le magistrat a mis le descendant du fameux Marlborough en liberté, sous caution, et à la charge de se présenter à toute réquisition. Cet évènement fait beaucoup de bruit dans la haute société de Londres. Le duc de Marlborough est un des nobles personnages les plus acharnés au maintien des lois sur les céréales, et qu'à raison de leur rang on nomme la faction de la Dukery. » »

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Il y a peu de jours huit ouvriers charpentiers étaient montés sur un échafaudage placé au quatrième étage d'une maison en construction, située sur l'ancien emplacement des Messageries Royales. Ces ouvriers étaient occupés à soulever une poutre destinée à la toiture, lorsque tout à coup l'une des planches de l'échafaudage se rompit, et sur les huit ouvriers, trois disparurent par le gouffre qui venait de se former. Deux d'entre eux eurent le bonheur de se raccrocher, au passage, à quelques pièces de bois, et en ont été quittes pour de légères contusions ; mais le troisième est tombé de toute la hauteur des quatre étages. Ce malheureux a été relevé dans un état déplorable, transporté au poste de la Banque de France, d'où, après un premier pansement, on l'a dirigé vers l'hospice de la Charité.

— Un grave accident vient d'arriver dans les ateliers de M. Piet, mécanicien, avenue Parmentier : une meule s'est fendue en deux parties ; un de ces immenses morceaux de pierre est tombé sur un ouvrier auquel il a broyé la tête. Le second morceau a crevé un plancher et a écrasé plusieurs machines qui se trouvaient à l'étage inférieur ; fort heureusement il n'y avait aucun ouvrier dans ce second atelier. L'ouvrier qui a été victime de ce triste évènement est un nommé Lafond, il était âgé de 45 ans ; il laisse sa veuve et quatre enfants dans un état voisin de la misère. Les ouvriers de l'atelier ont annoncé l'intention de faire une quête au profit de ces malheureux.

BELZÉBUTH ET LES DEUX COMMÈRES. — On lit dans le *Droit* : Mme Barbillon cite Mme Guitterel devant la 7e chambre : elle a été frappée, voici à quel propos :

Messieurs (c'est Mme Barbillon qui parle), il faut vous dire, sauf votre respect, que j'ai un chat. Ah ! mais pas un chat de gouttière, un joli chat. Je n'ai que lui pour consolation dans mes vieux jours, et j'y tiens. Or, un soir, je rencontre madame qui m'agonit à propos de Belzébuth. C'est le nom de mon chat. Elle me dit : — Votre matou vient toujours [...]

M. le président. — Reconnaissez-vous l'avoir frappée ?

— Ah ! frappée !... je lui ai donné deux gifles.

Le tribunal condamne Mme Guitterel à 16 francs d'amende.

Elle se retire en disant à Mme Barbillon :

— Prenez bien garde à votre chat ; je l'étranglerai un peu : votre Belzébuth ne sera pas le diable.

CHRONIQUE AGRICOLE.

APPLICATION DE L'ÉLECTRICITÉ A L'AGRICULTURE. — Les journaux anglais et américains nous fournissent l'occasion de revenir encore une fois sur ce sujet. Nous aurions voulu donner d'abord une analyse exacte des expériences nombreuses exécutées par Bertholon ; mais, depuis bientôt deux mois que nous cherchons dans les bibliothèques publiques son ouvrage intitulé : *Electricité des Végétaux*, nous n'avons point été assez heureux pour nous le procurer. Nous avons néanmoins trouvé, dans le *Journal de Physique* de 1789, un Mémoire rédigé par Bertholon, qui nous paraît être le résumé de tous ses travaux antérieurs; le même journal contient aussi le Mémoire de M. Marie d'Ormoy, le disciple encore vivant du professeur de physique des Etats du Languedoc ; voici l'extrait très succinct de ces deux opuscules :

« On était à l'époque où la découverte du paratonnerre par Francklin, où les expériences hardies et décisives de M. Dalibard sur l'identité de la foudre et de l'électricité artificielle excitaient un vif enthousiasme chez les physiciens; tous les savants se livraient avec ardeur à l'étude de ces phénomènes si merveilleux et l'on ne laissait échapper aucune occasion de les envisager sous une face nouvelle.

» Un riche Italien, nommé Quirini, crut remarquer qu'un jasmin sauvage planté au pied d'une verge de fer qui servait à ses expériences électriques, s'était développé beaucoup plus rapidement que d'autres jasmins plantés dans le même jardin ; il fit part de son observation à Bertholon, et le physicien français se hâta d'étudier immédiatement l'effet de l'électricité sur les végétaux. Pour simplifier ses études, et pour obtenir de prompts résultats, il opéra sur des graines semées en pot. Les expériences faites par lui ou par M. d'Ormoy furent très nombreuses, le résultat en fut constaté avec beaucoup de soin. Après avoir pris au hasard un certain nombre de graines, l'expérimentateur en formait deux lots égaux ; ces deux lots étaient enveloppés chacun dans une feuille d'étain laminé : l'un des deux était ensuite placé dans un tiroir où il ne subissait aucune préparation ; l'autre lot était enfermé dans un appareil que Bertholon appelle *magasin d'électricité* ; on chargeait le magasin de deux heures en deux heures avec une machine électrique. Avant de recharger l'appareil, on constatait que l'électricité s'y était réellement conservée pendant les deux heures précédentes. Ce bain électrique durait six jours, puis on retirait les graines du magasin et on les semait dans un pot en même temps que les graines enfermées dans le tiroir ; les deux pots contenaient une terre exactement semblable, ils étaient exposés à la même lumière, à la même chaleur ; on les arrosait à la même heure avec une égale quantité d'eau : constamment la germination et la levée des graines électrisées furent plus rapides que la levée des graines non électrisées. M. d'Ormoy parvint même à faire lever par ce procédé des graines de rosier d'Angleterre que l'on n'avait jamais pu faire germer par aucun des moyens connus en horticulture. Il poussa l'expérience plus loin : en continuant à donner des décharges électriques à des plantes levées, il put constater au bout d'un certain temps, qu'entre deux lots primitivement égaux, dont l'un était électrisé et l'autre ne l'était pas, le développement des tiges et des racines devenait beaucoup plus considérable chez le premier que chez le second.

» L'électrisation fut essayée aussi dans des bains humides, et produisit des résultats semblables ; enfin M. d'Ormoy appliqua encore avec succès son procédé au règne animal : il éleva des vers à soie sur l'appareil appelé *tableau magique* ; d'heure en heure, il les électrisait au moyen de trois à quatre cents tours de roue ; ces insectes se développèrent avec plus de vigueur qu'un lot d'égale force non électrisé; ils mangeaient avec plus d'appétit et leur santé paraissait plus forte ; finalement ils commencèrent à filer avant que le lot comparatif eût terminé sa troisième mue. »

Nous ne croyons pas que ces expériences, interrompues par la révolution, aient été reprises ni continuées par personne. Il est évident que la pile peut fournir des moyens d'action, moins gênants et probablement plus efficaces que la machine électrique. C'est, en effet, vers ce nouveau procédé que s'est tournée d'abord l'attention des expérimentateurs anglais et américains : aujourd'hui la pile elle-même est repoussée par les hommes qui se sont le plus occupés de cette étude nouvelle, et l'appareil qu'ils emploient se trouve réduit à la plus extrême simplicité. Voici comment procéda le docteur Forster : il entoure un champ d'un fil de fer enfoui dans la terre à quatre ou cinq centimètres de profondeur, puis il tend en l'air, au moyen de deux perches placées aux extrémités sud et nord du champ, un autre fil métallique dont les bouts viennent se rattacher au conducteur enfoui, et l'opération est terminée : l'homme n'a plus qu'à laisser faire la nature. Au dire du docteur Forster, cet appareil, qui ne coûte pas plus de 24 francs par acre (42 ares), suffirait pour augmenter considérablement les produits agricoles ; on aurait obtenu ainsi 37 hectolitres d'orge sur la moitié d'un champ mis en expérience, tandis que l'autre moitié, de la même nature et de la même étendue, n'aurait donné que 17 hectolitres et demi.

MM. Solly et Sidney prétendent aussi avoir constaté, dans le jardin de la Société royale d'horticulture de Londres, que les appareils électriques favorisaient le développement des pommes de terre, de la moutarde, des cinéraires et des fuchsia ; et, qu'au contraire, elle faisait périr les géraniums et les balsamines.

Le *Journal des Engrais* annonce que plusieurs expériences ont été entreprises dans le midi, par M. Turrel, et dans Seine-et-Marne par M. le marquis Le Charron ; il serait désirable que les résultats en fussent connus.

GUERRE AUX FOURMIS. — Nous empruntons au *Moniteur de la propriété* une lettre dans laquelle M. de Saint-Priest raconte fort spirituellement les phases diverses de la guerre d'extermination qu'il a entreprise contre les fourmis de son jardin. Malgré la tournure plaisante du récit, nos lecteurs reconnaîtront bien que cette lettre a été écrite par un excellent observateur.

Tant que les ravages ne dépassèrent point les limites du potager, je m'en

…, je compris enfin toute l'inanité des demi-mesures. Je me hâtai donc d'opérer une sortie et de porter la guerre dans les propres foyers de l'ennemi que j'inondai d'eau bouillante. Je me flattais que les cinq à six fourmilières aperçues le long des murs, étant une fois saccagées, le torrent dévastateur disparaîtrait, puisque la source en serait tarie. Mais dès l'instant que je fis chercher avec soin les repaires, afin de n'en manquer aucun, au lieu de six on en découvrit soixante. Bien mieux, les jours suivants il en fut signalé de nouvelles, sans parler des premières qui, semblables à des volcans mal éteints, se remirent de plus belle à vomir des bataillons. Le travail devenait quelque peu herculéen.

Par une addition de chaux de potasse ou de soude, nous rendîmes l'eau chaude plus caustique et plus efficace, sans obtenir pourtant un résultat décisif. Cela tenait à ce que le liquide, engorgeant d'abord les puits, n'arrivait pas immédiatement au fond, ou ne pénétrait que fort attiédie dans les diverses cavités, et puis de telles opérations au sein de l'hortolage n'étaient pas toujours du goût du jardinier.

Sans doute, pour fouiller les souterrains, balayer les galeries et éventer toutes les issues, le meilleur aurait été d'y faire passer par injection un courant d'acide sulfureux ou hydrochlorique, ou, si l'on préfère, de les fumer comme des grottes d'incorrigibles Kabyles. Je l'essayai, et même avec succès ; mais je renonçai bientôt à ces moyens qui me semblèrent un peu trop sublimes.

Je m'ingéniai donc derechef, et toujours fidèle à Annibal, je tentai de subvenir à la violence infertile par quelque heureux stratagème. En premier lieu j'appelai à mon aide des troupes auxiliaires : elles consistaient en une paire de merles logés dans une cage sans fond, laquelle fut successivement assise sur chaque fourmilière. Dès lors la chance tourna ; la victoire ne flotta plus incertaine, et les armées ennemies, battues à plate couture, furent comme par enchantement métamorphosées en engrais des plus riches. Tout blockhaus pareil, ayant pour garnison merles, grives, perdrix, poulets et autres volatiles, élevé sur un point menacé, autour même d'un arbre attaqué, est destiné à offrir des garanties très solides. Toutefois, comme une cage ne pouvait se placer partout, pas plus dans les fourrés que dans les buffets et les armoires, j'usai en second lieu d'un nouvel artifice.

Je posai dans les endroits infestés de longs cornets de papier dont le fond fut enduit de sirop ou de miel ; un festin si recherché, servi dans un coin mystérieux, c'était la chose du monde la plus propre à séduire les fourmis et à leur faire oublier tout le reste. En effet, elles tardèrent peu à se porter là en masse et à se mettre incontinent à table. Mais alors le cornet prestement enlevé, fermé à la gorge et jeté au feu, entraînait avec lui des régiments entiers qui, heureux Sardanapales, périssaient étouffés dans le sein de l'orgie. La manœuvre étant répétée, toute la fourmilière avant trois jours s'en allait de ce monde, sans s'en apercevoir et le cœur dans la joie.

Cet expédient, facile, peu coûteux, peu gênant et d'ailleurs bien consolant pour les âmes sensibles, m'a paru fort recommandable.

Je m'en serais vraiment tenu là, si la soif de progrès qui dévore le siècle ne m'avait pas surexcité à mon tour. En conséquence je substituai aux cornets des pots de confitures bien lisses et à demi remplis d'eau édulcorée, sur laquelle les fourmis alléchées vinrent, par myriades, former une couverture. Sur cette couche il s'en établit une deuxième, et puis d'autres, jusqu'à ce qu'enfin ce radeau flottant atteignait une hauteur de 12 à 15 millimètres. Alors le premier étage coula progressivement à fond ; après lui le suivant et successivement tous les supérieurs firent pareillement le plongeon. Ainsi, sans coûter d'autre peine et souci que de placer les pots, les fourmilières en peu de jours se livraient spontanément à une royale et voluptueuse noyade. Car elles finissaient de cette façon, en dignes rois d'Angleterre, dans des tonneaux de Malvoisie.

Il n'est pas mal, lorsqu'on opère à l'extérieur, de couvrir un peu les pots, afin de prévenir l'évaporation et de ménager une certaine obscurité. Les fourmis, en vrais larrons, préfèrent les ténèbres, si bien que leurs razzias les plus terribles sont d'ordinaire le fruit d'excursions nocturnes.

Pour cette fois, je ne poussai pas plus loin le cours de mes expéditions militaires, et même il fallut fermer le temple de Janus…, car le combat cessa faute de combattants.

Les frais de la guerre, par une faveur toute exceptionnelle, n'ont rien ici de bien énorme. Un jardin passablement grand peut être purgé de fourmis à moins d'un kilogramme de cassonade du plus bas prix.

…sition, dit-il, est la véritable complice du ministère. Aussi trouve-t-il M. Odilon Barrot honnête et courageux, d'essayer, comme il l'a dit, avec l'éloquence qui le caractérise, de reconstituer la moralité publique dans le pays et dans les institutions, en réunissant toutes les fractions de son parti. Reconstituer la moralité publique au moyen de M. Thiers, c'est une idée comme une autre; mais que le *Constitutionnel* se dise bien que dans les guerres de portefeuilles les oppositions sont toutes complices les unes des autres, tout aussi bien que du ministère, en ce qu'elles se neutralisent réciproquement et que la sottise de chacun éternise la sottise de tout le monde.

Le *Siècle* est dans son jour de jubilation, il a vu M. Odilon Barrot, l'illustre orateur, se lever au milieu d'un silence imposant, et le ministère se débattre en vain sous la main puissante du vénérable chef de la gauche. L'opposition, dit-il, a été dans l'enthousiasme d'un patriotisme si pur, d'une si grande élévation, développés avec une si merveilleuse puissance oratoire. — Passons condamnation, on ne peut pas discuter sur un ton lyrique.

L'*Esprit public*, qui, apparemment, n'a pas partagé l'enthousiasme de l'opposition pour le discours de M. Barrot, a cru s'apercevoir que quand l'illustre chef de la gauche a déclaré qu'il se transfusait dans le parti de M. Thiers pour rendre à nos institutions leur probité et leur vérité, un sourire contenu a couru dans l'assemblée entière. Un sourire *contenu* !.. Voilà des gens qui se possèdent bien.

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. B. et S. à Lyon. — Nous avons bien vu la personne dont parle Mme E. B. à qui vous êtes priés de dire que nous expédions sur ses indications.

M. G. fils à Toulouse. — Lettres croisées. — Nous avons reçu par M. J.— Vos désirs seront remplis et nous vous aviserons prochainement des numéros. — Mille amitiés à L. et remerciements à Mme ***.

M. Sc à Mulhouse. — Reçu. — Accepté votre proposition pour faire les fonds au 15 février. — Vous réclamez avec raison; 3 coupons de 50 ont été oubliés dans l'envoi. Merci, digne ami !

M. B. à Cherbourg. — Reçu ; nous examinerons avec intérêt.

M. L. à Périgueux. — C'est bien. — Nous transmettons la réclamation à la G. des T.

MM. B. et L. à Amiens. — Reçu 220 par M. B. — Inscrits. — Merci.

M. E. C. aux Brosses. — Nous vous enverrons d'autres têtes ; mais ajoutez des feuilles conformément à l'avis inséré dans notre numéro du 23.

M. V. C. — Idée de Legenvre = 10 000 fr. pour la *D. P.* : affaire conclue; dévouement bien employé.

HALLE DE PARIS.

22 janv.			23 janv.		
Arrivages	921 q.	80 k.	Arrivages	4983 q.	46 k.
Ventes	1111	91	Ventes	5256	74
Restant	51670	20	Restant	52123	63
Cours moyen	41,57		Cours moyen	42,31	
Cours-taxe	41,40		Cours-taxe	41,61	

Cote administrative.

	22 janv.					23 janv.				
Gruaux	17 q.	27 k.	56,05	à	57,60	59 q.	66 k.	53,85	à	57,10
1re	221	37	42 00	à	44 60	226	08	43,30	à	44,60
2e	130	18	40 80	à	41 70	257	98	40,10	à	41,40
3e	6	28	33 10	à	36,30	4	53	31,05	à	35,65
4e	3	14	00 00	à	29,30	1	57	00,00	à	29,30
A liv.	401	53	40 10	à	42,00	1306	51	31,55	à	42,70

Marchés.

Halle aux veaux. 23 janvier. — Veaux amenés 750, vendus 763 à 1,80 1,62-1,44. — Vaches amenées 125, vendues 124 à 1,28-1,14-1,00.— Taureaux amenés 4, vendus 3 à 0,90.

Marché de Poissy, 22 janv. — Il a été amené 1395 bœufs, sur lesquel

---

A terme : Banque de France, 3370, 3375. — Esp., dette intér., 33 3/8 fin courant, — Chemin de Fampoux, 505.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	hier
5 0/0 compt.…	121 50	121 60	121 45	121 50	121 45
— fin cour.…	121 60	121 60	121 45	121 50	121 55
3 0/0 compt.…	84 15	83 15	83 05	83 05	83 10
— fin cour.…	83 15	83 15	83 00	83 00	83 10

au comptant.	1er C.	Der C.	Diff.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diff.
O. de la Ville…	1375 »»	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	102 »»	» »»	»
B. de France…	3380 »»	3375 »»	H. 10 »»	— Portugais…	59 »»	» »»	H. 1/2
C. Gouin 1000…	1155 »»	» »»	» »»	Esp. D. active.	» »»	» »»	»
C. Ganner. 1000	1150 »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples…	101 »»	» »»	»
C. hypot.…	570 »»	» »»	» »»	— Romain…	102 3/4	» »»	»
4 Canaux…	1265 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1250 »»	» »»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.		
St-Germ.…	1045 »»	» »»	H. 10 »	Au 31. 1045, 1040.	H. 5 »
V. r. d.…	» »»	» »»	» »»	— 530.	» »»
— r. g.…	330 »»	» »»	» »»	— 330.	» »»
Orléans.…	1260 »»	1260 »»	H. 2 50	— 1260, 1257 50.	B. 6 »
Strasb.…	257 50	255 »»	B. 1 25	— 255.	» »»
Rouen…	1030 »»	» »»	H. 2 50	— 1030, 1032 50, 1032 50.	B. 7 50
Havre.…	742 50	745 »»	B. 5 »»	— 742 50, 737 50, 735, 737 50.	B. 15 »
Marseille…	987 50	985 »»	» »»	— 990, 993, 982 50.	B. 2 50
Vierzon.…	710 »»	» »»	H. 10 »»	— 707 50, 705, 707 50.	B. 2 50
Nord…	758 75	755 »»	» »»	— 757 50, 758 75, 758 75, 755.	B. 1 25
Dieppe.…	480 »»	» »»	» »»	—	» »»
Boulogne…	550 »»	» »»	» »»	— 550.	B. 5 »
Bordeaux.	647 50	» »»	H. 2 50	— 647 50, 645.	» »»
Montereau…	460 »»	» »»	H. 5 »»	—	» »»

LONDRES, 21 janv.		PARIS, LE 23 Janv. PRIMES	COULISSE.
Consol.	94 7/8	3 0/0 F. c. 83 20 d. 50.	Av. 83 15.
Esp. act.	28 1/2	F. p. 83 50, 60 d. 50.	Ap. 83 02 1/2, 05, 02 1/2.
Portug.	59 3/4	5 0/0 F. c. 123 05 d. un, 122 50, 35 d. 50.	B du Trés.
Mexic.	30 5/8	Orléans, au 15. 1278 d. 20, 1260 d. 10.	Reports
3 0/0 hol.		Havre id. 745 d. 20, 750 d. 10.	3 0/0 F. c. pair. 1
2 1/2.		Nord, id. 770, 761 25 d. 20.	F. »
Rouen.		777 50, 770 d. 10.	5 0/0 F. c. pair.
Orléans.	40 1/2		F. p. 30 2/14
Nord.	49 1/2		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 96.00 à 00,00; courant du mois, 100,00 à 00,00; 3 suivants, 99,00 à 00,00; 4 mois d'été, 94,00 à 93,00; 4 derniers, 94,00 à 93,50.

LILLE. — Colza, 90,00. Œillette rousse, 83,50. — Lin, 81,00 à 81,25.— Cameline, 81,00. — Voitures, 6,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 130,00; 3 suivants, 133,00 à 131,00; 4 du milieu, 133,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 88,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 24 janvier.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Polyeucte. Famille Poisson.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Pré-aux-Clercs. Marie.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Gemma di Vergi.
7 h. 1/2 ODÉON. — Heureusement. Misanthrope. Légataire.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — 3 Baisers. Riche. V'la c'qui vient. Robinson.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Vendetta. Le Mousse. Le Lansquenet.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Beau jour. Couleurs. Mère de Famille. Nuage.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Les Pommes de terre. Femme laide.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Kean. Trilby.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Hubert-le-Sorcier.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Les Eléphants de la Pagode.
7 h. 1/2 COMTE. — Concerts de Chaton. Nouvelle Mazurka. Chemin de fer.
7 h. 1/2 FOLIES. — Plus Heureux. Le Hussard. Vingt francs. Sonnette.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

[illegible]

PARIS, 24 JANVIER.

PÉTITION AUX CHAMBRES

CONTRE LES EXCÈS DE LA CONCURRENCE

Et en faveur de l'Organisation du travail.

Nous reproduisons, pour nos souscripteurs de quinzaine, la pétition que nous avons publiée dans notre numéro du 21 de ce mois. Cette pétition, qu'ont déjà appuyée la *Réforme*, le *Courrier français* et un certain nombre de journaux des départements, se couvre rapidement de signatures appartenant, nous écrit-on, à tous les partis politiques qui viennent ainsi communier dans une même féconde pensée.

A MM. les membres de la chambre des députés (1).

Messieurs,

L'année dernière déjà une pétition, couverte d'un nombre considérable de signatures, avait sollicité de vous une enquête sur les conséquences desastreuses d'un système industriel qui repose sur la liberte absolue de concurrence, sans règle ni garantie.

Les Soussignés renouvelant le vœu précédemment émis,

Considérant que toute liberté qui n'est pas reglée ou organisée devient bientôt anarchique et funeste ;

Que le développement de plus en plus effréné de la concurrence renverse chaque jour, dans le champ du travail et de l'industrie, de nouvelles légions de victimes ;

Que les innombrables falsifications des produits de toute nature et des denrées alimentaires elles-mêmes, la multiplication des banqueroutes, la baisse exagérée des produits de la main-d'œuvre et la dépréciation des salaires, sont les conséquences inévitables des excès de la concurrence ;

Que le mal qui a pesé d'abord sur les prolétaires, écrase aujourd'hui le petit et le moyen commerce, la petite et la moyenne industrie, menacés et en partie déjà compromis dans leur existence même ;

Que le résultat infaillible du combat industriel permanent, appelé *libre concurrence*, est l'écrasement, en toute branche, des faibles par les forts, l'établissement *de fait* de tous les monopoles ; enfin, l'installation d'une nouvelle Féodalité, conquérant et assurant sa domination par le capital et par la force industrielle, comme l'ancienne avait conquis et assuré la sienne par l'épée et par la force militaire ;

Considérant que l'examen des choses en Angleterre, en Belgique, en France, en Allemagne, etc., corrobore ces faits et démontre avec une grande clarté que le principe exclusif de la concurrence partage rapidement la société en deux classes : une majorité de plus en plus nombreuse, dépendante et misérable ; une minorité de plus en plus puissante, absorbante et riche ;

Considérant qu'une pareille distribution des revenus de l'atelier national et du travail social est inique en droit, et ne saurait être acceptée par l'esprit humain que comme un fait transitoire ;

Qu'en effet, Dieu n'ayant pas d'enfants bâtards, il ne doit pas exister de classes fatalement déshéritées ;

Que le peuple français, en particulier, ne saurait reconnaître, comme conclusion de ses grandes révolutions et de ses gigantesques sacri[illegible] pouillées de leur droit naturel à la terre et au travail, sont contraintes, sous PEINE DE MORT, de chercher et de se trouver chaque jour DES MAITRES dans la classe qui détient les instruments du travail ;

Qu'un semblable état social n'est autre chose qu'un SERVAGE COLLECTIF réalisant l'inféodation, en masse, des classes dénuées de tout aux classes détentrices de tout ;

Considérant, au point de vue de l'ordre et des intérêts des propriétaires et des capitalistes, qu'un tel régime provoquerait fatalement dans la nation des réactions, dont l'énergie croîtrait jusqu'à l'époque d'une révolution probablement beaucoup plus violente que les précédentes, — la propriété y étant mise en cause ;

Considérant, enfin, que les Fondés de pouvoir de la nation ne peuvent refuser d'approfondir et d'éclairer des questions qui ont atteint la plus haute gravité dans le présent et qui menacent l'avenir des dangers les plus redoutables ;

Les Soussignés s'unissent, sans acception d'opinions, de classes ou de partis, pour inviter leurs représentants légaux à vouloir bien organiser une enquête générale sur l'état de l'industrie et du travail, sur les effets de la concurrence anarchique, et sur les moyens pratiques de substituer, autant que faire se pourrait, l'Association des intérêts, l'Organisation du travail, le bon accord des classes, au combat acharné qui couvre de ruines et de désastres le champ de toutes les industries.

Un gouvernement voisin (1) ayant enlevé déjà à notre pays l'initiative officielle de l'importante mesure que nous sollicitons, nous avons lieu d'espérer que, du moins, la France ne restera pas long temps en retard dans une voie où il n'était ni dans son génie ni dans ses traditions de se laisser devancer par aucun peuple.

Recevez, Messieurs les Députés, l'expression de notre dévouement aux intérêts publics.

En attendant que nous donnions les adresses où se signe la pétition dans Paris, nous rappelons que les bureaux de la *Démocratie pacifique*, rue de Seine, 10, sont ouverts pour cet objet tous les jours de dix heures à cinq heures, et de huit heures à dix heures du soir.

Nous recommandons aux personnes qui veulent bien se charger de recueillir des signatures dans les départements, d'ajouter à la feuille qu'ils ont reçue autant de pages supplémentaires que besoin sera, et de disposer la réglure de ces pages conformément au modèle. Nous leur recommandons en outre de faire ajouter, autant que possible, à chaque signataire son adresse, surtout dans les grands centres de population.

(1) Modifier le titre pour les exemplaires présentés à la Chambre des Pairs.

(1) Celui de la Belgique.

La Paix.

« La paix est désormais le premier besoin des peuples. » Cette pensée de l'Adresse ne trouvera pas de contradicteurs, car elle exprime une vérité universellement sentie aujourd'hui.

Oui, tous les peuples qui composent l'humanité actuelle, veulent la paix. Depuis longtemps, l'islamisme a renoncé à l'unité par le sabre ; immobiles chez eux, les peuples de l'Asie n'ont jamais songé à conquérir le monde ; les Américains ont à peupler, à cultiver leur vaste continent ; et l'Europe chrétienne, où l'on trouve encore quelques restes du vieux militarisme, a trop de sens et de raison, aime trop la richesse et la liberté, pour ne pas prévoir tous les périls d'une conflagration universelle.

Le monde appartient donc aux idées de paix et d'association. Dans le champ de la science, comme dans celui de l'industrie, l'activité humaine tend à créer, à produire. Une nouvelle notion de l'honneur se forme dans la conscience publique. L'honneur, on l'attribue à celui qui produit, qui est utile à ses semblables ; le déshonneur, on en frappe celui qui détruit, qui est nuisible à ses frères.

Oui, la paix est le premier besoin des peuples. Nous ajoutons qu'elle est aussi le premier besoin des gouvernements : car la paix ne doit pas seulement régner entre toutes les nations, elle doit exister aussi entre chaque peuple et son gouvernement.

Mais qu'est-ce que la paix sans la justice? Là où la justice ne règne pas, là où l'ordre n'est pas harmonisé avec la liberté, peut-il y avoir une paix solide, une paix réelle? Peut-on compter sur un avenir pacifique là où domine la violence et la ruse, là où les intérêts les plus légitimes sont sacrifiés, là où les faibles sont opprimés par les forts, là où les masses laborieuses sont dévorées par la misère et le paupérisme?

Nous invoquons l'opinion de la chambre des pairs. Dans son Adresse, la pairie vient de dire à Louis-Philippe : « Vous le savez, sire, la justice est la garantie la plus assurée de la paix. » Cette pensée complète celle de la chambre des députés.

En rapprochant la pensée des deux Adresses, on peut dire que la paix est le premier besoin des peuples, et que la justice est la garantie la plus assurée de la paix. Ces paroles résument toute la situation. Elles s'appliquent au dedans comme au dehors, aux relations politiques de la Russie et de la Pologne, comme aux relations sociales des bourgeois et des prolétaires, des capitalistes et des travailleurs.

Il faut donc s'occuper de préparer, d'organiser la paix, la paix fondée sur la justice. Or, comment préparer la paix ? est-ce en formant, au dehors, des alliances offensives et défensives ? est-ce en réunissant, au dedans, de nombreuses armées, en élevant d'immenses fortifications? Ces moyens, aussi barbares qu'inefficaces, sont la traduction du vieil axiome : *Si tu veux la paix, prépare la guerre*. Nous croyons qu'il faut avoir recours à d'autres procédés, et qu'il faut puiser ses inspirations dans ce nouvel adage : *Si tu veux la paix, prépare la paix.*

La coalition qui renversa deux fois l'Empire, prit le nom de *Sainte-Alliance*. Cette alliance n'était pas plus sainte que toutes celles qui l'avaient précédée ; car elle n'avait, comme elles, d'autre but que le renversement d'une puissance hostile, d'autres moyens que la guerre et ses horreurs. Mais, aujourd'hui, la France est en position de former une alliance qui méritera véritablement le nom de *sainte*, puisque son but sera le maintien de toutes les nationalités, puisque ses moyens seront les traités, les conférences et les congrès. La coalition européenne contre l'Empire n'aboutit qu'à empêcher la guerre ; la nouvelle alliance aboutira à organiser la paix. L'une n'eut qu'un résultat négatif pour le bonheur des peuples ; l'autre aura un résultat positif pour leur prospérité et leur progrès.

Mais avec quelle puissance européenne la France doit-elle contracter cette alliance d'un caractère tout nouveau, cette alliance qui n'a plus d'ennemis à détruire, qui n'a plus que des nationalités à maintenir, à développer et à unir par la justice et l'association? Nous l'avons dit depuis long-temps, c'est avec l'Allemagne et le centre de l'Europe que la France doit former cette sainte alliance.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 25 JANVIER 1846.

LA DERNIÈRE INCARNATION

LÉGENDES ÉVANGÉLIQUES

DU XIX[e] SIÈCLE.

L'Evangile du progrès. (1)

SEPTIÈME LÉGENDE.

Le livre du Christ.

En ces jours-là, le Christ voulut faire entendre sa voix à tout le peuple.

Mais il ne put monter à la tribune des temples élevés en son nom, parce qu'il n'était plus connu des prêtres, et que le peuple, d'ailleurs, est habitué à ne plus écouter ceux qui parlent du haut de ces tribunes devenues banales.

Il ne pouvait plus assembler autour de lui la foule sur les places de la ville ou dans les campagnes, parce que dans nos sociétés modernes, le peuple étant parfaitement libre, il ne peut plus s'assembler pour écouter ceux qui lui parlent.

Le Christ alla donc trouver un homme du peuple qui gémissait en songeant à l'avenir, et se tenant près de lui dans le silence d'une triste soirée d'hiver, il lui dicta un livre.

Dans ce livre, il développait et expliquait la religion universelle qui doit unir la science à la foi et l'intelligence à l'amour : il disait aux hommes de ne plus reléguer leur Dieu dans un ciel imaginaire, eux qui vivent en lui, se meuvent en lui et n'existent que par lui. Il le représentait comme la justice immuable, et renouvelait l'idée du pouvoir en éloignant de l'image de Dieu toute idée d'arbitraire et de vengeance. Il annonçait le triomphe du bien sur le mal, par l'expansion de l'intelligence et de l'amour. Car, disait-il, le mal n'est pas : c'est seulement l'absence du bien. Et quand le bien se répandra, il vaincra le mal, comme le soleil triomphe de la nuit en se levant dans toute sa splendeur. Il complétait et expliquait la parabole de l'enfant prodigue, en annonçant le repentir des anges rebelles et le pardon de Lucifer. Puis il achevait l'œuvre du pardon en relevant les filles d'Eve. Il invitait les hommes à vénérer dans les femmes le titre de mère et à ne plus se jouer brutalement de leur faiblesse. Il proclamait la grande loi de justice pour tous, en ordonnant de respecter la liberté et les droits de chacun. Il montrait l'oppression excitant au crime, le mariage vénal enfantant l'adultère, et l'éducation perverse préparant le parricide. Puis, avec la sainte colère des anciens prophètes, il menaçait de réactions terribles les riches égoïstes qui usurpent la terre et laissent mourir de faim la multitude des pauvres. Quoi ! leur disait-il, vous avez du pain que vous ne mangez pas, et vous voyez sans pitié le vieillard, la veuve et l'orphelin expirer de misère à votre porte ! Et vous croyez que vous n'êtes pas les meurtriers de vos frères ! et vous rassurez votre conscience en disant : Je puis bien ne pas leur donner ce pain, il est à moi. Et si Dieu faisait comme vous et disait : Je ne donnerai plus la lumière à ces riches ; elle est à moi ! comment avec votre argent et votre or rachèteriez-vous la lumière ? Mais pourquoi le nécessaire de vos malheureux frères est-il à vous, lorsque vous regorgez de superflu ? Parce que vous ou vos pères l'avez acquis par des travaux ou par des fraudes ! Mais je veux que ce soit par de légitimes travaux et que vous puissiez dire : Je dispose à mon gré de ce bien-être, parce que c'est moi qui l'ai fait ; écoutez ce que j'ai à vous répondre : La misère du peuple et ses tortures sont à vous au même titre : c'est vous qui les avez faites ; pourquoi ne les soulagez-vous pas ? Les cadavres de ceux qui meurent de faim sont à vous ; c'est vous qui les avez faits, pourquoi ne les réclamez-vous pas ? Les crimes que la misère fait commettre au peuple sont à vous aussi ; c'est vous qui les avez faits en les faisant faire, et ils retomberont sur vous ; et Dieu vous forcera de garder malgré vous cette propriété horrible !

Après ces prophéties de la réaction prochaine, qu'il voulait prévenir par ses menaces, le Christ inaugurait le temple universel de l'avenir ; il montrait le symbolisme de tous les peuples et de tous les âges, réunissant toutes ses racines, pour alimenter l'arbre superbe de la révélation unique et de la religion unitaire. Il conviait l'Orient avec ses légendes, et l'Occident avec ses calculs, le Nord avec ses savantes abstractions, et le Midi avec sa foi ardente, au même banquet de la communion divine et humaine.

A travers toutes les fables et toutes les allégories qu'il éclaircissait comme des nuées, il faisait voir l'esprit d'intelligence et d'amour, élargissant les lois à mesure que l'humanité grandit, et la débarrassant des langes de la crainte et de la superstition pour la faire marcher à la lumière d'une foi raisonnable, dans les voies âpres de la liberté. Les patriarches, les prophètes et les martyrs formaient les jalons vivants de ce sentier qui monte vers le ciel, à travers les difficultés et les embarras de la terre ; mais, au terme du voyage, Jésus montrait aux hommes la vérité, leur bien-aimée, les conviant à ses chastes caresses. Le péché originel, effacé par la renaissance du véritable amour, l'homme reprenant la simplicité du premier âge pour écouter la voix maternelle de la femme, et l'humanité sanctifiant ses générations à venir, dans les saintes délices d'un mariage béni de Dieu.

Le Christ parlait, et l'homme du peuple écrivait ; quelquefois l'imperfection de l'intelligence de l'homme ou les distractions du scribe altérèrent la pureté de la parole céleste, mais l'esprit du Christ n'en vivait pas moins dans ce livre. Quand l'homme du peuple eut fini, il était [illegible] précipitait le battement de ses artères. A quelques jours de là, le livre multiplié plusieurs milliers de fois par l'imprimerie, se répandit parmi le peuple ; mais l'esprit du peuple n'était pas mûr pour le comprendre. Le livre du Christ fut rejeté et calomnié. On affecta de prendre les menaces dont il était plein pour des provocations sanguinaires ; on se vengea de l'esprit divin sur les faiblesses de l'homme ; le nom de celui qui avait écrit ce livre fut proscrit, et lui-même, effrayé du sens qu'on donnait à ses paroles, les condamna avec douleur ; et pourtant il sentait bien que l'esprit même du Christ les lui avait dictées. Il fut accusé, et personne ne le défendit. Il fut mis en prison, et personne ne l'accueillit ; les plus impurs auraient cru se souiller par son contact ; les prêtres le maudirent tandis qu'il était prisonnier, et les prétendus défenseurs du peuple le calomnièrent et l'accusèrent pour aggraver sa condamnation et augmenter les peines de sa captivité.

Mais le Christ venait souvent auprès de lui, sans être vu de personne, et l'empêcha de succomber à la tristesse ; il le préserva de la morne apathie du désespoir et des étourdissements impies d'une orgie ironique et grossière. Puis, comme il avait envoyé à Simon Pierre un ange pour le délivrer de prison, il envoya à l'homme du peuple qui avait écrit son livre, une femme qui le consola et le sauva. Car il était juste que le défenseur des privilèges de la mère fût assisté par une femme.

Alors, le cœur de l'écrivain populaire s'apaisa et ses rêves sanglants firent place aux douces visions du pur amour. Il crut voir le Christ triomphant avec le peuple, poser son diadème sur le front de sa mère ; et répétant l'écho des chants divins qu'il entendait du fond de sa prison, il préluda par l'hymne de l'assomption de la femme au triomphe de la mère de Dieu !

Puis il chanta la réconciliation de Caïn et d'Abel, et l'indissoluble union du droit et du devoir. Il révéla à l'Eglise catholique romaine, la magnificence oubliée de ses symboles, et essaya de rallumer le feu sacré dans ses basiliques si vénérables encore par leurs adorables souvenirs. Il revint à la vieille Eglise agonisante, comme

(1) Voir le numéro des 28 décembre et 11 janvier derniers.



[illegible] mes à leur intérêt et à l'intérêt de tous; elle règlera la force armée que chaque puissance devra tenir sur pied; enfin, elle instituera, si cela est nécessaire, un jury suprême et un congrès permanent.

Nous venons d'esquisser à grands traits la politique extérieure dont la France doit prendre aujourd'hui l'initiative, à la face du monde, par ses tribunes et ses journaux, par sa littérature et ses beaux-arts. Nous venons de montrer comment on peut préparer, organiser la paix positive, la paix féconde, comment on peut établir la bonne harmonie entre tous les peuples.

Il y a aussi une autre œuvre à faire pour préparer, pour organiser la paix au sein de chaque nation. Cette œuvre intérieure consiste à réaliser, entre les capitalistes et les travailleurs, une justice qui n'existe pas encore. Cette œuvre intérieure consiste à associer les trois forces productives, capital, travail et talent; elle consiste à fermer la plaie du paupérisme, en transformant le salariat en répartition proportionnelle; elle consiste à fonder l'atelier agricole et la commune sociétaire, à constituer la propriété actionnaire dans toutes les sphères de la production.

C'est en adoptant, c'est en faisant marcher de front ces deux politiques, que les Chambres et le gouvernement de 1830 réaliseront la pensée des deux Adresses: « La paix est le premier besoin des peuples. — La justice est la garantie la plus assurée de la paix. »

Chambre des Députés.

DISCUSSION DE L'ADRESSE. — LA DÉLOYAUTÉ POLITIQUE.

Depuis une semaine la chambre des députés discute l'adresse qu'elle doit présenter au roi. Cette longue discussion n'a produit comme résultat matériel que le vote d'un seul paragraphe, mais ses résultats moraux sont importants; jamais la décomposition imminente des vieux partis n'avait été prouvée avec autant d'évidence et mise dans un jour aussi complet. MM. Leyraud, de Peyramont, de Gasparin, de Malleville, orateurs empruntés à toutes les opinions, ont établi qu'aujourd'hui les listes électorales sont faussées, que les fonctionnaires publics n'ont pas de meilleur moyen pour avancer en grade, que de se faire courtiers d'élections; que les services rendus au pays restent sans récompense, mais que tout s'accorde à la recommandation d'un électeur influent ou d'un député. Nous avons entendu un ministre de la justice, convaincu d'avoir violé une loi formelle pour donner soixante places, demander grâce, confessant à demi sa faute, mais protestant de sa bonne foi. Eh bien! tous ces scandales étaient peu de chose à côté de celui qui a terminé la séance d'aujourd'hui.

Il s'agissait des chemins de fer. Sur ce sujet que d'idées utiles à émettre! Les chemins de fer sont un triomphe de l'industrie et de la science, il faut applaudir à ce nouveau mode de communication qui utilise aujourd'hui tant de bras, favorise les relations commerciales et qui, surtout, prépare l'unité européenne et l'alliance définitive des nations civilisées.

Nous ne sommes pas les adversaires des chemins de fer, il s'en faut bien. Cependant, la facilité des communications ne suffit pas pour organiser l'industrie, et le projet d'adresse exagère beaucoup lorsqu'il célèbre l'exécution des railways comme un remède apporté à toutes les souffrances de l'humanité. A cet égard, des orateurs vraiment éclairés auraient dû montrer à l'assemblée que s'il est utile de distribuer rapidement les denrées, il est encore plus essentiel de les produire, et qu'avec l'achèvement des chemins de fer devrait concourir la création d'établissements modèles en agriculture et en industrie; ils auraient dû inviter la chambre à réserver pour ces œuvres productives une partie des deniers publics et à ne pas appliquer aux chemins de fer, avec un engoue- [illegible] de fer et qu'il les ait abandonnés à l'industrialisme; il a signalé tous les dangers du monopole constitué par la fusion des compagnies. La chambre allait en entendre bien davantage, lorsque la majorité, redoutant cet examen de conscience, a étouffé la discussion par un indigne abus du nombre. Trop bien secondée par le président de son choix, elle n'a pas voulu que la question des chemins de fer fût continuée à lundi prochain; elle n'a pas même souffert que plusieurs orateurs de l'opposition fussent entendus contre la clôture. Brutalement réduits au silence dans une question qui engage au plus haut point les intérêts du pays, les députés de l'opposition ont protesté par une retraite unanime, et les conservateurs persistant à voter malgré le départ de leurs collègues le paragraphe relatif aux chemins de fer, ne se sont plus trouvés assez nombreux pour émettre un suffrage valable.

Non, jamais l'exercice du pouvoir public en France n'avait présenté un pareil spectacle. Se déclarer hautement et de parti pris contre l'examen, contre la discussion, lorsqu'il s'agit de notre avenir industriel, voilà ce que peu de majorités avaient osé faire, et jusqu'à ce jour la passion politique seule avait amené de pareilles violences. Si la session actuelle continue comme elle a commencé, une réaction bien puissante s'opérera dans la France entière contre les intrigues qui déshonorent la représentation nationale.

La Théorie sociétaire à Notre-Dame.

Au Révérend Père Lacordaire.

Révérend Père,

Nous venons vous apporter le tribut de notre reconnaissance et de notre critique. Le premier entre tous les prêtres de France, vous avez, dans la première tribune catholique du pays, rendu au génie de Fourier un hommage que nous attendions. En le reconnaissant pour une tête très remarquablement organisée, en déclarant son œuvre un prodigieux effort d'esprit, une des choses les plus illustres, les plus miraculeuses qui se soient faites ici-bas, vous avez, quelles que soient vos réserves, noblement repoussé toute solidarité dans les injures de vos confrères et de vos journalistes. En le déclarant très célèbre, vous avez ajouté à sa célébrité.

La justice de votre parole s'est étendue de l'homme à l'idée. La cause de l'association a trouvé en vous un courageux apôtre. « C'est » contre la servitude et la misère, avez-vous dit, que nous cher» chons cette grande ressource de l'association... Il est admis en » économie politique aujourd'hui que l'association est le seul grand » moyen économique qui soit au monde. »

Quand nous disions ces vérités on nous traitait de rêveurs, quelquefois de brouillons séditieux. Honneur à vous pour avoir serré la main aux rêveurs et aux brouillons!

Nous regrettons que notre reconnaissance ne puisse être sans réserve; mais vos jugements sur nos doctrines particulières attestent plus de bons sentiments que de science, plus d'éloquence que de réflexion; même, il faut bien le dire, la fantaisie de votre imagination passe quelquefois à côté des faits. Permettez-nous donc de signaler à votre conscience ces divers écarts; nous en appelons de l'orateur enivré par l'improvisation et les sourires de l'auditoire au dominicain recueilli dans le silence de ses méditations.

A vous entendre, Fourier a cherché, « au lieu du dévouement, » qui est la base de la communauté volontaire, les moyens de bien » vivre; il a passé son existence à substituer la base du plaisir à » la base du dévouement, c'est-à-dire qu'il a cherché un agence» ment d'intérêts, de fonctions, tels que toutes les passions, tous » les goûts du genre humain fussent utilisés, et trouvassent leur » place. »

[illegible] (non pas toutefois jusqu'au point de balayer les rues quand il pleut, ce qui serait de l'extravagance), » et il s'en trouve des millions. Ces trappistes, dont vous nous racontez la vie en tableaux si touchants; ces missionnaires, qui, au prix de leurs jours, évangélisent les tribus sauvages, ces vierges chrétiennes qui consument leur jeunesse et leur beauté auprès de toutes les infirmités, tous ces martyrs du dévouement et de la vertu, est-ce la contrainte qui les pousse? N'ont-ils pas cédé librement à leur vocation? N'est-ce pas même un précepte dans vos enseignements que l'on doit choisir son état suivant sa vocation, c'est-à-dire proportionner la destinée à l'attraction, comme dit Fourier? Faire son devoir avec plaisir est signalé par tous vos docteurs comme le terme suprême de la perfection; et cependant, étrange aberration des théologiens et des philosophes, pour qu'il y ait mérite, dévouement, vertu dans une œuvre, il faudrait qu'elle fût accompagnée d'aversion et de dégoût! Ainsi la vertu manquerait à la mère parce qu'elle est heureuse de soigner son enfant, au médecin qui se plaît à guérir ses malades, au juge qui aime à rendre la justice! Vous-même, Révérend Père, vous failliriez à la vertu parce que vous prenez plaisir à prêcher et à bien prêcher, peut-être même à entendre les murmures approbateurs de votre auditoire! Pour que Dieu vous tînt compte de votre dévouement, il vous faudrait prêcher à contre-cœur et par contrainte!

Ayez meilleure opinion de Dieu. Comprenez, c'est digne de votre intelligence, que le bien consiste dans l'accord de la conduite avec les lois divines; comprenez qu'il s'accorde avec l'essor harmonique de toutes les passions. Il suffit qu'en cas de conflit les passions supérieures triomphent, et le plaisir qui alors accompagne l'obéissance aux nobles instincts de l'âme est une religieuse volupté.

Nous vous demandons de faire un pas de plus vers nous. Suivant vous, le mal est la condition du bien, et Dieu a voulu que le vice existât à tout jamais, pour donner naissance à la vertu qui le combat (textuel); c'est-à-dire que le bien est l'ombre du mal; sans mal pas de bien possible, du moins pas de vertu méritoire. Ainsi Dieu veut qu'il y ait des filles perdues, afin que les dames dévotes bâtissent des couvents de filles repenties; Dieu veut que des fils tuent leurs pères, afin de procurer de l'exercice à la vertu des procureurs du roi. Honnêtes habitants des bagnes, qui peut-être avez quelques remords de vos crimes, relevez fièrement le front: vous êtes les instruments des volontés providentielles: sans vos crimes les âmes pieuses n'auraient pas de prières ni d'aumônes à faire, et les gardes-chiourme manqueraient leur salut. Le bon Dieu serait désolé si les humains, prenant à la lettre les prédications, renonçaient au mal, car ils supprimeraient du même coup toute vertu. Révérend Père, quand la langue a tourné aux avocats, ils s'excusent sur la chaleur de l'improvisation. Nous vous conseillons d'en faire autant.

Quand vous aurez compris que le bien n'est séparé du plaisir par aucune fatale barrière, et qu'il peut exister sans le mal, vous serez bien près d'être phalanstérien, et vous rendrez un plein et entier hommage au génie de l'homme qui conçut l'identité du bien et du bonheur sur la terre comme vous-même la concevez pour le ciel.

Il est vrai qu'en un jour de gaieté il raconta les batailles de petits pâtés que pourraient bien se livrer un jour les armées industrielles dans les plaines de Babylone, et vous ne manquez pas d'en récréer vos auditeurs, tout en disant: « Que vous ne parlez » mais du côté ridicule des systèmes, parce que, quand on peut pren» ner un système par le bon côté, cela vaut mieux que de le prendre » par le mauvais. » C'est donc à dire que vous prenez au sérieux [illegible]

---

l'enfant au chevet de sa mère, et s'efforça de faire rentrer l'espérance dans son cœur.

Il chantait ainsi l'avenir sans renier le passé, et ne repoussant même pas de la communion universelle ceux qui voulaient l'en éloigner lui-même. Il compléta ainsi le livre du Christ, en opposant la douceur à la colère, la soumission libre à la révolte, et en unissant pour toujours dans son culte la poésie et la science, la religion et la liberté.

Le livre fut écrit, et l'homme du peuple se sentit soulagé du fardeau de sa mission. Toutefois, comme l'heure n'était pas encore venue, le peuple s'inquiéta peu du livre et ne le lut pas. Le nom de l'écrivain continua d'être proscrit, et lorsqu'il en demandait la cause, on lui répondait: — Nous l'ignorons; mais on ne vous aime pas. On est convenu de ne jamais parler de vos ouvrages et de ne pas prononcer votre nom, parce que vous avez écrit des choses qui offensent les idées reçues.

Puis ces mêmes hommes se plaignaient amèrement du malaise social, de l'impuissance des idées, de l'affaiblissement de la morale, et ils ajoutaient avec tristesse: — Qui donc viendra apporter un remède à tant de maux et rallumer le feu sacré dont nous conservons inutilement la cendre éteinte?

HUITIÈME LEGENDE.

Les Conspirateurs.

En ce temps-là, Jésus voulut converser avec ceux qui se disent dévoués au salut du peuple. Mais avant de se manifester à eux, il voulut connaître leurs plus secrètes pensées, et se rendant présent à eux par la vertu de son esprit, il écouta les paroles de leurs cœurs.

Il interrogea surtout ceux qui devraient être les ministres du Verbe, les hommes dont la parole écrite tous les jours se multiplie comme les feuilles des arbres, et il chercha une croyance et une pensée au fond du cœur de tous ces hommes. Il les vit prendre et quitter leurs maximes comme une livrée, défendre et attaquer tour à tour les mêmes choses avec autant d'indifférence, car pour la plupart d'entre eux rien n'était vrai et rien n'était faux.

Il vit les plus âpres défenseurs de la cause populaire, pleins de mépris pour le peuple et brûlant d'une basse envie qui les rendait ennemis des grands, parce qu'ils avaient soif eux-mêmes de richesses et de grandeur. Il les vit écrire sur leur bannière des noms qu'ils méprisaient eux-mêmes. Car ces hommes se connaissaient trop pour compter les uns sur les autres, et ils ne croyaient même plus en eux-mêmes, car ils doutaient de tout, ayant perdu la foi, et n'ayant pas trouvé la science: toutefois, comme il faut bien que les uns règnent et que les autres obéissent, ils protestaient contre l'obéissance dans l'espérance de régner, et ils se soutenaient les uns les autres, pour arriver les uns par les autres; mais ils se détestaient et se jalousaient tous au fond de leur cœur.

Jésus les vit, les comprit et ne s'approcha pas d'eux pour leur parler ni pour se manifester à eux; car ces infortunés ne pouvaient ni le voir ni l'entendre.

Puis ayant détourné les yeux, il chercha les hommes du peuple qui s'assemblaient en secret comme les chrétiens au temps des Catacombes; là du moins il vit de nobles cœurs et des aspirations généreuses, mais nulle part on n'était d'accord sur le choix et l'emploi des moyens, parce que le troupeau de l'avenir n'avait pas encore trouvé de pasteurs. La plus grande confusion régnait dans les idées, et les volontés, au lieu de s'unir, se divisaient de plus en plus et se faisaient mutuellement obstacle; chacun voulait enfanter son système, et les systèmes s'entre-détruisaient les uns les autres; le temps de la foi et des croyances communes semblait être à jamais passé, et aucune lumière fixe et durable ne remplaçait encore la foi éteinte; aussi la chaleur naturelle des âmes les dévorait sans produire de clarté, et s'épuisait sans se communiquer aux autres âmes qui avaient froid et qui languissaient dans la nuit.

Jésus prit l'apparence d'un homme du peuple et entra le soir dans une salle basse, où étaient assemblés des écrivains et des travailleurs, qui parlaient de réforme, sans parvenir à s'entendre, parce que les émissaires des partis les agitaient en sens contraire.

Jésus se leva donc au milieu d'eux et leur dit: — Qu'êtes-vous venus faire ici?

Etes-vous venus pour disputer sur des mots que vous ne comprenez pas et pour écouter des hommes qui cherchent à se glorifier eux-mêmes?

Venez-vous pour édifier ou pour détruire? Pour unir ou pour diviser? Pour délibérer ou pour disputer?

Défiez-vous des hommes, qui sous prétexte de zèle pour vos intérêts, ne vous apportent que des récriminations amères, de ceux qui exploitent les principes en faveur de tel ou tel nom, de ceux qui ne s'adressent jamais qu'aux passions haineuses et jalouses!

Bannissez du milieu de vous ceux qui parlent sans cesse d'eux-mêmes, et qui calomnient sourdement vos amis et vos défenseurs.

A ces paroles, il se fit un grand tumulte dans l'assemblée; une partie de ceux qui se trouvaient là, vociféraient pour étouffer la voix du Christ, et l'appelant traître et faux frère, ils voulaient le faire sortir.

Jésus dit alors: — Les mauvaises passions se trahissent d'elles-mêmes.

Que les hommes de bonne foi, que les amis du bien se taisent et restent calmes; on les reconnaîtra à ce signe, et la réunion sera épurée.

Plus de la moitié de l'assemblée s'assit alors et garda le silence; tandis que les agitateurs, devenus furieux de se voir ainsi reconnus, éclataient en menaces et en injures.

Jésus resta assis au milieu des ouvriers honnêtes, qui se tenaient calmes et silencieux comme lui, et ils gardaient un profond silence.

Ce que voyant, les hommes violents et de mauvaise foi sortirent de l'assemblée.

Jésus alors dit à ceux qui étaient restés: — Frères, lorsque les premiers chrétiens se réunissaient en assemblées secrètes, ce n'était pas pour disputer, mais pour communier ensemble à l'esprit de fraternité et de justice. Vous souffrez beaucoup, je le sais; la société est dure et injuste pour vous, je le sais encore; mais vous faites partie de la société. Soyez bons les uns pour les autres, et la société sera moins dure; soyez justes d'abord vous-mêmes, et l'injustice diminuera.

Sachez que le désordre produit toujours un plus grand désordre, et que le mal ne remédie jamais au mal.

Savez-vous pourquoi les mauvais riches vous oppriment? C'est parce qu'ils ne vous reconnaissent pas pour leurs frères, ayant eu le malheur d'oublier Dieu et les enseignements du Christ.

Ils sont injustes parce qu'ils n'ont d'autre loi morale que leur cupidité et leur orgueil: défiez vous donc de l'orgueil et de la cupidité; car les vices ne produisent dans leurs conflits que des alternatives de tyrannie et d'esclavage. Pour être libre, il faut être affranchi d'abord de toutes les mauvaises passions qui asservissent le cœur et qui dépravent l'intelligence.

Ne conspirez pas dans les ténèbres contre des hommes; conspirez au grand jour contre les vices.

Exercez les uns sur les autres une surveillance fraternelle; réprimandez dans vos réunions l'intempérant, le brutal et le paresseux; donnez des éloges publics au travail, au dévouement et aux mœurs honnêtes.

Le peuple sera fort quand il sera bon et juste. Quand il cessera d'être enfant, et ses tuteurs seront forcés de lui rendre leurs comptes. On n'attelle pas les lions à la charrue et l'on n'élève pas les aigles dans les basses-cours avec les oiseaux domestiques.

Mais tant que vous ne serez ni assez sages ni assez forts pour régner vous-mêmes, obéissez à vos rois et à vos chefs, et priez Dieu qu'il vous les conserve; car le peuple souffre toujours des révolutions et ne gagne jamais à changer de maîtres.

Les ouvriers entendant cela, murmuraient entre eux et disaient: — Celui-ci ne serait-il pas un émissaire du pouvoir?

Et ils commencèrent à se retirer l'un après l'autre.

SUPPLÉM[illegible]

ment public, de ne pas laisser entièrement aux hasards des spéculations particulières le soin de loger cette masse d'ouvriers et d'indigents? Aussi longtemps que cette question du logement des malheureux et des ouvriers n'aura pas été résolue, il faudra désespérer, non-seulement de l'élégance et de la propreté des villes, mais même de pouvoir y assurer de bonnes conditions hygiéniques. Car, quand bien même on parviendrait, comme à Paris, dans certains endroits de la Cité, et comme à Saint-Giles, à Londres, à entourer de maisons à façades propres, les ignobles cloaques où les indigents s'abritent et se réchauffent, toujours par dessus ces placages menteurs passeront les cris de souffrance, l'air empesté, la fièvre et les maladies qui ne vengent que trop cruellement les malheureux de ceux qui les oublient.

Londres, la ville-monstre des temps modernes, s'est enfin émue au spectacle de ses propres misères. Des esprits éclairés, des hommes de cœur, ont constitué une association, en vue d'améliorer, par tous les moyens possibles, les habitations des classes ouvrières (*Association for improving the Dwellings of the industrious classes*). On élève, dans la grande ville, des *lavoirs publics*, où les femmes du peuple, moyennant une rétribution extrêmement minime, trouvent de l'eau chaude, du savon, etc., pour laver le linge de leurs familles; on y construit aussi des *bains publics*, où le prolétaire, pour quatre ou cinq sous, peut prendre un bain chaud. Les architectes sont invités à faire connaître les moyens les plus économiques de distribuer les plans de bâtiments divers, tantôt pour loger de petites familles d'ouvriers pendant un temps plus ou moins long, tantôt pour donner à loger à la nuit seulement. Nous avons reçu les dessins des projets présentés à l'*Association pour l'amélioration des logements des classes ouvrières*, par l'architecte anglais, M. Charles Peirce, et nous le donnons à nos lecteurs (1). Nous communiquerons plus tard ceux des lavoirs et des bains publics, qu'il nous faudra bien imiter à Paris, comme déjà on annonce que cela se fait à Bruxelles. Les salles d'asile, les crèches, les écoles mutuelles, les clubs d'ouvriers, les bains et les lavoirs publics, les maisons d'asile, etc., etc., voilà des innovations, pour la plupart modernes, de l'esprit chrétien; elles méritent toute l'attention des architectes, comme déjà elles attirent celle des gouvernements. Des hommes honorables, mus à la fois par des sentiments d'une charité pure et éclairée, et par des principes d'une économie bien entendue, ont construit des villages unitairement ordonnés autour de leur fabrique. Nous avons visité nous-mêmes, à Deanston-Works, près Stirling (Écosse), le village exécuté par les soins de M. James Smith, esq. Des rues entières, récemment construites à Birkenhead (à l'embouchure du Mersey), sont toutes fournies d'eau potable et de gaz d'éclairage. Nous reviendrons sur ces travaux.

Nos architectes devront faire des recherches dans cette voie nouvelle; il y a là pour eux beaucoup d'améliorations à projeter, de grands travaux à exécuter. C'est une question de charité, d'hygiène publique, de gloire et de profit.

César Daly.

(1) Voir la *Revue d'Architecture et des Travaux Publics*.

LA SCIENCE POUR TOUS.

LA MAGIE DÉPASSÉE PAR L'INDUSTRIE.

I. LOCOMOTIVE SOUS-MARINE.

L'industrie n'est plus un métier, l'industrie est la science même; la science active entreprenant une conquête bien autrement vaste que celles qui ont porté jusqu'à nous les noms des Alexandre et des César; s'attaquant à des puissances devant lesquelles les nuées de barbares ne pèsent pas plus que le sable du désert devant la tempête. L'industrie est la science entreprenant la pacification générale de la nature et jetant les fondements de la monarchie universelle de l'homme sur le monde. Elle légitime, elle réalisera les conceptions les plus grandioses qu'ait inspiré le sentiment de la dignité humaine. L'industrie vient pour faire entrer l'homme dans le rôle que d'antiques traditions disent avoir été le sien avant son apparition sur la terre: celui de soldat de la milice céleste proposée au gouvernement des mondes. Cette soumission, que les penseurs du moyen-âge prétendirent obtenir de la nature par des moyens magiques, l'industrie va l'obtenir aussi entière, aussi absolue qu'on la rêva jamais. — Ce titre jusqu'à présent honoraire de roi de la terre, que les poëtes inspirés ont de tout temps décerné à l'homme, l'industrie le lui confirme en l'investissant de fonctions vraiment royales, en l'élevant au rang de puissance cosmique. Enfin, cette ressemblance que la religion établit entre l'homme et Dieu, quand elle déclare l'homme fait à l'image de Dieu, l'industrie l'agrandit encore en montrant que cette sublime similitude se continue dans les œuvres de l'homme, dans les créations du futur Dieu de la terre. Nous comprenons maintenant par quelle raison profonde, en quelle prévision de l'avenir les métiers ont été compris sous la dénomination générique d'Arts. L'Industrie, déjà confondue avec la science, entre manifestement dans une phase toute de poésie, elle se joue avec l'impossible, elle élève la réalité au rang de l'idéal, qui fut de tout temps l'étoile polaire des arts: elle parle désormais autant à l'ardente imagination de l'artiste qu'à la raison froide du savant, et comme l'art, enfin, elle instruit en charmant.

Aussi pensons-nous ne point manquer à la dignité de la science, mais, au contraire, demeurer rigoureusement dans le rôle que nous impose le travail dont nous sommes ici chargés, quand nous donnons place dans nos articles aux rêves et aux fantaisies industrielles. L'industrie a désormais autant à attendre de l'imagination que de la science: il est bon que des esprits intrépides marquent longtemps à l'avance le but qui devra être atteint. Il importe que le terme de la route soit connu, alors même que la route n'est pas encore frayée. N'oublions pas, d'ailleurs, que les vulgarités de notre temps furent des impossibilités pour nos pères; et que les conceptions que nous taxons aujourd'hui de chimériques, ne seront pas de taille à exciter l'étonnement de nos enfants blasés sur elles comme déjà nous sommes habitués à ces merveilles nées d'hier; les chemins de fer et la machine à vapeur.

Il fut un temps où les Romains pensaient que c'était tenter le ciel et enfreindre sa défense que de s'abandonner aux hasards des mers; l'Océan, pensaient-ils, est une barrière jetée par la main divine entre les continents. Plus tard, dans ces prétendus obstacles, on a vu un moyen de communication; plus tard encore, il sera possible de parcourir les vastes plaines qui reposeraient sur le lit de la mer, et qui dans son mouvement entraînerait la cloche à plongeur et les personnes qu'elle renfermerait.

Entraîné par ce véhicule nouveau, portant avec lui sa cargaison d'air respirable, l'homme pourrait vivre dans l'atmosphère liquide comme dans l'atmosphère aérienne de son globe. C'est à l'aide d'un artifice semblable que le crabe voyageur et l'anabas peuvent quitter leur élément habituel; celui-ci pour grimper sur les arbres, et celui-là pour accomplir de longs voyages terrestres. Grâce à ce nouveau moyen de locomotion, les possessions humaines se trouveraient accrues de toute l'étendue des mers, c'est-à-dire des trois quarts de la surface du globe. L'homme pourrait parcourir, en toute sécurité, des plaines que jamais son pied ne foula, gravir des Alpes et des Cordillières nouvelles, se frayer une voie au sein des forêts vierges de ce nouveau monde, forêts de roc et de chair formées par les coraux, les madrépores et des milliers de zoophytes, étalant sous ses yeux éblouis leurs riches fleurs animées. Il s'initierait complètement à l'économie, aux lois, à l'histoire d'un monde encore inconnu. Un champ d'investigation immense, inexploré, une mine inépuisable de jouissances nouvelles s'ouvriraient devant lui.

Le voyageur verrait se jouer autour de lui d'innombrables populations de zoophytes, de mollusques, d'annélides, de poissons et de mammifères; planer au-dessus de sa tête comme l'aigle et le gerfaut, par delà les nuages, les squales et les cétacés immenses.

Embusqué dans d'épais buissons, le zoologue épierait les mœurs de ces êtres, dont il n'a eu jusqu'à ce jour que les dépouilles entre les mains; il assisterait à leurs froides amours, aux guerres acharnées qu'ils se livrent.

Le botaniste herboriserait sur le sol humide, le géologue attaquerait les roches sous-marines et le physicien établirait au fond des mers des observatoires nouveaux.

A l'affût, derrière une roche ou un buisson, armé de fusils à gaz comprimé d'une puissance proportionnée à la résistance du milieu liquide, le chasseur attendrait le gibier que rabattraient ses chiens nageants; ou lançant à toute bride son cheval de vapeur, précédé de meutes de phoques, il ferait dans les plaines marines de grandes chasses à courre. La recherche des cétacées, passant sous le patronage de Saint-Hubert, n'aurait plus de périls.

Annexant définitivement à ses domaines le milieu où ils vivent, l'homme pourrait songer sérieusement à entreprendre la domestication des grandes espèces marines, et, de même qu'il a asservi le cheval, l'éléphant et le chameau, il atteIerait à ses chars marins les rois de la mer, les cétacés, infatigables nageurs, qui feraient le tour du globe en deux semaines, comme dans l'autre atmosphère il attèlera un jour à de légères machines ces puissants voiliers qui, tels que l'albatros, se jouent dans la tempête et marchent droit à l'orage.

Il pourrait alors organiser largement l'élève des espèces marines comestibles; des poissons, des crustacées et des mollusques; mettre en coupe réglée ses forêts de coraux et se livrer à la récolte des perles précieuses; former sur les routes maritimes les plus fréquentées, dans des constructions en fer et en beton, des dépôts de charbon pour l'approvisionnement des locomotives; élever des caravanserails ouverts aux voyageurs, et des pavillons de chasse, rendez-vous des Nemrods sous-marins.

Mais notre auteur, bien qu'il nous paraisse un ferme croyant en matière d'industrie, se garde bien de commettre un tel rêve. A peine a-t-il fait sa proposition, que déjà il s'empresse d'ajouter qu'il ne l'a pas prise au sérieux, et que, possédât-il les trésors de Rothschild, il n'essayerait pas de construire une locomotive sous-marine. A notre sens, M. Steele va trop loin, et nous serions obligés de prendre sa défense contre lui-même, si nous ne croyions que son désaveu n'est pas aussi franc qu'il affecte de l'être. Nous pensons qu'une liste civile de baron juif pourrait être dépensée plus mal qu'en des essais de ce genre. Il faut souvent viser plus haut que le but qu'on veut atteindre, et si la locomotive de M. Steele ne livre point les mers à la circulation, du moins y a-t-il là, à notre sens, le germe d'une idée qui, développée et praticabilisée (qu'on nous passe le mot), simplifierait le maniement de la cloche à plongeur.

Quoiqu'il en soit, j'y consens, avouons que c'est là une folie nouvelle à ajouter au long catalogue des folies humaines; folies dignes de ce temps, où dans l'ombre d'un cloître l'imagination déréglée d'un moine annonçait (il y a de cela 400 ans) qu'il « serait possible de tailler des verres et de les arranger de telle sorte qu'on pût lire à de grandes distances; de construire des machines propres à faire marcher les plus grands navires plus rapidement que ne le ferait toute une cargaison de rameurs; de faire marcher des voitures avec une vitesse incroyable sans le secours d'aucun animal, etc. (Roger Bacon.) » Mais avouons aussi que des conceptions du genre de celle dont nous venons de rendre compte trouveront toujours un écho dans les désirs unanimes du genre humain; désirs dans lesquels l'expérience nous autorise à reconnaître les promesses formelles de Dieu. Qui de nous n'a suivi d'un œil d'envie l'oiseau planant dans la région des nuages, et ne s'est surpris rêvant aux mystères que recèlent les profondeurs de l'océan! Et quand tout atteste que l'homme est appelé au gouvernement du globe, pouvons-nous croire qu'alors que la terre ferme se sera soumise les hautes régions de l'atmosphère et les profondeurs des mers, persévérant dans leur rébellion, seront à tout jamais soustraites à sa régie. Certes, le ballon et la cloche à plongeur n'eussent pas paru plus chimériques à l'antiquité que la locomotive sous-marine et la locomotive aérienne ne peuvent le sembler à ceux qui ne sont point convaincus encore que la puissance humaine n'a d'autres limites que l'impossible. Or, l'impossible en matière d'industrie n'est pas dans ce qui présente des obstacles actuellement insurmontables, mais dans ce qui est incontestablement contraire aux lois de la nature.

II. PORTÉE SOCIALE DE L'INDUSTRIE.

Il y a dans le seul fait du développement qu'a pris l'industrie moderne l'indication, que dis-je! la promesse formelle d'une société nouvelle. Jusqu'à ce jour l'ordre social a été un ordre révolutionnaire, le salut public n'a pu être assuré qu'au prix du sacrifice des individus, la société ne s'est développée qu'en condamnant le plus grand nombre de ses membres à l'oppression, à l'avilissement, à la misère, qu'en étouffant en eux ce qui est l'homme même: l'esprit pour les réduire au rang d'automates, de chair et d'os, de machines vivantes capables de produire un effet utile donné. L'antiquité, voyant plusieurs races d'hommes d'aptitudes variées, d'intelligence inégale, a cru l'inégalité définitive; loin de favoriser l'ascension des classes inférieures, elle les a maintenues dans leur infériorité peuple aspirant au patriciat, l'histoire du travail est l'un des éléments les plus considérables de l'histoire générale; car entre l'industrie et le peuple qui l'exerce, il existe le même lien qu'entre le corps et l'âme. Tant que les classes laborieuses n'ont eu à leur disposition qu'une industrie naissante consistant en quelques machines simples, en un petit nombre d'outils, elles sont demeurées faibles et infimes comme l'âme dans le corps d'un enfant ou au sein d'une organisation débile; mais à mesure que l'industrie a acquis de nouveaux organes, le peuple a grandi en force intellectuelle, et l'apogée du développement et de l'industrie sera évidemment contemporain de l'émancipation intégrale des travailleurs. L'histoire n'a été jusqu'à présent que l'histoire des aristocraties, et cette apparente injustice cachait un sens profond, car la race humaine est une famille souveraine, et faire l'histoire des aristocraties c'était faire *à priori* l'histoire de la condition future des opprimés; c'était conserver les traditions de puissance pour le temps où tous les membres de la famille humaine seront appelés à l'exercer.

Peuple, femme et enfant, sont des mots pour ainsi dire synonymes dans l'histoire. Leur sort a été le même dans le passé comme dans l'avenir leur condition sera identique. Là où le plébéien n'existe que comme appendice d'un maître, ce maître a droit de vie et de mort sur la femme et sur l'enfant. Le Christ, qui a donné sa vie pour établir la fraternité du maître et de l'esclave, appelle à lui les petits enfants. Peuple, femme et enfant ont travaillé et souffert ensemble; ensemble ils seront glorifiés. Dans la tribu sauvage, où tous les hommes sont de même race, la femme est l'être inférieur, sur lequel retombe tout le poids du travail; dans les sociétés plus avancées, formées par l'agglomération de plusieurs races d'hommes, des races entières sont condamnées à accomplir dans la compagnie des brutes le travail physique; plus tard, aux êtres animés, hommes et bêtes, s'ajoutent les forces mécaniques du vent et des eaux; plus tard encore, l'industrie humaine se recrute parmi les forces physiques développées par le changement d'état des corps, par la transformation de l'eau en vapeur; à ces progrès, un progrès plus grand encore succède, quand aux forces physiques on ajoute les forces chimiques; en ce moment, enfin, toutes les puissances naturelles, physiologiques, mécaniques, physiques et chimiques, bêtes de somme, eaux et vents, vapeur d'eau, gaz comprimés et dilatés, éther, gaz liquéfiés et poudres fulminantes; ces forces gigantesques, qu'il serait chimérique de vouloir mesurer; forces qui soutiennent les mondes dans l'espace, forces qui ont soulevé les Alpes et les Cordillières; et qui se jouent dans les orages et les tremblements de terre, forces qui créent, qui conservent, qui transforment tout ce qui est, viennent se soumettre à l'homme; et dès lors la force physique de l'homme cesse d'être nécessaire pour agir directement sur la nature, elle n'est plus que l'intermédiaire par lequel l'intelligence humaine se met en rapport avec le monde physique.

Tels sont donc les caractères qu'il faut surtout rechercher dans l'industrie et que le rang auguste destiné à l'homme nécessite impérieusement:

1° Abolition complète de tout travail purement matériel, et à ce titre indigne d'un être qui sur ce globe est l'intelligence même;

2° Élévation de la production au niveau de la somme des besoins de tous les membres de la famille humaine;

3° Amélioration des produits jusqu'à donner à tout objet de première nécessité les qualités d'un objet de luxe.

Victor Meunier.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. à Valence. — Nous allons examiner la question avec toute l'attention que commande votre lettre. Envoyez-nous les documents à l'appui de votre thèse.

M. L. à Périgueux. — Nous envoyons à M. D. les 3 livr. réclamées. — Vous ne nous dites pas, ami, s'il faut continuer pour 1846.

M. G. fils à Toulouse. — Reçu. Ce sera fait.

M. J. à Toulon. — Nous attendons la lettre de M. B. — Merci de votre communication; mais vous aurez pu voir que nous avions les premiers reçu la nouvelle.

— Nous prions l'auteur d'une note sur une discussion de l'*Ath.* de venir conférer avec nous sur le contenu de cette note.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 13 janvier. — VILLAIN-PLAISANCE et Ce, négociants, à la Villette, quai de la Marne. Juge comm., M. Chatenet; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

Du 15 janvier. — CROIX, épicier, rue St-Georges, 23. Juge comm., M. Fouté; syndic prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.

Du 13 janvier. — BERTRAND, anc. march. de vins, rue de Lourcine, 42. Juge comm., M. Le Roy; syndic prov., M. Battarel, rue Cléry, 9. — FONDRILLON, carrossier, rue du Colisée, 10. Juge comm., M. George; syndic prov., M. Maillet, rue des Jeuneurs, 14. — MÉTAYER, march. de nouveautés, rue des Marais-St-Martin, 56. Juge comm., M. George; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32. — SIENÉMÉ, fab. de cartonnage, rue Aumaire, 54. Juge comm., M. Sommier; syndic prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16. — IMBERT, tailleur, rue Coquillère, 44; Juge comm., M. Sommier; synd. prov., M. Haussmann, rue Saint Honoré, 290. — LEMARINIER père et fils, cardeurs de laine, rue des Anglaises-Saint-Marcel, 8. Juge commissaire, M. Le Roy; syndic provisoire, M. Sergent, rue des Filles-Saint-Thomas, 17. — BONNE, marchand de vins-traiteur, à Montmartre, boulevart des Poissonniers, 13 et 14; Juge comm., M. George; syndic provisoire, M. Lecomte, rue de la Michodière, 5. — LYOTTIER, march. de soies, rue St-Martin, 261. Juge comm., M. Le Roy; syndic prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9. — FATOUT, anc. épicier, à Vaugirard, rue de l'Ecole, 83. Juge comm., M. Sommier; syndic prov., M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20. — MAURAUX, march. de vins-traiteur, à Belleville, rue des Migi ottes, 7. Juge comm., M. Le Roy; syndic prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.

Du 22 janvier. — GAILLOT, épicier, rue St-Honoré, 159. Juge comm., M. Milliet; syndic prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5. — LEROY, ciseleur en cuivre, rue Mo ay, 4. Juge comm., M. Labbé; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — BEHAIS, teinturier, rue St-Victor, 67. Juge comm., M. Leroy; synd. prov., M. Haussmann, rue St-Honoré, 290.

Marchés.

Halle à la viande du 24 janvier. — 28445 kil. Bœuf 1,45-1,20-0,80. — 12200 kil. Veau 1,55-1,40-1,10. — 5292 kil. Mouton 1,45-1,20-0,90. — En gros 47680 kil. 1,14-1,10-1,06.



Bourse du 24 janvier 1846.

Le discours de la reine d'Angleterre, connu hier assez tard, avait déjà fait un peu d'impression en hausse sur nos fonds; le 3 0/0, fermé à 83, était re-

Vierzon.....	706 25	« «	B.	[illegible]	— 707 50, 710, 706 25, 707 50.	
Nord	758 75	757 50	B.	2 50	— 755, 760, 757 50.	H. 2 50
Dieppe.......	485 «	480 «		« «	—	« «
Boulogne....	550 «	« «		« «	— 550.	« «
Bordeaux..	647 50	645 «	B.	2 50	— 647 50, 645.	« «
Montereau..	« «	« «		« «	— 452 50.	« «

… COMTE. — Concerts de Chaton. … Docteur. Turban.

… FOLIES. — Plus Heure IX. Le Hussard. Vingt francs. Sonnette.

PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

ROBERT HOUDIN. (galerie Valois, 163). Séance de physique, à 8 h. du soir.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

En vente à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, aux Bureaux de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE:

ŒUVRES COMPLÈTES DE FOURIER, 2e *édition. Chaque ouvrage se vend séparément, savoir* :

THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, ou *Traité de l'Association*, 4 forts vol. in-8°. Prix : 24 fr.

THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 fort vol. in-8°. Prix : 7 fr. 50 c.; et par la poste : 8 fr. 75 c.

LE NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL ET SOCIÉTAIRE, formant le tome VI des *OEuvres complètes*. Prix : 6 fr.

Théorie de l'éducation attrayante, *dédiée aux Mères*, par V. CONSIDERANT, membre du conseil général de la Seine.

Cet ouvrage est extrait du troisième et dernier volume de DESTINÉE SOCIALE, dont la première moitié vient aussi d'être mise en vente au prix de 3 fr., et par la poste : 3 fr. 75 c.

Bases de la Politique positive, *Manifeste de l'Ecole sociétaire* fondée par FOURIER ; 2e édition, 1 vol. in-18. Prix : 1 fr. 25 c.; et par la poste : 1 fr. 60 c.

Le Fou du Palais-Royal, par F. CANTAGREL ; 2e édition, 1 très beau volume in-18 compacte de 400 pages, format Charpentier, avec table analytique et alphabétique. — Prix : 4 fr.; et par la poste, 4 fr. 50 c.

Fourier, sa vie et sa théorie, par le Dr CH. PELLARIN, 2e édition ; un fort vol. gr. in-12, 5 fr.; et par la poste : 5 fr. 80 c.

Introduction *à l'étude de la science sociale*, par A. PAGET ; 2e édition, in-8°. Prix : 3 fr.; et par la poste : 3 fr. 90 c.

Examen et Défense du Système de Fourier, par A. PAGET et E. CARTIER ; volume in-8°, 3 fr., et par la poste, 3 fr. 75.

Solidarité, *vue synthétique sur la Doctrine de Fourier*, par H. RENAUD, ancien élève de l'École polytechnique, 2e édition ; un vol. in-8°. Prix : 3 fr.; et par la poste : 3 fr. 50 c.

Débâcle de la politique, par VICTOR CONSIDERANT. Prix : 1 fr. 50 c.; et par la poste, 1 fr. 75 c.

Les Dogmes, le Clergé et l'Etat. Etudes religieuses, par MM. E. PELLETAN, A. COLIN, H. MORVONNAIS et V. HENNEQUIN. In-8°. Prix 2 fr. 50 c., et par la poste 2 fr. 90 c.

Essai sur les Harmonies physiologiques, par M. B. DULARY, docteur en médecine, ancien député, cultivateur. Un vol in-8° accompagné de 25 planches gravées. Prix : 8 fr., et par la poste 9 f. 75.

Traité élémentaire de la science de l'homme, *considéré dans tous ses rapports*, par M. GABRIEL GABET. — Trois forts vol. in-8° avec figures. Prix : 18 fr.

Les Juifs rois de l'époque, *histoire de la féodalité financière*, par A. TOUSSENEL ; 1 volume in-8°.—Prix : 5 fr.; et par la poste, 6 fr. 25.

Organisation du Travail, d'après la théorie de Fourier, nouvelle édition, par M. FOREST — Prix : 75 c.; par la poste, 1 fr. Douze exemplaires pris à la fois, 6 fr.

Petits ouvrages à bas prix :

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE à l'usage des ignorants et des savants. (Extrait de DÉBACLE.) Prix : 40 c.; et par la poste : 50 c.

DE LA POLITIQUE NOUVELLE, convenant aux intérêts actuels de la société. Prix : 15 c., et par la poste, 20 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, *dialogue sur l'Education*, par F. CANTAGREL. (Extrait du FOU DU PALAIS-ROYAL.) Prix : 40 c., et par la poste : 50 c.

QUINZE MILLIONS A GAGNER, Mémoire présenté à la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, par *le même*. Brochure in-8°. Prix : 25 c.; et par la poste : 30 c.

LE SEPT AVRIL, banquets commémoratifs de la naissance de Fourier. Prix : 20 c.; et par la poste : 25 c.

LES FRUITIÈRES DU JURA, par WL. GAGNEUR. 40 c.; par la poste, 45 c.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER. 30 c.; par la poste, 50 c.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS EN 1845, *épisode de la crise sociale de l'époque*, par J. BLANC. Un vol. in-12 de près de 300 pages compactes. Prix : 1 fr. 50 c., et par la poste : 2 francs.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN pour 1846, orné de vignettes et d'une belle gravure d'après le dessin de M. Papéty. La vente de cet Almanach, a dépassé, l'année dernière, 22 mille exemplaires, et déjà, cette année, elle a atteint le chiffre de 30 mille. — Prix : 50 c.; et par la poste : 90 c.—Une douzaine d'almanachs pris rue de Seine, 10, 5 fr.; envoyés *franco*, 6 fr.

Il reste encore des exemplaires de l'*Almanach phalanstérien* pour 1845 aux mêmes prix.

Presque tous ces ouvrages se trouvent également chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la Librairie, dans tous les départements.

Le volume pris rue de Seine, 10 : **30 CENT.** Et FRANCO, 35 cent.

PUBLICATIONS A TRÈS BAS PRIX

Pour servir à la propagation de la Théorie de Fourier.

Les douze volumes pris rue de Seine, 10. **3 FRANCS.** Et FRANCO, 3 fr. 80.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN,

(Où ne sont pas comprises les ÉTUDES SUR LA DESTINÉE SOCIALE)

PAR VICTOR CONSIDERANT.

Troisième édition, quatrième tirage. — Un volume grand in-32 compacte.

TABLE DES MATIÈRES. — Dialogue entre un Phalanstérien et le premier venu. — Position du problème social. — Solution économique du problème social. — Organisation du travail et de la commune sociétaire. — Effets harmoniques de l'organisation sociétaire. — *Epilogue.*

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL,

(Extrait de l'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION)

Par MATHIEU BRIANCOURT.

Deuxième édition. — Un volume grand in-32 compacte.

TABLE DES MATIÈRES. — Avant-propos. — PREMIÈRE PARTIE : Le travail anarchique; critique des conditions actuelles de l'industrie. — DEUXIÈME PARTIE : Le travail organisé; constitution de l'industrie exercée sous le régime de l'association. — LE RETOUR.

En remettant 3 francs au bureau de la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10, on peut choisir un assortiment de 12 exemplaires des deux ouvrages ci-dessus. — En envoyant FRANCO 3 fr. 80 c. à la même librairie, on reçoit aussi FRANCO 12 exemplaires au choix.

Le Catalogue raisonné des Ouvrages de l'ÉCOLE SOCIÉTAIRE se distribue gratuitement rue de Seine, 10.—Il est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande *franco*.

Pour paraître, demain lundi, à la même Librairie :

FÉODALITÉ OU ASSOCIATION,

TYPE D'ORGANISATION DU TRAVAIL POUR LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS,

A PROPOS DES HOUILLÈRES DU BASSIN DE LA LOIRE,

PAR VICTOR HENNEQUIN.

Brochure in-8 de 50 pages.

Prix : 0 fr. 75 c. Et par la poste, 0 fr. 90 c.

En vente au profit de la Souscription pour la Tombe de FLORA TRISTAN,

L'ÉMANCIPATION DE LA FEMME OU LE TESTAMENT DE LA PARIA

Ouvrage posthume de FLORA TRISTAN.

Complété d'après ses notes et publié par A. CONSTANT.

VOLUME IN-32 DE 130 PAGES.

A LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE. RUE DE SEINE, 10.

PRIX : 75 CENTIMES. ET PAR LA POSTE : 90 c.

TABLE DES MATIÈRES. — Préface. — Dieu. — L'homme. — La Femme dans la société moderne. — La lumière de l'avenir. — Les trois personnes symboliques. — Le Génie et l'Amour. — La Fraternité. — Dieux et la mère. — L'Amour. — La Foi. — La Liberté. — La Religion. — Le Bien et le Mal. — L'Évangile et la femme guide. — La Communion. — L'Antéchrist. — Le Catholicisme ou l'association universelle. — Les Prophètes. — La protestation légitime. — Les Parias — Réalités épouvantables. — Les Hypocrites. — Le progrès religieux — L'Émancipation. — Les Utopistes modernes.

Les Ouvrages de la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE se trouvent encore en vente, à Paris, aux adresses ci-après :

CERCLE VALOIS, galerie de Valois, Palais-Royal ; — chez LABITTE, passage des Panoramas, 61 ; — chez GUARIN, rue Bourbon-Villeneuve, 29 ; — et chez FRANCK, succes. de BROCKHAUS, rue Richelieu, 69

... le mieux apprécié de tous leurs legs : les chartreux ne dérogeaient pas pour avoir illustré la liqueur qui porte leur nom. Qui n'estime les nonettes d'Arras et de Reims, les confitures et les ratafias d'angélique, les macarons de Nancy, la conserve de roses de Provins, toutes ces délicieuses créations du génie monastique ? Ne sont-ce pas des moines allemands qui ont les premiers imaginé d'appliquer aux poissons une opération délicate pour les rendre plus gras et plus succulents ? Le couvent de Sainte Claire, à Sassari (île de Sardaigne), n'est-il pas renommé par ses blancs-mangers dont la forme est modelée, chose étrange ! sur le sein même de la femme ? Le couvent de Sainte-Catherine, dans la même ville, se livre aussi, hardiesse bien plus téméraire, à la fabrication des petits pâtés, les petits pâtés babyloniens ! et la vogue couronne ses talents. Aujourd'hui encore, comme autrefois, chaque institut possède ses recettes, précieux secrets qui se transmettent dans l'intimité des confidences, source d'émulation, d'orgueil et de succès ! Moins oublieuse que l'Eglise elle-même, la carte de nos Véry chante à toutes ses pages la gloire des ordres religieux. Les dominicains seuls, Révérend Père, n'y ont pas laissé leurs traces ; c'est qu'ils réservaient, pour les victimes humaines, les grils et les fourneaux ! Et ne dites pas que ces sensualités étaient de déplorables égarements de la dévotion chrétienne. Non ; c'était le délassement de rudes travaux ou de pieuses prières : même, grâce au lien naturel du bon et du bien, ces raffinements donnaient naissance aux plus beaux accords ; prélats et seigneurs étaient choisis pour juges des rivalités et appréciateurs des exploits : pendant qu'ils savouraient et dégustaient, tous les cœurs palpitaient dans l'attente, tous les regards étaient suspendus à leurs lèvres, car ils distribuaient l'honneur ou la honte. Magnifique effet d'harmonie ! Une compote réussie garantissait l'entente cordiale, l'estime, l'amitié ; elle assurait la protection des grands et stimulait souvent leur générosité. L'histoire ecclésiastique raconte même que lorsque les orages des passions avaient troublé le ciel des couvents, les partis divisés scellaient leur trêve par la consommation en commun d'excellentes pâtisseries, qui de ce rôle conciliateur ont tiré le nom à jamais célèbre de *paix-de-nonne*. Toutes ces friandises vous les dédaignez dans les séminaires et vous préférez nourrir les jeunes aspirants au sacerdoce de textes indigestes ; mais la postérité reconnaissante sera plus juste : les cuisinières harmoniennes honoreront par des statues le souvenir de leurs devancières, les religieuses ; tandis que votre farouche patron ne trouvera pas une main amie qui jette des fleurs à sa mémoire.

Respectez donc désormais, Révérend Père, le nom et les idées de l'homme qui comprit que les plus humbles travaux pouvaient se rehausser par leur association avec les nobles essors de l'âme. Vos railleries conviennent si peu à la gravité de votre parole, que le *Corsaire-Satan* en a été choqué ; le *Charivari* leur a refusé son suffrage, et vous-même n'avez pas eu le courage de les livrer à la publicité de votre journal (2).

Ce tort n'est pas le seul. Dieu, avez-vous dit, vous a appris dans un rêve que l'expérience du système sociétaire a été faite en grand par un homme très riche, mais que cette tentative vient d'aboutir à une vente par expropriation forcée. Méfiez-vous à l'avenir de vos rêves et plus encore de vos journaux, et surtout n'en faites pas les ... cain si on doit recourir à ces petits moyens, réputés le privilège d'un autre ordre.

(1) Piège tendu aux Zoïles, j'en préviens le lecteur. (Déclaration de Fourier dans le *Traité de l'Association*.)

(2) Le passage relatif aux petits pâtés a été supprimé dans l'*Univers religieux*.

La *Gazette de Cambrai*, passant en revue les divers organes de la presse politique de Paris, porte sur la *Démocratie pacifique* le jugement suivant que nous citons, non dans un but de vanité, mais pour montrer à nos amis et à nos ennemis que nos efforts sont appréciés, en province, même de ceux qui ne marchent pas sous la même bannière :

La *Démocratie pacifique* vient enfin fermer la longue liste des journaux de quelque importance. Si nous l'avons placée la dernière, ce n'est point parce que son mérite est moindre que celui des autres organes de la presse, mais c'est qu'elle s'est fait en quelque sorte une place à part dans les feuilles périodiques. Sans approuver en tout ses théories, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'elle est écrite par des gens convaincus de l'excellence de leurs doctrines. Nous n'hésitons pas à le dire, elle a plus fait seule pour l'amélioration du sort des classes ouvrières que tous les journaux de l'opposition ensemble, et l'importante question des caisses de retraite pourrait bien être surgie de la lecture de cette feuille. Ennemie de toutes les fraudes, de tous les abus, elle les signale avec courage. Dût-on même se tromper, il est toujours beau, toujours honorable de n'avoir que le bonheur de l'humanité pour but de ses efforts.

Nous remercions vivement la *Gazette de Cambrai* de cette appréciation trop bienveillante. Si nous la devons au sentiment de haute impartialité qui nous dirige dans nos jugements sur tous les partis, ce journal peut compter que nous ne démériterons pas.

A la suite de l'écroulement du viaduc de Barentin, M. le ministre a ordonné une vérification sévère et détaillée de tous les ouvrages d'art du chemin de Rouen au Havre. Reste à savoir si les ouvrages reconnus mal faits seront démolis pour être refaits convenablement. On doit supposer que la compagnie les paie comme s'ils étaient bien faits, et qu'elle n'a aucun intérêt à ce que les ouvrages soient exécutés avec une négligence compromettante pour la vie des voyageurs et les intérêts de ses actionnaires.

Ouvriers poètes.

On lit dans l'*Hermine*, à propos de la publication des poésies de P. Sécheresse, menuisier de Nantes :

« Tout d'abord, remarquons le phénomène qui s'opère sous nos yeux. On dirait que le ciel veut abaisser l'orgueil des puissants, en élevant les humbles et les petits. Le livre que nous annonçons est l'ouvrage d'un ouvrier de notre ville. La poésie quitte les hauteurs sociales ; elle se réfugie dans l'asile de l'ouvrier, elle vient le consoler dans ses heures de convalescence, le distraire dans ses heures de loisir. Ce mouvement intellectuel se remarque dans toute la France ; chaque grande ville révèle l'existence d'un poète ouvrier :

» Provins a produit Hégésippe Moreau, ouvrier typographe ;
» Agen, — Jasmin, le coiffeur ;
» Nîmes, — Reboul, le boulanger ;
» Toulon, — Ch. Poucy, le maçon ;
» Fontainebleau, — Durand, le menuisier ;

(1) C'est merveilleux de voir comme la chaire de vérité se fait l'écho de tous les mensonges profanes. Il est absolument faux que le domaine auquel M. Lacordaire se permet de faire allusion ait été ni vendu, ni mis en vente, ni même saisi. Qu'aurait-il à répondre au propriétaire qui lui demanderait des dommages-intérêts pour son crédit compromis ?

Les derniers noms inscrits au bureau de la *Démocratie pacifique* sont MM. Azaïs, docteur-médecin, 25 c. ; M. G. D. M. F. D., 25 c. ; Auguste Escudié, 50 c. ; un inconnu, 25 c. ; Mlle Joséphine Lévy, 1 f. Debette, de Calais, 2 fr. ; 3 officiers du génie, 4 fr. ; Barral, de Rodez, 50 c.

Total : 8 75

Les exemplaires de l'*Emancipation de la Femme*, vendus aux bureaux de la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10 (*Voir aux Annonces*), ont produit pour la souscription 113 00

Total actuel : 770 90

Médaille à offrir à Eugène Sue,

DÉFENSEUR DES CLASSES SACRIFIÉES ET PROMOTEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

SOUSCRIPTIONS DE DIJON — M. Roche, 10 c. Nickvet, dit Lucenet, 10 c. Ch. Mouillon, boulanger phalanstérien, 25 c. Fochon, 10 c. Mme Mouillon, 10 c. Mlle Marie-Anne Mouillon, 10 c. Mlle Pierrette-Esther Mouillon, 10 c. Auguste Mouillon, boulanger phalanstérien, 25 c. Georges Fréjacques, id., 10 c. Alexandre Fréjacques, id., 10 c. Catherine Bresson, domestique, 10 c. Maréchal, 15 c. Jeanne Berger, 15 c. F. Aubin, 20 c. Joseph, 10 c. Gabrielle Jourdain, 10 c. Fanny Bauchetet, 15 c. Et. T. Jeanne, 10 c. Mme veuve Cardozo, 10 c. Maurice Joanne, 10 c. Baron, 15 c. Achery, 25 c. Gonin, 25 c. J. B. F., 10 c. A. M., 10 c. Narter, 25 c. Sullerot, 20 c. J. B. Bochot, 10 c. P. Estivalet, 10 c. Joly, 05 c. Labussière, 10 c. G. Vallot, 10 c. N. Moissenet, 10 c. Moyaux, 10 c. Lobrot, 05 c. Berthier, 05 c. Clément, 10 c. Ad. Pralon, 10 c. Félix, 10 c. Berthe Faivre, 10 c. Schlemer, 10 c. Girot, 20 c. Mme Michaux, 10 c. Mlle Louise Villenet, 10 c. Mlle Sophie Billier, 10 c. Mlle Louise Lombard, 10 c. Mlle Jenny Lombard, 10 c. Mlle Mariette M..., 50 c. Mme Mallet, 50 c. L. G. Salomon, 10 c. H. C. Girbaulet, 10 c. Une anonyme, 10 c. Une anonyme, 10 c. Winder, cordonnier, 10 c. Bigobet, 20 c. Vexlu, 20 c. Bochot aîné, 20 c. Murbach, 20 c. Léon Housselet, 20 c. Barin, 20 c. Godard, 10 c. Chevillot, chargeur, 25 c. Jarrot, tonnelier, 10 c. Boquet, vigneron, 25 c. Coquet, manouvrier, 10 c. Tapin, farinier, 20 c. Boyer, manouvrier, 10 c. Baillot, manouvrier, 25 c. Prunot, jardinier, 20 c. Dufaine, charpentier, 20 c. J. B. Dellevaux, mécanicien, 25 c. Dellevaux aîné, id., 25 c. Guilimat, bottier, 25 c. Chevillié fils, négociant, 50 c. Deux anonymes, 75 c. Une dame anonyme, 25 c. Un instituteur, 50 c. Un artiste, 30 c. L. Nodot, 50 c. P. Cousturier, 50 c. E. Laberne, 25 c. Mathieu Currat, 20 c. V. Mathieu, 10 c. Vallot, 20 c. Voinchet, 10 c. F. Contet, 10 c. M. Coutet, 10 c. L. Mouchot, 10 c. J. Thévenin, 10 c. Belnet, 10 c. Mme Belnet, 10 c. Emélie Belnet, 05 c. Veuve Belnet, 10 c. Dameron, 10 c. Debroye, 10 c. Poulain aîné, 10 c. Claude Poulain, 10 c. Derepas, 10 c. J. N., 10 c. H. N., 10 c. Thérèse Belville, 10 c. Joséphine Bertet, 10 c. Joseph Falconnet, 10 c. Féry, 05 c. Jolivet, 10 c. Féry, 10 c. Imboden, 10 c. Siegstein, 10 c. Henry, 20 c. Réné, 20 c. Dechaux J., 50 c. Verrey, 50 c. Verrey jeune, 50 c. Chabert, 50 c. Un anonyme, 50 c. Meurgey, 25 c. Lenlept, 25 c. P. Mongin, 50 c. Brocard, 50 c. Ledeuil jeune, 25. J. S. Lamarche, 40 c. Claude Bontemps, 50 c. Bollotte, 50 c. Eugène Carion, 50 c. Richard fils, 50 c. Un anonyme, 10 c. 4 anonymes, 1 fr. 35 c. Th. Delmont, 50 c. Charles Charpentier, 10 c. Marie Charpentier, 10 c. Louis Minot fils, 10 c. Richard Fagot, 10 c. J. B. Chaubet, 10 c. Jules Benier, 25 c. Eugène Gauthier, 10 c. Causel, 25 c. Maria Causel, 10 c. Louise Causel, 10 c. Luis, 10 c. Barat, 05 c. Melon, 10 c. J. Dechaux-Gaudelet, négociant, 50 c. Dechaux-Moret, propriétaire, 50 c. Chambraut fils, 50 c. Moïse Blum, 50 c. Coutant, membre de la commission d'antiquités, 50 c.

SOUSCRIPTION DE RODEZ. — Paul Bonhomme, 50 c. ; Jules Bonhomme, 50 c. ; Mme Jules Bonhomme, 50 c. ; Alphonse Bonhomme, 50 c. ; Octavie Bonhomme, 50 c. ; Un phalanstérien, 50 c. ; J. D., 50 c. ; Un phalanstérien, 50 c. ; Une dame, 50 c. ; Durand De Gros, 50 c. ; Une dame, 50 c. ; Joseph Durand, 50 c. ; M. Frédéric D., 50 c. ; Mme L. B., 50 c. ; M. de M., 50 c. Scudin, 50 c. ; Blanchon, 50 c. ; Labarthe, 50 c. ; Lacoy, 50 c. ; Barral, 50 c.

Total :	40 50
Total des listes précédentes	956 25
Total général :	996 75

Jésus, continuant son discours, leur dit : — Comment pouvez-vous être libres, si vous ne savez pas discerner le vrai du faux et le bien du mal ?

Comment sortirez-vous de la servitude, si vous calomniez ceux qui vous aiment et si vous refusez d'entendre ceux qui vous disent la vérité ?

Parce que le pouvoir est actuellement plus fort que vous et que je vous conseille de ne pas vous briser en vous heurtant contre lui, vous dites que je suis un émissaire de vos ennemis !

Et lorsque je vous trace la route pour arriver à la royauté des hommes libres, vous m'accusez d'être un valet du pouvoir. Vous voyez bien que vous n'êtes pas encore en état de régner, car vous voulez qu'on vous flatte et non qu'on vous instruise : vous avez la faiblesse ordinaire des tyrans.

Quand le Christ eut achevé de parler, il regarda autour de lui, et il vit que tous étaient sortis, à l'exception de trois jeunes hommes, qui l'écoutaient avec respect.

Jésus leur dit : — Vous êtes donc les seuls qui ayez compris ? Eh bien ! allez maintenant annoncer à vos frères ce que vous avez entendu, et ne désespérez pas du salut de l'humanité.

Affranchissez d'abord le monde qui est en vous-mêmes, soyez des hommes, et vous serez libres !

Car tout esclavage est volontaire. On n'avilit jamais ceux qui ne veulent pas être avilis. Dieu même, avec toute sa puissance, ne saurait contraindre la volonté d'un enfant.

— Nous voulons être libres, dirent alors les trois jeunes hommes avec énergie.

— Eh bien ! persévérez dans cette volonté, et vous serez plus que des rois, répondit Jésus.

Et ils se séparèrent.

A. CONSTANT.

Fin de la huitième Légende.

Diogène à la critique.

Un instant nous avions cru que la suffisance et l'endurcissement ne se trouvaient que dans les hautes colonnes des journaux conservateurs. Nous avions cru que du moins les publicistes qui logent dans la cave de la grande presse ne mettaient la tête au soupirail que pour dire de bonnes vérités aux passants. Mais après avoir parcouru les critiques parisiennes sur *Diogène*, nous avons, à notre grande douleur, acquis la certitude, qu'à quelques exceptions près, le rez-de-chaussée du journalisme n'est qu'une immense remise dont les habitants ne sont rien moins que des Pégases !

Tout d'abord ces messieurs, prenant Diogène comme un article de nouveauté, le saisissent, le tournent en tous sens et se demandent : « Qu'est-ce ? Est-ce un drame ? est-ce une comédie ? une satire ou un tableau historique ? Quel nom lui donner ? »

Voyez-vous ce père auquel un fils vient de naître. Au lieu d'examiner si cet enfant nouveau-né est sain, si le nez est à sa place, si le filet est bien coupé, s'il a enfin toutes les conditions de viabilité, il se démène dans sa chambre, se creuse la tête pour lui trouver un nom, pour l'appeler Théodore, Arthur ou Gobineau. Et tandis que ce sot de père s'agite pour un nom, la mère, toute en joie, prête le sein à son enfant et lui donne souffle de vie. Eh ! messieurs les critiques, qu'importe à la société que *Diogène* soit une imitation d'une forme quelconque, qu'il soit drame, comédie ou tragédie ? la chose essentielle c'est de savoir si ce Diogène qui doit vivre a un corps sain, un cœur généreux, de l'esprit comme un diable, s'il réunit enfin l'utile à l'agréable.

Mais voici le *Constitutionnel* et la *Patrie* qui reprochent à Diogène d'être lâche.

« Oui, disent-ils, Diogène qui est vous, moi, tout le monde, enfin, est lâche, car il ne veut pas lutter contre la société. Il donne sa démission trop vite, c'est un chien sans courage, en un mot, un chien de chien. »

Eh ! contre qui voulez-vous donc que l'homme probe lutte ? Pour lutter il faut avoir devant soi un digne adversaire. En frappant sur un cœur, je sens le mien palpiter d'aise, mais quand je frappe sur un coffre-fort, je me brise. C'est la fable du Pot de terre contre le Pot de fer. Ce n'est pas ma faute si mon corps n'est qu'en chair et en os ; ce n'est pas ma faute si mon crâne n'est pas aussi imperméable que celui d'une borne. « Eh ! direz-vous, luttez comme tant d'autres, servez-vous des mêmes moyens. » Mais je ne suis pas un aigle financier, je n'ai pas la bosse du vol ; je ne sais lutter qu'avec des moyens honnêtes.....

Et quand j'aurai lutté ! admettons même que j'aie réussi. A quoi l'homme civilisé, qui a des principes et du talent, peut-il parvenir ? à devenir l'égal de M. Fulchiron et de ses confrères en soie, fil, coton, huile et suif.

N'est-ce pas un fou que ce M. Victor Hugo, qui fait des chefs-d'œuvre pour arriver, après vingt années de travaux intellectuels, là où un débitant de chandelles, un auneur de draps entre de primesaut !

Maudits soient les pères de ces enfants sublimes qui ne sont que des hommes de génie, aimant le bien, haïssant le mal ; des hommes-principes qui sont nés pour gouverner. Faites-nous donc de bons esprits bourgeois, ferrés sur l'art de grouper les chiffres, de ces hommes-*omnibus* qui n'adorent le bon Dieu que parce qu'il est le plus riche propriétaire de l'univers, auquel on peut toujours demander. Apprenez-leur, à ces petits chéris, à vendre des macaronis sophistiqués, à agioter sur les chemins de fer, à se créer de bonne heure une clientelle électorale, et vos fils n'auront besoin que de 500 fr. de cens, bon ou mauvais, et de trente années d'ignorance pour passer législateurs du peuple le plus spirituel de la terre.

Encore si tous ceux qui luttent arrivaient ! Est-ce que Béranger est seulement électeur ? S'il y a jamais eu un homme qui a lutté, c'est Fourier. Eh bien, tartufes civilisés que vous êtes, avez-vous accepté la lutte ? lui avez-vous ouvert vos colonnes pour répondre à vos attaques intéressées ? Et que faites-vous de ceux qui sortent vainqueurs de ces rares combats ? Lamartine réussit à se faire député. Aussi long-temps qu'il patronne vos nullités boutonnées, c'est un grand politique, un orateur délicieux ; mais dès qu'il vous quitte, dès qu'il se tourne vers l'avenir et la vérité, vous lui reprochez de n'être qu'un poète. Qu'est-ce qu'un poète ? dites-vous. Un brouillon, un animal pensant, incapable de gouverner. Parlez-moi d'un fabricant de socques, d'un avocat-caoutchouc, voilà nos législateurs, voilà nos dieux !

Si jamais un homme d'esprit et de cœur, malgré son aversion pour la civilisation, se décide à descendre dans l'arène bourbeuse des intérêts grossiers, cela ne peut être que pour l'amour de la femme ou de la famille. Eh bien, *Diogène* aussi, lui qui connaît si bien la société, qui s'en méfie, qui la méprise, essaie cependant de se mêler à cette tourbe corrompue, dès qu'il sent que son cœur est resté attaché aux regards d'Aspasie. Il lutte... Mais que trouve-t-il ? corruption, mensonge, outrecuidance, forfanterie, bassesse, calomnie, concurrence, guerre civile, haine, mépris et dégoût. Non, s'écrie-t-il, *la femme même ne vaut pas cela* ! Ah ! il y a dans ce cri de l'âme, la condamnation irrécusable de toute une société. Oui, la famille, loin d'être sacrée comme elle devrait l'être, la femme même, cette perle de la création, sont devenues des causes de corruption politique et sociale. Aspasie, il est vrai, fait une noble exception, mais d'abord elle est riche et puis qui sait, comme l'observe M. Théophile Gautier, qui sait, si plus tard Diogène et Aspasie resteront purs ! Que d'Aspasie, de belles et de nobles Aspasie en France, qui, faute d'un Périclès ou d'un Diogène, deviennent des Laïs et même des Phryné !

Entre ces deux phénix de la critique dramatique, dont l'un, le *Constitutionnel*, reproche à Diogène *de ne pas parler grec*, la *Patrie* est adorable de peur et de venette. Qu'allons-nous devenir ? s'écrie ce journal ; mon Dieu ! mon Dieu ! on va mettre le socialisme sur la scène, le monde va crouler, les poules ne pondront plus d'œufs, les oies ne cancaneront plus, que dis-je ! on se passera peut-être de critiques, les oies écriront elles-mêmes... Rassurez-vous, respectable anonyme, quand l'Europe se fera phalanstérienne, tout le monde trouvera sa place et largement ; seulement on ne mettra plus, comme Napoléon en Egypte, les ânes avec les savants.

Voici venir un gros bonnet des *Débats* qui signe Lemoinne. Celui-ci est franchement borné, il ne veut pas de critique sociale sur le théâtre ; il trouve notre société charmante et celle d'Athènes admirable. Mais comme son parti est pris d'avance de blâmer *Diogène*

[illegible], passage [illegible], sous l'horloge ;
Bréauté, passage Choiseul, 39 ;
Mme veuve Delavigne, libraire, passage de l'Ancre, rue Saint-Martin ;
Mme Arnould, cabinet littéraire, rue Montmartre, 141 ;

Et aux bureaux des Messagers parisiens, rue des Filles-St-Thomas, 1 ; rue Laffitte, 6 ; place de la Madelaine ; rue du Dragon ; rue Saint Hyacinthe-Saint-Michel, 1 ; rue de Grenelle-Saint-Germain, 82 ; rue de Verneuil, 34 ; rue de Rambuteau, 58.

Chambre des Députés.

Séance du 24 janvier 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La discussion continue sur le deuxième paragraphe de l'adresse, ainsi conçu :

« Votre gouvernement s'applique à poursuivre l'exécution de grands travaux de défense et d'utilité publique dont le pays demande le prompt achèvement. Ces nouveaux éléments de force et de richesse nous donneront dans peu d'années les garanties que notre sincérité réclame, répandront sur toutes les parties du territoire et dans toutes les classes de la population le travail et le bien-être, et nous fourniront les moyens de féconder notre industrie, de vivifier notre commerce et de préparer pour notre agriculture des jours plus heureux et un plus digne prix de ses laborieux efforts. La chambre examinera avec sollicitude, sans s'écarter des limites de la prudence, les mesures qui lui seront proposées pour compléter ce grand ensemble de travaux. »

M. LHERBETTE. Messieurs, c'est des adjudications des chemins de fer que je désire entretenir la chambre. Je serai bref. Un premier mal, c'est l'immixtion de fonctionnaires, d'hommes politiques, de hauts personnages dans des entreprises où une influence peut être exercée. Autrefois, quand un gentilhomme entrait dans le commerce, il déposait au greffe du tribunal, son épée, qu'il ne reprenait qu'en quittant les affaires. Il a bien disparu, ce préjugé. Au dessus de la porte de toutes les compagnies, vous voyez appendus comme enseignes, des écussons, de date plus ou moins antique, des insignes de toutes fonctions, des épaulettes à graine d'épinards, des épaulettes de généraux, d'amiraux : vous voyez, et dans les annonces des journaux, et dans les affiches, et sur toutes les colonnes, brillant en grosses majuscules, des noms acquis dans nos administrations, dans l'armée, dans la marine, dans les chambres politiques, dans les ministères. A quel titre les hauts personnages auxquels ces noms appartiennent, sont-ils donc recherchés par les compagnies ? Est-ce pour leur capacité spéciale ? Leurs études ont été étrangères à ces opérations. Est-ce pour leur fortune ? Ils n'ont quelquefois pas même fait le moindre versement. C'est donc en raison de l'influence qu'on leur présume. Ils y sont comme amorces achetées à beaux deniers comptants ou à primes.

Certes, ce sont là de ces abus qui doivent être entravés par un gouvernement honnête, ne fût-ce que dans son propre intérêt ; il devrait dire à ces hommes. « Ayez le profit de servir les compagnies qui vous paient, mais vous n'aurez plus l'honneur de servir le pays. Vous qui vendez vos noms à des spéculateurs, vous n'aurez plus l'honneur de commander à des hommes laborieux qui usent leur vie dans des administrations civiles ou qui versent leur sang sur les champs de bataille. » Quant aux hommes politiques, ce serait à eux de voir s'ils voudraient ensuite garder un monopole que le gouvernement aurait ainsi entaché.

La loi défend la vente de promesses d'actions avant l'adjudication des chemins. Mais ce qu'on ne pouvait faire au parquet par des agents de change, on l'a fait dans la coulisse par des courtiers marrons. Là, les chefs des compagnies, avant l'adjudication qu'ils savaient ne pas devoir leur échapper, ont fait monter les prix par des cours fictifs, en disant à un courtier de vendre et à un autre d'acheter à tel prix. Puis venaient les ventes et les achats réels par des spéculateurs. Ainsi, quinze jours avant l'adjudication du Nord, la prime était de 350 à 400 fr. sur les actions de 500 fr. Après l'adjudication, les banquiers ont encore maintenu les prix en accordant aux acheteurs des délais pour la levée des actions, en consentant à ce que les livraisons fussent reportées aux liquidations suivantes de quinzaine en quinzaine. Puis, quand la hausse a été énorme, quand il est survenu, en Angleterre, une crise et une hausse d'intérêt, la crainte d'une guerre entre [illegible]

en les versant en comptes courants dans la maison de banque [illegible] Andrebus, associé de la maison Coutts, fut appelé : on exigea de lui tous les détails possibles sur les comptes de M. Trotter. La culpabilité de ce dernier fut prouvée : lord Melville, gravement compromis, donna sa démission.

Il fut question le lendemain, dans le parlement, de le déclarer incapable d'occuper aucune fonction publique.

Autre exemple. C'était en 1820, à l'occasion de la compagnie du sud. On accusa des membres de la chambre des communes, des membres de celle des pairs, des ministres, d'avoir aidé cette compagnie, d'en avoir reçu au pair ou presque au pair des actions qui gagnaient alors une prime élevée, et d'avoir réalisé des bénéfices considérables en les vendant avant la baisse. On se fit représenter tous les registres de la compagnie, et l'on y trouva les noms de lord Sunderland, premier ministre, comme haut trésorier, pour 50 000 liv. sterl. ; de M. Craggs, ministre secrétaire d'Etat, pour 30 000 liv. ; de lord Aislabie, chancelier de l'échiquier, de M. Charles Stanhope, parent probablement du ministre du même nom, pour 10 000 liv., et ceux d'un nombre effrayant de pairs et de députés pour des sommes plus ou moins fortes. Plusieurs députés furent repoussés de la chambre ; parmi eux lord Aislabie, chancelier de l'échiquier. Leurs propriétés furent saisies : après un long examen, on leur en laissa une portion ; le reste, montant à plus de 40 millions, fut confisqué. Lord Stanhope, secrétaire d'Etat, fut si fortement impressionné par la discussion dans laquelle il prit une part active pour défendre lui et ses collègues, qu'il fut frappé, séance tenante, d'une violente douleur de tête dont il mourut le lendemain. Et M. Craggs, autre ministre, succomba quelques jours après. Ces ministres étaient bien coupables ; mais ils avaient encore quelque corde honnête qui vibrait dans leur cœur, car ils mouraient de honte. (Bruit.)

Voici un autre reproche à adresser à l'administration. Vous savez que la loi exige de la part des compagnies, avant l'adjudication, le dépôt des listes de souscripteurs, et qu'une commission a été créée pour l'examen de ces listes ; vous savez aussi que les compagnies se sont fusionnées.

Eh bien ! la commission, au lieu d'exiger les listes des souscripteurs de chaque compagnie, s'est contentée de la souscription en masse de chacune d'elles. Il en est résulté qu'on a pu admettre des banquiers qui n'avaient réellement pas ouvert de listes de souscriptions. Ainsi un banquier dont le crédit valait 1 ou 2 millions, était admis à une souscription de 60. L'absence des listes de chaque compagnie permettait d'ailleurs de cacher quels personnages se trouvaient en droit de recevoir des actions. Enfin, des compagnies, après s'être fait adresser des souscriptions et n'avoir pas inscrit les souscripteurs sur des registres, ni donné de réponse, pouvaient obliger à prendre des actions si la baisse avait lieu, et ne pas en livrer en cas de hausse. La hausse a eu lieu, bien des souscriptions sont restées sans réponse, et ce scandale, que la police correctionnelle ne peut atteindre, vient de la commission d'examen ; mais la responsabilité en doit tomber sur le ministère qui l'a tolérée.

Ce n'est pas tout. Quand il a vu la hausse énorme des actions avant l'adjudication, le ministre n'aurait-il pas dû, dans ses billets cachetés, diminuer la durée de la concession ? La ligne de Fampoux à Hazebrouck était infiniment moins bonne que celle du nord, et était même reconnue mauvaise. Cependant M. de Rothschild a offert une réduction de 37 ans sur 75 et n'a pu l'obtenir. Pourquoi ? parce qu'il y avait connivence. Donc, le ministre pouvait obtenir une diminution sur le nord ; et s'il ne l'obtenait faute de concurrents, il n'avait qu'à différer l'adjudication. Que de millions il eût pu sauver au pays ! Il est vrai qu'il n'en eût pas fait tomber autant dans la caisse d'un banquier avec lequel on veut être en bons rapports. (Rumeurs diverses.— Chuchottements.) Les actions ont baissé depuis, mais la baisse leur laissait encore une prime de plus de 250 fr. par action de 375 fr.

Va-t-on nous dire que la prime était due à un engouement excessif ? que l'affaire ne pouvait être passable pour les adjudicataires qu'au taux où il l'a adjugée ? Mais, ministres, défenseurs des intérêts de l'Etat, est ce à vous de vous occuper des intérêts des contractants ? Quand la chambre fixe une durée, elle s'occupe de savoir à quel taux les compagnies pourront faire une bonne affaire ; mais ce n'est pas dans l'intérêt de ces compagnies, c'est dans l'intérêt de la possibilité de l'adjudication. Vous, ministre, auquel elle délègue un pouvoir discrétionnaire dans l'intérêt du trésor, vous n'en devez user que dans cet intérêt.

Pourquoi encore autoriser la vente des actions du chemin sur l'annonce primitive de 500 fr. par action quand elles n'étaient plus, après la distraction [illegible]

déclara qu'il regrettait, en présence du scandale [illegible], d'avoir appuyé autrefois la proposition de livrer les chemins de fer aux compagnies.

M. Gauthier de Rumilly rappelle l'agiotage qui a eu lieu sur les actions et promesses d'actions ; il reproche au gouvernement d'avoir été, en adjugeant pour 150 millions un domaine qui en valait 300, la cause première de cet agiotage ; de mettre aux mains des banquiers les finances du pays, la fortune des particuliers, de livrer le monopole des transports à des spéculateurs dont l'intérêt est opposé à celui du pays.

Le gouvernement a sans doute compris l'embarras où il se trouvait par suite des fusions, puisqu'il a encouragé la compagnie des receveurs-généraux ; mais lui-même a été vaincu, car cette compagnie a été obligée de se fusionner. Il a été ensuite conduit à une autre illégalité, la concession directe d'un chemin de fer remplaçant l'adjudication.

L'orateur, en terminant, rappelle la crise qui a eu lieu à la fin de l'année, par suite de la formation de compagnies qui ne se formaient que pour se fusionner, et la perturbation qui a été la suite des gains considérables des agioteurs, et il appelle un blâme sévère sur le cabinet.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dit que la France étant en arrière des autres peuples, et le trésor ne pouvant suffire à faire toutes les lignes à la fois : et d'un autre côté les tentatives faites par l'industrie privée n'ayant pas complètement réussi, on a dû combiner les deux systèmes dans la loi de 1842, qui reste encore la règle dans la matière. En recourant à l'industrie privée, on arrivera à ce résultat que dans six années la France sera sillonnée de plus de chemins de fer que la monarchie n'a fait en deux siècles de voies ordinaires.

Quant à la ligne du Nord, le ministre comptait sur la concurrence, et ce n'est qu'en désespoir de cause qu'il a eu recours à la concession. Les discussions qui ont eu lieu dans la commission et dans la chambre lors du vote de la loi sur le chemin de fer, prouvent que le gouvernement ne pouvait empêcher les compagnies de se fondre ; il n'a pu non plus ne pas adjuger le chemin, en présence des réclamations du commerce, et il l'a adjugé à une compagnie puissante pour être sûr qu'elle ne succomberait pas à la tâche ; il croit, du reste, que c'est un très mauvais calcul que de faire des conditions trop dures aux compagnies.

Les compagnies sont loin de faire des bénéfices aussi considérables qu'on le croit ; plusieurs lignes, et des meilleures, ne rapportent pas au delà de 4 pour 100 ; la compagnie concessionnaire du chemin du Nord paie à l'Etat depuis le mois de septembre l'intérêt de 3 millions qu'elle n'emploiera que dans six mois.

Quant au chemin de Lyon, l'orateur soutient la légalité de la concession. Une ligne de chemin de fer n'est autre chose qu'un travail exécuté à certaines conditions pour le compte de l'Etat.

M. DE VATRY revient sur les arguments présentés par MM. Lherbette et Gauthier de Rumilly ; il voudrait aussi qu'on fît des enquêtes sérieuses sur la solidité des travaux.

M. CUNIN-GRIDAINE cherche à établir que c'est par prudence que la compagnie du Nord a formé un capital de 200 millions, bien qu'elle n'eût besoin que de 150 millions. Quant à l'agiotage, il aura moins de prise sur une action de 500 francs que sur une de 375. Les statuts de la compagnie ont été d'ailleurs approuvés par le conseil d'Etat.

M. BINEAU. La compagnie n'a porté son capital à 200 millions que pour réaliser des primes, et faire un bénéfice de 40 millions.

M. LASNYER. La loi interdisait au gouvernement de réduire le nombre des actions ; ce nombre était nécessaire d'ailleurs pour l'exécution des chemins annexés à celui du Nord.

M. BINEAU revient au milieu des cris d'impatience du centre sur ce qu'il a déjà dit.

MM. LUNEAU ET DESLONGRAIS soutiennent que le ministre n'a pas le droit de concéder les trois chemins à la même société.

M. DUMON, ministre des travaux publics, donne lecture de quelques passages de la loi ; elle porte, dit-il, qu'il y aura trois adjudications et des statuts différents, mais elle n'exclut nullement la possibilité de la concession des trois chemins à une seule compagnie ; elle prévoit même ce cas.

M. LUNEAU lit à son tour quelques passages de la discussion qui eut lieu à la chambre des députés lors du vote de la loi ; il cherche à établir que M. le ministre des travaux publics a changé, depuis la session dernière, sur cette question, et que les compagnies ne devaient s'unir que pour l'exploitation.

M. DESLONGRAIS parle dans le même sens.

---

quand même, il s'enferre dans ses propres armes et s'assène des coups mortels. Il commence par reprocher à l'Aspasie de M. Pyat de s'ennuyer. Est-ce que les Grecs se sont ennuyés ? se demande-t-il naïvement. Est-ce qu'une femme comme Aspasie, l'amie de Périclès et d'Alcibiade, donne des soupers de lorette ? D'accord, grand critique ; Aspasie était une femme supérieure, et, comme dirait saint Augustin, digne d'être chrétienne. Mais alors pourquoi, à la fin de votre article, reprochez-vous à l'auteur de *Diogène* d'avoir mis dans le cœur de cette femme un amour idéal, amour qui, selon vous, était entièrement inconnu des Grecs. Et qui donc, feuilleton remplaçant, a inventé les muses ? Certes, ce n'est pas vous, M. John Lemoinne. Qui donc a fait la femme patronnesse de l'histoire, de la sagesse, de tout ce qu'il y a de grand, de sublime, de divin, dans les beaux-arts, si ce n'est le peuple grec ? Les auteurs grecs font souvent de l'amour idéal, même avec les *Hétaïres*. *Psyché*, en grec, veut dire *âme*. La légende de l'Amour et de Psyché n'est basée que sur le sentiment idéal de l'âme, sentiment qui jaillit à la vue de la beauté, irradiation de la divinité. Mais à quoi bon discuter avec vous ! Vous vous êtes dit : Je suis conservateur, donc la pièce de M. Pyat, qui est une satire virulente contre la société que je trouve charmante, doit être mauvaise ; je m'en vais le lui prouver, et, faute de preuves, je l'éreinterai.

Pauvre société ! non-seulement elle est laide, mais encore elle a des prétendants conservateurs qui l'ennuient par leurs flatteries et leurs exigences. N'est-il pas étonnant que ceux qui l'attaquent ne lui demandent presque jamais rien, tandis que ceux qui la flattent la traitent comme les garçons tailleurs ont traité le *Bourgeois gentilhomme*. « Vous êtes jolie, dame société !...des subventions, s'il vous plaît. Vous êtes charmante !... donnez-nous des places. Vous êtes adorable, divine !... des sinécures, des honneurs, des titres et des rentes...

Lequel aime davantage la société, de celui qui lui veut du bien, ou de celui qui ne veut que son bien ?...

En voici bien d'une autre : M. Hippolyte Rabou, jeune et intéressant martyr de la *Revue de Paris*, brandit sa verte béquille dans le *Courrier français* contre la lanterne de *Diogène*. Il ne lui reconnaît ni esprit ni talent. Parbleu ! pour sentir une fleur il faut avoir le sens de l'odorat ; pour saisir l'esprit il faut avoir le sens spirituel. M. Rabou s'agite, se démène, se débat, se tord durant six colonnes comme un malheureux à la tête chauve, qui veut s'arracher les cheveux de désespoir. Parlerons-nous de cet autre critique qui étouffe amis et ennemis dans une marmelade de bienveillance et d'équivoque bonté.

Nous plaignons sincèrement M. Albert Aubert, ce séide de *Lucrèce*, d'écrire dans le *National* et de n'avoir pas pu attaquer *Diogène*. On voit dans chaque ligne qu'il en a eu grandement envie. Aussi lui a-t-il fait une petite niche académique. Dans le compte-rendu du prologue il omet sournoisement la scène de l'ouvrier. Quel Brutus !

On le voit, la majeure partie des grands journaux ont attaqué *Diogène*, plutôt encore à cause du fond qu'à cause de la forme. Qu'est-ce que cela prouve ?

« Quand assis sur mon coursier, dit Goethe, je galoppe vers l'avenir à travers champs et prairies, les » roquets du village aboient, jappent et sautent jusqu'à » la hauteur de mes jambes... Qu'est-ce que cela » prouve ?... Que je marche et que j'avance ! » M. Pyat peut en dire autant.

Maintenant, passons à la contrepartie. Citons en premier lieu le *Corsaire-Satan* : M. Marc Fournier, homme de style et de pensée, a parfaitement compris et rendu, en des traits largement dessinés, l'immense portée sociale de *Diogène*. M. Fournier, en outre, s'est attaché à faire ressortir la grandeur de la conception et la simplicité de l'exécution : c'est que M. Fournier n'est pas seulement critique, mais écrivain, et écrivain distingué. Citons encore MM. Gérard de Nerval et J. T., dans l'*Artiste* et dans la *Quotidienne*, qui ont dit des choses justes et sensées, et qui les ont dites avec talent et esprit.

Un diamant ne se polit qu'avec un autre diamant. Voici ce que dit M. Théophile Gautier de *Diogène* :

« Maintenant quel est le sens de cette comédie, où M. Félix Pyat, à travers la bouche de bronze du masque antique, qui lui est déjà familier, fait la critique des hommes et des choses de son temps, ou plutôt de tous les temps ?

» Diogène, qui vient de la campagne à la ville, et s'appauvrit d'une obole à chaque rencontre, ne symboliserait-il pas l'humanité passant de la sauvagerie, ou rusticité, à la fausse civilisation, et ne trouvant rien qui la dédommage de la perte de ses droits naturels ? Diogène, n'est-ce pas la jeunesse payant d'une de ses illusions chaque nouvelle expérience ? Jean Jacques Rousseau aurait-il raison ? Le seul honnête homme de la pièce est un chien ; la seule honnête femme une courtisane. Pour être pur, faut-il donc habiter un tonneau ? pour être dévouée, faut-il donc s'appeler Aspasie ou Madeleine ? C'est un paradoxe qu'on est bien tenté de soutenir lorsqu'on a soulevé les masques des diverses hypocrisies qu'on baptise du nom de vertus, et qu'on a vu sous les visages de carton peint, fourmiller hideusement les vers de la corruption.

» Hélas ! si M. Pyat avait fait huit actes au lieu de six, nous aurions vu peut-être Diogène banquier et prêtant à la petite semaine ; Aspasie disputant Alcibiade à Laïs : car rien n'est vrai dans ce monde, pas même le désintéressement du cynique, pas même le repentir de la fille de joie. »

Voilà en trois lignes une condamnation en bonne forme de la civilisation tant vantée par les repus et les faux philosophes. Mais que M. Pyat se garde bien de mettre en scène ce huitième acte. Toutes les médiocrités de la presse crieraient à l'immoralité, à l'obscène et à la trahison. Il est dangereux de bégayer devant des bègues !...

Nous avons été tant soit peu cynique avec messieurs les critiques civilisés ; mais quand de nos jours on porte à la main gauche la lanterne de Diogène pour chercher des hommes, il faut que de la main droite on brandisse un fouet pour écarter les sots et les tartufes !

ALEXANDRE WEILL.

IMITATION DE HEINE.

On impose à la foule abrutie et trompée
La loi du sacrifice et du renoncement.
Du ciel on veut encore exploiter l'épopée ;
En mettant le bonheur si loin de nous, on ment.

Nous savons le moyen, nous connaissons le texte ;
Mais, messieurs les auteurs nous sermonnent en vain ;
Pour leur lâche égoïsme ils cherchent un prétexte :
Ils nous prêchent de l'eau quand ils boivent du vin.

Amis, je vais vous dire un chant plus salutaire,
Un chant nouveau qui peut éteindre nos combats :
Nous voulons le bonheur pour tous sur cette terre ;
La justice de Dieu doit régner ici-bas.

Eh quoi ! le fainéant a les biens qu'on envie ;
Le pauvre travailleur ne cesse de souffrir !...
Pour tous place au soleil ! pour tous place à la vie !
De misère et de faim il ne faut plus mourir !

Il croit assez de pain pour les enfants des hommes,
La terre nous sourit et comble nos désirs ;
Partageons-nous ses biens en frères que nous sommes ;
Pour nous elle a des fruits, des fleurs et des plaisirs.

Volant mieux que l'oiseau, bien plus haut que la nue,
Et parcourant un jour l'univers spacieux,
Notre âme cherchera quelque plage inconnue
Et prendra son essor dans l'infini des cieux.

Mais ici-bas d'abord plus de sanglante lutte,
Plus de *Miserere*, plus de poignant remords !
Qu'un chant d'amour, joyeux, vibrant comme la flûte
Remplace le tocsin et les cloches des morts !

L'Europe épouse enfin un tout-puissant génie,
Celui de l'avenir et de la liberté.
Laissez-les se livrer à leur joie infinie
Et d'un premier baiser goûter la volupté !

Les docteurs élevant une voix insensée,
Les ont maudit ; mais Dieu bénira leur hymen.
Vive le fiancé ! vive la fiancée !
Et que leurs heureux fils sauvent le genre humain.

LÉON MAGNIER.

REVUES DE LA QUINZAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

L'attention des hommes politiques est restée concentrée pendant cette dernière quinzaine sur la discussion de l'adresse au roi dans les deux chambres. C'est en effet dans ces discussions que se décide à peu près pour toute la session la question de savoir qui sera ou ne sera pas ministre pendant les douze mois suivants; c'est là une affaire importante... pour ceux qu'elle concerne, mais qui, en réalite, l'est beaucoup moins pour le pays : car, que M. Guizot ou que M. Thiers, ou même que M. Odilon Barrot soit ministre, il est certain qu'aucun de ces personnages n'a de pensée à la hauteur des circonstances ; ils ne sont tous trois que des conservateurs plus ou moins rétrogrades, et, quoique cela puisse paraître extraordinaire, nous tenons pour assuré que des trois, M. Odilon Barrot, le chef de la gauche, est celui qui a la moindre somme d'idées.

A la Chambre des pairs nous n'avons remarqué que deux discours touchant aux vrais intérêts du pays, celui de M. le vicomte Dubouchage, et celui de M. le duc d'Harcourt. Ce dernier a dit qu'il serait grand temps de songer à autre chose qu'à s'amuser à faire de belles disputes oratoires, et qu'il fallait s'occuper du sort des masses et des progrès sociaux réclamés énergiquement par les travailleurs. L'aristocratie bourgeoise qui l'écoutait n'a pas approuvé ces paroles, et l'un des plus ridicules personnages du parlement (nous nous abstiendrons de le nommer) a osé protester contre les généreuses paroles auxquelles nous faisons allusion. — En entendant ce représentant de notre vieille aristocratie, nous ne pouvions nous empêcher de penser qu'avec ses grands noms, son influence et sa grande richesse, le parti légitimiste deviendrait fort en peu de temps, s'il comprenait la cause du peuple et s'y dévouait.

Arrivant à la chambre des députés, nous avons entendu les plaintes les plus vives sur les fraudes et les corruptions électorales. Un conseiller de cour royale,—ministériel, remarquons-le,—a avoué sincèrement qu'il avait vu, en cette matière, des choses qu'*il n'aurait jamais crues possibles*. Toutes ces fraudes ont été employées pour falsifier les listes électorales qui doivent servir aux prochaines élections, lesquelles auront lieu à la fin de la session. Ainsi, il ne suffit pas de ne prendre dans la nation qu'une très minime minorité pour en faire des électeurs : le système actuel du gouvernement en est réduit, pour se soutenir, à fausser cette minorité elle-même, et à faire en sorte, par ses mensonges, ses fraudes et ses corruptions, que ce soit la minorité de cette minorité qui gouverne.

La discussion s'étant portée sur les affaires étrangères, on a reproché au ministère d'altérer nos bons rapports avec les Etats-Unis, nos véritables alliés, pour plaire à l'Angleterre. Chacun comprend, en effet, que l'Angleterre tendant à exercer le monopole maritime, la France, dans la prévision de luttes possibles, doit favoriser l'agrandissement des Etats-Unis, qui seuls, en ce moment, peuvent balancer sur mer le monopole anglais.

A cette occasion le ministre a fait, en termes assez équivoques (mais il ne lui était pas permis de s'expliquer plus clairement), un aveu que nous traduisons par ces paroles : La politique étrangère du gouvernement s'appuie sur l'Angleterre et lui fait toutes sortes de sacrifices, parce que l'Angleterre peut nous faire beaucoup de mal quand elle le voudra, en suscitant l'Europe contre la dynastie de juillet.

Voilà en réalité à quoi se réduit l'amitié de notre gouvernement pour l'Angleterre : il en a peur, il tremble qu'elle ne joue un mauvais tour à la branche cadette des Bourbons ; et comme il est lui-même cette branche cadette, et qu'il aime assez sa propre conservation, ce qui est fort naturel, il sacrifie tout à cette conservation égoïste, qu'il colore du beau nom d'amour de la paix.

Connaissons toutes ces faiblesses, mais ne nous laissons pas emporter par de vaines colères, qui nous détourneraient de notre but. Notre société est *mal* faite, qu'y a-t-il d'étonnant qu'elle produise le *mal*? Elle est fondée sur la violence et la ruse ; comment ne chercherait-elle pas à se maintenir par la ruse et la violence? Ce n'est pas contre les fruits mauvais produits par cette société mauvaise qu'il faut s'irriter, mais cherchons patiemment la cause du mal ; si vous voulez des fruits de justice, de vérité et de liberté, faites une société qui ne repose pas sur l'injustice, le mensonge et l'oppression ; cherchez et étudiez la science, la véritable science des sociétés.

ALGÉRIE.

Notre armée d'Afrique vient d'être encore une fois éprouvée par un terrible désastre. Une colonne de deux mille hommes, surprise par la neige, dans les montagnes qui séparent la province de Constantine de la province d'Alger, n'a pu résister à l'intensité du froid ; les soldats, privés de tentes pour s'abriter, privés de nourriture et de feu, ont passé toute une nuit debout, marquant le pas sur place, afin d'échapper au sommeil ; car le sommeil, au milieu de la neige, conduit inévitablement à la mort. Quand le jour vint éclairer les horribles ravins où l'armée s'était égarée, des centaines de cadavres jonchaient la terre, et, parmi les survivants, le plus grand nombre ne pouvait plus faire usage de ses membres. Ce fut à grand'peine que la colonne, ainsi décimée, se traîna jusqu'à Sétif, marquant sa route par une longue ligne de morts ou de mourants ; le général y arriva le 4 janvier, menant après lui la cavalerie, l'artillerie et un pêle-mêle de fantassins de tous corps.

Le 21 janvier, notre correspondance particulière de Constantine nous a permis de publier cette triste nouvelle avant tous les journaux de Paris ; le lendemain, nous avons donné le texte du rapport adressé au gouvernement par le chef de l'expédition ; aujourd'hui nous publions quelques détails nouveaux choisis dans la correspondance du journal le *Toulonnais*. Une première lettre, datée de Sétif, trace en peu de mots le tableau de ce désastre; nous la citons textuellement :

Le 3, en regagnant la montagne, nous rencontrâmes un défilé étroit qui arrêta l'armée. Ici commencent nos malheurs. La nuit approchait, la neige tombait à gros flocons, mêlée d'une pluie glaciale et d'un vent semblable. Le lendemain nous ne trouvions plus notre route qu'en voyant les cadavres et les bagages de deux bataillons qui nous avaient précédés. L'administration a été obligée d'abandonner tous ses vivres ; la plupart des mulets sont morts de faim et de froid.

Enfin, après des souffrances inouïes, l'armée est arrivée, comme elle a

» Il y a beaucoup d'hommes morts, égarés ou rendus invalides; mais on ne saurait encore fixer le nombre des uns ni des autres. Nous savions ici, le 8, qu'il y avait eu 250 hommes ayant eu les pieds gelés; le 10, nous apprîmes que les prolonges avaient ramassé 283 hommes morts de froid. Selon les bruits qui circulent à Constantine et des lettres particulières de Sétif, la colonne avait perdu 1,800 fusils, presque tous ses mulets, ses convois de vivres, ses cantines, tentes, caisses, etc.

» Le 43ᵉ de ligne, arrivé depuis un mois en Afrique, avait fourni huit compagnies, dont quatre d'élite, à cette colonne. A quelle rude épreuve a été soumis ce régiment pour ses débuts en Afrique! Huit de ses officiers sont entrés à l'hôpital avec des pieds ou des mains gelés... Le nombre des sous-officiers ou soldats morts ou égarés ne sera connu que plus tard ; il dépasse la centaine pour le 43ᵉ; le 2ᵉ de ligne, le 31ᵉ (qui avaient fourni chacun deux compagnies), 150 chasseurs et d'autres fractions de corps ont subi des pertes proportionnelles au nombre de leurs hommes.

» Le 8 de ce mois, 4 jours après l'arrivée à Sétif, il manquait encore 800 hommes dont le sort était inconnu.

Il est impossible que le général Levasseur, qui a dirigé cette fatale expédition, ne soit pas appelé à rendre compte de sa conduite devant une commission d'enquête : nous attendrons ses explications officielles avant de discuter le singulier système de pacification que les journaux mettent en pratique dans l'Algérie.

GRANDE-BRETAGNE.

Les nouvelles d'Angleterre sont très importantes. Le ministère annonce son intention de suivre une politique de réforme progressive dans le système commercial.

Le discours de la reine, que nous avons donné dans notre numéro d'hier, ne fait aucune mention spéciale de la loi des céréales, mais, en revanche, il y est question d'une réforme générale des lois de protection. Le ministère s'explique ainsi par la bouche de la reine :

« J'ai éprouvé beaucoup de satisfaction à sanctionner les mesures que vous m'avez présentées de temps à autre, dans le but de développer le commerce et de stimuler la science et l'industrie intérieure par la révocation des droits prohibitifs et par la réduction des droits protecteurs.

» La situation prospère des revenus publics, l'augmentation de la demande du travail et l'amélioration générale qui a eu lieu dans la condition intérieure du pays, sont d'éclatants témoignages en faveur de la marche que vous avez suivie.

» Je vous recommande d'examiner promptement si les principes d'après lesquels vous avez agi ne seraient pas avantageusement susceptibles d'une plus large application, et si vous ne pourrez pas, après un soigneux examen des droits existant sur un grand nombre d'articles produits ou fabriqués par d'autres pays, faire encore de nouvelles réductions et remises tendant à assurer la continuation des grands avantages que j'ai signalés, et, en élargissant nos rapports commerciaux, à fortifier les liens d'amitié avec les puissances étrangères. »

Le *Times* interprète cette partie du discours de la couronne de la manière suivante:

« Notre reine proposera à son parlement quelque chose de plus important que la révocation de la loi des céréales : c'est le complet abandon des droits protecteurs et prohibitifs. »

Quand s'agitera dans le parlement la question des céréales, le ministère se trouvera placé entre deux feux, et chacun des partis sera soutenu par une puissante agitation au dehors. Les défenseurs de la loi actuelle tiennent partout des meetings et menacent le ministère de le renverser s'il cède aux réformateurs ; de son côté la *ligue* redouble d'activité et de dévouement pour soutenir le ministère dans ses tendances progressives. Les orateurs de la ligue se portent en masse de ville en ville pour remuer les populations, et activer les souscriptions au budget des sept millions destinés à couvrir les dépenses de l'année 1846. A Manchester, une somme de près de deux millions a été souscrite en quelques heures, à raison de 12,000 fr. par minute. Dans l'espace de quelques jours, la ville de Liverpool a voté 300,000 fr., et la petite ville de Dundee, en Ecosse, a souscrit une quarantaine de mille francs en vingt minutes.

MM. Cobden, Bright, Fox et Moore, les premiers orateurs de la *Ligue*, ont, en moins de deux mois, tenu des meetings dans soixante villes. Déjà la souscription des sept millions est aux trois quarts remplie.

Devant un pareil dévouement et une pareille énergie, le ministère ne pourrait résister, quand même il le voudrait, et on peut conclure d'avance que le parti rétrograde ne l'emportera pas sur la ligue. La bataille sera chaude, mais la victoire n'est pas douteuse.

Au milieu de ce conflit des partis qui dominent dans la politique intérieure du pays, nous remarquons avec un grand plaisir le dernier paragraphe du discours de la reine ; on y trouve hautement et dignement exprimée la sympathie du gouvernement pour le bien-être des masses. Voici ce paragraphe :

« C'est mon vœu le plus ardent, qu'avec la bénédiction de la divine Providence sur vos conseils, vous puissiez être en état d'encourager les sentiments d'amitié entre les diverses classes de mes sujets, de fournir une nouvelle garantie à la continuation de la paix, et de maintenir le contentement et le bonheur au dedans, *en augmentant le bien-être et en améliorant la condition de la grande masse de mon peuple.* »

Pourquoi faut-il que ce dernier vœu nous rappelle que jamais une phrase vraiment sympathique pour le peuple n'est apparue dans aucun des discours royaux prononcés en France depuis 1830!

Dans la séance du 22 janvier, sir Robert Peel s'est expliqué sur les causes de sa démission récente, de son retour au ministère et de ses projets de réformes. Voici ses paroles :

« M. le président, bien que je veuille en ce moment m'écarter de la ligne ordinairement adoptée, j'espère répondre au vœu universel de la chambre, en venant donner l'explication de la marche que je suivrai à l'égard de la grande question soumise au pays. (Écoutez !) La chambre trouvera naturel, assurément, que je veuille ne pas perdre un seul instant avant de lui expliquer les raisons qui m'ont fait agir et les principes qui ont présidé à ma conduite. Je puis être blessé d'avoir été l'objet de nombreuses accusations à ce sujet. J'ai été condamné injustement sans être entendu ; je ne dirai rien à cet égard. Si quelque ressentiment d'indignation me venait au cœur, le souvenir des grands événements qui ont eu lieu suffirait pour dissiper ce mécontentement temporaire. (Ecoutez !) Tout ce que je désire, tout ce que je cherche en ce moment, c'est de profiter de la première occasion offerte, provoquer même cette occasion, après avoir été condamné, d'expliquer les motifs qui ont dicté ma conduite.

» Je vous prie d'écouter avec patience et indulgence, les faits et les raisons qui m'ont conduit à penser que les lois de protection ont été modifiées par l'expérience des trois dernières années. J'ai examiné attentivement l'effet des mesures adoptées depuis trois ans en faveur de la liberté du commerce.

» Le résultat de cet examen approfondi a été que la doctrine professée jusqu'à ce moment n'était plus soutenable. Après avoir fait au tarif les changements qui y ont été apportés, il est impossible de soutenir la doctrine de la protection de l'industrie nationale (Applaudissements). L'expérience des trois dernières années a prouvé que l'abondance et le bon marché des vivres allègeraient plutôt qu'elles n'augmenteraient les charges des taxes.

» Pendant les trois années qui viennent de s'écouler, il y a eu bon marché comparatif et salaires élevés : trois ans auparavant les prix avaient été élevés et les salaires modiques. Je tire de ces faits la conclusion que les salaires ne varient pas en même temps que le prix des vivres, mais bien suivant les commandes pour le travail. Dans les trois dernières années, notre principe dirigeant a été le retrait de la protection ; il en est résulté une augmentation, de l'année 1842 à l'année 1844, dans nos exportations étrangères, de 42 millions à 53 millions. Ainsi, sans compter le commerce avec la Chine, il y a eu une augmentation de 10 millions st. dans les exportations.

» J'avais évalué à 4 millions st. la perte devant résulter du retrait des droits des douanes. La perte a été d'un million. J'avais évalué à un million la perte devant résulter de la suppression des droits de l'accise sur le sucre et autres articles ; je crois que la perte pour l'accise cette année sera nulle. Est-ce lorsque je vois ainsi toutes mes évaluations porter à faux que je pourrais me prononcer encore pour des droits protecteurs élevés ? »

Au départ du courrier, le très honorable baronnet faisait remarquer que le nombre des crimes et poursuites judiciaires avait encore diminué en 1845. Il y avait eu 2237 poursuites de moins qu'en 1844. La diminution du crime a été remarquée dans tous les grands districts manufacturiers et dans tous les districts agricoles. Quant à l'article de la sédition, la charge de procureur est devenue une sinécure, non que le gouvernement ait montré plus de mansuétude, mais parce que le peuple était plus content et plus heureux.

La séance continuait au départ du courrier.

La question de l'Orégon est toujours menaçante. Les journaux anglais commencent à désespérer d'une solution pacifique. La reine, dans son discours d'ouverture, « regrette que le conflit des prétentions de l'Angleterre et des Etats-Unis au sujet du territoire de la côte nord-ouest de l'Amérique, bien qu'il eût été déjà l'objet de négociations répétées, demeure encore sans solution. »

Tout le monde est inquiet sur ces difficultés diplomatiques, qui ne paraissent pouvoir être résolues que par la guerre.

La réforme électorale en Allemagne.

On nous écrit de Carlsruhe le 17 janvier: « Le député Hecker, le même qui, par les mesures brutales du gouvernement prussien, fut expulsé de Berlin, a présenté aujourd'hui à la chambre badoise la proposition suivante :

» 1° Aucun ministre ou chef d'un département ministériel ne pourra être élu député ni voter comme tel ;

» 2° Les présidents des gouvernements des provinces ou cercles ne pourront être élus députés ;

» 3° Les juges des tribunaux, les procureurs et leurs substituts ne pourront être élus députés ;

» 4° Tout député qui, pendant la durée de son mandat législatif, accepte du gouvernement une fonction publique quelconque, doit immédiatement être exclu de la chambre ;

» 5° Tout député fonctionnaire qui, pendant la durée de son mandat accepte du gouvernement soit avancement, soit titre, soit augmentation de traitement doit immédiatement être exclu de la chambre ;

» 6° Tout député qui accepte une décoration ou une charge honoraire perd sa qualité de député.

» Cette proposition a été prise en considération par la chambre. Nous ferons remarquer à ce sujet que les députés badois sont rétribués par l'Etat. »

ÉTATS-UNIS.

L'opinion publique aux Etats-Unis se prononce de plus en plus en faveur de la politique ferme et digne proclamée par le président Polk. Le parti conservateur (whig), autant qu'il est possible d'être conservateur dans l'Union américaine, paraît même s'associer à celui des ultra-démocrates sur la question brûlante de l'occupation de l'Orégon. Le mouvement grandit avec impétuosité. La position des Etats-Unis est désormais nettement posée entre cette république et l'aristocratie anglaise. Il faut que le triomphe reste à l'une ou à l'autre nation.

LA PLATA.

Les escadres alliées de France et d'Angleterre, dans le Rio de la Plata, continuent leurs opérations militaires contre le littoral argentin. Malheureusement la ligne de conduite adoptée dans cette guerre ne permet pas d'espérer que la paix soit bientôt rendue à la campagne de Montevideo. Elle est toujours occupée par les forces de Rosas et d'Oribe. Les habitants de la ville de Montevideo n'ont été jusqu'ici que délivrés du blocus par mer, mais ils sont encore assiégés par terre. Il faut espérer que les ministères de France et d'Angleterre comprendront enfin le véritable état de cette question.

Résumés des faits divers.

STATISTIQUE CRIMINELLE.

Les assises de la quinzaine ne présentent pas de nombreuses et graves affaires criminelles. Si plusieurs condamnations à la peine capitale n'ont pas été prononcées, c'est grâce à l'admission des circonstances atténuantes que le jury admet presque généralement aujourd'hui. Malgré cette tendance humanitaire, nous avons à enregistrer deux condamnations à mort. L'une est motivée par l'assassinat d'une tante par son neveu. Dans cette affaire, le criminel a été dénoncé par sa propre femme.

Les cours d'assises nous offrent très souvent les tristes résultats des luttes et des haines de famille, chaque jour vient donner raison aux

Paris.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Les 11, 12, 18 et 19 janvier, la caisse d'épargne a reçu 1 941 246 fr., elle a remboursé 1 621 076 fr. 10 c. Il résulte de ces chiffres que les recettes ont dépassé les remboursements de la somme de *trois cent mille cent soixante-neuf francs dix centimes*.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS.

Il est venu à notre connaissance que depuis le 10 janvier sont morts en travaillant : 36 mineurs, — 7 matelots, — 2 maçons, — 1 ouvrier mécanicien, — 1 charron, — 1 ouvrier chimiste, — 1 ouvrier fileur, — 1 ouvrier gazier, — 1 meunier, — 1 cultivateur.

Ont été blessés : 3 charpentiers, — 3 maçons. — 52 tués et 6 blessés.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés depuis le 10 janvier : MM. Levesque, simple ouvrier qui s'était élevé jusqu'aux connaissances les plus profondes de la science astronomique ; — Bernardy, ancien député ; — Desnoyers, chef d'escadron en retraite, administrateur de l'École polytechnique ; — Signer, caporal au 8e bataillon de chasseurs d'Orléans, blessé au désastre de Sidi-Brahim ; — le baron Zangiacomi, pair de France, et président de chambre à la cour de cassation ; — Julien Tréhu de Monthierry, ancien membre du présidial de Rennes, ancien maire de Rennes et ancien député ; — Montigny, chef de bataillon en retraite, rédacteur du *Moniteur de l'Armée* ; — le baron de Malaret, pair de France ; — de Sénancourt, auteur d'*Obermann* ; — Desaussoy, colonel d'artillerie en retraite ; — Jacquemin, commissaire de police du quartier Saint-Jacques à Paris ; — Claude Rostolan, maréchal-de-camp ; — Thénard-Dumousseau, ancien membre du conseil des Cinq-Cents, ancien sous-préfet ; — Cauvin, ancien oratorien, savant antiquaire ; — Juméutier, ancien membre du Corps-Législatif, ancien député ; — Poinçot, colonel d'état-major, directeur de l'école militaire égyptienne ; — le colonel Coupé de Saint-Douat ; — le baron Lombard, pair de France ; — le comte d'Hédouville, ancien ministre plénipotentiaire ; — Rabou, sous-intendant militaire ; — le général baron Pernet, ancien aide de-camp du prince Berthier ; — Tournemine, auteur dramatique, directeur du théâtre du Luxembourg ; — Francis Girault, homme de lettres.

NOUVELLES DU JOUR.

CHRONIQUE. — La *Gazette de Cologne* annonce, pour la seconde fois, d'après les correspondances de Stuttgard, que le prince royal de Wurtemberg s'est rendu à Palerme pour épouser la grande-duchesse Olga de Russie.

— Le gouvernement autrichien vient de créer un consulat général à Constantinople : c'est le baron Geringer d'Oldenberg, actuellement conseiller de régence, qui est nommé à ce nouveau poste avec le titre de conseiller aulique.

— On lit dans l'*Abeille* de Lorient : « La frégate *l'Hermine*, destinée à faire partie de l'expédition de Madagascar, est partie hier pour Brest, où elle transporte 225 officiers, mariniers et marins qui étaient disponibles à la division des équipages de ligne à Lorient. L'état-major de ce bâtiment est composé de MM. Febvrier-Despointes, capitaine de vaisseau, commandant ; Duval, lieutenant de vaisseau, second ; Candeau, lieutenant de vaisseau ; Alix, Briancbon et Ducrest de Villeneuve, enseignes de vaisseau, Cousin, commis d'administration ; L'Admiral, chirurgien-major ; Langellier, Bellevue et Toutant, chirurgiens de troisième classe. »

— Trois cents chasseurs d'Orléans, arrivés le 21 à Lyon, se sont embarqués le lendemain matin sur un des bateaux à vapeur du Rhône. Ils se rendent en Afrique.

— M. Courtet, sous-préfet de Barcelonnette, vient d'être appelé à la sous-préfecture de Die (Drôme). Il est remplacé par M. Baldit.

— L'ouragan qui a éclaté sur Paris a causé sur différents points des dégâts considérables. Aux Tuileries, une partie des échafaudages élevés pour les travaux qui s'exécutent dans les combles de l'aile gauche ont été détruits ; au Palais-de-Justice, les échafaudages qui s'élèvent jusques au-dessus de la toiture de la Sainte-Chapelle, dont les sculpteurs rétablissent les clochetons, ont été enlevés. On s'occupait aujourd'hui à les réparer, et à ramasser les débris dont est encombrée la cour Lamoignon.

— Par suite des dernières pluies, les eaux de la Seine ont monté dans la nuit à 3 mètres 80 centimètres aux échelles du Pont-Royal. La navigation est donc encore une fois suspendue.

— L'ouverture du cours de littérature française, au *Collège de France*, aura lieu lundi prochain, 26 janvier, à trois heures. M. Ampère sera suppléé cette année par M. de Loménie, qui a pris rang parmi les écrivains sérieux de ce temps-ci par des travaux biographiques et critiques fort remarquables, publiés sous le modeste pseudonyme d'*Un homme de rien*. Le cours de M. de Loménie aura cette année pour objet la littérature française pendant la dernière moitié du dix-huitième siècle.

UNE RAZZIA DE CHALES. — L'affluence, à ce que raconte le *Droit*, était immense hier à l'église St-Sulpice. On inaugurait le grand orgue, qui complète le riche système de décoration intérieure de cette église. Les flots de la foule qui arrivaient en sens divers étaient si nombreux et si pressés, qu'il y eut quelques instants de confusion et de trouble dans l'intérieur du temple. Les dames, qui étaient en grand nombre, n'avaient plus le sangfroid et la liberté de mouvements nécessaires pour veiller à la conservation de leur toilette.

Une vieille femme qui se trouvait dans la foule, soit dessein prémédité, soit malheureuse inspiration du moment, eut alors l'idée de profiter de cet instant de confusion. Elle attira à elle un châle qui glissait sur les épaules d'une dame emportée par la foule ; cette dame, dominée par la frayeur, ne s'aperçut de rien. La vieille femme s'adressa ensuite à une autre dame près de laquelle elle était parvenue à se placer, et la dépouilla également de son châle. Enfin le même manège lui réussit une troisième fois. Aucune des victimes de ces vols n'avait eu le temps de reconnaître la lacune qui venait de s'opérer dans sa toilette. Mais des agents du service de sûreté, qui savaient par expérience que certains voleurs ne respectent pas même les églises, s'étaient mêlés à la foule, et avaient aperçu la voleuse en flagrant délit. Ils s'approchèrent d'elle et la sommèrent de les suivre hors de l'église. Là ils trouvèrent dans son tablier les trois châles qu'elle venait de dérober. Il lui était difficile de nier les vols dont

de sentiment, au poste, où de prompts secours parvinrent à ranimer ses sens, et le factionnaire reconnut que c'était la même femme qui était venue une heure avant l'entretenir de projets de suicide qu'elle attribuait à une de ses amies.

L'enquête qui suivit fit connaître que cette infortunée était sujette à des hallucinations qui lui laissaient cependant des moments lucides, et pour prévenir le retour de pareilles tentatives elle a été conduite, de son consentement, dans une maison de santé, où elle va suivre un traitement qui lui rendra, il faut l'espérer, la plénitude de sa raison.

REMORDS ET DÉSESPOIR. — Un marchand colporteur d'étoffes, le nommé Roughol, avait épousé une jeune fille de la commune de Montpothier-sur-Villenauxe. Pendant les premiers temps, ce mariage ne fut pas malheureux ; mais bientôt la mésintelligence amena des scènes violentes et des mauvais traitements qui eurent pour effet d'affecter profondément la nouvelle mariée et de la conduire au tombeau. Roughol en conçut un vif desespoir. Il quitta la maison, son commerce, et se mit à parcourir les villages circonvoisins, sans but arrêté, sans se soucier du mauvais état de ses affaires, résultat de sa nouvelle conduite. Il contracta alors des habitudes d'ivrognerie, et au plus fort de son ivresse, pendant la nuit principalement, Roughol se rendait au cimetière de la commune et chantait l'office des morts sur la tombe de sa femme. Il passait ainsi des heures entières, priant, gémissant, et s'accusant à haute voix de la mort de celle qu'il pleurait. Il y a quelques jours, Coughol, après avoir bu près de deux litres d'eau-de-vie, se rendit, suivant sa coutume, au cimetière, puis on le vit se lever, marcher, parler à haute voix, puis enfin l'on n'entendit plus aucun bruit. On s'approcha, et on vit Roughol gisant inanimé. Le malheureux avait péri par asphyxie.

UNE PAGE DE ROMAN. — Il y a quelques jours, une jeune laitière des environs de La Baumette (Maine-et-Loire), apportait au marché de la ville d'Angers ses provisions de lait, de beurre et de fromage, lorsqu'elle aperçoit tout à coup devant elle une vache noire attachée à un arbre, puis un gros paquet sur l'herbe, au pied d'un autre arbre. La laitière s'étonne et marche d'un pas plus rapide, jusqu'à ce qu'elle soit enfin arrivée auprès du paquet et de la vache. C'est d'abord le paquet qui excite sa curiosité. Elle s'approche et entend de faibles gémissements ; elle l'examine et découvre, en soulevant un voile blanc, une jolie petite fille, qui était soigneusement enveloppée de langes fins et de chaudes couvertures. Grande d'abord fut sa surprise, mais plus grande encore fut sa joie, lorsqu'après avoir tourné et retourné l'enfant, elle trouva, caché dans les langes, une bourse qui contenait 25 napoléons, accompagnée de la lettre suivante, sans signature :

« La personne qui trouvera mon enfant, dont des considérations puissantes me forcent, à mon grand désespoir, de me séparer pour quelques années, est priée de l'élever, en l'entourant de tous les soins que je serais si heureuse de pouvoir lui donner moi-même. Les 500 francs qu'elle trouvera sont pour elle, ainsi que la vache noire, dont le lait doit remplacer le mien. Chaque année, elle recevra, sous le voile de l'anonyme, la somme nécessaire à l'entretien et à l'éducation de mon enfant, jusqu'à ce que les événements me permettent de reprendre à ses yeux mon titre de mère. Un jour, elle en peut être assurée, un jour il me sera donné de la récompenser largement pour le service qu'elle est priée d'accorder aujourd'hui aux larmes d'une femme plus malheureuse que coupable, et qui expie déjà bien cruellement, en se séparant de son enfant, la faute que sa position lui commande de cacher à sa famille et au monde. »

La laitière n'eut rien de plus pressé que de détacher la vache noire, de s'emparer de la petite fille et des 500 fr., de serrer dans son corsage la lettre de la mère, et de s'en retourner à la ferme raconter à son mari cette bonne fortune.

CONSÉQUENCES D'UNE CONSIGNE ABSURDE. — Dernièrement à Vienne (Autriche), la route qui conduit au faubourg de Landstrass a été le théâtre d'un événement tragique.

Vers quatre heures, un jeune homme, qui fumait un cigare, passait sur cette route. Le factionnaire, posté non loin de l'entrée du faubourg, et qui avait pour consigne de ne permettre à personne de fumer sur la voie publique, consigne dont l'adoption remonte à une époque fort ancienne, où une tour située à proximité servait de magasin à poudre, et qui a été conservée on ne sait trop pourquoi, bien que ce bâtiment ait reçu depuis bien longtemps une destination tout à fait différente, cria au fumeur d'ôter son cigare de sa bouche.

Le jeune homme n'en tenant aucun compte, le factionnaire lui réitéra l'injonction ; et comme cet individu non-seulement continua de fumer, mais fit des gestes moqueurs, et proféra assez haut le mot *imbécile*, le militaire, irrité, tira contre lui son fusil, dont la balle lui entra dans la tête, et détermina à l'instant même la mort de cet infortuné.

Cet événement a causé ici une sensation aussi générale que profonde et douloureuse, et a excité de nouveau l'indignation publique, qui s'est déjà si souvent manifestée contre l'absurde usage de faire charger les armes des militaires qui montent la garde, même dans l'intérieur de la capitale. La *Gazette des Tribunaux* nous apprend que le jeune homme tué par le militaire n'était âgé que de vingt-trois ans ; il se nommait Théodore Kœgeler, et il était teneur de livres dans un magasin de nouveautés situé près de la cathédrale de Vienne. Il paraît que, au moment où la catastrophe est arrivée, il avait le cerveau troublé par les fumées d'un abondant déjeuner.

ATROCITÉ. — Un crime affreux a été commis au Guildo, à l'embouchure de l'Arguenon, à trois lieues de Saint-Malo. La jeune Marie Legoff, sœur de la victime, et qui a été recueillie charitablement par notre ami, M. de la Morvonnais, le poète, a fait la déclaration suivante :

« Hier, vers les huit heures du matin, ma belle-mère monta dans la chambre avec de la chandelle et un couteau de boucher, pour y couper du lard, dans le derrière de la chambre. J'entendis ma belle-mère qui appelait ma sœur, en lui disant : « Désirée, viens m'éclairer pour couper la viande. » Ma sœur y monta, n'ayant rien dans les mains et aussitôt après, j'entendis piétiner dans la chambre, et ma belle-mère qui jurait ces mots : « S. n. d'un b., petite poison ! » J'entendis ensuite ma petite sœur jeter un cri et dire : « Ah ! ah ! la, la, la.... » et, après une pause, j'entendis de nouveau ma sœur dire : « Je suis morte.... »

» Je vis ensuite ma belle-mère descendre l'escalier, tenant ma petite sœur dans le bras gauche et ayant la main droite appuyée sur son ventre par dessous la jupe et la chemise. Cette dernière main retenait un

Nouvelle Architecture

A L'USAGE DES PROLÉTAIRES ANGLAIS (1).

Plus les villes sont grandes, populeuses et riches, plus aussi on y rencontre de misères. L'homme riche peut acheter le travail du pauvre ; le pauvre a besoin de travailler pour vivre. La pauvreté forme donc aujourd'hui l'escorte de la richesse aussi inévitablement que l'ombre accompagne la lumière. Depuis un demi-siècle, beaucoup de propriétaires qui habitaient autrefois la campagne, et qui s'occupaient d'agriculture, sont venus s'établir dans les villes, où les attiraient à la fois les luttes politiques, les charmes de la vie élégante, et les spéculations industrielles. Les classes laborieuses des campagnes ont aussi fourni leur contingent aux villes : appelées d'abord par les besoins des différentes industries manufacturières qui grandissaient chaque jour, et qui s'étaient établies naturellement dans les principaux centres de consommation, elles sont venues s'entasser dans les villes, qui ont fini par déborder sur les campagnes environnantes, et par prendre souvent des proportions colossales. Paris avec ses huit cent cinquante mille habitants, Londres avec sa population de deux millions, sont de monstrueuses anomalies ; dans leur sein se perdent la santé, la richesse et la morale publiques.

En voyant grandir ce géant moderne, qu'on nomme l'industrialisme, en le regardant s'asseoir au milieu de nos villes, on n'a pas prévu qu'il appellerait nécessairement à lui cette foule nombreuse dont la sueur et le sang forment son aliment de chaque jour ; on n'a prévu ni cette invasion de la misère, ni la profonde corruption que devait engendrer, au sein des masses laborieuses, le séjour des grandes cités, là où le démon de la tentation prend toutes les formes séduisantes, où l'honneur et la probité sont attaqués à la fois par l'appât du plaisir et la crainte de la souffrance. Sans doute, on n'a pas su combien il importait au bien-être physique et moral de la population de fonder au milieu des campagnes les grands ateliers de l'industrie ; mais l'aurait-on prévu, que les intérêts particuliers se seraient très probablement opposés à l'exécution de mesures de nature à faire éprouver des désagréments immédiats à quelques-uns, en vue du bien-être de générations encore à naître. Il est peu d'âmes assez généreuses et assez grandes pour s'émouvoir des souffrances de ceux qui ne vivent pas encore. Quoi qu'il en soit de cette prévision, toujours est-il qu'aujourd'hui les principaux centres de population dégorgent de pauvres. La statistique de la misère des grandes villes offre des tableaux qui épouvantent. Sur les huit cent cinquante mille habitants de Paris, il n'en est un cinquième qui ne possède pas 20 francs ; un tiers de la population meurt à l'hôpital ; et la classe dangereuse, corrompue, abrutie, cette classe d'hommes toujours prêts à voler, à frapper, à assassiner, forme une masse de *trente mille individus*. Oui, Paris renferme dans son sein une horde de trente mille ennemis, gens actifs, remuants, sans foi ni loi, constamment occupés à tramer dans l'ombre quelque complot contre la propriété ou à porter quelque atteinte à la sûreté des citoyens.

Londres cache des plaies plus hideuses encore.

Aussi long-temps que le soleil reste au dessus de l'horizon, que les citoyens sont debout, l'œil ouvert, le soupçon dans l'âme, et gardés par une armée disciplinée de gendarmes, de sergents de ville, d'agents de sûreté, etc., les bohémiens des villes peuvent circuler dans les rues et visiter les lieux publics ; mais, dès que la nuit vient envelopper la cité dans son noir manteau, dès que les citoyens sont ensevelis dans le sommeil, dès que la gendarmerie et la plupart des agents de la sûreté publique se livrent au repos dont la nature a besoin, dès que tout vient faciliter et protéger les tentatives du crime, la tranquillité générale demande que la liberté de circulation soit limitée, et, sous peine d'être condamné comme vagabond, il faut trouver à se loger. Le sommeil de celui qui possède ne doit pas être troublé par la pensée que ceux qui n'ont rien combinent les moyens de lui enlever une portion de sa richesse. Par mesure de sûreté générale, si ce n'est par charité, il faut, pour la nuit, un abri au pauvre, non pas parce que la santé et la vie de l'homme sont choses précieuses, mais parce que la misère étant antipathique à la nature humaine, plus on est pauvre et plus on est supposé près d'être criminel. La nuit est belle, l'air est tiède, et le pauvre s'accroupirait volontiers sous le péristyle de ce monument, ou bien, enveloppé dans ses haillons, il demanderait la protection de cette porte-cochère : impossible ! Vous êtes pauvre, c'est vrai ; plus que tout autre, vous avez besoin de calculer l'emploi des quelques sous que vous possédez ; volontiers vous économiseriez les frais de votre gîte, c'est encore vrai : mais la misère est une incitation continuelle au crime, et il faut à la fois vous épargner la tentation et garantir la propriété. — Cependant, pourraient dire la charité et quelque peu la justice aussi, si c'est pour protéger la propriété que vous obligez les malheureux à s'enfermer entre quatre murs pendant la nuit, pourquoi la propriété ne paie-t-elle pas l'abri qu'elle rend obligatoire au pauvre ? La richesse devrait-elle prélever encore cet impôt sur la misère ?

Les municipalités ne sont pas encore assez riches pour fournir à tous les malheureux un gîte pour la nuit autre que les violons des corps-de-garde ; et, disons-le, le travail des manœuvres est parfois si pénible, qu'il faut bien qu'ils y soient contraints par de grandes souffrances pour s'y livrer. C'est là la justification providentielle des esclavages antiques et modernes. Mais, Dieu merci, les progrès de la science, les machines merveilleuses dont l'invention caractérise notre époque, après les grandes douleurs que leur enfantement aura causées à l'humanité, lui viendront enfin en aide, et les ouvriers en fonte et en fer faciliteront l'accroissement de la production et l'amélioration du sort de tous.

En attendant cet heureux moment, il est indispensable que la science, la charité et l'intérêt bien entendus, se concertent pour offrir à tous des abris propres et sains, au meilleur marché possible ; car au-dessus de cette race famélique, paresseuse et corrompue, qu'on rencontre au fond de toutes les grandes populations habitant un même lieu, se trouvent les classes vraiment laborieuses, des gens qui consacrent bravement les heures de la journée à un travail pénible, pour obtenir un salaire toujours médiocre, quand on tient compte des besoins vrais et des éventualités d'une existence soumise à bien des hasards, à bien des dangers. Vent on savoir où logent aujourd'hui à Paris, non-seulement les indigents, mais tous les ouvriers qui ne sont pas en ménage ? Nous empruntons la réponse à un travail d'un de nos collaborateurs, M. Per-

(1) Cet article, que M. César Daly nous autorise à publier d'avance, paraîtra avec toutes les planches des travaux actuellement exécutés à Londres, dans le prochain numéro de la *Revue d'Architecture et des Travaux publics*.

être donné dans le sein même de cette chambre des députés, dont la majorité avait voté ces lois de concession, monument déplorable d'incapacité et d'imprévoyance de nos modernes législateurs.

On sait qu'hier, au moment où plusieurs orateurs de l'opposition répétaient du haut de la tribune les accusations de corruption et d'agiotage que le pays tout entier avait proférées contre les ministres et les banquiers, la majorité de la chambre, composée en grande partie de directeurs, d'administrateurs, d'actionnaires et de banquiers de chemins de fer, a voulu couper court à toute discussion, et par ses clameurs a transformé la salle de nos représentants en une sorte de halle.

Assez de turpitudes avaient déjà été révélées dans les séances précédentes ; les membres du centre craignaient-ils qu'il n'en fût révélé d'autres plus monstrueuses encore et plus déshonorantes ? Faut-il donc appliquer à plusieurs d'entre les ministériels la sanglante ironie de M. Lherbette qui, racontant que des ministres anglais étaient morts à la suite d'interpellations trop vives, où leur honneur avait été mis en jeu, et se trouvant interrompu par les rires de ses adversaires, leur a adressé cette parole foudroyante : « Je raconte des morts ; je ne prétends pas en occasionner : ces hommes étaient bien coupables, mais quelques fibres honnêtes vibraient encore dans leur cœur, puisqu'ils en mouraient de honte... » Où sont donc, pourrions-nous dire en continuant la pensée de M. Lherbette, où sont donc, parmi nos hommes d'Etat, ceux qui auraient encore assez d'honneur pour mourir de honte? On ne meurt pas de honte de notre temps ; on en vit.

Et quelle a été l'attitude des ministres au milieu du bruit scandaleux que faisaient derrière eux leurs affidés pour étouffer la discussion ? M. Dumon, le ministre des travaux publics, l'obséquieux serviteur des banquiers et des agioteurs, est venu débiter à la tribune le plus long et le plus insipide discours qui eût été prononcé depuis longtemps, tellement insipide et long, que le *Moniteur* n'en donne pas aujourd'hui un mot, et le promet pour demain seulement; on aura le temps de l'arranger.

Nous ne voulons pas rentrer dans le détail de toute cette discussion, nous n'en examinerons qu'un seul point.

Les ministres actuels ont inventé un système tout à fait commode d'application des lois existantes. C'est l'interprétation arbitraire. Une loi impose clairement telle prescription, le ministre en fait une application toute contraire : a-t-il violé la loi? Non, il l'a interprétée. C'est ainsi que le ministre de la justice, faussant la loi sur le conseil d'Etat, disait avant-hier à la tribune : « J'ai compris cette loi autrement; j'ai été de bonne foi, et plusieurs personnes m'ont approuvé. Qu'avez-vous à me dire ? »

M. le ministre des travaux publics a usé du même procédé à l'égard de la loi sur le chemin de fer de Lyon.

Ce chemin n'ayant pu être adjugé par voie de soumission publique avec concurrence, le ministre, s'il eût agi légalement, aurait dû indiquer une autre époque pour l'adjudication; mais cela ne lui convenait point. Il a traité directement avec une compagnie, et lui a concédé bénévolement le chemin. Qu'a-t-il dit hier pour se justifier ? Il a eu recours à une loi de 1833, qui a trait aux *marchés* de travaux et fournitures à faire pour le compte du gouvernement. Cette loi ne concerne aucunement les chemins de fer, les concessions, les aliénations à terme des domaines publics. Qu'est-ce que cela fait? Et le ministre des travaux publics répète avec son collègue

la tribune soit libre, et que l'on entende enfin le cri des consciences probes qui réclament contre cet effréné dévergondage toléré depuis trop long-temps sur le pavé de nos villes. Ecoutez en silence vous qui êtes coupables, car la France est attentive, et vos clameurs n'empêcheront pas la vérité de parvenir jusqu'à elle. Que témoignent-elles autre chose sinon que c'est bien moins la voix de vos adversaires que vous voulez étouffer, que celle de votre conscience, qui vous dit nettement que vous êtes ou corrompus ou incapables.

Question de Madagascar.

Nous avons dit que le *Courrier de Marseille* étudiait avec zèle et intelligence la question de Madagascar. Le *Sémaphore* soutient avec non moins de décision les vrais intérêts de la France dans cette question. Nous citons un passage du *Sémaphore* :

Si nous en croyons un journal de Paris ordinairement bien informé pour tout ce qui a trait à la question des droits de la France sur Madagascar, et qui s'est toujours montré partisan sincère de l'occupation de cette île si grande et si riche, quelques membres influents de l'opposition se proposeraient de faire échouer l'expédition organisée en ce moment par M. le ministre de la marine. Nous avons peine à croire que cette nouvelle se confirme, non pas que nous mettions en doute la sincérité du journal dont nous parlons, mais parce qu'il nous semble impossible que l'opposition puisse donner tête baissée dans un piége tendu certainement avec habileté par des personnes ayant un intérêt caché, à ce que l'expédition n'ait pas lieu, et qui ne seraient pas fâchées de laisser à l'opposition la responsabilité de l'événement devant le pays.

Il serait triste de voir les membres avancés de la chambre se mettre en travers d'un projet que non-seulement nos villes maritimes, mais encore le pays tout entier considèrent comme éminemment national.

Nous comprenons que l'expédition puisse être critiquée dans ses détails *et dans son but*, qu'on ne la trouve pas assez considérable en force, qu'on exprime des craintes sur le but que se propose le ministère, qu'on demande, autant que faire se peut, des garanties pour l'avenir, qu'on arrache des promesses à nos hommes d'Etat; à la bonne heure. Bien que le choix généralement approuvé des chefs valeureux et intelligents qui doivent conduire nos marins et nos soldats, soit un gage de la sincérité des intentions du gouvernement, une opposition semblable serait de bonne guerre et pourrait même amener d'heureux résultats ; mais attaquer le projet uniquement pour le faire échouer, ce serait le pire des moyens, et nous doutons que les principaux personnages du centre gauche et de la gauche se décident à encourir une responsabilité aussi grave.

Nous supplions messieurs les députés d'écouter ces avis qui leur viennent des ports de mer.

Le *Sémaphore* parle de la sincérité du gouvernement : nous-mêmes nous nous efforcions de croire à la bonne foi de M. le ministre de la marine. Hélas ! voici que nous retombons dans les perplexités accoutumées ; nous avons de graves raisons de doute et de pénible inquiétude. Des bruits déplorables commencent à circuler sur cette expédition de Madagascar : il appartient à la Chambre de surveiller la conduite du gouvernement et d'empêcher que les droits de la France soient en aucune façon compromis. D'un autre côté, le ministère paraît vouloir se borner à une opération purement militaire : il appartient à la Chambre d'exiger que l'argent du pays ne soit pas dépensé inutilement, que le sang de nos soldats ne soit pas versé sans fruit. Il faut donc que l'expédition ait des résultats positifs et pour la liberté des relations commerciales, et pour le développement de notre puissance maritime, et pour la civilisation des peuples malegaches.

Veut-on faire *moins* que le ministère? qu'on fasse échouer purement et simplement l'expédition projetée. — Veut-on faire *plus* et

Renoncer purement et simplement à l'expédition et laisser les choses en leur état déplorable, c'est compromettre les droits de la France et servir les intérêts anglais. Faire une expédition combinée avec nos dangereux alliés, c'est compromettre les droits de la France et servir les intérêts anglais. Laisser l'Angleterre agir isolément, c'est compromettre les droits de la France et servir les intérêts anglais. Faire une promenade militaire et ne rien laisser derrière soi, c'est ouvrir plus librement le pays à l'Angleterre, au prix de nos millions dépensés et du sang français répandu. Toutes ces opérations ont également une issue désastreuse. Une seule sauvegarde nos droits, déjoue les secrets desseins de l'aristocratie anglaise, rend Madagascar à notre commerce, garantit le développement de notre puissance dans les mers indo-africaines, c'est l'occupation d'un point de la grande île ; et cet acte, fécond pour notre prospérité nationale, est encore plein de promesses glorieuses, car il permet à la France de commencer l'œuvre religieuse de l'affranchissement et de la civilisation des Malegaches.

De l'Union du Mexique avec les Etats-Unis.

Il peut être utile de revenir sur les questions américaines, qui seront de nouveau abordées lors de la discussion des paragraphes de l'adresse.

Nous avons, ces jours derniers, signalé cette fâcheuse coïncidence de l'opinion de deux journaux importants, le *Times* et le *Journal des Débats*, sur la prétendue convenance de restaurer la monarchie au Mexique.

Que les hommes d'Etat français, issus de la révolution de Juillet, et qui sont en veine de monarchisme, s'entichent de cette idée de détruire là-bas, au Mexique, une république pour la remplacer par une monarchie, on peut leur passer cela, car ils ont des marottes et point de politique; mais il n'en va pas ainsi avec les hommes d'Etat anglais : ceux-ci possèdent une grande expérience, une connaissance approfondie de l'état de tous les pays; ils ne se laissent pas séduire par des mots, et surtout ils sont forts, et ne s'inspirent que d'une politique toute nationale, trop nationale souvent.

Or, ces hommes d'Etat ne peuvent ignorer que jeter un prince au Mexique ce ne serait pas autre chose qu'y ramener, y perpétuer la guerre civile ; car un peuple ne se laisse pas ainsi dépouiller de ses droits conquis au prix de tant de désastres, et le sol mexicain serait de nouveau inondé de sang par une guerre implacable de principes. Le jour donc où le gouvernement anglais essaierait de pareilles tentatives de restauration, nous serions en droit de lui dire, malgré tous les prétextes dont il colorerait sa politique : « Votre intérêt est dans la guerre civile ; craignez qu'on ne vous accuse de fomenter sciemment la guerre civile. »

On nous a dit à ce sujet : « Non, ce n'est pas là l'intérêt anglais, car plus le Mexique sera troublé, plus tôt il s'unira aux Etats Unis, et c'est précisément ce que les Anglais veulent éviter. »

On fait ici une erreur de raisonnement qui est fréquente ; elle consiste à ne pas distinguer les diverses choses renfermées dans un même mot : « ..... plus tôt *le Mexique* s'unira aux Etats-Unis. » Quoi ! le Mexique tout entier?

Il faut que l'on tienne pour certain que dans un temps plus ou moins rapproché, soit en paix, soit en guerre, soit volontairement, soit par force, les Etats-Unis absorberont, s'incorporeront les portions occidentales du Mexique, c'est-à-dire les Californies, Sonora et les parties avoisinantes. C'est là, pour nous du moins, un fait tellement clair, qu'à notre avis il y aurait folie à lutter contre ce fait, qu'opérera l'expansion irrésistible des Etats-Unis.

Pourquoi cela? Ces provinces sont pour ainsi dire des déserts que, dans l'état actuel, la race mexicaine est hors d'état de peupler. Il y a là un vide immense, que l'exubérante Amérique du Nord peut seule combler, et qu'elle comblera certainement aussi-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LUNDI 26 JANVIER 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE : *Une Mère de Famille*, vaudeville en un acte.

Une Mère de Famille ! En voyant Mlle Rose Chéri chargée de ce rôle, nous pensions bien qu'il ne s'agissait pas d'une mère octogénaire entourée de ses rejetons comme les patriarches de la Bible, d'une mère dont on baise les cheveux blancs. Mlle Chéri n'est mère que de nom. Sous le nom de Thérèse, elle représente une jeune fille, une orpheline qui s'est chargée, au lit de mort de ses parents, de nourrir une sœur, deux frères, et de les guider dans le sentier de la vertu.

Le père de Thérèse est un bijoutier mort en faillite, mais Thérèse veut réhabiliter le nom de la famille et rendre à sa sœur Louise (Mlle Melcy), un nom honoré, un nom qui permette à cette jeune fille de trouver un époux. Thérèse grave de la musique, elle travaille nuit et jour, et quand à la fin de la semaine, après avoir pourvu aux dépenses du ménage, après avoir réparé les sottises de son frère Isidore et payé l'apprentissage de son frère Benjamin, elle peut mettre de côté une petite pièce d'or, elle la dépose mystérieusement dans une cassette enfermée dans sa commode. Le petit trésor, résultat des économies de plusieurs années, se compose déjà de 4,800 francs. On en devine la destination. Thérèse le réserve aux créanciers de sa famille, noble conception dont nous félicitons les auteurs. On sait combien l'époque est entachée de vile spéculation et d'égoïsme ; on sait combien l'époque est vénale et corrompue. Rien de plus mercantile que l'époque, de plus étranger à tout sentiment généreux. Aujourd'hui, on est tellement habitué à la falsification des denrées, à l'accaparement, à l'agiotage, à la banqueroute, à toutes les conséquences désastreuses du commerce anarchique, que ces fléaux ne produisent aucune impression sur les âmes vulgaires. L'homme qui a manqué à ses engagements dort d'un sommeil paisible ; bien rarement l'image de ses créanciers, c'est-à-dire de ses victimes, vient troubler son repos ; bien rarement il lègue solennellement à sa famille l'obligation de relever son nom et de réparer ses fautes. *Une Mère de Famille* contient une honorable protestation contre cette indigne insouciance. Bien peu d'auteurs dramatiques ont donné une leçon plus salutaire et possédant à un plus haut degré le mérite de l'à-propos que le tableau de cette jeune fille usant sa vue au travail et passant la nuit courbée sur une planche de cuivre, afin de remplir tous les engagements que son père a souscrits.

Dans cette noble tâche, Thérèse est secondée à son insu. L'ébéniste qui a fabriqué la commode, Etienne (Geoffroy), s'est ménagé un moyen d'ouvrir ce meuble; il possède le secret de Thérèse et le respecte ; il fait plus encore, son admiration pour les vertus de l'orpheline devient un amour dévoué. Etienne épargne de son côté, pour réhabiliter le nom de Thérèse ; lui aussi dépose son offrande dans la cassette, et la jeune mère de famille s'étonne, toutes les fois qu'elle compte son trésor, de trouver plus de pièces d'or qu'elle n'en avait laissé.

Cependant Thérèse n'aime pas Etienne, dont elle ignore le généreux sacrifice. Toutes ses pensées sont pour M. Alfred (Moreau-Sainti), que les auteurs nous donnent pour un avocat et qui s'écarte singulièrement des habitudes de sa profession, car il est jeune, élégant, séduisant même. La cravate blanche est, dans son costume, le seul détail qui rappelle la salle des pas et des paroles perdus. M. Moreau-Sainti est froid et n'a pas l'air d'étudier beaucoup ses rôles ; mais sa tenue est irréprochable, et en s'animant quelque peu il deviendrait un amoureux fort agréable.

La sœur de Thérèse, la jeune Louise, a reçu de ses parents une éducation soignée, elle est allée faire valoir ses talents dans une grande maison en qualité d'institutrice. Admise aux soirées, aux bals, aux concerts, à tous les plaisirs d'une famille aristocratique, elle a souffert de son isolement au milieu de la foule, elle a souffert les mépris d'une société qui a le ridicule de placer dans son estime la femme riche, oisive, improductive, ignorante, au dessus de la jeune fille intelligente et courageuse, qui assure son existence par le travail. Louise, ainsi délaissée, n'obtient l'attention, la sympathie que d'une seule personne, du fils de la maison, M. Alfred; tous deux s'aiment, ils ont juré de s'épouser, mais la famille d'Alfred, peu exigeante quant aux conditions de fortune, ne souffrira jamais qu'il épouse une femme dont le nom serait souillé de quelque tache.

Thérèse est instruite de tout ce roman par sa sœur, ou si l'on veut, par sa fille qui vient se jeter éplorée entre ses bras. Thérèse comprend qu'Alfred seul peut faire le bonheur de Louise ; la mère de famille renonce à son propre amour, mais le mariage de Louise est impossible si le nom qu'elle porte n'est pas réhabilité. Le moment est venu de faire usage de la précieuse cassette ; hélas ! elle a disparu. L'aîné des frères, ouvrier facteur de piano employé chez M. Pleyel, Isidore, ou plutôt Achard, a surpris le secret de sa sœur, il a enlevé les épargnes de la famille probablement pour les livrer aux chances du jeu ou pour alimenter une orgie : stupéfaction générale. Mlle. Chéri demeure interdite; Mlle Melcy, qui sait pleurer si gracieusement, pleure et repleure.

Un coup de théâtre vient à leur secours. Achard reparaît tout à coup parfaitement dégrisé et digne de la considération publique. Il a porté la cassette au beau-père futur de sa sœur Louise, et cet honnête capitaliste, dont la fortune, par une heureuse exception, n'a pas tout à fait desséché le cœur, consent avec empressement au mariage des deux amants; le courage et le désintéressement de Thérèse valant à ses yeux des titres de noblesse. Le Gymnase devrait bien nous prêter le moule avec lequel il sait faire de pareils riches.

Le succès de la pièce a été complet ; mais, voyez combien dans ce monde civilisé il est facile d'oublier la vertu modeste et de lui ravir sa récompense, j'allais finir ce compte-rendu sans vous rassurer sur l'avenir de Thérèse, que nous avons laissée sans amant, puisqu'elle n'épouse pas M. Moreau-Sainti, un joli marié cependant et qui figurerait bien aux pieds de l'autel avec un bouquet et des gants blancs... Attendez un peu : Thérèse finit par savoir quelle mystérieuse main augmentait le nombre de ses pièces d'or. Ce trait vaut presque le sien ; conformément au proverbe, ceux qui se ressemblent s'assemblent : Thérèse devient amoureuse d'Etienne et l'épouse.

La donnée de la pièce n'est pas des plus neuves ; mais les sentiments généreux qui s'y trouvent exprimés la rajeunissent. On est heureux de trouver les affections de famille pures et sincères, la protection donnée au faible, le travail, le courage, le respect des engagements quelque part, ne fût-ce qu'au théâtre. Nous le répétons, l'époque est si corrompue !

Mlle Chéri a été simple, bonne, spirituelle et si bien dans le ton de son rôle d'ouvrière que les spectateurs qui ne l'avaient pas vue dans *Un Changement de main*, dans *La Reine de seize ans*, dans *La Loi salique* avaient de la peine à croire qu'elle pût porter avec majesté le manteau brodé des reines et des impératrices. Le rôle le plus saillant dans l'œuvre nouvelle a été conçu pour Achard. On a trouvé le moyen de mettre en relief à la fois l'érudition musicale de cet artiste, sa voix facile et étendue, ses allures populaires si naturelles, si bien observées, et cette gaîté franche qu'il communique à tout le parterre.

Une *Mère de Famille* est la seule pièce nouvelle de la semaine; mais à défaut de pièce, le théâtre Comte a mis au jour une idée. On sait que M. Comte fait jouer à peu près chaque soir une revue de l'année 1845, intitulée *Chemin de fer de Paris à la lune*. On sait

[illegible] un obstacle insurmontable à l'adjonction des provinces du midi, et mettrait celles-ci à la merci de l'Angleterre.

Quelque indigne que fût cette politique, nous concevrions pourtant ses moyens et son but ; car l'Angleterre a le plus grand intérêt, en vue du maintien de son monopole maritime, à ce que les Etats-Unis n'absorbent pas *tout* le Mexique ; mais le comble de la niaiserie serait que la France suivît l'Angleterre dans cette voie, et pour une vision de monarchie, allât mettre le Mexique à feu et à sang, dans l'intérêt d'un tiers.

C'est bien ; laissons de côté cette malencontreuse idée de restauration d'un prince espagnol à Mexico. Quelle politique satisferait le mieux à la fois les intérêts américains et les intérêts européens? C'est ce que nous examinerons prochainement.

Le *Courrier français* constate que nous voulons rendre la concurrence accessible à tous, et cela par une organisation de l'industrie telle que tout homme disposé à travailler puisse utiliser son intelligence et ses bras, et recevoir une équitable rémunération de son labeur.

« Voilà qui est fort bien, ajoute le *Courrier*. Mais qui organisera le travail?... qui jugera de la rémunération à accorder aux travailleurs? etc., etc. »

A toutes ces questions, le *Courrier* n'ignore pas que nous sommes en mesure de répondre à notre point de vue, c'est-à-dire au point de vue de notre système, puisqu'aussi bien il constate que nous avons un système ; mais nous devons nous borner à faire remarquer à notre confrère que ni notre système ni nos solutions ne sont en cause dans la pétition, et que cette pétition, plus large sans doute que notre système aux yeux du *Courrier*, a pour objet « d'inviter les représentants du pays à vouloir bien organiser une enquête.... sur les moyens pratiques de substituer, autant que faire se pourrait, l'association des intérêts, l'organisation du travail, le bon accord des classes, au combat acharné qui couvre de ruines et de désastres le champ de toutes les industries. »

La pétition pose donc devant les chambres les questions que le *Courrier* nous adresse et que, précisément, il s'agit de discuter et de résoudre. Peu importe, dès lors, pour le moment du moins, notre opinion personnelle dans cette question.

C'est parce que nous savons qu'il y a des lois économiques comme il y a des lois physiques, et c'est parce que nous avons fait de l'étude de ces lois notre préoccupation principale, incessante, que nous sommes arrivés à en résumer l'application dans une formule qui a l'avantage d'être acceptée, en dehors de nous, par un grand nombre d'amis du progrès.

Le *Courrier* éprouve quelque hésitation, quelque embarras même en face de cette formule ; il ne voit pas bien clairement qu'elle n'a rien de contraire au principe de la liberté de l'industrie qu'il veut, avec raison, conserver intact. Mais, pour servir avec nous une cause qui intéresse à un si haut degré l'immense masse des travailleurs et des propriétaires, et pour accorder son appui sans réserve à la pétition, il suffit que le *Courrier* soit bien convaincu que, pour être acceptable par nous et par tous ceux que nous appelons à joindre leur voix à la nôtre, l'organisation du travail doit comprendre la liberté de l'industrie la plus large possible, qu'elle doit en garantir l'exercice, tout en prévenant les EXCÈS de la concurrence.

Revue de la Presse départementale.

Le *Courrier de Lyon* rend compte de l'ouvrage de M. Toussenel, *les Juifs rois de l'époque*, en termes qui prouvent la loyauté de ses convictions, mais en même temps une lecture bien superficielle de ce livre.

Le même journal rend un compte bienveillant de l'ouvrage de M. Briancourt, sur l'*Organisation du travail*.

Sous le titre de : les *Bains d'Uriage*, le *Courrier de Saint-Etienne* a publié une série intéressante d'articles, par M. Pierre Macdar, trop étendus pour être reproduits, mais que nous signalons à l'attention de ceux qui se plaisent à voir la science sociale intervenir dans les études littéraires les plus variées.

L'*Opinion*, journal du Gers, se prononce comme nous en faveur de l'administration par l'Etat, des caisses de retraite :

Des questions secondaires se présentent pour la réalisation de l'idée que nous essayons de résumer. L'Etat se fera-t-il lui-même le caissier des travailleurs? Ne pourrait-il pas se décharger de ce soin sur les sociétés d'assurances sur la vie? — Questions importantes, mais qui sortent de notre domaine. Si toutefois nous devions exprimer un vœu, il serait pour que l'Etat acceptât lui-même la responsabilité et le fardeau de l'entreprise ; — lui seul en effet pourra inspirer assez de confiance aux travailleurs, aux ouvriers, pour qu'ils aliènent, dans l'intérêt d'un avenir éloigné, un capital enlevé à leurs besoins du jour, à leurs misères présentes.

La *France méridionale*, de Toulouse, publie dans le même sens les lignes suivantes, dignes de l'approbation de tous ceux qui, comme nous, veulent le progrès social par l'Etat et au nom de l'Etat :

Nous croyons utile de protester, pour notre part, contre une idée qui a paru ressortir d'une circulaire de M. le ministre. On a dit que le gouvernement avait manifesté l'intention de ne point se placer à la tête de l'institution des caisses de retraite, se contentant d'en laisser le patronage aux personnes les plus considérables et les plus justement honorées en France, et qu'il soutiendrait de tous ses efforts.

Ce serait là, nous le disons avec une conviction bien entière, une faute véritable ; et on ne saurait la commettre.

L'Etat connaît le crédit sans bornes et l'influence dont il jouit. Lui seul présente aux yeux de la partie de la population appelée à profiter des caisses de retraite, une garantie suffisante et une action assez forte. Et quant à son intérêt politique, à sa dignité, le gouvernement qui a le premier donné une forme, une impulsion à l'idée des caisses de retraite, doit en diriger la réalisation et la protéger jusqu'au bout. On a remarqué sans doute le silence des feuilles opposantes sur cette affaire. Elles en comprennent l'importance, elles sentent que c'est la solution d'une grande question sociale ; et comme l'honneur en revient au gouvernement, elles se taisent. Si les caisses de retraite ne sont pas, aussi bien que les caisses d'épargne, entre les mains et sous la responsabilité de l'Etat, l'opposition ne manquera pas d'oublier tout ce qui a été fait jusqu'ici, tous les efforts bienveillants du pouvoir, et d'affirmer que le gouvernement n'a eu ni l'habileté, ni le courage nécessaire pour mener son entreprise à bonne fin, et qu'il l'a forcément cédée à de plus intelligents.

Il nous est donc impossible de penser que le gouvernement ait eu l'intention qu'on lui prête. Le principe des caisses de retraite est déjà compris par la population qui les réclame avec instance. Le succès est infaillible si le gouvernement le veut. Peut-être lui répugne-t-il de s'imposer cette nouvelle tâche. Mais les bienfaits de la mesure compenseront mille fois les soucis qu'elle pourra donner d'abord. Nous supplions les conseils-généraux de l'agriculture, du commerce et des manufactures, d'insister chaleureusement.

L'*Emancipation* de Toulouse joint sa voix à celle de tous les vrais démocrates pour protester contre les envahissements de la féodalité financière. Elle s'exprime ainsi dans une Revue de l'année 1845 :

On a condamné les ouvriers charpentiers, mais la patrie française a vu que ses prolétaires avaient appris, quoique le désespoir au cœur, à respecter la science, la civilisation, les lois, et, les sentant si pauvres mais si calmes dans ses entrailles, qu'ils déchiraient jadis à la moindre douleur, elle a dit, la divine mère : « Ceux de la servitude sont prêts, et je puis enfanter mon peuple souverain! »

Or, tandis que les mineurs, les déshérités, les classes du salaire, c'est-à-dire de la misère à l'heure, donnaient aux oligarchies, aux castes officielles, au monde des puissants et des riches, ce grand exemple de moralité civique, que faisaient les rois du capital, les princes de la banque, les privilégiés du monopole? Ils jetaient leurs filets à la Bourse ; ils organisaient dans l'hô-

[illegible] il s'exprime ainsi :

Des divers projets d'innovations et de réformes que nous venons de passer rapidement en revue, sont ou insuffisants ou impuissants pour remédier salutairement et d'une manière efficace à l'état de choses vicieux et désolant qui résulte de notre organisation sociale actuelle. — Mais faut-il conclure de là que nous devions éternellement subir les inconvénients de cet état de choses? — Faut-il croire que l'humanité soit condamnée à se débattre à perpétuité dans l'antagonisme qui la tourmente, dans les incohérences qui la divisent, dans l'espèce de *cercle vicieux* qui semble la resserrer de plus en plus? — Un homme a prétendu que *non*. Cet homme, en qui dans tous les cas il faut reconnaître un immense et transcendant génie, une intelligence des plus fortement trempées, c'est Charles Fourier!.. »

Ce premier article sert d'introduction à un second, dans lequel l'auteur, M. F. Boniface (pseudonyme sous lequel nous avons reconnu un trop bienveillant ami), donne une analyse sommaire mais complète du *Fou du Palais-Royal*, par M. F. Cantagrel. Cet article est tellement favorable à notre collaborateur, que nous avons cru devoir renoncer à le reproduire. Nous citerons pourtant un passage, le moins élogieux de tous, mais renfermant, à notre sens, une appréciation fort exacte du but que s'est proposé l'auteur du *Fou*, et des services que ce livre est apte à rendre à la cause phalanstérienne :

Nous ne terminerons pas sans dire un mot des deux tables de matières qui se trouvent à la fin du livre de M. Cantagrel. La première de ces tables renferme, sous la forme d'une analyse très serrée, ce que l'on peut appeler l'essence de l'ouvrage ; elle doit servir à fixer dans les esprits tous les points sur lesquels on aurait passé un peu légèrement. Et quant à la table alphabétique, elle est destinée à rendre les recherches excessivement faciles, sur quelque matière que ce soit, traitée dans le *Fou du Palais-Royal*. Ces deux tables sont, avant tout sans doute, une œuvre de patience de la part de l'auteur, mais puisque M. Cantagrel tenait à faire un livre utile aux commençants, et voulait en quelque sorte mettre la science sociale à la portée des esprits les plus rétifs et les moins pénétrants, il a eu raison de ne rien négliger pour arriver au but qu'il se proposait.

L'*Observateur des Pyrénées*, le *Courrier de Loir-et-Cher* publient une suite d'articles du plus haut intérêt sur la science sociale : nous y reviendrons.

Voici quelques nouveaux détails sur l'affreux désastre qui a frappé la colonne du général Levasseur :

Les officiers ont plus souffert peut-être que les soldats. Il y en a dix-huit à l'hôpital, malades ou gelés. On parle de la mort d'un lieutenant et de l'amputation d'un pied gelé à un officier du 43e. M. le chef d'escadron d'état-major Devilliers est complètement gelé ; M. le lieutenant d'état-major Schmidt a eu les reins gelés ; M. le sous-intendant Ariolles les deux pieds gelés ; 2 officiers de chasseurs d'Afrique les pieds gelés ; M. Chevrillon, chef de bataillon au 43e, a les pieds, les mains et une joue gelés. Il y a des officiers dangereusement malades, mais il n'en est pas resté un seul mort en route.

Une partie de la voûte du tunnel de Harfleur vient de s'affaisser. Nous avons déjà fait connaître que cette construction avait été fortement étayée ; mais tous ces étançonnements n'ont pu éviter le sinistre. Le chemin de fer de Rouen au Havre devait être ouvert le mois de mai prochain ; on ne peut s'empêcher de frémir en pensant aux épouvantables désastres qui seraient survenus si ces constructions fussent encore restées debout pendant 70 à 80 jours.

Nous lisons dans les journaux de Saint-Quentin :

« Le développement de l'intelligence doit servir à l'accroissement des ressources matérielles.

» Au fur et à mesure que nous avançons, une voix intime nous dit et nous reconnaissons que parmi les lacunes de notre organisation sociale, il est un principe fondamental qui manque d'application et qu'il est de

---

encore qu'un badaud, ou pour employer l'expression propre, un gobe-mouche, est allé demander au directeur du Théâtre Choiseul, des actions dans son chemin de fer. Voici le complément de cette plaisanterie.

Cette semaine tous les notables de Paris ont reçu par paquets des feuilles de papier portant la suscription suivante :

CHEMIN DE FER DE PARIS A LA LUNE, passant par l'*Etoile* et *Nanterre*, avec embranchement sur *Jupiter*, *Vénus*, *la Grande Ourse*, *Mars* et *la Comète*. **ACTION DÉFINITIVE**. Capital social, deux mille liards, divisé en 4 500 000 actions. Directeur, M. Bouardi ; président, M. Laensberg ; vice-président, M. Crépinard ; ingénieur, M. Petit-Loup ; mécanicien, M. Casse-Majoue ; banquiers, MM. Delarifla et compagnie.

Service d'hiver pour toutes les stations, — départs tous les soirs à six heures et demie. Souscrire en diligence à l'embarcadère du passage Choiseul, bureaux du Théâtre Comte.

Prix du voyage. — Coupé, 5 fr.; stalles de diligences, 3 fr.; wagons fermés, 2 fr.; wagons découverts et banquettes, 1 fr.

L'administrateur délégué, LAW.

Il est défendu d'amener des chiens non muselés.

Une famille munie d'un pareil titre peut aller voir le *Chemin de fer de Paris à la lune* au Théâtre Comte, en payant toutes les places à moitié prix. M. Comte, en cette circonstance, s'est montré d'autant plus ingénieux et ami de la véritable science sociale, qu'il a imprimé ses titres d'actions sur papier jaune. Or, une représentation où l'on conduit des enfants est un plaisir essentiellement familial, et le jaune est la couleur symbolique de la famille, d'après les plus saines notions de l'analogie universelle.

Cependant quand M. Comte aura fait de plus fortes études sur la Théorie unitaire, il reconnaîtra que la lune est morte, et dirigera ses convois vers une planète douée de vie et d'avenir.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

Si la deuxième séance de la Société des Concerts n'avait pas eu lieu aujourd'hui, nous n'aurions eu rien à dire à nos lecteurs. Une indisposition a retardé la représentation au bénéfice de Lablache, qui devait avoir lieu lundi dernier au Théâtre-Italien, et à l'occasion duquel on doit reprendre *Il Matrimonio segreto*, le chef-d'œuvre de Cimarosa, abandonné depuis la retraite de Rubini. Mario se sent donc assez fort aujourd'hui pour aborder l'air célèbre : *Pria che spunti in ciel l'aurora*. S'il triomphe, ce sera une éclatante constatation de ses progrès. *Il Matrimonio segreto* est annoncé pour demain, avec Lablache, Mario, Mme Persiani et les deux sœurs Brambilla. Ce sera une intéressante soirée.

Au grand Opéra, on annonce pour mercredi la première représentation, à ce théâtre, de *Lucie de Lammermoor*. C'est un legs de la défunte Renaissance à l'Académie royale de musique. Duprez, Baroilhet et Mlle Nau rempliront les principaux rôles.

Enfin, le nouvel ouvrage de M. Halévy doit être donné à l'Opéra-Comique samedi prochain, dit-on, au plus tard. La semaine dans laquelle nous entrons sera donc bien remplie pour le monde musical.

La deuxième séance de la Société des Concerts a été signalée par l'exécution d'un chœur de Beethoven qui n'était point encore connu à Paris. C'est un chœur de derviches extrait des *Ruines d'Athènes* dont nous ne connaissions jusqu'à présent qu'une marche d'un admirable effet et qui a pris rang parmi les nombreux morceaux de Beethoven dont la seule annonce fait frémir d'aise les auditeurs. Dès les premières mesures du chœur des derviches, on reconnaît qu'il doit s'agir des derviches tournants. Il y a de quoi donner le vertige à entendre cette mélodie rapide en triolets. C'est le rhythme vif d'une tarentelle habillant de son mouvement perpétuel une mélopée calme, énergique, étrange, et encadrée dans un placage harmonique qui rappelle la monotonie des musiques barbares par la répétition presque constante de la tonique à la basse et dans un rhythme lourd qui contraste avec la vive allure des triolets des violons. L'effet général est saisissant. On est ébloui, étourdi, entraîné, et quand le morceau est fini, on se réveille en sursaut pour demander à grands cris qu'il recommence. Si on osait, on le redemanderait une troisième fois, et l'on ne s'arrêterait, comme les derviches tournants, que quand le tourbillonnement de cette musique aurait provoqué l'engourdissement d'une lourde ivresse. Ce chœur a été suivi de la marche déjà connue du même ouvrage.

Une charmante symphonie de Haydn, la 42e, en *sol*, dont l'andante, en *ut*, est un des plus célèbres morceaux de ce maître, la symphonie en *ré* majeur de Beethoven, un offertoire de Jomelli et un solo de flûte par M. Dorus, complétaient un beau programme. Le *confirma* de Jomelli est un morceau d'un sentiment très élevé, plein d'onction et de suavité, empreint de cette largeur de forme et de cette noble pureté d'harmonie qui distinguaient les anciens maîtres de l'école italienne. (*Quantum mutata!*) L'exécution de la partie vocale, notamment des *soli* et plus spécialement encore de la partie confiée à M. A. Dupont, a fait du tort à ce morceau. M. Dorus a été vivement applaudi et la faveur du public de la Société des Concerts, si mal disposé en général à l'égard des solistes, lui est légitimement acquise. Il est impossible d'entendre une exécution plus nette, plus pure, mieux assise, plus irréprochable en un mot. M. Dorus est parmi les instrumentistes ce que Mme Damoreau est parmi les cantatrices.

ALLYRE B.

L'Année au Tribunal de Dieu.

Etant dans le monde des formes, je vis l'année qui venait de finir sa carrière s'arrêter près du trône de l'Eternel. Et le trône de l'Eternel était comme un immense arc-en-ciel ; et il me sembla que cet arc joignait le passé à l'avenir comme un pont unit une rive à une autre rive. Devant le trône s'étendaient les temps à venir, et derrière le trône les temps passés. L'Eternel se tenait au milieu et il s'appelait *le Présent*. Tout ce que je voyais était incommensurable et infini ; mais je suis obligé de limiter et de restreindre toutes ces formes, afin de les décrire dans le langage des hommes.

L'année avait derrière elle douze ombres qui étaient les douze mois de l'année, et chaque mois était suivi d'autres ombres qui paraissaient être environ au nombre de trente, et ces ombres s'appelaient les jours ; et chaque jour était suivi de vingt-quatre ombres qui s'appelaient les heures ; et cette division se continuait à perte de vue, de sorte que chaque individualité était *unité* et *pluralité* en même temps. Chaque division du temps était contenue dans une partie plus grande, et contenait elle-même des parties plus petites qu'elle, et qui n'étaient que des fractions d'elle-même.

Cet exemple me fit comprendre Dieu. Il me sembla que Dieu devait être l'immense unité qui contenait toutes choses, et que toutes les choses qui forment l'univers se contenaient les unes les autres et pouvaient être considérées comme des *tous* ou comme des parties ; et que de même que les mois sont contenus dans l'année et sont l'année même, et de même que les jours, les heures, les minutes, etc., sont contenus dans les mois et sont aussi par conséquent l'année, de même les cieux, les mondes, notre terre et toutes les créatures qu'elle porte en son sein, sont des divisions et des subdivisions de l'être universel, et ne sont que des parties du grand *tout*, bien qu'elles soient des *tous* pour les parties qui les composent elles-mêmes.

L'année arrivée au pied de l'Eternel me parut donc divisée en un nombre infini de fractions, et je compris que les parties les plus imperceptibles du temps rendaient compte de leur œuvre. Mais je n'ai retenu qu'un résumé très abrégé et très incomplet du compte-rendu de l'année. Je vais le citer le plus exactement possible, parce que je pense qu'on sera charmé de savoir comment on parle de nous parmi les *célicoles*. Il est rare d'ailleurs que les hommes voient les choses d'un point de vue aussi élevé, étant presque toujours intéressés de près ou de loin à celles dont ils parlent...

Au commencement de ma carrière terrestre je me

pération. Aucun concours pécuniaire ne leur est demandé. Dès qu'un comité de patronage sera formé, on aura recours aux capitalistes. Le projet des bases de l'association qui aura lieu entre eux est déjà fait, et les garanties qu'elle leur offre sont un gage certain qu'ils s'empresseront de souscrire à cette association. UN SAINT-QUENTINOIS.

» St-Quentin, janvier 1846. »

Nous avons donné hier le commencement du discours de Robert Peel; les journaux anglais nous permettent de compléter aujourd'hui l'analyse de cette séance importante, qui s'est terminée par le vote de l'adresse.

Le chef du cabinet, sans s'expliquer catégoriquement sur les mesures qu'il a l'intention de proposer au parlement, a déclaré nettement qu'il ne croyait plus à la nécessité des droits protecteurs. «Trois ans d'expérience, a-t-il dit, ont changé mes anciennes opinions sur ce sujet. J'ai démontré que depuis trois ans, sous l'influence de l'abaissement des droits protecteurs de l'industrie nationale, les grands intérêts sociaux du pays ont progressé, le crime a diminué, la moralité du peuple s'est améliorée, et je pourrais prouver aussi bien que la santé publique y a gagné. (Applaudissements). Notre commerce naturel s'est accru, nos exportations ont été plus considérables. Nous avons obtenu ces résultats non-seulement sans blesser les intérêts dont on avait retiré la protection, mais encore le changement a eu lieu concurremment avec l'augmentation du prix des articles.

« Quant aux lois des céréales, ajoute l'honorable baronnet, j'aurais désiré que la charge de les modifier ne me fût pas imposée; mais je suis heureux de pouvoir déclarer aux communes que je ne saurais défendre plus longtemps l'ancienne législation. (Bruyants applaudissements.) Je laisserai ce soin à d'autres personnes plus convaincues que moi de la force de leurs arguments en faveur du droit protecteur. »

Enfin, le chef du cabinet a terminé son discours par un appel à la loyauté de son parti :

« Réduire la taxe et augmenter les revenus publics, ce ne sont pas là des actes opposés à une politique conservatrice. La conduite du gouvernement est une tâche aussi ardue que délicate : tâche consistant à assurer l'action harmonique et combinée de la monarchie, de l'aristocratie et d'une chambre des communes réformée. Tel est le but que nous nous sommes proposés, but essentiellement conservateur. Pour atteindre ce but, c'est à peine si je convoiterais le pouvoir. Le sentiment du devoir, le sentiment de l'honneur seuls m'y retiennent attaché.

» Je suis prêt à assumer la responsabilité, à supporter tous les sacrifices, à braver tous les périls honorables d'une position officielle, mais je ne garderai jamais un pouvoir affaibli, tronqué, mutilé.

» Je ne tiendrai pas en main le gouvernail pendant une nuit de tempête, si ce gouvernail ne peut pas fonctionner librement. Je me réserve mon libre arbitre et le droit de juger ce qui convient dans l'intérêt public. Je ne désire pas être ministre d'Angleterre; mais tant que je serai ministre d'Angleterre, je prétends l'être librement, et sans relever servilement de qui que ce soit. (Applaudissements.) Je prétends être ministre, sans être astreint à d'autres obligations que celle de consulter les intérêts publics et de pourvoir à la sûreté de l'Etat. »

Ces nobles et franches paroles ont été accueillies par de bruyants applaudissements sur tous les bancs de la chambre.

M. Arnold Ruge, l'ancien rédacteur des *Annales*, qui a été expulsé de France sur la demande du gouvernement prussien, et qui, même après avoir obtenu la permission de rester, ne s'est pas fié à la douteuse hospitalité du gouvernement, vient de faire paraître à Leipzig un livre remarquable, intitulé : *Deux années à Paris*.

M. Ruge passe en revue tous les efforts et essais que les diverses

le vrai bon ton de la société française et des formes distinguées qui éloignaient toute sorte de pédantisme. A peine entré, on y est tout-à-fait à son aise, la gêne n'y existe pas; on lit, on joue aux échecs, on discute, on parle politique, mais toujours d'un point de vue élevé, qui présume un état de la société humaine dont la révélation n'est pas encore parvenue en Allemagne. L'opposition est ici publique, on ne cache ni les discussions, ni les mesures à adopter, et les journaux, en se prononçant pour ou contre, ont tout le poids de la volonté du peuple, motivée par des principes et des raisons.

C'est ici que des hommes libres s'assemblent et où chaque parole, qui donne la solution d'un problème social, tombe sur une terre fertile. — Considerant a une prédilection spéciale pour les Allemands; le fouriérisme, qui embrasse le monde entier, favorise naturellement le rapprochement de la France et de la Germanie. Je regrette beaucoup que Considerant n'ait pas encore donné suite à son projet d'aller à Berlin et d'y développer le système de Fourier devant un auditoire choisi. Il est de ces hommes qui gagnent les cœurs, en qui l'on sent battre l'humanité, et dont la présence produirait un effet très favorable et détruirait beaucoup de préjugés allemands contre les doctrines et les individualités françaises.

L'un des assistants avec qui je liai conversation sur la possibilité de l'essai pratique d'un phalanstère, m'intéressa vivement. Au milieu de notre conversation animée, il me parla tout-à-coup en allemand. Belge de naissance, il avait travaillé longtemps comme garçon cordonnier en Allemagne, il était maintenant établi et chef d'un grand atelier à Paris. «Vous voyez, me disait-il, en me montrant ses mains calleuses et noircies par le travail, vous voyez qu'aussi parmi nous autres ouvriers, les doctrines de Fourier trouvent de chauds amis, malgré leur caractère théorique; quant à moi, ajouta-t-il, déjà je dois à cette doctrine mon éducation, ma satisfaction, ma joie et ce cercle d'amis. Notre système ne fût-il pas encore parfait, nous n'en espérons pas moins qu'il portera un jour les plus beaux fruits pour l'humanité. Regardez autour de vous, partout vous voyez les idées de Fourier envahissantes, et ce qui témoigne autant pour elle que les adhesions honorables qu'elles conquièrent, c'est la nature des ennemis qui leur restent; car le *Globe* à peu près seul les attaques et avec quelles armes indignes ! Mais l'élection de Considerant au conseil général de la Seine prouve quel cas le public fait de ces attaques et quelle influence elles exercent sur lui. Je ne vous démontrerai pas comment les idées de Fourier ont pénétré dans toute notre littérature; en lisant les livres nouveaux, les journaux du jour, vous en jugez vous-même. » — Si j'en avais été à ignorer l'utilité de la science sociale pour l'humanité, ce cordonnier m'en aurait convaincu.

Dans un autre chapitre, M. Ruge, après avoir reconnu qu'on n'a encore critiqué, en Allemagne, le système de Fourier que d'un point de vue toujours faux et toujours incomplet, traduit littéralement plusieurs chapitres de la *Théorie des quatre mouvements*, et recommande l'étude de Fourier à tous les gens sérieux qui veulent le bien de l'humanité.

On lit dans le *Heraldo* :

« Sous peu nous verrons arriver à Madrid trois princes, l'un français, l'autre allemand et le troisième italien, et la grande question du mariage de S. M. la reine sera résolue sans plus tarder. On prépare des appartements au palais pour recevoir le prince italien. On prétend même que le mariage a déjà eu lieu secrètement, et qu'il ne sera rendu public qu'au printemps prochain, époque où un corps d'armée doit être réuni dans les environs de Madrid. » Mais le *Heraldo* ajoute : « Nous avons tout lieu de croire qu'il n'y a rien de vrai relativement au mariage de S. M. en sus de ce qu'a dit à ce sujet le général Narvaez aux cortès. Les ministres attendent respectueusement que S. M. veuille bien leur exprimer ses sentiments lorsqu'elle le croira convenable, sur une affaire de laquelle

[illegible] et juges suppléants de tribunaux de commerce.

— Dans l'une de ses dernières séances, le Conseil municipal de Paris a adopté un projet d'élargissement de la rue de la Harpe par la voie de l'expropriation. La largeur de la rue sera portée à 13 mètres. Le terrain nécessaire sera pris d'un seul côté, sur les numéros pairs; l'alignement ira se raccorder avec celui du collége Saint-Louis.

— On prête au gouvernement le projet de réformer le système monétaire de nos colonies; on prendrait pour nouveau système celui de la France. Une commission sera prochainement formée, dit-on, pour examiner ce projet de réforme.

— On assurait aujourd'hui que le siége de président de chambre à la cour de cassation, vacant par le décès de M. Zangiacomi, allait être donné à M. Mestadier, l'un des doyens de la cour.

— M. de Gisors poursuit avec activité, rue d'Ulm, entre le Panthéon et le Val-de-Grâce, l'achèvement de la nouvelle Ecole normale.

Cet édifice est presque aussi grand que le Louvre. Le plan se rapproche de celui de la cour royale des Invalides. De beaux jardins règneront tout à l'entour.

— M. Delauro, ancien maire de la ville de Rodez, ancien député de l'Aveyron, vient de mourir dans cette ville à l'âge de soixante-neuf ans.

— Le lieutenant-colonel Roise, officier de la Légion-d'Honneur, vient d'être enlevé à l'armée.

— On écrit de la Martinique, le 26 décembre : « Encore un tremblement de terre. Nous en avons ressenti une secousse assez forte, qui a duré environ 15 secondes, le 17 de ce mois, vers deux heures du matin. Le temps était superbe, un clair de lune magnifique, et pas le plus léger nuage. Nous en avons été quittes cette fois pour la peur. »

LA PROSPÉRITÉ TOUJOURS CROISSANTE. — On nous écrit de Lyon, dit l'*Echo de l'Industrie*, que la gêne y est extrême, surtout dans le moyen commerce et parmi les ouvriers. On a bien de la peine à payer la patente. L'administration a fait usage, là comme ailleurs, d'un système répréhensible dans des vues électorales. Ce système consiste à grever les petits commerçants pour empêcher que les moyens n'arrivent à payer le cens électoral. Partout on se plaint de la misère; mais on s'indigne surtout que M. Sauzet, représentant de notre ville, soit des premiers à dire en haut lieu que la prospérité est croissante.

TERRIBLE DRAME. — Au mois de novembre dernier, dans le comté de Dallas (Alabama), un M. Bethel Holmes, se trouvant à la même table avec Mme Mac-Kean, dont il était éperduement amoureux, fut poussé à un tel excès de jalousie par les galanteries dont cette dame était l'objet de la part d'un de ses voisins, qu'il prit un prétexte pour la faire passer de la salle à manger au salon, et là il lui tira un coup de pistolet et se fit ensuite sauter la cervelle. Les convives, attirés par la double détonation, ne trouvèrent que deux cadavres.

UN CHAPITRE DES MILLE ET UNE NUITS. — Les affaires sont entièrement suspendues au Caire à cause du mariage de la princesse avec Son Exc. Kiamil-Pacha. Les fêtes ont commencé le 18 par deux grands dîners, l'un donné par S. A. le vice-roi au corps diplomatique, et l'autre par la princesse aux dames européennes : on assure qu'il y en avait au moins 3 000, y compris les dames turques. D'autres dîners ont succédé à ceux-là. Le trousseau de la princesse a traversé le Caire : dans les voitures il y avait les objets précieux, les chameaux portaient les objets d'un usage plus commun; deux régiments d'infanterie et un régiment de cavalerie l'escortaient. Les fêtes se termineront le 25 par l'union du couple, et le vice-roi partira immédiatement pour la Haute-Egypte.

LA MER ET LES MARINS. — Le brick *la Reine-des-Anges*, du port de Dieppe, capitaine Mariette, a fait naufrage sur les côtes de l'île Minorque. Voici, dit la *Vigie de Dieppe*, en quels termes M. Ch. Gauson,

---

suis cru dans la société des anges et des bienheureux. Dans toutes les maisons, dans toutes les familles, on s'embrassait, on se complimentait, on se félicitait. On était si joyeux de se voir, de se serrer dans les bras les uns des autres ! On se faisait des présents réciproques, et on paraissait aussi heureux de donner que de recevoir.

Dans un pays constitutionnel j'assistai aux réceptions royales et je fus témoin de ces admirables congratulations que s'adressent le monarque et les dignitaires de l'Etat. En voyant toutes les fleurs de rhétorique que les orateurs répandaient aux pieds du chef de la nation, et en entendant les compliments si flatteurs que celui-ci leur donnait en retour, je fus ému de la touchante harmonie qui régnait entre le pays et le souverain, et je pensai qu'un roi est bien heureux lorsqu'il a ainsi à féliciter tous ceux qui administrent, jugent ou exploitent son peuple, et qu'un peuple est bien heureux lorsqu'il aime et applaudit ainsi ceux qui le gouvernent.

Je remarquai surtout dans ces réceptions du jour de l'an un magnifique vieillard qui me fit verser de bien douces larmes par son style plein de pompe et de poésie, et par la manière onctueuse et naïve dont il débita son compliment. J'ai su depuis que ce monsieur était une simarre violette qui avait depuis longtemps l'entreprise de ce genre d'éloquence, et qu'il travaillait beaucoup pour les confiseurs.

Cette cour ressemblait à l'ancienne Arcadie; on y faisait des idylles où respiraient l'innocence et la pureté. Il y avait surtout un roussin gris pommelé qui avait au cou une sonnette, comme un président, et dont le chef était orné des oreilles dorées du roi Midas. Ce personnage se faisait remarquer par son organe sonore et son style émaillé de fleurs. On le trouvait un peu ampoulé et creux; mais il débitait ses bergeries avec tant de bonne foi et de candeur, mais il y avait dans sa voix une émotion si vraie, et ses gros yeux savaient si bien à propos s'humecter de larmes sympathiques, qu'on le croyait seul digne de succéder à la simarre violette. Ses concurrents citaient bien à son sujet l'apologue de *l'Ane et le petit Chien*, et disaient avec le fabuliste :

> Ne forçons point notre talent,
> Nous ne ferions rien avec grâce;
> Jamais un lourdaud quoi qu'il fasse,
> Ne saurait passer pour galant.

Mais c'étaient là des propos dictés par l'envie. Le gris pommelé s'en allait toujours triomphant, en faisant sonner sa sonnette, et les Qui et les Que s'inclinaient sur son passage.

Hélas ! hélas ! je vis bientôt que j'avais été la dupe de mon inexpérience, et que ce que j'avais pris pour la réalité n'était qu'une vaine comédie. Je m'aperçus bien vite que le premier jour de l'année est consacré parmi les hommes à une cérémonie de carnaval, dans laquelle chacun prend un visage fait tout exprès pour la circonstance. Il est convenu entre les masques qu'on fera semblant de ne pas se reconnaître, et qu'on prendra chacun pour ce qu'il veut paraître. Aussitôt que la farce est jouée, on reprend sa figure et son caractère de tous les jours, et l'on est Harpagon, Tartufe, Macaire ou Gros-Jean comme devant.

Oh ! comme tous les jours et à chaque instant je voyais s'effacer et disparaître les impressions que j'avais ressenties à mon avènement ! Mes illusions du premier jour s'en allaient une à une comme les feuilles desséchées par le temps et emportées par la brise. Dans les familles, où j'avais cru voir régner l'amour et la concorde, je ne trouvais que dégoût, ennui et désunion. Dans tous les pays je voyais le vice impuni et triomphant, pourvu qu'il fût habile; le faible écrasé par le fort, le pauvre exploité par le riche. Je voyais la société divisée en classes et en castes, et chaque degré de l'échelle sociale enviait et haïssait ceux qui étaient au dessus et pesait sur ceux qui étaient au dessous. Les gouvernements ne songeaient qu'à aspirer l'or du pays pour en gorger leurs partisans ou pour acheter leurs adversaires; sous prétexte de gloire et de conquête ils faisaient répandre au loin le sang du peuple, sans autre but que de déverser au dehors l'énergie exubérante de la nation, et ne paraissaient pas se douter qu'ils avaient une autre mission à accomplir que de ravager la terre et de la dépouiller de ses habitants. Les tisseurs de lois se livraient à l'utile occupation de Pénélope, s'amusant comme elle à défaire un jour l'ouvrage de la veille; et lorsqu'on leur disait que pendant ce temps le peuple gémissait dans la misère ou mourait dans les hôpitaux, ils répondaient par la bouche de leur président que cela ne les regardait pas, qu'ils étaient bons pour faire des lois et non pour donner du pain au peuple !

Après avoir épuisé au jour de l'an toutes les formules adulatoires et élogieuses pour les actes du chef de l'Etat, les fabricants de lois se mirent dans le même mois en hostilité avec le pouvoir exécutif et trouvèrent mauvais tout ce qui avait fait auparavant le sujet de leur admiration. Ils étaient divisés en deux camps : ceux qui soutenaient le ministère et ceux qui voulaient le renverser. D'un côté on disait : « Il tombera; » de l'autre : « Il ne tombera pas. » Il y avait surtout un petit brouillon qui parvenait à soulever des tempêtes par ses discours insidieux et par ses journalistes à gages. Il répétait toujours son *Delenda est Carthago*, ce qui voulait dire : *Ote-toi de là, que je m'y mette*. Cependant, comme il n'avait que des promesses à distribuer à ses partisans, ceux qui s'appelaient les conservateurs l'emportèrent sur lui, parce qu'ils pouvaient payer argent comptant et distribuer la fortune du pays à ceux qui consentaient à marcher ou plutôt à s'engourdir sous leur bannière. Grâce au budget, aux places, aux faveurs, aux concessions de chemins de fer, les conservateurs se conservèrent au pouvoir et y sont encore, ce qui prouve que la corruption n'est pas toujours une cause de dissolution.

Les autres classes de la société marchaient dignement à la suite des chefs de la nation. L'ardeur du gain, le désir effréné des fortunes improvisées, la corruption s'infiltrant du haut en bas dans [illegible] avaient mis bien vite les gouvernés au niveau des gouvernants. Les représentants vendaient leur conscience, les électeurs vendaient leurs voix, les juges [illegible] la justice, les marchands vendaient leurs consciences, les ministres vendaient le pays aux banquiers, les écrivains vendaient leur plume et leur pensée, de sorte qu'ils se vendaient les uns aux autres et que l'acheteur de la veille était le vendeur du lendemain.

. . . .

Cependant je fuyais emporté sur les ailes du temps, et c'est en vain que je cherchais à reposer mes regards sur des tableaux plus agréables. Les cieux roulaient autour de moi, et je voyais chaque monde, en s'améliorant, graviter vers Dieu; mais la terre me semblait stationnaire dans la voie du progrès. Ceux qui étaient à la tête de l'humanité faisaient tous leurs efforts pour arrêter sa marche; ils avaient abdiqué leurs noms de guides et de chefs, et se faisaient appeler les bornes, déclarant ainsi qu'ils arrêteraient la marche de l'esprit humain, et qu'ils oseraient dire au progrès comme Dieu à la mer frémissante : «Tu viendras jusque-là, tu n'iras pas plus loin !» Insensés ! insensés ! Mettez des chaînes aux vagues de l'Océan ! arrêtez le souffle de Dieu lorsqu'il se promène sur les eaux ! Emprisonnez le rayon de lumière ! L'Océan brisera vos chaînes en se jouant, le souffle de Dieu vous balaiera comme la paille par le vent chassée, et la lumière que vous niez sera pour vous le feu du ciel qui brûle et qui consume !

» Je voyais cependant poindre à l'orient une lumière nouvelle. Du milieu du fumier social je voyais s'élancer brillante et radieuse la pensée qui doit féconder l'avenir. L'association, couvée dans les larges flancs du peuple, me semblait éclore à la vie. Bafouée d'abord par les repus de ce monde, elle a été déjà violée par ses ennemis, et les adorateurs du veau d'or ont voulu l'immoler sur l'autel de leur idole; mais on n'anéantit pas ainsi la pensée divine. Le Verbe, après s'être fait homme, a été forcé de remonter dans le ciel; mais cette fois le Verbe s'est fait peuple, et il restera sur la terre jusqu'à ce que l'alliance soit faite entre le ciel et la terre, et que l'humanité communie enfin avec Dieu (1).

CH. FAUVETTI.

(1) Extrait de la *Vérité*, revue nouvelle. 6 fr. par an. Paris, Guarin, rue Bourbon-Villeneuve, 29, et Bréau-[illegible], passage Choiseul, 39.

UN COQUIN QUI JETTE DE LA POUDRE AUX YEUX. — On écrit de Beauvais au *Mémorial de Rouen* : « Ces jours derniers un postillon qui passait très matin devant la porte de M. P., limonadier, rue de l'Ecu, fut étonné de la voir déjà ouverte ; il entra et appela le maître de la maison, qu'il connaissait. Celui-ci, qui était encore couché, se leva et descendit ; mais quelle fut sa surprise en voyant qu'on avait enlevé sa serrure, après avoir ouvert la porte en y opérant des percées. Il courut à son comptoir ; le tiroir à l'argent et à l'argenterie avait disparu, contenant et contenu.

La gendarmerie, prévenue immédiatement de ce vol, se mit en route dans toutes les directions. Deux gendarmes, qui avaient été chargés de parcourir la route de Clermont, aperçurent, à peu de distance, un individu qui leur sembla d'une tournure suspecte. Sommé par eux d'exhiber ses papiers, il mit la main dans sa poche, comme pour les atteindre, mais en tira une poignée de cendre qu'il lança dans les yeux des gendarmes et prit la fuite à travers champs ; mais les gendarmes, malgré les souffrances qu'ils éprouvaient, se mirent à sa poursuite et parvinrent à l'atteindre. Cet homme se mit alors sur la défensive et brandit une forte pince en fer, menaçant de frapper celui qui oserait mettre la main sur lui. Mais ces braves militaires, sans se laisser intimider, désarmèrent le misérable et le garrottèrent.

Il fut ensuite amené à la prison de Beauvais, encore nanti d'une somme de 90 francs en différente monnaie et de vingt-cinq cuillers à café en argent. On trouva également sur lui, outre la pince de fer, deux mèches à percer, un vilbrequin et un sac de toile, tous objets qui lui avaient servi à accomplir son vol.

Cet homme a été reconnu pour un nommé Draviguy, qui s'était fait appeler à Beauvais, où il avait demeuré plusieurs années, le comte de Dravigny. Il avait quitté cette ville à la suite de diverses escroqueries pour lesquelles on le poursuivait. De là il vint au Havre et y fut condamné à quinze mois de prison pour d'autres faits du même genre. C'est au sortir de prison qu'il est retourné à Beauvais et a commis le crime que nous venons de rapporter.

FUNESTE SUITE DE LA BRUTALITÉ. — Dernièrement, une des diligences de l'administration, dite du Vert-Bois, qui va de Paris à Gonesse, fut obligée de s'arrêter en arrivant sur le pont de Saint Denis par suite de la rupture d'un essieu.

Ce premier accident, dit le *Droit*, n'occasionna aucun malheur, et les voyageurs en furent quittes pour attendre dans une auberge le moment où une autre voiture viendrait les reprendre pour continuer leur route.

Le cocher de cette diligence, nommé Gorlier, âgé de 46 ans, rajusta provisoirement l'essieu brisé avec des cordes, et il retourna vers Paris, en accompagnant à pied le véhicule qui venait de recevoir cet échec. Déjà il était arrivé à la hauteur du chemin de Saint-Ouen, lorsqu'il vit venir à sa rencontre plusieurs charrettes de paysans, qui marchaient de front sur la chaussée et s'avançaient sur lui avec une grande rapidité. Gorlier cria aux conducteurs de charrettes de se détourner un peu, et certes la largeur de la route offrait assez d'espace.

Par malheur, ces hommes, d'une nature brutale, ne tinrent aucun compte de l'avertissement du cocher, malgré le danger évident auquel ils l'exposaient. Gorlier alors, pour éviter le choc, s'élança sur le marchepied de la diligence ; mais serré de trop près, il fut renversé et tomba sous la roue de sa voiture, qui continuait à s'avancer, et qui lui broya la tête.

Ce malheureux est mort instantanément. Les témoins de cet événement, occasionné par une cause si déplorable, forcèrent celui qui en était l'auteur, à s'arrêter, et on alla avertir M. Wiuter, commissaire de police

vers la pointe du fort Cigogne.

La barque a chaviré, les quatre voyageurs et deux marins ont péri. Les deux autres marins s'étaient dirigés à la nage vers les rochers de cette pointe, où ils ont été recueillis par les matelots de la direction du port.

Aujourd'hui le temps est encore affreux ; la tourmente continue. Aux environs de l'abattoir des recherches ont été commencées pour retrouver les corps des naufragés, que l'on présume y avoir été jetés par les vagues.

A l'heure où nous mettons sous presse, on nous apprend que le cadavre d'une dame vient d'être retrouvé ; les recherches se continuent.

LE FILS DE MOISE ET LES FILLES D'ÈVE. — Il y a à Madrid, dit *El Clamor publico*, un homme, jeune encore, élégant et appartenant à la religion judaïque. Ce lion se consacre à l'innocent commerce de séduire les jeunes filles. Quand il a pu les tromper, il les conduit à Gibraltar, sous prétexte de les épouser, disant qu'en Espagne sa religion est un obstacle au mariage. Arrivé à Gibraltar avec quelques-unes de ses victimes, il tient sa parole en vendant les jeunes filles séduites pour le harem de quelque musulman.

UNE NOUVELLE PREUVE DE LA SOLIDITÉ DES TRAVAUX ANGLAIS. — Un accident, qui aurait pu avoir les plus tristes conséquences, est arrivé en Angleterre, sur le chemin de fer du Sud-Ouest.

Au moment où un convoi de marchandises traversait le viaduc établi sur la rivière de Medway, dans la vallée, plusieurs arches se sont écroulées, et la locomotive, son tender, ainsi qu'une partie du convoi, ont été précipités dans la rivière, au milieu des ruines. Le mécanicien, entraîné dans la chute, a été affreusement mutilé ; quant au chauffeur, il est parvenu miraculeusement à s'échapper seulement avec quelques blessures. Cet accident est attribué à la hauteur des eaux qui, étant fort rapides depuis quelques jours, auront miné les piles du pont. On frémit en pensant à l'horrible désastre qui en serait résulté si le convoi, au lieu de marchandises seulement, eût porté des voyageurs !

UN BON FRÈRE. — Nous empruntons au *Droit* cette petite scène fort intéressante qui vient de se passer à la police correctionnelle de Paris :

La jeune Lucile Romé est prévenue de vagabondage et de mendicité. Elle vient prendre place en pleurant sur le banc de la sixième chambre. C'est une jolie petite fille aux yeux bleux et aux cheveux blonds, qui est vêtue pauvrement, mais proprement.

M. le président lui dit avec bonté : Quelqu'un vous réclame-t-il ? — Ah ! mon bon monsieur, je n'ai plus personne. Mon père et ma mère sont morts ; je n'ai qu'un frère, Jacques, mais il est bien petit aussi. Mon Dieu ! qu'est-ce qu'il ferait de moi ?

M. le président. — Le tribunal va être forcé de vous envoyer dans une maison de correction.

On entend dans le fond de l'auditoire une voix enfantine qui crie :

— Me voilà, sœur, me voilà, n'aie pas peur.

Et au même instant, un petit garçon, à la figure éveillée, vêtu d'un élégant costume de groom, s'élance du sein de la foule et se présente devant le tribunal.

M. le président. — Qui êtes-vous ?

— Jacques Romé, le frère de cette pauvre petite.

— Quel âge avez-vous ?

— Treize ans.

— Et que demandez-vous ?

— Je viens réclamer Lucile.

— Mais avez-vous donc les moyens de subvenir à ses besoins ?

— Hier je ne les avais pas... mais maintenant je les ai. N'aie pas peur, va, Lucile.

[illegible]

Jacques. — Sois tranquille, Lucile... j'irai te chercher demain de bonne heure. (A M. le président) : Je puis l'embrasser, n'est-ce pas, monsieur ?

Jacques se jette dans les bras de sa sœur ; tous deux pleurent à chaudes larmes. Jacques se retire en s'essuyant les yeux, et il dit tout bas : « C'est égal, j'aurais mieux aimé être ouvrier. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. à Vienne. — Dites-nous où en est l'affaire dont vous nous entreteniez dans votre lettre du 27 déc. dernier, et informez-nous si les entraves persistent.

M. G. à Philippeville. — Nous avons reçu et nous expédions.

M. F. à Châlon-s. S. — Nous ne pouvons, ami, rien préciser aujourd'hui au sujet de votre demande. Ce sera aussitôt que cela se pourra.

M. B. à Genève. — Reçu. Merci à M. C. qui est inscrit.

M. F. F. à La Flèche. — Reçu. — Dites à notre ami B. que nous le réabonnons et que nous lui répondrons.

M. M. à Dunkerque. — Merci de votre obligeance empressée.

Bourse. — Revue de la semaine.

Nos fonds publics ont éprouvé une amélioration sensible cette semaine, malgré l'incertitude dans laquelle ont constamment flotté les consolidés. Hier samedi, à la suite du discours de la reine d'Angleterre, les rentes, poussées par des achats considérables de spéculateurs sortis des affaires depuis long-temps, ont monté assez vivement, et la place semble si disposée à des idées de hausse, que malgré une forte baisse à Londres (94 1/2) le 3 0/0 n'a fléchi aujourd'hui que de 15 c. environ.

Il s'est fait peu d'affaires et les cours se sont tenus entre 83 fr. 25 et 30.

Il n'y a eu sur les chemins de fer que de faibles variations. En résultat, le St-Germain, placé sous un puissant patronage, a monté de 30 fr. ; le Nord, qui se trouve dans les mêmes circonstances, a gagné 10 fr. environ ; Vierzon reste aussi à 17 fr. 50 au dessus du samedi précédent. Toutes les autres lignes sont à peu près restées dans les mêmes prix, à l'exception du Havre qui ne se relèvera probablement pas de long-temps de la fâcheuse impression produite par l'affaire de Barentin.

Parmi les actions industrielles nous ne signalerons que la hausse de 325 fr. des actions des hauts-fourneaux de Monceaux.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 janvier.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Etoile de Séville.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Virginie. Famille Poisson.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Diamans. Nouveau Seigneur.
7 h. 1/2 ODÉON. — Legs. Diogène.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — 3 Baisers. Riche. V'la c'qui vient. Robinson.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Roquefinette. Mousse. Le Lansquenet.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Chacun chez soi. Loi. Mère de Famille. Nuage.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Pommes de terre. Etourneau. Indiana.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Kean. Trilby.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Atar Gull. Hubert-le-Sorcier.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Périnet. Bohémiens.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Hoang-Pouf. Singes. Pages. Paris.
7 h. 1/2 COMTE. — Homme de Carantan. Chansons. 3 Jambes. Chemin.
7 h. 1/2 FOLIES. — Plus Heureux. Le Hussard. Vingt francs. Sonnette.
ROBERT HOUDIN. (galerie Valois, 163). Séance de physique, à 8 h. du soir.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Tamisement, à la dernière séance de la chambre des députés, le ministère a voulu couper court à toute discussion sur les chemins de fer; les plaintes excitées par le monopole oppresseur des grandes compagnies, par l'agiotage, par le trafic corrupteur des primes devaient trouver un écho dans la représentation nationale.

Aujourd'hui, M. Grandin a ressuscité, par voie d'amendement, cette question des chemins de fer que l'on croyait enterrée. Le député d'Elbeuf voulait que l'adresse signalât les abus que les adjudications de chemins de fer ont entraînés à leur suite, et que pour l'avenir la sévérité du gouvernement fût éveillée.

M. Grandin avait sommé le ministère de s'expliquer sur la destitution de M. Baudon, receveur-général de Rouen, qui avait formé une association financière de receveurs-généraux, dans le but de soumissionner des lignes de fer et d'opposer une concurrence sérieuse aux compagnies purement privées. Cette destitution ne serait-elle pas une exigence de la féodalité industrielle, habituée à faire la loi au cabinet?

La version présentée par M. Grandin est assez plausible. M. le ministre des finances l'a vivement repoussée.

Suivant le ministre, le receveur-général de Rouen avait trompé les espérances de l'Etat. Les receveurs-généraux font parvenir à Paris leurs recettes en papier; ils sont donc obligés de se livrer à des négociations, à des affaires, et jusqu'à un certain point, à la banque. En règle générale, tant qu'ils ne compromettent pas leur crédit, la spéculation leur est permise, dans la question spéciale soumise à la Chambre, l'idée d'employer les fonds de l'Etat à faire aux banquiers particuliers une concurrence sérieuse pour l'adjudication des chemins de fer, méritait d'être encouragée; mais l'association des receveurs généraux a manqué son but; elle s'est laissée absorber par la compagnie du chemin de fer du Nord; elle s'y est fondue avec des capitaux si peu considérables, que son influence sur la décision de la compagnie est à peu près nulle. Cet avortement, cette mauvaise gestion de l'entreprise a seul déterminé la destitution signalée par M. Grandin. Quant à l'amendement de ce député, le cabinet y voit un blâme contre ses actes, un soupçon jeté sur sa bonne foi, et le repousse.

Relativement à l'association des receveurs-généraux, il y a du vrai dans les paroles de M. Lacave-Laplagne. Cette association n'était pas mauvaise en principe; elle aurait pu prospérer, rendre des services si le gouvernement l'avait considérée comme une voie par laquelle l'Etat pouvait rentrer en possession des chemins de fer, mais une décision législative serait fort préférable à cette tentative partielle, subordonnée à de nombreux intérêts privés et déjà condamnée par l'évènement. Nous ne cesserons de le dire aux députés : Rendez les chemins de fer à l'Etat par une bonne loi; jusque-là vous déplorerez en vain les excès de l'agiotage et tous les abus qu'entraîne à sa suite le système des compagnies.

Malheureusement la majorité de la Chambre n'est pas encore gagnée dans cette matière à la cause de l'économie, de la logique, de l'unité. Dans l'opposition elle-même, beaucoup de membres ne reconnaissent pas encore que la construction, l'entretien, la surveillance des voies de communication sont des attributions inaliénables de l'administration publique. M. Dufaure est venu rappeler aujourd'hui à la tribune qu'il avait voté la cession des voies de fer aux compagnies privées. Cependant, en qualité d'honnête homme, n'y étaient pas mis en cause. C'est ce que M. Dufaure a tenté de faire de sa voix la plus mielleuse. Cependant la majorité s'est méfiée, *timeo danaos*.

Comment croire qu'un amendement dirigé contre la spéculation n'atteignait pas un peu MM. les ministres, au moment où le ministre de la marine venait de déclarer qu'il avait pris deux cent cinquante actions dans la compagnie des receveurs-généraux?

Le centre ne demande pas mieux que de flétrir les agioteurs, mais à condition que l'amendement accusateur sera formulé par un des siens, par un conservateur des plus purs. M. Darblay s'est chargé de ce soin, mais son style n'est pas à la hauteur de son bon vouloir ministériel, et son amendement, qui condamne *un jeu stérile et démoralisant*, a été renvoyé, au milieu des rires, à la commission de l'adresse, pour y recevoir une rédaction plus convenable.

Au moment où l'on votait par le scrutin par division, sur l'amendement Grandin, qui a été rejeté par 209 voix contre 160, M. Ladoucette, votant contre le ministère, a été accueilli par les huées du centre. On se disait que cet honorable député avait sollicité pendant six mois M. Martin (du Nord), afin de faire comprendre M. Ladoucette fils dans la fournée illégale des maîtres de requêtes. Quoi qu'il en soit de cette anecdote, ce n'est pas au moment du scrutin que des sentiments d'approbation ou d'improbation doivent se faire jour contre les députés qui déposent leur vote, et si la scène d'aujourd'hui devait faire précédent dans les habitudes de la chambre, une grave atteinte serait portée à la liberté des suffrages.

Adhésion à la Pétition

CONTRE LES EXCÈS DE LA CONCURRENCE ET EN FAVEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

La *Patrie* et la *Gazette de France* reproduisent en entier la Pétition. Le *Progressif cauchois*, qui la reproduit aussi, en tient un exemplaire à la disposition des personnes qui voudraient le signer.

L'*Auxiliaire breton* appuie la Pétition, bien qu'il doute qu'on puisse organiser le travail de manière à ce que l'immense quantité des maîtres, qui maintenant sont en souffrance, augmentent le salaire de leurs ouvriers, et procurent à ceux-ci plus de bien-être. « Qu'on examine donc, ajoute-t-il. En toute occasion, mieux vaut l'examen que la critique, et mieux valent les faits que la théorie. »

Nous trouvons dans l'*Impartial de Bruges* l'adhésion la plus complète à la Pétition. On se rappelle qu'au sein des chambres belges, une commission a été chargée de proposer l'organisation la plus rationnelle possible du travail national. — L'*Impartial de Bruges* appelle de toutes ses forces l'attention des membres de cette commission sur le contenu de la Pétition.

LA LIBERTAD, journal sociétaire, à Madrid.

Les idées sociétaires envahissent rapidement toutes les contrées. Hier c'était l'Allemagne, voici maintenant le tour de l'Espagne où, sauf à Madrid, Cadix, Barcelone et deux ou trois autres villes, nous ne comptions guère jusqu'à présent que des amis isolés. Dans quelques semaines l'Espagne possédera un journal qui sera pour nous un puissant allié, si nous en jugeons et par le prospectus que nous recevons aujourd'hui et par la lettre qui l'accompagne. *La Libertad*, c'est le nom de ce nouveau journal quotidien, qui paraîtra à Madrid à partir du 1er février, prend pour devises : *Union de tous les efforts utiles*; *organisation* ... principe de l'association, parce qu'il ...

» Les vieux systèmes sont tombés, parce qu'ils ont été le fléau de l'humanité; nous montrerons à nos adversaires que l'anarchie est dans le sein des sociétés; l'ordre, la moralité et la justice dans notre système régénérateur, progressif, humanitaire. Aussi arborons-nous le magnifique étendard de l'union, de la fraternité, de la justice et de la vraie liberté. »

Une partie notable du nouvel organe sera consacrée aux besoins des journaliers et des artisans, dont les infirmités ou les malheurs quelconques réclameraient le secours de la bienfaisance publique.

Nous avons éprouvé une douce émotion que partageront nos amis en traduisant ces formules que nos efforts ont fait pénétrer dans le monde. Que la sympathie publique réponde à l'appel de *la Libertad*! Puisse ce journal, par des idées larges et conciliantes, préparer, amener l'accord des partis dans la malheureuse Espagne! Nulle part la politique pure n'a mieux montré son impuissance : nulle part la science sociale ne pourrait éclairer et réchauffer des cœurs plus généreux!

Au reste, comme tous les journaux voués à la grande œuvre de l'association, *la Libertad* trouvera de solides appuis dans les travaux de l'Ecole sociétaire, et même, plus heureuse en cela que les feuilles socialistes allemandes, elle possède déjà, traduits dans sa propre langue, les principes généraux qui doivent diriger partout les amis de nos idées et qui établissent nettement la situation qu'ils doivent prendre vis-à-vis des partis et de la société. Ces principes, on le sait, se trouvent logiquement déduits dans le livre ayant pour titre : *Bases de la politique positive, Manifeste de l'Ecole sociétaire*, dont une traduction a été imprimée à Séville dès 1842 (1).

ALGÉRIE.

L'*Echo d'Oran* donne les nouvelles suivantes du théâtre de la guerre :

Nos correspondants de Mascara et de Mostaganem nous font savoir que dans l'ouest de la province, le pays commence à se réorganiser. Cependant tout n'est point encore fini et il suffirait qu'Abd-el Kader, aujourd'hui retiré sur les hauts plateaux, reparût dans le Tell pour y soulever de nouveau les malheureuses tribus qui sont trop faibles pour lui résister, et que nos colonnes ne peuvent toujours protéger bien efficacement. Poussé de près pendant plusieurs jours par la colonne de M. le lieutenant général de Lamoricière, et fort mal accueilli par les Oulet-Sabeur et les Sdamas, qui, instruits de l'arrivée de nos troupes, ont refusé de lui fournir des grains et se sont battus contre lui, l'émir a été forcé de se retirer en toute hâte sur le bord du Chot-el-Cherguy, en un lieu dit Aïn-Sekrouna, où il ne peut rester long-temps. Il est difficile de prévoir si du pays d'Aïn-Sekrouna, il continuera sa marche vers le Maroc, ou bien s'il cherchera, par un de ces mouvements rapides qui lui sont propres, à pénétrer de nouveau dans le Tell.— Dans le premier cas, il ferait son mouvement par le sud et à une grande distance. Dans le second, il trouvera devant lui : 1° la colonne de M. le maréchal gouverneur qui doit être du côté de Tiaret; 2° M. le lieutenant-général de Lamoricière qui était, le 11, dans le pays des Sdamas; 3° M. le général Korte qui parcourt la Yacoubia; 4° au sud d'Oran, la colonne commandée par M. le colonel Grand qu'accompagne M. le lieutenant-colonel Walsin Esterhazy avec tout le Magzen; 5° enfin, à l'ouest, les troupes de la subdivision de Tlemcen.

Dans la subdivision de Mascara, les tribus continuent leurs labours. Les Harars, bien que leur pays situé entre le Tell et les Chotts soit sans cesse exposé aux incursions de l'émir, sont à la veille de venir à nous

(1) Cette traduction se trouve à la Librairie sociétaire. (*Voir aux Annonces.*)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 27 JANVIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

PRÊTRE ET BOURREAU.

En sortant du tribunal, la reine avait été ramenée à la Conciergerie.

Arrivée dans sa chambre, elle avait pris des ciseaux, avait coupé ses longs et beaux cheveux, devenus plus beaux de l'absence de la poudre, abolie depuis un an; elle les avait enfermés dans un papier, puis elle avait écrit sur le papier : *A partager entre mon fils et ma fille.*

Alors, elle s'était assise, ou plutôt elle était tombée sur une chaise, et brisée de fatigue; l'interrogatoire avait duré dix-huit heures, elle s'était endormie.

A sept heures, le bruit du paravant que l'on dérangeait la réveilla en sursaut; elle se retourna et vit un homme qui lui était complètement inconnu.

— Que me veut-on? demanda-t-elle.

L'homme s'approcha d'elle, et la saluant aussi poliment que si elle n'eût pas été reine :

— Je m'appelle Sanson, dit-il.

La reine frisonna légèrement et se leva. Ce nom seul en disait plus qu'un long discours.

— Vous venez de bien bonne heure, monsieur, dit-elle, ne pourriez-vous pas retarder un peu?

— Non, madame, répliqua Sanson, j'ai ordre de venir.

Ces paroles dites, il fit encore un pas vers la reine.

Tout dans cet homme, et dans ce moment, était expressif et terrible.

— Ah! je comprends, fit la prisonnière, vous voulez me couper les cheveux?

— C'est nécessaire, madame, répondit l'exécuteur.

— Je le savais, monsieur, dit la reine, et j'ai voulu vous épargner cette peine. Mes cheveux sont là, sur cette table.

Sanson suivit la direction de la main de la reine.

— Seulement, continua-t-elle, je voudrais qu'ils fussent remis ce soir à mes enfants.

— Madame, dit Sanson, ce soin ne me regarde pas.

— Cependant, j'avais cru...

— Je n'ai à moi, reprit l'exécuteur, que la dépouille des... personnes... leurs habits, leurs bijoux, et encore lorsqu'elles me les donnent formellement, autrement tout cela va à la Salpêtrière, et appartient aux pauvres des hôpitaux; un arrêté du comité de salut public a réglé les choses ainsi.

— Mais enfin, monsieur, demanda en insistant Marie-Antoinette, puis-je compter que mes cheveux seront remis à mes enfants?

Sanson resta muet.

— Je me charge de l'essayer, dit Gilbert.

La prisonnière jeta au gendarme un regard d'ineffable reconnaissance.

— Maintenant, dit Sanson, je venais pour vous couper les cheveux, mais puisque cette besogne est faite, je puis, si vous le désirez, vous laisser un instant seule.

— Je vous en prie, monsieur, dit la reine, car j'ai besoin de me recueillir et de prier.

Sanson s'inclina et sortit.

Alors la reine se retrouva seule, car Gilbert n'avait fait que passer la tête pour prononcer les paroles que nous avons dites.

Tandis que la condamnée s'agenouillait sur une chaise plus basse que les autres et qui lui servait de prie-Dieu, une scène d'un genre non moins terrible que celle que nous venons de raconter se passait dans le presbytère de la petite église Saint-Landry dans la Cité.

Le curé de cette paroisse venait de se lever, sa vieille gouvernante dressait son modeste déjeûner, quand tout à coup on heurta violemment à la porte du presbytère.

Même chez un prêtre de nos jours une visite imprévue annonce toujours un évènement : il s'agit d'un baptême, d'un mariage *in extremis*, ou d'une confession suprême; mais à cette époque la visite d'un étranger pouvait annoncer quelque chose de plus grave encore. A cette époque, en effet, le prêtre n'était plus le mandataire de Dieu, et il devait rendre ses comptes aux hommes.

Cependant l'abbé Girard était du nombre de ceux qui devaient le moins craindre, car il avait prêté serment à la Constitution : en lui la conscience et la probité avaient parlé plus haut que l'amour-propre et l'esprit religieux. Sans doute l'abbé Girard admettait la possibilité d'un progrès dans le gouvernement et regrettait tant d'abus commis au nom du pouvoir divin; il avait, tout en gardant son Dieu, accepté la fraternité du régime républicain.

— Allez voir, dame Jacinthe, dit-il; allez voir qui vient heurter à notre porte de si bon matin, et si ce n'était point par hasard un service bien pressé qu'on vient me demander, dites que j'ai été mandé ce matin à la Conciergerie, et que je suis forcé de m'y rendre dans un instant.

Dame Jacinthe s'appelait autrefois dame Madeleine; mais elle avait accepté un nom de fleur en échange de son nom, comme l'abbé Girard avait accepté le titre de citoyen en place de celui de curé.

Sur l'invitation de son maître, dame Jacinthe se hâta de descendre par les degrés du petit jardin sur lequel ouvrait la porte d'entrée : elle tira les verrous, et un jeune homme fort pâle, fort agité, mais d'une douce et honnête physionomie se présenta.

— Monsieur l'abbé Girard? dit-il.

Jacinthe examina les habits en désordre, la barbe longue et le tremblement nerveux du nouveau-venu; tout cela lui sembla de fort mauvais augure.

— Citoyen, dit-elle, il n'y a point ici de monsieur ni d'abbé.

— Pardon, madame, reprit le jeune homme, je veux dire le desservant de Saint-Landry.

Jacinthe, malgré son patriotisme, fut frappée de ce mot madame, qu'on n'eût point adressée à une impératrice; cependant elle répondit :

— On ne peut le voir, citoyen; il dit son bréviaire.

— En ce cas, j'attendrai, réplique le jeune homme.

— Mais, reprit dame Jacinthe à qui cette persistance redonnait les mauvaises idées qu'elle avait ressenties tout d'abord, vous attendrez inutilement, citoyen, car il est appelé à la Conciergerie et va partir à l'instant même.

Le jeune homme pâlit affreusement, ou plutôt de pâle qu'il était devint livide.

— C'était donc vrai! murmura-t-il.

Puis, tout haut :

— Voilà justement, madame, dit-il, le sujet qui m'amène près du citoyen Girard.

Et malgré la vieille, tout en parlant il était entré, avait doucement, il est vrai, mais avec fermeté, poussé les verrous de la porte, et malgré les instances et même les menaces de dame Jacinthe, il était entré dans la

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet; du 5 au 31 décembre, et du 2 au 23 janvier. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

la nuit du 10 janvier, des renseignements positifs sur la situation de cette fraction de tribu, lança contre elle les goums et sa cavalerie, soutenus par un bataillon d'infanterie. Cette faible colonne, dirigée par le lieutenant-colonel Bosquet, a obtenu des résultats aussi complets qu'il était possible de l'espérer. Les douars récalcitrants sont entièrement tombés en notre pouvoir. Deux de leurs chefs qui avaient réussi à s'échapper, sont venus immédiatement implorer l'aman.

Ce coup de main a produit les plus heureux effets sur l'état de nos affaires, déjà en bonne voie dans cette subdivision.

La colonne de cavalerie aux ordres du général Yussuf, vient d'être dissoute ; les différents corps qui la composaient rentrent dans leurs cantonnements, afin d'y prendre le repos qui leur est si nécessaire. — Le général Yussuf est arrivé hier à Alger.

La *Seybouse*, arrivée aussi aujourd'hui, ne parle pas des tristes évènements de la province de Constantine.

Nous lisons dans le *Courrier de Nantes* : « Par le navire *l'Edouard*, arrivé à Bordeaux, nous avons des avis de Bourbon du 28 octobre, qui nous apprennent que la corvette *le Berceau* venait de rentrer à Saint-Denis, après avoir parcouru toute la côte de Madagascar. Le commandant du *Berceau* avait reçu la soumission des Sakalaves de la grand'terre, qui s'étaient révoltés contre les Houvas. »

On lit dans les *Débats* : « Plusieurs journaux ont annoncé qu'à la suite de l'insulte faite à M. Dulrac, l'agent consulaire français au Cap (Haïti), la frégate française *la Thétis* avait canonné la ville. Cette nouvelle est dénuée de fondement ; le 2 décembre, *la Thétis* était à Port-au-Prince ; elle y était encore le 22, et ne s'en est pas écartée. Les affaires prenaient même une tournure qui faisait présager une solution prompte et pacifique.

Plusieurs journaux de Rouen ont annoncé que de nombreuses plaintes s'étaient élevées à propos des opérations de la loterie faite au profit des bureaux de bienfaisance des communes de Monville et de Malaunay.

A ce sujet, la lettre suivante est adressée au *Mémorial de Rouen* :

Monsieur le rédacteur,

Depuis quelques jours, l'attention du public a été méchamment portée sur les opérations de la loterie faite au profit des bureaux de bienfaisance des communes de Monville et de Malaunay. Il ne m'est plus possible de me taire en de telles circonstances, et je vais m'adresser aux autorités supérieures, pour que l'examen le plus attentif soit fait sur tout ce qui se rapporte à cette œuvre, purement philanthropique; je ne m'arrêterai pas à réfuter en particulier chacun des bruits absurdes qui ont été répandus, soit par la presse, soit par le mécontentement des gens qui n'ont pas obtenu les lots qu'ils espéraient.

Je dirai seulement que tous les objets employés dans la loterie ont été achetés par M. de Monville et par moi ; que toutes les factures sont déposées à la recette générale, comme justification des paiements qui ont été faits, et qu'elles pourront être produites à toutes les personnes qui croiront devoir en demander communication.

J'attends de votre impartialité, monsieur le rédacteur, que vous veuillez bien insérer cette lettre dans votre numéro de demain.

Agréez, etc.,

Le commissaire de la loterie de Monville,
VIENNOT.

Le *Mémorial de Rouen*, après avoir annoncé que, sur la demande de M. Viennot, l'un des organisateurs de la loterie faite en faveur des victimes de la catastrophe des vallées de Monville et de Malaunay, M. le préfet de la Seine-Inférieure a délégué MM. Grenet et Durand, conseillers de préfecture, pour aller sur place et à la recette générale vérifier les opérations de cette loterie, ajoute :

Nous n'en avons pas fini avec la loterie de Monville, et, quoiqu'il nous en coûte de revenir si fréquemment sur ce sujet, la chose intéresse tant de monde, et nous recevons de tous côtés une si grande quantité de plaintes et

Chambre des Pairs.

Séance du 26 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

M. LE CHANCELIER donne lecture de la réponse de S. M. à l'adresse de la chambre des pairs.

Il met ensuite aux voix la demande faite, dans la dernière séance, par M. le comte Beugnot, à fin de reprise des projets de loi sur les livrets d'ouvriers, et le projet de loi sur les dessins de fabriques.

La reprise est adoptée. Le jour de la discussion sera fixé après le vote de l'adresse à la chambre des députés.

M. LE COMTE SÉGUIER prononce l'éloge funèbre de M. le baron Bignon, enlevé à la chambre le 6 janvier 1841. Ce discours sera imprimé.

M. LE CHANCELIER. L'ordre du jour appelle le rapport du comité des pétitions.

M. LE MARQUIS DE LAPLACE, rapporteur : « Le sieur Hériard de Lamirande sollicite l'intervention de la chambre pour faire régler les comptes de son père, ancien commissaire des poudres à Saint-Jean-d'Angely, comptes qui doivent le constituer créancier de l'Etat, et dont il réclame vainement l'apurement depuis l'année 1785, où s'est terminée la gestion du comptable. » — Ordre du jour.

« Les greffiers des conseils de guerre de la 9e division militaire (Montpellier); les greffiers des conseils de guerre de la 10e division militaire (Toulouse); le greffier du premier conseil de guerre de la 17e division militaire (Bastia), qui sont à la nomination du rapporteur et ne reçoivent que des indemnités insuffisantes, demandent à être commissionnés par le ministre de la guerre, avec 1 800, 1 200 ou 1 000 fr. de traitement, passible de retenue, avantage depuis long-temps accordé aux greffiers des conseils de guerre qui siègent à Paris. » — Renvoi au ministre de la guerre.

On rapporte encore quelques pétitions sans intérêt, après quoi la chambre se sépare sans ajournement fixe.

Chambre des Députés.

Séance du 26 janvier 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Après l'adoption du procès-verbal, on reprend le scrutin sur la première phrase du deuxième paragraphe du projet d'Adresse, annulé à la fin de la dernière séance faute d'un nombre suffisant de votants. Voici cette phrase :

« Votre gouvernement s'applique à poursuivre l'exécution des grands travaux de défense et d'utilité publique, dont le pays demande le prompt achèvement. »

Les voix se répartissent ainsi : pour, 214 : contre, 21. L'amendement est rejeté.

MM. Delangle et Desrosiers demandent chacun un congé. — Accordé.

M. LUNEAU dit qu'il s'est étonné de n'avoir pas trouvé dans le *Moniteur* d'hier dimanche le discours de M. le ministre des travaux publics, tandis que ce discours a paru tout entier dans un autre journal de dimanche. On a dit que ce discours n'avait pu être fourni au *Moniteur* à minuit. Ce fait ne peut être exact, puisque le discours a dû être donné à dix heures au plus tard au journal qui l'a publié, ce journal n'ayant pas un personnel d'ouvriers assez considérable pour l'avoir fait composer après minuit; j'appelle sur ce fait l'attention de la commission chargée de s'occuper d'améliorer le service du *Moniteur*.

M. DUMON, ministre des travaux publics, répond que, rentré très fatigué après la séance, il avait reculé à l'idée de revoir son discours plein de faits et de chiffres à vérifier, et qu'il n'avait pas envoyé au *Moniteur* son discours corrigé ; s'il a été imprimé dans un autre journal, c'est sur une épreuve non corrigée, et il suffira pour s'en assurer de comparer les deux discours dans ce journal et dans le *Moniteur*.

M. GRANDIN propose d'ajouter à la phrase précitée du 2e paragraphe du projet d'adresse :

« La chambre a vu avec douleur les abus qui se sont produits à l'occasion des transactions sur les chemins de fer ; elle espère que le gouvernement de Votre Majesté saura prendre les mesures nécessaires pour en prévenir le retour. C'est à cette condition que *ces nouveaux éléments de force*, etc. » (Le reste comme au projet.)

M. GRANDIN rappelle l'immense quantité de capitaux qui ont été absorbés par les compagnies de chemins de fer au détriment de l'industrie et du commerce. On assure, dit-il, qu'un riche banquier qui a absorbé une grande partie de ce capital, en veut acheter des rentes trois pour cent. Cela facili-

prendre pas comment ce pourrait ... (Mouvements divers.)

M. LACAVE-LAPLAGNE. On a fait, dans la dernière séance, plusieurs reproches au ministre des finances; je vais tâcher d'y répondre en même temps qu'à ceux qui viennent de nous être faits. Je dirai d'abord que les poursuites commencées contre les courtiers marrons n'ont pas cessé un instant d'être poursuivies, et que les retards qu'éprouve le jugement de l'affaire n'ont aucun rapport avec la politique.

Je ne veux défendre aucune espèce de fraude ; mais au moment où l'on vient de nous dire que le mot de vertu devient ridicule, j'éprouve le besoin de revenir sur les faits.

Il y a trois sortes de personnes qui prennent part à une entreprise financière : les actionnaires sérieux, qui veulent s'y consacrer et y cherchent un placement; les actionnaires qui jouent le rôle d'intermédiaires et font marcher l'entreprise jusqu'à ce que le placement définitif s'opère. Ces intermédiaires se trouvent dans toutes les entreprises commerciales; ils y sont nécessaires pour laisser le temps à l'acquéreur définitif d'arriver en y jouant un rôle utile.

Mais à côté de ces hommes, il y en a d'autres qui cherchent à produire des dépréciations et des hausses subites, qui spéculent tour-à-tour sur l'enthousiasme ou sur la peur. Ces gens-là doivent être blâmés; mais il ne faut pas croire qu'ils aient non plus réalisé 80, 60 ou 40 millions, comme on l'a dit ; pour arriver à de tels résultats, il faudrait lancer une grande quantité d'actions sur la place, ce qui ne se pourrait faire sans produire une dépréciation. Ces spéculateurs sont méprisables, et je n'ai pas à les défendre.

Quant aux hommes qui ont prêté leur nom à ces entreprises pour les faire prospérer, le blâme ne peut les atteindre ; si l'on admettait que quelques membres de cette chambre sont condamnables, il faudrait faire peser cette condamnation sur toutes les administrations, sur des hommes de tous les rangs.

M. LHERBETTE. Qu'importe ?

M. LACAVE-LAPLAGNE. Les hommes haut placés qui prêtent leur nom à ces compagnies font au contraire un acte de bons citoyens.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Je demande la parole.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Je suis bien aise que l'honorable M. de Larochejacquelein demande la parole ; son nom a figuré dans les entreprises des chemins de fer, et il vous dira qu'il s'en fait honneur.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Oui, c'est un honneur quand on l'a fait comme moi.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Nous vivons dans une démocratie, on reproche à la démocratie de ne savoir rien faire à cause du morcellement des fortunes, et l'on accuse les hommes qui tâchent de la rendre capable d'exécuter de grandes choses, au lieu de leur en savoir gré, au lieu de leur en faire un honneur ! c'est une aberration. (Très bien ! au centre.)

M. le ministre s'occupe ensuite de la formation de la compagnie des receveurs-généraux. Après la fusion opérée entre les compagnies du chemin du Nord, on me proposa de laisser former une compagnie de receveurs généraux pour établir une concurrence sérieuse lors de l'adjudication de la ligne de Lyon; je crus qu'il n'y avait aucun danger à autoriser cette compagnie.

Il arriva qu'encouragés par la fusion de la compagnie concessionnaire du chemin du Nord, beaucoup de banquiers fondèrent des compagnies qui ne pouvaient être sérieuses. Je le savais, et c'était une raison de plus d'accorder mon autorisation.

M. LEPELLETIER D'AULNAY. Je demande la parole.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Mais dès l'abord, il fut bien convenu que cette compagnie n'était nullement placée sous le patronage du gouvernement. Il est vrai que j'ai corrigé l'épreuve des statuts, mais c'était pour les modifier dans le sens que je viens d'indiquer.

J'ai toujours dit, continue l'orateur, à la compagnie, qu'elle ne se considérait pas comme assez sérieuse ; et je n'ai consenti à la fusion qu'à la condition que cette fusion permettrait toujours une concurrence, mais je me suis constamment opposé à une fusion totale. Ce n'est pas sans regret que j'ai proposé au roi d'enlever à ses fonctions un receveur-général qui avait et qui a encore toute mon estime, mais ce fonctionnaire avait cru pouvoir laisser enchaîner sa liberté, et consentir à une fusion totale ; le gouvernement a dû le désavouer.

J'avais de plus, avant toute fusion, déclaré aux receveurs que dans le cas où leur compagnie se fondrait dans une autre, ils devraient réserver un certain nombre d'actions, afin de ne rien faire perdre aux souscripteurs et préparer une concurrence sérieuse. Voilà toute la vérité sur ces actions réservées dont on a fait tant de bruit.

Je n'ajouterai qu'un mot à ce qu'a dit M. le ministre de la marine. La fusion opérée, il a senti que la présence d'un ministre dans une compagnie pourrait faire supposer que cette compagnie serait l'objet d'une faveur ; il a

---

maison et avait pénétré jusqu'à la chambre de l'abbé.

Celui-ci, en l'apercevant, poussa une exclamation de surprise.

— Pardon, monsieur le curé, dit aussitôt le jeune homme, j'ai à vous entretenir d'une chose très grave ; permettez que nous soyons seuls.

Le vieux prêtre savait par expérience comment s'expriment les grandes douleurs. Il lut une passion tout entière sur la figure bouleversée du jeune homme, une émotion suprême dans sa voix fiévreuse.

— Laissez-nous, dame Jacinthe, dit-il.

Le jeune homme suivit des yeux avec impatience la gouvernante qui, habituée à participer aux secrets de son maître, hésitait à se retirer ; puis, lorsque enfin elle eut refermé la porte :

— Monsieur le curé, dit l'inconnu, vous allez me demander tout d'abord qui je suis. Je vais vous le dire : Je suis un homme proscrit ; je suis un homme condamné à mort, qui ne vis qu'à force d'audace ; je suis le chevalier de Maison-Rouge.

L'abbé fit un soubresaut d'effroi sur son grand fauteuil.

— Oh ! ne craignez rien, reprit le chevalier ; nul ne m'a vu entrer ici, et ceux mêmes qui m'auraient vu ne me reconnaîtraient pas ; j'ai beaucoup changé depuis deux mois.

— Mais enfin, que voulez-vous, citoyen? demanda le curé.

— Vous allez ce matin à la Conciergerie, n'est-ce pas?

— Oui, j'y suis mandé par le concierge.

— Savez-vous pourquoi?

— Pour quelque malade, pour quelque moribond, pour quelque condamné, peut-être.

— Vous l'avez dit : oui, une personne condamnée vous attend.

Le vieux prêtre regarda le chevalier avec étonnement.

— Mais savez-vous quelle est cette personne? reprit Maison-Rouge.

— Non... je ne sais.

— Eh bien ! cette personne, c'est la reine !

L'abbé poussa un cri de douleur.

— La reine ! Oh mon Dieu !

— Oui, monsieur, la reine ! Je me suis informé pour savoir quel était le prêtre qu'on devait lui donner. J'ai appris que c'était vous, et j'accours.

— Que voulez-vous de moi? demanda le prêtre, effrayé de l'accent fébrile du chevalier.

— Je veux... je ne veux pas, monsieur. Je viens vous implorer, vous prier, vous supplier.

— De quoi donc?

— De me faire entrer avec vous près de Sa Majesté.

— Oh ! mais vous êtes fou ! s'écria l'abbé, mais vous me perdez, mais vous vous perdez vous-même !

— Ne craignez rien.

— La pauvre femme est condamnée et c'en est fait d'elle.

— Je le sais, ce n'est pas pour tenter de la sauver que je veux la voir, c'est..., mais, écoutez-moi, mon père ! vous ne m'écoutez pas.

— Je ne vous écoute pas, parce que vous me demandez une chose impossible ; je ne vous écoute pas, parce que vous agissez comme un homme en démence, dit le vieillard ; je ne vous écoute pas, parce que vous m'épouvantez.

— Mon père, rassurez-vous, dit le jeune homme en essayant de se calmer lui-même : mon père, croyez-moi, j'ai toute ma raison. La reine est perdue, je le sais; mais que je puisse me prosterner à ses genoux, une seconde seulement, et cela me sauvera la vie ; si je ne la vois pas, je me tue, et comme vous serez la cause de mon désespoir, vous aurez tué à la fois le corps et l'âme.

— Mon fils, mon fils, dit le prêtre, vous me demandez le sacrifice de ma vie, songez-y ; tout vieux que je suis, mon existence est encore nécessaire à bien des malheureux ; tout vieux que je suis, aller moi-même au-devant de la mort, c'est commettre un suicide.

— Ne me refusez pas, mon père, répliqua le chevalier ; écoutez, il vous faut un desservant, un acolyte, prenez-moi, emmenez-moi avec vous.

Le prêtre essaya de rappeler sa fermeté qui commençait à fléchir.

— Non, dit-il, non, ce serait manquer à mes devoirs ; j'ai juré la constitution, je l'ai jurée du fond du cœur, en mon âme et conscience. La pauvre femme condamnée est une reine coupable ; j'accepterais de mourir si ma mort pouvait être utile à mon prochain, mais je ne veux pas manquer à mon devoir.

— Mais, s'écria le chevalier, quand je vous dis, quand je vous répète, quand je vous jure, que je ne veux pas sauver la reine ; tenez, sur cet évangile, tenez, sur ce crucifix, je jure que je ne vais pas à la Conciergerie pour l'empêcher de mourir.

— Alors, que voulez-vous donc? demanda le vieillard ému par cet accent du désespoir que l'on n'imite point.

— Ecoutez, dit le chevalier, dont l'âme semblait venir chercher un passage sur ses lèvres, elle fut ma bienfaitrice, elle a pour moi quelque attachement; me voir à sa dernière heure sera, j'en suis sûr, une consolation pour elle.

— C'est tout ce que vous voulez? demanda le prêtre ébranlé par cet accent irrésistible.

— Absolument tout.

— Vous ne tramez aucun complot pour essayer de délivrer la condamnée?

— Aucun. Je suis chrétien, mon père, et s'il y a dans mon cœur une ombre de mensonge, si j'espère qu'elle vivra, si j'y travaille en quoi que ce soit, que Dieu me punisse par une damnation éternelle.

— Non ! non ! je ne puis vous rien promettre, dit le curé, à l'esprit de qui revenaient les dangers si grands et si nombreux d'une semblable imprudence.

— Ecoutez, mon père, dit le chevalier avec l'accent d'une profonde douleur, je vous ai parlé en fils soumis ; je ne vous ai entretenu que de sentiments chrétiens et charitables ; pas une amère parole, pas une menace n'est sortie de ma bouche, et cependant ma tête fermente, cependant la fièvre brûle mon sang, cependant le désespoir me ronge le cœur, cependant je suis armé ; voyez, j'ai un poignard.

Et le jeune homme tira de sa poitrine une lame brillante et fine qui jeta un reflet livide sur sa main tremblante.

Le curé s'éloigna vivement.

— Ne craignez rien, dit le chevalier avec un triste sourire; d'autres vous sachant si fidèle observateur de votre parole, eussent arraché un serment à votre frayeur. Non, je vous ai supplié et je vous supplie encore les mains jointes, le front sur le carreau, faites que je la voie un seul moment, et tenez, voici pour votre garantie.

Et il tira de sa poche un billet qu'il présenta à Girard ; l'abbé le déplia et lut ces mots :

« Moi, René, chevalier de Maison-Rouge, déclare sur Dieu et mon honneur, que j'ai par menace de mort contraint le digne curé de Saint-Landry à m'emmener à la Conciergerie malgré ses refus et ses vives répugnances. En foi de quoi, j'ai signé,

» MAISON-ROUGE. »

— C'est bien, dit le prêtre, mais jurez-moi encore que vous ne ferez pas d'imprudence ; ce n'est point assez que ma vie soit sauve, je réponds aussi de la vôtre.

— Oh ! ne songeons pas à cela, dit le chevalier; vous consentez?

— Il le faut bien, puisque vous le voulez absolument. Vous m'attendrez en bas, et lorsqu'elle passera dans le greffe, alors vous la verrez...

Le chevalier saisit la main du vieillard et la baisa avec autant de respect et d'ardeur qu'il eût baisé le crucifix.

— Oh ! murmura le chevalier, elle mourra du moins comme une reine et la main du bourreau ne la touchera point !

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

[illegible] sont responsables envers des souscripteurs pour une affaire commerciale étrangère à l'Etat? C'est ce que M. le ministre n'a pas dit et n'aurait pu prouver.

Quant aux hauts fonctionnaires qui se mêlent aux affaires de chemins de fer, dont les noms sont placardés sur toutes les places publiques et s'étalent aux quatrièmes pages des journaux, ils peuvent y figurer à double titre: leurs travaux antérieurs peuvent les y avoir appelés; mais ceux qui n'y figurent que pour leur nom, pour leur influence, qui ne sont là que pour attirer l'attention et servir d'appâts, à ceux-là je laisse le soin de descendre dans leur conscience (agitation), et de voir s'ils n'ont pas fait ce que leur mandat législatif leur interdisait de faire.

Mais j'ai vu aussi, sur les listes des conseils d'administration, des membres du conseil d'Etat, en petit nombre, je l'avoue, de hauts fonctionnaires publics, et jusqu'à des magistrats. S'il est quelque chose que nous ayons appris dans nos modestes barreaux de province, c'est que les magistrats doivent s'isoler des questions industrielles dans l'intérêt de la justice, et ne pas aliéner, dans des affaires entièrement étrangères à leurs études, leur liberté, leur indépendance, leur dignité. Comment voulez-vous que les magistrats soient calmes et respectés sur leurs sièges, s'ils obéissent à des inspirations du dehors et à des intérêts particuliers? Ils compromettent leur caractère dans les chances de la spéculation. (Très bien!)

On nous demande une augmentation de traitement pour les magistrats. C'est une pensée à laquelle je m'associe; mais qu'au moins on sache les rappeler à leurs devoirs, et qu'on les empêche d'aller chercher à la Bourse des distractions dangereuses pour leur liberté et leur dignité. (Très bien!)

Voilà, messieurs, les abus vraiment graves qui ont affligé le pays depuis notre dernière session; l'amendement de M. Grandin en comporte une juste réprobation, c'est pourquoi je l'appuie.

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. J'ai essayé de former une association pour mettre un terme à toutes les infamies financières. (Interruption bruyante.) Il s'agissait d'une compagnie sérieuse et consciencieuse formée dans l'intérêt du gouvernement et du pays, pour laquelle je ne demandais aucun versement de fonds. Mes efforts et ceux des amis qui s'étaient unis à moi, ont échoué, et nous avons dû reconnaître qu'il nous était impossible de lutter contre certaines influences.

M. VITET, rapporteur. Je viens combattre l'amendement au nom de la commission. Il a été prouvé à la commission, par les explications étendues de M. le ministre des travaux publics, que le gouvernement a fait dans toutes les affaires de chemins de fer, tout ce qu'il a dû faire; et que pour faire plus, il eût fallu changer la législation, et changer la législation est une chose qui me paraît fort difficile et peut-être impossible à exécuter, sans nuire à l'esprit d'association. Ce n'est pas à dire cependant, qu'on ne doive encourager le gouvernement à réprimer les spéculations dont les chemins de fer ont été l'objet. Mais nous croyons qu'il nous a suffi, pour atteindre ce but, de dire dans le projet d'adresse, que nous examinerons *avec prudence* les lois de cette nature.

M. GRANDIN dit qu'on donne à son amendement une portée qu'il n'a pas; il n'a voulu flétrir que les tripotages de Bourse, et ce n'est pas sa faute s'il y a de la politique dans la question; il termine en citant un rapport présenté par M. Vitet en 1838, dans lequel l'honorable député disait d'entreprises semblables que lorsqu'on y entrait il fallait être dupe ou fripon.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Il est essentiel de savoir contre qui l'honorable préopinant entend diriger son amendement. (Interruption.)

Le ministre énumère les objections qui lui ont été faites et les réponses qu'il y a opposées. Il est évident par la discussion que l'amendement tombe sur le cabinet. C'est à ce titre qu'il en demande le rejet.

M. DUFAURE. Si l'on adoptait la doctrine de M. le ministre, il s'ensuivrait que, pour ne pas frapper le ministère, la chambre négligerait d'émettre un vœu utile, indispensable en présence des scandales qui ont eu lieu. J'ai beau relire l'amendement, je n'y trouve rien qui s'adresse directement au ministère. Il ne s'agit pas des personnes, mais des choses, et c'est pour cela que je l'adopterai.

M. DUMON. Je remercie l'honorable préopinant d'avoir dit que le ministre des travaux publics n'est pas intéressé dans l'amendement. Mais provoquer le gouvernement à empêcher le retour des abus de l'agiotage, n'est-ce pas l'accuser de n'avoir rien fait?

Est-ce à dire cependant qu'il n'y ait rien de plus à faire? Nullement. Mais est-ce dans l'adresse que l'on doit s'en occuper, et cette discussion ne sera-t-elle pas mieux placée dans la discussion sur les autres chemins de fer?

Deux des membres qui ont pris part à la discussion ont dit qu'ils appelaient le blâme le plus sévère sur l'administration: ils votent, je crois, pour l'amendement. C'est aux autres membres à voir s'ils veulent s'associer à ceux-là, car l'amendement a cette portée. (Agitation.)

M. LE PRÉSIDENT relit l'amendement de M. Grandin; avant d'aller plus loin, continue-t-il, je dois prévenir la chambre qu'il existe sur ce paragraphe un autre amendement de M. Darblay ainsi conçu:

« Le jeu stérile et démoralisant..... (Bruyante hilarité; il est impossible au président de dominer le bruit de l'assemblée et de donner lecture de la fin de l'amendement.)

Sur la demande de plusieurs membres, il est procédé par voie d'appel nominal au scrutin de division sur l'amendement de M. Grandin.

Pendant cette opération, au moment où M. Ladoucette dépose sa boule dans l'urne blanche, c'est-à-dire pour l'amendement, des huées se font entendre du centre. M. Ladoucette s'avance sur le devant de la tribune et veut parler.

M. LE PRÉSIDENT. M. Ladoucette, vous n'avez pas la parole. Ce qui vient de se passer est une odieuse atteinte à la liberté et à l'indépendance du député. (Mouvement.) Plus le pays attache d'importance au vote public qui place le député en face de ses commettants et met sa conscience à découvert, plus il importe que la chambre respecte par une tenue convenable et silencieuse la liberté du vote. (Approbation.)

Les voix se répartissent ainsi: Votants 369; pour 160; contre 209. L'amendement est rejeté. Il est six heures. La suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'empereur de Russie est arrivé à Saint-Pétersbourg le 11 janvier. Pour témoigner au grand-duc héritier sa haute satisfaction pour la manière dont il a administré ses états pendant son absence, il vient de conférer au prince l'ordre de Saint-Vladimir de première classe, dont la devise est: *Utilité, honneur et gloire.*

— Le prince Frédéric des Pays-Bas vient de perdre son fils unique, Guillaume-Frédéric-Nicolas-Albert des Pays-Bas, né le 22 août 1836, enlevé par une fièvre cérébrale. Le jeune prince était neveu du roi des Pays-Bas. Les enfants qui restent au prince Frédéric des Pays-Bas sont la princesse Louise, née le 5 août 1828, et la princesse Marie, née le 5 juillet 1841.

— Le *Journal de La Haye* dément, en termes exprès, le bruit répandu que le gouvernement français avait offert aux cabinets de La Haye et de Bruxelles sa médiation dans le différend qui s'est élevé au sujet du tarif.

— On lit dans l'*Abeille cauchoise*: « Nous apprenons de source certaine que M. Earle, représentant de MM. Mackenzie et Brassey pour les travaux du chemin de fer dans l'arrondissement d'Yvetot, va immédiatement faire cintrer et étançonner tous les ponts et toutes les constructions [illegible] ver à la vie.

— On espère, à Versailles, s'il en faut croire l'*Impartial*, que l'école de Saint-Cyr sera transportée dans cette ville.

— Le chemin de ronde de la barrière des Amandiers à celle du Père-Lachaise est maintenant éclairé à l'huile pendant la nuit.

— On écrit de Varsovie, le 11 janvier: « Le banquier Frankel, associé à quelques autres grandes maisons, a acheté, dit-on, du gouvernement, le chemin de fer de Varsovie à Vienne tel qu'il est, pour la somme de 42 millions de florins. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus les dimanche 25 et lundi 26 janvier, de 6 224 déposants, dont 849 nouveaux. 885 794 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière, à 1 914 déposants, dont 543 soldés, 791 590 fr. 67 c.

Rentes achetées à la demande des déposants, pendant la même semaine, pour un capital de 146 071 fr. 85 c.

Demandes de remboursements du 25 janvier, 848 057.

AVIS. — L'administration des postes vient de publier cet avis au commerce: « L'office britannique informe M. le directeur général des postes qu'un assez grand nombre de lettres, à destination des Etats-Unis, sont confiées à des personnes qui vont du Havre en Angleterre, et sont mises à la poste dans ce dernier pays. Les auteurs de ces lettres sont bien loin d'atteindre le but qu'ils se proposent, attendu que celles qui sont à destination des contrées pour lesquelles l'affranchissement est obligatoire en Angleterre, comme cela existe pour les Etats-Unis, au lieu d'avoir cours, sont renvoyées à l'administration des postes, à Paris; et, d'un autre côté, ils exposent les personnes auxquelles ils les confient à être atteintes par les pénalités sévères que les lois anglaises prononcent contre quiconque transporte des correspondances. »

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DE SAINT-ÉTIENNE. — Le *Courrier de Saint-Etienne* nous apprend qu'il y a quelques jours un accident, qui aurait pu avoir des suites graves, a un moment répandu l'alarme parmi les voyageurs que les wagons transportaient de Lyon à Saint-Etienne. Au moment où le convoi passait sous le dernier tunnel qu'on rencontre avant Rive-de-Gier, une des roues de la dernière voiture s'est brisée.

Des cris se sont fait entendre, et le convoi a été arrêté à l'instant. Un tumulte extraordinaire s'est fait aussitôt. Les voyageurs étaient très nombreux; tout le monde a voulu descendre pour se rendre compte de l'accident, et il est aisé de se figurer tout ce que ce mouvement avait d'étrange sous la sombre voûte du tunnel, au milieu des clartés rougeâtres des lanternes, et de quel bruit sourd et vraiment lugubre toutes ces voix confuses remplissaient l'étroit et long souterrain. Heureusement aucun accident n'était arrivé. On en fut quitte pour laisser derrière la voiture éclopée.

L'AGENT DE POLICE AMATEUR. — La *Gazette des Tribunaux* raconte qu'un brave Alsacien, attaché comme bottier à l'un des corps d'élite de la garnison de Paris, entendait chaque jour parler de l'entrain, de la gaieté des bals publics, et surtout des bonnes fortunes plus ou moins réelles dont se targuent les lovelaces en bottes fortes auxquels les exigences du service ouvrent, à deux battants et gratis, les portes de ces lieux de plaisir. La tête en tournait à l'honnête Alsacien, il n'en dormait pas la nuit, et rêvait tout éveillé du tourbillon infernal des débardeuses et de l'orchestre charivarique de Musard et de Pilaudo. Après s'être mis un mois durant l'imagination à la torture pour trouver le moyen de devenir, sans bourse délier, le commensal de ces bals joyeux où son ambition était de paraître avec une apparence d'autorité qui, quelque minime qu'elle fût, lui donnât barre sur les odalisques du lieu, voici le moyen auquel il avisa:

Sachant que certains inspecteurs de police, attachés au service de sûreté ou à celui des mœurs, ont leurs entrées libres dans les bals publics, pour y exercer leur mission d'ordre et de surveillance, il se présenta en cette qualité dans différents de ces bals, et se fit reconnaître comme agent par les employés des contrôles. Une fois ainsi accrédité, il saisit toutes les occasions qui se présentèrent d'entamer la conversation avec les agents véritables, et toujours de manière à être vu des directeurs des bals, et à les confirmer dans l'idée qu'il était lui-même dans l'exercice de ses fonctions.

Une fois ainsi impatronisé, il fit pour son propre et privé compte une sorte de police en apparence toute morale, avertissant charitablement une première fois les danseuses trop excentriques, les réprimandant ensuite, puis enfin les menaçant avec une sévérité qui ne s'adoucissait que devant des concessions témoignant autant de la fragilité que du repentir des délinquantes.

Ce chantage de nouvelle espèce durait déjà depuis plus d'un mois, lorsque l'attention de la police fut appelée sur les manœuvres de l'agent amateur; un mandat fut décerné contre lui; et hier il a été arrêté au bal du Prado, au moment où il adressait une admonestation morale à une fringante Pierrette qu'il menaçait, en forme de péroraison, de faire coucher au violon, où il a été conduit lui-même.

CRIMES. — Il y a quelques jours, dans la soirée, un homme et une femme avaient une assez vive altercation sur le boulevart du Temple, au coin de la rue d'Angoulême, à Paris. L'homme menaçait de se porter à des voies de fait sur sa compagne, lorsqu'un ouvrier intervint. Mais un coup de couteau fut la réponse qui fut faite à son exhortation pacifique. Ce malheureux a été transporté au poste voisin, et l'auteur de la blessure, que la mort a suivie presque immédiatement, a été arrêté ainsi que sa compagne.

— On raconte à Orchies qu'un crime épouvantable vient encore d'être commis sur la frontière belge, dans les environs de Tournai. Il y a quelques jours, dit-on, trois personnes ont été assassinées vers huit heures du soir, dans une ferme du village de Kain, située à deux kilomètres de Tournai, près la route de Grammont. Deux gendarmes qui passaient par hasard sur la route, avertis de la présence des voleurs dans cette ferme, les attaquèrent, en tuèrent plusieurs et en firent d'autres prisonniers. Les voleurs étaient huit, mais ils n'avaient d'autres armes que des bâtons.

A PROPOS DES QUARANTAINES. — On nous raconte, dit le *Courrier de Marseille*, le fait suivant, dont nous prions MM. les intendants de la santé de faire vérifier l'exactitude:

Quatre Anglais ont quitté Alexandrie le 21 décembre à bord du *Louqsor*; deux, M. le capitaine A... et sa femme ont débarqué à Malte, où ils ont fait leur quarantaine; les deux autres ont continué, avec *le Louqsor*, jusqu'à Marseille, où ils sont arrivés le 31, et ils sont à présent au Lazareth.

[illegible] grâce. Sur la demande de l'enfant, l'un d'eux le tira même par la bride pour lui faire prendre la direction de Tourny.

Une fois lancé, l'enfant ne s'arrêta pas en si beau chemin, il se rendit d'un trait à Castres, et là il demanda s'il avait encore loin à aller pour atteindre Toulouse. Cette question fit naître l'étonnement, puis les soupçons. Un gendarme fit jaser l'enfant, et ses réponses ne lui paraissant pas convenables, il fit mettre le cheval en fourrière et conduisit l'enfant au pénitencier.

NAUFRAGES SUR LA COTE D'AFRIQUE. — Dans la tempête qui a régné sur la côte d'Afrique pendant les premiers jours de ce mois, Cherchell n'a pas été épargné.

Le 6, à six heures du matin, un navire français, le brick-goëlette *l'Adèle*, capitaine Pons, venant de la Nouvelle-Orléans avec un chargement de vins, a échoué au fond du port, près du débarcadère, où il a été jeté par la violence de la mer et du vent, qui l'a fait chasser sur ses ancres.

L'équipage et les passagers, parmi lesquels se trouvaient une femme et son enfant, avaient été recueillis la veille par les marins du port, qui, cette fois encore, ont fait preuve, sous la direction intelligente de M. Belle, directeur du port, d'un dévouement et d'une intrépidité au-dessus de tout éloge. Le maître du port, Blanc (Barthélemy), s'est particulièrement signalé dans cette circonstance, comme dans toutes celles qui l'ont précédée.

Le sauvetage a commencé aussitôt que l'état de la mer a permis de l'entreprendre. On espère retirer des flots la moitié des marchandises au moins.

Quant aux vêtements des marins du port, dont ceux-ci s'étaient débarrassés dans la crainte d'un accident, et qui ont été emportés par la mer avec l'embarcation dans laquelle ils les avaient laissés, M. le directeur de l'intérieur a donné des ordres pour que la valeur en fût remboursée à ces braves gens.

On écrit de Tunis, à la date du 8 janvier, la nouvelle suivante:

« Le brick-goëlette *le Commerçant*, capitaine Amenc, parti dernièrement de Marseille pour Bone, et de relâche dans le port de Tunis, par suite d'une violente tempête, a fait côte et se trouve presque perdu; on pense que la plus grande partie des marchandises pourront être sauvées, grâce à l'activité du commandant du navire qui, malgré le temps affreux qui règnent, s'occupe sans relâche du sauvetage de la cargaison. Aucun homme de l'équipage n'a péri. »

PRUDENCE EST MÈRE DE SURETÉ. — Un fait assez singulier vient de se passer à Vernon, dit le *Mémorial de Rouen*. Ces jours derniers, deux individus de vingt à trente ans se présentèrent chez les époux Hersant, propriétaires à Gamilly, faubourg de Vernon. Ils rappelèrent à ces braves gens le souvenir d'un fils qu'ils ont perdu il y a quelques années, à Paris, leur dirent qu'ils avaient été ses amis intimes et qu'il avait rendu le dernier soupir dans leurs bras. Ces tristes détails touchèrent les époux Hersant, qui offrirent quelques rafraîchissements et firent excellent accueil aux étrangers. Ceux-ci prolongèrent la conversation avec tant de persistance, qu'il y avait cinq heures qu'ils étaient dans la maison, quand on leur fit observer que leur visite devenait gênante. Il fallut, nonobstant cette remarque, les mettre presque de force à la porte. Au lieu de se déconcerter, ils engagèrent le sieur Hersant à les accompagner au café (on verra bientôt dans quel but); sur son refus, ils insistèrent pour qu'il vînt au moins prendre la plus petite chose, mais ils ne reçurent qu'un nouveau refus. Ne se tenant pas pour battus, ils partirent en disant qu'ils reviendraient le lendemain.

Toute cette affaire donnant des soupçons au sieur Hersant, il alla s'en ouvrir au commissaire de police, qui, ne doutant pas que ce ne fussent deux industriels, veilla pendant une partie de la nuit aux environs de la maison du sieur Hersant, mais ce fut inutilement. Le lendemain, ayant aperçu dans la rue deux promeneurs dont il crut reconnaître le signalement, il leur demanda leurs papiers, et comme ils n'en avaient pas, les fit conduire chez le juge de paix. C'étaient bien les individus de la veille. En les fouillant, on a trouvé sur chacun d'eux deux pistolets chargés de gros plomb et armés de leurs capsules, un couteau-poignard, une petite fiole de mercure, de la poudre et du plomb, et une petite bouteille de laudanum, dont ils comptaient sans doute se servir en faisant boire le sieur Hersant. L'un d'eux avait aussi un petit calepin sur lequel était inscrit le nom des époux Hersant. Ils n'avaient à eux deux que 3 fr. 82 centimes d'argent.

FONDATION D'UNE COLONIE JUIVE. — Il a paru parmi les juifs, dit l'*Indépendance belge*, une invitation à tous les juifs d'Europe de fonder, dans l'Amérique du Nord, une colonie juive, par actions de 100 thalers, divisibles par quarts. Dès qu'il y aura un nombre suffisant de souscripteurs, on nommera une direction générale, laquelle enverra en Amérique trois députés chargés d'acquérir une étendue de terrain capable de nourrir environ deux millions d'hommes. Le malheureux peuple juif serait ramené, dans cette colonie, à sa destination première, l'agriculture. La maison Rothschild, qui avait d'abord refusé de se mettre à la tête de cette entreprise, changera peut-être d'avis, maintenant que c'est une question de vie ou de mort pour ses co-religionnaires de Russie. Ce projet est trop tardif pour la plupart des juifs allemands, auxquels on ne pourra plus refuser long-temps les droits civils et politiques.

LE TUEUR DE LIONS. — Le maréchal-des-logis Gérard, des spahis de Ghelma, vient, pour la cinquième fois, de débarrasser les environs de son cantonnement d'une lionne dont le voisinage répandait la terreur et la désolation chez les Arabes de la tribu des Ouled-Hamza.

Nous ne pouvons mieux rapporter les circonstances intéressantes de cet acte d'intrépidité et de courage qu'en publiant le récit simple et modeste de ce sous-officier dans une lettre adressée à M. le lieutenant-colonel Boyer.

On nous assure qu'une proposition va être faite en faveur du jeune Gérard pour la croix de la Légion-d'Honneur.

« Ghelma, 8 janvier 1846.

» Mon colonel, je suis rentré hier de la Mahona où j'étais depuis le 16 décembre. Je me fais un devoir de vous soumettre les détails de ma rencontre avec la lionne des Ouled-Hamza.

» [illegible] jours, cette lionne venait attaquer les troupeaux du douar [illegible] sans que je l'eusse jamais rencontrée. Après avoir [illegible] ses traces dans la journée du 5, je fis attacher une jeune chèvre sur son passage habituel; il y avait à peine dix minutes que j'étais [illegible] lorsque la lionne montra sa tête sur la lisière du bois, à quinze pas de la chèvre; [illegible] qu'elle eut jeté un regard de chaque côté, elle se dirigea en courant vers sa proie. Elle en était à environ deux mètres,

LA FIÈVRE JAUNE AUX ILES DU CAP-VERT. — On écrit de Lisbonne, le 8 janvier : « On se rappelle que le navire anglais *l'Eclair*, parti de Devonport au mois de novembre 1844, pour la station des côtes d'Afrique, fut atteint, en janvier 1845, d'une fièvre contagieuse qui, dès le mois suivant, lui avait enlevé treize hommes de son équipage.

» Ce navire avait relâché à Buena-Vista (Iles du cap Vert), où un fort fut consacré à recevoir les matelots malades, tandis que les officiers furent logés en ville. La maladie continua, et du 21 août au 13 septembre, trente-et-une personnes moururent.

» Le bâtiment retourna alors en Angleterre, où il arriva après avoir été repoussé des Iles Madères, comme il l'avait été précédemment de Gorée, et ayant encore perdu, dans la traversée, dix personnes, parmi lesquelles le capitaine, le chirurgien et l'aide-chirurgien. Après la mise en quarantaine du navire en Angleterre, huit nouveaux cas se déclarèrent, mais les mesures prises immédiatement par l'ordre des lords du conseil privé, arrêtèrent les progrès du mal, et le reste de l'équipage put être admis en libre pratique dans les premiers jours d'octobre.

» On croyait que cet événement n'aurait pas d'autre suite ; mais le navire portugais *Garoupa*, arrivé à Lisbonne le 1er de ce mois des Iles San-Yago du cap Vert, a apporté la nouvelle de l'apparition de la fièvre jaune dans quelques Iles de cet archipel. Ce navire, qui était en patente nette, fut admis en libre pratique ; mais le navire *le Delphin*, arrivé le 7 des mêmes parages, a confirmé la nouvelle de cet événement.

» La fièvre jaune a éclaté à l'Ile de Buena-Vista, à la suite de la relâche du navire *l'Eclair*, et de là s'est prolongée dans les Iles Saint-Vincent et Saint-Nicolas.

» Au départ du *Delphin*, le fléau sévissait avec intensité, et des lettres particulières portent à soixante-cinq le nombre des personnes mortes dans le port de Sal-Rey, et à treize le nombre de celles qui ont succombé à Saint-Nicolas.

» A l'arrivée de ces nouvelles, le gouvernement portugais a fermé les ports du royaume, à l'exception de celui de Lisbonne, aux provenances des Iles du cap Vert. »

UN MAGISTRAT FAUSSAIRE. — On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* que le juge Garland, de la Nouvelle-Orléans, a dû quitter son siège à la cour suprême, pour un faux qu'il avait commis afin de se libérer d'une dette de 2 800 dollars. Les collègues de M. Garland ont refusé de siéger avec lui. Il a d'abord protesté de son innocence, mais les preuves l'ont bientôt confondu. Deux fois il a tenté de se détruire, et on a pu le sauver. Enfin, il est parvenu à s'échapper, et on ne sait ce qu'il est devenu.

INQUIÉTUDES ET MISÈRE EN BELGIQUE. — Les facteurs ruraux de la poste, en Belgique, viennent de recevoir des sabres ; les quelques exemples de spoliation qui ont eu lieu cet hiver, aura sans doute engagé le gouvernement à avoir recours à cette mesure de précaution.

Il paraît que l'on va obliger ces malheureux, qui déjà ne savent pour ainsi dire couvrir leurs frais, à se faire confectionner un uniforme dont on leur indiquerait le modèle. Il nous semble, dit l'*Ami de l'ordre*, que le gouvernement devrait tout au moins en faire l'avance et opérer la retenue au moyen d'une masse comme dans l'état militaire ; déjà ils doivent payer leur sabre, qui leur est porté à 14 francs ; et s'ils doivent encore s'habiller de leurs deniers, la plupart ne sauront le faire faute de ressources.

Il est dans le Luxembourg des localités cruellement éprouvées par la misère, comme on peut en juger par le fait suivant raconté par l'*Observateur belge* . « Un vieux cheval, qui avait été jeté à la curée dans une forêt, a été enlevé par les habitants du village voisin, qui après s'être repus de cet horrible mets, ont tous été plus ou moins sérieusement malades. »

espèce de borne anglaise qui ne comprend pas qu'un homme d'Etat accorde quelque chose aux besoins des temps et aux progrès de l'opinion. Ce M. d'Israeli ne conçoit pas que les partis politiques ne puissent traverser les siècles sans s'altérer. Il est habitué à enrégimenter tous les hommes de son époque dans de vieilles catégories, et il ne peut admettre qu'entre les agitateurs comme M. Cobden, et les *factieux* comme le duc de Richmond, la force des choses amène des hommes comme Robert Peel.

Le *Courrier français* récapitule les incidents de la campagne parlementaire depuis l'ouverture des débats de l'adresse. La corruption électorale en a fait les frais. Le pays s'est indigné, mais les journaux ministériels ont vu là une occasion de lâcher la bride à leur imagination folâtre, et les partisans du ministère en ont bien ri. Qu'ils y prennent garde cependant, cela finira par leur faire mal de rire comme ça.

Le *National* voit dans le procédé du ministre des travaux publics, qui renvoie au lendemain l'insertion de son discours au *Moniteur*, une *soustraction frauduleuse*. Il est irrité de se trouver dans l'obligation de suspendre son jugement en l'absence de la plus belle pièce de conviction. Nous avions bien dit au *Journal des Débats* que la chambre, en passant de la discussion du premier à celle du second paragraphe de l'adresse, ne sortirait pas de la corruption, si tant est qu'elle n'y entrât pas encore plus profondément.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. à Constantine. — Nous vous expédierons votre dernière demande dans quelques jours.

M. L. à Châtellerault. — Reçu, merci. Entendez-vous avec M. A.; mais ne négligez pas d'agir sur Co.........

M. B. à Bone. — Voyez notre P. c. du 27 octobre et du 3 janvier. — De plus, nous avons fait partir lettre et paquet le 14 nov. Le paquet contenait les billets payés et à payer. N'avez-vous donc pas reçu?

M. G. à Besançon. — Prière de nous renvoyer immédiatement les manuscrits que vous avez en mains et dont on a besoin pour la *Ph*.

M. E. B. au Croisic. — Inscrits tous deux. On a causé avec le père. Bonnes chances administratives.

HALLE DE PARIS.

24 janv.						26 janv.					
Arrivages	344 q.	66 k.				Arrivages	4933 q.	76 k.			
Ventes	918	96				Ventes	1828	92			
Restant	52049	83				Restant	52163	00			
Cours moyen		42 67				Cours moyen		42,70			
Cours-taxe		41,74				Cours-taxe		41,83			
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	12 q	56 k.	56,00	à	57,30	Gruaux	6 q.	28 k.	49,00	à	54,00
1re	193	11	42 60	à	44 60	1re	230	79	42,00	à	44,60
2e	136	39	40 80	à	41.40	2e	59	66	40,73	à	41,40
3e	10	92	31 40	à	36,93	3e	15	42	33,10	à	37,00
4e	10	00	00 00	à	28,60	4e	0	00	00,00	à	00,00
A liv.	418	93	28 65	à	42,05	A liv.	679	20	40,10	à	43, 30

Marchés.

MARCHÉ DE SCEAUX du 26 janvier. — 1127 bœufs amenés, 1081 vendus 1,20-1,06-0,90. — 198 vaches entrées, 194 vendues 1,06-0,92-0,78. — 273 veaux entrés, 273 vendus 1,76-1,56-1,36. — 9086 moutons entrés, 8079 vendus 1,38-1,20 1,02.

Bourse du 26 janvier 1846

Nous avons éprouvé aujourd'hui une hausse fort vive sur les fonds publics et plus particulièrement sur le 5 0/0, bien que le bruit sur lequel se fondait la hausse semblât se rapporter plutôt au 3 0/0. On a en général acheté sur

CHEMINS DE FER.									
— F.	210	..	..	..			—		.. ..
Orléans......	1260	..	1258	75	B.	1 25	— 1260, 1257 50, 1260.		.. ..
Strasb......	255	..	255	..		.. ..	—		.. ..
Rouen......	1030	..	..	..	H.	3 50	— 1025, 1035.	H.	5 ..
Havre......	730	..	733	..	B.	3 50	— 730, 736 25, 733 75.	B.	6 25
Marseille......	982	50	985	..	H.	5 ..	— 985, 990, 980, 990.	H.	5 ..
Vierzon......	705	..	703	75	B.	3 50	— 707 50, 701 25.	B.	6 25
Nord......	753	..	753	75	B.	3 75	— 755, 750 25, 753 75.	B.	3 75
Dieppe......	480	..	..	..		.. ..	—		.. ..
Boulogne......	..	..	..	..		.. ..	—		.. ..
Bordeaux......	640	..	642	50	B.	2 50	— 640, 642 50.	B.	3 50
Montereau......	460	..	455	..		.. ..	— 455.	B.	3 50

LONDRES, 21 janv.		PARIS, LE 26 Janv. PRIMES	COULISSE.
Consol.	94 5/8	3 0/0 F. c. 83 65, 80 d. 50.	Av. 83 80, 82 1/2.
Esp. act.	» »	F. p. 83 80, 65 10 d. 50.	Ap. 83 70, 67 1/2.
Portug	60 1/2	5 0/0 F. c. 122 40, 122 50 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.	30 »	F. p. 122 60, 80 d. un, 122 80, 123 25 d. 50.	Reports
3 0/0 hol.		Orléans, au 15, 1270 d. 20.	3 0/0 F. c. pair.
2 1/2.		F. p. 1260 d. 10.	F. p. 12 1/2,
Rouen.		Nord, au 15 767 50, 762 50 d. 20; 770 d. 10.	17 1/2.
Orléans.	40 1/2	F. c. 735, 753.75 d. 10.	5 0/0 F. c 15.
Nord.	48 1/2		F. p. 25, 30.

MARCHANDISES — **HUILE** de colza, disponible, 94,00 à 93,00; courant du mois, 98,00 à 00,00; 3 suivants, 97,50 à 00,00; 4 mois d'été, 94,00 à 93,00; 4 derniers, 93,50 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et 3 suivants, 125,00 à 00,00; 4 du millen, 130,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00. **CHANDELLE**, 65.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 janvier.

7 h. » » **FRANÇAIS.** — Mari à la Campagne. Cigué. Roman.
7 h. » » **OPÉRA-COMIQUE.** — Déserteur. Dame Blanche.
7 h. 1/2 **ITALIENS.** — Il Matrimonio segreto.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Acte de Naissance. Diogène.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Roquefinette. Mousse. 2 Pierrots.
6 h. » » **GYMNASE.** — Chacun chez soi. Loi. Mère de Famille. Neige.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Pommes de terre. Etourneau. Indians.
6 h. » » **PORTE-ST-MARTIN.** — Kean. Trilby.
6 h. » » **GAITÉ.** — Atar Gull. Hubert-le-Sorcier.
6 h. » » **AMBIGU.** — Périnet. Bohémiens.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Hoang-Pouf. Singes. Pages. Paris.
7 h. » » **COMTE.** — Conscrits. Mazurka. Chemin.
7 h. » » **FOLIES.** — Plus Heureux. Le Hussard. Vingt francs. Sonnette.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] euve. Après dix jours de fastidieux débats, subir une séance de atre heures et demie pendant laquelle l'ennui a été distillé mme avec un arrosoir, survivre à cette épreuve et se montrer posés à recommencer demain, en vérité ce courage nous rait surhumain. Deux heures d'excellente musique nous suffi- nt parfaitement, quatre heures et demie d'éloquence parlemen- ire nous dépassent.

Nous comprendrions cette constance si elle avait un but utile vraiment national. Il est beau, dans les moments de crise, de se éclarer en permanence comme l'a fait si souvent l'assemblée na- onale, de travailler nuit et jour, et de ne pas se séparer avant avoir assuré le salut de la patrie.

Aujourd'hui nous féliciterions les députés de consacrer tant et de longues séances au projet d'adresse, s'ils comprenaient que no- e époque aussi est un moment de crise, s'ils savaient envisager s grandes questions auxquelles se rattache aujourd'hui l'avenir e la société ; s'ils disaient par exemple : « Jurons de ne pas nous éparer avant d'avoir médité sur les misères de la classe labo- ieuse, avant d'avoir au moins ébauché l'organisation du travail. »

Mais non, la chambre des députés manque de vues profondes, haque jour elle abdique plus entièrement tout rôle initiateur ; elle e traîne dans les banalités, végète au sein des palliatifs, des jus- es-milieux et des demi-mesures ; le lieu commun est le dieu qu'elle dore ; le parti conservateur a son ornière, l'opposition a la sienne. Tout orateur de l'un ou de l'autre camp craindrait de passer pour n novateur, un rêveur, un utopiste, s'il apportait à la tribune au- e chose que le résidu des conversations politiques et des jour- aux. On a dit que pour faire applaudir un bon mot à la scène, il allait le faire circuler un an d'avance dans les salons. Il en st des idées politiques comme des calembours de vaudeville, e public ne sait applaudir que ce qu'il reconnaît, et aujourd'hui, uivant l'usage immémorial de la chambre, nous n'avons entendu ortir de la bouche des orateurs que des arguments usés depuis eux ou trois mois par la polémique de la presse.

La chambre a commencé par voter l'amendement Darblay contre agiotage. La commission de l'adresse avait substitué dans la ré- action de l'amendement ces mots, *regrettables entraînements*, à la ormule qui avait fait rire la chambre, *un jeu stérile et démorali- ant*. Ensuite M. de Tracy, dans une intention louable, est venu rotester contre le projet d'adresse au nom de l'agriculture. Cette usceptibilité n'était pas fondée. Il est bien vrai que l'adresse ne onne pas à l'intérêt agricole toute la place qu'il devrait occuper. Cependant l'agriculture n'est pas mise en oubli et les rédacteurs u projet d'adresse, bien que purs conservateurs, se sont départis à cet égard de leur optimisme habituel, ils ont souhaité à l'agri- culture *de plus heureux jours* et « un plus digne prix de ses labo- ieux efforts. » Ce vœu n'enrichira pas beaucoup les agriculteurs ; mais il n'est pas à notre connaissance que jamais projet d'adresse les ait aussi bien traités. Il y a deux ans, il fut impossible de faire accepter à la majorité un amendement conçu en ces termes mo- destes : « L'agriculture sollicite la protection et la vigilance de l'autorité. »

Notons encore, comme un évènement heureux et progressif, que [illegible] rentreront plus dans les [illegible]

Demain, le ministre doit répondre à MM. de Tocqueville, de Carné et Saint-Marc-Girardin. Sans doute il lui sera facile de justifier des ordonnances qui donnent au Conseil de l'Université une organisation large, conforme aux intérêts, aux progrès, à la liberté de la science, ordonnances approuvées par une partie de l'opposition elle-même et critiquées seulement par les pachas universitaires déchus de leur omnipotence.

Adhésions à la Pétition

CONTRE LES EXCÈS DE LA CONCURRENCE ET EN FAVEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Le *Franc-Comtois*, journal de Besançon, emprunte à l'*Echo de l'Industrie*, de Lyon, et la pétition et les considérations chaleureuses dont cette dernière feuille l'avait fait précéder.

Le *Courrier du Nord* publie la pétition, dont un exemplaire, annonce-t-il, est déposé dans ses bureaux, pour recevoir les signatures des personnes qui voudront bien s'y associer.

Comment le Ministère paye les Dettes de la famille d'Orléans.

On connaît les mauvais traitements, les punitions extra-légales, auxquelles ont été soumis maintes fois les condamnés politiques. On se rappelle les suicides, les affreuses maladies, les accès de folie qui ont été la suite de la conduite impitoyable du ministère à l'égard d'hommes coupables, nous le voulons bien, mais que la loi refusait de martyriser tout en voulant les punir.

Ces hommes, ces femmes d'une imagination vive, doués de cette exubérante activité qui pousse bien souvent à s'exagérer les devoirs du citoyen, furent renfermés dans d'étroites cellules, privés de toute communication extérieure ; laissés seuls en face du néant, sans qu'on leur voulût laisser seulement un livre pour distraire leur pensée perdue dans l'isolement et le vide !

« Voici un nouvel acte qui donne la mesure du cœur de ces gens qui nous gouvernent :

Depuis long-temps vit à Florence un noble et illustre proscrit; un homme qui fut roi, l'un des deux derniers frères Bonaparte qui survécurent à l'empereur. Ce prince, c'est l'ancien roi de Hollande, accablé par une paralysie qui date de longues années; il n'a plus aujourd'hui qu'un seul fils, le prince Louis-Napoléon, prisonnier au fort de Ham.

D'après ce que nous apprend l'*Esprit public*, l'ancien roi de Hollande aurait écrit, il y a quelque temps, à trois personnages très influents du régime actuel. La touchante prière du malheureux père mourant a été transmise; mais on a fait comprendre à ces hauts personnages « que, pour obtenir son élargissement, un pri- » sonnier devait commencer par le demander. »

Le prisonnier de Ham s'est empressé, pour répondre aux vœux de son père et pour être à même d'accomplir le plus saint des devoirs, d'écrire à M. Duchâtel, en sollicitant son élargissement pour le temps nécessaire au voyage de Florence, s'engageant « à reve- » nir se constituer prisonnier dès que le gouvernement français » lui en témoignerait le désir. »

[illegible] qu'on l'exigerait.

Voici la nouvelle réponse de M. Duchâtel :

« Le conseil des ministres ne peut pas accueillir la demande du » prince. *Une grâce doit être méritée et franchement avouée.* »

Nous ne savons pas pourquoi M. Duchâtel met ainsi à découvert la personne royale, en disant que le roi seul peut faire grâce; le conseil doit seul avoir la responsabilité d'un refus quand il est fait dans des circonstances odieuses.

Et qu'est-ce donc que M. Duchâtel entend par ces mots ? Veut-il faire comprendre que la politique du ministère ne cède devant aucune considération d'humanité. Les larmes d'un père mourant dans l'exil ne sont rien pour le système si elles ne sont pas accompagnées de l'humiliation à deux genoux du fils prisonnier ! Oui, nous vivons dans une époque infâme !

L'Empereur entrait à Paris le 20 mars 1815. Madame Marie-Adélaïde de Bourbon, douairière d'Orléans, mère du roi actuel, étant dangereusement malade, ne put pas suivre, à Gand, les autres membres de la famille royale. Madame de Bourbon-Penthièvre, sœur du roi actuel, resta près de cette princesse.

Ces dames étaient dans la plus vive inquiétude. On criait de toute part : Vive l'empereur! à bas les Bourbons! L'Empereur faisait son entrée triomphale dans Paris.

L'ex-reine Hortense, la mère du prisonnier actuel de Ham, la femme de l'ancien et malheureux roi de Hollande aujourd'hui mourant à Florence, obtint de l'Empereur non seulement que Mmes d'Orléans demeurassent à Paris, mais qu'une pension de 600 mille fr. leur fût accordée; et cela immédiatement. La maladie, les transes dans lesquelles étaient Mmes d'Orléans, et leur complet dénuement, exigeaient un secours qui ne se fit pas attendre.

Les lettres suivantes, adressées à l'ex-reine Hortense par Mmes d'Orléans, lettres postérieures de *quelques jours seulement* à l'entrée de l'Empereur à Paris, témoignent en effet de la haute sollicitude de la mère du prince Louis-Napoléon pour la mère et la sœur de Louis-Philippe et de la générosité de l'Empereur.

Madame,

L'obligeance que Votre Majesté a bien voulu me faire témoigner, m'inspire la confiance de la réclamer pour obtenir de l'empereur une décision *qui m'est si nécessaire et si pressante dans la cruelle position dans laquelle je me trouve.* J'aurais craint de fatiguer sa majesté l'empereur, en lui retraçant les motifs propres à émouvoir sa magnanimité ; j'aime à me persuader *que les bons offices de votre majesté produiront cet effet*, et qu'elle voudra bien rendre justice à la reconnaissance, madame, de votre servante,

Ce 28 mars 1815.

Louise-Marie-Adélaïde de BOURBON,
Douairière d'ORLÉANS.

Madame,

L'intérêt dont Votre Majesté a bien voulu me réitérer le témoignage, dans son aimable lettre du 29 mars, me confirme dans l'espoir que l'Empereur *adoucira bientôt une si cruelle position*. Le ministre des finances l'ayant mise sous ses yeux, il sera bien consolant pour moi de devoir à la générosité de l'empereur, et à votre obligeante entremise, d'obtenir ce que ma position, dont *je ne saurais assez vous exprimer*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 28 JANVIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LA CHARRETTE.

Aussitôt après qu'il eût obtenu cette permission du curé de Saint-Landry, Maison-Rouge s'élança dans un cabinet entr'ouvert qu'il avait reconnu pour le cabinet de toilette de l'abbé.

Là, en un tour de main, sa barbe et ses moustaches tombèrent sous le rasoir, et ce fut alors seulement que lui-même put voir sa pâleur ; elle était effrayante.

Il rentra calme en apparence ; il semblait d'ailleurs avoir complètement oublié que malgré la chute de sa barbe et de ses moustaches, il pouvait être reconnu à la Conciergerie.

Il suivit l'abbé, que pendant sa retraite d'un instant deux factionnaires étaient venus chercher, et avec cette audace qui éloigne tout soupçon, avec ce gonflement de la fièvre qui défigure, il entra par la grille donnant à cette époque dans la cour du Palais.

Il était, comme l'abbé Girard, vêtu d'un habit noir, les habits sacerdotaux étant abolis.

Dans le greffe ils trouvèrent plus de cinquante personnes, soit employés à la prison, soit députés, soit commissaires, se préparant à voir passer la reine, soit en mandataires, soit en curieux.

Son cœur battit si violemment quand il se trouva en face du guichet, qu'il n'entendit plus les pourparlers de l'abbé avec les gendarmes et le concierge.

Seulement un homme qui tenait à la main des ciseaux et un morceau d'étoffe fraîchement coupée heurta Maison-Rouge sur le seuil.

Maison-Rouge se retourna et reconnut l'exécuteur.

— Que veux-tu, citoyen? demanda Sanson.

Le chevalier essaya de réprimer le frisson qui malgré lui courait dans ses veines.

— Moi ! dit-il, tu le vois bien, citoyen Sanson, j'accompagne le curé de Saint-Landry.

— Ah ! bien, répliqua l'exécuteur.

Et il se rangea de côté, donnant des ordres à son aide.

Pendant ce temps Maison-Rouge pénétra dans l'intérieur du greffe, puis du greffe il passa dans le compartiment où se tenaient les deux gendarmes.

Ces braves gens étaient consternés ; aussi digne et fière qu'elle avait été avec les autres, aussi bonne et douce avait-elle été avec eux : ils semblaient plutôt ses serviteurs que ses gardiens.

Mais, d'où il était, le chevalier ne pouvait apercevoir la reine ; le paravent était fermé.

Le paravent s'était ouvert pour donner passage au curé, mais il s'était refermé derrière lui.

Lorsque le chevalier entra, la conversation était déjà engagée.

— Monsieur, disait la reine de sa voix stridente et fière, puisque vous avez fait serment à la République, au nom de qui on me met à mort, je ne saurais avoir confiance en vous. Nous n'adorons plus le même Dieu !

— Madame, répondit Girard fort ému de cette dédaigneuse profession de foi, une chrétienne qui va mourir, doit mourir sans haine dans le cœur, et elle ne doit pas repousser son Dieu, sous quelque forme qu'il se présente à elle.

Maison-Rouge fit un pas pour entr'ouvrir le paravent, espérant que lorsqu'elle l'apercevrait, que lorsqu'elle saurait la cause qui l'amenait, elle changerait d'avis à l'endroit du curé ; mais les deux gendarmes firent un mouvement.

— Mais, dit Maison-Rouge, puisque je suis l'acolyte du curé.

— Puisqu'elle refuse le curé, répondit Dufresne, elle n'a pas besoin de son acolyte.

— Mais elle acceptera peut-être, dit le chevalier en haussant la voix, il est impossible qu'elle n'accepte pas.

Mais Marie-Antoinette était trop entièrement au sentiment qui l'agitait pour entendre et pour reconnaître la voix du chevalier.

— Allez, monsieur, continua-t-elle, s'adressant toujours à Girard, allez, et laissez-moi ; puisque nous vivons à cette heure en France sous un régime de liberté, je réclame celle de mourir à ma fantaisie.

Girard essaya de résister.

— Laissez-moi, monsieur, dit-elle, je vous dis de me laisser.

Girard essaya d'ajouter un mot.

— Je le veux, dit la reine avec un geste de Marie-Thérèse.

Girard sortit.

Maison-Rouge essaya de plonger son regard dans l'intervalle du paravent, mais la prisonnière tournait le dos.

L'aide de l'exécuteur croisa le curé ; il entrait tenant des cordes à la main.

Les deux gendarmes repoussèrent le chevalier jusqu'à la porte, avant qu'ébloui, désespéré, étourdi, il eût pu articuler un cri ou faire un mouvement pour accomplir son dessein.

Il se retrouva donc avec Girard dans le corridor du guichet. Du corridor, on les refoula jusqu'au greffe où la nouvelle du refus de la reine s'était déjà répandue, et où la fierté autrichienne de Marie-Antoinette était pour quelques-uns le texte de grossières invectives, et pour d'autres un sujet de secrète admiration.

— Allez, dit Richard à l'abbé, retournez chez vous, puisqu'elle vous chasse, et qu'elle meure comme elle voudra.

— Tiens, dit la femme Richard, elle a raison, et je ferais comme elle.

— Et vous auriez tort, citoyenne, dit l'abbé.

— Tais-toi, femme, murmura le concierge en faisant les gros yeux, est-ce que cela te regarde? allez, l'abbé, allez.

— Non, répéta Girard, non, je l'accompagnerai malgré elle : un mot, ne fût-ce qu'un mot, si elle l'entend, lui rappellera ses devoirs; d'ailleurs, la Commune m'a donné mission. ... et je dois obéir à la Commune.

— Soit, mais renvoie ton sacristain, alors, dit brutalement l'adjudant-major, commandant la force armée.

C'était un ancien acteur de la Comédie-Française, nommé Grammont.

Les yeux du chevalier lancèrent un double éclair, et il plongea machinalement sa main dans sa poitrine.

Girard savait que sous son gilet il y avait un poignard. Il l'arrêta d'un regard suppliant.

— Epargnez ma vie, dit-il tout bas, vous voyez que tout est perdu pour vous, ne nous perdez pas avec elle ; je lui parlerai de vous en route, je vous le jure ; je lui dirai ce que vous avez risqué pour la voir une der-

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet; du 5 au 31 décembre, et du 2 au 27 janvier. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

la violence.

Voici donc un extrait de l'enquête terminée à Rome le 6 décembre ; nous citons seulement les passages les plus saillants de la déposition de l'abbesse des religieuses basiliennes de Minsk qui, après sept années de captivité dans un couvent de femmes russes, a eu le bonheur d'échapper à ses gardiens :

A six heures, on nous conduisait aux travaux forcés, qui variaient selon la saison. D'abord on nous fit tailler des pierres et les transporter dans les brouettes auxquelles on nous enchaînait. Depuis midi jusqu'à une heure, repos ; depuis une heure jusqu'à la nuit, travaux forcés ; après quoi on nous employait, soit dans la cuisine, soit aux soins des bestiaux, soit à préparer le bois et l'eau pour le lendemain. Les Czernice cherchaient tous les moyens de nous rendre ces services plus difficiles et plus pénibles : elles salissaient exprès la cuisine et la maison, versaient par terre l'eau que nous apportions, et à tout moment elles nous grondaient et nous frappaient impitoyablement.

Les travaux de la journée terminés, on nous enfermait dans notre prison sans ôter nos fers. Dans cette prison, il n'y avait pour tout ameublement qu'un peu de paille pour nous servir de lit.

La nourriture qu'on nous accordait était si misérable, que souvent la faim nous forçait à nous nourrir de l'herbe des champs pendant l'été et à partager la nourriture des vaches et des cochons pendant l'hiver, malgré les coups et les menaces des Czernice, qui nous disaient brutalement : « Vous ne méritez pas la nourriture des cochons. »

En hiver, malgré les rigueurs excessives du froid dans ce pays, on nous refusait le chauffage ; nos membres étaient souvent gelés et nos plaies en devenaient plus sensibles.

Au bout de deux mois environ (1838) commença le supplice de la flagellation, qu'on nous faisait subir deux fois par semaine.

On nous flagellait dans la cour, sous une espèce de hangar découvert de tous côtés, en présence de Michalewicz, des Czernice, des popes, des diacres, des chantres, des enfants et de tout ce qui vivait et blasphémait dans cette maison consacrée à la retraite et à la piété des épouses de Jésus-Christ.

Après la lecture du décret, j'allais la première me prosterner pour recevoir les coups ; il ne fallait point nous tenir ; la croix de Jésus-Christ nous tenait assez pour empêcher de remuer sous les coups qui meurtrissaient les corps. Pendant tout le temps que durait ce supplice, il nous semblait voir Notre Seigneur flagellé, et cette vue nous ôtait tout sentiment de douleur. Nous n'en avions qu'une seule, c'était celle de nous voir flageller toutes nues !... Mais cette douleur, nous l'unissions aux douleurs de Notre Seigneur.

La flagellation terminée, nous entonnions le *Te Deum*, et nos bourreaux nous ramenaient aux travaux forcés sans nous donner un instant de repos. La trace de nos pas était marquée par notre sang, et souvent nous apercevions sur notre corps des lambeaux de chair déchirée par les verges. Lorsque les plus faibles tombaient épuisées de fatigue, on les forçait à se relever à coups de bâton. Ce fut après une semblable flagellation qu'une de nos sœurs, Colombe Gorska, tomba évanouie en allant aux travaux. Michalewicz la fit revenir à elle en la frappant rudement : elle se traîna jusqu'à sa brouette, la chargea encore ; mais, au premier effort qu'elle fit pour la conduire, elle expira.

Baptiste Dowmar fut brûlée vive dans un grand poêle où les Czernice l'enfermèrent, après l'avoir envoyée pour allumer le feu.

Népomucène Grotkowska mourut d'un coup terrible dont l'igumena des Czernice (c'est-à-dire leur abbesse) lui fendit la tête en la frappant d'une bûche, et cela pour avoir osé se servir d'un couteau pour gratter une tache de goudron sur le plancher, n'ayant pu l'enlever autrement.

Bientôt après, de nouvelles flagellations terminèrent le martyre de deux autres de nos sœurs, Suzanne Rypinska et Colette Sielawa ; cette dernière mourut le jour même du supplice, à la suite d'une scène que

et cet ukase, je le signe de ma propre main. Signé NICOLAS. »

Pendant que je lisais cet ukase, Siemasako applaudissait du geste et me répétait : « Lis bien, vois bien, regarde de tes deux yeux et non pas d'un œil et demi, entends-tu? regarde bien avec tes deux yeux. »

L'*Univers* reproche ce matin, avec beaucoup d'aigreur, aux journaux politiques de ne pas reproduire intégralement l'enquête dont on vient de lire les parties les plus saillantes ; cette semonce nous semble d'autant plus singulière que le *Correspondant*, à qui l'*Univers* lui-même a emprunté son article, s'est réservé la propriété exclusive des documents réunis par la cour de Rome, et en a interdit positivement la reproduction. Nous citons ce fait, non pas pour justifier le silence des journaux, mais pour faire voir que les publicistes catholiques n'oublient pas facilement leur intérêt privé, lors même qu'il s'agit des intérêts les plus sacrés de l'humanité.

La commission chargée d'examiner le projet de loi de 93 millions pour la marine poursuit son travail. Elle a examiné aujourd'hui les inscriptions maritimes. Le personnel de la flotte a semblé aux membres mêmes de la majorité non seulement faible, mais insuffisant. La commission paraît d'avis de poser cette question en première ligne, et demandera l'augmentation du personnel en même temps que l'augmentation du matériel dont le ministère s'occupe en quelque sorte exclusivement. Le travail de la commission durera plusieurs jours. M. le ministre de la marine sera entendu.

On nous écrit de Sainte-Hermine :

« Il y a environ trois semaines, le maire de Sainte-Hermine, dont tout le monde ici apprécie la bienfaisance et le dévouement aux intérêts publics, fut informé qu'un ouvrier malade avait été reçu dans une métairie voisine, où l'on a l'habitude de coucher les passants qui ne peuvent ou n'osent pas descendre à l'auberge. M. David trouva sur de la paille vieille et moisie un malheureux pouvant à peine parler. Cet homme, nommé Conan, né à Pontivy, exerçait la profession de maçon, se rendait dans son pays. Epuisé par la maladie, il avait frappé à la porte de l'hospice de Fontenay, dont on lui avait inhumainement refusé l'entrée. Il était parvenu à se traîner jusqu'à Pouillé, à deux lieues de Sainte-Hermine, lorsque quelques personnes le trouvant tombé sur la route, le transportèrent dans ce dernier lieu au moyen d'une brouette. Un médecin fut appelé de suite et déclara que des aliments étaient pour ce malheureux le plus pressant des remèdes. Le maire, après l'avoir fait transporter dans une auberge voisine, convint avec l'aubergiste, qui est en même temps voiturier, des moyens de le faire conduire à l'hospice de Bourbon, et provisoirement lui envoya du linge dont il avait un besoin urgent.

» Le curé de Sainte-Hermine, homme d'une charité inépuisable, qui s'était rendu aussi auprès du moribond, pour lui donner les secours de la religion, fut effrayé de le trouver presque sans pouls. La nuit fut assez tranquille, grâce à l'état d'épuisement du malade ; mais le lendemain le voiturier allant prévenir son hôte pour le départ, ne trouva plus qu'un cadavre. Peut-être que l'entrée à l'hospice de Fontenay n'eût pas sauvé ce malheureux, mais pourquoi les portes de cet hospice se sont-elles fermées sans l'accueillir ? Si pareille chose a pu se passer dans un pays riche et généralement hospitalier, que doit-on voir ailleurs où la misère est certainement plus grande que dans notre Vendée ? »

Le *Progrès du Pas-de-Calais* appuie vivement l'idée de la colonisation de Madagascar. Nous reproduisons sommairement son article :

« Tous les peuples opprimés de la grande île de Madagascar réclament notre intervention, nous appellent à leur secours. En dirigeant nos armes contre les Hovas, nous n'allons donc pas seulement cette fois conquérir un pays; mais aussi sauver des peuples d'une domination qui les écrase.

je ne le qualifierai pas, mais j'affirme qu'il est faux que j'aie réclamé en aucune manière de l'avancement pour mon fils ; s'il en a obtenu, il ne le doit qu'à ses services ; il est également faux que j'aie appartenu directement ou indirectement à aucune entreprise de chemins de fer ; on m'a souvent et très vivement sollicité d'en faire partie, mais je m'y suis toujours refusé et j'ai toujours conservé la loyauté et l'indépendance qui m'ont valu, depuis que j'ai cessé de faire partie de l'administration, le suffrage des électeurs et l'estime de mes collègues, et je déclare que j'attache le plus grand prix à cette estime et à ces suffrages. (Très bien !)

M. LE PRÉSIDENT. La chambre se souvient de la conduite de son président en cette circonstance ; je ne pouvais laisser prendre la parole sur le procès-verbal, parce que cela n'eût abouti qu'à des récriminations ; c'est pour cela que j'ai engagé M. de Ladoucette à prendre la parole sur l'amendement.

On s'occupe ensuite de l'amendement proposé par M. Darblay et renvoyé à la commission.

M. VITET, rapporteur, déclare que la commission se félicite que le terrain ait été déblayé hier à l'occasion de l'amendement de M. Grandin. L'amendement de M. Darblay n'a rien de politique ; il ne fait que développer la pensée de la commission, qui est heureuse de voir qu'il émane d'un membre avec lequel elle est en communauté de convictions politiques ; cependant elle vous propose de rédiger cet amendement ainsi qu'il suit :

«..... La chambre espère que ce grand ensemble de travaux sera conduit à son terme avec une prudente sollicitude, et sans que de regrettables entraînements compromettent le succès de l'esprit d'association et les bienfaits qu'en attend le pays. »

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, déclare s'associer à la pensée de la commission et accepter l'amendement.

L'amendement est mis aux voix et adopté.

M. DE TRACY prend la parole sur la partie du paragraphe relative à l'agriculture.

Il attaque l'optimisme du projet d'Adresse ; il semble que grâce aux forts de Paris et à la rapide fortune des agioteurs, le bien-être du pays doive être assuré.

A entendre les partisans des chemins de fer, l'importance sociale de ces voies est immense ; elles hâtent les communications entre les individus, rapprochent les peuples. C'est dommage que l'abbé de Saint-Pierre ne vive plus ; il y eût vu un moyen d'établir la paix universelle qu'il avait rêvée. Mais les chemins de fer ne créeront pas de nouvelles richesses ; la véritable et constante source de la prospérité d'un pays, c'est l'agriculture ; les chemins de fer rapprochent les capitales, mais ils ruinent le commerce intermédiaire, qui est cependant le plus utile ; ils ruinent une foule d'entreprises et d'industries.

J'ai voté contre la loi de 1842 ; j'aurais, à plus forte raison, voté contre la construction des chemins de fer par l'Etat.

L'orateur se plaint que l'agriculture soit oubliée et grevée ; qu'elle ne puisse presque jamais se procurer les capitaux nécessaires, et reste, par conséquent, fort au-dessous de ce qu'elle pourrait produire ; elle ne peut se procurer de bras qu'à un prix élevé, les travailleurs étant retenus par les entreprises de chemins de fer et autres. Une calamité terrible est venue cette année frapper l'agriculture, la désorganisation de ce qui fait la nourriture de la plus grande partie de la population, la maladie des pommes de terre ; et c'est en présence de ces faits, lorsque dans des circonstances semblables l'Angleterre s'est si profondément émue ; c'est, dis-je, en présence de ces faits, que la commission de l'adresse vient s'applaudir de l'état de l'agriculture, que l'on vient dire que les entreprises de chemins de fer nous fourniront les moyens de préparer pour notre agriculture des jours plus heureux ! En vérité, messieurs, c'est une dérision.

Ce n'est pas que je veuille accuser la commission de l'adresse d'avoir méconnu la situation de l'agriculture et les souffrances des paysans; mais je dis qu'elle ne sait pas, qu'elle ne s'est pas enquis. C'est ce qui arrive souvent, en effet, messieurs. Les gouvernants, rois absolus, aristocraties ou chambres électives, ne sont pas toujours aussi durs qu'on pourrait les en accuser; ils ne sont pas si impitoyables; ils ignorent; P. L. Courrier l'a redit avec raison après le vieux proverbe : Si le roi le savait !

Si vous voulez favoriser l'agriculture, commencez donc par refaire les lois qui l'entravent : réduire l'impôt du sel, abaisser les tarifs d'octroi, faciliter les emprunts pour les agriculteurs, voilà ce qui sera utile pour l'agriculture, voilà ce qui lui fournira les moyens de lui préparer des jours plus heureux,

---

nière fois.

Ces mots calmèrent l'effervescence du jeune homme; d'ailleurs, la réaction ordinaire s'opérait, toute son organisation subissait un affaissement étrange. Cet homme, d'une volonté héroïque, d'une puissance merveilleuse, était arrivé au bout de sa force et de sa volonté ; il flottait irrésolu, ou plutôt affaissé, vaincu, dans une espèce de somnolence qu'on eût prise pour l'avant-courrière de la mort.

— Oui, dit-il, ce devait être ainsi : la croix pour Jésus, l'échafaud pour elle; les dieux et les rois boivent jusqu'à la lie le calice que leur présentent les hommes.

Il résulta de cette pensée toute résignée, tout inerte, que le jeune homme se laissa repousser, sans autre défense qu'une espèce de gémissement involontaire, jusqu'à la porte extérieure, et sans faire plus de résistance que n'en faisait Ophélia, dévouée à la mort, lorsqu'elle se voyait emporter par les flots.

Au pied des grilles et aux portes de la Conciergerie se pressait une de ces foules effrayantes comme on ne peut se les figurer sans les avoir vues au moins une fois.

L'impatience dominait toutes les passions, et toutes les passions parlaient haut leur langage, qui, en se confondant, formait une rumeur immense et prolongée, comme si tout le bruit et toute la population de Paris s'était concentrée dans le quartier du Palais-de-Justice.

Au devant de cette foule campait une armée tout entière avec des canons destinés à protéger la fête et à la rendre sûre à ceux qui venaient en jouir.

On eût en vain essayé de percer ce rempart profond, grossi peu à peu depuis que la condamnation était connue hors de Paris par les patriotes des faubourgs.

Maison-Rouge, repoussé hors de la Conciergerie, se trouva naturellement au premier rang des soldats.

Les soldats lui demandèrent qui il était.

Il répondit qu'il était le vicaire de l'abbé Girard ; mais, qu'assermenté comme son curé, il avait, comme son curé, été refusé par la reine.

Les soldats le repoussèrent à leur tour jusqu'au premier rang des spectateurs.

Là, force lui fut de répéter ce qu'il avait dit aux soldats.

Alors, ce cri s'éleva :

— Il la quitte... Il l'a vue... Qu'a-t-elle dit?... Que fait-elle?... Est-elle fière toujours?... Est-elle abattue?... Pleure-t-elle ?...

Le chevalier répondit à toutes ces questions d'une voix à la fois faible, douce et affable, comme si cette voix était la dernière manifestation de la vie suspendue à ses lèvres.

Sa réponse était la vérité pure et simple, seulement cette vérité était un éloge de la ferme Antoinette, et ce qu'il dit avec la simplicité et la foi d'un évangéliste, jeta le trouble et le remords dans plus d'un cœur.

Lorsqu'il parla du petit dauphin et de MADAME royale, de cette reine sans trône, de cette épouse sans époux, de cette mère sans enfants, de cette femme enfin seule et abandonnée, sans un ami au milieu des bourreaux, plus d'un front, çà et là, se voila de tristesse, plus d'une larme apparut, furtive et brûlante, en des yeux naguère animés de haine.

Onze heures sonnèrent à l'horloge du Palais : toute rumeur cessa à l'instant même. Cent mille personnes comptaient l'heure qui sonnait et à laquelle répondaient les battements de leur cœur.

Puis la vibration de la dernière heure éteinte dans l'espace, il se fit un grand bruit derrière les portes, en même temps qu'une charrette venant du côté du quai aux Fleurs fendait la foule du peuple, puis les gardes, et venait se placer au bas des degrés.

Bientôt la reine apparut au haut de l'immense perron. Toutes les passions se concentrèrent dans les yeux ; les respirations demeurèrent haletantes et suspendues.

Ses cheveux étaient coupés courts; la plupart avaient blanchi pendant sa captivité, et cette nuance argentée rendait plus délicate encore la pâleur nacrée qui faisait presque céleste en ce moment suprême la beauté de la fille des Césars.

Elle était vêtue d'une robe blanche, et ses mains étaient liées derrière son dos.

Lorsqu'elle se montra en haut des marches, ayant à sa droite l'abbé Girard qui l'accompagnait malgré elle, et à sa gauche l'exécuteur, tous deux vêtus de noir, ce fut dans toute cette foule un murmure que Dieu seul, que Dieu seul qui lit au fond des cœurs, put comprendre et résumer dans une vérité.

Un homme alors passa entre l'exécuteur et Marie-Antoinette.

C'était Grammont. Il passait ainsi pour lui montrer l'ignoble charrette.

La reine recula malgré elle d'un pas.

— Montez, dit Grammont.

Tout le monde entendit ce mot, car l'émotion tenait tout murmure suspendu aux lèvres des spectateurs.

Alors on vit le sang monter aux joues de la reine et gagner la racine de ses cheveux, puis presque aussitôt son visage redevint d'une pâleur mortelle.

Ses lèvres blêmissantes s'entr'ouvrirent.

— Pourquoi une charrette à moi, dit-elle, quand le roi a été à l'échafaud dans sa voiture?

L'abbé Girard lui dit alors tout bas quelques mots. Sans doute il combattait chez la condamnée ce dernier cri de l'orgueil royal.

La reine se tut et chancela.

Sauson avança les deux bras pour la soutenir; mais elle se redressa avant même qu'il ne l'eût touchée.

Elle descendit les escaliers, tandis que l'aide affermissait un marche-pied de bois derrière la charrette.

La reine y monta, l'abbé monta derrière elle.

Sauson les fit asseoir tous deux.

Lorsque la charrette commença à s'ébranler, il se fit un grand mouvement dans le peuple ! Mais en même temps, comme les soldats ignoraient dans quelle intention était accompli le mouvement, ils réunirent tous leurs efforts pour repousser la foule ; il se fit en conséquence un grand espace vide entre la charrette et les premiers rangs.

Dans cet espace retentit un hurlement lugubre.

La reine tressaillit et se leva tout debout, regardant autour d'elle.

Elle vit alors son chien, perdu depuis deux mois; son chien, qui n'avait pu pénétrer avec elle dans la Conciergerie, qui, malgré les cris, les coups, les bourrades, s'élançait vers la charrette; mais presque aussitôt le pauvre Black, exténué, maigre, brisé, disparut sous les pieds des chevaux.

La reine le suivit des yeux; elle ne pouvait parler, car sa voix était couverte par le bruit; elle ne pouvait le montrer du doigt, car ses mains étaient liées; d'ailleurs, eût-elle pu le montrer, eût-on pu l'entendre, elle l'eût sans doute demandé inutilement.

Mais après l'avoir perdu un instant des yeux, elle le revit.

Il était aux bras d'un pâle jeune homme qui dominait la foule, debout sur un canon, et qui, grandi par une exaltation indicible, la saluait en lui montrant le ciel.

Marie-Antoinette aussi regarda le ciel et sourit doucement.

Le chevalier de Maison-Rouge poussa un gémissement, comme si ce sourire lui avait fait une blessure au cœur, et comme la charrette tournait vers le Pont-au-Change, il retomba dans la foule et disparut.

(*La suite à demain.*)

ALEXANDRE DUMAS.

...pour les céréales, le gouvernement a donc témoigné la plus vive sollicitude.

Arrivant à l'amendement de M. de Tracy, M. Cunin-Gridaine dit que cet amendement implique un blâme des sacrifices que s'impose la France pour les chemins de fer; il rappelle tout ce qui a été fait pour les routes royales et départementales, et il fait ressortir les bienfaits que doit attendre des chemins de fer l'agriculture, dont les produits trouveront de plus prompts et de plus faciles débouchés. Tous les intérêts sont solidaires : l'industrie et l'agriculture se sont mutuellement indispensables; lorsqu'on a introduit les machines en France, on s'est récrié et l'on a cru que les machines nuiraient au travail de l'ouvrier. Eh bien ! le travail s'est accru, parce que les machines, abaissant le prix de la production, ont mis les produits à la portée d'un plus grand nombre. Il est vrai qu'il y a eu une transition difficile, mais ce n'est pas une raison pour repousser les progrès qui doivent en définitive être féconds en bienfaits et qui nous permettent de lutter contre les pays voisins.

Je crois, dit M. le ministre, avoir, comme je le devais, veillé aux intérêts agricoles, et je puis donner à la chambre l'assurance que le gouvernement aura toujours pour ces intérêts la sollicitude qu'ils méritent.

M. DE TRACY insiste. Il est possible qu'on soit obligé de reproduire les pommes de terre de graines; or, les premières années après qu'on a semé ces graines, les tubercules ne sont pas plus gros que des pois, et ce n'est qu'après quatre ou cinq ans de soins qu'on parvient à obtenir des tubercules propres à la consommation; c'est évidemment là un fléau immense, et qui mérite toute attention. J'avoue, du reste, que le gouvernement a fait tout ce qui était en lui pour remédier à ce malheur; ce n'est donc pas lui que je blâme; je n'attaque que la commission, qui a écrit dans l'adresse cette étrange phrase : que les chemins de fer assureront la prospérité de l'agriculture.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ défend la rédaction de la commission; il dit que la commission n'ignore pas l'état de l'agriculture, mais il s'étonne que l'honorable préopinant n'ait pas reconnu l'heureuse influence que tous les travaux publics, chemins de fer ou autres, peuvent avoir sur l'agriculture.

L'orateur se plaint que l'opposition saisisse toutes les occasions de dénoncer au pays la majorité conservatrice. L'autre jour c'était à l'armée qu'on la dénonçait, à propos de la distribution des récompenses militaires; aujourd'hui, c'est aux agriculteurs. M. de Tracy eût dû épargner ces injures aux conservateurs. (Vive réclamation à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT prie l'orateur de se servir de termes plus modérés.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, désespérant d'obtenir le silence, descend de la tribune.

L'amendement de M. de Tracy est rejeté; le paragraphe 2 est adopté, avec les modifications qui y ont été introduites par l'amendement de M. Darblay.

Parag. 3. « Votre Majesté nous donne l'assurance que notre situation financière est devenue de plus en plus satisfaisante. Nous essaierons de l'améliorer encore en faisant présider à l'emploi de nos ressources une vigilante et sage économie. »

M. OD. BARROT. M. le ministre des finances nous a dit que l'état de nos finances ne lui permet pas de présenter encore cette année ce projet de la conversion des rentes depuis si long-temps promis, et qui a été l'objet de solennels engagements; je ne saurais comprendre qu'en présence de ces faits la commission ait pu se féliciter avec le gouvernement de la situation financière du pays. Il y a là une contradiction que je ne m'explique pas, et pour l'éclaircissement de laquelle j'appelle au moins les explications de M. le ministre des finances.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Je ne me sens nullement coupable de la contradiction qui vient de m'être reprochée. La situation financière du pays n'est pas le seul élément dont on doit se préoccuper pour résoudre une question de la nature de celle qui vient d'être rappelée.

Je maintiens que la situation financière du pays est satisfaisante; et si c'était là le seul élément à consulter, le projet de loi sur la conversion serait proposé. Mais il faut consulter, surtout, l'état de la place, et je me regarderais comme coupable si, par suite d'engagements précédemment pris, je me croyais forcé d'exposer le pays à toutes les conséquences et à tous les dangers d'une mesure inopportunément présentée.

Le troisième paragraphe est adopté.

On passe au quatrième paragraphe, ainsi conçu :

« Les divers projets de lois dont Votre Majesté nous annonce la présentation, seront l'objet de notre sérieuse étude. »

M. DE TOCQUEVILLE. Le paragraphe qui nous occupe me fournit l'occasion d'appeler l'attention de la chambre sur la question universitaire et sur l'ordonnance du 7 décembre.

Permettez-moi d'abord de vous dire quel est le fonds de ma pensée. Je ne viens pas défendre l'ancienne organisation du conseil royal, j'ai toujours demandé une loi qui la modifiât, mais je viens rechercher quelle est l'organisation nouvelle.

L'ordonnance du 7 décembre a soulevé dans le pays une grande rumeur: on s'est beaucoup occupé des motifs qui l'avaient provoquée, du but qu'elle se proposait, mais pas assez de l'ordonnance en elle-même. Il ne faut pas, messieurs, qu'on passe aussi légèrement sur des actes considérables, sur une organisation même provisoire; l'ancienne organisation était elle-même provisoire, et elle a duré plus de vingt ans.

En examinant l'ordonnance en elle-même, je remarque deux choses : la première, c'est que l'organisation actuelle est, de toutes les combinaisons imaginables, celle qui prête le plus à l'arbitraire ministériel; la seconde, c'est qu'à part le personnel, les attributions du conseil royal sont restées les mêmes.

L'arbitraire seul préside à l'organisation du Conseil; il est impossible de le méconnaître. Ce conseil cependant a un pouvoir quasi législatif; il peut frapper les fonctionnaires de l'Université et les déhonorer s'il lui plaît; il peut frapper les fonctionnaires étrangers à l'Université dans leurs propriétés; le projet de loi présenté à la chambre permet au conseil de confisquer pour ainsi dire leur école, et par conséquent de les frapper dans leurs biens et dans leur honneur.

Je demande s'il est rationnel, s'il est juste, même de cette justice secondaire du siècle si différente de celle de nos pères, de laisser ce pouvoir immense entre les mains d'un conseil dépendant uniquement de l'arbitraire ministériel?

Un homme que la chambre a vu avec plaisir rentrer dans la vie publique, M. Villemain, a dit que l'esprit de corporation n'est pas favorable à l'Université. Quel est, sinon le péril, au moins l'inconvénient attaché à l'existence d'un corps enseignant? c'est que ce corps, composé d'hommes absorbés dans des études spéciales et étrangers aux choses du monde (ne nous en plaignons pas, messieurs, c'est le mérite des professeurs), se concentre, pour ainsi dire en lui-même, s'enferme dans des habitudes routinières et résiste à toutes les innovations réclamées par les besoins de l'époque.

Quel est le remède? Le remède, c'est de mettre à la tête de ce corps un ministre, c'est-à-dire un homme politique. Mais ce remède est insuffisant; le ministre peut ne rien faire, et le corps restera encore maître d'exécuter la plus grande partie de ses affaires. Il faut donc qu'à côté du ministre et à la tête du corps enseignant d'autres hommes soient placés qui, comprenant les besoins et les instincts de l'époque, puissent les faire sagement pénétrer dans l'enseignement.

Pourquoi le ministre a-t-il changé ce qui existait? Parce que le décret de 1808 avait fait autrement. Il y a une grande tendance de notre époque à imiter l'Empire; mais imitez-le donc lorsqu'il est dans la tradition de 1789,

Je ne fais pas un grand crime à M. le ministre d'avoir cherché ce délai, mais je crois qu'il se trompe, je crois qu'il vaut mieux résoudre la question que de la laisser constamment en suspens; l'arbitraire est un danger pour le ministre, il est un plus grand danger pour le public; une loi mauvaise et dure vaut mieux qu'un arbitraire plein d'aménité et de tolérance, parce que ce que l'abitraire a fait, il pourra toujours le défaire.

Voilà deux ans que l'horizon du pays est menacé par la loi sur la liberté de l'enseignement. Il s'agit d'une loi qui engage la liberté des esprits et des consciences; il s'agit des intérêts les plus brûlants et dont les partis s'emparent. Une telle question ne disparaîtra pas; on sera forcé de la résoudre, et plus on attendra, plus elle deviendra difficile.

Je prie donc la chambre de vouloir bien décider, par un amendement, qu'elle attend du gouvernement la solution prompte et légale des questions qui ont trait à l'enseignement et au conseil royal de l'Université.

M. DE CARNÉ. L'honorable préopinant a parlé de la légalité de l'ordonnance et de la composition du conseil royal de l'Université; je laisse à M. le ministre de l'instruction publique à répondre à la première de ces objections, je ne parlerai que de la seconde.

L'ancien conseil royal, par suite des attributions qui lui avaient été données à diverses époques, s'était, depuis 1815, montré presque constamment opposé à l'esprit général du pays; il a fait de l'arbitraire sans y mettre toujours de la convenance; il a inventé ou réveillé une foule de prescriptions tyranniques; il s'est montré étroit et mesquin, et c'est lui qui, en grande partie, est cause des difficultés qui se sont élevées et de l'ardeur que l'on met à demander la liberté de l'enseignement. Je m'en applaudis, du reste : il vaut mieux que la liberté de l'enseignement soit décrétée par une loi que tolérée dans les faits.

Il y a trente ans que le conseil royal fonctionne depuis sa réorganisation, et l'on peut le juger par ses fruits; eh bien ! l'on ne voit pas que depuis cette époque il se soit fait des progrès dans l'enseignement : au contraire, c'est l'opinion générale dans toute l'Europe que les études sont beaucoup plus faibles en France depuis lors qu'auparavant.

M. THIERS et plusieurs membres de la gauche. Allons donc !

M. DE CARNÉ. La preuve de la faiblesse des études, c'est que parmi les élèves qui se présentent pour les épreuves du baccalauréat, on en refuse 24 sur 3[illegible], malgré la facilité des examinateurs; il en est de même dans toutes les carrières où un examen est exigé.

Les études philosophiques ont baissé encore beaucoup plus que les études classiques. Bien que je n'aille pas jusqu'à admettre, comme on l'a dit à une autre tribune, que M. Cousin est le premier écrivain de ce temps-ci, je proclame sa haute capacité; mais je crois que l'espèce de dictature qu'on lui a décernée sur l'enseignement philosophique a été funeste au pays. Ayant lui-même un système, il a cherché naturellement à le faire prévaloir, et les hommes qui ne l'ont pas admis se plaignent d'avoir été écartés.

On dit que ce sont les médiocrités qui se plaignent; mais qu'est-ce qu'une médiocrité en philosophie? Leibnitz était probablement une médiocrité pour Condillac ou Helvétius. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y a eu des enseignements comprimés; et il en sera ainsi toutes les fois qu'on mettra un homme spécial à la tête d'un enseignement général.

Il est donc bien préférable qu'au dessus de cet homme spécial domine le ministre, qui ne fait pas de propagande, qui a à s'occuper de toute l'administration et qui en est responsable. J'approuve donc complètement les ordonnances du 7 décembre, en ce qu'elles mettent un terme à cette puissance absolue de l'homme spécial.

Il me sera donc impossible de m'associer à l'amendement qu'a annoncé M. de Tocqueville, s'il contient un blâme contre les ordonnances.

M. SAINT-MARC GIRARDIN. L'honorable préopinant a vivement attaqué l'ancien conseil royal; il me semble que c'était à M. le ministre de l'instruction publique de le justifier, puisque les ministres ont couvert ses actes de leur responsabilité; M. de Carné a prétendu que le niveau des études s'est abaissé en France, il me semble que c'était à M. le ministre à lui répondre encore.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. Je sais les devoirs que j'ai à remplir, et je n'entends pas m'y soustraire; mais l'honorable M. Saint-Marc-Girardin me permettra de choisir le moment, et d'attendre toutes les objections pour répondre à toutes à la fois.

M. SAINT-MARC-GIRARDIN. On a prétendu que le conseil royal exerçait une influence tyrannique. Etait-ce sur les nominations? Mais ces nominations étaient toujours soumises au ministre. Dans une autre enceinte, d'ailleurs, M. Villemain s'est chargé de répondre à l'honorable préopinant, en revendiquant toute la responsabilité des actes de son administration et en proclamant qu'il a toujours été parfaitement libre.

On veut, dit-on, restaurer l'ancien pouvoir des recteurs. Comment le fera-t-on? Précédemment, quand il s'agissait d'une place à donner, le recteur écrivait; on consultait les notes des inspecteurs généraux, on demandait l'avis du conseil royal, puis le directeur des affaires proposait la nomination. On n'a rien changé à cela, si ce n'est qu'on ne demande plus l'avis du conseil; c'est une garantie de moins, voilà tout. M. le ministre n'avait pas besoin d'ordonnances nouvelles pour cela; il n'avait qu'à ne plus consulter, puisque l'obligation d'examiner les titres des candidats ne résultait d'aucune loi.

Je n'imagine pas qu'on veuille restaurer le pouvoir des recteurs, en leur donnant une liberté presque entière dans les nominations de leur académie; il faut que le centre ait le pouvoir directeur; ce pouvoir directeur n'a jamais manqué au ministre : aucun de ceux qui ont précédé M. de Salvandy ne s'en est plaint.

L'orateur cite en faveur de la constitution de l'ancien conseil royal l'opinion de Cuvier, et rappelle que Vatimesnil repoussait, dès 1828, l'assertion que le conseil royal gênait le pouvoir du ministre.

L'ordonnance du 7 décembre dernier n'est qu'une ordonnance pure et simple; ce n'est pas le décret de 1808, c'est un choix d'articles de ce décret et pas autre chose, et elle ne peut avoir une puissance législative. Le conseil royal existait par une ordonnance de 1820; il existe aujourd'hui par une ordonnance de 1845, qui peut être renversée par une autre; de sorte qu'à chaque vicissitude ministérielle, le conseil se modifiera.

Concevez-vous que nous autres magistrats, professeurs, nous puissions être faits et refaits? (Bruyante hilarité.) M. le ministre a cru qu'il allait rajeunir le conseil, mais dans ces sortes de choses, le rajeunissement c'est la mort. Ce que je demande donc, c'est, avec M. de Tocqueville, une loi qui nous mette à l'abri de toutes ces vicissitudes, qui règle d'une manière constante et définitive le conseil royal.

M. BOUILLAUD. Je ne m'occupe pas de la légalité de l'ordonnance : c'est une question que je laisse à décider aux jurisconsultes; pour moi, je suis disposé à la croire légale. Ce n'est pas la première fois que le gouvernement de Juillet a pris des institutions libérales dans le décret de 1808 : le concours pour les places de professeurs de l'Ecole de médecine avait été aboli; il a été rétabli par M. de Broglie, d'après un article de ce décret.

J'ai été appelé dans le nouveau conseil de l'Université; j'ai accepté ces fonctions à titre onéreux; mais je n'aurais pas voulu entrer dans une institution que je n'aurais pas jugée légale; je crois cependant, avec l'honorable préopinant, que le conseil royal doit être réglé par une loi. Mais il n'en est pas moins vrai que l'ancien conseil était trop peu nombreux, que toutes les parties de l'enseignement n'y étaient pas représentées.

Ce n'est pas sans étonnement que j'ai entendu l'honorable M. de Carné dire à la tribune que l'Europe s'accorde à dire que les études ont baissé chez nous. C'est une assertion que je ne saurais admettre; l'Europe entière nous rend justice et reconnaît que les sciences d'observation ont fait plus de progrès depuis un siècle qu'elles n'en avaient fait dans tous ce...

...se sont réunis aujourd'hui pour procéder à l'élection de douze candidats aux fonctions d'adjoint au maire dudit arrondissement, en remplacement de MM. Moreau, nommé maire, et Nast, démissionnaire. Voici quel le a été le résultat du scrutin : électeurs inscrits, 1,250; votants, 679. M. Didiot a obtenu 424 voix; MM. Lemoine 326, Jeanneret 222, Belhomme 210, Lyévins 209, Masnier de la Lisier 189, Barbet-Massin 194, Vivenot 166, Gaslambide 161, Régnier 160, Riaut 147, Anquetil 138. M. Didiot ayant seul obtenu la majorité absolue des suffrages, il sera procédé demain à un second tour de scrutin, pour compléter la liste des 12 candidats.

— Par suite de la mort de de Guines, l'Académie des sciences avait à nommer à une place de membre correspondant, vacante dans la section de géographie et de navigation. Au premier tour de scrutin, dans la séance d'hier, sir John Francklin, capitaine de vaisseau de la marine britannique, a été élu.

— M. Faivre, directeur des contributions indirectes à Montauban, a succombé jeudi dernier aux suites d'une attaque d'apoplexie qui l'avait frappé depuis quelques jours. M. Faivre avait 65 ans.

— Le jeune officier de l'Ecole de Saumur, mort des suites d'une chute de cheval, est M. Charles de Staplande, fils de M. de Staplande, député de Dunkerque.

— Une exploration de la côte du Rif et des îles Djafarines a été faite dans la prévision d'une expédition contre les tribus marocaines qui ont donné l'hospitalité à Abd-el-Kader.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* : « Le Rhône, qui s'était élevé à plus de 2 mètres dans la journée d'avant hier, et qui avait ensuite baissé assez rapidement, s'est accru de nouveau cette nuit par suite des pluies abondantes qui sont tombées pendant ces jours derniers, et couvre le port aux pierres, à la Guillotière, et les parties les plus basses du quartier des Brotteaux. »

— On vient de découvrir à Effry, canton d'Hirson, petit village sur la rive gauche de l'Oise, des blocs énormes d'un marbre remarquable par sa finesse et par ses nuances. Il a une grande ressemblance avec le marbre de Sienne et celui de Bologne.

— Le chasse-marée français *le Consolant*, allant de Bayonne à Rouen, a fait naufrage à son entrée en Seine. L'équipage a pu être sauvé, mais tout ce que contenait le navire a été perdu.

— Le *Heraldo* du 20 janvier annonce ce qui suit : « L'infant don Enrique est arrivé à la Corogne, où il est logé dans un des plus mauvais hôtels de la ville. Le 14 au soir, le chef politique fut prévenu que des gens du peuple devaient lui donner une sérénade, et il leur ordonna de se retirer sans exécuter ce projet. Quelques-uns d'entre eux, ayant résisté aux agents de police, furent conduits en prison. »

— On écrit de Londres, le 22 janvier :

« La reine vient d'autoriser la publication des papiers de la famille de Stuart, que, dans le temps, le gouvernement anglais fit saisir à Rome et transporter en Angleterre, où ils se trouvent déposés aux archives du royaume.

» Les correspondances de l'évêque de Cantorbéry sont déjà sous presse, et l'on prépare en ce moment l'impression des lettres de lord Bolingbroke, du comte Max et du duc de Warton.

» On attend avec impatience l'apparition de ces importants documents historiques. »

— On lit dans le *Constitutionnel* : « On assure qu'une quarantaine d'élèves du collège de Juilly, appartenant aux classes de philosophie, de rhétorique et de seconde, ont quitté le collège la semaine dernière. On varie sur les causes de leur sortie; on parle, ou d'une révolte à la suite de laquelle tous ces jeunes gens auraient été expulsés, ou d'une désertion spontanée de leur part. Le fait ne peut manquer d'être promptement éclairci.

» On sait que le collège de Juilly appartient depuis quatre ans aux congréganistes de Saint-Louis, et qu'il a pour supérieur M. l'abbé Bautain. »

DES GAGNANTS A LA LOTERIE DE MONVILLE. — Mme Martin (du Nord), la femme du ministre, n'a pas gagné la parure de 36 000 fr. qui faisait partie des lots de la loterie de Monville, par la raison bien simple que cette dame n'avait pas pris de billet. — C'est M. Duval, de Rouen, homme fort riche, qui a gagné le lot d'argenterie de 20 000 fr. — Un petit marchand de bois et de charbon en boutique, porteur de trois billets seulement, a obtenu l'ameublement de 15 000 fr., plus une sortie de bal en cygne (lot de 50 fr.). — Il n'y a rien de connu relativement au lot de 10 000 fr., qui du reste a été gagné à Paris, ni relativement aux deux gros lots de 5 000 fr. (le bandeau et la perle noire), dont les propriétaires sont inconnus, mais dont les billets gagnants ont été distribués à Rouen. — Une pauvre femme a gagné le plus beau des cachemires français, une robe de velours et trois robes de soie (lot de 1 800 fr.) — Un habitant de Sotteville, qui avait pris un seul billet, a gagné le beau piano à queue d'Erard de 3 500 fr. — Un maître de pension de Rouen a pour son lot le lustre de 4 500 fr. — Une dame de la même ville a gagné le beau surtout d'Odiot estimé 4 300 fr. — Comme singularité, nous pouvons citer un curé d'une petite commune près d'Elbeuf, qui a été gratifié d'un carnet de bal et d'une bague. Un prêtre de Rouen, le doyen du clergé, a eu pour sa part une sortie de bal.

CHARLATANISME DÉVOILÉ. — On raconte le fait suivant dans tous les cafés maures de la ville d'Alger :

« Dans le commencement de la semaine dernière, un indigène bien connu à Alger, le vieux Mahmoud-el-Cossantini, *mogaddam* ou chef de l'ordre religieux des Aïssaouas, venait de visiter le marabout Sid-Mahommed, dont la qouba se trouve au bord de l'Oued-el-Aggar, dans la plaine de Staonéli. Il était monté sur un âne et suivi de sa négresse; il s'acheminait paisiblement vers Alger, lorsque tout-à-coup, au détour d'un sentier, un lion se présenta à lui. Mahmoud se précipita en bas de son âne et chercha à fuir, tandis que la négresse, de son côté, se dérobait dans la broussaille; mais le lion ne laissa pas au vieillard le temps de s'éloigner : d'un bond il l'atteignit, puis le mit en pièces et le dévora.

» La négresse et l'âne profitèrent de cette circonstance pour s'échapper au plus vite. On n'a retrouvé, dit-on, que les pieds, les mains et des lambeaux des vêtements de l'infortuné Mahmoud. Cet évènement a fort surpris les indigènes, qui croient fermement au pouvoir que les Aïssouas s'attribuent de charmer les serpents et les bêtes féroces. La triste fin du *mogaddam* de cette corporation, si elle a eu lieu comme on le raconte, est une preuve éclatante de la vanité de ladite prétention. »



...NAUFRAGEURS ANGLAIS. — Le *Shipping-Gazette* consacre un

» [illegible] presque tous, ils retournèrent au *William IV*, dont la mâture » se voyait encore au dessus de l'eau, et se mirent à couper les mâts, le » gréement, etc. »

» Plusieurs gardes-côtes se tenaient impassibles à une trentaine de pas de là ; le capitaine courut à eux, leur demanda aide et protection, les pria de protéger son navire, leur promettant une forte récompense : ses prières furent inutiles, ces hommes lui répondirent qu'ils ne pouvaient rien faire, et les naufrageurs continuèrent leur œuvre de destruction. Enfin, le lendemain, M. Douglas étant revenu sur la grève avec plusieurs notables du pays, ordonna, devant ces témoins, aux gardes-côtes d'employer la force pour le défendre, ce que ceux-ci se décidèrent enfin à faire. Quelques coups de fusil dissipèrent les maraudeurs, et une garde fut mise autour de l'épave.

» Cependant, le capitaine étant revenu quelques heures après pour procéder au sauvetage, fut fort étonné de voir les pillards en possession de son brick. Le capitaine garde-côte, à qui il en fit l'observation, lui répondit que n'ayant rien trouvé à bord de sujet aux droits, il avait cru devoir faire retirer ses hommes. Ce ne fut enfin qu'après de nombreuses démarches, de longues sollicitations, que les naufragés purent obtenir du secours et un corps de police pour protéger ce qui restait encore du navire pillé.

» Voilà, dit en terminant le journal anglais, les détails qui résultent du rapport du capitaine : de tels actes ne méritent-ils pas une répression sévère, et si l'on punit de mort les pirates qui, sur mer, attaquent un bâtiment en état de se défendre, ne devrait-on pas infliger un supplice au moins égal à ces pirates d'une autre espèce qui pillent des marins sans secours, et mettent en pièces les navires jetés par la tempête sur nos côtes? »

LE SERGENT-MAJOR-MÈRE. — La *France algérienne* du 17 janvier raconte cette anecdote : « Un mariage allait, il y a quelques jours, se contracter à la mairie d'Alger ; l'acte était dressé, lorsque l'officier de l'état civil, sachant que la mère du futur devait donner personnellement son consentement indispensable, demanda si elle était présente. Un *oui* prononcé d'une voix sonore par un particulier de taille ordinaire, mais ayant l'apparence de la force et de la santé, fit lever la tête au magistrat municipal. « Eh bien, répondit-il en n'apercevant d'autre femme que la future, faites-la appeler ; sa présence et sa signature sont ici nécessaires. » Puis il vérifia l'acte de mariage. Les assistants virent avec étonnement s'approcher de lui en saluant militairement, la main au front, l'individu qui avait répondu à la demande de la mère. Le maire, en le repoussant doucement, appela de nouveau la mère, qu'il cherchait en vain des yeux dans l'assistance. Le même organe accentué et tout militaire fit entendre ce mot : « Présent. — C'est la mère que j'interpelle et non vous, monsieur, répondit le maire. — En ce cas, dit le laconique interlocuteur, ne cherchez pas plus loin, c'est moi ; je suis mère aussi, mais à un autre titre que vous ; le conjoint que vous allez faire est mon fils ; je me nomme Marie de L., j'ai 30 ans de service, dix campagnes et le grade de sergent-major. Voici mes papiers ; vous y trouverez mon engagement, l'autorisation de porter des vêtements masculins, mon brevet et mon titre de pensionnée de l'État. » Le magistrat, toujours surpris de la voix mâle qu'il entendait, examina les papiers, reconnut l'identité du sergent-major-mère et passa outre à la célébration du mariage de son fils. »

SINGULIER CAS D'ASPHYXIE. — Le sieur Morel, directeur de la poste aux lettres à Montreuil, a fait établir une salle de bains au fond de son jardin. Hier matin, sa domestique, nommée Clara Saunier, âgée de vingt ans, prépara un bain pour elle, et comme au bout d'une heure elle ne paraissait pas, M. Morel, étonné de ce qu'elle restait si longtemps, s'approcha de la salle de bains et l'appela ; effrayé de ne recevoir aucune réponse, il se décida à entrer et resta frappé d'effroi en voyant que Clara avait la tête enfoncée sous l'eau et pendante sur son épaule gauche ; son bras droit, seulement, était appuyé sur le bord de la baignoire. M. Morel s'empressa de la sortir du bain et appela du monde pour lui donner des soins, mais la pauvre domestique avait déjà succombé à l'asphyxie.

Rien n'a pu faire supposer que cette mort fût le résultat d'un suicide, car cette fille était heureuse chez ses maîtres et n'avait aucun motif pour en venir à une telle extrémité. Il est présumable qu'elle aura éprouvé une faiblesse en entrant dans le bain, et qu'il lui aura été impossible de se retirer ni d'appeler à son aide.

STATISTIQUE SUR LA POLICE DE LONDRES. — Un rapport statistique, à ce que nous apprend le *Droit*, vient d'être adressé au lord-maire, concernant le service de la police de la Cité, pendant le cours de 1845.

De ce rapport il résulte que l'importance des vols pendant cette période s'élève à 5 674 liv. 1 sh. 11 d. sur lesquels 1 745 liv. ont été retrouvées, ce qui présente en moyenne 10 liv. ou 250 fr. par jour. Le rédacteur du rapport s'applaudit de ce résultat, en faisant remarquer l'affluence considérable de gens sans aveu et mal notés qui se rencontrent dans la Cité dans le seul but de voler. Il en porte le nombre à 1 000, terme moyen. Au danger résultant de cette population, il faut ajouter celui que doit nécessairement offrir l'existence de 1 232 maisons, tavernes ou boutiques, connues pour suspectes ; une partie de ces lieux dangereux est fréquentée nuit et jour.

Le personnel des officiers et des agents subalternes de police facilite, par leur exactitude et leur probité, la surveillance incessante réclamée par le service. Durant le cours de 1845, 93 agents ont quitté le service de la police ; dans ce nombre, 53 d'entre eux étaient appelés à des positions meilleures, 5 sont morts, 9 ont été contraints par la maladie de cesser leurs fonctions, 16 ont dû être remerciés comme inhabiles au service, 13 seulement ont été renvoyés.

Le rapport est terminé par des observations relatives à un état de choses dont l'humanité doit s'affliger, l'abandon des enfants et des vieillards par l'autorité publique. Bien des désordres et parfois bien des crimes seraient prévenus par une mesure qui permettrait d'offrir un asile à les vieux que leur infirmité recommande.

— Une notice présente enfin le tableau des personnes arrêtées aux différentes stations de police pendant le cours de l'année 1845. Le nombre total en est de 15 972, parmi lesquelles 9 763 hommes et 4 000 femmes.

Sur 1 804 personnes citées devant les magistrats, 1 336 ont été condamnées.

158 incendies ont été signalés par la police.

828 enfants ont été trouvés ; parmi eux, 226 ont pu être rendus à leur famille.

Les agents de la police ont sauvé la vie à 25 personnes.

MISÈRE EN ALGÉRIE. — On écrit de Philippeville, le 15 janvier, au journal d'Alger l'*Akhbar* :

« La mendicité pèse aujourd'hui sur l'Algérie entière. Philippeville avait jusqu'à ces derniers temps échappé à ce fléau ; toujours on avait pu donner du travail aux indigents en état de gagner leur vie, et la charité publique avait facilement pu subvenir aux besoins des autres ; aujourd'hui nos yeux sont chaque jours attristés par le spectacle d'enfants qui mendient à quelques pas de leurs parents ; la vue des uns et des autres serre le cœur. Ce sont là les colons nouveaux qui nous sont arrivés récemment et en si grand nombre. Ne pourrait on point, ou limiter la quantité des colons à nous envoyer, ou leur assurer à l'avance les moyens de vivre sans mendier? » — L'*Akhbar* ajoute : « Le retard apporté à l'exécution du projet de colonisation de la Mitidja n'est-il pas un peu cause qu'on disperse les émigrants dont nous ne savons que faire? »

UN SPASME HORS DE PROPOS. — Les fleurs ont leurs charmes et leurs périls. Ces délicieux bouquets que vous admirez au bal peuvent devenir très dangereux. Nous ne parlons pas des billets doux qui se glissent et se cachent parfois sous la tête veloutée d'un camélia ; ce n'est là qu'un danger indirect et une complicité fortuite. Mais au retour de la fête, le bouquet, négligemment jeté dans la chambre à coucher, peut exercer sur l'atmosphère une action funeste. Dernièrement, à Londres, une jeune dame, qui s'était couchée bien portante, fut trouvée morte le lendemain matin dans son lit. Les médecins, appelés pour expliquer le fait, déclarèrent que l'unique cause de cette mort subite était un empoisonnement de l'air par les émanations d'une certaine quantité de lys trouvés dans deux grands vases sur un meuble de la chambre, très basse et très petite. La rose, la tubéreuse, le jasmin et la plupart des fleurs peuvent de même avoir des effets, sinon mortels, du moins très nuisibles. Leur influence agit puissamment sur les personnes nerveuses ; parfois aussi l'imagination produit tout le mal. — Une jeune dame, douée des nerfs les plus délicats, racontait un soir, à quelques personnes réunies dans son salon, qu'elle avait horreur de la rose. « Le parfum de cette fleur, disait-elle, me cause des vertiges. » L'entretien fut interrompu par la visite d'une amie, qui, allant au bal, portait un bouton de rose dans sa coiffure. Aussitôt notre petite maîtresse pâlit, agite ses bras, et tombe gracieusement évanouie sur un canapé. — Quelle étrange susceptibilité nerveuse ! quelle organisation délicate et sensible ! s'écrièrent les assistants : de grâce, madame, éloignez vous ; ne voyez-vous pas que c'est vous qui avez causé ce spasme ! — Moi ! reprit l'amie étonnée. — Mais, sans doute, c'est le parfum de ce bouton de rose qui orne votre coiffure. — Vraiment ! si c'en est ainsi, je vais vous livrer la coupable fleur ; mais jugez-la avant de la condamner. »

La fleur détachée de la coiffure passa entre les mains des personnes présentes à cette scène, et leur inquiétude fit bientôt place à un autre sentiment. — Le fatal bouton de rose était artificiel.

CONCLUSION D'UNE SANGLANTE HISTOIRE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « On n'a pas oublié sans doute un tragique événement qui causa, il y a plusieurs mois, à Brest, une vive sensation. Un capitaine d'infanterie ayant surpris sa femme en flagrant délit d'adultère avec un lieutenant de marine, avait fait subir à celui ci une horrible mutilation. Traduit devant le conseil de guerre maritime séant à Brest, le capitaine d'infanterie fut acquitté. Lors de ce procès, le lieutenant de marine, malgré la gravité de sa blessure, paraissait en voie de guérison ; mais bientôt de fâcheux accidents se manifestèrent, et il succomba.

» Sa mère a intenté devant le tribunal civil de Brest, contre le capitaine d'infanterie, une action en dommages-intérêts. Indépendamment de plusieurs questions préjudicielles, ce procès présentait la question de savoir, en droit, si l'homicide commis dans le flagrant délit d'adultère par le mari étant déclaré *excusable* par la loi pénale, pouvait donner lieu à une action civile en dommages-intérêts.

» Le tribunal de Brest, après avoir entendu Me Bourayne et Me Kernevez, et, sur les conclusions conformes de M. Bert, procureur du roi, a condamné le capitaine d'infanterie à 8 000 fr. de dommages-intérêts. »

Le tableau général des mouvements du cabotage pendant l'année 1844, vient d'être publié par l'administration des douanes. Cet ouvrage est en vente à la Librairie du commerce, rue Sainte-Anne, 71, à Paris.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 27 JANVIER 1846.

Le *Journal des Débats* fait du compte-rendu de chaque séance de la chambre des députés un thème à subtilités; les discours des orateurs y sont interprétés d'étrange façon. Ne s'avise-t-il pas aujourd'hui de déclarer que la seule chose qui reste des paroles de M. Dufaure, c'est sa complète approbation donnée à la conduite du gouvernement, comme s'il ignorait que M. Dufaure n'a eu en vue, en enlevant à l'amendement de M. Grandin son caractère politique, que d'en mieux assurer le succès.

Le *Journal des Débats* se connaît trop bien en tactique pour s'y méprendre, mais les centres ont protesté contre cette disjonction, la majorité n'admet pas apparemment qu'on puisse flétrir l'agiotage sans flétrir le ministère; c'est fort galant, et l'opposition pourrait s'écrier : « Nous ne le lui faisons pas dire. » Toutefois, par un retour que nous ne nous chargeons pas d'expliquer, le *Journal des Débats* admet encore que « il est possible que quelques paroles soient insérées dans l'adresse contre l'agiotage, que tout le monde *blâme*. » — Quoi ! tout le monde? Oui, même le *Journal des Débats*. Pauvre agiotage !

La *Presse* revient sur l'attitude de Robert Peel dans la discussion de l'adresse au parlement anglais. Le chef du nouveau cabinet a répondu avec énergie et dignité à ses ennemis de toute nature et de toute couleur, et cependant, tout en repoussant les accusations personnelles sans aucun ménagement, il se pose en médiateur suprême au milieu de tous les partis extrêmes ; il tend, comme il l'a dit, à concilier une aristocratie orgueilleuse avec une chambre des communes réformée.

La *Presse* pense qu'à l'égard de l'Orégon, si les Etats-Unis ne proposent rien de mieux que ce qu'ils ont proposé déjà, l'Angleterre cèdera. Il faut bien croire que la France jugera à propos de remettre en honneur le principe de non-intervention qu'elle a si malencontreusement abandonné dans l'affaire du Texas.

Le *Constitutionnel* signale l'absence totale de solidarité entre les membres du ministère. Qu'une accusation pèse sur l'un d'eux, il semble que les autres n'aient absolument rien à y voir. Chacun est là pour son

[illegible] des Deux-Ecus, 33.

Marchés.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 27 janvier. — Porcs gras amenés 2.2, vendus 179 à 1,08-1,06-1,04 — Porcs maigres amenés 0, vendus 0 à 0,00.

Marché Saint-Antoine, 27 janv. — Foin, 1re 00 à 54; 2e 50 à 52; 3e 44 à 48. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 52; 2e 48 à 50; 3e 43 à 45. — Paille de blé 1re 30 à 31; 2e 27 à 28; 3e 00 à 26. — Paille de seigle 1re 00 à 33; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 43; 2e 00 à 40; 3e 00 à 30. — Trèfle 2e 40 à 42; 3e 00. — Regain 1re 00 à 00; 2e 00 à 42; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 27 janv. — Foin 1re 52 à 54; 2e 49 à 51; 3e 47 à 00. — Luzerne, 1re 49 à 00; 2e 47 à 00. — Paille de blé, 1re 31 à 33; 2e 29 à 31; 3e 28 à 00. — De seigle, 2e 32 à 00. — Regain, 00 à 00.

Bourse du 27 janvier 1846.

Les hauts cours de la veille ont éprouvé un peu de difficulté à se soutenir. On a commencé au plus haut et l'on reste en baisse de 10 c. sur hier.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 0/0, 107 75. — Belgique 1842, 104 1/2. — Id. 4 1/2, 101 1/4. — Société générale, 1580. — Esp. passive, 6 1/2. — Id. 3 0/0, 39 1/4. — Dette intérieure, 32 5/8. — Autriche, 423,75.

Chemins de La Teste, 190. — Grand'Combe, 1545. — Fampoux, 502 50. — Obl. St-Etienne, 1167 50.

Actions d'Aveyron, 6000. — Lin Maberly, 765. — Lin Févrant, 550, 560. — Hauts-fourneaux, 2350.

Obligations de St-Germain, nouv., 1170. — Versailles, r. droite, nouv., 1167 50, 1170. — Strasbourg, 1190. — Grand'Combe, nouv., 1115. — Rouen, 1025. — Havre, 1100, 1110, 1105.

A terme : 83 50. — Banque de France, 3370.

	1er C.	P. H.	P. B.	der C.	hier
5 0/0 compt.	122 20	122 20	122 05	122 15	122 15
— fin cour.	122 35	122 35	122 10	122 25	122 30
3 0/0 compt.	83 60	00 00	00 00	00 00	83 50
— fin cour.	83 70	83 70	83 50	83 55	83 70

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville	1370 »	1375 »	» »	5 0/0 Bge 1840.	101 3/4	» »	»
B. de France	3370 »	3360 »	B. 15 »	— Portugais	» »	» »	»
C. Gouin 1000	1155 »	» »	» »	Esp. D. active.	27 1/8	» »	B. 1/8
C. Ganner. 1000	1150 »	» »	» »	5 0/0 Naples	100 50	» »	»
C. hypot.	572 50	» »	B. 2 50	— Romain	102 7/8	» »	»
4 Canaux	1265 »	» »	H. 5 »	Obl. Piémont.	1250 »	1255 »	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.	» »	» »	» »	Au 31, 1070, 1060, 1062 50.	B. 7 5
V. r. d.	325 »	» »	» »	— 530.	» »
— r. g.	315 »	» »	» »	—	» »
Orléans.	1260 »	1262 50	H. 2 75	— 1260, 1262 50, 1260.	» »
Strasb.	253 75	» »	B. 1 25	— 252 75, 255.	» »
Rouen	» »	» »	» »	— 1007 50, 998 75, 1002 50.	B. 27 50
Havre.	732 50	730 »	B. 5 »	— 732 50, 733 75, 730, 731 25.	B. 2 50
Marseille	» »	» »	» »	— 990, 980.	B. 10 »
Vierzon	» »	» »	» »	— 705.	H. 3 75
Nord	752 50	751 25	B. 2 30	— 731 75, 751 25, 752 50.	B. 1 25
Dieppe	480 »	» »	» »	— 480.	» »
Boulogne	550 »	» »	» »	—	» »
Bordeaux.	642 50	643 75	H. 1 25	— 612 50, 637 50, 640.	B. 2 50
Montereau	457 50	» »	H. 2 50	—	» »

LONDRES, 25 janv.	PARIS, LE 27 Janv. PRIMES	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. 83 70 d. 50. F. p. 83 90, 85 d. un; 84 10, 83 93 d. 50. 5 0/0 F. c. 122 35 d. 80. F. p. 122 80 d. un, 123 10, 122 90 d. 50. Nord, au 15 760, 757 50 d. 20. F. c. 767 50, 765 d. 10.	Av. 83 70. Ap. 83 60. B. du Trés. Reports 3 0/0 F. c. pair. F. . 10, 7 1/2. 5 0/0 F. c 13, 10. F. p. 25.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 94,50 à 00,00; courant du mois, 97,00 à 00,00; 3 suivants, 97,00 à 00,00; 4 mois d'été, 93,00 à 00,00; 4 derniers, 93,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 91,50 à 00,00. Œillette rousse, 85,00. — Lin, 82,50 à 82,25. — Cameline, 82,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et 3 suivants, 123,00 à 124,00; 4 du milieu, 127,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 janvier.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Comte Ory. Diable à quatre.
7 h. 1/2 **FRANCAIS.** — Tartufe. Avare.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** —
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Horaces. Glenarvon.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Gamins. Riche. 3 Baisers. V'là c'qui vient.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Roquefinette. Mousse. 2 Pierrots.
6 h 1/2 **GYMNASE.** — Chacun chez soi. Loi. Mère de Famille. Nuage.
6 h. 1/2. **PALAIS-ROYAL.** — Pommes de terre. Almanach. Code.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Kean. Trilby.
6 h. 1/2 **GAITE.** — Atar Gull. Hubert-le-Sorcier.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Périnet. Bohémiens.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Hoang-Pouf. Singes. Pages. Paris.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Conscrits. Mazurka. Chemin.
7 h. 1/2 **FOLIES.** — Plus Heureux. Le Hussard. Vingt francs. Sonnette.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

conseil de l'instruction publique en Conseil de l'Université. Il est probable que cette question remplira encore la séance de demain. Elle a été discutée trop longuement par la presse entière pour que nous entrions dans de longs détails sur les discours prononcés aujourd'hui à la tribune. Ces discours n'ont été que la reproduction à peu près littérale des arguments ressassés depuis six semaines par les différents journaux. M. Béchard a redit les articles de la *Quotidienne*, M. Dubois a répété ceux du *Constitutionnel* et du *Siècle* ; enfin M. de Salvandy, dans un discours auquel la péroraison manque et qui sera terminé demain, a présenté la question sous le même jour que la *Presse* et nous-mêmes.

Nous reparlerons de la Chambre des députés quand il s'y produira quelque chose d'inédit : c'est probablement assigner un bien long délai à nos honorables.

Pétition en faveur de l'Organisation du travail.

L'*Observateur de la Haute-Marne* reproduit notre pétition contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail.

L'*Union*, journal de la Sarthe, de l'Orne et de la Mayenne, la reproduit également, en la faisant précéder des observations suivantes :

Voici un modèle de pétition que la *Démocratie pacifique* propose à la signature de tous ceux qui gémissent des conséquences malheureuses de la concurrence effrénée qui jette si souvent le trouble dans le commerce et dans l'industrie.

A côté d'exagérations que nous n'accueillons que sous toutes réserves, nous reconnaissons qu'il y a dans cette pétition des choses vraies et dignes de fixer au plus haut point l'attention des législateurs.

Les falsifications des produits de toute nature et même des denrées alimentaires sont si communes à Paris, que l'on peut à bon droit *douter* de la réalité de tout ce qu'on y achète. La multiplication des banqueroutes comme la baisse de la main-d'œuvre dans certains centres d'industrie ont aussi quelque chose d'inquiétant. — Nous verrions donc avec plaisir les grands pouvoirs de l'Etat accueillir cette pétition et en faire l'objet d'une enquête qui permît d'espérer pour un temps prochain les garanties que la production doit offrir aux consommateurs et le rétablissement de l'ordre et de la prudence dans les spéculations commerciales ou industrielles.

Nous le répétons, il y a dans cette pétition des choses qui nous semblent inutiles et fausses ; mais pour son deuxième considérant seulement comme pour ses conclusions, elle nous paraît digne d'attention.

Nous espérons que notre confrère, à mesure qu'il pénétrera dans l'étude des questions sociales, reconnaîtra de plus en plus la justesse des termes de notre pétition. En attendant une adhésion plus complète, nous ne l'en remercions pas moins de son concours comme d'un acte de bienveillance et d'impartialité.

La Théorie sociétaire et M. Pierre Leroux.

Aux insinuations de M. Pierre Leroux contre la Théorie sociétaire, nous avons répondu par quelques mots où la bienveillance voilait nos dissentiments : c'est notre système de conduite envers tous les hommes et toutes les écoles qui marchent dans le même sens que nous, sinon dans la même route. Cette modération ne va pas à notre adversaire, qui nous répond par une longue bordée d'injustes attaques. Puisqu'on nous force à changer de ton, nous nous y résignerons.

mais un écrivain qui depuis vingt-cinq ans manie les idées philosophiques ! cela manque de loyauté. M. Leroux n'ignore pas que si dans une série de cent affirmations mathématiques sur un sujet nouveau, on en escamote quatre-vingt-dix-neuf pour ne montrer au public que la centième, cette centième vérité éblouira ou plutôt offusquera, parce qu'elle sera séparée des idées courantes par un abîme qu'aurait comblé l'enchaînement méthodique des raisonnements. Dans ces cas, supprimer la suite des idées, c'est supprimer leur lien logique; c'est abattre le pont qui permettait le passage de la rive actuelle des croyances à la rive éloignée. Le triomphe d'une telle tactique est assuré auprès de la majorité des lecteurs ; mais un philosophe sincère, qui cherche la vérité et non une satisfaction d'amour-propre, dédaigne ces triomphes : il aborde franchement les principes et leurs déductions rigoureuses, bien convaincu que de bons principes bien déduits ne porteront jamais de fausses conséquences. Ces conséquences, on les aurait en vain associées aux principes ; elles périraient à l'œuvre de l'application. Mais leur fausseté, quand elles se rapportent à des temps reculés, dans l'avenir, ou aux mystères de la science transcendante, combien il est téméraire de la proclamer !

Tel est cependant le procédé de M. Leroux : de nos principes, il ne dit jamais un mot. Devons-nous discuter avec lui ?

Nous ne prétendons pas davantage critiquer ses propres opinions : comment le saisir dans ses courses vagabondes de revue en revue sous dix vêtements divers ?

M. Leroux pourrait dire, il est vrai, que ses métamorphoses ne sont qu'apparentes; mais qu'au fond il est toujours resté fidèle à ses croyances ; la preuve, c'est que ses œuvres nouvelles ne sont jamais, sous un nom et sous un format nouveau, que la réimpression des anciennes. Sans remonter bien haut, il pourrait invoquer surtout les quatre livraisons parues de la *Revue sociale* pour prouver cette fidélité à ses propres doctrines. La première contient un article sur *les castes et l'égalité*, en partie publié dans l'*Encyclopédie nouvelle*, un autre sur l'*impuissance de la politique libérale*, réimprimé de la *Revue encyclopédique*, un dialogue entre prolétaires, déjà paru en 1840. Dans la seconde livraison, les *Recherches sur les biens matériels, ou l'individualisme et le socialisme*, datent de 1834 ; dans la troisième, la critique du fouriérisme remonte à 1832. Nous ne contesterons pas à M. Leroux son unité de doctrine, établie sur des preuves aussi irréfragables ; mais nous n'avons pas la moindre fantaisie de nous engager dans ce labyrinthe de livres, de brochures et de revues, où le sentier étroit des idées se perd sous la luxuriante végétation des mots et des périodes.

Ce que nous voulons, c'est nous instruire. Nous venons en conséquence déposer aux pieds de M. Leroux nos prétentions à la science, et le prier très humblement de nous faire connaître, mais clairement, franchement, et surtout brièvement, ses propres théories.

Il ne veut pas de la cosmogonie de Fourier, comme trop fantasque. — Lui plairait-il de nous faire connaître la sienne? Nous avons bien découvert dans les mille pages de son livre de l'*Humanité*, la doctrine de la métempsycose ; mais elle était depuis quarante ans dans Fourier, nette, développée, lumineuse, non misérablement tronquée, comme dans le livre de M. Leroux. Nous aimerions à le voir compléter son enseignement cosmogonique.

De la science historique de Fourier, il n'en veut pas davantage. Nous le supplions de nous en enseigner une meilleure. M. Leroux a écrit de belles pages sur la perfectibilité humaine prouvée par l'histoire, nous le savons, et il s'est fait le disciple du progrès continu. Mais Fourier nous avait depuis long-temps enseigné tout cela, et beaucoup mieux, et beaucoup plus; il avait d'avance rectifié et complété M. Leroux, qui est à peine, quand il touche au vrai, l'écho de notre maître ; si M. Leroux a découvert du neuf, voudrait-il bien nous dire en quel temps, en quel lieu et sous quel nom?

dans sa sainteté? Nous sollicitons de ses lumières le redressement de nos erreurs.

En politique, M. Leroux a beaucoup écrit. Dans la *Revue sociale*, s'annonce encore une fois comme devant résoudre le problème du prolétariat. Nous le demandons à tous ceux que la verve de son style et la noblesse de ses aspirations ont pu séduire quelque temps : ont-ils jamais appris de lui comment la société devait s'organiser, comment se concilieraient les intérêts du capital et du travail, des gouvernants et des gouvernés? Est-il en mesure de l'apprendre aujourd'hui? Qu'il le fasse : il nous rendra service.

En philosophie est-il plus avancé? Nous connaissons toutes ses critiques, et il en est plusieurs qui lui ont à juste titre mérité les sympathies des libres penseurs. Mais des affirmations? On les chercherait en vain. Les abonnés de l'*Encyclopédie nouvelle* attendent depuis dix ans l'article *Dieu*, et ils l'attendront dix ans encore. Les révélations du théosophe seraient par nous accueillies avec reconnaissance.

En résumé, nous sommes las de mots, de phrases, de négations; nous voulons des idées, des affirmations, des plans de société meilleure; nous poursuivons la science positive et non l'érudition historique; nous aspirons à la découverte de l'avenir et lui subordonnons la recherche du passé ; le passé même nous croyons le savoir par Fourier beaucoup mieux que par M. Leroux. Si nous nous sommes trompés, en nous ralliant à Fourier, comme au génie sauveur, que M. Leroux renverse sa théorie par une théorie supérieure, nous sommes à lui. Mais si à notre appel il ne répond que par le silence ou de nouvelles négations, les esprits honnêtes qui le suivent encore, ne seront-ils pas édifiés sur l'impuissance de cet écrivain? Il faut que M. Leroux expose catégoriquement ses doctrines propres, sous peine de laisser penser, ce à quoi beaucoup inclinent, que la gloire croissante de Fourier l'importune, comme celle du Christ et même celle de Newton. Pourquoi n'aurait-il pas le courage de se rallier à un drapeau qu'il n'a pas planté lui-même? Il fut dur pour le Sicambre d'adorer ce qu'il avait brûlé et de brûler ce qu'il avait adoré, mais Clovis se montra plus grand par cette conversion qu'il ne l'eût été par sa fidélité au culte des vieilles idoles, et il n'était pas cependant sa propre idole !

Un dernier hommage en finissant. Dans un article intitulé : *Les Juifs rois de l'époque*, qui ouvre la quatrième livraison de la *Revue sociale*, M. Leroux rend à la France le service de lui prouver, avec sa prolixité habituelle, qu'elle est tombée de la féodalité nobiliaire dans la féodalité financière. Malheureusement pour la gloire de M. Leroux, cette vérité n'est pas aussi neuve qu'importante. Il y a quarante ans Fourier l'a prophétisée et démontrée ; l'Ecole sociétaire l'a vulgarisée dans le monde depuis douze ans ; et M. Toussenel, notre collaborateur, l'a revêtue de tout l'éclat de son talent dans un livre qui a pour titre, comme l'article de M. Leroux : *Les Juifs rois de l'époque*, publié depuis trois mois. Et concordance plus remarquable! il n'est pas un argument de M. Leroux que nous, notre Maître et nos amis, nous n'ayons cent fois développé.

Hélas ! il en est ainsi de toutes les découvertes de M. Leroux !

M. le maréchal Bugeaud adresse à M. le ministre de la guerre un rapport daté de l'Oued-Riou, 10 janvier.

Dans ce rapport tout à fait insignifiant, M. le maréchal Bugeaud rend compte des marches et des contre-marches de sa colonne. Il a tenté inutilement de joindre Abd-el-Kader, qui, avec des chevaux qu'on croyait exténués, a pu faire 50 lieues en deux jours et une nuit. M. le général de Lamoricière n'a pas été plus heureux dans sa poursuite.

D'après les ordres de M. le maréchal, la colonne du général Yusuf a été dissoute. Les deux bataillons qui en faisaient partie sont restés à Miliana ; la cavalerie rentre dans ses cantonnements pour s'y refaire et prendre du repos. Le général Yusuf est arrivé à Alger.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 29 JANVIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

L'ÉCHAFAUD.

Sur la place de la Révolution, adossés à un réverbère, deux hommes attendaient.

Ce qu'ils attendaient avec la foule, dont une partie s'était portée à la place du Palais, dont une autre partie s'était portée à la place de la Révolution, dont le reste s'était répandu, tumultueuse et pressée, sur tout le chemin qui séparait ces deux places, c'est que la reine arrivât jusqu'à l'instrument du supplice, qui, usé par la pluie et le soleil, usé par la main du bourreau, usé, chose horrible ! par le contact des victimes, dominait avec une fierté sinistre toutes ces têtes subjacentes, comme une reine domine son peuple.

Ces deux hommes, aux bras entrelacés, aux lèvres pâles, aux sourcils froncés, parlant bas et par saccades, c'étaient Lorin et Maurice.

Perdus parmi les spectateurs, et cependant placés de manière à faire envie à tous, ils continuaient à voix basse une conversation qui n'était pas la moins intéressante de toutes ces conversations qui serpentaient dans les groupes, qui, pareils à une chaîne électrique, s'agitaient, mer vivante, depuis le Pont-au-Change jusqu'au pont de la Révolution.

L'idée que nous avons exprimée à propos de l'échafaud dominant toutes les têtes, les avait frappés tous deux.

— Vois, disait Maurice, comme le monstre hideux lève ses bras rouges ; ne dirait-on pas qu'il nous appelle et qu'il sourit par son guichet comme par une bouche effroyable !

— Ah ! ma foi, dit Lorin, je ne suis pas, je l'avoue, de cette école de poésie qui voit tout en rouge. Je les vois en rose, moi, et au pied de cette hideuse machine, je chanterais et j'espérerais encore. *Dùm spiro, spero.*

— Tu espères quand on tue les femmes !

— Ah ! Maurice, dit Lorin, fils de la révolution, ne renie pas ta mère. Ah ! Maurice, demeure un bon et loyal patriote. Maurice, celle qui va mourir, ce n'est pas une femme, ou du moins ce n'est pas une femme comme les autres femmes; celle qui va mourir, c'est le mauvais génie de la France.

— Oh ! ce n'est pas elle que je regrette ; ce n'est pas elle que je pleure ! s'écria Maurice.

— Oui, je comprends, c'est Geneviève.

— Ah ! dit Maurice, vois-tu, il y a une pensée qui me rend fou : c'est que Geneviève est aux mains de ces pourvoyeurs de guillotine qu'on appelle Hébert et Fouquier-Thinville ; aux mains des hommes qui ont envoyé ici la pauvre Héloïse et qui y envoient la fière Marie-Antoinette.

— Eh bien ! dit Lorin, voilà justement ce qui fait que j'espère, moi; quand la colère du peuple aura fait ce large repas de deux tyrans, elle sera rassasiée, pour quelque temps du moins, comme le boa, qui met trois mois à digérer ce qu'il dévore. Alors elle n'engloutira plus personne, et comme disent les prophètes du faubourg, alors les plus petits morceaux lui feront peur.

— Lorin, Lorin, dit Maurice, moi je suis plus positif que toi, et je te le dis tout bas, prêt à te le répéter tout haut : Lorin, je hais la reine nouvelle, celle qui me paraît destinée à succéder à l'Autrichienne qu'elle va détruire. C'est une triste reine que celle dont la pourpre est faite d'un sang quotidien, et qui a Sanson pour premier ministre.

— Bah ! nous lui échapperons.

— Je n'en crois rien, dit Maurice en secouant la tête ; tu vois que pour n'être pas arrêtés chez nous, nous n'avons d'autre ressource que de demeurer dans la rue.

— Bah ! nous pouvons quitter Paris, rien ne nous en empêche. Ne nous plaignons donc pas. Mon oncle nous attend à Saint-Omer ; argent, passeport, rien ne nous manque. Et ce n'est pas un gendarme qui nous arrêterait ; qu'en penses-tu? Nous restons parce que nous le voulons bien.

— Non, ce que tu dis là n'est pas juste, excellent ami, cœur dévoué que tu es. Tu restes parce que je veux rester.

— Et tu veux rester pour retrouver Geneviève. Eh bien ! quoi de plus simple, de plus juste et de plus naturel? Tu penses qu'elle est en prison, c'est plus que probable. Tu veux veiller sur elle, et pour cela il ne faut pas quitter Paris.

Maurice poussa un soupir, il était évident que sa pensée divergeait.

— Te rappelles-tu la mort de Louis XVI? dit-il. Je me vois encore pâle d'émotion et d'orgueil. J'étais un des chefs de cette foule dans les plis de laquelle je me cache aujourd'hui. J'étais plus grand au pied de cet échafaud que ne l'avait jamais été le roi qui montait dessus. Quel changement ! Lorin, et lorsqu'on pense que neuf mois ont suffi pour amener cette terrible réaction !

— Neuf mois d'amour, Maurice !... Amour, tu perdis Troie !

Maurice soupira ; sa pensée vagabonde prenait une autre route et envisageait un autre horizon.

— Ce pauvre Maison-Rouge ! murmura-t-il ; voilà un triste jour pour lui.

— Hélas ! dit Lorin, ce que je vois de plus triste dans les révolutions, Maurice, veux-tu que je te le dise?

— Oui.

— C'est que l'on a souvent pour ennemis des gens qu'on voudrait avoir pour amis, et pour amis des gens...

— J'ai bien peine à croire une chose, interrompit Maurice.

— Laquelle?

— C'est qu'il n'inventera pas quelque projet, fût-il insensé, pour sauver la reine.

— Un homme plus fort que cent mille !

— Je te dis, fût-il insensé ; moi je sais que pour sauver Geneviève....

Lorin fronça le sourcil.

— Je te le redis, Maurice, reprit-il, tu t'égares ; non, même s'il fallait que tu sauvasses Geneviève, tu ne deviendrais pas mauvais citoyen. Mais assez là-dessus, Maurice, on nous écoute. Tiens, voici les têtes qui ondulent; tiens, voici le valet du citoyen Sanson qui se lève de dessus son panier, et qui regarde au loin. L'Autrichienne arrive.

(1) Voir les numéros du 21 mai au 19 juillet ; du 5 au 31 décembre, et [illegible] janvier. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est interdite.

les erreurs volontaires et préméditées de messieurs les protecteurs de la censure, elle qui ne protège que la corruption, l'hypocrisie, le mensonge et la fraude. On a dit que la censure n'a pas empêché la littérature allemande de produire de grands hommes, mais vous oubliez qu'avant les résolutions de Carlsbad la censure n'a existé de fait nulle part en Allemagne, comme l'a très bien prouvé dans son rapport M. de Berg, ambassadeur près la Diète. Il y a même plusieurs pays allemands qui n'ont jamais eu de censeur avant cette époque, tels que la Hesse électorale, le Mecklembourg et le Holstein. Aucun professeur n'était soumis à la censure; Joseph II et Frédéric-le-Grand l'ont formellement suspendue. C'était dans le temps où la censure en France sévissait contre les écrits de Montesquieu, de Rousseau et de Voltaire, écrits qui furent imprimés et admirés en Allemagne.

» Elle dura jusqu'à ce que le peuple français se fit justice lui-même en renversant, et la censure et la monarchie qui la protégea. Dès-lors, la presse française devint complètement libre. L'Europe entière se coalisa contre la France, mais le peuple français sauva, et sa liberté et son honneur, et la presse libre battit trois armées allemandes, les barbares de ce temps.

» Depuis ce moment, la parole libre fut supprimée en Allemagne. Quand notre pays songea sérieusement à se soustraire à ce joug, on nous rendit la liberté de la presse; par elle la Prusse fut sauvée.

» Tout gouvernement qui, pour gouverner, a besoin de la censure, est condamné d'avance et ne mérite pas d'exister.

» Depuis les résolutions de Carlsbad, non-seulement la presse n'est plus libre en Allemagne, mais encore les universités, les corporations savantes, sont soumises à la censure... Je ne veux pas m'appesantir sur cette question, épuisée et jugée depuis longtemps. J'observe seulement que nous ne *prierons* plus ni le gouvernement, ni la *diète* de nous accorder la liberté de la presse. Ce serait dire que nous avons confiance dans l'un et dans l'autre, et ce serait un mensonge. La liberté de la presse est un droit inné à l'homme. On n'a nullement besoin de la demander par prière. Ce droit est opprimé.

» *J'exige* de la diète, non qu'elle nous accorde ce droit, mais qu'elle suspende son oppression. Sinon il est de notre devoir de reprendre nos droits, n'importe par quels moyens. »

Voici, d'après la deuxième édition du *Standard*, quelques-unes des explications données par le duc de Wellington dans la chambre des lords à la séance du 26 janvier :

« N'ayant pas réussi à concilier les esprits divisés dans le cabinet, ce fut dans le conseil une question agitée que celle de savoir si le très honorable baronnet (Robert Peel) convoquerait le parlement pour proposer l'altération des lois des céréales, qu'il jugeait nécessaire avec un cabinet divisé, ou s'il donnerait sa démission : ce dernier parti fut adopté. Lord John Russell n'ayant pas pu former un cabinet, sir Robert Peel fut rappelé par la reine, et il décida, s'il était seul, qu'il mettrait la reine à même, lui demeurant son ministre, de réunir le parlement.

» J'applaudis à cette détermination de mon très honorable ami et je me décidai à me ranger à côté de lui (*to stand by him*). Je fus charmé du parti qu'il avait adopté: j'eusse fait de même en pareille circonstance. En soutenant mon très honorable ami, je compris parfaitement que je devrais m'associer à une modification matérielle des lois des céréales. Bien que le projet comprenne une modification matérielle, je crois qu'il satisfera le pays et qu'il donnera à l'intérêt foncier les avantages qu'il a le droit d'attendre de l'arrangement général des affaires du pays. (Ecoutez.) Mais quelle que puisse être la mesure, je ne pouvais pas refuser d'aider ma souveraine à réunir le parlement dans une telle circonstance. (Ecoutez.) »

LE DUC DE BUCKINGHAM. « Et moi je ne crois pas que cette mesure puisse être satisfaisante : et j'aiderai mon noble ami le duc de Richmond à résister à toute tentative qui pourra être faite par le gouvernement. » (On rit.)

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse. La délibération s'est engagée hier à propos du 4e paragraphe sur la question de l'Université.

M. BÉCHARD. L'instruction publique, et le conseil royal de l'Université ont été organisés en France non par une loi, non par suite des délibérations du sénat, mais par un décret impérial et inconstitutionnel. Une loi ne peut être rapportée que par une loi, mais un décret peut être évidemment modifié par une ordonnance. Il n'était donc pas indispensable de recourir à une loi pour réorganiser le conseil royal.

L'organisation de l'ancien conseil royal, composé de huit membres irresponsables, inamovibles, ne peut être nullement à regretter; c'était l'arbitraire appliqué dans la matière qui en peut souffrir le moins, l'enseignement. L'organisation nouvelle ne satisfait pas à tous les besoins; elle ne peut tenir lieu de la loi sur la liberté de l'enseignement. Au lieu de l'arbitraire du conseil, on est menacé maintenant de l'arbitraire ministériel; mais l'organisation nouvelle est un progrès et peut servir à faire attendre plus patiemment la loi.

Ce qu'il faut, c'est une loi, une loi qui n'émancipe pas seulement le ministre, mais qui émancipe aussi le corps enseignant, qui cesse de le laisser à la merci du ministre et de la bureaucratie, qui protège les familles contre le monopole de l'Université.

Si la loi ne doit pas être ainsi, je préfère de beaucoup l'organisation actuelle. Les mauvais ministres passent; les mauvaises lois restent.

Je ne voterai donc l'amendement de M. de Tocqueville que s'il est bien entendu qu'il a pour but de provoquer une loi qui contiendra les garanties que je viens d'indiquer.

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure), après avoir protesté que sa position de membre de l'ancien conseil royal n'ôtera rien à son impartialité, dit qu'il y a quatre âges dans l'organisation de l'Université.

Le premier âge est de l'année 1808 à l'année 1815. Pendant ce temps, l'empereur avait pour but de faire des essais, qui devaient être plus tard sanctionnés par une loi; mais en attendant l'Université était florissante sous la législation du décret et de la loi de 1806. Les errements changèrent en 1815, une révolution s'était faite dans les idées du gouvernement; ce fut alors, jusqu'en 1828, le règne des ordonnances, qui mirent en question tous les deux ans la position du corps enseignant et dénaturèrent complètement l'œuvre de l'Empire.

En 1828, on commença à reconnaître les inconvénients de ce mode et l'on revint à la pensée de faire une loi. La révolution de 1830 hérita de ces idées: en 1831 on nomma une commission chargée de modifier l'instruction publique; ce travail ne fut pas achevé, mais l'article 69 de la Charte promettait une loi sur la liberté de l'enseignement, et jamais elle n'a été perdue de vue.

Le quatrième âge de l'Université commence avec les ordonnances de 1845.

La loi sur la liberté de l'enseignement a été énergiquement réclamée à cette tribune; je partage ces vœux; mais pour que cette loi soit efficace, pour que la concurrence puisse être permise, pour que l'égalité puisse être accordée à l'Université et aux corps enseignants étrangers à l'Université, il faut que cette institution soit forte, et la force ne s'acquiert que par une longue existence, sans commotions, par la stabilité; si le corps enseignant, si la réorganisation du conseil royal qui le dirige est sans cesse remise en question, quelle force aura l'Université pour résister aux établissements qui lui sont étrangers, et dont les passions politiques chercheront à s'emparer?

L'orateur cherche à justifier l'ancien conseil de l'instruction publique. Ce conseil n'avait rien d'illibéral; il a accordé des autorisations à des établissements d'instruction si nombreux, que c'est pour les restreindre ou les réglementer qu'on a invoqué une loi, et les élèves qui sortent de ces établissements ont les mêmes droits que ceux qui sortent de l'Université; le conseil a toujours accordé une utile et sage protection au personnel, et entravé le favoritisme; il a fortifié les études, car, quoi qu'on en ait dit hier, l'Europe rend justice à notre enseignement.

L'Angleterre, où l'enseignement est livré à l'anarchie, est restée bien audessous de nous; l'Allemagne repousse, il est vrai, le système d'instruction français; mais quel est le sien? Elle n'en a pas; elle tâtonne, elle cherche, elle modifie tous les ans; de sorte que si elle repousse notre système d'enseignement, nous repoussons également le sien.

M. Dubois termine au milieu du bruit, en disant que le conseil royal n'a pu avoir la prépondérance dont on lui fait un reproche, puisqu'il ne donnait que des avis et laissait le ministre complètement libre.

M. DE SALVANDY, après avoir résumé les objections qui lui ont été faites, dit qu'il prend acte de ce que les préopinants ont tous applaudi aux nouveaux choix qui ont été faits; j'étais sûr d'avance que l'accueil qu'on leur ferait était digne de tous.

dant l'Empire, arrivé à l'époque de 1815 ; alors l'Université fut brisée et fut réduite à un certain nombre d'universités provinciales, sans autre lien qu'un conseil royal établi en dehors des décrets et de la loi de 1806 ; ce conseil fut plus d'une fois modifié, mais presque toujours en dehors du décret de 1808. C'est de cette époque que datent toutes les difficultés de l'Université, la cause des reproches dont elle a été l'objet.

Le décret de 1808 n'est pas une exhumation; tous les règlements faits sur l'Université s'appuient sur ce décret; il n'est donc pas tombé en désuétude, et c'est lui qui régit encore souverainement le corps enseignant.

On a prétendu que ce décret contient des dispositions étranges, qu'il interdit par exemple le mariage des professeurs. Une disposition du Code militaire porte que les soldats ne peuvent se marier, si leurs femmes n'ont pas une certaine fortune, et sans l'autorisation de leurs chefs. Cette mesure, personne ne songe à la critiquer. Eh bien! il y avait dans le décret une disposition de ce genre, qui n'a jamais été observée même sous l'Empire, il faut le dire en passant; cette disposition interdit le mariage aux membres inférieurs de l'Université, afin, dit le rapport, qu'ils ne soient pas empêchés de parvenir à tout par un mariage prématuré. On ne leur prescrit autre chose, ajoute-t-il, que ce que leur imposent Dieu et la nature. (On rit.)

Une autre disposition, qu'on invoque aussi comme surannée, c'est l'obligation d'enseigner la religion catholique dans les colléges. Le décret porte simplement que chaque élève doit être élevé dans sa religion; il admet donc les dissidences et la liberté religieuse. Il ne semble qu'il n'y a dans les deux articles rien qui doive faire accuser ce décret d'être suranné et en dehors de nos mœurs.

M. de Salvandy cherche à établir que, sous la Restauration, le conseil royal fut constitué d'une manière illégale; mais que jamais on n'a cru le décret de 1808 abrogé. M. de Broglie s'en appuyait dans un rapport au roi en 1832, et faisait casser à ce titre des nominations d'inspecteurs-généraux, faites contrairement à ce droit.

Des chefs d'institution, en 1831, s'étaient refusés à payer la taxe universitaire établie par le décret de 1808, supprimé par une ordonnance de 1815 et rétablie par une ordonnance de la même année.

La cour royale décida que la seconde ordonnance qui rentrait dans le décret était la seule applicable, et condamna les chefs d'institution à payer la rétribution. Le décret de 1808 continuait donc aux yeux de la magistrature à avoir force de loi.

L'orateur, fatigué, prie la chambre de lui accorder un moment de repos avant de continuer son discours.

Après un quart-d'heure, la séance est reprise, M. de Salvandy remonte à la tribune et s'exprime ainsi :

On m'a jeté à plusieurs reprises une objection que je combattrai d'abord. Les ministres de l'instruction publique qui m'ont précédé, dit-on, se sont contentés de la situation que leur faisait le conseil de l'instruction publique; je répondrai à cela que ni dans cette chambre, ni dans l'autre, aucun de ceux qui m'ont précédé ne m'a blâmé, et l'honorable M. Guizot m'a donné son assentiment formel. Si mes prédécesseurs sont restés long-temps sans réclamer, il faut en accuser les agitations qui ont suivi 1830, puis un fait qui s'est passé en 1832 dans cette chambre.

Le budget de l'instruction publique apparut en 1832, dans cette chambre, signé par tous les membres du conseil royal; ce fait fut remarqué par la commission des finances, et le rapporteur du budget, l'honorable M. Gillon, demandait dans son rapport, que l'on en revînt au décret de 1808, et mettait en doute si le conseil royal ne devait pas être modifié.

La composition du conseil royal a été chaque année, dans le rapport sur le budget, l'objet de critiques très vives; presque toutes ont demandé que les attributions de ce conseil fussent réglées par une loi.

M. Dubois (de la Loire-Inférieure) exprimait cette pensée lui-même dans un rapport fait au nom d'une commission des finances.

Il y disait, entre autres choses, qu'il fallait augmenter le nombre des conseillers de l'instruction publique, conformément à l'esprit du décret de 1808; d'y admettre des inspecteurs généraux, des membres des Facultés, de manière à ce que le conseil fût à la fois sédentaire et actif, inamovible et mobile; qu'il pût s'imprégner des idées qui circulent dans le monde et se renouveler, sans pour cela perdre son caractère de stabilité. Voilà ce que disait M. Dubois en 1837.

M. DUBOIS (de la Loire-Inférieure) donne lecture d'autres passages du même rapport dans lesquels il faisait ses réserves et demandait une loi. Le bruit des conversations et des réclamations ne nous permet pas de l'entendre.

M. DE SALVANDY. Je crois avoir prouvé que l'ordonnance du 7 décembre est légale, utile, conforme au décret de 1808, qu'elle protège les intérêts de l'Etat et des membres de l'Université. J'ai reçu, en 1837, le portefeuille de

---

En effet, comme pour accompagner cette ondulation qu'avait remarquée Lorin, un frémissement prolongé et croissant envahissait la foule. C'était comme une de ces rafales qui commencent par siffler et qui finissent par mugir.

Maurice, élevant encore sa grande taille à l'aide des poteaux du réverbère, regarda vers la rue Saint-Honoré.

— Oui, dit-il en frissonnant, la voilà !

En effet, on commençait à voir apparaître une autre machine presque aussi hideuse que la guillotine, c'était la charrette.

A droite et à gauche reluisaient les armes de l'escorte, et devant elle Grammont répondait avec les flamboiements de son sabre aux cris poussés par quelques fanatiques. Mais à mesure que la charrette s'avançait, ces cris s'éteignaient subitement sous le regard froid et sombre de la condamnée.

Jamais physionomie n'imposa plus énergiquement le respect; jamais Marie-Antoinette n'avait été plus grande et plus reine. Elle poussa l'orgueil de son courage jusqu'à imprimer aux assistants des idées de terreur.

Indifférente aux exhortations de l'abbé Girard, qui l'avait accompagné malgré elle, son front n'oscillait ni à droite ni à gauche; la pensée vivante au fond de son cerveau semblait immuable comme son regard; le mouvement saccadé de la charrette sur le pavé inégal, faisait, par sa violence même, ressortir la rigidité de son maintien; on eût dit une de ces statues de marbre qu'on promène sur un chariot; seulement la statue royale avait l'œil lumineux, et ses cheveux s'agitaient au vent.

Un silence pareil à celui du désert s'abattit soudain sur les trois cent mille spectateurs de cette scène, que le ciel voyait pour la première fois, à la clarté de son soleil.

Bientôt, de l'endroit où se tenaient Maurice et Lorin, on entendit crier l'essieu de la charrette et souffler les chevaux des gardes.

La charrette s'arrêta au pied de l'échafaud.

La reine, qui, sans doute, ne songeait pas à ce moment, se réveilla et comprit : elle étendit son regard hautain sur la foule, et le même jeune homme pâle qu'elle avait vu debout sur un canon, lui apparut de nouveau debout sur une borne.

De cette borne il lui envoya le même salut respectueux qu'il lui avait déjà adressé au moment où elle sortait de la Conciergerie; puis aussitôt il sauta au bas de la borne.

Plusieurs personnes le virent, et comme il était vêtu de noir, de là le bruit qui se répandit qu'un prêtre avait attendu Marie-Antoinette, afin de lui envoyer l'absolution au moment où elle monterait sur l'échafaud.

Au reste, personne n'inquiéta le chevalier. Il y a, dans les moments suprêmes, un suprême respect pour certaines choses.

La reine descendit avec précaution les trois degrés du marche-pied; elle était soutenue par Sanson, qui, jusqu'au dernier moment, tout en accomplissant la tâche à laquelle il semblait lui-même condamné, lui témoigna les plus grands égards.

Pendant qu'elle marchait vers les degrés de l'échafaud, quelques chevaux se cabrèrent, quelques gardes à pied, quelques soldats, semblèrent osciller et perdre l'équilibre; puis on vit comme une ombre se glisser sous l'échafaud, mais le calme se rétablit presqu'à l'instant même; personne ne voulait quitter sa place dans ce moment solennel, personne ne voulait perdre le moindre détail du grand drame qui allait s'accomplir : tous les yeux se reportèrent vers la condamnée.

La reine était déjà sur la plate-forme de l'échafaud. Le prêtre lui parlait toujours; un aide la poussait doucement par derrière; un autre dénouait le fichu qui couvrait ses épaules.

Marie-Antoinette sentit cette main infâme qui effleurait son cou, elle fit un brusque mouvement et marcha sur le pied de Sanson qui, sans qu'elle le vît, était occupé à l'attacher à la planche fatale.

Sanson retira son pied.

— Excusez-moi, monsieur, dit la reine, je ne l'ai point fait exprès.

Ce furent les dernières paroles que prononça la fille des Césars, la reine de France, la veuve de Louis XVI.

Le quart après midi sonna à l'horloge des Tuileries, et en même temps que lui Marie-Antoinette tombait dans l'éternité.

Un cri terrible, un cri qui résumait toutes les passions : joie, épouvante, deuil, espoir, triomphe, expiation couvrit, comme un ouragan, un autre cri faible et lamentable qui, au même moment, retentissait sous l'échafaud.

Les gendarmes l'entendirent pourtant, si faible qu'il fût; ils firent quelques pas en avant, la foule, moins serrée, s'épandit comme un fleuve dont on élargit la digue, renversa la haie, dispersa les gardes, et vint comme une marée battre les pieds de l'échafaud, qui en fut ébranlé.

Chacun voulait voir de près les restes de la royauté, que l'on croyait à tout jamais détruite en France.

Mais les gendarmes cherchaient autre chose, ils cherchaient cette ombre qui avait dépassé leurs lignes, et qui s'était glissée sous l'échafaud.

Deux d'entre eux revinrent, amenant par le collet un jeune homme dont la main pressait sur son cœur un mouchoir teint de sang.

Il était suivi par un petit chien épagneul qui hurlait lamentablement.

— A mort l'aristocrate! à mort le ci-devant! crièrent quelques hommes du peuple, en désignant le jeune homme; il a trempé son mouchoir dans le sang de l'Autrichienne : à mort!

— Grand Dieu ! dit Maurice à Lorin, le reconnais-tu, le reconnais-tu?

— A mort le royaliste! répétèrent les forcenés; ôtez-lui ce mouchoir dont il veut se faire une relique: arrachez, arrachez.

Un sourire orgueilleux erra sur les lèvres du jeune homme, il arracha sa chemise, découvrit sa poitrine, et laissa tomber son mouchoir.

— Messieurs, dit-il, ce sang n'est pas celui de la reine, mais bien le mien; laissez-moi mourir tranquillement.

Et une blessure profonde et ruisselante apparut béante sous la mamelle gauche.

La foule jeta un cri et recula.

Alors le jeune homme s'affaissa lentement, et tomba sur ses genoux en regardant l'échafaud comme un martyr regarde l'autel.

— Maison-Rouge! murmura Lorin à l'oreille de Maurice.

— Adieu! murmura le jeune homme en baissant la tête avec un divin sourire; adieu, ou plutôt au revoir!

Et il expira au milieu des gardes stupéfaits.

— Il y a encore cela à faire, Lorin, dit Maurice, avant de devenir mauvais citoyen.

Le petit chien tournait autour du cadavre, effaré et hurlant.

— Tiens, c'est Black, dit un homme qui tenait un gros bâton à la main; tiens, c'est Black; viens ici, mon petit vieux.

Le chien s'avança vers celui qui l'appelait; mais à peine fut-il à sa portée que l'homme leva son bâton et lui écrasa la tête en éclatant de rire.

— Oh! le misérable! s'écria Maurice.

— Silence! murmura Lorin en l'arrêtant, silence, ou nous sommes perdus... c'est Simon!

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

... la liberté, la force originelle; c'est à vous de juger si j'ai bien fait d'introduire la délibération dans le conseil royal, au milieu d'un pays constitutionnel, si j'ai bien fait de le maintenir en rapport constant avec le pays.

L'orateur rappelle que dans les bureaux et dans la commission de l'Adresse, lorsqu'il a demandé si quelqu'un réclame le rétablissement de l'ancien conseil royal, il ne s'est pas élevé une voix; et dans la discussion du budget de l'an dernier, l'honorable M. Chegaray, qui a pris, je ne sais pourquoi, la rétribution universitaire sous son égide (hilarité), m'a reproché d'avoir laissé abolir cet impôt, mais n'a rien dit quand j'ai annoncé mon projet de modifier le Conseil royal.

Tous les hommes ont des lumières bornées; le plus habile a besoin de s'éclairer; le moyen d'arriver à la lumière c'est la discussion entre hommes spéciaux et éminents, chacun en son genre.

J'espère que la composition du Conseil royal me permettra de faire dans l'enseignement de nombreuses améliorations qui m'étaient impossibles avec l'ancien.

J'ai voulu donner dans l'enseignement des colléges une place pour les sciences, place impérieusement réclamée par l'état des esprits, le progrès des lumières et de la population. Eh bien! je n'ai pu y parvenir; cela se conçoit, les hommes avec qui j'avais à en conférer étaient des philosophes et des littérateurs; j'ai cru qu'un organe devait être accordé à toutes les sciences qui font notre gloire, et dont les applications se multiplient chaque jour; de là ces nombreuses adjonctions qui ont été faites au Conseil.

On me reproche d'avoir voulu introduire la démocratie dans l'Université. La démocratie a des inconvénients dans une institution de ce genre, je le sais; mais l'objection n'est pas fondée, en ce sens que les choix n'ont pas été faits arbitrairement; la plupart des conseillers étaient obligés; je ne pouvais me dispenser de les nommer; ils avaient presque tous la consécration de l'élection par les académies, des concours universitaires, ou de ces candidatures qui sont aussi des titres.

L'heure avancée de la séance m'avertit de clore cette discussion; j'ai cependant encore beaucoup d'arguments à présenter; la chambre me permettra de ne le faire que demain, soit au début de la séance, soit quand j'aurai entendu la discussion qui m'est annoncée.

Je termine donc en rappelant qu'il résulte de la discussion à laquelle j'ai cru devoir me livrer, que les ordonnances ont rendu au ministre sa puissance, sa responsabilité, et qu'elles lui assurent un concours qui lui était non-seulement nécessaire, mais indispensable. Avec les ordonnances a fini le régime de l'arbitraire et de l'intrigue; avec elles a commencé le régime de la liberté et des garanties.

Il est six heures; la suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On écrit de Naples, le 13 janvier: « Hier, jour de l'anniversaire de la naissance du roi, la reine est accouchée d'un prince dans le palais de Caserta. »

— Une ordonnance, rendue le 22 août 1831, a autorisé le sieur Baruh, docteur en médecine de l'université d'Aberdeen, à exercer sa profession en France. Un jugement, rendu par le tribunal de première instance de Pontoise, l'a condamné récemment pour avoir prescrit, contre les règles les plus vulgaires de l'art médical, un médicament arsenical qui a occasionné la mort d'un malade. Ce jugement est devenu définitif. Précédemment, des plaintes graves s'étaient élevées contre le docteur Baruh. En conséquence, une ordonnance royale datée du 17 janvier, et insérée au *Moniteur* d'aujourd'hui, rapporte l'ordonnance du 22 août 1831, et retire au sieur Baruh le droit d'exercer la médecine en France.

— Par d'autres ordonnances royales, toutes datées du 25 janvier et publiées par le *Moniteur*, les compagnies d'assurances *la France*, *l'Aigle*, *le Phénix*, *le Soleil*, sont autorisées à former et à administrer des associations de la nature des tontines.

— Les électeurs du huitième arrondissement municipal de Paris ont procédé hier et aujourd'hui à l'élection de douze candidats pour les fonctions d'adjoint au maire dudit arrondissement, en remplacement de M. Moreau, nommé maire, et de M. Nast, démissionnaire. Ont été désignés: MM. Didiot, Lemoine, Lyévins, Jeannerel, Barbet-Massin, Besançon, Musnier de la Lizier, Vivenot, Gastembide, Beynier, Garnier et Belhomme. C'est sur cette liste que les deux adjoints à nommer seront choisis.

— Par arrêté du 19 janvier, le conseil de préfecture du département de la Creuse a annulé l'élection de M. Tixier de la Chapelle, juge au tribunal de Guéret, nommé membre du conseil général à Pontarion.

— La direction de l'artillerie se trouvera supprimée à Grenoble à dater du 1er février prochain. M. le colonel Caussade a reçu ordre de se rendre à Lyon à la même époque.

— Un journal annonce que le général Yusuf a obtenu un congé qu'il doit passer en France.

— Hier, entre 6 et 7 heures du soir, la malle-poste de Bordeaux, en passant sur le quai des Orfèvres, a accroché et renversé une voiture qui a été brisée dans la chute; quelques instants plus tard elle a heurté violemment la diligence de Paris à Nemours, et lui a brisé son timon: fort heureusement, les voyageurs n'ont reçu aucune blessure dans le choc.

— Un grand malheur est arrivé sur le Mississipi. Le steamer *Belle-Zane* s'est perdu le 18 décembre sur un écueil dans ce fleuve, et 60 des passagers qui montaient ce navire ont été noyés. C'est au milieu de la nuit que le désastre a eu lieu, et cette circonstance n'a pas peu contribué à le rendre plus fatal.

— Il est question, dit le *Constitutionnel*, d'après la demande unanime des capitaines de navires, et sur le rapport de plusieurs officiers de la marine royale, de faire aux îles Saint-Pierre et Miquelon des travaux importants d'amélioration. Ces îles, situées au sud de Terre-Neuve, ont pour industrie unique la pêche et la préparation de la morue. Elles sont séparées l'une de l'autre par un espace d'environ un kilomètre. Leur chef-lieu est le bourg Saint-Pierre, dont la rade est bonne et peut contenir quarante forts navires. On va augmenter son importance et établir sur la petite île de Miquelon un hôpital maritime muni de tous les moyens de secours nécessaires pour les matelots occupés pendant une partie de la saison, sur sa plage aride, au séchage de la morue. Pour juger de l'importance de cette mesure, il faut savoir que la population de cet établissement, qui est ordinairement de quatorze cents habitants, s'augmente, pendant la saison de la pêche, d'environ quatre mille individus, et que le quart à peu près habite Miquelon, loin de toute ressource et de tout secours.

LE CHEMIN DE FER DE ROUEN AU HAVRE. — On lit dans le *Mémorial de Rouen*: « Les sinistres qui se succèdent sur la ligne du Havre sont de nature à laisser de profondes inquiétudes; nous venons de visiter nous-mêmes les travaux des environs de Rouen; nous n'hésitons point à signaler la plus déplorable construction. Ces travaux à peine terminés sont la plupart en dislocation; ils croulent, littéralement, à mesure ... vitres supérieure et inacceptable sa construction, mais le plan architectural était une faute capitale. »

UNE VICTIME DE LA CUPIDITÉ. — Dernièrement, la femme Boucher, étonnée de n'avoir pas vu sortir de sa demeure le sieur Paris, vieillard de quatre-vingts ans, dont elle faisait le ménage, et qui vivait seul, fit part à son mari et au fils Labaye des craintes qu'elle avait qu'il ne lui fût arrivé quelque accident. L'entrée de la cour était fermée, on passa par dessus le mur au moyen d'une échelle. La porte de la chambre était entr'ouverte, et l'on aperçut le cadavre du malheureux Paris étendu sur le dos, près de son lit, et baigné dans son sang. Il avait reçu à la tête quatre contusions profondes, qui ont dû déterminer la mort, et qui paraissaient faites avec un instrument dont on n'a pu déterminer la forme. D'après le *Journal de Chartres*, un médecin ayant examiné le corps, a pensé que la mort devait remonter au lundi soir. Au moment où il a été assassiné, le vieillard était sans doute occupé à prendre son repas, car on remarquait à côté de lui un morceau de pain, son couteau ouvert et un plat de ragoût était encore sur le fourneau. Le bâton de son lit était placé sous sa main droite, ce qui porterait à croire qu'il a cherché à se défendre contre ses agresseurs. On n'a remarqué aucune trace d'escalade sur les murs, ni d'effraction aux serrures des portes. On pense que cet homme devait avoir quelque argent chez lui, et cependant on n'a trouvé dans les tiroirs de la commode, dont les clefs ont disparu, qu'une somme de 40 c. Ce serait donc la cupidité qui aurait poussé le criminel, et l'assassinat a dû être suivi de vol. Avant de procéder à l'inhumation du cadavre, on a détaché la tête du corps, dans l'espoir de pouvoir découvrir plus tard l'instrument qui a servi à accomplir le crime.

NOUVEAU PROGRÈS DES MOEURS MUSULMANES. — L'envoyé du bey de Tunis a profité de son voyage à Paris, pour s'occuper des moyens de réaliser un projet auquel avait songé, depuis long-temps, le souverain de ce pays. Ce projet consiste dans l'établissement d'une école semblable à celle qu'a formée en France le vice-roi d'Egypte. Désormais, douze jeunes Tunisiens seront entretenus à Paris par le bey; dans ce nombre, six suivront les cours de l'Ecole polytechnique et se livreront, chacun, à une des diverses branches qu'embrasse cette institution. Trois se consacreront à l'étude approfondie des langues de l'Europe, afin de pouvoir servir à leur gouvernement d'interprètes dans ses rapports avec les autres nations, et trois se livreront à l'étude de la médecine. Ces jeunes gens feront à Paris un séjour de six années, de manière à pouvoir y acquérir une instruction complète, et seront choisis parmi ceux qui, dans leur pays, montreront le plus de goût pour l'étude et le travail.

SOUPÇONS. — Il y a deux jours un grand nombre d'ouvriers était réuni dans le faubourg Saint-Antoine, en face d'une maison dont l'allée était modestement tendue de noir, et à l'entrée de laquelle se trouvait une bière recouverte d'un drap mortuaire; ces ouvriers étaient ceux de M. Journeux, fabricant de bronze. Ils venaient remplir un douloureux devoir, et avaient quitté momentanément leur atelier pour accompagner jusqu'à sa dernière demeure le corps de leur camarade qui avait succombé après une courte maladie. Dans cette foule compacte et recueillie, des chuchottements, des demi-mots s'échappaient de temps à autre, et bientôt un triste soupçon se répandit chez tous les assistants, mais aucun n'osa le révéler aux personnes étrangères. Quelques instants avant l'heure fixée pour l'enlèvement du corps, le commissaire de police du quartier, qui avait reçu de son côté des renseignements de nature à lui faire penser que la mort de cet ouvrier n'était pas naturelle, qu'elle avait été provoquée par une cause violente, se présenta et annonça que l'inhumation n'aurait pas lieu ce jour-là, puis il fit reporter le corps dans le logement occupé par l'ouvrier, pour faire procéder à son autopsie et constater d'une manière certaine les causes de la mort.

La justice se trouvant alors régulièrement saisie de l'affaire, les ouvriers qui alléguaient une cause étrangère à la mort de leur camarade, n'observèrent plus le même silence, ils communiquèrent leurs soupçons. Alors, des bruits divers se répandirent dans la foule, plusieurs versions circulèrent, mais la plus accréditée était celle-ci: L'avant-veille de sa mort, l'ouvrier, en sortant d'une maison du voisinage, aurait été insulté par un individu avec lequel il en serait venu aux mains; une lutte se serait engagée entre eux, et dans la lutte, il aurait reçu plusieurs coups violents, qui, sans laisser des traces bien apparentes au dehors, lui auraient occasionné des blessures mortelles à l'intérieur. Il se serait mis au lit en rentrant, et le lendemain soir, plusieurs de ses amis étant venus s'informer du motif qui l'avait empêché de paraître à l'atelier, il leur aurait raconté ce fait. Quelques heures plus tard, il avait cessé de vivre.

Tel est, en substance, le bruit qui a couru dans le public à ce sujet. Au reste, la justice informe, et dans peu l'on connaîtra au juste le résultat de ses recherches.

LES FACTEURS RÉCALCITRANTS. — Le facteur de Sotteville prétend qu'il est payé pour porter les lettres à leurs adresses, mais non pas les journaux, et il exige que les personnes qui reçoivent habituellement un journal, viennent elles-mêmes, sur la route, le lui demander. Nous pensons, dit la *Sentinelle Normande*, que ce facteur est dans son tort, tout comme celui de Bosc-Roger, qui professe les mêmes opinions *politiques* que son confrère, et nous prions M. le directeur de la poste de vouloir bien dire deux mots à ce sujet à ces facteurs récalcitrants.

UNE SAISIE D'APPOINTEMENTS. — On lit dans le *Droit*. « Ceux qui, amateurs du gai et franc vaudeville, vont chaque soir, après dîner, s'installer dans une stalle du Palais-Royal, passent d'ordinaire une charmante soirée: ils rient et ils sont contents. Mais ces heureux et insouciants spectateurs ne se doutent pas que trop souvent le comique qui les réjouit de la sorte, cache, derrière sa mine plaisante ou grotesque, de pénibles préoccupations.

» Hélas! quelquefois il faut rire et gambader sur la scène, il faut se montrer de belle humeur, lorsque le matin même un papier marqué a annoncé que les appointements ne peuvent plus sortir des coffres de M. le caissier sans ordre de justice, et que les *feux*, ces appointements supplémentaires, sont aussi frappés d'interdit. Cependant, il faut faire contre fortune bon cœur.

» Ces derniers soirs, Ravel, ce charmant comédien dont tout le monde applaudit la verve, se trouvait dans cette situation que le public n'apprécie pas assez, et qui nous paraît la pierre de touche avec laquelle on peut juger le vrai comédien. Ravel devait amuser le public avec ses lazzis et penser en même temps à sauver ses appointements et ses feux, arrêtés entre les mains du caissier du théâtre, par des oppositions formées à la requête de MM. Burel et Delisson, banquiers, Prevost fils et Ce, banquiers, Leduc, propriétaire, et Cherrier, négociant.

Nous l'avons dit dans notre dernier compte-rendu, le silence gardé par M. Faraday sur la manière dont il a exécuté sa belle expérience relative à l'action du magnétisme sur la lumière, ne devait pas arrêter les recherches des physiciens. Des faits pareils sont de nature à exercer une trop grande influence sur les progrès des sciences pour qu'on consentît à se soumettre aux mesquines exigences d'une étiquette bonne pour d'autres temps. C'est ce qu'a parfaitement compris M. Pouillet qui s'est mis avec un zèle, un courage et un talent d'expérimentation qu'on ne saurait trop louer, à chercher la loi du phénomène vaguement énoncé par son inventeur primitif. Sans doute il restera toujours à M. Faraday d'avoir été le premier à faire agir un électro-aimant sur un prisme de quartz ou de toute autre substance traversée par un rayon de lumière polarisée. Mais M. Pouillet aura droit à la reconnaissance de tous les physiciens pour avoir si bien exécuté cette expérience conçue à Londres, et en avoir déterminé nettement les conditions les plus essentielles.

Ainsi, la France ne sera point restée en dehors de ces beaux travaux qui nous semblent une mine féconde de découvertes incalculables et merveilleuses. A cette occasion, nous ne pouvons encore nous empêcher de remarquer que si l'initiative n'est pas venue de notre pays pour cette fois, nous n'en devons pas moins réclamer une large part dans l'honneur qui va rejaillir sur la Société royale de Londres. Déjà, la semaine passée, en parlant de la lecture faite par M. Biot sur la lumière polarisée circulairement, nous avons rappelé les beaux travaux de cet illustre physicien, sans lesquels l'expérience de M. Faraday n'aurait pu être soumise à des mesures exactes et recevoir le degré de cette précision, sans laquelle les découvertes les plus belles restent stériles. Nous devons ajouter que cette même expérience n'est devenue possible que par suite de la découverte faite primitivement par M. Arago. C'est à ce génie véritablement initiateur qu'appartient l'honneur immense d'avoir trouvé que le plan de polarisation de la lumière polarisée qui a traversé le quartz, dans la direction de l'axe optique, est dévié pour certains échantillons à droite, et pour certains échantillons à gauche. C'est aussi M. Arago qui, par la découverte du magnétisme en mouvement, a donné naissance à la théorie des courants par induction et des électro-aimants qui sont employés dans l'expérience actuelle de M. Faraday. Toutes ces découvertes, comme on voit, sont liées étroitement les unes aux autres, de même que le magnétisme en mouvement et ses lois sont dans une connexité intime avec les recherches d'Ampère sur les actions respectives des courants et des aimants, et l'observation fondamentale d'Œrstedt. Le dix-neuvième siècle sera à jamais célèbre pour ces travaux, qui placent l'homme si près de la découverte de l'essence même des forces vitales.

Nous allons décrire l'appareil dont M. Pouillet s'est servi pour répéter l'expérience de M. Faraday. On nous pardonnera de nous étendre sur cette découverte, parce qu'elle est d'une importance capitale et qu'elle n'a pas d'analogue dans la science; parce que la terre étant un aimant puissant, il se trouve qu'on va pouvoir expliquer un grand nombre de faits jusqu'à présent mystérieux; parce que cette expérience va certainement donner l'occasion de rechercher l'action du magnétisme ou de l'électricité sur la chaleur, et ensuite de la chaleur sur la lumière, pour relier ces trois grandes causes des phénomènes physiques.

M. Pouillet s'est servi d'une pile de Bunsen, d'un ou de plusieurs électro-aimants, d'un instrument de M. Soleil, propre à observer la polarisation circulaire, et enfin de diverses substances propres à être soumises à l'épreuve.

La pile de Bunsen était composée d'éléments de grandeur ordinaire; il en faut dix au moins pour que le phénomène soit sensible, et pour le mesurer avec exactitude, on doit en employer jusqu'à cent. Les électro-aimants, construits depuis quinze ans, par M. Pouillet, sont d'une grande puissance, car ils portent jusqu'à 800 kilogrammes avec une pile de vingt paires. Ils sont formés de cylindres de fer doux de 7 à 8 centimètres de diamètre et d'environ 50 centimètres de longueur, qui sont courbés en fer à cheval, de telle sorte que la distance de deux axes ou de deux pôles est seulement de 12 à 15 centimètres. Cinquante à soixante mètres de fil de cuivre doublement couvert de soie sont enroulés autour de chaque branche.

L'appareil de M. Soleil, propre à mesurer la polarisation circulaire employé par M. Pouillet, est celui que l'habile constructeur a imaginé l'an passé. Il se compose de deux parties, l'oculaire et l'objective. M. Pouillet a séparé ces deux parties pour faire son expérience. L'objective, tournée vers la lumière, se compose essentiellement d'un prisme de Nicol, derrière lequel se trouve un système de deux plaques de quartz juxta-posées, collées par un bord et travaillées ensemble pour remplir la double condition, leur donner exactement la même épaisseur et de les rendre chacune perpendiculaire à l'axe. Ces deux plaques ont un pouvoir rotatoire opposé, et leur surface de jonction occupe le milieu de la largeur de la lentille qu'elles constituent. On obtient, d'après cet appareil, une image (ou plutôt deux images, mais il n'est besoin que d'en considérer une seule pour l'explication de l'expérience), une image circulaire coupée en deux, et dont les deux parties sont colorées de teintes complémentaires.

L'oculaire sert à regarder cette image et à mesurer la déviation que pourra subir le plan de polarisation. Cette partie se compose essentiellement d'une plaque fixe de cristal de roche ayant un pouvoir rotatoire à droite; son épaisseur est de 5 millimètres. Derrière cette plaque se trouve le compensateur, appareil composé de deux plaques prismatiques égales, douées d'un même pouvoir rotatoire vers la gauche. Ces deux plaques, avançant l'une sur l'autre, donnent une épaisseur variable, qui permet d'obtenir la neutralisation de la déviation produite et de mesurer le phénomène. Enfin, derrière cet appareil on place une petite lunette de Galilée pour observer tout rayon lumineux traversant les deux parties de l'appareil de M. Soleil. Le rayon lumineux est envoyé par une lampe munie d'un réflecteur, le rayon est dirigé du sud au nord.

Entre les deux parties de l'appareil de M. Soleil et à la hauteur du faisceau lumineux qui est dirigé horizontalement, se place un électro-aimant horizontal qu'on approche plus ou moins d'un parallélipipède de flint-glass terminé par deux faces taillées verticalement. Ce morceau de flint-glass a pour longueur la distance des deux axes de l'électro-aimant, et il se termine aux deux pôles. Il est parfaitement pur, et il n'a pas reçu de trempe, de telle sorte qu'il ne produit ni déviation ni coloration sur le rayon lumineux polarisé qui le traverse.

Les choses ... en cet état, si on fait passer le courant, à l'instant même le plan de polarisation est dévié, et sa déviation est permanente; elle dure tant que le courant passe; elle cesse avec le courant, et change de sens avec la direction du courant. Pour trouver sa grandeur, on produit la teinte ... au moyen des verres bleus ou verdâtres intermé...



considérable de la substance transparente traversée par la lumière, de telle sorte que cette substance acquérant des propriétés nouvelles, elle agissait seule sur la lumière. Il ne peut se ranger à l'opinion de M. Faraday, qui pense reconnaître une action directe du magnétisme sur la lumière.

Quoiqu'il en soit, M. Pouillet a compris qu'il devait résulter de là que tous les corps étaient sensibles au magnétisme, et il a recommencé les expériences annoncées par M. Faraday pour prouver que les corps sont ou *magnétiques* ou *diamagnétiques*. Ses résultats sur ce point ne sont pas tout à fait concluants, mais ils permettent de croire à la réalité de cette distinction à faire entre les corps.

Nous aurons bien des fois encore sans doute à revenir sur cette importante question. Pour aujourd'hui nous ajouterons seulement quelques mots relatifs à une autre découverte faite également sur la lumière polarisée par M. Haidinger, célèbre minéralogiste et cristallographe de Vienne. C'est le savant abbé Moigno qui fait part de la communication à l'Académie. Les termes de sa lettre laissent peut-être à désirer quelque chose sous le rapport de la rigueur, mais le fait n'en est pas moins remarquable.

En observant la lumière polarisée par des plaques d'andalousite, M. Haidinger a constaté une espèce de fantôme fugace, des espèces de houppes lumineuses diversement colorées, des aigrettes d'un vert pâle environnées de deux espaces d'un rouge foncé. Plus tard, en regardant le bleu du ciel qui, comme on sait, envoie de la lumière polarisée, il a aperçu des apparences semblables. En étudiant avec attention ce phénomène, il a reconnu enfin que partout où il y a de la lumière polarisée, on aperçoit un double faisceau orangé et violet dont la position détermine constamment la position du plan de polarisation, qu'on ne pouvait constater auparavant que par quelques essais délicats.

Voilà encore des faits étonnants qui ont besoin de vérification et d'étude sans doute, mais dont l'existence est certaine. En présence de toutes ces découvertes, les esprits les plus puissants ont besoin de méditer avant de se prononcer. L'étonnement s'empare d'abord de l'homme; c'est le sentiment qui s'est manifesté aujourd'hui dans toute l'Académie, tandis que M. Pouillet exposait ses expériences :

Nous ne pouvons donner aujourd'hui les autres communications faites à l'Académie. L'espace nous manque, et il ne nous est pas possible de les résumer en quelques lignes.

Nouveau mode d'application des eaux sulfureuses au traitement des maladies chroniques et de la phthisie en particulier. — M. le docteur Lallemand, qui se trouve dans le Midi, auprès d'Ibrahim-Pacha, adresse à M. Arago une lettre dans laquelle, après avoir donné des nouvelles très satisfaisantes de la santé de son illustre client, il rend compte des bons résultats d'un nouvel emploi des eaux sulfureuses, essayé, d'après ses conseils, dans l'établissement de Vernet. Nulle part, fait observer M. Lallemand, on ne peut administrer en hiver les eaux thermales, pas même dans les localités les plus favorisées du ciel. Cependant, s'il est une saison dans laquelle il soit plus utile de lutter contre ces affections, c'est l'hiver, parce qu'alors elles sévissent plus cruellement, et que les rechutes sont plus faciles et plus fréquentes.

Il faut traiter ces affections pendant la saison qui leur est la plus contraire, afin que la convalescence coïncide avec les conditions atmosphériques les plus propres à consolider la cure. Mais, pour que les eaux thermales puissent être administrées en hiver, il faut que tout l'établissement soit tenu à une température constante d'environ 20°, effet qu'on ne peut obtenir à l'aide des cheminées et des poêles, qui d'ailleurs nécessitent des courants d'air et ne peuvent être maintenus au même degré d'activité la nuit comme le jour. Il n'y a que le système de chauffage par l'eau, celui que M. Duvoir a appliqué avec tant d'avantage à la chambre des pairs, qui remplisse toutes les conditions. Mais ce système serait trop dispendieux si la température de l'eau circulant dans les tubes devait être entretenue au moyen du combustible. Il faut donc recourir à l'eau thermale elle-même. Pour cela il faut que la source ait au moins 60°, et qu'elle soit très abondante; il faut aussi qu'elle soit plus élevée que le bâtiment pour pouvoir y circuler partout; il faut encore que les appartements des baigneurs soient unis à l'établissement thermal. Il faut enfin que l'établissement thermal pour l'hiver soit dans un pays tempéré. D'après l'auteur de la communication, l'établissement de Vernet réunirait tous ces avantages.

On sait, ajoute M. Lallemand, que les eaux hydro-sulfureuses sont d'un puissant secours contre les affections anciennes des poumons. On connaît la réputation des Eaux-Bonnes, mais on les donne en bains seulement, ou plutôt en boisson, à cause de leur basse température. Si ces eaux sulfureuses sont si utiles appliquées seulement à la peau ou introduites dans les voies digestives, combien n'ont-elles pas plus d'efficacité lorsqu'elles sont mises en contact immédiat avec les tissus malades, lorsqu'elles pénètrent dans les dernières ramifications des voies aériennes?

Plusieurs praticiens ont imaginé divers moyens de faire respirer aux malades de l'air chargé de principes médicamenteux. Ces essais n'ont pas été suivis de succès, parce que la respiration avait lieu à travers des tubes plongeant dans les vapeurs destinées à pénétrer dans les poumons. Il en est toujours résulté une gêne dans la respiration, qui ne permettait pas de prolonger la tentative au-delà de quelques minutes.

Pour obvier à cet inconvénient, M. Lallemand a imaginé de faire vivre les malades dans l'atmosphère même des eaux sulfureuses, en leur réservant un immense local, dans lequel la vapeur, arrivant par en bas et s'échappant par le haut, entretient la température de ce courant continu à 18 ou 20°. Dans le principe, on n'y reste qu'une heure ou deux, matin et soir; mais on s'y habitue bientôt, de manière à y rester douze heures par jour sans la moindre incommodité. Dès les premiers jours,

Le *Journal des Débats* tient beaucoup à expliquer le sens des amendements introduits dans le projet d'adresse; celui de M. Darblay lui semble un avertissement au pays de se mettre en garde contre ses propres entraînements, et exprimer le vœu que les abus qui se sont passés depuis six mois, avant et après l'adjudication des chemins de fer, ne se produiront plus à l'avenir. On ne peut plus honnêtement qualifier des choses qui ne sont pas de la plus rigoureuse honnêteté. Le *Journal des Débats* est très fort sur l'euphonie. Il a seulement oublié de dire, en parlant des *entraînements* du pays, s'il entendait parler du pays légal.

Le *Journal des Débats* n'est ministériel que jusqu'à concurrence de la discussion des ordonnances de M. de Salvandy sur le conseil royal de l'instruction publique, et dans la mesure des rancunes de M. Saint-Marc-Girardin. Seulement, comme il ne voudrait pas qu'on donnât à son opposition, toute d'exception et qui doit seulement confirmer la règle, plus de portée qu'elle n'en a, il a le soin de s'écrier, en réclamant une loi qui restitue aux petits dictateurs universitaires leur sainte omnipotence : « Au nom du ciel! qu'on ne donne pas à cette grave question la couleur d'une question de parti; ce serait tout compromettre! » Le *Journal des Débats* oublie qu'il n'en fait ordinairement pas d'autres pour toutes les questions; c'est précisément sa tactique habituelle pour éluder toutes celles qu'il ne convient pas au ministère d'aborder.

La *Presse* entonne un chant de triomphe, au nom des conservateurs intelligents de tous les pays, en faveur de sir Robert Peel, et son procédé, pour mettre en relief son héros, c'est de l'opposer à M. Guizot. « Dans M. Guizot, il n'y a qu'un homme : l'homme de tribune éminent; dans sir Robert Peel, il y a deux hommes également supérieurs : l'homme de tribune et l'homme d'Etat. » Le parallèle se poursuit dans la même direction, et la *Presse* termine en disant que sir Robert Peel a parfaitement compris que c'est en étant avant tout l'homme de l'avenir qu'on mérite et qu'on garde le nom d'homme d'Etat. Autre contraste. Décidément, si les journaux s'avisent de ces comparaisons là, nos ministres finiront par regretter que leur anglomanie ait tant de succès dans l'opinion publique.

Le *Constitutionnel* cajole M. Bouillaud par un sentiment de reconnaissance bien naturel. Le disciple de Broussais a fait l'éloge de M. Cousin, et cela parce qu'il a grandement contribué à donner à la philosophie française le caractère d'une science d'observation. Ah! M. Bouillaud, vous n'avez pas trouvé cette opinion là dans le livre de votre maître, qui a dû être votre bréviaire si longtemps, le *Traité de l'irritation et de la folie.*

L'*Esprit public* observe que les mêmes hommes qui, sans les ordonnances de M. Salvandy se seraient montrés les plus intraitables adversaires d'une loi quelconque sur l'Université, sont devenus les auxiliaires naturels des défenseurs de la liberté et de la légalité. Croirait-on que l'amour des privilèges pût inspirer la passion du droit commun? C'est cependant ce qui arrive à M. Cousin, Saint-Marc-Girardin et consorts.

Le *Courrier français* récapitule les dernières fautes du maréchal Bugeaud dans l'Algérie, dont la population entière, dit-il, finira par crier vengeance contre ce nouveau Varus, qui sacrifie une armée à son entêtement et à sa folie. — Nous prions à notre tour, les *Débats* de ne pas faire de cela une question de parti.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. S. au Havre. — Reçu. — Nous avons envoyé à M. B. la liste demandée, avec son compte.

M. G. à Toulouse. — Pris pour M. B. : de 261 à 265, série 338; de 231 à 235, série 406 = pour vous : de 176 à 180, série 263; de 36 à 40, série 460. — Nous recevons votre 3e demande qui sera satisfaite.

M. C. à Vienne. — Nous avons bien reçu votre billet et celui de M. D.

M. B. à Neuf-Brisach. — Nous vous enverrons, sous quelques jours, vos actions et les 20 billets de P. B. Nous attendons encore les 5 derniers demandés.

M. L. à Douai. — Reçu le mémoire que nous allons examiner.

M. M. à Cherbourg. — Reçu. Nous vous répondrons.

M. P. à Indret. — Nous attendons la remise annoncée par les mess. pour 3 abonn. de quinz.

M. G. à Clermont. — Vous serez satisfait sous peu. — Reçu la lettre de M. Ch. M. — Notre ami G. est en Afrique. Nous vous enverrons un prosp.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 27 janvier. — DEVINAT, ancien épicier à Batignolles, rue des Lombards, 21. Juge comm., M. Chatenet; syndic prov., M. Defoix, rue St-Lazare, 70. — CARTAL, march. de vins, rue St-Paul, 8. Juge comm., M. Roussell-Charlard; syndic prov., M. Monciny, rue Feydeau, 26. — NÉEL, marchand de vin et grainetier, à Belleville, rue de Meaux, 8. Juge comm., M. Chatenet; syndic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16. — UZEL, épicier, rue Neuve-St-Eustache, 56. Juge comm., M. Moinery; syndic prov., M. Battarel, rue Cléry, 9. — DUCHÊNE aîné, fab. de chapeaux, rue Geoffroy-Langevin, 7. Juge comm., M. Belin-Leprieur; syndic prov., M. Lefrançois, rue Louvois, 8. — DESPREZ-GUYOT, manufacturier, à Ivry-sur-Seine. Juge comm. M. Moinery; syndic prov., M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18.

Marchés.

Halle aux blés. — 28 janvier. Choix, 116 à 118 k. 34,50 à 35,00. — Montereau 115 k. 34,00 à 00,00. — Picardie 115 k. 33,50 à 00,00. — Champagne, 115 k. 00,00 à 00,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 22,00 à 22,50.

Orges. 92 à 93 k., 16,50 à 17,00; les 100 k. 17,50 à 18,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 32,00 à 32,50; 145 k. 30,50 à 31,00; 140 k. 29,50 à 30,00 135 k. 28,00 à 28,50, les trois entrées comprises.

	Cote administrative.				
Gruaux	12 q.	56 k.	56,00	à	57,30
1re	193	11	42,00	à	44,60
2e	136	59	40 80	à	41,40
3e	10	92	34 40	à	36,93
4e	10	00	00 00	à	28,60
A liv.	416	93	28,65	à	42,05

	Cote administrative.				
Gruaux	7 q.	83 k.	00,00	à	55,10
1re	000	00	00,00	à	00,00
2e	54	93	00,00	à	41,00
3e	00	00	00,00	à	00,00
4e	1	37	00,00	à	29,30
A liv.	175	84	40,75	à	57,30

Bourse du 28 janvier 1846.

Le 5 0/0 a monté de 40 c. à la suite du discours dans lequel le ministre des finances annonçait l'inopportunité, quant à présent, de la conversion de ce fonds. Le 3 0/0 a un peu participé à ce mouvement et ferme 30 c. au-dessus du cours d'hier.

Les banques ont remonté de 15 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2, 112. — 4 0/0, 107 75. — Belgique 1842, 104 1/2. — Id. 2 1/2, 57 1/2. — Autriche, 425, 422 50. — Société générale, 1580. — Esp. passive, 6 1/2. — Empr. grec-anglais, 104. — Id. russe, 100. — Banque belge, 790, 795.

Chemins de La Teste, 100, 195. — Grand'Combe, 1515. — Canal de Bourgogne, 1075. — Montpellier, 425. — Fampoux, 502 50.

Actions de l'Union linière, 485. — Lin Maberly, 765, 762 50, 765. — Lin Févrant, 560, 570.

Obligations de Rouen, 1025, 1015. — Havre, 1110, 1115.

A terme : Banque de France, 3370. — Esp., dette intér., 33 1/2 fin-courant. — Chemin de Fampoux, 502 50.

5 0/0 compt....	1er C. 122 40	P. H. 122 55	P. B. 122 40	dr C. 122 50	hier 122 [illegible]
— fin cour...	122 35	122 70	122 35	122 65	122 [illegible]
3 0/0 compt....	83 63	83 85	83 60	83 85	83 [illegible]
— fin cour...	83 70	83 85	83 65	83 85	83 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1370 »»	» »»	B. 5 »»	5 0/0 Bge 1840.	101 3/4	101 1/2	B. 1/4
B. de France...	3363 »»	3375 »»	H. 15 »»	— Portugais...	59 »»	» »»	»
C. Gouin 1000...	1155 »»	» »»	» »»	Esp. D. active.	» »»	» »»	»
C. Ganner. 1000	» »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples...	100 30	100 35	B. 0, [illegible]
4 Canaux......	1265 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1255 »»	» »»	»
C. hypot......	572 50	» »»	» »»	— Romain..	102 3/4	» »»	S. 1/4

CHEMINS DE FER.					
St-Germ....	1070 »»	» »»	» »	Au 31. 1070, 1072 50.	H. 10
V. r. d.....	» »»	» »»	» »»	— 530.	»
— r. g.....	315 »»	» »»	» »»	— 317 50, 330.	»
Orléans.....	1265 »»	1265 »»	H. 2 50	— 1265, 1268 75.	H. 5 [illegible]
Strasb......	255 »»	252 50	B. 1 25	— 255, 252 50.	B. 2 [illegible]
Rouen......	1005 »»	1010 »»	» »»	— 1007 50, 1010.	H. 7 [illegible]
Havre......	730 »»	732 50	H. 2 50	— 731 25, 735.	H. 3 [illegible]
Marseille...	980 »»	» »»	» »»	—	»
Vierzon....	» »»	» »»	» »»	— 705, 706 25, 703.	»
Nord......	755 »»	753 »»	» »»	— 755, 756 25.	H. 2 [illegible]
Dieppe.....	480 »»	» »»	» »»	—	»
Boulogne...	550 »»	» »»	» »»	— 547 50.	»
Bordeaux..	640 »»	642 50	B. 1 25	— 615, 642 50.	H. 2 [illegible]
Montereau..	437 50	» »»	» »»	—	»

LONDRES, 26 janv.		PARIS, LE 28 Janv. PRIMES	COULISSE.
Consol.	94 7/8	3 0/0 F. p. 83 90, 84 d. un; 84 20, 84 25 d. 50.	Av. 83 70, 67 [illegible]
Esp. act.	28 1/4, 1/2.	5 0/0 F. c. 122 80 d. 50.	Ap. 83 87 1/2.
Portug.		F. p. 123 10, 20 d. un, 123 20, 50 d. 50.	B. du Tres.
Mexic.	30 1/4.	Saint-Germ. au 15. 1090 d. 20.	Reports
5 0/0 hol.		Orléans, id. 1275 d. 20.	3 0/0 F. c. 10, [illegible]
2 1/2.		Nord, au 15 760 d. 20; 765, 767 50 d. 10.	F. 7 1/2, [illegible]
Rouen.		F. c.	5 0/0 F. c. 10, [illegible]
Orléans.	39 1/2		F. p. 25. 22 [illegible]
Nord.	48, 49		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 94,50 à 00,00; courant du mois, 97,00 à 00,00; 3 suivants, 97,00 à 00,00; 4 mois d'été, 93,00 à 00,00; 4 derniers, 93,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 91,50 à 00,00. — Œillette rousse, 85,00. — Lin, 82,50 à 82,25. — Cameline, 82,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et 3 suivants, 123,00 à 121,00; 4 du milieu, 127,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La maison Videcoq vient de mettre en vente plusieurs ouvrages importants parmi lesquels nous remarquons la nouvelle édition du *Traité des délits de la presse*, de M. Chassan; l'*Essai sur l'histoire du droit français au moyen-âge*, de M. Giraud, etc. (Voir aux annonces.)

Spectacles du 29 janvier.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Tancrède. Ciguë. Préventions.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Pré. Maçon.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Pirata.
7 h. 1/2 ODÉON. — Diogène. Sganarelle.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Gamins. Riche. 2 Baisers. V'là c'qui vient.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Mousse. 2 Pierrots.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Marchand. Maîtresse. Mère de Famille. Nuage.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Pommes de terre. Almanach. Code.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Don César. Trilby.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Atar Gull. Hubert-le-Sorcier.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Hoang-Pouf. Singes. Pages. Paris.
7 h. 1/2 COMTE. — Conscrits. Mazurka. Chemin.
7 h. 1/2 FOLIES. — Plus Heure IX. Le Hussard. Vingt francs. Sonnette.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

…ous qualifions ce récit d'inédit. Il a peut-être été publié dans …lqu'un des derniers volumes de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, mais on sait que cet ouvrage ne se lit plus. Le public, …i s'était jeté avidement sur le premier volume, a reculé de…nt ces fautes de français, devant cette indigeste réimpression …*Moniteur*, devant ces minutieux récits de bataille, où ne se mêle …ais une pensée vraiment sympathique au peuple travailleur. …*Histoire du Consulat et de l'Empire* n'est plus demandée nulle …rt. Cet ouvrage est-il achevé, s'achèvera-t-il? à quelle époque en …demeuré l'auteur? On l'ignore.

…. Thiers n'ayant plus de lecteurs et ne voulant pas avoir fait …études historiques en pure perte, a pris le parti d'étaler son …dition à la tribune, voilà pourquoi il a parlé aujourd'hui pen…nt une heure des décrets de 1806 et 1808.

La seconde heure de son discours a été consacrée à insinuer que … de Salvandy est un jésuite, et que la réorganisation du Conseil …l'Université a été faite dans l'intérêt des disciples de Loyola. … Thiers pense donc que la question des jésuites est une mine …puisable de popularité à exploiter! Oui, certes, si les jésuites …ient attaqués, sans relâche, par un adversaire sincèrement pas…né, combattant leur influence comme un obstacle aux progrès … la religion et de la science, nous pourrions nous montrer sym…iques, nous pourrions applaudir; mais, quand M. Thiers s'est-… passionné? quand s'est-il passionné, surtout pour une question …igieuse, lui, l'homme des expédients, l'ennemi juré des théories … des principes? Il cherche dans la soutane des jésuites une no…ation de ministre, et fort heureusement pour la France il ne …trouvera pas.

…. de Salvandy a défendu par des arguments solides et déjà con… ses ordonnances du 7 décembre 1845; il a très bien établi que …nouvelle organisation du Conseil de l'Université donnait plus de …rté d'action au ministre responsable, lui permettait de récom…ser un plus grand nombre de services, créait à la tête de chaque …nche scientifique un comité éminemment propre à la discussion, … détruisait des monopoles historique, philosophique, littéraire, …esles au progrès de la science. Quant à la légalité des ordon…nces, M. de Salvandy a prouvé qu'on pouvait parfaitement, par … d'ordonnance, rentrer dans l'application d'une loi à laquelle … simple ordonnance avait dérogé.

Il est bien vrai, et nous sommes en cela d'accord avec M. Dupin … a pris la parole à la fin de la séance, que le Conseil de l'Uni-

Quand finira ce stérile tournoi ministériel? MM. Thiers et Guizot sont-ils donc incapables de songer à autre chose qu'à eux-mêmes?

Pétition en faveur de l'Organisation du travail.

Le *Breton*, journal de Nantes, accueille dans les termes suivants notre pétition :

Sous ce titre; la *Démocratie pacifique* publie une pétition qu'elle recommande aux hommes de tous les partis, afin qu'ils invitent les représentants de la nation à organiser une enquête générale sur l'état de l'industrie et du travail.

Il est certain que l'enquête réclamée présenterait une grande utilité. Quelque opinion que l'on professe sur la convenance des réformes sociales, on doit reconnaître que ce sujet préoccupe un trop grand nombre d'esprits pour qu'il ne soit pas du devoir du gouvernement de faire tous ses efforts pour éclairer la question. Pour nous, nous sommes convaincus que c'est surtout en créant des institutions nouvelles, comme les comptoirs communaux et les maisons rurales d'apprentissage, qu'on améliorera réellement le sort des masses; nous croyons que tous les efforts doivent tendre d'abord à l'amélioration des conditions de la vie agricole, et, par suite, à faire cesser le mouvement qui entraîne les habitants des campagnes vers les villes, et à déterminer un mouvement en sens contraire. Si nous sommes dans le vrai, une enquête sur la constitution actuelle de l'industrie ne pourrait que rallier de nouveaux efforts à nos convictions : nous applaudissons en conséquence à la tentative de la *Démocratie pacifique*, et nous le faisons avec d'autant plus de plaisir que ses rédacteurs sont connus pour des hommes consciencieux, chez lesquels personne ne soupçonnera d'arrière-pensée.

Le *Propagateur des Ardennes* reproduit la pétition, et annonce qu'on peut la signer dans ses bureaux.

Réforme des douanes en Angleterre.

Enfin, sir Robert Peel a pu développer son plan de réduction des droits protecteurs. Nous rapportons ici les principaux passages du discours prononcé par lui dans la séance des communes du 27 janvier.

Après quelques préliminaires sur l'importance des mesures à prendre, et sur l'heureux succès des réductions de droit adoptées récemment, lesquelles « ont produit une augmentation de travail, de commerce, de bonheur, d'aisance et de contentement dans le pays », le ministre s'exprime ainsi :

Il ne s'agit point d'appliquer à une branche particulière de commerce le principe de la diminution des droits protecteurs, et de se borner à l'in-

… cet article à 7 sh. 6 d.

Maintenant, je passe au bois, qui est un produit de nos colonies. A cet égard, je ne puis rien dire de définitif, car la diminution des droits sur cet article dépendra de la manière dont les autres Etats me répondront; nous ferons une réduction graduelle des droits sur le bois, jusqu'à une certaine somme, nous opérerons de manière à ne pas occasionner, s'il est possible, un changement de droits sur le bois de la Baltique.

Maintenant je prierai les fabricants des trois grands articles qui entent dans la consommation de la masse du peuple, de donner une preuve, car je suis sûr qu'ils la donneront, de la sincérité de leur conviction sur le caractère impolitique du système protecteur, en consentant à abandonner la protection du blé! (Applaudissements aux bancs de l'opposition.)

Les trois branches des manufactures dont je parle, fournissent des vêtements au grand corps du peuple, savoir : les manufactures de toiles, de laine et de coton. Je pr e ces trois branches de donner l'exemple aux autres en abandonnant spontanément la protection du blé. Quant aux marchandises de coton, y compris les calicots et les imprimés, je propose un changement : les produits manufacturés paient 10 pour 100 de droits; je propose de supprimer ces droits, et quant aux articles qui paient 20 pour 100, je propose de réduire les droits à 10 pour 100. Je propose d'affranchir de tous droits les articles destinés à fournir des vêtements à la masse du peuple. (Applaudissements.) J'insiste d'autant plus vivement sur l'abandon par les manufacturiers des droits qu'ils protègent, que d'après une haute autorité ce ne sont pas les agriculteurs mais les manufacturiers qui, les premiers, ont sollicité de la législature des droits protecteurs. Je ne doute donc pas qu'ils ne soient les premiers à les abandonner. Adam Smith a dit que les manufacturiers et non les agriculteurs avaient pris l'initiative du système restrictif; on peut les considérer comme les inventeurs de tous les monopoles. (Rires.) Je propose de réduire considérablement les droits sur les articles plus grossiers. Les intérêts manufacturiers n'en seront pas lésés. Je propose aussi de réduire de 20 à 10 p. 0/0 le droit sur les objets de laine confectionnés. J'ai dit dans la séance dernière que le chanvre était un article important pour notre industrie manufacturière et que, bien qu'il ne payât pas de droits, l'importation considérable de cet article ne nuisait pas à nos nationaux.

Passant aux soieries, qui paient des droits de 30 et de 50 p. 0/0, le ministre propose une réduction de 15 p. 0/0.

Le droit sur le papier de tenture sera réduit de 1 shelling (24 sous) par yard, à 2 pences (4 sous).

Celui sur les métaux fabriqués, de 15 à 10 p. 0/0, sera également réduit à 10 p. 0/0; les objets de quincaillerie, les poteries, les voitures, le savon dur à 20 shellings; le savon doux à 10 shellings, le savon de Naples de 56 shellings à 15 shellings.

Il y a 500 articles, continue le ministre, qui ne paient point de droit. Je propose d'appliquer ce principe à beaucoup d'autres articles. En

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

VENDREDI 30 JANVIER 1846.

Académie française,

RÉCEPTION DE M. ALFRED DE VIGNY.

Nous sortons de l'Académie française, et nous venons d'entendre un étrange discours. Il paraît que les solennités de réception sont jugées trop fades par l'Académie elle-même, car depuis quelque temps les vieux usages sont bien changés. Elle veut sans doute donner de la vivacité, de l'intérêt, du piquant. Nous ne pouvons du moins trouver d'autres motifs aux épigrammes que chaque nouveau-venu est forcé d'y essuyer.

Dans cette nouvelle voie, la diplomatie promet de se distinguer; on se rappelle encore le ton suffisant avec lequel M. de Salvandy avait reçu M. Victor Hugo. Eh bien! M. Molé vient aujourd'hui de surpasser M. de Salvandy lui-même. Certes, si un homme méritait la bienveillance et le respect, c'était bien M. Alfred de Vigny; sa vie a été toute littéraire et dans ses œuvres on ne trouve nulle trace de fiel et de colère, alors même qu'il combattait à la tête des romantiques. Sa polémique est toujours restée dans les principes généraux, et n'est jamais descendue aux personnalités injurieuses.

Il méritait d'autant plus une réception cordiale, que dans son discours où il avait à faire l'éloge de M. Etienne, il avait été lui-même aussi calme et aussi bienveillant que possible; il avait même loué son prédécesseur un peu plus qu'il n'était nécessaire, et d'autres que lui auraient bien pu, à cette occasion, s'égayer un instant sur la génération littéraire à laquelle appartenait l'auteur des *Deux gendres* et dont M. Molé fait lui-même partie. Il est vrai que dans les *guerres* des romantiques et des classiques, M. Etienne, quoiqu'il se soit rangé sous la bannière du *bon goût* héroïquement brandie par M. Jay, ne fut pas un des plus fougueux combattants; il adressa çà et là quelques épigrammes aux jeunes *novateurs rétrogrades*, mais il faut lui rendre cette justice, sans trop de colère ni d'aigreur. Cependant M. de Vigny avait bien le droit de ne pas lui tenir compte de cette modération, puisque M. Molé ne lui a pas tenu compte de celle qu'il a montrée lui-même, il avait bien le droit de peindre, cette école sans poésie, sans style, sans idées, qui osait se proclamer la fille légitime et directe de Racine et qui n'en n'est pas même la fille bâtarde; de cette école, qui nous a laissé si peu d'œuvres, et qui ne ressuscitait le passé que pour remuer les cendres froides et inféconde des tombeaux.

Eh bien! M. de Vigny n'a pas usé de ce droit, il n'a pas voulu faire descendre son talent, toujours si pur, si élevé, dans les basses régions de l'épigramme et de la satire; dans son discours, d'une élégance rare, plein de nobles pensées, écrit de ce style tout rempli de délicatesses exquises, dont il a l'habitude, il n'a pas fait entrer une seule récrimination; il s'est borné seulement à rappeler quelques vérités que l'on croyait généralement reconnues aujourd'hui; il a fait remarquer que les seules œuvres classiques, qui depuis vingt ans ont eu un succès durable, le doivent à leurs emprunts faits au romantisme, et certes c'est bien là une vérité qu'on est forcé d'admettre, en présence de *Louis XI*, des *Enfants d'Edouard* et de la récente *Lucrèce*.

Nous nous trompons, M. de Vigny a *complimenté* l'Académie-Française de n'avoir pas pris l'initiative dans les discussions littéraires de 1830, et de n'avoir admis dans ses rangs quelques-uns des représentants de la nouvelle école, que *lentement* et à de *longs intervalles*; il l'a *louée* de ne se laisser sagement influencer que par des idées ayant cours depuis longtemps, et de n'admirer prudemment que ce que les générations passées ont admiré. Sagesse et prudence, que l'Académie-Française, en effet, possède à un haut degré.

Mais, en vérité, M. Molé a bien vengé l'Académie. A peine M. de Vigny avait-il cessé de parler, que l'ancien et futur ministre a pris, avec ses lunettes, son air le plus imposant et son attitude la plus magistrale, et alors il nous a été donné d'entendre le discours, sans contredit, le plus ironique et le plus malséant qui se soit prononcé, de mémoire d'académicien, sous les voûtes paisibles de l'Institut.

M. Molé a commencé par payer son tribut obligé de regrets à M. Etienne; mais cependant il n'a pas pu s'empêcher de nous dire que s'il regrettait, et M. Etienne et M. Soumet, il regrettait encore plus M. Royer-Collard Il ne l'a pas dit en propre termes, comme bien vous pensez, mais cela ressortait évidemment de son exorde, et nul ne s'y est trompé. Du reste, cette préférence s'explique naturellement; il est bien juste que M. Molé regrette plus un homme politique, surtout un solitaire comme M. Royer-Collard, que deux poètes. S'il s'agissait de M. Guizot, ce serait différent.

Ensuite M. Molé a daigné s'occuper de M. de Vigny lui-même et de ses œuvres. On nous avait dit que M. Molé se distinguait par son urbanité et son bon goût; il paraît que M. Molé ne tient pas aux suffrages du public, et qu'il lui cache précieusement ses mérites, car le discours que nous avons eu l'honneur d'entendre aujourd'hui, s'est fait remarquer précisément par les qualités contraires.

M. Molé a passé en revue les ouvrages de M. de Vigny, excepté pourtant ses poésies, dont il n'a pas dit un mot, et il a assaisonné chacun d'eux de commentaires et de critiques qui n'avaient pas même le mérite de la bonne foi. M. de Vigny, par exemple, fait dire à un de ses personnages qu'il n'y a ni monstres ni héros. M. Molé part de là pour sermonner M. de Vigny et lui assurer qu'il y a des monstres et des héros; que les auteurs de la Révolution française faisaient partie des premiers, et que lui, M. Molé, a failli faire partie des seconds. M. de Vigny fait dire à un autre de ses personnages qu'il faut se méfier de l'admiration, d'où M. Molé conclut que M. de Vigny n'admire rien au monde et qu'il a tort; car lui, M. Molé, trouve que l'admiration est une des plus belles choses que l'on puisse voir, et que c'est par ce sentiment que l'homme remonte de la création au Créateur, de la nature à Dieu. Ce qui vent dire que M. Molé est déiste. Comment l'*Univers religieux* accueillera-t-il cet aveu?

Mais où M. Molé a été le plus éloquent du monde, c'est quand il a pris la défense de l'Empire, et surtout de l'Empereur.

M. de Vigny avait osé dire qu'en 1813 on ne jouissait pas d'une liberté idéale; que Napoléon n'avait pas la mansuétude du roi d'Yvetot, et que tous ceux qui composaient sa cour n'étaient pas des Caton et des Brutus; et là-dessus M. Molé s'indigne, car alors il approchait de Napoléon, M. Molé; il faisait partie de cette cour, et il n'y a jamais remarqué de complaisants, il nous l'assure! Elle n'était composée que de militaires qui se faisaient bravement tuer et de diplomates qui brûlaient d'envie d'en faire autant.

Si M. Molé s'était borné à défendre l'Empire ou à accuser la Révolution française, nous aurions compris l'aigreur dont sa parole était empreinte; il a été protégé par l'un et persécuté par l'autre; il est naturel qu'il n'en puisse parler avec sangfroid : mais au moins une fois entré dans l'appréciation simplement littéraire des œuvres de M. de Vigny, il aurait pu quitter, ce nous semble, le ton de pédagogue qu'il avait pris d'abord, car tout grand seigneur qu'il est, M. le comte Molé n'est pas un des premiers de l'Académie, dans les questions d'art, on ne lui accorde pas une autorité irrécusable et un jugement infaillible, et nous aimons à croire que l'opinion générale ne sera pas changée par son dernier discours.

Ce n'est pas par la nouveauté, ni par l'originalité que sa critique se distingue, ce n'est pas non plus par la grandeur des vues et la hardiesse de la pensée. Près de M. Molé, M. Nisard est un Luther; et M. Saint-Marc-Girardin, le plus grand novateur que l'on puisse trouver; ou plutôt M. Molé suit à la piste ces deux illustres universitaires, mais de loin et de façon à ne les rejoindre jamais. Il a fait à *Chatterton* le même reproche que M. de Saint-Marc-Girardin lui avait déjà fait : il a regretté amèrement qu'il ne soit pas entré dans la vie pratique, et qu'il n'ait pas pris un état pour se distraire de sa mélancolie; il lui a reproché aussi de s'être suicidé sans en avoir le droit, attendu que Dieu seul est *le maître de la vie de l'homme*. Cette dernière phrase nous fait espérer que M. Molé a le dessein de proposer une loi pour l'abolition de la peine de mort. Comme M. Nisard, M. Molé dans son urbanité de grand seigneur, nous a prévenus que M. de Vigny ainsi que les poètes de 1830, avaient de grands rapports avec les poètes de la décadence latine, et que leur littérature était l'expression d'une société blasée, ce qui, soit dit en passant, n'est pas adroit de la part d'un ministre qui trouve cette société blasée la plus charmante du monde quand il la gouverne.

On se fera, du reste, facilement une idée de la critique de M. Molé quand on saura qu'il est descendu jusqu'à reprocher à l'auteur de *Cinq-Mars* des erreurs de dates. Du reste, à propos de *Cinq-Mars*, M. Molé a trouvé le moyen de faire un compliment à l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, si opportun et surtout si mérité, qu'il a jeté la gaîté la plus franche dans l'assemblée.

M. Molé, d'ailleurs, n'a pas voulu finir son discours sans louer franchement et chaleureusement M. de Vigny d'avoir *traduit le génie* de Shakespeare en français, est-ce dans le français de M. Molé.

Nous avertissons l'Académie que si elle veut conserver le respect et les sympathies du public, il est temps qu'elle surveille les discours de ses hommes politiques. N'est-il pas étrange que des poètes comme MM. de Vigny et Hugo, qui font partie des plus belles et des plus pures gloires contemporaines, soient accueillis chez elle, avec si peu d'égards? N'est-il pas risible aussi de voir des hommes comme M. Molé, dont la vie s'est passée à signer des protocoles et des traités, donner, d'un ton de maître d'école, des leçons de littérature à un de nos premiers poètes? Si l'Académie veut protester contre ce qu'elle s'obstine à appeler l'école romantique, qu'elle le fasse au moins poliment et sans pédanterie. Elle n'agit que pour la défense du bon goût, nous n'en doutons pas, et elle est animée des meilleures intentions; mais les bonnes intentions ne justifient pas les vilaines manières.

EUGÈNE M.

dans le but de pourvoir à notre défense nationale, de proposer une augmentation très considérable de la dépense, cette année. (On applaudit.) J'ai la profonde conviction qu'une réduction des droits sur les semences agricoles, loin d'être un éloignement de la protection de l'agriculture, sera pour elle un avantage. Le droit levé sur la graine de trèfle, par exemple, loin d'être une protection, était un fardeau pour l'agriculture. Je propose de réduire le droit avec modération. Je propose *qu'à l'avenir le droit sur les semences en général ne dépasse pas 5 sh. le quintal, applicable à la graine de trèfle comme aux autres*. Ce sera le maximum du droit. Il est une graine qui contribue puissamment à nourrir et engraisser le bétail ; cet article est d'une grande importance ; c'est le maïs ou le blé indien. Je propose l'*importation sans droit* (Applaudissements sur les bancs de l'opposition). Je veux dire que le droit sera nominal, et je ne pense pas blesser les intérêts agricoles. Cette faveur sera étendue au blé de sarrazin. Ce que je dis du grain, je l'étends à la farine. J'arrive à un point difficile, et ici je m'attends à n'avoir l'approbation de personne. (On rit.) Mais il importe de poser la base d'un arrangement définitif. Je ne vais pas proposer la suppression immédiate du droit sur le blé ; je proposerai la réduction immédiate du droit sur la plupart des articles de première nécessité, qui constituent la nourriture de l'homme. Je propose la réduction immédiate des droits, de moitié : sur le beurre de 1 liv. sterl. à 10 sh. le quintal : fromage, de 10 sh. à 5 sh. le quintal ; houblon, de 4 liv. sterl. 10 sh. à 2 liv. sterl. 5 sh. le quintal. le poisson salé de 2 à 1 sh. le quintal. Le droit actuel sur le cidre et la poirée est de 10 guinées par tonneau ; je propose de le réduire à 5 guinées. Je propose la suppression immédiate du droit sur tous les articles constituant la nourriture ou subsistance distincts du grain.

Le droit sur le lard sera supprimé absolument, ainsi que les droits sur le bœuf frais, salé, salaison de porc, porc frais, pommes de terre et légumes de toutes espèces. Je propose la libre admission de tous ces articles. Je veux réduire également le droit sur l'importation des animaux. *Tous ces animaux importés de l'étranger entreront sans droits en Angleterre.* (Applaudissements.) Il n'est pas nécessaire de conserver un droit sur les bœufs, encore moins sur les autres animaux spécifiés au tarif.

Un membre. — Et les ânes? (Hilarité générale.)

Les avantages que cette franchise de droits ne peut manquer de produire compensera largement la perte momentanée que subiront les revenus de l'Etat. Je ne propose pas une révocation immédiate des lois des céréales, mais dans l'espoir d'arriver à un arrangement définitif, tout en proposant la continuation temporaire de la protection, je propose que le bill renferme une disposition distinctive énonçant qu'*à l'expiration d'un certain temps le grain étranger serait importé en Angleterre libre de* DROIT. (Bruyants applaudissements sur les bancs de l'opposition.) Je suis convaincu que toute proposition intermédiaire serait sans utilité. Je propose une réduction considérable du montant actuel du droit, et je propose que la continuation de ce droit ainsi réduite, soit limitée à une période de trois années. (Applaudissements de l'opposition.) Le bill contiendra une disposition à cette fin qu'à l'époque où je penserai que la chose se pourra faire avec le moins d'inconvénients (le 1er février 1849), l'avoine, l'orge et le blé ne seront plus soumis qu'*au droit nominal*, que je proposais tout à l'heure d'appliquer au maïs et au sarrazin.

Nous proposons que le taux du droit sur l'orge, l'avoine, les pois, les fèves, le riz, soit conservé autant que possible pendant la continuation de la loi, si elle est sanctionnée par le parlement, c'est-à-dire qu'ils soient réduits dans la même proportion que ceux sur le froment. Nous proposons qu'après l'adoption de l'acte, tout le grain produit des colonies anglaises, sorti de l'entrepôt, soit admis moyennant un droit nominal. En vertu de cette loi, jusqu'au 1er février 1849, *les droits suivants seront levés sur le blé importé de l'étranger* : Si le quarter de blé est au-dessous de 48 shel., le droit sera de 10 sh. ; au-dessus de 48 et au-dessous de 49, de 9 sh.; au-dessus de 49 et au-dessous de 50, de 8 sh.; au-dessus de 50 et au-dessous de 51, de 7 sh. ; au-dessus de 51 et au-dessous de 52, de 6 sh. ; au-dessus de 52 et au-dessous de 53, de 5 shel.

Pour alléger l'échec que peut recevoir l'agriculture de ces énormes abaissements de droits qui, dans trois ans, seront remplacés par la libre introduction des grains, sir Robert Peel propose de libérer les terres de l'impôt des grandes routes : il présente aussi quelques autres améliorations peu importantes.

Il demande que le gouvernement soit autorisé à prêter aux particuliers certaines sommes pour l'amélioration et le dessèchement des terres ; il décharge également la propriété foncière des frais de la police d'Irlande.

Au milieu de toutes ces réductions, le ministre ajoute cette proposition remarquable :

Nous voulons aussi pourvoir aux frais d'éducation dans les ateliers publics, et nous demanderons qu'une somme de 30 000 liv. st. par an soit allouée pour cet objet, et si la loi que je vous propose en ce moment, et dont je viens de vous mettre l'ensemble sous les yeux, si cette loi reçoit l'approbation du parlement, elle produira pour le pays les avantages les plus grands. Dans un délai rapproché toutes les restrictions législatives sur l'alimentation seront éloignées entièrement, et sur le champ un grand nombre de restrictions s'appliquant à l'importation de la nourriture, cesseront sur le champ; à l'égard des objets d'habillement, il y aura parfaite liberté d'acheter ces objets meilleur marché.

Dans les réductions que j'ai proposé de faire pour l'admission des produits des pays étrangers, en Angleterre, je n'ai pas la garantie que ces pays agiront comme je le fais. Après avoir fait tous nos efforts pour engager les pays étrangers à nous suivre dans les voies de la liberté du commerce, nous prenons l'initiative ; nous consultons nos propres intérêts et le bonheur et le bien-être du peuple qui se confie à nous, sans nous occuper de savoir si l'étranger nous paiera de réciprocité. (Ecoutez!) Nous n'avons eu aucune communication avec aucune puissance étrangère, quant au projet de modification de notre tarif ; nous n'avons pas demandé de concessions à la France, pour réduire les droits sur ses vins et ses eaux-de-vie ; nous n'avons rien demandé à la Russie pour diminuer les droits sur son suif. Je sais que je donne et que je ne demande rien en retour ; je sais que récemment d'autres pays ont grevé de droits plus élevés les produits de nos fabriques ; mais quel a été le résultat de cette augmentation de droits? Nos fabricants ont mis les fabricants étrangers au défi ; nos exportations se sont accrues ; en dépit de leurs droits protec- proposées pourraient cependant amener un déficit temporaire ; mais je suis convaincu, par l'expérience, par les grandes ressources commerciales du pays, et par l'augmentation de consommation que produiront les réductions, que ces dernières ne nécessiteront pas l'établissement d'un nouvel impôt.

La chambre décide que la discussion du plan proposé par sir Robert Peel commencera le 9 février, et s'ajourne à minuit.

MM. Monnier de la Sizeranne et Vavin ont déposé aujourd'hui un paragraphe additionnel au projet d'adresse, ainsi conçu :

« Fidèle aux engagements qu'elle contracte, la France proteste contre les violations des traités. Elle rappelle à l'Europe, au nom du droit des nations, au nom de la civilisation chrétienne et de l'humanité, les solennelles garanties stipulées en faveur de la Pologne. »

Cet amendement, dans les circonstances actuelles, a une immense importance. Les journaux sont remplis du récit des persécutions qui s'exercent en Pologne contre le dernier refuge du sentiment national, contre la religion. L'indépendance civile et politique de ce malheureux et héroïque pays a été foulée aux pieds il y a longtemps. La France doit non-seulement protester contre cette violation du droit des gens, mais elle doit, comme le veut l'amendement, faire appel à tous les peuples et associer à sa protestation la voie générale de la civilisation et de l'humanité. C'est plus que jamais son devoir, et nous croyons que la chambre saura le remplir.

ESPAGNE. — On lit dans le *Droit* : « Une correspondance d'Irun annonce que la dissolution des Cortès a été prononcée, ainsi que le général Narvaez en avait fait la menace, au sujet de la manifestation contre le mariage de la reine d'Espagne avec le comte de Trapani. Nous donnons cette nouvelle sans aucune garantie. »

Nous ajouterons à la nouvelle donnée par le *Droit*, que les journaux espagnols reçus aujourd'hui ne parlent pas de la dissolution des Cortès. Ils parlent une crise ministérielle inévitable. D'après le bruit général, tous les membres du cabinet ne sont pas d'accord sur la question de dissolution. Les ministres des finances, de la marine et de la justice paraissent même décidés à résigner leurs portefeuilles.

PRUSSE RHÉNANE. — La feuille hebdomadaire officielle du district de Cologne publie, dans un supplément extraordinaire, la proclamation suivante du président en chef de la province rhénane :

« En vertu de l'autorisation supérieure, j'informe le public par la présente, qu'à partir du jour de cette publication, les céréales de toute espèce, telles que froment, épeautre, orge, avoine, sarrazin et seigle, peuvent entrer en franchise des pays étrangers dans la Prusse rhénane, et cela, jusqu'à ordre contraire.

» Cologne 21 janvier. Signé : EICHMANN. »

On lit dans la *Nouvelle Gazette de Zurich* : « LUCERNE, 24 janvier. — Aujourd'hui, J. Muller, accusé d'avoir assassiné M. Leu, a comparu devant le tribunal criminel. L'auditoire était rempli de monde; les débats ont commencé à neuf heures du matin. A une heure et demie, la sentence de mort était prononcée. Le défenseur de Leu a soutenu que Muller avait agi par fanatisme religieux. Muller s'est défendu aussi, et a prétendu qu'ayant été incarcéré par suite des évènements du mois de décembre (le 8), et ne pouvant obtenir d'être interrogé, il avait conçu un profond ressentiment contre M. Leu, et qu'il n'avait pu étouffer le désir de vengeance qui l'agitait. »

Chambre des Députés.

Séance du 29 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage au sort pour l'organisation mensuelle des bureaux.

MM. de Staplande et le duc d'Uzès écrivent pour demander chacun un congé. — Accordé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du quatrième paragraphe du projet d'adresse. La délibération s'est engagée hier sur les affaires de l'Université.

M. LHERBETTE s'attache à établir l'illégalité de l'ancien conseil royal; cette illégalité, sur laquelle il avait attiré lui-même l'attention de la chambre en 1841 et 1842, était alors contestée ; elle cesse de l'être aujourd'hui, et il s'en applaudit. Au reste, parmi les professeurs de Paris, il n'y a eu qu'une voix pour se féliciter de l'ordonnance. Cette ordonnance ne doit cependant pas dispenser d'une loi qui règle complètement la matière.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. On m'a demandé pourquoi, dans la réorganisation du conseil de l'Université, je n'ai pas procédé par une loi? La réponse est facile : une loi n'est pas toujours votée dans la session où elle est présentée ; je demande quelle eût été, dans le cas de la présentation d'une loi, la situation du conseil royal pendant le temps qui se serait écoulé entre cette présentation et le vote de la loi? Maintenant que l'ordonnance a organisé, la loi est facile, elle eût été sans cela fort embarrassante.

Tout le monde paraît réclamer une loi, mais on ne paraît pas très bien fixé sur la portée qu'elle doit avoir. Je me suis préoccupé de la question avant la chambre. Une commission a été instituée il y a quelques mois dans le but d'étudier la question et de préparer la loi ; les travaux de cette commission ne sont pas terminés, mais ils se continuent, et le résultat de ses études sera un projet qui doit être apporté à la chambre. Pour ce que j'ai à ajouter sur cette question, j'attendrai que l'illustre contradicteur qui m'est annoncé ait pris la parole.

M. THIERS. M. le ministre de l'instruction publique a paru croire qu'il avait pour lui toutes les grandes autorités du pays, et notamment la commission nommée pour l'examen de la loi sur l'enseignement; je crois avoir le droit de dire qu'il se trompe. M. de Salvandy s'est trompé aussi quand il a dit qu'aucun des anciens ministres n'a blâmé l'ordonnance du 7 décembre. L'un d'eux, non pas le plus illustre, puisque ce n'est pas M. Guizot, mais des plus illustres à coup sûr, M. Villemain, a combattu cette ordonnance avec la plus vive énergie, et, ce qui est plus grave, parce que l'action a plus d'importance que la parole sur neuf ministres qui se sont succédé à l'instruction publique, pas un autre que M. de Salvandy n'a songé à toucher au conseil royal

Autant que M. de Salvandy, je suis admirateur de l'Empire et de toutes les grandes institutions qu'il nous a léguées, pourvu qu'elles soient modifiées selon les exigences du temps et adaptées à nos nouveaux besoins : mais ce n'est pas une raison pour que je pardonne ce que je regarde comme et inamovibles, et vingt conseillers extraordinaires.

Il s'aperçut bientôt qu'il avait fait une faute; que ce conseil était trop nombreux ; il ne nomma pas les vingt conseillers extraordinaires ; ce ne fut qu'en 1813 que le conseil fut au complet.

Le grand-maître, Fontanes, au milieu de ce conseil, se choisit un petit nombre d'amis intimes avec lesquels il fit tout ; ce conseil gouvernait complètement avec le grand-maître ; le reste du conseil n'existait que pour la forme.

Vint la Restauration. Quel fut le sentiment qui la domina? la haine de l'unité ; l'unité lui fut odieuse, parce qu'elle avait été la passion de Napoléon; il lui fallut la diversité. Elle travailla à briser les nouvelles institutions, et notamment l'Université. Les Cent-Jours empêchèrent d'accomplir les projets qu'elle avait conçus.

J'ai souvent entendu dire que les Cent-Jours avaient fait bien du mal. C'est vrai ; mais aussi ils ont sauvé bien des institutions ; ils ont sauvé l'Université. La Restauration n'osa plus essayer de la briser ; mais elle imagina de nommer, par ordonnance du 15 août 1815, une commission de cinq membres, MM. Royer-Collard, Cuvier, Sylvestre de Sacy, de Frayssinous et Guéneau de Mussy. Cette commission avait, pour ainsi dire, les pouvoirs de dictature, mais on s'aperçut bientôt que cette commission était trop indépendante et ne fonctionnait pas complètement comme on le désirait. On en revint à la pensée de l'unité qui n'avait été d'abord odieuse, je le répète, que parce qu'elle venait de Napoléon. On se rappelle que lorsqu'il s'agissait d'une mesure nouvelle, Louis XVIII avait coutume de dire à ses ministres : « Et l'autre, comment faisait-il ? » (Rires.)

La Restauration refit alors peu à peu le grand-maître. Par l'ordonnance de 1820 elle donna au président de la commission le privilége exclusif d'avoir des rapports avec le ministre et lui donna voix prépondérante. A peine l'autorité du grand-maître fut-elle reconstituée, qu'on la donna à M. de Corbière.

Bientôt on fit un nouveau pas : on nomma M. de Frayssinous grand-maître, et on lui donna la plupart des attributions de cette charge, en lui imposant de prendre l'avis du conseil royal pour le personnel.

Peu de temps après, M. de Frayssinous devenait ministre et cumulait les deux fonctions : les ministres de l'instruction publique qui lui succédèrent continuèrent à jouir du double titre et des doubles fonctions.

M. de Vatimesnil, qui faisait partie du ministère Martignac, restreignit le pouvoir du conseil à ne donner que des avis, comme cela devait être dans un gouvernement représentatif où le ministre seul est responsable.

Voilà, messieurs, quelle est l'œuvre du temps, et je la crois meilleure que l'œuvre primitive. J'ai été intimement lié avec plusieurs ministres de l'instruction publique ; j'ai été quelque temps, et je m'en fais gloire, le collègue du plus illustre de tous, et je ne l'ai jamais entendu se plaindre de la tyrannie qu'on exerçait sur lui ; cependant, je ne puis croire qu'avec la fierté que je lui connais il ait pu se soumettre volontiers à aucune tyrannie, et qu'avec l'intimité qui régnait entre nous, il ne s'en soit jamais plaint à moi.

M. Pelet (de la Lozère), M. de Montalivet, M. Barthe, qui ont été tour-à-tour ministres de l'instruction publique, ne se sont jamais plaints, et celui qui a occupé ce poste le plus longtemps, l'honorable M. Villemain, a, dans une autre enceinte, proclamé hautement qu'il avait été complètement libre dans tous ses actes.

M. de Salvandy est le seul qui ait cru avoir à se plaindre ; il a cru devoir changer le personnel...

M. BOUILLAUD. Je demande la parole. (Bruit.)

M. THIERS. Je ne veux pas parler des hommes ; je ne m'occupe que de l'institution.

M. BOUILLAUD. S'il ne s'agissait que des hommes, je n'aurais pas demandé la parole.

M. THIERS, après quelques mots que nous n'entendons pas, continue ainsi :

Je dis, messieurs, qu'une institution excellente vient d'être remplacée par une chimère qui s'évanouira bientôt. Examinons la question de légalité ; Je suis profondément convaincu que l'institution détruite était légale; Napoléon n'avait employé la loi qu'à poser deux principes essentiels; les décrets contenaient les détails d'organisation. Le conseil des ponts-et-chaussées, le conseil d'Etat lui-même, ont été institués par des décrets, et modifiés par des ordonnances. On conteste la valeur des ordonnances ; mais trente budgets ont été votés pour en assurer l'exécution. (Agitation.) Je ne dis pas que les budgets légalisent tout ce qu'ils touchent, mais le tolèrent ; et quand il y a discussion spéciale avant le vote, le budget légalise.

Mais il y a plus que cela : le conseil royal a été cité dans trois lois qui sont en vigueur, notamment dans la loi sur l'instruction primaire, qui renvoie devant le conseil royal l'instituteur destitué, et dans la loi sur le recrutement. Les ordonnances avaient donc été légalisées.

Mais M. de Salvandy a dit : Ces ordonnances me déplaisent, je vais les modifier par ordonnance. Il doit savoir pourtant qu'un ministre, quel qu'il soit, ne peut modifier par ordonnance ce qui a été consacré pendant trente ans ; il a prétendu retourner à la légalité par des ordonnances : il a fait le contraire ; il a détruit par son ordonnance ce qui était légal.

M. de Salvandy a, du reste, été forcé de reconnaître que le décret de 1808 avait des parties inexécutables. L'Université, il y a quarante ans, avait des finances et des propriétés ; elle n'en a plus aujourd'hui, elle n'a donc plus besoin de trésorier. Oseriez-vous aujourd'hui, comme le porte le décret, interdire le mariage aux professeurs, leur imposer les arrêts, ou prononcer l'exclusion de certains membres des conseils académiques? Oseriez-vous faire, comme le porte le même décret, décider que les petits séminaires seront des écoles secondaires établies par l'Université et dirigées par des universitaires? Vous ne prenez donc qu'une partie du décret, celle qui vous convient. Est-ce là retourner à la légalité? Il fallait prendre tout ou rien.

A la place de la légalité des ordonnances, vous avez établi un chaos, d'où vous ne pouvez sortir que par une loi.

Vous avez fait une imprudence, vous avez fait quelque chose de pire. Vous nous dites que lorsque la situation est mauvaise, il est trop long d'attendre une loi ; eh bien alors! hâtez-vous, en attendant une loi que je vous conseille de faire très prochainement, de réparer par une ordonnance le mal que vous avez fait.

On a comparé le conseil royal au conseil d'Etat, c'est une erreur ; le conseil d'Etat n'est jamais un corps gouvernant, c'est un corps judiciaire, législatif, règlementaire; il entre aussi quelquefois dans l'administration, en contrôlant ou en préparant les budgets; mais jamais on n'a pu le consulter sur la nomination de préfets. Il n'y a pas d'inconvénients à ce que le conseil d'Etat soit nombreux, parce que toutes ses décisions et ses discussions mêmes doivent être publiques.

Mais le conseil de l'Université doit s'occuper avant tout du personnel. Or, comment voulez-vous examiner la moralité d'un candidat proviseur, dans un conseil de trente personnes? Comment un conseil de trente personnes pourra-t-il être consulté sur un règlement d'école, sur les rapports d'un évêque avec un proviseur, des professeurs de philosophie avec le clergé? Cela est impossible.

Un des motifs qui ont soulevé le plus de récriminations contre le conseil royal, ce sont les certificats d'études. Un élève instruit à la haine de nos lois et de notre gouvernement, dans les colléges de Bruges et de Fribourg, trouve moyen de se faire recevoir bachelier en France, à l'aide d'un certificat de son père, attestant qu'il a fait ses études dans la maison paternelle. Ce certificat est déféré au conseil d'instruction publique. Voulez-vous que ce père de famille soit mis sur la sellette, en présence d'un conseil de trente membres? (Interruption ; mouvements divers).

pas des faveurs, il veut augmenter les traitements et il a raison; les membres de l'Université ne sont pas trop riches; l'Université s'est montrée reconnaissante en ce moment, mais bientôt elle se repentira, car vous l'avez divisée au moment où elle avait besoin d'être le plus unie. (Très bien! à gauche.)

Savez-vous ce qui me rend surtout suspect votre arbitraire ministériel? ce sont les éloges que vous avez obtenus. Comment se fait-il que moi, qui ai voté contre le mot *flétri*, je sois l'objet d'attaques incroyables, dont Dieu merci je suis reconnaissant, parce qu'elles constatent ma vraie nature et mes vrais principes, tandis que vous, vous recevez les éloges des mêmes hommes? C'est qu'ils savent sans doute où vous marchez, sans peut-être le savoir vous-mêmes; c'est que, permettez-moi de vous le dire, vous avez caché une petite malice sous une grande imprudence. (Agitation.)

La séance est un moment suspendue.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. J'ai besoin de préciser le débat. Je demande si on proposera à la chambre de déclarer, par amendement, qu'on préfère l'organisation de l'ancien conseil royal à la nouvelle; qu'on blâme le ministre de ce qu'il a fait par ordonnance, ou si l'on demandera qu'une loi soit faite qui réponde à certaines exigences qu'on a fait apparaître dans le débat.

L'honorable préopinant voudrait que le conseil de l'Université fût un conseil gouvernemental; cette prétention est absolument contraire à la pensée fondamentale des décrets qui constituent l'Université; je l'ai toujours combattue, et c'est ce que les ordonnances que j'ai faites tendent à empêcher.

On dit que dans la nouvelle organisation du conseil, le ministre a été magnifique; mais le ministre ne l'a été qu'avec l'approbation et le concours de la chambre. Le ministre a cherché à donner à ce corps enseignant toute la dignité, toute la grandeur dont il est susceptible.

L'empereur crut que l'inamovibilité était nécessaire à la dignité du conseil royal, mais comme elle l'était pour la magistrature. Il est vrai qu'il se repentit ensuite de cette première pensée, mais l'honorable préopinant s'est trompé; c'est la bonne pensée, c'est la pensée primitive qui a prévalu.

On a beaucoup parlé de certificats d'études; rien n'est changé en cela dans l'organisation du conseil, seulement l'examen de ces certificats a deux degrés. On a dit qu'un conseil royal trop nombreux amènerait la publicité de ses délibérations, je pourrais répondre que les décisions de l'ancien conseil royal n'ont pas toujours été soustraites à la publicité. Mais il ne faut pas s'y tromper, entre un certain nombre d'hommes réunis dans un but, il se forme un esprit de corps qui est plus puissant que les prescriptions et les défenses, et je ne puis croire qu'il y ait plus d'inconvénients à ce que le conseil soit composé de trente membres, que s'il était composé de huit seulement.

On m'a objecté l'autorité de M. Villemain, qui m'a succédé et précédé au pouvoir. Mais M. Villemain lui-même, il y a quelques années, proposait de rendre le conseil royal plus nombreux par l'adjonction de proviseurs de colléges, de professeurs de Facultés et de divers autres membres de l'Université. Il a déclaré comme la commission de la chambre, que le retour au décret de 1808 était utile, nécessaire et urgent.

Quant aux questions de noms propres, elles n'ont jamais été soumises au conseil; c'eût été le renversement de toute raison. Ces questions ne peuvent être soumises sans les plus grands inconvénients à une assemblée délibérante.

La nouvelle organisation donne aux professeurs de nouvelles garanties. Les membres de l'Université ne peuvent être déplacés sans un jugement ou un avis de trois membres du conseil. (Il est évident qu'il s'agit de membres compétents); mais on avait trouvé moyen d'éluder la loi: toutes les nominations étaient faites provisoirement. Ainsi, trois cents professeurs étaient chaque année nommés provisoirement. Un Allemand, venu l'année dernière en France pour étudier notre système administratif, me montrait un jour le journal officiel de l'Université, en me demandant la cause de toutes ces nominations provisoires. La cause, la voilà: le conseil voulait se réserver le droit de déplacer les professeurs, et grâce à cette entorse donnée à la loi, les professeurs se trouvaient privés de cette garantie d'indépendance que la loi leur avait donnée.

M. THIERS. Le ministre avait tort de signer la nomination provisoire.

M. DE SALVANDY. Ce qu'il y a de plus fort que tout dans une administration, ce sont les antécédents, les habitudes; le ministre était tenu par là, il ne pouvait s'y soustraire, et rendre aux professeurs leur garantie qu'en changeant l'organisation du conseil.

J'ai voulu rendre aussi, dans les nominations, à l'autorité rectorale, une prépondérance qu'elle n'avait pas; les avis des recteurs seront balancés avec ceux des inspecteurs-généraux; de sorte que ces deux corps de fonctionnaires auront une influence large dans les nominations; ces deux catégories de fonctionnaires sont placés en présence des faits, et il est plus équitable de s'en rapporter à eux qu'à des membres du conseil royal presque toujours étrangers au personnel qu'il s'agit de placer.

L'ancien conseil royal qu'on vient défendre aujourd'hui a été pendant son existence l'objet d'attaques multipliées. Il a été surtout atteint, et atteint mortellement, par deux amendements insérés par la chambre des pairs dans le projet de loi sur la liberté de l'enseignement. Le premier de ces amendements retirait au conseil la connaissance de certains délits qu'il renvoyait à la police correctionnelle; l'autre, qui fut voté par la presque unanimité de la chambre, avait trait au programme. Si ces attaques eussent été insérées dans une loi, que devenait le conseil royal? J'ai voulu, en changeant son organisation, éviter les embarras qui en auraient été les conséquences.

Bien des attaques ont été portées dans les enceintes législatives et au dehors contre mes ordonnances; mais j'ai pour moi la protection à laquelle je dois attacher le plus d'importance: l'Université a été partout de l'avis de son chef.

Un mot encore. On a dit que l'Université est affaiblie. Dans quelle partie a-t-elle été atteinte? L'instruction primaire a plus de garanties; les sciences historiques et naturelles ont, au Conseil royal, des représentants qu'elles n'avaient pas. S'agit-il des sciences philosophiques? Une opinion puissante et fort répandue, et que la commission de la chambre des pairs avait partagée, c'est que l'enseignement philosophique occupait trop de place dans l'enseignement.

Je me suis expliqué assez ouvertement à la chambre des pairs sur l'importance que je croyais devoir laisser à la philosophie, dans les études; ce n'est donc pas moi qu'on peut accuser de vouloir restreindre l'étude de la philosophie. Je le répète, l'Université, loin d'être atteinte, a été fortifiée.

M. DUPIN. Je ne veux dire qu'un mot. Je ne crois pas qu'il y ait d'amendement proposé, et s'il y en avait un, je le combattrais. Mais une loi est nécessaire, non pas une loi qui revienne sur celle de 1806, mais une loi qui fixe l'organisation définitive et les attributions du conseil royal.

M. le ministre a dit qu'il voulait par ses ordonnances se rapprocher du désir exprimé par la chambre des pairs. Je doute qu'il ait réussi. Ce qui importe à la dignité d'un corps, ce sont ses attributions; ce qui donne du poids à certaines décisions et ordonnances, c'est qu'elles sont résolues en conseil d'Etat; il faut que le conseil de l'Université soit fort, et pour être fort il devait rester stable et ne pas être entamé par son chef lui-même.

Napoléon avait attribué au conseil de l'Université le droit de prononcer des peines même correctionnelles. Que peut devenir ce droit en présence de juges non inamovibles? Les conseillers extraordinaires ne peuvent être des juges, puisqu'ils ne sont pas inamovibles; ils ne sont que des commissaires.

La loi sur la liberté de l'enseignement ne peut être votée qu'en présence d'une organisation forte de l'Université. Or, vous avez ébranlé l'Université, vous avez déconsidéré le conseil royal en lui enlevant de sa stabilité.

tation de l'entrepôt réel de la ville de Mulhouse.

— Le *National* et la *Réforme* publient la note suivante:

« Le comité électoral formé par l'extrême gauche s'est constitué définitivement. Voici sa composition: MM. Dupont (de l'Eure), président; Arago, le général Thiard, Marie, Legendre; Carnot et Garnier-Pagès, secrétaires.

» Ce comité a pour mission d'entretenir des relations avec la presse opposante des départements et avec les comités formés en vue des élections futures. »

— Une trombe a passé dimanche dernier sur Moulins (Allier), et y a causé des dégâts fort réparables heureusement. Des cheminées ont été renversées et des toitures ont beaucoup souffert. Des arbres ont été déracinés. On ne signale aucun accident particulier. Le pignon d'une des maisons sur lesquelles la trombe a sévi a été assez singulièrement percé d'outre en outre d'un trou presque rond comme celui que ferait un boulet de canon.

— On lit dans le *Courrier du Havre* d'hier:

« Ce matin, la mer, poussée par un violent vent de O.-N.-O., a atteint, dans notre port, son maximum de hauteur. Les rues Dauphine et de la Crique, la rue Royale et généralement toute l'île de Saint-François, présentaient le spectacle d'une véritable inondation. Les puisarts placés à chaque égout constataient de 60 à 70 centimètres d'élévation. Inutile de dire que toutes les caves étaient inondées. »

— Les journaux des départements contiennent presque tous des récits d'inondation. Partout les eaux ont crû avec une rapidité qu'on ne prévoyait pas. Cependant aucun grand dommage n'est jusqu'à présent signalé.

— Une légère secousse de tremblement de terre s'est fait ressentir à Rennes dans la nuit du 24 au 25 janvier, entre trois et quatre heures.

LES ÉPAVES. — Dans la nuit du 19, la mer apporta sur la côte de Sainte-Adresse deux barriques d'eau-de-vie et deux barriques de vin. Les deux barriques d'eau-de-vie furent défoncées en échouant, mais les deux barriques de vin furent amenées intactes sur le bord de la mer. En attendant qu'elles fussent déposées dans les magasins de la marine, elles furent confiées à la garde de deux préposés des douanes de Sanvic.

Le *Journal de l'arrondissement du Havre* raconte que des individus qui avaient, sans doute, assisté à ce sauvetage et qui pensaient qu'il n'y aurait personne pour les garder, arrivèrent dans la nuit du 20 au 21, au nombre d'environ dix, avec des intentions qu'on devine facilement; mais trompés dans leur espoir de ne pas trouver de gardiens, ils n'hésitèrent pas à assaillir les deux employés à coups de pierre; ces derniers furent forcés, pour se débarrasser de cette brutale agression, de faire usage de leurs armes à feu; ils le firent au reste avec une grande prudence, c'est-à-dire qu'ils tirèrent plusieurs coups de fusils en l'air, ce qui fut suffisant pour écarter les maraudeurs.

SUICIDE D'UN MEURTRIER. — Nous avons annoncé, dit la *Gazette des Tribunaux*, l'assassinat commis à Neuilly sur la personne de Louis Rollet, compagnon maçon, que l'on trouva dans sa chambre, la tête horriblement mutilée et la boîte osseuse du crâne brisée. Les soupçons, ainsi que nous l'avons dit, se portèrent tout d'abord sur François Quernel, contre-maître de Rollet, et qui était lié avec lui d'une étroite amitié. Ces soupçons se corroborèrent de la disparition de Quernel aussitôt après le crime; et ce qui leur donna surtout la plus grande consistance, ce fut la découverte, dans une cave de la maison qu'habitait François, du cadavre de sa maîtresse, à laquelle il paraîtrait que Rollet faisait la cour, et que François avait étranglée sans doute par jalousie.

Toutes les recherches pour retrouver l'assassin étaient demeurées jusqu'à ce jour inutiles, et le bruit public, à Neuilly, était qu'il s'était fait justice en se jetant dans la Seine. On avait deviné juste; des bateliers ont repêché près de Clichy le cadavre d'un individu qui paraissait avoir séjourné dans l'eau pendant un mois au moins. Quoique cette longue immersion l'eût gravement détérioré, cependant, à des signes certains, et d'après le signalement qui avait été donné de sa personne, on crut reconnaître François Quernel. Pour en être plus sûr, on fit venir son manœuvre, qui n'hésita pas à reconnaître Quernel dans l'individu qu'on venait de repêcher.

INONDATIONS. — L'Orne a débordé; la prairie ressemble à un vaste lac. A chaque instant la crue augmente à Caen. Il est impossible d'entrer sur les cours qui sont inondés. Les rues des Jacobins, Carmélites, Jean-Romain, des Carmes, du Havre, de Vaucelles, etc., sont couvertes d'eau. Les boutiques et magasins sont fermés; dans presque toutes les caves de la ville il y a inondation. Il est probable, dit le *Haro*, que la crue continuera. Jusqu'ici nous n'avons pas entendu parler de sinistres. Cependant une barque, dans laquelle trois Anglais se promenaient sur l'hyppodrome, a chaviré: ces messieurs ont été assez heureux pour se sauver. La barque a été perdue.

PROSPÉRITÉ CROISSANTE. — On lit dans une lettre écrite par un négociant de Reims: « Le nombre des métiers qui ne battent plus devient chaque jour plus considérable dans notre ville. La population ouvrière est menacée d'une misère affreuse; déjà une foule d'ouvriers sont plongés dans l'indigence. C'est la crise amenée par l'agiotage sur les actions des chemins de fer qui a déterminé cette situation déplorable et qui jette tant de pauvres familles dans le désespoir. Nos manufacturiers s'efforcent de faire face au danger; ils se tireront d'affaire, s'il plaît à Dieu; mais la chambre des députés n'aura-t-elle pas des accents vigoureux pour protester contre cette fable de la *prospérité générale* qui s'étalait dans le discours de la couronne? »

A PROPOS D'UN DOUBLE DÉCÈS. — Un sieur B..., treillageur, demeurant à Belleville, décéda le 4 avril de l'année dernière. Sa mort, que rien ne faisait prévoir, étonna beaucoup les gens du voisinage. Cet étonnement ne fit que s'accroître lorsque, le 3 mai suivant, une demoiselle C..., pensionnaire du sieur B..., vint également à mourir inopinément.

Ce double décès avait dès lors attiré l'attention de l'autorité, mais il ne se présentait pas d'indices suffisants pour autoriser des poursuites. Depuis lors, de nouvelles informations ont été rassemblées, et hier, en vertu d'un mandat décerné par M. le juge d'instruction Legonidec, la veuve du sieur B..., qui habitait Paris, a été arrêtée à son domicile.

Le *Droit* annonce que cette femme a été ensuite conduite à Belleville, où il a été procédé, en sa présence, à l'exhumation des corps de son mari et de celui de la demoiselle C..., et après l'autopsie, les entrailles



» A cinq heures, le meurtrier était écroué à la maison d'arrêt. »

POÉSIE MUNICIPALE. — Comme témoignage du progrès de l'instruction dans les campagnes, un de nos abonnés du département de l'Isère nous adresse l'affiche suivante, rédigée en termes fort poétiques en effet, et placardée dans tout le département pour la foire de Veurey:

« Cette foire annuelle, dit l'affiche, réunit toutes les conditions de sécurité, d'agrément et de bénéfice, qui en assurent le progrès à l'égal des affluences de campagne les plus attrayantes et les plus prospères.

» Une admirable perspective, qui, des riantes sinuosités de l'Isère, s'élance à la cime majestueuse des Alpes, sur les plis harmonieux de leurs magnifiques ceintures; la fertilité pittoresque du local, l'ardente supériorité de ses vins, l'exquise salubrité de l'air et des aliments, la vive aménité d'une population accueillante, les jouissances actives et bien mesurées de la table, un champ de foire plus spacieux et plus animé, une circulation plus nette et plus franche, un accès plus sûr et plus commode, des eaux jaillissantes et distribuées en abreuvoirs, un long assortiment de bestiaux préparés au loin par de gras pâturages, une route colossale, œuvre de génie et de prédilection à bord d'Isère, les satisfactions les plus pures et les plus variées de la vie pastorale et champêtre, une grande expansion commerciale sous l'égide sévère de la probité et sous l'œil vigilant de la police, un rendez-vous irrésistible dans les bras festonnés d'un gracieux amphithéâtre, tout promet à cette journée un concours splendide, honnête et lucratif.

» Veurey, le 184 Le maire, H. POINT. »

LES PROLÉTAIRES. — Récemment, à Nantes, six ouvriers charpentiers étaient occupés à élever une charpente, rue des Ollivettes, n° 20, sur le terrain où existait autrefois la raffinerie de M. Cossé-Duval, qui fut dévorée par un incendie il y a environ deux ans. Malheureusement, les murs sur lesquels étaient appuyés les poutres et les chevrons, calcinés par le feu, manquaient de solidité. Tout-à-coup un craquement s'est fait entendre; quatre ouvriers ont eu assez de sangfroid et d'agilité pour se réfugier sur les murs, et au même instant la charpente est tombée tout entière, entraînant dans sa chute les deux malheureux, qui n'avaient pas eu le temps de fuir. Le *Courrier de Nantes* annonce que tous les deux sont grièvement blessés.

INSURRECTION DES NOIRS A LA MARTINIQUE. — Des correspondances particulières de la Martinique annoncent que de graves désordres ont eu lieu sur l'habitation Leyritz, située à la Basse Pointe et gérée par un M. de P... Les nègres ont refusé de travailler le soir après six heures, malgré la loi du 18 juillet, qui ordonne ce travail en cas d'urgence. Toutes les tentatives de conciliation faites auprès d'eux ont été vaines; ils ont repoussé l'intervention de l'abbé Machesi, ont résisté successivement à la gendarmerie et à un faible détachement de troupes de ligne, et ne se sont soumis qu'à l'arrivée du général Rostolan, suivi de deux compagnies d'élite tirées de la garnison de Saint-Pierre. Quatre des mutins ont été arrêtés et punis, et tout est rentré dans l'ordre.

UN ÉGAREMENT SINGULIER. — Un propriétaire du Marais, M. N..., après avoir fait quelques recouvrements dans le haut de la rue Saint-Honoré, monta dans une voiture publique à 30 centimes qui devait le transporter jusqu'à sa porte. Au même instant, une jeune dame, mise avec quelque élégance, prit place dans la même voiture et se mit à côté de lui. Les voyageurs se trouvant alors au complet, la voiture roula et ne s'arrêta plus que pour donner le temps de descendre à ceux qui n'avaient qu'une partie de la ligne à parcourir. Pendant le trajet, la jeune dame avait placé négligemment, au moins en apparence, son manchon sur ses genoux, et supportait assez patiemment les impulsions de la voiture qui la rejetaient le plus souvent sur le propriétaire. Celui-ci, moins patient, s'était plaint plusieurs fois du contre-coup, mais sa voisine s'était excusée en le priant de croire qu'il n'y avait pas de sa faute. Les choses s'étaient passées ainsi, lorsqu'en passant rue de la Verrerie la voiture reçut un choc qui secoua assez fortement tous les voyageurs; cette fois, M. N..., qui avait reçu l'impulsion comme les autres, ne se plaignit pas; mais un instant après il sentit une main qui se glissait dans la poche de son paletot renfermant des valeurs considérables, et qui cherchait à se les approprier: c'était la main de la jeune dame, qu'il saisit aussitôt, en s'écriant: « Que faites-vous donc là? Je comprends maintenant, ajouta-t-il, votre manége pendant le trajet; c'était pour me voler que vous me serriez de si près. » Tous les voyageurs furent témoins de la fin de cette tentative; ils apostrophèrent cette femme, qui protesta contre l'intention qu'on lui prêtait, et soutint que c'était en voulant passer sa main dans son manchon qu'elle s'était égarée dans la poche de son voisin; mais on n'ajouta pas foi à ses protestations, et en arrivant à la station de la place du marché Saint-Jean, on la fit arrêter et conduire au poste qui se trouve sur cette place, pour être remise à la disposition de la justice.

UNE RAZZIA DE PARAPLUIES. — Il y a deux jours, à Rouen, à l'issue de l'audience de la cour royale, un certain nombre de personnes qui avaient déposé à la porte leurs cannes et leurs parapluies, ne les ont plus retrouvés. Des fripons, sans respect pour le lieu où se rend la justice, n'avaient pas craint de voler ces objets, à l'aide du léger désordre inséparable d'une sortie d'audience.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Un accident bien déplorable est arrivé ce matin chez MM. Brunet et Chagot, entrepreneurs de serrurerie, rue de la Bienveillance, 30. On faisait, dit le *Messager*, dans les dépendances des ateliers de ces constructeurs, l'essai d'une charpente en fer destinée à couvrir l'embarcadère du chemin de fer de Tours. Les nombreuses pièces formant la toiture avaient été placées et fixées provisoirement, et le tout était contenu, à une certaine hauteur du sol, par des solives et traverses disposées pour cet objet. L'opération était sur le point d'être terminée, lorsque tout à coup un craquement se fait entendre: M. Brunet, qui conduisait les travaux, examine en toute hâte les soutiens; mais, avant qu'il n'ait terminé son inspection, une solive se brise et détermine la chute de la toiture, qui tombe aussitôt avec fracas sur le sol, et l'ensevelit sous les décombres avec plusieurs ouvriers. On est accouru alors de toutes parts, pour porter secours aux personnes atteintes, et l'on n'a pas tardé à les enlever de la position périlleuse dans laquelle elles se trouvaient.

Malheureusement plusieurs d'entre elles ont reçu des blessures extrêmement graves; M. Brunet surtout, qui a le plus souffert, est dans un état qui inspire des craintes sérieuses pour sa vie; huit ouvriers ont été

contre la révolution de juillet?...

La *Presse* rend compte d'une séance de la chambre des communes dans laquelle sir Robert Peel, au milieu de toutes les complications de la tâche politique qu'il s'est imposée, et avant d'exposer son plan de réforme qui est attendu dans toute l'Angleterre avec la plus extrême impatience, a appelé l'attention de la chambre sur la nécessité d'arrêter, par quelques dispositions législatives, l'entraînement du public vers les entreprises de chemins de fer. Il semble que la France donne ici une leçon indirecte à l'Angleterre; mais hélas! à la manière dont les ilotes instruisaient les Spartiates! A la chambre des lords, les ducs de Richmond et de Buckingham ont déclaré qu'ils étaient décidés à lutter jusqu'au bout... Dukerie stupide, elle se perd!...

Le *Constitutionnel* constate sa touchante harmonie avec le *Journal des Débats* pour combattre les ordonnances de M. de Salvandy. Ni l'un ni l'autre ne veulent donner à cette question le caractère d'une question de parti. A entendre ces deux journaux, ce serait bien plus, ce serait une question de principes; mais, en réalité, c'est bien moins, c'est une question de personnes, nous ne saurions trop le répéter.

L'*Esprit public* annonce en ces termes que M. Thiers doit prendre demain la parole à la chambre des députés: « M. Thiers doit venir demain au secours de son féal et ami M. Cousin. C'est justice, toutes les vanités sont solidaires. » — il faudrait ajouter que c'est dans ce monde-là, plus qu'en nul autre que: *Tout est vanité*!

Le *Courrier français* flétrit énergiquement les inventions atroces de la barbarie russe contre les religieuses basiliennes de Minsk. L'évêque Siemazsko a accompli tous ses actes de cruautés en vertu d'un ukase de l'empereur. Que Nicolas joue donc, si bon lui semble, l'homme d'une civilisation raffinée dans son palais de Saint-Pétersbourg, il n'en sera pas moins, aux yeux de l'humanité entière, le plus lâche des bourreaux, jusqu'à ce qu'il ait fait, d'une manière quelconque, l'éclatant désaveu d'une telle infamie.

	1er C.	P. H.	P. B.	Der C.	hier
5 0/0 compt....	[illegible]	[illegible]	122 85	[illegible]	[illegible]
— fin cour....	122 65	122 65	122 35	122 50	122 65
3 0/0 compt....	83 75	83 80	83 45	83 45	83 85
— fin cour....	83 80	83 80	83 50	83 65	83 83

au comptant.	1er C.	Der C.	Difce.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Difce.
O. de la Ville...	1370 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	101 1/2	101 3/4	H. 1/4
B. de France...	3370 ««	« ««	B. 5 ««	— Portugais...	« ««	« ««	«
C. Gouin 1000...	1155 ««	« ««	« ««	Esp. D. active..	« ««	« ««	«
C. Ganner. 1000	1150 ««	« ««	« ««	3 0/0 Naples...	100 40	100 10	B. 25
C. hypot......	575 ««	« ««	H. 2 50	— Romain..	« ««	« ««	«
4 Canaux......	1265 ««	« ««	« ««	Obl. Piemont.	« ««	102 3/4	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Difce.		Difce.
St-Germ....	« ««	« ««	« «	Au 31. 1080, 1090, 1085.	H. 12 50
V. r. d.....	525 ««	530 ««	« ««	— 530.	« ««
— r. g......	317 50	345 ««	« ««	—	« ««
Orléans.....	1260 ««	« ««	B. 5 ««	— 1267 50, 1257 50, 1262 50.	B. 6 25
Strasb......	252 50	« ««	« ««	— 252 50.	« ««
Rouen......	1007 05	1005 ««	B. 5 ««	— 1007 50, 1000, 1001 25.	B. 0 75
Havre......	730 ««	732 50	« ««	— 735, 732 50.	B. 2 50
Marseille...	« ««	« ««	« ««	— 985, 977 50.	« ««
Vierzon....	705 ««	702 50	« ««	— 707 50, 700.	B. 5 ««
Nord......	754 75	757 50	B. 3 75	— 751 75, 753 75.	H. 2 50
Dieppe......	475 ««	480 ««	« ««	— 472 50, 475.	« ««
Boulogne...	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Bordeaux..	642 50	« ««	« ««	— 612 50, 640.	B. 2 50
Montereau..	« ««	« ««	« ««	—	« ««

LONDRES, 27 janv.		PARIS, LE 29 Janv. PRIMES	COULISSE.
Consol.	94 1/2	3 0/0 F. p. 84 20, 84 d. 50.	Av. 83 85.
Esp. act.		5 0/0 F. c. 122 90 d. un.	Ap. 83 87 1/2.
Portug		F. p. 123 45, 123 20 d. 50.	B. du Trés
Mexic.	30 1/4.	Saint-Germ. au 15. 1090, 1100 d. 20.	Reports
3 0/0 hol.			3 0/0 F. c. 05.
2 1/2.		Nord, au 15 757 50 d. 20; 762 50 d. 10.	F. . 10, 7 1/2.
Rouen.		F. c.	5 0/0 F. c. 05, 15.
Orléans.	39 1/2		F. p. 25. 22 1/2
Nord.	48, 49		

MARCHANDISES. — Huile de colza, disponible, 93,50 à 00,00; courant

[illegible] 1,00 le k. — 32 boeufs amenés et vendus [illegible] — [illegible] vaches vendues et amenées 0,80 à 0,99. — 45 moutons amenés et vendus 0,70 à 0,80 — 14 porcs 0,80 à 1,00. — Froment, 135 hect. à 20,00. — 115 hect. d'avoine à 8,80.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 29 janv. — Foin 1re 52 à 53; 2e 49 à 50; 3e 45 à 00. — Luzerne, 1re 00 à 00; 2e 47 à 48. — Paille de blé, 1re 30 à 31; 2e 28 à 00; 3e 27 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 41 à 00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 janvier.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Favorite.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Femme de quarante ans. Ciguë. Famille Poisson.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Domino. Eau.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Diogène. Bourgeois de Rome.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Gants. Riche. 3 Baisers. V'là c'qui vient.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Fleur de Genêt. Mousse. 2 Pierrots.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Marchand. Loi. Mère de Famille. Nuage.
6 h. 1/2. **PALAIS-ROYAL.** — Pommes de terre. 2 Papas. Étourneau.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Don César. Trilby.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Atar Gull. Hubert-le-Sorcier.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Mousquetaires.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Hoang-Pouf. Singes. Pagès. Paris.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Les premières armes de Louise. Mazurka. Chemin.
7 h. 1/2 **FOLIES.** — Plus Heureux. Le Hussard. Vingt francs. Sonnette.
PANORAMA. (Champs-Élysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Compagnie, rue du Croissant, 16.

... courageuses paroles ... il ... ...ités, exploitée sans mesure, et au moyen de laquelle on ajourne la réalisation d'une liberté précieuse, garantie par la charte, indispensable aux progrès intellectuels de la France.

« Je pense, a dit M. de Gasparin, que les libertés doivent être défendues pour elles-mêmes. Les principes sont notre bouclier à tous, et je ne jetterais pas le mien, même pour frapper un ennemi. »

Cette déclaration a produit un effet salutaire ; elle était évidemment désintéressée, inspirée par l'amour sincère de la liberté, et nul ne soupçonnera M. de Gasparin, membre d'une famille protestante, d'aucune complaisance pour les enfants de Loyola.

Après avoir donné aux paroles de M. de Gasparin un assentiment qui mérite d'être enregistré, M. Guizot a prononcé un long discours, remarquable par la forme, mais qui signale chez le chef réel du cabinet des vues bien étroites sur la liberté de l'intelligence.

Ainsi qu'on devait le penser, M. Guizot ne s'est pas renfermé dans la discussion des ordonnances du 7 décembre, il a voulu justifier toute la politique du cabinet à l'égard des jésuites, de la liberté d'enseignement et en général de la question religieuse. Dans cette sphère, M. le ministre des affaires étrangères aspire à réaliser deux choses : la liberté religieuse et la paix religieuse; liberté religieuse, c'est-à-dire chacun conservera, professera même dans une certaine limite sa conviction catholique, protestante ou philosophique, mais à condition de respecter la paix.

La pratique du ministère expliquant sa théorie, nous prouve que la paix religieuse est à ses yeux chose délicate et fragile. La paix lui paraît troublée dès qu'un enseignement acquiert un peu de retentissement, dès qu'une discussion prend de l'éclat. Le ministère permet au catholique et au philosophe l'expression et la propagation de leurs idées à peu près comme l'assemblée nationale permettait aux prêtres de célébrer le culte, *à condition qu'ils ne sonneraient pas de cloches*. Demandez à M. Quinet et à M. Lenormant.

Nous avons cru comprendre encore que M. Guizot n'avait nulle idée de la fusion ou plutôt de la combinaison future des différentes philosophies, des différents dogmes et de la constitution définitive de l'unité religieuse. Nous demandons que les opinions en ces matières se développent et s'expriment librement, afin qu'elles se complètent, qu'elles s'épurant mutuellement et finissent par s'harmoniser ensemble; mais, au dire de M. Guizot, il semble que chaque ...

...raient sur les rives du Styx les fantômes qui ne pouvaient payer la barque fatale. Qui a tué en M. Mauguin l'homme politique? Les membres influents de la gauche se seraient-ils ennuyés d'entendre dire Odilon Barrot et Mauguin, ou, ce qui arrivait plus souvent, Mauguin et Odilon Barrot? Nous l'ignorons. Dans tous les cas, il est regrettable que l'opposition n'ait pas su tirer meilleur parti d'un homme actif, habitué aux affaires, éloquent, et qui se livre à des recherches, qui apporte dans toutes les questions des documents, des faits, au lieu d'agiter à la tribune des grelots vides et sonores.

Quelles que soient les causes qui ont pu discréditer M. Mauguin aux yeux de la gauche, les idées utiles, de quelque part qu'elles viennent devraient être toujours bien accueillies par une assemblée consciencieuse, et nous avons été choqués de voir l'assemblée tout entière se livrer à de bruyantes conversations au moment où M. Mauguin déroulait des faits curieux, mettait justement en suspicion l'*entente cordiale*.

Telle est l'ingratitude des partis à l'égard des hommes qui ne se font pas leurs esclaves, qu'un amendement présenté par M. Mauguin et dirigé contre la politique anglaise a été rejeté sans vote. Aucune voix n'a fait à cet amendement l'honneur de l'appuyer.

Etats-Unis. — Question de l'Orégon.

Depuis les dernières nouvelles que nous avons données sur l'attitude prise par les deux chambres de l'Union dans l'affaire de l'Orégon, cette importante question n'a pas *officiellement* fait un pas, mais la lutte engagée sur ce terrain dans le sénat et la chambre des représentants a ramené sur la scène parlementaire la bataille que se livrent depuis de longues années les intérêts des Etats du sud et du nord et les intérêts nés d'hier, mais non moins puissants des Etats de l'ouest.

La question de la puissance de l'Etat américain a aussi beaucoup occupé les chambres.

On sait que le parti démocrate aux Etats-Unis est le parti du mouvement, le parti de l'agrandissement du territoire et de toutes les entreprises hardies qui ont fait du peuple de l'Union un peuple de géants.

Mais ce parti a des intérêts différents selon la latitude qu'il habite; au sud, il défend l'esclavage des noirs, les intérêts agricoles; au nord, il est abolitionniste et demande des tarifs protecteurs en faveur de son industrie. Le parti wigh se rattache ici sous plusieurs rapports au parti démocrate, quoique celui-ci soit loin de sous-...

... l'Ouest et du Nord, et contrebalancer les ... l'adjonction texienne.

D'autre part, la belliqueuse ardeur dont vient de donner une preuve éclatante, dans la chambre des représentants, le vénérable centenaire, J. Q. Adams, ne nous a point surpris.

Il ne fallait s'attendre à rien de moins de la part de ce puissant adversaire de l'esclavage. Aussi a-t-il proclamé qu'il fallait dénoncer à l'Angleterre la convention de 1827 et s'emparer de tout l'Orégon. « Je suis très anxieux, a-t-il dit, de voir donner immédiatement, sans délai, l'avis préliminaire, et je le voterais à l'instant, s'il était proposé. Ce sera, a-t-il ajouté, comme si nous disions à la Grande-Bretagne : Après avoir négocié pendant vingt ans, il ne nous convient pas de négocier plus longtemps; nous allons prendre ce qui est à nous, et puis, si pour résoudre la question de savoir ce qui est à nous, vous voulez négocier, nous négocierons tant que vous voudrez. C'est la façon de faire les choses militairement. »

Et plus loin, en parlant de M. Calhoun et des découvertes du Sund :

« Il ne m'appartient de dire combien le gentleman de la Caroline du Sud (M. Calhoun) était hardi quand il s'agissait de l'annexion texienne. Je ne veux pas établir de comparaison entre les dispositions que manifestaient certains membres de cette chambre lorsqu'il était question d'acquérir le Texas, et celles qu'ils manifestent aujourd'hui qu'il s'agit, non point d'acquérir, mais de *prendre notre Orégon*. Si la guerre vient — ce qu'à Dieu ne plaise! et ce dont je n'ai aucune appréhension, — j'espère que le pays s'y jettera tout entier, comme un seul cœur et une seule main; et s'il en est ainsi, je crois que la difficulté ne sera pas longue entre nous et la Grande-Bretagne, à laquelle il ne restera bientôt ni l'Orégon, *ni même un pouce de terrain* au nord *de cette latitude*. »

C'est ainsi que l'honorable ex-président Adams, qui a été presque toute sa vie le défenseur le plus ardent de la paix, s'est fait en cette occasion le paladin de la guerre, se réunissant ainsi, lui wigh, aux ultra-démocrates.

Il est hors de doute que la pensée de contrebalancer l'influence des Etats à esclaves, ne soit pour beaucoup dans les audacieuses paroles du bouillant vieillard; mais il n'est pas moins certain que la grande expérience et le patriotisme de cet homme d'Etat lui auront fait comprendre la nécessité d'arrêter l'influence anglaise sur le continent américain. La paix et le travail ont élevé les Etats-Unis; il faut désormais que leur puissance compte dans la balance des destinées des états civilisés, et l'on sait combien la politique de l'aristocratie anglaise s'est toujours plue à écarter l'Amérique des grands débats politiques du monde européen.

Quoique la discussion définitive sur la question de l'Orégon ...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 31 JANVIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 [1].

QUATRIÈME VOLUME.

LA VISITE DOMICILIAIRE.

Lorin et Maurice étaient revenus chez le premier d'entre eux. Maurice, pour ne pas compromettre son ami trop ouvertement, avait adopté l'habitude de sortir le matin et de ne rentrer que le soir.

Mêlé aux évènements, assistant au transfert des prisonniers à la Conciergerie, il épiait chaque jour le passage de Geneviève, n'ayant pu savoir en quelle maison elle avait été renfermée.

Car, depuis sa visite à Fouquier-Thinville, Lorin lui avait fait comprendre que la première démarche ostensible le perdrait, qu'alors il se serait sacrifié sans avoir pu porter secours à Geneviève, et Maurice, qui se fût fait incarcérer sur-le-champ dans l'espoir d'être réuni à sa maîtresse, devint prudent par la crainte d'être à jamais séparé d'elle.

Il allait donc chaque matin des Carmes à Port-Libre, des Madelonnettes à Saint-Lazare, de la Force au Luxembourg, et stationnait devant les prisons au sortir des charrettes qui menaient les accusés au tribunal révolutionnaire. Son coup-d'œil jeté sur les victimes, il courait à une autre prison.

Mais il s'aperçut bientôt que l'activité de dix hommes ne suffirait pas à surveiller ainsi les trente-trois prisons que Paris possédait à cette époque, et il se contenta d'aller au tribunal même attendre la comparution de Geneviève.

C'était déjà un commencement de désespoir. En effet, quelles ressources restaient à un condamné après l'arrêt? Quelquefois le tribunal, qui commençait les séances à dix heures, avait condamné vingt ou trente personnes à quatre heures; le premier condamné jouissait de six heures de vie, mais le dernier, frappé de sentence à quatre heures moins un quart, tombait à quatre heures et demie sous la hache.

Se résigner à subir une pareille chance pour Geneviève, c'était donc renoncer de combattre le destin.

Oh! s'il eût été prévenu d'avance de l'incarcération de Geneviève... comme Maurice se fût joué de cette justice humaine tant aveuglée à cette époque! Comme il eût facilement et promptement arraché Geneviève de la prison! Jamais évasions ne furent plus commodes. On pourrait dire que jamais elles ne furent plus rares. Toute cette noblesse une fois mise en prison, s'y installait comme en un château, et prenait ses aises pour mourir. Fuir c'était se soustraire aux conséquences du duel : les femmes elles-mêmes rougissaient d'une liberté acquise à ce prix.

Mais Maurice ne se fût pas montré si scrupuleux. Tuer des chiens, corrompre un porte-clefs, quoi de plus simple! Geneviève n'était pas un de ces noms tellement splendide qu'il attirât l'attention du monde... Elle ne se déshonorait pas en fuyant, et d'ailleurs... quand elle se fût déshonorée!

Oh! comme il se représentait avec amertume ces jardins de Port-Libre, si faciles à escalader; ces chambres des Madelonnettes, si commodes à percer pour gagner la rue, et les murs si bas du Luxembourg, et les corridors sombres des Carmes, dans lesquels un homme résolu pouvait pénétrer si aisément en débouchant une fenêtre.

Mais Geneviève était-elle dans l'une de ces prisons?

Alors, dévoré par le doute et brisé par l'anxiété, Maurice accablait Dixmer d'imprécations; il le menaçait, il savourait sa haine pour cet homme, dont la lâche vengeance se cachait sous un semblant de dévouement à la cause royale.

— Je le trouverai aussi, pensait Maurice, car s'il veut sauver la malheureuse femme, il se montrera; s'il veut la perdre, il lui insultera. Je le retrouverai, l'infâme, et ce jour-là malheur à lui!

Le matin du jour où se passent les faits que nous allons raconter, Maurice était sorti pour aller s'installer à sa place au tribunal révolutionnaire. Lorin dormait.

Il fut réveillé par un grand bruit que faisaient à la porte des voix de femmes et des crosses de fusils.

Il jeta autour de lui ce coup d'œil effaré de l'homme surpris qui voudrait se convaincre que rien de compromettant ne reste en vue.

Quatre sectionnaires, deux gendarmes et un commissaire entrèrent chez lui au même instant.

Cette visite était tellement significative, que Lorin se hâta de s'habiller.

— Vous m'arrêtez? dit-il.

— Oui, citoyen Lorin.

— Pourquoi cela?

— Parce que tu es suspect.

— Ah! c'est juste.

Le commissaire griffonna quelques mots au bas du procès-verbal d'arrestation.

— Où est ton ami? dit-il ensuite.

— Quel ami?

— Le citoyen Maurice Linday.

— Chez lui probablement, dit Lorin.

— Non pas, il loge ici.

— Lui, allons donc! Mais cherchez, et si vous le trouvez...

— Voici la dénonciation, dit le commissaire, elle est explicite.

Il offrit à Lorin un papier d'une hideuse écriture et d'une orthographe énigmatique. Il était dit dans cette dénonciation que l'on voyait sortir chaque matin, de chez le citoyen Lorin, le citoyen Linday, suspect, décrété d'arrestation.

La dénonciation était signée Simon.

— Ah ça! mais ce savetier perdra ses pratiques, dit Lorin, s'il exerce ces deux états à la fois. Quoi! mouchard et ressemeleur de bottes! C'est un César que ce monsieur Simon...

Et il éclata de rire.

— Le citoyen Maurice? dit alors le commissaire; où est le citoyen Maurice? Nous te sommons de le livrer!

— Quand je vous dis qu'il n'est pas ici!

Le commissaire passa dans la chambre voisine, puis monta dans une petite soupente où logeait l'officieux de Lorin. Enfin, il ouvrit une chambre basse. Nulle trace de Maurice.

Mais sur la table de la salle à manger, une lettre récemment écrite attira l'attention du commissaire. Elle était de Maurice qui l'avait déposée là en partant le matin sans réveiller son ami, bien qu'ils couchassent ensemble.

« Je vais au tribunal, disait Maurice; déjeûne sans moi, je ne rentrerai que ce soir. »

— Citoyens, dit Lorin, quelque hâte que j'aie de vous obéir, vous comprenez que je ne puis vous suivre en chemise... Permettez que mon officieux m'habille.

— Aristocrate, dit une voix, il faut qu'on l'aide pour passer ses culottes...

— Oh! mon Dieu, oui! dit Lorin; je suis comme le citoyen Dagobert, moi. Vous remarquez que je n'ai pas dit roi.

— Allons! fais, dit le commissaire; mais dépêche-toi.

L'officieux descendit de sa soupente et vint aider son maître à s'habiller.

Le but de Lorin n'était pas précisément d'avoir un valet de chambre, c'était que rien de ce qui se passait n'échappât à l'officieux, afin que l'officieux redît ce qui s'était passé à Maurice.

— Maintenant, messieurs; pardon, citoyens, maintenant, citoyens, je suis prêt, et je vous suis. Mais laissez-moi, je vous prie, emporter le dernier volume des *Lettres à Emilie* de M. Demoustier, qui vient de paraître, et que je n'ai pas encore lu; cela charmera les ennuis de la captivité.

— Ta captivité, dit tout-à-coup Simon, devenu municipal à son tour, et entrant suivi de quatre sectionnaires... Elle ne sera pas longue, tu figures dans le procès de la femme qui a voulu faire évader l'Autrichienne. On le juge aujourd'hui... on te jugera demain quand tu auras témoigné.

— Cordonnier, dit Lorin avec gravité, vous cousez vos semelles trop vite.

— Oui, mais quel joli coup de tranchet! répliqua Simon avec un hideux sourire, tu verras, tu verras, mon beau grenadier.

Lorin haussa les épaules.

— Eh bien! partons-nous? dit-il; je vous attends.

Et comme chacun se retournait pour descendre l'escalier, Lorin lança au municipal Simon un si vigoureux coup de pied qu'il le fit rouler en hurlant tout le long du degré luisant et raide.

Les sectionnaires ne purent s'empêcher de rire. Lorin mit ses mains dans ses poches.

— Dans l'exercice de mes fonctions! dit Simon livide de colère.

— Pardieu! répondit Lorin, est-ce que nous n'y sommes pas tous dans l'exercice de nos fonctions?

On le fit monter en fiacre et le commissaire le mena au Palais-de-Justice.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)



(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet; du 5 au 31 décembre, et du ... 29 janvier. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

néral, Le *Sun* fait la même affirmation.

Le *Morning-Chronicle* approuve le plan de Robert Peel dans ses parties les plus importantes.

Il est inutile, dit le *Standard*, de faire observer que le plan proposé hier par sir Robert Peel est une des réformes les plus radicales dans le système commercial d'un pays, que l'on ait jamais vues. Il serait prématuré d'essayer de dire l'effet produit sur les industriels et les spéculateurs par chacun de ces détails si compliqués ; mais au point de vue général, il est évident que le projet de sir Robert Peel a été assez bien accueilli.

Le *Morning-Post* attaque violemment Robert Peel et lord Wellington, et, relevant le mérite militaire de l'illustre duc, sa loyauté et sa franchise, déclare qu'il est permis de douter de son aptitude à administrer les affaires politiques de son pays.

Une solution aux affaires de la Plata.

Nous sommes parvenus à comprendre pourquoi le Brésil, qui avait eu l'honneur de pousser la France et l'Angleterre à intervenir dans la question montevidéenne, n'était pas intervenu lui-même dans l'affaire.

Pour les personnes qui connaissent la question de la Plata, l'action directe du Brésil est évidemment de la plus haute importance ; on peut même dire que c'était la condition *sine quâ non* de la prompte délivrance de Montevideo. En effet, le Brésil, limitrophe du territoire de cette république par la province du Rio-Grande, pouvait facilement et à peu de frais, non-seulement envoyer un corps d'armée contre Oribe, mais permettre au général montevidéen Rivera, réfugié à Rio-Janeiro, de revenir dans la campagne de Montevideo, où il eût retrouvé ses anciens compagnons d'armes, déjà habitués à faire la guerre contre le lieutenant de Rosas.

D'ailleurs le Brésil, comme le rappelait naguère M. Guizot, se voyait forcé d'intervenir « pour assurer la tranquillité de ses frontières méridionales, et par les dommages que cet état éprouve de cette guerre. » (1)

Pourquoi donc le gouvernement impérial de Rio de Janeiro n'intervenait-il pas ?

A priori, et s'il était dans notre ligne de conduite de faire de l'opposition *quand même* à la politique extérieure du gouvernement anglais, nous aurions dû admettre qu'il y avait là-dessous un intérêt ou une rancune anglaise que le ministère acceptait et défendait bien innocemment.

Nous répugnons toujours à faire de semblables hypothèses, nous aimions d'ailleurs à croire que l'Angleterre entreprenait là une œuvre d'humanité. Aussi expliquions-nous la non-participation du Brésil par le changement du ministère de Rio-Janeiro, et tout en gourmandant un peu le gouvernement impérial, nous comptions qu'il ne manquerait pas à s'unir bientôt à la France et à l'Angleterre.

Nous devons l'avouer, nous nous sommes entièrement mépris à l'égard du cabinet de Rio-Janeiro. C'est encore le gouvernement anglais qu'il faut accuser.

Après les Etats-Unis, le Brésil est la plus forte puissance des deux Amériques.

Le gouvernement anglais n'a pas oublié que pendant de longues années, mais surtout depuis le traité d'Utrecht (1713) jusqu'au ministère du célèbre Carvalho, marquis de Pombal (1750), le commerce anglais tira des profits énormes des riches mines de diamants, d'or et d'argent du Brésil, en même temps qu'il étendait son monopole sur tout le Portugal.

Mais si le ministère de Lisbonne ne compte plus des hommes de la taille du marquis de Pombal, et se courbe sous la tyrannie anglaise, l'ancienne colonie du Portugal de l'Amérique du Sud a plus d'indépendance dans ses allures, et ne se prête pas aux exigences du cabinet de Saint-James. L'attitude ferme du gouvernement brésilien est donc loin de plaire au ministère anglais, surtout dans la question du droit de visite ; de là la rancune de ce cabinet envers le gouvernement impérial, rancune à laquelle il a su habilement associer le cabinet français.

Personne ne conteste que le gouvernement brésilien, par l'organe de M. le marquis d'Abrantès, n'ait pris l'initiative de l'intervention armée dans les affaires de la Plata. Le Brésil était même décidé à intervenir seul. Eh bien ! le Brésil a été mis à l'écart ; les cabinets d'Angleterre et de France ont déclaré *accessoire* sa coopération.

Il est facile de comprendre qu'après de semblables procédés diplomatiques le Brésil ne soit pas intervenu.

C'est ainsi que nous nous sommes associés à la mauvaise humeur du cabinet anglais contre le Brésil, et que le ministère a même oublié que ce pays avait donné une princesse à la famille royale. Mais pour le ministère, rien ne peut contrebalancer l'influence de l'aristocratie anglaise.

Malheureusement, la prompte pacification et l'indépendance de Montevideo sont des questions bien plus graves que des questions de convenance et d'étiquette ; et la France a le droit de demander au ministère, pourquoi il sacrifie ainsi les droits de l'humanité, les intérêts de nos compatriotes de Montevideo, et les trésors de la France dans une expédition uniquement maritime contre Rosas. Avec le concours des troupes brésiliennes, une campagne de deux mois eût suffi pour chasser Oribe du territoire de Montevideo. Sans le concours du Brésil il faudra à grands frais envoyer des troupes de débarquement d'Europe, si on ne veut pas que l'intervention s'éternise.

Lors des débats de la chambre des pairs nous avons fait remarquer l'insuffisance des moyens coercitifs, employés par M. Guizot, qui a imposé à notre chargé d'affaires de la Plata de n'agir EN AUCUN CAS PAR TERRE ; et nous ajoutions : « Cette ingénieuse manière de faire la guerre sur mer, à un ennemi qui est dans l'intérieur des terres, où il trouve abondamment à nourrir ses troupes, a produit l'effet qu'on en peut attendre sur Rosas et Oribe. Celui-ci, après plusieurs mois d'attaque par mer est tranquillement assis dans son camp de Cerrito, à quelques kilomètres de Montevideo et des flottes de la France et de l'Angleterre. »

(1) Séance de la chambre des pairs du 15 janvier dernier.

[illegible]nistère.

Le ministère a organisé une expédition pour Madagascar. Cette expédition pourrait, en passant, sans se détourner sensiblement de sa route, terminer en quelques jours cette vieille et misérable affaire, et rétablir la paix sur les bords de la Plata. Nos troupes, combinées avec celles de Montevideo et de Paz, auraient bien vite raison d'Oribe.

DESTRUCTION DES BATTERIES DE ROSAS SUR LES RIVES DU PARANA.

Les journaux du Brésil nous apprennent que de nouvelles hostilités ont été dirigées contre Rosas. Rosas avait établi des batteries sur les rives du Parana, et des estacades avec de grands bateaux attachés les uns aux autres pour empêcher l'escadre combinée de remonter ce fleuve. Ces ouvrages ont été renversés et la rivière a été forcée.

La destruction de ce système de défense auquel Rosas travaillait depuis trois mois, fait le plus grand honneur aux officiers et aux soldats français et anglais. La journée a été très chaude. Les pertes de l'escadre sont assez considérables. M. Michaud, officier du *Saint-Martin*, a été tué. Les officiers Hello, Verneix, Simonneau, Daviel, se trouvent parmi les blessés. Les pertes de l'ennemi montent à plus de 400 soldats ; ses canonniers ont été tous tués.

Ce fait d'armes est glorieux. Mais, si nous applaudissons à la belle conduite des braves marins et des braves soldats qui ont défendu dans ces parages l'honneur et la civilisation européenne, nous n'en répéterons pas moins à satiété, que ces hostilités contre Rosas, entreprises par mer et sur ces rivières, sont, quant à présent, absolument vaines.

Société américaine de la Paix.

Il s'est formé aux Etats-Unis, comme en Angleterre, une société qui a pour but de prêcher la paix universelle. « Cette société, régulièrement organisée, dit l'*Abeille de la Nouvelle-Orléans*, a déjà pris assez de consistance pour avoir un organe spécial, l'*Advocate of Peace*, revue mensuelle, et elle publie un grand nombre de petits ouvrages populaires. »

L'*Advocate of Peace* donne une statistique des pertes en hommes occasionnées par la guerre.

Les guerres des Juifs ont coûté la vie à		25 000 000
D°	du temps de Sésostris,	15 000 000
D°	de Sémiramis, de Cyrus et d'Alexandre,	30 000 000
D°	des successeurs d'Alexandre,	20 000 000
D°	de la Grèce,	15 000 000
D°	des douze Césars,	30 000 000
D°	des Romains, avant Jules César,	60 000 000
D°	de l'Empire romain, des Turcs et des Sarrasins,	180 000 000
D°	de la Réformation,	30 000 000
D°	du Moyen-Age et des Croisades,	80 000 000
D°	de Tartarie et d'Afrique,	180 000 000
D°	des Espagnols contre les Indiens d'Amérique	12 000 000
D°	de Napoléon,	6 000 000
		683 000 000

Mais la feuille américaine fait observer avec raison que son tableau est tout-à-fait incomplet. Sait-on, en effet, le nombre immense des victimes humaines qui ont arrosé de leur sang les terres sauvages et barbares, l'Europe des époques primitives, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique, les îles de l'Océanie ?

Le docteur Dick, ajoute l'*Advocate of Peace*, estime les victimes médiates ou immédiates de la guerre à 14 milliards de personnes. Edmond Burkel'évalue à 35 milliards. En ne prenant que l'évaluation du docteur Dick, ces 14 milliards de personnes auraient fourni assez de sang pour emplir un lac de dix-sept milles de circonférence et de dix pieds de profondeur, et leurs corps, mis bout à bout, feraient près de 442 fois le tour de la terre.

Ensuite, la guerre est pour les nations une source d'impôts, de souffrances et de dévastation. La dette nationale de quatorze des Etats d'Europe monte à environ 51 525 000 000 francs, et doit exclusivement son origine à la guerre. Et cette somme est loin de représenter la totalité des dépenses faites.

Depuis la Réformation, l'Angleterre a dépensé, dans sept guerres, 44 910 600 000 francs ; de 1793 à 1815, c'est-à-dire pendant 22 ans, l'Angleterre, la France et l'Autriche ont dépensé 36 650 000 000 pour faire la guerre. Or, qui pourrait calculer la somme de prospérité et de bien-être que cet argent aurait pu produire employé à donner de l'essor à l'agriculture et à l'industrie ?

L'*Advocate of Peace* demande la suppression des armées de terre et de mer, et il oppose aux profits du commerce maritime les charges énormes des flottes de guerre.

Le revenu des marines marchandes de l'Angleterre, des Etats-Unis et de la France, n'excède pas, n'atteint même probablement pas 167 851 070 francs. Et la Grande-Bretagne seule alloue cette année à sa marine militaire une somme de 168 101 000 francs. C'est-à-dire qu'une seule des trois grandes puissances maritimes dépense plus pour sa marine militaire que le bénéfice de la marine marchande de trois !

De 1789 à 1844, le gouvernement américain a dépensé pour la guerre, 3 317 194 255 fr. L'intérêt de cette somme à 6 pour cent suffirait pour construire le grand chemin de fer de Whitney depuis les lacs jusqu'à l'Océan Pacifique.

Le gouvernement espagnol continue son système d'intimidation contre la presse. Les journaux *progressistes* de la capitale qui nous arrivent aujourd'hui déclarent que pour le moment ils ne publieront plus d'articles de fond jusqu'à ce que les cortès aient décidé du sort futur de la presse.

Chambre des Députés.

Séance du 30 janvier 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du quatrième paragra-

[illegible] La charrue a passé sur Port-Royal ; toute réforme a dû se taire ; il en est résulté cette démoralisation qui a amené la révolution. J'étouffe au milieu de cette atmosphère ; j'ai hâte d'en sortir, de rentrer dans l'air de la liberté, dans l'air qu'ont respiré tous les hommes de notre époque sous le gouvernement représentatif. La révolution de 1830 a été faite aux cris de liberté de l'enseignement.

Comment se fait-il que quand tant d'hommes se sont levés pour cette cause, elle soit encore à défendre ? C'est que l'Université a été habile et heureuse. On a exploité la haine des jésuites. (Interruptions bruyantes.) Messieurs, je n'ai pas besoin de faire une profession de foi à l'égard des jésuites, il est probable que dans cette chambre il n'est pas un seul membre qui osât exprimer, à ce sujet, sa pensée aussi franchement que moi. (Agitation.) Je ne crois pas au libéralisme du parti ultramontain : la Belgique, en matière d'enseignement, est une noble exception. Dans tous les autres états catholiques pas un atome de liberté.

Mais je pense que les libertés doivent être défendues pour elles-mêmes ; les principes sont notre bouclier à tous, et je ne jetterais pas le mien, même pour frapper un ennemi.

La liberté est la meilleure solution de toutes les difficultés. Osez la vouloir, acceptez la concurrence et la libre discussion, les fantômes dont vous vous effrayez disparaîtront. Pour moi, je ne puis faire aux jésuites l'honneur de leur sacrifier un des articles de la charte.

Je terminerai par une citation. Le gouvernement de Lausanne, tombé sous les coups du parti radical, disait : « Les jésuites ont été établis pour renverser le protestantisme ; ils entraveront autant que possible les réunions entre les sectes dissidentes ; mais nous ne devons pas songer seulement à nous, mais au genre humain ; le principe de la liberté est absolu ; ne le violons pas, car un jour on pourrait tourner cette violation contre nous-mêmes. Laissons aux jésuites leur liberté, mais combattons-les par la discussion, et ne nous faisons pas jésuites nous-mêmes.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je ne monterai pas à cette tribune sans remercier l'honorable membre qui en descend des nobles paroles qu'il a fait entendre. Je regrette seulement qu'il ait perdu de vue le but qu'il se propose. Mais je suis heureux d'entendre exprimer d'aussi généreux sentiments. Mais qu'il se rassure : la cause qu'il défend, la cause de la liberté est loin d'être perdue ; elle est depuis quinze ans en voie de progrès.

On a fait la question qui vous occupe tour-à-tour trop grande et trop petite ; on l'a fait trop petite quand on n'a voulu y voir qu'une querelle intestine dans l'Université ; on l'a fait trop grande quand on a voulu en faire dépendre la vie de toutes nos libertés. Quoi qu'il en soit, elle mérite de fixer toute votre attention, car elle touche à nos plus graves intérêts.

Je promets de ne pas trop m'inquiéter de qui me viendront dans ce débat les critiques ou les éloges ; je crois qu'il est difficile d'échapper à cette double chance, et qu'à faire à ses adversaires des avances pour leur arracher quelques compliments, on perd l'indépendance de sa pensée. Quand chacun a dit tout ce qu'il pense, le pays qui nous juge tous sait bien reconnaître où sont les siens.

L'honorable M. Thiers vous a montré hier, avec cette netteté et cette clarté qui donnent souvent tant de force à ses paroles, qu'il y a ici trois questions distinctes : une question de forme ou de légalité, une question de fonds ou d'organisation, et enfin une question d'opportunité.

La première se réduit à ce dilemme : ou les ordonnances antérieures avaient eu tort de modifier le décret de 1808, et alors on a eu raison de revenir à ce décret ; ou bien les ordonnances ont eu le droit de modifier le décret, et dans ce cas de nouvelles ordonnances ont pu modifier les premières.

Je ne parlerai pas de la question de fonds qui a déjà été traitée ; celle qui préoccupe seule la chambre et le pays, c'est celle de l'opportunité ; c'est à celle-là que je me tiendrai.

On a beaucoup loué, pas encore assez à mon avis, la conception de l'Université. Napoléon avait un immense problème à résoudre. Il fallait un corps dans lequel chacun pût trouver sa gloire dans des fonctions modestes ; qui ressemblât aux ordres religieux, mais qui ne fût pas calqué sur ces ordres, où les corporations religieuses avaient deux vices qu'il fallait éviter : elles étaient en dehors de la société et du gouvernement ; elles ne se mêlaient pas à la vie ordinaire, et le gouvernement n'avait d'autres rapports avec elles que des rapports de protection.

Napoléon ne fut pas moins sage dans l'administration de l'Université que dans sa conception. Comme alors l'Etat c'était lui, il conserva l'Université sous sa direction et ne fit du grand-maître que son délégué. Mais comme l'Université était un corps, il lui donna un conseil pour se gouverner et se discipliner sous la direction impériale.

Voilà le beau côté de l'institution ; mais elle eut les défauts de ses qualités ; le despotisme y prit trop de place. L'Etat ne peut avoir un droit absolu sur l'enseignement ; l'enfant appartient à la famille avant d'appartenir à l'Etat ; l'Etat dispense l'instruction, mais il n'a pas le droit d'imposer aux familles tel ou tel enseignement. (Très bien !)

Napoléon ne fit pas assez la part des familles ; il comprenait la grandeur de la religion, mais il comprit souvent mal sa dignité. Il voulut protéger le catholicisme, mais il ne laissa pas de place aux autres cultes : et la liberté n'eut pas assez d'influence dans l'Université.

Il est une autre conséquence des gouvernements modernes, la responsabilité, qui fut complètement méconnue : l'Empereur gouvernant seul l'Université, la responsabilité ne pouvait pas exister.

Ces deux vices de la grande conception de l'Empereur ne tardèrent pas à produire leurs effets, et lorsque la Restauration arriva, les intérêts froissés firent explosion. Il y avait une plainte générale dans l'Université, et en dehors contre la tyrannie du corps enseignant. Tout le passé civil et ecclésiastique se dressa devant lui, et s'emparant des plaintes équitables, il voulut refaire l'Université à son profit.

Heureusement, il se trouva alors deux hommes qui sauvèrent l'Université : Cuvier et Royer-Collard. Ils savaient, l'un et l'autre, les défauts de l'Université impériale ; ils jouèrent à la fois le rôle de conservateurs et de réformateurs, tinrent compte des droits des familles, sans briser l'unité du grand corps universitaire.

On n'a pas encore rendu complètement justice à tout ce que Royer-Collard fit à cette époque ; j'ai besoin de le proclamer ici hautement, et je suis bien aise de saisir cette occasion de dire sur lui toute ma pensée.

En même temps que ce grand et utile travail s'accomplissait par de si honorables mains, une révolution se faisait : l'enseignement échappait à l'Etat et tombait dans les mains de l'Université elle-même ; l'œuvre de l'Empire était changée : changement profond, immense, qui devait avoir les conséquences que je vais indiquer.

Il en résulta d'abord le fait lui-même, l'enseignement cessant d'être gouverné par l'Etat, et puis la confusion dans l'Université. Voilà où se trouvait l'Université en 1820, 21 et 22.

L'honorable M. Thiers disait hier qu'à dater de ce moment, la Restauration avait compris la puissance de l'unité.

Cela est vrai, et, comme il faut rendre justice au gouvernement comme aux individus, et qu'il ne faut pas tout imputer à un mauvais motif, reconnaissons que l'ordonnance du mois de mars 1822 fut surtout inspirée par la pensée de sauver l'Université des égarements où elle était entraînée. Mais quand la Restauration tomba, l'œuvre n'était pas encore entièrement accomplie, et un fait immense vint se jeter à travers, je veux parler de l'art. 69 de la Charte de 1830.

Le gouvernement de 1830 avait écrit la liberté d'enseignement dans la Charte ; l'œuvre a été accomplie pour l'instruction primaire, qui admet des écoles libres à côté de celles de l'Etat ; quant aux écoles secondaires de

... et la sagesse des hommes, ils ont dû subir la loi d'une situation fausse.

Un homme, un savant des plus illustres, s'est trouvé naturellement le représentant de l'Université. Il s'en est suivi non-seulement des plaintes de la part de ses ennemis, mais de la part de ses amis, et la chambre des pairs, composée de membres qui sont tous les amis personnels de cet illustre citoyen, a renvoyé en masse les programmes universitaires au Conseil d'Etat, en les retirant au conseil royal de l'instruction publique. La situation était évidemment mauvaise; l'Etat a dû y porter remède; c'est pour revenir à la situation normale, pour rendre à chacun sa responsabilité, rendre à l'Etat l'initiative qu'il doit avoir, que les ordonnances du 7 décembre ont été rendues.

Ces ordonnances répondaient à un besoin urgent; une loi serait sans doute préférable, elle viendra plus tard; mais les ordonnances sont un grand progrès; nous n'avons nullement pu avoir pour but de reculer le jour où sera votée la loi sur la liberté de l'enseignement; les ordonnances ne sont qu'une préparation à cette grande loi.

Le gouvernement du roi est franchement résolu à ne point changer, à tenir les promesses de la charte, à maintenir les droits de l'Etat sur l'enseignement, et à n'étouffer ni la liberté de conscience, ni la liberté de pensée dont la co-existence fait l'honneur de notre époque. Vous voulez la paix intérieure et la liberté? tenez pour certain qu'il n'y a que la ligne politique dont l'ordonnance du 7 décembre est un acte partiel, qui puisse vous donner ces deux grands bienfaits; hors de là il n'y a que lutte.

Permettez-moi maintenant quelques mots sur la question religieuse: vous avez vu naître la lutte à la suite de pamphlets dirigés d'abord contre l'Université; je n'ai pas d'inquiétude sur son issue, mais quelle que soit son origine, reconnaissons-le, cette lutte est déplorable. Des pouvoirs administratifs, des pouvoirs judiciaires à la poursuite de quelques maisons de religieux, était-ce là un noble spectacle? Non, messieurs...... (Mouvement prolongé.)

Je ne dirai pas un mot au-delà de la vérité, je ne dirai pas un mot qui puisse nuire aux grands intérêts que le gouvernement doit faire respecter.

Le gouvernement a voulu amener la dissolution des jésuites, sans nuire en rien à la liberté individuelle. Le gouvernement n'a voulu employer aucun moyen irritant, il s'est contenté d'influences morales; il a représenté au gouvernement pontifical l'état de la France, de manière à amener ce gouvernement à dissoudre la société de Jésus.

Nous sommes arrivés à ceci, que cette dissolution s'est accomplie d'elle-même, avec des lenteurs et des difficultés, avec de petites résistances; aucune société, religieuse ou non, n'est exempte de passion. Il fallait, pour arriver au but, beaucoup de sagesse et pas mal de temps. (On rit.) La sagesse, nous croyons l'avoir employée; le temps, nous ne le ménagerons pas. Nous avons des armes, dont nous ne nous servons pas, mais au moyen des quels nous arriverons à notre résultat, sans violences, sans tyrannie, de manière à sauvegarder à la fois la liberté religieuse et la paix religieuse. (Très bien!)

La séance est un moment suspendue.

M. THIERS. Ce débat est déjà trop long. Je ne viens pas combattre le discours de M. le ministre des affaires étrangères; je viens dire en quels points je diffère avec lui; je serai court.

Je suis d'accord avec vous sur l'histoire de l'Université, sur la légalité des ordonnances, sur la constitution du conseil royal et sur sa conduite. Il n'a été, dites-vous, ni irréligieux, ni tyrannique. C'est réfuter d'un mot les attaques les plus sérieuses dont l'ancien conseil royal a été l'objet.

La nouvelle organisation du conseil royal a été, dites-vous, établie par suite de la lutte entre le clergé et l'Université; mais le conseil royal avait été attaqué; l'affaire fut portée au conseil d'Etat. Qui le conseil d'Etat a-t-il condamné? Est-ce le conseil royal ou le clergé?

Je prends acte au reste de la déclaration de M. le ministre des affaires étrangères, que la dislocation de l'ancien conseil royal est une conséquence de la lutte soulevée entre le clergé et l'Université, et a été faite pour donner plus de force à l'Etat dans cette lutte. Je crois, pour ma part, que cette organisation produira l'effet contraire.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Si, comme le croit l'honorable préopinant, le résultat de la politique que le gouvernement a suivie en cette circonstance est d'affaiblir l'Etat, l'Université, de les faire subjuguer par la force à laquelle il vient de faire allusion, le gouvernement a eu tort; mais si le résultat de cette politique est de pacifier la lutte et de fortifier l'Etat en respectant les croyances religieuses et le corps qu'il représente, le gouvernement du roi aura eu raison, et je me féliciterai de la part que j'ai prise à cette grande mesure. Sur cette question, j'en appelle à l'avenir.

M. DUPIN. J'accepte ce renvoi à l'avenir, mais sans donner mon adhésion entière au présent. Il est bien d'être habile, mais il faut se garder de confondre la faiblesse avec l'habileté. Je conçois qu'on ait invoqué, intéressé des influences morales auprès d'un gouvernement étranger, au lieu d'user de la force que nous donnait la loi; mais ne nous félicitons pas trop d'avoir réussi: on ne pouvait refuser la dissolution; le gouvernement de Rome peut autoriser des ordres, mais les Etats ont le droit de les repousser.

On nous dit qu'on l'a emporté; que ceux qu'on veut expulser se retirent; mais ils se retirent à reculons, à petits pas, en menaçant d'un prochain retour; et je crains que pour la lutte qui peut s'engager de nouveau nous ne soyons pas assez forts.

M. LE PRÉSIDENT. Personne ne demandant plus la parole, la discussion est close en ce qui touche l'Université; je donne la parole aux orateurs qui l'ont demandée pour d'autres observations.

M. DE SAINT-PRIEST monte à la tribune et parle de la réforme postale au milieu d'un bruit qu'il lui est impossible de dominer.

M. GLAIS-BIZOIN dit quelques mots que nous croyons relatifs à la réduction de l'impôt sur le sel.

M. LESTIBOUDOIS interpelle le gouvernement sur le traité avec la Belgique.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, déclare que sous peu un projet de loi sera soumis à la chambre.

Le quatrième paragraphe du projet d'adresse est mis aux voix et adopté.

Cinquième paragraphe: « Nous sommes heureux d'apprendre que vous continuez à recevoir de toutes les puissances étrangères des assurances pacifiques et amicales. La paix est désormais le premier besoin des peuples, il appartient à ceux dont la force égale le courage d'en proclamer hautement les bienfaits. La politique qui a maintenu la paix générale à travers tant d'orages, avec l'appui des pouvoirs de l'Etat et de la raison publique, excite aujourd'hui la reconnaissance des peuples. Un jour, sire, elle sera, dans l'histoire, l'honneur de votre règne.

M. MAUGUIN propose un amendement, qui consiste à ajouter après ces mots: « La paix est désormais le premier besoin des peuples », ceux-ci: « Nous espérons que l'union et la bonne intelligence de votre gouvernement avec celui de S. M. B. contribueront, sans nuire aux intérêts nationaux, à en assurer les bienfaits à l'humanité. »

M. Mauguin se plaint que l'alliance soit mal gardée de la part de l'Angleterre. Malgré les services que nous avons rendus à l'Angleterre dans la question d'Orient, cette puissance n'a pas voulu reconnaître notre conquête d'Afrique, et maintenant encore elle soutient Abd-el-Kader. L'émir le dit lui-même. Quand on lui parle de la France, l'émir répond en parlant de la force de l'Angleterre. L'Angleterre lui fournit des armes; si elle ne le soutenait pas, comment pourrait-il se maintenir, lui qui est proscrit par un ordre formel?

L'Angleterre nous oppose les mêmes embarras dans l'Océanie, à Taïti, où une reine de sauvages brave l'autorité de la France.

... été composés ainsi qu'il suit:

1er bureau; M. Leyraud, président; M. Regnault, secrétaire; 2e M. Croissant, président; M. le vicomte de Montesquiou, secrétaire; 3e, M. Rondeaux, président; M. Persil, secrétaire; 4e, M. le maréchal Sébastiani, président; M. le marquis de Castellane, secrétaire; 5e, M. Basse, président; M. le baron Hallez-Claparède, secrétaire; 6e, M. Clément, président; M. le comte de Gasparin, secrétaire; 7e, M. le colonel de Sevret, président; M. Saglio, secrétaire; 8e, M. le baron Blin de Bourdon, président; M. Havin, secrétaire; 9e, M. le général Jamin, président; M. le vicomte Daru, secrétaire.

— La commission des pétitions no 2 est composée comme il suit: 1er bureau, MM. le baron de Larcy; 2e, Locquet; 3e, Dutilh; 4e, Marande; 5e, Toye; 6e, Martin (du Rhône); 7e, Lenoble; 8e, Lavalette; 9e, Larnac.

— On lit dans le *Courrier du Brésil*: « M. le baron de Mareuil, chargé d'affaires de S. M. le roi des Français près la Confédération Argentine, et M. Lauquet, son secrétaire, sont arrivés mercredi, 20 courant, sur le navire américain *Lœtitia*, venant de Montevideo. »

— Le nouveau duc de Modène, François V, a vingt-sept ans; il est marié à la princesse Ildegonde de Bavière.

— On écrit de Toulon, le 26: « Le brick *le Ducouëdic*, qui était parti dans la soirée du 23 pour se rendre à Bourbon, a démâté hier de ses deux mâts de hune et est venu reprendre son mouillage sur notre rade. »

— M. Bully, directeur de la dette inscrite au ministère des finances, est mort avant-hier à Paris.

PÉRÉGRINATIONS D'IBRAHIM-PACHA. — Ibrahim-Pacha doit quitter Vernet-les Bains le 4 février, pour aller à Perpignan, où il séjournera jusqu'au 8; de cette ville, il se rendra à Paris, en passant par Toulouse, Bordeaux, Nantes, etc.

UNE MESURE INTELLIGENTE. — Le conseil municipal de Tulle a décidé que les parents riches ou aisés qui envoient leurs enfants à l'école des Frères de la doctrine chrétienne et à l'école mutuelle paieraient une rétribution mensuelle de 1 fr. 50 cent., et que, sur la somme produite par cette rétribution, 1 200 fr. seraient employés à fournir papier, plumes et encre aux élèves pauvres.

VOL EN PLEIN JOUR. — Un vol assez considérable a été commis hier entre quatre et cinq heures de l'après-midi, rue Beautreillis. La dame N..., crémière, occupe dans la maison no 21 de cette rue, une petite boutique au rez-de-chaussée, dans laquelle elle exerce son petit commerce; la chambre à coucher, qui se trouve au second étage de la même maison, renferme la plus grande partie de son mobilier, et elle est presque toujours inoccupée pendant la journée. Des malfaiteurs qui connaissaient sans doute cette circonstance, s'y sont introduits hier à l'aide de fausses clefs, à l'heure que nous venons d'indiquer, puis ils ont ouvert les meubles par le même moyen, et se sont emparés de cinq ou six paires de draps, d'une vingtaine de chemises, de plusieurs robes, de serviettes, d'un grand nombre d'autres pièces de linge de corps ou de ménage, et se sont échappés ensuite avant qu'on eût eu connaissance de leur criminelle expédition. Ce vol ayant été dénoncé au commissaire de police du quartier, des ordres ont été donnés pour en rechercher les auteurs, et l'on espère que, grâce à quelques renseignements recueillis, ils ne tarderont pas à être entre les mains de la justice.

ATTAQUE DANS LA SOIRÉE. — Hier, à sept heures et demie, M. Grousset, répétiteur à la pension de M. Loriol, sortant de la rue Picpus, fut accosté par un homme qui lui demanda l'heure. M. Grousset le satisfit, et cet homme, qui avait une allure très calme, continua à marcher près de lui, en lui adressant de temps à autre quelques paroles. Arrivé dans la rue Rambouillet, il lui dit tout-à-coup: « Je suis un ancien militaire; je n'ai pas d'argent, et *il faut* que vous me prêtiez 30 francs. » Le ton de cette demande fit reconnaître à M. Grousset à qui il avait affaire. Il répondit qu'il n'avait pas d'argent; au même instant cet homme se jeta sur lui, tenta de lui arracher sa montre dont il cassa la chaîne, et M. Grousset reçut dans le côté un coup violent qu'il prit pour un coup de poing. Il réunit toutes ses forces, repoussa le voleur, et prit sa course vers la rue Saint-Antoine en jetant des cris. Arrivé dans une rue mieux éclairée, M. Grousset s'aperçut que son paletot était déchiré. Ce qu'il avait pris pour un coup de poing était un coup de couteau; mais la lame avait glissé sur la boîte de la montre restée dans le gousset, et M. Grousset en était quitte pour une déchirure à son paletot et un accroc à son gilet. Le voleur n'avait pas jugé à propos, sans doute à cause de l'heure peu avancée, de poursuivre l'exécution de son projet.

ENTENTE CORDIALE. — Il résulte de documents officiels publiés dans la *Feuille hebdomadaire de Bourbon* que le gouvernement persan a témoigné à M. le comte de Sartiges, envoyé extraordinaire de France à Téhéran, le désir de voir des relations de commerce s'établir entre l'île Bourbon et le port de Bender-Bouchir, situé sur le golfe Persique, et que des ordres ont été donnés pour que les bâtiments français soient reçus et traités dans ce port comme les bâtiments des nations les plus favorisées.

LE VOLEUR PERSÉVÉRANT. — Le *Droit* nous apprend que le commissaire de police du quartier des Arcis était informé depuis quelque temps qu'un nommé Letoquard, voleur signalé et chef d'une bande, méditait un nouveau coup; la personne qui l'informait de ce dessein avait surpris une conversation entre Letoquard et un de ses affidés: il disait qu'il avait en vue un vol considérable, chez un particulier riche du faubourg St-Germain, et qu'il y aurait environ soixante-cinq mille francs à prendre. Letoquard ajoutait qu'il s'était décidé d'abord à agir seul, et qu'il avait déjà fait une tentative qui ne lui avait pas réussi, parce qu'il rencontra deux serrures contre lesquelles ses fausses clés échouèrent et qu'il ne put fracturer: mais, continuait-il, j'ai les empreintes, et si nous sommes plusieurs, nous réussirons.

Ces explications se rapportaient exactement à une tentative de vol faite il y a deux mois à peu près chez M. le marquis de Belissent, rue Casimir Périer, et c'était évidemment contre lui que Letoquard méditait sa nouvelle expédition.

D'après les renseignements qui lui étaient donnés, le commissaire de police, M. Lallemand, fit rechercher ce malfaiteur, et on n'avait pu le saisir jusqu'à ce jour, lorsqu'un nouveau vol de peu d'importance est venu le lui livrer.

Letoquard, qui se déguisait quelquefois sous le nom de Fleury, avait bu, avant-hier, avec un ouvrier nommé Bourgeois. Celui-ci, en sortant du cabaret, était complètement ivre; son compagnon le reconduisit chez lui, et quand il fut endormi, lui enleva ses effets.

... trouve fréquemment, la désignent sous le nom de *la Margalise*.

NOUVELLE PREUVE DE LA PROSPÉRITÉ DES TRAVAILLEURS. — Hier matin, dit l'*Echo français*, sur la place de Bourgogne, à deux pas de cette chambre où des ministres osent venir vanter la prospérité du pays et le bien-être des classes ouvrières, un malheureux tombait d'inanition sur un trottoir. Les soins empressés de quelques passants l'ont rappelé à la vie; depuis un mois cet ouvrier est sans travail, et il y avait trois jours qu'il n'avait mangé.

UN ORAGE AU THÉATRE ITALIEN. — Le changement de spectacle, nécessité par l'indisposition de M. Lablache, a donné lieu mardi dernier à une scène qui ne pouvait être ni dans le goût, ni dans les habitudes des abonnés du Théâtre-Italien. Tout le monde savait que *la Sonnambula* devait être jouée à la place du *Matrimonio segreto*. La salle n'en était pas moins comble, et les habitués s'apprêtaient à applaudir Mme Persiani comme d'ordinaire, lorsqu'au lever du rideau quelques cris, isolés d'abord, plus nombreux et plus bruyants ensuite, rendirent la continuation de la pièce impossible. Chose inouie au Théâtre-Italien! l'intervention de M. le commissaire de police et l'apparition au balcon du directeur lui-même, étaient devenues indispensables. Hâtons-nous toutefois d'ajouter qu'après les explications pleines de convenance de M. Vatel, la représentation a pu continuer sans interruption.

ÉCHANGE DE BONS PROCÉDÉS. — On lit dans l'*Echo français*: «Nous avons parlé du magnifique cadeau offert par l'empereur de Russie à notre Saint-Père le pape: un christ d'or avec sa croix en lapis-lazuli, et la couronne en diamants. En échange de ce présent, le Saint-Père a bien voulu accorder à la Russie les reliques du grand saint Nicolas, qui est, comme l'on sait, le patron de la nation. Un navire de guerre doit aller, au printemps prochain, chercher ces reliques pour les conduire à Odessa, d'où on les transportera en très grande pompe jusqu'à Saint-Pétersbourg. »

CHEMIN DE FER DE VALENCIENNES A QUIÉVRAIN. — On lit dans l'*Impartial du Nord*: « Depuis quelque temps, les personnes qui prennent le chemin de fer de Valenciennes à Quiévrain remarquent avec une légitime inquiétude le mauvais état de la voie. C'est surtout dans la partie qui s'étend d'Onnaing à Quarouble que la circulation offre le plus de danger. Dans plusieurs endroits, le mouvement d'oscillation qu'on appelle *Lacet* est tellement fort, qu'à part le balancement désagréable qu'on éprouve, il y a risque de voir le convoi dérailler. Au lieu d'adhérer aux rails, les roues des wagons ballottent de côté et d'autre, si bien que le convoi subit les plus violentes réactions, et qu'à chaque tour, pour ainsi dire, on entend grincer le rail sous le contact saccadé des roues qui le mordent. Ce n'est pas sur la foi de rapports douteux que nous parlons ainsi. Dimanche dernier, nous nous trouvions sur le premier convoi allant de Valenciennes à Quiévrain, et nous avons pu apprécier l'étendue et l'imminence du danger. Depuis, nous avons appris que cet état de choses remontait à plus d'un mois, qu'il avait été vingt fois signalé à qui de droit par les conducteurs et autres employés du chemin de fer; nous avons appris en même temps que ces réclamations n'avaient pas été écoutées, et les conducteurs disent, à qui veut l'entendre, que ce n'est pas pour eux de gagner leur vie, ils ne se risqueraient pas sur le chemin de fer.

» L'administration est prévenue maintenant; nous la mettons en demeure d'arrêter la circulation sur le chemin de fer jusqu'à ce que les réparations nécessaires aient été effectuées. A tout prendre, il est préférable d'interrompre le service pendant quelque temps, que d'exposer la vie des voyageurs aux terribles accidents que pourrait produire un déraillement dans les circonstances que nous avons indiquées; quelquefois, il est vrai, le convoi ralentit sa marche aux endroits dangereux, mais cela ne se fait pas toujours, et d'ailleurs, il est bien certain que le mal empire chaque jour et que cette précaution, ne fût-elle jamais oubliée, ne suffirait pas à prévenir le désastre que tout le monde regarde comme inévitable.

» L'administration, nous ne l'ignorons pas, a depuis long-temps épuisé et dépassé les crédits alloués pour l'achèvement et l'entretien de la section de Valenciennes à Quiévrain, et elle voudrait bien pouvoir traîner les choses jusqu'au moment où la compagnie du Nord prendrait livraison du chemin. Mais nous ne saurions entrer dans ces considérations; les faits que nous dénonçons réclament des mesures aussi promptes qu'énergiques et ne peuvent se prolonger jusqu'au 1er mars, sans amener un sinistre dont la pensée seule fait frémir. »

BALS MASQUÉS. — Malgré la boue et la pluie, malgré le grand nombre de bals organisés par la bienfaisance, la foule s'est portée à l'Opéra, samedi dernier, aussi nombreuse que de coutume. La vogue toujours constante de ces fêtes splendides est une preuve sans réplique du plaisir qu'on y trouve. — Samedi prochain, la foule y sera comme toujours.

CHRONIQUE AGRICOLE.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE. — Nous avons fait connaître à nos lecteurs, dans une de nos chroniques de 1844, les ingénieuses expériences de M. Vinson sur le lait de brebis. On sait que M. Vinson a trouvé le moyen de fabriquer, aux portes de Paris, du fromage à la façon de Roquefort, dont les gourmets de la société d'agriculture ont constaté l'excellente qualité; la pâte en est moelleuse, et leur saveur rappelle à s'y méprendre celle des produits les plus estimés du pays de Roquefort. Quoique la commission, chargée d'étudier cette ingénieuse fabrication, n'ait pas cru devoir la juger au point de vue économique, il paraît néanmoins très probable que la spéculation de M. Vinson est avantageuse, et que les cultivateurs, en suivant son exemple, accroîtraient sensiblement le bénéfice de leurs troupeaux de moutons.

Il résulte, en effet, d'une note communiquée par M. Bourgeois, directeur de la bergerie de Rambouillet, qu'une brebis mérinos bonne laitière, peut donner trois litres de lait par jour: or, en comptant à 50 c. cette traite quotidienne, ce qui n'est pas exagéré assurément pour un lait aussi riche, on réaliserait en trois mois une recette de 45 francs, dont le quart au moins resterait comme bénéfice net, pourvu toutefois que le croît de la laine ne souffrît pas trop de la traite.

La méthode de M. Vinson nous paraît surtout devoir fixer, d'une manière très spéciale, l'attention de nos *cultivateurs algériens*. Les Arabes ont l'habitude de traire leurs brebis; mais ils sont d'une ignorance pro-

en abondance. Le fromage de Roquefort est un des meilleurs fromages de France ; son prix est plus que double de celui des autres, et il ne peut se faire qu'avec du lait de brebis.

» MM. de Gasparin et Payen ont prouvé, dans un rapport fait à l'Académie des sciences (séance du 29 avril 1844), que le lait de brebis est plus riche en substances solides que le lait de vache, et beaucoup plus encore en matière butyreuse.

» On peut traire les brebis sans leur nuire, sans préjudicier à l'agneau et sans plus de frais de nourriture. Un agneau destiné à être vendu pour viande de lait, ou à être élevé et vendu mouton, peut, sans inconvénient, être sevré à six semaines. De ce moment, on peut traire la brebis matin et soir, de douze heures en douze heures, jusqu'au temps où le lait se perd insensiblement. Dans cette période de temps une brebis donne 50 litres de lait, en moyenne.

» La France possède vingt-cinq millions de brebis ; deux ou trois millions sont traites, plus de vingt millions ne le sont pas : la France perd donc le lait de ces vingt millions de brebis, etc. »

SÉRICICULTURE. — Depuis plusieurs années M. Robinet a exécuté, avec une rare persévérance, une longue série d'expériences sur la nature et la production de la soie. Nous avons rendu compte de trois mémoires, présentés successivement à la Société d'agriculture par cet infatigable expérimentateur. Nous donnerons seulement aujourd'hui les conclusions résumées du quatrième mémoire dont nous avons entendu récemment la lecture :

« 1° Le climat n'a pas une influence sensible sur le *titre* des soies, tout étant égal d'ailleurs. En d'autres termes, les soies du Midi ne sont, en moyenne, ni plus grosses, ni plus fines que celles du Centre et du Nord.

» 2° Les soies provenant des trois régions, Midi, Centre et Nord, ne diffèrent pas sensiblement entre elles, quant à leur *ténacité* moyenne. En d'autres termes, les soies d'une région ne sont pas plus fortes, en moyenne, que les soies d'une autre région.

» 3° Le climat n'a aucune influence sensible sur la *ductilité* ou l'élasticité des soies, tout étant égal d'ailleurs.

» 4° Les soies qui proviennent d'éducations faites sous l'influence de l'*humidité* ont un titre supérieur à celui des soies obtenues sous l'influence de la *sécheresse*. En d'autres termes, les soies des éducations humides sont plus grosses que les soies des éducations sèches.

» Cette différence est due au plus grand volume acquis par les vers dans les éducations humides.

» 5° Les différences de *ténacité* constatées dans des soies provenant des éducations expérimentales *sèche, humide* et *à la feuille mouillée*, ne sauraient être attribuées à l'influence de l'un de ces systèmes d'éducation. Ces différences contradictoires et sans ordre appréciable sont dues à des causes inappréciables pour le moment.

» 6° Les éducations *sèche, humide* et *à la feuille mouillée* ne paraissent pas avoir exercé une influence appréciable sur la *ductilité* des soies.

» 7° La ténacité et la ductilité des soies ne varient pas d'*une année à l'autre*.

» 8° Le titre de la soie diminue à mesure que l'éducation des vers s'éloigne du printemps pour se rapprocher de l'*automne*.

» 9° La *saison* préférée pour l'éducation des vers à soie n'a pas d'influence sur la ténacité ou la ductilité des soies obtenues.

» 10° La *variété du mûrier* exerce une influence directe sur le *titre* de la soie. Le mûrier, dont les feuilles constituent l'aliment le plus nutritif, est aussi celui qui donne la soie la plus grosse.

» 11° Les *variétés de mûriers* paraissent exercer une certaine influence sur la *ténacité* des soies ; elles se trouveraient classées dans l'ordre suivant, la première étant celle qui a exercé l'influence la plus favorable : sauvageon, rose, moretti, multicaule.

» 12° L'influence des *variétés de mûriers* sur la *ductilité* des soies n'est pas assez caractérisée pour qu'on puisse leur assigner, sous ce rapport, un rang déterminé.

» 13° Le nombre des *repas* et les *alternatives de température* paraissent avoir été sans influence sur les propriétés de la soie.

» 14° Les soies provenant de différentes contrées, ou de plusieurs races, ou produites par différents mûriers, diffèrent bien peu entre elles, quant à la proportion du *grès* qu'elles contiennent, c'est-à-dire quant à la perte qu'elles éprouvent par l'opération de la cuisson.

» Ainsi donc, la *conclusion générale* qui se présente naturellement à l'esprit, après avoir médité les faits rapportés dans ce mémoire, est que la soie paraît être une matière beaucoup plus homogène qu'on aurait pu le penser au premier abord. La race des vers, le régime, le climat, la nature de l'aliment, rien ne paraît altérer sensiblement sa composition et ses propriétés essentielles : qu'elle vienne du midi ou du nord, d'un ver faible ou d'un *ver* robuste ; qu'elle soit blanche ou jaune, fine ou grosse, brillante ou sans éclat, on retrouve la même composition, la même force proportionnelle, la même élasticité ; mais à une condition cependant, c'est que la filature aura été pratiquée dans des conditions égales pour tous les échantillons examinés. »

BIBLIOGRAPHIE. — La croissance rapide des arbres verts, leur propriété si remarquable de végéter dans des terrains où la culture des céréales serait ou ruineuse ou peu profitable, la nature de leur bois, propre aux constructions civiles et maritimes, et les besoins impérieux d'une population et d'une industrie qui s'accroissent, doivent convaincre de leur utilité tous les esprits attentifs et amis de leur pays. Des semis considérables d'arbres résineux ont été faits en France depuis trente ans; mais c'est bien peu de chose en comparaison de ce qui reste à faire : des milliers d'hectares de landes et de bruyères pourraient, à peu de frais, se couvrir de forêts d'arbres résineux et donner des produits d'une richesse incalculable ; la destruction de nos forêts de chêne et de hêtres trouverait ainsi une prompte compensation : nos montagnes dénudées verraient leurs pentes se couvrir de verdure, et des contrées aujourd'hui stériles, devenues forestières, s'enrichiraient d'une foule d'industries nouvelles.

Si quelques espèces d'arbres verts ou résineux réussissent assez facilement lorsqu'on les sème en pleine terre, il en est d'autres, au contraire, qui exigent des soins et des abris dans leur jeune âge. Plusieurs forestiers, en Allemagne, en France et en Angleterre, ont fait des traités sur cette culture, mais aucun d'eux, du moins à notre connaissance, ne l'avait jusqu'ici décrite avec le soin et l'étendue convenables ; aucun ne l'avait étudiée dans toutes les circonstances, depuis le semis en pleine terre portant des fleurs et des cônes, pour sept des espèces les plus cultivées sous le climat de Paris, et en outre les dessins des outils qui doivent servir à l'exploitation des futaies et à la culture des pépinières.

Trop prudent pour regarder comme acclimatées, ou comme devant donner avec certitude des produits utiles, certaines espèces d'arbres verts importées en France où elles ne figurent encore que dans les jardins, M. de Chambray a cependant donné sur douze espèces à grandes dimensions des notions assez étendues pour guider les amateurs qui voudraient en suivre la culture, comme il la suit lui-même dans son parc ; ce sont : le pin d'Autriche, qu'il croit identique avec les pins tauriques et de Caramanie, et auquel il consacre un assez long article, et le pin cembro, qui tous deux bravent des hivers rigoureux et réussissent, ce dernier dans les Alpes suisses, et l'autre en Allemagne, dans la Styrie, la Croatie et le Bannat ; le sapin d'Espagne ou sapin Pinsapo, originaire des montagnes de Ronda en Andalousie; le pin d'Espagne, arbre encore très peu connu ; le cèdre de l'Inde, qui croît dans le nord de cette presqu'île, ainsi que le pin du Népaul ; le pin doux, le pin rouge, le pin de Lambert, le pin de Sabine, le pin de Coulter et le cyprès chauve ou distique, originaires tous six de l'Amérique septentrionale.

Un chapitre spécial est consacré aux semis, aux pépinières, à la plantation définitive des arbres ; M. de Chambray entre dans tous les détails désirables pour bien guider les personnes sans expérience et leur éviter de nombreux mécomptes ; il s'élève avec raison contre le préjugé qui veut qu'on ne plante les arbres résineux qu'au printemps, et demande que, dans la plupart des cas, on les plante à l'automne, ce qui les avance d'un an, et les expose moins à fondre pendant l'été qui suit la plantation. On lira aussi avec intérêt la description de la greffe herbacée, si utile pour multiplier les espèces rares et précieuses par celles qui le sont moins ; c'est ainsi que depuis 1822, plus de 100 000 laricio ont été greffés sur des pins sylvestres dans la forêt de Fontainebleau. Cette description est accompagnée d'une figure qui la fait mieux comprendre.

En lisant avec attention l'ouvrage dont nous rendons compte, on sera étonné des erreurs que M. de Chambray a relevées, erreurs quelquefois fort graves et qui prouvent combien il faut d'observations suivies, avant de se prononcer sur le mode de culture de certaines plantes, le climat, le terrain et l'exposition qui leur conviennent : c'est ainsi qu'en parlant du mode généralement admis d'évaluer l'âge des arbres par celui de leurs cercles ou couches ligneuses concentriques, M. de Chambray examine s'il se forme réellement une couche ligneuse chaque année, et prouve par le raisonnement et l'expérience surtout qu'il ne peut toujours en être ainsi. Dans son chapitre du sapin argenté, il réfute M. de Sabune, conservateur des forêts de la couronne, qui prétend que ce végétal est essentiellement arbre de montagne, et qu'il ne peut prospérer ailleurs, tandis qu'il est de fait qu'il prospère en Bretagne, en Normandie, dans les plaines de la Bavière et de l'Autriche. C'est encore ainsi qu'il relève l'erreur de L.-C. Richard, qui, dans son Mémoire sur les conifères et les cycadées, ouvrage d'ailleurs estimable, prétend que la racine des conifères ne présente jamais de pivot... que la force et la longueur des racines ne sont jamais en rapport avec l'élévation de la tige... comme si des arbres dont quelques-uns parviennent à une hauteur considérable, pouvaient braver les vents sans qu'un long pivot et de fortes et longues racines leur donnassent la stabilité nécessaire.

Nous craindrions d'être trop diffus en citant d'autres erreurs non moins graves; c'est le traité même qu'il faut lire pour les connaître et en voir la réfutation. Nous sommes bien loin d'ailleurs d'avoir tout dit sur cet important ouvrage, plein d'ordre et de méthode, où la théorie tient une faible place et cède presque entièrement le pas à l'expérience et aux faits. Disons, en terminant, que le livre de M. de Chambray peut prendre place à côté des plus beaux ouvrages de la typographie moderne ; son format très grand in-8°, son impression soignée en font presque un ouvrage de luxe ; heureusement son mérite intrinsèque et son prix vénal en feront un ouvrage populaire parmi les forestiers.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 30 JANVIER 1846.

Le *Journal des Débats* revient à la charge contre M. de Salvandy, c'est-à-dire ses ordonnances. Il continue de les critiquer impitoyablement. Un conseil de trente personnes, c'est une chambre, ce n'est plus un rouage administratif. Un corps qui ne donne que des avis ne doit pas pouvoir se diviser en majorité et en minorité. Puis, un ministre serait bien maladroit qui n'aurait pas au moins une influence décisive dans un conseil dont il nomme tous les ans vingt membres sur trente. Tels sont, en résumé, les chefs d'accusation portés contre le nouveau conseil de l'Université par le *Journal des Débats*.

M. Thiers trouve là, comme dans les journaux de la gauche, la récompense de ses espiègleries. « Nous sommes de l'avis de M. Thiers sur presque tous les points » disent les *Débats*. Puis ils ajoutent : « Qu'un homme de parti est heureux de rencontrer une bonne cause, et combien le talent grandit quand il s'appuie sur la raison et le bon sens ! » La seule réserve que le *Journal des Débats* met à son adhésion au discours de M. Thiers, c'est qu'il maintient M. de Salvandy pour un homme de bon vouloir, qui fait le mal comme M. Jourdain faisait de la prose, tandis que M. Thiers ne croit pas si volontiers aux bonnes intentions des gens.

La *Presse* rappelle une opinion du *Journal des Débats* qui date de 1830. Le conseil royal, que les *Débats* regrettent aujourd'hui si éloquemment et surtout d'une manière si désintéressée, leur semblait alors être en état flagrant d'illégalité et gouverner le corps enseignant comme un peuple conquis. Les temps sont bien changés, et il faut reconnaître que si ce conseil royal ne s'est pas amélioré depuis, le *Journal des Débats* a du moins modifié sa rédaction de telle manière que les deux termes ont fini par se rapprocher. Autres temps, autres mœurs, et les opinions sont les mœurs de l'intelligence, a dit un penseur de nos jours.

Le *Constitutionnel* est dans une extase inénarrable de l'admirable discours de M. Thiers. C'est dans l'ordre, passons. Il cite un extrait d'une brochure que vient de publier M. de Valmy sur la mission de M. Rossi près du saint-siége. Selon M. de Valmy, le gouvernement n'aurait point conduit la négociation conformément au vœu de la chambre, et la mission de M. Rossi n'aurait point eu le succès qu'on a proclamé. Dans cet état de choses, les ordonnances du 7 décembre seraient arrivées comme un nouveau sacrifice pour désarmer le saint-siége. Toute la question maintenant est de savoir si c'est là de l'histoire ou du roman. Nous savons bien que

cela.

Au *Courrier du N.* à Valenciennes. — Veuillez nous renvoyer le n° où vous parlez de notre pétition.

HALLE DE PARIS.

29 janv.			30 janv.		
Arrivages	2041 q.	03 k.	Arrivages	1417 q.	92 k.
Ventes	3384	43	Ventes	1710	67
Restant	51157	23	Restant	50863	80
Cours moyen	43,48		Cours moyen	40,73	
Cours-taxe	42,44		Cours-taxe	40,73	

Cote administrative. (29 janv.)						Cote administrative. (30 janv.)					
Gruaux	48 q.	42 k.	36,10	à	37,35	Gruaux	0 q.	00 k.	00,00	à	00,00
1re	1004	80	42.00	à	44.00	1re	23	53	48,00	à	42,70
2e	72	22	40,75	à	41,40	2e	254	20	40,10	à	41,00
3e	24	51	33,10	à	36,95	3e	00	00	00,00	à	00,00
4e	6	25	00 00	à	29,80	4e	0	00	00,00	à	00,00
A liv.	2221	55	38,85	à	42,35	A liv.	1200	56	35,70	à	53,00

Marchés.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 29 et 30 janvier. — Porcs amenés 771, vendus 760 à 1,15-1,10-1,00. — Veaux amenés 515, vendus 545 à 1,70-1,50-1,30.

Marché Saint-Antoine, 30 janv. — Foin, 1re 00 à 54; 2e 50 à 52; 3e 42 à 45. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 48 à 50; 3e 42 à 45. — Paille de blé 1re 28 à 30; 2e 00 à 26; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 60; 2e 35 à 10; 3e 00 à 00. — Trèfle 2e 40 à 00; 3e 00. — Regain 1re 00 à 00; 2e 40 à 00; 3e 00 à 00.

Halle aux veaux. 30 janvier. — Veaux amenés 841, vendus 820 à 1,90-1,70-1,50. — Vaches amenées 180, vendues 158 à 1,32-1,16-1,02. — Taureaux amenés 14, vendus 15 à 0,06, 0,90.

VERSAILLES, 30 janvier. — Foin 1re 41 à 48; 2e 38 à 40; 3e 35 à 36. — Paille de froment 26 à 32; de d'avoine 30 à 35. — Trèfle 30 à 36. — Luzerne 38 à 47. — Regain 37 à 46.

130 veaux ont été vendus de 1,50 à 1,70 le kil. sur pied.

Bourse du 30 janvier 1846.

La Bourse a été assez calme, la rente est restée circonscrite dans les cours de la veille et ferme avec 5 à 10 c. d'amélioration.

Les chemins de fer n'avaient pas présenté depuis long-temps d'aussi insignifiantes variations. Plusieurs lignes restent exactement comme hier.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge 1842, 104 1/4. — Autriche, 422 50, 417 50. — Société générale, 1580. — Banque belge, 800. — Id. 3 0/0, 30 1/4.

Chemins de Graud'Combe, 1545. — Jouiss. des 4 canaux, 110. — Id. Bourgogne, 1075.

Actions de Zinc Vieille-Montagne, 6800. — Aveyron, 6075, 6100. — Lin Maberly, 760. — Lin Févrant, 607 50, 585. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 2200, 2225.

Obligations de St-Germain, nouv., 1170. — Strasbourg, 1190. — Rouen, 1015, 1017 50. — Havre, 1117 50, 1115.

A terme : Esp., dette intér., 32 5/6 fin courant. Chemin de Hazebrouck, 498 75 fin courant.

5 0/0 compt.....	1er C. 122 45	P. H. 122 50	P. B. 122 45	dr C. 122 55	hier 122 [illegible]
— fin cour....	122 50	122 60	122 50	122 60	122 [illegible]
3 0/0 compt.....	83 65	83 75	83 65	83 70	83 [illegible]
— fin cour....	83 65	83 80	83 55	83 60	83 [illegible]

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1372 50	« ««	H. 2 50	5 0/0 Bge 1840.	101 3/4	102 ««	H. 1/4
B. de France...	3362 50	3365 ««	B. 5 ««	— Portugais...	« ««	« ««	«
C. Gouin 1000...	1153 ««	« ««	« ««	Esp. D. active.	« ««	« ««	«
C. Ganner. 1000	1150 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	100 10	100 20	H. « 5[illegible]
C. hypot......	573 ««	572 50	B. 2 50	— Romain..	102 3/4	5/8 1/2	B. 1/4 [illegible]
4 Canaux......	« ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	« ««	« ««	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		DIFe.
St-Germ....	« ««	« ««	« «	Au 31.	« [illegible]
V. r. d.....	525 ««	530 ««	« ««	— 530, 532 50.	H. 2 5[illegible]
— r. g......	« ««	345 ««	« ««	— 345. 350.	« [illegible]
Orléans.....	1260 ««	« ««	« ««	— 1262 50, 1260.	B. 2 5[illegible]
Strasb......	252 50	252 50	« ««	— 252 50, 253 75.	H. 1 [illegible]
Rouen......	1003 75	1002 50	B. 2 50	— 1003 75, 1000, 1001 25.	« [illegible]
Havre......	733 75	730 ««	B. 2 50	— 735, 730.	H. 2 5[illegible]
Marseille ...	975 ««	« ««	« ««	— 975, 977 50.	« [illegible]
Vierzon.....	700 ««	« ««	B. 2 50	— 700.	« «
Nord	752 50	758 50	H. 1 25	— 753 75, 757 25.	B. 2 5[illegible]
Dieppe......	« ««	475 ««	B. 5 ««	— 475.	« [illegible]
Boulogne...	547 50	540 ««	« ««	— 540.	« [illegible]
Bordeaux. .	642 50	637 50	B. 5 ««	— 635, 637 50, 635.	B. 5 «[illegible]
Montereau..	« ««	« ««	« ««	—	« [illegible]

LONDRES, 28 janv.		PARIS, LE 30 Janv. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	94 3/4 7/8	3 0/0 F. p. 84 d. un, 84 15, 83 95 d. 50.	Av. 83 63.
Esp. act.	28	5 0/0 F. c. 123 30, 123 40 d. 50.	Ap. 83 67 1/2.
Portug.	53 3/4	F. p. 123 65, 123 20 d. 50.	B. du Trés.
Mexic.		Orléans. au 15. 1285 d. 10.	Reports
5 0/0 hol.			3 0/0 F. c. 05.
2 1/2.		Nord, id. 755, 760 d. 20; 765, 762 50 d. 10.	F. . 7 1/2, 10.
Rouen.		F. c.	5 0/0 F. c. 10, 05.
Orléans.	39, 40		F. p. 22 1/2 20.
Nord.	48, 49		

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 93,50 à 00,00; courant du mois, 96,50 à 97,00 ; 3 suivants, 96,50 à 00,00 ; 4 mois d'été, 95,00 à 00,00; 4 derniers, 93,00 à 94,00.

LILLE. — Colza, 90,00 à 00,00. Œillette rousse, 85,00. — Lin, 81,50 à 00,00. — Cameline, 81,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 121,00 à 00,00 ; février, 120,00; mars et avril, 122,00 ; 4 du milieu, 126,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 31 janvier.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Phèdre. Famille Poisson.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur, Dame Blanche.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Proscrito.
7 h. 1/2 ODÉON. — Diogène. Bourgeois de Rome.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Homme, Poltron. Riche. Vla c'qui vient.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Mousse. Samaritaine.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

... amendement de M. Berryer, ainsi que nous l'avions annoncé. Il s'est réservé un amendement relatif aux travailleurs et à la réforme industrielle, mais tel n'est pas le sujet qu'il a traité aujourd'hui.

Rentrant dans la question du Texas, cet orateur a regretté que la France eût compromis ses bons rapports avec les Etats-Unis, par un acte de complaisance pour l'Angleterre ; cette vue n'était pas neuve, mais il y avait intérêt à la présenter une fois de plus, et M. Berryer s'est élevé à une grande hauteur en traitant les questions de Montevideo et de Madagascar. L'orateur a déploré, flétri l'indigne abandon des intérêts français sur les rives de la Plata ; puis il a prononcé cette parole que nous voudrions voir répéter par toutes les parties de la chambre : *Madagascar est une propriété française.*

Revenant aux Etats-Unis, M. Berryer a très bien montré que cette forte nationalité formait un utile contrepoids à la puissance britannique. Il a justement blâmé ce rôle de complaisant de la Grande-Bretagne, que le ministère a pris dans tous les sujets où les intérêts anglais et américains se trouvent en présence, rôle subalterne, qui nous ôtera la possibilité d'offrir, dans la question de l'Orégon, par exemple, un digne et impartial arbitrage.

Ce discours n'a été que le signal d'une lutte, vive, animée qui a amené MM. Guizot et Berryer plusieurs fois à la tribune. Cette discussion a prouvé jusqu'à l'évidence que le gouvernement, dans les questions du Texas et de l'Orégon, n'a pas été sincèrement neutre entre l'Angleterre et l'Amérique, mais hostile aux Américains dont le ministère méconnaît la puissance et l'avenir. Il est resté constaté une fois de plus que le cabinet actuel n'a pas de politique extérieure et qu'il se laisse traîner à la remorque des évènements sans avoir conscience de la dignité de la France et de son rôle initiateur.

M. Berryer avait proposé un amendement par lequel la chambre eût demandé qu'en cas de guerre entre l'Amérique et l'Angleterre, la neutralité du gouvernement français fût sérieuse, proposition modeste, sans doute, et dont la Grande-Bretagne n'avait pas le droit de s'effaroucher. L'amendement n'en a pas moins été rejeté par 254 voix contre 136.

Sir Robert Peel et ses projets de réforme.

Nous avons donné avant-hier un résumé du projet de réforme présenté par sir Robert Peel au parlement anglais. Ce projet est digne du ministre qui l'a conçu et qui a eu le courage de le présenter à son pays. Nous disons le courage de le présenter ; car, en Angleterre comme en France, plus qu'en France même, il y a des conservateurs-bornes, hostiles à tout projet de réforme, quelles que soient sa nature et sa portée, et ces conservateurs-bornes sont à la fois très nombreux et très puissants.

Honneur donc au ministre intelligent qui a su comprendre et mettre en pratique largement, sans hésiter, le principe de la conservation libérale, progressive, pour lequel nous luttons journellement en France.

L'exemple du ministre anglais ne peut qu'avoir une influence immense et presqu'immédiate sur la politique de tous les pays civilisés : car cet exemple est noble et digne d'être imité. En pareil cas, on le voit, par notre résumé d'hier, que ce n'est pas seulement le droit protecteur des céréales, mais un grand nombre d'autres droits qui seront modifiés fortement par la législation nouvelle. Et ce n'est pas le projet en lui-même qu'il faut admirer ici, mais le principe posé par sir Robert Peel, qui ne va à rien de moins qu'à l'abolition complète de tous les droits protecteurs, aussitôt que faire se pourra, sans compromettre les intérêts établis.

C'est un principe nouveau dans la législation internationale ; c'est le point de départ d'un nouvel état de l'industrie et du commerce dans le monde. Il est vrai de dire que cette nouvelle politique n'est pas le dernier mot de la liberté en économie commerciale. Il y manque des garanties importantes pour empêcher la formation de nouveaux monopoles de fait, qui seront aussi onéreux pour la masse des travailleurs que le sont aujourd'hui les monopoles de droits. Il ne peut y avoir de vraie liberté industrielle et commerciale pour les masses, que par l'association des trois facultés productrices, le talent, le capital et le travail.

L'association seule offrira les garanties réelles qui manquent totalement dans la liberté commerciale qu'on veut mettre en pratique aujourd'hui. Ce n'en est pas moins un pas immense vers la liberté, qui rendra plus prochaine l'organisation du travail, couronnement suprême de toutes les tendances progressives.

Le tableau de ce qui se passe en Angleterre est un contraste bien humiliant pour nous. Hé quoi, un ministre conservateur dans un pays féodal et oligarchique a le courage et la probité de suivre un principe vrai et libéral dans toute sa largeur, quand ce principe mis en pratique doit renverser les monopoles de caste les plus enracinés, et toutes les fois que nous essayons d'aborder chez nous les plus minces réformes dans cette voie, nous rencontrons immédiatement des obstacles que notre gouvernement n'a pas le courage de surmonter ; et tout cela après deux grandes révolutions ! A quoi servent donc les révolutions chez nous ? Serait-ce seulement à rendre l'égoïsme et les privilèges de fait plus forts que jamais dans leurs iniques influences ?

Cela ne peut être, ou si cela est, cela ne peut durer. Il est impossible que la France, débarrassée de l'ancien régime par des efforts immenses, veuille retomber au dessous des nations oligarchiques. Reprenons donc l'avant-garde en Europe dans la marche des nations vers la liberté et la fraternité. A nous d'adopter tout ce qui est en principe libéral et progressif, et de donner l'exemple d'une politique généreuse et juste qui nous fera bénir des autres peuples. Ainsi fidèles aux traditions, nous les aiderons à former une sainte alliance au nom des vrais principes et à créer entre eux des rapports féconds.

Honneur à sir Robert Peel pour avoir ouvert la voie dans un pays dont l'organisation est encore féodale ! Honte à nous de rester inertes dans un pays plus avancé sous bien des points, et dont la mission est de donner l'exemple de la liberté et de la justice à tous les peuples !

Pétition en faveur de l'Organisation du travail.

Le *Glaneur d'Eure-et-Loir* recommande en ces termes la pétition qu'il reproduit en entier :

La pétition suivante, qui se couvre de signatures à Paris et dans les départements, obtiendra aussi, nous l'espérons du moins, de nombreuses adhésions dans notre localité. Nous prévenons nos lecteurs qu'un exemplaire ... des chances d'un complet succès. Nous n'avons pas invoqué les scrupules de M. Cabet. Nous n'avons pas convoqué nos confrères pour rédiger cette pétition, nous ne leur avons pas demandé leur approbation pour la lancer, parce qu'une expérience, déjà bien ancienne, nous a éclairés sur les inconvénients de ces délibérations communes. Chacun arrive avec ses idées préconçues, ses antécédents, ses engagements ; la chaleur des discussions échauffe le sentiment de la personnalité ; l'objet de la réunion disparaît dans la mêlée des paroles ; on ne s'entend sur rien, on ne conclut à rien : C'est du temps perdu. Il vaut infiniment mieux que chaque journal publie ses propres vues ; la presse les aborde, les discute, les accepte ou les repousse, et cette lutte, où les personnes sont moins directement engagées, permet des rapprochements d'idées beaucoup plus intimes. Pénétrés de la haute importance qu'il y aurait à rallier au mouvement nouveau de l'esprit public tous les hommes de bonne volonté, nous avons rédigé notre pétition en termes très généraux, afin qu'elle ne pût être considérée comme la manifestation de nos seules théories. L'adhésion de M. Cabet, malgré les dissentiments profonds qui nous séparent de lui, celle d'un nombre toujours croissant de journaux de province et de plusieurs journaux de Paris, prouve bien que nous avons atteint notre but. La part que nous aurons prise à l'initiative n'enlèvera pas à l'œuvre son caractère collectif.

PLATA. — COMBAT D'OBLIGADO.

L'abondance des matières ne nous a pas permis de donner hier les détails suivants, publiés par le *Courrier du Brésil* du 18 décembre :

Destruction des batteries de Rosas, dans le Parana, par les forces combinées d'Angleterre et de France.

La division anglaise était sous les ordres du capitaine Hotham, et la division française sous ceux du capitaine Tréhouart.

Le 18 novembre, les forces combinées s'embossèrent à quelques milles de Point-Obligado. Dans la soirée, on s'avança dans des embarcations pour connaître les forces de l'ennemi ; elles se composaient de quatre batteries établies sur la droite de la rivière ; ces batteries formaient un total de 24 pièces, la plupart de gros calibre, sans compter plusieurs pièces de campagne détachées. La rivière elle-même était barrée par une ligne de 24 vaisseaux liés ensemble par trois chaînes de fer. Ce barrage était placé entre la 3e et la 4e batterie. A l'une des extrémités, sur la rive droite, étaient placés dix brûlots prêts à être lancés, et à l'autre extrémité se tenait à l'ancre *le Républicain*, brick de Rosas, armé de grosses pièces d'artillerie et destiné à prendre en enfilade les vaisseaux ennemis. Enfin, environ 4 000 hommes d'infanterie et de cavalerie étaient postés sur le rivage pour s'opposer à un débarquement. Tous les travaux étaient très forts et avaient été évidemment faits par des ingénieurs européens connaissant bien leur art, et on doit attribuer la ténacité de la résistance à ce fait, que les batteries étaient desservies par des déserteurs étrangers.

Dans la matinée du 20, les forces combinées, partagées en trois divisions, se disposèrent à l'attaque. Les vaisseaux anglais et français étaient placés indistinctement sous les ordres des officiers des deux nations. La seconde division, commandée par le capitaine Tréhouart, chargée d'attaquer le barrage et juste en face des batteries, à 700 mètres de distance, est celle qui a le plus souffert. *Le Saint-Martin*, commandé par le capitaine Tréhouart, étant venu se poster le premier et n'ayant pu être suivi à temps par les navires de sa division, à cause du vent, est resté

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 1er FÉVRIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LORIN.

Si pour la seconde fois le lecteur veut nous suivre au tribunal révolutionnaire, nous retrouverons Maurice à la même place où nous l'avons déjà vu, seulement nous le retrouverons plus pâle et plus agité.

Au moment où nous r'ouvrons la scène sur ce lugubre théâtre où nous conduisent les évènements bien plus que notre prédilection, les jurés sont aux opinions, car une cause vient d'être entendue : deux accusés qui ont déjà, par une de ces insolentes précautions avec lesquelles on raillait les formes à cette époque, fait leur toilette pour l'échafaud, s'entretiennent avec leurs défenseurs, dont les paroles vagues ressemblent à celles d'un médecin qui désespère de son malade.

Le peuple des tribunes était ce jour-là d'une féroce humeur, de cette humeur qui excite la sévérité des jurés : placés sous la surveillance immédiate des tricoteuses et des faubouriens, les jurés se tiennent mieux, comme l'acteur qui redouble d'énergie devant un public mal disposé.

Aussi, depuis dix heures du matin cinq prévenus ont-ils déjà été changés en autant de condamnés par ces mêmes jurés rendus intraitables.

Les deux qui se trouvaient alors sur le banc des accusés, attendaient donc en ce moment le oui et le non qui devait ou les rendre à la vie, ou les jeter à la mort.

Le peuple des assistants, rendu féroce par l'habitude de cette tragédie quotidienne devenue son spectacle favori ; le peuple des assistants, disons-nous, les préparait, par des interjections, à ce moment redoutable.

— Tiens, tiens, tiens! regarde donc le grand! disait une tricoteuse qui n'ayant pas de bonnet portait à son chignon une cocarde tricolore large comme la main ; tiens, qu'il est pâle, on dirait qu'il est déjà mort !

Le condamné regarda la femme qui l'apostrophait avec un sourire de mépris.

— Que dis-tu donc? reprit la voisine, le voilà qui rit.

— Oui, du bout des dents.

Un faubourien regarda à sa montre.

— Quelle heure est-il? lui demanda son compagnon.

— Une heure moins dix minutes, voilà trois quarts d'heure que ça dure.

— Juste comme à Domfront, ville de malheur ; arrivé à midi, pendu à une heure.

— Et le petit, et le petit! cria un autre assistant ; regarde-le donc, sera-t-il laid quand il étrennera dans le sac !

— Bah ! c'est trop tôt fait, tu n'auras pas le temps de t'en apercevoir.

— Tiens, on redemandera sa tête à M. Sanson ; donc on a le droit de la voir.

— Regarde donc comme il a un bel habit bleu tyran, c'est un peu agréable pour les pauvres quand on raccourcit les gens bien vêtus.

En effet, comme l'avait dit l'exécuteur à la reine, les pauvres héritaient des dépouilles de chaque victime ; ces dépouilles étant portées à la Salpétrière aussitôt après l'exécution pour être distribuées aux indigents : c'est là qu'avaient été envoyés les habits de la reine suppliciée.

Maurice écoutait tourbillonner ces paroles sans y prendre garde ; chacun dans ce moment était préoccupé de quelque puissante pensée qui l'isolait depuis quelques jours, son cœur ne battait plus qu'à certains moments et par secousses ; de temps en temps la crainte ou l'espérance semblaient suspendre la marche de sa vie, et ces oscillations perpétuelles avaient comme brisé la sensibilité dans son cœur, pour y substituer l'atonie.

Les jurés rentrèrent en séance, et comme on s'y attendait, le président prononça la condamnation des deux prévenus.

On les emmena, ils sortirent d'un pas ferme ; tout le monde mourait bien à cette époque.

La voix de l'huissier retentit lugubre et sinistre.

— Le citoyen accusateur public contre la citoyenne Geneviève Dixmer.

Maurice frissonna de tout son corps, et une sueur moite perla par tout son visage.

La petite porte par laquelle entraient les accusés s'ouvrit et Geneviève parut.

Elle était vêtue de blanc ; ses cheveux étaient arrangés avec une charmante coquetterie, car elle les avait étagés et bouclés avec coquetterie, au lieu de les couper, ainsi que faisaient beaucoup de femmes.

Sans doute, jusqu'au dernier moment la pauvre Geneviève voulait paraître belle à celui qui pouvait la voir.

Maurice vit Geneviève et il sentit que toutes les forces qu'il avait rassemblées pour cette occasion lui manquaient à la fois ; cependant il s'attendait à ce coup, puisque depuis douze jours il n'avait manqué aucune séance, et que trois fois déjà le nom de Geneviève, sortant de la bouche de l'accusateur public, avait frappé son oreille ; mais certains désespoirs sont si vastes et si profonds, que nul n'en peut sonder l'abîme.

Tous ceux qui virent apparaître cette jeune femme, si belle, si naïve, si pâle, poussèrent un cri, les uns de fureur, — il y avait, à cette époque, des gens qui haïssaient toute supériorité, supériorité de beauté comme supériorité d'argent, de génie ou de naissance ; — les autres d'admiration ; quelques-uns de pitié.

Geneviève reconnut, sans doute, un cri dans tous ces cris, une voix parmi toutes ces voix ; car elle se retourna du côté de Maurice, tandis que le président feuilletait le dossier de l'accusée, tout en la regardant de temps en temps, en dessous.

Du premier coup d'œil, elle vit Maurice, tout enseveli qu'il était sous les bords de son large chapeau ; alors elle se retourna entièrement avec un doux sourire et avec un geste plus doux encore ; elle appuya ses deux mains roses et tremblantes sur ses lèvres, et y déposant toute son âme avec son souffle, elle donna des ailes à ce baiser perdu, qu'un seul dans cette foule avait le droit de prendre pour lui.

Un murmure d'intérêt parcourut toute la salle. Geneviève, interpellée, se retourna vers ses juges, mais elle s'arrêta au milieu de ce mouvement, et ses yeux dilatés se fixèrent, avec une indicible expression de terreur, vers un point de la salle.

Maurice se haussa vainement sur la pointe des pieds ; il ne vit rien, ou plutôt quelque chose de plus important rappela son attention sur la scène, c'est-à-dire sur le tribunal.

Fouquier-Thinville avait commencé la lecture de l'acte d'accusation.

Cet acte portait que Geneviève Dixmer était femme d'un conspirateur acharné, que l'on suspectait d'avoir aidé l'ex-chevalier de Maison-Rouge dans les tentatives successives qu'il avait faites pour sauver la reine.

D'ailleurs, elle avait été surprise aux genoux de la reine, la suppliant de changer d'habits avec elle, et s'offrant de mourir à sa place. Ce fanatisme stupide, disait l'acte d'accusation, méritera sans doute les éloges des contre-révolutionnaires. Mais aujourd'hui, ajoutait-il, tout citoyen français ne doit sa vie qu'à la nation, et c'est trahir doublement que de la sacrifier aux ennemis de la France.

Geneviève, interrogée si elle reconnaissait avoir été, comme l'avaient déclaré les gendarmes Dufresne et Gilbert, surprise aux genoux de la

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet ; du 5 au 31 décembre, et du 2 au 31 janvier. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

mis fin à la résistance de l'ennemi et décidé de la journée.

Le premier détachement anglais, qui était débarqué sous le commandement du capitaine Sullivan, avait d'abord été reçu par un feu vif de mousqueterie, lancé par les ennemis placés en embuscade dans un bois voisin. Mais ces derniers ont été bientôt mis en fuite avec leur cavalerie, qui chargeait avec rage sur les Anglais et les égorgeait sans quartier.

Le capitaine Tréhouart, ayant aussi débarqué à la tête de ses hommes, joignit bientôt les Anglais, prit possession des batteries et mit fin à toute résistance.

Le lendemain matin 21, des forces nouvelles furent débarquées et complétèrent la destruction des batteries. On brisa tous le affûts, et les canons furent encloués ou jetés dans la rivière. On a conservé seulement dix canons de bronze, qui ont été embarqués sur les flottes combinées.

Pendant toute cette journée du 21, les forces alliées sont restées sur le rivage, sans être inquiétées le moins du monde.

Pendant le moment le plus chaud du combat mémorable qui a eu lieu dans la journée du 20, le capitaine Hotham a écrit en français à son collègue le capitaine Tréhouart, en mots aussi honorables pour celui qui les écrivait que pour celui à qui ils étaient adressés : « Si le titre de brave a jamais été mérité, c'est par vous et vos équipages. »

L'engagement, qui avait commencé à dix heures, a duré jusqu'à cinq heures après midi, et de cinq heures à sept heures a eu lieu la destruction des batteries et des fortifications.

Les pertes des forces combinées sont : Français, 18 tués, 70 blessés ; parmi les tués, M. Michaud, officier du *Saint-Martin* ; parmi les blessés : officiers, MM. Hello, du même vaisseau ; Verner, de la *Pandore*, Simmoneau, de l'*Expéditive*, et Daviel, du *Fulton*. Les Anglais ont eu 10 tués et 25 blessés ; parmi les premiers, 2 officiers. Le *Fulton* (bâtiment français) a reçu 104 boulets ; le *Dolphin* (anglais), 107. Quant au *Saint-Martin*, il était littéralement criblé. Le capitaine Tréhouart est resté avec un seul officier à bord, et la moitié de son équipage a été mise hors de combat.

On ne peut pas indiquer exactement la perte de l'ennemi, parce qu'il avait des voitures qui emportaient incessamment les morts et les blessés du champ de bataille. Cette perte cependant doit être considérable. On a trouvé dans deux batteries seulement 400 morts.

Des lettres particulières disent que les bois voisins contiennent beaucoup de cadavres.

Cette victoire va détruire complètement la puissance de Rosas.

Le journal anglais le *Standard* publie de nouveaux détails sur l'affaire d'Obligado. Les batteries de Rosas étaient servies par des déserteurs anglais ou américains, et par des nègres. A diverses reprises ces malheureux, décimés par les boulets de l'escadre, ont cherché à fuir en abandonnant leurs canons ; mais chaque fois les lanciers buenos-ayriens les ont chargés et les ont fait rentrer de force dans les batteries, où presque tous ont trouvé la mort.

Un Anglais, le jeune Brown, fils de l'amiral de ce nom au service de Buenos-Ayres, a commandé toute l'artillerie argentine pendant l'action ; il n'a reçu aucune blessure et a réussi à s'échapper au moment du débarquement. Plusieurs autres Anglais ou Américains sont au nombre des prisonniers.

C'est par erreur qu'hier a été inséré à la suite de notre article sur la Plata un paragraphe où il est question d'envoyer l'expédition de Madagascar à Buenos-Ayres. Il est de toute évidence, en effet, qu'on ne peut pas détourner ainsi une flotte, dont on avait calculé le départ précisément pour arriver dans la bonne saison sur le lit-

19 janvier, une tentative a été faite pour s'emparer d'une des portes de Graudentz, ville de la Prusse occidentale, où ont été transférés la plupart des individus compromis dans le complot de Posen, et pour délivrer de vive force les prisonniers. La tentative a échoué, et de nombreuses arrestations ont eu lieu. »

Chambre des Députés.

Séance du 31 janvier 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La discussion s'ouvre sur un paragraphe additionnel proposé par M. Berryer, et ainsi conçu :

« Si la paix venait à être troublée par le conflit des prétentions de deux grands peuples, la France se réserve de veiller à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte aux principes du droit public, qui protègent, sur les mers, la liberté et la dignité des relations internationales. »

M. BERRYER. Le président des Etats-Unis expose dans son message l'état des contestations graves élevées entre les Etats-Unis et l'Angleterre ; il constate que les Etats-Unis prétendent, et doivent prétendre à la possession du territoire situé sur les bords de l'Orégon. Cet exposé des faits est accompagné d'une plainte au sujet de la conduite du gouvernement français. Il gémit de voir la France, qui a tant d'intérêts communs avec l'Union et qui devrait défendre la liberté des mers, sacrifier ce grand intérêt.

Peu de temps après, le discours de la reine d'Angleterre nous a fait connaître qu'on n'avait pu encore arriver à une solution pacifique de la question pendante ; enfin, il y a quelques jours M. le ministre des affaires étrangères nous a fait connaître que si la guerre venait à éclater entre l'Angleterre et l'Union, la politique de la France serait la neutralité. Il m'a semblé que des faits si considérables ne pouvaient être passés sous silence, et que pour la dignité de la France il y avait dans le projet d'Adresse une lacune importante à combler. Tel est l'objet de mon amendement.

Le traité provisoire qui renouvelait la convention de 1818 ne peut plus recevoir son exécution, et sir Robert Peel a fait aux Etats-Unis la proposition d'un arbitrage. Cette proposition n'a pas été et ne peut pas être accueillie; déjà une fois, il y a un an, elle a été repoussée. En 18.8, à peine s'il y avait sur ce rivage un intérêt pour les Etats-Unis, qui n'y avaient qu'une population de neuf millions d'âmes. Aujourd'hui, la population s'est accrue, des établissements importants se sont formés, et il est impossible que les Etats-Unis laissent sans protection ceux de leurs concitoyens qui ont transporté leur fortune sur les bords de l'Orégon.

Ce qui s'est passé ces dernières années dans les îles du Grand-Océan, la puissance de l'Angleterre sur les côtes de la Chine et dans les Indes, l'extension de la domination anglaise sur les côtes opposées ou voisines de l'Orégon, tout donne une immense importance à la question. Elle ne peut rester pendante ; il faut qu'elle soit résolue. L'amendement que j'ai présenté à la chambre a pour but de déterminer quelle politique doit suivre la France en cette occasion.

M. le ministre des affaires étrangères nous a dit qu'il faut se préoccuper de l'équilibre américain ; qu'il est trois grandes puissances, la Russie, l'Angleterre et les Etats-Unis, entre lesquelles il faut maintenir une certaine pondération. J'avoue que cet équilibre est une chose dont on se doit préoccuper ; mais est-ce là le cas ? Il y a sans doute dans le monde, non pas trois, mais quatre grandes puissances qui le remplissent : la France, l'Angleterre, la Russie et les Etats-Unis. Ces quatre puissances couvrent le monde par leurs possessions ou leur influence. Elles doivent se pondérer l'une l'autre. Je dirai même en passant que je regrette de voir la France s'éloigner des deux puissances dont les vues ne pouvaient contrarier les siennes, et dont les intérêts sont indépendants des siens. Il est une autre puissance, au contraire, qui se pose en face de toutes les autres, touche à toutes et les menace toutes plus ou moins ostensiblement. C'est celle-là qui est notre alliée. Soit ; mais au moins que la France ne s'engage pas trop avec elle et conserve l'indépendance et la liberté d'action qui conviennent à sa grandeur et à sa dignité.

Je ne veux pas fatiguer la chambre par des redites, et je ne m'occuperai que de nos plus récents rapports avec cette puissance.

M. le ministre des affaires étrangères nous a dit dernièrement qu'il faut

prouve suffisamment que l'intérêt français n'y est pour rien.

M. le ministre nous dit que le gouvernement s'est borné à protester tant qu'il n'a pas su le désir que le Texas avait lui-même d'être annexé à l'Union, mais que dès qu'il a connu ce désir, il n'a plus fait aucune démarche. Si le gouvernement français s'était borné à cette déclaration, à cet acte de complaisance pour l'Angleterre, je pourrais trouver qu'on n'a pas suffisamment conservé la dignité de la France, mais je n'y verrais pas de difficultés graves. Il n'en est pas ainsi : cela résulte d'une lettre écrite par M. Alleye de Ciprey, chargé d'affaires de France; il résulte des expressions de cette lettre que le gouvernement de France attachait la plus grande importance au succès de la négociation. C'est M. le capitaine anglais Elliot qui a remis au président du Texas la dépêche du chargé d'affaires de France, et en remettant cette lettre il y ajoutait des menaces de guerre, à tel point que le Texas implora le secours des Etats-Unis contre ces menaces, et sollicita des troupes de l'Union pour assurer la liberté de cette même délibération, où les demandes de l'Angleterre et de la France furent rejetées à l'unanimité.

Ainsi, par pure complaisance pour l'Angleterre, nous nous sommes exposés à un affront, et engagés dans des difficultés graves.

Je ne crois pas conforme à la dignité de la France d'être entrée dans des négociations pour une affaire qui nous était étrangère, et d'avoir pris la responsabilité de menaces qu'on a pu croire faites en notre nom. M. le ministre des affaires étrangères a, dans cette occasion, compromis notre dignité, forcé une nation amie à se défier de nous ; et l'on peut voir par sa conduite en cette affaire quels seraient les embarras où il nous jetterait dans une occasion plus importante.

Je n'aime pas à voir l'Angleterre et la France se rapprocher trop dans une négociation ; nos intérêts ont presque toujours à en souffrir. Nous nous trouvons unis à l'Angleterre dans les affaires de la Plata. Nous sommes gravement intéressés dans cette question. Montevideo a donné asile à un nombre très considérable des habitants de nos provinces méridionales. La France ne les a pas abandonnés ; elle a voté des subsides pour faire la guerre à Rosas ; mais cette guerre où a-t-elle abouti jusqu'ici ? Les Français ont été obligés de prendre part à la guerre eux-mêmes ; ils se sont armés pour défendre le gouvernement qui les accueille et les protège; on les a désavoués, on a refusé de leur laisser le drapeau tricolore, je comprends cela ; la France n'était pas engagée parce que quelques-uns de ses enfants se sont fait soldats ; mais on veut les dénationaliser : nous ne devons pas le souffrir ; partout où bat un cœur français, nous devons lui faire accueil; partout où circule le sang français, il a droit à nos sympathies fraternelles ; partout nous devons le défendre, le protéger, le sauver du massacre ou de la spoliation. (Très bien !)

Eh bien ! je dis que là encore l'influence de l'Angleterre, la présence des escadres des deux pays n'est pas sans inconvénients pour la cause de la France, car les intérêts des Anglais y diffèrent des nôtres.

On parle aussi d'une expédition à Madagascar ; nos droits dans cette île sont évidents; sans parler de la possession antérieure, nous avons fait acte de propriétaires dans cette île en 1817 et en 1819; et en 1840, après de nombreuses difficultés, une partie du littoral de Madagascar a été abandonnée à la France ; l'Angleterre a reconnu cette convention, mais antérieurement elle avait contesté notre propriété, elle est prête à la contester encore aujourd'hui. Que ferons-nous? Une alliance trop étroite n'est-elle pas un embarras, et l'Angleterre qui nous suscite partout des difficultés, mérite-t-elle bien que nous nous sacrifiions pour elle ?

M. le ministre des affaires étrangères est venu déclarer que si la paix était troublée entre la France et les Etats-Unis, la politique de la France serait la neutralité. Mais que pourriez-vous faire de plus hostile à l'Union ? Personne au monde ne suppose qu'on pût faire admettre une intervention armée de la France contre les Etats-Unis. Notre commerce, notre industrie, nos sympathies, qui datent de loin, se révolteraient à la fois contre une pareille politique. Ce que nous pouvons faire de pis pour l'Union américaine, c'est donc la neutralité.

On nous dit qu'en nous faisant neutres nous imitons la politique de Washington; cela est vrai. Mais cette conduite est-elle celle d'un peuple ami envers un autre peuple ami? Le traité conclu par Washington en 1794 était un acte d'opposition à notre influence, un acte d'hostilité contre la France. Ce qui le prouve, c'est qu'il a conduit au traité de 1814 en faveur de l'Angleterre. Je vous dis que si vous suivez la politique de Washington, vous

---

reine, la suppliant de changer de vêtements avec elle, répondit simplement :

— Oui !

— Alors, dit le président, racontez-nous votre plan et vos espérances ?

Geneviève sourit.

— Une femme peut concevoir des espérances, dit-elle ; mais une femme ne peut faire un plan dans le genre de celui dont je suis victime.

— Comment vous trouviez-vous là, alors ?

— Parce que je ne m'appartenais pas et qu'on me poussait.

— Qui vous poussait ? demanda l'accusateur public.

— Des gens qui m'avaient menacée de mort si je n'obéissais pas.

Et le regard irrité de la jeune femme alla se fixer de nouveau sur ce point de la salle invisible à Maurice.

— Mais, pour échapper à cette mort dont on vous menaçait, vous affrontiez la mort qui devait résulter pour vous d'une condamnation?

— Lorsque j'ai cédé, le couteau était sur ma poitrine, tandis que le fer de la guillotine était encore loin de ma tête. Je me suis courbée sous la violence présente.

— Pourquoi n'appelliez-vous pas à l'aide ? tout bon citoyen vous eût défendue.

— Hélas ! monsieur, répondit Geneviève, avec un accent à la fois si triste et si tendre, que le cœur de Maurice se gonfla comme s'il allait éclater ; hélas ! je n'avais plus personne près de moi.

L'attendrissement succédait à l'intérêt, comme l'intérêt avait succédé à la curiosité. Beaucoup de têtes se baissèrent, les unes cachant leurs larmes, les autres les laissant couler librement.

Maurice, alors, aperçut vers sa gauche, une tête restée ferme, un visage demeuré inflexible.

C'était Dixmer, debout, sombre, implacable, et qui ne perdait de vue ni Geneviève, ni le tribunal.

Le sang afflua aux tempes du jeune homme ; la colère monta de son cœur à son front, emplissant tout son être de désirs immodérés de vengeance. Il lança à Dixmer un regard chargé d'une haine si électrique, si puissante, que celui-ci, comme attiré par le fluide brûlant, tourna la tête vers son ennemi.

Leurs deux regards se croisèrent comme deux flammes.

— Dites-nous les noms de vos instigateurs, demanda le président.

— Il n'y en a eu qu'un seul, monsieur.

— Lequel ?

— Mon mari.

— Savez-vous où il est ?

— Oui.

— Indiquez sa retraite.

— Il a pu être en France ; mais je ne serai pas lâche, ce n'est point à moi de dénoncer sa retraite ; c'est à vous de la découvrir.

Maurice regarda Dixmer.

Dixmer ne fit pas un mouvement.

Une idée traversa la tête du jeune homme : c'était de le dénoncer en se dénonçant soi-même ; mais il la comprima.

— Non, dit-il, ce n'est pas ainsi qu'il doit mourir !

— Ainsi, vous refusez de guider nos recherches ? dit le président.

— Je crois, monsieur, que je ne puis le faire, répondit Geneviève, sans me rendre aussi méprisable aux yeux des autres qu'il l'est aux miens.

— Y a-t-il des témoins ? demanda le président.

— Il y en a un, répondit l'huissier.

— Appelez le témoin.

— Maximilien-Jean Lorin, glapit l'huissier.

— Lorin ! s'écria Maurice. Oh ! mon Dieu ! qu'est-il donc arrivé ?

Cette scène se passait le jour même de l'arrestation de Lorin, et Maurice ignorait cette arrestation.

— Lorin ! murmura Geneviève, en regardant autour d'elle avec une douloureuse inquiétude.

— Pourquoi le témoin ne répond-il pas à l'appel ? demanda le président.

— Citoyen président, dit Fouquier-Thinville, sur une dénonciation récente le témoin a été arrêté à son domicile ; on va l'amener à l'instant.

Maurice tressaillit.

— Il y avait un autre témoin plus important, continua Fouquier, mais celui-là on n'a pu le trouver encore.

Dixmer se retourna en souriant vers Maurice : peut-être la même idée qui avait passé dans la tête de l'amant passait-elle à son tour dans la tête du mari.

Geneviève pâlit et s'affaissa sur elle-même en poussant un gémissement.

En ce moment Lorin entra suivi de deux gendarmes.

Après lui, et par la même porte, apparut Simon qui vint s'asseoir dans le prétoire en habitué de la localité.

— Vos nom et prénoms ? demanda le président.

— Maximilien-Jean Lorin.

— Votre état ?

— Homme libre.

— Tu ne le seras pas longtemps, dit Simon, en lui montrant le poing.

— Etes-vous parent de la prévenue ?

— Non, mais j'ai l'honneur d'être de ses amis.

— Saviez-vous qu'elle conspirât l'enlèvement de la reine ?

— Comment vouliez-vous que je susse cela?

— Elle pouvait vous l'avoir confié.

— A moi, membre de la section des Thermopyles?... Allons donc !

— On vous a vu cependant quelquefois avec elle.

— On a dû m'y voir souvent même.

— Vous la connaissiez pour une aristocrate?

— Je la connaissais pour la femme d'un maître tanneur.

— Son mari n'exerçait pas en réalité l'état sous lequel il se cachait.

— Ah ! cela je l'ignore ; son mari n'est pas de mes amis.

— Parlez-nous de ce mari.

— Oh très-volontiers ! C'est un vilain homme.....

— Monsieur Lorin, dit Geneviève, par pitié !

Lorin continua impassiblement.

— Qui a sacrifié la pauvre femme que vous avez devant les yeux pour satisfaire, non pas même à ses opinions politiques, mais à ses haines personnelles ; pouah ! je le mets presqu'aussi bas que Simon.

Dixmer devint livide : Simon voulut parler, mais d'un geste le président lui imposa silence.

— Vous paraissez connaître parfaitement toute cette histoire, citoyen Lorin, dit Fouquier, contez-nous-la.

— Pardon, citoyen Fouquier, dit Lorin en se levant, j'ai dit tout ce que j'en savais.

Il salua et se rassit.

— Citoyen Lorin, continua l'accusateur, il est de ton devoir d'éclairer le tribunal.

— Qu'il s'éclaire avec ce que je viens de dire. Quant à cette pauvre femme, elle est innocente, je le répète, et elle n'a fait qu'obéir à la violence. Eh ! tenez, regardez-la seulement, est-elle taillée en conspiratrice? On l'a forcée de faire ce qu'elle a fait, voilà tout.

— Tu le crois?

— J'en suis sûr.

— Au nom de la loi, dit Fouquier, je requiers que le témoin Lorin soit traduit devant le tribunal, comme prévenu de complicité avec cette femme.

Maurice poussa un gémissement.

Geneviève cacha son visage dans ses mains.

Simon s'écria, dans un transport de joie :

— Citoyen accusateur, tu viens de sauver la patrie !

Quant à Lorin, sans rien répondre, il enjamba la balustrade, pour venir s'asseoir près de Geneviève, lui prit la main, et la baisant respectueusement :

— Bonjour, citoyenne, dit-il avec un flegme qui électrisa l'assemblée. Comment vous portez-vous?

Et il s'assit au banc des accusés.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à après-demain.*)

[illegible] pas en être autrement. La France a donc eu doublement tort de s'associer à l'Angleterre; elle s'est privée, par sa faute, du rôle d'arbitre, sa médiation ne peut plus être acceptée pas les Etats-Unis, et notre dignité se trouve compromise.

La politique qui doit être suivie par nous, la seule bonne, la seule profitable, c'est l'expectative; la France doit conserver son indépendance, se tenir en dehors des événements pour les apprécier et les dominer, et au besoin faire pencher la balance vers le côté qui lui sera le plus avantageux. C'est là le seul moyen de conserver la paix et la dignité de la France. (Très bien !)

La séance est un moment suspendue.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. La chambre me permettra deux choses que je crois bonnes par elles-mêmes, et que les circonstances m'imposent presque comme une nécessité : la première, c'est de ne pas répéter ce que j'ai dit sur une question déjà débattue; la seconde, c'est de ne pas devancer ce que j'aurai à dire sur d'autres questions qui prendront place dans ce débat celles de la Plata, de Madagascar, du droit de visite.

Je me contenterai de relever quelques erreurs de fait et cela suffira, je crois, pour faire une réponse péremptoire au discours de l'honorable préopinant.

En 1840 et 1842, la question de l'annexion du Texas se débattait au Texas même; l'honorable préopinant se trompe sur le moment où nous nous sommes occupés de cette question. Elle n'a pas été posée par le fait de l'Angleterre; elle était posée par le gouvernement texien lui-même.

L'honorable préopinant a trouvé, dans des pièces que nous n'avons pas cachées, que nous avons donné au Texas le conseil de maintenir son indépendance, et au Mexique celui de la reconnaître. Cela est vrai ; mais nous n'avons pas promis de garantir cette indépendance. Une telle promesse eût été autre chose que des conseils, c'eût été une véritable intervention. Nous n'avons rien fait de tout cela ; nous n'avons fait que donner un avis, exercer une influence. Je ne crois pas que la chambre ait pu voir autre chose dans le récit qui lui a été fait des négociations.

L'honorable préopinant a parlé de menaces adressées au gouvernement texien par le chargé d'affaires d'Angleterre ; ces menaces consistaient simplement à dire que le Mexique ferait probablement la guerre au Texas, si le Texas s'annexait aux Etats-Unis. Mais la France disait formellement dans ses dépêches qu'elle n'entendait nullement intervenir par les armes. On ajoutait que si le peuple texien désirait l'annexion, la France ne s'y opposerait pas. Il n'y a donc là aucune sorte de menace.

Arrivant à l'amendement. M. Guizot dit que cet amendement n'a rapport à aucun fait, même probable ; M. Berryer l'a dit lui-même. C'est donc une réserve en vue d'une hypothèse. Cette réserve est inutile, parce que dans le cas d'un conflit entre l'Angleterre et les Etats-Unis, la réserve est de droit.

Quand j'ai dit à la tribune que nous garderions la neutralité, j'ai entendu dire non-seulement que nous ne ferions pas la guerre, mais que nous garantissions les droits des neutres. Il n'est pas de neutralité sans cela. Washington a pu faire autrement; cela ne nous regarde pas. Washington était Américain, il a agi dans l'intérêt de son pays, nous devons agir dans celui de la France.

Je crois, de plus, que la réserve posée par M. Berryer n'est pas sans inconvénient. J'ai dit que je tiens à proclamer d'avance la politique de la neutralité, parce que cette déclaration est beaucoup plus facile aujourd'hui qu'elle ne le serait plus tard. Je crois d'ailleurs qu'il y a un grand avantage pour les deux pays à connaître d'avance la politique de la France, afin qu'ils ne se livrent, ni l'un ni l'autre, à des illusions sur le rôle que la France pourra jouer.

Cette déclaration est surtout importante pour l'Amérique. Il y a au sein même du parti démocratique qui domine, un parti de la paix et un parti de la guerre ; il faut que ce dernier parti ne compte pas sur nous, qu'il ne se flatte pas de nous entraîner dans la guerre. Je crois la paix bonne pour l'Angleterre et pour les Etats-Unis, comme elle est bonne pour nous, et j'ai fait ce que j'ai pu pour la conserver à tous.

Cette neutralité doit être complète. Il se trouvera des gens qui chercheront à nous faire faire une démarche, prononcer une parole en faveur d'un pays ou d'un autre, nous ne nous y laisserons pas prendre; je crois la neutralité la meilleure et la seule bonne politique pour nous, et je prie la chambre de ne pas accepter l'amendement, qui est une sorte de déclaration tendant à faire pencher la balance d'un côté et à compromettre la politique neutre que nous voulons garder.

M. BERRYER. Un premier discours de M. le ministre des affaires étrangères, que j'ai écouté avec attention et étudié ensuite dans le silence du cabinet, m'avait fait comprendre la lacune du projet d'adresse. Je suis profondément convaincu que le second discours de M. le ministre doit faire reconnaître que mon amendement est utile et nécessaire. (Interruption.)

M. le ministre a fait une observation à laquelle je dois répondre. J'avais dit que la politique du cabinet, dans l'affaire du Texas, ne me paraissait inspirée par aucun intérêt français. Que me répond M. le ministre? Il invoque les faits que j'ai moi-même invoqués contre lui.

Puisque la question était agitée dès 1842, si les raisons qui vous déterminent aujourd'hui à intervenir étaient sérieuses, vous auriez dû intervenir dès ce moment. L'ordre des faits, dans votre intervention, prouve que vous n'avez pas été mus par un intérêt français.

M. le ministre des affaires étrangères dit que mon amendement est inopportun... (Interruption). M. Guizot lui-même nous a dit, dans son premier discours sur cette question, qu'il avait inauguré la politique que la France doit tenir ; et, tout-à-l'heure encore, il nous disait qu'il est très important d'annoncer dès aujourd'hui la politique de la France dans le cas d'événements probables ; le paragraphe additionnel que je propose n'est donc pas inopportun ; il est même urgent, car demain nous pouvons apprendre qu'il y a une rupture entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Il s'agit donc du fonds de la question. Dans la question de l'Orégon suivrez-vous le système que vous avez suivi dans la question du Texas ? Mais ce sera là un acte d'hostilité.

Washington se disait neutre aussi, alors qu'en 1794 il abandonnait le droit des neutres; il se disait neutre et se tournait contre les patriotes de France. Votre neutralité sera celle-là... (Bruit). Vous vous tournerez contre les Etats-Unis.

Vous savez bien que l'Angleterre ne commencera pas la guerre ; que sir Robert Peel, qui tente de faire en Angleterre une si heureuse révolution commerciale, ne se jettera pas dans la guerre. Mais l'Union, agitée par divers partis, n'est pas dans le même cas, et votre déclaration de neutralité, telle que vous la faites, menace les Etats-Unis.

Vous avez demandé aux auteurs des amendements sur l'Adresse de bien préciser ce qu'ils veulent ; je vous demande de préciser vous-même ce que vous voulez, de dire nettement ce que vous entendez par la neutralité, et de déclarer que vous voulez veiller à ce que, dans le cas d'un conflit, il ne soit porté aucune atteinte aux principes du droit public qui protègent sur les mers la liberté et la dignité des relations internationales. (Aux voix ! aux voix !)

Le vote sur l'amendement a lieu par voie de scrutin public et d'appel nominal.

Les voix se répartissent ainsi : pour, 156 ; contre, 234.

L'amendement n'est pas adopté.

La séance est levée à cinq heures et demie, et la suite de la discussion renvoyée à lundi.

MM. Joseph Périer, Doane et Rabœuf ont été réélus régents.

COURAGEUX DÉVOUEMENT. — La ville de Fontainebleau a été récemment le théâtre d'un acte remarquable de dévouement :

Un jeune homme de vingt-et-un ans était occupé au déblaiement d'un puits, lorsqu'il fut englouti par un éboulement de terre, et il aurait infailliblement péri sans le courageux dévouement du sieur Laroche (Auguste), maçon, qui, travaillant à côté, est aussitôt accouru, et malgré le danger imminent qui le menaçait, n'a pas hésité un seul instant à se précipiter au secours du malheureux englouti.

Malgré plusieurs écoulements successif qui menacèrent sa vie à différentes reprises, ce courageux citoyen n'a pas cessé un seul instant son travail, disant à celui qu'il cherchait à sauver : « Quand je devrais y rester aussi, je ne t'abandonnerai pas. » Enfin, après un travail long et opiniâtre, le sieur Laroche est parvenu à sauver l'infortuné qui, grâce aux prompts secours qui lui ont été prodigués, en a été quitte pour quelques contusions peu graves.

CHEMINS DE FER. — UNE NOUVELLE MODIFICATION. — Une nouvelle modification, va, dit-on, être apportée dans la fermeture des diligences sur les chemins de fer. C'est M. le préfet de police qui en a proposé l'adoption. Chaque voyageur aujourd'hui est libre d'ouvrir et de fermer les portières des diligences. Mais cette trop grande latitude a son côté dangereux, et il a été reconnu qu'un grand nombre d'accidents qui ont eu lieu doivent être attribués à l'empressement que le public met à quitter un convoi lorsqu'il arrive à une station ; que, lorsqu'il ralentit sa marche, le mouvement paraît peu sensible, mais qu'il est assez rapide néanmoins pour occasionner la chute d'une personne qui enjambe en ce moment du marche-pied au quai d'embarquement.

Dans le but de remédier à cet inconvénient, voici le projet qui a été proposé; il est emprunté aux usages admis sur le chemin de fer de Mannheim à Bade: toutes les portières seront fermées extérieurement ; dans l'intérieur de la diligence, une boîte encastrée dans le plafond, vers le point milieu de la voiture, et scellée par une vitre solidement clouée, contiendra une clef. Sur la vitre seront écrits lisiblement ces mots : *Clef de nécessité*. Lorsque le danger sera imminent, il suffira de briser la vitre pour se procurer les moyens de sortir.

Cet usage, en Allemagne, est protégé par le calme et le sangfroid qui caractérisent la nation; mais en France, où les esprits sont naturellement plus prompts à s'emporter, et où la froide raison ne préside pas toujours aux actions des hommes, il sera difficile d'obtenir que cette boîte et cette clef ne soient l'objet de plaisanteries ou de tentatives qu'aucun objet ne justifie. Un essai sera donc nécessaire pour donner à ce projet la force de l'habitude. Il est question de le faire sur quelques voitures spéciales circulant sur les chemins de fer.

IL ÉTAIT NUIT FORT HEUREUSEMENT. — Il y a quelques jours, un quartier de rocher s'est détaché du fort de Charlemont ; il a roulé en bondissant jusqu'au bas de l'escarpement : mais, malgré son poids, ce bloc ne s'est pas arrêté à l'endroit de sa chute, il a encore roulé sur la route qu'il a légèrement labourée, et est venu heurter les murs de la grande caserne de Givet, après avoir brisé les garde-fous qui la bordent. La chute de cette pierre énorme a eu lieu heureusement pendant la nuit avec un bruit qui a été entendu à une assez grande distance. On frémit, dit l'*Ardennais*, à l'idée des malheurs qui en seraient résultés, si cet évènement était arrivé à l'heure où les soldats se réunissent pour les appels. »

LA HARDIESSE DE L'EXPÉRIENCE. — On écrit de la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), le 27 décembre dernier, au *Courrier du Havre* :

« Le 15 de ce mois, nous avons vu entrer dans notre port la belle frégate *l'Andromède*, montée par le contre-amiral Laplace, commandant les forces françaises dans les mers des Antilles. Pendant long-temps, on avait cru que notre port n'était pas susceptible de recevoir des navires de guerre. L'amiral s'est chargé de détruire cette erreur ; son expérience de marin lui a fait découvrir la possibilité de faire pénétrer dans le port de la Pointe-à-Pitre des bâtiments de haut bord ; et appréciant toute l'importance d'un tel fait, il vient, pour la seconde fois, de jeter l'ancre, sans aucun obstacle, à quelques mètres de nos quais, d'où l'on peut voir se balancer gracieusement les mâts élancés de la puissante frégate. On peut donc, dès à présent, considérer comme définitivement établie la possibilité de mouiller dans notre port des bâtiments de guerre de haut bord.

» Les habitants de la Pointe-à-Pitre ne resteront pas indifférents à ce fait, qui leur promet pour l'avenir, si quelque évènement le rendait nécessaire, une protection prompte et efficace. Nous croyons être le fidèle interprète de leurs sentiments, en proclamant que cette conquête de l'amiral est un service important rendu à la ville et à la colonie. »

IL ÉTAIT TEMPS. — Dernièrement, à Lyon, un grand bateau chargé de houille était engagé sous l'arche marinière du pont du Change, remorqué par le cabestan qui manœuvre en amont de ce difficile passage, lorsqu'on vit descendre un immense radeau se dirigeant vers ce point et menaçant par là même le bateau d'un effroyable choc. Aussitôt les cris des crocheteurs qui travaillaient au cabestan avertirent le radeau du péril et l'engagèrent à s'amarrer le plus promptement possible ; mais le radeau n'avait point de câble. Force lui fut de suivre le courant, et l'on vit le moment où plus de vingt hommes, tant de son équipage que de celui du bateau, allaient être précipités dans ce redoutable gouffre par une catastrophe qui paraissait inévitable. Déjà des cris d'alarme avaient appelé cette multitude de curieux qui ne manquent jamais à de tels spectacles ; déjà un marinier s'était jeté à l'eau, pour prévenir sans doute le danger d'y être plongé au milieu des débris, lorsqu'un homme résolu et d'une heureuse présence d'esprit saisit une hache et coupa le câble de remonte. Aussitôt le bateau, entraîné à la dérive, fit place au radeau, et évita le malheur qu'un instant d'hésitation eût infailliblement occasionné.

MISÈRE PROFONDE. — Nous lisons dans l'*Echo de la Frontière* : « Dernièrement, un homme courait de toutes ses forces, dans la rue des Ecorcheurs, à Roubaix, poursuivi par une servante criant : Au voleur ! au voleur ! Beaucoup de passants, voyant un fuyard emporter un paquet, se mettaient aussi à sa poursuite ; enfin deux agents de police, qui venaient du côté opposé, lui barrèrent le passage et l'arrêtèrent. Alors cet homme leur montrant que le paquet contenait deux pains, leur dit que depuis long-temps il était sans ouvrage avec six enfants, auxquels il n'avait pu donner à manger depuis 24 heures, et qu'ayant été repoussé par une personne à qui il demandait l'aumône, au moment où la servante rentrait dans la maison, revenant de chez le boulanger, l'idée lui était venue d'emporter les deux pains ; qu'il voulait bien rendre la serviette, mais

DÉNOUEMENT D'UNE SCÈNE DE JALOUSIE. — La *Gazette des Tribunaux* nous apprend qu'un limonadier du quartier de la place Maubert avait conçu depuis quelque temps sur la conduite de sa femme des soupçons qui paraîtraient n'avoir eu aucun fondement. Cependant, habile à se forger des chimères, comme tous ceux qui sont sous l'empire d'une violente passion, il se croyait sûr de son malheur, et depuis quelque temps surtout des scènes violentes venaient chaque jour troubler la paix du ménage.

Comme, indépendamment de leur commerce, les deux époux louaient en garni plusieurs chambres de la maison, il fallait que la femme s'occupât de détails nombreux et exerçât une surveillance toujours nécessaire lorsque l'on emploie plusieurs domestiques ; le mari trouvait incessamment quelque prétexte pour la quereller.

Dans la matinée d'hier, elle était montée au quatrième étage pour donner des draps à une bonne, lorsque son mari, déjà mécontent de ce qu'elle avait abandonné le comptoir, monta, et lui adressa des reproches. Bientôt une querelle violente s'engagea ; et comme cette femme se trouvait à l'extrémité de la chambre dont la fenêtre ouverte donnait sur la rue, il arriva que le mari, en la poussant dans un mouvement de violence, lui fit perdre l'équilibre, et fut cause qu'elle tomba par la fenêtre.

Cette malheureuse femme, qui donnait encore quelques signes de vie quand, au bruit de sa chute, on accourut à son secours, n'a pas tardé à rendre le dernier soupir ; mais au milieu des atroces douleurs qu'elle éprouvait, elle avait conservé assez de connaissance et de courage pour demander que l'on n'inquiétât pas son mari, et pour déclarer que c'était par sa faute à elle qu'avait eu lieu l'horrible accident dont elle périssait victime.

Une enquête, toutefois, a été ordonnée, et l'on a recueilli les témoignages de toutes les personnes qui pouvaient donner des renseignements sur la manière dont les faits s'étaient passés.

UN MUET QUI PARLE. — Nous lisons dans le *Sémaphore* qu'un muet, mis en état d'arrestation à cause d'un vol qui lui était imputé, devait paraître devant les juges, qui avaient eu soin d'appeler l'honorable directeur de notre école des sourds-muets, pour transmettre à cet inculpé les questions du tribunal et faire connaître les réponses de cet individu. Le gendarme de l'audience reçoit l'ordre d'aller chercher le muet et ramène une personne à qui M. le directeur de l'école est invité par le président à faire les demandes d'usage.

M. le directeur a aussitôt recours à sa pantomime expressive : placé devant l'inculpé, il lui fait, avec les doigts, des signes qui n'amènent aucune réponse ; l'inculpé paraissait seulement en proie à une vive surprise : il ouvrait de grands yeux, regardant les juges, le directeur, et ne sachant comment expliquer le silence qui l'entourait et la véhémente gesticulation qui lui était adressée. Fatigué enfin de voir M. le directeur s'obstiner à remuer rapidement ses dix doigts en face de lui, le muet perd patience et s'écrie dans son patois : *Mais que me voulez-vous ? Je ne sais pourquoi depuis une heure vous me montrez les doigts.*

Un rire homérique retentit dans toute la salle, et le tribunal, qui ne put s'empêcher de partager l'hilarité générale, comprit que le gendarme avait amené un prisonnier parlant pour le prisonnier muet.

AFFREUSE AGONIE. — Un accident affreux vient d'affliger la commune de Fontenay-le-Pesnel. Le *Haro* de Caen le raconte ainsi :

« Il y a quelques jours, le sieur Dubreuil Charles, marchand de chevaux, revenait de Tessel-Bretteville. Le chemin qu'il parcourait est voisin des carrières à chaux de M. Delafosse. L'obscurité était si profonde que M. Dubreuil s'était muni d'une lanterne. Malheureusement, cette précaution fut inutile, il ne vit point un trou profond de 8 à 9 mètres qui se trouvait sur son passage, il y tomba et y trouva la mort.

» Son cadavre, tout meurtri, a été découvert le lendemain matin par des ouvriers carriers. Son agonie a dû être affreuse : seul, brisé, sans espoir de secours, au milieu de la nuit par une pluie battante.... Les pierres repoussées circulairement autour de lui, ont témoigné qu'il n'a succombé qu'assez long-temps après sa chute !

» M. Dubreuil laisse une veuve et plusieurs enfants. Il jouissait de l'estime générale. »

UNE FAMILLE DE PRÉTENDANTS. — Il vient de mourir à Belfort, dit le *Droit*, un vieil aveugle qui avait la singulière manie de se croire un illustre rejeton de la race royale des Bourbons, et qui s'attribuait des droits incontestables au trône de France. Il prétendait avoir été frustré de son rang princier par de ténébreuses intrigues, dont il accusait les Mazarin d'avoir été les agents. Pierre Egar était natif des environs de Giromagny, mais il disait qu'on l'avait amené dans ce pays dès son bas âge, pour l'éloigner de ses augustes parents. Plus tard, il était retourné à Paris, et il avait été tacitement reconnu par les plus grands personnages de la cour ; il avait eu des relations intimes avec Louis-Philippe d'Orléans, depuis roi des Français, et il citait maintes circonstances historiques dans lesquelles il avait été personnellement engagé.

Le ton de conviction avec lequel il racontait ces rêves d'une cervelle dérangée, et la fidélité de coïncidence qu'il leur faisait observer avec les faits connus, auraient pu faire un instant croire à la réalité de ces récits, si l'on n'eût pas réfléchi à quel degré de persuasion arrivent dans les têtes frappées d'idées fixes et de monomanie les plus bizarres fantaisies de l'imagination.

Pierre Egar conservait, avec un soin précieux et défiant, des vieux papiers de procédure qu'il prétendait être ses titres de noblesse et les actes authentiques qui constataient son illustre origine. Son véritable nom, selon lui, était Pierre de Provence, et le nom d'Egar lui avait été donné par ceux qui lui avaient ravi ses biens et ses dignités.

Ce pauvre aveugle avait plus de quatre-vingts ans ; il vivait d'une petite pension datant du gouvernement de Louis XVI, et des secours qu'il recevait de la commune et des aumônes privées.

Du reste, il paraît que la monomanie dont il était atteint tenait à une affection de famille, car il avait, dit-on, un frère qui s'imaginait être le Christ, et qui parcourait le pays en portant sur ses épaules une énorme croix, sous le poids de laquelle il avait grand'peine à marcher.

Nous ajouterons que Pierre Egar avait les traits du visage fins et distingués, et que son raisonnement était demeuré sain sur tout ce qui n'avait pas rapport à l'idée fixe qui était entrée si profondément dans son esprit.

UN LÉTHARGIQUE. — Dernièrement on conduisait à Bourbonne, pour y être enterré, un Israëlite de Lamarche, nommé David, lorsque près d'arriver à destination, quelques parents ou amis qui étaient montés sur

» Des chariots qui roulaient sur de bonnes routes, une heure avant le débordement de la Sambre, ont été renversés dans les fossés d'accotement, et là, les conducteurs ont dû, au péril de leurs jours, s'empresser de dételer pour sauver leurs chevaux.

» La route de Mons est coupée entre Marchienne et notre ville. Il en est de même de la route de Beaumont et de Philippeville; les ponts ont été enlevés. Les voitures qui vont sur Bruxelles doivent remonter par la Ville-Haute.

» Il est heureux pour nous d'être au-dessus et à l'abri du fatal élément. Plusieurs de nos amis ont fait demander des provisions, et nous nous félicitons, au milieu de l'agitation inquiétante qui nous tourmente et qui nous entoure, de pouvoir leur être utiles. »

RETOUR AU BERCAIL. — Le *Journal de Rouen* nous apprend que les cannes et les parapluies que leurs propriétaires croyaient leur avoir été volés avant-hier, pendant l'audience de la cour royale, ont été retrouvés. Il paraît qu'un de MM. les huissiers de service les avait mis en lieu de sûreté. Le concierge de la cour s'est chargé de les rendre aux personnes à qui ils appartiennent.

SUITES D'UNE IMPRUDENCE. — Dans la nuit du 20 au 21 décembre dernier, trois jeunes ouvriers doreurs, Conard, Pierron et Brunier, avaient projeté d'aller au bal, à Belleville, en compagnie de leurs maîtresses, jeunes ouvrières couturières de dix-huit à vingt ans. Le bal n'eut pas lieu; un souper le remplaça; et nos six convives, la tête échauffée, furent s'embarquer au pont d'Arcole, dans le canot de Conard, pour aller déjeuner à Sèvres. Il était alors un peu plus de minuit.

Bientôt le canot, mal dirigé, vint heurter contre les arches du Pont-au-Change et la Seine engloutit trois victimes. Les jeunes ouvriers furent successivement repêchés, mais on n'a pu retrouver que plus tard les corps de leurs malheureuses compagnes.

Une plainte s'ensuivit, et elle amenait dernièrement devant la 8e chambre, présidée par M. Hallé, les nommés Couard, Pierron et Prunier, sous la prévention d'homicide par imprudence et d'inobservation de l'article 8 de l'ordonnance royale du 25 octobre 1840 sur la navigation.

Les jeunes prévenus baissent la tête et paraissent accablés de confusion. M. de Gayral, substitut, a trouvé des paroles sévères pour blâmer leur conduite.

Couard seul a fait défaut et a été condamné à vingt jours de prison.

Le tribunal, après une touchante plaidoirie de Me Dureuil, n'a condamné Prunier et Pierron qu'à dix jours de prison.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 31 JANVIER 1846.

Le *Journal des Débats*, c'est-à-dire les membres de l'ancien conseil royal qui tiennent sa plume en ce moment, cherchent à se consoler, par des raisons plus ou moins spécieuses, de ce que la chambre des députés ait terminé, sans aucun vote, la discussion, qui a duré quatre jours, sur les ordonnances de M. de Salvandy. La question reste suspendue, mais, en attendant l'issue du grand débat engagé entre l'Université et le clergé, les ordonnances du 7 décembre sortent de ce débat avec le stigmate du provisoire. « L'ancien conseil est détruit, mais il est justifié. » Le *Journal des Débats* n'hésite pas à le dire, quoiqu'il lui en coûte profondément: mais, selon lui, dans cette question spéciale, M. Guizot lui-même s'est trompé; il a eu le grand tort de sacrifier ce tant regrettable conseil royal à des craintes exagérées, à d'injustes défiances, et enfin, il faut bien l'avouer, au besoin de la paix. Quoi! c'est le *Journal des Débats* qui nous apprend que M. Guizot est capable de sacrifier une institution qu'au fond du cœur il croirait excellente, à un besoin de paix quand même? Cela est piquant. Ce qui ne l'est pas moins, c'est de voir le même journal trouver que le caractère provisoire d'une chose est un

nos ministres ne sauront-ils répondre que ce .... sent si bien leur impuissance: « Laissez faire! » Mais pourquoi donc, nous aussi, ne faisons-nous pas?

Le *National* exprime le vœu que le sang français qui vient de couler sur les rives de la Plata efface quelques-unes des taches qu'imprime à notre front depuis tant d'années la politique de notre gouvernement. Si le sang de nos frères devait expier nos fautes, l'Algérie n'aurait-elle pas déjà opéré notre rédemption?

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. T. R. à R. — M. P. comme M. B., est exactement servi. Nous lui renvoyons le no du 25. — M. D. était à échéance au 31 décembre. — Très bien! Continuez. Courage!

M. W. au Havre. — Merci, mais vous aurez pu voir que nous étions avisés. Néanmoins nous vous prions de continuer.

M. S. à Riquewihr. — Votre abonnement marche régulièrement de semestre en semestre, fin juin et fin décembre; ainsi réglé par un premier mandat de 20 fr. seulement pour 5 mois du 31 janvier au 30 juin 1844.

M. B. à Valence. — Nous recevons à l'instant les documents que nous vous avions demandés. Merci.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 29 janvier. — ANDRÉ, charpentier, à Issy. Juge-comm., M. Ferté; syndic prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16. — AUREAU, banquier, connu sous la raison Aureau et Cie, faubourg Poissonnière, 5. Juge comm., M. Belin-Leprieur; syndic prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5.

Du 27 janvier. — BAUQUESNE, fab. de chocolat, rue des Vieux-Augustins, 69. Juge comm., M. Moinery; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-St-Thomas, 17.

Du 30 janvier. — Sieur et dame JEANNE, plombiers, rue des Vieilles-Audriettes, 10. Juge-comm., M. Cornuault; syndic prov., M. Millet, boulevart St-Denis, 24. — LEBOUCHER, march. de nouveautés, rue St-Denis, 370. Juge comm., M. Chevalier; syndic prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14. — PASQUET, march. de chevaux, personnellement et comme gérant de la Société Pasquet et Cie, rue Basse-du-Rempart, 24. Juge comm., M. Bourceret; synd. prov., M. Pascal, rue Richer, 32. — CHATAIN, march. de vins, rue Guérin-Boisseau, 15. Juge comm., M. Bourceret; syndic prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36. — DAMERON, anc. nég. en vins, rue de la Fidélité, 4. Juge comm., M. Jouet; syndic prov., M. Saivres, rue Michel-le-Comte, 23. — BOYER, quincaillier, rue de Choiseul, 12. Juge comm., M. Jouet; syndic prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

HALLE DE PARIS.

30 janv.					31 janv.				
Arrivages	1417 q.	22 k.			Arrivages	4080 q.	46 k.		
Ventes	1710	67			Ventes	1017	39		
Restant	50863	80			Restant	50926	57		
Cours moyen	40,73				Cours moyen	41 87			
Cours-taxe	40,72				Cours-taxe	41,41			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	0 q.	00 k.	00 00	à 00,00	Gruaux	29 q.	82 k.	44,60	à 38,60
1re	23	85	42.00	à 42,70	1re	191	68	42.00	à 42 90
2e	251	20	40.10	à 41.40	2e	84	78	39 60	à 41 90
3e	00	00	00.00	à 00 00	3e	21	40	35,00	à 35 63
4e	0	00	00.00	à 00.00	4e	0	00	00 00	à 00 00
A liv.	1200	56	35,70	à 53,50	A liv.	563	63	40 75	à 51,90

Marchés.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 31 janvier. — Foin 1re 50 à 54; 2e 45 à 48; 3e 00 à 40. — Paille de seigle 1re 30 à 34; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 27 à 30; 2e 25 à 26; 3e 00 à 00.

Société générale, 1...

Oblig. hypothéc., 128 75. — Jouiss. des 4 canaux, 11...

Actions de Zinc Vieille-Montagne, 6750, jouiss. janvier. — Aveyron, ... — Lin Maberly, 760. — Gaz, Comp. française, 1700. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 2200.

A terme: 2 1/2 belge 1844, 57 fin courant. — Esp., dette intér., 32 3/4 fin courant.

	1er C.		P. H.		P. B.		Der C.		hier	
5 0/0 compt....	123	75	123	90	123	75	123	80	123	35
— fin cour....	123	70	123	90	123	70	123	80	123	50
3 0/0 compt....	83	70	83	70	83	70	83	70	83	70
— fin cour....	83	65	83	75	83	65	83	75	83	60

au comptant.	1er C.	Der C.	Diff.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diff.
O. de la Ville...	1372 50	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	102 «	« «	«
B. de France...	3363 «	« «	« «	— Portugais...	« «	« «	«
C. Gouin 1000...	1155 «	« «	« «	Esp. D. active.	37 1/2	« «	«
C. Ganner. 1000	1150 «	« «	« «	5 0/0 Naples...	« «	« «	«
C. hypot......	575 «	« «	H. 2 50 «	— Romain..	103 1/2	« «	«
4 Canaux......	1283 «	« «	« «	Obl. Piémont.	« «	« «	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.			
St-Germ.....	1080 «	« «	« «	Au 31. 1065, 1000, 1085.		« «
V. r. d.....	530 «	« «	« «	— 530, 500.		H. 7...
— r. g......	347 50	350 «	H. 3 «	— 350.		« «
Orléans.....	1262 50	« «	H. 2 50	— 1257 50, 1265.		H. 5...
Strasb......	252 50	« «	« «	— 252 50, 253 75.		« «
Rouen......	1002 50	« «	« «	— 1000, 1005, 1005.		H. 3...
Havre......	737 50	« «	B. 2 50	— 730, 732 50.		H. 3...
Marseille...	« «	« «	« «	— 900, 900, 903.		H. 7...
Vierzon.....	« «	« «	« «	— 603, 700.		« «
Nord......	750 «	753 75	H. 1 25	— 750, 753 75.		H. 1...
Dieppe......	« «	475 «	« «	—		« «
Boulogne...	540 «	« «	« «	—		« «
Bordeaux...	638 «	640 «	H. 2 50	— 638, 640.		H. 2...
Montereau..	« «	« «	« «	—		« «

LONDRES, 30 janv.		PARIS, LE 31 Janv. PRIMES	COULISSE
Consol.	94 7/8 95	3 0/0 F. p. 84 d. un.	Av. 83 70.
Esp. act.	27 3/4 7/8	F. c. 84 15, 85 d. 50.	Ap. 83 77 1/2.
Portug.		5 0/0 F. c. 123 80, 35 d. un.	B. du Trés.
Mexic.	30 1/2	F. p. 123 40, 60 d. 50.	Reports
5 0/0 hol.		Orléans. au 13. 1267 50, 1272 50 d. 20.	3 0/0 F. c.
2 1/2.		1280, 1282 50 d. 40.	F. . 7 1/2
Rouen.	39 1/2	Rouen. 1010, 1012 50 d. 20.	5 0/0 F. c.
Orléans.	48, 49	Nord. 755, 758 87 d. 20.	F. p. ...
Nord.		760, 763 75 d. 10.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 93,50 à 00,00; courant du mois, 96,50 à 97,00; 3 suivants, 96,50 à 00,00; 4 mois d'été, 96,00 00,00; 4 derniers, 93,00 à 94,00.

LILLE. — Colza, 90,50 à 00,00. Œillette rousse, 00,00. — Lin, 00,00 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois et février, 120,00 à 00,00 mars et avril, 121,00 à 122; 4 du milieu, 125,00 à 126,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er février.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Hernani. Le Voyage à Dieppe.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Joconde, la Part du Diable.
7 h. 1/2 ODÉON. — Iphigénie en Tauride. L'Habitant de la G. Le Voy...
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Monsieur et Dame. 3 Loges. Riche. V'là.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Compagnons. Gardeuse. Roquelinett.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Marchand. Loi, Mère de Famille. Nuage.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Pommes de terre. 2 Pages. Almanach.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Acte des Poissons. Caprice. Kean.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Chambre ardente. Pierre.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Jeanne. Eulalie.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

...pour la paix européenne et pour l'intérêt dynastique : donc, soyons neutres, et contentons-nous de faire des vœux pour l'Angleterre. »

Sans vouloir faire entrer la France dans une guerre interminable, il serait bon, cependant, de justifier notre neutralité par des motifs plus larges, et de savoir mieux choisir le côté où nos sympathies doivent se porter.

Les publicistes anglais et ceux de notre ministère ont reproché aux Etats-Unis leur insatiable ambition et l'esprit de conquête dont ils sont animés : ces reproches sont-ils bien placés dans la bouche de ceux qui les professent ?

L'Angleterre conquiert l'Inde, mais au prix de quels massacres, de quels épouvantables désordres ! elle pénètre en Chine, mais pour y vendre du poison (l'opium) aux Chinois !

La France conquiert l'Algérie, mais combien de sang déjà répandu, et de nos soldats et des indigènes ! et les chefs de l'armée, et les chefs et les publicistes du gouvernement ne proclament-ils pas que la France ne sera maîtresse de l'Algérie qu'après l'extermination complète de la race arabe ?

Est-ce par de tels moyens que les Etats-Unis opèrent leurs conquêtes ? Non, leurs soldats sont de hardis pionniers, leurs armes sont la charrue et la hache ; ils défrichent, ils ensemencent, ils peuplent les déserts inhabités. Comment pourrait-on comparer ensemble ces deux genres de conquêtes : la conquête guerrière, dévastatrice, assassine, et la conquête pacifique, productrice, vivifiante ?

Mettons de côté ces reproches d'ambition adressés aux Etats-Unis ; ils ne sont en réalité que l'expression des regrets d'une ambition moins noble qui a grandi par la ruse et par la violence et se voit menacée de perdre la suprématie maritime par le développement normal d'une nation industrieusement pacifique.

Aussi, lorsque M. Guizot est venu exposer à la tribune cette pensée que l'*équilibre des puissances* pouvait être rompu par l'agrandissement des Etats-Unis, nous a-t-il semblé tomber dans une double erreur : — la première, toute politique, en méconnaissant l'intérêt qu'a la France à opposer à l'Angleterre une puissance maritime assez forte pour contrebalancer la prépondérance excessive de cette dernière ; — la seconde, plus particulièrement sociale, en méconnaissant aussi la profonde signification de ces conquêtes pacifiques des Etats-Unis.

Tant que, parmi les nations européennes, l'industrie et le commerce sont restés avilis et dédaignés entre les mains des roturiers, tant que le métier de la guerre a été le plus noble métier, le métier exclusif de l'aristocratie, tant que la conquête à main armée est restée le but des chefs des nations, il a été nécessaire d'admettre une politique tendant à maintenir l'équilibre européen ; mais aujourd'hui, est-ce que les *nations* doivent songer à se conquérir les unes les autres, à s'asservir les armes à la main ? Maintenant que les sociétés les plus avancées, Angleterre, France, Etats-Unis sont régies par des industriels, et que le travail pacifique y est plus en honneur que le travail militaire, dédaigné et ...ternisé, ces chefs industriels (banquiers, commerçants et fabricants) s'occuperont-ils à diriger des armées les unes contre les autres ? Peuvent-ils, au contraire, avoir d'autre souci que le maintien de la paix, essentiellement favorable à l'accroissement de leurs richesses et au développement indéfini des arts industriels ? Lors donc que M. Guizot affecte de craindre l'augmentation de ...es des Etats-Unis, ou il ne dit pas tout ce qu'il pense de peur de déplaire à l'Angleterre, ou il se trompe terriblement ; car chacun comprend que cette jeune puissance qui ne se développe presque dans les affaires américaines. Il voulait exprimer par là que, d'après la nature de la politique européenne, qui est une politique de luttes, de suprématies, de contentions perpétuelles, leur intervention aurait pour but, moins de contribuer au développement des nations américaines que de les entraîner dans leurs propres querelles et de les jeter dans ces inextricables embarras produits par ces tentatives de domination qui, sous le prétexte d'équilibre européen, engendrent parmi nous des discordes sans cesse renaissantes.

« Que les nations européennes, disent les Etats-Unis, se divisent en camps opposés, aujourd'hui la France contre l'Angleterre, la Russie contre l'Allemagne, — demain l'Angleterre et la France contre l'Allemagne et la Russie, — une autre fois la France contre tous, et qu'elles se battent entre elles puisqu'elles aiment tant à se battre, mais qu'elles ne viennent pas transporter leurs guerres chez nous et armer le Mexique contre les Etats-Unis, le Brésil contre la Plata, etc., etc., sous prétexte d'équilibre et de pondération de pouvoirs. Nous ne sommes pas et nous ne voulons pas être des soldats, nous voulons travailler, et quand, à côté de nous, un champ sera stérile faute de bras pour le fertiliser, nous l'occuperons, non pas pour accroître notre puissance, mais pour cultiver ce champ et le rendre productif, mais parce que notre destinée est d'entreprendre une lutte sainte contre la nature et de la vaincre et non de faire à l'homme, notre semblable, une guerre impie ! »

L'Amérique méridionale n'étant que très médiocrement affectée par les dissensions et les prétentions de l'Europe, c'est au Mexique qu'il importe de comprendre toute la pensée des Etats-Unis. Du jour où il verra clairement qu'il n'est qu'une pierre d'attente sur laquelle l'Angleterre veut édifier un échafaudage de résistance contre les Etats-Unis, il se demandera quel est son intérêt à se mettre à la suite d'un intérêt européen et à ne point s'unir librement à ses voisins du Nord, et il se répondra bientôt que l'union vivifiante des peuples américains vaut mieux que l'appui intéressé d'une puissance d'Europe.

La fédération des républiques américaines, en rejetant tout ferment de discorde apporté par la politique et les intérêts européens, donnerait une immense impulsion à leur travail industriel, qui serait poussé concurremment par les Etats-Unis et par l'Europe, cette dernière cessant de se faire représenter en Amérique par des diplomates jaloux les uns des autres et par des soldats, et n'y envoyant plus que des travailleurs, des ingénieurs et des capitaux.

La politique américaine, c'est le travail, c'est le développement du travail, c'est l'alliance, et non point la guerre entre les peuples.

Il faut que l'opinion publique en Europe avertisse les hommes d'état de ne point transporter du côté de l'Atlantique nos rivalités et nos prétentions contraires : il faut que par le spectacle profondément compris de l'activité industrielle des Etats-Unis, elle apprenne elle-même à se dégoûter de cet état permanent de paix armée, d'expectative de guerre, qui tient l'Europe toujours l'arme au bras, prête à recommencer la guerre civile, oui, la guerre civile, car tous les peuples européens se sentent frères, et pourtant demain ces frères se déchireraient les uns les autres, sans savoir dans quel but, ni dans quel intérêt, s'il plaisait à l'un de leurs souverains de tenter les hasards de la guerre.

La seule chose que l'Europe eu ce moment ait droit de demander aux nations américaines, si ces dernières opéraient des fédérations plus larges que celles existantes, ce serait la liberté des passages, et notamment du passage central des isthmes.

Les Etats-Unis et le Mexique fédérés ensemble devraient être séparés de l'Amérique méridionale par un territoire *neutre*, se gouvernant...

Le passage des isthmes, voilà seulement ce que la politique européenne est en droit de demander à l'Amérique : pour tout le surplus, son intervention, dans les dispositions actuelles, serait plus nuisible qu'utile, surtout n'étant représentée en réalité que par deux puissances, l'Angleterre et la France ; on pourrait presque dire par une seule, la France s'effaçant complètement derrière son alliée.

En résumé, alliance étroite des Etats américains en faveur du travail, exclusion des intérêts politiques et diplomatiques de l'Europe, et concession libre des grands passages pour tous les peuples, tel est le but que doit poursuivre la politique américaine, et que la France ne devrait pas perdre de vue, tant dans son intérêt propre que dans celui de l'humanité entière. La destinée de l'humanité est-elle le travail glorieux et pacificateur, ou bien est-ce la guerre perpétuelle ?

Pétition en faveur de l'Organisation du travail.

La pétition est reproduite par le *Courrier de Nantes* et le *Courrier de Saint-Quentin*, qui annoncent qu'un exemplaire est mis à la disposition de ceux qui voudraient la signer.

Le *Journal de Chartres* la reproduit en la faisant précéder des réflexions suivantes :

Aux sociétés comme aux individus, le temps apporte continuellement de nouveaux besoins.

Depuis quelques années, beaucoup de plaintes s'élèvent sur le sort des travailleurs, et bien que nous soyons loin de croire le mal aussi grand que l'ont supposé certains journaux, disposés à tout exploiter dans un intérêt de parti, nous pensons qu'il y a quelque chose de fondé dans ces plaintes. Les grèves multipliés d'ouvriers, fâcheuses sous tous les rapports, ont prouvé qu'il y avait péril pour TOUS à laisser trop longtemps se prolonger cet état de souffrance.

Si les relations industrielles sont entravées par les grèves des travailleurs, elles le sont aussi par des crises commerciales, dues aux *excès* funestes de la concurrence, si précieuse d'ailleurs. Les gros capitalistes écrasent les petits ; la lutte entre les marchands amène trop souvent leur ruine, et les pertes retombent en grande partie sur le consommateur.

TOUS ces malheurs, TOUS ces dangers, nous sommes TOUS intéressés à les voir cesser. Mais comment remédier aux désastreux effets de la concurrence, sans attenter aux droits de la liberté commerciale ? Quelle sera la solution de cet important problème ? Nous sommes convaincus qu'elle est l'objet des méditations du gouvernement ; et le projet des caisses de retraite qu'il élabore en ce moment en est la preuve.

Cependant, une pétition rédigée en des termes convenables et modérés, et qui n'affecte aucune couleur politique, vient appeler instamment sur ce sujet la sollicitude des chambres. Nous nous empressons de lui ouvrir nos colonnes, et nous tenons, au bureau de notre Journal, un exemplaire de la pétition à la disposition de ceux qui la voudraient venir signer. Nous attendons la visite de tous les hommes de cœur et d'intelligence qui désirent le bonheur de leurs semblables et la stabilité sociale, c'est-à-dire de tous les conservateurs.

Aristocratie nouvelle.

Nous donnons quelques extraits des articles publiés par M. A.-J. Durand, dans l'*Echo de l'Aveyron*, sur l'aristocratie nouvelle, en regrettant vivement de ne pouvoir les reproduire en entier. De toutes parts en France s'élèvent d'énergiques protestations contre les nouveaux barons de l'industrie et de la finance, comme le prouvent les nombreux passages que nous avons cités de la presse départementale. Espérons que la force et l'unanimité des protestations, s'élevant à la hauteur d'une volonté nationale, arrêteront le pouvoir dans la voie fatale où il n'est déjà que trop engagé.

Que tout le monde sache que les financiers sont le plus ferme soutien des Etats, et que ce publiciste hargneux qui a dit que les financiers soutiennent l'Etat comme la corde soutient le pendu, était une mauvaise...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LUNDI 2 FÉVRIER 1846.

REVUE MUSICALE.

La représentation du *Matrimonio segretto* a eu lieu ...di dernier au bénéfice de Lablache. C'est avec un plaisir que l'on a revu ce charmant ouvrage reprendre rang dans le répertoire du Théâtre-Italien. Nous ...venons que Mario ait différé le moment d'aborder le rôle de Paolino ; cette défiance de lui-même fait l'éloge de son intelligence. Il n'y a rien en effet de si scabreux pour un chanteur que cette musique si ... dans ses détails, si naïve dans ses tournures et accompagnée d'une façon si discrète que le chant se ...ve toujours dans la plus grande lumière. Le chanteur est ainsi contraint à une attention continuelle et minutieuse. Il peut être assuré que la moindre imperfection sera aperçue, et jamais il ne peut se reposer sur le bruit de l'orchestre pour voiler ses défauts. A l'époque de Cimarosa, les compositeurs conservaient encore l'habitude d'écrire pour les chanteurs habiles, pour ceux-là seulement. Aussi tous les artistes qui se destinaient à la carrière lyrique étaient-ils condamnés à des études longues et sérieuses, et ils acquéraient cette habileté de gosier qui a pu engendrer quelques abus de style, mais qui a porté si haut la gloire des écoles de chant d'Italie. A cette époque, les chanteurs devaient se mettre en état d'interpréter les inspirations des compositeurs. Depuis, beaucoup de chanteurs se sont bornés trop souvent à recevoir de la nature un bel organe, une dose plus ou moins grande d'intelligence et de sentiment dramatique, et presque entièrement dépourvus des qualités que donne le travail, ils s'en remettent à l'adresse des compositeurs d'utiliser, de faire valoir le mieux possible les avantages naturels dont ils sont doués. Cette complaisance des compositeurs a amené un relâchement sensible dans l'étude du chant ; et aujourd'hui, si l'on trouve encore en Italie beaucoup de gens qui chantent, on a beaucoup de peine à y trouver des chanteurs.

Le public, autrefois si difficile, en est venu peu à peu à s'habituer aux médiocrités et à faire une confusion fâcheuse entre les sons vocaux et le chant. Ainsi, il est arrivé que l'on a fait faire une réputation de chanteurs à des artistes par cela seul qu'ils possédaient une belle voix, parfois même seulement quelques belles notes dans la voix ; puis, la tolérance devenant de plus en plus grande, on a laissé paisiblement prendre rang parmi les artistes lyriques, des individus, également dépourvus de voix et de talent, qui n'avaient d'autre mérite que le courage de braver l'indifférence ou la surdité du public. Aussi, n'est-il plus guère possible, aujourd'hui, d'écrire des partitions qui, comme celle de *don Giovanni*, comme celle du *Matrimonio segretto* exigent, pour être convenablement interprétées, que tous les rôles soient remplis par des artistes de premier ordre.

On compte aujourd'hui (ou plutôt on ne compte plus !) les troupes théâtrales capables de mettre en ligne simultanément don Ottavio, don Giovanni, Leporello, dona Anna, dona Elvira et Zerlina ou Paolino, Geronimo, *il conte* Robinson, Carolina, Elisetta et Fidalma. Tous ces rôles ont gardé l'empreinte des artistes les plus célèbres, et le moins important de tous, celui de Fidalma, a été joué par Mme Malibran elle-même. Il faut donc encore s'applaudir de ce que le chef-d'œuvre de Cimarosa a pu être à peu près exécuté avec le personnel que possède le Théâtre-Italien. Nous disons à peu près, car le rôle du *conte* Robinson n'a été rendu que d'une manière très incomplète par M. Dérivis, à qui la musique naturelle du genre dit bouffon paraît encore moins convenir que les mélodies apprêtées et prétentieuses des *opera seria* modernes.

Teresa Brambilla, qui était chargée du rôle d'Elisetta, est un peu gênée par le chant syllabique rapide. La sonorité de sa voix est étouffée en partie par la multiplicité des consonnes. C'est un écueil pour beaucoup de chanteurs ; Lablache et Mme Persiani sont les seuls aujourd'hui, au Théâtre-Italien, pour qui cette difficulté ne soit point une entrave. Depuis longtemps même Lablache, qui ne peut plus guère chanter les mélodies larges et à sons posés, conserve dans le genre syllabique son immense supériorité. Il faut pour ce genre une instantanéité de l'émission sonore que toutes les voix ne possèdent pas. Teresa Brambilla ne s'est pas moins montrée dans ce rôle, comme dans ceux qu'elle a joués précédemment, cantatrice habile ... intelligente actrice. Le principal triomphe ... a été pour le bénéficiaire. Il est impossible ... mieux rendre toutes les intentions fines, toutes les nuances délicates de cette musique essentiellement scénique et de mieux s'identifier avec un personnage. Il y a longtemps qu'on a reconnu que Lablache était un des plus grands comédiens de notre époque.

Le rôle de Carolina est un de ceux qui font le mieux valoir les fines qualités dramatiques et musicales de Mme Persiani. Mario a pris possession, d'une manière brillante, du rôle de Paolino, et il en dira bien même les parties les plus légères quand il l'aura chanté plusieurs fois. Un artiste n'est jamais bien maître d'un rôle nouveau avant de l'avoir répété plusieurs fois devant le public. Aussi, est-il constaté, que pour bien jouir d'une pièce nouvelle, il vaut mieux assister à la cinquième ou sixième représentation qu'à la première. Marietta Brambilla a joué le rôle de Fidalma avec cette distinction et cette intelligence qui ne lui font jamais défaut.

Une indisposition de Lablache a interrompu les représentations du *Matrimonio segretto*, et cette interruption qui n'a été prévue par l'administration que dans l'après-midi du lendemain, a provoqué, dans la soirée de mardi, une émeute inexprimable de la part des abonnés ordinairement si paisibles du théâtre italien. La tempête a duré près de deux heures : le figurant qui fait fonctions de régisseur pour haranguer le public, n'a pu parvenir à se faire écouter ; le commissaire de police a dû intervenir, et après lui M. Vatel qui a prouvé, pièces en main, que l'impossibilité où se trouvait Lablache de chanter ne lui avait été notifiée que dans le courant de la journée. C'était son vif désir de



Vous les autorisez à lever des impôts sur la nation, [illegible] primes, d'assurances, etc. !

Triples sots ! ! ! ajouterait-il, vous vous jactez d'avoir conquis l'égalité, vous avez inscrit dans votre charte que « tout Français contribue aux charges de l'Etat, suivant ses facultés, » et vous laissez francs d'impôts les rentiers et concessionnaires de chemins de fer, ponts et canaux ! Vous payez un franc d'impôt pour cinq francs de revenu que vous donne votre terre, et celui qui perçoit du trésor un million de rente ne paie rien ! Celui qui vend sa terre ou sa cabane cent francs paie six francs dix centimes de droit de mutation, et celui qui vend dix millions de rente ne paie pas un sou ! Ah ! c'est trop, c'est trop de bassesse et de stupidité ! Le dix-septième siècle avait cru que vous étiez faits pour la liberté, le dix-huitième siècle avait réalisé les aspirations du dix-septième, et vous, enfants dégénérés du dix-neuvième siècle, vous tombez sans résistance aucune dans l'esclavage le plus ignoble qui fût jamais ! dans l'esclavage des traitants ! ! Votre patrimoine coule à flots dans les mains des financiers ; vous pouvez déjà, par un calcul facile, connaître le jour où vous serez complètement dépouillés de vos propriétés, et où vous et vos enfants serez valets dans vos anciens domaines, et vous êtes impassibles au milieu de ce mouvement ! Et vous seriez sourds à l'appel qui vous serait fait au nom de la justice, au nom de vos plus chers intérêts, au nom de l'existence et de la dignité de vos femmes et de vos enfants !

S'il y a encore en vous un reste d'honneur et de raison, sortez de votre léthargie ; organisez une sainte croisade contre l'aristocratie financière ; combattez-la avant qu'elle vous ait complètement subjugués ; marchez au combat armés des lois de l'Etat et des principes de l'éternelle justice, et transmettez à vos enfants des noms illustrés par cette croisade trois fois sainte, parce qu'elle aura été pacifique !

. . . .

Oui, nous le répétons pour la centième fois, l'association du capital et du travail est le seul remède à la détresse des travailleurs et aussi aux angoisses du chef d'industrie, toujours entouré de coopérateurs qui conjurent sa perte et qui ne guettent que le moment de prendre une terrible revanche (1).

En dehors de l'association, nous arrivons forcément à la féodalité industrielle, c'est-à-dire à l'asservissement de la masse des travailleurs par un petit nombre d'industriels pourvus de gros capitaux.

Et ceci n'est pas une hypothèse : cette rêverie, cette utopie d'il y a quarante ans, s'est convertie en réalité, qu'il n'y a plus moyen de nier.

Oui, la féodalité industrielle marche à grands pas vers sa constitution définitive, et elle fonctionne déjà dans tous les arrondissements de notre territoire.

Trouverait-on outrée cette expression : *féodalité*, qui porte avec elle l'idée de seigneurs et de serfs? Nous la maintenons et nous dirions presque qu'elle n'exprime pas suffisamment l'idée à laquelle nous l'appliquons.

Ces prolétaires parqués autour d'une fabrique, soumis à un travail de quatorze à seize heures par jour, pour gagner le pain quotidien ; ces prolétaires, rapetissés par le régime auquel ils sont soumis, au-dessous de la taille requise pour faire un conscrit ; ces prolétaires, qui ont un maître tant qu'ils sont capables de travailler, et qui cessent d'en avoir dès qu'ils sont vieux ou infirmes ; ces prolétaires, dont tous les droits consistent à aller mourir de faim ou de froid, loin de tel ou tel atelier, sur un chemin ou une place publique ; ces prolétaires nous paraîtraient de condition inférieure à celle des anciens serfs, des esclaves même, si le prolétariat n'était un bourbier que l'esclave doit franchir pour arriver à la liberté !

Les serfs, dira-t-on, étaient attachés à la glèbe ; ils ne pouvaient sans permission sortir des terres de leur seigneur et se mettre au service d'un autre. Certes, être fermés pour être fermés, mieux vaut être fermés au dedans qu'au dehors. Et le serf renfermé dans les terres de son seigneur, où il trouvait, avec du travail, logement, nourriture et vêtements, tant pour lui que pour sa femme et ses enfants, tant pour la santé que pour la maladie et la vieillesse, nous paraît avoir été moins misérable que ce

(1) Disons-le en passant : le bien que l'association des capitalistes et des travailleurs procurerait à ces derniers, s'opérerait sans le moindre détriment et au grand avantage des premiers. Pour l'intelligence de ce que nous affirmons, qu'on remarque que chez le salarié, il reste enfoui un trésor d'activité, de zèle et de dévouement qui se produirait chez l'associé sous l'influence de l'intérêt personnel.

elles ont dû, dans l'anarchie où elles se trouvent, [illegible] bouchés par le bon marché dont la dernière condition a été de soumettre l'ouvrier au plus long travail possible et de réduire son salaire à l'indispensable.

Voilà donc les grands industriels devenus hauts et puissants seigneurs, commandant à des centaines d'ouvriers qui travaillent plus et consomment moins que ne faisaient les anciens esclaves. Et jusque-là nous les déclarons irréprochables.

Mais les grands sont enclins à l'oppression. La haute aristocratie manufacturière, devenue puissance de l'Etat par sa nombreuse représentation dans la chambre des députés et par sa confraternité avec les financiers, a imposé au gouvernement des mesures qui constituent en sa faveur des privilèges nombreux qui peuvent se traduire en ***un impôt établi sur la nation au profit de l'aristocratie industrielle.***

. . . .

Pauvres propriétaires et travailleurs, si vous n'avez pas vu où on vous conduisait, vous devez du moins sentir à présent le prix de la liberté que vous ont faite les farceurs qui vous ont conduits au combat, aux cris de : A bas les privilèges ! à bas la noblesse ! Ces cris, qui n'ont servi qu'à nous tromper, répétons-les avec toute notre candeur primitive : oui, à bas les privilèges ! à bas aussi la noblesse de rez-de-chaussée ! !

. . . .

En avant donc, en dépit des détracteurs de l'organisation du travail ; en dépit de ces partisans des sinécures et des privilèges de l'aristocratie financière, industrielle et mercantile ! En avant, propriétaires et travailleurs qui savez combien il en coûte d'acquérir par des moyens honnêtes ! Réunissez vos voix pour faire entendre une protestation énergique contre les empiètements de l'intrigue et de l'oisiveté sur les droits sacrés de la propriété et du travail, contre les envahissements de l'aristocratie de comptoir qui menace d'être bientôt en possession de toutes les sources de la fortune publique ! En avant dans la voie de l'organisation du travail : que tout homme voie s'ouvrir devant lui la carrière pour laquelle il a de la vocation ; que tout travailleur intelligent et laborieux porte dans son sac le bâton de maréchal avec la possibilité d'en orner un jour sa main triomphante à la tête d'une armée industrielle !

Plus d'intrigue, plus d'oisiveté, plus de parasites de l'administration ; Plus d'aristocratie de comptoir qui tend à la spoliation des propriétaires et à l'asservissement des travailleurs !

J.-A. DURAND.

Nous empruntons au *Times* le tableau détaillé des articles du tarif anglais, qui se trouvent compris dans le plan proposé par sir Robert Peel.

TABLEAU DES MODIFICATIONS PROPOSÉES DANS LE TARIF ANGLAIS.

DROITS A SUPPRIMER.

1re *classe. — Substances alimentaires.* (Animaux vivans.)	DROITS ACTUELS.
Veaux	10 shell. (1) par tête.
Chèvres	1 »
Chevreaux	1 »
Agneaux	2 »
Taureaux, bœufs	1 l. st.
Vaches	10 sh.
Volaille	5 0/0 *ad valorem.*
Moutons	3 sh. par tête.
Porcs, cochons de lait	5 » »
Lard	14 sh. par quintal.
Bœufs frais	8 »
Bœufs salés	8 »
Viandes non spécifiées	8 »
Plantain	2 den. »
Pommes de terre	2 » »
Porc salé	8 shell. »
Porc frais	8 » »
Végétaux non spécifiés	5 0/0 *ad valorem.*

(1) Le shelling vaut 1 fr. 25 c. ; la livre anglaise contient 453 grammes, et le quintal est de 110 livres.

1re *classe. — Substances alimentaires.*	DROITS ACTUELS.	DROITS PROPOSÉS.
Arrow-root	5 sh. par quintal.	2 sh. 6 den.
Bière	2 liv. par tonneau.	1 liv.
Beurre	1 par quintal.	10 sh.
Blé sarrasin	comme l'orge.	1 sh. par quarter (1).
Poudre de cassave	5 sh. par quintal.	2 sh. 6 den.
Fromage	10 sh. »	5 »
Cidre et poirée	10 l. 10 s par tonneau.	5 liv. 5 sh.
Citrons, cornichons	10 0/0.	5 0/0.
Poisson séché	2 sh. par quintal.	1 sh.
Jambons	14 sh. »	7 sh.
Houblon	4 l. 10 sh. »	2 liv. 5 sh.
Maïs ou blé indien	comme l'orge.	1 sh. par quarter.
Farines de maïs	id.	6 den. par quintal.
Farines de moutarde	12 sh. par quintal.	6 sh. »
Orge perlé	5 » » »	2 sh. 6 den. »
Riz	6 » » »	1 sh. »
Esprits étrangers.		
Eau-de-vie	1 l. 2 sh. 10 d. p. gall.	15 sh. »
Genièvre	»	»
Autres esprits	»	»
Langues	10 sh. par quintal.	7 sh.
2e *classe. — Produits agricoles.*		
Semences de carotes, de chenevis,	10 sh. par quintal.	5 sh.
ognons	1 l. » »	5 »
Poireaux	1 l. » »	5 »
Non spécifiés	10 0/0.	5 0/0.
3e *classe. — Manufactures.*		
Bottes d'hommes et souliers, et autres dans les mêmes proportions.	14 sh. et 1 . 8 sh. p. douzaine de paires.	7 sh. et 14 sh
Articles de coton au dessus de.	20 0/0.	10 0/0.
Chapeaux de soie	8 sh. 6 den. la pièce.	2 sh.
— de paille	8 sh. 6 den. par liv.	5 »
— de bois	5 sh. par liv.	3 sh. 6 den.
Autres matières au dessus de 22 pouces.	15 sh. par douzaine.	10 sh.
— au dessous.	10 sh. »	7 sh. 6 den.
Toiles	Droits divers.	la moitié.
Soiries. (V. plus bas).	25 et 30 0/0.	15 0/0.
Articles de laine	20 0/0.	10 0/0.
4e *classe. — Divers.*		
Articles de cuivre	15 0/0.	10 0/0.
Chapelets	15 0/0.	10 0/0.
Brocards d'or et d'argent	20 0/0.	10 0/0.
Bronzes	15 0/0.	10 0/0.
Boutons de métal	15 0/0.	10 0/0.
Chandelles	Droits divers.	la moitié.
Voitures	20 0/0.	10 0/0.
Tonneaux vides	25 0/0.	10 0/0.
Pendules	20 0/0.	10 0/0.
Gaze	15 0/0.	10 0/0.
Objets en cheveux	15 0/0.	10 0/0.
Fer et acier ouvrés	20 0/0.	10 0/0.
Cordes de boyau	20 0/0.	10 0/0.
Articles de plomb	15 0/0.	10 0/0.
Fil de laiton	12 1/2 0/0.	10 0/0.
Papiers de tenture	1 sh. par yard carré.	2 den
— fabriqués avec des débris de fil.	1 » »	2 »
Objets en étain	15 0/0.	10 0/0.
Pinceaux	15 0/0.	10 0/0.
Cocons	20 0/0	10 0/0.
Savons dur	30 sh. par quintal.	20 sh.
— doux	20 » »	14 »
— de Naples	56 » »	20 »
Suif	3 sh. 2 den. »	1 sh. 6 den.
Fer-blanc	15 0/0.	10 0/0.
Vernis	15 0/0.	10 0/0.
Ficelle	6 den. par liv.	10 0/0.
Fils d'or et d'argent	12 0/0.	10 0/0.
Articles, manuf. non énumérés.	20 0/0.	10 0/0.

(1) Le quarter renferme 2 hect. 90.

ne point mécontenter les abonnés du mardi qui lui avait fait reculer jusqu'au dernier moment la substitution de la *Sonnambula* au *Matrimonio segreto*. Soit de guerre lasse, soit qu'ils fussent satisfaits de ces explications, les abonnés ont laissé cours à la représentation. Il était dix heures. M. Vatel éprouve durement depuis quelque temps les désagréments attachés au rôle d'*impresario*. Nous nous garderons bien de l'accuser du désaccord qui paraît régner entre lui et plusieurs des principaux artistes de son théâtre, notamment Mlle Grisi. Nous savons trop combien est difficile la manœuvre d'un directeur au milieu de tous ces amours-propres qui se dressent comme autant d'écueils trop souvent en contact pour que l'on puisse toujours trouver une passe praticable entre deux. Mais il doit comprendre mieux que personne aujourd'hui les difficultés qu'engendre l'insolidarité complète des intérêts entre un directeur et ses administrés. Qu'importe en effet à Mlle Grisi, à Lablache, à Mario, etc., que M. Vatel fasse ou non ses affaires dans sa direction? M. Vatel a plus besoin d'eux qu'ils n'ont besoin de lui : si l'accord est troublé, et il y a mille chances pour qu'il le soit, c'est M. Vatel qui doit en souffrir. Qu'un conflit s'élève au contraire entre le directeur et les artistes de l'orchestre et des chœurs, ceux-ci ont besoin du directeur, et le directeur peut facilement les remplacer : ce seront eux qui pâtiront, comme pâtissent dans les fabriques les ouvriers qui demeurent sans ressources le jour où le travail leur est retiré.

— La représentation de *Lucie de Lamermoor* à l'Opéra a été retardée par une indisposition de Mlle Nau. On l'annonce pour mercredi prochain. M. Léon Pillet vient de partir pour l'Italie à la recherche d'une basse-taille. Il a jeté les yeux, dit-on, sur M. Marini, qui jouit d'une grande réputation en Italie. Nous souhaitons de tout notre cœur une heureuse issue au voyage de M. Léon Pillet ; mais en vérité, n'est-il pas monstrueux de penser que sur une population de 34 millions d'âmes la France ne trouve pas de quoi alimenter le personnel d'un pauvre théâtre de grand opéra, le seul qu'elle possède? Peut-on croire, en présence d'un tel résultat, que la meilleure direction possible soit imprimée à l'éducation musicale? Il est de fait qu'aucun de nos théâtre lyriques, à Paris, ne possède aujourd'hui une basse-taille passable, et il est probable que les départements n'ont rien à leur offrir dans ce genre. En principe, nous approuvons que l'on cherche à attirer en France un artiste étranger supérieur. Paris doit être ouvert à toutes les notabilités artistiques, sans acception de patrie ; mais ces emprunts ne devraient avoir lieu qu'à titre de luxe, de superflu, et non pas pour parer aux absolues nécessités de l'entretien d'un théâtre. En bonne conscience, n'est-il pas absurde, *à priori*, d'imaginer qu'un pays aussi développé dans tous les genres que la France, qui occupe un rang artistique aussi distingué parmi les nations, ne puisse pas, dans sa population entière, dans une population qui est apte à tout, rassembler et recruter une pépinière de chanteurs suffisante pour entretenir dignement un théâtre lyrique de premier ordre? Si encore on pouvait dire que l'on ne veut ouvrir ce théâtre qu'à des artistes d'un mérite supérieur, transcendant, nous concevrions que l'on mît à contribution toute la terre au besoin pour que Paris possédât toujours les premiers entre les meilleurs. Mais, on le sait, le public n'est pas à ce point exigeant, et bien lui en prend, car il aurait souvent beaucoup à souffrir. Nous concluons qu'il faut qu'une organisation sociale soit bien mauvaise pour offrir au milieu de tant d'éléments une telle pénurie de résultats. On a la triste habitude, dans les cas de ce genre, de s'en prendre à la nature, à l'infécondité de l'époque. La nature crée des aptitudes, mais elle ne crée point les circonstances dans lesquelles ces aptitudes doivent trouver leur développement.

Nous croyons ne pas trop nous avancer en affirmant qu'à toutes les époques la terre de France a produit cent fois le nombre nécessaire d'aptitudes pour remplir de chanteurs les deux théâtres lyriques de Paris ; mais nous sommes certain aussi qu'il y a toujours quatre-vingt-dix-neuf chances contre une pour que ces aptitudes demeurent sans emploi, sans développement, et le plus souvent ignorées de ceux-là même qui en sont doués.

En un mot, Dieu distribue les vocations ; c'est à la société qu'appartient le soin de leur éclosion. Or, c'est là une thèse qui n'a point encore été mise à l'ordre du jour à l'Académie des sciences morales et politiques, et nous voyons peu de chances qu'elle y soit prise, avant longtemps, en sérieuse considération.

— L'opéra-comique de MM. Halévy et Saint-Georges est encore retardé jusqu'à la semaine prochaine par des retouches que les auteurs ont jugées nécessaires. On ne doit point se plaindre du soin qu'ils mettent à ne produire leur œuvre devant le public que revêtue de toute la perfection qu'ils sont capables d'y apporter.

— Un jeune pianiste de Prague, M. Goldsmidt, a convié vendredi dernier une nombreuse société à venir le juger comme exécutant et comme compositeur. Les salons de M. Erard étaient remplis jusque dans leurs derniers recoins. Nous n'avons pu saisir qu'à la volée quelques passages des morceaux exécutés par M. Goldsmidt : son exécution nous a paru ferme, nette et habile. Dans une étude en octaves il a surtout fait preuve de beaucoup d'énergie et de précision. Il nous est difficile de nous prononcer en parfaite connaissance de cause sur le mérite des compositions que nous n'avons pu entendre dans leur ensemble. Les quelques fragments qui nous sont parvenus accusent un style sage et de bonnes études musicales.

ALLYRE BUREAU.

La réexposition du tableau de *Fribourg* amène chaque jour au Diorama des visiteurs désireux de revoir cet intéressant ouvrage. Le passage progressif d'un beau jour de printemps à une froide journée d'hiver, la fraîche et riante verdure qu'une neige tardive vient peu à peu recouvrir d'un blanc manteau, tel est le curieux spectacle que cette toile présente dans ses deux aspects aux yeux du spectateur émerveillé de la vérité de la scène et de l'art avec lequel elle est rendue.

L'intérieur de l'église *Saint Marc* avec sa magnifique *croix lumineuse*, et les deux premiers aspects du *Déluge* continuent d'être exposés avec la vue de *Fribourg*.

[illegible] 25 60.

Le président du conseil des ministres de Madrid s'est exprimé de la manière suivante, en revenant encore sur la question du mariage de S. M. la reine d'Espagne :

La reine n'a pas songé à contracter mariage, et ceux qui l'ont cru se sont trompés. Je repousse ces imputations. — Lorsque le tour de cette question arrivera, les ministres la porteront devant le parlement, non, comme quelques-uns croient, furtivement pour tromper les espérances de la nation et de ses représentants, mais pour que les députés s'emparent de cette question, la discutent, et disent avec calme leur opinion. (Bien ! bien !) et pour qu'ils puissent délibérer sur tout ce qui intéresse le pays et le trône de notre reine (Bien ! bien !). Si les Cortès avaient déjà terminé leur mission, si la session allait être close, et qu'en ce moment la question se présentât, le ministère prolongerait la session pour prouver aux représentants de la nation avec quelle noblesse il traite cette question délicate. (Approbation générale.) Mais il y a plus, quand même l'article de la constitution, relatif au mariage de S. M., n'existerait pas tel qu'il est, quand même la reine aurait la faculté de se marier sans en rien dire aux représentants du pays, la reine n'userait pas de cette prérogative.

FRONTIÈRE D'ITALIE. — On lit dans la *Gazette de Cologne* : à Forli, l'inspecteur de police Ravajoli, délégué de Rimini, a été tué d'un coup de fusil en entrant dans un café sur la place publique. Personne n'arrêta le meurtrier qui se perdit lentement et sans rencontrer d'obstacle au milieu de la foule. Ravajoli était détesté à cause de son ardeur à découvrir les criminels et pour sa rigueur. Bien que le lendemain des placards affichés sur les murs menaçassent de mort d'autres fonctionnaires de la justice et le directeur de police, on ne croit cependant pas devoir attribuer cet assassinat à des motifs politiques. — A Vérone, le major général et brigadier chevalier de Culoz s'est suicidé.

POSEN. — On lit dans la *Gazette des postes de Francfort*, du 30 janvier : Depuis que l'on sait que de nombreuses arrestations ont été opérées dans la Bohême et dans la Gallicie, on commence à croire fermement que les complots récemment découverts se rattachent à une grande association slave. — Un littérateur de notre ville, M. de Berwinski, qui n'est pas sans talent, et dont les écrits témoignent d'une grande exaltation, a été arrêté en Gallicie. — Un nouveau journal polonais paraîtra prochainement ; il sera rédigé dans un esprit ultramontain. M. de Klaponski, frère du général de ce nom, en sera le rédacteur.

L'hymne russe à Berlin.

Dans une fête industrielle célébrée à Berlin par plusieurs sociétés réunies, la musique après l'hymne nationale a essayé d'exécuter, par ordre, l'hymne russe, mais à peine les premières notes avaient été jouées, que les sifflets et les cris à l'ordre devinrent si bruyants que l'orchestre s'est vu forcé de suspendre sa musique, et pour se réhabiliter, a joué l'air de l'unité allemande. Ce fait n'est pas sans importance et prouve que les sentiments hostiles des Prussiens contre la Russie vont toujours croissants.

Chambre des Députés.

Ordre du jour du lundi 2 février.

A une heure et demie, séance publique.
Suite de la discussion du projet d'adresse.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le tableau mensuel du prix de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, vient d'être publié par le ministère de l'agriculture et du commerce. Il résulte de ce tableau qu'au 31 janvier le prix moyen était de 23 fr. 33 c. pour la première classe ; 21 fr. 72 c. pour la première section, et 21 fr. 68 c. pour la 2e section de la 2e classe ; 24 fr. 91 c. pour la première section, 22 fr. 04 c. pour la 2e section, et 20 fr. 34 c. pour la 3e section de la 3e classe ; 21 fr. 59 c. pour la première section, et 19 fr. 88 c. pour la 2e section de la 4e classe. Le prix moyen général est donc de 21 fr. 81 c. Il était de 21 fr. 89 c. le 31 décembre dernier ; de 22 fr. 15 c. le 30 novembre ; de 20 fr. 39 c. le 31 octobre ; de 19 fr. 94 c. le 30 septembre ; de 19 fr. 63 c. le 31 août, et de 18 fr. 30 c. le 31 juillet. Il y a donc diminution relativement aux deux derniers mois.

— Les ratifications de la convention de commerce conclue le 13 décembre dernier, entre la Belgique et la France, ont été échangées lundi dernier.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui une ordonnance royale du 27 janvier, qui rapporte les ordonnances du 20 août 1824 et 25 mars 1838 concernant les établissements d'éclairage par le gaz hydrogène. La nouvelle ordonnance contient des mesures de précaution et de nouvelles dispositions dans l'intérêt de la sûreté et de la salubrité publiques.

— On lit dans le *Mémorial bordelais*, du 28 janvier : « Le gouvernement, informé du passage prochain à Bordeaux du prince Ibrahim, fils de S. A. le vice-roi d'Egypte, vient de prendre des mesures pour que ce prince soit reçu dans nos murs avec tous les égards dus à son rang. On croit que S. A. arrivera samedi 13. »

— Un duel à l'épée a eu lieu, à Alger, entre M. A..., médecin civil, et M. G..., officier de cavalerie. M. A... a été légèrement blessé.

CONCOURS A L'ÉCOLE DES BEAUX-ARTS. — L'école des beaux-arts vient d'arrêter comme il suit le programme de ses concours d'émulation pour 1846 : Tête d'expression, les 12, 13, 14, 16, 17 et 18 mars. — Composition, 18 et 19 mars. — Demi-figure peinte, du 13 au 18 avril. — A la figure, 11 et 18 mai. — De composition paysage, 9, 10 et 11 juin. — De l'arbre, 15 au 20 juin. — De composition, 12 et 13 juillet, 19 au 22 et 24 au 27 juillet. — Composition, 13, 14 et 15 octobre. — Concours à la nature, 9 et 16 novembre.

L'inscription pour le concours des places, à la première section, ouvre le 2 mars. Ce concours aura six séances.

[illegible] Chacun est saisi d'effroi à la pensée des désastres dont nous étions menacés, si l'on n'était pas parvenu à se rendre maître du feu ! d'après l'*Impartial de la Meurthe*, les orgues n'existent plus, les lustres sont brisés, ainsi que beaucoup de bancs. La perte est évaluée à 16 000 francs.

POINT DE DROIT CONSTITUTIONNEL. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « HOLLANDE (Zwolle), 23 janvier. Dans tous les Etats où il existe un gouvernement représentatif, il est passé en principe que le discours prononcé par le souverain à l'ouverture de chaque session parlementaire doit être regardé comme rédigé par le ministère, et que, comme tel, il tombe naturellement sous la critique de la presse. Les magistrats du tribunal de police correctionnelle de Zwolle viennent de se prononcer dans un sens diamétralement opposé à ce principe.

Le procureur du roi près ce tribunal y a traduit M. Louis-Charles Van-Hulsten, rédacteur en chef et gérant responsable du journal intitulé : *De Postuagen* (la Diligence), pour avoir critiqué, dans cette feuille, les passages concernant le budget qui se trouvent dans le dernier discours de la couronne, et, le tribunal, attendu que s'il est constant, d'un côté, que tous les éléments de ce discours ont été fournis par les ministres des divers départements, il n'est pas moins vrai que ce discours a été prononcé par le roi même, et que, par conséquent, on doit le regarder comme émané de S. M. et comme l'expression de sa pensée ; d'où il suit que critiquer un tel discours, c'est offenser la personne du roi, a condamné M. Louis-Charles Van-Hulsten à la peine de deux ans d'emprisonnement.

M. Van-Hulsten a interjeté appel de ce jugement.

UN NOUVEAU BARON. — Avant-hier, à l'audience de la première chambre de la cour royale, on a procédé à l'entérinement des lettres-patentes qui confèrent à M. le lieutenant-général Boyer, aide-de-camp de M. le duc de Nemours, le titre héréditaire de baron ; présent à la barre du tribunal, il a prêté serment. Il était assisté du référendaire M. de Laborde.

LES FLAMBEAUX DE L'HYMEN ALLUMÉS DANS LE RHONE. — On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* : « On raconte dans les salons de Lyon un évènement qui intéresse trop le corps des journalistes, auquel nous appartenons, pour que nous puissions le laisser plus longtemps dans le mystère de l'intimité.

Dans une de ces nuits dernières, où le vent soufflait à Lyon avec une violence extrême, un monsieur, qui se promenait sur l'un des quais, fumant philosophiquement un cigare, enveloppé dans un large manteau, entendit à quelques pas de lui un cri perçant et le bruit d'un corps lourd qui tombait dans le Rhône. Il était minuit ; le Rhône, enflé, grondait avec fureur, la nuit était sombre, les quais déserts, et sans prendre garde au danger, ne suivant que l'impulsion d'un généreux instinct, qui lui faisait deviner un grand malheur à secourir, le promeneur se précipita dans les flots.

Il dut lutter longtemps contre les plus horribles périls, et quand il parvint enfin à regagner la rive, après avoir été entraîné par le courant à plus de 300 mètres, il déposa sur le bord le corps d'une femme presque entièrement enveloppée dans de longs cheveux blonds tout ruisselants. Le voisinage du gaz qui éclaire les deux rives du Rhône, lui permit de reconnaître, à travers la pâleur qui décolorait le visage de l'infortunée, et à travers le désordre de ses vêtements, de la jeunesse, de l'élégance et une extrême beauté. Comme nous l'avons dit plus haut, il était minuit. Où aller ? où frapper à cette heure ? à qui confier ce fardeau déjà si précieux ? Après une longue incertitude, l'inconnu songea à transporter chez lui la pauvre noyée, qui n'avait pas encore repris ses sens.

» Sa demeure n'était pas éloignée ; le feu qui, deux heures auparavant, éclairait une réunion de gais convives, brûlait encore ; ses scrupules, en pareil moment, auraient pu être meurtriers. Il n'hésita plus. Le lendemain, le visage pâle de la jeune femme avait repris une couleur légèrement rosée, et elle assurait à son heureux sauveur qu'aucune espèce de désespoir amoureux n'était pour rien dans l'accident de la veille. Elle s'était égarée en descendant de la voiture de Chambéry, à la recherche du domicile d'une amie qui demeurait sur les quais du Rhône, et au milieu de l'obscurité profonde qui ne permettait pas de distinguer la route, le pied lui avait glissé sur le bord du quai.

» Tout ceci se passait il y a environ quinze jours. Aujourd'hui, des personnes se disant bien informées, annoncent le prochain mariage de M. E..., l'un des rédacteurs du *Rhône*, avec miss Kettly Oberman, jeune veuve de Francfort, dont on évalue la fortune à plusieurs millions. »

ALIMENTS MALSAINS. — La police vient d'opérer chez divers marchands de Marseille la saisie de 40 000 kilogrammes de pommes de terre, presque toutes transportées à Marseille, venant de la Bourgogne, et qui devaient, dit le *Sémaphore*, la plupart, être envoyées en Algérie. Ces tubercules ont été examinés par divers chimistes, qui y ont reconnu, à des signes évidents, l'existence de la maladie dont les pommes de terre ont été attaquées dans un si grand nombre de contrées de l'Europe.

INONDATIONS. — PHÉNOMÈNES ATMOSPHÉRIQUES. — Les correspondances et les journaux des départements nous apportent des points les plus opposés le récit des inondations occasionnées par la persistance de la pluie ;

A *Angers*, le 27 janvier, on a été témoin d'un phénomène atmosphérique auquel on était loin de s'attendre dans le mois de janvier. Des éclairs vifs, quoique blafards, sillonnaient tous les points de l'horizon, et les roulements ou les éclats du tonnerre se succédaient presque sans interruption, suivis parfois de violentes bourrasques et des sifflements aigus d'un vent tourbillonnant. Pendant quelque temps, la pluie et la grêle sont tombées avec une telle intensité, que les rues de la haute ville sont devenues de véritables torrents se précipitant avec un horrible fracas vers les bas quartiers, déjà envahis par l'inondation.

A la date du 28 janvier, la Loire, à *Nantes*, continuait à croître de la manière la plus inquiétante. Une estafette, arrivée le matin, a apporté la nouvelle que les eaux avait envahi tout le pays haut, et que les dégâts seront considérables. Partout règne un grand effroi.

A *Vendôme*, les pluies ont fait grossir toutes les rivières, et le Loir est partout débordé. Plusieurs quartiers de Vendôme sont inondés : les habitants ont dû se réfugier dans les étages supérieurs de leurs maisons ou les abandonner.

Environs de Cherbourg. — « Une inondation telle qu'on n'en avait jamais vu de semblable ici, dit le *Phare de la Manche*, vient d'envahir une partie des mielles et la vallée du Roule. Elle a été occasionnée par une pluie diluvienne, qui a commencé samedi soir et a duré quarante heures [illegible] de M. Sellier, à Gonneville, a été inondée et a éprouvé quelques dommages.

Lundi, la mer a renversé, à l'anse Sainte-Anne, les digues en pierres sèches que Mme de Gigault avait opposées à l'envahissement des flots. Quantité de terrain a été enlevée.

A *Soissons*, une partie du faubourg Saint-Vaast est submergée, ainsi que le faubourg de Reims : les rues du Port, Notre-Dame, du Chat-Lié et du Château sont couvertes par l'eau, qui a presque atteint les deux extrémités de la rue du Pot-d'Etain. Elle augmente toujours, quoique avec moins de vigueur, vu l'extension qu'elle est obligée de prendre. Les plaines au-dessus et au-dessous de la ville sont entièrement inondées.

— On nous écrit de *Verberie* (Oise) :

« L'Oise est débordée : depuis 1784 on ne l'a pas vue monter si haut. Tout le bois qui se trouvait déposé dans les chantiers a été emporté ; les maisons des environs ressemblent à des îles, et l'eau s'élève dans plusieurs d'entre elles à plus de deux mètres.

La Meuse a franchi son lit et a fait irruption dans *Sedan* avec une abondance qu'on ne lui avait point encore connue jusqu'à ce jour. Dans certains quartiers, les caves et les rues sont inondées ; la circulation est interceptée sur plusieurs points ; quelques maisons sont cernées par les eaux et les habitants sont bloqués dans leurs logements.

A *Strasbourg*, les inondations, dit le *Courrier du Bas-Rhin*, s'étendent dans nos environs ; l'Ill était hier, dans l'après-midi, déjà à 1 mètre 65 c. au-dessus de son niveau moyen, et il est à craindre que par la température douce et pluvieuse qui règne, les eaux n'augmentent encore ; en vingt-quatre heures l'élévation a été de 65 cent. Depuis quatre jours tous les moulins de la ville sont arrêtés. La campagne hors les portes d'Austerlitz, de l'Hôpital et Nationale n'offrent plus au loin qu'un immense lac, et en plusieurs endroits les grandes routes commencent à être envahies. Le pont de la Main-de-Fer, situé à l'embranchement de la route de Lingolsheim et de celle qui conduit à la Montagne-Verte, vient d'être enlevé ; une partie de la route a même souffert. Les eaux se précipitent en cet endroit avec une grande violence. De nombreux ouvriers sont occupés à reconstruire le pont et à rétablir les communications interceptées. Heureusement que le Rhin n'a pas encore atteint une très grande hauteur, et qu'il permet aux rivières affluentes de décharger leurs eaux.

Au Havre, le 27 janvier, la mer avait atteint dans le port une hauteur qui rasait les quais. Dans la matinée du 28, poussée par un fort vent d'aval, elle s'est plus élevée encore ; la lame, regorgeant par les issues souterraines, a inondé les parties basses de la ville ; les deux quais Notre-Dame, les rues avoisinantes et le quartier Saint-François ont été impraticables pendant le plein de la mer. »

A Rouen, depuis trois jours, les quais sont envahis par les eaux, du côté de la ville et du coté de Saint-Sever, vers la grande et la petite chaussée, comme ils ne l'ont été qu'à de rares époques.

— On écrit de Gisors : « La rivière d'Epte, qui passe à Gournay et à Gisors, a éprouvé, le 28 au soir, une crue extraordinaire, au point que ces deux villes ont été inondées. A Gisors, l'eau s'est élevée jusqu'à la hauteur de 1 mètre 60 centimètres dans la rue Cappeville. Dans la journée du 27, on ne pouvait encore circuler dans plusieurs quartiers qu'en voiture ou en bateau. L'eau couvre encore tous les jardins et les prairies environnantes. »

— Dernièrement, à la fin de la journée, un de ces phénomènes météorologiques, heureusement rares, et encore inexpliqués par la science, est venu semer le désastre et l'effroi dans la ville de Moulins, d'après l'*Echo de l'Allier*. L'atmosphère était depuis jours presque tiède relativement à la saison, et l'on entendait rouler sourdement le tonnerre ; le baromètre était descendu à 27 pouces de Mercure, lorsqu'une trombe est venue en tourbillonnant s'abattre sur notre ville. Le météore l'a traversée diagonalement du nord-ouest au sud-est, promenant capricieusement sa marche d'une rue à une autre, épargnant une maison au-devant d'une autre qu'il dévastait. La trace de son passage est marquée surtout à partir de la petite chapelle du couvent de la Congrégation ; de là elle soulève la toiture de l'hôtel de Paris, enlève les cheminées de la maison Sallard, s'abat rue Saint-Pierre et sur la mairie, tord et déracine complètement sept gros arbres du cours d'Aquin, choisis au milieu de tous les autres demeurés intacts.

Il traverse ensuite comme un boulet de canon d'un énorme diamètre la toiture de la maison d'Ossaris, à l'angle de la terrasse du cours Bérulle, pour de là s'étendre sur plusieurs maisons des premiers numéros de la rue de Bourgogne, s'échappant par les Tanneries et le faubourg de Bardon, où plusieurs édifices ont aussi gravement souffert. Tout cela n'a pas duré plus d'une demi-minute, et quelques instants après la foule se pressait dans nos rues et sur nos promenades, pavées de débris, pour observer le passage du terrible visiteur. Fort heureusement les désastres, quoique bien marqués, ne sont cependant pas, à quelques exceptions près, d'une importance bien majeure.

Chacun cherche aujourd'hui à s'expliquer les causes et la marche du météore ; un grand nombre le considèrent comme un phénomène électrique, et nous apprenons même que plusieurs réclamations vont être formées dans ce sens aux sociétés d'assurances, en se basant sur le jugement rendu dans l'affaire de Monville.

VARIÉTÉS.

ISIDORA, roman par George Sand[1].

Un des procédés les plus souvent employés par la critique négative, c'est d'opposer sans cesse un auteur à lui-même, le livre nouveau au livre ancien, et, cela va sans dire, de sacrifier celui-ci à celui-là ; c'est là une méthode facile et agréable de toute manière ; d'abord, elle flatte les secrètes pensées de jalousie et d'orgueil de cet honnête public, dont l'admiration se lasse aussitôt, et qui est bien aise de pouvoir contester aux auteurs qui se sont imposés à lui, une supériorité constante et une force toujours nouvelle. Ensuite la paresse y trouve si bien son compte !... Il est moins pénible d'étudier un poète sous un seul point de vue, que de le suivre dans ses transformations successives et de chercher à les expliquer. Mieux vaut s'extasier *à priori* sur sa première manière et la déclarer parfaite, afin plus tard de lui sacrifier le monde, par cela seul qu'elle en diffère.

Les critiques qui usent de ce procédé envers George Sand, ceux qui sacrifient *Consuelo* à *André*, *Lélia* à *Indiana*, auront beau jeu contre *Isidora*. Ce nouveau roman, en effet, ne ressemble à rien de ce qu'a fait jusqu'à présent l'illustre romancier, et toute comparaison avec les œuvres précédentes est impossible à ce sujet ; aussi en parlerons-nous sans nous inquiéter du rang qui lui appartient, et sans prendre souci de le placer au dessus de *Jacques* ou au dessous de *Valentine*. Il nous suffit, pour le moment, de savoir qu'il

(1) *Revue indépendante*, livraison du 10 juin et suivantes. *Isidora* n'a pas encore paru en volumes.

Abstraction faite des évènements il a cherché dans les plus intimes replis du cœur les inquiétudes, les troubles, les perturbations que peut éprouver une âme naturellement noble et forte, aspirant au bien par principe et jetée dans le mal par fatalité. Le roman d'*Isidora* est la peinture d'un cœur dévasté qui, jeté hors de ses voies naturelles, n'a plus qu'une notion confuse de l'idéal et cherche à le recouvrer ou plutôt s'efforce d'en créer un plus personnel et applicable à sa situation particulière; c'est dire assez que le nouvel ouvrage de l'auteur de *Lelia* aura un caractère tout psychologique et que par conséquent il sera d'une portée plus générale, d'une application moins restreinte, en même temps qu'il sera plus chaste. Car la passion est d'essence divine, et même dans ses altérations les plus graves, elle reste toujours plus chaste que les mœurs fruits des lois conventionnelles et essentiellement humaines.

Dans *Isidora* l'action cède le pas à l'observation et à la réflexion, ou plutôt elle en est une conséquence fatale et nécessaire et en reçoit l'impulsion et le mouvement de même que le corps les reçoit de l'esprit. Nous ne nous attacherons donc que subsidiairement à l'intrigue et à la fable, et, passant par dessus les faits ou à côté, nous irons de préférence chercher l'idée.

Quand nous avons dit plus haut qu'*Isidora* n'avait plus qu'une notion confuse de l'idéal et qu'elle cherchait à s'en créer un particulier et applicable à sa situation personnelle, nous nous sommes trompé du moins en ce qui touche la connaissance de l'idéal. Isidora non seulement en a conscience, mais bien plus, elle s'élance vers lui par une aspiration ardente et sérieuse comme les aspirations des premiers chrétiens vers le ciel. Seulement, il faut, pour ainsi dire, qu'elle échappe à elle-même, qu'elle fasse abstraction de sa personnalité; il faut aussi que rien autour d'elle ne lui rappelle qui elle est, il faut qu'on lui parle comme à une grande dame avec respect, et non point comme à une courtisane avec familiarité; il faut enfin qu'elle ne s'appelle plus Isidora, mais Julie.

C'est sous ce dernier nom que Jacques, le héros du livre, l'a connue d'abord; sous ce dernier nom, il a commencé à l'aimer. Ses premiers rapports avec Isidora ont eu pour cause une action charitable de celle-ci; ensuite, il l'a rencontrée souvent dans une serre attenante à l'hôtel de son amant, dont il avait obtenu l'entrée sous prétexte de faire de la botanique; dans cette retraite, Isidora venait se reposer des angoisses de sa vie agitée et se retremper dans la contemplation calme et sereine du beau et du bien, loin du bruit du monde; seule avec des fleurs et des livres, elle s'efforçait de dégager son âme des brouillards qui en ternissaient l'éclat, et se réfugiait dans le principe sans tenir compte de sa fausse application. Le philosophe Jacques, qui fait un livre sur la femme, passe des heures près d'elle à l'entendre parler de l'amour dans le langage le plus chaste et le plus élevé, et, comme vous pensez, ne tarde pas à en devenir amoureux; il la croit la femme du comte de F....., ne la connait que sous le nom de Julie, et se laisse aller à l'aimer avec timidité et vénération, se bornant à adorer silencieusement, dans le plus profond de son cœur, son image chère et sacrée.

Un soir, au sortir d'un entretien avec Julie, Jacques entre par hasard au bal de l'Opéra, y fait la rencontre d'une femme qui s'attache à lui et lui parle des entretiens de la serre comme si elle y eût assisté. Mais son langage diffère autant de celui de Julie, que le foyer de l'Opéra, plein de voix stridentes, éclatant de lumières, imprégné de parfums irritants, diffère de la serre à demi-éclairée, silencieuse et embaumée des douces et suaves odeurs des fleurs. L'inconnue portait hardiment la discussion sur toutes les questions les plus brûlantes de la passion, sans poésie, sans idéalité, mais, au contraire, avec une ironie sèche et glaciale. Elle semblait vouloir détruire d'un coup toutes les illusions de l'honnête philosophe, en lui découvrant la réalité laide et repoussante et en lui montrant la contradiction des théories et des faits. A l'aide des principes généraux elle réhabilitait les brillantes et malheureuses créatures au milieu desquelles ils se trouvaient. Elle rendait l'homme, législateur souverain et imprévoyant, responsable de leur chute, et elle regardait leur conduite comme une nécessité et, qui plus est, dans l'état des choses, comme un droit.

Les plaies morales et brutalement mises à nu, les secrets les plus profonds du cœur de la femme hardiment dévoilés devant lui, troublèrent le timide Jacques, altérèrent la pureté de ses pensées, et il quitta le bal dans l'espérance d'être calmé le lendemain par la sérénité calme de Julie; mais ni le lendemain ni les jours suivants il ne put la voir; et quand il retourna au bal de l'Opéra où le masque inconnu lui avait donné rendez-vous, il était encore sous le coup des mêmes angoisses et des mêmes incertitudes. La parole de l'étrange créature fut cette fois plus ardente et plus impétueuse encore, sa critique plus audacieuse, ses plaintes plus amères. Elles sont toujours en [illegible] par la force et par la fortune, et qu'à leur tour elles veulent dominer à l'aide de la ruse et de la beauté. Ce combat perpétuel développe en elles le sentiment de la personnalité, et leur âme en proie à une irritation sourde et continue, se laisse subjuguer à la longue par l'orgueil et l'égoïsme. Ce qui, en particulier, a empêcher Isidora de comprendre l'amour désintéressé de Jacques, c'est l'absence d'abnégation et de spontanéité. Elle a jeté un regard défiant sur l'avenir; inquiète et tyrannique, elle a voulu étudier chaque battement du cœur de son amant, elle a voulu se rendre compte de chacune de ses aspirations et les expliquer en vertu d'une loi mathématique; elle a eu peur de l'amour comme d'une pénitence; le souvenir et l'inutilité de ses souffrances passées l'ont empêché de s'abandonner aveuglément, comme font les cœurs naïfs; elle n'a ni osé ni voulu donner dévouement pour dévouement; enfin elle n'a pas eu la puissance d'aimer parce qu'elle avait perdu la puissance du sacrifice.

Nous avons déjà vu ~~que~~ son esprit a conscience de l'idéal et de l'amour parfait, mais les sens émoussés par la souffrance, le sentiment affaibli et aigri par les luttes orageuses qu'elle a livrées, ne sont plus à la hauteur de son esprit. Il y a en elle deux natures : l'une supérieure, impersonnelle, embrassant les principes généraux; l'autre inférieure, personnelle, tirant de ces principes des conséquences arbitraires, et les élevant elles-mêmes à la puissance des principes. La simplicité, la naïveté, le calme, qui sont les degrés supérieurs de l'amour, ne lui semblent au contraire dès que la théorie fait place aux faits que des degrés inférieurs. Dans son impuissance à s'élever jusqu'aux régions toujours sereines, elle glorifie les régions secondaires bouleversées par les éléments. Elle préfère l'oiseau de mer qui se joue dans l'orage et de son aile effleure la vague, et l'aigle qui plane au-dessus de la tempête dans l'azur du ciel; de même que certaines personnes sont plus affectées par le silence et le calme de la plaine que par les bruits de la montagne où le vent siffle et le torent mugit, de même l'amour calme de Jacques effraie Isidora et lui découvre son impuissance, et c'est pour se cacher à elle-même cet effroi et cette impuissance que dans son orgueil elle cherche à croire que la force n'existe pas sans l'agitation, les transports et l'ivresse.

Mais les âmes puissantes, quelle que soit la profondeur de leur chute, quel a que soient les blessures qu'elles ont reçues, quelle que soit l'irritation que leur ont causé ces blessures, ne perdent jamais entièrement la connaissance du bien; l'amour qu'elles en ont les aide à dissiper l'obscurité qui le cache, et tôt ou tard elles y reviennent.

La réhabilitation morale d'Isidora est la partie la plus philosophique du roman, et surtout la plus touchante. Ce qui s'opposait à sa régénération, outre les causes que nous avons déjà développées et qui l'empêchaient de sonder les plaies de son cœur; c'était aussi l'isolement où elle se trouvait dans une société dont elle se croyait victime. De là l'orgueil et le fiel qui remplissaient son âme; de là sa haine pour la vertu intolérante et arrogante qui l'isolait d'elle une paria; de là le caractère de grandeur et de fatalité qu'elle trouvait dans sa chute. Mais que son isolement cesse, que la main pure et sans tache d'une femme honorée presse sa main souillée, et son orgueil et son égoïsme et sa haine disparaîtront.

Si l'amour de Jacques a été impuissant à opérer cette révolution, c'est d'abord qu'il avait commencé par la discussion philosophique, et qu'il manquait d'imprévu, et ensuite qu'il répugne à toute femme fière de s'humilier devant l'homme. Et puis l'homme ne sait pas pardonner, il manque de candeur; il est trop porté à la pédagogie, il n'a point de ces mots simples qui remuent l'âme et que la femme seule trouve sans les chercher.

Isidora a donc été sauvée par une femme, qui n'a pas eu honte de lui ouvrir les bras. Toutes ses facultés aimantes ont été réveillées par une caresse, et alors celle qui portait dans son cœur tout l'orgueil des Titans, et qui trouvait sa joie dans la lutte désespérée, s'est humiliée comme un enfant devant la femme qui ose l'appeler sa sœur, nom doux et sacré, que jamais ne lui avait adressé la bouche d'une femme pure. Près de la douce et chaste créature, qui malgré les préjugés lui a tendu la main, elle a recouvré peu à peu tous ses bons instincts, la simplicité du cœur, la force et la spontanéité de l'expansion, et enfin, par un dernier et volontaire sacrifice, la puissance d'aimer.

Comme on a pu le voir, le roman d'*Isidora* n'est pas une réhabilitation de la courtisane. C'est tout simplement la peinture de l'état moral d'une femme aux sentiments purs et élevés, victime du mal où elle a été jetée malgré elle. Aux yeux de certains moralistes, cette impartialité du poète sera peut-être un sujet de scandale; ils auraient préféré une condamnation pure et simple. Borprit sacerdotal, les gens désintéressés et clairvoyants y verront d'abord une satisfaction donnée à cet esprit de justice qui ne permet pas que les abus s'éternisent. Il paraît décidément que le mot de Corneille ne pourrait pas s'appliquer à ces grands personnages : montés sur le faîte, ils n'aspiraient pas à descendre.

Le *Constitutionnel* se demande quelle foi le gouvernement des Etats-Unis pourrait ajouter aux paroles de M. Guizot sur la politique de neutralité, après qu'il a donné ses idées sur l'équilibre américain et quand toutes ses actions témoignent d'un parti pris en faveur de l'Angleterre. Il résulte de cette défiance, ou plutôt de cette conviction où est le gouvernement américain que le cabinet français lui est systématiquement contraire, que le parti de la guerre acquiert chaque jour plus de force aux Etats-Unis, et que, l'arbitrage de la France étant devenu impossible, la paix du monde, qu'on avait l'air de vouloir sauver, est de plus en plus comprise. — Il y a des héros qui vont à la paix par la guerre. M. Guizot ira à la guerre par la paix.

Le *Courrier français*, entre-temps, aime à revenir sur les fautes que M. le maréchal Bugeaud ne cesse de commettre en Algérie, au plus grand préjudice de notre armée et de notre conquête. Il a peur que la stratégie, presque toujours ridicule quand elle n'est pas funeste, du trop célèbre duc d'Isly ne finisse par nous attirer la risée de toute l'Europe. A ce compte là, notre aspect militaire ne serait pas moins piteux que notre aspect pacifique. Nos héros valent nos hommes d'Etat. C'est très consolant.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. M. à Melun. — Nous avons touché pour les deux mois de déc. et janvier.

M. le directeur du *Journal de Rennes*. — Prière de nous envoyer les 5 articles qu'il a publiés sur l'organisation du travail.

M. W. à Ribeauvillié. — Reçu. Merci. — De quelle date l'ab. de 15f ? Nous parlons du dernier n°.

M. G. à Oran. — Reçu. Merci, ami. Nous expédierons et écrirons à M. C. Affectueux compliments à tous les nôtres. — Courage et succès !

M. D. à Nantes. — Nous regrettons vivement de ne pouvoir utiliser.

M. C. à Dijon. — Reçu. — Compliments de condoléance à notre ami. — Pris note de tout. — Nous nous entendrons plus tard sur l'*Al.*; toutes vos observations portent juste. — Approuvé la polémique. — Le reste mérite réflexion; on vous écrira.

M. G. à Toulouse. — Pris pour vous encore série 485 de 26 à 30.

M. B. à Neuf-Bris. — Pour vous série 487, de 236 à 240.

M. L. à Houdan. — Pour vous série 349, n° 23. — Série 405, n° 167; série 493, n° 147.

M. B. à Non. — Vous verrez que nous savons utiliser les renseignements utiles.

M. E. à Chinon. — A vous de même, ami. — M. P. a eu une lettre pour C. — Les oreilles ne vous tintent-elles pas quand les Meaux sont ici ?

Bourse.---Revue de la semaine.

La hausse des fonds anglais, l'absence de toute crainte au sujet de la majorité en faveur du ministère, et surtout les achats opérés à la Bourse pour employer les fonds libres des entreprises de chemin de fer ont donné à la vente une nouvelle impulsion à la hausse qui s'est soutenue bonne toute la semaine. Le 5 0/0 surtout a beaucoup monté et présente en résultat une hausse de 90 c. Elle n'a été que de 30 c. sur le 3 0/0.

Les chemins de fer n'ont généralement pas participé à ce mouvement. Le St-Germain seul a beaucoup monté, et présente une amélioration de 25 f. Elle est de 10 fr. sur le Versailles, rive droite, et de 5 fr. sur l'Orléans. Les autres lignes ont monté en sens inverse; il y a baisse de 25 fr. sur le Rouen, 10 fr. sur Hazebrouck, 7 fr. 50 c. sur le Havre et Vierzon, 5 fr. sur Bordeaux, 3 fr. 75 c. sur le Nord et 1 fr. 25 c. sur Bâle. Cette faiblesse au cours est d'autant plus remarquable que l'argent continue à être très abondant à la Banque.

Les fonds anglais arrivent à 95 fr. 1/8. Aujourd'hui dimanche le 3 0/0 se négociait à 83 fr. 77 c. 1/2.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 2 février.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Comte Ory. Diable à quatre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Famille Poisson. Misanthrope. Précieuses.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Joconde, la Part du Diable.
7 h. 1/2 ODÉON. — Diogène.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Monsieur et Dame. Péché. Riche. V'là.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Mousse. Lansquenet.
9 h. 1/2 GYMNASE. — Marchand. Loi. Mère de Famille. Nuage.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Rep. extraordinaire.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

DE L'OPPOSITION.

La Chambre a discuté aujourd'hui un amendement de M. de Rémusat, ayant pour objet de réprouver la complaisance du cabinet envers l'Angleterre, dans la question du Texas et dans toutes celles où les intérêts américains se trouvent engagés. Cette discussion (soyons juste envers toute le monde, même envers les hommes dangereux), a été pour M. Thiers l'occasion d'un discours très vif, très animé, très lucide et portant juste.

M. Guizot, dans l'impossibilité de parer cette attaque et de répondre directement aux arguments qui lui étaient opposés, s'est vu réduit à en appeler, comme avait déjà fait M. Duchâtel, à la toute-puissance de la majorité, et à déclarer qu'on n'avait pas besoin de persuader tout le monde, quand on avait les boules pour soi.

Cependant la persistance de l'opposition à blâmer l'attitude du ministère à l'égard de l'Amérique, tant de séances consacrées à l'affaire du Texas, cet amendement-Berryer, reproduit par M. de Rémusat sous une nouvelle forme, tout cela prouve que le sentiment public s'éveille. Le pays pressent que les Etats-Unis joueront un rôle important dans une confédération pacifique destinée à neutraliser l'influence exclusive de la Grande-Bretagne sur le commerce, sur la colonisation, en un mot, sur l'empire des mers.

Afin de prouver la complète indépendance du gouvernement vis-à-vis de l'Angleterre, M. Guizot a déclaré que le cabinet avait le courage de nouer des relations pacifiques, amicales, de former une espèce d'alliance avec le bey de Tunis, sans se demander si cela convenait ou non à la Grande-Bretagne. La Grande-Bretagne nous permet de vivre en paix avec le bey de Tunis; c'est assurément fort généreux, mais si nous voulions faire la guerre, une guerre entreprise dans l'intérêt de la civilisation et justifiée par les griefs les plus sérieux, nous ne serions pas aussi libres. Voyez plutôt le Maroc et souvenez-vous des paroles qu'écrivait, peu de temps avant de mourir, le colonel Montagnac.

La discussion a été assez vive pour que M. de Rémusat, répondant à M. Guizot, soit allé jusqu'à dire : « Ce n'est pas la première » fois que nous voyons l'habileté de langage et même l'éloquence » prostituées à une mauvaise politique. »

L'amendement de M. de Rémusat a été rejeté à 68 voix de majorité : ainsi le ministère est inébranlable, et le succès qui lui était annoncé par la nomination du président et des secrétaires, se confirme chaque jour. Ce n'est point que le ministère ait une bonne politique, ni même une politique quelconque, mais c'est que l'opposition n'en a pas plus que lui.

Elle le prouve dans la discussion du droit de visite, par laquelle la séance d'aujourd'hui a été terminée. Depuis plusieurs années cette question est traitée dans les chambres et par voie diplomatique. On a senti tous les inconvénients de la visite réciproque aussi bien que du système qui place chaque marine sous la surveillance exclusive de son pavillon.

Eh bien, l'opposition n'a pas su, n'a pas osé produire un système supérieur aux deux autres, celui d'une force maritime neutre, chargée de faire la police des mers et constituée par les différentes nations civilisées. Ce système n'est cependant pas nouveau et la presse avait épargné la peine de l'inventer aux chefs de l'opposition parlementaire.

---

des esprits, l'école de Fourier, à seule, jusqu'à ce jour, formulé les moyens pratiques d'une grande réforme sociale. Bonne ou mauvaise, sa théorie a eu, il faut le dire, le tort de se présenter trop brusquement dans une société qu'elle avait la prétention de régénérer. Bien peu l'ont étudiée, bien peu surtout l'ont comprise, et la masse, dont elle venait heurter de front les préjugés et les habitudes, l'a repoussée comme une folie. Heureusement pour l'avenir de ses doctrines, l'Ecole sociétaire a promptement compris sa faute. Au lieu de continuer à se mettre en quelque sorte en dehors d'un monde qui ne voulait ni ne pouvait la comprendre, elle est rentrée dans ses rangs, les a parcourus un à un, semant de côté et d'autre, et pour ainsi dire mystérieusement, quelques parcelles de son levain régénérateur.

C'est ainsi que sont arrivées au grand jour de la presse, de l'opinion publique, et jusqu'à la tribune parlementaire, les grandes questions de l'organisation du travail et de l'amélioration du sort des classes ouvrières. Il n'y a plus aujourd'hui aucun doute sur l'intensité du mal, et si personne n'a su trouver le remède, tout le monde convient au moins qu'*il y a quelque chose à faire*.

Mais il ne suffit plus maintenant de croire et d'espérer ; il faut agir. Le temps n'est pas venu, sans doute, où la représentation nationale, dégagée des intérêts égoïstes qui l'absorbent, pourra donner aux réformes sociales l'attention qu'elles méritent ; une législature qui n'ose pas rappeler des ministres prévaricateurs à la *sincère exécution des lois*, ne saurait avoir le courage de porter le scalpel dans la plaie hideuse de la concurrence et de l'anarchie industrielle. Mais ce que les députés d'aujourd'hui ne veulent ou ne peuvent faire, les députés de demain ne le feraient pas non plus, si d'avance on ne leur avait fait connaître, si d'avance on ne leur avait fait prendre l'engagement de s'en occuper. La pétition contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail a donc, avant tout, pour but une manifestation aussi éclatante que possible de l'opinion publique. Conçue dans les termes les plus modérés, elle veut immédiatement, non pas des lois qui organisent, mais une enquête qui constate la nécessité d'une organisation. Sur ce terrain, la chambre actuelle elle-même ne ferait pas un grand effort de courage en accueillant le vœu des pétitionnaires.

Nous engageons donc fortement tous les travailleurs et tous les industriels à s'associer promptement à cette grande manifestation. Chefs et ouvriers, constitutionnels ou conservateurs, tous ont un même intérêt à voir le bon accord succéder enfin pour le commerce et pour l'industrie à cette lutte immorale dans laquelle celui qui s'enrichit et qui prospère, qu'il soit honnête ou non, doit presque toujours son heureuse chance aux privations de ses ouvriers et aux désastres de ses concurrents.

Nota. Les personnes qui voudraient bien se charger de faire signer dans leurs localités la pétition en faveur de l'organisation du travail, en trouveront des exemplaires dans les bureaux du *Courrier du Nord*.

Frais de justice. — Les Juges de paix.

Nous avons signalé il y a quelques semaines l'abus qui s'est introduit dans l'administration de la justice par le prix exagéré des billets d'avertissement. Au mépris de la loi qui, en les appelant gratuits, semblait les affranchir de tous frais, beaucoup de juges de paix, disions-nous, autorisent la perception au profit des greffiers et des huissiers d'un tarif variable dans chaque localité. La *Mouche*, journal de Mâcon, ajoute à la gravité de nos plaintes en révélant que la perception se fait en certains endroits au profit des juges de paix eux-mêmes, ce que nous savions déjà, mais dans des applications tellement exceptionnelles, que nous avions cru devoir nous abstenir d'y faire allusion. Voici l'article de ce journal :

La justice de paix, cette justice toute paternelle, toute de conciliation, rend à la société d'incessants services, en prévenant de très coûteux procès. Cette justice doit s'administrer à la suite d'un simple avertissement qui doit être donné gratuitement, dit la loi du 6 juin 1838, art. 17. Comment se fait-il que, dans certaine justice de paix, les frais d'avertissement soient cotés à 35 centimes ; que, dans un canton contigu, ils ne le soient qu'à 25 centimes, dans un autre à 10 centimes, tandis que dans le plus

---

maître de la justice. Nous sommes bien convaincus que cette violation de la loi et des convenances n'est imputable qu'à un nombre infiniment restreint de juges de paix, tandis que la plupart se distinguent par leur zèle et le plus scrupuleux désintéressement. Toutefois, comme les abus sont contagieux, il importe de ne pas laisser empirer le mal. Il est urgent que le garde des sceaux intervienne par une instruction spéciale qui remplira une lacune considérable.

Le ministre devra-t-il prescrire la *gratuité* absolue des billets d'invitation ? Nous ne le pensons pas. Ils occasionnent des frais qui doivent être recouvrés, ceux d'impression, par exemple. Et peut-être ces frais ne sont-ils pas les seuls qui méritent indemnité. Bien qu'imprimés en grande partie, les billets doivent être remplis. Par qui ? Par l'huissier ou le greffier ? La loi ne les y oblige nullement. Par le juge de paix? Mais c'est en faire un écrivain public et lui faire perdre tout son temps en misères bureaucratiques indignes de sa position. Ce soin revient donc à un tiers qui exigera salaire, si on ne l'abandonne à l'huissier ou au greffier, dont la complaisance semble alors mériter la même rétribution. On pourrait donc, ce nous semble, tolérer une perception très minime, de 15 c. par exemple, au profit de ces deux agents. Il n'y a aucun inconvénient sérieux à ce que toute mauvaise querelle coûte une légère amende, car on sait que la facilité de plaider sans frais, accordée par la loi de 1838, a eu pour principal résultat une effrayante multiplication de chétifs procès où s'absorbe en dépenses indirectes de voyages et de cabaret, la meilleure part du revenu agricole. Si des scrupules de légalité arrêtaient le ministre, il faudrait déplorer cette manie d'introduire dans les lois des dispositions réglementaires de leur nature, qui devraient rester soumises au régime des ordonnances. Mais nous croirions ces scrupules exagérés. Le bon sens et la nécessité sont les premiers interprètes des lois.

Le ministre devrait régler en même temps quelques autres points où le besoin d'une direction supérieure se fait sentir. Les billets doivent-ils être livrés au demandeur, et celui-ci tenu de les remettre au défendeur? Comment garantir alors l'accomplissement de cette obligation ? Si on les confie à la poste sans affranchir, le défendeur peut les refuser ou se trouver absent. D'ailleurs, ces billets prétendus gratuits coûtent quelquefois 20 et 30 c. Faudra-t-il les affranchir? Où sont les fonds? Tous ces détails qui, dans la pratique, occasionnent beaucoup d'embarras, devraient être réglés.

Ce serait peut-être inutile si les juges de paix étaient partout à la hauteur de leurs fonctions. En cette matière plus qu'en tout autre, il est vrai de dire que les lois écrites, les réglements sont peu de chose, les hommes sont tout. De bons juges de paix arrangent au mieux toutes ces minuties, et leur arbitraire tournerait au profit des justiciables. Avec un peu de bonne volonté ces magistrats pourraient même considérablement diminuer les frais de justice. Ainsi, au criminel, qui les empêcherait d'appeler les témoins par un simple avis, comme au civil les plaideurs ? Il en est qui procèdent ainsi et qui, en dix ans, n'ont pas éprouvé cinq refus. Le même système employé dans les parquets pour entendre les inculpés, a donné des résultats aussi favorables.

L'incapacité seule de beaucoup de juges de paix s'oppose à ce que les juges d'instruction leur confient un plus grand nombre de commissions rogatoires, moyen très économique et dont le bénéfice augmenterait encore par la comparution volontaire des témoins, provoquée par le moyen que nous venons d'indiquer.

Donc, le personnel avant tout. Il n'y a de vraiment fécondes en administration que les réformes qui vont droit au personnel, et celles-là dispensent souvent des autres. Ça été un premier progrès que l'élévation du traitement; le second et bien plus important, c'est que ces belles fonctions de la magistrature populaire ne prennent pas un caractère politique. Si le pouvoir cherche avant tout pour le représenter des courtiers d'élection, il n'aura, le plus souvent, que de mauvais juges. Ce progrès en doit amener un troisième, des garanties contre l'amovibilité qui pèse sur ces magistrats comme une incessante menace. Nous ne demandons pas pour eux l'inamovibilité qui a bien aussi ses inconvénients, mais

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 3 FÉVRIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

SUITE DU PRÉCÉDENT.

Toute cette scène avait passé comme une vision fantasmagorique devant Maurice, appuyé sur la poignée de son sabre, qui ne le quittait pas; il voyait tomber un à un ses amis dans le gouffre qui ne rend pas ses victimes, et cette image mortelle était pour lui si frappante, qu'il se demandait pourquoi lui, le compagnon de ces infortunés, se cramponnait encore au bord du précipice, et ne se laissait point aller au vertige qui l'entraînait avec eux.

En enjambant par-dessus la balustrade, Lorin avait vu la figure sombre et railleuse de Dixmer.

Lorsqu'il se fut placé près d'elle, comme nous l'avons dit, Geneviève se pencha à son oreille.

— Oh ! mon Dieu ! dit-elle, savez-vous que Maurice est là ?

— Où donc ?

— Ne regardez pas tout de suite ; votre regard pourrait le perdre.

— Soyez tranquille.

— Derrière nous, près de la porte. Quelle douleur pour lui si nous sommes condamnés !

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet; du 5 au 31 décembre, du 2 au 31 janvier et du 1er février. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

Lorin regarda la jeune femme avec une tendre compassion.

— Nous le serons, dit-il, je vous conjure de ne pas en douter. La déception serait trop cruelle si vous aviez l'imprudence d'espérer.

— Oh ! mon Dieu ! dit Geneviève. Pauvre ami ! qui restera seul sur la terre !

Lorin se retourna alors vers Maurice, et Geneviève, n'y pouvant résister, jeta de son côté un regard rapide sur le jeune homme.

Maurice avait les yeux fixés sur eux, et il appuyait une main sur son cœur.

— Il y a un moyen de vous sauver, dit Lorin.

— Sûr ! demanda Geneviève dont les yeux étincelèrent de joie.

— Oh ! de celui-là, j'en réponds.

— Si vous me sauviez, Lorin, comme je vous bénirais !

— Mais ce moyen..., reprit le jeune homme.

Geneviève lut son hésitation dans ses yeux.

— Vous l'avez donc vu, vous aussi ? dit-elle.

— Oui, je l'ai vu. Voulez-vous être sauvée ? qu'il descende à son tour dans le fauteuil de fer, et vous l'êtes.

Dixmer devina sans doute à l'expression du regard de Lorin quelles étaient les paroles qu'il prononçait, car il pâlit d'abord, mais bientôt il reprit son calme sombre et son sourire infernal.

— C'est impossible, dit Geneviève ; je ne pourrais plus le haïr.

— Dites qu'il connaît votre générosité et qu'il vous brave.

— Sans doute, car il est sûr de lui, de moi, de nous tous.

— Geneviève, Geneviève, je suis moins parfait que vous; laissez-moi l'entraîner, et qu'il périsse.

— Non, Lorin, je vous en conjure, rien de commun avec cet homme, pas même la mort ; il me semble que je serais infidèle à Maurice si je mourais avec Dixmer.

— Mais vous ne mourrez pas, vous.

— Le moyen de vivre quand il sera mort?

— Ah ! dit Lorin, que Maurice a raison de vous aimer ; vous êtes un ange, et la patrie des anges est au ciel. Pauvre cher Maurice !

Cependant Simon, qui ne pouvait entendre ce que disaient les deux accusés, dévorait du regard leur physionomie, à défaut de leurs paroles.

— Citoyen gendarme, dit-il, empêche donc les conspirateurs de continuer leurs complots contre la république jusques dans le tribunal révolutionnaire.

— Bon, répondit le gendarme ; tu sais, bien citoyen, Simon, qu'on ne conspire plus ici, ou que si l'on y conspire ce n'est point pour longtemps. Ils causent, les citoyens, et puisque la loi ne défend pas de causer dans la charrette, pourquoi défendrait-elle de causer au tribunal?

Ce gendarme, c'était Gilbert, qui ayant reconnu la prisonnière faite par lui dans le cachot de la reine, témoignait avec sa probité ordinaire, l'intérêt qu'il ne pouvait s'empêcher d'accorder au courage et au dévouement.

Le président avait consulté ses assesseurs, sur l'invitation de Fouquier-Thinville, il commença les questions :

— Accusé Lorin, demanda-t-il, de quelle nature étaient vos relations avec la citoyenne Dixmer?

— De quelle nature, citoyen président?

— Oui.

— L'amitié la plus pure unissait nos deux cœurs,
Elle m'aimait en frère et je l'aimais en sœur.

— Citoyen Lorin, dit Fouquier-Thinville, ta rime est mauvaise.

— Comment cela? demanda Lorin.

— Sans doute, il y a un *s* de trop.

— Coupe, citoyen accusateur, coupe, c'est ton état.

Le visage impassible de Fouquier-Thinville pâlit légèrement à cette terrible plaisanterie.

— Et de quel œil, demanda le président, le citoyen Dixmer voyait-il la liaison d'un homme qui se prétendait républicain, avec sa femme?

— Oh ! quant à cela, je ne puis vous le dire, déclarant n'avoir jamais connu le citoyen Dixmer et en être parfaitement satisfait.

— Mais, reprit Fouquier-Thinville, tu ne dis pas que ton ami, le citoyen Maurice Linday, était entre toi et l'accusée le nœud de cette amitié si pure.

— Si je ne le dis pas, répondit Lorin, c'est qu'il me semble que c'est mal de le dire, et je trouve même que vous auriez dû prendre exemple sur moi.

— Les citoyens jurés, dit Fouquier-Thinville, apprécieront cette singulière alliance de deux républicains avec une aristocrate, et dans le moment même où cette aristocrate est convaincue du plus noir complot qu'on ait encore tramé contre la nation.

— Comment aurais-je su ce complot dont tu parles, citoyen accusateur? demanda Lorin révolté plutôt qu'effrayé de la brutalité de l'argument.

— Vous connaissiez cette femme, vous étiez son ami, elle vous appe-

recommandons également à son attention la GRAMMAIRE DES OUVRIERS, dont plusieurs exemplaires lui seront adressés. »

Société de l'art industriel.

Une *Société de l'art industriel* se constitue en ce moment à Paris. Dans la première réunion des fondateurs, M. Amédée Coudet, exposant le but de la Société, s'est exprimé en ces termes :

Chaque époque, messieurs, a un caractère distinctif, une mission providentielle qui s'accomplit dans toute la nature. Aux temps de barbarie et d'égoïsme doivent succéder les temps d'intelligence et d'association. La marche des siècles ne doit-elle pas nous faire reconnaître aujourd'hui, dans toutes les parties de la société, le besoin de n'être plus étranger l'un à l'autre, de s'entr'aider et de s'aimer?

Qu'au dehors personne ne s'alarme de ce pacte formé entre nous. Nous comprenons et nous apprécions trop la liberté pour vouloir jamais l'entraver, ni chez ceux dont nous devons recevoir la fortune en échange de notre travail et de notre imagination, ni chez ceux dont la collaboration nous est indispensable pour obtenir d'importants résultats. Nous repoussons comme fatale toute pensée de coalition. Seulement, messieurs, que tout le monde sache que nous sommes une seule famille, que nous nous aimons, que nous nous protégeons; que froisser un de nous, c'est nous offenser tous; et la conscience de cette force parmi nous tiendra chacun dans les justes limites du bon droit et du bon accord.

Ces idées sont très libérales et très généreuses ; mais que les membres de la *Société de l'art industriel* n'oublient pas que pour réaliser l'accord entre les hommes, au sein des corporations diverses, il faut une organisation spéciale ; pour associer les hommes il faut une science de l'association.

Quoi qu'il en soit, la société fera œuvre utile en fondant un musée industriel, comme elle se le propose. Elle peut rendre un grand service si elle encourage le développement de l'art, si elle fait progresser l'enseignement du dessin industriel, si négligé même dans les écoles industrielles du gouvernement.

En outre, la Société aura sans doute à s'occuper des questions de perfectionnement de l'atelier de travail. Pour que l'art industriel progresse, il faut que le génie de Fourier cherche à se développer librement. — Il faut que les travailleurs soient dans des conditions de dignité et de bien-être.

Il y a là une question d'organisation du travail, et nous espérons que la société nouvelle donnera place dans ses travaux à l'élaboration de ces hauts problèmes.

Nouvelles de Taïti. — Indemnité Pritchard.

On nous communique l'extrait suivant d'une lettre arrivée par *la Theresa* :

« Nous sommes toujours à Taïti, quoique le gouverneur Bruat vienne de permettre à la frégate d'aller faire un tour dans les îles de la Société. Nous sommes très impatients de retourner en France, et ce petit voyage ne nous plaît que parce qu'il rompt la monotonie de notre station à Taïti.

» Nos dissensions avec les naturels semblent s'être apaisées, du moins il n'y a plus ou aucune action avec eux ; ils se tiennent paisibles spectateurs, jusqu'à ce que les Anglais se soient montrés publiquement de notre côté, ce que nous n'avons pas encore pu obtenir, malgré le bon droit de notre cause. Un amiral anglais, lord Seymour, vient d'arriver ici pour s'entendre avec l'amiral français Hamelin, sur l'indemnité que l'on devait donner au ministre protestant Pritchard. Des commissaires ont été nommés des deux côtés, et on a conclu que M. Pritchard avait tout au plus droit à une somme de mille et quelques piastres. L'amiral anglais a été très vexé de cette décision, il a voulu se récrier, et les négociations ont été rompues. Nous avons tous été enchantés que la fourberie de ce ministre anglican ait été mise à jour, et nous espérons que notre gouvernement saura faire droit de ses ridicules prétentions. M. Bruat a profité de la présence de l'amiral anglais pour régler les saluts que seraient

[illegible] de M. Renzi.

Le tribunal de la *Consulta* n'avait pas craint de se prononcer contre l'extradition, qui équivaut à une condamnation certaine. Le conseil d'Etat a été d'un avis différent. On assure que le grand-duc, en apprenant cette résolution, en a été tellement affligé qu'il a versé des larmes. Déplorable faiblesse d'un prince, qui voit le mal qu'on fait en son nom, et qui n'ose pas l'empêcher! Il est évident maintenant que le peu de bien qui s'est opéré en Toscane dans ces derniers temps doit être attribué plutôt au ministre Corsini qu'au grand-duc lui-même.

ESPAGNE. — Plusieurs journaux de Madrid prétendent que les partisans du prince de Trapani (*Trapanistas*) sont loin de renoncer au projet qu'ils caressent depuis long-temps de voir S. M. la reine d'Espagne mariée avec un prince napolitain. Pour réussir, ils travaillent à faire dissoudre les cortès. Tous les députés ministériels ou progressistes qui se sont opposés plus ou moins directement au mariage du prince de Trapani avec la reine, seraient mis à l'écart. Ces menées réussiront-elles ? voilà la question.

La commission du budget de 1847 a terminé aujourd'hui l'examen du budget des recettes, et a nommé M. Bignon rapporteur du budget des dépenses, et M. Magne rapporteur du budget des recettes.

Chambre des Députés.

Séance du 2 février 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet d'adresse.

Parag. 6. — « Les témoignages réitérés de l'amitié qui vous unit à la reine de la Grande-Bretagne, et la confiance mutuelle des deux gouvernements ont heureusement assuré les relations amicales des deux Etats. Votre Majesté nous annonce que la convention récemment conclue pour mettre un terme à un trafic odieux, reçoit en ce moment son exécution. Ainsi se réalise le vœu constamment exprimé par la chambre : les droits de l'humanité seront efficacement protégés, et notre commerce sera replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon. »

M. DE RÉMUSAT propose un amendement qui consisterait à ajouter après la première phrase ce qui suit :

« Mais, pour que ces relations se consolident, il faut que les deux gouvernements, tout en agissant de concert dans les circonstances où leurs intérêts sont communs, gardent soigneusement, dans les deux mondes, toute l'indépendance de leur action politique. »

L'amendement que j'ai l'honneur de proposer à la chambre, dit l'honorable membre, trouverait son commentaire naturel dans la discussion à laquelle nous avons assisté pendant ces derniers jours.

Je comprends l'alliance avec l'Angleterre dans les circonstances où nos intérêts sont communs ; mais il importe de poser nettement le principe de notre indépendance sur tous les points où nos intérêts pourraient être divisés. Je crois que le ministère ne l'a pas assez compris à l'égard de l'Amérique. La puissance territoriale des Etats-Unis d'Amérique ne peut nous porter ombrage ; sa puissance maritime ne peut qu'être vue favorablement par nous, puisqu'elle tient l'Angleterre en échec. Notre politique ne saurait donc hésiter entre l'Angleterre et les Etats-Unis.

Je ne veux pas rentrer dans la question du Texas ; mais il est de notoriété publique que notre conduite dans cette question a causé un étonnement général. M. le ministre des affaires étrangères avait déjà fait connaître à la chambre des pairs les motifs qu'il avait eus pour adopter cette conduite. Ces motifs il les a répétés dans cette enceinte, et j'avoue qu'il m'a été impossible de comprendre comment il convenait de sortir de la neutralité dans l'affaire du Texas pour préparer la neutralité dans celle de l'Orégon.

Je crois, j'espère que la paix du monde ne sera pas troublée et que deux grands peuples sauront faire les sacrifices nécessaires pour éviter de dernières extrémités ; ce n'est donc pas dans la prévision d'une guerre que je parle ; mais je crois qu'il importe qu'il n'y ait ni en France, ni en Angleterre, ni aux Etats-Unis, aucun doute sur les dispositions de la France ; je crains qu'à l'heure qu'il est nous n'inspirions pas une confiance égale aux

[illegible] (Nouvelle hilarité.) Mais je n'avais nulle intention de monter à la tribune. Je n'ai pas pu m'empêcher d'interrompre M. le ministre, parce qu'il disait des choses contraires à la clarté du jour. Je ne serai pas long ; mais il faut que je ne puisse pas échapper à M. le ministre, ou que M. le ministre ne puisse pas m'échapper.

M. le ministre dit que nous sommes restés indépendants, alors que nous adoptions une politique opposée à la neutralité que nous devions conserver! (Bruit.) Ce qu'il nous importe de savoir, c'est si vous avez, dans la question du Texas, un intérêt appréciable... (Interruption.) un intérêt quelconque, qui pût vous dédommager du danger de faire mal interpréter votre situation. Pour vous faire pencher en faveur de l'Angleterre dans la question du Texas, il fallait absolument un intérêt sérieux ; cet intérêt, où est-il? Je défie M. le ministre de me l'indiquer. Parlerez-vous de l'intérêt commercial? Vous ne le pouvez. De l'équilibre américain? Pas davantage; je vous défie de m'indiquer un seul intérêt qui justifie la position que vous avez prise. Vous êtes sortis gratuitement de l'impartialité que vous devez conserver, et alors je dis que, puisque vous n'avez pas d'intérêt appréciable, vous vous êtes laissés entraîner par une condescendance coupable, et nous venons vous demander de nous replacer dans une position libre et indépendante. (Mouvements divers.)

M. le ministre des affaires étrangères dit que nous sommes indépendants de l'Angleterre dans la Méditerranée, qu'en Grèce notre politique est indépendante de la sienne. Mais en parlant ainsi, vous vous croyez donc bien sûrs du prestige que vous exercez sur nous? Mais cette indépendance d'action des deux gouvernements sur des points où les intérêts à débattre ne sont pas très graves, prouve que l'alliance n'est guère amicale de la part de l'Angleterre. Si l'Angleterre pouvait avoir quelque complaisance pour nous quelque part, il me semble que ce serait dans la Méditerranée.

Nous avions besoin du concours de l'Angleterre pour empêcher le sang de couler en Syrie ; nous l'a-t-elle donné? Son concours assurerait la prospérité et le bon gouvernement de la Grèce; nous l'a-t-elle donné? L'Angleterre ne fait rien pour nous dans les lieux où nos intérêts sont différents des siens.

Quand, au contraire, l'Angleterre a besoin de notre appui, en Amérique par exemple, nous nous empressons de l'appuyer ; alors les deux Etats n'ont plus qu'une seule tête. (Interruption.)

Grâce aux fautes commises, la politique française a cessé d'être indépendante; en Europe, où l'Angleterre pourrait nous rendre des services, sa politique diffère de la nôtre ; en Amérique, où c'est nous qui sommes utiles à l'Angleterre, nous sommes complètement d'accord avec elle. (Vive approbation à gauche.) Vous voyez bien que la part n'est pas égale.

Je le répète donc, je défie le cabinet de prouver que la France a un intérêt quelconque au Texas, et que, par conséquent, la politique française n'est pas subordonnée à celle de la Grande-Bretagne. J'en fais juge le bon sens de tous. (Très bien ! à gauche.)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je ne peux pas accorder à l'honorable M. Thiers le monopole du bon sens. (On rit.) Je comprends qu'il ne soit pas de mon avis et je lui demande un peu de la même tolérance et de la même libéralité. Je lui demande de m'accorder à son tour qu'on peut ne pas être de son avis, trouver ses raisons radicalement mauvaises et avoir encore un peu de bon sens. (Nouveaux rires.)

Je n'accepte pas de sommations, nous ne sommes pas ici pour nous faire des sommations ; nous répondons comme il convient aux arguments que nous entendons, et la chambre juge. (Interruption.) Si les honorables membres qui m'interrompent veulent récuser les décisions de la chambre, la discussion devient inutile. La majorité n'appartient à personne ; elle n'appartient qu'à ceux qui la conquièrent tous les jours par la discussion ; ou plutôt la majorité s'appartient à elle-même et appartient au pays, qu'elle représente. (Vive approbation au centre.) Je revendique donc mon droit de faire appel à ses lumières, ainsi que ma part de bon sens.

Je crois avoir prouvé combien il importe à la France de garder la neutralité entre l'Angleterre et les Etats-Unis dans les affaires de l'Amérique; comme il était à craindre que dans ce conflit la France ne penchât vers l'Union... (Vive interruption à gauche.)

Les réclamations que j'entends prouvent combien ce que je dis est exact. (Nouveau bruit.) Les honorables membres qui m'interrompent ne le feraient pas avec tant de vivacité, s'ils ne savaient que le sentiment du pays penche vers les Etats de l'Union.

Je le répète, si nous sommes intervenus dans les affaires du Texas, c'était sur la prière de l'envoyé texien, qui nous demandait d'appuyer l'indépendance de sa patrie. L'Angleterre ne nous en a entretenus que plus tard. Nous ne pouvions refuser l'envoyé texien ; nous avons parlé en faveur de

---

lait son frère, vous l'appeliez votre sœur, et vous ne connaissiez pas ses démarches? est-il donc possible, comme vous l'avez dit vous-même, dit le président, qu'elle ait perpétré seule l'action qui lui est imputée?

— Elle ne l'a pas perpétrée seule, reprit Lorin en se servant des mots techniques employés par le président, puisqu'elle vous a dit, puisque je vous ai dit et puisque je vous répète que son mari l'y poussait.

— Alors comment ne connaissais-tu pas le mari, dit Fouquier-Thinville, puisque le mari était uni avec la femme?

Lorin n'avait qu'à raconter la première disparition de Dixmer ; Lorin n'avait qu'à dire les amours de Geneviève et de Maurice ; Lorin n'avait enfin qu'à faire connaître la façon dont le mari avait enlevé et caché sa femme dans une retraite impénétrable, pour se disculper de toute connivence, en dissipant toute obscurité.

Mais pour cela, il fallait trahir le secret de ses deux amis, pour cela il fallait faire rougir Geneviève devant cinq cents personnes. Lorin secoua la tête comme pour se dire. Non à lui-même.

— Eh bien! demanda le président, que répondrez-vous au citoyen accusateur?

— Que sa logique est écrasante, dit Lorin, et qu'il m'a convaincu d'une chose dont je ne me doutais même pas.

— Laquelle?

— C'est que je suis, à ce qu'il paraît, un des plus affreux conspirateurs qu'on ait encore vus.

Cette déclaration souleva une hilarité universelle. Les jurés eux-mêmes n'y purent tenir, tant ce jeune homme avait prononcé ces paroles avec l'intonation qui leur convenait.

Fouquier sentit toute la raillerie ; et comme, dans son infatigable persévérance, il en était arrivé à connaître tous les secrets des accusés aussi bien que les accusés eux-mêmes, il ne put se défendre envers Lorin d'un sentiment d'admiration compatissante.

— Voyons, dit-il, citoyen Lorin, parle, défends-toi. Le tribunal t'écoutera, car il connaît ton passé, et ton passé c'est celui d'un brave républicain.

Simon voulut parler ; le président lui fit signe de se taire.

— Parle, citoyen Lorin, dit-il, nous t'écoutons.

Lorin secoua de nouveau la tête.

— Ce silence est un aveu, reprit le président.

— Non pas, dit Lorin, ce silence est du silence, voilà tout.

— Encore une fois, dit Fouquier-Thinville, veux-tu parler?

Lorin se retourna vers l'auditoire, pour interroger des yeux Maurice sur ce qu'il avait à faire.

Maurice ne fit point signe à Lorin de parler, et Lorin se tut.

C'était se condamner soi-même.

Ce qui suivit fut d'une exécution rapide.

Fouquier résuma son accusation ; le président résuma les débats ; les jurés allèrent aux voix et rapportèrent un verdict de culpabilité contre Lorin et Geneviève.

Le président les condamna tous deux à la peine de mort.

Deux heures sonnaient à la grande horloge du Palais.

Le président mit juste autant de temps à prononcer la condamnation que l'horloge à sonner.

Maurice écouta ces deux bruits fondus l'un dans l'autre. Quand la double vibration de la voix et du timbre fut éteinte, ses forces étaient épuisées.

Les gendarmes emmenèrent Geneviève et Lorin, qui lui avait offert son bras.

Tous deux saluèrent Maurice d'une façon bien différente : Lorin souriait ; Geneviève, pâle et défaillante, lui envoya un dernier baiser sur ses doigts trempés de larmes.

Elle avait conservé l'espoir de vivre jusqu'au dernier moment, et elle pleurait non pas sa vie, mais son amour, qui allait s'éteindre avec sa vie.

Maurice, à moitié fou, ne répondit point à cet adieu de ses amis ; il se releva, pâle, égaré, du banc sur lequel il s'était affaissé. Ses amis avaient disparu.

Il sentit qu'une seule chose vivait encore en lui ; c'était la haine qui lui mordait le cœur.

Il jeta un dernier regard autour de lui et reconnut Dixmer, qui s'en allait avec d'autres spectateurs et qui se baissait pour passer sous la porte cintrée du couloir.

Avec la rapidité du ressort qui se détend, Maurice bondit de banquettes en banquettes et parvint à la même porte.

Dixmer l'avait déjà franchie : il descendait dans l'obscurité du corridor.

Maurice descendit derrière lui.

Au moment où Dixmer toucha du pied les dalles de la grande salle, Maurice toucha l'épaule de Dixmer de la main.

ALEXANDRE DUMAS.

(La suite à demain.)

ATHÉNÉE D'OUVRIERS. — On lit dans le *Sud* : « La classe ouvrière de Marseille n'a pas voulu rester étrangère à ce mouvement progressif qui, de nos jours, sur tous les points du pays, sollicite le peuple aux nobles travaux de l'intelligence. Il existe à Marseille, depuis douze mois environ, une société de jeunes gens réunis dans la pensée généreuse de suivre cette marche du génie prolétaire, et de populariser toujours plus les nobles études et les tendances élevées. Jusqu'ici, poursuivant ses travaux dans un modeste recueillement, le laborieux cénacle avait évité le grand jour de la publicité. Nous apprenons avec plaisir que, cédant à des sollicitations intelligentes, l'*Athénée ouvrier* va sortir enfin de son ombre et admettre le public à juger de ses forces. Dimanche prochain, à une heure, aura lieu, dans la salle du cercle des Beaux-Arts, une séance qui ne peut manquer d'attirer l'attention de tous les esprits sérieux. En voici le programme :

« *Première partie.* — Discours d'ouverture, par MM. Mazuig, ouvrier cordonnier, et Lacreusette, lu par ce dernier, président. — *Malfilâtre*, poésie par M. Ferrand, ouvrier cordonnier, lue par M. Martin, artiste dramatique. — *Pourtant je t'aime tant !...* chansonnette, paroles de M. Ferrand, musique de M. Camoin, ouvrier menuisier, chantée par M. Martin, ouvrier tonnelier. — *Le Bec de l'Aigle*, poésie provençale, par M. Vire, ouvrier tabletier. — *Méditation religieuse*, paroles de M. Mazuig, musique de M. Camoin, chantée par M. Lyons. — *Hommage à Lamartine*, par M. Fortoul, ouvrier bijoutier, lu par M. Martin, artiste. — *Prière à la Vierge* (chœur), musique de M. V. Aymès, ouvrier lithographe.

» *Deuxième partie.* — *Clémence*, histoire racontée au pied d'une tombe, par C. Lacreusette. — *Plainte d'Amour*, chansonnette, paroles de M. Ferrand, musique de M. V. Aymès, chantée par M. Autard. — *Minette*, poésie légère, par M. Vire. — *Le Proscrit*, romance, paroles de M. Ferrand, musique de M. V., chantée par M. V. Baudin. — *L'Hiver*, poésie, par M. Fortoul, lue par M. Victor Genin, artiste dramatique. — *Le Matin*, aubade, paroles de M. Mazuig, musique de M. Camoin, chantée par M. Martin. — *Station au Calvaire*, par M. Mazuig, lue par M. Victor Genin, artiste dramatique. — Première partie des *Machabées* oratorio, paroles de M. Mazuig, musique de M. Chevalier, chanté par ses élèves ; l'orchestre sera dirigé par l'auteur de la musique.

» *Peinture.* — Une marine, exposée par M. Lalanne, peintre.

» Le piano sera tenu par M. Monticelly. »

... répète que c'est sur la provocation de l'Angleterre que nous sommes intervenus dans cette affaire.

... Je l'ai déjà dit à la chambre, et j'en puis fournir la preuve, que c'est à la prière de l'agent texien à Paris que nous nous sommes intéressés à l'indépendance du Texas.

M. DE RÉMUSAT. Quoi qu'il en soit, il est certain que si l'Angleterre n'avait pas eu d'intérêt dans cette question, nous ne nous en serions pas mêlés. ... demandé à M. le ministre d'adhérer à la politique des ... mais nous lui avons demandé de ne pas adhérer à la politique de l'Angleterre. Maintenant nous semblons enchaînés à l'Angleterre contre les États-Unis dans la question de l'Orégon; les paroles prononcées par M. ... à la chambre des pairs doivent nous le faire craindre, et c'est ... que je crois qu'une déclaration est nécessaire dans l'Adresse.

M. LE PRÉSIDENT. Le scrutin de division a été demandé sur l'amendement de l'honorable M. de Rémusat; il va y être procédé par voie d'appel nominal.

Les voix se répartissent ainsi; pour, 165, contre 233.

L'amendement n'est pas adopté.

La première partie du paragraphe de l'Adresse est adoptée.

M. BILLAULT a la parole sur la deuxième partie relative au droit de visite. La question que j'ai à soumettre à la chambre, dit-il, me semble entièrement nouvelle. (Ah! ah!) Il arrive souvent que ceux qui se trouvent dans une position difficile s'inquiètent peu par quelle porte ils en sont sortis, mais je crois que la France doit montrer plus de souci de sa dignité.

Lorsqu'en 1841 je pris, pour la première fois, la parole sur cette question, un amendement de l'honorable M. Jacques Lefebvre, dans le même sens que le mien, eut le bonheur rare d'avoir l'unanimité de la chambre. Cet amendement a-t-il eu les résultats qu'on devait en attendre? Pour moi, je ne crois pas que la convention du 20 mai ait résolu la question à notre avantage. Je crois même qu'elle nous place dans une situation, à certains égards, plus désavantageuse que l'ancien traité. C'est, du reste, l'avis de tous les hommes de mer.

M. L'AMIRAL LERAY. Je demande la parole. (On rit au centre.)

M. BILLAULT. Dans une réunion de la chambre des communes du mois de juillet dernier, cette question a été portée à la tribune anglaise, et sir Robert Peel répondait, à un contradicteur qui disait que la France n'avait accordé rien de nouveau; sir Robert Peel répondait, dis-je, qu'en effet il y avait longtemps que l'Angleterre prétendait à ce que la France avait accordé, mais que c'était autre chose d'avoir une prétention et de la faire accepter. Je crois que ce jugement est le seul vrai.

Les Anglais ont distingué dans leur langage ce que nous confondons sous le nom commun de droit de visite; nous n'acceptons plus l'ancien droit de recherche, mais nous devons souffrir celui de s'assurer de la nationalité: or, cela revient exactement au même.

Voici en effet ce qui arrive: un croiseur rencontre un navire marchand, il l'arraisonne; si la réponse par le porte-voix ne lui paraît pas satisfaisante, il l'arrête dans sa marche, monte à bord, exige l'exhibition de tous les papiers de bord, connaissements, commissions, etc.; vous avez donc à essuyer tous les désagréments de l'ancien traité; vous avez de moins les garanties qu'il donnait, et il vous sera plus difficile de réprimer la traite.

L'orateur soutient que ce droit de s'assurer de la nationalité d'un navire étranger est une concession toute nouvelle que nous avons faite à l'Angleterre, et cite quelques passages d'un rapport de M. de Broglie en 1822, dans lequel l'honorable pair soutient que le droit de rechercher la nationalité d'un navire n'existe que dans les temps de guerre, mais que ce droit cesse en temps de paix. Benjamin Constant professait la même doctrine; le gouvernement d'alors était du même avis, et l'on a des protestations en ce sens de M. de Montmorency, de M. de Polignac. Le gouvernement de juillet a été sur ce point moins national que la Restauration.

En 1831, le cabinet français était encore de cet avis, et il proposait une solution qui serait encore bonne aujourd'hui: l'établissement de croisières composées de navires de diverses nations, vérifiant chacune la nationalité des navires qui portent leur pavillon. M. Sébastiani, ministre des affaires étrangères en 1834, disait aussi, que les navires portant le pavillon français ne pourraient être poursuivis que par nos croisières.

Ainsi, jusqu'à l'époque des dernières conventions sur le droit de visite, nous avons contesté le droit de rechercher la sincérité de notre pavillon. Les Anglais eux-mêmes n'ont pas toujours eu la prétention d'avoir ce droit. Lorsqu'il fut décidé que l'on poursuivrait les négriers portugais, qui refusaient de reconnaître le droit de visite de l'Angleterre, des protestations se firent entendre à la chambre des communes, et ceux qui les firent entendre étaient les hommes les plus illustres du parlement. C'était aussi la doctrine de l'homme qui a le plus d'autorité dans la législation maritime, lord Stowley.

La marine française avait toujours protesté contre cette prétention de l'Angleterre de vérifier la sincérité du pavillon: l'Angleterre, lorsqu'elle fit des conventions avec la Russie et la Prusse, eut soin de cacher sa prétention sous la forme que voici: « Leurs majestés déclarent que le navire qui se livre à la traite perd par cela même son droit à la protection du pavillon. » Les États-Unis n'ont jamais voulu se soumettre à cette exigence de l'Angleterre. L'Union s'engagea seulement, en 1842, à entretenir une flotte sur la côte d'Afrique pour y faire, soit séparément, soit en commun, la police des mers.

On a dit que les instructions données par l'Union sont les mêmes que celles qui ont été données par la France. C'est une erreur. Les instructions de l'Union disent: « Avant tout, protégez notre pavillon et notre commerce, puis réprimez la traite. » On dit à nos marins: « Avant tout, réprimez la traite, puis veillez aux intérêts de notre commerce. »

UNE VOIX AU CENTRE. C'est la même chose.

M. A. DE GASPARIN. Je demande la parole.

M. BILLAULT. Les instructions de l'Union portent que lorsqu'il y aura soupçon qu'un navire portant le pavillon américain n'est pas américain, les croiseurs américains pourront seuls vérifier la nationalité. Toutes les négociations n'ont pu faire revenir l'Union sur ce point.

Ainsi, lorsque M. le ministre nous dit qu'il y a eu une transaction entre l'Angleterre et l'Union, il se trompe ou il nous trompe. La question n'a pas été résolue; il a été convenu seulement que chacun des peuples ferait lui-même la police des mers et réprimerait la traite sur tous les navires portant son pavillon, au moyen d'une croisière suffisante sur les côtes d'Afrique.

Pour qu'il y ait un droit, il faut qu'il y ait une obligation correspondante. Eh bien! un navire part de nos ports, il passe sur les côtes d'Afrique ou dans la mer des Indes loin de nos croisières; la croisière anglaise le soupçonne. Que fera-t-il? continuera-t-il sa course? Non; vos instructions admettent que la croisière anglaise pourra le forcer de s'arrêter; et elle le fera peut-être, dans des vues commerciales étrangères à la traite. Et vous dites, dans votre Adresse, que le commerce français est replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon!

M. le ministre des affaires étrangères prétend que ce droit n'est qu'une faculté, et que si la croisière anglaise se trompe, le navire français a droit à des dommages-intérêts, que c'est là le droit américain. C'est une erreur. Le droit américain, cela résulte de pièces diplomatiques, n'a jamais reconnu à un navire étranger le droit d'arrêter un navire portant son pavillon. L'Union a cru que, pour cela, il lui suffirait de quatre-vingts canons sur la côte d'Afrique. Elle n'a envoyé que cette force, mais elle a annoncé qu'elle augmentera ce nombre si cela devient nécessaire.

grande différence: il est reconnu qu'une double commission de commerce peut n'être qu'une ruse innocente pour se mettre à l'abri en cas d'hostilité; la double commission de guerre, au contraire, atteste la piraterie, car c'est l'autorisation d'attaquer les navires marchands au nom de deux gouvernements distincts. Celui qui a double commission de guerre doit être poursuivi, celui qui a double commission de commerce ne doit pas l'être.

Vous avez dit aussi dans vos instructions qu'un des caractères du négrier est d'être armé; mais il existe dans toutes les mers un grand nombre de navires armés qui ne sont ni pirates ni négriers! Il n'est pas exact non plus que le droit des gens assimile les négriers aux pirates.

Qu'une guerre survienne entre l'Angleterre et l'Amérique; comment exécuterez-vous votre convention, comment maintiendrez-vous votre neutralité? Cette situation me semble pleine de dangers.

J'appellerai la chambre à faire, par un amendement, ses réserves sur cette question; je n'ai pas l'espoir que cet amendement sera accepté; mais à défaut d'un succès complet, il en résultera au moins une éclatante protestation. (Très bien à gauche.)

Il est six heures et un quart, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Mercier, commissaire extraordinaire nommé par la Belgique pour négocier, conjointement avec le général Wilmar, un traité de commerce entre cette puissance et la Hollande, est déjà arrivé à La Haye.

— Aujourd'hui, à onze heures, a eu lieu, dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, le tirage de la loterie au profit de l'asile Fénelon.

— Les présents que l'ambassadeur du Maroc apportent au roi des Français sont arrivés à Paris. Ils consistent en six chevaux, deux autruches, deux gazelles, une lionne et un antilope.

— Le bal des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs, dessinateurs, donné avant-hier à l'Odéon, a produit une recette de 35 à 40 mille francs, sur lesquels il faut défalquer environ 10 mille francs pour les frais.

On avait prié M. Bocage de vouloir bien accepter une somme de 300 francs pour le dédommager du relâche qu'il a fait avant-hier, afin de laisser aux ouvriers décorateurs le temps de disposer la salle. Le directeur de l'Odéon s'est empressé d'écrire au comité de l'association qu'il renonçait à ce dédommagement et qu'il invitait le trésorier à encaisser cette somme avec les autres résultats de la souscription.

— On écrit de Londres:

« Hier, dans l'après-midi, la Tamise a présenté un aspect inaccoutumé, par suite de la hauteur extrême de la marée, qui rendait la navigation fort dangereuse. — De chaque côté du fleuve, un certain nombre de lieux qui n'étaient pas assez élevés ont été inondés pendant plusieurs heures. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus, les dimanche 1er et lundi 2 février, de 8 044 déposants, dont 1 025 nouveaux, la somme de 1 061 589 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 1 836 déposants, dont 504 soldés: 791 590 fr. 67 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 86 653 fr. 65 c.

Demandes de remboursements du 1er janvier, 771 454 fr.

RÉVERBÈRES INDICATEURS. — L'administration municipale de Lyon se livre depuis plusieurs jours à des expériences pour rendre lisibles pendant le jour et la nuit les inscriptions des rues. Voici en quoi consiste le nouvel essai que l'on vient de faire sur la place des Terreaux. On lit dans le *Courrier de Lyon*:

« Deux réverbères portent sur leurs vitres six échantillons de verres coloriés par le procédé des peintres-verriers, et sur lesquels sont écrits les noms de *Terreaux, place des* (ce qui nous paraît une inversion par trop romantique), *rue Clermont, rue Romarin*, etc. Tous ces échantillons ne seront pas adoptés dans l'emploi, mais on a voulu juger de leur effet et voir celui qui remplirait le mieux le but désiré. Ils sont tous fort convenables, quelques-uns sont élégants et de très bon goût; cependant ce sont les plus simples qui ont plus particulièrement réuni les suffrages du public et qui paraissent en effet les mériter le mieux.

» Celui qui fait face à la rue Clermont, se compose d'une seule ligne et d'une simple bande d'un fond blanc mat, sur lequel le nom de la rue ressort en lettres noires. Cette inscription, placée dans la partie supérieure de la vitre, n'intercepte aucune portion de la lumière donnée par le gaz la nuit, et se lit parfaitement; le jour, même de loin, elle est aussi fort apparente. »

UNE HONNÊTE RUSE. — Dernièrement, deux jeunes filles, l'une de huit, l'autre de douze ans, et portant chacune des boucles d'oreilles en or, s'étaient rendues à l'église de la Daurade, à Toulouse; elles avaient pris place près d'un confessionnal, attendant sans doute que leur tour fût venu de s'approcher du tribunal de la pénitence, lorsqu'une femme les accosta et leur dit que leurs mères l'envoyaient vers elles pour prendre les boucles qu'elles portaient, ayant une excellente occasion de les échanger contre de plus belles. Les jeunes filles livrèrent sans méfiance leurs bijoux; mais rentrées à leur demeure, elles apprirent qu'elles avaient été victimes d'une voleuse.

Quelques instants après, une femme de trente à quarante ans, modestement vêtue, se présentait dans un magasin de bijouterie de la rue des Filatiers, des sanglots dans la voix, et des larmes dans les yeux; elle offre de vendre une paire de boucles d'oreilles qui avaient appartenu à une enfant qu'elle avait eu le malheur de perdre. Le marché conclu, elle tire de sa poche une autre paire de boucles, ayant appartenu aussi à son enfant, et dont elle désire également se défaire; mais, comme frappée par une réflexion soudaine, elle prie le bijoutier de vouloir bien les lui placer aux oreilles, ce qui fut exécuté. Cette femme était à peine sortie que deux personnes se présentent pour dénoncer le vol fait aux deux jeunes filles dans l'église de la Daurade; mais la voleuse était déjà bien loin.

D'après la *Gazette du Languedoc*, la police avertie se mit cependant à sa recherche; néanmoins elle n'a pas eu le mérite de son arrestation. Vers cinq heures du soir, le marchand bijoutier chez lequel cette femme avait vendu le matin les boucles d'oreilles, l'ayant vue passer devant sa maison, l'appela sous prétexte qu'une erreur avait été faite à son préjudice. En même temps on fit prévenir la police, qui vint s'emparer de la voleuse. Celle-ci avait encore aux oreilles les boucles qu'elle avait prié le bijoutier d'y placer. Reconnue pour être l'auteur du vol commis dans l'église sur les deux jeunes filles, elle a été conduite en prison.

parèrent de lui, le garrottèrent et le livrèrent à la gendarmerie.

» Sa femme est dangereusement malade. »

SUSCEPTIBILITÉ DÉPLACÉE. — Dernièrement, la représentation du théâtre de Verviers a été troublée par des désordres assez graves qui ont éclaté à la suite d'une épithète inconvenante adressée de la scène par M. Delamarre à une personne du parquet. Il paraît que M. Delamarre, par une susceptibilité déplacée, s'est formalisé d'un éclat de rire que son jeu burlesque et ridicule avait soulevé à plusieurs reprises parmi les spectateurs.

Au lever du rideau du cinquième acte, les personnes qui avaient entendu l'offense faite au public dans cette apostrophe à un spectateur, ont exigé des excuses, et de nombreux sifflets ont empêché la continuation du spectacle jusqu'à ce qu'elles fussent données; mais M. Delamarre, au lieu de reconnaître sa faute, a déclaré n'avoir prononcé aucune parole blessante pour le public, malgré les attestations de plusieurs personnes, du chef d'orchestre et des musiciens qui l'ont entendue. Alors les sifflets se sont fait entendre avec une nouvelle fureur, et ils n'ont cessé qu'un quart d'heure après que sur l'assurance formelle donnée par le directeur de faire instruire l'affaire par la police.

L'APPAT DU LUCRE. — Le tribunal de police correctionnelle d'Orléans va être prochainement saisi d'une affaire qui, par sa nature, ne manque pas d'une certaine étrangeté, et qui aura du moins pour résultat de mettre au jour un des nombreux moyens que l'agiotage appelle à son aide pour étendre son action hors du cercle étroit que le législateur semble lui avoir assigné.

Nous avons, dit le *Censeur des chemins de fer*, précédemment signalé que, par des convois spéciaux partant du chemin de fer de Paris à Orléans, on transmettait ensuite par des courriers de commerce à une maison de Lyon, que nous nous abstiendrons de nommer, des bulletins non cachetés, sans adresse ni signature, des cours des actions des différents chemins de fer, et qui arrivaient à leur destination avant les journaux et les correspondances de la poste. La maison qui recevait ces précieux renseignements traitait, dans ses ventes ou achats, en parfaite connaissance du résultat avec des personnes qui l'ignoraient.

Ces faits étant parvenus à la connaissance de l'administration des postes, elle y vit une contravention à l'art. 1er de l'arrêté du 27 prairial an IX, qui lui attribue le monopole non-seulement du transport des lettres, mais encore du transport des feuilles à la main, paquets et papiers du poids d'un kilogramme et au-dessous. Cette contravention, qui ne donne lieu qu'à une amende contre les contrebandiers de la poste, va être prochainement soumise au tribunal de police correctionnelle d'Orléans.

MISÈRES PUBLIQUES. — La commission des secours pour les habitants de la commune du Ban de la Roche vient d'adresser la lettre suivante au *Courrier du Bas-Rhin*, afin de solliciter les bienfaits de la charité publique en faveur des grandes misères qui affligent cette commune:

« Les habitants du Ban de la Roche viennent, par l'organe de votre journal, faire un appel à la sympathie des âmes charitables, et solliciter de la part de tous un adoucissement à leur malheur. La maladie des pommes de terre, en exerçant de si affligeants ravages, a privé plus du tiers de la population de ce pain quotidien, de ce précieux aliment qui est à peu près la seule culture importante de nos montagnes. Depuis trois années, le sol, déjà si ingrat, si peu fertile, a été faiblement productif. Les ressources en denrées, les économies d'argent sont épuisées, les biens et les maisons engagés, et les besoins de la famille sont pressants, il s'agit de tous les instants; hommes, femmes et enfants demandent à manger.

» Cette déplorable situation ne fera qu'augmenter pendant les longs et douloureux mois d'hiver et de printemps. Quinze cents personnes se trouveront dans le plus grand dénuement, et seront forcées, par là, d'implorer les bienfaits de la charité publique. A la vue d'un mal aussi profond, d'une misère aussi extrême, M. le préfet du Bas-Rhin, animé d'une touchante sympathie pour nos pauvres communes, et surtout pour l'ancienne paroisse du vénérable Oberlin, s'est empressé d'en prévenir immédiatement le gouvernement, d'envoyer un premier secours sur la caisse départementale, et d'instituer une commission chargée de la répartition des fonds qui seront alloués par le trésor public. La commission, M. le rédacteur, en sollicitant dans votre journal l'insertion de cette note, compte sur votre bienveillant concours; elle espère que son appel sera compris par tous les amis de l'humanité, et qu'ils s'empresseront d'envoyer leurs offrandes. »

— On écrit de Roubaix à l'*Echo du Nord*: « Encore un triste exemple de la misère qui, cette année, accable les classes pauvres. Dernièrement, dans la soirée, une vieille femme accompagnée d'une petite fille à peine âgée de onze ans, est venue demander l'hospitalité au bureau de police. Ces deux infortunées, couvertes de haillons, étaient sans asile. On eut pitié d'elles, on leur donna du pain — elles disaient ne pas avoir mangé depuis quatre jours — et pour le reste de la nuit on leur improvisa une espèce de lit. Le lendemain, quand le concierge du bureau de santé leur apporta à manger, quelle ne fut pas sa surprise en apercevant, auprès de sa mère, cette petite fille, étendue morte et dévorée par la vermine! Quatre semaines auparavant ces malheureuses créatures avaient été expulsées de leur domicile; le propriétaire de la masure qu'elles occupaient avait fait vendre leur chétif mobilier, et depuis elles avaient couché on ne sait où.

— On lit dans la *Gazette flamande d'Audenarde* la déplorable description des désordres dont les campagnes des Flandres sont affligées:

« Jusqu'aujourd'hui trois causes ont contenu les populations que la ruine de l'industrie linière et la maladie des pommes de terre ont jeté dans une si affreuse détresse. C'est d'abord le sentiment de l'honneur, si vivace au cœur de nos populations, puis les promesses multipliées du gouvernement, enfin le pillage des récoltes qui s'est effectué presque avec le consentement des propriétaires.

» Mais tout a une fin et l'on devait bien s'attendre à voir incessamment les populations affamées, une fois dans le chemin du désordre, y entrer de plus en plus avant dans les excitations du désespoir.

» A Beveren, dépendance d'Audenarde, une bande de dix hommes se porta chez M. de Meulemeester, membre du bureau de bienfaisance, pour lui demander des secours. Celui-ci leur imposa la condition de présenter un billet du bourgmestre. Ils y allèrent, mais il était absent. Alors ils retournèrent auprès de M. de Meulemeester, qui fut forcé de leur faire l'aumône de ses propres deniers. Ce secours insuffisant fut bientôt épuisé, alors les malheureux se portèrent chez M. Gevaert et chez dix autres habitants notables pour exiger d'eux des aumônes *sous la menace de mettre le feu chez eux*. Nul n'ose refuser.

LE PAIN DU PEUPLE ARMÉ. — On lit dans le *Journal de Lille* : « Le corps des lanciers, en garnison à Valenciennes, s'était aperçu depuis quelque temps que les rations de pain distribuées n'avaient pas la consistance ordinaire. Cependant les chefs qui présidaient aux distributions y apportaient toute l'attention désirable et ne savaient comment il se faisait que le soldat se plaignait de la petitesse de la ration. Enfin, en exerçant une surveillance scrupuleuse sur la livraison du pain, on s'aperçut que presqu'à chaque pesée, et lorsque les parties prenantes et le fournisseur étaient d'accord sur le poids, le boulanger retirait un pain de la pesée, sous le prétexte qu'il était trop brûlé et le remplaçait par un autre pain de même volume, et mieux cuit en apparence. Or, cette manœuvre, qui semblait toute dans l'intérêt du soldat, était au contraire un vol manifeste. Il paraît que ce pain, souvent remplacé, était toujours le même, et qu'il contenait à l'intérieur un fort lingot de plomb, faisant pencher la balance en faveur du boulanger fournisseur. Cette fraude coupable, souvent répétée, a dû donner un fort bénéfice à celui qui l'employait. Surpris en flagrant délit, pour ainsi dire, le sieur Bluté, boulanger, a été arrêté préventivement et déposé à la maison d'arrêt de Valenciennes. Un procès-verbal de cette fraude a été dressé et transmis à l'intendant militaire de la 16e division militaire, à Lille. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 2 FÉVRIER 1846.

Le *Journal des Débats* se fait, par anticipation, rapporteur de la commission du budget de 1847. Selon lui, ce budget n'offrirait pas de différence essentielle avec ceux des exercices précédents. Toutefois, la magistrature, dans le budget de 1847, serait l'objet de la sollicitude particulière du gouvernement. D'un autre côté, le ministre du commerce demande 100 000 francs de plus pour encourager l'élève du bétail. Le ministre des travaux publics demande 800,000 fr. de plus pour l'entretien des routes royales. Le ministre de l'instruction publique propose la création de deux nouvelles facultés des lettres et de plusieurs chaires dans différentes localités ; une, entre autres, de géométrie descriptive qui manque même à la Faculté de Paris. Deux chaires nouvelles d'arabe vulgaire s'ouvriraient sur le littoral de la Méditerranée. Il s'agirait aussi d'une loi qui améliorera le sort des instituteurs primaires, et leur donnera une position plus digne de leur mission. Par ces raisons et par bien d'autres encore, le *Journal des Débats* trouve que « ce budget est empreint de l'esprit de progrès dans une limite qui doit satisfaire les esprits sages. » C'est surtout cette limite qui nous frappe ; il nous semble de prime-abord que l'esprit de progrès qui anime le budget de 1847 est entaché de bien des lacunes, à moins que ce ne soit un progrès en étendue.

Le *Constitutionnel*, dans un premier-Paris venu d'Alger, fait une série de réflexions sur des éventualités politiques et militaires et sur les derniers événements qui viennent de se passer en Algérie. Les réflexions du *Constitutionnel* semblent se réduire à ceci : Le maréchal Bugeaud n'est pas un bien grand homme, il s'en est souvent fallu de beaucoup ; mais où sont les grands hommes de notre temps ? Et en faveur de qui le déposséderait-on du

en ces termes : **RÉFORME OU RÉVOLUTION.**

La *Réforme* persiffle très agréablement le poëte Barthélemy qui, pour s'implanter plus solidement dans les bas-fonds du *Siècle*, s'avise de versifier la prose de M. Chambolle et de célébrer les vertus de M. Thiers. — Cette pauvre *Némésis*, après tant de vicissitudes, vient de passer l'arme à *gauche* !

PETITE CORRESPONDANCE.

M. Z. à Mulhouse. — Reçu, merci. — Nous servons et allons vous expédier.
M. L. à Wissembourg. — Reçu. Merci à tous. Nous allons expédier.
MM. B. et S. à Lyon. — Reçu. — Nous avons des nouvelles d'Oran. — Nous envoyons un épisode à M. V. qui a dû recevoir déjà une prime.
M. A. T. à Noyon. — On va vous expédier les ex. demandés, bureau restant.
M. D. à Gisors. — Nous vous expédions le paquet qu'on n'est pas venu prendre.

HALLE DE PARIS.

31 janv.			2 févr.		
Arrivages	1090 q.	16 k.	Arrivages	724 q.	29 k.
Ventes	1017	39	Ventes	896	88
Restant	50926	57	Restant	50754	01
Cours moyen	41,87		Cours moyen	41,21	
Cours-taxe	41,11		Cours-taxe	41,31	

Cote administrative.

31 janv.						2 févr.					
Gruaux	29 q.	83 k.	41,60	à	58,60	Gruaux	0 q.	00 k.	00,00	à	00,00
1re	191	68	42,00	à	42,90	1re	92	63	42,00	à	44,00
2e	84	78	29,50	à	41,90	2e	260	62	40,10	à	44,09
3e	31	40	35 00	à	35,85	3e	42	77	30,55	à	34,40
4e	0	00	00 00	à	60,00	4e	0	00	00,00	à	00,00
A liv.	563	63	40 75	à	51,90	A liv.	69	42	00,00	à	40,75

Marchés.

MARCHÉ DE SCEAUX du 2 février. — 1006 bœufs amenés, 1004 vendus 1,28-1,16-1,00. — 225 vaches entrées, 214 vendues 1,10-0,96-0,82. — 329 veaux entrés, 327 vendus 1,80-1,60-1,40. — 7122 moutons entrés, 6744 vendus 1,46-1,28-1,12.

Bourse du 2 février 1846.

Le commencement de la Bourse a été en baisse, mais les besoins de liquidation se sont fait sentir, en sorte que les reports ont fini à peu près au pair sur le 3 0/0, dont le prix reste exactement comme hier, tandis que le 5 0/0 a monté de 20 c.

La liquidation des chemins de fer s'est opérée avec facilité et les cours ont été généralement en hausse. Il en faut excepter le Havre, Dieppe et Rouen qui ont continué à baisser.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

CHEMINS DE FER					
Rouen......	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	[illegible]
Havre......	« ««	« ««	« ««	— 717 50, 717 50.	B. 15 «
Marseille....	965 ««	« ««	« ««	— 965, 965.	« ««
Vierzon.....	700 ««	« ««	« ««	— 696 25, 700.	« ««
Nord.......	755 ««	755 ««	H. 1 25	— 756 25, 753.	H. 1 25
Dieppe......	470 ««	« ««	B. 5 ««	— 465, 470.	B. 5 ««
Boulogne....	« ««	« ««	« ««	— 340.	« ««
Bordeaux....	640 ««	642 50	H. 2 50	— 641 25, 642 50.	H. 2 50
Montereau...	« ««	« ««	« ««	—	« ««

LONDRES, 31 janv.		PARIS, LE 2 Février. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	93, 93 1/8	3 0/0 F. p. 84 20, 84 d. 50. fin fév.	Av. 83 70.
Esp. act.	»	F. c.	Ap. 83 80 en liq.
Portug.		5 0/0 F. c. 123 35, 123 40 d. un. fin fév.	83 82 1/2. f. c.
Mexic.	»	123 50, 123 65 d. 50.	B. du Trés.
3 0/0 hol.		Saint-Germ. au 15. 1100 d. 20.	Reports
2 1/2.		Orléans. au 15. 1275, 1280 d. 20.	3 0/0 F. c. 10, 8.
Rouen.	»	1282 50, 1267 50 d. 10.	F. .
Orléans.	»	Nord. 758 75, 763 50 d. 20.	5 0/0 F. c 20, 25.
Nord.	»	783, 762 50 d. 10.	F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 93,50 à 00,00 ; courant du mois, 96,00 à 96,50 ; mars et avril, , 97,00 à 00,00 ; 4 mois d'été, 94,00 à 95,00 ; 4 derniers, 94,50 à 95,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 119,00 à 120,00 ; mars, 120,00 ; avril, 121,00 ; 4 du milieu, 125,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 février.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Famille Poisson. Virginie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — 1re rep. Mousquetaires de la Reine.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Matrimonio segreto.
7 h. 1/2 ODÉON. — Diogène. Ricochets.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Riche. 3 Baisers. 3 Loges. Mansarde.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Roquefinette. Mousse. On demande des pensionnair.
9 h. 1/2 GYMNASE. — Marchand. Loi. Mère de Famille. Nuage.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Vert-Vert. Savonnette. Pommes. Chanson.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Rep. extraordinaire.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Atar-Gull. Hubert-le-Sorcier.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — 1re rep. Cheval du Diable.
7 h. 1/2 COMTE. — Flageolet. Mère Michel. Chemin.
7 h. 1/2 FOLIES. — Eau et le Feu. Le Hussard. Vingt francs. Sonnette.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 6 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

nous sommes loin de méconnaître les sérieuses études et l'habileté oratoire de M. Billault, qui a prononcé sur le droit de visite un discours nourri de faits, de documents et d'aperçus intéressants, quoique, à notre avis, secondaires. M. Billault est assurément un des hommes les plus avancés de la Chambre; mais nous sommes exigeants, et le point de vue de la Chambre n'est point le nôtre. M. Billault a de l'avenir, il n'a pas été usé par le pouvoir; chaque jour nous le voyons plus lassé de la chasse aux portefeuilles, chaque jour il étudie plus laborieusement les questions pour elles-mêmes, et fait plus d'efforts pour nourrir la discussion parlementaire d'aliments vraiment substantiels. Pourquoi donc M. Billault, qui se plaît surtout dans les questions de politique extérieure, ne porterait-il pas à la tribune cette grande politique internationale dont la devise est : *Association des gouvernements et des peuples*; cette politique qui, par l'union de la France avec l'Allemagne et avec toute l'Europe centrale, neutraliserait pacifiquement les prétentions absorbantes de l'Angleterre et de la Russie; cette politique qui préluderait par l'établissement des *Congrès permanents* à la constitution de l'unité européenne; cette politique qui résout toutes les difficultés du droit de visite, en confiant la police des mers à une force maritime neutre, constituée par tous les États civilisés?

Toutes ces idées sont pratiques, car elles peuvent influer sur les faits et donner une solution aux problèmes qui intéressent aujourd'hui l'Europe, tandis que les palliatifs et les moyens termes aggravent toutes les difficultés et ne font qu'aigrir les germes de mésintelligence qui naissent de nos jours entre les grandes nations.

L'orateur qui portera le premier à la tribune, la politique d'association dans les questions extérieures, s'ouvrira une voie nouvelle, glorieuse, et bien des membres de l'assemblée, craignant l'accusation d'utopie, mais ralliés secrètement à la politique de l'avenir, suivront avec empressement l'homme qui osera la proclamer en face de tous.

Aujourd'hui, M. de Peyramont a parlé trois heures. Lors de la discussion de la réforme pénitentiaire, la *Démocratie pacifique*, dans un moment d'extrême bienveillance, a qualifié M. de Peyramont d'homme supérieur. Nous retirons cette expression pour plusieurs raisons : nous la retirons surtout si elle a pu encourager M. de Peyramont à faire subir à la Chambre des harangues interminables. Pendant trois longues heures ce magistrat a parlé de marine comme peut en parler un procureur-général, et le murmure de satisfaction que faisait entendre l'assemblée toutes les fois qu'il paraissait disposé à quitter la tribune, l'encourageant à y rester, nous sommes encore à nous demander quelle cause a pu amener la fin de ce réquisitoire nautique.

M. de Peyramont n'est pas le seul procureur-général qui se soit engagé aujourd'hui dans la question du droit de visite. M. Hébert s'y est également embarqué, et nous avons été témoins du spectacle qui semblait si ridicule à Molière : *la justice en pleine mer.*

M. Dupin, avec beaucoup d'esprit et de vérité, s'est élevé con-

Le traité Broglie.

Il est étrange en vérité que l'opposition oublie le meilleur côté des questions. Dans les débats soulevés par le traité du 29 mai il semble que tout le monde s'entende pour ne point parler de la disposition qui livre à l'Angleterre la police de la côte orientale d'Afrique.

Comment! vous avez cru l'égalité nécessaire à la côte ouest où nous n'avons que des intérêts secondaires, et vous abandonnez aux Anglais seuls la région où sont nos intérêts vitaux, où se trouve le dernier reste de notre puissance maritime?

Vous débattez longuement, vous analysez laborieusement, vous bataillez minutieusement, à propos de la suprématie que peut donner à la Grande-Bretagne le droit de visite ou le droit d'enquête, et vous ne trouvez rien à dire sur une mesure dont l'effet immanquable sera d'établir la domination anglaise et de ruiner nos influences dans les mers indo-africaines?

M. le duc de Broglie, répondant à une interpellation de M. le vicomte Dubouchage (séance du 9 juillet), disait à ce sujet :

La France ne s'est pas engagée à entretenir des forces à l'est de l'Afrique, parce que cela n'était pas nécessaire. Cela n'était pas utile non plus, par la raison qu'il n'y a pas d'exemple que la traite des Noirs ait jamais été faite sur la côte orientale par des bâtiments sur lesquels la France avait le droit de visite. Sur cette côte la traite *n'a jamais été faite* que par un seul pavillon, le pavillon portugais, sur lequel l'Angleterre seule a le droit de visite.

Ceci est une erreur ou une mauvaise raison.

La France avait précédemment droit de visite sur les navires anglais.

Eh bien! la traite s'est toujours faite à la côte orientale par des bateaux arabes naviguant sous pavillon anglais, et au profit des sujets anglais de l'Inde.

La France a-t-elle, prend-elle droit de visite sur les bâtiments de l'iman de Maskat, sur les boutres arabes? Eh bien! la traite n'a pas cessé de se faire par des Antalots de la côte nord-ouest de Madagascar et de Nossé-Bé, par les Arabes de l'archipel des Comores, de Zanzibar, de Pemba, de Beurbera, de Maskat.

La France, enfin, apparemment a droit de visite sur le pavillon français. Eh bien! des bateaux arabes francisés font journellement la traite dans les mers de Malegache et des Comores, et l'on estime à près de quinze mille les esclaves introduits depuis trois ans dans les seules petites îles françaises de Nossé-Bé et de Mayotte.

D'ailleurs, il est évident qu'il y a, dans ce traité du 29 mai, autre chose que l'intérêt de la répression de la traite. La chambre et le pays ne s'y sont pas trompés. Ils ont vu qu'il y avait généralement à sauvegarder la liberté des mers, et plus spécialement à préserver les intérêts maritimes de la France.

Eh bien! nous le déclarons, la présence de forces navales anglaises considérables à la côte orientale, l'exercice de la police abandonnée à une puissance rivale, ce sont là des dangers sérieux, c'est là une faute immense. Nous espérons que MM. les députés voudront bien arrêter leur attention sur ce sujet, et qu'ils saisiront une occasion pour soulever au sein de la Chambre cette question importante, dans laquelle est engagé l'avenir de nos possessions de Madagascar.

de tous les partis de se donner la main sur le champ fécond de la haute charité sociale. Aussi engageons-nous tous les hommes qui aiment véritablement le progrès à la signer le plus promptement possible.

Plusieurs exemplaires de cette pétition circulent dans la ville, et l'on peut en outre en prendre connaissance et la signer chez M. Prévost, libraire à Blois.

Alarmes des ouvriers lithographes.

Notre régime industriel est tellement vicieux, les maux qu'engendre la concurrence inorganisée sont si nombreux et si graves, que chaque industrie s'ingénie à trouver les moyens de remédier au mal présent et à en empêcher le retour. Cette préoccupation, assurément très légitime, tourmente également les maîtres et les ouvriers, et comme les intérêts de ces deux classes d'hommes sont, sous certains rapports, en opposition complète, il arrive que la moindre action des uns provoque de la part des autres une action contraire. — C'est absolument comme à la guerre : à une mine on oppose une contre-mine.

Les maîtres lithographes sont depuis quelque temps en instance auprès du préfet de police, pour obtenir l'autorisation de former une chambre syndicale, espèce de tribunal de prud'hommes, chargé de connaître de certaines contestations entre les ouvriers lithographes et leurs patrons, et entre ceux-ci et leurs clients. L'autorisation ne leur est pas encore accordée, mais il paraît que l'Autorité approuve l'institution restreinte dans les limites que nous venons de dire. Cette chambre syndicale demande aussi à organiser une caisse de secours et de retraites, à laquelle maîtres et ouvriers contribueraient.

L'Autorité n'accorde de brevet de lithographe que sur la présentation d'un certificat de moralité et de *capacité* signé par un certain nombre de maîtres. Mais, attendu que depuis quelque temps les signatures sont accordées avec une très grande légèreté, les titulaires actuels demandent que l'on ne délivre plus de brevets qu'aux personnes munies de certificats signés par la chambre syndicale. Pour justifier cette prétention, les maîtres lithographes assurent que des brevets ont été donnés à des hommes qui ne connaissaient même pas le métier, ou qui ne présentaient pas des garanties suffisantes; ils ajoutent que ces nouveau-venus, ne pouvant espérer se faire une clientelle qu'en offrant un fort rabais sur les prix ordinaires, ils se trouvaient, par ce seul fait, dans la nécessité de réduire le salaire de l'ouvrier.

Cette raison a bien quelque valeur. Il est clair que si un nombre de nouveau-venus parvenaient à trouver des ouvriers au rabais, les anciens maîtres seraient bientôt aussi dans la nécessité de diminuer les salaires pour soutenir la concurrence. Sous certains rapports, donc, il est vrai de dire qu'en masse les ouvriers sont intéressés à ce que le nombre des maîtres ne soit pas augmenté outre mesure.

Mais ici (comme toujours dans notre beau régime industriel), à côté du bien se présente le mal. Si, dans le seul but de ne pas augmenter le nombre des imprimeurs lithographes, la chambre syndicale refusait systématiquement les certificats à des hommes qui, en réalité, présenteraient toutes les conditions désirables de moralité et de capacité, il est certain qu'elle arriverait bientôt à constituer un monopole de fait au profit des maîtres existants.

L'Autorité doit se tenir en garde contre une pareille éventualité; il faut absolument qu'elle se réserve le droit d'intervenir dans

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 4 FÉVRIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LE DUEL.

A cette époque c'était toujours une chose grave que de se sentir toucher à l'épaule.

Dixmer se retourna et reconnut Maurice.

— Ah! bonjour, citoyen républicain, fit Dixmer sans témoigner d'autre émotion qu'un tressaillement imperceptible qu'il réprima aussitôt.

— Bonjour, citoyen lâche, répondit Maurice; vous m'attendiez, n'est-ce pas?

— C'est-à-dire que je ne vous attendais plus : au contraire, répondit Dixmer.

— Pourquoi cela?

— Parce que je vous attendais plus tôt.

— J'arrive encore pour toi trop tôt, assassin, ajouta Maurice avec une voix ou plutôt avec un murmure effrayant, car il était le grondement de l'orage amassé dans son cœur, comme son regard en était l'éclair.

— Vous me jetez du feu par les yeux, citoyen, reprit Dixmer. On va nous reconnaître et nous suivre.

— Oui, et tu crains d'être arrêté, n'est-ce pas? tu crains d'être conduit à cet échafaud où tu envoies les autres. Qu'on nous arrête, tant mieux, car il me semble qu'il manque aujourd'hui un coupable à la justice nationale.

— Comme il manque un nom sur la liste des gens d'honneur, n'est-ce pas? depuis que le vôtre en a disparu.

— C'est bien, nous reparlerons de tout cela, je l'espère, mais en attendant vous vous êtes vengé, et misérablement vengé, sur une femme. Pourquoi, puisque vous m'attendiez quelque part, ne m'attendiez-vous pas chez moi le jour où vous m'avez volé Geneviève?

— Je croyais que le premier voleur, c'était vous.

— Allons, pas d'esprit, monsieur, je ne vous en ai jamais connu; pas de mots, je vous sais plus fort sur l'action que sur la parole, témoin le jour où vous avez voulu m'assassiner : ce jour-là le naturel parlait.

— Et je me suis fait plus d'une fois le reproche de ne l'avoir point écouté, repondit tranquillement Dixmer.

— Eh bien! dit Maurice en frappant sur son sabre, je vous offre une revanche.

— Demain si vous voulez, pas aujourd'hui.

— Pourquoi demain?

— Ou ce soir.

— Pourquoi pas tout de suite?

— Parce que j'ai affaire jusqu'à cinq heures.

— Encore quelque hideux projet, dit Maurice, encore quelque guet-apens.

— Ah çà! monsieur Maurice, reprit Dixmer, vous êtes bien peu reconnaissant, en vérité. Comment! pendant six mois je vous ai laissé filer le parfait amour avec ma femme; pendant six mois j'ai respecté vos rendez-vous, laissé passer vos sourires. Jamais homme, convenez-en, n'a été si peu tigre que moi.

— C'est-à-dire que tu croyais que je pouvais t'être utile, et que tu me ménageais.

— Sans doute! répondit avec calme Dixmer, qui se dominait autant que s'emportait Maurice. Sans doute! tandis que vous trahissiez votre république et que vous me la vendiez pour un regard de ma femme; pendant que vous vous déshonoriez, vous par votre trahison, elle par son amour adultère, j'étais, moi, le sage et le héros. J'attendais et je triomphais.

— Horreur! dit Maurice.

— Oui, n'est-ce pas, vous appréciez votre conduite, monsieur? Elle est horrible! elle est infâme!

— Vous vous trompez, monsieur, la conduite que j'appelle horrible et infâme c'est celle de l'homme à qui l'honneur d'une femme avait été confié, qui avait juré de garder cet honneur pur et intact, et qui, au lieu de tenir son serment, a fait de sa beauté l'amorce honteuse où il a pris le faible cœur. Vous aviez, avant toute chose, pour devoir sacré, de protéger cette femme, monsieur, et au lieu de la protéger vous l'avez vendue.

— Ce que j'avais à faire, monsieur, répondit Dixmer, je vais vous le dire : j'avais à sauver mon ami, qui soutenait avec moi une cause sacrée. De même que j'ai sacrifié mes biens à cette cause, je lui ai sacrifié mon honneur. Quant à moi, je me suis complètement oublié, complètement effacé. Je n'ai songé à moi qu'en dernier lieu. Maintenant, plus d'ami : mon ami est mort poignardé; maintenant, plus de reine : ma reine est morte sur l'échafaud; maintenant, eh! bien! maintenant, je songe à ma vengeance.

— Dites à votre assassinat.

— On n'assassine pas une adultère en la frappant, on la punit.

— Cet adultère, vous le lui avez imposé; donc il était légitime.

— Vous croyez? fit Dixmer avec un sombre sourire. Demandez à ses remords si elle croit avoir agi légitimement?

— Celui qui punit frappe au jour; toi tu ne punis pas, puisqu'en frappant tu fuis, puisqu'en jetant sa tête à la guillotine, tu te caches.

— Moi, je fuis! moi, je me cache! et où vois-tu cela, pauvre cervelle que tu es? demanda Dixmer; est-ce se cacher que d'assister à sa condamnation? est-ce fuir que d'aller jusque dans la salle des morts lui jeter mon dernier adieu?

— Tu vas la revoir, s'écria Maurice, tu vas lui dire adieu!

— Allons, répondit Dixmer en haussant les épaules, décidément tu n'es pas expert en vengeance, citoyen Maurice. Ainsi à ma place tu serais satisfait en abandonnant les événements à leur seul force, les circonstances à leur seul entraînement; ainsi, par exemple, la femme adultère ayant mérité la mort, du moment où je la punis de mort, je suis quitte envers elle, ou plutôt elle est quitte envers moi? Non, citoyen Maurice, j'ai trouvé mieux que cela, moi : j'ai trouvé un moyen de rendre à cette femme tout le mal qu'elle m'a fait. Elle t'aime, et elle va mourir loin de toi; elle me déteste, et elle va me revoir. Tiens, ajouta-t-il en tirant un portefeuille de sa poche; vois-tu ce portefeuille? il renferme une carte signée du greffier du Palais. Avec cette carte, je puis pénétrer près des condamnés; eh bien! je pénétrerai près de Geneviève et je l'appellerai adultère; je verrai tomber ses cheveux sous la main du bourreau et tandis que ses cheveux tomberont, elle entendra ma voix qui répétera : adultère! Je

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet; du 5 au 31 décembre, du 2 au 31 janvier et du 2 au 3 février. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

nous savons où est la difficulté, et que nous ne restons pas inactifs.

Mais, en attendant que justice soit faite aux travailleurs; en attendant que les Chambres et le Pouvoir, éclairés par des manifestations imposantes, se mettent enfin à étudier l'importante question de notre régime industriel, nous devons engager les ouvriers à respecter les lois existantes, quelque vicieuses qu'elles soient, et à ne pas donner prise sur eux par des infractions qui ne pourraient mener qu'à de déplorables résultats pour les malheureux ouvriers.

Dimanche dernier, deux réunions assez nombreuses d'ouvriers lithographes ont eu lieu à deux de nos barrières. Quel résultat utile les ouvriers pouvaient-ils espérer de ces réunions? Ils voulaient s'entendre pour s'opposer à une diminution de salaire qu'ils croyaient avoir été résolue? Nous avons dit plus haut qu'aucune résolution semblable n'avait été prise par la chambre syndicale; que la question même n'avait pas été agitée. Il est possible cependant que quelques imprimeurs aient essayé de réduire le salaire de leurs ouvriers; mais ces tentatives, si tant est qu'elles aient été faites, ne sont très certainement que des faits isolés et purement individuels. Or, dans l'état actuel des choses, il n'existe aucun moyen légal de les empêcher. Au reste, comme dans la lithographie, il n'y a pas encore une disproportion bien sensible entre les bras qui s'offrent et le travail à exécuter, la résistance que les ouvriers sont naturellement portés à opposer à toute diminution de salaire suffira, nous n'en doutons pas, pour faire contrepoids à ces velléités de quelques maîtres.

Il est toujours facile aux ouvriers de faire savoir à leurs camarades qu'il y a des maîtres disposés, sans motif légitime, à abaisser les salaires. Un simple avertissement est plus que suffisant; les réunions sont inutiles.

Le journal la *Réforme*, qui le premier a parlé de cette espèce de levée de boucliers, a annoncé, et nous en sommes bien aises, que les ouvriers ont obéi à la première sommation du commissaire de police, et que la tranquillité publique n'a pas été un instant troublée.

Nous ne trouvons pas mauvais que les maîtres se donnent une certaine organisation, qu'ils aient une chambre syndicale; mais, pour les mêmes motifs, nous trouverions bon que les ouvriers d'une même profession fussent autorisés aussi à se réunir, une fois par an, pour nommer une chambre syndicale chargée de formuler en termes convenables les griefs que les ouvriers croiraient avoir contre les maîtres, à exposer la situation des travailleurs, à poser et à défendre leurs droits. Les fonctions de cette chambre syndicale dussent-elles se borner à exposer des faits et à formuler des désirs, nous tenons qu'il en résulterait déjà un grand bien pour la classe ouvrière, qui aurait ainsi la garantie que l'Autorité et le public seraient instruits du véritable état des choses. La publicité appelle bientôt la justice.

Répétons-le, pour la centième fois, que tous ces moyens ne sont encore que des palliatifs, et que nous ne les tenons nullement pour le dernier mot de la science sociale sur ce sujet. Hélas! tant qu'il y aura maîtres et ouvriers, il faudra bien se contenter de ces palliatifs!

Tant qu'il y aura des maîtres, il sera juste qu'ils fassent quelques bénéfices sur leurs ouvriers, c'est-à-dire qu'ils les exploitent.

(1) La pétition contre les excès de la concurrence, et en faveur de l'organisation du travail se signe dans nos bureaux, tous les jours de 9 h. à 5 h.

M. le préfet du département de la Seine vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1er. — Les marchands-fabricants, contre-maîtres et ouvriers patentés qui sont inscrits sur la liste des électeurs, arrêtée le 2 du courant, ou qui seront portés sur la liste supplémentaire et rectificative dont la clôture aura lieu le 9 du même mois, se réuniront à l'Hôtel-de-Ville, dans la salle Saint-Jean, à 8 heures du matin, aux jours indiqués ci-après, à l'effet d'élire le nombre de prud'hommes désigné dans le tableau qui suit :

1re catégorie. — Mécaniciens, constructeurs de machines, fondeurs et fabricants de grosse chaudronnerie, entrepreneurs de serrurerie et carrossiers, etc., etc., le 12 février, 1 prud'homme fabricant.

2e catégorie. — Orfèvres, fabricants de plaqué, fabricants de bijouterie fine ou fausse, etc., etc., le 13 février, un prud'homme ouvrier.

3e catégorie. — Fabricants d'instruments de précision et d'optique, d'instruments de musique, d'horlogerie, etc., etc., le 14 février, un prud'homme fabricant.

Art. 2. — Des lettres destinées à servir de cartes d'entrée dans les assemblées seront adressées à l'avance aux électeurs.

La liste sera publiée le 5 de ce mois. Les réclamations auxquelles elle pourra donner lieu seront reçues à l'Hôtel-de-Ville, et il y sera immédiatement statué, sauf le recours au conseil d'Etat.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Lucerne, le 28 janvier. — Une nouvelle infraction vient d'être commise aux traités en vigueur entre la France et la Confédération helvétique. Voici les circonstances de cette affaire :

M. Jacques-Antoine Erhard, jeune négociant français, établi à Lucerne depuis quelques années, étant sur le point d'épouser une jeune personne appartenant à l'une de nos familles patriciennes, s'adressa au curé de la paroisse de sa fiancée pour contracter ce mariage. On sait qu'en Suisse les membres du clergé sont officiers de l'Etat civil.

Le curé déclara que pour le moment il ne pouvait procéder au mariage en question, parce que M. Erhard ne remplissait pas exactement ses devoirs religieux, et il exigea, comme condition *sine quâ non*, avant de donner la bénédiction nuptiale, que le futur époux, pendant un espace de temps, se livrât chaque jour à une foule de pratiques de dévotion extrêmement minutieuses.

M. Erhard ne voulant pas se soumettre à cette exigence, convint avec sa fiancée qu'ils feraient célébrer leur mariage civilement en France, ce qui fut exécuté par M. le maire de Strasbourg, ville natale de M. Erhard, et immédiatement après les nouveaux mariés revinrent à Lucerne.

Le lendemain de leur arrivée dans notre capitale, M. le directeur de la police adressa à M. Erhard une lettre, où il l'invitait à faire bénir son mariage à l'église, attendu que le mariage civil était inconnu en Suisse, et contraire aux opinions et aux mœurs de la population.

M. Erhard voulait se rendre à cette invitation, et il requit le curé de célébrer son mariage; mais cet ecclésiastique répondit qu'auparavant il faudrait accomplir la condition déjà posée par lui, à laquelle il ajouta cette autre : « Que les deux époux se sépareraient sur-le-champ, et demeureraient entièrement séparés jusqu'à ce qu'ils eussent reçu la bénédiction nuptiale. »

M. Erhard répéta au curé son refus, et déclara qu'il renonçait aux cérémonies de l'église.

Quelques jours après on lui notifia une décision du directeur de la police, portant qu'il aurait à faire célébrer son mariage à l'église, et que dans le cas contraire il serait expulsé de la ville et du canton de Lucerne.

marchés nécessaires. Un changement de ministère ou tout au moins la retraite de M. d'Abel, ministre de l'intérieur, pourrait bien être la conséquence de ce vote. Une circonstance assez remarquable, c'est que tous les princes de la maison royale qui sont membres-nés de la chambre haute, ont voté avec le ministère. »

DUCHÉ DE POSEN. — On lit dans le *Journal allemand de Francfort* du 1er février : « Le Casino polonais, établi à Bromberg depuis quelque temps, a été fermé le 22 janvier par ordre du général commandant de la ville. Le bruit s'est répandu aujourd'hui qu'un membre polonais du tribunal supérieur vient d'être arrêté et conduit à Posen. On regarde comme certain que le noyau de la conspiration découverte se trouve à Paris et que les jésuites tiennent les fils du complot. »

Chambre des Députés.

Séance du 3 février 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

On a commencé hier, à propos du 6e paragraphe, la discussion de la question du droit de visite.

M. DE PEYRAMONT combat les objections présentées hier par M. Billault. Le sentiment public s'est prononcé en faveur de la convention du 29 mai, et le discours que M. Billault a fait hier, il aurait dû le faire il y a six mois, lorsque la chambre a été une première fois saisie de la question après le traité. S'il ne l'a pas prononcé alors, c'est qu'il n'eût osé le faire dans le premier moment et devant l'adhésion unanime de la chambre. M. Dupin, dont l'autorité est si grande dans toutes ces matières, s'est montré lui-même satisfait de la convention.

M. DUPIN. Oui, à la condition que la convention nous placerait dans la même situation que l'Amérique.

M. DE PEYRAMONT. M. Dupin n'a pas dit alors que le traité devait être exécuté à l'américaine, mais à la française. Je vais citer les paroles mêmes de M. Dupin.

M. THIERS. Passons à autre chose.

M. DE PEYRAMONT. Les adhésions d'autrefois peuvent gêner les contradicteurs d'aujourd'hui; mais je viens à citer les paroles mêmes de M. Dupin.

L'orateur lit quelques passages d'un précédent discours de l'honorable député, et continue :

Il y avait alors irritation générale en France; toutes les susceptibilités étaient excitées; tout le monde s'est montré satisfait après la convention. Pour que ce sentiment ait été général, il faut nécessairement que le traité ait été autre chose qu'une mystification.

On nous répond par ce qui se faisait autrefois, par les règles du droit des gens et d'autres circonstances; mais le droit des gens progresse; il se compose d'un certain nombre de principes justes qui ne sont acceptés que successivement. C'est ce qui est arrivé pour le droit maritime surtout. La nécessité de constater la sincérité du pavillon a d'ailleurs été reconnue sous la restauration, quoiqu'en ait dit M. Billault, et à cette époque même les Anglais saisirent un assez grand nombre de navires appartenant à un port qui est bien connu de l'honorable député.

On a exagéré aussi ce qu'a dit à ce sujet M. de Broglie en 1822; lorsqu'il a protesté contre la vérification du pavillon, il entendait parler du droit de visite absolu; mais personne, sous la restauration, ni même long-temps après la révolution de juillet, n'a protesté contre la vérification du pavillon.

On nous a dit que les Américains ne permettent pas la vérification du pavillon; c'est une erreur. Les réclamations entre eux et l'Angleterre n'ont jamais porté sur le fait seul d'une vérification de pavillon; ce n'est pas cependant que les croiseurs anglais respectent plus le pavillon américain qu'un autre. « Quoi, disait un jour lord Palmerston dans un document officiel, parce qu'un navire aura hissé un morceau d'étamine aux couleurs américaines, il pourra se soustraire à l'exhibition de ses papiers de bord! Cela est inacceptable. »

---

l'accompagnerai jusqu'à la charrette, et quand elle posera le pied sur l'échafaud, le dernier mot qu'elle entendra sera le mot : adultère.

— Prends garde! elle n'aura pas la force de supporter tant de lâchetés et elle te dénoncera.

— Bon, dit Dixmer, elle me hait trop pour cela; si elle avait dû me dénoncer, elle m'eût dénoncé quand ton ami lui en donnait le conseil tout bas : puisqu'elle ne m'a pas dénoncé pour sauver sa vie, elle ne me dénoncera point pour mourir avec moi; car elle sait bien que si elle me dénonçait, je ferais retarder son supplice d'un jour; elle sait bien que si elle me dénonçait, j'irais avec elle, non-seulement jusqu'au bas des degrés du Palais, mais encore jusqu'à l'échafaud; car elle sait bien qu'au lieu de l'abandonner au pied de l'échafaud, je monterais avec elle dans la charrette; car elle sait bien que tout le long du chemin je lui répéterais ce mot terrible : adultère; que sur l'échafaud je le lui répéterais toujours, et qu'au moment où elle tomberait dans l'éternité, l'accusation terrible y tomberait avec elle.

Dixmer était effrayant de colère et de haine; sa main avait saisi la main de Maurice, et la secouait avec une force inconnue au jeune homme, sur lequel un effet contraire s'opérait. A mesure que s'exaltait Dixmer, Maurice se calmait.

— Ecoute, dit le jeune homme, à cette vengeance il manque une chose.

— Laquelle?

— C'est que tu puisses lui dire, en sortant du tribunal, j'ai rencontré ton amant et je l'ai tué.

— Au contraire, j'aime mieux lui dire que tu vis, et que tout le reste de ta vie tu souffriras du spectacle de sa mort.

— Tu me tueras cependant, dit Maurice; ou, ajouta-t-il en regardant autour de lui et en se voyant à peu près maître de la position, c'est moi qui te tuerai.

Et pâle d'émotion, exalté par la colère, sentant sa force doublée de la contrainte qu'il s'était imposée pour entendre Dixmer dérouler jusqu'au bout son terrible projet, il le saisit à la gorge et l'attira à lui tout en marchant à reculons vers un escalier qui conduisait à la berge de la rivière.

Au contact de cette main, Dixmer à son tour sentit la haine monter en lui comme une lave.

— C'est bien, dit-il, tu n'as pas besoin de me traîner de force, j'irai.

— Viens donc, tu es armé.

— Je te suis.

— Non, précède-moi, mais, je t'en préviens, au moindre signe, au moindre geste, je te fends la tête d'un coup de sabre.

— Oh! tu sais bien que je n'ai pas peur, dit Dixmer avec ce sourire que la pâleur de ses lèvres rendait si effrayant.

— Peur de mon sabre, non, murmura Maurice, mais peur de perdre ta vengeance. Et cependant, ajouta-t-il, maintenant que nous voilà face à face, tu peux lui dire adieu.

En effet, ils étaient arrivés au bord de l'eau, et si le regard pouvait encore les suivre où ils étaient, nul ne pouvait arriver assez à temps pour empêcher le duel d'avoir lieu.

D'ailleurs, une égale colère dévorait les deux hommes.

Tout en parlant ainsi, ils étaient descendus par le petit escalier qui donne sur la place du Palais, et ils avaient gagné le quai à peu près désert; car, comme les condamnations continuaient, attendu qu'il était deux heures à peine, la foule encombrait encore le prétoire, les corridors et les cours, et Dixmer paraissait avoir aussi soif du sang de Maurice que Maurice avait soif du sang de Dixmer.

Ils s'enfoncèrent alors sous une de ces voûtes qui conduisent des cachots de la Conciergerie à la rivière, égoûts infects aujourd'hui, et qui, jadis sanglants, charrièrent plus d'une fois les cadavres loin des Oubliettes.

Maurice se plaça entre l'eau et Dixmer.

— Je crois, décidément, que c'est moi qui te tuerai, Maurice, dit Dixmer; tu trembles trop.

— Et moi, Dixmer, dit Maurice en mettant le sabre à la main et en lui fermant avec soin toute retraite, je crois, au contraire, que c'est moi qui te tuerai, et qui, après t'avoir tué, prendrai dans ton portefeuille le laissez-passer du greffier du Palais. Oh! tu as beau boutonner ton habit, va; mon sabre l'ouvrira, je t'en réponds, fût-il d'airain comme les cuirasses antiques.

— Ce papier, hurla Dixmer, tu le prendras?

— Oui, dit Maurice, c'est moi qui m'en servirai de ce papier; c'est moi qui, avec ce papier, entrerai près de Geneviève; c'est moi qui m'assoierai près d'elle sur la charrette; c'est moi qui murmurerai à son oreille tant qu'elle vivra : *Je t'aime*; et quand tombera sa tête : *Je t'aimais*.

Dixmer fit un mouvement de la main gauche pour saisir le papier de sa main droite, et le lancer avec le portefeuille dans la rivière. Mais rapide comme la foudre, tranchant comme une hache, le sabre de Maurice s'abattit sur cette main et la sépara presque entièrement du poignet.

Le blessé jeta un cri, tout en secouant sa main mutilée, et tomba en garde.

Alors commença sous cette voûte perdue et ténébreuse un combat terrible; les deux hommes renfermés dans un espace si étroit, que les coups pour ainsi dire ne pouvaient s'écarter de la ligne du corps, glissaient sur la dalle humide et se retenaient difficilement aux parois de l'égoût; les attaques se multipliaient en raison de l'impatience des combattants.

Dixmer sentait son sang couler et comprenait que ses forces allaient s'en aller avec son sang, il chargea Maurice avec une telle violence que celui-ci fut obligé de faire un pas en arrière. En rompant, son pied gauche glissa et la pointe du sabre de son ennemi entama sa poitrine. Mais par un mouvement rapide comme la pensée, tout agenouillé qu'il était, il releva la lame avec sa main gauche, et tendit la pointe à Dixmer, qui, lancé par sa colère, lancé par son mouvement sur un sol incliné, vint tomber sur son sabre et s'enferra lui-même.

On entendit une imprécation terrible : puis les deux corps roulèrent jusque hors de la voûte.

Un seul se releva; c'était Maurice, Maurice couvert de sang, mais du sang de son ennemi.

Il retira son sabre à lui, et à mesure qu'il le retirait, il semblait avec la lame aspirer le reste de vie qui agitait encore d'un frissonnement nerveux les membres de Dixmer.

Puis, lorsqu'il se fut bien assuré qu'il était mort, il se pencha sur le cadavre, ouvrit l'habit du mort, prit le portefeuille et s'éloigna rapidement.

En jetant les yeux sur lui, il vit qu'il ne ferait pas quatre pas dans la rue sans être arrêté : il était couvert de sang.

Il s'approcha du bord de l'eau, se pencha vers le fleuve et y lava ses mains et son habit.

Puis, il remonta rapidement l'escalier en jetant un dernier regard vers la voûte.

Un filet rouge et fumant en sortait et s'avançait ruisselant vers la rivière.

Arrivé près du Palais, il ouvrit le portefeuille et y trouva le laissez-passer signé du greffier du Palais.

— Merci, Dieu juste! murmura-t-il.

Et il monta rapidement les degrés qui conduisaient à la salle des morts.

Trois heures sonnaient.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

en qualité d'ouvriers libres. L'Angleterre, pour recruter des hommes, fait aussi appel à ses colons des Indes-Orientales.

La Grande-Bretagne a donc donné au monde l'exemple de la philanthropie, mais elle a en même temps augmenté sa production, en remplaçant ses producteurs esclaves par des producteurs libres. L'imitons-nous dans son activité comme dans sa philanthropie? Nullement. Pendant que les colonies anglaises prospèrent, les nôtres se dépeuplent; la Guyane, par exemple, sera complètement dépeuplée dans quelques années, parce que les femmes y manquent. Eh bien! dans la convention du 29 mai, relative à la répression de la traite, avons-nous introduit une réserve pour parer à cette dépopulation? Nous n'avons rien stipulé à cet égard. (Interruptions. Conversations bruyantes.)

M. LE PRÉSIDENT invite l'orateur à rentrer dans la question.

M. LEVAVASSEUR. La convention du 29 mai a pour but de protéger notre commerce et de réprimer la traite des noirs; il me semble être complètement dans la question, quand je demande comment on pourra transporter des travailleurs libres dans les colonies, en concurrence avec les esclaves émancipés.

Des noirs libres pris sur les côtes de Guinée, que l'on conduisait en Amérique, ont été saisis et confisqués par l'Angleterre sous l'empire du dernier traité; l'Angleterre cependant jouit du droit de transporter librement des noirs placés dans la même situation; je demande positivement à M. le ministre de la marine s'il a entendu poser dans la convention du 29 mai une garantie pour que la même faculté nous soit laissée sans contradiction. Ce n'est pas là une question ayant pour but d'embarrasser M. le ministre; mais elle a bien aussi son importance.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Je crois être sûr qu'il ne convient pas à la chambre de voir interrompre le débat par des détails sur la question qui m'est posée par l'honorable préopinant. Je me contenterai donc de dire que la question de l'immigration dans les colonies de nègres de la côte de l'Afrique a été l'objet d'un sérieux examen, et quand le moment en sera venu, j'espère que la chambre sera contente des explications que nous lui fournirons. (Aux voix! aux voix!)

M. LE RAY. Je ne veux ajouter que quelques mots aux longues discussions qui ont déjà eu lieu dans la chambre sur le droit de visite. Permettez-moi de vous dire comment se fait la vérification de la nationalité :

Supposez qu'un navire de guerre français devance un navire de commerce de sa nation, et peu après aperçoive un navire qui hisse un pavillon ami, mais qui ne laisse pas de sembler suspect; croyez-vous que le navire de guerre puisse laisser passer ce bâtiment sans le visiter? mais si c'est un pirate, et qu'il ne le visite pas, ce navire suspect pourra attaquer le navire marchand qui suit, piller la cargaison, et peut-être massacrer l'équipage. Il y a là une responsabilité que le navire de guerre n'osera pas braver; si le navire étranger était en effet un corsaire, qui donc oserait absoudre le navire de guerre qui l'eût laissé passer?

M. THIERS. Nous ne contestons pas le fait; la question n'est pas là.

M. LE RAY raconte comment un jour lui-même arrêta un navire espagnol qui lui avait paru suspect, parce que ce navire, avant d'être acheté par des Espagnols, avait été commandé par un corsaire américain. La vérification du pavillon, faite poliment, ne peut être refusée, ni offensante pour personne; mais elle est indispensable pour assurer la police des mers, et quelles que soient les instructions, elle aura toujours lieu.

Moi aussi j'ai été élevé dans les principes de patriotisme, moi aussi je veux la dignité de mon pays, et je puis être appelé un jour à mourir pour la défendre; mais je ne croirai pas y faillir en votant pour le paragraphe de l'Adresse. (Très bien! au centre.)

M. VIVIEN. J'ai besoin de dire un mot d'abord sur une observation de M. de Peyramont; il s'est étonné que l'opposition n'ait pas soulevé, il y a six mois, le débat qu'elle soulève aujourd'hui. On nous demandait alors des fonds pour établir une croisière pour la répression d'un commerce qui nous inspire à tous la même indignation, il ne pouvait y avoir qu'une voix sur cette loi (Réclamations.) Et d'ailleurs, n'est-ce pas seulement en 1841 que M. Jacques Lefebvre s'est élevé dans cette enceinte contre des traités remontant à 1833?

M. JACQUES LEFEBVRE. J'ai à me féliciter de l'amendement que j'ai proposé; mais aujourd'hui je ne puis m'associer à ceux qui ne veulent pas tenir compte au gouvernement des résultats qu'il a obtenus.

M. VIVIEN. Je n'ai pas la prétention de soutenir que le ministère doive être mis en accusation; mais je crois qu'il n'a pas replacé notre commerce sous la surveillance de notre pavillon national, et que la France n'est pas placée, sous le rapport du droit de visite, dans une situation aussi avantageuse que les Etats-Unis.

Le droit de vérifier la nationalité du pavillon est incontestable dans le cas de piraterie; le pirate est un voleur de grand chemin dont tout le monde a le droit, le devoir de purger la mer; mais je nie qu'on ait ce droit dans le cas où l'on soupçonne un navire de faire la traite. Si un navire se livre à un commerce illicite, nous avons contre lui quelque chose de beaucoup plus puissant que la vérification du pavillon; nous avons nos lois de douanes qui nous donnent une souveraineté absolue sur tous les navires qui approchent de nos côtes.

Les Américains sont tombés d'accord qu'on ne doit jamais prendre garde au pavillon, s'il y a soupçon de piraterie; mais dans les autres cas, ils refusent de reconnaître le droit de s'assurer de la nationalité; ils n'accordent pas même la faculté de se tromper. Si l'on arrête un navire qui porte indûment le pavillon américain, les Etats-Unis ne réclameront pas; mais si le navire est bien réellement américain, ils se réservent un recours contre vous. Est-ce que nous sommes dans une situation égale?

Les Etats-Unis n'ont pas même parlé dans leur convention avec l'Angleterre du droit de vérifier le pavillon, tandis que nous accordons ce droit par un article spécial. Notre infériorité dans les conditions de la visite apparaît complètement dans les instructions qui sont données aux croiseurs anglais pour les navires américains et pour les navires français. Pour les uns, on prescrit les plus minutieuses formalités; on ne prescrit rien pour les autres. On stipule qu'une indemnité sera payée aux Français, quand on leur aura causé un dommage; mais une indemnité doit toujours être payée aux Américains dès qu'on s'est trompé à leur égard.

L'orateur dit qu'il faut éviter de confondre la traite et la piraterie; un pirate et un négrier peuvent l'un et l'autre être armés et avoir des papiers irréguliers; mais que l'on considère le négrier comme le pirate, la France s'y est toujours opposée, jusqu'à ce traité de 1841 que M. le ministre des affaires étrangères a eu l'honneur de signer et de déchirer. (On rit.) La piraterie est un crime, la traite est un délit; la première viole le droit des gens, la seconde le droit municipal. Eh bien! dans les instructions qui sont annexées à la convention, les signes de la piraterie sont confondus avec ceux qui caractérisent les négriers.

M. Vivien lit plusieurs passages de ces instructions, et dit que ces instructions sont rédigées de telle sorte, qu'elles ne peuvent être exécutées. Il en résulte que l'on ne met plus aucune différence entre la traite et la piraterie. Or, on ne fera jamais entrer cette assimilation dans le droit des gens. La convention du 29 mai ne peut donc pas mériter les éloges qu'on vous propose de lui décerner. Sous prétexte de corriger le traité de 1841, on s'est rejeté dans les inconvénients des traités de 1831 et de 1833.

M. HÉBERT. Il ne s'agit pas de donner des éloges au gouvernement, mais de reconnaître qu'il a, comme il l'avait promis, replacé le commerce français sous la surveillance exclusive de notre pavillon.

Dorénavant, si un navire anglais trouve un navire français, vraiment franc, hier efficacement la traite des noirs et de replacer notre commerce sous la surveillance exclusive du pavillon national. Il y a six mois, quand on a ratifié cette convention par le vote des dépenses nécessaires à la croisière, la chambre a approuvé la convention; elle l'approuvera de nouveau aujourd'hui.

M. DUPIN. Je désirerais que la phrase de l'Adresse fût ainsi modifiée : « Ainsi se réalise le vœu constamment exprimé par la chambre; les droits de l'humanité seront efficacement protégés, *les principes et les usages tutélaires du droit des gens seront maintenus*, et notre commerce sera replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon. »

La question qui nous occupe n'est pas une question de parti, et je n'approuverai jamais ceux qui en ont voulu faire une question ministérielle; le droit des gens doit dominer la discussion.

La chambre a exprimé trois fois combien elle tenait à ce que le commerce français fût replacé sous la surveillance de notre pavillon. La convention du 29 mai atteint ce but à quelques égards; l'article 8 porte textuellement que, pour les instructions, on s'en tiendra à appliquer les principes du droit des gens à l'usage des nations maritimes. Lorsque la question s'introduisit l'été dernier dans la chambre par le côté financier, il me sembla que ce traité était convenable, et je me bornai à témoigner le désir que l'exécution fût en rapport avec sa teneur.

Il commence à être appliqué : il ne s'agit pas de le blâmer ou de le louer; il sera temps de le faire dans cinq ans; nous voulons tous la répression de la traite...

M. A. DE GASPARIN. Il faut alors vouloir les moyens.

M. DUPIN. Les moyens sont dans votre traité, dont je ne demande que l'application. Si vous refusez l'insertion des mots que je propose, vous prêtez le flanc à toutes les attaques; si vous le votez, vous posez tous les principes essentiels, et je voterai avec tous les paragraphes de l'Adresse. (Interruption.) Vous vous êtes prononcés déjà trois fois dans ce sens, que ce soit votre dernière pensée, votre testament. (Bruit, agitation. M. Dupin, qui parlait de sa place, se rassied sans avoir achevé son discours.)

M. GUIZOT. Il s'agit ici d'une question de bonne foi pour tout le monde. Si l'honorable M. Dupin croit que, par le traité du 29 mai, les principes et les usages tutélaires du droit des gens ont été complètement défendus, nous ne refusons pas d'accepter sa rédaction. (Interruption, mouvements divers.) Si, au contraire, il entend blâmer quelque chose du traité qui a été fait, nous la repoussons de toutes nos forces. (Très bien! au centre. Violente agitation.)

M. Berryer se lève; l'agitation continue. Aux voix! aux voix!

M. Dupin demande la parole à son tour au milieu du bruit.

M. LE PRÉSIDENT. Avant qu'il soit voté sur l'amendement de M. Dupin, je dois faire connaître à la chambre un amendement de M. Billault sur le même sujet. — Cet amendement est ainsi conçu :

« Le vœu de la chambre eût été rempli si, tout en protégeant efficacement les droits de l'humanité, cette convention eût plus sûrement mis à l'abri de toute atteinte l'indépendance de notre pavillon. » (Ah! ah!)

M. DUPIN. Ma pensée, si vous voulez que je vous la dise, c'est que je crois que depuis long-temps vous êtes dans une fausse voie; je préférerais qu'on employât dans l'Adresse des expressions franches, nettes, qu'on la rédigeât dans le langage des affaires....

Voyez les Adresses d'Angleterre.... (Interruption.) Voyez avec quelle netteté elles vont à leur but. Ici vous faites de l'Adresse des apologies perpétuelles, vous en faites des apothéoses. (Agitation.) Il en résulte que les hommes d'affaires ne pensent pas pouvoir accepter les mots usuels des panégyriques, nous sommes obligés d'apporter des correctifs. (Bruit.)

Je ne peux pourtant pas prostituer l'éloge; vous voulez me faire dire que vous êtes les gens les plus habiles du monde. Le traité a été voté; je l'approuve comme les lois qui sont dans le *Bulletin des lois*; mais je blâme l'exécution. Vous en faites une loi des suspects.... (Réclamations.) Je le répète, la chambre, en mettant un correctif à vos éloges, protestera d'avance contre des abus trop faciles à prévoir.

M. BERRYER. Il faut qu'en effet il n'y ait aucune obscurité dans le vote. Le droit des gens est formel. Il ne veut pas que hors le soupçon de piraterie un navire en pleine mer puisse être arrêté sous un prétexte quelconque.

Or, je vois dans la convention un autre cas que la piraterie qui permet d'arrêter les navires en pleine mer; c'est pour cela que je ne veux pas dire avec l'Adresse que notre commerce est replacé sous la surveillance exclusive de notre pavillon.

M. GUIZOT. J'ai demandé à M. Dupin le sens de son amendement; je remercie M. Billault de la rédaction du sien : elle est parfaitement nette. Celle de M. Dupin.....

M. DUPIN. Je retire mon amendement. (On rit.)

M. GUIZOT. L'amendement étant retiré, je n'ai pas à m'en occuper; quant à celui de M. Billault, il est parfaitement clair, et c'est pour cela que je le repousse.

M. BILLAULT. Il est évident qu'il y a dans cette chambre deux opinions bien distinctes : celle du gouvernement et de ses amis, celle de l'opposition et de nos amis. Que ceux qui pensent comme moi, que l'indépendance de notre marine est compromise, votent pour mon amendement.

M. DUPIN. Puisqu'on a repoussé les simples paroles par lesquelles je voulais rappeler dans l'Adresse les principes du droit des gens, puisqu'on met tant de chaleur à combattre un amendement inoffensif, je voterai pour celui de M. Billault. (A gauche : A la bonne heure, très bien!)

Le vote sur l'amendement de M. Billault a lieu au scrutin de division, par voie d'appel nominal.

Les voix se répartissent ainsi : Votants, 361; pour, 144; contre, 217.

L'amendement est rejeté.

Il est sept heures 1/4; la suite de la discussion est renvoyée à demain.

ERRATUM. — Dans une note publiée hier sur la *Société de l'art industriel*, il faut substituer le mot « ouvrier » au nom de « Fourier, » qui n'a aucun sens dans la phrase.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Collignon, candidat conservateur, a été élu député par le collége électoral de Sarrebourg, en remplacement de M. Marchal, démissionnaire. M. Collignon a réuni 193 voix sur 207 votants.

— MM. Dubourdieu, sous-commissaire de la marine, ordonnateur de la colonie du Sénégal; Maret de Saint-Pierre, volontaire de la marine; Mirabeau, second maître de manœuvre, et Douenard, second maître canonnier, viennent d'être nommés chevaliers de la Légion-d'Honneur en récompense de leur conduite courageuse et dévouée dans le naufrage du *Papin*.

— M. Thil a déposé hier sur le bureau de la chambre des députés une pétition des notaires de Caen qui demandent un tarif des honoraires des notaires. Cette pétition a été renvoyée à la commission qui a déjà examiné un grand nombre de pétitions semblables, et qui doit en faire prochainement le rapport.

— M. Dubois (du Havre) a déposé hier sur le bureau de la chambre des



s'aperçut qu'on lui avait soustrait un tiroir de son comptoir, contenant une somme de 180 fr. environ. On n'a pu rejoindre le voleur, et on n'a retrouvé que le tiroir vide dans la rue du Battoir, et un peu plus loin la clef.

Un marchand de vins du quartier avait été volé quelques jours auparavant de la même manière.

CRÉATION D'UN NOUVEAU THÉATRE A PARIS. — Le feuilleton de la *Presse* annonce comme chose certaine l'édification d'un théâtre dont le privilége serait accordé à M. Alexandre Dumas, et qui serait appelé *Théâtre Montpensier*, du nom du jeune prince, ami des arts, ajoute le feuilleton. Le théâtre de M. Dumas serait consacré au drame, et la première pièce représentée serait une œuvre de l'auteur célèbre, laquelle aurait dix actes et serait jouée en deux soirées, comme autrefois les proverbes en deux, trois ou quatre jours. Ceci est dit sérieusement, et nous ne demandons pas mieux que de le répéter de même.

Le feuilleton explique que l'emplacement choisi est un grand hôtel qui avoisine l'ancien estaminet de l'*Epi-Scié* (boulevart du Temple); 150 000 fr. auraient été déjà versés par M. Alexandre Dumas entre les mains du propriétaire.

TRISTE EFFET D'UNE CAUSE FUTILE. — Depuis quelques jours, les nombreux promeneurs qui vont aux Tuileries constater les progrès prodigieux de la végétation des arbustes et des fleurs des boulingrins, sont agréablement distraits par un perroquet qui s'est réfugié dans les marronniers du grand jardin. Semblable au chien de Jean de Nivelle, d'historique et proverbiale mémoire, plus sa propriétaire éplorée l'appelle, sa cage et son déjeuner à la main, plus il fuit. Avant-hier, un jeune homme de dix neuf ans, qui était monté sur un des marronniers pour prendre le perroquet fugitif, est tombé du haut de cet arbre, et, dans sa chute, il s'est fracturé les deux poignets et s'est blessé dangereusement à la tête.

UNE EXÉCUTION DE PAR L'AUTORITÉ. — Dernièrement, pendant la nuit, on a vu une voiture chargée de farine se diriger vers le pont d'Ainay, à Lyon, franchir la barrière et s'arrêter vers le milieu du pont. D'après le *Censeur de Lyon*, la barrière a été aussitôt refermée, et les hommes qui accompagnaient la voiture se sont occupés à vider les sacs de farine dans la rivière. Le lendemain matin, en remarquant la blancheur de l'un des éperons du pont autour duquel aurait été répandue la farine, on se demandait si ce n'était pas par l'ordre de l'autorité que cette opération avait eu lieu, et si la farine jetée ne provenait pas de la même source que celle qui fut vendue il y a quelque temps à un boulanger de la localité, ce qui faillit lui faire perdre la confiance de ses chalands, dont il jouissait à juste titre.

DROITS DE L'INTELLIGENCE EN ANGLETERRE. — On lit dans un journal anglais, le *Liverpool-Albion* : « Nous apprenons que l'on se propose de faire à Liverpool, dans la salle du Commerce, des lectures publiques de tous les débats importants pendant la session du parlement. Des lecteurs seront choisis dans ce but. De cette manière, les ouvriers, à peu de frais, pourront avoir connaissance de toutes les discussions du parlement qui les intéresseront, et ils pourront former eux-mêmes leur jugement. C'est là une bonne pensée, nous en désirons la réussite. »

Il est fâcheux que les lois de septembre ne permettent pas en France la réalisation d'un semblable progrès.

L'ÉNERGIE DU DÉSESPOIR. — L'un des prisonniers d'Etat détenus dans les cachots souterrains de la citadelle de Varsovie, s'est suicidé d'une manière affreuse; il a placé une lampe allumée sous son lit, et s'est laissé ainsi brûler. Sur l'un des murs de sa cellule, on a trouvé tracées de sa main, avec du blanc d'Espagne, quelques lignes où il annonçait que, poussé au désespoir par les mauvais traitements qu'on lui faisait subir tous les jours, et parce qu'on lui refusait constamment de voir le jour, il s'était décidé à s'ôter la vie par le feu, seul moyen qui fût à sa disposition pour exécuter ce dessein.

Un autre prisonnier politique, qui se trouvait dans un cachot voisin, a perdu la raison en apprenant le suicide de son compagnon d'infortune, et il a fallu le transporter à l'hospice des aliénés de Varsovie.

CROISEURS FRANÇAIS A LA COTE D'AFRIQUE. — On annonce qu'une partie des bâtiments français ont déjà pris leur position de croisière à la côte d'Afrique. Leur séjour aux îles du Cap-Vert a été très abrégé par suite de l'intensité avec laquelle la fièvre jaune s'y est déclarée. Les plus grandes précautions avaient été prises pour éviter ce terrible fléau, aucun homme faisant partie des équipages n'en a été atteint.

La croisière a été divisée en trois zones : la première partant des îles Bissagos, à une faible distance de la Sénégambie, jusqu'au cap des Trois-Pointes; la seconde, depuis cet endroit jusqu'au cap Negro; la troisième, depuis le cap Negro jusqu'à la petite baie, à l'extrémité de la côte déserte. C'est vers la seconde zone, qui renferme le plus d'endroits suspects et signalés comme servant de refuge aux traitants, que devra être dirigée la principale surveillance de nos bâtiments.

LE MAUVAIS COTÉ DE LA PORTE. — Une scène qui a mis en émoi toute une maison de la rue Beaurepaire, et qui s'est terminée par une citation en police correctionnelle, se passait ces jours derniers vers deux heures du matin. — Un jeune locataire, M. M...., qui a l'habitude de regagner son domicile passé minuit, avait fait un arrangement avec son portier : à chaque rentrée tardive, il payait une amende de 50 centimes; et, quelles que fussent les exigences de la consommation, il avait grand soin de se réserver le montant de l'impôt domiciliaire, toujours rigoureusement perçu. Une nuit que le froid se faisait plus vivement sentir, le cerbère subventionné, arraché aux douceurs de sa couche, résolut d'élever ses prétentions au niveau de la température; il parlementa longuement à travers la porte avec son locataire, et par surcroît de prudence, exigea avant d'ouvrir que ce dernier lui passât 1 franc par dessous la porte cochère, ce qui fut exécuté sous toutes réserves et comme contraint et forcé. En effet, à peine introduit dans la place, le jeune homme, qui possède une force herculéenne et qu'animaient en outre quelques verres de punch, saisit le vieux concierge et le mit à son tour à la porte dans le simple appareil d'un léger caleçon et de vieilles pantoufles non fourrées. — Grand tapage, nouveaux pourparlers avec changement de rôles, dont le résultat un peu tardif fut la restitution par la même voie de la prime indûment perçue, plus un gros rhume de cerveau, dont le malheureux portier venait aujourd'hui réclamer le montant devant la 6e chambre. — La cause a été remise à huitaine pour entendre les témoins.

D'après le *Journal de Rouen*, depuis quinze jours la fabrique de Mme Pétion était inactive, par suite du débordement des eaux. La principale perte consiste en bois de teinture. L'établissement était assuré; il avait déjà été détruit par le feu il y a trois ans. On ignore la cause de ce nouveau sinistre.

— Un nouvel incendie vient d'avoir lieu à Bordeaux. La raffinerie de M. Fabre, située dans le quartier Saint-Michel, a été entièrement consumée. La perte est évaluée à 170,000 francs. Les marchandises étaient assurées par les compagnies *la Sécurité* et *l'Indemnité*, et les bâtiments par la compagnie *le Soleil*. Un soldat a reçu une blessure, à laquelle il a succombé; deux autres soldats et trois pompiers ont été plus ou moins grièvement blessés.

HEUREUSE CONVALESCENCE. — Nos lecteurs, dit la *Gazette des Tribunaux*, apprendront avec satisfaction que la situation de la femme Allain, si fatalement frappée en pleine rue, à Orléans, par la balle d'un fou, s'est notablement améliorée. La balle, entrée sous le sein droit, était venue se loger sous le sein gauche, immédiatement sous les téguments. On a pu l'extraire sans difficulté. Il s'était manifesté des symptômes inquiétants dans la nuit et dans la journée qui ont suivi l'accident. Ces symptômes ont disparu en partie, et MM. Thion et Rochoux, médecins de la femme Allain, ont maintenant l'espoir de la conserver à sa famille.

MM. les docteurs Latour et Rochoux, qui ont donné, chez M. Hautefeuille, les premiers secours à la femme Allain, ont été chargés par l'autorité de rédiger un rapport sur les détails de l'accident.

UN PARRAIN DANS L'EMBARRAS. — Un fait bizarre s'est passé, un des jours de la semaine passée, à Louvain. *L'Indépendance belge* raconte qu'une dame, jeune et mise avec assez d'élégance, se présenta chez un honnête épicier demeurant au Vieux-Marché et y loue un quartier; après y avoir logé pendant quelques jours, elle mit au monde un enfant gros et bien portant. L'épicier susdit, étonné de ce que cette dame ne parlait pas de faire baptiser son enfant, s'offrit pour parrain, et une voisine obligeante voulut bien accepter les fonctions de marraine; leurs offres furent acceptées de la manière la plus gracieuse. L'enfant fut conduit à l'église; mais quel ne fut pas l'étonnement du parrain et de la marraine, lorsqu'en revenant au logis, ils ne trouvèrent plus la mère de leur filleul. Elle était partie avec ses bagages sans laisser son adresse, et depuis lors on n'en a plus entendu parler.

DÉMENTI OFFICIEL DONNÉ A LA PROSPÉRITÉ CROISSANTE. — Depuis assez longtemps déjà l'administration s'occupe de préparer les éléments d'une législation nouvelle sur la mendicité. Dans ce but, elle a fait étudier à l'étranger l'organisation des institutions qui ont pour objet de guérir cette plaie sociale, et elle a recueilli un grand nombre de documents précieux. Mais pour trouver la solution d'un problème aussi ardu, le gouvernement a besoin, en ce qui concerne la France, de s'entourer des renseignements les plus positifs et les plus détaillés; en conséquence, le ministre de l'intérieur vient de rappeler aux préfets d'avoir à s'occuper de dresser des rapports dans lesquels ils énonceront, avec les détails les plus complets qui leur sera possible :

1° Quelles sont les causes habituelles de la mendicité dans chaque département.

2° S'il a été pris des mesures pour obvier à la mendicité, et quelles sont ces mesures, ainsi que les résultats déjà obtenus;

3° Si le conseil général et les conseils municipaux se sont occupés de cet objet et s'ils ont voté des fonds dans ce but;

4° Quels sont les établissements publics de refuge ou de travail destinés aux mendiants; quelles en sont l'organisation et les ressources;

5° Quelle part prennent respectivement dans les mesures adoptées le département, les communes, les bureaux de bienfaisance, les associations particulières et les citoyens;

6° Quel est le degré d'application des dispositions pénales relatives aux mendiants;

7° S'il existe des associations de secours mutuels entre les ouvriers, et quelle est leur organisation.

A ces renseignements, que les préfets devront compléter par ceux que leur expérience et leurs lumières pourront leur fournir, ils joindront un recueil de tous les arrêtés, règlements, statuts et autres documents qui peuvent avoir été publiés dans les diverses communes de leurs départements. Ils devront, en outre, faire un autre travail qui n'a pas moins

gouvernement représentatif, tant il est profondément faussé. « Il n'y a plus, dit le *Constitutionnel*, de discussion à la chambre des députés, il n'y a plus de loyauté. » — On a reproché dans un temps à M. Guizot d'être l'homme de la raison souveraine; or, maintenant, il abjure son empire, et ne croit plus qu'aux majorités.... qui le soutiennent.

Le *National* exprime le vœu et l'espoir que le monde ne se méprendra pas sur le sens des discussions de la chambre des députés, au point de regarder les satellites du ministère, et les ministres eux-mêmes, comme l'expression des sentiments et de la dignité de la France. — Il est bien permis, en effet, d'espérer que la république américaine ne pensera pas que la nation qui a le plus contribué à son affranchissement, qui l'a toujours suivie d'un œil sympathique, et qui aujourd'hui encore s'intéresse fraternellement à son expansion normale, soit, même moralement, solidaire d'une politique suivie par un cabinet anti-national, c'est-à-dire contraire à tous les sentiments et à toutes les traditions de la nationalité française.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A. T. à Noyon. — Renvoyez-nous donc le *Martin*.

M. T.a. à St-Etienne. — Nous n'avons ni le Mémoire annoncé dans votre lettre du 17 janvier, — ni les actions mentionnées dans votre dernière. — Vous deviez bien savoir, ami, que le 1er vol. de *Dest. soc.* est épuisé : lisez le Catalogue. — Au plus bas 12) fr., — 2e série complète. — Rectifié pour les brochures; mais ce n'est point à nous qu'il faut s'en prendre.

Mme P. à Beaufort. — Reçu. — Tout le monde va bien; le frère est à Nantes. — F. C. vous adresse une marque de souvenir sympathique.

MM. L. et B. à Wissembourg. — Les 15 billets pris pour vous en octobre sont : série 186, nos 141 à 145. — Série 188, nos 151 à 155. — Série 197, nos 96 à 100. A moins de demande formelle, nous les gardons pour éviter les ports.

M. B. au Havre. — Une erreur à l'emballage aura fait mettre votre *Ph.* dans le paquet pour la Guadeloupe. — Nous vous renvoyons un exempl.

M. V. C. à Nantes. — F. C. n'a pas reçu la lettre promise au moment du départ : on passera outre.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 2 février. — PANIER, maréchal-ferrant, rue des Marais-St-Martin, 50. Juge comm., M. de Rotrou; syndic prov., M. Henrionnet, rue Cadet, 13. — GRANDHOMME jeune, march. de nouveautés, rue des Vieux-Augustins, 69. Juge comm., M. Barrat; syndic prov., M. Millet, boulevart St-Denis, 24.

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 3 février. — Foin, 1re 54 à 55; 2e 49 à 51; 3e 44 à 46. — Sainfoin, 1re 00 à 00, 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00, 2e 00 à 49, 3e 45 à 47. — Paille de blé 1re 30 à 31; 2e 00 à 29; 3e 00 à 26. — Paille de seigle 1re 00 à 35; 2e 30 à 31; 3e 00 à 28. — Paille d'avoine, 1re 00 à 00; 2e 00 à 38; 3e 00 à 00. — Trèfle 2e 00 à 00; 3e 00. — Regain 1re 00 à 52; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 3 février. — Foin 1re 52 à 54 2e 48 à 49; 3e 42 à 44. — Luzerne, 1re 00 à 00; 2e 46 à 42. — Paille de blé, 1re 31 à 33; 2e 28 à 30; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 47 à 41.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 3 février. — Bœufs amenés 214, vendus 199 à 1,20-1,18-1,16. — Porcs amenés 0, vendus 0 à 0,00.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 3 février. — Veaux amenés 340, vendus 348 à 1,60-1,40-1,30. — Vaches grasses amenées 152, vendues 115 à 1,12-0,98-0,84. — Vaches laitières amenées 89, vendues 68 de 190 à 520. Taureaux amenés 10, vendus 9 à 0,80.

Bourse du 3 février 1846.

Aujourd'hui on avait à liquider les rentes. L'argent s'est présenté d'abord en abondance, et l'on a pu faire des reports au pair; mais, vers la fin de la Bourse, le marché a changé de face, les reports sont montés à 20 c. et les cours se sont affaiblis d'autant. En résultat, le 3 0/0 présente une baisse de 20 c., et le 5 0/0 de 10 c.

Les chemins étaient en faveur, à l'exception du Havre et de Versailles rive droite, qui sont restés stationnaires. Il y a hausse de 12 50 sur le Saint-Germain. La Banque de France est montée de 10 fr. La dette intérieure d'Espagne a fléchi de 1/4 0/0.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	H.	[illegible]
Bordeaux..	643 »»	643 »»	H. 2 50	— 616 25, 643.	H.	2 50
Montereau..	» »»	» »»	» »»	— 453.		» »»

LONDRES, 4 févr.		PARIS, LE 3 Février. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	dimanche	3 0/0 F. p. 84 15, 83 90 d. 50.	Av. 83 80.
Esp. act.	»	5 0/0 F. c. 123 35 d. un.	Ap. 83 65.
Portug.		123 70, 123 50 d. 50.	
Mexic.	»	Saint-Germ. au 15. 1120, 1110 d. 20.	B. du Trés.
5 0/0 hol.		Orléans. au 15. 1285, 1280 d. 20.	Reports
2 1/2.		1290 d. 40.	3 0/0 F.c. 20, 21/2 F.
Rouen.	»	Avignon. au 15. 1000 d. 40.	
Orléans.	»	Nord. 767 50, 763 50 d. 20.	5 0/0 F.c. 20, 05. F. p.
Nord.	»	770, 765 d. 40.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 94,00 à 00,00; courant du mois, mars et avril, 97,00 à 96,50; 4 mois d'été, 95,00 à 00,00; 4 derniers, 94,50 à 95,00.

LILLE. — Colza, 90,50 à 00,00. Lin, 82,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 120,00 à 121,00; mars, 121,00 à 122,00; avril, 122,00; 4 du milieu, 127,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Vente par autorité de justice.

En l'Hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2, le 5 février 1846.

Consistant en : tables, chaises, fauteuils, bureau, glace, commode, tableaux, bibliothèque, volumes de différents ouvrages et autres objets. — Au comptant.

AUTRE. — En une maison, sise à Paris, rue des Marais-Saint-Martin, 50, le 7 novembre 1846, heure de midi.

Consistant en : bureau, armoire, commode, toilette, tables de nuit, chaises, le tout en acajou; pendule, enclumes, étaux, ferrailles et autres objets. Le tout expressément au comptant.

Spectacles du 4 février.

7 h. 1/2 OPÉRA. — L'Etoile de Séville.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Famille Poisson. Femme de 40 ans. la Ciguë.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — La Part du Diable. — L'Amazone.
7 h. 1/2 ODÉON. — Le Voyage. Lucrèce.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — 1re rep. de Beaugaillard. 3 baisers. Heur. Quand.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Roquefinette. Mousse. On demande des pensionnair.
9 h 1/2 GYMNASE. — Marchand. Loi. Mère de Famille. Nuage.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL — Vert-Vert. Savonnette. Pommes. Chansons.
6 h 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Le Comte Julien. Trilby.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Atar-Gull. Hubert-le-Sorcier.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. Cheval du Diable.
7 h. 1/2 COMTE. — Mère Michel. Chemin. Homme.
7 h. 1/2 FOLIES. — Eau et le Feu. Le Hussard. Vingt francs. Sonnette.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] très remarquable discours, qui a produit un effet profond et qui a laissé la Chambre dans une assez grande perplexité.

M. Ternaux-Compans avait d'abord engagé le débat en traitant la question de la souveraineté. L'honorable député établit, d'une part, que nous avons sur Madagascar des droits incontestables, et de l'autre part il semble s'épuiser en efforts pour démontrer que nous ne devons pas exercer ces droits, et que la conquête et la colonisation de l'île africaine offrent d'insurmontables difficultés. Nous avouons ne pas bien comprendre cette grande politique-là.

Quoiqu'il en soit, l'inattention générale et le bruit opiniâtre des conversations ayant forcé M. Ternaux à passer les développements de son idée et à donner ses conclusions, M. le ministre de la Marine a été promptement appelé à la tribune. Après avoir fourni, comme d'habitude, à la Chambre d'excellents renseignements sur sa bonne foi, après avoir affirmé que, malgré les apparences, il avait soumis à la commission tous les documents reçus par le gouvernement, le brave amiral a très imparfaitement exposé les causes du conflit survenu à Tamatave. Puis, sur une interpellation réitérée, il a cherché à faire concevoir à la Chambre comment l'accord fortuit du commandant Romain-Desfossés et du capitaine anglais Kelly pourrait bien se renouveler prochainement à Madagascar.

Le discours remarquable, ce n'est pas celui de M. le ministre de la marine, c'est celui de M. Jules de Lasteyrie. La séance d'aujourd'hui fait au jeune député une place honorable parmi les orateurs de la Chambre.

M. de Lasteyrie a embrassé l'ensemble de la question, et il l'a discutée avec une rare habileté, avec beaucoup de sagacité, même plus d'une vue élevée à la thèse d'opposition qu'il soutenait énergiquement. Importance de Madagascar et de Mayotte, droits évidents de la France, contestation de ces droits par le gouvernement anglais, tentatives de l'Angleterre pour nous arracher ce magnifique empire, inefficacité et inconvénients d'une expédition purement guerrière, périls d'une opération combinée avec les Anglais, ces divers points ont été profondément étudiés par l'honorable député, et ses opinions concordent jusque-là avec les nôtres. Sur d'autres points nous sommes en désaccord.

Ainsi M. de Lasteyrie s'exagère l'insalubrité du climat. En comptant les victimes que la fièvre a frappées sur la terre malegache, il oublie de dire que toutes les expéditions, par une fatalité inexplicable, ont eu lieu en plein hivernage. L'expédition projetée est la *première depuis* 1642, qui soit destinée à agir pendant la bonne saison. Et parlant avec épouvante de la cruelle mortalité qui a enlevé la première garnison de Nosse-Bé, il oublie de dire que nos soldats arrivèrent dans cette île déjà atteints pendant la traversée et décimés par la dyssenterie; il oublie de dire que la garnison nouvelle n'a point eu à souffrir de la fièvre. M. de Lasteyrie s'exagère bien plus encore la force de la puissance houva et les difficultés de la conquête; enfin il nous est assez difficile de savoir ce qu'il pense sur l'avenir de cette possession de Madagascar et sur sa colonisation ultérieure. Quand l'honorable député aura quelque temps médité sur cette immense et belle question, il en pénètrera mieux le côté *intérieur*, si nous pouvons nous exprimer ainsi.

Mais laissons ces dissentiments; nous pourrons revenir sur [illegible] appuyé le projet d'expédition à Madagascar, tout en protestant contre le but exclusivement guerrier qu'on lui attribue, tout en insistant pour que cette expédition ait un résultat efficace et pour les intérêts français et pour le bien de l'humanité. M. Jules de Lasteyrie, faisant courtoisement allusion à nos efforts, a dit que les hommes les plus dévoués à cette question malegache n'approuvaient l'expédition qu'en vue des actes plus féconds où elle pouvait engager le gouvernement malgré lui-même.

Il y a du vrai dans cette observation, nous l'avouerons volontiers; mais il y a encore une autre raison pour que nous persistions à demander que l'expédition ait lieu.

D'après les explications qui ont été données aujourd'hui à la Chambre, il est évident pour nous que l'escadre française va agir, à Madagascar, de concert avec une escadre anglaise. Qu'il y ait eu pour ce fait convention précise ou accord tacite, MM. les députés savent à cette heure, à n'en pas douter, que les deux expéditions doivent se rencontrer sur le littoral oriental malegache, fortuitement, en commençant par le Fort-Dauphin, au sud.

Eh bien! même dans cette hypothèse, en face de ce fait si grave, si menaçant pour les droits et pour les intérêts de la France, nous le déclarons : oui, il faut que l'expédition ait son cours. Il le faut, il le faut bien, puisqu'en nous abstenant, nous nous mettrions dans une situation plus dangereuse encore et plus déplorable.

Que l'on examine, en effet, attentivement, tous les inconvénients signalés par M. de Lasteyrie pour le cas d'une intervention combinée, et l'on verra qu'ils se produisent avec des périls plus grands dans le cas où la France s'abstiendrait. Ne sentez-vous pas à quel point éclaterait la puissance britannique aux yeux barbares, si les Anglais seuls tiraient vengeance d'un affront que nous avons essuyé avec eux, s'ils allaient seuls rendre les honneurs de la sépulture à leurs morts laissés sur la plage de Tamatave, alors que nos morts y sont restés glorieusement couchés en nombre double? Ne concevez-vous pas qu'après une expédition anglaise isolée, les influences françaises seraient effacées, les droits de la France anéantis?

Que ferait l'opposition si elle était à la tête des affaires? S'abstiendrait-elle d'intervenir, en demandant une égale réserve à l'Angleterre? Mais pourrait-on raisonnablement empêcher les Anglais de se faire justice eux-mêmes, si l'on ne prenait pas le soin d'obtenir pour eux la réparation à laquelle ils ont droit? L'opposition serait-elle disposée à se charger du soin d'une double vengeance? Et dans ce cas, quels moyens emploierait-elle? Une expédition purement militaire? M. de Lasteyrie n'en veut pas; une opération de conquête, l'attaque de Tananarrivou ou l'occupation d'un point du littoral? M. de Lasteyrie n'en veut pas, au moins pour le moment, car il semble avoir grand'peur, et de la fièvre, et des marécages, et des soldats houvas déguenillés, et de la colossale puissance de Ranavalo-Mandjaka...

On le voit donc, il est de toute nécessité que nous agissions à Madagascar. Cette affaire a été déplorablement engagée, cela est vrai; mais subissons les inconvénients de cette situation; entre deux maux, choisissons le moins grand.

La Chambre ne peut donc se refuser à voter des fonds pour une expédition quelconque à Madagascar. Cependant, les arguments de M. Jules de Lasteyrie ont été, à certains égards, si puissants, ils ont jeté une telle lumière dans cette question, que MM. les dépu[illegible]

Notre gouvernement est aujourd'hui dans des rapports d'amitié intime avec le cabinet britannique; le premier ministre de la Grande-Bretagne est un homme juste et bienveillant, il a récemment prononcé d'admirables paroles sur la *constitution de l'harmonie perpétuelle entre les nations*. L'occasion est belle pour demander à l'Angleterre un témoignage de noble amitié.

Que le ministre anglais, avant le départ de l'expédition, reconnaisse par une parole publique les droits de la France sur Madagascar! — Est-ce trop? l'amitié intime se refuse-t-elle à aller jusqu'à cet acte commandé par la justice? Eh bien! nous allons exiger de cette amitié un moins grand effort, et l'on peut conseiller à notre modeste cabinet de moindres prétentions.

Si nous avions l'honneur d'être députés, voici les questions que demain, nous poserions à M. le ministre des affaires étrangères :

1° M. le ministre voudrait-il déclarer ici, à la tribune, en des termes clairs et nets, qu'il s'engage à ne jamais laisser contester, par l'Angleterre, nos droits sur Madagascar?

2° M. le ministre s'engage-t-il à adresser immédiatement au cabinet anglais une note, dans laquelle il déclarera que la France, agissant en souveraine à Madagascar, ne peut pas accepter que les Anglais y interviennent sur le pied d'égalité?

3° Dans le cas où les deux expéditions se joindraient, fortuitement ou non, et agiraient de concert, M. le ministre peut-il prendre l'engagement que les forces anglaises se mettront sous le commandement supérieur du général Duvivier?

DISCUSSION DE L'ADRESSE. — LA PLATA.

Nous ne reviendrons pas sur la question de Montevideo, discutée tant de fois dans nos colonnes. Comme M. Drouin de Lhuys, qui l'a portée aujourd'hui à la tribune, nous ne croyons pas que la politique suivie par les agents du ministère sur les rives de la Plata mérite les éloges qui lui sont décernés par l'Adresse. Une seule chose nous étonne. Pourquoi M. Thiers qui, l'année dernière, s'est fait à la Chambre des députés, le défenseur des Montevidéens, s'est-il tenu complètement à l'écart des débats qui ont eu lieu aujourd'hui dans cette assemblée? C'est que M. Thiers ne traite pas les questions pour elles-mêmes, c'est qu'il s'en fait des échelons pour arriver au ministère. Il était évident que la Chambre, peu soucieuse des intérêts lointains, n'admettrait aucun amendement de l'opposition relativement aux affaires de la Plata, et afin de ne pas faire une vaine démonstration, afin de ne pas subir un échec en personne, M. Thiers a cédé ce combat à l'un de ses lieutenants.

La destruction des batteries du Parana fait honneur à l'intrépidité des marins de l'escadre combinée; mais pour assurer l'indépendance de Montevideo, il fallait nécessairement repousser Oribe des retranchements qu'il occupe sous les murs de cette ville. C'étaient là évidemment les premières opérations à exécuter pour faire régner la paix dans ces contrées.

Pétition contre les excès de la Concurrence

ET EN FAVEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Le *Débat social*, de Bruxelles, reproduit la pétition et l'accompagne d'observations d'un grand prix, que nous sommes heureux de reproduire :

Il est réservé au dix-neuvième siècle d'accomplir, dans l'histoire de l'humanité, une mission entièrement nouvelle. A la guerre, c'est-à-dire

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,

JEUDI 5 FÉVRIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LA SALLE DES MORTS.

On se rappelle que le greffier du Palais avait ouvert à Dixmer ses registres d'écrou, et entretenu avec lui des relations que la présence de Mme la greffière rendait fort agréables.

Cet homme, comme on le pense bien, entra dans des terreurs effroyables lorsque vint la révélation du complot de Dixmer.

Il ne s'agissait, en effet, pour lui, de rien de moins que de paraître complice de son faux collègue, et d'être condamné à mort avec Geneviève.

Fouquier-Thinville l'avait appelé devant lui.

On comprend quel mal s'était donné le pauvre homme pour établir son innocence aux yeux de l'accusateur public; il y avait réussi, grâce aux aveux de Geneviève, qui établissaient son ignorance des projets de son mari. Il y avait réussi, grâce à la fuite de Dixmer; il y avait réussi surtout, grâce à l'intérêt de Fouquier-Thinville, qui voulait conserver son administration pure de toute tache.

— Citoyen, avait dit le greffier en se jetant à ses genoux, pardonne-moi, je me suis laissé tromper.

— Citoyen, avait répondu l'accusateur public, un employé de la nation qui se laisse tromper dans des temps comme ceux-ci, mérite d'être guillotiné.

— Mais on peut être bête, citoyen, reprit le greffier qui mourait d'envie d'appeler Fouquier-Thinville monseigneur.

— Bête ou non, reprit le rigide accusateur, nul ne doit se laisser endormir dans son amour pour la république. Les oies du Capitole aussi étaient des bêtes, et cependant elles se sont réveillées pour sauver Rome.

Le greffier n'avait rien à répliquer à un pareil argument; il poussa un gémissement et attendit.

— Je te pardonne, dit Fouquier. Je te défendrai même, car je ne veux pas qu'un de mes employés soit même soupçonné; mais souviens-toi qu'au moindre mot qui reviendra à mes oreilles, au moindre souvenir de cette affaire, tu y passeras.

Il n'est pas besoin de dire avec quel empressement et quelle sollicitude le greffier s'en alla trouver les journaux, toujours empressés de dire ce qu'ils savent, et quelquefois ce qu'ils ne savent pas, dussent-ils faire tomber la tête de dix hommes.

Il chercha partout Dixmer, pour lui recommander le silence, mais Dixmer avait tout naturellement changé de domicile, et il ne put le retrouver.

Geneviève fut amenée sur le fauteuil des accusés, mais elle avait déjà déclaré, dans l'instruction, que ni elle ni son mari n'avaient aucun complice.

Aussi, comme il remercia des yeux la pauvre femme quand il la vit passer devant lui pour se rendre au tribunal.

Seulement, comme elle venait de passer, et qu'il était rentré un instant dans le greffe pour y prendre un dossier que réclamait le citoyen Fouquier-Thinville, il vit tout à coup apparaître Dixmer, qui s'avança vers lui d'un pas calme et tranquille.

Cette vision le pétrifia.

— Oh! fit-il, comme s'il eût aperçu un spectre.

— Est-ce que tu ne me reconnais pas? demanda le nouvel arrivant.

— Si fait. Tu es le citoyen Durand, ou plutôt le citoyen Dixmer.

— C'est cela.

— Mais tu es mort, citoyen?

— Pas encore, comme tu vois.

— Je veux dire qu'on va t'arrêter.

— Qui veux-tu qui m'arrête? personne ne me connaît.

— Mais je te connais moi, et je n'ai qu'un mot à dire pour te faire guillotiner.

— Et moi je n'ai qu'à en dire deux pour qu'on te guillotine avec moi.

— C'est abominable ce que tu dis là!

— Non, c'est logique.

— Mais de quoi s'agit-il? Voyons, parle! dépêche-toi, car moins longtemps nous causerons ensemble, moins nous courrons de danger l'un et l'autre.

— Voici. Ma femme va être condamnée, n'est-ce pas?

— J'en ai grand' peur! pauvre femme!

— Eh bien! je désire la voir une dernière fois pour lui dire adieu!

— Où cela?

— Dans la salle des morts!

— Tu oseras entrer là?

— Pourquoi pas?

— Oh! fit le greffier comme un homme à qui cette seule pensée fait venir la chair de poule.

— Il doit y avoir un moyen? continua Dixmer.

— D'entrer dans la salle des morts? oui, sans doute.

— Lequel?

— C'est de se procurer une carte.

— Et où se procure-t-on ces cartes?

Le greffier pâlit affreusement, et balbutia :

— Ces cartes, où l'on se les procure, vous demandez?

— Je demande où on se les procure? répondit Dixmer; la question est claire, je pense.

— On se les procure... ici.

— Ah! vraiment! et qui les signe d'habitude?

— Le greffier.

— Mais le greffier, c'est toi?

— Sans doute, c'est moi.

— Tiens, comme cela tombe! reprit Dixmer en s'asseyant; tu vas me signer une carte.

Le greffier fit un bond.

— Tu me demandes ma tête, citoyen, dit-il.

— Eh non! je te demande une carte, voilà tout.

---

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet; du 5 au 31 décembre, du 2 au 31 janvier et du 2 au 4 février. — La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

Non ! les chefs des nations ne peuvent rester impassibles spectateurs de ce grand œuvre. Ils ont procédé à l'organisation du travail guerrier dans le passé, et plus récemment à l'organisation du travail administratif. Il importe qu'aujourd'hui ils songent sérieusement à l'organisation du travail industriel, c'est-à-dire de la production proprement dite, de la production, cette source première de la prospérité publique.

La pétition suivante est signée par les ouvriers de Paris et de Lyon en masse :

(*Suit le texte de la pétition.*)

Paquebots transatlantiques.

SERVICE DE BOURBON ET MAURICE A SUEZ.

Un projet de correspondance transatlantique a été présenté à M. le ministre des finances, par M. Théodore Lechevallier. Voici ce que nous lisons à cet égard dans le *Courrier du Havre* :

Le projet de correspondance transatlantique de M. Théodore Lechevallier met deux fois, chaque mois, par une combinaison de très facile pratique, les quatre grands ports de commerce de France, en communication avec toute l'Amérique, et associe directement l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et le Levant aux bénéfices de cette correspondance. Ce projet a été communiqué à la députation de la Gironde, convoquée, tant dans l'intérêt de la ville de Bordeaux que dans celui de nos colonies, chez M. Desmirail, délégué de la Guadeloupe ; des explications ont été données par l'auteur aux honorables députés et à des colons présents à l'assemblée, mais nous devons dire que le projet a été également mis sous les yeux de M. le député du Havre, de quelques députés de Nantes, entre autres de M. le rapporteur de la commission chargée d'examiner le projet de loi des paquebots transatlantiques ; enfin de députés de Marseille, qui, tous, ont demandé à M. Théodore Lechevallier que les chambres de commerce des grands ports qu'ils représentent, fussent mises à même d'examiner les propositions qu'il a l'intention de faire au gouvernement.

Si, comme nous n'en doutons pas, ce projet obtient l'adhésion des chambres et du ministère, les moyens d'exécution sont assurés. La France aurait alors un service de correspondance transatlantique digne d'une grande nation ; elle ne resterait pas en arrière, dans l'immense impulsion que la navigation à vapeur tend à donner chaque jour aux relations pacifiques des peuples de l'ancien monde, entre eux, comme avec les Etats du Nouveau-Monde.

Nous féliciterons M. Lechevallier s'il parvient à organiser cet important service. Puisque le gouvernement donne sa démission, il faut bien que les particuliers réalisent les grandes œuvres.

Mais conçoit-on un Pouvoir et plus faible et plus timide? Jamais plus débiles mains tinrent-elles les rênes de l'Etat? Le gouvernement faisait le service des paquebots entre la France et l'Algérie, voici qu'il l'abandonne à l'industrie privée. Le gouvernement construit des paquebots pour le service transatlantique ; et depuis deux ans ces magnifiques vaisseaux à vapeur dorment inutiles dans le port de Brest, et voici probablement qu'une compagnie de commerçants va lui enlever l'honneur d'organiser les communications rapides entre les deux mondes !

Ce service des paquebots permettait au ministre de la marine d'exercer les officiers de la flotte au gouvernement des bâtiments à vapeur. C'était encore une occasion de transformer l'esprit purement militaire et d'occuper les marins de l'Etat à des fonctions toutes pacifiques. Le ministère aime mieux se débarrasser de toute peine, de tout soin, de toute sollicitude, laisser aux particuliers le champ de l'activité, et attendre d'eux l'exécution des œuvres belles et utiles. Le Pouvoir enfin renonce partout et toujours ; il donne sa démission.

Puisque la ville du Havre, prenant l'initiative de cette opération, paraît ne se préoccuper que des rapports entre l'Europe et l'Amérique, il appartient à la cité de Marseille de compléter l'œuvre en organisant un service entre l'Europe et les mondes orientaux par la mer Rouge. Nous lisons dans le *Cernéen* de l'Ile Maurice, que la Chambre de commerce de cette île allait examiner un projet de service direct à voile des deux îles-sœurs à Aden et Suez, projet présenté par M. le capitaine Rey. En même temps, le Conseil colonial, sur la proposition de M. Evenor Dupont, [illegible]

Conseil d'Etat [illegible] ment de 6 000 fr. pour les maîtres de requêtes. La commission a examiné aujourd'hui les augmentations de traitement des membres de cours royales.

Le gouverneur de Cuba a envoyé une escadrille sur les côtes de Haïti pour protéger les sujets espagnols.

Les obsèques de M. Maximo Garro, ministre plénipotentiaire du Mexique près le roi des Français, ont eu lieu aujourd'hui. Dans le nombre des amis intimes qui ont accompagné jusqu'au cimetière du Père-Lachaise les restes mortels du défunt, on remarquait les premières notabilités d'Espagne et des républiques américaines.

Le Mexique perd en M. Garro un de ses hommes d'Etat les plus éminents. Depuis vingt ans il était dans la carrière diplomatique près les cours d'Allemagne, de Hollande, d'Angleterre et de France.

Né à Mexico, à la fin du siècle dernier, il embrassa bientôt la carrière des armes, vers laquelle il était porté par son caractère noble, franc et chevaleresque. M. Garro était en Espagne lors de la révolution de 1821. Ses idées politiques et ses sentiments le rangèrent dans le parti libéral. Ses courageux efforts pour le triomphe de la cause populaire lui valurent la prison et l'exil. Ami intime de Carrel, M. Garro était un de ces républicains éclairés qui connaissent les véritables intérêts du peuple et veulent son bonheur par la satisfaction simultanée de tous ses besoins physiques et moraux.

On sait quelles circonstances difficiles se sont élevées dans ces dernières années entre la France et le Mexique. Tout en défendant les droits de son pays, M. Garro a toujours cherché à maintenir la paix entre les deux nations. La ligne diplomatique qu'il a suivie en France est digne des plus grands éloges. On peut affirmer qu'il est mort à la peine, au milieu des attaques sans nombre et des récriminations souvent injustes auxquelles la nation mexicaine n'a été que trop en butte dans ces derniers temps. M. Garro n'en aimait pas moins notre pays, il sympathisait vivement avec les patriotiques élans et les idées généreuses du peuple français. Affable, bon, généreux, il compâtissait à toutes les infortunes, leur prêtait son appui et son secours. M. Garro emporte avec lui les regrets de toutes les personnes qui ont pu apprécier l'élévation de son loyal caractère et de sa rare intelligence.

Chambre des Députés.

Séance du 4 février 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse.

La chambre a rejeté hier un amendement de M. Billault, tendant à changer la fin du paragraphe 6.

M. DE TRACY propose de remplacer dans la fin de ce paragraphe, ces mots : « trafic odieux ; » par ceux-ci : « trafic infâme. » — Adopté.

La fin du paragraphe est adoptée dans les termes suivants :

« Votre Majesté nous annonce que la convention récemment conclue pour mettre un terme à un trafic infâme, reçoit en ce moment son exécution. Ainsi se réalise le vœu constamment exprimé par la chambre ; les droits de l'humanité seront efficacement protégés, et notre commerce sera placé sous la surveillance exclusive de notre pavillon. »

Parag. 7. « Nous aimons à espérer que la France et l'Angleterre, par une action commune qui n'a pour but que d'arrêter l'effusion du sang et de rétablir des relations commerciales sûres et régulières, ramèneront enfin la paix sur les bords de la Plata. »

M. DROUIN DE LHUYS ne saurait s'associer aux espérances de l'adresse. On fait une expédition : mais ce qui est indispensable pour assurer le succès d'une expédition, c'est la fermeté et l'habileté de la diplomatie ; or, les négociations de notre cabinet dans cette affaire me semblent n'avoir été ni fermes ni habiles.

L'orateur rappelle les faits qui ont eu lieu à la Plata. La politique de la

Je ne sais pas [illegible] résulte de toutes les correspondances que les forces envoyés à la Plata, tout en coûtant beaucoup, sont insuffisantes pour produire un résultat efficace. Il n'y a qu'une voix parmi tous les agents envoyés à la Plata. Il ne fallait pas surtout, au lieu d'attaquer Rosas sous Montevideo, aller détruire des batteries qui donnaient sur les rives du Parana.

La France n'a pas su faire exécuter le traité fait avec Rosas. Ainsi, par exemple, Rosas s'était engagé à respecter l'indépendance de Montevideo ; il ne laisse pas de lui faire la guerre, et c'est là assurément nuire à l'indépendance de la république orientale de l'Uruguay, puisque par ce moyen l'important commerce de Montevideo se trouve paralysé, et que cette ville est menacée du gouvernement d'Oribe, qui n'est autre qu'un lieutenant de Rosas.

Ainsi, notre autorité morale compromise dans la Plata, une bonne occasion d'en finir perdue, des forces insuffisantes, un traité expliqué par des équivoques, voilà ce qui caractérise votre intervention dans cette affaire. Cette intervention a été une série de fautes.

Que ferez-vous? reviendrez-vous sur vos pas? c'est vous déshonorer ; persisterez-vous? Vous dépenserez en vain de l'argent et des hommes. Il vaut mieux, si vous ne pouvez avoir assez d'énergie pour terminer le débat, vous résigner à votre rôle modeste, et ne pas tenter une expédition qui ne peut avoir aucun résultat utile.

M. LE PRÉSIDENT. M. Aylies a déposé un amendement ainsi conçu :

« Nous aimons à espérer que la France et l'Angleterre, par une action commune déjà cimentée par de généreux efforts, obtiendront enfin la paix sur les bords de la Plata, et parviendront surtout à la féconder dans l'avenir, en assurant la loyale exécution des traités et le développement de relations commerciales affranchies désormais de toute entrave. »

La parole est à M. Aylies.

M. AYLIES. Je retire mon amendement.

Le paragraphe de l'Adresse est mis aux voix et adopté.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. Ternaux-Compans pour des interpellations relatives à l'affaire de Madagascar.

M. TERNAUX-COMPANS. Il me paraît impossible de terminer la discussion de l'Adresse sans dire quelques mots sur Madagascar.

Plusieurs voix : Renvoyez la discussion au projet de loi sur les crédits extraordinaires.

M. TERNAUX-COMPANS. Je me bornerai à quelques observations sur les droits de la France sur Madagascar et sur les moyens de faire respecter sa souveraineté.

Dès 1642, la France a formé un établissement à Madagascar. (Tumulte.)

M. LE PRÉSIDENT. Silence, messieurs ; l'orateur ne peut être entendu. Je défendrai aux huissiers de distribuer des lettres pendant qu'un orateur est à la tribune. (Violentes réclamations.)

M. TERNAUX-COMPANS. Dès qu'un peuple a mis le pied sur une terre nouvelle, elle lui appartient ; c'est le droit des gens. C'est ainsi que l'Angleterre a pris possession de la Nouvelle-Hollande ; elle n'en occupe, il est vrai, que quelques points, mais on ne nie pas sa souveraineté sur le reste. Si ce principe pouvait être contesté en thèse générale, il ne pourrait l'être pour Madagascar. Notre souveraineté sur cette île a été reconnue même par l'Angleterre. En 1811, il est vrai, lorsque l'île de France fut cédée à l'Angleterre, cette puissance prétendit que Madagascar était une dépendance de l'île de France ; le gouvernement de la Restauration réclama énergiquement, et nos droits furent reconnus.

L'orateur donne ici lecture de quelques pièces diplomatiques que le bruit des conversations ne nous permet pas d'entendre.

Les droits de la France, continue M. Ternaux, ne peuvent donc être méconnus ; mais devons-nous en user? Est-il avantageux, est-il facile pour nous de les faire prévaloir ?

Je ne sais rien de la querelle qui s'est élevée dernièrement à Madagascar, ce que je sais, c'est que les moyens qu'on paraît disposé à employer ne me semblent pas suffisants pour produire un résultat efficace. Je ne crois pas qu'on doive faire cette expédition de concert avec l'Angleterre, et cependant, si l'on n'envoie sur ce point qu'une expédition peu importante, nous ne réussirons pas, la mauvaise saison viendra arrêter les opérations, et l'affaire se terminera par un échec.

On parle d'une expédition de 3 000 hommes. Qu'on se rappelle l'expédition de Saint-Domingue dans laquelle 36 000 hommes se sont fondus. Que deviendront 3 000 hommes à Madagascar. Si l'on envoyait sur les lieux 15 ou 20 000 hommes, il est possible qu'on réussît, mais c'est à la chambre à voir si elle entend faire une dépense aussi considérable pour atteindre un si petit résultat.

— Je vais te faire arrêter, malheureux ! dit le greffier, rappelant toute son énergie.

— Fais, dit Dixmer ; mais à l'instant même je te dénonce comme mon complice, et au lieu de me laisser aller tout seul dans la fameuse salle, tu m'y accompagneras.

Le greffier pâlit.

— Ah ! scélérat! dit-il.

— Il n'y a pas de scélérat là-dedans, reprit Dixmer ; j'ai besoin de parler à ma femme, et je te demande une carte pour arriver jusqu'à elle.

— Voyons, est-ce donc si nécessaire que tu lui parles?

— Il paraît, puisque je risque ma tête pour y parvenir.

La raison parut plausible au greffier. Dixmer vit qu'il était ébranlé.

— Allons, dit-il, rassure-toi, on n'en saura rien. Que diable, il doit se présenter parfois des cas pareils à celui où je me trouve.

— C'est rare. Il n'y a pas grande concurrence.

— Eh bien ! voyons, arrangeons cela autrement.

— Si c'est possible, je ne demande pas mieux.

— C'est on ne peut plus possible. Entre par la porte des condamnés, par cette porte-là il ne faut pas de carte. Et puis, quand tu auras parlé à ta femme, tu m'appelleras et je te ferai sortir.

— Pas mal, fit Dixmer; malheureusement, il y a une histoire qui court la ville.

— Laquelle?

— L'histoire d'un pauvre bossu qui s'est trompé de porte, et qui, croyant entrer aux archives, est entré dans la salle dont nous parlons. Seulement, comme il y était entré par la porte des condamnés, au lieu d'y entrer par la grande porte ; comme il n'avait pas de carte pour faire reconnaître son identité, une fois entré on n'a pas voulu le laisser sortir. On lui a soutenu que puisqu'il était entré par la porte des autres condamnés, il était condamné comme les autres. Il a eu beau protester, jurer, appeler, personne ne l'a cru, personne n'est venu à son aide, personne ne l'a fait sortir. De sorte que, malgré ses protestations, ses serments, ses cris, l'exécuteur lui a d'abord coupé ses cheveux, et ensuite le cou. L'anecdote est-elle vraie, citoyen greffier ? tu dois le savoir mieux que personne.

— Hélas ! oui, elle est vraie ! dit le greffier tout tremblant.

— Eh bien ! tu vois donc qu'avec de pareils antécédents je serais un fou d'entrer sans carte dans un pareil coupe-gorge.

— Mais puisque je serai là, je te dis !

— Et si l'on t'appelle, si tu es occupé ailleurs, si tu oublies? — Dixmer appuya impitoyablement sur le dernier mot : Si tu oublies que je suis là?

— Mais puisque je te promets....

— Non, d'ailleurs, cela te compromettrait ; on te verrait me parler ; et puis, enfin, cela ne me convient pas. Ainsi j'aime mieux une carte.

— Impossible.

— Alors, cher ami, je parlerai, et nous irons faire un tour ensemble à la place de la Révolution.

Le greffier, ivre, étourdi, à demi-mort, signa un laissez-passer pour *un citoyen*.

Dixmer se jeta dessus et sortit précipitamment pour aller prendre, dans le prétoire, la place où nous l'avons vu.

On sait le reste.

De ce moment le greffier, pour éviter toute accusation de connivence, alla s'asseoir près de Fouquier-Thinville, laissant la direction de son greffe à son premier commis.

A trois heures dix minutes Maurice, muni de la carte, traversa une haie de guichetiers et de gendarmes, et arriva sans encombre à la porte fatale.

Quand nous disons fatale, nous exagérons, car il y avait deux portes. La grande porte, par laquelle entraient et sortaient les porteurs de carte ; et la porte des condamnés, par laquelle entraient ceux qui ne devaient sortir que pour marcher à l'échafaud.

La pièce dans laquelle venait de pénétrer Maurice était séparée en deux compartiments.

Dans l'un de ces compartiments siégeaient les employés chargés d'enregistrer les noms des arrivants ; dans l'autre, meublé seulement de quelques bancs de bois, on déposait à la fois ceux qui venaient d'être arrêtés et ceux qui venaient d'être condamnés, ce qui était à peu près la même chose.

La salle était sombre, éclairée seulement par les vitres d'une cloison prise sur le greffe.

Une femme, vêtue de blanc et à demi-évanouie, gisait dans un coin, adossée au mur.

Un homme était debout devant elle, les bras croisés, secouant de temps en temps la tête et hésitant à lui parler, de peur de lui rendre le sentiment, qu'elle paraissait avoir perdu.

Autour de ces deux personnages on voyait remuer confusément les condamnés, qui sanglotaient ou chantaient des hymnes patriotiques.

D'autres se promenaient à grands pas, comme pour fuir hors de la pensée qui les dévorait.

C'était bien l'antichambre de la mort, et l'ameublement le rendait digne ce nom.

On voyait des bierres, remplies de paille, s'entr'ouvrir comme pour appeler les vivants : c'étaient des lits de repos, des tombeaux provisoires.

Une grande armoire s'élevait dans la paroi opposée au vitrage.

Un prisonnier l'ouvrit par curiosité et recula d'horreur.

Cette armoire renfermait les habits sanglants des suppliciés de la veille, et de longues tresses de cheveux pendaient çà et là : c'étaient les pour-boires du bourreau qui les vendait aux parents, lorsque l'autorité ne lui enjoignait pas de brûler ces chères reliques.

Maurice, palpitant, hors de lui, eut à peine ouvert la porte qu'il vit tout le tableau d'un coup d'œil.

Il fit trois pas dans la salle et vint tomber aux pieds de Geneviève.

La pauvre femme poussa un cri que Maurice étouffa sur ses lèvres.

Lorin serrait, en pleurant, son ami dans ses bras ; c'étaient les premières larmes qu'il eût versées.

Chose étrange, tous ces malheureux assemblés, qui devaient mourir ensemble, regardaient à peine le touchant tableau que leur offraient ces trois malheureux, leurs semblables.

Chacun avait trop de ses propres émotions pour prendre une part des émotions des autres.

Les trois amis demeurèrent un moment unis dans une étreinte muette, ardente et presque joyeuse.

Lorin se détacha le premier du groupe douloureux.

— Tu es donc condamné aussi ? dit-il à Maurice.

— Oui, répondit celui-ci.

— Oh bonheur ! murmura Geneviève.

ALEXANDRE DUMAS.

(*La suite à demain.*)

... de nous être présentés avec des moyens suffisants sur ces côtes où nos nationaux ont des intérêts, nous n'avons pu faire respecter nos droits et notre pavillon. Nous avons voulu faire une expédition pour que cela ne se renouvelle plus. Nous allons purement et simplement faire une expédition militaire, pour faire respecter notre pavillon et tirer vengeance du sang versé. L'expédition que nous avons préparée n'est ni insuffisante ni au-dessous de sa mission, et l'officier-général qui la dirige, les officiers et les marins qui en feront partie, tout nous autorise à en espérer un complet succès.

M. TERNAUX-COMPANS. Je n'ai pas demandé quelles sont les instructions de M. Romain-Desfossés à l'égard des Houvas ; j'ai demandé ce que ferait M. Romain-Desfossés, si une escadre anglaise se trouvait sur la côte au moment de l'expédition ? j'ai demandé si l'expédition doit être faite d'accord entre la France et l'Angleterre ? M. le ministre n'a pas répondu à ces questions.

M. DE MACKAU. Il y a eu oubli et non préméditation de ma part dans le silence que j'ai gardé sur les dernières questions de l'honorable M. Ternaux-Compans. Nous entendons réserver complètement la question de la souveraineté de l'île ; nous n'allons pas faire là, je le répète, une expédition de conquête, mais une expédition ayant pour but d'établir notre influence, de faire respecter notre nom, et de protéger nos nationaux établis sur la côte.

Lors des derniers évènements, une frégate anglaise s'est rencontrée à Tamatave avec M. Romain-Desfossés ; le commandant anglais s'est rangé sous le commandement de M. Romain-Desfossés ; les marins des deux nations se sont battus à qui mieux mieux. Après la bataille, ils se sont partagés le pavillon pris sur l'ennemi. Voilà ce qui s'est passé.

Cette action en commun est le résultat de la bonne amitié et des relations qui se sont établies entre les officiers anglais de Maurice et les officiers français de Madagascar. Je ne réponds pas qu'une semblable alliance ne se renouvelle ; que, lorsque l'expédition arrivera dans les eaux de Madagascar, il ne s'y trouve pas des navires anglais prêts à leur prêter main-forte ; ce qu'il y a de certain, c'est que l'expédition a été calculée de manière à se suffire à elle-même, et qu'elle peut atteindre son but sans aucun secours étranger.

M. JULES DE LASTEYRIE. Messieurs, en toute chose il faut savoir ce qu'on entreprend. On veut faire une expédition à Madagascar, qui coûtera 8 à 10 millions, et compromettra la vie de beaucoup d'hommes. Une pareille entreprise, dans le langage des affaires, s'appelle une faute ; dans le langage de l'humanité, elle mérite une qualification plus sévère.

Qu'allons-nous faire à Madagascar? Allons-nous canonner les côtes? Allons-nous coloniser toute l'île? Voulons-nous passer en massacrant quelques sauvages et en faisant tuer quelques Européens ? ou bien voulons-nous former des établissements agricoles permanents sur toutes les côtes ?

On allègue trois motifs de l'expédition proposée. On donne pour premier motif la sûreté de Nosse-Bé. Ce motif ne peut être sérieux. Nosse-Bé est séparé de Madagascar par un détroit que les embarcations malegaches ne peuvent franchir.

On allègue ensuite le tort que cause aux traitants européens une loi de 1842, rendue par le gouvernement houva, et, qui restreindrait considérablement leur commerce. J'avoue que ce motif ne me paraît pas sérieux, car, depuis 1842, les traitants européens ont importé à Madagascar beaucoup de marchandises, et notamment 25 mille fusils, une machine à vapeur de la force de huit chevaux et 20 mille kilogrammes de poudre. Pas un résident européen n'a quitté le pays, et il en est au contraire arrivé plusieurs.

Nous n'avons pas de motifs sérieux de faire cette expédition. Le véritable motif de l'expédition, c'est une adresse du conseil colonial de Bourbon, pour demander la conquête et la colonisation de Bourbon. M. Romain-Desfossés a voulu à sa manière prêter force et appui à cette adresse, dont le vote a précédé de quelques jours le combat de Tamatave. Ce combat est le *post-scriptum* de l'adresse du conseil de Bourbon. La colonie de Bourbon a le plus grand intérêt à la colonisation de Madagascar, mais la chambre doit placer l'intérêt général du pays avant l'intérêt particulier de Bourbon.

On veut canonner les côtes de Madagascar, mais quel en sera le résultat ? On veut, dit-on, venger une vieille injure, punir les Houvas d'avoir attaqué nos nationaux en 1809 ; mais en 1809 les Houvas n'avaient jamais paru sur la côte ; les Européens ignoraient jusqu'à leur nom.

Les Houvas occupent le plateau central de Madagascar, mais ces peuples ne paraissent que rarement sur la côte occidentale dont on veut faire le théâtre de l'expédition ; ils n'y ont pas d'habitations permanentes. Ils préfèrent les hauteurs d'où ils dominent tout le pays ; c'est un peuple puissant, qui rêve la conquête de l'île. L'Angleterre les pousse dans cette voie, pour neutraliser secrètement notre influence et établir la leur ; on leur fournit des armes dans ce but ; ils sont organisés et puissants, et joignent à l'énergie des barbares quelques-uns des arts de la civilisation. Qu'on les attaque dans leurs montagnes, il en résultera d'horribles massacres de barbares et d'Européens, mais pas autre chose.

Une entreprise qui se bornerait à canonner les côtes de Madagascar serait complètement inutile ; il n'y a qu'un avis là-dessus chez ceux qui connaissent le pays. Qu'importe aux Houvas que vous balayez les côtes? Ils s'enfonceront dans les bois et dans les marais, laissant leurs cases de paille; et si votre domination est passagère, ils viendront les relever quand vous serez partis.

Voulez-vous vous établir sur la côte d'une manière permanente ? Comptez-vous y former des établissements agricoles ou militaires? Savez-vous ce que c'est qu'un hivernage sur la côte de Madagascar ? Dans l'expédition de 1821, nous avons perdu 150 hommes sur 450, encore ceux qui ont résisté étaient-ils des nègres ; tous les blancs avaient succombé ; dans la première expédition de Nosse-Bé, sur 95 hommes il en a péri 89 ; vous voyez, messieurs, combien nous risquerions en envoyant 3 000 de nos soldats et de nos marins dans ce climat dévorant; nous nous chargerions d'une immense responsabilité, que, pour mon compte, je ne saurais accepter. Le devoir du gouvernement est de ménager la vie des soldats et de ne pas la compromettre pour un misérable point d'honneur avec des sauvages.

Ceux qui appuient l'expédition, croient que le gouvernement se laissera entraîner à la conquête complète de Madagascar. Les uns se laissent entraîner par des fumées de gloire ; mais, croyez-le, messieurs, cette expédition est de celles qui, si elles réussissent, ne rapportent que peu de gloire et aucun profit, et qui sont fertiles en résultats funestes, si elles échouent.

Supposons que le gouvernement réussisse, qu'il parvienne à obtenir des avantages commerciaux, qu'il parvienne à détruire l'espèce d'oligarchie militaire qui existe à Madagascar, sous la reine Ranavalo, qu'en résultera-t-il? Qu'il aura favorisé le parti anglais ; car là aussi il y a des agents anglais, un parti anglais, qui rêve la domination de l'île au moyen des Houvas. Une expédition ne servirait qu'à fortifier ce parti ennemi, et mieux vaut l'état actuel, mieux vaut la barbarie ignorante et sans art, que la civilisation barbare, et agissant avec art contre nous.

On a dit que l'Angleterre reconnaît la souveraineté de la France ; c'est une erreur, les Anglais ont répété à diverses reprises qu'ils ne reconnaissent, à Madagascar, que la souveraineté des Houvas. Agir d'accord avec eux, c'est affaiblir vos droits, c'est y renoncer. Que M. Romain-Desfossés ait accepté l'aide d'une frégate anglaise, je ne vois pas là un grand mal ; mais que les Anglais se joignent à nous dans l'expédition que nous allons faire, c'est toute autre chose. En cas de succès, les Anglais s'établiront à Madagascar ; en cas d'insuccès, ils auront gagné l'abandon des droits de la France sur cette île. Vous le voyez, la partie n'est pas égale.

Nous partons avec une expédition suffisante, dit M. le ministre ; mais vous verrez que, le Cap doublé, il se rencontrera une escadre anglaise dans les eaux de Madagascar. L'Angleterre veut bien aujourd'hui oublier sa pro-

vernement n'a pu vouloir entrer dans la voie indiquée dans cette adresse ; il ne veut, je le répète, ni conquérir ni coloniser Madagascar ; il veut seulement forcer les naturels du pays à respecter le pavillon et le caractère français.

L'honorable préopinant s'est trompé aussi lorsqu'il a parlé de notre immixtion dans les querelles intestines des habitants. Le gouvernement français a toujours recommandé à ses agents de ne pas intervenir dans ces querelles. Il s'est trompé, du reste, lorsqu'il a dit que les côtes importaient peu aux Houvas et que ce peuple n'avait pas de marine ; je m'étonne que lui, qui semble avoir étudié spécialement la matière, ne sache pas que les Houvas entreprennent souvent des courses maritimes et poussaient quelquefois jusqu'aux îles Comores.

Le gouvernement n'ignore pas les dangers d'un hivernage sur la côte de Madagascar ; mais l'expédition n'a rien à en craindre ; il ne s'agit pas de fonder sur les côtes des établissements agricoles ou militaires ; il s'agit d'une expédition qui parcourra les côtes ; on a tout calculé pour qu'elle arrive au commencement de la belle saison ; elle aura quatre mois de temps magnifique pour opérer la soumission ; les dangers qui attendent les marins engagés dans l'expédition sont de la nature de ceux qu'ils sont habitués à braver ; ils trouveront la guerre, mais ils se seront retirés avant la saison pluvieuse, et ils n'auront rien à craindre de l'insalubrité du pays.

Partout où nos troupes rencontreront le pavillon qui nous a insultés à Tamatave, leur devoir sera de détruire ce pavillon et les ouvrages établis pour le défendre ; mais les opérations de cette expédition, pour être énergiques, n'en seront pas moins fort rapides.

Les établissements anciens et nouveaux formés sur les côtes de Madagascar et dans les îles environnantes, si l'expédition n'a pas lieu, seraient sans cesse exposés à de nouvelles insultes, à de nouvelles attaques de la part des naturels ; il faut qu'une manifestation puissante leur imprime le respect, et les tiennent en échec pour l'avenir.

L'honorable préopinant a appelé l'attention du gouvernement sur l'établissement de Mayotte ; nous reconnaissons avec lui l'importance de ce point, et nous nous gardons de l'oublier ; mais il fallait avant tout faire étudier le pays ; avant de dépenser les 11 millions votés, il fallait que des plans complets fussent présentés ; ils l'ont été, ils sont approuvés, ils vont être mis à exécution, et un navire fort par son tonnage va partir de Cherbourg pour porter à Mayotte tout ce qui est nécessaire pour un établissement de carénage, qu'il est le plus pressé de former sur ce point, et pour commencer les travaux de fortification.

J'espère que la chambre me rendra cette justice que je n'ai rien négligé pour étudier complètement la question de Madagascar ; j'espère que la chambre aura aussi apprécié le travail que je lui ai soumis pour indiquer les moyens de relever notre marine et de la mettre en rapport avec la grandeur et la dignité de la France, et qu'on reconnaîtra que depuis mon entrée au ministère de la marine, je n'ai négligé aucun de mes devoirs.

M. D'ANGEVILLE. J'ai le dessein de proposer un amendement à l'Adresse contre l'expédition de Madagascar ; il est six heures, je demande le renvoi à demain. (Oui ! oui !)

La séance est levée.

Le HUITIÈME NUMÉRO DE QUINZAINE paraîtra, dimanche 8 février.

Les souscripteurs d'un an à notre NUMÉRO DE QUINZAINE recevront *franco* à titre de prime : 1° ÉPISODE DE 1793, extrait du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par ALEXANDRE DUMAS ; 2° un des ouvrages suivants, au choix : l'EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, par VICTOR CONSIDERANT ; — ou bien le PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par MATH. BRIANCOURT ; — ou bien le GRILLON DU FOYER, petit roman de CH. DICKENS, traduction de Mme BELLOC.

Nos correspondants de librairie dans les départements, qui ont en dépôt des ALMANACHS PHALANSTÉRIENS, sont autorisés à en délivrer un exemplaire à nos frais au souscripteur d'un an, qui préférerait cette prime à celles indiquées ci-dessus.

Nous offrons de donner également l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN en prime aux souscripteurs d'un an qui le feraient prendre dans nos bureaux ; mais nous ne pouvons l'expédier par la poste.

On peut trouver des exemplaires des derniers NUMÉROS DE QUINZAINE, au prix de 25 centimes, chez :

MM. Vincard, rue Montmartre, 1 ;
Félix Martin, marchand de vins, rue des Juifs, 21 ;
Guarin, libraire, rue Bourbon-Villeneuve, 29 ;
Paul Masgana, libraire, galerie de l'Odéon, 12 ;
Pourreau, libraire, rue de la Harpe, 82, et galerie de l'Odéon, 3 ;
Jonas, passage du Grand-Cerf, 52, sous l'horloge ;
Bréauté, passage Choiseul, 59 ;
Mme veuve Delavigne, libraire, passage de l'Ancre, rue Saint-Martin ;
Mme Arnould, cabinet littéraire, rue Montmartre, 141 ;

Et aux bureaux des Messagers parisiens, rue des Filles-St-Thomas, 1 ; rue Laffitte, 6 ; place de la Madelaine ; rue du Dragon ; rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, 1 ; rue de Grenelle-Saint-Germain, 82 ; rue de Verneuil, 34 ; rue de Rambuteau, 58.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On lit dans la *Gazette universelle allemande*, sous la rubrique de Palerme, 19 janvier : « Aujourd'hui ont été célébrées dans la chapelle grecque du palais d'Oliuzzo, les fiançailles solennelles du prince royal de Wurtemberg (né le 6 mars 1823) et de la grande-duchesse Olga (née le 11 septembre 1822). L'impératrice de Russie, qui assistait à cette cérémonie, se porte beaucoup mieux, et l'on peut considérer Sa Majesté comme tout à fait hors de danger. »

— La loi des paquebots transatlantiques que notre commerce maritime attend avec une si légitime impatience, a été rapportée à la session dernière, et va être reprise ; elle sera ultérieurement mise à l'ordre du jour de la chambre.

— Des nouvelles reçues de Tanger par la voie de Lisbonne annoncent que l'empereur du Maroc a réuni à Rabat, où il a fixé provisoirement sa résidence, des forces considérables destinées à agir sur n'importe quel point de l'empire où se manifesteraient des symptômes de désordre. Peut-être cet armement est-il dirigé contre les tribus soulevées par Abd-el-Kader.

— M. l'abbé Salacroux, curé de Passy, est nommé curé de la paroisse Saint-Laurent, vacante par la mort de M. Lacoste.

— Mme Anna Dessessart, connue par de charmant... littéraires, vient de mourir à l'âge de vingt-cinq ans.



DEUX HARDIS ENFANTS. — On écrit d'Echternach (grand-duché de Luxembourg) : « Deux petits garçons d'Osweiler, âgés l'un de 13 ans et l'autre de 12, en revenant du bois de Herborn, après avoir étourdi, à coups de pierres et de bâtons, un loup énorme qu'ils avaient trouvé assis sur la lisière du bois, lui ont lié les pattes et passé un nœud coulant au cou, puis, — et non sans avoir eu à se défendre de temps en temps contre lui, — l'ont ainsi traîné jusqu'au village où il a été tué. »

LA CARTE DE FRANCE DU DÉPOT DE LA GUERRE. — M. le lieutenant-général baron Pelet, pair de France, directeur général du dépôt de la guerre et de la carte de France, a eu l'honneur de présenter au roi la dixième livraison de cette carte, levée par les officiers du corps royal d'état-major. La nouvelle livraison se compose de dix feuilles pleines : Coutances, Alençon, Nogent-le-Rotrou, le Mans, Gien, Loches, Valençay, Bourges, Beaune, Mâcon.

Les cartes des vingt-cinq départements suivants sont terminées : Bas-Rhin, Moselle, Meuse, Pas-de-Calais, Somme, Marne, Meurthe, Oise, Eure, Nord, Haut-Rhin, Seine-et-Marne, Aisne, Ardennes, Seine-Inférieure, Seine-et-Oise, Doubs, Haute-Saône, Haute-Marne, Eure-et-Loir, Jura, Yonne, Ain, Aube, Loir-et-Cher. Quatre cartes départementales, celles des Vosges, du Calvados, du Loiret, du Rhône, pourront être bientôt entreprises. Enfin les départements des Ardennes, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Bas-Rhin, ont consacré une partie de leurs autographies à la construction des cartes géologiques.

145 feuilles sont publiées où se trouvent dans les mains des graveurs. Le nombre total des feuilles entièrement terminées sur le terrain est de 163. La partie de territoire qui reste à lever peut être évaluée à environ 68 feuilles côtières. Dans une campagne, 65 officiers, chargés des détails topographiques, lèvent une dizaine de feuilles. Ainsi sept années sont nécessaires pour l'achèvement complet de ce grand travail. Depuis 1837, 78 officiers sont employés chaque année à la carte de France, 14 à la géodésie, 65 à la topographie.

L'HOMOEOPATHIE EN RUSSIE. — Un hôpital homœopathique a été solennellement ouvert à Moscou, le 16 décembre, en présence du gouverneur général et d'autres personnes de distinction. Les frais ont été supportés par des particuliers.

HORRIBLE CHUTE. — Un accident déplorable est arrivé dernièrement dans le passage de l'Entrepôt. Le portier de la maison n° 6 de ce passage, jeune homme de vingt et quelques années, occupait provisoirement la nuit, avec sa femme, une petite chambre au sixième étage de la même maison ; ce jour-là, entre onze heures et minuit, lorsque tous les locataires furent rentrés, ils y montèrent comme d'habitude, et, pendant que la femme allaitait leur jeune enfant, le mari alluma sa pipe, et se mit à la fenêtre pour fumer.

Il était accoudé depuis quelques minutes sur une traverse destinée à servir de garde-fou, lorsque tout d'un coup cette traverse fléchissant sous le poids se détache ; l'infortuné concierge cherche à se retenir, mais, surpris à l'improviste, il ne trouve rien pour s'accrocher, son corps l'emporte en avant, et, en quelques secondes, il se trouve précipité de la hauteur d'un sixième étage sur le sol ! Aux cris de la malheureuse femme éplorée, les voisins sont accourus de toutes parts, et ont donné les soins les plus empressés à la victime, qui respirait encore ; un médecin est venu ensuite lui prodiguer les secours de l'art et est parvenu à lui rendre une partie de l'usage de ses sens.

Le docteur a pu constater alors que les membres, dans cette chute terrible, n'avaient reçu aucune fracture ni luxation, mais la poitrine a été gravement attaquée.

Après avoir reçu les premiers soins que réclamait son état, le blessé a été transporté à l'hospice Saint-Louis. Cet infortuné jeune homme n'a pas eu plutôt repris connaissance qu'il a oublié les atroces souffrances qu'il endurait pour ne penser qu'à sa femme : « Que va devenir ma pauvre femme et notre enfant ! répétait-il à chaque instant ; ils n'avaient que moi pour soutien ! »

Les voisins ont cherché à le tranquilliser en lui disant qu'on ne les abandonnerait pas, et leurs paroles ont paru le rassurer. C'était, en effet, un ménage parfaitement uni, cité pour la conduite laborieuse et régulière de chacun des deux époux, et surtout pour l'ordre et l'économie qu'ils y avaient apportés. Les voisins ont eu raison de rassurer la victime, dont les jours sont en grand danger ; sa femme et son enfant, nous en sommes certains, trouveront des âmes charitables qui leur viendront en aide, et s'efforceront d'atténuer, autant que possible, le coup terrible qui vient de les frapper.

MESURE UNIVERSITAIRE. — Dans le budget de cette année, M. le ministre de l'instruction publique propose de créer deux nouvelles facultés de lettres, et dans cinq facultés des sciences une chaire de mathématiques appliquées ; les six autres en sont pourvues.

La géométrie descriptive, qui manque, aurait-on pu le croire ? à la faculté même de Paris, y apparaîtrait.

Une chaire d'histoire de la médecine serait ouverte à Strasbourg, de préférence à Paris, ce qui ne se conçoit pas facilement.

Des écoles préparatoires seraient ouvertes pour les maîtres d'études et les professeurs des colléges communaux dans les principales villes, à frais communs par l'État et les communes. Pour 1847, l'État y consacrerait 30 000 fr.

Un collége royal de plus serait institué.

Deux chaires nouvelles d'arabe vulgaire s'ouvriraient sur le littoral de la Méditerranée.

L'instruction primaire aurait un service d'inspection plus fréquent. Le ministre annonce une loi qui améliorera le sort des instituteurs primaires et leur donnera une situation plus digne de la mission que l'État leur confie.

Une autre innovation, non moins importante, est promise dans les commentaires annexés au budget pour cette année.

Le ministre annonce qu'il présentera un projet de loi tendant à élargir l'enseignement des facultés de droit, afin de le mettre en harmonie avec les besoins de la société française au temps où nous sommes et avec l'esprit libéral de nos institutions. On y ferait entrer, sur de grandes proportions, le droit public et les sciences qui s'y rattachent, notamment l'économie politique.

Il y a des chaires d'économie politique dans toutes les universités de l'Angleterre, qui est constitutionnelle, et de l'Allemagne, qui ne l'est qu'à moitié ; on en trouve même en Russie, où les hommes ne sont certes pas appelés à examiner et à discuter les actes de l'administration publique. Dans tout le royaume de France, il n'y a qu'une seule chaire d'é-

à me reprocher une mauvaise action.

» Tel a été mon langage, lorsque les malheureux qui croyaient flatter mes sentiments personnels, les calomnièrent si indignement en osant m'avouer leur infamie. Tel a été aussi mon langage devant cette noble et sainte femme qui, sans vous connaître, et sous la seule inspiration de sa vertu, était devenue votre providence. Je lui donnai, en outre, par écrit, une déclaration complète et détaillée des faits; et c'est ainsi que, joignant les efforts de sa charité à la prière que j'avais adressée à M. le garde des sceaux, elle a obtenu une grâce qui m'a déchargé moi-même d'un poids pénible; du moins, elle l'a beaucoup allégé; car, monsieur, s'il est bien cruel de subir un châtiment immérité, c'est une grande douleur de savoir qu'on en a été la cause même involontaire.

» Je n'ai accusé qu'une fois dans ma vie un grand criminel: les regrets que me laisse ce souvenir seront éternels.

» Faites, monsieur, de cette déclaration, tel usage que vous aviserez bon; et croyez-moi, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur. (Signé). Ch. LEDRU, avocat à la cour royale, 4 juillet 1845. »

TÉLÉGRAPHIE ACOUSTIQUE. — Des expériences de télégraphie acoustique, inventée par M. Sudre et pratiquée par le canon, ont eu lieu mardi à midi, à Vincennes, en présence de S. A. R. le duc de Montpensier, M. le général Gourgaud, président du comité d'artillerie, et plusieurs autres officiers-généraux et supérieurs. On avait mis à la disposition de M. Sudre huit pièces d'artillerie, qu'on avait placées en avant de la porte sud du château.

L'élève de M. Sudre, Mlle Hugot, qui devait interpréter les ordres, était derrière la butte du polygone.

Voici le texte de ces ordres, qui ont été tous donnés par M. le duc de Montpensier:

« Ralliez les tirailleurs.

» L'ennemi abandonne sa position.

» Combien de temps pouvez-vous tenir dans la position où vous êtes?

» Envoyez-nous une compagnie de voltigeurs.

» Venez au quartier-général. »

Tous ces ordres, transmis avec une grande rapidité et sans autre auxiliaire que le canon, ont été interprétés avec la plus scrupuleuse fidélité, et lorsque la séance a été terminée, S. A. R., ainsi que MM. les généraux, en ont témoigné toute leur satisfaction à M. Sudre.

Nous ajouterons à ces détails, publiés ce matin par le *Moniteur*, que M. Sudre commandait le feu et qu'à part le signal d'avertissement et celui de la fin, il n'emploie, pour chaque ordre, que *deux*, *trois* ou *quatre* coups de canon au plus, qui s'exécutent dans l'espace d'une minute.

Ce moyen de transmission peut s'appliquer à tout le formulaire militaire et même, dans certains cas, à des ordres non prévus.

INONDATIONS. — Nous recevons, dit l'*Echo de la Frontière*, de nouveaux détails de Mortagne sur la position fâcheuse de ce point, le plus bas de l'arrondissement de Valenciennes, entièrement couvert par les eaux en ce moment. Depuis 47 ans, on ne se rappelle pas avoir vu les eaux monter à cette hauteur. La douane fait son service en barque, comme dans les ports de mer. L'église de la Plaigne, commune voisine de Mortagne, est inondée jusque dans le chœur. Les murs du cimetière n'apparaissent plus au dessus de l'inondation et ne gênent pas la circulation des barques. Cent dix maisons sont sous l'eau!... L'Escaut n'a plus ni lit ni rives. Pour donner une idée de ce qui se passe, nous citerons le fait suivant: Les bateaux des sieurs Chôteau et Rombeaux, mesurant chacun 230 tonneaux, étant vides et ayant 52 centimètres d'enfoncement, se trouvaient à Mortagne et devaient aller recevoir un chargement à Péronne (Belgique). On les lia l'un à l'autre et on les mit sous la conduite des nommés Racchaert, Dufière et Laby. Ils partirent de Mortagne, le 28 janvier, vers dix heures du matin. Le vent devint si violent qu'ils ne parvinrent à la nuit qu'à une demi-lieue de Mortagne. Le lendemain 29, les bateliers croyaient pouvoir atteindre leur destination, mais le vent jeta les deux gros bateaux dans les prairies, sans qu'aucune rive ou digue les retînt. On dût jeter l'ancre au milieu de l'inondation et y passer la nuit. Le 30, le temps étant devenu plus favorable, les deux bateaux parvinrent à reprendre la rivière et à gagner au large. Qu'on juge par là de la hauteur des eaux dans les prairies des environs de Mortagne! »

— A Saint-Malo, la grande marée du 29 janvier, poussée par une tempête d'ouest-nord-ouest, a causé de graves dégâts. Plusieurs murs ont été défoncés et enlevés. La route dite Tracé-Bleu a été envahie par la mer, qui s'y est creusé un lit assez large. Cette chaussée a été fort en-

la voie de réforme et de liberté.

Le *Constitutionnel* signale la tendance de l'*Univers* à prendre le ton d'un journal ministériel et à faire l'éloge de M. Guizot en revenant sur le discours du ministre dans la question de l'Université. Ce discours, dit le *Constitutionnel*, excite de plus en plus son admiration, sa joie et ses espérances. Nous comprenons bien dans quel but le *Constitutionnel* nous fait remarquer cette tactique des journaux religieux, mais la question dont il s'agit a été posée de telle manière qu'on pourra, sans doute, parvenir à jeter de la défiance sur les auteurs des ordonnances du 7 décembre, mais sans inspirer la moindre confiance en faveur de leurs adversaires.

Le *National* se complaît à peindre le douloureux martyre de la chambre en entendant l'intarissable éloquence de M. Peyramont: la chambre s'y est pris de toutes les manières, elle a usé de tous les moyens, employant tour à tour la violence de l'interruption ou les câlineries du *très bien! très bien!* pour faire enfin finir ce bourdonnement parlementaire et importun: rien n'y a fait, il lui a fallu avaler la chose jusqu'au bout. Pour se figurer ce que devait être le discours de M. de Peyramont, il faut se rappeler que la chambre est cependant assez habituée à des loquacités de longue haleine. Que devait-ce donc être, bon Dieu!

Le *Courrier français* revient sur le matérialisme politique du ministère et de ses organes dans la presse. Il demande au *Journal des Débats*, qui exalte exclusivement la majorité alors seulement qu'elle est inféodée à ses patrons si c'est ainsi qu'il entend la pratique du gouvernement constitutionnel. Le *Courrier français* aborde une autre thèse, non moins incontestable par malheur, c'est que M. Thiers et M. Guizot ne songent qu'à devenir ou à rester ministres, et que toute la différence qui les sépare est bien plutôt dans les prétentions identiques de leur amour-propre, que dans les principes divergents de leurs croyances politiques. Voilà hélas! de bien tristes vérités!

Le *Commerce* fait remarquer que pas un ministre n'a pris la parole dans la discussion d'hier sur le droit de visite, et que le ministère a laissé le soin de défendre son chef-d'œuvre diplomatique à MM. Peyramont et Hébert. — C'est une singulière idée que de choisir des procureurs généraux pour défenseurs, surtout dans une chambre d'avocats.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. M. V. à Lorient. — Accepté: vous recevrez; mais vous n'avez pas fait droit aux modifications demandées. On persiste à vouloir retrancher les marques: on se charge de les arracher, si bon vous semble.

M. T. aux forges du M. — Les mess. nous apportent votre réab., que nous avions regardé comme compris dans votre dernière remise. Faut-il passer à la R.....?

M. J. M. à Besançon. — Nous avons porté à votre crédit, en février dernier, les 33 fr. 80 que vous réclamez à M. B. du Havre. — Reçu les 4 cahiers.

M. B. à Charleville. — Reçu les 161 anno ncés. Inscrit. — Ce que vous *avez entendu dire* n'existe en aucune façon.

M. B. à Audenge. — Reçu par notre ami D. — Vous êtes inscrit.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 3 février. — **PEIGNÉ**, march. d'abats, faub. du Temple, 92. Juge comm., M. Jouet; syndic prov., M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5. — **LOLAGNIER**, march. de cuirs, rue de la Grande-Truanderie, 48. Juge comm., M. Grimoult; syndic prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — **PINGARD**, faïencier, rue des Filles-du-Calvaire, 18. Juge comm., M. de Rotrou; syndic prov., M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis.

Du 22 juin 1830. — **BLANCHARD**, tailleur, rue Coquillère, 20. Juge comm., M. Gauneron; agent, M. Viallard, rue Montmartre, 30.

HALLE DE PARIS.

3 févr.						4 févr.					
Arrivages	962 q.	41 k.				Arrivages	1016 q.	48 k.			
Ventes	1017	39				Ventes	1030	30			
Restant	50926	57				Restant	51808	22			
Cours moyen	41 87					Cours moyen	42,11				
Cours-taxe	41,11					Cours-taxe	41,81				
Cote administrative						Cote administrative.					
Gruaux	29 q.	83 k.	44,60	à	58,60	Gruaux	3 q.	14 k.	00.00	à	52,25
1re	191	68	42,00	à	42 90	1re	125	69	42,00	à	44,60
2e	84	78	39,50	à	41 90	2e	121	89	41,15	à	41,40
3e	31	10	35 00	à	35.60	3e	30	21	31,75	à	38,20
4e	0	00	00 00	à	00,00	4e	0	00	00,00	à	00,00
A Div.	563	61	40 75	à	54,93	A Div.	574	62	40,10	à	42,35

Les rentes ont repris faveur et restent dans l'une et l'autre valeur 15 c. mieux qu'hier.

Le chemin du Havre a baissé de 5 fr.; le Montereau de 15 fr. Toutes les autres lignes ont haussé. Il s'est fait quelques achats de Nord à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires de cette compagnie qui doit avoir lieu demain.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant:

Rente belge 1842, 104 1/4. — Autriche, 420. 417 50. — Société générale, 1580. — Esp., 3 0/0, 39.

Chemins de La Teste, 190, 192 1/2. — Andrezieux, 315.

Actions de Zinc Vieille-Montagne, 6875. — Aveyron, 6300. — Lin Févrant, 565. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 2200, 2180.

Oblig. de St-Germain, nouv., 1170. — Versailles, r. dr. anc., 1020. — Orléans, 1240. — St-Etienne à Lyon, 1165. — Rouen, 1020. — Havre, 1110, 1112 50.

A terme: Emprunt, 83 70 fin courant. — Esp., dette intér., 32 5/8.

5 0/0 compt.....	1er C. 123 40	P. H. 122 20	P. B. 123 10	dr C. 123 15	hier 123 05
— fin cour....	123 15	123 30	123 10	123 25	123 10
3 0/0 compt.....	83 73	83 75	83 65	83 75	83 65
— fin cour....	83 70	83 80	83 70	83 75	83 60

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1375 »»	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	102 »»	» »»	B. 1/8
B. de France...	» »»	» »»	» »»	— Portugais...	» »»	» »»	»
C. Gouin 1000...	1160 »»	» »»	H. 5 »»	Esp. D. active.	37 1/8	» »»	»
C. Ganner. 1000	1155 »»	1160 »»	H. 5 »»	5 0/0 Naples...	» »»	» »»	»
C. hypot......	875 »»	» »»	» »»	— Romain..	102 3/4	102 5/8	B. 1/8
4 Canaux......	1270 »»	» »»	H. 5 »»	Obl. Piémont.	» »»	» »»	»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ....	» »»	1105 »»	» »	Au 15. 1110, 1105, 1110.	H. 5 »»
V. r. d.....	552 50	555 »»	H. 5 »»	— 555, 560.	H. 7 50
— r. g......	362 50	360 »»	B. 3 75	— 362 50, 365.	H. 2 50
Orléans.....	1280 »»	1280 »»	» »»	— 1280, 1277 50, 1285.	H. 7 50
Strasb......	256 25	257 50	H. 1 25	— 257 50.	» »»
Rouen......	1012 50	1011 25	H. 6 25	— 1015, 1005.	H. 2 50
Havre......	700 »»	700 »»	B. 12 50	— 720, 695.	B. 5 »»
Marseille...	» »»	» »»	» »»	— 990, 985, 987 50.	» »»
Vierzon....	700 »»	702 50	» »»	— 702 50, 701 25.	H. 1 25
Nord......	760 »»	762 50	H. 3 75	— 760, 763.	H. 3 »»
Dieppe.....	475 »»	» »»	H. 5 »»	— 473.	H. 5 »»
Boulogne...	540 »»	» »»	» »»	— 540.	B. 2 50
Bordeaux...	643 »»	643 »»	» »»	— 647 50, 645.	» »»
Montereau..	450 »»	» »»	» »»	—	B. 15 »»

LONDRES, 3 févr.		PARIS, LE 4 Février.	PRIMES.	COULISSE.
Consol.	93, 93 1/8.	3 0/0 F. p. 84 10, 84 d. 50.		Av. 83 70.
Esp. act.	27 5/8, 7/8	5 0/0 F. c. 122 40 d. un.		Ap. 83 82 1/2.
Portug	58 1/2.	123 50, 123 70 d. 50.		Bon du Trés.
Mexic.	30 1/4.	Saint-Germ. au 15. 1118 d. 20.		2 1/2 0/0 à 1/2.
5 0/0 holl.		Orléans. au 15. 1287 50, 1296 d. 10.		Reports
2 1/2.		au 28. 1292 50, 1295 d. 20.		3 0/0 F. c. 05.
Rouen.		Nord. au 15. 765, 767 50 d. 20.		F.
Orléans.	38, 39.	Id 770, 772 50 d. 20.		5 0/0 F. c. 05.
Nord.	48. 49.	au 28. 777 50, 785 d. 10.		F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 94,50 à 00,00; courant du mois, 97,00 à 96,50; mars et avril, 97,00 à 00,00; 4 mois d'été, 96,00 à 00,00; 4 derniers, 94,50 à 00.00.

LILLE. — Colza, 90,50 à 00,00. — Œillette rousse, 86,00. Lin, 82,00. — Cameline, 82,00. — Chanvre, 82,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 124,00 à 125,00; mars et avril, 126,00; 4 du milieu, 132,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

SUIFS de place (50 kil.) toujours calmes à 60 fr. — SUIFS étrangers disponibles, tenus à peu près sans affaires, de 60 à 61 fr. — CHANDELLES, 65 fr.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 5 février.

7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Famille Poisson. Femme de 40 ans. la Ciguë.
7 h. 3/4 **OPÉRA-COMIQUE.** — Mousquetaires.
7 h. 1/2 **ITALIENS.** — Il Matrimonio segreto.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Roman. Diogène.
6 h 1/2 **VAUDEVILLE.** — 1re rep. de Beaugaillard. 3 baisers. Heur. Quand.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Roquefinette. Mousse. 2 Pierrots.
9 h. 1/2 **GYMNASE** — Marchand. Loi. Mère de Famille. Nuage.
6 h. 1/2. **PALAIS-ROYAL.** — Etourneau. Pommes. Escadron. Chansons.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Le Comte Julien. Tribly.
6 h. 1/2 **GAITE.** — Atar-Gull. Hubert-le-Sorcier.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Mousquetaires.

Imprimerie LANGE LÉVY et Compagnie, rue du Croissant, 16.

La chambre a donné aujourd'hui sa démission sur les mers, et elle a manifesté son sentiment et sa politique dans toute leur froide pauvreté.

M. Guizot a prononcé ces paroles textuelles : « *Nous ne voulons, pas plus que personne dans cette chambre, les grandes entreprises* ; » — et tous les partis, avec une touchante unanimité, ont aussitôt fraternisé dans cette pensée de faiblesse et d'abaissement. Pas une voix ne s'est élevée pour protester, pas une ; les centres se sentaient à l'aise dans ce rôle modeste ; M. Thiers s'est tenu coi ; la gauche, sous le commandement de M. Odilon Barrot, a gravement opiné du bonnet, et les légitimistes, les légitimistes notre dernier espoir ! ont gardé un silence approbateur.

M. d'Angeville est venu offrir aux députés de la France la déclaration suivante : « La France ne recule pas devant les sacrifices que lui imposent des intérêts aussi graves. Mais elle attend de la prudence du gouvernement qu'il ne s'engage pas sans une nécessité bien reconnue dans de lointaines et onéreuses expéditions. » Et chacun a signé de sa main cet acte de renoncement ! et sur les cent députés qui représentent les provinces maritimes du royaume, pas un n'a trouvé une parole pour réclamer au nom de nos ports et de notre navigation sacrifiés ; et pas un de nos amiraux n'a fait entendre sa protestation. « Des amiraux ! nous objectait l'un de nos voisins, où donc en voyez-vous dans la Chambre ? Des *cambusiers* peut-être, à la bonne heure.... Ah ! s'il y avait ici un seul amiral de France, certes, il eût senti frémir son âme ; certes, il eût énergiquement protesté contre cet indigne abandon de la destinée maritime de la France ! »

Pour comble de misère, trait caractéristique de l'état des esprits, signe suprême de la décadence et de la ruine prochaine et définitive, c'est un ancien marin qui a provoqué cette manifestation. Ah ! si M. le comte d'Angeville a perdu la tradition des généreux dévoûments de la noblesse de France, du moins aurait-il dû avoir la délicatesse de ne point attacher le nom d'un officier de la flotte à cet acte mortuaire.

Et quelle nécessité de cette lâche déclaration, nous le demandons ? Assurément, nous comprenons la convenance de cet esprit de réserve diplomatique dont parlait l'honorable M. de Lamartine ; nous savons, nous voyons avec douleur que, dans l'état de subordination où les évènements et les fautes nous ont abaissés, il peut convenir de ne pas proclamer les principes d'une grande politique d'expansion. Mais pourquoi aller au-delà de la réserve nécessaire ; pourquoi déclarer nous-mêmes notre faiblesse et notre honte, et engager votre avenir ? Croyez-vous donc que la France puisse rester long-temps avec vous dans son abaissement ? Supposez-vous que, comme vous, elle s'y trouve à l'aise ? Eh bien ! donc ne deviez-vous pas pour le moins introduire dans l'amendement de M. d'Angeville un mot de sage et honorable réserve ? La chambre, pouviez-vous dire, « désire que le gouvernement ne s'engage pas, POUR LE MOMENT, dans de lointaines entreprises. »

Non, messieurs les députés ont voulu que l'abandon soit complet et définitif ; aucun d'eux ne paraît avoir compris qu'il pouvait résulter une impression funeste de cette parole adressée au Roi par les représentants de la nation. Et, chose étrange, pitoyable ! c'est l'opposition dite libérale qui, dans ce grave débat, est encore venue en aide au système. Tous ces braves gens qui parlent incessamment du développement de la marine, de la dignité nationale compromise, des empiétements de l'Angleterre et des faiblesses de notre gouvernement à l'égard du cabinet de Londres, ce sont eux qui ont sollicité et appuyé la déclaration incontestablement la plus agréable aux Anglais qui pût émaner d'une chambre française ! Pourquoi des querelles désormais sur la question des alliances ? Vous communiez tous, gens de la gauche et des centres, dans une même pensée, et vous pouvez bien vous embrasser, car tout sera bientôt fini....

Il y a un mois, nous disions à l'opposition : « Prenez garde ; en attaquant l'expédition de Madagascar, vous allez faire les affaires du ministère. » Avions-nous tort ? Aujourd'hui M. d'Angeville, au milieu de ses boutades, s'est écrié : « L'opposition joue donc ici le rôle du gouvernement, et je l'en félicite. » Voilà un *satisfecit* qui doit fort réjouir MM. les députés de la gauche, du centre gauche sceptique et du centre gauche doctrinaire. Qu'en pense M. J. de Lasteyrie ?

Nous avons vu le moment, où sous l'effort de M. d'Angeville (qui ne sait pas, soit dit en passant, le premier mot de la question malegache, et nous nous engageons à le lui prouver devant témoins, s'il lui plaît), nous avons vu le moment où la réserve même des droits de la France sur Madagascar n'était pas exprimée. Le pays, disons-le avec reconnaissance, doit cet extrême espoir conservé pour des jours meilleurs au zèle de MM. Billault et Berryer.

L'amendement qui exprime le renoncement de la France à toute expansion maritime a donc été voté presque à l'unanimité. Ce paragraphe, sous-amendé par M. Billault, contient une véritable contradiction que M. de Castellane paraît seul avoir remarquée. « On n'a, a dit le jeune député, des droits sur ces pays lointains et sauvages que quand on est en mesure et en volonté de les exercer. » La Chambre n'a pas compris, et c'est fort heureux, car elle n'eût pas manqué de sacrifier la question des droits.

Tel est le résultat de la discussion d'une chambre française sur le plus grand intérêt qui reste au pays, sur l'étendue des mers ; telle est l'œuvre de nos députés quand il s'agit du dernier empire de notre cœur ; notre espoir n'a pas été trompé.

M. de Lamartine a traité la question syrienne avec cette fécondité généreuse de la pensée, avec cette noblesse de la parole qui lui sont familières. Il a raconté dans son magnifique langage, les désastres du Liban, les longs malheurs de ces populations maronites qui appartiennent moralement à la nationalité française. Il a montré les fautes non encore réparées de la politique du 1er mars, l'imprévoyance de la politique du 29 octobre, sacrifiant nos intérêts dans le Levant au futile et impatient désir de rentrer dans le concert européen. M. le ministre des affaires étrangères, a-t-il dit, pour s'être trop hâté, a la main prise entre les mains des quatre puissances, et, malgré toutes ses bonnes intentions, il ne peut la dégager. Or, il ne convient pas que nous restions dans cette position inactive, lorsque nos alliés, nos pupilles de la Syrie, subissent tous les maux d'une anarchie sanglante. Il faut donc, ou bien profiter du retour de Reschid-Pacha aux affaires pour obtenir, d'accord avec les puissances, le rétablissement de la paix dans le Liban, ou bien retirer cette main que les puissances retiennent captive, rendre à la France son initiative généreuse et maternelle, et nous charger seuls et bravement de mettre fin à ces grandes infortunes des Maronites et des autres peuples de la Syrie. Il n'est qu'un seul moyen de rétablir l'ordre dans ces pays du Levant, c'est de rappeler l'émir Beschir et de confier de nouveau l'autorité à la famille Schaab.

Après cet exposé de la question spéciale, l'illustre orateur a jeté un coup-d'œil sur la politique générale extérieure. Il ne se fait pas illusion sur les difficultés de notre situation ; il connaît l'ingratitude de la politique anglaise ; il sait que l'Angleterre ne permettra jamais notre expansion dans le monde : et nous sommes, depuis 1841, à la merci de l'alliance anglaise. Dans ces graves embarras et en présence des méfiances de l'Europe continentale, M. de Lamartine ne pense pas que nous puissions courir les chances des conquêtes lointaines, il ne pense pas que nous devions aller soulever les mécontentements de nos jaloux alliés sur divers points maritimes du globe. Il ajourne l'œuvre de la colonisation, et pour le moment il demande que la France concentre toute son action, toute sa politique dans la Méditerranée. M. de Lamartine a exposé nettement et largement son idée de la *politique méditerranéenne*.

Dans la pensée du grand orateur, cette politique, pour être contenue momentanément dans un espace réduit, n'est cependant ni timide ni modeste. L'œuvre est moins étendue, mais elle peut être glorieuse. La Méditerranée offre sur ses rivages de hautes influences à conquérir, des barbares à dompter, des faibles à protéger, des peuples dans l'enfance à civiliser, et la nation qui dominerait dans cette mer intérieure du triple continent, pèserait fortement dans les affaires de l'Europe et du monde.

Cette pensée de M. de Lamartine est considérable, elle mérite d'être méditée, et nous y reviendrons. Nous dirons alors comment nous, les colonisateurs, nous croyons avoir une politique plus féconde et plus glorieuse que celle de l'illustre député, moins périlleuse assurément, car elle ne repose pas sur des idées de force et de domination imposée au centre même de l'Europe. — Quoi qu'il en soit, nous avons entendu exposer aujourd'hui un système déterminé, et nous voudrions bien que MM. les politiques pratiques des centres et de l'opposition daignassent en avoir et en formuler un aussi précis que celui du poète.

M. de Lamartine a parlé avec grandeur des intérêts du pays ; il s'est adressé à tous les nobles sentiments de l'âme ; il a protesté contre l'état de subordination honteuse où la France est retenue, et il a rappelé le pays à ses grands devoirs envers lui-même et envers l'humanité. Eh bien ! pas une parole, pas un mouvement de sympathie n'ont récompensé l'orateur de ses généreux efforts ; la Chambre n'a même pas accordé un signe d'approbation au poétique et puissant langage qui nous émouvait et nous charmait. Il est vrai que M. de Lamartine avait le double tort de ne pas flatter le cabinet, et de ne pas lui faire une guerre systématique et mesquine.

Un moment auparavant, à propos de la cause malheureuse de la nationalité polonaise, M. Monnier de la Sizeranne ayant invoqué les grands préceptes de l'amour et de la tolérance chrétienne, un brouhaha dédaigneux a couvert sa voix....

Oui, vous avez raison d'étouffer la voix qui vous rappelle les divins préceptes du Christianisme, vous qui venez de renoncer à l'œuvre sainte de la colonisation et de la civilisation des barbares, car cette religion du Christ commande « d'aller par tous les pays du monde enseigner toutes les nations ! » Vous n'êtes plus, nous le voyons trop hélas ! les Fils Aînés de cette Eglise universelle qui doit unir toutes les races humaines dans un fraternel embrassement. Mais que vous êtes bien les dignes représentants de cette partie de la bourgeoisie dégénérée qui n'adore plus que le Veau-d'or ! Allez donc à la conquête de la Toison d'or, comme vous la comprenez en ce temps misérable ; allez à la conquête des actions de chemin de fer. C'est bien là votre lot, c'est la seule aventure et la seule entreprise dont vous soyez désormais capables d'affronter les hasards ! — Puissent du moins ne pas s'associer à votre piteux abaissement les quelques hommes qui ont dans leurs veines, pur encore, le jeune sang énergique du peuple ou le vieux sang généreux de la noblesse de France !

QUESTION DE L'ALGÉRIE.

M. Gustave de Beaumont a commencé un discours que l'heure avancée et la fatigue de la Chambre ne lui ont pas permis d'achever. Il reprendra demain ce débat.

nous pensons qu'on ne saurait faire trop d'efforts, pour essayer d'apporter quelque remède aux maux réels qu'une concurrence désordonnée cause aux commerçants, aux industriels et aux travailleurs.

La commission des 93 millions pour l'approvisionnement de nos arsenaux a terminé l'examen des inscriptions maritimes. Elle a été unanimement d'avis que le personnel actuel de la flotte est trop faible et insuffisant. La commission a pensé que l'augmentation du matériel doit porter particulièrement sur les frégates et les bâtiments à vapeur. Plusieurs membres auraient voulu qu'on réduisît le nombre des vaisseaux de ligne, et supprimer entièrement les bâtiments légers.

La commission du budget n'a encore pris aucune décision sur les augmentations de traitement pour les membres des cours royales et des tribunaux de première instance ; elle a pensé seulement que s'il y avait lieu à voter des crédits réclamés à cet effet par M. le ministre de la justice, l'augmentation devrait porter plutôt sur les membres de la magistrature inférieure, sur le bas clergé et les instituteurs primaires. La commission se prononcera demain sur cette question.

L'abbé Contrafatto.

La lettre de M. Charles Ledru, relative à l'affaire de l'abbé Contrafatto, inspire au *Journal de Lille* les réflexions suivantes, auxquelles nous nous associons :

« Il résulte de cette lettre, que les misérables, sur le faux témoignage desquels l'abbé Contrafatto a été condamné, furent poussés à cette abominable action par la haine qu'ils avaient conçue contre la religion et contre les prêtres ; et comme l'avocat appartenait au parti libéral, alors fort déchaîné contre le clergé, ils pensèrent que la cause du libéralisme serait efficacement servie par une flétrissure publique infligée à un prêtre.

» Il doit résulter pour les partis politiques une cruelle leçon de ces faits. Lorsque les journalistes et les orateurs libéraux de la restauration déclamaient contre les prêtres, ils ne pensaient assurément pas au crime que ces déclamations allaient faire commettre. La presse et la parole sont deux instruments bien redoutables, dont les honnêtes gens ne sauraient user avec trop de modération. Autour d'elles se pressent les passions ignorantes, et souvent une imprudence devient la cause d'un forfait. »

Si cette lettre est réelle, si les faits qu'elle constate sont vrais, si l'abbé Contrafatto leur a dû sa grâce, on ne comprend pas que le gouvernement n'ait pas donné à ces tardives révélations toute la publicité qu'elles méritaient. Voilà un malheureux prêtre qui a pendant vingt ans habité le bagne pour expier un crime dont il était innocent ; qui a vu son nom devenir le symbole de l'impudicité sacrilège, et quand son innocence devient manifeste, on ne lui accorde qu'une grâce clandestine, au lieu d'une éclatante réhabilitation à laquelle il a droit. N'est-ce pas déjà trop que la société ne puisse réparer de si déplorables erreurs, sans qu'il faille encore les protéger par le silence ? — Le ministre de la justice doit des explications sur un fait qui se présente entouré d'un mystère propre à le faire suspecter. Si on essaie de tromper le public dans un intérêt de personne ou de corps, que le gouvernement donne un ferme démenti ; mais si un innocent a été frappé, il n'est pas de préjugé libéral qui doive étouffer la voix de la justice et de l'humanité. C'est ainsi, pour notre part, que nous entendons la loyauté politique.

ALGÉRIE.

Le *Moniteur algérien* donne aujourd'hui des nouvelles d'Oran, de Constantine et d'Alger. Tout va pour le mieux en Afrique, au dire du journal officiel ; les Arabes reconnaissent enfin qu'Abd-el-Kader est incapable de réaliser ses promesses ; les tribus ne veulent plus lui prêter leur concours dans sa lutte insensée, et de tous côtés les chefs les plus influents réclament l'honneur de se ranger sous le drapeau français. Nous ne croyons pas un mot de ces ridicules fanfaronnades ; la pacification de l'Algérie ne se réalisera pas encore de sitôt ; le terme semble même s'en éloigner plus que jamais. Selon toutes les probabilités, la guerre recommencera dans quelques mois et s'étendra de plus en plus à l'est et à l'ouest, si la chambre consent à faire de nouveaux et plus grands sacrifices pour satisfaire la passion guerroyante de M. le maréchal gouverneur.

Il paraît bien certain qu'il se fait déjà des préparatifs sérieux pour envahir le Maroc au retour de la belle saison ; pour obtenir l'assentiment des chambres, on promettra d'en *finir définitivement* avec Abd-el-Kader ; M. le duc Bugeaud jurera ses grands dieux de mettre l'émir aux abois en quelques mois si l'on veut lui donner carte blanche ; mais nous sommes intimement convaincus que, cette fois encore, la France ne sera payée de ses nouveaux sacrifices que par des déceptions. Le système de guerre suivi en Afrique ne peut produire aucun bon résultat ; on devrait en être bien convaincu maintenant et se méfier un peu des promesses fastueuses de cet homme qui a si souvent vendu la peau de l'ours avant de le jeter par terre.

Nos réserves faites, nous pouvons donner un extrait du *Moniteur algérien* :

« M. le maréchal gouverneur-général, après avoir reçu la soumission de la presque totalité des tribus situées entre la haute Mina et Teniet-el-Hadd, est arrivé le 24 à Aïn-Tukeria pour y ravitailler sa colonne. — Le pays que vient de quitter M. le duc d'Isly et dans lequel l'ex-émir avait vainement tenté de s'établir d'une manière permanente, a subi une nouvelle et complète réorganisation. La plupart des chefs influents de cette contrée, qui avaient évité jusqu'à ce jour de se rapprocher de nous, se sont présentés à M. le maréchal et ont accepté avec empressement les commandements qui leur ont été donnés. Les tribus ont exactement rempli à notre égard toutes les conditions qui leur avaient été imposées pour obtenir l'aman.

» L'émir vient encore de former un rassemblement de cavaliers appartenant aux tribus du Sud, avec lequel il s'est dirigé dans l'Est. M. le maréchal, qui se trouvait à Aïn-Tukeria au moment où cette nouvelle a été confirmée, s'est porté tout de suite sur le Nahr-Ouassel, d'où il peut parer aux éventualités que ferait naître la présence de l'émir si elle se prolongeait dans le sud du Titery. — Le général Marey, dont les troupes étaient réunies près de Boghar, a organisé une colonne légère, qui doit être aujourd'hui sur les traces d'Abd-el-Kader.

» Pendant ce temps, le lieutenant-général Bedeau sortait de Médéah

[illegible]
ce qui prouve combien ils ont confiance dans le maintien de la suzeraineté française.

ÉTATS-UNIS. — Les dernières nouvelles des Etats-Unis vont jusqu'au 13 janvier dernier. Le congrès n'avait pas encore pris de détermination sur la question du territoire de l'Orégon.

La discussion sur le bill, qui doit signifier à l'Angleterre l'abrogation du traité de 1828, était ouverte à la chambre des représentants.

Le sénat a adopté la motion du général Cass relative à la création d'un régiment de cavalerie qui doit protéger les émigrants des Etats-Unis dans l'Orégon.

NOUVELLES DES INDES. — Le pacifique sir Henry Hardinge se trouve décidément forcé de conquérir le Penjaub. L'armée des Sickhs a passé le Sutledje avec 30 000 hommes et 70 pièces de canon suivant les uns, avec 55 000 hommes et 150 pièces de canon selon les autres, et attaqué les lignes anglaises. Sur quoi le gouverneur général a déclaré annexée au territoire anglais toute la rive gauche du Sutledje. D'après les dernières nouvelles une grande bataille était engagée entre les Anglais et les Sickhs. Dans les premiers moments, le général Litler éprouva un échec, mais grâce au secours de sir Henry Hardinge et de sir Hough, le combat avait changé de face. Au moment du départ du dernier courrier, la bataille n'était pas encore terminée, mais les Sickhs avaient déjà perdu 55 pièces de canon et un grand nombre des leurs : les pertes des Anglais ont été très considérables.

On lit dans le *Constitutionnel* :

Le courrier Rolland du *Morning-Herald*, dont nous avons annoncé l'accident arrivé sur la route de la Tête-Noire à Salon, est en voie de guérison.

Nous savons que le propriétaire du *Morning-Herald*, M. Baldwin, en apprenant le malheur arrivé à Rolland, s'était empressé d'écrire à sa famille que ses courses lui seraient payées pendant tout le temps de sa maladie et que, s'il restait estropié, il lui assurerait une pension pour le reste de ses jours.

Ce fait prouve deux choses : d'abord, que dans ce pays de mercantilisme, on sait partois garantir l'existence de l'homme blessé au service d'une entreprise industrielle ; et ensuite que les journaux anglais sont montés sur un pied tout à fait inconnu en France. Voici un journal qui donne les invalides à un de ses soldats. Il y a peu de jours on a cité la lutte de deux journaux anglais, entreprenant chacun de vérifier par expérience quelle est la voie la plus courte pour venir de l'Inde à Londres. De pareils faits supposent une grande puissance financière. Ce n'est pourtant qu'avec de telles ressources que l'on peut à la fois être juste envers les travailleurs attachés à une œuvre et rendre de grands services, soit au parti que l'on sert, soit à la cause des intérêts nationaux. — Et cependant, que représentent ces journaux? Des idées? nullement : des intérêts. Hélas! c'est qu'en effet de notre temps les intérêts sont plus riches que les idées.

Chambre des Députés.

Séance du 5 *février* 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'adresse.

M. VITET rend compte, au nom de la commission, d'un amendement annoncé par M. d'Angeville à la fin de la séance d'hier.

Bien que le discours de la couronne n'eût rien dit de l'expédition projetée à Madagascar, la commission de l'adresse s'est occupée de cette question. Elle n'a pas cru que l'honneur de la France fût entaché par les événements de Tamatave, elle n'a pas cru non plus que l'expédition projetée à Madagascar pût avoir les heureux résultats que l'on s'en promet dans l'intérêt de l'île de Bourbon ; cependant la commission n'avait pas cru devoir en parler dans l'adresse, de peur que l'esprit de parti ne s'emparât de sa parole et n'y vît un dissentiment avec le gouvernement. (Ah! ah!) Aujourd'hui que nous y sommes invités, et que la chambre paraît le désirer, nous ne voyons aucun inconvénient à accepter l'amendement de M. d'Angeville, en changeant seulement quelques-unes des expressions dans lesquelles il est formulé.

Nous proposons donc de rédiger ainsi l'amendement de M. d'Angeville, qui prendrait place dans le projet d'adresse après le paragraphe relatif à la Plata.

« La France ne recule pas devant les sacrifices que lui imposent des intérêts aussi graves ; mais elle attend de la prudence de notre gouvernement qu'il ne s'engage pas sans une absolue nécessité dans de lointaines et onéreuses expéditions. »

M. D'ANGEVILLE. La chambre comprendra que je ne viens pas développer mon amendement. Il l'a été, hier, d'une manière complète par M. de Lasteyrie. Cependant il est un point sur lequel son opinion est bien différente de la mienne; je veux parler de l'importance exagérée qu'il accorde à Nosse-Bé, à Mayotte, aux îles Comores et à nos autres établissements dans la mer des Indes ; je crois que nous perdons là beaucoup d'hommes, d'argent et de soins, et que les sommes employées à ces colonies trouveraient un plus utile emploi ailleurs.

M. BERRYER. Je crois que ce serait en ce moment, et avant que la chambre vote sur l'amendement, que M. le ministre des affaires étrangères devrait s'expliquer sur la question qui nous occupe.

M. de Lasteyrie a développé, hier, avec autant d'élévation d'esprit que de chaleur de sentiment, les idées les plus nettes et les plus louables au sujet de Madagascar ; il a montré que l'expédition, telle que la conçoit le gouvernement, serait inutile et dangereuse ; inutile, parce qu'elle n'assiérait pas notre puissance sur le sol malegache, parce qu'elle ne fournirait pas les moyens de venir au secours de notre établissement de Bourbon ; dangereuse parce qu'elle pourrait compromettre nos droits en face de l'Angleterre, notre puissance auprès des naturels.

M. le ministre de la marine a dit hier qu'il serait possible que le hasard qui a déjà amené à Tamatave une frégate anglaise auprès d'une frégate française, pût amener dans les eaux de Madagascar, au moment de l'expédition, des forces anglaises qui se combineraient avec les nôtres ; je vois là un grand danger pour la reconnaissance de nos droits de la part de l'Angleterre ; mais d'un autre côté, si l'on renonce à l'expédition, l'Angleterre pourra la faire seule et le danger n'est pas moindre pour nous.

Mais j'avoue ne pas comprendre l'expédition telle qu'elle est projetée par M. le ministre de la marine. Comment, nous irons canonner quelques hordes de sauvages pour venger une injure qu'elles nous auraient faite ! Nous irions détruire quelques misérables huttes, arracher quelques pavillons ! je comprendrai cela s'il s'agissait d'une nation européenne ; mais que peut signifier pour ces peuplades une dévastation de ce genre ?

Je condamne l'expédition comme insignifiante si elle se fait ainsi que l'entend M. le ministre de la marine ; comme dangereuse si elle a lieu de concert avec l'Angleterre ; mais nous devons nous garder de faire abandon je le répète, les droits de la France sur Madagascar; ce qui les mettrait bien plus en péril, ce serait si les Anglais allaient tout seuls venger leur injure et inspirer à ces nations le respect de leur force. Les naturels ne manqueraient pas de mépriser notre pavillon, et les Anglais en pourraient profiter.

Un vœu de la chambre est sur le point de se manifester. C'est pour elle un droit, qui laisse le droit du gouvernement intact, sauf la question de responsabilité. Le gouvernement prendra, sans doute, en considération le vœu de la chambre, mais la question ne sera pas résolue ; ce que nous pouvons nous engager à faire, c'est à ne pas donner l'ordre de départ aux forces qui doivent faire partie de l'expédition avant que la commission des crédits extraordinaires ait mûrement examiné la question et ait pu se concerter avec le gouvernement.

Sous le bénéfice de ces explications, nous ne faisons aucune difficulté d'accepter l'amendement, tel qu'il a été modifié par la commission.

M. BILLAULT. La France ne doit pas se laisser entraîner à une solution trop prompte de la question qui l'occupe ; elle doit se préoccuper de trois points importants : l'un, nos droits sur Madagascar ; l'autre, les intérêts de l'île Bourbon, dont l'approvisionnement est compromis ; le troisième, le moins sérieux, l'intérêt de notre honneur, qu'il s'agit de venger une injure.

Sur le premier point, il importe de ne pas oublier que nous sommes en présence d'une nation rivale, qui est disposée à méconnaître nos droits. Il ne faut pas oublier surtout que la guerre ne peut se faire à Madagascar qu'à une certaine époque de l'année. Si la flotte ne part pas incessamment, il sera trop tard pour qu'elle parte. Ajourner l'expédition d'un mois, c'est l'ajourner d'un an.

Sur le second point, je conseille à la chambre d'indiquer au gouvernement qu'il est dans une mauvaise voie; mais ce n'est pas à elle à lui signaler la voie qu'il doit suivre.

J'accepterais volontiers l'amendement de M. d'Angeville et même la rédaction de la commission qui en diffère peu, mais je voudrais qu'on y ajoutât une protestation en faveur de nos droits sur Madagascar. Je proposerais donc de rédiger l'amendement ainsi qu'il suit :

« La France n'abandonne aucun de ses droits et ne recule pas, etc... »

M. D'ANGEVILLE. On nous dit que si l'on attend le vote des crédits extraordinaires, l'expédition sera retardée d'un an; cela n'est vrai que si cette loi n'est pas prochainement discutée. On nous dit que Bourbon a besoin de commercer avec Madagascar ; mais sur soixante-quatre traitants européens qui demeuraient à Madagascar, il y en a cinquante et quelques qui, pour pouvoir conserver le droit de faire le commerce dans le pays, se sont faits Malegaches. Eh bien! ces traitants feront le commerce au lieu des Européens non-dénationalisés.

Quant à la nécessité de venger notre honneur, je ne la vois pas découler du fait qu'on nous cite; trois cents hommes sont allés attaquer un fort bien fortifié, casematé, bien défendu; puis, après avoir forcé une enceinte, ils se sont trouvés dans un fossé, sans échelles. Qu'y a-t-il d'étonnant qu'ils aient succombé?

Vraiment, nous assistons à une discussion étrange. C'est l'opposition qui joue ici le rôle du gouvernement ; il faut au reste l'en féliciter.

M. Billault veut que par un amendement on réserve nos droits sur Madagascar, c'est-à-dire qu'on veut rentrer dans la politique d'il y a trois ans. Il y a trois ans on voulait faire prévaloir nos droits sur Madagascar ; la politique soufflait de l'île Bourbon ; je combattis alors à la tribune cette politique, et la chambre s'associa à moi pour la blâmer. On nous parle de nos établissements; mais que sont ces établissements? De misérables charniers. De nos droits sur Madagascar ? Mais à quoi peuvent nous servir ces droits? Madagascar a une population de trois millions au moins; elle est à trois ou quatre-mille lieues de nous ; les Houvas sont un peuple puissant et qui n'est pas si éloigné de la civilisation qu'on le prétend. Pourquoi ne pas reconnaître leur indépendance? Pourquoi aller perdre de l'argent et des hommes dans une expédition hérissée de difficultés et sans avantage pour nous ?

Ces peuples nous ont insultés ! Hier on a cité à cette tribune des insultes faites à notre pavillon : l'une, celle de 1825, consiste en l'attaque de quatre hommes avec un caporal surpris un jour par une troupe de sauvages. (On rit.) En vérité, quand je songe à une expédition contre Madagascar pour canonner seulement quelques points de la côte, je ne puis garder mon sang-froid. (On rit.) Je repousse donc de toutes mes forces le sous-amendement de M. Billault.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Il est impossible au ministre de la marine de laisser sans réponse les observations de l'honorable préopinant. Je dois déclarer que relativement à ces petits établissements le gouvernement est avec lui en opposition directe. Nous avons à les garder un très haut intérêt; il est vrai qu'au point de vue militaire, ils ont peu d'importance, et le gouvernement est décidé à ne point leur en attribuer plus qu'ils n'en ont. Mais sous le rapport commercial, ce sont des points très utiles au commerce local des colonies et au commerce général de la France. Il est très important pour les navires de cabotage d'avoir là un port bien placé et efficacement protégé, et la France en retire de très grands avantages. Les îles de Sainte-Marie et de Nosse-Bé, dont la population est importante, se félicitent de la protection qui leur est donnée par nos établissements, c'est donc pour le gouvernement un devoir de les conserver.

Le gouvernement, en établissant dans ces mers un tel centre d'opérations maritimes, a cru rendre au commerce un service véritable : il est très déterminé à persister dans la voie où il s'est engagé.

M. GUIZOT, de sa place. Je demande à la chambre la permission d'adresser une question à l'honorable M. Billault. Entend-il, par son amendement, impliquer que le gouvernement ait abandonné quelques-uns des droits de la France? (Non ! non!) cette question n'est pas inutile pour la conduite que nous devons tenir à l'égard de son amendement.

M. BILLAULT. Ma réponse sera fort simple. Mon amendement pose seulement la réserve de nos droits; il n'implique pour le gouvernement ni blâme, ni soupçon, et n'engage en rien le cabinet quant à l'expédition projetée.

M. DE CASTELLANE. J'adresserai une autre question à l'honorable M. Billault : Si l'Angleterre faisait aussi une expédition contre Madagascar, M. Billault viendra-t-il se plaindre que le gouvernement n'ait pas défendu les droits de la France sur Madagascar, comme la chambre l'y avait invité? (Exclamations diverses.) A quoi bon stipuler des droits sur Madagascar, si vous n'en tirez aucun parti! On n'a des droits sur les pays lointains et sauvages, que lorsqu'on est en mesure et en volonté de les exercer. (Nouveau bruit.)

M. BILLAULT se dirige vers la tribune.

De toutes parts : Aux voix! aux voix! M. Billault retourne à sa place.

L'amendement de M. d'Angeville, tel qu'il a été modifié par la commission, et sous-amendé par M. Billault, est mis aux voix et adopté à la presqu'unanimité.

Parag. 6 du projet d'Adresse. — « Fidèle aux engagements qu'elle contracte, la France est en droit d'invoquer le respect des traités. Elle rappelle à l'Europe les solennelles garanties stipulées en faveur d'un peuple généreux. »

MM. MONNIER DE LA SIZERANNE ET VAVIN proposent de rédiger ainsi ce paragraphe :

« Fidèle aux engagements qu'elle contracte, la France proteste contre la violation des traités. Au nom du droit des nations, au nom de la civilisation chrétienne et de l'humanité, elle rappelle à l'Europe les solennelles garanties stipulées en faveur de la Pologne. »

M. MONNIER DE LA SIZERANNE. En présence des persécutions incroyables exercées par l'empereur de Russie sur la Pologne, et des faits qui ont ils peuvent mettre sur pied, en un jour, une armée de 40 mille hommes; leur industrie et leurs arts leur donnent une certaine prépondérance dans la contrée. La famille Schaab, originaire de la Mecque, les gouvernait depuis de longs siècles. En 1833, lorsque s'accomplirent les premiers événements qui ont donné naissance à la question d'Orient, lorsque le gouvernement d'Egypte commença à avoir une existence à part, ils formaient un peuple puissant, heureux, commerçant ; l'émir Béchir, qui le gouvernait alors, comptant sur la protection de la France, qui n'avait jamais été déniée à sa nation depuis François Ier, sut se faire une position indépendante entre l'empire ottoman vieilli et le gouvernement naissant de l'Egypte. Cela dura tant qu'Ibrahim-Pacha commanda en Syrie; mais quand il dut en sortir, en 1840, l'émir Béchir, qu'il soutenait, fut pris par les Anglais, et conduit captif à Malte, où il a mangé pendant sept ans le pain de la captivité.

Les Maronites, privés du grand homme qui les avait dirigés, ne surent plus à qui obéir, et se livrèrent à l'anarchie ; la Porte envoya dans leurs montagnes, jusque-là inviolables, des bandes albanaises qui y portèrent le massacre et la désolation. Depuis lors, ce malheureux peuple, si généreux, si noble, si belliqueux, a été tour à tour opprimé, écrasé, tantôt par la Turquie, tantôt par les chefs druses. Il n'y a qu'un moyen de le relever ; M. Berryer vous l'a dit comme moi, l'unique moyen de rendre à la nationalité maronite sa force et son éclat, c'est de lui redonner une tête. La légitimité, en Orient, c'est l'habitude. Les Maronites étaient habitués à obéir à une famille ; il n'est pour eux de salut que dans la restauration de cette famille.

Les puissances qui ont signé les traités de 1840 ne se sont pas occupées de cette question. Le reproche que j'ai adressé. M. le ministre des affaires étrangères, c'est d'être rentré trop tôt dans le concert européen, c'est d'y être rentré sans garantie, sans avoir stipulé une réserve en faveur du peuple maronite.

Depuis François Ier, les populations catholiques de l'Orient sont sous la protection de la France ; à aucune époque de la monarchie, la France n'a renoncé à ce droit ; le cabinet actuel y a renoncé en rentrant dans le concert européen. A présent l'intervention de la France est liée à celle des quatre autres puissances.

Vous réclamez pour les Maronites ; on s'informe si les autres puissances sont de votre avis ; et comme elles diffèrent d'opinion avec vous, il s'ensuit qu'on n'a aucun égard à vos recommandations ! ! M. le ministre des affaires étrangères parle en vain ; ses bonnes intentions sont paralysées ; il a la main prise dans celle des autres puissances.

Que faut-il donc faire aujourd'hui ? De deux choses l'une : ou tenter une dernière négociation avec la Porte, ou agir isolément. J'avoue que je préférerais le premier moyen. Le premier ministre de la Porte a long-temps vécu parmi nous, il a des lumières; le jeune sultan s'est signalé par de nombreuses réformes; agissons donc par la voie diplomatique ; nous pouvons tout espérer des lumières du grand-visir et des généreuses sympathies du Grand-Seigneur. Demandez-leur le rétablissement de la famille Schaab.

Pour vous bien faire apprécier l'importance que dans la Syrie on attache à ce rétablissement, permettez-moi de vous citer un fait qui vous paraîtra, j'en suis sûr, plus éloquent que tous les raisonnements.

Il existe à Marseille un vieux cheik qui brûle de revoir sa patrie dont il est éloigné depuis vingt ans. Ce chef a fait dernièrement le voyage de Marseille à Paris, et il a dit au gouvernement français : « Je suis l'ennemi de la famille Schaab ; si elle redevient jamais puissante, ma tête sera mise à prix et je ne pourrai retourner dans mon pays; eh bien ! je n'hésite pas cependant à demander le rétablissement de cette famille, parce que je crois que c'est le seul moyen de régénérer et de relever la Syrie. Quelque désir que j'aie d'y retourner, j'aime mieux ne pas la revoir, à la condition qu'on lui fournira ce moyen de sortir de l'oppression et de l'anarchie.

J'ai dit qu'il y a deux moyens de résoudre la question de Syrie: le premier en employant la voie des négociations; mais si ces négociations ne réussissent pas vous avez un autre moyen: c'est de retirer votre main du concert européen. C'est là une de ces grandes occasions où un gouvernement doit savoir parler haut quand il n'a pas été entendu. C'est le moment de faire résonner la grande voix de la France,

On me dira que cette attitude pourra nuire à notre alliance avec l'Angleterre. Je ne me fais pas illusion à l'égard de l'alliance exclusive avec cette puissance ; je sais qu'en 1840 notamment, l'Angleterre a isolé toute l'Europe de nous et l'a entraînée sur son terrain ; je sais aussi que les puissances continentales appelées par l'Angleterre en 1840 à résoudre en commun des questions qui n'étaient pas communes, ne se soucient pas de rompre le concert formé en 1840 ; je sais que la Russie, contre qui nous soutenons la Pologne ; que l'Autriche qui opprime la Péninsule italique, notre amie ; que la Prusse qui nous craint pour les provinces rhénanes, se tourneront plutôt du côté de l'Angleterre que du nôtre. Cependant si l'Angleterre voulait comprendre le rôle qu'elle peut jouer avec nous dans le monde ; si les ministres anglais voulaient montrer toujours les sentiments qui leur ont dicté les paroles et les mesures que nous avons tous applaudies dans ces derniers temps, et se mettre au-dessus des inimitiés nationales, nous pourrions marcher à la tête de la civilisation, et unir nos influences pour résoudre la question de Syrie dans le sens le plus favorable aux populations. Si vous sortez du concert européen, présentez à l'Angleterre la question d'humanité, peut-être vous suivra-t-elle elle-même. Dans tous les cas, parlez haut, vous serez entendus : on a coutume d'écouter la France !

Que d'autres vous disent : Etendez-vous au loin par la colonisation; opposez aux établissements de l'Angleterre sur les mers lointaines des établissements français ; peut-être ont-ils raison ; mais je crois que cette expansion extérieure doit être subordonnée à une autre qu'on pourrait appeler intérieure, à un développement qu'on pourrait appeler continental et naval. C'est dans la Méditerranée surtout que l'influence française peut s'étendre et dominer. Puissants dans la Méditerranée, vous soutiendriez votre colonie de l'Algérie, pèseriez sur l'Espagne ; vous protégeriez l'Italie et la Grèce, vous auriez des Barbares à dompter, des faibles à protéger, des peuples dans l'enfance à civiliser, et surtout vous pourriez faire sentir votre pouvoir en faveur de vos malheureux amis de Syrie.

J'avoue qu'il y a loin de là à la politique modeste qu'un ministre a conseillée à la France. C'est donc à quinze ans de distance seulement de la révolution de juillet, à quinze ans de l'époque où la France, se relevant d'une longue prostration, a repris le drapeau de la gloire et de la liberté, qu'on vient nous vanter une politique médiocre ! Messieurs, il ne faut jamais dire qu'une politique de modestie et de résignation doive être la nôtre. Non, ce noble pays ne laissera jamais mettre sa grandeur, non pas aux enchères, mais au rabais.

L'Europe elle-même sait que nous devons être grands, et elle ne pourra s'étonner de nous voir nous relever à Constantinople ; il faut que la France reprenne son rang, ses droits de protectorat sur les peuples qui comptent sur elle depuis tant de siècles, et rende par son influence à la race maronite le rang qui lui appartient.

Nous n'avons voulu rien conquérir en 1840 ; mais n'abandonnons rien aujourd'hui, et disons haut que, si un ébranlement de l'empire ottoman se déclarait, nous voulons que ces grandes populations chrétiennes, qui vivent dans l'empire ottoman comme des plantes sur un tronc d'arbre, retrouvent sans effort leur place et leur rang.

Si, pour arriver à ce résultat, il nous fallait attendre que l'Europe changeât de physionomie, qu'une constitution libérale fût proclamée à Berlin, à Saint-Pétersbourg, à Vienne ; s'il fallait que la France conservât long-temps encore cette attitude qu'on lui a faite ; s'il fallait que la révolution de juillet fût comme un charbon éteint qui n'a point de rayonnement ; s'il fallait que la Pologne se débattît vainement dans son martyre, que l'Europe

même tribune et de vous que je voulais conquérir; je ne voulais que manifester le vœu de toute la chambre, faire beaucoup moins du bruit que du bien. Après les explications de M. le ministre des affaires étrangères, je retire mon amendement.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du neuvième paragraphe du projet d'adresse, ainsi conçu :

« Nous déplorons avec Votre Majesté les évènements qui ont troublé nos possessions d'Afrique, et nous partageons les sentiments que vous inspire l'héroïsme de nos soldats. La France les suit dans leurs périls avec sollicitude et reconnaissance. Elle applaudit aux promptes mesures que vous avez prises pour conserver en Algérie sa force et sa domination. Rien ne pourra lasser notre persévérance, et nos énergiques efforts parviendront à fonder une sécurité propice et féconde sur cette terre que nous avons proclamé française. »

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'après la discussion de l'adresse, la chambre pourra s'occuper immédiatement de la proposition sur la falsification des vins, déjà votée par les deux chambres, et du projet de loi sur les canaux.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT prend la parole sur le paragraphe relatif à l'Algérie.

Cette question, dit-il, est grave, et quelque fatigués que vous soyez, on ne peut la passer sous silence; seulement je tâcherai d'être court.

L'orateur se plaint que nos armes et notre diplomatie soient en désaccord dans l'Algérie : notre diplomatie s'abaisse hors de propos, et notre armée agit avec énergie au moment où elle pourrait se reposer. On dit que nous voulons poursuivre Abd-el-Kader dans le Maroc; pourquoi donc ne l'y avons-nous pas suivi après la bataille d'Isly? c'était là le cas ou jamais.

La chambre, fatiguée des discussions du commencement de la séance, est réduite à un petit nombre de membres.

VOIX DIVERSES. A demain ! à demain !

L'orateur descend de la tribune.

La chambre, consultée, décide que la suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à cinq heures un quart.

Quelques-uns des souscripteurs de la *Phalange*, en nous envoyant leur renouvellement, s'étonnent d'avoir été omis dans l'envoi du premier numéro de cette année. — Nous faisons remarquer que nous avons eu soin de prévenir, à plusieurs reprises, que nous n'enverrions ce premier numéro qu'aux abonnés qui se seraient mis en règle.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par ordonnance royale du 25 janvier, ont été promus dans l'état-major particulier du génie : Au grade de colonel : M. Drumel, lieutenant-colonel, directeur, par intérim, des fortifications de Brest ; au grade de lieutenant colonel : M. Bauchetet, chef de bataillon, commandant l'Ecole régimentaire du génie à Montpellier ; au grade de chef de bataillon : ancienneté, M. Dubain, capitaine de première classe, chef du génie à Libourne.

— Par ordonnance du 25 janvier, ont été nommés dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur : Au grade de commandeur : M. Le Roy de Saint-Arnaud, colonel du 53e de ligne ; au grade d'officier: MM. de Brachet, chef d'escadron au 11e chasseurs ; Oriane, chef de bataillon au 58e de ligne; d'Aurelles de Paladines, chef de bataillon au 61e de ligne ; de Caprez, chef de bataillon au 1er régiment de la légion étrangère.

— Le lieutenant-général comte Wattiez de Saint-Alphonse vient de mourir dans son château de Vimaire (Calvados), à l'âge de 77 ans. Il était beau-frère de M. l'amiral de Mackau.

— M. Maillard, conseiller référendaire à la cour des comptes, vient de mourir à l'âge de 76 ans.

— Une personne inconnue a adressé à M. le préfet de la Seine dix obligations du chemin de fer de Rouen au Havre, en le priant d'utiliser la valeur de ces titres au profit des indigents qui ont le plus besoin d'être secourus. M. le préfet va faire remettre immédiatement le montant de ces valeurs aux bureaux de bienfaisance.

— Il y a quelques jours, M. Roger de Beauvoir, qui habite la campagne, fut assailli par un homme qui, une fourche à la main, s'élança sur lui. M. de Beauvoir fut assez heureux pour écarter de sa poitrine l'arme qui allait l'atteindre; mais l'une des dents de la fourche lui fit au bras droit une blessure qui le privera pendant plusieurs jours de l'usage de sa main. La justice informe.

— Le caporal Guyot, du 11e de ligne, condamné à la peine de mort pour tentative d'assassinat commise sur la personne d'un voltigeur de son régiment, et dont la peine a été commuée par le roi en quinze ans de travaux forcés, a subi aujourd'hui la dégradation militaire, dans la cour de l'Ecole-Militaire, en présence de la troupe assemblée sous les armes, et commandée par le colonel, major de la place. Après l'exécution, le condamné a été mis à la disposition de la Préfecture de police, et emmené à la maison de la Roquette. Guyot n'est âgé que de vingt-deux ans.

— Le conseil de perfectionnement de l'Ecole royale polytechnique a présenté à la nomination au choix du ministre de la guerre MM. Léon Cogniet et Sébastien Cornu, pour remplir la place de professeur de dessin à l'Ecole. Cette place était laissée vacante par la mort de M. Charlet. Trente-huit candidats s'étaient présentés.

INTÉRÊTS FRANÇAIS DANS LE MAROC. — Il y a plus d'un an, dit un journal, que le ministère promet de s'occuper des réclamations des négociants qui ont éprouvé des pertes par suite du bombardement de Tanger et de Mogador. Aucune démarche n'a encore été faite par le ministère français auprès du gouvernement marocain, pour le règlement de l'indemnité à laquelle ces réclamations peuvent donner lieu.

UNE RIXE. — Le 12 janvier, une rixe sanglante a eu lieu dans un café, à Mostaganem, entre M. Choley, officier de la milice, et plusieurs officiers de cavalerie. M. Choley a reçu plusieurs blessures, dont quelques-unes présentent une certaine gravité: la tête est sillonnée de nombreux coups d'éperons ; la lèvre supérieure est fendue d'un coup de canne; tout le corps est fortement contusionné. On dit que la justice informe.

LA FORCE DE L'HABITUDE. — Un paisible citoyen rencontre dernièrement un garde municipal dans un état d'ivresse qui le rendait le point de mire des plaisanteries des passants. Il le prit sous le bras pour le soustraire à cette humiliation ; mais au moment où ils passaient près d'un poste de ligne, le garde municipal usa de son autorité pour faire arrêter son bienfaiteur. Le malheureux passa la nuit au violon, puis fut conduit

Commerce, de Liverpool, s'est perdu sur un écueil à l'entrée occidentale du détroit de Bass. 414 personnes qui se trouvaient à bord ont péri dans ce naufrage. Cette triste nouvelle a été reçue le 24 septembre à Hobart-Town la veille du départ des *Fils du Commerce*.

Le Montréal, beau navire de 345 tonneaux, qui faisait les voyages de Londres à Québec, a fait naufrage, le 14 du mois dernier, près de la pointe nommée Cape-Chat. Tout le monde à bord a été englouti dans les flots.

Un autre navire, *le Saxon*, de 367 tonneaux, allant de Boston à Londres, a péri, à ce qu'on croit, le 19, sur un récif près de Red-Head, aussi sur la côte d'Amérique. On croit que tout son équipage, qui se composait de vingt hommes, aura péri dans le naufrage.

Le brick *le Laurier*, parti de Québec le 29 décembre, a été poussé et pris dans les glaces près de Terre-Neuve et s'est brisé sur les écueils de l'île Verte. L'équipage a été sauvé, après avoir été exposé pendant trois jours aux plus cruelles souffrances.

DANGERS DE LA TENTATION. — La jeune et jolie Mme X..., qui la foi jurée à M. X... forçait à trôner, bien à contre-cœur, dans un des cafés voisins du Palais-de-Justice, nourrissait depuis longtemps le plus violent désir de voir un bal masqué, et, à toutes ses prières, son mari opposait les refus les plus obstinés. Ces désirs toujours repoussés et toujours renouvelés furent une pomme de discorde pour les époux X... La jeune femme n'épargnait pas les reproches à son mari ; c'était un tyran, un jaloux ; et celui-ci de persister dans ses refus ; bref, l'intérieur des époux X..., sans cesse déchiré par les querelles, devint insupportable pour la pauvre Mme X..., qui, depuis quelques jours, s'était retirée chez une dame de ses amies qui habite le quai des Orfèvres. Samedi dernier, c'était jour de bal, et la dame X... résolut enfin de contenter l'envie qu'elle nourrissait en se rendant à cette fête de nuit.

Vers trois heures, elle reprit seule, avec sa compagne, le chemin du quai des Orfèvres. Pourtant l'Argus conjugal veillait sur sa moitié; il l'avait vue entrer au bal, il l'avait vue sortir, il était resté à la porte; mais quand les deux femmes étaient parties, il les avait suivies de loin. Arrivées au milieu du Pont-Neuf, elles tournèrent pour gagner le quai des Orfèvres. A ce moment M. X..., qui n'était plus maître de lui, brandit un couteau et s'élança sur sa femme ; mais la dame qui accompagnait la jeune limonadière se jeta entre elle et le mari irrité, et s'efforça de garantir son amie, qui pendant ce temps poussait des cris de détresse et appelait à son aide. Heureusement cette scène se passait juste à quelques pas de la rue de Jérusalem, et à ces cris, qui furent entendus par les factionnaires de la préfecture, des gardes municipaux accoururent et se rendirent maîtres du sieur X..., qui fut conduit en lieu de sûreté, ainsi que sa femme.

UN NOM QUI PORTE BONHEUR. — Au dernier bal masqué d'un théâtre que nous ne nommerons pas, par prudence, un jeune lion d'une crinière vraiment remarquable avait polké avec un tel abandon, que les sentinelles de la morale publique crurent devoir lui adresser certaines admonitions dont il ne tint pas compte. Il fallut avertir le commissaire de police qui renouvela les injonctions comminatoires pour rappeler le désordonné polkeur à la raison et à la décence ; tout fut inutile ; alors le magistrat, s'adressant aux sergents de ville : « Empoignez monsieur! » leur cria-t-il. Le polkeur s'arrête à ce cri, et, bondissant d'un saut jusque devant le commissaire de police : « Monsieur le commissaire, lui dit-il majestueusement, on n'empoigne pas un homme comme moi. — Et qui êtes-vous donc? comment vous appelez-vous? — Je m'appelle Abd-el-Kader. » Puis il court se mêler dans la foule où il échappe à l'empoignement.

EXÉCUTION. — On écrit de Lucerne que Jean Müller, l'assassin de M. Leu, a été décapité sur la place publique, le 31 janvier, à dix heures du matin. Le terme de rigueur pour le décret d'amnistie expirait le même jour. Deux membres du comité des condamnés ont communiqué au conseil exécutif le résultat de leurs efforts pour recueillir la somme de 400 000 fr.; ils ne sont parvenus à recueillir que 220 000 fr. On prie le conseil de se contenter de cette somme et de donner toute l'extension désirable à l'amnistie.

UNE VENGEANCE DE FEMME JALOUSE. — Une femme R.... a été arrêtée aujourd'hui dans les circonstances suivantes, que le *Droit* raconte ainsi : « La femme R...., qui est âgée d'une cinquantaine d'années, vivait maritalement, depuis longtemps, avec un individu plus jeune qu'elle. Son amant avait, à ce qu'il paraît, choisi pour objet de ses attentions une jeune ouvrière, que connaissait la dame R....

» Elle ne tarda donc pas à être informée de ces attentions. Elle adressa quelques représentations à son amant : celui-ci n'en tint pas compte. Alors la femme R...., au lieu de satisfaire sa vengeance sur lui, se tourna vers la jeune ouvrière, et, dans un accès de jalousie, elle lui jeta à la figure une fiole remplie d'acide sulfurique, qui brûla entièrement à cette malheureuse l'œil et la joue gauches. Sur les avis parvenus à l'autorité, et en vertu d'un mandat décerné par M. le préfet de police, des agents se présentèrent ce matin au domicile de la femme R... pour l'arrêter.

» Sa porte était fermée. On la somma d'ouvrir. La femme R... répond de la façon la plus injurieuse.

» Enfin, sur de nouvelles sommations, elle se décide à ouvrir, et des agents l'aperçoivent, s'empressant de se saisir d'une bouteille pleine. Se rappelant alors que la femme R... a défiguré sa victime avec de l'acide sulfurique, ils hésitent, et restent sur le seuil. Ce n'est qu'après l'avoir observée pendant quelque temps, à distance, et en agissant de ruse, qu'ils parviennent à se rendre maîtres d'elle; encore fallut-il, en dernier lieu, recourir à la force, et ce n'est qu'après l'avoir garottée qu'on put emmener la femme R..., qui, malgré ses cinquante années, a conservé une vigueur et une vivacité remarquables.

» On a saisi à son domicile un capuchon de laine, dont elle s'était prudemment couvert la tête au moment de lancer l'acide sulfurique à la figure de la jeune ouvrière, et qui porte encore les traces de cette liqueur. On a, du reste, reconnu que la bouteille dont la femme R...., s'était saisie au moment de l'arrivée des agents, ne contenait que de l'eau-de-vie. »

AUDACIEUSE FRIPONNERIE. — Hier, entre trois et quatre heures, rue Neuve du Luxembourg, près du ministère des affaires étrangères, une scène singulière avait attroupé les passants : une dame élégante qui sortait des Tuileries, laisse tomber un voile d'un grand prix, à ce qu'il paraît ; elle se retourne au moment où une femme qui marchait derrière elle le ramassait; elle le lui demande, la femme répond effrontément qu'elle

[illegible] tés d'un barreau de fer doux.

On se rappelle peut-être que M. Faraday pense que l'action du magnétisme s'exerce, dans son expérience, sur la lumière même, et non pas sur la matière transparente traversée par un rayon polarisé. M. Despretz annonce que pour résoudre cette question il a disposé trois appareils, dont l'un consiste en un canon de fer de plusieurs mètres enveloppé de fil de cuivre recouvert de soie. On peut faire le vide dans le tube, ou y introduire un gaz quelconque. Un autre appareil consiste dans un canon analogue, contenant un tube en verre dans lequel on fait le vide, ou bien où on introduit un corps quelconque. Enfin, un électro-aimant pourrait servir à faire voir si, dans l'expérience très connue des deux ouvertures ou du biprisme, les franges sont déplacées par l'action électrique, comme elles le sont par l'interposition d'une lame dans l'expérience de M. Arago.

M. Faraday n'a pas seulement trouvé l'action du magnétisme sur la lumière, il a aussi trouvé que tous les corps sont influencés par les aimants, mais de manières opposées ; de telle sorte qu'il est conduit à les partager en corps magnétiques et corps diamagnétiques. Cette autre découverte a aussi donné lieu à deux communications, l'une de M. Pouillet, l'autre de M. Becquerel. Mais les faits dont parlent ces deux physiciens sont loin d'être complètement identiques avec ceux annoncés par M. Faraday. Il y a tant d'incertitude à ce sujet, qu'on nous pardonnera sans doute de n'entrer dans aucun détail sur ces communications.

— Avant de parler des Mémoires qui présentent un intérêt immédiat ou dont l'analyse est possible, nous indiquerons en quelques mots la substance de tous ceux sur lesquels nous ne saurions nous étendre. D'abord nous n'avons pas à citer moins de trois Mémoires du *plus fécond de nos algébristes*. M. Cauchy a présenté : 1° des recherches sur un système d'équations simultanées, dont les unes se déduisent des autres à l'aide d'une ou de plusieurs substitutions ; 2° une Note sur diverses propriétés de plusieurs fonctions algébriques ; 3° la suite du premier Mémoire.

M. Pattrineri a envoyé un mémoire important sur l'application des forces motrices aux machines, et spécialement sur l'emploi simultané de l'action et de la réaction ; — M. Grill, sur l'application de la force motrice de l'eau à la translation des voitures sur les chemins de fer à fortes rampes ; — M. Radiguel, sur un nouveau système de chemins de fer propres à transporter, à travers les terres, des vaisseaux de tout port ; — M. Gautier, sur une nouvelle machine à vapeur et à air dilaté ; — M. Dulaurier, sur les dangers des machines à vapeur et leur remplacement par les machines à air dilaté ; — M. Gautier, sur un moteur à air comprimé ; — MM. Sarroux et Boiseau, un essai sur un télégraphe atmosphérique ; — M. Hébert, sur un nouveau télégraphe électrique ; — M. Faivre, sur une disposition de machines à vapeur accouplées de manière à éviter l'emploi du volant ; — M. Dupuis, sur la direction des aérostats au moyen des décharges d'un canon, idée depuis long-temps imaginée ; — M. Sainte-Preuve, sur les erreurs commises par M. Garella et par M. Lloyd, dans le nivellement des isthmes de Panama et de Suez, et sur une moindre différence que celle supposée par ces ingénieurs entre les niveaux de la mer Rouge et de la Méditerranée ; — M. Boileau, sur le mouvement des cours d'eau ; — M. Ballin, sur la statistique du canton de Grand-Couronne (Seine-Inférieure) ; — M. Catullo, sur la géognosie paléozoïque des Alpes vénitiennes ; — M. Ed. Collomb, sur les stries des roches observées dans la chaîne des Vosges, et la probabilité de leur formation par les glaciers ; — M. Canal, sur l'explication de l'existence, rapportée par M. Virlet, de coquilles maritimes de l'époque actuelle dans un terrain jusqu'ici regardé comme appartenant à une formation d'eau douce ; ces coquilles ne seraient pas autres que des coquilles d'espèces comestibles, telles qu'huîtres et murex provenant d'une cuisine romaine; leur présence ne serait donc point due au passage des eaux de l'Océan ou de la Méditerranée ; — M. Milne-Edwards, un rapport favorable sur une monographie des cloportides de l'Alsace par M. Lereboullet ; — M. Chatin, sur la maladie des pommes de terre ; — M. Cisseville, sur l'épaisseur du terrain houiller, estimée à 300 mètres dans le département de la Seine-Inférieure et les terrains limitrophes ; — M. Leroy, sur la distinction des taches arsénicales et des taches antimoniales ; — MM. Choiselat et Ratel, des épreuves photographiques très belles, obtenues dans une excursion en Auvergne et aux montagnes de l'Oisans ; — M. Patot, sur un ver qui attaque les olives ; — M. Saget, sur l'équivalent du chlore.

— M. Boutigny s'inscrit contre une opinion accréditée parmi quelques constructeurs et ingénieurs, savoir : qu'il y a une production de vapeur plus considérable dans les chaudières dont l'épaisseur des parois est moindre que dans celle à parois plus épaisses, l'épaisseur des parois n'a pas d'influence sur la production de la vapeur.

— Une machine très ingénieuse, propre à diviser la ligne droite et à fendre les engrenages est mise sous les yeux de l'Académie, par M. Perreaux qui l'a construite, à l'aide des conseils de M. Regnault.

— Un de nos amis, M. de Flotte, enseigne de vaisseau, a adressé à l'Académie la description d'une nouvelle machine à vapeur à rotation directe. Cette machine se distingue, dit M. de Flotte, par la disparution des organes nécessaires au mouvement alternatif des palettes (ressorts ou excentriques) en usage jusqu'à présent dans toutes les machines de ce genre. A cette grande simplicité d'organes elle joint cet avantage précieux que toutes les pressions de vapeur sur les pièces en mouvement ont complètement disparu ; cette condition importante, qui diminue considérablement les frottements et est tout-à-fait nécessaire à la durée et au bon usage de la machine, a été obtenue par une simple modification dans les ouvertures d'introduction et de sortie de la vapeur. Quant au mouvement des palettes, il est dû à la forme du cylindre lui-même et présente, croyons-nous, le premier exemple de l'emploi dans les arts de la courbe en cœur du mouvement uniformément accéléré et retardé qui a fourni une solution aussi simple que possible. Toute l'invention réside dans ces deux points principaux, car l'auteur ne s'est ensuite préoccupé que d'une chose : ces principes de mouvement étant posés comme base, n'employer que des modes de frottement et de clôture déjà connus et mis en usage dans les machines à piston. Il espère y avoir entièrement réussi, à l'exception toutefois du frottement sur la génératrice qui est inhérent à toute machine rotative ; quant à l'utilité des machines à rotation en général, elle serait immense, et le problème de la propulsion par les outils héliçoïdes, à savoir, celui de la navigation à vapeur lointaine et de la locomotion aérienne, semblent attachés à sa solution. Des expériences récentes tendent d'ailleurs à faire croire, continue M. de Flotte, que bientôt les machines à rotation devront remplacer pour les machines puis-



lui celle du soleil de 24, pour que chacun d'eux, parcourût une nouvelle orbite elliptique autour du soleil, l'intersection commune de tous les nouveaux plans étant le point même où l'explosion aurait eu lieu.

M. Mauvais a voulu voir si la planète récemment découverte par M. Henke venait ajouter quelques probabilités à ce système. Olbers s'était borné à comparer entre elles les intersections des plans des orbites des petites planètes sur celui de Cérès. M. Mauvais a complété ce calcul en combinant, deux à deux, chacune des orbites préalablement ramenées à une même époque, le commencement de 1843. L'accord n'est pas rigoureux, mais il existe entre les dix intersections trouvées, un rapprochement tel, qu'on ne saurait le regarder comme un effet du hasard. L'idée d'Olbers acquiert donc par la découverte de la nouvelle planète une présomption de plus en sa faveur.

— M. Arago a encore communiqué un travail d'un autre membre du bureau des longitudes ; c'est l'addition de sept comètes faite par M. Laugier, au catalogue des comètes dont les éléments peuvent être considérés comme déterminés.

En 1705, quand Halley publia le premier catalogue de comètes, il n'y inscrivit que 24 paraboles. Mais le nombre des orbites calculées augmenta peu à peu, et en 1771 il était déjà de 59 : il est aujourd'hui de 160. Outre ces comètes cataloguées, il y en a un grand nombre dont l'apparition est mentionnée dans les historiens et dans les chroniqueurs ; mais les détails qui nous sont parvenus sur elles étaient trop peu précis, ce qui est cause qu'elles ont résisté jusqu'ici aux efforts des astronomes.

Dans ces derniers temps, un travail de M. Ed. Biot sur les apparitions de comètes et d'étoiles extraordinaires (comètes sans queue) observées en Chine à diverses époques, a fourni à M. Laugier des documents qui, joints à ceux que nous possédions déjà, lui ont permis d'augmenter le catalogue des sept comètes de 568, 770, 1337, 1433, 1468, 1472 et 1506.

Il est à remarquer que les éléments de la deuxième comète de 1468 ressemblent assez à ceux de la comète de 1799. Les trois apparitions de 1299, 1468 et 1799 semblent être celles d'un même astre. La comète de 1337 avait déjà été calculée par Halley et par Peiogré, mais sur des observations moins précises que celles contenues dans le Mémoire de M. Ed. Biot. La comète de 1506 présente une grande analogie avec celle de 1780. M. Laugier a donc ajouté deux nouvelles comètes périodiques à celles qu'on connaissait déjà.

— Nous aurions encore à parler d'une communication de M. Gaudin sur l'éclairage maritime, et d'un Mémoire important de M. Pelouze sur le dorage du cuivre ; mais l'espace nous manque et nous sommes forcés d'ajourner ces deux questions.

Partie médicale. — *Bégaiement.* — M. Serre, d'Uzès, rend compte d'études qu'il a faites sur lui-même. Bègue à un degré très prononcé, ce médecin a donné la preuve qu'il était parvenu aujourd'hui à lire et à parler sans aucune trace de cevice de langage. Les moyens qu'a employés M. Serre, et qu'il recommande, sont les suivants : 1° Une volonté inébranlable ; 2° l'équi-syllabisme ; 3° les gestes régulateurs et modulateurs des sons.

Suivant l'auteur, la non-permanence des bons résultats obtenus par les diverses méthodes de traitement du bégaiement, dépendent moins du défaut des méthodes elles-mêmes, que du défaut de volonté, de patience, de courage chez les sujets qui les emploient. Il faut remarquer que, dans la lecture, le travail intellectuel étant peu de chose, l'on peut consacrer son attention tout entière à la coordination des sons.

Pour la parole improvisée, la difficulté est tout autre. La construction de la phrase, le choix des mots, le classement des idées, les convulsions des muscles, la peur de mal parler absorbent la pensée du bègue, le troublent et le confondent.

Mettre entre les syllabes des intervalles égaux, telle est l'indication la plus importante dans l'opinion de M. Serres, pour la cure du bégaiement et du bredouillement. Il faut aussi avoir soin d'étendre largement les mouvements des muscles vocaux, afin de leur donner la docilité, la souplesse et la vigueur qui leur manquent.

L'action de l'intelligence, ne pouvant toujours suffire à la régularisation des syllabes, il faut recourir à des mouvements de la main ou de toute autre partie du corps isochrones avec la sortie des syllabes. — S'il devient utile d'élever la voix, de lui faire subir des inflexions et des modulations, ces mêmes gestes, convenablement renforcés, convertis en sorte de *pédales*, concourent à l'accomplissement de cette fonction physiologique. — Ici, l'action du geste, par la voie des solidarités musculaires, remonte jusqu'à la poitrine et devient expiratrice. Elle s'associe à celle du thorax qu'elle modère ou qu'elle renforce harmoniquement.

« Nos remarques, ajoute M. Serre d'Uzès, vérifiées par vingt années d'observations et d'expériences journalières, nous ont convaincu que le geste n'était pas uniquement destiné à faire connaître à nos semblables nos sentiments et nos pensées, formant ainsi le langage d'action supplémentaire de la parole. Ces mouvements instinctifs, compagnons inséparables de la voix de l'homme, tout ce travail matériel synergique, considéré dans son ensemble, analysé dans ses détails, n'est souvent qu'un appareil d'instrumentation, couvert par la propriété *expressive*, au point qu'il avait échappé jusqu'à présent à l'investigation des artistes, des phi

L'action conservatrice du sulfate de soude peut s'expliquer par l'affinité de l'acide sulfureux pour l'oxigène de l'air, élément indispensable de toute putréfaction. Toutefois l'auteur ne donne cette explication qu'à titre d'hypothèse. Pour ce qui est du chlorure de zinc, rien n'égale son action conservatrice. Les matières animales les plus infectes sont à l'instant rendues inodores par leur contact avec ce liquide qui coagule immédiatement la fibrine et l'albumine, ainsi que les parties solubles et putrescibles des matières animales.

Vandalisme philanthropique du Conseil des hôpitaux. — Il vient d'être pris par le Conseil général des hôpitaux de Paris une décision incroyable ; elle ne tend à rien de moins qu'à interdire cet enseignement au pied du lit des malades, qui avait été introduit par la révolution de 1789, et qui a tant influé sur le progrès médical accompli depuis cette glorieuse époque. Oui, le Conseil général des hôpitaux a décidé ces jours derniers qu'il ne pourrait plus être fait à l'avenir d'autres cliniques que les cliniques officielles de la Faculté. Ainsi donc, que les Lisfranc, les Gendrin, les Jobert (de Lamballe), les Ricord, etc., dont les leçons n'avaient ni moins de vogue ni moins d'utilité que les leçons des professeurs titulaires des chaires de clinique de la Faculté, se résignent à garder pour eux seuls désormais les observations de leur savante et ingénieuse pratique. Une muraille de la Chine va s'élever entre eux et cette foule d'élèves, avides d'instruction, qui suivaient leurs visites, — pour peu que M. le préfet de la Seine et M. le ministre de l'intérieur sanctionnent la décision du Conseil général des hôpitaux.

Nous espérons qu'il n'en sera rien et que ces deux fonctionnaires feront, en cette circonstance, un judicieux usage du droit de *veto* que la loi leur a conféré. La mesure pour laquelle on demande leur sanction, tournerait contre l'intérêt même au nom duquel on la réclame. En effet, les cliniques officielles, déjà trop encombrées, le seraient ensuite bien davantage encore, au détriment des malades comme de l'instruction. Sans doute il faut que les exigences de celle-ci se concilient avec tous les égards dus aux pauvres reçus dans les asiles ouverts à la souffrance par la charité publique ; mais cette condition observée, que dans l'intérêt de l'humanité, dans l'intérêt de la population même des hôpitaux, cette source précieuse d'instruction pratique ne soit point fermée aux élèves et aux jeunes médecins.

On assure que M. Orfila, doyen de la Faculté, après avoir combattu de toutes ses forces dans le sein du Conseil des hôpitaux dont il fait partie, la mesure qui supprime les cliniques libres, a protesté par sa retraite contre cette délibération.

B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 5 FÉVRIER 1846

Le *Journal des Débats* est ce matin d'un laconisme très significatif. Il est en cela l'expression fidèle des gens qui n'ont rien à dire, et les ministres sont dans ce cas depuis quelques jours. Le *Journal des Débats* se borne à dire, pour toute argumentation : « La question de la Plata était si claire, que la chambre s'est contentée de voter le paragraphe de l'adresse, après le discours de M. Drouin de Lhuys. » — C'est toujours le même procédé brutal ; nous concevons bien qu'on en use, mais nous ne concevons pas qu'on s'en vante.

Le *Journal des Debats*, dans les quelques lignes de son compte-rendu, a glissé ces mots : « Si l'intervention de la Plata nous inspire peu d'enthousiasme, nous dirons que l'expédition de Madagascar, entreprise dans le but et avec la portée qu'y assigne M. de Lasteyrie, nous en inspirerait encore moins. » L'enthousiasme conditionnel des *Débats* nous semble, malgré nous, très suspect, et nous ne devinons guère dans quel but et avec quelle portée il faudrait entreprendre cette expédition pour obtenir son ardente adhésion et son concours actif, c'est-à-dire, bien entendu, l'adhésion et le concours de ses chefs de file.

La *Presse* regrette le vote de la chambre sur le droit de visite, lequel vote est, à son sens, une contre-vérité manifeste en même temps qu'il approuve un état de choses qui crée de sérieux dangers pour l'avenir. La *Presse* espère qu'une chambre nouvelle annullera ce vote regrettable, mais qu'en attendant, l'indépendance des tribunaux, la fermeté, et, dit-elle, au besoin la résistance de notre marine pourront en atténuer les inconvénients. Quelle société que celle où l'on compte aussi naturellement sur le pouvoir judiciaire pour corriger les bévues du pouvoir législatif !

Le *Constitutionnel* traduit ainsi les explications données par le ministère sur la question de Madagascar. « L'expédition que nous envoyons à Madagascar, n'a d'autre objet que de canonner successivement les divers points de la côte, sans faire aucun établissement, et en réservant nos droits de souveraineté, ce qui veut dire, sans doute, en les oubliant. » — La traduction libre du *Constitutionnel* a le triste avantage d'être parfaitement conforme au sens des paroles de M. de Mackau.

Le *Courrier français* s'indigne à la pensée que le gouvernement refuse de donner un asile à tous les emigrants qui errent au hasard sur tous les chemins du monde, dans un coin du globe où ils pourraient encore se dire Français. Il considère comme un mauvais vouloir de se retrancher derrière les grandes dépenses qu'entraînerait un établissement à Madagascar, établissement dont l'île de Bourbon toute seule ferait les

HALLE DE PARIS.

4 févr.						5 févr.					
Arrivages	1816 q.	45 k.				Arrivages	1092 q.	15 k.			
Ventes	1030	36				Ventes	1353	46			
Restant	51808	23				Restant	51346	91			
Cours moyen	42,11					Cours moyen	41,94				
Cours-taxe	41,81					Cours-taxe	41,72				
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	3 q.	14 k.	00,00	à	52,25	Gruaux	43 q.	96 k.	46,63	à	58,00
1re	125	60	42,00	à	44,60	1re	237	48	43,00	à	43,30
2e	120	69	41,15	à	41,40	2e	199	21	39,50	à	41,44
3e	30	21	31,75	à	38,20	3e	62	50	30,55	à	35,63
4e	0	00	00,00	à	00,00	4e	3	14	00,00	à	25,50
A liv.	574	62	40,10	à	44,35	A liv.	415	54	40 75	à	41,50

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 5 février. — Foin 1re 52 à 55 ; 2e 49 à 00 ; 3e 46 à 00. — Luzerne, 1re 50 à 00 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 31 à 33 ; 2e 28 à 30 ; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 00, à 00.

Bourse du 5 février 1846.

Les fonds publics ont fléchi de quelques centimes et la Bourse a été assez animée. Les chemins de fer, fermes au commencement, ont également fléchi vers la fin.

Aujourd'hui, pour la première fois, on a coté le Strasbourg.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge 1842, 104 1/4. — Id. 4 1/2, 101 1/4. — Société générale, 1500. — Banque belge, 802 50, 810. — Hollande, 60.

Chemins de La Teste, 192 50, 195. — Jouiss. de Bourgogne, 110. — Fampoux, 500.

Actions de Zinc Vieille-Montagne, 6875, 6900. — Aveyron, 6350.

Oblig. de St-Germain, anc., 1170. — Versailles, r. dr. nouv., 1170. — Orléans, 1240. — Havre, 1110.

A terme : 2 1/2 belge, 57. — Esp., dette intér., 32 7/8.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compl....	122 85	123 13	122 75	122 85	122 85
— fin cour...	123 20	123 20	122 85	123 03	123 25
3 0/0 compl....	83 75	83 75	83 65	83 70	83 75
— fin cour...	83 80	83 80	83 60	83 63	83 75

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	» »»	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	102 »»	102 1/4	B. 1/4.
B. de France...	3335 »»	» »»	» »»	— Portugais...	» »»	» »»	»
C. Gouin 1000...	1160 »»	» »»	» »»	Esp. D. active.	» »»	» »»	»
C. Ganner. 1000	1160 »»	1160 »»	» »»	5 0/0 Naples...	101 »»	101 25	B. 6 15
C. hypot.....	875 »»	» »»	» »»	— Romain..	102 3/4	102 3/4	»
4 Canaux.....	» »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	» »»	» »»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		DIFe.
St-Germ....	» »»	» »»	» »	Au 12. 1115, 1107 50, 1115.	H. 5 »
V. r. d.....	355 »»	352 50	B. 2 50	— 560, 552 75.	B. 4 25
— r. g......	357 50	352 50	B. 7 50	— 361, 360.	B. 5 »»
Orléans.....	1290 »»	1280 »»	» »»	— 1290, 1292 50, 1290, 1283 75.	B. 4 25
Strasb......	257 50	255 »»	B. 2 50	— 257 50, 255 25.	B. 4 25
Rouen......	1007 50	1002 50	B. 3 75	— 1007 50, 1002 50, 1007 50.	H. 1 1
Havre......	695 »»	700 »»	» »»	— 695, 697 50, 695.	» »»
Marseille...	985 »»	» »»	» »»	— 990, 985.	B. 2 50
Vierzon.....	701 25	700 »»	B. 2 50	— 700, 697 50.	B. 1 75
Nord......	765 »»	763 75	H. 1 25	— 765, 768 75, 760, 763 75.	B. 1 25
Dieppe.....	470 »»	» »»	B. 5 »»	— 473, 470.	B. 5 »»
Boulogne...	540 »»	» »»	» »»	—	» »»
Bordeaux..	647 50	642 50	B. 2 50	— 647 50, 645.	» »»
Montereau..	450 »»	» »»	» »»	—	» »»

LONDRES, 3 févr.		PARIS, LE 5 Février. PRIMES	COULISSE
Consol.	93.	3 0/0 F. p. 84 05, 83 90 d. 50.	Av. 83 80, 77 1/2
Esp. act.	26 1/4, 1/8	5 0/0 F. c. 123 60, 30 d. 50.	Ap. 83 67 1/2.
Portug		Saint-Germ. au 26. 1140 d. 20	
Mexic.	30 1/2.	Orléans. id. 1292 50, 1295 d. 20.	B. du Trés.
5 0/0 hol.		Rouen. id. 1020 d. 20.	Reports
2 1/2.		Havre. id. 715 d. 20.	3 0/0 F. c. 05.
Rouen.		Nord. id. 775, 767 50 d. 20 ; 780, 772 50 d. 10.	F.
Orléans	38, 39.		5 0/0 F. c 05 10
Nord.	48, 49.		F. p.

MARCHANDISES — HUILE de colza, disponible, 95 00 à 00,00 ; courant du mois, 97,03 à 00,00 ; mars et avril, 98,00 à 00,00 ; 8 derniers, 95,00.

LILLE. — Colza, 90,50 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 125,00 à 126,00 ; mars et avril, 128,00 à 129 ; 4 du milieu, 132,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00. — CHANDELLE, 65 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 février.

7 h. » | » OPÉRA. — Charles VI.
6 h. » | » FRANÇAIS. — Oreste. Jeu de l'amour.
7 h. » | » OPÉRA-COMIQUE. — Jean de Paris. Fra Diavolo.
7 h. » | » ODÉON. — Dépit. Glenarvon. Voyage interrompu.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Beaugaillard. 3 baisers. Riche. Misères.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Mousse. Fille d'Eve.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

teur, a été voté aujourd'hui dans son ensemble sans avoir subi de modification notable. Ainsi, ces phrases cérémonieuses, qui ne sont que l'écho du discours de la couronne et qui répondent à des compliments par des félicitations, vont être portées au pied du trône; le chef de l'Etat ne recevra des représentants de la nation aucun avis, aucun conseil sur les questions urgentes, sur les vrais besoins de la nation, sur les misères publiques. En écoutant cette harangue vide et sonore, il pourra croire que le jour de l'an est recommencé !

Pour arriver à ce résultat, MM. les députés ont délibéré pendant seize longues séances, pendant soixante-quatre heures au moins, et le débat n'a été ni fécond ni lumineux, aucune idée nouvelle n'a été abordée, aucune pensée d'organisation n'a été portée à la tribune. Comme les années précédentes, le fait qui a dominé, nous pourrions dire qui a paralysé toute la discussion, c'est la stérile rivalité de M. Guizot et de M. Thiers. Les amendements proposés au projet d'Adresse ont eu pour objet évident d'ébranler le cabinet, de donner aux opposants et au parti conservateur une occasion de compter leurs forces bien plutôt que de mettre en lumière des plans sérieux d'amélioration et de donner à l'administration des avis utiles.

Chaque vote a été un coup de dé dans une partie que l'opposition a constamment perdue, malgré sa persistance à renouveler les enjeux ; tous les intérêts se sont effacés devant celui de la tactique parlementaire. On n'a point parlé plus que les années précédentes du paupérisme, de l'incohérence industrielle, des droits de la classe laborieuse, de l'organisation du travail. Bien plus, on en a moins parlé. Il y a deux ans, dans le courant de la discussion de l'adresse, M. Bethmont appelait l'attention de la Chambre sur le sort des ouvriers par un discours généreux, et nulle voix ne lui a fait écho cette année.

Dans les questions de politique extérieure, la Chambre ne s'est pas montrée plus progressive. Nul orateur n'a invité le gouvernement à former des alliances continentales, à devenir le centre et le pivot d'une confédération qui seule peut neutraliser pacifiquement les prétentions abusives de l'Angleterre et de la Russie ; nul n'a parlé avec sympathie de notre avenir maritime et du rôle civilisateur que nous devons exercer dans le monde. En présence des difficultés inhérentes à la répression de la traite et au droit de visite, l'esprit de nos législateurs s'est montré aussi stérile que jamais.

Faut-il donc désespérer et renoncer pour la France à tout avenir glorieux? Nous ne désespérons pas, nous croyons au contraire à l'imminence d'une vive et salutaire réaction dans l'esprit public, et c'est dans la discussion de l'Adresse que nous puisons cette confiance. Deux faits nous la donnent : la corruption générale avouée par tous les partis, et les échecs multipliés que l'opposition vient de subir.

La corruption politique est devenue cette année si patente, si avérée, les partis se sont montrés sous un jour si honteux, que la France, endormie aujourd'hui, doit se réveiller indignée. Le *statu quo* n'est pas tolérable. Il a été prouvé à la tribune que le cabinet, renvoyant à l'opposition le reproche trop fondé d'intrigue et de manœuvres déloyales. Suivant l'expression de M. Béchart, ce n'est point par des dénégations, c'est par des récriminations qu'on s'est défendu de part et d'autre.

Nous avons vu des députés propriétaires d'actions ou mêlés à l'administration de chemins de fer, clore d'autorité, par la force brutale du nombre, une discussion dont les chemins de fer étaient le texte. Nous avons vu un ministre de la justice convaincu d'avoir doublé, par une violation flagrante de la loi, le nombre des faveurs dont il pouvait disposer, et la majorité, sans s'émouvoir, donnant un bill d'indemnité à ce ministre. Nous avons entendu un ministre de la marine nier l'évidence en mettant la main sur son cœur et en protestant de sa loyauté. Sont-ce là les spectacles que doit donner le gouvernement de la France, et ne sentez-vous pas que cet excès d'abaissement est le signe avant-coureur d'une réaction vive, s'il reste encore un peu de sang généreux dans le pays?

Oui, la réaction doit être prochaine ; oui, les idées nouvelles, les idées d'association de toutes les classes et de tous les pays, les idées qui préparent le règne de la vérité et de la justice, vont se faire jour dans la politique de la France, car l'opposition est écrasée, anéantie ; elle a perdu toutes les parties qu'elle a jouées, et le projet d'adresse, repoussé par ses orateurs, vient d'être adopté à une majorité de 90 voix.

Cependant l'opposition ne peut pas abdiquer au moment où l'administration se déconsidère le plus et devient le plus impopulaire. Aujourd'hui plus que jamais, l'opposition a sa raison d'être et la certitude d'être appuyée par le sentiment du pays. Qu'elle jette donc ces vieilles armes avec lesquelles elle a toujours été vaincue, qu'elle cesse de prendre pour des programmes politiques le nom de M. Thiers, partisan de l'alliance anglaise exclusive et ennemi de l'organisation du travail; le nom de M. Odilon Barrot, cet orateur solennel et vide, ce Jupiter tonnant dont la foudre est inoffensive ; que l'opposition reconnaisse enfin la nécessité d'étudier les questions sociales, de les porter à la tribune, et ses échecs de cette année auront été pour elle un enseignement d'une valeur inestimable.

Tutti quanti.

L'*Armoricain* répond à notre article du 24 janvier, et nous accuse de ne pas rendre justice à l'importance et à l'indépendance de nos confrères des départements.

Ce n'est pas à nous qu'on peut reprocher de méconnaître l'importance de la presse départementale, car nous avons les premiers introduit l'usage de rendre compte de ses travaux avec dignité et bienveillance. Nous n'avons pas davantage mis en doute l'indépendance de l'*Armoricain*. Mais nous lui reprochons de suivre aveuglément la politique anti-maritime de M. Guizot et de la Chambre; nous reprochons aussi à plusieurs feuilles des ports de remplir leurs colonnes de réclames en faveur du journal des bornes.

Venons au fond du débat. La feuille brestoise nous répond en ces termes :

Avant de suivre le conseil de la *Démocratie pacifique*, nous lui demanderons d'abord ce qu'elle entend par colonisation. Prétend-elle nous porter l'influence du climat meurtrier de ces colonies, et en attendant que des expériences bien complètes viennent nous démontrer que cette brusque transition de climature n'est décidément pas fatale à l'émigrant travailleur, nous laisserons notre hardi vaisseau à l'ancre dans le port.

Et puis, avant de former une colonie, il faut se demander ce qu'elle produira. Si ce sont nos plantes usuelles, il est inutile d'aller les produire au loin, puisque nous pouvons les obtenir chez nous. Si ce sont des plantes exotiques, nos mesquines colonies en fournissent déjà trop et dépérissent. Les nouvelles colonies seraient-elles plus heureuses?

Considérons aussi le cas où décidément l'Européen ne pourrait supporter le travail sous le soleil brûlant des tropiques : qui ferait-on travailler, maintenant qu'il n'y a plus d'esclavage possible, et que les populations de ces pays se refusent au travail ?

L'*Armoricain* ajoute que « la seule manière de coloniser *que* » *comporte notre époque*, c'est d'établir des relations commerciales » avec les sauvages et les barbares, » et il se trouve amplement satisfait de la colonisation de l'ambassade de Chine!...

Nous objecterons d'abord à notre confrère que, si les rapports purement diplomatiques et commerciaux établis avec la Chine peuvent être féconds, parce que cet empire est dans un état de civilisation assez avancé, il n'en est pas de même sur toutes les terres occupées par les races foncées en couleur, par les barbares et les sauvages : ici, il faut nécessairement l'intervention directe civilisatrice, le gouvernement des races blanches.

Nous ajouterons que l'exemple de l'Angleterre et de la Hollande prouve amplement que notre époque *comporte* une autre manière de coloniser que celle si originalement modeste recommandée, inventée par l'*Armoricain*.

Faut-il maintenant discuter les opinions que l'on vient de lire sur et contre la vraie colonisation? En vérité, nous ne pouvons redire chaque jour la même chose. Les organes des ports ont été mis en demeure de comprendre; s'ils n'ont pas compris, c'est qu'il y a chez eux prévention et parti pris. Nous constatons simplement que le plus grand et naguère le plus célèbre port maritime de France s'unit dans un accord touchant à la politique de la Chambre et du gouvernement, et donne avec eux sa démission sur les mers.

Il y a vraiment une fatalité sur ce pays. L'intérêt général de sa grandeur est oublié de chacun, alors même que l'intérêt de clocher devrait prêter assistance à la cause nationale et la garantir.

Il résulte et il ne peut résulter qu'une chose du resserrement de notre politique, si l'on peut ainsi parler, du renoncement à l'expansion lointaine, du système de condensation de nos forces navales, c'est que toute notre activité doit se concentrer dans la Méditerranée. On aboutit ainsi naturellement à la politique méditerranéenne de M. de Lamartine. Déjà, par suite de ce mouvement et des circonstances qui le favorisent (Algérie, Syrie et Maroc), le port de Brest est en pleine décadence ; c'est un fait incontestable. Ce port ne peut, de toute évidence, reprendre la vie que dans la politique d'expansion sur les grands océans. Eh bien ! Brest, et par son journal et par son très honorable et quasi-marin député, Brest démolit incessamment la politique colonisatrice, Brest se suicide lui-même.

L'article de l'*Armoricain* témoigne d'un esprit spécial et modeste, tout dévoué aux intérêts agricoles. Nous portons, nous aussi, un vif intérêt au développement de l'agriculture ; mais à chaque œuvre, de grâce ! son ouvrier.

Nous voyons avec regret qu'un publiciste estimable, et à bien des égards distingué, oublie les intérêts et méconnaisse la desti-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

SAMEDI 7 FÉVRIER 1846.

BEAUX-ARTS.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES.

En disant que Paris est le point culminant de la civilisation, nous ne nous laissons point dominer par un étroit sentiment de nationalité, et nous n'avons nulle envie d'immoler niaisement, sur l'autel de la patrie, ce qu'il y a de beau, de grand, de généreux, d'individuel chez les peuples étrangers. Mais trouverons-nous ailleurs à un plus haut degré cette chaleur vitale, cette activité, cette fécondité incessante qui caractérisent notre pays? Nulle part les manifestations de l'intelligence ne se développent sous des aspects plus différents, sous des formes plus variées.

La France touche à tout. Dépassée quelquefois, rarement inférieure, jamais vaincue, rivale souvent heureuse, elle lutte toujours dignement. Marchant avec ardeur à la conquête de l'avenir, elle prend une large part des *trésors* que le génie de l'humanité renferme dans son sein, et puise abondamment aux sources infinies de la science.

Sentinelle avancée du progrès, elle est familiarisée avec toutes les idées de réformes et d'améliorations sociales, et n'a-t-elle pas la première inscrit de nouvelles devises sur la bannière sainte qu'un rayon de soleil fera bientôt resplendir aux yeux du monde, comme un signe de ralliement, de paix et de salut?

Mais c'est surtout par les arts qu'elle est supérieure aux autres nations. On le voit : nous n'avons point l'esprit morose et chagrin. Pleins de ce noble espoir qu'enfante la raison, confiants dans notre propre force, nous ne partageons pas pourtant cet avis que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Nous entrons dans les champs de l'analyse et nous nous hasardons dans les sentiers difficiles de la critique, la loyauté au cœur, la franchise à la bouche, soutenus et guidés par un grand principe : ennemis du pédantisme ignorant, de la médiocrité usurpatrice et despote. Ne cherchant point le mal pour le mal, tâchant d'en découvrir les causes et d'y apporter des remèdes, nous croyons voir et comprendre le bien, heureux de le constater quand il existe. Mais nous nous regardons en face dans un miroir véridique, sans que nos yeux se laissent distraire par l'éclat de la bordure dorée qui l'entoure, et nous avons le courage de nous juger tels que nous sommes.

A Paris, le nombre des artistes est, proportionnellement à la population, plus considérable qu'en aucune autre ville, et le goût des arts y est, comme on dit, généralement répandu.

Notre théâtre alimente les quatre parties du monde. Les compositeurs de tous les pays briguent l'honneur de nos scènes lyriques et y obtiennent facilement le droit de cité. L'habileté de nos exécutants ne craint point la concurrence des exécutants étrangers, qui ambitionnent un succès dans notre capitale comme la consécration de leur talent.

Notre Conservatoire de musique est le meilleur interprète connu des chefs-d'œuvre de Mozart, Haydn, Beethoven.

Chaque année deux mille objets d'art sont exposés à la curiosité publique et soumis à une critique, quelquefois érudite et savante, souvent spirituelle.

Nos églises, nos monuments se couvrent de peintures, se peuplent de statues. L'on restaure avec soin nos vieux édifices, et le budget de l'Etat consacre des sommes considérables aux embellissements publics.

Sans entrer dans de plus grands détails, voilà ce qui est. Mais il est dangereux de se laisser séduire par les apparences, et il faut entrer dans le fond même des choses pour les apprécier à leur juste valeur.

Nous ne sommes point de ceux qui pensent que, sauf quelques modifications, quelques améliorations incomplètes, on ne peut pas aller beaucoup plus loin. Si des esprits qui se prétendent fort sérieux, fort avancés, se résignent à accepter la civilisation actuelle comme étant, à peu de choses près, l'état le plus parfait auquel nous devions aspirer, nous ne nous courbons pas sous cette résignation qui nous paraît absurde et dangereuse, disons-le, impie.

L'histoire n'offre-t-elle pas une suite continue de changements et de transformations? l'analyse de l'homme et de ses facultés, la connaissance de l'ordre universel, l'analogie ne nous démontrent-elles pas que nous sommes bien loin d'être arrivés à l'apogée de notre destinée providentielle?

Nous avons donc raison, lorsque, nous plaçant au point de vue de notre idéal, qui n'est autre chose que la meilleure combinaison possible des forces que Dieu a mises en nous, nous regardons l'état social actuel, la civilisation, et par conséquent l'art, qui en est une des faces, comme un état inférieur, un état d'enfance, susceptible de grands développements, devant être suivi progressivement de phases supérieures jusqu'à ce qu'enfin nous touchions aux termes de la perfectibilité humaine, c'est-à-dire la complète expansion de notre virtualité.

Et, de bonne foi ! sont-ce là des idées dangereuses et immorales? Notre raison s'en offense-t-elle et, forte d'une consolante logique, ne s'élève-t-elle pas à toute la puissance du sentiment religieux? Nous n'avons pas l'amour de l'attaque, et nous n'appartenons à aucune coterie exclusive.

Il faut s'en prendre plutôt aux choses qu'aux individus, dont les efforts généreux sont trop souvent impuissants à lutter contre les circonstances.

Cet article n'a pas la prétention d'être un travail complet, tant s'en faut: ce sont quelques aperçus jetés un peu au hasard; esquisse grossière qui demanderait le fini de l'exécution, la conscience des détails, l'intérêt d'études approfondies. Nous voulons seulement attirer l'attention sur des points importants dont chacun devra être traité séparément et convenablement développé. Qu'on nous pardonne donc la brusquerie des transitions.

La peinture s'adresse aux yeux pour arriver à l'intelligence ; elle a mission de tout exprimer, depuis la matière inerte jusqu'aux sublimes aspirations de notre âme immortelle. Dans son intégralité, elle comprend le trompe-l'œil le plus innocent et les combinaisons les plus savantes, les plus ingénieuses des beautés morales et physiques. Cette idée, largement élaborée, pourrait nous donner la clef de beaucoup de solutions, et l'on sent à chaque instant l'absence d'un grand principe dont la base manque.

De là naît l'exclusivisme, cette force des faibles ; puissance dangereuse qui entraîne à sa suite des conséquences fatales dont il faut se méfier.

Nous pourrions en citer plusieurs, nous nous arrêterons à un seul exemple. On est allé jusqu'à prétendre que la peinture murale était toute la peinture. C'est là se placer à un point de vue exclusif, et l'on soutient une chose fausse, car la peinture murale n'est qu'un des côtés de la peinture. Elle contient, il est vrai, de nombreux éléments de vérité et par conséquent de beauté, tels que le choix dans la forme, l'harmonie dans la couleur, la grandeur dans la composition, l'élévation dans la pensée; mais elle exclut certaines conditions de réalité, comme la profondeur, la saillie, la perspective. Ce sont là aussi des éléments essentiels de beauté. Il faut donc en chercher l'emploi ailleurs. Si le portrait, le paysage, le tableau de genre, le tableau d'histoire ne nous donnent pas encore entière satisfaction, nous irons jusqu'à la décoration de théâtre, où le peintre, libre et commandant en maître, a même le droit d'appeler à son aide le génie de la mécanique pour arriver aux magiques effets de l'illusion.

L'artiste peut et doit toujours être vrai ; car il y a une vérité relative pour toute face de l'art.

L'art se divise en une infinité de parties, à chacune desquelles correspondent différents moyens de manifestation. Ces parties, se liant et s'enchaînant entre elles, forment un tout complet et homogène, soumis à la même loi de développement que notre intelligence, et dont il serait absurde de vouloir déterminer les limites. Mais les limites dans lesquelles sont renfermées les diverses applications de l'art faites jusqu'à ce jour, peuvent être définies. Cette définition serait une science très utile, un point d'appui, une sorte de boussole, qui empêcherait de s'égarer, et faciliterait les voies. C'est là une question qui demanderait à être traitée longuement, nous y reviendrons.

Examinons maintenant quel est à Paris l'état réel de l'art, la condition des artistes;.... ce qu'il faut penser du goût et des connaissances du public.

Avant tout, nous avons besoin de déclarer que nous apprécions autant que qui que ce soit le mérite des hommes éminents qui sont la gloire de notre époque. Leurs œuvres ont trop souvent excité notre admiration pour que nous hésitions à reconnaître la toute-puis-

... droit de pétition, elle réclame contre les excès de la concurrence et demande qu'en étudie enfin et qu'on essaie de réaliser l'organisation du travail dont tous les esprits sérieux s'occupent aujourd'hui.

La pétition de la *Démocratie pacifique* a déjà obtenu l'adhésion de plusieurs journaux indépendants de Paris et d'un grand nombre de ceux des départements. Nous y joignons la nôtre, sans restriction, car nous considérons cette démarche comme éminemment opportune et utile. Demander aux Pouvoirs de l'Etat, dans les circonstances actuelles, de s'occuper sans retard des souffrances des travailleurs et des moyens de mettre un terme à l'anarchie des intérêts, ce n'est pas seulement montrer de l'intelligence et du cœur, c'est encore faire acte d'habileté, de prudence et de patriotisme.

Voici la pétition dont il s'agit : (*Suit le texte.*)

AFRIQUE FRANÇAISE. — On lit dans le *Messager* : A la date du 12 janvier, M. le général Levasseur a adressé de Sétif les états nominatifs des officiers, sous-officiers et soldats tués, blessés ou morts dans sa dernière expédition, et dans les journées des 3 et 4 janvier 1846. Nous les donnons plus bas.

En outre de ces pertes constatées, 115 sous-officiers et soldats n'ont pas encore reparu à leurs corps ; mais il en rentre journellement ; les recherches les plus actives sont faites pour retrouver les égarés, et on a l'espoir fondé que tous ne sont pas perdus.

ÉTAT NOMINATIF DES OFFICIERS, SOUS-OFFICIERS ET SOLDATS TUÉS OU BLESSÉS A LA COLONNE EXPÉDITIONNAIRE COMMANDÉE PAR LE GÉNÉRAL LEVASSEUR.

43e régiment de ligne. — Pénil, fusilier, blessé à l'épaule, le 25 décembre 1845 ; Fouillaret, id., tué le 25 décembre 1845 ; Serres, grenadier, tué le 30 décembre 1845.

61e régiment de ligne. — Herbert, grenadier, blessé le 1er janvier 1846 ; Thébaud, id., blessé à la joue, le 1er janvier ; Leblond, fusilier, blessé à la jambe, le 1er janvier ; Abraham, id., blessé le 16 décembre 1845 ; Lafontaine, id., blessé le 16 décembre 1845 ; Friolier, id., blessé le 25 décembre 1845.

Bataillons de tirailleurs indigènes de Constantine. — Bessière, capitaine, blessé de deux balles à la cuisse droite, le 25 décembre 1845 ; Sabab-ben-Ali, tirailleur, blessé mortellement le 25 décembre 1845, mort le 28 décembre ; Ramdam-ben Saddi, id., blessé à la main, le 25 décembre ; Mohamed-Assen-el-Miti, id., blessé à l'épaule, le 25 décembre ; Lardi-ben-Arbi, id., blessé légèrement à l'épaule, le 25 décembre ; Mohamed-ben-Amar, id., blessé à la cuisse, le 16 décembre ; Chérif-ben-Amar, id., blessé à la main, le 25 décembre ; Ben-Hamleoni, id., blessé au bras, le 25 décembre ; Amou-ben-Ahmed, id., tué dans la journée du 30 décembre.

3e bataillon d'infanterie légère d'Afrique. — Artui, chasseur, blessé le 25 décembre ; Leroyer, id., blessé à l'aisselle, le 25 décembre.

3e régiment de chasseurs d'Afrique. — Villème, chasseur, contusion légère, le 29 décembre.

3e régiment de spahis. — Girard, brigadier, blessé au bras, le 16 id.

Total, 4 tués ou blessés mortellement, 18 blessés.

ÉTAT NOMINATIF DES HOMMES MORTS PENDANT LES JOURNÉES DES 3 ET 4 JANVIER 1846.

2e régiment de ligne, 2 compagnies. — Diné, sergent-major ; Léger, caporal ; Morvan, grenadier ; Bouchon, id. ; Burg, id. ; Loriot, voltigeur ; Morin, id.

31e régiment de ligne, 2 compagnies. — Wendling, sergent.

REPRISE DES NÉGOCIATIONS ENTRE LA BELGIQUE ET LA HOLLANDE.

Nous lisons dans le *Journal de La Haye* :

« Les conférences des négociateurs néerlandais avec M. le ministre d'Etat et le général Wilmar, ont commencé samedi dernier et ont été continuées dans la journée de dimanche. »

Le correspondant d'un journal de Bruxelles confirme cette nouvelle de la manière suivante :

« On écrit de La Haye, sous la date du 31 janvier, à l'*Emancipation* : Aujourd'hui samedi, il y a eu une première conférence entre les négociateurs belges et les négociateurs hollandais. Trois plénipotentiaires ont assisté à cette conférence, pour la Hollande, et deux pour la Belgique ; ce sont, d'une part, MM. Van Hall, de la Sarraz et Baud ; MM. Mercier et Wilmar de l'autre. Les négociations sont ouvertes.

» L'impression laissée par cette première réunion, est qu'il y a désir réciproque d'arriver à une conclusion prompte et satisfaisante. Comme preuve à l'appui de ces dispositions conciliantes, je vous annonce qu'une seconde conférence est indiquée pour demain dimanche. »

Le rapport de la commission nommée par la chambre des représentants belges, pour faire une enquête sur les causes qui ont amené l'écroulement du tunnel de Cumptich, porte ses fruits.

Hier soir, dit l'*Observateur belge* du 6 janvier, la gendarmerie a procédé à l'arrestation de M. l'ingénieur de R., en vertu d'un mandat d'arrêt lancé par l'autorité judiciaire.

C'est à la descente de diligence de M. l'ingénieur de R. à Bruxelles que cette arrestation a été opérée.

Il paraît que l'autorité judiciaire est à son tour saisie d'une enquête pour faire suite aux enquêtes administrative et parlementaire, concernant la mauvaise construction du tunnel de Cumptich.

On nous informe à l'instant que MM. Borguet et S...., sous-ingénieur, viennent d'être arrêtés, et on parle encore d'autres arrestations à faire.

SUISSE. — On lit dans un supplément du *Journal de Genève*, du 4 février : « Suivant les nouvelles données par les journaux arrivés ce matin, sur 30 000 votants environ, les deux tiers se seraient prononcés pour le rejet des décisions du grand-conseil. »

Une correspondance particulière s'exprime ainsi, au départ du courrier, le lundi 2 février :

« La majorité des citoyens qui ont paru aux assemblées primaires dans le canton de Berne, ayant refusé de confier la révision de la constitution à la commission nommée dans ce but par le grand-conseil, le gouvernement deviendra provisoire et la *constituante* sera décrétée.

» Espérons et souhaitons que la paix sera maintenue pendant et après la période transitoire, et disons comme les anciens confédérés : Dieu garde la patrie ! »

ESPAGNE. — Le capitaine général de la Catalogne est rentré à Barcelone, de son expédition à Girone. Le mouvement insurrectionnel a été apaisé. Le journal espagnol *El Fomento* dit que le conseil de guerre a été indulgent envers les révoltés. Un seul a été condamné à mort.

NOUVELLES DES INDES. — Le *Times* a reçu une seconde fois par la voie de Trieste la malle de l'Inde avant son arrivée par Marseille.

Nous recevons, dit-il, par courrier extraordinaire les journaux de Bombay du 1er janvier, contenant la nouvelle que l'armée Sikh a traversé la Sutlej. Elle a déclaré la guerre aux Anglais. Le gouverneur-général des Indes a publié alors une proclamation datée du 13 décembre 1845.

... perturbateurs de la paix. Tous les sujets du gouvernement anglais et ceux possédant des biens sur les deux rives de la rivière Sutlej, qui, par leur fidélité au gouvernement anglais pourraient subir des pertes, seront indemnisés et garantis dans tous leurs justes droits et privilèges. D'un autre côté, tous les sujets du gouvernement anglais qui continueront d'être au service de l'Etat de Lahore et qui désobéiront à cette proclamation, en ne revenant pas immédiatement à leur allégeance, pourront voir leurs propriétés confisquées de ce côté de la Sutlej et ils seront proclamés étrangers, ennemis du gouvernement anglais. »

Telle est, en majeure partie, la proclamation publiée par ordre du très honorable gouverneur-général des Indes.

Bombay, 3 *janvier*. — Dhulip-Singh (ou lion) est un enfant. Les troupes refusent d'obéir à ce faible sceptre. Les Singhs ressemblent assez aux janissaires de Constantinople. Les troupes sikhs sont au nombre de 70 000 hommes d'élite. A la fin de novembre et au commencement de décembre, désireux de piller et d'envahir le territoire anglais, ils se sont rapprochés des bords de la Sutlej à 30 milles environ de Lahore.

La reine-mère est restée à Lahore, protestant contre la marche des troupes ; une force a été envoyée à Lahore pour la protéger, elle, ainsi que la capitale.

Alexandrie, 22 *janvier*. — Le steamer *Victoria* a quitté Bombay le 3 ; il apporte la nouvelle qu'une bataille a été livrée à Ferozepore, que les forces anglaises ont enlevé une des positions de l'ennemi, et qu'ils se préparaient à enlever l'autre au départ du courrier. Sir Hardinge conduisait le centre, sir Hughes Gough l'aile droite, et sir John Littler l'aile gauche ; le carnage a été très grand. Les dépêches du gouverneur général portent la date d'Umballa, 26 décembre. Le centre et l'aile droite ont parfaitement gardé leurs positions. L'aile gauche a été serrée de près. Les Sikhs ont perdu 65 canons, la bataille a duré trois jours. Les Anglais ont occupé le camp de l'ennemi. D'après ces nouvelles, il n'y a rien à craindre pour la garnison de Ferozepore, ni pour les positions de l'armée.

L'*Agra Ukbar* du 23 décembre dit que, l'affaire a été surtout très meurtrière avec la colonne du général sir J. Littler : il avait perdu 8 officiers et de 400 à 500 hommes tués et blessés. Un détachement du 2e grenadiers, fort de 200 hommes, escortant un trésor pour le camp du gouverneur général, a été attaqué et a beaucoup souffert.

Par suite de cette affaire, la grande question de l'intervention anglaise dans le Punjaub est décidée.

La dépêche qui a porté cette nouvelle très importante, quelque imparfaite, puisqu'à la date des dernières dépêches l'affaire n'était pas terminée, a quitté Umballa le 26.

Elle est arrivée à Bombay le 3 janvier, assez à temps pour que l'on pût rappeler le steamer qui venait de partir. Le courrier qui nous est arrivé par la voie de Trieste, avant la malle, est d'Alexandrie 22 janvier ; il est dû à la bienveillance spontanée et gratuite du gouvernement autrichien.

Il est évident que si le Punjaub doit nous appartenir, les Sikhs l'auront voulu. La plus belle région du monde nous présentait une fermentation de misères et de crimes. Entre les mains de l'Angleterre la civilisation reprendra ses droits ; le territoire des Sikhs va bientôt être admis aux bienfaits de cette domination que nous exerçons *avec tant de grâce* et si peu de pompe. Il y a dans cette affaire des circonstances qui sont de nature à rappeler à sir Henri Hardinge la dernière occasion où il fit face à l'ennemi ; mais comme une quinzaine doit se passer avant que nous n'apprenions le résultat définitif de la lutte, suspendons prudemment nos félicitations et nos conjectures.

Les dernières nouvelles de Caboul parlent d'animosités entre Akhbar-Khan et le sultan. Khan Dost-Mahommed suspecte tout le monde, excepté ses fils, seuls chargés du commandement des troupes.

---

sance de leur génie ; et nous irons peut-être plus avant que personne, en disant que quelques-uns d'entre eux, peu nombreux, il est vrai, bien qu'inférieurs en somme et moins complets que les grands maîtres italiens et flamands, ont pourtant contribué au progrès en apportant certaines qualités neuves, individuelles, incisives, qui laisseront des traces fécondes.

Quant à la généralité, si nous nous placions au point de vue de la société actuelle, nous n'aurions qu'à battre des mains et à applaudir ; notre enthousiasme nous laisserait tout au plus le temps d'écraser du poids de nos facéties, de nos plaisanteries, de notre dédain les victimes que choisiraient notre mauvaise humeur, notre partialité, notre jalousie, ou celle des amis dont nous serions l'écho.

Mais nous nous défions de tout parti pris, de tout préjugé, et nous tâchons de regarder de haut pour voir loin.

Nous parlerons principalement de la peinture.

Les hommes de talent ne sont pas rares par le temps qui court, si l'on entend par talent l'habileté des doigts, l'adresse de la brosse, une facilité d'exécution qui ne manque pas de charme et séduit comme un paradoxe.

Le savoir-faire remplace le plus souvent le savoir. La gentillesse de la touche se substitue à la recherche du modelé, à la finesse du contour. On se contente d'un peu, pourvu que ce peu dénote de l'aplomb. On cherche le petit côté des choses, on le pare de mille petites fantaisies plus ou moins fausses, mais si sûres d'elles-mêmes qu'elles en imposent à l'immense majorité qui n'y connaît rien et demande avant tout qu'on l'amuse.

L'absence de foi, de conviction, d'amour, laisse une large place à l'esprit. On est donc spirituel... Heureux celui qui trouve un beau matin sur sa palette quelques parcelles de spécialité ; car alors il devient à la mode : mais le trône de la mode change souvent de maître. Un procédé, une manière, une bizarrerie fixent un instant l'attention ; on s'en lasse vite. Bien des artistes ne font que paraître et disparaître ; qu'importe... ils auront brillé un jour. N'est-ce pas déjà beaucoup de pouvoir dire : J'ai vécu !

Si nous avons d'aimables menteurs, de gracieux imposteurs, de charmants diseurs de rien, nous avons aussi les hommes sérieux, ennuyeux par excellence, se drapant dans les plis académiques de leur pompeuse nullité ; ils se posent comme les défenseurs des saines doctrines, les gardiens de la tradition. Se croyant obligés de combattre toute jeune tentative, toute aspiration nouvelle, conservateurs-bornes, ils redoutent le progrès et s'acharnent contre les révolutions et les révolutionnaires. Ils s'efforcent d'opposer au mouvement la puissance inerte de leur immobilité. Pour eux Decamps, Corot, Rousseau n'existent pas, et si Eugène Delacroix frappait à leur porte, ils crieraient : *arrière*, en se voilant la face. *Proh ! pudor !* Ceux-là passent leur vie à faire et à refaire ce qui a été fait déjà cent fois beaucoup mieux. Quand ils veulent bien se mêler au commun des mortels, ils n'ont de sympathies que pour les banalités inoffensives, et ou les a vus, dans des moments de belle humeur, s'enthousiasmer pour certaines erreurs qui semblaient plutôt empruntées à la boutique d'un marchand de verroteries ou d'un confiseur qu'à la palette d'un peintre.

L'éducation que les jeunes gens reçoivent dans les ateliers est étroite et incomplète. On leur apprend les règles du convenable sans chercher à faciliter le développement de leur sentiment individuel. L'étude des maîtres est très bonne en soi et essentielle, mais on oublie trop qu'ils ne sont que des guides, des révélateurs par l'entremise desquels nous devons nous mettre plus intimement en communication avec la nature. De là ces pastiches sans nombre, œuvres médiocres et insignifiantes qui ont la prétention de décorer nos monuments. De plus, ces œuvres jurent ordinairement entre elles, car le principe du chacun chez soi, chacun pour soi règne dans les arts comme ailleurs. L'unité, on s'en inquiète bien ! Qu'importe de s'entendre, de combiner les efforts de chacun ! L'essentiel, c'est d'écraser son voisin. On ne trouve nulle part les effets bienfaisants d'une loi large, tutélaire et organisatrice. La Direction des beaux arts est impuissante à faire le bien ; où trouverait-elle un équilibre dont elle ignore la base ? Le Conseil municipal de Paris cependant a fait preuve d'une sollicitude de bon augure dans une circonstance récente.

Nous avons les pastiches froids et insipides du passé ; nous avons aussi les pastiches du présent. Dès qu'un artiste a trouvé un moyen ingénieux de piquer la curiosité blasée, la faveur s'attache à lui et le voilà sur le chemin de la fortune et de la réputation.

Les marchands se disputent ses ouvrages. Aussitôt les imitateurs se ruent à la suite de l'heureux inventeur, et ils ne s'occupent plus que de se rapprocher le plus possible de l'idole du moment. Ils renoncent aux études solides et consciencieuses, pour se précipiter dans la voie des succès faciles et lucratifs qu'un autre leur a préparée. Cela se conçoit aisément. Les artistes ne sont pas riches et il faut vivre avant tout.

Ils sont donc trop souvent forcés par les circonstances de se faire industriels. C'est là un grand malheur...

Le gouvernement, qui a des sommes considérables à sa disposition, en use rarement avec intelligence. Les commandes sont données sans qu'on s'inquiète des aptitudes. L'artiste est souvent réduit à devenir solliciteur, et on l'oblige à respirer l'air empesté des antichambres. Sa dignité souffre... Que de fois l'encouragement pèse sur son cœur généreux comme une aumône ou une injustice. Mais la nécessité est là !

La faveur règne dans les bureaux de l'administration comme dans les galeries d'exposition du Louvre.

Les œuvres d'art sont une menue monnaie avec laquelle on achète certaines bonnes grâces, et dont on se sert pour adoucir le timbre des voix trop criardes. Cette monnaie a cours à la chambre des députés aussi bien que dans les colléges électoraux. La politique porte la corruption jusque dans les régions saintes de l'art. Partout désordre, anarchie, fausseté, bassesse, difficultés de toutes sortes. On a tout réduit en métal, même la conscience et le génie. Nous n'en finirions pas si nous voulions tout dire.

Quant au goût du public, que faut-il en penser ? Sur une population de 850 000 individus, combien y en a-t-il à qui les jouissances artistiques soient permises ? Combien y en a-t-il qui aient reçu ce qu'on appelle de l'éducation, de l'instruction ? L'immense majorité a-t-elle du temps à consacrer aux développements intellectuels ? Absorbée dans un travail matériel, si elle s'arrête elle ne mange plus.

Quelques privilégiés des classes aisées apprennent le dessin et la musique dans les colléges, les pensions... c'est tout dire.

On peut regarder comme une bonne fortune de rencontrer, même dans la haute société, quelques sentiments vrais et élevés de l'art.

Interrogez ces avocats, ces banquiers, ces notaires, ces avoués, ces magistrats, ces négociants, ces agents de change, ces médecins, ces propriétaires. Suivez-les devant un Raphael, un Titien, un Véronèse, un Ingres, un Delacroix. Examinez-les à la première représentation d'un opéra dont le libretto n'aura pas eu la délicate attention de signaler par des points d'admiration les morceaux remarquables.

Quels embarras, quelles indécisions, quelles réflexions et surtout quels ennuis !!!

Le bon ton, les belles manières nous dérobent bien des ignorances. Et puis, trouve-t-on fort extraordinaire qu'un homme d'un rang élevé, ayant une position influente, avoue ingénuement son incompétence en fait de musique, de peinture, de poésie ?

Un diplomate ne saura distinguer une note juste d'une note fausse... qui s'en étonnera ? Un jeune dandy, charmant pianiste de salon, échangera volontiers le *Marcellus eris* contre *Souvenirs et regrets*... C'est un goût comme un autre.

Une faute d'orthographe passe pour une chose ridicule, comme s'il n'y avait pas aussi la grammaire de l'œil et de l'oreille. Et a-t-on le droit de se croire instruit si, familiarisé avec d'autres connaissances, on est incapable d'apprécier l'harmonie des sons, des lignes et des couleurs ?

A qui la faute ? eh ! mon Dieu !... au temps. Nous sommes jeunes, et voilà tout. Dépêchons-nous de grandir ; hâtons-nous d'élever le niveau de l'intelligence qui est encore bien bas. Mais comment faire ? Par quels moyens améliorer la condition des artistes, favoriser l'essor de leurs facultés, combiner leurs efforts pour qu'ils marchent hardiment en avant, vaillante phalange d'amis, rangée sous la bannière du progrès ? Par quels moyens convier les masses à la compréhension de l'art, cette source divine de moralisation ?

C'est ce qui nous restera à examiner. Nous aurons aussi à nous occuper de la critique, du rôle et de l'influence qu'elle doit avoir dans la société.

C. B. et M.

sa loyauté et par un travail de cinquante ans.

« La famille de Chevreux-Aubertot proteste contre la note envoyée à tous les journaux, et qui a été insérée dans la *Démocratie pacifique*. »

Est-il besoin de dire que dans le fait auquel cette note fait allusion, nous n'avions nullement vu une attaque contre la probité de M. Chevreux-Aubertot, pas même contre son intelligence? Le corps commercial compte, nous le savons, un grand nombre d'hommes probes et très intelligents. Mais, dans l'ordre des fonctions sociales, nous distinguons entre le commerce et la production, et tout en respectant la mémoire de l'homme qui a su s'enrichir dans le commerce, nous ne perdons pas pour autant le droit de constater que le commerce, tel qu'il est exercé de nos jours, est une fonction parasite ; que les immenses bénéfices qu'il réalise, nécessairement prélevés sur la production et la consommation, constituent en faveur d'intérêts privés un impôt inique et très lourd frappé sur la masse de la population. Dans tout cela, c'est le commerce qui est en cause et non pas le commerçant.

Chambre des Députés.

Séance du 6 février 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. Lherbette a la parole sur le procès-verbal.

M. LHERBETTE. Pendant la discussion du paragraphe relatif à la Pologne, la chambre, soit qu'elle fût fatiguée des discussions antérieures, soit qu'elle fût unanime, ne prêta que fort peu d'attention aux orateurs. Aussi fus-je mal compris quand je demandai que l'on constatât les persécutions de l'empereur de Russie, afin que la réprobation de la chambre eût plus d'autorité et de puissance. Mes paroles ayant été mal entendues, ont été mal interprétées par quelques journaux ; je n'ai point voulu me montrer hostile à la Pologne. Bien loin de là ; et le débat que je voulais soulever indique toute l'importance que j'y attachais.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE constate aussi qu'il n'a pas retiré son amendement sur la Pologne et qu'il n'a fait que subir celui de la commission.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de l'Adresse.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT. Je crois répondre aux désirs de la chambre, fatiguée d'une si longue discussion, en ajournant les observations que j'avais à lui soumettre jusqu'au débat qui aura lieu à propos des crédits spéciaux. Je dois cependant adresser dès aujourd'hui une interpellation au ministre de la guerre.

La province de Constantine, qui est maintenant dans un état complet de tranquillité, vient d'être le théâtre d'une triste et douloureuse catastrophe. Une colonne, engagée dans un défilé d'Alla-Magrbnia, a été engloutie dans la neige et a succombé sous les rigueurs du climat. Tout le monde s'est ému de cette affligeante nouvelle, et on s'étonne de n'avoir pas encore reçu de nouvelles officielles.

Je prie M. le ministre de la guerre de nous faire connaître le chiffre exact de nos pertes. Qu'on ne se méprenne pas sur le sens de mes paroles : je n'accuse personne ; s'il y a eu une faute grave, si quelque responsabilité a été encourue, je suis convaincu que la sollicitude de M. le ministre a été éveillée, et qu'il ordonnera les investigations nécessaires.

M. MOLINE DE SAINT-YON, ministre de la guerre. J'ai reçu ce matin des renseignements sur les faits dont vient de parler l'honorable M. de Beaumont et j'ai donné ordre qu'ils soient publiés dans le journal officiel du soir.

M. LIADIÈRES. Dans les circonstances présentes, le silence est une nécessité, et l'on doit remercier le gouvernement de le garder.

M. GARNIER-PAGÈS. Il se passe en Algérie un fait extraordinaire. Le budget et les crédits supplémentaires qui ont été votés en 1844 pour 18 ne sont parvenus à Alger qu'en septembre dernier, et ne sont arrivés dans la province d'Oran qu'au mois de novembre ou de décembre. Il s'ensuit que les travaux publics ne peuvent être entrepris à temps, et que lorsque le vote des crédits est connu, on est obligé d'employer pour des travaux urgents les ouvriers qui se présentent et de les payer fort cher ; je demande à M. le ministre la cause de ces retards, et s'il a pris des mesures pour qu'ils ne se renouvellent plus.

M. MOLINE DE SAINT-YON. Les retards dont se plaint l'honorable préopinant tiennent à une nouvelle organisation qui ne fonctionnait pas encore complètement l'année dernière. Du reste, le gouvernement a pris des mesures pour que ces retards n'aient plus lieu.

Le paragraphe de l'Adresse relatif à l'Algérie est adopté.

M. BUREAUX DE PUSY rappelle qu'il y a quelques mois un journal a publié des détails sur d'horribles tortures qui seraient infligées comme punitions à nos soldats de l'Algérie ; l'orateur avait douté d'abord, mais les renseignements qu'il a pris ont confirmé le dire du journal : il entre dans quelques détails sur ces châtiments tortionnaires connus sous le nom de silo, de *crapaudine*, etc.

Je m'abstiens de commentaires sur ces faits, dit l'orateur ; il est de ces choses qu'il suffit de dénoncer pour les flétrir ; je me contenterai seulement de demander à M. le ministre de la guerre s'il a pris des mesures pour empêcher le retour de ces supplices et punir les officiers qui se sont permis de les infliger. De tels supplices violent les lois de l'humanité, les lois militaires, et compromettent la discipline, car une peine trop sévère ne peut manquer de produire une vive irritation, de fomenter la révolte. Il y a des règlements pour les punitions à infliger ; sortir de ces règlements pour maltraiter le soldat, c'est autoriser le soldat à en sortir à son tour ; le traiter en esclave, c'est l'abrutir et l'avilir.

J'attends les explications de M. le ministre de la guerre.

M. MOLINE DE SAINT-YON. Aucun fait de ce genre n'est arrivé à la connaissance du gouvernement ; mais la chambre nous connaît trop pour qu'il soit nécessaire de lui dire que si de tels châtiments lui étaient signalés, il ne donnât les ordres les plus précis, les plus formels, pour flétrir ceux qui auraient été capables de les infliger.

M. DE SAINT-PRIEST avait proposé d'intercaler le paragraphe suivant, entre le 9e et le 10e paragraphe du projet d'Adresse :

« Sire, tant de circonstances favorables signalées par Votre Majesté, soit dans l'ordre public, soit dans l'ordre financier, nous font espérer que nous pourrons, d'accord avec votre gouvernement, nous occuper, dans le cours de cette session, d'une grande mesure que le vœu du pays réclame, et que nos suffrages ont plus d'une fois accueillie : le remboursement d'une partie de la dette publique. »

Je vois, dit l'orateur, que la chambre est peu disposée à écouter une discussion sur ce sujet ; mais en présence des assurances de la prospérité du pays données dans le discours de la couronne ; je crois que la chambre doit insister pour que la proposition qu'elle a votée l'année dernière soit suivie d'effet. Je retire donc mon amendement ; mais je me réserve de soumettre plus tard à la chambre une proposition dans ce sens.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture du dernier paragraphe de l'adresse, ainsi conçu :

« Sire, votre sagesse et votre courage vous ont fait accomplir, au milieu des plus rudes épreuves, la mission que vous tenez du vœu national : la nôtre est de vous prêter un loyal concours, et d'établir avec vous, sur d'impérissables bases, le gouvernement et la dynastie de notre choix. La Providence a béni vos efforts : elle vous envoie des consolations qui, pour nous, sont des garanties. Vos petits-fils suivront l'exemple de leurs pères, ces

par ... un crédit suffisant et exceptionnel.

— M. Méandre-Dassit, capitaine au corps royal d'artillerie de marine, et M. Bertin-Duchâteau, capitaine au 3e régiment d'infanterie de marine, sont promus au grade de chef de bataillon.

— M. Fauconnier, chef de bataillon au corps royal d'artillerie de marine, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à titre d'ancienneté de service et sur sa demande.

— M. Bertera, ingénieur des mines, chargé du service du département du Loiret, est nommé à la résidence de Moulins : il sera chargé du service des trois départements de l'Allier, de la Nièvre et du Cher. M. de Chancourtois fils remplace à Orléans M. Bertera.

— Le nommé Joubert, l'un des deux notaires de Nantes qui avaient échappé par la fuite à une accusation de faux, a été arrêté à Tolosa. Son extradition a été autorisée, et il ne peut tarder à être remis à l'autorité française.

— Nous apprenons, dit l'*Echo de la frontière*, qu'une partie des fortifications d'Audenarde viennent de s'écrouler par suite des inondations. Nous manquons de détails relativement à cet accident.

— Il y a déjà longtemps qu'on parle d'une ligne télégraphique entre Paris et Madrid ; la première dépêche est, dit-on, arrivée avant-hier à Paris.

MIEUX EUT VALU RESTER SOLDAT. — On va juger à Madrid, pour vol de plus de 12 000 réaux, (3 000 francs), dans la maison de ses maîtres, une jeune fille de vingt-trois ans, nommée Paula Samajon. Cette fille avait quitté ses parents à l'âge de treize ans ; elle s'était enfuie de Najera, et, depuis cette époque, voyageant dans toutes les parties de l'Espagne en habits d'homme, elle avait pris du service dans l'armée. D'après *el Universal*, le général Latre, qui l'avait prise en affection, l'avait faite sous-officier ; elle servit ainsi près de sept ans dans le 13e de ligne, régiment de Majorque. Soit faute d'occasion, soit faute de courage, le jeune sous-officier n'a jamais eu d'avancement. Il y a peu de temps, elle avait quitté le service militaire et s'était placée à Madrid, chez M. Basili ; elle avait repris ses habits de femme, et c'est là qu'elle a volé. Le ministère public conclut contre elle à dix années de réclusion. La cause va être jugée bientôt.

SANGLANTE FIN D'UNE HISTOIRE SANGLANTE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux*, à propos du double assassinat que nous avons annoncé hier :

« Le fils du garde-portier du bois de Meudon a survécu à ses blessures, et, bien que l'on n'ait pu extraire les deux balles qui ont pénétré dans la poitrine, on conserve quelque espérance de le sauver.

» Hier, dans la journée, M. le procureur du roi et un de MM. les juges d'instruction de Versailles se sont rendus sur les lieux du double crime pour procéder à un commencement d'instruction. L'autopsie de la malheureuse Marie Carret a eu lieu, et il a été constaté que la balle dont elle a été atteinte lui ayant traversé le cœur, la mort a dû être immédiate.

» Quant à l'assassin, Benon Richardier, à la recherche duquel on s'était mis, ainsi que nous l'avons annoncé, on n'a pas tardé à retrouver sa trace, et, selon toute probabilité, il doit être, au moment où nous écrivons, sous la main de la justice.

» Après la perpétration du meurtre de sa femme et de sa tentative contre son beau-frère, il s'était dirigé à travers champs vers la commune de Vaugirard, où il arriva pâle, défait, et paraissant en proie à une extrême agitation. Deux jeunes gens qui le connaissaient, et qui se trouvaient dans un cabaret où il entra, en ayant fait la remarque à haute voix, Richardier leur répondit qu'il ne fallait pas s'étonner de son trouble ni du désordre de ses vêtements, parce qu'il venait de braconner. « J'ai eu, ajouta-t-il, une dispute, et comme je ne me suis pas trouvé le plus fort, j'ai reçu une bonne raclée. »

» De Vaugirard, il se dirigea sur Montrouge, où il s'adressa à un aubergiste duquel il était connu, pour avoir un cabriolet ou une charrette qui pussent le conduire à la station la plus prochaine du chemin de fer d'Orléans, probablement celle de Choisy-le-Roi.

» L'aubergiste lui demanda pourquoi il n'allait pas tout simplement prendre sa place à la gare de Paris, où les omnibus le conduiraient. « C'est que je ne me soucie pas de me montrer, lui répondit-il, j'ai chassé sans port d'armes et la gendarmerie me poursuit. » L'aubergiste, peu satisfait de cette réponse, refusa de lui fournir le moyen de transport qu'il demandait, et il quitta Montrouge pour errer dans les autres communes des environs. »

P. S. Nous apprenons que l'assassin s'est brûlé la cervelle ce matin, dans la commune de Vaucresson.

DÉTAILS SUR L'EXÉCUTION DE MULLER. — On lit dans l'*Echo français* : « Nous avons annoncé hier l'exécution de Müller. Une lettre de Lucerne, sous la date du 1er février, donne à ce sujet les détails suivants :

» Une fois que le tribunal criminel de première instance eut prononcé la sentence capitale contre le meurtrier de Leu, le pouvoir a mis la plus grande précipitation à livrer au bourreau cet homme, qui pouvait d'un moment à l'autre rétracter les déclarations de complicité.

» Müller a été amené à dix heures du matin, au lieu du supplice, non loin de la ville, revêtu d'une chemise rouge. Il n'a prononcé aucune parole, mais sa contenance, lorsqu'il parut sur l'échafaud, décelait l'abattement. Quant au capitaine Corragioni, on l'a transféré dans la Kesselthurm, où il est l'objet du traitement le plus barbare. »

AVEU MODESTE. — On cite un bon mot dit à propos de la loi sur le conseil d'Etat, violée innocemment par M. Martin (du Nord). Un conservateur et un membre de l'opposition, tous deux consciencieux et votant selon les déclarations de principes faites par eux devant leurs électeurs, sortaient bras dessus bras dessous de la séance. Le membre de l'opposition, avec cette intimité et ce sourire qui ôtent aux expressions les plus vives tout ce qu'elles ont de blessant, dit au conservateur : « Il faut avouer que vous êtes de fiers coquins. — Vous vous trompez, répondit le conservateur, nous ne sommes pas fiers. »

INCENDIE PAR IMPRUDENCE. — Hier soir, le feu a pris rue Tiquetonne, chez la dame Sueur, marchande de cuirs, et en quelques instants il a occasionné un ravage assez considérable.

Ce sinistre a été occasionné par une imprudence de la dame Sueur, qui avait été chercher quelque chose dans un placard où se trouvaient accrochées des robes. L'une d'elles, d'un tissu léger, aura été atteinte par la flamme de la bougie que portait la dame Sueur, sans que celle-ci s'en aperçût, et tout l'appartement a été bientôt embrasé.



cepage du petit rendement, que l'on a ... par l'effet de la préférence accordée à la *quantité* du produit sur sa qualité ; d'un autre côté, il est des propriétaires éclairés qui, suivant le principe contraire, ont retiré, de la culture des plants étrangers à leurs pays, des avantages qu'ils n'auraient jamais obtenus de leurs anciens cepages. On peut citer, comme un exemple de ce cas, l'excellent vin que le docteur Beaumes prépare, depuis quelques années, dans le département du Gard, avec le *furmint* : ce plant, originaire de l'*Hegi-Allya*, en Hongrie, pays de sept à huit lieues carrées où l'on fait le vin connu partout sous le nom de *tokay*, commence à être cultivé, dans le midi de la France, avec le plus grand succès. L'importance de la nature des variétés de cepages une fois établie, l'auteur est naturellement conduit à examiner les moyens les plus convenables de se les procurer lorsqu'on veut planter un vignoble, et c'est ici qu'il traite la question de la *variation des espèces*.

Le comte Odart croit à la perpétuité des variétés par la voie des crossettes ou des boutures, et qu'il n'y a conséquemment aucune nécessité pressante de recourir à la voie des semis pour s'assurer d'une suite de bonnes variétés de vignes destinées à remplacer celles qui, dit-on, auraient fait leur temps.

Le comte Odart termine l'introduction de son *Ampélographie* par un exposé de ces obstacles et des difficultés de tout genre qu'il a eu à surmonter pour se procurer les nombreux cepages dont la réunion donne un si haut prix à la collection de la Dorée. Ceux qui, dans leur carrière, en ont rencontré de semblables, rendront, les premiers, grâce au zèle et à la persévérance de l'auteur, et, sans doute, ils l'excuseront des vivacités dont il s'accuse, à propos de l'anecdote suivante :

« Une autre fois une expression inconsidérée, dit le comte Odart, et peut-être même inconvenante, qui m'était échappée dans mon empressement trop vif de recevoir des plants annoncés depuis trois mois, me fit perdre les bienveillantes dispositions de notre ambassadeur à T., et le ballot que son prédécesseur, M. B., avait eu la bonté de faire composer pour moi, servit à chauffer la cuisine de M. de R., son successeur, plus sensible à une expression inconsidérée qu'à la satisfaction de concourir à une entreprise honorable. Peut-être, me dira-t-on : Pourquoi vous échappe-t-il une expression inconvenante ? Je répondrai : Que celui qui aura autant obtenu que moi, au moyen de sa plume, dans une position aussi modeste et aussi retirée, me jette la pierre.... »

Certes, personne ne sera tenté de la lui jeter, surtout après avoir lu ces paroles : « Quand on songe, dit Chaptal, aux difficultés à vaincre pour réunir tant d'individus dont chacun porte un nom différent dans chaque canton, aux soins à prodiguer sans cesse, tant pour leur culture que pour leur vraie désignation, au zèle, au talent d'observation et à l'activité qu'exige une telle surveillance, on est tenté de ne regarder un tel projet que comme un beau rêve. »

Mais, si le comte Odart a eu quelquefois à se plaindre de gens qui auraient dû s'empresser de l'aider dans sa noble entreprise, d'un autre côté il a reçu d'amples dédommagements de ses contrariétés ; des hommes capables, par leurs occupations, d'apprécier ses services et ses lumières, lui ont donné des témoignages publics de leur estime ; ainsi, les membres des congrès viticoles tenus, à Angers, en 1842, et à Bordeaux, en 1843, appréciateurs de son mérite et de son caractère franc et loyal, l'ont nommé leur président honoraire ; en outre, le ministre chargé de veiller aux intérêts de l'agriculture et du commerce, en chargeant le comte Odart d'une mission en Hongrie, dont le but était de connaître tout ce qui concerne les Vignes qu'on y cultive, et, plus tard, en l'aidant à publier l'*Ampélographie*, a montré le cas qu'il fait de ses travaux. Il faut souhaiter maintenant que, comme complément de sa haute protection, l'administration supérieure trouve le moyen de conserver à la France la collection de la Dorée, en lui donnant un caractère de stabilité que ne peut avoir aucun établissement particulier, quelle qu'en soit, d'ailleurs, l'utilité.

Donnons une idée du plan de l'ouvrage :

Le comte Odart, en prenant la France pour point de départ, répartit les cepages dans quatre régions principales, qu'il qualifie d'occidentale, de centrale, d'orientale et de méridionale.

Région occidentale. — Bornée au *nord* par les coteaux de la Loire-Inférieure, à l'*est* par une ligne passant entre Langeais et Bourgueil, suivant le cours de la Vienne et se prolongeant au confluent du Tarn et de la Garonne, au *midi* par les limites nord des départements des Landes et du Gers ; enfin, cette région comprend l'Amérique.

Les cepages de la région occidentale sont compris dans trois chapitres, ceux de la Gironde ou de Bordeaux, ceux de la Charente et de la Sèvre ; enfin, les cepages de l'Amérique.

A propos des vins de Bordeaux, le comte Odart exprime une opinion qui compte des partisans en France et à l'étranger, c'est que le temps n'est pas aussi avantageux pour augmenter la qualité de certains vins qu'on le croit généralement ; ainsi, les vins rouges de Bordeaux de quelques années (trois ans, par exemple), ont plus de qualité que les mêmes vins plus âgés. A la vérité, il est possible que les vins fabriqués aujourd'hui soient d'une conservation plus difficile qu'autrefois, où l'égrappage avait lieu d'une manière moins absolue. L'influence de la partie astringente contenue dans la rafle et les pepins du Raisin sur la conservation du vin nous paraît certaine, comme le croit le comte Odart et M. Fauré, auteur d'un travail étendu sur les vins de la Gironde.

C'est dans le bassin de la Charente que l'on cultive la *folle-blanche*, cepage connu sous le nom d'*enragea* dans la Gironde et la Dordogne. Le vin de la *folle-blanche* n'a rien de particulier, rien de distingué comme vin : mais, malgré cela, il donne la meilleure eau-de-vie connue, celle qui porte le nom de *cognac*, et, fait remarquable que la théorie n'explique point, il ne se conserve pas.

Région centrale. — Elle est bornée, au nord, par une ligne partant du Mans, passant par Paris et suivant la limite de nos vignobles du nord jusqu'à la limite orientale du département de l'Aube ; à l'ouest, par une ligne qui, partant d'un point intermédiaire entre Langeais et Bourgueil, passerait par Châtellerault, Poitiers, Périgueux, Agen, atteindrait et suivrait les limites orientales du département des Landes ; à l'est, par la ligne ouest de la région orientale ; au sud, par une ligne qui passerait par les limites méridionales du département de la Drôme, suivrait le cours de l'Ardèche, les limites méridionales des départements de la Haute-Loire, du Cantal et du Lot, qui y seraient compris, et aboutirait aux limites orientales du département des Landes.

La région centrale est donc entièrement française, et, avec le bassin de la Gironde, elle comprend les vins les plus renommés de notre pays, tels que ceux de la Champagne, de la Bourgogne, de l'Hermitage (Drôme), et d'autres vins qui, sans avoir la même réputation, sont cependant

Région méridionale. — Elle est comprise, à l'ouest et au midi, par les deux mers, et bornée, au nord, par une ligne qui, partant du bassin d'Arcachon, suivrait les limites nord du département de la Haute-Garonne, remonterait le cours du Tarn, laisserait au nord les montagnes du Vivarais, couperait le Rhône à son confluent avec la Drôme, l'Isère, qu'elle remonterait également, irait rejoindre le Pô à quelques lieues au-dessous de Turin jusqu'au golfe de Venise, puis la Save jusqu'à son confluent avec le Danube, dont elle suivrait le cours jusqu'à la mer Noire, et se terminerait aux frontières nord et est du royaume de Perse.

On cultive, dans la région méridionale, plus de variétés de cepages que dans les trois autres régions. Les meilleurs vins de liqueur connus proviennent de plusieurs de ces variétés, notamment des muscats; mais on peut en citer d'excellents qui sont préparés avec d'autres raisins, tels que le *granache*, qu'il ne faut pas confondre avec le raisin natif de Gênes, *maccabeo de Salces*, le *pedro-ximenès*, etc.

Avant de quitter la plume, nous sentons le besoin d'exprimer quelques réflexions sur les inconvénients de plusieurs pratiques concernant l'art de faire le vin : nous voulons parler du glucose ou de la mélasse au moût de raisin, ou bien de l'addition de l'eau-de-vie à un moût fermenté qu'on trouve trop pauvre d'alcool. Si ces additions n'ont pas d'inconvénient grave lorsqu'il s'agit des vins d'ordinaire destinés à être consommés en France, et encore lorsque les raisins qui les donnent n'ont pu parvenir à la maturité, il n'en est plus de même s'il s'agit de vins de prix recherchés par les étrangers à cause de qualités connues depuis longtemps pour leur appartenir essentiellement et les distinguer de tout autre.

Les propriétés caractéristiques qui ne permettent pas de confondre ensemble les différentes sortes de vins tiennent à la préparation et plus encore à la composition chimique du raisin, laquelle est le résultat définitif de la nature du cepage, de sa culture, du sol et du climat du vignoble où ce cepage est cultivé. Si tous les vins renferment de l'eau, de l'alcool, de l'acide acétique, du bitartrate ou du biracémate de potasse; presque tous de l'acide carbonique et de l'éther œnantique; plusieurs une matière astringente, du glucose, un sel de fer, et si, l'eau exceptée, tous ces principes agissent sur les organes du goût et de l'odorat; savoir la matière astringente et le glucose exclusivement sur le goût, et les autres principes à la fois sur le goût et l'odorat, et si, d'après cela, on conçoit que les vins pourront différer les uns d'avec les autres par la présence ou l'absence de certains de ces principes, ou par les proportions variables où les mêmes principes s'y trouveront respectivement, cependant l'observation nous apprend que nos connaissances actuelles sont insuffisantes pour expliquer tous les phénomènes que les divers vins présentent.

La science est donc muette lorsqu'il s'agit de parler de l'influence précise que certains corps, et particulièrement des corps sapides et odorants, exercent pour nous faire distinguer les vins où ils se trouvent de ceux qui n'en contiennent pas; et, cependant, les effets de ces corps sont connus de tout consommateur capable de juger de la délicatesse des vins. Puisque nous ignorons si ces principes préexistent dans le moût à l'état latent, comme les acides du beurre dans le lait, ou s'ils se développent, à la manière de l'alcool, aux dépens des éléments de quelques corps connus ou inconnus, la science actuelle est incapable de faire un vin d'une qualité donnée avec un moût quelconque auquel on ajouterait ou duquel on retrancherait certaines matières. Dans cet état de choses, qu'arrive-t-il lorsqu'on ajoute du sucre à du moût, ou de l'eau-de-vie au vin? C'est, en définitive, dans les deux cas, augmenter la proportion de l'alcool; et, comme celui-ci existe dans toutes les liqueurs vineuses, c'est tendre à confondre toutes les sortes de vins en une seule, en affaiblissant ainsi l'influence des corps qui donnent à chacune d'elles un caractère distinct.

En ayant égard à ces considérations, on doit facilement concevoir, maintenant, combien les pratiques dont nous parlons pourraient nuire un jour à l'exportation de nos meilleurs vins.

Evidemment ceux-ci, en perdant leurs caractères distinctifs, cesseraient d'être recherchés en même temps qu'ils deviendraient plus faciles à imiter par tous les peuples intéressés à nous faire concurrence sur les marchés étrangers : c'est ce que M. le comte Odart a parfaitement senti; aussi ne défendrons-nous pas certains savants qui, par leurs écrits,

[illegible]. « Il s'agissait, dit le *Constitutionnel*, de lui jouer le tour de l'engager d'avance et de diminuer la liberté de sa critique, en diminuant la responsabilité du gouvernement. » — S'il y a eu un piège tendu à l'opposition, il faut avouer que le ministère doit s'en réjouir, car la pauvre gauche, avec toutes ses annexes, s'y est laissée prendre admirablement, et le *Constitutionnel* a parfaitement raison de dire ou de faire entendre que la responsabilité du gouvernement en a été diminuée. C'est une tactique fort habile que de se faire des complices avec ses ennemis. Il faut pour cela bien les connaître, mieux qu'ils ne se connaissent eux-mêmes assurément.

Le *National*, tout en admirant l'éloquence toujours grande et harmonieuse de M. de Lamartine, lui reproche d'avoir témoigné une trop grande confiance en M. Guizot. Le ministre des affaires étrangères ne peut rien ou presque rien par rapport aux chrétiens du Liban; son action est subordonnée à celle des quatre autres puissances. Le *National* conseille à M. de Lamartine de ne pas se mettre en veine de courtoisie avec M. Guizot, c'est une tâche ridicule qu'il faut laisser aux petits suzerains de la gauche et compagnie, et qui n'est pas digne du grand orateur.

Le *Commerce* énumère en quelque sorte les diverses fractions des partis politiques en Angleterre devant les déclarations de sir Robert Peel. Or, il faut le reconnaître, chacune de ces fractions représente un certain état moral des esprits et une certaine conception de l'avenir du pays, c'est-à-dire que tout le monde, même les bornes, est sous l'empire de grandes préoccupations. Là, on discute des idées, et de grandes; ici, on discute des hommes, et de petits.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. V. à Tarbes. — Nous renouvelons pour vous 1 an la *Ph.*, et 6 mois la *D. P.*

M. J. à Toulon. — Nous avons bien reçu votre remise de 200. M. T. vous portera les reçus et les remerciements pour nos amis.

M. G. à Philippeville. — Nous avons reçu et nous vous avons expédié. Nous vous renvoyons les 15 nos réclamés.

M. L. à Nantes. — Nous avons lu l'écrit : *Soc. des C. C. de la L.-Inf.* — Bon travail, trop peu développé. N'y a-t-il pas lieu d'en faire un dépôt à la *Libr. soc.* qui l'annoncerait au prix qu'indiquerait l'éditeur ou l'auteur (dont on désire connaître le nom)?

M. L. à Reims. — Ne voulez-vous pas aussi déposer à la *Libr. soc.* des exempl. de votre compte-rendu?

M. M. à Dunkerque. — Ceci répond à une ancienne lettre. L'abonn. de Mme B. de Lille est bien porté comme ayant été soldé. Nous rectifions l'erreur.

M. P. à Indret. — Les 15 fr. que nous vous réclamions ont bien été reçus.

M. R. de L. à Gannat. — Reçu. Inscrit et fait.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 20 janvier. — LANGLET, négoc., rue Saintonge, 38. Juge comm., M. Jouet; syndic prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

Du 3 février. — Sieur et dame BERGER, lui loueur de voitures, elle blanchisseuse, rue de la Boule-Rouge, 3. Juge comm., M. de Rotrou; syndic prov., M. Hénin, rue Pastourel, 7. — DESPREZ-GUYOT et Cie, Société composée du sieur Desprez-Guyot et du sieur Thibaut, boulevart St-Denis, 24. Juge comm., M. Moinery; syndic prov., M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18.

Du 5 courant. — BOILEAU et dame veuve DURAND, maîtres d'hôtel garni, rue Tirechappe, 13. Juge comm., M. Labbé; syndic prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16. — DÉPLANQUE, march. de vin et carrier, route d'Orléans, 115 (Montrouge). Juge comm., M. Milliet; syndic prov., M. Defoix, rue St-Lazare, 70. — TROUSSET, changeur, boulevart des Italiens, 2. Juge comm., M. Gaillard; synd. prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6. — MAILLARD, peintre en bâtiments, Grande-Rue, 22, à Passy. Juge comm., Le Roy; syndic prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9. — MOREAU, anc. commiss. en marchandises, cité Bergère, 13. Juge comm., M. Labbé; syndic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

Marchés.

Halle aux veaux. 6 février. — Veaux amenés 851, vendus 851 à 2,00 1,85-1,70. — Vaches amenées 196, vendues 194 à 1,36-1,10-0,90. — Taureaux amenés 12, vendus 12 à 0,00, 0,90.

Marché Saint-Antoine, 6 février. — Foin, 1re 58 à 61; 2e 00 à 00; 3e 42 à 45. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00, 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 50 à 52, 2e 46 à 48, 3e 00 à 42. — Paille de blé 1re 00 à 30; 2e 00 à 28, 3e 00 à 25.—

Bourse du 6 février 1846.

Une hausse de demi pour cent environ sur les consolidés a donné lieu à une amélioration de 25 c. sur le 3 0/0. Le 5 0/0 est resté stationnaire. Les chemins ont peu varié et ferment pour la plupart au dessous des cours de la veille.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Rente belge 1842, 104 1/4. — Id. 2 1/2, 57. — Esp. passive, 6 1/2 3/8. — Id. 3 0/0, 39. 38 1/4. — Dette intér., 33, 33 1/8. — Banque belge, 810.

Chemins de Grand'Combe, 1545. — Jouiss. des 4 canaux, 112 50. — Anvers 600. — Strasbourg, 515, 550.

Actions de Zinc Vieille-Montagne, 6900. — Aveyron, 6350. — Lin Maberly, 755, 757 50. — Lin Févrant, 565, 562 50. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 2200, 2225.

Oblig. de Versailles, r. dr. anc., 1020. — Orléans, 1235. — Havre, 1110, 1105, 1107 50. — Rouen, 1005, 1007 50.

A terme : Banque de France, 3385. — Chemin de Strasbourg, 517 50, 550.

5 0/0 compt....	1er C. 123 00	P. H. 123 00	P. B. 122 90	dr C. 122 90	hier 122 85
— fin cour...	123 20	123 25	122 90	123 05	123 08
3 0/0 compt....	83 85	83 85	83 70	83 75	83 70
— fin cour...	83 85	83 90	83 80	83 85	83 65

au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville...	1380 »»	» »»	» »»	3 0/0 Bge 1840.	102 1/4	102 »»	B. 1/4
B. de France...	» »»	» »»	» »»	— Portugais...	» »»	» »»	»
C. Goulu 1000...	1165 »»	» »»	H. 5 »»	Esp. D. active.	» »»	» »»	»
C. Ganner. 1000	1160 »»	1170 »»	H. 10 »»	5 0/0 Naples...	101 25	» »»	H. 1/8
C. hypot......	375 »»	» »»	» »»	— Romain..	101 3/4	» »»	»
4 Canaux......	» »»	» »»	» »»	Obl. Piemont.	1255 »»	» »»	»

CHEMINS DE FER.

St-Germ....	» »»	» »»	» »	Au 15. 1115, 1117 50.	H. 5 5
V. r. d.....	550 »»	» »»	B. 2 50	— 555, 550.	B. 3 75
— r. g......	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Orléans.....	1287 50	1285 »»	H. 5 »»	— 1290, 1280, 1283 75.	» »»
Strasb......	256 25	255 »»	» »»	— 255.	B. 1 25
Rouen......	1005 »»	1007 50	H. 5 »»	— 1010, 1012 50, 1005.	B. 2 50
Havre......	690 25	695 »»	H. 5 »»	— 702 50, 681 50, 685.	B. 10 »»
Marseille ...	980 »»	» »»	B. 5 »»	— 987 50, 985.	» »»
Vierzon....	700 »»	» »»	» »»	— 700, 705.	H. 7 50
Nord	767 50	765 »»	H. 1 25	— 770, 765, 766 25.	H. 2 50
Dieppe......	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Boulogne...	540 »»	» »»	» »»	— 540.	B. 5 »»
Bordeaux. .	645 »»	645 »»	H. 2 50	— 615, 646 25.	H. 1 25
Montereau..	450 »»	» »»	» »»	—	» »»

LONDRES, 4 févr.		PARIS, LE 6 Février. PRIMES	COULISSE.
Consol.	95 1/2.	3 0/0 F. c. 84 15 d. 50.	Av. 83 90.
Esp. act.	28 1/4.	F. p. 84 50 d. 50.	Ap. 83 87 1/2.
Portug.	60.	5 0/0 F. c. 123 60, 35 d. 50.	B. du Trés
Mexic.	30 1/2.	Orléans. au 15. 1290 d. 10.	3 1/4 à 9 m. 3 1/2
5 0/0 hol. 2 1/2.		F. c. 1300 d. 20, 1297 50 d. 10.	à 2 m.
Rouen.	39 1/2.	Nord. au 15. 775, 770 d. 10.	Reports
Orléans.	49 1/2.	F. c. 772 50, 775 d. 20; 780, 775 d. 10.	3 0/0 F. c. 05.
Nord.	15, 13 3/8		5 0/0 F. c. 05. 10 F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 94,50 à 00.00; courant du mois, 97,50 à 98,00; mars et avril, 98,00 à 00,00; 4 du milieu, 95,00 à 96,00; 4 derniers, 95,00.

LILLE. — Colza, 90,50 à 00,00. — Œillette rousse, 86,50 à 87,00. — Lin, 81,50. — Cameline, 81,50. — Voitures, 6,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 120,00 à 00,00; mars et avril, 128,00 à 00,00; 4 du milieu, 130,00 à 132,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 février.

7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Famille Poisson. 1re de Jean de Bourgogne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Matrimonio segreto.
6 h. 1/2 ODÉON. — Diogène. Gageure.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — 1re de Carlo Beati.
7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Mousse. Fille d'Eve.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Marchand. Loi. Mère de Famille. Nuage.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Pommes. Chausonnet. Vert-Vert. Code.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Le Droit de Pétition.

La Charte, en créant la forme du gouvernement, qu'elle compose d'un Roi assisté de ministres responsables, d'une Chambre des Pairs, nommée à vie par le Roi, et d'une Chambre des Députés nommée à temps par des Electeurs, remplissant certaines conditions déterminées, dont la plus importante est le paiement d'un cens de 200francs — la Charte a aussi réglé la forme suivant laquelle s'exerce le droit de Pétition.

« Article 45. Toute Pétition à l'une ou à l'autre des deux chambres ne peut être faite et présentée que par écrit : la loi interdit d'en apporter en personne ou à la barre. »

Cette disposition règle, disons-nous, mais ne crée pas le droit de Pétition : car ce droit est indépendant de la Charte, par la raison qu'il est antérieur à elle, et que c'est lui-même qui l'a créée, car ce droit, sous son vrai nom, est la Souveraineté nationale, souveraineté indélébile, imprescriptible, qui se crée des instruments, dans le temps, pour le gouvernement du pays, mais qui se réserve de surveiller ses agents et de prendre part aux affaires courantes.

La Souveraineté nationale, après s'être manifestée par la création d'un mécanisme gouvernemental, ne donne pas sa démission, ne se retire pas dans de mystérieux nuages où elle irait sommeiller. Non ! elle est toujours agissante, toujours vivante, elle se manifeste sans cesse de mille manières, par les élections, par la presse, par l'écriture, par la parole ; elle est si vivante, que si le mécanisme émané d'elle continue, malgré ses avertissements réitérés, à faire fausse marche, elle le brise et le remplace.

Comment, en effet, ne serait-elle pas vivante cette Souveraineté nationale qui n'est autre chose que chacun de nous pris individuellement et collectivement ; et que peut être le mécanisme gouvernemental, sinon l'expression régularisée de nos idées et de nos besoins?

La Pétition, et surtout la Pétition collective, est un moyen réservé par la Souveraineté nationale pour intervenir dans le gouvernement du pays.

Le droit de Pétition ne consiste pas seulement à présenter une réclamation individuelle, à faire une *supplique* au Roi ou aux Chambres : ce n'en est là que la partie la plus minime.

La partie importante, absolue, du droit de Pétition, celle qui dérive immédiatement de la Souveraineté nationale, c'est le *droit d'avis* légalement manifesté aux chambres, dans les pétitions collectives, par un certain nombre de citoyens.

Lorsque, sur une question d'intérêt général, une Pétition appuyée d'un grand nombre de signatures, se lit à la Chambre des députés, il est vrai de dire que l'enceinte de la Chambre est élargie, et que, dans le Congrès national, s'ouvre une délibération à laquelle le pays prend part directement, et non pas seulement par ses mandataires ; car la Pétition qu'on lit est l'expression de la *volonté* d'une portion du Souverain, — et la Chambre méconnaîtrait profondément, et son institution et la nature du pacte qui l'unit à la Nation, si elle ne voyait dans cette Pétition qu'une *prière*.

C'est si peu une prière, que si, par hypothèse, une Pétition réunissait les signatures de la totalité, ou même de la grande majorité des citoyens, il y aurait là une manifestation de la Souveraineté nationale qui ne pourrait pas être considérée autrement que [illegible] électeurs, celle des non-électeurs et de les avertir des changements et des améliorations que nécessite la marche des faits et des idées.

La masse du peuple n'a pas, comme la bourgeoisie, des journaux et des élections, qui manifestent ses vœux et son état d'esprit. Pour elle la Pétition est surtout le procédé le plus efficace pour se faire entendre des dépositaires du pouvoir national.

C'est aux classes laborieuses et souffrantes de relever ce droit de Pétition dont l'usage est tombé en désuétude, parce que d'une part — sous la Restauration, la bourgeoisie n'avait pas besoin d'y recourir, étant pourvue des instruments de publicité, — et parce que, d'autre part, depuis 1830 on n'a pas généralement compris ce qu'il fallait demander pour le peuple. Mais maintenant les idées commencent à s'éclaircir, il est urgent que les classes laborieuses se mettent en relation continue avec les mandataires de la volonté nationale, et que si ceux-ci persistent à ne gouverner que dans l'intérêt d'un petit nombre, le peuple lui-même leur rappelle qu'ils doivent gouverner pour le peuple tout entier, et en même temps leur enseigne, s'ils ne le savent pas, ce qu'ils ont à apprendre et à faire.

La Pétition que nous avons préparée, et dont le texte a été inséré dans notre dernier numéro de quinzaine, est faite dans le but d'entamer ces relations suivies du Pays avec ses mandataires ; nous engageons nos lecteurs à l'étudier dans ce sens. Si, chaque année, des Pétitions, conçues dans les vues progressives que celle-là indique, étaient présentées aux Chambres avec des milliers de signatures, nul doute que cette voix du peuple ne fût entendue et obéie du parlement.

Pétition contre les excès de la Concurrence

ET EN FAVEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

La Pétition se signe aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, tous les jours de dix à cinq heures, et de huit à dix heures du soir.

On reçoit aussi les signatures aux adresses suivantes :

MM. Vinçart aîné, rue Montmartre, 1 ;

Guarin, libraire, rue Bourbon-Villeneuve, 29 ;

Jonas, passage du Grand-Cerf, sous l'horloge ;

Mme veuve Delavigne, libraire, passage de l'Ancre, rue Saint-Martin ;

Félix Martin, marchand de vins, rue des Juifs, 21 ;

Farras, traiteur, rue des Ecrivains, 28 ;

Desbonne, traiteur, rue Poissonnière, 30 ;

Marchand, traiteur, rue de Bretagne, 52.

On distribue aux mêmes adresses des exemplaires de la Pétition aux personnes qui désirent s'occuper de recueillir des signatures.

Journaux qui ont adhéré à la Pétition :

A Paris : Le Courrier français. — La Réforme. — La Patrie. — La Gazette de France. — Le Populaire. — La Fraternité. — L'Union. — L'Atelier.

[illegible] Chartres. — Le Courrier du Nord. — L'Echo de la Charente. — L'Observateur des Pyrénées. — Le Patriote de Saône-et-Loire. — L'Echo de l'Oise. — Le Courrier d'Indre-et-Loire. — Le Franc-Parleur de la Meuse. — Le Courrier d'Alsace.

En Belgique : L'Impartial de Bruges. — Le Débat social.

Si nous avons passé sous silence le nom de quelque journal qui ait adhéré (et nous avons lieu de le supposer en voyant qu'il manque sur cette liste plusieurs feuilles dont les sympathies pour la cause sociale nous sont connues), nous prions nos confrères de nous mettre en mesure de réparer cette omission.

Nous regrettons de voir la presse légitimiste presque tout entière refuser son concours à cette manifestation. Sous peine d'abdiquer, le parti qu'elle représente ne peut rester étranger à ce mouvement de l'esprit public. Les questions sociales surgiront également difficiles pour tout pouvoir politique, car là est le problème essentiel des temps nouveaux, il ne faut pas se le dissimuler. Les luttes du capital et du travail prendront prochainement, si on ne les conjure par des moyens conciliateurs, une toute autre importance que les querelles de deux dynasties. Comme dépositaires d'une grande partie de la fortune publique, les légitimistes sont les plus intéressés de tous les citoyens à ce que l'évolution s'opère pacifiquement, et leurs traditions qu'ils assurent être sympathiques à la cause populaire, leur font aussi un devoir d'intervenir. Ils le peuvent sans déroger à leurs principes, la pétition contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail étant une manifestation sociale étrangère à tout caractère politique.

Que nos amis, que les amis de la cause sociétaire, que les journaux progressifs unissent leurs forces, et cette grande manifestation ouvrira l'ère nouvelle de la politique d'association.

Projet de loi sur les Livrets.

La Chambre des pairs commencera cette semaine la discussion du projet de loi sur les livrets, qui lui a été présenté dans la dernière session par le ministre de l'agriculture et du commerce. Le moment est venu pour la presse de discuter à son tour ce projet. De toutes les questions de politique intérieure, celle-ci est une des plus importantes, car elle intéresse au plus haut degré la liberté d'un grand nombre de citoyens, et la dignité morale, les intérêts les plus précieux de toute la classe ouvrière.

Le projet s'annonce comme inspiré par des sentiments de bienveillante impartialité : « La pensée qui domine cette institution « n'est point de favoriser, soit le maître aux dépens de l'ouvrier, » soit l'ouvrier aux dépens du maître, mais de fournir à l'un ou à » l'autre des garanties positives, en tenant la balance égale entre » eux, sans préférence et sans injustice. » (Exposé des motifs.)

Rien de plus louable qu'une telle intention : mais la conduite du gouvernement est-elle en harmonie avec ses paroles?

L'exposé des motifs apprend que les conseils généraux, les chambres de commerce, les chambres consultatives, les conseils de prud'hommes ont été consultés, et que le projet n'est que l'expression de leurs vœux. Mais ces chambres et ces conseils nommés par l'autorité ou les notables du commerce et de l'industrie, composés exclusivement de maîtres, ne représentent que l'intérêt des maîtres ; qu'a fait le gouvernement pour connaître les désirs des ouvriers ?

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 8 FÉVRIER 1846.

LA DERNIÈRE INCARNATION

LÉGENDES ÉVANGÉLIQUES DU XIXe SIÈCLE.

NEUVIÈME LÉGENDE.

La Nouvelle femme adultère.

En ce temps-là, Jésus se revêtit de toute la majesté de l'homme parfait ; et comme il avait autrefois attendu la Samaritaine au bord du puits de Jacob, il alla s'asseoir dans un endroit retiré d'un jardin public.

Or, une femme qui l'avait vu passer, l'avait suivi de loin et elle s'approcha de lui pour voir s'il lui adresserait la parole, mais Jésus ne la regarda même pas.

Or, cette femme était vivement émue dans son cœur, et elle ne pouvait détourner ses regards de cette rayonnante figure. Elle reconnaissait le Christ pour l'avoir vu dans tous ses songes, et elle désirait ardemment qu'il la regardât ; mais elle n'osait lui parler la première, parce qu'elle craignait son mépris.

Le Seigneur cependant avait pitié des angoisses de cette femme, et priant intérieurement son Père, il disait : — Mon Dieu ! délivrez les femmes de l'adultère, afin que les générations ne soient plus empoisonnées dans leur source ! Mon Dieu ! ayez pitié des larmes de ma mère qui prie pour l'affranchissement des mères, et rendez la chasteté à ce monde corrompu !

Puis, s'adressant à la femme, avec un visage doux et grave, il lui demanda si elle ne désirait pas lui parler.

La femme lui répondit en rougissant qu'elle n'avait rien à lui dire ; mais elle resta près de lui, confuse, tremblante, et cependant charmée d'avoir entendu sa voix.

— Eh bien ! moi, ma fille, j'ai à vous parler, dit le Sauveur, asseyez-vous auprès de moi.

— Je ne saurais, dit la femme, car je crains que mon mari ne me voie.

— Vous faites donc quelque chose de mal ? demanda Jésus.

— Peut-être, répondit la femme, et cependant il me semble que j'ai confiance en vous, et le sentiment qui me retient malgré moi près de vous est bien pur.

Je ne crois pas vous avoir vu encore, et déjà il me semble que je vous connais depuis long-temps et que toujours vous avez été bon pour moi.

Je n'éprouve aucune honte à vous laisser voir l'émotion de mon cœur. Je crains seulement votre mépris, car je suis la femme d'un autre.

— Et cet autre, l'avez-vous aimé? demanda Jésus.

— Jamais, répondit la femme en baissant les yeux.

— Et comment avez-vous pu promettre fidélité à celui que vous n'aimiez pas ?

Car la fidélité n'est que la garantie volontaire d'un mutuel amour. Vous avez donc trompé un homme qui vous aimait, en feignant de lui donner ce qui n'était pas à vous et ne pouvait jamais être à lui ?

— Lui-même ne m'aimait pas, murmura encore la femme. Il m'a épousée à cause de l'argent que mes parents lui donnaient avec moi, en échange de son nom et de son crédit.

— Et ainsi vous êtes devenue adultère ? dit le Christ en la regardant.

— Oh ! non, jamais ! reprit-elle vivement. C'est aujourd'hui la première fois qu'un attrait invincible m'a fait parler avec abandon à un autre homme ; mais encore, sans la confiance et le respect que votre physionomie m'inspire, je ne me serais pas approchée de vous. Je savais bien que vous me mépriseriez, ajouta-t-elle en baissant la tête, et des larmes coulèrent de ses yeux.

— Femme, lui dit le Christ, tu n'es pas coupable pour avoir aimé, mais bien pour t'être donnée à celui que tu n'aimais pas. Sache que dès ta naissance Dieu t'avait fiancée par les attraits qu'il avait mis au fond de ton cœur. Celui que tu devais aimer, celui que tu rêvais, celui dont je te rappelle l'image, celui-là seul était ton véritable époux, et pendant son absence tu as été vendue comme une esclave, et tu as contracté avec un autre une alliance adultère.

Ne te souvient-il plus de la parole du Christ : L'homme oubliera son père et sa mère pour s'attacher à son épouse. C'est-à-dire que l'affection conjugale sera plus tendre que l'amour filial et l'emportera sur toutes les affections.

Car Dieu, dès le commencement, a prédestiné l'homme et la femme pour s'unir ! Que l'homme ne sépare donc jamais ce que Dieu assemble.

Mais, dites-moi, femme, est-ce par des conventions de trafic et d'avarice que Dieu unit les volontés, et croyez-vous que le démon des richesses puisse accomplir l'œuvre du saint et légitime amour ?

L'homme ne sépare-t-il pas ce que Dieu veut unir, lorsqu'il vend sa fille et lorsqu'il achète une femme ?

Je ne vous fais point de reproches, à vous, ma fille, car vous n'étiez pas libre, et selon les lois qu'ils ont faites, vous avez dû obéir.

La résistance pour vous eût été la mort ; et toutes les âmes n'ont pas le courage du martyre.

Ne maudissez pas vos parents et priez Dieu qu'il leur pardonne, car ils vous ont prostituée à leur intérêt et à leur orgueil.

Sachez seulement que le jour où s'est accompli ce que les hommes ont appelé votre mariage, les anges du ciel se sont voilés de leurs ailes et ont pleuré sur vous, car vous étiez devenue une femme adultère.

Vous étiez infidèle au doux rêve de votre cœur, vous abjuriez l'alliance cachée dans votre âme, vous outragiez la maternité divine.

— Epargnez-moi, dit la femme d'une voix suppliante et en joignant les mains.

— Femme, reprit Jésus, je vous l'ai déjà dit : ce n'est pas moi qui vous accuse, c'est vous qui pourriez accuser le monde.

Car tous ceux qui consentent au mal commettent le mal, et tous ceux qui sont les esclaves des richesses, tous ceux qui estiment l'or plus que la liberté et l'amour, tous ceux qui s'indignent de cette vénalité du monde et qui ne protestent pas hautement contre la corruption universelle, ceux qui n'y songent pas et qui se contentent d'en rire ; tout ceux-là sont les complices de celui qui vous a achetée et de ceux qui vous ont vendue.

C'est pourquoi si personne n'a eu le droit autrefois de jeter la première pierre à la femme infidèle, parce que tous avaient péché ; aujourd'hui la femme qu'ils ont rendue adultère peut se relever devant le trône de Dieu et les accuser à son tour avec des sanglots et des larmes ! Et je vous dis en vérité que chacune de ses larmes vaudra une goutte du sang de la Rédemption, et que ses sanglots imposeront silence devant Dieu aux clameurs de l'enfer !

Puis il ajouta d'une voix plus douce . — Femme, la parole humaine est sacrée comme la parole divine, et l'esclave qui s'est vendu n'a plus le droit de s'enfuir ; autrement il serait un parjure et un voleur. Que la fidélité de ta parole expie l'infidélité de ton cœur.

Ne te reproche pas de m'aimer : tu le peux, car bientôt tu ne me verras plus et tu me chercheras dans tes rêves.

Je suis l'époux des âmes isolées ; je suis l'homme de l'avenir !

C'est moi qui suis le fiancé des vierges et le consolateur des veuves.

Je suis l'époux promis par la poésie céleste de Salomon à la femme purifiée par l'épreuve et affranchie par la douleur.

Aimons-nous, pauvre esclave ; et résigne-toi en attendant la liberté ; mais si tu as des filles, ne les vends jamais et ne les sacrifie pas à des alliances que le ciel voit avec horreur.

Travaille à la destruction du péché, pour que Dieu te pardonne ta faute ; et si tu veux revoir mon image, pour t'encourager à souffrir... regarde sur la croix.

A cette dernière parole, la femme fut saisie de frayeur, et relevant les yeux elle ne vit plus personne.

Elle se laissa tomber à genoux près du banc où elle avait vu le Sauveur assis, et joignit les mains en pleurant amèrement.

Plusieurs hommes alors s'approchèrent d'elle sans qu'elle s'en aperçût : c'était son mari qui la cherchait accompagné de plusieurs témoins, et qui leur disait en la montrant : — Vous voyez qu'elle est devenue folle ; vous témoignerez pour moi.

Alors ils se saisirent d'elle, et elle se laissa emmener

(1) Voir le numéro des [illegible] décembre, 11 et 25 janvier derniers.



[illegible] délivrés par les maîtres chez lesquels ils auront travaillé
» ou par le juge de police. »

Les lois de 2-17 mai et 14-17 juin 1791, qui abolirent toutes les entraves de l'industrie, emportèrent avec elles le livret ; mais ce régime de liberté ne convint pas longtemps aux maîtres. « L'habitude de violer les engagements relatifs au travail, dit un rapport présenté aux consuls le 13 ventôse an x, est devenue si universelle parmi les ouvriers, qu'on ne peut plus compter sur leur coopération. D'où il résulte que les fabricants sont détournés de toutes les entreprises de quelque étendue par la crainte de se voir obligés d'y renoncer avant de les avoir consommés... » Encore ici une pensée de contrainte, qui donna bientôt naissance à la loi du 22 germinal an x, laquelle rendit le livret obligatoire pour les ouvriers employés dans les manufactures, fabriques et ateliers ; loi qui fut accueillie comme un bienfait par les villes de fabrique, dit l'exposé des motifs. Mais de l'accueil fait par les ouvriers, on n'en dit rien.

Le livret est donc, on le voit, un legs de l'ancien régime, et cette origine seule le ferait suspecter. Mais l'étude attentive de ses caractères et de son mode d'action ajoute singulièrement à ces motifs de défiance.

D'après le ministre, le livret rend un triple service : il donne des garanties à la société, aux maîtres, aux ouvriers eux-mêmes.

A la société d'abord, parce que le prompt et facile accord des ouvriers et des maîtres procure l'emploi fructueux de toutes les forces, et concourt à augmenter ainsi la production générale. Voilà ce qu'on imprime, mais voici ce qu'on pense : par ce temps de journalisme, et de raisonnement, et d'ambition, la classe ouvrière devient un embarras croissant pour le gouvernement. Elle inquiète la bourgeoisie, et la bourgeoisie c'est le pouvoir. Si on pouvait l'enlacer habilement dans des filets dont elle ne sentît les mailles qu'au jour où elle voudrait s'agiter ! Le livret ne serait-il pas ce filet? Par lui, tout ouvrier serait sous la main de la police, car ce livret deviendrait la condition de sa vie sociale ; sans livret, plus de passeport, plus de travail, plus d'indépendance possible. — Mais est-il juste, est-il digne d'une nation qui a fait deux révolutions au nom de la liberté, qui les a faites pour le peuple, et, disait-on, pour le peuple, de le garrotter ainsi aujourd'hui qu'il veut s'affranchir de la tutelle de la bourgeoisie? Croit-on que les ouvriers consentiront à être mis ainsi en permanence sous la surveillance de la police, comme des malfaiteurs? On sonde le terrain, mais on hésite à s'aventurer. Aussi, le rapporteur de la commission exprime-t-il le désir que la loi projetée soit une loi de police industrielle, mais non de police administrative (1).

« Le livret aurait-il la vertu, comme le dit M. Beugnot, d'exercer sur les idées, les habitudes et les mœurs de l'ouvrier une heureuse influence, de l'accoutumer au respect de ses obligations, à la persévérance dans le bien, à l'économie, de devenir pour lui une source d'amélioration et un encouragement perpétuel ?... Le livret est-il, pour chaque ouvrier, un appui, un guide, un protec[illegible] cette apparente générosité. Ce qu'on appelle avance n'en est pas une d'ordinaire. Un ouvrier a fait une partie d'un ouvrage ou bien il a travaillé un certain temps ; en attendant le jour du règlement définitif, il demande un à-compte que le maître lui remet ; mais cet à-compte n'est pas une avance ou un prêt, et le maître reste débiteur au lieu d'être créancier. Il est vrai que quelquefois le maître fait un véritable prêt, soit par bienveillance réelle, soit pour retenir un homme dont il a besoin, soit par spéculation sur le futur travail de cet ouvrier, qu'il enchaîne à ses volontés par sa bienfaisance ; mais dans ces divers cas, qui ne sont pas tous dignes de la même faveur, c'est une affaire de confiance ou de calcul ; le livret n'influe pas d'une manière sérieuse sur la conduite du maître.

L'avantage réel de celui-ci à détenir le livret, c'est qu'il peut s'en faire une arme d'attaque et de défense, s'en aider pour imposer ses conditions à l'ouvrier, pour le retenir malgré lui ; mais de tels abus blessent trop vivement les droits de l'homme, et les principes d'égalité et de liberté que la révolution française a inaugurés dans le monde, pour que l'on ose les proclamer. Des chambres françaises oseraient-elles faire à la bourgeoisie le coupable sacrifice de ces droits et de ces principes? Nous ne le pensons pas.

Tel est le prix de cette institution aux yeux du gouvernement, que ses organes ont déployé toute leur habileté pour rassurer les ouvriers par le tableau des avantages qu'ils doivent s'en promettre. Peine perdue ! les ouvriers ont répondu par une protestation publique sous forme de pétition, seule manière de se faire entendre qui leur soit permise.

On leur dit en vain que le livret est un témoignage fidèle de leurs bons antécédents ; un état glorieux de leurs services, un guide, un ami, un conseiller; rien n'y fait; ils s'obstinent à y voir plutôt un espion ou un dénonciateur, tout au moins un dangereux instrument de servitude. Leur moralité, comme leur capacité, repose sur des preuves plus libres et plus certaines, et on peut s'en fier à leur intérêt du soin de se les procurer. Quand la probité connue d'un maître, quand le bon renom d'un atelier où ils auront travaillé seront de nature à influer sur leur avenir, ils sauront bien demander des certificats qui ne leur seront pas refusés, et qui auront bien plus d'autorité, parce qu'ils seront tout volontaires. Aujourd'hui, les bonnes notes ne prouvent rien, et les mauvaises prouvent tout contre l'ouvrier.

En résumé, le livret ne jouit d'aucun avantage que l'on puisse avouer dans l'intérêt public ni dans celui des maîtres ou des ouvriers. Il reste donc ce qu'il est en lui-même, un assujettissement du travailleur au maître, un témoignage humiliant de son infériorité et de sa dépendance, une occasion de rapports avec la police qui blessent l'ouvrier, parce qu'ils l'assimilent à l'homme suspect; une cause de temps perdu : et pour l'ouvrier plus que pour personne, le temps c'est l'argent. Non imposé à plusieurs professions, il établit, contre celles qui y sont assujetties un caractère d'infériorité qui n'a aucune base rationnelle ; d'un autre côté on y soumet certains états qui confinent à l'art, tels que les lithographes, les ébénistes et beaucoup d'autres, ce qui blesse un légitime amour-propre. Enfin, le livret met les ouvriers à la merci des maîtres, sans que la bourgeoisie ait mérité une telle faveur par la di[illegible]thie. Si cet attrait ne suffit pas, qu'ils aient recours à celui plus puissant de l'association. Mais à revenir aux vieilles lois, on prépare la réaction violente des nouvelles mœurs, qui ne tardent pas à briser des chaînes importunes. Si nous pensions que le désordre est leur moyen de réaliser nos espérances, si nous n'étions bien convaincus que l'ordre complet ne peut naître que du développement progressif de l'ordre incomplet, nous appellerions de tous nos vœux la promulgation de cette loi. Elle serait, pour le gouvernement, une source de redoutable impopularité. Hommes d'Etat, vous sentez enfin que le mal empire et appelle un remède! Cherchez ce remède dans une organisation meilleure du travail, qui accorde les volontés en conciliant les intérêts, et non dans de nouveaux systèmes de compression. Apprenez, à cette occasion, la vertu bien supérieure des institutions qui reposent sur de loyaux sentiments de fraternité. Aujourd'hui, quand un maître veut connaître la moralité et la capacité d'un ouvrier, ce n'est pas son livret qu'il consulte, mais la *Mère* des compagnons, mais les présidents des sociétés de secours mutuels. L'ouvrier, à son tour, quand il a besoin de travail, compte non pas sur son livret, mais sur l'estime qu'il a inspirée à la *Mère*, au président de sa société, à ses camarades. Développez ces germes, redressez-les s'ils dévient, aidez-les à se fortifier par de bons conseils et un affectueux patronage, invitez les maîtres à y porter leur tribut et leur bon concours ; travaillez ainsi à substituer des tendances pacifiquement organiques aux tendances révolutionnaires, et vous aurez plus fait pour la sécurité des gouvernants et celle de la bourgeoisie, que par toutes les pénalités du code.

Le sujet est loin d'être épuisé. Dans de prochains articles nous discuterons la prétention d'assujettir au livret les ouvriers ruraux, une véritable folie ! et les diverses règles de compétence et de procédure pour le jugement des délits. La discussion à la chambre nous fournira de nouvelles occasions de maintenir contre ces tentatives rétrogrades les droits de la liberté et de la dignité humaine.

Nous apporterons dans ce débat, qui est à nos yeux de la plus haute importance, un langage ferme, mais modéré, parce que la modération est dans notre cœur et dans notre intelligence. Nous ne sommes les défenseurs exclusifs d'aucun intérêt ni d'aucune classe; nous tenons pour sacrés les droits du capital aussi bien que ceux du travail ; nous voyons et déplorons la lutte des intérêts sans nous emporter à aucune déclamation contre les combattants. La conciliation de ces intérêts opposés nous paraît possible dans un ordre meilleur que nous poursuivons de tous nos efforts, mais pacifiquement, parce que nous sommes des apôtres de paix et non de guerre, d'harmonie et non de discorde. Si nos plus ferventes sympathies nous attirent vers la cause des opprimés, nous nous gardons d'exciter leurs colères contre les oppresseurs, victimes à leur tour d'autres oppressions et des exigences fatales d'un milieu subversif. Aussi ne serons-nous satisfaits que lorsque nous aurons converti la bourgeoisie elle-même à nos convictions. Puisse-t-elle être docile à notre voix ! Puisse le gouvernement ne pas la pousser à des hostilités qui ne tarderaient pas à retomber sur elle !

---

(1) Le livret, même dans sa forme actuelle, est si bien une mesure de police, que des peintres sur porcelaine ayant été récemment conduits devant le commissaire de police pour quelques rixes, ce dernier les menaça de les soumettre tous au livret, s'il recevait de nouvelles plaintes.

---

sans comprendre ce qu'ils voulaient ; mais quand elle vit que son mari allait la faire enfermer pour être débarrassé d'elle, elle songea qu'elle serait du moins délivrée de l'adultère et de la prostitution ; elle aima mieux être la victime de cet homme que de continuer à être sa complice, et lorsqu'on l'interrogea, elle répondit qu'elle avait vu le Christ, et raconta tout ce que le Sauveur lui avait dit. Les médecins et les juges décidèrent alors qu'elle avait perdu la raison, et elle fut renfermée dans un hospice d'aliénés. Là elle se consola en pensant qu'elle ne serait point mère et qu'elle ne mettrait pas de filles au monde; elle s'ensevelit vivante dans ce tombeau terrible, et ne demanda rien de tout ce qui lui avait appartenu que le crucifix de sa mère.

DIXIÈME LÉGENDE.

La Maison des Fous.

En ce temps-là, Jésus, voulant contraindre la Folie du siècle à se condamner elle-même en déclarant son aversion pour la sagesse, entra dans une maison où un grand nombre de personnes étaient assemblées, et, élevant la voix, il leur parla ainsi :

— Qu'êtes-vous venus faire ensemble dans cette maison, quand vos esprits sont divisés et quand vos cœurs s'éloignent toujours de plus en plus les uns des autres?

Pourquoi vous saluez-vous les uns les autres avec un visage gracieux, tandis qu'au fond de l'âme vous désirez la mort les uns des autres?

Et comme un murmure s'élevait à cette parole, Jésus ajouta : — Quel est celui d'entre vous qui ne prendrait pas, s'il le pouvait impunément, la fortune et les dignités d'un autre? Or, vouloir dépouiller son frère de ce qui fait sa vie, n'est-ce pas désirer sa mort ?

Que cherchez-vous avec tant de peine? que dissimulez-vous avec tant de soin? que voulez-vous pour prix de tant d'efforts?

Vous usez votre vie, vous abrutissez votre âme, vous anéantissez votre cœur, pour parvenir à un but que vous ne comprenez pas vous-mêmes.

Vous cherchez le bonheur aux dépens du bonheur ; vous sacrifiez votre vie pour vivre ; vous vous dévorez les entrailles pour apaiser votre faim.

Votre vie entière est un mensonge : vous vous emprisonnez volontairement dans la contrainte et dans l'ennui ; vous vendez votre éternité pour acheter la mort, et vous ressemblez au malade en délire qui rêve à des projets de voyages ou de plaisirs pendant les lassitudes de son agonie.

A quoi bon gagner tout l'univers pendant que vous perdez votre âme? un cadavre est-il donc heureux sur un trône? et quand vous n'avez plus ni croyances ni amour, de quoi vous servent les hommages de ces hommes que vous méprisez, et les soins de ces pauvres femmes que vous n'aimez pas et qui ne vous aiment pas?

La vaine gloire n'est-elle pas une dérision pour celui qui s'est élevé en rampant? et peut-il se croire supérieur à ceux qui s'avilissent aujourd'hui comme il s'avilissait lui-même hier?

Que fera de sa richesse l'homme qui a tué son cœur et qui s'est réduit à la vie animale? Les besoins de l'animal ne sont-ils pas bornés, et chaque excès ne porte-t-il point avec soi sa lassitude et son supplice?

Allez donc, serviteurs de ce monde, exercez-vous au sacrifice pour ce maître ingrat ; abjurez tout ce qui fait la joie de l'âme ; renoncez à tout ce qui fait la vie du cœur ; puis, lorsque vous serez tels qu'il faut être pour régner sur lui, vous rejetterez vous-mêmes avec dégoût ce qu'il vous aura laissé d'existence cadavéreuse, et le néant sera votre dernière espérance.

Comme Jésus parlait ainsi, le maître de la maison envoyait chercher ses valets pour le faire sortir ; car, disait-il, un fou est entré dans notre salon, et sa folie étant fort triste, il faut l'emmener et le remettre entre les mains des agents de l'autorité, pour qu'on le renferme dans la maison des fous.

Mais Jésus, comprenant leur pensée, leur dit : — Vous m'envoyez à la maison des fous, et moi je vous laisse dans votre propre maison.

Désormais vous ne m'emprisonnerez pas plus qu'on n'emprisonne la pensée. Je ne suis plus un homme, je suis le type et l'idéal de la forme humaine. Jamais la violence ne pourra s'emparer de moi pour me faire mourir.

Vous ne m'enfermerez pas, vous que la folie des richesses enchaîne avec de l'or ; mais si vous vous souvenez de ma parole, et si vous rentrez en vous-mêmes, ma parole vous affranchira.

Comme il parlait ainsi, tous ceux qui étaient là haussaient les épaules et riaient ; et les valets, s'étant approchés pour le prendre, n'osèrent mettre la main sur lui. Mais Jésus sortit et s'éloigna de cette assemblée.

Il se promena dans la ville et vit des hommes qui travaillaient du matin au soir pour vivre, et qui ne s'étaient jamais demandé à quoi pouvait servir la vie.

D'autres, qui vivaient de fraudes et de honteux trafics, éteignant tous les jours dans l'infamie la dernière étincelle de leur âme, comme s'ils s'étaient mis aux gages de la corruption et de la mort.

Il en vit d'autres dont toute l'existence était un mensonge; et lorsqu'on cherchait quelle vérité ils pouvaient cacher avec tant de soins et de peine sous un masque hypocrite, on ne trouvait rien.

Les uns aimaient sans être aimés, et, pour cela même, s'obstinaient à aimer davantage; d'autres se glorifiaient de n'aimer rien, et ils s'étourdissaient pour ne jamais se voir seuls, car ils avaient peur d'eux-mêmes !

Il y en avait qui buvaient et chantaient pour avaler leurs larmes et dissimuler leurs sanglots.

D'autres couraient la nuit, affublés d'accoutrements bizarres, ils se rencontraient dans de vastes salles éclairées de lampes brillantes ; là ils s'insultaient en riant, s'assemblaient au hasard, dansaient, trépignaient, hurlaient, se précipitaient pêle-mêle... Là se préparaient la prostitution et l'orgie ; là se vieillissait rapidement la jeunesse ; là s'éteignait l'intelligence et se perdait à jamais l'amour. On appelait cela des divertissements. Des mères y laissaient aller leurs fils, et des hommes y conduisaient souvent eux-mêmes les femmes qu'ils prétendaient aimer.

Dans toute cette grande ville, enfin, les moins mauvais et les plus sages étaient ceux qui vivaient comme les animaux. Les autres étaient des démons.

Jésus se dit alors : — Tous ces hommes sont insensés, et ils enferment dans une prétendue maison de fous ceux qui ne pensent pas comme eux. J'irai donc dans la maison des fous et j'y chercherai la sagesse.

Et, comme il est le médecin des âmes, il prit l'apparence d'un médecin et se rendit à l'hospice des aliénés.

Le premier qu'il y rencontra lui dit : « Je suis roi. » Et Jésus dit : — Plusieurs autres hommes prétendent la même chose. La seule différence entre eux et celui-ci, c'est que leur fantaisie, à eux, est contagieuse, et qu'ils trouvent un peuple pour les croire.

Un autre s'approcha alors et s'écria : « Je suis Dieu! »

— Tous les sages du siècle disent la même chose, répondit Jésus. Pourquoi donc t'ont-ils trouvé insensé?

— C'est que je ne veux pas les adorer, reprit le fou, ne pouvant et ne voulant adorer que moi-même.

— Ils sont tous comme toi, lui dit Jésus ; seulement, ils ne le disent pas, et font semblant d'adorer les autres pour en être adorés à leur tour.

— Ils sentent donc bien qu'ils ne sont pas Dieu, et ils prétendent l'être malgré leur propre conscience, répliqua le fou triomphant. Ils m'ont donc enfermé par envie et parce que moi seul, au milieu d'eux, j'étais sage !

— Non, mais ils étaient plus insensés que toi, dit Jésus, et ils le sont encore.

Il en vint un autre qui dit : — Moi je ne suis pas Dieu, mais je veux faire ce que Dieu n'a pas encore fait : je veux faire le bonheur des hommes.

Jésus le regarda mélancoliquement et lui dit : — Sais-tu ce qu'il en coûte et combien de temps il faut pour réussir?

— La peine et le temps ne sont rien, répondit l'aliéné. La vérité est une semence qui germe lentement, mais qui porte infailliblement son fruit. J'ai découvert les deux grandes lois de la nature : l'unité de substance et l'harmonie du mouvement qui la modifie. Le mouvement est la musique de Dieu qui vibre par octaves ; les notes les plus élevées correspondent aux plus basses sur d'innombrables échelles dont l'analogie est la clef. Que l'homme connaisse l'œuvre de Dieu et qu'il l'imite dans la constitution sociale. Voilà la réalisation de l'Evangile et le salut du monde.

Jésus lui répondit : — On bâtit encore des temples. Je souhaite que les paroles que tu viens de dire soient profondément gravées sur une table de [illegible], et qu'on enterre cette table sous les fondements de la dernière église qu'on bâtira.

SUPPLÉMENT

[illegible] votre possession. La loi le défend.

— Tiens.... Mais je ne savais pas ça. Je croyais que vous me grondiez parce que je vendais mon fusil.

— Personne n'est censé ignorer une loi.

— Je croyais que tout ce que nous avions gagné en Juillet c'était pour nous.

— Vous avez eu ce fusil pendant les journées de Juillet 1830?

— Oui, monsieur. Mon père l'avait eu au dépôt de la garde royale, à l'Estrapade. Il s'est battu avec pendant trois jours, et le 29 juillet, quand il est tombé blessé à mort devant la colonnade du Louvre, j'ai ramassé le fusil et je l'ai gardé depuis ce temps-là. J'y tenais, allez... oh ! oui...... j'y tenais! et pour le vendre, il a bien fallu m'y voir poussé par la misère. Mais je n'avais plus un morceau de pain.

Le prévenu essuie une larme.

Le tribunal ne condamne Pétron qu'à 16 fr. d'amende, et ordonne la confiscation de l'arme saisie.

Le *Journal de Bruxelles* publie les détails qui suivent sur des persécutions auxquelles des prêtres catholiques ont été exposés en Russie :

Il est très vrai que *quatre-vingt-dix-sept ecclésiastiques polonais* se sont échappés de la Sibérie, mais ils ne sont pas les seuls dont la persévérance dans la foi catholique ait entraîné l'exil dans ces régions maudites. *Cent quarante-trois* autres prêtres, qui faisaient partie du même convoi qu'eux, ont succombé à Tobolsk sous les mauvais traitements, ou à la suite de maladies contractées pendant le voyage.

La mort a mis fin au martyre de ceux-là, et ils ne rediront qu'à Dieu seul les souffrances qu'ils ont endurées. Tous avaient été arrachés à leur troupeau en même temps et pour le même motif. Les faits qui ont servi de prétexte à leur déportation, se passaient à la fin de 1842. Sept mille huit cent quarante familles du diocèse de Podlachie avaient embrassé la religion grecque schismatique, les unes contraintes à coups de knout, les autres cédant à l'appât de l'or ; car c'est ainsi que s'opèrent, dans la malheureuse Pologne, les *conversions* à la religion russe.

Bientôt cependant ces tristes victimes de l'intolérance et du machiavélisme des popes, obéissant à la voix de leurs anciens pasteurs, revinrent à leurs croyances primitives, qu'elles avaient d'ailleurs, pour la plupart, gardées intactes au fond de leurs cœurs. Mais, sachant à quels dangers elles s'exposaient en bravant la colère de leurs nouveaux maîtres, beaucoup cherchèrent leur salut dans l'exil, et se réfugièrent les unes en Hongrie, les autres en Gallicie ou dans le duché de Posen.

Ne pouvant se venger sur les transfuges, les agents de l'empereur s'en prirent aux ecclésiastiques qui avaient déterminé le retour de leurs ouailles à la vraie foi. Dans la nuit du 8 janvier 1843, tous ceux qui avaient contribué en quelque manière à ces conversions, furent enlevés violemment de leurs presbytères et conduits, les fers aux mains et aux pieds, comme une troupe de bandits et sous une nombreuse escorte, dans la ville de Minsk. Ils étaient au nombre de *deux cent quarante* ! Ils passèrent six mois à Minsk, condamnés aux travaux les plus durs et les plus rebutants, surveillés par d'impitoyables séides et sans cesse en proie aux obsessions de vils sectaires, qui recouraient tantôt à la violence, tantôt à la ruse pour provoquer leur abjuration. Tous préférèrent les plus cruels tourments à l'apostasie, et maintes fois l'on vit se renouveler parmi eux ces admirables exemples de dévouement à la foi qui ont si souvent signalé le martyre des religieuses de Saint-Basile.

Resister [illegible] de Siemaszko, c'était un crime qui méritait [illegible]. Il fut puni par l'exil en Sibérie ! L'ordre arriva bientôt [illegible] sans exception dans ces déserts glacés. On les renferma, pieds et mains enchaînés, dans des voitures cellulaires éclairées [illegible] par une lampe suspendue au plafond de chacune d'elles, et c'est dans ces tristes prisons mouvantes qu'ils franchirent la distance immense qui les séparait de l'horrible séjour où le despotisme moscovite venait de les [illegible] pour toujours.

A peine arrivés à Tobolsk (éloigné de plus de 500 lieues de Minsk), la mort en moissonna un grand nombre. Ceux qui survécurent à leurs infortunés compagnons, furent écroués dans la forteresse de cette ville, pêle-mêle avec des forçats. Du reste, même régime, mêmes travaux pour les uns comme pour les autres. Du pain noir et de l'eau, telle était l'unique nourriture de tous.

Tous aussi étaient condamnés à scier du bois, à couper des arbres dans le voisinage de la citadelle, et quand leurs bras fatigués se refusaient à ce dur labeur, le knout venait bientôt stimuler leurs membres engourdis par le froid et la lassitude. Cette horrible captivité durerait probablement encore, si la Providence, qui avait jusque-là soutenu le courage de ses fidèles serviteurs et leur avait constamment inspiré une résignation à toute épreuve, ne leur avait fourni les moyens de briser leurs chaînes plus tôt qu'ils ne l'osaient espérer.

C'était le 8 mai de l'année dernière. Un seigneur de Tobolsk, heureux de voir que Dieu lui avait accordé un fils pour perpétuer son nom et sa race, ne crut pouvoir mieux témoigner la joie qu'il ressentait de cet évènement, qu'en faisant distribuer aux prisonniers renfermés dans la citadelle une ration extraordinaire, consistant pour chacun d'eux en sept livres de viande (ces malheureux n'en [illegible] jamais), seize livres de pain, deux livres de miel et quatre livres d'eau-de-vie.

[illegible] pour ces pauvres prêtres, qui depuis plus de deux ans ne vivaient que de pain noir et d'eau, ils acceptèrent avec reconnaissance le cadeau du généreux seigneur, mais ils refusèrent l'eau-de-vie. Ce refus les sauva. Les officiers et soldats commis à leur garde, moins sobres que leurs captifs, s'emparèrent avec avidité du breuvage destiné à ceux-ci, et le mêlant au miel ils en firent une boisson très connue en Sibérie. Cette boisson les enivra, et c'est pendant qu'ils dormaient d'un profond sommeil produit par leurs excès, que les quatre-vingt-dix-sept ecclésiastiques résolurent de s'échapper. Dieu était avec eux, il favorisa leur projet d'évasion.

Sans perdre de temps, ils firent de leurs couvertures une corde au moyen de laquelle ils descendirent les uns après les autres par une des meurtrières de la forteresse, et quand le dernier fut arrivé à terre, tous se confiant en la Providence, gagnèrent à la course un bois où ils s'engagèrent le plus qu'ils purent pour tromper les poursuites dont ils ne pouvaient manquer d'être l'objet. Ils avaient eu soin de se munir des pains qui venaient de leur être donnés ; leur course fut longue, et il serait impossible de décrire toutes les fatigues qu'ils eurent à supporter.

Quand, par hasard, ils rencontraient des habitations, ils se donnaient pour des ouvriers d'un seigneur bien connu dans le pays. Enfin, après avoir traversé tantôt des steppes immenses, tantôt d'épaisses forêts, tantôt des rivières qu'ils franchissaient à la nage, ils arrivèrent sains et saufs sur les bords de la mer Blanche.

Là, ils rencontrèrent un navire anglais, dont le patron les prit à bord ; c'est sur ce bâtiment qu'ils ont été transportés à Kœnigsberg, où ils purent enfin se dire sauvés, et remercier avec toute l'effusion de leur cœur, celui dont la protection [illegible] les avait conduits, après tant de périls, tant de souffrances, à un port assuré !

[illegible] saient tous les obstacles avec une rare agilité. A la vérité, leurs vêtements ne les gênaient guère, car ils ne portaient qu'une ceinture de feuilles. Parvenu près d'un ruisseau dans lequel je supposais que les porteurs auraient pu faire leurs ablutions s'ils s'étaient crus souillés, je les fis arrêter et renouvelai mes signes aux poulahs : mais ils s'arrêtèrent comme nous, et mes invitations furent inutiles. Enfin, fatigué par leur obstination à me suivre en hurlant, je leur jetai quelque monnaie ; mais comme elle était tombée sur la route, un des porteurs alla à travers champs la déposer au loin sur une éminence. Les mendiants n'osèrent s'avancer pour la prendre que lorsque nous fûmes éloignés. Une autre fois, j'étais en voiture dans les environs de Mahé, et le cocher s'arrêta tout-à-coup ; il s'était formé des rassemblements à certaine distance d'une boutique tenue par un Maplais. La cause en était la présence d'une femme pouliah qui venait acheter du riz et apportait en échange une natte de sa façon ; à une centaine de pas de la boutique, elle avait hurlé, et le Maplais ayant répondu, ils avaient conclu leur marché ; toute circulation d'Indous était arrêtée jusqu'à ce que cette affaire fût terminée. La pauvre créature, presque entièrement nue, tournait constamment la tête de tous côtés, prête à avertir si l'on approchait ; le boutiquier faisait, de son côté, arrêter les passants. Il pesa devant eux le riz convenu et le porta à l'acheteuse, dont il pouvait s'approcher en sa qualité de mahométan, et emporta la natte. Cette scène se passait pendant la mousson ; la pluie avait tombé tout le jour ; bien que la chaleur fût encore forte pour des Européens, les naturels étaient enveloppés dans leurs toiles de coton. Alors, pendant que la circulation se rétablissait, que la voiture continuait sa route, je vis la malheureuse s'éloigner seule à la tombée de la nuit de la demeure des hommes, et s'enfoncer dans les bois, où aucun abri ne lui était permis, si ce n'est le tronc d'un arbre creusé par le temps ou des branches touffues dont les singes lui disputeraient la possession. Que les Anglais soient fiers de posséder un pays où se passent de telles choses, qu'ils appellent l'Inde le plus beau joyau de la couronne britannique ! J'ignore, d'ailleurs, s'ils ont trouvé moyen de frapper cette caste de quelque impôt, de la rendre, comme ils disent, productive.

Cruel tableau ! L'homme repoussé par ses semblables et réduit à vivre dans les bois comme la bête ! La servitude d'une caste entière consacrée par la superstition ! Oui, c'est une plaie hideuse sur le puissant empire de l'Inde anglaise. Mais M. Fontanier s'en prend avec trop de rigueur à l'Angleterre. Certes, les Anglais ne font pas encore dans l'Inde et dans leurs immenses possessions coloniales tout ce qu'ils pourraient faire ; mais n'accusons pas un seul quand tous sont coupables. Les autres nations colonisatrices et nous, peuple de France, remplissons-nous dignement ces devoirs? Où sont nos œuvres? N'avons-nous rien à nous reprocher? Jetez les yeux sur notre grande colonie de l'Algérie : hélas! vous détournez la vue avec douleur, avec honte, aux lueurs sinistres des grottes du Dahra. Les chrétiens ont aboli l'auto-da-fé ; mais les Français fument les infidèles, et ils ont inventé un nouveau genre de bûcher où l'on étouffe dans la flamme des tribus entières.

Ah! modérons notre orgueil : Russes dans le Caucase, Anglais chez les Maharattes, Français en Algérie, en combattant les barbares, tous ils sont eux-mêmes des barbares ; et si nos cruautés, à nous, frappent moins souvent l'œil épouvanté du monde, c'est peut-être que notre œuvre de conquêtes est moins grande, notre activité colonisatrice moins répandue sur le globe. Et cette indolence elle-même n'est-elle pas un crime? Y a-t-il lieu d'être fiers parce que nous ne faisons rien pour civiliser, pour unir fraternellement à nous les races noires au Sénégal, les races rouges à la Guyane ; parce que nous laissons piller, massacrer, empoisonner, crucifier les pauvres Malgaches, implorant en vain notre secours contre la tyrannie des Houvas ? N'insultons pas les nations rivales ; nous avons tous notre part mauvaise de négligences ou de cruautés. Mais le temps est venu de rivaliser non plus par les conquêtes guerrières, mais par les conquêtes pacifiques. Gloire à la nation qui servira de modèle aux autres, dans l'œuvre de la colonisation. Ne nous bornons donc pas à de faciles accusations contre nos rivaux ; accusons nos propres torts ; surtout efforçons-nous de donner l'exemple. Faisons mieux que les Anglais, et alors nous aurons le droit de les condamner, alors nous prendrons rang devant eux dans la famille humaine !

Il ne faudrait pas surtout faire peser sur l'Angleterre toute la responsabilité des désordres et des erreurs séculaires de l'Inde. Pariahs et Pouliahs ont été légués à la domination anglaise par l'antique barbarie hindoue. Quelles que soient les fautes et les duretés des conquérants chrétiens, ils sont civilisés pourtant, et leur pouvoir est bon et leurs influences sont fécondes sur toutes les terres barbares. Taïti a été corrompue par la civilisation, parce que cette île heureuse était un des rares points du globe où se retrouvait encore une image affaiblie des mœurs douces de l'Eden. Partout ailleurs voyez quelle pauvreté, quelles mœurs grossières et cruelles ! que d'injustice, de perfidie ! que d'oppression et de carnage !

Voyez, voyez de toutes parts, sur les terres incultes brûlées par le soleil ou enfouies sous les neiges, ces hommes qui vont nus, ou traînant des guenilles, ou vêtus de pelleteries putréfiées ; ils n'ont pour demeures que des cases enfumées et fétides, où ils dorment entassés, couverts de vermines et de pustules, se nourrissant de racines, de poissons crus ou de chenilles immondes. En bien des pays, on dévore sans les vider les intestins d'animaux, et, dans l'Afrique du Sud, horreur ! les femmes mangent leur arrière-faix... Aux Philippines, le père vend ses enfants pour se nourrir ; sur les rivages glacés de l'Amérique du Nord, le mari, pour se préparer un régal, force sa femme à allaiter de jeunes ours. Partout on s'entretue pour des racines sans goût, pour quelques lambeaux de chair décomposée ; partout on abandonne les malades, les vieux parents ; on jette aux fleuves les vieillards et les invalides, parce qu'on ne peut subvenir à leurs besoins. Dans l'archipel Radak, la mère étouffe ses enfants naissants, afin qu'ils échappent aux tortures de la faim.

Dans presque toute l'Océanie, vers ces régions où nous avons pris les Marquises et Taïti, et où vont, prêchant l'amour chrétien,

(1) Voir le *National*, 14 décembre.

[illegible] qui soulage les populations barbares exploitées par leurs chefs, martyrisées et corrompues par l'extrême dénuement, et qui permettra d'introduire chez elles le règne prochain de l'association. Opprimé ici, fais-toi le protecteur des opprimés étrangers ; fais éclater ta voix généreuse, afin que la France sorte enfin de son indolence, afin qu'elle se remette à courir les hardies entreprises sur tout le globe, afin qu'elle conquière les barbares à la civilisation, les soumettant désormais non-seulement par le sabre, mais surtout par la science et par l'amour ; afin que notre France soit dans le monde la première nation chrétienne, et qu'elle porte glorieuse en tous lieux les essaims de ses fils, prêchant la liberté et la fraternité, réalisant l'association et l'harmonie !

PETITE CORRESPONDANCE.

M. E. C. aux Brosses. — Le paquet que nous avons adressé à Mortagne attend dans cette ville que vous le réclamiez. Mess. gén.

Mme G. à Melbourne (Nouvelle-Hollande). — Vous devez avoir reçu maintenant une lettre en date du mois d'octobre 1845. — Oui ; traduisez le Maître aussi vite que possible ; H. D. reverra votre travail en Europe. — Ainsi vous servirez la propagation et vous nous aiderez à rapprocher de nous l'heure de la réalisation.

MM. B. et S. à Lyon. — L'ab. de M. G. part du 1er février.

M. P. M. à St-Gervais. — Votre ab. a été renouvelé le 29 déc. par M. M. pour 6 mois à la *D. P.* — Nous n'avons rien reçu de M. B. D. Nous vous continuons la *Ph.* à son compte.

M. M. à Clermont-l'Hérault. — La rectification était faite avant la réception de votre lettre.

M. V. C en voyage. — Tout va bien ; mais l'affaire L. vous réclame promptement et impérieusement.

— Nous prions l'auteur d'une note sur le *Pauvre Diable* de venir en causer avec nous.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 6 février. — HURÉ, épicier, barrière des Deux-Moulins, rue Royale, 16. Juge comm., M. Le Roy ; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5. — Dame LAPLACE, anc. confectionneuse de lingerie, rue Coquenard, 14. Juge comm., M. Le Roy ; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — DUCHÊNE, entrep. de carrelage, à Montrouge, avenue du Pot-au-Lait, 8. Juge comm., M. Sommier ; syndic prov., M. Monciny, rue Feydeau, 26. — AGÉ fils, boucher à la Petite-Villette, route d'Allemagne, 118. Juge comm., M. Sommier ; syndic prov., Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41. — THIBAULT, négoc.-commiss., rue des Deux-Portes-St-Sauveur, 17. Juge comm., M. Baudot ; syndic prov., M. Blet, rue St-Hyacinthe-St-Honoré, 1. — MOLINA, limonadier, rue de Grenelle-St-Germain, 97. Juge comm., M. Le Roy ; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-St-Thomas, 17. — FAUVEAU fils, entrep. de menuiserie, Grande-Rue, 99, Vaugirard. Juge comm., M. Sommier ; syndic prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

HALLE DE PARIS.

6 févr.

Arrivages	2306 q.	34 k.			
Ventes	2920	43			
Restant	50833	59			
Cours moyen	42,67				
Cours-taxe	41,91				
Côte administrative.					
Gruaux	21 q.	98 k.	50,30	à	57,30
1re	400	63	42,00	à	44,8
2e	95	77	40,10	à	41,70
3e	48	77	33,75	à	34,40
4e	0	00	00,00	à	00,00
À liv.	4004	40	26,75	à	30,26

7 févr.

Arrivages	1840 q.	30 k.			
Ventes	2412	92			
Restant	50237	03			
Cours moyen	42,06				
Cours-taxe	41,78				
Côte administrative.					
Gruaux	16 q.	96 k.	00,00	à	[illegible]
1re	84	20	42,00	à	40,00
2e	384	65	40,60	à	44,40
3e	6	28	00,00	à	38,75
4e	7	14	00,00	à	29,30
À liv.	1193	20	42,00	à	42,30

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 7 février. — Foin 1re 51 à 53, 2e 47 à 49 ; 3e 41 à 43. — Luzerne, 2e 46 à 44 ; 3e 41 à 00. — Paille de blé ; 1re 31 à 32 ; 2e 28 à 29 ; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 00, à 00.

Marché de la Maison-Blanche, 7 févier. — Sur 60 porcs, il s'en est vendu 60 à 1,28-1,26-1,24. — Vaches laitières amenées 58, vendues 31 de 190 à 420. — Bœufs amenés 0, vendus 0, de 00 à 00.

Halle à la viande du 7 février. — 24101 kil. Bœuf 1,60-1,30-0,80. — 18008 kil. Veau 1,80-1,60-1,20. — 5620 kil. Mouton 1,70-1,30-1,00. — En gros 50960 kil. 1,40-1,34-1,28.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 5, 6, et 7 février. — *Beurre* (le kil. En livres 1,20 à 2,54. — En mottes Isigny 1,90 à 6,60. — En mottes Gournay 1,20 à 3,60. — Petit beurre 1,04 à 1,70. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *Œufs* (le mille). Du 5 février, 48 à 78. — Du 6, 43 à 66. — Du 7, 43 à 67. — *Fromages* (la dizaine), 6 février. Brie 12 à 32. — A la pie 5 à 13.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 7 février. — Foin 1re 50 à 55 ; 2e 48 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 30 à 33 ; 2e 28 à 29. — Paille de blé 1re 28 à 30 ; 2e 25 à 27 ; 3e 00 à 00.

Bourse du 7 février 1846.

La continuation de la hausse à Londres a décidé dès le matin celle de nos fonds. Avant la bourse on avait déjà monté de 20 c. sur le 3 0/0. Le mouvement s'est soutenu au parquet, et l'on ferme en résultat avec une hausse de 40 c. sur le 5 0/0 comme sur le 3 0/0. Les chemins ont eu moins de variation, sauf une reprise de 25 fr. sur la ligne du Havre. Il y a hausse sur le Strasbourg, le Versailles, rive droite, le St-Germain et le Rouen. Il y a eu baisse sur les autres lignes. Le parquet a coté aujourd'hui pour la première fois la ligne de Tours à Nantes ; ouverte à 570, elle a fermée à 575.

Il y a hausse sur les actions de la Banque et le comptoir Ganneron. Il y a aussi de l'amélioration sur les rentes belge et napolitaine.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 84 05. — Rente belge 4 1/2, 101 1/4. — Société génér., 1580. — Banque belge, 810. — Esp. passive, 6 1/2.

Chemins de La Teste, 190. — Fampoux, 485. — Grand'Combe, 1545. — Andrezieux, 325.

Actions de Zinc Vieille-Montagne, 6950. — Filature rouennaise, 505. — Hauts-fourneaux de Mouceaux, 2250, 2275.

Oblig. de Versailles, rive dr. anc., 1020. — Rouen, 1025. — Havre, 1105, 1107 50.

A terme : Banque de France, 3390, 3395, fin courant.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt....	123 20	123 30	123 20	123 30	122 90
— fin cour...	123 30	123 45	123 30	123 45	123 05
3 0/0 compt....	84 20	84 70	84 15	84 15	83 75
— fin cour...	84 40	84 30	84 10	84 25	83 95

ROYAL TIMBRE SEINE 5C.

LILLE. — Colza, 89,50 à 00,00. — Œillette rousse, 87,50 à 00,00. Lin, 82,00 à 82,50. — Cameline, 8?,00. — Chanvre, 83,00. — Voitures, 6,75.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 126,00 à 00,00 ; mars et avril, 128,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 131,00 à 132,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

COLONISATION DE MADAGASCAR, par D. LAVERDANT.—Cet ouvrage expose les principes de l'École sociétaire sur la politique colonisatrice, considérée comme le moyen de constitution de l'unité humaine. L'auteur s'attache à démontrer que tout grand peuple doit concourir à civiliser les barbares, et que le génie de la France la destine particulièrement à jouer un rôle important dans l'œuvre de la colonisation. Il critique vivement les procédés dont la civilisation a usé sur les terres conquises, et indique les règles générales que la justice et l'humanité imposent aux peuples initiateurs, à l'égard des peuples à l'état d'enfance. Plus spécialement ...rier, par A. Renaud ; — *De la Justice en Égypte*, par A. Colin ; Poésies, Critique littéraire. — *Nouveau principe à introduire dans les Compagnies actionnaires*, par E. Bourdon ; — *le Temple d'Isis*, par M. Gérard de Nerval. — Mélanges et Bibliographie.

A compter de 1846, la PHALANGE se compose de 6 feuilles ou 96 pages grand in-8°, et paraît le 5 de chaque mois.

La 1re livraison de 1846, comprenant 6 feuilles, a paru et contient : la fin du cahier des *Séries mesurées* par FOURIER ; — Études sur les traditions, par E. C. ; — Poésies, par LE CONTE DE LILLE ; — Revue scientifique, par M. VICTOR MEUNIER ; — Mélanges : le Triomphe du saint-simonisme ; l'Économie politique peut elle faire des progrès ; les lois de douane organisent le vol.

A Paris, rue de Seine, 10, aux bureaux de la *Démocratie pacifique*. — Un an, 24 fr. ; six mois, 12 fr. — Et, pour les abonnés à la *Démocratie pacifique* : Un an, 18 fr. ; 6 mois, 9 fr. — On s'abonne en outre chez tous les libraires, et directeurs des postes et des messageries.

CONSEILS SUR LA ROYAUTÉ *à M. le comte de Paris*, par Jules de Presles. — L'auteur, portant le flambeau de la science sociale sur le terrain de l'his-

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Les tribunaux pourront appliquer seulement l'une des deux peines ci-dessus établies, suivant les circonstances. Les *vins* altérés ou falsifiés seront, dans tous les cas, saisis et confisqués; ils seront répandus même devant *l'établissement ou le domicile* du délinquant, si le tribunal juge à propos de l'ordonner.

Néanmoins, quant aux *vins* saisis et confisqués qui ne *contiendraient pas de substances nuisibles à la santé*, le tribunal pourra les attribuer en tout ou en partie, dans les proportions qu'il jugera convenables, aux hospices et aux bureaux de bienfaisance, soit de son ressort, soit du domicile des condamnés.

Le tribunal pourra, en outre, ordonner l'insertion du jugement dans un ou plusieurs journaux du département qu'il désignera, et l'affiche, tant dans la commune où le délit aura été constaté, que dans celle du domicile ou de l'établissement du délinquant; le tout sans préjudice de l'application, s'il y a lieu, de l'article 423 du Code pénal.

Art. 13. Une ordonnance royale, rendue dans la forme d'un règlement d'administration publique, déterminera les départements et arrondissements dans lesquels les eaux-de-vie et esprits versés sur les vins pourront être affranchis des droits. L'affranchissement des droits ne pourra toutefois être accordé qu'autant:

1° Que le mélange sera effectué, soit dans le lieu où le vin aura été récolté, soit dans l'étendue de l'arrondissement où est situé ce lieu, ou dans les cantons limitrophes de cet arrondissement;

2° Que la quantité d'alcool pur qui sera ajoutée n'excèdera pas cinq litres par hectolitre de vin; et qu'on n'aura point fait usage d'eau-de-vie au-dessous de 45 degrés centésimaux;

3° Qu'après la mixtion, qui ne pourra être faite qu'en présence des préposés de la régie, le vin ne *devra pas contenir plus de 18 p. 100 d'alcool pur par hectolitre.*

Postérieurement à leur expédition, les vins ne pourront être renforcés que dans le cas où il serait constaté par un procès-verbal de deux courtiers gourmets appartenant au syndicat de leur compagnie, ou, à défaut, de deux experts nommés par le président du tribunal de commerce, ou par le juge de paix, que ces vins *ne contiennent pas 18 pour 100 d'alcool pur*, et que la mixtion est indispensable à leur conservation.

Dans ce cas, la quantité d'alcool pur qui pourra être ajoutée sera limitée par le maximum de 18 pour 100, et les eaux-de-vie et esprits employés seront soumis aux droits.

Art. 14. Les employés des contributions indirectes et des octrois pourront lever des échantillons des vins dont ils opèrent la vérification, et les soumettre à la distillation. Si cette opération constate que le vin contient plus de *18 pour 100 d'alcool pur*, les contrevenants seront punis d'une amende de 100 fr. à 600 fr., et les vins seront saisis et confisqués.

Art. 8. Dans les villes et communes assujetties à la perception des droits d'entrée sur les boissons, et lorsque le gouvernement, le conseil municipal entendu, en aura reconnu la nécessité, il sera établi, conformément à l'article 13 du titre 1er de la loi du 19-22 juillet 1791, un nombre suffisant d'inspecteurs pour surveiller le commerce des vins.

Ce projet tend, comme on le voit, à consacrer un principe dont l'École sociétaire réclame depuis longtemps la réalisation administrative. Dans une société bien organisée, le commerce devrait être véridique et loyal; il devrait avoir pour but d'être utile tout à la fois aux producteurs et aux consommateurs, sans pouvoir spéculer sur l'ignorance ou la misère de l'un ou de l'autre. Est-ce ainsi que les choses se passent aujourd'hui? Tout le monde sait que non. Tout le monde sait bien, au contraire, que la science du commerce consiste à bénéficier le plus possible sur le producteur [...] sauvegarder la santé du peuple, l'institution d'un corps spécial d'inspecteurs, est une excellente mesure, qui nous délivrera des empoisonneurs patentés, pourvu que l'administration ait le courage de faire exécuter la loi, et que les tribunaux veuillent bien faire usage de la pénalité que la nouvelle loi va mettre entre leurs mains. Si la proposition de MM. Mauguin, Tesnières et de Lasalle nous paraît satisfaisante sous ce rapport, il est douteux néanmoins qu'elle atteigne entièrement son but. On ne fabriquera plus, sans doute, de boissons dangereuses; mais empêchera-t-on les marchands de continuer à vendre de l'eau pour du vin? Réprimera-t-on les fabricants d'*abondance?* Les tribunaux consentiront-ils à déclarer que l'on altère le vin lorsqu'on le *baptise?* Nous en doutons, et d'ailleurs est-il bien certain que la chimie puisse constater la quantité d'eau frauduleusement introduite dans une pièce de vin? Non, certes. Il faut donc que le peuple se résigne à subir encore cette fraude commerciale. Il en sera toujours ainsi, non-seulement pour le vin, mais pour toutes les denrées, tant que le commerce, au lieu de s'exercer par des fonctionnaires communaux au profit de tous, restera dans les mains d'une classe d'individus sans caractère public et sans autre règle que celle de leur intérêt privé.

Revue des Journaux populaires. (1)

MOIS DE JANVIER.

Le journal la *Fraternité*, organe du communisme, nous apprend que par suite de la jurisprudence qui rend les imprimeurs responsables de tout ce qui sort de leurs presses, il s'est vu réduit, ainsi que le journal *l'Union*, à chercher une autre imprimerie; il appelle la réforme qui régit cette matière, et provoque l'appui de la conscience publique, de tous les amis de la liberté d'examen et des droits imprescriptibles de l'esprit humain. — Lors du procès de MM. Terson et Brée, où les imprimeurs étaient impliqués, nous avons renouvelé nos protestations contre cette jurisprudence inique et illibérale; nous répondons de nouveau avec empressement à l'appel de la *Fraternité*. L'industrie typographique fût-elle complètement libre, nous soutiendrions que l'imprimeur doit être affranchi de toute responsabilité (laquelle doit peser tout entière sur l'auteur ou sur l'éditeur), comme le compositeur, comme le mécanicien, qui ont aussi concouru à la publication. Mais un tel principe doit surtout être consacré dans un pays où les brevets d'imprimeurs sont un privilége que le pouvoir accorde ou retire à volonté. La liberté de la presse n'avait jamais été menacée d'un aussi grand danger, et, comme le dit la *Fraternité*, tous les amis des progrès de l'esprit humain ne doivent pas se lasser de protester.

Ce même journal renonce à une discussion qu'il avait engagée avec l'*Atelier*, parce que, dit-il, les théories récemment émises par le parquet de Paris s'opposent à l'examen philosophique des dogmes du christianisme. — Nous avons relevé aussi les théories du parquet, et nous sommes bien convaincus que la magistrature ne s'engagera pas dans cette voie: il serait fâcheux de lui abandonner le terrain. L'existence même de la *Fraternité*, qui s'intitule *Organe du Communisme* et critique dans chaque numéro le droit de propriété, prouve bien que les lois actuelles permettent la libre discussion des dogmes sociaux; elles ne défendent que l'attaque et l'outrage. Ainsi comprises et appliquées, nous les croyons compatibles avec les exigences de la liberté.

(1) Nous n'entendons désigner par ce mot que le caractère spécial des journaux destinés principalement aux classes ouvrières.

[...] les niveaux que projettent les fabricants, et de les inciter à faire exécuter ces travaux au plus bas prix possible, en leur donnant la faculté de créer entre les ouvriers une concurrence ruineuse. »

Nous nous bornons à signaler cette critique, dont nous ne pouvons apprécier le mérite, ne connaissant pas le plan d'organisation de cette caisse; mais nous invitons vivement toutes les personnes qui font de la philanthropie, à la faire loyalement, franchement, pour tous. Avec le degré d'instruction qui règne dans les classes ouvrières, avec les journaux et les discussions qui les éclairent sur leurs droits, les vieilles mystifications libérales ne sont plus possibles.

Nous ne pouvons nous associer à l'opposition systématique que fait ce journal à l'institution des prud'hommes: sans reconnaître à cette institution aucune vertu organisatrice, tout en lui souhaitant un caractère plus démocratique, nous ne pouvons nier ce qui résulte de tous les documents, que ces tribunaux ne concilient la presque totalité des différends qui leur sont soumis, témoignage évident de leur heureuse influence.

Nous en disons autant de la critique acerbe faite par l'*Atelier* des conseils généraux. En refusant de reconnaître la part de bien qui se trouve dans la société, on diminue l'autorité des justes critiques qu'on lui adresse. Nous ne protestons pas, nous, contre la convocation de ces conseils: nous demandons, au contraire, la prompte publicité de leurs travaux, convaincus que l'opinion publique y trouverait de précieux enseignements.

L'*Atelier* rend un compte bienveillant de l'ouvrage de notre collaborateur M. Toussenel, *les Juifs rois de l'époque*. Nous l'en remercions affectueusement.

Les autres articles contiennent un projet de discours sur l'Adresse qui expose les idées de ses rédacteurs sur les réformes politiques, et un dialogue sur la possibilité de concilier le catholicisme avec la démocratie révolutionnaire. Nous lui souhaitons un plein succès, mais nous craignons bien que l'*Atelier* ne réussisse de longtemps à faire considérer Robespierre comme le vrai continuateur du Christ.

L'*Union, Bulletin mensuel des Ouvriers*, qui a succédé à la *Ruche populaire*, ouvre sa quatrième année par une déclaration de principes conçue dans un principe très conciliant.

« Ce n'est pas la synthèse, la théorie supérieure du socialisme que nous voulons formuler. Un tel travail n'est peut-être pas possible à l'heure qu'il est, et sans aucun doute au-dessus de nos forces; mais nous voulons, autant qu'il est en nous, en bâter et en préparer l'accomplissement, en essayant de tirer de chaque doctrine, pour la proposer à l'intelligence de nos frères, ce qu'elle contient de plus immédiat, de plus pratique, de plus concordant surtout avec les résultats des doctrines différentes.... Cette manifestation aura du moins pour utilité de rattacher des hommes, dont la pensée dernière n'est peut-être pas tout à fait semblable, par une confraternité active, de favoriser la diffusion des idées les plus essentielles, et d'ouvrir un champ spécial à la discussion des projets de réformes partielles, soit qu'ils émanent des classes privilégiées ou de l'initiative des travailleurs. »

Dans un second article, l'*Union* réclame la réforme électorale, en invoquant ces principes de Mirabeau:

« Lorsqu'une nation est trop nombreuse pour être réunie dans une seule assemblée, elle en forme plusieurs, et les individus de chaque assemblée particulière donnent à un seul le droit de voter pour eux. — Tout représentant est par conséquent un élu. La collection des représentants est la nation, et tous ceux qui ne sont point représentants ont dû être électeurs par cela seul qu'ils sont représentés. — Il ne doit exister aucun individu dans la nation qui ne soit électeur ou élu, représentant ou représenté. »

Lorsqu'on la retrouvera un jour, on comprendra peut-être ce que tu viens de dire; mais si tu continues à parler ainsi, tu mourras ici, et personne au monde ne s'intéressera à toi de ton vivant et ne se souviendra de toi après ta mort.

— Excepté Dieu, dit l'aliéné.

— Et moi, ajouta le Christ, et il serra la main du pauvre insensé.

Puis il s'approcha d'un autre qu'on avait enchaîné, parce qu'on le jugeait dangereux. Celui-là pleurait d'indignation et répétait: — Ils ont disposé de moi et je ne leur appartenais pas; j'ai travaillé, et ils ont mangé le fruit de mon travail: ils ont mangé ma chair et bu mon sang. La terre est à Dieu, qui la prête à tous ses enfants, et ils disent: « La terre est à nous! » Et parce que ces brigands sont les plus forts, ils font mourir de faim les enfants de Dieu! Les voleurs possèdent le monde; et de leur brigandage ils ont fait la base de leurs lois et de leur morale. Oh! si les pauvres se lassaient un jour de souffrir et se réunissaient pour la vengeance!...

— Tais-toi, cria alors au furieux la voix rauque d'un gardien, tais-toi, ou l'on te remettra le bâillon.

— Cela prouvera-t-il que vous et vos maîtres vous n'êtes pas des voleurs et des assassins? reprit le fou avec une exaltation croissante.

— Cela prouvera qu'il faut que tu te taises, dit le gardien; et, avec l'aide de deux ou trois de ses semblables, il s'approcha du fou et le bâillonna d'autant plus facilement qu'il avait les pieds et les mains attachés à des anneaux de fer.

Jésus passa près de lui et l'apaisa du regard, mais il ne lui parla pas, car il y a toujours une sorte d'insulte dans la parole qu'on adresse à celui qui ne peut répondre; mais il dit aux gardiens: — C'est en aigrissant cet homme par de mauvais traitements que vous le rendez furieux. Soyez plus humains pour lui, et son pauvre cœur s'apaisera; car je vous dis en vérité que sa folie n'est que l'amour de la justice porté jusqu'au délire, et, plus on le tourmentera, plus sa maladie sera dangereuse et incurable.

Priez Dieu seulement qu'elle ne soit pas contagieuse et qu'elle ne se répande pas parmi le peuple, car il y aurait alors un bouleversement effroyable, comme celui du dernier jugement, et le ciel et la terre en seraient ébranlés.

Ayant dit ces choses, Jésus étendit la main vers ces pauvres têtes souffrantes, et il parla secrètement à tous ces cœurs brisés.

Alors ils oublièrent un instant leurs maux et leurs fureurs; ils crurent entendre des voix venues du ciel. Quelques-uns pleurèrent, et les larmes leur firent du bien; d'autres, plus heureux, s'endormirent et rêvèrent qu'ils étaient morts.

A. CONSTANT.

Fin de la neuvième Légende.

DIALOGUE

ENTRE UN LOUP ET UN CHIEN (1).

Un bois; plusieurs sentiers; une cabane à quelque distance.

UN LOUP, sortant d'un fourré,

...Quand de bons mets plus d'un coquin se gorge,
Moi, comme un assassin, tapi dans quelque coin,
Epiant si le garde et le berger sont loin,
Je me proclame heureux qu'une brebis tardive
S'écarte un peu du chien qui la retient captive,
Ou qu'un joyeux marmot, dédaigneux des avis,
Poursuive la noisette aux déserts où je vis...
Il n'est pas sur la terre où je végète sombre,
Un seul être vivant qui ne fuie à mon ombre,
Pas un seul animal, qui, d'un cœur affermi,
M'ose tendre la patte et m'appeler ami;
Le tout pour n'avoir pu, voilant mon œil sinistre,
Ramper comme un valet, mentir comme un ministre...
Du bruit! un chien! fuyons. Eh! non pas, c'est celui
Qui du Chaperon-Rouge est le garde et l'appui;
Un bon diable, un peu niais, car sorti de misère,
Il n'a pas renié son cousin prolétaire.
(Au chien qui s'avance affairé.)
Bonjour!

(1) Ce dialogue, qui contient une satire de quelques-unes des vices de notre organisation sociale, est extrait d'une fantaisie dramatique, intitulée: *le Petit Chaperon-Rouge.*

LE CHIEN, distrait.
C'est toi? bonjour!
LE LOUP.
Où cours-tu donc ainsi?
LE CHIEN.
Ma petite maîtresse a passé par ici:
Je le sens; l'as-tu vue?
LE LOUP.
Eh, non pas, (à part) dont j'enrage,
J'aurais moins faim.
LE CHIEN, le toisant.
Toujours mince!
LE LOUP, de même.
Et toi gros! Courage!
La graisse de partout ruisselle de ton corps!
On dirait un chapon rôti sur tous les bords:
Tu te trouves donc bien?
LE CHIEN.
Autant qu'on le peut être;
Mon poste est de rapport: maîtresse douce, maître
Ivrogne...
LE LOUP.
Et que fais-tu?
LE CHIEN.
Moi, j'aboie au voleur;
Je fais le mort; j'imite un gentleman-rider,
D'England, estropiant les chevaux et la langue,
Ou le ministre Soult pris dans une harangue...
LE LOUP.
C'est là tout?
LE CHIEN.
Oh! parfois, les marmots, en luttant,
Montent trois sur mon dos, me jettent dans l'étang...
Mais il faut voir après comment on me régale!
LE LOUP.
Tes peines, tes plaisirs, sont de fadeur égale.
LE CHIEN.
Tu préfères au mien ton métier de brigand?
LE LOUP.
Un larron avoué vaut mieux qu'un intrigant.
LE CHIEN.
Tout plaisir pur est fade aux cœurs méchants.
LE LOUP.
La gloire
T'a-t-elle du passé fait perdre la mémoire?
As-tu donc oublié quels immenses projets,
Quel monde nous rêvions? comme je m'engageais
A consacrer ma vie au bien de tous les êtres?...
Si je me plais au mal accuses-en nos maîtres!
LE CHIEN.
Ton orgueil te trompait: à ton caprice altier,
Toi, ne pliant jamais, tu voulus tout plier.
LE LOUP.
J'ai péché par orgueil, moi, qui, dans ton village,
Fis du métier de chien le dur apprentissage!
Et reçus avec toi, soumis comme un mouton,
Le pain, la pâtée aux os et les coups de bâton!
De plus d'humilité quel chien serait capable?...
Quel de fuir notre maître aurait-on dit coupable?
LE CHIEN.
Je partis de chez lui.
LE LOUP.
Moi, l'on m'en fit partir:
En hiver, les troupeaux ne pouvant plus sortir,
Leurs chiens restaient; c'était la saison du chômage;
On n'avait plus besoin de moi dans le village,
On me chassa; j'errais de maison en maison,
Offrant mes soins, quêtant partout une prison
Pour du pain: quelquefois une jeune fermière,
Découvrant mon œil vif sous ma toison grossière,
Me jetait un morceau, que je rongeais honteux;
Mais la plupart criaient: « Va-t'en, nécessiteux!
» Toute mendicité — lis au haut de la perche, —
» Est interdite ici; travaille. — Où? — Ma foi, cherche;
» Un maire a d'autres soins; il prend un arrêté,
» C'est son affaire; il faut qu'il soit exécuté,
» C'est celle du gendarme. As-tu de la fortune
» Ou du travail, tu peux habiter la commune;
» Sinon, pars au plus tôt; tout ce qu'on peut pour toi,
» C'est te faire arrêter, pauvre, au nom de la loi. »
Je m'enfuis par prudence, emportant dans ma fuite
Un mouton.
LE CHIEN.
Oui, c'est là que mène l'inconduite!
LE LOUP.
C'est là que d'un pays où l'on se dit chrétien
Mène l'imprévoyance envers ceux qui n'ont rien.
Me fallait-il mourir parce que, dans un monde

...té qui convient à chacun pour sa consommation de la semaine. Ces objets sont jusqu'à présent : le sucre, le café, le riz, la chandelle, l'huile, le beurre, la morue, le porc salé, le poivre, le sel et deux ou trois sortes de fromages. Pour donner une idée des avantages que cela procure aux ouvriers, il suffit de dire qu'ils obtiennent, à 15 c. le demi-kilogramme, la morue la plus blanche et la meilleure, qu'ils payent, ou le sait, 25, 30 et quelquefois 35 c. chez les détaillants. Des écritures sont établies, on le conçoit, pour que la compagnie puisse se rendre chaque mois des comptes bien exacts ; mais elles ont le double but de faire voir bien clairement à chaque ouvrier qu'on ne fait sur lui aucun bénéfice ni direct ni indirect. Ceci était nécessaire, car il faut bien le dire : il ne suffit pas, pour faire une chose utile, qu'un chef ait de bonnes intentions, il faut encore qu'elles soient comprises et acceptées. Le directeur de ces chemins, M. E. Pereire, à qui revient l'honneur d'avoir le premier planté de rails sur le sol de la capitale, et qui depuis prend une part plus ou moins forte dans les grandes entreprises du même genre qui ont surgi, ne perd pas de vue, au milieu des préoccupations les plus graves et les plus multipliées, tout ce qui se rattache au bien-être des ouvriers. La mesure que nous venons de signaler doit plus tard s'étendre au pain, aux boissons, à la viande de boucherie, aux combustibles et peut-être au logement. »

La livraison se termine par une note touchante sur les malheurs d'une pauvre famille, un discours prononcé aux obsèques d'André Troncin, et un excellent compte-rendu du *Diogène* de M. Félix Pyat.

Le *Populaire* s'élève contre la licence croissante des bals publics, en quoi il a raison ; mais il a tort de conclure à leur suppression : on ne peut renoncer à un divertissement qui est passé dans les mœurs publiques, et qui répond à un besoin légitime de la nature humaine. D'ailleurs l'industrie gagne à tout ce qui active la consommation, et l'esprit de sociabilité y gagnerait également si dans les bals régnait un ton convenable. Nous croyons qu'il est possible de l'y introduire sans recourir à des voies de contrainte : la tentative, ne fût-elle pas couronnée de succès, honorerait ceux qui l'entreprendraient ; mais à de certaines conditions le succès nous paraît assuré.

Le même journal relève les attaques dirigées contre le communisme par M. Massot, procureur du roi à Lyon, lors de son discours d'installation. Il est facile au *Populaire* de prouver les exagérations de ce magistrat. Nous ne comprenons pas, en vérité, pourquoi, lorsqu'on a des arguments solides pour saper le communisme, et justifier le droit de propriété, on se perd dans des exagérations que personne ne peut prendre au sérieux. En polémique, comme en toute lutte, on manque le but en voulant le dépasser.

Le reste du journal est consacré à des querelles de ménage communiste qui n'auraient aucun intérêt pour nos lecteurs.

Nous regrettons que le défaut d'espace nous oblige de renvoyer au prochain numéro de quinzaine l'analyse des journaux populaires du mois de janvier dont nous n'avons pu rendre compte. Nous ne retarderons pas cependant jusque-là nos remerciements à la *Fraternité*, à l'*Atelier* et à l'*Union*, qui ont fait le meilleur accueil à la pétition contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail. Nous citerons prochainement les termes de leur adhésion. Les journaux populaires de Lyon, si bien placés pour connaître les misères sociales, figureront désormais dans nos revues.

La Traite des Blanches.

Bien avant que les marchands européens eussent songé à transporter, à travers l'Océan, les nègres d'Afrique dans les Antilles et sur le continent américain, les marchands asiatiques allaient chercher, sur les bords de la mer Noire, des jeunes filles géorgiennes et circassiennes, et les emmenaient à Constantinople, dans l'Asie-Mineure, en Egypte, où elles servaient à peupler les harems des Turcs.

Après la chute de Napoléon, les puissances européennes, réunies en congrès, décidèrent unanimement que la traite des noirs était ... Constantinople ... elles devenues assez rares, et il n'en arrivait presque plus en Syrie et en Egypte.

Mais, depuis les derniers échecs des armées russes dans le Caucase, la traite des femmes blanches menace de prendre une nouvelle recrudescence.

En effet, d'après les dernières nouvelles du théâtre de la guerre, il est certain que les troupes russes ne sont plus assez fortes pour empêcher les incursions des montagnards ; tout récemment ils se sont avancés jusqu'aux environs de la ville de Kislar, et y ont répandu la terreur. Toutes les troupes disponibles ayant été envoyées dans le Daghestan, la position des Russes sur la mer Noire et sur le Kouban est singulièrement affaiblie. Aussi, le général Woronzoff s'est-il vu réduit à faire une convention avec les chefs circassiens, d'après laquelle la Russie tolérerait désormais la vente de leurs jeunes filles aux marchands turcs, sous la condition que les Circassiens n'attaqueraient pas les forts russes, ne passeraient pas le Kouban pour piller les villages cosaques, et qu'ils fourniraient des vivres aux forts russes, moyennant un prix avantageux.

Cette convention n'a pas tardé à porter ses fruits. Depuis le mois de novembre, il est arrivé, à Trébisonde, douze navires chargés de femmes esclaves ; les Russes n'avaient inquiété en aucune manière ces marchands de chair humaine. A l'heure qu'il est, tout navire partant pour Constantinople, emmène vingt jeunes Circassiennes. Jusqu'à présent, le consul russe à Trébisonde, quand il était averti, par ses espions, de l'arrivée ou de la sortie d'un navire contenant des femmes esclaves, s'adressait au pacha pour faire punir les marchands ; et le pacha n'osait refuser. Aujourd'hui, le consul russe ferme les yeux quand des navires chargés de jeunes Circassiennes entrent dans le port. Tout récemment, plus de vingt navires turcs sont partis pour la Circassie, où ils vont acheter des cargaisons d'esclaves blanches. Il paraît que les Turcs veulent profiter du bon vouloir des Russes, et le prix des Circassiennes a déjà baissé sur les marchés de Constantinople et de l'Asie-Mineure.

Les nations chrétiennes ne seraient-elles pas coupables de tolérer plus longtemps cet infâme trafic, alors surtout qu'une manifestation de leur volonté collective suffirait pour y mettre un terme ? L'Angleterre a pris l'initiative de l'abolition de la traite des noirs, la France et l'Allemagne du vent prendre l'initiative de l'abolition de la traite des blanches. S'il existait une marine neutre, comme nous le demandons, elle franchirait les détroits du Bosphore et des Dardanelles, qui ont déjà eux mêmes le caractère de neutralité, et elle aurait bien vite raison de cet infâme commerce. En attendant, puisque les forces russes sont impuissantes, quelques vapeurs de guerre français et autrichiens dans la mer Noire suffiraient pour donner la chasse à ces marchands de femmes, et venger l'humanité outragée dans ce qu'elle a de plus beau et de plus parfait.

Nous recevons une triste plainte qui n'a pas besoin de commentaires.

Monsieur le directeur de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Vous qui prenez tant d'intérêt à la classe nécessiteuse, permettez-moi de vous faire connaître combien peu cette classe inspire de pitié à nos gouvernants, même à l'heure où tout est égal devant le Créateur.

Hier, je voulais faire une visite à la tombe d'un ami ; cet ami était mort pauvre et dut être enterré pauvrement dans la fosse commune du cimetière Montmartre ; je ne pus arriver à cette tombe qu'en passant dans la boue jusqu'à mi-jambe. Dans cette terre grasse on peut à peine se soutenir, et une pauvre femme qui allait dire un dernier adieu à son mari ou à son enfant ne put sortir de ce cloaque qu'en rapportant dans la main ses souliers qui s'étaient enfoncés dans la boue.

« Une société de secours mutuels pour les ouvriers ... à Chinon dans le courant de 1845 moyennant un versement de 3 fr. en entrant, 1 fr. pendant les six premiers mois, et ensuite 50 c. par mois. Chaque sociétaire a droit, en cas de maladie, aux visites gratuites du médecin, et en outre à 1 fr. par jour pendant deux mois avec prolongation s'il est nécessaire à partir du cinquième jour, lorsque l'incapacité de travail se prolonge au delà de ce terme. La société compte déjà environ 300 adhérents. Les dépenses pour la première année ne se sont pas élevées au delà de 800 fr., de sorte que le capital s'accroîtra et constituera bientôt une rente suffisante pour le service des secours. Alors on pourra soit réduire la cotisation, soit étendre les bienfaits de l'association, d'abord aux familles des sociétaires, ensuite à quelques cas nécessiteux autres que celui de maladie, etc. D'ailleurs, indépendamment des membres qui participent aux secours, un assez grand nombre de sociétaires honoraires contribueront par des versements d'au moins 1 fr. par mois au soutien de l'association.

» Je ne vous parle pas de quelques tracasseries sottement faites par l'administration aux fondateurs, qui appartiennent à l'opposition. Elles n'ont pas d'ailleurs empêché l'œuvre de réussir ; mais quand on a des idées tant soit peu saines sur les fonctions du pouvoir, on ne peut s'empêcher de trouver pénible qu'on préfère partout, avec si peu de discernement, le rôle de frein à celui de moteur. »

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Nous avons signalé à diverses reprises, des journaux de Tours ont signalé comme nous la fraude audacieuse qui se commettait sur le chemin de fer d'Orléans à Tours, où, en dépit des ingénieurs et au mépris des prescriptions formelles du cahier des charges, des traverses en sapin étaient placées au lieu de traverses en chêne.

» Nous apprenons que malgré ces révélations tout se dispose pour la livraison du chemin de fer au public, de telle sorte qu'une fois cette livraison opérée le tour serait joué, et l'entrepreneur aurait réalisé par cette substitution de sapin au chêne un bénéfice que des hommes très-compétents évaluent à 300 000 fr. pour le moins.

» Dans quel temps et sous quelle administration vivons-nous donc, pour qu'une si impudente violation d'un contrat officiel puisse impunément se commettre à la face du soleil ?

» Nous savons qu'en vue de pallier un peu le vice de la fourniture, les morceaux de sapin qu'on emploie sont au préalable trempés dans nous ne savons quelle préparation chimique qui, à ce que l'on prétend, a la vertu de leur donner de la durée. Mais ce n'est là qu'une expérience à laquelle le temps donnera peut être un démenti complet. Et d'ailleurs, le succès du procédé fût-il certain que la substitution du sapin au chêne serait encore sans excuse, puisqu'aucune stipulation légale ne l'a autorisée, et qu'on a payé pour avoir du chêne.

» On dit que c'est grâce à la protection d'un certain duc de la création de Louis XVIII, très connu par le rôle actif qu'il joue dans les grandes spéculations industrielles, que les entrepreneurs du chemin de Tours ont pu impunément jusqu'ici violer le cahier des charges. S'il en est ainsi, la situation des choses est des plus graves, car le duc en question est puissant, et l'Etat pourra bien recevoir, dût-il même pour cela violenter les ingénieurs, un mauvais chemin dépourvu de conditions de durée, alors qu'il a payé pour avoir une œuvre parfaite.

» Nous ajoutons donc la presse honnête, et notamment nos confrères du *National*, de nous venir en aide pour avoir raison de cette fraude. Jamais leur concours n'a fait défaut quand il s'est agi d'un abus à réprimer, d'une mauvaise action à punir. Nous espérons que leur voix, plus retentissante que la nôtre, saura pénétrer enfin jusque dans l'enceinte législative, et que là il se trouvera de l'écho pour demander aux ministres un compte sévère de leur incroyable *tolérance* à l'égard des entrepreneurs du chemin de Tours. »

Où le bien, où la joie à quelques-uns abonde,
Au banquet que pour tous le ciel avait dressé,
Un autre a pris ma place et ne m'a rien laissé ?

LE CHIEN.

Comment ! par cela seul que tu vis sur le globe,
On te devra nourrir ! Le riche te dérobe,
Dès lors qu'il ne vient pas te partager des biens
Qu'il reçut de son père et doit transmettre aux siens !

LE LOUP.

Quand Dieu lança jadis la terre dans l'espace,
Avec tous les vivants qui peuplent sa surface :
La plante au sol fixée, et l'agile animal,
Et l'homme régent, il dut, roi libéral,
Faire que la planète à leurs travaux livrée
Assurât à chacun une large curée ;
J'avais donc sur ce sol, car Dieu n'a pu faillir,
Et droit de travailler et droit de recueillir :
Si je n'ai pas ma part des travaux mon obole
Des produits, il faut donc que quelqu'un me les vole.

LE CHIEN.

Tous ne produisent pas.

LE LOUP.

Est-ce ma faute à moi
Si l'homme à mes talents n'a pu trouver d'emploi ?
Si laissant de côté ma force et mon courage,
Il ne veut voir en moi que l'amour du carnage,
Et ne me fait servir lorsqu'il veut m'occuper,
Qu'à porter le bâton dont il doit me frapper ?
Est-ce, candide ami, la faute de la femme,
Si malgré les trésors dont Dieu para son âme,
Malgré le tact divin en son œuvre attesté,
Esclave, elle est forcée à vendre sa beauté ;
Et doit se croire heureuse, alors que, chez le maire
A ses jeunes désirs imposant le mystère,
Elle peut, au passant qui de sa dot fit choix,
Ne se prostituer que sous l'ombre des lois ?...
Dans ce cas, si l'époux, forcé d'entrer en cage,
N'a pas, pour fuir Clichy, signé le mariage ;
S'il n'est pas libertin, scrupuleux avocat,
Joueur, actionnaire, ou marchand délicat,
S'il n'a pas du théâtre attendri les princesses,
Si l'Odéon défunt n'a pas joué ses pièces ;
Qu'elle, à son pot au feu livrée avec rigueur,
De toute poésie ait su châtrer son cœur ;
Et, pendant que Monsieur affiche ses conquêtes,
Ne pratique l'amour que sous formes discrètes,
Son sort n'est plus soumis qu'aux chances de revers
Que court toute fortune en ce triste univers.

Mais pour avoir des droits à cette vie heureuse,
La dot est de rigueur. — Quant à la travailleuse :
« — Aux saisons du travail, le produit de la main,
» Lui dit-on, a grand'peine à l'assurer du pain :
» N'importe, serre ton estomac et ménage,
» Car après le labeur va venir le chômage. »
L'ouvrage en effet cesse.... Un loir sans vivres dort ;
La femme est moins heureuse.... on emprunte d'abord,
Mais bientôt le marchand refuse ses denrées ;
Tout manque ; vient un homme aux promesses dorées,
Il offre des plaisirs, on résiste.... du pain !
La faim aux dents de fer déchire l'intestin !
Refuser, c'est mourir.... Mourir ! lorsque la vie
D'un prisme de vingt ans apparaît embellie !
Mourir alors qu'au cœur tout va se révéler !..
La honte attend sa proie.... on ne peut reculer...
On allume un réchaud.... mais avant que l'acide
Ait rongé les poumons et fait le teint livide,
Que l'existence ait fui, l'instinct épouvanté
Bien souvent se révolte.... Un pinson a chanté,
Un rayon de soleil réjouit la mansarde,
Un regret d'amour naît... on se traîne, on regarde,
L'œil avide, le ciel, la terre et l'avenir ;
On s'enivre d'air pur, on ne veut plus mourir !
On se livre.... La faim part, mais planant à distance,
Quand la beauté se fane et que l'âge s'avance,
Qu'à retenir l'amour les soins sont superflus,
Elle saisit sa proie et ne la quitte plus !

LE CHIEN.

Ce cas, dans les cités est trop fréquent peut-être ;
Mais l'œuvre solitaire est près de disparaître ;
Des fabriques partout naissant dans les hameaux,
A des milliers de bras assurent des travaux :
Tout s'y produit à moins, et le pauvre en profite.

LE LOUP.

Double erreur ! Du rabais le marchand seul hérite :
Courtier de l'acheteur et de l'agent fécond,
Il dîne du premier et soupe du second :
Il paya tel objet moins cher ? Eh bien ! il dîne
Plus grassement ; c'est tout. Mais la vapeur ruine
Le pauvre. A la fabrique arrive-t-il un jour :
« — Mon cher, l'homme est en baisse, ainsi que le Stras-
» Où le bras produit cent, la vapeur produit mille ; [bourg ;
» L'homme devient pour nous une force inutile,
» Nous préférons la femme ou l'enfant. » — « Autrefois,
Dit le pauvre troublé « nous vivions dans ce bois
« Deux mille, de métiers que la fabrique tue ;
» Vous prenez cent de nous, le reste est dans la rue. »
— « Qu'y puis-je ? Il reste encore une place à vil prix,
» La veux-tu ? » — « Je suis père. » — A peine est-il
Qu'attaché sans relâche auprès d'une machine, [admis,
Serviteur d'un boulon, valet d'une bobine,
Il arrive à former un rouage à son tour,
Qu'un potage remonte et qui va tout le jour...
Mais la machine humaine en d'impurs gaz baignée,
De poussière mortelle à toute heure imprégnée,
En d'ardentes liqueurs cherchant ses voluptés,
S'use vite et périt au bout de peu d'étés.
La femme, à la merci du maître qui la paie,
(Car qui, depuis dix ans, ou dévide ou déblaie,
Fabrique un quart d'épingle ou tel mince détail,
Se tournerait en vain vers quelque autre travail.)
De peur de renvoi donc, la femme jeune et belle,
Au mouchoir du sultan n'ose rester rebelle ;
Trois fois heureuse encor si les petits sultans,
Ne se sont pas laissés tenter à ses vingt ans,
Et si de lui en lui passant, malgré ses larmes,
Il ne lui faut à tous abandonner ses charmes !
Cesse de me vanter ce monde au cœur d'airain
Où l'argent, sans merci, spécule sur la faim !

LE CHIEN.

Le maître veut des bras, l'ouvrier un salaire :
Chacun d'eux dans la vie à l'autre est nécessaire.

LE LOUP.

L'un est riche, il attend ; l'autre souffre, il fléchit :
Qu'un ouvrier refuse un labeur sans profit,
Dix l'acceptent, il meurt de faim, eux de fatigue...
Les travailleurs entre eux formeront-ils une ligue,
Soudain un homme noir vient, et, de par la loi,
Les mêlant aux fripons, leur prouve comme quoi
Tant qu'on ne veut que prendre un brave actionnaire,
Obtenir un rail way, ravaler le salaire,
Remplir ses coffres d'or en pillant l'indigent,
Aux coalitions le Code est indulgent ;
Mais que lorsqu'il s'agit d'assurer au pauvre homme
Un pain amer, s'entendre est un forfait, et comme
La loi pèse sur tous, chacun obtient son lot :
Le bourgeois, la fortune, et le pauvre, un cachot.
L'homme a détruit jadis la noblesse de race ;
Il croyait s'affranchir, une autre la remplace.

LE CHIEN.

Une noblesse ! allons ! il n'en est plus chez nous :
Les titres, les blasons, les honneurs sont à tous ;
Par des hommes de rien la France s'administre,
Et tout Gascon a droit de devenir ministre.

LE LOUP.

La naissance, il est vrai, n'entrave plus l'essor ;
Toute barrière s'ouvre à quiconque a de l'or :
De l'esprit, du savoir l'or est l'unique source ;
L'art de faire des lois se juge sur la bourse :
Qui tient un coffre plein à son gré peut choisir ;
Préfère-t-il l'amour, la gloire ou le plaisir ?
Les talents les plus fiers, les femmes les plus belles,
Tout lui rit ; les journaux ouvrant pour lui leurs ailes
Sur les deux continents volent tout préparer
Pour que de tous chez lui l'or vienne s'engouffrer ;
L'action qu'il promit, par l'agiot gonflée,
Sans qu'il ait rien versé, rentre en ses mains doublée
Veut-il d'un monopole augmenter son avoir ?
Près du marchand en vogue il étale un comptoir,
Offre un large rabais, sert mieux et vend à perte ;
Du comptoir du voisin pour le sien l'on déserte ;
Le voisin fait faillite, et lui, maître des prix,
Rançonne à son vouloir les acheteurs surpris....
Contre lui dans les lois cherchez-vous un refuge ?

Fonton, à Houdan, 50 c. T. Marsou, avocat-rédacteur de la *Revue de l'Aude*, 50 c. Azaïs, docteur médecin, 25 c. M. G. D' M. F. P., 25 c. A Esmé, 25 c. Perreau d'Asnois, 1 fr Poilvaux, de Laon, 50 c. Montazan de ...guan, 45 c. P. et D. de Blois, 5 c.

SOUSCRIPTION DE DECIZE (Nièvre). — MM. Plainchant (famille phalanstérienne), 2 fr. Chabrolet, 50 c. Métadieu, 50 c. Morlon, 50 c. Lebas, fr. Groussot, 50 c. Gantellon (l'ami des ouvriers), 50 c. Mme Joseph (amie de l'honnêteté), 50 c. A. Rouet, 1 fr. Gibé, 50 c. Rougier, 50 c. Aarousseau, 50 c. Weber, 50 c. Renaud, 50 c. Courot, 50 c. Domenil, 50 c. Roubet, c. Jarige, 1 fr. Mestraud, 50 c Tissier Labonde, 50 c Tissier Vacheron, c. Cointry-Nicard, 50 c. Bidault, 50 c. Convert, 50 c. Gaulin, 50 c. Tun..., 50 c. Michel, 1 fr. Lamy, 50 c. Sauret, 50 c. Mielle, 50 c. Grolier, 50 c. ...onot, 50 c. Benier-Breuler, 50 c. Vemière, 50 c. Turquet-Robert, 50 c. ...ouzet, 50 c. D... 1 fr. Valette, 50.

SOUSCRIPTION DE GANNAT. — C. Arnaud, avoué, 1 fr. Mme A. Arnaud, fr. E. Arnaud, 1 fr. Aye, chapelier, 50 c. J.-B. Belton, serrurier, 25 c. Berger père, 1 fr. Berger fils, 50 c. Berthoux fils, fr. Billiet, tailleur, 25 c. Félix Brulon, 50 c. B. Chambon, 50 c Champagnat aîné, 50 c. Charles, sellier, 50 c. Chauchard, 50 c. Conchon jeune, 50 c. Devaure-Lagarde, 1 f. Doër 50 c. Mme Irma Duché, 1 fr. Favier, tailleur, 25 c. Girard-Laurent, 50 c Grangier, marchand de fer, 50 c. Grenier, sellier, 50 c. Mme Gonnard, 25 c Lebat, tailleur, 25 c. Félix Laplanche, 1 fr. Lunghiol, 1 fr. Maroan, libraire, 50 c. Monnet, cirier, 50 c. Félix Montel, tailleur, 25 c. Morand fils, 50 c. Eugène Perraut, 50 c. Nicolas Quirl, brasseur, 50 c. Rantian-Deaval, 1 fr. P.-Q. Roy, 50 c. J. Saincerme, tailleur, 25 c. Seguin, 25 c Thonier fils, tapissier, 50 c. Mlle Thonier-Mablon, 25 c. A. B. 50 c. Branchet, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 50 c. Grange Guitard, marchand drapier, ex-sergent-major au 16e de ligne (Aigueperse), 50 c.

SOUSCRIPTION D'ANGERS. — Allard, 5 fr. Un anonyme, 50 c. O. Gastineau, 50 c. G Burdillon, 50 c J Gendron, 1 fr. C Fournier, 5 fr. P. H. Bérard, 5 fr. G. de la Tousche, 50 c. Reubez, 50 c. Un anonyme, 50 c. Guilloteau aîné, 50 c. Ernault, 50 c. Combettes, 1 fr. Lacoste, 1 fr. Boquet, 1 fr. Bernou fils, 50 c. Maillé père, 50 c. Maillé fils, 50 c. Merlier, 50 c. Maige, ... Alléau, 50 c. Guillot, 50 c Crépin, 50 c. Pinel, 50 c. Régulier, 50 c. ... 50 c. E. Trottier, 50 c. J. Harteaux, 50 c D... jeune, 50 c. E. Hervé, 50 c. Biron, 50 c. Roguies aîné, 50 c. Mallet-Riosteau, 50 c. Bourée, 50 c. ...revel, 50 c. Lebatteux aîné et Lebatteux jeune, 1 fr. V Roguis, 50 c Mau..., 50 c Gaillet-Azemar, 50 c. A. Tourangin, 50 c. Chevré Bouché, 50 c. Pertué aîné, 50 c. Lebreton, 50 c. Houdoine, 50 c. J. Morin, 50 c. Legé, 50 c. Deligny, 50 c. Préaubert, 50 c. Ayasse, 50 c. Veaux Roue, 50 c. Un anonyme, 50 c. A. Rousseau, 50 c. P. Hawke, 50 c. Mlle Pélagie Jamain, 25 c. Ch Marchand, 50 c. Un anonyme, 25 c. E Daviers, 50 c. Gomes, 50 c. Adam, 50 c. Mme Houdayer-Berton, 50 c. Jules Gourand, 50 c. Frédéric de Périgueux 50 c. Charbonneau, 25 c. Petaut, 25 c. Piogé, 25 c. Barré, 25 c. La...ned, 25 c. Vedrennes, 25 c. Goudelain, 25 c. Adrien, 25 c. Bonnemère, 5 fr.

SOUSCRIPTION DE SALINS — MM Sébastien Willand, 50 c. Charles Meyer, 50 c. Hippolyte Maubert, avocat, 50 c. Max Buchon, 50 c. Francis... Bernand, 1 fr.

SOUSCRIPTION DE MACON. — Six employés d'une maison de banque, 2 50 c. Vallierre, 50 c. Diochon, M., plâtrier, 25 c. Suchet, Vand, plâtrier, 25 c R., plâtrier, 25 c. Jean-Baptiste Guichard, avocat, 50 c. Une dame inconnue, 1 fr Un clerc d'avoué, 25 c.

SOUSCRIPTION DE NANTES. — MM. D, 50 c. C., 50 c. Mlle Loisy, 50 c, M. Coruble, 10 c Biarnès, 50 c. Arthur B., 50 c, Besançon, 50 c. Millard, ... Catin, 50 c. Guitton, 50 c. Lechallas, 50 c Bonnet, 50 c. Masseron, 50 c. Gillimane, 50 c. Gingembre, 50 c. Pareut, 50 c Charette, 50 c. Pipat, 50 c. Biton, 25 c. Mlle Jenny G..., 25 c.

Total :	121 fr.	85 c.
Montant des souscriptions précédentes :	996	75
Total général :	1 118,	60

N. B. — **La souscription devant être close sous peu, nous prions les personnes qui ont encore des listes à nous faire parvenir de ne pas en différer plus long-temps l'envoi.**

Les souscripteurs d'un an à notre NUMÉRO DE QUINZAINE recevront aussi à titre de prime : 1° ÉPISODE DE 1793, extrait du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par ALEXANDRE DUMAS ; 2° un des ouvrages sui-

... et aux bureaux des Messagers parisiens : rue des Filles-St-Thomas, 1; rue Laffitte, 6 ; place de la Madelaine ; rue du Dragon ; rue Saint-Hyacinthe-Saint-Michel, 1 ; rue de Grenelle-Saint-Germain, 82 ; rue de Verneuil, 34 ; rue de Rambuteau, 58.

REVUES DE LA QUINZAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

La discussion de l'Adresse à la Chambre des députés s'est continuée pendant toute cette quinzaine. Quelques personnes trouvent que c'est là une grande perte de temps : elles ont tort ; car c'est dans ces discussions au début de la session, que s'établissent les forces des partis et que se développent les principes et les desseins qui doivent présider à la direction des affaires publiques pendant les douze mois suivants.

S'il se trouvait une Administration et une Chambre animées de vues patriotiques et sociales, ne serait-ce pas un magnifique spectacle que cette exposition, continuée pendant quinze jours ou trois semaines, des solutions que doivent recevoir, dans l'intérêt de la France et de l'humanité, les divers points de la politique intérieure et extérieure ? Appuyé sur la sympathie publique, et encore animé des chaleureuses inspirations qui se seraient produites dans ces nobles recherches, le gouvernement aurait une force immense pour faire prévaloir des principes vraiment humains dans la politique extérieure, et pour les appliquer, à l'intérieur, à l'amélioration du sort de tous.

Avec le ministère actuel, il ne peut être question que de continuer l'œuvre de corruption et de dégradation intellectuelle par laquelle la France est condamnée à passer. Aussi la discussion de l'Adresse a-t elle offert un programme détaillé des vilenies que nous devons nous apprêter à subir. — 1° Il a été question des corruptions électorales et des falsifications des listes ; aussi connaissons-nous maintenant quelles basses intrigues seront mises en jeu aux prochaines élections pour maintenir une majorité dévouée au ministère du 29 octobre, c'est-à-dire au cabinet anglais et aux banquiers étrangers.

2° Après avoir donné naissance à un immense tripotage de bourse, par les fatales concessions des chemins de fer, et après en avoir profité, la majorité s'est-elle amusée à jeter un blâme public sur l'agiotage. Vaine satisfaction donnée à la morale, et qui ne sert qu'à préparer et à couvrir de nouveaux désordres !

3° A l'occasion des chemins de fer et du conseil d'Etat, les ministres ont inventé une nouvelle manière de violer les lois : c'est l'interprétation. La loi dit blanc, moi ministre je l'interprète noir. C'est un procédé très commode pour favoriser les banquiers et donner des places.

4° A propos des nouvelles ordonnances sur l'Université, le sophiste habile qui dirige le ministère, M. Guizot a reconnu qu'il avait voulu donner satisfaction aux ultrà-catholiques et il a établi une théorie curieuse sur le moyen de mettre la paix entre des intérêts opposés : ce moyen consiste à n'en satisfaire aucun, mais à les empêcher tous de parler trop haut. Une sourdine à la main et du coton dans les oreilles, c'est tout ce qu'il faut pour cette politique de vieillard.

5° Le même ministre a exposé que la dynastie de juillet devait faire toutes les concessions possibles à l'Angleterre, parce que celle-ci pouvait ameuter l'Europe contre cette dynastie. — Peur puérile, car l'Europe accepte la révolution de Juillet, et les peuples allemands désirent une alliance étroite avec nous.

6° En conséquence de cette doctrine de soumission à l'Angleterre, la plus belle et la plus importante de nos îles, que la branche aînée des Bourbons avait, durant la Restauration, regagnée sur les Anglais, Madagascar va être abandonnée à ces mêmes Anglais par la branche

...ciale. Ce projet n'est rien de moins que l'abandon absolu du principe de la liberté commerciale. C'est une véritable révolution dans l'économie nationale.

La loi des céréales doit être complètement abolie dans trois ans, et les droits d'entrée doivent être fortement diminués dès aujourd'hui. Une réduction immédiate de 50 pour cent est appliquée à une très longue liste de produits étrangers, et sur beaucoup de matières premières, les droits d'entrée doivent être totalement abolis.

Ce qui nous frappe le plus vivement en lisant les journaux anglais, c'est l'état alarmant de l'Irlande. M. O'Connell a annoncé, dans la séance du 5 février, qu'il avait le projet d'appeler l'attention de la chambre sur l'état de souffrance de ce pays. En effet, les journaux annoncent que la famine et la fièvre typhoïde ont déjà commencé leurs ravages dans l'ouest et le midi de cette île. La disette est telle, que le peuple en est réduit à la nécessité de manger les pommes de terre malades. Les hôpitaux et les maisons de refuge sont encombrés et le repos du pays est menacé par les masses affamées. Dans le comté de Limerick, les magistrats ont déclaré la paix en danger et demandé des renforts de police armée pour contenir les mécontents.

Ce commencement de disette, joint à la perspective des progrès qu'elle fera, tant en Irlande qu'en Angleterre, a eu une influence immense sur l'opinion publique. Les partisans les plus fanatiques des lois protectrices osent à peine s'opposer à l'abolition de ces lois, que vient de proposer sir Robert Peel ; en conséquence, le ministère est déjà sûr de faire adopter ses projets de réforme commerciale. Lors des élections de 1841, dans les west-riding du Yorkshire, une immense majorité s'était prononcée contre lord Morpeth, parce qu'il était partisan d'une modification de la loi des céréales. Cette année, il vient d'être nommé, sans opposition, dans ce même comté, tant les opinions ont fait de progrès depuis quatre ans dans le sens de l'abolition. Le west-riding du Yorckshire est une des provinces les plus étendues, les plus peuplées et les plus influentes de l'Angleterre.

Ces faits prouvent que l'influence de la peur, quand elle s'ajoute à celle de la raison, est bien plus efficace que celle de la pauvre raison toute seule.

La question de l'Orégon n'a pas fait de progrès depuis notre dernière revue de quinzaine. La guerre entre l'Angleterre et l'Amérique paraît toujours imminente, à cause de ce malentendu entre les deux gouvernements.

Les nouvelles de l'Inde nous apprennent que les Anglais viennent d'annexer le Punjaub à leur vaste empire. Les Sikhs ont eux-mêmes commencé les hostilités en attaquant l'armée anglaise avec une force de 50 000 hommes et 150 pièces de canon, dont 65 sont tombées entre les mains des Anglais. Selon la proclamation du gouverneur général des Indes, sir Henry Hardinge, c'est bien à regret que l'Angleterre se voit forcée de faire la conquête de cette partie du royaume de Lahore. Elle avait le désir de vivre en bonne amitié avec les chefs du pays, mais la paix est devenue impossible, puisque les Sikhs attaquent les Anglais et les forcent à accepter la guerre avec toutes ses conséquences.

Il est difficile de savoir jusqu'à quel point ces déclarations, de la part des Anglais, sont sincères, mais il est certain que lord Ellenborough, le dernier gouverneur-général de l'Inde, a été rappelé depuis un an, parce qu'il avait des tendances trop belliqueuses. Son successeur est un homme très pacifique, il a été choisi pour cette raison même. Il devait, à tout prix, maintenir la paix. Ce serait donc malgré lui, qu'il aurait fait la guerre et réduit les Sikhs à l'état de tributaires de l'empire anglais. Ce serait l'armée rapace, indisciplinée du Lahore et ses chefs incapables de constituer eux-mêmes un gouvernement qui auraient livré, par leurs violences, le pays à la conquête de l'Angleterre qui était déjà maîtresse d'une si grande partie des Indes orientales.

ÉTATS-UNIS.

L'importante discussion relative au territoire de l'Orégon, entre les

---

...achète d'un coup, témoins, avocats, juge ;
...si d'une loi neuve il croit avoir besoin,
...la lui fabriquer le Parlement a soin :
...ut, Chambres et Conseils, sent son pouvoir occulte ;
...est lui qu'avant le roi le ministre consulte ;
...arbitre du crédit, arbitre des chemins,
...tient production et commerce en ses mains ;
...tribue à son gré le succès, la ruine ;
...ce, ainsi qu'il lui plaît, la guerre ou la famine ;
...plus roi que les rois, en son incognito,
...gouverne l'univers du fond de son bureau.
Lorsque cette influence agit incontestée,
...que la loi du ministre à la Bourse est cotée,
...est la Charte ? qu'importe à qui n'a que sa main,
...il fait partie ou non du peuple souverain ;
...a droit d'être duc ou maréchal de France,
..., ce qui vaut bien plus, agent dans la finance ?
...montre-t-il des talents ? est-il âpre au savoir ?
...tant pis pour lui, c'est la pâture au désespoir ;
...le cœur lui faillit, l'espoir qu'il voit en songe ;
...soin d'autres travaux sans relâche le ronge ;
...marche-t-il à son but ? de ses pas incertains
...se brise à des riens et périt en chemin,
...tel eût égalé Corneille ou Charlemagne,
...meurt dans un hospice ou va pourrir au bagne....
...riche, sans produire, avec son or fleurit,
...pauvre de misère, en produisant, périt ;
...illé de besoins, il vit, comme Tantale,
...gé par les plaisirs que la richesse étale,
..., moins ils sont permis à ses désirs ardents,
...dans le vague entrevus, semblent plus ravissants ;
...qu'oubliant sa gêne, en quelque heure de fièv...
...un de ces plaisirs il avance sa lèvre,
...misère survient, hideuse, qui lui dit :
...le terme est en retard, l'hôte est las du crédit : »
...arrête, et, de rage, en un vin qui fourvoie,
...cherche l'oubli des maux, et l'ombre de la joie.

LE CHIEN.

...travail l'ennuyait ; boire est plus doux pour lui.

LE LOUP.

...urquoi l'homme au travail attache-t-il l'ennui ?

LE CHIEN.

Dis-donc : Dieu.

LE LOUP.

Non pas, chien. Quand le sarrazin penche
Sa grappe de fruits noirs sortis d'une fleur blanche,
Vois-moi les moissonneurs : au bruit de joyeux chants,
Au jour dit, un hameau s'assemble dans les champs ;
On foule une aire en rond, puis, en troupes bruyantes,
Jeunes gens à l'œil vif, jeunes filles riantes,
Se défiant, luttant d'adresse et de bons mots,
De javelles au loin vont chercher des fardeaux ;
Chacun veut dépasser celui qui le précède.
L'enfant traîne sa gerbe et ne veut pas qu'on l'aide ;
Le tas croît ; les plus forts, un fléau dans la main,
A coups gaiement rhythmés en font jaillir le grain ;
Une blonde folâtre en riant verse à boire ;
Chacun dit sa chanson ou sa grivoise histoire ;
Du chaume riche en sels, à leurs efforts livré,
Les marmots en jouant font un monceau serré ;
La flamme s'en empare, et, colonne fumeuse,
Il sert de centre aux jeux de la foule joyeuse...
Tous agissent, pourtant, chacun, le jour passé,
Se plaint d'avoir fini, mais non d'être lassé.
C'est pour n'avoir pu rendre au travail tous ses charmes
Que l'homme a des chasseurs pour les loups, des gen-
[darmes
Pour les petits voleurs, et des bourreaux titrés
Pour guérir de la faim les pauvres désœuvrés...

LE CHIEN.

Au lieu de nous changer, prends-nous tels que nous
[sommes ;
Ainsi que dans les bois on vole chez les hommes :
Viens chez nous ; de brigand, fais-toi rusé voleur,
Puis, ton sac bien rempli, deviens conservateur.

LE LOUP.

Crois-tu, quand j'oublierais que les hommes sont frères,
Qu'il est un seul remède à toutes les misères,
Que si, sur tes conseils, je quittais la forêt,
Et retournais chez l'homme, on m'utiliserait ?
Depuis quand aux bandits permet-on d'être honnêtes ?
De mes pareils, ami, le bourreau fait ses fêtes ;
Qui faillit une fois est à jamais perdu...
A moins que par un piège adroitement tendu,
Par quelque banqueroute avec soin préparée,
Par l'altération d'une utile denrée,
Vous n'ayez d'un grand lot de la société
Compromis la fortune, ou détruit la santé...
Si le vol fut adroit, s'il fut considérable,
Son nom change, et bien loin de vous dire coupable,
Dans le Palais-Bourbon, joint à nos cinq cents rois,
On vous envoie en pompe ajouter à nos lois ;
Ou si vous préférez l'hermine doctorale,
Dans quelque faculté professer la morale...
Moi j'ai volé par faim, et, brigand décrié,
Je ne dois de personne attendre la pitié ;
Ou si je parvenais à tromper sur mon compte,
Dussent mes qualités aux hommes faire honte,
Mon actif dévouement, dûment légalisé,
D'un des prix Monthyon m'avoir favorisé ;
Dès qu'ils sauraient ma faute, oublieux des services,
Mes protecteurs pour moi rêveraient des supplices ;
Tout fusil s'armerait, les chiens, mes bons parents,
Contre leur allié serviraient leurs tyrans ;
Je périrais maudit, ou si j'avais ma grâce,
J'irais la dent brisée et honteux, sur la place,
A quelque montreur d'ours ignoblement soumis,
De ma rage égayer les badauds mes amis.....
Va servir l'homme, chien ! au fond des solitudes,
Les dangers sont pressants et les fatigues rudes,
Mais j'y reste mon maître, et goûte en liberté,
De nuire au genre humain l'amère volupté....

J. FLEURY.

REVUE DRAMATIQUE.

Pendant la quinzaine qui vient de s'écouler, la Porte-Saint-Martin a donné un drame en quatre actes et à grand spectacle, *le Comte Julien* ou *le Château maudit*. Voici le sujet : Rodrigue, roi des Goths, établi en Espagne, a déshonoré la fille du comte Julien, l'un de ses plus fidèles serviteurs. Julien, furieux, et ne trouvant pas de chrétien qui veuille seconder sa vengeance, appelle en Espagne les Sarrasins et leur livre sa patrie.

Ce fait historique, dramatique par lui-même, n'a pas été modifié par les auteurs du *Château maudit* ; ils l'ont reproduit fidèlement, et ils ont eu raison. Bien que le dénouement soit connu de tout le monde et prévu dès les premières scènes, la pièce est intéressante et soutenue par une brillante mise en scène. On a surtout apprécié le décor qui représente l'intérieur du château maudit. L'envoyé du Maroc assistait à la seconde représentation de la pièce.

Le Vaudeville a donné une charge assez spirituelle, intitulée : *Beaugaillard* ou le *Lion amoureux*. Bardou y joue avec succès le principal rôle. Mlle Atala Beauchêne, qui dans *Ruy Blas* représentait la reine d'Espagne, devient dans *Beaugaillard* une modiste, propriétaire d'un établissement *bien affamé*. La pièce a réussi.

Le succès de *Diogène* se soutient à l'Odéon. Ce soir, les Français représenteront pour la première fois une pièce en trois actes et en vers, *Jean de Bourgogne*, et Arnal paraîtra, sur la scène du Vaudeville, dans une œuvre inédite, intitulée : *Carlo Beati*.

— Les *Mousquetaires de la Reine*, par MM. Saint-Georges et Halevy, ont obtenu mardi un brillant succès à l'Opéra-Comique. L'action, sans être d'un très vif intérêt, présente des situations attachantes. La partition fait honneur à M. Halévy. Non-seulement c'est une œuvre consciencieuse qui mérite les suffrages des artistes, mais elle renferme en assez grand nombre des morceaux et des passages de nature à charmer la masse des auditeurs. L'ouvrage a été monté avec beaucoup de soin et de luxe. Les décors sont très beaux, et les rôles sont confiés à l'élite de la troupe. Même en rabattant beaucoup sur l'enthousiasme un peu trop permanent qui s'est manifesté pendant tout le cours de la première représentation, il reste un succès franc, non contesté.

en état de siége par Oribe, lieutenant de Rosas. La première chose à exécuter après avoir fait lever le blocus par mer était donc d'agir par terre, afin de délivrer des troupes de Rosas Montevideo et la campagne. En d'autres termes, il fallait agir par terre.

Aussi Oribe imprime-t-il depuis cinq mois en tête de son journal, en se berçant de la France et de l'Angleterre : « Bien des jours ont » déjà passé depuis que les forces combinées sont sur notre littoral ; » il passera encore bien des mois, même des années, et au bout de ce » temps qu'auront-ils gagné : la ruine complète du commerce dans le » Rio de la Plata. »

Ces justes réflexions d'Oribe devraient, ce nous semble, ouvrir les yeux au ministère, lui faire changer de moyens d'attaque, et le déterminer à agir AVANT TOUT PAR TERRE.

Résumés des faits divers.

STATISTIQUE CRIMINELLE.

Si nous avions besoin de faits propres à attester l'état de démoralisation de la constitution sociale et familiale, les cours d'assises se chargeraient de nous en fournir chaque jour.

Elles viennent encore de prononcer deux condamnations, l'une à mort, l'autre à la réclusion, pour crime d'infanticide.

On sait avec quelle énergie Fourier s'est également prononcé contre les fraudes commerciales et les falsifications des denrées. Le tribunal de police correctionnelle de Paris vient à cet égard de poser une thèse vraiment incroyable! Des épiciers avaient vendu du poivre falsifié, composé de grès pilé et de tourteau de chenevis avec une faible quantité d'écorce de poivre. Appelés devant la justice, leur défense s'est bornée à établir que le vrai poivre leur coûtant un prix supérieur à celui auquel la pratique le leur demandait, ils étaient dans la nécessité de composer des poivres de différentes qualités pour les donner au prix qu'on voulait y mettre. Les épiciers ont été renvoyés de la plainte. Il résulte de là que l'ouvrier devra, faute d'argent, se soumettre à acheter sciemment des denrées falsifiées.

Conçoit-on que la société accepte bénévolement un pareil état de choses et de semblables conséquences au lieu de rechercher les moyens d'organiser l'industrie, de telle façon que pauvre ou riche, tous puissent se procurer des objets de consommation que le marchand n'ait point été obligé de sophistiquer !

UNE EXÉCUTION AUX COLONIES.

Le 17 septembre, la population de Cayenne a vu se relever, pour la seconde fois, l'échafaud destiné au nègre Sylvestre. L'administration avait enfin trouvé un exécuteur, mais pour cette seule exécution. André, esclave noir, condamné dernièrement à cinq ans de travaux pour vol, a accepté cette triste mission, à condition 1° que le gouvernement l'achèterait et lui donnerait sa liberté (ce qui a été fait); 2° qu'on demanderait sa grâce au roi, et qu'une fois la grâce obtenue, on lui permettrait de s'expatrier, en lui donnant une somme de 500 fr.

L'exécution a eu lieu sur la place du Marché, à sept heures précises du matin. Sylvestre a voulu faire le trajet à pied, ayant à sa droite M. l'abbé Lambert, et à sa gauche l'exécuteur.

Derrière eux marchaient quatre condamnés aux travaux forcés, chargés de relever le corps.

Pendant toute la route, le condamné a écouté les exhortations du prêtre avec le calme le plus parfait. En passant devant l'église, il a retiré son bonnet et fait le signe de la croix.

La haie était formée de quelques gendarmes à cheval et de deux détachements d'infanterie de marine, qui ont fait cercle autour de l'échafaud.

Arrivé à l'endroit fatal, le condamné s'est découvert, s'est mis à genoux et a prié quelques instants, pendant que l'abbé Lambert lui donnait sa bénédiction.

Il a ensuite franchi d'un pas leste les marches de l'échafaud, s'est découvert de nouveau, et a prononcé quelques paroles que les roulements des tambours ont empêché de bien entendre.

La place était couverte d'une foule appartenant presque tout entière à la population noire; les femmes l'emportaient de beaucoup en nombre sur les hommes.

Nous apprenons d'ailleurs avec plaisir qu'on veut essayer à Colmar d'un nouveau système de guillotine, qui, en déjouant la curiosité, pourra peut-être éloigner la foule de ces tristes spectacles. D'après ce système, la tête du supplicié ne serait point aperçue au moment de l'exécution et le corps lui-même disparaîtrait instantanément dans la voiture destinée à l'emporter au cimetière.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Depuis le 25 janvier, 49 faillites ont été déclarées sur la place de Paris.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Les 25 et 26 janvier, 1 et 2 février, la Caisse d'Epargne a reçu 1 917 383 f.; elle a remboursé 1 600 698 fr. 87 cent.

Il résulte de ces chiffres que les recettes ont dépassé les remboursements de la somme de *trois cent quarante-six mille six cent quatre-vingt-quatre francs treize centimes*.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS.

Il est venu à notre connaissance que depuis le 25 janvier sont morts en travaillant :

404 émigrants, — 39 marins, — 10 poudriers, — 7 serruriers, — 5 charpentiers, — 1 pompier, — 1 postillon.

Ont été blessés 5 pompiers, — 3 charpentiers, — 2 serruriers, — 1 terrassier.

467 morts et 11 blessés.

Nous comprenons dans la liste des prolétaires morts en travaillant, les 404 émigrants noyés dans un naufrage, parce que cet événement ressort un fait odieux, qu'on ne saurait trop rendre public. La vie de ces malheureux, que la Grande-Bretagne *exporte*, est comptée pour si peu, qu'on les embarque habituellement sur des navires délabrés *qu'on ne considère plus en état de transporter du fret*.

Le fait que nous signalons et qui nous rappelle un naufrage semblable arrivé il y a quelques années sur la côte de Boulogne, naufrage dans lequel plus de cent femmes deportées à Botany-Bay perdirent la vie, est tellement notoire en Angleterre, que plusieurs fois des enquêtes ont été demandées à ce sujet. Inutile de dire que ces demandes d'enquêtes sont jusqu'à présent restées sans résultat.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés depuis le 25 janvier : MM. Delaire, ancien maire de Rhodez, ancien député de l'Aveyron. — Le lieutenant-colonel Roise. — Le prince Albert, des Pays-Bas. — Haussman, ancien député à l'assemblée législative et à la convention nationale. — Rolland, capitaine de vaisseau, commandant la frégate *la Minerve*. — Faivre, directeur des contributions indirectes à Montauban. — Charles de Staplande, officier de cavalerie, fils du député de ce nom — Bailly, directeur de la dette inscrite au ministère des finances. — Anna Dessessarts, femme de lettres. — Chevreux. — Aubertot, marchand de nouveautés. — Le comte Wattiez de Saint-Alphonse, lieutenant-général. — Maillard, conseiller référendaire à la cour des comptes.

— D'après le *Phare des Pyrénées*, il est question d'établir à Madrid un théâtre français principalement consacré au Vaudeville, sous la direction de M. Edouard Laffitte, venu tout exprès de Paris dans ce dessein.

LA VIGNE DANS L'OCÉANIE. — Des essais ont été faits dans l'Océanie pour y introduire la culture de la vigne ; les meilleurs plants de la Bourgogne y ont été apportés; mais les ceps de vigne développaient leurs branches et leurs feuilles avec une vigueur inusitée, et ne donnaient ni fleurs ni fruits. A la fin de l'été dernier, des plants cultivés avec soin ont produit pour la première fois, à l'île de Tonga, des raisins magnifiques plus gros que ceux qui viennent en France, mais d'un goût un peu différent. Ce résultat a été accueilli avec joie par la petite colonie de Français qui habite Tonga.

PARRICIDE INVOLONTAIRE. — Un malheur horrible est arrivé le 27 janvier à Valburg (Hollande). Le domestique d'une femme s'étant aperçu qu'à diverses reprises on avait enlevé des pommes de terre d'une fosse où elles étaient déposées, se mit, armé d'un fusil, en embuscade, dans la nuit du 26 au 27, pour surprendre le voleur. Il y était à peine qu'il vit un homme s'approcher avec circonspection de la fosse pour enlever de nouveau des pommes de terre. Le domestique fit feu sur le voleur, qui fut tué raide. Il s'approcha et reconnut avec horreur qu'il venait de frapper son père. Désespéré, hors de lui, il courut se jeter dans un puits voisin, où il se noya.

LES JOURNAUX EN ANGLETERRE. — Le plan de sir Robert Peel était si impatiemment attendu et excitait un tel intérêt, que le *Times* a vendu le lendemain de la séance, 54 000 exemplaires. On sait que les journaux anglais n'ont pas un système d'abonnement comme les journaux français. Le *Times* fait remarquer qu'il n'a pas fallu plus de temps pour répandre la nouvelle dans toutes les parties du royaume, qu'il n'en aurait fallu, il y a trente ou quarante ans, pour la distribuer dans Londres seulement.

QUERELLE SANGLANTE. — On écrit d'Anvers à l'*Emancipation belge* : « Dernièrement une scène de désordre, qui malheureusement s'est terminée par un meurtre, s'est passée dans les environs du bassin. Quelques matelots ivres, appartenant à différentes nations, s'étaient pris de querelle et se battaient. A l'arrivée d'un agent de police et de deux pompiers, plusieurs des combattants prirent la fuite, mais d'autres refusèrent d'obéir aux injonctions de la police qui les somma de se disperser. Au moment où un des pompiers s'avança sur un matelot étranger, celui-ci lâcha un coup de pistolet à bout portant sur le malheureux garde-de-ville et le blessa mortellement.

» Le blessé, transporté dans l'estaminet le Trianon, rue du Chaperon, y reçut aussitôt les derniers secours de la religion et fut conduit à l'hôpital dans un état qui laisse peu d'espoir. Après ce meurtre tous les matelots prirent la fuite. Ce n'est que ce matin que l'autorité judiciaire a procédé à l'arrestation de trois hommes de l'équipage du brick russe *Comte Woronzoff*. L'instruction de cette affaire se poursuit activement. »

UNE MONTAGNE EN VOYAGE. — On écrit de Renaix (Belgique) : « Dernièrement, une montagne, nommée de Rotterye, s'est affaissée sur une étendue de 193 mètres. Plusieurs gros arbres ont été renversés, d'autres ont été portés à une grande distance, et il en est plusieurs qui sont entièrement couverts de terre. C'est un spectacle étrange que de voir ce bouleversement, qu'on attribue à l'abondance des eaux souterraines. »

UN SUICIDE. — Cet après-midi, à trois heures et demie, un jeune homme s'est brûlé la cervelle dans la galerie noire du Palais-Royal, communiquant du péristyle du Théâtre-Français à la rue Richelieu, et où est l'entrée des artistes de ce théâtre. Une jeune fille passait au même moment dans la galerie, quelques gouttes de sang ont jailli sur sa robe. Aux cris de cette jeune fille, au bruit de la détonation, les soldats du poste voisin sont accourus ; la jeune fille a repris son sangfroid et a poursuivi sa route ; elle paraissait étrangère et à l'événement et au malheureux jeune homme qui venait de se tuer. M. Vassal, commissaire de police du quartier du Palais-Royal, a été immédiatement prévenu, et il s'est rendu sur les lieux. M. le docteur Coquerel de Florence, médecin du Théâtre-Français, est arrivé en même temps que M. Vassal ; mais ses soins étaient inutiles, on n'a relevé qu'un cadavre ; la balle avait traversé le front et est restée dans la tête. M. Vassal a trouvé dans l'une des poches du suicidé un journal, des papiers insignifiants et une carte portant les noms de Ferdinand de Boislambert : la carte n'indiquait pas le domicile. Ce jeune homme devait avoir de 30 à 32 ans ; on a aussi trouvé sur lui un second pistolet chargé et un poignard dont la lame était séparée du manche. Ce poignard a dû être cassé dans la chute du corps. Le cadavre a été transporté au poste du Palais-Royal, et des recherches ont été faites pour découvrir le domicile ou la famille du suicidé.

Ce triste événement avait réuni un grand nombre de curieux, et les grilles du palais ont été fermées. Deux versions circulaient dans les groupes ; nous les rapportons pour ce qu'elles valent : d'une part, on disait que la cause du suicide était une peine de cœur ; l'héroïne du fatal amour serait une jeune actrice du Théâtre-Français qui aurait dédaigné les déclarations du jeune homme. Il aurait voulu qu'en sortant du théâtre (les répétitions venaient en effet de cesser) elle trouvât au seuil de la porte son cadavre. On disait, d'une autre part, que la victime était un auteur dont le comité de lecture du Théâtre-Français avait refusé une pièce. Il faut attendre pour savoir la cause vraie.

UN FAIT TRÈS GRAVE, S'IL EST VRAI. — Un journal de Barcelone rapporte, sur la foi d'un voyageur récemment arrivé du Mexique, qu'une collision grave aurait éclaté, à la Vera-Cruz, entre l'équipage du brick de guerre espagnol *Patriota* et celui d'une frégate anglaise. Le motif de la querelle serait celui-ci : Les marins des deux nations auraient engagé un pari à propos d'une lutte de vitesse entre les canots anglais et espagnol ; ils auraient choisi le consul français pour juge. Deux épreuves successives ayant été défavorables aux Anglais, ceux-ci, dans leur dépit, auraient fait feu sur la chaloupe espagnole et y auraient tué deux ou trois hommes. Le capitaine du brick espagnol aurait alors ordonné à son équipage de lever l'ancre, et, en sortant du port, il aurait lâché sa bordée à la frégate anglaise, qui aurait eu soixante tués ou blessés sur son pont. Cette nouvelle n'offre heureusement aucun caractère d'authenticité.

UN SAUVETAGE FORCÉ. — On lit dans le *Courrier de Nantes* : « Le navire de Lorient, *la Marie-Désirée*, cap. Daniel, se trouvait ces jours derniers sur la côte d'Angleterre, à la hauteur de Yarmouth, lorsque surpris par le mauvais temps, le capitaine fit ses dispositions pour gagner ce port.

» Sur le point d'y entrer, le cap. Daniel est accosté par deux chaloupes

---

» Voici sur l'existence et les habitudes de cette étrange des détails d'une complète authenticité :

» Dans la nuit du 24 au 25 du mois de janvier dernier, une dame, paraissant âgée de 25 à 28 ans, belle encore et vêtue avec une certaine recherche, fut trouvée sur la voie publique par une ronde d'agents dans un état d'ivresse telle, qu'on dut la conduire au bureau du commissaire de police du quartier des halles et marchés, sans avoir pu obtenir d'elle un mot qui fit connaître son nom ou son domicile.

» Le lendemain matin, lorsqu'elle eut recouvré l'usage de ses facultés, cette femme déclara se nommer Rosa Wagmester, être née à Berlin et demeurer rue de la Paix, 6. C'était un mensonge qui fut facilement reconnu ; elle indiqua alors son véritable domicile, rue des Boucheries-des-Invalides, 6, et dit que le maître de cette maison, qui est un petit hôtel garni, la réclamerait. On envoya chercher cet hôtelier, le sieur Bornaud, qui, en effet, donna d'elle le meilleur témoignage, et demanda sa mise en liberté, s'offrant à lui servir de caution. Il n'existait nul motif de la retenir, et elle fut relaxée.

» A quatre jours de là, dans la nuit du 30 au 31 janvier, le poste de gardes municipaux du Marché des Innocents fut requis de venir mettre le holà à propos d'une querelle qui s'était élevée, dans un cabaret de la rue de la Ferronnerie, entre un cocher de fiacre et une femme ivre qui voulait lui payer le prix de ses courses, ou plutôt de ses stations nocturnes, avec une pièce d'or au glaise que le cocher supposait fausse et refusait de recevoir.

» La police intervint cette fois encore, et tout d'abord, dans la femme que l'ivresse rendait furieuse, on reconnut celle que l'hôtelier Bornaud avait réclamée le 25 comme demeurant dans son garni.

» Cette récidive devait rendre le magistrat plus exigeant avant que la femme arrêtée pût être rendue à la liberté; il dut donc être procédé à une sorte d'enquête sommaire qui fit connaître la moralité de cette femme. Voici ce qui paraîtrait avoir été constaté à ce sujet :

» Cette femme était arrivée pour la première fois dans les premiers jours d'octobre 1844, dans le garni du sieur Bornaud, rue de la Boucherie-des-Invalides, 6, lequel garni consiste en une salle à manger située au rez-de-chaussée, et en quelques chambres occupées par des ouvriers. Sur le livre de police, elle se fit inscrire sous le nom de dame B....., venant d'Angleterre par Boulogne.

» Depuis lors elle logea dans cette maison, faisant de temps en temps des absences, et disant chaque fois, au retour, qu'elle arrivait d'Angleterre ou d'Ecosse. Elle payait, du reste, toujours exactement, et en argent ses dépenses; sa toilette, sans être recherchée, était convenable, mais sa manière de vivre était tout-à fait extraordinaire Ainsi elle s'enivrait chaque jour; jamais elle ne se tenait dans sa chambre, et son domicile réel était la salle commune de la gargote.

» Là, elle buvait avec les allants et venants, et offrant au premier venu de trinquer avec elle, appelant les verres de vin qu'elle avalait du nom populaire de *canons*. Souvent elle passait des journées entières devant le comptoir ou attablée entre les bouteilles et jouant à l'écarté avec des maçons ou des soldats invalides.

» Sous le rapport des mœurs, on n'avait du reste rien à reprendre à sa conduite, et on la signalait comme compatissante et charitable. Dans ses rares moments de raison lucide, elle racontait qu'elle avait été mariée à l'âge de quatorze ans à un noble lord, dont le marquisat est un des plus riches de l'Ecosse; elle était demeurée veuve avec deux filles qui sont élevées dans la famille du marquis; alors elle s'était remariée avec un négociant en soieries français. Si on lui demandait pourquoi elle s'adonnait à l'ivresse, elle se prenait à pleurer, et disait qu'elle avait éprouvé de tels chagrins qu'elle n'en trouvait l'oubli que dans la perte totale de sa raison. L'argent qu'elle recevait chaque mois, et dont on fixe le chiffre à 2 000 fr. environ, provenait d'une pension que lui servait la famille de son premier mari, à la condition par elle de n'habiter ni l'Ecosse, ni l'Angleterre.

» Cette singulière femme, qui a été mise en liberté après quelques heures de détention, a quitté, le 1er février, le garni de la rue des Boucheries-des-Invalides, disant qu'elle allait faire un petit voyage, et laissant dans sa chambre, qu'elle se fait réserver, deux malles qu'elle a pris le soin de fermer, et de sceller soigneusement de son cachet à ses armes.

» Depuis lors on n'a plus eu de ses nouvelles, mais on s'attend à la voir revenir au premier jour. »

TROP PARLER NUIT. — On écrit d'Envermeu au *Pilote de Dieppe* : « Le sieur Marcel Moisan, bourrelier, habite le hameau de Saint-Aignan, commune d'Avesnes ; cet homme est complètement sourd et presque muet. Dans la même maison que lui habite le sieur Devisme, taupier. Or, dimanche matin, ce dernier alla trouver son voisin, et à force de signes lui fit entendre que lui, Moisan, était victime d'un vol.

» En effet, il le conduisit dans la rue, lui montra un trou pratiqué dans la toiture du grenier, par lequel le voleur avait dû pénétrer dans l'intérieur. L'officieux voisin lui fit remarquer ensuite une traînée de blé dont on pouvait facilement suivre la trace jusqu'à la porte du sieur Thévin, débitant de tabac.

» A cette vue, le malheureux Moisan comprend toute la vérité et s'élance dans son grenier, où il reconnaît que plus de quatre hectolitres de blé lui ont été enlevés.

» Sur la plainte déposée par Moisan, l'adjoint, assisté de deux conseillers municipaux et du garde-champêtre, se livra à une perquisition le même jour 25 et le lundi 26 ; elle ne produisit aucun résultat. Le lendemain n'amena rien de nouveau, et déjà on désespérait de trouver le voleur.

» Le 28, vers onze heures du matin, M. d'Hosquélus, maire d'Avesnes, commençant à soupçonner que l'officieux qui avait si bien indiqué le vol et fait remarquer le blé semé sur la voie publique pourrait bien être lui-même le vrai coupable, se transporta chez lui avec le garde-champêtre ; ils le trouvèrent dans sa grange, occupé à battre. Là on découvrit dans un coin le blé que, pressé de questions, Devisme avoua avoir volé au sieur Moisan, dans son grenier, par le trou pratiqué à la couverture. »

DANGERS DU PROLÉTARIAT. — Un événement déplorable vient d'arriver au chantier de construction de l'aqueduc de Roquefavour. La *Provence* raconte qu'un échafaudage disposé pour placer le cintre de la dernière arcade s'est écroulé tout-à-coup, et plusieurs ouvriers ont été précipités d'une hauteur considérable ou ont été accablés par les décombres. Trois, dit-on, ont été tués sur le coup, et cinq autres ont été transportés à l'hôpital d'Aix dans l'état le plus alarmant.

L'article 1er du projet de loi soumet les ouvriers ruraux à l'obligation de se munir du livret, comme les ouvriers de l'industrie. En proposant cette innovation, le ministère a cédé aux vœux de plusieurs conseils-généraux, mais il l'a fait sans avoir apprécié toutes les difficultés et toutes les conséquences de cette mesure. Il nous sera facile de montrer combien elle est impraticable, dangereuse et impuissante. Et cela pour bien des causes.

Premièrement, l'*ignorance des maîtres*. Inscrire sur un registre les noms et prénoms des ouvriers que l'on emploie, délivrer des congés et certificats, cela suppose que l'on sait lire et écrire. Or, il est de toute notoriété, qu'un nombre très considérable, la majorité peut-être des petits cultivateurs ne sait ni lire ni écrire. Personne, sauf les bureaucrates parisiens, n'ignore que dans la plupart des conseils municipaux, composés cependant des notables de la commune, bon nombre de conseillers ne signent pas les délibérations, et pour cause. C'est partout ainsi, comme le prouvent les informations judiciaires, les actes notariés et ceux de l'état-civil, voire les bulletins électoraux. Cet abrutissement intellectuel, honteux à avouer, accuse hautement la coupable négligence des pouvoirs politiques et religieux, qui depuis quinze siècles ont présidé aux destinées de la France. Mais c'est un fait irrécusable qui rendrait la loi impraticable. Il est bon de remarquer que dans les campagnes les cultivateurs illettrés n'ont pas, comme les artisans des petites villes, la ressource facile de la complaisance d'autrui. Qu'un citadin ne sache pas remplir les écritures du livret de son ouvrier, il passe chez son voisin et la formalité est à l'instant accomplie. Mais les cultivateurs, isolés dans les champs, devront faire souvent deux et trois et cinq kilomètres pour trouver ce voisin lettré et complaisant, et cela tous les mois, toutes les semaines, tous les jours, première et insurmontable difficulté d'exécution !

En second lieu, *le nombre des ouvriers ruraux*. Ils se comptent en France par quinze et vingt millions ; car il faut bien le remarquer, les simples journaliers seraient assujettis au livret par la loi, comme les travailleurs loués à la semaine, au mois, à la saison, et à l'année. Ainsi, MM. les cultivateurs, quand vous envoyez au village voisin recruter des essaims de sarcleuses et de faneuses, ou à la louée des troupes de moissonneurs et de vendangeurs, avisez à ce que enfants, filles, femmes et hommes, quels que soient leur âge, leur nombre et la brève durée de leurs services, que tous soient munis d'un livret, bien paraphé, portant l'acquit des engagements antérieurs, et gardez-vous de les employer avant d'avoir vérifié leur identité, et encore avant d'avoir inscrit leurs noms et prénoms sur un registre soigneusement, lui aussi, étiqueté et paraphé. En vain vous protesteriez que les ouvriers sont nombreux, le temps précieux, les avantages nuls, la plume peut être moins familière à votre main que le mancheron de la charrue ; qu'importe aux bureaucrates du ministère? Et quand le soir, accablés de fatigues, ruisselants de sueur, vous vous jetez sur une chaise pour vous délasser : debout ! la police avant le repos. Inscrivez d'abord sur chaque livret le certificat de bonne conduite du travailleur et le congé de son engagement; ou bien louez des teneurs de livres, et estimez-vous heureux qu'on n'ait pas songé à vous demander des états trimestriels et semestriels en trente-six colonnes. Cela viendra avec l'ordonnance réglementaire d'exécution.

De ce nombre si considérable de livrets à régler, naîtra pour les maires un *énorme surcroît de travail*, et c'est notre troisième objection. On sait à quel point on use et on abuse de leur dévouement, [illegible] et en cas d'ignorance des maîtres, à inscrire les congés, et même arbitrer les querelles entre maîtres et valets (Art. 4 et 8 du projet), et tout cela gratuitement ! Quel agréable et profitable passe-temps !

Ajoutez maintenant *l'urgence des travaux*. Vos épis sont mûrs, le vent du midi souffle et va les faire égrainer, un nuage gris point à l'horizon portant la grêle dans ses flancs; chaque heure qui s'écoule, c'est de l'or qui se fond ; et quand les moissonneurs vous tendent leurs faucilles, trop peu nombreuses pour vos besoins, trop lentes pour le danger, vous irez demander à chacun son livret pour savoir son nom et ses antécédents ! Et vous aurez la patience de confronter la personne avec le signalement ! Où sont les cultivateurs assez vertueux pour de telles lois? Olivier du Serres lui-même n'y atteignait pas, lui qui disait un peu cruement, mais franchement :

> Qu'avec p.... et larrons
> Convient faire nos moissons.

N'oublions pas le *système des contrats de louage* absolument incompatible avec l'innovation proposée. Les domestiques de ferme ne se louent pas, un grand nombre du moins, alors seulement qu'ils ont quitté leur maître ; c'est pendant le service, deux, trois, six mois avant l'échéance de leurs premiers engagements qu'ils en contractent de nouveaux. Et cette prévoyance à long terme est pour les maîtres comme pour les ouvriers une précaution nécessaire contre des embarras inévitables, si on attendait au dernier jour. Or, un livret ne se régularise qu'à la fin du service; alors seulement le maître y inscrit ses notes : ainsi quand se conclut le marché, le domestique ne peut avoir son livret réglé. Dira-t-on qu'il sera entendu sous peine de résiliation, qu'au moment d'aborder le seuil du nouveau maître, il fournirait cette justification ? Mais ce serait ne rien entendre à la position des maîtres que de leur imposer de telles pratiques, comme s'ils avaient à jour voulu des valets de rechange sous la main, eux qui ont tant de peine à en découvrir un digne de quelque confiance ! quel homme ayant le sens commun se privera d'un serviteur au moment où il lui est nécessaire aux soins de l'étable ou du labour, parce que son livret n'est pas en règle?

Voilà pour les difficultés matérielles d'exécution ; elles sont invincibles. Les difficultés morales sont plus graves encore.

Le projet du ministre est un aveu formel du désordre qui règne dans les relations des travailleurs et des propriétaires. Il faut bien que l'indiscipline des premiers s'accroisse pour que l'on songe à les museler par de nouveaux moyens de police et de répression. C'est en effet un sentiment universel dans les campagnes que l'insubordination des salariés est telle que l'on ne peut plus gouverner. Ce désaccord est un fait que nous sommes loin de nier, et qu'il est désirable de voir cesser, nous le reconnaissons. Mais la mesure proposée annonce-t-elle une saine intelligence de la situation agricole et des véritables intérêts de la propriété? Loin de là : l'expérience autorise à affirmer que toute mesure de coërcition dirigée contre les domestiques et autres ouvriers de ferme aura pour résultat certain de les éloigner des domaines et d'augmenter les embarras des maîtres, tant par la plus grande rareté des bras que par le renchérissement des salaires.

Pour le nier, il faudrait fermer les yeux sur les changements qui s'opèrent au sein de la société.

Dans l'état actuel des mœurs publiques, la domesticité n'est plus aujourd'hui ce qu'elle était autrefois, une condition imposée, de s'en affranchir à la première occasion. Aussi est-il à peu près inouï qu'en cas de discord, les domestiques usent du droit qui leur appartient d'imposer leurs services aux maîtres, quand ceux-ci n'ont pas des motifs suffisants pour rompre leurs engagements. Au moindre reproche un peu vif, on les voit au contraire se redresser fièrement et demander leur compte ; souvent même ils se portent en corps solidaires de la susceptibilité d'un seul pour s'émanciper tous à la fois d'un joug qui les fatigue. En vain les salaires s'élèvent et la nourriture s'améliore ; le maître est condamné à modérer, par une dure victoire sur lui-même, ses exigences et ses critiques, sous peine de se voir abandonné. Qu'est-ce à dire, sinon que les ouvriers agricoles, à la différence de ceux de l'industrie, font la loi aux maîtres, du moins pendant la saison des travaux, tandis que jadis ils la subissaient?

Et comment en serait-il autrement? Le maître, lui, ne peut se passer de serviteurs, dès que l'étendue de son bien dépasse les forces de sa famille. Il ne peut attendre que la faim les lui amène, car les saisons n'attendent pas. Quand les travaux pressent, il faut les exécuter à tous prix et par tous bras même suspects, même déjà congédiés. Les serviteurs, au contraire, peuvent se passer à merveille des maîtres. Il en est bien peu qui n'aient quelque hutte pour s'abriter, quelque lambeau de champ, où ils sèment des pommes de terre, puissante ressource contre la disette ; les uns s'engagent sur les grandes routes et dans les ateliers des travaux publics; les autres s'adonnent à un métier, beaucoup émigrent vers les villes, lieux de séjour plus séduisants, où la domesticité est à la fois moins pénible et plus lucrative, où l'industrie les attire par l'appât d'un salaire plus élevé et d'un travail moins incertain pendant la morte-saison.

Et l'on espérerait trouver le remède à ce divorce du travail et de la propriété dans la contrainte? La loi proposée aurait pour effet immédiat d'aggraver les dissidences. Devenu plus onéreuse, et par l'ennui des formalités, et par un asservissement plus intime et plus humiliant, la domesticité se réduirait considérablement, non par un progrès de l'aisance générale comme aux Etats Unis, mais par une brusque rupture des coutumes. Ces prolétaires, dont on n'aurait pas voulu accepter la subordination quelque peu indocile, il faudrait se passer entièrement de leur concours. La rareté des bras, qui est déjà une des plaies de l'agriculture, deviendrait plus générale, et leur renchérissement serait comme toujours proportionnel à la rareté.

Et ce serait, pour les maîtres, la moindre des calamités. La répugnance des domestiques de ferme à une pareille innovation qui leur serait très suspect, provoquerait une vive irritation dans les campagnes, des coalitions, des grèves. Contre les attaques violentes on peut invoquer la force, encore même est-elle toujours plus ou moins impuissante ; mais contre l'inertie, contre le refus pacifique de concours quelles ressources? Que servira-t-il aux propriétaires d'avoir des champs s'ils ne peuvent les semer et les récolter, et des bestiaux dans leurs étables s'ils n'ont personne pour les soigner? Si on veut poursuivre la désorganisation de l'agriculture, on n'a qu'à promulguer et *faire exécuter* une loi sur les livrets.

Tel sera le résultat le plus certain de toute mesure qui rendra plus lourd ce joug de la servitude volontaire : on le secouera, ou le brisera, et le mal aura empiré.

La discussion commencera demain à la chambre des pairs ; elle nous fournira l'occasion de signaler toute l'imprévoyance du gouvernement dans les règles de procédure, de compétence et de pé-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LUNDI 9 FÉVRIER 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

PORTE-SAINT-MARTIN : le *Comte Julien ou le Château maudit*, drame en 4 actes, par MM. Duhomme et Sauvage. — VAUDEVILLE : *Beaugaillard ou le lion amoureux*, vaudeville en 1 acte, par MM. Duvert et Lausanne; *Carlo Beati*, vaudeville en 3 actes, par M. Mélesville.

Hier le Théâtre-Français donnait une pièce nouvelle en trois actes et en vers intitulée *Jean de Bourgogne*, mais le Vaudeville donnait aussi une pièce en trois actes dans laquelle Arnal devait figurer, et en présence d'Arnal le Théâtre-Français ne pouvait soutenir la concurrence. J'ai négligé *Jean de Bourgogne* pour le théâtre de la Bourse et je crois qu'un grand nombre de mes confrères auront pris ce parti. Je ne dis point de mal de *Jean de Bourgogne* que je n'ai pas vu, mais enfin cette pièce, dont hier encore je ne connaissais pas les auteurs, était une énigme, un mystère, ce pouvait être le digne pendant de la *Tour de Babel* et de *Jeanne de Flandre*; le théâtre de M. Buloz nous a tant habitués aux rapsodies !

Au Vaudeville, au contraire, on était sûr de s'amuser, on avait le nom d'Arnal pour garantie... Mais avant de parler de *Carlo Beati*, reprenons dans leur ordre chronologique les nouveautés dramatiques de la semaine.

Rodrigue, roi des Goths, avait un vieux serviteur éprouvé en paix et en guerre, nommé le comte Julien. Ce vieux serviteur avait une fille belle comme le jour et d'une innocence angélique. Le roi, prince fort débauché, déshonora la fille du comte Julien après avoir prudemment envoyé le père guerroyer contre les Bédouins en Afrique. Julien revient couvert de gloire ; il connaît l'infamie de son souverain et jure d'en tirer une sanglante vengeance, mais ses amis, effrayés des dangers de l'entreprise, refusent de le servir dans ses projets régicides ; alors le comte Julien, abdiquant tout patriotisme, et décidé à faire périr la domination chrétienne en Espagne, pourvu que le roi Rodrigue soit écrasé sous les ruines de sa monarchie, Julien livre son pays aux Maures. Il feint d'oublier son affront, capte la bienveillance du monarque, et devient premier ministre. En vertu de ce titre, il épuise les finances, licencie l'armée, désarme les forteresses qui protégeaient la frontière, introduit partout des émissaires sarrasins. Un beau jour l'incendie, préparé de longue main, finit par éclater ; les Maures envahissent l'Espagne et la dévorent. Julien se croit au comble de ses vœux, mais sa fille désavoue cette indigne vengeance, et les Arabes, vainqueurs, ne paient que par le mépris le traître qui a livré sa patrie.

Ce fait historique bien connu est un drame complet. Pour émouvoir il n'a pas besoin d'être modifié, c'est ce que MM. Duhomme et Sauvage ont parfaitement compris. Le seul inconvénient du sujet, c'est que le dénouement est prévu dès les premières scènes. Cependant les auteurs ont un peu rajeuni l'intérêt en mêlant à la trahison du comte Julien une légende fantastique, *l'histoire du château maudit*, vieille tradition peut-être, mais que nous ignorions parfaitement pour notre part.

Suivant MM. Duhomme et Sauvage, un bruit populaire a cours en Espagne au temps de Rodrigue. Le fondateur de la monarchie gothique a fait déposer ses restes dans un château isolé dont les portes sont restées closes. On croit généralement que ce château contient des trésors immenses, merveilleux, mais que le jour où l'on pénétrera dans cet asile, la puissance des Goths en Espagne tombera pour ne jamais se relever: Pendant des siècles les richesses mystérieuses sont restées protégées par ce prestige, et l'on a respecté les portes du château maudit ; mais les dilapidations du roi Rodrigue, perfidement encouragées par Julien, ont épuisé le trésor public, il faut de l'argent ; ouvrez le château maudit, s'écrie le ministre ; bravez la superstition et donnez une fête dans ce lieu sinistre.

Le plan du ministre est facile à concevoir, il veut frapper tous les esprits de terreur et démoraliser les derniers défenseurs de Rodrigue en leur faisant croire que les malheurs annoncés par la tradition vont s'accomplir. Au surplus, il aide puissamment à l'accomplissement de la prophétie. Déjà, guidés par ses agents, les Maures sont en Espagne et le jour même où le roi, trop confiant, soupera dans le château maudit, une avant-garde commandée par l'émir Mouza le fera prisonnier avec sa suite.

Les costumes sont riches, les décorations brillantes, au dernier acte surtout ; la fête donnée dans le château maudit au pied d'un tombeau qu'on va violer pour y chercher de l'or, forme un tableau saisissant qui a enlevé les suffrages. La pièce est bien écrite. Dans quelques scènes, notamment dans un dialogue entre le comte Julien et l'émir Mouza, son prisonnier, le style est riche d'images et s'élève jusqu'à la poésie. Le caractère du comte Julien nous a paru vigoureux, logique, bien tracé; celui du roi Rodrigue est naturel, on reconnaît chez ce prince une organisation distinguée, mais dans laquelle le goût du plaisir l'a emporté sur les mobiles d'un ordre supérieur. Quant à la fille du comte Julien, Florinde, les auteurs n'ont pas su lui donner une âme : ce [illegible] femme, n'est un être capricieux, [illegible] aime le roi; cependant elle appelle sur [illegible] de son père, puis elle s'en repent [illegible] tardivement les malheurs de sa patrie [illegible] indignation, ni son patriotisme ne semblent venir du cœur. La Florinde de MM. Duhomme et Sauvage est un ébauche à laquelle plusieurs coups de pinceau sont encore indispensables; elle n'a pas forme humaine.

Parmi les acteurs, nous citerons avec éloge Jemma, qui a joué le rôle du comte Julien avec sentiment, avec énergie. Clarence a été fort convenable dans le rôle de Rodrigue. La voix de basse-taille et l'air solennel de Mulin en font un excellent mahométan ; il a su donner à l'émir Mouza, au Sarrasin fataliste un accent plein de vérité. Quant à Perrin, nous l'aimons beaucoup mieux dans la *Biche aux Bois*, costumé avec sa graine de melon et représentant Cactaloup Ier, roi des légumes, que dans le *Comte Julien*, coiffé d'une galette de velours, armé d'une longue rapière et répondant au nom de l'écuyer Théodiste.

Mlle Rey (Florinde) est faible et froide comme son rôle, elle ne s'améliore un peu qu'au quatrième acte, au dénouement, au moment où s'échauffent tous les acteurs ; mais cette animation générale est loin de gagner les figurants et leur inertie paralyse grandement l'effet total. Figurez vous le roi Rodrigue éperdu, quittant comme Balthazar le festin maudit par la justice divine, Florinde échevelée, le comte Julien se croisant les bras et riant d'un rire infernal, l'émir Mouza, coiffé du turban blanc, portant la cuirasse écaillée et jetant sur les vaincus un regard dédaigneux ; dans le fond du théâtre une foule de Maures faisant contraster avec les armures gothiques, leur costume oriental et n'attendant qu'un geste de leur chef pour égorger tous les chrétiens.

Certes, si la pensée de ce tableau était bien comprise par tous les personnages qu'on y voit figurer, l'ensemble saisirait vivement l'imagination, mais ces Maures, ces Sarasins devraient vivre, être animés par la fureur des combats, ils devraient brandir leurs armes bizarres, il faudrait que leur visage exprimât la haine des infidèles et qu'on les sentît prêts à massacrer

Voici la nouvelle pétition qu'on pourra signer dans nos bureaux :

(*Suit le texte.*)

Revue de la Presse départementale.

LA POLITIQUE NOUVELLE.

La vieille politique se meurt ; la vieille politique est morte, pourrions-nous dire, comme jadis un grand orateur d'une autre illustre defunte. Tous les jours, la presse des départements confesse la perte de ses illusions et se porte sur le terrain nouveau des questions sociales, avec des espérances qui ne seront pas également trompées. Nous tenons les lecteurs au courant de ce revirement d'opinion, qui n'est pas un des spectacles les moins instructifs de l'histoire contemporaine.

Voici comment s'exprime la *Revue de l'Armorique et de l'Ouest*, sur la nécessité de subordonner les questions politiques aux questions sociales :

Combien donc se trompent ces hommes d'Etat de nos jours, ministres, pairs, députés, journalistes, écrivains qui ne nous parlent sans cesse que de réformes politiques, et qui nous présentent ces réformes comme le moyen unique et infaillible de restaurer la société tout entière ! Eh ! mon Dieu, non ; si l'ordre social est faible, mauvais, corrompu, sans base morale, sans croyances fortes, sans unité, sans esprit de dévouement, sans amour du bien public, sans conscience de la vraie liberté ; vous aurez beau perfectionner les institutions politiques, l'ordre social restera à peu près ce qu'il est ; vous réussirez tout au plus à réaliser quelques améliorations extérieures ; mais au fond, les abus, les inconvénients, les dangers que vous voulez éviter reparaîtront sous une autre forme, et peut-être encore plus graves et plus nombreux. Ainsi, le mode actuel des élections est assurément attaquable sous plus d'un rapport ; vous croyez qu'en élargissant le cens électoral, en adoptant le vote universel, vous aurez tout gagné, et que la société sera sauvée : singulière et triste illusion ; vous aurez ouvert un plus vaste champ à l'intrigue, à l'ambition, aux petites passions des partis politiques ; nous ne voyons pas ce que l'ordre social y aura gagné......... C'est donc vers les questions sociales que les catholiques doivent diriger toutes leurs forces et leurs moyens d'influence, en se renfermant strictement dans les limites que les lois permettent.

Nous remarquons encore dans le même numéro (28 novembre) une excellente lettre de M. L. R. sur l'avantage qu'offrirait la fondation de fermes et colonies pour l'éducation des enfants-trouvés :

Il s'agit d'opérer en bonne économie sociale comme on le fait en bonne économie rurale ; c'est-à-dire de traiter l'enfance des hommes comme tout cultivateur judicieux traite celle des animaux domestiques dont il craint de laisser détériorer la race ou les individus ; à cette fin, il ne se presse pas de tirer parti des forces naissantes du jeune animal, comme nous verrons tout à l'heure que c'est le cas de l'enfant trouvé ; il le nourrit substantiellement, l'élève soigneusement et pourvoit largement à toute la dépense que cette éducation exige, sachant bien que les sacrifices qu'il fait pour le premier âge seront amplement récompensés par les fruits de l'âge mûr. Que n'en est-il de même à l'égard de l'enfant trouvé !....

Il est certain qu'une des plus grandes stupidités que l'avenir reprochera à la civilisation, c'est d'avoir prisé davantage un agneau ou un veau qu'un enfant. L'un est toujours une richesse, l'autre souvent une charge. — Bien que l'École sociétaire ait eu à se plaindre de M. L. R., nous nous faisons un devoir de recommander son Mémoire à l'étude de tous les administrateurs.

L'*Impartial de Besançon* se montre fidèle à ses vieilles traditions, sagement progressives :

Les questions qui intéressent l'avenir de l'industrie, de l'agriculture, la moralité et le bien-être des populations, gagnent chaque jour du terrain, au détriment des théories surannées de la politique. Ce qui caractérise le mouvement intellectuel de notre âge, c'est une tendance bien manifeste vers le perfectionnement général de la société, par la combinaison régulière de ses forces, et l'association intégrale des intérêts. Aux époques antérieures, l'esprit public était envahi par des préoccupations d'une autre sorte. Il fallait alors développer les arts et préparer les diverses applications des sciences aux besoins de la vie ; il fallait produire les éléments de la civilisation, et composer l'héritage que nous avons recueilli Les efforts qu'exigeait ce travail d'initiation, cette œuvre primitive, ne permettaient pas de songer à l'arrangement définitif des détails, d'assigner à chaque chose sa place, de former un ensemble organique et régulier. — Une pareille tâche était réservée à notre époque. Aujourd'hui on s'ingénie pour débrouiller le chaos où tant d'intérêts réunis, sans être assortis les uns aux autres, se froissent

[illegible] pouvoir elle a porté cette impuissance, elle la possède encore aujourd'hui. Forcée de demeurer muette, quand on lui demande ce qu'elle serait le jour où le pouvoir tomberait dans ses mains, son silence est la preuve la plus énergique de son incapacité gouvernementale. C'est qu'on ne gouverne pas les peuples avec des passions politiques. Implorer leur secours, c'est conduire les sociétés à leur ruine, et non à leur salut. Or, le plus grave de nos griefs contre l'opposition, c'est qu'elle a plutôt des passions que des idées gouvernementales, l'esprit qui détruit un système et non celui qui en possède un prêt à être substitué à l'autre. Voilà pourquoi nous n'aimons pas l'opposition. Quant au parti conservateur, une nouvelle voie s'ouvre devant lui : après avoir accompli l'œuvre de ramener l'ordre dans les esprits, et après avoir épargné à la France la triste nécessité d'une guerre européenne, sa mission change et le convie à de nouvelles réformes. Au premier rang de ces réformes, nous plaçons la conquête définitive du principe de la liberté commerciale. Il faut que l'industrie possède aussi sa charte constitutionnelle, et que nos institutions commerciales aient le même degré de libéralisme que nos institutions politiques.

Améliorer le sort de la classe ouvrière, donner à la propriété territoriale le crédit qui lui est si nécessaire, développer les forces maritimes de la France, briser les obstacles qui s'opposent à l'accroissement de notre marine marchande, voilà les principales réformes que doit réaliser le parti conservateur.

Alors la politique de la paix aura son côté grandiose et fructueux, et le pouvoir restera à l'abri de ce reproche d'égoïsme que les partis lui imputent.

L'*Observateur des Pyrénées*, qui se publie à Pau, suit avec fermeté sa ligne de haute politique ; le passage suivant suffira pour la caractériser :

Oui, quoiqu'en puissent dire les incrédules, la science de vie et d'organisation est enfin descendue sur la terre. Les procédés au moyen desquels on établira dans le monde l'ordre, la liberté et le bonheur pour tous, ont enfin été déposés, comme des germes précieux, dans les couches intellectuelles les plus fertiles de l'humanité. Ces germes sont en voie de développement, et ce sont leurs mystérieux efforts, leur épanouissement encore inaperçu, qui répandent dans l'atmosphère ces parfums de sagesse et de charité qui saisissent tous les cœurs droits et animés de dévouement. Ces tendances de plus en plus nettes et imposantes, en faveur de l'amélioration des classes nombreuses, des garanties sociales, de l'organisation du travail, de la solidarité, en un mot, de l'association vraie et intégrale, ces tendances prêtes à se transformer en une grande, puissante et unanime opinion, sont les fleurs de la science dont nous venons de parler. Bientôt elles seront remplacées par des fruits savoureux et substantiels.

Quant à nos moyens, ils sont aussi simples que le but qu'ils doivent réaliser est grand et religieux : ils consistent, comme point de départ, dans l'étude de l'homme social, dans la foi scientifique et l'application intégrale des lois universelles aux sociétés ; puis, dans la systématisation, d'après ces lois, de tous les faits étudiés, de tous les droits, constatés légitimes, de la nature humaine.

Pour nous, la politique et l'appréciation des évènements qui en découlent, se trouvent subordonnés au point de vue général qu'on vient d'entrevoir. Nous jugeons donc les faits quotidiens, les idées et les actes du pouvoir et des hommes publics avec le *criterium* d'une doctrine positive, ce qui fait qu'il y a dans nos discussions une unité et une valeur pratique, assez rare aujourd'hui dans la presse pour que nous osions nous en faire un titre.

L'*Intérêt public* de Caën nous adressait naguère un reproche mal fondé :

Certains repoussent tout principe politique par système ; ce sont ceux qui prétendent pouvoir faire abstraction des principes pour ne s'occuper que d'idées de second ordre ; les socialistes, par exemple, que l'on sait accepter aveuglément par avance toute base politique qui se plierait à favoriser leur système de rénovation du monde social. Cette base, au contraire, qui ne saurait être partout, comment ne la recherchent-ils pas ? Approuveraient-ils donc un architecte qu'ils verraient entreprendre une construction par les étages supérieurs au lieu de commencer par l'appuyer dans le sol ?

Nous ne connaissons pas de socialistes qui professent une telle indifférence des principes politiques, s'il en est, ce n'est certainement pas nous. Le rôle actif que la *Démocratie pacifique* a joué dans le congrès réformiste aura éclairé sur ce point nos confrères de la presse. Nous subordonnons, il est vrai, les principes politiques aux principes sociaux et humanitaires, mais pourrions-nous en être blâmés par un journal qui imprime pour son compte ces lignes qu'on pourrait croire puisées dans nos livres, tant elles expriment fidèlement nos propres pensées ?

Nous sommes presque seuls, en effet, à prétendre que la vérité est une et éternelle, à soutenir que les grandes lois qui dominent les sociétés humaines émanent directement du même foyer de sagesse divine que les lois dont dépendent les astres et les nombres, et que par conséquent les sciences ma-

Tous les Arabes [illegible] d'Abd-el-Kader sur leur territoire.

M. le lieutenant-colonel du 19e léger, vient de sortir à la tête de 1 500 hommes, pour se porter dans la Medjana.

Toutes les forces disponibles de la subdivision, soldats français et cavaliers indigènes, ont été réunies pour former cette colonne.

P.-S. On affirme qu'Abd-el-Kader est à la tête de 2 000 cavaliers au moins, et qu'il a fait avec eux une razzia considérable sur les Ouled-Sidi-Aïssa de l'est, marabouts qui exercent la suzeraineté religieuse sur la plus grande partie de l'ancien beylik de Titteri. Ils habitent dans la plaine connu sous le nom de désert de Sidi-Aïssa, au pied des versants méridionaux de l'Ouannougha.

N'avions-nous pas raison de dire qu'il n'était plus possible d'ajouter foi aux bulletins du maréchal Bugeaud ? Faudrait-il donc que l'Algérie entière soit en feu, pour ouvrir les yeux du ministère, et le convaincre que le gouvernement de notre colonie ne peut plus rester, sans danger, dans les mains d'un homme qui n'a jamais su réaliser aucune de ses promesses. L'impuissance de M. le duc d'Isly, comme organisateur, est manifeste. Depuis plusieurs années, on a mis à sa disposition l'or, les hommes et le pouvoir le plus absolu : qu'en a-t-il fait ? Rien. — Il avait la prétention de transformer l'Algérie par la charrue et par l'épée ; il n'a rien transformé. La colonisation n'est pas organisée, les terres sont incultes, l'existence des cultivateurs est toujours précaire et misérable ; cela ne suffit-il pas pour juger la science agricole de M. le gouverneur-général ? Quant à sa science militaire, nous ne savons ce qu'en pensent les hommes du métier ; mais les faits parlent d'eux-mêmes et suffisent pour démontrer que le maréchal Bugeaud ne manie pas l'épée avec plus de bonheur que la charrue. Soit impéritie, soit malheur, les projets de pacification du maréchal ont tous échoué aussi complètement que ses projets d'organisation ; l'intérêt de la France exige impérieusement son rappel.

Le lieutenant-général comte de Castellane vient de recevoir l'ordre de faire désigner 300 chevaux du 12e régiment de chasseurs, en garnison à Carcassonne et Perpignan, pour partir au premier ordre pour l'Algérie. Ces chevaux doivent être âgés de cinq ans au moins et neuf au plus.

On lit dans le *Moniteur* de ce matin :

« Hier, à neuf heures du soir, la grande députation de la chambre des députés, chargée de présenter au roi l'adresse en réponse au discours du trône, a été reçue par S. M. au palais des Tuileries.

» LL. AA. RR. le duc d'Aumale et le duc de Montpensier étaient à droite et à gauche du trône.

» M. Sauzet, président de la chambre, a donné lecture de l'adresse.

» Le roi a répondu :

» Messieurs les députés,

» Je reçois cette adresse avec une satisfaction bien réelle. Je suis heureux d'y trouver une manifestation aussi éclatante de l'appui que vous prêtez à mon gouvernement, et de ce loyal et constant concours qui est à la fois la base de sa force et la garantie de toutes nos libertés. L'opinion publique reconnaît de plus en plus que c'est par la marche régulière et le parfait accord de tous les pouvoirs de l'Etat que la France a atteint ce degré de prospérité dont il m'est si doux de me féliciter avec vous. Oui, messieurs, c'est avec bonheur que je vous exprime ma confiance dans l'avenir de notre patrie. Cette confiance se fortifie par les sentiments que vous venez de m'exprimer, et elle me présage que cet accord, se perpétuant dans les générations futures, continuera à développer pour elles le bien-être toujours croissant dont toutes les classes de la société jouissent aujourd'hui parmi nous. Tel est depuis long-temps le vœu de mon cœur, le but de mes efforts, et ma plus douce récompense sera de pouvoir espérer que mon dévouement aura contribué à en assurer les bienfaits à mon pays. »

---

les Espagnols, amis comme ennemis.

Au lieu de tout cela nous avons vu des comparses en turban blanc et en pantalon rouge, s'appuyant gravement sur des masses d'armes de carton argenté, regardant le parterre, les loges, et gagnant tranquillement leur solde, tandis que Florinde pleure, que Rodrigue rugit, que le comte Julien vocifère et que Mouza, qui gronde sourdement, forme une basse continue à ce concert de désolation.

De la pièce de MM. Dubomine et Sauvage il ne ressort que des enseignements salutaires. L'abus de pouvoir est flétri chez le monarque, et le drame tout entier est la réprobation de cet indigne amour, qui n'exclut pas la violence de ses moyens de succès. Cependant, si condamnable que soit la conduite de Rodrigue, la vengeance du comte Julien, aveugle et dépassant toutes les bornes, faisant retomber la faute d'un seul sur la patrie, sur la civilisation, sur le christianisme excite encore une horreur plus grande.

Il y a deux sortes de drames instructifs : ceux qui sont conçus par un auteur puissant, et où l'intrigue est subordonnée à une pensée sociale ; ceux qui sont, comme le *Comte Julien*, empruntés fidèlement à l'histoire, car l'histoire est toujours socialiste dans ses déductions ; l'histoire est un cours de science sociale dont la Providence est l'auteur.

A la seconde représentation du *Comte Julien*, assistaient en première loge quatre Marocains, qui semblaient à moitié endormis, et qui paraissaient éprouver une vive tentation d'allumer leurs pipes. Le spectacle ne les intéressait que faiblement, car ils sont partis à la fin du second acte, et n'ont pas eu le plaisir d'assister au triomphe de leurs frères en islamisme.

Beaugaillard, vaudeville en un acte de MM. Duvert et Lausanne, est une charge, une bouffonnerie qui enlève le rire par des moyens matériels, à peu près comme ces caricatures anglaises, où nous voyons un gentleman perdant sa perruque, pris dans un piège à renard ou piqué par les abeilles.

En lisant sur l'affiche, comme sous-titre de cette pièce : le *Lion amoureux*, nous pensions que la jolie fable de Lafontaine, déjà souvent interprétée, avait reçu une interprétation nouvelle plus ingénieuse que ses devancières, plus en harmonie avec les progrès de l'esprit public. Nous nous attendions à voir la femme triomphant de l'homme par sa grâce, le désarmant par le prestige qui émane d'elle, et vraiment il eût été facile d'enseigner à l'homme, dans un vaudeville, que jamais il ne s'abaisse en montrant de la déférence pour la femme, que c'est elle qui doit donner le ton dans les relations amoureuses, et que dans l'union des deux sexes, inégaux en vigueur, en énergie, l'homme doit rétablir l'équilibre et l'harmonie en abdiquant sa force.

MM. Duvert et Lausanne n'ont songé qu'à faire rire en nous montrant Bardou orné d'une chevelure et d'une barbe fauves, puis rasé comme un enfant de chœur ; ils ont fait cacher sous les comptoirs d'un magasin de nouveautés un oncle et un neveu, que les modistes affublent des chapeaux à l'essai, et qui font l'office réservé habituellement aux têtes de carton. Le carnaval excuse de pareilles œuvres, mais habituellement elles ne sont pas douées d'une vitalité bien forte et ne traversent guère la première quinzaine de carême sans périr d'inanition.

Bardou et Amant sont de bons acteurs qui ont bien soutenu la pièce. Mlle Irma est une modiste fort délurée ; elle sait parfaitement remettre à leur place les manants qui lui offrent des bracelets de chrysocale, bons tout au plus à décorer le cou de sa chatte. Quant à Mlle Atala Beauchêne, reine d'Espagne dans Ruy-Blas, elle a fort habilement remplacé son manteau de souveraine par la robe de soie d'une marchande de nouveautés, propriétaire d'un établissement *bien achalandé*.

Carlo Beati, vaudeville en trois actes, est un succès pour Arnal et pour Leclère plutôt que pour M. Mélesville. Un officier français, qui se fait aimer d'une jeune Napolitaine, un mariage secret accompli la nuit dans une chapelle, un amant malheureux surprenant le signal du rendez-vous, s'affublant du manteau de son rival et recevant à sa place la main de la belle, voilà des ingrédiens avec lesquels on a confectionné plus de romans, de drames et de vaudevilles qu'un législateur français ne dessine de canards pour se désennuyer pendant une discussion de l'adresse. L'intrigue est banale, émaillée toutefois de détails spirituels, tels que la lecture d'un journal improvisé par Arnal, les cocardes autrichiennes arborées par des Napolitains, qui attendent l'arrivée des Quinzerliches et changées en cocardes tricolores, aussitôt qu'on les retourne, pour célébrer l'arrivée triomphante des Français.

Le dernier acte, vivement intrigué, suffit d'ailleurs, à peu de chose près, pour racheter les défauts du reste. Mais, en vérité, M. Mélesville institue une législation bien commode : à l'en croire, les mariages se font et se défont avec tant de facilité en Italie, qu'il suffirait d'étendre à l'Europe entière les lois de cet heureux pays, pour fonder le règne de la femme libre.

L'érudition militaire de M. Mélesville nous est aussi suspecte que ses connaissances juridiques. Il trouve ridicule de dire : l'infanterie chargea, et considère les *charges* comme le monopole exclusif de la cavalerie. Nous lui en demandons bien pardon, mais on charge à la baïonnette aussi bien qu'au sabre. Nous ferons encore observer à M. Mélesville qu'il n'y a jamais eu de *grenadiers à cheval* dans la cavalerie d'Autriche et que les seules armes qui composent la cavalerie de ce pays, sont les chevau-légers, les hussards, hulans, dragons et cuirassiers. Quand, à la légère, on veut faire le pédant, on est bientôt relevé par un plus pédant que soi.

Ce qui est parfaitement en harmonie avec les grenadiers à cheval autrichiens de M. Mélesville, ce sont les uniformes républicains que le costumier du Vaudeville n'a pas craint de produire sur la scène. Il est impossible de méconnaître plus complètement la vérité historique, dans les uniformes d'aides-de-camp surtout. Les costumes civils admettent jusqu'à un certain point la fantaisie, l'arbitraire ; mais dans les costumes de l'armée tout est réglé par ordonnance ; un passe-poil de plus ou de moins produit sur les connaisseurs le même effet qu'une fausse note produit sur une organisation musicale. Nous nous sommes sentis horriblement gênés dans les habits et les culottes du Vaudeville.

Ajoutons que, même pour le vulgaire, ignorant un costume authentique porte un cachet de vérité qui séduit ; il s'harmonise avec les autres costumes de la même époque et chacun sent que la pièce est consciencieusement montée.

Arnal a joué le rôle de Carlo Beati avec beaucoup de finesse, l'auteur lui avait ménagé de jolis couplets dont l'effet s'est trouvé perdu, attendu qu'Arnal s'est senti atteint au lever de la toile d'un enrouement aussi subit que sincère ; mais les spectateurs ont tenu compte à leur acteur favori de la bonne volonté, du zèle qu'il n'a cessé de montrer pendant tout le cours de l'ouvrage.

Leclère est un excellent baron napolitain ; quant à Montaland qui dénature par d'affreux parements rouges l'uniforme de général républicain, il a bien moins le ton du Vaudeville que celui du Cirque Olympique ; quelques hop ! hop ! cadreraient assez bien avec le ton saccadé qu'il a donné à son rôle.

Mme Doche s'est montrée gracieuse, mais *Carlo Beati* ne lui donne pas l'occasion de développer la plénitude de ses moyens.

VICTOR HENNEQUIN.

DIORAMA. — A partir de ce moment, le public pourra être admis chaque jour au Diorama, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Exposition permanente des trois tableaux de *l'Eglise Saint-Marc*, *le Déluge* et *Fribourg*.

... émanés d'un tribunal dont les pouvoirs sont expirés, ne sont pas valables. La jurisprudence a décidé le contraire. Mais des plaideurs téméraires, excités par le texte de la loi, pourraient bien mettre en doute les pouvoirs des juges qui les auraient condamnés. C'est un débat qu'il faut prévenir et éviter. Ajoutons que l'autorité judiciaire est une de celles qui, par leur nature même, ne devraient jamais être mises en question.

Ainsi, quelles que soient, d'ailleurs, les lumières des magistrats investis des fonctions de juges consulaires, s'ils ont épuisé le mandat qui leur a été conféré, ils doivent être réélus ou remplacés.

Chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

Nous recevons les lettres suivantes que nous nous empressons de publier, mais nous ne pouvons nous dispenser de donner en même temps un extrait de la réponse du *Journal du Loiret* :

Paris, le 8 février.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez cru devoir insérer dans votre numéro du jour, l'article que le *Journal du Loiret* a inséré dans sa feuille du 4 février courant, contre la compagnie de Bordeaux.

Votre esprit d'impartialité ne refusera pas d'admettre dans votre plus prochain numéro, la réponse que nous avons adressée à ce journal et qui a été imprimée dans son numéro d'hier, samedi 7 courant, nous vous en adressons ci-jointe une copie.

Les administrateurs directeurs,
Baron PAUL DE RICHEMONT, BENAT.

A Monsieur le Rédacteur-gérant du *Journal du Loiret*.

Paris, 5 février 1846.

Monsieur, par votre article en date du 4 février courant, relatif à la nature des traverses employées par la compagnie du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux, dans la confection de sa ligne, vous accusez cette compagnie *de fraude, d'impudente violation d'un contrat officiel*, etc.

Cette accusation est fausse. Les traverses, en pin de Sologne, qui sont employées sur la ligne, n'y ont été posées que provisoirement; elles seront *toutes* enlevées, aussitôt que l'entrepreneur pourra faire cette opération sans suspendre le cours des travaux, que l'on pousse avec la plus grande activité.

Aucune de ces traverses n'existera dans la composition de la voie à l'époque très prochaine à laquelle la compagnie proposera au gouvernement d'autoriser l'ouverture de sa ligne.

Nous laissons aux honnêtes gens le soin d'apprécier la malveillance et l'ignorance qui ont inspiré votre article, et nous nous contentons de vous sommer d'insérer cette rectification dans votre plus prochain numéro.

Les membres du comité de direction de la compagnie
d'Orléans à Bordeaux,

Signé : BOURLON, BENAT, J.-D. BARRY, baron PAUL DE RICHEMONT, baron SARGET.

Le *Journal du Loiret* répond :

Nous n'avons été ni malveillants, ni ignorants. Depuis trois mois, sur la ligne d'Orléans, nous voyions poser des traverses en sapin au lieu des traverses en chêne exigées par le cahier des charges. Ce fait, qu'il était de notre devoir de signaler, les signataires de la lettre ne le nient pas. Seulement ils nous répondent que les traverses en sapin ne sont que provisoires et qu'elles seront toutes enlevées pour l'inauguration officielle de la ligne.

Nous prenons acte de cette déclaration publique.

Mais nous dirons, à notre tour, à ces messieurs qui le prennent de si haut avec nous : Ce n'est pas aujourd'hui que vous deviez faire cette déclaration et donner à l'opinion publique la garantie de votre parole. Il y a trois mois que la presse locale à Tours, à Blois, à Orléans, répète contre vous cette accusation, et vous ne l'avez pas démentie. Vous avez laissé s'établir dans la presse et dans l'opinion une sorte de notoriété publique contre vous. Là est votre tort.

Il y a plus : l'administration du chemin de fer avait promis l'inauguration de la ligne pour janvier 1846, et c'était à peine un mois avant cette époque que vous posiez encore vos traverses provisoires ! A qui donc pouvait-il venir à l'esprit que des entrepreneurs sérieux, qui doivent savoir compter, s'amuseraient à faire des travaux et des fournitures en partie double?

Les dernières nouvelles d'Haïti sont du 6 janvier. A cette date, la guerre continuait toujours entre l'ancienne partie française et la partie espagnole. Dans une lettre adressée au consul général de France, le président Pierrot a cherché à justifier l'expulsion du sieur Dubrac, sujet et agent consulaire provisoire de France. « M. Dubrac, convaincu d'avoir tenté d'exciter la guerre entre les noirs et les mulâtres, avait, dit le président, été condamné à mort ; puis, la peine capitale avait été commuée en celle de l'expulsion. Mais, à la surprise générale, le sieur Dubrac reparut sur le territoire haïtien, au moyen d'un sauf-conduit que lui avait délivré le ministre de la guerre, trompé par un autre citoyen français qui portera la responsabilité de cette supercherie. »

Cette exploitation est loin d'être claire, et l'on conçoit difficilement que le président Pierrot espère, à l'aide de ces pauvretés, se dispenser de la juste réparation qu'il doit à la dignité de la France, blessée dans la personne d'un de ses agents.

Correspondance particulière de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

STUTTGARD, le 1er février 1846. — Si tous les signes du temps ne trompent pas, l'Allemagne marche à pas de géants à une transformation sociale ; transformation d'autant plus profonde, que l'origine en est religieuse. Tout est ébranlé ; tout le monde est sur le qui-vive.

Qui aurait dit, il y a à peine quinze mois, que la levée de boucliers d'un simple prêtre catholique entraînerait celle du protestantisme libéral en masse? Qui aurait dit, il y a un an, que la chute du protestantisme officiel sortirait du catholicisme romain? et pourtant rien n'est plus vrai. C'est que l'œuvre de Ronge, œuvre éminemment sociale, a, tout d'un coup, rassemblé autour d'un drapeau commun, cette foule d'hommes qui, jusque-là, avaient agi isolément et sans se rendre bien compte des exigences de notre époque.

Les *Amis de la lumière*, si nombreux dans l'Allemagne protestante, se trouvant poursuivre un but identique à celui de Ronge, se voient donc forcés de se rapprocher de la nouvelle église allemande, en raison même des résistances des gouvernements, en sorte qu'il est bien difficile ... des idées sociales, et vous aurez l'explication de la ténacité avec laquelle on se cramponne aux idées religieuses.

Ainsi, tout ce grand mouvement qui, peu-à-peu, envahit la France, l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis, avec une force irrésistible, est le même dans sa source et dans ses conséquences ; il veut la réalisation sincère de la religion bienfaisante apportée au monde par le Christ, il y a dix-huit siècles.

A cette occasion je ne puis passer sous silence une assertion incroyable de la *Revue des Deux Mondes*, qui, dans un article signé par M. Taillandier, prétend que dans l'œuvre et la profession de foi de Ronge le nom du Christ n'est jamais nommé. Que le savant M. Taillandier ouvre la confession des néo-catholiques et il trouvera :

« Je crois en Dieu, qui, par sa parole toute-puissante, a créé le monde et le gouverne avec sagesse, justice et amour.

» Je crois en Jésus-Christ, notre sauveur.

» Je crois en le Saint-Esprit.

» Je crois en la sainte et universelle Eglise chrétienne, en la communauté des croyants, la rémission des péchés et une vie éternelle ! Amen. »

Et, en présence de cette profession de foi, si franchement chrétienne, on ose soutenir que l'œuvre de Ronge n'est pas inspirée par l'esprit chrétien ! Ou bien M. Taillandier fait là preuve d'une ignorance sans égale, ou bien d'une malveillance non moins rare. Et c'est comme cela que se fait l'opinion publique !

Quant au fond de l'affaire, la *Revue des Deux Mondes* n'y entend absolument rien : dans son ignorance des choses allemandes elle va jusqu'à disputer à Ronge sa fameuse lettre adressée à l'évêque Arnoldi, de Trèves ! Que M. Taillandier connaît bien Ronge quand il l'appelle un homme nul, et qu'il le juge principalement d'après les torrents d'injures et de calomnies que vomissent constamment contre lui MM. Goerres et consorts ! ! !

Les discussions de l'Adresse ont soulevé une grande admiration dans toute la presse anglaise. Nous ne pouvons mieux faire connaître cette admiration désintéressée que par l'échantillon suivant extrait du *Morning Herald* :

Avec un ministre comme M. Guizot et un roi comme Louis-Philippe, il n'est pas surprenant que la France fasse en richesses, en puissance et en prospérité des progrès qu'admirent tous ceux qui visitent ce pays et se rappellent l'histoire des dernières années. Au reste, ce sont des progrès que nous pouvons admirer sans envie, *haud invidemus, miramur magis* ; car nous voyons dans les progrès que fait la France le progrès de la civilisation et des vrais principes du gouvernement libre.

M. Guizot, nous le reconnaissons, est un grand homme ; il aurait été grand dans tous les siècles et il est le plus grand homme du nôtre. Mais quelles sont les qualités qui élèvent à ce point cet illustre homme d'Etat au-dessus de tous ses rivaux? M. Guizot est un homme d'un talent transcendant, d'une probité inflexible ; ce sont là de grandes qualités, il est vrai, mais nous les retrouvons également chez des hommes d'Etat moins heureux ; et comme nous l'avons vu chez Casimir Périer et d'autres encore, elle sont par elles-mêmes insuffisantes, et avec elles seules il eût été impossible de régénérer la France. Le courage, la franchise, la fidélité à ses amis politiques, voilà les qualités qui permettent à M. Guizot de marcher d'un pas ferme et sûr, et mettent en relief son génie et ses vertus. Jamais un adversaire n'espérera l'intimider ; jamais un homme qui n'appartient à aucun parti ne pourra mal interpréter ses paroles ; jamais un conservateur ne redoutera de voir le chef de son parti faire volte-face.

Un peuple puissant, éclairé et libre comme le peuple français, a le droit de n'être gouverné que par des hommes de cette trempe.

Lorsqu'un pays a à sa tête une administration timide, il devient le jouet des circonstances, parce qu'une administration timide doit toujours céder aux circonstances. Un ministre, hardi comme l'est M. Guizot, crée au contraire les circonstances au milieu desquelles il aura à agir, ou bien il sait faire plier les circonstances et les assujettir à sa volonté honnête et patriote, au lieu de les laisser passer ou de se frayer un passage au milieu d'elles, à l'aide de toutes sortes d'expédients. M. Guizot est précisément ce qu'était lord Chatam et son fils. La France peut s'enorgueillir du grand ministre qu'elle possède.

Oh ! messieurs les Anglais, pourquoi accabler vos amis les plus dévoués sous cette écrasante ironie?

On écrit de La Haye, à la date du 5 février. « Dans quelques jours la seconde chambre des Etats généraux se réunira, et un des premiers projets de loi que lui soumettra le gouvernement sera celui tendant à approuver des mesures de représailles prises contre la Belgique. Cette présentation est une conséquence de l'art. 2 de la loi des tarifs qui permet au gouvernement, dans des circonstances extraordinaires, d'augmenter ou de réduire les droits fixés par le tarif, sauf à faire plus tard rectifier ces augmentations ou réductions par les chambres. On prévoit à ce sujet de grands et intéressants débats dans la seconde chambre.

Quelques personnes bien informées cependant croient que cette présentation n'aura lieu que pour la forme et que dans les chambres belges tout comme dans les nôtres, la discussion n'aura pas lieu comme étant sans objet. C'est-à-dire que l'on pense, d'après la tournure que présentent les négociations entamées depuis quelques jours et suivies avec beaucoup de zèle de part et d'autre, qu'elles seront arrivées à un résultat avant le moment fixé pour la discussion publique dans les Chambres des deux pays.

S'il en pouvait être ainsi, on n'aurait qu'à s'en féliciter, dans l'intérêt de la Hollande comme de la Belgique, car cette discussion publique, assez irritante par sa nature, ne pourrait qu'aigrir les esprits et par conséquent aggraver la position. Mais il faut dire aussi que beaucoup d'hommes publics croient que quand même un traité de commerce et de navigation serait intervenu et rendrait ainsi la discussion publique sans objet apparent, il n'en serait pas moins strictement légal de faire intervenir les chambres.

CAUCASE. — Les derniers rapports du Caucase confirment la nouvelle de la prise par assaut de plusieurs forteresses russes par les peuplades du Daghestan. L'armée russe, cet hiver, est exposée à de continuelles attaques. C'est ainsi qu'un officier russe écrit : « Nous avons cette année un hiver chaud, tel que je ne me rappelle pas d'en avoir vu dans le Caucase. Jour et nuit nous sommes sous les armes. »

... M. Ph. Dupin a éprouvé, en effet, une rechute, compliquée d'une attaque partielle de paralysie ; mais la nouvelle n'a point, heureusement, d'autre gravité : on a l'espoir que le célèbre avocat sera conservé à sa famille et à ses nombreux amis.

— M. le préfet maritime de Brest a fait connaître au ministre de la marine et des colonies qu'on avait récemment trouvé, sur les îles situées près de Lannion, une planche portant le nom de *Laura* et un avant-bras de statue ayant un bracelet d'or et une rose dorée à la main. Ces indications, quelque vagues qu'elles soient, serviront peut-être à mettre les intéressés sur la trace d'un événement de mer qu'il leur importe de connaître.

— Vingt-cinq bâtiments à vapeur, en bois ou en fer, se construisent en ce moment, en Angleterre, pour le service de la flotte de guerre ; il y en a quinze qui auront l'hélice pour propulseur. Un des bâtiments en fer, le plus grand, *le Simoon*, est de 780 chevaux ; il est à hélice. La frégate *le Sidon* aura des roues à aubes ; elle est en bois et de 600 chevaux. L'amirauté anglaise a commandé en outre des hélices pour quatre vaisseaux rasés et quatre frégates d'une force totale de 3 200 chevaux. Ces derniers bâtiments sont spécialement destinés à la défense de la côte.

— Le bruit courait à Marseille, au départ du courrier, que le paquebot anglais portant la malle de l'Inde avait sombré. Cependant on ajoutait peu de foi à ce bruit, qui paraissait reposer plutôt sur des craintes que sur des renseignements.

— On écrit d'Yvetot au *Journal de Rouen* :

« MM. Brassay et Mackensie ont pris le parti de faire recouvrir tous leurs ponts d'une chappe en ciment, précaution qu'ils avaient négligée jusqu'à présent, et dont l'absence n'a sans doute pas peu contribué aux éboulements nombreux dont nous avons eu le spectacle. Cette précaution est cependant commandée par les règles les plus élémentaires de l'art de bâtir. »

— On lit dans un journal belge, l'*Observateur* du 7 février :

« MM. les ingénieurs Deridder et Borguet, entrepreneurs, ont subi chacun, dans la journée d'hier, un long interrogatoire devant M. le juge d'instruction Louvat. Un grand nombre de témoins vont être cités dans cette affaire. »

— On lit dans le *Courrier de Nantes* : « Le 2 février, au matin, on a trouvé échouée sur la côte de La Noue (île de Ré), à une lieue environ de La Flotte, une petite baleine qui ne paraissait morte que depuis quelques jours. En voici les dimensions : longueur du poisson de 6 à 7 mètres ; du ventre à l'extrémité de la nageoire supérieure 1 mètre 80 cent. ; ouverture de la queue 1 mètre 55 cent. ; les deux nageoires ont chacune 1 mètre 59 cent. ; longueur de la gueule 40 cent. Les yeux très petits. Le trou pour renvoyer l'eau se trouve à 60 cent. de l'extrémité de la tête. On a procédé à la vente de ce cétacé. »

RICHESSES ZOOLOGIQUES. — Le roi a fait don au Muséum d'histoire naturelle des animaux qui lui avaient été donnés par l'empereur du Maroc. Ces animaux qui, malgré la mauvaise saison, n'ont pas souffert du voyage, rempliront un vide dans la ménagerie du Muséum, ce dont on doit se féliciter ; ils sont au nombre de sept, savoir :

Une lionne adulte ; deux autruches mâles, dont l'une surtout est d'une grande beauté ; trois gazelles appartenant à deux variétés différentes ; un mouflon à manchettes.

Ce dernier animal est l'une des plus précieuses acquisitions que pût faire la ménagerie. Le mouflon ou mouton sauvage de l'Afrique septentrionale, apporté pour la première fois d'Egypte par M. Geoffroy Saint-Hilaire, manque encore dans presque tous les musées, et jamais on ne l'avait observé vivant. L'individu donné au Muséum est d'ailleurs dans un état fort différent de celui que possèdent les galeries, et l'étude dont il sera l'objet permettra de compléter sur plusieurs points l'histoire naturelle de l'espèce à laquelle il appartient. Un des peintres attachés à l'établissement va, dit-on, en faire immédiatement la figure.

SUICIDE ÉTRANGE. — Il s'est passé, sur le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, un événement qui dénote chez un enfant de moins de quinze ans un surprenant, et heureusement fort rare, dégoût de la vie. Le *Mercure ségusien* le raconte ainsi :

Orphelin de père et de mère, d'une figure intéressante, cet enfant, né à Izieux, avait été élevé par un oncle qui n'avait pas, dit-on, pour son pupille, les mêmes bontés et la même indulgence qu'auraient eues un père et une mère. Placé chez un fermier du voisinage, cet enfant quitta samedi son maître et revint chez son oncle. Mal accueilli par ce dernier, et ramené aussitôt chez le fermier, qui déclara être content de son berger et ne fit aucune difficulté pour le reprendre, le jeune pâtre refusa de se mettre à table avec les autres pour dîner, mangea seul un morceau sur la porte, et partit ensuite pour garder son troupeau. Mais le soir on ne le vit pas reparaître.

Dimanche matin, les gardiens du chemin de fer trouvèrent, à trente mètres de la percée d'Izieux, entre les rails de la voie de Decize, une tête, et en dehors, presque horizontalement aux bandes, les pieds tournés du côté de Saint-Etienne, le tronc duquel cette tête avait été séparée, et que les roues des wagons avait un peu entraîné dans leur course. Ce corps était celui du malheureux orphelin qui, s'étant couché là, avait été décapité par le premier convoi de charbon parti à trois heures du matin, et que l'obscurité n'avait pas permis aux conducteurs d'apercevoir.

On ne peut douter que cet enfant n'ait voulu se faire donner la mort. Né et élevé à Izieux, berger faisant paître ses troupeaux dans une prairie qui borde le chemin de fer, il connaissait bien les localités, et toutes les circonstances éloignent la pensée d'une fatale imprudence. C'est donc à une étrange idée de suicide prémédité qu'il faut se reporter.

INCENDIE. — On écrit d'Annonay, le 1er février, au *Journal de Saint Etienne* :

« La belle fabrique de papier de M. Johannot n'est plus qu'un monceau de ruines. Le feu a pris hier soir, à onze heures ; une nouvelle cheminée qui venait d'être faite et qui, à ce qu'il paraît, n'était pas des mieux construites, a laissé échapper la vapeur, qui a mis le feu à un tas de chiffons et de pâtes ; il a été impossible de l'éteindre.

» C'était un spectacle terriblement beau que de voir cette fabrique, qui a bien au moins cent cinquante mètres de longueur, embrasée toute, en même temps, et des flammes qui s'élevaient à dix-huit et vingt mètres de hauteur sur toute cette longueur, sans qu'on pût y porter remède.

» Enfin, machines, cylindres, et tout ce que la fabrique contenait : papiers, chiffons (on dit plus de mille quintaux), tout est brûlé. Les ouvriers ont tout perdu ; il y en a qui se sont sauvés en chemise, criant, pleurant, appelant du secours de tous côtés. Je n'ai jamais rien vu de plus triste.

Tout ce que les trois pompes que notre ville possède ont pu faire a été de sauver un bâtiment neuf qui était à côté de la fabrique, et où logeaient le contre-maître et deux ouvriers.

[illegible] un moment où l'antichambre s'ouvrait pour plusieurs familiers de la maison pour y pénétrer avec une douzaine d'agents. Après avoir traversé rapidement différentes pièces, ils arrivèrent à l'improviste dans le salon où les tables étaient dressées, et purent saisir les cartes et les enjeux. Une sorte de résistance s'étant manifestée, on dut requérir l'assistance du poste le plus voisin de gardes municipaux, puis le commissaire de police verbalisa.

Parmi les individus qui se trouvaient dans l'appartement au moment de l'arrivée de la police, plusieurs cherchèrent à se cacher, mais on les retrouva, hommes et femmes, même dans les lieux les plus secrets, et force leur fut de décliner leurs noms.

Comme toujours, les *grecs* et les femmes galantes étaient en majorité ; quant au surplus de la réunion, il se composait de provinciaux et de jeunes gens de peu d'expérience.

La veuve L..... a été arrêtée ; le mobilier du salon et de la chambre à coucher où se tenaient les parties de jeu a été saisi et placé sous scellés, ainsi que les cartes et l'argent trouvés sur les tables.

Ce matin à huit heures le commissaire de police n'avait pas clos encore son procès-verbal.

UNE TROMBE. — On lit dans le journal de Chartres : « Un phénomène assez extraordinaire a été observé dans la commune de Bailleau-le-Pin, et a occasionné des accidents funestes.

» Il y a quelques jours, vers trois heures de l'après-midi, on aperçut à l'ouest une espèce de trombe, ressemblant à un nuage formé de vapeurs blanchâtres, et qui s'avançait avec une rapidité menaçante. Le météore atteignit bientôt une voiture de conducteur de nourrices qui circulait sur la route de Chartres à Saint-Calais, et qui se trouvait alors près du hameau de l'Espérance, à deux kilomètres environ de Bailleau-le-Pin.

» La voiture, enveloppée dans cette espèce de brouillard, fut renversée violemment sur le côté ; une petite fille qui s'y trouvait fut enlevée et précipitée dans un fossé rempli d'eau, situé sur le bord de la route. Des cantonniers qui se trouvaient heureusement à peu de distance, accoururent et relevèrent la voiture, en même temps qu'ils retiraient du fossé la petite fille, qui, bien certainement, leur doit la vie, car les personnes de la voiture, effrayées par la rapidité de cet évènement, se trouvaient hors d'état de la secourir à temps. La trombe continua sa marche. »

CRIMES. — On écrit à l'*Observateur du Luxembourg* : « Un crime épouvantable vient d'être commis à Virton, vendredi 23 janvier. Les époux Jacques Martin tiennent un petit estaminet ; ils habitent le rez-de-chaussée et les époux Hubert habitent l'étage supérieur. Martin et Hubert, beaux-frères, ont l'habitude de quitter Virton pendant quelques [illegible] aux cris que venait de jeter sa sœur. Il lui porte un violent coup de tranchant à la tête ; et une nouvelle lutte s'engageant alors dans cette cuisine où il n'y avait pas de lumière, il frappa à coups redoublés, mais presque toujours du plat de l'instrument meurtrier. Il la frappa sur la tête, sur les mains, sur les épaules, sur toutes les parties du corps. La jeune femme parvint néanmoins à ouvrir la porte de cette place et à arriver dans un petit corridor qui donne sur l'extérieur. Là, le forcené, redoublant de rage, voulut lui porter un dernier coup de hachoir ; le coup alla frapper le mur. La jeune femme s'échappa de ses mains ; mais à l'instant poursuivie, elle fut bientôt atteinte par la robe, de nouveau frappée, terrassée, et allait probablement expirer sous les violences du meurtrier, si, celui-ci, entendant les voisins crier et accourir, n'eût vite pris le large.

» On la reporta à la maison, et là on trouva la femme Martin qui tomba sans connaissance entre les mains de ceux qui étaient arrivés.

» Elle reprit bien vite ses sens ; et un médecin accouru sur les lieux arrêta les effets des hémorrhagies des deux femmes qui sans son secours allaient périr promptement, car le sang jaillissait de toutes leurs blessures.

» L'assassin avait pris la fuite.

» Un jeune homme de Virton, âgé de dix-huit ans à peine, voyant un homme se précipiter, et jugeant que c'était l'assassin, se mit à sa poursuite, et seul, le trouvant blotti dans l'obscurité, s'empara de lui, l'entraîna et le livra à la gendarmerie.

» Il fut conduit au domicile des deux victimes : à peine l'aperçurent-elles que toutes deux s'écrièrent, *Le voilà le scélérat* ! et en même temps, elles se jetèrent sur lui en le frappant et lui égratignant la figure. Cet homme a été livré à la justice et est en ce moment écroué à Arlon. »

— On écrit de Constantinople, 17 janvier : « Depuis quelque temps on remarque que les crimes deviennent ici d'une fréquence extraordinaire et effrayante. On cite trois ou quatre suicides, genre de crime inouï dans les mœurs musulmanes.

» A Cadi-Keny, au bas de Scutari, un Turc et sa femme ont été égorgés dans leur lit.

» A Constantinople, des Ottomans, revêtus d'habits de *hayras* (hommes de peine attachés à un effendi), se font suivre par un juif marchand d'ambre, sous prétexte que leur maître veut de magnifiques tchibouks. A peine ont-ils fait entrer l'infortuné juif chez eux, qu'ils lui ravissent sa précieuse marchandise avec la vie ; puis ils le précipitent au fond d'une citerne, où gisaient déjà dix-sept victimes de leurs forfaits.

» Enfin, à Khanledja sur la côte d'Asie, des Esclavons et des Monté-

Bourse. — Revue de la semaine.

Les fonds publics ont éprouvé de nombreuses alternatives de hausse et de baisse pendant les premiers jours du mois, mais la hausse continue des fonds anglais a fini par triompher de l'incertitude des nôtres. Le 5 0/0 moins ferme que le 3 0/0, a pris hier sa revanche et l'a dépassé. En résultat, l'un et l'autre gagnent environ 1/2 0/0 sur samedi dernier.

Les chemins de fer ont pour la plupart monté, St-Germain en hausse de 35 fr., Versailles (rive droite) et Orléans de 20 fr., le Nord de 11 fr. 25 seulement, Rouen, Bâle et Avignon à peu près stationnaires, Vierzon sans variation et le Havre en baisse de 22 fr. 50 malgré la reprise d'hier.

Toutes ces valeurs atteindront probablement demain des prix plus élevés à cause de la faveur qu'ils obtiennent à Londres. Depuis trois jours les consolidés ont augmenté de 2 0/0, et les chemins de fer à la Bourse du 6 courant avaient haussé d'une liv. st.

Les Banques de France ferment à 3395, c'est-à-dire en hausse de 20 fr.

Cette semaine a été signalée par l'apparition de deux nouveaux chemins au parquet des agents de change, Strasbourg à Paris et Tours à Nantes. On a remarqué que, contrairement aux précédentes, ces valeurs s'étaient assez bien soutenues le jour de leur apparition.

Les caisses Gouin ont monté de 10 fr. et les Ganneron de 30.

Il s'est traité des Zinc, Vieille-Montagne, avec 200 fr. de hausse sur samedi dernier, les Hauts-fourneaux de Monceaux étaient remontés à 2275.

6 février. — Fonds anglais, 97 1/8, 1/4.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 9 février 1846.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Freyschütz. Péri.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Jean de Bourgogne. Famille Poisson. Legs.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ODÉON. — Habitant. Médecin de son honneur. Filles à marier.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. 3 Baisers. Carlo Beati. Beaugaillard.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Fille d'Eve. Lansquenet. Gardeuse. Vendetta.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Commis. Loi. Mère. Nuage.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Femme laide. Pommes de terre. Pêche.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Kean. Dîners. Arabes.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Atar-Gull. Hubert-le-Sorcier.
6 h. 1/2 CIRQUE NATIONAL. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Conscrits de Chatou. Mère. Augusta. Flageolet. Jocrisse.
6 h. 1/2 FOLIES. — Plus heureuse. Hussard. Vingt francs. Sonnette.

Imprimerie Lange Levy et comp., rue du Croissant, 16.

... quelques pairs, peu nombreux, ... [illegible] ... fauteuils; rien n'aurait pu faire soupçonner que la loi présentée devait soumettre à une discipline nouvelle tous les agriculteurs, tous les fabricants, tous les industriels, tous les travailleurs de France. Le gouvernement l'avait faite si modeste, si petite qu'il avait pu, dans l'espoir qu'elle passerait à peu près inaperçue, comme une de ces lois d'affaires qui, ne touchant pas aux portefeuilles, ne peuvent exciter qu'un médiocre intérêt. La Chambre des pairs l'acceptait ainsi amoindrie, et aurait voulu l'amoindrir encore. Heureusement, M. Dubouchage, que l'on est sûr de trouver toujours à son poste de défenseur des classes souffrantes, a pris la parole sur la discussion générale, et a montré avec courage et franchise le vrai caractère de cette loi, loi de police administrative et politique, quoiqu'en ait dit le ministère. Il en a montré l'inopportunité, parce qu'elle ne pouvait porter aucun adoucissement aux misères du peuple, qui appelaient des mesures plus urgentes et plus utiles. Il a insisté sur la partialité du gouvernement, qui a eu soin de consulter tous les organes des intérêts des maîtres, sans interroger un seul ouvrier. L'absence des chambres syndicales pour chaque corps d'état, la nécessité de procéder à une réorganisation du travail, livré depuis cinquante ans à tous les abus de la concurrence la plus effrénée, les déplorables conséquences de ce système d'isolement et de guerre, les difficultés et les dangers du projet de loi, son caractère rétrograde, ont été développés par l'honorable pair avec une fermeté qui lui confirmera les sympathies de tous les amis de la cause populaire.

La Chambre a réservé les siennes pour M. Charles Dupin, qui jugeant du budget des ouvriers par le sien, est venu faire à la tribune, avec la candeur insinuante de sa voix et de son geste, l'apothéose du projet, et de M. Cunin-Gridaine, et de Chaptal, et d'un M. Costaz, et du gouvernement, et de la caisse d'épargne, et des ouvriers, et de la bourgeoisie, et de la société tout entière, excepté pourtant des pétitionnaires qui, l'an dernier, se permettaient de supposer qu'en France ne coulaient pas des ruisseaux de lait et de vin, et de M. Dubouchage qui l'a répété! Mais quel n'a pas été la confusion de ces mécontents! l'année 1845 a été si féconde en prospérités inouïes (on ne l'a pas oublié!) qu'ils n'ont plus osé représenter la pétition, et cette année ils gardent un silence qui est un aveu de leur coupable témérité de l'an dernier. Si, du reste, ils l'avaient osé, comme il les aurait pourfendus avec le glaive de ses chiffres! comme il leur aurait prouvé que c'était leur faute, à eux, ouvriers fainéants et dissipateurs, s'ils ne gagnaient pas toute l'année 4 et 5 fr. par jour. Si nous avions quelque influence sur le peuple nous inviterions tout ce que Paris renferme d'hommes, de femmes et d'enfants embarrassés de leurs bras, à porter demain leurs félicitations à M. Charles Dupin, en lui demandant très humblement son secret. Car enfin en est un homme sérieux: puisqu'on sait que le travail abonde pour tout citoyen de bonne volonté, on est tenu d'indiquer ce travail. Vraiment la richesse et la vertu donnent d'étranges privilèges! En vain tous les hôpitaux regorgent de misérables qui demandent ... s'est mal tourné qu'il a prononcé les mots d'*organisation du travail*, ces mots qui excitent dans les hautes régions un saint effroi. Quand un ministre civilisé prononce de ces mots-là, il est évident que la fin des temps approche.

A la discussion générale, qui a été bientôt close, a succédé la discussion de l'article 1er. Ici, seconde tribulation de ce brave M. Cunin-Gridaine. Dans son exposé des motifs, il avait déployé toute sa rhétorique (une page et demie de texte), à prouver comme quoi les livrets doivent être imposés aux ouvriers employés dans les exploitations rurales; c'était le vœu du conseil-général de l'Aisne, de tous les conseils-généraux de la France entière. Il s'agissait pour l'agriculture, d'être ou de n'être pas. Or, la commission, qui se compose de membres qui n'ont pas toujours cultivé rien que le drap de Sédan, a bien reconnu qu'une telle prétention était extravagante, et qu'il fallait y renoncer. En conséquence, on a prié M. Cunin-Gridaine de s'expliquer entre les deux projets. On s'attendait à ce qu'il préférât le sien. Point. M. Cunin-Gridaine, sans hésitation, sans détour, sans explication, a abandonné son projet à lui, et a déclaré qu'il se ralliait avec empressement à celui de la commission, parce qu'il en reconnaissait le mérite supérieur. C'était bien la peine de nous mettre hier en frais d'éloquence pour démolir le projet du gouvernement! Nous aurions bien dû nous attendre à ce soudain revirement, fixés comme nous le sommes depuis longtemps sur la compétence agricole du ministre du commerce. Mais quel intérêt a donc le gouvernement à proposer ainsi des projets qui tombent devant la critique du plus vulgaire bon sens!

Nous n'essaierons pas de décrire le feu croisé d'objections, de réponses, de blâmes, d'approbations, d'affirmations et de négations, qui a tenu la chambre presqu'attentive pendant deux heures. M. de Boissy a parlé de ses usines avec plus de sens que d'ordinaire; M. Daru et M. Dubouchage ont parlé des apprentis; M. Barthélemy, des ateliers des chemins de fer; M. Daru encore, des ouvriers en chambre, ainsi que M. Girard qui a fait ses débuts oratoires, et M. Fulchiron qui s'est excusé dix fois, suivant son invariable coutume, d'oser prendre la parole, et l'inévitable M. de Boissy qui les a plus justement nommés ouvriers en cave; enfin M. le général Pernetty a parlé de la différence des *attachés* et des *employés*, en fait d'ateliers et d'usines. La mêlée s'est compliquée d'une demi-douzaine d'amendements, dont M. Pasquier aurait désespéré de venir à bout sans l'heureuse intervention de la nuit, qui a permis de renvoyer au lendemain, sous le spirituel prétexte qu'on n'y verrait pas pour compter les votes. Dans toute cette bagarre, M. Beugnot a joué le rôle de ministre de l'agriculture, et M. Cunin-Gridaine s'est tenu dans son coin, à peu près silencieux, avec une modestie exemplaire.

Cette première journée a suffi pour faire entrevoir dans quel abîme d'inextricables difficultés se lancerait le gouvernement par la promulgation d'une telle loi. Prétendre intervenir ainsi dans les rapports quotidiens, variés, multiples, intimes, de l'ouvrier et du ... lisme et de misère, c'est livrer leur pudeur sans défense aux caprices des sultans de la fabrique et de l'atelier. Un amendement qui supprimerait cette servitude serait un hommage à la morale publique!

Mais peut-être vaut-il mieux que le projet se présente devant le pays avec toutes ses iniquités: c'est le meilleur gage d'une énergique réprobation!

Pétition des ouvriers de Paris,

A LA CHAMBRE DES PAIRS,

CONTRE LE PROJET DE LOI PRÉSENTÉ PAR LE GOUVERNEMENT, LE 31 JUILLET 1845, SUR LES LIVRETS.

Messieurs les Pairs,

Un projet de loi nouvelle, sur les livrets d'ouvriers, vous a été présenté.

Il est dit, dans l'exposé des motifs qui suit ce projet, que tous les intérêts ont été consultés.

Cela ne sera vrai pour vous, Messieurs, que lorsque vous aurez entendu les vœux de la classe la plus intéressée dans la question, la classe ouvrière, et c'est dans ce but que les ouvriers de Paris vous adressent cette pétition.

Les soussignés,

Considérant que le livret, tel qu'il est aujourd'hui, n'est nullement, ainsi qu'on voudrait le faire croire, un brevet de moralité et de capacité, attendu qu'il est interdit au maître d'y constater la bonne ou mauvaise conduite de l'ouvrier, non plus que le degré de son habileté professionnelle;

Considérant que le livret n'est point un gage nécessaire entre les mains de l'entrepreneur qui aurait fait des avances à l'ouvrier, attendu que, sauf de très rares exceptions, les avances d'argent faites à ce dernier sont toujours au dessous des avances qu'il fait lui-même en travail;

Considérant que le livret n'est plus, dès-lors, qu'un moyen de soumettre la classe ouvrière à la surveillance;

Considérant que, dans le projet de loi, on ne s'est proposé d'autre but que de rendre la surveillance plus générale et plus arbitraire: — plus générale, puisque le livret serait imposé à tout individu qui loue ses bras, même au travailleur agricole, même à la femme, même à toute personne qui travaille chez elle pour le compte d'autrui; — plus arbitraire, puisqu'elle irait jusqu'à gêner l'ouvrier dans sa liberté de changer de métier; puisque, sous prétexte d'avances faites, il ne pourrait demander au travail des champs la suffisante vie que ne lui donnerait plus le travail de la fabrique; ni passer de l'agriculture à l'industrie, à moins que les détenteurs du livret y consentissent;

Considérant, d'une part, que le livret, ainsi étendu à tous les travailleurs sans exception, serait, toutes raisons de dignité réservées, une gêne insupportable, — d'abord, parce que, dans beaucoup de professions, l'ouvrier étant exposé à changer plusieurs fois de maison par semaine, les formalités du livret prendraient à son travail un temps considérable; — ensuite, parce qu'un grand nombre d'ouvriers qui travaillent chez eux pour le compte de plusieurs entrepreneurs, ne pourraient continuer à le faire, puisqu'on ne pourrait avoir qu'un seul livret;

Considérant, d'autre part, que, dans les contrées industrielles, le salaire est si incroyablement restreint, qu'il serait très facile au maître de tenter le malheureux travailleur en lui faisant quelques avances dont il lui serait impossible de s'acquitter, et qui le mettraient ainsi dans la con-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MARDI 10 FÉVRIER 1846.

Nous reprendrons demain le CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

REVUE MUSICALE.

Les *Mousquetaires de la Reine*, opéra-comique, en 3 actes, paroles de M. de Saint-Georges, musique de M. Halévy.

Le succès obtenu par les *Mousquetaires de la Reine* est aujourd'hui connu de tout Paris. Les journaux n'auront eu pour effet que de le proclamer au loin. Trois représentations déjà données ont fourni cinq mille bouches à la renommée pour répandre le bruit du triomphe, et la répercussion de chacune de ces voix par de nombreux échos a fait pénétrer la nouvelle jusque dans les coins les plus reculés. C'est là le meilleur de tous les feuilletons, et presque le seul aujourd'hui auquel on accorde pleine confiance. Nous sommes heureux pour notre part d'avoir à mêler publiquement notre voix à ce bruit approbateur. Nous avons eu plusieurs fois sujet de nous plaindre de la rareté des occasions présentées à l'éloge et aux applaudissements sincères; c'est une véritable bonne fortune pour un feuilletoniste de pouvoir faire trêve à ses observations chagrinantes, car la critique, en général, pèse autant à celui qui la fait qu'à celui qui la reçoit. Entrons donc en matière avec confiance et faisons d'abord connaître la pièce de M. de Saint-Georges.

Nous sommes à la cour de Louis XIII, ou pour mieux dire du cardinal de Richelieu, et à la veille de l'entrée en campagne pour le siège de la Rochelle. La cour, transportée à Poitiers, prélude aux fatigues de la guerre par les plaisirs de toute sorte: chasses, fêtes de nuit, carrousels, etc., avec des intrigues d'amour brochant sur le tout. Quel plus beau champ pour l'amour, au surplus, qu'une réunion où se trouvent en présence le corps des mousquetaires et celui des demoiselles d'honneur de la reine? Parmi celles-ci il s'en trouve une, Athénaïs de Solanges, qui est nièce du cardinal Richelieu. Cette parenté illustre la prédestine à l'union la plus élevée: et un mariage est, en effet, projeté pour elle avec un prince de la famille royale. Mais l'amour, sublime résultat des sympathies naturelles, s'est rarement accommodé de ces choix que commandent les positions faites par la société; et le cœur d'Athénaïs, sans aucun égard pour les convenances, s'est prononcé pour un jeune et beau mousquetaire, qu'elle voit tous les jours, d'une illustre famille il est vrai, un d'Entragues, mais déshérité des titres et des richesses pour avoir commis la faute originelle de naître le second.

Athénaïs se promenant un soir dans les jardins royaux, a fait confidence à une amie de l'état de son cœur, elle lui a même nommé l'objet de son amour. Hector de Biron, camarade et ami intime d'Olivier d'Entragues, caché derrière une charmille, a eu l'indiscrétion d'écouter; et, sauf le nom, il a tout entendu. Il sait donc que la jeune fille aime un mousquetaire et que celui-ci ignore son bonheur. Il conçoit le projet quelque peu... mousquetaire, de détourner à son profit cet amour, et il entame avec Athénaïs une correspondance sans signature, basée sur le secret surpris. Athénaïs attribue naturellement à celui qu'elle aime les lettres passionnées qu'elle reçoit. A mesure que la correspondance s'échauffe, Athénaïs sent la nécessité d'affecter une réserve de plus en plus grande en public. Il en résulte que le pauvre Olivier se consume de plus en plus dans une souffrance sans espoir, et au moment même où Athénaïs laisse tomber à ses pieds un éventail comme signe d'acceptation d'un rendez-vous demandé dans une dernière lettre qu'elle lui attribue, comme toutes les précédentes, Olivier se croit plus que jamais dédaigné, méprisé, car Athénaïs vient de passer devant lui froide, inattentive, pour attacher au bras d'un autre une écharpe que lui, Olivier, aurait payée de tout son sang. Cette écharpe donne à celui qui l'a reçue, le titre de chevalier d'Athénaïs pour les huit jours de fêtes et de carrousels qui vont s'ouvrir.

Cependant Hector, au milieu des ténèbres qui président à son rendez-vous, perd, par trop de témérité, tout le fruit qu'il attendait de son audacieuse manœuvre. Il n'a réussi qu'à mettre en fuite Athénaïs indignée, et il passe une assez triste nuit, seul, sur un fauteuil qui lui fait maudire le tapissier de la couronne. Après tout, ce n'est là pour Biron qu'un désappointement auquel, avec un peu de prévision réfléchie, il pouvait parfaitement s'attendre; mais son espièglerie doit lui créer bien d'autres embarras. Le lendemain, Olivier s'aperçoit avec surprise qu'Athénaïs lui lance des regards pleins de courroux. Il l'entend murmurer à l'oreille d'une de ses compagnes les mots de *confiance trahie*, d'*indigne outrage*, et il reconnaît clairement que ces mots sont à son adresse. Il est d'autant plus abasourdi, qu'un changement subit dans sa position vient de faire disparaître les obstacles qui le séparaient d'Athénaïs sous le rapport du rang et de la richesse. La mort de son oncle, le duc de Monbarrey, vient de l'investir d'un titre et d'une fortune qui lui permettent d'aspirer à toutes les alliances. C'est à Biron, son meilleur ami, qu'il va faire confidence de sa peine. Dans cette conversation, Biron découvre enfin quel est celui qu'il a supplanté. Biron est un étourdi qui a pu s'embarquer avec une trop grande légèreté dans une affaire dont la révélation de son ami lui fait seule apercevoir les graves conséquences, mais il voudrait prévenir à tout prix le mal qui peut résulter de son escapade.

Que faire? tout avouer, tout dire: oui; mais à Mlle de Solanges, car il vaut mieux compter sur la générosité délicate de la femme dans une pareille circonstance, que de susciter l'ombrageuse jalousie d'un amant. Mais voilà qu'Olivier, devenu plus hardi depuis qu'il se sent duc et riche, veut à toute force avoir une explication immédiate avec Athénaïs, qui justement traverse la salle où causent les deux amis, avec sa compagne inséparable, Berthe de Simiane. Si l'explication a lieu, tout va se découvrir; et c'est ce que Biron veut absolument empêcher. Heureusement Olivier, qui a conservé toujours un grand fond de timidité, invoque l'appui de son ami, dans l'expérience duquel il a grande confiance, et Biron profite de sa position d'intermédiaire pour aggraver encore la situation, quitte à tout raccommoder ensuite. Après un quart d'heure d'imbroglio, Athénaïs se retire plus indignée que jamais, et laisse Olivier stupéfait, n'ayant rien pu apprendre sur le tort qu'on lui reproche. Mais bientôt Berthe de Simiane revient et ... porte un doux baume à ses blessures: des paroles de pardon et une lettre qui contient un signe de reconnaissance pour retrouver Athénaïs au milieu de la foule des masques dans la fête qui se prépare. Olivier apprend enfin qu'il est aimé; il ne comprend rien encore aux allusions qu'on lui fait sur ce qui s'est passé; mais son bonheur inespéré est trop grand pour qu'il voie autre chose que le retour dont est payé son amour. Biron, bientôt informé par Olivier lui-même, cherche à parer ce nouveau coup. Athénaïs ignore quel est le véritable auteur des lettres qu'elle a reçues. Il lui écrit de changer les couleurs de son domino, signe de ralliement indiqué à Olivier. De cette manière, lui seul, Biron, pourra la rejoindre, et profitera de cela pour faire sa confession et obtenir à la fois son pardon et sa tranquillité. Mais avant qu'il ait pu entamer ses explications, un événement imprévu vient renverser tout l'échafaudage de son plan. Laubardemont, le grand-prévôt, à la tête d'une nombreuse garde, fait irruption au milieu de la fête. A son ordre tous les masques tombent, et il prononce la mise en arrestation d'Olivier d'Entragues, accusé d'avoir tué en duel, pendant la nuit précédente, M. de Guébriac, trouvé mort sur le Cours-la-Reine. L'accusation porte tous les caractères de la certitude, car la veille, devant de nombreux témoins, une querelle a eu lieu et des gages de combat ont été échangés entre Olivier et M. de Guébriac. Ce dernier seul pourrait appuyer de son témoignage les dénégations d'Olivier: mais il est mort. Eperdue, épouvantée par le danger que court son amant, car la sévérité de Richelieu en matière de duel, et les allures expéditives du grand-prévôt étaient assez connues, Athénaïs s'avance avec cette résolution calme que donne le sentiment d'un grand devoir à accomplir, et sacrifiant son honneur, elle dévoile aux yeux de toute cette foule avide de scandale, le rendez-vous qui constitue un alibi pour Olivier. Celui-ci proteste en vain; le sacrifice d'Athénaïs paraît trop grand pour que personne puisse croire qu'il est fait aux dépens de la vérité.

Toutefois, comme, grâce à l'intervention de la reine, les choses s'arrangent, comme son mariage avec Athénaïs résulte de toutes ces circonstances, Olivier ne voit plus dans le scandale qui a eu lieu qu'un motif de plus pour chérir celle qui s'est ainsi dévouée pour lui. Toute sa vie sera désormais employée à lui prouver son amour



[illegible]

Chambre des Députés.

PROJET DE LOI SUR LES FALSIFICATIONS DES VINS.

La Chambre des députés s'est occupée aujourd'hui de la proposition de MM. Mauguin, Tesnière et de Lassalle, sur la falsification des vins. Différents orateurs, entre autres M. Lacave-Laplagne, ont examiné la législation existante sur la matière : elle a été trouvée généralement insuffisante. L'article 423 du Code pénal, qui condamne à un emprisonnement de trois mois au moins et d'un an au plus, et à une amende qui, sans compter les dommages-intérêts, ne peut pas être moindre de 50 fr., quiconque aura trompé l'acheteur sur la *nature* de toutes marchandises, a été déclaré par le ministre des finances, inapplicable pour ce genre de faits, parce qu'il y a des articles spéciaux sur la matière, notamment l'article 318 du même Code relatif à la falsification des vins, au moyen de substances nuisibles. Cet article punit les fraudeurs d'un emprisonnement de six jours à deux ans et d'une amende de 16 fr. à 500 fr. ; l'article 475 est moins sévère, mais aussi il ne s'applique qu'aux falsifications qui ne contiennent pas de mixtions nuisibles à la santé ; il ne prononce qu'une amende de 6 à 10 fr.

La Chambre a disserté pendant une heure au moins sur les mots *falsifications frauduleuses*, *altérations*, *mélanges d'eau et substances nuisibles*, demandant pour chaque variante une disposition particulière. M. Mauguin a tranché la question d'une manière radicale ; il a mis en cause toute la chimie et soutenu, contre l'avis de Chaptal, en s'appuyant d'un congrès viticole bourguignon, auquel il a pris part, que même le *sucrage* des vins dans la cuve avant l'ébullition le gâtait ; qu'il fallait le proscrire ; qu'à plus forte raison le mélange de toute autre substance devait être prohibé et puni. On lui a répondu que c'était porter un coup mortel au vin de Champagne, qui ne pouvait se passer de sucre. Bref, la Chambre nous a paru avoir sur cette question autant d'avis différents que de membres présents. A notre sens, la question nous paraît insoluble dans les termes où elle est posée. C'est bien de vouloir réprimer la fraude toutes les fois qu'elle se reproduira, mais ce qui vaudrait beaucoup mieux, ce serait d'entrer dans la voie du commerce véridique par la concurrence sociétaire. Que l'État ou les communes ouvrent des débits de vins à peu près pareils aux débits de poudre et de tabac : les marchands de vins actuels, pour faire face à cette sérieuse concurrence, seront bien forcés d'avoir des vins naturels, et le public consommateur et producteur n'aura plus occasion de se plaindre. Nous verrions alors la prospérité renaître dans les pays viticoles. Les fraudeurs ou voleurs seuls y perdront, ce qui est bien là le véritable but de la loi.

Pétition contre les Excès de la Concurrence

ET EN FAVEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Le *Courrier d'Indre-et-Loire* s'associe à ses nombreux confrères de tous les partis pour recommander la pétition :

Une pétition en faveur de l'organisation du travail est déposée au bureau du *Courrier d'Indre-et-Loire*. Un exemplaire sera mis à la disposition de ceux qui voudront la signer.

Le sort des travailleurs est devenu l'objet de plaintes qui appellent aujourd'hui l'attention et l'intérêt des représentants légaux de la nation.

[illegible] officiers dans les compagnies, on augmenterait l'influence de la compagnie dans les choix que doit faire ce bataillon.

Les membres favorables à la proposition ont cherché à démontrer qu'elle n'avait pour but que d'alléger le service dans les compagnies dont les cadres excèdent le nombre fixé par l'art. 31 de la loi du 22 mars 1831.

La lecture de la proposition a été autorisée par tous les bureaux. Cette lecture aura lieu dans la séance de demain.

La commission du budget a terminé l'examen du budget de la justice, sauf à revenir sur l'augmentation du traitement des membres de la magistrature, lorsque le projet de loi qui a été présenté aujourd'hui aura été soumis à la commission.

La commission a passé ensuite à l'examen du budget du ministère des affaires étrangères. La commission est d'avis d'adopter toutes les augmentations demandées pour le personnel diplomatique. La commission s'est réservée de se prononcer plus tard sur la création du consulat aux îles Sandwich.

Beaucoup de journaux des départements répètent avec une confiante approbation la série des questions adressées aux préfets par ordre du ministre de l'intérieur sur la mendicité. Ils y voient l'aurore d'un ordre nouveau. Hélas ! ce n'en est pas même l'aube. Toutes les fois que la presse appelle l'attention publique sur une question de cet ordre, les ministres font quelque circulaire qui, de près ou de loin, touche à la question ; mais c'est une tactique administrative qui ne tire pas à conséquence, et ce serait par trop de candeur que de s'y laisser prendre. C'est ainsi que la même enquête, que le ministre paraît vouloir entreprendre sur la mendicité, M. de Rémusat, ministre de l'intérieur en 1840, l'avait déjà faite ; les mêmes questions avaient été adressées aux préfets, et les cartons du ministère sont pleins de leurs réponses, qu'on n'a pas même daigné lire. Ainsi, que nos amis ne se reposent pas sur le Pouvoir du soin de dresser une information sur le sort des classes ouvrières ; qu'ils poussent activement le succès de la Pétition contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail.

Les journaux de Toulouse annoncent la nomination de M. Cabanis, maire de la ville, comme membre du conseil général du département de la Haute Garonne, en remplacement de M. Malaret, décédé. Il a obtenu une majorité de 371 voix sur 203. Cette nomination a de l'importance, parce que le concurrent de M. Cabanis était M. Gasc, avocat du barreau de Toulouse, qui doit à son talent d'orateur une grande popularité, et qui joue au conseil municipal un rôle très hostile à l'administration du maire. On peut considérer ce triomphe du parti conservateur comme le terme, depuis long-temps désiré, des agitations qui ont divisé cette ville. Là comme partout le terrain se déblaie au profit des idées d'organisation pacifique, qui ne peuvent germer au milieu des haines civiles. Il dépend de M. Cabanis de justifier sa victoire par le caractère conciliateur et progressif de son administration.

Chambre des Pairs.

Séance du 9 février.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER.

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage des bureaux.

M. LE DUC DE CRILLON lit l'éloge funèbre de M. le marquis de Chana-

[illegible] législation qui vous est proposée et qui affecte 30 millions d'êtres en France ; et cela était impossible, puisqu'il n'y a aucune agrégation ouvrière par arts, métiers et professions. La première chose à faire était de faire une loi sur ces agrégations, et enfin cette loi, vous devez l'avoir vu en la lisant, ne remédie aucunement aux souffrances des classes ouvrières.

Permettez-moi de vous le dire, depuis un certain temps les misères et les plaintes des classes ouvrières grandissent d'année en année ; de sourds murmures bourdonnent aux oreilles de ceux qui veulent entendre ; les grèves d'ouvriers se multiplient dans la capitale et sur les différents points du royaume ; les tribunaux sont appelés à réprimer et à sévir ; ils sévissent, mais la prison et les amendes ne guérissent pas les principes du mal. Je n'ai jamais ouï dire que la gêne et la compression puissent guérir, puissent adoucir un mal qui est dans les mœurs, qui est dans la nature des choses.

La loi qui vous est proposée tarira-t-elle ce mal ? Non ! Mettra-t-elle un frein à cette concurrence si fatale à la loyauté et si profitable à la déloyauté, concurrence telle que le manufacturier, le fabricant honnête est obligé d'abaisser les salaires ? Qui arrêtera cette concurrence fatale aux ouvriers eux-mêmes, engendrée par la constitution de 1791 ?

La loi actuelle donnera-t-elle des organes aux classes ouvrières ? Ils en ont besoin pour exposer, non pas leurs droits, mais leurs plaintes, leurs griefs. Enfin, adoucira-t-elle les souffrances du peuple, comme on essaie de faire en Angleterre, en faisant que les vêtements et les aliments destinés aux masses du peuple soient au meilleur marché possible ?

Je ne suis pas radical, et, certes, je n'ai pas cette réputation ; mais toutes ces questions me tiennent au cœur. Je me crois obligé d'avertir le gouvernement sur les dangers qu'il court à ne pas satisfaire les besoins incessants de 30 millions d'êtres en France. On dit que ces questions sont brûlantes ; j'en conviens. Mais c'est précisément pour cela qu'elles doivent être résolues ici, autrement elles risqueraient de l'être ailleurs et d'une manière tragique. La preuve que ces questions sont instantes, c'est que depuis deux ans les journaux même amis du gouvernement ne cessent de s'en préoccuper.

Messieurs, ne nous laissons pas abuser ; nous entendons dire tous les jours que la prospérité est croissante. La prospérité de qui ? De ceux qui se livrent en grand à l'industrie ? Mais votre commerce maritime, où en est-il ? Il décroît de jour en jour ; les faillites augmentent.

Voici un fait que j'ai pris dans l'Annuaire des longitudes. En 1821 il se consommait dans Paris un septième de viande de plus qu'aujourd'hui en 1846, et cependant la population a augmenté de 2 ou 300 000 âmes depuis vingt-quatre ans. Comment cela se fait-il ? C'est assurément parce qu'il y a moins d'aisance qu'il n'y en avait alors dans les classes laborieuses.

Cela résulte, du reste, des plaintes suscitées chez les classes laborieuses par la présentation de cette loi ; moi-même j'ai déposé, l'année dernière, deux pétitions signées par 6 000 pétitionnaires environ, qui réclamaient contre les dispositions de cette loi, et en effet, une loi qui étend les dispositions de la loi de germinal an XI ; une loi qui les corrobore au préjudice du travail, une loi qui s'étend même aux individus de l'un et l'autre sexe, une loi qui s'étend à tous les agriculteurs, une telle loi est-elle politique ? Messieurs, on a voulu faire de cette loi, disons le mot, une loi de police administrative et politique ; on a voulu y assujettir la masse des prolétaires et l'on s'est grandement trompé, parce qu'on a oublié deux grands faits qui se sont passés depuis soixante ans, la révolution de 89 et subsidiairement la révolution de 1830. Nous ne sommes plus les mêmes Français qui existaient du temps de Louis XVI et de l'Empire, du temps où fut rendue la loi de germinal an XI. On a tant dit et tant écrit que les principes de la liberté et de l'égalité entre tous devaient être adoptés ; il ne faut pas s'étonner aujourd'hui que les masses réclament un peu de ce bien-être que ces deux révolutions avaient pour but de leur assurer.

En 1789, une seule classe était émue par les idées de liberté et d'égalité, la bourgeoisie. On voulut lui résister ; on sait ce qui en résulta. Que cette expérience nous serve d'avertissement, messieurs, car alors il s'agissait de 2 ou 3 millions d'individus ; aujourd'hui il s'agit de 30 millions d'êtres.

L'orateur fait l'historique de la législation sur les livrets ; la loi la plus importante sur cette question est celle du 22 germinal an XI. Cette loi fut

---

et sa reconnaissance. Mais que devient-il quand il apprend qu'Athénaïs a dit ce qui pour elle était la vérité ? Il y a donc un homme qui, sous son nom, dans un rendez vous, a échangé avec Athénaïs des mots d'amour ? Athénaïs doit conserver sur ce point sa chaste erreur ; mais cet homme qui pourrait la faire rougir, il faut qu'il meure. Biron apprend bientôt qu'Olivier sait tout, hormis le nom du traître. Son parti est bientôt pris. Il expiera sa faute en se sacrifiant au bonheur de son ami. Il provoque donc avec l'intention de se faire tuer le capitaine Roland, le plus formidable des raffinés du temps de la ligue, et se rend sur le pré avec lui, après avoir écrit à Olivier pour lui tout apprendre. Mais le capitaine Roland n'est pas homme à tuer un ennemi qui ne se défend pas, et il se contente de désarmer son adversaire en le blessant à la main. Olivier, dont la colère s'est calmée en apprenant que Biron n'avait agi qu'en écervelé, et surtout sans savoir sur les brisées de qui il marchait, Olivier revoit avec bonheur son ami qu'un instant il a dû croire mort, et désormais l'avenir se présente à lui plein de joies et pur de nuages.

Nous avons dû omettre un grand nombre de détails, pour ne pas allonger outre mesure notre analyse déjà trop étendue ; ainsi, nous n'avons pu que nommer en passant Berthe de Simiane et le capitaine Roland, qui tous deux, surtout la première, jouent un rôle important dans l'ouvrage. A l'action principale s'enchaîne épisodiquement l'amour de Berthe de Simiane pour Hector de Biron, amour que celui-ci finit par reconnaître et partager. Les ressorts mis en jeu dans le canevas de M. de Saint-Georges sont nombreux et compliqués ; mais ils sont employés avec tant d'adresse et de clarté, que l'action se déroule comme si elle était simple et que la réflexion seule fait apercevoir la multiplicité des moyens employés. On ne peut donc qu'applaudir à l'adresse dont l'auteur a fait preuve. L'intérêt calme, mais soutenu pendant les deux premiers actes, grandit dans le troisième, et demeure habilement suspendu jusqu'au dernier mot. Enfin, le choix des situations fournies au compositeur témoigne hautement de l'expérience de M. de Saint-Georges dans ce genre, et les deux collaborateurs doivent être réciproquement très satisfaits l'un de l'autre.

M. Halévy a rarement fait preuve d'une imagination plus heureuse et mieux soutenue. Cette fois-ci, il a su mettre au service de la mélodie sa science profonde et son remarquable talent d'instrumentation. Sans renoncer aux charmants détails d'instrumentation que l'on retrouve dans toutes ses partitions, et qui caractérisent sa manière de maître, il a su les subordonner au chant. Les instruments se bornent au rôle qui leur convient, à l'accompagnement. Les mélodies sont plus ou moins heureuses, mais elles se présentent franchement et à découvert. On sent que l'auteur a eu confiance en elles, et qu'il n'a pas craint qu'elles fussent entendues. Il a recherché aussi le naturel, la simplicité dans la mélodie et la clarté dans l'harmonie. Dès l'introduction de l'ouverture, un chant large et pur du cor, renfermé dans les limites d'une quinte, fait bien présager des mélodies qui suivront. L'allégro de cette ouverture paraît faible et décousu, nonobstant deux phrases charmantes qui y entrent comme thêmes principaux, mais auxquelles il manque d'être mieux reliées et mieux encadrées.

Il n'est pas un morceau dans la partition tout entière qui ne doive être cité au moins pour quelqu'une de ses parties. Le 1[er] acte s'ouvre par un chœur de chasseurs, très court, dans lequel est intercalé un grand air sur les plaisirs de la chasse. On peut critiquer l'air au point de vue de l'unité ; il ressemble un peu à une mosaïque ; mais dans cette mosaïque il y a des fragments charmants, sous le double rapport du dessin et de la couleur, et ils servent de passeport au reste. Les couplets de Mlle Darcier : *Ah ! messieurs, mon conseil est sage*, débutent d'une manière un peu terne, mais le refrain est très heureux. L'air chanté par Mlle Lavoye est un admirable morceau. Le cantabile : *Bocage épais*, est une des plus heureuses inspirations qui soient jamais sorties de la plume de M. Halévy. Le rondeau : *Parmi des guerriers*, offre une mélodie d'une naïveté et d'un naturel charmants. Le morceau d'ensemble qui suit renferme un quatuor pour voix d'hommes, presque sans accompagnement, qui mérite chaque soir les honneurs du bis. Enfin, l'acte se termine par une marche construite avec le plus joli des deux thêmes de l'allégro de l'ouverture, et dans laquelle est intercalé l'air que chante Biron avant de pénétrer dans le pavillon où Athénaïs attend Olivier. La première phrase de cet air est un peu maniérée de contour, mais cela ne messied pas au personnage, et elle est rachetée, d'ailleurs, par l'ensemble du morceau. La toile se baisse sur le joli motif de la marche que l'orchestre exécute en sourdine. L'effet est charmant. Dans tout cet acte il n'y a pas une seule fois emploi de tapage.

Au 2[e] acte, passons l'air à roulades surannées, par lequel le capitaine Roland (Hermann-Léon) félicite Olivier de son élévation, et arrivons au quatuor pendant lequel Biron cherche à empêcher les explications entre Olivier et Athénaïs. Il faut y admirer, non-seulement l'inspiration musicale qui brille surtout dans l'andante, mais l'habileté du compositeur dramatique qui a su faire parler à chacun son langage, tout en conservant bien l'unité de caractère du morceau, conduit jusqu'au bout avec une rare adresse. Le duo qui suit, entre Roger et Mlle Darcier, est également heureux sous le rapport de l'inspiration et de la scène. Les couplets chantés par Hermann-Léon sont manqués comme couleur. Le refrain seul a un peu de la naïveté qu'il aurait fallu. Après cela, nous retrouvons encore un quatuor, mélangé au bruit de la fête, et qui est admirablement fait. La fin de l'acte est prise par l'explosion que provoque l'aveu d'Athénaïs ; il n'y a là que du tapage, mais on doit savoir gré à l'auteur de l'avoir abrégé autant que possible.

Les couplets chantés par Mlle Darcier, au commencement du 3[e] acte, ne valent pas, tant s'en faut, le rondeau du 1[er] acte. La mélodie du refrain répété en chœur est tout-à-fait commune ; elle accuse du moins, chez l'auteur, le parti pris d'être simple. La romance de Roger : *Enfin le jour se lève*, avec accompagnement et ritournelle de cor anglais, est d'une expression touchante : on y reconnaît l'auteur des romances si connues de l'*Eclair* et de *Guido*. La phrase : *Ange d'innocence* est surtout très heureuse et d'un effet puissant. Le duo bouffe chanté par Mocker et Hermann-Léon aurait pu être mieux réussi. La situation était bonne. M. Halévy a manqué là de verve comique. Après ce duo, il n'y a plus qu'un final très court, dans lequel est repris le motif de la romance : *Enfin le jour se lève*.

On peut voir, d'après cette analyse, que la partition de M. Halévy est non-seulement riche de musique, mais surtout riche de bonne musique, et cette partition prendra place parmi ses meilleures.

L'ouvrage a été monté avec beaucoup de soin et de luxe. Il est joué avec beaucoup d'ensemble. Comme acteurs et chanteurs tous les personnages s'équilibrent, et l'effet général gagne beaucoup à cela. Il y a dans les *Mousquetaires de la Reine* cinq rôles importants sur lesquels quatre ont été rendus avec des mérites divers mais à peu près égaux. Mlle Lavoye chante admirablement le sien et le joue convenablement : Mlle Darcier est charmante de finesse et de grâce dans le rôle de Berthe de Simiane, et elle s'y fait applaudir aussi comme cantatrice. M. Roger chante avec beaucoup de suavité et d'expression toutes les parties tendres de son rôle : il acquiert de jour en jour le maniement plus facile de la demi-teinte dans les notes de transition du médium à l'aigu, ce qui lui permet d'employer avec plus d'avantage les sons de tête dans lesquels cependant il fait toujours trop sentir le *portamento*. Quant à son jeu, il ne mérite que des éloges. Le rôle de Biron est très bien rendu par M. Mocker, qui y fait preuve de son intelligence comme comédien, de son adresse et de goût comme chanteur. M. Hermann-Léon ne nous paraît pas avoir compris le caractère du personnage qu'il représente. Il fait du capitaine Roland une caricature complète, tandis que c'est seulement un homme arriéré d'un règne qui peut sembler ridicule à de jeunes mousquetaires écervelés, mais qui ne doit pas le paraître aux yeux du public. Autrement, tout le bénéfice de la sympathie que devrait exciter ce vieux brave pour le dévouement qu'il montre à son protégé Olivier, se trouve perdu. M. Hermann-Léon, qui possède une certaine facilité vocale, gagnerait beaucoup à chanter avec plus de simplicité.

La richesse et l'élégance des costumes font honneur au goût du dessinateur, M. F. Ballue. L'entrée des mousquetaires au premier acte produit sur l'œil un effet charmant. Les décors sont très beaux, notamment le dernier qui représente le pavillon des demoiselles d'honneur ouvrant sur un riche jardin et une riante campagne à perte de vue. Cette toile est digne du talent célèbre de M. Cicéri. — En un mot, tout concourt à faire des *Mousquetaires de la Reine* un spectacle des plus attrayants, et depuis long-temps il ne s'était pas présenté une pièce réunissant plus d'éléments de succès.

[illegible] B.

[illegible] manufacturiers, fabricants, il y a 20 millions d'ouvriers des deux sexes. Comment se fait-il donc que ceux qui sont le plus touchés par cette loi, sont obligés, pour se faire entendre, de vous adresser des pétitions individuelles. Vous avez consulté les chambres syndicales des maîtres; mais vous n'avez pas songé à établir pour les ouvriers des chambres syndicales que vous auriez pu consulter aussi.

Ainsi, vous consultez l'intérêt des maîtres et vous oubliez l'intérêt des ouvriers; vous permettez aux maîtres d'avoir des chambres syndicales, et vous ne permettez pas aux ouvriers d'exposer leurs plaintes, de faire valoir leurs droits. Je ne connais pas de meilleure police que l'action des chambres syndicales, parce que la police s'exerce par les pairs. Si, par hasard, des plaintes, de la turbulence même se manifestent parmi les ouvriers de certaines professions, l'autorité peut faire appeler les syndics et entendre leurs plaintes. Et alors cela est grave, car ces plaintes sont censées celles de la masse; le gouvernement s'en préoccupe. Il n'en est pas de telles plaintes comme de pétitions individuelles. Si les ouvriers sont dans leur tort, le gouvernement le fera voir aux syndics, qui, à leur tour, le démontreront aux ouvriers, et cela suffira pour maintenir la tranquillité, sans qu'il soit besoin d'avoir recours aux tribunaux, aux prisons, aux amendes.

Si, comme le dit l'exposé des motifs, la pensée de l'institution des livrets n'a pas été de favoriser le maître aux dépens de l'ouvrier, ni l'ouvrier aux dépens du maître, il est bien malheureux que l'idée ne soit pas venue au gouvernement de chercher les moyens de consulter les ouvriers, alors qu'il a consulté jusqu'à quatre fois les maîtres, les industriels et les manufacturiers. En l'absence des chambres syndicales, que ne faisait-il une enquête? Cette enquête a été demandée par 130 000 ouvriers qui ont adressé une pétition à l'autre chambre. Si les ouvriers ne souffraient pas, ils ne demanderaient pas une enquête dont le résultat négatif prouverait que leurs plaintes sont dénuées de fondement,

Le maître devrait être un père pour l'ouvrier; mais comme les intérêts sont totalement opposés, que l'un a intérêt à abaisser le salaire et l'autre à l'élever, ils ne sont que des adversaires; l'ouvrier ne peut pas avoir confiance dans une loi pour laquelle il n'a pas été consulté, alors que son maître l'était.

Il ne me reste plus qu'à vous exposer les griefs des ouvriers, griefs que je retrouve dans une pétition qui m'a été envoyée. Le livret, dit cette pétition, d'après la loi qui vous est proposée, ne peut être pour l'ouvrier une preuve de moralité et de capacité, puisqu'il est interdit au maître de rien constater à cet égard sur le livret. (Ici les ouvriers sont dans une erreur complète. D'après l'art. 9 du projet de loi et l'art. 13 de la commission, il est permis aux manufacturiers, aux maîtres, d'inscrire l'éloge ou le blâme sur le livret.) Le livret, continue-t-il, n'est pas un gage nécessaire pour les avances que le maître aura faites à l'ouvrier, attendu que les avances faites à l'ouvrier sont presque toujours au-dessous des emprunts qu'il fait lui-même au travail. Enfin, un grand nombre d'ouvriers travaillent chez eux pour le compte de plusieurs entrepreneurs. Comment pourraient-ils continuer à le faire, puisque l'ouvrier ne possède qu'un seul livret, et que le livret doit être déposé chez le maître? Il y a impossibilité matérielle. La commission l'a si bien senti qu'elle propose de dispenser du livret ceux qui travaillent pour plusieurs maîtres.

Vous le voyez donc, messieurs, cette loi se présente aux yeux des classes ouvrières sous de funestes auspices. Je ne dis pas qu'elles aient raison, mais il eût été facile de la leur faire accepter avec docilité, avec satisfaction même, si on avait auparavant créé des chambres syndicales d'ouvriers [illegible] arts, métiers et professions, et qu'on les eût consultées, ou bien au moins qu'on eût fait une enquête. Je ne saurais donc accepter la loi telle qu'elle est présentée, à moins qu'elle ne soit profondément amendée.

M. CH. DUPIN. Est-il vrai que la loi qui vous est présentée soit une loi contre les ouvriers, ou pour les ouvriers?

La loi de l'an XI a été rendue sous la république française; celui qui l'a rendue était l'illustre Chaptal, et l'on sait quelle était la bienveillance de son caractère et la générosité de ses opinions; il avait été longtemps manufacturier, et il voulait assurément être favorable aux ouvriers.

De quoi s'agit-il dans la loi? De forcer l'ouvrier à avoir un livret dans lequel on inscrit le commencement et la fin de ses travaux chez ses différents maîtres; il n'y a rien là dont un ouvrier ne doive désirer la constatation; le livret ne peut être défavorable qu'à l'ouvrier paresseux qui se fait renvoyer partout et se conduit mal: la loi est bonne pour les bons ouvriers, cela suffit. Est-ce en faveur des mauvais qu'elle devrait être faite?

On dit que c'est une loi de police; M. le ministre de l'intérieur et le préfet de police ont d'autres occupations que de s'occuper des ouvriers des [illegible]. Nous voulons, nous dit-on, encore restreindre la liberté des ouvriers; mais on n'inscrit sur le livret qu'un engagement librement convenu; l'ouvrier sera forcé par le livret à respecter son engagement; mais où est le mal? comment, l'ouvrier qui n'a pas de patente à prendre, n'est pas assez libre parce qu'on le tient dans le respect des engagements? On nous parle de la misère des ouvriers; les mauvais sont malheureux, c'est possible, mais les bons ouvriers sont loin de l'être. Il a été prouvé par un rapport officiel que les ouvriers morts en 1830 gagnaient tous de 6 à 2 fr. par jour. Je voudrais bien pour ma part que tous les ouvriers pussent gagner 4 et 5 francs par jour. Mais de ce que cela ne se peut pour tous, il n'en faut pas conclure que le peuple français n'est pas le plus heureux de toute l'Europe.

On a parlé de l'enquête sur la situation des classes ouvrières qui devait, dit-on, réunir 130 mille signatures; mais cette enquête dont on a fait tant de bruit l'année dernière, pourquoi n'en parle-t-on pas cette année? C'est que ces plaintes n'étaient pas fondées.

L'honorable préopinant a dit que c'est à la chambre des pairs à défendre les ouvriers; je suis entièrement de son avis; mais je ne comprends pas comment le gouvernement eût pu consulter les ouvriers? Il est impossible que le gouvernement consulte 20 millions d'hommes. Il faudrait admettre que les ouvriers nommeront des représentants et formeront un corps.

Je crois donc que le projet de loi satisfait à la fois les intérêts du maître et ceux de l'ouvrier. M. le ministre du commerce, qui d'ailleurs a eu long-temps des ouvriers sous ses ordres, n'eût jamais, j'en suis sûr, présenté un projet de loi qui ne fût pas favorable aux ouvriers.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce. Après ce que vient de dire l'honorable M. Dupin, je n'ai rien à ajouter en réponse au discours de l'honorable M. Dubouchage; je me contente de constater que tout ouvrier qui sait travailler peut trouver du travail à un taux élevé; depuis quelques années le travail s'est considérablement accru; mais je dois le dire, si nous sommes parvenus à force de soins et d'économies, à augmenter et développer notre industrie, ce n'est pas que le salaire ait été abaissé; c'est que les fabrication s'étant étendue, on a pu baisser le prix de vente, et par suite un plus grand nombre d'ouvriers ont pu trouver à s'occuper.

La meilleure preuve de la prospérité des ouvriers, ce sont les registres des caisses d'épargne. C'est là qu'on peut reconnaître par le nombre de dépôts faits par les ouvriers que leur situation s'améliore. L'ouvrier était autrefois mal logé, mal nourri, il n'est plus entassé, sauf quelques exceptions, dans des bouges étroits; cela vient surtout de ce que la moralité s'est introduite dans les classes inférieures.

Cette enquête qu'on nous demande, nous la faisons tous les jours; c'est à ceux qui sont en rapport avec eux à voir leurs besoins, à les satisfaire; mais, je le répète, la situation des classes ouvrières est aujourd'hui plus satisfaisante que jamais.

M. DUBOUCHAGE. Je demanderai à M. le ministre quels sont les organes des ouvriers? Les maîtres ont des chambres syndicales; je prie M. le ministre de vouloir bien me dire quelles sont les chambres syndicales des ouvriers; [illegible] ouvriers, ils sont au moins leurs anciens pairs.

La discussion générale est fermée.

Art. 1er. Les ouvriers et apprentis de l'un et l'autre sexe employés dans les manufactures, fabriques, usines, mines, carrières, chantiers et ateliers, ou travaillant chez eux pour un seul chef d'établissement, seront tenus de se munir d'un livret,

M. CUNIN-GRIDAINE. Je demande la suppression du mot *apprentis*, parce que je compte présenter prochainement un projet de loi sur l'apprentissage.

M. BEUGNOT, rapporteur, insiste pour que le mot soit conservé; mais il déclare, au nom de la commission, abandonner l'article 12, qui règle les cas de contestation entre un maître et un apprenti.

M. LE MINISTRE déclare ne pas insister.

M. DE BOISSY demande que l'on supprime le mot *apprenti* et qu'on [illegible] dans des chantiers *clos*. Dans les fabriques, il est facile de distinguer l'apprenti de l'ouvrier; cela est impossible dans certains établissements industriels où des hommes travaillent aujourd'hui comme maîtres, demain comme garçons; l'article est encore inapplicable dans certaines exploitations où les ouvriers se renouvellent toutes les semaines, et où il faudrait par suite écrire chaque semaine 400 livrets pour des hommes qu'on n'a jamais vus, qu'on ne reverra plus; les mines sont dans ce cas; il est impossible aussi d'assujettir au livret les ouvriers qui travaillent dans les bois, et qu'il ne faut pas confondre avec les travailleurs agricoles, lesquels sont sédentaires, tandis que les autres sont nomades.

M. CUNIN-GRIDAINE. Le livret ne peut jamais être obligatoire pour les journaliers; il ne l'est que pour ceux qui sont réunis en ateliers. Il faut d'ailleurs laisser quelque chose à faire à l'ordonnance et aux règlements d'administration publique.

M. BEUGNOT, rapporteur, combat également l'amendement de M. de Boissy, qui est rejeté.

M. DUBOUCHAGE demande si l'on exemptera les contre-maîtres et maîtres ouvriers de l'obligation du livret.

M. DE BARTHÉLEMY demande si l'on soumettra au livret les ouvriers employés aux chemins de fer et à la réparation des routes.

M. CUNIN-GRIDAINE. Il faut distinguer. Les terrassiers ne sont pas soumis au livret; mais les ouvriers qui travaillent dans les ateliers de confection ne peuvent en être exemptés.

M. DUBOUCHAGE se plaint encore qu'on soumette les femmes au livret.

M. CUNIN-GRIDAINE. Nous n'avons en cela rien changé à ce qui existe.

M. DARU. Je demande si l'on appliquera l'obligation du livret à l'ouvrier qui travaille en chambre; ces ouvriers travaillent tour à tour pour divers chefs d'établissement; ils changent sans cesse de maîtres; ils changent aussi souvent de métier; ils travaillent chez eux ou en journée; je demande aussi si l'on astreindra au livret les ouvriers patentés?

M. BEUGNOT. La loi sur les patentes règle quel est l'ouvrier qui doit payer cet impôt; il en fait une catégorie à part de l'ouvrier; il est clair que le patenté ne peut être astreint au livret. Quant aux ouvriers qui travaillent en chambre pour plusieurs maîtres, ils peuvent être considérés comme des entrepreneurs et ils doivent échapper à la formalité du livret; la loi ne s'applique qu'à ceux qui travaillent pour un seul maître.

M. DUBOUCHAGE appuie les observations de M. Daru: il voudrait que les ouvriers travaillant chez eux fussent toujours exemptés du livret.

M. CUNIN-GRIDAINE revient sur les observations présentées par M. Beugnot.

M. DE BOISSY. Comment des tisseurs qui demeurent aux environs de Péronne et travaillent pour des fabricants de Rouen pourront-ils avoir un livret du fabricant qui les occupe? Je demande que l'article soit renvoyé à la commission.

M. CUNIN GRIDAINE. Les ouvriers des environs de Péronne travaillent pour des fabricants de Rouen, mais il y a un intermédiaire entre le fabricant et les ouvriers; c'est cet intermédiaire qui délivrera et signera les livrets. Il faut faire une loi pour la généralité, et non pas en vue des exceptions.

M. GIRARD. La plupart des ouvriers en chambre travaillent pour divers maîtres, à la vérité, mais ils travaillent pour ces maîtres successivement; c'est ce qui a lieu pour les tisseurs de soie de Nismes; il est donc très facile de les soumettre au livret; j'engage donc l'honorable M. Daru à retirer son amendement.

M. DARU. J'ai entendu réclamer contre les livrets au nom des ouvriers; mais le livret n'est pas plus tyrannique ni plus déshonorant qu'une quittance; pourtant l'obligation du livret doit avoir des limites; et c'est aller beaucoup trop loin que d'exiger un livret de l'ouvrier qui travaille chez lui; la loi de l'an XI n'allait pas jusque là. Je persiste donc à demander le retranchement de cette partie de l'article.

M. BEUGNOT. Il n'y a aujourd'hui aucune obligation pour l'ouvrier à se munir de livret; la loi de germinal ne pose aucune sanction pénale; et c'est au bon sens des ouvriers et à la bienveillance des maîtres qu'on doit l'usage des livrets; mais au moment où l'on fait une loi avec une sanction pénale, il faut qu'elle soit précise et qu'elle s'applique à tous les ouvriers.

M. FULCHIRON. Si l'on n'exige pas de livret des ouvriers en chambre, le maître qui les emploie n'a aucune garantie qu'ils le serviront fidèlement.

M. PERNETTY voudrait qu'on dit: « Les ouvriers et apprentis de l'un et de l'autre sexe *attachés* aux, etc.

M. DE BOISSY. Les ouvriers tisseurs travaillant chez eux ne sont pas en rapport avec les chefs d'établissement, mais avec des hommes qui parcourent les campagnes et servent d'intermédiaires. Je persiste donc à demander le renvoi à la commission.

M. BEUGNOT. La commission s'oppose au renvoi; elle a longuement examiné la question, et demain elle pensera comme aujourd'hui.

M. LE PRÉSIDENT. Plusieurs amendements ont été présentés, j'engage les auteurs de ces amendements à les formuler et à me les remettre pour demain. (Oui! oui! à demain!)

M. CUNIN-GRIDAINE présente au nom de M. le ministre de l'intérieur divers projets de loi d'intérêt local.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

Séance du 9 février 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture de la réponse du roi à l'Adresse de la chambre.

MM. le duc de Valmy, d'Etchegoyen et Armand (de l'Aube), écrivent pour demander chacun un congé. — Accordé.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux, dépose un projet de loi portant rectification de crédits extraordinaires affectés au ministère de la justice pour le traitement des juges de paix.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, dépose un projet de loi relatif à des modifications de droits de douanes, en vertu d'un traité entre la France et la Belgique.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, présente: 1o plusieurs projets de loi d'intérêt local; 2o un projet de loi ouvrant un crédit de 300 000 fr. pour secours à des bureaux de bienfaisance; 3o un projet de loi ouvrant un crédit d'un million de francs pour complément des dépenses de police secrète du royaume.

Dans l'exposé des motifs relatif à ce dernier projet de loi, M. le ministre rappelle que, depuis quinze ans, la chambre a voté chaque année le complément nécessaire aux besoins du service; l'usage avait attaché à la dis-

[illegible] de matières dites innocentes; je ne veux pas parler des [illegible], poivre, lait et tant d'autres. Les tribunaux semblent, pour ces altérations, se résigner à la tolérance. Un jugement du tribunal de la Seine, du mois dernier, en acquittait une, « attendu qu'elle est dans les habitudes du commerce. » Mais cette absolution d'un accusé n'est-elle pas la condamnation la plus forte contre certaines industries? Elles sont innocentes; il faut les absoudre, les féliciter presque, quand elles se bornent au vol et ne vont pas jusqu'à l'empoisonnement.

Et ce n'est pas assez de rendre les gens malades; les falsifications les poursuivent jusque dans le traitement des maladies, jusque dans la vente des substances médicamenteuses, que la droguerie fabrique avec altération et vend au rabais à la pharmacie, qui y trouve plus de bénéfice qu'à les fabriquer elle-même. C'est là un juste sujet de plaintes de la part du dernier congrès médical.

Si je ne craignais de sortir de la question, je parlerais et du lait d'animaux qui, privés d'air et d'exercice dans les étables tolérées à tort au sein des grandes villes, sont presque tous atteints de phthisie dont leur lait transmet le principe, et dans la chair nutritive de ces viandes d'animaux nourris avec les chairs d'autres, morts de maladies contagieuses, et ces transports d'animaux dans des voitures où, suppliciés pendant le trajet, ils saignent et ajoutent à l'inconvénient de révolter l'humanité, celui de contracter des maladies: et tant d'autres points encore où l'administration générale lutte d'incurie avec l'administration municipale contre la santé publique!

Mais, restant dans la question des falsifications, j'adjure le ministère de s'occuper de la révision de notre législation à cet égard, de nous présenter soit un projet général, soit des projets partiels, pour suppléer à l'insuffisance de la pénalité et à celle des moyens de constatation.

Il le faut dans l'intérêt de la santé publique et dans celui de la morale; il le faut dans l'intérêt du commerce honnête; il le faut dans l'intérêt du développement de notre commerce en général; car ces habitudes de fraude s'étendent à tout notre commerce et déconsidèrent sur les marchés étrangers nos produits, qui se placent avec peine, à raison de la méfiance qu'ils inspirent. Nos pères disaient que la bonne foi était l'âme du commerce: ne pourrait-on pas aussi dire aujourd'hui qu'il est souvent un corps sans âme? Il faut ces réformes dans l'intérêt aussi du consommateur.

En compensation des privilèges de certaines industries et de l'excessive protection accordée au marchand étranger, est-ce trop de demander que le consommateur, rançonné par la législation, ne le soit pas encore par la fraude? Il le faut surtout dans l'intérêt des classes pauvres, qui, achetant plus en détail et ayant souvent besoin de crédit, sont plus à la merci du débitant.

Si les inexorables lois de l'économie politique ne vous permettent pas toujours de porter du soulagement aux pauvres, que du moins votre sollicitude les protège par les lois et par la police contre des fraudes bien connues. Si vous ne pouvez leur procurer l'aisance, du moins défendez-les contre le vol et l'empoisonnement. (Appuyé! appuyé!)

MM. DUPRAT et le marquis de LAGRANGE échangent quelques observations sans intérêt.

MM. LUNEAU et DE LARCY pensent que la chambre n'est pas assez éclairée sur les modifications que la commission a apportées à son rapport pour pouvoir passer à la discussion des articles.

M. LACAVE-LAPLAGNE. L'honorable M. Lherbette a appelé notre attention sur toutes les sophistications; assurément nous reconnaissons que les sophistications de substances alimentaires doivent être réprimées, mais de toutes la plus grave est sans contredit celle qui nous occupe, puisqu'elle compromet grandement la santé publique en même temps qu'elle fraude d'une manière notable les droits du Trésor.

M. le ministre, après avoir établi que le gouvernement a fait tout ce qui était en lui pour empêcher la falsification des vins, insiste sur la nécessité d'entrer dans une voie de répression plus efficace, et prie la chambre de passer à la discussion des articles.

M. CHAIX-D'EST-ANGE. Je reviendrai sur une observation de l'honorable M. Luneau: la commission a modifié complètement son rapport, sans que nous soyons suffisamment éclairés sur les motifs qui ont amené cette modification; aussi je crois qu'il est impossible de passer à la discussion des articles. Au fond, je crois la législation actuelle suffisante; si elle ne l'était pas, il faudrait procéder par une loi d'ensemble contre les sophistications et non pas par une loi spéciale.

M. MAUGUIN croit qu'il est urgent de procéder immédiatement à la discussion des articles; ce sera à la fois compléter l'œuvre de la chambre et protéger les consommateurs contre des fraudes nuisibles à leur santé ainsi qu'à leur intérêt pécuniaire, sauver les pays vinicoles d'une concurrence ruineuse, et rendre à l'octroi des sommes énormes. L'octroi de Paris n'évalue pas à moins de 20 millions la perte que lui occasionne la falsification des vins.

Voulez-vous juger des effets déplorables de la falsification des vins? Sous la Restauration, on remarquait que les régiments suisses perdaient plus d'hommes que les autres régiments; on voulut en rechercher la cause, et on sut bientôt que c'est parce que la paie de ces régiments leur permettait de fréquenter plus assidûment les cabarets.

L'honorable membre soutient que la chimie est impuissante dans les questions vinicoles; il rappelle que Chaptal avait conseillé de sucrer les vins, et que les propriétaires de vignobles reconnurent bientôt que pour avoir suivi ce conseil, ils avaient compromis la qualité de leurs produits.

M. DE BUSSIÈRES défend le sucrage des vins, au milieu du bruit.

M. DUFAURE ne pense pas que l'on puisse refuser de passer à la discussion des articles d'une proposition adoptée déjà par les deux chambres.

La chambre, consultée, déclare passer à la discussion des articles.

Art. 1er. « Quiconque vendra des vins altérés ou falsifiés, ou en aura en sa possession, s'il fait le commerce des vins, à quelque titre que ce soit, sera puni, si ces vins contiennent des substances nuisibles à la santé, d'un mois à deux ans de prison, et d'une amende de 50 fr. à 2 000 fr.

» Si ces vins ne contiennent aucune substance nuisible à la santé, la peine sera de six jours à un mois de prison, et d'une amende de 16 fr. à 500 fr.

» Les tribunaux pourront appliquer seulement l'une des deux peines ci-dessus établies, suivant les circonstances. Les vins altérés ou falsifiés seront, dans tous les cas, saisis et confisqués; ils seront répandus même devant *l'établissement ou le domicile* du délinquant, si le tribunal juge à propos de l'ordonner.

» Néanmoins, quant aux vins saisis et confisqués qui ne contiendraient pas de substances nuisibles à la santé, le tribunal pourra les attribuer en tout ou en partie, dans les proportions qu'il jugera convenables, aux hospices et aux bureaux de bienfaisance, soit de son ressort, soit du domicile des condamnés.

» Le tribunal pourra, en outre, ordonner l'insertion du jugement dans un ou plusieurs journaux du département qu'il désignera, et l'affiche, tant dans la commune où le délit aura été constaté, que dans celle du domicile ou de l'établissement du délinquant; le tout sans préjudice de l'application, s'il y a lieu, de l'art. 423 du Code pénal. »

M. LUNEAU demande que l'on ajoute après le mot *vendra*, celui-ci: *frauduleusement*.

M. MAUGUIN croit que les mots *altérés* ou *falsifiés* sont suffisants.

M. DURAND (de Romorantin) pense qu'il ne faut supprimer que la falsification avec des substances nuisibles à la santé. Étendre du vin avec de l'eau, ce n'est pas commettre un délit, mais s'exposer seulement à un refus de livraison ou à une demande en réduction de prix. Aussi l'honorable membre propose de rédiger l'article ainsi qu'il suit:

« Quiconque vendra des vins altérés ou falsifiés à l'aide de substances nuisibles à la santé, etc. »

que les ..... s'appliquent surtout aux vins.

M. DE TRACY. Il importe d'empêcher aussi la falsification des autres boissons.

L'amendement de M. Deslongrais, combattu encore par M. F. de Lasteyrie, est mis aux voix et rejeté.

Le premier paragraphe de l'article est adopté après une première épreuve douteuse ; la suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Les nouvelles reçues de la province de Constantine ont déterminé le départ de M. le duc d'Aumale pour l'Afrique. Il doit quitter Paris ces jours-ci.

— On écrit de Copenhague, le 28 janvier :

« Notre journal officiel publie aujourd'hui une ordonnance royale du 21 janvier qui porte en substance ce qui suit :

» Tous les navires relâchant dans un port danois, à cause de vents contraires, d'avaries ou d'autres sinistres, ou dans le but de conserver leur chargement, ou encore à cause des glaces, ou enfin pour trouver un abri pendant l'hiver, ces navires, soit qu'ils déchargent ou non leur cargaison, sont et demeurent affranchis non-seulement de tous droits de tonnage et de phare, mais aussi de tous droits de déclaration d'entrée tant sur les bâtiments mêmes que sur leurs cargaisons.

» Si ces navires emportent leur cargaison telle qu'ils l'ont apportée, ils seront aussi exemptés d'acquitter tout droit de sortie. »

— M. Pons, ancien député, candidat conservateur, a été élu député par le collège d'Espalion, à 70 voix de majorité, en remplacement de M. Delzers, dont l'élection a été annulée.

— S'il faut en croire une correspondance viennoise de l'*Observateur rhénan*, le feu duc de Modène laisse une fortune énorme à son fils, qui vient de lui succéder, et ce jeune prince a encore en perspective celle de ses deux oncles âgés et célibataires, les archiducs Ferdinand et Maximilien d'Este, qui possèdent, dit-on, à eux deux 100 millions de florins.

— M. de Robineau-Villemont, conseiller à la cour royale d'Aix, est mort à Aix la semaine dernière.

— M. le baron de Boissieu est mort avant-hier à Paris, âgé de 94 ans.

— Dans la soirée du 26 janvier, on a éprouvé à Grenade (Espagne), un léger tremblement de terre qui, heureusement, n'a occasionné aucun malheur.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 8 et lundi 9 février, de 7 990 déposants, dont 1 071 nouveaux, 1 067 383 francs.

Remboursements effectués la semaine dernière à 1 732 déposants, dont 490 soldés, 734 256 fr. 69 c.

Rentes achetées à la demande des déposants, pendant la même semaine, pour un capital de 78 086 fr. 85 c.

Demandes de remboursements du 8 février, 795 353 fr.

BOULANGERIE MUTUELLE A GENÈVE. — Nous lisons dans le *Journal de Genève* :

« La fondation de la boulangerie mutuelle a porté ses fruits ; les boulangers ont fait sur le prix du pain des réductions successives, que, de leur propre aveu, ils peuvent faire ; donc ils faisaient, comme nous l'avons affirmé, des gains excessifs et abusifs. Mais ils ont pris, pour faire tomber la boulangerie mutuelle, diverses résolutions, entre autres celle d'abaisser leur prix au niveau de ceux de cet établissement, et, si cela était nécessaire, même au-dessous : *il faut qu'elle ou eux tombent*, et quand ils seront maîtres de la place et des prix, nous serons alors à leur merci et nous sentirons le poids de leur courroux. Le journal engage le public genevois à ne pas donner dans le piège. »

UNE SUPPOSITION. — Tout récemment, dans la soirée, le quartier du faubourg Montmartre a été mis en émoi par l'évènement que voici :

C'était l'heure où les messageries se dirigent vers le chemin de fer de Rouen, pour se rendre ensuite au Havre. Les chevaux de ces diligences étaient lancés à toute vitesse, lorsque tout-à-coup on voit une femme se précipiter sur le pavé, par la portière du coupé. On s'empresse autour d'elle, on la relève : cette femme était Anglaise, jeune encore, et conservant les restes d'une beauté remarquable. Par un bonheur rare, elle ne s'était fait aucun mal dans sa chute. Interrogée sur les motifs qui l'avaient portée à se précipiter ainsi, au risque de se tuer, elle a dit qu'on l'emmenait malgré elle, qu'elle ne voulait pas quitter Paris, et qu'elle avait voulu échapper à ceux qui l'enlevaient. L'accoutrement de cette femme était des plus étranges ; elle était, pour ainsi dire, en chemise, sous un ample manteau de drap ; sa tête était coiffée d'un immense chapeau de paille, orné d'un velours noir, et tel que les chiffonnières les moins coquettes auraient refusé de le porter. Il n'y avait dans le coupé de la diligence, à côté d'elle, qu'une femme de chambre qui semblait chargée de l'accompagner.

Cette femme, ainsi que celle qui l'accompagnait, a été conduite chez le commissaire de police du quartier Montmartre. On a lieu de croire qu'elle n'est autre que lady B......, cette Anglaise du Gros-Caillou, que des agents de police ramassaient ivre-morte, il y a quelques jours, à la Halle.

SANGLANT MYSTÈRE. — La ville de Vesoul vient d'être affligée par un évènement bien tragique. Le 4 février, vers onze heures du matin, la femme de M. Claude-Alexis-Augustin Morel, juge au tribunal de Vesoul, a été tuée dans son appartement d'un coup de pistolet lâché sur elle à bout portant, par l'un des domestiques de la maison.

Après avoir été frappée, Mme Morel avait eu assez de force pour s'élancer au dehors, dans le vestibule, mais elle est tombée sur le palier pour ne plus se relever.

Quand M. Morel, qui était dans une chambre du même appartement, et les voisins, sont accourus à la double détonation et aux cris de la victime, ils n'ont plus trouvé qu'un cadavre.

Cette horrible catastrophe a profondément impressionné notre population, et on peut dire que la consternation est générale. Le misérable auteur de cet assassinat, qui plonge dans le deuil une respectable famille, s'est fait justice sur-le-champ, en se tirant à la tête un coup d'un second pistolet.

On ne sait, quant à présent, quel a pu être le mobile d'un crime aussi épouvantable.

FLIBUSTIERS EN HERBE. — La *Gazette des Tribunaux* raconte que deux écoliers d'un pensionnat de Nogent-sur-Marne, Edouard G...., âgé de quatorze ans, et Adolphe P...., d'une année plus jeune, s'étaient pris d'une grande admiration pour les aventures des flibustiers dont ils

AFFREUX EFFET DE FRAYEUR SUBITE. — ..... de Montmarault, un évènement des plus tragiques est venu effrayer et attrister les populations paisibles de tout ce canton. Le *Mémorial de l'Allier* le raconte ainsi : « Le champ de foire était couvert de bestiaux, et les acheteurs s'y présentaient déjà en grand nombre, lorsqu'une frayeur subite, saisissant tous ces animaux, les a rendus furieux. Se précipitant tête baissée les uns sur les autres, ils ont occasionné les plus graves accidents. Cinq personnes ont, dit-on, été tuées sur place ; une quinzaine ont été dangereusement blessées ; plus de cinquante autres ont reçu des contusions plus ou moins fortes. On fait différentes versions sur les causes qui ont ainsi subitement répandu la terreur sur tout le champ de foire ; il paraît que ce n'est pas sans quelque fondement qu'on l'attribuerait à la malveillance ; ce qui confirmerait ces soupçons, c'est qu'un évènement semblable s'est produit quelques jours auparavant à la foire de Couleuvre, mais sans y causer d'accidents.

» L'autorité ne manquera pas de prendre les mesures nécessaires pour s'éclairer à ce sujet. »

AVIS AUX PRÊTEURS SUR HYPOTHÈQUE. — Une nouvelle qui émeut depuis quelques jours Dijon, dit la *Revue de la Côte-d'Or*, expliquerait, jusqu'à un certain point, le suicide de M. le duc de Saulx-Tavanne. Voici le fait :

Parmi les domaines délaissés par le défunt, la forêt de Nemours, magnifique propriété qui ne comprend pas moins de 1 000 hectares et vaudrait plus de deux millions, serait grevée de quinze cent mille francs d'inscriptions. Mais la charge énorme qui pèse sur cette propriété principale ne devrait pas seulement être funeste à son noble possesseur, car voici que le domaine la revendique comme appartenant à l'État.

Cette forêt aurait été donnée à un des ancêtres de M. le duc de Saulx, à la condition de retour à la couronne, en cas d'extinction de postérité mâle. Le défunt duc étant le dernier de sa race, les inscriptions sur la forêt de Nemours seraient ainsi frappées de caducité. On peut, d'après cela, juger des angoisses de leurs porteurs et de celle des officiers ministériels qui se sont entremis dans cette fâcheuse affaire.

UN COURAGE A FROID. — Avant-hier, le théâtre des Funambules avait monté un superbe spectacle pour le bénéfice de Debureau. Parmi les décors, une fontaine lançait une masse d'eau limpide et jaillissante, d'un véritable favor champêtre d'un effet charmant. Il n'y a pas que l'acteur et le public qui aient du goût aux Funambules. Il faut louer aussi la mise en scène.

Un accident est venu attrister les dernières scènes. Debureau, rapidement englouti dans une trappe, s'est blessé. La représentation n'a été interrompue qu'un instant. Un morne silence accusait l'attente résignée et la sincère inquiétude de ce public si impatient et si bruyant d'ordinaire. Mais bientôt le courageux artiste a reparu. La souffrance se lisait à travers son masque de farine, et les généreux enfants du faubourg l'ont supplié de ne pas se sacrifier à leurs plaisirs. Mais lui, les remerciant d'un geste et d'un sourire sympathiques, a repris sa verve et achevé la pièce aux grands transports d'un public reconnaissant, qui l'a rappelé et applaudi avec transport.

IL NE FAUT PAS VENDRE LA PEAU DE L'OURS AVANT...... — On lit dans l'*Akhbar*, journal d'Alger, du 27 janvier :

« Une grande chasse à la panthère a eu lieu dimanche. Un temps magnifique a favorisé cette battue, qui, par le fait, n'a été qu'une fort agréable promenade champêtre. Le zèle et l'intelligence des personnes choisies pour diriger cette expédition cynégétique n'a pu triompher des difficultés inhérentes à une pareille entreprise. Les endroits les plus fourrés, ceux par conséquent où il y avait plus de chance de rencontrer la panthère, ne pouvaient être explorés par les traqueurs. C'est ainsi que le grand ravin de l'Oued-el-Abiod, connu sous le nom de rivière des Ben-Messous, n'a pas été fouillé dans sa partie la plus difficile, bien qu'on y ait remarqué des traces de l'animal qu'on cherchait. Il aurait fallu des chiens bien dressés à cette chasse.

» Les miliciens, venus en très grand nombre, ont déployé beaucoup d'activité jusque vers dix heures, moment du déjeuner. Ce repas est toujours fatal aux battues générales : il change la direction des idées et dispose à la sieste plutôt qu'à des courses au clocher à travers des broussailles, essentiellement ennemies de l'épiderme et des vêtements qui le recouvrent. Quelques intrépides ont poussé les uns jusque vers Sidi-Ferruch, les autres du côté des Trappistes ; mais leur ardeur s'est également amortie en vue de ces lieux de rafraîchissement, véritables oasis dans un désert de buissons. L'hôtel de la Trappe (des consommateurs désappointés disent que ce nom n'est pas usurpé) en a recueilli bon nombre ; le village maritime de M. Gouin en a attiré d'autres. Bref, on s'est bien promené, on a bu et mangé de bon appétit, mais de panthère, point.

» Nous avons ouï parler de deux innocents chacals tombés victimes de l'imprudence qu'ils avaient commise en restant à portée de cette nuée de Nemrods. Ajoutons à cette nécrologie un pauvre chien que son maître a tué le prenant pour une bête fauve. Nous avons aussi entendu quelques balles dévoyées siffler à nos oreilles dans un moment où ne paraissait aucune espèce d'animal. Ceci nous a consolés de n'avoir point aperçu la panthère, car alors nous en aurions entendu bien d'autres. Au reste, si nous n'avons point vu la panthère, il en est qui ont été plus heureux que nous. Quand la chasse s'est arrêtée, deux personnes avaient vu une panthère. Après le déjeuner, cent personnes en avaient vu quatre. Le soir tout le monde en avait vu sept. Lundi au matin, on ne comptait plus. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 FÉVRIER 1846.

Le *Journal des Débats*, après avoir publié le compte-rendu des opérations de la Banque pendant l'année 1845, prétend qu'il n'est pas vrai, comme on l'a dit, que la Banque tende à décroître et ait besoin, pour continuer à opérer sur la même échelle, de réduire le taux de son escompte. 1845 a vu, au contraire, les opérations de la Banque atteindre un point où elles ne s'étaient jamais élevées. En y comprenant celles des comptoirs, elles sont montées à un milliard et demi, 368 millions de plus que l'année précédente ; de 107 fr. par action, le dividende a été porté à 133 fr. Tout le compte-rendu et toutes les réflexions des *Débats* tendent à établir que le capital est en voie de prospérité ; que n'en peut-on dire autant du travail, et pourquoi l'*industrie* financière est-elle à peu près la seule qui puisse ainsi se féliciter de l'état actuel des choses, même malgré les entreprises des chemins de fer qui, en absorbant une énorme quantité de capitaux, ont dû cependant nuire à l'industrie de l'escompte ?

La *Presse* fait l'historique de l'aristocratie territoriale en Angleterre.

..... tat de la Grande-Bretagne, que l'Angleterre ne fera jamais, dans ses plus admirables efforts pour équilibrer sa puissance, que l'application de ce qu'on pourrait appeler la science de l'égoïsme ; la France seule est capable de prendre l'initiative des émancipations désintéressées quand elle trouve pour diriger sa grandeur des hommes dignes de la comprendre.

HALLE DE PARIS.

7 févr.						9 févr.					
Arrivages	1846 q.	86 k.				Arrivages	4582 q.	86 k.			
Ventes	2443	92				Ventes	4962	23			
Restant	50237	08				Restant	53857	36			
Cours moyen			42 67			Cours moyen			42.79		
Cours-taxe			41,91			Cours-taxe			41,87		
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	91 q.	98 k.	50,30	à	57,30	Gruaux	3 q.	44 k.	57,60	à	58,00
1re	416	89	44,8	à	42,65	1re	194	68	42,00	à	44,00
2e	95	77	40,10	à	41,70	2	111	47	40,75	à	41,00
3e	12	77	33,75	à	34,40	3e	0	00	00,00	à	00,00
4e	00	00	00,00	à	00,00	4	0	00	00,00	à	00,00
A liv.	1004	80	26,75	à	50,95	A liv.	416	05	38,20	à	42,75

Marchés.

MARCHÉ DE SCEAUX du 9 février. — 1395 bœufs amenés, 1375 vendus 1,26-1,14-1,00. — 247 vaches entrées, 236 vendues 1,10-0,96-0,81. — 412 veaux entrés, 412 vendus 1,76-1,58-1,40. — 9091 moutons entrés, 8618 vendus 1,5?-1,32-1,14.

Bourse du 9 février 1846.

Les fonds anglais sont venus encore confirmer la hausse d'hier, mais la Bourse a été très froide pour les fonds publics surtout.

Les chemins ont peu varié ; le Havre, après avoir commencé dans des prix élevés, est retombé aux cours de samedi dernier.

Les caisses Gouin et Ganneron ont encore monté.

Outres les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1/2, 112 50. — 4 0/0, 108. — Rente belge, 104 1/4. — Société générale, 1580. — Banque belge, 810, 820. — Obl. St-Etienne, 1165.

Chemins de La Teste, 190. — Grand'Combe, 1545. — Andrezieux, 340. — Anvers, 600. — Tours à Nantes, 577 50, 585, 580, 582 50. — Fampoux, 400. — Strasbourg, 555, 560, 557 50.

Actions de Zinc Vieille-Montagne, 6950. — Aveyron, 6400. — Lia Kimberly, 760. — Gaz anglais, 8300. — Hauts-fourneaux, 2275, 2300.

Oblig. de Versailles r. dr., nouv., 1170. — Orléans, 1235, 1240. — Grand-Combe, anc., 1110. — Rouen, 1025. — Havre, 1105, 1110, 1107 50.

A terme : Banque de France, 3100. — Esp. dette intér., 32 7/8 fin courant. — Chemins de Tours à Nantes, 575, 585. — Strasbourg, 555, 560, 552 50, 550 25.

5 0/0 compl.....	1er C. 123 50	P H. 123 50	P. H. 123 40	dr C. 123 40	hier 123 [illegible]
— fin cour...	123 55	123 55	123 30	123 40	123 [illegible]
3 0/0 compl.....	84 40	84 40	84 10	84 10	84 [illegible]
— fin cour...	84 40	84 45	84 20	84 25	84 [illegible]

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville. .	1380 »»	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	» »»	»
B. de France....	3400 »»	» »»	H. 5 »»	— Portugais..	» »»	» »»	»
C. Gou. ex div..	1180 »»	1185 »»	H. 5 »»	Esp. D active.	— »	» »»	»
C. Ganneron.....	1185 »»	1190 »»	» »»	5 0/0 Naples.	101 80	101 70	B. [illegible]
C. hypot.......	675 »»	» »»	» »»	— Romain..	102 3/4	» »»	»
4 Canaux.......	1270 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	» »»	» »»	»
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	» »»	» »»	» »»	Au 15. 1120, 1117 50.			S. [illegible]
V. r. d......	555 »»	» »»	» »»	— 560.			»
— r. g.......	257 50	255 »»	» »»	— 257 50.			»
Orléans.....	1283 »»	1287 50	H. 2 50	— 1285, 1287 50, 1285.			H. [illegible]
Strasb	252 50	252 50	B. 4 25	— 252 50.			»
Rouen........	1010 »»	1013 »»	H. 7 50	— 1010, 1013, 1007 50.			B. [illegible]
Havre........	715 »»	710 »»	H. 5 »»	— 713, 705, 707 50.			B. [illegible]
Marseille....	980 »»	982 50	B. 7 50	— 985, 990, 982 50, 987 50.			H. [illegible]
Vierzon......	705 »»	» »»	» »»	— 700.			»
Nord.........	767 50	766 25	B. 1 25	— 768 75, 765.			»
Bordeaux.....	645 »»	» »»	» »»	— 647 50, 643 75.			B. [illegible]
Boulogne.....	545 »»	» »»	» »»	— 547 50.			»
Montereau...	» »»	» »»	» »»	—			»
Fampoux.....	» »»	» »»	» »»	—			»
Dieppe........	470 »»	» »»	» »»	— 470.			»

LONDRES, 7 févr.	PARIS, 9 février. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 97, 1/8, 1/4.	3 0/0 F. c. 8 460, 84 45 d. 50.	Av. 84 30, 31 1/2
Esp. act. 28.	F. p. 84 70 d. un; 85, 75 d. 50	47 1/2.
Portug. 61.	5 0/0 F. c. 123 60, d. un; 90, 75 d. 50.	Ap. 84 31 1/2.
Mexic. »	F. p. 124 50, 40, d. 50.	B. du Trésor.
3 0/0 holl.	Orléans, au 15 1290 d. 10.	3 1/4 à 4 m.
2 1/2.	au 31. 1295 d. 20, 1300, d. 10.	Reports
Rouen, 39 1/2.	Nord, au 15. 771 50, 768 75 d. 10.	3 0/0 f. c. 5, 7 1/2
Orléans, 50 1/2.	— au 31. 772 50, 770 d. 20 ; 777 50, 775 d. 10.	5 0/0 f. c. 10, 1[illegible]
		— F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 94,50 à 95,00 ; courant du mois, mars et avril, 97,50 à 00,00 ; 4 du milieu, 96,0 à 95,50 ; 4 derniers 95,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 124,00 ; mars et avril 127,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 130,00 à 131,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 février 1846.

7 h. »|» FRANÇAIS. — Enfants d'Edouard. Voyage à Dieppe.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. »|» ITALIENS. — Semiramide.
7 h. »|» ODÉON. — Diogène.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. 3 Baisers. Carlo Beati. Beaugaillard.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Mme Panache. Mousse. Indiana.
6 h. »|» GYMNASE. — Commis. Loi. Mère. Nuage.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — Femme laide. Pommes. Jocrisse. Chansons.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Comte Julien. Trilby. Arabes.
6 h. »|» AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Atar-Gull. Hubert-le-Sorcier.
6 h. »|» CIRQUE NATIONAL. — Cheval du Diable.
6 h. »|» COMTE. — 2 chasseurs. Chemin.
6 h. 1|2 FOLIES. — Plus heureuse. Hussard. Vingt francs. Sonnette.

Imprimerie Lange Levy et comp., rue du Croissant, 16.

n'a pas été un des incidents les moins piquants de cette discussion que les exclamations provoquées sur tous les bancs de l'assemblée par les reproches d'immoralité que cet orateur a adressés à la loi ; de vertueux pairs de France, une commission, un ministre de l'agriculture, l'élite des civilisés accusés de prêter leur concours à des propositions immorales ! Aussi, faisait-il bon voir comme on se récriait, comme on s'agitait d'une ardeur toute juvénile. Il a fallu pas mal d'énergie de volonté et de poumons à M. Dubouchage pour dominer les murmures de l'indignation. Mais, bon gré mal gré, ses collègues ont dû subir le récit, bien atténué cependant, de ce trafic de la jeunesse, de la beauté et de la pudeur qui déshonore les villes industrielles de France, et que développerait l'obligation du livret pour les femmes.

Aux justes considérations que l'on lira dans le discours de M. le vicomte Dubouchage, on pouvait en ajouter d'autres non moins puissantes pour ceux qui honorent encore la femme du peuple, considérations empruntées aux ouvriers eux-mêmes :

« Ainsi les femmes et les filles d'ouvriers seraient assujetties » à l'obligation du livret. Ce n'était sans doute pas assez de voir » leur travail rétribué d'une façon dérisoire : pour obtenir ce sa» laire infime, il leur faudrait dépenser d'abord la valeur d'une ou » quelquefois deux journées de leur travail pour obtenir ce certi» ficat de moralité et de capacité qu'on appelle livret. Il leur fau» drait perdre ensuite une autre journée à attendre, à *la queue*, » que leur tour fût arrivé où leur livret devait être signé. On n'a » pas réfléchi, ce nous semble, à ce que la pudeur des femmes et » des filles du peuple pourrait avoir à souffrir de ces fréquents » voyages au commissariat de police et à la préfecture... Nous » croyons inutile d'en dire davantage à cet égard. » (Développements à l'appui de la pétition.)

Il est douteux que messieurs les pairs eussent compris la délicatesse de ces sentiments; mais comment, protecteurs zélés de la famille, n'ont-ils pas vu qu'en imposant un livret aux femmes et aux filles, ils la désorganisaient, comme l'a fort bien remarqué M. de Boissy? Qu'adviendra-t-il, chacun des époux ayant son livret, si le maître rend le sien au mari sur sa demande, et le refuse à la femme? Que le mari ait affaire ailleurs, voilà de fait une séparation de corps.

On prévoit que M. Charles Dupin est monté à la brèche, c'est-à-dire à la tribune pour défendre les vertus pudiques de MM. les fabricants, de leurs fils et de leurs contre-maîtres. Le jour n'est pas plus pur que le fond des ateliers, et c'est un outrage que de les assimiler à des sérails ! Mais songez donc qu'il y a des ateliers de trois et quatre cents ouvrières! Vous supposez donc, M. Dubouchage, les maîtres,.... Nous n'osons pas achever la phrase que le *Moniteur* lui-même ne répétera pas textuellement, nous osons l'affirmer. Qu'il nous suffise de dire que M. Charles Dupin s'est récrié à l'idée qu'on puisse comparer les mérites d'un chrétien à ceux du grand-turc. Peut-être cette apologie aura-t-elle moins de succès auprès des jeunes fabricants qu'auprès de MM. les pairs, qui ont paru bien convaincus de l'invraisemblance de l'hypothèse de M. Dupin.

leur grandeur subite, qu'ils ne voient plus la foule populaire d'où ils sont sortis, s'agitant à leurs pieds, épuisée de fatigue, de faim et de servitude. Tous ces gentilshommes de fraîche date, éclos de la Révolution française et des combats héroïques de la liberté, ils ont laissé à un jeune comte, à qui ces terribles luttes ne rappellent que de funèbres souvenirs, l'honneur de réclamer l'affranchissement du peuple, seule conquête qui puisse faire absoudre tant de sacrifices ! C'est M. le comte de Montalembert qui a dit à la Chambre que si en Angleterre, en Belgique, aux Etats-Unis, les trois pays les plus libres du monde, le gouvernement s'avisait de proposer une loi sur les livrets, une explosion du sentiment national indigné en ferait à l'instant justice. Il aurait pu ajouter que l'institution du livret n'est connue que de la Prusse et de l'Autriche, et que c'est à de telles sources que la France de 1846 va puiser des leçons de libéralisme. C'est encore M. de Montalembert qui, tout en acceptant le livret comme bon en soi, tant qu'il n'était que facultatif, et c'était ainsi jusqu'à présent, a déclaré que le projet de loi, en le rendant obligatoire, le rendait gênant, vexatoire, oppressif. Nous aurions désiré, sans doute, que l'honorable pair s'élevât plus haut encore, et que lui, si attentif aux désordres du Liban, portât la sollicitude de son cœur sur les prolétaires de la civilisation, infortunés Maronites qui gémissent sous le poids des mêmes misères que leurs frères d'Orient; mais nous devons être sobres d'exigences, puisqu'il s'agit de la Chambre des pairs.

L'article 1er, amendé par la commission, a été adopté, et M. de Montalembert n'a pu réussir à y introduire une modification pour exempter du livret les ouvriers qui travaillent passagèrement dans les manufactures et usines. C'était cependant le vœu du gouvernement et de la commission. Pourquoi ne pas l'avoir écrit dans la loi? Tel qu'il est adopté, l'article 1er s'appliquera même aux journaliers, malgré la déclaration contraire du ministre, dont la parole n'a pas force de loi. Heureusement, comme a dit encore M. de Montalembert, il ne faut pas trop regretter ces imperfections : plus elles seront nombreuses, plus il y aura de chances de faire échouer le projet. Et tel est son vœu formel.

La discussion sur l'article 2 du projet de la commission a été moins embarrassée; mais plus instructive. La pensée du gouvernement et de la chambre sur le véritable caractère du livret s'y est révélée à ne plus laisser de doute aux plus confiants.

Dans l'exposé des motifs, le ministre de l'agriculture excusait, vantait le livret « par l'intérêt qu'ont les ouvriers à pouvoir faire » connaître facilement leurs habitudes de travail et leur exactitude » à remplir leurs obligations, et les maîtres à pouvoir apprécier » le degré de confiance que doit inspirer la conduite intérieure de » ceux qui leur demandent du travail ; le livret devait être pour » l'ouvrier honnête homme et habile, un titre dont il serait fier, » un brevet de capacité et de moralité, avec lequel il pourrait trou» ver partout de l'ouvrage et un bon accueil. » (Pag. 16 et 18.)

Et M. Beugnot, rapporteur, s'exprimait ainsi : « Il n'est pas de » manufacturier, de fabricant, de chef d'un d'établissement indus» triel, grand ou petit, qui ne regarde comme un avantage réel de » note favorable ou défavorable à l'ouvrier. Et vous n'avez pas protesté, M. Charles Dupin, l'ami du peuple? Votre grande âme ne s'est pas révoltée à l'idée qu'un maître ne pourrait plus désormais, comme il le peut aujourd'hui, rendre bon témoignage de la moralité et de la capacité de son ouvrier ? A quoi donc les distinguerez-vous, Monsieur? Aux lacunes du livret, peut-être? Mais est-ce donc que le bon ouvrier n'est sujet à la maladie ni aux chômages ? Aux avances? Mais ce peut être une preuve de confiance tout aussi bien que de désordre. Quelle amère déception a dû être la vôtre !

Mais non, vous vous y attendiez ; le livret n'est pour vous comme pour la commission, comme pour le ministre, qu'un moyen de police politique et administrative, et cette apparente générosité ne lui ôte pas ce caractère : au contraire ! Seulement l'évidence est devenue telle que vous ne pouvez plus le nier.

La Chambre n'a pas été moins généreuse sur l'article 3. Quel sera le prix du livret? 50 centimes ou 25 centimes ? D'une voix unanime et avec l'empressement le plus touchant, le maximum n'a été fixé qu'à 25 centimes. A ce compte les fournisseurs ne pourront plus gagner que 15 centimes par livret ; soit pour un personnel d'environ 5 millions d'individus, 750 000 francs seulement. On ne peut pas être plus avare des deniers du peuple.

A demain la suite de cette édifiante philanthropie !

Chambre des Députés.

La discussion sur le projet de loi relatif à la falsification des vins s'est continuée aujourd'hui et se terminera demain probablement. Il est impossible de prévoir si le scrutin final adoptera ou repoussera la proposition de MM. Mauguin, Tesnière et de Lasalle; le hasard en décidera ; car il est bien évident que la Chambre n'a pas d'opinion sur cette question ; elle votera pour ou contre, sans y réfléchir, en se laissant aller passivement à sa dernière impression.

Malgré toute notre bonne volonté, malgré tous nos efforts de mémoire, nous nous trouvons arrêté tout court en essayant d'analyser les débats d'une séance que nous avons pourtant suivis avec une incroyable contention d'esprit. C'est qu'il est, en effet, impossible de suivre, sans s'y perdre, ce labyrinthe de chicanes interminables, d'arguties sans principes, de propos interrompus, jetés au milieu d'une assemblée qui rit, qui cause, qui se promène, où chacun parle et crie, où personne n'écoute.

La seule chose que nous ayons parfaitement comprise, c'est que nos législateurs n'ont plus le sens du juste et de l'injuste; c'est qu'ils n'ont plus dans le cœur l'amour du bien ni la haine du mal ; c'est qu'ils ne savent pas distinguer l'anarchie de la liberté ; c'est enfin que le courage leur manque d'opérer une réforme, quand, par hasard, ils en sentent le besoin. Oui, dit M. Duprat, le commerce des vins se livre à des opérations condamnables; il falsifie les boissons, il en fabrique de toutes pièces et ne craint pas d'employer des mélanges qui compromettent la santé publique ; c'est vrai, nous en convenons, mais ce sont des inconvénients avec lesquels on doit savoir vivre, car, pour y remédier; il faudrait porter atteinte à la liberté du commerce.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 11 FÉVRIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

LA SALLE DES MORTS (SUITE).

La joie des gens qui n'ont qu'une heure à vivre ne peut pas même durer autant que leur vie.

Maurice, après avoir contemplé Geneviève avec cet amour ardent et profond qu'il avait dans le cœur, après l'avoir remerciée de cette parole à la fois si égoïste et si tendre qui venait de lui échapper, se tourna vers Lorin.

— Maintenant, dit-il tout en enfermant dans sa main les deux mains de Geneviève, causons.

— Ah ! oui, causons, répondit Lorin; mais s'il nous en reste le temps, c'est bien juste. Que veux-tu me dire, voyons?

— Tu as été arrêté à cause de moi, condamné à cause d'elle, n'ayant rien commis contre les lois ; comme Geneviève et moi, nous payons notre dette, il ne convient pas qu'on te fasse payer en même temps que nous.

— Je ne comprends pas.

— Lorin, tu es libre.

— Libre, moi ! tu es fou ! dit Lorin.

— Non, je ne suis pas fou, je te répète que tu es libre ; tiens, voici un laissez-passer. On te demandera qui tu es : tu es employé au greffe des Carmes ; tu es venu parler au citoyen greffier du Palais ; tu lui as, par curiosité, demandé un laissez-passer pour voir les condamnés ; tu les as vus, tu es satisfait et tu t'en vas.

— C'est une plaisanterie, n'est-ce pas ?

— Non pas, cher ami, voici la carte, profite de l'avantage. Tu n'es pas amoureux, toi ; tu n'as pas besoin de mourir pour passer quelques minutes de plus avec la bien-aimée de ton cœur, et ne pas perdre une seconde de son éternité.

— Eh bien ! Maurice, dit Lorin, si l'on peut sortir d'ici, ce que je n'eusse jamais cru, je te jure, pourquoi ne fais-tu pas sauver Madame d'abord ? quant à toi, nous aviserons.

— Impossible, dit Maurice avec un affreux serrement de cœur : tiens, tu vois, il y a sur la carte un citoyen, et non une citoyenne ; et d'ailleurs, Geneviève ne voudrait pas sortir en me laissant ici, vivre en sachant que je vais mourir.

— Eh bien ! mais si elle ne le veut pas, pourquoi le voudrais-je, moi ? tu crois donc que j'ai moins de courage qu'une femme ?

— Non, mon ami, je sais au contraire que tu es le plus brave des hommes, mais rien au monde ne saurait excuser ton entêtement en pareil cas. Allons, Lorin, profite du moment et donne-nous cette joie suprême de te savoir libre et heureux.

— Heureux ! s'écria Lorin, est-ce que tu plaisantes? heureux, moi heureux sans vous! Eh ! que diable veux-tu que je fasse en ce monde sans vous, à Paris, hors de mes habitudes, ne plus vous voir, ne plus vous ennuyer de mes bouts-rimés, ah ! pardieu non.

— Lorin, mon ami !...

— Justement ; c'est parce que je suis ton ami que j'insiste avec la perspective de vous retrouver tous deux. Si j'étais prisonnier comme je le suis, je renverserais des murailles; mais pour me sauver d'ici tout seul, pour m'en aller par les rues le front courbé avec quelque chose comme un remords qui criera incessamment à mon oreille : Maurice ! Geneviève ! pour passer dans certains quartiers et devant certaines maisons où j'ai vu vos personnes et où je ne verrai plus que vos ombres, pour en arriver enfin à exécrer ce cher Paris que j'aimais tant, ah ! ma foi, non, et je trouve qu'on a eu raison de proscrire les [illegible] ce qu'à cause du roi Dagobert,

— Et en quoi le roi Dagobert a-t-il rapport à ce qui se passe entre nous?

— En quoi ! Cet affreux tyran ne disait-il pas au grand Eloi : « Il n'est si bonne compagnie qu'il ne faille quitter? » Eh bien! moi, je suis un républicain ! Et je dis : rien ne doit nous faire quitter la bonne compagnie, même la guillotine ; je me sens bien ici, et j'y reste.

— Pauvre ami ! pauvre ami ! dit Maurice.

Geneviève ne disait rien, mais elle le regardait avec des yeux baignés de larmes.

— Tu regrettes la vie, toi ! dit Lorin.

— Oui, à cause d'elle !

— Et moi je ne la regrette à cause de rien; pas même à cause de la déesse Raison, laquelle, j'ai oublié de te faire part de cette circonstance, a eu dernièrement les torts les plus graves envers moi, ce qui ne lui donnera pas même la peine de se consoler comme l'autre Arthémise, l'ancienne ; je m'en irai donc très calme et très facétieux, j'amuserai tous ces gredins qui courent après la charrette; je dirai un joli quatrain à monsieur Sanson, et bonsoir la compagnie... c'est-à-dire.... attends donc.

Lorin s'interrompit.

— Ah ! si fait, dit-il ; si fait, je veux sortir ; je savais bien que je n'aimais personne; mais j'oubliais que je haïssais quelqu'un ; ta montre, Maurice, ta montre.

— Trois heures et demie.

— J'ai le temps, mordieu ! j'ai le temps.

— Certainement, s'écria Maurice; il reste neuf accusés aujourd'hui, cela ne finira pas avant cinq heures ; nous avons donc près de deux heures devant nous.

— C'est tout ce qu'il me faut ; donne-moi ta carte et prête-moi vingt sous.

— Oh ! mon Dieu ! qu'allez-vous faire? murmura Geneviève.

Maurice lui serra la main ; l'important pour lui, c'était que Lorin sortît.

— J'ai mon idée, dit Lorin.

Maurice tira sa bourse de sa poche et la mit dans la main de son ami.

— Maintenant la carte, pour l'amour de Dieu. Je veux dire pour l'amour de l'Être éternel.

Maurice lui remit la carte.

Lorin baisa la main de Geneviève, et profitant du moment où l'on amenait dans le greffe une fournée de condamnés, il enjamba les bancs de

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 10 juillet; du 5 au 31 décembre, du 2 au 31 janvier et du 2 au 5 février.—La reproduction de tout ou partie de ce roman est formellement interdite.

...bie et les énerve ; faites que tous ces hommes, qui sont vos frères, puissent prendre leur part des produits qu'ils font naître à la sueur de leur front : alors, les consommateurs ne manqueront plus, alors se relèvera plus forte et plus belle que jamais la reine des industries françaises ; alors vous n'aurez plus occasion de gémir en avouant à la Chambre que vous êtes propriétaire de l'un des plus grands vignobles de France.

M. Bureaux de Puzy seul a essayé de poser la question sur son véritable terrain ; nous l'en félicitons de tout notre cœur, et nous l'entendrions avec bonheur reprendre et développer demain une thèse dont il se tirerait certainement avec honneur.

Prévoyance du ministère des travaux publics.

Dans le rapport fait *au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à affecter des crédits pour l'achèvement de différents canaux*, M. le marquis de Dalmatie adresse des remontrances très vives au ministère des travaux publics. Ces observations sont d'une grande justesse. Malheureusement nous avons eu, nous aussi, très souvent à relever des faits analogues à ceux dont parle l'honorable député du Tarn.

..... Il est une cause qui a contribué plus que toutes les autres à l'augmentation des dépenses du ministère des travaux publics. Cette cause est l'habitude prise par l'administration des ponts-et-chaussées de remanier complètement les projets, de leur faire subir les plus graves altérations, au point d'en changer quelquefois même la nature et la destination, d'exécuter en un mot d'autres projets que ceux qui avaient été primitivement convenus, auxquels des crédits réguliers avaient été ouverts, et de le faire a elle seule, de sa seule autorité...

..... Sur les canaux, le tracé a été allongé pour satisfaire à tels ou tels intérêts plus ou moins sérieux, et dont l'administration des ponts-et-chaussées s'est constituée le seul juge...

.... Que le conseil général des ponts-et-chaussées soit le juge compétent lorsqu'il s'agit du détail des constructions, et que des questions d'art sont seules à examiner, nous ne prétendons pas lutter de science avec les hommes spéciaux ; mais, s'il s'agit de faire passer un canal par un lieu plutôt que par un autre, dans un but commercial ou industriel, d'en faire un canal maritime ou une simple navigation intérieure, de faire, à un projet, telles ou telles additions pour le rendre plus commode et plus complet, ces questions cessent d'être de la compétence du conseil général des ponts-et-chaussées, et ce n'est surtout pas sur un avis de ce conseil que l'administration peut être autorisée à sortir des règles qui sont imposées à toutes les autres branches des services publics...

..... Il n'y a pas d'organisation ni de force financière qui puisse suffire à toutes les dépenses du ministère des travaux publics. Ce qui se passe aujourd'hui démontre au gouvernement, aussi bien qu'à vous, messieurs, la nécessité d'y porter un prompt remède...

..... Les chambres sont placées dans l'alternative forcée de voter les fonds pour une portion de travail d'une utilité contestable, ou qui eût pu être ajournée ; de faire, par exemple, un double emploi par la juxta-position d'un canal et d'un chemin de fer, et de conférer ainsi une faveur excessive à certaines portions du territoire, tandis que d'autres se plaignent d'être négligées, ou de se résoudre au sacrifice de plusieurs millions qui resteraient dépensés en pure perte, d'abandonner des travaux plus ou moins avancés, quelques-uns, même, terminés, et de donner ainsi le double spectacle, peu digne d'un gouvernement sérieux, de la versatilité de nos projets et des ruines modernes que nous aurons parsemées autour de nous...

..... Chaque année le ministère des travaux publics est venu demander aux chambres d'inscrire au budget des sommes afférentes aux travaux entrepris en vertu des lois spéciales ; chaque année il publie un compte de la situation des travaux ; chaque année il a ainsi eu l'occasion d'exposer aux chambres l'état réel des choses et de les entretenir des nouvelles prévisions. Comment est-il possible de supposer qu'il ait fallu l'entier épuisement des crédits ouverts pour que l'administration se soit aperçue, pour la pre-[illegible] indiquions plus haut comme indispensables [illegible] rions pas aujourd'hui de si légitimes plaintes à élever...

Et plus loin, en parlant des millions enfouis le long de la Garonne pour la construction simultanée et côte à côte d'un canal et d'un chemin de fer, M. le marquis de Dalmatie s'exprime en ces termes :

..... Il est vrai qu'en 1838 *personne ne pressentait* l'établissement d'un chemin de fer dans la vallée de la Garonne pour un avenir aussi rapproché. Si on l'avait prévu, il est plus que probable que la loi de 1838 n'eût pas été votée, pas plus qu'elle le serait aujourd'hui, si le canal était encore à faire ; pas plus que l'administration des ponts-et-chaussées elle-même, malgré les principes qu'elle professe sur la simultanéité des canaux et des chemins de fer, ne se hasarderait à en présenter le projet aux chambres.

Ici, l'honorable député donne, ce nous semble, trop facilement un bill d'indemnité à l'administration. En effet, c'est en 1838 que l'administration des travaux publics présenta aux chambres la construction de plusieurs canaux, l'amélioration d'un nombre considérable de rivières et le réseau des chemins de fer. Si l'administration eût compris la grande œuvre qu'elle allait accomplir, elle eût combiné tous ces travaux de telle sorte pour que jamais on n'aurait eu à déplorer des pertes aussi considérables de capitaux.

Il y a plus, si, en 1838, on eût étudié *sérieusement* la navigation de la Garonne, on eût reconnu la vérité de cette parole de M. Dugabé qui appelait le canal latéral *une folie* ! La Garonne est, en effet, même dans les conditions imparfaites de sa *navigation*, un fleuve d'un parcours tellement facile, que les transports de Bordeaux à Toulouse et *vice versa* (288 kil.), s'y effectuent en moyenne et par myriamètre (2 lieues et demie) en raison de 48 centimes la tonne. Sur le Rhône ce prix est double.

C'est ainsi que l'on sacrifiait 70 millions pour un canal latéral à une rivière qui ne transporte pas 200 000 tonnes de marchandises, et qu'on refusait des améliorations urgentes à des fleuves et à des canaux d'une bien autre importance, comme le Rhône, la Seine (de Pontoise à Paris), les canaux du centre et de l'est, qui en transportent près de quatre millions.

On aura remarqué que dans les citations que nous venons de rapporter, la commission ne s'adresse qu'à l'administration supérieure des travaux publics.

C'est, en effet, l'administration générale seulement qui doit porter la responsabilité des fautes signalées. Quant aux ingénieurs ordinaires ou aux ingénieurs en chef, on sait qu'ils ne luttent que trop souvent et avec trop peu de succès contre les exigences de l'administration et contre les intérêts de localités qui, grâce à notre système électoral, sont aussi des influences politiques.

Rupture diplomatique avec Haïti.

On lit dans le *Journal du Havre* :

« Le *Casimir*, capitaine Guerout, entré samedi dans notre port, venant de Port-au-Prince, qu'il a quitté le 1er janvier, nous apporte la conclusion de l'affaire Dubrac, qui s'est terminée par une rupture.

» Les négociations qui avaient été reprises pour l'arrangement de cette affaire, n'ont pu arriver à une solution satisfaisante. Après avoir admis le principe de l'indemnité due à M. Dubrac, le gouvernement haïtien n'a pu tomber d'accord sur le chiffre, et opposait en outre un refus péremptoire à la prolongation du séjour de M. Dubrac au Cap. Il paraît que les pourparlers ont pris un caractère d'aigreur, qui, de la part du gouvernement haïtien, s'est traduit en offenses personnelles envers notre consul général, M. Levasseur, et qui ont obligé ce dernier à rompre toutes relations.

» En conséquence, le 31 décembre, M. Levasseur a amené le pavillon qui flottait sur le consulat de France à Port-au-Prince, et s'est retiré à bord de la frégate *la Thétis*.

[illegible] les journaliers doivent être dispensés du livret ; mais il importe pour la bonne administration que les ouvriers travaillant chez eux pour un seul maître y soient assujettis.

M. FULCHIRON propose un amendement, qu'il retire ensuite, sur la proposition faite par la commission de dire : *les ouvriers des manufactures, etc.*

M. DE MONTALEMBERT propose d'ajouter à l'art. 1er : *Cette disposition ne s'applique pas aux ouvriers employés accidentellement.*

M. VINCENT DE SAINT-LAURENT propose de rédiger ainsi l'art. :

« Les ouvriers et apprentis de l'un et de l'autre sexe attachés aux manufactures, fabriques, usines, mines, carrières, chantiers, ateliers, soit qu'ils travaillent dans l'établissement, soit qu'ils travaillent chez eux pour un seul chef d'établissement, seront tenus de se munir d'un livret. »

M. DUBOUCHAGE demande que les femmes ne soient pas soumises à l'obligation du livret.

On nous dit que dès aujourd'hui les ouvriers sont assujettis au livret ; j'ai compulsé les lois et n'y ai pas trouvé cette obligation. La question est complètement neuve. Comment, vous voudriez que de jeunes ouvrières fussent obligées de déposer leur livret entre les mains de chefs d'établissement, qui ne manqueraient pas d'élever des exigences et de chercher des chicanes à ces jeunes femmes, car enfin tous les chefs d'établissement ne sont pas des saints : la disposition qu'on vous propose est donc immorale ; elle est aussi impolitique, car la mesure du livret, même appliquée aux hommes, excite de grandes répugnances. Le mécontentement des femmes ne manquera pas de soulever la colère des maris contre la mesure, et l'on sait ce qui peut en résulter ; on sait que des émeutes ont été souvent la suite de vexations de ce genre.

M. CUNIN-GRIDAINE. Les femmes, je le répète, sont, dès aujourd'hui soumises au livret. Nous insérons cette obligation dans la loi uniquement parce qu'il s'est élevé des difficultés dans l'application de la loi de germinal an XI.

Je ne réponds pas au reproche d'immoralité qui a été fait à l'article par l'honorable préopinant ; je ferai seulement remarquer que dans les manufactures les sexes sont complètement séparés, et par conséquent la moralité est sauvegardée.

M. DE BOISSY. Je crois que M. le ministre a mal compris l'honorable M. Dubouchage. Il n'a pas parlé de la réunion des sexes dans le même local, il a parlé des inconvénients qu'il peut y avoir à faire un chef d'établissement dépositaire du livret de jeunes filles ou de jeunes femmes, livret qu'il peut ne vouloir rendre qu'à certaines conditions. Je crois, de plus, que la mesure est illégale.

M. CH. DUPIN combat les observations du préopinant ; dans beaucoup de villes déjà les ouvrières sont soumises au livret ; il ne faut pas non plus craindre que l'ouvrière soit l'objet d'exigences de la part de son maître au moment surtout où elle va être libre ; cela tendrait à ne faire d'un chef d'établissement qu'une espèce de sultan au milieu d'un sérail ; mais beaucoup de ces établissements occupent 3 à 400 ouvrières : il faudrait donc supposer le chef plus fort que le grand-turc. (Hilarité.) En vérité, cela blesse le sens commun. Le danger d'immoralité est entre les ouvrières et les ouvriers, et non entre les maîtres et les ouvrières.

M. DUBOUCHAGE revient sur ses précédentes observations ; il persiste à croire la moralité très gravement compromise par l'obligation imposée aux femmes, jeunes et belles souvent, de déposer leur livret entre les mains d'un chef d'établissement qui peut vouloir le retenir.

M. DE BOISSY. Les ouvrières des campagnes gagnent 20 ou 30 centimes ; comment sur ce salaire leur ferait-on payer un livret de 60 centimes ?

L'amendement de M. Dubouchage n'es pas adopté.

M. DE BOISSY voudrait qu'au lieu des mots : *chefs d'établissements* on substituât ceux de *maîtres et patrons*.

M. DARU revient sur l'amendement qu'il a présenté hier, pour demander que les ouvriers travaillant chez eux ne soient en aucun cas soumis à la formalité du livret. Son principal motif est l'impossibilité d'appliquer la loi en ce qui regarde ces ouvriers ; il est impossible que la police pénètre dans les maisons particulières pour assurer l'exécution de la loi. Et notez que c'est le cas du plus grand nombre des ouvriers ; pour vous en assurer allez sur la place de Grève, vous verrez comment se font les embauchages ; on s'adresse à un ouvrier, on convient du prix ; l'ouvrier travaille aujourd'hui, mais il pourra travailler demain pour un autre ; l'un sera payé à la tâche,

---

bois et se présenta à la grande porte.

— Eh ! dit un gendarme, en voilà un qui se sauve, il me semble.

Lorin se redressa et présenta sa carte.

— Tiens, dit-il, citoyen gendarme, et apprends à mieux connaître les gens.

Le gendarme reconnut la signature du greffier, mais il appartenait à cette catégorie de fonctionnaires qui manquent généralement de confiance, et comme juste en ce moment le greffier descendait du tribunal avec un frisson qui ne l'avait point quitté depuis qu'il avait si imprudemment hasardé sa signature :

— Citoyen greffier, dit-il, voici un papier à l'aide duquel un particulier veut sortir de la salle des Morts ; est-il bon, le papier ?

Le greffier blêmit de frayeur, et convaincu, s'il regardait, qu'il allait apercevoir la terrible figure de Dixmer, il se hâta de répondre en s'emparant de la carte :

— Oui, oui, c'est bien ma signature.

— Alors, dit Lorin, si c'est ta signature, rends-le moi.

— Non pas, dit le greffier en la déchirant en mille morceaux, non pas ! ces sortes de cartes ne peuvent servir qu'une fois.

Lorin resta un moment irrésolu.

— Ah ! tant pis, dit-il, mais avant tout il faut que je le tue.

Et il s'élança hors du greffe.

Maurice avait suivi Lorin avec une émotion facile à comprendre ; dès que Lorin eût disparu :

— Il est sauvé, dit il à Geneviève avec une exaltation qui ressemblait à de la joie ; on a déchiré sa carte, il ne pourra plus rentrer ; puis, d'ailleurs, pût-il rentrer, la séance du tribunal va finir : à cinq heures il reviendra, nous serons morts.

Geneviève poussa un soupir et frissonna.

— Oh ! presse-moi dans tes bras, dit-elle, et ne nous quittons plus. Pourquoi n'est-il pas possible, mon Dieu ! qu'un même coup nous frappe, pour que nous exhalions ensemble notre dernier soupir !

Alors ils se retirèrent au plus profond de la salle obscure, Geneviève s'assit tout près de Maurice et lui passa ses deux bras autour du cou ; ainsi enlacés, respirant le même souffle, éteignant d'avance, en eux-mêmes, le bruit et la pensée, ils s'engourdirent, à force d'amour, aux approches de la mort.

Une demi-heure se passa.

Tout-à-coup un grand bruit se fit entendre, les gendarmes débouchèrent de la porte basse ; derrière eux venaient Sanson et ses aides qui portaient des paquets de cordes.

— Oh ! mon ami, mon ami ! dit Geneviève, voilà le moment fatal, je me sens défaillir.

— Et vous avez tort, dit la voix éclatante de Lorin :

> Vous avez tort, en vérité,
> Car la mort c'est la liberté !

— Lorin ! s'écria Maurice au désespoir.

— Ils ne sont pas bons, n'est-ce pas ? je suis de ton avis ; depuis hier, je n'en fais que de pitoyables.

— Ah ! il s'agit bien de cela ; tu es revenu, malheureux ! tu es revenu...

— C'étaient nos conventions, je pense ? écoute, car aussi bien ce que j'ai à dire t'intéresse ainsi que madame.

— Mon Dieu ! mon Dieu !

— Laisse-moi donc parler, ou je n'aurai pas le temps de te conter la chose. Je voulais sortir pour acheter un couteau rue de la Barillerie.

— Que voulais-tu faire d'un couteau ?

— J'en voulais tuer ce bon monsieur Dixmer.

Geneviève frissonna.

— Ah ! fit Maurice, je comprends.

— Je l'ai acheté. Voilà ce que je me disais, et tu vas comprendre combien ton ami a l'esprit logique. Je commence à croire que j'aurais dû me faire mathématicien au lieu de me faire poète. Malheureusement il est trop tard maintenant. Voilà donc ce que je me disais ; suis mon raisonnement : M. Dixmer a compromis sa femme ; M. Dixmer est venu la voir juger ; M. Dixmer ne se privera pas du plaisir de la voir passer en charrette, surtout nous l'accompagnant. Je vais donc le trouver au premier rang des spectateurs ; je me glisserai près de lui ; je lui dirai : Bonjour, monsieur Dixmer ; et je lui planterai mon couteau dans le flanc.

— Lorin ! s'écria Geneviève.

— Rassurez-vous, chère amie, la Providence y avait mis bon ordre. Imaginez-vous que les spectateurs, au lieu de se tenir en face du Palais, comme c'est leur habitude, avaient fait demi-tour à droite et bordaient le quai. Tiens, me dis-je, c'est sans doute un chien qui se noie ; pourquoi Dixmer ne serait-il pas là ? un chien qui se noie, ça fait toujours passer le temps... Je m'approche du parapet et je vois tout le long de la berge un tas de gens qui levaient les bras en l'air et qui se baissaient pour regarder quelque chose à terre, en poussant des hélas ! à faire déborder la Seine. Je m'approche... ce quelque chose... devine qui c'était...

— C'était Dixmer ? dit Maurice d'une voix sombre.

— Oui. Comment peux-tu deviner cela ? Oui, Dixmer, cher ami, Dixmer qui s'était ouvert le ventre tout seul ; le malheureux s'est tué en expiation sans doute.

— Ah ! dit Maurice avec un sombre sourire ; c'est ce que tu as pensé ?

Geneviève laissa tomber sa tête entre ses mains, elle était trop faible pour supporter tant d'émotions successives.

— Oui, j'ai pensé cela, attendu qu'on a retrouvé près de lui son sabre ensanglanté, à moins que toutefois... il ait rencontré quelqu'un...

Maurice, sans rien dire, et profitant du moment où Geneviève, accablée, ne pouvait le voir, ouvrit son habit et montra à Lorin son gilet et sa chemise ensanglantés.

— Ah ! c'est autre chose, dit Lorin.

Et il tendit la main à Maurice.

— Maintenant, dit-il en se penchant à l'oreille de Maurice, comme on ne m'a pas fouillé, attendu que je suis rentré en disant que j'étais de la suite de M. Sanson, j'ai toujours le couteau, si la guillotine te répugne.

Maurice s'empara de l'arme avec un mouvement de joie.

— Non, dit-il, elle souffrirait trop.

Et il rendit le couteau à Lorin.

— Tu as bien raison, dit celui-ci, vive la machine de monsieur Guillotin ! Qu'est-ce que la machine de monsieur Guillotin ? Une chiquenaude sur le cou, comme l'a dit Danton. Qu'est-ce qu'une chiquenaude ?

Et il jeta le couteau au milieu du groupe des condamnés.

L'un d'eux le prit, se l'enfonça dans la poitrine, et tomba mort sur le coup.

Au même moment Geneviève fit un mouvement et poussa un cri. Sanson venait de lui poser la main sur l'épaule.

ALEXANDRE DUMAS.

(La fin à demain.)

[illegible] pères de famille ? pourquoi les astreindre à un livret qui devra leur être délivré par un maître qui vit en dehors de leur intérieur, qui n'a que peu de rapports avec eux, et qui peut, lorsqu'il est injuste ou irrité, inscrire sur le livret des notes ineffaçables pouvant avoir les suites les plus funestes pour l'ouvrier ? Il y a là vexation et injustice. Ainsi, par exemple, un ouvrier qui travaillera pour plusieurs maîtres, sera dispensé du livret, et son voisin qui trouvera plus commode de n'avoir affaire qu'à un seul, y devra rester soumis ! Remarquons qu'en n'imposant pas le livret aux ouvriers en chambre, ces ouvriers n'en pourront pas moins avoir des livrets, mais ils n'en auront que si cela leur convient.

Au reste, si l'amendement de M. Daru n'est pas adopté, je m'en consolerai ; car, comme je désire que la loi soit rejetée, j'espère que le rejet de cet amendement n'influera pas peu en faveur du résultat que j'appelle de tous mes vœux.

M. GIROD (de l'Ain) répond qu'à la vérité rien dans la loi n'empêchera le maître de placer à tort une note de blâme sur un livret, mais que cela sera réglé par les règlements d'administration publique qui interviendront pour assurer l'application de la loi.

Les ouvriers travaillant chez eux ont, d'ailleurs, autant de rapports avec les chefs d'établissement que s'ils travaillaient dans les manufactures ; adopter l'amendement de M. Daru, serait porter atteinte à la pensée principale de la loi.

L'amendement de M. Daru est rejeté.

M. DE BOISSY développe le sien. L'ouvrier qui travaille en chambre ou en cave ne connaît que le maître qui passe chez lui, et n'a aucun rapport avec le chef d'établissement.

M. FULCHIRON. Je demande pardon à la noble chambre de l'entretenir de ce que je sais ; mais les ouvriers tisseurs, par exemple, surtout dans les grandes villes, ne travaillent pas isolés ; ils travaillent par réunions de quatre ou cinq compagnons qui travaillent sous la direction d'un maître-ouvrier ; je demande pardon à la chambre de lui dire tout cela (on rit) ; mais je demande qui l'on considèrera comme maître ou patron ?

M. DE BOISSY. Le maître, pour l'ouvrier, est celui qui le paie.

M. FULCHIRON. Je demande pardon à la noble chambre....... (Aux voix ! aux voix !)

M. FULCHIRON se rassied.

L'art. 1er est adopté avec les modifications proposées par M. de Boissy.

Art. 2. « Les livrets seront en papier timbré, cotés et paraphés gratuitement ; ils seront délivrés sans autres frais que le remboursement de leur prix de confection qui ne pourra excéder 60 c.

M. LEBRUN propose de dire que les livrets seront fabriqués sur papier spécial et revêtu d'un caractère uniforme. Il voudrait aussi que le prix du livret n'excédât jamais 25 c.

L'art. 2 est adopté avec ces modifications.

Art. 3, ajouté par la commission. « Lorsqu'un ouvrier entrera chez un chef d'établissement, celui-ci devra inscrire sur le livret la date de l'entrée de l'ouvrier.

« A la sortie de l'ouvrier, le chef d'établissement inscrira sur le livret la date de cette sortie, l'acquit des engagements de l'ouvrier et le montant des avances dont celui-ci pourra lui être redevable. »

M. DUBOUCHAGE. Que devra porter le livret ? Ne devra-t-il contenir que la date de l'entrée et de la sortie de l'ouvrier et l'acquit de ses engagements ? On dit dans le rapport que le livret est un certificat d'aptitude et de moralité ; je ne comprends pas comment, s'il ne contient que les mentions que j'ai indiquées, il pourra atteindre ce but. Si le maître a le droit d'appréciation sur la conduite de l'ouvrier, s'il peut y inscrire le blâme, il sera maître absolu de l'avenir de l'ouvrier ; il est impossible que la loi donne ce droit au maître. Je demande donc que l'on dise dans la loi que l'on ne pourra inscrire sur le livret ni notes favorables ni notes défavorables.

M. BEUGNOT. M. le ministre de l'intérieur a écrit dans ce sens aux administrations municipales ; il nous a promis de tenir la main à l'exécution des mesures qu'il a proposées lui-même ; c'est pour cela que nous avons cru inutile d'insérer dans ce but un article dans la loi.

MM. DUBOUCHAGE, GIRARD et DE TASCHER. Puisque le gouvernement et la commission adoptent la mesure, je ne vois pas pourquoi on ne l'inscrira pas dans une loi toujours plus stable que les explications de la chambre et les promesses des ministres. (On rit.)

La commission et le gouvernement adhèrent. M. Cunin-Gridaine donne lecture d'un fragment de circulaire écrite par lui dans ce but. En conséquence l'article 3 se terminera par le paragraphe suivant :

« Il ne pourra être inscrit sur le livret aucune mention favorable ou défavorable à l'ouvrier. »

M. DE BOISSY propose de commencer l'article par ces mots : « Lorsqu'un ouvrier commencera à travailler. »

Cet amendement est renvoyé à la commission pour la rédaction. Il est 5 heures ; la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

Séance du 10 février 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. CHASSIRON donne, au nom de M. le général Jacqueminot, malade, lecture de la proposition relative à l'organisation des compagnies de la garde nationale.

Les développements de cette proposition auront lieu le samedi 14 courant.

M. LE GÉNÉRAL MOLINE DE SAINT-YON, ministre de la guerre, dépose un projet de loi ouvrant, pour l'Algérie, un crédit extraordinaire de 24 millions.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition relative à la falsification des vins. Nous ne donnerons que les articles qui seront l'objet d'une discussion.

Le premier paragraphe de l'art. 1er a été adopté hier par la chambre.

M. GARNON propose un amendement consistant à ajouter après les mots « quiconque vendra des vins altérés ou expédiés, », ceux-ci : « qu'en aura expédié pour être vendus. »

Après une longue et confuse discussion à laquelle prennent part MM. Durand (de Romorantin), Tesnières, Garnon, Manuel, Mauguin, Taillandier, Just de Chasseloup-Laubat et Quinette, cet amendement, accepté par la commission, est mis aux voix et rejeté.

On passe au deuxième paragraphe, ainsi conçu :

« Si les vins ne contiennent aucune substance nuisible à la santé, la peine sera de six jours à un mois de prison, et d'une amende de 18 fr. à 500 fr.

M. TAILLANDIER croit le paragraphe inutile ; l'article 423 du Code pénal suffit.

M. DUFAURE défend le paragraphe, qui punit non-seulement celui qui a vendu, mais encore le négociant qui a en sa possession des vins altérés ou falsifiés, mais même pour ceux qui vendent les vins altérés ou falsifiés ; l'article ne suffit pas ; la cour de cassation tour à tour l'a appliqué et a refusé de l'appliquer. D'ailleurs ce paragraphe a pour effet d'ériger la contravention en délit et d'élever la peine. — Le paragraphe est voté.

Paragr. 4. « Néanmoins, quant aux vins saisis et confisqués qui ne con- [illegible]

[illegible]

Ce que nous devons vouloir, c'est que le vin soit à la portée du peuple ; c'est qu'on ne vende pas pour du vin d'ignobles mélanges ; les consommateurs et les producteurs ont un intérêt égal à empêcher la fraude ; mais il faut que cette fraude soit défendue pour tous et dans tous les cas ; que le trésor y trouve son profit ou non, que le consommateur soit français ou étranger.

M. TOUSSIN. De deux choses l'une : ou vous ne devez pas permettre aux marchands de vins de mettre de l'eau dans leur vin, même en présence de l'administration, ou vous ne devez pas prononcer une seule peine, permettre qu'une autorité quelconque applique la plus petite peine à ceux qui auraient ajouté de l'eau à leur vin. Nous ne pouvons pas, si nous faisons sérieusement des lois, admettre des dispositions aussi contradictoires. Je demande le renvoi à la commission (Rumeurs et approbation.)

M. LACAVE-LAPLAGNE. Les agents des contributions indirectes n'ont pas qualité pour dispenser qui que ce soit de l'observation des lois de police ; ces agents assistent aux opérations auxquelles on les appelle, mais ils ne peuvent garantir que les opérations, si elles sont illicites, ne seront pas l'objet de poursuites judiciaires.

Je ferai observer à cette occasion que les mesures de surveillance dont il est question à la fin de la loi seront confiées à des agents communaux, et non à des agents des contributions indirectes ; je considérerais comme un grand malheur pour ces derniers d'en être chargés ; se serait compliquer beaucoup leur service et augmenter leur responsabilité. Ils n'ont, je le répète, aucun caractère pour innocenter par leur présence un fait que la loi déclarerait coupable.

M. TOUSSIN. Je ne dis pas que les employés aient le droit d'innocenter un fait coupable ; mais je crois qu'il est convenable qu'ils n'y assistent pas ; ou on a le droit de mettre de l'eau dans le vin, ou on ne l'a pas ; si on n'a pas le droit, les employés ne doivent pas assister au mouillage ; je demande donc catégoriquement si le marchand a ou non le droit de mettre de l'eau dans le vin ?

M. LACAVE LAPLAGNE. Il n'y a délit que s'il y a intention frauduleuse. Les intérêts du trésor sont engagés dans les opérations dont il vient d'être parlé, les agents des finances ne peuvent refuser leur concours.

Le paragraphe est adopté.

Art. 5. « La fabrication du vinaigre et le pressurage des lies seront assujettis à la surveillance des experts des boissons, sans préjudice de celle qui est exercée par les préposés de l'octroi.

» La vente et le commerce des vins sont interdits aux vinaigriers dans Paris et dans le ressort de la préfecture de police.

» La contravention à cette disposition sera punie d'une amende de 500 à 1,000 fr. »

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, demande la suppression du paragraphe 1er. — Adopté.

M. BÉCHARD demande que dans le second paragraphe on ajoute, après les mots : « la préfecture de police, » ceux-ci : « ainsi qu'aux marchands de lies pressées. » — Rejeté.

M. D'ANGEVILLE dépose le rapport supplémentaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la navigation intérieure.

Art. 7. « Dans les villes et communes assujetties à la perception des droits d'entrée sur les boissons, et lorsque le gouvernement, le conseil municipal entendu, en aura reconnu la nécessité, il sera établi, conformément à l'art. 13 du titre 1er de la loi du 19-22 juillet 1791, un nombre suffisant d'inspecteurs pour surveiller le commerce des vins. »

M. DARBLAY s'élève contre la création de nouveaux agents ; l'honorable membre ajoute qu'il n'y a pas peut-être de très graves inconvénients dans la fabrication de vins artificiels qui a lieu surtout à Paris. (Réclamations sur plusieurs bancs.)

Mais, messieurs, il s'agit ici d'une boisson fabriquée avec de l'eau.

UN MEMBRE. Eh bien ! mais c'est ce que nous ne voulons plus permettre.

M. DARBLAY. Quel mal y a-t-il à mettre de l'eau dans le vin ? M. le ministre des finances n'en est pas moins gras pour avoir été élevé avec de l'abondance. (On rit.)

Je dis que créer de nouveaux agents, de nouveaux inspecteurs, c'est augmenter les charges des communes, alors qu'on cherche, par tous les moyens, à les diminuer.

Je m'adresse aux propriétaires de vignes et je leur dis : Vous voulez faire une loi à votre profit ; eh bien ! prenez garde, c'est peut-être une loi à votre détriment que vous allez faire.

Apporter des entraves au commerce, c'est le déconsidérer ; c'est en éloigner une foule de personnes qui ne veulent pas avoir sur le corps des agents de toute sorte que je m'abstiendrai de nommer.

UNE VOIX. Ils ont bien leurs raisons pour cela.

M. DARBLAY. Disons toute la vérité, messieurs ; c'est une loi politique que vous faites ; elle le deviendra malgré vous : si vous inquiétez le commerce, si vous lui retirez une partie de sa liberté, le commerce qui ne se mêle pas beaucoup de politique aujourd'hui, pourra bien s'en mêler un peu trop plus tard.

M. DEZEIMERIS. L'honorable M. Darblay n'est pas opposé à la fabrication du vin artificiel. Eh bien ! je lui demande, à lui, qui connaît les intérêts de la propriété, je lui demande si c'est un bon moyen de servir les propriétaires de vignes, que de tolérer, que de souffrir qu'on vende, à bas prix, dans la capitale, du vin fabriqué avec diverses substances, et principalement avec les produits de la Seine ? (Hilarité.)

M. DE LAMARTINE. Je viens protester non-seulement contre l'article 7, mais contre la loi tout entière ; en effet, ou il n'y aura pas d'agents spéciaux, et alors elle sera inutile, ou il y aura des agents nouveaux, et alors elle sera vexatoire.

Je crois qu'il n'y a rien de mieux à faire que de donner au gouvernement le pouvoir de faire des règlements sévères pour l'application de l'art. 423 du code pénal.

Je suis malheureusement propriétaire de vignes ; je connais à fond la question, et je puis dire que la proposition, en frappant le commerce, frappe la propriété.

Ces questions ont occupé toute ma vie, et je suis convaincu que la propriété vinicole n'a besoin que de trois choses : 1o modification, non dans les chiffres, mais dans le mode de l'impôt ; 2o faveur plus grande pour l'exportation ; 3o liberté de débit et de consommation.

C'est par ces moyens que vous rendrez prospère l'industrie vinicole, qui rapporte par an 125 millions à l'Etat, et qui pourrait en rapporter le double ; ce n'est pas en lui donnant de nouvelles entraves que vous la favoriserez. Je vote contre l'article et contre la loi entière.

M. DE LAGRANGE, rapporteur. Si l'honorable préopinant avait étudié la loi, il aurait vu que les dispositions qu'elle contient sont réclamées par le commerce de Paris et par les principaux négociants de la France. Dans l'article en discussion, il ne s'agit pas de mesures inquisitoriales, mais de mesures toutes paternelles, prises surtout dans l'intérêt des classes pauvres, et seulement avec l'autorisation des conseils municipaux.

M. F. DE LASTEYRIE. Vous venez d'entendre les représentations de deux grands arrondissements viticoles ; permettez au député d'un arrondissement désintéressé dans la question de prendre la parole.

UNE VOIX. Et le vin de Suresne ? (On rit.)

le prochain départ de M. le duc d'Aumale pour l'Afrique.

— Les journaux de Stuttgart annoncent que le prince royal de Wurtemberg est rentré dans cette capitale, de retour de son voyage en Italie ; mais ils continuent à rester muets sur la nouvelle des fiançailles de ce prince avec la grande-duchesse Olga, publiée par d'autres feuilles allemandes.

— La princesse Christine-Amélie, née de Hesse-Hombourg, et mère du duc régnant d'Anhalt-Dessau, est décédée le 3 février, à l'âge de 71 ans.

— On annonce la mort d'Andrian-Soulli, ex-sultan de Mayotte. On sait qu'il avait cédé cette île à la France, moyennant 5 000 fr. de rente viagère.

— M. le maréchal-de-camp Reveux, commandant à Milianah, est autorisé à rentrer en France pour être en disponibilité.

M. le maréchal-de-camp Comman, commandant à Blidah, autorisé à rentrer en France, est appelé au commandement du département de la Lozère, en remplacement de M. le général Guinguené, qui passe dans la section de réserve à dater du 19 février.

M. le maréchal-de-camp Carrelet, commandant le département de la Haute-Saône, est appelé, par ordre du ministre de la guerre, à coopérer à de nouvelles études sur l'habillement et le maniement d'armes de la gendarmerie.

— On lit dans un journal semi-officiel :

« La lettre relative à l'affaire Contrafatto, récemment publiée par plusieurs journaux, n'a point échappé à l'attention de l'autorité. Déjà depuis plusieurs jours, si nous sommes bien informés, elle procède aux investigations que cette étrange publication comporte et dont le résultat empêchera l'opinion de s'égarer. »

— Le *Courrier du Bas-Rhin* annonce qu'une succursale de la Banque de France va être établie à Strasbourg.

— Le vaisseau anglais *le Superb*, de 80 canons, va être envoyé dans les mers du Sud, pour renforcer l'escadre du contre-amiral Seymour. On a, en outre, reçu à Portsmouth l'ordre d'armer immédiatement sur le pied de guerre *le Saint-Vincent*, de 120 canons, qui paraît destiné à la même station.

— On nous annonce aujourd'hui la mort de M. Delaistre, conseiller-maître à la cour des comptes, ancien membre du Tribunat. M. Delaistre était âgé de 78 ans.

LES QUAKERS BLANCS. — Les habitants de Mountmelick, dit le *Limerick-Chronicle*, ont été de nouveau convoqués il y a quelques jours, de bonne heure, pour assister à une de ces cérémonies fanatiques qu'exécutent les quakers blancs. Trois d'entre eux étaient venus de Dublin et avaient apporté le corps d'une femme appartenant à une des plus respectables familles de la ville pour l'ensevelir dans le terrain qui appartient à la secte blanche ; mais les parents de la défunte ont enlevé le cadavre à notre trio pour le déposer dans le tombeau de ses ancêtres. Seulement, figurez-vous trois hommes couverts de vêtements blancs dans cette saison, sans bas, sans chapeau, portant des cheveux flottants et des barbes patriarcales, et résistant aux assauts de l'orage. L'un d'eux, en s'efforçant de retenir le corps qu'on voulait leur enlever, glissa dans la boue, et y resta assis avec autant de calme que s'il eût été dans la position la plus agréable. Quelqu'un lui ayant demandé si cet accident n'éteignait pas le feu de sa religion, il répondit qu'il resterait là par terre jusqu'à ce que le Seigneur vînt le relever.

DURE APPLICATION DE LOI. — Il y a peu de jours, un accident regrettable a signalé l'audience de la cour d'assises de Moulins. Quatre individus, accusés de rébellion contre les employés des contributions indirectes, étaient sur les bancs, tous les quatre jeunes et pères d'une nombreuse famille. Le tirage au sort des jurés s'était terminé au milieu de nombreuses récusations du ministère public et de la défense, lorsque M. le procureur du roi se lève en déclarant à la cour qu'il venait d'entendre l'un de messieurs les jurés désignés par le sort exprimer, en s'adressant à l'un de ses collègues, l'opinion que les accusés allaient être acquittés d'emblée.

Le juré, interpellé à ce sujet, déclare de son côté que telle n'a pas été son intention. Sur quoi la cour, après une courte délibération, renvoie d'office l'affaire à la prochaine session. Une vive émotion se manifeste après cet arrêt parmi messieurs les jurés, qui témoignent leurs regrets de cet incident inattendu. Une souscription est ouverte à l'instant parmi eux, à laquelle s'associent les membres du barreau et les employés de la régie eux-mêmes, pour aider les malheureuses femmes des accusés à retourner à leur domicile avec leurs enfants.

On annonce que M. le procureur du roi vient de se pourvoir pour faire renvoyer la cause devant une autre cour d'assises.

TROUBLES A PROPOS DES SALAIRES. — On écrit de Cholet (Maine-et-Loire), le 3 février :

« Dans la commune de Trémentines, quelques rassemblements d'ouvriers ayant eu lieu, quelques menaces ayant été proférées, les autorités civiles et militaires en ont été informées ; elles ont su qu'un fort rassemblement devait avoir lieu à Vesin, le lundi 2, jour de marché. Deux compagnies du 28e de ligne, cantonnées à Cholet, ont reçu l'ordre de partir hier, à neuf heures du matin, pour cette commune. Cette prudente mesure a empêché le rassemblement.

» A l'instant même on apprend que dans la commune de Trémentines, où il est bon de remarquer que tous les tisserands ont quitté leurs métiers, et que dimanche ils ont forcé ceux des communes voisines, qui étaient venus chercher leurs pièces, à les reporter chez les fabricants, des pourparlers ont eu lieu avec ceux-ci, mais sans aucun résultat. Deux compagnies du 28e de ligne sont donc parties pour Trémentines au moment où les deux autres revenaient de Vesin. Déjà le sous-préfet et le procureur du roi sont à Trémentines ; il faut espérer que leur présence et celle des troupes parviendront à rétablir l'ordre.

» Depuis plusieurs mois, la fabrique de Cholet est dans un état de souffrance affligeant ; les tissus se vendent peu ou à très bas prix ; cependant il est question d'une nouvelle mesure qui viendrait aggraver le mal. Le contrôleur des contributions voudrait que les métiers à tisser qui sont dans le département de la Vendée fussent taxés à raison de 4 fr. Cette surcharge dans la patente porterait les fabricants à abandonner les ouvriers qui ne sont pas de Maine-et-Loire. Des pétitions de Cholet et de

Notre correspondant nous annonce que ces missionnaires qui prêchent l'ultramontanisme le plus exagéré, ne se font pas faute de méconnaître l'autorité du gouvernement, et même celle des évêques belges ; ils prétendent ne relever que du pape seul. »

DANGERS DU PROLÉTARIAT. — Dernièrement, le nommé Joseph Lecour, travaillant au gréement du navire *la Louise*, échoué près la forge Doynel, à Saint-Malo, se laissa tomber d'une hauteur de 3 mètres ; dans sa chute, ce malheureux se fracassa la tête, et la mort fut instantanée. Il était natif et habitant de Saint-Suliac.

Quelques minutes auparavant, son frère Jean-Baptiste, travaillant à bord du même navire, venait de se donner une entorse.

— Il y a peu de jours, à Motteville, près Yerville, des ouvriers du chemin de fer du Havre, occupés à préparer une mine, ont été ensevelis sous un éboulement. L'un a été complètement écrasé; c'est un jeune homme d'une vingtaine d'années, nommé Druaux. Un Anglais a été retiré vivant, mais il est mort quelque heures après des suites de ses blessures ; un autre, nommé Thuillier, a eu la cuisse droite fracturée à deux endroits et de fortes contusions à la poitrine ; on désespère de le sauver ; enfin, un quatrième, occupé à brouetter, et passant sur un pont de service, à trois ou quatre mètres de hauteur, est tombé avec sa charge et s'est brisé plusieurs membres.

CONDAMNATION D'UN OFFICIER MINISTÉRIEL. — Le sieur Clairvaux, qui était notaire à Andreux (Doubs), vient d'être condamné par la cour d'assises du Doubs à dix années de réclusion sans exposition, pour suppression d'actes qu'il avait reçus comme notaire. En supprimant ces actes, il échappait à la formalité de leur enregistrement, et s'attribuait les droits que cet enregistrement eût occasionnés, et qu'il se faisait bien et dûment payer par les parties, comme s'il les eût déboursés. Une aussi coupable action méritait toute la sévérité de la justice.

MISÈRE GÉNÉRALE. — On lit dans le *Barbier de Lille* : « Le conseil municipal de Leers, près Roubaix, vient de prendre une décision remarquable. Adoptant en principe qu'il est d'obligation pour chaque commune de pourvoir aux besoins de ses ouvriers sans ouvrage, et voulant mettre un terme aux abus du vagabondage, il a interdit la mendicité; mais, par la même décision, il a établi une commission de surveillance chargée de distribuer aux valides du pain, et aux malades des bons échangeables chez un épicier désigné contre les objets nécessaires à leur guérison

» Les habitants aisés de la commune ont formé une liste de souscription, par laquelle chacun s'engage à fournir un certain nombre de pains chaque semaine, pendant la durée de chômage de la fabrication. La commission de surveillance supprimera le secours quand elle le jugera inutile. Par cette mesure, que chaque commune devrait imiter, il sera pourvu suffisamment et avec justice aux besoins des pauvres de Leers, et les fermiers cesseront d'être harcelés par les vagabonds étrangers, qui profitent des circonstances pour vivre en parasites au détriment des pauvres dignes de secours, et qui n'osent pas en réclamer.

»On avait proposé que chaque fermier se chargeât de quelques familles, mais on a réfléchi qu'un fermier n'aurait pas, devant une famille pauvre, l'autorité morale de la commission de surveillance ; qu'en supprimant le secours avec juste raison, il serait encore exposé à des inimitiés personnelles, et qu'enfin, l'établissement de la commission est un moyen de stimuler le zèle des habitants aisés, en mettant chacun sous les yeux de ses concitoyens. »

On écrit de Frasnes-Buisenal au *Libéral de Tournay* :

« La misère dans plusieurs hameaux populeux de cette commune est à son comble ; nous avons *trois mille pauvres* sans travail et sans nourriture.

»L'administration communale fait distribuer un pain par semaine à des familles dont plusieurs sont composées de huit ou neuf enfants ; cela suffit à peine pour les repas d'un jour, et le malheureux est *obligé* de dérober dans les bois, vendre le fruit du vol et par ce moyen acheter le pain noir qui le retient momentanément à la vie ; voilà l'état actuel de nos hameaux.

»La mendicité dans les communes voisines est expressément interdite à ces malheureux ; aussi la plupart de ces trois mille pauvres préfèrent être arrêtés et se voir incarcérer dans les prisons de Tournay *où ils sont sauvés*, disent-ils.

» Que l'on se représente ces trois mille malheureux sans aucun médecin dans la commune, quand ils en ont besoin, et sans travail quand ils sont valides,

» Frasnes a bâti un bel hôpital qui est prêt à recevoir des malades ; mais...., depuis deux ans, il est inhabité.... Et pourquoi ! parce que la scission règne parmi les administrateurs ; il est bien temps que nos gouvernants de haut lieu fassent cesser cet état de chose. »

— « Jamais avant cette année, dit le *Débat social*, le chiffre des reclus au dépôt de mendicité de la Cambre n'avait atteint 2 000. Il est en ce moment de 2 390, dont 195 déversés de Bruges, et 40 du Hainaut. »

Malgré les approvisionnements considérables importés de la Hongrie et changements ne sauraient être considérables. L'avénement de son fils permet même de penser que rien ne sera changé dans le duché de Modène, qui continuera, comme l'Italie tout entière, à rester long-temps encore immobile sous l'influence oppressive de l'Autriche.

Le *Constitutionnel*, à propos du projet de loi sur la falsification des vins, craint que le scepticisme (où ira-t-il se nicher?) ne s'introduise parmi les dégustateurs, dont le goût doit et peut changer avec les latitudes. Le même vin trouvé bon par un homme du midi sera déclaré mauvais par l'homme du nord : qui sera juge compétent entre ces deux manières de sentir, et n'est-il pas révoltant que la fortune et l'honneur d'un honnête commerçant soient exposés à toute l'instabilité des opinions humaines dans une semblable matière ? — Nous ne voyons guère, pour sortir de l'embarras signalé par le *Constitutionnel*, que le moyen déjà employé avec succès en philosophie pour ne se commettre avec aucune école, c'est de créer des dégustateurs éclectiques dont le goût exercé et nullement exclusif les mettra à l'abri de toute partialité, sauf à s'abstenir dans le plus grand nombre de cas.

Le *National* relève, sur le ton d'une Némésis politique, le mot de M. Charles Dupin, qui, en parlant de l'état actuel des ouvriers, a osé dire : *C'est la gloire de notre état social*. Ce peuple est si heureux que l'on craint sans doute qu'il n'abuse de sa prospérité, et c'est pour cela qu'on veut prévenir ses écarts en le mettant sous la double surveillance de la police et de la bourgeoisie. Le *National* fait également justice de cette anomalie monstrueuse d'un projet qui aurait pour résultat de donner au salaire une forme encore plus oppressive et plus vexatoire au moment où les meilleurs esprits s'évertuent à trouver le moyen d'affranchir l'homme de cette dernière forme de l'esclavage. Au moment où la France et une partie de l'Europe réclament une organisation nouvelle, on exhume un vestige de féodalité !

La *Réforme* dit que c'est d'ailleurs là ce qu'on appelle au Luxembourg organiser le travail et les travailleurs, et en effet il y a de vénérables pairs qui *comprennent* ainsi la question. C'est invraisemblable, mais c'est vrai. On ne sait pas davantage jusqu'où peut aller l'intelligence humaine, et on ne sait pas jusqu'où peut aller son contraire ; il y a dans la noble chambre des gens qui poussent cela très loin.

Le *Courrier français* persiffle l'*ami officiel* des ouvriers, M. Charles Dupin, qui a découvert, en vertu sans doute de leur fréquentation intime et sympathique, que leur sort ne laissait absolument rien à désirer. C'est évidemment chez le *protecteur* du peuple une inspiration d'opéra-comique : « Si j'en juge, c'est d'après mon cœur. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à L.-le-S. — Accepté avec regret. — Reçu. Il sera fait droit.
M. B. à Quimperlé. — Reçu votre liste. Merci.
M. J. à Thonon. — Reçu. — Vos titres sont prêts et vous seront remis ici.
M. T. aux Forges de M. — Nous allons expédier. Vous ne pouviez faire un meilleur emploi de la somme. Vos actions seront jointes au paquet.
M. G. à Toulouse. — Pris pour M. C. n° 347, série 192. — Pour M. D. no 273, série 351. — Pour M. L. nº 178, série 576.
M. B. à Donchery. — Ami, ne sauriez-vous pas avant tous ? Encore deux fois 24 heures.
M. X. à Tarbes. — Nous avons touché les 650.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 27 janvier. — **BERTIN**, nég. à St-Denis, rue Aubert, 16. Juge comm., M. Belin-Leprieur ; syndic prov., M. Colombel, rue Castellane, 12.

Du 9 février. — **LELOUTRE**, loueur de voitures, rue Coquenard, 50. Juge comm., M. George ; syndic prov., M. Blet, rue Ste-Hyacinthe-St Honoré, 1. — **KALBFLEISCH**, march. de faïence, faubourg St-Martin, 72. Juge comm., M. Chatenet ; syndic prov., M. Deloix, rue St-Lazare, 70 — **ANCEAU**, march. de pavés, rue de l'Empereur, 9, à Montmartre. Juge comm., M. George ; syndic prov., M. Battarel, rue de Clery, 9 — **DONON**, fab. de papiers peints, Grande-Rue de Reuilly, 26 et 28. Juge comm., M. Labbé ; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — **VILLEFEU**, march. de chevaux, à Vaugirard, Grande-Rue, 128. Juge comm., M. Ledagre ; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5. — **ALTROFFE**, tailleur, rue du Vert-Bois, 47. Juge comm., M. Labbé ; syndic prov., M. Maillet, rue des Jeuneurs, 11.

Marchés.

Marché aux bestiaux, Maison-Blanche, 10 février. — Porcs amenés 238 vendus 170 à 1,24-1 22-1,20. — Bœufs amenés 0, vendus 0 à 0,00.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 10 février. — Veaux amenés 281, vendus 281 à 1,80-1,60-1,40. — Vaches grasses amenées 99, vendues 59 à 1,14-0,98-0,90. — Vaches laitières amenées 80, vendues 60 de 220 à 500. Taureaux amenés 3, vendus 3 de 150 à 190.

Marché Saint-Antoine, 10 février. — Foin, 1re 58 à 62; 2e 50 à 54; 3e 45 à 48. — Sainfoin, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00, 2e 48 à 50; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 30; 2e 00 à 25; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 00 à 32 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re 00 à 42; 2e 38 à 40 ; 3e 00 à 00. — Trèfle 1re 40 ; 2e 32 à 34. — Regain 1re 45 à 47; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00.

---

3 0/0 compt....	84 50	84 75	84 40	84 75	84 65
— fin cour....	84 35	84 75	84 35	84 75	84 65

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe.
O. de la Ville.	1380 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	102 1/2	102 ««	B. 1/4
B. de France....	3400 ««	3140 ««	H. 40 ««	— Portugais..	« ««	« ««	« ««
C. Gou. ex div..	1190 ««	1185 ««	« ««	Esp. D active.	«	« ««	« ««
C. Ganneron....	1185 ««	1200 ««	H. 10 ««	5 0/0 Naples.	101 75	« ««	H. 5 ««
C. hypot........	575 ««	« ««	« ««	— Romain..	102 ««	« ««	B. 3 4 «
4 Canaux.......	1270 ««	1275 ««	H. 5 ««	Obl. Piémont.	« ««	« ««	« ««

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ.....	« ««	« ««	« ««	Au 15. 1112 50, 1115.	B. 2 50
V. r. d......	« ««	555 ««	« ««	—	« ««
— r. g.......	« ««	355 ««	« ««	— 357 50.	H. 2 50
Orléans....	1287 50	1285 ««	H. 2 50	— 1285, 1287 50, 1287 50.	H. 2 50
Strasb	252 50	251 25	B. 1 25	— 252 50.	« ««
Rouen.......	« ««	1007 50	H. 7 50	— 1006 25, 1012 50.	H. 5 ««
Havre.......	715 ««	707 50	B. 2 50	— 715, 719.	H. 2 50
Marseille....	985 ««	992 50	« ««	— 985, 987 50.	« ««
Vierzon.....	« ««	700 ««	B. 5 ««	— 700, 702 50.	H. 2 50
Nord........	763 ««	765 ««	B. 1 25	— 765, 766 25.	H. 1 25
Bordeaux....	640 ««	« ««	B. 5 ««	— 637 50, 640.	H. 1 25
Boulogne.....	545 ««	« ««	« ««	— 547 50, 550.	H. 2 50
Montereau...	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Fampoux.....	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Dieppe........	« ««	« ««	« ««	—	« ««

LONDRES, 8 févr.	PARIS, 10 février. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	3 0/0 F. c. 84 75, 84 90 d. 50. F. p 84 90, 85 20 d. 50. 5 0/0 F. c. 123 70, 123 95 d. 50. F. p. 124 35, 124 60 d. 50. Orléans, au 28. 1295. 1297 50 d. 10. Nord, id. 775, 771 50 d. 10. Avignon, id. 1000 d. 10. Strasbourg. id. 567 50 d. 10. Tours, id. 597 50, 600 d. 20; 600 d. 10.	Av. 84 40. Ap. 84 72 1/2. B. du Trésor. 3 1/4 à 4 m. Reports 3 0/0 f. c. 5. 5 0/0 f. c. 5, 10. — F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 96,00 à 00.00; courant du mois, 99,00 à 00,00; mars et avril, 98,50 à 99,00; 4 du milieu, 97,00 à 00,00; 4 derniers, 95,00 à 94.50.

LILLE. — Colza, 90,00. — Œillette rousse, 88,00. — Lin, 83,00 à 83,50. — Cameline, 83,00 à 84,50. — Chanvre, 84,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 124,00; mars et avril 125,00 à 126,00; 4 du milieu, 129,00 à 130,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 février 1846.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Marie Stuart.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Jean de Bourgogne. Ciguë. Famille Poisson.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Marie. Zampa.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Diogène.
6 h. 3/4 **VAUDEVILLE.** 3 Baisers. Carlo Beati. Beaugaillard.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Mme Panache. Mousse. Indiana.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Commis. Loi. Mère. Nuage.
6 h. 3/4 **PALAIS-ROYAL.** — Vert-Vert. Pommes. Chansonn. 2 Papas.
6 h. 1/2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Cabrion. Trilby. Arabes.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Atar-Gull. Hubert-le-Sorcier.
6 h. 1/2 **CIRQUE NATIONAL.** — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Augusta. Polichinelle. Chemin.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Eau. Sonnette. Enfants. Secret. Intermède.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] protestations d'un grand nombre d'orateurs contre ce lien de dépendance dont on veut embarrasser l'ouvrier.

Tout ce conflit désordonné d'opinions tient à ce qu'on ne veut pas ou l'on ne peut pas s'entendre sur le caractère réel du livret.

Est-ce le contrat mutuel du maître et de l'ouvrier? C'est un avis que M. Charles Dupin a émis hier, et qu'adopte celui de nos confrères de la presse qui traite cette question avec le plus de soin. Mais si tel est l'objet du livret, de constater les obligations réciproques du maître et de l'ouvrier, il faut alors que l'engagement y soit inscrit dans tous ses détails, et signé par les parties contractantes. A supposer que l'on puisse considérer comme un second original le registre que le maître devra tenir, ce registre devra être signé par l'ouvrier, qui, dans ce système, gardera son double, c'est-à-dire son livret.

Oh! nous comprenons à merveille ce système, qui est juste au fond : mais tel n'est pas assurément l'esprit, ni du projet de loi ni des lois antérieures. Jamais le livret n'a pu constituer un titre pour l'ouvrier, puisqu'on y inscrit seulement l'entrée, la sortie, le congé et les avances.

Il est même impossible que dans l'état actuel de la législation les maîtres y consentent, comme l'a rappelé M. Teste, comme nous l'avons dit nous-mêmes; ils sont crus sur parole en cas de contestation sur les conditions de leur traité avec l'ouvrier, et ils iraient abdiquer ce beau privilège, en s'enchaînant d'avance au moyen du livret! La loi serait moins libérale à leur égard, qu'on ne saurait penser à introduire une telle nouveauté. Si, pour chaque œuvre, quelque fugitive qu'elle soit, pour chaque variation de prix et de conditions, maîtres et ouvriers, maîtresses et ouvrières sont obligés d'écrire le contrat en double original, la vie entière se passera en paperasserie. Sachons reconnaître les exigences de la vie sociale contemporaine, où l'imprévu des changements, la rapide circulation des personnes ne permettent pas d'introduire dans l'intimité des rapports industriels ces entraves bureaucratiques. Acceptons les conséquences de la situation générale, et si elles offrent trop d'inconvénients, provoquons un principe réformateur et organisateur, celui de l'association, au lieu de fatiguer notre intelligence à redresser les effets nécessaires d'une cause subversive.

Donc, le livret n'est pas, ne peut pas être le contrat, même sommaire, de l'ouvrier et du maître, et ce n'est pas en vertu de ce caractère qu'on peut demander qu'il reste entre les mains de l'ouvrier. Ce ne peut être qu'au nom de l'égalité. Le livret, d'après la loi n'est qu'un moyen de garanties nouvelles; donc la position doit rester égale entre l'ouvrier et le maître; chacun a droit à la même protection. Or, évidemment l'équilibre est rompu au profit du maître, par le dépôt en ses mains du livret : MM. Daru, Dubouchage, de Montalembert, Passy l'ont démontré jusqu'à l'évidence. A ces arguments multipliés et pressants qu'ont répondu le ministre et le rapporteur? que cette mesure protégerait l'ouvrier contre l'embauchage. Mais le maître n'appelle-t-il pas embauchage tout ce qui tend à lui enlever un ouvrier? et cependant ce droit de l'ouvrier à changer de maître, n'est-ce pas le principe même de la liberté civile et politique?

L'injustice devient d'autant plus sensible qu'il est très rare que [illegible] pour empêcher les ouvriers d'abandonner les fabriques quand le salaire baisse, pour aller chercher ailleurs un prix plus élevé de leur travail. L'honorable pair s'est montré fidèle à ses principes sur la libre concurrence. Si les économistes de la chambre ne peuvent s'élever jusqu'à la conception d'un ordre social où l'association réaliserait la concurrence, que du moins ils ne désertent pas le principe de l'affranchissement des volontés et de la liberté des transactions, qui est une condition d'avènement à cet ordre supérieur. Félicitons aussi M. Passy de ses vœux pour que les ouvriers soient directement représentés dans les conseils de prud'hommes.

M. Dubouchage a formulé ces diverses critiques dans un amendement qui laissait le livret entre les mains de l'ouvrier, mais sa bonne volonté a échoué contre les préventions de la chambre.

Le cinquième article a été adopté sans discussion. A demain le sixième.

Chambre des Députés.

La chambre des députés a adopté aujourd'hui, à une majorité de 63 voix, le projet de loi sur la falsification des vins. Mais, après avoir rejeté en détail la plus grande partie des articles, et particulièrement la création d'inspecteurs-gourmets, la loi, ainsi adoptée, se borne, à peu de chose près, à l'aggravation des pénalités contre les délits déjà qualifiés par le Code.

Pétition contre les Excès de la Concurrence

ET EN FAVEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

L'*Echo de l'Oise* donne l'approbation suivante à la pétition :

Quelles que soient d'ailleurs les divergences politiques, il est un point sur lequel tous les partis sont d'accord : c'est que le résultat infaillible du combat permanent appelé *libre concurrence*, est l'écrasement, en toute branche, des faibles par les forts, l'établissement *de fait* de tous les monopoles. Falsification des produits de toute nature et des denrées alimentaires, multiplication des banqueroutes, baisse exagérée des produits de la main d'œuvre et par suite des salaires, dépréciation de nos marchandises sur les places de commerce étrangères, voilà les principaux excès de la déplorable concurrence dans laquelle est aujourd'hui compromise l'existence commerciale de la France.

Dans ces graves circonstances, lorsque TOUT LE COMMERCE FRANÇAIS est en péril, une pétition calme et mesurée vient d'appeler la sollicitude des chambres sur une prompte organisation du travail.

Des exemplaires de cette pétition, qui n'affecte aucune couleur politique, nous ont été adressés, afin d'y faire joindre les adhésions de tous ceux qui comprennent comme nous les conséquences désastreuses de l'anarchie industrielle.

Que tous ceux qui veulent une liberté réglée et organisée, unissent donc leurs voix, sans acception d'opinions, de classes ou de partis, et provoquent avec nous une enquête générale sur l'état de l'industrie et du travail. Propriétaires, commerçants, ouvriers, conservateurs et amis de l'ordre, c'est au nom de vos intérêts les plus chers que cette pétition est écrite, elle est à votre disposition dans nos bureaux : c'est à vous maintenant de lui donner une nouvelle importance par vos signatures.

Nous lisons dans le *Constitutionnel* :

Voici la raison pour laquelle le ministère n'a pas voulu communiquer les rapports qu'il a reçus, relativement à la question de Madagascar, c'est que leurs auteurs, quelle que soit au fond leur opinion sur Madagascar, sont *tous d'accord* qu'il y a utilité pour notre colonie de Bourbon et pour [illegible] n'a-t-il pas conseillé à l'opposition de faire, dans cette question, plus et mieux que le ministère? Nous avions conseillé cette conduite honorable à l'opposition ; mais les chefs de la gauche, entraînés par les meneurs du centre gauche, ont préféré encourager le gouvernement dans sa politique de renoncement. L'opposition a fait les affaires du ministère, elle a pris l'initiative de ce vote qu'un illustre orateur appelait l'autre jour *une bêtise nationale*, et puis, aujourd'hui, ses journaux se remettent à quereller le pouvoir pour une faute commune à tous. Triste rôle et triste opposition!

Lettre de Ranavalo-Mandjaka.

Nous lisons dans le *Cernéen* de l'île Maurice :

Nous avons entendu parler, depuis plusieurs jours, d'une lettre que la reine de Madagascar aurait adressée, par l'intermédiaire d'un de ses gouverneurs de province, au capitaine Kelly, commandant le navire de S. M. B. *le Conway*. Le contenu de cette lettre aurait même circulé en ville. Nous n'avions d'abord pas cru devoir nous faire l'écho de cette nouvelle, mais les informations qui nous sont parvenues depuis étant de nature à la confirmer, nous rapporterons ce qui se dit à ce sujet. Il paraît donc que la lettre en question a réellement été adressée au capitaine Kelly et que la reine Ranavalo-Mandjaka trouve fort étrange et fort impertinent que l'on ne veuille pas la laisser maîtresse absolue dans ses Etats, comme la reine Victoria en Angleterre ou Louis-Philippe en France.

Si elle se mêlait de leurs affaires intérieures, elle ne doute pas que ces souverains n'accueillissent fort mal son intervention et cette usurpation de pouvoirs ; *elle a donc lieu de s'étonner qu'on ne lui laisse pas planter les têtes de ses prisonniers au bout d'une lance, suivant la coutume de son pays*, comme elle laisse la reine d'Angleterre envoyer les siens en exil, suivant la coutume de son pays. En outre, ce n'est pas elle qui a tiré le premier coup de canon, et elle persiste plus que jamais à vouloir agir à sa guise dans ses propres Etats, où les traitants ne seront accueillis et ne recevront l'autorisation de se fixer, qu'à la condition de se faire naturaliser Malegaches. Elle ne daignera donc plus répondre aux lettres qui lui seraient adressées par le gouverneur de Maurice, et ne fera cet honneur qu'à la reine Victoria elle-même.

Les amis de la science sociale ne doivent désespérer d'aucune conversion, pas même de celle de M. Cunin-Gridaine. Il y aura sans doute des adhésions plus promptes que celle-là ; mais celle-là même n'est pas impossible!

En effet, nous nous rappelons que l'année dernière, M. le ministre du commerce a dit, en pleine chambre des députés : « La meilleure organisation du travail, c'est la paix! »

Ce sublime non-sens, M. Cunin-Gridaine le remplace cette année à la chambre des pairs, par la formule suivante : « L'institution des prud'hommes..., voilà ce que j'appelle l'organisation du travail, et peut-être dans la discussion aurai-je l'occasion de revenir sur ce point. »

On le voit, il y a progrès. Non-seulement M. le ministre comprend cette année que l'organisation du travail doit reposer sur les institutions, mais il se préoccupe assez de cette pensée pour se permettre d'y revenir. — Pourquoi faut-il que M. le ministre, séance tenante, ne nous ait pas montré, à nous qui désirons tant voir fonctionner devant nos yeux l'organisation du travail, que ce grand fait n'est autre que l'institution des prud'hommes?

Mais ne pressons pas trop M. Cunin-Gridaine ; espérons plutôt que, l'an prochain, il reconnaîtra solennellement que, pour que le travail soit organisé, il faut, tout en conservant les prud'hommes, leur adjoindre quelques autres institutions.

DEUX-SICILES (Naples), 24 janvier. — Le roi, à l'occasion de la naissance de son fils, auquel S. M. a donné le titre de duc de Girgenti, vient [illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 12 FÉVRIER 1846.

LE CHEVALIER DE MAISON-ROUGE.

Episode de 1793 (1).

QUATRIÈME VOLUME.

VIVE SIMON!

Au cri poussé par Geneviève, Maurice comprit que la lutte allait commencer.

L'amour peut exalter l'âme jusqu'à l'héroïsme ; l'amour peut, contre l'instinct naturel, pousser une créature humaine à désirer la mort ; mais il n'éteint pas en elle l'appréhension de la douleur. Il était évident que Geneviève acceptait plus patiemment et plus généreusement la mort depuis que Maurice mourait avec elle ; mais la résignation n'exclut pas la souffrance : et sortir de ce monde, c'est non-seulement tomber dans cet abîme qu'on appelle l'inconnu, mais c'est souffrir en tombant.

Maurice embrassa d'un regard toute la scène présente, et d'une pensée celle qui allait suivre.

Au milieu de la salle, un cadavre, de la poitrine duquel un gendarme, en se précipitant, avait arraché le couteau, de peur qu'il ne servît à d'autres.

Autour de lui, des hommes muets de désespoir et faisant à peine attention à lui, écrivant au crayon, sur un portefeuille, des mots sans suite, ou se serrant la main les uns aux autres. Ceux-ci répétant sans relâche, et comme font les insensés, un nom chéri, ou mouillant de larmes un portrait, une bague, une tresse de cheveux ; ceux-là vomissant de furieuses imprécations contre la tyrannie : mot banal, toujours maudit par tout le monde tour à tour, et quelquefois même par les tyrans.

Au milieu de ces infortunés, Sanson, appesanti moins encore par ses cinquante-quatre ans que par la gravité de son lugubre office ; Sanson, aussi doux, aussi consolateur que sa terrible mission lui permettait de l'être, donnant à celui-ci un conseil, à celui-là un triste encouragement, et trouvant des paroles chrétiennes à répondre au désespoir comme à la bravade :

— Citoyenne, dit-il à Geneviève, il faudra ôter le fichu et relever ou couper les cheveux, s'il vous plaît.

Geneviève devint tremblante.

— Allons, mon amie, dit doucement Lorin, du courage!

— Puis-je relever moi-même les cheveux de madame? demanda Maurice.

— Oh! oui, s'écria Geneviève, lui! je vous en supplie, monsieur Sanson.

— Faites, dit le vieillard en détournant la tête.

Maurice dénoua sa cravate tiède de la chaleur de son cou, Geneviève la baisa, et se mettant à genoux devant le jeune homme, lui présenta cette tête charmante, plus belle dans sa douleur qu'elle n'avait jamais été dans sa joie.

Quand Maurice eut fini la funèbre opération, ses mains étaient si tremblantes, il y avait tant de douleur dans l'expression de son visage, que Geneviève s'écria :

— Oh! j'ai du courage, Maurice.

Sanson se retourna.

— N'est-ce pas, monsieur, que j'ai du courage? dit-elle.

— Certainement, citoyenne, répondit l'exécuteur d'une voix émue, et un vrai courage.

Pendant ce temps le premier aide avait parcouru le bordereau envoyé par Fouquier-Thinville.

— Quatorze, dit-il.

Sanson compta les condamnés.

— Quinze, y compris le mort, dit-il, comment cela se fait-il?

Lorin et Geneviève comptèrent après lui, mus par une même pensée.

— Vous dites qu'il n'y a que quatorze condamnés et que nous sommes quinze? dit-elle.

— Oui, il faut que le citoyen Fouquier-Thinville se soit trompé.

— Oh! tu mentais, dit Geneviève à Maurice, tu n'étais point condamné.

— Pourquoi attendre à demain, quand c'est aujourd'hui que tu meurs? répondit Maurice.

— Ami, dit-elle en souriant, tu me rassures : je vois maintenant qu'il est facile de mourir.

— Lorin, dit Maurice, Lorin, une dernière fois... nul ne peut te reconnaître ici... dis que tu es venu me dire adieu... dis que tu as été enfermé par erreur... appelle le gendarme qui t'a vu sortir. Je serai le vrai condamné, moi qui dois mourir ; mais toi, nous t'en supplions, ami, fais-nous la joie de vivre, pour garder notre mémoire, il est temps encore, Lorin, nous t'en supplions!

Geneviève joignit ses deux mains en signe de prière.

Lorin prit les deux mains de la jeune femme et les baisa.

— J'ai dit non, et c'est non, dit Lorin d'une voix ferme ; ne m'en parlez plus, ou, en vérité, je croirai que je vous gêne.

— Quatorze, répéta Sanson, et ils sont quinze ; puis, élevant la voix :

— Voyons, dit-il, y a-t-il quelqu'un qui réclame? y a-t-il quelqu'un qui puisse prouver qu'il se trouve ici par erreur?

Peut-être quelques bouches s'ouvrirent-elles à cette demande, mais elles se refermèrent sans prononcer une parole ; ceux qui eussent menti, avaient honte de mentir ; celui qui n'eût pas menti, ne voulait point parler.

Il se fit un silence de plusieurs minutes pendant lequel les aides continuaient leur lugubre office.

— Citoyens, nous sommes prêts,... dit alors la voix sourde et solennelle du vieux Sanson.

Quelques sanglots et quelques gémissements répondirent à cette voix.

— Eh bien! dit Lorin, soit!

Mourons pour la patrie,
C'est le sort le plus beau...

Oui, quand on meurt pour la patrie ; mais décidément je commence à croire que nous ne mourons pas pour elle, nous mourons pour le plaisir de ceux qui nous regardent mourir. Ma foi, Maurice, je suis de ton avis, je commence aussi à me dégoûter de la république.

— L'appel! dit un commissaire à la porte.

Plusieurs gendarmes entrèrent dans la salle et en fermèrent ainsi les issues, se plaçant entre la vie et les condamnés, comme pour empêcher ceux-ci d'y revenir.

On fit l'appel.

Maurice, qui avait vu juger le condamné qui s'était tué avec le couteau de Lorin, répondit quand on prononça son nom. Il se trouva alors qu'il n'y avait que le mort de trop.

On le porta hors de la salle. Si son identité eût été constatée, si on l'eût reconnu pour condamné, tout mort qu'il était, on l'eût guillotiné avec les autres.

Les survivants furent poussés vers la sortie.

(1) Voyez les numéros du 21 mai au 19 juillet ; du 6 au 31 décembre, du 2 au 11 janvier et du 2 au 11 février.—

général Bustamente de la défense de la capitale.

Comme quoi les Français sont égaux devant la loi.

On lit dans le *Charivari* :

Il y a quelque temps, des familiers faisant partie de la maison du duc d'Aumale ont été condamnés, dans la Côte-d'Or, sur la courageuse constatation d'un maire, à l'amende et à la confiscation, pour délit de chasse à la meute et aux filets. Le ministre de la justice a fait s'étendre sur eux la prérogative royale, qui leur a consenti remise de l'amende et a ordonné la restitution des engins saisis.

Dans le même lieu, un cultivateur a été condamné, comme coupable d'un délit de chasse, pour avoir tiré un corbeau dans son champ. Afin de payer ses soixante francs d'amende, le malheureux a vendu sa vache, et il n'a nullement été question d'appeler sur sa misère le droit de grâce.

La différence de ces deux procédés tient sans doute — ou à ce que les graciés chassaient, tandis que le condamné ne chassait pas dans la véritable acception du mot, — ou à ce que les graciés pouvaient, sans se gêner, payer leur amende, tandis que le condamné s'est ruiné pour payer la sienne.

Chambre des Pairs.

Séance du 11 février.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER, CHANCELIER.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les livrets.

La chambre a renvoyé hier à la commission un amendement de M. de Boissy, tendant à faire rédiger comme il suit le premier paragraphe de l'article 3 :

» Lorsqu'un ouvrier commencera à travailler chez un chef d'établissement, etc. »

La commission propose de rédiger le paragraphe ainsi :

» Lorsqu'un ouvrier entrera dans un des établissements désignés dans l'article 1er, le chef de cet établissement devra inscrire sur le livret la date de l'entrée de l'ouvrier. » — Adopté.

« Art. 4. Aucun chef d'établissement ne pourra admettre un ouvrier soumis à l'obligation prescrite par l'article 1er, si celui-ci ne produit son livret.

» Le chef de l'établissement conservera entre ses mains le livret tant qu'il continuera d'employer l'ouvrier, et inscrira, sur un registre spécial, en papier non timbré, qu'il devra tenir à cet effet, les nom et prénoms de l'ouvrier, le nom et la demeure de son ancien maître, ainsi que le montant des avances dont l'ouvrier pourra être redevable à ce dernier. »

M. DARU. Le principal but du livret est de constater la nature et les conditions de l'engagement entre le maître et l'ouvrier. Ce n'est pas une loi de police...

M. GABRIEL DELESSERT. La loi sur les livrets était depuis long-temps réclamée par les bons ouvriers qui y trouvent, outre les autres avantages, celui de pouvoir se passer, pour voyager, d'un passeport coûtant deux francs. C'est donc jusqu'à un certain point une loi de police.

M. DARU. Je ne nie pas l'importance du livret sous le rapport de la police; mais le véritable but du livret est de constater le contrat intervenu entre le maître et l'ouvrier. Le maître a besoin d'un travail, l'ouvrier d'un salaire; le salaire est débattu; il y a jusque-là égalité entre celui qui offre et celui qui demande; mais passé cela, le livret lie beaucoup plus l'ouvrier que le maître. L'ouvrier est toujours en avance avec le maître, c'est une conséquence de la nature même des choses; mais si par hasard le maître est en avance avec l'ouvrier, celui-ci est bientôt l'objet d'une exploitation.

Il y a des maîtres qui sont fort bien avec leurs ouvriers, mais il n'en existe pas moins entre les deux classes une certaine méfiance, une opposition sourde; il faut donc éviter autant que possible les rapports d'intérêt de l'un avec l'autre. Quand un ouvrier quitte un atelier, il y a toujours un mécontent : l'ouvrier, si on le renvoie et que l'atelier soit bon; le maître, si l'ouvrier qui le quitte est un bon ou un habile travailleur. Le maître alors peut, illégalement, il est vrai, mettre des retards à la remise du livret, occasionner des tracasseries et des pertes de temps. Ces inconvénients résultent surtout de ce que le livret reste aux mains des maîtres. Il me semblerait beaucoup plus convenable qu'il y eût deux exemplaires du livret, dont l'un serait déposé entre les mains du maître, et l'autre resterait aux

[...]

M. PASSY. Dans toutes les manufactures, il y a un règlement [...] pour sanction des amendes et même le renvoi de l'ouvrier. La loi ne dit rien de cette faculté de renvoi de la part du maître; mais si vous n'en parlez pas, l'ouvrier pourra donc être renvoyé sans autre recours que la voie coûteuse d'une demande en dommages-intérêts? Puis, si on le renvoie, que deviendront sa femme et ses enfants pendant qu'il ira chercher du travail ailleurs? Ils devront, aux termes de la loi et du contrat, rester dans la fabrique; la famille se trouvera donc forcément dispersée. L'ouvrier, quoiqu'on fasse, restera toujours plus engagé envers le maître que celui-ci ne l'est envers l'ouvrier.

On ne dit pas toutes les raisons qui ont déterminé à rédiger la loi telle qu'elle est. Le principal motif, c'est de lier l'ouvrier au maître; un conseil général n'a-t-il pas demandé le livret comme garantie, pour empêcher les ouvriers agricoles d'aller dans les fabriques pendant l'hiver et de retourner dans la campagne pendant l'été? que l'ouvrier quitte un maître quand le salaire baisse, pour moi je trouve cela naturel et fort légitime; mais le livret nuira à cette liberté de l'ouvrier. Toutes les garanties sont donc pour le maître, et le livret ne sert qu'à lier l'ouvrier plus fortement à celui qui le tient déjà enchaîné par le salaire.

M. BEUGNOT. La question qui nous est posée par l'honorable préopinant relativement à la résiliation du contrat entre le maître et l'ouvrier, est tout à fait en dehors de la loi; c'est la question du louage d'ouvrage; nous devons désirer qu'une loi soit présentée à ce sujet par le gouvernement, mais nous ne la faisons pas.

M. TESTE fait observer qu'à chaque article on rentre dans la discussion générale, et prie les préopinants de formuler des amendements.

M. DE BOISSY. L'honorable préopinant dit que nous discutons sans qu'on puisse s'y reconnaître; pour moi, je reconnais une chose, c'est que plus nous avançons dans la loi, plus elle nous semble difficile et impossible.

On nous dit que si le chef d'établissement refuse de donner un livret, on pourra s'adresser au maire; mais dans un grand nombre de cas le maire n'est autre que le chef d'établissement même. On nous a dit en commençant que cette loi n'est pas politique; en effet, elle est profondément impolitique. On dit encore que le livret est une sorte de certificat de bonne conduite, laissez donc ce certificat facultatif.

M. DUBOUCHAGE. Tous les orateurs qui ont parlé dans la discussion sont d'accord sur un point, c'est qu'il faut faire promptement une nouvelle loi sur les conseils de prud'hommes.

Vous avez entendu M. Passy et M. Daru qui vous ont dit l'un et l'autre que l'ouvrier est beaucoup plus lié au maître par le livret, que le maître n'est lié à celui-ci; il peut le renvoyer.....

M. BEUGNOT. Le maître fait des avances d'argent.

M. DUBOUCHAGE. L'ouvrier fait des avances de temps et n'a pas ou presque pas de garanties contre la faillite du maître. Je crois qu'un double livret est inutile, et que le registre du maître lui suffit parfaitement; je voudrais donc que l'ouvrier gardât son livret, que le maître acquitterait à sa sortie. L'ouvrier ne désertera pas de l'atelier, car il ne peut voyager sans son livret, et il sera facile de voir que ce livret n'est pas acquitté.

Que les ouvriers se retirent par suite d'une baisse de salaires, le maître ne manquera pas de les accuser de coalition, et ils seront trop heureux s'ils s'en tirent sans être envoyés en prison.

Je demande donc, par un amendement, que l'on retranche les mots par lesquels on oblige l'ouvrier à déposer son livret entre les mains du maître.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce. La loi que nous discutons n'est pas parfaite, sans doute, et nous adopterons volontiers quelques amendements; mais, quant au fond de la loi, nous le croyons bon; nous ne pouvons la croire ni immorale ni vexatoire, après qu'elle a été si longuement élaborée par les conseils généraux, les bureaux, le conseil d'Etat, le conseil général des manufactures et la commission de la Chambre, enfin, par les hommes les plus éminents de la France.

Le dépôt du livret chez le maître est une garantie, même pour l'ouvrier, qui est mis ainsi à l'abri de l'embauchage de certaines personnes; une garantie qui lui permet d'obtenir les avances dont il peut avoir besoin. Si le maître renvoie l'ouvrier sans raison, celui-ci pourra toujours, d'ailleurs, obtenir des dommages-intérêts devant les tribunaux. Il peut donc arriver un cas où la situation de l'ouvrier sera plus avantageuse que celle du maître.

M. DE MONTALEMBERT. Le projet de loi qui nous est soumis a été sans doute examiné par le conseil d'Etat et les commissions, comme tous les autres projets de loi; mais quand on a des raisons pour prétendre qu'une loi n'est pas vexatoire ni immorale, il me semble qu'on doit les dire et ne pas l'abriter derrière les corps qui l'ont préparée. (On rit.)

Une chose positive, c'est que le dépôt du livret chez le maître constitue une inégalité à l'encontre de l'ouvrier; que beaucoup de maîtres soient

[...]

« En cas de [...] la présente loi, la peine la plus forte sera seule appliquée. » — Adopté.

On en est resté à l'article 7, dont nous avons donné le texte hier et sur lequel M. Prosper de Chasseloup-Laubat propose un amendement qui consisterait à ne faire établir d'agents surveillants que sur la demande des conseils municipaux. La commission accepte cet amendement.

M. DE GOLBÉRY propose un autre amendement, destiné à remplacer l'article 7 et les deux suivants, et ainsi conçu :

« Dans le cas où les agents de surveillance seraient jugés insuffisants par le conseil municipal, le maire pourra désigner un ou plusieurs surveillants des vins. »

M. JUST DE CHASSELOUP-LAUBAT demande le rejet de cet article ainsi que de tous les amendements.

L'article 7 est rejeté. Les articles 8 et 9, qui en étaient la conséquence, demeurent comme non avenus.

Art. 13 (devenant article 7.) « Une ordonnance royale, rendue dans la forme d'un règlement d'administration publique, déterminera les départements et arrondissements dans lesquels les eaux-de-vie et esprits versés sur les vins pourront être affranchis des droits. L'affranchissement des droits ne pourra toutefois être accordé qu'autant :

« 1o Que le mélange sera effectué, soit dans le lieu où le vin aura été récolté, soit dans l'étendue de l'arrondissement où est situé ce lieu, ou dans les cantons limitrophes de cet arrondissement ;

» 2o Que la quantité d'alcool pur qui sera ajoutée n'excédera pas cinq litres par hectolitre de vin, et qu'on n'aura point fait usage d'eau-de-vie au-dessous de 45 degrés centésimaux ;

» 3o Qu'après la mixtion, qui ne pourra être faite qu'en présence des préposés de la régie, le vin ne contiendra pas une quantité d'alcool plus considérable que celle qui sera fixée pour chaque arrondissement par l'ordonnance.

» Postérieurement à leur expédition, les vins ne pourront plus être renforcés que dans le cas où il serait constaté, par un procès-verbal de deux courtiers-gourmets appartenant au syndicat de leur compagnie, ou, à défaut, de deux experts nommés par le président du tribunal de commerce ou par le juge de paix, que la mixtion est indispensable à la conservation du vin.

» Dans ce cas, les eaux-de-vie ou esprits employés seront soumis à tous les droits établis dans la localité où se fera la mixtion.

» Néanmoins, les vins destinés aux pays étrangers ou aux colonies françaises pourront, au port d'embarquement ou au point de sortie, recevoir en franchise des droits une addition d'alcool supérieure au maximum déterminé par l'ordonnance, pourvu que le mélange soit opéré en présence des préposés de la régie, et que l'embarquement ou l'exportation ait lieu sur-le-champ.

» Les vins ainsi préparés ne pourront être introduits dans aucune [...] magasin. »

M. BÉCHARD propose à la chambre, au lieu des amendements et sous-amendements de la commission à l'article 13, la reprise pure et simple de cet article, tel qu'il a été voté par la chambre des députés et par la chambre des pairs, et dont voici la teneur :

« Une ordonnance royale, rendue dans la forme d'un règlement d'administration publique, déterminera les départements et arrondissements dans lesquels les eaux-de-vie et esprits versés sur les vins pourront être affranchis des droits. L'affranchissement des droits ne pourra toutefois être accordé qu'autant :

» 1° Que le mélange sera effectué dans le lieu où le vin aura été récolté ou dans celui de la première expédition ;

» 2° Que la quantité d'alcool pur qui sera ajoutée n'excédera pas cinq litres par hectolitre ;

» 3° Qu'après la mixtion, qui devra être faite en présence des préposés de la régie, le vin ainsi mélangé ne contiendra pas une quantité d'alcool plus considérable que celle qui sera fixée pour chaque arrondissement par l'ordonnance.

» Postérieurement à leur expédition, les vins ne pourront plus être renforcés que dans le cas où il serait constaté par un procès-verbal de deux courtiers-gourmets appartenant au syndicat de leur compagnie, ou à défaut de deux experts nommés par le président du tribunal de commerce ou par le juge-de-paix, que la mixtion est indispensable à la conservation du vin.

» Dans ce cas, les eaux-de-vie ou esprits employés seront soumis à tous les droits établis dans la localité où se fera la mixtion.

» Les vins destinés à l'étranger ou aux colonies françaises pourront, aux ports d'embarquement et aux points de sortie, recevoir une nouvelle ad[...]

A mesure que l'un d'eux passait devant le guichet, on lui liait les mains derrière le dos.

Pas une parole ne s'échangea pendant dix minutes entre ces malheureux.

Les bourreaux seuls parlaient et agissaient.

Maurice, Geneviève et Lorin, qui ne pouvaient plus se tenir, se pressaient les uns contre les autres pour n'être point séparés. Puis les condamnés furent poussés de la Conciergerie dans la cour.

Là le spectacle devint effrayant.

Plusieurs faiblirent à la vue des charrettes; les guichetiers les aidèrent à monter.

On entendait derrière les portes encore fermées, les voix confuses de la foule, et l'on devinait à ses rumeurs qu'elle était nombreuse.

Geneviève monta sur la charrette avec assez de force, d'ailleurs Maurice la soutenait du coude. Maurice s'élança rapidement derrière elle.

Lorin ne se pressa pas. Il choisit sa place et s'assit à la gauche de Maurice.

Les portes s'ouvrirent; aux premiers rangs était Simon.

Les deux amis le reconnurent, lui-même les vit.

Il monta sur la borne près de laquelle les charrettes devaient passer; il y en avait trois.

La première charrette s'ébranla, c'était celle où se trouvaient les trois amis.

— Eh! bonjour, beau grenadier, dit Simon à Lorin; tu vas essayer de mon tranchet, que je pense.

— Oui, dit Lorin, et je tâcherai de ne pas trop l'ébrécher pour qu'il puisse à ton tour te tailler le cuir.

Les deux autres charrettes s'ébranlèrent, suivant la première.

Une effroyable tempête de cris, de bravos, de gémissements, de malédictions, fit explosion à l'entour des condamnés.

— Du courage, Geneviève, du courage! murmurait Maurice.

— Oh! répondit la jeune femme, je ne regrette pas la vie, puisque je meurs avec toi. Je regrette de n'avoir pas les mains libres pour te serrer au moins dans mes bras avant de mourir.

— Lorin, dit Maurice, Lorin, fouille dans la poche de mon gilet, tu y trouveras un canif.

— Oh! mordieu, dit Lorin, comme le canif me va; j'étais humilié d'aller à la mort, garrotté comme un veau

Maurice abaissa sa poche à la hauteur des mains de son ami, Lorin y prit le canif, puis, à eux deux ils l'ouvrirent, alors Maurice le prit entre ses dents, et coupa les cordes qui liaient les mains de Lorin.

Lorin, débarrassé de ses cordes, rendit le même service à Maurice.

— Dépêche-toi, disait le jeune homme, voilà Geneviève qui s'évanouit.

En effet, pour accomplir cette opération, Maurice s'était détourné un instant de la pauvre femme, et comme si toute sa force venait de lui, elle avait fermé les yeux et laissé tomber sa tête sur sa poitrine.

— Geneviève, dit Maurice, Geneviève, rouvre les yeux, mon amie, nous n'avons plus que quelques minutes à nous voir en ce monde.

— Ces cordes me blessent, murmura la jeune femme.

Maurice la délia.

Aussitôt elle rouvrit les yeux et se leva, en proie à une exaltation qui la fit éblouissante de beauté.

Elle entoura d'un bras le col de Maurice, saisit de l'autre main celle de Lorin, et tous trois, debout sur la charrette, ayant à leurs pieds les deux autres victimes ensevelis dans la stupeur d'une mort anticipée, ils lancèrent au ciel, qui leur permettait de s'appuyer librement l'un sur l'autre, un geste et un regard reconnaissants.

Le peuple qui les insultait lorsqu'ils étaient assis, se tut quand il les vit debout.

On aperçut l'échafaud.

Maurice et Lorin le virent, Geneviève ne le vit pas, elle ne regardait que son amant.

La charrette s'arrêta.

— Je t'aime, dit Maurice à Geneviève, je t'aime!

— La femme d'abord, la femme la première! crièrent mille voix.

— Merci, peuple, dit Maurice; qui donc disait que tu étais cruel?

Il prit Geneviève dans ses bras, et les lèvres collées sur ses lèvres, il la porta dans les bras de Sanson.

— Courage! criait Lorin; courage!

— J'en ai, répondit Geneviève; j'en ai!

— Je t'aime! murmurait Maurice; je t'aime!

Ce n'étaient plus des victimes que l'on égorgeait, c'étaient des amis qui se faisaient fête de la mort.

— Adieu! cria Geneviève à Lorin.

— Au revoir! répondit celui-ci.

Geneviève disparut sous la fatale bascule.

— A toi! dit Lorin.

— A toi! fit Maurice.

— Ecoute! elle t'appelle!

En effet, Geneviève poussa son dernier cri :

— Viens! dit-elle.

Une grande rumeur se fit dans la foule. La belle et gracieuse tête était tombée.

Maurice s'élança.

— C'est trop juste, disait Lorin, suivons la logique. M'entends-tu, Maurice?

— Oui.

— Elle t'aimait, on la tue la première; tu n'es pas condamné, tu meurs le second; moi, je n'ai rien fait, et comme je suis le plus criminel des trois, je passe le dernier.

Et voilà comment tout s'explique
Avec l'aide de la logique.

Ma foi, citoyen Sanson, je t'avais promis un quatrain, mais tu te contenteras d'un distique.

— Je t'aimais, murmura Maurice lié à la planche fatale et souriant à la tête de son amie; je t'aim...

Le fer trancha la moitié du mot.

— A moi! s'écria Lorin en bondissant sur l'échafaud, et vite! car, en vérité, j'y perds la tête. Citoyen Sanson, je t'ai fait banqueroute de deux vers, mais je t'offre en place un calembourg.

Sanson le lia à son tour.

— Voyons, dit Lorin, c'est la mode de crier vive quelque chose quand on meurt.

Autrefois on criait vive le roi; mais il n'y a plus de roi.

Depuis on a crié vive la liberté, mais il n'y a plus de liberté.

Ma foi, vive Simon! qui nous réunit tous trois.

Et la tête du généreux jeune homme tomba près de celles de Maurice et de Geneviève!

FIN.

ALEXANDRE DUMAS.

L'assemblée générale de l'Association des artistes musiciens, fondée en 1843, aura lieu demain jeudi, à une heure, dans la salle de Pleyel, rue Rochechouart, 20.

de la police secrète ; nomination d'une commission chargée d'examiner deux projets de loi relatifs à des échanges.

A deux heures séance publique ; discussion du projet de loi relatif à la navigation intérieure.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — D'après les ordres du ministre de la guerre, les troupes, les employés et le matériel de l'arsenal de construction d'Auxonne sont transférés à Besançon.

— Un dépôt de remonte, dit l'*Echo de la Nièvre*, doit être bientôt établi à Nevers.

— Le grand-référendaire de la chambre des pairs et Mme la duchesse Decazes ne recevront pas demain jeudi. Ils recevront les jeudis suivants.

— M. Vicat, ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées, qui a reçu, dans le cours de la session dernière des chambres une récompense nationale pour ses belles découvertes sur les chaux et mortiers, a été élevé au grade de commandeur de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, par ordonnance du 6 février 1846.

— On démolit en ce moment la tour du nord de la basilique de Saint Denis ; cette tour date du douzième siècle. Les derniers ouragans lui avaient occasionné des dommages qui rendaient une ruine imminente et toute réparation impossible. Une nouvelle tour sera construite à la place.

— C'est samedi dernier que le contrat de vente de l'hôtel Foulon a été passé entre M. Dumas et M. Pelligrini. Le total du terrain destiné au nouveau théâtre monte à 500 000 fr. M. Dumas a payé 150 000 fr. comptant. C'est M. de Dreux, architecte, qui est chargé de la construction de la salle. Le futur directeur a déjà passé un marché avec MM. Séchan et compagnie, qui seront à la fois ses machinistes et ses décorateurs.

— Un des gagnants de la loterie de Monville, considérant le lot qui lui est échu comme bien au-dessous de la valeur de 5 fr. qui lui était assignée par l'ordonnateur de la loterie, avait cité avant-hier celui-ci devant le juge de paix du 5e arrondissement de Rouen. Par son exploit d'assignation, il réclamait le remplacement de son lot par un autre d'une valeur marchande conforme aux promesses du prospectus, et la condamnation de la partie adverse à 50 francs d'amende et aux frais du procès, pour manquement à ses engagements. Le directeur de la loterie, M. Viennot, ayant fait défaut, M. le juge de paix a adjugé au demandeur ses conclusions.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier, marquait 4° 6 10es au-dessous de 0 ; aujourd'hui à six heures du matin, 0° 1 10e ; à midi, 1° 5 10e.

A PROPOS DES FORTS DÉTACHÉS.—La *Correspondance-Mallet* annonce que le comité central d'artillerie, dont le siège et les immenses ateliers sont situés à Paris, place Saint-Thomas-d'Aquin, vient de faire exécuter les modèles d'affûts destinés aux bouches à feu de l'armement des forts détachés qui entourent la capitale.

Hier, à quatre heures de l'après-midi, ces modèles étaient dirigés sur Vincennes, pour y subir les épreuves d'essai.

Ces affûts, en fonte de fer, reposeront sur un grand chassis de cinq à six mètres de longueur également en fonte, qui ressemble assez à une section de railway. Par ce moyen le poids du canon et de l'affût ne fatiguera pas les plateformes, et les manœuvres deviendront plus faciles.

Ces affûts ont, au reste, à peu près la même forme que ceux qui supportent, depuis quelques années déjà, les beaux canons autrichiens, prussiens, anglais et hollandais, mis en batterie sur le terre-plein de l'esplanade de l'hôtel des Invalides.

ENVOI DE TROUPES EN ALGÉRIE.— On écrit de Toulon, le 5 février :

« Le bâtiment à vapeur *le Vautour*, qui devait partir dans la journée pour Alger, a reçu, par voie télégraphique, l'ordre de différer son départ de deux jours, et de se disposer à recevoir des troupes à bord. Nous apprenons que ce vapeur fera route pour Philippeville avec des détachements destinés aux corps qui viennent d'éprouver des pertes si considérables en avant de Sétif. D'autres détachements, dirigés sur les mêmes corps que l'on remet au complet, seront embarqués sous peu.

» Il arrive toujours de nombreux détachements, qui, en attendant leur tour d'embarquement pour l'Algérie, sont cantonnés aux environs de notre place.

» C'est la frégate à vapeur *l'Orénoque* qui est désignée pour faire le courrier d'Alger du 10. Ce steamer doit recevoir à bord, outre la correspondance, 800 militaires de divers corps.

» Il est fortement question de renforcer l'escadre d'évolution dont le commandement serait confié à un vice-amiral. Des personnes que l'on doit croire bien renseignées donnent aujourd'hui pour certain que M. le vice-amiral de Mackau quittera le ministère de la marine pour venir prendre le commandement de l'escadre.

» Par suite de nos démêlés avec le Maroc, ou du moins avec les populations des provinces de cet empire limitrophes de nos possessions algériennes, l'escadre dite d'évolution peut être appelée dans le courant de l'été prochain, à aller remplir une mission dans ces parages. »

LES SOUFFRANCES DU PAUVRE. — On écrit de Tourcoing au *Courrier du Nord* :

« A Courtrai, un charpentier sans ouvrage n'avait trouvé d'autre moyen de nourrir sa famille que de frauder des os en France. Il les achetait 4 cent. le kilog. en Belgique et les revendait 10 à Tourcoing. Pour gagner 2 fr. 10 cent. il devait porter à dos 35 kil. pendant 3 lieues, échapper aux embuscades des douaniers et parcourir la même distance en retournant. En faisant cette expédition de trois jours l'un, il gagnait 70 cent. par jour pour nourrir sa famille. Malheureusement un douanier saisit la charge, et le malheureux rentra chez lui sans un sou pour acheter du pain. Le lendemain, sa femme se pendit à une poutre ; mais elle n'avait pu trouver dans son logis une corde assez forte ; et une voisine, accourue aux cris des enfants, put encore arracher le mauvais torchon dont leur mère s'était servie pour accomplir une résolution dictée par le désespoir. »

— On lit dans le *Journal de Bergerac* :

« Un nouvel acte de désespoir vient de contrister notre ville. Un malheureux jeune homme, ouvrier tailleur, manquant d'ouvrage et de ressources, a mis fin à son existence. Il avait fait un voyage pour se pro-

M. Martin, compositeur de musique et propriétaire à Saint-Denis, M. Lucien de la Hodde, homme de lettres, et Pilhes, commis voyageur, sont à peine rétablis aujourd'hui de leurs graves blessures. Ils assistent à l'audience, en qualité de parties civiles, et sont assistés de Mes Jules Favre et Chaulin.

Dans leurs interrogatoires, les accusés prétendent que les sieurs Pilhes, Lucien de la Hodde et Martin étaient ivres, et les ont attaqués les premiers. Ils auraient reçu l'argent et les bijoux des plaignants, pour prix de la dépense faite dans la maison.

On a entendu les dépositions des soldats, puis de l'officier de la ligne envoyés pour rétablir l'ordre dans la maison Yard. Celui-ci a fait frémir l'auditoire en rappelant dans quel état il avait trouvé le sieur Pilhes, c'est-à-dire renversé à terre, gisant baigné dans son sang, un œil presque hors de l'orbite, et la tête et la poitrine écrasées et presqu'enfoncées.

Me Jules Favre, avocat des parties civiles, a pris ensuite la parole, et s'est attaché à démontrer que MM. Martin, de La Hodde et Pilhes n'étaient entrés dans le *tapis-franc* que pour acheter du tabac. Enfin leurs habitudes honnêtes éloignent, a dit l'avocat, jusqu'à la possibilité d'une provocation de leur part.

M. l'avocat-général Bresson a soutenu l'accusation avec force.

Mes Thorel Saint-Martin, Durand de Valley, Bard, etc., etc., ont plaidé pour les accusés.

L'audience, suspendue à six heures, a été reprise à huit.

Le jury ayant déclaré les quatre premiers accusés coupables, la cour les a condamnés :

Yard, à six ans de travaux forcés avec exposition ; Petit, à quatre ans de prison et cinq ans de surveillance ; Nicolas Douchet, aux travaux forcés à perpétuité, avec exposition ; Eléonor Douchet, à quatre ans de prison et cinq ans de surveillance.

Statuant en outre sur les conclusions des parties civiles, la Cour a condamné les quatre accusés à payer : à Martin 200 fr., à Delahode 200 fr., et à Pilhes 300 fr., et a fixé la contrainte par corps à une année.

Adèle Clairet a été acquittée.

L'audience a été levée à une heure moins un quart du matin.

— Le lundi, 2 mars, à 8 heures précises du soir, M. Emile Chevé ouvrira chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie. Les leçons auront lieu les lundis, mercredis et vendredis, à l'heure indiquée. — Des places spéciales sont réservées aux dames. — Prix de l'inscription permanente aux cours, 100 fr., payables par cinquième, le premier en s'inscrivant, les autres de mois en mois. — On s'inscrit chez le professeur, de 9 heures à midi, et de 7 heures à 10 heures du soir.

Bulletin scientifique.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. MATHIEU. — SÉANCE DU 9 FÉVRIER.

Deux places de correspondants étaient vacantes dans la section de géographie et de navigation, par suite des décès de MM. de Guignes et Warden. La section a présenté au choix de l'Académie, MM. John Francklin, capitaine de vaisseau de la marine britannique ; Anatole Démidoff, à Saint-Pétersbourg ; Gauttier, à Saint Malo ; Lutké, à Saint-Pétersbourg ; Owen, à Londres ; James Clark Ross, à Londres ; Wrangel, à Saint Pétersbourg. MM. le capitaine Francklin et Anatole Démidoff ont été élus à la presque unanimité.

La section d'économie rurale a présenté la liste suivante de candidats pour la place de correspondant, vacante par suite du décès de M. Schwerz, en faisant remarquer que, vu les besoins de la section, elle ne proposait cette fois que des étrangers : 1° M. Schubler, professeur de physique à Tubingen ; 2° M. le marquis Ridolfi, directeur de l'institut agricole annexé à l'Université de Pise ; M. Ratzburg, professeur à l'école forestière de Prusse. M. Schubler a été élu par 44 suffrages, 4 voix se sont portées sur M. le marquis Ridolfi.

— Une commission composée de MM. Cauchy, Arago, Lamé, Sturm et Liouville, rapporteur, a proposé pour le grand prix de mathématiques à décerner en 1848, la question suivante : « Trouver les intégrales des équations de l'équilibre intérieur d'un corps solide élastique et homogène dont toutes les dimensions sont finies, par exemple d'un parallélipipède ou d'un cylindre droit, en supposant connues les pressions ou tractions inégales exercées aux différents points de sa surface. »

Le prix consistera en une médaille d'or de la valeur de *trois mille francs*. Les Mémoires devront être arrivés, francs de port, au secrétariat de l'Académie, avant le 1er novembre 1847. Ce terme est de rigueur.

Les noms des auteurs seront contenus dans un billet cacheté qu'on n'ouvrira que si la pièce est couronnée.

Une Comète double.—Un fait entièrement inattendu et nouveau vient d'apparaître dans notre système planétaire. C'est une comète qui tout à coup s'est dédoublée, ou tout au moins a fait la rencontre d'une autre comète non encore observée, et s'est mise à graviter de concert avec elle. M. Valz, de Marseille, en a fait la découverte, et dans presque tous les observatoires d'Europe on a maintenant vérifié ce fait, auquel on ne voulait pas croire d'abord, tant il paraissait invraisemblable. Nous ne pouvons, à cette occasion, donner aucun détail numérique et de précision, car l'apparition de ce phénomène a tellement égayé et mis en humeur comique les astronomes qui ont communiqué à M. Arago leurs observations, que l'illustre directeur de notre observatoire n'a pas pu nous laisser lire leurs lettres. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la comète, qui est maintenant double, qui a deux têtes et deux queues se mouvant en apparence d'une même vitesse, est la troisième comète reconnue périodique. Cette comète a été aperçue pour la première fois par Biéla, à Johannisberg, le 27 février 1826. Dix jours après elle fut vue à Marseille par M. Gambart. Ce dernier astronome, après en avoir calculé les éléments paraboliques sur ses propres observations, reconnut que cette comète avait déjà été observée en 1805 et en 1772, et qu'ainsi elle était périodique. Il fallut dès lors passer des éléments paraboliques aux éléments elliptiques, pour découvrir la durée de la révolution. M. Clausen et M. Gambart firent ce calcul et reconnurent, presqu'en même temps, que cette nouvelle comète faisait sa révolution dans l'espace de six ans trois quarts. Elle fait donc sa troisième apparition depuis 1826. Sa venue annoncée avait naturellement attiré l'attention des astronomes ; Ainsi elle avait été vue à Paris vers la fin de janvier par M. Mauvais. Elle était alors seule. Depuis cette époque le ciel a été presque

renversés ; tels sont les désastres qu'une comète a dû produire. On voit alors pourquoi l'Océan a recouvert les hautes montagnes, sur lesquelles il a laissé des marques incontestables de son séjour ; on voit comment les animaux et les plantes du midi ont pu exister dans les climats du nord, où l'on retrouve leurs dépouilles et leurs empreintes ; enfin on explique la nouveauté du monde moral, dont tous les monuments ne remontent guère au delà de trois mille ans. L'espèce humaine, réduite à un petit nombre d'individus, et à l'état le plus déplorable, uniquement occupée, pendant très longtemps, du soin de se conserver, a dû perdre entièrement le souvenir des sciences et des arts ; et quand les progrès de la civilisation en ont fait sentir de nouveau les besoins, il a fallu tout recommencer, comme si les hommes eussent été placés nouvellement sur la terre. »

Evidemment le nombre croissant des comètes connues augmente la probabilité dont parle Laplace d'une rencontre avec la terre. En particulier, la comète de Gambart, dont il s'agit aujourd'hui, présente cette circonstance remarquable, que son orbite coupe le plan de l'écliptique à une distance du soleil égale à peu près à la distance de la terre au soleil, de sorte qu'il pourrait certainement arriver qu'elle se trouvât voisine de notre globe. En ce moment, nous avons donc deux ennemis à craindre. Dans tous les cas, avant de songer aux cataclysmes qui peuvent nous frapper, il est bien curieux d'observer au loin des changements presque subits dans les astres qui gravitent avec nous. Nous devons ajouter, en terminant, que ces transports subits de la matière d'une comète ne sont point sans antécédents. Nous citerons à cette occasion ce que disait, en 1835, dans l'Annuaire du bureau des Longitudes, M. Arago, dans sa belle notice sur l'apparition de la comète de Halley. « Pour parler net, je ne regarde plus comme impossible qu'il se manifeste dans le noyau d'une comète, dans la totalité ou dans quelque partie de sa chevelure ou de sa queue, des changements d'intensité presque subits. » M. Arago seulement, dans ses prévisions appuyées par des faits, n'avait pas osé aller si loin que le phénomène d'aujourd'hui.

— La planète *Astrée* continue à occuper les astronomes. M. Mauvais vient de refaire la détermination de son orbite, en se servant de toutes les observations obtenues jusqu'à ce jour.

Nouveaux éclairages. — M. Gaudin a écrit à l'Académie qu'il est parvenu à produire la lumière oxy-hydrogène de Drummond, sans employer l'hydrogène, en substituant à celui-ci la vapeur d'éther ou d'alcool. Le fanal que M. Gaudin propose d'appliquer aux vaisseaux, aux malles-postes et aux locomotives des chemins de fer, se compose d'un réservoir d'oxygène, d'où le gaz s'écoule sous une pression de 3 à 4 millimètres de mercure ; il jaillit au centre d'une flamme d'alcool par un tube vertical qui occupe l'axe de la mèche et porte à son sommet un petit trou. Le dard vertical ainsi produit fait briller un petit globule de magnésie soudé à un fil de platine. Enfin, la lampe, armée d'un réflecteur parabolique dont le globule occupe le foyer, est installée dans une lanterne bien close, munie d'un verre placé à sa partie antérieure. Pour un éclairage ayant l'intensité de dix bougies, la consommation d'oxygène est de 47 litres par heure.

Ce fanal sidéral, dit M. Gaudin, serait d'une application avantageuse pour les locomotives des chemins de fer et les malles-postes, en permettant d'éclairer la voie plusieurs centaines de mètres en avant, et aussi pour les signaux de nuit à grande distance pour l'armée d'Afrique, attendu que ces feux pourront être aperçus, suivant leur axe, de huit ou dix lieues, et formeront des dépêches par le nombre de leurs éclipses ou colorations successives, qui seront déterminées par le jeu d'une série d'écrans.

L'utilité de cette lumière serait surtout capitale pour les navires. « Il faut avoir vu, dit encore M. Gaudin, les frégates de 450 chevaux, ces masses énormes se mouvoir avec une vitesse de dix à douze nœuds, et n'obéissant que très lentement au gouvernail, à cause de leur grande longueur, pour comprendre le danger qu'il y a de ne pas se voir ou de ne pas se montrer clairement et assez tôt. Tous les commandants m'ont parlé des abordages auxquels ils ont à peine échappé, et m'ont assuré que leur marche de nuit était toujours timide et semée d'inquiétude. »

Peut-être trouvera-t-on aussi dans la lumière électrique, engendrée par une pile, un fanal plus puissant encore que celui imaginé par M. Gaudin. La lumière électrique n'a encore reçu d'application en France que dans les mines possédées en Alsace par M. Boussingault, qui a ainsi éclairé, sans danger, une atmosphère des plus explosives. Mais ces applications ne peuvent tarder à s'étendre.

Nous ne pouvons nous empêcher, à cette occasion, de faire connaître dans ce bulletin (qui ne doit pas seulement parler des découvertes communiquées à l'Académie) la lampe construite par un physicien anglais, M. Grove.

Le procédé de ce physicien, inventeur d'un élément voltaïque très puissant qui porte son nom, consiste à rougir un fil de platine aussi près que possible du point de fusion, dans un vase clos rempli d'air atmosphérique ou de tout autre gaz, et voici l'appareil qu'il a employé pour cet objet, et à la lumière duquel il a lu et expérimenté pendant bien des heures.

Un fil de platine roulé en hélice est attaché à deux fils de cuivre dont les bouts inférieurs ou les plus distants du platine sont vernis avec soin. Ces fils sont fixés verticalement dans un verre d'eau distillée, et un autre cylindre de verre, clos par le haut, est renversé dessus, de façon que sa base ouverte repose sur le fond du premier verre ; les extrémités saillantes des fils de cuivre sont mises en communication avec un, deux ou trois couples voltaïques au plus. Le fil de platine devient incandescent et donne une lumière sans fluctuation ni interruption. Il paraîtra remarquable qu'on soit ainsi arrivé à s'éclairer sans mèche et sans huile, avec un peu de zinc et d'acide sulfurique placés dans une tête de pipe entourée d'acide nitrique contenu dans du platine, car c'est en cela que consiste uniquement la pile de M. Grove.

A côté de la réalité et de la beauté de ces résultats, placerons-nous l'étrangeté des faits annoncés par M. Eseltje, membre correspondant de l'Académie de Bruxelles. Ce monsieur prétend voir à travers le corps humain en dirigeant la lumière d'une pile munie de bons réflecteurs sur une ouverture pratiquée à une chambre obscure, ouverture sur laquelle il place la partie du corps à étudier. Il annonce avoir vu, en se plaçant à l'intérieur de la chambre obscure, « dans les fosses nasales d'un vieux » priseur qui parle en nasillant, deux amas anciens de tabac, et dans ses » vaisseaux lymphatiques de petits globules brillants qu'il croit être du » mercure revivifié. » D'après cette découverte, une mère pourrait sa-



... une source de richesses pour nos départements de l'Ouest; car la gaize est extrêmement facile à exploiter, et elle ne reviendra pas à plus de 5 francs le mètre cube sur place. Elle pourra être transportée dans toutes les localités tellement situées que les frais de transport ne s'élèvent pas à plus de 10 francs, car la cuisson de l'argile fait revenir à 15 francs environ le mètre cube de pouzzolane artificielle.

C'est le premier exemple que l'on ait de l'emploi dans la fabrication de la chaux hydraulique d'une pouzzolane dont l'origine ne soit pas volcanique. Il est à présumer, maintenant que l'éveil est donné, qu'on trouvera ailleurs des pierres analogues qui rendront le même service.

— L'espace considérable que nous avons dû consacrer aux importants travaux dont nous venons de rendre compte, nous force à signaler seulement les autres communications faites à l'Académie.

M. Poinsot a lu un rapport concluant à l'insertion dans le Recueil des savants étrangers, du Mémoire de M. Desmarest, contenant une table des racines primitives des 10 000 premiers nombres premiers.

M. Cauchy a déposé un Mémoire sur la résolution des équations symboliques non linéaires.

M. Laurent, du Havre, a envoyé une Note sur les ondes cylindriques.

M. Caillat, professeur à l'Institut agricole de Grignon, a déposé les observations météorologiques qu'il a faites dans l'espace de onze années, et M. Don a envoyé les observations pluviométriques qu'il a faites en Algérie.

M. Ragault a écrit relativement à l'assainissement du port de Marseille; M. Brachet relativement au transport des lettres par la pression atmosphérique; M. Fromental-Biot relativement à une machine propre au battage des grains.

M. Mialhe a fait une réclamation de priorité à l'occasion du Mémoire de M. Pelouze relatif à un nouveau procédé de dosage du cuivre à l'aide d'une dissolution titrée de monosulfure de sodium. Cette réclamation n'infirme en rien la nouveauté et l'exactitude du moyen d'analyse inventé par l'illustre chimiste de l'Académie.

M. Joule a envoyé un Mémoire sur la chaleur dégagée dans les combinaisons chimiques.

M. Guillemin, étudiant en médecine, a fait connaître une expérience curieuse sur l'élasticité que présente une tige de fer sous l'action du courant voltaïque.

Enfin, différentes communications d'histoire naturelle complètent la séance de ce jour; elles consistent en une Note de M. Mittel sur le *centaurea crupina*; un Mémoire de M. Planchon sur la composition florale de plusieurs familles; une Note de M. Robert sur la décortication des ormes, des pommiers à cidre et du frêne, dans le but de les purger des larves qui les infestent; un Rapport de M. Gaudichaud sur la maladie des pommes de terre.—Le Bulletin agricole de la *Démocratie pacifique* parlera, s'il y a lieu, de ces divers travaux.

Recherches sur l'appareil respiratoire des oiseaux. —M. Natalis Guillot adresse à ce sujet un Mémoire, dont nous extrayons ce qui suit :

On a généralement indiqué chez les oiseaux l'existence d'un appareil celluleux; recevant l'air par des ouvertures permanentes des bronches, au moyen desquelles cet air est introduit, au travers de la capacité du thorax et de l'abdomen, dans les os, à la surface du foie, des intestins, dans le tissu cellulaire intermusculaire, et même, a-t-on assuré, sous la peau, dans l'intérieur du tuyau des plumes, et conduit en un mot dans toutes les parties du corps de l'animal.

Cette opinion, professée par Cuvier et d'autres grands naturalistes, ne serait pas entièrement exacte. L'air pénétrant dans les poumons des oiseaux par la trachée, sort en partie de ces organes par des orifices qui le conduisent dans deux réservoirs distincts, indépendants l'un de l'autre.

Le premier est le réservoir thoracique, dont les cellules, contrairement à ce qu'on admet encore, ne communiquent point avec le réservoir abdominal. Ce second réservoir aérien, si on le distend par l'insufflation, s'élève au milieu de la cavité péritonéale, avec l'apparence de deux énormes vessies sphéroïdales, constituées par une membrane transparente d'une extrême ténuité.

Lorsque ces organes sont vides, ils flottent à la surface des intestins; on n'en soupçonnerait point alors l'existence : remplis d'air, ils s'élèvent au contraire, dans tout l'abdomen, dont ils dépassent même les limites, et leurs contours parviennent jusqu'à la hauteur du niveau de la région moyenne des cuisses.

Dans le coq, le dindon, le diamètre de chacune de ces vessies est de plus d'un décimètre. Ces deux parties, symétriquement placées de chaque côté de l'abdomen, sont séparées l'une de l'autre par le mésentère, les intestins, le foie et la rate.

Le point de départ de ces énormes vessies se découvre à la base de la poitrine, au niveau de la dernière côte, sur un point plus ou moins éloigné de la colonne vertébrale, suivant les espèces. Là se trouve une sorte d'orifice bordé par un repli membraneux, au travers duquel on aperçoit un prolongement du poumon percé de plusieurs ouvertures. Depuis cet endroit les vessies aériennes se continuent en arrière au devant des reins, adhérentes aux bords osseux de l'os des îles. L'intérieur de ces réceptacles ne communique point avec le péritoine et ne présente aucune espèce de cellules. Ce sont des vessies pleines d'air, rien de plus.

Des différences tranchées caractérisent les deux réservoirs aériens, thoracique et abdominal; dans la poitrine toutes les cavités aériennes sont multipliées par des cellules nombreuses, situées au dehors de la plèvre; dans le ventre, la disposition celluleuse a disparu, et l'on ne distingue plus que les contours membraneux des deux vessies.

M. Guillot a fait suivre ces études anatomiques de plusieurs expérimentations.

Lorsqu'on place un oiseau vivant sous l'eau et qu'on l'y maintient de manière à ne lui permettre aucune respiration, ... [colonne suivante] ... honorable M. Serres, ne tendrait à rien de moins qu'à intervertir les titres de priorité au détriment de l'un et au profit de l'autre. Au surplus, il est manifeste par la nature différente des résultats signalés, que M. Guillot n'a pu rien emprunter à M. Sappey, dont les préparations, au dire de M. Milne-Edwards, n'ajoutent rien aux faits déjà constatés par Cuvier, Owen, Jacquemin, etc.

M. Serres a expliqué de son mieux l'intercalation qu'il s'était permise et dont voici le contenu ; ce sont les conclusions d'un Mémoire lu dans la séance actuelle par M. Sappey :

« 1° Il n'y a point de plèvres chez les oiseaux; 2° il existe chez eux un double diaphragme qui est l'agent essentiel de la respiration; 3° les bronches, qui offrent dans les mammifères une distribution centrifuge, sont périphériques dans les oiseaux, et disposées sur deux séries divergentes ; 4° le poumon est composé de conduits d'égal diamètre, anostomosés entre eux; 5° de chaque côté l'organe respiratoire communique par cinq orifices avec les cellules aériennes qui lui sont annexées et qui ont pour principal usage d'assurer l'équilibre de l'animal en abaissant son centre de gravité ; 6° la plupart des os contiennent de l'air qu'ils puisent dans l'appareil respiratoire; toutes les plumes renferment le même fluide qu'elles puisent directement dans l'atmosphère ; 7° au moment où l'oiseau dilate son thorax, l'air se précipite dans le poumon, d'une part par la trachée, de l'autre par les orifices qui le font communiquer avec les cellules aériennes. »

B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 11 FÉVRIER 1846.

Le *Journal des Débats* fait une apologie assez équivoque de l'institution du livret qui, selon lui, doit assurer la bonne tenue des ateliers et la régularité du travail. « C'est ainsi, dit-il, que le gouvernement témoigne sa sollicitude et de son intérêt pour les classes laborieuses, que les partis l'accusent d'oublier et de sacrifier. » Hélas ! oui, c'est ainsi et pas autrement, c'est de cela dont nous nous plaignons, c'est la raison qui tend à isoler de plus en plus la classe la plus nombreuse du gouvernement qui lui doit son existence. Le peuple a bientôt fait de juger un pouvoir qui ne pense à lui que pour réduire sa liberté, dernière consolation de sa misère ; il n'a pas besoin pour cela de l'excitation des partis.

Le *Constitutionnel* donne aujourd'hui l'exacte mesure de son esprit. La question des livrets est indigne de son attention, il n'en dit rien, mais, en revanche, il consacre quatre mortelles colonnes à discuter la valeur du triomphe que le ministère a remporté dans la discussion de l'adresse, et à répondre aux sophismes des *Débats* sur l'excellence de la quantité. Mais, que Dieu nous le pardonne ! nous aurions grande envie de nous faire les interprètes des *Débats* auprès du *Constitutionnel* pour dire à ce brave journal du centre gauche que la feuille ministérielle a bien moins voulu préconiser les majorités, en principe, que faire entendre à l'opposition gauche que sa grande estime pour la qualité, abstraction faite de la quantité, était toute de circonstance, et qu'en des occasions moins contraires elle professerait très volontiers le culte matérialiste des majorités; c'est une paraphrase politique du renard et des raisins.

Le *Siècle* veut bien parler des livrets, sauf à n'y rien entendre. Il a vu dans le principe du livret un élément d'ordre et de classification qui doit empêcher la liberté industrielle de dégénérer en anarchie. Quel dommage que le *Siècle* n'ait pas jugé à propos de justifier une pareille proposition. Mais hélas ! il s'est contenté de décocher une épigramme, avec sa légèreté habituelle, contre les *partisans d'une organisation chimérique* qui osent élever à ce sujet quelques difficultés. Il nous semble qu'il n'en faut pas savoir davantage pour être fixé sur la portée sociale de l'école politique représentée par le *Siècle* et le *Constitutionnel* ; les idées de l'un et le silence de l'autre sont également significatifs. On voit aisément ce que le peuple devrait logiquement attendre d'un changement effectué dans cette direction.

L'*Esprit public* pense que la proposition de M. de Saint-Priest sur la conversion du 5 p. 0/0 est favorable aux classes pauvres, en ce qu'elle affecte le produit de l'opération à dégréver l'impôt sur un objet de première nécessité pour l'alimentation des travailleurs, sur le sel. Il reste à savoir si les résolutions votées l'année dernière par la Chambre à une forte majorité seront maintenues cette année ; on sait qu'il en coûte peu à cette majorité de renoncer à ses opinions, voire même à ses votes précédents. Depuis douze ans la chambre exprime des vœux en faveurs de la conversion, depuis douze ans le discours de la couronne annonce une martingale de prospérité, mais du moment que la chambre veut penser à la réduction de la dette, la thèse change, et l'on déclare le crédit précaire et les finances engorgées.

Le *National* termine son compte-rendu par ces paroles : « La pairie se donne beaucoup de peine dans l'*intérêt des ouvriers*. Nous garantissons leur ingratitude. » M. Charles Dupin compte pourtant bien sur la reconnaissance de ses *concitoyens*.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. M. à Bordeaux. — Votre lettre sera soumise à la commission.

M. H. à Palma. — Reçu. Nous avons été heureux d'avoir de vos nouvelles. Nous rectifions pour la *Ph.*

—Si l'auteur d'une note que nous recevons était venu s'expliquer avec nous, il aurait compris pourquoi il ne nous est pas possible de tirer séparément.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 10 février. — MOULIN, march. de vins, rue de la Tonnellerie, 11. Juge comm., M. Belin-Leprieur ; synd. prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.

... *Marché aux fourrages.* — Faubourg Saint-Martin, 11 février. — Foin 1re 50 à 55 ; 2e 45 à 48; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 30 à 35; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 27 à 30; 2e 25 à 26; 3e 00 à 00.

Bourse du 11 février 1846.

Une nouvelle et forte hausse dans les consolidés a amené de nouvelles demandes sur nos fonds : le 3 0/0 a monté de 20 c., mais le 5 0/0 a plutôt fléchi, à cause, sans doute, de la proposition de M. de St-Priest à la chambre, relativement à la conversion.

Les chemins de fer ont en général monté, mais faiblement; toute l'attention se dirige sur les fonds publics.

Les actions de la Banque de France ont encore gagné 40 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 0/0, 108. — Banque belge, 835. — Esp. 3 0/0, 38 3/4. — Dette intérieure, 32 7/8.

Chemins de La Teste, 190. — Andrezieux, 320. — Jouiss. des 4 canaux, 117 50, 115. — Canal de Bourgogne, 1075. — Aire à la Bassée, 6800. — Dieppe, 470. — Bordeaux, 840, 845.

Actions de Zinc Vieille-Montagne, 6950, 7000. — Lin Maberly, 160. — Gaz anglais, 8300. — Hauts-fourneaux, 2350, 2400, 2375.

Obl. du Versailles r. dr. anc., 1020. — Orléans, 1287 50. — Havre, 1010, 1107 50.

A terme : Banque de France, 3455, 3480. — Chemins de Bordeaux, 840. — Dieppe, 470.

	1er C.	P. H.	P. H.	Der C.	hier
5 0/0 compt.	123 50	123 90	123 45	123 45	123 [illegible]
— fin cour.	123 70	123 70	123 50	123 55	[illegible]
3 0/0 compt.	84 85	84 95	84 80	84 80	84 75
— fin cour.	84 95	83 «»	84 25	[illegible]	84 75

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	1280 «»	« «»	« «»	3 0/0 Bgr 1840.	102 «»	« «»	« «»
B. de France	3465 «»	3480 «»	H. 40 «»	— Portugais.	« «»	« «»	« «»
C. Gou. ex div.	1193 «»	« «»	H. 10 «»	Esp. D active.	«	« «»	« «»
C. Ganneron	1167 50	« «»	H. 2 50	5 0/0 Naples.	104 75	« «»	« «»
C. hypot.	875 «»	« «»	« «»	— Romain.	101 3/4	101 5/8	B. 1/8
4 Canaux	1273 «»	« «»	« «»	Obl. Piémont.	1255 «»	« «»	« «»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.	« «»	« «»	« «»	Au 15, 1112 50, 1107 50.	B. 7 50
V. r. d.	565 «»	560 «»	H. 5 «»	— 562 50, 560.	« «»
— r. g.	355 «»	356 25	H. 1 25	— 360.	H. 2 50
Orléans	1287 50	1290 «»	H. 5 «»	— 1290.	H. 2 50
Strasb.	231 25	232 50	H. 1 25	— 232 50, 231 25.	B. 1 25
Rouen	1040 «»	« «»	H. 2 50	— 1043, 1042 50.	« «»
Havre	720 «»	715 «»	H. 7 50	— 720, 723, 711 25, 717 50.	H. 7 50
Marseille	« «»	« «»	« «»	— 906, 903 50, 907 50, 902 50.	H. 5 «»
Vierzon	« «»	« «»	« «»	— 705, 702 50.	« «»
Nord	766 25	765 «»	« «»	— 767 50, 765, 766 25.	« «»
Bordeaux	« «»	« «»	« «»	—	« «»
Boulogne	555 «»	« «»	« «»	— 550, 547 50, 551 25.	H. 1 25
Montereau	455 «»	« «»	« «»	—	« «»
Strasbourg	560 «»	560 «»	« «»	— 560, 561 25, 560	H. 1 25
Nantes	597 50	598 75	H. 1 25	— 600, 602 50, 597 50.	H. 1 25

LONDRES, 9 févr.
Consol. 97, 1/2, 5/8.
Esp. act.
Portug. 60 3/4.
Mexic. 31 1/8.
5 0/0 holl.
2 1/2.
Rouen, 29 1/2.
Orléans, 59 1/2.

PARIS, 11 février. PRIMES.
3 0/0 F. c. 85 05, 50 d. 50.
F. p. 85 35 d. un, 60, 40 d. 50.
5 0/0 F. p. 124 80, 50 d. 50.
Nord, au 28. 770 25, 772 50 d. 15.

COULISSE.
Av. [illegible]
Ap. [illegible]
B. du Trésor.
Reports
3 0/0 f. c. [illegible]
— F. p. [illegible]
5 0/0 f. c. [illegible]
— F. p. [illegible]

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 97,00 à 00,00; courant du mois, mars et avril, 100,00 à 00,00; 4 du milieu, 98,00 à 00,00; 4 derniers, 96,00.

LILLE. — Colza, 90,50 à 91,00. — Œillette rousse, 00,00. — Lin, 83,50 à 84,00. —Cameline, 84,00 à 00,00. — Chanvre, 84,50 à 85,00.

ESPRIT 3/6 — disponible et courant du mois, 124,00; mars et avril, 126,00 à 127,00; 4 du milieu, 130,00 à 00,00.

SAVON — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00 fr. les 100 kil.

SUIFS de place (50 kil.) 59 fr. 50, baisse de 50 c. sur les cours du précédent marché. — SUIFS étrangers disponibles, tenus à peu près sans affaires aux mêmes cours. — SUIFS à savons, 57 fr.—CHANDELLES, 65 fr.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 février 1846.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Cinna. École des Maris.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Nabucodonosor.
7 h. 1/2 ODÉON. — Première de l'Alcade de Zalaméa.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. 3 Baisers. Carlo Beati. Beaugaillard.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mme Panache. Mousse. Indiana.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Commis. Lol. Mère. Nuage.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Code. Pommes. Chansons. Almanach.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Cabrion. Dame de St-Tropez. Arabi.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Atar-Gull. Hubert-le-Sorcier.
6 h. 1/2 CIRQUE NATIONAL. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Chemin. Mort aux rats. Chant du travail.
6 h. 1/2 FOLIES. — Eau. Sonnette. Riquiqui. Secret. Intermède.

Imprimerie Lange Levy et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] Nous regrettons ce succès pour le pouvoir, parce qu'il sera encouragé dans ses tentatives rétrogrades et oppressives, qui combleront la mesure de son impopularité, et nous ne sommes pas de ceux qui se félicitent de l'impopularité des pouvoirs publics. Cette issue de la discussion diminuerait l'intérêt des observations que nous pourrions présenter sur chaque article voté ; aussi, serons-nous très-brefs.

L'article 6 autorise le maire à délivrer un congé provisoire à l'ouvrier, en cas de refus de la part du maître de rendre le livret revêtu des notes régulières. — Mais le maire devra y inscrire le montant des avances réclamées par le maître, d'après la déclaration de ce dernier. Croit-on que l'ouvrier muni de ce congé provisoire chargé d'avances, peut-être exagérées, trouvera facilement à s'employer? Ce congé sera un titre à la méfiance qui le fera suspecter. Et provisoirement, le véritable livret restera entre les mains du maître, d'où on ne pourra le retirer qu'avec perte de temps et d'argent, avec les nombreuses difficultés qui peuvent naître de l'absence, de l'éloignement, de l'ignorance et de la partialité des maires.

D'après l'art. 7, le nouveau maître doit exercer sur le salaire de l'ouvrier une retenue qui serve au remboursement de la créance du premier maître. — On a prétendu, sincèrement sans doute, que c'était à l'avantage de l'ouvrier, qui obtenait ainsi des avances qui lui sont souvent indispensables. Mais il est très rare que les maîtres fassent de telles avances, et quand ils les font, ils se fient à la probité de l'ouvrier bien plus qu'à son livret. Mais le privilège accordé au maître diminue, détruit le crédit que pourrait trouver l'ouvrier chez ses fournisseurs, tels que le logeur, le nourrisseur, à qui la loi accorde un privilège devenu illusoire. Le rapport de la commission, dont M. Dubouchage a lu un passage intéressant, apprend que le privilège des avances n'a été maintenu que pour ne pas rompre des habitudes enracinées dans les villes industrielles, dont on reconnaissait les abus ! mais à quoi servent les lois nouvelles, sinon à détruire les mauvaises coutumes? Sous un autre point de vue, comment l'ouvrier prouvera-t-il qu'une retenue a été faite sur son salaire, si le premier maître lui réclame le paiement de sa créance? Rien n'oblige le dernier maître à inscrire cette retenue sur le livret, et, d'ailleurs, le premier créancier sera-t-il lié par une inscription, tant qu'il ne sera pas payé?

Quelques critiques ont été adressées à l'art. 10 du projet qui soumet les conflits relatifs aux livrets à la juridiction des prud'hommes partout où il en existe, préférablement à celles des juges-de-paix, et on a rappelé à ce sujet toutes les protestations des ouvriers contre cette institution. A ces protestations, plusieurs pairs ont opposé des affirmations contraires. Ce désaccord tient, nous le croyons, à un malentendu qu'il importe d'éclaircir. Que l'on refuse aux conseils de prud'hommes toute influence sur la production et la consommation, et qu'on rie un peu de M. Cunin-Gridaine, qui les donne pour l'organisation même du travail, rien de mieux. Que l'on réclame au nom de la justice, au nom de l'égalité, au nom d'une habile politique, l'intervention directe des ouvriers dans les élections des prud'hommes, qui inspireront ainsi plus de confiance, rien de mieux encore. Mais faut-il aller jusqu'à nier l'heureuse influence de ces conseils, même avec leur constitution actuelle, sur les rapports des maîtres [illegible] sollicitude pour les faibles, surtout dans un temps où ni l'affection ni l'estime ne créent aucune solidarité entre les maîtres. Le cœur humain a de ces mystères. Aussi croyons-nous prudent de ne pas diminuer la confiance que paraissent inspirer les prud'hommes à beaucoup d'ouvriers, tout en demandant que la constitution de ces tribunaux donne à ces derniers plus de garanties.

Un incident assez piquant a signalé l'adoption de l'art. 12. Le visa du livret par le maire pourra-t-il être imposé plusieurs fois dans l'année par des règlements de police? Ou bien vaudra-t-il pour une année entière? Le projet de loi était rédigé de façon à laisser au pouvoir toute latitude pour multiplier à volonté les visa, moyen de police extrêmement précieux ; les habiles de la chambre l'entendaient ainsi ; M. Napoléon Duchâtel a montré le danger qu'il y aurait à désarmer la police en temps de trouble et dans certaines situations du pays ; toute la Chambre partageait son avis, et fermait la bouche à M. de Boissy, qui voulait obtenir des explications précises du ministre. Malheureusement M. Cunin-Gridaine a eu la distraction de dire qu'il ne voyait aucune différence entre la rédaction du projet et celle proposée par M. de Boissy, bien qu'elles différassent profondément. M. Barthe, se fiant à cette déclaration, a mis aux voix l'amendement de M. de Boissy, en ajoutant que le gouvernement s'y ralliait. Le ministre ni la commission n'ont osé protester, et la Chambre s'est vue forcée de voter tout juste le contraire de ce qu'elle désirait, même M. Napoléon Duchâtel, qui, entraîné par l'exemple, a voté pour un amendement qu'il avait vivement repoussé.

Ainsi s'est terminée cette importante discussion, qui restera comme un témoignage de l'ignorance des uns, des coupables entreprises des autres. Heureusement que les arrêts de la Chambre des pairs ne sont pas sans appel ; vaincus au Luxembourg, les ouvriers porteront leur cause avec confiance au Palais-Bourbon ; ils la porteront au tribunal de l'opinion publique, qui les soutiendra et leur assurera un triomphe définitif contre l'aveuglement ou les méfiances de la bourgeoisie coalisée avec le pouvoir. La victoire leur sera d'autant plus facile que leur langage sera plus modéré, leur attitude plus pacifique, leur respect de la légalité plus manifeste. A ces conditions, le bon droit l'emporte toujours dans un pays de générosité comme la France.

Chambre des Députés.

CANAUX DE LA MARNE AU RHIN ET DE TOULOUSE A CASTELS.

Le canal de la Marne au Rhin, d'après les évaluations de l'administration des ponts-et-chaussées, devait coûter 45 000 000. Le canal latéral à la Garonne devait coûter 40 000 000.

Le projet de loi présenté aujourd'hui à la discussion des chambres demande une nouvelle allocation de 30 millions pour achever le canal de la Marne au Rhin et une de 25 millions pour celui de Toulouse à Castets.

La demande de ces énormes crédits supplémentaires devait exciter l'attention de la chambre, comme elle avait déjà éveillé la sollicitude de la commission chargée du rapport de ces projets de loi.

La bataille a été vive. M. le ministre des travaux publics et M. Legrand ont cherché en vain à amortir l'effet des attaques dont leur administration a été l'objet. Les faits allégués étaient trop évi- [illegible]

M. Dumon. Eh quoi! disaient-ils, vous nous accusez de présenter des devis imparfaits, de changer l'économie des travaux, de dépenser le double de nos prévisions ! Mais il n'est donné à personne de pouvoir dresser des devis d'une exactitude parfaite ; les canaux que nous avons fait ne sont-ils pas ceux de la Marne au Rhin et de Toulouse à Castets ? Il est vrai qu'ici nous avons donné une plus grande profondeur au canal, là nous avons fait des souterrains d'une plus grande dimension ; plus loin, nous avons fait un plus long détour pour arriver à tel centre métallurgique, pour desservir telle ville ; au lieu d'une prise d'eau pour alimenter un canal, nous lui en avons donné trois. Mais sont-ce là des innovations ? Eh ! mon Dieu non, ce sont des perfectionnements, et les chambres devraient nous décerner une couronne civique.

C'est par de pareils sophismes que M. le ministre, et surtout M. Legrand, ont cherché à s'excuser. Ils ont élevé à la hauteur d'une théorie les fautes énormes de leur administration. Nous félicitons M. Bureaux de Puzy et M. Odilon-Barrot d'avoir démontré le non-sens d'une pareille théorie.

M. Lespinasse s'est appliqué à faire ressortir ce que M. Dugabé appelait, en 1838, la folie du canal latéral à la Garonne. Le projet de ce canal, en effet, avait été si peu étudié, que l'on avait pensé pouvoir l'alimenter par une seule prise d'eau : alimenter 200 kilomètres de canal à grande section avec une seule prise d'eau, c'était chose évidemment impossible ; aussi non-seulement une deuxième prise d'eau a été faite, mais d'autres encore doivent l'être. Nous regrettons que les orateurs aient oublié un argument d'une aussi haute importance. Les eaux qui doivent alimenter ce canal latéral sont limoneuses pendant une grande partie de l'année, et l'on sait combien les envasements sont nuisibles, témoin ceux du canal de Bourgogne vers la Bresse et l'Armençon, ceux du canal latéral à la Loire à la prise d'eau de l'Allier. Enfin, pour alimenter le canal par des eaux claires, on ira prendre celles de la Neste et on les rassemblera dans d'immenses réservoirs. Frais énormes, incalculables. C'est ainsi que l'Etat aura dépensé 81 millions pour construire un canal latéral à un des plus beaux fleuves de France, qu'il eût été si facile d'améliorer, comme on l'a fait en effet par des ouvrages qui coûtent déjà de 7 à 8 millions.

Il y a plus : M. le ministre des travaux publics a cherché à excuser son administration et celle de ses prédécesseurs depuis 1838, en s'appuyant sur l'autorité de Brissot. Le canal de la Marne au Rhin, a-t-il dit, est un projet de cet ingénieur. Nous avons adopté et même augmenté ses devis.

Nous devons protester contre une pareille allégation, qui tendrait à ternir la réputation de ce savant illustre. Le canal de la Marne au Rhin faisait partie, il est vrai, des canaux qui composaient le système général de la navigation intérieure du territoire national, vaste système qui comprenait 2 225 kilomètres de canaux de première classe en plus de ceux votés par les lois de 1821 et 1822, et 8 028 kilomèt. de canaux de 2e classe. Mais il ne faut pas oublier que Brissot consignait les paroles suivantes dans son *Essai* en parlant de la dépense que ce système devait entraîner : « Cette » partie de mon travail attend plus que tout autre les rectifica- » tions que doivent apporter à mes recherches celles des autres » ingénieurs qui s'occuperont après moi, soit de l'ensemble, soit » des détails du système de navigation intérieure en France. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

VENDREDI 13 FÉVRIER 1846.

Mardi prochain, le feuilleton de la *Démocratie pacifique* commencera la publication d'une charmante nouvelle de M. LE MARQUIS DE FOUDRAS, intitulée : LES DEUX BALS MASQUÉS, esquisse de mœurs aristocratiques.

Antonio Perez et Philippe II,

PAR M. MIGNET.

Le travail que vient de publier M. Mignet sur les crimes et les malheurs d'Antonio Perez, secrétaire d'État de Philippe II, éclaire d'une vive lumière la cour [illegible] et divisée, la politique mystérieuse, le caractère impénétrable du successeur de Charles-Quint. Cette histoire des infortunes et de la longue captivité d'un ministre disgracié, écrite d'un style ferme et sobre, ne craint pas, en sa marche d'une gravité un peu lente, de s'arrêter aux plus minutieux détails, se rattachant à la personne de Perez. De nombreux documents nouveaux, [illegible] pamphlets, lettres inédites, donnés à l'appui des faits et pour la première fois traduits, font connaître jusque dans ses moindres particularités cette ténébreuse affaire, et témoignent peut-être surabondamment des savantes recherches de l'auteur. Sous la plume de M. Mignet, ce récit, qui ne doit rester après tout qu'un épisode secondaire, dans un règne aussi fécond en événements que celui de Philippe II, a acquis, [illegible] a usurpé les proportions d'une histoire [illegible] intérêt. Mais, hâtons-nous d'ajouter qu'on [illegible] se plaindre de la longueur, car à la valeur de la donnée historique se trouvent joints l'attrait [illegible], l'émotion du drame et tout le charme qu'on trouve à la lecture des plus attachants Mémoires.

Toutefois, en présence du développement excessif et funeste à l'art que prennent de nos jours les œuvres d'imagination, il ne nous semble pas hors de propos, et surtout à l'occasion d'un livre sérieux, de rappeler en passant cette sobriété mâle, cette concision ornée, qui font les qualités premières de quelques historiens de l'antiquité, et dont M. Mignet, d'ailleurs, a donné plus d'une fois des preuves dans le cours de l'ouvrage que nous allons analyser.

Ruy Gomez de Sylva, prince d'Eboli, l'heureux et prudent rival du duc d'Albe, venait de mourir plein de jours et de faveurs (en 1573), et Antonio Perez, son protégé, son élève en politique, lui succédait, à trente-six ans, dans la confiance et les bonnes grâces de Philippe II. Fils naturel et plus tard légitimé de Gonzalo Perez, qui fut long-temps lui-même secrétaire d'État de Charles-Quint, Antonio Perez se trouva de bonne heure mêlé au maniement des affaires. Ses premières années avaient vu la fin du règne de Charles-Quint. Elevé, pour ainsi dire, dans les intrigues de cour et les théories de la politique italienne, alors la plus généralement suivie en Europe, il avait acquis une souplesse de principes et une perversité d'esprit que sa nature, nous dit M. Mignet, n'avait pas trop repoussées. Un sens moral plus délicat se serait également émoussé au contact des hommes et des idées au milieu desquels il vivait. Professant la plus aveugle obéissance aux volontés d'un maître aussi défiant qu'absolu, il en était venu à regarder comme un devoir de conscience de le suivre jusqu'en ses voies les plus tortueuses. C'est ainsi qu'au sujet d'Escovedo, secrétaire de don Juan d'Autriche, dont il trahissait la confiance et tramait la perte, de concert avec Philippe II, il écrivait à ce dernier : « Au surplus, je sais très bien que, pour mon devoir et ma conscience, je ne fais en tout ceci que [illegible] que je dois, et je n'ai pas besoin d'une autre théologie que la mienne pour le comprendre. » Et le roi lui [illegible]pondait : « Ma théologie entend la chose tout com[illegible] vôtre, et trouve que, non-seulement vous faites ce [illegible] vous devez, mais que vous auriez manqué à Dieu et aux hommes si vous n'aviez fait ainsi, etc. »

Ces noms de Dieu et de théologie, si étrangement invoqués ici, en disant plus que nous ne le saurions faire, sur les mœurs politiques des personnages qui nous occupent. Voici en quels termes il est parlé de Perez dans une relation italienne, écrite en 1577. « Il est très discret, aimable, de beaucoup d'autorité et de savoir. Par ses manières agréables il va tempérant et déguisant beaucoup de dégoûts que donneraient aux personnes la lenteur et la lésinerie du roi..... Il est si adroit et si capable, qu'il doit devenir principal ministre. Il est maigre, d'une santé faible, assez désordonné, et ami de ses avantages et de ses plaisirs. Il tient à ce qu'on fasse état de lui et à ce qu'on lui offre des présents. »

Philippe II avait un naturel ombrageux, une dissimulation profonde et vindicative. Plein de méfiances, il était pourtant incapable d'une résolution qui lui fût propre. C'est en cela particulièrement qu'il ressemblait peu à son père, lequel en toutes choses se laissait toujours guider par ses lumières. Lui, au contraire, il consultait beaucoup, hésitait long-temps, se décidait tard. Bien qu'il aimât à s'entourer des conseils de ses ministres, il n'est pas un parmi eux qui pût se flatter de posséder entièrement sa confiance. « On ne s'apercevait de la perte de sa faveur qu'au moment même où il frappait. Aucun signe, aucune impatience, aucun refroidissement ne trahissaient d'avance le changement de ses volontés ou de ses affections. Il traînait en longueur ses disgrâces comme toutes les autres choses. » Avec des habitudes de gouverner minutieuses à l'excès, ce prince avait le travail lent et l'esprit irrésolu quoique [illegible]x. On comprend dès lors qu'il dût s'ac[illegible] d'un serviteur aussi éclairé que Perez [illegible]e dévouement ne connaissait point de [illegible]it, en effet, rencontré en lui les qua[illegible]quaient le plus. Doué d'une intelli[illegible] en expédients, ingénieux et prompt, Antonio écrivait avec autant d'élégance que de facilité : ce fut à lui que le roi d'Espagne confia le soin de sa correspondance diplomatique. Appelé à lire dans les desseins particuliers de son maître, initié à ses secrètes pensées, Perez fut pris de l'enivrement de sa faveur. Il affichait un luxe excessif et des façons pleines de hauteur, même à l'égard du duc d'Albe, le chef de la faction opposée à la sienne. C'était peu que d'être le favori, le confident du roi, il voulut être aussi son rival en amours. Ses relations avec la princesse d'Eboli, maîtresse de Philippe II, et veuve de Ruy Gomez, scandalisèrent, non la moralité, mais l'orgueil humilié de ses puissants ennemis. Cette intimité, l'amour du jeu, le goût effréné des plaisirs et aussi ses habitudes vénales, étaient autant de germes de haine qu'il semait lui-même étourdiment sous ses pas. Ces germes devaient grandir et l'étouffer tôt ou tard ; cependant ce fut la mort d'Escovedo, qu'on lui attribua avec raison, qui marqua le moment de sa chute et le précipita.

Juan Escovedo avait été, lui aussi, le protégé de Ruy-Gomez, mais il avait, pour son malheur, surpris le secret des relations de Perez avec la veuve de son protecteur. Il gênait et blâmait leurs amours. Plusieurs fois il avait représenté à la princesse tout le fâcheux des bruits qui couraient ; un jour il alla plus loin, il la menaça de révéler ce qu'il savait au roi. Si la princesse et Perez avaient tout intérêt à prévenir de pareilles indiscrétions, ils n'avaient pas moins tout à redouter de la jalousie et des vengeances de Philippe II. Ainsi, après la mort d'Escovedo, l'opinion générale fut-elle « qu'il avait été tué pour avoir voulu défendre l'honneur du prince Ruy Gomez dont il avait été le serviteur. »

Philippe II cependant, inquiet des projets de don Juan, alors gouverneur des Pays-Bas, et comptant sur la fidélité et les conseils d'Escovedo, l'avait placé auprès de son frère en qualité de secrétaire. Il devait surveiller sa conduite et calmer ses ardeurs ambitieuses. Il ne répondit point à ce qu'on attendait de lui ;

tion le directeur de l'*Indépendant d'Angoulême* :

Angoulême, le 21 janvier 1846.

Monsieur Babaud-Laribière, nous avons l'honneur de vous prévenir qu'à partir du 1er février prochain, nous renonçons à l'impression de l'*Indépendant. Plusieurs motifs nous obligent à prendre ce parti. Croyez cependant qu'aucun de ces motifs ne vous concerne*, car nous n'avons qu'à nous louer de votre manière d'agir à notre égard et de l'intérêt que vous n'avez cessé de nous témoigner depuis que nous avons l'avantage de vous connaître.

Agréez, etc. ARDANT frères, imprimeurs.

Serait-il vrai, comme le suppose M. Babaud-Laribière, que ce refus soit le prix de la remise d'une amende considérable (3 000 fr.) à laquelle MM. Ardant avaient été condamnés pour avoir publié une chanson obscène sans nom d'imprimeur? Il n'y aurait pas de termes pour blâmer une conduite que trop de précédents ne rendent malheureusement pas invraisemblable.

Ainsi sur tous les points, la manifestation de la pensée est livrée au bon plaisir des hommes qui devraient en être les instruments dociles, et malgré les protestations de la charte la censure est rétablie sous une forme plus révoltante que jamais.

Si la presse de Paris veut venir en aide à la presse de province, et c'est assurément son devoir, elle ne se contentera pas de donner une large et impartiale publicité au scandale d'Angoulême, elle se joindra à nous pour demander :

1° L'abolition de la responsabilité des imprimeurs, la suppression de toute solidarité morale entre eux et les auteurs dont ils ont publié les opinions ;

2° La liberté pour tout Français de se faire imprimeur, moyennant *déclaration* préalable, comme il peut se faire libraire; spécialement le droit pour tout directeur de journal d'avoir des presses destinées à l'impression de son journal.

Tant que ces deux principes ne seront pas introduits dans nos lois, le Pouvoir conservera mille moyens de se jouer de la liberté de la presse comme il se joue de la liberté d'enseignement.

Progrès des idées aux colonies.

Un colon de grand cœur et de brillant esprit, qui signe modestement *Jacques Bonhomme*, publie dans le *Cernéen* de l'île Maurice, (octobre et novembre 1845), des lettres sur les avantages de l'association :

Je crois, dit Jacques Bonhomme, que personne ne songera, un seul moment, à contester l'exactitude de ce fait que, dans l'état actuel des choses, et DANS LE MONDE ENTIER l'intérêt du propriétaire et celui du travailleur SONT ENTIÈREMENT OPPOSÉS ENTRE EUX. Ce qui fait du bien à l'un, nuit à l'autre. Le propriétaire s'efforce de payer son travailleur le moins possible, de ne lui donner que bien juste ce qu'il faut pour l'empêcher de mourir de faim. En Europe, au milieu d'une foule de prolétaires affamés, le propriétaire dicte des lois.

De son côté, le travailleur cherche, au contraire, à obtenir le prix le plus élevé possible pour ses services. A Maurice, il les fait chèrement acheter.

Cet état de choses n'est-il pas révoltant? Quoi, par tout l'univers, une classe exploite et sacrifie l'autre! Est-il possible que cette injustice criante continue d'exister? Est-ce la volonté de Dieu, que les hommes s'oppriment ainsi mutuellement et qu'il y ait toujours une classe qui souffre du fait de l'autre? Non, sans doute, je ne puis le croire. Dieu, qui est l'éternelle bonté, ne peut permettre l'éternelle injustice. Dans sa sagesse suprême, il a mis un remède à la portée de notre intelligence. Il ne s'agit que d'y réfléchir, et d'apprendre à l'appliquer. Ce remède est

créoles ont assez souffert en voyant par [illegible] et les noirs les anciens rapports de confiance et d'affection, en voyant ces pauvres gens devenir méfiants, moroses, et cesser leurs danses et leurs chants! Il appartient aux colons de prévenir une rupture définitive, de renouer plus profondément ces liens prêts à se briser; ce moyen qui seul peut empêcher une décomposition radicale, ruineuse et cruelle, *c'est l'organisation du travail, c'est l'association*.

Réunion dans les bureaux.

Les bureaux de la Chambre des députés ont examiné aujourd'hui :

1° Le projet de loi relatif aux fonds secrets (1 million de fr.)

2° La proposition de M. de Saint-Priest sur la conversion des rentes.

3° La proposition de M. Isambert relative au dépôt des ouvrages imprimés, gravés, etc.

4° La proposition de M. de Gasparin, relative aux nominations dans l'administration.

5° Le projet de loi relatif à un crédit de 300 000 fr. pour secours aux hospices et bureaux de charité.

La discussion sur les fonds secrets a été peu animée. La question de la confiance n'a été soulevée que dans le huitième bureau par M. Havin. M. Bacot a demandé, dans le deuxième bureau, que les fonds secrets fussent portés désormais au budget. Les membres favorables au projet de loi se sont renfermés dans la nécessité consacrée par l'usage. Les ministres n'ont pas pris la parole.

La commission nommée pour examiner ce projet, compte parmi ses membres MM. Aylies et Havin, de l'opposition. Les autres commissaires sont MM. Harlé, Félix Réal, Sébastiani, Duprat, Muret de Bort; secrétaires : Havin, Meynard.

La proposition de M. de Saint-Priest a été combattue dans le deuxième bureau par M. le ministre des finances, comme inopportune.

M. de Saint Priest, présent dans ce bureau, a fait observer que cette proposition revient pour la quatrième fois à la Chambre. Le 5 0/0 a toujours augmenté; il est aujourd'hui à 123, c'est-à-dire au chiffre le plus élevé qu'il ait jamais atteint. Jamais le cours n'a éprouvé de secousse de la proposition. La situation politique et financière est favorable.

La lecture de la proposition de M. de Saint-Priest a été autorisée par quatre bureaux. Elle aura donc lieu en séance publique.

La proposition de M. de Gasparin, qui a été également examinée et autorisée l'année dernière dans les bureaux, a été vivement combattue aujourd'hui. Plusieurs membres ont allégué qu'elle porterait le trouble dans l'ordre administratif. MM. Monnier de la Sizeranne, Havin et autres membres de l'opposition l'ont soutenue. La proposition a été autorisée par cinq bureaux. Elle sera lue en séance publique.

La proposition de M. Isambert a été repoussée par tous les bureaux.

Le projet de loi relatif aux bureaux de charité, a réuni de vives sympathies dans presque tous les bureaux. La misère du pauvre et les charges qui pèsent sur lui ont été présentées par plusieurs membres sous des couleurs saisissantes.

M. Dezeimeris a appelé l'attention du gouvernement sur certains abus que font les employés de l'administration de leur pouvoir, à l'occasion de l'admission des malheureux dans les hospices.

La commission chargée d'examiner ce projet de loi, se compose de MM.

Nouvelles d'Afrique.

On lit dans la *Patrie* :

« Des nouvelles d'Alger nous arrivent aujourd'hui. Nous n'y trouvons rien de bien intéressant : ce sont les marches et contre-marches de nos troupes qu'on nous fait connaître sans résultat sérieux. Voici le seul fait que nous pouvons citer sans fatiguer nos lecteurs de détails inutiles :

— La discussion sur le plan commercial et financier de sir Robert Peel a commencé à la chambre des communes le 9 février. Le seul incident remarquable de cette séance est l'adhésion complète et sans réserve donnée aux plans du ministre par lord John Russell, chef de l'opposition whig.

Nous recevons le commencement de la séance du 10 février; elle ne contient rien d'intéressant.

MEXIQUE. — On annonce que le général Paredès a pris possession de Mexico sans coup férir, le 29 décembre. Tampico s'est prononcé en faveur de la révolution le 31, et la Vera-Cruz le 23.

NOUVELLES DE L'INDE. — Les journaux de l'Inde qui nous parviennent aujourd'hui, démentent la nouvelle de cette grande bataille en trois journées dont il avait été question. Le général sir John Littler a forcé à la retraite quelques troupes sickhs qui s'avançaient sur les lignes de son corps d'armée; mais il ne paraît pas qu'il y ait eu aucun engagement général. Les forces des Sickhs s'élevaient à 30 000 hommes, avec 70 pièces de canon; les Anglais avaient 11 000 soldats à Firozopore. Les Sickhs paraissaient éviter le combat et se répandaient en partis divisés dans le pays pour le ravager.

Nous recevons de la part de plusieurs actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Tours à Nantes, des plaintes très vives sur les lenteurs qui accompagnent l'échange des titres provisoires contre les titres définitifs. Nous pensons que les administrateurs de cette compagnie prendront les mesures nécessaires pour accélérer cet échange, quand ils sauront quel mécontentement les retards actuels propagent parmi leurs sujets-actionnaires.

Chambre des Pairs.

Séance du 12 février.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dépose un projet de loi relatif à des modifications du code forestier, en ce qui a trait aux défrichements.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les livrets.

La commission propose de rédiger ainsi l'art. 6 :

« Si le chef d'établissement refuse de remettre à l'ouvrier son livret, ou s'il le lui remet sans la mention d'acquit des engagements, le maire délivrera immédiatement, et sans frais, un congé provisoire, après y avoir inscrit le montant des avances réclamées par le chef d'établissement. Ce congé provisoire tiendra lieu de livret à l'ouvrier jusqu'à ce que le juge compétent ait prononcé sur la contestation.

» Si le chef de l'établissement est empêché, le maire, après avoir constaté ce fait, inscrira sur le livret l'acquit des engagements et le montant des avances dont l'ouvrier pourrait être débiteur. »

Adopté, après quelques observations sans importance.

« Art. 7. Le chef d'établissement qui emploie un ouvrier dont le livret se trouve chargé d'avances, doit exercer sur le salaire de ce dernier une retenue d'un cinquième au profit du créancier, mais sans que la retenue puisse excéder 30 francs. Il en donnera avis au créancier et tiendra le montant de cette retenue à sa disposition.

» Si le chef d'établissement néglige d'exercer ladite retenue, il en restera personnellement responsable, jusqu'à concurrence du maximum ci-dessus. »

M. PORTALIS se plaint que cet article aggrave la position de l'ouvrier, en enlevant au second maître toute latitude pour la retenue de la dette.

M. TESTE. L'usage est encore plus sévère aujourd'hui. Jusqu'ici la retenue était illimitée; c'est donc une amélioration pour l'ouvrier que cette retenue soit fixée à un maximum de 30 francs; d'ailleurs cette disposition

---

en apprit bientôt à la cour que, loin d'obéir aux instructions qui lui avaient été données, il avait épousé toutes les idées de don Juan et travaillait en secret à les faire réussir. Sa perte fut aussitôt résolue.

Dans ce siècle violent, de telles mesures n'étaient malheureusement que trop fréquentes. La mort était l'argument suprême à l'aide duquel on levait les plus pressantes difficultés. C'était la mise en pratique de cette triste théorie, qu'en toutes choses la fin justifie les moyens. Non seulement on se permettait de tuer, mais on s'en croyait le droit; et ce droit, il se trouvait des casuistes qui le reconnaissaient, les uns aux rois, les autres aux peuples. Le marquis de Los Velez, conseiller d'Etat et majordome-major de la reine, consulté dans l'affaire d'Escovedo, fut aussi d'avis qu'on devait le faire mourir. « Il opina si bien, dit Perez dans son *Mémorial*, pour la convenance de la résolution qui fut prise, qu'il disait qu'avec l'hostie dans la bouche, si on lui demandait de qui la vie était la plus importante à sacrifier, celle de Juan Escovedo, ou quelque autre de celles qui étaient le plus préjudiciables, il prononcerait que c'était celle d'Escovedo. »

Perez qui se sentait, comme nous l'avons remarqué tout à l'heure, à la merci des indiscrétions d'Escovedo, et dont la haine grandissait en raison même de ses craintes, Perez, avec une astuce profonde, avait excité contre lui toutes les défiances du roi. Acceptant un rôle odieux, il se chargea lui-même de faire exécuter les sombres desseins de son maître. Des meurtriers furent gagnés par ses soins, et Escovedo tomba un soir assassiné dans les rues de Madrid, pendant un voyage qu'il fit en cette ville en 1578. Deux fois déjà il avait échappé au poison à la table même du secrétaire de Philippe II.

Le crime une fois consommé, malgré les précautions dont Perez s'était entouré, l'opinion fit immédiatement justice du coupable : tous les soupçons se portèrent sur lui, et ses ennemis, comme à un signal donné, se levèrent ensemble pour l'abattre. Ce fut alors que s'opéra un étrange changement dans la conduite de Philippe II. Il écoutait hypocritement les plaintes qui lui étaient portées contre son ministre par la famille de la victime, et, en même temps, il le rassurait et lui donnait sa parole de roi et de gentilhomme qu'il ne l'abandonnerait pas. Entrait-il dans la politique de ce monarque de laisser peser sur son complice seul toute la responsabilité du crime qu'il avait consenti et ordonné? ou, ayant eu connaissance des bruits qui circulaient sur l'intimité d'Antonio et de la princesse d'Eboli, avait-il résolu de se défaire d'un rival heureux dans la personne de son secrétaire? Quoiqu'il en soit, il fit comme toujours, il dissimula...., et sa vengeance pour se faire attendre, n'en fut que plus acharnée.

C'est à partir de ce moment que commença pour Perez cette disgrâce lente, terrible, implacable, et qui devait durer autant que sa vie. Pour prix de ses criminelles complaisances, il allait être abandonné, mais peu à peu, et comme avec ménagement, par son redoutable complice. Il semble, en effet, que Philippe II ait pris un cruel plaisir à faire durer sa chute. Il brisa pièce à pièce un instrument usé, ou qui pouvait désormais le compromettre. Ce furent d'abord des alternatives de sévérités et de ménagements; ensuite, la prison et toutes ses rigueurs. Ces rigueurs ne s'arrêtèrent pas au coupable; elles s'étendirent à sa femme et à ses enfants, qu'on vit également condamnés à une étroite détention. Frappé dans ce qui lui tenait le plus au cœur, dans sa famille et dans son ambition, Perez se débattit avec une étonnante énergie sous la main puissante qui l'accablait. Le favori tombé lutta de persévérance et de ruse contre la haine habile et patiente du maître. Prières, reproches, supplications ardentes, il employa tout, et même la menace, pour toucher une volonté naturellement sévère et que devaient rendre encore plus inflexible les nécessités de la politique. Il faut voir dans le livre de M. Mignet les ressources infinies d'esprit dont Perez a fait preuve en son interminable procès! Quelle finesse! quelle ironie! et parfois, quelle éloquence!

Ne pouvant donner qu'une imparfaite idée de ces pages remarquables, nous y renverrons le lecteur, et nous nous contenterons d'ajouter rapidement que Pérez, après une captivité de onze années, traduit devant la justice secrète de la Castille, fut soumis à la torture et n'échappa à une mort certaine que par sa fuite en Aragon. Le tribunal célèbre du Justicia Mayor le prit sous sa protection; mais le Saint-Office, gagné aux vengeances de Philippe II, parvint à s'emparer de lui. Condamné à être brûlé dans cet affreux auto-da-fé de 79 personnes, qui eut lieu le 20 octobre 1592, délivré par le soulèvement de Saragosse, qui le sauva du supplice des hérétiques en perdant ses propres libertés, il se réfugia d'abord en France, où il devint le pensionnaire de Henri IV, et de là en Angleterre, où il fut présenté à Elisabeth, gagna l'amitié du comte d'Essex, et connut les deux frères Bacon. C'est alors que dans son ressentiment de tant de persécutions, il prit part, jusqu'à la paix de Vervins, à toutes les négociations contre le roi d'Espagne, dont la haine d'ailleurs le poursuivait sans cesse, et qui paya même des meurtriers pour l'aller frapper jusque sur la terre étrangère. Il échappa cependant à ces tentatives réitérées d'assassinat, et finit à Paris, en 1611, une vie orageuse et coupable, dans l'exil, l'abandon et la misère. Il avait vu successivement disparaître de la scène les personnages qu'il avait connus ou servis et auprès desquels sa destinée avait été de remplir des rôles si divers pendant plus de quarante années.

Nous ne saurions mieux terminer la rapide esquisse que nous avons voulu donner des aventures et du caractère de Perez, qu'en citant toute cette page de M. Mignet, si gravement pensée, si supérieurement écrite, et dans laquelle, en se résumant, l'historien a tracé d'une plume sûre et juste, la mobile physionomie du secrétaire de Philippe II. C'est par ce portrait d'une équitable sévérité que se ferme le beau livre que nous venons d'étudier et dont la lecture, je le dis avec reconnaissance, ne nous a pas seulement beaucoup ému, mais nous a beaucoup appris.

« Antonio Perez, sans être un des grands ministres » de Philippe II, comme l'impérieux cardinal Spinosa, » l'adroit Ruy Gomez, l'altier duc d'Albe, le discret » Granvelle, posséda un moment toute la faveur de ce » prince et fut le personnage le plus puissant de la » monarchie espagnole. Arrivé trop facilement au pou» voir, il ne sut pas s'y maintenir; et devenu, pour » ainsi dire, ministre par voie héréditaire, il se con» duisit en véritable aventurier. Passionné, avide, dis» sipateur, violent, artificieux, indiscret, corrompu, il » porta ses dérèglements dans une cour aux apparen» ces sévères, troubla de ses agitations un prince habi» tué à une dignité tranquille, offensa par la rivalité » de ses amours et l'audace de ses actions un maître » hypocrite, vindicatif et absolu. Bien qu'il connût le » fond celui qu'il servait, bien qu'il eût le secret de ses » passions cachées, de sa dissimulation redoutable et » de cette jalousie de son pouvoir qui rendait sa con» fiance toujours incertaine, bien qu'il sût que Philip» pe II avait tué le cardinal Spinosa d'une seule de ses » paroles, avait employé le duc d'Albe pour sa habi» leté, et l'avait éloigné pour ses hauteurs, n'avait gar» dé Ruy Gomez jusqu'au bout qu'à cause de sa dexté» rité et ses condescendances, il osa le tromper, et il » se perdit. Dans la lutte désespérée où le précipitèrent » ses excès et ses fautes, il déploya des ressources » d'esprit si variées, il montra une telle énergie de ca» ractère, il fut si opprimé, si éloquent, si pathétique, » qu'il devint l'objet des plus généreux dévouements » et obtint la sympathie universelle. Malheureusement, » les défauts qui l'avaient perdu en Espagne le décré» ditèrent en Angleterre et en France, où, toujours le » même, il compromit jusqu'à sa disgrâce, et mourut » dans la pauvreté et l'abandon (1). »

AUGUSTE LACAUSSADE.

(1) Nous apprenons que M. Mignet est au moment de donner une seconde édition de son *Histoire de Perez*, enrichie de nouveaux documents politiques, relatifs à Philippe II et à son ministre, et qu'il vient, nous assure-t-on, de recevoir tout dernièrement d'Espagne.

[...] par des facilités trompeuses. La chambre comprendra l'étendue de ce mal, quand elle saura que, dans plusieurs villes manufacturières, les avances montent à la somme totale de 3 ou 400 000 fr. par an. Il en est une, et cette particularité a été citée devant le conseil général du commerce (1841-1842), où des ouvrières en dentelles, gagnant 40 centimes par jour, reçoivent des avances de 300 francs. Que d'années ne leur faudra-t-il pas pour reconquérir la liberté de leur travail ! »

Je me contente de faire à la chambre cette citation.

M. BEUGNOT. Le passage que vient de lire l'honorable préopinant est une critique de la législation antérieure ; nous croyons avoir assez fait en abaissant la retenue à 30 fr.

M. CUNIN-GRIDAINE parle dans le même sens.

M. PERSIL. On a prétendu que la retenue imposée à l'ouvrier qui passe d'un maître chez un autre, place cet ouvrier hors du droit commun. Cette observation est juste. L'ouvrier n'est pas seulement débiteur de son maître, il peut être débiteur de son logeur, de son nourrisseur ; eh bien ! le logeur et le nourrisseur ont le privilége sur tous les autres créanciers ; en attribuant à l'ancien maître le cinquième du salaire de l'ouvrier, la seule portion saisissable, vous dépossédez le nourrisseur et le logeur ; vous changez toute la législation actuelle. Cette disposition me semble donc inacceptable.

M. TESTE. Si vous n'admettez pas cette retenue, aucun maître ne voudra faire d'avances ; au lieu qu'en accordant un privilége au maître, vous l'encouragez à faire les avances dont l'ouvrier a besoin, et en restreignant ce privilége à une petite somme, vous empêchez les inconvénients qui sont la conséquence de la législation actuelle. La retenue est donc un bienfait pour l'ouvrier, car elle l'empêche de s'endetter indéfiniment.

M. DE BOISSY. Comment se fera la retenue ? Sera-ce une retenue complète ? Attendra-t-on que l'ouvrier ait 30 francs à son compte, ou fera-t-on des retenues partielles ? Une fois libéré avec le maître, un autre créancier pourra-t-il exiger une retenue ?

L'art. 7 est mis aux voix et adopté.

« Art. 8. Dans le cas où la retenue serait exercée pour le remboursement d'avances portées sur un congé provisoire, et dont l'ouvrier contesterait la quotité, le chef d'établissement ne remettra qu'après le jugement le montant de la retenue à qui de droit. » — Adopté après quelques observations de M. de Boissy.

« Art. 9. Le paiement des avances faites antérieurement à la promulgation de la présente loi restera soumis aux dispositions des articles 7, 8 et 9 de l'arrêté du 9 frimaire an XII. » — Adopté.

« Art. 10. Les contestations qui pourraient s'élever entre les chefs d'établissements et les ouvriers relativement à la remise du livret, à la délivrance de l'acquit des engagements, ou à la quotité des avances, seront jugées par les conseils de prud'hommes, et, dans les lieux où cette juridiction n'est pas établie, par les juges de paix, en se conformant aux décrets du 20 février et du 3 août 1810, et à l'article 5, no 3, de la loi du 25 mai 1838. »

M. DUBOUCHAGE. Partout où l'ouvrier pourra recourir au juge de paix, croyez qu'il y recourra de préférence au conseil de prud'hommes. Le conseil de prud'hommes, en effet, est composé d'hommes élus par les maîtres, contre-maîtres et ouvriers patentés ; les simples ouvriers ne sont pas électeurs ; le conseil de prud'hommes ne peut donc pas être un arbitre pour eux, puisqu'il est composé de leurs adversaires. Je voudrais donc qu'on plaçât les juges de paix en première ligne, et qu'on organisât très prochainement des conseils de prud'hommes, mais dans lesquels les simples ouvriers seraient électeurs.

M. DE LA PLACE. Je crois que l'honorable préopinant se trompe complètement quand il dit que les ouvriers se défient des conseils de prud'hommes. (Interruption).

MM. DUBOUCHAGE, BARTHE et DE LA PLACE parlent à la fois.

M. DE LA PLACE. A Paris, par exemple, dans le corps de métiers où il n'y a pas de conseils de prud'hommes, les ouvriers appellent hautement l'organisation de ces conseils.

M. DUBOUCHAGE. Je ne dis pas que les conseils de prud'hommes soient mal composés, mais je dis que composés de maîtres, nommés par des maîtres, ces conseils ne peuvent être des arbitres équitables.

L'art. 10 est adopté.

« Art. 11. Le juge de paix prononcera, les parties présentes ou appelées par voie de simple avertissement ; sa décision sera exécutoire sur minute et sans aucun délai. » — Adopté.

« Art. 12. Le livret, visé gratuitement par le maire de la commune où travaille l'ouvrier, tiendra lieu à ce dernier de passe-port à l'intérieur. Le visa ne sera valable que pour une année.

Les lois et règlements relatifs aux passeports à l'intérieur sont applicables aux livrets, sauf les exceptions résultant des dispositions de la présente loi.

M. DE BOISSY demande de nouveau si l'ouvrier pourra à la fois être porteur d'un livret et d'un passeport.

M. CUNIN-GRIDAINE. Sans aucune difficulté.

M. DU BOUCHAGE. Il y a d'excellentissimes raisons dans le rapport de la commission, et j'y trouve parfois d'excellents arguments contre le projet de loi. Il s'en trouve entre autres contre l'obligation pour l'ouvrier de faire viser son livret.

« La loi que nous faisons, dit le rapport, n'est pas une loi de police administrative ; elle n'a point pour but de fournir à l'administration les moyens d'exercer une active surveillance.

» La police proprement dite possède des pouvoirs qui lui sont propres ; si l'accroissement du nombre des ouvriers voués aux travaux des ateliers, si leur agglomération dans quelques villes populeuses, si l'esprit même de notre temps et de nos institutions politiques, rendent ces pouvoirs faibles et insuffisants, le législateur ne balancera pas à les agrandir, ou à leur restituer la vigueur qu'ils ont perdue ; mais, vouloir faire d'une simple loi industrielle une loi de police, ce serait à coup sûr la condamner à l'impuissance dans un cas comme dans l'autre, car, dès sa naissance, elle se trouverait frappée de discrédit aux yeux des deux classes de personnes qu'elle concerne.

» Malgré les formalités minutieuses prescrites par l'arrêté du 9 frimaire an XII, le préfet de police à Paris, et les maires dans plusieurs grandes villes manufacturières, ont cru pouvoir y ajouter encore par des règlements particuliers. Ainsi, les ordonnances du préfet de police en date du 1er avril 1831 et du 30 décembre 1834, outre la défense qu'elles adressent aux fabricants de recevoir un ouvrier sans livret d'acquit, leur enjoignent de faire viser le livret de l'ouvrier dans les vingt-quatre heures de son admission à l'atelier, par le commissaire de police du quartier, et ordonnent également à tout ouvrier sortant d'une manufacture, d'un atelier ou d'une boutique, de le faire également viser à sa sortie. Le petit nombre d'ouvriers aujourd'hui soumis à l'obligation du livret réclament vivement et depuis longtemps contre ces formalités, qui leur font perdre un temps précieux et les assimilent, disent-ils, à des condamnés libérés, sur lesquels l'œil de la police doit rester toujours ouvert. Il faut reconnaître que l'administration ne trouve pas dans l'accomplissement de ces formalités des avantages qui en compensent les inconvénients, et qu'elle éprouverait elle-même de grandes difficultés à l'exiger quand, par l'effet de la présente loi, le nombre des ouvriers soumis, dans Paris, au livret, deviendra beaucoup plus considérable qu'il ne l'est en ce moment. Persuadée que le législateur ne doit rien négliger pour faire accepter par les habitudes de la classe ouvrière le livret, et qu'il convient d'ôter tout prétexte à des critiques ou à des insinuations malveillantes, la commission avait songé à placer dans le projet de loi un article additionnel portant que le préfet de police, à Paris, et les maires

M. DE MONTALEMBERT proteste contre les vexations de la police en matière de passeports.

Le deuxième paragraphe est adopté.

« Art. 13. Des ordonnances royales portant règlement d'administration publique détermineront la forme des livrets, et les règles à suivre pour leur délivrance, leur tenue et leur renouvellement.

» Elles régleront la forme du registre prescrit par l'art. 3 et les indications qu'il devra contenir.

» Elles pourront étendre l'application des dispositions de la présente loi à des établissements autres que ceux qui sont mentionnés en l'article 1er. »

M. DE BARTHÉLEMY. L'article 1er comprend déjà tous les modes d'exploitation, tous les établissements où le travail s'exécute ; pourquoi laisser encore au gouvernement les réserves que stipule l'art. 13 ? Si un jour on a besoin d'une loi pour étendre l'obligation du livret à de nouveaux établissements, cette loi sera faite, mais en attendant il me semble que nous donnons une trop grande latitude au gouvernement.

M. TESTE. Il est beaucoup plus simple de laisser au gouvernement la faculté d'étendre l'obligation du livret à divers établissements que de l'obliger de recourir à une nouvelle loi.

L'article est adopté.

« Art. 14. Les contraventions aux articles 1er et 4 ci-dessus, et aux règlements d'administration publique qui seront publiés pour l'exécution de la présente loi, seront poursuivies devant le tribunal de simple police, et punies d'une amende de un franc à quinze francs, sans préjudice de tous dommages-intérêts, s'il y a lieu.

» Il pourra, de plus, être prononcé, selon les circonstances, un emprisonnement d'un jour à cinq jours. »

L'article est adopté.

« Art. 15. Les chefs d'établissements et les ouvriers qui, conformément au tit. III de la loi du 18 mars 1806, feront usage du double livre d'acquit, ne seront pas soumis aux dispositions de la présente loi. » — Adopté.

« Art. 16. La présente loi n'aura d'effet que trois mois après sa promulgation.

» Toutes les dispositions des lois antérieures contraires à la présente loi seront abrogées à partir de la même époque. » — Adopté.

Le projet de loi est ensuite adopté par 95 voix contre 31.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux pour examiner divers projets de loi ; à 1 heure 1/2 séance publique. Discussion du projet de loi relatif aux modèles et dessins de fabrique.

Chambre des Députés.

Séance du 12 février 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à affecter des crédits pour l'achèvement de différents canaux.

M. LHERBETTE. Je ne viens pas me livrer à une discussion générale ; je viens seulement soumettre à la chambre des observations.

L'orateur se plaint d'abord que l'on choisisse pour examiner les projets de loi, des commissaires des localités dans lesquelles les travaux se doivent faire ; ils connaissent parfaitement la question, mais ce n'est pas une raison pour que la chambre la connaisse mieux ; de là tant de projets mal conçus et mal exécutés.

M. Lherbette se plaint ensuite de l'habitude prise par le ministère de réunir en un seul projet de loi divers travaux d'utilité publique intéressant des localités différentes, de sorte que le projet de loi est voté par suite de transactions entre les intérêts qu'il touche.

Il regrette ensuite que la discussion générale des projets de loi soit précédée d'une analyse des rapports faits à la tribune par les rapporteurs, afin de mettre au courant de ce qu'elle va faire, la chambre, dont beaucoup de membres ne lisent pas toujours les documents qui leur sont adressés.

L'orateur profite de cette occasion pour lire quelques passages du rapport, où est critiquée l'administration des ponts-et-chaussées, pour avoir dépassé les votes de la chambre, qui se trouve ainsi engagée et n'est plus libre aujourd'hui.

M. LEGRAND, sous-secrétaire d'Etat des travaux publics. Le rapporteur (M. le marquis de Dalmatie) n'est pas à Paris, et ne peut s'expliquer sur les passages qu'on vient de lire.... (Bruit.)

M. LHERBETTE. Mais un membre de la commission peut le remplacer ; car il est clair que le rapporteur parle au nom de la commission et non au sien propre. Si la commission désavoue l'œuvre du rapporteur, qu'elle le dise ; si au contraire elle accepte cette œuvre comme l'expression de sa pensée, il faut que le gouvernement s'explique ; ou bien nous croirons qu'il passe condamnation. (Très bien à gauche).

M. LEGRAND. J'accepte, si on le veut, l'œuvre du rapporteur comme celle de la commission ; le premier reproche qu'on nous adresse, c'est d'avoir exécuté d'autres travaux que ceux qui ont été précédemment votés en principe par la chambre. La chambre avait voté le canal de la Marne au Rhin ; le projet actuel s'occupe de ce canal, seulement l'administration, dans l'intérêt des bassins houillers et des circonscriptions militaires, a cru devoir faire des changements de tracés. Elle a cru devoir en outre augmenter les dimensions des souterrains. Etait-ce son droit ? Je n'hésite pas à répondre affirmativement. Nous avons encore élargi les ponts et corrigé les écluses ; ce sont des changements qui ont été indiqués par l'expérience et que nous aurions eu tort de ne pas réaliser. Les dépenses ont dépassé le chiffre prévu ; cela tient surtout à ce que, pour faciliter l'écoulement des eaux, il a fallu construire un plus grand nombre d'aqueducs.

Je passe au canal latéral à la Garonne. Ce canal est essentiellement maritime ; il doit permettre de passer de la Garonne dans l'Océan et de la Garonne dans la Méditerranée ; cela a toujours été bien entendu. Il devait avoir deux mètres de mouillage ; l'administration a été obligée d'en augmenter la profondeur et la largeur, ce qui a occasionné un surcroît de dépenses. Nous avons cru en outre devoir passer près de la ville de Moissac, à cause de son commerce important de farines. Je le demande, y a-t-il là dilapidation ? N'y a-t-il pas plutôt exécution intelligente du programme des travaux votés par la chambre ?...

J'arrive au bassin à flot de Saint-Malo. Là encore, nous avons opéré quelques changements dans l'intérêt du commerce, changements qui nous avaient été indiqués dans plusieurs débats, à cette chambre et à l'autre.

M. le sous-secrétaire d'Etat cherche à établir que des changements étaient également nécessaires pour le canal maritime de Caen, et les quais de Rennes.

M. DE L'ESPÉE déclare, au nom de cette commission, qu'elle n'entend faire aucune amende honorable ni déserter aucun des points du rapport.

La commission a consciencieusement signalé ce qui lui paraissait irrégulier ; elle a appelé sur ces irrégularités l'attention de la chambre et du gouvernement ; mais il ne faut pas donner à sa pensée une extension qu'elle ne comporte pas. Il importe d'organiser l'administration des travaux publics au moment où ces travaux prennent un si large développement.

M. LHERBETTE se félicite que la commission maintienne les observations du rapport, et il lit un autre passage du rapport, où il est dit que le gouvernement a été suffisamment et depuis long-temps averti de l'état de choses que blâme le rapport.

M. BUREAUX DE PUZY s'élève sévèrement contre un système qui a pour résultat de ne laisser subsister, des projets votés par les chambres, que le titre de ces projets. C'est au gouvernement, qui a à sa disposition des ingénieurs des ponts-et-chaussées très capables, de faire suffisamment étudier

L'orateur, revenant au canal latéral, en blâme vivement l'exécution et se plaint surtout qu'en détournant les eaux de la Garonne on ait ruiné les usines situées en amont de Toulouse et dans Toulouse même. Il termine en demandant que le canal s'arrête à Agen et en se plaignant du tort que l'alimentation du canal et la dérivation projetée des eaux de la Neste feraient aux usines de Toulouse.

M. DUMON défend le projet de canalisation complète ; la ville de Toulouse en a demandé elle-même l'achèvement ; la chambre de commerce a pris plusieurs délibérations pour féliciter le ministre des travaux publics d'avoir proposé la loi d'achèvement du canal latéral.

M. LESPINASSE oppose aux délibérations de la chambre de commerce de Toulouse les protestations sans nombre inscrites sur les registres de l'enquête ouverte à la préfecture de la Haute-Garonne. Il demande à M. le ministre si, dans son récent voyage, il n'a pas entendu de nombreuses plaintes et fait de nombreuses promesses, et il signale les maladies pestilentielles qu'a amenées pour les riverains l'introduction de l'eau dans le canal.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Un mot seulement ; on a parlé des promesses que j'ai faites ; veut-on savoir en quoi elles consistent ? J'ai promis de remédier aux inconvénients qu'avait eus pour la salubrité publique l'introduction de l'eau dans le canal.

M. CHÉGARAY prononce quelques mots qui ne parviennent pas jusqu'à nous.

M. ODILON BARROT. Je demande à la chambre la permission de reporter son attention sur un fait qu'on paraît trop oublier. Tous les ans, les mêmes reproches ont été adressés à l'administration ; tous les ans, on a signalé des modifications aux projets, modifications qui non-seulement augmentaient, mais doublaient les sommes votées. Et l'on nous oppose je ne sais quelle théorie : « C'est le même canal ; il est vrai qu'il coûtera le double ; mais c'est le canal que vous avez voté, » nous dit-on.

Cette théorie est plus grave que le fait en lui-même. A quoi sert donc que nous examinions consciencieusement les projets de loi qu'on nous présente, si l'on doit exécuter autre chose que ce que nous avons voté ? C'est là une profonde atteinte à notre droit parlementaire.

Nous ne prétendons pas assurément qu'il n'y ait aucun changement à faire dans les dépenses que nous avons votées. Il n'est pas dans la nature humaine de prévoir tous les accidents. Mais quand c'est par votre fait et volontairement que vous changez la profondeur du canal, je dis que vous vous substituez au pouvoir parlementaire, en ne consultant pas les chambres sur ce changement radical et fondamental.

Savez-vous où vous en arriverez ? A ce que vos projets ne seront plus pris au sérieux par la chambre. N'apprenez pas à vos ingénieurs à mépriser à la fois et leur propre travail et l'autorité de la chambre. C'est un fait déplorable, et ce serait plus déplorable encore que cela passât à l'état de théorie.

La chambre, consultée, passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Une somme de 24 millions est affectée à l'achèvement des travaux du canal de la Marne au Rhin, de Vitry à Strasbourg, entrepris en vertu de la loi du 3 juillet 1838. »

M. CORDIER propose un amendement destiné à remplacer les articles 1, 2 et 4, et ainsi conçu :

« Le gouvernement est autorisé à concéder à perpétuité, en toute propriété incommutable, par adjudication avec publicité et concurrence, conformément au cahier des charges et au tarif déterminés par M. le ministre des travaux publics :

» Le rabais portera sur la plus faible subvention à payer par l'Etat, ou à la plus forte somme à rembourser par la compagnie adjudicataire.

» 1o Le canal de la Marne au Rhin, de Paris à Strasbourg ;

» 2o Le canal latéral à la Garonne ;

» 3o Le canal maritime de Caen à la mer. »

Cet amendement n'étant pas appuyé, n'est pas mis aux voix.

M. MURET DE BORT. J'aurais à présenter d'assez longues observations ; je prie la chambre de renvoyer le débat à demain.

Le renvoi est consenti et la séance est levée à cinq heures un quart.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par une ordonnance royale en date du 9 février 1846, rendue sur le rapport de M. le ministre de la marine et des colonies, ont été nommés dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, savoir :

Au grade de commandeur. — MM. Danycan, capitaine de vaisseau ; de Péronne, id. ; Mathieu, id.

Au grade d'officier. — MM. Penaud, capitaine de vaisseau ; Geoffroy, lieutenant de vaisseau ; Guérard, examinateur de l'Ecole navale.

Au grade de chevalier : MM. Morin de la Rivière, lieutenant de vaisseau ; Gallien, id. ; Maffre, id. ; Petit, id. ; Vial, id. Quoniam, id. ; de Lastic, id. ; Russel, id. ; de Bonne, id ; Bourgort, id., Cloue, enseigne de vaisseau ; Lebris, id. ; Leblanc, id. ; Bouquet, id. ; Bonet, enseigne de vaisseau auxiliaire ; Gervaize, sous-ingénieur de la marine ; Petit, lieutenant d'infanterie de marine ; Letellier, sous-commissaire de la marine ; Gaudfernau, chirurgien de première classe ; Mongis, chirurgien auxiliaire ; le révérend père Viard ; Alizard, secrétaire du directeur de l'intérieur à Bourbon ; Guérin (Léon), historien de la marine ; Crépin, peintre de la marine ; Martin, matelot du *Phaéton* ; Grillet, ancien chef de timonnerie.

— D'après une correspondance particulière adressée au *Journal de Francfort*, on aurait reçu le 2 février, à Dantzig, la nouvelle qu'une révolte aurait éclaté sur la frontière russe-polonaise, et que le sang aurait coulé. Aucun détail n'est encore connu.

— Suleyman-Pacha, à qui la Porte vient de retirer le poste de séraskier, est nommé ambassadeur à Paris, en remplacement de Reschid-Pacha.

— L'administration de la Banque s'occupe d'obtenir une loi qui l'autorise à faire des billets de 250 fr. Elle émettra dans quelques mois des billets de 5 000 fr. que ses statuts autorisent. Déjà, vers la fin de décembre, elle s'est servie de billets à ordre et à vue de 5 000 fr. et 10 000 fr., parce qu'elle avait épuisé tous les billets de 1 000 fr.

— On lit dans un journal de Périgueux, l'*Echo de Vésone*, du 9 :

« M. Merlhes, banquier de notre ville, en état de faillite, et contre lequel une instruction judiciaire est dirigée par le parquet, a été arrêté hier matin et écroué à la maison d'arrêt, en vertu d'un mandat décerné contre lui. »

AVALANCHE DE PIERRES. — On écrit de Rouen :

« Il y a quelques jours, une forte secousse s'est fait ressentir dans le soirée à la barrière Saint-Paul, et a jeté l'alarme chez les habitants du voisinage. Les maisons furent ébranlées au point de déplacer les plus gros meubles. Une énorme masse de pierres, au milieu de laquelle les pluies s'étaient infiltrées, venait de se détacher de la côte Sainte Catherine, et s'écoulait par lourds fragments jusque sur le boulevart.

» L'éboulement se continua pendant quatre heures. A onze heures du soir, après un grand nombre de secousses et au bruit d'horribles craquements, les dernières pierres, grosses de plusieurs mètres cubes, renversaient les faibles obstacles qu'elles trouvaient sur la propriété de M. Bor[...]

[illegible] ceux qu'il a tués, commet-il un fait de chasse prévu par la loi de 1844? Non. Ainsi vient d'être jugé par la 8e chambre, sous la présidence de M. Hallé, et après les observations de Me Tripel, avocat.

TOUJOURS DÉVOUÉ. — On écrit du Havre : « Hier, un ouvrier perceur d'un âge avancé, qui travaillait à bord du navire *le Henri*, se laissa choir de son établi dans le bassin. Ce vieillard, saisi par le froid et trahi par ses forces, disparaissait déjà sous l'eau et courait le plus grand danger, lorsqu'un matelot gréeur, occupé dans les haubans et témoin de l'accident, se précipita du haut de la lisse à son secours, et parvint, non sans peine, à le sauver.

» Ce brave matelot, qui se nomme Hauguel fils, est coutumier de ces actes de dévouement, qui déjà lui ont valu la médaille d'argent de première classe. Le sauvetage qu'il a opéré hier est le douzième de ce genre qu'il accomplit. »

UN DOUBLE MALHEUR. — On écrit de Rennes, le 7 février : « Dans la nuit du 5 au 6, le feu s'est déclaré à la blanchisserie dite de Tourne-Bride, située à quelques centaines de mètres au-delà de la Pelletière. Les nombreux ouvriers de cette manufacture, accourus sur le lieu du sinistre, n'ont pu, pour ainsi dire, porter d'utiles secours, car cette circonstance a appris qu'il n'y a de pompes ni à la Pelletière ni à Saint-Méen, deux établissements assez éloignés de la ville, et qui, par leur importance, devraient être munis d'appareils pour combattre l'incendie.

» Les pompiers n'ont pu arriver à Tourne-Bride avec trois pompes qu'à une heure assez avancée, et lorsque tout était en flammes ; aussi, malgré leur intrépidité accoutumée, nos honorables concitoyens n'ont pu que concentrer l'incendie dans la fabrique et le logement du contre-maître que M. Leboucher-Villegaudin entretenait à cette usine. Ce dernier, surpris par les flammes, a pu à peine sauver quelques papiers, non sans courir de graves dangers.

» La malle-poste de Brest à Paris, passant devant les bâtiments incendiés, les chevaux se sont effrayés, et se jetant hors de la route, ont versé la voiture du côté où fort heureusement il y avait le moins de danger à courir, car sur le bord opposé la chute eût été terrible. La malle n'a pu être relevée que plusieurs heures après ; on dit que le postillon a été grièvement blessé. »

UN NOUVEAU MODE DE FRIPONNERIE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« **PRUSSE** (Berlin), 6 janvier. — Les procédés de dorure par la voie galvano-plastique ont fait naître dans notre capitale une industrie bien coupable.

» On saura que le premier de ces procédés consiste à faire dissoudre l'or qui doit servir à la dorure dans un fluide composé de divers ingrédients, et qui a la vertu de ronger le lingot ou l'objet d'or qu'on y place très lentement et de manière à détacher de toutes les parties de sa surface une égale quantité de matière, de manière que ce lingot ou cet objet conserve sa forme primitive en quelque sorte jusqu'à sa complète dissolution.

» Des individus dans le but de se procurer un avantage illicite, ont immergé dans ce fluide des monnaies d'or, surtout étrangères, et notamment des pièces françaises et anglaises, et ne les ont retirées que lorsque environ 10 à 15 pour 100 d'or s'en était détaché, après quoi ils ont remis en circulation ces monnaies, qui ne présentaient à l'œil aucune altération.

» Comme à Berlin la plupart des forts paiements se font en or, on n'y pèse pas plus les monnaies d'or que l'on ne pèse ailleurs les pièces d'argent, et les monnaies d'or altérées de la manière que nous venons de le dire ont été reçues sans difficulté ; aussi le commerce a-t-il été plongé dans la plus grande consternation, lorsque hier matin il a trouvé dans les journaux un avis émané de la direction de la Monnaie royale, et qui annonçait qu'en faisant procéder à la fonte de vingt mille pièces d'or étrangères, on avait trouvé un notable déficit dans leur poids, et on avait découvert que ces monnaies avaient été rongées par l'opération de dissolution qui fait partie des procédés de dorure galvano-plastique.

» La police, qui, la veille déjà, avait été avertie par la direction de la Monnaie, mit sur-le-champ ses agents en campagne, et dans la nuit d'avant-hier à hier ceux-ci ont arrêté plus de cent cinquante personnes, qui, selon toute probabilité, ont travaillé à l'altération des pièces d'or. Ce sont pour la plupart des ouvriers bijoutiers et orfèvres. »

LES SOCQUES A TALON ROUGE. — Nous lisons dans l'*Estafette* :

« On s'occupe beaucoup de l'étiquette que l'on observera pendant le séjour de la reine d'Angleterre à Paris. M. Vatout, le bibliothécaire, est spécialement chargé de faire des recherches à ce sujet ; tous les précepteurs ont reçu l'ordre de l'aider dans ses travaux. Dans les résidences royales, on se montre aujourd'hui aussi curieux de cérémonial qu'on était autrefois fanfaron de simplicité ; une chose désole la nouvelle cour, c'est la gaucherie bourgeoise de tous ceux qui l'entourent et les dédains que les jeunes princes montrent pour les exigences qu'on voudrait leur imposer. Les courtisans qui s'occupent de plaire au maître, expriment assez haut le désir de voir les choses remises au point où elles étaient sous la branche aînée. A ce sujet, nous leur rappellerons une petite anecdote qui est tout à fait de circonstance :

» Sous la Restauration, le vénérable Labbey de Pompières, conduisant aux Tuileries, comme président d'âge, la grande députation de la chambre des députés, chargée de présenter au roi les félicitations du jour de l'an, fut arrêté à la porte de la salle du Trône par un huissier qui l'invita à ôter ses babouches fourrées. Le vieillard avait beau répondre qu'il aurait froid aux pieds et qu'il serait incommodé. — Le roi, répliquait l'huissier, sera mécontent.

— Parce que je garde mes babouches ? s'écria le vieillard en se redressant ; ah ! il en verra bien d'autres.

PARRERENEZ VOS BILLETS (1). — Bals [illegible] plein carnaval ; nous touchons à la grande semaine, et samedi prochain, 14 février, l'Opéra donne son dernier bal avant les Jours Gras. Aussi l'on se presse ; et ceci n'est pas style de réclame, aux trois premiers rangs, déjà depuis mardi, toutes les loges sont louées. Venez donc, fidèles admirateurs de Musard, venez amis de la danse et du plaisir, les portes vous sont ouvertes ; venez aussi, vous que réjouit le spectacle d'une vraie et bonne gaîté, vous n'en aurez jamais vu d'aussi franche, d'aussi réelle. Hâtez-vous seulement, la puissance humaine a des bornes, et la salle, quoique immense, ne sera peut-être pas assez vaste. Il y aura sans doute énormément d'élus, mais il y a tant d'appelés !...

(*Réclame communiquée.*)

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 12 FÉVRIER 1846.

Le *Journal des Débats* partage et développe cette illusion grossière qui consiste à croire que les partisans de l'organisation du travail devraient être, en bonne logique, les défenseurs naturels de l'institution du livret. Cela prouve que les socialistes ne sont pas encore parvenus à faire comprendre leurs vœux et leurs convictions, si tant est que ceux qui ne les comprennent pas ne soient pas de cette espèce de sourds qui se bouchent les oreilles pour ne pas entendre. Les socialistes rationnels sont tout à la fois des hommes d'ordre et de liberté. De ce qu'ils veulent porter un remède aux excès d'une concurrence anarchique, il n'en résulte pas qu'ils songent à retourner en arrière et à demander pour l'avenir les moyens du passé. Les socialistes sont avant tout des émancipateurs, et ne peuvent voir dans le livret qu'une institution oppressive pour les travailleurs, qui ne troublera en rien l'orgie d'une concurrence déloyale et effrénée.

Le *Constitutionnel* rappelle que M. Jules de Lasteyrie a signalé à la tribune un fait d'une très grande importance pour notre expédition de Madagascar. Selon M. de Lasteyrie, les Anglais feraient une espèce de traite des noirs qu'ils décorent du nom d'immigration libre pour Maurice, et ce serait pour mettre un terme à cet embauchage plus ou moins volontaire, que la reine des Houvas interdirait aux Européens de résider à Madagascar. Le *Constitutionnel* reproduit un rapport adressé par M. Pallier, capitaine du navire *le Picard*, de Saint-Malo, à l'administration maritime de Marseille. Ce rapport confirme tous les faits avancés par M. de Lasteyrie. Les Anglais ne nous sont guère moins contraires aux qu'ennemis.

Le *National* continue de faire ressortir les impossibilités d'exécution de la loi sur les livrets et il prend à cette tâche, ainsi qu'au bonheur de se former le cœur, l'esprit et le goût à l'éloquence de MM. Fulchiron, Paturle, Girard, Teste et Cunin une telle satisfaction, qu'il demande qu'on lui permette de ménager un peu ses forces. « Rien, dit-il, ne les brise comme l'abus du plaisir. » — Le *National* sort bientôt de ce ton ironique pour se faire le prophète, trop aisément, hélas ! du jour où le peuple se lassera de ce parti pris d'être contraire à tous les intérêts de sa vie et de sa dignité.

Le *Courrier français* réplique à M. Cunin-Gridaine, qui se contente de répondre aux accusations de MM. Daru et de Boissy contre les dispositions de la loi sur les livrets des ouvriers, que le conseil général des manufactures et du commerce les avaient élaborées, et que, par conséquent, la chambre pouvait accepter le projet les yeux fermés. M. Daru et M. de Boissy reprochaient surtout à ces dispositions de dévier du grand principe d'égalité qui est inscrit en tête de la Constitution, et M. Cunin-Gridaine lui répond en invoquant le témoignage et la décision des hommes du privilège, des grands barons de la féodalité industrielle ! O logique officielle ! ô impartialité gouvernementale !...

Le *Siècle* continue de se tranquilliser la conscience sur les redoutables problèmes qui s'agitent dans la société actuelle, en songeant à la loi sur le travail des enfants, aux conseils des prud'hommes et enfin à l'excellente loi qui se confectionne en ce moment à la chambre des pairs sur les livrets des ouvriers. Tout cela pour le *Siècle*, c'est, proprement, le travail qui s'organise ; et quand toutes ces lois intelligentes seront votées et fidèlement exécutées, le problème sera résolu : quelle simplicité ! et qui eût dit que cela se réduirait à si peu de chose ! nous ne le croirions pas encore si le *Siècle* ne nous en donnait l'assurance.

L'*Alliance*, nouveau journal attaqué déjà par tous les journaux légitimistes, tout simplement parce qu'il vise à établir entre eux une fusion sous l'influence du bon sens, l'*Alliance* rétorque l'argument du *Siècle* et déclare qu'elle tient M. le ministre du commerce pour le plus grand utopiste du monde dans la supposition où il s'imaginerait faire quelque chose en faveur du peuple ou seulement en faveur du travail au moyen de son projet de loi. Juste retour des choses d'ici-bas.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. T. de M. à Noyon. — Nous nous mettrons d'accord à votre retour. — Le 16, à 7 h. 3/4. — Com. de surv.

M. D. à Meaux. — J. B. s'est trompé de date, c'est pour le 20 et non pour le 14 de ce mois.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 11 février. — **LEMOL**, march. de porcelaine et faïence, rue de la Roquette, 19. Juge comm., M. Odier ; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1. — **GRIVEAU**, march. de bouteilles et bouchons, place du Palais-Royal, 239. Juge comm., M. Ferté ; syndic prov., M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33. — **LÉCAILLE** et **LEVASSEUR**, march. de tulles et foulards, rue Cléry, 30, et les deux en leur nom personnel. Juge comm., M. Gallois ; syndic prov., M.

Bourse du 12 février 1846.

Une baisse de 1/2 0/0 sur les consolidés a légèrement affecté les cours du 3 0/0 qui, après quelques oscillations, ferme à 10 c. au-dessous des cours d'hier. Le 5 0/0 a été plus agité. Le vote des bureaux pour la lecture de la proposition St-Priest, d'abord mal rapporté, a fait tomber le prix à 123 f. 85 ; mieux informé, on est remonté à 124 fr. 25 qui présentent encore une baisse de 20 c. sur le cours d'hier. Dans les chemins il y a hausse sur le Rouen, raffermissement du Havre. Légère baisse sur les autres. Le Fampoux est rudement tombé à 440 ; 40 fr. de baisse sur le cours auquel on ne pouvait s'en procurer hier.

La Banque de France a baissé de 20 fr. par action.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge 1842, 104 1/4, 1/2. — Société générale, 1560. — Banque belge, 842 50. — Esp. 3 0/0, 38 1/2. — Dieppe, 470. — Anvers, 600. — Montereau, 455. — Fampoux, 470, 460.

Chemins de La Teste, 190. — Andrezieux, 310. — Jouiss. des 4 canaux, 15.

Actions de : Union linière, 487 50. — Lin Maberly, 760. — Hauts-fourneaux, 2370, 2350.

Obl. du St-Germain, nouv., 1177 50, 1180. — Versailles r. dr. anc., 1030. — Orléans, 1240. — Rouen, 1022 50, 1025. — Havre, 1107 50, 1110, 1105.

A terme : Banque de France, 3480, 3460. — Chemins de Montereau, 455. — Fampoux, 480, 460, 440. — Dieppe et Fécamp, 470.

	1er C.	P H.	P. H.	dr C.	hier
5 0/0 compt.....	123 25	123 25	122 90	12[illegible] 10	[illegible]
— fin cour...	123 80	123 50	123 [illegible]	[illegible]	[illegible]
3 0/0 compt.....	84 75	84 90	84 70	[illegible] 73	[illegible]
— fin cour...	84 75	84 95	84 70	[illegible] 80	[illegible]

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1290			5 0/0 Belge 1840.			
B. de France....	3470	3465	B. 10	— Portugais.			
C. Gou. ex div..	1190	1200	H. 5	Esp. D active.			
C. Ganneron.....	1185		B. 2 50	5 0/0 Naples.			
C. hypot.......	572 50		B. 2 50	— Romain..	101 3/8	101 1/2	B. 1/8
4 Canaux.......	1275			Obl. Piémont.	1235		

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		Dif.
St-Germ.....				Au 15. 1107 50, 1105.	B. 1 25
V. r. d......		357 50	B. 2 1/2	— 360, 50, 358 75.	B. 4 25
— r. g.......		260		—	
Orléans.....		1287 50	B. 2 1/2	— 1290, 1287 50, 0.	
Strasb	230	231 25	B. 1 25	— 231 25.	
Rouen.......	1010	1017 50	H. 7 50	— 1015 75, 1022 50.	B. 10
Havre.......	715	717 50	H. 2 50	— 715, 720, 717 50.	
Marseille....	990			— 990, 987 50.	B. 2 50
Vierzon.....	700			— 700.	B. 2 50
Nord........	765	765		—	
Bordeaux....	642 50	645		—	
Boulogne.....				— 550.	B. 1 25
Montereau...				—	
Strasbourg...	836 75	837 50	B. 1 25	— 836 75, 837 50.	B. 1 25
Nantes	897 50	895	B. 2 75	— 895, 896 25.	B. 1 25

LONDRES, 10 févr.	PARIS, 12 février. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 97 1/8.	3 0/0 F. c. 85 10, 81 95 d. 50.	Av. [illegible]
Esp. act. 20.	F. p. 85 80 ; 85 95 d. 50.	Ap. [illegible]
Portug. 60 1/2.	5 0/0 F. c. 123 70, 75 d. 50.	B. du Trésor.
Mexic. 30 7/8.	F. p. 123 90 d. un ; 124 50, 40 d. 50.	3 1/4 à 3 m.
3 0/0 holl	Rouen, au 15. 1050 30 d. 10.	Reports
2 1/2.	Nord, au 25. 767 50, 771 25 d. 20.	5 0/0 F. c. [illegible]
Rouen, 39 1/2.	772 50, 775 d. 10.	— F. p.
Orléans, 50 1/2.		3 0/0 F. c. [illegible]
		— F. p.

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible 97,00 à 96,00 ; courant du mois, 99,00 à 00,00 ; mars et avril, 99,00 à 98,00 ; 4 du milieu, 96,00 à 00,00 ; 4 derniers, 96,00 à 95,50.

LILLE. — Colza, 90,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 124,00 ; courant du mois, 122,00 ; mars et avril, 125,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 129,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00. — [illegible], 85.

L'un des gérants : [illegible]

Spectacles du 13 février 1846.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Huguenots.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Jean de Bourgogne. Famille Poisson. Ciguë.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Jean de Paris. Fra Diavolo.
7 h. 1/2 ODÉON. — Gageure. Diogène.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. 3 Baisers. Carlo Beati. Beaugaillard.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mme Panache. Mousse. Indiana.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Commis. Loi. Mère. Nuage.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pommes. Chansonn. Indiana. 3 Dimanches.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Enfants. Dame de St-Tropez. Arabes.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Atar-Gull. Hubert-le-Sorcier.
6 h. 1/2 CIRQUE NATIONAL. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Chemin. Crispini. Mesure.
6 h. 1/2 FOLIES. — Eau. Sonnette. Riquiqui. Secret. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le projet de loi discuté aujourd'hui à la Chambre des pairs peut être considéré comme un progrès, du moins dans ses dispositions fondamentales. Il s'agit des dessins de fabrique, c'est-à-dire d'une création de l'intelligence humaine. Pour soumettre aux principes de la justice absolue la propriété de la conception, de l'invention, de la pensée, soit littéraire, soit industrielle, soit artistique, la législation doit concilier deux intérêts, celui du public qui a besoin d'être mis en pleine jouissance de la découverte, et celui de l'inventeur qui est propriétaire de sa création, de son idée, et qui ne s'en dessaisira pas, si la société ne l'y contraint par des moyens oppressifs ou ne l'y détermine par des avantages. En ces matières, une législation parfaite serait celle qui mettrait le public en possession pleine et immédiate de l'invention, mais en attribuant à l'inventeur une récompense proportionnée à la grandeur de sa découverte.

Pour que ce système, le seul rationnel, fût réalisable, il faudrait que la société possédât assez de lumières pour contrôler, pour vérifier l'importance des découvertes; il faudrait encore que les nations, unies par une vaste association, se concertassent pour récompenser l'homme de génie. Ces conditions n'étant pas réalisées, toute loi relative à la propriété des inventions ne peut être aujourd'hui que transitoire, approximative; elle doit se contenter de moyens termes qui garantissent à peu près les droits du public et ceux de l'inventeur. L'écueil qu'il lui faut éviter, c'est de sacrifier l'un à l'autre et d'exproprier l'inventeur sans indemnité, ou, ce qui serait encore plus funeste, d'immobiliser sa découverte entre ses mains et celles de ses héritiers, à titre de propriété perpétuelle.

Exploitation exclusive de l'invention par l'auteur, mais pendant un temps limité après lequel l'auteur étant considéré comme indemnisé, sa conception passe dans le domaine public, tel est le moyen terme que nos législateurs ont admis et appliqué tant à la propriété littéraire et artistique qu'à la propriété industrielle; mais entre ces matières, qui devraient être régies par les mêmes principes, l'état actuel de nos lois admet trop de distinctions.

Il était injuste, par exemple, qu'au moment où la propriété littéraire n'avait qu'une durée légale, au moment où les brevets d'invention ne conservaient à leurs détenteurs la jouissance exclusive d'une conception industrielle que pendant cinq, dix, quinze ans au plus, la propriété des dessins de fabrique, réglée par la loi spéciale du 28 mars 1806, fût perpétuelle et autorisât des saisies, des procès en contrefaçon pendant des siècles.

La loi présentée aujourd'hui à la Chambre des pairs, et c'est en cela que nous la louons, limite à 5, 10 ou 15 ans la propriété des dessins de fabrique, mais elle laisse subsister entre cette nature spéciale de propriété et la possession des autres conceptions industrielles, une différence non justifiée. En matière industrielle ordinaire, c'est l'inventeur, l'aspirant au brevet qui, en se soumettant à payer un droit plus ou moins élevé détermine lui-même si la propriété exclusive lui sera garantie pendant 5, 10 ou 15 années. Quant aux dessins de fabrique, la durée de la jouissance exclusive sera fixée désormais par l'administration, qui ne nous paraît pas armée de moyens de contrôle suffisants pour apprécier la valeur des différents modèles et qui, par le temps de corruption et lève sans qu'on entende ... chant avec quelle légèreté la chambre de Paris traite les questions relatives à l'organisation de l'industrie, préparaient les boules pour le scrutin général, lorsque M. Dubouchage a donné le signal d'une discussion qui se prolongera dans la séance de demain.

Une pétition relative à l'hérédité de la pairie a suggéré à M. de Boissy une spirituelle boutade. Nous avons retenu ces paroles, qui ne trouveront malheureusement que trop d'écho. « La Charte n'est pas en discussion, » disait le président à l'orateur. « Je sais, a répondu M. de Boissy, que la Charte n'est pas en discussion, *sans cela j'y proposerais quelques amendements.*

Chambre des Députés. — Canal de la Marne au Rhin.

La Chambre a voté, dans sa séance d'aujourd'hui, la dernière section du canal de la Marne au Rhin, comprise entre Nancy et Strasbourg. On sait qu'à cette grande ligne navigable de l'est se réunit le canal latéral à la Marne, à Vitry-le-Français, passe ensuite successivement de la vallée de la Marne dans celle de la Meuse, et de celle-ci dans la vallée de la Moselle, franchit les Vosges en traversant la Sarre, descend ensuite dans le bassin du Rhin et vient aboutir, à Strasbourg, au canal de jonction de l'Ill au Rhin. — Ce canal coûtera à l'état de 75 à 80 millions.

On sait également que les chambres ont voté, dans la session de 1843 1844, un chemin de fer de Paris à Strasbourg qui doit suivre la vallée de la Marne et par conséquent longer le canal de la Marne au Rhin. Ce chemin de fer, construit d'après la loi du 11 juin 1842, coûtera à l'Etat plus de 100 millions, et 120 millions à la compagnie exploitante.

On le voit, le champ était vaste pour les partisans et les adversaires des chemins de fer ou des canaux. Pour cette question si controversée, tout le monde a une opinion bien arrêtée, sauf l'administration des ponts-et-chaussées qui, la première, et depuis sept à huit ans, aurait dû l'avoir élucidée complètement par un rapport officiel.

Mais il est dit que la haute administration des ponts-et-chaussées n'aura jamais le mérite de l'initiative et des choses réellement utiles au pays.

M. Muret de Bort a combattu l'achèvement du canal entre Nancy et Strasbourg. Il a cherché à démontrer que les chemins de fer étaient la voie de transport la plus économique, aussi bien pour les hommes que pour les choses. Nous ne suivrons pas cet honorable député dans le dédale des chiffres qu'il a présentés. Nous dirons seulement que M. Muret de Bort, en se prononçant toujours contre le parallélisme des voies navigables et des chemins de fer, fait preuve d'un sens droit et sûr. M. Michel Chevalier est venu défendre la supériorité des canaux sur les chemins de fer pour l'économie du transport. M. Michel Chevalier n'a apporté aucun nouvel argument dans le débat. Ses arguments coulaient goutte à goutte, et les centres, après quelques efforts pour écouter l'orateur, se sont bientôt livrés aux conversations ordinaires.

Enfin M. Collignon, député nouvellement élu, est monté à la tribune. C'est lui qui a eu les honneurs de la séance.

Il a développé d'une manière très-lucide et très-nette, brillante quelquefois, tous les arguments — et ils sont puissants — qui militent pour l'achèvement du canal de la Marne au Rhin.

Nous ne redirons pas ces arguments, nos lecteurs les connaissent.

... soit d'un ordre tellement élevé, que la direction qu'il allait leur assigner devait être étudiée sur de tous autres principes.

Ce nouveau procédé de circulation, surtout en raison des énormes dépenses qu'il entraînait, devait être appliqué à notre territoire, de telle sorte que tout en faisant communiquer entre elles les anciennes voies, rivières, routes de terre et canaux, il vînt, le moins possible, faire double emploi avec nos fleuves, nos canaux à grandes sections et nos routes royales.

Les premières grandes lignes auraient dû être construites là précisément où le territoire manque de grandes communications: la nature a voulu laisser à l'industrie humaine le soin de compléter l'œuvre de Dieu.

En suivant cette pensée réparatrice, une ligne-mère tracée du Nord au Sud de la France, passant par Dunkerque, Paris, Orléans, Toulouse, eût raccordé par de courts embranchements les vallées des Pyrénées, les bassins de la Garonne, de la Loire à la Méditerranée, à l'Océan, à la mer du Nord, au bassin du Rhône.

Une autre ligne analogue, en réunissant le Havre à Mannheim et à Strasbourg par la voie la plus courte, c'est-à-dire, en passant au nord des vallées de la Seine et de la Marne, eût également, par de courts embranchements, mis en communication ces vallées et celle du Rhin, etc., etc.

Et pour nous renfermer dans l'exemple cité du canal de la Marne au Rhin et du chemin de Paris à Strasbourg, le railway que nous supposons construit bien au-delà au Nord du canal, mais reliant les mêmes points (Paris et Strasbourg), eût transporté non-seulement les marchandises que transportera celui construit dans la vallée de la Marne, mais il eût ouvert dans ces régions une communication dont la nature ne les avait pas dotées.

De nouvelles richesses se seraient ainsi développées au grand avantage de la France entière.

Nous le répétons, plus tard des chemins de fer eussent été construits dans les vallées quand le besoin s'en serait fait impérieusement sentir.

Arrêtons-nous. Certes, de grandes fautes ont été commises dans l'établissement du réseau de fer. Ces fautes sont maintenant en grande partie des faits accomplis, nous le savons; mais nous croyons qu'il est toujours bon de rappeler les vrais principes.

Sous l'impression favorable que M. Collignon avait produite à la Chambre, et qui a déterminé l'adoption du canal de Nancy à Strasbourg, la Chambre allait probablement voter aussi l'achèvement du canal latéral à la Garonne. M. Muret de Bort, et nous l'en félicitons, a fait voir en quelques mots qu'il n'y avait aucune analogie entre ces deux canaux. La discussion a été renvoyée à demain.

Nous devons aussi mentionner avec éloge un discours de l'honorable M. Ardant, qui est venu défendre à la tribune la belle invention de M. Girard, relative à un perfectionnement de la plus haute importance apporté aux canaux. Cette invention, approuvée par l'Académie des sciences, qui a décerné à l'auteur le grand prix de mécanique, a été prise en sérieuse considération par l'administration des ponts-et-chaussées.

Nous avons fait remarquer les justes critiques qui ont été dirigées contre l'administration générale des ponts-et-chaussées; mais il y a pour nous quelque chose de plus grave que la facilité avec laquelle l'administration générale des ponts-et-chaussées modifie les dimensions et même les tracés des projets votés par les Chambres. Cette facilité n'est qu'un effet, et cet effet se reproduira tant qu'on ne s'attaquera pas à la cause; or, la cause, c'est le *vice or-*

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

SAMEDI 14 FÉVRIER 1846.

Bulletin bibliographique.

TESTAMENT D'UN VIEUX DIPLOMATE;

Par André Delrieu (1).

M. André Delrieu, l'auteur *humoristique* de la vie d'artiste, s'est éloigné pour un moment de la fantaisie et de l'imagination. Il entre aujourd'hui dans les champs plus arides de l'histoire; mais hâtons-nous de dire qu'il y conserve la légèreté du style et le pittoresque de l'expression, que trop de graves historiens semblent dédaigner, et pour cause. Il y a beaucoup d'esprit dans ces deux volumes dont nous avons à rendre compte; peut-être même qu'il y en a trop. Car, après tout, les événements que M. Delrieu avait à nous raconter n'ont rien de bien gai par eux-mêmes, et comme l'esprit vit de gaîté, nous craignons qu'il n'ait cherché dans son imagination ce que ne pouvait lui donner l'histoire. Du reste, quand cela serait, nous n'en voudrions pas à M. Delrieu, son livre n'ayant pas la prétention d'être la source où les historiens futurs viendront puiser; qu'importe l'invention des détails si elle respecte la vérité des faits et n'altère pas l'ensemble?

Le premier volume du *Testament d'un vieux Diplomate* a pour but de nous retracer la situation de Paris lors de la première invasion des alliés en 1814. A la suite de son spirituel guide, M. Delrieu nous fait visiter l'intérieur des coulisses, ou plutôt il nous fait voir à la fois le public et les acteurs, le parterre et le théâtre, il fait passer devant nos yeux chaque scène bouffonne ou dramatique, grotesque ou sublime de ce drame toujours triste, qui eut pour dénouement imprévu la restauration des Bourbons sur le trône de France. Ce volume ne pourrait s'analyser, l'action y est trop multiple, car elle est à la fois aux Tuileries et dans les faubourgs, à la Villette et au sénat, chez M. de Talleyrand et à l'Opéra. Nous préférons donc renvoyer le lecteur au livre même, grâce à la complaisance et à l'activité du *Vieux Diplomate*, doué, ou peu s'en faut, du don d'ubiquité. Il pourra assister à la succession logique des faits, avec d'autant plus de plaisir, que ce vieux diplomate est le plus aimable des hommes et le plus honnête de ses confrères; il n'a pas seulement de l'esprit, mais du cœur; il a même ce que M. Delrieu presque seul a eu le bonheur de trouver dans la diplomatie, de l'imagination comme un poète, et de la sensibilité comme une femme.

Malgré tout l'esprit que nous y trouvons, à ce premier volume nous préférons cependant le second, qui renferme la touchante histoire des jumeaux de la Réole, histoire déjà plus d'une fois contée, et qui sans doute le sera plus d'une fois encore, jusqu'à ce qu'un Walter Scott s'en soit emparé définitivement par le droit du génie. Les jumeaux de La Réole furent les victimes de la réaction royaliste, dont le jugement inique et la mort imméritée soulevèrent le plus les esprits contre les Bourbons. Des noms illustres encore aujourd'hui, des hommes qui ont rempli et dont quelques-uns remplissent encore des emplois élevés dans l'Etat, furent mêlés à cette triste aventure, et n'y ont pas laissé leur réputation intacte. On pourra peut-être trouver que M. Delrieu parle de plusieurs d'entre eux avec plus de circonspection et de modération qu'il ne convient; mais nous le féliciterons de n'avoir pas cherché à réveiller des colères et des haines déjà loin de nous, et qui, nous l'espérons, ne renaîtront jamais.

Constantin et César Faucher (les deux jumeaux de La Réole), embrassèrent de bonne heure les principes de la révolution française; ils partirent comme volontaires pour la Vendée, à la tête d'une troupe entièrement composée de leurs compatriotes. Lors de l'attaque de la forêt de Vouvans, le 13 mai 1793, César, par son courage, fixa la victoire du côté des républicains; à peine guéri de ses blessures, il avait reçu dix coups de sabre sur la tête; il fut sur le point d'être guillotiné avec son frère Constantin, comme fédéralistes; mais ils furent sauvés par le représentant Lequinio, grâce auquel ils revirent La Réole, leur ville natale, en proie alors à la famine, qu'ils firent cesser par leur généreux secours et leur activité. Depuis lors, adorés et bénis de tous, ils vécurent dans ce calme de la vie de province, qui endort les passions plus qu'il ne les éteint. Les frères Faucher avaient été faits tous les deux généraux par la république; à l'époque de l'invasion de 1814, leurs sentiments patriotiques se réveillèrent, et ils dirigèrent une partie des troupes qui résistèrent à l'armée anglaise. En 1815, après le retour de Napoléon, César fut nommé par ses concitoyens représentant au corps législatif, et Constantin maire de La Réole; ils secondèrent, autant qu'il fut en leur pouvoir, les mesures défensives du général Clausel, nommé gouverneur de Bordeaux par l'empereur. Aussi à peine les Bourbons furent-ils rentrés en France que les passions politiques, si violentes dans ces pays du midi, furent soulevées contre eux, et après divers incidents que M. Delrieu raconte en détail et avec charme, et qui font ressortir leur brillant caractère, ils furent arrêtés sous prétexte qu'ils étaient détenteurs d'armes prohibées. On avait trouvé chez eux, en effet, quatre ou cinq mauvais fusils. Ils furent enfermés au fort du Hâ, où on leur fit subir les vexations les plus cruelles.

« Il existait au fort du Hâ (dit M. Delrieu) une sorte de donjon qu'on nommait la Tour, et qui n'était autre que la lanterne de l'ancien phare. Dans la partie supérieure se trouvait une grande pièce, naguère la chambre du feu, et comme telle formée de murailles qui avaient huit pieds d'épaisseur. Ce qu'il y avait surtout de remarquablement imaginé dans la chambre du feu, c'était un trou servant de latrines percé au fond, dans l'angle le plus sombre, au ras du carreau; vis-à-vis l'autre extrémité du cachot étaient deux ouvertures faites à la muraille, et fermées seulement par des barres de fer; mais ces ouvertures, du beaucoup élevées, par précaution, au dessus du sol de la chambre, ne ventilaient que le plafond.

» Dans cette affreuse cellule, la gaîté des frères Faucher ne les abandonna pas et Constantin écrivait à sa nièce:

« Nous sommes au secret, nous n'avons ni table, ni chaises, mais en revanche nous avons nos lits à la turque, un matelas jeté sur deux bottes de paille, puis un égout à deux toises de notre couche.... J'ai imaginé, pour suppléer aux chaises que nous n'avons pas, de nous asseoir sur notre paille en nous tournant le dos, nos épaules s'arc-boutent l'une l'autre, et vous ne concevez pas combien ces dossiers-là valent mieux que ceux des chaises. N'avez-vous jamais joué au *mariage du capucin*? » Et dans une autre lettre: « Pour notre couverture, c'est un objet de curiosité; on paierait pour la voir. Mon bonnet de nuit pèse plus qu'elle, et toutefois elle est grande, mais elle a plus de cent ans de service et sur la paille; elle n'a plus de corps, elle n'a presque plus d'âme; elle est devenue de la couleur d'une mauvaise carotte, et elle s'élève au moindre vent comme les graines d'artichaud que vous voyez voler dans l'air. Nous craignons même souvent de la perdre, parce que les rafales, entrant dans notre bouge comme dans la rue, cette chère couverture, au moindre *biroulet*, s'échappe de nos mains et s'enfuit par les ouvertures de la muraille....

» Pour être moins tourmentés de la vermine nous nous découvrons; mais un moment après nous sommes raides de nos blessures et de nos douleurs. Nous remettons alors sur nous la mauvaise couverture, nous nous pressons bien l'un contre l'autre; la chaleur, la moiteur viennent, et de petits accès de fièvre sont les moindres résultats de cette manière d'être.....»

Nous ne suivrons pas M. Delrieu dans son récit circonstancié de la captivité et du procès des frères Faucher, triste récit où les passions politiques sont dépeintes sous leur vrai jour et sous leur aspect haïssable, hélas! trop souvent le même; mais nous ne finirons pas sans nous associer aux sages paroles qui terminent son livre: « Certains hommes politiques, ou du moins qui font métier de l'être, ne manqueront pas de s'écrier à ce récit: « Tout pouvoir contesté ne s'établit que par la force, et pour ne pas périr on doit tuer. » Cela est faux de sentiment comme de raisonnement, et l'histoire des jumeaux de la Réole, mise en regard de la chute de la branche aînée des Bourbons, en juillet 1830, est une leçon qui n'a pas besoin de commentaire: tout pouvoir contesté doit être ferme, sévère même, rigoureux si vous voulez; aveuglément barbare ou systématiquement implacable, jamais. La logique contraire est à peine digne de ces *condottieri* politiques, qui vivent des excès en les défendant, et qui les défendent pour en vivre. »

(1) Chez Baudry, 34, rue Coquillière.

... de leurs habitants ; dans l'industrie règnent les appréhensions les plus fâcheuses sur une situation qui se révèle déjà par des catastrophes qui malheureusement paraissent n'être que les précurseurs d'autres ruines.

N'est-ce pas le cas, dans un pareil état de choses, de rappeler à la décence notre prétendue représentation nationale qui consacre cinq séances à discuter les intérêts de quelques membres du conseil royal de l'instruction publique, et qui oublient complètement qu'il y a vingt-cinq millions de citoyens en France souffrant de toutes les inquiétudes, de toutes les misères fatalement attachées à l'existence des classes laborieuses. Un orateur a répété, il y a quelques jours, ces paroles d'un écrivain contemporain : « Le peuple croit que les rois, les grands, les gouvernements le méprisent ; le peuple se trompe, on ne le méprise pas, on l'ignore. » Puisqu'on l'ignore, le premier devoir de la chambre est d'écouter ses plaintes, de l'interroger, de s'informer par tous les moyens de sa véritable situation.

Or, dès l'année dernière, une pétition revêtue de 34 000 signatures et demandant l'enquête sur cette situation, a été présentée au parlement. Nous avons appuyé de notre adhésion une réclamation si fondée. On sait le sort qu'elle éprouva : la chambre ne voulut pas connaître le peuple et ses besoins. La pétition ci-après est signée en ce moment à Colmar et dans les principales localités de la contrée ; tous les citoyens qui croient avec nous qu'une société ne doit pas accorder tous les avantages politiques et sociaux à quelques uns et condamner à l'ilotisme le plus grand nombre, apposeront leur nom au bas de cette nouvelle requête adressée aux représentants du pays légal.

Depuis que nous sommes privés du droit de nous réunir pour traiter des grands intérêts de la nation, que négligent nos assemblées législatives, il ne nous reste plus que le droit de pétition pour manifester l'opinion du pays : usons-en ; si ces démarches ne réussissent pas à obtenir l'enquête sur les souffrances du peuple, elles aboutiront, du moins, à prouver ceci : que le gouvernement et la chambre méprisent ce qu'ils ignorent.

Cette pétition est proposée par la *Démocratie pacifique* ; nous invitons nos lecteurs à venir la signer dans notre bureau.

Le *Constitutionnel*, pour réparer le tort qu'ont eu ses amis de s'associer un moment à la politique du ministère dans l'affaire de Madagascar, s'en va cherchant des arguments accusateurs jusqu'au bout du monde. Le voici qui prétend aujourd'hui que, si nous avons eu querelle avec la reine des Houvas, la faute en est uniquement aux Anglais. Le *Constitutionnel* finira sans doute par prendre résolument parti avec Ranavalo-Mandjaka contre M. l'amiral ministre de la marine.

S'il en faut croire notre confrère et ses interprétations du rapport d'un capitaine de la marine marchande, les colons de l'Ile Maurice auraient le tort d'aller enlever les sujets de la reine des Houvas, et renouvelleraient en réalité la traite. Il est déplorable, en vérité, de voir porter ainsi, avec tant de légèreté, de graves accusations contre une colonie peuplée d'anciens Français.

Le *Constitutionnel* accuse donc les Mauriciens de faire une sorte de traite à Madagascar. C'est une erreur complète. Les capitaines qui vont à la côte engagent des Malegaches à aller prendre du travail à Maurice ; quelques Malegaches répondent librement à cet appel et s'embarquent. Rendus au Port-Louis, et seulement après quarante-huit heures laissées aux immigrants pour prendre des informations, ils choisissent librement leur maître ; leur engagement peut être d'un mois ; il ne peut jamais dépasser l'année. Il est faux conséquemment que les capitaines puissent disposer des hommes qu'ils transportent et les *vendre* aux planteurs.

L'engagement des Malegaches pour Maurice se fait donc, sinon avec

... néral s'est présenté sur le Kiss, environ 800 tentes des diverses tribus, et principalement des Ghossels, toutes emmenés par Abd-el-Kader dans le Maroc, ont franchi la frontière et se sont mises sous la protection du général. Les Beni-Snassen ont tiré quelques coups de fusils.

» *Subdivision de Mostaganem.* — M. le colonel Pélissier est toujours chez les Flittas, et s'occupe actuellement du ravitaillement du poste de Tiaret.

» Le chérif Bou-Maza est dans le Dahra. Il paraît que la zizanie s'est mise entre lui et le sultan de Kalaâ, qu'il a voulu faire saisir et mettre à mort. Ce dernier ne s'est échappé qu'à grand' peine, grâce à l'intervention des amis qu'il a auprès de Bou-Maza. »

La continuation des débats à la chambre des communes ne présente aucun incident nouveau.

Suivant un journal du soir, on dit dans des cercles politiques, qu'un grand nombre de pairs conservateurs ont résolu de ne pas combattre le bill du blé de sir R. Peel à la deuxième lecture ni dans le comité ; mais, en comité, ils appuieront un amendement pour rendre permanente l'échelle mobile que propose sir R. Peel pour trois ans. L'adoption de cette mesure serait un embarras sérieux pour le ministère. Il est impossible que lorsque le bill ainsi amendé reviendra à la chambre des communes, le parti libéral puisse adopter cet amendement.

Dissolution de la chambre des députés à Carlsruhe.

Plus d'une fois nous avons démontré la haute portée politique du mouvement religieux de l'Allemagne. Voici un fait capital à l'appui de notre dire : la chambre élective de Bade vient d'être dissoute deux mois après sa convocation, et cette dissolution est due à la réforme de Ronge. Voici la filiation des faits :

Ronge, en passant par le pays de Bade, n'obtint pas la permission d'instituer des communes néo-catholiques. On lui signifia même qu'il eût à s'abstenir de prononcer des discours. Plusieurs villes, notamment Mannheim et Heidelberg, protestèrent contre la défense du gouvernement et fêtèrent la présence de Ronge par des dîners et des toasts.

La Chambre à peine assemblée, M. Zittel, soutenu par l'opposition en majorité fit une proposition en faveur de la liberté illimitée de conscience, proposition tendant à ôter au gouvernement toute immixtion dans les affaires religieuses. La proposition adoptée impliquait un blâme sévère adressé au gouvernement pour s'être opposé au développement des néo-catholiques. A peine cette proposition fut-elle connue, que de toutes les parties de l'Allemagne on envoya des adresses de félicitations au député Zittel, mais d'autre part, le clergé badois qui est très nombreux et très puissant dans les provinces badoises limitrophes de la Suisse, a remué les populations des campagnes pour les engager à pétitionner contre la proposition Zittel. Plusieurs de ces pétitions expriment le vœu de voir la Chambre dissoute, car, disent-elles, les libéraux n'ont été élus que grâce à notre concours, mais maintenant que nous voyons qu'ils *veulent suspendre la religion*, nous ne leur donnerons plus nos voix.

Le gouvernement, qui ne peut plus marcher avec la chambre où l'opposition est en majorité, à laquelle du reste il ne peut pas céder, à cause de la diète de Francfort qui ne reconnaît pas les droits constitutionnels, a pris les pétitionnaires catholiques au mot et a subitement dissout la chambre. Cette dissolution a produit une immense sensation dans ce pays ; le gouvernement badois se trompe s'il croit pouvoir vaincre l'opposition par les idées ultramontaines. A Fribourg et à Constance plusieurs députés de l'opposition succomberont peut-être devant la toute-puissance de l'épiscopat, mais en revanche tout le sud du pays badois, qui s'est prononcé pour Ronge, abandonnera les candidats conservateurs pour ceux du

... pour ... du ... Le contrat passé entre l'Etat et la compagnie est formel à cet égard, il faut que ce contrat soit rigoureusement exécuté. »

La commission du budget de 1847 a pris aujourd'hui la résolution d'accorder à M. le ministre des affaires étrangères la somme de 25 000 fr. pour l'établissement d'un consulat aux Iles Sandwich.

La commission a continué ensuite l'examen du budget de l'instruction publique.

La commission des fonds secrets a nommé aujourd'hui M. le maréchal Sébastiani, président, et M. Félix Réal, secrétaire. La commission entendra demain M. le ministre de l'intérieur.

La commission des 300 000 fr. pour les hospices, a nommé M. le baron Roger (Loiret), président, et M. de Bussières, secrétaire. Elle a invité son président à demander à M. le ministre de l'intérieur des documents sur l'état des hospices depuis le commencement de l'hiver.

Chambre des Pairs.

Séance du 12 février.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

M. PELET (de la Lozère) prononce l'éloge funèbre de M. le vice-amiral comte Verhuell, enlevé à la chambre le 25 octobre 1845. Cet éloge sera imprimé.

M. TASCHER, rapporteur du comité des pétitions :

« Le comte de Sapinaud réclame auprès de la chambre l'exercice des droits qu'il tiendrait de son père, nommé pair par ordonnance du 5 novembre 1827. »

M. DE BOISSY demande, vu l'importance de la pétition, que le rapport soit imprimé et distribué.

La chambre décide que l'impression n'aura pas lieu.

M. LE PRÉSIDENT. Quelqu'un demande-t-il la parole pour discuter ?

M. DE BOISSY. Sans doute. (Rires.) Mais je ne suis pas préparé à la discussion. L'ordre du jour appelait auparavant la délibération sur le projet de loi relatif aux modèles et dessins de fabrique.

M. D'ARGOUT. Dans toute question qui peut présenter quelque ambiguïté, je suis d'avis d'adopter l'ajournement lorsqu'un membre le demande. Mais quand la question est aussi claire que celle qui vous est soumise, quand elle porte sur des articles formels de la Charte, nous ne pouvons mettre la Charte en discussion.

M. DE BOISSY. Je sais que la Charte n'est pas en discussion, sans cela j'y proposerais quelques amendements ; mais dans une question aussi grave, je voudrais que chaque membre eût le temps de méditer sur ce qu'il doit adopter ou rejeter..... (Aux voix ! aux voix !) J'entends toujours dire : Aux voix ! par la même voix. (Rires.)

M. TESTE. Je suis de ceux qui ont rejeté l'impression. Je l'ai fait par respect pour l'article 68 de la Charte. Je propose la question préalable, fondée sur cet article de la Charte.

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix la question préalable.

La question préalable est adoptée.

M. LE CHANCELIER. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux modèles et dessins de fabriques, rapporté dans la session dernière par M. le marquis de Barthé amy.

Art. 1er. « Toute personne qui aura composé, fait composer ou acquis un nouveau modèle ou dessin de fabrique, aura le droit exclusif de l'exploiter pour le temps et sous les conditions ci-après déterminées. » — Adopté.

Art. 2. « Sont réputés modèles ou dessins de fabriques tous effets obtenus par des combinaisons de tissage et tous autres ouvrages de dessin, de peinture ou de sculpture appliqués à la composition d'objets industriels. » — Adopté.

Art. 3. « Aucune disposition de dessin, de peinture ou de sculpture ne pourra entrer dans la composition d'un modèle ou d'un dessin de fabrique

---

DEMI-TEINTES, POÉSIES, par Auguste Vacquerie (1).

On se rappelle encore sans doute la façon triomphante avec laquelle M. Auguste Vacquerie remplissait, dans le journal de M. Granier de Cassagnac, son métier de critique. On le voit encore s'élançant dans l'arène, casque en tête, lance au poing et ébargeant le *classique* avec une impétuosité toute chevaleresque ou (si vous trouvez ce dernier mot trop prétentieux à propos d'un critique en habit noir), toute soldatesque. Ce n'est pas lui qu'on accusera d'avoir transigé avec ses admirations ou ses antipathies, car il les a toujours avouées et proclamées si haut, que beaucoup d'esprits chagrins, et qui ont l'ouïe trop délicate, prétendent qu'il les a criées. Ces mêmes esprits chagrins prétendent aussi que M. Auguste Vacquerie a fait preuve d'une ardeur inconsidérée en s'attaquant avec un acharnement redoublé à Racine, qui après tout est un grand poète, et surtout à son école morte et enterrée depuis longtemps ; et ils disent à ce propos, qu'il est fâcheux de dépenser tant de courage et d'esprit à combattre l'ombre d'un moulin à vent.

D'autres critiques ont aussi prétendu qu'il était un peu tard aujourd'hui pour préconiser Shakspeare, que tout le monde admire et qui a donné à notre théâtre tout ce qu'il lui pouvait donner. Comme bien vous pensez, nous n'entrerons pas dans un débat dont le moindre défaut serait l'inopportunité, et sans dire ici notre opinion sur Racine et Shakspeare, sans plus parler de M. Vacquerie, critique, et des feuilletons du *Globe*, nous parlerons de M. Vacquerie, poète, et des *Demi-Teintes*.

Du reste, M. Auguste Vacquerie, critique, et M. Auguste Vacquerie, poète, ont plus d'un point de ressemblance ; l'un et l'autre ont l'esprit généralement dégagés de préjugés, l'un et l'autre ils ont les mêmes franches allures, l'un et l'autre courent avec la même ardeur à la recherche de l'excentricité, l'un et l'autre disent hautement et sans souci du qu'en dira-t-on ce qu'ils pensent et ce qu'ils sentent. Pour nous, dans un temps où tous les caractères s'effacent, nous avouons aimer ces natures décidées et vivaces, qui osent se montrer comme elles sont, sans craindre de s'attirer la malédiction du *profanum vulgus* et de lui rompre en visière ; et même, si nous ne craignions d'être paradoxal, nous dirions que le livre qui nous intéresse le plus est celui où nous trouvons des idées tantôt conformes aux nôtres, tantôt diamétralement contraires, et que les *Demi-Teintes* nous ont beaucoup intéressé parce qu'elle nous ont beaucoup impatienté.

Connaissez-vous, en effet, quelque chose de plus ennuyeux que ces livres vulgaires que vous lisez au coin du feu, les pieds sur les chenets et dans une tranquillité d'âme et de corps qui ressemble beaucoup au sommeil ? leur pensée ne vous choque pas, parce qu'elle est toujours la vôtre ; mais elle est toujours la vôtre, parce qu'elle est toujours banale. Oh ! parlez-nous, au contraire, de ces livres rares, que vous interrompez et que vous reprenez vingt fois, qui vous irritent et vous flattent, que vous laissez et que vous aimez, et que tout-à coup vous jetez par la fenêtre. Ces livres-là ont notre préférence, par la raison que nous aimons mieux un chemin de traverse, avec ses ornières et son herbe verte, ses ronces et ses haies vives et fleuries, qu'une grande route dite royale, plate et unie, uniformément bordée de maigres peupliers rongés par la poussière banale de la voiture publique.

On ne peut refuser à M. Auguste Vacquerie un grand amour de l'art, nous dirons même qu'il l'aime peut-être trop, et que souvent ses impressions paraissent puisées plutôt dans les livres aimés et admirés que dans la nature même. Si l'espace nous le permettait, nous ferions ressortir plus particulièrement par des citations ce défaut, qui d'ailleurs est commun à la plupart des jeunes poètes contemporains.

C'est à cela que nous attribuons les bizarreries de forme et de langage que nous trouvons dans les *Demi-Teintes*, car lorsque M. Vacquerie est livré à lui-même, et qu'il a à rendre un sentiment naturel et simple, son vers suit l'idée, avec naturel et simplicité :

> Je baisai sur son front l'enfance revenue,
> Et jusqu'au soir, au bord de la vague connue,
> J'ai regardé courir les voiles en rêvant.
> Les anciennes chansons repassaient dans le vent ;
> Les oiseaux dans le flot lavaient leurs promptes ailes ;
> Les fleurs, où le soleil pleuvait en étincelles,
> D'un regard suppliant me disaient : Aime-nous,
> Et les petits enfants venaient sur mes genoux.

En général, ce sont les tableaux doux et gracieux que M. Vacquerie réussit le mieux à représenter ; quand il aborde l'ode philosophique et lorsqu'il essaie de peindre les *horizons énormes*, comme il dit, il nous paraît marcher un peu à tâtons et sur des échasses ; il est entraîné, alors, à des hardiesses de langage et de pensée dont nous ne voulons donner qu'un échantillon. Il s'agit des femmes-poètes, que M. Vacquerie n'aime pas et qu'il veut renfermer exclusivement dans les soins du ménage. Non content de les appeler en masse *androgynes*, il s'écrie :

> Hélas ! et que sort-il de ces factices gueules ?
> . . . .

Et plus loin :

> L'appétit peu subtil
> Du ver impartial qui goûte cette fange,
> S'informe-t-il si c'est de la gloire qu'il mange,
> Et la préfère-t-il ?

Si nous pouvions nous arrêter davantage sur l'œuvre de M. Vacquerie, nous y trouverions encore beaucoup à critiquer et à louer : le bon et le mauvais, le vrai et le faux, le réel et le factice s'y coudoient d'un bout à l'autre. M. Vacquerie est de l'école de MM. Victor Hugo et Théophile Gautier ; plus que MM. Victor Hugo et Théophile Gautier eux-mêmes, il adore l'image et tombe à genoux devant la couleur. C'est très bien ; mais que dirait-il d'un admirateur de Rubens et de M. Delacroix, dont les tableaux seraient éclatants et miroitants au point de ne pouvoir être fixés sans abat-jour et sans lunettes vertes ?

EUGÈNE M.....

L'assemblée générale de l'Association des artistes musiciens a eu lieu hier dans la salle de M. Pleyel. Il résulte du rapport présenté, au nom du comité, par M. Allyre Bureau, l'un des secrétaires, que l'Association des artistes musiciens, fondée en 1843, sur la base d'une cotisation de 50 cent. par chaque sociétaire et par mois, a réalisé, dans l'espace des trois années qui se sont écoulées, une recette de 58 225 fr. 25. Elle compte 1730 membres, et possède 1730 francs de rente. Elle sert aujourd'hui six pensions annuelles de 200 francs et une de 300 francs. Elle a distribué 1 934 francs de secours.

L'association des artistes musiciens devait réaliser en 1845, une somme beaucoup plus importante que celle qu'elle a pu réunir. Le tirage d'une loterie, composée de 34 lots d'instruments (pianos, quatuors d'instruments à corde, famille de sax-horns, flûte, harmonium, partitions, etc.), et qui doit produire environ 16 000 francs, a dû être reculée par suite de la concurrence des grandes loteries de bienfaisance que tout le monde connaît. De plus, on n'a pu, par suite de diverses circonstances fâcheuses, renouveler la grande fête musicale qui avait été donnée en novembre 1844 à l'Opéra, et avait produit près de 10 000 francs. L'année 1846 se présente sous de plus favorables augures, et selon toute apparence, la recette totale réalisée au bout de la quatrième année approchera de 100 000 fr.

M. A. Bureau s'est attaché à faire ressortir aux yeux des musiciens les avantages qui résultent du principe de l'association, si faiblement appliqué qu'il soit. Indépendamment des résultats financiers produits, il a montré les médecins se mettant à la disposition du comité pour soigner gratuitement les sociétaires malades ; le corps entier intervenant avec ses lumières et son influence morale dans les affaires litigieuses entre les artistes et ceux qui exploitent leurs talents ; la distribution intelligente, équitable, impartiale des secours ; la création des sources de bénéfice, tels que dons provoqués, concerts, fêtes de tout genre, et résultant du seul fait de la constitution de la famille des musiciens. L'assemblée a manifesté par des applaudissements réitérés qu'elle comprenait bien la grandeur et la fécondité du principe, et elle s'est vivement associée aux sentiments de solidarité invoqués devant elle. M. Bureau a terminé en montrant que les trois associations formées dans la grande famille des artistes, savoir : 1° L'association des artistes dramatiques, qui compte six ans d'existence ; 2° celle des artistes musiciens, qui date de 1843, 3° celle des peintres, sculpteurs, etc., créée en 1845, ont réuni, jusqu'à ce jour, un capital de 350 000 fr., possèdent 10 000 fr. de rente et ont distribué pour 25 000 fr. de secours. Pour bien apprécier ces résultats, il faut se rappeler que le point de départ est une cotisation de 50 centimes par mois. Après la lecture du rapport, l'assemblée a procédé au renouvellement du 5e des membres du comité.

(1) Chez Garnier frères, 10, rue Richelieu.

Après une discussion confuse, à laquelle prennent part MM. Teste, Passy, ...etty et Fulchiron, l'article est renvoyé à la commission ; la suite de la discussion est remise à demain.

Chambre des Députés.

Séance du 13 février 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dépose un projet de loi ayant pour objet des crédits additionnels aux crédits extraordinaires déja demandés pour l'exercice 1846.

M. DE SAINT-PRIEST donne lecture de sa proposition relative à la conversion de la rente.

Les développements de cette proposition sont fixés au samedi 28 février.

M. AGÉNOR DE GASPARIN donne lecture de sa proposition sur les conditions d'avancement dans les fonctions publiques.

Les développements de cette proposition sont fixés au samedi 21 février.

M. de Larochejacquelein écrit pour demander un congé motivé par une indisposition. — Accordé.

M. LE PRÉSIDENT. Je propose à la chambre de régler ses ordres du jour ainsi qu'il suit : après la loi que nous discutons viendrait le projet de loi sur la navigation intérieure ; puis la proposition de M. Roger (du Loiret), sur la liberté individuelle ; le projet de loi sur les sucres indigènes ; le projet de loi relatif aux paquebots transatlantiques, et enfin le projet de loi relatif aux entrepôts.

M. RONDEAUX. Je ferai remarquer à la chambre que la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la navigation intérieure a modifié son rapport. Je me propose, ainsi que les autres députés de la Seine-Inférieure, de combattre ces modifications, et pour cela j'ai besoin de faire venir des documents qui me manquent. Je prie la chambre d'ajourner le projet de loi sur la navigation intérieure.

M. D'ANGEVILLE, rapporteur. Il n'y a rien de changé en ce qui concerne la Seine maritime; cependant, si la chambre juge convenable d'ajourner la discussion du projet de loi, la commission n'y met aucune opposition.

M. LE PRÉSIDENT. Eh bien ! je propose à la chambre de discuter avant le projet de loi sur la navigation intérieure, la proposision de M. Roger (du Loiret) sur la liberté individuelle.

La chambre, consultée, règle son ordre du jour conformément à la proposition de son président.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi tendant à affecter des crédits pour l'achèvement de différents canaux.

M. ARDANT présente des considérations générales sur les conditions que doit réunir la création des canaux, et recommande vivement un nouveau système d'écluses de M. Girard.

M. DUMON, ministre des travaux publics, déclare qu'il a en effet reçu des ponts-et-chaussées un rapport favorable sur l'invention de M. Girard, et qu'il se propose d'en profiter.

M. MURET DE BORT s'occupe spécialement du canal de la Marne au Rhin ; il blàme vivement la juxta-position d'un canal et d'un chemin de fer, et s'élève avec force contre les changements apportés aux premiers plans, changements qui ont entraîné un accroissement considérable de dépenses. Il entre à ce sujet dans de longs détails où il ne nous est pas possible de le suivre.

L'honorable membre termine en déclarant qu'il est prêt à voter le crédit demandé, si la folie qu'il reproche à l'administration doit être la dernière; mais il n'ose espérer que la leçon ait des résultats si heureux.

M. MICHEL CHEVALIER ne pense pas que les parallélismes des chemins de fer et des voies navigables aient les inconvénients qu'on signale, et il soutient que le tracé du canal de la Marne au Rhin est convenablement établi en ce qu'il traverse les principaux centres de population et suit la direction la plus fréquentée et par les voyageurs et par les marchandises. Il s'attache à démontrer d'ailleurs que l'examen des faits prouve que les canaux et les chemins de fer ne sauraient se faire une concurrence sérieuse.

M. RICHOND DES BRUS se plaint qu'on dépense des sommes énormes pour un canal quand il existe un chemin de fer sur la même ligne ; il entre dans de longues considérations sur le mauvais état des routes, et croit qu'il vaudrait mieux appliquer les crédits demandés à leur amélioration.

M. COLLIGNON défend le tracé du canal de la Marne au Rhin. Il faut bien que la chambre reconnaisse que partout les chemins de fer viennent se placer le long des voies navigables ; et le succès est d'autant plus certain qu'ils en sont plus près. Ainsi, en Angleterre, l'expérience a prouvé que les chemins de fer éloignés des voies navigables ne produisaient que 3 pour 100, tandis que les autres produisent 8 pour 100; et cependant le tonnage des canaux reste le plus souvent supérieur à celui des chemins de fer.

L'honorable membre appuie ces assertions de chiffres nombreux, et il établit que le canal de la Marne au Rhin se trouvera dans les conditions avantageuses qu'il vient de signaler comme étant celles des canaux voisins des chemins de fer. Ce canal est, à vrai dire, un grand fleuve qui traverse de grands centres et prolonge la Seine jusqu'au Rhin; c'est, de plus, une ressource d'une richesse immense pour le commerce de transit entre l'Océan et la Suisse, le duché de Bade et la Bavière.

L'orateur recherche ensuite les chances d'amélioration qu'a le canal de la Marne au Rhin. Il le montre traversant de nombreuses voies navigables, et s'enrichissant surtout par le transport des houilles, des bois flottés, des sels, des produits chimiques, des glaceries, etc., et donnant un nouvel élan aux facultés productrices du pays, aujourd'hui comprimées par le défaut des voies de transport. Il faut ajouter à tout cela les matériaux de construction qui seront, pour le canal, un puissant élément de recettes.

Il n'est pas possible de laisser le canal inachevé ; ce serait diminuer de moitié la circulation et par conséquent anéantir les plus grandes ressources du canal. D'ailleurs, que faire du canal ? On y aurait, dit-on, construit le chemin de fer ; mais ce serait faire avec plus de dépenses un chemin de fer beaucoup moins bon que celui dont la chambre a adopté le tracé ; et puis, les propriétaires expropriés pour cause d'utilité publique, en vertu de la loi relative au canal, n'auraient-ils pas droit de réclamer ?

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'art. 1er, ainsi conçu :

« Une somme de 24 000 000 de francs est affectée à l'achèvement des travaux du canal de la Marne au Rhin, de Vitry à Strasbourg, entrepris en vertu de la loi du 3 juillet 1838. » — Adopté.

M. DE L'ESPINASSE croit devoir protester contre quelques paroles prononcées hier par M. le ministre des travaux publics, et qui pourraient faire penser qu'il avait quelqu'intérêt dans la question du canal latéral à la Garonne.

M. MURET DE BORT. Je me propose de prendre la parole sur la question du canal latéral à la Garonne, qui diffère de celle que j'ai traitée aujourd'hui, et quant au fonds et quant à la forme ; une telle question ne peut être emportée d'assaut ; je demande le renvoi.

La discussion est renvoyée à lundi.

Demain, à une heure et demie, séance publique.

Développement de la proposition de M. le général Jacqueminot sur la réorganisation des compagnies de la garde nationale.

Rapport de la commission des pétitions.

Erratum. — Dans notre article d'hier, sur la chambre des députés, au lieu de *Brissot*, lisez *Bresson*.

...la sculpture, MM. Pradier, Rude et Ramey ; pour la gravure, MM. le baron Desnoyers, Forster et Barre père ; pour l'architecture, M. Fontaine ; et pour la musique, MM. Rossini, Meyerbeer, Auber et Spontini.

— Le baron de Bulow, ministre d'Etat privé de Prusse, est mort le 7 février.

UN NOUVEAU THÉATRE PARISIEN. — On lit dans le *Siècle* : « La concession d'un nouveau privilége de théâtre est maintenant un fait avéré : l'hôtel Foulon a été définitivement acheté le 8 février ; les travaux de démolition vont immédiatement commencer. M. Alexandre Dumas n'a pas perdu de temps ; l'architecte est déjà choisi, c'est M. de Dreux.

» Le plan de la salle est arrêté ; nous l'avons vu, et nous pouvons assurer d'avance qu'il n'y aura pas à Paris un théâtre plus spacieux, plus comfortable et plus élégant. La salle sera presque aussi grande que celle de l'Opéra ; elle pourra contenir deux mille quatre cents personnes commodément assises ; toutes les *places*, depuis les premières jusqu'aux plus infimes, seront numérotées et pourront être louées ; les premières coûteront 5 francs, les dernières 12 sous.

» La salle pleine fera 4 200 fr. sans location, 5 000 fr. avec location. Les premières places seront sans communication avec les dernières. Il y aura un salon derrière chaque loge et une vaste galerie garnie de fleurs et de tableaux réservée aux premières loges, aux avant-scènes et aux baignoires. On arrivera à ces places par des escaliers particuliers. La scène aura deux fois et demie la largeur de son ouverture ; elle sera absolument dans les mêmes conditions que celle de l'Opéra. Un traité est déjà passé avec MM. Séchan et Ce, qui seront en même temps machinistes et décorateurs.

» Le nouveau théâtre ouvrira le 1er avril 1847. On sait déjà par quelle haute influence le privilège a été obtenu : le jeune duc de Montpensier, qui, en dehors de toute préoccupation politique, accorde toutes ses sympathies à la littérature, paraît avoir hérité du goût de son frère M. le duc d'Orléans pour les lettres ; comme lui, il aime les artistes. On espère que le jeune prince consentira à accorder son nom au nouveau théâtre dont il a été le patron, comme jadis, sous la Restauration, Mme la duchesse de Berri daigna consentir à accorder le sien au théâtre du Gymnase. Le directeur est déjà choisi : c'est un jeune homme intelligent et distingué, et qui a déjà fait ses preuves au théâtre. »

DANGER DU PORT D'ARMES HORS DE SERVICE. — Le premier conseil de guerre, présidé par M. le colonel François, du 11e léger, a jugé aujourd'hui deux dragons du 4e régiment, en garnison à Versailles, prévenus de rébellion, avec armes, contre la gendarmerie dans l'exercice de ses fonctions. Après le rapport de M. le commandant Courtois d'Hurbal, le conseil a condamné les prévenus, l'un à un an, et l'autre à six mois d'emprisonnement.

UN MYSTÈRE. — Dans les premiers jours de ce mois, une dame paraissant âgée de trente et quelques années, et dont l'extérieur, les manières et le langage annonçaient qu'elle appartenait aux classes élevées de la société, se présenta chez une sage-femme du quartier du Luxembourg, et prétextant le mauvais état de sa santé, demanda à être reçue comme pensionnaire dans son établissement. Les traits fatigués de cette dame, son air de souffrance, les explications plausibles qu'elle donna, firent croire à la sage-femme que le seul motif qui amenât chez elle cette nouvelle cliente, était uniquement le désir de respirer un air pur, et de trouver dans la retraite et le calme des soins de tous les instants.

Pendant les premiers jours, la santé de la nouvelle pensionnaire parut éprouver un mieux sensible ; mais tout à coup, dans la matinée du 7, elle éprouva des douleurs d'une telle nature, que la sage-femme, dont l'expérience avait été trompée jusque-là, ne douta pas que cette dame ne fût au moment de devenir mère. Effrayée toutefois de la gravité des symptômes qui se manifestaient, elle ne crut pas devoir procéder seule à l'accouchement avant terme qui allait avoir lieu, et envoya chercher un docteur-médecin, entre les mains duquel elle remit la malade.

L'accouchement fut long et laborieux ; lorsqu'il fut terminé, l'homme de l'art constata que l'enfant était mort avant la délivrance. Il donna à la mère les soins dont elle avait besoin, et se retira. Dans les premiers moments qui suivirent, il y eut du calme, et nul accident grave ne se déclara ; mais la nuit fut agitée, pénible, et le lendemain la malheureuse dame expira dans de cruelles souffrances.

Par suite de cette mort imprévue, l'embarras de la sage-femme fut extrême ; elle ignorait le nom de sa pensionnaire, elle ne connaissait ni son domicile ni sa famille, et cependant il fallait faire une déclaration de décès. Dans ces circonstances, la justice fut avertie, non-seulement de la mort de l'enfant et de la mère, mais des circonstances mystérieuses dont avait été entouré l'accouchement. Des renseignements furent pris, on procéda à une sorte d'enquête, mais on ne put rien découvrir de certain. La défunte avait laissé quelques papiers dont le contenu faisait supposer qu'elle occupait dans la société une position honorable ; mais rien ne put mettre sur la trace de son individualité. Comme il importait cependant de ne négliger aucun moyen d'arriver à la découverte de la vérité, l'ordre fut donné de transporter le corps à la Morgue, et avant-hier, durant tout le jour, il y est demeuré exposé.

Hier, vers midi, le corps de cette infortunée a été enlevé de la salle publique pour être transporté dans l'intérieur ; il paraîtrait qu'il aurait été reconnu. Si nous sommes bien informés, ce serait une honorable famille du faubourg Saint-Germain, déjà cruellement éprouvée par le sort, qui aurait à déplorer ce nouveau malheur. La dame décédée était veuve d'un personnage qui a occupé d'importantes fonctions ; des motifs qui ne sont pas clairement expliqués l'auraient déterminée à tenter de cacher à tout prix les suites d'une faute. Quoiqu'il en soit du plus ou moins de fondement de ces bruits, la justice est saisie, et demain matin doit avoir lieu l'autopsie cadavérique, en présence d'un des membres du parquet. (*Gazette des Tribunaux.*)

UNE VICTIME DU CARNAVAL. — Hier, par un temps admirable et au milieu d'une affluence nombreuse d'éleveurs et de bouchers, a eu lieu, à Poissy, le concours pour le choix du bœuf gras qui doit faire à Paris, selon l'antique usage, les honneurs du carnaval.

Le jury se composait du syndicat des boucheries parisiennes.

A midi, 1 607 bœufs étaient exposés dans le grand champ de foire ; le jury a fait sa tournée et remarqué les bœufs qui remplissaient le mieux la triple condition du programme sous le rapport de la force, de la conformation et de la graisse, puis les bœufs ainsi désignés ont été conduits dans la grande cour des bureaux de la caisse de Poissy, et là le jury a commencé son travail, à la suite duquel *Dagobert*, âgé de [illegible] ans et demi, appartenant à M. Cornet de Caen, a été proclamé à l'unanimité le bœuf gras de Paris au carnaval de 1846.

...nombre de familles, n'est point le résultat d'un accident, mais bien le fait d'un vandalisme inqualifiable ou d'une vengeance qui ne saurait être trop énergiquement flétrie.

» Depuis quelque temps, des actes isolés d'une taquinerie qu'on pourrait dire puérile, si elle n'avait amené un dénouement aussi tragique, donnaient de l'inquiétude aux artistes du théâtre ; on cite entre autres la lacération de quarante feuillets de la partition de la *Muette*, des propos mystérieux s'échangeaient à leurs oreilles, quelques menaces transpiraient et de vagues pressentiments agitaient plusieurs d'entre eux. Il y a huit jours la police reçut l'avis que de coupables tentatives s'organisaient dans l'ombre contre notre scène ; on donne comme positif qu'il lui fut déclaré nettement qu'il fallait redoubler de surveillance, parce qu'on devait l'incendier. Une toute jeune fille demandait ces jours derniers à sa mère s'il était vrai *qu'on dût brûler le théâtre*, etc. ; on va jusqu'à prononcer des noms propres. Une enquête judiciaire ouverte immédiatement se poursuit avec activité. »

DE NOMBREUX HÉRITIERS. — Il vient de mourir à Breslau, un juif nommé Fraenkel, qui ne s'est jamais marié et qui a laissé une fortune de 7 millions de francs. M. Fraenkel a toujours été très original et très généreux ; mais son testament est bien son chef-d'œuvre. Il commence par déclarer qu'il a toujours été juif comme Jésus-Christ ; puis, d'un trait de plume, il déshérite sa famille, en ce sens qu'elle n'héritera qu'autant qu'elle se trouvera dans les catégories des différents autres héritiers de la ville de Breslau.

Voici quelques-unes de ces catégories : Les pauvres, n'importe de quelle religion, à l'exception de celle qui favorise les jésuites ; les orphelins, les malades, les filles à marier sans dot, les écrivains à principes sans éditeurs, les honnêtes commerçants sans crédit ni clientelle, les hommes d'Etat qui se retirent des fonctions publiques sans fortune, etc.

Six millions de francs ont été employés par M. Fraenkel à ces différents legs. Les trois exécuteurs sont dans le plus grand embarras. On dit qu'il y a une catégorie pour les femmes mariées et malheureuses qui sont restées fidèles à leurs maris. — Il s'agit maintenant de savoir comment on peut prouver qu'une femme est restée fidèle à son mari.

ADDITION AU DROIT CANON. — Un journal anglais, l'*Observer*, exprime l'opinion que l'équipage de nos vapeurs est en général trop nombreux, et que c'est à cette circonstance qu'il faudrait surtout attribuer le chiffre élevé de nos pertes au combat d'Obligados. L'équipage des steamers anglais, ajoute cette feuille, est d'un tiers moindre que celui des vapeurs français. Le même journal annonce que tous les grands steamers de guerre de la marine britannique vont recevoir, outre leur armement actuel, deux ou trois pièces de campagne du calibre de six, montées absolument comme celles de l'artillerie légère ; ces pièces seront pourvues de tout le matériel nécessaire pour que des hommes, à défaut de chevaux, puissent les faire manœuvrer à terre, afin d'appuyer des débarquements.

OU PEUT-ON ÊTRE MIEUX.... — On lit dans l'*Echo français* : « On poursuit les courtiers qui ont exploité les promesses d'actions de chemins de fer : mais il y a un autre moyen d'arriver à la fortune par ces chemins rapides ; ce moyen, exploité par M. le ministre des travaux publics, ne sera certainement pas poursuivi.

» Il y a deux jours, M. le ministre des travaux publics nommait son frère, M. E. Dumon, commissaire du gouvernement près l'administration du chemin de fer d'Orléans à Vierzon. Aujourd'hui, le *Journal des chemins de fer* annonce que M. Trubert, gendre de M. le ministre, est nommé commissaire royal près le chemin de fer du Nord. Tout se passera en famille. »

L'ENFANCE DU PEUPLE. — Un triste malheur est arrivé dernièrement à la filature de Valançay (Indre-et-Loire). Un enfant de onze ans, chargé de jeter la laine dans le *loup* qui en opère la trituration, s'étant trop approché du cylindre extérieur, fut saisi par sa blouse et attiré violemment sur l'effrayante machine.

Le malheureux, en moins d'une seconde, eut la main droite et l'avant-bras déchirés, broyés par les dents et les lames du *loup* ; la tête et le corps allaient s'y engager et y être mutilés aussi, lorsque, par un suprême effort, l'enfant se jeta en arrière, il tomba évanoui, perdant le sang à flots.

Des ouvriers accoururent. On transporta le pauvre petit dans une salle voisine, et l'on appela les gens de l'art qui lui prodiguèrent les secours nécessaires. Il fallut immédiatement procéder à l'amputation du bras au-dessus du coude ; pendant cette cruelle opération qui lui fut faite, le patient ne poussa pas un cri, il ne détourna même pas la tête, et c'est lui qui exhortait au courage son père et sa mère en pleurs. Ce brave petit est l'aîné des cinq enfants d'une famille honnête et laborieuse.

L'un de nos violonistes distingués, M. A. Bessems, donnera le samedi soir, 14 février, dans les salons de l'Athénée des familles, rue Monsigny, no 6, une séance de quatuors à l'instar de celles dont Baillot a laissé tant de souvenirs, et dont M. A. Bessems a conservé la précieuse tradition. — On trouve des billets chez H. Lemoine, éditeur de musique, rue de l'Échelle.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 13 FÉVRIER 1846.

Le *Journal des Débats* est à bout de sophismes, il renonce à défendre le principe des livrets et se borne à enregistrer purement et simplement le nouveau triomphe remporté par le ministère à la chambre des pairs. Au reste, il n'est pas dans les habitudes des *Débats* de discuter l'excellence d'une chose qui n'est plus en question. Nous avons obtenu la loi que nous sollicitions de la chambre, il suffit, nous n'avons plus à faire savoir si elle est bonne ou mauvaise ; à quoi bon raisonner après le succès ? La victoire n'est-elle pas la meilleure de toutes les raisons, puisqu'elle est la raison du plus fort ? Il est vrai qu'il faudra revenir à la raison quand la loi votée par la chambre des pairs se présentera à la chambre des députés, mais, alors, à la guerre comme à la guerre, et d'ailleurs ne suffira-t-il pas de se répéter ?

La *Presse* publie un long article sur la condition légale des prêtres en France. Les prêtres ne sont pas fonctionnaires publics ; sauf le recours pour cause d'abus qui est assuré aux ecclésiastiques par l'article 6 de la loi du 18 germinal an X, ils ne relèvent dans toutes leurs fonctions spirituelles que de l'autorité de leurs supérieurs, et pour tous les actes commis en dehors de ces fonctions, ils sont égaux aux autres citoyens et peuvent être poursuivis, comme ceux-ci, d'office ou directement.

... de trop lourdes hernes, il est encore possible de les retirer de l'abîme par une protestation de bon sens, il est vrai, mais beaucoup trop isolée. A la place du *Courrier français*, nous ne nous amuserions pas à essayer d'un autre *distingo* entre gauche et gauche, et laissant cette épithète tomber à l'état de calembour, nous nous contenterions d'une opposition franche, nouvelle et surtout dégagée d'antécédents malencontreux. Le *Courrier français* en est bien capable, qu'il en ait donc le courage ; à bas les vieux oripeaux !

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. à Meaux. — Où en est la correction de D. S.? — V. C l'attend.

M. L. à Périgueux. — Le C. de P. et M. P. ont été suppr. Les souscripteurs sont inscrits conformément à votre précédente lettre. — Nous vous envoyons la *Ph.* sur votre récl., la première qui nous parvienne.

M. B. à Colmar. — Reçu. — Nous comptons sur vous et vous en aurez la preuve.

M. D. à Nantes. — Nous envoyons les manuscrits par une occasion gratuite.

M. B. D. en voyage, prévient M. P. M., à Saint-Gervais, qu'un malentendu a empêché les réab. dont on lui tiendra bon compte. — A notre tour nous prévenons B. D. que nous lui expédions son h. et que nous attendons la route de C.

M. D. à Tours. — Vous avez dû recevoir la D. P. à Bordeaux, hôtel des Américains, depuis le 17 janvier jusques et y compris le 30. Sinon, informez-nous-en. — La dernière partie de votre note est une énigme pour nous. Précisez mieux vos indications. M. G. à la G. est-il le même que M. G. à Saint-Symph.?

M. S. F. B à Toulouse. — C'était fait, mais dans le sens que vous pouviez désirer. — Nous prenons bonne note. — Courage! — Que la R. de l'A. prenne l'initiative ; nous ne demandons pas mieux.

M. A. à Marseille. — Reçu. — Tous sont pourtant au service. Nous allons réexpédier. — Compliments aux amis. — Encouragements affectueux aux sympathiques.

A l'anonyme qui nous écrit pour la seconde fois. — Nous aimons à voir et à connaître les gens.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 12 février : **LEFÈVRE**, tailleur, rue Montmartre, 64. Juge-commissaire, M. Ferlé ; syndic provisoire, M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.

Marchés.

VERSAILLES, 13 février. — Foin 1re qualité, 42 à 48 50; 2e, 39 ; 3e, 30 à 36. — Paille de froment, 26 à 34 ; de d'avoine, 32 à 36. — Trèfle, 28 à 40. — Luzerne, 34 à 46. — Regain, 30 à 44.

Beurre en livres (les 100 kil.) 1re qualité, 210; 2e, 180 à 200.

Bourse du 13 février 1846.

Nos cours n'ont été que peu affectés de la continuation de baisse des fonds anglais. Le 5 0|0, après avoir éprouvé quelques oscillations, restent comme hier, et le 3 0|0 5 c. moins bien. Les chemins n'ont eu que d'insignifiantes variations. Le Fampoux seul a remonté de 20 fr. sur les 40 fr. de baisse qu'il avait éprouvé hier. La Banque de France a remonté de 10 fr. Les caisses Gouin et Ganneron continuent à s'améliorer.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 1|2, 101. — 2 1|2, 57.

Chemin de Dieppe à Fécamp, 410. — Grand'Combe, 1540. — Andrezieux, 300. Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 6975 — Lin Maberly, 760. — Gaz nouveau, comp. française, 1600. — Galvanisation du fer, 500.

Obl. de Saint-Germain, nouv., 1180. — Orléans, 1240. — Rouen, 1015. — Havre, 1107 50, 1110.

A terme : Emprunt ; 84 55. — Banque de France, 3460, 3470. — 2 1|2 belge 1844, 57 1|2 ; 3 0|0 belge 1840, 102 1|8, 101 3|4. — Dette int. d'Espagne, 32 3|4 fin courant.

5 0/0 compt.....	1er C. 123 15	P H. 123 25	P. B. 123 00	dr C. 123 25	hier 123 10
— fin cour...	123 40	123 40	123 10	123 30	123 25
3 0/0 compt.....	84 65	84 75	84 65	84 75	84 75
— fin cour...	84 75	84 80	84 65	84 75	84 80

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife
O. de la Ville.	1375 »»	» »»	B. 5 »»	5 0,0 Bge 1840.	102 »»	101 1/2	» »»
B. de France....	3355 »»	3365 »»	» »»	— Portugais..	» »»	» »»	» »»
C. Gou. ex div..	1200 »»	1202 50	H. 2 50	Esp. D active.	»	» »»	» »»
C Ganneron.....	» »»	1190 »»	H. 5 »»	5 0,0 Naples.	101 50	» »»	» »»
C. hypot........	575 »»	572 50	» »»	— Romain..	101 1/2	» »»	» »»
Canaux.......	1275 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1255 »»	» »»	» »»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dife.	Au 15.	
St-Germ......	» »»	» »»	» »»		» »»
V. r. d.......	» »»	» »»	» »»	— 560.	H. 1 25
— r. g.......	335 »»	337 50	B. 2 50	— 360	» »»
Orléans....	1286 25	1290 »»	H. 2 50	— 1285. 1292 50, 1290.	H. 2 50
Strasb	257 25	255 50	H. 1 25	— 250.	B. 1 25
Rouen........	1015 »»	» »»	B. 2 50	— 1017 50, 1015, 1020.	B. 2 50
Havre........	716 25	715 »»	B. 2 50	— 720, 712 50, 717 50.	» »»
Marseille....	» »»	» »»	» »»	— 266 25.	B. 1 25
Vierzon......	700 »»	» »»	» »»	— 700.	» »»
Nord.........	765 »»	765 »»	» »»	— 763 75, 762 50, 765.	B. 1 25
Bordeaux....	640 »»	» »»	B. 5 »»	— 636 25, 640.	» »»
Boulogne.....	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Montereau ..	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Strasbourg...	557 50	555 »»	B 2 50	— 557 50, 555.	H. 2 50
Nantes	595 »»	592 50	B. 2 50	— 592 50, 595.	B 1 25

Spectacles du 14 février 1846.

7 h. 1|2 **FRANÇAIS.** — La Camaraderie.
7 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Les Mousquetaires.
7 h. 1|2 **ITALIENS.** — I Puritani.
7 h. 1|2 **ODÉON.** — Le Legs. L'Alcade. Fausses Confidences.
6 h. 1|4 **VAUDEVILLE.** 3 Baisers. Carlo Beati. Beaugaillard.
6 h. 1|2 **VARIÉTÉS.** — Mme Panache. Mousse. Indiana.
6 h. 1|2 **GYMNASE.** — Couleurs. Loi salique, 1er du Mardi-Gras. Mère.
6 h. 3|4 **PALAIS-ROYAL.** — Pommes. Chansonn. Indiana. 3 Dimanches.
6 h. 1|2 **PORTE-SAINT-MARTIN.** — Don César. Arabes.
6 h. 1|2 **AMBIGU.** — Les Trois Mousquetaires.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — 1re Mansarde de la Cité.
6 h. 1|2 **CIRQUE NATIONAL.** — Cheval du Diable.
6 h. 1|2 **COMTE.** — Chemin. Crispin. Mazurka.
6 h. 1|2 **FOLIES.** — Eau. Sonnette. Riquiqui. Secret. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

... projet de loi relatif aux modèles et dessins de fabrique ... ont été présentées sur la durée de la propriété de ces inventions et sur leur mode d'appréciation. Les uns voudraient, avec MM. Lebrun et Gay-Lussac, que les modèles fussent assujettis aux mêmes conditions que les inventions pour lesquelles on prend un brevet, et ils laisseraient à l'intérêt particulier le droit d'appréciation; les autres, c'est l'avis de la commission, seraient disposés à garantir à l'inventeur la propriété de son invention pour un certain temps, même sans prise de brevet; la commission classe les modèles en trois catégories : elle accorde à ceux de la première une propriété privilégiée de cinq ans; à ceux de la seconde un privilége de dix ans, et étend à trente ans le privilége des inventions qui se rattachent à l'art. Le gouvernement admet le principe, mais il repousse les catégories fixées d'avance, et remet à des ordonnances rendues sous forme de règlement d'administration publique le soin de fixer la durée du privilége, c'est-à-dire qu'il entend s'attribuer, comme le lui a prouvé la commission, le droit absolu d'apprécier la valeur des modèles.

Plusieurs orateurs avaient déjà été entendus pour et contre, lorsque M. Victor Hugo a demandé la parole, et dans un discours net et brillant, a protesté avec chaleur en faveur des droits de l'intelligence qui lui semblent méconnus par la loi telle qu'on veut la faire; il a rappelé que beaucoup des modèles qui entrent aujourd'hui dans le commerce ne sont autres que des chefs-d'œuvre dus à nos plus grands artistes, dont il pourra être formé plus tard un autre musée étrusque, et, dans l'intérêt de l'art, il a réclamé pour qu'une large part soit accordée à l'artiste et au penseur. Ces paroles ont reçu un chaleureux accueil et M. le ministre du commerce a cru devoir lui-même, tout en protestant, déclarer qu'il s'en rapportait à la commission pour régler ce qui a trait aux inventions artistiques. La Chambre, fort perplexe au milieu de tant d'opinions contraires, n'a rien trouvé de mieux que de renvoyer l'article à la commission en lui donnant trois jours pour en délibérer.

La Chambre des députés a entendu aujourd'hui plusieurs rapports sur des pétitions. Une seule d'entre elles a donné lieu à des explications entre M. Berryer et M. le ministre des travaux publics. Il s'agissait de savoir si toutes les questions qui se rattachent à la propriété et à la jouissance des terrains d'alluvion doivent être jugées administrativement ou par les tribunaux ordinaires. Les auteurs de la pétition, propriétaires riverains de la Garonne, demandent que ces questions soient exclusivement réservées à la compétence des tribunaux ordinaires. M. Berryer a appuyé cette demande. C'est une question d'une haute gravité, surtout pour les départements qui contiennent les embouchures de nos fleuves.

Le gouvernement devrait enfin présenter un projet de loi qui déterminât nettement les attributions de l'administration et celles des tribunaux.

Le droit de visite. — La marine neutre.

Dans la dernière livraison de la *Revue indépendante*, M. Auguste Colin, l'un de nos collaborateurs, vient de résumer avec force et clarté, sous ce titre : *la Convention du 29 mai*, les opinions déjà émises par lui dans la *Phalange* et dans la *Démocratie pacifique* sur le droit de visite.

... plus faibles, au prétendu droit de souveraineté, ridicule et inutile, qui ne sert qu'à couvrir et légitimer les prétentions de l'Angleterre; car la visite *réciproque* est une dérision à l'égard des Etats qui ne peuvent user de cette réciprocité faute de marine: donc, les deux seules fortes puissances, l'Angleterre et la France, exercent seules de fait la police des mers, et, comme cette police ne peut être exercée partout par la France, c'est en définitive l'Angleterre qui est investie des droits les plus étendus sur ce point important.

« Il faudrait, dit M. Colin, ouvrir à Paris des conférences dans lesquelles on appellerait les plénipotentiaires de tous les Etats maritimes de l'Europe et de l'Amérique; car ce n'est pas un *traité à deux* qu'il faudrait signer; c'est une convention générale à délibérer entre tous les peuples intéressés à la liberté et à la sécurité des mers. Prenant pour point de départ l'opinion des puissances au congrès de Vienne, qui ont unanimement qualifié la traite de crimes, les plénipotentiaires seraient conduits à adopter des mesures sociétaires pour la répression de ce crime. Or, en quoi pourraient consister de pareilles mesures, si ce n'est dans la création à frais communs d'une force maritime *neutre* et SURNATIONALE (qu'on nous permette ce néologisme, qui rend parfaitement notre pensée). — La question du droit de visite et de la vérification du pavillon serait ainsi parfaitement résolue. En effet, la force maritime neutre, créée par le concours proportionnel de toutes les puissances, se trouverait investie de pouvoirs librement consentis; elle aurait un mandat général qui lui permettrait d'instrumenter à bord de toutes les marines marchandes, sans pour cela détruire le principe que chaque navire est la prolongation du territoire auquel il appartient. La marine neutre remplirait dans le domaine des mers la même fonction que remplit dans une ville la police municipale. Elle visiterait peu, mais visiterait bien; car elle aurait ses instructions, ses correspondances, son unité d'action.

» La marine neutre serait un corps d'élite; elle aurait son pavillon, ses emblèmes, ses signaux, ses costumes, ses usages et ses traditions. Respectée, obéie par toutes les marines nationales, elle n'aurait aucun intérêt à les vexer, à les tourmenter, à leur faire subir des avanies. Loin de là, son intérêt, comme son devoir, serait de se concilier l'estime de toutes les marines nationales.

» La marine neutre surveille et protége à la fois. C'est un corps d'élite, formé lui-même de l'élite de toutes les marines nationales, animé de l'esprit de cosmopolitisme si naturel au marin, procédant suivant des formes convenues et des règles établies, et n'ayant d'autre but que de réprimer les crimes et les délits qui se commettent sur mer.

» Nous nous contenterons d'indiquer quelques-uns des bienfaits de l'institution nouvelle. Si l'esprit du lecteur veut se donner la peine de regarder dans le vaste horizon que nous lui ouvrons, il y apercevra bien d'autres résultats utiles à la liberté, au commerce, à l'union des peuples et à la paix du monde. »

Telles sont les dernières paroles par lesquelles M. Colin a clos son travail; telle est la solution supérieure que nous avons depuis long temps soumise à nos législateurs, qui, s'ils l'avaient acceptée, ne les aurait pas rendus le jouet de la diplomatie anglaise, comme ils le sont devenus par la convention du 29 mai. La décadence morale des classes gouvernementales ne leur permet pas de saisir les hautes solutions; elles préfèrent se traîner terre à terre; mais il faut espérer qu'un jour ou l'autre le gouvernement se revivifiera à un sentiment plus national; s'il ne le fait pas, l'Allemagne peut prendre une belle initiative; c'est pourquoi nous recommandons au public le résumé de M. Colin sur un projet que nous avons vivement soutenu dans ces dernières années; malgré le dédain où ces

... trouvaient réunis à Gorée le 9 janvier, l'escadre commençait à souffrir des mauvaises conditions de ces parages. Aucune mesure ne paraît avoir été prise par l'administration de la marine pour pourvoir à l'approvisionnement. L'eau de Gorée est détestable, elle ne devient bonne qu'après un mois de séjour dans les caisses en tôle, alors que les matières végétales et animales putréfiées ont formé au fond un dépôt de quatre à cinq centimètres d'épaisseur. Comment n'a-t-on pas envoyé des citernes à Gorée, aussitôt que l'expédition de nos forces navales a été décidée (1)? Ce sont là des fautes impardonnables. Un voyageur attentif nous écrit que nos marins souffrent partout dans nos comptoirs du Gabon, du Grand-Bassam et d'Assinie, dénués de toutes ressources. C'est par de tels actes d'imprévoyance que le gouvernement français, seul coupable, fait croire au monde que la France n'a pas le génie colonisateur.

Le 9 janvier, on comptait sur la rade de Gorée les bâtiments de guerre dont les noms suivent :

Vapeurs : *Caraïbe*, *Phoque*, *Narval*, *Australie* (ce dernier partant le soir même pour Gabon);

Voiliers : *Infatigable*, *Indienne*, *Provençale*, *Grenadier*, *Alsacienne*, *Bougainville*, *Surprise*, *Léger*, *Hirondelle*, *Jonquille*, *Amaranthe*, *Malouine*, *Alcyone*, *Comète*, *Adèle*.

La Tactique et *l'Adonis* étaient partis pour la Plata, le 2 et le 5 janvier; *la Fine* et *l'Abeille*, partis pour le Gabon, le 1er janvier.

Expédition de Madagascar.

Il est assez difficile de prévoir ce qu'il adviendra de l'expédition de Madagascar, aujourd'hui que l'opposition, trompée par une manœuvre parlementaire, comme l'a constaté M. Vatel, est venue se mettre au service du cabinet et l'encourager dans sa faiblesse et dans son système de renoncement. Quoi qu'il en soit, nous donnons ici l'état fidèle de l'expédition projetée.

Forces navales :

Brest. — Vaisseau, *Jupiter*, commandant Lugeol; frégate, *Armide*, Fevrier des Pointes.

Toulon. — Vaisseau, *Neptune*, Ch. Penaud; frégate, *Belle-Poule*, Graël (gouverneur de Bourbon); brick *Ducouëdic*, le capitaine de corvette Ch. Guillain.

Cherbourg. — Frégate *Reine-Blanche*, le capitaine de corvette Gatier.

Ile Bourbon. — Corvette *Berceau*, capitaine de vaisseau Romain-des-Fossés; brick *Voltigeur*, capitaine de corvette Baudet; gabarre *Zélée*, lieutenant de vaisseau de Fiereck; gabarre *Prudente*, lieutenant de vaisseau Huchet de Cintré; vapeur *Crocodile*, capitaine de corvette Robin.

Corps expéditionnaire :

Le général DUVIVIER, commandant en chef; le capitaine de corvette JEHENNE, chef d'état-major; le lieutenant de vaisseau Protet, sous-chef d'état-major; le lieutenant de vaisseau Martineau Deschenetz, aide-de-camp; le capitaine d'artillerie Lefèvre, officier d'ordonnance; le sous-lieutenant d'infanterie de marine Sourdeau, officier d'ordonnance.

Le colonel BAROLLET, commandant des troupes d'infanterie de marine, *quatre bataillons*; le chef de bataillon Goubot, commandant l'artillerie de marine, *trois compagnies*; le capitaine de Chappedelaine, commandant *cent cinquante hommes du génie*; un bataillon de marins pris dans les équipages dont l'effectif s'élèverait à *sept cents hommes*.

(1) *L'Adèle*, expédiée pour servir de citerne, ne fonctionnait pas encore.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 15 FÉVRIER 1846.

LE SONGE D'HERMANN.

Là où est l'amour, une pensée, une forme, il se fait un corps.

LAMENNAIS.

I.

Le bord d'une petite rivière. — Le jour baisse. — Entrent Hermann et Siegel, étudiants.

SIEGEL, chantant.

Il était un roi dans Thulé
Jusqu'au tombeau toujours fidèle....

Par l'âme de Goethe! j'ai beau chanter, la fatigue me serre la gorge et me plombe les jambes. Je meurs de sommeil.

HERMANN.

Nous sommes encore à trois lieues de la ferme de mon père; l'air est tiède; si nous passions la nuit ici? — Cette belle mousse vaut bien quelque coin enfumé de la dernière taverne que nous avons rencontrée, et d'où j'ai eu tant de peine à t'arracher.

SIEGEL.

Mousse, ma mie, vous êtes pleine et molle comme la plume de l'Eider! dussiez-vous même renfermer une feuille de rose, je ne suis pas assez sybarite pour vous la reprocher. — Je me couche. — Diable! les courroies de mon havresac m'ont blessé l'épaule.

HERMANN.

Vois donc comme cette rivière est charmante, Siegel.

SIEGEL.

Frère Hermann, la science est un mauvais oreiller : mes Institutes commentées m'écorchent le cou, et mon Digeste est dur comme une pierre. — Enfin, tout est pour le mieux dans le pire des mondes possibles.

HERMANN.

On dirait le calme dans la grâce. Les glayeuls frissonnent et se plaignent, la lune se lève là-bas derrière la montagne et l'eau s'argente de lueurs mélancoliques.

SIEGEL.

Un poète fantastique prendrait cela pour une ronde d'ondines en train de danser sous leur plafond liquide: Grand bien lui fasse! je suis payen ce soir, et je regrette infiniment de ne pouvoir emboucher la flûte syracusaine du fils de Praxagoras. Que ne suis-je Tytirus de Mantoue! — O blanches naïades qui tressez vos cheveux azurés au fond de vos grottes de nacre! — Dryades et Amadryades, faunes et satyres, divines formes des bois, soyez-moi propices! — J'ai ce soir des instincts particulièrement idylliques; j'ai soif de combats alternés. — Faites, ô dieux, que ma pipe soit bonne et que mon tabac morave brûle bien! — *Dixi*. (Il allume sa pipe.)

HERMANN.

Frère, il y a dix ans que je n'ai revu cette rivière.

SIEGEL.

Le proverbe arabe dit. Il vaut mieux être assis que debout, et couché qu'assis. Le proverbe a raison et la rivière l'emporte sur beaucoup de gros fleuves fort laids.

HERMANN.

Si je ne savais, Siegel, que tu te fisses souvent un jeu de feindre une froide ironie à l'endroit des choses que tu admires le plus, je croirais parfois que tu n'as rien dans le cœur et rien dans la tête.

SIEGEL.

Grand merci, frère Hermann.

HERMANN.

Voici bien des années que nous nous connaissons. J'étais le souffre-douleurs de l'Université. Plus fort et plus considéré que moi, tu m'as pris sous ta protection, et je t'ai aimé pour ta bonté et ta bravoure; mais pourquoi railles-tu mon émotion? Tu n'es pas né comme moi sur le bord de cette rivière. Pourquoi ris-tu de tout?

SIEGEL.

Je ris pour ne pas pleurer.

HERMANN.

Que veux-tu dire? ne saurais-tu me répondre sérieusement?

SIEGEL.

Pleurer est facile, ne rit pas qui veut. A vrai dire, notre pauvre monde ressemble un peu aux parades de la foire. Chacun, à son heure et en son lieu, monte sur les tréteaux du paillasse. Or, le paillasse qui pleure est hué. Heureux ceux qui rient! ce sont les sages. — Le monde antique était plus indulgent; il accordait un masque à l'histrion; libre à lui de pleurer dessous. Mais, de notre temps, on cloue le rire aux lèvres. Vois-tu, frère Hermann, il faut entrer dans la vie sociale, et se faire place, à la blafarde lueur des quinquets enfumés de la rampe, sur ce vaste théâtre où grimace la divine humanité. — Ah! ah! j'étudie mon rôle, moi! Je commence à rire assez agréablement de l'amour, de la beauté, de Dieu! que sais-je! — Il est bon de comprendre son siècle. Que faut-il pour cela? se prosterner devant un écu, et salir une sainte admiration de la justice et de la beauté éternelles, par cette maxime stupide : « Tout cela est bel et bon, mais il faut manger pour vivre! » — Je te le dis, frère Hermann, je rirai de tout, afin de ne pas pleurer des larmes de sang.

HERMANN.

Il y a une profonde amertume dans tes paroles, Siegel; une amertume que je n'avais jamais soupçonnée. D'où vient cela? tu étais malheureux ainsi, et tu ne m'en disais rien! Mais ici, frère, par cette soirée calme et pure, seul avec un homme qui t'aime, ne te sens-tu pas pénétré d'un bonheur mélancolique? Ecoute, comme tous les bruits du jour décroissent dans un ensemble parfait. On dirait que tout chante avant le sommeil.

LE VENT DANS LES FEUILLES.

L'ombre efface, peu à peu, les contours du fleuve, et voile le ciel comme un rideau. Beaux arbres que tout le jour j'ai agités de mon haleine, chers oiseaux que j'ai bercés sur les branches mobiles, fleurs charmantes dont j'ai porté le doux parfum sur la montagne et dans la plaine, adieu! Voici le soir : le hameau se cache dans un pli du vallon; l'horizon sommeille déjà, toute la nature se recueille, je vais dormir.

L'OISEAU SUR LE BORD DU NID.

Les rayons du couchant pâlissent, le vent murmure à peine dans les arbres, et mes petites ailes fatiguées se ferment d'elles-mêmes. Chantons le dernier air de la journée et endormons-nous. Aux premières lueurs qui s'éveilleront à l'est, il me faudra quitter ma retraite et bâtir un beau nid pour ma compagne.

L'EAU DU FLEUVE.

Les demoiselles vertes et bleues qui me ridaient de leurs ailes diaphanes, s'enfuient avec le soleil. Les frileuses ont peur de moi, et pourtant je suis encore tiède et limpide. Mais le jour baisse, les glayeuls se penchent d'un air mélancolique, et je roule en murmurant comme la voix d'un enfant qui récite sa prière.

L'ABEILLE CESSANT DE BUTINER.

Les plus fraîches d'entre les fleurs m'ont tendu leurs calices, et, dès l'aurore, je me suis abreuvée de leur encens. J'ai tout effleuré, j'ai tout baisé de mes petites lèvres avides, depuis le lys royal jusqu'à l'humble marguerite, et mes quatre ailes se sont couvertes de la poussière brillante de mes bien-aimées. Il est temps de rentrer à la ruche; voici le soir, et mes compagnes s'impatientent.

LES INSECTES DANS L'HERBE.

Il se fait un grand silence. La luciole s'allume là-bas comme une pâle étoile des champs, et l'oiseau met son cou sous son aile. C'est assez babiller dans nos palais de gazon; endormons-nous sur nos brins de mousse.

LES TRAVAILLEURS REVENANT DE LA MOISSON.

Tout repose déjà. Retournons à notre foyer, la faulx sur l'épaule, et chantons gaiement. La moisson est belle et le travail facile. Le sourire de nos femmes et de nos filles nous appelle de loin. Allons boire avant le sommeil un verre de bonne bière allemande.

LE ROSSIGNOL PRÉLUDANT.

Les fioritures vont s'échapper à pleines volées de mon gosier frémissant, et j'ai le bec tout rempli de gammes chromatiques. Taisez-vous, taisez-vous; je ne chanterai que lorsque vous serez tous endormis.

HERMANN.

La nature est une lyre vivante. Malheureux mille fois ceux qui ne sentent pas chacune de ses cordes divines vibrer dans leurs cœurs!

SIEGEL.

Hermann, Hermann! ceux-là sont les heureux de la

pour se faire une idée de ce qui s'y passe sous ce rapport ; les rues de la ville haute sont des égouts ; celles de la ville basse sont des marais souvent impraticables ; ici ce sont des amas d'ordures qui offensent la vue et l'odorat ; là, des cadavres d'animaux qui demeurent des semaines entières sans être enlevés ; ailleurs, des masses de matériaux, des maisons en construction qui empêchent toute circulation et ferment la voie publique.... A Alger, sans doute, le peu de largeur des rues est un obstacle à une bonne police intérieure ; néanmoins, avec un peu plus de zèle, il serait très facile de faire infiniment mieux qu'on ne fait. Il est d'ailleurs d'autres parties du même service qui sont aussi négligées, et qui annoncent comme un parti pris de tout laisser aller à l'aventure.

» Ainsi, les constructions ne sont, pour ainsi dire, soumises à aucun contrôle ; les nouveaux percements sont faits sans goût et sans entente des besoins de la ville ; les alignements ne sont pas observés, et, ce qui est beaucoup plus grave, on voit des maisons s'élever à des hauteurs prodigieuses, sans que l'administration songe à fixer un maximum d'élévation. Tandis que d'un côté on perce des rues plus larges pour assainir la ville, de l'autre on laisse construire des bâtiments de *quatre étages* dans des rues qui n'ont pas *deux mètres* de largeur, de façon qu'on manque d'air et de lumière jusqu'au deuxième étage. Cependant Alger est une ville que les tremblements de terre n'ont pas épargnée. Les maisons mauresques qui existaient avant nous étaient basses ; elles s'arcboutaient les unes contre les autres et se soutenaient mutuellement ; on les remplace aujourd'hui par des espèces de *tours de Babel*, si légèrement construites, qu'elles s'écroulent quelquefois d'elles-mêmes avant d'être achevées. Qu'on juge par là de la catastrophe qu'amènerait un mouvement du sol, et du désastreux effet moral qui en serait la conséquence ! Mais le terrain est cher, les constructeurs veulent gagner en élévation ce qu'ils perdent en surface, et l'autorité locale laisse faire !

Vous savez, sans doute, que la petite vérole sévit en ce moment sur la population, et que chaque année les ardeurs du climat engendrent des maladies plus ou moins dangereuses. Vous pensez peut-être que l'administration locale s'occupe de la salubrité de la ville ? Ah bien oui, vraiment ; elle a bien autre chose en tête ! Il s'agit pour elle *d'être* ou de *n'être* pas, et c'est à cela qu'elle emploie son temps et qu'elle use ses forces. Ecarter un concurrent, prendre sa place, conserver sa position, monter en grade, telles sont les pensées qui seules travaillent nos cerveaux administratifs.

» Si du moins nous avions un conseil municipal, ce qui serait si naturel et si facile, nous n'en serions pas là. Les membres qui composeraient cette assemblée n'auraient pas, en effet, à s'inquiéter de leur avancement ; ils ne se verraient pas obligés de s'épuiser en intrigues pour se créer un avenir ou se maintenir dans leur emploi.

» Mais ce qui me révolte le plus et ce qui révolte tout le monde ici, c'est l'incurie que la direction de l'intérieur apporte dans tout ce qui pourrait activer la colonisation et hâter le peuplement du pays.

» Cette direction, et en m'exprimant ainsi je ne dis que la vérité, a l'incroyable courage de laisser périr de faim et de misère des milliers de colons que nous vomissent chaque semaine les bateaux à vapeur par 4 ou 500 à la fois. C'est sur elle que pèse toute la responsabilité de la colonisation ; et cependant elle ne prend aucune mesure pour la réception et le placement de ces travailleurs qui sont la fortune de l'Algérie.

» Quoique depuis plus de six mois le ministère, qui, cet éloge lui est dû, comprend toute l'importance d'une nombreuse émigration, ait annoncé l'arrivée de 7 à 8 000 colons, aucun bâtiment n'a été préparé pour les loger à leur débarquement. Vous savez qu'il existe une petite construction à Bab-Azoun qui peut admettre de 150 à 200 personnes ; autrefois cet édifice était plus que suffisant, mais aujourd'hui on y entasse les colons qui arrivent, et ils sont obligés de dépenser en oisiveté et la débauche le faible pécule qu'ils ont apporté pour pourvoir à leurs premiers besoins.

» On a des fonds pour les dépenses inutiles ; on jette des millions dans des expéditions stériles et ruineuses, et l'on n'a pas un sou pour des établissements de première nécessité.

» Pour vous donner une idée de la protection que notre administration locale accorde aux créations utiles, il me suffira de vous citer le fait suivant :

» Une femme de tête conçut, il y a quelque temps, l'idée d'amener les musulmans à faire donner à leurs filles une espèce d'éducation qui les sortît de l'ignorance crasse dans laquelle on a grand soin de les élever. Ce n'était pas chose facile ; cependant, à force de patience, de persévérance, d'abnégation, cette femme finit par obtenir que *cinq à six* petites filles de familles misérables vinssent tous les jours chez elle où elle leur apprenait à lire, à écrire et à faire des ouvrages d'aiguille. Un rapport fut adressé au ministre sur cet essai ; on lui en exposait les avantages, et on lui demandait qu'il voulût bien accorder un crédit pour fonder sur de plus larges bases une institution de jeunes filles musulmanes.

» Les résultats qu'on pouvait obtenir, si un pareil établissement réussissait, étaient trop précieux et trop évidents pour que le ministère n'en favorisât pas la création ; aussi répondit-il qu'il était tout disposé à accorder une indemnité pour la continuation des essais, et que, sans aucun doute, il obtiendrait facilement des chambres un crédit dans le cas où le succès justifierait les espérances que les premières tentatives avaient fait naître.

» Lorsque cette réponse arriva, l'établissement comptait déjà *trente* élèves ; la réussite en était certaine. Depuis lors, les nombre des jeunes filles s'est rapidement élevé à *cinquante*, et cependant la direction de l'intérieur s'est constamment refusée à accorder à l'institutrice l'indemnité qu'elle sollicitait depuis six mois. Enfin, comme ses ressources étaient épuisées, celle-ci vient d'être obligée de fermer son établissement sans que l'administration, à laquelle elle a néanmoins fait part de sa position, soit venue à son secours.

» Ainsi donc, au moment où une femme de cœur, par son énergique persévérance, parvenait à faire pénétrer l'instruction dans la basse classe de la population indigène, l'autorité locale, qui aurait dû magnifiquement récompenser celle qui s'était dévouée à un projet aussi utile à la civilisation, s'est refusée même à lui donner les moyens de soutenir son établissement jusqu'à ce que le ministre eût fixé la somme qui lui serait allouée.

» J'ai voulu visiter moi-même cet établissement, et j'ai été étonné des résultats obtenus en si peu de temps. Nul doute que si le gouvernement voulait subventionner largement une institution de ce genre, il n'y attirât promptement presque toutes les petites filles des familles pauvres d'Alger ; or, c'est par les femmes que se dirigent les familles, puisque ce sont elles qui donnent à l'enfant ses premières impressions et ses premières idées ; peu à peu d'ailleurs, il en serait de même des petits garçons, si l'on s'y prenait adroitement ; de telle sorte que dans dix ans la moitié de la population indigène serait à peu près française, et pour cela il ne faudrait pas dépenser des millions ; deux cent mille francs par an suffiraient non-seulement pour Alger, mais pour toute l'Algérie. Une victoire de cette nature vaut bien celles que l'on obtient par les armes, et mérite que l'on s'en occupe. Mais cette manière de pacifier le pays et de nous attacher la population n'ayant pas été découverte par l'administration, qui ne s'en doutait pas, elle cherche à abreuver de dégoûts la femme courageuse qui, seule, avec ses ressources personnelles, a fait plus en six mois que tous nos grands hommes réunis n'ont jamais pu faire en quinze ans.

» Rien de nouveau que je sache du théâtre des opérations militaires : ... irréalisable, parce qu'elle suppose des mœurs et des idées qui ne sont pas les nôtres, et surtout parce que les dix-neuf vingtièmes des colons, tels que voudrait les choisir M. le maréchal Bugeaud, n'auraient rien de plus pressé que de rentrer en France aussitôt que l'expiration de leur service serait arrivée. C'est, de plus, un gouffre où des centaines de millions iraient s'engloutir sans aucun résultat utile pour le pays. Je me hâte de vous en prévenir, afin que vous teniez l'opinion publique en garde contre une pensée que tous les hommes pratiques ont depuis longtemps unanimement condamnée ; mais comme des esprits irréfléchis pourraient se laisser égarer, il est bon qu'ils soient avertis d'avance.

» *P. S.* Décidément le maréchal a le vertige : on m'assure à l'instant qu'il vient d'ordonner la mobilisation de deux bataillons de la milice d'Alger qui recevraient l'ordre de se rendre à Milianah. Ainsi, ce n'est pas assez d'avoir une armée de *cent mille hommes*, il faut encore arracher à leurs affaires une foule de citoyens dont les heures sont comptées, et cela, dans un pays où l'argent vaut 20 0|0 et où le monde a des occupations pardessus la tête ; aussi, le mécontentement est-il à son comble parmi des hommes qui vont payer à beaux deniers comptants des fautes qu'ils n'ont pas commises.

» Au reste, on peut donner à M. le maréchal Bugeaud deux fois et trois fois autant de troupes qu'on lui en a donné jusqu'à présent, et je maintiens que rien ne changera dans la situation s'il s'obstine à faire la guerre comme par le passé, en courant après Abd-el-Kader qui se moque de lui. N'est-il pas, en effet, absurde de songer à prendre ce chef de partisans ou à l'empêcher de faire des pointes dans le Tell, puisque maintenant il a plus de cavalerie que nous ? Ce n'est certes pas avec ses fantassins, en eût-il 200 000, que M. Bugeaud lui mettra la main dessus. Le seul moyen d'en finir est de se mettre à ses trousses avec des colonnes aussi légères que la sienne, et d'enlever sa déïra qui campe paisiblement dans le Maroc, à portée de notre frontière ; mais pour cela il faut de la cavalerie, et M. Bugeaud, dans sa belle campagne, a perdu toute celle qu'il avait : le général Yusuf est à la tête de 100 chevaux, et le maréchal lui-même n'a guère plus de 1 200 hommes avec lui ! »

On lit dans le *Moniteur* :

« Le ministre de la marine a reçu de M. le contre-amiral Lainé, commandant la station navale devant Montevideo, le duplicata d'une lettre, en date du 1er décembre 1845, faisant envoi du rapport de M. le capitaine Tréhouart, sur la destruction des batteries et du barrage d'Obligado, dans le Parana.

» Cet officier général annonce que, pressé par le départ du bâtiment, il ne pourra transmettre que par une occasion prochaine les états nominatifs des morts et des blessés, ainsi que les propositions des récompenses en faveur des officiers et marins qui ont pris part au combat.

» M. le contre-amiral Lainé termine ainsi sa dépêche :

» — Je crois de mon devoir de recommander, sans plus tarder, à l'attention particulière du gouvernement, le capitaine de vaisseau Tréhouart. Je sollicite pour lui le grade de contre-amiral, avec d'autant plus d'instance, que j'ai la certitude de me trouver, dans cette circonstance, l'interprète des deux marines, qui ont admiré le sangfroid, l'intrépidité et l'intelligence avec lesquels cet officier supérieur a conduit cette affaire.

» Le rapport du capitaine Tréhouart est en tout point conforme aux détails que nous avons publiés d'après les journaux anglais ; nous nous bornerons donc à citer la partie de ce document où il est fait mention des trophées enlevés à l'ennemi, et des officiers, sous-officiers ou marins qui se sont le plus distingués à bord de la division française :

» — J'ai l'honneur de vous expédier par *le Procida* plusieurs pavillons

---

terre.

HERMANN.

Oh ! les pauvres heureux !

SIEGEL.

O mon frère ! ce langage est bien étranger à mes lèvres, mais sache-le : la contemplation constante de la beauté visible et invisible dans la nature, cette seconde ouïe de l'âme, qui prête des chants mélodieux ou sublimes aux diverses formes organiques, cette étincelle divine qui vivifie le bois et l'argile, développent dans l'âme d'immenses désirs irréalisables, des aspirations généreuses, mais vaines, vers un but à peine entrevu, un vague besoin d'irrésistible tendresse pour ce qui n'est peut-être pas ! c'est la soif de Tantale ! prends garde !

HERMANN.

Quoi ! Siegel, la beauté n'est-elle donc pas ? Ces aspirations qui m'entraînent à elle, ce désir de justice et d'harmonie qui brûle mon cœur, cet amour de l'humanité qui souffre et se lamente, ô cette admiration filiale du globe où je suis né, Siegel ! tout cela n'est-il donc pas ? Dieu nous a-t-il créés pour l'enfer éternel, avec la vision splendide du bonheur et de la beauté, comme une raillerie infernale de notre faiblesse et de notre douleur ? non, non ! O Siegel, j'aime une femme.

SIEGEL.

Une femme ! Je ne savais pas cela. Où l'as-tu vue ?

HERMANN.

Je ne l'ai jamais vue et j'ignore son nom. Nulle bouche humaine ne m'en a parlé, aucun livre n'a décrit sa beauté.

SIEGEL.

Et tu aimes cette femme ?

HERMANN.

Je l'aime d'un grand amour.

SIEGEL.

Frère Hermann, tu es fou.

HERMANN.

Il y a une chose triste à penser, c'est que le doute et la foi de l'homme n'ont en général aucune raison d'être.

SIEGEL.

A la bonne heure ! Mais cette femme est un rêve.

HERMANN.

Non, Siegel. Cette femme est le type humain de la beauté que j'aime dans la nature. Les plus sublimes créations du cœur ont une réalité, sois-en sûr. Je rencontrerai cette femme sur la terre ou dans un autre monde, je ne sais, mais je l'y rencontrerai.

SIEGEL.

Soit ; mais tu la cherches sans la trouver, et tu souffres.

HERMANN.

Je souffre, mais ma douleur m'est sacrée ; je pleure, mais non des larmes de sang, comme les tiennes.

SIEGEL.

Hélas ! elles sont de sang parce qu'elles tombent d'un cœur vide. Je suis désenchanté sans avoir vécu.

HERMANN.

Ne dis pas cela. Tu as en toi une force divine qui te sauvera : la jeunesse !

SIEGEL.

Je suis vieux, te dis-je, j'ai vingt ans. L'amertume déborde de mon âme. Va ! je me connais bien. Les cordes d'or de l'intelligence ont été faussées en moi. Je les fais vibrer encore, mais elles ne rendent plus qu'un son vague et incomplet, comme si elles pleuraient sur elles-mêmes...

(*Un silence.*)

Bah ! au diable la lune et la tristesse ! Ma pipe est achevée, rallumons-la et fumons. — Vois-tu, Hermann, je t'en veux des fariboles que je t'ai dites ; ne vas pas en croire un seul mot, au moins ! — Tu es fou, fou à lier ; tu finiras à l'hôpital. — L'Assyrien, ivre de libations et de courtisanes, le divin Sardanapale avait raison : — Tout cela ne vaut pas une chiquenaude ! — Je me suis moqué de toi, mon pauvre Hermann, et j'ai eu tort. Tiens, si tu veux m'en croire, nous irons boire un ou deux pots de bière à la taverne du village, tout près d'ici. La place n'est plus tenable ; voici, le diable m'emporte ! les grenouilles qui commencent à chanter, ce qui est peu réjouissant auprès des joues roses des servantes de taverne. Allons, en route !

HERMANN.

Frère, tu souffres, et ton rire fait mal.

SIEGEL.

Viens-tu à la taverne ?

HERMANN.

Qu'y ferais-je ?

SIEGEL.

On y danse, on y joue, on y jase, on y rit, on y fait l'amour ! Tout comme dans la nuit de Walpurgis. Trouve-moi quelque chose de mieux, disait Méphistophélès à Faust. Viens-tu à la taverne ?

HERMANN.

Siegel, écoute-moi.

SIEGEL

Tu ne viens pas ? Mes yeux se ferment, je suis fatigué, bonsoir.

(Il s'endort.)

HERMANN.

Pauvre Siegel ! et il riait toujours !

II.

(Il fait nuit ; — la lune monte dans le ciel.)

HERMANN.

Voilà donc le coin de terre où je suis né ! — Je l'ai quitté bien enfant ; mais je m'en souviens toujours. — Je vois d'ici la maison de mon père toute tapissée de treilles et de roses, — le grand banc de pierre à gauche de la porte et la petite baie que formait la rivière à quelques pas sur la droite. — Etais-je heureux alors ? l'étais-je plus qu'aujourd'hui ? hélas ! je le crains. — Demain, je reverrai les choses chères que j'ai quittées durant tant de jours peut-être stériles. O doux pays ! ô maison paternelle, si vous ne leviez plus reconnaître celui qui revient à vous ! Laissez-moi m'agenouiller durant votre souvenir, devant cet humble toit où je fus heureux, ignorant le bonheur ! Je le vois toujours, caché aux regards des indifférents, à l'ombre des grands arbres qui abritèrent tant de fois le petit vagabond aux pieds nus, qui courait dans la rosée, cherchant les fleurs les plus belles et les fruits les plus éclatants. Je vois encore le vieil étang où j'aimais à suivre mon image inquiète, tout en écoutant les bruits mélodieux qui sortaient des touffes de jonc et des arbustes épais. O douce quiétude ! ô belles heures du jeune âge, vous êtes-vous enfuies ? L'étang sourit-il toujours aux enfants curieux ? Les grands arbres s'agitent-ils toujours graves et majestueux ? La blanche maison regarde-t-elle encore la vaste prairie qui s'étendait à ses pieds comme un tapis velouté ? Et la petite fille aux yeux bleus, aux cheveux blonds, qui venait quelquefois jouer avec son ami Hermann, qu'est-elle devenue ? mariée, sans doute, c'est-à-dire morte ! Demain, demain, je saurai tout cela.

(*Un silence. — Le rossignol chante.*)

Chante, douce lyre de la nuit, harmonie vivante de la solitude ! Chante mélodieusement ton hymne à Dieu. Voix charmante, que tu es pure et limpide ! Dans ta pudeur sublime tu attends l'heure du sommeil universel, alors que les habitants du ciel descendent seuls ici-bas. Chante, tu remplis mon cœur d'un ineffable sentiment de douce tristesse. Chante ! tu es pour moi comme le prélude d'une voix plus chère encore, et qu'il me sera donné d'entendre un jour, sur la terre ou dans le ciel, la voix de la femme que j'aime et qui m'aimera. O doux oiseau, ne serais-tu pas sa voix elle-même ?

(*Le rossignol se tait.*)

Je l'ai effrayé. Si c'était un présage ! Allons, il faut dormir une heure ou deux ; la nuit avance, et je veux arriver de bonne heure. (Il s'endort.)

III.

(Entre Alice. — Hermann et Siegel endormis.)

ALICE.

J'étouffais dans ma petite chambre ; une agitation inaccoutumée troublait mon sommeil. Qu'il fait bon ici ! J'ai bien fait de sortir ; il n'est pas encore très-tard, la route passe loin de la rivière et nul au monde ne me verra. (Elle s'assied sur le bord de l'eau).

La nuit est pleine de silence, et pourtant on dirait que tout parle autour de moi dans une langue dont les mots m'échappent, mais dont le sens est rempli de charme. Petites créatures cachées sous l'herbe humide, est-ce là votre voix ? Gnomes moqueurs, est-ce votre rire qui résonne si harmonieusement à mon oreille ? Répon-

[illegible]. Je vous recommande aussi d'une manière toute spéciale un brave et excellent serviteur, Dumatz, maître-canonnier de 2e classe, de la frégate *l'Erigone*, amputé du bras gauche.

» C'est encore un devoir impérieux pour moi, amiral, de vous signaler d'une manière toute particulière le zèle et le dévouement de vos capitaines, MM. les lieutenants de vaisseau Duparc, Morin de Larivière, de Minias et Mazères, qui ont bravement présenté le travers à l'ennemi pendant sept heures consécutives.

» M. Prise, médecin en chef de votre escadre, a rendu des services éminents. Je citerai aussi M. Treilhadet, élève de première classe, et M. Pratbuy, volontaire, qui tous deux, quoique blessés, n'ont pas quitté un instant leur poste. Le premier maître Giraud, les chefs de pièces Théodin et Léoquet méritent aussi d'être nommés.»

Chambre des Pairs.

Séance du 14 février.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

Après la lecture du procès-verbal, la chambre se retire dans ses bureaux pour examiner 1° les neuf projets de loi relatifs à des changements de circonscription territoriale, présentés par le Gouvernement dans la séance du 9 de ce mois ; 2° le projet de loi présenté dans la séance du 12 février, et tendant à modifier les articles 209 et suivants du Code forestier, en ce qui concerne le défrichement, et pour nommer les commissions auxquelles seront renvoyés ces projets de loi.

A la reprise de la séance, un des secrétaires donne lecture de la proposition relative à la falsification des vins adoptée par la chambre des députés et qui revient à la chambre des pairs.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance à la chambre des pairs des commissaires nommés dans les bureaux.

M. CH. DUPIN demande la reprise du projet de loi sur les marques de fabriques sur lequel il a fait un rapport.

La discussion s'établit ensuite sur l'art. 4 du projet de loi relatif aux modèles et dessins de fabriques. Cet article est ainsi conçu dans le projet du gouvernement:

«La durée du droit exclusif d'exploitation garanti, par l'article 1er, sera de deux, cinq, dix ou quinze années, suivant la nature des produits.

» Un règlement d'administration publique déterminera le classement des produits pour l'application de cette disposition. Ce classement pourra être ultérieurement complété ou modifié dans la même forme. »

L'article de la commission est ainsi conçu :

» La durée du droit exclusif d'exploitation, garanti par l'art. 1er, sera de cinq ans pour toutes les étoffes combinées d'armure en soie, laine ou coton, pour la bijouterie, l'ébénisterie, la tabletterie ;

» Dix ans pour les étoffes et tissus brochés ou façonnés, gaufrages, velours, tapis, papiers de tenture, estampage pour la cristallerie, les porcelaines et objets de moulage en métaux et autres matières ;

» Trente ans pour dessins ayant le caractère artistique et appliqués à l'orfèvrerie, aux bronzes, aux tapis d'une seule pièce, dits d'Aubusson, aux tapisseries pour meubles et tentures.

» La durée du droit exclusif d'exploitation des produits non indiqués au présent article, sera réglée conformément au privilège accordé aux industries de même espèce ou analogues. Des ordonnances du roi, portant règlement d'administration publique détermineront, la classe à laquelle ces produits devront appartenir. »

M. LEBRUN voudrait qu'on revint, sur cette question, au décret de 1806, qui place l'inventeur de dessins dans le même cas que ceux qui prennent des brevets d'invention ; il blâme aussi l'intervention de l'administration et de l'ordonnance, pour régler la durée de la propriété des inventeurs. De pareilles matières doivent être forcément réglées par la loi ; mais ce qui semble de toute justice, c'est de laisser à la propriété le droit d'appréciation sur elle-même. L'orateur attendra cependant la discussion avant de prononcer et que le maximum de durée de la propriété des modèles ne doit pas être plus étendue ; il y a une grande différence dans les deux cas ; dans le cas du brevet, la société doit être pressée de jouir de l'invention ; mais elle n'a aucun intérêt à voir plutôt dans le domaine public un objet artistique. Pour cette catégorie de produits, il me semble qu'il y a toute justice et qu'il n'y a aucun inconvénient à fixer la durée de la propriété à 30 années.

L'orateur s'élève ensuite, au nom de la commission, contre la pensée du gouvernement de fixer la durée de la propriété par ordonnance ; il n'est rien de pire qu'une propriété changeante, mobile, sur laquelle on ne peut compter, et dont le favoritisme pourra trop souvent modifier la valeur. La garantie du conseil d'Etat ne suffit pas, et mieux vaudrait de beaucoup le système de M. Gay-Lussac modifié.

Le conseil d'Etat d'ailleurs ne donne que des avis, il délibère à huis clos ; on n'a aucun moyen de recours contre lui ; adopter le système du gouvernement, c'est livrer les inventeurs à l'arbitraire ministériel. Si le gouvernement hésitait à accepter le système de la commission, je la supplierais, dit en terminant l'orateur, d'adopter le système de M. Gay-Lussac, bien qu'il ait pour inconvénient de changer tout ce qui existe.

M. CH. DUPIN ne voit pas pourquoi le préopinant s'occuperait tant des beaux-arts dans une loi industrielle ; il croit aussi que le système de l'ordonnance offre des garanties suffisantes ; le conseil d'Etat vote des avis après délibération, et jamais un ministre ne s'est permis de rien changer à ces avis.

M. DE BARTHÉLEMY, qui a fait partie du conseil d'Etat, proteste.

M. CH. DUPIN. D'ailleurs les modifications à une ordonnance précédente, en fait de propriété, sont excessivement rares, et leur propriété, basée sur une ordonnance, est aussi bien garantie que toute autre.

L'orateur termine en demandant que ce qui a trait aux beaux-arts soit exclu de la loi ; les beaux-arts ont abusé de leur droit ; mais c'est un droit acquis, il n'y a pas à y revenir.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce. On me paraît avoir confondu deux choses distinctes : Le bronzier, par exemple, peut faire une statuette ; la propriété de cette statuette lui est garantie par la loi de 93, et la loi actuelle n'y change rien ; mais si, comme marchand de bronzes, il moule lui-même son invention, l'exploitation de cet objet dont il tire plusieurs exemplaires sera réglé par la loi que nous discutons.

On vous demande de prendre pour base de la durée du privilège la valeur des inventions ; une pareille appréciation est impraticable ; il est impossible qu'une nomenclature à cet effet puisse être faite d'avance. Le conseil d'Etat, au contraire, pourra régler beaucoup mieux les inventions à mesure qu'elles se présenteront.

M. DE BARTHÉLEMY. Il n'y aura là aucune garantie pour l'inventeur, puisque le ministre est complètement libre de ne rien faire de ce qui lui sera conseillé par le conseil d'Etat.

M. CUNIN-GRIDAINE. Lorsqu'une ordonnance est rendue sur l'avis du conseil d'Etat, c'est toujours après une enquête.

M. DE BARTHÉLEMY. Mais le ministre n'est pas lié.

M. CUNIN-GRIDAINE combat la pensée de la commission de faire des catégories, de fixer trente ans de durée pour les modèles de différ bronze ; les tissus, par exemple, se placent chaque jour dans des conditions rentes, des inventions nouvelles y font des révolutions dans la manière de les fabriquer. Ainsi, tel tissu qui coûtait 22 fr. de fabrication il y a trois ans, se vend aujourd'hui 22 francs.

Il est donc plus juste de laisser au gouvernement la faculté de fixer lui-même, après enquête, la durée du privilège de la jouissance.

M. le ministre termine en disant que la responsabilité ministérielle est beaucoup plus engagée dans le système du gouvernement que dans celui de la commission, et pour cette raison, il engage la chambre à accepter le projet du gouvernement.

M. PASSY combat le projet du gouvernement en ce qu'il tend à réduire à quinze ans la propriété des modèles artistiques. Si l'on réduit la durée de la propriété de ces modèles, les grands artistes qui les donnent aujourd'hui cesseront d'en vouloir fournir, et cet art des bronzes qui fait l'honneur de la France, baissera parce qu'il tombera dans les mains des médiocrités ; il en sera de même pour les autres modèles qui ont le caractère artistique ; ces modèles ne peuvent être assimilés aux autres. Je demande le renvoi de l'article à la commission.

[illegible] conserve la propriété de ses statues tant qu'elles ne passent pas dans l'industrie. Il y a aussi l'inconvénient d'immobiliser l'art en accordant une trop longue propriété aux objets artistiques.

M. DARU. Avant d'admettre qu'il y ait nécessité de changer la législation existante sur les modèles et dessins de fabrique, je demande qu'on me signale les inconvénients de la loi actuelle.

Si vous ne voulez pas que les grands artistes vous abandonnent, il faut que vous garantissiez leur propriété, il faut que vous les encouragiez : quant à l'appréciation de chaque invention, qu'on veut renvoyer au conseil d'Etat, je la crois impraticable d'une manière juste, d'une manière approximative ; et je pense qu'il faut absolument en venir à une disposition analogue à celle qui régit les brevets d'invention. Je demande donc le renvoi à la commission.

Le renvoi est prononcé et la suite de la discussion remise à mercredi.

Chambre des Députés.

Séance du 14 février 1846.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

M. LE GÉNÉRAL JACQUEMINOT a la parole pour le développement de sa proposition sur les modifications à introduire dans la loi sur la garde nationale.

L'honorable membre explique que toutes les compagnies sont loin d'être également nombreuses, et cependant le nombre des officiers et des sous-officiers est toujours le même ; c'est là un vice qu'il importe de réparer, et pour cela il conviendrait, dans les compagnies qui comptent plus de 200 hommes, de nommer un sous-lieutenant, un sergent et deux caporaux en sus du nombre fixé par la loi sur la garde nationale.

La proposition contient aussi une addition d'un capitaine rapporteur adjoint dans certains cas.

M. LHERBETTE. Je me proposais de combattre la proposition, et de demander à M. le ministre de l'intérieur si, avant de songer à modifier les lois, il ne conviendrait pas de s'occuper un peu davantage de leur exécution ; mais comme il n'y a qu'une heure que la séance est ouverte, que par conséquent les bancs sont encore déserts et que M. le ministre de l'intérieur n'est pas à sa place, je réserve mes observations pour le jour où la proposition sera discutée au fond.

La chambre, consultée, déclare prendre la proposition de M. le général Jacqueminot en considération, et renvoie cette proposition à l'examen des bureaux.

L'ordre du jour appelle des rapports des pétitions.

M. LAURANS, rapporteur. « Le sieur Grayo de Keravenant demande une loi qui prescrive pour Paris, comme pour les autres villes, un plan constant et uniforme de percement, d'alignement et de nivellement, approuvé par la chambre. » — Ordre du jour.

« Des greffiers de tribunaux militaires demandent que leur position soit améliorée. » — Renvoi au ministre de la guerre.

M. MOULIN, rapporteur. « M. le comte de Lignières, à Viefville (Somme), présente des observations sur les moyens de coloniser l'Algérie. » — Ordre du jour.

« Le sieur Arpin, ancien officier, à Magne (Gironde), demande qu'il soit pris des mesures législatives ayant pour objet de lui faire accorder une pension de retraite » — Ordre du jour.

« Le sieur Billiote, facteur rural à Avallon, demande que sa solde de retraite soit déterminée d'après le grade de sergent, et que la croix de la Légion-d'Honneur lui soit accordée. » — Ordre du jour.

« Le général Donadieu, à Courbevoie, demande qu'il lui soit accordé une réparation publique au sujet d'actes dont il aurait été frappé contrairement aux lois. » — Ordre du jour.

« Des pasteurs de l'Eglise réformée et de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, à Paris, demandent la suppression de la prostitution officielle. »

La commission propose le renvoi au ministre de l'intérieur.

M. AGENOR DE GASPARIN appuie le renvoi ; il insiste pour que ce renvoi soit suivi d'effet, et pour que l'on supprime complètement, comme on vient de le faire en Prusse, l'autorisation officielle accordée à la prostitution. Il

---

dez-moi, esprits charmants des belles nuits ; j'aime vos paroles mystérieuses ; je rêve souvent de vos formes invisibles, et je voudrais suivre vos courses parfumées, alors que vous vous égarez dans les feuilles des roses et dans le cœur des jeunes filles !

LES INSECTES RIVERAINS.

Non, non, belle jeune fille, ce n'est pas notre voix qui trouble à cette heure le silence nocturne. Nous avons assez babillé durant toute la journée.

LES GNOMES QUI PASSENT.

Non, non, blonde enfant de la terre, ce n'est pas notre rire qui fait battre ton cœur... Notre rire est plus malin que tendre, et plus gai que mélancolique.

ALICE.

O rossignol ! serait-ce un écho lointain de ta voix qui ravit mon âme ?

LE ROSSIGNOL.

J'ai déjà chanté, je me suis tû. Une voix plus douce chante dans ton cœur.

ALICE.

Songe que j'aime, pressentiments de bonheur, espérances célestes qui êtes en moi, vos accents sont-ils donc aussi pénétrants ?

LES SONGES D'ALICE.

Nous ne chantons rien que tu ne chantes ; nous ne savons rien que tu ne saches ; nous sommes flottants et incertains comme ton désir.

L'OMBRE DE LA NUIT.

Mon enfant, fais silence ; écoute la voix qui s'élève dans mon sein.

LE SONGE D'HERMANN.

Jeune fille aux cheveux blonds, c'est moi qui te parle. Le sommeil est une vie plus subtile et plus mystérieuse que celle des hommes éveillés. Je dors, mais ma pensée s'unit à la tienne et te contemple dans la beauté réelle. Ecoute, écoute ! Je suis Hermann, l'étudiant, et tu es Alice, la vierge charmante. Etant enfants, nous nous aimions ; ne t'en souvient-il plus ? Oh ! que de fois nous avons confondu nos sourires et nos baisers, nos larmes de joie ou de tristesse passagère ! Alice, ne te souvient-il plus d'Hermann ! Il y a bien des jours de cela ! la petite fille est devenue femme ; l'enfant joyeux est devenu grand et triste. O Alice, n'as-tu rien oublié ? Réponds-moi, réponds-moi !

ALICE.

Comme mon cœur bat délicieusement ! Jamais musique plus céleste n'a été entendue. Il me semble que ces notes mélodieuses qui vibrent dans mon cœur m'emportent sur leurs ailes vers une époque passée dont le souvenir m'avait quittée.

LE SONGE D'HERMANN.

Alice, comme nous étions heureux ! Nous ne nous séparions point comme les autres enfants, avec un sourire insouciant et une frivole promesse de retour ; oh ! non, une heure d'absence était une peine, un jour passé sans nous revoir était une amère douleur ! Nous nous aimions tant, que nos mères nous disaient mari et femme. Oh ! le bonheur charmant ! Alice, Alice, n'as-tu rien oublié ?

ALICE.

Je ne sais pourquoi cette musique insaisissable qui flotte autour de moi me rappelle mes premiers jeux si doux à la ferme du vieil Hermann. Il avait un fils qui était alors mon plus cher ami ; qu'est-il devenu ?

LE SONGE D'HERMANN.

Alice, un jour je partis pour la ville éloignée ; je quittai le toit natal et l'amour de mes jeunes années pour apprendre à vivre en homme. Hélas ! que sais-je aujourd'hui qui vaille les beaux jours de mon bonheur passé ? Nous nous embrassâmes long-temps, des larmes plein les yeux, des sanglots plein le cœur, et je ne t'ai plus revue durant dix années ! et durant dix années, même à mon insu, ton image est restée en moi toujours vivante et toujours adorée ; et alors comme aujourd'hui, enfant charmante et belle jeune fille, je t'ai aimée, je t'aime encore ! Alice, Alice, n'as-tu point oublié Hermann ?

ALICE.

Oh ! oui, c'était mon compagnon favori ; je me le rappelle bien maintenant ! Il avait une figure fière et pensive, quoique tout jeune ; ses yeux étaient bleus comme les miens ; son sourire était grave et mélancolique, même au milieu de nos plus grandes joies. Il m'aimait beaucoup et je l'aimais aussi... Il me semble que je l'aime encore !

LE SONGE D'HERMANN.

Alice, je suis revenu vers toi, me voici. Mon souvenir renaît dans ton cœur ; ma présence invisible t'agite. Oh ! vois si je t'aime ! Mon souffle est bien celui d'un homme endormi, et pourtant il chante à ton oreille comme une voix tendre et persuasive, comme un écho mélodieux de notre doux matin ! Alice, Alice, je rêve de nos jeunes félicités, nulle parole ne s'échappe de mes lèvres closes, et pourtant n'as-tu pas entendu ton nom chastement murmuré dans le repos de la nuit ? C'est Hermann qui te parle et qui t'aime !

ALICE.

O jeunesse naïve et sublime, ô cher printemps des espérances fleuries ! pourquoi me bercez-vous ainsi de vos images enchanteresses ? Hermann est parti, reviendra-t-il jamais ? Et s'il revenait, m'aimerait-il encore ? Hélas ! que d'amours ont dû passer dans son cœur ! que de joies étrangères ont effacé de son âme le souvenir lointain d'Alice ! Je m'imagine parfois qu'il est là, près de moi, invisible et présent tout ensemble. Je suis follement agitée. (Un silence.) Je vais partir. Si mon père venait à s'apercevoir de mon absence La nuit est fort avancée, j'aurais froid peut-être, il faut rentrer.

HERMANN, s'éveillant.

Il fait nuit encore. J'ai fait un rêve singulier : il m'a semblé revoir belle et grande, la petite Alice d'autrefois. Alice ! je me suis rappelé ce nom dans mon rêve. C'est étrange. Me voici vraiment troublé de cette folle imagination.

ALICE, effrayée.

J'ai entendu remuer sous ces grands arbres. O mon Dieu, ne suis-je donc pas seule ici ! (Elle se lève.)

HERMANN.

Il y a quelqu'un vêtu de blanc sur le bord de la rivière ; on dirait une femme. (Il se lève et sort de l'ombre. La lune éclaire son visage.)

ALICE, s'enfuyant.

Hermann !

HERMANN, la reconnaissant.

O mon rêve, sois béni ! Siegel ! Siegel !

SIEGEL, s'éveillant.

Qu'est-ce ? que me veut-on ? Ah ! c'est toi, Hermann ; laisse-moi donc dormir.

HERMANN.

Je l'ai vue, te dis-je ; c'était elle !

SIEGEL.

Qui ? quoi ? un voleur, une fée, une sorcière, un ange, le diable ? as-tu vu les ombres lamentables de ceux qui se sont noyés ici marcher sur l'eau, drapés dans leurs linceuls mortuaires ? Improvises-tu une élégie ou un dithyrambe funèbre ? As-tu peur ? es-tu fou ? Moi, j'ai sommeil ; bonsoir.

HERMANN.

C'est elle, c'est Alice !

SIEGEL.

Qu'est-ce que c'est qu'Alice ?

HERMANN.

Ma compagne d'enfance, ma maîtresse, ma femme !

SIEGEL.

Ah ! bah ! mon cher, quand on a le déplorable défaut de parler en rêvant, il faudrait au moins ne pas réveiller aussi brusquement les pauvres diables qui, n'ayant point le pied fourchu de Méphistophélès, ont bravement fourni dix lieues éternelles entre le lever et le coucher du soleil. Tu es fou à trente-six carats. Lorsque je verrai ton brave homme de père, lequel doit être un bon Allemand de pure race, en guise de remerciements de sa patriarcale hospitalité, je le persuaderai de t'envoyer à l'hôpital, car tu es timbré à tout jamais. En attendant, voici le jour qui monte là-bas comme une vapeur blanche. Partons-nous ?

HERMANN.

Solitude charmante où j'ai entrevu le bonheur, onde limpide où se sont réfléchis ses regards, belle herbe fleurie qu'elle a foulée, adieu ! car si je ne la revois pas, je mourrai !

SIEGEL.

Nos dulcia linquimus arva ! Donne-moi du tabac, Bien. J'aurai une faim d'anthropophage à l'heure du déjeuner. (Il chante.)

Il était un roi dans Thulé,
Jusqu'au tombeau toujours fidèle,
Auquel avait laissé sa belle
Une coupe en or ciselé.

(Ils sortent).

LECONTE DE LISLE.

... rivières. Si la pétition contient des développements qui puissent être utiles à examiner dans le sein de la commission chargée de l'examen de la proposition de l'honorable M. de Lafarelle sur les endiguements des fleuves et rivières, je ne m'oppose pas à ce que la pétition soit renvoyée à cette commission.

M. BERRYER. La question est d'un immense intérêt ; il y a ici une question de propriété privée. Celle-là a ses règles. Puis vient la question de la propriété domaniale ; puis vient enfin la question de l'administration, qui doit conserver son autorité dans l'intérêt de la navigation. Des conflits s'élèvent, et l'autorité administrative prend des arrêtés qui froissent souvent la propriété privée. Il importe qu'une disposition législative intervienne et détermine les véritables attributions de l'autorité administrative. J'appuie dans ce sens, les conclusions de la commission.

M. DUMON. L'honorable préopinant pense que la question de savoir si un terrain d'alluvion est arrivé à l'état de maturité, et doit sortir de la propriété domaniale pour entrer dans la propriété privée, est une question judiciaire ; je soutiens que c'est à la juridiction administrative de fixer le moment où la propriété publique a cessé ; car le lit du fleuve appartient au domaine et ne saurait être aliéné ; mais il me semble que cette question est en ce moment sans intérêt, puisque je ne m'oppose pas au renvoi de la pétition.

M. BERRYER. Je maintiens que la division entre la propriété domaniale et la propriété privée ne peut être faite que par les tribunaux.

M. GALOS. J'en demande pardon à l'honorable M. Berryer, mais la question n'est pas posée dans les termes qu'il vient de présenter ; les pétitionnaires se plaignent précisément de ce que la limite entre les attributions judiciaires et les attributions administratives n'est pas nettement fixée ; c'est pour arriver à ce résultat que je désire que la proposition de l'honorable M. de Lafarelle passe le plus tôt possible à l'état de loi.

M. DE PANAT revient sur ses précédentes observations. Il rappelle qu'en 1836, à l'occasion d'une proposition faite à la chambre, un député de Lot-et-Garonne reconnaissait la nécessité d'accorder aux riverains de la Garonne précisément ce qu'ils demandent aujourd'hui ; et ce député, dit-il, est celui-là même qui dirige en ce moment les travaux publics.

M. DUMON. Je prendrai part avec empressement à la discussion de l'honorable M. de Lafarelle, mais je déclare qu'il me sera impossible de consentir à ce que l'autorité judiciaire soit chargée de délimiter le lit des fleuves et rivières.

M. DE LAFARELLE insiste pour que la pétition soit renvoyée à la commission chargée d'examiner la proposition, et à MM. les ministres de la justice et des travaux publics.

Ce triple renvoi est prononcé.

M. DE LAFARELLE, continuant son rapport. « Des négociants, filateurs et marchands de coton, demandent qu'il soit pris des mesures protectrices dans l'intérêt de l'industrie cotonnière. »—Renvoi aux ministres des finances et du commerce.

Ordre du jour du lundi 16 février.

A une heure et demie, séance publique. Suite de la discussion du projet de loi sur les canaux. Discussion de la proposition de M. Roger (du Loiret) relative à la liberté individuelle ; du projet de loi sur la navigation intérieure ; du projet de loi relatif à la perception de l'impôt sur les sucres indigènes ; du projet de loi relatif aux eaux minérales ; de la proposition de M. Desmousseaux de Givré, concernant les droits d'octroi sur les bestiaux ; du projet de loi relatif à la correspondance transatlantique ; discussion sur la proposition de M. Lafarelle, sur l'endiguement des fleuves et rivières.

Erratum. Décidément nos imprimeurs ne peuvent se résigner à appeler par son véritable nom le célèbre ingénieur à qui nous devons les premières études sur l'ensemble du réseau de notre navigation intérieure. Heureusement nos lecteurs savent qu'il s'agit de *Brisson* tant de fois cité dans la discussion dont le canal de la Marne au Rhin vient d'être l'objet

---

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — A compter du 16 février, le prix du pain, dans Paris, continuera d'être payé, savoir : le pain de première qualité à 38 cent. le kilog., et celui de deuxième à 30 centimes.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui une instruction de M. le ministre de la marine pour l'admission à l'Ecole navale.

— M. le ministre de l'instruction publique vient d'instituer une commission chargée d'examiner toutes les questions relatives aux livres destinés à l'usage des établissements universitaires, soit quant au mode de procéder à l'examen de ces livres, soit quant aux formes à donner à l'autorisation dont ils sont l'objet. Les membres de cette commission sont : MM. Cousin, conseiller titulaire de l'Université, président ; Glaire, Giraud, Dumas, Le Clerc, Bouillaud, Matter, Pouillet, conseillers ordinaires ; Lamotte, inspecteur de l'instruction primaire ; Gueneau de Mussy, président de la commission d'examen.

— Les débats de l'affaire des agents de change et négociateurs de promesses d'actions de chemins de fer devant le tribunal correctionnel de la Seine ont été clos hier. Le tribunal a remis à huitaine pour prononcer son jugement.

— M. Léon Cogniet a été choisi par M. le ministre de la guerre pour professeur de dessin à l'Ecole polytechnique, en remplacement de M. Charlet, décédé.

INSURRECTION A L'ÉCOLE D'ALFORT.— On lit dans le *Droit* : « Nous apprenons que les élèves de l'école d'Alfort se sont révoltés hier soir contre le directeur et l'économe de cet établissement. A un signal convenu entre eux, au lieu d'entrer dans leurs dortoirs, ils se sont mis à briser les vitres et à chanter la *Marseillaise*.

» Les autorités du pays arrivèrent bientôt pour calmer le désordre ; mais les élèves exaspérés n'ont rien voulu entendre et ne se sont apaisés que lorsque M. Boulay, professeur des hôpitaux, pour lequel ils ont de l'affection, et qu'on a été obligé d'aller chercher à Paris, est venu leur faire des représentations. »

LE LOUP DÉGUISÉ EN AGNEAU. — Un individu, déjà condamné sous le nom de Pommier, servait comme domestique dans les bonnes maisons, où il se présentait souvent pour se faire admettre sous le nom de Naguet. Ce nom appartient à un autre domestique que protège une noble dame du faubourg Saint-Honoré ; et lorsqu'on s'adressait à elle, elle ne donnait que de bons renseignements. Pommier trouvait toujours facilement à se placer, et il fut admis ainsi dans beaucoup de maisons, d'où il disparaissait bientôt à la suite de quelque vol.

Le faux Naguet dévalisa de cette manière toute la cave du sieur P..., propriétaire, rue de Navarin, puis il passa de là chez M. le vicomte d'Arlincourt. Comme il est zélé et actif dans son service, l'auteur du *Solitaire* était enchanté d'avoir trouvé un si bon domestique, lorsqu'une circonstance vint enfin dévoiler les friponneries du prétendu Naguet et le livrer à la justice.

lon, le 9 :

« Le bruit a couru aujourd'hui qu'une dépêche télégraphique arrivée dans la matinée, prescrivait de suspendre les préparatifs de l'expédition de Madagascar. Il y a lieu de croire que ce bruit est dénué de fondement, car les choses sont maintenant trop avancées pour que l'on renonce à l'expédition.

» On a déjà dépensé des sommes considérables, et les troupes d'artillerie et d'infanterie de marine qui doivent s'embarquer dans notre port ont touché leur entrée en campagne.

» La frégate la *Belle-Poule* a reçu sa mâture et a été remorquée en rade. »

Cette nouvelle est évidemment dénuée de fondement, car le *Courrier de Marseille* du 11 annonce que le gouvernement vient d'affréter pour porter des approvisionnements destinés à l'expédition de Madagascar le navire de Marseille *l'Albatros*, armateurs MM. Aube frères, aux prix suivants :

Fret de Marseille à Bourbon, fr.	49 50 et 10 0/0 du T.	
de Toulon à Bourbon	59 50	» »
de Bourbon à Madagascar	34 50	» »

LA TEMPÊTE ET DES GENS DE COEUR. — Il y a quelques jours, un affreux sinistre est venu jeter la consternation dans la population maritime de Boulogne-sur-Mer.

Une tempête violente avait régné pendant toute la journée ; vers cinq heures du soir un sloop anglais, monté par cinq hommes et un mousse, faisant eau de toute part et ne pouvant plus tenir la mer, essaya de se réfugier dans le port : mais il n'y avait pas assez d'eau pour qu'il pût pénétrer dans les jetées, et il fut obligé d'échouer à l'est, à une très petite distance de l'estacade située de ce côté. Aussitôt que cet évènement fut connu dans le quartier maritime, tous nos marins se précipitèrent sur le port pour porter secours aux naufragés.

Le bateau de sauvetage fut lancé à la mer, monté par un excellent équipage ; mais à trois reprises différentes on essaya d'avancer ; chaque fois la lame furieuse le rejetait sur le sable, et il éprouva de tels avaries qu'on dut renoncer à s'en servir.

Cet échec ne découragea point nos braves marins. Le pilote Méguin s'élance dans son bateau avec quelques hommes résolus ; mais ses efforts sont vains ; le frêle esquif est secoué par la vague, et il lui est impossible d'avancer.

Cette nouvelle tentative infructueuse ne fait qu'exciter l'ardeur : Testard, maître du bateau n° 58, monte avec un équipage dans un bateau neuf et très solide, et il essaye à son tour de braver la fureur des flots : à l'aide des manœuvres les plus habiles et les plus audacieuses, il parvient à sortir du port, et après une lutte d'une heure, pour franchir un espace de quelques mètres, il approche enfin du sloop échoué ; les hommes de l'équipage s'étaient attachés aux mâts ; Testard, pour faciliter le sauvetage, avait mis une chaloupe sur son bateau, puis l'avait descendue à la mer, afin que les naufragés pussent d'abord se réfugier dans cette chaloupe, et de là monter dans le bateau auquel elle était attachée.

Trois hommes parvinrent dans la chaloupe ; mais au moment où ils y entraient, une lame considérable les précipita dans la mer ; deux périrent, mais le troisième nagea avec une grande énergie, et atteignit le bateau, où il fut recueilli.

Restaient deux hommes attachés aux mâts du sloop. Une heure après la tentative de Testart, la tempête s'étant un peu apaisée, le commis de marine Pottrier prit un bateau, avec quelques marins, s'avança auprès du navire et sauva ces deux hommes, qui n'auraient pas tardé à mourir de froid s'ils n'avaient pas été aussi promptement secourus.

Deux hommes seulement ont donc péri, mais aucun homme de l'équipage n'aurait échappé à la mort sans le dévouement et le courage héroïque de nos marins boulonnais.

C'était un triste mais magnifique spectacle que cette lutte d'hommes de cœur contre un si terrible élément, auquel on arrachait les victimes qu'il allait engloutir, et cette foule qui bordait la mer, et qui suivait avec anxiété toutes les phases de ce drame, faisant des vœux pour le salut des naufragés et excitant le courage des marins. Tout cela se passait au milieu de la nuit, et les vagues s'élevaient à dix mètres et se brisaient avec fracas sur la plage.

M. Rabusson, auteur de plusieurs mémoires importants sur le déplacement de la population de Paris, donnera, demain dimanche, à une heure précise, à l'Hôtel de Ville (salle Saint-Jean), une séance dans laquelle il développera ses idées sur *l'Origine de notre nationalité*. M. Rabusson a déjà prononcé l'année dernière un brillant discours sur cette question historique, qu'il travaille à dégager des nuages qui l'entourent.

— Le grand bal annuel donné au bénéfice de la caisse de secours et de pensions des artistes dramatiques, aura lieu cette année comme par le passé, dans la salle du théâtre royal de l'Opéra-Comique, le 14 mars prochain. Les commissaires s'occupent déjà d'organiser cette fête artistique, afin qu'elle soit digne de celles qui l'ont précédée.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 14 FÉVRIER 1846

La *Presse* est, comme nous, opposée à la construction des canaux parallèlement aux chemins de fer. Elle considère cette juxta-position de canaux et de chemins de fer, comme un emploi peu judicieux des deniers de l'Etat. Ce n'est pas là, d'ailleurs, le seul inconvénient, et l'avenir n'est pas moins compromis que le présent par des faites de cette nature. La *Presse* constate aussi le *succès* de tribune de M. Michel Chevalier, dont le discours a été, vers la fin, couvert par les conversations particulières. C'est une question de savoir si c'est tant pis ou tant mieux pour l'honorable orateur.

Le *Constitutionnel* est ambitieux ; son ambition déborde sur les départements. Il se berce de la douce illusion que la discussion de l'adresse, quoiqu'ayant donné une assez confortable majorité au ministère, a été néanmoins très favorable aux *idées* de l'opposition, parce que cela seul qu'on a pu les comparer aux *idées* du gouvernement. Le *Constitutionnel* base cette opinion flatteuse sur quelques lettres particulières qu'il a reçues de divers points de la France. Le *Constitutionnel* croit facilement à ce qu'il désire, mais, en vérité, il calomnie la province qui, certainement, a tiré une toute autre moralité de la farce parlementaire qui s'est jouée au Palais-Bourbon.

Le *National* pense que sir Robert Peel, dans la chambre des commu-

... Nous renvoyons depuis le 1 courant.

M. A., à Marseille. — Au lieu des 25 exp. manquant n'y avait-il pas 25 prêts en plus ? — Ceci pour nous rendre compte de l'erreur.

Observateur de la Haute-Marne. — Prière d'indiquer l'adresse de l'auteur du feuilleton qu'il publie, sous le titre de *Paris la Nuit*, pour cause amicale.

HALLE DE PARIS.

13 févr.			14 févr.		
Arrivages	274 q.	75 k.	Arrivages	1661 q.	09 k.
Ventes	575	23	Ventes	2409	53
Restant	49346	42	Restant	48537	96
Cours moyen	41,35		Cours moyen	41,85	
Cours-taxe	41,89		Cours-taxe	00,00	

Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	18 q.	88 k.	53,25	à	57,35	Gruaux	4 q.	71 k.	32,80	à	56,70
1re	42	33	00,00	à	42 70	1re	158	57	42 00	à	41,60
2e	130	73	40,75	à	41,40	2e	130	81	40,75	à	41,70
3e	1	57	00,00	à	31 85	3e	71	32	31,85	à	38,30
4e	3	14	00,00	à	29 95	4e	[illegible]	[illegible]	00,00	à	23,30
A liv.	150	72	32,78	à	59,85	A liv.	904	84	35,05	à	42,30

Marchés.

Halle aux veaux. 14 février. — Veaux amenés 882, vendus 868 à 1,90 1,70-1,50. — Vaches amenées 121, vendues 121 à 1,80-1,14-1,00. — Taureaux amenés 10, vendus 9 à 0,00, 0,96.

Marché de la Maison-Blanche, 14 févier. — Sur 60 porcs, il s'en est vendu 60 à 1,24-1,22-1,00. — Vaches laitières amenées 41, vendues 19 de 240 à 500. — Taureau, amené 1, vendu, 330.

Marché aux chevaux du 14 février. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 107, vendus 19 de 200 à 925. — De trait 249 entrés, vendus 25 de 415 à 1240. — Hors d'âge 181 entrés, vendus 21 de 55 à 490. — Anes entrés 5, vendus 1 de 0 à 45. — Chèvres amenées 2, vendues 0 de 00 à 00. — Voitures, 21 amenées, 3 vendues de 60 à 115. — Encan, entrés 0, vendus 1 de 00 à 00. — Essai, 67.

Bourse du 14 février 1846.

La Bourse a été calme mais ferme sur les rentes, qui ont fermé aux mêmes cours qu'hier. Après la Bourse, le 3 0/0 a montré une nouvelle tendance à la hausse.

Les chemins ont été assez généralement en faveur. La Banque de France a aussi monté de 20 fr. de plus.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge 1842, 105. — Id. 4 1/2, 101. — Banque belge, 850, 855.

Chemin de Fampoux, 465. — Dieppe à Fécamp, 470. — Montereau, 450. — Andrezieux, 300.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 6950, 6975. — Lin Maberly, 760. — Gaz nouveau, comp. française, 4600. — Hauts-fourneaux de Monceau, 2375.

Obl. de Saint-Germain, nouv., 1180. — Rouen, 1022 50, 1020. — Havre, 1112 50, 1115.

A terme : Dette int. d'Espagne, 32 3/4 fin courant. — Chemins : de Fampoux, 465, fin courant. — Dieppe, 467 50, 470.

5 0/0 compt....	1er C. 123 15	P. H. 123 20	P. B. 123 15	dr C. 123 20	Hier 123 [illegible]
— fin cou	123 20	123 30	123 20	123 30	123 [illegible]
3 0/0 compt....	84 75	84 75	84 75	84 75	84 75
— fin cou	84 70	84 80	84 65	84 65	84 75

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	1375 »»	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	101 1/2	218 1/2	» »
B. de France....	3473 »»	3480 »»	H. 15 »»	— Portugais.	» »»	» »»	» »
C. Gou. ex div..	1205 »»	1202 50	» »»	Esp. D active.	»	» »»	» »
C. Ganneron....	1190 »»	1195 »»	H. 5 »»	5 0/0 Naples.	100 00	» »»	» »
C. hypot.......	575 »»	578 »»	H. 2 50	— Romain..	101 3/8	» »»	B. 1,8 »
4 Canaux.......	1275 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1255 »»	» »»	» »

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.....	» »»	1110 »»	» »»	Au 03. 1115.	» »
V. r. d......	560 »»	557 50	» »»	— 560. 560, 561 25.	H. 1 25
— r. g.......	» »»	357 50	» »»	— 360	» »
Orléans....	1290 »»	1295 »»	H. 5 »»	— 1290. 1295.	H. 3 »
Strasb	251 25	» »»	B. 1 25	— 250.	» »
Rouen.......	1022 50	1025 »»	H. 2 50	— 1020, 1028 75.	H. 1 75
Havre.......	710 »»	» »»	H. 5 »»	— 717 50, 720.	H. 2 50
Marseille....	» »»	» »»	» »»	— 985, 990.	H. 1 75
Vierzon.....	700 »»	» »»	» »»	— 700, 705.	H. 3 »
Nord........	765 »»	767 50	H. 2 50	— 765, 788 75.	H. 3 75
Bordeaux....	640 »»	» »»	» »»	— 612 50, 613 75.	H. 3 75
Boulogne.....	543 »»	» »»	» »»	—	» »
Montereau...	» »»	» »»	» »»	—	» »
Strasbourg...	556 25	555 »»	» »»	— 555, 556 25, 555.	» »
Nantes	592 50	592 50	» »»	— 593 75.	B. 1 25

LONDRES, 12 févr.	PARIS, 14 février. PRIMES.	COULISSE
Consol. 96 5/8, 3/4.	3 0/0 F. c. 84 90, 85 00 d. 50.	Av. 84 67 1/2.
Esp. act. »	F. p 85 d. un; 85 35 d. 50.	Ap. 84 85.
Portug. 39 1/2.	5 0/0 F. c. 123 50 d. 50.	B. du Trésor.
Mexic. 30 5/8.	F. p. 124 10 d. 50	3 1/4 à 5 m.
5 0/0 holl.	Orléans. au 28, 1305, 1307 50 d. 10.	Reports
2 1/2.	Nord, au 28, 770 d. 20, 770, 775 d. 10.	3 0/0 f. c. 05.
Rouen, 29 1/2.		— F. p. 10.
Orléans, 49, 50.		5 0/0 f. c. 25.
		— F. p. 25.

MARCHANDISES.— HUILE de colza, disponible, 94,00 à 00,00 ; courant du mois, 97,00 à 96,50 ; mars et avril, 97,00 à 90,00 ; 4 du milieu, 95,00 à 00,00 ; 4 derniers, 91,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 89,25 à 89,00. — Œillette rousse, 89,00. — Lin, 81,00. — Cameline, 82,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 120,50 à 00,00 ; mars et avril, 123,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 120,00 à 128,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 95,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 15 février 1846.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Favorite.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Virginie, Famille Poisson.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Domino, Marie.
7 h. 1/2 ODÉON. — Glenarvon, Alcade, Ricco.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — 2 Filles à marier, Carlo, Beaugaillard, Riche.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mme Fleur de Genêt, Mousse, Indiana.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] peut se résumer d'une manière précise dans ces deux causes : en Europe, abolition du droit d'aînesse, et généralisation de l'aisance ; aux colonies, abolition de l'esclavage. D'une part, les Français ne veulent plus émigrer ; de l'autre, les races colorées se refusent au travail libre, il n'y a plus d'instrument pour coloniser.

Il se passera bien du temps encore, s'écrie l'*Armoricain*, avant que des phalanges de vigoureux travailleurs se présentent pour aller chercher loin de leur patrie des moyens d'existence qu'ils peuvent trouver aujourd'hui près d'eux. Les tentatives de phalanstères faites jusqu'à ce jour ne l'ont que trop clairement démontré : il y a eu affluence de chefs, riches de théories, mais point de travailleurs, et tous ces essais n'ont abouti qu'à des désastres pécuniaires faciles à prévoir. Reconnaissons donc que chaque chose a son temps ; les colonisations intelligentes auront le leur.

Nous ne voyons pas trop ce que le phalanstère vient faire ici. Nous avons trop souvent apprécié la loyauté de l'*Armoricain*, pour supposer qu'il puisse aujourd'hui appeler à son secours, dans une discussion, les moyens du bas journalisme ; il ne saurait convenir à la franchise et à la générosité bretonnes de détourner l'esprit du lecteur sur des faits controuvés, étrangers à la question.

Si l'*Armoricain* veut faire allusion à quelque essai de colonisation phalanstérienne, nous nous étonnons qu'il s'exprime avec tant de légèreté ! *Tous ces essais* se bornent, en effet, à *une seule* expédition au Brésil. Nous ignorons si cette expédition avait des chefs riches de théories, mais nous savons que malheureusement elle comptait bon nombre de travailleurs, d'ouvriers qui, depuis, ont dû regretter de n'avoir pas écouté nos conseils, quand nous leur disions que cette entreprise était imprudente, inconsidérée, hors de toute condition de réussite.

Mais revenons au fond du débat.

L'Armoricain, lorsqu'il imagine que nul n'a plus besoin d'aller chercher au loin des moyens d'existence, fait un fâcheux écho au langage officiel des chefs de l'aristocratie financière et égoïste. Nul n'est mieux placé pourtant qu'un journal breton pour bien renseigner le monde *sur la prospérité toujours croissante de toutes les classes de la société* (1).

Nous avons parcouru récemment la Bretagne. Depuis Saint-Malo jusqu'à Lannion, depuis Lannion à Brest, de Brest à Mayenne, nous n'avons vu que tableaux d'épouvantable et hideuse misère, et nous avons gardé de ce voyage un souvenir d'affliction profonde. Sur les confins de cette âpre Bretagne, nous avons compté, à Saint-Servan, 4 500 pauvres inscrits au bureau de bienfaisance (2), à Mayenne, 3 500 sur une population à peu près égale de 10 000

(1) Voir tous les discours mis dans la bouche du roi par les ministres.

(2) La *Vigie de l'Ouest* comptait récemment 8 000 indigents sur 20 000 habitants de Saint-Servan et Saint-Malo.

intentionné que l'*Armoricain*.

Et cet état d'indigence, espère-t-on le voir diminuer ? Notre confrère brestois n'ignore pas que, dans l'état présent de notre société, tout accroissement de la richesse va de plus en plus profiter à un petit nombre de privilégiés ; il sait parfaitement que dans les grandes luttes de concurrence de la féodalité industrielle, les petits seront écrasés, et que nous allons voir grandir sur le sein de la France cette lèpre du paupérisme qui dévore l'Angleterre et la Belgique.

L'objection de l'*Armoricain* n'est donc pas valable. Il est bien vrai que nos populations se déplacent peu volontiers et sont médiocrement portées aux entreprises lointaines. C'est l'effet d'un esprit de timidité et de renoncement qu'ont développé certaines circonstances, mais qu'il n'appartient pas à un organe de nos provinces maritimes d'encourager et d'exalter. Bien loin de là, notre devoir à tous est de ranimer dans la nation l'amour des grandes aventures, si nous voulons que la décadence maritime du pays s'arrête, si nous voulons que la France joue dans le monde un rôle actif et civilisateur digne de son génie et de son histoire.

Nous ne nous faisons pas illusion sur les difficultés nouvelles de l'œuvre colonisatrice, et c'est précisément parce que cette œuvre est délicate, parce qu'elle exige de puissants efforts de courage et de science, que nous y convions la nation française. Nous avons pour notre pays le désir des grandes choses.

L'acte généreux, mais mal étudié de l'abolition de l'esclavage a fait égales pour tous les peuples les difficultés de la colonisation. Faut-il donc que tous renoncent à la culture des pays intertropicaux ? quels seraient alors les éléments des échanges ? Peuvent-ils abandonner sans secours toutes ces races colorées qui ont besoin de leurs influences vivifiantes pour progresser ? Ou bien, alors que les autres peuples, Américains de l'Union, Anglais, Hollandais, font œuvre d'expansion civilisatrice sur les mondes barbares, convient-il que la France seule s'abstienne ? Ne voilà-t-il pas un beau rôle ! La colonisation exige aujourd'hui plus d'efforts et de labeurs qu'autrefois : donc abstenons-nous, et laissons le soin et la peine aux autres plus hardis et plus généreux !...

Non, ce n'est point ainsi que nous comprenons le devoir, la mission de la France. L'*Armoricain* considère comme insuffisant et mauvais le mode de colonisation usité depuis trois siècles ; c'est aussi notre opinion, et nous avons toujours déclaré nécessaire une transformation des principes qui, jusqu'à ce jour, ont gouverné ce grand fait de l'histoire de l'humanité. Aussi ne demandons-nous pas aux journaux des ports de mer de patronner les vieux plans usés, les moyens arriérés. Nous les sollicitons de prêcher d'abord et incessamment la politique colonisatrice, afin de réveiller, d'entretenir l'esprit des lointaines entreprises ; et puis, nous les convions à chercher avec nous les principes et les moyens nouveaux,

(1) Déclaration d'une des dames de charité les plus zélées de Mayenne.

passionnée de son âme. Il ne lui est pas permis, selon nous, de se tenir à l'écart et de renoncer, alors qu'elle doit glorieusement rivaliser avec les autres peuples pour conquérir les sauvages et les barbares à la civilisation chrétienne, pour accomplir l'association fraternelle des races et l'unité de la famille humaine.

Bien-être des classes populaires.

M. Charles Dupin, dans une des dernières séances de la Chambre des pairs, a renouvelé ses affirmations sur le bien-être des classes ouvrières. Nous affirmons, nous, qu'il trompe audacieusement le pays. Notre démenti se fonde sur les documents officiels, publiés par M. de Rambuteau, préfet de la Seine. Voici, d'après le compte-rendu de ce fonctionnaire, la liste des indigents inscrits aux bureaux de bienfaisance de Paris, à six années d'intervalle.

	en 1837	en 1843
1er arrondissement,	3 599	5 252
2e	2 646	3 721
3e	2 406	3 012
4e	3 129	3 756
5e	4 699	6 503
6e	6 936	9 422
7e	3 936	6 312
8e	9 938	15 381
9e	4 924	6 909
10e	3 073	6 165
11e	3 896	5 315
12e	11 357	14 563
Totaux...	62 539	86 401

L'année 1843 est la dernière dont nous possédions le compte-rendu officiel. Cette année-là près du dixième de la population de Paris était, comme on le voit, inscrite aux bureaux de bienfaisance.

Voici maintenant quelques chiffres relevés par M. Eugène Buret sur les documents officiels. Ils se rapportent aux pays industriels :

On comptait à Lille, en 1839, sur :

	habitants	indigents
	70 000 habitants,	22 881 indigents.
à Dunkerque	24 517	4 880
à Douai	19 880	4 304
à Valencienn.	19 841	5 047
à Cambrai	17 031	4 151
à Turcoing	16 628	1 704
à Roubaix	13 132	2 431
à Bailleul	9 461	2 398
à Hazebrouck	7 644	1 467
	198 134	48 682

Plus de 1 indigent sur 4 habitants. Les populations agricoles ne sont pas moins misérables.

Nous ne citons que quelques villes de l'Ouest (voir notre premier article d'aujourd'hui).

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LUNDI 16 FÉVRIER 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON : *L'Alcade de Zalaméa*, drame en 3 actes, par MM. Samson, de la Comédie-Française, et Jules de Wailly. — GYMNASE : le *Mardi-Gras à l'hôtel des Haricots*, vaudeville en 1 acte. — GAIETÉ : les *Compagnons* ou la *Mansarde de la Cité*, drame en 5 actes et en 7 tableaux.

L'ouverture du Second Théâtre-Français a rencontré chez nous une sincère sympathie. Nous avons applaudi à ce prologue, rempli de généreux sentiments comme de beaux vers, par lequel M. Théophile Gautier faisait appel aux générations qui doivent rajeunir et vivifier l'art national. Aujourd'hui encore nous croyons au Second Théâtre-Français une utile mission. Lors même qu'il ne devrait pas atteindre de sitôt au succès d'éclat et de grande vogue, il lui appartiendrait de faire revivre les antiques chefs-d'œuvre, de ressusciter les illustres morts, de populariser en France les belles productions du théâtre étranger ; enfin d'ouvrir la carrière aux jeunes auteurs, aux artistes inconnus, de leur faire généreusement ces avances de publicité sans lesquelles le véritable talent peut mourir ignoré et détourné de sa voie.

La direction nouvelle, à son début, nous paraît avoir très bien compris son rôle ; elle a donné au public l'œuvre à peu près oubliée de l'un des créateurs du théâtre classique en France, le *Saint-Genest*, de Rotrou, pièce originale, faiblement asservie aux trois unités et dont le style brille de vives images, malgré ses locutions vieillies, comme une armure d'acier dont la rouille ne cacherait qu'à demi les ciselures et le poli primitif.

La direction du Second Théâtre-Français a commencé par accorder un salut aux morts, et c'est le côté rétrospectif de sa mission qu'elle a voulu aborder le premier ; mais elle n'a pas oublié qu'elle se devait encore et surtout aux auteurs qui demandent à vivre, aux noms jeunes, aux idées nouvelles. La seconde pièce qu'elle a montée, c'est *Diogène*.

Diogène est une conception grande et hardie, c'est l'art dramatique plantant son drapeau dans le champ des réformes sociales, c'est dans le monde de l'art ce que serait dans le monde politique la parole d'un homme d'État critiquant la société actuelle et demandant l'organisation du travail du haut de la tribune parlementaire ; c'est un cri de ralliement qui va réunir pour une œuvre féconde tous les auteurs qui rêvent un meilleur avenir non pour eux seulement, mais pour le pays. Honneur à l'écrivain qui le premier a planté ce drapeau, qui le premier a prononcé cette parole, qui le premier a jeté ce cri ! Vainement les prôneurs officiels de notre société corrompue ont essayé de verser le dédain et l'ironie sur son ouvrage ; l'amertume de leur langage a prouvé que le sarcasme du cynique les avait mordus au cœur, que la corruption était blessée dans ses parties sensibles, qu'un harpon bien aiguisé avait pénétré dans les flancs du monstre.

Après avoir payé sa dette au passé et à l'avenir, le Second Théâtre Français a voulu songer au présent. Il a été moins heureux cette fois. Nous ne voulons pas dire que l'*Alcade de Zalaméa* n'ait point réussi ; cette pièce a été accueillie par des applaudissements contre lesquels aucun sifflet n'est venu protester, mais il y a des succès froids, qui n'entraînent pas les masses, bien qu'on les obtienne sans contestation, des succès pacifiques auxquels sont préférables cent fois ces victoires remportées après une lutte acharnée au bruit des combats et des tempêtes.

Placée dans des conditions défavorables, obligée de chasser, comme Énée, avec le glaive ou avec le rameau d'or les ombres des directions défuntes qui l'assiègent en lui jetant le mauvais présages, la direction actuelle de l'Odéon a besoin de marquer par une conquête chacun de ses pas ; il faut qu'elle gagne chaque jour, par chacune de ses œuvres, un peu de terrain dans le domaine de l'opinion. *L'Alcade de Zalaméa* ne sera pas nuisible au Second Théâtre-Français, mais le servira peu. Donner une pièce de ce genre et de cette valeur, ce n'est pas perdre du terrain, mais ce n'est pas en acquérir.

Mauzin, qui nous paraît, après le directeur, le meilleur acteur de la troupe actuelle, vous représente un riche laboureur de Zalaméa, village situé dans quelqu'une des Espagnes. Mauzin a une jolie fille (Mlle Edith) qui est enlevée par un jeune capitaine (M. Clément Just) ; Mauzin, élu alcade par ses concitoyens, fait arrêter l'officier et le condamne à être pendu. Pour échapper à la mort, le capitaine n'a qu'une ressource, épouser la jeune fille déshonorée.

Il prendrait ce parti de grand cœur, s'il n'avait juré à son père mourant de ne jamais épouser qu'une fille noble. Survient le roi d'Espagne et même de toutes les Espagnes. Il connaît le capitaine et l'aime d'amitié, il connaît la jeune fille et l'a aimée inutilement d'amour. Bref, sa majesté, usant de sa pleine puissance et autorité royale, ennoblit le paysan, ennoblit la fille, et les apprêts du mariage remplacent promptement ceux du supplice.

Cette fable, empruntée au théâtre espagnol, a été dialoguée avec l'habileté, le faire et l'esprit non pas tout à fait de premier numéro, mais bien de seconde qualité qui sont reconnus depuis long-temps à M. Samson. Tous les costumes sont élégants et frais. Mme Neuville nous a fait l'effet d'une bonne duègne, bien qu'elle n'ait pas encore l'âge de l'emploi.

Nous accueillons avec plaisir l'*Alcade de Zalamea*, en attendant une œuvre plus caractérisée. Le Samson des Hébreux ne chargea sur ses épaules que les portes de la ville de Gaza ; demander au Samson de la Comédie française qu'il soutienne sans fléchir le poids de l'Odéon tout entier, ce serait trop exiger et trop attendre.

Le Mardi gras à l'hôtel des Haricots, voilà une de ces parades de carnaval qui échappent au contrôle de la critique ; les auteurs de pièces semblables n'ont pas la prétention de créer une œuvre d'art, une œuvre durable, mais de [illegible] pendant la durée des jours gras. Ce but sera nécessairement atteint par la bouffonnerie qui vient [illegible] au Gymnase. Supposez que dans une [illegible] l'autorité soupçonneuse choisisse précisément le carnaval pour enfermer à l'hôtel des Haricots tous les gardes nationaux récalcitrants ; admettez encore que, dans cette prison peuplée de [illegible], on fasse entrer des femmes cachées dans des coffres ; organisez avec [illegible] un bal paré, travesti auquel eût applaudi Chicard, qui commence à passer au nombre des grands hommes, des personnages historiques et même des mythes ; faites sauter plus haut que tous les autres danseurs un greffier déguisé en diable et fier de ses cornes, vous aurez un ensemble, invraisemblable, absurde, mais on rira, les auteurs de vaudevilles n'ayant pas tous le secret d'exciter le rire avec des moyens que la raison puisse avouer.

Les *Compagnons*, drame en cinq actes, représenté samedi dernier au théâtre de la Gaîté, se recommandent par une étude scrupuleuse, attentive, par une fidèle et saisissante reproduction des mœurs populaires. Point de salon doré, point de marquis ou d'agent de change, point de riche équipage, mais des chantiers, des ateliers, une mansarde. Nous engageons depuis si longtemps les auteurs dramatiques à mettre en scène la classe ouvrière, au lieu d'exploiter sans fin les préjugés de l'aristocratie et les petites passions de la classe moyenne, que nous devons des applaudissements au drame des *Compagnons*, où les mœurs de la classe laborieuse, sont esquissées avec franchise, et présentées dans leur vérité sans faux vernis d'élégance.

Dans les *Compagnons* vous verrez des charpentiers en bourgerons de toile bleue, en pantalons de velours, le compas dans la poche, des maçons bien couverts de plâtre, un chiffonnier aussi sale que l'exige sa profession, et digne d'être emporté dans sa propre hotte. Il semble que les remuants habitués du théâtre de la Gaieté, que ces spectateurs qui se pressent au *paradis* dans leurs costumes de travail, aient été saisis au daguerréotype.

Acte premier.—Nous voyons en mouvement un atelier de charpente attenant au cabaret tenu par la *Mère*, la jeune Batifole, dont le rôle est joué avec autant de vivacité que de naturel par Mlle Léontine. Batifole est sur le point d'épouser un excellent charpentier, Étienne (M. Deshayes), qui malheureusement ne l'aime pas et qui aspire sans cesse à des amours aristocratiques. Les compagnons se préparent à fêter le mariage ; par leurs soins un transparent orné de verres de couleur laisse lire cette devise : *vivent les charpentiers* ! ornée du compas et de l'équerre mystiques. Il n'est pas jusqu'au *singe*, c'est-à-dire à l'entrepreneur qui ne contribue pour sa part à la réjouissance en fournissant du champagne et en donnant congé pendant une demi-journée.

Cependant le malheureux singe est dévoré par les

la vérité sur la misère sociale.

Pétition contre les excès de la Concurrence

ET EN FAVEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

L'adhésion du *Guetteur* de Saint Quentin, un des journaux des départements les plus sympathiques à la cause sociale, avait échappé à notre attention. Nous nous empressons d'en reproduire les termes :

La demande d'enquête dont le parti démocratique a pris glorieusement l'initiative, l'année dernière, a trouvé dans le pays un immense appui. Voici une manifestation du même genre, destinée à mettre encore une fois en demeure de *faire quelque chose* le pouvoir gouvernemental et le pouvoir parlementaire. La pétition que nous publions aujourd'hui, et qui est proposée par la *Démocratie pacifique*, répond, dans ses termes généraux et inoffensifs, aux sentiments de tous les hommes que préoccupent les souffrances du travailleur et les mauvaises conditions dans lesquelles l'industrie s'agite et se débat convulsivement. Il n'y a là ni prétention systématique, ni limites gênantes pour aucun parti. Il s'agit de mettre à l'ordre du jour, dans le sein des chambres comme dans la presse et partout, le problème de la liberté et du travail organisé. Toutes les opinions sont intéressées à ce que l'ordre soit substitué à l'anarchie, le calme et la sécurité à l'insolidarité la plus complète et à l'antagonisme le plus effréné. Il n'y a donc pas de raison pour que toutes les opinions ne concourent avec empressement à aller réveiller et secouer sur leurs bancs les dormeurs et les égoïstes qui trouvent que tout est au mieux dans le meilleur des mondes.

La pétition qui suit se signe à compter d'aujourd'hui au bureau du *Guetteur*.

La lettre suivante nous est adressée :

Monsieur le rédacteur,

J'avais adressé au rédacteur du journal la *Presse* une rectification au sujet d'une note publiée sur la *télégraphie acoustique* dont vous avez plusieurs fois entretenu vos lecteurs ; ne la voyant pas paraître, je viens vous prier de vouloir bien l'accueillir dans votre estimable journal. Vous obligerez sensiblement celui qui a l'honneur d'être, Monsieur le rédacteur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

F. SUDRE.

A Monsieur le Rédacteur du journal la PRESSE.

Paris, le 11 février 1846.

Monsieur le rédacteur,

Ayant lu dans votre journal du 10 février, une note concernant la *télégraphie acoustique* dont je suis l'inventeur, permettez-moi, je vous prie, de relever quelques inexactitudes qu'elle contient.

Premièrement il n'y a eu aucune commission présidée par M. de Bony, que je ne connais nullement.

La commission de l'Institut, nommée en 1828, et à laquelle, sans doute vous faites allusion, était composée de MM. Arago, de Prony, baron Fourier, Raoul-Rochette, Chérubini, Lesueur, Berton, Catel et Boïeldieu.

Plus tard, c'est-à-dire en 1833, une seconde commission examina les perfectionnements que j'avais apportés à ce système de correspondance et, sans s'arrêter à la partie linguistique qui ne lui parut pas réunir les

...thode, et qu'il serait possible d'en recueillir de grands avantages.

Mais elle reconnaissait aussi la nécessité de former une école à Paris, pour que les moniteurs qu'on y instruirait pussent ensuite la répandre dans les corps.

Agréez, etc.

F. SUDRE.

Le ministère de la guerre fait de grands préparatifs pour recommencer immédiatement une campagne en Algérie. Plusieurs régiments de cavalerie ont reçu ou vont recevoir leur ordre de départ. L'armée d'Afrique a perdu presque tous ses chevaux, et ne sait où en recruter. Le gouvernement se trouve, dit-on, fort embarrassé pour remplir les vides produits par la dernière campagne sans désorganiser notre armée continentale.

A la séance du 13 février à la chambre des communes se sont présentés les shérifs de Londres, à la barre, en grande tenue ; ils présentent une pétition du lord-maire, des aldermen et citoyens de Londres assemblés en conseil ordinaire.

La pétition, qui approuve la politique générale adoptée par les ministres de S. M. au sujet des intérêts commerciaux de l'Angleterre, exprime le regret que la révocation complète des lois des céréales soit ajournée à trois ans.

La discussion continue sur les projets de sir Robert Peel ; on disait que cette discussion, jusqu'ici peu intéressante, serait probablement prolongée jusqu'à mardi, afin de donner à M. Cobden, qui est indisposé, le temps de parler.

On lit dans le *Times* :

« INDE. — Nous avons dit qu'après la défaite de l'armée sikh, les troupes anglaises n'éprouveraient probablement aucune difficulté à occuper les plaines qui se trouvent entre les cinq fleuves. La marche des troupes du Scinde qui arrivent du sud, et la fidélité éprouvée de l'état de Bhawalpore augmenteront la force de notre position dans cette partie du pays ; mais nous le répétons, la possession du royaume de Lahore est une chose tout à fait distincte de l'exercice d'une autorité incontestée sur les districts montagneux que les armes de Runjet-Singh avaient annexés à son royaume de Lahore. L'un de ces districts est situé au-delà du bras principal de l'Indus. La population de ces provinces est sauvage, belliqueuse, et complètement différente de celle qui habite les plaines. Les chefs qui jouissent d'une sorte d'indépendance dans leurs forteresses, n'ont jamais été réduits à une obéissance absolue, même par Runjet-Singh. Il a été constamment en guerre avec eux, et malgré ses nombreuses expéditions militaires, malgré les châtiments cruels qu'il infligeait à ce pays, il n'a jamais pu le soumettre complètement. Il y a douze ans, aucun Européen, à l'exception de Moorcroft, n'était parvenu à pénétrer dans le Cachemire ; le voyage qu'y fit plus tard Jacquemont fut regardé comme extrêmement dangereux. Les événements qui ont eu lieu depuis n'ont pas amélioré l'état de nos rapports avec les tribus montagnardes de l'Asie centrale.

» Si donc la conquête de Lahore doit nous plonger dans des luttes interminables avec les habitants de ces régions montagneuses, cette conquête sera un malheur déplorable pour notre empire de l'Inde. On a préten-

...second chef au port de Rochefort.

— M. Buron, fabricant d'instruments de mathématiques, le troisième membre du conseil des prud'hommes de Paris dont les fonctions expiraient, vient d'être réélu comme ses deux collègues, MM. Antiq et Marguet.

— Le gérant de la *Gazette de France* est cité pour l'audience du 26 de ce mois devant la cour d'assises de la Seine.

— Le journal *El Clamor publico*, poursuivi à l'occasion du deuil qu'il avait pris le jour anniversaire de la mort de Zurbano, a été acquitté par le jury de Madrid.

— La *Gazette d'Augsbourg* annonce que M. Waghorn était à Trieste à la fin de janvier, négociant avec le Lloyd autrichien pour réaliser sa combinaison favorite, le transit des malles de l'Inde par l'Allemagne.

LE CHEMIN LE PLUS COURT. — Des divers essais tentés jusqu'ici pour constater la voie la plus courte à suivre par la malle des Indes, et de la polémique à laquelle ces essais ont donné lieu, il est résulté, dit l'*Estafette*, que la route à préférer est évidemment celle d'Alexandrie à Marseille, sans relâche à Malte. Cette opinion, que nous avons soutenue dès l'abord, paraît aussi destinée à prévaloir chez les négociants de Londres, que la transmission rapide des dépêches des Indes intéresse au plus haut point. « Le dernier retard éprouvé par la malle de Bombay, dit le *Standard*, a convaincu tout le monde, dans la Cité, qu'il serait opportun d'établir entre Alexandrie et Marseille un service direct de paquebots à vapeur qui ne toucheraient pas à Malte. »

PAUVRE PÈRE !! — Une scène douloureuse est venue attrister avant-hier les personnes qui avaient pris place dans la voiture orléanaise allant de Neuilly au Louvre. Au coin de la rue d'Orléans, un jeune homme âgé de seize ans, élève dans une pension de cette rue, venait de monter dans l'omnibus avec son père, qui le conduisait à Paris pour consulter un médecin sur un goître dont cet enfant était atteint. A peine il venait de prendre place dans la voiture, qu'il se plaint d'un étouffement insupportable ; son père s'empresse de le faire descendre, mais il ne reçoit plus dans ses bras qu'un cadavre. M. le docteur Soyer, appelé immédiatement, a voulu pratiquer une saignée, mais la veine n'a pas laissé échapper de sang, et le docteur a déclaré qu'il n'y avait plus aucune ressource. Rien ne peut rendre l'émotion des spectateurs et le désespoir du malheureux père à ce coup si douloureux et si imprévu.

UN POINT DE DROIT. — Une question tout à fait neuve a été jugée le 10 de ce mois par le tribunal civil de Caen. Le 30 janvier 1843, le nommé Dumesnil et la demoiselle Lemonnier se présentaient, assistés de leurs parents et amis, devant l'officier de l'état civil de la commune de Baron, arrondissement de Caen, pour qu'il fût procédé à leur mariage. Le mariage se célébra selon l'usage : Dumesnil et la demoiselle Lemonnier furent déclarés époux ; mais au moment de signer l'acte, celle-ci succomba frappée d'une mort subite. L'officier de l'état civil attesta ce fait et compléta l'acte par les signatures ou les déclarations nécessaires ; toutefois deux des témoins refusèrent de signer; il en fut fait mention dans l'acte. La question était de savoir s'il y avait eu mariage, et si, par conséquent, les avantages faits au mari par le contrat de mariage pouvaient être réclamés par lui. Le tribunal a décidé la question dans le sens de l'affirmative.

L'INSOUCIANCE ARABE. — On mande de Draguignan que 94 prisonniers arabes débarqués le 9 janvier au fort Lamalgue y ont mis le feu le

---

soucis, ses affaires vont mal, une faillite de l'entrepreneur de bâtiments pour le compte duquel il travaillait achève de le ruiner ; il ne serait pas éloigné de songer au suicide lorsque, par la voie d'un agent mystérieux et fort démoralisé (Serres), il apprend qu'il peut réparer les brèches de sa fortune en recueillant l'héritage d'un oncle qui vient de mourir. Mais cet oncle a laissé un enfant naturel, une fille en faveur de laquelle il a testé. Que cette jeune fille disparaisse, que M. Delamarre (le singe) se joigne à quelques scélérats qui sont décidés à la noyer dans la Seine.

Poussé par le besoin d'argent et peu retenu par sa conscience, le singe se laisse entraîner à consentir.

Acte second. Il fait nuit. Nous apercevons les quais de la Seine, la Cité, Notre-Dame, dont les vitraux sont éclairés ; des étoiles scintillent au firmament, décoration d'un merveilleux effet. Passe Etienne, qui se mariera le lendemain matin et que ses amis conduisent à sa demeure ; il sont parés de longs rubans et chantent sur l'air de Lariflà ce couplet naïf :

Le joyeux charpentier
Aim'bien à s'égayer,
Le dimanche i's'fait beau
Pour se payer du veau :
Lariflà flà flà, etc.

Nous demandons pardon au lecteur de le tenir en suspens au moment le plus intéressant du drame, mais dans un feuilleton consacré aux beaux-arts toutes les productions poétiques de la semaine doivent être appréciées, et nous ne résistons pas au désir de rapprocher du refrain des charpentiers deux couplets d'une attendrissante complainte publiée dans le *Charivari* ces jours derniers; c'est la *Complainte d'un bon porteur de l'Époque* :

Un jour, je vante avec chaleur
Ce qu'on nomme notre couleur,
La paix, l'attitude modeste,
Guizot, l'Anglais et tout le reste ;
On s'attroupe, on pousse des cris,
Puis on dit : « C'est un homme gris ! »
De nos couleurs tout le monde se moque,
Ma foi ! nous vivons dans une belle *époque*,
Ma foi ! dans une belle *époque* !

Notre commerce est maigre aussi,
Chacun de nous moisit, transi,
Par conséquent fait pied de grue
Pendant un long jour dans la rue,
Attendant que quelque épicier
Manque de cornets de papier.
Dans la colique aussi l'on nous invoque...
Ma foi ! nous vivons dans une belle *époque*,
Ma foi ! dans une belle *époque* !

Après avoir rendu justice au mérite du chansonnier qui a su tirer d'un si maigre sujet une si éclatante poésie, revenons à la Cité et au drame des *Compagnons*.

Au moment où Etienne, quitté par ses camarades, est demeuré seul dans l'ombre, un chiffonnier passe: c'est l'espion, l'éclaireur des meurtriers; puis un fiacre passe aussi ; il contient une jeune personne, l'intéressante héritière (Mlle Fremaux), que l'on jette à l'eau toute bâillonnée ; mais Etienne a tout vu, tout entendu ; sortant tout-à-coup de l'obscurité, il frappe le chiffonnier d'un coup mortel et se lance dans la rivière pour disputer la jeune fille à la mort. Ici la toile tombe, et le public, justement impressionné, prolonge ses applaudissements pendant tout l'entr'acte.

Je renonce à suivre pas à pas la marche du drame; il est émouvant, il a complètement réussi et l'enthousiasme du public à la première représentation garantit aux *Compagnons* une existence durable. Ce drame est né très viable. Nos lecteurs auront tout le temps de le voir, si l'exposition que nous venons d'en faire les intéresse à la péripétie.

Nous leur dirons seulement que l'intrigue est fortement assaisonnée d'assassinats, puis aux gages à des oubliettes, travaux forcés et autres gentillesses sans lesquelles le théâtre de la Gaîté ne croirait pas mériter son titre. Au surplus, nous le répétons, la pièce est une œuvre sérieuse, elle pose sur la scène le peuple ouvrier avec infiniment plus de vérité que les *Deux compagnons du tour de France*, vaudeville représenté naguère aux Variétés, et autres pastiches fabriqués avec le livre de M. Agricol Perdiguier, sur le compagnonnage. — Un mot seulement aux auteurs :

Il ne suffit pas aujourd'hui, quand on veut ouvrir à l'art dramatique des voies nouvelles, de retracer les mœurs de la classe laborieuse avec fidélité, exactitude; il faut encore et surtout les peindre avec sympathie. La scène ne doit pas être un trompe-l'œil reproduisant matériellement les objets, mais un tableau inspiré par une salutaire pensée et faisant naître dans l'esprit des spectateurs des impressions également fécondes.

Or, les auteurs des *Compagnons* ne connaissent du peuple que ses chansons, ses libres allures et ses grossiers costumes de travail; quant à ses besoins, il ne les ont pas étudiés; quant à ses misères, il les ignorent ; ils ne savent pas que la mauvaise organisation de l'industrie oblige souvent, bien malgré eux, les corps de métiers, trop faiblement rétribués, à *faire grève* jusqu'à ce qu'on ait écouté leurs plaintes et assuré le pain de leurs enfants. Ce sont là des désordres regrettables sans doute, mais dont la responsabilité ne saurait peser tout entière sur l'ouvrier qui les subit. Nous avons été étonné de voir le drame des *Compagnons* flétrir les grèves et leurs auteurs, comme si ces suspensions de travail, seul moyen par lequel on ait pu jusqu'à ce jour maintenir le salaire à un taux en harmonie avec le renchérissement des denrées, étaient des conspirations gratuites, des complots de la paresse contre l'ouvrier laborieux. A ce sujet, les auteurs ont mis dans la bouche de leurs personnages des leçons de morale qui portent complètement à faux, des homélies faites pour recréer un gendarme ou un magistrat du parquet. Ces tirades pourront patroner puissamment les *Compagnons* auprès des rois de l'époque; mais elles sont à nos yeux des taches dans une œuvre consciencieusement étudiée et qui ne devrait pas être seulement populaire par la forme, mais encore socialiste par le fond.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

Nous avons assisté samedi soir à une séance fort intéressante de musique de chambre donnée par M. A. Bessems dans la salle de l'Athénée des familles, rue Monsigny. M. A. Bessems n'est pas seulement un violoniste habile, c'est avant tout un interprète intelligent des pensées si pleines de finesse délicate et de sentiment profond que les maîtres ont jetées à profusion dans ces œuvres intimes destinées à être savourées en petit comité, et si bien nommées sous ce rapport musique de chambre. M. Bessems, parfaitement secondé par MM. Boucher, Ramacciotti, Lée et Ferrière, a exécuté un quatuor de Mozart, le trio de Beethoven, intitulé: *la Sérénade* et deux quintettis de Boccherini. Il est impossible de mieux rendre qu'il ne l'a fait les élégantes pensées du délicieux trio de Beethoven, et la sensibilité naïve de Boccherini. M. Bessems a fait vivement applaudir en outre une mélodie d'une expression charmante que J.-J. Rousseau donne dans ses *Confessions* comme l'ayant entendue souvent répéter par sa grand-mère. M. Bessems a traité cette mélodie à peu près comme Baillot avait traité la *Romanesca*, et son morceau nous paraît digne du même succès, tant par le fond que par la forme. M. Bessems, encouragé par les applaudissements du nombreux public qui s'est rendu à son appel, se déterminera sans doute à continuer ces séances qui présentent un vif intérêt pour les véritables amateurs d'un genre de musique si plein de beautés du premier ordre.

— Nous avons une dette à payer à Mlle Veny, qui a donné, le 1er février, un charmant concert dans la salle de M. Pleyel. Mlle Veny met au service des meilleures inspirations des maîtres, une habileté remarquable de pianiste et une grande intelligence musicale. Par le choix des morceaux dont elle a composé son programme, et des partenaires qu'elle s'est donnés pour son concert, Mlle Veny a fait preuve de bon goût. Les noms de MM. Massart, Roger, Dorus, et de Mme Sabatier, étaient autant de garants d'une soirée intéressante. Aussi a-t-elle eu la double récompense de la foule et des applaudissements.

— Il faut rendre hommage au mérite, quelle que soit la sphère où il se manifeste ; aussi nous faisons-nous un devoir de constater la légitimité de la gloire conquise dès long-temps par Musard, gloire à laquelle le retentissement de l'orchestre des bals de l'Opéra est venu mettre le sceau. Il est certain que Musard a porté à un degré inconnu jusqu'à lui la puissance d'entraînement de la musique de danse. La paralysie morale ou physique peut seule empêcher de se livrer à des bonds furieux sous l'excitation de pareils rhythmes et d'une semblable sonorité. A l'aspect de cette prodigieuse mêlée, où bras, jambes, têtes sont confondus dans un inextricable chaos, un sourd pourrait se croire transporté dans un monde infernal; mais pour celui qui entend tout s'explique, quant à l'intensité des mouvements, du moins, sinon à leur nature. Musard a conquis le sceptre de la spécialité et il siège sur un trône avec une dignité froide et calme qui sied bien à l'homme illustré par tant de triomphes.

ALLYRE B.

... de terre malades sont apportées sur le marché et vendues à des prix élevés. Au prix actuel, c'est à peine si l'homme qui, par son labeur de la semaine, gagne dix peuces par jour peut suffire pour l'achat des pommes de terre; il ne lui reste plus rien pour le combustible, le loyer, l'habillement, le lait, etc. Quant à la viande, il n'en est pas question. »

— Pour la première fois, il a été importé d'Espagne en Angleterre une cargaison de blé, qui est arrivée de Cadix à Hull, et y attend à l'entrepôt le vote de la loi de sir Robert Peel sur les céréales. La qualité du grain a été remarquée; le boisseau pèse 64 livres, poids anglais. Le capitaine du navire importateur a déclaré qu'à son départ de Cadix, 23 autres navires y chargeaient également du blé, à destination de divers ports d'Angleterre.

INSURRECTION DE L'ÉCOLE D'ALFORT. — Le *Droit* publie aujourd'hui des détails nouveaux sur ce qui s'est passé à l'Ecole royale vétérinaire d'Alfort. Une partie des élèves seulement a pris part à cette rébellion, qui, ainsi que nous l'annoncions hier, a été promptement apaisée, et dont voici les motifs :

Un élève de première année s'étant présenté dans la salle d'étude en état d'ivresse, reçut l'ordre du surveillant de se rendre à la salle de police.

L'élève ayant refusé de se soumettre à cette punition, le surveillant fit venir deux hommes de peine pour l'y contraindre; mais lorsqu'ils voulurent s'emparer du récalcitrant, ses camarades s'y opposèrent, et ils finirent par se porter à des voies de fait envers le surveillant; puis, après l'avoir expulsé de la salle d'étude, ainsi que les hommes de peine, ils se sont barricadés et ont commencé à briser toutes les vitres en chantant la *Marseillaise* et la *Parisienne*.

Le motif qu'on avait d'abord attribué à cette mutinerie n'était pas le véritable; car le directeur, avec l'intervention du maire d'Alfort, est seul parvenu à les faire rentrer dans leur devoir. Ces élèves sont ceux de la première et de la seconde année. Ceux appartenant à la catégorie des troisième et quatrième années n'ont pris aucune part au désordre.

UN ONCLE D'AMÉRIQUE. — La tradition de ces oncles qui finissent leurs jours à Calcutta ou à New-York et qui lèguent des millions à des héritiers d'Europe souvent tout à fait inconnus, n'est point complètement éteinte. Pour ressembler à un coup de théâtre, il n'en est pas moins vrai qu'un compagnon tonnelier de Traiskirchen a reçu depuis peu d'Amérique une succession de 1 million 700 000 dollars (8 millions 500 mille francs). Dans l'excès de sa joie, il va épouser la fille d'un brasseur dont peut-être il a cerclé les tonneaux.

A L'ENTRÉE DU PORT. — On écrit de Liverpool : « Notre rade vient d'être le théâtre d'un affreux sinistre, qui a causé la mort de treize personnes. Le *Bencoolen*, capitaine Charabent, appartenant à M. Rypley, négociant de notre ville, avait quitté Callao le 13 novembre, avec un chargement de guano, coton, cuirs et autres marchandises. L'équipage se composait de vingt-et-un hommes. Le voyage s'était effectué de la manière la plus heureuse, et hier, vers sept heures, le navire ayant passé devant Holyeade, ne tarda pas à être abordé par un pilote.

» Le vent était favorable pour gagner le port; mais on ne sait par quelle cause le bâtiment, en virant pour entrer, donna sur le banc de Taylor, où en moins de vingt minutes il fut complètement brisé. Aussitôt qu'il eut touché, on s'empressa de mettre les embarcations à la mer; mais le temps était fort mauvais, et les deux premières furent emportées par les lames. Cependant la dernière tenait bon; déjà huit hommes de l'équipage y étaient descendus, quand la bosse vint à casser, et le canot fut entraîné vers la terre par le vent et la marée.

» En vain les matelots qui le montaient firent-ils les plus grands efforts pour regagner le bord; malgré leur désir de sauver le reste de l'équipage, leur embarcation étant deux fois remplie, ils durent renoncer à cette consolation et se dirigèrent promptement sur Liverpool pour y chercher du secours. Dès qu'ils eurent mis pied à terre, ils donnèrent avis de ce malheur, et l'on expédia immédiatement trois steamers ainsi que des bateaux de sauvetage vers Taylor's-Bank, mais il était trop tard; quand ils arrivèrent, le *Bencoolen* n'apparaissait plus au-dessus de l'eau : quelques débris seuls flottaient dans ces parages. Tous les malheureux qui étaient restés à bord, c'est-à-dire onze hommes d'équipage, le capitaine et le pilote, ont été victimes de ce sinistre.

LES HABITUDES DE M. BENJAMIN GAUDRON. — Le sieur Benjamin Gaudron comparaissait aujourd'hui devant la police correctionnelle, sous la prévention de voies de fait sur la personne de sa femme. Armé d'un petit jonc flexible, il lui a zébré toutes les parties du corps, et avec tant de violence, que la malheureuse en a été malade plus d'un mois. Aux reproches que lui adresse M. le président sur sa brutalité, Gaudron répond avec le plus grand sangfroid : « J'en suis bien fâché, mais ce sont des habitudes prises, et l'on ne se corrige pas à mon âge. »

M. le président. — Ainsi vous convenez que vous avez l'habitude de battre votre femme ?

Le prévenu. — Ce n'est pas là ce que je veux dire.... Je suis resté vingt ans dans les colonies, chargé de la gestion d'une vaste habitation... Vous savez qu'avec les noirs il faut toujours avoir le fouet à la main; je me suis ainsi habitué à être obéi au premier commandement, et je ne puis souffrir qu'on me résiste ou qu'on me réponde.

M. le président. — Vous n'êtes pas ici dans les colonies, mais dans un pays où il est défendu de frapper qui que ce soit... Votre femme n'est pas une esclave.

Le prévenu. — Ma femme a été ma domestique avant que je l'épouse, et je ne peux pas faire autrement que de la regarder toujours comme ma servante.

M. le président. — Ce que vous dites là est de la dernière inconvenance... d'ailleurs vous n'auriez pas le droit de frapper votre domestique.

Le prévenu. — Je veux être obéi... c'est dans le sang.

M. le président. — Si c'est là tout ce que vous avez à dire, vous pouvez vous asseoir.

Le prévenu. — J'ai fait venir six témoins : je demande qu'on les entende.

M. le président. — Pourquoi faire, puisque vous convenez du délit qui vous est imputé?

Le prévenu. — Ils vous diront que j'étais ivre le jour où j'ai battu ma

C'est une société de gros voleurs ligués pour faire pendre les petits voleurs. CH. FOURIER.	La civilisation est le jeu des dupes et des fripons. SAINT-SIMON.	Où s'arrête la loi, la satire commence. UN JOURNALISTE.

A MESSIEURS LES MEMBRES DE LA FUTURE OPPOSITION NATIONALE, L'ANCIENNE VENANT DE MOURIR AU PALAIS-BOURBON.

Les soussignés, Timon, Juvins, Socratès, Héraclite, Démocrite, Aristidès et consorts, tous gens de tête, de cœur et de bras, autrement dit magistrats, savants, soldats, artistes, hommes de lettres, artisans, cultivateurs, etc., etc., etc., gens de rien ou de peu de chose, selon le monde financier, quoique *producteurs*, mais à la vérité *non consommateurs* de la richesse sociale, enfin héritiers ou ayant-cause de la gent taillable et corvéable à merci, dont ils n'ont pas renié la succession.

Attendu qu'ils produisent la plupart de nos budgets, savoir le budget des producteurs aux tarifs, le budget des consommateurs privilégiés, le budget des fonctionnaires inutiles, le budget du parasitisme, enfin le budget proprement dit ou budget gouvernemental, s'élevant annuellement ensemble à plusieurs milliards et quelques centaines de millions, ainsi qu'il résulte de la parabole et des écrits de plusieurs économistes modernes;

Attendu que pour cette raison ils aimeraient bien, sauf votre agrément et votre appui, à dire leur avis sur l'emploi utile de tous ces budgets, dont la production coûte beaucoup de soucis et de fatigues à quelques cinquante millions de bras;

Attendu qu'il leur est revenu que certains financiers industriels auraient entrepris de former des *coalitions* déguisées sous le nom de *fusion*, dans le but d'arriver à éluder l'esprit de la loi sur l'adjudication des voies rapides, et notamment du chemin de fer de Lyon;

Attendu que ces coalitions constituent un **MONOPOLE** le fait qui anéantit toute concurrence sérieuse, et met la fortune publique à la discrétion des loups-cerviers; qu'en effet, les maîtres des transports privilégiés seront les maîtres de la production générale, dont ils pourront influencer, dominer ou spolier successivement toutes les branches par l'élévation ou la baisse arbitraire de leurs tarifs;

Attendu que ce *monopole indirect* tend à reconstituer sous une autre forme l'ancien régime féodal, qui n'était autre chose qu'une affiliation de privilèges et de monopoles abrités sous l'arbitraire et le bon plaisir de l'absolutisme royal; que cette violation manifeste du bon sens, du droit commun et de la loi, serait un encouragement trop direct à cet esprit de coalition et d'affiliation des monopoles, dont nos philosophes-économistes signalent l'apparition et le développement imminent, sous le titre de *Fédération des Industries*; que cette féodalité mercantile envahirait rapidement toute la puissance spirituelle, temporelle, légale, matérielle, au détriment de la monarchie, de la royauté, de la presse, de la liberté, de la justice et autres pouvoirs et droits établis et reconnus par la charte; que ces monstruosités attestent un abandon complet des intérêts les plus chers des classes inférieures, fournit de spécieux prétextes au développement de la démangeaison *communiste*, et sont en outre une conspiration permanente contre les aristocraties légitimes de l'intelligence, de la gloire et de la vertu;

Attendu que les *hauts barons* de la *féodalité nouvelle* affichent ouvertement leurs vues ultérieures, notamment en se plaçant sous l'égide de leur *suzerain Rothschild*, déjà en possession d'une foule de *monopoles léguaux* dans toutes les parties du monde connu;

Attendu que, dès à présent, ils réalisent ces vues en abaissant indéfiniment le taux des salaires, et en autorisant tacitement leurs subordonnés à attenter journellement à la pudeur des femmes et des filles, qu'ils contraignent de solliciter le travail pour leurs parents mâles dans leurs vastes exploitations;

Attendu que ces méfaits peuvent constituer, sous une autre forme, le germe des *droits du seigneur féodal*; que l'histoire atteste que les plus grands maux ont souvent des germes imperceptibles; témoin, le *jacobinisme français*, enfanté par des clubs où l'on voyait figurer nombre d'hommes intègres qui n'auraient jamais soupçonné que de tels rassemblements recélassent le germe d'une tyrannie plus affreuse que celle des Tibère et des Néron; qu'ainsi il y a lieu de craindre que la *force des choses*, bien plus que la volonté des hommes, ne donne naissance à une immense catégorie d'individus qui tomberaient sous un *servage collectif ou indirect*, et reformeraient la gent taillable et corvéable que la révolution de 1789 a affranchie de la plus dure des exploitations; que, d'ailleurs, les grands philosophes économistes du dernier siècle ont enseigné avec raison que les *financiers soutiennent l'Etat comme la corde soutient le pendu*, à preuve que leurs secours malencontreux n'ont pu prévenir les trois banqueroutes nationales si judicieusement définies par Charles Fourier, dans un de ces moments lucides où il faisait avec tant de sagacité l'analyse critique de notre civilisation;

Attendu que la *féodalité du Coffre-Fort* n'est pas plus affectionnée des masses populaires et des intelligences d'élite que la *féodalité du Château-Fort*, dont la destruction a été consommée en 89; que, bien au contraire, l'aristocratie d'argent ayant la propriété de développer les passions et les instincts de l'ordre inférieur, — de pousser au parasitisme en démoralisant la production, — d'amoindrir, de corrompre, de matérialiser la vie sociale, — de fausser, de pervertir, d'étouffer sourdement l'esprit d'association, — de pousser à la coalition des riches et à la spoliation indirecte des classes pauvres, — d'avilir les classes élevées, — enfin, de préparer de longue main l'avénement de l'inquisition industrielle; et d'ailleurs, cette *aristocratie des gros sous* se recrutant indistinctement d'*aigrefins*, d'*agioteurs*, de *tripotiers*, de *gens tarés*, d'*accapareurs de capitaux*, de *banqueroutiers de profession*, de *chevaliers d'industrie*, de *journalistes vendus*, de *parvenus sans éducation*, d'*usuriers fiscaux*, de *détrousseurs d'actionnaires*, de *promoteurs de vol aux actions*; enfin, il faut le répéter, de *spoliateurs de la fortune publique*; cette tourbe sociale est naturellement antipathique à l'esprit français, qui avait beaucoup plus de points de contact avec l'esprit chevaleresque et grandiose de la féodalité nobiliaire; qu'en conséquence, si le peuple français est arrivé, par la calomnie, à la haine pour l'aristocratie de naissance, il ne peut manquer d'arriver au mépris, par la vérité, pour le joug dégradant des hommes d'écus; qu'ainsi, c'est faire acte de *courage civil*, et bien mériter de la patrie, que de s'opposer aux envahissements de cette *aristocratie de la matière*; qu'au con-

... imprévues si elles ne lui sont pas communiquées en temps opportun. Il est, cependant, certaines questions tellement importantes, que l'on peut toujours les reprendre à propos; ce sont des questions urgentes, actuelles, qu'il faut se hâter de vider, pour travailler ensuite à réaliser sans retard la solution qu'on leur aura donnée. En tête des questions d'une opportunité constante, nous plaçons la question de l'amélioration du bétail; elle intéresse toute la France; nos populations ouvrières ne consomment pas assez de viande; cette nourriture est encore trop rare et trop chère; il est du devoir de l'agriculture d'en produire davantage et à bon marché. Son propre intérêt lui commande, du reste, impérieusement de donner prompte satisfaction aux consommateurs, car la prospérité de l'industrie agricole est essentiellement subordonnée au développement de la production animale.

Nous avons fait, en France, jusqu'à présent, une trop grande part relative aux céréales et aux plantes industrielles; nous avons abusé des forces de la terre; nous avons compromis son avenir, en négligeant de lui restituer par la voie des bestiaux une partie des éléments de fécondité qui sont enlevés par les récoltes épuisantes. Système funeste! On sent aujourd'hui le besoin de rentrer dans une voie meilleure; on s'efforce de sortir de ce mauvais pas; mais les plus habiles se trouvent immédiatement arrêtés par d'immenses difficultés de toutes natures, que des efforts individuels ne sauraient surmonter. Ces considérations ont été bien appréciées par le conseil général de l'agriculture, et la commission des bestiaux a cru devoir les développer dès le début de son rapport.

Partout, dit-elle, la lutte est pénible pour l'homme éclairé et patriote qui veut le bien et recherche le mieux. Ici, des préjugés souvent respectables, là, des impossibilités financières et pratiques; de tout côté, l'absence de connaissances suffisantes, triste résultat du manque d'enseignement.

Dans un tel état de choses, au milieu d'entraves si nombreuses, alors que nos institutions démocratiques amènent journellement la division des fortunes et de la propriété foncière, le soin de l'amélioration des races peut-il être abandonné complètement à l'industrie particulière, comme le demandent quelques personnes, qui nous offrent pour modèle l'exemple et les progrès d'un pays voisin?

Votre commission ne l'a point pensé.

Suivant elle, on ne peut obtenir des résultats identiques dans des conditions tout à fait dissemblables.

Nous ne contestons nullement, nous admirons au contraire, les beaux résultats obtenus par l'aristocratie britannique.

Nous envions surtout à nos voisins ce patriotisme, levier puissant de l'association.

Nous leur envions ces sociétés agricoles de 9 000 membres, et les gros budgets dont elles disposent.

Ce sont là de grands moyens d'émulation et de succès. Mais au moment où les crises politiques ébranlent la base de la société anglaise, assise et fondée sur le privilége, nous nous consolons du spectacle de tant de grandeur, par l'aspect plus paisible et plus sûr de notre heureuse médiocrité.

Semblable à ces associations laborieuses de frères, qui répandent autour d'elles la prospérité, l'ordre et le bonheur, la France, cette terre d'égalité, soumise au niveau social, n'a de force puissante qu'une seule force, celle de tous : *cette force, c'est l'Etat qui la représente et la dispense*; c'est à lui de l'employer au profit de la grande communauté, et de ne point se ménager dans son emploi.

A lui le rôle de protecteur des industries, à lui l'initiative de l'instruction à répandre, de l'exemple à donner; à lui aussi les dépenses que nos modestes fortunes ne peuvent pas supporter!

Le principe de l'intervention de l'Etat n'a point trouvé de contradicteurs dans votre commission.

Ce principe, que la chambre a formellement proscrit en discutant le budget des haras, la commission du conseil d'agriculture le défend avec énergie, sans se laisser émouvoir par les préjugés; elle en réclame surtout l'application pour une branche spéciale de l'industrie animale, pour la création et la conservation des types régénérateurs.

S'il est, dit-elle, une idée universellement reçue, c'est que l'Etat fait tout plus chèrement qu'un autre. Rien cependant n'est moins vrai, ou du moins ne pourrait être moins vrai, si l'administration est bien dirigée.

En effet, l'Etat jouit de tous ces avantages généraux, dont une partie seulement assure la réussite des entreprises particulières. Crédit illimité, personnel nombreux et capable, connaissances acquises, traditions établies, règles certaines, avenir assuré. Quels puissants éléments de succès!

C'est pourquoi l'Etat ne fait point les choses aussi chèrement qu'on veut bien le dire, ni aussi difficilement qu'on voudrait le croire. Nous en trouverions facilement la preuve dans ces magnifiques travaux, trop peu payés peut-être, où l'industrie particulière a trouvé des modèles qu'elle n'a pu ou su complétement imiter.

Mais en admettant avec l'opinion généralement reçue, « que la production par l'Etat est plus dispendieuse que par l'industrie privée, » la question n'est point résolue et n'est considérée que sous une de ses faces, la moins importante quand il s'agit d'amélioration.

En effet, à côté du prix de revient de deux productions, il faut considérer leur valeur relative. Puis encore, s'enquérir de la possibilité d'obtenir le produit demandé, même à un taux analogue à celui qui paraît trop élevé.

Or, ce que l'industrie privée ne peut fournir (en France du moins), ce sont les types régénérateurs. Par ce mot de *types régénérateurs*, nous entendons, dans le pur sang, ces produits exceptionnels de pères et mères d'un rare mérite et par conséquent d'un grand prix, d'un prix hors de la portée de nos fortunes privées, non-seulement à cause de l'élévation des dépenses faites, mais aussi à cause de la part afférente sur le capital, à chaque élève dans un établissement particulier où le nombre nécessairement restreint ne permet pas de diviser suffisamment ce capital pour baisser le prix de revient.

Ces vérités étaient anciennement admises, et les établissements de l'Etat, le Pin, Pompadour et Rozières avaient été dotés d'un certain nombre de juments de pur sang, qui pouvaient, au moyen d'appareillements bien combinés et judicieusement suivis, nous assurer un certain nombre de chevaux de tête, et nous permettre, non point de supprimer nos importations, mais du moins de les restreindre et de rester plus indépendants de l'étranger.

Qu'est-il arrivé? Les commissions des chambres se sont préoccupées des frais d'élevage et du prix de revient des produits de l'administration, comparés avec ceux de l'industrie particulière, de l'économie qui pourrait résulter des suppressions à faire, des bons résultats qu'on pourrait obtenir, en achetant avec les sommes économisées un plus grand nombre d'étalons aux particuliers.

Par tous ces motifs, on a décidé la réduction de l'élevage dans les haras de l'Etat (j'allais dire la suppression, tant il y a eu d'analogie dans les mesures prises), et l'on a suivi cette idée avec une ardeur si grande, un intérêt si vif, que M. le rapporteur de la commission du budget a cru devoir se plaindre, devant la Chambre des députés, de ce que le nombre des juments poulinières qui avait été, pour 1844, de 38 têtes, s'élevait à 73 en 1845.

... du régénérateur, ils sont inhabiles à les transmettre.

Or, ce sont là à peu près les seuls individus que l'industrie particulière puisse produire avec profit, par conséquent qu'elle puisse pratiquement produire, et nous craignons beaucoup que les chambres n'aient été induites en erreur par une fausse interprétation de ces mots *types régénérateurs*, en les employant indistinctement à tous les étalons employés pour la monte. Il ne suffit pas, en effet, d'inscrire, dans un rapport « que l'élevage est du domaine de l'industrie privée, » il faut encore que cette industrie entreprenne cet élevage; or, c'est ce qu'elle ne peut pas faire en France, ou, du moins, ce qu'elle a fait jusqu'à présent d'une manière insuffisante et avec une infériorité notoire, comparativement aux établissements de l'Etat, quand il s'est agi véritablement de types régénérateurs.

Si l'industrie particulière ne peut entreprendre convenablement la production des types régénérateurs, il faudra que l'administration les importe à grands frais de l'étranger, où elle n'est pas sûre de les trouver en nombre suffisant, ou qu'elle les produise elle-même,

Pourquoi l'administration ne les produirait-elle pas, comme nous le demandons, comme le demandent avec nous la Société agricole et les Conseils généraux de la Normandie, qui se plaignent amèrement de la fatale dispersion des richesses hippiques du haras du Pin ?

Ah ! sans doute, c'est par une singulière préoccupation d'esprit, ou une erreur pratique des plus complètes, que l'on a pu dire en parlant du haras du Pin : Cet établissement, placé au centre d'un pays fort avancé et très producteur, n'est d'aucune utilité comme spécimen d'élevage ; et conclure, par ce motif, à réduire encore les 16 juments qui peuplent si tristement sa solitude.

La situation du haras au centre du pays de production, les dispositions anciennes de ce bel établissement fondé par Louis XIV, l'étendue du domaine, la convenance de ses herbages, l'analogie du climat avec celui de l'Angleterre, tout enfin avait désigné le Pin comme le centre naturel de l'amélioration chevaline en France.

Sans revenir sur le passé, occupons-nous du présent, et disons : non, l'élevage au Pin n'a point pour but de donner un enseignement aux éleveurs, mais bien de fournir au pays des types que l'on ne pourrait se procurer ailleurs, et dont le prix de revient, quelque élevé qu'il soit, est bien inférieur à celui qu'il faudrait payer à l'étranger, pour se procurer des chevaux moins méritants.

Voilà pourquoi nous réclamons, pourquoi la Normandie réclame, pourquoi nous prions le conseil général de vouloir bien réclamer la continuation de l'élevage dans les haras du Pin et de Pompadour.

Tout ce que nous avons dit relativement à la production des types régénérateurs, en ce qui concerne la race chevaline, s'applique également aux races bovine et ovine. Il est difficile, en effet, que les particuliers se livrent eux-mêmes à l'élève du pur sang ; c'est pour cela que l'Etat doit s'en occuper. Les produits des établissements de l'Etat, sans avoir un prix aussi élevé que ceux d'importation, auront sur ces derniers de nombreux avantages, puisqu'il a été démontré par l'expérience que la fécondité des animaux souffre souvent des suites du voyage et du changement de sol et de climat.

Telles sont les limites, bien étroites assurément, dans lesquelles le conseil général d'agriculture réclame ce qu'il appelle l'*intervention pratique de l'Etat*. L'espace nous manque pour continuer l'analyse de ce rapport : nous ne voulons pas terminer, cependant, sans rendre hommage au talent du rapporteur. On reconnaît, en lisant le travail de M. le marquis de Torcy, l'esprit juste d'un homme dont les idées théoriques ont passé à l'épreuve de la pratique. M. de Torcy sait tout ce que l'étude des livres peut apprendre, et il a, de plus, cette rectitude de jugement que donne l'expérience des hommes et des choses. Que sa modestie ne s'effarouche pas de la franchise de nos éloges ; nous aimons à exprimer notre opinion sans détours, même lorsqu'il s'agit de louer ; et nous ne réclamons, en retour, qu'un peu de bienveillance lorsque commence notre rôle de critique.

ELIZÉE LEFÈVRE.

... dure depuis trop long-temps entre le gouverneur de l'Algérie et le ministre de la guerre. Suivant le *Constitutionnel*, M. Bugeaud a été tellement tracassé et entravé dans ses meilleurs desseins pour l'avenir de notre colonie, que ses dispositions les plus hostiles sont parfaitement fondées. C'est ainsi que dans les plus hautes sphères du pouvoir comme dans les plus basses régions administratives on ne peut savoir à qui s'en prendre du mal qui existe et dont tout le monde a l'air de gémir. Une partie de la fortune de la France s'engloutit dans un abîme que nul ne sait combler ? chacun en gémit, et attribue, sans plus d'examen, à ses adversaires, les fautes ou les excès qui ont pu être commis. M. Bugeaud est l'excuse du ministre de la guerre, le ministre de la guerre est l'excuse de M. Bugeaud.

La *Réforme* revient sur la question des livrets pour répondre aux provocations de certains journaux qui sont la honte du parti conservateur. Elle constate que les paroles violentes et injurieuses, ces paroles dans lesquelles, comme on a dit, il y a du sang, se trouvent exclusivement dans le parti victorieux, qui rêve follement le retour des lois les plus oppressives du passé, tandis que la démocratie, fidèle à ses principes et à sa destinée, à ses doctrines et à ses intérêts, ne prêche que l'union et l'unité. On dirait qu'un sombre cauchemar plane sur toutes les hallucinations de nos petits despotes, tant leurs prévisions sont sinistres, même au milieu d'un calme plat !

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Grenoble. — Reçu les 105. — Fait.

M. J. M. à Besançon. — C'est exprès pour M. B. afin de ramener à une même échéance tous vos Perp. — Sa bande va porter 15 août. — Veuillez lui réclamer 6 fr. à cet effet.

M. L. à Amiens. — Envoyez au plus tôt

M. E. M. à Warmeriville. — Reçu le bulletin. Merci. Tous vous serrent la main, et A. B. particulièrement. — C'est bien !

M. G. à Toulouse. — Mme *** a été servie par nous sans interruption. Nous renvoyons néanmoins. — Nous répondrons. — Pour le reste c'est entendu. Compliments à B., et dites-lui de traduire.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 12 février. — HUGÔ, fab. de gants, rue Quincampoix, 55. Juge comm., M. Bourceret ; synd. prov., M. Henrionnet, rue Cadet, 13. — HAUSER, march. d'estampes, boulevart des Italiens, 11. Juge comm., M. Chevalier ; syndic prov., M. Clavery, Marché-St-Honoré, 21. — MAGNAC, serrurier-mécanicien, rue du Jardin-du-Roi, 6. Juge comm., M. Jouet ; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

Marchés.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 14 février. — Foin 1re 52 à 58 ; 2e 48 à 51 ; 3e 00 à 40. — Paille de seigle 1re 30 à 31 ; 2e 28 à 29 — Paille de blé 1re 27 à 30 ; 2e 25 à 26. 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 14 février. — Foin 1re 52 à 54 ; 2e 47 à 50, 3e 44 à 46. — Luzerne, 1re 48 à 49, 2e 46 à 00. — Paille de blé ; 1re 32 à 34 ; 2e 29 à 30 ; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Trèfle, 36 à 00 ; 32 à 00.

Halle à la viande du 14 février. — 22625 kil. Bœuf 1,55-1,30-0,80. — 16814 kil. Veau 1,70-1,50-1,30. — 5421 kil. Mouton 1,70-1,30-1,00. — En gros 510 0 kil. 1,36-1,30-1,21.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 12, 13 et 14 février. — *Beurre* (le kil. En livres 1,70 à 2,70. — En mottes Isigny 2,00 à 5,10. — En mottes Gournay 1,85 à 3,30. — Petit beurre 1,35 à 2,32. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *Œufs* (le mille). Du 12 février, 42 à 70. — Du 13, 42 à 60. — Du 14, 39 à 56. — *Fromages* (la dizaine), 13 février. Brie 14 à 30. — A la pie 5 à 9.

Spectacles du 16 février 1846.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Guillaume Tell.
7 h. [illegible] FRANÇAIS. — Ecole des Vieillards. Voyage à Dieppe.
7 [illegible] 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ODÉON. — Diogène
6 [illegible] VAUDEVILLE. — 2 Filles à marier. Carlo. Beaugaillard. Riche.
6 [illegible] 1/2 VARIÉTÉS. — Mme Fleur de Genêt. Mousse. Indiana.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Couleurs. Loi salique, Mardi-Gras. Mère.
6 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pommes. Chansonn. Bobèche. Femme laide.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Arabes. Enfants. Comte Julien. Triby
6 h. [illegible] AMBIGU. — Jeanne. Lazare.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Mansarde de la Cité.
6 h. 1/2 CIRQUE-NATIONAL. — Cheval du Diable.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

avons proposé, sur la plupart des problèmes politiques et sociaux, des solutions conciliant l'ordre et la liberté.

Nous nous sommes placés au dessus des partis; nous leur avons montré qu'ils possédaient tous un élément indestructible, une pierre indispensable au nouvel édifice; nous avons cherché ainsi à les rapprocher les uns des autres, en les rapprochant de nous. Dans notre amour pour le peuple, dans nos désirs d'innovation, nous avons été plus démocrates, plus radicaux, que les partisans des formes républicaines; dans notre respect pour l'ordre, la hiérarchie, le maintien des droits acquis, nous nous sommes montrés souvent plus conservateurs que les hommes qui prennent l'immobilisme pour l'esprit de conservation. Enfin, nous nous sommes efforcés de rapprocher, dans une pensée d'organisation sociale, de justice et de liberté, les classes riches et les classes pauvres, les bourgeois et les prolétaires, les capitalistes et les travailleurs.

Hélas ! la presse parisienne presque tout entière a long-temps gardé le silence à notre égard ; elle a affecté de ne pas voir les idées que nous émettions. On dirait qu'elle craignait d'attirer l'attention du public sur nos principes d'organisation, sur les solutions pratiques que nous formulions chaque jour. La presse opposante est loin d'avoir encore suffisamment compris qu'elle pouvait se régénérer à nos principes ; la presse gouvernementale n'a pas su nous tenir compte de notre mission d'ordre et d'apaisement. La presse des départements seule n'a pas craint de faire écho à nos principes, dont elle se rapproche tous les jours plus franchement.

Singulier contraste ! En présence de l'immobilisme de la presse parisienne, voici que dans un pays qui naît à peine à la publicité, les journaux politiques acceptent ou discutent nos idées. Non-seulement ils nous citent avec bienveillance, mais encore, dans leurs articles de fonds, ils examinent longuement et consciencieusement nos principes d'organisation sociale, ou les solutions que nous donnons sur les affaires de la Turquie. A Paris, on voudrait étouffer notre voix ; à Smyrne et à Constantinople, les feuilles semi-officielles nous consacrent leurs premières colonnes, et parlent de la théorie sociétaire dans les termes les plus honorables. A Paris, ce foyer de toutes les lumières, les journalistes semblent ignorer les théories d'organisation industrielle et sociale, qui ne sont que le corollaire de nos grandes révolutions. A Constantinople, ce pays de despotisme et d'immobilité patriarcale, les organes mêmes des pouvoirs rendent hommage au génie de Fourier, et font des vœux pour la réalisation de sa théorie.

Serait-il donc vrai que la civilisation, dans son déclin, est moins près de l'harmonie que la barbarie qui tend à se civiliser ? Eh quoi !

Le but des sociétés est le bien-être, et toute civilisation doit les aider à l'atteindre. La société européenne l'a-t-elle atteint ? Qui oserait le dire après avoir lu les ouvrages des statisticiens ? On serait plutôt tenté de croire que cette civilisation est le supplice de Tantale pour les nations. Elle excite tous les appétits, toutes les passions, et ne donne qu'à quelques élus les moyens de les satisfaire.

Nous avons dit que la civilisation avait des savants, des philosophes, des poètes, des artistes, etc., célèbres entre tous les hommes célèbres ; mais la misère les visite souvent et la faim les décime quelquefois.

Nous avons dit que les grandes cités avaient des temples, des palais et des monuments de toute sorte ; mais le peuple a des habitations dont la plupart sont des bouges où l'air est rare et malsain.

Nous avons dit qu'elles avaient des académies, des musées et de grands établissements industriels ; mais dans ces établissements, où l'enfance s'étiole, l'homme du peuple y gagne tout au plus le pain nécessaire à sa famille, et ne peut pas acheter les livres des savants ni les œuvres des artistes.

Nous avons dit qu'elles avaient de belles places et des rues spacieuses et propres ; mais les petites villes ; les villages et les bourgs ressemblent à des cloaques.

Nous avons dit que les plaines et les montagnes étaient traversées par des canaux, des chemins de fer et des lignes télégraphiques ; mais le mauvais état des chemins vicinaux rend très difficile la viabilité d'un village à l'autre.

Nous avons dit que l'Europe avait de belles armées et de belles flottes; mais les dépenses qu'elles occasionnent et qui sont improductives, pèsent lourdement sur le budget et écrasent les contribuables.

Nous avons dit que l'ordre administratif y est admirable : mais la centralisation, qui en est la conséquence, s'y fait un peu trop au profit des capitales et au préjudice des provinces.

Ajoutons qu'en développant tous les appétits, toutes les passions, la civilisation européenne n'a pas trouvé le moyen de rendre les crimes moins nombreux ; au contraire, les meurtres, les parricides, les vols sont plus fréquents, et la prostitution s'étend de plus en plus ; les sentiments religieux y perdent sans cesse de leur force, et les liens de la famille s'y relâchent constamment.

Nous conclurons de ceci, non pas que la civilisation européenne est une mauvaise chose, Dieu nous en préserve, mais qu'entre ses deux extrêmes il y a de grands problèmes qui ne sont pas encore résolus, et que, jusqu'à ce que la solution en soit donnée, il faut prendre garde, dans les emprunts qu'on lui fait, de choisir ce qui produit une excessive richesse pour quelques-uns et une profonde misère pour les autres ; — ce qui démoralise et n'ajoute rien au bien-être.

Fourier, et après lui ses disciples, prétendent que dans l'application de ses principes se trouve la solution du problème. Nous désirons ardemment qu'il en soit ainsi.

Voilà ce qu'écrivait le *Journal de Constantinople*, à la date du 21 nos vieilles civilisations ; il va plus loin encore : il demande la réalisation de la théorie de Fourier ; il appelle la fondation d'une commune sociétaire. Voici comment il s'exprime, à la date du 26 janvier :

Si nous étions chef de gouvernement, ou riche banquier, ce qui revient à peu près au même à une époque où l'argent est la plus grande puissance du jour, nous voudrions avoir le cœur net des doctrines de Fourier : nous donnerions à ses disciples les moyens de les expérimenter tout à leur aise. Il ne serait pas dit que des principes dont l'application, assure-t-on, doit augmenter la fortune des riches et faire cesser la misère des pauvres, sont prêchés dans le désert.

Nous dirions aux fouriéristes : vous prétendez que tout le mal qui afflige les sociétés civilisées vient de l'égoïsme des individus et de leur antagonisme dans toutes les carrières de l'activité humaine, et que le remède à tant de souffrances n'est et ne peut être que dans le dévouement de chacun à la cause de tous, c'est-à-dire dans l'association de tous les intérêts.

Vous prétendez encore que vous seuls possédez un système complet de mesures transitoires d'abord, puis définitives, pour assurer partout et pour tous l'ordre, l'union et le bien-être.

Vous prétendez enfin que c'est votre maître qui a découvert la vraie vérité, que c'est lui qui apporte aux nations la bonne nouvelle, et que, pour le prouver à tous, vous ne demandez qu'un terrain convenable, quinze ou dix-huit cents individus pour l'occuper par l'association en vue de la satisfaction de tous les besoins physiques et moraux de l'homme, et l'argent nécessaire pour mettre ces éléments en pleine activité.

Si nous étions chef de gouvernement ou riche banquier, nous vous dirions : Voilà tous les moyens de former votre *Commune d'essai*, comme vous l'entendez, et procédez à l'expérimentation de votre science, ô vous qui vous dites les sauveurs du monde, afin que la misère ne soit point l'hôte habituel de nos sociétés, et que la concorde unisse tous les enfants d'un même Dieu.

Nous remercions sincèrement notre confrère des vœux qu'il forme pour la réalisation d'une théorie à laquelle nous avons consacré notre existence, et dont nous sommes convaincus que dépend le salut de l'humanité.

Si les articles d'où nous extrayons ces passages sont écrits sous l'influence de l'esprit qui a ramené Reschid Pacha aux affaires, c'est assurément d'un heureux augure pour le progrès de la Turquie. Le nouveau chef du ministère turc est sans contredit un des hommes qui comprennent le mieux la régénération de l'Orient ; et, dans le choix des éléments à emprunter à la civilisation européenne, on peut espérer qu'il apportera ce tact et ce jugement qui caractérisent la race ottomane. Pourquoi, parmi ces moyens de régé-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MARDI 17 FÉVRIER 1846.

LES DEUX BALS MASQUÉS.

Esquisse de mœurs aristocratiques.

Au mois de février 1843, trois hommes appartenant à ce qu'on appelait autrefois la bonne compagnie, et que nous nommerons tout simplement *le monde*, par la même raison qu'on dit le gouvernement quand on veut parler de la royauté, sortaient du bal de l'Opéra pour aller souper au café de Paris. Il va sans dire que ces hommes avaient l'air parfaitement ennuyé ; mais nous avouerons qu'ils convenaient, de la meilleure foi du monde, que les plaisirs du bal masqué étaient des illusions, comme beaucoup d'autres choses. Enveloppés dans leurs paletots, pinçant du bout de leurs bottes vernies le trottoir glissant de la rue Lepelletier, ils s'expliquaient énergiquement et naïvement sur la niaiserie avec laquelle ils étaient restés jusqu'à quatre heures du matin dans un lieu où ils n'avaient pas trouvé à se distraire agréablement pendant dix minutes.

— Il faut être stupides comme nous le sommes pour perdre ainsi son temps, disait l'un.

— Et quand je pense, reprenait l'autre, que nous en avons dit autant samedi dernier, et que nous reviendrons samedi prochain, j'ai envie de me battre.

— Vous vous ennuyez quelquefois davantage sans plus de résultat, interrompit le troisième; et du moins, dans ce triste bal, nous avons pu garder un chapeau sur nos têtes, ce que nous ne pouvons pas faire encore dans les salons des femmes de notre connaissance.

— Vous espérez donc que nous en viendrons là ? demanda le premier qui avait parlé.

— Au point où en sont les choses, il n'y a pas de folie à cela : si on veut nous garder, il faudra bien tout nous permettre.

En ce moment ces trois personnages montaient le perron du café de Paris, ce qui les obligea d'interrompre pour un instant leur conversation. Ils entrèrent dans le petit salon de droite où il n'y avait personne encore, et ils prirent place autour d'une table qu'ils firent approcher insensiblement de la cheminée, sans quitter leurs siéges, et tout en donnant leurs ordres au garçon, qui les regardait faire dans une immobilité respectueuse.

— Apportez-nous deux bouteilles de vin de Champagne frappé et six douzaines d'huîtres de Marennes, dit le plus âgé de la bande.

— Et après, monsieur le Comte ? demanda le garçon.

— Un poulet truffé rôti et des œufs au jus. Faites en sorte que le poulet soit bien cuit, et les œufs mollets et brûlants. Allez et qu'on se dépêche.

— Qu'on crie encore à l'immoralité du siècle, continua l'ordonnateur du souper, pendant que le garçon faisait exécuter ses ordres. Nous sommes ici trois hommes jeunes, riches, libres, nous revenons du bal masqué, et nous allons cependant souper sans femmes comme des gens mariés depuis six mois.

— Vous oubliez, mon cher Raffigny, que ce n'est pas tout à fait de notre faute si notre conduite est aussi exemplaire.

— Je ne l'oublie pas, mon cher d'Aubagne ; mais à votre tour, souvenez-vous que nous avons été bien difficiles, et qu'il n'aurait tenu qu'à nous d'être six au lieu de trois.

— Des hommes comme nous ne peuvent pas se montrer avec des femmes qui ne vont au bal que parce qu'elles n'ont pas dîné, répondit Raffigny. Qu'en pensez-vous, Thélèmes ?

— Je pense, quoi que vous en ayez dit tout-à-l'heure, que je ne remettrai plus les pieds au bal masqué. Je suis humilié pour vous et pour moi du sot rôle que nous avons joué cette nuit. Sur deux mille dominos qui m'ont coudoyé, il n'y en a pas un seul qui m'ait adressé la parole, et cependant je suis sûr que dans le nombre il y avait au moins huit ou dix femmes de mon faubourg Saint-Germain.

— Cela prouve, mon cher ami, qu'elles n'y venaient pas pour vous.

— Ce n'est pas une raison pour ne pas jeter en passant une parole gracieuse à un ami qu'on rencontre.

— Pour le coup, mon bon Thélèmes, vous êtes par trop naïf, répliqua d'Aubagne ; quand une femme du monde va au bal masqué, elle ne parle jamais qu'à l'homme pour lequel elle est venue : c'est un rendez-vous qu'elle a donné, ce ne sont pas des aventures qu'elle cherche.

— Il y a des exceptions, dit Raffigny.

— Oui, les femmes de quarante-cinq à cinquante ans ; mais pour celles-là nous ne sommes plus assez jeunes, et, Dieu merci, nous ne sommes pas encore assez vieux.

Comme d'Aubagne finissait sa phrase, un jeune homme, donnant le bras à une femme couverte du plus impénétrable domino, entra dans le petit salon, et après quelqu'incertitude dans leurs mouvements, tous les deux se placèrent à une table aussi éloignée que possible de celle occupée par d'Aubagne et ses amis.

Ceux-ci et le nouveau-venu se saluèrent comme des gens qui se connaissent.

— Ce diable de Moranbert a été plus heureux que nous, dit Raffigny à voix basse.

— J'aime à croire, monsieur, qu'il n'eût tenu qu'à nous d'être heureux comme lui : il a amené sa maîtresse, répliqua d'Aubagne du même ton.

— Au lieu de la sienne, c'est peut-être la vôtre qu'il a amenée, continua Thélèmes.

— Ma foi ! il m'aurait rendu là un signalé service ! Mes très chers, cessons de parler bas, cette mystérieuse à côté croirait que nous sommes de discrets provinciaux, ce qui serait fort désagréable pour nous.

— Oh ! en supposant qu'elle ne nous connaisse pas, Moranbert lui aura déjà dit qui nous sommes.

— Ce qui ne lui aura rien appris, parce qu'elle n'est probablement pas du *même monde* que nous, dit Raffigny.

— Qu'en savez-vous ? demanda d'Aubagne.

— Moranbert est agent de change.

— Voilà une plaisante raison... Il est riche, beau, sans esprit ; ses cheveux sont magnifiques ; on le voit au bois, au Champ-de-Mars, à Chantilly, à l'Opéra ; il n'est donc point impossible qu'il ait jeté le trouble dans le cœur d'une de ces grandes dames qui vont partout. Pour une femme, un homme qu'elle ne rencontre pas dans les salons où elle va, a un grand avantage sur nous.

— Et lequel ?

— Il ne la compromet pas aussi facilement.

— Oui, mais quand on le sait, elle est deux fois perdue.

— Ce qui est encore une grande injustice, convenez-en, car puisque les femmes n'ont pas le droit de choisir leurs maris, on devrait au moins leur laisser celui de choisir leurs amants.

D'Aubagne prononça ces derniers mots à haute voix, et en jetant à la dérobée un coup d'œil sur la femme en domino qui était venue avec Moranbert.

Celui-ci lui adressa immédiatement la parole.

— Comment avez-vous trouvé le bal de cette nuit ? lui demanda-t-il.

— Moins agréable que vous, comme vous voyez, répondit d'Aubagne, en accompagnant sa réponse d'un geste expressif qu'on pouvait traduire ainsi : *Puisque nous soupons sans femmes*. Etiez-vous hier au bénéfice de Duprez ? continua-t-il.

— J'y ai passé une demi-heure seulement, répartit Moranbert avec un embarras visible.

— Le temps du divertissement, n'est-ce pas ? poursuivit d'Aubagne sans paraître remarquer le trouble de son interlocuteur. J'ai bien pensé à vous : Albertine était charmante.

La femme au domino fit un mouvement qui n'échappa point à d'Aubagne et à ses compagnons, et le visage habituellement pâle de Moranbert s'empourpra légèrement.

— Je ne m'intéresse pas le moins du monde à Albertine, dit-il en faisant un visible effort pour conserver un air indifférent.

— Il n'est pas avec la maîtresse que nous lui connaissons, murmura d'Aubagne en se penchant à l'oreille de ses deux amis en face de lui ; et j'aurais jeté le trouble dans son nouveau ménage.

— Je voudrais bien savoir le nom de cette femme, dit Raffigny.

— Et moi aussi, poursuivit Thélèmes.

— Laissez-moi faire, mes très chers ; et je vous promets que votre curiosité sera satisfaite.

A dater de ce moment les trois jeunes gens n'eurent plus l'air de s'occuper de leurs voisins. Ils parlèrent de chasse, de chevaux, de femmes, de bals, de spectacles, et ils furent assez spirituels pour des têtes vides, et assez convenables pour des hommes à la mode, c'est-à-dire que la compagnie de Moranbert ne fut pas obligée de déserter la place.

Insensiblement le petit salon se remplit de groupes animés et bruyants, le boulevart retentit du roulement d'un plus grand nombre de voitures, le trottoir, qu'on voyait de l'intérieur du café, se couvrit de masques ; d'Aubagne fit signe à ses compagnons qu'il fallait choisir ce moment pour se retirer. Ils passèrent donc au comptoir pour solder leur carte et allumer leurs cigares, et ils se retrouvèrent bientôt au bas du perron qui était assiégé par une foule toujours croissante.

— Eh bien ! et votre promesse de nous faire connaître cette femme ? dirent en même temps Raffigny et Thélèmes à d'Aubagne.

— Le moment de la tenir est venu, répondit celui-ci. Cherchons d'abord au milieu de toutes ces voitures, le coupé de Moranbert.

— Je crois que le voilà là-bas, dit Raffigny après avoir promené, pendant un instant, ses regards sur les files de voitures qui stationnaient le long des boulevarts et dans la rue Taitbout.

— C'est elle en effet, reprit d'Aubagne. Je reconnais le cheval et le cocher, et d'ailleurs ces magni-



millions?

Nous avons applaudi à l'achèvement du canal de la Marne au Rhin entre Nancy et Strasbourg, mais nous n'hésitons pas à déclarer qu'il y aurait folie à terminer le canal entre Agen et Castets, quoique on y ait déjà enfoui plus de dix millions. Il n'y a aucune analogie entre ces deux grands travaux. Le canal de la Marne au Rhin n'est pas un canal latéral et surtout latéral à un fleuve facilement navigable, que l'on améliore journellement et pour lequel on dépense toutes les années douze cent mille francs. D'ailleurs, en admettant, ce qui est vrai en partie que la Garonne, présente des difficultés de navigation entre Toulouse et le Tarn, le canal de Toulouse à Agen obvie et même au-delà à ces inconvénients.

Les différentes vallées qui sont coupées à angle droit par le canal de la Marne au Rhin donnent des produits en matières encombrantes bien plus considérables que les rivières qui descendent dans la Garonne; le mouvement entre Marseille et Bordeaux n'est que de 1 800 tonnes. En un mot, il n'y a aucune utilité commerciale à achever un canal qui n'est qu'une doublure de la Garonne, surtout au delà d'Agen. Et puis sait-on si l'on s'arrêtera à Castets? Tout porte à croire au contraire que faute d'un mouillage suffisant l'on irait jusqu'à Langon, et qu'une trentaine de millions seraient encore demandés pour ce prolongement. Non, il ne faut pas que les chambres continuent à donner des bills d'indemnité aux entreprises ruineuses et mal conçues de l'administration.

M. Muret de Bort, dans un discours très précis, est venu prouver jusqu'à l'évidence que, sous tous les points de vue, l'achèvement du canal serait une chose déplorable. MM. Gauthier de Rumilly, de Beaumont, d'Angeville, l'Espinasse, Dufournel, ont également combattu le projet en lui-même et particulièrement la déplorable pensée de placer deux voies de communication très coûteuses le long d'un de nos fleuves le plus facilement navigables. M. le ministre des travaux publics est monté deux fois à la tribune, mais sa phraséologie filandreuse n'a pas été goûtée même des centres. Il est vrai que M. de l'Espée, rapporteur en sous-ordre de la commission, a déclaré que M. le ministre avait éloquemment parlé. M. Legrand est venu à son tour porter l'appui de sa parole à M. Dumon. Mais M. le sous-secrétaire d'Etat a eu beau faire retentir les grands mots d'œuvre monumentale, de complément de la pensée de Riquet, de Louis XIV, de Vauban, il a eu beau parler de l'Océan et de la Méditerranée, tous ces frais oratoires sont venus se perdre entre l'inattention de la chambre et la folie évidente de l'œuvre.

Nous avons à regretter que M. Collignon ait été assez mal ins-

duite à cette inertie, c'est une preuve qu'il faut verser dans ses veines du sang jeune et généreux. Ce n'est qu'en la renouvelant qu'on peut la tirer de sa torpeur.

Que les chambres donc lui donnent une vive et stimulante leçon; qu'elles persévèrent dans leur vote du 5 avril 1844. Et lorsque le voyageur, admirant le magnifique pont-canal d'Agen, haut de 18 mètres, long de 580, et dont les arches ont 20 mètres d'ouverture, demandera pourquoi ce monument n'est plus qu'une promenade, on lui répondra : « Ce monument inutile a coûté 6 millions à la France, mais cette dépense a été cent fois regagnée, car elle a décidé la réforme de l'administration supérieure des ponts-et-chaussées.

Protestations des ouvriers.

Par suite de l'adoption par la chambre des pairs du projet de loi sur les livrets, les journaux d'ouvriers, l'*Union*, la *Fraternité* et l'*Atelier*, ont convoqué, hier dimanche, une réunion à laquelle se sont trouvés représentés vingt-six corps d'état. Cette réunion a décidé que la protestation suivante serait proposée à la signature de leurs camarades des ateliers de Paris et adressée ensuite à la chambre des députés.

A MESSIEURS LES MEMBRES DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

« Messieurs,

« La loi sur les livrets d'ouvriers, récemment votée par la Chambre des pairs, sera soumise prochainement à vos délibérations.

» Au dire de ses auteurs, cette loi serait toute favorable à la classe ouvrière ; elle n'aurait d'autre but que de donner aux salariés les garanties qui leur font défaut. En réalité, elle n'a d'autre but que d'humilier le travailleur et de lui nuire, en le gênant dans sa liberté et dans ses moyens d'existence.

» Les soussignés pensent que, si l'on ne veut rien faire pour élever et soulager les masses laborieuses, au moins devrait-on se garder de rendre leur condition plus mauvaise ; c'est pourquoi ils croient remplir un devoir en protestant devant vous contre le principe même du livret obligatoire, et particulièrement contre la loi injuste autant qu'imprudente qui vous sera présentée, et qui est d'avance frappée de la plus haute impopularité. »

Les ouvriers présents à cette réunion ont fait et signé immédiatement une pétition à la même Chambre pour obtenir la réforme des articles du Code pénal sur les coalitions. Voici les termes de cette seconde pétition, qui a été déposée aujourd'hui sur le bureau de la Chambre par M. Bethmont, député de Paris :

« Messieurs les députés,

» Les articles 414, 415 et 416 du Code pénal, contre les coalitions, consacrent une double injustice qu'il dépend de vous de faire disparaître.

cinq ans, — P. 40. 52. s. 462. s.

416. Seront aussi punis de la même peine portée par l'article précédent et d'après les mêmes distinctions, les ouvriers qui auront prononcé des amendes, des défenses, des interdictions ou toutes proscriptions sous le nom de *damnations*, et sous quelque qualification que ce puisse être, soit contre les directeurs d'ateliers et entrepreneurs d'ouvrages, soit les uns contre les autres.

Cet article serait abrogé.

Dans le cas du présent article et dans celui du précédent, les chefs ou moteurs du délit pourront, après l'expiration de leur peine, être mis sous la surveillance de la haute police pendant deux ans au moins et cinq ans au plus. — P. 40. 44. 52. s. 462. s.

Enfin, il a été décidé qu'indépendamment de ces deux démarches, purement critiques, il serait présenté aux Chambres une troisième pétition, tendant à obtenir, par une bonne organisation de l'institution des prud'hommes, toutes les garanties que réclament à la fois l'ordre politique, les intérêts des maîtres, la dignité et les besoins des ouvriers.

LES ÉCOLES DE DÉGUENILLÉS EN ANGLETERRE.

Nous remarquons dans le *Daily-News* une lettre de CHARLES DICKENS, le célèbre romancier (l'Eugène Suë anglais), sur les écoles de déguenillés, qu'on a organisées depuis quelques années à Londres. M. Dickens appelle l'attention des âmes charitables sur ces écoles dans les quelles on reçoit les personnes des deux sexes, de tout âge, enfants et adultes qui ne peuvent être reçues nulle part ailleurs, à cause de leur dénuement et le manque de protection.

Dans les écoles de déguenillés on réunit toute la lie de la population pour leur donner une instruction élémentaire sur les idées morales et religieuses. On leur enseigne les lettres de l'alphabet et la manière d'épeler les mots. On attire l'attention publique sur leur état de dénuement absolu et la nécessité de venir à leur aide pour prévenir le crime, la seule ressource de cette malheureuse population, qui est immense dans les grandes villes comme Londres.

M. Dickens prouve que cette populace déshéritée est la pépinière des prisons et des bagnes, et il accuse hautement de coupable négligence cette société qui laisse errer à l'abandon et sans ressource aucune, une pareille masse de puissance sociale et industrielle. Il supplie le public de ne pas fermer les yeux pour ne pas voir une plaie si hideuse sur le corps social ; car, selon lui, on n'a qu'à le voir pour en éprouver la plus grande douleur morale. C'est par vingtaines de mille qu'on compte ces malheureux déguenillés dans plusieurs quartiers de Londres. Ils sont dans un état d'ignorance et de dégradation presqu'inconcevable pour notre époque. Les sauvages de la Nouvelle-Zélande ne sont pas plus abrutis, ni plus près de l'état purement animal.

L'écrivain philanthrope montre le ridicule des dépenses énormes que la société s'impose pour les prisons et les bagnes, tandis qu'elle ne fait rien pour ces masses déshéritées qui sont poussées fatalement au ma

---

fiques armoiries ne peuvent appartenir qu'à un habitué de la Bourse. Maintenant, hâtons-nous de prendre un grand fiacre et de nous mettre en observation sous cet abri.

— Et après ?

— Après [illegible] Moranbert sortira avec son domino, qu'il va probablement ramener chez *elle*, nous dirons à notre cocher de suivre sa voiture.

— Et s'il amène la belle chez lui?

— Nous saurons alors que c'est une fille, et nous ne nous en occuperons plus.

— Il est impossible de raisonner plus juste, dirent Thélèmes et Raffigny.

Le fiacre fut bientôt trouvé : les trois amis y montèrent après que d'Aubagne eut donné ses instructions au cocher; puis ils tirèrent tous les rideaux du sapin, ce qui ne pouvait pas attirer l'attention dans un moment comme celui-là, et ils se mirent en observation à l'aide des intervalles qui existaient entre les rideaux et les châssis des glaces du fiacre.

Ils n'eurent pas besoin d'attendre longtemps, car ils étaient à peine installés, que Moranbert, donnant le bras à la femme avec laquelle il avait soupé, sortit du café et se dirigea du côté de sa voiture, dans laquelle ils montèrent tous deux. Il commençait déjà à faire jour depuis un quart-d'heure à peu près, et le boulevart était aussi peuplé que dans l'après-midi d'un beau jour d'avril.

Le coupé de Moranbert enfila la rue de Grammont, tourna à droite dans la rue Neuve-Saint-Augustin, et s'arrêta à l'entrée du passage Choiseul dont la grille n'était pas encore ouverte. Le fiacre avait suivi à une distance prudente.

D'Aubagne baissa une glace de devant, tira le pan de la redingote de son cocher, et lui ordonna de suivre la rue Sainte-Anne, et de se placer dans celle des Petits-Champs, de manière à ce qu'ils pussent observer l'autre issue du passage Choiseul.

C'était jouer le tout pour le tout, car pendant cette manœuvre, le coupé pouvait disparaître.

Mais l'événement prouva que l'inspiration était bonne, puisqu'au moment même où le fiacre des trois jeunes gens arrivait en vue du passage, la femme en domino en sortait toute seule, et montait dans une citadine qui l'attendait à l'entrée de la rue des Moulins.

Il serait presque superflu de dire que la citadine fut suivie comme le coupé l'avait été; mais ce qu'on ne saurait deviner, c'est qu'elle s'arrêta à la porte de St-Thomas-d'Aquin, et que la femme qui en descendit n'avait pas de domino.

Elle portait bien toujours une robe noire, mais cette robe était en laine; la grande pélerine de satin avait cédé la place à un petit manteau de tartan gris, le capuchon à un chapeau de velours noir, le masque à un voile épais de même couleur. Vêtue ainsi, la jeune femme n'était pas plus reconnaissable, et il fallait l'espionner encore pour savoir qui elle était.

— Si vous m'en croyez, messieurs, dit d'Aubagne, nous ne pousserons pas plus loin cette aventure; pour ma part, tout garçon que je suis, j'ai peur de ce que je pourrais découvrir. Nous avons tous des sœurs, des cousines, des amies, et il ne serait pas agréable, pas délicat...

— Vous avez raison, répliquèrent Thélèmes et Raffigny, payons donc notre fiacre et allons dormir.

La citadine s'était éloignée sans que la femme qui en était descendue eût adressé une seule parole au cocher, ce qui prouvait peut être qu'on avait l'habitude de se servir de lui pour des expéditions semblables.

Le fiacre fut payé et renvoyé, puis les trois jeunes gens se séparèrent, après avoir causé pendant quelques instants sur la petite place de Saint-Thomas-d'Aquin.

Thélèmes et Raffigny rentrèrent directement chez eux; quant à d'Aubagne, il fit une centaine de pas dans la rue du Bac, mais bientôt, comme s'il se souvenait d'avoir oublié quelque chose, il s'arrêta brusquement, se retourna de même, et vint se mettre en faction à peu de distance de l'église, de manière à observer tout ce qui en sortirait.

Il y était depuis un quart d'heure à peu près, plongé dans une méditation profonde, lorsqu'il sentit qu'on lui frappait familièrement sur l'épaule, et presqu'au même instant, une voix bien connue lui dit :

— Comment, c'est toi, Fernand ! que diable peux-tu faire ici, à une pareille heure de la matinée et dans ce costume ? tu viens du bal ou tu vas à un enterrement?

— Je sors en effet du bal de l'Opéra, mon cher Scipion, et j'attends un fiacre que j'ai envoyé chercher par un commissionnaire... Ma voiture vient de se casser ici, il n'y a pas plus de cinq minutes. Mais toi même, où cours-tu si matin ?

— Chercher Alix qui est à la messe, à ce que m'a dit sa femme de chambre.

Tout autre observateur qu'un mari n'eût certes pas manqué de remarquer l'altération subite qu'éprouva la physionomie de d'Aubagne quand son ami Scipion lui eût appris qu'il allait chercher sa femme à l'église.

— Entres-tu avec moi ? lui demanda celui-ci.

— Merci, je tombe de fatigue, et dès que mon fiacre sera arrivé, je partirai. Je me suis d'ailleurs tellement ennuyé à ce bal, que je n'ai pas besoin d'aller me prosterner aux pieds des autels pour demander pardon à Dieu de mes péchés.

D'Aubagne et Scipion se serrèrent la main, puis ce dernier entra dans l'église, et l'autre resta sur la petite place.

Mais au lieu de s'y tenir immobile, comme quelques moments auparavant, il se mit aussitôt à se promener en long et en large avec l'agitation fébrile d'un tigre ou d'un lion renfermé dans une cage de fer.

Heureusement pour lui, cette situation ne se prolongea pas trop long-temps, c'est-à-dire qu'il fut obligé de se contraindre, car Scipion reparut bientôt, donnant le bras à sa femme, et tous deux se dirigèrent vers d'Aubagne qui était devenu subitement calme à force de stupéfaction : il avait reconnu dans la marquise Scipion de Montrésor, le domino qui venait de souper au Café de Paris et qui s'était dépouillé de son costume plus que mondain derrière les rideaux d'une citadine.

— Ton fiacre n'est donc pas encore arrivé? dit Montrésor à d'Aubagne pendant que la marquise lui tendait affectueusement la main.

— Je commence à croire qu'il ne viendra pas, répondit-il du ton incertain d'un homme à moitié ivre ou aux trois quarts endormi, et en prenant machinalement la main qui s'avançait à sa rencontre.

— Vous êtes-vous du moins amusé? demanda à son tour la marquise de Montrésor ; le bal était-il joli?

— Il était horriblement composé..... pas une femme à laquelle un homme bien élevé puisse se permettre d'adresser la parole.

— Vous deviez vous y attendre, reprit la marquise.

Et en prononçant ces mots elle releva son voile, et montra à d'Aubagne, confondu, un visage calme et reposé qui ne portait aucune trace de fatigue et ne laissait supposer ni crainte ni embarras.

— Viendras-tu dîner aujourd'hui avec nous ? dit Montrésor.

— Je ne sais pas trop, répondit d'Aubagne..... je suis horriblement fatigué.

— Dans tous les cas, à bientôt, j'espère, continua la marquise de l'air le plus gracieux, et en entraînant son mari.

D'Aubagne resta encore quelques instants à la même place, comme s'il eût été pétrifié, puis il fit quelques pas en chancelant, et tout-à-coup, passant d'un extrême à l'autre, il s'élança dans la direction de la rue de Bourgogne, où il demeurait.

Un bon feu était préparé pour le recevoir; son domestique l'attendait ; sa robe de chambre était étendue sur le dos d'un large et profond fauteuil, chef-d'œuvre du meilleur tapissier de Paris ; ses pantoufles, dressées contre le garde-feu, recevaient la bienfaisante chaleur du foyer : d'Aubagne, en un mot, allait jouir de toutes ces recherches qui ont abâtardi la jeunesse du dix-neuvième siècle.

— Monsieur le comte va-t-il se coucher ? demanda le valet de chambre, en prenant le chapeau, les gants et le paletot de son maître.

— Je n'en sais rien : mais, à tout hasard, vous n'entrerez pas que je ne vous sonne, et si quelqu'un vient pour me voir, vous direz que je n'y suis pas.

— Monsieur le comte veut-il que je l'aide à se déshabiller?

— C'est inutile : laissez-moi.

Le valet de chambre sortit, et d'Aubagne, s'étant débarrassé à la hâte de son habit, de sa cravate, de son gilet, et ayant passé sa robe de chambre, il se jeta dans son fauteuil : son visage exprimait tout à la fois la colère et l'abattement, la haine et le dépit, comme celui de tous les individus qui souffrent d'une blessure faite à leur vanité.

Plus d'une heure s'écoula sans qu'il se fit aucun changement dans l'expression de sa physionomie, puis, comme si une réflexion soudaine lui eût montré sous un autre point de vue la circonstance qui l'irritait, il se leva brusquement, se frappa le front, et dit aussi haut que si quelqu'un pouvait l'entendre :

— Je suis un grand niais, il faut en convenir ! hier cette femme ne pouvait être que ma maîtresse, aujourd'hui, si je le veux, elle sera mon esclave.... et je le voudrai.

A dater de ce moment, les traits de d'Aubagne reprirent et gardèrent leur expression habituelle, qui était un mélange de finesse et d'insouciance ; l'une à laquelle on ne pouvait consciencieusement donner le nom d'esprit, l'autre qui aurait pu prétendre à la qualification d'égoïsme, toutes deux formant cet ensemble que le monde appelle un aimable visage.

Vers la fin de la matinée, d'Aubagne sortit de chez lui : il était reposé par quelques heures d'un sommeil que ni ses souvenirs, ni ses projets n'avaient troublé et il se rendait près de madame de Montrésor, chez laquelle il avait l'habitude d'aller tous les jours.

MARQUIS DE FOUDRAS.

ses conclusions, pour qu'il soit permis d'espérer qu'elle ne tardera pas à se couvrir de signatures.

Quand un régime industriel a pour résultat, ainsi que le dit avec beaucoup de justesse un des considérants de la pétition, de partager la société en deux classes : une minorité de plus en plus riche, et une majorité de plus en plus dépendante et misérable, en d'autres termes, un petit nombre de millionnaires et une multitude de *meurt-de-faim* est-ce qu'un tel régime n'est pas condamné par là même, et quel est l'homme de cœur qui se refuserait d'en demander la transformation?

Mais, dira-t-on, suffit-il de signaler une plaie pour la guérir? Notre ordre social est imparfait, ou plutôt il regorge d'abus et de calamités; soit, mais comment le changer? L'association des intérêts, l'organisation du travail, le bon accord des classes, tout cela serait fort désirable; mais cela est-il possible?

Eh, mon Dieu! croyons-le bien, ce n'est pas en nous croisant les bras et en doutant de la puissance humaine, que nous trouverons remède au mal qui nous dévore. Voulons-nous agir en dignes fils de nos pères, qui mirent, à la fin du siècle dernier, une courageuse main à l'œuvre de notre régénération? Ne nous laissons pas rebuter par les obstacles; et, quand un but est noble et grand, si nous voulons l'atteindre, ne commençons point par crier à l'impossible.

Sommes-nous des ennemis de tout esclavage, de toute oppression, de toute misère? Sommes-nous des partisans sincères de la liberté, de l'égalité et de la fraternité? Voulons-nous la réalisation des grands principes du Christianisme et de la Révolution française? Voilà toute la question. — Si oui, alors empressons-nous de nous rallier au drapeau qui porte cette devise : *Association des intérêts, Organisation du travail*; car c'est une des principales conséquences de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Il résulte d'un article explicatif sur le transport de la malle de l'Inde, article inséré dans le *Courrier de Marseille* du 13, que les dépêches du *Times* apportées par *l'Impératrice*, ont mis 14 jours pour arriver à Londres, et les dépêches par Marseille avec la malle-poste, par *l'Achéron*, n'en ont mis que 13. On doit encore déduire de ces 13 jours les 12 heures perdues à Malte pour purifier et changer de bateau, tandis que les dépêches apportées par *l'Impératrice* ont été purifiées à Trieste en deux heures, et sont arrivées à 6 heures et parties à 8.

M. Agénor de Gasparin a présenté la proposition suivante destinée à régler l'admission et l'avancement dans les emplois publics. Trois bureaux ont autorisé la lecture de cette proposition qui sera développée devant la chambre.

Art. 1er. A l'avenir, nul ne sera admis au grade le moins élevé de l'une des services publics rétribues par l'Etat, si son aptitude n'a été constatée par un des moyens suivants : le résultat d'un concours ; un examen subi à la sortie d'une école spéciale ; un diplome obtenu dans l'une des facultés ; un surnumérariat précédé et suivi d'examen ; un certificat d'aptitude délivré par un examen spécial.

La forme dans laquelle l'aptitude doit être constatée sera réglée pour chacun des services publics, par des ordonnances royales rendues dans l'année qui suivra la promulgation de la présente loi, et dans la forme des règlements d'administration publique, s'il n'y a déjà été pourvu d'une manière conforme aux règlements qui viennent d'être etablis par des lois, décrets ou ordonnances royales.

Art. 2. — Les ordonnances rendues en vertu de l'article précédent, détermineront la hiérarchie des emplois dans chacune des branches de l'administration, et fixeront, s'il y a lieu, l'équivalence des grades, soit dans le même service, soit dans des services différents.

Art. 3. — Nul ne sera admis dans les autres grades d'un service public rétribué par l'Etat qu'à la condition d'avoir rempli pendant deux ans au moins, le grade immédiatement inférieur ou un emploi équivalent.

Art. 4. — Toutefois, les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et les conservateurs, gardes et employés des bibliothèques ou archives du royaume, pourront être nommés, pour un cinquième, en dehors des règles prescrites de la présente loi.

Les préfets et les receveurs généraux pourront être nommés, pour un dixième, en dehors des mêmes règles.

Art. 5. — Les dispositions de la présente loi ne s'appliqueront pas aux fonctions de ministre, d'ambassadeur et ministre plénipotentiaire; de gouverneur général de l'Algérie; de sous-secrétaire d'Etat; de secrétaire-général d'un ministère; d'un préfet de police.

Art. 6. — Toutes les nominations faites par ordonnance royale ou par arrêté ministériel, seront rendues publiques par la voie du *Moniteur*, avec indication spéciale de celles qui auront eu lieu à titre exceptionnel, en vertu de l'art. 4.

On lit dans le *Journal des Chemins de fer* :

« Le *Journal du Loiret* a tort lorsqu'il nous désigne comme l'organe officiel des compagnies; quelques-unes d'elles veulent bien profiter de notre publicité, mais lorsqu'elles le font, c'est ouvertement. En dehors de cela nous tâchons de nous renseigner aussi bien que possible; mais nous sommes, comme tout le monde, sujets à l'erreur; nous n'hésitons pas à reconnaître que nous nous sommes trompés en ce qui concerne les traverses de sapin sur la ligne d'Orléans à Tours; elles seront toutes remplacées pour l'inauguration de la ligne. Ce remplacement ne pourra être une cause de retard, parce qu'il peut se faire en moins de huit jours. Quoi qu'en dise le *Courrier de Loir-et-Cher*, tous les rails sont sur la ligne, et ce n'est pas de ce chef que le jour de l'inauguration pourra être retardé. »

Le *Journal du Loiret* répond ainsi à cet article :

« Nous reproduisons volontiers cette note du *Journal des Chemins de fer*, qui fait en ceci preuve d'une bonne foi que nous aimons à reconnaître.

» Maintenant, c'est l'occasion de demander à MM. les administrateurs pourquoi ils sont intervenus avec tant d'aigreur dans le débat. Il était évident que nos reproches ne s'adressaient qu'aux entrepreneurs, et ils devaient d'autant moins s'y méprendre, que dans maintes occasions nous avons soutenu que l'exécution des chemins de fer par les compagnies était préférable à l'exécution par l'Etat. Nos sentiments à l'égard des

---

ESPAGNE. — On lit dans le *Messager* : « On a reçu, par voie extraordinaire, des nouvelles de Madrid du 10 février.

» Le général Narvaez, président du conseil des ministres et ministre de la guerre, a donné sa démission, que la reine a acceptée. On pensait qu'il serait nommé au commandement en chef de l'armée.

» Au départ du courrier, on regardait la dissolution du ministère comme complète, et le bruit courait que la reine allait appeler le général Roncali, capitaine général de Valence, et le marquis de Miraflores, pour les charger de former un nouveau cabinet. »

BELGIQUE. — Les journaux belges représentent comme imminente une nouvelle crise ministérielle. C'est la question de l'enseignement qui en serait la cause. M. Van de Weyer aurait, dit-on, offert sa démission au roi, qui ne l'aurait pas acceptée; mais M. Van de Weyer manifesterait néanmoins l'intention de se retirer, à moins qu'il n'y eût une modification dans le cabinet.

M. le baron Daprat a été nommé rapporteur de la commission des fonds secrets.

La commission a entendu M. le maréchal président du conseil, M. le ministre des affaires étrangères et M. le ministre de l'intérieur.

—

M. le contre-amiral Hernoux a été nommé rapporteur du projet de loi de 93 millions pour les approvisionnements maritimes.

—

La commission du budget a demandé à M. de Salvandy la publication de la liste des boursiers.

Chambre des Députés.

Séance du 16 février 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La chambre, dans la séance de vendredi, a adopté le premier article du projet de loi relatif à l'achèvement de divers canaux. L'article 2 est ainsi conçu :

« Une somme de 15,500,000 fr. est affectée à l'achèvement des travaux du canal latéral à la Garonne, entre Toulouse et Castets, entrepris en vertu de la loi du 3 juillet 1838. »

M. MURET DE BORT. Je n'ai pas d'idées préconçues contre les voies navigables, mais je crois que lorsqu'il s'agit de faire un canal, il faut voir avant tout quels seront les avantages de ce canal; je maintiens que c'est une entreprise fâcheuse à tous égards que de juxta-poser un chemin de fer et un canal, ou de placer un canal parallèlement à une rivière ou dans un pays où un chemin de fer deviendra indispensable.

La chambre, dans une séance précédente, a voté l'achèvement du canal de la Marne au Rhin, mais ce vote ne peut l'engager dans la question qui nous occupe; ce canal n'est pas juxta-posé à un fleuve; il en est autrement dans la question du canal latéral à la Garonne. Il s'agit de faire des travaux complètement nouveaux; les premiers pouvaient avoir une certaine utilité; ceux-ci sont complètement inutiles. L'achèvement du canal latéral serait une triple dépense pour le même objet; celle du chemin de fer de Bordeaux à Toulouse qui suivra cette voie; celle de l'amélioration de la navigation de la Garonne dans le même parcours, et la dépense du canal latéral.

On demande aujourd'hui une augmentation de 25,000,000. Cette augmentation est énorme, et les raisons qu'on donne ne suffiraient pas pour la justifier. Les terrains ont renchéri, mais ce renchérissement eût été peu de chose si l'on n'eût pas changé de plan; mais le corps des ponts-et-chaussées a l'habitude d'en agir avec les votes de la chambre comme s'ils n'existaient pas. La ville de Moissac a demandé à être placée sur la ligne du canal; c'était une dépense de 250,000 fr. en plus, on la lui a accordée sans lui demander aucune espèce d'allocation. Je passe à un reproche plus grave.

Le canal latéral à la Garonne a été voté comme ligne de navigation intérieure; l'administration en a fait une navigation maritime, et elle l'a fait sans consulter le gouvernement ni les chambres. Nous disons que le gouvernement n'a pas été plus consulté que les chambres, car si l'administration des ponts-et-chaussées avait pris l'avis de l'administration des douanes, elle aurait su que la raison qu'elle allègue pour justifier cette transformation du canal latéral à la Garonne en canal de navigation maritime, l'utilité d'éviter un transbordement pour les bâtiments passant d'une mer à l'autre; que cette raison, disons-nous, pèche par sa base. En effet, lorsqu'un bâtiment venant de la mer arrivera à l'une des extrémités de la ligne des canaux, à Agde ou à Bordeaux, et de même lorsqu'il en sortira, comment est-il possible d'éviter que la douane ne fasse une vérification complète, coli par colis, qu'elle ne plombe ceux qui devront l'être, etc., et, pour cela, qu'elle ne fasse décharger tout le bâtiment? Ces formalités ne sont point de celles qu'il soit facile de simplifier, car elles sont indispensables pour éviter que deux larges portes ne soient constamment ouvertes à la contrebande, et elles ne sont pas moins applicables aux bâtiments venant des ports français qu'à ceux qui viennent des ports étrangers; car pour peu qu'un bâtiment ait pris la mer, il a échappé à la surveillance.

Je remarque encore que lorsqu'on a envoyé de faire le compte de la traversée d'un bâtiment de mer par la ligne des canaux, on a oublié une dépense qui est cependant inévitable, la nécessité d'entretenir à bord, pendant cette traversée, l'équipage de mer qui y est cependant inutile, mais qu'il faut bien conserver, pour le retrouver quand le bâtiment reprendra la mer.

Enfin, il faut tenir compte de cette troisième circonstance, que les bâtiments construits pour la mer, de même que ceux destinés à la navigation fluviale, ne sont pas construits de la même manière que les barques de canal, qu'ont, à dimensions égales, beaucoup plus de capacité et de tonnage, et qu'ainsi ils naviguent plus chèrement sur les canaux.

Par toutes ces causes réunies, il n'y a aucune probabilité que les bâtiments de mer s'engagent sur la ligne des canaux, du moins habituellement. En temps de guerre, il en pourra peut-être quelques-uns, mais en temps ordinaire, il y aura évidemment plus d'avantage à transborder. Pour ces cas exceptionnels que l'on pourrait citer, il était évidemment superflu de s'imposer un aussi grand surcroît de dépenses que celui qu'a entraîné le changement de dimensions du canal. Quand le chemin de fer du Havre à Marseille sera en pleine exploitation, croyez, messieurs, que presque toutes les marchandises suivront cette voie de préférence à toute autre. On objecte que le canal du Midi s'est mis lui-même à ces dimensions, mais ses biez étaient déjà presque à profondeur, ainsi que ses écluses, à l'exception de 18 seulement qu'il approfondit à mesure qu'elles ont besoin de réparations. C'est une dépense comparativement peu considérable pour lui, de laquelle on ne peut pas inférer une justification de la considérable dépense faite sur le canal latéral,

qui resterait à faire et consommer ainsi la perte non-seulement de ces 15 millions qui auront été dépensés en pure perte, mais réduire considérablement la valeur des travaux exécutés au moyen des 36 millions de la première partie du canal qui resterait dès lors sans but raisonnable?

L'achèvement du canal aura pour effet de réduire considérablement les droits de transports, et il rendra ces transports plus prompts et plus faciles; il faut que cette facilité soit beaucoup plus grande, puisque depuis l'ouverture du canal et de son embranchement de Toulouse à Montauban, les barques prennent cette ligne de préférence à la Garonne, même à la descente, pour se rendre ensuite à Moissac par le Tarn.

L'orateur rappelle la grande pensée qui a inspiré la confection du canal du Midi. Honoré, dès son origine, du beau nom de canal des Deux Mers, ce canal avait, en effet, pour but d'opérer la jonction entre l'Océan et la Méditerranée; mais il supposait que la Garonne serait en partie d'une navigation facile et sûre, et c'est une espérance qui ne s'est pas réalisée.

Le complément nécessaire de ce grand travail était nécessairement dans l'amélioration du lit de la Garonne, au-dessous de Toulouse, et dans la construction d'un canal latéral à cette rivière, jusqu'au point où elle est facilement et en tout temps navigable.

C'est cette dernière entreprise qui a été exécutée déjà en grande partie, grâce au vote des Chambres; la question, la seule question à examiner aujourd'hui, est celle de savoir si elle devra ou non être terminée.

Au fait, remarquez que la Garonne, au-dessous d'Agen, a constamment 1 m. 30 c. à l'étiage, et on soutient que ce tirant d'eau, reconnu suffisant sur la Seine, peut suffire aussi sur la Garonne; la conclusion, qu'on me permette de le dire, n'est pas exacte; il faut que le tirant d'eau des voies navigables soit égal à celui des canaux qui y aboutissent. Or, le canal du Midi ayant une profondeur au minimum de 1 m. 75 c., il s'ensuit que pour naviguer sur la rivière, à partir d'Agen, il faudrait transborder les marchandises. Or, un transbordement sur le canal a été évalué au moins à 1 fr. 50 c. par tonneau.

Au surplus, la question n'est pas entière. Entre Agen et Castets, 52 kil. sont presque achevés, et plus de 15 millions ont été déjà dépensés. Sans doute, au point de vue financier, il serait possible de sacrifier les travaux déjà faits; ce serait, à mon avis, une détestable opération. Mais enfin rien n'empêche la chambre de prendre ce parti. Au point de vue sanitaire, il n'est pas possible de laisser les choses dans l'état où elles sont; les eaux stagnantes aujourd'hui dans les tranchées du canal sont une cause de peste et de mort pour les populations que ce canal devait enrichir. Si on abandonne les travaux, il faudra les détruire; c'est à la chambre de voir si elle aime mieux voter des fonds pour combler le canal que pour le terminer.

M. GAUTHIER DE RUMILLY. M. le ministre s'est occupé bien plutôt du discours prononcé par M. Muret de Bort, sur le canal de la Marne au Rhin, que du discours prononcé par lui sur le canal latéral à la Garonne.

M. le ministre s'est abstenu de toute réfutation des chiffres, des calculs, des faits mis en avant par M. Muret de Bort au sujet du canal latéral à la Garonne. Je n'hésite pas à dire que le vote qu'on demande à la chambre serait tout à fait contraire à l'intérêt du pays.

Quoi! il existe en France une rivière navigable, et vous allez placer à côté de cette rivière un canal, un chemin de fer!

Mais M. le rapporteur lui-même a dit, dans le rapport que j'ai sous les yeux, que si, en 1838, on avait pu prévoir qu'on construirait un chemin de fer sur les bords de la Garonne, on n'aurait pas voté alors le projet de loi sur le canal latéral.

En terminant, je dirai qu'il importe au plus haut point que les travaux publics ne soient plus dirigés à l'avenir comme ils l'ont été jusqu'à présent. Il existe une commission supérieure pour les chemins; ne devrait-on pas en créer une pour les canaux?

M. DE L'ESPÉE. On il faut accepter la dépense demandée, ou la rejeter. Si on l'accepte, il faut utiliser les travaux déjà faits. On a songé à les utiliser pour un chemin de fer, mais l'examen des lieux a démontré l'impossibilité de cette pensée. On ne peut cependant les laisser dans l'état où ils sont; il faudrait 12 millions 500 mille francs pour tout remblayer; il ne faudrait que 15 millions pour l'achèvement du canal; il me semble qu'en présence de ces faits il n'y a pas à hésiter.

M. DE L'ESPINASSE. Tous les arguments qui ont été présentés jusqu'ici reviennent à vous dire : Vous avez déjà jeté beaucoup de millions pour ne rien faire; jetez-en encore, vous êtes liés parce que vous avez fait.

On ne vous demande aujourd'hui que 15 millions; mais pensez-vous que ces sommes suffiront? Pas le moins du monde; on vous en demandera de nouvelles qui ne celles-ci seront dépensées. Vous voulez éviter un transbordement à Agen, dites-vous; si vous l'évitez à Agen vous l'aurez à Castets. Votre canal ne résout donc pas la difficulté, il ne fait que la reculer. Je viens de visiter les lieux, et je sais où tout en est.

L'orateur présente encore quelques considérations qui sont couvertes par les cris : Aux voix! aux voix!

M. DUMON. Je ne veux répondre qu'à un mot de l'honorable préopinant, qui nous a dit qu'après avoir demandé aujourd'hui quinze millions, on viendrait plus tard vous en demander le double sous forme de crédits supplémentaires.

Les documents sur lesquels nous nous appuyons sont complets; nous possédons des études complètes sur les travaux à faire, et nous sommes sûrs qu'ils n'excèderont pas la somme demandée; on nous dit aussi qu'il faudra continuer le canal jusqu'à Langon; c'est encore une erreur; nous avons la certitude qu'à partir du passage de Caudrot, situé un peu au-dessous de Castets, qui est des plus mauvais de la rivière, mais qui est aussi le dernier, on peut garantir un tirant de deux mètres vingt centimètres d'eau à l'étiage, et à l'aide de travaux d'entretien et d'amélioration que l'on exécute actuellement.

M. le ministre termine en mettant en doute l'autorité des renseignements présentés par M. de l'Espinasse.

M. DE L'ESPINASSE cherche à répondre au milieu du bruit.

M. D'ANGEVILLE dit qu'il n'y a aucune assimilation à faire entre le canal latéral de la Garonne et le canal de la Marne au Rhin voté dans la séance de vendredi. Dans ce dernier cas, il n'y a pas en concurrence une rivière où la navigation se fasse aussi facilement, à des prix aussi réduits que sur la Garonne; il n'y a que la Somme sur laquelle on navigue à aussi bas prix; le bon état de la rivière n'est d'ailleurs pas contesté; le canal de la Marne au Rhin a son utilité; le canal latéral à la Garonne n'en a aucune.

M. LEGRAND, commissaire du roi. La chambre de commerce de Bordeaux a, à plusieurs reprises, représenté qu'une navigation régulière est impossible sur la Garonne; de Castets à Agen la rivière ne fournit qu'un tirant d'un mètre d'eau; l'amélioration de la rivière serait beaucoup plus difficile et plus coûteuse que la construction d'un canal. L'utilité d'un canal latéral ne peut plus être contestée; la Belgique a fait faire un canal latéral à la Meuse, qui a produit les plus heureux résultats. On a reconnu, du reste, qu'un canal transporte les marchandises à un prix bien inférieur à celui qu'exigeraient des chemins de fer.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT rappelle qu'en Angleterre la plupart des canaux ont placés rapportent fort peu, que les actions en sont abandonnées, et qu'en certains lieux on s'occupe de remplacer les canaux par des chemins de fer, non pas dans une nouvelle direction, mais sur l'emplacement même du canal; les journaux anglais ne sont pleins que des délibérations de compagnies demandant à l'unanimité au parlement de convertir leur voie navigable en voie de fer.

Il y a cependant en Angleterre quelques canaux qui prospèrent, mais ce

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Aujourd'hui, à midi, Mme la duchesse de Nemours est heureusement accouchée d'une princesse.

— La nouvelle des fiançailles de la grande duchesse Olga et du prince royal de Wurtemberg est maintenant officielle. La cérémonie a eu lieu le 18 janvier.

— *Nominations.* Sur le rapport de M. le ministre de la marine et des colonies, M. le capitaine de vaisseau Trébouart, qui commandait les forces françaises dans l'affaire d'Obligado, vient d'être promu au grade de contre-amiral.

Par ordonnances royales, rendues sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur :

M. Courtet, sous-préfet de Barcelonnette, a été nommé sous-préfet de Die, en remplacement de M. Roux, admis sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite ;

M. Baldit, ancien conseiller de préfecture, a été nommé sous-préfet de Barcelonnette, en remplacement de M. Courtet, appelé à la sous-préfecture de Die ;

M. Benedetti, conseiller de préfecture de la Corse, a été nommé sous-préfet de Corte, en remplacement de M. le baron Mariani, décédé.

— D'après les journaux belges, les proportions de l'affaire qui a provoqué l'arrestation de MM. de Ridder et Borguet, constructeurs du tunnel de Cumptich, qui s'est écroulé, deviendraient de jour en jour plus vastes et les charges plus sérieuses ; suivant toutes les probabilités, d'autres accusés appartenant également aux classes les plus élevées de la société, ne tarderaient pas à rejoindre dans les prisons les deux principaux prévenus.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus : dimanche 15 et lundi 16 février, de 6 332 déposants, dont 840 nouveaux, 861 634.— Remboursements effectués la semaine dernière : à 1 573 déposants, dont 520 soldés, 778 653 fr. 42 cent. — Rentes achetées à la demande des déposants, pendant la même semaine, pour un capital de 64 444 fr. 80 cent. — Demandes de remboursements, du 15 février, 753 547 fr.

PRÉVENTION. — On lit dans le *Censeur* de Lyon du 13 : « Un prêtre nommé Roux, qui, après avoir habité le diocèse de Digne, est venu se fixer à Lyon, où il a pendant plusieurs années exercé les fonctions de son ministère, a été arrêté lundi matin, à son domicile, sous la prévention de viol sur une jeune enfant âgée de moins de cinq ans, et écroué à la prison de Roanne. Les circonstances dans lesquelles l'attentat aurait été commis lui donneraient beaucoup de gravité, et l'accusation capitale serait entourée de faits d'un autre ordre. »

LE PRIX DE L'HOSPITALITÉ. — On lit dans le *Journal de l'arrondissement du Havre* :

« Des personnes qui se promenaient, dimanche dernier, dans les falaises de Sainte-Adresse, furent surprises par la pluie ; elles se réfugièrent dans une des petites huttes qui servent à mettre à l'abri les douaniers. L'une d'elles, voulant chercher un endroit sec pour mettre le feu à une allumette, mit la main dans un trou qui se trouvait dans le mur, et fut fort surprise d'y trouver un petit papier. Elle l'ouvrit et y trouva une pièce d'or anglaise. Sur ce papier étaient tracés ces mots au crayon :

» *May he that finds this gold be as happy as I am to have found the shelter of this poor hut in rainy weather.* John My.

» Voici la traduction : Puisse celui qui trouvera cet or être aussi heureux que je l'ai été de trouver l'abri de cette pauvre cabane pendant l'orage. »

DOULOUREUX ACCIDENT. — Un affreux évènement vient de frapper d'une manière cruelle une famille de Voiron et de répandre la consternation dans cette ville. Dans la nuit de dimanche à lundi, une maison située derrière les Augustins, et dont rien n'avait pu faire prévoir la chute prochaine, s'est écroulée avec un horrible fracas. Les habitants du quartier, réveillés par le bruit, sont accourus sur la scène du désastre, que rendaient encore plus sinistre les cris et les gémissements qui s'échappaient à travers les décombres. On savait, dit le *Courrier de l'Isère*, que la maison était habitée par un vieillard et sa femme, un jeune homme de vingt ans, une veuve et ses deux petites filles. Quelques personnes intelligentes et dévouées, n'écoutant que la voix de l'humanité, ont bravé le danger et sont parvenues, à force de peine, jusqu'auprès des victimes. La femme du vieillard, la veuve et les deux petites filles ont été retirées saines et sauves, quoique fortement contusionnées ; quant au vieillard et au jeune homme, le premier avait été étouffé et le second écrasé par le poids des poutres et des autres matériaux.

UN FILS ADOPTIF DE LA FRANCE. — On écrit d'Alger : « Un sergent indigène du 1er bataillon de zouaves, nommé Abd-Allah-Zumare, et qui était au service de la France depuis 1830, est mort le 21 janvier à l'hôpital du Dey, des suites d'une fièvre pernicieuse. Il a été enterré avec solennité au cimetière français, en présence de toute sa compagnie. Abd-Allah n'a jamais quitté son nouveau drapeau que pour aller, à la suite d'une grave blessure, prendre les eaux à Aix. Dans cette ville, il abjura la religion musulmane, se fit catholique et reçut le baptême.

» Nous avons sous les yeux l'état des services de ce brave sous-officier. Nous y voyons qu'il s'est volontairement engagé, le 25 septembre 1830 ; qu'il a servi jusqu'à sa mort sans aucune interruption ; qu'il fut blessé cinq fois, notamment d'un coup de feu à la jambe, le 28 novembre 1830, devant Médéah ; d'un coup de feu à l'avant-bras gauche, le 13 octobre 1837, sur la brèche de Constantine, et qu'il fut, le même jour, *brûlé par tout le corps*, à l'assaut mémorable de cette ville.

» Abd-Allah, qui méritait de mourir dans nos rangs les armes à la main, a manifesté son chagrin d'expirer sur un lit, et sans utilité pour la cause de la France, sa nouvelle patrie. Il emporte les regrets de tous les soldats, sous-officiers et officiers qui l'ont connu. Beaucoup sont allés accomplir un pieux devoir, en accompagnant sa dépouille mortelle au champ du repos éternel, où les honneurs militaires lui ont été rendus. Cette cérémonie a fait beaucoup d'impression sur les indigènes qui y ont assisté de près ou de loin. L'un d'eux, questionnant sur cette mort un juif d'Alger, en reçut cette réponse dont il parut pénétré : « Si les Français punissent la rébellion, ils honorent la fidélité ; tu le vois, fais-en ton profit. »

L'HABIT NE FAIT PAS LE MOINE. — On lit dans le *Siècle* : « Les artistes du Théâtre-Italien ont donné, la semaine dernière, aux Tuileries, une représentation du *Mariage secret*. Cette soirée a été la fidèle et

[illegible]

CRIMINELLE TENTATIVE. — Une tentative d'empoisonnement qui aurait pu avoir les plus terribles conséquences, a été exercée dernièrement sur toute une famille d'israélites, celle du sieur Blum, à Thann, composée de dix personnes. Le poison avait été introduit dans un mets qui fut servi à dîner. Tous les convives en mangèrent, et tous sentirent aussitôt les plus violents symptômes d'empoisonnement ; les enfants, en proie à d'horribles douleurs, jetèrent des cris affreux ; les chiens et les chats qui avaient également mangé du mets tombèrent morts à l'instant. La prompte arrivée d'un médecin et l'application habile d'antidotes sauvèrent heureusement toute la famille. L'*Impartial du Rhin* annonce que la justice informe, et l'on assure que de graves soupçons désignent l'auteur de ce crime odieux.

L'AGIOTAGE AU GALOP. — On a parlé d'un service de courriers établi par plusieurs maisons de banque de Lyon, dans le but de connaître promptement les mouvements de la bourse. Voici sur ce service, dit l'*Echo français*, les renseignements qui nous parviennent :

« On a établi de trois en trois lieues des stations ou relais de chevaux anglais, excellents coursiers, au nombre de trois par chaque relais. Un de ces chevaux est toujours sellé, bridé et prêt à être monté à heure fixe, et attaché en dehors de la station de manière que le postillon ou le courrier ne puisse perdre un seul instant. Le courrier partant de Paris ne s'arrête qu'à Auxerre. Là il est remplacé par un autre courrier qui transporte les dépêches à Châlon-sur-Saône, où un troisième les prend jusqu'à leur destination. La rapidité est à peu près de six lieues à l'heure. Les dépêches parties de Paris à trois heures, fermeture de la Bourse, sont rendues à Lyon le lendemain vers midi. On a affecté à ce service environ 120 chevaux. »

LE DANGER D'ÊTRE FRILEUX. — Dernièrement, à ce que nous raconte le *Journal du Cher*, un cabriolet attelé d'un cheval, et dans lequel se trouvaient un monsieur et une dame, a pris feu sur la route de Saint-Florent à Issoudun. Les deux voyageurs n'ont eu que le temps de sauter à bas du cabriolet et de dételer le cheval ; la voiture, que la flamme dévorait avec une incroyable rapidité, a dû être abandonnée par eux sur le chemin. Les vêtements eux-mêmes de la dame commençaient à brûler, et en arrivant encore tout effrayée, à Bourges, par la voiture d'Issoudun qui l'avait recueillie au passage, elle s'est aperçue qu'une partie notable de sa robe était consumée. Cet accident est dû à la présence d'un chauffepieds alimenté avec de la braise ardente et que l'on avait placé sans précautions suffisantes dans la paille qui garnissait la caisse du cabriolet. »

UN ATTENTAT. — On écrit de Dublin, le 11 février : « Le bruit courait ce matin qu'on avait tiré hier un coup de feu sur le comte de Dessart, et que sa seigneurie avait reçu une blessure. Cet évènement aurait eu lieu dans le comté de Kilkenny, où le comte de Dessart réside actuellement. Nous avons questionné des personnes qui arrivent à l'instant de Kilkenny, et nous avons appris que l'on racontait en effet à Kilkenny, que l'on avait tiré sur sa seigneurie, mais qu'elle n'avait pas été blessée. Toutefois, je ne vous donne ceci que comme un simple bruit. »

LE PAUPÉRISME EN BELGIQUE. — On lit dans la *Chronique de Courtray* :

« Il y a eu dernièrement à Meulebecke, devant la maison du curé, M. Verbeke, ex principal du collége épiscopal de cette ville, un tumultueux rassemblement de pauvres gens vociférant des cris, des malédictions, des menaces, et prêts à se porter à des voies de fait. C'était principalement à la maison du curé qu'ils en voulaient, et ils ne parlaient de rien moins que de sac et de pillage. Déjà même des pierres volaient dans les carreaux aux cris répétés : *het brood ! het brood van den armen* (le pain ! le pain du pauvre).

» Pour apaiser le tumulte, le révérend curé jugea prudent de se montrer et de parler à la foule exaspérée. Il se présenta donc sur le seuil de sa porte, et adressa la parole à cette masse de pauvres gens qui allait en grossissant. Dans une courte mais chaleureuse allocution, il leur promit de songer à eux, de leur faire donner du pain, d'employer tous ses efforts pour alléger leur misère, et il les engagea à se retirer paisiblement. Cela se fit, mais lentement, et la gendarmerie de Thielt, qui, avertie par la police, était accourue bride abattue, acheva de dissiper l'attroupement. Ce qui a donné occasion à ce tumulte, dit-on, a été une distribution de pains que le rassemblement accusait d'injustice et de partialité. »

— Il y a quelques jours, dit l'*Observateur*, on a conduit à Bruxelles devant M. le juge d'instruction, neuf individus des Flandres que l'on avait refusé de recevoir au dépôt de mendicité de la Cambre. Ces individus étaient venus demander au bureau permanent de police comme une faveur d'être mis en prison, étant entièrement privés de moyens de subsistance. On a remarqué depuis quelque temps que les neuf dixièmes des individus arrêtés sous la prévention de vagabondage ou de mendicité appartiennent à l'arrondissement d'Audenarde.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 16 FÉVRIER 1846

Le *Journal des Débats* admire la situation de sir Robert Peel dans la chambre des communes et raille l'impuissance de ses adversaires. Cette situation est admirable, en effet, mais voici pourquoi : Ce n'est pas seulement parce que Robert Peel est un homme d'audace et de talent qui impose son autorité à ses plus fougueux ennemis, ce n'est pas parce qu'il se met facilement au dessus de toutes les petites injures dont on cherche à l'accabler ; le spectacle d'un ministre qui se bouche les oreilles aux clameurs d'une opposition criarde n'a rien de rare ni d'admirable assurément. La raison, c'est que sir Robert Peel n'a pour adversaires que des gens sans cœur, c'est qu'il s'est posé en face de l'égoïsme des possesseurs comme la puissance unie au progrès, union féconde dont l'Angleterre verra bientôt les fruits ; c'est, enfin, que le premier ministre de la Grande-Bretagne a renversé les termes des discussions parlementaires dont nous sommes témoins, en ce sens que le mouvement est du côté du pouvoir et l'immobilité du côté de l'opposition. Quand les choses se passeront de la sorte chez nous, il sera permis au *Journal des Débats* d'admirer, sans étourderie, la situation d'un premier ministre résistant aux efforts d'une opposition rétrograde qui veut l'entraîner dans son abaissement.

La *Presse* ne doute pas que le stoïcisme de sir Robert Peel, en face de toutes les épigrammes sanglantes que les bornes anglaises dirigent contre

[illegible]
beaucoup trop absorbant pour n'être pas mortel aux partis qui ont besoin d'indépendance. Le *Courrier français* tient au mot de *gauche* ; pourvu que ce mot ne porte pas malheur à ses idées !.

HALLE DE PARIS.

14 févr.			16 févr.		
Arrivages	1661 q.	09 k.	Arrivages	2002 q.	64 k.
Ventes	2499	85	Ventes	2232	98
Restant	48557	96	Restant	47237	62
Cours moyen	41,83		Cours moyen	41,28	
Cours-taxe	00,00		Cours-taxe	41,81	

Cote administrative.

14 févr.					16 févr.				
Gruaux	4 q.	71 k.	52,80 à	56,70	Gruaux	00 q.	00 k.	00,00 à	00,00
1re	158	57	42,00 à	44,60	1re	81	64	42,00 à	44,70
2e	130	31	40,73 à	41,70	2	350	44	40,75 à	41,4
3e	74	32	31,85 à	38,20	3e	88	49	30,53 à	36,3
4e	4	57	00,00 à	23,50	4	14	12	00,00 à	25,4
A liv.	904	82	35,06 à	42,50	A liv.	558	90	30,70 à	42,0

Bourse du 16 février 1846.

Le 3 0/0 a fléchi ce matin à cause d'une légère baisse à Londres ; cependant la Bourse s'est tenue dans de bons prix et l'on reste au dessus des cours de samedi.

Les chemins de fer ont tous monté en liquidation.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :
Rente belge 1842, 105.
Chemin de Grand'Combe, 1540. — Anvers, 600.
Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 6950. — Lin Maberly, 760.
Obl. de Versailles r. dr., anc., 1020. — Havre, 1115, 1112 50.
A terme : Banque de France, 3490.

5 0/0 compt.....	1er C. 123 15	P. H. 123 15	P. H. 123 «	dr C. 123 05	hier 123 »
— fin cour...	123 25	123 30	123 20	123,25	123 »
3 0/0 compt.....	84 75	« «	« «	« «	84 75
— fin cour...	84 80	84 85	84 75	84 75	84 85

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife
O. de la Ville...	1375 «	« «	« «	5 0/0 Bge 1840.	102 «	101 3/4	B. 1/4
B. de France....	3450 «	« «	« «	— Portugais..	« «	« «	« «
C. Gou. ex div..	1202 50	« «	« «	Esp. D active.	«	« «	« «
C. Ganneron.....	« «	« «	« «	5 0/0 Naples.	« «	« «	« «
C. hypot.......	« «	« «	« «	— Romain..	101 3/8	« «	« «
4 Canaux......	1275 «	« «	« «	Obl. Piémont.	1238 «	« «	« «

CHEMINS DE FER.				
St-Germ.....	1113 «	« «	H. 5 «	Au 28. 1117 50.	H. 3 50
V. r. d......	560 «	562 50	H. 5 «	— 562 75.	« «
— r. g.......	360 «	« «	H. 2 50	—	« «
Orléans....	1297 50	1302 50	H. 7 50	— 1307 50, 1293, 1301 25.	H. 6 25
Strasb	250 «	« «	B. 1 25	— 250.	« «
Rouen.......	1023 «	1033 «	H. 10 «	— 1026 25, 1020, 1033.	H. 6 25
Havre.......	735 «	« «	H. 15 «	— 723, 732 75, 725.	H. 3 «
Marseille....	« «	« «	« «	— 995, 990, 992 50.	H. 2 50
Vierson.....	700 «	705 «	H. 5 «	— 705, 703, 702 50.	B. 2 50
Nord........	770 «	768 75	H. 1 25	— 770, 770, 768 75.	« «
Bordeaux....	645 «	642 50	H. 2 50	— 648 25, 645, 645.	H. 1 25
Boulogne.....	543 «		« «	— 550.	« «
Montereau...	« «	« «	« «	—	« «
Strasbourg...	557 50	557 50	H. 2 50	— 558 75, 556 25, 557 50.	H. 2 50
Nantes	601 50	« «	H. 10 «	— 597 50, 598 25, 596 25.	H. 2 10

LONDRES, 14 févr.	PARIS, 16 février. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 96 3/4.	3 0/0 F. c. 84 95, 85 d. 50.	Av. 84 80 75.
Esp. act. «	F. p 85 35, 40 d. 50.	Ap. 84 80 82 1/2
Portug.	Orléans. au 28. 1315, d. 10.	B. du Trésor.
Mexic.	Nord, au 28. 772 50 d. 20, 775, 772 75 d. 10.	3 1/4 à 0 m.
5 0/0 holl	PRIX DE COMPENSATION.	Reports
2 1/2.	St-Germ. 1110 — Vers. dr. 560. — Id gauche,	3 0/0 f. c. 00.
Rouen,	360. — Orléans, 1300. — Rouen, 1033. — Havre,	— F. p. 00.
Orléans,	735. — Avignon. 993. — Bâle. 250. — Nord. 770.	5 0/0 f. c. 20, 25.
		— F. p. 00.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 93,00 à 00,00 ; courant du mois, 96,00 à 00,00 ; mars et avril, 95,50 à 96,00 ; 4 du milieu, 95,00 à 94,00 ; 4 derniers, 93,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 122,00 à 00,00 ; mars et avril, 123,00 à 124,00 ; 4 du milieu, 128,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 février 1846.

7 h. 1/2 ITALIENS. — I Puritani.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Jean de Bourgogne. Ciguë. Famille Poisson.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Postillon. Ambassadrice.
7 h. 1/2 ODÉON. — Diogène Roman d'une heure.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — 2 Filles à marier. Carlo. Beaugaillard. Pourquoi?
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Fleur de Genêt. Mousse. Indiana.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Nuage. Loi salique. Mardi-Gras. Mère.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pommes. Chansonn. Bobèche. Bains.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Arabes Trilby. Cabrion. Mathilde.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

sons et abandonner le prolongement du canal entre Agen et Castets, le ministre, fidèle à sa tactique, a demandé le renvoi de la discussion à aujourd'hui. La majorité ministérielle ne s'est plus souvenue en cette séance que de son rôle obséquieux envers le ministère et a voté une loi déplorable. Parmi les députés qui ont encore pris la parole pour combattre le projet, nous devons donner de justes éloges à M. Bureau de Puzy. Dans un discours très nourri de faits, très logique et très lucide, cet honorable député est venu apporter un nouvel et puissant argument contre l'achèvement du canal. Voici son raisonnement : Si le canal que vous proposez est une œuvre utile au pays, il doit avant tout présenter au commerce des avantages économiques de transport comparativement au fleuve qu'il cotoie. A cette seule condition le sacrifice imposé au pays lui sera utile. Eh bien ! en supposant même le triple de la navigation actuelle, l'intérêt à 4 p. 0/0 des capitaux dépensés pour la partie de ce canal entre Toulouse et Agen représente le double du prix de transport que les bateliers de la Garonne font payer aujourd'hui au commerce. Le canal est donc mauvais en soi. Mais en acceptant le fait accompli et en ne calculant que sur la dépense qui reste à faire entre Agen et Castets, *sans compter* celle qui est déjà faite, on arrive également à cette conclusion que la Garonne transporte aujourd'hui à moitié du prix que le canal exigerait, si le revenu du péage devait couvrir l'intérêt des capitaux à 4 p. 0/0.

Ces observations toutes mathématiques n'ont pas été, comme de raison, réfutées par M. le ministre des travaux publics qui est revenu défendre son pitoyable projet.

Voilà donc encore 16 millions de jetés dans une folle entreprise, lorsqu'il y a tant d'autres services publics en souffrance, lorsque l'on lit dans le budget de 1846 ces mots accusateurs : « L'administration demande pour le Rhône une somme de 1 400 000 fr. » Deux millions seraient NÉCESSAIRES, *mais l'état des finances ne » permet pas encore cette allocation.* »

Voilà les administrateurs du pays condamnés par leurs propres aveux.

L'Angleterre continue, par ses invasions dans le Centre-Amérique, à justifier les appréhensions que les Etats-Unis manifestent contre son intervention dans les affaires américaines.

On se rappelle que l'Angleterre a usurpé sur le Mexique, Balize et la grande étendue des côtes qui l'avoisinent. Depuis, elle a été chercher parmi les sauvages Mosquitos, dont le territoire touche à celui de Balize, un *roi*, qu'elle a reconnu, et qui a reconnu la reine d'Angleterre.

A l'aide de ce prétendu roi, qui obéit à un consul anglais, l'Angleterre veut faire invasion sur le territoire de Nicaragua, faisant partie de l'ancienne confédération du Centre-Amérique, et qui, s'en étant détaché, est trop faible pour résister à la Grande-Bretagne. Déjà, il y a dix-huit mois, nous avons fait connaître la mésaventure de l'envoyé de cet état de Nicaragua, lequel était venu à Paris, au nom de ses concitoyens, invoquer l'intervention de la France contre les vexations et les empiétements de l'Angleterre. M. Guizot, comme bien on pense, refusa d'intervenir dans ce débat, et il ne voulut même pas recevoir cet envoyé.

Aujourd'hui de nouveaux embarras pèsent sur ce malheureux état de Nicaragua. Outre qu'il est livré à des dissensions intestines, les deux mers, et qu'ainsi l'Angleterre s'en trouverait maîtresse de fait.

En présence de l'attitude agressive de celle-ci et de la honteuse neutralité où le gouvernement de juillet maintient la France, qui pourrait trouver injuste que les Etats-Unis prennent en main les intérêts américains, et s'opposent aux envahissements projetés par les nations européennes dans les affaires et sur le continent de l'Amérique? Il est certain que si la guerre éclatait entre les Etats-Unis et l'Angleterre, à l'occasion de l'Orégon, ce ne serait pas seulement la possession de l'Orégon qui serait mise en question pour l'Angleterre, les Etats-Unis chercheraient encore à l'expulser de toutes ses autres possessions et usurpations américaines.

Le *Courrier de Saint-Etienne* accuse d'imprudence et d'inconséquence les réflexions que nous avons publiées sur la circulaire du ministre de l'intérieur relative à la mendicité. L'inconséquence viendrait de ce que nous avions précédemment prié nos amis de seconder de leurs sympathies toute bonne pensée, quel qu'en fût l'origine ; l'imprudence, de ce que nous jetons de la défaveur sur des tentatives du gouvernement qui peuvent être sérieuses et sincères. « M. de Rémusat n'a pu mettre » au service des classes ouvrières ce que possède le cabinet actuel : le » temps de faire et une majorité pour accomplir. Nous pouvons donc » avoir plus de confiance dans M. Guizot et dans M. le comte Duchâtel » que dans MM. Thiers et de Rémusat. Ceux-ci n'avaient que des intentions, ceux-là ont le pouvoir. »

Nous relevons cette critique, tandis que nous n'accordons à certaines autres que le mépris et le silence, parce que le *Courrier de Saint-Etienne* a souvent, et récemment encore en appuyant notre pétition, donné la preuve de ses cordiales sympathies pour les classes souffrantes. Nous tenons d'ailleurs à ce que notre honorable confrère n'exagère pas les dissidences qui nous divisent. Qu'il faille se féliciter de voir le ministère entrer dans l'étude des questions sociales, nous l'accordons bien volontiers, et nous-mêmes avons donné l'appui de notre publicité à la circulaire de M. Duchâtel. Nos réserves portent seulement sur le degré de confiance qu'elle doit inspirer. La nôtre est loin d'être aussi grande que celle du *Courrier de Saint-Etienne*, et nos raisons nous paraissent bonnes. Qu'importe que M. de Rémusat ait quitté le ministère? Il n'a pas emporté les documents. Pourquoi M. Duchâtel n'a-t-il pas fait ouvrir les cartons? pourquoi n'a-t-il pas publié les réponses des préfets? pourquoi surtout n'a-t-il pas donné à l'enquête de son prédécesseur (et ce n'est pas la première ; M. d'Argout en avait entrepris une pareille en 1832), les mêmes suites qu'il se propose de donner à la sienne? Est-il nécessaire, pour accomplir les améliorations qu'il projette, de connaître au juste le nombre des mendiants de France? Nous, socialistes, qui voulons ébranler l'optimisme officiel, nous sommes obligés de nous appuyer sur des recherches statistiques; mais le gouvernement en a-t-il besoin, *comme d'une condition préalable*, pour réaliser d'utiles innovations? Plus ou moins générale, plus ou moins profonde, la misère existe, M. Duchâtel le sait bien. Que propose-t-il pour la faire disparaître, pour la réduire tout au moins? C'est par des mesures positives, directes, qu'il prouvera son amour du peuple, un peu mieux que par des circulaires qui sont trop souvent, comme les commissions, un moyen d'enterrer les questions. Nous répétons, du reste, que nos réserves n'ont d'autre objet que de tenir nos amis en garde contre la pensée de s'en rapporter au pouvoir pour l'enquête sociale, sans prétendre nier le mérite intrinsèque de la circulaire. Dans ces limites elles sont d'autant plus justes, qu'il se trouvera probablement, sous le ministère de M. Duchâtel, comme sous celui de M. de Rémusat, des préfets qui négligeront de concourir à cette enquête, de crainte de fournir des armes aux socialistes.

jusqu'à ce qu'ils soient réduits à leur dernière ressource. Le taux le plus élevé de la journée d'un terrassier est, dans la plaine, aux travaux de desséchement, de 3 fr. à 3 fr. 50 c. ; et aux environs d'Alger, aux travaux de fortification, aux carrières, etc., de 2 fr. à 2 fr. 50. Il serait très utile de donner de la publicité à ce tarif ; car il ne faut pas bercer les émigrants d'illusions qui ne peuvent se réaliser.

Le gouvernement a reçu d'Afrique les rapports suivants :

Le colonel Eynard à M. le maréchal duc d'Isly, gouverneur-général de l'Algérie.

Orléansville, le 30 janvier 1846.

Monsieur le maréchal,

Parti d'Orléansville le 19, j'entrai le 20 dans les montagnes, en remontant le cours de l'O. Bouzegzag, affluent de droite de l'O. Faddas, afin de suivre le chemin qui conduit au col du Djebel-Sidi-Messaoud.

Dès que la colonne se fut engagée dans la vallée très resserrée de l'O. Bouzegzag, les compagnies placées successivement sur les crêtes boisées des montagnes, pour protéger la marche du convoi, furent assaillies avec acharnement par des rassemblements nombreux de Kabyles des tribus des Béni-Boudouan, Chouchaoua-Bou-Attab, Bathya, etc. Sur plusieurs points les combats furent tellement vifs, que des renforts durent y être envoyés.

Voyant la résistance que nous éprouvions, nous bivouaquâmes de bonne heure, afin d'être en mesure de prendre l'offensive, avec des troupes sans sacs, ce qui mit fin aux attaques de l'ennemi.

Le 21, quelques heures avant le jour, des bataillons furent envoyés sur les pentes nord du Djebel-Sidi-Messaoud, avec mission de dissiper les rassemblements qui s'étaient formés la veille, et dont les feux avaient été aperçus pendant toute la soirée. Le but que je m'étais proposé fut complètement atteint dans toutes les directions. Dans celle suivie par le commandant d'Aurella, à la tête du 64e de ligne, on surprit un poste d'observation de 22 Kabyles, auxquels nos troupes ne laissèrent pas le temps de se mettre en défense.

La colonne a parcouru successivement pendant son expédition toutes les parties du Djebel-Sidi-Messaoud, le bassin de l'O. Abouch, le Djebel-Chabant, le Djebel-Mâallah (où vous avez campé au printemps dernier), le bassin de l'O. Tiquezale, celui de l'O. Sebt et le Djebel-Ourich. Tous les jours elle a eu à combattre des rassemblements nombreux et très entreprenants. Le 25, dans le pays des Aouedja, qui n'avait pas encore été visité par des colonnes françaises, les montagnards montrèrent le plus grand acharnement à défendre l'accès de ces contrées.

Le 26, ils revinrent plus nombreux encore, et l'on peut dire que toutes les tribus de l'Ouarensenis y étaient représentées ; mais les bonnes dispositions prises par le commandant d'Aurella, que son tour de service avait appelé les 25 et 26 au commandement de l'arrière-garde, leur firent éprouver de grandes pertes. Aussi, le 27, l'ennemi n'essaya même pas de suivre la colonne, et pas un coup de fusil ne fut tiré.

Ouled-Hadj-Sgrir n'a été vu nulle part ; il s'est constamment tenu loin des lieux de combats. Les cavaliers qui formaient son goum paraissent avoir eu principalement pour mission de réunir les contingents kabyles, sans se compromettre eux-mêmes.

Avant notre incursion, les tribus de l'Ouarensenis, fanatisées à un haut degré, organisées déjà par le nouveau kalifa d'Abd-el Kader et encouragées par la présence des cavaliers réguliers de l'émir, regardaient comme impossible qu'une seule colonne pénétrât au cœur de leur montagne. Ce prestige est détruit aujourd'hui, et notre infanterie a encore

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MERCREDI 18 FÉVRIER 1846.

LES DEUX BALS MASQUÉS.

Esquisse de mœurs aristocratiques (1).

— Madame la marquise est sortie, monsieur le comte, dit le concierge, à côté duquel d'Aubagne passait sans rien demander.

— Je le sais, répondit-il en montant le perron de l'hôtel.

Le portier rentra dans son logis sans rien dire, car il avait remarqué que, bien que M. d'Aubagne ne fût jamais excepté des défenses qu'on lui faisait, on le recevait toujours quand la porte était défendue.

Dans ces occasions-là, c'était une des femmes de la marquise qui introduisait les visiteurs privilégiés dans le salon particulier de sa maîtresse. Je constate ce fait sans pouvoir en révéler la cause.

— Madame la marquise est-elle levée, Victoire? demanda d'Aubagne en arrêtant sur la femme de chambre un regard interrogateur.

— Madame n'a pas été souffrante, répondit mademoiselle Victoire sans se troubler.

— Son bal ne l'a donc pas fatiguée?

— Madame n'était un peu hier, mais, comme elle s'est couchée de bonne heure, il n'y paraît pas ce matin.

— Reçoit-elle?

— Elle y est pour monsieur et quelques autres personnes.

Ces quelques autres personnes ne venaient pas quatre fois par an.

D'Aubagne entra chez la marquise : un sourire à la fois tendre et candide l'accueillit.

— Comme vous venez tard, dit-elle en lui tendant la main, et en cherchant l'appui du dossier de sa causeuse, comme une personne qu'une longue attente a brisée.

— J'ai craint, en venant plus tôt, de vous déranger, madame la marquise.

— Me déranger ! madame la marquise ! à qui donc en avez-vous ce matin, monsieur le comte?

Madame de Montrésor prononça ces mots d'un ton si affectueux, que d'Aubagne, qui voulait dissimuler pendant quelques instants, se crut obligé de lui baiser la main avec passion.

— Doucement, doucement, continua-t-elle avec une certaine émotion dans la voix... Je ne vous en veux pas autant de votre ton cérémonieux que vous paraissez le croire.

D'Aubagne s'assit sur une causeuse qui faisait face à celle qu'occupait la marquise, et il y eut quelques instants de silence, ainsi qu'il est d'usage entre les personnes de sexe différent qui ne s'aiment plus, ou celles qui ne s'aiment pas tout à fait encore.

— Vous n'êtes pas aimable, quand vous avez mal dormi, dit la marquise à d'Aubagne.

— Mais j'ai dormi à merveille.... Depuis neuf heures jusqu'à trois. Cela fait presque la longueur d'une nuit ordinaire.

— Oh ! ces sommeils du jour ne reposent pas, fit nonchalamment la marquise : je le sais, et cependant chaque fois que je vais au bal, je n'ai pas le courage de m'en défendre. Il est vrai que nous avons bien besoin de dormir, nous autres femmes, si nous voulons nous figurer quelquefois que nous sommes heureuses.

— Vous êtes bien mélancolique aujourd'hui... Pour une personne qui a commencé sa journée d'une manière aussi édifiante, cela n'annonce pas une foi vive.

— C'est déjà quelque chose quand on est triste après avoir prié, car cela prouve qu'on est décidé à faire à Dieu quelque sacrifice bien pénible.

Pour bien apprécier la profonde coquetterie de cette réflexion, il est nécessaire de dire que depuis six mois Mme de Montrésor laissait croire à d'Aubagne qu'elle l'aimait, mais qu'elle l'obligeait au respect, en lui parlant constamment de ses principes et de sa dignité.

D'Aubagne fut tellement indigné de cette hypocrisie, que s'il n'éclata pas subitement, c'est qu'il ne trouva pas d'abord une injure assez sanglante pour flétrir du premier mot cette femme qui se jouait ainsi de lui. Il va sans dire qu'il n'était pas assez noble pour se retirer sans se plaindre ; il se remit donc à dissimuler encore, et la marquise reprit :

— Vous vous étonnez de ma tristesse, et elle devrait vous faire plaisir.

— Et pourquoi?

— Franchement, puis-je croire à l'affection d'un homme qui reste au bal masqué jusqu'à huit heures du matin?

D'Aubagne fut encore au moment de se trahir, mais il se contint une seconde fois.

— Je me suis tant ennuyé à ce bal ! répondit-il.

— Vous êtes tous comme cela, vous autres hommes ; quand vous avez fait une sottise avec dégoût, vous vous figurez qu'elle est expiée et qu'on doit vous la pardonner.

— C'est que nous sommes plus faibles que trompeurs.

— Oh ! je vous trouve bien modeste ce matin, car vous cumulez quelquefois ; il me semble même que ces deux choses ne sauraient se passer l'une de l'autre. Maintenant, continua la marquise, puis-je savoir avec qui vous êtes allé à ce bal où vous vous êtes tant ennuyé, s'il faut vous en croire?

— Avec votre cousin Raffigny et Thélèmes.

— Je suis obligée de convenir que vous aviez pris peu de précautions contre l'ennui.

— Cependant, vous traitez quelquefois ces messieurs comme si vous les trouviez charmants.

— Je sais vivre.

— Et vous ne voulez désespérer personne.

— Qui désespère-t-on aujourd'hui ? cela n'est plus de mode.

— D'être une femme cruelle ?

— Non, d'être un homme au désespoir.

— La raison humaine a fait tant de progrès ! reprit d'Aubagne ; mais je ne veux pas me quereller avec vous, car j'ai une grâce à vous demander.

— Voilà enfin une parole aimable.... de quoi s'agit-il ? Vous savez que j'accorde toujours ce que je ne suis pas obligée de refuser.

— Je voudrais que vous eussiez assez de confiance en moi, que l'affection que vous avez la bonté de me porter fût assez vive, pour vous déterminer à me permettre de vous conduire au bal de l'Opéra.

— De tout mon cœur ! s'écria la marquise avec une joie qui paraissait sincère ; parlez-en à monsieur de Montrésor, et s'il y consent, comme je n'en doute presque pas, demain je me commande un domino, et samedi je vous attendrai à minuit. Ce sera charmant ! Seulement, Scipion et vous, vous me garderez le secret.

— Si votre mari doit être de la partie, j'aime tout autant qu'elle n'ait pas lieu. Vous me traitez là comme un cousin de province, c'est peu flatteur pour moi.

— Convenez, dit la marquise en regardant d'Aubagne avec tendresse, que je ne puis passer la nuit hors de chez moi à l'insu de monsieur de Montrésor.

— Rien ne serait plus facile à cacher : vous vous confieriez à Victoire qui dirait le soir que vous êtes souffrante, et quand tout le monde vous croirait couchée, vous sortiriez par la petite porte de votre jardin, près de laquelle je vous attendrais avec une voiture de remise.

— Mais le retour? demanda la marquise du ton dégagé d'une personne qui ne voit dans un projet qu'un badinage qui n'aura pas de suite.

— Ce sera encore Victoire qui vous tirera d'affaire : elle dira à Scipion que vous êtes à la messe, et vous, vous vous serez fait conduire à Saint-Thomas d'Aquin, pour le cas où votre mari aurait, comme aujourd'hui, la fantaisie de venir vous chercher.

La marquise partit d'un éclat de rire si franchement

(1) Voir notre numéro d'hier.

[illegible] rendit et se hâta d'informer M. le général Gentil de ce qui se passait. Celui-ci, de son côté, était prévenu de l'apparition subite de Ben-Salem dans la vallée des Issers, et m'en avait rendu compte.

Le 5 au soir, il se porta avec une portion de ses forces au-devant du colonel Blangini, avec lequel il fit sa jonction le lendemain à huit heures du matin. Enfin, le 7, après une marche de nuit, et avec une colonne légère qu'il avait formée, le général réussit complètement à surprendre le camp de Ben Salem à Cherg-el-Tobboul sur l'Oued Djemma.

Ce coup de main, parfaitement dirigé et exécuté, fait grand honneur aux troupes et au chef qui les commandait.

Le général Gentil s'est établi ensuite à Djar-Djoula, sur la rive gauche de l'Isser.

J'ai appris aujourd'hui, par dépêche télégraphique, que le colonel Eynard était arrivé à Milianah avec trois bataillons ; le général Reveu, avec ces forces et celles dont il disposait déjà, sera en état de maintenir les tribus et de prévenir les insurrections à l'ouest d'Alger.

M. le colonel de Saint-Arnaud m'a fait connaître, à la date du 7, qu'il vient de rentrer à Orléans-ville à la suite d'une expédition dirigée contre Bou-Maza, dans le Dahra, et qui a été très avantageuse, mais dont les détails ont été adressés à M. le maréchal gouverneur général.

Un assez grand nombre de Kabyles ont été tués. La veuve et la sœur du fameux Ben-Hini ont été prises ; des troupeaux, des bagages et des valeurs sont tombés entre les mains du goum.

M. le lieutenant-colonel Canrobert, avec un corps de troupes suffisant, garde le pays, et observe pour s'y opposer les mouvements que pourrait encore entreprendre Bou-Maza, dans quelque direction que ce puisse être.

Je suis très respectueusement, etc.

M. le général Cavaignac à M. le lieutenant-général commandant la province d'Oran.

Sidi-Bou-Djenan, le 27 janvier 1846.

Mon général,

J'étais à Lalla-Maghrnia, le 25, de bonne heure, avec 3 400 hommes d'infanterie, 350 chevaux et une batterie de montagne. Le soir, j'en partis. Nous étions à Mnaceb le 26, vers sept heures et demie du matin ; des hauteurs qui le précèdent, nous avions pu apercevoir, à deux lieues environ, un nombre de douars assez considérables ; nous marchions à eux.

En débouchant dans la plaine, nous nous trouvâmes face à face avec une trentaine de douars des Ghossels, établis sur l'escarpement de la rive gauche du Kiss, et que nous n'avions pu voir jusqu'alors ; ils plièrent immédiatement bagage et commencèrent à rentrer sur notre territoire pour venir s'y placer sous la protection de mon camp. Quelques Douars, plus éloignés, semblaient hésiter ; je traversai le Kiss avec ma cavalerie, laissant l'ordre à M. le colonel Chadeysson d'appuyer ce mouvement avec cinq bataillons sans sacs et deux obusiers.

Une partie des Douars vers lesquels nous marchions, rassurée par nos allures, se décidèrent à imiter l'exemple des premiers ; le reste, composé de tous nos Ouled Riah et d'une partie des Achache, profitant des plis du terrain, abandonna ses tentes, et se mit en fuite vers l'ouest. Une longue poursuite les fit tomber en notre pouvoir ; dans leur défense, ils tuèrent un hussard et en blessèrent deux dangereusement ; quatre chevaux furent tués.

A midi, toutes les troupes étaient réunies au camp sur la rive droite du Kiss, ayant ramené sur notre territoire cinquante-deux Douars, composés par une population de 4 mille âmes environ et par d'immenses troupeaux. A [illegible] hui les cavaliers des Ouled-Riah ont demandé l'aman ; je pense qu'ils viendront rejoindre leurs familles, qui sont toutes, sans exception, en mon pouvoir.

Dans tout le pays qui sépare la Tafna du pays des Beni-Amers, il ne nous manque donc plus que la moitié des Beni-Ouazan et des Djaounat, 300 tentes environ. Les premiers sont dans Missiouïn, les seconds sont

---

On lit dans l'Akhbar du 10 :

Nous avons un fait bien remarquable à consigner, et qui prouve que l'agitation des tribus de l'Est ne s'étend pas à toutes celles du khalifat de Sébaou. Il est de nature à rassurer le moral de toutes les imaginations effrayées.

M. Aubin, sous-lieutenant de spahis, attaché à la direction centrale des affaires arabes, partit jeudi dernier de la Maison-Carrée avec un convoi portant 30 000 rations, destiné à la colonne du général Bedeau. M. Aubin, accompagné seulement de huit cavaliers indigènes, a parfaitement accompli sa mission et a conduit son convoi à destination, après trois jours de marche du côté de Hamza.

On écrit de Copenhague (Danemark), le 7 février :

« Le roi, par une ordonnance du 28 janvier dernier, qui vient d'être insérée dans notre journal officiel, a réduit très considérablement les droits d'entrée sur les marchandises suivantes, savoir :

» Articles de pharmacie, de 8 écus 24 sous (23 fr. 33 c.) à 2 écus 48 sous (7 fr.) ; cotonnades de 50 écus (140 fr.) à 33 écus 32 sous (92 fr. 75 c.) ; et toiles de lin, de 8 écus 32 sous (23 fr. 33 c.) à 6 écus 32 sous (17 fr. 75 c.), le tout par quintal danois, qui forme presque exactement 50 kilogrammes de France. »

Les nouvelles reçues d'Espagne, par voie extraordinaire, vont jusqu'au 12 février. Elles annoncent que le ministère tout entier ayant cru devoir donner sa démission, la reine avait chargé d'abord le général Narvaez de former un nouveau cabinet. Celui-ci a employé la journée du 10 et celle du 11 à remplir cette mission. Il s'était adressé à plusieurs sénateurs et à plusieurs membres du congrès, et notamment à M. le marquis de Miraflores et à M. Isturitz, chef de l'opposition, ancien président du conseil ; mais il a partout rencontré des difficultés qu'il lui a été impossible de surmonter. C'est alors que la reine a appelé le marquis de Miraflores et le général Roncali. Ils se sont chargés de former un cabinet qui, dit-on, ne comprendra aucun des ministres sortants.

Nous venons de faire une perte douloureuse dans la personne de M. Chauvet aîné, membre du conseil municipal et du tribunal de commerce de Saumur ; M. Chauvet a été enlevé à ses amis et à sa famille par une attaque d'apoplexie foudroyante. Cette triste nouvelle nous afflige profondément. M. Chauvet, universellement regretté dans sa ville natale, doit l'être vivement aussi de tous les partisans de la cause sociétaire qui perd en lui un de ses dévoués défenseurs.

Chambre des Pairs.

Demain mercredi, séance publique à une heure. — Eloge funèbre de M. le comte Morand, mort le 8 septembre 1845. — Suite de la discussion du projet de loi relatif aux modèles et dessins de fabrique. — Rapport et discussion de la commission de comptabilité. — Rapport de pétitions.

Pendant le cours de cette séance, la chambre se retirera dans ses bureaux pour examiner la proposition relative à la falsification des vins.

Chambre des Députés.

Séance du 17 février 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

A deux heures un quart, un très petit nombre de députés se trouvent dans la salle.

M. DUPRAT se plaint que les séances commencent trop tard et demande l'appel nominal.

M. LE PRÉSIDENT dit qu'il faut tenir compte de la lassitude de la chambre après la discussion de l'Adresse ; mais que si cette négligence continue, il aura recours en effet à l'appel nominal.

Plusieurs députés déposent des pétitions et des rapports sur des projets de loi relatifs à des demandes de crédits.

[illegible] latéral à la Garonne comme une chose complètement inutile. La navigation de la Garonne pouvait facilement être améliorée, et à des frais comparativement minimes ; mais le canal a coûté déjà des sommes énormes, et il n'aura aucun des avantages qu'on s'en promet. Le transport des marchandises, qu'on ne s'y trompe pas, ne pourra s'y faire qu'à un prix assez élevé, plus élevé qu'il n'aurait coûté dans la Garonne : en un mot, l'entreprise de ce canal est fort mal conçue, ruineuse pour l'Etat (il aura coûté plus de 65 millions), et fort peu avantageuse pour les intéressés.

On ne nous demande aujourd'hui que 12 millions 500 000 fr. Mais croyez-vous qu'avec cette somme il soit possible de terminer le canal ? Si le gouvernement s'en flattait, il ne connaîtrait pas les lieux ; mais il ne s'en flatte pas ; ce n'est que pour faire accepter plus facilement l'achèvement qu'il réduit ainsi sa demande d'allocation, espérant la compléter plus tard.

Il ne peut y avoir d'esprit de parti dans cette question ; c'est une question d'appréciation et de justice ; la chambre doit saisir cette occasion de montrer au gouvernement qu'elle n'est pas disposée à le suivre dans toutes les folles entreprises qu'il lui plaira de concevoir. Le travail demandé est complètement inutile ; il aura pour résultat de faire payer les transports plus cher qu'ils ne coûtent aujourd'hui. J'espère donc que vous ne voudrez pas y jeter encore de nouveaux millions, uniquement parce que vous y en avez déjà jeté.

M. GALOS s'attache à combattre ce qu'a dit hier M. Muret de Bort, relativement à la possibilité d'améliorer le cours de la Garonne, et croit que la chambre manquerait à l'engagement moral qu'elle a pris en 1838 en votant le canal, si aujourd'hui elle refusait des fonds pour l'achever. Ce que l'on vous demande, c'est de compléter le canal du Languedoc qui ne peut être terminé à Toulouse et qui doit avoir pour effet de créer une communication facile entre les deux mers.

M. MURET DE BORT. La discussion que nous poursuivons voyage de pays en pays. On nous a parlé de l'Angleterre, des Etats-Unis ; M. Collignon s'est réfugié en Belgique ; le tout à propos de la Garonne. Mais le canal latéral à la Meuse dont on a parlé hier, et qui est en concurrence avec un chemin de fer, n'a que vingt-cinq kilomètres, et il est fait dans un endroit où la navigation de la Meuse souffre d'un chômage de trois mois ; le canal latéral à la Meuse n'a donc rien de commun avec le canal latéral à la Garonne.

La Garonne n'est pas encore tout-à-fait améliorée, je le sais, mais c'est un des fleuves les plus navigables de la France : il résulte de documents positifs, que la navigation y est constante et uniforme toute l'année, et que les bateaux à vapeur ne cessent d'y voyager.

On a parlé hier de la prospérité d'un canal latéral à un chemin de fer aux Etats-Unis ; mais ce canal, j'emprunte ce fait au livre de notre honorable collègue M. Michel Chevalier, est protégé par un tarif prohibitif contre le chemin de fer.

Si l'on renonce à l'achèvement d'un canal ruineux et inutile, les travaux exécutés ne seront pas pour cela perdus ; ces travaux peuvent être utilisés pour le chemin de fer ; la compagnie qui l'exécutera les acceptera volontiers pour quatre millions, et vous économiserez par ce moyen quinze ou seize millions.

M. WUSTEMBERG. Dans toute la discussion, on a parlé comme si tout le canal latéral était à exécuter ; mais il ne reste à faire que 20 kil., plus 8 kil. à demi exécutés.

L'honorable préopinant a parlé d'un canal des Etats-Unis parallèle à un chemin de fer, et il a prétendu que le succès de ce canal était dû à des tarifs protecteurs imposés au chemin de fer...

M. MICHEL CHEVALIER. Je demande la parole pour une explication.

Il monte à la tribune, que lui cède M. Wustemberg.

M. MICHEL CHEVALIER. Le fait n'a pas été cité tout à fait exactement par M. Muret de Bort...

M. MURET DE BORT. Je demande la parole ! (Bruit.)

M. MICHEL CHEVALIER prononce encore quelques paroles que nous n'entendons pas ; puis, le bruit des conversations continuant, il redescend de la tribune sans avoir pu se faire écouter.

M. WUSTEMBERG continue son discours en faveur de l'article ; le bruit toujours croissant des conversations nous empêche de l'entendre.

M. D'ANGEVILLE. La Seine supérieure, même améliorée par tous les travaux qu'on projette, sera tout au plus dans l'état où se trouve aujourd'hui la Garonne. Il me semble que la Garonne peut se contenter, en attendant les améliorations projetées, de la situation que nous espérons pour la Seine.

On nous dit que si les travaux du canal sont abandonnés, on aura dépensé en vain 45 millions. C'est une erreur ; dans le cas même où les tra-

---

joyeux, que d'Aubagne fut tenté de croire qu'elle était innocente, et que lui avait été le jouet d'un songe. Mais cette illusion fut courte, et quand elle se dissipa, ce qui lui restait dans le cœur de pitié et d'affection pour cette femme avait disparu tout à fait : il se crut alors le droit de tirer une éclatante vengeance de sa perfidie, c'est-à-dire de ce qu'il appelait de ce nom.

— Qu'a donc de si risible ce que je vous dis là ? demanda-t-il d'une voix sombre et irritée. Cette insouciance ajoute encore à la gravité de.....

— Vous avez raison, répondit madame de Montrésor en passant subitement de son excessive gaieté à une expression chagrine dans la voix et dans l'attitude ; cela n'est pas risible si c'est sérieux, ce que je ne puis croire encore..

— C'est très sérieux, répliqua d'Aubagne avec hauteur et sécheresse.

— Et pour qui donc me prenez-vous ? demanda fièrement la marquise, qui ne croyait pas possible que son équipée fût connue.

— Pour qui je vous prends, Alix ?

A cette interpellation familière que d'Aubagne se permettait pour la première fois, Mme de Montrésor comprit qu'il se croyait le droit de la mépriser, et elle sentit intérieurement qu'elle était perdue ; aussi ce fut d'une voix presque mourante qu'elle répéta une seconde fois :

— Oui, pour qui me prenez-vous, monsieur d'Aubagne ?

— Pour une femme trop juste, trop parfaitement bonne, pour vouloir refuser à l'homme que vous aimez le plus ce que vous accordez à un autre qui vous est sans doute indifférent, du moins je veux le croire.

— Je ne vous comprends pas, murmura la marquise.

— Eh bien ! vous allez me comprendre, madame, s'écria d'Aubagne en se levant avec précipitation et en se plaçant en face de madame de Montrésor, les bras croisés, dans une attitude que son regard et le son de sa voix rendaient menaçante ; je veux aller au bal de l'Opéra avec vous, et j'irai, parce que vous y avez été cette nuit avec Moranbert, et que je ne suis pas fait pour servir de voile à l'intrigue d'un homme comme lui avec une femme...

— Et qui vous l'a dit, monsieur, que j'avais été au bal ? interrompit vivement la marquise, à qui le désespoir rendit un peu de courage.

— Mes yeux, madame ; ce témoignage vous semble-t-il suffisant ?

— Vous m'espionniez donc, monsieur ?

— J'en aurais peut-être eu le droit, madame, mais je vous affirme que c'est le hasard seul...

— Il suffit, monsieur, je vous crois, répondit madame de Montrésor en se levant à son tour avec un mouvement rempli de noblesse. Je vous crois si bien, ajouta-t-elle, que je suis convaincu que vous êtes incapable d'abuser d'un secret qui sera venu de cette manière à votre connaissance.

— Je le garderai si vous faites ce que je vous demande, madame.

— Mais, monsieur, c'est infâme ! j'ai été au bal masqué avec monsieur Moranbert, parce que...

— Parce qu'il est votre amant, etc...

— Eh bien ! soit, monsieur, parce qu'il est mon amant, et c'est justement pour cela que je n'y saurais aller avec vous.

— Il le faudra, cependant, madame ; j'ai des droits comme lui.

— L'aveu que je viens de vous faire, monsieur, doit vous prouver que vos droits ne sont pas pareils aux siens. Du reste, je suis la maîtresse de mes volontés, de mes actions ; j'accorde et je refuse à qui je veux l'honneur de ma compagnie, et je vous la refuse pour ce bal, monsieur, parce que j'y suis allée une fois avec un autre que vous : vous voyez que j'ai plus d'estime pour vous que vous n'en avez vous-même.

— Vous oubliez, madame, répondit d'Aubagne exaspéré par cette fermeté, que la paix de votre intérieur, que votre réputation sont entre mes mains.

— Je l'oublie si peu, monsieur, que c'est pour cela que je suis triste, mais tranquille.

— Vous vous repentirez de votre sécurité !

— Ah ! monsieur, vous vous calomniez.

— Vous ferez ce que je vous demande, madame, ou je vous perdrai sans pitié.

— J'aime mieux qu'on sache que j'ai un amant, monsieur, que de laisser croire que j'en ai deux, même à vous seul.

— On saura que cet amant est un agent de change.

— Eh ! monsieur, ce n'est pas là qu'est la honte.

— Vous y regarderez à deux fois, madame. J'aurai l'honneur de venir prendre vos ordres samedi prochain, et j'espère bien vous trouver décidée.

— Je vous ai dit mon dernier mot, monsieur.

— Et moi le mien, madame.

— Monsieur d'Aubagne !... dit la marquise en joignant les mains d'un air suppliant et désolé, je ne vous ai jamais fait de mal ; pourquoi donc voulez-vous me perdre ?

— Vous vous êtes jouée de moi, en me laissant croire que vous m'aimiez.

— Mais j'avais de l'amitié pour vous, et si vous avez cru à un sentimet plus tendre de ma part, ce n'a pas été de ma faute.

— Il fallait tout me dire, madame.

— Mais il y a de ces choses qu'une femme n'avoue pas à un homme, monsieur. D'ailleurs, je voulais vous conserver comme ami ; votre esprit me plaisait ; j'étais fière de vos soins... Voilà donc les torts pour lesquels vous voulez me perdre... En vérité, c'est à croire que ma raison s'égare, et que rien de tout ceci n'est vrai.

— Je vous engage à ne pas vous reposer sur cette illusion, madame la marquise, dit froidement d'Aubagne en se dirigeant du côté de la porte... Ma résolution est inébranlable, continua-t-il en appuyant sur chaque syllabe de ces derniers mots, comme pour en faire mieux comprendre la terrible signification.

— Maintenant je vous crois, dit Mme de Montrésor d'une voix défaillante... Mais Dieu aura peut-être pitié de moi. Sortez, monsieur, ajouta-t-elle avec un peu plus de force et comme si elle rassemblait tout ce qui lui restait d'énergie morale et physique pour exprimer cette volonté... Sortez, sortez, vous me faites horreur !

Et la malheureuse marquise, incapable de lutter plus long-temps, tomba évanouie sur le tapis de son salon.

Une horrible pensée traversa alors l'esprit vindicatif et calculateur de d'Aubagne. Il était seul avec cette femme dont il voulait se venger ; il savait qu'à cette heure elle ne recevait jamais que lui ; elle était étendue à ses pieds sans défense ; il pouvait donc devenir tout d'un coup le rival heureux de Moranbert, car il savait qu'en amour le fait devient très facilement un droit.

Un instant sa résolution parut prise, et il se mit à tourner autour de Mme de Montrésor, comme une bête féroce autour de la victime qu'elle va dévorer ; il prit même sa main et la pressa pour s'assurer que la pauvre femme était complètement privée de connaissance ; mais quoiqu'il acquît cette certitude, il se retira vivement en arrière et il se dit en lui-même :

« Quelle faute je commettrais là ! on ne me croirait pas, et elle me ferait valoir cette violence comme une faiblesse, pour me demander en retour le sacrifice de ma vengeance. Et puis une femme évanouie... C'est bien peu de chose quand on n'a plus vingt ans ! »

Après cette réflexion assez sensée, d'Aubagne quitta brusquement le salon, mais nous devons lui rendre cette justice, qu'en traversant l'antichambre il eut l'attention de dire à Mlle Victoire que sa maîtresse avait le plus grand besoin de ses soins intelligents.

MARQUIS DE FOUDRAS.

(*La suite à demain.*)

Art. 3. « Une somme de 4 500 000 fr. est affectée à l'achèvement des travaux des bassins à flot de Saint-Malo et Saint-Servan, entrepris en vertu de la loi du 6 juin 1836. »

M. D'ANGEVILLE. Je demanderai à M. le sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics à quelle profondeur on doit placer l'écluse de Saint-Servan?

M. LEGRAND. A 10 mètres 50, c'est-à-dire à un mètre de plus qu'on ne l'avait supposé d'abord, cette profondeur ayant été jugée indispensable.

L'art. 3 est adopté.

Art. 4. « Une somme de trois millions huit cent mille francs (3 800 000 fr.) est affectée à l'achèvement des travaux du canal maritime de Caen à la mer, entrepris en vertu de la loi du 19 juillet 1837. » — Adopté.

Art. 5. « Une somme de quatre cent mille francs (400 000 fr.) est affectée à l'achèvement des travaux de redressement du cours de la Vilaine et de construction de quais et cales dans l'intérieur de la ville de Rennes, entrepris en vertu de la loi du 8 juillet 1840. » — Adopté.

Art. 6. « Sur les allocations mentionnées aux articles précédents, et s'élevant ensemble à la somme de quarante-huit millions cinq cent mille francs (48 500 000 fr.), il est ouvert au ministre des travaux publics, sur l'exercice 1846, un crédit de huit millions huit cent mille francs (8 800 000 f.), et, sur l'exercice 1847, de vingt-deux millions huit cent mille francs (22 800 000 fr.).

» Ces crédits seront répartis de la manière suivante :

» Exercice de 1846 : Canal de la Marne au Rhin, 4 000 000 fr ; canal latéral à la Garonne, 2 000 000 fr.; Saint-Malo, 300 000 fr.; canal de Caen à la mer, 300 000 fr.; quais de Rennes, 200 000 fr.

» Exercice 1847 : Canal de la Marne au Rhin, 10 000 000 fr.; canal latéral à la Garonne, 9 000 000 fr.; port de Saint-Malo, 1 800 000 fr.; port de Caen, 1 800 000 fr.; quais de Rennes, 200 000 fr. » — Adopté.

» Art. 8. Les tarifs à appliquer aux canaux dont l'achèvement est autorisé par la présente loi, seront soumis à la sanction législative. »

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, demande le rejet de cet article, comme inutile, puisqu'il s'engage à apporter à la chambre un projet de loi général sur la matière.

M. AUBERT DE MORT. Si M. le ministre des finances prend l'engagement dont il vient de parler, je crois qu'il est inutile, en effet, d'insister ; mais il faut que la chambre prenne acte de cet engagement.

L'article est rejeté.

M. LE PRÉSIDENT. Avant qu'il soit procédé au scrutin sur l'ensemble de la loi, je consulte la chambre sur son ordre du jour.

M. DUMON, ministre des travaux publics, demande que la discussion du projet de loi sur la navigation intérieure soit remise à lundi, parce que d'ici là il sera obligé de présider chaque jour le conseil général des ponts-et-chaussées, occupé de travaux dont le prompt achèvement est réclamé par plusieurs commissions de la chambre.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux, demande que l'on retire de l'ordre du jour la proposition de M. Roger (du Loiret), sur la liberté individuelle. Il lui semble qu'on ne doit pas procéder à la révision du Code par une disposition qui n'a pas plus d'importance, lorsque plusieurs autres modifications sont jugées utiles à ce Code; et ces modifications seraient retardées si la discussion devait s'engager seulement sur les articles que M. Roger propose de modifier; la proposition a été communiquée aux cours royales avec le rapport qui a été fait à ce sujet par la chambre ; il semble naturel d'attendre leur avis; je m'engage aussitôt que je les aurai reçus, à présenter un projet de loi sur cette matière.

M. ROGER (du Loiret) insiste pour que l'on discute sa proposition, qui contient, dit-il, des modifications urgentes et importantes.

M. CHAIX-D'EST-ANGE, rapporteur de la commission. Des modifications nouvelles à apporter à d'autres articles du Code d'instruction criminelle nous ont été proposées dans le cours de la discussion. Ces modifications sont importantes et plausibles; mais elles ne pourraient prendre place dans la proposition.

Nous en avons conféré avec M. le garde des sceaux, qui nous a dit que lui aussi trouvait ces modifications importantes, mais qu'il fallait chercher à ne pas modifier tous les ans le Code d'instruction criminelle, et tâcher, s'il était possible, de faire d'une seule fois toutes les modifications exigées par l'opinion publique. M. le garde des sceaux nous a proposé de consulter les cours royales, et s'est engagé à présenter dans le plus bref délai, ce sont ses termes, un projet de loi sur la matière; c'est en présence de cet engagement que la commission a consenti à ajourner la discussion.

La proposition est retirée de l'ordre du jour.

Les autres projets de loi sont successivement retirés de l'ordre du jour.

La chambre décide qu'elle se réunira jeudi dans ses bureaux pour examiner les projets de loi sur le cautionnement, sur les conséquences du traité belge, et la proposition de M. le général Jacqueminot sur la garde nationale.

Vendredi la chambre discutera la proposition de M. Desmousseaux de Givré, concernant les droits d'octroi sur les bestiaux, et samedi elle entendra les développements de la proposition de M. de Gasparin, relative à l'avancement dans les fonctions publiques.

On procède ensuite au scrutin sur l'ensemble du projet de loi sur les canaux. Cette opération, qui dure plus d'une heure, demeure sans résultat, faute d'un nombre suffisant de votants.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Mme la duchesse d'Orléans a fait remettre, tant en son nom qu'au nom de M. le comte de Paris, la somme de 200 fr. à la Société pour le placement en apprentissage de jeunes orphelins, reconnu comme établissement d'utilité publique.

— Le grand-duc de Saxe-Weimar vient de rendre une ordonnance qui abolit les trois impôts exceptionnels qui frappaient encore les israélites de ce pays, savoir : le droit de protection, le droit d'habitation et le droit de loyer.

— M. Dubrac, agent consulaire à Haïti, est arrivé à Paris.

— M. Jules Itier, délégué par les ministères du commerce et des finances près l'ambassade française en Chine, vient d'arriver à Paris. Il rapporte avec lui deux espèces de plantes textiles, le *to-ma* et le *tsing-ma*, qu'il a tout lieu d'espérer pouvoir naturaliser en France.

— Une ordonnance de police, en date du 14 de ce mois, fixe au 1er mars la fermeture de la chasse dans le département de la Seine.

— L'ambassadeur extraordinaire du Maroc, S. Exc. Sid-el-Hadj-Abd-el-Kader Achaache-Pacha, a quitté hier, à midi, avec sa suite, l'hôtel qu'il occupait aux Champs-Elysées pour se rendre à Toulon. Une voiture des messageries royales est venu prendre, à l'hôtel même, les personnes de la suite. Pendant son séjour à Paris, l'ambassadeur du Maroc a dépensé trois millions de francs en bienfaits, en présents et en achats d'ouvrages d'art et objets de luxe.

— On a affiché à la mairie du 1er arrondissement les publications préalables du mariage de M. de Lapeyrouse, lieutenant de vaisseau de la marine royale, avec Mlle Napoléone-Charlotte de Montholon-Semonville, fille de M. le général comte de Montholon.

— Un des descendants du nourricier d'Henri IV, M. Lassansâa, de [...] matière. »

PAUVRE ORPHELIN. — Un jeune garçon de dix ans, Laurent Guillemot, a été arrêté, dans la nuit du 28 décembre dernier, errant sur la voie publique de Belleville, et il a comparu devant la 7e chambre correctionnelle le 24 janvier, sous la prévention de vagabondage. Mais les renseignements pris sur cet enfant ayant démontré qu'il se trouvait sans asile, par suite de la disparition de son père et du décès de sa mère, morte dernièrement à l'Hôtel-Dieu, le tribunal, sur la demande de M. l'avocat du roi de Royer, avait remis à quinzaine, espérant que quelque personne charitable pourrait prendre pitié de sa malheureuse position.

Cet espoir n'a pas été trompé. La *Société des Amis de l'enfance*, qui a adopté et qui élève en ce moment cent cinquante garçons pauvres de Paris, instruite de la situation si digne d'intérêt du jeune Guillemot, l'a fait réclamer à l'audience d'aujourd'hui par l'organe d'un de ses membres.

Le tribunal s'est empressé d'accéder au charitable désir de la Société, qui prend entièrement à sa charge le jeune Guillemot, et qui assurera son avenir en lui donnant plus tard un état.

Mlle LESURQUES. — Un cruel accident est arrivé hier, à huit heures du matin, à la fille aînée de l'infortuné Lesurques. Au moment où elle allait monter en voiture pour continuer ses incessantes sollicitations près de MM. les députés, afin d'obtenir justice pour sa famille; elle a fait une chute et s'est cassé le bras gauche. Les soins les plus empressés lui ont été immédiatement donnés.

UNE LIONNE. — S'il faut en croire un bruit qui circule dans le monde cavalier, et qui ne saurait manquer de produire une vive sensation, le sport parisien va s'enrichir d'une nouveauté qui le mettra tout-à-fait à la hauteur de l'Angleterre. Un grand *steeple-chase* doit avoir lieu le dimanche 19 avril, à la Croix-de-Berny ; on parle de cinquante chevaux engagés et de paris considérables, ajoutés au chiffre considérable officiel du prix, qui est de trente et quelques mille francs. Mais ce qu'il y aura de piquant, de nouveau et d'original dans cette course, ce qui la rendra intéressante et curieuse, c'est que, parmi les cavaliers — *gentlemen-riders* — qui se disputeront la victoire, se trouvera, dit-on, une cavalière. Voilà le bruit que nous tenons pour très réel ; telle est la nouvelle qui se présente avec toutes les garanties de l'authenticité. Une jeune dame, une merveilleuse, dont on cite le nom d'ailleurs très connu ; une lionne qui s'est déjà signalée par plus d'un brillant exploit, entrera dans l'arène avec nos écuyers les plus fringants et les plus hardis. Elle portera le costume de rigueur : bottes à revers, veste de satin et casquette de velours; elle montera un cheval pur sang, plein d'ardeur, vif et rapide comme un chamois; elle s'élancera dans la carrière, franchissant les haies, sautant les fossés, dévorant l'espace à travers les obstacles et les périls. Tout l'intérêt de la course reposera sur cette tête charmante et téméraire. Les nombreux spectateurs attirés par cette solennité suivront de leurs vœux l'intrépide amazone. Après cette épreuve, notre sport n'aura plus rien à envier au turf britannique, qui a vu, l'année dernière, à Epsom, une noble dame, lady H....., prendre part à une course au clocher, et arriver seconde au but, serrant de près le vainqueur.

Le bal au profit des Polonais pauvres et malades aura lieu le 20 février prochain, à l'hôtel Lambert.

La fête surpassera en magnificence celle des années précédentes. Il y aura à la fois deux bals : bal de ville, avec ses splendeurs accoutumées ; bal champêtre, avec ses illuminations en verres de couleur, avec ses flûtes, ses hautbois, ses bancs de gazon, ses charmilles, ses tapis de mousse, ses violettes, ses muguets, tous les charmes, enfin, d'une fête des champs. On pénétrera dans les salons par un magnifique escalier couvert descendant de la terrasse du bord de l'eau sur le quai d'Anjou, transformé pour la circonstance en salon d'arrivée.

Le vestiaire, construit exprès, sera tenu par des dames de charité, au profit des pauvres de l'île Saint-Louis.

On peut se procurer des billets à l'hôtel Lambert, 2, rue Saint-Louis-en-l'Ile, chez Mme la comtesse de Laroche-Pouchin, 23, rue Neuve-Saint-Roch, et chez toutes les dames patronesses.

Bulletin scientifique.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. MATHIEU. — SÉANCE DU 16 FÉVRIER

La jeune fille électrique.

Tout esprit véritablement philosophique doit bien se garder de jamais repousser un fait matériel, de déclarer une chose impossible et de refuser d'examiner par cette seule raison qu'il ne peut pas comprendre ou qu'il craint qu'on cherche à surprendre la bonne foi de l'observateur. Si c'est une tendance malheureuse et blâmable que de se laisser entraîner étourdiment à admettre des théories ou des conséquences contestables, on ne saurait trop s'élever aussi contre le scepticisme des savants de profession qui aiment mieux nier qu'examiner. Avant de raconter le phénomène extraordinaire de l'existence d'une jeune fille électrique, phénomène communiqué à l'Académie par M. Arago avec toute la réserve possible, mais en même temps avec le courage d'un homme qui n'a pas honte de ne pas comprendre, nous n'avons pu nous empêcher de faire appel à toute l'impartialité de nos lecteurs. Que ceux qui jusqu'à présent sont restés incrédules devant toutes les tentatives expérimentales du magnétisme animal ne se hâtent point de nier, car un fait ne saurait se nier. Quant à ceux qui ont foi au magnétisme, ils doivent se garder de triompher encore. Mais s'ils ont raison, ils sont bien près du moment où leur science pourra proclamer avoir une véritable base expérimentale.

Voici les faits extraordinaires qui ont causé justement hier un grand émoi dans le monde scientifique, et qui certainement auront partout un grand retentissement.

Une jeune fille, ou plutôt une enfant âgée de treize ans, Angélique Cottin, ouvrière dans une fabrique de gants en filet pour les dames, sachant lire et écrire, mais d'une intelligence bornée, une villageoise du département du Finistère, dévidait de la soie dans les premiers jours du mois de janvier dernier avec ses compagnes d'atelier, lorsque tout à coup le tour qu'elle faisait mouvoir fut projeté au loin. Ne sachant comment [...] le siège avec lui.

Tels sont les faits dont M. Arago a été témoin dans l'espace d'une demi-heure. Il n'a rien vu qui pût faire croire à une supercherie quelconque. N'est-il pas d'ailleurs bien peu présumable qu'une jeune fille de 13 ans ait plus de force physique que deux ou trois hommes ? Les plus incrédules ne sauraient sérieusement élever des doutes admissibles à cet égard.

Depuis la visite faite par Angélique à M. Arago, d'autres expériences ont été entreprises par plusieurs personnes, et entre autres par M. le docteur Tanchon. Nous ne reviendrons pas sur les faits semblables à ceux dont a été témoin M. Arago. Nous ajouterons seulement que M. Tanchou ayant pu les suivre longuement, les a vus se manifester avec une énergie plus grande encore qu'à l'Observatoire. Ainsi, une chaise étant tenue par deux *forts de la halle* n'a pas été projetée, mais s'est brisée entre leurs mains quand Angélique s'est assise. Une table à manger, un guéridon, un canapé très lourd ont été projetés par cela seul qu'ils étaient touchés par les vêtements de la jeune fille.

M. Tanchou a en outre indiqué plusieurs circonstances curieuses qui accompagnent ces phénomènes physiques. La chaise sur laquelle s'asseoit la jeune fille tient d'abord à ses vêtements, est attirée par elle et ensuite est repoussée. Quand Angélique est isolée du sol par du verre, du taffetas gommé, de la cire, ou toute autre substance non conductrice de l'électricité, les projections n'ont point lieu. Un aimant étant approché de la main gauche, qui seule est magnétique, fait éprouver à Angélique des sensations tellement différentes lorsque c'est l'un ou l'autre des pôles nord ou sud qui la touchent, qu'elle sait toujours dire avec quel pôle on l'a mise en contact. Elle est repoussée par le pôle nord.

Du reste, Angélique éprouve elle-même des commotions violentes chaque fois qu'une décharge se produit. Son poignet est soumis à une sorte de rotation sur lui-même, et elle se trouve dans un grand état de souffrance pendant toute la durée de ses accès. Ceux-ci sont surtout remarquables de 7 à 9 heures du soir, une heure après qu'elle a dîné. Son pouls donne alors de 105 à 120 pulsations par minute.

Cette jeune fille n'est point nubile, du reste, et sa mère affirme qu'il ne s'est encore rien présenté d'analogue à la menstruation.

Tous ces faits si extraordinaires et qui se présentent avec de telles apparences de garantie méritent certainement un examen approfondi. M. Arago a donc agi avec sagesse et avec un véritable esprit philosophique en demandant à l'Académie de nommer une commission pour procéder à des expériences complètes et rigoureuses. Cette proposition semblera sans doute bien naturelle à tout le monde, et cependant elle a rencontré des objections. Un grand mathématicien a déclaré solennellement qu'il ne voyait rien de scientifique dans ce qu'il venait d'entendre et qu'il n'était pas de la dignité de l'Académie de se commettre dans de semblables observations. M. Poinsot a fait preuve en cette circonstance d'un bien grand défaut de mémoire, car nous ne pensons pas qu'il soit étranger à l'histoire de toutes les grandes découvertes physiques dont les points de départ sont presque toujours des faits bien insignifiants. L'Académie a eu le bon esprit de ne point suivre le conseil anti-philosophique du profond géomètre ; elle a bien fait, car c'eût été donner sa démission dans toutes les sciences naturelles que de signifier aujourd'hui son incompétence en ces matières.

Quelques esprits sceptiques ont mis en avant que déjà l'Académie des sciences s'était prononcée dans la question du magnétisme animal, et avait condamné cette science. Si cela était vrai, l'Académie devrait se trouver heureuse de réformer un arrêt injuste. Elle a condamné le charlatanisme, et elle a bien fait de le flétrir; mais elle n'a pas pu nier le magnétisme animal d'une manière absolue. Dans tous les cas c'est un tort de la part des savants que de ne vouloir point examiner les faits qui concernent la doctrine de Mesmer; leur silence, leur inaction, sont cause qu'on ne sait au juste à quoi s'en tenir, et encouragent les charlatans dans leur mystérieuse industrie.

Nous trouvons dans les Mémoires de l'Académie les preuves qu'elle n'a jamais osé aller jusqu'à nier le magnétisme, et nous allons citer ces preuves qui ont d'ailleurs un vif intérêt.

Nous rappellerons d'abord que vers 1774, le père Hell, jésuite, professeur d'astronomie à Vienne, s'occupant d'expériences sur l'électricité naturelle, parvint à se guérir d'un rhumatisme aigu et à délivrer une dame d'une cardialgie chronique invétérée, par le magnétisme des aimants. Il raconta ces faits à Mesmer qui, frappé de la nouveauté et de la singularité de pareils résultats, fut persuadé qu'ils s'adaptaient parfaitement à une thèse qu'il avait émise sous le titre : *de l'Influence des planètes sur le corps humain.* Mesmer s'empressa de répéter les expériences de Hell et fonda même à Vienne une maison de santé pour guérir une foule de maladies à l'aide de laimes et d'anneaux magnétiques. N'ayant point réussi dans son pays, Mesmer prit le parti de venir à Paris où il obtint le plus brillant succès et acquit une grande fortune.

Mesmer choisit pour opérer ses prodiges, lisons-nous dans un article de l'*Encyclopédie*, une maison agréable, avec un jardin charmant. Ses aides magnétiseurs étaient des jeunes hommes, beaux et robustes comme des Hercules. Cette maison devint le rendez-vous journalier de la plus brillante société.

Les élégantes, que l'oisiveté, la mollesse, la satiété des plaisirs avaient remplies de vapeurs et de maux de nerfs; les hommes de luxe, énervés de jouissances, blasés de plaisirs, vieillis et affaiblis par la vie indolente de la société de cette époque, venaient en foule réclamer de douces émotions ou des sensations nouvelles, comme au temple d'Epidaure. On approchait de cette maison charmante avec une imagination ébranlée par la curiosité et le désir. Les femmes, toujours les plus ardentes et les plus enthousiastes, éprouvaient d'abord des bâillements, des pandiculations, des spasmes nerveux, des crises enfin, par ces attouchements multipliés, prolongés durant plusieurs heures, en présence d'hommes, et ces émotions des unes se transmettaient bientôt aux autres comme par une sorte de contagion.

C'était alors que, tout à coup, apparaissait Mesmer, vêtu d'un habit brodé de soie lilas ou de toute autre couleur agréable, tenant en main une baguette, la promenant avec autorité, avec une gravité magique. Il semblait gouverner les mouvements, la vie des individus en crise; des femmes haletantes menaçaient de suffocation; il fallait les délacer; d'autres battaient les murailles et se roulaient à terre, comme serrées à la gorge, sentaient circuler des vapeurs froides et brûlantes dans toute l'économie, suivant la direction tracée par la baguette toute-puissante.



en rapportant qu'un satyriasis était survenu à un monsieur, à la vue d'une jeune demoiselle, qui était venue avec sa mère, les choses allèrent si loin, que la mère se leva pour y mettre ordre ; d'Eslon s'écria : « Laissez-les faire ou ils mourront. »

Une polémique violente succéda à la publication du rapport et à la fermeture de la maison de Mesmer. Les membres de l'Académie qui faisaient partie de la commission, publièrent, quelque temps après, un écrit remarquable, où ils avouèrent que s'ils n'avaient pas constaté l'existence d'un fluide magnétique particulier, ils avaient appris « d'une manière » démonstrative et évidente, que l'homme peut agir sur l'homme, à tout » moment et presque à sa volonté, en frappant son imagination ; » c'est que les gestes et les signes les plus simples peuvent avoir les plus » puissants effets ; c'est que l'action que l'homme a sur l'imagi- » nation peut être réduite en art, et conduite par une méthode, » sur des sujets qui ont la foi. On parle du magnétisme d'in- » tention ; sans doute l'intention peut suffire, pourvu qu'elle soit ré- » ciproque ; elle établit entre deux individus une relation et une dépen- » dance nécessaires. L'intention que je dirige, c'est mon imagination qui » commande ; l'intention qui me répond, c'est l'imagination qui s'exalte » et qui obéit. La recherche d'un agent qui n'existe pas, sert donc à » faire connaître une puissance réelle de l'homme. L'homme a le pou- » voir d'agir sur son semblable, d'ébranler le système de ses nerfs, et » de lui imprimer des convulsions ; mais cette action ne peut être regardée » comme physique ; nous ne voyons pas qu'elle dépende d'un fluide » communiqué ; elle est entièrement morale ; c'est celle de l'imagina- » tion sur l'imagination. Action presque toujours dangereuse, que l'on » peut observer en philosophe, et qu'il n'est bon de connaître que pour » en prévenir les effets. »

Certes, ce passage signé des noms de Bailly, Franklin, le Roy, de Bory et Lavoisier, contient assez de concessions pour contenter grand nombre de partisans du magnétisme animal. Admettre comme certaine une action morale déterminée par les magnétiseurs, et ne repousser l'action physique que par cette seule raison que les instruments du dernier siècle ne l'accusaient point, c'est laisser la question fondamentale et scientifique tout-à-fait indécise. Aujourd'hui, l'Académie a donc à compléter l'œuvre commencée en 1784. Une circonstance inattendue se présente ; une jeune fille est fortement électrique ; l'action physique est évidente, et cette évidence se manifeste sans qu'il y ait besoin d'avoir recours à un fluide particulier. Voilà certes une occasion de faire des études d'une haute importance. Tout esprit philosophique au courant des progrès immenses accomplis par l'électro-chimie dans ces dernières années, comprenant, par conséquent, qu'il doit se développer une grande quantité d'électricité dans l'accomplissement de la plupart des actes de la vie animale, se joindra à nous pour faire le vœu qu'une telle occasion ne soit point perdue.

— Les développements que l'importance de la question que nous venons de traiter nous ont forcé de donner à l'article précédent, nous obligent à remettre à demain la suite de notre Bulletin scientifique.

B.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 16 FÉVRIER 1846

Le *Journal des Débats* constate une bien triste vérité, c'est que si dans les chambres les discussions finissent par le vote, dans la presse elles finissent assez ordinairement par l'ennui et la satiété du public, ce qui équivaut à dire qu'en tout et partout les discussions sont aujourd'hui sans aucune issue possible, du moins pour la raison. Le *Journal des Débats* fait cet étrange aveu à propos de la polémique qu'il soutient depuis quelques jours avec le *Constitutionnel*. Il désespère, quoi qu'il dise, d'avoir jamais le dernier mot avec un journal qui est l'expression de M. Thiers. Hélas ! l'entêtement est de tous les partis et la bonne foi qui préside à leurs controverses également.

La *Presse* publie un article du *Tiempo*, journal espagnol, dans lequel on explique les raisons des dissidences qui viennent d'éclater dans le camp des conservateurs. C'est en Espagne, comme ailleurs, bien plutôt ce les travaux et l'organisation de la ligue anglaise, a communiqué à ces assemblées un projet de ligue anti-protectionniste. Le *Courrier français*, tout en donnant sa pleine adhésion au but de cette tentative, croit que la réforme électorale est la question préalable de toute autre réforme. Le pays légal est en possession de tous les moyens de grande publicité, et rien ne permet d'espérer que nos espèces de *land-lords* se montreraient moins récalcitrants que ceux d'Angleterre. M. Bastiat ne peut espérer devenir un Cobden sans le secours ou l'équivalent des meetings.

PETITE CORRESPONDANCE.

A plusieurs. — A 9 h., samedi, dernière leçon du cours d'anatomie de M. Chevé.

M. C. à Sémur. — Reçu, fait et inscrit. — Quelques-uns comme vous, et la moyenne se relèvera vite.

M. P. à Asnois. — Reçu le bulletin et la remise. Merci. Vous êtes de ceux que l'on retrouve toujours.

M. B. à Lyon. — Oui. — Nous voyons avec plaisir que la circulaire vous trouvera bien disposés. — Vos deux dernières lettres auront une réponse.

M. G. à Issoudun. — Reçu les 73. — La persévérance, ami, gagnerait, à elle seule, les bonnes causes. — F. C. vous salue.

M. X. à Alger. — Reçu. Merci de vos notes. Ne nous les épargnez pas.

M. C. à Fargniers. — Reçu ; merci, ami. Nous sommes vivement touchés de vos nobles efforts.

M. A. à Marseille. — Le paquet que nous vous avons adressé le 22 novembre dernier pour transmettre à M. G. à Alger, a-t-il donc fait naufrage comme celui de Bone ? Le 5 février il n'était pas encore parvenu. Veuillez nous informer de son sort.

A tous. — Vous êtes instamment priés de recueillir et de nous adresser, sous forme de notes, tous les renseignements que vous pourrez vous procurer, dans les villes et dans les campagnes, — sur l'état des classes ouvrières, — sur le sort des femmes et des enfants de toutes classes, — sur les fraudes commerciales et les falsifications des produits, — sur les faits de féodalité, — sur les crèches et salles d'asile, — sur tous les germes de garantisme et d'association. — Chacun, dans sa position spéciale, est à même de fournir des documents précieux dont il serait très important que nous fussions armés.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 16 février. — RAYNEL, march. de vins en gros, hôtel des Invalides. Juge comm., M. Barrat ; syndic prov., M. Richomme, rue d'Orléans-St-Honoré, 19. — THIERCELIN, comm. de roulage, faubourg St Martin, 274. Juge comm., M. de Rotrou ; syndic prov., M. Hellet, rue de Paradis-Poissonnière, 56. — BUQUET, march. de lingerie et nouveautés, rue des Martyrs, 27. Juge comm., M. Rousselle-Charlard ; syndic prov., M. Jouve, rue Louis-le-Grand, 18

HALLE DE PARIS.

16 févr.						17 févr.					
Arrivages	2002 q.	61 k.				Arrivages	2416 q.	75 k.			
Ventes	3212	98				Ventes	2673	61			
Restant	47347	62				Restant	47050	76			
Cours moyen		41,28				Cours moyen		40,34			
Cours-taxe		41,31				Cours-taxe		41 04			
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	00 q.	00 k.	00,00	à	00,00	Gruaux	4 q.	71 k.	52,85	à	55,40
1re	81	64	42,00	à	44,70	1re	23	55	42,00	à	43,30
2e	300	41	40,75	à	41,40	2e	151	66	39 00	à	41,40
3e	88	49	30,55	à	36 30	3e	53	55	31,40	à	36,30
4e	44	13	00,00	à	25 45	4e	1	35	00,00	à	29,30
A liv.	558	490	39,70	à	42,60	A liv.	1218	45	40,40	à	42,20

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 17 février. — Foin 1re 53 à 56 ; 2e 49 à 51 ; 3e 48 à 00. — Luzerne, 1re 49 à 00 ; 2e 47 à 00. — Paille de blé, 1re 31 à 33 ; 2e 23 à 29 ; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 45 à 00 ; 41 à 00.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 17 février. — Porcs amenés 263 vendus 195 à 1,24-1 22-1,20. — Bœufs amenés, 0 vendus 0 à 0,00.

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif°.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif°
O. de la Ville.	1375 »»	» »»	» »»	3 0/0 Bge 1840.	101 7/8	» »»	H. 1/4 »»
B. de France....	3385 »»	3190 »»	H. 10 »»	— Portugais..	» »»	» »»	» »»
C. Gon. ex div..	1205 »»	1207 50	H. 5 »»	Esp. D active.	»	» »»	» »»
C. Ganneron.....	1195 »»	» »»	» »»	3 0/0 Naples.	101 50	» »»	» »»
C. hypot.........	570 »»	» »»	» »»	— Romain..	101 1/4	» »»	B. 1/8 »»
4 Canaux.........	1275 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	» »»	» »»	» »»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif°.		
St-Germ.........	» »»	1120 »»	H. 5 »»	Au 28. 1125. 1132 50. 1130.	H. 12 50
V. r. d.........	» »»	365 »»	H. 2 50	— 365, 370.	H. 6 25
— [illegible].........	302 50	365 »»	H. 5 »»	— 370, 366 25.	H. 6 25
Orl.........	1305 »»	1315 »»	H. 12 50	— 1307 50, 1320.	H. 15 »»
Stras.........	250 »»	251 25	H. 1 25	— 252 50. 251 25.	H. 1 25
Rouen.........	1035 »»	1050 »»	H. 15 »»	— 1040, 1047 50.	H. 11 25
Havre.........	740 »»	742 50	H. 7 50	— 732 50, 745.	H. 20 »»
Marseille....	995 »»	1000 »»	» »»	— 997 50, 1015.	H. 20 »»
Vierzon.........	710 »»	» »»	H. 5 »»	— 705, 720.	H. 17 50
Nord.........	768 75	773 75	H. 5 »»	— 770, 775.	H. 5 »»
Bordeaux....	646 25	647 50	H. 5 »»	— 645, 650.	H. 3 »»
Boulogne.....	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Montereau...	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Strasbourg...	557 50	558 75	H. 1 25	— 558 75, 560.	H. 1 25
Nantes	596 25	597 50	H. 5 »»	— 594 75, 597 50.	» »»

LONDRES, 14 févr.	PARIS, 17 février. PRIMES,	COULISSE.
Consol. dimanche	3 0/0 F. c. 85 d. 50.	Av 84 82 1/2.
Esp. act. »	F. p 85 75, 85 20 d. un ; 85 40 d. 50.	A[illegible] 101 90.
Portug.	5 0/0 F. p. 124 35 d. 50.	B. du Trésor.
Mexic.	St-Germ. au 28. 1140 d. 20.	
5 0/0 holl	Orléans, au 28. 1315 d. 20 ; 1320, 1330 d. 10.	Reports
2 1/2.	Avignon, id. 1002 50, 1020 d. 10.	3 0/0 f c. 10,15
Rouen,	Nord, id. 775 777 50 d. 20 ; 775, 778 75 d. 50.	— F. p. 00.
Orléans,		5 0/0 f. c. 00.
	Strasbourg, id. 565 d. 10.	— F. p. 00.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 92,00 à 00,00 ; courant du mois, 95,00 à 00,00 ; mars et avril, 93,00 à 94,00 ; 4 du milieu, 94,00 à 00,00 ; 4 derniers, 90,00 à 91,00.

LILLE. — Colza, 87,50 à 88,00. — Œillette rousse, 88,50. — Lin, 83,75. — Cameline, 82,25 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 123,00 à 00,00 ; mars et avril, 125,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 129,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 février 1846.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Etoile de Séville.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Cid. Famille Poisson.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Relâche.
7 h. 1/2 ODÉON. — Diogène Roman d'une heure.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — 2 Filles à marier. Carlo. Beaugaillard. Moyen.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Roquelinette. Mousse. Indiana.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Nuage. Loi salique, Mardi-Gras. Mère.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Pommes. Chansoun. 3 Dimanches. 2 Papas.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Rep. extraordinaire.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons.
6 h. 1/2 CIRQUE NATIONAL. — Cheval du Diable.
6 h 1/2 COMTE. — Chemin. Homme de Carantan. Mère Michel.
6 h. 1/2 FOLIES. — Eau. Sonnette. Riquiqui. Secret. Intermède.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

[illegible] fermé votre livre du *Peuple*; mais de l'œil et du cœur long-temps je suivrai, après les avoir fermées, ces pages d'une si tendre éloquence. Ce peuple, dont la rudesse extérieure déplaît, vous le dépouillez de son écorce, et mettez à nu avec une infinie délicatesse cette sève de dévouement, de générosité, d'amour, qui coule sous les fibres endurcies de sa poitrine. Dans la figure du paria, que vient éclairer un rayon de votre sympathie, vous nous faites admirer la fière dignité du patriote et de l'homme. Fils du peuple, vous glorifiez la pauvreté de votre père devant les riches, vous racontez le poëme de ses souffrances et de ses héroïques labeurs; vous l'introduisez purifié des taches qu'il a prises au contact de la société, en la compagnie des puissants du jour, et il y tient sa place.

C'est bien, mais ce n'est pas assez. La réhabilitation du peuple n'est pas une entreprise nouvelle; il y a long-temps que le siècle ne croit plus à la vertu exclusive de la bourgeoisie ni de l'aristocratie (1). Ce que notre temps demande, c'est moins le tableau, embelli par l'art du style, des misères sociales, que le remède. Et vous, monsieur, vous ne paraissez pas même soupçonner où est le mal. Vous vous complaisez si bien à peindre les plaies de la civilisation, que vous paraissez vous prendre d'amour pour elles, tellement que je vous soupçonnerais disposé à les inventer si elles n'existaient pas, tant il vous en coûterait de renoncer à un roman plein de charmes. Dans l'affreuse destinée de ces mères qui sèvrent leur fils pour allaiter le fils d'une étrangère, dans l'infortune de ces paysans bannis du champ paternel par leurs créanciers, dans les scandales de l'atelier peuplé « de pitoyables visages d'hommes, de jeunes filles fanées, d'enfants tortus ou bouffis, » dans les inquiétudes du marchand qui spécule sur l'exposition au comptoir de sa femme et de sa fille comme d'une marchandise à l'étalage, dans les servitudes, ainsi que vous les appelez si bien, du fabricant, du fonctionnaire, de l'enfant, vous nous faites seulement admirer la grandeur de l'homme qui élève sa dignité au dessus du malheur, mais votre indignation n'éclate pas contre les conditions sociales qui lui imposent de si dures épreuves! Il suffisait de réhabiliter l'homme, et vous réhabilitez en même temps la société! Aux misères morales paraît réservé le privilége de vous émouvoir, et contre celles-là vous nous conseillez la foi. Mais vous savez bien qu'elle est morte, et devriez nous dire par quel charme la ranimer, et avec la foi vous nous conseillez l'amour. Mais espérez vous que les fils de la bourgeoisie, séduits par l'enchantement de votre parole et de vos écrits, vont respecter désormais la fille du peuple comme une sœur, ou l'aimer comme une épouse? La foi et l'amour germent spontanément dans l'homme, vous le proclamez dans de belles pages sur la bonté native de l'enfant; si ces vertus n'y fleurissent plus, c'est donc qu'une cause étrangère les a desséchées. Cette cause quelle est-elle? comment la vaincre?

Voilà, monsieur, ce que chacun se demande en ces temps de malaise. Ce problème, de la défaite du mal, vous ne l'avez ni résolu ni même abordé en votre livre. Aussi vient-il trop tard; dix ans plus tôt il eût satisfait, aujourd'hui il est dépassé par l'esprit public déjà familier avec la science sociale: combien il est regrettable que vous-même n'ayez pas mieux compris que la science et le sentiment doivent s'embrasser pour devenir féconds!

A ce grief général l'Ecole sociétaire est obligée d'en joindre un second plus grave qui lui est propre, celui de l'avoir méconnue, et d'avoir détourné d'elle autant qu'il est en vous les nobles cœurs de la jeunesse, en déclarant ses théories coupables de matérialisme. Permettez-nous, avant de faire de cette sentence une juste critique, [illegible]

(1) On ne peut même reconnaître à M. Michelet le mérite d'avoir, le premier entre tous les historiens, accordé à l'histoire du peuple toute la sympathique attention qu'elle mérite. Avant lui M. Monteil, auteur de l'*Histoire des Français des divers Etats*, avait fait la théorie de l'importance historique du peuple, et lui avait consacré de belles et nombreuses pages, qui sont et resteront peut-être long-temps le plus beau monument élevé à sa gloire.

» de vues de détail ingénieuses, profondes, quelquefois très applicables, ma tendre admiration pour un génie méconnu, pour » une vie occupée tout entière du bonheur du genre humain. J'en » parlerai un jour selon mon cœur. Singulier contraste d'une telle » ostentation de matérialisme, et d'une vie spiritualiste, abstinente, désintéressée! Ce contraste s'est reproduit tout récemment » à la gloire de ses disciples. Tandis que les amis de la vertu et » de la religion, leurs défenseurs obligés, les conservateurs nés » de la morale publique, s'enrôlaient sous main dans la bande de » ceux qui jouaient à coup sûr, les disciples de Fourier qui ne parlent que d'intérêt, d'argent et de jouissances, ont mis l'intérêt » sous leurs pieds et frappé courageusement le Baal de la Bourse... » le Baal, non le Moloch, l'idole qui dévorait des hommes (p. 246.)» Ailleurs encore vous reprochez aux socialistes d'absorber le sentiment des nationalités diverses dans le rêve humanitaire.

Vos hommages à la personne de notre maître nous touchent profondément, car ils sont rares encore dans le monde officiel; nous ne sommes pas même indifférents à votre estime pour notre dévouement désintéressé à la cause sainte de la vérité et de la justice. Nous le sommes pourtant plus que peut-être vous ne le supposez. C'est que nous disons de la théorie de Fourier ce que Louis XIV disait de l'Etat dans un mot qui, par une fatale méprise de la postérité, a tourné contre sa gloire qui en aurait dû être rehaussée: celui qui offense la doctrine de Fourier nous offense, nous, car cette doctrine, c'est nous. Or, vous avez offensé la doctrine de Fourier, en déclarant 1° que la voie *d'écart* absolu n'a rien de commun avec les méthodes historiques; 2° que l'idée de la patrie, c'est-à-dire, suivant nous, du dévouement et du sacrifice, n'a rien à voir avec celle de l'attraction passionnelle; 3° que cette dernière doctrine fait parade de matérialisme, et que nous, ses apôtres, nous ne parlons que d'intérêt, d'argent et de jouissances.

Autant d'affirmations, autant d'erreurs plus graves les unes que les autres. Nous devons les relever, pour le public qui pourrait se fier à votre jugement; pour vous-même, qui perdriez dans cette voie, si vous y persévériez, toute action sur le siècle. Vous voulez être un instrument de progrès; vous le pouvez en vous ralliant au drapeau de l'Unité et de l'Association, parce que Dieu a doné votre parole de puissance; tandis qu'à vous faire l'apôtre du morcellement, de la douleur, vous deviendrez un instrument de perdition et de mort; ou plutôt la jeunesse poursuivrait sans vous sa route vers la terre promise, et vous laisserait vous égarer dans votre isolement.

Le plus grave de vos reproches est celui de matérialisme. Je commencerai par celui-là.

Vous entendez sans doute par ce mot, et vos lecteurs le comprendront ainsi, un développement exclusif des jouissances sensuelles par la richesse et la volupté, l'oubli des nobles sentiments et des grandes pensées sacrifiés aux appétits corporels; une existence d'ordre inférieur, où l'homme cesse de fixer la royale créature qui lève au ciel son front sublime. Et vous l'opposez comme singulier contraste à l'existence spiritualiste, abstinente, désintéressée de Fourier, à une vie occupée tout entière du bonheur de l'humanité.

Bien que le loisir vous ait manqué jusqu'à ce jour pour pénétrer dans les profondeurs de la science sociale, ce contraste n'aurait-il pas dû vous conseiller plus de réserve dans votre jugement? Une intelligence comme la vôtre, curieuse des merveilles, ne devait-elle pas soupçonner un mystère à sonder? La moindre étude vous eût révélé la grandeur des sentiments qui gouvernaient une vie si austère. Que le sacrifice et le dévouement puissent souvent s'inspirer de folles erreurs, l'histoire l'atteste: mais jamais de sentiments bas, car ces vertus sont le triomphe des plus nobles passions. Or, le matérialisme, le culte exclusif de la richesse et du plaisir, c'est moins une idée qu'un sentiment. Celui qui leur abandonne son âme, ne vit pas dans l'abnégation, car la conduite est toujours proportionnelle au sentiment. Si la doctrine de Fourier, qui fut son âme, sa vie tout entière, ne se fût appuyée que sur les instincts les moins élevés, l'amour de la matière et des jouissances sensuelles lui aurait-elle donné la force de porter jusqu'au tom-

[illegible] glorifie l'industrie humaine, sa puissance et ses inventions; s'il fait de la production le problème pivotal de la société, et de l'organisation du travail la condition de l'ordre et de la liberté; il ne professe pas autant de mépris que les moralistes pour les plaisirs des sens; et son indulgence va jusqu'à provoquer le raffinement des jouissances de cet ordre; il vante le luxe et apprécie la richesse; il se permet de croire que si Dieu a pu sans immoralité promettre le bonheur à ses élus pour récompense suprême, il ne saurait être immoral d'en prendre quelques à-comptes en cette vie. Il pousse l'irrévérence jusqu'à refuser son estime à la faim, à la misère et à la douleur; il ose même les bannir de la cité céleste qu'il voudrait faire descendre sur la terre. Une société où personne ne mourrait de faim! Quel grossier matérialisme! Et comment découvrir sous le voile de toutes ces sensualités les divins essors de l'art, de la science, de la poésie, de la religion? Si chacun vit ainsi heureux par le travail, quelle place restera aux tendres intimités, aux solitaires rêveries, aux mystiques exaltations? Et les patriotiques dévouements, il faudra y renoncer! Périsse le bonheur plutôt que le spiritualisme!

Telles sont les graves accusations dont vous regretterez un jour, Monsieur, de vous être fait l'écho. Il fallait les laisser aux préjugés des ignorants, à la mauvaise foi des envieux. Tendres intimités, solitaires rêveries, mystiques exaltations, patriotiques dévouements, essors divins de la poésie, de l'art, de la science, de la religion, toutes ces fleurs délicates de l'âme humaine qui parfument et colorent l'existence, je vous les montrerai épanouies dans le paradis phalanstérien et vous en ferai sentir l'enivrant arome. Ce sera l'objet d'une prochaine lettre.

J. D.

La Chambre des pairs a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi sur les dessins de fabrique. La Commission a proposé un amendement qui laissait les inventeurs maîtres de choisir à volonté le terme de trois ou quinze ans pour la durée de leur privilége, et étendait à trente ans de durée le privilége des inventions ayant un caractère artistique. Le ministre de l'agriculture a combattu ce nouveau système comme trop large, tandis que d'autres orateurs, MM. Cousin, d'Argout, Laplagne-Barris l'ont repoussé comme restreignant dans de trop étroites limites la propriété des inventeurs. La discussion a été continuée à demain.

On lit dans le *National de l'Ouest* :

« Nous avons dit que des protestations se signaient parmi la classe ouvrière contre la loi de police votée par la chambre des pairs dans sa séance du 11, et les assertions optimistes de MM. Cunin-Gridaine et Charles Dupin. Une députation d'ouvriers nous remet ce matin la pièce suivante, au nom d'un grand nombre de leurs camarades :

AU RÉDACTEUR DU NATIONAL DE L'OUEST,

Monsieur,

Les soussignés, membres de la commission d'enquête pour la pétition des travailleurs à Nantes, ayant produit 6 400 signatures, protestent avec la plus grande énergie contre les paroles de M. le ministre du commerce, et les chiffres erronés de M. Charles Dupin, paroles et chiffres tendant à établir la prospérité matérielle des ouvriers en France.

Les soussignés engagent solennellement M. le ministre du commerce à nommer une commission dans notre ville qui s'adjoindrait les ci-dessous désignés, afin qu'une enquête générale s'établisse: d'abord, sur le gain des travailleurs, puis sur l'hygiène domestique, la salubrité des ateliers, les conseils de prud'hommes; enfin, sur les nombreux abus du livret.

Recevez, etc.

BOUTHIAU, BUISSON, MOUTON, CHARTIER, LEGAY, GOUTÉ, VERSILLÉ, PÉDRON, JEAN DEJEAY, GOURDAIS, ROINÉ.

On a beau s'appeler *Constitutionnel* et défendre M. Thiers, ou l'*Epoque* et défendre M. Guizot, le but d'un journal marchand avant tout est

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

JEUDI 19 FÉVRIER 1846.

LES DEUX BALS MASQUÉS.

Esquisse de mœurs aristocratiques (1).

Quelques lecteurs candides, ou quelques lectrices innocentes, car nous croyons qu'il en existe encore dans les départements que M. le baron Dupin a marqués de son encre la plus noire, ont dû se dire en lisant tout ce qui précède: « Mais c'est un infâme sujet que ce d'Aubagne! et comment une femme bien élevée le recevait-elle? »

Nous commencerons par répondre à la question, quoiqu'elle se trouve en seconde ligne, et nous dirons que si les femmes bien élevées ne recevaient pas les hommes de l'espèce de M. d'Aubagne, ce qui aurait pu d'abord les condamner à rester filles, leur vie serait aussi solitaire que celle des religieuses les plus sévèrement cloîtrées.

Sur le premier point, nous oserons affirmer que notre héros n'est pas ce qu'on appelle aujourd'hui dans le monde un infâme sujet. Très riche et jouissant déjà d'une partie de sa fortune, il n'est pas joueur et n'a jamais fait de dettes; pendant chaque carême il suit les conférences de Notre-Dame, pourvu toutefois qu'elles soient faites par M. l'abbé Lacordaire ou par le père de Ravignan; il prend aussi des billets à toutes les loteries qui sont destinées à de bonnes œuvres, mais il a une préférence marquée pour les billets à 1 franc, surtout quand ils lui sont offerts par une jolie femme; il soupe quelquefois, assez souvent même, en fort mauvaise compagnie; à la Maison-Dorée, après avoir été au bal Mabile, et il se montre aux courses du Champ-de-Mars ou de Chantilly avec des filles dans sa voiture; mais comme les grandes dames de sa connaissance permettent qu'il vienne causer avec elles en quittant ces demoiselles, on doit donc supposer qu'il ne fait rien d'extraordinaire. Ainsi d'Aubagne ne saurait être ce qu'on appelait au temps jadis un infâme sujet, et je ne sais pas ce qu'il faudrait faire pour mériter cette qualification de nos jours.

Quant à sa conduite avec Mme de Montrésor, que quelques esprits méticuleux trouveront sans doute indigne, nous pensons qu'elle s'explique tout naturellement. D'Aubagne, bien que la marquise fût charmante, n'avait jamais été sérieusement amoureux d'elle, parce qu'il avait lu dans une multitude de bons livres que rien n'est plus ridicule que d'être amoureux; mais il n'aurait pas été fâché d'être l'amant d'une femme jolie, à la mode, qui avait une des meilleures maisons de Paris, et il avait fait tout ce qu'il avait pu pour y parvenir, c'est-à-dire qu'il était allé tous les jours chez elle pendant un an, qu'il la traitait plus cavalièrement que toutes les autres femmes, et qu'il lui parlait de son amour quand tous les autres sujets de conversation étaient épuisés. L'ennui de ce rôle avait peu à peu convaincu d'Aubagne qu'il avait fait des sacrifices assez grands pour avoir des droits à une récompense éclatante, et en apprenant que, cette récompense, un autre l'avait obtenue, il s'était cru indignement trompé, scandaleusement dépouillé, et il avait résolu d'arracher par la violence ce qu'on avait refusé à ses soins assidus et à son long dévouement.

En sortant de chez Mme de Montrésor, il ne retourna pas chez lui, où l'on aurait pu remarquer qu'il avait quelque préoccupation secrète, et comme il ne se sentait pas assez triomphant pour se montrer à son club à côté de Moranbert, qui y dînait fort souvent, il alluma un cigare, prit un cabriolet et se fit conduire chez Mme Labastide.

Mme Labastide demeurait rue de Labruyère. C'était une charmante femme de trente à trente-cinq ans, très fraîche et d'un embonpoint fort satisfaisant. Elle avait d'assez bonnes manières, suffisamment d'esprit pour cacher beaucoup d'ignorance; elle était habituellement très bien informée de ce qui se passait dans le monde, et si elle n'avait dit: *des dames* pour des femmes, et *du champagne* pour du vin de Champagne, elle n'eût point été déplacée dans la meilleure compagnie..... d'aujourd'hui.

Quant à sa profession, elle était rentière, qualification qui lui allait beaucoup mieux qu'à la plupart des gens auxquels on la donne, et qui ne jouissent tout au plus que de leurs propres rentes.

Mme Labastide voyait habituellement chez elle un certain nombre d'hommes distingués, et sous certains rapports on pouvait la comparer à Ninon, comme on pourrait comparer M. Duchâtel à Colbert, ou M. Bugeaud à Turenne. Son petit cercle se composait, à l'imitation de celui de sa célèbre devancière, d'anciens et de nouveaux adorateurs, tous vivant parfaitement ensemble, c'est-à-dire sans amertume dans leurs regrets et sans irritation dans leurs espérances. Au milieu de ce passé et de ce futur, d'Aubagne était le présent, bonheur dont il aurait bien voulu que Mme de Montrésor l'eût débarrassé, car il lui coûtait 500 fr. par mois. C'était peut-être une des causes de son dépit: nous savons que d'Aubagne avait et méritait la réputation d'un homme rangé.

Quand il arriva chez Mme Labastide, il la trouva seule et au moment de se mettre à table.

— Quel heureux hasard! lui dit-elle gaîment; faut-il mettre le couvert de monsieur le comte?

— Sans aucun doute, répondit d'Aubagne en se jetant dans un fauteuil et en lançant au plafond d'épaisses bouffées de fumée de cigare.

— On vous a donc rendu la liberté de bien bonne heure aujourd'hui? reprit Mme Labastide.

— On ne me l'a pas rendue, je l'ai prise.

— C'est bien plus flatteur pour moi..... cependant, mon cher, comme je vous aime trop pour vous gâter, je vous dirai que vous avez plutôt l'air d'un congédié que d'un déserteur; mais, c'est égal, je suis bonne personne, et je m'arrange très bien de ce dont les autres ne veulent plus..... quand j'en veux encore.

— Je t'assure, répondit d'Aubagne, en jetant dans le feu le reste de son cigare, que c'est moi qui ai mis le marché à la main à cette bégueule: j'en avais par dessus la tête.

— Est-ce un calembour que vous faites? Franchement, à votre mine on le dirait.

— Pourquoi n'en conviendrais-je pas? elle a été au bal cette nuit avec Moranbert, et elle m'a avoué qu'il était son amant.

— C'est votre faute! je vous ai assez dit, que si elle faisait la prude, c'est qu'elle en avait un autre. Cela vous apprendra, mon cher, à faire la cour à des femmes qui sont obligées de toujours mentir pour conserver leur réputation. Voyez la différence: Moranbert a tâché de m'avoir depuis que je suis *avec* vous, et je n'ai pas voulu l'écouter. Il est vrai que je déteste les bourgeois.

— Même quand ils sont dans les affaires?

(1) Voir les numéros des 17 et 18 février.

discipline ou de négligence dans le service, sont également proposés pour exercer provisoirement d'autres fonctions, et sous la direction d'autres chefs. »

— M. le ministre de la guerre vient d'ordonner le départ pour l'Algérie de deux régiments de cavalerie et de 4 000 hommes d'infanterie.

Les régiments de cavalerie désignés sont :

Le 5e hussards, en garnison à Poitiers ; le 1er chasseurs, en garnison à Libourne.

Les 4 000 hommes d'infanterie seront choisis dans divers régiments en garnison dans le Midi, pour remplacer les vides qui existent dans les rangs de l'infanterie algérienne.

Le 9e régiment de chasseurs de France, qui sert en Afrique depuis deux ans, et qui est réduit à ses cadres, va recevoir l'ordre de rentrer.

Ce nouvel envoi de troupes n'augmente en réalité l'effectif de l'armée d'Afrique que d'un seul régiment, et porte à 100 000 hommes le chiffre de l'armée.

— Plusieurs officiers de l'armée d'Afrique qui se trouvaient en congé à Paris viennent de recevoir l'ordre de retourner immédiatement à leur poste.

On lit dans le *Standard* :

« DUBLIN, 14 février.— Le gouvernement vient d'adopter des mesures pour soulager les habitants des localités qui ont le plus souffert du manque de récolte des pommes de terre. M. Russell, qui a des relations avec le bureau du commerce, part ce soir pour Kilkee dans le comté de Clare. Il emporte des billets imprimés dans lesquels il est dit que le porteur est malheureux par suite du manque de pommes de terre et désire travailler. Ce billet devra être signé par trois propriétaires, et dès qu'il sera présenté à M. Russell, le porteur sera immédiatement employé aux travaux des routes ou aux ouvrages les plus utiles de la localité. Lundi matin, un commissaire du gouvernement s'établira à Kilkee pour faire les paiements, distribuer les vivres et tenir les comptes. Les mêmes mesures seront prises pour d'autres localités. Le *Cork Reporter* dit que le gouvernement a pris des mesures sur une si grande échelle, qu'il y aura des vivres en abondance partout où besoin sera ; 300 000 boisseaux de blé de Turquie seront livrés, et s'il en fallait davantage, les mesures sont prises pour en avoir ; le blé sera converti en farine et envoyé dans les localités qui en auront besoin.

Le chef de police de Varsovie est arrivé à Berlin. Le bruit court que l'empereur de Russie a proposé au roi de Prusse, conjointement avec l'Autriche, de prendre des mesures communes contre les tentatives de soulèvements des provinces polonaises. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans la *Gazette de Cologne*: « On se rappelle encore le fameux coup de pistolet tiré à Posen sur l'empereur Nicolas. La police fit des recherches, tant et si bien qu'elle renonça à poursuivre l'affaire, qui en resta là. La mission du chef de police de Varsovie cache peut être un piége non moins dangereux. La Russie veut nous faire accroire que tous les Polonais sont des révolutionnaires, mais il se pourrait bien que la Russie ne fût pas tout-à-fait étrangère à ces tentatives de panslavisme. Au lieu de réclamer contre la fermeture hermétique de la frontière russe, nous serions peut-être forcés nous-mêmes de fermer nos frontières aux Russes qui parcourent les provinces polonaises de la Prusse. Nous croyons donc que le congrès polonais entre la Prusse, l'Autriche et la Russie est encore une invention des agents russes. »

SUISSE. — Le grand conseil du canton de Berne vient de décider, à la majorité de 125 voix contre 25, que la révision de la Constitution serait confiée à une assemblée constituante, nommé directement par le peuple. Le 13 février, on s'est occupé du mode de nomination des membres qui doivent composer cette assemblée.

ÉTATS-UNIS. — La question de l'Orégon n'a pas avancé. Elle forme encore le sujet des débats dans les deux chambres de l'Union. Représen-

Chambre des pairs.

Séance du 18 février.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER, CHANCELIER.

A l'ouverture de la séance, M. de Cubières prononce l'éloge funèbre de M. le comte Morand, enlevé à la chambre le 2 septembre 1835.

La chambre se retire ensuite dans ses bureaux pour examiner le projet de loi relatif à la falsification des vins. La reprise du projet de loi sur les marques de fabrique est prononcée ; ce projet sera discuté après celui qui occupe la chambre.

On s'occupe ensuite du projet de loi relatif aux modèles et dessins de fabrique.

Dans la séance de samedi, la chambre a renvoyé à la commission divers amendements qui avaient été proposés. La commission a refait une grande partie de son projet; elle propose de rédiger ainsi l'art. 4 :

« La durée du droit exclusif d'exploitation garanti par l'art. 1er sera, sauf l'exception portée à l'article suivant, limitée à 15 ans au plus pour les dessins et modèles de fabrique.

» Le fabricant, en déposant son dessin ou modèle, déclarera s'il entend se réserver le droit exclusif d'exploitation dudit dessin ou modèle pendant trois ou quinze années.

» Il ne sera exigé aucune indemnité pour le dépôt et la garde des dessins et modèles, quand le droit exclusif d'exploitation sera borné à trois ans.

» Lorsqu'il sera porté à 15 ans, il sera payé pour les causes ci-dessus énoncées, une indemnité de 25 fr.

» Le fabricant qui aura déclaré ne vouloir s'attribuer qu'un droit exclusif d'exploitation de trois ans, pourra en obtenir la prolongation à quinze années, en faisant une nouvelle déclaration avant la fin de sa jouissance exclusive, et en payant la même indemnité. »

M. BARTHÉLEMY rend compte, au nom de la commission, sur les amendements qui lui ont été renvoyés. Elle n'a pas cru devoir assimiler, comme l'avaient demandé plusieurs membres, les inventeurs de modèles et dessins, aux auteurs d'inventions pour lesquelles on peut prendre des brevets; ce système avait pour inconvénient principal de changer tout ce qui existe, et de placer dans une même catégorie des choses très distinctes; dans le cas de l'invention d'une machine, par exemple, il importe fort que le public puisse en profiter promptement et la modifier; les modèles et dessins de fabrique n'étant que des objets de fantaisie et de luxe, le pays n'a pas le même intérêt à les voir tomber dans le domaine public.

La commission a cru devoir persister à accorder une durée de trente ans aux dessins et modèles qui tiennent à l'art ; cette protection nous a semblé devoir lui être garantie ; quant aux autres dispositions, nous nous sommes efforcés de concilier les divers systèmes qui ont été présentés à cette chambre. Nous regrettons cependant de n'avoir pu nous entendre avec M. le ministre du commerce, surtout en ce qui concerne le mode de classement des inventions.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, combat l'article de la commission. Les conseils des manufactures avaient proposé comme le gouvernement d'accorder un privilége aux inventeurs, privilége proportionnel à l'importance de l'invention; et comme ils ont reconnu l'impossibilité de placer une telle nomenclature dans la loi, ils avaient proposé de faire ce classement par un règlement d'administration publique. La commission, à ce système, en oppose un autre ; elle veut que l'on accorde à toute invention une protection absolue de trois ans, pouvant s'étendre à 15 ; mais le gouvernement ne saurait reconnaître aux inventeurs dans la littérature, les arts et l'industrie, une propriété ; elle ne peut accorder aux inventions, aux produits de l'esprit qu'un droit à la protection ; mais cette protection doit évidemment varier selon les inventions. La commission elle-même en convenait dans son rapport, et cependant elle propose de fixer le privilége d'exploitation de toutes les inventions à trois ans d'abord.

On assimile les modèles et dessins de fabrique aux inventions pour lesquelles on prend des brevets; mais il ne se prend chaque année que trois à quatre mille brevets ; le classement, d'ailleurs, en est facile, parce qu'il s'agit d'objets très divers ; mais ici les objets sont presque tous de même nature, les différences souvent de très peu de chose ; il sera complètement impossible de faire la nomenclature proposée par la commission.

Quant à ce qui regarde les arts et les produits artistiques, le gouvernement est prêt à faire pour eux tout ce qui sera jugé convenable.

M. COUSIN. Ce n'est pas un privilége que l'artiste doit avoir, c'est un droit qui doit lui être reconnu ; le rapport de la commission est écrit dans ce sens ; mais la commission me semble aujourd'hui abandonner une partie des droits de l'artiste. Ce droit doit être proclamé égal à celui qui n'est pas

M. D'ARGOUT se plaint que le privilége de trente ans accordé aux produits artistiques ne soit pas suffisant, et il se propose de demander par un amendement qu'il ne sera rien changé à la loi de 1793 sur les œuvres d'art. Le maximum de 15 ans pour la durée du privilége des autres modèles et dessins lui semble aussi une restriction beaucoup trop considérable. La législation actuelle est préférable, parce qu'elle garantit mieux les droits de l'art.

L'orateur combat ensuite les dispositions nouvelles proposées par la commission.

M. FULCHIRON. La commission veut donner aux inventeurs plus qu'ils ne demandent ou du moins plus qu'ils ne doivent désirer. Dans le conseil supérieur des manufactures, ils n'ont pas osé porter si loin leurs prétentions ; je demande pardon à la noble chambre de lui dire cela, mais je crois aussi que le maintien de la législation de 1793 aurait de grands inconvénients, et je n'en vois pas au classement par ordonnance des diverses inventions.

M. LAPLAGNE-BARRIS défend la rédaction de la commission ; il maintient que le droit de l'artiste et de l'écrivain sur leur œuvre constitue une véritable propriété, différant cependant quelque peu de la propriété mobilière, mais qui mérite tout autant, sinon plus de faveur. Or, une loi seule peut régler une propriété et le gouvernement n'aurait pu, par ordonnance, empêcher l'existence de cette propriété ; et cependant on veut remettre à l'ordonnance la fixation de la valeur de toute invention, c'est-à-dire à augmenter ou à diminuer une multitude de propriétés, qui pourront à chaque instant changer de prix selon les caprices du ministre et du conseil d'Etat.

La nomenclature qu'il s'agit de faire est immense ; vous pouvez peut-être réduire cette nomenclature à 4 ou 500 articles ; mais alors il faudra qu'on ajoute à chacun : « et autres produits analogues » ; mais qui fixera cette analogie ? Comment se reconnaître au milieu de ce dédale ? Et notez qu'il s'agit d'un droit de propriété. De plus, il faudra de nouvelles ordonnances toutes les fois qu'il se créera une nouvelle branche d'industrie.

M. CUNIN-GRIDAINE. Les honorables préopinants se sont beaucoup plus préoccupés de combattre le projet du gouvernement que de défendre celui de la commission. On reproche aujourd'hui au gouvernement de violer la propriété artistique ; mais la commission ne paraissait pas d'abord gênée par ce scrupule, car elle n'en dit rien dans son rapport.

L'orateur combat la disposition qui porte qu'il sera payé un droit de 25 f. quand le privilége sera de 15 ans. A qui seront donnés ces 25 francs ? Est-ce un impôt que vous voulez établir sur l'industrie qu'il s'agit de protéger ?

L'orateur termine en disant qu'il n'a pas d'objections à faire à l'amendement annoncé par M. d'Argout ; qu'il repousse celui de M. Gay-Lussac, auquel il préférerait celui de la commission ; mais il persiste à regarder le système du gouvernement sinon comme le meilleur, au moins comme le moins mauvais.

M. COUSIN. Il n'y a que deux sortes d'objets à régler par la loi; les uns sont les objets d'arts, les autres ceux où l'art entre pour peu de chose. Les premiers rentrent sous la loi de 1793 ; il paraît que sur ce point nous sommes tous d'accord ; il ne reste donc à statuer que sur des objets principalement industriels. Eh bien ! pour ceux-là, la loi est presque faite, c'est à la législation sur les brevets d'invention que nous devons emprunter des lumières pour résoudre la question qui nous occupe : j'appuie donc l'amendement de la commission.

Je regrette que M. le ministre n'ait pas admis complètement la propriété de l'inventeur sur l'objet d'art ; la propriété de l'artiste est entière, et elle n'est atteinte que par les droits de la société; mais où est la propriété qui n'est pas dans ce cas ? La propriété intellectuelle n'est restreinte que par suite des droits de la société ; il y a aussi un droit de propriété pour les objets purement industriels, et ce droit doit être maintenu. Or, dans l'exploitation d'une invention, deux intérêts sont en présence : le propriétaire et la société. Si vous ne voyez que les droits de la société, rapportez-vous en à l'administration; mais si vous admettez la propriété, rapportez-vous en au propriétaire.

Quant à la nomenclature, elle est facile ou inextricable. Si elle est facile, pourquoi ne la ferions-nous pas aussi bien que le conseil d'Etat ? Si elle est inextricable, le conseil d'Etat la fera-t-il mieux que nous ?

Que le propriétaire se trompe sur la valeur de son invention, que nous importe ? Ce qu'il faut demander, c'est qu'il ne soit pas lésé ; la nomenclature de la commission suffit ; celle qui résulterait du projet du gouvernement pourrait être une source d'injustices. Je prie donc la chambre d'adopter le système de la commission.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

— Oh ! mon Dieu oui ! dans ce temps-ci, comme les gens de finance ont beaucoup de vanité, ils se font avares afin qu'on les prenne pour des marquis.

— C'est plus spirituel qu'à eux n'appartient, dit d'Aubagne en riant aux éclats de l'epigramme... Ainsi tu n'as pas été ébranlée par les offres de Moranbert ?

— Non... il ne m'avait offert que son cœur, et un cœur d'agent de change... Aussi, vous voyez, il aura pris une marquise par économie.

— Vous êtes bien impertinente aujourd'hui, ma chère.

— C'est que je triomphe, dit Mme Labastide en regardant d'Aubagne avec malice et coquetterie.

— Pourquoi cela ? demanda-t-il en homme qui n'était plus assez amoureux pour comprendre une gracieuseté délicatement tournée.

— Parce que je vous aurai à moi toute seule maintenant, répondit Mme Labastide.

— Ah ! oui, c'est vrai, repartit d'Aubagne en hésitant.

— Oui, mon cher, à moi toute seule... et maintenant que cette autre affaire est rompue, j'entends que vous ne fassiez la cour à aucune femme tant que j'aurai des droits sur vous. J'ai pu respecter ceux de l'ancienneté dans la personne de votre marquise, mais je deviendrais horriblement jalouse si vous me donnez une autre rivale.

— Allons donc ! toi, jalouse ? dit insolemment d'Aubagne.

— Et pourquoi pas ? demanda Mme Labastide. Je sais bien que vous n'en valez pas la peine ; mais on a son petit amour-propre comme une autre, et on ne se soucierait pas d'entendre dire : « *Vous voyez bien cette pauvre Mme Labastide ; son amant lui fait des traits indignes.* Rien ne déconsidère une femme comme cela.

— Dans le commerce ? interrompit d'Aubagne.

— Non, monsieur, dans la société. Enfin, faites attention à votre conduite, je ne vous dis que cela.

En ce moment, la cameriste de Mme Labastide vint annoncer que le dîner était servi, ce qui changea pour quelques instants le cours de la conversation ; mais elle recommença bientôt sur le même sujet, car, alors même que d'Aubagne n'y fût pas revenu de son propre mouvement, la dame du logis, comme toutes ses pareilles, n'eût pas laissé échapper une si bonne occasion de voir immoler en sa présence une femme du monde... une rivale !

— J'espère bien que tu ne souffleras mot de tout cela, ma bonne Céline ? dit d'Aubagne après avoir dévoilé son plan de vengeance.

— Fi donc, monsieur ! Entre femmes on se doit des égards, répondit Mme Labastide, qui savait à quoi s'en tenir sur la sincérité des recommandations de son amant. Du reste, continua-t-elle, je trouve votre vengeance excellente, et je souhaite de tout mon cœur qu'elle réussisse. J'irai au bal samedi prochain pour vous voir dans votre triomphe ; mais gare à vous si je vous rencontre avec une autre femme que la marquise !

— Que dirais-tu si je te faisais souper avec elle ?

— Je dirais... je dirais... répondit la courtisane stupéfaite de la perspective qu'on lui offrait, qu'il ne vous restera plus qu'à acheter la charge de Moranbert, car vous serez bien digne de l'exercer.

D'Aubagne ne sentit pas la terrible leçon qu'on lui donnait, et il avait si peu d'élévation dans l'âme, qu'il en rit comme de la plaisanterie la plus innocente. Un projet qui avait révolté la délicatesse d'*une fille* lui semblait la chose la plus naturelle du monde.

L'arrivée de quelques-uns des habitués de Mme Labastide mit un terme au dîner et à ces confidences, et d'Aubagne, qui aurait cru sa dignité compromise si on eût pu le soupçonner de jalousie, se hâta de se retirer pour ne pas gêner les nouveau-venus. Vous voyez qu'il avait beaucoup de bon.

Comme la soirée était assez belle malgré la saison, d'Aubagne erra pendant quelques instants le long des boulevarts, dans l'espérance d'y rencontrer quelques-uns de ses amis se rendant au club ou en revenant. Effectivement, il eut à peine parcouru quatre ou cinq fois l'espace compris entre la rue Grange-Batelière et le café Tortoni, qu'il fut rejoint par Raffigny et Thélèmes, ses deux compagnons de la nuit précédente.

— Eh bien ! d'Aubagne, lui dirent-ils, vous n'avez donc pas voulu dîner au club ? Nous comptions bien sur vous cependant, Moranbert y était, et nous l'avons tellement tourné et retourné de toutes les façons, qu'il a fini par nous avouer le nom de sa nouvelle conquête. C'est une gantière du Palais-Royal qui a son domicile politique au Faubourg Saint-Germain.

— Nous avons donc bien fait de ne pas attendre, dit négligemment d'Aubagne; il faut avouer que nous été bien indiscrets. Moranbert est-il encore au club ?

— Nous l'y avons laissé à une partie de *humbog* (1) avec Montrésor, qui lui gagne déjà trois cents louis.

— Il doit faire une singulière figure.

— C'est ce qui vous trompe : il est aussi calme que s'il faisait le whist à cinq sous la fiche de votre grand-mère.

— La galerie est donc nombreuse ?

— Pas le moins du monde : ils sont presque seuls à la *fumerie*.

(1) Whist à deux.

— Alors, c'est que ses affaires sont embarrassées et qu'il espère le cacher en jouant gros jeu.

— Nous avons pensé que c'est parce qu'il est amoureux de madame de Montrésor.

— Au fait, vous pourriez avoir raison, dit d'Aubagne avec une merveilleuse indifférence ; la société est tellement bouleversée aujourd'hui ! Que disait-on là-bas ? continua-t-il en prenant le cigare de Thélèmes pour allumer le sien.

— On parlait beaucoup des excentricités du baron de Polard. Il paraît qu'il s'est surpassé lui-même dans ces derniers temps, et que cela devient de la folie. Pour nous en donner une idée, d'Ennery nous assurait qu'il était venu le consulter sur quelques modifications qu'il faudrait, selon lui, faire au règlement. L'une d'elles consisterait à ne plus admettre parmi les membres du club que des descendants des familles qui figurent dans les salles des croisades à Versailles.

— Eh bien ! et lui ?

— Lui ? il est convaincu qu'il serait du nombre : il nous disait ce soir qu'il en est de certaines grandes familles comme de certaines étoiles qui disparaissent pendant quelques siècles, pour briller ensuite d'un nouvel éclat.

— Je ne serais pas étonné de voir cette opinion devenir à la mode.

— D'Ennery nous contait encore que déjeunant hier chez Polard, ils entendirent sonner à la porte d'entrée : le baron aussitôt appela son valet de chambre pour lui ordonner d'aller ouvrir, et il ajouta : « Lafleur, si ce sont des manants, bâtonne-les ; si ce sont des gentilshommes, prie-les d'entrer céans. » D'Ennery crut qu'il mourrait de la violence qu'il s'est faite pour ne pas pouffer de rire.

— Vous verrez, dit d'Aubagne, qu'après qu'on se

su présentèrent plus d'une fois à l'esprit de notre soubrette, il fallait vaincre ou subir une réduction de 5 fr. sur ses gages. Ceux-ci demeurèrent intacts; ainsi que nous avons la joie de l'annoncer, à la gloire de la gymnastique. La jeune fille a triomphé de l'espace, en l'emportant de dix minutes sur la jument normande, sa triste émule, et d'un quart d'heure sur le terme du défi.

LE GUANO. — Le *Courrier du Havre* annonce que de nouveaux gîtes de guano ont été découverts sur la côte de la Patagonie; ils promettent d'être au moins aussi abondants que ceux de la côte d'Afrique, qui ont donné un si puissant aliment aux frets des navires de tous les peuples maritimes. Un brick est arrivé à Glascow (Angleterre) avec du guano et d'autres substances ou matières ammoniacales, qu'il a chargées à Port-Melo, dans la baie de Saint-Georges. Lorsque ce bâtiment arriva sur la côte de Patagonie, il n'y trouva que deux navires en charge de guano; déjà il y en avait quatorze le jour qu'il est parti.

Les rapports du capitaine, les avis qu'il a apportés aux armateurs des bâtiments qu'il a laissés après lui, sont unanimes à dire que, sur la côte de la Patagonie et dans les baies et anses de cette côte à peu près déserte, il y a d'immenses gisements de guano.

EMPOISONNEMENTS. — Le renvoi par la chambre des mises en accusation de la Cour royale de Pau, de M. Abadie, marchand à Tarbes, devant la Cour d'assises des Hautes-Pyrénées, pour complicité d'empoisonnement, a causé une vive sensation, et l'on ne s'entretient en ce moment, dans cette ville, que de cet événement judiciaire. Il paraîtrait, d'après ces *on dit*, que la découverte des deux crimes imputés à Marie Berjoullet, veuve Loze, et à son complice, serait due à un hasard vraiment providentiel.

Le jour même de la mort du sieur Loze, son frère arriva à Tarbes; et comme il pensait que le défunt avait laissé de l'argent et qu'on chercherait peut-être à le lui cacher, il surveillait avec quelque défiance les démarches des allants et venants. Il vit alors une femme qui plaçait furtivement un objet dans un coin de la chambre. Il s'empressa d'aller vérifier ce que ce pouvait être, et trouva un papier renfermant de l'arsenic. — « Ah! dit-il, voilà la mort de mon frère expliquée! » Aussitôt il s'empressa d'aller déclarer le fait à la justice, et l'autopsie de Loze ordonnée donna la preuve que sa mort était le résultat d'un crime.

La rumeur publique ne tarda pas à mettre la justice sur les traces d'un autre attentat. On se rappela que Mme Abadie était morte six mois auparavant, et qu'elle avait pour domestique la femme Loze. L'exhumation de son cadavre fut ordonnée. L'anneau de mariage qu'elle portait encore au doigt, en constata l'identité. On trouva aussi de l'arsenic dans ses intestins.

C'était le sieur Abadie qui pourvoyait à l'entretien de la femme Loze en prison, et ce fait, rapproché des relations intimes qu'on savait qu'il avait eues avec cette femme, ne laissait pas que d'éveiller de forts soupçons contre lui. Une circonstance appela sur lui l'attention de la justice. Cette femme se plaignait un jour du sieur Abadie, qu'elle prétendait l'avoir lésée dans une affaire d'intérêt, et elle dit qu'il ne tiendrait qu'à elle de l'en faire repentir. On la fit parler, et elle déclara que si elle avait commis ce double meurtre, c'était ce dernier qui lui avait conseillés, que c'était lui qui avait fourni le poison. Le sieur Abadie fut arrêté et confronté avec cette femme; elle a persisté, dit-on, dans son accusation.

LA BOHÊME ORGANISÉE. — Le banc des prévenus est littéralement encombré par une bande au grand complet de sept maraudeurs déterminés, dont le capitaine, Clément Boulanger dit Pepère, compte 15 ans à peine, et Gendron dit Domino, la dernière recrue, 8 ans tout au plus. Ces mauvais petits sujets s'étaient organisés avec un concert désespérant pour déclarer la guerre aux devantures de boutiques du quartier du Pont-aux-Choux, dont ils étaient véritablement devenus la terreur. Tous les jours de la semaine, ils vaquaient un peu forcément à leurs divers travaux d'atelier. Mais le dimanche, jour de repos pour tant d'autres, devenait pour eux, au contraire, un jour d'occupations très actives; ils se réunissaient dans une certaine impasse qui leur servait de quartier-général.

Le capitaine y recevait les rapports de ses lieutenants et de ses simples soldats, qui lui soumettaient le résultat de leurs observations de publicité qu'elle a reçue. Il avait cru, et il nous en a fourni la preuve, ne délivrer à l'abbé Contrafatto qu'un consciencieux témoignage dont ce dernier pût se servir dans son pays et uniquement auprès de son évêque.

» En accueillant cette explication sur le caractère purement confidentiel du document, nous devons dire qu'à nos yeux elle n'en infirme pas la valeur. La question reste donc la même; il nous est seulement démontré que M. Charles Ledru était loin de prévoir qu'elle serait posée devant le public. »

D'un autre côté, on lit dans le *Corsaire-Satan* :

« Le conseil de l'ordre (des avocats à la cour royale de Paris) s'est ému, dit-on, de la position prise par M. Charles Ledru dans l'affaire Contrafatto, et l'a invité à vouloir bien lui fournir les documents de nature à établir qu'il n'a pas fait une imprudente démarche en cherchant à réhabiliter un homme à la condamnation duquel il a si puissamment contribué il y a vingt ans. »

L'abbé Contrafatto, récemment gracié, est établi aujourd'hui dans le petit village de Tapica, près de la ville de Catane, en Sicile. C'est l'endroit qu'habite sa famille. On dit que le roi de Naples lui fait une petite pension.

Bulletin scientifique.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. MATHIEU. — SUITE DE LA SÉANCE DU 16 FÉVRIER

La Comète double. — La comète de Gambart continue à occuper les astronomes. On se rappelle que cette comète qui, les 18 et 20 janvier, ne présentait rien de particulier, cessa d'être visible par suite du temps couvert, et reparut le 27 avec deux noyaux lumineux. Elle s'était dédoublée dans l'intervalle d'une semaine. Comment s'est accompli ce phénomène, il est impossible de le dire jusqu'à présent, et à moins que la comète n'ait été visible d'une manière permanente dans l'autre hémisphère, le mystère ne sera probablement pas dévoilé. Il nous est seulement donné d'étudier les suites d'un pareil événement, et encore cette étude ne pourra-t-elle pas durer long-temps, car déjà la comète double a passé à son périhélie, et depuis le 12 février elle s'échappe, suivant son orbite allongée, comme une parabole. Elle n'aura pourtant pas cessé d'être visible sans présenter une nouvelle circonstance du plus haut intérêt.

Jusqu'au 10 février, la tête la plus australe avait été de beaucoup la plus brillante, et la tête la plus boréale était la plus pâle. A partir de ce jour, c'est l'apparence inverse qui est apparue. Le noyau le plus austral est devenu plus brillant, et l'autre est à peine visible. Doit-on en conclure que l'une des deux comètes gravite autour de l'autre, et qu'elles changent ainsi constamment de place par rapport à nous? M. Laugier, qui a observé ce changement d'intensité tout-à-fait inattendu, n'a pas pu résoudre cette question, mais il a établi clairement la théorie de l'écartement angulaire des deux noyaux, qui a augmenté de 8 000 lieues depuis le 27 janvier jusqu'au 12 février; cet écartement est maintenant de 30 000 lieues. M. Laugier a calculé les deux orbites des deux têtes, et il a reconnu que ces deux orbites sont deux ellipses concentriques et semblables. Il se présente seulement une circonstance remarquable, c'est que la tête la plus boréale est arrivée à son périhélie environ 3 centièmes de jour plus tard que l'autre tête. Ce retard explique complètement pourquoi la distance angulaire des deux noyaux a été en croissant.

Nuages solaires. — M. Babinet a lu un mémoire relatif aux nuages ignés du soleil qu'il considère comme des masses planétaires gravitant à l'égal des planètes ordinaires autour du soleil. Cette opinion du savant opticien a déjà été manifestée plusieurs fois, sans être pourtant admise définitivement. Il pense avoir trouvé dans la très belle notice que M. Arago vient de publier sur l'éclipse totale de soleil du 8 juillet 1842, dans l'*Annuaire du bureau des longitudes* de cette année, une confirmation de ses idées théoriques, et c'est pour cette raison qu'il a fait cette communication à l'Académie. Le passage suivant de la notice de M. Arago mettra le lecteur au courant de la question :

de cette troisième enveloppe donnera peut-être la clef de quelques-unes des grandes et déplorables anomalies que l'on remarque dans le cours des saisons.

M. Arago termine en indiquant les expériences propres à résoudre la question. M. Babinet s'en rapporte à ces mêmes expériences pour décider si la théorie qu'il propose doit être adoptée.

Assolement Dezeimeris. Nous ne faisons que répondre à un vœu de l'auteur en donnant ce titre aux quelques lignes que nous avons à consacrer au Mémoire lu par l'honorable et savant agronome-député. M. Dezeimeris propose un assolement peu coûteux, aussi sûr que simple, dit-il, et propre à doubler les récoltes dans tous les pays à jachère. Comme il est juste, ajoute-t-il, qu'en bénéficiant de sa découverte, on rende justice à son auteur, il demande qu'on donne à cette découverte le nom d'ASSOLEMENT DEZEIMERIS. C'est ce que nous faisons. Nous dirons maintenant en deux mots en quoi consiste cet assolement. Il faut supprimer la jachère, mettre toutes les terres en fourrages, seulement la moitié portera des céréales, et, en outre, des fourrages qu'on recueillera en seconde récolte. On obtiendra ainsi une grande quantité de fourrages qui permettra d'élever et d'entretenir au moins une tête de gros bétail par hectare de terres médiocres. On devra commencer par porter tout le fumier sur les terres, et ou le répandra plutôt sur un hectare que sur deux.

— Nous nous contenterons maintenant de signaler un travail particulier de M. Gaudichaud sur la maladie des pommes de terre, travail remarquable dont nous nous occuperons quand l'illustre botaniste en publiera la suite; les observations de MM. Gervais et Marcel de Serres sur les mammifères fossiles de l'Hérault; le Mémoire anatomique de M. Deshayes; la Note de M. Mialhe sur l'emploi de l'oxalate d'alumine dans la fabrication du sucre de canne et de betterave pour précipiter la chaux de la défécation en même temps que la matière colorante; et enfin la description d'un tour imaginé par M. Picault, coutelier, pour donner du tranchant aux lames des couteaux.

Productions de poils sur la langue dans certaines maladies. — M. le docteur Landouzy, de Reims, qui a déjà envoyé une note à ce sujet à l'Académie de médecine, en adresse une nouvelle à l'Académie des sciences, avec des échantillons qu'il a recueillis sur les langues de divers malades. Ce médecin arrive à conclure que la coloration brune ou noire de la langue, si fréquente dans les affections internes ou externes à type adynamique, tient, dans la plupart des cas, à l'existence d'appendices piliformes qui paraissent provenir des villosités de la muqueuse linguale. Il pense même que tout ce qu'on a jusqu'ici appelé *enduit* de la langue, tient au développement de ces appendices. Depuis le 15 novembre dernier, M. Landouzy a observé 14 cas dans lesquels la langue était noire ou brune, et dans tous ces cas la coloration était due à ces productions piliformes. Ces cas appartenaient à dix affections diverses, dont 4 fièvres typhoïdes, 3 phthisie, 1 squirrhe de l'utérus et du rectum, etc.

Les poils dont il s'agit sont en apparence tellement semblables aux poils de la peau, qu'à l'œil nu il serait difficile de les en distinguer; vus au microscope, ils diffèrent beaucoup des poils cutanés. Suivant M. Landouzy, ces poils sont à l'épithélium ce que les poils sont à l'épiderme; ils doivent être attribués à une altération de sécrétion de l'épithélium et comparés aux concrétions épidermiques. Ils ont de 1 à 15 millimètres de longueur sur 1/5 à 1/200 millimètre d'épaisseur. Leur présence ne paraît n'altérer ni la voix, ni le goût, ni la mastication. Quand ces poils sont longs, ils causent une sensation incommode au fond du palais, ce qui serait dû au frottement exercé contre la luette par ceux de la base de la langue.

M. Landouzy n'a trouvé dans les auteurs que deux exemples de production de poils sur la langue. Meckel cite Lusitanus Amatus qui rapporte avoir vu un homme dont la langue était chargée de poils qui repoussaient après qu'on les avait arrachés. Portal a vu chez une femme la langue couverte de poils qui avaient de 5 à 6 lignes de hauteur; ils étaient assez rudes et reparaissaient peu de temps après qu'on les avait coupés.

Maladies des ouvriers employés à la fabrication des allumettes chimiques. — Une communication à ce sujet est adressée par M. Théo.

---

rait bien moqué de lui, on finira par le prendre au sérieux. Quant à moi, je ne lui reproche qu'une chose, c'est de ne pas s'être fait plutôt comte que baron; l'un eût tout aussi bien passé que l'autre.

— Il prétend que le titre de baron est le plus beau de tous, parce qu'il a un parfum de féodalité que les autres n'ont pas.

— Et c'est pour cela qu'il l'a choisi, dit d'Aubagne en riant.

— Silence, messieurs, dit Thélèmes, car je l'aperçois qui vient à nous.

— Qui vient? demanda Raffigny.

— Le baron de Polard en personne. Ah çà, d'Aubagne, n'allez pas nous obliger à lui rire au nez. Il est très mauvais coucheur, et s'il supposait que nous nous moquons de ses prétentions, il faudrait nous rencontrer face à face avec lui demain dans la matinée, au bois de Boulogne, l'épée à la main.

— L'épée à la main! le bois de Boulogne! y pensez-vous, mes amis? La dague au poing et le Pré-aux-Clercs, il ne connaît que cela.

— Bonjour, mes seigneurs, dit Polard qui arrivait en ce moment. Vous parliez du Pré-aux-Clercs : serait-il question de racheter au prévôt de Paris ce terrain qui appartenait autrefois à tous les gentilshommes qui avaient quelque différend? Si cela était, je souscrirais volontiers pour mille livres.

Et Polard prit une pose chevaleresque, analogue à ses paroles du moment et à ses prétentions de tous les jours.

C'était un grand garçon d'une trentaine d'années, assez bien tourné, et dont la figure ne manquait pas d'une certaine distinction au premier abord; mais quand on l'étudiait pendant quelques instants, on découvrait que cette distinction était le résultat d'une longue étude, et qu'elle ne devait se maintenir qu'à l'aide d'une constante préoccupation. La mise de Polard était à la fois simple et recherchée, et ses gants, sa cravate, ainsi que le mouchoir de batiste, dont un coin splendidement armorié sortait de la poche du côté de son habit et s'étalait sur sa poitrine, étaient, sauf ce dernier détail, d'un goût irréprochable. Polard, connu plus particulièrement à son club sous le pseudonyme du baron, portait une magnifique chevelure noire artistement arrangée, qui contrastait avec son teint blafard parsemé de taches de rousseur.

Thélèmes, Raffigny et d'Aubagne serrèrent cordialement la main de Polard, auquel le dernier dit :

— Hélas! non, mon cher baron, il n'est pas question de racheter le Pré-aux-Clercs, et la vieille France s'en va tous les jours un peu. Quand vous ne serez plus, mon noble ami, je ne vois pas qui entretiendra encore le feu sacré des antiques traditions.

Raffigny poussa le coude de d'Aubagne pour lui faire comprendre qu'il allait un peu trop loin, mais il se rassura promptement quand il vit la mine radieuse de Polard et qu'il l'entendit prononcer ces mots avec emphase :

— J'espère bien laisser des héritiers de mon nom et de mes sentiments.

— Au fait, pourquoi ne vous mariez-vous pas? lui demanda d'Aubagne avec un prodigieux sang froid. Dans votre position, mon cher, c'est plus qu'une obligation, c'est un devoir impérieux, sacré.....

— On m'a déjà proposé plusieurs filles de finance, interrompit Polard; mais j'ai dit franchement ma manière de voir sur ces sortes d'unions, et j'ai lieu de croire qu'on ne m'en parlera plus.

— Savez-vous, baron, reprit d'Aubagne, qu'il est question de présenter aux chambres, à la session prochaine, une loi sévère contre le duel?

— Qu'importe! dit Polard, avec l'adorable insouciance d'un raffiné du seizième siècle; nous ne nous en battrons pas moins comme l'abbé de Gondy, et s'il le faut, nous poserons notre tête sur le billot comme le comte de Bouteville.

— Voyez, monsieur, quel magnifique portrait de famille, s'écria d'Aubagne en montrant à Raffigny et à Thélèmes, Polard qui avait pris une pose à la Vandyck.

Le baron, exalté par le succès qu'il venait d'obtenir, reprit la parole :

— Ils auront beau faire une loi, dit-il, les parlements de province ne voudront pas l'appliquer, et alors nous irons nous battre en Picardie ou en Limousin. Empêcher le duel! mais qui donc a pu avoir une idée aussi immorale, aussi subversive?

— Un avocat poltron, appuyé par des avocats avides, répondit d'Aubagne.

— Je comprends le calcul du poltron, reprit Polard; mais celui des avides... qu'est-ce que ça peut leur faire?

— En vérité, baron, quand je vous entends, dit d'Aubagne, je ne puis croire que Bayard soit mort, car vous ne comprenez, ainsi qu'il l'eût fait, aucune des turpitudes de notre triste époque. Si l'on se bat pour un soufflet, pour une injure quelconque, cela ne rapporte rien aux avocats; mais si pour le même fait deux individus plaident devant les tribunaux, il faudra des avocats, et les avocats toucheront des honoraires, et le Moniteur que la France se moralise, quand on devra .... pétrifie.

— C'est triste à penser, repartit Polard en indiquant par un geste qu'il allait s'éloigner. Dieu vous garde, mes nobles seigneurs.

— Qu'emportez-vous donc là sous votre bras? demanda Thélèmes.

— Ce sont les Mémoires de Montluc et le roman de la Rose. J'adore ces deux ouvrages qui ont charmé les longues veillées de nos aïeux, répondit Polard.

— Et où allez-vous comme cela? continua Raffigny.

— Passer la nuit chez le *Baigneur* (1) pour être plus dispos demain, dit Polard en se rapprochant d'un air mystérieux, et en s'éloignant ensuite avec précipitation.

— Il est magnifique, sur mon honneur! s'écria Thélèmes; et vous en jouez à ravir, mon cher d'Aubagne.

— Au fond, tout cela est déplorable, répondit celui-ci; car toutes ces contrefaçons tuèrent la véritable noblesse.

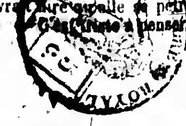
O Molière! ô La Bruyère! où étiez-vous pour faire comprendre à ces hommes que les contrefaçons viennent quand les modèles s'en vont?

Lorsque ces tristes folies avaient été débitées sur le boulevart. Peu d'instants après, les trois amis se séparèrent, et d'Aubagne rentra chez lui.

MARQUIS DE FOUDRAS.

(*La suite à demain.*)

(1) On sait qu'au dix-septième siècle les hommes à la mode allaient fréquemment chez le Baigneur, surtout avant ou après une bonne fortune. Quelquefois aussi ils n'y allaient que pour faire croire à des succès.



Dans les fabriques où ces diverses opérations se font en commun, tous les ouvriers indistinctement sont sujets à la toux. Dans les établissements où les ateliers sont séparés, la toux et les bronchites n'existent que parmi les ouvriers qui trempent les allumettes dans le mastic chimique et parmi les femmes qui démontent les châssis contenant les allumettes trempées ou qui font les paquets et remplissent les boîtes. Un certain nombre de faits portent à croire que l'action long-temps continuée des vapeurs phosphorées détermine le développement des tubercules chez les individus prédisposés. Les émanations phosphorées paraissent agir uniquement comme corps irritant et nullement en vertu de propriétés spéciales. De tous les éléments qui les composent, il semble qu'on doive accuser surtout les vapeurs des acides du phosphore, particulièrement de l'acide phosphorique.

Les maladies des mâchoires remarquées en Allemagne, ont aussi été observées à Strasbourg, et à Paris même M. Roussel a pu en constater déjà neuf cas. Dans la plupart la syphilis et le scrofule sont étrangers au développement de la maladie, qui n'a paru qu'après un séjour d'au moins 2 ans dans les fabriques. Il y avait toujours eu une ou plusieurs dents gâtées assez longtemps avant le début du mal. Les vapeurs phosphoriques n'ont point d'action sur les dents saines. La carie dentaire joue, au contraire, un rôle capital comme cause déterminante de la maladie. Celle-ci s'annonce par des maux de dents et des fluxions. Au bout de quelque temps les dents s'ébranlent et tombent. L'ouverture de la gencive, au lieu de se cicatriser, reste béante, et bientôt il s'en échappe un pus grisâtre et fétide avec salivation continuelle. Le tissu gingival se détruit ; l'os maxillaire, frappé de mort dans une plus ou moins grande étendue, se montre à nu dans la bouche. Le plus souvent les malheureux ouvriers succombent.

M. Gendrin à Paris, M. le docteur Lépine à Châlon-sur-Saône, ont noté le mauvais effet de l'atmosphère des fabriques d'allumettes chimiques sur les fonctions digestives.

Comme mesures d'assainissement, M. Roussel propose la séparation complète des ateliers, afin de soustraire les plus considérables aux émanations phosphoriques ; l'établissement de moyens de ventilation. Il demande qu'une fabrique d'allumettes chimiques soit au moins composée de quatre corps de bâtiment entièrement séparés, dont trois à un seul étage, au rez-de-chaussée ; savoir : 1° un petit pavillon pour la préparation des matières chimiques ; 2° un autre pavillon pour le *soufrage* et le *trempage* au mastic ; 3° une étuve ; 4° un corps de bâtiment plus considérable dont le rez-de-chaussée serait consacré au *montage* des presses en châssis et dont le premier étage serait destiné au *démontage* des presses et à la *mise en boîte*, la mise en paquets devant être absolument interdite.

Mammifères fossiles trouvés dans le département de l'Hérault. — MM. P. Gervais et Marcel de Serres, professeurs à la Faculté des sciences de Montpellier, adressent des observations tendant à déterminer les espèces de ces animaux.

Emploi thérapeutique du sucre. — M. Bigot, ancien médecin ordinaire aux armées du Rhin et du Danube, envoie pour le concours Montyon, des pièces attestant les bons effets du sucre dans le traitement de l'hydropisie et de l'atrophie mésentérique.

B. et P.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 18 FÉVRIER 1846

Le *Journal des Débats* fait l'apologie des membres du nouveau cabinet espagnol, dont la liste a été publiée par la *Gazette de Madrid* du 13 février. Le nouveau ministère semble aux *Débats* assez homogène, et le journal ministériel français fait des vœux pour que ce qu'il appelle la politique d'ordre et de conservation du général Narvaez soit maintenue en Espagne, en la purgeant toutefois des mesures violentes et arbitraires qui ont soulevé contre elle de si vives animosités. Il faut reconnaître que l'espèce de confraternité que les *Débats* semblent vouloir établir entre la politique de *conservation* qui dirige l'Espagne et celle qu'il représente, est plus naturelle cette fois que lorsqu'il exaltait sir Robert Peel et le ministère anglais, dont la conduite est la plus amère critique de celle qui est suivie par nos hommes d'Etat.

La *Presse* publie une série d'articles sur la situation des affaires de l'Algérie. Elle pense qu'on a grand tort d'éparpiller et d'épuiser ses forces à combattre des tribus sans importance, que l'on considère comme rebelles parce qu'elles tirent des coups de fusil quand nous passons chez elles, et qu'il serait beaucoup plus sage de concentrer l'action de nos troupes sur un territoire déterminé, assez grand pour suffire au besoin et au mouvement de la colonisation pendant dix ans, puis, quand ce territoire serait peuplé et cultivé, de faire la même entreprise sur une

Robert Peel dans la réalisation de ses projets. Ils reprochent au premier ministre d'avoir changé d'opinion, comme une découverte qu'ils viendraient de faire à l'instant, quand cet homme d'Etat l'a déclaré solennellement comme un titre de gloire. Le parti conservateur se disloque et se divise d'ailleurs de plus en plus ; les uns se résignent par prudence et consentent à sacrifier une partie de la cargaison pour sauver le navire, les autres deviennent obstinés jusqu'à la folie à force d'égoïsme. — Ils ne savent donc pas que depuis que le nom de *bornes* leur a été appliqué, les bornes si haut placées ont acquis une propriété nouvelle, celle d'attirer la foudre !

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A. P. à Vigny. — Reçu, inscrit. — Compliments de bienvenue. Pour le reste, nous aurons à vous écrire.

M. S à Niort. — Reçu ; inscrit. — Nous savons que vous serez toujours là. — Vous remettrez à M. C.

M. C. D. à Verdun-s.-D. — Reçu, inscrit. — Tout ce qui nous est possible dans le sens que vous indiquez sera fait, et très incessamment

M. A. B. à Reims. — Inscrits tous les trois. — Nous vous écrivons.

M. M. à Metz. — Nous avons pris pour Mme M. série 190, no 121, et pour Mme V. série 362, no 26. Le tirage n'aura lieu qu'en mars ; il y a encore des billets à placer.

M. L. G. en voyage. — Vous avez une lettre à Barcelone ; il en part une aujourd'hui pour Marseille.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 17 février. — LECERF fils et Patin, nég. en vins et spiritueux, rue de Bercy, 8. Juge comm., M. Grimoult ; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41. — PFEIFFER dit Lefebvre, march. de lait en gros, rue des Amandiers-Popincourt, 3. Juge comm., M. Gallais ; syndic prov., M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20. — GALLOT, quincailler, faub. St-Martin, 109. Juge comm., M. Gallais ; syndic prov., M. Heron, rue des Deux Ecus, 33. — PINOT, ci-devant hôtelier, rue du Paon, 9, maintenant crémier et fruitier, rue Neuve-St-Jean, 1. Juge comm., M. de Rotrou ; syndic prov., M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20. — BRUNOT, entrep. de peinture, à Batignolles, rue Lemercier, 23. Juge comm., M. de Rotrou ; syndic prov., M. Heffet, rue de Paradis-Poissonnière 56. — NOY, tailleur, rue Joquelet, 5. J. com., M. Jouet syndic prov. M. Thiery, rue Montigny 9. — FLEURY, quincailler, rue N. D.-de-Nazareth, 36. Juge comm., M. Jouet ; syndic prov., M. Morard, rue Montmartre, 171. — LAFÉTEUR, pharmacien à Issy, Grande-Rue. Juge comm., M. Grimoult ; synd. prov., M. Colombel, rue Castellane, 12. — TRIQUET, fab. de cartons, rue Pierre-Levée, 10. Juge comm., M. Grimoult ; syndic prov., M. Battarel, rue Cléry, 9. — GRANGOIR, serrurier, rue Cléry, 80. Juge comm., M. de Rotrou ; syndic prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8. — GIBERT, limonadier, rue Richelieu, 8. Juge comm., M. Jouet ; syndic prov., M. Sarvres, rue Michel-le-Comte, 23.

HALLE DE PARIS.

17 févr.			18 févr.		
Arrivages	2416 q.	75 k.	Arrivages	4277 q.	98 k.
Ventes	2673	61	Ventes	4876	67
Restant	47080	76	Restant	46482	07
Cours moyen	40 31		Cours moyen	41,12	
Cours-taxe	41 01		Cours-taxe	41,06	

Cote administrative.

17 févr.				18 févr.			
Gruaux	4 q.	71 k.	52,63 à 55,40	Gruaux	39 q.	23 k.	52 80 à 56 00
1re	23	53	42,00 à 43,30	1re	144	41	00,00 à 42,00
2e	451	66	39 50 à 41,40	2	221	78	40,10 à 40,73
3e	73	53	31,40 à 36,40	3e	1	57	00 00 à 35 65
4e	1	38	00,00 à 29,30	4	4	71	28 67 à 29 55
A liv.	1218	15	40,10 à 42,20	A liv.	541	65	40,40 à 42,00

Marchés.

Halle à la viande du 18 février. — 23676 kil. Bœuf 1,50-1,30-0,80. — 15222 kil. Veau 1,60-1,40-1,20. — 5432 kil. Mouton 1,55-1,40-1,00. — En gros 57520 kil. 1,44-1,29-1,24.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 16, 17 et 18 février. — *Beurre* (le kil. En livres 2,18 à 2,65. — En mottes Isigny 2,20 à 5,00. — En mottes Gournay 2 10 à 3,40. — Petit beurre 1,20 à 2,24. — Beurre salé ou fondu 1,34 à 1,42. — *Œufs* (le mille). Du 16 février, 41 à 60. — Du 17, 38 à 51. — Du 18, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine), 17 février. Brie 14 à 48. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 18 février. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 97, vendus 17 de 260 à 1000. — De trait 260 entrés, vendus 26 de 370 à 1500. — Hors d'âge 215 entrés, vendus 21 de 75 à 410. — Anes entrés 5, vendus 1 de 60 à 50. — Chèvres amenées 2, vendues 0 de 00 à 00. — Voitures, 21 amenées, 6 vendues de 80 à 200. — Efcau, entrés 3, vendus 3 de 75 à 215. — Essai, 56.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 18 février. — Foin 1re 50 à 55 ; 2e 45 à 48, 3e 40 à 42. — Paille de seigle 1re 30 à 33 ; 2e 28 à 29. — Paille de blé 1re 27 à 30, 2e 24 à 26 ; 3e 00 à 00.

St-Germ......	1130 »»	1135 »»	H. 5 »»	Au 28, 1130, 1140, 1140.	B. 10 »»
V. r. d.......	565 »»	570 »»	H. 5 »»	— 570, 575, 570.	» »»
— r. g.......	375 »»	370 »»	H. 5 »»	— 375, 372 50.	H. 4 25
Orléans.......	1325 »»	1325 »»	H. 10 »»	— 13.0, 1330.	H. 30 »»
Strasb	230 »»	235 »»	H. 3 75	— 232 50, 236 25.	H. 5 »»
Rouen.........	1037 50	1037 50	H. 7 50	— 1050, 1060	H. 12 50
Havre.........	735 »»	735 »»	H. 15 »»	— 745, 782 50.	H. 07 50
Marseille.....	1012 50	1015 »»	H. 15 »»	— 1015, 1023.	H. 10 »»
Vierzon.......	725 »»	727 50	H. 17 50	— 720, 733.	H. 10 »»
Nord..........	775 »»	777 53	H. 3 75	— 773 75, 780, 778 75.	H. 1 75
Bordeaux......	650 »»	655 »»	H. 7 50	— 6.5, 660, 657 50.	H. 7 50
Boulogne......	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Montereau.....	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Strasbourg....	560 »»	558 75	» »»	— 560, 557 50.	B. 1 50
Nantes	595 »»	597 50	» »»	— 598 75, 600, 597 50.	» »»

LONDRES, 16 févr.	PARIS, 18 février. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 96 1/2 5/8	3 0/0 F. c. 85, 81 95 d. 50.	Av. 84 85.
Esp. act. »	F. p. 85 45, 85 40 d. 50.	Ai 181 60.
Portug.	5 0/0 F. c. 123 65, 70 d. 50.	B. du Trésor,
Mexic.	F. p. 124 10, 124 65 d. un.	
5 0/0 holl	124 40, 124 0 d. 50.	Reports
2 1/2. -	St-Germ. au 28. 1145 d. 20.	3 0/0 f. c. 05.
Rouen, 40.	Orléans, au 28. 1310. 1315 d. 20.	— F. p. 10.
Orléans, 49 7/8.	Rouen. Id. 1060. 1070 d. 10.	5 0/0 f. c. 20.
	Vierzon. Id. 735 d. 20. 737 50 d. 10.	— F. p. 25.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 92,00 à 91 50 ; courant du mois, 95,00 à 94,00 ; mars et avril, 93,50 à 94,00 ; 4 du milieu, 92,00 à 00,00 ; 4 derniers, 91,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 88,00 à 87,75. — Œillette rousse, 88,50. — Lin, 83,50. — ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 123,00 à 00,00, mars et avril, 124,00 à 125,00 ; 4 du milieu, 128,00 à 129,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

SUIFS de place (50 kil.) 60 fr., hausse de 50 c. sur les cours du précédent marché. — SUIFS étrangers disponibles, 59 fr. nominal. — SUIFS à savons, 56 fr. — CHANDELLES, 65 fr. Le tout à peu près sans affaires.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 février 1846.

7 h. »|» FRANÇAIS. — Jean de Bourgogne. Femme de 40 ans. Suite d'un B.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. »|» ITALIENS. — I Puritani.
7 h. »|» ODÉON. — Diogène Legs.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Beaugaillard. Riche Robinson. Gaz. des Trib.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Roquelinette. Mousse. Indiana.
6 h. »|» GYMNASE. — Nuage. Loi salique, Mardi Gras. Mère.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — Rep. extraord.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Droits de la Femme. Ruy-Blas.
6 h. »|» AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Compagnons.
6 h. »|» CIRQUE NATIONAL. — Cheval du Diable.
6 h. »|» COMTE. — Chemin. Pierrot. Pas phrygien.
6 h. 1|2 FOLIES. — Orage. Mariette. Ean.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du croissant.

Monsieur,

La Théorie sociétaire honore la richesse et le bonheur; elle méconnaît la poésie de la faim et de la souffrance; elle est donc quelque peu entachée de matérialisme, je l'ai humblement confessé. Permettez-moi maintenant de vous montrer par quels splendides épanouissements de la vie spirituelle elle rachète ce tort.

Dans la période sociale où nous vivons, et qui se nomme la Civilisation, l'immense majorité des hommes est esclave de la matière, de fait sinon de cœur, et cette servitude charge l'esprit de lourdes chaînes. Vous les avez soulevées sans en comprendre le sens profond et douloureux. Vous admirez l'homme qui aime son champ comme sa maîtresse, plus que sa maîtresse, et pour ce champ prend en haine ses voisins et en dédain l'univers entier. Il fallait le plaindre de cette dégradation, humiliant stigmate de matérialisme. A la destinée de ce paysan, comparez celle des habitants d'une commune sociétaire. L'homme se fera, sans doute, du territoire de cette commune un foyer d'amour et d'activité, où ses vertus brilleront d'un plus vif éclat; mais de ce foyer les étincelles affectives rayonneront autour de lui dans le monde entier et sur l'humanité entière. La propriété n'étouffera pas l'homme, la peur ne le comprimera pas. Il règnera paisiblement au lieu de combattre.

Dès aujourd'hui la matière est à demi vaincue par le génie humain. Cette victoire se complètera. Un jour viendra où toutes les forces de la nature seront pour lui de dociles serviteurs, attentifs à ses ordres, presque à ses désirs. Quand les labeurs répugnants ou grossiers seront abandonnés aux animaux et aux machines; quand le travail sera varié et répondra aux aptitudes, qu'il sera exécuté en compagnie sympathique avec émulation et enthousiasme, sous l'œil des amis et des rivaux, aux fanfares joyeuses de la musique, quand il deviendra une source féconde d'honneur et de richesse, et d'utile exercice de la pensée, persisterez-vous, Monsieur, à dire que la vie sociétaire tombe dans le matérialisme, et à lui préférer le sort de ce misérable laboureur qui use son âme et ses bras en de solitaires et stériles fatigues?

La science s'affranchira de la matière comme l'industrie. Combien d'entraves pèsent aujourd'hui sur les hommes qui se plairaient aux sévères études! Que demandent les Galilée, les Kepler, les Francklin, les Geoffroy Saint-Hilaire, tous ces nobles élus de l'intelligence, pour prix de leurs découvertes? Le pain assuré, du loisir et du calme pour leurs méditations, des livres et des instruments pour leurs recherches, la certitude d'être utiles à l'humanité, un peu de gloire peut-être. Et que leur assurent les sociétés actuelles? Le trouble dans le présent, le souci de l'avenir, la calomnie et le plagiat, l'ingratitude des contemporains, souvent la misère et la persécution; et il leur faut toute l'énergie de volonté que Dieu accorde à ses interprètes pour ne pas tomber en route épuisés de lassitude. Dans la vie sociétaire, plus de liens qui entravent le génie, plus d'inquiétudes qui l'engourdissent. Hommes de science, vous aimez la retraite et le calme de l'esprit. Des asiles vous sont assurés contre les bruits du monde; travaillez en paix et reposez-vous sur la reconnaissance de l'humanité du soin de la récompense. L'isolement vous est-il funeste? Entrez en communauté d'études avec vos pareils, réglez et ordonnez les fonctions diverses, que les groupes et les phalanges de savants marchent fièrement et de concert à la conquête de la vérité. Pourriez-vous assurer, Monsieur, que le sort des savants dans la société actuelle est préférable, et supposez-vous que l'inspiration vienne plus vive et plus féconde quand l'estomac est à jeun? Lorsque les engelures (permettez-moi de citer ce fait personnel, après vous), cuisaient à vos doigts pendant votre enfance, trouviez-vous une suffisante compensation dans le spiritualisme de vos thèmes et de vos versions?

La science nous entraînerait en de vives jouissances si l'essor naturel du sentiment n'y suffisait pas, dans une vie dégagée des soucis matériels. L'une et l'autre se prêtent un mutuel secours en Harmonie, en nous révélant par l'amour et la raison les liens des êtres, sur cette planète d'abord, et au-delà dans la série des mondes. lites et planètes roulent depuis l'éternité leurs valses cadencées. De ce pivot, régi lui-même par un être supérieur, ange ou demi-dieu, providence du tourbillon, la pensée monte encore à d'autres soleils, pivots d'autres tourbillons et trônes d'autres souverains; et ainsi de degré en degré jusqu'au foyer de l'infini, pivot des pivots, siège de la providence universelle des mondes. De ces hautes sphères l'esprit, redescendant à celle que nous habitons, contemple avec un respectueux saisissement la hiérarchie de tous ces rois de la création, depuis Dieu jusqu'à l'homme, image du Dieu suprême. Et la pensée se dilate dans le temps comme dans l'espace, et partout à l'extrême limite, elle touche à l'infini, à Dieu, couronnement suprême de toute une échelle d'êtres intermédiaires entre l'homme et la divinité. L'homme croit à leur sagesse, à leur bonté et à leur amour pour l'homme. Et ce ralliement affectueux fait éclore, comme des fruits spontanés de l'âme, l'extase, l'adoration, la prière, tous ces religieux élans vers l'union dont nous cherchons en vain aujourd'hui les saintes et consolantes ferveurs. Déplorable fatalité des temps! Après nous avoir enseigné les dogmes chrétiens, la société les a ébranlés en nous par la philosophie et le scepticisme, et notre foi, soumise à la douloureuse secousse des combats intérieurs, se sent maintenant trop timide pour de nouveaux efforts. Elle n'a pas le courage d'apprendre une nouvelle piété. Nous tous qui sommes les plus dévoués à l'œuvre sainte, nous manquons souvent de passion et d'enthousiasme, parce que nous arrivons à l'idée nouvelle traînant encore les bouts de chaîne de la Civilisation. Mais les générations plus jeunes, qui entreront de plein-pied dans la science sociale, s'ouvriront sans efforts aux religieuses aspirations. Et s'avançant plus gravement que nous vers l'harmonie, elles prépareront l'humanité à communier un jour par le cœur et la pensée avec les habitants de tous les globes dans une sainte et enivrante extase. Ainsi se complètera par une lumineuse interprétation ce dogme sacré d'une église universelle, formule vivante et concrète de l'universelle Unité. Nous pourrions même espérer de plus claires visions du monde aromal, si le magnétisme et l'électricité tenaient leurs promesses.

Vous comprenez, Monsieur, quels nobles caractères revêtiront toutes les œuvres de l'activité humaine sous l'influence de ce religieux enthousiasme. Toute forme deviendra un symbole, expression de la vie intérieure de l'homme; l'agriculture et l'industrie, élevés en puissance, participeront de l'art; la planète entière sera façonnée et modelée, comme un bloc de marbre par le statuaire, sur le type idéal que concevra l'humanité. L'union intime de l'homme avec la nature et avec l'humanité s'accomplira par l'art. La peinture et la sculpture consacreront en traits immortels, et multiplieront sur tous les points du globe l'image de la beauté et de la grâce, le portrait des grands hommes, le souvenir des grandes actions, le modèle des grands monuments. L'architecture, déployant dans le phalanstère toute la magnificence de ses lignes et de ses combinaisons, servira de cadre à toutes les œuvres de l'art. Chaque cité accueillant ainsi comme des hôtes bien-aimés toute une muette population d'hommes et de femmes d'élite, réunissant dans son enceinte le tableau des merveilles de l'histoire et du monde, deviendra un abrégé vivant de l'humanité et de l'univers, et suscitera une admiration toujours renaissante.

La musique reliera et raffinera toutes ces jouissances artistiques dans la volupté de ses harmonies. Aux solennels mugissements des vagues, aux murmures des forêts, aux cris d'amour et de bonheur de tous les êtres, l'Humanité joindra la grande voix de ses chœurs et celle de ses sonneries vibrant comme des cloches, modulant comme des orgues; et quand le soir, aux ombres tombantes de la nuit, le crépuscule versera dans les campagnes la fraîcheur et le recueillement, toutes les collines retentiront des tintements des troupeaux rentrant aux étables, dernière note du concert des créatures avec l'humanité, hymne de bénédiction à l'Eternel, prélude du concert plus émouvant encore des nocturnes harmonies. Ainsi se combineront, dans de magiques accords, tous les enchantements des formes, des couleurs et des sons, pour exalter les tressaillements intimes de l'homme en possession du bonheur.

roman.

Le bonheur sera complet, parce que la femme y présidera.

J. D.

(*La suite prochainement.*)

La *Réforme*, en terminant un très vif article, critique contre le plan d'émancipation et de colonisation proposé, pour la Guyane, par MM. Jules Lechevallier, Sauvage et Saint Quantin, s'écrie: « C'est l'éternité de » l'ilotisme antique, qu'un élève de Saint-Simon ou de Fourier propose » de décréter pour la malheureuse race noire. »

La *Réforme* doit savoir que M. Jules Lechevallier, d'abord saint-simonien, puis devenu phalanstérien, a fait abjuration publique de ses anciennes croyances sentimentales et de ses anciennes doctrines scientifiques.

Nous demandons à la bienveillance de la *Réforme* qu'elle veuille ne pas établir de solidarité nécessaire entre Fourier et les hommes (quelque spirituels qu'ils soient), qui ont un moment passé dans son école, pas plus que nous ne rendrions le parti radical responsable des actes actuels de M. Désiré Nisard, ancien rédacteur du *National*.

Quant au fond de la question, nous allons répéter l'idée sommaire que nous produisions l'an dernier, à la suite de la discussion des chambres, sur la réforme coloniale.

« Le gouvernement, disions-nous, peut, en sauvant les propriétaires, les vieilles familles qui ont fondé nos colonies, empêcher le triomphe des marchands d'argent et prévenir l'établissement de la féodalité industrielle.

» Nous proposons qu'il soit ouvert un crédit à toute société de planteurs voisins qui se constitue pour l'exploitation combinée des habitations et pour l'établissement d'une usine centrale, d'après le nouveau système (Idée modifiée de M. Paul Daubré). Le gouvernement mettrait deux conditions à son secours: 1° La société des colons serait obligée d'accueillir dans son sein tous les petits propriétaires dont les terres sont enclavées ou voisines; 2° la société serait obligée d'inscrire comme actionnaires tous les esclaves à son service, qui offriraient de faire l'apport, soit de leur terrain, soit d'un capital en argent.

» Par cette combinaison, dont nous donnons l'idée brute, *vous constituez la propriété sociétaire, vous empêchez l'organisation de l'esclavage collectif qui va suivre la féodalité industrielle; vous réunissez, par l'association, le blanc, le petit créole et le noir.* Il y a là, nous le croyons, le germe d'une excellente transformation de la société coloniale. »

Ainsi, participation aux bénéfices, accession à la propriété, association, tels sont les principes qui servent de base à toutes nos vues sur la réforme coloniale. Nous ne sommes pas sûrs de nous entendre parfaitement sur toutes ces questions avec l'honorable rédacteur de la *Réforme*; mais il ne pourra plus, du moins, après cette déclaration, laisser supposer à ses lecteurs que les disciples de Fourier peuvent vouloir pour les pauvres noirs l'*éternité de l'ilotisme antique*.

L'Opposition jugée par la Presse départementale.

Il n'y a qu'une voix dans la presse départementale, que ses opinions rapprochent le plus de l'opposition de gauche, sur l'impuissance dont cette opposition a fait preuve pendant la discussion de l'adresse. Chez beaucoup de journaux la douleur ne se manifeste encore que par de simples gémissements; mais déjà, dans quelques-uns, elle s'exhale en cris contre cette abdication de toute idée positive. Ecoutons leur critique aussi juste qu'élevée:

LE FRANC PARLEUR DE LA MEUSE. — L'opposition a été battue, écrasée, nous le reconnaissons; et le projet d'adresse, qu'elle repoussait, vient d'être adopté à une majorité de 9[illegible] voix. Les nombreux échecs qu'elle a essuyés dans cette campagne contre M. Guizot sont pour elle une leçon sévère. Qu'elle ouvre enfin les yeux et reconnaisse que sa défaite est due uniquement au vide désespérant de ses principes et de ses projets de réforme. Il faut qu'elle jette ces vieilles armes avec lesquelles elle a toujours été vaincue, et comme elle ne peut abdiquer au moment où l'administration se déconsidère le plus et devient le plus impopulaire, il faut qu'elle se préoccupe moins des personnes et plus des idées. La rivalité de M. Thiers et de M. Guizot ne peut produire aucun résultat salutaire. Le peuple veut des

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE

VENDREDI 20 FÉVRIER 1846.

LES DEUX BALS MASQUÉS.

Esquisse de mœurs aristocratiques (1).

Les parents de d'Aubagne, depuis de longues années, recevaient tous les dimanches, mais leur fils ne paraissait presque jamais à leurs réunions, qu'il ne trouvait pas composées selon ses idées, ou s'il s'y montrait un moment, c'était pour donner le triste spectacle de façons fort cavalières et d'un air prodigieusement ennuyé.

Néanmoins il supprimait l'air ennuyé si le hasard amenait dans le salon de sa mère quelque femme à la mode de sa connaissance, ce qui arrivait de loin en loin.

Ce soir-là, comme il apprit des valets de pied qui se tenaient dans l'antichambre, qu'il n'y avait que quelques personnes âgées ou graves par leur caractère, il se retira immédiatement dans son appartement, situé dans une partie de l'hôtel très favorable à la vie indépendante qu'il avait adoptée.

En entrant dans sa chambre à coucher, ses regards furent attirés par l'aspect d'une lettre, à l'enveloppe longue et étroite, qui était appuyée en évidence contre le pied de sa lampe.

Cette lettre était de Mme de Montrésor: d'Aubagne le devina avant d'examiner le cachet et l'écriture de l'adresse.

« Que peut-elle déjà me vouloir? pensa-t-il; voyons. » Et il lut, à demi-voix, ce qui suit:

« Vous avez été bien cruel pour moi..... et cependant, quand je me rappelle le passé, je ne puis croire » que vous serez implacable comme vous me l'avez dit.

» Quel est mon crime? de ne vous avoir pas donné » un cœur qui appartenait déjà à un autre quand j'ai » commencé à comprendre que l'affection que vous » me témoigniez n'était pas seulement de l'amitié.

» J'aurais voulu que ma situation..... que ma faute » fût secrète, et cependant telle est l'estime que j'ai » pour votre caractère, que je me suis sentie moins » malheureuse de cette triste découverte, quand j'ai su » que vous seul l'aviez faite.

» Cette sécurité, qui vous honore bien plus que moi, » je la conserve malgré vos menaces.

» Il est donc inutile que je vous dise de nouveau » que je ne veux pas faire ce que vous m'avez demandé, car vous ne le voulez pas vous-même.

» Ne vous êtes-vous pas suffisamment vengé, Fernand, en me laissant avec la crainte, la certitude que » j'avais perdu votre affection... ce bonheur que je » croyais destiné à me consoler de mes tristes joies et » de tous les regrets qui doivent les suivre?

» Enfin, si je ne suis plus sous la douce protection » de votre amitié, je reste sous la sauve-garde de votre » honneur... c'est plus douloureux, mais ce n'est pas » moins sûr.

» Ne viendrez-vous pas me voir demain, et avant » de venir ne m'écrirez-vous pas quelques lignes?

» ALIX. »

Qu'aurait répondu, il y a cent ans, il y a cinquante ans, il y en a vingt seulement, si vous voulez, un homme d'honneur, un gentilhomme à une pareille lettre? Rien peut-être.... mais il serait parti sans se plaindre pour l'Italie, pour ses terres ou pour son régiment, et quand il serait revenu quelques années ou quelques mois après, il aurait trouvé un de ces attachements qui ne s'en vont que quand la mort est venue.

C'est pour cela que beaucoup de femmes laides, vieilles, ennuyeuses n'ont pas cependant fini d'aimer.

Et c'est pour le contraire, que des femmes jeunes, belles, spirituelles ne pouvant pas commencer, se flétrissent dans la galanterie au lieu de se raviver par l'amour.

C'est ici le cas de faire connaître la réponse de d'Aubagne au touchant appel de Mme de Montrésor, cette femme qu'il croyait avoir aimée.

Lisez et réjouissez-vous, mesdames, d'être nées dans ce temps-ci.

« Je ne sais si je pourrai aller vous voir cette semaine, mais samedi à minuit je serai à la porte de » votre jardin. Ne me faites pas trop attendre, afin que » le séjour prolongé d'une voiture dans ce lieu désert ne » donne pas de soupçon.

» FERNAND.

» Ce dimanche soir à 10 heures. »

— Portez cela tout de suite chez madame de Montrésor, dit d'Aubagne à son valet de chambre qui se tenait dans la pièce voisine.

— Est-ce qu'il y a une réponse?

— Je ne crois pas, mais pour plus de sûreté vous le ferez demander par Mlle Victoire. Avant de partir, prenez dans ma bibliothèque et apportez-moi la *Peau de chagrin* de Balzac, et dites que je n'y suis pour personne. Si mon père ou ma mère me fait demander, on répondra que je ne suis pas encore rentré.

Quand la marquise reçut cette lettre, elle n'était pas seule, car après sa scène avec d'Aubagne, elle avait écrit à sa meilleure amie de venir à son secours, et cette amie qui n'avait pu être libre qu'au milieu de la soirée, ne l'avait pas encore quittée.

Toutes les femmes dans la position de Mme de Montrésor ont une confidente qui a commencé par les perdre et qui finit quelquefois par les sauver... quand elle ne les trahit pas.

La duchesse de Granville était incapable de cette dernière monstruosité. Elle n'avait pas détourné la marquise de prendre un amant, elle n'avait peut-être pas non plus été étrangère au choix qu'elle avait fait, mais elle l'aimait sincèrement, et il n'y avait rien qu'elle ne fût capable de faire pour la tirer d'embarras.

Aussi, ce fut avec une anxiété vraiment sympathique qu'elle étudia la physionomie de la pauvre marquise pendant qu'elle lisait le terrible et laconique billet de d'Aubagne.

— Eh bien! lui demanda-t-elle avec le plus tendre intérêt, que vous mande-t-il?

— Hélas! répondit-elle avec la stupeur du désespoir, je suis perdue! voyez vous-même.

La duchesse lut rapidement ces quelques lignes où d'Aubagne se révélait tout entier, puis elle s'écria:

— Le misérable! je vous l'avais bien dit, ma chère. vous avez commis une faute énorme en faisant un appel à ses sentiments généreux. Il fallait le braver, le défier même. Maintenant qu'il sait que vous tremblez, il sera intraitable. Quand les hommes de cette espèce ont mis une fois le bout de leur ongle dans une mauvaise action, ils n'y renoncent pas qu'elle ne soit consommée.

— Que faire, mon Dieu!

— C'est à quoi je pense; mais jusqu'à ce moment je ne vois que des partis périlleux, désespérés, qui vous sauveraient peut-être, et qui peut-être aussi vous perdraient plus sûrement. Cependant, il ne faut pas vous abandonner au désespoir; nous avons encore six jours

---

(1) Voir les numéros du 17 au 19 février.

... pour les Français ... l'opinion, et à peine sut-elle satisfaire à la tendance générale des esprits.

Mais à mesure qu'on approcha des grands évènements qui mirent fin aux dé-ordres et aux excès d'un absolutisme caduc, on vit l'opinion abandonner la critique pour s'occuper des idées de réalisation, de réformes politiques et sociales. En effet, une société qui n'a pas et qui ne sent pas un but vers lequel elle doit graviter, est une société perdue. Or, on peut affirmer que c'est le sentiment que possède la France de son but qui la place à la tête de la civilisation. Nier que ce sentiment est instinctif chez nous, ce serait nier qu'il y a dans ce pays une classe de 27 millions d'hommes qui réclame son affranchissement moral et matériel, qui demande une plus juste répartition des avantages politiques et sociaux confisqués au profit d'une infime minorité ; ce serait nier que notre nation est dirigée par les principes égalitaires de l'Evangile ; ce serait nier enfin que la France la première a réalisé, il y a cinquante ans, ces grands principes. Pourquoi donc se refuser à l'évidence ? Ecoutez ce qui se dit autour de vous : n'est-ce pas de questions sociales qu'on s'entretient ? n'est-ce pas qu'on parle d'améliorer le sort des classes laborieuses ? Ah ! nous le répétons, le bon sens national ne se trompe pas. L'avènement de la démocratie, le bien-être du peuple, la fraternité, l'égalité, la liberté proclamées par le Christ il y a dix-huit siècles, plus équitablement, plus complètement réalisées, tel est bien le but de la société française.

Eh ! que venez-vous parler, pendant deux ou trois semaines, à une nation préoccupée de pareilles idées, du conseil royal, du droit de visite, de l'annexion du Texas ! Le public vous crie : « Vous n'êtes pas dans la question ! Vous faites du Bas-Empire : on vous demande de discuter des idées, de grandes idées, et vous discutez des hommes, de petits hommes ! » Comment ! pendant toute cette longue discussion, pas une voix ne s'est élevée, dans cette gauche bâtarde, pour protester contre l'ilotisme, la misère et les douleurs où on laisse l'immense majorité de la nation ? Comment ! pas un de ces verbeux champions de M. Thiers n'a saisi l'occasion d'offrir en exemple à nos ministres égoïstes, l'œuvre magnifique et récente du chef du cabinet anglais ? Dix-sept longues séances consacrées à faire la critique d'actes misérables, à dresser des embûches pour escamoter des votes en faveur de M. Thiers ! Et l'opposition s'étonne que le public ne s'occupe pas des tournois qu'elle livre ! elle s'étonne que ses rangs se dégarnissent ! L'opposition se perd, se discrédite ; elle doit le sentir.

L'*Avenir National*, de Limoges, journal à tendances légitimistes, prononce sur l'opposition des jugements que tous les partis peuvent accepter.

Les discours les plus éloquents, les vérités les plus saisissantes, les arguments les plus irrésistibles, ont soulevé à peine une émotion. On savait que ces brillantes passes d'armes ne pouvaient avoir d'autre résultat que de changer les hommes, sans modifier les choses, et on se demandait à quoi bon agiter le pays, alarmer les intérêts, ajourner peut être nos grands travaux d'utilité publique, pour avoir le plaisir d'être gouvernés par M. Thiers ?

En s'enrôlant sous la bannière de cet homme, l'opposition a renié les principes dont elle avait le glorieux dépôt, les principes de Mirabeau, de Barnave, de Benjamin Constant ; elle a cru sans doute se rapprocher du pouvoir, mais elle s'est éloignée du pays. Aujourd'hui le pouvoir lui échappe, et le pays ne peut plus la reconnaître et l'applaudir, car il ne l'estime plus.

Laissons passer cette ombre déshonorée d'une royauté qui portait naguère le sceptre de l'opinion, et pour laquelle la tribune était un trône ! Heureusement les principes ne meurent pas, et leur souffle puissant donnera la vie et le mouvement à de nouveaux partis, qui recueilleront l'héritage abandonné par leurs devanciers, et continueront la chaîne formée par les générations des idées humaines.

Plusieurs journaux conservateurs s'accordent avec nous pour critiquer l'opposition au point de vue de tendances supérieures, dont le germe n'a percé dans aucun des discours de ses grands hommes.

L'IMPARTIAL DU RHIN. — Ah ! si, au lieu de cette gauche tracassière, systématique et intéressée, au lieu de cette chasse aux portefeuilles, nous avions une opposition intelligente et consciencieuse, qui étudiât les affaires, et vînt, sans arrière-pensée d'intérêt personnel, apporter à la tribune telle proposition de réforme administrative, telle idée d'intérêt général, certes celle-là ne trouverait pas le pays endormi, sans écho et sans sympathie. Mais ce parti Thiers-Barrot est tellement usé, qu'il est désormais impuissant à conquérir non-seulement la majorité, mais même l'attention.

L'IMPARTIAL DE BESANÇON. — Ce qu'il y a d'extraordinaire dans le dernier succès remporté par les conservateurs, est dû, moins peut-être à l'excellence de leur politique, qu'à la nullité de l'opposition. Dans le cours des dernières discussions, la gauche n'a été remarquable que par la mesquinerie de ses projets et la pauvreté de ses vues. Elle n'a point combattu pour des principes, pour des idées conformes à l'intérêt général. Elle a dépensé le reste de ses forces dans une guerre stérile contre le ministère ; ce qu'elle demandait, pour prix de ses efforts, ce n'était pas l'application d'une politique nouvelle, la réalisation de quelques réformes réclamées par les besoins ... cent l'entrée de la place, il faudra bien qu'on la leur ouvre et qu'on leur permette de reprendre possession de l'héritage dont on les a dépouillées.

Toutes ces questions sont graves et brûlantes : il sera nécessaire de les aborder avant peu. Pourquoi donc reculer ? Pourquoi s'étourdir au lieu de chercher le remède ? On ne fait pas disparaître les maux en les dissimulant, et parce que l'Inquisition niait à Galilée le mouvement de la terre, la terre n'en décrivait pas moins son orbite.

Un décret de S. M. la reine d'Espagne, en date du 12 février 1846, défend les opérations à terme. Cette mesure a été accueillie avec beaucoup de faveur. On espère que ce décret mettra un frein puissant à l'agiotage. Voici ce document :

« Considérant les funestes conséquences qu'ont entraînées les opéra-
» tions à terme sur les effets publics, nonobstant les précautions établies
» dans le paragraphe de l'article 7 de la loi provisoire du 23 juin 1845,
» je déroge au susdit paragraphe en attendant que la loi sur la Bourse soit
» votée par les cortès, et j'ordonne que les susdites opérations à terme
» sur les effets publics ne puissent à l'avenir, à partir des échéances du
» 30 avril prochain, produire aucune obligation civile ni aucune action
» judiciaire. »

Le nouveau ministère espagnol n'est pas encore entièrement formé. M. le marquis de Miraflores, président du futur cabinet, est parvenu jusqu'à présent à s'associer l'amiral don J. B. Topete, député aux cortès, comme ministre de la marine ; M. D. L. Arrazola, comme ministre de la justice ; M. D. J. Roncali, comme ministre de la guerre.

Chambre des pairs.

Séance du 9 février.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

La discussion continue sur l'art. 4 du projet de loi relatif aux modèles et dessins de fabrique.

M. DE GABRIAC n'admet pas que les inventeurs soient propriétaires de leurs inventions ; ils ne font que mettre en œuvre les matériaux que la société leur fournit, mais la société reste propriétaire, à la charge par elle de donner une indemnité à l'inventeur ; c'est donc à la loi, à l'administration à régler cette juste indemnité ; c'est pour cela que l'orateur se rallie au système du gouvernement contre celui de la commission.

M. GAY LUSSAC. Ce qu'il y aurait de mieux dans la loi qui nous occupe, ce serait d'indemniser d'abord l'inventeur, afin que son invention pût entrer immédiatement dans le domaine public ; mais puisque ce principe n'est pas applicable, il est juste de permettre à l'inventeur d'exploiter exclusivement son invention pendant un certain nombre d'années, au bout desquelles il doit entrer dans le domaine public. La commission a accepté le principe de l'amendement que je lui avais proposé ; cela me suffit et j'adhère à sa rédaction.

M. D'ARGOUT s'attache à prouver qu'une loi est nécessaire. La seule législation applicable aux dessins de fabrique consiste en une loi de 1806 faite uniquement pour la ville de Lyon ; cette loi a été étendue ensuite aux villes où il existe des institutions de prud'hommes, mais toutes les autres villes n'ont pas de législation sur la matière, et l'on est obligé dans ces villes de s'en rapporter au bon sens des tribunaux de commerce.

La propriété exclusive des modèles et dessins ne peut être perpétuelle, ce serait la spoliation de la société au bénéfice de l'individu ; la difficulté est dans la fixation du degré de valeur à accorder à chaque invention. On a prétendu que l'invention constitue une propriété ; je ne saurais admettre rien de semblable ; l'inventeur a droit de multiplier ses inventions ; mais la société qui nourrit l'inventeur, a droit de l'imiter : autrement le progrès des arts ne serait pas possible ; toutes les difficultés que présente la loi ne viennent que de ce que l'on a confondu avec la propriété le monopole facultatif accordé à l'inventeur.

M. PASSY croit qu'une nouvelle loi est inutile ; personne ne réclamait contre l'ancienne législation, une foule de réclamations se font déjà entendre contre le projet qu'il s'agit de convertir en loi. Tous les modèles et dessins dépendent plus ou moins de l'art ; il n'est pas très utile à la société qu'un modèle de fantaisie entre dans le domaine public, mais il est très important que le privilége de jouissance ait une certaine durée, parce que pour avoir de bons modèles, le fabricant est obligé de les payer cher. On nous dit qu'en Angleterre le privilége n'est que de trois ans ; mais voyez ce que sont les modèles et dessins anglais. La comparaison entre les produits anglais et les nôtres est un des plus forts arguments en faveur d'un privilége de longue durée.

L'orateur revient ensuite sur les arguments déjà présentés en faveur de l'amendement de la commission.

... leur juridiction, et pour toutes les fabriques situées hors du ressort d'un conseil de prud'hommes, aux greffes des tribunaux de commerce ou aux greffes des tribunaux de première instance dans les arrondissements où les tribunaux civils exerceront la juridiction des tribunaux de commerce.

« La date de ce dépôt constituera le point de départ des droits du déposant. » — Adopté.

Art. 6. « Chaque dépôt sera constaté au moyen d'un procès-verbal dressé, sur un registre à ce destiné, par le secrétaire du conseil des prud'hommes ou le greffier du tribunal de commerce ou du tribunal civil. Ce procès-verbal sera signé par le déposant ou son fondé de pouvoirs, ainsi que par l'officier public qui l'aura reçu. Les esquisses ou échantillons devront être déposés en double exemplaire. Chaque exemplaire sera placé dans une enveloppe séparée qui sera scellée du cachet du déposant. Il ne sera dressé qu'un seul procès-verbal, et il pourra n'être employé qu'une seule enveloppe pour tous les modèles ou dessins de même nature appartenant au même fabricant, et dont l'exploitation exclusive n'aura été réservée que pour trois années.

» Le secrétaire ou greffier mettra son visa sur l'enveloppe et y apposera le sceau de sa juridiction.

» Les procès-verbaux énonceront le jour et l'heure du dépôt, ainsi que le nombre, la nature et la destination des modèles ou dessins déposés. » — Adopté.

Art 7. « Il sera payé au secrétaire ou greffier un droit fixe de 3 fr. pour la rédaction, de chaque procès-verbal constatant le dépôt d'une enveloppe contenant plusieurs modèles ou dessins.

» Lorsque l'enveloppe n'en contiendra qu'un seul, ce droit sera réduit à 1 fr.

» Toute fausse déclaration faite pour éviter le paiement du droit énoncé au premier paragraphe du présent article, sera punie d'une amende de 100 fr.

» La première expédition du procès-verbal sera délivrée gratuitement.

» Il sera tenu compte des frais de timbre et d'enregistrement, quand il y aura lieu.

» Le même droit de 1 franc sera payé pour la délivrance de toute expédition ultérieure, entière ou par extrait, dudit procès-verbal, non compris le remboursement des mêmes frais. » — Adopté après une discussion sans intérêt sur le chiffre du droit à payer.

Art. 8. « Les esquisses ou échantillons déposés resteront sous cachet pendant un temps qui sera déterminé, suivant la classe à laquelle les produits appartiendront, par le règlement à intervenir en exécution de l'article 1. » — Adopté.

Art. 9. « En cas de contestation entre deux ou plusieurs fabricants sur la propriété d'un dessin ou modèle, le conseil des prud'hommes ou, à son défaut, le président du tribunal près duquel le dépôt aura été effectué, procédera à l'ouverture des enveloppes qui auront été déposées par les parties ; le procès-verbal d'ouverture indiquera la date du dépôt. » — Adopté après une discussion confuse à laquelle prennent part un grand nombre de membres.

Art. 10. Seront nuls et de nul effet les dépôts effectués, si le modèle ou dessin dont l'échantillon a été déposé n'est pas nouveau, ou si le dépôt n'a été effectué qu'après livraison de produits exécutés sur ledit modèle. — Adopté.

Art. 11. « Sera déchu des droits résultant du dépôt :

» 1o Le déposant qui aura introduit en France des produits fabriqués en pays étrangers sur le modèle ou dessin déposé ;

» 2o Le déposant qui n'aura pas exploité en France le modèle ou dessin faisant l'objet du dépôt, avant l'expiration du temps pendant lequel les esquisses ou échantillons doivent rester sous cachet en exécution de l'article 7. » — Adopté.

Art. 12. « Les actions en nullité ou en déchéance, et les contestations relatives à la propriété du droit d'exploitation des modèles ou dessins de fabrique, seront portées devant les tribunaux de commerce. » — Adopté.

Art. 13. « Si les parties sont domiciliées dans le même département, les contestations ne pourront être portées devant les tribunaux qu'après avoir subi le préliminaire de conciliation devant le conseil des prud'hommes, au secrétariat duquel les modèles et dessins sont déposés. »

M. TESTE. Les conseils de prud'hommes n'existent que dans un certain nombre de villes et d'industries, il s'en suivra donc que certaines villes, certaines industries, seront plus protégées que les autres. Le conseil des prud'hommes est d'ailleurs institué pour concilier les ouvriers et les chefs d'établissement, et non pour prononcer entre les fabricants.

M. DE BARTHÉLEMY. Cela prouve simplement que le gouvernement doit s'empresser d'étendre l'institution des prud'hommes. Ces conseils pourront amener souvent des conciliations, et il est bon que la loi leur en donne le droit.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, appuie les observations de M. Teste et repousse l'art. 13, qui a été proposé par la commission.

M. DE BARTHÉLEMY. Les prud'hommes doivent prononcer sur les ...

---

devant nous, et c'est plus qu'il n'en faut pour trouver une bonne idée.

— De son côté, il peut revenir à des sentiments plus nobles, plus dignes de lui.

— Cela n'est pas impossible, mais n'y comptez pas trop, ou du moins agissez comme si vous n'aviez aucune espérance de ce côté. Parlons donc froidement, ma chère, et soyez bien franche avec moi. Aimez-vous beaucoup Moranbert ?

— Je me suis perdue pour lui.

— Ce n'est répondre qu'à moitié. Je vous demande si l'affection que vous avez pour lui est assez forte pour vous empêcher de le sacrifier à l'intérêt de votre réputation, jusqu'à présent intacte ?

— Pourquoi cette question ?

— Parce que je vous aurais dit de le quitter pour d'Aubagne, sauf à le reprendre plus tard.

— Ah ! Charlotte ! s'écria douloureusement madame de Montrésor.

— N'en parlons plus, répondit la duchesse, et cherchons autre chose. Votre mari est-il amoureux de vous ?

— Il ne l'est plus.

— C'est notre histoire à toutes. Est-il jaloux ?

— Il ne l'était pas quand il m'aimait.

— Ce n'est pas une raison pour qu'il ne le soit pas devenu : il faut bien remplacer l'amour par quelque chose. Mais enfin, est-il généreux ? le croyez-vous capable d'apprécier à toute sa valeur une marque inouïe de confiance, d'estime qu'on lui donnerait ?

— Plus que qui que ce soit au monde. Mais, au nom du ciel, où voulez-vous en venir ? vous me faites frissonner de la tête aux pieds.

— Il n'y a plus à balancer, c'est lui qui doit, qui peut vous sauver.

— Et comment, grand Dieu ?

— Vous lui direz tout, comme à votre père, comme à votre confesseur, et s'il ne vous tue pas dans un premier moment de colère, il vous tirera d'affaire, n'en doutez pas.

— Vous voulez que je lui avoue.....

— Tout, interrompit la duchesse.

— Mais j'en mourrai !

— Vous n'en mourrez pas.

— Mais s'il m'abandonne après cet aveu ?...

— C'est peu probable, et remarquez qu'il saura infailliblement plus tard ce que vous ne lui direz pas aujourd'hui, et tout Paris le saura avec lui.

— C'est horrible, mais c'est vrai !

— Evidemment d'Aubagne ne vous aime pas : c'est un fat sans âme qui veut de toute façon vous perdre, soit en vous obligeant à vous montrer au bal masqué avec lui, soit en disant que vous y avez été avec Moranbert, et dans un cas comme dans l'autre vous passerez pour la maîtresse de quelqu'un, et vous serez obligée de sacrifier votre amant sans sauver votre réputation.

— Mais monsieur de Montrésor comprendra que c'est par nécessité que je me confie à lui, et alors......

— Je ne vous ai pas dissimulé que ce parti était périlleux, et je ne vous le conseillerais pas si j'en voyais un meilleur à prendre : mais si j'étais dans votre situation, je n'hésiterais pas.

— Je verrai, je réfléchirai..., murmura la marquise en se tordant les mains avec désespoir.

— Comme il s'agit d'une entreprise désespérée, si vous réfléchissez, vous ne vous y résoudrez pas. Vous vous ferez de superbes raisonnements pour vous persuader que d'Aubagne sera généreux : vous compterez sur le hasard, cette providence des faibles qui n'est secourable qu'aux audacieux ; vous vous imaginerez que ces six jours sont six siècles dont la dernière minute ne sonnera jamais, et quand samedi arrivera, il ne vous restera qu'à délibérer non pas sur la manière de vous sauver, mais sur celle de vous perdre.

— Charlotte, vous êtes sans pitié.

— C'est ce qu'on dit toujours aux amis sincères.

— Eh bien ! je vous promets d'essayer de parler demain à mon... à monsieur de Montrésor.

— Le mieux serait de lui parler ce soir.

— Il n'est pas rentré.

— Il faut l'attendre, et ordonner qu'on lui dise que vous voulez le voir sur-le-champ.

— Quoi ! à cette heure ! seule avec lui dans cette maison !

Comme la marquise prononçait ces mots, la porte-cochère tourna sur ses gonds, et une voiture roula dans la cour de l'hôtel.

— Grand Dieu ! c'est lui ! s'écria madame de Montrésor en se couvrant le visage dans ses deux mains.

— Suivez mon conseil, Alix, dit la duchesse avec résolution ; et puisque vous craignez d'être seule, je vais passer dans votre chambre à coucher, d'où je pourrais venir à votre secours si cela était nécessaire.

— Eh bien ! je me résigne à cette horrible épreuve, repartit la duchesse avec un sombre désespoir et en tirant violemment le cordon de la sonnette. Victoire, continua-t-elle en s'adressant à sa femme de chambre qui avait répondu à ce brusque appel, dites à monsieur le marquis que je désire lui parler à l'instant même, mais ne lui dites pas que je ne suis pas seule ici.

La duchesse de Granville serra énergiquement les mains tremblantes de sa malheureuse amie, puis elle disparut derrière la portière de velours qui servait de communication entre le salon particulier de la marquise et sa chambre à coucher. Au même instant le pas de M. de Montrésor se fit entendre dans la pièce à côté : sa femme se jeta à genoux à quelques pas de la porte qu'il allait ouvrir.

Il entra : sa figure était calme et souriante.

— Scipion, lui dit la marquise d'une voix aussi faible que celle d'un mourant, tuez votre femme, car elle est coupable.

La physionomie de M. de Montrésor devint subitement sérieuse, mais elle ne s'altéra pas de manière à faire craindre l'explosion de passions violentes, et cependant ces quelques mots de la marquise ne devaient pas lui laisser de doute sur la nature des aveux qu'elle allait sans doute lui faire.

La duchesse, qui l'observait, à la faveur de l'obscurité dans laquelle était plongée la chambre à coucher, et au moyen de l'intervalle qui existait entre les deux rideaux de la portière, la duchesse, disons-nous, augura favorablement de ce début.

Le marquis se pencha pour soutenir sa femme, mais elle s'affaissa sur elle-même jusqu'à ce que sa tête touchât le tapis.

— Relevez-vous, Alix, lui dit M. de Montrésor avec bonté. Quelque coupable que vous soyez, cette humble posture ne saurait vous convenir si vous êtes repentante, comme votre action le prouve. Asseyez-vous et causons tranquillement si c'est possible.

— Je voudrais mourir de honte et de douleur à vos pieds, balbutia la malheureuse Alix sans bouger de place.

— Il vaut mieux vivre pour réparer vos torts... mais, encore une fois, remettez-vous debout, ou je vous quitte à l'instant même.

Madame de Montrésor rampa plutôt qu'elle ne marcha jusqu'à un sopha, sur lequel elle se laissa tomber,

[illegible] néanmoins *la Belle-Poule* partira vers la fin de la semaine prochaine, et transportera à Bourbon les compagnies qui doivent remplacer celles qui y sont, ainsi que les passagers qui se rendent dans cette colonie. Ainsi l'expédition de Madagascar est différée par suite du vote de la chambre des députés.

(*Toulonnais.*)

— On annonce la mort de M. Pouyer, capitaine de corvette, fils de l'ancien directeur du personnel au ministère de la marine. M. Pouyer était employé en qualité de chef d'état-major près de M. Rigodit, commandant de la marine à Alger.

— Des lettres de la Perse annoncent que le choléra fait d'affreux ravages dans l'intérieur de l'Asie ; ce fléau, venant du Caboul, a déjà pénétré jusque dans le voisinage de Téhéran.

EXPÉDITION DE LA MALOUINE. — LA FOUDRE A BORD. — On écrit de Gorée, le 8 janvier, au journal la *Flotte* :

« *La Malouine* vient de rentrer à Gorée, après une absence de huit mois, pendant lesquels elle a rempli une mission au sud de l'équateur, du 16° de latitude sud jusqu'au cap Lopez. C'est le premier navire de la station des côtes occidentales d'Afrique qui ait été dirigé dans ces parages, où le manque de bâtiments de guerre français laissait le champ libre aux négriers brésiliens, qui, à ce qu'il paraît, avaient quelquefois essayé de couvrir leurs criminelles spéculations sous notre pavillon national. Un des premiers résultats de cette croisière a été de saisir un de ces bâtiments dont rien ne pouvait justifier la présence sur la côte d'Afrique, ses expéditions ne l'autorisant à se rendre que d'un port du Brésil à l'autre, et, en outre, son rôle, ainsi que son manifeste, étant tous les deux faux.

» Ce qui résulte de plus avantageux de cette mission, c'est que le capitaine de *la Malouine*, M. le Rouxeau de Rosencoat, a profité de la longue et pénible croisière qu'il a tenue sur cette partie de la côte d'Afrique, pour l'explorer dans ses moindres détails, et qu'il a rapporté, en outre, des plans de plusieurs baies essentielles à connaître ; des renseignements précieux, tant pour la navigation que pour les diverses stations à établir dans le sud de l'équateur, aucun des foyers de traite dans ces parages ne lui ayant échappé. Tous ces documents ont été remis à l'amiral commandant notre station, au moment où il va s'entendre avec l'amiral anglais pour installer le service dans le sens de la convention du 29 mai.

» Le voyage de *la Malouine*, heureux dans ses débuts, s'est terminé par une catastrophe qui eût pu avoir les suites plus effrayantes. Ce bâtiment étant au mouillage dans la baie de Loango, à cent lieues au sud de l'équateur, a été atteint par la foudre qui lui a brisé son petit mât de perroquet en vingt-cinq morceaux de diverses grandeurs, fendu le petit mât de hune dans toute sa longueur, et fracassé le mât de misaine, depuis les jotteraux jusqu'à trois mètres du pont. Il est incroyable que personne n'ait été tué.

» Un fait remarquable, c'est que pas une des manœuvres ni des voiles n'a été endommagée. Le capitaine se loue beaucoup de son équipage et de son état-major, tant pendant la campagne que lors de ce désastre, dont les effets ont été réparés aussitôt ; car, moins de vingt-quatre heures après, *la Malouine* était sous voiles pour se rendre au Gabon, où elle est entrée n'ayant plus que quelques jours de vivres. La gabarre *l'Infatigable*, qui allait en manquer elle-même, n'a pu lui en donner que pour un mois, le bâtiment qui devait en porter au Gabon s'étant sans doute perdu en route.

» *La Malouine* a mis trente-quatre jours pour se rendre du Gabon à Gorée, où elle est arrivée avec deux jours de vivres seulement. Au moment où je vous écris, *l'Infatigable* vient aussi de mouiller, après une traversée de trente-six jours.

» *La Malouine* n'étant pas comprise dans les vingt-six bâtiments qui composent la nouvelle station, doit, dit on, rentrer en France au mois de mai : la désarmera-t-on ? Ce serait mal reconnaître les services réels que vient de rendre son capitaine, qui ne la commande que depuis un an. »

AFFAIRE DE MONVILLE. — La *Gazette des Tribunaux* annonce que le 17 février la cour royale de Rouen a rendu son arrêt dans l'affaire des compagnies d'assurances contre les propriétaires de Monville et de Malaunay. La Cour, considérant que les compagnies assurent contre l'incen-

[illegible] droit écarté ; le hasard, ou plutôt l'ordre naturel des choses, pouvait amener près d'elle les loups pour qui le piège avait été tendu.

CHEMINS DE FER. — Un journal qui connaît tous les mystères des chemins de fer possibles et impossibles, annonce que des concessions vont être proposées aux chambres pour les chemins de Paris à Caen, et de Bordeaux à Bayonne. Il affirme aussi que des compagnies soumissionnaires se présentent pour les voies suivantes :

De Nevers à Moulins et Clermont, avec embranchement sur Roanne (deux sociétés au moins) ; de Châteauroux à Limoges (deux sociétés) ; de Marseille à Toulon (deux sociétés) ; de Lyon ou de Mâcon à Genève (plusieurs sociétés) ; de Vitry à Gray, par Chaumont ; de Poitiers à Rochefort et à La Rochelle (trois compagnies). Il y a trois plans pour le raccordement du chemin de fer de Paris à Chartres avec les deux chemins de Paris à Versailles.

MIEUX VAUT TENIR QUE COURIR. — Une somme de 17 500 francs en billets de banque avait été perdue dans Bordeaux par un caissier de M. Lopes-Dias, banquier : avis de cette perte avait été donné dans Bordeaux, et une récompense de 2 500 francs avait été promise à qui rapporterait les 17 500 francs. Le lendemain, M. Lopes-Dias recevait par la poste 15 000 francs en billets de banque. Les 2 500 francs de surplus avaient été gardés par l'auteur de l'envoi, qui se payait ainsi la récompense promise.

SOUPÇONS D'EMPOISONNEMENT. — On lit dans le *Journal de Béziers* : « Notre ville est dans la stupeur ; il vient de s'y révéler un crime d'empoisonnement avec les circonstances les plus aggravantes. Une femme, appartenant à une famille non moins honorable que celle de Mme Lafarge, est soupçonnée d'en être l'auteur ; une maison de campagne, un autre Glandier, aurait été le théâtre où il se serait consommé.

» M. Malaret mourut presque subitement le 6 décembre 1844, à l'âge de quarante ans, dans sa propriété de la Courrège, commune de Maureilhan, près Béziers. Cette mort si imprévue fit planer quelques soupçons sur la veuve du défunt : on alla jusqu'à murmurer le mot d'empoisonnement. Toutefois, ces horribles soupçons ne tardèrent pas à se calmer. Après l'expiration de l'année de deuil, la jeune veuve, bien que mère de deux enfants en bas âge, manifesta l'intention de convoler en secondes noces. Son choix tomba sur un jeune homme que la renommée désignait pour avoir été admis dans son intimité du vivant du premier époux.

» Ce choix réveilla les soupçons. Aussi, lorsque le conseil de famille fut assemblé, le 7 janvier 1846, pour se prononcer sur l'opportunité du maintien de la tutelle à la dame Malaret, les trois parents paternels votèrent-ils ouvertement pour qu'elle lui fût enlevée. Malgré cette opposition, la tutelle fut conservée à la veuve, et son second mariage se célébra le 20 janvier. L'éclat qu'on donna à cette cérémonie blessa la famille du défunt et souleva l'improbation publique. On rapprocha les dates du premier et du second mariage que treize mois à peine séparaient ; on revint sur les circonstances qui avaient précédé, accompagné et suivi la mort de M. Malaret. On alla jusqu'à articuler de nouveau le soupçon d'empoisonnement ; on dit même que l'action de la justice fut provoquée soit par des plaintes orales, soit par des lettres anonymes.

» Le 2 février courant, M. le procureur du roi et M. le juge d'instruction, accompagnés de MM. les docteurs Carrère et Mandeville, se transportèrent au cimetière du village de Maureilhan et firent procéder à l'exhumation et à l'autopsie du cadavre de M. Malaret. Les hommes de l'art furent frappés, dit-on, d'une particularité que présentait le cadavre : tandis que toutes les autres parties étaient en pleine décomposition, l'abdomen, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, était en parfait état de conservation, d'où l'on pouvait induire déjà la présence de l'arsenic. On enleva l'estomac, le tube digestif, le foie, la rate et les intestins, pour les soumettre tour à tour à l'analyse chimique par l'appareil de Marsh.

» Cette opération a été confiée à deux habiles chimistes, MM. Bernard (maire) et Audouard. Les premières épreuves ayant signalé la présence de l'arsenic dans le foie et l'estomac, on décerna lundi dernier un mandat d'arrêt contre madame Malaret et M. B[illegible]et, son second époux, qui, malgré le fâcheux éclat des investigations de la justice, n'avaient pas cessé de se montrer en public. L'arrestation eut lieu à cinq heures de l'après-midi. Une foule immense se pressait depuis la demeure de ma-

[illegible] comme M. Graulard et sa famille se trouvent déjà propriétaires de quatre accordéons, à l'effet de se livrer à de petits concerts intimes, Baudot lui persuade que son nouvel accordéon fera autant de bruit à lui tout seul que les quatre autres. En conséquence, il lui offre de les lui céder en échange d'une trentaine de leçons particulières ou en commun. Le marché est conclu : le professeur ne vient jamais, par exemple, commencer son cours ; seulement, au bout d'un mois d'absence, il se présente chez son élève qui commençait à désespérer de le revoir, mais ce fut pour emporter le cinquième accordéon, celui-là même qu'il avait vendu au-dessous de sa valeur, prétendant que le charcutier et sa famille l'avaient faussé au point de le rendre injouable. Il paraît que les réparations nécessaires doivent durer long temps encore, car M. Graulard, un moment à la tête de cinq accordéons, se trouve réduit à concerter dans le vide.

Baudot a été condamné à un an de prison.

EXCURSION DANS LES HAUTES-ALPES. — M. Daniel Dollfus-Ausset, de Mulhouse, vient de faire, avec M. Desor, de Neufchâtel, une excursion dans les Hautes-Alpes, où ils sont restés pendant plusieurs jours, pour se livrer à des observations météorologiques. Ils ont visité particulièrement la vallée de l'Aar, le Grimsel, le glacier de l'Aar et l'Abschwung. En remontant la vallée de l'Aar, ils n'ont trouvé, jusqu'à la chute de la Handeck, que fort peu de neige. A partir de cet endroit, ils ont rencontré une neige plus abondante, mais en général moins haute que les années précédentes. A la Grimsel, où, pendant les hivers rigoureux, la neige s'accumule à la hauteur de douze et quinze mètres, elle n'avait cette année qu'une profondeur de sept mètres. La température, pendant le séjour qu'ils y ont fait, n'est pas descendue à plus de sept degrés au-dessous de zéro. M. Desor et M. Dollfus ont constaté différents phénomènes naturels d'un haut intérêt pour la science. Ainsi, ils ont pu établir que les glaciers continuent leur marche pendant l'hiver aussi bien que pendant l'été. Ils livreront sans nul doute bientôt à la publicité le résultat de leurs intéressantes observations.

Lecture des inscriptions phéniciennes, puniques et numidiques.

M. le général Duvivier annonce une découverte du plus haut intérêt. Il déclare avoir trouvé le sens réel des inscriptions phéniciennes, et il s'engage à démontrer, à son retour de Madagascar, avec une rigueur mathématique, l'exactitude de sa méthode. M. le général Duvivier aurait ainsi découvert la langue des Carthaginois. Certes, ce serait là un immense service rendu à l'ethnographie et à l'archéologie, et l'on ne saurait employer plus dignement les loisirs que laissent les travaux guerriers interrompus.

On avait précédemment donné des interprétations diverses des inscriptions phéniciennes, et l'un de nos savants académiciens les plus spirituels, M. de Saulcy, a fait à cet égard des travaux recommandables. Mais les résultats obtenus par M. Duvivier contredisent pleinement ceux de ses devanciers. Nous allons mettre en regard des interprétations d'un même texte, et l'on verra à quel point elles diffèrent :

PREMIÈRE INSCRIPTION.

Interprétation antérieure. — « Irène, citoyen de Bysance. »

Interprétation nouvelle. — L'aigle prit son vol, fit retentir le bruit de » ses ailes, se précipita, jeta la terreur, dès le lever du soleil. »

DEUXIÈME INSCRIPTION

Interprétation antérieure. — « Tombeau de Habig, esclave de Bomelkort, fils d'Azrubaal, fils d'A... »

Interprétation nouvelle. — « Il détourna les conseils timorés ; il entraîna violemment les hommes inertes et sans cœur ; on fut réuni pour » briser le joug ; rapidement la toute-puissance revint. »

TROISIÈME INSCRIPTION.

Interprétation antérieure. — « Tombeau d'Ataban, fils d'Iofmathat, fils » de Falou. Ceux qui ont fait élever ce mausolée sont Abaras, fils d'Abstaret ; Comet, fils d'Ataban, fils d'Iofmathat, fils de Falou ; Mengui, fils » d'Ouascun. » (Soit une série de noms propres.)

Interprétation nouvelle. — « (SEIGNEUR.) Arrête-toi dans ta colère, sois satisfait, sois miséricordieux. Hélas ! répands de l'eau, qu'elle soit légère ! Une » chaleur ardente nous consume ; elle est survenue inopinément ; elle a rendu » tout aride ; elle a brûlé, elle a dévasté. Anéantis-la, ensevelis-la dans les entrailles les plus profondes de la terre. Que des écoulements d'eau nous arrivent ; sois miséricordieux ; fends la terre restée sans pluie, qu'elle fasse

---

le front incrusté dans un oreiller.

Son mari resta debout, le dos tourné à la cheminée.

Il y eut un assez long moment de silence, pendant lequel on n'entendait que le pétillement du foyer, le bruit monotone du balancier de la pendule, et par intervalles les sanglots étouffés de la marquise.

Enfin, M. de Montrésor se décida à parler le premier, et il dit à sa femme :

— Si j'ai bien interprété le sens de vos paroles, Alix, vous vous êtes rendue coupable envers moi, d'un de ces outrages que les maris punissent par le mépris et l'abandon, depuis qu'ils n'ont plus le courage de les punir par la mort ; eh bien ! si l'aveu que vous m'avez fait, si les confidences qui doivent le suivre ont pour but d'empêcher un scandale, de mettre mon nom et ma personne à l'abri du ridicule, de sauver votre réputation d'un déshonneur éclatant, je suis prêt à vous entendre avec le calme d'un ami et à vous servir avec le dévouement d'un père.

Mme de Montrésor avait trop d'élévation dans l'âme pour pousser un cri de joie dans un semblable moment, mais l'élan de reconnaissance qui s'échappa de son cœur ne laissa aucun doute sur le soulagement immense qu'elle venait de recevoir.

— Vous ne m'empêcherez pas d'embrasser vos genoux, Scipion, s'écria-t-elle, en se prosternant de nouveau aux pieds de son mari, qui la replaça aussitôt et malgré sa résistance sur le sopha.

— Je serai franche, dit-elle alors avec une noblesse impossible à décrire, et une énergie dont la duchesse qui voyait et entendait tout, fut confondue..... Ainsi, Scipion, je vous avouerai sans détour que si c'est votre indulgence qui a fait de moi la femme la plus repentante de la terre, c'est la nécessité, la nécessité seule, entendez-vous bien ? qui m'a déterminée à la terrible confession que je vais vous faire.

— Je vous remercie de me le dire, repartit Montrésor, car je l'aurais deviné. Cette franchise vous honore, Alix. Parlez, je vous écouterai sans vous interrompre.

Ce dénouement était si différent de celui que la marquise avait redouté, sa gratitude était si grande, des sentiments si élevés s'étaient subitement emparés de son cœur, qu'elle n'eut pas de peine à être éloquente.

Elle ne débuta pas par tomber dans la faute vulgaire de chercher des excuses à sa coupable conduite ; elle ne dit point à Montrésor : « Je me croyais aimée et j'ai » vu que je ne l'étais pas ! Vous m'avez négligée, abandonnée, etc., etc., etc. ; » tout ce que disent, enfin, les femmes qui veulent persuader à leurs maris qu'ils sont plus criminels qu'elles, puisqu'ils sont la cause et qu'ils ont donné l'exemple. Elle commença par se déclarer sans excuse ; elle se condamna elle-même, comme l'eût fait le juge le plus sévère ; puis elle raconta tout ce que nous savons et tout ce que nous ne savons pas. Elle fut, en un mot, sublime d'humilité, de résignation, de noblesse et de vérité.

— Maintenant, reprit elle, quand son douloureux récit fut terminé, qu'ordonnez-vous ?

— Pour ce qui est de votre conduite à venir, c'est à vous seule qu'il appartient de la régler, selon que tout ceci n'est qu'un bon mouvement ou une résolution inébranlable, répondit le marquis avec calme et tristesse ; quant à votre situation présente, je me charge de la dégager de tout péril si vous voulez suivre mes avis avec docilité.

— Je le jure, quels qu'ils soient ! s'écria la marquise en levant ses mains jointes vers le ciel.

— Il faut que vous m'autorisiez à voir Moranbert... cette visite sera toute pacifique, continua Montrésor en s'apercevant que la physionomie de sa femme peignait une anxiété mortelle.

— Faites tout ce que vous voudrez.

— Moranbert vous a perdue sans moi, mais je ne puis vous sauver sans lui.

La marquise courba la tête sans répondre.

— Ce n'est pas pour vous humilier que je vous dis cela, ajouta Montrésor avec bonté ; c'est pour vous montrer toutes les nécessités de votre position. Je serai franc avec Moranbert, comme vous avez été franche avec moi, après avoir exigé toutefois sa parole d'honneur qu'il ne fera aucun éclat vis-à-vis de d'Aubigne dont la conduite est misérable. Jusqu'à samedi il est indispensable que votre porte reste fermée, ce qui paraîtra tout simple si nous faisons courir le bruit que vous êtes souffrante, et rien n'est plus facile. Pendant ces cinq jours j'aviserai à ce qu'il convient de faire. Encore un mot : vous êtes-vous confiée à d'autres que moi ? vous comprenez que je ne dois rien ignorer.

— Dans mon effroi, dans mon désespoir, balbutia la marquise, j'ai tout dit à la duchesse de Granville...

— Il était impossible de faire un meilleur choix ; elle est habile, discrète, serviable : elle pourra nous être utile, et je suis sûr qu'elle le voudra. Bonsoir, Alix... Tâchez de prendre un peu de repos si vous pouvez.

— Vous ne m'avez pas dit [illegible] me pardonniez.

— Je croyois vous l'avoir prouvé, répondit Montrésor en se dirigeant vers [illegible]

La marquise s'élança [illegible] traces et malgré la résistance qu'il lui opposa [illegible] la main avec une sorte d'exaltation [illegible]

Elle se retourna pour se trouver [illegible] bras de la duchesse de Granville.



— Charlotte, vous m'avez sauvée ! s'écria-t-elle, je ne l'oublierai jamais.

— C'était le seul moyen, ma chère belle. Cependant ne vous flattez pas trop encore... tout n'est pas fini.

— Quoi ! vous pensez que monsieur de Montrésor changera d'avis !

— Non ; mais ses excellentes résolutions peuvent être rendues inutiles par cette lettre de vous que monsieur d'Aubagne a entre les mains et dont il ne manquera pas de faire usage si on la lui laisse.

— Hélas ! je ne songeais pas à cette malheureuse lettre ! murmura la marquise consternée.

— Je vous l'avais bien dit, ma chère, répondit Mme de Granville : règle générale, il ne faut jamais écrire aux hommes qui nous font la cour...... ni avant ni après. Quatre lignes innocentes suffisent pour perdre une femme, et, en vérité, il est bien dur de passer pour avoir les amants qu'on n'a pas ; mais, continua-t-elle, je ne suis pas venue pour faire un sermon : il s'agit de l'avoir cette lettre, ce qui ne paraît pas très facile au premier coup d'œil.

— Il me semble même que c'est impossible, reprit la marquise toujours plus abattue.

— Impossible ! pour l'honneur de notre sexe, ma chère Alix, ne vous servez pas de semblables expressions. Rien n'est impossible à une femme qui n'est ni laide ni bête.

— Mais je ne puis aller redemander cette lettre à M. d'Aubagne.....

— Il ne s'agit pas de vous, ma chère. Je m'en charge ! ce sera ma part d'action dans cette affaire.

— Comment ferez vous ?

— Je n'en sais rien encore..... mais nous avons six jours devant nous.

(*La suite à demain.*) MARQUIS DE FOUDRAS.

maritent sont généralement inconnues ; il y a là toute une longue série d'observations à faire, tout un ordre de médication nouvelle à chercher et à éprouver. M. E. Gris poursuit depuis plusieurs années, avec une rare persévérance, des études ingénieuses sur ce sujet ; il ne s'est occupé encore que d'une seule maladie, la chlorose ; ses premiers succès lui donneront, il faut l'espérer, le courage de continuer ses travaux sur une plus large échelle, et peut-être de poser les bases d'une nosologie végétale. Une nouvelle communication, adressée hier à la Société royale et centrale d'agriculture, nous permet de constater où en est arrivé M. Gris.

La chlorose se manifeste par des signes extérieurs très reconnaissables et bien connus des cultivateurs ; les organes foliacés pâlissent, perdent leur couleur verte et se maculent de taches jaunâtres, qui passent même quelquefois jusqu'au blanc mat et pur. On donne vulgairement à cette maladie le nom d'étiolement ou de panachure ; les horticulteurs en tirent quelquefois partie pour l'ornement des jardins ; ils ne savent pas la produire ; mais ils la propagent par la greffe ou par la bouture ; c'est ainsi que l'on multiplie le buis, le houx, le cheiranthus panachés, dont la pâleur sert admirablement à faire ressortir le vert pur des bosquets ou du parterre. Si les panachures proprement dites ne doivent pas être considérées comme une véritable maladie, l'étiolement, au contraire, dénote très certainement un état de souffrance dangereux, que les jardiniers et les cultivateurs peuvent avoir intérêt à combattre. Dans les jardins potagers, on produit l'étiolement à volonté ; tout le monde sait comment on blanchit les feuilles des salades, les tiges des cardons, etc., pour les rendre plus tendres et diminuer leur âcreté naturelle ; mais personne ne savait, avant les recherches de M. Gris, comment arrêter l'étiolement lorsqu'il se manifeste spontanément sur des végétaux dont on voudrait conserver toute la vigueur.

M. Eusèbe Gris, inspiré sans doute par l'analogie, a comparé la chlorose des végétaux à la maladie du même nom qui attaque l'espèce humaine ; et l'idée lui est venue d'essayer si les médicaments qui raniment la vitalité du sang, qui lui rendent son énergie et sa couleur, ne ranimeraient pas aussi la vitalité languissante de la chromule des feuilles décolorées.

Il a donc eu recours à l'emploi des sels de fer ; il les a essayés sur des plantes de natures diverses et avec des circonstances très variées ; au point que l'on ne peut plus mettre en doute aujourd'hui l'efficacité de ses procédés, qui sont, au reste, d'une extrême simplicité.

Pour guérir une plante chlorosée il suffit, en effet, de l'arroser avec une solution de sulfate de fer contenant 10 à 20 grammes de ce sel par litre d'eau ; ou de mouiller directement les feuilles avec une solution beaucoup plus légère, et qui ne doit guère contenir plus de 3 grammes de sel par litre d'eau. Cette dernière manière d'opérer constate, avec évidence, l'action spécifique du sel de fer, qui n'était pas bien certaine lorsqu'on agissait par voie d'arrosement ; car il était permis alors d'attribuer à des réactions chimiques, produites dans l'intérieur du sol, l'amélioration sanitaire du sujet.

Une commission, nommée par la Société royale et centrale d'agriculture, a fait ressortir exactement le mérite de l'invention de M. E. Gris. Le rapport, rédigé par M. Brongniart, contient plusieurs observations intéressantes ; nous en citerons quelques lignes :

« Lorsqu'on opère directement sur les feuilles, aucune des réactions qui doivent se passer dans le sol n'a lieu. La solution est absorbée directement par l'organe qui doit subir la modification ; elle est absorbée, comme toute autre solution aqueuse ; si elle est trop concentrée, elle altère le tissu ; si elle est faible, elle agit favorablement sur les tissus malades. On a remarqué, en outre, que, dans la coloration des feuilles à la suite de l'absorption radiculaire des sels de fer, les parties voisines des nervures se colorent les premières en vert, et en retracent le réseau d'une manière très nette ; au contraire, lorsque la coloration des feuilles chlorosées est le résultat de l'absorption épidermique, les parties colorées sont réparties par plaques souvent irrégulières et n'ayant aucun rapport avec les nervures.

» Quant à l'action des sels de fer sur les plantes saines et dans leur état naturel, il est beaucoup plus difficile de la déterminer dans des expériences de jardin, et les résultats que nous avons obtenus ne sont pas assez nets pour que nous considérions la question comme résolue. » Les commissaires ont, en effet, répété les expériences de M. Gris sous diverses formes : ils ont semé en pleine terre, et dans des sols différents, du blé de mars, de l'avoine, des pois, des betteraves, du sarrazin, des choux et de la navette ; d'autres plantes ont été semées en pots ; les arrosements ferrugineux paraissent n'avoir produit aucun effet sur la pleine terre et sur les pots contenant de la terre ordinaire. Quant aux plantes semées en terre de bruyère et surtout dans le sable, elles ont généralement paru plus fortes lorsqu'elles étaient arrosées avec du sulfate de fer ; le sarrazin et les crucifères principalement en ont bénéficié d'une manière remarquable.

Les commissaires en concluent, autant que l'on peut conclure d'expériences faites sur une petite échelle, que l'emploi des sels de fer serait surtout favorable dans les terrains maigres et sablonneux ; mais, ajoutent-ils, cette partie de la question, qui intéresserait à un si haut degré l'agriculture, est la moins avancée, elle exige de nouvelles expériences.

Les réserves de la commission se trouvent en partie justifiées par le contenu d'une lettre que M. Dumont, cultivateur à Fontaine, a adressée au comité d'agriculture de Châtillon-sur-Seine. Nous en citons les passages importants : « Le 15 octobre 1844, dit-il, j'ensemençai en blé un champ de trèfle de la contenance d'un demi-hectare, terre compacte, composée d'argile et de calcaire ; terrain peu fécond et dont on ne peut obtenir de récoltes passables qu'à l'aide d'excellentes fumures. La levée du blé a été fort belle, mais au moment de pousser les secondes feuilles, la végétation, d'un beau vert qu'elle était, a insensiblement pris une teinte jaune, qui est devenue ensuite très prononcée. Quelques feuilles commençaient à se dessécher, et l'on trouvait déjà du plant mort çà et là. Alors, j'ai essayé le sulfate de fer, le répandant moi-même à la dose indiquée par M. Gris (8 kil. à l'hectare). Quand j'ai opéré, la terre était très mouillée, et la pluie dura encore 7 ou 8 jours après ; ainsi, j'étais parfaitement dans les conditions recommandées par M. Gris. Aussi, huit jours après, mon blé a paru reverdir et s'est bonifié insensiblement au point qu'au bout de six semaines la végétation était aussi belle que dans les champs voisins, dont la santé n'avait point été altérée. Au printemps suivant rien ne s'est démenti ; la progression a toujours été augmenté, de sorte qu'à 500 mètres de distance on reconnaissait parfaitement la petite place où je n'avais pas mis de sulfate de fer. Encouragé par un aussi beau succès, dans le courant de mars 1845, j'ai répandu

école pensent que le climat de l'Algérie offre beaucoup de chances de succès pour la culture, en pleine terre, du mangoustan ; l'habile directeur des pépinières d'Alger profitera sans doute de cet avertissement.

PLUS D'ÉCHALAS. — M. André Michaux, membre de la Société royale d'agriculture, vient de publier sous ce titre, une brochure (1) dans laquelle il développe un nouveau système pour remplacer les échalas dans la culture de la vigne.

Il résulte des relevés de la statistique agricole de la France, que les terres consacrées à la culture de la vigne dépassent deux millions d'hectares. De ce nombre, environ quatre cent mille se trouvent dans les provinces de Bourgogne, de l'Orléanais, de la Champagne et de l'Ile-de-France. Une longue expérience a appris que dans ces départements les ceps devaient être taillés courts, parce qu'alors les grappes très rapprochées de terre éprouvent la réflexion de la chaleur, imprimée au sol par les rayons du soleil. Les bourgeons de la vigne produits de la taille du printemps sont longs et flexibles ; il faut les soutenir par un tuteur ; et, à cet effet, l'on emploie des échalas.

L'échalassement des vignes basses constitue aujourd'hui une lourde dépense : les vignerons malaisés sont souvent forcés d'y renoncer ; ce qui diminue beaucoup le produit de leur récolte, car alors les bourgeons tombent à terre, et l'humidité du sol fait pourrir le raisin.

La quantité d'échalas ou de poisseaux employés à soutenir les vignes est véritablement immense : ainsi, dans le département de Seine-et-Oise, pour 12 000 hectares de vignes, le nombre qui en est employé excède 280 millions. Dans celui de la Marne, 430 millions, et dans celui de l'Yonne 600 millions. Dans le département de la Seine, de Seine-et-Oise, pour garnir un hectare de vigne d'échalas, il en coûte de 1 500 à 2 500 f. dans ceux de la Marne, de 1 000 à 1 500 fr.

La nouvelle manière proposée par M. André Michaux pour remplacer les échalas est très simple, facile à exécuter, économique et durable. Elle consiste à se servir de lignes de fil de fer nº 10, soutenues de distance en distance par de légers supports. Au moyen d'un moulinet ou dévidoir d'une construction très simple et du prix de 4 à 5 fr., elles sont placées à chaque printemps et enlevées à l'automne suivant, mises à l'abri pendant sept mois de l'année ; elles peuvent durer 35 à 40 ans.

Entre autres avantages qu'offre cette nouvelle méthode, c'est que les grappes sont toujours bien suspendues et bien exposées aux rayons du soleil : elles mûrissent également sur toute leur circonférence et comparativement plus vite que celle des vignes soutenues à la manière ordinaire.

Le fichage des échalas est une dépense annuelle assez forte, et de plus un travail très pénible. Elle varie suivant les vignobles de 24 à 36 francs par hectare. Le placement et le déplacement à l'automne des lignes de fil de fer, est au contraire si facile, que cette dépense sera réduite à moins de moitié.

Cette invention, qui réduit toujours de moitié et souvent des trois quarts, la dépense de l'échalassement, et qui réunit encore d'autres avantages importants, est une des plus remarquables qui jamais ait été faite pour les vignes basses.

La conviction que nous avons de sa réelle utilité nous engage à en recommander l'emploi.

E. L.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 19 FÉVRIER 1846.

Le *Journal des Débats* est aujourd'hui d'un éclectisme peu commun. A propos de la discussion qui a lieu en ce moment à la chambre des pairs sur les modèles et dessins de fabrique, il met en présence le système du gouvernement et celui de la commission, en fait ressortir les avantages, en balance les inconvénients, et conclut enfin comme un disciple de Sextus-Empiricus, ou, si l'on aime mieux, comme Bridoison, en déclarant que sur tout cela il ne sait trop qu'en dire ; voilà sa façon de penser. Le *Journal des Débats* n'a pas ainsi coutume de s'abstenir ; il est vrai qu'en général il ne doute de rien.

La *Presse* considère les dernières nouvelles reçues d'Amérique par la voie des journaux anglais, comme favorables à la continuation de la paix entre les deux pays, à moins que les débats qui devaient commencer le 10 février à Washington sur la question de l'Orégon, ne viennent déranger le travail des deux cabinets. La seule chose positive dans ces correspondances d'Amérique apportées par l'*Hibernia*, c'est la discussion qui a occupé le sénat jusqu'au départ de ce paquebot, discussion qui se rapporte à l'intervention des puissances européennes dans les affaires d'Amérique. Pour le reste, il pourrait bien en être des correspondances particulières des journaux anglais comme des lettres particulières du *Constitutionnel*, qui lui procurent de si charmantes illusions.

Le *Constitutionnel* prend la défense du parti libéral à Berne contre les attaques des organes de notre ministère, qui ne se livrent à des considérations sur la politique suivie par la Suisse qu'à des points de vue qui leur sont propres. Les conservateurs tirent cette moralité singulière des affaires de la Suisse, qu'un gouvernement, pour ne pas être tôt ou tard débordé, doit résister absolument aux efforts de tous les partis ; mais comment ne pas voir que ces lieux-communs en politique ne peuvent être d'aucune utilité réelle et ne servent guère qu'à fournir des déclamations à tous les rhéteurs officiels ? Vous dites que des gouvernements se sont perdus en cédant, mais n'en avez-vous pas vu un plus grand nombre se perdre pour avoir opposé une résistance aveugle à toutes les sollicitations de l'esprit public, expressions des besoins nouveaux ?

L'*Esprit public* a peine à s'expliquer pourquoi l'opposition, lors de la discussion de l'adresse à la chambre des députés, a si bénévolement consenti (à la première demande de M. Guizot) à ajourner la question de l'Algérie. Toutes les nouvelles qui nous arrivent d'Afrique sont cependant de nature à faire désirer avec quelque impatience de complets éclaircissements. Dans cette conjoncture, l'*Esprit public* n'hésite pas à attribuer cette complaisance de l'opposition aux relations amicales de M. le maréchal Bugeaud avec M. Thiers. L'*Esprit public* nous semble avoir touché juste, c'est bien ainsi que la gauche, et par là nous entendons toutes les variétés de son espèce, sacrifie et sacrifiera toujours les questions de principe et d'utilité publique aux plus misérables personnalités.

L'*Alliance* tend à justifier son titre, elle ne rêve pas des alliances monstrueuses, et nous trouvons ce qui suit, ce matin, dans son premier article qui est une sorte de profession de foi : « Nous croyons que les grandes questions, qui sont la base éternelle de tout ordre social, méritent pour le moins autant d'attention que celles qui s'agitent à la surface. » — « C'est par l'association que prévaudront enfin tous les intérêts légitimes. »

(1) In-8º de 88 pages avec figures. Chez Bouchard-Huzard.

HALLE DE PARIS.

18 févr.			19 févr.		
Arrivages	1277 q.	98 k.	Arrivages	1958 q.	61 k.
Ventes	1876	67	Ventes	1959	60
Restant	46443	07	Restant	46481	01
Cours moyen	41.12		Cours moyen	41 15	
Cours-taxe	41,06		Cours-taxe	41,09	

Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	39 q.	93 k.	52 40	à 56 00	Gruaux	6 q.	26 k.		à 52 [illegible]
1re	144	41	00 00	à 42 00	1re	438	46	43.10	à [illegible]
2	231	78	40.10	à 40.75	2e	578	05	40.10	à [illegible]
3e	1	67	00.00	à 33.75	3e	27	35	31.75	à [illegible]
4	4	71	28 67	à 29 55	4e	16	94	29.19	à [illegible]
A liv.	541	65	40,10	à 42,00	A liv.	383	01	29,95	à [illegible]

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 18 février. — Foin 1re 00 à 00 ; 2e 48 à 50 ; 3e 40 à 44. — Luzerne, 1re 49 à 00 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 31 à 32 ; 2e 29 à 00 ; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 00 à 00 ; 00 à 00.

Marché de Nangis du 18 février. — Entrés 325 veaux, vendus de 1,00 à 1,70. — Entrés 30 bœufs, vendus de 1,00 à 1,20. — Entrées 18 vaches, vendues de 0,90 à 1,00. — Entrés 47 moutons, vendus de 90,00 à 1,70. — Entrés 28 porcs, vendus de 1,00 à 1,10. — Froment, 150 hect. à 20,25. — 110 hect. d'avoine à 8,80.

Marché aux chevaux du 18 février. — Chevaux de selle et de cabriolet, entrés 97, vendus 17 de 280 à 1000. — De trait 200 entrés, vendus 26 de 370 à 1500. — Hors d'âge 215 entrés, vendus 21 de 75 à 410. — Anes entrés 1, vendus 1 de 0 à 50. — Chèvres amenées 2, vendues 0 de 00 à 00. — Voitures, 24 amenées, 6 vendues de 80 à 200. — Encan, entrés 3, vendus 1 de 75 à 215. — Essai, 56.

Bourse du 19 février 1846.

Nos rentes ont été, dès l'ouverture, affectées par les cours de Londres, et en résultat on a baissé de 25 c. sur le 3 0/0 et de 25 c. sur le 5 0/0.

Les chemins ont tous fléchi, notamment les grandes lignes.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge 1842, 105. — Autriche, 400. — Banque belge, 870, 880.

Chemin de Boulogne, 555. — Montereau, 455. — Dieppe, 475, 470. — La Teste, 190. — Jouiss. des 4 canaux, 115.

Actions de : Hauts-fourneaux de Monceaux, 2460, 2450.

Obl. de St-Germain, nouv., 1185. — Versailles, r. dr. anc., 1020. — Rouen, 1025. — Havre, 1115.

A terme : Dette intér. d'Esp., 31 3/4. — Chemins de Boulogne, 555. — Montereau, 455, 450. Hazebrouck, 470. — Dieppe, 475.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt....	123 80	123 90	121 10	123 10	123 [illegible]
— fin cour...	123 40	121 40	123 15	121 15	123 [illegible]
3 0/0 compt....	84 45	81 65	84 45	81 50	84 75
— fin cour...	84 70	84 70	84 55	84 55	84 [illegible]

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	1375 »»	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	102 »»	» »»	» »»
B. de France....	3190 »»	3180 »»	B. 10 »»	— Portugais.	» »»	» »»	» »»
C. Gou. ex div..	1215 »»	1217 50	H. 2 50	Esp. D active.	»	» »»	» »»
C. Ganneron.....	1220 »»	» »»	» »»	3 0/0 Naples.	100 50	» »»	» »»
C. hypot.......	» »»	» »»	» »»	— Romain..	101 1/2 1 8	» »»	B. 1/8 »»
4 Canaux......	1272 50	» »»	B. 2 50	Obl. Piémont.	1255 »»	» »»	» »»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dife.		Dif.
St-Germ.....	» »»	» »»	» »»	Au 28, 1143, 1130.	B. 10 »»
V. r. d......	» »»	» »»	» »»	— 370, 5 B.	B. 10 »»
— r. g.......	370 »»	365 »»	B. 8 »»	— 370, 365.	B. 7 50
Orléans....	1330 »»	1327 50	H. 2 50	— 13 0, 1327 50, 1310.	B. 20 »»
Strasb......	2 2 75	232 50	B. 2 50	— 236 25, 232 50,	B. 1 75
Rouen.......	1055 »»	1052 50	B. 5 »»	— 1055, 1042 50	B. 17 50
Havre.......	760 »»	732 1/2	B. 2 50	— 735, 770, 732 50.	B. 10 »»
Marseille....	1020 »»	1010 »»	B. 5 »»	— 10 7 50, 1025, 1005.	B. 20 »»
Vierzon......	720 »»	723 »»	B. 2 50	— 720, 720.	B. 15 »»
Nord........	777 50	773 75	B. 3 75	— 778 75, 780, 771 25.	B. 7 50
Bordeaux....	633 »»	656 25	H. 1 25	— 6.3 75, 660, 635.	B. 1 50
Boulogne.....	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Montereau...	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Strasbourg...	538 75	535 »»	B. 3 75	— 537 50, 533 75.	B. 3 75
Nantes	598 75	590 »»	B. 7 50	— 593, 597 50, 390.	B. 7 50

LONDRES, 17 févr.	PARIS, 19 février. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 96 1/8 1/4.	3 0/0 F. c.	Av. 84 67 1/2.
Esp. act. 23 1/4.	F. p 85 30, 85 10 d. 50.	Ap. 84 62 1/2.
Portug. 59.	5 0/0 F. c. 123 50, 60 d. 50.	B. du Trésor.
Mexic. 30 3/4.	F. p. 123 90, 1.3 85 d. un.	
5 0/0 holl	124 50, 124 35 d. 50.	Reports
2 1/2.	St-Germ. au 15 p. 1170, 1165 d. 10.	3 0/0 f c. 15.
Rouen, 39, 40.	Orléans, au 28, 1335 d. 20, 1340 d. 10.	— F. p. 12 1/2 15.
Orléans, 49 50.	Avignon, id. 1020 d. 20.	5 0/0 f. c. 15.
	Nord. id. 780 d. 20.	— F. p. 23 [illegible]

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 92,00 à 00,00 ; courant du mois, 94,50 à 94,00 ; mars et avril, 92,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 91,00 à 00,00 ; 4 derniers, 90,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 88,00 à 87,50. — Œillette rousse, 88,50. — Lin, 83,50. — Cameline, 82,00 à 00,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 121,00 à 00,00 ; mars et avril, 125,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 129,00 à ,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 février 1846.

7 h. 1/2 OPÉRA. — 1re à ce théâtre, Lucie de Lammermoor.
7 h. FRANÇAIS. — Camaraderie. Cigüe.
7 h. OPÉRA-COMIQUE. — Roi d'Yvetot. Amazone.
7 h. 1/2 ODÉON. — Médecin de son honneur. L'Alcade. Filles.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Beaugaillard. Riche. Robinson. Moyen.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mousse. Indiana. Chevalier du Guet.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Nuage. (Loi antique, Mardi-Gras. Mère.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — 1re rep. Enfant du Carnaval.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Droits de la Femme. Ruy-Blas.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons.
6 h. 1/2 CIRQUE NATIONAL. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Chemin. Magie. Crispin. Cracovienne.
6 h. 1/2 FOLIES. — Orage. Mariette. Eau.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

[illegible]ur, à un second scrutin, peut-on dire qu'il y a eu deux scrutins le même jour? Telle est la grave question que la chambre a débattue aujourd'hui pendant deux heures : la gauche disait oui, le centre disait non; l'un invoquait la bonne foi, l'autre faisait appel à Barême et à la loi électorale; c'était un feu roulant de sophismes, un tonnerre d'apostrophes éclatantes, dominant de temps à autre le murmure puissant et continu de cette mer agitée par le souffle des mauvaises passions.

La chambre, avant d'entamer cette discussion, avait préalablement perdu deux grandes heures à voter, au scrutin de division, la loi des canaux : aussi l'affaire sérieuse qui était à l'ordre du jour, la proposition de M. Desmousseaux de Givré sur les bestiaux n'a-t-elle pu arriver en ordre utile; quelques orateurs seulement ont été entendus, puis l'on a renvoyé la discussion à lundi. Nous profiterons de ce délai pour analyser le rapport de la commission et pour dire ce que nous pensons de la question.

Demain M. Agénor de Gasparin développera sa proposition sur les fonctionnaires publics.

Les rivières de France et l'Administration.

De tout temps les géographes et les économistes ont admiré la belle harmonie qui existe entre la distribution des rivières et des fleuves de la France et les besoins de son territoire.

Dès la plus haute antiquité les législateurs ont reconnu l'influence de l'aménagement des forêts sur l'état des cours d'eau. Des lois nombreuses et de grands travaux ont, à différentes époques, témoigné de leur sollicitude pour ces éléments de la richesse publique.

Quand on aura complété les études hydrographiques, on saura enfin calculer les effets de l'évaporation et le rôle que joue dans la nature cette puissance immense, encore si peu connue, et que l'homme doit soumettre, comme toutes les autres, à ses besoins.

Du bon aménagement et de l'utilisation des eaux dépend en grande partie la régénération agricole de la France, l'abondance des denrées nécessaires à la vie, la création de moteurs économiques, la facilité, l'économie des transports, et la salubrité publique. Ces vérités semblent peu connues à l'administration, qui se vante d'avoir instauré en France l'ère des grands travaux publics et d'avoir donné une forte impulsion aux intérêts matériels.

Depuis 1835 le Gouvernement a demandé aux Chambres près de QUATRE CENTS MILLIONS pour l'amélioration des rivières et des canaux. Dans tous ces projets il n'est pas question d'études hydrauliques, d'endiguements, d'irrigations, d'aménagement des forêts; et les inondations qui ont ravagé nos départements ont porté une accusation terrible contre le vandalisme avec lequel le gouvernement, cédant aux plus déplorables influences, a permis le déboisement des forêts de l'Etat, de la Liste civile, et des particuliers.

Mais en se plaçant au point de vue étroit du Gouvernement, qui ne considère les fleuves que comme moyens de transport, croirait-on qu'il a *oublié* de comprendre dans les crédits extraordinaires, demandés aux Chambres pour nos voies navigables, le Rhône, la Loire, la Seine (1)! Quant au Rhône, le Gouvernement s'en tient pour l'amélioration de ce fleuve à une dotation annuelle de 800 000 francs. Huit cent mille francs, n'est-ce point là une dérision! L'insuffisance de ce crédit est tellement évidente, que l'administration demande au budget de 1846 une somme de 1 400 000 francs.

(1) Les crédits *spéciaux* accordés à différentes rivières (Loire, Saône, Rhône, Garonne, Lot) par la loi du 30 juin 1835, ne peuvent pas être considérés comme des moyens sérieux de grande amélioration. La Loire reçoit annuellement, par cette loi, 1 150 000 francs.

[illegible] Rochemaure, à Tournon? — qu'il faut pratiquer des arches marinières au pont Saint-Esprit, qu'il faut relever les tabliers des ponts de Givors, de Serrières, de Tournon, d'Audrance? Qui ne sait que les chemins de halage sont dans un état si déplorable que hommes et chevaux travaillent alternativement dans l'eau et hors de l'eau? On ne s'inquiète pas, il est vrai, du temps que *dure* un homme à ce travail de forçats — qu'est-ce qu'un homme du peuple! — mais on tient compte de la durée des chevaux. Or, ces chevaux de halage, qui coûtent jusqu'à 1 000 francs, meurent au bout de 4 à 5 ans; des équipages entiers de 15, de 20, de 40 chevaux sont quelquefois noyés dans le Rhône.

Et la navigation de ce fleuve entre Arles et la mer n'est-elle pas aussi dans l'état le plus déplorable? les bancs de sable qui se déplacent continuellement, les inondations qui ont, à plusieurs reprises, renversé et comblé des parties du canal d'Arles à Bouc, détruit les propriétés riveraines, n'exigent-elles pas des endiguements considérables même pour la conservation du canal! Ces grands travaux, qui honoreraient un règne, sont oubliés. L'assemblée nationale, en 1792, avait ordonné de grands travaux à l'embouchure du Rhône, mais les révolutionnaires qui sont venus au pouvoir en 1830, ne comprennent plus les traditions de 89.

Il y a plus, et ce fait est très grave : Qu'est devenu dans les mains de l'administration, la soumission que lui ont présentée MM. Guillard et compagnie, de Lyon, le 20 janvier 1841, pour la construction d'un endiguement de Lyon à Jouage? Si ce projet, qui date de 1832, et qui au fond est l'œuvre de M. Favier, alors ingénieur en chef du département du Rhône, avait été exécuté, les désastres de l'inondation de 1840, causés aux villes de Lyon, de la Guillotière et des communes environnantes, eussent été prévenus. La dépense de ces travaux eût été moindre que les sommes données pour réparer les malheurs déjà plusieurs fois renouvelés.

Si l'on diffère encore ces travaux, nécessairement l'inondation reviendra. De Lyon à Jouage, en effet, le lit du fleuve s'exhausse continuellement, sur une largeur de 4 à 5 kilomètres, par des dépôts de sables, qui menacent incessamment de pousser le Rhône à reprendre son ancien lit des Balmes viennoises, dont le terrain est plus bas que celui du lit actuel. Ajoutons qu'une délibération du conseil général du Rhône porte à plus de 50 millions la valeur des propriétés qui seraient garanties par l'endiguement de Jouage à Lyon. Des domaines considérables, appartenant à l'hôpital de Lyon, seraient également préservés. Mais qu'importe à l'administration de l'intérieur le bien des pauvres!

Rapprochement instructif! la Garonne a une moindre importance commerciale que le Rhône : eh bien! l'on a dépensé plus de 50 millions pour *commencer* sur sa rive un canal inutile. Dans ces dernières années, et jusqu'en 1844, on a fait pour améliorer le cours de la Garonne des travaux qui montent à 8 647 457 francs, et l'on n'a dépensé pour le Rhône que 5 546 497 francs.

Ces chiffres sont officiels, l'administration elle-même les publie, et elle n'y puise aucun enseignement.

Mais parmi toutes les absurdités qui distinguent la direction supérieure des travaux publics, il en est une qui suffirait à elle seule pour démontrer son incapacité.

Toutes les lignes navigables du territoire aboutissent au bassin de la Seine; le bassin de la Seine a un centre; ce centre, c'est la *traversée de la Seine dans l'intérieur de Paris*. Paris est le PORT de cette immense navigation. Eh bien! ce port et la Seine elle-même ont été complètement délaissés.

De Paris au Havre comme partout, plutôt que de choisir les plateaux on a préféré placer le chemin de fer dans la vallée, le long du fleuve, et on va flanquer la Seine de deux railways à l'amont de Pa-

[illegible] question toujours pendante au ministère de l'intérieur depuis 1839 du déplacement de la population parisienne; a-t-il cherché à faire comprendre combien un meilleur régime des eaux de la Seine contribuerait à la salubrité de la capitale? L'administration s'en est bien gardée. Les idées d'avenir, les pensées de bonne économie politique sont pour elle des inutilités. Aussi la commission de la chambre des députés, qui a été appelée à examiner cette question, et qui contrairement aux us et coutumes de la chambre ne compte pas parmi ses membres *un* seul député de Paris, n'a vu dans cette affaire qu'une superfétation et une dépense inutile. Les membres de la commission ont reculé devant une dépense de 5 millions demandés pour la traversée de Paris.

C'est une dépense *prématurée*, disent-ils. On voit bien, messieurs, que vous êtes de votre endroit et que vous connaissez peu l'histoire de Paris. Il n'y a guère que sept cents ans que les entraves de toutes sortes opposées au libre commerce de la traversée de Paris préoccupent les approvisionneurs de la capitale. Voyez la charte de Philippe-Auguste, de l'an 1204, l'arrêt du parlement de l'an 1258, la charte de Charles VI de l'an 1388 et vous jugerez si la question est prématurée. Voyez comment dans cette charte les monopoleurs du commerce d'alors, les bourgeois *hansés* de Paris entassaient sophismes sur sophismes pour empêcher la libre traversée de Paris; nous vous épargnons le latin. « Paris, disaient-ils, en répondant à » ces pauvres Rouennais, qui réclamaient déjà la libre navigation de » la Seine, Paris est une ville digne de privilèges particuliers, qui, » bien qu'onéreux sous quelques rapports, tournent, sans contredit, à l'*avantage public*. Notre grande cité a besoin d'immenses » approvisionnements; qu'arriverait-il si le commerce était libre » sur la Seine? Les meilleures denrées passeraient devant Paris » sans que cette capitale pût en profiter; elles iraient plus loin, » peut-être même passeraient-elles à l'ennemi, et, » — sublime retour pour engager Charles VI à leur continuer leurs privilèges, — » le siège de la royauté en serait privé. »

On le voit, il y a long-temps que la question est prématurée.

La commission des députés raisonne à peu près comme les monopoleurs de la Seine des onzième, douzième, treizième siècles. Seulement elle bataille en faveur des actionnaires des canaux de Saint-Martin et de Saint-Denis, et de ceux des chemins de fer, bien entendu en invoquant l'*avantage public* pour s'épargner une dépense de 5 millions. Et puis, qui sait? les sucres du Havre ne pourraient-ils pas, d'aventure, passer sous le nez des Parisiens pour aller alimenter, par le canal de Bourgogne et par le Rhône, les Bédouins d'Abd-el-Kader?....

Nous livrons cette question au *Corsaire-Satan* et au *Charivari*.

Résumons-nous. L'administration des ponts-et-chaussées paraît ne rien comprendre aux questions du régime des eaux; elle dépense, en quelques années, 400 millions pour améliorer les rivières, et ne dit pas un mot des forêts; elle n'encourage pas les études hydrographiques (1); elle fait des ouvrages de détail, que

(1) Pour qu'on ne nous accuse pas d'exagération, nous transcrivons un passage du rapport de M. d'Angeville sur la navigation intérieure, travail très recommandable dans quelques-unes de ses parties :

« Depuis 1830, M. l'ingénieur Dausse s'occupait avec une grande activité des questions hydrographiques du territoire, et adressait ses mémoires à l'administration. Il paraît, comme on va le voir, que ces précieux travaux allaient s'enfouir dans la poussière des cartons administratifs, quoique dès 1840 l'Académie des sciences s'exprimât en ces termes, relativement aux travaux de cet ingénieur : « Nous pensons que l'ouvrage de M. Dausse, sur les » rivières dans lequel la question de la navigation fluviale se trouve nettement posée et heureusement résolue, sera d'un grand secours pour les » ingénieurs chargés d'exécuter des travaux hydrauliques sur nos rivières. » La commission, ajoute M. d'Angeville, s'associe pleinement au vœu de l'Académie, et espère que M. le ministre des travaux publics, juste appré-

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE

SAMEDI 21 FÉVRIER 1846.

LES DEUX BALS MASQUÉS.

Esquisse de mœurs aristocratiques (1).

Dans une histoire comme celle-ci, tout doit être dit sans détour : nous pensons donc que plusieurs choses ont besoin d'être expliquées.

Vous avez compris que Montrésor n'était pas amoureux de sa femme, et en cela vous avez fait preuve d'une grande intelligence.

Mais vous avez peut-être cru qu'il était amoureux de la femme d'un autre, et comme nous n'avons pas essayé de vous démontrer le contraire, il est de notre devoir de vous dire qu'il n'en était rien.

Il ne serait pas impossible non plus qu'il vous eût apparu comme une de ces âmes sublimes, nées pour la souffrance et toujours prêtes pour le pardon.

Cette opinion vous ferait le plus grand honneur, mais elle serait moins intelligente que la première.

Le marquis de Montrésor était un excellent homme, un peu égoïste et fort vaniteux. Il craignait le ridicule, c'était sa seule faiblesse; il aimait le jeu, c'était sa seule passion.

Il s'était dit souvent que sa femme devait avoir un amant; mais il n'avait pas cherché à le savoir, de peur de l'apprendre à ceux qui ne s'en seraient pas douté.

Un éclat l'aurait empêché pendant quinze jours ou un mois de se présenter dans les trois clubs où il passait la moitié de sa vie, ce qui lui eût semblé un malheur bien autrement grand qu'une infortune conjugale.

Nous pensons que maintenant sa magnanimité est plus que suffisamment expliquée.

Le jour même pendant lequel tous les évènements que nous avons racontés s'étaient passés, le marquis avait gagné cinq cents louis à Moranbert, son antagoniste le plus habituel.

Le mois précédent il lui en avait gagné six cents.

Or, vous comprenez qu'on ne se brouille pas avec un homme comme celui-là pour une bagatelle, à moins qu'on n'y soit obligé, parce que le monde crierait au scandale.

Se brouiller avec Moranbert! mais c'eût été pour Montrésor....

Une banqueroute,

L'incendie d'une maison non assurée,

Une succession qui passe aux Jésuites, comme toutes les successions depuis le commencement du monde.

A présent que nous en avons fini avec le mari débonnaire, nous vous dirons quelques mots de l'amie dévouée.

Madame la duchesse de Granville était dans les meilleurs termes avec d'Aubagne lorsque celui-ci avait commencé à faire la cour à Mme de Montrésor, et elle n'avait pas été étrangère à la préférence que la marquise avait accordée à Moranbert qui s'occupait d'elle aussi à cette époque. Peu de temps après, d'Aubagne avait cessé brusquement d'aller chez la duchesse, et quelques personnes avaient remarqué qu'il cherchait à l'éviter dans le monde, et qu'il paraissait fort troublé quand il ne pouvait y parvenir. On avait fait des conjectures à perte de vue sur cette rupture, puis on avait cessé de s'en occuper, ni plus ni moins que s'il se fût agi de la chose la *plus importante* de la terre. On sait que les salons se dédommagent de leur indifférence pour ce qui les touche, en se mêlant perpétuellement de ce qui ne les regarde pas.

Comme nous racontons une histoire qui a surtout la prétention de ne pas ressembler à un roman, nous nous dispenserons de faire connaître à nos lecteurs tous les menus détails de cette aventure. Ainsi, nous ne les conduirons pas avec le marquis de Montrésor chez l'agent de change Moranbert; nous ne mettrons pas, jour par jour, heure par heure, d'Aubagne en scène, tantôt s'épanouissant dans sa fatuité de mauvais goût, tantôt se gaudissant avec ses amis aux dépens du sot, mais inoffensif baron de Polard; tantôt, et plus souvent, prenant des airs de sultan parasite chez Mme Labastide, à la table de laquelle il dînait quinze ou vingt fois par mois, pour rattraper pied ou aile des 500 fr. qu'il lui donnait; enfin, nous vous dirons tout bonnement, en quelques lignes, que Montrésor avait vu Moranbert, et qu'il en avait été *fort content*; qu'il s'était rendu ensuite auprès de Mme la duchesse de Granville, de laquelle il avait obtenu toutes les assurances de sympathie et toutes les promesses de secours désirables, et pour ne rien négliger d'essentiel, nous terminerons brusquement en vous apprenant que la marquise avait reçu le jeudi ou le vendredi un billet de la duchesse de Granville, ainsi conçu :

« Voilà [illegible] lettre, ma très chère; brûlez-la » bien [illegible] jamais de cette espèce. Vous



» serez probablement si contente de la ravoir, qu'il » vous sera fort indifférent de savoir quel moyen j'ai » employé pour l'obtenir.

» Mille amitiés, etc. CHARLOTTE. »

En effet, Mme de Montrésor ne s'inquiéta guère des détails, en présence d'un si heureux résultat; mais comme il peut se trouver des gens plus curieux qu'elle, nous dirons à ceux-là que Mme de Granville n'avait eu besoin, pour arracher cette preuve accablante à d'Aubagne, que de lui écrire les quelques lignes que nous transcrivons ici :

« Une femme que j'aime, vous a écrit dimanche » soir une lettre imprudente qui ne doit pas rester » entre vos mains. Si vous l'avez encore (et je suis » sûre que vous l'avez) je vous prie de me la renvoyer » par la personne qui vous remettra celle-ci. Je ne » crains pas un refus de votre part; mais je vous préviens loyalement que je ne me contenterais pas d'une » défaite. » Duchesse DE GRANVILLE. »

Le samedi suivant, comme minuit sonnait à l'horloge de Saint-Thomas-d'Aquin, une voiture de remise s'arrêtait rue de Babylone, presqu'à l'angle du boulevart des Invalides, et à peu de distance de la petite porte du jardin de l'hôtel de Montrésor.

Au dernier coup de minuit, cette petite porte s'ouvrit, et une femme, enveloppée d'un ample manteau de satin noir, la figure couverte d'un masque, parut sur le seuil.

D'Aubagne, qui avait mis pied à terre en arrivant, prit le bras de cette femme, l'aida à monter dans la voiture, s'y plaça à côté d'elle, et le mystérieux équipage roula avec une [illegible] leste vitesse vers l'Opéra.

La femme masquée était émue et tremblante. On-

(1) Voir les numéros du 17 au 20 février.

Quant à ma conduite, ajoute-t-il, à l'égard des personnes qui m'ont si longtemps accordé leur appui, j'admets qu'il est naturel qu'elles me le retirent. Je reconnais que la marche que je suis à cette heure n'est pas conforme aux principes ordinaires que suivent des chefs de parti; mais quelle que puisse être la conséquence de cette perte, vous ne pourrez m'ôter la conviction que le conseil par moi donné est compatible avec les engagements dont un parti peut exiger l'exécution. J'aurais pu garder une confiance temporaire en reculant ces mesures, mais j'aurais mal agi : car la famine et l'état de l'Irlande auraient fini par exciter contre les lois des céréales et *contre la propriété foncière* une telle *haine*, qu'il en résulterait pour elle l'alternative la plus fâcheuse.

C'est, en effet, une singulière position que celle de Robert Peel ; car il se rend lui-même l'instrument de la démolition de son propre parti, en vue d'épargner à l'Angleterre les terribles calamités qui la menacent à l'intérieur.

Chacun sait que malgré sa prospérité fabuleuse et ses immenses richesses, l'Angleterre recèle en son sein une des plus misérables populations du globe. D'un côté sont les familles nobles de la conquête qui possèdent toutes les terres et absorbent tous les fruits du travail des ouvriers agricoles, de l'autre sont les bourgeois manufacturiers et marchands qui tiennent les prolétaires enfermés dans leurs bagnes industriels et les condamnent à leur profit à un labeur excessif, toujours mal rétribué. Sous cette double exploitation, la classe pauvre est écrasée, et couve une haine profonde qui éclate parfois en dévastations et en incendies, en attendant que la mesure du mal se trouvant comble, une révolte générale renverse par la lutte l'édifice de l'aristocratie britannique.

Entre temps, une lutte ardente s'élève entre les deux classes d'oppresseurs. La bourgeoisie ou le capital mobilier fait la guerre à la noblesse ou capital foncier. Ce dernier avait décrété des lois par suite desquelles l'introduction du blé étranger ne pouvant avoir lieu, il vend son blé aussi cher qu'il le veut. Qu'en arrive-t-il ? c'est que le taux des salaires, se mesurant toujours au prix de la subsistance, si le blé est cher, le salaire est élevé. Or, pour soutenir la concurrence sur le marché étranger, le capital mobilier, industriel, a besoin que le salaire s'abaisse, c'est-à-dire que le blé soit moins cher, en d'autres termes que le capital foncier soit privé de son privilège et perde par conséquent une partie de ses revenus. Les mesures proposées par Robert Peel, chef du parti foncier, en permettant l'introduction des blés qui se vendront moitié moins cher que les blés anglais, ont donc pour effet direct, immédiat, d'ôter au parti foncier la moitié de ses revenus actuels.

Perdre la moitié de ses revenus est chose à laquelle il est facile de concevoir que ne se résigne pas la haute aristocratie anglaise : beaucoup de ses membres se refusent à un pareil sacrifice, mais ce sacrifice est nécessaire et les chefs du parti se chargent eux-mêmes de la mission pénible de l'accomplir.

Ce sacrifice est nécessaire : en effet, l'Angleterre ne peut maintenir le rang élevé qu'elle occupe au milieu des nations, qu'en soutenant son système industriel, et en faisant une concurrence de plus en plus vive à tous les autres peuples manufacturiers : la condition capitale de cette concurrence est le taux réduit des salaires, puisque partout les matières brutes et les machines égalisent les conditions de production. La première condition du bon marché de la main d'œuvre, est le bon marché des vivres : donc il faut que le blé libre soit introduit dans la Grande-Bretagne.

— Mais, dira-t-on, si le blé venant à baisser, les salaires baissent aussi, l'abaissement du prix du blé n'aura été d'aucun profit pour l'ouvrier.

— Aussi, n'est-ce pas au profit de la classe ouvrière que la mesure est proposée ; elle n'a qu'un seul but : assurer l'écoulement des produits manufacturiers que vomit sans cesse l'industrie fiévreuse de la Grande-Bretagne, et conserver à celle-ci, par ce moyen, la suprématie maritime et politique. Qu'une classe en souffre, fût-ce l'aristocratie elle-même, qu'une autre en profite, ce n'est pas la question : tel est l'arrêt prononcé en tout temps par la *Science politique*. Dans la Cité, dans l'Etat, elle ne voit que le corps tout entier, sans jamais s'occuper des membres qui le

ciateur des travaux de M. Dausse, voudra bien faire imprimer les ouvrages ~~et les~~ cartes géographiques de cet ingénieur. Nous regrettons qu'à une époque où des travaux hydrauliques sur nos rivières ont absorbé tant de capitaux, cette publication n'ait pas encore eu lieu.

Il y a près d'un an que ces prières ont été adressées à l'administration, administration n'en a tenu nul compte.

notre néant, ou à nous faire sentir que nous dépendons de Dieu. Il faut supporter ces châtiments sans murmurer ; et nous pourrons alors penser que les décrets de la providence n'ont pas été aggravés par des institutions humaines empêchant le peuple de manger son pain quotidien !

Non, non. vous n'auriez pas le droit de vous glorifier ; car si vos mesures peuvent obvier, dans des limites très restreintes, aux désastres d'une famine *accidentelle*, elles ne peuvent rien contre la misère *permanente* dont le peuple est dévoré : est-ce donc la providence par vous invoquée qui ordonne cette permanence de la misère? Cette misère ne résulte-t-elle pas soit de vos lois, qui enrichissent un petit nombre de familles aux dépens du grand nombre, soit de l'état de morcellement, d'incohérence, d'inorganisation dans lequel vous demeurez? Eh! que diriez-vous, si cette misère permanente était encore accrue par vos mesures, dont l'effet inévitable, selon les lois négatives de l'économie politique, sera de multiplier la production aux dépens du salaire des producteurs?...

Mais renfermons-nous, pour le moment, dans la politique civilisée, dans la politique de la lutte et du morcellement, et disons que le discours de Robert Peel, plein de décision et de force, a produit un grand effet sur la chambre et le public.

La discussion a continué le 18 sans incident marquant.

La chambre des pairs a adopté dans sa séance d'aujourd'hui le projet de loi relatif aux modèles et dessins de fabrique.

M. de Boissy a demandé à la chambre l'autorisation de faire des interpellations à M. le ministre de la guerre sur les derniers événements qui se sont passés en Algérie. Après une vive et confuse discussion, cette autorisation a été refusée.

Les bureaux de la chambre ont examiné aujourd'hui :

1° Le projet de loi relatif au traité belge et à quelques dispositions du tarif général des douanes.

2° Le projet de loi sur les cautionnements.

Le traité du 13 octobre accorde à la Belgique un droit proportionnel sur ses toiles et fils au-delà de 2 et 3 millions de kilog., chiffre jusqu'à la concurrence duquel la Belgique jouira de son tarif spécial.

Cette disposition a été attaquée dans plusieurs bureaux. On a trouvé qu'il serait difficile d'empêcher la fraude et d'établir exactement le droit proportionnel.

Plusieurs membres se sont attachés à faire ressortir les désavantages qui résulteraient de ce traité pour la culture de nos lins et de nos chanvres.

MM. de Lassalle, de Lagrange et autres députés des départements vinicoles, ont pensé que le traité ne favorisait pas assez l'exportation de nos vins.

M. le ministre du commerce a répondu à ces objections dans le deuxième bureau. Il a produit des chiffres pour prouver que notre filature est en progrès ; qu'elle s'est accrue dans la proportion de cent pour cent, tandis que celle de la Belgique n'a progressé que de cinquante pour cent.

La Belgique consomme 84,000 hectol. de vin. Suivant M. le ministre, la France fournit à elle seule presque les trois quarts de cette exportation.

La durée de six ans, fixée pour le nouveau traité, a paru généralement trop longue.

La commission nommée pour examiner ce projet de loi, se compose de MM. Kœchlin, Perrier (Alph.), Wustemberg, de Golbéry, de Schauenbourg, Dubois (du Havre), Signo, Schneider (d'Autun) et Daguenet.

Le second projet de loi a été vivement attaqué par MM. Fould, Garnier-Pagès, Deslongrais et plusieurs autres membres, comme tendant à exposer les déposants à des chances trop aléatoires par suite de la fluctuation de la rente.

Toutefois on a reconnu dans presque tous les bureaux qu'il était urgent de réduire les cautionnements à leur véritable objet, qui est la garantie de la gestion des comptables.

La commission nommée pour examiner ce projet se compose de MM. Drault, Ed. Blanc, Fould, Bergerin, Hallez, Claparède, Amilhau, Deslongrais.

Les bureaux ont nommé ensuite une commission pour examiner la proposition de M. Jacqueminot.

---

mettre ces fermes en état de défense, s'assurer si les colons sont pourvus d'armes et leur faire parvenir des munitions.

A propos de ces bruits nous lisons dans le *Messager* : « Hier et aujourd'hui, on a fait circuler dans Paris, à la Bourse, des nouvelles qui pouvaient jeter de l'inquiétude sur l'Algérie. Nous sommes autorisés à les démentir. Le gouvernement n'a reçu aucune autre dépêche d'Oran et d'Alger que celles qui ont été insérées dans les journaux, et loin de concevoir quelques alarmes pour les environs de cette dernière ville, il y a tout lieu de croire, au contraire, que la présence de Ben-Salem sur l'Isser est ce qui a fait supposer qu'Abd-el-Kader, trompant toutes les colonnes à sa poursuite, s'était rapproché du Fondouk.

» Un seul rapport est arrivé depuis ceux qui ont été publiés, et ce rapport rassure complètement sur la province de Constantine, dont on représente la population comme disposée à fort mal accueillir l'ex-émir, s'il osait se porter de ce côté. »

On écrit de Tunis, le 4 février, à l'*Akhbar* :

« Un évènement qui fera époque dans les annales de l'humanité, s'est accompli à Tunis. Le bey vient de publier un édit, aux termes duquel les noirs sont déclarés libres dans toute l'étendue de ses états. Cet acte d'affranchissement général statue en outre, pour garantie de l'irrévocabilité de ses dispositions, que tout esclave étranger qui touchera le sol de la régence sera remis par cela seul en possession de sa liberté, la loi du pays n'admettant plus en aucune façon l'existence de la servitude. C'est à la suite de l'affaire dont je vous ai entretenu dans ma lettre du 6 janvier, que S. A. a pris cette résolution, qui immortalisera son règne et place dès aujourd'hui le bey de Tunis au nombre des plus illustres bienfaiteurs de l'humanité. Certes, si la grandeur d'un prince se mesure à la générosité de son âme, S. A. Ahmed-Bey doit marcher l'égal des plus grands rois, malgré les étroites limites de sa domination, géographiquement parlant. Aussi l'opinion publique de l'Europe, qui décerne des éloges aux belles actions et accorde un appui mérité à leurs auteurs, saura, au besoin, tenir compte à ce prince musulman du noble et fécond exemple qu'il vient de donner au monde chrétien. J'ajouterai une observation bien importante, savoir : que l'exécution immédiate du décret d'affranchissement n'a causé aucune perturbation dans le pays, par la raison que la plupart des noirs, devenus libres, restent de leur plein gré chez leurs anciens maîtres, où ils continuent leurs travaux, soit d'agriculture, soit d'industrie, comme serviteurs à gages. Ce dernier fait répond à toutes les objections et doit donner le courage d'oser en Algérie et ailleurs. J'espère pouvoir vous envoyer prochainement une copie de la mémorable déclaration en vertu de laquelle l'esclavage est aboli pour jamais dans cette régence, et qui a été transmise aux consuls des puissances européennes, en même temps que notifiée à tous les kaïds, cheiks ou autres agents du gouvernement tunisien. »

— D'après une lettre de Carlstadt (Transylvanie), du 4 février, publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, un conflit sanglant aurait eu lieu entre les Turcs et les troupes autrichiennes à Prosi-Leni-Kamen sur la frontière. Les régiments autrichiens se seraient portés immédiatement contre la ligne turque. Cette lettre ne contient pas de plus grands détails qui puissent faire juger de la gravité de l'affaire.

La république de Paraguay cherche de plus en plus à sortir de l'état d'isolement dans lequel l'avait maintenue la politique ombrageuse du dictateur Francia. On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* : « La république du Paraguay a sollicité l'intervention du Brésil, afin de nouer des relations avec la Prusse et le Zollverein. »

Chambre des Pairs.

Séance du 20 février 1846.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER, CHANCELIER.

La Chambre entend d'abord des rapports de pétitions.

M. DE TASCHER. J'avais été chargé de rapporter une pétition relative à l'hérédité de la pairie; la chambre a écarté l'autre jour cette pétition par la question préalable. Je ne veux pas revenir sur cette question, mais avant de présenter de nouveaux rapports, je proteste au nom du comité des pétitions contre l'atteinte qui a été portée en cette occasion au droit de pétition.

---

voyait à la gêne précipitée de sa respiration et aux mouvements saccadés de sa poitrine et de ses épaules, qu'elle pleurait.

D'Aubagne aurait bien voulu lui prendre les mains pour tâcher de la rassurer, mais il n'osa pas les chercher sous le manteau de la belle éplorée.

Il lui adressa plusieurs fois la parole, mais elle ne lui répondit que par des gémissements étouffés.

Diable! pensa-t-il, je me suis préparé une agréable nuit, à moins que le premier moment une fois passé, elle ne s'humanise, ce qui est assez probable.

Ce fut ainsi qu'ils arrivèrent devant le pérystile de l'Opéra.

— A quatre heures, à la porte du café de Paris, dit d'Aubagne à son cocher.

— Vous ne voulez donc rien m'épargner? murmura une voix plaintive à son oreille.

A cette place, à ce moment, la foule était bruyante et nombreuse : elle les entraîna dans le vestibule, dans l'escalier, et bientôt dans la salle.

D'Aubagne vit alors avec une indicible satisfaction que sa victime, qu'il appelait intérieurement sa conquête, portait exactement le même costume que le samedi précédent. En même temps il crut sentir que le bras qu'il tenait sous le sien tremblait d'un autre frémissement que celui de la peur.

— Vous me pardonnez, n'est-ce pas? demanda-t-il tendrement à madame de Montresor.

— Qu'ai-je de mieux à faire? répondit-elle.

— Sans parler de mon bonheur, dont vous vous souciez fort peu, je crois, répondit-il, je vous rends un immense service : une femme comme vous ne peut pas aimer un homme de l'espèce de...

— Mais que penserez-vous de moi? interrompit vivement et avec inquiétude la marquise.

— Que vous êtes la plus charmante femme de la terre, et que je vous adore... Voulez-vous entrer dans une loge pour vous reposer? J'en ai retenu une.

— Oh! pas aujourd'hui! pas maintenant!

— Vous consentirez donc à revenir encore avec moi ici?

— Suis-je la maîtresse de vous refuser?

— Elles se ressemblent toutes, pensa d'Aubagne. Il ne faut que les bien connaître pour en venir à bout.

Afin que rien ne manquât à son triomphe, Thélèmes et Raffigny le rejoignirent en ce moment : ils avaient reconnu à sa taille, à son costume, la mystérieuse beauté (nous nous servons de cette expression qui s'applique à toutes les femmes voilées ou masquées), ils avaient reconnu, disons-nous, la mystérieuse beauté de Moranbert, transformée presque sous leurs yeux en la dévote de Saint-Thomas-d'Aquin.

— D'Aubagne, vous êtes un traître, lui dirent ses deux amis en cheminant à son côté.

— C'est le hasard, mes chers, répondit d'Aubagne d'un ton hypocritement modeste.

— Moranbert est là, reprit Thélèmes; seul. Ne craignez-vous pas de le rencontrer?

— Pourquoi aurais-je peur de lui? il n'a pas eu peur de moi.

— Elle est donc à vous deux? demanda Raffigny.

— Prenez garde, elle pourrait vous entendre, repartit d'Aubagne. C'est une femme *du monde*, continua-t-il à voix basse, mais sans s'éloigner, de manière à se soustraire à des questions qui commençaient cependant à devenir indiscrètes.

— Avez-vous l'intention de rester bien tard ici?

— Je crois que nous souperons au café de Paris.

— Et après... ira-t-elle encore à la messe?

— J'espère bien que non, répondit d'Aubagne, mais cette fois en s'éloignant.

Un peu plus tard il rencontra Moranbert, qui le salua comme on salue quelqu'un qu'on veut éviter.

— Hélas! il m'a reconnue, murmura douloureusement madame de Montrésor.

— Cela vous épargnera une explication avec lui.

— Puissiez-vous dire vrai!

Comme la marquise prononçait ces mots, d'Aubagne sentit qu'on lui frappait sur l'épaule.

Il se retourna, et il se trouva face à face avec Montrésor.

Le marquis donnait aussi le bras à une femme. Cette femme était à peu près de la taille de celle que d'Aubagne avait à son côté ; elle portait un domino de satin blanc.

— Puisque je te rencontre, dit Montrésor, je ne te quitte pas, nous souperons ensemble.

— Mon cher, c'est impossible, répondit d'Aubagne, qui aurait voulu être à cent pieds sous terre,... je suis ici avec une femme honnête, et tu me permettras de te quitter sans plus de façons.

— Pardieu, et moi aussi je suis avec une femme honnête, et très-honnête même ; c'est pour cela que te sachant un homme rangé, je t'ai cherché dans tout le bal, pour me réunir à toi, de préférence à tout autre.

— Mais nous comptons nous retirer de bonne heure, balbutia d'Aubagne, qui donnait à tous les diables intérieurement ses succès d'homme à bonnes fortunes.

— Nous comptons! repartit Montrésor d'un ton goguenard : comment, ta femme honnête permet que tu parles d'elle au pluriel? C'est donc une de tes tantes!

— Eh bien! puisqu'il faut tout t'avouer, dit d'Aubagne en se penchant à l'oreille de Montrésor, je suis... avec une fille, et alors tu comprends que je ne peux pas faire à ta compagne l'injure d'une semblable compagnie.

— Je n'accepte pas ton excuse, et je te suivrai toute la nuit comme ton ombre. Du reste, consultons ces dames : si l'une d'elles refuse, je te laisserai tout à ton bonheur.

— Voilà qui est raisonnable, répondit d'Aubagne, qui pour le coup se crut sauvé.

— Voulez vous souper avec madame? demanda Montrésor au domino blanc.

Le domino blanc fit un signe de tête qui disait oui, timidement, mais clairement.

— Et vous, voulez-vous souper avec madame? demanda d'Aubagne au domino noir.

Second geste d'acquiescement.

— Elle est folle, pensa-t-il. Après tout, c'est son affaire, car pour moi l'aventure n'en sera que plus drôle.

— Acceptez-vous réellement ce souper? continua-t-il en s'adressant à voix basse à sa compagne.

— Il le faut bien pour éloigner les soupçons. Ainsi voyez dans quelle situation horrible vous m'avez placée.

— Nous pourrions nous échapper peut-être maintenant, reprit d'Aubagne qui se trouvait beaucoup plus don Juan qu'il ne l'aurait voulu.

passer à l'étranger, sera puni du double de la peine portée à l'article précédent. »

Art. 16. « S'il y a récidive, il sera prononcé, outre l'amende qui pourra être portée au double, un emprisonnement de quinze jours à trois mois, dans le cas prévu par les deux premiers paragraphes de l'article précédent, et de un mois à six mois dans le cas prévu par le dernier paragraphe du même article.

» Il y a récidive lorsqu'il a été rendu contre le prévenu, dans les cinq années antérieures, une condamnation pour un des délits prévus par la présente loi. » — Adopté.

Art. 17. « L'article 463 du Code pénal pourra être appliqué aux délits prévus par la présente loi. » — Adopté.

Art. 18. « Les peines établies par la présente loi ne pourront être cumulées.

» La peine la plus forte sera seule prononcée pour tous les faits antérieurs au premier acte de poursuite. » — Adopté.

Art. 19. « L'action correctionnelle, pour l'application des peines ci-dessus, ne pourra être exercée par le ministère public que sur la plainte de la partie lésée.

» Si, devant le tribunal correctionnel, le prévenu fait valoir des moyens de nullité ou de déchéance, ou soulève des questions relatives à la propriété du droit d'exploitation des modèles ou dessins de fabrique, le même tribunal statuera sur l'exception.

» S'il résulte de la nature de la contestation ou des débats qu'une expertise soit nécessaire, le tribunal pourra, avant de l'ordonner, prendre l'avis du conseil des prud'hommes. » — Adopté.

Art. 20. « La partie lésée pourra, en vertu d'une ordonnance du président du tribunal de première instance, faire procéder par tous huissiers à la désignation et description détaillées, avec ou sans saisie, des produits exécutés sur un modèle ou dessin prétendu contrefait, et à celles des planches, cartons, moules, matrices, rouleaux ou autres objets ayant servi spécialement à la fabrication.

» L'ordonnance sera rendue sur simple requête et sur la production du procès-verbal de dépôt mentionné dans l'article 5; elle contiendra, s'il y a lieu, nomination d'un expert pour aider l'huissier dans sa description.

» Ladite ordonnance pourra imposer au requérant un cautionnement qu'il sera tenu de consigner avant de faire procéder à la saisie.

» Il sera laissé copie au détenteur des objets saisis ou décrits, tant de l'ordonnance que de l'acte constatant le dépôt du cautionnement, le cas échéant; le tout à peine de nullité et de dommages-intérêts contre l'huissier. »

La commission a proposé, sur le premier paragraphe de l'art. 20, un amendement qui a pour objet d'attribuer au juge de paix l'ordonnance de saisie que le projet du gouvernement défère au président du tribunal de première instance.

Après une courte discussion à laquelle prennent part MM. Teste, Cunin-Gridaine, Ch. Dupin et Barthélemy, la Chambre rejette l'amendement de la commission, et adopte l'art. 20 du projet du gouvernement.

Art. 21. « A défaut par le requérant de s'être pourvu, soit par la voie civile, soit par la voie correctionnelle, dans le délai de huitaine, outre un jour par 5 myriamètres de distance entre le lieu où se trouvent les objets décrits ou saisis et le domicile du contrefacteur, receleur, introducteur ou débitant, la saisie ou la description sera nulle de plein droit, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourront être réclamés, s'il y a lieu, devant le tribunal de commerce. » — Adopté.

Art. 22. « La confiscation des produits fabriqués sur un modèle ou sur un dessin contrefait, et, le cas échéant, celle des instruments ou ustensiles ayant servi spécialement à la fabrication, seront prononcées contre le contrefacteur, le receleur, l'introducteur ou le débitant.

» Les objets confisqués seront remis à la partie lésée, sans préjudice de plus amples dommages-intérêts, et de l'affiche du jugement, s'il y a lieu.

» Dans le cas d'acquittement, le tribunal statuera sur les dommages-intérêts qui seraient respectivement demandés, et il pourra ordonner la remise à la partie lésée des objets saisis ou décrits, sans préjudice de plus amples dommages-intérêts, s'il y a lieu. » — Adopté.

Art. 23. « Les étrangers jouiront en France des droits garantis par la présente loi, en remplissant les formalités et conditions qui y sont déterminées. » — Adopté.

Art. 24. « La présente loi n'aura effet que six mois après sa promulgation.

» Des ordonnances royales portant règlement d'administration publique pourront en appliquer les dispositions aux colonies, avec les modifications qui seront jugées nécessaires. » — Adopté.

Art. 25. « Seront abrogés, à partir de la même époque, les articles 14 à 19 de la loi du 18 mars 1806, et toutes dispositions antérieures à la présente loi, relatives aux modèles et dessins de fabrique. » — Adopté.

M. LE PRÉSIDENT. Avant qu'il soit procédé au scrutin, je dois faire part à la chambre d'une demande d'interpellation au ministère au sujet des derniers événements qui se sont passés en Algérie. Cette demande est-elle appuyée? (Oui! oui!)

Il s'élève alors une discussion sur le point de savoir dans quelles circonstances les interpellations peuvent être autorisées; si la chambre a seulement

M. FERDINAND DE LASTEYRIE dépose une pétition sur la perception du sucre indigène.

Cette pétition est renvoyée à la commission chargée d'examiner le projet de loi.

M. DUPRAT. Je dépose sur le bureau de la chambre le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les fonds secrets.

A GAUCHE : Lisez! lisez!

M. DUPRAT donne lecture de ce rapport. Les explications qui ont été données par les ministres ont satisfait la commission, qui a pensé, qu'après le débat de l'Adresse, il était hors de propos de soulever un nouveau débat sur la politique ministérielle, et se borne à proposer à la chambre le vote du crédit.

Le rapporteur finit en demandant que la discussion du projet de loi soit fixée à mercredi prochain. — Adopté.

Plusieurs députés déposent des pétitions.

M. O. BARROT annonce qu'il demandera demain la reprise du projet de loi sur l'instruction secondaire.

M. COUTURE fait un rapport sur l'élection de M. Pons à Espalion (Aveyron), en remplacement de M. Delzers, dont l'élection a été annulée par la chambre.

Un premier scrutin ouvert à huit heures, n'a été fermé qu'à onze heures du soir, et le dépouillement du scrutin n'a été terminé qu'à quatre heures du matin. Le scrutin est resté si long-temps ouvert, parce que les électeurs se sont présentés sans interruption, mais un à un. Un nouveau scrutin eut lieu le lendemain et celui-là seul fut définitif. Le bureau n'a pas vu là une violation de la loi et propose la validation de l'élection.

M. OD. BARROT. Ainsi, dans le collège d'Espalion, il y a eu deux fois successivement violation de la loi, une fois lors de l'élection de M. Delzers, parce que le scrutin n'est pas resté ouvert assez long-temps; la seconde fois, parce qu'il est resté ouvert trop long-temps. La loi veut qu'il n'y ait qu'un seul scrutin en un jour, et dans le cas dont il s'agit, le dépouillement n'a eu lieu que le lendemain, quelques heures seulement avant le second scrutin. C'est assez d'un jour pour un scrutin, et si le scrutin n'est pas fini à minuit, il doit être annulé.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. La loi dit que le scrutin sera ouvert six heures au moins, et ne sera pas fermé avant trois heures : lors de l'élection de M. Delzers, il avait été fermé avant trois heures, et la chambre a eu raison d'annuler cette élection; mais la loi ne pose pas de limites sur la durée en plus du scrutin. Ce qui importe, c'est que les électeurs soient bien avertis et n'aient pu se trouver en défaut.

M. MANUEL. La loi est précise; elle dit que le scrutin sera clos à trois heures; qu'il soit clos à quatre heures, je n'y vois pas de grands inconvénients; mais si l'on admet qu'il puisse être continué jusqu'à onze heures du soir, cela peut donner le temps d'aller chercher à grands frais des électeurs qui changeront la majorité.

Voix diverses : Où est le mal? (Bruit.)

M. MANUEL. Un scrutin, d'ailleurs, n'est terminé que lorsqu'il a été dépouillé. Un scrutin finissant à 4 heures du matin, on ne pourrait en recommencer un autre à 9 heures.

MM. le ministre de l'intérieur, Od. Barrot, Berryer, Guyet-Desfontaines, Quinette, et le rapporteur, sont entendus au milieu du bruit.

La validation de l'élection est mise aux voix et prononcée. L'admission est ajournée jusqu'à complète production de pièces.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Desmousseaux de Givré, tendant à faire percevoir au poids les droits d'octroi sur les bestiaux à l'entrée des villes.

Un grand nombre de députés quittent la salle.

M. DESLONGRAIS, après avoir très longtemps attendu le silence à la tribune, retourne à sa place avec mauvaise humeur. Puisque la chambre, dit-il, ne veut pas entendre la discussion, je renonce à la parole.

La chambre passe à la discussion des articles.

La commission propose de rédiger ainsi l'article 1er :

« A partir du 1er janvier 1847, les droits d'octroi sur les bestiaux de toute espèce seront établis en raison du poids, et perçus au kilogramme.

» Néanmoins ces mêmes droits pourront continuer à être fixés par tête pour les octrois où la taxe sur les bœufs n'excédera pas 6 fr. sur les vaches, 3 fr. sur les veaux, 1 fr. 50 c., et sur les moutons, 50 c. »

M. DUPRAT combat cet article. Il nous est absolument impossible d'entendre sur quelles raisons il se fonde.

M. GRANDIN. La valeur de la viande ne doit pas seule être comptée dans la valeur du bétail, il faut aussi considérer la dépouille de l'animal. La perception d'un droit fixe par tête amène l'agriculteur à produire de gros bétail; or, le gros bétail est celui qui produit la plus mauvaise laine; l'habitude de percevoir l'octroi par tête force depuis long-temps les manufacturiers à demander leurs laines à l'étranger. L'adoption de l'article aurait donc pour effet de favoriser l'industrie manufacturière.

M. DESLONGRAIS. On nous dit que le prix de la viande augmente depuis une vingtaine d'années; c'est un mal; mais quelle est la cause de cette augmentation? C'est que depuis 1830 les impôts directs qui pèsent sur l'agriculteur ont augmenté d'un quart; d'un autre côté, les salaires ont augmenté, dans les campagnes surtout. Il est donc impossible à l'agriculteur

pas à cent.

La proposition est donc un mauvais moyen de favoriser les classes pauvres. J'ai fait des recherches au sujet de ces classes; j'ai reconnu que sur 27 000 personnes qui viennent chaque année à Paris, il y en a 11 000 qui meurent dans les hôpitaux (marques d'étonnement au centre), et 7 000 en outre, sont enterrées aux frais de la ville; ainsi, sur 27 000 citoyens morts chaque année, il y a 18 000 indigents.

Eh bien! quelle est l'alimentation de cette population de Paris où il y a tant d'indigents? cette population a augmenté d'un tiers depuis 1789, et cependant il ne se consomme aujourd'hui que la même quantité de viande. Pour 600 000 habitants, il se consommait 52 millions de kilogrammes de viande; pour 900 000 habitants, on en consomme 58 millions.

M. GAULTHIER DE RUMILLY. C'est au nom même des classes pauvres que nous venons demander un changement dans le mode de perception de l'octroi. C'est parce que le mode actuel a produit les effets dont il se plaint qu'il est urgent de le changer. La boucherie est aujourd'hui forcée à acheter seulement les grands animaux, mais les grands animaux sont proportionnellement plus chers.

On dit que la consommation n'a pas augmenté dans Paris depuis un grand nombre d'années, mais elle a considérablement augmenté dans la banlieue; c'est là que se consomme tout ce qui devrait se consommer, tout ce qui se consommerait dans Paris si l'octroi était établi sur d'autres bases.

On a l'habitude d'estimer le prix de la viande uniquement d'après les villes où il y a un octroi à payer; il est certain que le prix de la viande a augmenté, mais il n'a pas augmenté dans les campagnes où il n'y a pas d'octroi. La liberté laissée aux villes produit souvent des états déplorables; il est telle petite ville du département du Var qui a des droits d'octroi plus forts que ceux de Paris; il en résulte que les campagnes et les villes n'ont pas de liens communs, que la campagne ne produit pas, que la ville ne consomme pas; il faut que ces barrières prohibitives commencent par tomber, il ne faut pas qu'une ville ait le droit de priver ses habitants de viande, les habitants des campagnes voisines de débouchés.

La perception de l'octroi par poids est de toute justice, et il sera également favorable aux habitants des villes et aux habitants des campagnes. Ne vous en rapportez pas aux municipalités : de 1830 à 1845 douze villes seulement ont accepté l'octroi au poids; toutes les autres conservent la routine. On nous dit que l'octroi par tête favorise les grandes races; mais les petites races sont-elles sans mérite? Il est telles contrées de la France, qui ne produisent que de petites races, celles-là ne doivent pas être déshéritées. L'agriculteur aura toujours intérêt à élever de beaux animaux, puisqu'il les vendra plus cher.

L'orateur dit en terminant que la chambre, en adoptant la proposition, fera un acte de justice et d'équité, et prouvera aux agriculteurs que la chambre s'occupe de leurs intérêts.

M. DESLONGRAIS. Il est impossible que la plupart des départements fassent concurrence à la première région sur le marché de Paris; le prix de la viande dans presque toutes les régions étant bien supérieur sur le lieu au prix de la viande dans la première région.

M. BENOIST. Je répondrai à l'honorable préopinant que l'effet de la proposition sera d'engager les agriculteurs à amener sur le marché de jeunes bestiaux; ces bestiaux ont moins de valeur pour le boucher, mais la boucherie de Paris fait des bénéfices exagérés, ce n'est donc pas de ses intérêts que nous devons nous occuper, mais de ceux des consommateurs; or, les bestiaux engraissés jeunes fournissent de meilleure viande, à meilleur marché, et les agriculteurs les préfèrent; cette nouvelle industrie peut être une source de richesses pour l'agriculture en même temps qu'elle est plus favorable au consommateur; mais elle ne peut se développer sous l'influence de la législation actuelle.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Demain, demande en reprise du projet de loi relatif à l'instruction secondaire. Développements et discussion sur la prise en considération de la proposition de M. A. de Gasparin relative aux conditions d'avancement dans les fonctions publiques. — Rapport de pétitions.

ERRATUM. — C'est par inattention que nous avons classé hier la *Sentinelle des Pyrénées* parmi les journaux conservateurs de province : ce journal appartient à l'opposition de gauche la moins ministérielle.

Demain paraît notre NEUVIÈME DOUBLE-NUMÉRO DE QUINZAINE. — M. EUGÈNE CAMUS nous adresse pour ce numéro une nouvelle intitulée : LA CIGALE ET LA FOURMI. L'auteur trace, sous une forme ingénieuse, le tableau des souffrances de la femme dans deux conditions d'existence opposées; il prêche la tolérance pour tous les caractères et propose la réhabilitation de la fourmi elle-même.

On trouvera des exemplaires de ce numéro, au prix de 25 centimes, au bureau de la *Démocratie pacifique*, rue de Seine, 10, et chez

---

— Cette fuite l'éclairerait. J'assisterai donc à ce souper, mais je garderai mon masque, et je ne prononcerai pas un seul mot; seulement finissons-en le plus tôt possible.

— Que complotez-vous là? demanda Montrésor qui ne les quittait pas des yeux; ce n'est pas une désertion, j'espère?

— Au contraire, mon ami; madame m'exprimait le désir de hâter le moment de ce souper. Elle est fatiguée.... nous voudrions....

— Encore nous! interrompit Montrésor avec jovialité. Mais qu'à cela ne tienne, nous pouvons souper dès à présent, et ceux qui voudront revenir après seront libres de le faire.

Le temps était beau, le pavé sec; il fut décidé qu'on se rendrait à pied au café de Paris.

Montrésor voulut faire les honneurs et les frais du festin, qui fut excellent et assez gai, grâce à la bonne humeur de l'amphitryon.

Chemin faisant il avait été convenu que puisque le domino noir ne se démasquait pas, le domino blanc resterait aussi la figure couverte, et cette convention avait été rigoureusement observée de part et d'autre.

Est-il bien nécessaire de dire que d'Aubagne ne s'épargna pas les airs vainqueurs, les attentions compromettantes? Nos lecteurs le connaissent, et avec un caractère comme le sien, une semblable situation devait le rendre fou de joie. Quelle aventure à confier le lendemain à cinquante personnes!

Au moment où il faisait la roue avec le plus de confiance, Mme de Montrésor, qui jouait avec son bouquet, le laissa tomber sous la table.

D'Aubagne se précipita pour le ramasser.

Il se releva, une phrase galante et cavalière sur les lèvres, mais il resta stupéfait.

Mme de Montrésor, en domino blanc, était assise vis-à-vis de lui.

La duchesse de Granville, en domino noir, se trouvait à son côté, prête à recevoir son bouquet.

Montrésor pouffait de rire auprès de sa femme, à l'autre bout de la table.

— Voilà un tour de carnaval, ou je ne m'y connais pas! s'écria-t-il.

— Je ne vous demande pas de me pardonner, dit la marquise, car vous avez été mieux partagé que si j'étais venue avec vous.

— Je ne me plains pas, madame, répartit d'Aubagne avec hauteur, mais ceci exigera une explication entre moi et monsieur de Montrésor.

— Une explication entre nous! es-tu fou? Alix a le goût du bal masqué, ce que j'approuve tout-à-fait. Samedi dernier, n'ayant pu l'y conduire moi-même, je l'avais confiée à Moranbert. Aujourd'hui j'étais libre, mais Mme la duchesse de Granville n'avait personne pour lui donner le bras, et, ma foi, nous avons décidé que tu serais son cavalier. Tu conviendras que si nous avions une explication à ce sujet, ce ne serait pas très aimable pour elle.

— Et je ne vous reconnaîtrais pas là, reprit la duchesse avec un sourire irrésistible.

— Quoi, les choses se sont passées ainsi? demanda d'Aubagne, un peu calmé par la pensée qu'on saurait le lendemain qu'il avait mené au bal une duchesse.

— Exactement, mon cher, répondit Montrésor d'un ton ferme et grave; et si tu les racontes autrement, je t'avertis que je rectifierai les faits.

— Il est tard, ajouta la marquise. Scipion, vous seriez bien aimable de me permettre de retourner à la maison.

— Je vous y accompagnerai, ma chère, reprit vivement Montrésor.

— Ma chère Alix, dit à son tour la duchesse, voulez-vous me ramener chez moi?

— Avec le plus grand plaisir! adieu, monsieur d'Aubagne.

Dix minutes après ce dernier rentrait à l'Opéra. Il tenait à la main le bouquet qui avait servi à achever le tour dont il venait d'être victime, et il jouait avec lui d'un air vainqueur.

— Eh bien! qu'avez-vous fait de votre domino noir? lui demanda un de ses amis.

— Parti, mon cher, pour aller m'attendre.

— C'est donc une nouvelle conquête, que vous ne partez pas ensemble?

— Je ne vais jamais au bal deux fois de suite avec la même femme.

— Est-ce celle d'aujourd'hui qui vous a donné ce magnifique bouquet?

— Non, c'est celle de samedi prochain.

— Ah! celle d'aujourd'hui t'attend, et celle de samedi prochain t'a donné un bouquet... Eh bien! dépêche-toi d'y ajouter cette fleur, dit une femme en costume de débardeur, qui avait suivi toute cette conversation.

Le débardeur était Mme Labastide, fidèle à ses promesses.

La fleur était un... soufflet, qui, pour être féminin, n'en était pas moins vigoureux.

— Quel Lauzun! quel Bassompierre, que ce comte d'Aubagne! Celles qui ne se jettent pas à sa tête parce qu'elles l'adorent, le battent parce qu'elles l'ont adoré. Il faut convenir aussi qu'il sent son gentilhomme d'une lieue.

A cette phrase éminemment aristocratique, on a dû reconnaître le baron de Polard.

C'était lui effectivement qui passait près de là, juste au moment où madame Labastide exprimait à sa façon son amour pour d'Aubagne.

— Maladroit que je suis! pensa celui-ci en se perdant dans la foule; si du moins j'avais gardé sa lettre, je pourrais encore me venger! Mais le malheur a voulu qu'elle me l'ait fait justement redemander par cette damnée duchesse à laquelle je ne puis rien refuser... Décidément on me connaît trop dans le faubourg Saint-Germain. Eh bien! ma galanterie fera comme celle de Moranbert, elle passera les ponts.

Le lendemain, d'Aubagne se sépara avec éclat de Mme Labastide, pour faire croire qu'il avait un nouvel attachement. D'ailleurs le mois allait finir, ce qui ferait une économie toute claire de cinq cents francs.

Nous dirons comme Polard : « Quel Lauzun, que ce comte d'Aubagne! Il faut convenir aussi qu'il sent son gentilhomme d'une lieue. »

FIN.

MARQUIS DE FOUDRAS.

[illegible] sances que les élèves posséderont sur la chimie et sur les langues anglaise et allemande.

Les concours ouvriront à partir du 20 juillet prochain.

— Le ministre du commerce vient de prévenir la chambre de commerce de Paris que le gouvernement allait faire exécuter sur la côte occidentale de Madagascar, par un navire de l'Etat, un voyage d'exploration commerciale. Au commandant de ce navire sera adjoint un délégué commercial désigné par la ville de Nantes, et qui représentera les intérêts du commerce dans le cours de cette exploration. Ce délégué, M. Loarer, aura surtout pour mission de faire connaître les produits de fabrication française dans tous les lieux visités par l'expédition, et, par conséquent, il devra être muni d'échantillons de ces produits.

Le ministre réclame à cet effet le concours des principales chambres de commerce, et notamment celui de la chambre de commerce de Paris.

La chambre de commerce, à son tour, s'adresse aux fabricants pour qu'ils veuillent bien lui faciliter les moyens de répondre à l'appel du ministre.

Les fabricants pourront prendre communication au secrétariat de la chambre de commerce, à la Bourse de Paris, tous les jours, de midi à quatre heures, des documents relatifs à cette expédition et surtout de la liste des articles les plus susceptibles d'un placement avantageux.

Les échantillons devront être prêts avant le 15 mars.

— Le tribunal de police correctionnelle (7e chambre), présidé par M. Salmon, a rendu son jugement dans l'affaire de publication illicite des cours d'actions. Les trois agents de change de Paris, MM. Elie Andra, Gustave Fauche et Textoris, ont été acquittés. Ceux de Rouen et du Havre sont condamnés, savoir : M. Jules Bautier, à 3,000 fr. d'amende, et en outre, à la destitution ; Adonis Leclerc et Aristide Lamaëzon, à 3 300 fr. d'amende; les courtiers marrons MM. Eug. Bourgoin, 11 000 fr. d'amende ; Dominique Lejolivet et Georges Lefort, 10,500 fr. d'amende. Une vive agitation a suivi le prononcé de ce jugement.

— M. de Salvandy vient de recevoir de S. M. la reine d'Espagne, la grand'croix de l'ordre de Charles III.

— On annonce que décidément la bibliothèque royale restera où elle est, et que l'on va s'occuper dans un très-bref délai d'y faire les réparations nécessaires.

NOMINATIONS. — M. Cousin, qui avait été nommé par M. le ministre de l'instruction publique président de la commission chargée de la question d'examen et de l'autorisation des livres soumis à l'approbation du conseil de l'Université, n'a pas accepté.

— M. Parran, secrétaire général de la préfecture de la Seine, est nommé membre du conseil académique de Paris.

— M. Cunéo-d'Ornano, capitaine de vaisseau, vient d'être appelé au commandement de la frégate à vapeur *le Montézuma*, et M. Aubry-Bailleul à celui de *l'Infernal*.

— M. le lieutenant colonel du génie Radepont est nommé commandant en second de l'Ecole d'application de l'artillerie et du génie, à Metz, en remplacement de M. le colonel Leondy appelé à d'autres fonctions, en raison de l'état de sa santé.

M. le colonel du génie Drumel, directeur par intérim des fortifications à Brest, est nommé directeur titulaire.

— Par ordonnance royale du 25 janvier, ont été promus dans le corps royal de l'artillerie :

Au grade de colonel : M. Savoye, lieutenant-colonel du 6e régiment d'artillerie, en remplacement de M. Tacon, retraité. — *Au grade de lieutenant-colonel* : M. de Cayeu, chef d'escadron au 6e régiment d'artillerie, en remplacement de M. Noblet, retraité. — M. Vergnaud, chef d'escadron inspecteur de la poudrerie d'Esquerdes, en remplacement de M. Periolas, retraité. — M. Morin, chef d'escadron, adjoint à la direction des poudres et salpêtres, en remplacement de M. Savoye, promu colonel. — *Au grade de chef d'escadron* : Ancienneté (1er tour), M. Chadrin, capitaine en premier, adjoint au vérificateur de la comptabilité des arsenaux, en remplacement de M. Filley de la Barre, retraité. — Choix (2e tour), M. Borelli, capitaine en premier, chargé des travaux de construction à Lyon, en remplacement de M. Devillers, décédé. — Ancienneté (1er tour), M. Mutel, capitaine en premier, adjoint au commandant de l'artillerie à Vincennes, en rempl. de M. Mahot, décédé. — Choix (2e tour), M. Bach, capitaine en 1er au 14e rég., en rempl. de M. Maingard, retraité. — Ancienneté (1er tour), M. d'Abboville, capitaine en 1er à la direction de Strasbourg, en remplacem. de M. de Cayeu, promu lieutenant-colonel. — Choix (2e tour), M. Courtois Roussel d'Hurbal, capitaine en 1er, officier d'ordonnance du roi, en remplacement de M. Vergnaud, promu lieutenant-colonel. — Ancienneté (1er tour), M. Perin, capitaine en 1er au 10e régiment, en remplacement de M. Morin, promu lieutenant-colonel. — Choix (2e tour), M. Chabord, capitaine en 1er au 12e régiment, en remplacement de M. Courtois-Roussel d'Hurbal, maintenu officier d'ordonnance du roi.

UNE RENCONTRE. — Le feuilleton qui a paru dans le *Siècle* de dimanche dernier a amené une rencontre entre M. Eugène Guinot et M. Co-

[illegible] qui ravageait le bétail dans les plaines, et même dans des étendue de terrain de deux lieues à la ronde on aurait trouvé un matin des bêtes à cornes entièrement déchirées. On ne saurait dire à quelle espèce meurtrière appartient cet animal, puisque jusqu'ici on n'a pu parvenir à se mettre sur sa trace. On suppose qu'il aura échappé au naufrage de quelque vaisseau échoué sur la côte. »

A PROPOS DE L'ÉCROULEMENT DU TUNNEL DE CUMPTICH. — On lit dans l'*Émancipation belge*. « Parmi les personnes interrogées dans l'affaire de MM. Borguet et de Ridder, on cite M. Vleminckx, inspecteur-général du service de santé.

» MM. les ingénieurs Vifquain et Cabry ont été assignés avec plusieurs autres membres du corps des ponts-et-chaussées. M. Vifquain est, comme on sait, le beau-père de M. de Ridder.

» Une longue série de questions a été adressée à M. Nothomb, ministre à Berlin, par le parquet. M. Nothomb a été ministre des travaux publics pendant une grande partie du temps que les travaux ont été dirigés par M. de Ridder.

» On désigne comme devant déposer dans la même affaire, MM. de Theux, Nothomb, Rogier, Desmaisières, anciens ministres, et beaucoup d'autres notabilités de l'administration supérieure. »

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 20 FÉVRIER 1846.

Le *Journal des Débats* rend hommage au talent supérieur de sir Robert Peel, qui a prononcé lundi dernier, dans la chambre des communes, un discours qui est considéré en Angleterre comme un des plus remarquables que le parlement ait jamais entendus. Le principal caractère de ce discours, disent les *Débats*, c'est d'être absolument exempt de tout esprit de parti. — Voilà donc enfin l'*homme* qui se réveille et daigne répondre aux insultes qu'on lui prodigue depuis le commencement de la discussion ; et cette réponse, en même temps qu'elle démasque toutes les turpitudes politiques qui veulent entraver la marche irrésistible du progrès, est cependant exempte de tout esprit de parti ! L'Angleterre peut donc se dire que cette fois le pouvoir qui préside à sa destinée n'est pas un parti triomphant. Quand la France pourra-t-elle se rendre un pareil témoignage?

Le *Constitutionnel* observe que la Grande-Bretagne a une politique commerciale bien arrêtée, tandis que la France n'a aucun principe fixe pour asseoir son commerce extérieur sur des bases solides, et il appuie cette observation sur des chiffres irrécusables. Le *Constitutionnel* a parfaitement et malheureusement raison, mais nous l'invitons à remonter à la cause de ce déplorable contraste, il verra qu'elle consiste surtout dans la prépondérance exagérée de la politique pure sur toute autre considération sociale, et il faudrait ajouter de la politique de personnes sur la politique de principes. L'Angleterre échappe, comme on voit, à cette funeste influence en plaçant sa politique au-dessus des mesquines considérations qui nous absorbent et nous paralysent.

La *Réforme* n'hésite pas à trouver dans les paroles de sir Robert Peel un souvenir lointain des grandes pensées qui animaient les orateurs de notre révolution. Seulement, ce que la nation française a accompli par amour de l'humanité, sera fait par les conservateurs anglais sous l'influence de l'égoïsme et de la peur. « Qu'importe, après tout, dit la *Réforme*, pourvu que le bien arrive et que quelques douleurs soient ôtées de cet immense fardeau de souffrances qui accable l'humanité. »

Le *Courrier français* demande au *Siècle*, qui s'obstine à ne pas répondre à ses interpellations, si la gauche Barrot aurait, d'aventure, la prétention de se constituer à l'état de franc-maçonnerie. Le *Courrier* perd son temps, comme nous l'en avons prévenu ; en se cramponnant aux mots, il lâche les idées. Que veut-il que le *Siècle* lui dise? et pourquoi va-t-il s'imaginer que son silence est énigmatique ? L'énigme de la gauche déferait tous les sphinx de l'univers, puisqu'elle n'a pas de sens.

Le *National*, tout en rendant justice à la supériorité de sir Robert Peel, persiste dans cette erreur de croire que sa position est rendue difficile par ses précédents. Sir Robert Peel est parfaitement libre de son passé, et c'est faire acte de routine politique que de le lui rappeler avec une intention peu bienveillante.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. E. C. aux Brosses. — Nous vous réitérons l'avis qu'il y a un paquet pour vous au bureau des mess. gén. à Mortagne. Ne pouvez-vous le faire retirer ?

M. J. M. à Besançon. — Reçu votre bulletin et l'annonce des autres. Votre approbation nous est chère. — On vous enverra la note de vos Pir. — Nous avons votre lettre d'hier et la note de F... ; mais le projet annoncé, point ; seulement des plans non mentionnés.

Mme M. à Pas... — Reçu, inscrit. Nous vous remercions.

M. P. à Indret. — Au contraire, la voie est très sûre ; mais il y avait eu erreur d'emploi pour la dernière remise. — N'avez-vous pas les Instructions relatives aux *lib. loc.*? Faites qu'Indret s'y conforme. — Reçu pour M. C., expédié à M. P. — M. L. nous a transmis votre cote ; mais vous êtes de ceux, nous le savons, qui ne s'en tiennent pas à leurs efforts personnels.

MM. B. et S. à Lyon. — Nous attendons M. D. que nous verrons avec plaisir. Une lettre vous aura expliqué l'affaire F. — Nous comptons sur un

[illegible] dus 1,44-1,26-1,00.

VERSAILLES, 20 février. — Foin 1re qualité, 42 à 50; 2e, 38 à 40; 3e, 34 à 37. — Paille de froment, 25 à 32 ; de d'avoine, 30 à 36. — Trèfle, 26 à 40. — Luzerne, 36 à 44. — Regain, 34 à 43.

Beurre en livres (les 100 kil.) 1re qualité, 240; 2e, 210 à 230.

192 veaux ont été vendus de 1,50 à 1,70 le kil. sur pied.

Marché Saint-Antoine. 20 février. — Foin, 1re 50 à 51; 2e 45 à 48. — Luzerne 1re 48 à 38. — Trèfle, 00. — Paille de blé 1re 00 à 30; 2e 27 à 28. — Paille de seigle, 30. — Paille d'avoine, 1re, 42 : 2e, 00 à 40.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 20 février. — Porcs amenés, 1927 vendus 1900 à 1,20-1,10-1,00. — Veaux amenés 614, vendus 614 à 1,60-1,50-1,40.

Bourse du 20 février 1846.

La baisse des consolidés s'étant arrêtée, celle de notre rente s'est arrêtée aussi. Nos cours se sont raffermis de 15 c. sur le 5 0/0, et de 20 c. sur le 3 0/0. Nous pouvons signaler aussi une reprise de 2 50 à 10 f. sur les chemins de fer.

Les actions de la Banque de France ont baissé de 15 fr., tandis que celles de la Banque de Belgique ont monté de 10 fr. Il y a aussi 10 fr. de hausse sur le Comptoir Ganneron, et 1/4 sur la dette intérieure d'Espagne.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique, 2 1/2, 67 1/2. — Autriche, 400. — Société générale, 1565. — Banque belge, 890. — Esp. passive, 6 3/8.

Chemin de Montereau, 450. — Fampoux, 472 50. — Dieppe, 480, 475. — La Teste, 190. — Grand'Combe, 1540, 1515. — Andrezieux, 800.

Actions de : Zinc Vieille-Montagne, 6950. — Gaz, comp. fr., 4800. — Id. Nouv., 1650. — Comp. anglaise, 8500, 8600. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 2400, 2450.

Obl. de : Rouen, 1020.

A terme : Emprunt, 84 65 fin courant. — Banque de France, 3465 id. — Dette intérieure, 32.

5 0/0 compt.....	1er C. 123 15	P. H. 123 20	P. B. 123 15	dr C. 123 15	hier [illegible]
— fin cour....	123 20	123 35	123 25	123 30	[illegible]
3 0/0 compt.....	84 65	84 65	84 65	84 65	[illegible]
— fin cour....	84 60	84 75	84 60	84 75	[illegible]

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville..	1375 » »	» »	» »	5 0/0 Bge 1840.	102 » »	102 1/4	H. 1/8 »
B. de France....	3460 » »	3155 » »	» »	— Portugais..	58 1 2 » »	» »	» »
C. Gou. ex div..	1217 50	» »	» »	Esp. D. active.	»	» »	» »
Ganneron.....	1210 » »	1210 » »	H. 10 » »	5 0/0 Naples.	» »	» »	» »
C. hypot.......	560 » »	» »	» »	— Romain..	101 1/8	101 » »	B. 1/8 »
C. Canaux......	1272 50	1275 » »	H. 2 50	Obl. Piémont.	1253 » »	» »	» »

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dife.		Dif.
St-Germ.....	» »	» »	» »	Au 28. 1125.	H. 1 »
V. r. d......	» »	560 » »	» »	— 560.	H. 1 »
— r. g......	» »	366 25	H. 1 25	— 367 50	H. 7 50
Orléans.....	1312 50	1313 » »	B. 12 50	— 1310, 1310.	H. 10 »
Bâle........	232 50	231 25	B. 1 25	—	» »
Rouen.......	1059 » »	1030 » »	B. 2 50	— 1042 50, 1050, 1045.	H. 7 50
Havre.......	760 » »	» »	H. 7 50	— 732 50, 760, 737 50.	H. 1 »
Marseille....	1005 » »	» »	B. 5 » »	— 1005, 1012 50, 1007 50.	H. 2 50
Vierzon.....	» »	» »	» »	— 710, 720.	» »
Nord........	771 25	773 75	» »	— 771 25, 775.	B. 1 75
Bordeaux....	660 » »	653 75	B. 3 75	— 655, 656 25, 655.	» »
Boulogne.....	» »	» »	» »	—	» »
Montereau...	» »	» »	» »	—	» »
Strasbourg...	555 » »	555 » »	» »	— 555, 556 25.	H. 2 50
Nantes.......	592 50	592 50	H. 2 50	— 592 50, 593 25, 592 50.	H. 1 50

LONDRES, 18 févr.
Consol. 96.
Esp. act.
Portug. 59.
Mexic. 31 1/4.
5 0/0 holl 2 1/2.
Rouen, 40, 40 1/2.
Orléans, 50 1/2.

PARIS, 20 février. PRIMES.
3 0/0 F. p. 85 40, 85 25 d. 50.
5 0/0 F. c. 124 40 d. 50.
St-Germ. au 15 mars, 1150 d. 20.
Orléans, au 28 fév. 1332 50 d. 10.
au 15 p. 1337 50 d. 20. 1340, 1335 d. 10.
Rouen, au 15 p. 1065 50 d. 20. 1080 d. 10.
Havre. 28 février. 770 d. 10.
Avignon, 15 mars. 1030 d. 10.
Nord, id. 780, 781 25 d. 20.

COULISSE
Av. 84 55.
Ap. 84 75.
B. du Trésor.
Reports
3 0/0 f. c. 17.
— F. p. 13 1/2.
5 0/0 f. c. 20 11.
— F. p. 25.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 92,00 à 00,00; cours du mois, 94,00 à 00,00 ; mars et avril, 93,00 à 93,50 ; 4 du milieu, 92,00 à 00,00 ; 4 derniers, 90,00 à 91,00.

LILLE. — Colza, 87,50. — Œillette rousse, 88,00. — Lin, 84,50.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 123,00 à 121,00 ; mars et avril, 124,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 128,00 à 000,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

INSTRUCTION SPÉCIALE.

L'école spéciale préparatoire à la marine, dirigée par M. LORIOL, sous le patronage du prince de Joinville, ouvrira le 15 avril prochain ses cours du second semestre. Les jeunes gens arriérés, ceux qui se trouvent pressés par l'âge (on n'est point admis à l'école après seize ans), pourront donc commencer ou continuer leurs études préparatoires à cette époque et gagner ainsi une année. Les élèves sont reçus de douze à seize ans, et sont à leur entrée dans l'institution répartis dans quatre divisions, selon leur âge et le degré de leur instruction. S'adresser au directeur, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 11, à Paris.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du croissant.

[illegible] siècle et en présence des faits qui se multiplient avec une effrayante évidence, c'est à peine s'il commence à croire à la féodalité industrielle. Quand Fourier s'écriait que la liberté dépendait avant tout des conditions sociales de l'homme, et que l'économisme et le libéralisme marchaient droit à la reconstitution du servage, on lui riait au nez.

Eh bien ! les hommes de l'émigration ont perdu le pouvoir sans retour ; les bourgeois ont triomphé des nobles ; les libéraux de la Restauration sont aux affaires, et la sinistre prédiction sociale de Fourier est, pour une grande partie, déjà accomplie.

Les preuves abondent. En voici une nouvelle que nous dénonçons à tous les hommes qui ont encore dans le cœur quelque amour du peuple, quelque sentiment de sa dignité et de sa liberté.

Nous savons de la manière la plus positive que les ouvriers d'une fabrique ont été empêchés de signer la pétition par *leur maître*, qui leur a déclaré avec menaces qu'il n'entendait pas *qu'aucun de ses ouvriers signât une pareille infamie*. Dans une autre fabrique, les exemplaires de la pétition déjà couvertes de signatures, ont été enlevées aux ouvriers.

Voilà donc les libéraux triomphants, les fils des révolutionnaires de 89, les révolutionnaires de 1830, s'arrogeant le droit odieux d'interdire à leurs ouvriers la manifestation de leurs besoins et prétendant les empêcher d'adresser aux Chambres une demande d'enquête sur leur sort. C'est le rétablissement du servage. Les ouvriers des fabriques ne seront bientôt plus que des légions d'esclaves plus dépendants des *maîtres* que les vassaux ne dépendaient des seigneurs.

Eh bien ! que ces iniquités ouvrent les yeux de tous les gens de cœur ! qu'ils s'éclairent, qu'ils s'indignent et qu'ils prêtent main forte de toutes parts aux idées libératrices ! Nous faisons de nouveau appel au zèle et au devoir de nos amis, et nous dénonçons à la presse indépendante et sincèrement libérale les faits que nous venons de signaler. Ces faits prouvent trop bien la vérité des considérants de la Pétition, la nécessité de l'envoyer aux Chambres couverte de signatures. A l'action donc ! organisez partout des comités dont les membres se chargent de faire circuler des exemplaires ! travaillons sur chaque point à réveiller le pays, à échauffer les cœurs, à éclairer les intelligences. On ne gagne les grandes causes qu'avec beaucoup de dévouement, d'énergie et de persévérance : A l'action donc ! et que l'on nous signale partout, s'il s'en trouve, les maîtres qui *auront l'infamie* de prétendre interdire la signature de la Pétition à leurs ouvriers.

Les nouvelles qui nous arrivent des départements nous annoncent le succès croissant de la pétition. Le nombre des journaux qui ont adhéré s'est considérablement accru depuis notre dernier numéro de quinzaine. En voici la liste complète d'après nos dernières informations :

A Paris : Le Courrier français. — La Réforme. — La Patrie. — La Gazette de France. — Le Populaire. — La Fraternité. — L'Union. — L'Atelier.

Dans les départements : L'Echo de l'industrie. — Le Censeur de [illegible] — [illegible] — L'Industriel de la Champagne. — La Provence d'Aix. — La Revue provinciale (de Bar-le-Duc.) — Le Langrais. — Le Courrier du Bas-Rhin

Il manque encore à cette liste des noms connus par leurs sympathies pour la cause populaire ; nous ne doutons pas qu'ils ne tiennent à honneur de s'y inscrire. Mais ce qu'il nous est permis de signaler une seconde fois, c'est le refus systématique de concours de toute la presse légitimiste. Elle a cependant applaudi au projet d'enquête de M. le vicomte Dubouchage (et nous-mêmes y avons applaudi) ; elle prodigue tous les jours ses éloges au noble pair et à ses rares collègues qui prennent en main la cause des intérêts populaires. Ne craint-elle pas que son silence au milieu d'une manifestation solennelle de la presse en faveur du peuple ne donne à penser que son zèle s'inspire plutôt de la politique que d'un amour sincère du bien public ? Nous hésitons encore à l'affirmer, mais il sera difficile de se refuser à cette conséquence, si la presse légitimiste persiste plus long-temps dans ses réserves silencieuses.

La Pétition contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail, dont nous avons reproduit le texte dans notre numéro du 25 janvier dernier, se signe aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, tous les jours, de dix à cinq heures, et de huit à dix heures du soir.

On reçoit aussi les souscriptions aux adresses suivantes :

MM. Vinçart aîné, rue Montmartre, 1 ;

Guarin, libraire, rue Bourbon-Villeneuve, 29 ;

Jonas, passage du Grand-Cerf, sous l'horloge ;

Mme veuve Delavigne, libraire, passage de l'Ancre, rue Saint-Martin ;

Félix Martin, marchand de vins, rue des Juifs, 21 ;

Farras, traiteur, rue des Ecrivains, 28 ;

Desbonne, traiteur, rue Poissonnière, 30 ;

Marchand, traiteur, rue de Bretagne, 52 ;

Prud'homme, libraire, rue Saint-Dominique, 177 ;

Dumas, traiteur, rue du Faubourg-Saint-Martin, 115 ;

Floguy, traiteur, rue du Faubourg Saint-Martin, 93 ;

Simorre, traiteur, rue du Faubourg-Saint-Martin, 143 ;

Josserand, traiteur, rue des Vinaigriers, près du canal.

On distribue aux mêmes adresses des exemplaires de la Pétition aux personnes qui désirent s'occuper de recueillir des signatures.

N. B. — Nous recommandons à nos correspondants des départements de ne nous renvoyer les pétitions qu'après avoir épuisé les signatures qu'ils peuvent espérer de réunir autour d'eux.

Le Cri de Ralliement.

Un mouvement s'organise dans les profondeurs de la société, qui rappellera et surpassera le mouvement immortel de 1789. A cette époque, une partie du peuple brisa les chaînes de la féodalité nobiliaire et sacerdotale ; ce fut la bourgeoisie, qui s'était préparée à son émancipation par plusieurs siècles de travail, de lutte, de pro- [illegible] canaux, des mines, de toutes les richesses nationales ; aujourd'hui elle convoite les terres d'Algérie, en attendant le tour de celles de France ; par l'emprunt, elle devient le vrai souverain des Etats, comme tout créancier devient le maître d'un débiteur insolvable, rançonnant la royauté non moins que la bourgeoisie et le peuple, parce qu'elle occupe les postes-forts de la production, comme les seigneurs occupaient les postes-forts du combat et de l'embuscade ; de proche en proche, de jour en jour elle étend les bases d'une grande fédération, devant laquelle tout genou fléchira, en signe d'hommage et de foi. Au lieu de la combattre, les gouvernements recherchent son alliance et favorisent son développement, parce qu'ils préfèrent l'humiliante sécurité de sa protection, — confiance funeste, et dont ils ne tarderont pas à se repentir, — aux glorieux dangers de l'indépendance.

La bourgeoisie a patronné d'abord cette puissance nouvelle, parce qu'elle émanait de son sein. Mais on commence aujourd'hui à pressentir de prochaines déceptions. La grande banque, la grande industrie, le grand commerce élèvent de gigantesques établissements dont la concurrence écrase la moyenne et petite banque, la moyenne et petite industrie, le moyen et petit commerce. Comme le magasin avait détrôné la boutique, le bazar détrône le magasin. De là ce nombre infini de faillites, et de fraudes de tout genre pour prévenir les faillites. Les bourgeois sont menacés de retomber dans le prolétariat, s'ils ne s'élèvent à la féodalité, et l'on peut calculer déjà l'époque peu éloignée où la classe moyenne des villes disparaîtra fondue dans les deux extrêmes. Menacée surtout de l'affront d'une chute, on la voit recourir à tous les expédients pour prendre place dans la compagnie des barons du coffre-fort, dût-elle acheter le succès par les malédictions des travailleurs qu'elle exploite.

Ces travailleurs forment en dehors de ces deux classes l'innombrable majorité de la nation, le peuple, comme on dit encore, seule fraction du *tiers-état* qui n'ait pas profité de la révolution pour se faire garantir ses droits et obtenir un meilleur destin. A son tour et à son heure, le peuple veut aujourd'hui la réalisation à son profit des principes de liberté, d'égalité et de fraternité qu'il a conquis, au prix de son sang et de ses sueurs, pour les autres membres de la famille française. Les sourdes agitations qui fermentent dans son sein pour satisfaire cette juste ambition, constituent le grand mouvement social de notre temps. Tout y concourt comme instrument qui aide, ou comme obstacle qui irrite : la presse, les chambres, les chaires publiques, la tribune sacrée, le gouvernement, l'industrie.

De grands changements se préparent et sont inévitables ; il faut que les plus désolés en prennent leur parti ; s'ils ont quelque intelligence de la situation, ils s'uniront à nous pour faire que ces changements constituent une pacifique évolution, et non plus comme en 1793, une terrible et sanglante révolution ; il leur suffit de se rallier à notre devise : l'organisation du travail par l'association.

Sous le drapeau qui porte cette devise se trouve le salut du pays entier, et particulièrement le salut du peuple ; aussi voyons-nous, de toutes les régions de la France, le peuple adopter ce cri de ralliement.

Deux voies sont ouvertes devant lui : l'association des travai

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 22 FÉVRIER 1846.

LA CIGALE ET LA FOURMI.

I.

Le 16 juillet 1837, il se passait, au quatrième étage d'une des maisons les plus obscures de la rue du Roule, un de ces douloureux événements qui viennent frapper à l'improviste et dans l'ombre une famille éplorée, et dont Dieu seul est le témoin.

C'était le soir.

Une vieille femme, dont on voyait à peine le visage flétri et décoloré, se tordait dans les angoisses de l'agonie, sur un lit dont la scrupuleuse blancheur déguisait mal une pauvreté honteuse et cachée.

Cette femme était connue dans le quartier sous le nom de Mme Pasquet. Elle était veuve d'un ancien officier de la garde impériale, mort aux Invalides quelques années avant la révolution de juillet.

Deux jeunes filles étaient agenouillées près du lit et pleuraient. C'étaient les filles de la mourante.

L'une, l'aînée, se nommait Pasquette ; Clémence était le nom de sa sœur. Elles étaient toutes deux jeunes et belles ; la plus âgée n'avait pas vingt ans.

Un silence de mort régnait dans cette chambre, qu'éclairait à peine une petite lampe placée sur la cheminée. Les jeunes filles comprimaient leurs sanglots avec une navrante sollicitude ; leur mère eût pu les entendre, et la pauvre femme avait bien assez de ses souffrances et de son agonie.

Cependant, la mort sembla accorder quelques minutes de trêve à sa victime, qui ouvrit lentement les yeux et contempla ses filles avec un indicible regard de mère ; puis, les touchant légèrement de sa main pâle et décharnée, elle leur dit tout bas, si bas que les deux jeunes filles furent obligées de se pencher presque sur ses lèvres pour pouvoir l'entendre :

— Seules au monde !... pauvres enfants, qu'allez-vous devenir ?... Oh ! aimez-vous, aimez-vous toujours comme je vous ai aimées... c'est ma dernière prière et ma dernière volonté.

Pour toute réponse, Pasquette prit la main de Clémence et la mit sur son cœur. Clémence pencha sa belle tête sur l'épaule de sa sœur, et toutes deux ainsi elles regardèrent leur mère. Ce muet et douloureux regard semblait lui dire : Tu le vois, nous nous aimons ; ne crains rien, nous ne nous quitterons jamais.

La pauvre mère sourit tristement.

— Bien ! dit-elle, bien !

Et deux larmes vinrent mouiller ses paupières arides et brûlées par la fièvre et de cruelles insomnies.

Puis, faisant signe à ses enfants de ne point l'interrompre, elle continua :

— Tout est fini pour moi, je le sens... dans une heure peut-être la mort va nous séparer... jusqu'au jour où il plaira à Dieu de nous réunir... car nous nous reverrons, mes enfants, nous nous reverrons dans un monde meilleur... Une mère quitter ses enfants pour l'éternité ! oh ! ne croyez pas cela ; ce serait blasphémer la Providence... Ce qui me brise le cœur, c'est moins cette inévitable séparation, dont Dieu a marqué le terme, que les cruelles incertitudes de votre avenir en ce monde, où je vais vous laisser seules, pauvres, sans famille, sans appui, sans expérience... vous si jeunes et si belles... exposées à toutes les séductions, à tous les outrages, à tous les dangers de la pauvreté... O mon Dieu ! protégez-les quand leur mère ne sera plus là pour veiller sur elles.

Les jeunes filles sanglotaient. La mourante se souleva par un énergique et suprême effort, prit leurs petites mains tremblantes, les baisa et leur dit :

— Ne pleurez point ainsi, car j'ai besoin de tout mon courage, mes forces sont épuisées... écoutez-moi pendant que je puis parler encore... C'est à toi, Pasquette, ma douce Pasquette, que je confie ta sœur... Quand je ne serai plus, sois pour elle une seconde mère... Deux jeunes filles sages et économes vivent de peu. L'état de fleuriste, que je vous ai fait apprendre, pourra vous suffire, si vous restez unies... toutes deux vous serez fortes ; isolées... ô mes enfants, n'oubliez jamais une fable que je vous appris autrefois, *le Vieillard et ses enfants*... Le monde est méchant et corrompu. Pour vous vaincre plus facilement, il voudra vous séparer... Gardez-vous d'écouter ses perfides conseils ; n'ayez jamais aucun secret l'une pour l'autre... et aux mauvais jours, si vous sentez votre cœur se troubler, confiez-vous mutuellement vos chagrins, vos inquiétudes, vos tristesses... les larmes que l'on verse à deux sont douces et salutaires... Pasquette... Clémence... que ce dernier baiser... soit le gage de votre union ici-bas... moi, je m'en vais là haut... vous attendre et prier pour vous...

Ce furent ses dernières paroles. Elle retomba sur son lit, muette et défaillante. Deux heures après, elle avait cessé de vivre......

Six mois s'étaient écoulés depuis la mort de Mme Pasquet. Ses deux filles, qui s'aimaient tendrement, avaient obéi sans peine à ses dernières volontés. Elles vivaient ensemble et n'avaient point voulu quitter la petite chambre où leur mère avait rendu le dernier soupir.

Elles étaient là, toutes deux, assises l'une près de l'autre, chiffonnant de leurs doigts mignons des fleurs moins fraîches que leurs jeunes et frais visages, parlant de leur mère et essuyant furtivement une larme, remplacée bien vite par un doux sourire. Pasquette avait tant de peur d'affliger Clémence ! Clémence était si triste, si désolée, lorsqu'elle voyait pleurer Pasquette !

Les journées passaient ainsi, calmes et pures comme un rêve de vierge. Nulle voix du dehors, nuls bruits de ce monde ne venaient troubler la sérénité de ces deux enfants, qui n'avaient qu'une pensée, leur mère ; un amour, les fleurs ; un désir, leur bonheur mutuel ; une espérance, vivre toujours ainsi.

Pasquette était blonde, petite, alerte, rieuse et fraîche comme une rose de mai.

Clémence était brune, pâle et sérieuse ; sa taille élégante et bien posée dessinait gracieusement les riches proportions d'un corps modelé comme une statue antique.

Pasquette était jolie, mais ses yeux bleus [illegible] et malins tout à la fois, devaient plutôt [illegible] douces familiarités de l'amitié qu'un plus [illegible] timent.

Clémence était belle de cette beauté [illegible] enivrante, qui captive le regard et qui fait battre le cœur. Ses grands yeux noirs, presque toujours baissés, se levaient parfois avec une singulière expression de puissance et d'énergie ; mais ce rayonnement de feu intérieur s'éteignait bientôt, et deux longues paupières se hâtaient d'en voiler les inquiètes ardeurs.

Pasquette était douce, avenante, spirituelle peut-être, mais d'un esprit vulgaire, plus apte à comprendre les choses de la vie extérieure qu'à se replier sur lui-même, et à penser. Elle avait pris la direction du petit ménage, et elle s'en acquittait de façon à faire envie à la ménagère flamande la plus expérimentée.

Clémence avait plus de sensibilité que de douceur, plus de passion que de caresses. Parfois, muette et rêveuse, elle appuyait mélancoliquement sa belle tête sur sa petite main, d'où les fleurs s'échappaient sans qu'elle s'en aperçût. A quoi rêvait-elle ?

Pasquette n'avait de sa vie ouvert un livre : — A quoi cela sert-il ? disait-elle.

A ses heures de loisir, Clémence courait chercher au cabinet de lecture voisin quelque roman nouveau, quelque pièce de théâtre, qu'elle dévorait avec une effrayante avidité.

Toujours vêtue avec une scrupuleuse propreté et une simplicité parcimonieuse, qui faisaient sourire d'aise les commères du voisinage, Pasquette se contentait d'une simple robe de toile et d'un petit bonnet bien blanc, qu'elle faisait elle-même. Un seul luxe lui suffisait : c'étaient ses beaux cheveux blonds, dont les longues boucles encadraient à ravir son gentil minois. Elle aimait peu la toilette. — Cela coûte trop cher, disait-elle à sa sœur, lorsque celle-ci s'arrêtait en soupirant devant les riches magasins du boulevart.

Si parfois, le dimanche, elles allaient toutes deux se promener aux Champs-Elysées, Clémence sentait son cœur se serrer à l'aspect du luxe et des splendeurs qui les environnaient ; et souvent elle fermait les yeux pour ne pas voir les belles dames qui passaient dans les équipages. Au retour de la promenade, il lui prenait de singulières tristesses.

— Qu'as-tu ? lui demandait Pasquette.

— Je n'ai rien, répondait Clémence ; je me dis seulement qu'il y a ici-bas des gens bien heureux.



habiles et des capitaux assez considérables. La discipline intérieure y est très difficile; parce que le groupe manque de pivots assez forts pour gouverner le mouvement; et l'anarchie, ce qui, en industrie, veut dire la ruine, est souvent au bout des meilleures intentions.

La seconde solution, qui est plus particulièrement recommandée par l'Ecole sociétaire, l'association intégrale du travail, du talent et du capital, est de beaucoup meilleure, parce qu'elle concilie tous les intérêts et garantit tous les droits. Elle appelle à un concert volontaire les maîtres comme les ouvriers, les riches comme les pauvres; elle associe l'agriculture à l'industrie, l'art à la science, pour former un vaste cadre où puissent se déployer et s'engréner tous les ressorts de l'activité humaine. Elle est plus difficile à organiser, mais plus sûre dans ses résultats.

Au nom du caractère conciliateur de cette solution, nous ferons un appel à tous les hommes intelligents de tous les rangs.

Nous dirons aux capitalistes, aux maîtres, à tous les directeurs de la production, qu'ils appartiennent à l'aristocratie ou à la bourgeoisie industrielles : « Vous marchez à un abîme; la concurrence jonche de vos débris le champ de bataille de la production, et l'abaissement prochain des douanes va redoubler la fièvre des spéculations et des désastres. Les conditions de la lutte, en vous entraînant à de dures exigences envers l'ouvrier, amassent contre vous un trésor de colères, qui tôt ou tard deviendront des vengeances. Affranchissez-vous de la peur et de la haine, en vous ralliant au cri du siècle : l'organisation du travail par l'association. »

Nous dirons au peuple : « Nous vous convions aussi à une œuvre de paix et d'amour. Assez de guerres civiles! poursuivez les injustices particulières de quelques maîtres, maudissez les funestes effets d'une déplorable organisation sociale, mais n'attribuez pas au mauvais vouloir d'aucune classe les iniquités de votre destinée. Sous le vêtement du maître bat un cœur d'homme, dont la bonté naïve ne peut-être étouffée par les réclamations de l'intérêt. N'oubliez pas que la bourgeoisie et l'aristocratie ont souvent mérité la reconnaissance du pauvre par de bienfaisantes fondations : crèches, salles d'asile, écoles, hôpitaux et mille autres. Combien de souffrances ont été soulagées, consolées, par la femme et la fille du riche! Si les riches savaient! a dit le romancier du peuple, avec un profond sentiment de la vérité. Il n'est pas le seul des heureux du monde que l'instinct du juste et du bien ait porté vers la cause populaire; au sein des classes privilégiées les intérêts du peuple ont toujours trouvé de dévoués défenseurs! Ne craignez donc pas, hommes du peuple, de serrer la main fraternelle du riche et de lui tendre la vôtre, et de vous rallier ensemble au cri du siècle : l'organisation du travail par l'association.

» Que surtout l'amour vous unisse, vous tous quittes frères par la communauté des souffrances et des sueurs! Des haines funestes divisent les diverses professions; dans le même métier des partis opposés soutiennent des luttes sanglantes; des théories politiques ou sociales vous séparent; ralliez-vous ensemble, au nom de vos intérêts communs et d'une amitié fraternelle, au cri du siècle : l'organisation du travail par l'association. »

Et si notre parole n'avait pas assez d'autorité, nous vous transmettrons l'appel que vous adresse, par notre intermédiaire, l'un des vôtres (1).

(1) Lettre de M. Benoît Voisin, ouvrier cordonnier à Sens.

Les sociétés de secours mutuels, qui habituent à l'échange d'affectueux services et aux vertus domestiques à l'ordre et à la prévoyance, sûres garanties d'indépendance contre les prétentions injustes des maîtres;

Les écoles d'adultes où les plus habiles enseignent leurs frères; les bibliothèques populaires qui en sont le complément;

Les fêtes organisées par les travailleurs pour de légitimes délassements, fêtes qui montrent aux riches blasés et corrompus comment le peuple sait allier le plaisir avec la décence le bonheur avec la morale.

La presse surtout peut devenir le lien des intelligences et des cœurs.

Que par ses soins toute action qui honore le peuple soit tirée de l'obscurité, mise à l'ordre du jour, et aille porter dans les ateliers et dans le monde la bonne nouvelle d'une vertu à honorer et à imiter; que les œuvres littéraires ou artistiques des enfants du peuple soient publiées, appréciées, critiquées avec bienveillance, et que les succès des uns servent à la gloire et à l'instruction du peuple tout entier.

Ainsi grandira par la faveur de tous le parti social ou populaire qui a pris pour devise : Organisation du travail par l'Association. Quand il sera compact et bien discipliné, la révolution sera faite. Et tandis que la bourgeoisie n'a pas su faire la sienne sans couper des têtes de rois et de femmes, le peuple, lui, établira le règne de la justice aux applaudissements universels, se montrant supérieur à la bourgeoisie en science et en généreuse élévation de sentiments. Puisse-t-il éprouver le noble orgueil d'un pareil triomphe!

Concourons tous pour notre part à cette transformation pacifique de la société, en nous ralliant au cri du siècle : Organisation du travail par l'Association.

Abdication.

Si la Chambre des députés, au lieu de se livrer à ce jeu puéril qui consiste à monter à l'assaut des ministères ou à les défendre, avait voulu seconder efficacement le progrès social, les premières mesures qu'elle aurait prises auraient été d'organiser la liberté d'enseignement, la liberté d'association, enfin d'établir des conditions légales d'admission et d'avancement dans toutes les branches du service public.

Ces mesures ne suffiraient pas assurément pour régénérer la société, elles ne réaliseraient pas le bien, mais elles diminueraient la part du mal, en restreignant l'influence de la corruption et de l'intrigue; elles donneraient un libre essor, de puissants moyens de propagation aux doctrines religieuses, politiques, sociales, qui s'élaborent au sein du pays, et bientôt peut-être la discussion publique, l'enseignement oral, les essais pratiques d'association viendraient apporter à nos gouvernants le secret du salut social.

L'organisation des libertés d'enseignement et d'association, la fixation des conditions légales d'admission et d'avancement dans les carrières publiques ne sont pas seulement des idées utiles, progressives, mais encore des idées faciles à mettre en pratique, parce qu'elles sont acceptées par l'opinion. Aux yeux des hommes les plus timorés, elles n'ont rien d'utopique. On peut en parler dans les journaux et même à la tribune, sans se faire traiter de rêveur. Il y a plus, ces idées correspondent à des principes consacrés par ... dans leurs foyers. Si nous sommes encore législateurs, occupons-nous des questions urgentes et vitales.

Ce qui motive l'inertie du gouvernement, c'est qu'il craint d'exciter les passions philosophiques et religieuses; il aime le calme, qu'il croit nécessaire à son existence; il craint d'entretenir, de raviver même l'agitation produite dans beaucoup d'esprits par l'expulsion des jésuites, par la fermeture des cours de MM. Quinet et Lenormand; mais quand on s'est créé des difficultés, on n'a pas le droit de les fuir. Si la question de l'enseignement secondaire est devenue dangereuse pour le cabinet, c'est par sa faute. Au lieu de satisfaire les partisans de toutes les doctrines, en accordant à toutes une expansion légitime, on les a comprimées toutes également, et l'on a réalisé la paix à la manière des Romains, en faisant partout la solitude. Nous dirons au gouvernement : « Changez de système à l'égard de la liberté d'enseignement; sachez la comprendre avec largeur, ou subissez la peine de vos fautes. »

M. Berryer est venu exprimer à la tribune une supposition flatteuse pour le ministère : « Je pense, a-t-il dit, que le cabinet retire » le projet relatif à l'enseignement secondaire, dans l'intention de » présenter sur le même sujet une loi plus libérale et plus conforme » aux exigences de l'époque. » Le cabinet devrait accepter ces paroles comme un utile conseil. Nous craignons qu'il n'y voie qu'une ironie. Pour notre part, nous n'avons aucune raison pour désirer que la question soit ajournée; elle est mûre dans le pays, et il est bien temps que la Chambre entame enfin par quelque côté cette grande œuvre d'organisation, qui est sa tâche essentielle. Un projet de loi incomplet, arriéré, n'enchaîne personne et donne à toutes les opinions l'occasion de se produire.

La reprise du projet de loi sur l'instruction secondaire a été rejetée à une forte majorité, tant la Chambre est pressée d'abdiquer avant l'heure et de s'appliquer le proverbe oriental : Il vaut mieux être assis que debout, endormi qu'éveillé, mort que vivant.

Puisse la mort volontaire de cette assemblée être un signal de résurrection pour la France.

Deux Pétitions de travailleurs.

On nous communique les deux pétitions suivantes offertes à la signature des ouvriers et des maîtres. La première a rapport à la loi sur les livrets, qui vient d'être votée par la Chambre des pairs; la seconde a pour objet de demander à l'institution des prud'hommes des modifications que rendent chaque jour plus indispensables et l'état de nos mœurs et les besoins de l'industrie.

A Messieurs les membres de la Chambre des Députés.

Messieurs,

Le projet de loi sur les livrets, récemment voté par la chambre des pairs, doit être livré prochainement à vos délibérations.

Permettez-nous, messieurs, de vous soumettre quelques observations qui sont de nature à vous le faire modifier.

Nous avions espéré que la loi projetée serait mise en harmonie avec le grand principe d'égalité proclamé par la charte. Il n'en a rien été, et nous avons vu avec douleur qu'inspirée par des sentiments de méfiance, elle blessait nos intérêts autant que notre dignité, et n'était plus en rapport avec les progrès de la raison et de la civilisation française.

Le mal, dans ce projet, n'est pas seulement de rendre le livret obli-

---

II.

La chambre voisine de celle des deux jeunes filles était habitée par un jeune ouvrier ébéniste, nommé Jean-Louis. Il y vivait seul, sortant chaque jour avant les premiers rayons du soleil, et ne rentrant qu'à une heure fort avancée de la nuit. Aussi était-ce le voisin le moins bruyant et le moins importun. Les jeunes filles étaient toujours couchées lorsqu'il rentrait, et il se gardait de faire du bruit de peur de les réveiller.

Jean-Louis n'était ni beau, ni élégant, ni spirituel; mais en revanche la nature l'avait doué des plus précieuses qualités du cœur. Sobre, actif, laborieux, sous une apparente grossièreté et une timidité naïve qui le rendait gauche et presque ridicule, il cachait une intelligence et une générosité de cœur capables de comprendre toutes les délicatesses et tous les dévouements.

Elevé à l'hospice des Enfants-Trouvés, il ne se plaignait du malheur de sa naissance que parce qu'il l'avait privé d'une mère, qu'il eût aimée, et d'une famille pour laquelle il eût pu se dévouer; il avait reporté toute sa tendresse et toutes ses facultés sur l'état qu'on lui avait enseigné, et il était devenu un des meilleurs ouvriers de son atelier. Son maître l'estimait, ses camarades l'aimaient; il faisait si peu de bruit et il était si disposé à leur rendre service!

— Mon bonheur serait complet, disait-il, si le soir, en rentrant au logis, je trouvais une petite femme pour me sourire et des petits enfants pour me sauter sur les genoux. Avec cela, m'est avis qu'il n'y a pas de fatigue possible, et que le travail n'est plus qu'un plaisir. C'est mon rêve, voyez-vous; mais je crois bien que je rêverai longtemps. Jean-Louis est trop laid, Jean-Louis est trop bête, Jean-Louis restera garçon. Est-ce qu'une femme voudrait m'aimer?

Ce doute était devenu pour lui une telle certitude, qu'il baissait les yeux et rougissait lorsqu'une jeune fille passait près de lui; si elle lui adressait la parole, il se hâtait de s'éloigner sans oser lui répondre.

Un jour Jean-Louis ne vint point à son atelier; il était assez dangereusement malade, et avait été forcé de garder la chambre.

La vieille portière de la maison, qui n'avait pas le temps de lui donner les soins nécessaires, ayant rencontré Pasquette sur l'escalier, parla de Jean-Louis à la jeune fille et chercha à l'intéresser au sort de son malade qui, privé de tout secours, seul, abandonné sur son lit de douleur, était capable, disait-elle, d'*y crever comme un pauvre chien du bon Dieu.*

Pasquette avait le cœur bon; elle se laissa toucher, et devint la garde-malade de l'ouvrier.

Grâce à ses soins et peut-être aussi grâce à son frais visage et à ses jolis yeux bleus, Jean-Louis fut guéri au bout de quelques jours; mais si son corps avait repris force et santé, en revanche il avait reçu au cœur une douce blessure, dont certes il n'eût pas voulu guérir.

Le cœur de la femme peut résister à tout, excepté à la souffrance qui l'implore; aimer et consoler, n'est-ce pas sa part d'héritage ici-bas? Pasquette avait rencontré plus d'une fois ce regard furtif et reconnaissant de Jean-Louis. Elle avait rougi, et son cœur lui avait dit qu'il était doux d'être regardée ainsi.

L'ouvrier retourna à son atelier; mais il n'était plus seul. Chaque soir, il avait soin de revenir de bonne heure pour pouvoir causer un peu avec Pasquette, avant que les deux jeunes filles se fussent enfermées dans leur chambre.

La jeunesse, lorsqu'elle n'est point comprimée par les conseils de l'expérience, c'est-à-dire de l'égoïsme, a le cœur d'un facile accès pour tous les tendres sentiments. Dans peu de temps, une douce et fraternelle intimité s'établit entre Jean-Louis et la jeune fille. Les façons élégantes et la grâce sérieuse de Clémence en imposaient bien un peu au pauvre garçon; mais, avec l'aide de Pasquette, il parvint à vaincre sa timidité, et à faire agréer ses visites à la *belle demoiselle*, comme il disait.

Jean-Louis aimait Pasquette, Pasquette aimait Jean-Louis; un mutuel aveu était inévitable. Jean-Louis parla de mariage, Pasquette demanda quelques jours de réflexion, après lesquels elle lui dit :

— Je vous aime, Jean-Louis, vous ne pouvez pas en douter; plus que tout autre vous êtes capable de me rendre heureuse, je n'en doute pas non plus; mais j'ai réfléchi, ce mariage est impossible, pour le moment du moins. Je ne vous refuse pas; mais je vous dis, — et quand je promets une chose, c'est sacré, — je vous dis : attendez.

— Attendre! ce mot est bien cruel pour moi, qui n'ai jamais eu et n'aurai jamais qu'un seul bonheur sur la terre, celui de vous aimer.

— Soyez raisonnable, Jean-Louis, et écoutez-moi. Je n'ai rien, vous n'êtes pas plus riche que moi...

— Je ne suis qu'un pauvre ouvrier, c'est vrai, mais avec un peu de bonne volonté, est-ce que notre travail ne pourrait pas nous suffire?

— Vous oubliez, Jean-Louis, que nous ne serons peut-être pas seuls un jour, dit la jeune fille en rougissant; et... nous ne devons pas penser seulement à nous.

— Que faire alors?

— Je vous l'ai dit, attendre jusqu'au jour où nous aurons amassé assez pour que ma sœur et moi nous ne soyons plus ouvrières, pour que nous puissions nous établir à notre compte dans un petit magasin de fleuriste.

— Je vous obéirai, mademoiselle; il le faut bien; mais pour me rendre l'obéissance plus facile et le temps plus court, j'aurais une prière à vous faire..., et... et...

— Parlez.

— Je n'ose pas.

— Suis-je donc si terrible?

— Au contraire, vous êtes un ange, et c'est justement pour cela... Ah bah! je me risque, tant pis!... Vous savez bien, mademoiselle Pasquette, que, n'étant pas trop mauvais ouvrier, mes journées ne sont pas non plus trop mauvaises. Moi, je ne fais pas grande dépense; je ne vais jamais au cabaret, et quand on ne va pas au cabaret, dam! un homme tout seul peut toujours se tirer d'affaire. Pour lors, je me dis : quand on ne dépense pas tout, il en reste, et, puisque je dois vous épouser... je pourrais... je voudrais bien... Tenez, je n'ose pas vous dire cela.

— Osez, Jean-Louis; vous voudriez...

— Je voudrais, si vous me le permettez, apporter aussi ma part à votre petit magot.

— Si je ne vous aimais pas déjà, Jean-Louis, je vous aimerais pour ce que vous me dites là. Tenez, pour vous le prouver, ajouta Pasquette, rouge comme une cerise et joyeuse comme un petit oiseau par un beau soleil de printemps, je vous permets de m'embrasser; mais ne vous y habituez pas.

A partir de ce jour, Jean-Louis apporta scrupuleusement à la jeune fille sa part du *petit magot*, comme il disait.

III.

Clémence, dont la fierté et les goûts aristocratiques avaient quelquefois été choqués par le langage peu choisi et les façons vulgaires de l'ouvrier, avait d'abord fait à sa sœur quelques observations sur l'*inconvenance* d'un pareil mariage, elle, fille d'un ancien officier de l'empereur; mais Pasquette avait répondu :

— Il est ouvrier, j'en conviens; mais que suis-je donc, moi? Crois-moi, ma sœur, un ouvrier qui gagne honnêtement sa vie, est ou doit être l'égal de tout le monde. Après tout, je l'aime comme cela. Un bon cœur vaut mieux qu'un bel habit, et je réponds du cœur de Jean-Louis.

Clémence n'avait plus rien dit; elle s'était même efforcée de se faire gracieuse pour Jean-Louis; mais, malgré elle, elle n'entrevoyait pas sans effroi, dans l'avenir, le jour où elle serait forcée, pour ne point quitter sa sœur, de vivre avec lui et de l'appeler mon frère.

Clémence aimait passionnément le théâtre. Là seulement, dans cette salle toute resplendissante d'or, de couleurs et de lumière, en face de ces loges remplies de femmes, de fleurs et d'élégantes parures, devant cette scène où elle pouvait entrevoir le tableau séduisant, mais souvent menteur, d'un monde vers lequel aspiraient en secret tous ses rêves, où les femmes étalent si bien parées et si gracieuses, les hommes si élégants, les paroles d'amour si douces et si harmonieuses; là seulement, Clémence se sentait vivre. Semblable à un oiseau qui vient de s'échapper de sa prison, qui chante et qui bat de l'aile en voyant devant lui les arbres, la verdure, les champs et la liberté, elle s'enivrait à longs traits de bruit, de luxe, de musique, de lumière et de paroles d'amour, qui n'étaient pas pour elle, mais dont elle se savait digne, plus d'un regard le lui disait du moins.

Tant que durait la représentation, Clémence était heureuse. Toute sa pensée était concentrée dans son regard, toute sa vie était suspendue aux lèvres de l'acteur qu'elle écoutait; mais au retour, quel triste réveil! la pauvreté, le travail, les privations, et pas même un être auquel elle pouvait raconter son rêve! La sage

SUPPLÉMENT

barquer avec ses maîtres et amis, et quand il se trouva seul dans les murs de Toulon; mais il eut bientôt pris son parti, et quitté cette ville; au bout de quelques jours il était de retour à Metz, où il fut bien accueilli et fêté par l'autre moitié du régiment, restée en garnison dans cette ville: il avait opéré son voyage seul et sans guide.

CONCURRENCE AUX COMMISSAIRES-PRISEURS. — Un fait assez singulier s'est passé dernièrement dans la rue d'Arcole; le propriétaire d'une maison de cette rue, après avoir accordé inutilement à l'un de ses locataires délai sur délai pour le paiement de plusieurs termes de loyer en retard, avait fait opérer judiciairement une saisie-exécution des meubles et marchandises qui garnissaient le local, et avant de clore son procès-verbal, l'officier ministériel qui avait instrumenté avait eu soin d'indiquer le jour de la vente.

Le locataire n'apporta aucun obstacle, n'éleva aucun reproche; il reçut, au contraire, l'huissier et ses témoins avec une parfaite urbanité, et se félicita de pouvoir leur fournir l'occasion de faire une affaire qui devait leur rapporter un certain profit.

Cet accueil, si peu ordinaire en pareille circonstance, avait tellement ému l'officier ministériel, qu'avant d'exécuter les ordres qu'il avait reçus, il crut devoir solliciter un ajournement auprès du propriétaire; mais celui-ci refusa tout sursis, et il fut forcé d'opérer.

Dans l'intervalle qui s'écoula depuis la saisie jusqu'à avant-hier, le locataire conserva la même quiétude, et tout semblait faire croire qu'il était disposé à se laisser exécuter sans murmure et sans regret; le gardien des meubles saisis en était si bien convaincu, qu'il avait cru pouvoir se dispenser d'exercer la surveillance dont il était chargé.

Cependant hier, dans la matinée, les passants s'arrêtèrent rue d'Arcole, devant une affiche écrite à la main, placardée sur la maison en question, annonçant une vente d'objets mobiliers et de marchandises à vil prix pour cause de départ forcé et sur l'heure; plusieurs d'entre eux entrèrent, un peu plus tard d'autres arrivèrent, et bientôt le nombre de chalands ou de curieux fut assez considérable pour commencer la vente, et elle commença.

Le locataire saisi faisait lui-même l'office de commissaire-priseur; il se montrait si coulant sur les prix, qu'en moins d'une heure tout était vendu et payé, mais non enlevé; quelques minutes encore, et le gage du propriétaire disparaissait complètement.

Heureusement pour lui, le gardien ayant été informé de ce qui se passait, s'était hâté d'aller invoquer l'appui du commissaire de police du quartier, qui se rendit immédiatement sur les lieux, empêcha d'enlever les objets saisis, et fit rendre l'argent aux personnes qui les avaient achetés.

Quant au locataire, il a été mis en état d'arrestation, et il devra rendre compte de ce fait devant la police correctionnelle.

DES BRAVES EN CAPTIVITÉ. — On lit dans le *Moniteur de l'armée*:
« Nous recevons du camp d'Hinnuya, près de Tlemcen, des détails intéressants au sujet des quatre-vingts chasseurs d'Orléans restés prisonniers à l'affaire de Sidi-Brahim. Le docteur Cabasse, et le sous-lieutenant Larazet, malgré ses deux blessures, ne cessent de leur prodiguer les soins les plus touchants. La garnison de Tlemcen, jointe à celle du camp, ont déjà fait passer de l'argent à ces malheureux prisonniers. Tous les corps ont fait promettre au 8e bataillon de chasseurs de ne pas envoyer de nouveaux secours sans les prévenir, afin qu'ils puissent y participer.

Un des quatorze chasseurs si héroïquement échappés au désastre de Sidi-Brahim, vient de mourir des suites de ses blessures à l'hôpital d'Oran. Il avait reçu depuis peu de jours sa nomination de chevalier de la Légion-d'Honneur, et n'a pas eu le bonheur de porter sa décoration! C'est le quatrième que la mort enlève parmi ces quatorze braves si rudement éprouvés. Tous ont été nommés caporaux et mis à l'ordre de l'armée par le général de Lamoricière. »

On écrit de Tlemcen, le 1er février:
« Les officiers, sous-officiers et soldats du 8e bataillon des chasseurs d'Orléans en garnison ici, ayant eu l'occasion de communiquer avec leurs quatre-vingts camarades prisonniers dans la deïra d'Abd-el-Kader, depuis le glorieux combat de Sidi-Brahim, ont tous vidé leur bourse pour leur venir en aide, ainsi qu'aux hommes du 2e régiment de hussards. Le fourrier Bavet, qui avait trouvé une trentaine de douros à l'affaire du Kamis, s'est empressé de les remettre au général Cavaignac pour qu'ils fussent adressés à ses camarades prisonniers. La garnison tout entière a voulu s'associer à cet acte de fraternelle sympathie qui a été partagé par les habitants de notre ville. Les prisonniers du 8e bataillon de chasseurs ont presque tous reçu trois ou quatre blessures. Un d'eux, le caporal Parès, en a reçu douze.

» A la date du 30 novembre, huit hommes étaient morts des suites de leurs blessures, et beaucoup d'autres donnaient de vives inquiétudes. Aux misères de nos pauvres prisonniers, un accident est venu en ajouter de nouvelles: le feu a pris dans leur camp; presque tous leurs gourbis ont été brûlés et leurs effets aussi. La mauvaise saison rend cette perte bien douloureuse pour eux. L'argent qu'on leur a fait passer ne suffira pas pour réparer ce désastre. Si leurs frères d'Afrique et de France savaient cela, sans doute ils voudraient tous venir à leur secours. »

EXPLICATION D'UN MYSTÈRE. — Nos lecteurs n'ont pas oublié, dit l'*Echo de l'Allier*, la disparition mystérieuse du nommé Mazure, qui a donné lieu, quatre mois environ, à tant d'hypothèses contradictoires. Le cadavre de ce malheureux, à demi rongé par les bêtes sauvages, et presque complètement putréfié, vient d'être enfin retrouvé dans un épais fourré du bois de Lavauvre, situé à la hauteur de Laferté et à trois kilomètres environ de la grande route de Lyon. Cette circonstance justifie complètement les dépositions du postillon et des voyageurs qui avaient affirmé que c'était bien à cet endroit de la route que Mazure était descendu pour satisfaire un besoin, et non pas entre Chazeuil et Varennes, comme l'avait déclaré le conducteur.

Le corps paraissait avoir été traîné dans un lieu écarté par un individu seul, au moyen d'un lien de paille passé à l'un des bras; les vêtements inférieurs avaient été enlevés. Une ceinture en cuir, qui devait contenir des valeurs évaluées à 20,000 fr. environ, était coupée et vide: un sac contenant 50 fr., tombé sans doute pendant l'obscurité des mains de l'auteur du crime, a été retrouvé dans un fossé à la sortie du bois. Nulle trace de violence n'a été reconnue par les hommes de l'art, auxquels l'état des organes n'a pas permis de vérifier s'il y avait eu asphyxie; ils ont pu constater cependant que le besoin qui avait motivé la descen-

ravagé la récolte du pauvre. Quand la neige couvre la terre, l'ouvrier est à son foyer, et là il ne gagne rien.

» Jusqu'ici on voyait les pauvres se répandre dans les campagnes comme à la saison des récoltes, pour glaner des pommes de terre, lesquelles, pour le dire en passant, se sont grossies au sein de la terre, sans que ce phénomène ait été expliqué. Mais à présent qu'il y a un demi-pied de neige, si cette seconde récolte toute providentielle n'est pas détruite, on comprend ce qu'elle coûte.

» Plusieurs familles des environs de Laroche ont vendu leur petit domaine, et se disposent à partir pour les Etats-Unis au printemps prochain. »

VARIÉTÉS.

Projet pour la construction aux environs de Bruxelles d'un quartier modèle spécialement destiné à des familles d'ouvriers.

Sous ce titre, M. Ducpétiaux, inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance en Belgique, vient de publier une brochure digne d'attirer l'attention la plus sérieuse de tous ceux qui s'occupent de l'amélioration du sort des classes ouvrières. C'est une nouvelle manifestation de ces tendances nouvelles de l'esprit public que nous ne cessons de signaler à l'attention des hommes d'Etat.

Les extraits suivants permettront d'apprécier le caractère de ce projet et sa haute importance:

PROJET FINANCIER.

L'excessive mortalité, le grand nombre et la gravité des maladies, l'état chetif et malingre des enfants, la dégoûtante malpropreté, les habitudes de désordre qui se remarquent dans plusieurs quartiers de la capitale, et surtout dans les ruelles, les allées et les cours ou *bataillons carrés*, où l'air et la lumière font également défaut, doivent être attribués en grande partie au mauvais état des habitations où la classe ouvrière est refoulée, agglomérée. Pour remédier à ces inconvénients et étendre, autant que possible, aux ouvriers le bénéfice des constructions nouvelles qui s'élèvent de toutes parts; pour les faire participer aux avantages résultant des progrès que fait incessamment l'hygiène publique; pour les soustraire, en un mot, aux influences dangereuses qui altèrent à la fois leur condition physique, intellectuelle et morale, quelques habitants de Bruxelles ont résolu de s'associer pour ériger à frais communs un *quartier modèle*, où un certain nombre de familles d'ouvriers, d'une moralité reconnue et recommandés d'ailleurs par les associés, pourraient se procurer, à la condition du paiement d'un modique loyer, une habitation saine, agréable et commode, outre certains autres avantages énumérés dans le projet de règlement ci-joint (n° 3).

Ils ont, en conséquence, rédigé le projet financier suivant, qu'ils soumettent en toute confiance à ceux de leurs concitoyens qui voudraient, en y adhérant, s'associer à l'œuvre qu'ils ont entreprise.

Il sera créé une Société pour la construction, dans les environs et à proximité de Bruxelles, d'un quartier spécialement destiné à des familles d'ouvriers.

. . . .

Le quartier se composera provisoirement:

1° De cent trente-six maisons destinées au logement de familles d'ouvriers;

2° D'un bâtiment commun dont la destination sera indiquée ci-dessous.

Si, comme il faut l'espérer, le quartier prenait de l'extension, et si d'ailleurs les ressources de la Société le permettaient, on érigera plus tard une chapelle et une école primaire, avec un logement pour l'instituteur. L'architecte aura soin de tenir compte de ces prévisions dans la disposition du plan général du quartier.

Chaque maison sera appropriée pour le logement d'une famille; mais de même que les familles sont plus ou moins nombreuses, de même les maisons devront être plus ou moins vastes. On pourra, à cet effet, les diviser en deux ou trois classes. Le prix de location pourra varier en raison de leur étendue et du nombre de pièces dont elles seront composées, sans qu'il puisse cependant dépasser la moyenne du coût du loyer habituel du logement d'une famille d'ouvriers (96 à 144 fr. par an).

. . . .

Les maisons seront, autant que possible, groupées par quatre, six ou huit, suivant les convenances de la localité et en raison de l'économie sévère à apporter dans le mode de construction.

On aura particulièrement egard à tout ce qui concerne la ventilation extérieure et intérieure, et en général la salubrité des habitations.

A chaque habitation sera, autant que possible, annexé un petit jardin. Le long de la façade, on établira un trottoir d'un mètre au moins de largeur.

La disposition des maisons dépendra de la configuration du terrain; en tout cas, qu'elles forment une ou plusieurs rues, ces rues seront larges et spacieuses. On pourra laisser au milieu un espace qui sera planté en gazon entre deux rangées d'arbres, de préférence des tilleuls; de distance en distance on disposera des bancs. Des deux côtés du gazon, le long des maisons, on établira un pavé suffisamment large pour le passage d'une voiture.

On adoptera, tant pour l'architecture extérieure que pour l'arrangement intérieur des maisons, le modèle des *cottages* anglais, qui, sans exiger des matériaux plus coûteux ni plus de main d'œuvre, présentent néanmoins un aspect plus riant et plus gracieux. Les formes des maisons pourront être variées, mais sans que leur coût puisse jamais dépasser les prix *maximum* suivants:

Maison de 1re	classe. . . .	2 000 francs.
—	2e classe. . . .	1 800
—	3e classe. . . .	1 500

Le bâtiment commun érigé, soit à l'entrée, soit au centre du quartier, contiendra:

1° Le logement du régisseur du quartier; 2° la cuisine commune; 3° la buanderie commune; 4° l'infirmerie; 5° les magasins; 6° la cantine; 7° une chambre de bains; 8° un chauffoir commun; 9° une salle pour l'école gardienne; 10° un emplacement pour la bibliothèque.

A proximité du bâtiment commun, on réservera un emplacement pour une école.

II. Il y a trois classes d'habitations, dont le loyer est, pour la première classe, de douze francs par mois, ou cent quarante-quatre francs par an; pour la deuxième, de dix francs par mois, ou cent vingt francs par an; pour la troisième, de huit francs par mois, ou quatre-vingt-seize francs par an.

III. Pour être admis comme locataire, il faut être muni d'une recommandation de l'un des actionnaires, et être en outre porteur d'un certificat de bonne conduite délivré par le commissaire de police ou l'administration communale du lieu du dernier domicile.

Le locataire doit s'engager en outre:

1° A acquitter son loyer le 1er de chaque mois par anticipation, sans qu'il puisse réclamer aucune restitution s'il quitte son habitation après le mois commencé;

2° A observer le règlement et à se conformer à toutes les mesures qui sont ou qui pourront être prescrites dans l'intérêt du quartier, du bien-être, de la santé et de la moralité de ses habitants;

3° A ne commettre aucun dégât, à entretenir la propreté la plus scrupuleuse tant sur sa personne que dans son habitation, et à payer tout dommage apporté par son fait ou par celui des membres de sa famille aux propriétés du quartier;

4° A faire vacciner ceux de ses enfants qui ne l'auraient pas été ou qui n'auraient pas eu la petite-vérole; cette vaccination sera pratiquée gratuitement par le médecin du quartier;

5° A envoyer leurs enfants, suivant leur âge, soit à l'école gardienne du quartier, soit dans l'une des écoles publiques ou privées du voisinage.

IV. La participation aux avantages du service médical, de la salle de réunion, de la bibliothèque circulante, de l'appareil gymnastique, de l'école gardienne, sera accordée moyennant une légère rétribution mensuelle, payable, comme le loyer, par anticipation, et dont le taux sera fixé par le comité des actionnaires.

V. L'achat des aliments préparés à la cuisine commune, des objets divers aux magasins du quartier, le lavage des effets des locataires, les bains, seront payés au comptant, conformément à un tarif arrêté par le comité des actionnaires.

VI. Il sera fait annuellement une distribution de récompenses ou de primes d'encouragement à ceux des habitants du quartier dont les maisons et les jardins seront le mieux tenus.

VII. Les locataires pourront, s'ils le désirent, acquérir la propriété de leurs habitations, soit au moyen d'un paiement intégral, soit au moyen du versement annuel ou mensuel d'une certaine somme. Les conditions de cet achat seront déterminées ultérieurement.

VIII. Nul locataire ne pourra sous-louer tout ou partie de son habitation sans le consentement exprès du comité.

IX. Le comité n'autorisera, dans aucun cas, l'établissement de cabarets dans le quartier, ainsi que de boutiques de détail qui pourraient faire concurrence au magasin établi dans l'intérêt de ses habitants; il prononcera sur les exclusions comme sur les admissions, à la majorité des voix des membres présents. L'exclusion sera prononcée, dans tous les cas, contre les locataires dont l'inconduite sera notoire, qui se livreront à l'ivrognerie, ou qui vivront en état de concubinage.

P. S. Il suffit, pensons-nous, d'un peu de réflexion pour apprécier les avantages qui résulteraient de la mise à exécution du plan que nous venons d'exposer dans toute sa simplicité:

Constitution du patronage de la classe laborieuse sur une base large et généreuse;

Substitution du régime de la prévoyance au régime de l'aumône;

Revenu légitime assuré aux sociétaires;

Exemple proposé aux personnes bienfaisantes de Bruxelles et des autres localités, qui se montreraient disposées à concourir à l'œuvre du soulagement des indigents;

Prolongation d'existence assurée à un certain nombre de familles;

Assurance contre la misère, l'imprévoyance et le libertinage;

Diminution des charges et augmentation d'aisance;

Occasion offerte aux fabricants, aux chefs d'ateliers, et généralement à tous les hommes charitables, d'assurer le bien-être des ouvriers auxquels ils pourraient s'intéresser.

Le vrai, le seul moyen de soulager d'une manière efficace la classe ouvrière de Bruxelles, c'est de la soustraire, avant tout, au milieu dans lequel elle végète et s'étiole. Les efforts que l'on a faits jusqu'ici, les tentatives qu'on continue à faire pour améliorer sa position, sont restés et demeureront stériles, tant qu'on ne l'arrachera pas aux bouges infects où les mauvaises traditions se perpétuent, où la misère, le vice et la dégradation se transmettent comme un héritage des pères aux enfants. Dans l'impossibilité où l'on se trouve d'abattre immédiatement ces demeures maudites, d'exproprier leurs propriétaires, de faire table rase pour tout reconstruire à nouveaux frais, il n'y a qu'un remède possible actuellement: c'est d'opposer une concurrence salutaire aux spéculateurs de bas étage, qui perçoivent un loyer usuraire des plus chétives masures; c'est de prouver que, par l'emploi judicieux d'un modique capital, on peut faire plus de bien qu'en absorbant, comme on le fait, des sommes énormes pour alimenter la misère au lieu de la prévenir.

. . . .

Nous supposons que la construction de petites maisons isolées pour chaque ménage est une conséquence des habitudes locales; mais l'on conçoit que partout ailleurs il serait beaucoup plus avantageux de construire de grandes maisons. Sous cette réserve, nous donnons une pleine approbation au projet de l'honorable M. Ducpétiaux.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. H. R. à Bergerac. — Reçu, merci. — Les adhésions nouvelles nous sont précieuses: elles prouvent le progrès incessant.

M. C. G. à Wesserling. — Reçu. Nous connaissons votre dévouement. Nous ferons traite, mais non par la voie que vous indiquez, laquelle se charge bien de la transmission des espèces, mais non du recouvrement des valeurs.

M. A. A. à Manchester. — [illegible] Nous disons comme vous: espoir et courage!

M. E. B. à Sainte-[illegible] — Vous comprenez bien la valeur de prop. de l'org. quot[illegible]

M. R. au Pin. — [illegible] vous voudrez. La caisse est toujours ouverte.



Cours moyen		43,30
Cours-taxe		41,27

Cote administrative.

Gruaux	2 q.	44 k.	56,10	à	58 80
1re	265	90	42,00	à	44,60
2	136	01	39,70	à	41,40
3e	71	38	34,85	à	37,25
4	4	37	00,00	à	25 50
A liv.	605	84	26,90	à	52,90

Cours moyen		43,12
Cours-taxe		41,39

Cote administrative.

Gruaux	6 q.	28 k.	00.00	à	56.05
1re	210	38	42 00	à	44.60
2e	215	09	39.50	à	44,40
3e	49	50	31 75	à	35,65
4e	9	42	10 00	à	31,20
A liv.	1838	47	37,60	à	44,00

Marchés.

Halle aux veaux. 20 février. — Veaux amenés 889, vendus 857 à 1,90 1,60-1,40. — Vaches amenées 78, vendues 70 à 1,32-1,06-0,92. — Taureaux amenés 3, vendus 1 à 0,00, 0,90.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 20 février.—Foin 1re 51 à 52; 2e 48 à 50; 3e 42 à 46. — Luzerne, 2e 48 à 00; 3e 44 à 00. — Paille de blé, 1re 31 à 34; 2e 28 à 30; 3e 27 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 46 à 00; 43 à 00.

Marché de la Maison-Blanche, 21 févier. — Sur 80 porcs, il s'en est vendu 80 à 1,24-1,22-1,20. —Vaches laitières amenées 55, vendues 29 de 155 à 450. — Taureau, amené 0, vendu, 000.

Halle à la viande du 21 février. — 24259 kil. Bœuf 1,50-1,30-0,80. — 14988 kil. Veau 1,60-1,40-1,20.— 5470 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. —En gros 60960 kil. 1,38-1,30-1,22.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 19, 20 et 22 février.—*Beurre* (le kil. En livres 2,20 à 2,92.— En mottes Isigny 2,40 à 5,90. — En mottes Gournay 2 10 à 3,90. — Petit beurre 2,18 à 2,58. — Beurre salé ou fondu 1,42 à 1,86. —*Œufs* (le mille). Du 19 février. 34 à 60.—Du 20, 38 à 52.—Du 21, 40 à 58. —*Fromages* (la dizaine), 20 février. Brie 15 à 25. —A la pie 5 à 15.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 21 février. — Foin 1re 55 à 56; 2e 45 à 48; 3e 40 à 42. — Paille de seigle 1re 30 à 34; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 27 à 29; 2e 24 à 26; 3e 00 à 00.

Canaux......	1275 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont. 1235 ««	« ««

CHEMINS DE FER.					
St-Germ......	« ««	« ««	« ««	Au 28. 1125.	« ««
V. r. d.......	« ««	560 ««	« ««	— 565.	H. 5 ««
—r. g.......	362 50	362 50	B. 3 75	— 365.	B. 2 50
Orléans....	1322 50	1320 ««	H. 5 ««	— 1325, 1317 50, 1320.	« ««
Bâle.......	253 75	255 ««	H. 3 75	— 253 75.	« ««
Rouen......	1055 ««	1048 75	H. 3 75	— 1055, 1047 50.	H. 2 50
Havre.......	757 50	750 ««	H. 7 50	— 755, 740.	B.17 50
Marseille....	« ««	« ««	« ««	— 1017 50, 1007 50.	« ««
Vierzon.....	717 50	« ««	B. 2 50	— 720, 710.	B.10 ««
Nord........	777 50	775 ««	« ««	— 778 75, 773 75.	H. 1 25
Bordeaux....	655 ««	« ««	« ««	— 656 25, 652 50.	B. 2 50
Boulogne.....	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Montereau...	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Strasbourg...	537 50	535 ««	B. 1 25	— 538 75, 535.	B. 1 25
Nantes	592 50	592 50	« ««	— 593 75, 591 25.	B. 1 25

LONDRES, 19 févr.	PARIS, 21 février. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 96 1/8, 1/4.	3 0/0 F. p. 85 15, 84 95 d. un; 85 40, 84 95 d. 50.	Av. 84 77 1/2.
Esp. act. 27 1/4.	5 0/0 F. c. 123 50. d. 50.	Ap. 84 55.
Portug. »	F. p 123 90 d. un; 124 35, 124 40 d. 50.	B. du Trésor.
Mexic. 31.	St-Germ. au 15 mars, 1165 d. 10.	
5 0/0 holl	Orléans, id. 1337 50, 1340 d. 20; 1360 d 40	Reports
2 1/2.	Rouen, id. 1070, 1080 d. 10.	3 0/0 f c. 05.
Rouen, 40, 41.	Hâvre, id. 765 d. 10.	—F.p. 12 1/2.
Orléans, 54 1/2.	Avignon, id. 1027 50, 1030 d. 10.	5 0/0 f. c. 10.
	Nord, id. 782 50, 780 d. 20; 791 25; 785 d. 10.	—F. p. 25,27 1/2.

MARCHANDISES.— HUILE de colza, disponible, 92,00 à 91.50; courant du mois, 94,00 à 00,00; mars et avril, 94,00 à 93,50; 4 du milieu, 92,00 à 00,00; 4 derniers, 94,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 88,00. — Œillette rousse, 88,00.—Lin, 84,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 123,00 à 00,00; mars et avril, 124,00 à 00,00; 4 du milieu, 127,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 90,00 à 00,00.

Ventes par autorité de justice,

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le 23 février 1846.

Consistant en commodes, tables, fauteuils, bergère, bureaux, glaces, pendule, buffet, guéridon, fontaine, batterie de cuisine et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 22 février 1846.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h 1/2 FRANÇAIS.—Louis XI. Pourceaugnac.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Roi d'Yvetot. Marie.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. 1/2 ODÉON. — Saint-Genest. Menuisier. Marton. Pourceaugnac.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. —Riche. Robinson. Mansarde. Folle. Echos.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mousse. Indiana. Roquefinette. Marquise.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Bal. Georges et Maurice. Mardi-Gras.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL.—Enfant du Carnaval. Pommes. Philtre.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN.—2 Forçats. 2 Serruriers. Calypso.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons.
6 h. 1/2 CIRQUE NATIONAL. — Cheval du Diable.
6 h 1/2 COMTE. — Chemin. Physique. Homme de 16 ans.
6 h. 1/2 FOLIES. — Orage. Mariette. Eau.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

A messieurs les membres de la Chambre des Députés.

Messieurs,

Monsieur le ministre du commerce vient d'appeler l'attention des conseils généraux sur les conseils de prud'hommes, que le gouvernement a l'intention d'étendre à toutes les branches d'industrie; permettez aux soussignés de vous présenter leurs observations tendant à modifier ces conseils.

A l'origine, les patrons et les contre-maîtres furent seuls appelés à concilier ou juger les différends et contestations qui naîtraient entre patrons et ouvriers. Plus tard, la loi de 1806, que l'on eut l'intention de compléter par celle de 1810, fut modifiée par l'adjonction des ouvriers patentés.

Depuis qu'elle a pris place dans nos Codes, cette loi n'a jamais été appliquée que dans certains départements et à quelques catégories de travailleurs. Ce n'est que depuis un an seulement qu'elle est mise en vigueur dans Paris, *à titre d'essai*.

Cette latitude laissée au gouvernement et aux conseils municipaux est pour nous la preuve que la loi de 1806, dans la pensée du législateur, n'avait qu'une valeur temporaire et de localité. Il appartient aux progrès de la civilisation de l'améliorer.

Aujourd'hui, la loi de 1806 blesse autant l'intérêt des ouvriers qu'elle compromet leur dignité; elle nous paraît contraire aux principes d'une saine justice; elle viole l'égalité dont la pratique est pour nous si précieuse, en ôtant aux ouvriers, enlevés ainsi à la juridiction de leurs pairs, le droit de participer à leur élection, et en ne composant les conseils de prud'hommes que de maîtres et de contre-maîtres, qui ne réclament point le fardeau d'une aussi grave responsabilité.

D'ailleurs, messieurs, la réforme de la loi de 1806 est commencée. Un des éléments qui composaient les conseils de prud'hommes n'existe plus. La nouvelle loi sur les patentes, a fait disparaître de l'industrie les ouvriers patentés, et nous avons la certitude que la chambre, conséquente avec elle-même, accordera au livret, cette patente de l'ouvrier sans capital, les droits particuliers attachés à la possession de la patente elle-même.

Revue des Journaux populaires.

L'*Atelier* combat avec vigueur les mesures administratives qui ordonnent la suppression des tours dans les hospices. Après avoir rappelé avec une chaleureuse éloquence les fondations de la charité chrétienne, il stigmatise comme il convient cette économie politique sans cœur et sans entrailles qui ne voit dans la vie et dans la mort des enfants abandonnés qu'une question d'argent. Il réfute ensuite un des principaux arguments des promoteurs de la suppression.

« ..... Mais nous sommes loin d'admettre que ce retour d'enfants dans la famille soit une bonne chose; nous le déplorons, au contraire. Nous sommes souvent témoins des fâcheuses conséquences qui en résultent pour l'enfant et pour la société. L'Etat avait un devoir à remplir; il devait accepter tous les enfants qui lui étaient présentés, et les élever et les instruire pour en faire de bons citoyens. Il a préféré les repousser; mais, quoi qu'il fasse, la majeure partie de ces enfants retombe toujours à sa charge sous une autre forme. Expliquons-nous.

» Les enfants qui ne sont point reçus retournent chez leurs parents, où les privations et les mauvais exemples de toute espèce les attendent. Qu'est-ce, en effet, qu'une famille qui abandonne son enfant? un père qui ne veut pas le reconnaître ou une mère qui consent à ce qu'on l'abandonne? Sont-ce des protecteurs suffisants pour sa jeunesse? Nous ne le croyons pas. Quand le vice n'est pas la seule cause de l'abandon, c'est dire aux uns supérieurs ... [illegible] transformations successives, ou mieux, des perfectionnements qui, en l'épurant, agrandissent la sphère de son influence sur les actes de l'existence humaine, comment les dogmes religieux qui la symbolisent, suivant les temps et les degrés de civilisation des peuples et qui lui sont inférieurs, échapperaient-ils à ce caractère de mutabilité qu'elle revêt comme tout ce qui se manifeste au sein de l'existence universelle? Comment dès lors un dogme quelconque, auquel l'histoire assigne un commencement, auquel on peut opposer des dogmes antérieurs différents ou contraires, également reconnus et protégés par la loi sociale, pourrait-il être placé au-dessus du droit d'investigation, d'examen et de négation, instrument nécessaire de toute libre discussion, de tout progrès social?

» Les prétentions d'interdire l'examen des dogmes religieux, quels qu'ils soient, prétentions dont les officiers du parquet ne sont, après tout, que les simples organes, révèlent dans les hautes régions du pouvoir la pensée la plus rétrograde et le dessein bien arrêté d'immobiliser l'esprit humain. Si ces doctrines devaient jamais prévaloir, elles n'iraient à rien de moins, cela est incontestable, qu'à tuer tout progrès, à empêcher les développements de la morale sociale même, emprisonnée dans des dogmes immuables, c'en serait fait des droits de la raison et de la liberté humaine, nous n'aurions plus qu'à baisser la tête sous le joug des castes sacerdotales triomphantes. L'asservissement physique, intellectuel et moral suivrait infailliblement comme conséquence de la victoire remportée par le génie des ténèbres sur l'esprit et la libre pensée.

» Au dix-neuvième siècle, nous laisserons-nous ravir, sans protester de toutes nos forces, les imprescriptibles droits de l'intelligence et de la raison conquis par trois siècles de luttes sanglantes? »

Dans un article sur la situation politique, la *Fraternité* ne témoigne pas plus d'estime que la presse départementale pour les vertus de l'Opposition. L'idole tombe après quinze ans de gloire usurpée; il était temps: nous nous en réjouissons, parce qu'il nous sera plus facile d'avoir raison d'un seul adversaire que de deux; mais laissons parler notre confrère:

« D'ailleurs, l'opposition qui guerroye contre le ministère et dénonce sa corruption, est-elle donc tellement supérieure elle-même aux mauvaises passions qui s'agitent dans le camp ministériel, que son puritanisme n'éprouve aucune atteinte des paroles de M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, repoussant ses attaques par ces mots: « Nous pourrions renvoyer à l'opposition autant de reproches qu'elle nous en adresse. » Ne l'avons-nous pas vue, cette opposition, sous le ministère de M. Thiers, tout aussi âpre à la curée, et faire tout aussi bon marché des principes que les conservateurs les plus éhontés? Toutes ces luttes de tribune n'ont donc d'autres fins que la conquête du pouvoir, et peuvent se résumer par le fameux mot: *Ote-toi de là que je m'y mette.*

»...... L'ardente philippique du député radical ne permet plus de se faire illusion sur la valeur politique de l'Opposition; M. Ledru-Rollin a désormais surabondamment prouvé qu'entre elle et le ministère, le débat se borne à une question de portefeuille, que pas plus que lui, elle n'a en vue de faire prédominer des principes ni de relever la France de l'abaissement sous lequel on comprime ses essors généreux. En fait de corruption électorale, si elle ne la pratique pas sur une aussi grande échelle que nos ministres, cela tient à la différence des positions bien plus qu'au scrupules de sa conscience, ainsi que cela ressort des révélations amenées par la discussion de l'adresse. »

Nous ne mentionnons que pour mémoire la guerre que se font en termes un peu vifs ces deux journaux populaires, parce que nous désirerions les voir associer leurs forces au lieu de se combattre. Nous nous abstenons aussi de rappeler leur adhésion à la pétition pour l'*Organisation du travail*, parce que nous en reproduirons très-prochainement les termes que nous regrettons de n'avoir pu encore publier.

Béni-Kalfroun. Le mouvement offensif de M. le maréchal a ... de manière à couper à l'émir ses lignes de retraite à travers les tribus soumises.

Les nouvelles les plus récentes laissent Abd-el-Kader près des Mtakas, sur les versants nord du Jurjura. Il cherche à s'y créer des partisans, mais jusqu'à ce jour ses efforts paraissent avoir été assez stériles. On assure que les Kabyles chez lesquels l'émir avait cherché un refuge, à la suite de la surprise de son camp, ont pillé les goums qui l'accompagnaient; il n'aurait pas fallu moins que l'influence exercée par les marabouts, au nom de la religion, pour leur faire rendre ce qu'ils avaient enlevé.

Cet acte est grave, dit une correspondance de l'*Akhbar*; le refus de suivre Abd-el-Kader par la majorité de la tribu des Flittas est fondé sur des considérations qui existent pour les autres Kabyles de ces contrées, y compris les Béni-Raten. Si tous, ou du moins la majeure partie, imitent les Flittas, le plan de l'émir est avorté, et il se trouve avoir fait, à peu près en pure perte, une pointe très hasardeuse dans la position actuelle de nos colonies. Son seul point d'attaque dangereux, et surtout de retraite certaine, était la Kabylie. Si elle lui est fermée, il n'a plus qu'à gagner le Sud.

Les ouvriers tailleurs de la ville de Blois nous adressent le résultat d'une cotisation faite entre eux pour la souscription en faveur de la veuve et des enfants de Troncin, condamné en 1840 à cinq ans de prison dans l'affaire des ouvriers tailleurs, à propos de la question du livret.

Voici les noms des souscripteurs: MM. Jouanneau, 50 c.; Bastard, 50 c.; Blahout, 50 c.; Duval, 50 c.; Despaux, 50 c.; Everhard, 50 c., Bernlœff, 50 c.; Nort, 50 c.; Bessé, 50 c.; Gilbert, 50 c.; Duval (Eugène), 50 c.; François, 50 c.; Franz, 1 fr.; Geisse, 50 c.; Mourier, 50 c.; Steinnots (Michel), 50 c.; Sedmayer, 50 c.; Ritter, 50 c.; Rück, 50 c.; Becker, 50 c.; Herdon, 1 fr.; Denis, 50 c.; Pierre, 50 c.; Hardy, 50 c.; Morin, 50 c.; Fabrot, 25 c.; Bernier, 40 c.; Rabeau, 50 c.; Gautier, 50 c.; Gonin, 50 c.; Mouret, 50 c.; Mandonner, 25 c.; Vancalster, 25 c.; Lepron, 40 c.; Sarazin, 5[illegible]; [illegible], 50 c.; Rivière, 50 c.; Plumivaut, 50 c.; Guignabert, 50 c.; Chapon, 50 c.; Labelle, 50 c.; Leclaire, 50 c.; Baruteau, 25 c.; Achille, 25 c.; Vautrot, 50 c.; Harsfeld, 50 c.; Delpierre, 25 c., Couillard, 25 c.; Duffault, 25 c.; Fremont (Eugène), 50 c.; Khaol, 50 c. — Total, 23 fr. 90 c.

Crèches.

Le *Courrier de Nantes* annonce que, tandis qu'une commission composée des personnes les plus zélées de la ville se prépare à entreprendre l'œuvre sainte de la fondation des crèches, un particulier a ouvert une crèche avec ses seules ressources, dans la paroisse de Saint-Similien. Nous regrettons de ne pas savoir le nom de cet homme charitable. Le *Courrier de Nantes* dit à ce propos: « L'institution des crèches aura eu l'unique privilége d'être comprise dès le premier jour, d'être unanimement acceptée par tous les esprits chrétiens, philosophiques, politiques ou socialistes, voire même d'être recommandée chaudement par un ministère conservateur à tous ses préfets. Sous de pareils auspices, il est impossible que cette idée ne fasse pas le tour de l'Europe et ne se généralise pas plus promptement que toute autre. »

Le *Courrier* aurait pu ajouter que cette institution, dont l'honneur revient à M. Marbeau, est, avec la salle d'asile, la première et encore incomplète application du système de l'éducation sociétaire et attrayante produit par Charles Fourier.

---

l'économe Pasquette ne comprenait pas un mot à toutes ces choses, et se contentait de lui répondre avec un petit sourire d'autorité maternelle et caressante.

— Que tu es enfant avec toutes ces folies!

Tout entière au désir d'amasser quelque argent afin de hâter son mariage, elle cessa d'accompagner Clémence au théâtre. Celle-ci fut donc forcée de s'en abstenir, ou d'accepter le bras de Jean-Louis, dont la mise plébéienne et les grâces d'atelier la faisaient souvent rougir, lorsque surtout elle venait à comparer son cavalier aux *lions* et aux élégants gentilshommes des loges et de l'avant-scène. Elle accepta pourtant le bras de Jean-Louis, qui, devinant tout cela, se fit bien petit pour ne pas trop froisser la fierté de Mlle Clémence.

Plusieurs fois, en revenant le long des boulevarts, il avait semblé au jeune ouvrier qu'ils étaient suivis. Il avait aussi observé que Clémence était plus occupée à regarder dans les loges qu'à écouter ce qui se disait sur le théâtre; mais il avait repoussé aussitôt de vagues soupçons qu'aucun fait réel n'était venu confirmer.

Pasquette, de son côté, avait remarqué, depuis plusieurs jours, quelques singularités dans le caractère, les actions et l'esprit de sa sœur. Clémence sortait plus souvent, ne semblait prendre son travail qu'avec une profonde répugnance, s'occupait de sa toilette plus que de coutume, et avait remplacé son petit bonnet si simple, si blanc, si modeste, par quelques fleurs et des rubans. Elle restait des heures entières sans adresser une parole à sa sœur, et si Pasquette lui demandait pourquoi elle était triste, pour toute réponse Clémence se contentait de soupirer.

Cette tristesse augmentait chaque jour. En vain Pasquette l'interrogeait-elle avec la plus tendre sollicitude, cherchant à provoquer par des caresses et de douces paroles la confidence d'une tristesse dont Clémence semblait vouloir lui dérober le secret, celle-ci gardait le silence ou ne répondait que par des paroles évasives, qui n'avaient d'autre résultat que d'augmenter les vives inquiétudes de sa sœur.

Un jour enfin, les instances de Pasquette furent si pressantes que Clémence, vaincue et les yeux baignés de larmes, se jeta à son cou, et lui dit, en lui remettant une lettre qu'elle tira de son sein:

— Tiens, lis; tu vas tout savoir.

Pasquette lut:

« Clémence, vous avez donc juré de me réduire au désespoir. Toujours ces réticences, cette hésitation, ces vagues promesses, plus désespérantes mille fois qu'un refus formel! toujours cette méfiance trop cruelle pour n'être qu'injurieuse! Si vous étiez une de ces femmes sans cœur, que l'on nomme femmes du monde, je me dirais: — Ceci n'est qu'une savante manœuvre de coquetterie, à laquelle je ne dois pas me laisser prendre comme un triple sot. — Mais vous, Clémence, vous qui êtes aussi loyale que belle, aussi pure que saintement aimée, comment voulez-vous que je puisse interpréter le silence ou les doutes cruels, par lesquels vous repoussez chaque jour l'ardente prière de mon cœur et les preuves irrécusables de mon amour? Hélas! un seul mot peut-être est votre réponse et ma condamnation, et ce mot je tremble de le prononcer: Clémence, vous ne m'aimez pas.... oh! si vous vouliez, pourtant, comme je ferais votre vie heureuse, brillante, enviée, digne de vous et de mon amour! si vous saviez tout ce que j'ai rêvé pour vous, et comme il me serait facile, tant je vous aime, de faire de ce rêve une réalité que jalouseraient même les femmes, qui n'ont plus rien à désirer en ce monde! Vous, ouvrière! vous, Clémence, vous flétrir dans la pauvreté et les derniers rangs du peuple! vous, mariée peut-être un jour avec un grossier et brutal ouvrier, aussi incapable de comprendre la noblesse de votre cœur que la beauté de votre visage! vous, digne d'être une des reines de nos salons; vous, qui devriez voir à vos pieds tous les hommages! cela est impossible; cela serait un odieux suicide; cela ferait douter de Dieu et de sa justice!... vous m'objectez votre sœur, vous me dites que vous avez juré à votre mère de ne jamais l'abandonner. Eh! qui vous parle d'abandon? mais elle aussi, nous la ferons heureuse. Elle aime, dites-vous, un ouvrier, avec lequel elle ne veut pas se marier avant d'avoir gagné par son travail une certaine dot. Cette dot nous la lui ferons, et, je vous le jure, plus belle qu'elle ne pouvait l'espérer après de longues et laborieuses années. Vous le voyez, Clémence, la raison et l'amour, ces deux ennemis, dit-on, sont d'accord cette fois pour défendre contre vos rigueurs un sentiment qui ne finira qu'avec ma vie. ALBERT DE C. »

Surprise à l'improviste par la révélation de cet amour, dont elle n'avait pas même soupçonné la possibilité, Pasquette resta un instant muette et interdite. Elle ne comprit pas d'abord; mais peu à peu l'étonnement que Clémence pouvait lire sur son visage, fit place à une grave et douloureuse pensée. Elle leva sur sa sœur un regard rempli de la plus inquiète sollicitude.

— Eh bien? lui dit-elle.

— Je l'aime, murmura Clémence.

— Tu l'aimes! mais tu ne comprends donc pas ce que te demande cet homme?

— Non.

— Mais c'est ton déshonneur qu'il te demande!

— Mon déshonneur, parce que je l'aime! mon déshonneur, parce qu'il veut me rendre heureuse et assurer ton bonheur! cela est vrai, je ne comprends pas.

— Dis plutôt que tu ne veux pas comprendre.

Pasquette avait plus approfondi les secrets du ménage que ceux du cœur humain. Elle aimait sa sœur, elle avait vécu avec elle depuis l'enfance; mais elle ne savait pas le premier mot de cette âme ardente et tourmentée, la pauvre fille avait plus de cœur que d'esprit, plus de vivacité que d'intelligence. Au lieu de chercher à calmer Clémence, de la rappeler à la raison par de douces et bienveillantes paroles, elle eut l'imprudence de lui demander brusquement:

— Et qu'as-tu résolu de répondre à cette belle lettre?

— Pourquoi mentir? mon cœur dit oui; je répondrai comme lui.

— Et alors, tu me laisseras seule ici, sans regret et sans pitié, malgré les souvenirs de notre enfance, malgré l'affection dévouée dont je t'ai donné tant de preuves, malgré les dernières volontés de notre mère! sais-tu, Clémence, comment cela se nomme? cela se nomme une méchante action, dont je ne t'aurais jamais crue capable.

— Tu es bien sévère, Pasquette; plus pour moi, peut-être, que tu ne l'es pour toi-même.

— Que veux-tu dire?

— Je veux dire que tu ne m'as pas demandé, que je sache, ma permission pour aimer monsieur Jean-Louis. Il m'est bien permis, je pense, d'aimer aussi à ma fantaisie.

— Mais, Jean-Louis est un digne garçon et un honnête ouvrier. Si je l'aime, c'est que je dois l'épouser un jour; tandis que toi.....

— Tandis que moi je n'aime pas un ouvrier. A chacun son goût, ma sœur; le soleil brille pour tout le monde, que veux-tu? j'ai le malheur de préférer un homme distingué, riche, haut placé dans le monde, qui a l'indignité de m'aimer et de vouloir faire mon bonheur, à monsieur Jean-Louis. C'est un grand tort, sans doute, et je suis bien coupable de ne pas suivre ton exemple.

A peine ces paroles eurent-elles été prononcées, que Clémence comprit tout ce qu'elles avaient d'outrageant pour la pauvre Pasquette. Son cœur valait mieux que sa tête; de grosses larmes jaillirent de ses longues paupières, et elle prit sa sœur entre ses bras, en la suppliant de lui pardonner.

— Non, laisse-moi! je ne te pardonnerai jamais une pareille humiliation! s'écria Pasquette, suffoquée par les sanglots et la colère, en la repoussant avec indignation.

Clémence, désespérée, eut recours, mais en vain, à la prière, aux caresses, aux plus tendres supplications. L'outrage que Pasquette avait reçu était un de ceux que la femme ne pardonne jamais. Elle avait été profondément blessée dans ce que toute femme a de plus cher au monde, son amour et sa vanité.

— Mais, lui disait Clémence, comprends donc, comme il le dit lui-même, que je ne t'abandonne pas, que nous nous verrons chaque jour; que, si j'accepte le bonheur, c'est à condition de te voir heureuse aussi. Mais au lieu de te tuer au travail, comme tu le fais, pour amasser, chose impossible, quelques sous qui ne te rendront pas plus riche; demain, si tu le veux, tu épouseras Jean-Louis, demain tu seras riche.....

Pasquette releva la tête; elle ne pleurait plus.

— Riche au prix de ton déshonneur! merci; moi et Jean-Louis nous ne mangeons pas de ce pain-là. Nous aimerions mieux mourir de faim que d'avoir recours... mais laisse-moi, te dis-je! puisque tu veux partir, va-t'en le plus tôt possible. Pasquette restera pauvre, Pasquette ne sera qu'une ouvrière; mais au moins, si elle rougit, elle ne rougira que de toi.

— Soit! répondit Clémence; je ne prierai pas plus

peut-être, dans le moment où nous parlons, les aumônes qu'elles versent dans le sein des pauvres. Cependant rien n'est tel que l'exemple pour exciter les belles actions; et, selon nous, il y a une espèce d'égoïsme à ne pas vouloir faire connaître le bien que l'on fait, car c'est priver les malheureux des bienfaits d'une généreuse émulation. »

La deuxième livraison (février 1846) du tome III de la PHALANGE sera envoyée demain à tous les souscripteurs de cette Revue qui paraît tous les mois par cahiers de 6 feuilles d'impression, grand in-8°, au prix de 18 fr. par an et 9 fr. par semestre pour les abonnés de la *Démocratie pacifique*, et de 24 fr. par an et 12 fr. par semestre pour les non abonnés à ce journal.

La livraison que nous annonçons aujourd'hui contient :

1° La suite du cahier inédit de Fourier sur les **TROIS GROUPES D'AMBITION, D'AMOUR ET DE FAMILISME**. Le chapitre III traite du groupe hypermineur ou d'Amour; et les chapitres IV et V, du groupe hymomineur ou Familisme ;

2° Le sixième article de M. Doherty sur la **QUESTION RELIGIEUSE** : Contrastes des faits et des doctrines. Panthéisme et Athéisme. — Le Matérialisme et le Spiritualisme. — Les inspirés et les mystiques, etc.;

3° Une **REVUE SCIENTIFIQUE** par M. Victor Meunier. — Sciences appliquées. — Chemins de fer atmosphériques. — De la centralisation des forces. — Fabrication des draps ;

4° **LA GUERRE DES PAYSANS** (2e partie), par M. Al. Weill ;

5° **MÉLANGES**. — Ce qui manque à l'Economie politique pour être une science. — Douanes. — Les utopistes modernes ; Ziegenhagen, par Ch. K.

Cette livraison, ainsi que la précédente, n'est adressée qu'aux personnes qui nous ont fait parvenir le prix de leur abonnement ou de leur renouvellement.

Nous avons déjà annoncé une brochure que M. Jules de Presles vient de publier, sous le titre de *Conseils à la Royauté*. Après en avoir pris connaissance nous nous faisons un devoir de la recommander expressément à tous les amis de la cause sociale, en attendant que nous puissions lui consacrer l'examen spécial qu'elle mérite. Des vues neuves sur le développement historique de la bourgeoisie et de la royauté en France et sur leur longue alliance contre la féodalité, des conseils à la royauté en faveur de l'organisation du travail et des réformes populaires, un style ferme et animé, font de cet écrit un des bons ouvrages qu'ait inspirés la Théorie sociétaire.

En vente chez Guarin, libraire, rue Bourbon-Villeneuve, 29, Prix : 1 franc.

Souscription à la tombe de Flora Tristan.

La majeure partie des *Listes de souscription* sont maintenant expédiées. Nous en publierons les résultats au fur et à mesure qu'elles nous seront renvoyées.

M. J. B. Maigrot vient de faire connaître au Comité de la souscription fondé à Paris qu'une commission s'est constituée à Bordeaux, et se compose de MM. Nau, tailleur, président; J.-B. Maigrot, menuisier, secrétaire ; Escudé, entrepreneur de tombeaux ; Chavannaz, opticien ; T. Moulin, menuisier en bâtiments ; Maigrot, Hy., id.; Mainvielle, menuisier en fauteuils; Crony, peintre en bâtiments, et Deremble, serrurier.

M. Maigrot nous prie d'ajouter aux listes précédemment publiées : un serrurier qui a versé chez M. Darrieux, 1 fr.; plus sept unionistes de la même profession, 3 fr. 65 c.; total, 4 fr. 65 c. — Total général : 775 fr. 65 c.

---

rousse, 50 c.; Platel, 15 c.; Lafabrèque, 50 c.; Mme Lafabrèque, 50 c.; Hesse, 25 c.; Mme Hesse, 25 c.; Lauche, 50 c.; Froliger, 25 c.; Faie, 25 c.; Mme Faie, 25 c.; B. R., 10 c.

J. B. Legrain, de Marseille, 50 c.; A. Royan, id., 50 c.; Roubinaud, id., 1 fr.; Paulet aîné, id., 1 fr.; Un unioniste, id., 50 c.; Jérôme, id., 30 c.; un membre de l'union ouvrière, id., 50 c.; Valentin, chaudronnier, id., 50 c.; Rugot, forgeron, id., 25 c.; Daillant, id., 25 c.

MM. Pommier, notaire de Vincelles et Beaufort, pour lui et ses amis, 4 fr. 50 c.; Bouillier, à Savagnat, 3 fr.; Monard, d° 3 fr.; N. Guichard, juge à Lons-le Saulnier, 3 fr.; Dausse, d° 3 fr.

SOUSCRIPTION DE CALAIS. — MM. Tétu, 1 fr.; Lebeau, avocat, 50 c.; H. Debette, 50 c.; un anonyme, 50 c.; E. Margelli, 1 fr.

Total :	69 fr.	90 c.
Montant des souscriptions précédentes :	1 118	60
Total général :	1 188	50

N. B. — Nous recommandons très itérativement aux personnes qui ont encore des listes à nous faire parvenir de ne pas en différer l'envoi.

Les souscripteurs d'un an à notre NUMÉRO DE QUINZAINE recevront *franco* à titre de prime : 1° ÉPISODE DE 1793, extrait du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par ALEXANDRE DUMAS ; 2° un des ouvrages suivants, au choix ; l'EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, par VICTOR CONSIDERANT ; — ou bien le PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par MATH. BRIANCOURT ; — ou bien le GRILLON DU FOYER, petit roman de CH. DICKENS, traduction de Mme BELLOC.

Nos correspondants de librairie dans les départements, qui ont en dépôt des **ALMANACHS PHALANSTÉRIENS**, sont autorisés à en délivrer un exemplaire à nos frais au souscripteur d'un an, qui préfèrerait cette prime à celles indiquées ci-dessus.

Nous offrons de donner également l'**ALMANACH PHALANSTÉRIEN** en prime aux souscripteurs d'un an qui le feraient prendre dans nos bureaux ; mais nous ne pouvons l'expédier par la poste.

Nous recommandons spécialement pour les envois d'argent l'intermédiaire des messageries générales, qui se chargent des abonnements sans aucune augmentation de prix.

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées. Sont seuls considérés et servis comme abonnés les souscripteurs qui nous ont fait parvenir le prix de leur abonnement.

On peut trouver des exemplaires des derniers **NUMÉROS DE QUINZAINE**, au prix de 25 centimes, chez :

MM. Vinçard, rue Montmartre, 1 ;
Félix Martin, marchand de vins, rue des Juifs, 21 ;
Guarin, libraire, rue Bourbon-Villeneuve, 29 ;
Paul Masgana, libraire, galerie de l'Odéon, 12 ;
Pourreau, libraire, rue de la Harpe, 82, et galerie de l'Odéon, 5 ;
Jonas, passage du Grand-Cerf, 52, sous l'horloge ;
Bréauté, passage Choiseul, 39 ;
Prud homme, libraire, rue Saint-Dominique, 177.
Mme veuve Delavigne, libraire, passage de l'Ancre, rue Saint-Martin ;
Mme Arnould, cabinet littéraire, rue Montmartre, 141 ;

Et aux bureaux des Messagers parisiens : rue des Filles-St-Thomas, 1; rue Laffitte, 6; place de la Madelaine; rue du Dragon; rue Saint Hyacinthe-Saint Michel, 1 ; rue de Grenelle-Saint-Germain, 82 ; rue de Verneuil, 34 ; rue de Rambuteau, 58.

AVIS. — L'abonnement au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique* comprend le numéro de quinzaine.

---

obvier aux inconvénients résultant de la rareté des céréales et de la corruption des pommes de terre, on fasse du pain avec des racines de fougère. » — Ordre du jour.

« Le sieur Lenfant, à Paris, et des habitants de quelques autres localités présentent des observations sur l'amélioration de la race chevaline, sur les questions des haras et sur l'organisation et la remonte de la cavalerie. » — Renvoi au ministre de la guerre et au ministre de l'agriculture et du commerce.

« Le sieur Ramel, ancien militaire, employé à la sous-préfecture d'Aix, demande que les services militaires soient compris dans la liquidation des retraites des employés des préfectures et des sous-préfectures. » — Ordre du jour.

« Des habitants de Paris demandent la révision de la législation relative à l'extinction de la mendicité. » — Renvoi au ministre de l'intérieur et au garde des sceaux.

« Des habitants des Hautes-Pyrénées demandent que le ministre de l'agriculture désigne un inspecteur des haras pour la distribution des primes dans ce département. » — Ordre du jour.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose plusieurs projets de loi d'intérêt local.

M. ODILON BARROT. Je viens, au nom du rapporteur et de la grande majorité de la commission, demander la reprise du projet de loi sur l'instruction secondaire.

Ce projet, présenté il y a trois ans, longuement discuté et adopté par la Chambre des pairs, est la réalisation d'une des promesses de la Charte; il tend à enlever l'enseignement au régime des ordonnances pour le placer sous le régime de la loi; cette loi est, d'ailleurs, réclamée par le pays avec une certaine agitation; il faut que les questions qu'elle pose soient résolues promptement et d'une manière complète.

Ces difficultés ne se résoudront pas par le temps ; les mécontentements s'enveniment, au contraire, tant que l'incertitude dure ; ils se soumettent devant la loi. C'est ce qui s'est vu un grand nombre de fois.

Le projet de loi a d'ailleurs été présenté par le gouvernement, et je ne crois pas avoir besoin de longs développements pour engager la chambre à en prononcer la reprise. Les difficultés, je le répète, s'aplaniront dans le débat; mais refuser de reprendre la loi, ce serait la retirer, ce serait reculer devant les partis. Il faut que la liberté soit reconnue pour l'enseignement sous la sauve garde de l'autorité. J'adjure donc la chambre de reprendre ce projet, d'accomplir cette promesse de la Charte ; au moment où la chambre va finir son existence, qu'elle ne fasse pas acte d'abdication.

M. DE SALVANDY. Nous n'avons à dire qu'un mot qui sera sans doute accepté par l'opposition, parce qu'il est dans la nature des choses; c'est que le gouvernement n'abandonne pas aux chefs de l'opposition le soin de diriger les affaires; s'il avait voulu la discussion, il l'eût provoquée lui-même. (Murmures.) Les considérations qui l'ont déterminé ne sont pas de nature à changer en un seul jour, sur la motion des deux honorables membres qui demandent la reprise du projet de loi.

Au discours que vient de faire l'honorable préopinant, il y a une réponse facile, c'est le silence gardé par l'opposition pendant toute la dernière session.

M. THIERS. Je demande la parole.

M. DE SALVANDY. L'honorable M. Barrot a d'ailleurs singulièrement simplifié les difficultés de la question ; la chambre est en présence de trois projets distincts : il y a le projet du gouvernement, il y a le projet adopté par la chambre des pairs, il y a enfin le projet, différent des deux autres, qui est sorti de la commission qui a eu M. Thiers pour rapporteur. Nous ne pensons pas que le moment soit opportun pour entreprendre la conciliation de ces divers systèmes. (Murmures à gauche.) Le gouvernement n'abandonne pas sa pensée, il veut accomplir les promesses de la Charte; seulement il conteste l'opportunité de la discussion, et s'oppose à la reprise. (Agitation.)

M. THIERS, rapporteur de la commission. Dans le rapport qui vous a été lu, vous avez reconnu, messieurs, que j'ai pris à tâche d'éviter tout esprit de parti; je crois encore aujourd'hui que la question peut se résoudre en dehors des intérêts de parti, et c'est pour cela que nous en demandons la solution prompte et entière.

On nous demande la raison de notre silence de l'année dernière. Cette raison est fort simple. L'honorable M. de Salvandy avait été au commencement de la session élevé au poste occupé précédemment par l'honorable M.

---

long-temps, adieu !

Deux heures après, Jean-Louis entrait dans la petite chambre, et demandait à Pasquette pourquoi elle pleurait ainsi.

— Elle m'a quittée ! dit-elle, en lui tendant la main; je n'ai plus que vous sur la terre ; mais vous, vous ne m'abandonnerez pas.

IV.

Une année entière s'était écoulée, et Pasquette n'avait plus entendu parler de sa sœur. Plusieurs fois, Jean-Louis l'avait bien vue passer sur le boulevart dans une élégante calèche; mais il s'était gardé d'en parler à la jeune ouvrière, qui ne prononçait jamais le nom de Clémence sans fondre en larmes et sans se reprocher amèrement les paroles dures et violentes, qui avaient rendu entre elle et sa sœur toute réconciliation impossible.

Un soir, Pasquette et Jean-Louis étaient assis l'un près de l'autre dans la mansarde de la rue du Roule. Les deux amants venaient de compter leur petit trésor, et le résultat de cet inventaire leur avait sans doute paru fort satisfaisant, car ils devisaient joyeusement de leur prochain mariage, et souriaient à l'avenir avec cette naïve confiance dont la jeunesse et l'amour ont seuls le secret ici-bas.

Un léger bruit les réveilla au milieu de leur amoureuse rêverie et de leur songe doré. On venait de frapper discrètement à la porte.

Jean-Louis alla ouvrir, une femme entra précipitamment ; c'était Clémence !

Pasquette jeta un cri. Les deux sœurs ouvrirent leurs bras en même temps, et restèrent un instant muettes et confondues dans une fraternelle étreinte.

Puis, Clémence, comme si elle eût été vaincue et brisée par l'émotion, se laissa glisser aux pieds de Pasquette, et elle lui dit d'une voix suppliante et entrecoupée par les sanglots :

— Pardon, Pasquette ! au nom du ciel et de notre mère, pardon et pitié pour Clémence, qui a été bien coupable, mais qui est bien malheureuse.

— Relève-toi, ma sœur. Te voilà, tout est oublié. Penses-tu toi-même me pardonner ma dureté et mes cruelles paroles ! Moi aussi, j'ai été bien coupable, mais, je te le jure, j'ai bien souffert aussi.

— Tais-toi, Pasquette ; tu n'as pas le droit de te calomnier, même par générosité. Toi, pauvre ange de pureté et d'innocence, te comparer à une malheureuse flétrie et déshonorée, qui n'a plus qu'un refuge sur la terre, ton noble cœur ; un espoir, ta généreuse pitié ; une seule pensée, expier, s'il est possible, par le travail et le repentir une faute, dont la colère divine ne l'a déjà que trop punie !

— Que veux-tu dire ?

— Je dis..... que cet homme auquel j'ai tout sacrifié, même ton repos et ta tendresse, après m'avoir trompée par les plus effrontés mensonges et la plus odieuse perfidie, vient de m'abandonner lâchement, ne me laissant, pour prix de tant de sacrifices, que la honte, la pauvreté, le mépris, et.....

— Achève.....

— Et..... un remords vivant et fatal, que je porte dans mon sein, et qui te crie du fond de mes entrailles : — Grâce du moins, grâce pour moi qui suis innocent des fautes de ma mère, et qui n'aurai que ses larmes pour me nourrir, si vous nous repoussez tous deux !

— Pauvre Clémence ! dit Pasquette, en la relevant et en la pressant contre son cœur. Reste près de moi. Voici ta place ; reprends-la sans honte et sans crainte ; le repentir efface toutes les souillures ! Cette place, nul ne s'y est assis; elle est libre, elle t'attendait, car je savais bien que tu me reviendrais un jour. Je ne te dis pas : le passé a été un mauvais rêve, oublie-le ; je te dis, au contraire : gardes-en le souvenir, afin de ne plus douter désormais de ma tendresse. Qu'il soit pour l'avenir un bien triste, mais salutaire enseignement !

— Hélas ! ma sœur, tu oublies que je ne suis plus seule, et que dans peu de jours peut-être.....

— Je n'oublie pas, répondit la bonne Pasquette; au lieu d'une mère, ton enfant en aura deux.

— Mais tu es pauvre ; mais je ne possède rien au monde.....

— Nous travaillerons pour lui.

Pasquette regarda Jean-Louis, qui, assis à l'écart, muet et vivement ému, s'efforçait, mais en vain, de retenir deux larmes qui s'échappaient de ses yeux. Il comprit le regard de Pasquette.

— Et cela ? dit-il, en ouvrant une cassette et en montrant leur petit trésor.

— C'est votre dot, répondit Clémence en tendant la main à l'ouvrier. Je ne puis accepter, Jean-Louis.

— Moi, j'accepte, s'écria Pasquette.

Puis, se tournant vers son amant avec un triste sourire et un regard plein d'amour et de reconnaissance, elle lui dit :

— Mon pauvre Jean-Louis, voilà notre mariage reculé pour long-temps peut-être.

— J'attendrai, répondit Jean-Louis.

Deux mois après cette scène, Clémence était mère. Soins, argent, dévouement, tendresse, rien ne fut épargné par Pasquette et par Jean-Louis pour alléger à la jeune femme les cruelles et saintes douleurs de la maternité. Le petit trésor avait été bien vite épuisé, et les deux amants avaient été forcés de recourir au Mont-de-Piété, à l'insu de Clémence, qu'ils craignaient d'affliger et à laquelle ils cachaient avec grand soin les sacrifices qu'ils s'imposaient chaque jour.

La convalescence de Clémence fut longue et douloureuse. Tout travail, toute fatigue lui avaient été expressément interdits. Pasquette travaillait sans relâche, et gagnait à peine la dépense de chaque jour, en se réduisant même au plus strict nécessaire.

L'enfant avait été mis en nourrice dans les environs de Paris ; Jean-Louis l'avait porté lui-même. Chaque dimanche, pour que Pasquette et Clémence ne se doutassent de rien, le brave ouvrier prétextait quelque occupation à ses ateliers, et allait visiter l'enfant et porter en secret à la nourrice de petits présents, qu'il prélevait sur son travail de la semaine.

Clémence reprit enfin son état de fleuriste, non sans un secret serrement de cœur et une tristesse qu'elle s'efforça de cacher à la laborieuse Pasquette. Ce travail monotone, assidu, purement physique, dans lequel, à part le goût et la coquetterie féminine, l'imagination et l'intelligence avaient si peu de chose à faire, ce travail répugnait horriblement à la jeune femme. Parfois les fleurs s'échappaient de ses doigts sans qu'elle s'en aperçût, et Pasquette était forcée de la gronder doucement pour lui redonner un peu de volonté et d'énergie.

— Songe que tu travailles pour ton enfant.

— Tu as raison, disait Clémence.

Et un instant après, elle retombait dans ses mornes et silencieuses rêveries.

Quelques mois se passèrent ainsi ; l'hiver se faisait sentir dans toute sa rigueur. Un matin, Pasquette, qui était sortie pour aller chercher du travail, rentra tout éplorée. L'ouvrage manquait ; en vain elle avait parcouru les principaux magasins de Paris, partout elle avait été refusée. — La saison est mauvaise ; plus tard, nous verrons. — Telle était l'unique réponse qui lui avait été faite.

— Qu'allons-nous devenir ? se disait la pauvre fille, en jetant un regard désolé sur la mansarde froide, pauvre et nue. Pas même la ressource du Mont-de-Piété ! Nous n'avons plus rien !

Le cœur brisé par le désespoir de Pasquette, Clémence cherchait en vain dans son esprit un moyen de sortir de cette cruelle situation. Après avoir long-temps réfléchi, une pensée soudaine la fit tressaillir.

— Ce moyen que tu cherches, tu l'as à ta disposition, disait une voix intérieure ; mais en auras-tu le courage ? Ce serait d'écrire à...

— Jamais ! se dit la jeune femme, en chassant cette pensée avec indignation. Plutôt mourir de faim, de froid et de misère !

— Toi, je le comprends ; mais ton pauvre enfant ?

— Cela est vrai ! répondit Clémence, pâle et accablée.

— Ecris, reprit la voix ; je ne te conseillerais pas une action indigne de toi et de ton honneur. Avant tout, tu es mère, et si cet homme n'a point perdu tout sentiment de pudeur et de probité, il aura pitié de ton enfant. S'il refuse, eh bien ! tu auras fait ton devoir, et la honte ne sera pas pour toi.

Clémence, vaincue, écrivit, à l'insu de sa sœur, une lettre pleine de noblesse, de dignité et de sainte résignation. Pas un mot d'elle-même, tout pour son enfant, et cela, dans des termes si touchants, si tendrement maternels, qu'il eût fallu avoir un cœur de pierre pour pouvoir leur résister.

Le lendemain, un domestique entra dans la petite chambre de la rue du Roule, et remit à Clémence un portefeuille et une lettre, où on lui disait :

« Les évènements et les exigences de la société sont souvent plus forts que la volonté ou tout autre sentiment. On déplore votre position, et l'on voudrait

temps pour que l'expérience se fasse.

Quant à la loi complètement distincte qui a été promise sur la liberté d'enseignement, cette loi doit être discutée; le gouvernement est résolu à tenir sur ce point la promesse de la charte; mais il ne croit pas qu'elle doive être discutée dans la quatrième année d'une législature. (Bruits divers.) Une semblable loi ne peut être discutée efficacement que lorsque le gouvernement prendra la discussion en main, et qu'il sera sûr de la faire aboutir. Or, le gouvernement ne croit pas être aujourd'hui dans ce cas.

A GAUCHE. Eh bien! retirez la loi!

M. DE SALVANDY. On nous a dit que le calme règne dans le pays; c'est pour cela que nous ne devons pas le troubler, et le troubler surtout lorsque nous ne sommes pas sûrs d'arriver à une solution.

M. O. BARROT. Je remercie M. le ministre de sa déclaration, la position est nette et franche, il ne veut pas discuter la loi; il prend cette sorte de retrait sous sa responsabilité; mais le projet existe, et tant qu'il n'est pas retiré, la chambre conserve son droit; si elle reculait devant la discussion, ce ne serait plus la responsabilité du ministre qui serait engagée, ce serait la sienne.

On vous dit que dans l'état des partis la question tomberait dans le domaine des combinaisons politiques. Quand donc n'y aura-t-il plus de partis dans cette chambre?

Oserai-je discuter sans manquer à la chambre elle-même l'étrange raison donnée par M. le ministre? Est-il possible que du haut de cette tribune, un ministre ose accuser la chambre d'impuissance?

Pour moi, je n'accepte pas ce reproche, je l'accepte d'autant moins que si cette chambre est près de rendre compte aux électeurs de ce qu'elle a fait pour le pays, ce n'est qu'une raison de plus pour qu'elle ait de la force et du patriotisme.

Je ne doute pas que la discussion ne soit ici, comme dans une autre enceinte, loyale, calme, sérieuse. Que craint-on donc? Disons toute la vérité, on craint que la question ne se pose devant les collèges électoraux; mais sont-ce de pareils arguments qui doivent influer sur nos délibérations? Une question de liberté doit-elle devenir une question de parti? (Très bien! à gauche.)

M. GUIZOT. Quand le ministère combat la reprise d'un projet de loi, c'est comme s'il le retirait, et il en assume toute la responsabilité.

A GAUCHE. Retirez-le! retirez-le! (Bruit.)

M. GUIZOT. Les honorables membres qui m'interrompent ne m'apprennent pas que si le projet de loi était retiré, il n'y aurait pas de débat. Le gouvernement n'a pas retiré ce projet, et c'est la preuve qu'il ne craint pas le débat; mais il sait qu'on ne le discutera que par la volonté de la chambre. (Agitation.)

Le gouvernement ne veut pas retirer le projet, parce qu'il veut que la question soit résolue; mais il croit qu'on doit lui laisser choisir le moment opportun.

Le projet de loi ne contient rien qui puisse être résolu par ordonnance, et l'obscurité dont a parlé M. Thiers n'en est une que pour ceux qui ne veulent pas voir.

On invoque en faveur de l'opportunité les ordonnances récentes sur l'Université; mais ces ordonnances, qui ont profondément modifié le gouvernement central de l'Université, ont besoin d'être appliquées pendant quelque temps pour qu'on les puisse juger; tant que l'expérience ne sera pas suffisante, les questions d'enseignement ne seront pas assez bien préparées.

On prétend que c'est, en quelque sorte, une injure pour la chambre que l'ajournement de la discussion; un fait constitutionnel ne peut être une injure pour personne; il est évident que la chambre ne peut, au moment où elle n'a plus qu'une courte existence, entreprendre ce qu'entreprendrait une nouvelle législature. (Murmures à gauche.)

La chambre a tous ses droits politiques; mais une discussion politique ne peut être par elle menée à son terme avec autant d'impartialité que lorsqu'elle est dans sa force. Il importe d'ailleurs dans ces circonstances de ne pas faire d'une question aussi importante une question de parti. M. Odilon Barrot vous l'a dit lui-même. Nous persistons donc à croire qu'il y a inopportunité à discuter le projet de loi.

M. THIERS. Je crois pouvoir dire franchement, loyalement, que la clarté est parfaite dans le rapport; toutes les questions y sont nettement abordées. Quant à ce qu'a dit M. le ministre des affaires étrangères, je n'en dirai pas autant; ce sont sans doute de magnifiques paroles, mais il a paru

Le projet de loi qui sera présenté à la chambre sera en rapport avec ce qui est; il maintiendra le droit des familles et le droit de l'État. Dans tous les cas, lorsque nous en serons là, est-ce que la chambre ne sera pas saisie de la question? Est-ce qu'elle ne pourra pas faire la loi comme elle l'entendra?

La seule question qu'il y ait à résoudre aujourd'hui, je le répète, c'est celle d'opportunité, et sur celle-là je crois en avoir dit suffisamment.

M. THIERS. Ce n'est pas la première fois que j'éprouve combien il est difficile de forcer un adversaire aussi habile que M. le ministre des affaires étrangères à s'expliquer quand il ne le veut pas. Mais qu'il me permette de lui dire qu'il n'y a pas de clarté dans le langage du ministère; on veut satisfaire en même temps et les adversaires les plus déterminés du gouvernement et ses amis les plus dévoués. (Bruits divers).

M. le ministre des affaires étrangères nous annonce un nouveau projet de loi; mais est-ce que M. le ministre des affaires étrangères n'appartenait pas au cabinet qui a présenté le projet de loi actuel? s'il ne veut pas que ce projet de loi soit repris, s'il veut le remplacer par un nouveau, qu'est-il donc survenu qui puisse justifier ce changement? N'est-ce pas qu'il serait survenu quelque changement dans la pensée de M. le ministre des affaires étrangères? Quel autre moyen d'expliquer un revirement inexplicable? N'est-ce pas vraiment qu'on abandonne les grands intérêts de l'enseignement aux questions et aux intérêts de parti? (Très bien à gauche.)

M. GUIZOT. L'honorable M. Thiers oublie-t-il donc que depuis l'an dernier il s'est produit des actes nouveaux qui ont, il nous l'a dit lui-même, modifié son opinion? Croit-il donc qu'à mesure que le temps avance, des modifications ne doivent pas s'opérer? Je n'abandonne aucun des principes du premier projet de loi, mais des lumières me sont venues des diverses discussions qui ont eu lieu, et je trouve le projet actuel insuffisant. Les ordonnances du 7 décembre sont la conséquence de ce progrès d'idées.

Nous apprenons tous les jours; cela arrive pour moi, et je crois que l'honorable M. Thiers lui-même a encore beaucoup à apprendre. (On rit.) Quand il s'agit des moyens d'entretenir la paix entre la liberté philosophique et la liberté religieuse, je ne rougis pas de dire que j'ai encore aussi beaucoup à apprendre. Il y deux avenirs, messieurs; M. Thiers nous le disait l'autre jour, un grand et un petit, un avenir rapproché et un avenir lointain; c'est de ce grand avenir qu'on doit surtout se préoccuper, et c'est pour celui-là que nous croyons avoir à revenir sur le projet de loi sur l'instruction secondaire.

M. THIERS. Il y a long-temps que je connais cette distinction par laquelle M. le ministre des affaires étrangères entend le petit et le grand avenir; il nous a souvent parlé de la grande et de la petite politique. Mais M. le ministre se fait trop modeste. Sans doute tout le monde a beaucoup à apprendre; moi-même, tous les jours, j'apprends à connaître les hommes, les choses et les gouvernements. Mais ne connaissons-nous pas les grands principes posés en 1789? On ne les oublie que pour satisfaire à des exigences faciles à deviner.

M. LUNEAU. Très bien!

M. THIERS. J'avais appris avec satisfaction l'exécution des lois de l'Etat en matière religieuse; mais j'avais craint que cela ne fût payé par quelques concessions; je vois aujourd'hui que mes craintes étaient bien fondées. (A gauche: Très bien!)

M. DE TRACY. Permettez-moi de dire quelques mots dans une question improvisée par moi, comme par la plupart des membres de cette chambre. (Vive agitation. — Aux voix! La clôture! Parlez! Assez!)

M. BOUILLAUD parait à la tribune. (Aux voix! La clôture!)

M. THIERS. Mettez la clôture aux voix.

M. DE TRACY. On n'a jamais refusé à un membre de parler contre la clôture. (Parlez! Aux voix!) L'agitation continue.

M. LE PRÉSIDENT annonce qu'il va mettre la clôture aux voix... (Non! non! — Oui! oui! — Tumulte.)

M. BOUILLAUD. On a dit qu'il faut faire abnégation d'esprit de parti dans cette question; je crois être dans ce cas. J'ai appuyé M. le ministre de l'instruction publique en tant qu'il s'est agi des ordonnances du 7 décembre. Aujourd'hui je viens le combattre. Ce projet de loi a été long-temps étudié, on ne peut donc dire qu'il est prématuré. Quant à l'opportunité... (Interruption. — Aux voix! aux voix!)

Après être resté fort long-temps à attendre en vain le silence à la tribune, l'orateur se décide à retourner à sa place.

Mouvement politique et social.

—

FRANCE.

Le fait le plus important est l'adoption par la chambre des pairs de la loi qui astreint la classe ouvrière tout entière à la mesure de police appelée le livret. Un seul pair, M. Dubouchage, a pris résolument en main l'intérêt populaire; le *Journal des Débats* n'a trouvé autre chose à lui répondre que de l'appeler *déclamateur*.

Les ouvriers comprendraient mal ce fait nouveau, s'ils l'imputaient à une malveillance volontaire de la part des classes qui possèdent. Non, ce fait n'est que l'accompagnement obligé d'un ordre de faits plus considérables qui se produit naturellement dans notre société, et que nous désignons par le mot de *féodalité industrielle*. Tant que la société ne reposera pas sur l'Association, il arrivera naturellement, aux époques de paix et d'industrie, que les profits allant d'un seul côté, s'y accumuleront, formeront d'immenses capitaux amassés en un petit nombre de mains; il est naturel que les familles riches acquièrent une prépondérance dans l'Etat, et cherchent à assurer leur repos et leur tranquillité, en même temps que leur influence, par des mesures d'ordre et de police préventive, qui maintiennent les populations dans le respect et la dépendance; il sera même *naturel*, plus tard, qu'ils fondent des hospices et des asiles de toutes sortes pour la vieillesse et pour l'enfance, afin de pourvoir aux besoins les plus pressants du *troupeau d'ouvriers* qui travaillera à leur profit; et alors ils se glorifieront eux-mêmes comme étant des maîtres très-humains. Tout cela est et sera naturel, très naturel. Comment la classe ouvrière s'opposera-t-elle à ce mouvement irrésistible des choses, qui se constitue par les grandes compagnies actionnaires, par la banque, par les chemins de fer, par les caisses d'épargne? Emploiera-t-elle la violence? mais la violence n'est bonne que pour détruire, et après avoir détruit, que fera-t-on? On retombera dans les mêmes errements, ou on fera de l'Association. Eh bien, alors, pourquoi ne pas faire de l'Association dès à présent? — La féodalité industrielle, c'est-à-dire des maîtres exploitant plus ou moins durement la classe ouvrière, ou l'Association, voilà la seule alternative permise; mais croire que la paix et l'industrie florissant, la classe ouvrière deviendra libre sans avoir recours à l'Association, est la plus grande et la plus ridicule erreur qui se puisse imaginer!

M. Mauguin poursuit depuis deux ou trois ans l'adoption d'une proposition tendant à réprimer les falsifications des vins; mais les députés et le ministère se trouvant incapables de rien faire, ont fini par réduire ce projet à une simple aggravation de pénalité fort inutile.

Une loi a été aussi adoptée par la chambre des pairs qui reconnaît et règle les droits de propriété sur les modèles et dessins de fabrique.

Une autre loi, adoptée par la chambre des députés, a accordé les crédits nécessaires pour la continuation de divers canaux.

Quant à Madagascar, le gouvernement a résolu définitivement de l'abandonner sous prétexte que c'était trop loin; et les Anglais, nation forte, intelligente et entreprenante, coloniseront cette île à notre place, et ils feront bien, puisque le gouvernement de notre pays cherche à nous rapetisser à sa taille, et malheureusement y réussit quelquefois trop bien.

Il y avait ce soir très grande fête aux Tuileries. En passant devant ce château éclairé de mille flambeaux, nous ne pouvions nous empêcher de nous demander: mais que fête-t-on là-dedans? la gloire, l'honneur, la probité, l'amour de la patrie, du peuple et de l'humanité?... Hélas! hélas!...

---

vous voir heureuse, mais le cœur propose, et les hommes disposent. Le secours joint à cette lettre est bien faible sans doute; c'est tout ce dont on peut disposer.

« On vous prie instamment de ne pas continuer cette correspondance, qui pourrait devenir compromettante, et qui désormais ne serait plus reçue. »

Les mains de Clémence tremblaient, ses lèvres étaient pâles et agitées, tout le sang avait reflué au cœur; mais elle eut la force de vaincre son émotion, et elle ouvrit le portefeuille. Il contenait dix mille francs en billets de banque.

Le soir, avant de se retirer dans sa petite chambre, elle embrassa Pasquette avec une effusion inaccoutumée et une singulière expression de tendresse. Elle ne se coucha pas et veilla toute la nuit.

Voyant qu'elle ne se levait pas, Pasquette entra, le lendemain matin, dans sa mansarde, afin de l'éveiller. Quelle fut sa surprise! Clémence n'y était pas, le lit n'était point défait, les vêtements de la jeune femme avaient disparu. Il ne restait sur la table que le portefeuille de la veille.

Pasquette attendit toute la journée dans une mortelle inquiétude; Clémence ne reparut pas.

Lorsque Jean-Louis rentra, la pauvre fille courut à lui, et lui raconta tout en pleurs ce qui venait de se passer.

Jean-Louis prit le portefeuille que Pasquette, dans son trouble, n'avait pas aperçu. Il ne contenait plus que cinq billets de mille francs, et un feuillet, sur lequel on avait tracé à la hâte ces quelques mots:

« Où vais-je? Je ne puis te le dire. Réussirai-je? Dieu seul le sait. Pasquette, ma douce Pasquette, ne me condamne pas sur de vaines apparences. Crois-moi, je ne suis point ingrate, et je t'aime de toute mon âme.

« J'emporte avec moi la moitié de ce qui contient le porte-feuille; le reste est pour vous et pour mon enfant. D'où vient ce portefeuille? Vous le devinez sans doute. »

— Hélas! dit Jean Louis en secouant tristement la tête, serait-il donc vrai qu'on ne peut pas échapper à sa destinée!

— Ma pauvre sœur! puisse-t-elle du moins cette fois-ci trouver le bonheur!

— Je ne le crois pas, répondit Jean-Louis.

V.

. . . . . Quatre années s'étaient écoulées depuis le départ de Clémence, et Pasquette se demandait chaque jour ce qu'elle avait pu devenir. Jean-Louis, malgré les plus actives recherches, n'avait pu découvrir le lieu de sa retraite. Etait-elle encore à Paris? Avait-elle quitté la France? Toutes les conjectures étaient possibles et vraisemblables; laquelle était la réalité? Pasquette l'ignorait; mais un secret pressentiment lui disait que Clémence était à jamais perdue pour elle et pour l'enfant qu'elle lui avait confié.

— Pauvre petit! va, nous ne l'abandonnerons point, n'est-ce pas, Jean-Louis? disait-elle à l'ouvrier. Lorsque nous serons mariés, nous dirons qu'il est notre fils. Les mauvaises langues en jaseront peut-être, mais qu'est-ce que cela nous fait? Une bonne action porte avec elle sa récompense. Nous ne demandons rien à personne que de nous laisser travailler en paix et être heureux à notre manière.

— Hélas! répondait Jean-Louis en s'approchant et en prenant dans sa rude main la douce main de la jeune fille, qui, tout en [illegible] pleurs, le regardait à la dérobée avec un coquet et malin sourire. Ce bonheur, quand viendra-t-il?

— Jean-Louis, ne m'avez-vous pas promis d'attendre?

— Il me semble que j'ai attendu. Pasquette, oh! Pasquette, si vous m'aimiez autant que je vous aime...

— Dites tout de suite que je ne vous aime pas, ingrat! Eh bien! si je vous aimais autant que vous m'aimez, qu'arriverait-il?

— Puisque vous ne devinez pas, il est inutile que je vous le dise.

— La belle raison! Est-ce que les amoureux ne savent pas d'avance tout ce qu'ils vont se dire? Est-ce que cela les empêche de répéter dix fois la même chose?

— Si vous plaisantez quand je parle sérieusement, Pasquette, il n'y a pas moyen ainsi de nous entendre; il vaut mieux que je me taise.

— Allons, vous allez vous fâcher à présent! Venez ici... plus près encore... bien... oui, je devine; êtes-vous content?

— Et... à quand le mariage?

— Quand tu voudras, dit la jeune fille, en appuyant sur la poitrine de l'ouvrier son charmant et frais visage, rouge de confusion, de bonheur et d'amour. Car je t'aime, mon Jean-Louis, je t'aime parce que tu es bon, généreux, dévoué, parce que toi, tu ne m'as pas abandonnée, parce que... je t'aime, et que, si tu n'étais pas là, près de moi, je serais bien malheureuse. Va, nous nous passerons de la dot que j'avais rêvée; l'argent est trop long-temps à venir! Nous serons pauvres, soit; nous resterons ouvriers, qu'importe! Nous sommes seuls au monde, nous nous aimons, et nous n'avons de compte à rendre à personne de notre bonheur.

— Et moi, m'avez-vous donc oubliée? dit tout bas une timide voix, qui les fit tressaillir tous deux.

— Clémence! s'écria Pasquette.

C'était Clémence, en effet; elle avait entendu leurs douces paroles d'amour; elle était entrée sans bruit et n'avait point osé les interrompre.

— Enfin, te voilà donc! disait Pasquette.

— Oui, mes amis, répondait Clémence en pressant la main de Jean-Louis et en couvrant Pasquette de baisers et de caresses. Cette fois-ci, je ne vous quitterai plus.

Lorsque la première émotion se fut un peu calmée, Pasquette jeta un coup d'œil furtif sur les vêtements de Clémence, dont la simplicité plus que modeste prouvait que l'aventureuse jeune femme était loin d'avoir réalisé ses espérances et la fortune qu'elle était allée chercher pendant ces quatre longues années d'absence. Elle était toujours belle, et la douce sérénité de son visage semblait peu en harmonie avec une pauvreté trop évidente pour pouvoir être déguisée.

Clémence comprit le regard de sa sœur:

— Tu le vois, lui dit-elle en souriant avec une triste résignation, la fortune ne m'a pas favorisée. Pauvre je suis partie, pauvre je reviens: que la volonté de Dieu soit faite! tout est fini, Pasquette; la vie est trop amère, je renonce à lui demander un bonheur qu'elle ne peut pas me donner, je viens reprendre ma place près de toi. Oh! tu ne me la refuseras point, n'est-ce pas?

Pour toute réponse, Pasquette se jeta dans ses bras et l'embrassa avec la plus tendre effusion.

— Et mon enfant?

— Il est beau comme toi, il a tes grands yeux noirs et ton doux sourire. Pauvre petit ange! quand nous allons le voir, le dimanche, si tu voyais comme il tend vers nous ses petits bras, comme il tire avec grâce les moustaches de Jean-Louis, et comme il semble heureux en embrassant sa petite maman! c'est moi qu'il appelle ainsi.

— Merci, ma bonne Pasquette, merci pour lui et pour moi! tu seras heureuse, si le bonheur est ici-bas la récompense des bons cœurs et des pieux dévouements.

— Ne t'inquiète pas de mon bonheur, Jean-Louis va s'en charger, dit Pasquette en jetant au jeune ouvrier un regard si plein de confiance et d'amour, que les larmes en vinrent aux yeux du pauvre garçon.

— J'ai tout entendu, répondit Clémence; mais pourquoi avez-vous différé si long-temps un mariage que tous deux vous désiriez autant l'un que l'autre?

Pasquette rougit et ne répondit pas.

Clémence continua en hésitant et en interrogeant du regard:

— Ne vous avais-je pas laissé..... avant mon départ..... un portefeuille.....

Jean-Louis alla ouvrir une petite cassette qui était sur la cheminée:

— Le voici, dit-il avec une touchante et grave simplicité, qui ferait sourire de pitié plus d'un civilisé.

— Cet argent était à vous.....

— Nous avons cru... nous ne devions pas...

— Pourquoi n'en avez-vous pas disposé, puisque je vous l'avais donné?

— Parce que.....

— Expliquez-vous, Jean-Louis.

— Parce que avant d'être à vous il était à un autre.

Clémence comprit; son sein se gonfla, elle pencha tristement la tête, et deux larmes brûlantes roulèrent sur son pâle visage.

Pasquette eut pitié d'elle et se hâta d'interrompre Jean-Louis:

— Il ne veut pas te dire la vérité, ma sœur. Cet argent, nous le gardions pour ton enfant; car nous ignorions si nous te reverrions jamais. A propos de l'en-

Sir Robert Peel leur répond qu'il ne peut faire autrement : que la famine imminente le force de songer à la nation entière plutôt qu'à son parti ; de sorte qu'après tout c'est la maladie des pommes de terre qui l'a réduit à la nécessité de trahir ses amis politiques, et de proposer des mesures dans l'intérêt du commerce et de l'industrie nationale.

O'Connell vient de faire au parlement un tableau effrayant de la misère qui ronge déjà toutes les parties de son pays. La fièvre typhoïde y fait d'immenses ravages et augmente de jour en jour d'intensité.

Il a lu des lettres de tous les points de l'Irlande, qui prouvent que quatre millions d'individus seront bientôt sans aucune ressource. A la suite de la fièvre vient la petite vérole qui se répand avec rapidité. Enfin, toutes les lettres font une peinture affreuse des malheurs de ce pauvre pays.

O'Connell ne demande pas l'aumône aux Anglais. Il demande qu'on veuille bien laisser à l'Irlande ses propres ressources et qu'on laisse commencer le plus tôt possible les travaux projetés pour des chemins de fer. Il demande en outre qu'un impôt de 30 ou 40 pour cent soit établi sur l'énorme revenu de 112 millions dont jouissent les propriétaires absents, et que les propriétaires qui habitent le pays soient frappés d'un impôt de 10 pour cent.

Le ministre de l'intérieur, sir James Graham, lui a répondu qu'on avait déjà voté une dépense de 225 millions pour des chemins de fer en Irlande, et une somme de 12 millions pour d'autres travaux publics. Le gouvernement a en outre l'intention de transformer les maisons de pauvres en hôpitaux pour soigner les nombreuses victimes de la fièvre, et de faire bâtir des hôpitaux temporaires partout où le besoin s'en fera sentir. Enfin, l'administration se propose de faire tout ce qui est humainement possible pour prévenir les ravages de la famine et nourrir la population.

ESPAGNE.

Une crise ministérielle s'est déclarée à Madrid. Le général Narvaez, mécontent de ses collègues, a fait semblant de se retirer, ce qui a amené une grande confusion dans toute la machine parlementaire ; la reine a fini par destituer les autres ministres, rappeler Narvaez auprès d'elle et nommer un cabinet entièrement à sa dévotion. En outre, elle l'a nommé généralissime.

Ce titre a vivement préoccupé les chambres et la presse espagnoles. Ce titre est-il, oui ou non, honorifique? voilà ce que tout le monde se demande. Le nouveau ministère n'a pas encore éclairci ce point qui tient en émoi les hommes politiques. Jusqu'à présent le titre de commandant en chef des armées, de généralissime, n'avait été donné en Espagne qu'aux princes du sang à leur naissance, circonstance qui le rendait très inoffensif. Plusieurs journaux de Madrid prétendent que Narvaez abdiquera de bon gré le titre magnifique dont il vient d'être honoré ; ce serait une preuve de patriotisme, ajoutent ces journaux, et le nouveau ministère lui en serait très reconnaissant.

Quelle que soit la conduite de Narvaez en cette circonstance, ce général n'en restera pas moins maître de la situation, et tout porte à croire que

(1) ERRATUM. — Dans notre article sur la Grande-Bretagne qu'a publié le dernier numéro de quinzaine, il s'est glissé une faute d'impression qui change tout-à-fait le sens de l'article. Nous avions écrit :

Le projet de Robert Peel n'est rien de moins que l'abandon absolu *du principe de la protection industrielle, et l'inauguration* du principe de la liberté absolue du commerce. — Nos imprimeurs ont omis tout ce qui est ici en italique.

... son compte, en lui donnant l'assurance qu'il en trouverait ...

Ils s'y rendirent tous les trois, et la porte leur fut immédiatement ouverte. C'était une maison de débauche tenue par le nommé Yard.

Là plusieurs individus se précipitèrent sur eux, armés l'un d'un fusil, les autres de barres de bois destinées à fermer les portes ; les sieurs Martin, Pilhes et Delahodde furent accablés de coups. Un chien énorme, que l'on avait amené, fut lancé sur eux, et leurs mains, leurs jambes furent déchirées par ses morsures.

Cinq accusés, quatre hommes et une femme, Joseph Yard, Pierre Petit, Nicolas Doucet, Eléonor Doucet, et Adèle Claires prennent place sur les bancs. Déclarés coupables à l'exception de la fille Claires, ils ont été condamnés : Nicolas Doucet, aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition ; Yard, à six ans de la même peine avec exposition ; Petit et Eléonor Doucet, à quatre ans de prison.

— Dans l'affaire du désastre de Monville, la cour royale de Rouen, considérant que les compagnies assurent contre l'incendie, le feu du ciel et les dégâts qui en résultent, et contre l'explosion de la foudre ; considérant que dans la journée du 19 août, un météore a parcouru les vallées de Monville et Malaunay, lançant la foudre çà et là sur les maisons et sur les arbres ; que cela résulte de l'enquête et de l'expertise ; considérant qu'il n'appartient point à la cour de rechercher la part que la foudre, le vent ou autres éléments ont pu avoir dans ce météore, ni d'en donner la qualification scientifique, a confirmé le jugement du tribunal de commerce, qui condamne les compagnies à payer aux assurés le montant des dégâts.

— L'agiotage sur les chemins de fer, après avoir successivement occupé les tribunaux civils et de commerce, est venu également étaler ses plaies devant la police correctionnelle. Les trois agents de change de Paris, Andra, Fauche et Textoris ont été acquittés. Ceux de Rouen et du Havre sont condamnés, savoir : Jules Bantier à 3 000 fr. d'amende et à la destitution ; Leclerc et Lamaëzon à 1 500 fr. d'amende ; Bourgoin 11 000 fr. ; Lejolivet et Lefort à 10 500 fr. d'amende.

Nous n'entendons aucunement critiquer ce jugement ; mais enfin ceux qu'il frappe ne jouent-ils pas tout simplement le rôle du bouc émissaire chargé des péchés d'Israël? Que d'autres auraient pu tout aussi bien, peut-être mieux figurer dans ce procès !

— Enfin cette semaine a eu lieu l'exécution de Louis Porthault, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de la Seine, et dont le pourvoi en cassation et le recours en grâce avaient été rejetés.

Cette fois encore, comme lors de l'exécution du condamné Norbert, qui eut lieu dans les jours gras, le 24 mars 1843, une tourbe de gens avinés, ayant passé la nuit aux bals des barrières, assistaient, les uns avec leurs vêtements souillés des traces de l'orgie, les autres affublés de grotesques déguisements, à cette sanglante expiation. C'est au milieu des rires, des quolibets grossiers de cette foule, que la voiture des prisons, venant de la rue de la Roquette, est arrivée sur le lieu du supplice, escortée des gendarmes de la compagnie de la Seine.

Cette affaire est de nature à inspirer les plus tristes réflexions sur les conséquences du régime des bagnes et surtout sur l'incurie de la société à l'encontre des malheureux qu'elle abandonne, à l'expiration de leur peine, livrés à eux-mêmes et soumis à toutes les mauvaises chances de rechute, au lieu de les soutenir et de les aider dans leur repentir et leur retour dans la voie du bien !

Louis Porthault était ce forçat libéré du bagne de Brest, qui se rendit coupable, le 23 avril 1845, d'une quadruple tentative d'assassinat, dans le domicile du sieur Chavaroz, tailleur, rue des Vieux-Augustins, presque au coin de la rue Montmartre. Autorisé à demeurer à Paris, où il trouvait dans sa profession de fondeur en cuivre, *des moyens d'existence et même de bien-être*, Porthault avait établi avec une jeune ouvrière des relations qu'il était à la veille de légitimer par un mariage, lorsqu'une lettre adressée à cette jeune fille par un ancien compagnon du bagne *auquel Porthault avait refusé de s'associer pour commettre de nouveaux crimes*, vint informer celle-ci de ses antécédents qu'il avait réussi jusqu'alors à lui céler. De ce moment la jeune ouvrière rompit avec Porthault toute relation, et quel que fût son désespoir, elle lui signifia que jamais elle ne consentirait à devenir la femme d'un forçat.

Atterré de cette résolution, Porthault mit en œuvre tous les moyens pour

Depuis le 8 février, ... de Paris.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Les 8, 9, 15 et 16 février, la caisse d'épargne a reçu 1 929 019 francs. Elle a remboursé 1 512 910 fr. 11 c.

Il résulte de ces chiffres que les recettes ont dépassé les remboursements de la somme de quatre-cent-seize-mille cent huit fr., quatre-vingt-neuf c.

LES VICTIMES DU TRAVAIL.

Il est venu à notre connaissance que depuis le 8 février sont morts en travaillant :

13 marins et 4 maçons.

Ont été blessés : 5 maçons, 1 ouvrier fileur, 1 postillon.

17 morts et 7 blessés.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés depuis le 8 février, MM. Boutry-Roty, contrôleur des contributions à Arras, — de Robineau-Villemont, conseiller à la cour royale d'Aix, — le baron de Boissieu, — la princesse Christine-Amélie d'Anhalt-Dessau, née de Hesse-Hombourg, — l'ex-sultan de Mayotte, Andrian-Souli, — le baron Bulow, ministre d'Etat (Prusse), — Lassentâs, capitaine en retraite, descendant du nourricier de Henry IV, — Amans-Rodet, conseiller de préfecture, ancien député, — Hamelin, colonel du 8e régiment d'artillerie, — Pouyer, capitaine de corvette.

NOUVELLES DU JOUR.

CHRONIQUE. — M. de Noyon, consul général et chargé d'affaires de France au Maroc, est nommé agent et consul général dans les principautés de Valachie et de Moldavie. M. de Chasteau, premier secrétaire d'ambassade, gérant le consulat général de Tanger, devient titulaire de ce poste, en remplacement de M. de Nyon.

— On a reçu la nouvelle officielle de la mort de M. Avérsenc, consul de France à Mobile (Etats-Unis), dont les journaux américains avaient annoncé la disparition. Après des recherches nombreuses, on a retrouvé son corps dans une rivière. On ignore encore si sa mort est volontaire ou si elle est l'effet d'un crime. Le chargé d'affaires de France à Washington a provoqué, sur ce fait, une enquête qui se poursuit en ce moment.

— Sur la proposition du président de la chambre des pairs, M. Buchet, officier supérieur de cavalerie, a été nommé messager d'Etat près la chambre des pairs, en remplacement de M. d'Ablancour, démissionnaire.

L'EFFROI D'UNE MÈRE. — On écrit de Tervueren à l'*Observateur belge* :

« Dernièrement le tocsin réveilla en sursaut les habitants de Tervueren. Un violent incendie venait d'éclater dans une boulangerie et avait déjà envahi une maison voisine avant que les premiers secours ne fussent arrivés. Malgré les efforts de toute la population réunie sur le lieu du sinistre, les deux maisons et tout ce qu'elles renfermaient, à l'exception d'une vache, devinrent la proie des flammes.

» Un trait d'amour maternel émut profondément pendant cette scène de désolation tous ceux qui en furent les témoins. Des voisins s'étaient aperçus les premiers que les flammes s'échappaient du toit de la maison incendiée et étaient venus frapper à coups redoublés à la porte pour avertir les habitants du danger qui les menaçait. La femme du boulanger, seule au logis, s'éveille au cri d'alarme et aperçoit en même temps au-dessus de sa tête le plafond embrasé... Eperdue, elle s'élance de son lit, vole au berceau de son enfant unique, âgé de 4 mois, et fuit à travers les flammes en emportant son trésor... Arrivée dans la rue, elle s'arrête... pousse un cri de désespoir et veut se précipiter de nouveau dans la maison en étreignant son fils entre ses bras...

» Arrêtez ! qu'allez-vous faire ? lui crie-t-on.

---

fant, veux-tu que demain nous allions le voir et l'embrasser ?

— Non, pas demain, cela est impossible. Demain je dispose de toi et de Jean-Louis ; nous avons à faire une visite, moins douce et moins agréable sans doute, mais que nos intérêts nous défendent de négliger.

— Quelle est cette visite ?

— Une dame à laquelle j'ai souvent parlé de vous et qui m'a rendu quelques services, a besoin dans ce moment d'un ébéniste habile et intelligent pour faire d'importants travaux dans son hôtel. Elle désire confier ces travaux à Jean-Louis, et s'entendre avec toi pour orner de fleurs plusieurs de ses appartements ; son médecin lui a interdit, à son grand regret, les fleurs naturelles. Elle vous attend, et je dois vous accompagner.

— Soit ! dit Jean-Louis. Cela se trouve bien ; car notre bourgeois nous menaçait hier de diminuer nos salaires, comme si nous nagions dans un océan de félicités. Ah ça ! ma petite Pasquette, puisque nous devons aller dans le beau monde, il faudra nous faire bien propres, bien luisants. Peste ! une grande dame ! cela doit être bien fier ?

Clémence sourit :

— Fière de quoi ?

— Dam ! d'être riche, de ne pas parler comme tout le monde, d'aller en voiture, de commander.....

— C'est vous qui devez être fier, Jean-Louis, car vous avez ce que souvent ces gens-là n'ont pas.

— Qu'ai-je donc? demanda l'ouvrier, qui ne comprenait pas.

— Vous avez un noble cœur.

VI.

Le lendemain, Clémence, Pasquette et Jean-Louis entraient dans un des plus élégants hôtels de la rue Larochefoucault.

Arrivés au premier étage :

— C'est ici, dit Clémence.

Elle sonna.

Une jeune et coquette femme de chambre vint leur ouvrir.

— Marinette, Mme de Corcy est-elle visible?

— Madame est à sa toilette. Elle désire, mademoiselle, vous parler un instant à vous seule, et prie les personnes qui vous accompagnent de vouloir bien l'attendre au salon. Veuillez me suivre, dit-elle à Pasquette et à Jean-Louis.

Et elle les laissa seuls, après les avoir introduits dans un délicieux et charmant boudoir, qui semblait, comme l'on disait sous l'empire, avoir été meublé par la main des Grâces.

Pasquette ouvrait de grands yeux en face de toutes ces magnificences, et Jean-Louis lui disait :

— Comme cela t'irait de te mirer toute la journée dans ces belles glaces et de faire trotter tes jolis petits pieds sur ces beaux tapis. Patience, ma petite fourmi ! quand tu auras amassé dix mille livres de rentes, tu pourras te donner ce plaisir-là tout comme une autre.

Une demi-heure se passa, et Pasquette commençait à s'impatienter, lorsqu'une portière de soie se souleva lentement et laissa passer une jeune femme, vêtue avec un goût exquis et une élégance parfaite.

Pasquette et Jean-Louis reculèrent d'abord stupéfaits ; ils n'en croyaient pas leurs yeux.

— Clémence ! s'écria Pasquette.

— Quoi ! cette dame...

— Cette dame, c'est moi, mes amis, dit Clémence en embrassant sa sœur et en tendant la main à l'ouvrier ; donnez-moi votre main, Jean-Louis, vous savez bien que je n'ai pas le droit d'être fière.

Tout entier d'abord à la surprise et à la joie, Jean-Louis devint tout à coup triste et sérieux ; il parut réfléchir un instant ; puis, passant sa main sur son front, comme un homme qui prend un parti décisif, il se pencha à l'oreille de Pasquette et lui dit quelques mots qui firent pâlir la jeune fille.

Clémence les suivait du regard et s'aperçut de la singulière impression qu'elle produisait.

— Qu'avez-vous ? pourquoi restez-vous ainsi devant moi, muets et interdits? Mon bonheur semble vous attrister?

Pasquette ne répondit pas.

Jean-Louis, après avoir retourné plusieurs fois son chapeau entre ses doigts tremblants, se décida à prendre la parole et balbutia :

— Certainement, nous sommes heureux, très heureux de vous voir ainsi riche et bien parée.... puisque cela peut vous rendre heureuse... nous n'avons pas le droit d'y trouver à redire ; les volontés sont libres, et vous n'avez de comptes à rendre à personne... mais voyez-vous, nous, nous sommes des gens grossiers, nous n'avons pas l'habitude des belles manières.... tout ce luxe, cet or, cette soie, ces glaces, tout cela nous gêne, notre place n'est pas ici.... et nous vous demandons la permission de nous retirer.

— Que signifie.....?

— Ça signifie, Clémence, que nous aimerions mieux vous voir en simple robe de toile, dans notre mansarde, pauvre et ouvrière comme nous, que de vous retrouver ici, richement vêtue et..... heureuse à votre manière.

— Et toi, Pasquette, penses-tu ce que dit Jean-Louis?

— Ma pauvre Clémence ! ne me force pas à répondre, dit Pasquette, en essuyant une larme.

Clémence sourit ; ce sourire navra le cœur de Pasquette et de Jean-Louis.

— Ne vous ai-je pas dit un jour : « Ne me condamnez point sur de vaines apparences ? » Je vous le répète encore, dit la jeune femme en s'asseyant gracieusement sur un divan.

— Mais comment expliquer?..... murmura Jean-Louis.

— Comme s'expliquent tous les mystères, avec du temps et de la patience. Je vous le demande en grâce, attendez sans trouble et sans inquiétude, obéissez-moi sans murmurer, et ne m'interrogez pas. Le délai que je réclame de vous ne sera pas long ; demain vous saurez tout.

Pasquette et Jean-Louis restèrent.

Clémence leur fit les honneurs de sa maison et de son dîner avec une grâce charmante et une douce gaieté qui contrastait singulièrement avec l'air chagrin de sa sœur et les façons embarrassées de l'ouvrier.

Le soir vint.

— Qu'on attelle, dit Clémence.

Un instant après, elle montait avec les deux amants dans une petite calèche, que conduisait un beau cheval anglais.

— Où allons-nous donc ? dit Pasquette, qui ne savait pas si elle rêvait, ou si elle était éveillée.

— Nous allons au théâtre de... ma loge est à votre disposition toutes les fois qu'il vous prendra fantaisie de l'occuper.

Lorsqu'ils furent assis dans cette loge, que Clémence disait être la sienne, et vers laquelle se tournèrent tous les regards, tous les binocles et tous les lorgnons, Clémence se leva, et les pria de l'excuser si elle s'absentait pendant quelques instants.

Elle sortit ; Pasquette et Jean-Louis restèrent seuls, muets et interdits.

La toile se leva. Quelle ne fut pas leur surprise !

Clémence était sur la scène, Clémence leur jeta un tendre regard et un doux sourire, Clémence joua avec un talent digne des beaux jours du Théâtre-Français, Clemence fut couverte d'applaudissements, de bouquets et de couronnes !

A la fin de la représentation, une femme vint chercher Pasquette et Jean-Louis, et les conduisit dans la loge où Clémence se déshabillait. Pasquette tomba dans ses bras, presque évanouie de bonheur et d'enivrement.

— Enfin ! s'écria Clémence, comprends-tu maintenant pourquoi j'étais triste, pourquoi notre travail me répugnait, pourquoi j'aimais le théâtre? Ce que Dieu fait est bien fait, ma sœur. Toi, tu es sage et économe, tu seras une sainte femme et la meilleure des mères. Moi, j'aimais le luxe, le plaisir, les folles passions ; tout cela, il est vrai, n'a fait de moi qu'une comédienne ; mais tout-à-l'heure les bravos et l'enthousiasme de cette foule ont dû te prouver qu'une comédienne peut parfois être utile à l'humanité. Une heure de plaisir vaut bien une leçon de philosophie, et a souvent séché plus de larmes qu'un sermon.

L'actrice, se tournant vers Jean-Louis, lui présenta le portefeuille que l'ouvrier lui avait remis la veille.

— Maintenant, le refuserez-vous? dit-elle.

— J'accepte, dit Jean-Louis, en baisant la main de Clémence avec une tendre émotion.

Pasquette se pencha vers lui, et lui dit tout bas :

— Oui, acceptons, mais n'y touchons pas ; qui sait ? Un jour peut-être elle pourrait bien en avoir besoin. (1)

EUGÈNE CAMUS.

(1) On le voit, l'âme généreuse de l'auteur a oublié le mot cruel :

« Vous chantiez ! j'en suis fort aise :
Eh bien ! dansez maintenant. »

M. Eugène Camus a voulu réhabiliter même la fourmi.

[illegible] que chacun de nous, que l'honorable M. Thiers lui-même a [illegible] sujet.....

« Lorsqu'il s'agit, a ajouté M. le ministre, d'atteindre un si grand résultat, de fonder la liberté de l'enseignement dans notre pays, et en même temps de maintenir cette liberté de la pensée et cette paix religieuse, qui *sont* la gloire de notre pays, quand il s'agit d'embrasser de telles questions et de les résoudre, oh! il est permis d'apprendre beaucoup, et, pour mon compte, je suis convaincu que j'ai encore beaucoup à apprendre..... »

Hélas! il est bien d'autres questions sur lesquelles M. Guizot pourrait avouer son ignorance et proclamer celle de M. Thiers. [illegible] deux abondamment nourris des choses du passé, très ins[illegible]its des affaires politiques courantes, très accessibles aux inté[illegible]s des coteries bourgeoises, très versés dans les moyens d'entre[illegible]nir la guerre au sein du parlement, ne sont ils pas restés étran[illegible]ers aux idées nouvelles qui ont éclaté sur le monde depuis quinze [illegible]s et qui vont grandissant et envahissant? Quelle parole de ces hommes d'Etat les a jamais montrés préoccupés des périls et des problèmes que couvrent ces mots déjà célèbres et vulgaires : paupé[illegible]sme, féodalité industrielle, organisation du travail, association! Et si, de leur propre aveu, ces hommes considérables ignorent, [illegible] ces esprits très exercés et, à certains égards, très éclairés, ont [illegible]core beaucoup à acquérir, si, par suite, la confection des lois et [illegible] développement des institutions peuvent rester en souffrance, que [illegible] doit-on pas supposer et craindre de l'ignorance de la masse de [illegible] nation, et même du corps électoral, et même de cette petite as[illegible]emblée privilégiée des législateurs qui se divise sous le bâton de [illegible] Guizot, ou sous la houlette de M. Odilon Barrot, guidé lui-même [illegible]r le petit air de flûte pseudo-libéral de M. Thiers?

Puisqu'il est vrai que tout le monde a besoin d'apprendre et que [illegible] idées nouvellement écloses dans l'humanité veulent être parti[illegible]lièrement enseignées et réenseignées et ressassées, pour être en[illegible]ndues et comprises, ne faut-il pas garantir à ces idées la libre [illegible]scussion?

Que si MM. Guizot et de Salvandy, pour obtenir l'ajournement du [illegible] sur la loi relative à la liberté de l'enseignement, ont pu jus[illegible]ment invoquer l'intérêt d'une conciliation libérale entre les deux [illegible]rtis en guerre, ont-ils des motifs également légitimes de se féli[illegible]ter de tous les actes de leur administration? Pensent-ils faire [illegible]r devoir lorsqu'ils ajournent incessamment la discussion des [illegible]ées nouvelles? Comment tous ceux qui ignorent chercheront-ils, [illegible]prendront-ils les moyens d'établir et d'entretenir la paix entre [illegible] sectes, entre les partis, entre les classes, entre les peuples? [illegible]ment l'intelligence connaîtra-t-elle les lois de l'unité politique, [illegible]ciale et religieuse, si de mesquines chicanes faites aux profes[illegible]rs officiels, si des entraves odieuses suscitées aux apôtres des [illegible]ctrines naissantes, si l'oppression des lois en vigueur contre la [illegible], gênent cruellement et empêchent la manifestation libre [illegible] la pensée progressive?

Allez! toutes les âmes généreuses commencent à le sentir, vo[illegible] secrète pensée, c'est l'ajournement de la liberté même, c'est le [illegible]tien du *statu quo* jusque dans le domaine de l'esprit, c'est [illegible] compression des nobles désirs de l'intelligence, c'est l'étouf[illegible]ment des aspirations sublimes dont la grandeur vous pa[illegible]t un vain rêve ou vous irrite. Pour colorer vos petites querelles [illegible]lementaires, pour faire passer le sarcasme dont vous cherchez [illegible] rabaisser votre rival, vous affectez de faire aveu de votre propre [illegible]norance et vous affichez le généreux désir d'apprendre : mais ce [illegible]est là que comédie de tribune. Pour le malheur du pays et de [illegible] centre du travail de l'esprit, en devenant le patron des inventeurs, en encourageant paternellement tout essor du génie. Vous ne l'avez pas voulu. Reniant votre sainte mère, vous vous êtes voué indirectement au culte de la matière; vous, sobre et désintéressé, vous vous faites le chef des repus et des égoïstes, le souteneur des marchands d'argent. Eh bien! ce pouvoir, dont la soif vous dévore et auquel vous sacrifiez tout, vous le conquerez pour d'autres que pour vous.

Continuez donc votre œuvre d'endormeur, que tous les moyens vous soient bons pour absorber en vous la vitalité apparente de la nation; homme probe, comme vous l'a dit M. de Lamartine, laissez un de vos collègues, ministre sans pudeur, corrompre jusqu'à la dernière goutte le sang du corps électoral. Que toute moralité disparaisse sous votre règne, et devant l'égoïsme nourri de vos mains que s'efface la générosité du génie français. Quand tout sera fini, si vous n'avez pas reculé, si vous n'avez pas succombé vous-même dans cette gangrène universelle étendue par vous, alors que vous vous croirez enfin parvenu au faîte de la domination, alors que vous songerez peut-être, par un bon retour de l'âme, à utiliser votre puissance pour le bien du pays et du monde, vous verrez avec surprise et désespoir que votre sceptre s'est transformé, qu'il n'y a plus en lui qu'une apparence vaine, que vous avez peu à peu cessé de gouverner pour régner au nom de la féodalité financière. Alors, enfin lassé du joug que les hommes d'argent feront peser sur vous, homme d'intelligence, quand vous voudrez frapper le faux dieu et renverser les idoles impures, le peuple dont vous refusez aujourd'hui d'écouter les plaintes douloureuses, le pays tout entier, sur lequel votre sécheresse de cœur et votre système de résistance aveugle auront amassé des tempêtes, regardera, sans regret et sans pitié, se briser et tomber en poudre le sceptre que vous pouviez dignement porter pour la gloire et le bonheur des peuples.

Perception du droit d'octroi sur les bestiaux.

Bien que l'on ne puisse accorder une grande portée à la proposition de M. Desmousseaux de Givré, il faut reconnaître cependant quelle est opportune, conforme à la justice et convenable tout-à-la-fois pour les consommateurs et les producteurs. Ajoutons aussi, pour prévenir toute objection, qu'elle ne modifie pas le système financier des octrois, et qu'elle ne soulève aucune difficulté réelle d'exécution. La recette de l'octroi, loin de diminuer, s'accroît au contraire lorsque l'on substitue à la perception par tête, la perception au poids; l'expérience de la ville de Lyon ne laisse aucun doute sur ce sujet. Quant à l'exécution, il ne reste non plus aucun doute; la municipalité de Paris a fait étudier cette question par une commission spéciale, que présidait M. Bizet, directeur des Abattoirs; on a essayé tour à tour le pesage des bêtes vivantes et des viandes abattues, et l'on a reconnu la praticabilité des deux procédés. Ce fait résulte formellement du rapport adressé par les commissaires à M. le préfet de la Seine : nous en citerons quelques passages, car il est important de mettre radicalement à néant le prétexte invoqué jusqu'à présent par les villes pour maintenir le mode injuste de perception par tête. Voici donc les déclarations de la commission;

En résumé, dans les journées des 9, 10, 12 et 13 janvier, 350 lots de bestiaux ont été pesés à la bascule, avec un travail dont la durée a été en moyenne de six heures et demie par jour. *L'exécution matérielle de chaque pesée* n'a duré qu'une *minute et demie*, *soit 8 heures 45 minutes* pour la totalité; le reste du temps a été employé aux lotissements.....

« Nous venons de démontrer que le pesage des bestiaux sur pied, au [illegible]
» est, au contraire, d'une exécution possible, d'une exécution facile. »

Ainsi donc, voilà qui est démontré : le mode de perception proposé par M. Desmousseaux de Givré ne lèse point le fisc municipal, et peut s'exécuter facilement. Personne ne contestera, sans doute, qu'il ne soit plus juste que la perception par tête, plus favorable au consommateur et à la généralité des cultivateurs.

La taxe par tête éloigne du marché des villes à octroi, les petites races de bétail; elle constitue un privilège exorbitant pour les bêtes de grande taille, dont la viande est cependant, en général, moins fine et moins nourrissante. Ce résultat blesse l'équité; les producteurs ont le droit de s'en plaindre; mais il a aussi des conséquences non moins fâcheuses pour les consommateurs, et nous félicitons la commission de la Chambre de ne les avoir point oubliées.

M. Gaulthier de Rumilly, rapporteur du nouveau projet de loi, a résumé très clairement, en peu de lignes, les arguments qui militent en faveur de la réforme proposée par M. Desmousseaux de Givré :

Dans l'état actuel du mode de perception, chaque bœuf, petit ou gros, paie à Paris 26 fr. 40 c. d'octroi (décime compris), et environ 18 fr. 60 c. de droit de marché, d'abattage, de fonte de suif; en tout près de 45 fr. Cela produit, sur un bœuf rendant, en viande nette, 360 kil., 12 centimes 5 millièmes de droit par kilog. de viande; ce même droit ne serait que de 6 centimes 35 millièmes sur un bœuf produisant 700 kilogrammes de viande nette. Si l'on mettait en comparaison un bœuf produisant seulement 150 kilogrammes de viande nette, comme on en tue à Saint-Malo, à Civray, à Gien, à Castellane, dans les départements d'Ille-et-Vilaine, de la Vienne, du Loiret, des Basses-Alpes, ce même droit serait alors de 29 centimes 6 millièmes par kilogramme. Mais en comparant seulement un bœuf de 200 kilogrammes de viande nette, c'est 22 centimes 2 millièmes de droit.

Qu'on réunisse 2 bœufs pris dans ces limites extrêmes et vraies, celui de 700 et de 200 kilogrammes, ils paieront ensemble suivant la taxe par tête 90 francs.

Si l'on remplace, suivant l'équité et le principe d'égalité, la taxe par tête par le droit au poids, ce droit devra être équivalent. Il faudra que les deux bœufs payent ensemble 90 fr., mais dans des proportions différentes de l'état actuel. L'un et l'autre paieront 10 centimes un quart par kilogramme. Or, comme le petit bœuf paie en ce moment plus de 22 centimes, la diminution effective sera de 12 centimes par kilogramme. C'est un encouragement pour les producteurs, une facilité pour les bouchers, et surtout un moyen de concurrence qui amènera une réduction de prix. Et c'est aussi ce qui permettra à la classe ouvrière une alimentation plus substantielle; car il n'est que trop fréquent de voir dans les hospices de Paris, de pauvres ouvriers qui ont plus besoin de bouillon que de médicaments.

Toute la question est si simple, d'une solution si facile, que l'on ne comprend point qu'elle puisse soulever aucun débat; le projet de loi a trouvé cependant de nombreux adversaires, et l'on doutait, vendredi soir, que la chambre voulût le sanctionner. C'est que pour certains députés, cette question est une question électorale; c'est que l'on se rappelle qu'on est député d'un arrondissement et non pas député de la France; c'est que l'on veut payer le dévouement de ses électeurs en leur sacrifiant les intérêts généraux. On parle à la tribune, comme on écrit à la boutique d'un journal; les questions se vendent; ici pour des écus et là pour des bulletins : nous ne déciderons pas de quel côté l'infamie est la plus grande, mais nous nous demandons avec inquiétude si le peuple consentira long-temps encore à payer (car c'est lui qui paye en définitive), à payer la solde de ces ignobles trafics, et quelle punition il infligera aux malversateurs, quand le jour de la justice sera venu? Nous le demandons aux hommes de conscience, aux hommes mêmes que n'aveugle pas tout-à-fait l'égoïsme du moment : ne doit-on pas craindre qu'une explosion terrible vienne tout-à-coup mettre fin au système de corruption qui régit les hautes régions du monde

---

[FEU]ILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LUNDI 23 FÉVRIER 1846.

Le feuilleton de la *Démocratie pacifique* com[men]cera, mardi, la publication de MADAME GAN[...]S, par M. BÉNÉDICT. Dans cette nouvelle, qui se [ter]mine par un drame mélancolique, se trouvent ré[vél]és certains mystères de la vie de province.

REVUE DRAMATIQUE.

[GYM]NASE. *Georges et Maurice*, vaudeville en deux actes, par MM. Bayard et Laya. — PALAIS-ROYAL. *L'Enfant du Carnaval*, folie en un acte. — FOLIES-DRAMATIQUES. *Les trois Amoureux de Mariette*, vaudeville en trois actes.

Le vaudeville de *Georges et Maurice* est un succès pour les auteurs, pour Mlle Rose Chéri, pour M. Bressant, qui leur ont servi d'interprètes. Voici la fable. Un [jeu]ne homme, Maurice (Bressan), est devenu éperdue[m]ent amoureux d'une jeune fille (Mlle Rose Chéri). Il a [v]u, il a dû croire son amour partagé; l'union des [de]ux amants va s'accomplir. Tout à coup la fiancée [a]pprend que la fortune de son père est compromise, [q]ue son père est à la veille de faire une faillite, nous [di]rons plus, une banqueroute frauduleuse. Comment [em]pêcher le futur qui doit placer ses fonds dans la [ma]ison de commerce de son beau-père, de partager la ruine et la honte de la famille à laquelle il veut s'allier?

La jeune fille ne communique à personne un secret d'où dépend l'honneur de son père; mais elle prend un parti décisif et s'immole. Au moment de signer le contrat nuptial, elle jette la plume en disant : « Je n'aime pas monsieur Maurice, je ne l'épouserai jamais! »

Maurice, interdit, se croit victime d'un odieux manège; il croit qu'on ne l'a jamais aimé, qu'on le sacrifie au désir de porter un titre, car, bientôt après, sa fiancée, toujours dévouée à des intérêts de famille, devient la femme d'un riche et vieux baron, qui ne lui demande que de l'amitié et qui la traite en père.

Maurice ignore combien l'épouse qu'il a perdue s'est montrée honorable et pure; il la maudit comme la plus vile des coquettes et s'expatrie. Dans son exil volontaire quelques lettres lui arrivent de Suisse, elles sont signées Marie; ces lettres sont d'une femme qui s'intéresse au malheur de Maurice, et qui cherche à le consoler; il répond avec reconnaissance, avec amitié, et cette correspondance est un baume pour sa blessure.

Vous l'avez deviné sans doute, Marie, l'inconnue, n'est autre que la fiancée de Maurice, que Mme la baronne de Brienne; c'est elle qui a voulu, tout en respectant les convenances, adoucir les souffrances qu'elle avait causées bien malgré elle, et sauver Maurice du désespoir. Quand ce jeune homme se croit guéri, quand il croit avoir perdu tout amour pour Mme de Brienne, quand il se juge assez fort pour la rencontrer sans péril, il revient à Paris; il y retrouve son jeune frère Georges (Deschamps), prêt à tomber victime du même mal. Georges à son tour est amoureux de la baronne, il s'en croit aimé. Ce qui contribue à nourrir son illusion, c'est que Mme de Brienne, devenue veuve et toujours passionnée pour Maurice, semble chercher toutes les occasions de se rapprocher des deux frères.

Maurice a de l'expérience, il voit le péril de Georges; croyant toujours avoir le droit de considérer la baronne comme une perfide, comme une coquette dépourvue de cœur et prenant plaisir à torturer les hommes, il va trouver Mme de Brienne et la somme de ne plus entretenir dans l'âme de Georges une passion fatale, une passion qu'elle ne partage pas. — Votre frère, s'écrie la baronne, je ne l'ai jamais encouragé; je ne l'aime pas et ne suis pas responsable de ses folies. — Maurice n'est pas désarmé; la baronne est à ses yeux le type de l'insensibilité, de la fausseté, de l'hypocrisie; aussi ne craint-il pas de l'insulter dans son salon, en face d'une réunion nombreuse, et de raconter comment lui, le premier, il a été victime des artifices de cette femme. — J'accepte votre haine, s'écrie impétueusement Mme de Brienne, mais je ne veux vivre sous le mépris de personne. — Cette déclaration a été faite par Mlle Chéri, avec un élan, un naturel, qui ont provoqué les applaudissements de toute la salle; il n'y avait plus de rôle ni d'actrice, on entendait le cri d'une femme injustement outragée.

La baronne va parler, va se justifier, mais elle s'arrête, et ne veut pas divulguer un secret qui protège seul la mémoire de son père. Heureusement, par une voie indirecte, Maurice est informé de tout. Il vient à genoux demander à la jeune veuve pardon de ses longues injustices. Elle répond en lui tendant la main et en lui rendant les lettres qu'il adressait à Marie. Il comprend que, ne pouvant plus être sa femme, la baronne était restée sa meilleure, sa seule amie; tous deux vont s'épouser enfin, le terme de leurs maux est arrivé. Mais une inquiétude secrète trouble encore le bonheur de Maurice : son frère Georges, si follement amoureux de la baronne, pourra-t-il se résigner à l'union qui va s'accomplir? — Mon frère, dit Maurice, si tu souffres trop, dis un mot, et je quitte encore la France. — Reste, mon frère, et sois heureux, répond Georges. — Tu ne m'aimeras plus. — Si, toujours. — Les deux frères s'embrassent, et la toile tombe.

Les sentiments les plus nobles et les plus purs règnent d'un bout à l'autre de cette pièce; l'amour, le respect filial, le dévouement fraternel y sont exaltés et l'âme du spectateur s'ouvre à toutes les émotions généreuses. Bressant, que le public parisien avait perdu de vue depuis longtemps, et qui s'était expatrié comme Maurice, a trouvé au Gymnase un accueil chaleureux et bien mérité; Bressant, dans le rôle de Maurice, est constamment digne et passionné en même temps. On sent l'amour percer jusque dans sa haine et dans son mépris affecté pour la baronne. Nous avons déjà fait à Mlle Rose Chéri sa part d'éloges.

Deschamps a eu de la verve, de la chaleur, et ces trois artistes, sur lesquels repose toute l'intrigue de la pièce, ont été redemandés après la chute du rideau.

Les autres personnages ne se rattachent que faiblement à l'action; ce sont MM. Brémont (Landrol), nouvel exemplaire du ci-devant jeune homme, beau-père très riche et fort recherché, parce qu'il a le cou très court et qu'il raffole d'équitation, ce qui donne aux poursuivants de sa fille l'espérance de le voir périr promptement d'une apoplexie ou d'une chute.

Gaspard, jeune épouseur, alléché par les *espérances*

... la généreuse initiative de cette pétition.

Elle a déjà obtenu un favorable accueil au sein des divers partis ; et plusieurs feuilles de Paris et de la province, habituées à se faire la guerre sur le terrain de la politique, se sont réunies cette fois dans une même pensée de sympathie pour les classes pauvres, dont les intérêts sacrés sont, en dernière analyse, ceux de la société même.

Cette harmonie, si faible qu'elle soit, est un heureux symptôme. Peu à peu, nous l'espérons, la presse aura le courage d'abjurer la polémique irritante et stérile pour aborder les hauteurs sérieuses des questions sociales : alors il sera facile de s'entendre, parce que là où les passions se taisent, la raison reprend vite son légitime empire.

Or, de toutes les questions élevées qui échappent au contrôle glacé de l'égoïsme, celle qui abrite les intérêts du pauvre est, sans contredit, la première. A ce titre, nous félicitons la *Démocratie pacifique* d'avoir fourni aux chambres l'intéressant débat auquel, tous les jours, elle dévoue son courage et sa science économique. Sans nul doute, il est bon de constater enfin notre situation industrielle, de dresser le bilan du travail en France; et à qui cette tâche convient-elle mieux qu'aux pouvoirs législatifs? Déjà la Belgique nous a devancés sur cette enquête ; est-elle moins urgente parmi nous? Nos millions de prolétaires n'ont-ils pas besoin que le regard bienveillant de l'Etat vienne éclairer et soulager leur misère? Sous un autre point de vue, la pétition de la *Démocratie* est d'une incontestable actualité. C'est un fait éclatant d'évidence que la guerre déchire notre industrie, guerre anarchique, sans plan ni trêve ; il y a lutte entre le Nord et le Midi, lutte entre les intérêts agricoles et manufacturiers, lutte entre les colonies et la métropole ; et ce qu'il y a de plus grave encore, les classes diverses de la société se haïssent ; la propriété et le travail se posent comme antagonistes, et une concurrence désorganisée abaisse les salaires en accumulant les produits et démoralise le commerce, parce qu'elle lui donne, en quelque sorte, pour auxiliaires obligés, les falsifications et les fraudes de toute nature.

Telle est la situation actuelle : on ne saurait la nier. Eh bien! n'y a-t-il rien à faire contre les excès dont nous sommes témoins ?

L'Etat, ce gardien sévère de tous les droits, doit-il assister impassible à ce pêle-mêle de notre activité sociale? Serait-on plus impuissant dans la paix qu'on ne l'est dans la guerre? Nous convenons que toute liberté a ses limites ; on se barricade contre les dangers de l'association de la presse et des cultes; et la liberté de l'industrie du travail ne pourrait supporter la moindre discipline? Si cette doctrine était soutenable, il faudrait dire que la paix, c'est la guerre sous sa forme la plus redoutable, car la paix donne un essor illimité à l'industrie quand la liberté la protège ; et si le pouvoir, abandonnant sa mission conciliatrice, ne trace lui-même aux intérêts individuels les limites où ils doivent s'agiter, la défiance d'abord, puis l'envie et de sombres haines divisent les citoyens ; le paupérisme s'étend et prépare ses vengeances, une révolution, en un mot, s'élabore sourdement dans les bas-fonds de la société.

La *Démocratie pacifique* a voulu prévenir ces maux par une noble démarche ; nous n'hésitons pas à y applaudir. Nous souhaitons qu'elle puisse rallier autour d'elle tous les organes élevés de la presse, et qu'elle ait dans les chambres un écho favorable.

On nous écrit du camp de Boghar (Est de la province d'Alger), le 5 février :

« Nous sommes en route depuis le 20 octobre, et depuis ce temps nous couchons sur le sol et *sub jove nudo*. Dire les longues courses que nous avons faites, les souffrances que nous avons endurées, les déserts que nous avons traversés, les ennemis que nous avons vus; ce que nous avons observé dans notre marche de nuit et de jour ; enfin, les razzias auxquelles nous avons assisté, serait beaucoup trop long pour le temps dont je puis disposer, et peut-être insipide pour ceux qui ne connaissent pas cette partie de l'Afrique. Nous avons visité dans l'ouest de la province d'Oran, les postes avancés à plus de 60 lieues de Milianah. Dans le sud nous avons poussé à plus de 60 lieues de notre garnison. Enfin, maintenant, nous nous dirigeons vers l'est; nous sommes aujourd'hui sous le fort de Boghar (poste le plus avancé de la province d'Alger). Dieu seul sait quand nous rentrerons ; le maréchal a l'air d'avoir oublié que nous sommes partis de notre garnison respective depuis bientôt 4 mois, et que nos hommes, épuisés de fatigues, sans souliers et vêtus de peaux

même temps plusieurs ... Voici la proclamation que le gouvernement prussien a publiée à Posen le jour des arrestations : « Les mesures extraordinaires prises aujourd'hui sont commandées par la nécessité. L'occupation militaire et la fermeture des portes de la ville et des ponts, n'ont pour but que le maintien de l'ordre et de la tranquillité. Les individus qui ont été arrêtés sont prévenus de s'être insurgés contre le gouvernement, et d'avoir, par des projets criminels, porté atteinte à la sûreté des personnes et des propriétés, tant dans la ville que dans la province de Posen. Comme il s'agit donc de préserver la ville et la campagne des dangers et de graves conséquences, nous espérons que les habitants bien intentionnés de Posen s'en remettront, en toute confiance, en nous du soin de leur sûreté; que par leur conduite ils se montreront bons citoyens et dignes sujets de notre bien-aimé roi et maître, et qu'ils se conformeront tranquillement aux dispositions qui sont prises. Néanmoins, si quelques-uns essayaient par imprudence ou dans de mauvaises intentions de s'y opposer, ou de chercher à causer des désordres, ils devraient s'attendre à être punis selon toute la rigueur des lois.

On écrit de Berne à la *Gazette de Leipzig* :

« Muller, l'assassin de Leu, vient d'être exécuté. Or, ce Muller a dénoncé plusieurs complices qui sont encore en prison et qui ne sont pas encore jugés. Que pensez-vous d'une telle justice, qui arrête des personnes sur la dénonciation d'un misérable, sans confronter même l'accusateur avec les accusés, et qui, pour plus de sûreté, se hâte de faire passer de vie à mort le seul et unique dénonciateur ! Cet exemple de justice ne peut exister que dans les fastes de la Société de Jésus. Du reste, je me hâte de vous annoncer que plusieurs prisonniers des corps francs viennent de recouvrer leur liberté. Vous croyez peut-être qu'ils ont été jugés et reconnus innocents? Du tout. Ils ont payé, les uns jusqu'à 10 000 florins, les autres, c'est-à-dire les plus pauvres, 1 000 florins. A l'heure qu'il est, la justice des pères de Lucerne est encore en négociation avec un pauvre père de famille prisonnier, pour lequel ses deux filles, toutes deux domestiques, ont offert 600 florins ; Lucerne en demande 1 000. Quelle générosité ! »

ESPAGNE. — La séance du 16 février dernier avait attiré au sénat de Madrid une nombreuse affluence. M. le marquis de Miraflores, le nouveau ministre des affaires étrangères, et le général Narvaez, l'ancien président du conseil, devaient prendre la parole et expliquer leur conduite. Ils l'ont fait avec beaucoup d'à-propos. Le discours de M. le marquis de Miraflores se résume ainsi : « Nous voulons, a-t-il dit, moraliser le pays, concilier les partis, rechercher les hommes aptes aux fonctions publiques partout où ils se trouveront, sans tenir compte de leur opinion politique; effacer tous les souvenirs douloureux et suivre une politique sur laquelle puisse compter la société espagnole ; en un mot, nous voulons que la loi domine la société et soit plus forte que les hommes. » (Très bien, très bien.)

Nous applaudissons à cette profession de foi ; puisse-t-elle se réaliser ! M. le marquis de Miraflores dit qu'il veut effacer « les souvenirs douloureux » qui pèsent sur son pays. Cette pensée est généreuse, mais à côté des efforts qu'il fera pour rendre ces paroles politiquement réalisables, il devra se rappeler que le peuple espagnol a besoin, pour reprendre le rang qui lui appartient dans le monde, d'être poussé dans la voie féconde du travail, et d'un travail organisé sur les bases de l'association.

ETATS-UNIS. — L'organisation définitive du Texas, vingt-huitième état de l'Union, est accomplie. Les journaux de Galveston, capitale de cet Etat, nous donnent le résultat des élections, qui viennent d'avoir lieu pour la nomination du gouverneur et du lieutenant-gouverneur. MM. J.-P. Henderson et A.-C. Horton sont appelés à ces hautes fonctions.

Les membres qui composeront la législature de ce nouvel Etat de l'Union, sont nommés pour la plupart ; le plus grand nombre appartient au parti démocratique, qui a pour chef l'ex-président de la république texienne, M. Houston.

Cette majorité démocratique, agissant sous l'inspiration de M. Houston, l'appellera nécessairement bientôt à siéger dans le sénat fédéral des

qui concerne principalement les tissus de laine. Les renseignements fournis par cet état sont d'une date postérieure à celle des documents publiés récemment sur le commerce de la Chine. En voici quelques extraits :

Spanish stripes (on comprend sous ce nom générique des tissus de drap de diverses couleurs à bas prix). Depuis le mois de février, les arrivages ont été considérables. L'Angleterre a dirigé sur la Chine des expéditions très importantes, si bien que la place est encombrée et que le stock y prend des proportions inquiétantes ; la baisse est survenue et il est à craindre que cette dépréciation des prix ne se maintienne.

Cependant, si bas que soit le cours, plusieurs de nos *spanish stripes* pourraient néanmoins, dit M. Rondot, offrir des bénéfices avantageux. En effet, pour les draps légers de Reims, de Beauvais surtout, on fait encore maintenant des offres supérieures au prix de revient sur le marché. Toutefois il est indispensable, avant de rien entreprendre, d'avoir sous les yeux quelques échantillons.

Les laizes et les couleurs actuelles de nos draps légers portent un certain préjudice à leur vente. Quant aux draps mi-fins et fins, il ne s'en vend annuellement à Canton que trois ou quatre centaines de pièces, et l'Angleterre, l'Allemagne, la Russie, la Prusse et la Belgique interviennent toutes pour en assortir et encombrer la place. On cite une expédition qui a réalisé de la perte malgré la beauté de la fabrication, la vivacité des couleurs, la convenance de la laize et l'assortiment.

Les *long-ells* ou serges, étoffes mises en vogue par la Compagnie anglaise, et dont les Chinois font usage pour l'ameublement, ne se tissent nulle part en France. C'est donc une industrie à monter, un article à essayer, parce qu'il constitue un des éléments les plus intéressants de l'importation.

Les satins turcs sont dans le même cas ; Amiens les établit en concurrence trop fins et à des prix trop élevés.

Les couvertures de laine, les damas, les flanelles, les velours d'Utrecht, les nouveautés devront subir des modifications de largeur, de couleur et de dessin qu'il est impossible de préciser par écrit.

Quant aux vins, ils ne s'adressent pas à la consommation chinoise ; il n'y a que le cherry-brandy (eau-de-vie de cerises très aimée des Chinois), le lunel, le frontignan, et un champagne léger, sucré et pétillant, qui se sert quelquefois sur la table des Cantonnais, et ils les trouvent toujours trop chers.

On lit dans le *Moniteur* :

« Plusieurs journaux ont publié, au sujet d'une exploration commerciale préparée par les ordres du gouvernement du roi, un avis qui demande quelques explications.

» Concertée depuis plusieurs mois entre les départements de la marine et du commerce, cette exploration a pour objet d'étudier, au point de vue des ressources qu'elle peut offrir à notre commerce, la partie de la côte orientale d'Afrique comprise entre la baie de Lagoa et le cap Guardafui, c'est-à-dire, d'une part, Lindy, Quiloa, Monfia, Zanzibar, Pemba, ports dépendants de l'imanat de Mascate, que le traité du 17 novembre 1844 nous a ouverts ; et, d'autre part, Inhambane, Sofala, Angoxa, Mozambique et Oibo, comptoirs portugais.

» Le bâtiment chargé de l'exploration se rendra également à Mayotte et à Nossi-Bé ; se trouvant à portée de Madagascar, il visitera, si cela est possible, la côte ouest de cette île.

» En résumé, le voyage dont il s'agit, entrepris dans un but exclusivement commercial, est, en quelque sorte, le complément de celui qui a été exécuté, dans le cours des années 1838 et 1839, sur la côte occidentale d'Afrique, depuis Gorée jusqu'au Gabon, par le brick de l'Etat *la Malouine*, et dont notre commerce a retiré de grands avantages.

» Cette expédition sur la côte d'Afrique est confiée à M. le capitaine de corvette Guillain, commandant le brick *le Ducouëdic*. Ce bâtiment a quitté la rade de Toulon le 6 février. »

ERRATUM. — Dans la liste des journaux qui ont adhéré à la pétition, nous avons oublié l'*Impartial de Besançon* ; cette omission est d'autant moins méritée, que l'adhésion de ce journal est une des plus énergiques.

---

qu'on peut fonder sur M. Bosmond et portant une perruque blonde qui modifie le physique un peu connu de Numa; Mlles Cécile et Victorine, dont les rôles, joués convenablement par Mlles Kœbler et Anna Chéri, n'ont aucune espèce d'importance.

Certaines périodes de l'année amènent sur la scène un genre de pièces tout spécial. Au mois de décembre apparaissent les pièces-revues, au mois de février les folies de carnaval.

Cette année, deux théâtres seulement sont entrés en lutte pour ce genre de créations éphémères, et le Gymnase, nous devons l'avouer, a été battu à plate couture par le Palais-Royal ; l'*Enfant du carnaval* l'emporte sur le *Mardi gras* par le piquant de l'intrigue, par l'esprit du dialogue, par la fraîcheur et la variété des couplets.

L'enfant du carnaval c'est Levassor, né le samedi gras, pendant que son père, déguisé en polichinelle, se faisait des bosses au bal du Prado. Quelle joyeuse naissance! la sage-femme, madame Turlure, accourt déguisée en *gaudriole* et suivie du pharmacien affublé d'une peau de singe. Tous les témoins sont travestis ; le plus comique d'entre eux est assurément Sainville, oncle du nouveau-né, d'abord déguisé en Arlequin et appréhendé par des soldats qui l'ont interrompu au milieu d'une danse trop échevelée; Arlequin se justifie avec beaucoup d'esprit, et fait son plaidoyer par une chanson de carnaval si bien rhythmée, que le caporal et ses deux hommes ne peuvent s'empêcher de danser eux-mêmes sur la ritournelle.

L'enfant du carnaval est né, il boit, ... à la marraine; voilà le prologue terminé, passons au premier acte.

L'enfant du carnaval a 25 ans et ne demande qu'à s'amuser, mais l'argent manque; on a bien un oncle de province, Sainville, le ci-devant Arlequin de 1820, mais on l'a déjà bien exploité et il devient difficile de tirer sur lui; une fois déjà il a envoyé trois cents francs à l'occasion d'un prétendu incendie causé par des allumettes chimiques ou par un chat qui avait la manie de cacher dans le grenier des chandelles tout allumées afin d'en faire sa nourriture ; une autre fois, le bon oncle s'est attendri sur le sort de son neveu détroussé par vingt-cinq voleurs qui seraient entrés dans la mansarde du jeune homme par la cheminée.

Hélas ! tout a une fin ; la crédulité du bonhomme est un terrain dans lequel on a planté trop de carottes pour qu'il soit encore productif.

Il faut pourtant à l'enfant du carnaval un déguisement pour aller au bal ; nous sommes aux jours gras. Levassor spécule d'abord sur son meilleur pantalon et le descend par la fenêtre au bout d'une ficelle ; mais la défroque arrive dans les mains d'un brocanteur juif qui ne renvoie qu'une somme de quarante sous au moyen de la ficelle. En quoi peut-on se déguiser pour quarante sous? Tout au plus en portier de l'*Epoque*. Levassor veut un costume propre et convenable; il va porter son matelas, son unique matelas, au Mont-de-Piété ; et revient triomphant avec dix francs dans la poche de son habit.

Notre jeune homme sort à l'étourdie et va tout en courant chez le costumier le plus proche. Hélas! il tombe dans une troupe de masques ; ces masques sont ses créanciers, la veste de Pierrot couvre un bottier, le chapeau de tailleur coiffe un tailleur, la perruque de débardeur enfarine les épaules d'un chapelier; l'enfant du carnaval, au milieu de ses créanciers, c'est Orphée entre les mains des Bacchantes. Le malheureux Levassor est battu, houspillé, finalement on lui arrache un pan de son habit. Il paraît, se dit-il, que j'avais un *pan de mûr* ; au surplus, je défie maintenant le tailleur de me faire payer cet habit *avec des pans*.

L'enfant du carnaval ne connaît pas encore toute l'étendue de son infortune ; le pan qui a disparu contenait les dix francs, le prix du matelas, toute la richesse de Levassor. Par bonheur, l'oncle Sainville arrive à Paris. — Mon oncle, lui dit le jeune homme d'un air contrit, j'ai formé le dessein de renoncer au monde, de faire pénitence de mes fautes passées et de mériter le ciel en entrant dans un couvent de la Trappe qui se fonde actuellement aux îles Marquises ; la seule grâce que j'aie à vous demander, c'est de me donner soixante francs pour mon costume de moine. — Accordé, répond Sainville, tout édifié et la larme à l'œil.

Levassor, nanti de la précieuse somme, court immédiatement chez le costumier ; son oncle l'y rejoint bientôt.

— Vous ici, monsieur, et pourquoi faire?

— Mon oncle, je viens commander mon costume monastique.

— Monsieur, s'écrie le costumier, j'ai préparé votre habit de chicard.

— Chicard! dit l'oncle, qu'est-ce que cela signifie?

— N'y faites pas attention, il a voulu dire frocard.

Le neveu passe dans une pièce voisine pour s'habiller. Survient une troupe de masques féminins, polkeuses, bergères et titis. Sainville, tout honteux d'être surpris dans cette maison de plaisir, se réfugie dans le ventre de carton d'un immense poussah et se coiffe d'un chapeau chinois. Les masques admirent la perfection du poussah, l'expression de sa physionomie ; on lui fait manger un marron, puis on le pousse, on le met en branle, une ronde se forme autour de lui.

Le lecteur nous dispensera peut-être de lui raconter comment se termine la pièce ; tout ce que nous pouvons affirmer, c'est qu'elle finit mieux que l'autre, et qu'au dernier acte on installe chez le pauvre oncle, affublé malgré lui d'un costume d'ours, un et un souper des plus flambarts. Le costume de Levassor sera de mode aux bals de la mi-carême et au carnaval de l'année prochaine. Il est rouge avec passementeries d'argent liserés de velours noir.

Quand une folie de carnaval est amusante, la critique n'a rien à demander de plus ; les auteurs de l'*Enfant du Carnaval* n'étaient pas tenus de démontrer la concurrence anarchique et de faire boire leurs créanciers, leurs singes et leurs ours à l'*organisation du travail*. Cependant, les socialistes eux-mêmes peuvent applaudir à cette bluette ; ils y saisiront par intervalles des traits justes et portant loin. En arrivant au monde, un des personnages, l'*Enfant du Carnaval* voit que des masques au lieu de visages, et dès lors il ne peut prendre une idée assez exacte de la civilisation.

Le caractère de l'oncle recèle de bons enseignements. Quand on le voit au dernier acte, animé par le champagne, se rappelant ses jeunes années, brisant les siestes et se moquant de la morale qu'il a débitée dans tout le cours de la pièce, on pense involontairement à tous ces sermonneurs hypocrites, dont la pudeur est si facilement effarouchée, et qui violent en secret leurs maximes austères ou n'y sont fidèles que par impuissance : tolérance, sincérité, quand ...

« Une faillite considérable vient d'être déclarée à Liverpool, c'est celle de la maison Stockdale, que l'on regardait comme la première fabrique de savons de toute l'Angleterre. On porte le passif à l'énorme chiffre de deux cent mille livres sterling (plus de cinq millions de francs). »

— On annonce, dit la *Gazette de France*, que des rixes sanglantes viennent d'avoir lieu sur la frontière de Portugal entre les Portugais et les Espagnols.

MALFAITEURS. — Le département de Seine-et-Oise est en ce moment le théâtre de vols nombreux commis avec une grande audace. C'est principalement aux maisons de campagne situées dans les cantons environnant Versailles que s'adressent les malfaiteurs. Il y a peu de jours, une maison appartenant à un honorable magistrat, et située à Celle Saint-Cloud, a été dévalisée. Les voleurs s'y sont introduits à l'aide d'escalade et d'effraction ; ils ont allumé toutes les bougies qu'ils ont trouvées, se sont livrés à une recherche minutieuse et se sont ensuite retirés emportant du linge et les effets d'ameublement qu'ils ont pu transporter.

Peu de jours après, une autre maison de campagne, située dans le même pays, a aussi été visitée par les malfaiteurs. Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, les voleurs ont pénétré dans une maison située sur la grande route, à l'endroit connu sous le nom de chaussée de Bougival ; ils ont fait à une des persiennes une effraction, ont brisé deux carreaux et ont ensuite parcouru tous les appartements, guidés par une bougie qu'ils ont allumée.

Là encore ils ont emporté du linge, des pendules et différents objets d'ameublement. Ils se sont retirés, laissant au bas de la persienne un instrument qui avait servi à l'effraction, et qui paraît appartenir à des carriers ou maçons.

Deux autres maisons ont encore été dévalisées, avec des circonstances identiques, ce qui semble indiquer que c'est toujours la même bande de malfaiteurs qui visite ce pays.

UN ARRÊTÉ DE M. LE MARÉCHAL BUGEAUD. — D'après un récent arrêté de M. le gouverneur-général de l'Algérie, il est interdit d'une manière absolue à la population civile de l'Algérie, d'acheter des chevaux ou juments qui seraient susceptibles d'être utilisés pour le service de l'armée. Ceux de ces animaux qui auront été présentés à la commission de remonte et que cette commission aura refusé d'acheter, pourront seuls être livrés à la population civile. Les vendeurs devront produire un certificat du président de la commission de remonte, attestant que leur cheval a été refusé.

Tout contrevenant sera puni des peines portées en l'article 471 du Code pénal, et, en outre, le cheval vendu sera immédiatement saisi et présenté à la commission de remonte, pour, par elle, être acheté, s'il réunit les conditions nécessaires pour le service de l'armée.

LA CONTREBANDE AUX ARMES PRUSSIENNES. — Le *Nouvelliste de Verviers* annonçait il y a quelques jours, que des objets transportés en fraude par la malle-poste d'Aix-la-Chapelle, avaient été saisis par des employés de la douane ; la *Tribune de Liége* donne les détails suivants sur cette fraude d'un nouveau genre :

« Il paraît que depuis longtemps l'un des courriers chargés du transport des dépêches de Liége à Aix-la-Chapelle et *vice versa*, faisait la fraude : il employait pour cela un moyen assez ingénieux. Les dépêches de la poste sont placées dans des sacs de cuir fermés à clef ; mais lorsque ces sacs ne suffisent pas, le bureau d'Aix expédie des sacs supplémentaires en toile, qu'il garnit d'un cachet en cire, aux armes prussiennes. Le courrier ayant remarqué ce fait, a ramassé dans le bureau de poste de vieux cachets arrachés des sacs et les a conservés. Munis de ces cachets tenant encore à des bouts de ficelle, il s'est procuré des sacs en toile semblables aux sacs supplémentaires de la poste, les a remplis d'objets de contrebande, les a refermés au moyen des cachets conservés et a passé ainsi la frontière sans difficulté. Il paraît que ce manège aura été dévoilé aux employés de la douane, car, au jour indiqué, M. l'inspecteur Mercier, accompagné d'un autre fonctionnaire, a fait arrêter la malle-poste à Henri Chapelle, a demandé à y prendre place comme voyageur et s'est fait descendre à l'arrivée à Liége, au bureau des postes. Là M. Mercier s'est fait connaître et a demandé à M. le percepteur de lui in-

[...] fleuve, ou s'il est parvenu à gagner la rive. Ses deux complices ont été écroués ce matin au dépôt de la préfecture de police.

UN TESTAMENT. — Une vieille demoiselle est décédée dernièrement à Saint-Germain, laissant un testament ainsi conçu :

« Ma dernière volonté est que les animaux que je pourrais avoir lors de mon décès soient heureux sans être à la charge de personne ; en conséquence, je désire faire à la personne qui en prendra soin une rente de 100 fr. pour un animal, ou de 150 fr. pour plusieurs.

» A cet effet, je fais don à l'hospice de la Charité de Saint Germain-en-Laye d'une somme de 1 000, ou 1 500 fr. si j'ai plus d'un animal, à la charge, par ledit hospice, de faire une rente de 100 ou de 150 fr., selon la somme versée, payable de trois mois en trois mois, à la personne qui prendra l'animal ou les animaux.

» Dans ce moment j'ai deux chats, je désire qu'ils ne soient point séparés.

» Je désigne en ce moment Mme veuve Borne, âgée ce jour de 68 ou 69 ans, demeurant place de l'Eglise, 4. Vu son âge, l'hospice sera tenu de lui faire, sa vie durant, la rente sur le même pied, quand même les animaux finiraient avant elle.....

» Je lègue de plus, à la personne qui sera chargée de mes animaux, une somme de 20 fr. une fois donnée et tous les ustensiles à l'utilité des animaux. Je m'oppose surtout à ce que mes animaux soient confiés à aucun de mes héritiers. »

La commission administrative de l'hôpital de Saint-Germain, et le conseil municipal de la ville, ont demandé au gouvernement l'autorisation de refuser ce legs, ce qui leur a été accordé.

Les héritiers seront donc forcés, à défaut de l'hospice, et malgré le vœu de la testatrice, de servir la rente de 100 ou 150 fr. entre les mains de la personne chargée de nourrir les deux chats ; mais défense leur est expressément faite de leur donner aucun soin.

INCENDIES. — Il y a quelques jours, vers les deux heures du matin, un incendie s'est déclaré à la prison de Bayonne. A dix heures du soir, le gardien en chef avait fait sa ronde ordinaire, et n'avait rien remarqué. Tout à coup, vers les deux heures du matin, plusieurs prisonniers sont réveillés par une grande clarté qu'ils prennent d'abord pour celle de la lune. Mais ils sont détrompés bientôt en s'apercevant qu'une partie des bâtiments qu'ils occupent est en feu. Ils appellent au secours, et le gardien en chef, M. Macklin, se hâte d'accourir.

Le foyer de l'incendie était au second étage, dans une chambre voisine de la chapelle. Cette pièce était inoccupée, mais le feu avait brûlé le plancher et s'était fait jour à l'étage inférieur dans une salle où donnent les portes de quatre cellules occupées. Il y tombait une pluie de feu à travers laquelle a dû passer le gardien pour délivrer les prisonniers. Il a eu une partie des cheveux brûlés ; mais il est arrivé à temps pour faire sortir les détenus. L'un d'eux a brisé la fenêtre et a sauté du premier étage. Enfin, cet incendie, qui pouvait devenir considérable par suite d'une énorme quantité de fagots et de paille amoncelée dans les greniers situés au-dessus du foyer du feu, a été étouffé par l'activité des pompiers. Les autorités et les troupes ont fait également leur devoir.

On attribue cet incendie à la malveillance.

— On écrit de Lyon le 20 février :

« Hier soir, vers neuf heures, un incendie a éclaté à la maison de détention de Perrache, dans le corps de bâtiment occupé par les jeunes détenus. Le feu, ayant pris naissance dans l'étage supérieur, a dévoré en totalité le toit, qui s'est effondré sur le plancher placé immédiatement au-dessous. De prompts secours ont arrêté les progrès du fléau. La prison de Perrache était assurée.

» On ne sait encore à quelles causes attribuer ce sinistre, qui donnera lieu à de sévères investigations. Un détenu a péri. Nous n'avons pas entendu dire d'ailleurs qu'aucun désordre ait éclaté à cette occasion dans l'intérieur de cet établissement pénitentiaire. Le préfet, le lieutenant-général, le maire et nos principales autorités s'étaient immédiatement transportées sur le lieu du sinistre, et avaient présidé aux efforts des pompiers et des travailleurs. »

[...] que âgée de cinquante-trois ans, est très robuste ; elle donne un coup de pied dans la poitrine de l'assassin et se met à crier. Dupire cherche à fermer la porte pour que le bruit ne s'entende pas à l'extérieur. La femme profite de ce moment de liberté pour passer dans une pièce voisine ; elle s'y enferme, casse un carreau de vitre et appelle les voisins. Comme la maison était située près de l'église de Somain, le secours ne se fit pas attendre.

» Dupire a été arrêté et conduit à la mairie de Somain, où il a confessé son dessein d'assassiner la femme Haubourdin pour lui prendre son argent ; il a même ajouté que, s'il revenait un jour, il mettrait le feu à la maison qui lui servit d'asile pendant douze années. Si cet individu n'est pas atteint d'une aliénation mentale qui s'est développée subitement, c'est le plus grand monstre que la terre ait porté. Il a été conduit sous bonne escorte à la prison de Douai. »

MESURE PROGRESSIVE. — Nous avons annoncé, il y a quelques jours, qu'une émeute, au sujet du prix des grains, avait eu lieu à Lavaur. La *Gazette du Languedoc* donne les détails qui suivent sur la conduite du nouveau maire de cette ville en faveur des classes pauvres :

« La nomination de M. d'Aguilhon la Selve aux fonctions de maire de Lavaur, a été généralement accueillie avec satisfaction. Pleins de confiance dans la loyauté et la fermeté de son caractère, les hommes honorables de toute opinion, dans le sein et en dehors du conseil municipal, se sont empressés de lui offrir leur concours.

Le premier objet de la sollicitude du nouveau maire a été l'état de souffrance des classes pauvres, par le manque de travail et le prix élevé des céréales. Les ressources que le conseil a pu mettre à sa disposition étant insuffisantes à cause de l'état obéré de la caisse municipale, M. d'Aguilhon, aidé d'hommes honorables de la cité et de MM. les curés, a fait un appel à la générosité des riches. Une quête générale a produit les plus heureux résultats et a permis d'ouvrir des ateliers de charité où hommes, femmes et enfants sont admis et reçoivent un salaire proportionné à l'importance de leur travail ; un tiers des sommes disponibles a été remis à MM. les curés pour secourir à domicile les pauvres non valides. »

VARIÉTÉS.

Bibliographie.

Annuaire pour l'an 1846, présenté au Roi par le Bureau des longitudes, augmenté de notices scientifiques par M. ARAGO.

Il n'est guère de personnes ayant reçu ce qu'on appelle une éducation libérale, entre les mains desquelles on ne trouve *l'Annuaire du Bureau des longitudes*. Cependant, ouvrez ce petit volume d'aspect si disgracieux, et dès les premières pages vous tombez sur un grave calendrier où se trouvent relatés, entre autres choses, le lever, le coucher et le passage des planètes au méridien en temps moyen ; tournez quelques pages, et vous rencontrez le calcul de l'heure de la pleine mer ; plus loin, vous vous trouvez en face de la réduction en millimètres des baromètres anglais et français exprimés en pouces ; allez toujours, et vous serez initiés aux pesanteurs spécifiques des vapeurs de peroxychlorure de chrôme, de Mercaptan, de l'aldehyde, du cyanure de cacodyle, etc.... Vous vous demanderez sans doute ce qu'il peut y avoir de commun entre ces sauvages vapeurs et les blanches mains entre lesquelles vous rencontrez ce volume rouge, court, lourd et replet ? — Continuez votre courageuse exploration et bientôt cette prodigieuse énigme vous sera expliquée. A peine, en effet, serez-vous arrivé au tiers du volume, que subitement vous le verrez changer d'aspect. Plus de raides et sèches colonnes de chiffres, plus d'arides formules. Les étroits sentiers que vous venez de parcourir vous ont conduit sur une colline d'où se déroulent tout à coup de lointains horizons ; les questions les plus neuves, les plus élevées, les plus hardies, les plus brillantes se déroulent devant vous, et, chose admirable ! quelles

---

vertus seront-elles à l'usage des marchands de morale civilisée !

La critique parle rarement du théâtre des Folies-Dramatiques ; elle a tort, les théâtres les plus influents sont les théâtres populaires, et puisque la classe ouvrière a son drame à la Gaieté et à l'Ambigu, il est naturel qu'elle ait son vaudeville quelque part. Le vaudeville des Folies-Dramatiques, moins sévère que celui du Gymnase, quant à la tenue, à l'étiquette, aux convenances, fait rire plus souvent ; en revanche il est trivial quelquefois, mais il est vrai. Les cuisinières, les garçons de café, les blanchisseuses ont le droit d'avoir leur Scribe, aussi bien que les veuves millionnaires, les colonels et les agents de change. Je dirai donc que j'ai vu avec beaucoup de plaisir, aux Folies-Dramatiques, un vaudeville en trois actes, intitulé : les *Trois amoureux de Mariette* ; autant d'actes autant d'amoureux. La première idée de la pièce est dans cette chanson, dont le motif est rappelé de temps en temps par l'orchestre :

Marthe la brune avait trois amoureux,
C'est trop pour une, et même aussi pour deux.

MM. Heuzey, Blum et Mme Leroux, qui jouent les principaux rôles dans le vaudeville nouveau, ne sont pas des artistes médiocres.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE. — Première représentation de *Lucie de Lammermoor*, paroles de MM. A. Royer et G. Vaëz, musique de M. Donizetti.

La pénurie de grandes compositions dramatiques se fait de plus en plus sentir à Paris, et notre première scène lyrique en souffre particulièrement depuis plusieurs années. Le répertoire moderne ne se compose guère que de quatre ou cinq ouvrages : la *Favorite*, la *Juive*, *Robert-le-Diable*, les *Huguenots*, et *Guillaume Tell* qui engrène dans le passé, mais qui est encore le plus robuste et le moins vieilli de tous ces ouvrages. Force est donc d'avoir recours à la clause du privilége, qui accorde le droit de donner des traductions. Le *Freyschutz*, *Othello*, ont été les premières tentatives de ce genre. Ils ont fourni des carrières honorables, mais pénibles ; aujourd'hui c'est le tour de *Lucie de Lammermoor*, et l'on parle déjà du *Giuramento* de Mercadante. Le joli ouvrage de M. Donizetti sera-t-il plus heureux que les chefs d'œuvre de Weber et de Rossini ? S'il faut en juger par l'enthousiasme qui a accueilli la représentation de vendredi dernier, on doit prévoir un beau et durable succès, d'autant plus que les applaudissements, principalement adressés à Duprez, n'étaient pas, il faut le constater, des applaudissements de commande. Ils partaient de tous les points de la salle, et le centre du parterre n'y participait que peu ou point. L'impression était profonde, générale, et puissamment motivée. Dans le final du 2e acte, et dans toute la scène qui ferme le 4e, Duprez a fait preuve d'une admirable énergie pathétique, et l'émotion provoquée par l'ensemble des qualités dramatiques qu'il a déployées, n'a pas permis d'apercevoir les imperfections de son chant au point de vue purement musical. Son triomphe a été complet, et rappelé, après la chute du rideau, par le public tout entier, il a reçu une ovation qui a dû le consoler de beaucoup d'accidents passés. Nous ne dirons pas, comme d'empressés panégyristes ne manqueront pas de le faire, que Duprez avait recouvré tous ses moyens ; car il n'a fait usage que de ceux qu'il n'a jamais perdus et qu'il ne perdra jamais, ceux qui appartiennent aux sphères du sentiment et de l'intelligence. Il peut apprécier aujourd'hui, mieux que jamais, la justesse de l'aphorisme favori de Choron, son ancien maître : « Avec six notes et de l'âme, disait-il souvent, un chanteur qui possède son art entraînera le public que la voix la plus merveilleuse laissera froid. » C'est l'éternelle supériorité des sphères affective et intellectuelle sur la sphère matérielle.

Le rôle de Lucie a valu à Mlle Nau un remarquable succès de vocalisation. Nous n'en dirons pas autant de M. Baroilhet, à qui nous supposions une plus grande habileté pour les roulades. Celles qu'il a intercalées dans l'air du premier acte étaient d'un goût et d'une exécution également médiocres. M. Baroilhet doit principalement son succès à l'énergique accentuation de ses phrases, au timbre mordant de sa voix et à la fermeté de ses finales. En somme, M. Donizetti n'aura point à se plaindre de la manière dont son œuvre est interprétée, et si le succès se maintient, il pourra d'autant mieux s'en enorgueillir, que l'on n'a point eu recours à un grand luxe de mise en scène pour monter cet ouvrage. Tout s'y passe à peu près comme au Théâtre-Italien, si ce n'est que le beau décor final de *Lucia* est remplacé à l'Opéra par une toile de fond fort laide et portant les traces d'un âge trop vénérable.

Le spectacle, vendredi, a été terminé par un *divertissement*, autrement dit ballet sans action, chose assez peu divertissante de sa nature, à moins qu'on n'y voie figurer des sujets transcendants ou des essaims joyeux comme celui des petites Allemandes. Il n'y avait malheureusement rien de pareil vendredi, et quatre pas de deux successifs ne constituent pas un ensemble très-varié. Une polka finale, exécutée avec beaucoup de vivacité et de grâce par Mlle Caroline et M. Coralli, a un peu réveillé le public.

Un nouveau danseur, M. Hilariot, continuait ses débuts dans ce divertissement. Il a fait preuve de vigueur et d'élasticité, et a secondé adroitement la jolie Mlle Robert, avec laquelle il dansait un pas de deux. Nous regrettons de n'avoir point d'éloges à donner aux chœurs de danse de l'Académie royale. Ils continuent à présenter un triste spectacle. L'ensemble des masses ne captivent point l'œil, les regards se heurtent à chaque instant contre des détails beaucoup trop dépourvus de grâce. Dans la polka finale notamment, on voyait passer à chaque instant des couples qui sautaient à contre-mesure. Nous ne reprochons point, tant s'en faut, aux danseurs des corps de ballet leur inhabileté, et encore moins le peu de plaisir qu'ils paraissent prendre à leur besogne. Nous n'imaginons rien, en effet, de plus répugnant au monde que de danser avec la contrainte du besoin pour seul aiguillon ; et pour eux il n'y a ni satisfaction d'amour-propre, ni même perspective d'un avenir assuré en récompense de leur labeur. La critique revient plutôt à ceux qui les dirigent et qui devraient disposer les manœuvres en raison de l'imperfection des éléments dont ils disposent, de manière à absorber les défauts individuels dans l'harmonie de l'ensemble. Au surplus, pour ceux-là aussi la tâche est bien délicate, et nous concevons qu'il soit difficile d'organiser un *divertissement* bien gai avec des gens qui n'ont aucun motif de se réjouir et que, le plus souvent, la souffrance et l'ennui dévorent.

ALLYRE B.



[illegible] ; en troisième lieu, un rapport à l'Académie des sciences sur le voyage en Abyssinie de MM. les capitaines d'état-major Galinier et Ferret. Enfin, le volume se termine par une très curieuse dissertation sur cette question : « Est-il possible, dans l'état actuel de nos connaissances, de prédire le temps qu'il fera à une époque et dans un lieu donné ? Peut-on espérer en tout cas que ce problème sera résolu un jour ? » Nous analyserons prochainement cette dernière notice.

Tous nos lecteurs savent sans doute qu'il existe trois sortes d'éclipses de soleil. Les unes sont partielles, les secondes sont annulaires, les troisièmes totales. Celle du 8 juillet 1842 se range dans cette dernière catégorie; elle a été totale pour une région du globe dans laquelle se trouvent comprises entre autres les villes de Marseille, Toulon, Perpignan, Milan, Vienne, Padoue et Venise.

Les éclipses totales sont fort rares, et cette circonstance explique la grande sensation que celle-ci a faite dans le monde. En l'espace de 282 ans, c'est-à-dire depuis 1560 jusqu'en 1842, il n'y en a eu que sept; dans la première année du dix-septième siècle, Tycho-Brahé allait jusqu'à en contester la possibilité. Celle de 1842 était au contraire attendue, et personne ne doutait qu'elle n'eût lieu conformément aux annonces des éphémérides. Cependant ces annonces ne se sont guère accordées avec l'observation que dans les limites d'une trentaine à une quarantaine de secondes, différence qui indique une correction à faire aux tables de la lune, au demi-diamètre de cet astre, et à celui du soleil.

M. Arago avait publié, dans l'*Annuaire de* 1842, des instructions sur les phénomènes qui devaient plus particulièrement fixer l'attention des astronomes. Il fit plus : accompagné de MM. Laugier et Mauvais, il se transporta à Perpignan, où l'éclipse devait être visible. L'intéressante notice qu'il publie aujourd'hui est le résumé, non seulement de ses propres observations et de celles de ses deux collègues, mais encore de toutes les observations qui ont été faites dans les lieux où l'éclipse était visible. C'est une histoire complète de ce grand phénomène ; aussi, cette notice ne forme-t-elle pas moins de 277 pages ; les questions qui y sont traitées sont aussi nombreuses qu'importantes, et plusieurs sont d'une grande délicatesse. On comprend qu'il nous serait impossible de les analyser toutes dans cet article; nous choisirons de préférence quelques-unes de celles qui pourront le mieux donner au lecteur un avant-goût du plaisir et de l'instruction qu'ils puiseront dans la lecture de ce travail, et, dans ce but, nous nous attacherons à décrire l'impression produite sur les hommes et sur les animaux.

Cette impression, résultant uniquement du passage subit de la lumière à l'obscurité, il est bon de citer quelques faits qui permettent d'apprécier le degré de clarté que reflétait l'atmosphère. A Montpellier, à Narbonne, à Digne, à Lodi, à Novare, à Venise, on vit des étoiles à l'œil nu. A Lodi, M. Piola qui, pour conserver à ses yeux toute leur sensibilité, avait eu soin de les tenir fermés quelques instants avant l'éclipse totale, lisait des caractères de moyenne grandeur quand le livre se trouvait incliné de manière à être éclairé par la lumière rougeâtre de l'horizon. Sur les lagunes de Venise, les voyageurs du bateau à vapeur notèrent que la colonne de fumée sortant de la cheminée n'était plus visible. L'impression que l'éclipse produisit sur les plantes fut toute semblable à celle que cause habituellement la nuit. Ainsi à Prades, les *julibrissin*, et à Vienne un *colutea sutherlandia frutescens* fermèrent leurs feuilles, des *convolvulus* se fermèrent également; des *mimoses*, au contraire, restèrent ouvertes.

Parmi les faits cités par l'illustre auteur, relativement à l'influence que l'éclipse exerça sur les animaux, on remarque en première ligne une véritable expérience, l'expérience suivante :

[illegible] de l'hésitation. A l'instant où le soleil disparut entièrement, les fourmis s'arrêtèrent, mais sans abandonner les fardeaux qu'elles traînaient. Leur immobilité cessa dès que la lumière eut repris une certaine force, et bientôt elles se mirent en route. »

M. Majocchi raconte que des abeilles qui avaient quitté leur ruche en grand nombre, au lever du soleil, y rentrèrent même avant le commencement de l'éclipse totale, et qu'elles attendirent pour en sortir de nouveau que l'astre éclipsé eût repris tout son éclat.

Nous ne résisterons pas au désir de citer le passage où M. Arago rend compte de l'impression de ce grand phénomène sur les populations rassemblées autour du lieu où il fit ses observations.

« Fontenelle rapporte dans son élégant ouvrage : *Entretiens sur la pluralité des Mondes*, qu'en l'année 1654, sur la simple annonce d'une éclipse totale, une multitude d'habitants de Paris allèrent se cacher au fond des caves. Grâce aux progrès des sciences, l'éclipse totale de 1842 a trouvé dans le public des dispositions bien différentes. Une vive et légitime curiosité avait remplacé les craintes puériles de 1654 ; les populations des plus pauvres villages des Pyrénées, des Alpes, se transportèrent en masse sur les points culminants d'où le phénomène devait être le mieux aperçu......

» L'heure du commencement de l'éclipse approchait. Près de vingt mille personnes examinaient, des verres enfumés à la main, le globe radieux se projetant sur un ciel d'azur; à peine, armés de nos fortes lunettes, commencions-nous à apercevoir la petite échancrure du bord occidental du soleil, qu'un cri immense, mélangé de vingt mille cris différents, vint nous avertir que nous avions devancé seulement de quelques secondes l'observation faite à l'œil nu par vingt mille astronomes improvisés dont c'était le coup d'essai....

» ..... Lorsque le soleil, réduit à un étroit filet, commença à ne plus jeter sur notre horizon qu'une lumière très affaiblie, une sorte d'inquiétude s'empara de tout le monde; chacun éprouvait le besoin de communiquer ses impressions à ceux dont il était entouré. De là un mugissement sourd, semblable à celui d'une mer lointaine après la tempête. La rumeur devenait de plus en plus forte, à mesure que le croissant solaire s'amincissait ; le croissant disparut enfin, les ténèbres succédèrent subitement à la clarté, et un silence absolu marqua cette phase de l'éclipse, tout aussi nettement que l'avait fait la pendule de notre horloge astronomique. Le phénomène, dans sa magnificence, venait de triompher de la pétulance de la jeunesse, de la légèreté que certains hommes prennent pour un signe de supériorité, de l'indifférence bruyante dont les soldats font ordinairement profession. Un calme profond régna aussi dans l'air : les oiseaux avaient cessé de chanter.

» Après une attente solennelle d'environ deux minutes, des transports de joie, des applaudissements frénétiques, saluèrent avec le même accord, la même spontanéité, la réapparition des premiers rayons solaires. Au recueillement mélancolique produit par des sentiments indéfinissables, venait de succéder une satisfaction vive et franche, dont personne ne songeait à contenir, à modérer les élans. Pour la majorité du public, le phénomène était arrivé à son terme. Les autres phases de l'éclipse n'eurent guère de spectateurs attentifs, en dehors des personnes vouées à l'étude de l'astronomie. »

Nous terminerons ces extraits par une anecdote touchante que cite M. Arago :

« Un pauvre enfant de la commune de Sièves gardait son troupeau. Ignorant complètement l'événement qui se préparait, il vit avec inquiétude le soleil s'obscurcir par degrés, car aucun nuage, aucune vapeur, ne lui donnait l'explication de ce phénomène. Lorsque la lumière dispa-

[illegible] ment.

M. D. à Tours. — Reçu ; bien ! Pris note. Vos lettres sont trop courtes et trop peu explicatives ! Quand donc voulez-vous nous entretenir du compte Perr. ? L'adm. n'a rien d'officiel à cet égard.

M. A. A. à Manchester. — H. D. a écrit à Londres. On ne pourra mettre les choses en ordre qu'à son retour.

MM. B. à Coullons. — Reçu. On aura encore plus de plaisir à vous recevoir.

M. B. à Cherbourg. — Les art. Trav. publ. en Alg. sont réservés pour l'époque de la discussion algérienne à la Ch.

M. Y. G. à Paris. — Inscrit. On se plaint de ne pas vous voir.

M. J. L. à Paris. — Inscrit. Félicitations et remerciements pour la pensée qui termine votre lettre.

M. C. D. à Grenelle. — Reçu ; Inscrit. Nous savions... Courage! la cause marche, et le dévouement la consolide de plus en plus.

Bourse.---Revue de la semaine.

Nous n'avons à constater que de simples oscillations dans le cours de nos rentes, qui, en résultat, laissent le 3 p. 0/0 exactement comme le samedi précédent, et le 5 p. 0/0 avec une amélioration de 10 c.

Ce dernier fonds est tenu en échec par la proposition Saint-Priest, qui sera discutée le 28 du courant. Quant au 3 p. 0/0, il semble être tenu en équilibre d'un côté par l'extrême rareté de fonds, et de l'autre par le prix élevé qu'il a atteint.

Les chemins de fer ont éprouvé des mouvements très sensibles, et malgré quelques hésitations, ils présentent en résultat une hausse de 25 francs sur l'Orléans, 20 sur le Havre, 10 75 sur le Rouen, 17 50 sur l'Avignon, 8 75 sur le Bordeaux, 7 50 sur le Dieppe et le Fampoux, 5 f. sur le Saint-Germain, le Versailles rive gauche, Vierzon et le Nord ; 3 f. 75 sur Versailles rive droite et Bâle, et 2 fr. 50 sur Boulogne. Strasbourg est revenu au même prix, et Nantes a seul fléchi de 2 fr. 50 c. L'approche de la belle saison et des belles recettes semble avoir donné quelque impulsion aux chemins de fer en général, et plus particulièrement aux grandes lignes.

Diverses valeurs en second ordre ont éprouvé de grandes variations. La Banque de France a reculé de 27 fr. 50 c. La dette intérieure d'Espagne a baissé de 3/4 p. 0/0. La rente de Naples, après avoir beaucoup fluctué, reste en baisse de 25 c. Les rentes du pape sont aussi en défaveur de 1/2 p. 0/0, tandis que la banque de Belgique a monté de 65 fr., la caisse Gouln de 37 f 50, le comptoir Ganneron de 20 fr. Le gaz compagnie française, ancien, de 200 fr., le nouveau de 50 fr., et les hauts-fourneaux de Monceaux de 75 fr.

Aujourd'hui dimanche les fonds anglais arrivent à 96 1/4, et le 3 p. 0/0 est demandé à 84 fr. 72 1/2.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 février 1846.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Lucie de Lammermoor.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — La Famille Poisson. La Ciguë. Malade imaginaire.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la Reine.
7 h. 1/2 ODÉON. — Sganarelle. Diogène.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — Riche. Robinson. Lustucru. Elle est Folle.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Le Tricorne. Marquise. Mousse. Indiana.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Bal. Georges et Maurice. Mardi-Gras.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Enfant du Carnaval. Pommes. Philtre.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — 2 Forçats. 2 Serruriers. Calypso.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons.
6 h. 1/2 CIRQUE NATIONAL. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Chemin. Physique. Homme de 16 ans.
6 h. 1/2 FOLIES. — Orage. Mariette. Eau.
PANORAMA. (Champs-Élysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce rue du Croissant, 16.

politique modeste. Elle a besoin de gloire et d'expansion lointaines, et proteste énergiquement contre ceux qui voudraient l'endormir sur le mol édredon d'une lâche oisiveté. Elle veut porter son activité inquiète et son prosélytisme ardent au-delà des mers qui la baignent. En vain des désastres inouïs ont anéanti au commencement de ce siècle notre puissance navale, nous nous rappelons avec orgueil ce qu'elle fut autrefois, et nous confions à l'avenir le soin de nous venger.

En vain l'Algérie nous oppose cette résistance mobile, insaisissable, qui a tant fatigué les lourdes légions romaines ; nous prodiguons dans cette lutte nos richesses et nos soldats. Apôtres armés du sabre, nous voulons faire brèche dans cette barbarie séculaire. Fils aînés de l'humanité, nous voulons forcer l'Afrique à courber la tête devant nous, et à recevoir de nos mains le baptême de la civilisation.

Notre marine et notre colonie, voilà certainement les deux objets de notre prédilection. Tout ce qui s'y rattache en reçoit une auréole de popularité. Ainsi les hauts faits de nos soldats, ainsi même les œuvres d'art de nos ingénieurs. N'a-t-on pas vu, exemple unique, la Chambre et l'opposition puiser à deux mains dans le trésor public pour la construction du port d'Alger, et offrir au ministre stupéfait des crédits qu'il hésitait à accepter?

Mais cette popularité si grande, ce sentiment si vif, sont-ils toujours bien éclairés? Nous osons en douter. Nous croyons même qu'avec d'excellentes intentions, on n'a pas pris le meilleur moyen d'agrandir notre puissance navale et de donner à notre colonie les ports que la nature lui avait refusés. Selon nous, la Chambre a commis de graves erreurs, faute de s'être bien pénétrée des principes qui dominent les questions nautiques. Nous avons donc pensé qu'il serait utile de déterminer ici en peu de mots ce qu'il convient de faire, et de poser les jalons des discussions ultérieures.

Beaucoup d'hommes, d'une haute position et d'un esprit élevé, militaires, marins, ingénieurs, ont tour à tour traité à leur point de vue le problème de la création de grands ports en Algérie. La presse et la tribune ont retenti de leurs discussions, et plus d'un ouvrage a été publié sur ce grave sujet. Il peut donc paraître téméraire de vouloir le traiter de nouveau, et de réviser un procès déjà si longuement plaidé.

Réparer les bâtiments sur place avec les ressources que présentera l'Algérie, il n'y faut pas songer, du moins de longtemps. Mais on peut les remiser et répandre leurs équipages sur des corsaires tout aussi dangereux pour l'ennemi.

Les désastres de la Hogue nous donnent sur ce point un sévère enseignement, et s'ils ont motivé la création d'une grande auberge de la Manche à Cherbourg, nous ne devons pas attendre qu'ils se reproduisent pour en établir une sur les côtes d'Afrique. Enfin, à défaut de raisons directes, l'exemple seul des Anglais, si clairvoyants sur leurs intérêts, suffirait pour nous diriger. Leur persistance à s'emparer de tous les points où la nature a placé des ports de refuge, justifie notre désir d'en créer dans nos nouvelles possessions.

Ainsi nous admettrons, d'accord sur ce point avec l'opinion publique, la nécessité de créer un port de refuge pour la marine de guerre sur les côtes de l'Algérie. Mais un port de refuge seulement, parce que, selon nous, il y aurait de très graves inconvénients à y établir un port de construction. Il faut que l'on puisse faire à un bâtiment maltraité par le feu de l'ennemi ou la violence de la tempête, les premières réparations. Mais le remettre à neuf, ou en construire de nouveaux, exige un outillage spécial et des établissements immenses, que l'on doit, en raison même des dépenses qu'ils nécessitent, concentrer plutôt que diviser, restreindre en

les opérations difficiles du radoub, du mâtage, ils y embarquent leur artillerie. La tranquillité nécessaire dans ce bassin ne peut être obtenue qu'à la condition de l'isoler presque complètement de la mer, ce qui en rend l'accès difficile, car ce sont deux choses incompatibles pour un bassin, qu'une grande tranquillité et une entrée commode.

Il faut aussi, et c'est ce que l'on n'a pas assez compris, il faut, pour un port de guerre, un emplacement intermédiaire entre la pleine mer et le port, où le vent soit encore assez sensible pour permettre l'appareillage, et où l'abri ne soit pas assez grand pour rendre l'entrée et la sortie difficiles. En un mot, il faut une rade. Le succès des expéditions maritimes tient presque toujours à la mobilité des flottes, à la rapidité et l'ensemble de leurs manœuvres. Or, tous ces éléments de succès sont paralysés si les navires restent enfermés dans un port d'où ils ne peuvent sortir qu'isolément, lentement et au prix de beaucoup d'efforts. Il faut donc qu'une flotte de guerre, dans l'établissement qui lui est destiné, trouve avant tout une rade.

Nous disons une rade spacieuse, car un vaisseau de ligne tenu sur une ancre n'exige pas un emplacement moindre de dix hectares. Affourché sur deux ancres, il lui en faut encore au moins trois.

Le conseil général des ponts et chaussées l'avait parfaitement compris, lorsque se mettant au-dessus des stériles discussions de journaux, il avait repoussé (séance du 15 avril 1839) les projets dressés par M. Poirel pour le port d'Alger, en proclamant ce fait, que sans rade il n'est point de bon port militaire.

Les exigences d'un port de commerce sont différentes ; s'il fait bon marché de la rade, il lui faut au contraire un port vaste, bien abrité, bien tranquille, où les opérations de l'embarquement et du débarquement des marchandises s'opèrent sans encombre, sans gêne d'aucune espèce. Il lui faut des quais où l'espace ne soit pas marchandé, de vastes entrepôts.

Un beau port de commerce est assez rare, un bon port de guerre est plus rare encore. La réunion des deux serait une sorte de phénomène que l'on ne doit guère espérer, si on le cherche parmi les œuvres de la nature; que l'on ne doit guère se proposer, si on veut le créer artificiellement.

Et d'ailleurs que gagnerait-on à la réunion de ces deux établissements distincts par leur nature? La marine de guerre verrait près d'elle une marine soumise à une discipline différente, plus libre dans ses allures, moins sévère dans ses manœuvres : elle n'aurait qu'à y perdre. D'un autre côté, les exigences hautaines, le mépris mal déguisé, la surveillance intolérable de la marine de guerre pèseraient sur celle du commerce et lui rendraient odieux son séjour au port. Nous pourrions développer ces motifs, et les appuyer de citations nombreuses, mais il nous suffira de dire qu'il n'existe pas à notre connaissance un seul port auquel on ait donné à la fois et sur une grande échelle cette double destination.

En Angleterre, Plymouth, Portsmouth, sont les ports de la marine militaire; la marine marchande se rend à Londres, à Bristol, à Liverpool où elle trouve ses docks et ses comptoirs. En France, le Havre, Nantes, Bordeaux, Marseille sont exclusivement destinés à la marine du commerce, Brest, Toulon, Cherbourg à celle de l'Etat. — Ces séparations faites depuis long-temps et toujours maintenues, prouvent aussi bien que le raisonnement, la nécessité de la distinction que nous avons établie, et nous permettent de consacrer en principe la séparation des ports de commerce et des ports de guerre.

Nous poursuivrons dans d'autres articles les conséquences de ces premiers principes, et nous terminerons celui-ci en répétant, pour

l'opportunité à notre publication.

Si nos idées sont fausses, le vent de l'opinion publique les aura bientôt balayées. Si elles sont justes, elles donneront à réfléchir à plus d'un esprit sérieux ; et n'eussions-nous mis en lumière qu'une seule vérité, elle nous absoudrait suffisamment de l'imperfection et de la témérité de notre œuvre.

Reprenant les choses d'un peu haut, nous poserons d'abord cette question : *L'établissement d'un grand port militaire sur la côte d'Afrique augmentera-t-il notre puissance navale dans la proportion des sacrifices qu'il nous imposera?* Le sentiment public répond affirmativement. Dans son ouvrage sur l'Algérie, le général Duvivier assure que non, et les faits suivants, sur lesquels il fonde son opinion, méritent examen.

Nous sommes, par l'ensemble de nos forces navales, numériquement inférieurs aux Anglais. Nous devons donc, autant que possible, agir par masses et par grandes réunions de bâtiments. Nos flottes doivent être concentrées et ne livrer que des combats à fond, car victorieuses ou vaincues, elles rendent ainsi la mer libre pour long-temps, et ouvrent passage à nos convois et à nos corsaires. Or, pour les flottes comme pour les armées, le plus grand stimulant de réunion est la certitude de n'avoir dans le voisinage aucun refuge. Un port est toujours un prétexte de dissolution, une occasion d'éparpillement, dont on profite à la première circonstance grave de tempête ou de combat, et une fois une escadre divisée, elle ne peut que difficilement se réunir devant un ennemi supérieur. Elle est perdue jusqu'à la paix pour le pays.

Dans un autre ordre de combats, les désastres encore récents de 1813 donnent du poids à cette manière d'envisager les choses. Les corps d'armée qui ont été enfermés dans les places fortes de l'Allemagne sont devenus inutiles pour la France, n'ayant pu concourir à la défense de son territoire. Nos annales maritimes présentent des faits analogues.

Mais, d'un autre côté, le matériel d'une flotte est énormément dispendieux, le personnel long à former. Il importe donc de ne pas les laisser à la merci d'une défaite et de se créer les moyens de conserver en sûreté les débris d'un combat.

Chambre des Députés.

M. de Lamartine a trouvé, aujourd'hui, dans son cœur, de chaudes et nobles paroles pour défendre la cause du peuple ; il a ému la Chambre et lui a fait voter, presque à l'unanimité, le premier article du projet de M. Desmousseaux de Givré. Que M. de Lamartine reçoive nos félicitations sincères : nous sommes encore sous le charme de sa belle improvisation, et nous n'avons pas le courage de relever certaines hérésies agricoles qui n'auraient point dû sortir d'une bouche si bien inspirée. Oui, la vraie, la bonne politique est celle qui fait le bonheur du peuple : oui, dans une société bien ordonnée, le travailleur doit trouver pleine satisfaction à ses besoins : oui, les barrières qui séparent les peuples, les douanes et les octrois sont un reste de barbarie; il faut les faire disparaître : nous voterions avec l'honorable député de Mâcon, sans aucune réserve, s'il voulait ajouter quelques conditions à son programme. Ces conditions nous les avons déjà énoncées succinctement hier; nous demandons que l'agriculture française soit mise en possession pleine et entière de tous les éléments de production naturels à notre climat, avant d'être engagée dans une lutte décisive contre l'agriculture étrangère ; qu'on lui fournisse libéralement de l'eau, du sel, des types régénérateurs; qu'on reboise nos montagnes dénudées, qu'on endigue les fleuves, qu'on fertilise les bruyères improductives, que l'on donne surtout à nos travailleurs campa-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MARDI 24 FÉVRIER 1846.

POLÉMIQUE LITTÉRAIRE.

Etudes sur les Tragiques grecs,

PAR M. PATIN (1).

I.

De nos jours, il y a deux espèces de littérateurs dont les habitudes sont tellement tranchées, qu'elles en deviennent presque comiques à l'œil observateur.

Les uns se hâtent de noircir du papier à la seule fin de grossir le gain de la journée. Ils se hâtent !... ils se hâtent !... le journal est là, béant, qui attend, les espèces sonnantes à la main. Il faut brasser de la copie, de la copie.... toujours de la copie.

Les autres sont les littérateurs savants, et ils se délectent si fort dans la contemplation de leur étude solitaire, qu'ils traitent un peu sans façon toutes les autres choses, tout... même la patience du lecteur.

Nous voudrions un terme moyen : les littérateurs futiles pourraient écrire plus sérieusement ; les littérateurs graves devraient écrire moins... gravement.

Ces réflexions nous viennent à propos du livre de M. Patin, à qui nous sommes loin de contester la conscience littéraire, l'étude patiente et la recherche amoureuse, mais qui, par ses proportions quelque peu démesurées, n'a pas assez la chance d'être lu par le commun des lecteurs, qui en aurait cependant grand besoin.

Cette chicane, nous la faisons à M. Patin dans l'intérêt de son livre, dans l'intérêt des grands poètes dont il parle, dans l'intérêt de la tragédie en général et de l'art moderne en particulier.

Pourquoi trois énormes volumes? Est-ce qu'il y a besoin de dire tant de choses pour expliquer le génie de trois poètes? Non sans doute. — Un seul volume eût été plus saisissant, plus rapide ; il eût condensé l'intérêt; l'assaisonnement y eût été plus extérieur, plus appréciable au goût blasé des lecteurs.

Mais il nous vient un scrupule, et nous sommes presque tenté de croire M. Patin coupable d'un héroïsme agréable aux *immortels* peut-être, mais à coup sûr regrettable pour les hommes.

Expliquons-nous. M. Patin comprend bien le théâtre grec ; mais chez M. Patin il y a deux hommes : le critique éclairé et quelque peu passionné, d'une part; d'un autre côté, il y a le professeur en Sorbonne, membre de l'Institut, etc., etc...

M. Patin veut bien admirer Sophocle, Eschyle, Euripide, dans leur vrai jour, dans toute la rude magnificence de leur beauté fière et nue... et cependant M. Patin voudrait bien ne pas mentir trop hautement à sa religion classique ; il répugne à son pied timide d'entrer dans ces splendides arènes, où marche l'art bouillant et vrai des poètes grecs ; il parle de La Harpe avec une irritation farouche, qui se trahit à chaque pas dans son livre... Et cependant... qu'on se le dise !... M. Patin a dû souvent se croire un grand coupable ; il a dû même se supposer parfois en flagrant délit de sacrilége; et quand il se décide à déchirer La Harpe, *unguibus et rostro*, il le fait évidemment avec une espèce de terreur, qui a son côté comique ; il le poignarde avec le stoïcisme douloureux d'un fils qui attente aux jours de son père. Ici M. Patin fait preuve sans doute d'un courage extrême ; mais ce scrupule nous est quelquefois venu que M. Patin s'était accommodé pour enfouir son attentat dans les feuillets vierges de trois énormes in-octavos, pressé de dérober au public ces virulents passages où il foudroie l'auteur de *Mélanie*. Par le temps de perfidies qui court, cela serait possible. En écrivant son livre, M. Patin aurait suivi les lois de son esprit éclairé, de son admiration noble et chaleureuse ; mais, en l'écrivant trop long, il se serait mis en garde contre une popularité dangereuse ; il aurait sacrifié à des exigences de situation, et il se serait fait pardonner, au moyen de cette prudente réserve, le feu coupable dont son âme est possédée.

Que cela soit vrai ou non, que cela soit le motif secret du critique, ou la supposition d'une raillerie impertinente, nous n'en persistons pas moins à nous plaindre de la longueur du livre en question, nous qui voudrions le voir lu et relu par la foule, nous qui la tenons pour une composition vraie, intelligente, mais timide dans la forme, sinon perfide.

Le livre de M. Patin commence par une histoire de la tragédie grecque. Il met tout [illegible] quelques considérations critiques s[illegible] la po[illegible]sautière des poètes grecs, considé[illegible] il s'embrouille, dans lesquelles [illegible] quelles nous allons avoir l'oc[illegible]

Les bornes de cet article [illegible]nt de suivre M. Patin dans le vas[illegible]on. M. Patin a fait son livre un peu [illegible] dernier siècle, en le surchargeant de noms propres, de dates, de notes explicatives et d'indications de sources. Dans cette histoire de la tragédie grecque, il n'est pas un pédant, pas un rhéteur, pas un écrivassier des anciens âges qui ne soit cité avec complaisance; et l'on croirait parfois que M. Patin est plus fier de savoir les noms poudreux de Philoclès, de Xénoclès, Morychus, Acestor, Alcimène et autres, que les noms glorieux de Sophocle et d'Euripide. Et à quoi bon toute cette vaine parade? Nous ne voulons pas savoir comment vous avez travaillé, nous voulons seulement que vous nous fassiez part du résultat de vos travaux.

Ce qu'on distingue cependant, quoique avec peine, au milieu de toute cette érudition perdue, c'est la marche et l'influence de l'esprit des trois grands maîtres grecs au milieu de tous les âges et de toutes les littératures. M. Patin montre avec sagacité le génie des trois poètes grecs se répandant sur le monde, y développant de toutes parts l'instinct des mauvais imitateurs et des grands comédiens. M. Patin l'a senti avec goût ; les générations qui écoutent les grands poètes, les admirent ou les insultent d'instinct, stupidement, sans les comprendre, de sorte que de la louange ou de l'injure, les meilleurs font assez peu de cas. Mais cependant l'heure de la postérité sonne ; les poètes ne sont plus ; les imitateurs deviennent de plus en plus ridicules, et le public, qui n'en a pas moins besoin d'émotions, demande aux grands acteurs, aux bons comédiens, à Thessalus, Aristocrite, Roscius ou Talma, un plaisir, une perfection qu'il ne retrouve plus dans des compositions incolores où manquent la vie et l'émotion.

« On lira avec plaisir ces pages de M. Patin, où il montre le monde tout entier s'arrachant ces lambeaux

(1) Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12 ; trois volumes.

Bugeaud, il a été condamné unanimement, par les députés ministériels aussi bien que par les députés de l'opposition, voire même par les amis du maréchal.

Du reste, a-t-on proposé un plan meilleur? a-t-on mis la main sur la plaie et indiqué le remède? Nullement.

L'occupation restreinte et l'occupation complète et illimitée ont eu chacune, comme par le passé, leurs partisans et leurs adversaires.

Les uns voudraient que l'administration civile fût distincte et séparée de l'administration militaire; d'autres, qu'elles fussent réunies dans une seule et même main.

Ceux-ci voudraient le régime des incursions et des expéditions; ceux-là préféreraient une colonisation s'appuyant sur la force militaire, mais cependant capable de se défendre elle-même.

M. Laurence a pensé qu'il serait utile de créer un ministère des colonies.

M. de Corcelles a demandé qu'on exerçât une surveillance et un contrôle plus actifs sur les agents préposés à l'administration de l'Algérie.

Quelques autres membres voudraient qu'on créât un corps spécial de cavalerie pour poursuivre Abd-el-Kader.

Interpellé dans le quatrième bureau, sur les projets et les vues du gouvernement, M. Duchâtel a déclaré que le cabinet ne refusera pas de s'expliquer devant la Chambre lors de la discussion sur le projet de loi.

En résumé, la commission nommée pour examiner ce projet est favorable aux crédits, mais très divisée d'opinion sur tous les autres points.

Cette commission se compose de MM. Abraham Dubois, Chabaud-Latour, Laurence, Lanjuinais, Duprat, Vatout, Dufour, de Corcelles et Magne.

La commission des 93 millions pour l'approvisionnement des arsenaux maritimes, a entendu aujourd'hui M. le ministre de la marine.

L'Economie politique est-elle une science?

Nous mettons sous les yeux du public le jugement porté sur l'Economie politique par M. Ch. Dunoyer, président de l'Académie des sciences morales et politiques. Dans la séance du 17 janvier dernier, cet illustre économiste a prononcé les paroles suivantes (consignées page 191 du *Journal des Economistes*), à propos d'un ouvrage élémentaire présenté à l'Académie :

« L'économie politique, qui a un certain nombre de principes assurés, qui repose sur une masse considérable de faits exacts et d'observations bien déduites, ***paraît loin encore néanmoins d'être une science arrêtée***. On n'est complètement d'accord ni sur l'étendue du champ où doivent s'étendre ses recherches, ***ni sur l'objet fondamental*** qu'elles doivent se proposer. On ne convient ni de l'ensemble des travaux qu'elle embrasse, ni de celui des moyens auxquels se lie la puissance de ces travaux ***ni du sens précis qu'il faut attacher à la plupart des mots dont est formé son vocabulaire***; et la science, riche de vérités, de détails, laisse infiniment à désirer dans son ensemble; et, ***comme science, elle paraît loin encore d'être constituée***. Il pourrait être donné de tout ceci bien des preuves. — Aussi l'auteur de l'ouvrage élémentaire qui donne lieu à ces observations paraît-il s'être trouvé, quand il a voulu mettre la main à l'œuvre, ***dans une grande perplexité***, ne trouvant la science, même à la considérer ***dans ses principes les plus fondamentaux***, formulée de la même manière dans aucun des grands ouvrages qui en ont traité, etc.... »

Et voilà ce que l'on appelle la science de l'économie politique! Mais est-ce une ***science*** qu'une étude qui ne connaît ni ***l'étendue du champ*** sur lequel elle doit travailler, ni son ***objet fondamental***; n'est pas d'accord ***sur ses principes les plus fondamentaux***, ne possède pas une langue faite, une langue dont les termes aient ***un sens précis?***

Pétition contre les excès de la Concurrence

ET EN FAVEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

La *Fraternité* accueille en ces termes la pétition :

La *Démocratie pacifique* vient de formuler, sous ce titre, une pétition ayant pour but de mettre les Chambres législatives en demeure de s'occuper de cette importante question, dont dépend la paix publique, la vantes :

Nous nous empressons de reproduire et d'engager à signer une pétition dont la *Démocratie pacifique* a pris l'initiative, et qui appelle l'attention de la Chambre des députés sur la nécessité d'organiser les rapports des salariants et des salariés. Nous constatons de nouveau avec plaisir les heureuses modifications que les partis peuvent exercer les uns sur les autres. L'école socialiste a appelé le parti radical vers les idées de réforme économique, et ce dernier a combattu avec succès, chez les socialistes, l'indifférence qu'ils affectaient dans l'origine pour tout ce qui tient au mouvement politique.

Voici le texte de la pétition, dont un exemplaire est déposé au bureau de l'*Atelier* pour recevoir les signatures.

L'*Union* s'associe également à cette manifestation et reproduit le texte de la pétition.

Les ouvriers rédacteurs des journaux, l'*Union*, la *Fraternité* et l'*Atelier*, nous prient d'annoncer que M. G. Pagès a déposé aujourd'hui à la chambre des députés la pétition des imprimeries de Paris contre le projet de loi sur le livret, et qu'il sera fait prochainement de nouveaux envois de la même pétition, signée par les autres corps d'état.

Dans la séance du 20 février, la chambre des communes a continué sa grande discussion : elle a entendu M. d'Israëli, l'un des principaux orateurs opposés à sir Robert Peel; nous ne mentionnerons de son discours que le passage suivant qui nous paraît assez remarquable :

Je sais que des esprits élevés considèrent qu'ici il s'agit moins au fond de la révocation des lois des céréales que du transport du pouvoir d'une classe à une autre, à une classe, j'en conviens, distinguée par son intelligence et sa fortune: les manufacturiers d'Angleterre. Je ne méconnais pas l'intelligence de cette classe, je ne porte pas envie à sa prospérité, mais je regretterais que dans ce siècle de régénération politique, lorsque toutes nos calamités sociales sont attribuées aux intérêts des classes et catégories, nous eussions été affranchis de la domination d'une classe pour tomber sous le joug d'une autre: si telle doit être l'issue de nos luttes, si c'est le grand œuvre de notre siècle éclairé, je proteste contre cette ignominieuse catastrophe. Je crois que la monarchie d'Angleterre, c'est-à-dire la souveraineté mitigée par l'autorité des Etats du royaume, est de nature à assurer le bonheur du peuple et le pouvoir de l'Etat. Mais si nous devons avoir un changement, j'espère que les bases seront solides, que le système sera large, et qu'au lieu de tomber sous le joug des capitalistes qui vantent de leur intelligence, sont fiers de leurs richesses; si nous devons créer une jeune force destinée à maintenir notre vieux trône et notre monarchie historique d'Angleterre, je le déclare, au lieu de cet élément, je préférerais celui de la partie instruite et affranchie de la population.

Nouvelles de l'Inde.

BATAILLE DE TROIS JOURS.

Toute incertitude a cessé; une longue et terrible bataille a été en effet livrée sur les bords du *Sutleje*, et l'avantage est resté à l'armée anglaise.

Le 18 décembre, vers les quatre heures de l'après-midi, l'avant-garde des Anglais, composée de 15 000 hommes environ, fut attaquée par 20 000 cavaliers et 7 ou 8 000 hommes d'infanterie et d'artillerie, sous les ordres du rajah *Lall-Singh*. Après un rude combat, prolongé jusqu'à la nuit, les Sicks furent forcés à la retraite, abandonnant plusieurs pièces de canon. Cette première action se passait à *Moodkee*, à 28 kilomètres de *Ferozepoor*.

Le 21, l'armée, accrue de 5 000 hommes du corps du général sir J. Littler, va attaquer le camp retranché des Sicks à *Ferozshuhur*. Sir H. Gough commandait l'aile droite; le général Gilbert le centre; sir J. Littler, l'aile gauche; sir Harry Smith, la réserve. La bataille paraît avoir duré tout le jour. L'aile gauche des Anglais a éprouvé, dit-on, un grave échec; mais à la fin de la journée, les Sicks étaient repoussés de leurs premiers retranchements.

Les deux armées, ont attendu le jour à leur poste; des lignes anglaises on entendait la voix des ennemis et les hennissements de leurs chevaux. Les Sicks, ayant découvert la place occupée par les bivouacs des généraux Gough et Hardinge, ont, au milieu de la nuit, dirigé un feu très vif sur ce point. Plusieurs officiers d'état-major ont succombé dans cette surprise. Les soldats anglo-indiens, ainsi troublés dans leur repos, se [...] morts et 3 mille blessés.

Du reste, il ne paraît pas que la déroute des Sicks ait été complète. Ils ont perdu près des deux tiers de leur artillerie, 65 pièces de canon ils ont été jetés hors de leurs retranchements; mais nous voyons que leurs troupes sont revenues encore plusieurs fois troubler les Anglais occupés à recueillir leurs morts. Cependant la proclamation du gouverneur général parle de la ***retraite précipitée*** des Sicks sur le Sutleje, et de 90 canons enlevés, et de 60 mille ennemis engagés dans le combat. Mais il peut bien y avoir des ***bulletins*** dans l'Inde comme en Algérie. Un journal de l'Inde dit en propres termes : « En somme, nous avons » attaqué les Sicks, on s'est battu chaudement pendant trois jours, avec » une grande perte d'hommes des deux parts, et il n'est pas bien sûr » que cette lutte soit terminée; nous avons pris 65 pièces de canon et » débusqué l'ennemi de ses retranchements; — mais, après tout, les » Sicks ne sont pas complètement battus, et il nous reste bien de la be» sogne à faire. »

Voici quelques extraits des journaux indiens, des dates les plus récentes :

On pensait que les Sicks, qui s'étaient retranchés après la grande affaire dans le voisinage du camp anglais, et qui avaient reçu des secours et de l'artillerie, étaient décidés à faire encore de la résistance.

On s'apprêtait à les débusquer le 25 décembre, lorsqu'ils prirent une nouvelle position en se rapprochant de Ferozepoor. D'après les dernières nouvelles, l'armée sicke s'était rapprochée du Sutleje; on disait même qu'elle avait traversé le fleuve. On croit que quelques semaines de repos seront données à nos troupes pour permettre aux approvisionnements et aux renforts d'arriver avant d'ouvrir la campagne dans les domaines des Sicks. Le bruit court que l'armée marchera sur Lahore le 20 janvier. Les Sicks demandent la paix, mais le gouverneur général ne traitera que quand il sera arrivé à Lahore.

Pendant les huit jours qui ont suivi la grande affaire du 22 décembre, les deux armées sont restées inactives. Il leur arrivait à toutes deux des renforts; mais on dit que le 29 les Sicks se sont décidés à repasser le Sutleje. Des corps de troupes considérables arrivent des provinces supérieures du Bengale. Sir Ch. Napier, qui marche sur Sukkur au nord, aura bientôt à ses ordres 15 000 hommes qui coopéreront avec la grande armée sous les ordres du commandant en chef contre le Pundjanb. On calcule qu'il faudra quatre mois pour s'emparer de tout le pays qui s'étend de Cachemire à Moultan.

Cette affaire est la plus meurtrière qu'aient eu les Anglais dans l'Inde, et le *Bombay-Times* nous fait connaître que de sérieux reproches ont été adressés à sir H. Gough. Il paraît que l'artillerie et la cavalerie auraient été très mal utilisées par le général en chef, et qu'au mauvais emploi de ces forces serait dû l'extrême prolongement de la lutte. Ce sont là des bruits vagues. Ce qu'il y a de certain, c'est que la résistance de l'ennemi a été des plus énergiques, et l'on attribue ce mot au lieutenant-général Hardinge : « Pendant ma longue expérience de la guerre sur le continent européen, je n'ai jamais vu feu aussi bien nourri que celui des Sicks. »

Voilà donc encore une fois la Grande-Bretagne en marche vers le centre de l'Asie. Puisse la paix du monde être garantie par de puissantes institutions avant qu'Anglais et Russes se rencontrent sur ce vaste champ de bataille! et puisse, le régime de l'exploitation et du servage cesser par tout le globe, les races conquises être ralliées par l'association fraternelle à l'énergique et conquérante race anglo-saxonne!

Affaires de Posen.

Le jour même de l'arrestation d'un grand nombre de nobles à Posen, l'archevêque de cette ville a envoyé une lettre pastorale à tous les curés de la province, pour les inviter à prêcher la paix et à empêcher les populations de la campagne de se mêler des affaires politiques.

Cette lettre est, dit-on, le résultat d'une entrevue que le ministre, M. de Bodelschwingh, a eue avec l'archevêque quelques jours avant l'adoption des mesures extraordinaires prises par la police.

Parmi les prévenus, on cite plusieurs noms distingués. La police, en outre, a saisi la caisse des conspirateurs dans laquelle se trouvait une somme de 60 000 écus de Prusse et un grand nombre d'armes dont quelques-unes d'une grande valeur.

Un journal de Berlin prétend que parmi les personnes arrêtées se trouve un émissaire de Paris; mais comme les Allemands ne peuvent croire à une conspiration sans l'intervention d'un émissaire parisien, on conçoit, cette dernière nouvelle mérite confirmation.

---

de poésie, échappés aux trois souverains de la tragédie grecque. On y acquerra peut-être cette certitude que les civilisations marchent sur les pas des grands poètes, et que leur génie souverain entraîne plus irrésistiblement les masses humaines que le sabre des conquérants.

M. Patin a parfaitement compris qu'à Rome, — une ville qui n'eut rien d'égal à sa retenue sauvage, si ce n'est son expansion plus sauvage encore, — le goût de la poésie dramatique devait être peu général. Nous parlons ici pour le peuple romain, qui préférait un présent de gladiateurs aux vers d'Eschyle; et qui laissait à Auguste le soin d'aimer Virgile et de le comprendre.

Puis enfin, M. Patin en arrive à étudier l'influence de la tragédie grecque sur la création de notre théâtre, et c'est de ce point que nous allons partir pour discuter avec M. Patin et contredire que nous lui reprochions tout à l'heure.

En véritable admirateur des poètes grecs, M. Patin commence par s'étonner respectueusement que ces génies se procédassent qu'eux-mêmes, et se soient [...] ces de prime-saut dans leur perfection glorieuse. — Puis, un peu plus loin, M. Patin s'étend longuement sur les travaux des Thespis, des Phrynicus qui, dit-il, préparaient le chemin à Eschyle, comme Garnier et Hardy à Corneille.

Si M. Patin a voulu dire qu'Eschyle et Sophocle n'eurent point de maîtres qui fussent à eux ce qu'ils furent à Racine, M. Patin a sans doute raison; mais pourquoi M. Patin cherche-t-il à expliquer les travaux d'Eschyle par les informes essais de Thespis quand il avait si bien commencé la constatation de ces génies soudains qui sont splendides par eux-mêmes, toujours par le feu, jamais par la lettre de leur poésie?

De là l'obscurité et la contradiction. Eschyle, Sophocle, Euripide une fois constatés, il faut bien que M. Patin les admette; mais sa timidité classique et universitaire a peine à se les figurer grands, purs, divins, par la seule loi de leur génie et de leur personnalité.

Cela cependant est ainsi. Les poètes de prime-saut, sont les plus grands, les seuls véritablement grands. L'âme de la nature, l'âme de l'humanité, en contact avec l'âme du poète, voilà ce qui le fait, ce qui lui donne sa loi et sa raison d'être. Sans cela, il n'est rien; avec cela il est tout.

Les trois poètes grecs ont formé, chacun selon sa nature, le plus bel assemblage de ces qualités suprêmes; seulement, chacun d'eux a vu les choses selon sa personnalité. Eschyle était l'homme du printemps. L'exubérance le fatiguait; il fallait qu'il jetât où que ce fût sa sève énorme et surabondante; il aimait la nature et l'humanité dans leur extrême fraîcheur ou dans leur extrême délire. Tête exaltée, cerveau visionnaire, il voyait tout avec des proportions énormes ou amoindries; et M. Patin se souvient sans doute de cette profonde maxime d'Eschyle lui-même, qui sans contredit lui était personnelle :

« Dans le rêve l'esprit voit, dans la veille il est aveugle. »

Est-ce que Sophocle ne représente pas à M. Patin un de ces poètes calmes et sereins, qui naissent pour l'été, et qui portent en eux sa force pure et féconde?

La splendeur de ce poète est réellement imposante. Ses vers s'épanouissent comme des gerbes d'or qui miroitent sous un ciel sans nuage; Sophocle a toute la placidité de la force, toute la beauté de l'âge mûr.

Et Euripide!... Celui-là est-il bien le poète de l'automne? Y a-t-il rien de mélancolique, d'insinuant et de perfide comme le génie de ce poète? Dans cette âme un peu désolée, dans cette morale facile et railleuse, dans cette philosophie qui essaie de se mentir à elle-même, et qui cherche partout une raison qu'elle sait bien ne pas devoir trouver... ne sentez-vous pas l'automne? Euripide parle souvent avec dédain, souvent aussi avec amertume; parfois avec exaltation, parfois aussi avec un cynisme étrange... Euripide a vu tomber les feuilles jaunes; il entend le vent qui court plus libre dans les branches... Il sent déjà le froid; il voit déjà la neige.

Nous ne croyons pas inutile d'avoir insisté sur cette comparaison; nous désirons avec ardeur qu'elle entretienne le public dans cette foi que ces poètes-là seuls sont grands, qui entendent parler à voix haute la nature et l'humanité; que ces poètes là seuls sont forts, qui sont soldats, prime-sautiers; qui méprisent la lettre pour ne connaître que l'émotion dans la pensée, et la pensée dans l'émotion.

La lettre est un instrument passif, dont les vrais poètes n'ont qu'un médiocre souci. Une fois que leur génie est façonné, leur pensée mûre, leur imagination disposée, la lettre sort toute seule, vive, nette, colorée, incisive, pénétrante; et n'ayant d'autre existence que celle de la pensée qu'elle explique ou de l'objet qu'elle décrit.

II.

La seconde partie du livre de M. Patin, le gros, le corps de l'ouvrage, est consacré à l'analyse des œuvres dramatiques d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide. Nous ne pouvons suivre M. Patin dans cette longue énumération qui nous conduirait à refaire son livre, ce dont nous nous garderons, attendu que le livre est assez bon pour qu'on n'essaie pas de le refaire. Cependant nous ne passerons pas à la troisième partie sans chicaner M. Patin à propos du génie d'Eschyle. M. Patin trouve Eschyle tellement sublime, tellement gigantesque, que réellement nous ne concevons plus les conseils de sagesse et de modération si libéralement prodigués aux poètes par tout ce qui tient à notre école classique. Quelle considération vous pousse [...] Sont-ce les critiques inintelligentes de Fontenelle, de La Harpe, ou de ce pédagogue travesti en poète [...] Le nom seul nous met en colère?... Vous allez si bien que vous vantez Eschyle d'avoir peint les hommes ce qu'ils devraient être? Eh! de grâce, souvenez-vous de cette épouvantable Clytemnestre qu'Eschyle a tracée dans l'*Oreste*; voyez, vers par vers, cette [...] cette hypocrisie, cette froideur de vipère, [...] de tigre; ce n'est point là une femme telle qu'elle [...] vrai être... Hélas! c'est plutôt une femme comme [...] y en a tant. Pour avoir défendu le vieil Eschyle contre des détracteurs ridicules, ne poussez pas l'admiration au delà des bornes. Eschyle est un poète excessif, exagéré. Son langage ne reflète parfois qu'une [...] leur sombre et diffuse, dans laquelle on voit des silhouettes plutôt que des figures. L'emphase qu'on lui reproche va quelquefois jusqu'au vide le mieux caractérisé. L'exagération de ses créations touche quelquefois au ridicule; et pour le ravissant tableau qui [...] la scène des coéphores, vous en trouverez d'autres d'une fiévreuse bizarrerie ne peut sauver le manque [...] de mesure et de proportions.

L'imagination d'Eschyle était littéralement un croyable réceptacle de visions effrayantes; mais il faut avouer qu'il ne pouvait avoir cette faculté qu'aux dépens de celles plus sérieuses de l'esprit et du droit jugement.

ties. Les gouvernements protestants n'ont, du reste, suscité aucun obstacle à cette fête, car Luther est le symbole des dogmatiques tout aussi bien que des rationalistes. Le même jour Ronge, par une lettre officielle, a annoncé à ses nombreux partisans que Czersky s'est entièrement rallié aux principes des nouveaux catholiques, que sous peu il y aura un concile général à Breslau pour toutes les communes de l'Allemagne, et qu'au lieu de catholicisme allemand, l'église des dissidents prendra le nom d'*église chrétienne et universelle*.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 23 février.

M. LE PRÉSIDENT donne connaissance à la chambre d'une lettre de M. Dupin aîné qui lui annonce la mort de M. Philippe Dupin, en date du 14 février, et fait en quelques paroles émues l'éloge de ce député, enlevé à la chambre dans la force de l'âge et du talent.

Ces paroles sont accueillies par des marques unanimes d'approbation.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de M. Desmousseaux de Givré, concernant le mode de perception de l'octroi sur les bestiaux.

M. DEZEIMERIS défend le projet de la commission contre les critiques qui en ont été faites dans la séance de vendredi. L'octroi au poids favorise l'agriculture de la plus grande partie de la France, où l'on ne peut élever les animaux de grande taille; il favorise les consommateurs, car la viande des jeunes animaux est meilleure. Dans l'état actuel, les agriculteurs sont obligés de nourrir les animaux fort longtemps, tandis qu'il serait plus avantageux pour eux de n'élever que de jeunes animaux dont la viande serait d'ailleurs plus délicate.

M. DUPRAT. La loi que nous discutons doit avoir un grand retentissement sur la nourriture des populations (On rit.) ; il serait bon que le gouvernement s'expliquât.

M. CUNIN-GRIDAINE. Le gouvernement doit être disposé à recueillir tout ce qui tendra à abaisser les droits d'octroi; les droits d'octroi ont pour effet de réduire la consommation de la viande. Il y a d'ailleurs dans le mode de perception par tête une inégalité choquante ; c'est pour cela que le gouvernement s'associe au principe du projet de loi.

Cependant, il faut faire attention aux conséquences : il y a des villes où l'octroi est très bas. L'établissement d'une bascule occasionnera des frais assez considérables. Il y a donc quelques réserves à faire pour les villes qui n'ont qu'un petit revenu.

J'engage donc la chambre à adopter la proposition, mais je la prie de ne pas improviser un système qui devra être imposé partout.

M. DUPRAT. Si le principe de la proposition est la recherche du meilleur moyen d'abaisser le prix de la viande, nous sommes tous d'accord, mais je crois que le moyen proposé est mauvais.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce, répète qu'il adopte la proposition et qu'il ne combat que quelques-uns des chiffres proposés par la commission.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ donne quelques nouvelles explications sur sa proposition, et rappelle ce que la chambre a réglé l'an dernier sur les bestiaux étrangers, dans une loi de douanes.

M. BERRYER croit qu'il faut agir à l'entrée des villes tout autrement qu'à la frontière ; dans un cas il faut protéger l'agriculture contre l'invasion des bestiaux étrangers, dans l'autre il faut favoriser l'agriculture en poussant à la consommation.

S'il s'agissait de supprimer les droits d'octroi complétement, j'appuierais la proposition; car je crois que ces droits d'octroi, qui pourraient être remplacés par un autre revenu pour les villes, je crois, dis-je, que ces droits sont la principale cause de la cherté de la viande dans les villes, et des déplorables falsifications qui y ont lieu.

On veut, dit-on, abaisser le prix de la viande; moi, je crois que l'octroi au poids la fera hausser; vous voulez favoriser, dites-vous, le petit bétail; mais croyez-vous que le petit bétail n'entre pas dans Paris? (Dénégations.) Il n'y entre pas sous forme d'animaux entiers, il y entre sous forme de viande dite *à la main*.

Chaque ville est meilleur juge que nous ne pouvons l'être sur le mode d'octroi qu'il faut imposer à l'entrée des villes, et je crois que l'uniformité forcée d'avance sur ce point serait désastreuse.

M. DE LAMARTINE. L'honorable M. Berryer paraît avoir pour objet de favoriser les classes indigentes ; mais je crois qu'il s'est trompé : son système, bien loin de favoriser les classes indigentes, de favoriser l'agriculture, tendrait à restreindre la multiplication du bétail dans les parties ingrates et arides du territoire, et sinon à aggraver le prix de la viande, du moins à le laisser inaccessible aux classes laborieuses.

M. Berryer doit comprendre aussi que l'Etat ne peut abandonner aux communes la surveillance sur le prix des denrées de ses populations ; payée par qui, messieurs? Payée par les pauvres, payée par les ouvriers, payée par les classes indigentes, payée par la masse des consommateurs de viande du royaume. (Très bien! très bien!)

Eh bien, messieurs, je me réjouis que cette prime soit enlevée à l'agriculture de luxe; je me réjouis de ce que dans nos pays d'agriculture des parties les moins favorisées de la France, la population ne payera plus sur la tête de ses misérables moutons, de ses bœufs, qui ne s'élèvent pas à plus de 200 à 250 kilog, je me réjouis de ce que ces populations ne payeront plus ce prix de 35, 40 et 45 fr. à des provinces plus riches qu'elles, à des producteurs qui s'enrichissent de leur misère. Ce sont les populations qui souffrent la faim que vous devez favoriser avant tout. (Très bien! très bien!)

Et que vous importe la grosseur du bœuf et l'orgueil de l'engraisseur? Ce qui nous importe, c'est que le morceau de viande soit à bas prix dans le pot au feu du ménage de l'ouvrier. (Très bien! très bien!)

Vendredi l'honorable préopinant accusait avec raison l'insuffisance et la mauvaise qualité de la nourriture, que l'élévation du prix de la viande forçait les classes consommatrices à employer dans les grands centres de consommation. Le fait est positif, mais M. Berryer s'est trompé sur la cause qui le produit.

En effet, s'il est vrai que la nourriture du peuple, en ce qui concerne la viande spécialement, est mauvaise, insalubre et souvent insuffisante, et toujours trop coûteuse, à qui la faute? la faute en est à la disette du bétail, à la rareté de la subsistance elle-même, à la cherté de la viande sur le marché des grandes villes et dans les centres de population, et encore au système préconisé par l'honorable M. Berryer.

Et comment n'en serait-il pas ainsi? Un simple coup d'œil sur les chiffres qui dominent cette question indique des faits menaçants pour votre agriculture et pour la situation du marché intérieur. Ces chiffres, et je les trouve dans ces beaux travaux que le ministre de l'agriculture et du commerce a fait préparer, en 1842, pour les soumettre à la discussion des deux conseils. Ces chiffres, dis-je, les voici : vous avez en France 12 millions de têtes de bétail. Combien en engraissez-vous? vous en engraissez environ 300 000. Combien en abattez-vous? vous en abattez 480 000. Notez bien ce chiffre. Il y a donc un déficit de 170 000 têtes de bêtes par an de vos abattoirs à vos prairies. Comment se comble ce déficit? il se comble de deux manières: d'une part, par 33 000 têtes de bétail que vous laissez à contre-cœur, malgré vous, à grands renforts de droits, d'impôts et de taxes, à l'importation, pénétrer un à un laborieusement sur votre sol. Et les 126 000 autres vous les trouvez sur le capital même de votre bétail.

Il en résulte ce fait qui s'est produit dans les calculs de M. Berryer avant-hier, le fait de la diminution de la consommation de la viande, si sensible de 1789 à 1816, plus sensible encore de 1816 à 1832, et qu'enfin de 1842 à 1845, sous l'empire de la forme de droit et d'introduction que l'on veut défendre, que l'on veut maintenir ; il en est résulté que le prix de la viande s'est élevé au point que le demi-kilogramme de viande nécessaire aux ménages dans Paris coûte, savez-vous combien? exactement la journée d'ouvrage d'une bonne ouvrière de Paris. En sorte qu'une femme, dans un ménage composé du mari, de la femme et de deux ou trois enfants, si elle veut que sa famille ait un bouillon et mange un misérable morceau de viande, est obligée, pour l'acheter, de dépenser la totalité de sa journée.

Voilà l'état des choses dans lequel vous nous laisseriez, si vous n'adoptiez, je ne dis pas comme remède, je ne me fais aucune illusion, je ne m'exagère pas la portée de la proposition, mais si vous n'adoptiez pas comme tendance, comme symptôme, comme prévoyance de l'amélioration que vous voulez apporter, la proposition qui vous est aujourd'hui présentée.

Je demande à la chambre la permission de remonter plus haut et de lui dire d'où vient le mal, selon moi ; la proposition ne corrigera pas tout le mal ; le prix de la viande ne sera pas notablement diminué sur vos marchés à l'avantage de vos classes inférieures ; le mal est évidemment plus haut; ainsi que la statistique que je viens de dérouler devant vous le démontre, le mal est avant tout dans la rareté et la cherté systématique du bétail en France ; il est dans la taxe d'importation, c'est là qu'est le mal principal, c'est là qu'il faudra chercher le seul remède possible le jour où vous voudrez toucher profondément à l'amélioration de la nourriture de vos classes ouvrières.

Je n'ai pas le projet, dans une matière aussi ingrate, d'abuser de l'attention de la chambre, mais je crois que des questions pareilles, qui touchent à la vie même des peuples, ont le droit d'intéresser autant que des questions politiques, plus que des questions politiques, une chambre pour qui la nourriture de ses ouvriers, le bien-être de sa population est le premier des intérêts politiques. Les questions relatives au prix des aliments sont des questions de vie et de mort pour le législateur. (Très bien!)

Je ne demande pas le nivellement soudain sur le prix d'introduction des bestiaux à la frontière, mais je demanderai d'établir un équilibre sage et graduellement ménagé. Vous faites entrer de 33 à 35 000 têtes de bétail qui paient 50 millions de droits. Qu'en résulte-t-il? Une aggravation systématique de 50 millions prélevée sur le travail, le salaire, l'aisance, la vie de vos ouvriers; est-ce là de la politique d'hommes d'Etat ou de la politique [illegible] faisons en famille, sur la cherté des denrées de première nécessité pour le peuple, sur la disette du bétail, sur la rareté de la viande de consommation dans le pays, elle a été faite de deux manières : elle a été faite par M. le ministre de l'agriculture et du commerce, ici, à l'époque où il nous préparait les éléments sérieux de la discussion dans le conseil de l'agriculture; elle a été faite par un autre homme, par un homme dont le nom est en ce moment dans toutes les bouches, par l'homme qui opère en ce moment une des plus immenses révolutions qui se soient jamais produites dans un pays constitutionnel, par l'homme qui fait la révolution du bon marché. (Sensation.) Oui, la révolution alimentaire, la révolution du bon marché dans son pays, la plus utile, la plus féconde des révolutions, celle qui ne coûte ni larmes, ni sang à personne. (Très bien! très bien!)

Voici en quelques lignes ce que M. Peel disait au parlement anglais sur la situation française, à l'égard du bétail à l'époque où il faisait lui-même les premières tentatives d'émancipation de l'industrie agricole dans son pays :

« Je suis pleinement convaincu, disait-il au parlement en 1841, que bien que je fasse une réduction considérable des droits, bien que je permette l'introduction de la viande à bas prix, et que pour la première fois j'introduise l'importation du bétail, je pourrais démontrer qu'il est de l'intérêt de toutes les classes que cette prohibition cesse, je montrerai l'augmentation progressive du prix du bétail et de la viande, pour prouver qu'en Angleterre, comme dans tous les autres pays, l'accroissement du bétail n'a pas suivi l'accroissement de la population humaine. » C'est la vérité en Angleterre comme en France.

« Dans toute l'Europe, ajoute le même ministre, la même disette existe ; en France, la population s'est accrue dans une proportion de beaucoup supérieure à l'accroissement du bétail, ce qui a produit dans ce pays une hausse. »

Vous voyez que cet homme d'Etat, qui entend nos affaires comme les siennes, reconnaissait comme nous que la viande est trop chère pour nos populations, que la France est un pays qui a besoin d'importations, et que l'abaissement du prix de la nourriture du peuple est le devoir et le bienfait, comme il est la richesse du gouvernement. Vous voyez quel utile exemple nous est donné non pas par une démocratie marchande et jalouse par la petitesse même de ses propriétés, mais par une aristocratie qui se dépossède elle-même pour enrichir son pays : c'est à vous de juger si c'est cet exemple qu'il faut imiter, ou si au contraire il faut rester dans cette mesquine politique qui se traduit par cet axiome si souvent répété à cette tribune : « Chacun pour soi, chacun chez soi. » Les intérêts des producteurs ligués contre les intérêts des consommateurs, les intérêts des vendeurs ligués contre ceux des acheteurs ; d'un autre côté, les intérêts des consommateurs révoltés et ligués, et envahissant l'intérêt légitime des producteurs. Si vous croyez cette situation préférable, il nous faut désespérer de nous-mêmes.

Un mot encore en terminant. L'économie politique, dit-on, est une science de chiffres, et il faut en écarter le sentiment. Eh bien! non, l'économie politique a une âme et doit sentir pour les masses dont elle fait la richesse ou la misère! (Très bien!) Oui, l'économie politique a une âme et doit avoir, comme je l'ai dit ailleurs, sa moralité. Le bas prix des denrées pour le peuple, c'est la vertu de cette science. (Sensation.) L'enrichissement systématique, c'est son crime! (Très bien! très bien! sur tous les bancs.)

Oui, souvenez-vous seulement du sentiment qui vous anime tous ici, de quelque parti que nous soyons, pour le soulagement des détresses de nos classes ouvrières! échappez à ces convictions mobiles, dont les arguments pour ou contre cette proposition, ballottent vos esprits, et n'écoutez que vos cœurs! C'est là qu'est la vérité.

L'enchérissement, je le répète, est le vice, j'ose le dire, le crime du législateur dans ces matières! Chaque fois que vous votez l'enchérissement d'une denrée pour le producteur riche contre les classes pauvres, c'est une privation, une gêne, c'est une souffrance, c'est une misère, c'est une nudité, c'est la soif, c'est la faim, c'est la mort que vous votez! (Bravos à gauche.)

Voilà où tendent malheureusement trop souvent les ligues des producteurs privilégiés contre les consommateurs! Que la ligue unanime de la justice et de la bienfaisance de la chambre se forme contre cette fausse économie! C'est surtout quand il s'agit de la vie, de la nourriture, du bien-être du peuple, qu'il est vrai de dire que les grandes pensées viennent du cœur, et j'ajoute les grandes vérités aussi!

Eh bien! la vérité dans toutes ces matières, impôt, taxes, douanes, octrois, logement, vêtement, nourriture du peuple, savez-vous ce que c'est? savez-vous ce que c'est devant Dieu et devant les hommes, devant les philosophes comme devant les économistes, devant la raison comme devant la religion? Je vais vous le dire en trois mots: c'est la vie à bas prix! oui, la vie du peuple à bas prix. Voilà la moralité et l'honneur d'un Etat comme la France! (Vive et longue sensation.)

Messieurs, votons la vie à bas prix, et nous ne nous tromperons jamais! (Très bien! très bien!)

(Une vive agitation succède à ce discours.)

M. THIL. On convient que la proposition qui nous occupe n'a pas une

---

Et comme Sophocle l'a bien caractérisé quand il disait de lui :

Il fait du beau sans le savoir.

Nous nous arrêterons ici sur ce qui regarde Eschyle, dont les ouvrages ont eu jusqu'à présent peu d'influence sur notre littérature. Nous arrivons à Sophocle qu'on a quelquefois comparé à Corneille, à Euripide qu'on a tant de fois rapproché de Racine ; double rapprochement qui pèche sous bien des rapports.

Sophocle et Corneille sont comparables par l'esprit élevé, je le veux ; mais le sont-ils par l'imagination? le sont-ils par cette grâce souveraine et majestueuse qui empreint toutes les créations du poète grec? A coup sûr non. Sophocle est à la fois sévère et doux, simple et plein d'une beauté naïve, moins familière au poète français. Corneille est grand ; son dessin est large, sa pensée forte, mais son coloris est un peu rude et monotone ; ses physionomies sont dures ; elles manquent de charme, de douceur et d'abandon. Celle de nos créations tragiques qui rappelle le plus Sophocle, c'est, je crois, *Athalie*. Dans ce magnifique ouvrage, Racine atteint la grandeur de Sophocle, et il en a toute la noblesse, toute la grâce, toute la pureté.

Quant à Euripide, M. Patin nous permettra d'avancer cette opinion, qu'aucun poète français n'a pu encore donner une idée de ce poète fantasque et capricieux, qui a fait un si bel usage des premières et mélancoliques maladies de la poésie grecque. Il nous semble que M. Patin manque un peu à ce qu'il doit à son esprit critique, consciencieux, élevé, quand il relève avec une sorte d'indulgence cette impudente grossièreté de M. La Harpe, affirmant que la plus belle gloire de l'*Hippolyte* est d'avoir inspiré la *Phèdre* de Racine.

Cela passe toutes les bornes, et quand un homme dit de semblables sottises, il faudrait le mépriser ou le traiter selon ses mérites.

M. Patin en veut beaucoup à la licence parfois effrénée d'Euripide, à ses longs discours, à ses petites colères de poète piqué au vif... Et là-dessus nous serions un peu de l'avis de M. Patin, si tous ces écarts de la fantaisie ne nous semblaient avoir une signification bien triste et bien douce à la fois à constater, quand on a vécu avec Euripide, avec cet esprit si fin, si doux, si délicat que tout irritait, et qui s'irritait de tout.

Certes, le *Cyclope* est une pièce irrévérente; et nos messieurs de la censure enverraient aux cabanons de Bicêtre le poète qui s'en rendrait aujourd'hui coupable ; mais trouvez-moi donc une pièce de théâtre où il y ait plus que dans le *Cyclope* de la finesse, de la gaîté, de verts gazons, des pentes humides, et tout ce charmant attirail de la poésie grecque!...

Par grâce, messieurs les critiques, étudions un peu moins les œuvres, un peu plus l'ensemble des œuvres qui seule peut nous mener à la connaissance et à la juste appréciation des hommes.

C'est dans la troisième partie de son livre, dans *les jugements des critiques*, que M. Patin revient encore à écraser La Harpe de ses jugements modérés, après lui avoir infligé quelques chiquenaudes respectueuses et timides.

Il y a dans cette dernière partie, un morceau que nous citerons avec plaisir, car il indique le vrai caractère de la poésie grecque ; il met en relief la profonde différence de cette inspiration haute et soudaine avec la poésie d'action, la poésie romanesque ou même un peu romantique du théâtre de Racine.

Oui, monsieur, dans la tragédie grecque, le style et le tableau étaient tout; parce que le style était une pensée, une émotion, un effet, avant d'être une phrase arrangée dans le dernier goût et à la mode du jour. Et c'est parfois l'insuffisance de leur style d'école, de rhétorique, qui a forcé nos poètes à se jeter à l'excès dans les combinaisons de l'action morale d'abord, et plus tard, dans celles plus infimes de l'action matérielle.

Voici le passage en question.

« Que si l'on me demande quelle espèce d'intérêt on pouvait prendre à des drames composés dans cet esprit, je répondrai qu'on y éprouvait probablement une émotion peu différente de celle qui nous attache à la représentation des tragédies lyriques. Dans ce genre d'ouvrages, en effet, l'intrigue nous occupe peu ; nous ne lui demandons autre chose que d'être raisonnable et régulière ; elle ne nous semble pas le but de l'art, mais seulement son moyen. Quel est donc le but, le voici : c'est l'expression musicale du sentiment et de la passion. Eh bien! lorsque les Grecs construisaient une fable, qu'ils groupaient des situations, qu'ils assemblaient des scènes, ce qu'ils se proposaient avant tout et uniquement, c'était d'exprimer aussi dans une poésie, plus puissante mille fois que notre musique, l'image de la nature humaine. Afin de développer ses hautes et nobles facultés, ils l'appelaient à combattre, non pas pour la victoire, mais seulement pour l'honneur du combat, l'invincible destinée. Ce n'était pas sur l'issue de la lutte qu'ils appelaient l'attention, mais sur la lutte elle-même, où se trouvaient engagées toutes les puissances de l'âme, et qui offrait à la contemplation des spectateurs remplis de terreur et de pitié, et tout ensemble ravis d'admiration, le plus sublime tableau que l'art puisse présenter aux hommes, et que, dans son enthousiasme, un philosophe ancien ne jugeait pas indigne d'attirer les regards de la Divinité (1). »

Nous voici au bout de notre tâche. L'examen que nous avons fait de ce livre d'examen, est et doit être nécessairement incomplet. Nous renvoyons nos lecteurs à la source. Malgré les précautions de *volumes* dans lesquelles M. Patin a eu la malice de vouloir cacher sa pensée, nous conseillons vivement à nos lecteurs de tout lire avec résolution, ne fût-ce que pour assister aux perplexités d'un critique universitaire qui admire Eschyle avec passion, et qui, n'osant pas s'en prendre aux dieux de son école, se permet de traiter assez gaillardement leurs prophètes ; qui donne, en un mot, sur le dos de La Harpe des coups de canne à M. de Voltaire.

Et cependant nous ne terminerons pas sans relever les dernières phrases du livre de M. Patin, phrases d'allègement, phrases de consolation que M. Patin brûle en holocauste sur l'autel de M. Villemain, phrases où M. Patin parle avec un dédain perfide des *accidents étranges, des mœurs, des caractères d'exception, des monstruosités morales*!...— Eh! monsieur Patin, relisez les tragiques grecs, et vous vous convaincrez qu'il n'y a pas de tragédie possible sans accidents étranges, mœurs de fantaisie, caractères d'exception, et monstruosités morales. ARTHUR PONROY.

(1) ..... « Non minor, si quando impetum capiunt dii spectandi magnos viros, colluctantes cum aliqua calamitate..... ecce spectaculum dignum ad quod respiciat intentus operi suo deus, ecce par deo dignum, vir fortis cum mala fortuna compositus..... » (Senec., *Provid.*, II.) Le philosophe ajoute : « utique si et provocavit, » ce qui ne s'applique plus à la tragédie grecque, mais bien plutôt à cette autre que lui-même y substitua.

[illegible]

M. MANUEL. Plusieurs orateurs ont paru craindre que la proposition n'eût pour conséquence un abaissement du tarif sur les bestiaux étrangers; il me semble que le gouvernement devrait donner des explications à ce sujet.

M. DARBLAY. On a fait la proposition plus grande et plus petite qu'elle ne l'est. Elle n'aura pas pour la classe ouvrière l'importance qu'on lui accorde ; le bas prix des denrées n'est pas tout pour le bien-être de la classe ouvrière. Ce qui fait le plus pour le bien-être de la classe ouvrière, c'est le travail et le travail bien rétribué ; or, pour que le travail soit bien rétribué, il faut que l'industrie prospère.

L'orateur revient sur les arguments déjà présentés en faveur de la proposition.

Le 1er paragraphe de l'article est adopté à la presque unanimité ; il est ainsi conçu :

« A partir du 1er janvier 1847, les droits d'octroi sur les bestiaux de toute espèce seront établis à raison du poids des animaux et perçus au kilogramme. »

Paragraphe 2 proposé par la commission, qui s'est mise d'accord avec le gouvernement : « Néanmoins, les mêmes droits pourront continuer à être fixés par tête pour les octrois où la taxe sur les bœufs n'excèdera pas 8 fr. »

M. TERME propose de remplacer ce paragraphe par la disposition suivante :

« Néanmoins, dans les villes qui n'ont pas d'abattoirs et où les droits d'octroi ne s'élèvent pas à plus de 100 000 fr., le droit sur les bestiaux sera perçu par tête. »

L'orateur croit toute autre mesure inapplicable dans les cas où s'applique son amendement.

M. GAUTHIER DE RUMILLY repousse l'amendement au nom de la commission ; l'adoption de cet amendement serait la négation de la loi ; c'est précisément pour que la taxe soit établie au poids dans les petites villes que la proposition a été faite. La commission n'a admis le droit par tête en certains cas, que lorsque ce droit est très minime. C'est dans les petites villes que l'octroi est souvent le plus prohibitif.

L'orateur s'attache ensuite à montrer que rien n'est plus facile que le pesage des animaux vivants ; une excellente bascule acquise par la ville d'Aurillac, n'a coûté que 1 500 fr.; la dépense n'est donc pas assez considérable pour que les villes reculent devant ce sacrifice.

M. DESLONGRAIS. La Normandie, dont il a été beaucoup question dans cette discussion, engraisse, il est vrai, beaucoup de bétail, mais elle ne le produit pas ; si l'on autorise dans les villes la vente du bétail petit et jeune, les éleveurs normands ne pourront plus produire ces beaux animaux qui servent à la nourriture de la capitale.

Le bruit des conversations ne nous permet pas d'entendre les autres raisons sur lesquels l'orateur motive l'approbation qu'il donne à l'amendement.

M. GAUTHIER DE RUMILLY ne parvient pas à dominer le bruit.

M. LUNEAU. Dans une quinzaine de jours, le conseil municipal de Paris aura choisi entre les deux systèmes ; les autres villes choisiront de même, et croyez qu'elles accepteront les meilleurs systèmes. La constatation du poids à l'entrée des villes est difficile ; la loi d'ailleurs obligera toutes les villes à avoir des abattoirs et par conséquent le prix de la viande augmentera.

M. RIVET propose de modifier ainsi l'amendement de M. Terme :

« Néanmoins, dans les villes qui n'ont pas d'abattoir et dans celles dont le budget est réglé par ordonnance royale, etc. »

M. TERME adhère. L'amendement est rejeté.

M. LEMEIGNEUR propose de dire que si l'octroi sur les bestiaux d'une ville ou commune ne rapporte que 5 000 francs, la taxe continuera à être fixée par tête.

M. GAUTHIER DE RUMILLY. Dans le cas où les communes voudront éviter les frais d'une bascule, elles n'auront qu'à abaisser leur tarif jusqu'au terme fixé dans le 2e paragraphe de l'article.

L'amendement est rejeté ; le paragraphe de la commission est adopté, ainsi que l'ensemble de l'article.

La suite de la discussion est renvoyée à mercredi.

Mercredi, à une heure et demie, séance publique. — Suite de la discussion de la proposition relative au mode de perception de l'octroi sur les bestiaux. — Discussion du projet de loi sur les fonds secrets, et de la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Un arrêté du ministre des finances, en date du 29 janvier dernier, rendu sur la proposition du conseil de l'administration des postes, défend aux agents de tous grades de cette administration de s'immiscer, soit directement, soit indirectement, et en vue d'en retirer un avantage pécuniaire, dans les abonnements des particuliers aux journaux de toute sorte, écrits périodiques ou ouvrages quelconques, rentrant dans le commerce de la librairie et publiés par livraisons ou autrement.

Les fonds qui seront déposés dans ce but aux bureaux de poste seront traités comme articles d'argent, et les mandats seront délivrés au nom des gérants desdits journaux et des éditeurs desdits ouvrages.

— M. de Colmant vient d'être nommé secrétaire général du ministère des finances.

— On annonçait aujourd'hui à la Bourse qu'une descente de justice avait été faite chez un des principaux courtiers.

— Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 22 et lundi 23 février, de 4 812 déposants, dont 607 nouveaux, 683 730 fr. Remboursements effectués la semaine dernière à 1 791 déposants, dont 583 soldés, 760 005 fr. 04 c. Rentes achetées à la demande des déposants, pendant la même semaine, pour un capital de 65 884 fr. 75 c. Demandes de remboursements du 22 février 734 251 fr.

Et, sur les conclusions conformes de M. Lecauchois-Feraud, avocat-général, elle a condamné Kaddour-ben-Amdoul, Abd-el-Kader-ben-Saïd, Mohammed-ben-Maheldin et Mohammed-ben-Ghalaoui, à la peine de mort; Abd-el-Kader-el-Boufaz et Abd-el Kader-ben-Mohammed, à six ans de travaux forcés et à l'exposition publique.

Quant à Ali-ben-Abd-Allah, la Cour ayant déclaré qu'il était âgé de moins de 16 ans au moment du crime, mais qu'il a néanmoins agi avec discernement, a ordonné qu'il serait enfermé durant dix ans dans une maison de correction.

Les quatre condamnés à mort se sont pourvus en cassation.

EMPOISONNEMENT PUBLIC. — Une affaire dans laquelle l'administration des subsistances de la marine, à Rochefort, se trouverait compromise, fait en ce moment quelque bruit. Voici ce que l'on raconte :

Plusieurs boulangers ayant fourni du pain de mauvaise qualité à leurs pratiques, il en résulta des plaintes auxquelles on donna de la publicité. La police fit une descente chez les boulangers désignés par la clameur publique. Ils déclarèrent tenir du magasin des vivres du port les farines qu'ils avaient employées.

Le procureur du roi, saisi du procès-verbal du commissaire de police, a adressé son rapport au garde des sceaux. Celui-ci en a écrit au ministre de la marine, qui a ordonné l'envoi à Paris de divers échantillons de farines existant dans les greniers de l'Etat au port de Rochefort; ces échantillons seront soumis à l'analyse par les soins du préfet de police, chargé ordinairement de ces sortes de vérifications lorsqu'elles ont lieu dans la capitale.

CHUTE FATALE. — On écrit de Strasbourg au *Courrier du Bas-Rhin* : « Mercredi, entre quatre et cinq heures de l'après-midi, M. Tircois, adjudant-major au 9e régiment d'artillerie, en passant à cheval sur le pont du Corps-de-Place de la Porte-de-Pierres, a fait une chute sur le pavé. Relevé immédiatement et déposé au corps-de-garde, où il a reçu les premiers secours de l'art, il a succombé le lendemain matin. »

SUICIDE. — A Reims, une jeune fille de seize ans s'est précipitée dans le bassin du canal, où elle a trouvé la mort. Nous pouvons affirmer, dit l'*Industriel de la Champagne*, d'après des renseignements précis, et dont l'exactitude est incontestable, que cette infortunée jeune fille avait toujours eu une conduite régulière et irréprochable.

Une jeune artiste, Mlle Préval, débute à l'Odéon. Elle a joué avec succès Camille d'*Horace*, Tullie de *Lucrèce*. Mlle Préval a de l'intelligence, un beau regard, une nature nerveuse ; on voit qu'elle a suivi les leçons d'un bon maître. Nous convions la jeunesse à suivre et à encourager ces débuts ; mais nous conseillons à des amis passionnés de ne pas compromettre par l'exagération de leurs bravos et de leurs fleurs un succès vraiment mérité.

Le beau temps favorise depuis quelques jours l'exposition du Diorama, et donne une nouvelle impulsion au succès qu'elle a obtenu. La foule profitera de ces jours de fête et de promenades pour visiter les tableaux si curieux de l'*Eglise Saint-Marc*, le *Déluge* et *Fribourg*.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 23 FÉVRIER 1846.

Le *Journal des Débats* recommence sa petite guerre contre M. de Salvandy, à propos du premier examen du budget de l'instruction publique auquel s'est livré la commission du budget à la chambre des députés. Ordinairement les demandes du ministre de l'instruction publique, comme de tout autre ministre, semblent aux *Débats* souverainement opportunes et rationnelles ; cette fois, il leur semble que M. de Salvandy a exposé des vues qui surprennent par leur défaut de convenance, en même temps qu'il a le tort de montrer ses préférences pour ses administrateurs. Puis le ministre se permet de donner à certaines questions des solutions anticipées qui tendent à engager d'avance et sans discussion le gouvernement et les chambres ; enfin, si on le laissait faire, il y aurait à craindre qu'il élevât le corps administratif au préjudice du corps enseignant. Le *Journal des Débats* fait lui-même en cela preuve d'esprit... de corps. Le voilà redevenu bien constitutionnel, et, si on peut dire ainsi, constitutionnel spiritualiste, oubliant que le ministre n'a pas même besoin pour réussir d'avoir raison contre lui, ni même d'avoir raison en soi, mais qu'il lui suffit de disposer, ce que le *Journal des Débats* a parfaitement prouvé, d'une majorité suffisante. Est-ce que les *Débats* sont soumis à des influences qui leur font oublier le lendemain leur théorie de la veille?

La *Presse* répond aux journaux de la gauche, qui tentent de ressusciter la querelle faite à M. Guizot et à M. de Salvandy à propos des ordonnances du 7 décembre, pour s'en faire un thème à déclamations dans les élections prochaines. La *Presse* pense que cette opposition, qui tombe depuis quelque temps de maladresse en maladresse, ne peut rien faire de mieux pour achever de se déconsidérer dans le pays. S'il en est ainsi, ce ne sera pas le moindre service que l'on devra aux ordonnances de M. de Salvandy. Qui nous délivrera des Thiers et des Barrot ?...

Le *Constitutionnel* laisse percer son espérance ; dans peu de mois, à son sens, les ultrà-conservateurs français et anglais pourront bien n'avoir plus qu'à s'adresser des consolations mutuelles. Voilà la ressemblance; mais, s'il en est ainsi, l'Angleterre aura fait un grand pas dans la voie de

HALLE DE PARIS.

21 févr.		
Arrivages	3312 q.	68 k.
Ventes	3010	18
Restant	00000	00
Cours moyen		42.12
Cours-taxe		41,89

23 févr.		
Arrivages	1213 q.	43 k.
Ventes	1896	86
Restant	45688	73
Cours moyen		41,38
Cours-taxe		41,39

Cote administrative (21 févr.).

	q.	k.		
Gruaux	6	28	00.00	à 56,68
1re	210	88	42.00	à 44,60
2e	215	09	39.50	à 41,40
3e	19	50	33,73	à 35,63
4e	9	42	00 00	à 31,00
A liv.	1838	47	37,60	à 44,00

Cote administrative (23 févr.).

	q.	k.		
Gruaux	23	55	55,40	à 57,30
1re	131	88	42,00	à 44,40
2	238	36	39,30	à 41,30
3e	67	47	30,55	à 35,63
4	4	87	00,00	à 29,30
A liv.	676	67	30,55	à 41,40

Bourse du 23 février 1846.

Peu d'affaires et pourtant une légère amélioration de 5 à 10 c. dans les cours de la rente.

Excepté le Havre et Bâle qui ont légèrement baissé, les diverses lignes de chemins de fer ont continué à s'améliorer. La Banque de France est stationnaire, celle de Belgique a monté de 2 fr. 50, et la caisse Gouin de 5 fr. Le gaz comp. française nouv. a monté de 50 fr. et la comp. anglaise de 100 f. La dette intérieure d'Espagne continue à se relever et présente aujourd'hui une nouvelle reprise de 5/8 p. 0/0.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt, 84 50. — Rente belge, 105. — Id. 4 1/2, 100 1/2. — Id. 2 1/2 57 1/2. — Autriche, 400. — Société génér., 1605. — Banque belge, 922 50. — Id. 1841, 1070. — Esp. 3 0/0, 6 3/8.

Chemin de Fampoux, 475. — Dieppe, 480. — La Teste, 187 50. — Andrezieux, 300. — Obl. hypothéc., 490.

Actions de : Aveyron, 6500. — Lin Maberly, 760. — Filature rouennaise, 515. — Gaz, comp. fr. nouv., 4700. — Comp. anglaise, 8700.

Obl. de : St-Germain, nouv., 1185, 1190. — Rouen, 1020. — Havre, 1120.

A terme : Dette intér. d'Esp., 32 5/8 fin cour. — 2 1/2 belge 1844, 57 1/2 fin courant.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt.	123 20	123 20	123 20	123 20	123 20
— fin cour.	123 35	123 45	123 35	123 45	123 40
3 0/0 compt.	84 75	84 75	84 70	84 70	84 70
— fin cour.	84 70	84 80	84 70	84 75	84 65

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	1375 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	102 3/8	« ««	« ««
B. de France.	3460 ««	3465 ««	« ««	— Portugais.	« ««	« ««	« ««
C. Gou. ex div.	1240 ««	1243 ««	H. 3 ««	Esp. D active.	«	« ««	« ««
C. Ganneron.	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	101 25	« ««	« ««
C. hypot.	555 ««	« ««	« ««	— Romain.	101 ««	100 7/8	« ««
4 Canaux.	1273 ««	1272 50	B. 2 50	Obl. Piémont.	1285 ««	« ««	« ««

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.	« ««	« ««	« ««	Au 25, 1140, 1143.	H. 10 «
V. r. d.	560 ««	570 ««	H. 10 ««	— 560, 572 50.	H. 7 50
— r. g.	« ««	« ««	« ««	— 300, 365.	« ««
Orléans.	1320 ««	1330 ««	H. 10 ««	— 1322 50, 1330, 1326 75.	H. 6 75
Bâle.	251 25	252 75	B. 1 25	— 251 25.	B. 1 50
Rouen.	1085 ««	« ««	H. 6 25	— 1085, 1088.	H. 7 50
Havre.	732 25	738 75	B. 11 25	— 730, 735.	B. 5 ««
Marseille.	« ««	« ««	« ««	— 1010, 1015.	H. 7 50
Vierzon.	717 50	« ««	« ««	— 715, 725.	H. 15 ««
Nord.	775 ««	778 75	H. 3 75	— 775, 773 75, 777 50.	H. 3 75
Bordeaux.	635 ««	633 75	B. 1 25	— 635.	H. 1 50
Boulogne.	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Montereau.	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Strasbourg.	555 ««	556 25	H. 1 25	— 555, 557 50.	B. 1 50
Nantes	592 50	« ««	« ««	— 590, 591 25.	« ««

LONDRES, 21 févr.
Consol. 96, 96 1/8.
Esp. act. 27 1/2.
Portug. »
Mexic. 31.
5 0/0 holl.
2 1/2.
Rouen, 40 1/2, 41.
Orléans, 51.

PARIS, 23 février. PRIMES.
3 0/0 F. p. 85 25, 85 40 d. 50.
5 0/0 F. p 124 10 d. un; 124 35, 124 30 d. 50.
Orléans, au 28 févr., 1327 50 d. 20.
au 15 mars 1350 d. 10.
Rouen, id. 1037 50, 1062 05 d. 20.
Hâvre, id. 750 d. 10.
Avignon, id. 1027 50. d. 10.
Nord, au 28 févr. 777 50, 778 75 d. 10.
au 15 mars. 780, 783 75 d. 20;
785, 788 75 d. 10.

COULISSE.
Av. 84 67 1/2.
Ap. 84 75.
B. du Trésor.

Reports
3 0/0 f c. pair.
—F. p. 12 1/2.
5 0/0 f. c. 10.
—F. p. 25, 27 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 92,00 à 00,00 ; courant du mois, 94,00 à 00,00 ; mars et avril, 94,00 à 93,50 ; 4 du milieu, 91,00 à 92,00 ; 4 derniers, 91,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 123,00 à 124,00 ; mars et avril, 123,00 à 124,00 ; 4 du milieu, 128,00 à 129,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 92,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

tent qu'un seul ennemi, l'abolitionniste, MM. les délégués ne se préoccupent, en apparence du moins, que de ce danger, et Dieu sait quels adroits et généreux moyens ils ont employés depuis cinq ans pour l'écarter, Dieu sait de quelles armes puissantes et glorieuses ils out usé !

Il est un autre péril imminent, c'est la constitution oppressive de la féodalité financière ; il est un autre ennemi qui a grandi dans l'ombre, et dont les embrassements vont étouffer le planteur, c'est le prêteur d'argent. Avant peu d'années, les financiers seront les maîtres de toutes les colonies et auront dépossédé les anciennes familles des colonisateurs, si l'on ne s'ingénie promptement à arrêter les progrès rapides du mal.

Ce fait malheureux est accompli déjà dans un pays des tropiques, et nous offrons aux colons ce triste exemple, afin qu'il leur soit un avertissement salutaire.

Un planteur riche et des plus intelligens nous écrivait l'an dernier :

Nous sommes ici la proie des commissionnaires (prêteurs intermédiaires d'argent); ces gens-là dévorent le pauvre planteur, et, par un truit de comédie satanique, ils prétendent se donner pour les bienfaiteurs du colon, et faire passer leurs exactions pour bénédictions du ciel. Leur grand mot est : Que deviendriez-vous si nous ne vous faisions *des avances*? » Voyons donc ce que c'est que ces généreuses avances.

Vous savez, mon ami, comment l'on devient ici commissionnaire, et comment nos Banques, avec leurs crédits désordonnés, ont travaillé à créer nos nouveaux barons féodaux.

Un être quelconque avait à lui	100 000 fr.
Il s'intitule commissionnaire, et promettant des sucres à un négociant de la métropole, il obtient un crédit de	400 000
Il prend quinze planteurs avec de belles paroles amicales, et il leur fait demander à chacun, aux Banques, un crédit de 75 000 fr., qu'il a la générosité de *cautionner*; soit	1 125 000
Les quinze planteurs produisent l'un dans l'autre 350 milliers de sucre, total 5 250 milliers au prix de 25 fr. C'est 1 340 000. Il paie les 75 000 fr. empruntés en Europe ; reste	935 000
Total du crédit d'un être quelconque se disant négociant commissionnaire	2 560 000

Deux millions cinq cent soixante mille francs, au moyen d'un avoir insignifiant !... Mais ceci n'est que l'affaire des petits châtelains de la plaine : que dire des hauts barons, dont le crédit en Europe est énorme, illimité !

C'est par suite de ces combinaisons que l'on devient *bienfaiteur* des bons planteurs, qui, pour le plus grand nombre, pauvres moutons ! se considèrent, en effet, comme les obligés des commissionnaires et bénissent leur générosité. Quelques uns, pourtant, plus attentifs, font les objections suivantes :

« Qu'avez-vous fait pour moi ? Je vous ai demandé des avances ; vous m'avez fait signer des billets, garantis des banquiers de la métropole : donc c'est moi qui me suis fait des avances à moi-même... Vous m'avez fait obtenir un crédit à la Banque coloniale, dont la garantie est toute entière dans nos propriétés, et ce crédit à 7 1/2 0/0, je l'ai trouvé porté à 9 0/0 à votre compte-courant : donc c'est encore moi qui me suis fait des avances à moi-même et à des conditions ridicules... Vous m'avez fait tirer des traites que vous avez vendues à tout prix ; mais c'est encore moi qui devais faire provision de sucres entre les mains du tiré : c'est donc moi qui me suis fait des avances à moi-même.

[illegible] nations. Voilà la justice civilisée ! »

Certes, le tableau que trace notre correspondant du parasitisme financier et de ses abus est saisissant, et jamais protestation énergique contre l'injustice et le scandale ne fut plus légitime.

Cependant les bienfaiteurs continuent leur œuvre. Ils emploient tout l'effort de leur génie à sur-ajouter des chapitres de commissions dans leurs livres. Ils aiguillonnent incessamment, chez leurs clients, l'amour de la dépense, hélas ! déjà trop naturel au créole ; et la raison de leur *excitement* est bien simple : plus on dépense, plus ils doivent s'enrichir, puisque l'intérêt de l'argent généreusement avancé, comme nous avons vu, fait leur principal profit. Et ces prêteurs d'argent sont tellement occupés à perfectionner leurs comptes-courants, à raffiner leurs manœuvres financières, qu'ils ne songent même pas à encourager et exciter l'esprit de progrès industriel des planteurs. Que leur importe la ruine des colons : un mouton remplacera l'autre ; et d'ailleurs l'épuisement d'une quinzaine de propriétaires suffit bien à l'enrichissement de sept ou huit commissionnaires...

Mais ces commissionnaires coloniaux si promptement élevés de néant à la toute-puissante richesse, tandis qu'ils se tenaient avidement penchés sur le planteur pour lui sucer le sang, ne prévoyaient pas qu'eux-mêmes devaient tomber aux serres d'autres vautours aussi affamés, aussi impitoyables. A voleur, voleur et demi, dit le proverbe... Nous voulons parler des banquiers de la métropole. En voilà encore des *bienfaiteurs* des colonies !...

Veut-on avoir une idée des petits prélèvements faits sur la vente des sucres expédiés à ces généreux agents ? Nous avons en main un compte d'une maison dont voici le résumé :

Veut-on avoir une idée des petits prélèvements faits sur la vente des sucres expédiés à ces généreux agents ? Nous avons en main un compte d'une maison célèbre, dont voici le résumé :

113 milliers de sucre vendus.	75 520 fr.
Frêt, droits (1), commissions variées.	46 580
Reste pour le producteur.	28 940

Ainsi, près des deux tiers de la valeur soustraits au producteur, 1° parce qu'il faut que la navigation métropolitaine ait des matières encombrantes pour s'alimenter ; 2° parce qu'il faut que la féodalité financière se constitue et dévore tout autour d'elle. Observons que le compte ci dessus est de 1834 ? or, par ce temps de progrès des lumières et de raffinement délicat, on conçoit combien les comptes courants ont dû s'améliorer.

Vous n'imaginez pas d'ailleurs que ces 28 000 francs (reste de 75 000) reviennent intégralement au producteur. Ce compte large que vous venez de voir, c'est celui du financier métropolitain ; vient ensuite le compte du financier colonial. Frais d'emmagasinage au port d'embarquement, frais de fidèle conservation en magasin, frais de démagasinage, frais de charrois, frais de pesage, frais d'embarquement, commissions variées, modulées, intérêt des avances, intérêts du crédit des Banques, etc., etc., c'est à n'en plus finir.

Après cela, la voracité de ces loups-cerviers coloniaux et métropolitains satisfaite, croyez-vous qu'il reste beaucoup d'argent au propriétaire producteur pour ses frais généraux d'exploitation,

(1) Le droit d'entrée était de 24 pour 100.

[illegible] près.

En toute chose, il y a un côté plaisant ou ridicule, que peuvent observer même ceux qui n'ont aucun sujet de rire. Il est avéré que nos hauts barons de la finance, ici, ne pourront satisfaire leur soif inextinguible de l'or, qu'ils ne sont que très piètres intermédiaires que l'on ne tardera pas à repousser. Ainsi, le résultat de tant de coupables travaux de tant de lucre apparent, reviendra, en définitive, aux riches capitalistes de la métropole, lesquels jouent auprès de nos agents coloniaux le même rôle, mais avec plus d'adresse que ceux-ci jouent contre nous. Quels ricochets ! «

Le douloureux tableau dont nous venons d'indiquer quelques traits, n'est pas emprunté à nos colonies françaises ; ce pays ainsi maltraité, ces planteurs ainsi cruellement exploités, c'est l'île Maurice, ce sont nos anciens frères de l'île de France. Mais que l'on ne s'imagine pas que c'est là un fait exceptionnel, et que ce grand désastre des vieilles familles de planteurs ne s'étende pas à nos propres colonies. Si dans toutes les îles anglaises le même fait se produit dans toutes nos îles françaises aussi, ce fait de substitution oppressive est en voie de s'accomplir, et l'émancipation subite ou lente vient nécessairement en hâter la consommation.

Dans un prochain article, nous verrons comment l'éveil a été donné trop tard, à l'île Maurice, par les plus intelligents des planteurs, et nous chercherons à prémunir nos bons et généreux créoles contre ce grave péril.

Des Ports de guerre en Algérie.

Si quelqu'un aujourd'hui, maladroitement novateur, proposait de réunir dans un seul établissement, Toulon et Marseille, des voix nombreuses s'élèveraient de toutes parts, pour proclamer la fausseté de ses idées, et le danger de leur réalisation. Sans parler des intérêts anciens qu'une pareille combinaison pourrait compromettre, combien de reproches n'auraient-elles pas à essuyer, au nom des intérêts de l'avenir. Pourquoi, diraient les habitants de Marseille, nous soumettre aux ordres absolus d'un préfet maritime, nous mettre, nous paisibles, au contact de tous ces gens de guerre fiers, intraitables et tous puissants. Où retrouverons-nous, dans un port couvert de vaisseaux de guerre, sur des quais encombrés des machines d'arsenaux, de canons, où retrouverons-nous nos bassins si tranquilles, nos quais si vivants, nos magasins si commodes ? Les plaintes de la marine militaire ne seraient guère moins vives. Que deviendra la discipline, le respect pour l'épaulette, la subordination des matelots au milieu de tous ces marins marchands, vivant familièrement entre eux, et n'ayant guère souci que de leurs armateurs. C'en est fait de la marine royale. Pourquoi amener la guerre, l'incendie dans nos murs, diraient les uns ; pourquoi nous encombrer de tous ces gens, prudents par état, intéressés par devoir, répondraient les autres.

Quel coup de fortune pour les Anglais, penseraient les gens prévoyants, de pouvoir, avec la même escadre, bloquer à la fois, la guerre et le commerce, et brûler du même coup s'ils sont victorieux, ce qui fait notre force et ce qui produit notre richesse.

On dirait tout cela, et bien d'autres choses encore, s'il s'agissait de la France, mais comme c'est en Algérie que l'on propose de l'accomplir, cette combinaison irrationnelle n'a trouvé que des approbateurs.

Hormi nous, toutefois, qui protestons et voulons pour Alger un port de commerce ou un port de guerre, mais jamais les deux.

Lequel y vaut le mieux, il n'est pas difficile de le décider. Alger

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE

MERCREDI 25 FÉVRIER 1846.

MADAME GANTOIS.

Gallus escam quærens margaritam reperit.

Au commencement de l'année 18.., une de ces affreuses *diligences* dans lesquelles il ne faut avoir été emprisonné qu'une nuit pour comprendre comment la catastrophe du chemin de fer de Versailles n'a compromis en rien l'avenir de ce mode de locomotion, me déposa sur le pavé de la ville de ..., l'une de nos principales cités maritimes, au sein de laquelle m'appelait une affaire dont la nature importe peu au lecteur.

Comme je nourrissais une assez forte prévention contre toute ville civilisée, et notamment contre les petites villes, j'avais fait en sorte de me munir d'une grande dose de résignation et de patience. Mes amis avaient voulu à toute force y joindre leurs lettres de recommandation.

La lettre de recommandation est, surtout en province, un passeport obligé, aussi onéreux peut être à celui qui le porte qu'à ceux qui sont exposés à se le voir présenté. J'en avais une ample provision que je devais à l'intérêt empressé qu'on avait voulu me témoigner, sans que j'en eusse sollicité aucune, car ces sortes de choses nous sont assez ordinairement plutôt imposées qu'offertes, tant chacun tient à cœur de nous prouver l'importance de ses relations et l'étendue de son influence. Quoi qu'il en soit, parmi ces lettres, toutes marquées de noms à moi inconnus, s'en trouvait une qui portait l'adresse suivante :

« A M. Auguste Gantois, avoué, rue de..., n° ..., à ... »

Celle-ci n'avait alors à mon attention aucun droit de plus que les autres ; aussi eut-elle à subir le même sort que toutes ses compagnes.

En effet, malgré toutes mes précautions, à peine arrivé, l'ennui, cette immanquable production des crus provinciaux, m'avait saisi au cœur, comme fait l'air méphitique des pays malsains sur les organes non acclimatés des nouveaux débarqués. Dès les premiers pas que je fis dans cette nécropole, au sein de laquelle j'étais condamné à m'enterrer pour quelque temps, je sentis s'augmenter cette disposition triste et chagrine qui s'empare de nous dans les lieux où tout, choses et gens, nous est inconnu, et où les yeux ne rencontrent, pour faire diversion au malaise de l'âme, aucun de ces sujets de distractions qui abondent dans une grande ville. Dans l'état de torpeur où je fus bientôt plongé, je ne me trouvai pas même le courage de recourir au moyen banal que j'avais à ma disposition pour sortir de mon isolement, et après avoir parcouru d'un air de mauvaise humeur les adresses de toutes ces pauvres lettres, je les jetai avec impatience au fond d'un tiroir, espèce d'oubliettes où je les croyais condamnées à mourir ignorées.

Décidé à m'ennuyer seul, dans la crainte de m'ennuyer en compagnie, je me mis à parcourir les rues de la ville machinalement et sans but, allant et venant d'un bout de ma prison à l'autre, comme fait un ours derrière les barreaux de sa cage, en attendant que le hasard amenât devant moi les occasions d'observer, passif et muet, les usages, les mœurs et surtout les plaisirs de ceux qui traînaient autour de moi leur lourde existence : les plaisirs surtout, ai-je dit, car ce n'est pas là le trait le moins curieux à étudier dans la physionomie de nos sociétés dites civilisées.

Voici un proverbe plus vrai peut-être que [illegible] il est imité : dis-moi comment tu t'amuses, [illegible] rai ce que tu es.

La province a des divertissements qui ne [illegible] elle et qu'elle seule peut comprendre et [illegible] lysez-les, passez-les au creuset ou à l'alambic, il vous arrivera peut-être d'en tirer quelque chose de fade et d'indécis que vous aurez de la peine à nommer : le provincial, lui, en extraira sans effort (au moins en aura-t-il l'air), les sucs les plus précieux, les plus divines essences... C'est que dans sa vie terne et monotone si peu accidentée, si mollement bercée aux bras de l'ennui, il a conservé sans doute cette simplicité native, cette naïveté de sensations qui nous rendent impressionnables aux moindres vibrations des plaisirs. Heureuse délicatesse, fruit d'une innocence primitive à jamais perdue pour ceux que l'habitude a blasés ou qu'une imagination vagabonde a emportés loin des nauséabondes douceurs de cette existence patriarcale.

Je faisais ces réflexions aigres-douces, peut-être très injustes, en tous cas fort impertinentes, un jour surtout que j'assistais à l'une de ces fêtes extra-canoniques qu'une providence généreuse a ménagées aux paisibles habitants des petites villes. Le lecteur n'ignore peut-être pas que dans la plupart des lieux de garnison, les chefs de corps ont la galanterie d'envoyer, une ou plusieurs fois dans la semaine, la musique de leur régiment, sur une des promenades de l'endroit, pour y charmer de ses accords bruyants les oreilles avides des *dilettanti* indigènes. Ces concerts attirent toujours beaucoup de monde, pour deux raisons : la première, c'est qu'il n'en coûte rien pour l'entendre ; la seconde, c'est que même pour de l'argent, ne trouve pas qui veut du plaisir en province.

C'est toujours une bonne fortune qu'un tel passe-temps, n'y assistât-on que pour *voir le monde*, autre genre d'ineffable volupté dont on est très friand dans les petites villes. Aussi le matin des jours consacrés, les belles *dames* et les beaux *cavaliers* ne s'abordent [illegible] à la bouche : *irez-vous à la musique* ce [illegible] e de figure de réthorique dont je ne me rap[illegible] nom, mais dont les termes sont d'une con[illegible] remarquable.

Ce jour-là donc j'étais allé à la musique... Nous étions au premier dimanche de Carême. Il faisait un de ces beaux jours précoces avant-coureurs du printemps, si lent à les suivre dans les humides et froides contrées de l'ouest de la France. Malgré les prescriptions rigides de la sainte époque qui commençait, une foule assez nombreuse était accourue à ce rendez-vous mondain. Au reste, toute bonne chrétienne, qui se garderait de mettre les pieds au théâtre pendant les Avents, ce sombre Carême de décembre, ne se croit pas obligée à se priver pendant la quarantaine d'expiation qui s'ouvre le mercredi des Cendres d'un concert en plein vent, surtout quand M. le colonel a eu la délicate attention de ne faire fonctionner son orchestre en uniforme qu'après la sortie des vêpres. La musique, d'ailleurs, isolée des paroles qu'elle paraphrase, et de la danse dont elle est l'âme (sœurs profanes qui la compromettent indignement), n'est-elle pas une de ces voluptés mystiques qui échappent au domaine de Satan, quoiqu'elles y touchent ? Et depuis longtemps l'Opéra ne va-t-il point à l'Eglise animer les orgues saintes et chanter au lutrin, en attendant le jour où, pour mieux comprendre et aimer Dieu, l'Eglise ira à l'Opéra ?

Pour le moment, l'Eglise envoyait son contingent de fidèles la représenter à la fête mondaine et s'y délasser des savantes dissertations du prédicateur nomade qui, ce jour-là même, venait de débiter son premier sermon. J'avais donc sous les yeux une grande partie du monde élégant de la ville de......., hommes et femmes dans tout l'éclat de leur luxe dominical. Car le dimanche est encore un jour à part en province, la tradition n'y a rien perdu de sa vigueur, et on y conserve rigoureusement l'habitude de *s'endimancher*. Quoi qu'il en soit, la toilette des femmes ne manquait pas de grâce et de bon goût ; mais on y remarquait un peu d'exagération de la mode et plus de clinquant que de véritable élégance. Leur mise fait toujours penser qu'elles ont laissé leur équipage à deux pas ; mais malheureusement l'équipage est absent, et c'est dans

... de commerce, mais vaste, étendu et digne de la splendeur à laquelle il est appelé.

Consolons-nous toutefois, la nature n'a pas entièrement déshérité l'Algérie, sur d'autres points du littoral : à Bougie, à Mers-el-Kebir, elle a placé de véritables ports de guerre, elle en a fait tous les frais, en ne nous laissant, pour ainsi dire, que le soin de signer ses œuvres.

A 40 lieues à l'est d'Alger, entre le cap Carbon et le cap Cavallo, on rencontre une anse de forme demi-elliptique, de trente milles d'ouverture, de sept à huit milles de profondeur, dans laquelle on distingue, à l'abri de la pointe Bonack, trois rades successives et dignes de fixer l'attention. La première, à commencer par l'ouest, est celle de Sidi Yaya, où la flotte turque venait chercher un hivernage sûr, et où le pavillon français, au temps de Tourville et de Duquesne a flotté plus d'une fois. C'est dans cette rade encore que les bâtiments venant de France à Alger, et déviés par le mauvais temps courent chercher un abri.

Entre le fort Abd-el-Kader et la ville se trouve une autre rade qui sert actuellement au petit nombre de navires que le commerce appelle à Bougie. Enfin, à l'est et au delà la ville, l'ancien port des Romains.

Cet ensemble de dispositions frappe l'observateur, même le moins expert, dans l'art de la navigation. Pour le marin il présente des qualités essentielles. La rade de Sidi-Yaya est accessible par tous les vents, elle est particulièrement bonne pour les vents d'ouest, car l'abri de la pointe Bonack s'étend alors jusqu'au mouillage de la vallée sur une étendue immense.

Par les vents d'est il n'en est plus de même, la mer entre en plein dans le golfe, mais il reste encore au pied du marabout un espace parfaitement abrité où les navires se tiennent en toute sécurité, sans être forcés d'interrompre leurs communications, même par les plus mauvais temps.

Les matériaux de construction se trouvent sur place ; les flancs du Gouraya fournissent en abondance un calcaire magnifique, que l'on exploite aujourd'hui pour le couronnement des quais du port d'Alger, et qui donnerait à bon marché de la chaux, des blocs d'enrochement naturels, et de la pierraille pour les blocs factices. De plus les jetées pourraient être construites par une profondeur ordinaire, et en raison de l'étendue de la rade qu'elles auraient derrière elles, elles abriteraient à longueur égale, trois fois plus d'espace que celles d'Alger. Ajoutons encore que Bougie, grâce à son heureuse position, serait facilement rendue imprenable ; l'armée qui en ferait le siége, forcée de s'établir sur un terrain étroit, accidenté, ne pourrait qu'à grand'peine s'approvisionner d'artillerie et de vivres, et aurait contre elle toutes les chances défavorables de la guerre.

La commission nautique a compris tout le parti que l'on pouvait tirer de ce rare concours d'avantages naturels. Ses projets ont été conçus de manière à nous donner en ce point le port de guerre que nous recherchons sur les côtes d'Afrique.

Le montant des travaux à exécuter serait, d'après ses calculs, de 6 500 000 fr. Dans ce chiffre figurent les ouvrages du port militaire de Sidi-Yaya, ceux du port de commerce à établir devant Bougie, des travaux de fortification évalués à 1 500 000 fr., et enfin, un phare sur le cap Corbon.

Le port de commerce, bien séparé, d'ailleurs, du port de guerre, et tout-à-fait secondaire, pourrait être ajourné jusqu'à ce que la pacification de la Kabylie nous permît d'ouvrir par la vallée de la Souma des communications régulières avec Sétif Hamza. les plaines de la Medjana, et le pays de Biskra. Bougie deviendrait alors un centre commercial fort important, et serait le port où aboutiraient les produits des industrieuses montagnes des Kabyles, et de toutes les plaines situées au sud, entre Alger et Constantine. Jusqu'à cette époque, les travaux du port militaire seraient seuls nécessaires, et ils ne coûteraient pas plus de 5 millions.

Pour cette somme, inférieure à celle que coûtera encore la jetée ... nufactures de l'Europe, grâce aussi à l'importation ... trie, l'Espagne est la terre classique de la fraude, l'Eldorado de la contrebande. Les Anglais ont jusqu'à ce jour exploité cette mine féconde au moyen de leur établissement de Gibraltar, d'où partent, sous la protection de croiseurs armés, des navires chargés de produits anglais et de tabac américain. Mais à mesure que le gouvernement espagnol se consolide, la réaction contre cette fraude audacieuse devient plus vive, la surveillance de la douane plus sévère, et le chiffre des importations illégales diminue. Autrefois il dépassait 40 millions, il atteint à peine douze aujourd'hui, il décroîtera encore, et avec lui l'importance de Gibraltar. Un entrepôt réel fixerait ce commerce à Mers-el-Kebir et lui donnerait toutes les chances de succès qu'il n'a plus ailleurs. Là, en effet, pas de surveillance au départ, vents traversiers pour conduire les contrebandiers sur les côtes orientales d'Espagne, et les en ramener, en un mot toutes les facilités que réclament de semblables opérations.

Mais nous l'avouons, nous verrions avec regret, dans nos possessions françaises se développer une pareille industrie. Libre aux Anglais d'organiser, à main armée, des expéditions de contrebande contre une puissance amie et de couler en pleine paix un croiseur espagnol, en chasse de fraudeurs, sous les canons de leurs forts.

Le gouvernement anglais, on le sait, jouit d'une conscience fort commode, et aucun acte, si odieux qu'il soit, n'éveille ses scrupules, lorsqu'il a pour résultat d'augmenter son commerce, ou de fortifier encore sa puissance navale. Mais en France il n'en serait pas de même, à défaut de la répression du pouvoir, l'opinion publique flétrirait, presque à l'égal d'une violation du droit des gens, une contrebande semblable à celle qui s'opère à Gibraltar. Selon nous l'entrepôt projeté doit avoir moins pour but le commerce interlope des côtes d'Espagne que le commerce régulier de l'intérieur de nos possessions. Il devra alimenter de nos produits les nombreuses caravanes du Tafilet, et avec cette destination, un bel avenir encore lui est réservé. Mais avant de fonder cet entrepôt, nous devrons attendre le rétablissement des relations commerciales qu'il est appelé à desservir.

Revenons à nos ports de guerre, et constatons qu'avec la modique dépense de 7 millions nous pouvons avoir dans la Méditerranée deux ports de guerre magnifiques, Bougie à l'est surveillant Malte et annulant une partie de son influence ; Mers-el-Kébir à l'ouest nous appuyant contre Gibraltar, et nous donnant en cas de guerre contre l'Espagne une formidable position. Pour nous donner beaucoup moins, Alger nous coûtera beaucoup plus et surtout il nous coûtera de cette richesse dont les individus et les nations ne sauraient être trop avares, car elle est la seule qu'il leur soit refusé de créer et de dépenser au gré de leurs caprices ; il nous coûtera du temps, trésor infiniment précieux dans une période sociale, à l'état critique comme la nôtre.

Chemin de fer de Grenoble

A LA GRANDE LIGNE DE PARIS A MARSEILLE PAR LYON.

Personne ne conteste l'importance de la capitale de l'ancien Dauphiné. Cette ville est le centre des routes de poste suivantes : au nord est, Grenoble se rattache à Chambéry et de là rejoint d'un côté Genève et de l'autre Turin ; au nord-ouest, Grenoble est unie à Vienne et à Lyon. Vers le sud deux grandes routes partent de Grenoble, l'une se dirigeant sur Valence ; l'autre, en traversant les départements des Hautes et des Basses-Alpes, Gap et Digne, arrive à Aix et à Marseille.

Bien des intérêts convergent donc sur Grenoble. Aussi dès 1838, le gouvernement avait-il senti la nécessité de comprendre cette ville dans le réseau général des chemins de fer.

Grenoble fut oubliée dans le réseau adopté en 1841, mais la loi du 16 juillet 1845, qui autorise la concession du chemin de fer de Lyon à Avignon, comprend l'embranchement de Grenoble.

... mis qui, sur un parcours de trente-six kilomètres, se développe sur le flanc raide d'une montagne avec des pentes de sept millimètres et des courbes à faible rayon (5 ou 600 mètres), dans lequel la voie s'encadre à diverses reprises entre deux parapets sur des terrassements énormes avec précipice des deux côtés, un pareil chemin peut offrir à quelques ingénieurs la satisfaction des difficultés vaincues, mais à coup sûr, il est peu rassurant pour les voyageurs.

Sur ces questions de viabilité, parfaitement traitées dans l'excellent et consciencieux rapport de M. Reynaud, ingénieur en chef du département de la Drôme ; le tracé par la vallée de l'Isère ne peut être mis en comparaison avec celui par Vienne ou Saint-Rambert.

Le rapport de la commission de Valence a d'ailleurs démontré tous les avantages du tracé par la vallée sous ce point de vue.

Les questions de produit sont également en faveur de ce dernier tracé ; et qu'on ne s'y trompe pas, ces résultats n'intéressent pas seulement les compagnies, ils sont indicatifs de la satisfaction des intérêts commerciaux. Déjà une partie notable du commerce de Grenoble, comprenant ses véritables intérêts, vote pour le tracé par la vallée. Ce tracé traverse les contrées les plus populeuses et les plus riches du département de l'Isère.

A votre point de vue la question doit se présenter sous un autre aspect. Ainsi, sous le rapport des intérêts généraux il importe que Grenoble se raliant avec le midi, puisse devenir un centre de transit des denrées coloniales et des provenances maritimes avec la Savoye et la Suisse, il importe que Grenoble puisse devenir l'entrepôt des productions méridionales. L'Isère et Grenoble écoulent d'ailleurs autant de leurs produits dans le midi qu'ils en exportent vers le nord, et c'est vers le midi surtout que se dirigent les chanvres et les toiles, qui enrichissent ces contrées bien plus que cette fabrication de gants qui succombent devant la concurrence de Paris.

L'aristocratie de Grenoble n'a vu que Lyon et Paris, pressée qu'elle est d'arriver rapidement au grand centre. Ce n'est pas ainsi que l'Ecole sociétaire doit envisager l'avenir.

Les grands centres, vous le savez, sont des absorbants, par cela même qu'ils consomment plus qu'ils ne produisent ; car vous n'appelez pas production les résultats de l'agiotage et des spéculations mercantiles, qui ont pour conséquence d'accoupler le triste contraste du luxe et des fortunes les plus désordonnées et de la plus profonde misère. Nulle part il n'existe une plus mauvaise répartition des trois facultés de l'homme, travail, capital et talent. Le capital envahit tout, et ce qui reviendrait au talent et au travail est la proie du savoir-faire.

L'association doit prendre naissance dans l'industrie agricole, et s'étendre successivement par l'industrie manufacture. Les points résistants seront les grands centres.

Il est donc anti-socialiste d'augmenter encore la concentration sur les villes déjà affectées de concentration. Tel serait cependant l'effet de l'embranchement par Vienne ou Saint-Rambert, au moyen duquel Grenoble deviendrait bientôt un faubourg de Lyon.

Grenoble doit au contraire devenir centre lui-même ; car c'est en les multipliant qu'ils se tiennent en équilibre avec les populations circonvoisines, et perdent leur principe d'absorption.

Grenoble, par sa position de ville frontière, doit devenir un dépôt international. Il faut dès lors consulter les besoins des contrées qu'il doit approvisionner. L'Isère a besoin des produits méridionaux, la Suisse et la Savoie, pays de montagnes, pays froids, appellent essentiellement ce que leur sol ne peut produire, ce que leur industrie ne saurait leur procurer. Les denrées coloniales, les provenances maritimes, les produits des pays chauds, vins, eaux-de-vie, huile d'olive, etc. Quant aux provenances du nord, s'il s'agit de produits naturels, la Suisse et la Savoie peuvent les récolter chez eux, s'il s'agit de produits manufacturés, ils peuvent les demander à l'industrie locale créée ou facile à créer au moyen des moteurs naturels qui y sont nombreux et à très bas prix.

Notre commerce maritime est surtout intéressé à un transit rapide. L'intérêt national se confond ici avec l'intérêt de nos voisins alpestres, et ils appellent de concert et pour ne faire un jour qu'une même famille, le tracé par la vallée de l'Isère.

---

la poussière ou la boue qu'elles traînent leurs oripeaux de salon. C'est triste à voir que toute cette soie et ce velours roulé, pressé, froissé dans la foule, que tout ce luxe de parade piétinant sur une place nue, humide ou poudreuse : on croirait voir un monarque trônant avec son manteau royal sur une banquette de bois.

Il faut avoir présent à l'esprit combien est grand pour ces bons bourgeois de petite civilisation, le dénuement en fait de plaisirs et de distractions de toute espèce, pour comprendre qu'ils puissent se résigner à s'amuser de la sorte. Il n'y a que des gens réduits comme eux à la portion congrue, pour se contenter d'un aussi mince ordinaire. Voici, d'ailleurs, comment la chose se pratique : Pendant une heure environ que dure ce divertissement problématique, on se traîne d'un air distrait et maussade de l'un des bouts de la promenade à l'autre, exécutant force saluts à droite et à gauche (car là tout le monde se connaît), se coudoyant, se marchant sur les talons et ne sortant guère d'un mutisme presque monacal que pour deviser sur telle robe, telle écharpe, tel chapeau, ou sur ce qu'a dit monsieur un tel, ou sur ce qu'a fait madame une telle. Puis quand la grosse caisse a donné le signal, chaque groupe vient s'échelonner et former le cercle autour de l'orchestre guerrier, que protégent deux ou trois de croquemitaines barbus qu'on appelle *sapeurs*, pour écouter bénévolement toutes les bribes musicales que laissera parvenir à leurs oreilles le bruit des piétinements, des cris des enfants et des conversations dont quelques auditeurs barbares ne veulent pas sacrifier la fin aux béatitudes d'un dilettantisme peu exigeant. L'air achevé, l'entracte commence, et tous ces moutons de Panurge, à la file les uns des autres, reprennent leur va et vient monotone, jusqu'à ce qu'un nouveau signal les ramène à de nouvelles jubilations. Et ainsi de suite.

Ce qui ferait penser, à leur honneur, que tous ces bipèdes routiniers n'acceptent que comme un pis-aller ce divertissement de mauvais aloi, c'est l'air d'ennui qu'ils portent stéréotypé sur leur visage. Certainement on ne dirait pas, à les voir, qu'ils sont venus là pour s'amuser : la causerie n'y dérange guère la symétrie rectiligne des groupes, ni le sourire celle des lèvres. Mais, que voulez-vous que fassent ces malheureux, acculés entre les délices du tête-à-tête conjugal et les enivrements de ce plaisir éminemment *civilisé* qui consiste à mettre alternativement pendant plusieurs heures, un pied devant l'autre? qu'ils s'y ennuient, et ils s'en acquittent à merveille. La seule chose qu'on puisse leur reprocher, c'est qu'ils s'entêtent à appeler cela s'amuser .. Ce que c'est que l'habitude !

Je m'étais assis sur un des bancs les plus rapprochés des musiciens pour voir défiler devant moi tout ce monde et mieux saisir l'ensemble de ce tableau assez riche en personnages, mais fort pauvre d'action. Le rôle d'observateur si plein d'intérêt dans une réunion d'hommes que la joie, la passion ou le choc des idées anime, perd tout son attrait devant un monde qui ne connaît d'autre émotion que celle des petites vanités de toilette et de rang ou des commérages de boutique ; devant un monde où tout est réglé, prévu et soumis au niveau de sa vulgarité la plus absolue ; où la liberté n'existe qu'à l'état d'abstraction ; où l'on ne peut être *soi* sans danger, où il faut, à tout prix, se laisser absorber par la masse qui vous domine et vous engloutit dans sa nullité ; où il n'y a qu'un son, qu'une nuance ; où tous et chacun sont ennemis de quiconque sort de la foule ; où toute idée jeune et forte est mise hors la loi, tout élan généreux traité de niaiserie, toute innovation d'un autre ordre que le *racahout des Arabes* ou la *pommade mélaïnocome*, titres de tentative criminelle ou de charlatanisme tout au moins ; où enfin, ces trois mots « se faire remarquer » sont devenus une injure !

Pour moi qui n'affronte ces déserts polaires qu'on appelle le monde que pour y surprendre sous le manteau de glace qui le couvre un peu de cette vie, qui partout semble s'éteindre, que pour y sentir ces tressaillements obscurs, ces palpitations sourdes et comprimées qui se trahissent sous ce linceul funèbre, que pour saisir, enfin, au passage, cette poésie, effet céleste que l'intelligence et la passion font jaillir à travers la croûte terne et froide dont l'enveloppent les préjugés et les convenances ; — je risquais fort d'en être pour mes frais d'observation, et il était probable que, parmi tous ces gens ennuyés, le plus ennuyé, au bout du compte, ce serait encore moi.

Mais la poésie, qui s'endort si souvent dans nos sociétés modernes, ne meurt pas et ne mourra jamais, tant qu'il y aura au milieu d'elles une femme..... Et j'en avais beaucoup sous les yeux : pour le moment, il est vrai, cailloux polis, durs et froids, mais qu'il ne s'agissait que de frapper à propos pour y faire briller la flamme.

Une d'entre elles surtout avait attiré mes regards, parce qu'elle portait marqué sur ses traits à un plus haut degré que les autres, l'air provincial d'indifférence et d'ennui, et qui, cependant, en la considérant attentivement, on devinait sous ce masque quelque chose de singulièrement gracieux et intelligent qui mentait à l'apparence, mais qui mentait si bas, si bas, que j'étais peut-être le seul à m'en apercevoir.

C'était une jeune femme de vingt à vingt-quatre ans, d'une taille assez élevée, mince et flexible comme un jeune palmier. Sa mise était élégante, mais d'une grande simplicité ; son visage, d'une pâleur extrême, amaigri et souffreteux, portait à un point assez visible les signes d'une maladie cruelle, qui, à cet âge, peut bien quelquefois ne tuer que lentement, mais qui ne pardonne jamais. Elle avait le front haut, large et d'un blanc très pur, gracieusement encadré par de larges bandeaux de cheveux châtains ; de grands yeux d'un bleu clair et pâle, au regard doux, mais morne et sans autre expression que celle, bien fugitive encore, de la souffrance ; un petit nez d'un modelé parfait, et une bouche d'un dessin suave, mais sans coloris et sans sourire, inerte et froide comme si elle eût été taillée dans le marbre. Il y avait, enfin, dans sa démarche, ce je ne sais quoi de traînant et d'affaissé qui dénote l'apathie ou la douleur physique, ou ces deux choses à la fois.

Certes, c'était bien là la vie à son minimum d'intensité, et il eût été difficile de dire ce qui languissait le plus en cette femme ou du corps ou de l'âme. Pendant tout la *musique*, elle ne démentit pas un seul moment l'indifférence complète qui immobilisait ses traits et que semblait lui inspirer tout ce qu'elle voyait ou entendait autour d'elle, y compris, il faut bien le dire, le jeune homme à figure de mari qui lui donnait le bras.

Ce dernier pouvait à bon droit passer pour un joli homme. Sa mise était irréprochable, sa tournure distinguée ; sa taille, un peu au-dessus de la moyenne, avait de l'aisance et quelque dignité. Son visage, sans être remarquablement beau, était de ceux qui passent pour très-agréables dans un salon. Mais il portait épanoui sur ses traits cet air de satisfaction béate qui annonce souvent un cœur peu profond ou un esprit assez étroit, de l'égoïsme ou de la suffisance. Il semblait, comme on dit, heureux de vivre. En un mot, et ceci posait devant l'observateur un problème difficile à résoudre, sa physionomie placide et de bonne humeur faisait un contraste parfait avec celui de sa compagne, contraste encore plus choquant que celle qui existait entre la sombre pâleur de celle-ci et les joues fraîches et rosées de l'autre.

La conversation était peu animée entre ces deux personnages ; au moins, pendant tout le temps que je pouvais les apercevoir, me sembla-t-il que les quelques observations soumises, d'un air leste et dégagé, au sexe faible par le sexe fort, n'obtenaient pour réponses que de rares monosyllabes. Mais l'apparence de parfait contentement que respiraient tous les traits du jeune mari n'en paraissait pas dérangé, et il ne montrait pas pour cela moins d'ardeur à distribuer *tribord* et *babord*, comme disent les marins, de gracieux sourires, tandis que la femme ...

ses millions à écouler le long de leurs berges des railways qui auraient pu être établis plus tard. Ces questions, et mille autres d'intérêt national et international, étaient complètement résolues par les directions que nous assignons aux railways proposés. En un mot, dans notre système, le merveilleux appareil de locomotion que la science venait de donner à l'industrie humaine, ne donnait pas à Paris, aux dépens des provinces, une nouvelle et immense force d'absorption. Toutes les parties du territoire eussent joui, avec le moins de dépense possible, d'une circulation facile, et de proche en proche au grand tronc central de cet appareil, seraient venus souder les rameaux et les ramascules.

Un système opposé a été totalement adopté. Cette faute est d'autant plus grave que les députés des départements, — peu jaloux de la splendeur de Paris, — se trouvent avoir fait pour la capitale et pour son monstrueux développement, plus que n'ont jamais rêvé les ultra-partisans d'une centralisation égoïste et parasite.

On comprend qu'au milieu de l'incohérence des lignes, des embranchements, des tronçons proposés et que l'on propose journellement, il n'y a plus guère de raison pour combattre telle ou telle ligne, telle ou telle direction. Dieu seul peut ordonner le cahos.

Grenoble est évidemment sollicité en même temps par deux grands intérêts, celui qui attire vers Lyon et Paris ses produits et ses habitants, et celui qui a son courant entre Marseille et la Savoie. De ces deux intérêts aucun ne doit être sacrifié. Déjà le premier se trouve formellement reconnu dans la loi du 16 juillet 1845. C'est là un fait dont nous avons dû tenir compte. Le second intérêt veut, nous le reconnaissons, une ligne de fer de Valence à Grenoble. Il ne peut donc rester entre les deux lignes qu'une question de priorité.

Si même la question du tracé change, comme on le dit, si au lieu de s'embrancher à Vienne la ligne de Grenoble part directement de Lyon, si Bourgoin doit être bientôt rattaché à cette dernière ville, etc., etc., notre opinion se trouvera elle-même modifiée, car lorsque c'est le fait qui commande et dirige, il faut bien que la théorie se mette à la remorque, et, théoriquement, nous ne combattons que les lignes parallèles à faible distance.

Si donc la ligne de Bourgoin s'exécutait, comme Grenoble pourrait s'y rattacher, et que les intérêts de cette dernière ville avec le Nord seraient ainsi suffisamment ménagés, nous donnerions dès à présent la priorité à l'embranchement de Valence à Grenoble.

En résumé, si l'administration veut faire chose utile au pays et éviter les doubles emplois, si coûteux lorsqu'il s'agit de chemin de fer, elle devrait, avant de s'arrêter au choix de l'embranchement de Grenoble, décider la question du railway de Lyon à Bourgoin.

Voici les singuliers détails donnés par le journal ministériel le *Globe-Epoque* sur une cérémonie qui s'est passée avant-hier dimanche, au palais des Tuileries.

A onze heures et demie, trois voitures de la cour, précédées de courriers, sont allées prendre à son hôtel le nouveau cardinal, M. l'archevêque d'Aix. Son Eminence a pris place dans la première, ayant à sa gauche l'ablégat apostolique, et en présence de M. le comte de Saint-Moris, introducteur des ambassadeurs, et d'un officier d'ordonnance de S. M.

Le cardinal a trouvé aux Tuileries MM. l'archevêque de Paris, l'archevêque de Chalcédoine et l'évêque de Verdun.

L'ablégat apostolique ayant été admis seul à l'audience de S. M., et lui ayant adressé un discours latin auquel elle a répondu, le roi et la famille royale, la cour et les évêques, sauf le cardinal et l'ablégat, ont entendu la messe dans la chapelle des Tuileries.

Après la messe, le cardinal et l'ablégat ont été introduits, et ce dernier a remis à Son Eminence le bref du pape et à Sa Majesté la barrette rouge sur un plat d'or. Le cardinal étant *à genoux devant le roi, à genoux aussi*, Sa Majesté a posé la barrette sur la tête de Mgr. Bernet.

Le cardinal s'est alors revêtu du costume rouge et a été admis à l'au-pourrait répondre que le défi qui lui est lancé par le correspondant du *Journal de Francfort*, est une mauvaise plaisanterie.

En attendant, devant ces affirmations et ces dénis réciproques, nous devons nous abstenir; la vérité ne pourrait être éclaircie que par les gouvernements eux-mêmes; mais ils s'inquiètent peu de ce qui ne touche pas directement leurs intérêts et s'enferment chacun dans leur égoïsme.

A l'occasion de la proposition de M. Desmousseaux de Givré et du discours si remarquable et par le fond et par la forme de M. de Lamartine, sur la perception du droit d'octroi sur les bestiaux, la *Presse* affirme qu'en Allemagne, où la viande est de 15 p. 100 moins chère qu'en France les salaires sont de 40 p. 100 plus bas. Nous ne savons pas de quelle Allemagne la *Presse* veut parler. Si c'est de la Silésie, nous nous récusons, mais quant à toute l'Allemagne méridionale, nous pouvons assurer à la *Prusse* que son chiffre est tout à fait inexact. Là où le salaire est de 36 kreuzers par jour, l'ouvrier vit très bien avec 18, mais la différence est surtout frappante pour l'ouvrière, dont le sort n'est nulle part aussi précaire qu'à Paris. Une couturière en robes à Francfort gagne 2 fr. par jour et est nourrie, et une couturière en chemises, 1 fr. 50. A Paris, l'ouvrière en robes gagne 1 fr. 25 c. sur lesquels elle doit se nourrir et se loger. Un logement à Paris qui coûte 15 francs, coûte en Allemagne 3 fr. par mois.

ALGÉRIE. — On lit dans le *Courrier d'Afrique* du 18 février :

« M. le maréchal, après avoir fait sa jonction avec M. le général Bedeau, s'est porté dimanche chez les Beni Kralfroun; une razzia importante a eu lieu sur cette tribu, qui nous était particulièrement hostile. — Le 16, M. le gouverneur-général a fait une nouvelle jonction avec le corps d'expédition que commande M. le général Gentil, et qui avait quitté lundi matin la position d'Hadjenrel-Djoubala, qu'il occupait précédemment. Ces colonnes opèrent aujourd'hui simultanément sur les Beni-Kralfroun et se dirigeront vers les Flittas. Jusqu'à présent, il n'y aurait point eu d'engagement sérieux.

» On nous assure que les Kabyles de l'est auraient refusé de se joindre à Abd-el-Kader, et que les gens les plus influents de ces montagnes ont même refusé de prendre connaissance des lettres qu'il avait écrites et répandues avec une certaine profusion.

» La colonne aux ordres de M. le général Yussuf a quitté Boufarick et s'est rapprochée du Fondouck. »

D'après l'*Echo d'Oran* du 14 février, M. le lieutenant-général de Lamoricière était le 10 à Aïn-Tifria, à l'est de Saïda. Il a châtié par des razzias quelques fractions des tribus de la Yacoubia, convaincues d'avoir eu de récentes communications avec l'ennemi, et reçu la soumission d'une grande partie de la tribu des Assassenas, la plus importante de toute cette contrée. L'ordre, ajoute l'*Echo*, ne tardera pas à s'y rétablir complètement.

ÉTATS-ROMAINS. — On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 19 février :

« La fermentation continue en Italie : on désigne le mois d'avril pour l'époque où quelque mouvement violent éclatera dans les Légations, la Marche et l'Ombrie. Des débarquements de mécontents auront lieu. Le gouvernement romain, qui n'ignore pas ces plans, se propose d'augmenter la force armée sur les points menacés. Des fonctionnaires supérieurs ont été envoyés dans les Légations pour s'enquérir de la situation du pays et voir si les réclamations sont fondées. A Lugo, on a poignardé un maréchal-des-logis et des carabiniers. Dans une autre localité on a tiré sur un sergent de volontaires. »

BELGIQUE. — On continue à regarder comme très-probable, à Bruxelles, la retraite de M. Van de Weyer, ainsi que celle de M. d'Hoffschmidt, ministre des travaux publics; mais on ne désigne pas encore leurs suc-généralement accrédité, M. le ministre du commerce [illegible] décidé à faire cesser le conflit élevé entre lui et l'intendance sanitaire de notre ville, à l'occasion de la dernière ordonnance royale en modifiant en quelques points les anciens règlements. On se souvient que les membres de notre intendance avaient présenté en masse leur démission. Cette démission vient d'être acceptée.

— La chambre des députés a appris au commencement de la séance du 23 février, la mort de M. Philippe Dupin, qui lui a été annoncée par une lettre de M. Dupin aîné.

— Par ordonnance royale du 13 février, M. Lejeune, enseigne de vaisseau auxiliaire sur la frégate l'*Uranie*, a été nommé enseigne de vaisseau entretenu, à dater du 1er dudit mois.

— Les scieurs de pierre demandent une augmentation de salaire. Trois d'entre eux, les nommés Aubé Emmanuel, Gervais Alexandre et Vieillard Nicolas, ont été arrêtés hier sur mandats décernés par M. le procureur du roi.

— Le *Constitutionnel*, le *Siècle*, l'*Epoque*, la *Réforme*, l'*Esprit public*, le *Corsaire-Satan* et le *Charivari* annoncent qu'ils ne paraîtront pas demain, mercredi.

— On devait jouer dernièrement, à Murcie même, dit *El Costellano*, le drame de M. Frédéric Soulié, les *Amants de Murcie*, traduit en espagnol par M. Campillo. Le spectacle était annoncé sur l'affiche, mais le chef politique en a défendu la représentation.

SÉQUESTRATION. — L'*Indicateur de Cognac* révèle un crime abominable : une pauvre petite fille avait été séquestrée par son père, tailleur à Cognac, par sa mère et par son frère, instituteur primaire. La justice, avertie, se transporta au domicile des père et mère. Là, dit l'*Indicateur*, après s'être assurés des trois prévenus, les magistrats arrivèrent au galetas de la pauvre recluse. Nous renonçons à peindre le sentiment pénible qu'ils éprouvèrent à l'aspect de ce lieu infect, et surtout de la malheureuse enfant accroupie sur un réchaud cassé, contenant quelques charbons presque éteints, n'ayant pour tout vêtement, si l'on peut leur donner ce nom, qu'un lambeau de chemise couleur de la cheminée, une jupe sale et sordide qui ne lui allait pas aux genoux, et par dessus un morceau de serpillère tout déchiré, sale et dégoûtant, et dont elle ne parvenait à se couvrir qu'en s'accroupissant. Les jambes et les bras nus étaient couverts de saletés et de ces taches livides que produit le défaut de circulation du sang, sa figure hâve et terne annonçait des souffrances longues et cruelles; debout, elle offrait l'aspect du malheur résigné; elle semblait avoir perdu le sentiment de sa propre existence! Dans un coin de ce réduit de 5 pieds de large sur un peu plus de long, ajoute l'*Indicateur*, se trouvait un lit! Sur une espèce de bois de lit formé de planches pourries, était placée une paillasse infecte que dévoraient et se disputaient des milliers d'insectes produits ou attirés par la putréfaction; puis par dessus une espèce d'oreiller plus pourri encore et plus infect que la paillasse. C'est sur ce fumier, dont l'exiguité la forçait à conserver l'attitude la plus pénible, à se replier complètement sur elle-même, sans autre couverture que le lambeau de toile d'emballage dont nous venons de parler, que cette enfant passait ses nuits depuis deux mois.

L'autorité administrative a provoqué la destitution du fils comme instituteur primaire.

L'ÉQUIVOQUE. — Depuis le chevalier d'Eon jusqu'à nos jours on a vu nombre d'hommes-femmes, ou, pour mieux dire, de femmes-hommes qui ont porté vaillamment l'épée. Le chevalier ou la chevalière d'Eon fut, comme on sait, tour à tour avocat au parlement de Paris, diplomate chargé d'une mission en Russie, favori de l'impératrice Elisabeth, qui elle-même s'était laissée prendre au piège des mâles allures du chevalier; puis capitaine de dragons et favori de Louis XV. La chevalière d'Eon ne prit les habits de son sexe que sur l'ordre de Louis XVI; et, changeant de rôle, ce fut elle à son tour à qui la jeunesse dorée du temps fit une cour assidue; il n'était bruit alors que de ses conquêtes à l'Opéra, où elle se montrait presque tous les soirs. En 1785, elle soutint un assaut d'armes contre le fameux Saint-Georges, et finit par se faire maître d'escrime.

---

ponlait à ceux qui lui étaient adressés que par une légère inclination comme automatique, qui ne troublait jamais la triste et froide impassibilité de son maintien.

J'avoue que ma curiosité commençait à être singulièrement piquée : il me semblait flairer la piste du drame, et je me prenais à implorer le hasard, ce grand révélateur des incidents romanesques, lui demandant de me donner la clef de cette antithèse et l'occasion d'entrer quelque peu dans le mystère de ces deux existences qui me paraissaient devoir être elles-mêmes étonnées de se trouver ensemble; de m'apprendre enfin ce qu'il pouvait y avoir de commun entre ce charmant et joyeux bon vivant, et ce triste et pâle fantôme dont on ne pouvait trop dire s'il sortait de la tombe ou s'il y marchait.

Il est une loi de physiologie morale qui veut que les choses arrivent précisément parce qu'elles ne devaient pas arriver. La logique a presque toujours tort dans les événements de cet ordre, et l'on a grand tort de regarder le hasard comme une divinité débonnaire que les faiseurs de romans et de drames mènent par le bout du nez. Le hasard est fort jaloux de son droit d'initiative et déjoue volontiers les prévisions humaines qui y portent atteinte. Je l'invoquai en ce moment, mais je ne l'attendais pas : il arriva précisément parce que je ne pouvais ni ne devais l'attendre. Entre deux morceaux de musique, le dialogue suivant s'établit entre deux matrones respectables assises à côté de moi sur le banc où je m'étais placé :

— Mon Dieu! comme cette pauvre Louise est changée! elle fait peur à voir.

— Il est de fait qu'elle s'en va tous les jours de plus en plus... la pauvre enfant! Si elle voit la belle saison, elle ne passera pas la chute des feuilles.

— Décidément, elle est poitrinaire.

— Ah! mon Dieu oui! pauvre petite.

— Fiez-vous donc aux apparences! qui eût dit cela, il y a deux ou trois ans?.... Etait-elle fraîche et jolie, cette créature-là, quand elle s'est mariée.

— Jolie comme un amour!... En a-t-on parlé de ce mariage! A-t-il fait assez de bruit..... mais aussi quel couple charmant!

— Oui, et tout réuni.... fortune, beauté, jeunesse...

— Je la vois encore, cette pauvre Louise.... Le jour de sa noce.... un vrai bouton de rose dans des flots de satin et de dentelles.

— Et toujours son petit air sérieux et indolent.

— Oui, mais pas comme à présent, bien s'en faut.... Aujourd'hui elle a l'air de vouloir mourir d'ennui avant que la maladie ne la tue.

— C'est ma foi vrai!... c'est même un peu trop prononcé; car je veux bien croire qu'elle souffre et qu'elle s'inquiète.... il y a de quoi!... mais ce n'est pas seulement de la souffrance et de l'inquiétude que son visage exprime; c'est une apathie, une indifférence!... on dirait que le monde entier ne vaut pas pour elle la peine d'un mouvement ou d'un sourire... Ma foi, si elle meurt comme ça elle n'aura pas eu l'air de regretter la vie.

— Et cependant qui devrait la regretter, si ce n'est elle?

— Elle avait tout ce qui peut faire qu'on s'y attache.

— Un mari qui vaut son pesant d'or.... joli homme, doux, poli, parfait de caractère et de manières.

— Et qui l'adore, ma chère! jamais il ne l'a contrariée, jamais il ne lui a dit un mot plus haut qu'un autre.... Tant qu'elle a voulu aller dans le monde elle y est allée; quand elle ne l'a pas voulu ou pas pu, il l'a laissée vivre à sa guise... un homme rempli de procédés; et bien vu, estimé de tout le monde!... et faisant des affaires d'or avec son étude...

— Pauvre garçon! quel coup ce sera pour lui, lorsqu'il la perdra ou qu'il saura qu'elle est perdue.

— Lui qui a l'air si heureux!..... mais faut-il qu'on soit aveugle! comment ne s'aperçoit-il pas que sa femme se meurt?...

— Eh! mon Dieu! ce sont toujours les plus intéressés qui sont les plus aveugles.

— Oh! le pauvre jeune homme! c'est affreux!

— Oui, c'est affreux, pauvres gens!

Le dialogue s'arrêta là et je restai désappointé..... Une jolie femme qui épouse un beau garçon, un ménage modèle, heureux par la fortune et les convenances de caractère; puis, en peu d'années, une maladie cruelle qui vient renverser cet édifice de bonheur dans une tombe! c'est triste et touchant, cela est vrai; mais ça ne sort pas des malheurs ordinaires..... et je ne puis, après tout, m'intéresser à toutes les infortunes privées du genre humain..... J'avoue que le contraste de ces deux physionomies, si étrangement accouplées, m'avait fait espérer quelque chose de mieux. Mais les observateurs prennent souvent les songes de leur imagination pour des révélations mystérieuses.... Je me suis trompé : mes deux vénérables voisines, qui sont du pays et doivent se connaître en chroniques intimes, n'ont certainement pas pu se méprendre depuis le temps qu'elles l'ont sous les yeux, au sujet du couple qui m'occupe.....

Au moment où je me parlais ainsi à moi-même, ce dernier passait devant moi et venait prendre sa place autour des musiciens. Et comme j'examinais attentivement la jeune femme, qui, de son côté, ne s'inquiétait pas le moins du monde de mes regards inquisiteurs, je la vis tout-à-coup tressaillir sourdement, comme si elle eût été frappée d'une secousse électrique. Au même instant, un jeune homme qui venait derrière les époux, les dépassait en les saluant et allait se mêler à un groupe d'hommes.

— As-tu froid froid, ma bonne amie, dit le mari modèle, avec un aimable empressement et le plus agréable sourire?

Et en même temps il adressait un signe de tête gracieux au jeune homme, en lui disant : « Bonjour, Jules, » tandis que la jeune femme répondait à son mari par un geste négatif et reprenait son impassibilité ordinaire. Le jeune homme était passé sans se retourner.

— Mes voisines recommencèrent, à ma grande satisfaction, leur ramage dialogué :

— Ah! voilà M. Jules Monnier... il est rare comme les beaux jours.

— C'est vrai : on ne le voit plus dans le monde depuis bien longtemps.

— Ces hommes d'affaires, ça vieillit si vite!

— A trente ans!... est-ce que cela a du bon sens!... Bah! c'est un original.

— Oh! les jeunes gens d'aujourd'hui sont bien ridicules... Les plus sociables vont au bal pour y jouer, les autres n'y vont pas du tout.

— Ah! ma chère, j'ai vu cela bien différent autrefois!

— A qui le dites-vous! nous n'étions pas alors réduits à danser avec des échappés de collège.

— La singulière jeunesse qu'on nous fait aujourd'hui! des piliers de café et des coureurs de grisettes!

— Ça n'a pas de nom... On s'arrache les jeunes gens, aujourd'hui; ils sont au prix de l'or, pour les soirées : et ils sentent la pipe encore!

— Mais M. Monnier vit bien retiré, dit-on; il ne fréquente pas plus les cafés et le théâtre que le monde.

— Ma foi! tout cela est bien singulier. Je ne comprends rien à une pareille existence.

— C'est dommage, après tout, car on dit que M. Monnier est un homme de beaucoup d'esprit.

— Je ne sais trop... il cause fort peu... et il est toujours dans les nuages... Ces hommes de tant d'esprit, voyez-vous, finissent par en devenir bêtes... j'aime bien mieux M. Gantois. Voilà un homme qui a de l'esprit de société! toujours aimable, toujours riant, ayant toujours quelque chose agréable à dire à tout le monde!... — Bah! ne me parlez pas de ces rêveurs capricieux qui vous parlent comme par grâce, ou vous disent des choses de l'autre monde auxquelles personne ne comprend rien.

BÉNÉDICT.

(La suite à demain.)

... de Jean-Auguste, fils, etc.

Le tribunal (première chambre) a ordonné que l'acte de naissance de Seyer serait ainsi rectifié.

CRIME MYSTERIEUX. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Un ancien commerçant, le sieur Jean May, vivant de ses rentes, et parvenu à l'âge de soixante-dix ans, s'était retiré rue de la Tombe-Isoire, 56, à Montrouge, où il vivait dans le plus complet isolement. Séparé amiablement, depuis près de dix années, de sa femme, qui était venue habiter la commune en même temps que lui, mais qui logeait dans une autre rue, il pourvoyait à tous ses besoins et la visitait presque chaque jour; mais il ne recevait personne, se renfermait chez lui, et, dans les rares occasions où l'on venait heurter à sa porte pour lui parler de quelque affaire urgente, ce n'était qu'après avoir interpellé le visiteur, et avoir appris par sa réponse quel il était, qu'il se décidait à ouvrir.

» Le sieur Jean May jouissait du reste de la meilleure réputation; il était humain, bienveillant, et passait pour être riche et posséder dans son domicile des valeurs considérables et des sommes dont l'importance le déterminait sans doute à s'entourer de tant de précautions de sûreté.

» Les habitudes du sieur Jean May étaient d'une grande régularité, et, comme il n'avait pas de domestique, on le voyait toujours sortir et faire ses petites provisions aux mêmes heures. Mercredi dernier, on ne le vit pas comme d'ordinaire, mais son absence fut à peine remarquée; jeudi, on s'étonna de ne pas le voir paraître, et hier, enfin, les inquiétudes furent telles dans son voisinage qu'on pensa qu'il avait été frappé d'une attaque d'apoplexie.

» Ce fut sous l'empire de cette idée que plusieurs habitants de la rue de la Tombe-Isoire se rendirent près du commissaire de police de Montrouge, M. Barlet fils, pour le requérir de faire procéder à l'ouverture des portes du logement du sieur Jean May. Ce commissaire s'étant rendu sur les lieux, et ayant remarqué qu'une des fenêtres intérieures du logement situé au deuxième étage, était ouverte, fit entrer par cette voie un jeune homme, pour qu'il examinât et vînt dire s'il fallait en effet procéder judiciairement à l'ouverture.

» Quelques minutes s'étaient à peine écoulées, qu'on vit revenir ce jeune homme, les traits bouleversés, pâle, et donnant tous les signes d'une profonde terreur. Il annonça, lorsqu'il eut recouvré assez de calme pour se faire entendre, que le malheureux Jean May était mort assassiné, et qu'il venait de voir son cadavre.

» Les portes furent alors ouvertes, et le commissaire pénétra à l'intérieur avec les locataires de la maison qui s'étaient réunis sur le palier.

» Le logement se composait de deux pièces. Dans la seconde, on trouva le corps du sieur Jean May, étendu sur le dos, froid et raidi, car la mort remontait à deux ou trois jours. Tout autour on voyait une mare de sang, puis à deux pas un couteau commun, du genre de ceux des marchands de vins de barrières, dont le manche de bois noir et la lame étaient souillés de sang. Tout auprès était une hachette à fendre du bois, portant au tranchant et au marteau des traces sanglantes et quelques cheveux.

» En examinant le corps, on constata qu'il avait reçu une profonde blessure au côté gauche, du cœur; qu'en outre le cou avait été coupé, ainsi que la veine jugulaire et l'artère carotide; à la partie postérieure de la tête on remarquait aussi d'horribles blessures, faites avec le marteau de la hachette, lequel, en brisant le crâne, avait broyé le cervelet. Une armoire en noyer qui se trouvait dans cette chambre, où avait été commis le crime, avait été brisée; on en avait arraché le linge qu'elle contenait, pour y chercher sans doute l'argent, et ce linge gisait épars sur le carreau, portant çà et là les traces sanglantes de la main du meurtrier.

» La justice fut immédiatement prévenue, et l'un de MM. les substituts du procureur du roi se rendit sur les lieux.

» L'enquête sommaire à laquelle il a été procédé n'a pu encore jeter aucune lumière sur cet horrible évènement. Le sieur Jean May n'avait pas d'ennemis, et d'ailleurs le vol qui a été commis éloigne l'idée d'une vengeance. D'un autre côté on s'explique difficilement qu'avec sa défiance habituelle et les précautions dont il s'entourait, un inconnu ait pu pénétrer jusqu'à lui et le surprendre. Nulle trace d'effraction ni d'emploi de fausses clés n'a été constatée à la porte de son domicile. On ignore l'importance du vol commis, mais nulle somme d'argent, nul objet de valeur n'a été retrouvé dans le logement de la victime.

Le 23 février, dit le *Droit*, le malheureux Jean May a été enterré; La veille, en présence de M. le juge d'instruction, a eu lieu l'autopsie du cadavre.

Le fils de Jean May a été confronté avec le cadavre. Jusqu'à présent cette arrestation est maintenue.

La mort de Jean May a fait d'autant plus de sensation dans le quartier qu'il habitait, qu'il était fort charitable. En outre des aumônes qu'il répandait, il faisait fréquemment de petits prêts aux personnes qu'il jugeait dignes de sa confiance.

Sa séparation d'avec sa femme s'explique par l'état intellectuel de cette dernière, qui est voisin de l'idiotisme.

Une grande affluence se pressait autour de la voiture qui a amené le fils de Jean May auprès du cadavre de son père, et celle qui a suivi le convoi était encore plus considérable.

LE CHEVAL ET LE CHEMIN DE FER. — La compagnie du chemin de fer d'Orléans était assignée devant la 5e chambre du tribunal civil de la Seine dans les circonstances suivantes :

Le 5 janvier 1846, M. le vicomte Grouchy fit conduire à la gare de Corbeil un cheval de luxe, qui, par la négligence des employés, fut grièvement blessé au moment où il venait d'être placé dans le wagon-écurie. Dans ces circonstances, M. le vicomte Grouchy prétend ai laisser son cheval au compte de la compagnie, et réclamait comme indemnité une somme de 2 000 fr. pour la valeur du cheval, plus 500 fr. pour la privation du service et les dépenses de voiture qu'il avait été obligé de faire à Paris.

Me de Belleyme, avocat de M. Grouchy, a exposé cette demande.

Me Gillard, avocat de la compagnie, a accepté la responsabilité de l'accident, mais tout en contestant l'évaluation donnée par M. Grouchy à son cheval, et son droit simultané à la totalité de la valeur et à des dommages intérêts, il s'est surtout attaché à établir que les articles 1784 du Code civil et 98 du Code de commerce ne donnent au propriétaire qu'une action en indemnité, et non pas le droit de forcer les compagnies de chemins de fer et les commissionnaires de transport à garder pour leur compte les marchandises avariées.

» A l'appui de cette doctrine, très importante pour les compagnies de ... (septentrional), se sont soulevés pour obtenir une augmentation de salaire. Une bande a déployé le drapeau rouge et s'est portée sur la maison de M. Van Wiggelaert, entrepreneur, où deux conducteurs ont été blessés. La maréchaussée des brigades voisines a dispersé les attroupements. La schuttery d'Eyndhoven avait pris les armes pour prêter main forte au besoin. Deux meneurs sont arrêtés.

Lundi 2 mars, M. Emile Chené ouvrira chez lui, rue Saint-André-des-Arts, n° 60, un nouveau cours de musique vocale et d'harmonie. Le cours aura lieu les lundi, mercredi et vendredi, à huit heures du soir. Des places spéciales sont réservées aux dames.

Bulletin scientifique.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Séance du 23 février.

Physiologie et Médecine. — *Appareil respiratoire des oiseaux.* — M. Sappey donne lecture de la suite du Mémoire dont il avait communiqué la première partie dans la séance du 9 de ce mois. On se souvient que, d'après les recherches de ce jeune naturaliste, et contrairement à l'opinion reçue, ce serait le diaphragme, qui, dans les oiseaux aussi bien que dans les mammifères, serait l'agent essentiel de la respiration. Voici les points principaux de la partie de son travail, que M. Sappey a fait connaître dans la séance actuelle :

Il existe de chaque côté de la ligne médiane cinq réservoirs aériens annexes au poumon. Chacun de ces réservoirs possède un orifice distinct, par lequel il communique avec le poumon, et un appareil musculaire qui peut le comprimer.

Déjà M. Serres a démontré l'analogie qui existe entre les cellules aériennes des oiseaux et les poches sous-cutanées signalées dans les batraciens par Mery et représentées par Dagès.

Les réservoirs sont, de chaque côté de la ligne médiane : 1° la cellule prévertébrale; 2° la cellule bi-claviculaire; 3° la cellule diaphragmatique antérieure; 4° la cellule diaphragmatique postérieure; 5° la cellule cloacale ou abdominale. Toutes ces cellules, moins la bi-claviculaire, son impaires et symétriques.

Les deux cellules cloacales sont les réservoirs les plus considérables. Chacune corrrespond en dehors aux parois du bassin, en dedans à la masse des viscères abdominaux.

Ces divers réservoirs aériens ont pour usage principal d'abaisser le centre de gravité, de rendre par conséquent plus stable l'équilibre de l'oiseau, et pour usage accessoire de diminuer sa pesanteur spécifique. L'opinion que ces cellules serviraient à étendre la muqueuse respiratoire et à favoriser l'hématose, tombe devant l'observation; car l'hématose exige des vaisseaux et du sang, et les parois des cellules sont très peu vasculaires.

Les cellules ne reçoivent que de l'air qui a déjà servi à la respiration. Cet air a une température de 40° environ, il est par conséquent plus léger que l'air extérieur, et il diminue la pesanteur spécifique de l'oiseau.

Tous ces réservoirs aériens occupent la région supérieure ou dorsale, tandis que les organes qui offrent quelque poids ont leur siège à la région opposée.

Le refoulement de l'air des cellules vers le poumon est entièrement passif et produit par la raréfaction de l'air contenu dans les cellules. Ce renouvellement s'opère par un mécanisme analogue à celui de la pompe aspirante. Si quelquefois les muscles interviennent pour comprimer ces réservoirs et renouveler plus complètement le fluide qu'ils contiennent, cette intervention ne se reproduit qu'à de rares intervalles.

De l'aspiration exercée par le poumon sur l'air des cellules, il résulte qu'un oiseau, après l'oblitération complète de la trachée-artère, peut encore respirer si on pratique une ouverture sur une des cellules ou sur l'un des os avec lesquels ces cellules communiquent.

M. Sappey fait ensuite l'énumération de ces os dans lesquels l'air pénètre; ce qui a pour effet d'accroître le volume sans augmenter leur poids, condition doublement avantageuse, et pour les attaches musculaires et pour la résistance des os eux mêmes.

Passant enfin aux plumes, l'auteur démontre que l'orifice par lequel elles communiquent avec l'air extérieur, est situé sur leur face inférieure, au point de jonction du sillon qu'on observe sur cette face avec l'âme ou moelle de la plume. Cet orifice a la forme d'une ellipse très allongée. Dans aucune circonstance le canal des plumes ne communique avec l'appareil respiratoire.

— *Le fer du sang considéré comme agent de la circulation*, par M. Ducros. — L'auteur de cette Note, qui ne joint pas à l'Académie d'autant de crédit qu'à la cour, est à coup sûr homme d'imagination. Dès qu'il a conçu une hypothèse, rien ne l'embarrasse pour l'expliquer et la justifier. Voici comment M. Ducros procède à la démonstration de la proposition qu'il énonce avec son aplomb accoutumé :

« D'après les observations de Buffon et de Lacépède, tout fer est susceptible de se magnétiser, pourvu qu'il soit soumis aux conditions physiques suivantes : frottement, entrechoc, division et chaleur. Or, le fer qui enveloppe les globules sanguins sous forme d'hématosine, est, dans la circulation frotté, battu, divisé; il s'oxyde, se désoxyde. Dans ces diverses opérations si propres à faire naître ses propriétés magnétiques, le fer du sang se magnétise, et les globules sanguins jouissant des propriétés aimantées spéciales appropriées à la vie, obéissent alternativement soit à l'attraction dans la circulation veineuse, soit à la répulsion dans la circulation artérielle. »

Mais pourquoi, se demandera-t-on, cette différence d'effet de la même cause dans les artères et dans les veines ? M. Ducros répond : « C'est que dans l'arbre artériel, les globules sanguins sont magnétisés à un point presque identique, tandis que, dans l'arbre veineux, ils sont magnétisés à des degrés fort divers. »

Et voilà que tout aussitôt l'auteur fait les plus merveilleuses applications de son principe à une multitude de faits connus :

« Les physiologistes, dit-il, trouvent que le fer est indispensable à la circulation du sang et qu'il favorise celle de la sève. Les chlorotiques qui ont très peu de fer dans leur sang ont une circulation irrégulière et très affaiblie; au contraire les personnes qui ont leur sang saturé de principes ferrugineux sont exposées aux fièvres inflammatoires.

» La force magnétique imprimée au sang par le fer explique la circula- ... ceau, non seulement de plantes parasites de l'ordre des cryptogames, mais encore d'une foule d'êtres animés, destinés à s'approprier les éléments matériels de cette destruction, à s'en nourrir, à les rendre à la vie par l'acte digestif. Cette faculté de la mort d'attirer la vie est une haute mission, c'est une loi d'harmonie universelle qui se retrouve partout. »

En avril 1845, M. Dufour trouva sur le tronc d'un des grands ormeaux d'une avenue de Saint-Sever (Landes) une vaste plaie ulcéreuse d'où suintait une humeur pulpeuse, qui, macérant au loin l'écorce, avait fini par y former une longue traînée roussâtre. En l'explorant avec attention, il la vit fourmiller de vers ou larves. A l'aide d'une longue et minutieuse observation, M. Dufour est parvenu à reconnaître dans cette pulpe morbide, onze espèces de larves appartenant pour la plupart à des genres dissemblables; par exemple, le *Nosodendrum fasciculare* (coléoptère), le *Rhyphus fenestralis*, etc., etc., tous diptères. P.

La suite du compte-rendu de la séance paraîtra dans le numéro d'après-demain.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. N. à Rouen. — La réponse à votre demande ne dépend pas seulement de nous. Nous nous en occupons.

M. G. à Laon. — Reçu. On n'avait pas attendu votre recommandation pour décider qu'on en parlerait. (Voir notre no de dimanche.)

M. E. C. aux Brosses. — Il n'y a qu'une voix sur la *Cigale et la Fourmi*. Tout le monde applaudit l'œuvre et aime l'auteur. — Le titre de la Nouvelle normande est bien moqueur pour un si triste et noble dévouement. — Autorise-t-on à enlever la note sur la science de l'Esth., ou bien veut-on discuter et revoir soi-même ?

M. B. à Bone. — Dans le paquet naufragé, vous devrez trouver les titres. — A notre grand regret, il manquera des nos aux réab. en retard.

MM. C. a Semur. — Reçu. Inscrits. Remerciements à tous. Provoquez le plus grand nombre possible de signatures.

Marchés.

MARCHÉ DE SCEAUX du 23 février. — 1191 bœufs amenés, 1068 vendus 1,16-1,06-0,92. — 153 vaches entrées, 132 vendues 1,06-0,90-0,76. — 409 veaux entrés, 409 vendus 1,62-1,44-1,26. — 7008 moutons entrés, 6505 vendus 1,40-1,24-1,08.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 24 février. — Foin 1re 51 à 60; 2e 48 a 50; 3e 42 a 46. — Luzerne, 2e 54 à 00. 3e 48 à 00. — Paille de blé, 1re 33 à 00; 2e 30 à 00; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 31 à 00. — Regain, 00 à 00; 00 à 00.

Bourse du 24 février 1846.

Toujours même fermeté dans le cours de la rente. Le 5 0|0 ferme comme hier, le 3 0|0 avec une amélioration de 5 c. Les chemins se maintiennent en faveur, ainsi que les banques belges et les caisses Gouin et Ganneron.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Emprunt, 84 50. [illegible] belge, 100. — Id. 4 1|2, 100 3|8 1|2. — Autriche, 400; 405. — Banque belge, 925. — Id. 1841, 1070. — Id. Es. passive, 6 3|8. — 3 0|0, 38 1|2.

Chemin de : Dieppe, 480. — Grand'Combe, 1545. — Jouiss. 4 canaux, 120. — Id. Bourg., 82 50 85.

Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 6900. — Union linière, 490. — Aveyron, 6500. — Lin Maberly, 760, 765, 770, 775. — Lin Frévent, 560. — Hauts-Fourneaux de Monceaux, 2425.

Obl. de : St-Germain, nouv., 1190. — Versailles, droite, anc., 1020. — Orléans, 12 37 50. — Rouen, 1025. — Havre, 1120 15, 17 1|2.

A terme : Chemins de : La Teste, 190 fin cour. — Montpellier à Cette, 450 id.

5 0/0 compt.	1er C. 123 20	P. H. 122 45	P. B. 123 20	dr C. 123 45	hier 123 30
— fin cour.	123 40	121 45	123 40	123 45	123 35
3 0/0 compt.	84 75	84 85	84 75	84 85	84 70
— fin cour.	84 80	84 80	84 75	84 80	84 75

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe
O. de la Ville.	« ««	« ««	« ««	5 0/0 ligr 1840.	102 3/8	102 1/2	H. « 18
B. de France.	3465 ««	« ««	« ««	— Portugais.	« ««	« ««	« ««
C. Gou. ex div.	1245 ««	1255 ««	H. 10 ««	Esp. D active.	«	« ««	« ««
C. Ganneron.	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	101 25	101 50	H. « 25
C. hypot.	560 ««	« ««	H. 5 ««	— Romain.	100 ««	100 7/8	« ««
Canaux.	1275 ««	« ««	H. 2 50	Obl. Piémont.	« ««	« ««	« ««

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		DIFe
St-Germ.	« ««	« ««	« ««	Au 28, 1147 50, 1157 50.	H. 12 50
V. r. d.	572 50	582 50	H. 12 50	— 575, 586 75, 577 50.	H. 5 ««
— r. g.	362 50	367 50	« ««	— 365, 370.	H. 3 ««
Orléans.	1325 ««	1330 ««	« ««	— 1330, 1337 50, 1330.	H. 1 25
Bâle.	253 75	253 75	« ««	— 252 50.	H. 1 25
Rouen.	1060 ««	« ««	H. 5 ««	— 1057 50, 1060, 1057 50	H. 2 50
Havre.	740 ««	742 50	H. 3 75	— 737 50, 750.	H. 15 ««
Marseille.	1015 ««	1020 ««	« ««	— 1015, 1025, 1020.	H. 5 ««
Vierzon.	730 ««	730 ««	H. 12 50	— 725, 735.	H. 10 ««
Nord.	777 50	778 75	« ««	— 777 50, 780, 778 75.	H. 1 25
Bordeaux.	636 25	636 25	« ««	— 636 25, 635.	« ««
Boulogne.	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Montereau.	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Strasbourg.	555 ««	555 ««	B. 1 25	— 556 25, 557 50; 556 25.	B. 1 25
Nantes.	591 25	592 50	« ««	— 591 25, 592 50.	H. 1 25

LONDRES, 22 févr.

Dimanche

PARIS, 24 février. PRIMES.

5 0/0 F. p. 124 45, 124 40 d. 50.
3 0/0 F. c. 84 85 d. 50.
F. p. 85 35, 85 30 d. 50.
Orléans, au 15 mars, 1345, 1350 d. 20.
au 10, 1355 d. 10.
Rouen, id. 1072 50, 1070 d. 20.
Bordeaux, id. 670 d. 10.
Nord, au 28 févr. 780 d. 10.
au 15 mars. 785, 782 50 d. 20;
au 28 fév. 787 50, 790 d. 10.

COULISSE.

Av. 84 80.
Ap. 84 82 1/2.
B. du Trésor.

Reports
3 0/0 f. c. pair.
— F. p. 12 1/2.
5 0/0 f. c. 10.
— F. p. 25, 27 1/2.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 février 1846.

7 h. »|» **OPÉRA.** — Lucie de Lammermoor.
7 h. »|» **FRANÇAIS.** — Jean de Bourgogne. L'Ecole.
7 h. »|» **OPÉRA-COMIQUE.** — Roi d'Yvetot. Marie.
7 h. »|» **ODÉON.** — Diogène.
6 h. 3|4 **VAUDEVILLE.** — Riche. Robinson. Beaugaillard. — 3 Etoiles.
6 h. »|» **VARIÉTÉS.** — Marquise. Mousse. Indians. Fleur de Genêt.
6 h. »|» **GYMNASE.** — Georges et Maurice. Mère. Mardi-Gras. Vie.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

Des Ports de commerce en Algérie (1).

Bougie et Mers-el-Kébir, voilà les ports militaires qu'il faut à la France sur la côte d'Afrique, ports vastes, bien abrités, dont la nature a fait les premières dépenses, et auxquels il ne manque plus que le dernier cachet de leur destination.

Assez de difficultés nous attendent en Algérie pour ne pas nous en créer de factices; assez de sacrifices nous seront encore imposés avant que nous ayons rendu notre colonie digne de nous, et expié, en l'enrichissant, tous les malheurs que nous lui avons apportés. Soyons donc économes des trésors auxquels nous pouvons donner une si utile destination; soyons bons ménagers de ces loisirs que la paix nous laisse, et qu'une guerre en Europe nous ravirait pour long-temps. Sans hésitations et sans lenteurs portons nos efforts sur Bougie et Mers-el-Kébir, où, à peu de frais, en peu de temps, nous aurons créé deux magnifiques ports militaires, et ajouté à nos forces navales tout ce que de pareils établissements peuvent donner de puissance.

Il faut également à l'Afrique des ports de commerce, et leur emplacement est nettement indiqué sur la côte. Partout où les populations agglomérées ont créé de grands besoins, partout où la nature a répandu de grandes richesses; partout, enfin, où de puissantes relations commerciales doivent un jour s'établir, nous devons faire des ports de commerce.

Nous avons dit qu'il en fallait un à Alger, et nous nous sommes expliqués sur l'importance de cette construction.

Bone en réclame également, et à des titres non moins puissants. Aujourd'hui la province de l'Est est la seule paisible dans notre colonie. Avec les derniers coups de canon tirés à Constantine se sont éteints tous les bruits de guerre, et a commencé l'œuvre pacifique de la colonisation. Européens et Arabes cultivent aujourd'hui, avec une égale ardeur, un sol productif. De nombreux navires affluent de toutes parts à Bone, et le mouvement commercial qui s'y opère par leur entremise n'est pas au-dessous de 16 millions. Il s'augmentera encore lorsque la mise en exploitation des belles forêts de l'Edough et des riches minerais de fer du voisinage aura constitué une industrie locale.

Oran se trouve dans des conditions différentes. Capitale d'une province indomptable, où l'insurrection, à peine éteinte se rallume, où nous ne pouvons posséder que le sol couvert par les pieds de nos soldats, Oran ne reçoit guère de marchandises que celles qui sont destinées à l'armée, et n'expédie guère, en fait de produits, que les blessés de nos champs de bataille. Son importance commerciale ne commencera qu'au rétablissement de la paix, et la création d'un port y est moins urgente qu'à Bone et à Alger.

Arzeu, riche autrefois du produit de ses lacs salés, et du territoire fertile qui l'entoure, méritait bien le nom de *Portus magnus*, que lui avaient donné les Romains. Mais comme un fléau dévastateur, le pouvoir des Turcs a passé sur ce malheureux pays, et il ne reste plus de l'ancienne ville que des ruines, de l'ancien port que des amas de lest, jetés autrefois par les vaisseaux en chargement de blés. Toutefois la nature a désigné ce point pour un centre d'échanges; elle lui a donné une rade magnifique, des salines renommées, des terres fertiles dans la plaine du Sig, et sur les plateaux ... pacification de l'Algérie, en diminuant les charges de la guerre, permette d'augmenter les dépenses utiles de la paix, et de créer le beau port projeté par la commission nautique. Sur d'autres points encore, nous aurons à établir des ouvrages semblables; Cherchel, Mostaganem, Tenez, Collo, Philippeville et Stora, en réclameront à leur tour, mais dans un avenir plus éloigné. — Revenons enfin au port d'Alger, qui, en raison de son importance et des discussions dont il a été l'objet, mérite un examen spécial. Nous passerons sous silence les projets de MM. Rang, Garella, Montluisant, projets étudiés à une époque où l'on n'osait encore prévoir le développement considérable de travaux, dont la libéralité de la France devait un jour doter Alger. Nous passerions de même sous silence le projet de M. Poirel, si les éloges irréfléchis des journaux et les discussions peu éclairées de la chambre ne lui avaient donné une célébrité qu'il ne justifiait en aucune façon.

Ce projet se composait de deux jetées, arrivant l'une de l'extrémité sud de l'île du Bennon, sur la roche sans nom; l'autre, de la roche Al Gefna sur le point le plus voisin du rivage non loin de la Boza. De rade abritée, il n'en existait pas, partant port militaire nul. La passe était rejetée au fond du golfe près des écueils. La jetée du large ne couvrait pas l'autre, et laissait les bâtiments exposés, au moment de leur entrée, à l'action combinée du vent et des vagues, partant passe inabordable par les gros temps. Enfin, espace abrité insuffisant, même pour les besoins exclusifs du commerce d'Alger. En quelques mots, voilà le port dont on a fait tant de bruit.

Nous admettrons volontiers que l'auteur de ce projet n'a pas été complice des exagérations maladroitement louangeuses qui ont accueilli son œuvre. Nous pensons que dans ce débat, à la tribune et dans la presse, les véritables intérêts de l'art étaient bien moins en jeu que les questions politiques et les rivalités personnelles.

Selon nous, M. Poirel aurait évité les défauts que nous venons de signaler, s'il s'était moins préoccupé de la question secondaire du mode de construction des jetées, et s'il n'avait pas attribué une valeur trop grande aux services que la marine à vapeur peut rendre, pour faire franchir une passe difficile à un bâtiment aux prises avec la tempête.

Deux autres projets ont aussi occupé l'attention publique, et nous devons les étudier en raison de leur mérite propre et du talent incontestable de leurs auteurs. Nous voulons parler des projets de MM. les inspecteurs Raffeneau de l'Ile et Bernard.

M. Raffeneau fut envoyé en Algérie dans le courant de l'année 1840 pour explorer les côtes et déterminer les conditions d'établissement des ouvrages que l'on voulait y créer.

L'opinion publique voulait avant tout un port de guerre à Alger; c'est sur ce point que l'attention de M. Raffeneau dut se porter d'abord.

Il explora attentivement la côte, étudia la direction des vents, se pénétra des excellentes observations nautiques de M. le commandant Berard, ne négligea pas même, tout imparfaits qu'ils fussent, les travaux de ses devanciers, puis présenta son premier projet le 8 octobre 1840. Mettant à profit de nouvelles observations et de judicieuses critiques, il remania ce projet et le soumit dans le courant de l'année 1841, à l'examen des commissions spéciales qui toutes l'accueillirent avec faveur.

Notre dessein n'est pas d'entrer ici dans un examen approfondi ... honneur où nous sommes engagés.

Nous le répétons encore, et ces chiffres sont un argument de plus en notre faveur: il faut de toute nécessité revenir au système que nous avons indiqué, et dont la première idée est due à M. Lieusson. Il faut en ce moment nous borner à construire à Alger la jetée du Nord et la petite jetée Algesna. Le port que nous obtiendrons ainsi suffira long-temps encore aux besoins du commerce d'Alger.

Avec l'économie que produira la suppression momentanée de la jetée du Sud, nous pourrons construire à Bougie et à Mers-el-Kébir les deux ports dont nous avons signalé l'importance militaire.

Lorsque les besoins croissants de la colonie auront rendu nécessaire l'extension du port de commerce d'Alger, on devra construire la jetée du Sud. Mais alors l'Algérie pourra contribuer elle-même à une partie des dépenses, et, ce qui est plus important encore, on connaîtra exactement la portée de l'abri donné par la jetée du Nord, et on ne risquera pas de commettre dans l'emplacement de la jetée du Sud de lourdes et dispendieuses erreurs.

Les travaux projetés consistaient en un grand brise-lames, commençant au pied du phare, et couvrant contre les vents de nord-ouest, les plus dangereux sur la côte, un espace très considérable. Deux jetées, l'une partant du fort Bab-Azoun et aboutissant à l'écueil sans nom, l'autre de l'extrémité sud du môle et s'avançant jusqu'à former avec la première une passe de 380 mètres, orientée sud, 24° est, faisaient l'enceinte du port. L'espace compris entre la jetée du Nord et le brise-lame, constituait une rade.

La dépense de tous ces ouvrages était évaluée à 25 millions; on la trouva exorbitante, et M. l'inspecteur Bernard fut chargé d'étudier un projet moins dispendieux. Cette mission difficile, il ne put la remplir qu'en sacrifiant le brise-lames, partant en supprimant la rade, et du même coup, tout l'avenir militaire du port. Le reste du projet consacrait les principes si justes qui avaient guidé M. Raffeneau. La jetée du Sud était conservée, la jetée du Nord orientée de manière à devenir parallèle au grand brise-lames; seulement son origine était placée à l'extrémité de la jetée déjà construite antérieurement.

Une petite jetée arrivant du rivage sur la roche Al-Gefna, servait à séparer le port en deux bassins, l'un réservé pour la marine de guerre, l'autre pour celle du commerce.

Ce projet sortit victorieux de la discussion des chambres, et depuis quelques années on l'exécute. Quelle est sa valeur militaire? C'est ce dont on ne s'est rendu compte exactement ni à la Chambre, ni dans le public. Nous avons dit ce que l'on pouvait attendre d'un port de guerre sans rade; nous ajouterons pour celui-ci que d'après les calculs de M. l'ingénieur hydrographe Lieusson, il ne saurait contenir que 9 frégates et 8 vaisseaux de ligne, dont 2 bloqués et enfermés par les autres, et que pour y arriver par un vent de nord-ouest, chaque bâtiment d'une escadre aurait à manœuvrer au moins pendant une heure. On voit par là quelle ressource il présenterait à une flotte, prenant chasse devant un ennemi supérieur ou courant devant la tempête.

Si l'on reporte la jetée Bab-Azoun à la limite de l'abri donné par la jetée du Nord, et si on consacre tout le mouillage ainsi abrité à la marine de guerre, on pourra y trouver place pour 25 vaisseaux de ligne, 12 frégates, 10 corvettes à vapeur et nombre de bâtiments de transport.

Le port de commerce devra être reporté dans l'anse de la plage

(1) Voir les numéros des 24 et 25 février.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

JEUDI 26 FÉVRIER 1846.

MADAME GANTOIS (1).

Gallus escam quærens margaritam reperit.

Pendant cet entretien, le jeune homme qui en était l'objet causait d'un air grave et doux avec ceux qu'il avait accostés, parfaitement étranger à ce qui se disait de lui à côté de moi, et sans se détourner une seule fois vers le couple qu'il avait salué et qui s'était arrêté à quelques pas derrière lui.

Pour moi, j'étais peu satisfait. Les révélations que j'attendais n'étaient point venues, et je voyais près de s'écrouler l'édifice que mon imagination avait élevé. Cependant, j'éprouvais une certaine peine à abandonner mon roman commencé et, pour peu de chose, j'en aurais inventé un plutôt que d'y renoncer: semblable à ces gens infatués de leurs premiers jugements et de leurs premières idées, qui persistent avec entêtement dans une voie mauvaise plutôt que de s'avouer qu'ils se sont trompés. Aussi, comme un homme qui se noie, je m'accrochais aux plus faibles branches; je commentais les indices les plus insignifiants, et entre autres, cette espèce de commotion électrique si fugitive, qui avait frappé la jeune femme à l'approche de celui qu'on avait appelé M. Jules Monnier, quoique je fusse forcé de convenir avec moi-même qu'il était alors derrière elle et que c'était tout au plus si elle avait pu entendre le bruit de ses pas.

Dans cet état de choses, je me pris à regretter que l'heure fût aussi avancée, et que ce concert en plein vent, si amèrement critiqué par moi, fût si près de finir. La musique jouait alors l'air du beau duo du quatrième acte de l'opéra de la *Favorite*:

Ah! je cède éperdu
Au transport qui m'enivre.
Son amour m'est rendu...
Pour l'aimer, je veux vivre
Pour l'aimer... pour l'aimer...

L'exécution était passable et l'auditoire pas trop bruyant; il semblait que chacun eût réservé ses facultés auditives pour cet air entraînant d'un opéra alors nouveau en province. M. et Mme Gantois étaient placés de telle manière que je pouvais les voir tous les deux. Monsieur écoutait en battant la mesure avec sa tête, et adressait de temps en temps quelques observations à sa femme, toujours avec son sourire béat; celle-ci lui répondait à peine; elle paraissait plus attentive; l'air d'apathie gravé sur ses traits semblait s'être dissipé; une légère contraction animait les muscles de son visage, et quand enfin la musique répéta l'air des dernières paroles:

Ah! dans une autre patrie
Va cacher ton bonheur...

je vis ses beaux yeux devenir humides et ses larges paupières s'abaisser lentement, tandis que le long de ses joues descendaient deux grosses larmes aussitôt recueillies et cachées sous un mouchoir discret.

— N'est-ce pas que c'est joli, ma bonne amie? s'écria le mari de sa voix calme et souriante.

Mme Gantois ne répondit pas et s'éloigna aussitôt, entraînant son mari loin de la foule et me laissant tout pensif et préoccupé de cette nouvelle révélation.

Au bout de quelques instants tout avait disparu, et musique et promeneurs, et le couple mystérieux et le pâle et sombre jeune homme au mélancolique sourire.

Je m'acheminai lentement vers l'hôtel où j'étais logé, absorbé que j'étais par une espèce de rêverie fiévreuse assez grave pour me faire oublier que la cloche du dîner avait dû sonner.

— Ah! ah! me cria une voix joyeuse au moment où j'entrais dans la salle à manger, vous êtes en retard, mon cher voisin... mais soyez tranquille, j'ai veillé à vos intérêts et donné mes ordres en conséquence. Vous savez que je ne suis pas comme le vulgaire des tables d'hôte, moi je m'occupe de mes voisins... protecteur-né de ceux qui mangent à côté de moi... Il se faut entr'aider, c'est la loi de nature... Et vous savez ce que c'est qu'une table d'hôte, pour les distraits, les timides et les retardataires!... *Tarde venientibus ossa!* C'est tout ce que j'ai pu retenir de mon latin... vraie société d'égoïstes, mon cher monsieur, que ce peuple de tables d'hôte!... Mais que je vous laisse paisiblement réparer le temps perdu... ne vous dérangez pas, je vous prie... vous me remercierez plus tard.

Celui qui me faisait cet accueil amical, avec une remarquable volubilité de paroles, était un habitué de l'hôtel, avec qui j'avais fait connaissance pendant les quelques repas que j'avais pris depuis mon arrivée à..... C'était un homme d'un âge assez avancé, officier de marine ou agent comptable en retraite, je ne sais trop lequel. Sa condition de célibataire l'avait amené comme pensionnaire à la table de l'hôtel de France, où il trouvait, à sa grande satisfaction, une société assurée. Ce monde étranger remplaçait fort bien pour lui l'intérieur de famille, qu'il n'avait pas pu ou pas voulu se créer. Aimable, prévenant, d'une complaisance rare, mais bavard comme un vieil avocat et liant comme un commis-voyageur, c'était toujours lui qui mettait la conversation en train, ayant toujours à raconter ou quelque épisode de ses campagnes maritimes, ou une anecdote du crû, ou quelque incident de table d'hôte, dont sa mémoire gardait une riche collection, car il fréquentait celle-ci depuis de nombreuses années. Sa spécialité la plus remarquable était, comme il venait de l'indiquer, d'être la providence de tous ses voisins de table. Il s'occupait d'eux avec amour et leur témoignait une grande prévenance, soit en gourmandant les domestiques trop lents au service, soit en faisant mettre soigneusement de côté la part des habitués en retard, comme je venais de l'être, soit enfin en empêchant ceux qui manquaient d'audace et de présence d'esprit d'être victimes de l'égoïste voracité des convives plus prompts et plus hardis. C'était chez lui une habitude invétérée, contractée ou par esprit d'équité et de bienveillance native, ou bien, et ce n'était là qu'une supposition tout à fait gratuite, parce que cet empressement pour autrui pouvait servir, en outre, à justifier le soin qu'il prenait de lui-même.

— Vous êtes un homme admirable, me hâtai-je de lui répondre, pour arrêter, s'il était possible, ce torrent de paroles et le faire entrer dans un lit plus favorable à mes préoccupations nouvelles; ce n'est pas la première fois que je m'en aperçois et ce ne sera pas la dernière que j'aurai à vous en remercier... Vous savez ce que dit la sagesse des nations: Ventre affamé n'a pas d'oreilles? Je puis dire aujourd'hui: Oreille affamée n'a point de...; je viens de la *musique*.

— Ah! diable, charmante réunion! que dites-vous de nos provinciales? Des femmes remarquables... des toilettes délicieuses!... un luxe effrayant!... oh! vous avez eu une bonne idée... le temps est magnifique.... les vêpres ont fini de bonne heure... Vous avez dû voir là à peu près tout ce qu'il y a de marquant dans la ville...

Et mon bavard de me citer à la file les uns des autres, et sans reprendre haleine, une foule de noms tous inconnus pour moi, oubliant impitoyablement les seuls qui, en ce moment, pouvaient m'intéresser.

— Mon cher voisin, lui dis-je vivement pour couper court à ce nouveau calendrier grégorien qui menaçait de ne s'arrêter qu'à la Saint-Sylvestre, j'ai vu monsieur et madame Gantois.

— Ah! pas mal, pas mal, reprit sans se déconcerter mon interlocuteur, sur qui ma brusque interruption ne produisit en aucune façon l'effet auquel je m'étais attendu; un joli ménage, un charmant petit nid de colombes qu'une maudite maladie de poitrine va bientôt dépareiller. C'est dommage... Monsieur Gantois fait d'excellentes affaires, comme avoué... C'est lui qui est chargé de liquider la riche succession qui vient de tomber du ciel à....

— Mais... madame Gantois?

— Madame Gantois, dans son temps... (je dis dans son temps, quoiqu'elle n'ait que vingt-deux ou vingt-trois ans, parce que la pauvre petite femme n'a plus guère long-temps à compter dans ce monde), madame Gantois était une des plus jolies perles de notre écrin. Je l'ai vue encore, il n'y a pas beaucoup plus d'un an, dans tout son éclat... belle comme un ange!... et de l'esprit!.... quoiqu'il n'y paraisse plus guère à présent, car vous avez dû remarquer cet air d'apathie et d'ennui empreint sur son visage... Depuis plus d'un an, elle est toujours ainsi, dans le monde comme dans la rue... Dans le monde, elle n'y va plus guère, je crois,

(1) Voir notre numéro d'hier.

état social où l'autorité des lois répressives n'est employée que pour arrêter les délits, châtier le crime et sauvegarder la propriété.

*Ne croyez pas que cette vaste harmonie soit le résultat accidentel et fortuit de ce qu'on voudrait peindre comme l'incohérence, ou, pour mieux dire, le chaos d'une industrie désordonnée, ainsi qu'ont l'air de le penser les docteurs sans lumières qui réclament avec arrogance et dédain ce qu'ils appellent l'*organisation du travail.

Messieurs, le travail continu, régulier, progressif d'une grande nation, travail qui s'accomplit en paix, malgré ses fluctuations et sa fervente activité, qui présente en chaque point du territoire, aux plus méritants, des récompenses de tous les jours, proportionnées à ce qu'ils savent, à ce qu'ils peuvent, à ce qu'ils veulent faire; un travail qui fournit à des centaines de mille ouvriers le moyen d'amasser à la caisse d'épargne un si grand nombre de millions que les financiers s'en effraient et crient à la répression; un travail qui garantit à tous la faculté d'être honnêtes, industrieux, rangés, actifs à leur profit comme au profit d'autrui, permettez-moi de le dire, le travail de cette grande nation est un travail organisé par la raison, par la justice et par la liberté, trois dons du ciel qui n'accordent tous leurs bienfaits qu'à la condition de rester inséparables.

Un homme qui a des yeux et des oreilles, oser vanter la *vaste harmonie de la société*, oser dire que l'état social *garantit à tous la faculté d'être honnêtes, industrieux, rangés, actifs à leur profit comme au profit d'autrui*, qu'il *assure un travail organisé par la raison, par la justice et par la liberté*! Quel audacieux démenti à l'évidence! quelle insulte à tant d'honnêtes misères! A bientôt notre réponse, et l'on verra si le peuple, si les chambres, si des Sociétés honorables, comme celle fondée pour l'encouragement de l'industrie nationale, peuvent tolérer plus long temps les mensongères affirmations d'un professeur grassement payé pour enseigner la vérité. M. Charles Dupin nous lance un défi; nous l'acceptons. Pour aujourd'hui nous rapprocherons seulement de l'optimisme de M. Dupin les aveux suivants de M. Emile de Girardin, consignés dans sa dernière lettre à M. Blanqui :

Mais, en vérité, si une plainte était fondée, ne serait-ce pas plutôt celle qui s'élève de toutes parts contre les excès de la concurrence, excès dans lesquels un grand nombre de publicistes s'accordent à voir un mal dont il leur paraît urgent de chercher le remède? Or, il ne faut pas donner aux mots un autre sens que celui qu'ils ont en réalité. Qu'est-ce, après tout, que la liberté du commerce, que la liberté absolue des échanges? — C'est la concurrence illimitée, c'est la concurrence élevée à sa plus haute puissance, dans un temps où déjà l'on trouve que la concurrence limitée, que la concurrence resserrée dans le cercle de nos frontières est excessive et livre impitoyablement les classes ouvrières à toutes les rigueurs de l'aveugle et sourd despotisme de cet inexorable tyran qui s'appelle le Bon Marché.

. . . .

Il ne faut pas s'abuser, ce n'est pas la liberté plus ou moins absolue des échanges, ce n'est pas la liberté du commerce qui est la grande question de l'avenir : c'est la difficulté de faire vivre pacifiquement, sous le régime de la concurrence, la classe ouvrière, de jour en jour plus éclairée, plus compacte, plus profondément pénétrée du sentiment de ses droits et de la conviction de sa force numérique; c'est la difficulté d'associer l'intelligence, le travail et le capital, de telle sorte que le bon accord règne entre eux! Si louables qu'elles soient en elles-mêmes, c'est à peine si les réformes de sir Robert Peel auront la puissance de retarder de quelques mois les rapides et effrayants progrès du paupérisme en Angleterre. Cependant, c'est vous qui le constatez, les couteaux n'y sont

[illegible] trebande qui se fait sur les côtes, et par le moyen de laquelle, surtout, l'avidité commerciale cherchera à fournir des armes aux populations de la Syrie.

Il est certain que le désarmement de la Montagne a été généralement approuvé, bien que l'opinion ait infligé un blâme sévère à la manière brutale et barbare avec laquelle ce désarmement a été opéré. Aujourd'hui, comme conséquence du désarmement, et pour prévenir le renouvellement de la guerre civile, le gouvernement turc prohibe l'entrée et la vente des armes en Syrie.

Certes, il serait absurde de pousser les principes de la liberté commerciale jusqu'à prétendre qu'un souverain politique doit tolérer dans ses Etats le commerce des choses nuisibles. Cependant, il ne faudrait pas qu'en Orient et dans tous les pays où la loi réside dans la volonté d'un seul homme, le caprice du souverain pût arrêter l'importation de certains objets, en les déclarant arbitrairement *choses nuisibles*. Il ne faudrait pas surtout que l'on pût ainsi échapper à des conventions antérieures.

La mesure annoncée par l'*Impartial de Smyrne* a son utilité, nous sommes loin de le contester; nous approuvons le sultan Abdul-Medjid d'empêcher qu'on ne donne, ou plutôt qu'on ne vende fort cher, des armes à ses sujets pour s'entr'égorger; ce sont là, il faut le reconnaître, des intentions vraiment bonnes, vraiment paternelles. Nous avons été les premiers à flétrir, à stigmatiser ce trafic infâme de l'avidité mercantile; nous croyons que le gouvernement turc peut et doit le réprimer. Mais nous soutenons que cette mesure ne peut être qu'exceptionnelle; qu'elle doit être essentiellement temporaire, et qu'il faut la restreindre et la limiter à la circonstance actuelle. Nous sommes convaincus que si l'on voulait maintenir et prolonger cette prohibition, même après que le danger serait passé; que si l'on voulait étendre cette exception à d'autres cas, à d'autres régions de l'empire ottoman, et lui donner une sorte de permanence, les cinq puissances européennes protesteraient collectivement au nom des traités et des droits acquis.

Nous dirons, en terminant, au ministère turc et à l'homme intelligent qui le préside : « Il ne suffit pas de mettre la Syrie en quarantaine contre l'avidité mercantile des traficants européens qui vendent aux montagnards du Liban des armes et de la poudre; ce n'est là qu'un procédé négatif qui peut avoir une utilité transitoire, mais qui ne saurait développer les éléments de richesse et de prospérité d'un pays. Il faut d'autres moyens pour faire oublier aux populations de la Montagne leurs antiques animosités, pour les attacher au travail producteur. Etablissez un cordon sanitaire en Syrie contre les mauvaises choses qui viennent d'Europe, nous le voulons bien; mais ouvrez largement cette province et toutes les autres de l'empire à ce que l'Europe peut vous apporter de bon, d'utile et de social. Par là surtout vous justifierez les mesures exceptionnelles que des circonstances extrêmes peuvent vous obliger à prendre. »

Pierre Fourier et Charles Fourier.

On lit dans la *Quotidienne* :

Situé au versant des Vosges, le village de Mattaincourt, pauvre et de peu d'importance, n'attire pas les regards du voyageur, mais aucun catholique n'y passera sans une pieuse émotion. C'est à Mattaincourt que, dans les pratiques de la plus admirable charité et de l'humilité la plus profonde, vécut le bienheureux Pierre Fourier, si vénéré en Lorraine.

[illegible] pieuses institutrices établies par le bienheureux Pierre Fourier, [illegible] parler leur reconnaissance.

Sermon de charité en faveur de l'œuvre, dans l'église Saint-Vincent de Paul, le mercredi 4 mars, à une heure et demie, par M. l'abbé Dupanloup. La quête sera faite par Mmes la comtesse de Castellane, 71, rue de Grenelle-Saint-Germain; Costé, 117, rue de Grenelle-Saint-Germain; Jules Caumartin, 8, rue des Pyramides; Riant, 286, rue Saint-Jacques; la princesse de Beauvau, 41 bis, rue d'Anjou-St-Honoré; comtesse de Ludre, 6, rue d'Anjou-St-Honoré; comtesse Albert de la Ferronnays, 6, Grande-rue-Verte; Fourier, 18, rue Notre-Dame-de-Lorette.

Le bienheureux Pierre Fourier dont il est question dans cette note, appartenait à la famille des ancêtres paternels de Charles Fourier, qui s'est toujours honoré de cette parenté. Nous espérons que M. l'abbé Dupanloup n'oubliera pas de signaler les traits d'analogie qui existent entre le fondateur de ces utiles institutions destinées à l'éducation du peuple pour lequel il vécut et mourut pauvre, et l'inventeur de la science sociale qui vécut aussi et mourut dans les privations pour fonder le bonheur du genre humain tout entier. Le rapprochement est d'autant plus naturel, que les portraits de ces deux hommes de bien attestent une grande ressemblance physique. En assistant à ce sermon, nos amis rendront hommage à la mémoire de notre maître.

HAÏTI. — La correspondance des Indes-Occidentales, arrivée par *le Packet*, apporte des nouvelles de Port-au-Prince jusqu'au 13 janvier. A cette époque, aucune solution n'avait été trouvée au conflit survenu entre le gouvernement du président Pierrot et nos représentants. Après s'être montré un instant disposé à envoyer deux commissaires en Europe pour s'entendre directement avec le gouvernement français, le président avait tout-à-coup renoncé à cette idée, et comme s'il eût eu à cœur de rendre plus tranchée sa rupture avec M. Levasseur, il avait publié la proclamation suivante :

Haïtiens,

« Le consul-général de France vient de notifier à mon gouvernement qu'il a cessé toutes relations avec la république d'Haïti, et qu'il s'est retiré à bord de la frégate française *la Thétis*, ancrée dans la rade de Port-au-Prince.

» En s'embarquant de son propre mouvement et sans aucune contrainte de la part du gouvernement de la république, il a néanmoins laissé le chancelier du consulat de France et ses archives, en les plaçant, ainsi que ses nationaux, sous la protection du consulat de Sa Majesté Britannique.

« J'accepte ce fait volontaire, au nom de la nation haïtienne. J'accepte la position que M. Levasseur a faite à ses nationaux, en les recommandant à la sollicitude de l'agent consulaire d'une puissance amie.

» Est-ce la première fois que M. Levasseur en agit ainsi? Non : en décembre 1841, il se retira volontairement aussi, sur la corvette française *le Berceau*, à l'occasion d'une affaire dont je ne rappellerai pas ici les circonstances, et à la suite d'exigences incompatibles avec l'honneur et la dignité nationale.

» A cette époque, l'honorable amiral Arnous, requis par le consul général de France, vint avec sa division navale, et reconnut les torts de cet agent. Celui-ci fut contraint de reprendre l'exercice de ses fonctions consulaires, parce que l'impartialité de ce loyal amiral lui en faisait un devoir.

» Quelles sont les causes de cette nouvelle retraite?

» Encore des exigences inadmissibles de la part de M. Levasseur.

---

et elle fait bien pour le plaisir qu'elle a l'air d'y trouver... Il faut *la croix et la bannière* pour qu'elle se décide à ouvrir la bouche... Que diable voulez-vous!... Ces pauvres femmes, dès qu'elles sont malades, ça leur prend sur les nerfs. Mais on y fait peu d'attention : on commence à la regarder comme n'étant plus de ce monde. Ce que c'est que de nous, et comme les plus belles choses finissent... Je rencontrais quelquefois madame Gantois l'an dernier chez madame Dulac... charmante femme qui donnait de fort jolies soirées, où j'allais faire de temps en temps ma partie de boston..... Madame Dulac est une femme de beaucoup d'esprit... j'ai navigué avec son mari, aujourd'hui capitaine de vaisseau en retraite... « Voyez donc, me disait-elle un soir en me montrant la triste et taciturne Mme Gantois, cette pauvre Louise assiste toute vivante à son enterrement. »

— Mais, me hâtai-je de dire, sans paraître remarquer le sourire de satisfaction qui appuya ce dernier trait, quelle peut être la cause de cette torpeur qui ressemble plutôt à de l'ennui qu'à de la souffrance physique?

— Les nerfs, mon cher, les nerfs, me répondit imperturbablement M. Moutonnet (c'était le nom de mon convive); les femmes, c'est tout nerfs.

— Mais n'y aurait-il pas, repris-je impatienté, quelque... amour sous jeu?

— Cela va sans dire : un couple si bien assorti! si bien uni!... On ne voit pas finir un si beau rêve de gaieté de cœur.

— Mais je ne parle pas d'amour.... légitime.

— Ah bah!... y songez vous?.. monsieur Gantois! un joli homme!... un mari charmant!...Allons donc! la lune de miel n'a pas eu le temps de finir que la maladie de sa femme s'est déclarée. Et vous comprenez que dans l'état où se trouve cette pauvre malheureuse, elle ne doit guère être d'humeur à s'occuper d'amour... Si tant est encore qu'elle eût pu trouver mieux que son mari.

— Ha! ha!... mais, dites-moi, celui-ci ne m'a pas paru fort inquiet de l'état de sa femme.

— C'est vrai.... mais que voulez-vous? peut-être ignore-t-il... et puis quand on est si long-temps face à face avec le chagrin, on s'y fait, on se blase... ou on dissimule plus facilement des impressions qui pourraient augmenter les larmes des personnes dont la santé est compromise...monsieur Gantois est un galant homme... qui sait apprécier le trésor dont il est possesseur, plein d'égards pour sa femme... Savez-vous que monsieur Gantois a eu 80 000 fr. de dot; et, comme ils n'ont point d'enfant et qu'ils sont mariés sous le régime de la communauté, c'est 40 000 francs que sa mort fera perdre à son mari?...Il faut du courage pour envisager avec calme cette double perte.

— Monsieur Gantois a beaucoup de courage!

— Ou de résignation : que savons-nous?...

— N'a-t-il pas pour confrère un monsieur Jules Monnier?

— Monsieur Jules Monnier? un jeune homme très distingué... confrère? à peu près : l'un est avoué, l'autre avocat... Vous connaissez monsieur Monnier?

— Nullement, on me l'a montré à la promenade...

— Bien, bien!... jeune homme distingué, comme je vous le disais; mais un peu singulier dans ses manières.... original.... des idées excentriques en diable.... peu communicatif, surtout depuis quelque temps, on ne le voit plus nulle part... Il a du talent et il plaît généralement, parce qu'il est grave, net dans son langage, loyal en affaires.

— Et que dit la chronique scandaleuse de ce monsieur Monnier?

— De lui? rien... il vit comme un ermite... et s'il pèche, je puis bien vous assurer qu'il pèche en silence.

Décidément, me dis-je en moi-même, frappé de l'inutilité de mes recherches et de toutes les insinuations que j'avais risquées, ou tous ces gens-là sont aveugles, ou je suis un rêveur.

Un rêveur! il m'en coûtait d'avouer que je n'avais été que cela, et de renoncer à poursuivre la découverte d'un drame dont mon imagination avait fait tous les frais. Et cependant je ne pouvais m'empêcher de reconnaître l'accord unanime de tous les habitants d'une ville à me convaincre d'erreur. Comment concevoir que j'avais pu moi seul voir juste en un instant là où tous se seraient si longtemps trompés! En vérité, pour n'avoir pas renoncé plutôt à mes sottes conjectures et ri tout d'abord de mes ridicules prétentions à une perspicacité miraculeuse, il avait fallu toute l'âpreté d'un amour-propre fourvoyé et l'entêtement monstrueux qui rive un esprit malade à ses premières idées.

Mais à présent il fallait me confesser vaincu, et après quelques instants d'une lutte dans laquelle je ne combattais que pour l'honneur, je m'empressai de descendre des hauteurs nuageuses de la rêverie vers la réalité visible et palpable. J'avais, dès mes premiers soupçons, formé le projet, pour arriver à la confirmer, de me servir de la lettre de recommandation que j'ai mentionnée au commencement de ce récit et dont je m'étais bien rappelé la suscription en entendant nommer M. Gantois. Je me hâtai d'y renoncer, et bientôt, privé du stimulant qui avait donné une animation inattendue à quelques heures de ma vie, je retombai dans mon état habituel de torpeur.

Oh! quelle fierté triomphante dans ces provinciaux, s'ils avaient connu mon désappointement. Avec quelle joie moqueuse ils eussent insulté au calomniateur confondu, qui avait osé supposer quelque chose comme une intrigue amoureuse au sein de leur cité immaculée! C'est que la province tient à sa réputation!...

Je le sais, je l'avoue, si la province a pour hôte inévitable l'ennui, qui la ronge, l'ennui, ce mauvais conseiller qui tue l'âme comme la faim tue le corps; si elle est obligée, de son propre aveu, de se laisser marquer au front ce titre de proscription; d'un autre côté, pour ne pas faire mentir le système des compensations, elle a son titre de gloire à montrer, et dont elle est orgueilleuse, la prude qu'elle est : c'est la régularité de ses mœurs. Elle passe condamnation sur tous ses autres défauts; mais quand il s'agit de sa vertu, elle n'entend pas raillerie, proclame hautement ses droits et sait se faire valoir. J'avais moins que jamais le droit de nier la justice de ses prétentions : et cependant, bon Dieu! y a-t-il bien là de quoi se vanter si fort et crier au miracle?

Cela est peut-être triste à dire, mais malheureusement rien n'est impitoyable comme un fait, les circonstances sont pour les trois quarts au moins dans la moralité des hommes, les deux sexes compris. Les mœurs, et il est bien entendu qu'il ne s'agit ici que des mœurs amoureuses, sont en raison inverse de la facilité du mystère. La transparence de la vie privée, dans les petites villes, oblige à respecter la règle, au moins en apparence, et prévient beaucoup de transgressions : la crainte du scandale devient alors un frein plus fort que ne le sont les injonctions de la morale. Que faire là où tout se sait, où tout se voit, où le foyer domestique n'a pas de secret si intime, si petit, si trivial que la curiosité ne cherche à le pénétrer, et toujours avec succès? Où tous sont pour chacun l'Argus dont les cent yeux ne s'endorment jamais à la fois? là où chacun porte son nom écrit sur son visage; où quelques milliers de regards plongent à chaque instant sur vous, rendus avides par le désœuvrement et la monotonie de l'existence provinciale? Il faut bien étouffer la passion : et tout vous y aide. Les hommes, d'abord, qui savent ce que coûtent certaines liaisons dans le monde, qui connaissent les ennuis de la poursuite, les désappointements de la possession, les douleurs des séparations forcées, le danger de corrompre le présent, de compromettre l'avenir, tous ces mille obstacles enfin, ces déceptions, ces périls, dont est semée la carrière amoureuse; les hommes, dis-je, instruits par la tradition ou l'expérience, préfèrent à toutes ces agitations certaines, à ces souffrances probables, les joies tranquilles du café et les faciles amours de la mansarde ou de la rue. Le ton du siècle dispose d'ailleurs à cela : le siècle adore le facile.

(*La suite à demain.*) BÉNÉDICT.

Dimanche prochain, 1er mars, à deux heures, M. Chevillard donnera son concert annuel dans la salle de M. Pleyel. Il fera entendre pour la première fois son quatrième concerto pour violoncelle, avec accompagnement d'orchestre. Un quintetto de Beethoven, interprété par Mlle Clara Loveday, MM. Duhamel, Soler, Jancourt et Rousselot; deux morceaux chantés par Mlle Birnou; le célèbre air d'église composé par Stradella en 1688, la *Sérénade* de Schubert et un rondo de M. A. Bureau, chantés par M. Révial que l'on a si rarement occasion d'entendre, la *Sérénade* de Beethoven exécutée par MM. Alard, C. Ney et Chevillard; la fantaisie de M. Prudent sur *don Pasquale*, dite par Mlle C. Loveday, et une fantaisie composée et exécutée par M. Alard complètent un programme dont l'énoncé suffit pour exciter l'intérêt. L'orchestre sera dirigé par M. Tilmant.

ment de S. M. le roi des Français. Nous obtiendrons justice, j'en ai la conviction, du monarque sage et illustre qui préside aux destinées de la France.

» Donné au palais national du Cap-Haïtien, le 13 janvier 1846, an 43e de l'indépendance d'Haïti. LOUIS PIERROT. »

Aucune suite ne semblait avoir été donnée à la nouvelle apportée par les derniers arrivages de l'appel adressé par notre consul-général à M. l'amiral de La Place, commandant notre station des Antilles. On ne paraissait plus songer à cette éventualité au Port-au-Prince, et M. le capitaine de vaisseau Lartigue suivait seul les négociations avec intelligence et fermeté.

On lit dans le *Clamor publico* : « Le 11 courant a été signé le contrat de la vente faite par Marie-Christine, à la reine, sa fille, du palais de Vista-Alegre, pour la somme *insignifiante* de 33 millions de réaux (8 250 000 fr.). On voit bien que dans cette affaire, l'amour maternel l'a emporté sur les calculs d'intérêt particulier. »

« Le journal de Paris l'*Epoque*, dit un journal de Madrid, donne la nouvelle qu'au printemps prochain un camp militaire sera formé près de Toulouse, où se trouve en garnison le régiment du duc de Montpensier. L'innocent journal ajoute que l'infante d'Espagne, sœur de notre reine, ira en France, rendre la visite que les princes français lui ont faite à Pampelune. Cette galante feuille connaît mal la gravité espagnole, si elle peut croire qu'une jeune princesse, qui n'est pas encore mariée, ira rendre visite aux princes français ; à moins que notre confrère ne suppose l'affaire du mariage de l'infante avec le duc de Montpensier tellement avancée, qu'il croie que la princesse irait voir son futur. »

Chambre des Députés.

Séance du 25 février.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. DE MARANDE dépose une pétition contre l'impôt qui pèse sur la circulation des sucres raffinés.

M. MOLINE DE SAINT-YON, ministre de la guerre, dépose deux projets de loi, l'un ouvrant un crédit de 21 500 000 fr. pour les fortifications de Paris, l'autre ouvrant un crédit de 24 500 000 fr. pour les fortifications de Cherbourg et de Saint-Nazaire.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition relative aux droits d'octroi sur les bestiaux.

M. DESSIMIERS propose et développe un amendement qui serait l'article 2, et qui est ainsi conçu :

« Le poids moyen des animaux introduits dans chaque commune à octroi, sera déterminé par le pesage qui aura lieu pendant les trois mois qui suivront l'établissement des moyens de pesage. Pendant ces trois mois, le droit continuera à être perçu par tête. Après l'expiration de ce délai, le droit actuel sera réparti au kilogramme sur le poids moyen constaté. »

M. DARBLAY combat cet amendement, qu'il croit d'une difficile exécution. Il y aurait inconvénient à Paris, par exemple, de prendre trois mois au hasard pour régler la moyenne, parce qu'il y a des saisons où il entre beaucoup plus d'animaux que dans d'autres.

M. DARBLAY propose, au nom de la commission, la rédaction suivante :

« Avant la mise à exécution de la présente loi, il sera pourvu, par des règlements d'administration publique, aux moyens d'opérer la transformation du droit par tête au droit au poids, sans qu'il puisse en résulter une augmentation des droits actuellement perçus. »

M. SCHAURENBURG repousse tout amendement qui aurait pour effet de retarder l'application de la loi.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre de l'agriculture et du commerce, croit qu'il eût été préférable de renvoyer à des règlements d'administration publique, les moyens d'appliquer le principe du projet de loi ; l'administration réglera ces matières beaucoup plus facilement que la chambre.

M. GAUTHIER DE RUMILLY maintient qu'il est important que ces dispositions soient écrites dans la loi.

MM. Desmousseaux de Givré, Terme, Deslongrais, Duprat, Gauthier de Rumilly, sont encore entendus.

M. Dezeimeris se rallie à l'amendement de la commission.

M. LACAVE LAPLAGNE, ministre des finances, demande ce que sera ce règlement d'administration publique ; il est évident qu'il ne s'agit pas ici d'un règlement général pour toutes les villes, car il y a des différences dans chaque ville.

M. DARBLAY. Ce règlement aura pour but d'indiquer la base d'après laquelle on devra fixer la quotité des droits d'octroi dans toutes les villes, mais ne portera pas sur la quotité.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ rappelle qu'il avait proposé une rédaction ainsi conçue :

« Sous aucun prétexte, la transformation de la taxe par tête en tarif au poids ne pourra dépasser le produit de la perception actuelle dans les communes auxquelles la présente loi sera appliquée. »

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dit que cette rédaction lui semble préférable à celle de la commission.

M. BUREAUX DE PUZY demande ce qu'on entend par le droit actuel, et voudrait qu'on renvoyât l'article à la commission.

M. LACAVE-LAPLAGNE propose de rédiger ainsi le paragraphe :

« La conversion du droit par tête au droit au poids ne pourra, en aucun cas, amener une aggravation des droits actuellement perçus. »

La commission adhère.

M. QUINETTE. La chambre transforme le droit par tête en droit au poids ; mais nous n'avons pas à nous occuper si cela produit une augmentation ou une diminution de l'impôt.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Si l'on n'insère pas une restriction dans la loi, le gouvernement restera désarmé en présence des conseils municipaux, qui pourraient à leur gré élever l'octroi, et se servir, pour aggraver leur prix d'octroi, d'une loi que nous faisons pour le réduire.

M. MORTIMER TERNAUX propose de remplacer ces mots : « le droit actuel », par ceux-ci : « les droits perçus en moyenne pendant les années 1843, 44 et 45. » — Rejeté.

Après une discussion très confuse, à laquelle prennent part un grand nombre d'orateurs, l'amendement de M. Lacave-Laplagne est mis aux voix et adopté.

M. LACROIX propose d'ajouter à l'article le paragraphe suivant :

« Cette disposition sera applicable aux communes qui ont opéré la transformation et augmenté leurs tarifs avant la présente loi. »

Cet amendement, appuyé par MM. Deslongrais et Terme, combattu par M. le ministre des finances et la commission, est adopté ainsi que l'ensemble de l'art. 2.

M. LUNEAU propose un article additionnel ainsi conçu :

« La viande dite à la main ou par quartier ne pourra être soumise à son entrée dans les villes à un droit supérieur aux droits d'abattoir et d'octroi sur les bestiaux de toute espèce. »

La viande à la main, dit l'orateur, celle qui est vendue sur les marchés aux classes pauvres (exclamations), car cette viande ne vaut pas celle qui est fournie par les bouchers. Il faut donc plutôt restreindre qu'augmenter l'introduction de cette viande.

M. LUNEAU soutient que la viande à la main est surveillée de plus près que la viande de boucherie ; il est grand nombre de bouchers qui débitent des charognes ; il serait difficile d'en débiter à la halle de Paris où va forcément la viande à la main.

M. L'ESTIBOUDOIS. L'adoption de l'amendement tendrait tout simplement à la suppression des abattoirs, pour lesquels il n'y aurait plus de revenus suffisants.

M. FRANÇOIS DELESSERT appuie l'amendement, qui aura un effet très favorable aux classes ouvrières, qui pourront se procurer à meilleur marché une viande de meilleure qualité.

M. BOULAY (de la Meurthe). Autant il est facile de s'assurer de la salubrité de la viande lorsque l'animal est sur pied, autant il est difficile de s'en assurer lorsque la viande est introduite par quartier.

Tous les animaux malades ou de mauvaise qualité qui sont amenés sur les marchés de Sceaux et de Poissy sont achetés par les bouchers de la banlieue, qui introduisent cette viande par quartiers dans Paris ; une autre partie de cette viande provient des vaches laitières des environs de Paris, qui, comme on le sait, sont presque toutes malades ; eh bien ! les deux tiers du prétendu bœuf qui est introduit à la main, dans Paris, provient de ces vaches. C'est pour ces raisons que je combats l'amendement.

M. BEAUMONT (de la Somme). Si la viande introduite à la main dans Paris est souvent de mauvaise qualité, cela vient de ce que l'octroi est trop considérable, et que, pour pouvoir donner à bas prix, on est obligé de prendre de la viande de mauvaise qualité.

M. GAUTHIER DE RUMILLY croit que la viande introduite à la main dans Paris est entourée de toutes les conditions de salubrité désirables ; il revient ensuite sur les arguments déjà présentés en faveur de l'amendement de la commission.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre de l'agriculture et du commerce. Trois millions 500 mille kilogrammes de viande entrent annuellement dans Paris ; je ne prétends pas qu'on ne présente à la barrière que des viandes parfaites, mais la police exerce une surveillance active, et il n'entre assurément à Paris que des viandes saines ; je crois donc que le droit de 19 centimes ne doit pas être maintenu sur la viande à la main, lorsque la viande de boucherie ne paie que 12 centimes ; mais je crois l'amendement de la commission préférable à celui de M. Luneau, comme plus propre à atteindre le but que l'on se propose : l'égalité des droits.

MM. LUNEAU et DESLONGRAIS présentent de nouvelles considérations contre l'article de la commission. La viande de boucherie ne paie que 12 centimes. Nous ne voyons pas pourquoi, disent-ils, la viande à la main paierait 2 c. 1/2 de plus par kilogramme. Cette surtaxe n'est qu'un moyen de protéger le monopole de la boucherie.

L'amendement de M. Luneau est adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. On s'occupera ensuite du projet de loi sur les fonds secrets.

ERRATA. — Le Mardi Gras a apporté ses distractions dans la correction de notre numéro d'hier. Nous prions donc nos lecteurs dont l'intelligence a dû rectifier certaines fautes typographiques que nous ne mentionnons pas, de lire dans notre 1er Paris, colonne 1re : *il paie les 400 000 francs empruntés*, et non pas *il paie les 75 000 francs*, etc. ; 910 000 au lieu de 935 000, ce qui donne un total de 2 535 000 francs au lieu de 2 560 000 francs.

Dans la seconde colonne de la première page l'alinéa qui commence ainsi : *Veut-on avoir*, est deux fois répété.

Presqu'au commencement de la 1re colonne de la 2e page il est question de *trottoirs*, lorsqu'il s'agit de *territoires* reliés à Alger par des routes nombreuses.

Un peu plus bas la phrase qui commence par ces mots : *Consolons-nous toutefois*, n'a pas de sens, grâces à l'absence d'un point. Cette phrase doit être lue ainsi :

Consolons-nous toutefois, la nature n'a pas entièrement déshérité l'Algérie. Sur d'autres points, à Bougie, etc.

Enfin, dans le milieu de la 1re colonne de la 3e page (Chemin de fer de Grenoble) on nous fait dire *un système opposé a été* TOTALEMENT *adopté*, pour FATALEMENT *adopté*.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On écrit de Stuttgard que le prince royal de Wurtemberg partira pour Saint-Pétersbourg dans le courant de mars prochain, et que son mariage avec la grande-duchesse Olga sera célébré au mois d'août suivant.

— On lit dans les journaux de Lisbonne que don Miguel, ayant demandé en mariage une des filles de sa sœur, la marquise de Loulé, en lui laissant le choix de celle qu'elle voudrait lui accorder, a essuyé un refus très-formel.

— Le royaume de Naples vient de conclure avec la Suède et la Norwège, le Danemark et la Sardaigne des traités de commerce qui seront incessamment publiés.

— Les épingles, dont l'importation dans le royaume de Naples était entièrement prohibée, y sont admises à partir du 4 février courant, moyennant un droit extrêmement modéré.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* : « M. le maréchal de camp Levasseur, commandant la subdivision de Constantine, a reçu ordre de rentrer en France. M. le maréchal de camp Randon, commandant la subdivision de Bone, a reçu le commandement provisoire de la division de Constantine. »

— Plusieurs détachements du 6e escadron du train d'artillerie, en garnison à Saverne, viennent d'être dirigés vers l'Afrique ; ils s'embarqueront à Port-Vendres.

NOMINATIONS. — Une ordonnance royale du 22 février, insérée au *Moniteur* d'aujourd'hui, nommé juge au tribunal de première instance de Philippeville (Algérie), M. Grenier, juge au siège de Blidah ; et juge au tribunal de première instance de Blidah, M. Bonhomme de Lajaumont, juge au siège de Philippeville.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 14 février, sont nommées membres de la commission supérieure des salles d'asile :

Mmes la comtesse Duchâtel, la duchesse de Galliera, la marquise de La Grange, Le Gentil, la comtesse de Varaigne, Hanryat, Aglaé Feray.

— Par un arrêté, M. le ministre de l'instruction publique a nommé membres du conseil académique de Paris :

MM. Vacherot, directeur des études à l'Ecole normale supérieure ; de Bussi, membre de l'Académie royale de médecine, directeur de l'Ecole



L'Auvergnate conduisit M. Bonnassier rue des Barres, derrière l'Hôtel-de-Ville. Il descendit à sa suite, et pour ainsi dire à tâtons, dans une espèce de cave, où on pénétrait, non à l'aide de marches, mais par une pente en talus qui arrivait au sol de la rue ; il suivit ainsi, pendant quelque temps, un couloir obscur qui aboutissait à un réduit voûté et éclairé seulement par une lampe fumeuse.

Le docteur, en pénétrant dans ce bouge, fut suffoqué par une odeur infecte, et un spectacle hideux s'offrit à ses yeux. Là, dans un espace de quelques pieds carrés, où l'air et la lumière n'arrivent pas, vivaient, depuis près d'un an, le nommé Michon, marchand fruitier, sa femme, ses trois enfants, plus trois chevaux et un âne.

» Ces enfants, comme la mère, subissaient l'influence mortelle de l'atmosphère infecte dans laquelle ils étaient condamnés à vivre, et le dernier était dans un état d'atrophie tel qu'il semblait sur le point d'expirer.

» C'est pour lui que la femme Michon s'était décidée à invoquer l'humanité du docteur Bonnassier.

» M. Bonnassier, en sortant de là, a cru devoir avertir le commissaire du quartier de ce qu'il venait de découvrir : M. Lapie de Lafaye, avant de procéder à une enquête, dut faire transporter à l'Hôtel-Dieu l'enfant malade, malgré l'opposition du père, qui prétendait que l'enfant ne souffrait pas, et cette affaire a ensuite été déférée au parquet. »

UN HONNÊTE HOMME. — Nous considérons comme un devoir de publier le fait suivant : « Un habitant de Paris avait donné, il y a quelques jours, des vieux meubles à réparer à M. Launette, ébéniste, rue du Faubourg Saint-Antoine. Dans un tiroir d'un secrétaire se trouvaient renfermés et oubliés des billets de banque et autres valeurs pour plus de 20 000 fr. Ce brave ouvrier s'est empressé de les rapporter immédiatement à leur propriétaire, et, satisfait d'avoir rempli un devoir d'honnête homme, il s'est dérobé précipitamment aux témoignages de reconnaissance qu'on lui offrait. »

ENCORE M. DE ROTHSCHILD. — D'après le *Libéral liégeois*, on annonçait dernièrement, d'une manière positive, à la Bourse de Liége, que MM. de Rothschild viennent d'acheter le chemin de fer de Saint-Ghislain, dans le Hainaut. C'est la Société Nationale qui a vendu.

Il y a eu immédiatement une hausse de 100 francs sur les actions de ce chemin.

QU'EN DIRONT LES OPTIMISTES ? — On lit dans l'*Eclaireur de Namur* : « Une jeune fille, sortie il y a quelques jours de la maison pénitentiaire, se trouvait sans asile et sans moyens d'existence. Elle se présenta chez les dames du Bon-Pasteur, implorant la faveur d'entrer dans cet établissement ; mais celles-ci la repoussèrent en lui disant qu'elles n'accordaient l'entrée que moyennant une somme de 250 fr.

» La malheureuse, le désespoir dans l'âme, alla briser une fenêtre en présence de la police, afin de trouver l'hospitalité dans une maison d'arrêt ; en effet, l'incarcération eut lieu immédiatement. Traduite du chef de bris de clôture devant le tribunal correctionnel, elle a été acquittée et de nouveau mise en liberté.

» Nous apprenons que cette fille cherche encore à rentrer à la prison pour se soustraire, dit-elle, à la prostitution qui la menace.

Plusieurs enfants abandonnés ont été recueillis dans les journées de dimanche et lundi dernier sur la voie publique. Ces petits malheureux ont été conduits à la Préfecture de police, où ils devront être réclamés, si, comme il faut l'espérer pour l'honneur de l'humanité, ils se sont égarés seulement, et n'ont pas été abandonnés volontairement.

Voici, dit la *Gazette des Tribunaux*, les noms de ces enfants : Louis-Jean et Jean-Pierre Picquet, trouvés dans le quartier du Temple ; Auguste Ayard, envoyé à Paris par le maire de Créteil ; et enfin Marie Jacquet, recueillie sur la voie publique dans le quartier Bonne-Nouvelle.

Depuis que les mendiants et indigents venant d'autres provinces, sont refusés à la Cambre, on remarque, dit l'*Observateur belge*, que la mendicité à Bruxelles et dans les environs est considérablement diminuée ; la semaine dernière les arrestations montaient jusqu'à 20 et même 30 par jour, tandis que dans les derniers jours de la semaine passée le nombre d'arrestations semblables ne s'est élevé que de 4 à 5 par jour.

AIDE-TOI, LE CIEL T'AIDERA. — Voici, dit l'*Impartial de Smyrne*, quelques détails sur une scène tragique qui a eu lieu dans la ville de Constantinople :

Un iman marié, et possesseur de deux esclaves noires, étant sorti pendant le jour, un musulman qui habitait dans le voisinage, et qui était connu pour ses mauvais penchants et dispositions au crime, parvint à pénétrer dans sa maison. Une des esclaves s'étant présentée devant ce misérable fut par lui poignardée ; la seconde esclave ayant poussé des cris, fut aussitôt renversée baignée dans son sang.

La maîtresse, à qui le malfaiteur paraissait en vouloir particulièrement, avertie par le bruit et les gémissements de l'esclave blessée, barricade la porte de sa chambre, en entassant derrière tous les matelas et les meubles qu'elle renferme. Après avoir inutilement cherché à l'enfoncer, l'assassin descend dans la cour, prend un instrument de fer, perce le mur très frêle de la chambre, et pour y pénétrer commence par y introduire la tête. Par bonheur pour la malheureuse femme saisie d'effroi qu'un sabre était pendu au mur, elle s'en saisit, et d'un coup fend la nuque de celui qui en voulait à sa vie, puis, à bout de forces, elle tombe évanouie. L'iman, de retour, ayant inutilement frappé à sa porte, l'enfonce et reste stupéfait de l'horrible spectacle qui s'offre à sa vue. La Providence, par la main d'une pauvre femme, a, du moins, fait justice cette fois-ci d'un double assassinat.

UN DISCOURS A BRULE-POURPOINT. — Le *Kurrachee Advertiser* du 31 décembre publie l'extrait suivant de l'allocution curieuse de sir Ch. Napier aux soldats de son corps d'armée :

« Soldats, je sais que dans l'artillerie et que dans le 86e régiment il y a de braves troupiers, plus braves que moi ; mais je sais aussi que dans tous les régiments se trouvent des gueux d'enfer (*infernal villains*) qui profitent de ce que la guerre est déclarée pour commettre toutes sortes d'atrocités. Devant Dieu, qui nous voit tous, je déclare que je ne ferai ni grâce ni merci à ceux que je verrai détruire la discipline et ternir la gloire de nos armes. Ceux-là, je les tuerai sans merci. Je ne me soucie pas de commander des canailles, mais bien une brave et honorable armée. Je suis fâché que le conseil de guerre n'ait pas fait pendre les deux gueux d'artilleurs condamnés hier : s'ils avaient été condamnés à mort,

que d'une maladie dont la plante serait attaquée, maladie pareille à celle qui a détruit la récolte des pommes de terre. Plusieurs personnes pensent que c'est une suite de la dernière gelée ou de l'humidité ; d'autres sont d'un avis contraire. Plût à Dieu que ce ne fût qu'une crainte panique ! »

UN GÉNÉRAL HEUREUX. — Le général Tom-Pouce a failli être écrasé il y a quelques jours, à Airdrie (Ecosse). Le plancher de la salle de l'Hôtel-de-Ville, dans laquelle le célèbre nain américain venait de donner sa représentation, s'est écroulé sous le poids des 300 spectateurs qui y étaient accourus. Toute cette foule est tombée dans une boutique de serrurier qui se trouvait au-dessous. Par un hasard presque miraculeux, personne n'a été tué, un homme seulement a eu la jambe fracturée. Le général avait fort heureusement quitté la salle quelques instants avant l'accident. La table sur laquelle il avait fait des exercices a été mise en pièces.

NOUVELLE RICHESSE AGRICOLE. — On écrit de Brunn (Moravie), le 9 février : « M. le comte Louis Gérard de Loebgenstein a fait l'essai de planter la rhubarbe dans son domaine de Spieglitz, situé à environ cinq heures de chemin de notre capitale, et cet essai a réussi parfaitement. M. de Loebgenstein a récolté près de trente-six quintaux de racine de rhubarbe aussi bonne que celle de la Chine, et il a pu la vendre à raison de 72 à 76 florins (187 à 197 fr.) le quintal, prix qui forme à peine le quart de celui que la rhubarbe de Chine coûte en Allemagne.

» Déjà plusieurs autres grands propriétaires ruraux de la Moravie ont résolu d'imiter l'exemple donné par M. de Loebgenstein et de cultiver la rhubarbe, qui, ainsi, viendrait grossir le nombre déjà si grand des productions de notre sol. »

LES PALUDIERS. — On écrit de Guérande au *Courrier de Nantes*, que la situation des paludiers est en ce moment des plus critiques. La ressource de ces pays est la production, et, pendant l'hiver, l'expédition des sels. Dans cette saison, les paludiers ne peuvent se livrer à un autre travail que celui de la livraison. Or, la dernière récolte a été très mauvaise, et le seul espoir d'une hausse dans les prix des sels entretenait l'activité de ces populations. Mais le gouvernement vient, sans le vouloir, sans doute, d'aggraver leur situation en autorisant les armateurs de pêche à s'approvisionner de sels à l'étranger. Le résultat immédiat de cette mesure a été la stagnation complète dans les affaires de sels, et par suite, la dépréciation de la denrée et le manque d'occupation pour les paludiers. Ces derniers, dont l'existence était déjà assez précaire, puisqu'elle est entièrement subordonnée aux vicissitudes atmosphériques, appellent cependant la sollicitude du pouvoir à meilleur titre que les armateurs de pêche, déjà favorisés par les primes qu'on leur accorde.

Les paludiers de nos côtes, nous écrit-on de Guérande, espèrent que la chambre des députés remédiera au mal dont ils souffrent. Une pétition se signe à cet effet, et ne tardera pas à être rendue publique.

L'association de Fabricants et Artisans, pour l'adoption des orphelins des deux sexes, donnera, le vendredi 27 février courant, à 7 heures et demie du soir, un beau concert dans la salle de M. Herz, rue de la Victoire, 38.

PARTIE VOCALE : — Mmes Yweins d'Hennin, Blaes-Meerti ; MM. Lefort, Michel et Yweins.

PARTIE INSTRUMENTALE : — Mlle Anna Stadler ; MM. Blaes-Meerti, de Courcelle, Desjardins, Jancourt, Jujat, Maurin et Triebert.

Prix des billets : 5, 8 et 10 francs.

Chaque billet du concert porte un numéro de la loterie qui sera tirée à la fin de la séance.

On trouve des billets à la salle de M. Herz ; chez M. Debain, facteur d'harmoniums, rue Vivienne, 53, et chez MM. Michelot, président de l'Association, rue Saint-Guillaume, 24 ; Duplessy, vice-président, rue Saint-Martin, 101 ; Louis Leguay, secrétaire, quai des Orfèvres, 54, et Erdeven, rue du Roi de Sicile, 32.

Les caisses Ganneron et Gouin ont continué leur brillante ascension et ferment en hausse de 50 fr. sur la veille.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

4 0/0, 108 50. — Rente belge, 105 1/4. — Id. 4 1/2, 100 1/2. — Autriche, 405. — Id. lots sortis, 540. — Société gén., 1610. — Banque belge, 930, 932 50. — Esp. 3 0/0, 38 1/2.

Chemin de Sceaux, 490. — La Teste, 187 50. — Grand'Combe, 1545. — Obl. hypothéc., 490. — Jouiss. 4 canaux, 120, 125. — Dieppe, 477 50, 475. — Montereau, 450.

Actions de : Union linière, 490, 485. — Lin Maberly, 772 50. — Lin Févrant, 560. — Hauts-Fourneaux de Monceaux, 2440. — Gaz français, 4900. — Id. nouv., 4800. — Id. anglais, 8800, 8850.

Obl. de : Orléans, 1237 50. — Grand'Combe anc., 1110. — Rouen, 1020. — Havre, 1115, 1117 50, 1115.

A terme : Esp. dette intér., 32 3/8. — Chemins de : Dieppe, 480. — Montereau, 452 50. — Amiens, 550.

5 0/0 compt....	1er C. 123 35	P. H.	« «	P. B.	« «	dr C.	« «	hier	123 85
— fin cour....	123 45		123 30		123 45		123 50		123 45
3 0/0 compt.....	84 85		84 85		84 40		84 90		84 85
— fin cour...	84 80		84 90		84 80		84 85		84 80

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe
O. de la Ville..	1375 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	103 1/2	103 3/4	H. « 1/4
B. de France....	3670 ««	« ««	H. 5 ««	— Portugais..	« ««	« ««	« ««
C. Gou. ex div..	1300 ««	« ««	H. 45 ««	Esp. D active.	«	« ««	« ««
C. Ganneron.....	1385 ««	1330 ««	H. 50 ««	5 0/0 Naples.	101 25	101 ««	B. « 50
C. hypot.......	560 ««	« ««	« ««	— Romain..	100 7/8	100 7/8	« ««
4 Canaux......	1275 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	« ««	« ««	« ««
CHEMINS DE FER. St-Germ.....	1157 50	« ««	« ««	Au 26. 1160, 1157 50.			« ««
V. r. d......	580 ««	580 ««	H. 2 50	— 577 50, 585.			H. 7 50
— r. g.......	367 50	370 ««	H. 2 50	— 368 75, 370.			« ««
Orléans.....	1335 ««	1360 ««	H. 10 ««	— 1330, 1347 50.			H. 17 50
Bâle..........	233 75	« ««	« ««	— 232 50, 233 75.			H. 1 25
Rouen.......	1055 ««	1062 50	H. 2 50	— 1057 50, 1070, 1067 50.			H. 10 ««
Havre.......	750 ««	755 ««	H. 12 50	— 750, 748 75, 755.			H. 5 ««
Marseille....	1020 ««	« ««	« ««	— 1020, 1025.			H. 5 ««
Vierzon.....	742 50	745 ««	H. 15 ««	— 735, 750.			H. 15 ««
Nord........	778 75	780 ««	H. 1 25	— 778 75, 780, 778 75.			« ««
Bordeaux....	655 ««	660 ««	H. 3 75	— 656 25, 652 50.			H. 7 50
Boulogne.....	« ««	« ««	« ««	—			« ««
Montereau...	« ««	« ««	« ««	—			« ««
Strasbourg...	557 50	556 25	H. 1 25	— 556 25, 555 ; 556 25.			« ««
Nantes	592 50	« ««	« ««	— 593 50, 595.			H. 2 50

LONDRES, 23 févr.

Consol. 93 7/8.
Esp. act. 27 1/2.
Portug. 58
Mexic. 31 1/4.
3 0/0 holl 2 1/2.
Rouen, 40 1/2, 41.
Orléans, 51.

PARIS, 25 février. PRIMES.

5 0/0 F. p. 124 10 d un, 124 40 d. 50.
3 0/0 F. p. 85 35, 40 d. 50.
Orléans, au 15 mars, 1355, 1350 d. 20. 1365, 1367 50 d. 10.
Rouen, id. 1080 d. 10.
Hâvre, id. 770 d. 10.
Marseille, id. 1015 d. 10.
Nord, id. 783 75, 785 d. 20. 787 50, 790 d. 10.

COULISSE.

Av. 84 80 ; 77 1/2
Ap. 84 87 1/2.
B. du Trésor.

Reports
3 0/0 f c. pair.
—F.p. 10, 7 1/2.
5 0/0 f. c. 10. 15
—F. p. 25.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 90,00 à 91,00 ; courant du mois, 94,00 à 00,00 ; mars et avril, 93,50 à 93,00 ; 4 du milieu, 92,00 à 00,00 ; 4 derniers, 91,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 123,00 à 124,00 ; mars et avril, 124,00 à 125,00 ; 4 du milieu, 128,00 à 000,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 93,00 à 00,00.

SUIFS de place (50 kil.) 60 fr., affaires extrêmement calmes. — SUIFS étrangers disponibles, délaissés à cause de la température. — CHANDELLES, 63 50 à 64 fr.

Marchés.

Halle aux blés. — 25 février. Choix, 116 à 118 k. 34,00 à 34,50. — Montereau 115 k. 31,50 à 33,00. — Picardie 115 k. 33,00 à 00,00. — Champagne, 115 k. 00,00 à 00,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 21,50 à 22,00.

Orges. 92 à 93 k., 16,50 à 17,00 ; les 100 k. 17,50 à 18,00 hors barrières.

Cote administrative.					
Gruaux	23 q.	65 k.	55,00	à	57,00
1re	121	88	42,00	à	44,60
2	232	36	39,50	à	41,40
3e	67	17	30,55	à	35,65
4	4	57	00,00	à	29,30
A liv.	670	67	30,55	à	41,40

Cote administrative.					
Gruaux	0 q.	00 k.	00.00	à	00,00
1re	708	50	42,00	à	44,00
2e	56	52	39,50	à	41,40
3e	24	07	32,00	à	35,35
4e	4	38	00,00	à	29,30
A liv.	81	64	40,10	à	42,50

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 février 1846.

7 h. »|» FRANÇAIS. — Hernani. Famille Poisson.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. »|» ITALIENS. — 1re Scaramuccia.
7 h. »|» ODÉON. — Tartufe. Alcade. Menuisier.
6 h. 3/4 VAUDEVILLE. — 1re Dieux de l'Olympe.
6 h. »|» VARIÉTÉS. — Marquise. Mousse. Indiana. Epicier.
6 h. »|» GYMNASE. — Georges et Maurice. Mère. Couleurs.
6 h. 3/4 PALAIS-ROYAL. — Enfant du Carnaval. Pommes. Philtre.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Calypso. Dîners. Mathilde.
6 h. »|» AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Atar Gull. Pierre-le-Noir.
6 h. »|» CIRQUE NATIONAL. — Cheval du Diable.
6 h. »|» COMTE. — Chemin. Physique. Homme de 16 ans.
6 h. 1/2 FOLIES. — Vingt ans. Mariette. Sonnette. Cendrillon.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

L'opposition passant en revue la politique intérieure et extérieure du gouvernement, cherchait à démontrer qu'il ne méritait pas une marque de confiance aussi entière que le vote des fonds secrets : le débat s'engageait aussi sérieusement que sur le terrain de l'adresse, et plus d'une fois la discussion des fonds secrets a mis les ministères en péril.

Il était impossible aujourd'hui que la discussion prît ce caractère. Le lendemain du vote de l'adresse, aucun parti n'était intéressé à provoquer une nouvelle lutte. Le désir du cabinet qui demandait les fonds secrets, c'était de triompher sans contestation ; quant à l'opposition, battue à plate couture depuis l'ouverture de la session, toute meurtrie des coups qu'elle a reçus, elle devait craindre un nouvel engagement qui eût plus que jamais constaté sa faiblesse.

Entre gens également possédés du désir de rester pacifiques, il était facile de s'entendre ; on sait depuis long-temps que les véritables affaires politiques ne se traitent pas à la tribune en face du public, mais dans la salle des conférences du Palais-Bourbon et dans les couloirs ; c'est là que les votes se décident, que les alliances se forment, que le programme des séances est arrêté. Le public assistant aux discussions de la chambre, ne voit que la représentation d'une pièce qui a été préparée par des répétitions nombreuses e. où tout acteur a son rôle à remplir.

On disait donc aujourd'hui qu'avant l'ouverture de la séance le ministère et cette partie de la chambre qui joue si mal le rôle d'opposition s'étaient entendus pour étouffer toute discussion relative aux fonds secrets, on annonçait que l'un des chefs de la gauche, M. Odilon Barrot, devait se lever pour dire d'une voix fulminante : « Nous pourrions réduire le ministère en poudre, mais nous ne l'attaquerons pas ; moi, Jupiter tonnant, je réserve mes foudres pour une meilleure occasion. » M. Duchâtel, chargé habituellement par le cabinet des démonstrations politiques de second ordre, de celles qui n'entraînent aucun danger et qui n'exigent pas une capacité politique de première ligne, devait répondre à M. Odilon Barrot : « Si l'opposition veut nous attaquer, nous sommes là pour nous défendre et nous n'avons pas peur d'elle ; mais si elle renonce au combat, cela nous arrange encore mieux. »

Tout s'est passé conformément au programme convenu. M. Odilon-Barrot a déclaré d'un air menaçant qu'il se garderait bien de faire la guerre. M. Duchâtel lui a donné la réplique, et les fonds secrets ont été votés immédiatement.

L'opposition n'existe plus ; elle est réduite au silence, obligée de rester immobile dans ses retranchements. Quand elle en sort et se met follement en campagne, elle donne aux conservateurs l'occasion de triompher d'elle une fois de plus et de lui enlever un nouveau trophée.

Tant mieux, après tout : l'opposition Thiers-Barrot ne possédait en propre aucune idée, elle ne représentait aucun principe nouveau et n'avait aucun titre à la sympathie du pays. Chacun avait le fois encore. L'opposition Thiers-Barrot n'a plus aucun avenir parlementaire. Le ministère ne trouvera de contradicteurs sérieux, d'adversaires avec lesquels il faudra compter, que chez les hommes qui, jetant loin d'eux les armes politiques tant de fois émoussées, prendront pour devise : Association des individus et des peuples, droit au travail, organisation sociale.

La république helvétique permet encore à ses citoyens d'aller s'enrôler comme soldats mercenaires dans le royaume des Deux-Siciles et l'Etat romain. C'est là une honte pour la Suisse; il n'y a qu'une voix en Europe pour flétrir cette vente d'hommes libres allant comprimer par la force brutale des peuples écrasés sous le poids de la tyrannie.

Le représentant de l'association italienne fondée pour rappeler l'Italie à son ancienne splendeur, M. J. Mazzini, vient d'adresser au président et aux membres du Directoire de la Confédération suisse à Zurich, une lettre qui contient de justes réflexions sur ce sujet. Voici les principaux passages de cette lettre :

Messieurs,

Vous êtes les représentants d'un peuple libre. Dieu et la Suisse ont placé sous votre sauve-garde l'honneur du pays, et rien de ce qui le touche de près ne peut vous être indifférent. Ecoutez donc sérieusement nos paroles. C'est avec une franchise peut-être trop peu diplomatique que nous allons vous signaler une tache qui souille votre beau drapeau ; mais quelques-uns parmi vous savent que nous donnerions au besoin notre vie pour votre liberté ; et notre parole exprime ici la pensée de vingt-deux millions d'hommes qui vivent aujourd'hui encore sous la loi du silence.

Il y a par delà ces Alpes, que Dieu a élevées devant vous, comme pour vous dire : « Soyez grands et fiers, » un peuple brave, bon, généreux, qui a deux fois donné l'unité de civilisation à l'Europe, qui a largement contribué chez vous, par ses proscrits du seizième siècle, à l'œuvre d'émancipation religieuse, et dont la race et la langue sont représentées dans votre confédération. Ce peuple est esclave. Opprimé par l'âme et par le corps, dans son travail matériel aussi bien que dans son essor d'activité intellectuelle et morale, il ne sent la vie que par la souffrance. Il aspire à une existence commune ; et huit différents systèmes de lois politiques, civiles, administratives ; huit réseaux de douanes, huit cours étrangères, souvent hostiles l'une à l'autre, le condamnent au morcellement et à l'impuissance qui en est la suite. Il réclame la liberté dont vous jouissez, la liberté que Dieu a départie à toutes ses créatures et sans laquelle la responsabilité humaine n'est plus qu'un vain mot ; et on lui répond par l'espionnage, l'échafaud et le *carcere duro*. Il demande à être indépendant de tous ceux qui, séparés par le temps, les lois, les tendances et les mœurs, ne connaissent pas le secret de sa vie ; et une armée étrangère gouverne, directement ou indirectement, ses mouvements et ses destinées...

Ces faits vous sont connus. Il n'est pas un seul d'entre vous qui ne plaigne en son cœur l'Italie, et qui ne sympathise avec les efforts qu'elle fait pour se relever.

Et cependant, les ennemis qu'à chacune de nos tentatives nous rencontrons les premiers, sont des *Suisses*. Ce sont des Suisses qui garnissent les forts de la ville de Naples ; ce sont des Suisses qui ont marché contre des hommes qui demandaient, il y a quelques mois, presque pa-

(1) Les Suisses employés dans le royaume des Deux-Siciles renouvellent matériellement tous les jours le fait du bonnet de Gessler. Nous trouvant à Palerme, nous lisions tranquillement une affiche de spectacle, collée sur un mur, lorsqu'un soldat suisse, détaché du corps-de-garde qui se trouvait en face vint nous avertir que nous avions à ôter notre chapeau. Pourquoi? parce que ce *mur* était le mur du palais du roi.

(Note de l'un des rédacteurs de la *Démocratie pacifique*.)

ALGÉRIE.

(*Correspondance particulière du Courrier de Marseille.*)

Alger, le 20 février 1846.

Je vous donne à la hâte les bonnes nouvelles que nous venons de recevoir.

Dans les journées des 17 et 18, le maréchal a sévèrement châtié les Béni-Khalfoun et une partie des Flissas : les Kabyles n'ont pas défendu leurs foyers.

A la suite de cet acte de vigueur, et grâce à l'ascendant qu'exerce partout le nom du maréchal, Ben-Zamoun, qui s'était rapproché d'Abd-el-Kader, mais dont la faute n'a pas toute la gravité qu'on avait supposée, le jeune Ben-Zamoun a envoyé son bach-saïs à notre camp : il a dû y venir lui-même le 19 au matin avec tous les chefs des nombreuses fractions de sa tribu. On lui pardonnera sans doute, parce que cette dernière expérience l'aura bien éclairé sur ses véritables intérêts et sur ceux des populations qui sont habituées depuis des siècles à obéir à sa famille.

Les autres Kabyles ne se sont pas encore franchement prononcés : on dit en général qu'ils veulent forcer l'émir à les mener au combat ou à évacuer leur pays. Dans l'un et l'autre cas, l'émir ne restera pas longtemps parmi eux. Il s'échappera par le sud, pour aller rejoindre sa deïra, dans le Maroc, ou bien il demandera asile à quelqu'une de ces tribus qu'il n'a jamais commandées et chez lesquelles nos forces n'ont pas encore paru. Il s'y présentera en *simple marabout*, comme son kalifa Ben-Salem l'a fait depuis plus de 3 ans.

Ce serait un voisinage incommode qui nous obligerait à une grande surveillance, mais qui ne constituerait pas un danger sérieux.

Assurément le moyen le plus certain d'en finir, serait de pénétrer une bonne fois dans ces retraites, et au moins d'en expulser Ben-Salem et l'émir, si l'on ne parvenait pas à s'emparer d'eux. Mais il faut tenir compte d'une certaine presse en France, qui a pris sous sa protection les montagnes de la Kabylie, et qui veut y perpétuer un droit d'asile pour tous les fauteurs d'insurrection.

Quant à la tentative d'Abd-el-Kader dans l'est, on peut dire, dès à présent, qu'elle a échoué, grâce aux mouvements rapides et bien combinés de notre armée.

Conspiration de Posen.

La conspiration polonaise occupe toute la presse allemande. A en juger par les correspondances de Posen, il ne s'agit de rien de moins que d'une seconde édition de la révolution polonaise de 1831.

Le plan des conjurés était de s'emparer des forteresses de Posen et de Thorgau, et de marcher sur Varsovie. Les généraux et les officiers étaient nommés, des dépôts d'armes étaient tout prêts et on prétend que le prince Czartorisky, à Paris, était désigné comme roi de Pologne. La révolte devait éclater par une attaque à main armée contre les Allemands

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

VENDREDI 27 FÉVRIER 1846.

MADAME GANTOIS (1).

Gallus escam quærens margaritam reperit.

D'un autre côté, et par contre-coup, moins sollicitées, plus à l'abri des attaques et des séductions de ces fils du serpent de l'Eden, les filles d'Eve de la province, endormies en outre par les bercements de cette vie indolente et végétative, s'enfoncent de plus en plus dans les eaux sédatives de l'isolement et de la monotonie, prenant pour de la vertu le sommeil de l'esprit et du cœur, ou la résignation forcée à d'invincibles obstacles.

Et si pourtant la passion vient à éclater à travers toutes ces impossibilités, vous la voyez alors s'empreindre d'un caractère d'immoralité plus marqué. Pour tromper tous ces yeux ouverts, pour se faire autour d'elle quelques ténèbres dans ce plein jour, elle appellera à son aide tout ce que le mensonge, la ruse, l'hypocrisie offrent d'immondes ressources, et la femme se jettera aux bras de son amant, avilie, déflorée, impure, indigne d'avance de cet amour, pour lequel elle fait tant de sacrifices, et n'avant plus pour se purifier d'autre ressource que le malheur.

Mais quelque justes que fussent ces réflexions, elles tournaient encore à ma confusion, car la conclusion la plus claire que je pusse en tirer ne pouvait être que celle-ci : Dans une petite ville, la femme dont on ne dit rien est nécessairement une femme irréprochable. Comme je ne pouvais échapper à la logique implacable de ce raisonnement, je sentis ma mauvaise humeur contre le genre humain s'augmenter considérablement de celle que j'avais contre moi-même. Pour ramener le calme dans mon esprit, je me mis à parcourir ces rues, sans autre but que celui de me fuir moi-même, sous prétexte de fuir les autres. Il était déjà assez tard quand je me trouvai amené par une course désordonnée aux environs du théâtre qui me parurent dans un état d'animation en désaccord avec l'époque de l'année où nous nous trouvions. Je me rappelai alors avoir vu dès le matin de colossales affiches qui annonçaient pour le soir **GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ** à la salle de spectacle. Il y a toujours bal masqué au théâtre, le dimanche *crépier*, dans les petites villes qui jouissent de l'avantage de posséder une troupe d'artistes dramatiques à poste fixe. Je me décidai aussitôt à y entrer, dans l'espoir que la vue de tous les fous que je trouverais là me consolerait de ma propre folie. Mais j'eus bientôt épuisé la somme de distractions que pouvait m'offrir cette pâle copie des joyeux sabbats de Musard. J'aurais vainement cherché un homme et une femme dans cette salle fumeuse et déguenillée, où se pressaient des étourdis sans vergogne, des comédiens, des grisettes et surtout beaucoup de femmes d'une vertu fort au-dessous de la moyenne. Cependant, pour l'acquit de ma conscience, je restai là quelque temps, bravant le bruit, la poussière, les cris, les froissements de la cohue, et ce dégoût qui nous saisit l'âme à la vue de la foule qui se rue à de faux plaisirs, cherchant à s'étourdir par les mouvements désordonnés du corps ou les éclats de la voix ; en un mot, se battant les flancs pour paraître s'amuser. Vers minuit, harassé, assourdi, altéré d'un air pur, je quittai ce *Pandæmonium* de bas étage, si je puis m'exprimer ainsi, car je crois que le diable a trop bon goût pour se commettre en de pareilles fêtes.

La nuit était noire, mais sereine : heureux de respirer au grand air, j'allumai un cigare et m'acheminai lentement, en faisant le tour de la ville par ses quartiers les plus déserts. Hors des rues voisines du théâtre, la solitude et le silence régnaient partout, et les pâles réverbères, sagement distancés par l'économie prévoyante des édiles de l'endroit, jetaient çà et là leur clarté blafarde, semblables aux lampes lugubres des caveaux funéraires. Je me trouvais dans un lieu fort isolé, aux habitations clair-semées, quand soudain, au détour d'une rue, je m'arrêtai et reculai d'un pas, surpris par l'apparition d'un tableau auquel les ombres de la nuit donnaient un aspect fantastique. Une échelle dont je devinais la présence plutôt que je ne la voyais, était dressée au-dessous du premier étage d'une maison solitaire, située au milieu d'une petite rue sombre et déserte, trop courte pour avoir mérité le privilège d'un lustre municipal. Au pied de l'échelle était un homme, au sommet une forme vaporeuse de femme, qui, après avoir enjambé l'appui de la fenêtre, et refermé doucement les persiennes, descendait lestement cet escalier improvisé et presque à pic. Franchir impatiemment d'un saut vif et léger les échelons, tomber dans les bras de cet homme, ce fut pour cette femme l'affaire d'un instant ; en un instant aussi l'homme avait emporté l'échelle dans une allée voisine. De mon côté, je m'étais brusquement retiré derrière l'encoignure que j'avais à peine dépassée, tant j'avais saisi rapidement l'ensemble de ce flagrant délit nocturne. J'espérais bien, en conséquence, que mon indiscrétion involontaire passerait inaperçue, mais je me trompais. Soit que le bruit de mes pas eût été entendu, soit que la lueur de mon cigare m'eût trahi, en quelques bonds l'homme fut près de moi. Quoique la nuit fût obscure, et que je ne l'eusse vu qu'une fois, je le reconnus au premier regard qu'il jeta sur moi, et qu'illumina à propos l'éclair qu'une fort aspiration fit jaillir de mon *regalia* embrasé. C'était M. Jules Monnier.

Il me saisit le bras dans une étreinte convulsive.

— Qui êtes-vous? que voulez-vous? que faites-vous là? me dit-il coup sur coup d'une voix sourde et stridente, qui s'échappait comme un sifflement de boa à travers ses dents serrées par la colère; quel intérêt infâme vous a fait vous cacher là pour nous espionner lâchement?... Savez-vous ce qu'on fait d'un espion?... Savez-vous que je puis vous assassiner sans merci, comme on tue un chien enragé au coin d'une borne?... Mais parlez donc ; répondez donc ! Que cherchez-vous? que demandez-vous?...

Etourdi, déconcerté par ces brusques interpellations, confus de la position ridicule dans laquelle je me trouvais, je restai quelques instants muet. Enfin, m'efforçant de contenir le contenir l'émotion qui s'était emparée de moi :

— Monsieur, lui dis-je, je n'ai pas l'habitude de répondre à des interrogations faites de cette manière.

— Eh ! il s'agit bien, répliqua-t-il, de la manière dont je vous interroge... Croyez-vous que j'aie le temps de m'occuper du ton et de la forme de mes paroles ?.. Ne perdez pas le vôtre à prendre des airs de dignité et de défi : il est bien entendu que ceci ne peut avoir qu'une solution nécessaire, fatale... l'un de nous deux mourra demain. Mais j'ai aussi le droit de savoir pourquoi et comment vous êtes ici à épier des choses qui ne vous regardent pas... Oh ! oui, vous avez surpris un secret de mort, monsieur, et certes il faudra que mort s'en suive ! Ce que je sais bien, et je n'ai pas besoin de vous en dire la raison, c'est que ce n'est pas moi qui doit mourir encore : mon temps n'est pas venu... mais quand je vous tuerai demain matin, vous n'en aurez pas moins eu toute une nuit pour livrer le récit de ce que vous avez vu à la malignité publique.

— C'est une insulte à laquelle je ne répondrai pas.

— Insulte que vous avez méritée... car vous ne pouvez être ici que dans de lâches intentions. Ce quartier est désert, isolé : à l'heure qu'il est il n'y passe jamais personne... vous le savez bien... et vous savez aussi que cette rue ne mène à aucun endroit habité. On ne se promène pas après minuit dans un lieu comme celui-ci, sans avoir des desseins indignes d'un homme d'honneur.

Faire de la fierté et trancher du matamore dans une telle circonstance, devant un homme exalté par un sentiment de colère mal raisonné, mais légitime, c'était une puérilité et une sottise dont je n'étais pas capable. Je sentis alors qu'il était temps et que ma conscience même me faisait un devoir de rassurer ce pauvre amant, dont j'avais si malencontreusement troublé les expéditions amoureuses.

— Monsieur, lui dis-je, voici d'abord mon nom et mon adresse. Maintenant, en attendant l'heure de la partie que vous m'avez offerte, je crois devoir et pouvoir sans déshonneur vous donner une explication qui calmera et votre ressentiment et vos craintes. Je suis étranger en cette ville et ne l'habite que depuis quelques jours. Le hasard et le désœuvrement seuls m'ont amené vers ce quartier, où je n'ai jamais passé, dont je ne sais pas le nom, et que je ne reconnaîtrais pas demain. Je retournais, sans la moindre intention malveillante, à l'hôtel où je suis logé, en faisant le tour des écoliers, et, il faut bien que vous me permettiez de le dire, sur la foi du proverbe, vrai surtout

(1) Voir les numéros des 25 et 26 février.

fût universelle et qu'elle comprît les protestants et les catholiques romains. L'authenticité du décret ayant été niée, une note fut adressée à M. de Lagrenée au moment de son départ pour le nord ; aucune réponse n'a été faite à cette note.

» Kung-Muyon, intendant du district de Suchan, Sung-Kiang et Taïchan, par sa proclamation affiché sur les murs de Shanghaï, la vingt-cinquième année du règne de Taukwang (2 novembre 1845), a calmé les craintes des protestants anglais, en disant que la tolérance s'étendait non seulement à ceux qui vénèrent les croix, mais aussi à ceux qui se réunissent pour lire des livres sacrés. »

Commerce et navigation de l'Angleterre en 1845.

Nous lisons dans le *Journal du Havre* :

« En 1844, la totalité des droits perçus s'élevait à 24 018 828 livres sterlings (580 millions) ; en 1845, elle est tombée au chiffre de 21 842 917 livres sterlings (546 millions). C'est une diminution de 34 millions, inférieure de moitié environ à celle que sir Robert Peel avait prévue, par suite de l'application de son premier plan financier.

» En France, les droits de toute nature perçus par les douanes, à l'exception de la taxe du sel, ont produit, en 1844, 159 millions.

» Les documents que nous consultons se taisent sur les chiffres représentant les mouvements de l'exportation et de l'importation. Ils donnent seulement, sans doute comme présentant un intérêt de circonstance, celui de l'exportation des produits du sol et des manufactures indigènes. Il se montait en 1844 à 50 642 306 livres sterlings (1 266 millions) ; en 1845, il a atteint 51 471 050 (1 287 millions.)

» C'est une augmentation de 21 millions, seulement sur cette branche d'exportation.

» Les documents français ne donnent pas séparativement cette valeur ; celle qui s'en approche le plus est l'exportation des produits naturels et manufacturés comprise sous le titre de *commerce spécial* ; elle s'éleva pour 1844 à 790 millions.

» Ici s'arrêtent les renseignements relatifs aux marchandises, le reste concerne la navigation.

» Le mouvement maritime paraît s'être ressenti favorablement des changements apportés dans la législation commerciale. En 1844, 42 970 navires (entrées et sorties réunies), jaugeant ensemble 6 767 503 tonneaux, ont été employés à la navigation de la Grande-Bretagne. Ces nombres deviennent, en 1845, de 47 650 bâtiments, jaugeant ensemble 9 332 682 tonneaux.

» Ainsi, en admettant l'exactitude de ces chiffres, il y aurait eu, dans le cours d'une année, augmentation de 2 millions et demi de tonneaux dans le mouvement maritime de l'Angleterre, dont la navigation nationale prend part à ce tonnage dans la proportion des *deux tiers*.

» Reportons nos regards sur les résultats de ce genre, constatés par les documents français.

» En 1844, le commerce français a employé 28 227 navires, jaugeant ensemble 3 288 000 tonneaux ; le pavillon national a pris part à ce mouvement dans la proportion de 11 761 navires, jaugeant ensemble 1 256 000 tonneaux.

» D'où il résulte que le tonnage employé par le commerce français, est à celui de l'Angleterre, comme 1 est à 3, et que la part des deux pavillons dans l'exploitation des tonnages respectifs tombe, pour la France, à la proportion de 1 à 6.

loi précitée pour la perception des taxes établies en raison du poids des lettres, ni aux taxes actuellement perçues sur des lettres de ou pour la même commune.

» Art. 4. Néanmoins, dans les communes où les lettres seront distribuées plus de cinq fois par jour, la taxe de la lettre simple sera portée à 5 centimes.

» Art. 5. Le port des lettres simples adressées aux sous-officiers, soldats et ouvriers présents sous les drapeaux ou pavillons, quelle que soit la distance que les lettres auront à parcourir ne paieront que 10 centimes.

» Art. 6. A partir également du 1er janvier 1847, la zone à parcourir sur les envois de fonds comme sur les objets précieux confiés à la poste sera fixée à 2 p. 100 du montant des envois ou de la valeur des objets.

» Art. 7. Le transport et la distribution des lettres et paquets de lettres, des paquets de papiers manuscrits du poids d'un kilogramme et au-dessous, continueront d'être exclusivement attribués à l'administration des postes, sauf les exceptions ci-après énoncées.

» En conséquence, il est défendu à quelque personne que ce soit de transporter ou de distribuer aucune lettre ou paquet de papiers spécifiés dans le présent article, à peine d'une amende qui ne pourra être moindre de 150 fr., ni supérieure à 300 fr.

» L'amende sera de 1 000 francs quand les lettres transportées en contravention l'auront été par un chemin de fer et en nombre supérieur à vingt-cinq.

» Dans tous les cas, les lettres seront saisies par les agents des postes ou les agents assermentés qui auront constaté la contravention, et il en sera disposé conformément à l'art. 5 de l'arrêté du 27 prairial an IX.

» Art. 8. Sont exceptés des dispositions de l'article précédent : 1° les lettres et papiers manuscrits qui intéresseraient directement les personnes qui en opéreront le transport, ou les maîtres de ces personnes lorsqu'elles seront reconnues à gage.

» 2° Les lettres et papiers manuscrits qui accompagnent des paquets, caisses ou ballots, confiés aux entreprises de messageries, roulage ou chemin de fer, quand ils se rapporteront uniquement à ces objets.

» Art. 9. L'inspecteur des postes, dans chaque département, instruira et défendra, sur les instances qui seront portées devant les tribunaux, sur les contraventions aux dispositions qui précèdent.

» Il pourra transiger dans les affaires résultant des procès-verbaux de saisie de lettres ou de contraventions ; mais ces transactions ne seront définitives qu'après l'approbation du ministre des finances.

» Art. 10 et dernier. Les lois et les règlements en vigueur concernant la taxe des lettres, celle des envois de fonds par la poste et les contraventions relatives au transport des correspondances, continueront de recevoir leur exécution dans toutes celles de leurs dispositions qui ne sont pas contraires à la présente loi. »

Le second projet est relatif à un tarif sur les canaux, tarif qui sera mis en vigueur en 1847.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition relative aux droits d'octroi sur les bestiaux.

Dans des séances précédentes, la chambre a adopté les trois premiers articles.

» Art. 4. A l'égard des villes ou bourgs dont les octrois sont affermés, la conversion de la taxe par tête en taxe au poids, ne pourra avoir lieu avant l'expiration des baux, qu'avec le consentement du fermier de l'octroi. » — Adopté.

» Art. 5. A dater de la promulgation de la présente loi, aucune adjudication d'octroi n'aura lieu, sauf l'exception établie par le deuxième paragraphe de l'art. 1er, que sur un tarif par lequel les bestiaux seront imposés au poids. » — Adopté.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ propose l'article additionnel suivant :

« Un tableau présentant le produit total des octrois par chapitres de perception, et par communes, sera annexé annuellement aux comptes généraux du ministère de l'intérieur. » — Adopté.

protéger de graves intérêts, et surtout de fournir aux classes pauvres la viande à meilleur marché.

M. GAUTHIER DE RUMILLY. La commission s'est associée à la pensée de l'amendement de M. Leyraud, et la réorganisation de la boucherie de Paris est demandée instamment dans le rapport. Cette réorganisation, en effet est impérieusement réclamée par les éleveurs et les consommateurs. Aussi la commission prend-elle acte formellement des promesses de M. le ministre de l'agriculture, et elle les lui rappellera au besoin. C'est dans cet espoir, mais seulement dans cet espoir, qu'elle n'accepte pas l'amendement de M. Leyraud.

M. MAURAT-BALLANGE. Si la commission s'associe à la pensée de l'amendement, je ne comprends pas qu'elle ne l'insère pas dans la loi. Tout le monde convient que le monopole de la boucherie est un mal ; apportons-y au moins quelques restrictions : la boucherie de Paris n'en sera pas désorganisée, elle n'en sera même pas lésée, et les éleveurs et les consommateurs en profiteront. L'amendement de M. Leyraud n'est d'ailleurs qu'une conséquence de celui de M. Luneau, adopté hier.

M. CUNIN-GRIDAINE revient sur ses précédentes observations. L'éleveur n'est pas placé dans une position aussi défavorable qu'on le prétend ; si l'éleveur ne vend pas ses bestiaux, il s'entend avec un marchand forain qui les vend à son compte.

Après quelques nouvelles explications de M. Leyraud, l'amendement est mis aux voix et rejeté après une épreuve douteuse.

M. BARRET. La conséquence de la proposition que nous venons d'adopter sera l'introduction d'une beaucoup plus grande quantité de viande à la main dans les villes ; les administrations municipales se trouveront obligées à une plus grande surveillance, surveillance qui sera très difficile dans les villes ouvertes où il y a de nombreuses barrières ; il serait bon que l'on mît d'actifs moyens de surveillance aux mains des autorités municipales.

M. Desmousseaux de Givré et M. le ministre de l'agriculture parlent au milieu du bruit.

On passe ensuite au scrutin sur l'ensemble de la proposition, qui est adoptée par 269 voix contre 13.

On s'occupe ensuite du projet de loi sur les fonds secrets.

M. ODILON BARROT. Le projet de loi des fonds secrets est ordinairement une occasion de juger la politique du ministère ; mais ce projet de loi arrivant peu de jours après l'Adresse, il semble peu opportun de renouveler un débat général sur la marche du gouvernement ; cette discussion viendra donc plus à propos à l'époque de la discussion du budget, et c'est ce moment que nous choisirons pour présenter un amendement.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Nous avons présenté le projet de loi sur les fonds secrets à l'époque qui nous a semblé la plus convenable pour le besoin du service. Nous eussions accepté le débat aujourd'hui ; on le recule, nous l'accepterons lorsqu'il nous sera offert.

La chambre, consultée, déclare passer à la discussion des articles.

Art. 1er. « Il est ouvert au ministre un crédit extraordinaire de un million pour complément des dépenses secrètes de l'exercice de 1846. »

M. AYLIES. La commission des fonds secrets, dont je faisais partie, a refusé d'inscrire une déclaration qui nous a été faite par MM. les ministres de l'intérieur et des affaires étrangères, sur l'emploi des fonds secrets. Nous leur avons demandé si une portion petite ou grande de ces fonds était employée à subventionner la presse, soit de Paris, soit des départements? Il nous a été répondu qu'aucune partie de ces fonds n'avait été et ne serait employée dans ce but. J'espère que MM. les ministres voudront bien renouveler leur déclaration devant la chambre.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Ni à Paris, ni dans les départements, il n'existe de presse subventionnée ; les journaux qui défendent le gouvernement sont aussi indépendants que ceux qui l'attaquent.

L'article 1er est adopté.

L'article 2, relatif aux voies et moyens, est également adopté.

Il est ensuite procédé, par voie d'appel nominal, au scrutin de division sur l'ensemble du projet, qui est adopté par 220 voix contre 59.

---

dans les petites villes, qui dit que tout chemin mène à Rome.

— Je ne suis pas obligé de vous croire... et je le suis après tout d'empêcher à tout prix que le secret que la fatalité vous a livré ne sorte de la nuit profonde qui l'a toujours couvert, et vous devez comprendre...

— Ce que vous devez comprendre, vous, lui dis-je en l'interrompant, c'est que je ne pourrais insister davantage sur l'explication que je vous ai donnée, sans vous donner le droit de me parler comme vous le faites, et il ne me convient pas de le reconnaître.

A ce moment une figure étrange se glissa comme un fantôme entre nous. C'était la jeune femme, un instant oubliée par moi. Un voile épais ne me permettait pas de distinguer les traits de son visage.

— Des paroles de sang ! des menaces de mort ! dit-elle d'une voix émue et tremblante, mais avec une certaine lenteur solennelle. Jules, veux-tu donc empoisonner le peu de jours qu'il me reste à vivre?

A ces mots le jeune homme baissa la tête et porta la main à son front par un geste empreint d'une immense douleur.

— Si mon nom, continua-t-elle, doit devenir la proie de la stupide méchanceté des hommes, que la volonté de Dieu soit faite ! Je ne chercherai pas à le sauver au prix de quelque vie que ce soit. Ne faut-il pas d'ailleurs que tôt ou tard ces choses-là arrivent? Le monde est un vautour insatiable à qui il faut toujours quelque réputation à déchirer ! qu'il prenne la mienne ; il ne peut désormais me faire souffrir bien long-temps.

J'étais atterré : ces paroles empreintes d'une tristesse amère, mais digne, brisaient mon âme, en y entrant comme un remords. *Elle* avait pris le bras de son amant et lui parlait à l'écart avec animation... Quelle était cette femme? l'harmonieuse énergie de sa voix, la ravissante expression de ses gestes, la gracieuse souplesse de tous ses mouvements, enfin tout ce qui frappait mes yeux et mes oreilles, étouffait dans mon esprit les vagues soupçons que quelques-unes de ses paroles y avaient fait naître... C'est alors que revenant à moi et me montrant la maison d'où je l'avais vue descendre, elle me dit avec une noble fierté :

— Monsieur, j'ignore si le hasard ou une indigne curiosité vous a conduit ici... Ne m'interrompez pas, je n'ai besoin de rien entendre..... mais voici ce que j'ai à vous dire : je suis madame Gantois, la maîtresse de monsieur Jules Monnier : cette maison est la mienne, et mon mari repose non loin de la chambre d'où vous m'avez vue sortir. Allez maintenant, monsieur, c'est à vous de savoir si vous voulez vous déshonorer en me déshonorant moi-même... Mais il n'y aura pas de sang versé, je ne le veux pas !

— Et moi, madame, répondis-je profondément touché, je veux vous répéter ce que j'ai déjà dit à celui qui vous accompagne : je suis étranger en cette ville et je n'y connais personne ; le hasard seul m'a jeté sur votre chemin, je vous le jure sur l'honneur..... et je jure aussi, par tout ce qu'il y a de plus sacré, que tout ce que je viens de voir et d'entendre, je ne le dirai jamais à personne.

— Merci, monsieur, me dit-elle, j'ai besoin de vous croire, et je vous crois : il est des lâchetés qu'il est plus cruel de supposer qu'il ne l'est d'en être victime.

J'attendais un mot du jeune homme qui, les yeux baissés, gardait un morne et douloureux silence. Je compris que la blessure était affreuse et saignante encore... enfin, il releva ses paupières et me jetant un regard empreint d'une expression indéfinissable de rancune et de regret, il me tendit la main, en disant :

— C'est bien, monsieur, je compte sur votre parole... et maintenant, séparons-nous.

— Non, s'écria Mme Gantois. Il faut maintenant que monsieur nous connaisse mieux... Je veux, me dit-elle avec un accent de bienveillante fermeté, je veux que vous deveniez notre ami. Venez avec nous.

Je suivis, déjà fasciné par l'attrait irrésistible d'une grande âme ; plein d'émotion, car dans cette aventure romanesque et illicite je pressentais de profondes et respectables douleurs.

Au fond du faubourg, nous pénétrâmes, par une allée obscure, dans un pavillon retiré. L'ameublement était simple et harmonieux. Mme Gantois m'offrit un fauteuil auprès de la cheminée ; elle alla s'asseoir sur un canapé, où s'était jeté en entrant Jules Monnier, sombre et taciturne. Ils causèrent à voix basse, mais librement, comme s'ils eussent oublié qu'un étranger était à quelques pas devant eux. Je pouvais les observer à mon aise.

Leur entretien était animé ; je crus un moment qu'ils parlaient de moi et du fatal incident qui était venu troubler le commencement de leur nuit d'amour ; mais je compris bien vite, à cette émanation de bonheur qui s'échappait de tout leur être, que j'étais loin de leur pensée et que le reste du monde n'était plus rien pour eux en ce moment. J'aurais donné bien des jours de notre vide et froide existence pour entendre les paroles mystérieuses que murmuraient leurs lèvres. Mme Gantois surtout absorbait mon attention. Il me semblait que des émanations divines rayonnaient de son visage, et qu'autour d'elle résonnait comme une enivrante mélodie. Il y avait de l'amour dans tous ses gestes, dans ses moindres mouvements, dans les plus rapides inflexions de son cou et de sa taille ; il y en avait dans l'air qui l'environnait.

Je la contemplais avec ravissement... peut-être avec envie. Tantôt se penchant, avec une grâce coquette, elle présentait son oreille à la bouche de son amant, comme pour recevoir de plus près une réponse désirée, s'appuyant sur lui pendant ce temps-là avec un abandon chaste et voluptueux ; tantôt se redressant avec de molles ondulations, elle collait, à son tour, ses lèvres à l'oreille de l'heureux jeune homme, comme si elle eût voulu l'enivrer et s'enivrer elle-même de ses magiques paroles et des impressions sensuelles du contact.

Ce que j'admirais le plus, c'était l'animation visible qui respirait dans tout son être et présidait à ses mouvements.

Alors, quand je me rappelais ce que j'avais vu le jour même de ce visage morne et flétri, et de ce corps brisé, j'avais peine à croire que je ne fusse pas le jouet d'un songe ou d'une erreur, et me prenais à douter de l'identité de la femme que je voyais en ce moment avec celle que j'avais vue à la promenade de la *musique* et qui m'avait parlé un quart d'heure auparavant..... Mais l'amour fait aussi ses miracles : il a, lui aussi, ses Lazares qui, à sa voix, sortent vivants du tombeau.

Rien ne m'émeut et ne me touche comme l'aspect de deux êtres qu'un sentiment vrai et puissant entraîne et fait agir. Cette activité des sens et de l'âme, cet oubli du monde extérieur, cette animation qui rayonne autour d'eux comme une auréole, cette énergie dans les pensées et dans les actes, toute cette passion enfin qui les emporte, comme la cavale indomptée de Mazeppa, à travers les régions infinies ; c'est là un tableau dont la vue me fascine et m'enivre. Je me sens vivre de cette exubérance de vie qui les inonde et s'épanche autour d'eux comme une source trop pleine. J'oublie alors de leur demander d'où ils sont partis et par quelle voie ils sont arrivés là. Je ne vois plus en eux que le saint délire de la Pythonisse s'agitant sous le dieu qui la domine.

Dans la société telle qu'on nous l'a faite, avec les idées de compression et d'étouffement des élans passionnels, dans ces steppes glacés où l'ennui erre seul comme l'esprit de mort sur le néant, l'occasion est rare de retremper son âme au spectacle de ces merveilleux développements des puissances de l'âme. Là, où tout est factice et menteur, où l'égoïsme a tout gangrené, où l'hypocrisie enserre toute existence dans les mailles inextricables d'un vaste réseau, où le cœur soumet ses essors aux inspirations de la règle et du compas, où l'esprit et le corps s'énervent et s'abrutissent en de sales débauches, où ce qu'on appelle plaisir ne consiste qu'en de ridicules momeries sans goût et sans chaleur, où ce fantôme, dont le nom est dans toutes les bouches et la réalité nulle part, ne livre plus aux lèvres avides que d'immondes baisers de vieillard impuissant ; dans un tel monde, dis-je, la vue d'un amour jeune et vrai soulage et ravive comme la rencontre d'une oasis au désert.

Le cœur, attristé de cette absence parmi les hommes, de la vie que Dieu a semée d'une main prodigue dans toute sa création, se ranime à cet aspect et renaît à la foi et à l'espérance, comme ferait un voyageur perdu dans les solitudes sans fin, au son inattendu d'une voix humaine. Ainsi faisais-je, ainsi retentissaient dans mon cœur charmé les paroles de cette femme, paroles dont je ne pouvais pourtant que deviner le sens, et je me laissais captiver par ces murmures mystérieux et ce mirage magique.

(*La suite à demain.*) BÉNÉDICT.

Mlle Robert Mazel annonce pour lundi 9 mars, à huit heures et demie du soir, dans la salle de M. Herz, un beau concert auquel concourront Mme Sabatier, MM. Géraldi, Meccati, Boulanger et Chevillard. On peut se procurer des billets chez Mlle Robert Mazel, 18, rue Neuve-Bréda.

...n'est question que de 4 bassins : et c'est pour ces 4 bassins qu'on demande 70 millions, dont 15 millions pour la création de nouveaux canaux ; 27 millions pour des voies navigables parallèles, ou à peu près, à des chemins de fer.

Il n'y a qu'un moyen pour que les canaux puissent lutter avec les chemins de fer, c'est de les disposer pour la navigation à vapeur ; eh bien! on dispose les canaux avec des chemins de halage qui sont inutiles, et des barrages qui sont un embarras pour cette navigation. L'administration proposait de faire 14 barrages dans la Basse-Seine; il a fallu les observations des mariniers pour faire réduire le nombre de ces travaux. Au reste, je suis persuadé que l'administration des ponts-et-chaussées elle-même ne présenterait pas les projets qu'elle a présentés il y a quelques années et sur lesquels nous sommes appelés à délibérer.

Le gouvernement, dans la session dernière, se bornait à demander pour la Haute-Seine quelques travaux d'amélioration; cette année on nous propose des travaux très considérables ; les projets sont donc fort mal étudiés. On n'est pas plus d'accord sur les autres travaux ; la ville de Paris demande que l'on canalise les deux bras de la Seine, le gouvernement veut qu'on ne canalise que le petit, et la commission veut qu'on ne canalise ni l'un ni l'autre ; à Rouen un projet veut un bas-fond mobile, et l'autre n'en veut pas. Comment se reconnaître entre ces projets?

Ailleurs, il s'agit de canaliser le Gers jusque dans les Pyrénées; eh bien! on a imaginé de faire un canal de navigation maritime pour remonter jusque dans les montagnes et aller chercher je ne sais quelles pierres, auprès desquelles on n'arrivera pas. Ajoutez que ce canal n'arrivera à Toulouse qu'au moyen de doubles écluses ; c'est-à-dire qu'il s'agit d'un travail qui ne satisfera pas la population, tandis qu'un chemin de fer contenterait tout le monde et atteindrait tous les buts qu'on se propose.

Vous voyez donc, Messieurs, que le projet de loi est fondé sur une pensée erronée, qu'il est mal conçu, que les travaux qu'il comprend n'atteignent pas le but qu'on se propose et que, par conséquent, il y aurait folie à voter les 70 millions qui vous sont demandés.

M. DUMON annonce qu'il discutera, dans la prochaine séance, les observations de M. Bineau. — La chambre se sépare.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — *Actes officiels.* — Le *Moniteur* publie aujourd'hui une ordonnance du roi, datée du 21 février, qui appelle à l'activité pour l'armée de terre 8 500 des jeunes soldats de la classe de 1844 encore disponibles. La répartition et l'époque de départ de ces 8 500 hommes seront déterminés ultérieurement par le ministre de la guerre.

— Par un arrêté ministériel en date du 25 février, les fondateurs des diverses compagnies de chemins de fer, en instance pour obtenir des concessions, ont reçu avis de supprimer de leurs listes tous les noms d'agents de change de Paris et de la province.

Avis a été donné officiellement à tous les agents de change des principales places de la province de cesser immédiatement les transactions sur les actions de Lyon.

Indépendamment des avis que pourra émettre la commission instituée pour étudier la question du reboisement des montagnes sur le système français de sylviculture, le ministre doit, dit-on, présenter prochainement une loi pour demander aux chambres un premier crédit qui sera employé à faire des plantations partielles. D'après un état officiel dressé par l'administration des eaux et forêts, on compte en France 7 millions 151 000 hectares de forêts et 4 millions 341 000 hectares de terres incultes, landes et bruyères. C'est dans cette dernière catégorie de terres que les plantations auront lieu.

— On prépare, en ce moment, le projet de loi qui doit être présenté aux chambres pour régler l'exercice de la médecine vétérinaire en France.

— Un bill qui a pour but de changer le pavillon des Etats-Unis vient d'être présenté au congrès américain ; désormais, par suite de l'annexion du Texas, il y sera ajouté une étoile de plus. L'Union se compose aujourd'hui de vingt-cinq états, de trois territoires organisés, du district fédéral dans lequel se trouve Washington, la capitale, et d'un district occidental.

— Le tirage au sort des jeunes conscrits de la classe de 1845 a commencé aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville, et se continuera tous les jours, excepté les dimanches, jusqu'au 11 mars inclusivement. Ce sont les jeunes gens du 1er arrondissement qui ont concouru au tirage aujourd'hui. Demain, ce seront ceux du 2e, et ainsi de suite, par ordre de numéro, jusqu'au 12e et dernier arrondissement de Paris.

— Une école des arts et métiers où sont entretenus deux cent cinquante élèves, a été fondée sous la protection de l'impératrice de Russie, à Moscou.

L'*Avenir* de la Pointe-à-Pitre annonce la mort de M. de Lacharrière, ancien président de la cour royale de la Guadeloupe, membre du conseil colonial.

— On lit dans le *Moniteur grec* du 10 février : « M. Auguste Titeux, pensionnaire de l'école de Rome, arrivé en Grèce il y a quelques mois pour compléter ses études d'architecture, vient de mourir à Athènes à peine âgé de trente-deux ans. »

— Un journal de Trieste annonce la mort du docteur Parry, de la faculté de Paris, dont le mariage avec Mme la comtesse veuve de Somaïloff née de Pahlen, a fait grand bruit à Paris l'année dernière.

UN NAUFRAGE ET TOUTES SES MISÈRES. — On lit dans le *Cernéen* (Ile Maurice) : « Le trois-mâts *la Letitia* de 600 tonneaux, ayant 51 hommes à bord, officiers et équipage, a fait naufrage le 15 septembre, à 3 heures du matin, sur l'île Frégate. *La Letitia* avait quitté Maurice le 13 septembre, se rendant à Calcutta. Le navire était trop près des rochers pour ne pas s'y heurter, quand l'officier de garde s'est aperçu du danger qui le menaçait. Les Lascars qui avaient reçu l'ordre de jeter le lest par dessus le bord, avaient refusé d'obéir, et s'étaient mis en prières. A l'aide d'un canot, plusieurs hommes avaient atteint, sains et saufs, le rivage. Le capitaine Malcolm s'était noyé en cherchant à arriver à terre à la nage. Le 20 septembre, 12 matelots s'étaient mis sur un radeau dans l'intention d'aller à Madagascar. 39 hommes de l'équipage, y compris les officiers, ont été rencontrés par *l'Eliza and Jane*, capitaine Barrois, après être restés sur l'île 66 jours, se nourrissant d'oiseaux desséchés et d'œufs d'oiseaux pendant 42 jours, et ayant trouvé le 43e jour un verre grossissant, à l'aide duquel ils avaient pu se procurer du feu. Pendant leur séjour dans l'île, 4 navires à voiles et un steamer avaient

...rents, et comme le sieur N... faisait partie d'une compagnie de grenadiers de la 7e légion, un détachement de cette compagnie fut commandé pour lui rendre les derniers honneurs.

» Vers dix heures du matin, heure fixée par les billets de faire part, on commençait à se réunir à la maison mortuaire ; la porte était tendue de noir, et les préposés des pompes funèbres étaient à leur poste, lorsque, au moment où les ensevelisseurs prenaient possession du corps pour le renfermer dans la bière, ils furent étonnés de sentir qu'il avait encore quelque chaleur et que tous les membres étaient flexibles. Ils appelèrent en toute hâte les membres de la famille ; on enleva le linceul dans lequel le malheureux N... était étroitement enveloppé, et un docteur-médecin qui se trouvait présent constata que la vie n'était pas éteinte encore, et que depuis deux jours on avait été trompé par un profond accès de léthargie qui avait fait croire à la mort.

» Des soins furent donnés avec prudence au sieur N.., qui respirait faiblement, et auquel on parvint à faire boire quelques gouttes d'une potion.

» L'assistance, comme on le pense bien, se retira stupéfaite d'un pareil événement, et formant des vœux pour que cette sorte de résurrection miraculeuse n'aboutit pas à une cruelle déception. Ce fut malheureusement ce qui arriva : le malheureux N... expira dans la journée, et ce matin ont eu lieu ses obsèques, auxquelles assistaient ceux qui deux jours avant avaient conçu l'espérance trompeuse de le conserver. »

UN COMPLOT DE PRISONNIERS ARABES. — On écrit d'Aix : « On a découvert un complot d'évasion, tramé par les prisonniers arabes du fort Sainte-Marguerite, qui devait éclater dans la nuit du 15. Le chef, nommé Bokhors, est un ancien corsaire turc, homme habile et entreprenant ; il est parvenu à se faire reconnaître kalifat par une grande partie de ces prisonniers, leur a prêché la guerre sainte, et presque tous se sont mis à l'œuvre avec leur adresse et leur discrétion bien connues. La forêt de l'île leur a procuré de forts bâtons ; les haches qui servent à leurs esclaves pour fendre du bois, les couteaux qui servent à couper la viande, telles sont les armes dont ils disposaient. Ils avaient d'ailleurs bien compté les forces de ce poste militaire, qui ne s'élève pas à 50 hommes, et l'on nous a assuré qu'ils savaient que ces sentinelles montent la garde sans cartouches. Ils croyaient pouvoir surprendre aisément la garnison, égorger tout ce qui ferait résistance, monter les bateaux qu'ils trouveraient et s'emparer du premier navire sortant du port de Cannes passant à leur portée. Ce Bokhors promettait de les conduire en Afrique et de leur faire regagner les tentes d'Abd-el-Kader.

» Ce sont les autres Arabes, ennemis de ce prétendu kalifat, et craignant pour eux les premiers s'il réussissait, qui ont découvert cette trame audacieuse et l'ont dénoncée. Immédiatement les meneurs ont été enfermés dans les casemates du fort, et de promptes et vigoureuses mesures ont ramené la tranquillité, un instant compromise. »

LA HYÈNE ET LA BERGÈRE. — Il y a quelques jours, dit l'*Akbar*, pendant que les chasseurs de Saint-Ferdinand marchaient dans la direction du Boudjaréah pour faire jonction avec les deux autres colonnes de traqueurs, une bête féroce se promenait librement sur leur territoire, et y opérait une sanglante razzia. Sur le côté est de la jolie ferme connue sous le nom de la *Consulaire*, et qui est depuis peu la propriété de M. Lavaux fils, on trouve un beau vallon dans lequel paissaient paisiblement alors les moutons de la ferme sous la conduite d'une jeune fille d'environ quatorze ans. En plein jour et malgré la proximité des habitations, une hyène se précipita sur le troupeau et choisit un agneau qu'elle se disposait à emporter dans la broussaille. La bergère, plus courageuse que sa jeunesse et son sexe ne l'auraient fait supposer, ramassa des pierres et poursuivit hardiment l'animal, en poussant de grands cris pour l'effrayer. Mais celui-ci, peu effrayé des attaques de son faible adversaire, se contenta de déposer un instant sa proie et de montrer deux rangées de dents aiguës. A cette menace muette, la jeune fille ne jugea pas prudent de pousser plus loin les hostilités, et rassemblant aussitôt ses moutons, elle se hâta de regagner la ferme.

ACCIDENT. — Un funeste accident vient d'arriver sur le quai de l'Ecole, dans la maison n° 20. L'un des locataires de cette maison, le sieur Arthur B..., jeune homme de dix-neuf ans, qui occupait un cabinet au cinquième étage, était somnambule, et il lui arrivait assez souvent de se lever au milieu de la nuit, et de se promener dans sa chambre en dormant ; mais là s'étaient toujours bornés les effets de ce dérangement. La nuit dernière, dans un accès de somnambulisme, le sieur B... s'est levé en dormant, comme à l'ordinaire ; il a ouvert la fenêtre, est monté sur l'appui tout en rêvant, et, se croyant sans doute dans sa chambre, il a voulu avancer, et son pied rencontrant le vide a déterminé sa chute sur le pavé. M. B... a été tué sur le coup.

— Mardi dernier, à la barrière de Pantin, un jeune homme, qui faisait partie d'un groupe d'individus déguisés, qui se tenaient debout dans un fiacre, ouvert en forme de calèche découverte, s'étant penché trop en dehors, perdit l'équilibre, et tomba la tête la première sur le pavé; la chute fut terrible, malgré le peu d'élévation ; ce malheureux eut le crâne ouvert, et fut tué sur la place.

— L'avant-dernière nuit, une ronde de police a trouvé, dans la rue de la Vieille-Estrapade, le corps d'un individu qui était mort depuis quelques instants. Le cadavre a été transporté immédiatement à la Morgue, où il a été examiné hier matin par des médecins qui ont reconnu que la mort avait été déterminée par une attaque d'apoplexie foudroyante.

VICTIMES DU TRAVAIL. — Dernièrement, on a retiré du bassin de la Floride, au Havre, le cadavre d'un nommé Rochain, ouvrier terrassier, et âgé seulement de dix-neuf ans. Ce jeune homme avait disparu depuis plus d'un mois sans qu'on eût pu retrouver ses traces. Son corps, méconnaissable par suite d'un long séjour dans l'eau, a été transporté à la Morgue.

Il y a quelques jours, dans la même ville, un ouvrier terrassier du génie, le nommé Foyer, âgé de quarante ans, est tombé dans le bassin de la Barre, près le pont. Au bruit de la chute, les préposés de douane Argentin et Boismégré, de service en cet endroit, se sont portés à son secours ; mais, lorsqu'ils sont parvenus à le retirer, ce malheureux était déjà asphyxié.

— Un affreux accident vient d'arriver dans la filature de MM. Barrois, rue de Tournay, à Lille. Un jeune ouvrier chargé de veiller à ce que trois courroies ne s'entremêlent pas, a été, sans que l'on sache com-

11° *Chemins de fer.* — Leurs rapports avec l'intérêt du sol, examen des tarifs en ce qu'ils concernent les produits de l'agriculture ou les matières utilisées par elle ;

12° *Associations agricoles.* — Rapports à établir entre elles.

Lettres à M. Michelet sur la Théorie Sociétaire.

II. SPIRITUALISME ET MATÉRIALISME. (SUITE.) (1)

Que le bonheur soit à la fois pur et complet quand la femme y préside, ce n'est pas vous, monsieur, qui le méconnaîtrez, vous qui avez écrit de belles pages sur la délicatesse exquise des influences de la femme : ceux-là le comprendront aussi qui ont pu comparer par l'histoire de leur propre cœur les radieuses félicités des temps d'amour aux ternes ennuis des jours où la passion sommeille.

L'amour et le spiritualisme vivent dans une intime alliance. Ce n'est pas l'homme amoureux que l'on verra s'abrutir dans des plaisirs dégradants ou enfouir son âme dans la matière, cette matière fût-elle le champ de ses pères et le sol de son pays. Il marche sur la terre d'un pied léger et le front serein ; sa pensée noblement émue fend l'espace pour s'unir à une autre pensée ; le temps pour lui se mesure aux sentiments ; dans les voix et les splendeurs colorées de la nature, il écoute les soupirs lointains d'une voix aimée, il salue des reflets et des images chères à son souvenir. Le monde entier lui semble palpiter à l'unisson de son propre cœur. Les arbres sont plus verts, les oiseaux plus joyeux, les horizons plus transparents, les rayons du soleil plus chauds, les brises plus parfumées et les étoiles, où les regards doivent se rencontrer dans les profondeurs infinies du ciel, plus étincelantes. De quel prix seraient auprès de ces divins transports, les satisfactions grossières de ce qu'on nomme le matérialisme !

La civilisation, de notre temps surtout, est livrée à toutes les sensualités du matérialisme, parce qu'elle ne comprend plus et ne pratique plus l'amour. Dans l'harmonie règnera le spiritualisme le plus raffiné, parce que l'amour en sera l'essence, la loi, la vie. Vous avez sans doute, monsieur, observé quelquefois, au milieu des ténèbres, l'auréole qui rayonne du visage d'une belle femme, et répand dans l'obscurité le charme d'une douce lumière, comme ces nimbes dorés qui couronnent la tête des saints ; c'est l'emblème du rôle des femmes dans les limbes obscures de la subversion ; foyers de lumière et de chaleur, sous l'influence de l'amour, qui est la beauté morale, seules elles illuminent encore les ténèbres de la société. De quelles vives ardeurs elles enflammeront le monde, quand un libre essor sera ouvert à leurs généreuses aspirations, des ardeurs qui consumeront toute ignoble pensée, comme le feu consume toute impureté !

Vous dire, monsieur, par quelles méthodes inconnues s'accomplira, dans la vie sociétaire, cette brillante destinée des femmes ; comment les gracieuses cohortes des jeunes filles veilleront à l'élégance et au bon goût dans toutes les mesures d'embellissement ; comment, à l'entrée de l'adolescence, quand s'éveillent les premiers troubles du cœur, les promesses glorieuses d'un vestalat temporaire prolongeront les chastes illusions de l'enfance ; comment seront plus tard conciliés les instincts de la nature et les convenances de l'ordre ; vous raconter les honneurs que les femmes recevront et distribueront dans les tournois de sentiment, ou à la tête des armées industrielles, ou dans les pompes de la religion, et les ravissements plus calmes qui leur seront assurés dans l'intimité de la famille, auprès de leur mari et de leurs enfants, c'est une tâche disproportionnée à l'étendue qu'il m'est permis de donner à ces lettres : il faut vous décider à lire Fourier, si vous désirez connaître les révélations de son génie. Il doit me suffire de vous assurer que l'isolement de l'homme, une des plus tristes plaies de notre temps, cessera dans la vie sociétaire. A toute heure de sa vie, à toute entreprise de son ambition, à toute hardiesse de sa pensée, une femme veillera sur lui et l'encouragera, et le soutiendra de son amour de mère, de sœur, d'amante, d'épouse, de fille. Autour de la femme préférée, l'affection créera des cercles de tendresses variées, indécises entre l'amour et l'amitié, attachements pleins de charme qui durent d'autant plus qu'on cherche moins à en sonder le mystère. Et celles que des liens directs ne rendront pas solidaires à notre destinée, des liens indirects, nés de leur concours dans des œuvres communes, en feront encore pour nous des amies dont la bienveillance nous sera précieuse.

De proche en proche, et à des titres divers, nos sympathies s'étendront sur toute la terre. Quand de rapides communications auront resserré le globe en une surface moindre que l'Europe actuelle pour les distances à franchir, au lieu de vivre et de mourir séquestrés sur un coin de la planète, nous irons promener notre curiosité dans tous les continents et à la surface de toutes les mers ; partout fêtés comme des amis, il nous sera permis de nouer en cent lieux de durables ou passagères affections, et notre âme, ainsi multipliée, tressaillira d'aise aux bonnes nouvelles qui lui viendront du monde entier. Grâce au télégraphe électrique, une correspondance prompte et facile comme une conversation, achèvera de resserrer le réseau de nos attachements, dont les femmes, à divers titres également sacrés, seront les nœuds. Et c'est ainsi que, toujours présentes à notre vue ou à notre mémoire, les femmes maintiendront, au nom même de leur dignité et du charme de la pudeur, ces traditions de respects et d'égards, cette politesse des mœurs que connurent les siècles de la chevalerie, et qui ont aujourd'hui entièrement disparu. Ceux qui croient que les femmes se gouvernant elles-mêmes, n'useraient de la liberté que pour tomber dans la débauche, prouvent seulement la grossièreté de leurs propres habitudes : ils ne méritent pas l'honneur d'une réfutation.

Transportez-vous maintenant par la pensée au sein de ces splendides campagnes de l'harmonie, et contemplez en imagination le tableau simultané de ces scènes de bonheur dont je vous ai à peine offert une esquisse. Sentez-vous, monsieur, peser sur ces belles et vigoureuses phalanges de travailleurs, rayonnantes d'audace et fières de leurs œuvres aucune chaîne de matérialisme! Ne les admirez-vous pas, gouvernant la terre avec amour, avec sagesse, avec justice, comme Dieu gouverne l'univers! Et se peut-il voir un plus religieux spectacle que cette universelle communion de l'humanité avec la nature et avec Dieu :

Un seul danger semble menacer tant de bonheur: la mort! Plus vives seront les jouissances terrestres, plus dure, pense-t-on peut-être, sera la sé-

(1) Voir nos numéros des 19 et 20 février.



serrent si tristement les cœurs.

Le raffinement de notre spiritualisme va plus loin encore.

Il est des voyageurs qui ont parcouru l'Océan et les terres en tout sens; ils savent les golfes, les fleuves, les montagnes, et les villes et les peuplades de chaque région; ils ont navigué au souffle de toutes les brises et à la lueur de toutes les étoiles, emportant de leurs courses mille souvenirs variés, et en laissant de pareils partout où ils ont posé les pieds. La terre entière est, pour eux, ce qu'elle est bien réellement, un petit globe, dont ils ont le tableau dans l'œil, et dont tous les contours leur sont familiers. Quand leur destin les a ramenés au sol natal, pendant que la famille et leurs voisins les croient occupés au champ paternel, ils méditent de nouvelles aventures et préparent le vaisseau qui les ramènera vers des rivages lointains où leurs amis les attendent.

Ainsi faisons-nous, nous tous dont la pensée s'est élancée sur les pas de Fourier dans les champs du ciel: l'univers est pour nous ce que le globe terrestre est pour eux. Notre âme a disséminé ses affections sur ces archipels étoilés semés dans l'océan de l'espace; nous en savons les coutumes et en aimons les habitants: nous rêvons du jour de la réunion! Et l'on nous supposerait absorbés dans les petites jouissances matérielles du petit globe que nous habitons!

Que l'on nous accuse d'être des utopistes, vivant de chimères, à la bonne heure! Cela n'est pas fondé, parce que, connaissant les rapports de l'infiniment petit avec l'infiniment grand, nous savons la valeur hiérarchique des choses, et au besoin nous appliquons nos forces dans la mesure et dans le sens qui conviennent, même dans le cercle d'activité le plus étroit; néanmoins ce reproche a un prétexte, parce que nous visons en effet à des merveilles si éloignées de la réalité présente, qu'il est permis de n'y pas croire. Mais des matérialistes! Ah! Monsieur!

Faut-il vous expliquer maintenant le mystère de cette vie de Fourier, si spiritualiste, si abstinente, si désintéressée?

Il est cependant vrai que les essors de l'art, de la science, de la religion, de la poésie, dont je vous ai indiqué l'épanouissement dans l'ordre harmonien, jouent un moindre rôle dans les livres de Fourier que les essors de l'industrie, et cette différence exige quelques lignes d'explication. Il y a deux raisons à cela: la première, c'est que le bien-être matériel, résultant d'une très abondante production, est la condition absolue de vigueur pour l'âme et d'accord dans la société. Les peuples sont si misérables, que l'accroissement de l'aisance est réellement leur premier besoin. La seconde raison, c'est que Fourier méprisait les civilisés; il les jugeait très ignorants, très prévenus, très grossiers dans leurs sentiments. Il pensait qu'en leur entretenant de la partie la plus généreuse et la plus éthérée de ses doctrines, il ne serait pas compris. C'est ainsi qu'au lieu d'un Traité de l'unité universelle, il a donné le *Traité de l'association domestique agricole*, où il a dû parler d'agriculture et d'industrie, plus que d'art et de poésie. Il crut mieux amorcer un public matérialiste par des promesses de bonheur matériel que par le prestige des plaisirs spirituels. Et en cela il se trompa, parce qu'il avait compté sans l'hypocrisie de son siècle. Mais à chaque page de ses livres, on voit combien il lui en coûte de descendre à parler d'argent et d'intérêt, au lieu d'exposer des tableaux d'un ordre supérieur. Et cependant ces tableaux sont assez nombreux pour que tout lecteur attentif et sincère comprenne que, suivant la pensée du révélateur, l'esprit gouvernera la matière dans le monde harmonien. Bien que les élans mystiques soient rares dans les livres de Fourier, toutes ses pages, comme toute sa vie, sont un perpétuel hommage à Dieu, principe de l'unité universelle, suprême providence du monde. En un siècle d'irréligion et de scepticisme, quand les savants de l'Institut riaient de mépris au seul nom de Dieu (1), Fourier se posait en interprète docile des volontés divines, et s'inclinait de respect devant la parole du Christ. Trouvez-vous, Monsieur, que de tels actes ne témoignent pas de sentiment religieux et de spiritualisme?

Il me reste à discuter la question du patriotisme et de l'histoire, ce sera l'objet d'une quatrième et dernière lettre. J. D.

(1) On connaît le mot de Laplace. Napoléon lui demandait pourquoi le nom de Dieu ne figurait pas une seule fois dans son *Système du monde*. — Sire, répondit l'illustre savant, c'est que j'ai pu tout expliquer sans avoir besoin de recourir à cette hypothèse.

... et M. Guizot est voué à la haine de toutes les passions qu'il a voulu ménager. C'est ainsi, dit le *Constitutionnel*, qu'avec toutes les apparences de la gravité, M. Guizot est le plus léger des ministres, celui qui songe le moins au lendemain.

Le *National* répond aux *Débats* qui n'ont apprécié les évènements politiques du canton de Berne en Suisse qu'avec une excessive partialité et pour jeter en passant une sorte de calomnie contre le parti radical. Non-seulement le radicalisme n'use d'aucune violence pour arriver aux affaires dans le canton de Berne, mais il y est porté à une majorité de 25 000 voix contre 10 000. On voit que la majorité n'est pas toujours la religion des *Débats*, il est même vraisemblable qu'en dehors du pays légal, les *Débats* seraient d'une opinion diamétralement opposée.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. à La Jaunière. — Merci, ami, nous comptions bien sur vous. — Informez-nous de l'amélioration de votre santé.

M. R. à La Guillotière. — Reçu votre mandat de 40 dont nous vous apprendrons le sort. V. C. vous écrira.

M. F. à Châlon-s.-S. — Reçu. Merci aux fidèles. — Espoir et courage toujours, quoi qu'il arrive.

M. A. C. aux Brenets. — Reçu. Merci à nos amis; mais pour inscrire, il serait bon que nous eussions le détail. — Notre lettre du 28 janvier a dû vous porter l'accusé de réception des 205, 30 que nous avons bien reçus. — Nous n'avons eu aucune demande d'ab. pour M. J. G. Nous le servons d'après votre lettre.

M. D. à Alençon. — La T. vous sera envoyée aussitôt qu'elle aura paru.

M. Xz à Toulouse. — On a reçu votre lettre, à laquelle on répondra le plus tôt possible.

HALLE DE PARIS.

25 févr.						26 févr.					
Arrivages	1287 q.	18 k.				Arrivages	916 q.	88 k.			
Ventes	1197	27				Ventes	1250	72			
Restant	43465	17				Restant	43131	33			
Cours moyen		43 16				Cours moyen		42,87			
Cours-taxe		41,74				Cours-taxe		41,69			
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	0 q.	00 k.	00,00	à	00,00	Gruaux	10 q.	99 k.	55,40	à	58,60
1re	706	50	42,00	à	44,60	1re	518	40	42,00	à	44 60
2e	56	52	39,50	à	41,40	2	161	85	46,73	à	41,70
3e	24	07	32 00	à	35,35	3e	98	33	30,40	à	36 31
4e	1	30	00,00	à	29,30	4	0	00	00,00	à	00,00
A liv.	81	83	40,10	à	42,50	A liv.	274	75	31,85	à	42,85

Marchés.

Marché de Nangis du 25 février. — Entrés 270 veaux, vendus de 1,30 à 1,60. — Entrés 20 bœufs, vendus de 0,90 à 1,10. — Entrées 92 vaches, vendues de 0,80 à 0,95. — Entrés 85 moutons, vendus de 00,00 à 1,30. — Entrés 21 porcs, vendus de 0,90 à 1,10. — Froment, 130 hect. à 20,00. — 151 hect. d'avoine à 8,80.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 24 février. — Veaux amenés 248, vendus 248 à 1,60-1,50-1,40. — Vaches grasses amenées 71, vendues 45 à 1,06-0,90-0,74. — Vaches laitières amenées 76, vendues 29 de 260 à 500. Taureaux amenés 17, vendus 8 à 0,81.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 26 février. — Foin 1re 54 à 56; 2e 50 à 51; 3e 00 à 00. — Luzerne, 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 29 à 31; 2e 28 à 27; 3e 26 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 00 à 00; 00 à 00.

Bourse du 26 février 1846.

L'approche de la liquidation a déjà influé sur les cours de la rente qui se sont élevés de 10 c.

Les chemins continuent d'être en faveur à l'exception du Bâle qui n'a pas été coté pour fin du mois, et du Nantes qui a fléchi de 3 f. 75. La hausse des caisses Gouin et Ganneron s'est arrêtée. La Banque de France a baissé de 10 fr., et celle de Belgique de 7 50.

Montereau...				—	
Strasbourg...	856 80	855 ..	S. 1 25	— 857 50, 856 25; 857 50.	H. 1
Nantes	592 50	591 25	B. 1 25	— 390 25, 591 25.	B. 1 75

LONDRES, 24 févr.
Consol. 95 7/8, 96.
Esp. act. 27 1/2.
Portug. 59 1/2.
Mexic. 31 1/4.
5 0/0 holl 2 1/2.
Rouen, 40 1/2, 41.
Orléans, 51.

PARIS, 26 février. PRIMES.
5 0/0 F. p. 124 45, 50 d. 50.
3 0/0 F. p. 85 35, 55 d. 50; 85 90 d. un.
Orléans, au 15 mars, 1367 50, 1380 d. 20. 1378, 1365 d. 10.
Rouen, Id. 1092 50 d. 20. 1090. 1095 d. 10.
Hâvre, Id. 777 50. 775 d. 10.
Avignon, Id. 1055 d. 10.
Nord, Id. 788 75, 790 d. 20. 790, 795 d. 10.

COULISSE.
Av. 84 95.
Ap. 85.
B. du Trésor.
Reports
3 0/0 f c. 10.
—F.p. 7 1/2, 10
5 0/0 f. c. 15. 20.
—F. p. 25.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 90,00 à 91,00; courant du mois, 94,00 à 00,00; mars et avril, 93,50 à 93,00; 4 du milieu, 92,00 à 00,00; 4 derniers, 91,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 123,00 à 124,00; mars et avril, 124,00 à 125,00; 4 du milieu, 128,00 à 000,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 93,00 à 00,00.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 27 février 1846.

7 h. 1|2 OPÉRA. — Lucie de Lammermoor.
7 h. 1|2 FRANÇAIS. — 1re Chasse aux Fripons.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Jean de Paris. Fra Diavolo.
7 h. 1|2 ODÉON. — Jeu de l'Amour. Diogène.
6 h. 3|4 VAUDEVILLE. — Dieux de l'Olympe.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Marquise. Mousse. Indiana. Epicier.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Georges et Maurice. Mère. Coulours.
6 h. 3|4 PALAIS-ROYAL. — Enfant du Carnaval. Pommes. Etourneau.
6 h. 1|2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Calypso. Mathilde. Cabrion.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 1|2 GAÎTÉ. — Atar Gull. Pierre-le-Noir
6 h. 1|2 CIRQUE NATIONAL. — Cheval du Diable.
6 h. 1|2 COMTE. — Chemin. Homme de 16 ans. Chasseurs
6 h. 1|2 FOLIES. — Vingt ans. Mariette. Sonnette. Cendrillon.
PANORAMA. (Champs-Elysées). — Bataille d'Eylau.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] à la chambre des députés, était resté l'année dernière à l'état de rapport.

Le gouvernement demandait à cette époque, pour améliorer quelques lignes navigables et pour en créer d'autres, la somme de 81 400 000 fr. La commission porta cette demande à 84 000 000 fr. Cette année, la somme a été réduite, avec le consentement du gouvernement, à 63 700 000.

Le tableau suivant fera mieux ressortir ces différences :

RIVIÈRES.	Projets de 1845.	Commis. en 1845.	Commis. en 1846.
1° Seine.	21 000 000	14 000 000	18 500 000
2° Yonne.	6 500 000	6 500 000	6 500 000
3° Mayenne.	7 000 000	7 000 000	7 000 000
4° Sarthe.	3 000 000	3 000 000	. . . . . .
5° Neste.	26 000 000	26 000 000	26 000 000
6° Vire.	2 600 000	2 600 000	2 600 000
7° Rhône.	. . . . . .	1 400 000	1 400 000
8° Adour.	. . . . . .	1 200 000	1 200 000

Le projet du gouvernement comprenait aussi une section du canal de la Marne à la Saône, de Vitry à Donjeux, pour laquelle il demandait une somme de 14 millions, que la commission portait à 21. Ce projet a été entièrement abandonné. Ajoutons que les 21 millions qui étaient demandés l'année dernière pour la Seine, ont été portés à 23 500 mille fr. répartis comme suit :

1° Entre Nogent et Paris (Haute-Seine),	7 000 000
2° Dans la traversée de Paris,	5 000 000
3° Entre Paris et Rouen (Basse-Seine),	10 000 000
4° Entre Rouen et le Havre (Seine maritime),	1 500 000

L'année dernière le gouvernement ne demandait que 2 millions pour la Haute-Seine, et il accordait 3 millions 500 000 fr. à la Seine maritime.

Ces changements considérables apportés à l'économie du projet de loi de 1845 sont une nouvelle preuve de la légèreté avec laquelle l'administration supérieure des ponts-et-chaussées traite la question capitale de l'étude complète et d'ensemble des travaux publics.

Quels sont, depuis huit à dix mois, les nouveaux faits économiques que les chemins de fer ont pu révéler, pour qu'on préfère au canal de la Marne à la Saône un chemin de fer entre Saint-Dizier et Gray?

Pourquoi supprimer cette année l'amélioration de la Sarthe, sous prétexte que le Mans sera inévitablement réuni à Angers par une voie de fer; et pourquoi laisse-t-on intact le projet ministériel relatif à la distribution des eaux de la Neste? Ce dernier projet comprend l'amélioration du Gers et de la Bayse, c'est-à-dire de rivières traversant des localités où il est également question d'établir un chemin de fer, pour relier la ville de Tarbes au railway de Bordeaux à Cette.

D'où vient cette différence? N'en trouve-t-on pas l'explication dans cette observation pleine de sens qu'a faite à la séance d'hier l'honorable M. Bineau : « Quant aux deux petites rivières, la Bayse » et le Gers, elles ont là un grand honneur qu'elles ne méritent » guère, car leur navigation ne pourrait avoir que bien peu d'im» portance.

[illegible] par tous les moyens dont il dispose, prépare et assure à ses membres leur réélection, et leur fait un lit de repos avec les millions des contribuables. Si du moins le ministère eût conservé à la distribution des eaux de la Neste toute l'importance du projet primitif! mais non, partout où se trouve une grande idée, une idée féconde, il est dit que le ministère doit l'amoindrir et la faire servir à ses menées électorales.

Sur le versant des Pyrénées françaises, la nature a formé un plateau dont les flancs riches en eaux abondantes laissent échapper de nombreux ruisseaux et des petites rivières qui aboutissent à l'Océan après avoir grossi la Garonne et l'Adour. De grands réservoirs devaient être construits sur ce plateau pour déverser *à volonté* les eaux que l'on y aurait accumulées et porter, par des rigoles d'irrigation, la fécondité dans les terres qui s'étendent au-dessous de ces collines. Au lieu d'exécuter cette grande pensée, que fait le ministère? Laissons encore ici parler M. Bineau : « Le ministère propose d'employer l'eau de ces réservoirs » à alimenter un canal latéral à la Haute-Garonne et à créer une » voie navigable sur deux rivières, la Bayse et le Gers. Le canal » latéral servirait en même temps à l'irrigation de la vallée de la » Garonne. Ainsi conçu, le projet est mauvais ; c'est un projet de » navigation, ce n'est pas un projet d'irrigation. Quant au canal » latéral, il coûterait la somme énorme de douze millions. Pour le » faire servir aux irrigations, on serait obligé de le maintenir sur » le flanc des coteaux au lieu de l'établir au fond même de la val» lée, et non loin de Toulouse il serait encore à 26 mètres au» dessus du niveau de la rivière, dans laquelle il ne pourrait des» cendre qu'à l'aide de six écluses assez rapprochées et dont les » deux dernières seraient accolées l'une à l'autre. »

Voilà comment le ministère entend les intérêts du pays.

Nous aurions encore bien des observations à faire, mais l'espace nous manque.

Aujourd'hui les débats de la Chambre se sont péniblement traînés au milieu d'une avalanche de lieux communs; un interminable discours de M. Darblay, aussi vide par le fond que grotesquement prétentieux par la forme, a clos cette séance somnifère. Aussi ne mentionnons-nous ces débats que pour mémoire.

Le paragraphe 1er de l'article 1er du projet de loi a été adopté, c'est celui qui concerne les travaux à exécuter dans la Seine entre Nogent et Paris. La suite de la discussion a été renvoyée à lundi.

Un aveu sur les Livrets.

Pendant que la presse ministérielle de Paris s'épuisait à célébrer les vertus du livret, voici comme s'exprimait, sur le projet de loi, un journal conservateur de province, qui n'avait pas encore reçu le mot d'ordre. C'est le *Journal de Caen*, qui se publie dans le département que M. Guizot représente :

En nous résumant, nous dirons donc que le législateur, en imposant le livret aux ouvriers, a eu deux objets en vue : l'un qui a trait à l'ordre public, et l'autre aux intérêts de l'industriel. Il ne faut pas chercher dans la loi d'autres motifs que ceux que je signale, il n'en existe point. Ainsi, par exemple, jamais le législa-[illegible] sans lequel elle ne pourrait assurément justifier son existence.....

Est-ce clair?

Il est vrai que cette franchise n'a pas trouvé d'imitateurs ; mais il nous est permis de l'attribuer à l'influence du bureau de l'esprit public, qui s'est clairement révélée à cette occasion. Nous avons remarqué (et nous les tenons en réserve) plusieurs articles sur la discussion du projet de loi des livrets, qui ont paru en même temps dans plusieurs journaux ministériels des départements. Nous prévenons nos confrères qu'ils s'exposent, s'ils continuent à reproduire ainsi les communications officielles, à se voir mis à l'index par la citation que nous ferons, sur double et triple et quadruple colonne, de tous ces articles imposés, avec indication des journaux complaisants. Quand on verra le nord et le sud, l'est et l'ouest, le centre et la frontière, juger en termes absolument identiques les événements et les hommes politiques, de quel prix seront les appréciations d'une presse aussi docile?

Sort des Industriels.

IGNORANCE OU MAUVAISE FOI DE M. LE BARON CHARLES DUPIN (1).

Nous continuons aujourd'hui la série des articles destinés à mettre à nu l'ignorance honteuse de M. Charles Dupin en fait d'économie sociale : nous disons ignorance, pour rester polis. Il faut que les classes ouvrières, que le pays sachent enfin le degré de confiance que mérite ce professeur, qui depuis déjà trop longtemps abuse de ses hautes et lucratives fonctions pour endormir les ouvriers dans la résignation et presque dans l'amour de leurs misères.

Rappelons d'abord cette phrase que nous citions hier : « Le travail (de la France) garantit à tous la faculté d'être honnêtes, industrieux, rangés, actifs, à leur profit comme au profit d'autrui ; il est organisé par la raison, par la liberté et par la justice ! » Cette phrase restera comme un honteux stigmate sur la mémoire de M. Charles Dupin.

Pour première réponse, voici des renseignements officiels que cite le *Journal du Commerce*, auquel nous empruntons aujourd'hui ses armes, tant parce qu'elles sont bien aiguisées, que pour montrer que nous ne sommes pas guidés dans notre critique sociale par un pessimisme systématique puisé dans nos théories. C'est une étude pleine de science et de bonne foi sur les classes ouvrières de Paris. Il faut savoir d'abord que ces classes habitent particulièrement les 5e, 6e, 7e, 8e, 9e et 12e arrondissements, tandis que le 1er, 2e, 3e et 10e arrondissements sont habités par les classes riches.

Exemptions pour service militaire.

Tous les ans, chaque arrondissement présente aux chances du sort, pour le recrutement de l'armée, ceux des jeunes gens nés dans son sein qui ont atteint leur vingtième année. Parmi ces jeunes gens, ceux que la petitesse excessive de la taille ou des infirmités incurables rendent incapables du service militaire, sont repoussés des rangs de l'armée. Chaque arrondissement vient donc tour à tour exposer à cet examen l'élite de sa jeunesse. Eh bien ! en voici les résultats :

Si nous prenons pour point de comparaison, pour types des classes aisées, comme nous l'avons fait dans notre promenade d'observateur, le 1er arrondissement, nous verrons que sur 492 jeunes gens inscrits, il n'en a été réformé que 8 pour insuffisance de taille, c'est-à-dire 1 sur 62 environ.

(1) Voir le numéro du 15 février.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

SAMEDI 28 FÉVRIER 1846.

MADAME GANTOIS (1).

Gallus escam quærens margaritam reperit

— Ecoutez, monsieur, je veux vous ouvrir mon âme, puisque le destin semble avoir décidé que votre vie doit être mêlée à la nôtre.

J'aime, monsieur, vous le savez, et partout où celui que j'aime n'est pas, je suis malade et je m'ennuie. La souffrance physique et l'ennui plus encore m'ont fait ce que je suis dans le monde. Je n'ai eu qu'à me laisser faire, ce qui n'est pas difficile, car ces deux causes m'enlèvent tout d'abord l'énergie qui me serait nécessaire pour lutter contre elles.

Je ne sais ce qu'est la vie dans les grandes villes (et je vous dirai que je ne la crois guère plus attrayante), mais en province, là où j'ai vécu enfin, elle est insipide et fade au dernier point. Qu'est-ce, je vous prie, que ce qu'on appelle plaisirs?

De sottes et ennuyeuses soirées remplies d'absurdes caquetages, de redites communes, pendant lesquelles on s'attable sérieusement en face les uns des autres pour se disputer quelques centimes ou quelques francs ; réunions mesquines, sans abandon, sans cordialité, sans animation, sans franchise ; avec des hommes sans esprit et sans éducation, ou sans hardiesse contre l'oppression de ce niveau de plomb qui pèse sur les intelligences ; avec des femmes ignorantes, comme nous le sommes toutes, niaises et hypocrites, comme elles le sont pour la plupart ; où l'on ne saurait dire enfin ce qu'il y a de plus ridicule, de la sottise et de la vanité bourgeoise, qui fait tant de frais pour si peu amuser les autres, ou de la bénévolence de ceux qui consentent à se laisser amuser de la sorte.

(1) Voir les numéros du 25 au 27 février.

Des bals où tout est guindé, froid, compassé; où d'un plaisir qui pourrait être charmant, qui prêterait si bien au développement de tout ce qu'il y a de gracieux et de délicat dans les joies sensuelles, on a fait je ne sais quoi d'étriqué, de morne et de faux, quelque chose comme le mouvement automatique de ces petits personnages de bois peint qui dansent au son d'un orgue de Barbarie.

Un théâtre, enfin, où l'on pourrait bien oublier qu'on est assis mal à l'aise sur des banquettes crottées, éclairées par d'affreux quinquets à la flamme terne, fumeuse et puante, et qu'on a devant soi des décors en guenilles et pleins de contresens, s'y l'on y entendait au moins quelquefois exprimer convenablement et avec âme des sentiments vrais et touchants ; mais où l'on n'a, au contraire, pour se dédommager de toutes ces privations d'un luxe si nécessaire dans ces grandes assemblées où l'on va chercher le plaisir, que de misérables chanteurs que l'engouement musical du public dispense de tout talent, en faveur de deux ou trois notes aiguës que l'aveugle nature leur a mises au gosier...

Mon Dieu, j'ai goûté à tout cela comme tant d'autres, je me suis même abreuvée avec assez d'ardeur à cette coupe sans saveur et sans parfum. Que voulez-vous ! l'homme a tant besoin de vivre et de jouir ! Sa gloutonnerie est comme celle des enfants qui dévorent des fruits verts ou gâtés. Nous sommes tous enfants à notre entrée dans le monde; nous mangeons pour manger, et, quand nous sommes affamés, nous trompons notre faim à l'aide des plus grossiers aliments. C'est du moins ce que font les moins délicats ou les plus résignés ; les autres, comme j'ai fait, replient leurs ailes et restent au nid, inertes et muets.

Quand j'eus satisfait mes premiers appétits, je ne tardai pas à m'apercevoir que je n'avais fait qu'une fort maigre chère. A défaut de ces splendeurs du luxe qui anoblissent la vie matérielle, au point d'empêcher long-temps d'en sentir l'inanité, je cherchai la vie du cœur et je la trouvai pas; je cherchai celle de l'intelligence, elle était absente ou écrasée ; je cherchai la liberté enfin, et je cherchai vainement. Dites-moi ce qu'est une société où l'on ne trouve ni le luxe, ni les sentiments ni les idées, et où l'on est esclave de ces mille petits tyrans qu'on appelle convenances et préjugés?

J'eus d'amères déceptions, monsieur ; puis... l'amour vint, et avec lui, les âpres regrets d'un passé irrévocable et les immenses et magnifiques joies telles que les peut engendrer l'âme de mon Jules. Alors un ennui accablant s'empara de moi et je ne pus vivre désormais qu'avec Jules et avec ma pensée. A peu près en même temps survint le dépérissement de ma santé et je ne jugeai pas que ce qui pouvait m'être donné de vie valût les efforts qu'il m'eût fallu faire pour porter aux yeux du monde un meilleur visage. Ainsi les souffrances de l'âme et du corps; jointes à un certain dédain dont je m'accuse pour tout ce qui m'environne, m'ont faite ce que vous m'avez vue d'abord... Ce que je suis dans ce moment-ci, c'est l'œuvre de Jules tout seul, ajouta-t-elle en l'enveloppant d'un regard passionné.

— Et le monde, lui dis-je, n'a vu en vous qu'indifférence, apathie et débilité du corps.

— Et probablement aussi, reprit-elle en souriant, débilité d'esprit et de cœur. C'est, du reste, en grande partie à cette circonstance que je dois de n'avoir pas encore été la proie de ce *lion dévorant* qu'on appelle la médisance...Après cela, ce qui m'a aidé aussi à dépister ce lynx dont la prunelle est partout, c'est d'une part l'observance de certaines conditions de prudence que Jules n'a pas voulu sacrifier à d'égoïstes satisfactions, et, d'autre part, celle de certains devoirs de délicatesse qu'il ne faut pas oublier, selon moi, même au milieu de l'oubli des plus sérieux devoirs...

A ces mots elle baissa la tête en rougissant, et reprit après un moment de silence :

— Monsieur, je vous ouvre mon cœur, et c'est là toujours une chose pénible ; l'âme a sa pudeur qui blesse le grand jour. Mais vous êtes déjà si avant dans notre confidence, que je regarde comme un devoir de vous faire connaître ce qu'il y a en moi de bon et de mauvais.

Je serais fâchée, croyez-moi, s'il me fallait croire que vous riez en vous-même de m'entendre parler de délicatesse dans la position où je me trouve : ce serait une preuve que vous ne m'avez pas devinée tout entière.

Je fis un geste de dénégation...

— Eh bien ! continua-t-elle, je dois vous le dire, je n'ai aucun remords de ma faute. Je me suis bien interrogée, bien écoutée, je vous le jure : je n'ai jamais entendu en moi-même le cri réprobateur de la conscience. La conscience ne crie pas selon les convenances de notre volonté : elle est active et libre, et parle spontanément. Est-ce ma faute, si elle est restée muette?... J'ai pourtant bien souffert de cette faute ou de ce malheur ! Mais j'ai souffert seulement par cette nécessité de la ruse et du mensonge auxquels elle m'astreignait. Je ne sais s'il en est de même pour les hommes et pour toutes les femmes ; mais, à mes yeux, il n'y a rien d'affreux comme cette dégradation que le mensonge fait subir. Oh ! j'ai souvent béni, je vous l'assure, ce délabrement physique et moral de mon être et la solitude dans laquelle il me forçait de vivre, parce que je n'étais pas obligée de faire mentir mon visage ! Rien ne tue à petit feu comme cet opprobre incessant qu'on est obligée de se jeter à la face soi-même. Heureux, quand cela ne tue que le corps et non pas l'âme !...

Voilà ce que j'ai ressenti ; et j'ai souvent demandé à Dieu pardon du mensonge, — de mon amour, jamais. Dans de pareilles dispositions, vous comprenez que je pouvais encore me reconnaître le droit de prétendre agir avec une certaine délicatesse, et Jules s'est trouvé merveilleusement d'accord avec moi à cet égard. Ainsi, dès qu'il se vit aimé, Jules qui venait alors souvent chez son confrère, monsieur Gantois, renonça peu à peu à ses visites. Jules n'est jamais entré dans la chambre d'où vous m'avez vue sortir ce soir avec tant de facilité. D'un autre côté, il a défendu son secret avec une sollicitude toute maternelle. Jamais il ne nous a compromis par un de ces regards, un de ces gestes, un de ces mots qui échappent si aisément à l'égoïsme ou à la vanité ordinaires des hommes. Vous vous croyez discrets, messieurs, quand vous n'avez pas décliné les nom, prénoms et qualités de la femme qui vous ho-

jour davantage les classes ouvrières ; et les chiffres inflexibles de la bienfaisance officielle sont là pour le constater.

Nous ne nous occuperons pas ici de tous ceux qu'on pourrait à bon droit appeler pauvres, et nous ne mentionnerons que ceux auxquels sont ouverts les registres de la charité administrative. Les indigents inscrits dans les bureaux de bienfaisance des douze arrondissements s'élevaient, au commencement de 1845, au nombre total de 88 474.

Mais ce chiffre total est bien inégalement réparti, et les cinq arrondissements industriels en fournissent plus des deux tiers.

Pour mieux indiquer cette effrayante proportion, disons que le 2e arrondissement compte environ un indigent inscrit sur 23 habitants.

Le 3e	arrondissement	1	indigent sur	20	habitants.
Le 10e	—	1	—	14	—
Le 5e	—	1	—	13	—
Le 1er	—	1	—	12	—
Le 11e	—	1	—	10	—
Le 6e	—	1	—	10	—
Le 7e	—	1	—	10	—
Le 12e	—	1	—	6	—
Le 9e	—	1	—	6	—
Le 8e	—	1	—	5	—

Faisons en outre encore une remarque : dans les premiers arrondissements ce sont en majorité des femmes qui se font inscrire au bureau de bienfaisance. On est, en effet, amené à concevoir facilement que dans notre organisation actuelle, la femme, faible, isolée, trouve facilement à subvenir à ses besoins ; mais dans les arrondissements industriels la proportion change tout à coup ; ce sont des hommes qui viennent réclamer les secours de la charité publique, des hommes que leur travail ne nourrit plus !

Et voyez quelle marche progressive ! En 1841 on ne comptait que 66 487 pauvres inscrits ; trois ans après, en 1844, on en comptait déjà 86 401, et en 1845, 88 474 ! — 22 000 de plus ! — En 1844, le 6e arrondissement ne comptait qu'un indigent sur 16 ; aujourd'hui il en compte 1 sur 10 ; le 7e, 1 sur 15 ; aujourd'hui 1 sur 10 ; le 9e, 1 sur 7, aujourd'hui 1 sur 6 ; le 8e, 1 sur 8, aujourd'hui 1 sur 5 !

C'est la misère, la misère qui s'élargit sans cesse comme une plaie qui se creuse et s'envenime ; et quelles en sont les conséquences ! Conséquences immorales et funestes ; destruction de la famille, destruction de la population.

Mariages et naissances.

En effet, effrayé par les dangers de sa situation précaire, l'ouvrier en est venu à redouter ce qui fait la joie de la vie humaine, le charme du foyer domestique : il ne se marie plus ; une femme, des enfants lui imposeraient une charge au-dessus de ses forces. Il ne veut plus associer à sa destinée des êtres qu'il craindrait de ne pouvoir nourrir. Aussi le nombre des mariages dans la population ouvrière décroît rapidement.

En 1827, le 12e arrondissement comptait 592 mariages contractés dans l'année ; ce nombre est successivement tombé à 583 en 1828 ; en 1831 il n'était plus que de 532, de 506 en 1832, etc. Pendant la même période, le 6e arrondissement était tombé de 754 mariages annuels à 718 ; le 7e de 691 à 498 ; le 8e de 703 à 614 ; le 9e de 446 à 378 ; et cependant la population augmentait.

La gêne, l'incertitude qui pèsent sur l'ouvrier, nous le voyons, l'éloignent du mariage, et en détruisant la famille détruisent les mœurs. L'homme isolé se renferme dans son égoïsme, cherche dans les plaisirs grossiers, dans les excitations de la débauche, le délassement de ses travaux et l'oubli de son avenir ; la femme, reléguée le plus souvent à l'état honteux de concubine, y perd la dignité de son sexe et les sentiments de ses devoirs d'épouse et de mère. De la dégradation morale naît la dégradation physique ; les générations s'affaiblissent et avortent ; nous en avons déjà donné la preuve. Elles ne naissent même pas, si nous pouvons parler ainsi, que, dans l'organisation actuelle, elle s'alliait presque forcément au paupérisme ; nous voyons qu'elle détruit les mœurs, puisque sur 10 000 enfants naturels, les cinq arrondissements industriels en produisent les deux tiers ; qu'elle décime les générations futures en diminuant les naissances, et, en prolongeant jusqu'au bout cette affligeante étude, nous voyons qu'elle décime la génération présente en abrégeant le cours de sa vie.

Morts.

D'après le dernier relevé publié en 1836, sur mille individus dans le deuxième arrondissement, il en est mort 17 ; dans le premier et le troisième, il en meurt 18 ; mais dans le sixième, il en meurt 23 ; dans le huitième, 27 ; dans le neuvième, près de 29 ; dans le douzième, plus de 30 !

Et voilà l'admirable destinée que la société assure à ses enfants les plus laborieux !

Pétition contre les excès de la Concurrence

ET EN FAVEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

L'*Industriel de la Champagne*, journal de Reims, accueille en ces termes la pétition :

Les lecteurs de l'*Industriel* n'ont peut-être pas oublié que l'Académie de Reims, il y a de cela un ou deux ans, proposa un prix pour le meilleur mémoire sur cette question : « Quels seraient les meilleurs moyens » à employer pour atténuer ou détruire les funestes effets des excès de » la concurrence, sans nuire à la liberté du travail ? » (Si ce ne sont pas là textuellement les termes du programme proposé, c'en est au moins le sens.) Si nos souvenirs sont exacts, le prix proposé par l'Académie ne fut pas décerné, nul mémoire digne du prix n'ayant été présenté au concours. Au fond, ce résultat ne surprit personne : d'abord la valeur du prix n'était peut-être pas assez considérable pour déterminer un écrivain de talent à traiter cette question avec les développements qu'elle comporte ; en outre, et ceci est bien plus sérieux, la question, sans être précisément insoluble, est une des plus ardues, des plus difficiles à traiter.

Les inconvénients des excès de la concurrence sont faciles à saisir, et les esprits les moins pénétrants les découvrent de prime-abord. Les moyens de les atténuer sont beaucoup moins aisés à découvrir. La concurrence est aujourd'hui le seul ressort de toute l'activité sociale, et l'on doit craindre, en cherchant à dégager la concurrence des inconvénients qui l'accompagnent, de briser ou d'énerver le ressort lui-même, ce qui serait un mal pire que le premier. En cherchant à réprimer les excès de la concurrence, on doit craindre d'aboutir au monopole ; or, les inconvénients de celui-ci sont bien autrement redoutables et funestes. Tous les peuples à leur tour, et la France en particulier, en ont fait une dure expérience qu'il ne faut pas renouveler.

C'est sous la réserve des idées très sommairement exprimées ici que nous reproduisons la pétition rédigée par la *Démocratie pacifique*, et sur laquelle ce journal appelle tous les citoyens à apposer leur signature, ainsi que le préambule de cette pétition. L'Académie de Reims avait adopté un programme qui appelait l'attention sur les inconvénients et les excès de la concurrence, mais sans attaquer le principe de la concurrence lui-même, principe salutaire et en dehors duquel nous ne voyons pour le monde laborieux que torpeur, engourdissement et misère. Si c'est ainsi que l'entend la *Démocratie pacifique* ; si c'est le programme de l'Académie de Reims que ce journal reprend et remet en lumière, nous adhérons à sa pétition, tout en nous réservant d'en discuter les termes, qui nous semblent souvent trop absolus. S'il s'agit seulement de réprimer les fraudes du commerce illicite, d'assurer à la bonne foi, au travailleur honnête, des garanties contre une guerre déloyale et une lutte de mauvaise foi ; s'il s'agit enfin d'apporter plutôt que d'enlever de nouvelles garanties à la liberté,

Si, l'on donne à ce mot, non plus un sens historique, mais un sens philosophique, pour lui faire signifier le *concours*, l'*émulation*, le *libre essor*, nous sommes prêts à soutenir le mérite de la libre concurrence, mais en ajoutant qu'elle ne peut se réaliser que par l'association et l'organisation du travail. Associer, organiser, c'est consacrer et assurer la liberté par l'ordre. Les citoyens, associés dans un état politique bien organisé, sont beaucoup plus libres en fait que dans l'isolement sauvage ; dans la nature entière comme dans la société, comme dans l'industrie, comme dans l'agriculture, l'organisation est la forme que revêt la liberté, la vie elle-même. On consacre le mérite d'un homme, d'une machine, d'une usine, d'un pays, en disant qu'ils sont bien *organisés*. Comment craindrait-on que l'organisation du travail fût la négation de la liberté du travail, alors qu'elle n'a d'autre but que de garantir cette liberté, si mal assurée dans le désordre et l'anarchie de ce qu'on nomme le régime de la libre concurrence ?

Afrique française.

On lit dans le journal l'*Algérie* :

La colonne commandée par M. le maréchal-gouverneur était le 16 février chez les Beni-Khalfoun et le 18 chez les Flisset-Mellil.

Dans sa marche, elle n'a rencontré aucun ennemi, aucune population, aucun troupeau. Les Kabyles ont évacué le bas pays pour gravir les pentes escarpées du Djerdjera, où il nous attendent, si nous avons la témérité de vouloir les y poursuivre.

Toutes les tribus soumises dans la campagne dernière ont fait défection, entraînées par Ben-Zamoun. Leurs chefs qui, en 1839, avaient repoussé les propositions de l'émir, viennent d'accepter son investiture. On cite même des Kabyles restés indépendants sous les Turcs, qui auraient fait soumission au prince des croyants.

Abd-el-Kader, homme politique en même temps qu'homme de guerre, organise un centre de gouvernement au milieu de ces tribus rebelles à toute domination. Voilà le motif de son inaction depuis quelques jours.

Dellis est bloqué par le vide qui l'environne ; les communications par terre sont interrompues.

Des personnes bien informées annoncent que M. le maréchal Bugeaud est décidé à envahir la Kabylie. Les ordres qu'il transmet à Alger indiquent cette résolution. Il demande de grands approvisionnements, des renforts de troupes.

Les dernières fatigues imposées aux troupes et aux bêtes de transport qui accompagnent M. le maréchal Bugeaud ont encore diminué leur nombre. M. le général Gentil vient de ramener au col des Beni-Aïcha deux bataillons d'invalides.

A Alger, tous les militaires qui peuvent apprécier la difficulté d'une guerre de montagne pendant l'hiver, et la situation inférieure de notre armée en présence des masses kabyles dont Abd-el-Kader dispose aujourd'hui, désapprouvent la nouvelle voie dans laquelle on engage nos bataillons déjà si affaiblis. Mais M. le maréchal Bugeaud veut une bataille, un bulletin, une réponse aux critiques dont il est l'objet.

Contrarié d'avoir poursuivi pendant six mois un ennemi qui sans cesse s'est dérobé à ses coups et qui peut lui échapper encore, il se console de l'insuccès de ses poursuites en tombant sur tout ce qu'il rencontre : il brûle les villages, coupe les arbres, détruit les jardins ; il détruit tout, même son armée.

Il nous semble qu'en présence d'une telle conduite, la chambre a un devoir à remplir : elle doit demander au cabinet s'il permettra ou non une entrée en Kabylie.

Les Kabyles ont donné l'hospitalité à l'émir, parce que leur indépendance a été menacée au printemps de l'année dernière. Si nous pénétrons dans leurs montagnes, tous marcheront à sa voix comme un seul

---

nore de son amour ! Il faut avouer que vos prétentions à ce sujet seraient bien mal fondées : les hommes, voyez-vous, sont indiscrets jusqu'à la lâcheté et l'infamie. Le secret pèse à leur sot orgueil et leur brûle la langue. Ils n'ont pas de repos qu'ils n'aient fait parade de ce qu'ils appellent cyniquement leurs bonnes fortunes : taisant les noms pour satisfaire à l'honneur, mais divulguant des détails qui, à l'aide de rapprochements faciles, mènent aux mêmes résultats qu'une indiscrétion complète. Ils appellent cela besoin d'épanchements ! cela s'appelle vanité... Quelquefois ils se taisent ! mais alors ils écrivent leur amour sur leur visage, comme on écrit une devise sur un drapeau. Ils ont si peu à souffrir des suites d'une révélation et sont tellement préoccupés en premier lieu de leur satisfaction particulière, qu'ils affichent à chaque instant celle qui les aime par les démarches les plus inconsidérées. Cela devient alors de l'idiotisme... Tenez, le plus honnête d'entre eux en amour, est celui qui ne fait le mal que par entraînement, et le plus discret celui qui ne fait que se laisser deviner.

Jules n'a pas fait ainsi : il n'a dit son secret à personne, car il sait que son meilleur ami eût pu le laisser échapper. Il a veillé sur ses paroles, sur ses yeux, sur ses pas, sur son sommeil même, il m'a évitée sans affectation devant le monde, allant rarement où je pouvais me trouver, fuyant l'écueil des promenades et des réunions publiques, où si facilement le regard se trouble, attiré qu'il est invinciblement par le magnétisme d'un autre regard ; vivant enfin en lui-même, dans le mystère de sa pensée, jusqu'au moment où nous pouvions nous voir dans une pleine sécurité.

Tout cela suppose des efforts bien difficiles, et pour que nous ayons pu nous y condamner, il a fallu des raisons bien impérieuses. Il serait trop long et trop triste de vous les raconter ; qu'il vous suffise de savoir que le courage et l'énergique patience de Jules ont rendu tout possible : et il n'a pas fallu moins que cela pour pouvoir jusqu'à présent dérober ma vie à la malignité publique.

Oh ! vous ne savez peut-être pas à combien se monte le tribut de victimes que mon sexe doit livrer chaque année à ce Minotaure avide ! Ce sont de larges hécatombes, croyez-moi, et souvent du sang le plus noble et le plus généreux !

Ah ! que n'ai-je pu braver le monstre comme il convenait à ma loyauté et à mon audace ! s'écria-t-elle avec un regard plein d'enthousiasme et de fierté !...

Mais, hélas ! reprit-elle, avec une tristesse amère et cachant son front dans le sein de son amant... Il a fallu courber la tête et se cacher !!! »

Après cette longue confession, tout embarras devait cesser entre nous ; Jules vint à moi avec le plus aimable abandon, et nos mains pressées cimentèrent cette intimité que le hasard avait improvisée. L'amitié grandit vite quand elle éclot sous l'aile des grands sentiments et des grandes douleurs.

Dès ce moment, la conversation s'engagea sur le ton de la plus douce confiance et de la plus franche cordialité. Mes deux amants semblaient s'être donné le mot : tout ce qu'une gaîté de bon ton, mais sans contrainte, a de plus délicat et de plus expansif, tout ce qu'il y a de poésie touchante ou noble dans les inspirations du cœur, tout ce que des esprits d'élite peuvent étaler de prestige dans les mille modulations de leur immense clavier, passait et repassait sous mes yeux comme de merveilleuses apparitions dans un miroir magique. Ces deux âmes tendres et naïvement confiantes, qui venaient depuis si peu de temps de se révéler à moi, m'ouvraient sans effort et sans réserve tous leurs trésors de noblesse et de beauté.

Je ne m'étais jamais trouvé soumis à un pareil enchantement, et j'en jouissais avec ivresse. Louise et Jules rivalisaient de joyeux propos, de fines reparties, d'aperçus ingénieux, de pensées graves ou légères, de pressentiments grandioses sur des choses d'avenir : n'oubliant jamais de m'aiguillonner, de me harceler, jusqu'à ce que je me fusse mis de moitié avec eux et que je me laissasse emporter moi-même à l'essor infini de leur imagination toute-puissante. C'était au point que je me sentais transformer et grandir au contact de ces riches organisations ; elles me donnaient de l'esprit et du cœur.

Mais j'aimais surtout à entendre la voix de Louise, et sa parole tour à tour folâtre, sérieuse ou tendre, chantant à nos oreilles de délicieuses mélodies, toutes brodées de capricieuses arabesques. Souvent Jules et moi, nous restions muets pour la contempler et voir si c'était bien d'une bouche humaine que sortaient ces ravissantes harmonies. Alors, il me jetait un regard à la dérobée, comme pour s'assurer si j'étais digne de la regarder et de l'entendre, et si je l'admirais assez.

— Vous êtes bien heureux ! me dit-il une fois avec une naïveté charmante. Le hasard vous a merveilleusement servi : vous êtes le seul homme, avec moi, qui aura connu Louise dans toute sa grâce, son esprit et sa beauté.

Elle était belle, en effet : l'animation de l'entretien et surtout le bonheur qu'elle ressentait de la présence du bien-aimé, avaient couvert de roses la pâleur de ses joues ; ses yeux nageaient humides dans une douce lueur ; ses lèvres s'épanouissaient vermeilles et souriantes ; son buste, au lieu de s'affaisser languissamment sur sa taille se redressait avec grâce et vigueur : Louise s'était transfigurée. Je la regardais avec étonnement, et j'avais peine à en croire mes yeux quand je me rappelais cette sombre statue que j'avais vue quelques heures auparavant se mouvoir automatiquement au bras de son mari. Enfin à un certain moment, je la trouvai si belle, si ravissante, que je vins à penser qu'à la place de Jules j'aurais jugé la présence d'un tiers horriblement insupportable.

Aussi, me hâtai-je de saisir une occasion favorable pour leur dire :

— Laissez-moi vous remercier du fond du cœur de la douce hospitalité que vous m'avez donnée. Vous m'avez fait passer les deux plus belles heures de ma vie, je ne l'oublierai jamais. Maintenant il faut que je vous quitte ; l'heure s'avance et vous devez avoir encore bien des choses à vous dire. Je vais donc vous laisser seuls ; si, comme je vais m'en assurer, les abords du théâtre sont libres pour vous....

— Comment ! s'écria Louise ; qu'est-ce cela ? je ne l'entends pas ainsi ; qu'est-ce qui vous presse ?

— Avez-vous une Louise qui vous attende ? dit Jules.

— Plût au ciel ! répondis-je.

A ces mots un nuage passa rapidement sur le front de Mme Gantois et l'obscurcit un instant : je le surpris au vol. C'était l'expression d'une pensée que je crus pouvoir traduire par ces mots : « Une Louise qui va mourir ! »

Cet incident avait échappé à Jules.

Elle reprit aussitôt sa sérénité et me dit :

— Vous êtes un flatteur, et pour votre punition je vous condamne à rester avec nous. Asseyez-vous tranquillement et ne vous inquiétez pas pour moi. J'ai la conscience parfaite du temps qui s'écoule, et comme je connais les habitudes de ma maison, je saurai fort bien quand il faudra que je rentre.

Ensuite, vous n'êtes pas de trop auprès de nous : je suis devant vous, comme vous le voyez, entièrement à l'aise ; et quand même nous n'aurions pas eu déjà, Jules et moi, un long tête à tête dans la salle de bal, vous pourriez rester ; nos cœurs savent bien s'entendre sans que nous ayons besoin de nous parler.

Ne faut-il pas, continua-t-elle en souriant, que je fasse mon carnaval ! je suis plus mondaine que je ne le parais. Si je m'étais trouvée placée dans des circonstances plus heureuses, j'aurais aimé cette liberté, l'abandon sans contrôle ; j'aurais aimé les nuits folâtres, les soupers que l'esprit assaisonne, les propos bouffons aux heures de folâtrement, les danses tumultueuses, les chants joyeux ; tout, pourvu que *tout* fût fin, délicat et recherché..... Oh ! j'étais née pour comprendre tous les plaisirs et ouvrir mon cœur à toutes les inspirations ; la nature m'avait bien douée !....

Ainsi, fut-elle jusqu'à la fin, belle, aimante, spirituelle, charmante !.... Et cette femme allait mourir !...

Cependant le temps s'était enfui rapide, oublié de nous, qui la contemplions et l'écoutions dans une sainte ivresse. Mais, elle, que rien ne trompait, avait, comme elle nous l'avait dit, la perception instinctive de sa durée et elle nous avertit la première que l'heure du départ était venue.

— Voilà une belle nuit que vous avez faite, nous dit-elle, mais elle a fini comme toutes les choses humaines. L'heure de la retraite a sonné, il faut partir.

BÉNÉDICT.

(La suite à demain.)

drait pas que la chambre suspendit ainsi ses séances.

M. ARDANT pense que les voies navigables peuvent, à côté des chemins de fer, conserver une clientelle propre; aussi approuve-t-il, sauf quelques réserves, le projet de loi destiné à assurer l'avenir des voies navigables pour lesquelles le pays s'est déjà imposé des sacrifices qui seraient perdus.

M. MURET DE BORT voudrait qu'on ajournât l'exécution des canaux et l'amélioration des rivières, jusqu'à ce qu'on ait pu faire l'expérience de ce que peuvent produire les chemins de fer; il va y avoir prochainement un chemin de fer de Paris à la mer par le Havre; il y en a un de Paris à la Loire : attendons, afin de voir s'il est possible que les canaux se maintiennent à côté des chemins de fer. Lorsqu'on vota la loi de 1842, on ne classa qu'un petit nombre de chemins de fer; ce réseau paraissait alors devoir suffire; eh bien! il semble depuis longtemps fort insuffisant. Dans quelques années des chemins de fer sillonneront toute la France, et les canaux seront abandonnés même par ceux qui les demandent aujourd'hui

Qu'on ne croie pas que les canaux puissent faire les transports à un prix inférieur à celui qui sera demandé sur les chemins de fer; il est tel chemin anglais sur lequel les houilles sont transportées à un centime et demi par tonne et par kilomètre, et ce chemin donne des dividendes de dix pour cent, bien qu'il transporte une très grande quantité de houilles et d'autres marchandises encombrantes. Quel canal pourra transporter à ce prix? Le canal a, de plus, contre lui son chômage, sa lenteur et son incertitude.

Il faut, dit-on, qu'il y ait une concurrence. La concurrence est ce qui a révélé à l'homme son génie; elle tient le producteur éveillé et fournit à plus bas prix au consommateur. Mais elle n'est plus aussi indispensable lorsqu'il s'agit de voies de communication. Si un chemin a le monopole des transports, s'il transporte beaucoup, ses frais seront considérablement réduits, et il pourra abaisser ses tarifs dans une large proportion.

Le gouvernement n'a-t-il pas d'ailleurs le moyen d'empêcher le monopole? Ne fixe-t-il pas les tarifs, lorsqu'il concède un chemin? N'a-t-il pas contre les compagnies la menace du rachat? N'a-t-il pas surtout la menace de la concession d'un chemin parallèle? Il est un fait positif d'ailleurs; en Angleterre, ce ne sont pas les chemins de fer qui ont des canaux pour concurrents qui ont abaissé leurs tarifs, ce sont ceux qui se trouvent seuls. Le chemin de fer de Versailles, rive droite, a haussé ses prix depuis qu'il existe un chemin de fer sur la rive gauche.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'il faut ajourner l'exécution de toutes les voies navigables, aussi bien celles qui pourraient être proposées que celles que l'on propose aujourd'hui.

M. TESNIÈRES combat les observations de M. Muret de Bort. Le monopole est toujours dangereux, et il faut peu s'en rapporter à la générosité des compagnies pour abaisser les tarifs.

Le bruit croissant des conversations ne nous permet pas d'entendre ses arguments.

M. LEVAVASSEUR défend le projet au point de vue maritime. La navigation au cabotage est intimement liée à la navigation intérieure. Or, cette navigation est la principale pépinière de marins, non-seulement pour la marine marchande, mais aussi pour la marine militaire; il ne s'agit pas de savoir si le chemin de fer constitue une concurrence au fleuve ou transportera à moins. Il s'agit de savoir si le petit cabotage doit être abandonné ou ne l'être pas; il arrive tous les jours qu'on dirige des navires de Bordeaux à Rouen, ou à tel autre port situé sur la Loire ou la Garonne. La plupart des crédits qui nous sont demandés ont trait à des travaux nécessaires pour que cette navigation se continue.

On nous dit que les chemins de fer ont réduit leurs prix, mais c'est sous la force de la concurrence, ou de la peur de perdre leurs bénéfices : on nous dit que les chemins de halage sont inutiles, parce que la principale navigation se fait à la vapeur : mais on n'emploie ce dernier mode que pour les voyageurs et les marchandises pressées : la navigation à voiles fait encore la plus grande partie des transports du cabotage.

La question est donc plus vaste qu'on ne le croit; il y va de l'intérêt de notre marine, et je crois que la chambre adoptera le projet de loi.

M. DONATIEN MARQUIS se plaint qu'on ait détourné pour d'autres travaux des fonds votés par la chambre pour l'amélioration de la Basse-Seine.

M. D'ANGEVILLE, rapporteur. Les observations qui ont été faites contre le projet de loi ne s'appliquent qu'à un très petit nombre des dispositions qu'il contient. Elles ne s'appliquent ni aux travaux projetés pour les travaux de la Seine, ni à ceux qui sont projetés pour la Mayenne, ni à d'autres travaux s'élevant à 56 millions sur 63. La commission, du reste, n'est pas d'accord avec le gouvernement pour tous les crédits demandés, mais elle s'expliquera lors de la discussion des articles.

La chambre, consultée, déclare passer à la discussion des articles.

Art. 1er du gouvernement. « Une somme de 21 millions de francs est affectée à l'amélioration de la navigation de la Seine, savoir : Entre Nogent-sur-Seine et l'entrée de Paris, 2 millions; dans la traversée de Paris, 5 millions; entre Paris et Rouen, 10 millions 500 000 fr.; entre Rouen et le Havre, 3 millions 500 000 fr »

La commission propose de réduire cette somme à 18 500 000 fr., dont 7 millions applicables à la navigation de la Seine entre Nogent et Paris; elle supprime l'allocation pour la traversée de Paris, et réduit à 1 500 000 fr., l'allocation pour les travaux entre Rouen et le Havre.

M. ETIENNE propose un amendement dans lequel, adoptant le chiffre de la commission, l'honorable député spécialise la somme affectée à chaque travail. Ainsi, par exemple, il propose de dire que 6 millions seront employés pour les travaux entre le pont de Grenelle à Paris et Notre-Dame-de-la-Garenne, et 4 millions pour les travaux entre ce dernier lieu et Elbeuf; les 1 500 000 fr. seraient votés spécialement pour un chemin de halage entre Rouen et le Havre, etc.

M. DUMON, ministre des travaux publics. La spécialisation réclamée par l'honorable préopinant est obligatoire. Mais il est nécessaire aussi qu'une certaine latitude soit laissée à l'administration; le gouvernement ne croit donc pas plus que la commission devoir accepter l'amendement.

M. D'ANGEVILLE combat aussi l'amendement. La spécialisation qui y est indiquée offrirait des inconvénients et laisserait des lacunes.

M. ÉTIENNE retire son amendement.

M. DARBLAY a la parole sur le chapitre relatif à l'amélioration de la Haute-Seine.

On s'est trop préoccupé, dit-il, dans la discussion des canaux, et l'on ne s'est pas dit qu'il s'agit presque partout des rivières, de ces cours d'eau naturels qui répandent tant de bien sur leur passage, et permettez-moi de le dire en passant, je m'étonne que dans un rapport fait par l'auteur de la proposition sur les irrigations, l'honorable M. d'Angeville, on ne parle pas des moyens de faire servir la Seine à l'irrigation des prairies, et de ceux d'y faire écouler des eaux qui sont nuisibles aujourd'hui, et qui pourraient faire tant le bien.

Je m'étonne aussi qu'on ne se soit pas préoccupé de la question d'assainissement, qui sera la conséquence de l'amélioration des rivières. La rivière, d'ailleurs, chemin qui marche, transportera toujours, à la descente, à meilleur marché que toute autre voie. La navigation de Montereau à Paris est d'ailleurs fort considérable; il passe sur cette partie de la Seine onze cent mille tonnes par année; les chemins de fer ne s'empareront jamais de ces transports.

Les grands fleuves ont créé partout de grands centres de population; on nous dit d'attendre l'expérience. Je dis aussi, moi, attendez l'expérience, et voyez si les chemins de fer si vantés créeront de pareils centres.

M. BENOIST presse le gouvernement de statuer prochainement sur les canaux construits en 1821; ces canaux qu'il avait été question de racheter, n'ont jamais été achevés; leur achèvement, cependant, importe aux populations, que ce soit le gouvernement qui les achète ou que ce soient des particuliers.

— Voici comment ont été réglées les entrées en loges des élèves de l'Ecole des Beaux-Arts qui seront admis à disputer le prix des grands concours de 1846.

Peintres. Entrée en loges, le 28 mai; sortie, le 18 août. — Sculpteurs. Entrée en loges, le 6 juin; sortie, le 31 août. — Architectes. Entrée en loge, le 12 mai; sortie, le 5 septembre. — Graveurs en taille-douce. Entrée en loges, le 29 mai; sortie, le 12 septembre.

Les expositions auront lieu comme il suit : Peinture, 23, 24, 25 septembre; jugement le 26. — Sculpture, 2, 3, 4 septembre; jugement le 5. — Architecture, 9, 10, 11 septembre; jugement le 12. — Gravures en taille-douce, 16, 17, 18 septembre; jugement le 19.

— On lit dans le *Journal de Seine-et-Oise* du 26 : « Avant-hier, une rencontre a eu lieu dans les bois de Meudon entre M. le comte Salvy de Vielcastel, M. le comte Paul de Guène et M. le comte Emilien de Nieuwerkerke. La gendarmerie de Meudon est intervenue à temps pour empêcher ce duel; elle a conduit ces messieurs devant le commissaire de police, qui a saisi les épées. »

— Avant-hier, on a retiré de la Seine, au pont d'Asnières, le corps d'Esther Goschaud, une des trois jeunes filles qui ont péri pendant la nuit du 20 au 21 décembre, en faisant imprudemment, avec trois canotiers, une partie sur l'eau, au sortir d'un bal, à Belleville.

— Le chef politique de Saragosse vient de défendre la représentation d'une pièce intitulée : *le Mari de la Reine*. Ce titre seul explique la prohibition.

UN MANQUE DE VOCATION. — Ces jours derniers, dit le *Mémorial de Vaucluse*, une jeune orpheline, âgée d'environ dix-sept ans, enfermée dans le couvent du Bon-Pasteur, et qui témoignait depuis quelque temps une vive impatience d'en sortir, s'est précipitée par une des fenêtres du couvent dans un puits à roue qui se trouvait au dessous. La chute n'a pas occasionné d'accident grave. Retirée immédiatement de l'eau par le jardinier, la jeune fille a été transportée dans une maison voisine, où l'on s'est empressé de lui prodiguer les soins nécessaires. La jeune orpheline va retourner à Tarascon, d'où les dames de la Providence de cette ville l'avaient envoyée au couvent du Bon-Pasteur.

JALOUSIE FURIEUSE. — Un nommé T..., musicien, avait eu des relations avec une fille Claudine Perrodin; mais revenu à la raison, T... qui est marié, voulut rompre avec sa maîtresse. Celle-ci, exaspérée, tenta plusieurs fois en vain de ramener son infidèle.

Pendant la nuit du mardi-gras, dit le *Droit*, T... jouait dans un bal, rue de Lesdiguières. Vers quatre heures du matin, T..., en se retirant, aperçut un *titi* féminin qui le suivit et lui fit quelques agaceries. Il reconnut aussitôt son ancienne maîtresse.

Il était parvenu à la rue Saint-Louis et priait l'obstiné titi de ne pas le suivre plus longtemps; mais celle-ci déchira son masque et accabla T... d'épithètes injurieuses.

Il s'approcha de cette furieuse, et lui dit que si elle continuait, il allait la conduire au premier poste; il achevait à peine ces mots qu'il se sentit frapper et tomba en s'écriant : « Elle m'a tué, la malheureuse! »

La fille Perrodin avait porté à T... un coup de couteau qui frappa au-dessous de l'épaule gauche et traversa jusqu'à l'omoplate; elle essaya de fuir, mais un garde municipal, qui rentrait à la caserne du Petit-Musc, arrêta Claudine et la consigna au poste.

En comparaissant ce matin devant le commissaire de police, la fille Perrodin a voulu nier son crime. Mais T... a persisté à l'accuser. On a retrouvé ensuite le couteau dont elle s'était servie et qu'elle avait jeté dans la boutique d'un boucher. Ce couteau fut reconnu pour lui appartenir, et, devant ce témoignage irrécusable, elle a fini par avouer.

TROUBLES A ROUBAIX. — On écrit de Roubaix à l'*Echo du Nord* : « Le 24 février, vers trois heures après midi, des groupes nombreux stationnaient sur la place de la Mairie, jetaient des cris tumultueux et insultaient les passants, surtout les jeunes gens bien mis et coiffés d'un chapeau : ils lançaient après ceux-ci des pierres et des ordures, en criant : *A bas les bûches*! M. F. Roussel, fabricant, fut blessé assez gravement d'une pierre qu'il reçut à l'œil. Vers cinq heures, une partie de ce groupe se détacha et alla se poster en face du *Café du Commerce*, derrière l'église, à la porte duquel se trouvaient quelques jeunes gens, fils de fabricants. Les tapageurs se mirent à crier : *A bas les fabricants*! lancèrent quelques pierres dans les vitres du café, puis se retirèrent.

» Dans ces entrefaites, les autorités civiles et judiciaires se rendaient à la mairie, afin de se concerter et d'aviser aux moyens à employer pour arrêter le désordre; vers six heures, on vint les prévenir que l'on avait jeté des pierres dans les vitres du corps-de-garde occupé par les agents de police. M. le maire de la ville et M. Werquin, faisant fonctions de juge de paix, revêtus de leurs insignes, se rendirent sur les lieux, accompagnés de plusieurs conseillers municipaux, des commissaires de police et du maréchal-des-logis de la gendarmerie. Le groupe, extrêmement nombreux, n'était plus en face du corps-de-garde, mais s'était transporté à l'autre extrémité de la place, en face de l'*Hôtel de France*, où il brisait les vitres.

» Les autorités s'approchèrent du rassemblement en lui enjoignant l'ordre de se retirer. La foule les ayant entourés, le juge de paix leur fit observer que, s'ils avaient des réclamations à faire, c'était à la mairie qu'ils devaient s'adresser en députant quelques-uns d'entre eux, mais que ce n'était pas sur la place publique et au milieu d'un tumulte pareil qu'on pourrait les écouter. Quelques voix sorties de la foule répondirent que ce qu'on voulait, c'était de l'ouvrage et du pain. Il leur fut répondu que s'ils voulaient se retirer tranquillement chez eux, l'autorité chercherait les moyens d'améliorer leur position. Ces paroles parurent les satisfaire, et la foule se dispersa en criant des *vivats*.

» Tandis que cette scène se passait sur la place de la Mairie, un autre rassemblement très nombreux avait lieu rue de la Fosse-aux-Chênes, et on brisait les vitres des maisons occupées par des fabricants. Le juge de paix et le commissaire de police se rendirent dans ce quartier, et employant les mêmes arguments que sur la place, ils parvinrent à dissiper l'attroupement.

» Mais les autorités ne pouvant se subdiviser d'une manière suffisante, d'autres groupes parcouraient les diverses rues de la ville chantant la *Marseillaise* et jetant en marchant des pierres dans les vitres de toutes les maisons, sans aucune distinction.

» M. le maire parvint à arrêter quelques-uns des meneurs et les fit mettre provisoirement au dépôt de sûreté.

» Pendant toute la soirée, les autorités n'ont cessé de parcourir toutes les rues de la ville, et à neuf heures du soir le calme régnait [illegible]

[illegible] nistrés ne tardèrent pas à ranimer ses sens, et une heure plus tard elle était tout à fait hors de danger.

VOYAGE RAPIDE. — Le convoi arrivé avant-hier à Tours a effectué le trajet entre Paris et Tours en cinq heures, trente-cinq minutes, savoir : trois heures dix minutes pour le parcours entre Paris et Orléans, et deux heures vingt-cinq minutes pour le parcours entre Orléans et Tours. Dans ces deux heures vingt-cinq minutes est compris le temps que les voyageurs ont pris à Beaugency pour le déjeuner qui leur a été offert par MM. les administrateurs du chemin de fer d'Orléans à Bordeaux.

Les personnes arrivées par le convoi sont parties immédiatement pour la colonie de Mettray. Trente nouveaux détenus qui étaient venus dans un wagon spécial, mis à la disposition de MM. les directeurs de Mettray, ont été installés le jour même. Ces trente nouveaux enfants portent à quatre cents le nombre des colons.

VARIÉTÉS.

CRITIQUE.

Des variations du Langage français depuis le douzième siècle,

PAR F. GÉNIN. — F. DIDOT, 1845.

C'est un fait incontestable que, malgré les dissertations, les glossaires et peut-être à cause de cela même, de tous les langages dont se sert la famille humaine, le vieux français est un des moins connus. Excepté pour les vrais érudits, et le nombre en est fort restreint, les livres du douzième au seizième siècle sont de véritables hiéroglyphes. Retrouver le sens à travers tant de mots disparus, tant de locutions inusitées; reconnaître un mot dont l'orthographe a complètement changé, ne sont pas choses faciles, même après une longue étude; mais ressaisir la prononciation de ces mêmes mots, réveiller la musique de ce langage mort, ranimer ce parler antique de nos aïeux et le faire résonner à notre oreille tel qu'ils le parlaient eux-mêmes, voilà une entreprise hardie, merveilleuse au premier abord presque autant que celle de Champollion lorsqu'il tenta d'expliquer l'inscription de Rosette. L'illustre archéologue avait sa clef; nous n'examinerons pas s'il se trompa sur la valeur de son instrument et si, dès les premiers essais, la clef ne s'est pas rompue entre les mains de l'ingénieux philologue. Le fait est que la porte d'airain qui nous cache l'antiquité égyptienne est encore fermée au vulgaire.

M. Génin, l'auteur des *Variations du langage français*, nous semble s'être servi d'une clef mieux trempée; de plus, elle a l'avantage de servir à tout le monde. Cette clef c'est tout uniment la rime. La rime est une véritable notation de la parole. Or, la plus grande partie des documents du moyen-âge est écrite en vers; c'est en fouillant dans les archives précieuses et pour la plupart ignorées de notre idiome, que M. Génin est parvenu à retrouver les modes de prononciation usités au douzième siècle et dans les temps postérieurs. A l'aide de ce moyen simple et irrécusable de la rime, il a logiquement constitué les principes d'après lesquels se réglait l'orthographe, il a indiqué les modifications qu'a subies le langage depuis cette époque jusqu'à nos jours.

Une pareille œuvre ne demandait pas seulement le labeur patient de l'antiquaire, elle exigeait encore chez son auteur la connaissance variée des divers langages qui ont grossi le nôtre de leurs tributs successifs, une sorte de sagacité naïve, oserons-nous dire, pour rechercher les sources populaires de certains mots; des *provincialismes*, comme il les nomme très bien, en mettant de côté le fatras pédantesque des traités, des syntaxes, des dissertations qui obscurcissent les questions, hérissent la langue d'entraves et lui enlèvent sa richesse et sa liberté primitives. C'est là surtout le grand mérite de ce livre, travail vraiment solide, nourri de faits et de preuves, instructif en tout point. Nous croyons ne pouvoir mieux caractériser l'estime que nous en faisons, qu'en le jugeant comme un excellent complément d'éducation.

On se tromperait toutefois si l'on s'imaginait que l'auteur des *Variations du langage français* s'est posé en législateur, et prétend nous imposer de nouvelles prescriptions. C'est précisément le contraire; il s'élève énergiquement contre ces arrogants réformateurs du français de nos pères, ces demi-savants plus dangereux que les ignorants; c'est contre les faux préceptes, les distinctions sophistiques, les difficultés chimériques qu'ils soulèvent que réclame sa verve souvent éloquente. Il prend une à une leurs prétendues règles, il discute leurs solécismes imaginaires, et Corneille, Malherbe, Molière à la main, il les bat en ruine, dissout leurs vaines subtilités et défend la liberté contre ces douaniers du langage. L'Académie est parfois assez malmenée dans ses rencontres avec le mordant critique. Mais qu'y faire? Pourquoi définit-elle, dans son Dictionnaire, *vaisselle plate*, celle *où il n'y a point de soudure*? Est-il permis d'ignorer que *plate* vient de *plata*, en espagnol, *argent*, et que vaisselle plate veut dire vaisselle d'argent, et pas autre chose?

Une langue ne peut être trop riche. On ne saurait trop faciliter les moyens d'expansion et de vulgarisation de l'esprit humain. Une foule de vieux mots, naïfs et expressifs, ont été exclus de l'idiome, sous prétexte de trivialité ou d'irrégularité envers la syntaxe. Il est temps de protester contre ce faux bon goût et de déblayer les broussailles du pédantisme. Ces règles arbitraires de pureté et de correction qui prétendent, dans leur rigorisme étroit, circonscrire la langue, nous font l'effet de ces enceintes où l'on s'efforce d'enfermer une puissante ville; longtemps contrainte, la population qui surabonde rompt enfin son joug; elle crève sa limite oppressive, les maisons se répandent dans la campagne en vastes faubourgs, et bientôt une ville nouvelle s'élève au-delà de l'ancienne. Il en est de même du langage; les rhéteurs et l'Académie ont beau vouloir la restreindre dans de certaines bornes convenues, les besoins nouveaux, l'habitude crée sans cesse de nouvelles locutions, et, en peu d'années, les préceptes se trouvent débordées et en retard.

Pourquoi faut-il qu'en France les institutions soient continuellement en lutte avec le progrès? Elles accomplissent rarement plus de la moitié de leur mission, qui est à la fois de régler le mouvement et de le favoriser quand il est bon. A chaque pas dans la voie du développement, on entend crier à l'audace, à l'anarchie, et toute liberté nouvelle a besoin d'un combat pour s'établir et obtenir droit de cité. Pourquoi, par exemple, l'Académie, qui nomme dans son sein une commission chargée de veiller à la conservation de la pureté du langage et d'en poser les principes, ne travaillerait-elle pas aussi à son extension et à son rajeunissement? Les créations de l'industrie nécessitent chaque jour des mots nouveaux, et le choix de ces dénominations est cependant livré au hasard et

[illegible] manquait; nous l'avons emprunté pour désigner les tringles de fer sur lesquelles courent les wagons. Toutefois, ceux qui ne savent pas l'anglais, et naturellement c'est le plus grand nombre, prononcent *rail* comme *railler, railleur*. *Woy*, qui en anglais fait *oué*, doit se prononcer en français *vai*; si nous nous lassons de dire un chemin de fer, dirons-nous donc un *raillevai*? Le mot est peu harmonieux, il faut en convenir; mais si l'on n'en cherche pas un meilleur, force nous sera bien de nous en contenter. Le pis est qu'il y aura deux manières d'articuler; l'une française et l'autre anglaise, car il ne manquera pas de gens qui s'obstineront à prononcer *rèloué*. Les fabricants de mots scientifiques ont, il est vrai, risqué un composé d'origine grecque pour signifier un bateau à vapeur; c'est *pyroscaphe*. Mais ce mot prétentieux et pédant ne paraît pas devoir faire fortune; il est peu usité. C'est peut-être son mauvais succès qui a découragé nos législateurs en linguistique de nouvelles tentatives.

On voit que notre langue industrielle est fort pauvre et que, tandis que le cercle de nos conquêtes va toujours s'agrandissant de ce côté, la langue qui doit les exprimer reste stationnaire. Il nous semble qu'au lieu de la restreindre par des préceptes d'une logique parfois douteuse, il serait plus utile de prendre la tête en favorisant son développement; l'hôtel Rambouillet, dont on s'est trop moqué, a rendu dans ce sens plus de services que tous les dictionnaires de l'Académie; son exemple pourrait être utilement imité. La plupart des mots qui y furent acceptés sont restés. Ce fut là que Ségrais fit recevoir *impardonnable*; Sarrazin *burlesque*; Balzac *féliciter*. On doit à Ronsard *avidité, ode*; *pudeur* à Desportes; *épigramme* à Baïf; Vaugelas fit *passionner, se passionner*; Ménage *prosateur*; Malherbe *insidieux*, etc. M. Genin ne pouvait manquer d'insister sur le rapide élan subi par le langage à cette époque et que paralysa l'influence dogmatique du siècle de Louis XIV. Plusieurs de ces essais restèrent infructueux, parce que presque tous furent accueillis par des plaisanteries. S'ensuit-il qu'on ne puisse aujourd'hui en tenter de semblables? L'usage et la convenance l'emporteront toujours sur la grammaire et les dédains des gens de lettres. Molière lui-même s'est moqué d'*obscénité*; Balzac repoussa *cavalier, cavalièrement*; cela ne les a pas empêchés de passer.

La dernière partie du livre de M. Génin se compose de recherches fort curieuses sur l'origine de certaines étymologies dont la signification première s'est tout-à-fait perdue, à mesure que les personnages qu'elles désignaient s'écartaient graduellement de leur type primitif. Ainsi on ne se douterait guère que le gai et malicieux *arlequin* dont Ménage fait une corruption de Charles-Quint, fut autrefois un diable de la plus lugubre espèce. L'étude archéologique de M. Génin, soutenue par des textes positifs, ne laisse aucun doute à cet égard. Arlequin est plus vieux que Charlemagne; les poèmes, les chansons du moyen-âge l'attestent; Dante lui-même met Arlequin dans l'enfer et Satan l'évoque;

Tratti avanti Alchino e Calcabrina....
Inferno XXI.

Si la tradition écrite eût fait faute à l'ingénieux commentateur, nous aurions pu au besoin y suppléer par la tradition vivante. Une paysanne des campagnes de la Meuse nous a appris qu'Arlequin était un farfadet qui hantait les cimetières. En effet, ce masque noir n'est-il pas celui d'un démon, et Pierrot, son fidèle compagnon, avec son visage blanc et ses vêtements flottants, ne vous fait-il pas l'effet d'un fantôme? Il serait trop long d'expliquer au lecteur comment les représentations des Mystères, s'étant emparés d'Arlequin, le ridicule succéda, peu à peu, à la terreur; par quelle transition insensible le spectre devint un joyeux bateleur, et l'Italie nous renvoya, transformé en bouffon, le démon nocturne qui épouvantait nos bons aïeux. M. Génin nous raconte et nous explique ces bizarres changements, avec une érudition à la fois solide et ingénieuse, qui a le rare avantage de se présenter sous la forme d'un badinage spirituel. Il arrive si souvent de trouver le vide sous l'enflure pompeuse de la gravité scientifique, qu'on se sent confiant et tout à l'aise, en rencontrant un savoir véritable et consciencieux revêtu de grâce et de simplicité.

Encore une observation: n'est-ce pas une chose singulière qu'il n'y ait en France ni une chaire d'esthétique ni un cours de linguistique française? Nous avons des ateliers, une école du gouvernement où l'on

[illegible] premier rang des puissances maritimes et [illegible] de fret aux ressources actuelles de notre navigation réservée. Est-il permis d'espérer que le cabinet actuel voudra bien accueillir cette bonne fortune de la France? Le doute n'est que trop permis.

Le *Constitutionnel* est menaçant pour le ministère, il déclare que le débat n'est qu'ajourné, M. Odilon Barrot ayant déclaré qu'il était dans la pensée de l'opposition d'examiner de nouveau notre situation politique. Qu'on vienne contester après cela la profonde perspicacité de l'honorable lieutenant de M. Thiers, à qui il est donné de lire dans la pensée de l'opposition! Cela est évidemment de première force en fait de pénétration; il est vrai qu'il n'y a vu qu'une pensée négative, un désir d'ajournement, presque une démission, mais c'est alors qu'il y aurait découvert autre chose qu'il faudrait mettre en doute sa lucidité.

L'*Esprit public* proclame que les théories économiques sont essentiellement variables et relatives à l'organisation industrielle, politique et sociale des peuples. L'*Esprit public* a parfaitement raison s'il ne s'agit que des procédés empiriques inspirés par les circonstances aux hommes d'Etat, mais il n'en est pas moins vrai qu'il existe une science sociale qui, ne lui en déplaise, est tout aussi infaillible que la géométrie. Seulement, il est bien vrai qu'elle ne ressemble en rien à cette prétendue science de l'économie politique qui, isolant les phénomènes de la vie des sociétés humaines, ne peut aboutir qu'à de stériles ou de funestes abstractions.

Le *Courrier français* continue de se complaire dans la contemplation d'une gauche idéale, tandis qu'il énumère impitoyablement les étourderies sangrenues de la gauche réelle. Il reconnaît, sans doute, que, grâce à ces étourderies, les fonds secrets seront votés, non pas comme vote de confiance pour le ministère, mais comme vote de défiance contre l'opposition.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. XY à Meaux. — Vous avez mille fois raison, cher ami; et nous sommes plus désolés que vous.

M. D. de V. à Rennes. — Reçu votre feuille signée. — Compliments.

M. G. à Colmar. — Vous trouverez à Nancy ce que vous demandez.

M. B. au Havre. — Reçu. Inscrit. Merci à vous et M. S.

M. B. à Toulouse. — Il n'y a eu de notre part aucune intention de supprimer l'envoi à la G. Elle en aura la preuve.

M. D. à Tours. — C'est bien; voilà ce que nous demandions. — Vous recevrez un mot.

M. D. à Lyon. — Reçu. Merci. — Votre proposition pour l'ab. est agréée; l'idée est excellente et bonne à vulgariser.

M. L. à Amiens. — Vous aurez compris que cela ferait double emploi. Faut-il vous le retourner?

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 25 février. — JUTTIER, grainetier, rue Fontaine, 9, à Saint-Denis; juge-comm., M. Odier; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290. — Dame GROSPAS, fabricante de châles, rue Neuve-Sainte-Eustache, 32; juge comm., M. Sommier; syndic prov., M. Monciny, rue Feydeau, 26. — Demoiselle LEVIS, tenant maison meublée, rue Neuve-Saint Georges, 6; juge-comm., M. Ferté; syndic prov., M. Hénin, rue Pastourel, 7. — LECLERC fils, fabricant de poterie à Lhay; juge-comm., M. Gallais; syndic prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5. — MOYSE, bijoutier, passage Saucède, 15; juge-comm., M. Odier; syndic prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

Du 26 février. — DARBEL, commissionnaire en marchandises, cour Saint-Guillaume, rue Neuve-Coquenard, 11; juge comm., M. Ferté; syndic prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16.

Marchés.

Marché de Poissy, 26 février. — Il a été amené 1883 bœufs, sur lesquels 1358 ont été vendus 1,32-1,00-0,84. — 165 vaches amenées, dont 101 vendues 1,00-0,88-0,74. — Veaux amenés 504, vendus 504 à 1,72-1,54-1,36. — 6293 moutons ont été amenés, sur lesquels 6051 ont été vendus 1,38-1,22-1,05.

Bourse du 27 février 1846.

On a débuté chaudement, mais tout reste un peu plus froid qu'à l'ouverture. En résultat il y a 7 1|2 c. de baisse sur le 3 p. 010, 5 c. de hausse sur le 5 p. 010. Légère hausse sur le Havre et le Nord. Orléans, Bordeaux

CHEMINS DE FER.	—F. C. [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	— [illegible]	[illegible]
	Orléans	[illegible]	[illegible]	B.	7 50	— 1345, 1340.	« «
	Bâle	252 50	252 50	B.	2 50	— 253 75, 252 50.	« «
	Rouen	1075 « «	1070 « «	B.	5 « «	— 1075, 1068 75.	B. 6 25
	Havre	760 « «	755 « «	H.	7 50	— 757 50, 760.	H. 3 75
	Marseille	1022 50	« « « «	B.	2 50	— 1032 50, 1022.	B. 1 « «
	Vierzon	745 « «	« « « «	B.	5 « «	— 745, 750, 740.	B. 12 50
	Nord	785 « «	786 25	H.	2 50	— 790, 786 75, 787 50.	H. 2 50
	Bordeaux	665 « «	665 « «	H.	1 25	— 667 50, 665.	« «
	Boulogne	« « «	« « «		« « «	—	« «
	Montereau	« « «	« « «		« « «	—	« «
	Strasbourg	536 25	535 « «		« « «	— 536 25; 537 50, 535.	B. 2 50
	Nantes	592 50	590 « «	B.	1 25	— 591 25, 387 50.	B. 1 75

LONDRES, 25 févr.
Consol. 957/8, 96 1/8
Esp. act. 27.
Portug. 58 3 4.
Mexic. 31 1/8.
5 0/0 holl
2 1/2.
Rouen, 40 1/4, 41.
Orléans, 31 1/2.

PARIS, 27 février. PRIMES.
3 0/0 F. m. 124 20 d. 00; 124 45, 124 60 d. 50.
3 0/0 id. 85 35, 45 d. 50.
Orléans, au 15 mars, 1330, 1337 50 d. 20.
1357 50, 1365 d. 10.
Rouen, id. 1085, 1095 d. 10.
Hâvre, id. 770 d. 10.
Bordeaux, id. 675 d. 20.
Nord, id. 790, 795 d. 20.
795, 800 d. 10.

COULISSE.
Av. 85 02 1/2.
Ap. 84 92 1/2.
B. du Tresor.
Reports
3 0/0 f. c. 10.
F.p. 7 1/2, 12 1/2
5 0/0 f. c. 15. 10.
—F. p. 25. 30.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 89,50 à 89,00; courant du mois, 93,00 à 00,00; mars et avril, 92,00 à 00,00; 4 du milieu, 91,00 à 00,00; 4 derniers, 80,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 86,60 à 00,00. — Œillette rousse, 87,00. — Lin, 83,25.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 124,00 à 00,00; mars et avril, 124,00 à 125,00; 4 du milieu, 127,00 à 128,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 93,00 à 00,00

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 février.

7 h. 1|2 FRANÇAIS. — Virginie. Famille Poisson.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1|2 ITALIENS. — Le Scaramuccia.
7 h. 1|2 ODÉON. — Alcade, Iphigénie en Tauride. Voyage.
9 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Dieux de l'Olympe. Beaugaillard. Mari.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Marquise. Mousse. Indiana. Roquefinette.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Georges et Maurice. Mère de Famille. Couleurs
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Enfant du Carnaval. Pommes. Secondes noces
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — Le Comte Julien. Trilby. Calypso.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Atar-Gull. Pierre-le-Noir.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
7 h. 1|2 COMTE. — Chemin. Chasseurs. Marin.
7 h. 1|2 FOLIES. — Eau et le Feu. Le Hussard. Vingt francs. Sonnette.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

tel que jamais journal radical ne l'aurait imprimé, sous peine d'amende et de *carcere duro*. Pendant plus d'une heure, l'honorable député de la Corse a tenu ministres et députés frémissants sous le glaive de sa parole ; tour à tour spirituel, incisif, mordant, toujours amèrement poli, il les a transpercés de ses traits ; les coupables complaisances des uns, les honteuses sollicitations des autres, la vénalité des électeurs qui troquent leur vote pour les faveurs, l'envahissement des intérêts privés, le débordement de la corruption dans certains arrondissements *pourris*, rien n'a trouvé grâce devant l'éloquente indignation de l'orateur. S'élevant au-dessus des timidités de son parti, et dépassant en hardiesse l'opposition, il a montré dans l'abaissement de l'administration publique en France, le symptôme d'une déplorable décadence des mœurs politiques, et le présage d'une redoutable réaction. Il a courageusement évoqué devant les représentants du pays le souvenir de la Révolution française, qui fut provoquée par la dégradation de l'aristocratie sacerdotale et nobiliaire, et leur a fait entrevoir, à l'abaissement moral des classes moyennes, une pareille fin. M. de Gasparin s'était depuis long-temps distingué par l'indépendance de sa parole ; il a aujourd'hui mis le sceau à sa réputation de député consciencieux. Ses électeurs pourront bien ne pas trouver leur compte à tant de vertu ; mais le pays tout entier honorera la sévère et digne franchise de ses protestations.

La Chambre, quoique blessée au plus vif, s'est associée d'une manière manifeste aux intentions et au langage de l'orateur. C'est qu'après tout, beaucoup de députés, parmi les plus solliciteurs, sont las du rôle humiliant que leur imposent les caprices de leurs électeurs, et ils seraient heureux de s'en affranchir, s'ils le pouvaient sans compromettre leur candidature. Dès que M. de Gasparin consent à se faire le bouc émissaire du corps électal, ils se réjouiront, au fond de l'âme, du succès de sa proposition, et ils y aideront, pourvu que le ministère le permette.

Le permettra-t-il? Nous n'osons l'espérer, bien que M. de Gasparin lui ait démontré qu'un gouvernement gagne toujours à être servi par des agents capables. Il est vrai que M. Guizot a déclaré ne pas s'opposer à la prise en considération ; mais dans la première phase d'existence de cette proposition le ministère avait ainsi procédé ; il ne l'avait pas même vivement combattue lors du débat public ; et cependant il la fit échouer au scrutin. On est donc autorisé à suspecter la sincérité de son concours : il est si doux de pouvoir, à son gré, comme certain dieu antique, exciter les esprits et tempérer les colères !

Au fond, la proposition est juste et parfaitement acceptable.

D'après l'article premier, pour être admis dans un service public, il faut que l'aptitude du prétendant ait été constatée par l'un des moyens suivants : le résultat d'un concours ; un examen subi à la sortie d'une école spéciale ; un diplôme obtenu dans l'une des [illegible] nistre, d'ambassadeur et de ministre plénipotentiaire, de gouverneur-général d'Algérie, de sous-secrétaire d'Etat, de secrétaire-général d'un ministère, de préfet de police, seraient laissées à la libre nomination du Pouvoir. Enfin, comme dernière garantie, toute nomination faite par ordonnance royale ou arrêté ministériel serait publiée dans le *Moniteur*.

Tout cela nous paraît plein de sagesse et de sens pratique, à l'exception de l'article sur les équivalences dans les services différents. Nous ne concevons guère que l'on puisse, même par ordonnance royale, établir entre un ordre de fonctions, tel que la magistrature, et les autres fonctions de toute nature, militaires, maritimes, administratives, financières, diplomatiques, aucune équivalence. Et en le supposant possible, se figure-t-on ce qu'il faudrait de cadres et de tableaux pour établir ces rapports entre chaque grade dans chaque fonction, et les grades analogues dans toutes les autres fonctions ? car il faudrait n'en oublier aucune. Dès qu'on laisse au choix du gouvernement un cinquième ou un dixième dans les fonctions où l'on peut prévoir ces changements de carrière, il est inutile de recourir à des calculs d'équivalence qui n'atteindront que bien rarement cette proportion.

La proposition de M. de Gasparin laisse encore bien des lacunes à combler ; ainsi, comme nous l'avons dit dans le travail que nous avons publié, l'an dernier sur la réforme administrative, les collègues égaux et supérieurs devraient intervenir pour la présentation des candidats ; l'avancement devrait être toujours possible sans changement de résidence, par l'ancienneté ou la distinction des services ; des garanties devraient être assurées contre les destitutions ou déplacements forcés ; quelques emplois de minime importance devraient être réservées aux filles et aux veuves des employés ; les traitements des fonctionnaires et leurs pensions de retraite être moins mesquins, etc., etc. ; mais, quoique modeste, cette proposition est d'une bonne initiative pour le redressement d'abus séculaires, et nous y applaudissons. Tout ce qui tend à améliorer le personnel des administrations est d'une grande importance ; car le personnel, c'est la loi vivante qui interprète, applique, modifie la loi écrite, et la transforme à peu près toujours suivant ses passions ou ses lumières. Le personnel, c'est presque tout. Réformer le personnel, c'est transformer la société.

Réforme postale.

EXPOSÉ DES MOTIFS DU PROJET DE LOI PRÉSENTÉ.

Quelques journaux ont reproduit, dans son entier, l'exposé des motifs du projet de loi sur la réforme postale, présenté le 26 février à la Chambre des députés. Nous nous contenterons de l'analyser.

La France entre la dernière dans la voie des réformes postales : les principaux Etats de l'Europe et de l'Amérique nous ont devan- [illegible] Uni s'élevait à 79 585 000, savoir :

District de Londres, à une taxe de 2 d. (20 c.)	15 585 000 lettres.
Le reste des trois royaumes, à une taxe moyenne de 8 d. 1/2 (90 c.)	60 464 000
Lettres venant de l'étranger, dont la taxe moyenne est de 2 sh. 1 d. (2 fr. 60 c.)	3 536 000

En 1839, le privilége de franchise accordé à certains personnages et à certaines administrations fut supprimé. Les lettres de cette catégorie atteignent aujourd'hui le nombre de 5 270 000.

En 1845, après 6 ans d'expérience, voici quelle a été l'augmentation du nombre des lettres sous la taxe réduite à 1 penny (10 c.) :

Dans le district de Londres (taxe 10 c.)	31 000 000 lettres.
Dans le reste du Royaume-Uni (taxe 10 c.)	221 663 000
Lettres venues de l'étranger (taxe réduite : 1 fr. 25 c.)	8 074 000
	260 740 000

En comparant entre elles ces trois natures de lettres, le ministre trouve que ce n'est pas seulement à la réduction de la taxe qu'il faut attribuer l'augmentation du nombre des lettres. Les lettres venant de l'étranger, dont la taxe n'a été réduite que de moitié, ont presque triplé, tandis que celles de l'intérieur du royaume, dont la taxe a été réduite de 90 c. à 10 c., n'ont pas pu atteindre le quadruple.

En 1839, le revenu brut avait été de	2 346 486 liv. st.
En 1845 il a été de	1 721 118
Déficit. . .	625 368 liv. st.
Les dépenses ont augmenté de	749 047
(1)	1 364 415
Soit en comptant la liv. st. à 25 fr. environ,	34 110 000 fr.

L'abaissement trop considérable des tarifs a amené, suivant M. Lacave-Laplagne, une grave perturbation dans le service ; cette réduction est cause que l'on confie maintenant à la poste des paquets de toutes sortes qui *compromettent les correspondances utiles*. Le contact de ces paquets avec les lettres peut avoir pour résultat de détruire celles-ci. Et puis, la surveillance de l'administration sur les employés est devenue tellement impossible, que le détournement des lettres et des valeurs dépasse tout ce qu'en France on pourrait imaginer (2).

Aucun pays n'a imité l'Angleterre. En Russie, il y a taxe unique pour toutes distances, 10 kopecs (40 c.)

En Espagne il y a aussi, depuis août 1845, une seule taxe, 1 réal (27 1/2 c.) Mais ce prix n'est pas une réduction ; il a été établi pour augmenter le revenu des postes.

En Autriche, on a établi, en 1842, deux zones : la première de

(1) Nous ne savons pas pourquoi le *Moniteur* trouve pour perte totale 1 374 415 liv. sterl. Nous avons pris ses chiffres, et nous ne trouvons que 1 364 415 liv.

(2) On évalue à près de 2 millions de francs par an les valeurs détournées.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 1er MARS 1846.

MADAME GANTOIS (1).

Gallus escam quærens margaritam reperit.

Nous sortîmes ; je lui donnais le bras, Jules éclairait la marche. En quelques minutes nous arrivâmes devant la demeure de Mme Gantois. La nuit était toujours noire et la rue complètement déserte. Tirée de l'arsenal propice d'un couvreur du voisinage, dont la cour restait ouverte, sans défiance des rôdeurs nocturnes, peu à craindre dans cette paisible cité, l'échelle fut bientôt appliquée contre la muraille. Après s'être reposée un instant dans les bras de son amant et avoir murmuré à son oreille quelques derniers mots d'amour, Louise me tendit la main.

— J'espère, me dit-elle avec émotion, que vous ne traiterez plus avec autant de dédain cette pauvre lettre de recommandation que vous avez en votre pouvoir, et que nous pourrons nous revoir ; car vous êtes des nôtres désormais, et nous ne pouvons pas nous quitter ainsi. Il est doux, quand on aime, d'épancher son cœur dans une âme noble et bienveillante. Si nous nous sommes jusqu'à présent privés de ce bonheur, c'est que ces âmes sont rares... Mais le hasard nous envoie souvent ce que nous n'osions chercher. Nous vous devons cette joie inespérée, oh ! merci, merci !

Elle fut bientôt dans sa chambre. De là, elle envoya à son Jules un dernier baiser, et la fenêtre se referma doucement sur elle.

Nous étions restés seuls dans le silence et les ténèbres de la nuit... C'était la tombe muette et sombre après les splendeurs de la vie.

Nous marchâmes quelque temps absorbés dans une morne rêverie. J'avais le cœur défaillant et serré comme aux heures des grandes séparations. La douleur de Jules transpirait jusqu'à moi, à travers son lugubre silence. Enfin, il s'éveilla comme d'un songe pénible.

— Elle aussi, me dit-il, est rentrée dans son tombeau ! (me montrant ainsi qu'il devinait mes pensées). Si vous pouviez, dans ce moment-ci, pénétrer jusqu'à elle, vous la trouveriez aussi pâle et aussi froide que vous l'avez vue tout à l'heure brûlante et animée.

Sa vie est avec vous, répondis-je.

— Oh ! j'en suis fier, allez ! reprit-il avec l'accent inexprimable de l'orgueil dans le désespoir.

Nous retombâmes dans notre silence rêveur. Je ne trouvais pas une parole. Que dire à un homme dont le cœur est rempli de tout ce que l'amour peut causer de saintes joies et d'atroces souffrances ?... Ce fut lui qui vint à mon aide.

— Avez-vous sommeil ? me dit-il.

— Je ne dormirai pas cette nuit.

— Je vous crois... Vous avez bien compris, je le sens, toute l'ivresse de mes courtes félicités et toute l'énormité de mon malheur. Vous êtes digne de m'entendre. Laissez-moi donc vous parler d'elle. C'est un moment de répit que j'aurai avant de rentrer, moi aussi, dans ma tombe... Elle est bien triste et bien glacée, croyez-moi !... Et l'espérance en est bannie !... La tombe sans l'espérance, comprenez-vous cela !... C'est l'enfer...

..... Je vous ai dit que j'étais fier... Vous ne penserez pas, je l'espère, qu'il y ait en moi le moindre mouvement de vanité ? Je suis fier de l'amour de Louise, comme on est fier d'un immense bienfait qu'on reçoit. Cet amour eût pu s'égarer sur tout autre, comme il s'est épanché vers moi. Si j'en suis digne en quelque chose, c'est parce que j'ai pu le sentir et le comprendre...

Louise n'a pas toujours été ce que vous venez de la voir : l'amour a été pour elle un puissant initiateur. Mais je n'ai été pour elle, moi, que ce qu'est l'étincelle à l'incendie qu'elle fait éclater : moins que cela, une occasion plutôt qu'une cause.

Son histoire est bien simple. Je ne parle pas de celle de son âme : celle-ci est vaste et profonde comme le ciel dont elle a la pureté. Louise était, il y a quelques années, une aimable et jolie jeune fille, citée pour sa grâce et son esprit, et beaucoup aussi pour sa fortune. Comme vous pensez bien, les prétendants se pressaient en foule autour d'elle. Je la connaissais et lui payais mon tribut d'admiration ; mais je n'étais pas sur les rangs... Une femme aimable et jolie, cela se voit tous les jours... Je suis de ceux qui ne s'arrêtent pas longtemps à la beauté du vase, et qui vont vite au fond chercher le parfum qu'il recèle... Mais à dix-sept ans, l'âme d'une femme même s'éveille à peine !... Aveuglement ou insouciance, je passai près d'elle sans la comprendre, sans la deviner, devrais-je dire : elle était si jeune ! Hélas ! quand elle se révéla à moi tout entière, elle appartenait à un autre !...

Quelle déplorable fatalité pèse sur les destinées humaines ! La ruine ou le salut de deux existences n'a tenu qu'à deux ou trois années de plus ou de moins. Parce qu'elles se sont ignorées et méconnues ce court espace de temps, nos deux âmes, si bien faites l'une pour l'autre qu'on ne peut s'empêcher de penser que Dieu les avait créées sœurs et prédestinées à une union nécessaire, se sont vues condamnées à une séparation éternelle, à une mort prématurée. Louise était orpheline, et, comme il arrive presque toujours en pareille circonstance, ceux qui étaient chargés de veiller sur elle se hâtèrent, en la mariant bien jeune, de se débarrasser d'une tutelle toujours difficile. Si elle avait eu sa mère seulement, ce malheur ne serait pas arrivé. Sa mère l'eût mieux étudiée et comprise que d'insouciants et aveugles tuteurs ; elle y eût regardé de plus près. Et, Dieu sait ce qui serait arrivé alors, et quels changements se fussent opérés dans le sort de cette infortunée et dans le mien ! Je ne sais si je m'aveugle, mais j'ai foi que Louise, heureuse avec moi, eût vécu ; j'ai foi que le germe mortel qu'elle portait en son sein ne se fût pas développé. Le bonheur est un grand médecin, et s'il est vrai qu'il ne puisse pas guérir les maux que vous déclarez incurables, il n'est pas douteux qu'il en prévienne beaucoup. Vous avez vu ce qu'était Louise auprès de moi, vous avez été témoin de cette espèce de résurrection qu'elle subit quand nous sommes ensemble ; vous avez dû remarquer l'absence alors presque complète de tous les pénibles symptômes de cette horrible maladie qui attaque la vie à ses sources ? Eh bien ! c'est toujours ainsi que cela se passe dans nos entretiens. Qu'eût-ce donc été si le bonheur lui était échu quand elle était encore pleine de force et de vie ? Soyez-en sûr, elle serait restée ce qu'elle était alors.

J'avoue que ma science médicale prenait en pitié la croyance de Jules, et cependant mon cœur, au même moment, le comprenait et lui donnait raison. Quel est le plus clairvoyant et le plus logique, du cœur ou de la science ? hélas ! ce n'est peut-être pas celle-ci.

— N'avais-je pas raison de vous dire, reprit-il avec amertume, qu'il existait pour les hommes une inexorable fatalité ! quelle terrible différence de destinée, pour s'être trop hâté seulement de deux années... Oh ! oui, il y a dans ce monde quelque affreux bouleversement dont nous ignorons la cause.

— Ne serait-ce pas, lui dis-je, que la liberté est trop parcimonieusement distribuée aux hommes ?... Par une déplorable défiance de notre nature, nous avons toujours hâte de nous enchaîner et de consacrer des liens indissolubles, quand tout change autour de nous et que, nous-mêmes, nous changeons sans cesse de la naissance à la mort. On dirait que nous avons peur d'être libres ! nous ressemblons à l'oiseau qui se couperait les ailes en naissant, de crainte d'être précipité quelque jour du haut des airs. Nous nous sommes fait des théories d'ordre et de prévoyance qui ne nous mènent qu'à l'irréparable..... C'est contre l'irréparable que votre Louise et vous, vous vous êtes heurtés. Tel est en tout et pour tout le sort de notre sagesse humaine. Nos législateurs moraux et politiques se sont si bien arrangés que quels que soient les progrès de l'esprit, du cœur, des sens et de l'expérience d'un homme, il y a toujours au bout de ses efforts la voix impossible qui lui crie : Il n'est plus temps !

— Il n'était plus temps ! dit Jules d'une voix sombre, et pourtant si elle avait voulu !...

Mais laissons cela.

Parmi les nombreux prétendants à la main de Louise, Gantois fut préféré..... On le proposa à la jeune fille, qui ne trouva aucune objection à faire... L'agneau ne fait jamais d'objection contre le couteau qui l'égorge..... Ce n'est pas qu'au point de vue du monde, ce choix fût plus mauvais qu'un autre : au contraire, les bonnes gens qui ont fait cette belle œuvre s'en sont frotté les mains, et peut-être n'avaient-ils pas tout à fait tort.....

(1) Voir les numéros du 25 au 28 février.



Sardaigne (sept zones).	34	2
Autriche (deux zones).	23	5
Russie (taxe unique).	40	»
France (tarif de 1827)	43	1

(Non compris la taxe rurale.)

Le ministre se hâte d'ajouter qu'il ne faudrait pas conclure de ce tableau que notre tarif est le plus élevé. Avec un service moins complet, c'est-à-dire, si l'on ne faisait partir que de deux jours l'un les courriers qui partent tous les jours, si l'on supprimait la distribution dans les communes rurales ; enfin, si l'on réduisait d'un tiers le nombre des bureaux de distribution, il serait possible de faire descendre à 24 ou à 25 c. la moyenne de 43 c. sans altérer la recette du Trésor.

(*La suite à demain.*)

Le ministère Peel vient d'essuyer un échec, non pas à la chambre des communes, où la discussion des bills de réformes douanières se continue lentement, mais sur le champ de bataille électoral. Lord Lincoln, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, qui s'était présenté aux électeurs du district sud de Nottinghamshire n'a pu parvenir à être nommé, et son adversaire, M. Hildgard, candidat *protectionniste*, a été envoyé au parlement par 695 voix de majorité.

La ville de Cracovie vient d'être occupée par un bataillon de soldats autrichiens. Le sénat de cette ville fait connaître, par une proclamation, qu'étant sur les traces d'une conspiration communiste, il a imploré le secours du gouvernement autrichien. Le sénat de Cracovie cache sa honte et fait bonne mine à mauvais jeu. Il n'a nullement réclamé l'envoi d'un bataillon autrichien, et il n'est pas le moins du monde question d'une conspiration communiste. Dès que l'Autriche a eu vent de la grande conspiration qui devait éclater en même temps dans les provinces polonaises appartenant à l'Autriche, à la Prusse et à la Russie, elle a envoyé un corps d'armée dans les environs de Cracovie, et Bavieu nt a fait occuper la ville même. En attendant, les arrestations continuent à Posen, à Thorn, à Glogau, et à en juger par quelques correspondances, la conspiration, bien que découverte, est loin d'être étouffée. On parle de hordes de paysans armés qui parcourent le pays. Il est de fait qu'il y a de grands mouvements dans l'armée prussienne, et que déjà il est question de démembrer le grand-duché de Posen pour l'incorporer dans les autres provinces du royaume de Prusse.

ESPAGNE. — Le bruit court que M. Martinez de La Rosa viendra prochainement à Paris, en qualité d'ambassadeur.

On lit dans l'*Clamor publico* :

« La compagnie de Jésus se prépare à renouer ses intrigues en Espagne, pour y reprendre l'influence qu'elle a perdue par la suppression des communautés religieuses. Plusieurs qui à cet effet plusieurs affiliés munis de pleins pouvoirs sont partis de Rome, porteurs de circonstances ; on compte parmi ces affiliés des dames de la plus grande distinction, et l'on a commencé de fortes sommes à l'exécution de cette pensée diabolique. Les agents secrets de la société de Loyola savent, dit-on, avec ce tact exquis et cette habileté qui les distingue, dans toutes les classes, depuis l'humble échoppe de l'artisan jusqu'aux brillants salons de l'aristocratie, et chercheront, pour arriver à leurs fins, des prosélytes dans tous les rangs. »

tion d'un projet de code rural ou au moins la nomination d'une nouvelle commission chargée d'en préparer les bases. » — Renvoi aux ministres de l'intérieur et du commerce.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. de Gasparin, relative aux conditions d'admission dans les emplois publics.

M. DE GASPARIN. Messieurs, je ne chercherai pas à rendre ma tâche plus facile en dissimulant la gravité du vote que je viens solliciter. Prendre en considération pour la seconde fois une proposition déjà discutée, c'est faire un peu plus qu'autoriser un examen ; c'est, dans une certaine mesure, s'engager ; c'est manifester l'intention arrêtée, persévérante d'agir.

Un mot d'abord sur le texte actuel de la proposition.

Ce texte est à peu de chose près celui que la chambre a discuté, je dirai presque adopté l'année dernière. Une seule voix, vous le savez, a manqué à son adoption. Je n'aurais pas commis la maladresse de substituer mon œuvre personnelle à l'œuvre d'une commission considérable. Voici les seules modifications que j'ai cru nécessaire d'introduire.

Je propose à la chambre de supprimer un paragraphe relatif aux listes de présentation et aux tableaux d'avancement, qui avait soulevé tant d'objections ; mais par une sorte de compensation, je lui propose de déterminer elle-même dans le projet de loi la durée minimum du séjour dans chaque grade, et de la fixer à deux ans.

Je lui propose encore d'effacer l'exception injustifiable qui avait été admise relativement aux receveurs particuliers, de réduire du cinquième au dixième l'exception relative aux préfets et aux receveurs-généraux, et enfin d'établir par l'article dernier, relatif à la publication de toutes les nominations, la mention spéciale de celles qui sont faites à titre exceptionnel.

Voici donc la proposition d'organisation hiérarchique de tous les services réglés en conseil d'Etat ; conditions à l'entrée de tous les services ; avancement strictement hiérarchique ; mise en commun de tous les services par le système des équivalences ; contrôle de la publicité ; deux exceptions seulement : une exception absolue pour les fonctions politiques, une exception partielle, du cinquième au dixième, pour un petit nombre de fonctions désignées expressément dans le projet de loi.

On a dit que cette proposition ne changerait pas grand chose aux faits actuels, à la pratique actuelle de l'administration. Il est vrai que ceux qui lui adressent ces reproches, qui s'effraient de son inefficacité, sont très effrayés aussi du danger qu'elle présente et de la gêne qu'elle impose au gouvernement. Ils disent qu'il n'y a point de malade, que le remède serait dangereux, et que le remède serait inefficace. Selon eux, il n'y a rien à faire, je sais trop, et je sais trop peu. (On rit.)

Je ne me charge point de concilier ces contradictions ; quant à l'efficacité de la proposition, je dirai d'abord à la chambre : S'il n'y a là qu'une bonne intention, repoussez-la ; on ne prend pas en considération les bonnes intentions ; s'il n'y a là qu'une idée vague et inapplicable, repoussez-la ; on ne prend pas en considération les idées vagues et inapplicables ; s'il n'y a là qu'une utopie, repoussez-la, je vous en supplie ; on ne prend pas en considération les utopies. (Très bien !)

Mais l'histoire même de la proposition prouve à quel point elle est sérieuse : ce n'est pas le sort ordinaire des utopies de croître, de prendre des formes de plus en plus sévères, de plus en plus précises ; à mesure qu'elles avancent, au contraire, elles s'amoindrissent et se fondent au soleil du débat public. (C'est vrai.)

Qu'est-il arrivé, au contraire, de la proposition ? Suivez-la passant des mains de M. de Rumilly aux mains de M. Deslongrais, de la loi des pensions à la loi des finances ; du rapport de M. Bignon à la proposition originaire ; de la proposition originaire au projet de l'an dernier ; du projet de l'an dernier à celui de cette année, et vous remarquerez que la proposition devient de plus en plus précise, de plus en plus sévère ; ce n'est pas là, je le répète, le sort ordinaire des utopies.

Quand M. de l'Espée, quand d'autres membres ont produit cette idée devant la chambre, l'idée de l'organisation des services, ils ont rencontré l'assentiment universel, et cet assentiment, ce n'est pas seulement au sein de la chambre qu'il s'est manifesté ; il a existé hors de la chambre, dans tous les organes de l'opinion, même dans le *Journal des Débats*. Voici ce que ce journal disait il y a deux ans :

élevées on fait ses réserves. De même on accepterait volontiers l'organisation générale en conseil d'Etat ; mais dans ces termes, messieurs, ce projet ne serait pas sérieux ; nous ne sommes pas ici pour renvoyer au gouvernement ; nous y sommes pour poser des principes dans lesquels l'action organisatrice est obligée de se renfermer.

Telle est la portée de la proposition ; c'est par là qu'elle est sérieuse ; elle va au-delà des conditions d'entrée ; elle porte des principes inflexibles, des principes bons ou mauvais, mais des principes qui modifient profondément l'état des choses actuel. (Très bien !)

Tout le monde accepte les deux premiers articles de la proposition. D'où viennent ces réserves qui s'appliquent aux articles 3, 4 et 5 ? Est-ce parce que la proposition ne fait rien, ou est-ce parce qu'elle fait trop ? Est-ce parce que la proposition gêne ou parce qu'elle maintient purement et simplement l'état des choses ? La réponse n'est pas douteuse ; cela est plus clair que la lumière du jour. Dans toutes les ordonnances qu'on a rendues, on a institué des conditions suffisantes à l'entrée des carrières, mais on maintient l'arbitraire pour les grades supérieurs.

Prenez les services publics les uns après les autres ; mettez à côté de chaque service les articles que je propose, l'article qui exige que l'avancement soit strictement hiérarchique, à quelques exceptions près, et l'article qui décide qu'il faudra rester deux ans au moins dans chaque grade, et dites-moi si ces articles ne font pas quelque chose ?

Prenez, par exemple, les grands corps de l'Etat, le conseil d'Etat, la cour des comptes ; la cour des comptes, où, pour le dire en passant, on entoure de conditions et de garanties la nomination aux fonctions de référendaire de deuxième classe, tandis qu'on laisse à l'arbitraire le plus absolu la nomination aux fonctions de référendaire de première classe, de présidents et de maîtres des comptes. C'est un exemple, entre beaucoup, de ce qu'est notre organisation, ou plutôt notre désorganisation administrative. (Oui !) Eh bien ! la proposition ici fait-elle quelque chose ? modifiera-t-elle cette organisation, oui ou non ?

Prenez l'administration de la justice. Pour cette administration, je n'aurais qu'à relire ce qu'en a écrit un honorable membre qui n'est pas suspect, M. Hébert, dans son rapport sur la proposition de M. de Rémusat, énumérait lui-même les avancements qui se font dans la magistrature, en franchissant à la fois plusieurs des degrés de l'échelle hiérarchique. Ainsi, disait-il, de juge on devient conseiller sans avoir été vice-président ou premier président ; on devient conseiller à la cour de cassation sans avoir été premier président ou procureur général. Et il ajoutait : « Ce qu'on dit ici des fonctions de la magistrature, on peut le dire de la plupart des services de l'administration. »

Prenez le ministère des finances, et songez aux recettes, aux bureaux de postes.

Prenez le ministère des affaires étrangères. N'y a-t-il rien à faire pour exiger les conditions d'aptitude des attachés ? Ce que tous les gouvernements voisins, la Belgique, la Prusse, ont fait, est-il absolument impossible ou inutile de le faire ? Est-il inutile de constater que le candidat connaît les langues étrangères, qu'il a quelque connaissance du droit international ? Est-il absolument impossible d'appliquer les règles de la hiérarchie aux fonctions diverses de la diplomatie politique et de la diplomatie consulaire ?

Prenez le ministère de l'intérieur. Dans le ministère de l'intérieur, les exemples abondent : préfectures, sous-préfectures, conseillers de préfecture, tous les commissaires de police.

Ceci est grave, messieurs ; les commissaires de police sont des fonctionnaires importants dans l'Etat ; ils sont magistrats de police administrative et magistrats de police judiciaire ; ils remplissent les fonctions du ministère public auprès des tribunaux de simple police. Eh bien ! est-il absolument impossible de leur imposer des conditions d'aptitude, de s'assurer qu'ils connaissent les lois de leur pays, d'établir aussi, entre les 1 000 ou 1 100 commissaires de police, une hiérarchie selon leur résidence, de leur donner de l'avenir, de leur donner de l'émulation ?

Et les bureaux de préfecture, où se traitent toutes les grandes affaires de ce pays ? Il n'y a ni conditions, ni garanties, ni avenir. Les bureaux de préfecture sont en dehors de toute hiérarchie ; ils ne sont rattachés à rien ; ils ne mènent à rien.

Ecoutez : quand je vous parlerai d'Auguste Gantois, n'allez pas croire que je le juge avec passion et partialité ; je n'ai aucune haine contre cet homme, pas plus que Louise, je vous le jure. Gantois nous a tués, mais il nous a tués aussi innocemment que la guillotine tue le patient....

Auguste était, suivant les idées du monde, un fort joli parti ; Louise elle-même, dans l'innocence de ses dix-sept ans, l'a accepté comme tel. Il n'avait pas de fortune, c'est vrai, et ce que qu'il ambitionnait était une assez belle proie ; mais il était jeune, beau, bien fait, de bonnes manières, probe, sensé, se faisant bien venir de tous, et il avait un état qui lui donnait de fort beaux revenus..... Qu'auriez-vous choisi plus mal, n'est-ce pas ? Tous les *Willaumes* officieux qui menaient la main à la chose avaient tout lieu d'être satisfaits et de se féliciter. Aussi, toute la ville fut-elle en émoi ; c'était une jubilation générale et l'on disait partout : Oh ! le charmant mariage !... Je l'eusse dit moi-même si j'étais de ceux qui se permettent de donner leur avis dans ces sortes d'affaires.

Au fond, voici ce qu'est Auguste Gantois. C'est un composé de l'homme d'affaires et de l'homme du monde, dans toute leur sèche nudité. C'est, par-dessus tout, ce qu'on appelle un bon garçon, ne heurtant personne, parce que ses idées cheminent toujours terre à terre, et que son activité ne s'exerce jamais hors de ses intérêts de boutique. Il a mené joyeuse vie de jeune homme, mais sans entraînement, sans passion, sans folies compromettantes. Il est égoïste, mais honorable, comme on dit. Il est atrocement positif ; l'idée l'effraie. Ses convictions sont presque nulles ; on pourrait les traduire ainsi, en se mettant à son point de vue : « Le *monde* a raison, le présent a raison, l'argent surtout a raison ! L'idée est une sotte, l'avenir un leurre, le cœur une dupe. Ce qu'il y a de mieux, c'est ce qui est. »

Vous le savez, le monde n'approfondit rien. Satisfait de ce qui frappait ses yeux, il ne s'enquit pas quelle espèce d'abîmes se cachait sous cette mince couche de glace polie et brillante. Il lui parut certain que Louise pourrait glisser très doucement sur cette surface unie, et n'eut garde de se demander si elle n'é-tait pas de celles qui aiment à plonger dans les eaux profondes et mystérieuses où rôde l'or ignoré...

Vous devez comprendre de quel amer désappointement Louise dut être saisie quand elle eut conscience du vide qui existait autour d'elle ; quand, au réveil de ses ardents appétits pour les grandes et nobles choses, elle ne trouva que l'aliment maigre et sans saveur que pouvait un esprit sournois !... J'ai su depuis l'histoire de ses déceptions naissantes, de ses premiers désespoirs, de ses luttes désordonnées contre l'esprit de mort qui soufflait sur les premières lueurs de la vie nouvelle à laquelle s'ouvrait son cœur. Elle avait déjà beaucoup souffert quand je me trouvai là pour recueillir et étouffer aussitôt les soupirs échappés à cette âme en détresse. Le monde ne les entendit pas, heureusement ! et son placide mari, tout aussi aveugle et sourd à cette agonie morale qu'il l'a été de nos à son agonie physique.

Joies divines des cieux retrouvés ! saintes extases de deux cœurs qui voient, par un commun bienfait, s'étendre, se renouer les chaînons disjoints de leur union préparée par Dieu de toute éternité ! Faibles ravissements ! vous ne fûtes pas de longue durée.

A peine s'étaient-elles entrevues, que nos âmes se reconnurent et se fondirent l'une dans l'autre... A peine réunies, s'ouvrit devant elles l'abîme qui les devait engloutir !...

Oh ! comme elle fut heureuse, un moment !... Elle s'élançait dans cet amour comme dans un monde sans bornes, avec cette ardeur d'un condamné qui happe à la tombe... Elle n'y put faire que quelques pas... la mort l'avait touchée au cœur.

. . . .

Mon Dieu ! c'est une bien pauvre et bien commune histoire que celle-là ! une femme qui, trop jeune, épouse un sot, prend un amant et se meurt poitrinaire... C'est vraiment bien peu de chose que ce petit drame bourgeois, qui se répète tous les jours : eh bien ! pourquoi suis-je convaincu que Dieu n'y est pas aussi indifférent que le monde qui regarde sans voir ou voit sans comprendre ?... C'est que seul, avec Louise, je sais ce que nous avons souffert. Cela ne se dit pas, voyez-vous... cela ne peut se dire... Il est pour quelques-uns des joies et des tortures que Dieu seul connaît et comprend...

Il y eut un jour terrible entre tous... Ce fut celui où, d'un commun accord, nous envisageâmes sans détour, sans ménagements, sans mensonges, toute l'horreur de notre destinée. Ce jour-là tout fut dit, calculé, prévu, arrêté. Nous fîmes le serment solennel d'une résignation entière. Ce jour-là, nous sommes devenus ce que vous nous avez vus.

J'avais une arrière-pensée inévitable, fatale, que je regardais comme le point d'appui nécessaire à mon courage, — le suicide.

— Eh bien ! m'écriai-je à ce mot attendu depuis long-temps et comme emporté par la conviction que c'était le seul dénoûment possible.

— Eh bien ? elle n'a pas voulu, me répondit-il avec une naïveté étrange dont je ne pas en ce moment comprendre tout le sens...

Elle a pénétré tout d'abord dans le repli secret de mon cœur où se cachait cet espoir, cette consolation suprême ; et elle l'en a arraché sans pitié, sans faiblesse.

Nous retombâmes tous deux dans le silence ; mais ce n'était peut-être pas lui dont les pensées étaient le plus tumultueusement agitées.

—Mais je vous afflige, reprit-il au bout d'un moment, et je me désespère ; ce n'est pourtant pas-là ce que je *lui* ai promis.... Bonne Louise ! si elle m'avait entendu elle me gronderait bien fort. Eh ! ne faut-il pas que je laisse ce pauvre ange vivre en paix ce qui lui reste de vie !

Cependant le jour commençait à poindre, nous nous séparâmes. Je cheminai seul vers mon hôtel. Il me semblait que je venais de faire un rêve ; ma tête et mon cœur étaient pleins de sourdes agitations semblables à celles qu'on éprouve quand on marche pour la première fois sur la terre au sortir d'un navire long-temps battu par la tempête. Mes pensées bouillonnaient en moi, tour à tour brillantes et sombres, comme le métal qui bout au fond du creuset.

J'aurais vainement essayé de dormir, et mon premier soin en rentrant fut de courir à mon secrétaire et de m'assurer que parmi ces lettres de recommandation que j'avais si dédaigneusement jetées dans mon tiroir, existait encore celle qui portait l'adresse de M. Gantois. J'étais décidé à m'en servir le jour même, me résignant aussi à faire quelques autres visites pour que la première ne fût pas remarquée.

Ce ne fut pas sans peine que j'attendis l'heure convenable pour me présenter. Le temps me semblait s'écouler avec une lenteur désespérante. Enfin, à deux heures, je frappai à la porte de M. Gantois. C'était avec une vive émotion que je me retrouvais dans ces lieux que je n'avais que vaguement entrevus à travers l'obscurité de la nuit ; et mon cœur battit avec force quand le bruit du marteau retentit dans cette maison silencieuse.

— M. Gantois ? demandais-je à la domestique qui vint m'ouvrir.

— Monsieur est sorti ; mais le premier clerc est à l'étude.

— C'est à M. Gantois lui-même que je désire parler.

— Monsieur n'est pas encore revenu de l'audience.

— Ah !... Et madame ?

— Mme Gantois ! fit-elle d'un air ébahi, en me considérant de la tête aux pieds.

— Oui, Mme Gantois... Est-elle visible ?

— Mme Gantois !... Mais madame est toujours malade... Elle ne reçoit jamais personne.

— Diable ! répondis-je d'un air désappointé... Mais, n'importe, repris-je en me ravisant ; ayez la complaisance d'aller lui présenter ma carte.

La pauvre fille restait immobile, portant alternativement ses regards stupéfaits de la carte qu'elle tenait à la main sur moi.

— Mais, allez donc ! lui dis-je... Je vais attendre la réponse.

Elle se décida, enfin, mais comme malgré elle, à faire ce que je lui demandais, et s'éloigna lentement.

Elle redescendit au bout de quelques minutes, l'étonnement peint sur ses traits, et me dit :

— Monsieur, donnez-vous la peine de monter au salon, madame va venir dans un instant.

(*La suite à demain.*) BÉNÉDICT.

[illegible]-il absolument inutile de convertir les arrêtés ministériels en ordonnances, en règlements d'administration publique? Vous savez la différence qui existe pour l'exécution entre les ordonnances et les arrêtés. Elle est telle, que dans l'organisation de l'un des ministères, on prit soin de mettre dans un simple arrêté tout ce qui concernait les garanties, les conditions d'entrée et d'avancement, tandis qu'on mettait dans une ordonnance l'énumération des fonctions et les traitements.

La proposition a des effets plus généraux ; elle n'organise pas l'enseignement administratif, elle ne le peut pas ; l'initiative parlementaire ne peut s'emparer d'une telle création ; mais elle suppose, elle nécessite partout l'enseignement administratif.

C'est la réalisation d'une des idées qui ont le plus préoccupé les esprits éminents de notre pays, à commencer par Cuvier, d'une idée qui préoccupe aujourd'hui même M. le ministre de l'instruction publique, et il ne me désavouerait pas s'il était à son banc. Je crois lui donner, par ma proposition, force pour l'exécution d'une grande mesure qui honorerait son administration.

Il y a plus, la proposition, si vous la prenez au sérieux, aura pour effet de rappeler notre attention sur la réforme administrative, et d'en donner le signal.

Il est étrange que dans ce pays où tout se fait par l'administration, dans ce pays de centralisation, dans ce pays de petites fortunes, où la classe des fonctionnaires est si importante par elle-même, il est étrange, dis-je, que l'intérêt de l'administration soit méconnu à ce point. (C'est vrai! c'est vrai!

Parmi les mille reproches que nous adressons chaque jour au gouvernement, avez-vous entendu quelqu'un assez mal avisé pour lui reprocher de manquer de capacités administratives? de négliger l'intérêt de l'administration? L'administration! c'est trop peu de chose. Nous n'en faisons aucun cas, nous ne traitons jamais ces questions-là à la tribune ; l'administration va toute seule, comme elle peut. (On rit.)

Je prétends que c'est faire quelque chose que de diriger l'attention du pays et de la chambre sur ce côté si dédaigné et si important de nos affaires politiques. (Très bien.)

On me dira : Mais quel rapport y a-t-il entre le remède que vous proposez, et le mal qui vous effraie! Messieurs, le rapport est tout simple. N'avez-vous jamais entendu parler de solliciteurs qui demandent qu'on leur procure une place quelconque? (On rit.)

Il y a des gens qui ne sont propres à rien et qui sont aptes à tout, et parviennent à tout. Ils ne pourraient remplir les conditions réelles, sérieuses, d'aucune carrière ; ils ne pourraient avancer par eux-mêmes ; mais ils savent parfaitement comment on entre et comment on avance. Supprimer cette classe de solliciteurs, c'est déjà faire beaucoup, et l'honorable M. Dufaure, que je suis heureux d'invoquer ici, le disait dans son rapport :

« Ces règles, disait-il, écarteront de la carrière administrative cette foule de prétendants, qui, sans études préalables, sans ferme intention de se rendre utiles à leur pays, avides de l'aisance qu'un emploi public peut procurer, et sans souci du devoir qu'il impose, trouvant toujours, grâce à la molle facilité de nos mœurs, quelque protecteur puissant et dévoué pour les imposer à l'Etat, qui souffrira de leur incapacité » (Très bien!)

Quand il serait vrai que la proposition ne modifierait en rien l'état actuel des choses, elle aurait pour effet (et c'est une chose énorme) de changer l'opinion du pays. Or, il y a une opinion qui provoque de mauvaises ambitions d'un bout à l'autre du territoire. Rien n'est organisé ; on croit que toutes les fonctions sont accessibles à tout le monde : vrai ou faux, on le croit; et détruire une pareille opinion, alors même que vous ne changeriez pas le fond des choses, ce serait déjà faire beaucoup pour la moralité et le salut de nos institutions. (Très bien !)

Ne croyez pas d'ailleurs que je me fasse illusion, je ne m'imagine pas que la proposition doive guérir le mal tout entier; la guérison radicale, ce serait le changement des cœurs, et cette guérison-là est au dessus de toutes les législations.

Votre proposition, me dit-on encore, est dangereuse. Messieurs, on perd son temps à me prouver que la France n'est pas la Prusse, que nous ne sommes pas en Allemagne, et que vouloir importer dans ce pays-ci les institutions prussiennes, ce serait faire un contre-sens politique. Je pense, comme tous les membres de cette chambre, qu'il y a des garanties complètes de l'administration qui peuvent exister, là où les autres garanties manquent ; oui, l'indépendance absolue de l'administration est possible en Prusse, à défaut de l'indépendance politique ; mais dans un pays de liberté comme le nôtre, il est nécessaire de placer la liberté du ministre à côté de la responsabilité du ministre ; tout cela est vrai. J'ajoute seulement que la proposition respecte scrupuleusement ces principes.

Quels sont les deux principes de l'organisation prussienne? En premier lieu, c'est l'examen et le concours qui nomment, rien de semblable dans la proposition ; l'examen, le concours, la durée des services ne créent que des candidatures, dans le cercle desquelles vous serez obligé de choisir, mais enfin de simples candidatures.

En Prusse, il y a une autre garantie qui est le corollaire naturel de la première, c'est un jugement qui révoque. Dans ma proposition, c'est le gouvernement : sur ce point encore la liberté est complètement réservée par la proposition ; elle maintient cette liberté sur deux points essentiels : le gouvernement nommera, le gouvernement révoquera ; mais son action se renfermera dans des limites qui, je crois, importent à sa dignité et à sa véritable liberté. (Très bien!)

Je sais bien qu'une règle est une gêne à un jour donné; mais cette gêne-là c'est une force.

Mais, me dit-on, la prérogative royale! En vérité, est-ce qu'elle ne se concilie pas avec les lois et les règlements sur le service militaire? est-ce que la prérogative royale est compromise parce que le roi choisit les officiers dans des limites beaucoup plus sévères que celles que je propose en ce moment? La responsabilité ministérielle! Est-ce qu'elle n'existe pas au ministère de la guerre? est-ce que le ministre de la guerre n'est pas responsable des choix qu'il fait, quoiqu'il les fasse selon certaines règles et dans certaines limites?

La nécessité, pour le gouvernement, de choisir librement les collaborateurs directs qu'il associe à sa pensée propre! Il y a des choses, messieurs, qu'il ne faut pas regarder de trop près, des arguments qu'il ne faut pas examiner avec trop de soin. Est-ce que nous ne savons pas que ces chefs de division, ces directeurs, ces militaires, se sont asservis successivement à la pensée de tous les ministres? Est-ce que nous sommes dupes de cette prétendue théorie, de cette prétendue nécessité? (Très bien!)

Est-il d'ailleurs un ministre qui voulût dire et qui osât dire : « Je ne puis pas choisir parmi les nombreux fonctionnaires que me présente le système des équivalences ; je ne puis trouver parmi eux des collaborateurs directs qui s'associent à ma pensée? » Le ministre qui dirait cela se condamnerait lui-même.

Il ne reste qu'une dernière objection : on invoque les capacités exceptionnelles. M. Dufaure s'est chargé l'an dernier de répondre à cet argument : « Est-il donc plus fâcheux de fermer l'entrée de l'administration et des bureaux aux capacités exceptionnelles dont il s'agit, aux hommes illustres dont on craint de priver l'administration et les bureaux ; est-ce plus fâcheux que de priver la chambre des hommes qui sont retenus à sa porte par le défaut d'âge ou le défaut de cens, parce qu'ils ne payent pas quelques centimes de plus ou parce qu'ils n'ont que vingt-neuf ans au lieu de trente? » Cette règle peut être une gêne à un jour donné, mais la règle est utile en elle-même.

Je concevrais qu'on invoquât la nécessité de recourir à des hommes illus- [illegible] les choses. (Très bien!)

Or, je maintiens le mot, faute d'autre, mais je définis son application. Est-ce que je lance une accusation contre le gouvernement qui est sur ces bancs? En aucune manière. J'accuse la nature humaine, vous, moi, nous tous!

Dans tous les pays et sous tous les gouvernements ces mêmes tendances se manifesteront si vous ne prenez pas des mesures pour les arrêter. Je le dis avec franchise devant les ministres, ils ont fait un peu plus de mal que leurs prédécesseurs, un peu moins que ceux qui leur succéderont. (C'est vrai!)

Je ne fais point leur procès, je ne fais pas non plus le procès de mon temps ou de mon pays; je sais très bien quelles ont été les douleurs et les dégradations des autres temps et des autres régimes ; j'ai autant que d'autres le légitime orgueil des progrès accomplis. Mais je suis persuadé que nos institutions représentatives, que personne n'aime mieux que moi, peuvent devenir les plus corruptrices de toutes. (C'est vrai !) car elles peuvent faire descendre la corruption beaucoup plus loin, beaucoup plus bas dans le corps social que toutes les autres institutions, et cela est tout simple : elles multiplient les agents et les occasions de la corruption. Montesquieu, parlant des institutions représentatives de l'Angleterre, avait dit : « C'est par la corruption du corps législatif que ce gouvernement périra! » Prenons garde de justifier la prophétie.

Quant à notre pays, n'y a-t-il pas chez nous un vice national que nous pouvons tous reconnaître : la manie d'être fonctionnaire? Qu'un jeune homme s'occupe tout simplement de l'exploitation de ses propriétés et voilà une famille désolée, humiliée : il n'est bon à rien! Qu'un autre devienne substitut du procureur du roi, oh! alors, c'est un personnage, celui-là seul a une carrière! (Rires approbatifs.)

Le vice que je signale ici est déjà ancien, et, dans un livre qui a été mis au pilon sous le régime des libertés impériales (On rit), dans l'*Allemagne* de Mme de Staël, dans ce livre qui, selon ses propres expressions, fut transformé en un carton parfaitement blanc, sur lequel aucune trace de la pensée humaine n'apparaissait plus, voici ce que je lis :

« Dès qu'on se met à négocier avec les circonstances, tout est perdu, car il n'est personne qui n'ait des circonstances. Les uns ont une femme, des enfants, ou des neveux, pour lesquels il faut de la fortune ; d'autres ont besoin d'activité, d'occupation, que sais-je? une quantité de raisons qui conduisent à la nécessité d'avoir une place à laquelle soient attachés de l'argent et du pouvoir. N'est-on pas las de tous ces subterfuges dont la révolution n'a cessé d'offrir l'exemple? L'on ne rencontrait que des gens qui se plaignaient d'avoir été forcés de quitter le repos qu'ils préféraient à tout, la vie domestique dans laquelle ils étaient impatients de rentrer, et l'on apprenait que ces gens-là avaient employé les jours et les nuits à supplier qu'on les contraignît de se dévouer à la chose publique, qui se passait parfaitement d'eux. » (Page 507 de l'*Allemagne*, édition Charpentier.) (Mouvement.)

Messieurs, avec une nation ainsi disposée, et avec des élections continuelles, ou d'une administration sans garantie, une administration sans condition d'entrée et d'avancement ; et vous arriverez nécessairement à ce que je suis obligé d'appeler la corruption. (Approbation à gauche.)

La corruption! mais vous connaissez tous de ces arrondissements corrompus, gangrenés jusqu'au fond pour toute une génération peut-être, et dans lesquels, de long-temps, il sera impossible de faire pénétrer une pensée politique, une lutte politique, et autre chose qu'un marché. Cette tendance peut se généraliser. Nous sommes en progrès, et prenez garde d'en venir à un point tel, que les arrondissements qui ont des députés plus scrupuleux, plus réservés que les autres, aient en quelque sorte le droit de leur dire : « Vous nous faites du tort, vous empêchez, à notre détriment, la répartition équitable du budget. (On rit.)

Ce qui m'effraie le plus, c'est que le vice tend à se transformer en vertu. Le vice qui conserve son nom n'est qu'à moitié dangereux.

Est-ce que cet électeur qui, avant de donner son suffrage, tâche de placer son fils ou son neveu, est un malhonnête homme? Pas le moins du monde. C'est un homme qui pense sérieusement que le temps des luttes politiques est passé et que celui des intérêts est venu. (A gauche: Très bien!) Est-ce que ce candidat qui promet à droite et à gauche est un malhonnête homme? Pas le moins du monde. Il se dit que c'est à présent le seul moyen d'entrer à la chambre ; qu'il faut bien faire ce sacrifice aux mœurs, aux vices mêmes de son pays; que si la place n'était pas occupée par lui, elle le serait au détriment de la morale par des gens qui ne le vaudraient pas. Est-ce que ce député, qui à peine élu travaille à sa réélection, qui sollicite, qui obtient une faveur le matin et qui vote librement le soir, est-ce que ce député est un malhonnête homme? Pas le moins du monde. C'est un homme qui se dit qu'en définitive l'intérêt général se compose d'intérêts locaux, et que les intérêts locaux se composent d'intérêts individuels. (Rires approbatifs.)

Arrière ces sophismes! il faut en faire bonne justice comme de tous ceux qu'on a mis en avant.

On vous a dit : « Mais les députés sont des hommes considérables, importants dans leurs départements ; il est naturel qu'avec nos institutions représentatives on ait recours à leurs lumières. » Des lumières!... mais je vous le demande, et je m'adresse à la conscience des députés de tous les côtés de cette chambre, quand nous recommandons quelqu'un, faisons-nous l'office de juges, examinons-nous réellement comme si nous avions à nommer nous-mêmes?

Je veux faire ici ma propre confession bien haut : quand je m'occupais encore de sollicitations, je l'avoue, j'avais moins de fermeté, moins d'intégrité que n'en ont montré mes collègues. Je ne me sentais pas le courage de repousser un homme qui avait fait deux ou trois cents lieues en comptant sur moi, de repousser une demande qui m'avait été recommandée par des personnes en qui j'avais confiance. Eh bien! oui, je recommandais à mon tour; oui, je l'ai fait, et si mes collègues agissent aujourd'hui mieux que je n'agissais alors, je serai heureux d'être démenti.

Je dis, messieurs, qu'avec un pareil système, ce n'est pas la lumière qui arrive au gouvernement, c'est tout le contraire ; le vrai mérite a sa dignité, il sollicite peu ; ceux qui s'agitent, ceux qui écrivent, ce sont les hommes qui ne peuvent compter que sur leur activité ; ce sont les hommes sans capacité, qui écrivent, qui viennent à Paris, qui assiègent vos antichambres, qui vous entraînent, ce sont ceux-là que vous recommandez, et assurément, ce n'est pas de la lumière que nous apportons par là à l'administration. (Très bien!) Est-ce que par hasard, s'il s'agissait de lumières, les pairs de France n'auraient pas une part à fournir comme nous? Ce sont aussi des personnages considérables dans leurs départements. (Très bien!)

Croyez-vous que M. le baron Louis, quand en 1830 il jetait au feu les lettres des députés, qu'il leur fermait son cabinet et la porte de tous ses bureaux, est-ce que M. le baron Louis faisait cela parce qu'il était ennemi des lumières, et parce qu'il craignait de s'éclairer sur le choix qu'il avait à faire? C'est tout le contraire ; M. le baron Louis savait qu'il ne pouvait être éclairé qu'en se privant des lumières que nous apportons. (Rires.)

On nous dit que l'apostille est le contrepoids de la royauté absolue des bureaux. Ne craignez pas la reproduction de l'administration impériale. Vous avez les conseils municipaux à côté des maires, les conseils généraux à côté des préfets, les chambres à côté du gouvernement.

Je ne crains pas les sollicitations qui partent de la tribune. Vainement a-t-on cherché à les confondre avec les sollicitations ordinaires. Je ne crains pas ces sollicitations qui se font à la tribune, elles y rencontrent leur remède immédiat ; on en porte la responsabilité, on s'expose à des réfutations. [illegible] taine fierté ; que les mots sont quelque chose, que les prétentions sont quelque chose; et que laisser à ses adversaires le monopole de certains mots et de certaines prétentions, c'est se faire un tort considérable et gratuit. (Très bien!)

D'ailleurs, messieurs, est-ce que je me tromperais en pensant que le parti conservateur tout entier est disposé à examiner sérieusement une proposition dont l'origine n'est assurément pas suspecte, qui n'est pas dictée par l'hostilité contre les hommes et contre les principes? Est-ce que le parti conservateur méconnaîtrait assez, le dirai-je, sa propre force, sa propre cause, la beauté de sa cause, pour vouloir appuyer ou paraître appuyer sur des abus un triomphe qui, je le crois, est certain par d'autres moyens?

Nos idées sont vraies, nos principes, j'en suis profondément convaincu, sont vrais, sont conformes aux intérêts de ce pays, à ses intérêts durables. Etre conservateur, c'est conserver avant tout l'intégrité des institutions, c'est se porter partout où il y a danger, sur tous les points qui menacent ruine.

Aujourd'hui, ce sont les passions qui menacent ; eh bien, portons-nous au devant des passions et combattons-les ; un autre jour, c'est la corruption qui menace, portons-nous au devant de la corruption et combattons-la. On n'est conservateur qu'à ce prix. (Approbation sur plusieurs bancs.)

Je suis convaincu que notre force, une force durable, légitime, repose sur la discussion, que le grand jour de la discussion, que la tribune donne force à nos principes. J'ai vu toujours notre cause se relever ici par la discussion. Cela est bon, cela est glorieux.

Mais je m'effraie beaucoup de cette prétendue force qu'on va chercher ailleurs, je ne crois pas qu'on puisse rien asseoir de solide sur la base vermoulue des intérêts privés. (A gauche. Très bien! très bien!) Après la corruption, il y a autre chose. La corruption aujourd'hui ; mais c'est la réforme demain : vous verrez quelle réforme, la réforme politique, peut-être la réforme sociale ; car de tous les crimes que peut commettre la classe qui gouverne, le plus impardonnable, le seul qu'on ne pardonne jamais, c'est d'exploiter à son profit le gouvernement. (A gauche : Très bien! très bien!) Et les classes moyennes seraient compromises, de nos jours, comme les classes aristocratiques l'ont été en 89, si nous laissons tomber leur plus solide rempart ; ce rempart, c'est le respect. (Sensation générale et prolongée.).

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Le gouvernement ne s'oppose pas à la prise en considération de la proposition ; elle sera discutée à fond dans les bureaux et devant la chambre, et l'on verra alors de quelles modifications elle est susceptible.

La prise en considération est prononcée.

La chambre procède ensuite au scrutin pour la nomination de six candidats aux fonctions de commissaire de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

Votants, 236 ; majorité, 119.

Les voix se répartissent ainsi :

MM.	François Delessert.	146
	J. Lefebvre.	146
	Joseph Périer.	136
	Lebobe.	136
	Dufaure.	136
	Lafont.	130
	Bignon.	106
	Gouin.	87
	Ganneron.	85
	Deslongrais.	75
	Moreau (Seine).	51
	Vuitry.	46

En conséquence, MM. F. Delessert, J. Lefebvre, J. Périer, Lebobe, Dufaure et Lafont, ayant obtenu au-delà de la majorité des suffrages, sont proclamés candidats.

Lundi, à midi, réunion dans les bureaux ; organisation des bureaux; examen d'une proposition.

A une heure et demie séance publique. Suite de la discussion du projet de loi sur la navigation intérieure ; discussion de la proposition de M. de Saint-Priest sur la conversion des rentes ; des projets de loi sur la perception de l'impôt sur les sucres indigènes; sur les eaux minérales; de la proposition de M. de Rémusat relative aux députés fonctionnaires public ; du projet de loi relatif à la correspondance transatlantique ; et de la proposition de M. de Lafarelle sur l'endiguement des fleuves et rivières.

L'association pour la liberté des échanges dont nous avons annoncé la formation à Bordeaux, progresse rapidement, dit le *Mémorial bordelais*. Les adhérents accourent, les listes se couvrent de signatures, et le chiffre des dons s'élève déjà à une somme considérable. Négociants, industriels, propriétaires, tous rivalisent de zèle, d'empressement, pour étayer de leur appui les efforts des citoyens placés à la tête du mouvement de réforme. Les souscriptions s'élèvent déjà à la somme de 52 000 fr. On annonce, d'un autre côté, la formation d'une ligue contraire pour le maintien du système producteur.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le prix du pain est fixé, pour la première quinzaine de mars, à 38 c. le kilog. de première qualité, et à 30 c. le kilogramme de deuxième qualité.

— Le 2e collège électoral de l'Yonne est convoqué pour le 21 mars, à Avallon, à l'effet d'élire un député, en remplacement de M. Philippe Dupin.

— Par ordonnance royale, M. de Saint-Julle de Colmont, inspecteur général des finances, est nommé secrétaire général du ministère des finances, en remplacement de M. le comte de Boubers.

— M. le comte de Boubers, ancien secrétaire général du ministère des finances, est nommé receveur général du département du Haut-Rhin.

— On nous dit que c'est M. Mérilhou qui sera nommé président de chambre à la cour de cassation, en remplacement de M. Zangiacomi, décédé.

— Le brick de 20 canons, *le Grenadier*, commandé par M. Baudin, capitaine de corvette, venant du Sénégal, a mouillé sur la rade de l'île d'Aix, le 23 courant, dans la soirée.

— Le célèbre marronnier, dit du 20 mars, dans le jardin des Tuileries, est fortement en avance. Dès aujourd'hui ses énormes bourgeons à feuilles sont épanouis.

— L'*Echo du Nord* a reçu du parquet de M. le procureur du roi de Lille, la note suivante : « Les troubles de Roubaix sont complètement apaisés. M. Courtin, procureur du roi, s'est rendu hier sur les lieux, et a parcouru la ville en prenant des notes et des renseignements sur les causes de ces désordres, auxquels une faible partie de la population a pris une part active. Quelques individus arrêtés dans les groupes se trouvent dans la maison d'arrêt de Lille. »

NOUVELLE AFFLIGEANTE. — On lit dans l'*Ardennais*, journal de Sédan, du 26 février :

« Un fait d'une affligeante gravité, et qui acquiert aujourd'hui l'importance d'un fait public, préoccupe chaque jour davantage les habitants de Sédan et de Donchery. Nous venons le constater ici, nous bornant à une simple mention, persuadés que nous sommes que déjà l'autorité supérieure a porté sur ce point toute son attention, et qu'en un cas pareil sa sollicitude n'a nullement besoin d'être provoquée. La mortalité, une mortalité sans exemple dans l'histoire de nos garnisons de cavalerie, sévit depuis quelque temps sur le 2e régiment de cuirassiers, et exclusivement sur le 2e escadron de ce régiment, détaché à Donchery. En quelques semaines, neuf hommes, douze peut-être aujourd'hui de cet escadron, ont succombé à une affection typhoïde, qui revêt, dit-on, un caractère endémique d'une fatale uniformité. C'est là assurément un fait grave, de nature à provoquer une enquête sérieuse et des mesures décisives. Nous ne dirons rien des mille propos qui circulent et par lesquels chacun cherche à s'expliquer l'invasion et les ravages de la maladie ; mais il est du devoir de l'autorité de s'enquérir et d'aviser promptement. »

UNE FEMME EXCENTRIQUE. — Un journal a ajouté quelques détails à ceux que nous avions donnés déjà sur la passion singulière de cette femme, qui oublie son rang et sa dignité de femme pour s'adonner à l'ivrognerie avec les gens de la plus basse classe.

Lady B..., à ce que nous apprenons, est sujette à des excentricités d'un autre genre, et en voici une qui ne paraîtra pas moins extraordinaire que les précédentes :

Lady B... qui, ainsi que nous l'avons annoncé, dispose de beaucoup d'argent, grâce au crédit illimité que sa famille lui a ouvert chez un banquier, lady B..., disons-nous, a quelquefois la manie de voyager. Il y a plusieurs années, étant descendue dans une auberge d'Italie, elle fit la rencontre d'un commis-voyageur appartenant à une maison de Lyon, et celui-ci eut occasion de lui rendre un léger service. C'était un homme d'une trentaine d'années, gai compagnon, comme la plupart de ceux de sa profession, et l'Anglaise, pour reconnaître ce qu'il avait fait pour elle, l'invita à dîner. Ce repas se prolongea selon les goûts de lady B..., et le lendemain les deux convives se retrouvèrent sous la table, où l'ivresse les avait endormis.

Cette aventure plut beaucoup à lady B..., et pendant plusieurs jours les orgies du même genre se succédèrent. Enfin, le commis parla de continuer sa route, et il était sur son départ lorsque l'Anglaise se présenta à lui et lui dit avec un grand sérieux : « Je vous aime, votre caractère me plaît ; je suis pairesse d'Angleterre (elle a en effet ce titre) ; je jouis d'une grande fortune ; j'ai pris la résolution de vous épouser et je ferai votre bonheur. »

Ces paroles étourdirent le commis-voyageur, au point qu'il se croyait encore sous l'hallucination de l'ivresse ; mais lady B... renouvela sa proposition avec la même concision et d'une manière si absolue, qu'il n'eut pas à douter de sa bonne fortune.

Ce singulier mariage se conclut, bien que lord B..., l'époux légitime de cette étrange femme, vécût encore à cette époque. Pendant plusieurs mois elle garda près d'elle son nouveau mari de rencontre, avec lequel elle continua à voyager ; mais un beau jour elle l'abandonna à Naples, en lui laissant pour l'indemniser une somme assez forte d'argent. Le commis la rechercha long-temps en vain, et il s'affecta tellement de voir finir d'une façon si brusque son rêve doré, qu'il mourut un an après.

LE VOL AU FONCTIONNAIRE. — Pendant les fêtes du carnaval, dit le *Droit*, un individu, qui prenait le titre d'agent de police, faisait une guerre acharnée aux petits marchands ambulants. C'est surtout à Belleville, au moment de la descente de la Courtille, que ses poursuites ont été multipliées. A chaque pas, il faisait une contravention et saisissait les brouettes des bimbelottiers, des marchands de pain d'épices, etc.

Cet homme, muni d'une fausse carte d'inspecteur de police, conduisait audacieusement les délinquants aux divers postes ; mais outre leurs marchandises, dont il encombra ainsi les corps-de-garde, il saisissait encore leur argent, dont il avait soin de remplir ses poches. Si par hasard, pourtant, il rencontrait quelque récalcitrant, il avait soin de se montrer bon prince et se contentait de percevoir une légère amende *au profit des hospices* !

La police, informée de toutes ces saisies arbitraires, s'empressa de relaxer les petits marchands, et de leur restituer leur marchandise ; elle leur recommanda surtout de faire arrêter l'auteur de cette escroquerie, s'ils venaient à le rencontrer.

Deux d'entre eux ont eu cette bonne chance, ce matin même, et le prétendu inspecteur de police, qui n'est autre qu'un repris de justice, nommé Andrieux, a été incarcéré au dépôt.

Andrieux, ainsi qu'on l'a constaté depuis, a été assez audacieux pour exploiter de la même manière les boulevarts intérieurs et quelques quartiers du centre, et il faisait, à ce métier, des recettes très fructueuses.

LES VICTIMES DU TRAVAIL. — On lit dans le *Globe* de Londres : « Dernièrement 20 hommes employés aux travaux de la digue, à Folkstone, trouvèrent moyen, nous ne savons comment, de pénétrer dans une cave qui sert de magasin de poudre à la compagnie du South-Eastern-Railway. Ils y entrèrent pour se mettre à l'abri de la pluie, pendant qu'ils faisaient leur repas. Le dîner achevé, l'un d'eux alluma sa pipe et jeta ensuite son allumette à terre où se trouvaient quelques grains de poudre.

» En un moment la cave s'entr'ouvrit, et les malheureux furent lancés par l'explosion à une distance considérable dans la mer ou sur les rochers. 11 d'entre eux furent tués sur le coup. Les autres, à l'exception d'un seul, qui, par miracle, n'a été que légèrement blessé, sont grave-

et tranquille, le remords la ronge, mais le débit est constant, avoué, et elle est condamnée à un mois de prison.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 28 FÉVRIER 1846.

Le *Journal des Débats* affirme que les nouvelles qui arrivent de Washington, et qui maintenant vont jusqu'à la fin de janvier, s'accordent à présenter le parti de la guerre comme ayant le dessous. « Les supériorités naturelles, disent les *Débats*, se sont fait écouter, la voix des intérêts matériels s'est fait entendre. » Après cette noble appréciation de la politique américaine, après avoir essayé d'établir que le commerce a dû se prononcer péremptoirement sur la convenance d'une lutte à soutenir avec la Grande-Bretagne, les *Débats* ajoutent que le premier intérêt des états de l'Union est d'éviter une défaite certaine, l'Amérique étant prise au dépourvu et n'ayant rien à opposer à son *formidable* adversaire. Nous ne savons ce qui autorise les *Débats* à se porter ainsi caution pour les Anglais, mais nous sommes convaincus que les motifs qu'ils supposent aux Américains pour préférer la paix seraient désavoués par eux comme une calomnie. Pour que l'hypothèse des *Débats* fût fondée, il faudrait que l'esprit du 29 octobre eût passé les mers.

La *Presse* fait à son tour le triste tableau de notre situation en Algérie. L'anarchie qui prend sa source dans la mésintelligence qui règne entre le commandant en chef et l'intendant civil, si même elle ne remonte plus haut, s'étend de proche en proche à toutes les sphères administratives et militaires, et cette situation, qui dure depuis quinze ans, ne s'est jamais améliorée. Les fonctionnaires de tout ordre se sont succédé vainement, toujours la même imprévoyance a enfanté les mêmes abus. La *Presse* se plaint de ce que, dans un tel état de choses, on prodigue l'avancement dans des proportions exorbitantes ; elle termine sa critique par ces mots : « Nous en demandons humblement pardon aux *algérophiles*, mais la pièce qui se joue commence à sembler longue, il est temps de baisser le rideau. »

Le *Siècle* constate la position glorieuse du ministère anglais, qui concilie en ce moment tant d'hommes de partis et d'intérêts opposés. O'Connell et les Irlandais appuient ouvertement sir Robert Peel, et il semblerait que l'Irlande espère voir la Grande-Bretagne faire amende honorable des impitoyables rigueurs qu'elle exerce si injustement envers elle depuis tant de siècles. Sir Robert Peel n'est pas, ainsi que le fait observer le *Siècle*, de ces gouvernants qui ajournent les réformes sous prétexte de troubles. C'est que Robert Peel a conscience du cercle vicieux que parcourent nos petits hommes d'Etat ; il sait bien que les troubles ont lieu précisément parce que les réformes nécessaires ne sont pas effectuées, et qu'attendre un ordre parfait pour les entreprendre, c'est s'en déclarer l'adversaire éternel.

Le *National* s'efforce de réduire à sa plus simple expression le mouvement économique de la Grande-Bretagne. A son point de vue, un pays aristocratique ne peut jamais accomplir un sacrifice vraiment populaire, son dévouement n'est toujours qu'un égoïsme mieux entendu. Le *National* a raison au fond des choses, mais il a tort de penser que la forme politique crée seule une pareille situation. Le gouvernement le plus démocratique, si le travail n'est pas organisé dans les conditions les plus rationnelles et les plus équitables, ne parviendra pas à empêcher l'exploitation des masses par une certaine minorité. Une politique approfondie mène au socialisme irrésistiblement.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Grenoble. — C'est bien, mais hâtez-vous. Merci à M. C. que nous inscrivons. — Nous prenons bonne note de tout.

M. C. à Bessége. — Reçu. Nous vous enverrons les livres. Nous regrettons vivement que votre ami n'ait pas pénétré jusqu'à nous. — Veuillez nous retourner le 4e vol. que vous avez en double.

M. T. à St-Etienne. — Nous nous conformons à vos instructions. Cela fait donc, si nous comprenons bien, 8 ex. dorénavant. — Hâtez-vous pour la R.

M. B. à Lyon. — A vous de même, ami.

M. J. M. à Ste-Hip.... — Merci des termes sympathiques de votre lettre. Vous serez le bienvenu.

M. M. à Nantes. — Reçu les 12 ex. Merci. — Nous craignons de n'avoir aucune indication satisfaisante à vous donner.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 13 décembre 1845. — **HENNO**, march. de nouveautés, rue Cléry, 42. Juge comm., M. Selles ; syndic prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14.

Du 27 février. — **GRANDJEAN**, limonadier, place du Vieux-Marché-Saint-Martin, 16. Juge comm., M. Bourceret ; synd. prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36. — **BIRON**, sauneur, rue Suger, 7. Juge comm., M. Jouet ; syndic prov., M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5. — **MAURIN**, march. de fournitures de bureaux, rue des Vieilles-Audriettes, 4. Juge comm., M. Chevalier ; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5. — **HURÉ**, passementier, rue St-Denis, 212. Juge comm., M. Cornuault ; syndic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

Marchés.

Halle à la viande du 28 février. — 28813 kil. Bœuf 1,45-1,30-0,80. — 14297 kil. Veau 1,70-1,50-1,30. — 4528 kil. Mouton 1,50-1,30-1,00. — En gros 50,60 kil. 1,40-1,21-1,12.

Halle aux veaux. 27 février. — Veaux amenés 632, vendus 632 à 1,90 1,75-1,60. — Vaches amenées 42, vendues 35 à 1,24-0,98-0,82. — Taureaux amenés 4, vendus 4 à 0,00, 0,80.

Bourse du 28 février 1846.

Les cours de la rente 3 0/0 ont ouvert en hausse pour fermer à 5 c. moins bien qu'hier. Le 5 0/0 reste de même après s'être élevé de 10 c.

Dans les chemins on peut coter une légère hausse sur Vierzon, le Nord, Versailles rive droite, Bordeaux, Rouen, Havre, Nantes et Bâle, et une légère baisse sur St-Germain et Orléans.

Les fonds belges ont monté de 1/8 1/4. Point d'affaires sur les rentes d'Espagne et une légère baisse de 5 fr. sur la caisse Gouin.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge, 1842, 105 3/8. — Id. 4 1/2, 100 5/8. — Autriche, 405. — Société génér., 1681. — Banque belge, 9,2 50.

Chemins de : Boulogne, 550. — Dieppe, 480. — La Teste, 185. — Jouiss. 4 canaux, 122 50.

Actions de : Lin Maberly, 760. — Lin Févrant, 562 50. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 2450. — Gaz anglais, 8950. — Id. nouv., 8850. — Id. Iris, 650, 645, 650.

Obl. de : St-Germain, nouv., 1190. — Grand'Combe, anc., 1110. — Rouen, 1017 50. — Havre, 1125. — Forges de l'Aveyron, 1000.

A terme : Banque de France, 3460. — Chemin de Boulogne, 550.

5 0/0 compt.....	1er C. 121 60	P. H. 123 60	P. B. 123 35	dr C. 123 35	hier 121 60
— fin cour...	123 70	121 75	123 60	123 65	123 65
3 0/0 compt.....	85 »»	85 »»	84 95	84 95	84 75
— fin cour...	85 »»	85 »»	84 85	84 85	84 95

Au comptant.	1er C.	Der C.	Diff.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diff.
O. de la Ville...	1375 »»	1380 »»	H. 2 50	5 0/0 Bge 1840.	103 »»	» »»	H. 1 1»
B. de France....	3435 »»	» »»	» »»	— Portugais..	» »»	» »»	» »»
C. Gou. ex div..	1295 »»	» »»	B. 5 »»	Esp. D active.	»	» »»	» »»
C. Ganneron....	1300 »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples.	101 25	» »»	» »»
C. hypot.......	365 »»	» »»	H. 2 50	— Romain..	100 3/4	» »»	» »»
4 Canaux......	» »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1255 »»	» »»	» »»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Diff.		
St-Germ.....	» »»	» »»	» »»	Au 28, 1160, 1157 50.	B. 2 50
V. r. d......	» »»	385 »»	» »»	— 581 50, 587 50.	H. 5 »»
— r. g.......	367 50	365 »»	B. 2 50	— 370	» »»
Orléans.....	1345 »»	1342 50	H. 5 »»	— 1342 50, 1338 75.	B. 1 25
Bâle.........	255 »»	253 75	H. 1 25	— 253 75.	H. 1 25
Rouen.......	1075 »»	1077 50	H. 2 50	— 1075, 1077 50, 1072 50.	H. 1 75
Havre.......	765 »»	760 »»	H. 5 »»	— 765, 762 50.	H. 1 50
Marseille....	» »»	» »»	» »»	— 1027 50.	B. 1 50
Vierzon.....	747 50	» »»	H. 2 50	— 750, 751 25, 747 50.	H. 1 50
Nord........	790 »»	792 50	H. 6 25	— 788 75, 792 50.	H. 3 »»
Bordeaux....	665 »»	666 25	H. 1 25	— 670, 665, 670.	H. 3 »»
Boulogne.....	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Montereau...	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Strasbourg...	555 »»	555 »»	» »»	— 556 25, 553 75, 553.	» »»
Nantes	390 »»	588 75	B. 1 25	— 390.	H. 1 50

LONDRES, 26 févr.
Consol. 96 3/8, 96 1/2
Esp. act. 27 1/4, 27.
Portug. 58 3/4.
Mexic. »
5 0/0 holl
2 1/2.
Rouen, 40 1/2, 41.
Orléans, 51, 52.

PARIS, 28 février. PRIMES.
5 0/0 F. mars 121 25 d. un.
124 60, 124 75 d. 50.
3 0/0 id. 85 45, 30 d. 50.
Rouen, id. 1090 d. 20. 1095 d. 10.
Nord, id. 793, 800 d. 20.
797 50, 805 d. 10.
Strasbourg, id. 560 d. 10.

COULISSE
Av. 85 01 1/2.
Ap. 84 90.
B. du Trésor.
Reports
3 0/0 f. c.
F. p. 10.
5 0/0 f. c.
— F. p. 25 à 30

MARCHANDISES. — **Huile** de colza disponible 88,00 à 00,00 ; courant du mois, 00,00 à 00,00 ; mars et avril, 88,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 91,00 à 90,00 ; 4 derniers, 89,00 à 88,50.

LILLE. — Colza, 86,50 à 00,00. — Œillette rousse, 87,00. — Lin, 83,00 à 83,50. — Cameline, 81,00. — Chanvre, 81,00. — Voitures, 7,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et mars et avril, 125,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 128,00 à 120,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 93,00 à 00,00

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Vente par autorité de justice,

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le 3 mars 1846.

Consistant en : bureaux, tables, chaises, fauteuils, bibliothèques garnies de volumes, le tout en acajou, pendules, tableaux et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 1er mars.

7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Jean de Bourgogne. Verre d'eau.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Pré. Jean de Paris.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Diogène. Fausse Agnès.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Dieux de l'Olympe. Beaugaillard. Riche. Minuit.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Marquise. Mousse. Indiana. Fleur de Genêt.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Georges et Maurice. Mère de Famille. Couleurs.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Enfant du Carnaval. Pommes. Philtre. 2 Papas
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Calypso. Ruy-Blas.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Tour de Nesle. Sonneur.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Mousquetaires.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Cheval du Diable.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Chemin. Sourd. Physique.
7 h. 1/2 **FOLIES.** — Trois Armes du Diable. Moustache. Le Hussard.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

très bien que l'avenir doit profiter des travaux de toutes les générations antérieures. Nous n'avons aucune haine contre les choses actuellement existantes, parce que nous connaissons la loi de leur transformation progressive.

Mais, pour que cette transformation s'opère, pour que ce progrès ait lieu, pour que toutes les classes de la société, et surtout les classes pauvres et nombreuses, puissent améliorer leur sort, ne faut-il pas déterminer ce qui est bien et ce qui est mal? Ne faut-il pas distinguer, séparer les éléments qui doivent être développés, des éléments qui ne doivent pas l'être? Ne faut-il pas, en un mot, critiquer la société actuelle, si l'on veut que les bons germes qu'elle contient puissent concourir à former une société meilleure?

Oui, telle est la tâche que nous impose notre amour pour la vérité, notre dévouement à la cause du peuple et des travailleurs. Nous ne critiquons pas pour qu'on renverse, mais pour qu'on améliore. Nous montrons souvent que l'on fait un mauvais usage, un usage anti-social et anti-démocratique, des meilleures choses de la civilisation, telles, par exemple, que la grande industrie, les inventions et les machines, les capitaux et les banques. Nous montrons que le principe de l'association est lui-même faussé, dénaturé, et ne mène ainsi qu'à la féodalité industrielle, au lieu de produire la véritable liberté du travailleur. Nous montrons que ceux qui se disent aujourd'hui *conservateurs* ne le sont réellement pas, puisqu'ils laissent réaliser un progrès faux et subversif, et qu'ils laissent abuser des meilleures choses, des choses qui devraient servir à l'affranchissement et à l'association des classes pauvres et nombreuses. Il y a là un double égoïsme : égoïsme dans ceux qui conservent, égoïsme dans ceux qui innovent; les uns conservent uniquement pour eux-mêmes, les autres innovent surtout à leur profit, et il s'établit entre eux un accord tacite, d'où résulte la dépravation des institutions politiques, industrielles et sociales.

Notre devoir est de nous élever contre de pareilles tendances, car ce n'est pas là le véritable progrès. L'esprit libéral et philanthropique, l'esprit de vie n'est pas là. Ces tendances ne sont pas moins déplorables que celles de la Restauration; elles sont un mal bien plus profond, puisqu'elles attaquent le corps social lui-même. A coup sûr, ce mouvement de fausse liberté aurait sa réaction, comme le mouvement franchement rétrograde qui s'opéra avant 1830.

Voilà le danger que nous ne cessons de signaler. Nous ne cessons de répéter que le bon marché de la production n'est pas tout, mais qu'il faut aussi songer à la justice dans la répartition. Nous ne cessons de répéter que l'industrialisme n'est pas *l'organisation de l'industrie*. En face du paupérisme qui dévore les pays les plus riches, en face de ces masses innombrables d'ouvriers souvent sans pain et sans travail, en face de ces multitudes affamées qui sont constamment à l'état de révolte intentionnelle contre la société, nous ne cessons de répéter que le problème économique ne consiste pas à grouper des capitaux pour fonder des banques ou construire des chemins de fer, mais à associer les travailleurs dans la production, et par conséquent dans la consommation; à transformer, en un mot, le salariat en rétribution proportionnelle.

C'est à ce point de vue que la presse française et européenne devrait faire la critique de la société actuelle, la critique du faux progrès que l'on décore du nom pompeux de *civilisation perfectionnée*. Nous avons déjà eu occasion de prouver, par des citations

Après avoir énuméré les divers moyens de production que possède la civilisation européenne, le *Journal de Constantinople* s'écrie :

Oh! que la Turquie emprunte à l'Europe tous ces moyens de produire la richesse, nous applaudirons de grand cœur, car nous sommes convaincus qu'elle trouvera dans cette voie la puissance nécessaire à sa rénovation sociale. Mais, hélas! dans ce monde le mal se trouve toujours à côté du bien, et si la civilisation européenne a pu donner à la production les plus grands développements, on dirait qu'elle l'a fait en quelque sorte sans s'inquiéter le moins du monde du sort du producteur. Elle sait produire la richesse, mais elle ne sait pas la distribuer. On laisse ce soin à l'aveugle hasard, comme si c'était lui et non la raison qui doit conduire le gouvernement des sociétés.

En ceci la civilisation procède mal, et ce n'est point par ce côté que la Turquie doit l'imiter. Elle a produit un fait ou plutôt un phénomène qui frappe tout à la fois l'esprit d'étonnement et de tristesse. Les pays où les trois industries dont nous parlons ont acquis les plus grands développements sont ceux où le paupérisme a pris la plus grande extension, et dans le budget de ces états, il y a deux chiffres qui suivent une marche parallèlement ascendante : celui des dépenses qui ont pour objet d'activer la production, et celui de la taxe des pauvres. On dirait qu'on n'y augmente la richesse nationale que pour y augmenter également la pauvreté des classes ouvrières. Personne n'ignore d'où vient cette étrange et monstrueuse anomalie. Les trois termes de tout travail sont le talent, le travail et le capital. Au lieu d'associer ces trois forces dans les bénéfices de la production, deux d'entre elles, le talent et le travail, sont livrées à la puissance du capital. Si bien que celui-ci fait et prend toujours la part du lion. Et il résulte de là que l'homme d'argent devient plus riche, et le travailleur plus pauvre.

Et vous savez ce que produit un tel état de choses : les capitaux et la misère sont de tristes moralistes quand ils ont perdu de vue le sentiment religieux. Et dans cette mêlée où l'argent cherche à détrôner l'argent, où l'ouvrier dispute un insuffisant salaire à l'ouvrier, vous pensez bien qu'il reste peu de place pour la religion. Aussi dans les pays de grande industrie on a constaté qu'en 15 ans la criminalité s'est élevée de plus de 50 p. 0/0.

Vous voyez bien que tout n'est pas à prendre dans la civilisation européenne, et qu'il y a un choix à faire dans lequel on ne saurait apporter trop d'attention. Nous le répétons, que la Turquie lui emprunte les moyens d'augmenter sa richesse, rien de mieux; mais pour la répartir, il faut qu'elle s'inspire ailleurs, et nous croyons qu'elle ne saurait trouver de meilleur guide que Mahomet qui a dit : « Le peuple est la famille » de Dieu sur la terre, et le fidèle le plus cher à ses yeux, est celui qui » est le plus utile à cette famille. »

Ces paroles du Prophète renferment le principe de l'association des travailleurs et de la répartition proportionnelle; dans une société où elles seraient appliquées, il n'y aurait plus d'exploités et de salariés; il n'y aurait plus que des frères, tous proportionnellement riches et heureux. Mais l'idée d'association n'est encore là qu'à l'état de sentiment. Le prophète de l'islamisme ne connaissait pas les moyens scientifiques de réaliser, de pratiquer ce qui n'était pour lui qu'une vue d'avenir; et ces paroles remarquables lui étaient plutôt inspirées par la charité, par l'amour de Dieu et des hommes, que par la notion raisonnée d'une organisation sociale où régneraient l'harmonie et la fraternité. Aussi, le Prophète a-t-il ordonné l'aumône aux fidèles, ce qui suppose une mauvaise

... glorieuse, et laissent là tout ce que la civilisation a de mauvais, de faux et d'anti-social, entrez tout de suite dans la vérité et l'harmonie! »

Intérêts maritimes.

MADAGASCAR, COTE ORIENTALE D'AFRIQUE.

Le gouvernement a renoncé à l'expédition de Madagascar; le ministère s'est conformé au vœu manifesté par la Chambre, sur la proposition de M. d'Angeville. Le cabinet de Londres a, dit-on, consenti à ne point faire de démonstration guerrière contre la grande île africaine. Cet acte de complaisance s'explique aisément par les préoccupations que donne au gouvernement anglais la question de l'Oregon.

Nos ministres et nos députés vont s'imaginer que, l'Angleterre n'intervenant pas, nos droits de souveraineté sur Madagascar restent suffisamment préservés. C'est une grande erreur; et nous ne comprenons pas qu'on se contente de conditions égales, là où les droits et les intérêts sont si différents. La réserve que s'impose, après l'échec de Tamatave, l'Angleterre qui a reconnu en 1822 la souveraineté des Hovas peut-elle convenir à la France qui proteste contre l'usurpation des Hovas, à la France qui se prétend souveraine? Et pourtant on trouve des gens pour se déclarer satisfaits à l'issue de cette grave affaire. Tristes accommodements de la conscience dans des esprits faibles, dans des cœurs lâches!

Nous le disons, nous qui connaissons à fond la question de Madagascar : les divers actes accomplis depuis dix mois, accord des Français et des Anglais pour l'attaque de Tamatave, traité du 29 mai, renoncement à une expédition, tous préparent irrésistiblement la ruine prochaine de nos influences et de nos droits.

Maintenant que nul n'intervient, que va-t-il arriver? L'Angleterre n'ayant aucune prétention directe et avouée à la domination dans l'île, n'ayant à répéter aucun droit, va naturellement entrer en négociation avec Ranavalo-Mandjaka pour régulariser l'approvisionnement de l'île Maurice. Nous, nous ne pouvons négocier, puisque ce serait reconnaître un pouvoir usurpateur de nos droits.

Pour appuyer ses négociations, l'Angleterre va se montrer en forces sur toutes les côtes de Malegache. Avez-vous donc oublié, ministres et députés, qu'un traité conclu par un négociateur imprudent, ratifié par le gouvernement du roi, approuvé innocemment par les Chambres, appelle les Anglais à la côte orientale d'Afrique et leur confie la police de ces régions? L'Angleterre va donc avoir (elle s'y est fait obliger par le traité Broglie) une flotte nombreuse en station autour de Madagascar. Nous, nous ne ferons aucune démonstration, deux ou trois de nos bâtiments paraîtront de temps en temps sur le littoral comme une menace, tandis que les Anglais appuieront, par un large déploiement de forces navales, leurs négociations, négociations toutes pacifiques dans leur but, et portant reconnaissance de la souveraineté des Hovas.

Il est donc évident que, d'une manière ou d'autre, des relations nouvelles vont s'établir entre le gouvernement de Ranavalo et celui de la Grande-Bretagne. Nous, nous attendrons, impuissants et maltraités. Notre colonie si intéressante de Bourbon continuera à souffrir cruellement dans ses approvisionnements. Nous attendrons qu'il plaise aux chefs barbares de Tananarivou de nous accorder, par extrême tolérance, la faculté d'aller commercer à la côte. Nous pouvons même prévoir que l'Angleterre, dans son

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LUNDI 2 MARS 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

Les Dieux de l'Olympe à Paris, folie mythologique en 6 tableaux; par MM. Jules Cordier et Clairville.

Les Dieux de l'Olympe à Paris! En vérité, voilà un joli texte, et dont Aristophane eût tiré bon parti. Quel malheur qu'il ne soit pas permis chez nous, comme il l'était à Athènes, de mettre sur la scène les personnages contemporains! Si MM. Cordier et Clairville avaient joui de cette liberté, ils auraient éclairci un doute que nous avons conçu quelquefois.

Les dieux de l'Olympe ne seraient-ils pas maintenant à Paris, cachés sous le masque de nos principaux hommes d'Etat? Autrefois, en s'incarnant au milieu des hommes, les dieux de la Grèce se faisaient bergers. Ne pourrait-on pas dire qu'aujourd'hui, mieux avisés, ils se font députés, ministres?

Pour notre part, nous n'avons jamais vu M. Odilon Barrot sans le soupçonner d'être Jupiter, et Jupiter tonnant. Voyez quelle majesté dans sa démarche et dans sa pose; comme il monte gravement à la tribune, comme il fronce avec dignité ce sourcil terrible qui faisait trembler tout l'Olympe, et qui, à la chambre des députés, n'épouvante plus personne! Quel front olympien, quelle voix formidable! Qu'il est menaçant, M. Odilon Barrot, quand il dit : « Je me tairai! » Qu'il est redoutable quand il s'écrie : « Je m'abstiendrai de toute discussion! » La dernière fois qu'il est monté à la tribune, ses yeux lançaient des éclairs, et nous avons vu le moment où il allait trahir son divin incognito. En vérité, nous avons cru voir le Jupiter si bien décrit par Scarron dans son poëme de *Typhon*.

Jupiter prit encor son foudre.
Ce n'était pas ce puissant foudre
Qui réduit les humains en poudre,
Mais seulement un petit foudre
Qui ne portait que quatre pas,
Et souvent ne les portait pas.

Il y eut dans la discussion des moments orageux où la voix du tribun, grondant à nos oreilles, nous rappelait ces paroles du Jupiter scarronisé :

Vite, allons, donnez-moi mon foudre,
Mes pétards et ma boîte à poudre.

Un autre chef de l'opposition, M. Thiers, aurait de la peine à prouver qu'il n'est pas Mercure, le dieu de l'éloquence et de l'habileté. Qu'il est preste et sémillant, ce petit dieu! Tantôt il donne des poignées de main aux membres du centre gauche, tantôt vous le voyez à l'extrême gauche, faisant des avances, distribuant des programmes... de l'Hôtel-de-Ville et des promesses de juillet. Un autre jour il ira se percher sur les bancs de la droite. C'est un oiseau qui voltige dans une forêt et qui va se poser tour à tour sur toutes les branches. Mercure ne peut oublier qu'il a eu des ailes à la tête et aux pieds : sa tête est toujours un peu légère; il se lance dans des entreprises dont il ne connaît pas toute la portée. Depuis que la nation française, effrayée de sa témérité, l'a mis à la retraite, il occupe ses loisirs forcés à écrire l'histoire; mais Mercure ne possède à fond que la langue grecque, et son style est rempli d'hellénismes, qui sont considérés comme des barbarismes par les observateurs inattentifs. Au surplus, la nation française lit avidement les livres de Mercure et l'a proclamé trismégiste. Si nous avons dit que ses productions étaient dédaignées, c'est que nous étions mal informé. Nous avions cru l'opinion publique beaucoup plus avancée qu'elle ne l'est encore; nous lui avions supposé un discernement qu'elle n'a pas.

Nous ferons tous nos efforts pour la former.

Voici Neptune au banc des ministres; il a laissé son trident dans la salle des conférences; mais nous reconnaissons bien ses traits dans ceux de M. l'amiral de Mackau. M. Lacave-Laplagne, c'est le dieu des richesses, Plutus. Le dieu Saturne, le vieux Temps, a changé sa faulx et ses ailes contre le dos voûté de M. le maréchal Soult, son front chauve et sa redingote d'invalide. M. Moline de Saint-Yon, qui le suit de près, c'est le dieu Mars; et de tous les dieux, le mieux déguisé, c'est Cupidon, qui a pris les traits de M. Cunin-Gridaine.

MM. Cordier et Clairville, qui paraissent en communication directe avec l'Olympe, auraient pu nous dire si nos pressentiments sont fondés et si nous avons bien réellement surpris le secret de ces différentes incarnations; ils auraient pu, sur la scène du Vaudeville, rendre à M. Barrot son aigle et sa foudre, à M. Thiers sa bourse et son caducée, à chaque dieu caché dans le monde politique ses attributs célestes, sans excepter le hibou, l'oiseau des ténèbres, qui revient de droit à Minerve, c'est à dire à la philosophie civilisée. Mais la censure ne l'a pas permis, et voici la fable dont nos auteurs ont dû se contenter :

Avant le lever de la toile, M. Têtard, chargé de représenter le *Prologue*, personnage idéal, s'avance le long de la rampe pour donner au public plusieurs explications, celle-ci par exemple :

Ah! messieurs, j'oubliais; je dois vous prévenir
Qu'au texte de la fable il ne faut pas tenir;
Ainsi, dans notre pièce, un point nous importune;
Vénus, autrefois blonde, aujourd'hui sera brune;
Cela vous est égal, elle a d'autres appas
Et nous vous promettons que vous n'y perdrez pas.

En effet, qui pourrait contester à Mme Lièvenne le droit de représenter Vénus?

La toile se lève, voici l'Olympe rassemblé. Tous les dieux et déesses siègent sur des nuages, dans leur costume traditionnel. Jupiter (Amant), Mars (Leclère), Bacchus (Bernard-Léon), Mercure (Mlle Castellan), Vénus (déjà nommée), l'Amour (Lorry), Minerve (Juliette), Cérès (Laverny), Flore (Duraud), Pomone (Morel), Terpsichore (Mézeray), personne ne manque à l'appel.

Les dieux bâillent; c'est si ennuyeux d'être immortel et de passer des siècles à respirer l'encens, à humer le nectar et l'[illegible]! La divinité a pour le moins autant de p[illegible] que l'homme; il faut qu'elle se livre à ses attractions, elle éprouve comme nous, le besoin du changement, [illegible] soixante siècles d'Olympe! c'est trop, même quand on est servi par Hébé et par Ganymède.

Les dieux [illegible] et murmurent contre Jupiter. Vainement il a recours, pour les apaiser, à tous les amusements en usage à la cour céleste, lutte des ris et des jeux, danse de Terpsichore, grelots de la Folie; plus la Folie grelotte, plus les dieux se morfondent, et Bacchus qui pose depuis quelques mille ans sur un tonneau, des chasselas à la main, se sent une violente démangeaison de mordre à la grappe. « Ah çà, commencent à crier les plus mutins, on ne sait rien inventer ici; nous menons le même genre de vie qu'au temps d'Homère. Les hommes sont plus ingénieux que nous. Constamment leur terre change d'aspect, leurs mœurs varient, et nous tous, à commencer par Jupiter, nous n'avons passé de bons moments que dans nos excursions au séjour des mortels. Partons pour la terre. »

« Un instant, un instant, répond Jupiter; ne vous engagez pas à l'aveugle dans une pareille entreprise; j'ai pressenti vos téméraires désirs, et afin de vous éclairer j'ai envoyé Mercure à Paris; il va nous apporter des renseignements qui, je l'espère, vous dégoûteront du voyage, et vous empêcheront de déserter mon empire. »

Arrive Mercure (Mlle Castellan), vive, alerte et spirituelle personne. Mercure est enchanté de ce qu'il a vu : « Paris est une terre promise, j'en ai rapporté quelques échantillons. Tiens, Mars, voici des armes. » (Mars fait partir deux pistolets de poche, et reste ébahi de la détonation.

— Qui est-ce qui joue avec mon foudre? s'écrie Jupiter.

Mercure n'a pas terminé sa distribution : à Bacchus il donne des bouteilles de vin de Champagne. Bientôt la liqueur généreuse circule à la ronde; les dieux s'enivrent et entonnent en chœur une espèce de *larifla* contre Jupiter. « Vous vous insurgez! s'écrie le maître du tonnerre, mais la Sagesse m'est restée fidèle et bientôt elle va vous mettre à la raison. Allons, Minerve, allons, ma fille, prêche, sermonne, moralise. »

Minerve, coiffée du casque romain et portant, comme il convient, la tête de Méduse sur son bouclier, commence un sermon qu'elle interrompt par de fréquentes libations de vin de Champagne. Elle se grise tout en moralisant. Au bout de quelques phrases, elle ne sait plus ce qu'elle dit, les dieux l'entraînent et tous, désertant l'Empirée, laissent Jupiter trôner dans le vide.

Jupin ne se résigne pas à la solitude, il veut partir

[illegible] avec indépendance une politique impartiale et libérale), l'*Indicateur* s'exprime en ces termes :

Seule, ou plutôt la première dans la presse parisienne, la *Démocratie pacifique*, appuyée sur ses connaissances locales et fidèle aux principes maritimes qu'elle défend, a signalé à l'opinion publique un danger réel qui résulte pour la France de l'article 1er du traité du 29 mai. On sait qu'une disposition de ce traité laisse uniquement à la marine anglaise et sans nulle participation de la marine française, la police du canal Mozambique et le soin exclusif de la répression de la traite sur la côte orientale d'Afrique.

Cependant, la chambre, organe du sentiment unanime de la nation, en demandant la révision des traités sur le droit de visite, a voulu sauvegarder les droits et l'indépendance de la France, et faire acte de résistance contre la domination anglaise sur toutes les mers. Or, la convention du 29 mai livre la côte orientale à l'envahissement de l'Angleterre, qui doit y entretenir une nombreuse croisière, sans que la France soit représentée sur ce point important par un seul navire de guerre en sus de la station de Bourbon qui n'a que quatre bâtiments, dont un seul à vapeur, pour garder Mayotte, Nosse-Be, les côtes de Madagascar qui ont neuf cents lieues, et pour montrer parfois notre pavillon jusque dans le golfe Persique.

Si la *Démocratie pacifique*, qui prend si fort à cœur les intérêts nationaux à Madagascar et que rien n'empêche de parler, avait eu connaissance des derniers évènements politiques de cette grande île, elle aurait fait entendre un langage bien autrement vif en présence du renoncement de la France à la garde par ses propres navires de la côte orientale dans les circonstances nouvelles créées par ces derniers évènements, circonstances pleines de péril pour les intérêts français aujourd'hui plus que jamais placés en face des intérêts anglais. Si nous avons souvent déploré le défaut de liberté de la presse coloniale, c'est maintenant surtout que nous devons éprouver toute l'amertume de ces regrets. Nous gémissons de notre impuissance à accomplir notre mission dans toute son étendue, car ce serait notre devoir de signaler à la presse libre de la métropole tous les dangers de la situation actuelle. Au nombre de ces dangers déjà signalés par la *Démocratie pacifique*, il faudrait compter une anomalie étrange résultant du traité Broglie, celle qui pourrait admettre la possibilité de la traite par navires français à la côte orientale, si la traite ne répugnait pas au plus haut degré aux nouvelles mœurs coloniales malheureusement trop peu connues en Europe. En effet, le droit de visite d'un pavillon par l'autre étant aboli ou remplacé par la convention du 29 mai, un négrier français pourrait passer impunément dans le canal Mozambique au milieu de l'escadre anglaise, puisqu'en l'absence d'une escadre française il n'aurait à craindre que les navires appartenant à la station de Bourbon. Or, il ne suffit pas que ce fait soit moralement impossible pour préserver l'île Bourbon des calomnies du parti négrophile.

. . . .

Dans les circonstances nouvelles créées à la France, d'abord par l'omission fatale faite en l'article 1er du traité-Broglie, ensuite par les derniers évènements politiques survenus à Tamatave, évènements encore ignorés en Europe à la date du 15 juillet, il est impossible de douter de l'empressement du cabinet du 29 octobre (qui vient d'accomplir le cinquième anniversaire de son avènement au pouvoir, période la plus longue de la durée d'un cabinet depuis la révolution de juillet), il est impossible, disons-nous, que le ministère ne s'empresse de porter immédiatement secours aux intérêts maritimes français compromis à la fois par nos amis et par nos ennemis. Le patriotisme éclairé de M. l'amiral de Mackau doit rassurer complètement les amis de l'honneur national et les partisans des intérêts maritimes français dans l'Océan Indien, destiné à devenir un jour le théâtre d'une nouvelle et active civilisation. Quant à nous, nous ne doutons pas que dans l'avenir les parages de l'île Bourbon ne deviennent le foyer d'un grand centre politique, agricole, commercial et industriel. D'accord à cet égard avec des hommes spéciaux pénétrés de la même pensée que nous, nous appelons cet avenir de tous nos vœux. Puisse-t-il se réaliser bientôt !

(1) L'*Armoricain* continue à soutenir sa politique anti-colonisatrice

La question n'est plus que de savoir dans quelle proportion cette réduction devra être appliquée.

Le ministre reconnaît que, pour obtenir de la réforme des tarifs un effet vraiment utile, il faut que la réduction soit ***considérable***. Il s'arrête à un tarif dont la moyenne sera 30 c.

Le ministre ne se dissimule pas que cette réforme réduira, au moins pendant les premières années, le produit net de la poste, surtout à cause de l'augmentation des frais de transport et de distribution à laquelle on ne peut échapper.

Il est curieux de voir l'administration reconnaître, en termes très clairs, l'injustice de la taxe rurale. Il y a long-temps que le public avait compris cela. Copions textuellement :

« La première réduction à faire dans les tarifs actuels est assurément celle de la taxe rurale. On ne peut concevoir, en effet, qu'une lettre doive payer un port plus ou moins élevé, ***selon qu'il paraît ou non nécessaire à l'administration d'établir un bureau de poste ou de distribution dans la commune d'où elle part ou bien dans celle où elle arrive***, car il faut bien remarquer que les communes que l'on appelle rurales, en termes de poste, sont simplement celles où il n'existe pas d'établissement postal. D'un autre côté, sur 22 millions de lettres qui acquittent la taxe rurale, et qui, par conséquent, intéressent la plupart des populations agricoles, il y en a 10 millions qui ne franchissent pas 40 kilomètres, et 7 millions et demi qui ne vont pas au-delà de 150.

Certainement, à tous égards, ce sont là les correspondances qui méritent le plus un dégrèvement, et d'autant mieux qu'elles ne feront ainsi que rentrer sous la loi commune, c'est-à-dire qu'elles seront taxées en raison de la distance parcourue. Ce sont aussi ces correspondances dont le nombre, par les progrès de l'instruction primaire dans les campagnes, doit le plus augmenter. C'est, en effet, un avenir sur lequel on peut compter avec certitude, qu'une augmentation du nombre des lettres proportionnelle à l'accroissement du nombre des individus sachant écrire, lorsque le bas prix du port des lettres ne mettra pas obstacle aux correspondances.

Doit-on adopter une taxe unique ou une taxe progressive par zones ? Le ministre déclare qu'à moins de réduire la taxe à 10 cent., comme en Angleterre, il regarde comme impossible d'établir une taxe unique pour toute la France.

Les résultats obtenus en Angleterre ne lui paraissant pas encourageants, il n'hésite pas à choisir le tarif proportionnel du projet de loi. (Voir notre numéro du 27 février.)

Le ministre s'efforce de justifier la réduction à 10 c. pour les lettres au nombre de 16 millions qui n'ont à parcourir que 20 kilomètres. Son principal argument est celui-ci :

« Ces lettres appartiennent toutes aux relations de famille, aux intérêts de l'agriculture et à ceux du petit commerce. A nos yeux, elles méritent, autant que celles soumises à la taxe rurale, tout l'intérêt du gouvernement, et elles sont aussi susceptibles de devenir beaucoup plus nombreuses si leur taxe est très faible, parce qu'en effet ce sont des correspondances de tous les jours, de tous les moments ; elles ne traitent pas absolument d'affaires, elles sont pour ainsi dire des conversations par écrit, qui se multiplient de plus en plus au fur et à mesure que la population des campagnes deviendra plus lettrée, plus instruite, ce qui est le but constant des efforts du gouvernement et des vôtres. Ces correspondances, qui

(1) Voir le numéro d'hier.

ordinaire si l'on compare les différentes taxes dans le système actuel et dans le système proposé.

	TARIF ANCIEN.	TARIF PROPOSÉ.
20 kilom. et au-dessous.	» f. 20 c.	10 c.
De 20 à 40 kilom.	» 20	20
40 80	» 30	30
80 120	» 40	30
120 150	» 40	40
150 220	» 50	40
220 300	» 60	40
300 360	» 70	40
360 400	» 70	50
400 500	» 80	50
500 600	» 90	50
600 750	1 » »	50
750 900	1 10	50
900 et au-dessus.	1 20	50

Sans compter la suppression du décime rural sur 17 500 000 lettres qui le supportent actuellement dans les cinq premières zones.

La taxe des lettres adressées aux sous-officiers et soldats de terre et de mer, qui est aujourd'hui de 25 cent., sera réduite à 10 cent., sans obligation d'affranchissement ; mais le ministre refuse cette faveur pour les lettres adressées par ces militaires à leurs parents. Il pense que cette mesure entraînerait trop d'abus.

Les lettres venant des colonies ou des pays d'outre-mer, ou les lettres allant à ces destinations, jouiront, ***pour leur trajet en France***, de la diminution du tarif.

L'exposé des motifs ne dit rien ni sur les lettres dans l'intérieur des villes, ni sur celles dans l'intérieur de Paris, ni sur celles pour les pays étrangers. Il résulte d'un tableau comparatif inséré dans l'exposé que rien n'est changé aux taxes de ces trois catégories de lettres.

Quant au transport des lettres par d'autres personnes que les agents de l'administration des postes, le ministre ne discute pas le monopole du gouvernement ; il le pose, et demande que le transport des lettres soit interdit à tout le monde, excepté dans les deux cas mentionnés au projet. (Voir notre n° du 27 février.)

Relativement à l'intervention de l'inspecteur des postes que le projet de loi autorise dans les cas de contravention en matière de postes, le ministre dit qu'elle aura pour effet de tempérer les rigueurs de la loi, dans tous les cas où l'intention de la fraude ne serait pas prouvée et d'exonérer dans ces cas les contrevenants de bonne foi, des frais et du désagrément des poursuites judiciaires.

Pour justifier l'article du projet de loi qui réduit à 2 pour cent le droit de 5 pour cent perçu jusqu'à ce jour par l'administration des postes sur les envois d'argent, **M. Lacave-Laplagne** ne donne qu'un motif : ***se mettre en harmonie avec le tarif des messageries*** !... Ne dirait-on pas d'un boutiquier qui, voyant son concurrent lui enlever ses pratiques par une baisse de prix, se décide enfin à recourir à ce moyen pour conserver sa clientelle ? Un ministre homme d'Etat aurait dû, ce nous semble, invoquer des considérations d'un ordre supérieur. S'occuper des envois d'argent, et ne pas voir qu'il y a une grande et magnifique question d'ordre gouvernemental, ne pas s'en douter même ! c'est à désespérer même les amis les plus dévoués, pourvu qu'ils aient la moindre idée de

---

aussi et faire repentir les dieux de leur incartade ; Jupiter est d'autant plus tenté de voir le séjour des hommes, et surtout des femmes, que Mercure lui a remis en secret le portrait de la belle Junonadière. Ces traits charmants enflamment le maître des dieux, très combustible comme chacun sait ; le voici en route pour Paris.

Ce premier acte nous avait donné bonne opinion de la pièce ; pendant les premières scènes du second acte, l'intérêt se soutient encore. Nous sommes à Paris, Mars est troupier, portant suivant la dernière mode ses bretelles par dessus son uniforme. Bacchus s'est fait marchand de vin, Neptune porteur d'eau, Mercure chevalier d'industrie, quelque peu voleur ; Apollon, écrivain public ; Vénus, dame de comptoir, Cérès, boulangère ; Flore, marchande de fleurs ; Pomone, marchande de fruits ; Terpsichore professe la polka. Quant à Minerve (il faut applaudir à cette conception des auteurs), Minerve a senti que la vertu ne conduisait dans le monde civilisé qu'à la misère, elle se fait lorette.

Toutes les professions, toutes les branches de l'activité humaine représentées, c'était un cadre dans lequel il était facile de faire entrer la critique sociale. Nous avons pensé un instant que MM. Cordier et Clairville, jaloux des trophées de M. Pyat, allaient faire un autre *Diogène*. Nous l'avons cru, surtout lorsque nous avons vu Bacchus mêler à son vin mille ingrédients hétérogènes, Cérès vendre à faux poids, Minerve rançonnant les Anglais, mais rançonnée par ses ***amants de cœur*** et enseignant aux jeunes gens qui veulent faire l'amour qu'un billet de banque est aujourd'hui le principal, sinon le seul moyen de séduction ; mais bientôt les espérances que nous avions fondées sur les *dieux de l'Olympe* se sont évanouies. Nous avons dû reconnaître que les auteurs n'avaient en vue aucun enseignement sérieux, qu'ils visaient exclusivement à l'esprit ; que, s'ils se montraient de temps en temps socialistes, c'était par inadvertance et par *raccroc*. Après avoir placé tous leurs dieux dans la position la plus compromettante, après les avoir fait traquer par Jupiter, qui se travestit tantôt en officier, tantôt en sergent de ville, et les avoir conduits jusqu'au seuil de la police correctionnelle, MM. Cordier et Clairville nous montrent l'Olympe repentant, implorant la clémence de Jupiter, qui pardonne à condition qu'on ne descendra plus des nuages.

C'est là un pauvre dénouement, et nous ne voyons pas trop qui peut faire son profit de cette morale. Il vaut mieux siéger dans l'Olympe un trident ou une lyre à la main, que de se faire à Paris porteur d'eau ou écrivain public, voilà des conseils qui peuvent être utiles à Neptune et au dieu des vers. Quant à l'humanité, qui n'est pas admise dans l'Olympe, et qui n'a pas le choix de son séjour, elle se souciera de cette moralité *comme un poisson d'une pomme* ; nous employons une comparaison de M. V. Hugo. En entrant dans la critique sociale avec plus d'énergie, en y persistant avec plus de constance, les auteurs avaient-ils à craindre d'être abandonnés par le public ? Nullement, la sympathie du parterre, il l'a prouvé maintefois, est acquise aux idées sociales. Dans les *Dieux de l'Olympe*, le public a, comme nous, applaudi le commencement de la pièce, toutes les scènes qui présentaient un caractère d'enseignement. Si le succès a été compromis par quelques murmures, c'est à la fin, au moment où les auteurs abandonnent toute idée générale pour se renfermer dans les infortunes conjugales et dans le désespoir de Vulcain. Vulcain en veste ronde, agenouillé et prosterné en tournant le dos au parterre, n'est pas un point de vue qui doive longtemps occuper les regards. MM. Cordier et Clairville feront sans doute une coupure à l'endroit que nous leur indiquons. Au surplus, dans le cours de la pièce nouvelle, ils ont déployé beaucoup d'esprit. Le prologue seul suffirait pour prouver que les auteurs ont de l'originalité, de la légèreté dans le style ; il ne leur manque pour obtenir un succès complet et durable, que de rattacher leurs conceptions à des points de vue élevés, à des doctrines fécondes.

Le carnaval est fini, tant mieux : les joies civilisées sont toujours mêlées de mensonge, de fourberie, elles assombrissent le cœur plutôt qu'elles ne l'épanouissent. Aux bals de l'Opéra, par exemple, que de corsaires masculins et féminins se mettent en campagne, que de pièges, que d'embûches ! Ne se croit-on pas à la cour de Clopin-Trouillefou, le roi des truands, quand on surprend des dialogues comme ceux-ci :

— Charmant domino, viendras-tu souper avec moi ?

— Cela dépend ; combien as-tu à dépenser ?

— Sois tranquille, tu ne manqueras de rien.

— Je veux savoir ce qu'il y a dans ta bourse.

— Tu n'as donc pas de confiance en moi ?

— Je n'ai pas de confiance dans un homme aussi mal chaussé.

Autre bucolique.

— Je ne veux pas qu'on tâte ainsi ma pèlerine et mon capuchon. On dirait que tu veux me dévaliser. Au lieu de me prendre mon argent, tu ferais mieux de m'en donner.

— Tu as raison, mais je rougirais de t'offrir autre chose que de l'or, et je n'en ai pas sur moi.

— Si tu avais une pièce d'or, tu me la donnerais ?

— Assurément, mais je n'en ai pas.

— Voyons ce que tu as. Tiens ! des pièces de cent sous dans ton gilet ? Donne-les moi toujours.

— Tu ne voudrais pas les accepter.

— Eh bien change-les moi contre cette pièce de 20 francs.

— A la bonne heure !

L'échange s'accomplit.

— Eh bien ! s'écrie alors le domino, tu disais que si tu avais une pièce d'or, tu me la donnerais, tu en as une maintenant, donne-la moi.

Autre idylle.

Deux dominos noirs prennent le bras d'un cavalier qui leur paraît *bon enfant*, et lui disent :

— Je te connais.

— Que savez-vous de particulier sur mon compte ?

— Pas grand chose, mais je veux avoir le plaisir de me promener avec vous ; d'ailleurs, mon amie a très soif, elle a besoin de se rafraîchir.

L'AMIE. Il est inutile de dire cela à monsieur, tu vois comme il s'empresse de nous offrir des rafraîchissements.

PREMIER DOMINO. Nous sommes seules, monsieur, et nous avons eu l'imprudence de venir ici sans argent.

Le cavalier trouverait bien mesquin de refuser et se laisse entraîner jusqu'au comptoir des rafraîchissements. Chaque domino prend une groseille.

— Ah ! mon Dieu ! s'écrie l'un d'eux, que je suis bête de ne pas avoir demandé du punch !

— Prends-en tout de même, reprend l'autre. Monsieur nous donnera bien aussi quelques boîtes de bonbons.

Voici mes dominos accaparant et attirant à eux toute la boutique. Le monsieur, très effrayé, paie les groseilles en toute hâte et se sauve. On le poursuit, il est rattrapé.

— Monsieur, vous êtes bien bon, mais il nous faudrait encore 20 sous pour notre vestiaire. Nous ne savons comment faire pour retirer nos manteaux. Nous n'avons pas non plus d'argent pour notre voiture. Il faudrait encore.....

LE CAVALIER (impatienté). Mesdames, je suis heureux de vous avoir rendu un léger service ; pour le reste, adressez-vous à d'autres personnes.

L'UN DES DOMINOS. C'est qu'on ne trouve pas toujours des figures aussi *honnêtes* que celle de monsieur.

Puisque nous sommes au chapitre des roueries, disons un mot de l'*Observateur*, journal français qui se publie à Londres. Depuis long-temps ce journal dérobe à la *Démocratie* des articles qu'il publie comme appartenant à sa propre rédaction. Non seulement l'origine de ces articles n'est pas indiquée, mais on leur attribue parfois et très sciemment de faux extraits de baptême. C'est ainsi que l'*Observateur*, pour faire mieux valoir à ses lecteurs une revue dramatique qu'il nous avait prise, l'a décorée des initiales de M. Jules Janin, et nous avons l'esprit assez mal fait pour ne pas accepter cette substitution comme un honneur.

L'Observateur, qui lit avec tant de profit la *Démocratie pacifique* et qui sait si bien moissonner sur nos terres avec ses ciseaux, feint au surplus d'ignorer notre existence, et jamais dans ses revues de la presse parisienne il ne daigne mentionner notre avis. Déjà nous avons signalé à l'*Observateur* cette étrange conduite, il y a persévéré. Nous l'avions qualifié de *compilateur*, c'est *voleur* que nous voulions dire. En faisant cette rectification, nous savons qu'elle sera lue par les journalistes qui nous pillent, mais nous savons aussi que ce passage du moins ne sera pas reproduit par eux.

VICTOR HENNEQUIN.

2° M. Mac-Lane répondit, le 3 janvier, qu'il avait eu, avec lord Aberdeen, une entrevue dans laquelle celui-ci lui avait dit que les préparatifs militaires n'avaient pas été commencés à l'intention des Etats-Unis, mais que la situation de la question de l'Orégon leur donnait beaucoup d'à-propos, et qu'ils seraient continués en vue de la possibilité d'une rupture sur cette question.

3° Le 27 décembre, M. Pakenham, l'agent anglais, écrivait à M. Buchanan, et, reconnaissant que les négociations avaient échoué, il proposait, comme dernière ressource, de soumettre la question à l'arbitrage d'une troisième puissance désintéressée.

4° Le 3 janvier, M. Buchanan répondait par un refus; on ne peut pas, dit-il, exposer aux chances d'un arbitrage des droits clairs et incontestables; et d'ailleurs le gouvernement n'a pas le droit d'enlever au peuple la décision d'une question de droit territorial, pour la soumettre à une puissance étrangère.

5° M. Pakenham se bornait à répondre, le 30 janvier, qu'il transmettrait à Londres le refus et les explications du président.

6° Le 16, M. Pakenham reprenait l'initiative, et, après avoir constaté que la question de droit était douteuse puisqu'on la discutait depuis un demi-siècle, qu'elle était par conséquent sujette à arbitrage, il proposait, dans le cas où les Etats-Unis se défieraient des têtes couronnées, de soumettre la question de droit d'abord, puis celle de partage, à une commission mixte, composée de citoyens distingués.

7° Le 4 février, M. Buchanan repoussait formellement, par ordre du président, ce second mode d'arbitrage, toujours parce que ce serait exposer des droits incontestables à l'erreur ou à la partialité des arbitres.

Là s'est arrêtée cette correspondance, sur le caractère et sur les résultats de laquelle le président a gardé le plus profond silence dans son message, où il s'est borné à exposer quelques arguments en faveur des droits exclusifs des Etats-Unis au territoire de l'Orégon.

Ce nouvel avortement des négociations a jeté de vives appréhensions dans le monde politique; on ose à peine espérer, maintenant, que l'Angleterre fera encore des offres de partage, et, pour prévenir ou au moins ajourner une catastrophe, on ne compte plus que sur la sagesse du sénat.

La bruit courait aussi que de nouvelles conditions de partage très modérées auraient été offertes par le cabinet de Saint-James. L'Angleterre, disait-on, renonçait à la navigation du Columbia, et accepterait la parallèle du 49e degré, en la faisant seulement un peu dévier sur les côtes de l'Océan Pacifique, de manière à donner à l'Angleterre l'île de Vancouver et le libre accès du détroit de Fuca.

On doit sans doute féliciter le gouvernement anglais des efforts qu'il fait pour éviter de sanglantes extrémités; et nous devons en même temps remarquer que ces attentions délicates vont beaucoup plus loin à l'égard du gouvernement de l'Union qu'à l'égard du cabinet français.

On lit dans le *Moniteur* de ce matin :

Le ministre de la marine s'empresse de livrer à la publicité les listes ci-jointes, qu'il a reçues aujourd'hui même, des hommes tués ou blessés à l'attaque des batteries et du barrage d'Obligado, dans le Parana, le 20 novembre 1845. En adressant ces listes au ministère, M. le contre-amiral Lainé s'exprime ainsi qu'il suit :

« J'annonce avec plaisir à Votre Excellence que les officiers et marins blessés et amputés, traités à l'hôpital de l'ex-légion française, sont tous en bonne voie de guérison, et j'espère qu'ils seront conservés à leurs familles. »

État nominatif, par bâtiments, des hommes tués ou blessés pendant l'attaque des batteries et du barrage d'Obligado, dans le fleuve du Parana, le 20 novembre 1845.

Brick *le San Martin*, commandé par M. Tréhouart, contre-amiral :

ÉTAT-MAJOR. — *Morts des suites de leurs blessures* : MM. Michaud, enseigne de vaisseau; Hello, id. — *Blessés* : Tailhades, élève de 1re classe; Fralabuy, volontaire.

EQUIPAGE. — *Tués* : Tréguier, quartier-maître, canonnier de 2e classe. Lamberaon, id. id. de 1re classe. Le Tertre (Henri), matelot de 1re classe. Joué, id. de 2e classe. Le Gali (Olande), id. id. Cignon, id. de 3e classe. Blanc (Albin), id. id. Hallais (André), id. id. Blacher, apprenti marin. Giraud (Victor), mousse. Morvan, id. — *Blessés* : Dumas, maître canonnier. Biorin, maître charpentier. Daumalin. Bauchair. Fontaine. Grévon. Gaudeau. Chaplain. Berthoud. Cassard. Citerne. Guichoux, quartier-maître. L'Hostic (Joseph), matelot. Nédellec, id. Lecquet, id. Chatel, id. Bouard, id. Le Berra, id. Hoffard, id. Brulé, id. Piriou, quartier-maître. Duchesne, mousse. Crenu, matelot. Pougny, id. Le Bobinnec, id. Mallet, id.

Le brick le *Pandour*, commandé par M. Duparcq, lieutenant de vaisseau :

ÉTAT-MOJOR. — *Tués* :... — *Blessés* : M. Vidal de Verneix, enseigne de vaisseau, second.

ÉQUIPAGE. — *Tués* : Boyard, novice. — *Blessés* : Jaffro, matelot de 2e classe. L'hermite, matelot de 1re classe. Josselin, matelot de 3e classe. Lefranc, matelot de 2e classe. Rib, id. Cottard, id. Perron, apprenti marin. Heraud, matelot de 3e classe. Marec, novice. Botezec, id. Pelvé, mousse.

Le brick-goëlette *Procida*, commandé par M. Morin de la Rivière, lieutenant de vaisseau :

ÉQUIPAGE. — *Tués* : Le Roux (Guillaume), matelot de 3e classe. Derdo (Alexandre), id. — *Blessés* : Stéphany (François), matelot de 3e classe. Embry (Auguste-Henri), id. Augier (François-Joseph), quartier-maître de manœuvres.

Le bâtiment à vapeur *le Fulton*, commandé par M. Mazères, lieutenant de vaisseau :

ÉTAT-MAJOR. — *Blessé* : M. Daviel (Jules), élève de 2e classe.

ÉQUIPAGE. — *Tués* : Gousset (Théodore), maître mécanicien de 2e classe. Moreau (Jules), mousse. — *Blessés* : Sannier (Joseph), 2e maître canonnier de 1re classe. Morvan (Pierre), matelot de 2e classe. Hède (François), id. de 3e classe. Bouisson (Pierre), chauffeur de 2e classe. No... (Claude), id. de 1re classe.

La gabarre l'*Expéditive*, commandée par M. de Miniac, lieutenant de vaisseau;

... des partisans de la guerre. La situation d'Abd-el-Kader était périlleuse. Il s'en est tiré au moyen d'un stratagème fort adroit. Feignant de céder aux désirs belliqueux des Kabyles réunis, il a ordonné à haute voix à son kalifat Ben-Salem de rassembler tous ses contingents, et d'attaquer à leur tête la gauche de notre colonne, pendant que lui, avec sa cavalerie, descendrait dans la plaine, et viendrait se jeter sur notre convoi, et assaillir les derrières de nos troupes quand elles seraient bien engagées dans les montagnes.

» En effet, le 19 à midi, on aperçut un gros rassemblement de Kabyles sur la gauche, et bientôt après on distingua presque à la hauteur des neiges du Jurjura les cavaliers de l'émir contournant la chaîne et s'éloignant rapidement vers le Sud. Il n'y avait pas d'espoir d'atteindre par des sentiers affreux un ennemi qui avait une pareille avance. Cependant notre infanterie se porta dans cette direction avec toute la rapidité possible, et se trouva quelques heures après en face de trois ou quatre mille Kabyles, qui furent assaillis avec une grande vigueur, débusqués de toutes leurs positions et forcés enfin de défiler dans un ravin profond sous la fusillade d'un bataillon du 53e. Leurs pertes dans ce moment furent considérables.

» Dès le lendemain des chefs des tribus environnantes demandaient à rentrer en grâce. Ils accusaient amèrement la perfidie et la lâcheté d'Abd-el-Kader, qui, après les avoir compromis, les abandonnait sans combattre.

» On assurait que Ben-Salem lui-même, n'osant plus séjourner dans le pays, avait suivi son maître.

Dans cet état de choses, vous comprendrez que nos affaires seront faciles à arranger de ce côté. Les Kabyles ne demanderont qu'à revenir à leurs habitudes commerciales, et dans peu de jours probablement la tranquillité rétablie sera plus solide que jamais.

» Dans sa fuite à travers les montagnes Abd-el-Kader a perdu bon nombre de bêtes de somme. Il est allé coucher à l'Est de Hamza; depuis lors nous n'avons plus eu de ses nouvelles à Alger.

» Depuis le 20, le maréchal s'occupe à réorganiser le pays troublé par l'apparition d'Abd-el-Kader, et à régler le châtiment de ceux qui nous ont fait défection. Il est attendu le 25 ou le 26 à Alger. Ses troupes, qui tiennent la campagne depuis plus de quatre mois, auront quelques jours d'un repos bien nécessaire, et pourront peut-être rentrer dans leurs cantonnements jusqu'à la fin de la mauvaise saison.

» Ainsi finira, je l'espère, cette longue crise, dans laquelle Abd-el-Kader aura usé, avec son ascendant moral, les ressources matérielles des populations d'un bout de l'Algérie à l'autre. Notre autorité va se rétablir partout plus forte que jamais. »

Un premier vote sur le projet de sir Robert Peel a eu lieu à la chambre des communes le 28 février, à 3 heures 1/4 du matin. L'amendement proposé par M. Mines, pour l'ajournement à six mois, équivalant au rejet, a été repoussé par 337 voix contre 240 : majorité, 97 voix.

Dans les premiers moments on avait pensé que cette majorité serait plus considérable, et peut-être diminuera-t-elle encore dans les dernières épreuves que subira le bill en discussion; mais c'est à la chambre des lords que se rencontrera la vraie et sérieuse difficulté; malgré l'agitation du pays et malgré le vote de la chambre des communes, qui est certainement acquis à la réforme douanière, nous persistons à croire que celle ci sera repoussée par les lords dans cette première session, sauf à eux à céder dans la session suivante.

On lit dans le *Messager* :

« Dans la séance de la chambre des lords du 27, le comte de Ripon a déposé sur le bureau la formule de remerciements à l'armée des Indes. Le reste de la séance n'a pas offert grand intérêt. La chambre s'est ajournée à lundi. »

BELGIQUE. — On lit dans l'*Indépendance belge* du 28 février : « Une interpellation de M. Dumon-Dumortier a provoqué hier, au Sénat, des explications sur la situation du ministère; il a établi que l'état d'incertitude qui règne maintenant sur la position du cabinet, est on ne peut plus déplorable, que les affaires du pays s'en ressentent et qu'il est urgent de mettre un terme à cet état de choses. M. le ministre de la justice a répondu qu'il n'admettait pas avec M. Dumon-Dumortier qu'il y eût crise ministérielle; il a affirmé qu'il n'y a jusqu'à ce moment aucun désaccord dans le cabinet, et qu'il y a tout lieu d'espérer que dans la question de l'enseignement on arrivera à une solution satisfaisante pour toutes les opinions modérées.

Après ces explications, la discussion a continué sur le budget de la justice, qui a été adopté dans son ensemble à l'unanimité des 29 membres présents.

Le Sénat s'est ensuite ajourné au 16 mars prochain.

Elections dans le grand-duché de Bade.

Les élections seront bientôt terminées dans le grand-duché de Bade, et selon toutes les probabilités l'opposition remportera une victoire éclatante. Le gouvernement badois reconnaît trop tard qu'en écoutant les insinuations du parti ultra-catholique il s'est trompé, et que les manifestations de ce parti, pour être ardentes, ne sont pas partagées par la majorité du pays. Toutes les élections qui ont eu lieu jusqu'à présent ont été autant de triomphes pour le parti de la liberté de conscience illimitée, même là où le parti ultramontain est très riche et très puissant.

BUENOS-AYRES. — Après le combat de l'Obligado, Rosas a rendu un décret par lequel tous les navires, sous quelque pavillon que ce soit, qui étaient entrés dans les eaux du Parana, à la suite et sous la protection des escadres combinées de France et d'Angleterre, seront confisqués et déclarés bonne prise s'ils abordent dans les ports de la confédération argentine. Si des particuliers font eux-mêmes la capture de ces bâtiments, le produit de la vente leur sera acquis. Les capitaines et les équipages capturés seront jugés et punis comme pirates.

— Deux régiments d'infanterie anglaise, le 45e et le 73e ont été débarqués à Montevideo. Les escadres française et anglaise, après avoir réparé leurs avaries à la suite du combat d'Obligado, ont remonté sans obstacle le Parana, et se trouvaient le 5 décembre, à deux lieues environ au-dessus de Rosario.

Le Paraguay a déclaré la guerre à Rosas.

---

l'Algérie.

— A la suite d'un différend au sujet des cliniques de la Faculté de médecine, M. Orfila a donné sa démission de membre du conseil général des hospices de Paris. On a lieu de douter que cette détermination soit définitive.

— Mme Marie-Catherine Monge, comtesse de Peluze, est décédée à Paris, dans sa 99e année.

— M. Jules Duval, substitut du procureur du roi près le tribunal civil de Rhodez, a donné sa démission.

— La chambre consultative des arts et manufactures d'Angers vient de prendre une détermination tendant à obtenir de la Banque de France l'établissement d'un comptoir d'escompte.

— L'instruction relative aux soustractions commises dans les bureaux de la poste est terminée, et la chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant la cour d'assises un ancien employé de l'administration, et deux autres individus accusés d'avoir participé à ces infidélités.

L'affaire sera jugée très prochainement.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« On dit qu'une réunion de banquiers de Paris doit avoir lieu très prochainement, dans laquelle on s'occupera d'une pétition à la chambre de commerce de Paris, ayant pour objet la spécification plus complète des fonctions d'agents de change. »

— D'après le *Journal du Loiret*, le bruit s'est répandu ces jours-ci que l'inauguration du chemin de fer d'Orléans à Tours devait être ajournée, parce qu'on aurait découvert que les rails et les coussinets fournis par les entrepreneurs n'avaient pas le poids exigé par le cahier des charges. Nous répétons ce bruit sans le garantir.

— La clôture de la chasse a eu lieu hier dans le département de la Seine. La vente du gibier est interdite à Paris à partir d'aujourd'hui.

LA GUERRE PERFECTIONNÉE. — Parmi les renforts d'artillerie légère qui vont être envoyés en Afrique, une batterie sera munie des appareils nouvellement expérimentés. Ces appareils consistent dans l'étoupille inflammable qui allume le canon, sans le secours du feu, par un procédé chimique; dans les trains articulés, qui permettent de faire passer ces pièces par les endroits les plus inaccessibles, et dans les caissons suspendus, lesquels préservent la poudre du tamisage occasionné par les secousses, et qui lui fait perdre près d'un tiers de sa force.

FUITE INUTILE. — Ces jours derniers, une fille Bouteiller, enceinte de 7 à 8 mois, prévenue du crime de faux, et renfermée depuis peu de temps dans la maison d'arrêt de Caen, parvint à se faire remettre une certaine quantité d'étoffe noire destinée, disait-elle, au raccommodage de l'une de ses robes. Puis la rusée commère s'affubla de cette étoffe, qu'elle disposa de manière à imiter le mieux possible les larges vêtements dont sont couvertes les religieuses attachées au service intérieur de la maison; avec quelques chiffons et du papier blanc, elle compléta l'ensemble du costume, puis appelant à elle toute sa présence d'esprit, s'armant de résolution, elle frappa et se fit ouvrir par le gardien de service la porte du préau des femmes et les deux portes du corridor de sortie. Elle était déjà hors d'atteinte, quand on s'aperçut de sa disparition.

D'après le *Haro*, cette femme que la police a fait chercher avec activité, vient d'être arrêtée à Caen dans une maison où elle était cachée.

La femme Levalois, soupçonnée de l'avoir aidée dans la confection de son costume, a été envoyée à Beaulieu. D'autres personnes sont soupçonnées d'avoir favorisé cette évasion, sur laquelle une instruction est commencée. On dit que cette fille n'a pas nom Bouteiller, et qu'elle est sœur d'un curé du département.

UNE INDISCRÉTION. — La *Gazette d'Augsbourg* contient, sous la rubrique de Rome, 14 février, une lettre dans laquelle on prétend que l'interrogatoire subi par l'abbesse polonaise Mieczyslawska n'aurait pas été fidèlement reproduit par les journaux qui se sont les premiers occupés de cette affaire. La révélation de ce document serait due, selon cette correspondance, à l'indiscrétion d'une personne qui se le serait procuré à l'aide d'un abus de confiance. « Quoi qu'il en soit, ajoute la *Gazette d'Augsbourg*, le saint-père, irrité contre l'auteur de cette révélation, a ordonné une enquête sévère pour le faire découvrir et châtier. Le cardinal Lambruschini a adressé à l'ambassadeur de Russie, M. de Routenieff, une note dans laquelle il proteste contre une publication qui a eu lieu sans l'aveu du saint-siège, et qui ne peut être émanée que d'un parti intéressé à faire échouer les négociations entamées. La même protestation a été adressée aux nonces apostoliques auprès des diverses cours. On dit que le souverain pontife a exigé qu'il fût officiellement écrit à l'empereur de Russie au sujet de cette affaire, et qu'on lui en témoignât son déplaisir. »

HYDROGRAPHIE. — On lit dans le *Journal du Havre* : « Voici un nouveau renseignement qui vient fort à propos confirmer les conclusions que nous avons tirées de l'observation contenue dans une bouteille trouvée ces jours derniers sur notre côte, à savoir... — l'existence d'un courant qui, prenant son point de départ au moins aussi loin que le 30e degré de longitude, se dirige de l'Ouest-Sud-Ouest vers la Manche, et y entre avec une vitesse moyenne de six nœuds par jour environ.

» Le Lloyd a fait publier dans tous les journaux anglais la note suivante, trouvée dans une bouteille recueillie sur les côtes de France :

« Juillet 27, 1845.

» Brick *Bravo*, de Londres, allant de Hambourg à la Jamaïque, par 46° 15' latitude nord et longitude 15° (17° 20) Ouest.

» Mon espoir, en jetant cette bouteille d'expérience, est d'apprendre un jour où elle a été trouvée. Depuis deux jours, j'ai des vents variables du Nord-Ouest à l'Ouest, grosse brise, et je trouve de très violents courants semblables à ceux du détroit de Gibraltar. Cette nuit, entre minuit et minuit et demi, nous avons traversé un violent remous, pareil à un raz-de-marée. Par des observations de chronomètre et de latitude, je trouve chaque jour des différences de trente milles avec les résultats des deux jours précédents. On m'a souvent parlé de l'existence d'un courant Nord-Ouest, et marqué dans cette direction sur les cartes : je le trouve se dirigeant au Sud-Est.

» James PAIN, *Master*. »

« Cette note, jetée à la mer à environ cent lieues dans le Nord-Ouest du cap Finistère, était donc à peu près à deux cent quarante lieues, dans le Sud-Ouest 1/4 Ouest du lieu où elle a été trouvée; trajet qu'elle a effectué en six mois et demi. Il en résulte que dans ce laps de temps, elle a été portée dans la direction du Nord-Est 1/4 Est, avec une vitesse moyenne de trois milles et demi par jour.

» L'observation précédente donnait à ce courant, à un quart près, la même direction et une vitesse d'un tiers supérieure.

» Ainsi, l'existence du courant entrant en Manche et sa direction Est-Nord-Est sont bien et dument constatées. »

[illegible] son absence, et à sa place ils trouvèrent l'ami officieux qui, malgré ses protestations, fut conduit où devait aller le délinquant. Le même soir, le véritable coupable se rendait également en prison. Le concierge, lui riant au nez, lui dit qu'il n'avait que faire de lui, puisque A... venait d'être incarcéré. Le véritable A... demanda une explication ; l'incivil guichetier lui tourna les talons. Alors, ne comprenant rien à tout cet imbroglio, A... retourna paisiblement chez lui, se proposant bien, sans doute, de demander à sa chaste moitié le mot de l'énigme.

UN COUPLE ROYAL. — Une lettre de Lisbonne annonce que la reine de Portugal est bien près d'accoucher. La vie privée de la reine et celle de son époux ressemblent bien plus à celle d'un ménage bourgeois qu'à l'attitude d'un couple royal. Ils se promènent chaque jour bras dessus bras dessous, dans les rues de Lisbonne, et lorsqu'ils ne sont pas d'accord sur le but de leur promenade, ils se séparent, et chacun des royaux conjoints va de son côté.

LA MUSIQUE ET LA VANITÉ. — Une scène très plaisante s'est passée ces jours derniers dans une salle de l'Hôtel-de-Ville de Cateau.

Les musiciens de la garde nationale donnaient un concert suivi d'un bal. A onze heures, leurs poumons étaient fatigués, et ils se retirèrent avec armes et instruments. Ce n'était pas le compte des danseurs et des danseuses. On eut alors recours à l'obligeance d'un jeune homme qui s'empressa de se mettre au piano. Alors un homme se précipite. Il prend le pianiste à la gorge : « Tu ne joueras pas, dit-il, je te le défends !.... Veux-tu déshonorer notre famille ? veux-tu la déshonorer ?... Pense qui nous sommes ! Pères, fils, oncles, neveux, cousins de fonctionnaires.... Et tu vas te rendre la risée du public en le faisant danser ! Demain, ce sera la fable de notre ville ! On dira qu'un membre de notre famille consulaire a servi de ménétrier... Je te le défends, encore un coup ! ou je t'exclus de mes raouts. »

Pendant cette allocution, le jeune homme se débarrassa des étreintes de son parent et persista dans son obligeance que chacun trouva du meilleur goût. — En avant deux ! Notre pauvre furieux prend son chapeau, et sa femme, et sort du bal l'œil enflammé...

MOEURS ANGLAISES. — Une rupture de promesse de mariage a conduit devant le tribunal Miss Caldicott, jeune personne du plus haut mérite, âgée de 19 ans, et M. Beagin, qui déclare qu'il n'a jamais promis mariage, que cependant actuellement il ne le refuse pas, et que la plainte a été trop tôt portée devant la cour.

L'avocat de Miss Caldicot, après avoir énuméré les qualités personnelles de sa cliente, et la parfaite considération dont elle est entourée, établit qu'elle a été contrainte à former cette plainte contre M. Beagin, jeune homme de 26 ans, qui, après avoir tout tenté pour s'emparer de ses affections, et lui avoir promis mariage, a violé sa parole de la manière la plus outrageante.

Présenté au père de la jeune personne, M. Beagin se fit recevoir comme prétendu chez les amis de l'honorable famille de Miss Caldicott ; pendant plus d'une année il lui fit une cour assidue, loua une maison à Maidahill, la fit meubler avec soin, et les préparatifs du mariage furent poussés si loin, que les robes de la mariée furent achetées le 24 août dernier. M. Beagin engagea Miss Caldicott à venir voir si leur maison future lui convenait. Profitant alors de cette occasion, il lui dit en tête à tête, que malheureusement il ne pouvait réaliser le projet qu'il avait eu de l'épouser, car après toutes ces dépenses-là payées il ne lui resterait plus environ que 3 à 400 livres de fortune.

Interpellé par la famille et les amis de la jeune personne, M. Beagin persista dans cette allégation fausse en tous points, ainsi que le prouvent toutes ses relations sociales dont une n'a pas craint de lui prêter une fois 2 000 liv., et une autre fois 3 000 liv. qu'il a très ponctuellement rendues. Il déclare n'avoir aucun reproche à formuler contre Miss Caldicott, et offre de l'épouser pour concilier l'affaire.

Mais la famille, se fondant sur les tristes conséquences qui résulteraient inévitablement d'un mariage contracté sous de tels auspices, se refuse à tout arrangement de cette nature.

Le président condamne M. Beagin à 300 liv. de dommages-intérêts.

NAUFRAGES. — Le 12 novembre, le trois-mâts *la Caroline*, du Havre, a fait côte à Bourbon. Il a été impossible de le relever ; la mâture était abattue et la coque défoncée. On essayait de sauver la cargaison, mais il est à craindre, d'après l'état du navire, qu'on n'ait pu achever le déchargement.

Le navire *le Dumont-d'Urville* a fait naufrage en entrant dans le Gange. L'équipage est sauvé.

MISÈRE EN BELGIQUE. — On lit dans un journal belge de samedi :

« La presse flamande enregistre depuis quelques jours une bien déplorable série de morts et de désordres, résultant de l'excès de la misère dans nos provinces, jadis si florissantes :

» A Audenarde, des flots de campagnards se répandent dans la ville, entrent dans les maisons ouvertes ou frappent à coups de bâton sur les portes jusqu'à ce qu'on les satisfasse. La charité est à bout de ressources ; on ne voit plus d'autre moyen que d'en revenir au projet, aussitôt abandonné que conçu, d'instituer, au moins temporairement, un dépôt de mendicité.

[illegible]

— On écrit de Tournay, à l'*Indépendance* : « Les fermiers de nos environs, mais surtout ceux du canton de Frasnes et de celui d'Ellezelles, se plaignent beaucoup des hordes de mendiants qui visitent en ce moment leurs fermes pour y recevoir l'aumône qu'ils ne demandent pas toujours avec politesse. D'un autre côté, notre prison des Carmes regorge de vagabonds que la gendarmerie ramasse de tous les côtés. »

— D'après le *Journal des Flandres*, le cadavre d'un cheval atteint de la morve, et appartenant à M. P. de C., cultivateur à Wondelghem, a été déterré dans la nuit de mercredi à jeudi, par de pauvres habitants du hameau de Saint-Amand. Heureusement la garde de nuit de Wondelghem est intervenue à temps pour empêcher ces pauvres gens de transporter les restes du cheval déterré à leur domicile.

UN MARI DÉBONNAIRE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

Quinueboit est prévenu de vagabondage, et comparaît pour ce fait devant la police correctionnelle (6e chambre).

M. le président. — Vous n'avez pas de domicile ?

Le prévenu. — Mais vous êtes bien bon... Des fois j'en ai, des fois j'en ai pas... selon l'idée de mon épouse.

M. le président. — Si vous êtes marié, pourquoi ne restez-vous pas avec votre femme ?

Le prévenu. — Vous êtes trop bon... C'est elle qui ne le veut pas... Elle me met à la porte de temps à autre, en me disant : « Gorel, va chercher ta pâtée au coin des bornes. »

M. le président. — Pourquoi votre femme vous renvoie-t-elle ? Est-ce que vous vous conduisez mal ?

Le prévenu. — Je ne me conduis pas du tout, vu que je ne peux pas me tenir sur mes jambes, comme vous pouvez le voir. J'ai 57 ans, et vous m'en donneriez bien 80, je parie.

M. le président. — Ainsi, vous ne travaillez pas ?

Le prévenu. — Incapable... je n'ai pas plus de force qu'une fourmi.

M. le président. — Comment vivez-vous ?

Le prévenu. — Vous êtes bien bon ; je vis en faisant habituellement mes trois petits repas par jour : déjeuner, dîner et souper.

M. le président. — Comment vous les procurez-vous, puisque vous ne travaillez pas ?

Le prévenu. — Ma femme a de quoi, et quand elle n'est pas dans ses humeurs, elle me fait la soupe... Le jour en question, elle m'avait renvoyé dès le matin, parce que j'avais marché sur la patte du chat, et elle m'avait défendu de revenir. Pour lors, je me suis serré le ventre et je m'ai couché dans la rue.

Le tribunal condamne cet époux débonnaire à huit jours d'emprisonnement.

COURS DE M. ÉMILE CHEVÉ.

Ce soir lundi, à 8 heures, M. Emile Chevé ouvre son nouveau cours de musique vocale et d'harmonie, chez lui, rue Saint-André-des-Arts, 60.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 1er MARS 1846.

Le *Journal des Débats* n'hésite pas à trouver dans le discours de M. de Gasparin un talent remarquable et une grande chaleur de conviction, mais il ne risque cet éloge qu'à la condition qu'il soit sans valeur. A ses yeux, le projet de M. de Gasparin doit se réduire purement et simplement à une sorte d'étude législative, ce qui, ajoute-t-il, n'a aucun inconvénient si la chambre a du temps à perdre et qu'elle veuille s'amuser à discuter des théories plus ou moins chimériques. Le *Journal des Débats*, comme on voit, le prend un peu bien haut ; or, sait-on la raison qu'il donne pour afficher ce superbe dédain ? C'est que la proposition de M. de Gasparin sur l'avancement dans les services publics, qui serait peut-être utile et nécessaire dans un gouvernement absolu, ne servirait qu'à créer des entraves dans un gouvernement constitutionnel. Singulière propriété du gouvernement représentatif, qui consisterait à pouvoir se passer de toute garantie en vue de ne pas contrarier le principe de la responsabilité ministérielle. Heureusement que cette propriété n'a été découverte que par le *Journal des Débats*.

La *Presse* fait cette double remarque très significative : d'abord, que M. le ministre des affaires étrangères négociait avec lord Aberdeen l'intervention de l'Angleterre sur la côte de Madagascar ; puis, qu'à l'époque de la convocation des chambres, M. Guizot reçut de lord Aberdeen une dépêche au sujet de l'expédition projetée contre Madagascar ; dans cette dépêche, le ministre anglais déclarait que les dernières affaires des Etats-Unis ne permettaient pas à l'Angleterre de disséminer ses forces, et qu'il n'en aurait donc qu'une bien mince portion à disposer en faveur de l'expédition contre Madagascar. Quelques jours après la réception de cette dépêche, la chambre des députés délibérait sur cette expédition, et, enfin, M. Guizot a déclaré qu'elle n'aurait pas lieu. On se souvient de la part que l'opposition-gauche a prise à cette déclaration ; à la façon dont M. Guizot l'a indirectement menée dans cette affaire, on peut dire que M. Thiers n'eût pas mieux fait.

Le *Constitutionnel* paraît s'étonner que M. Guizot se soit contenté de donner son assentiment à la prise en considération du projet sur l'organi-

[illegible] sera fait le 5. Merci.

Bourse. — Revue de la semaine.

L'approche de la liquidation a ramené de la fermeté dans les cours du 3 0/0 qui, à deux reprises, a franchi le cours de 85 fr. Mais chaque fois d'assez fortes ventes du parquet ont comprimé le mouvement. La réponse des primes a aussi donné lieu à quelques réalisations ; il en est résulté une réaction de 15 à 20 c. dans les cours de cette valeur qui présente toutefois une amélioration de 20 c. sur les cours de samedi précédent. Le 5 0/0 a été constamment très ferme, malgré l'imminence de la discussion de la proposition Saint-Priest et la possibilité de la prise en considération. On peut constater cette semaine une nouvelle hausse de 25 c. sur le fin courant.

Les chemins ont subi l'influence de l'abondance de l'argent et de l'augmentation considérable des recettes, causée par l'extrême douceur de la température. Il y a hausse de 37 fr. 50 sur Vierzon, 25 sur Rouen, 22 1/2 sur St-Germain, Versailles rive droite et le Havre, 20 sur Avignon, 18 75 sur Orléans et le Nord, 17 50 sur Bordeaux, 5 sur Versailles rive gauche et 2 50 sur Boulogne. Bâle et Strasbourg sont restés stationnaires ; un seul, Nantes, a fléchi de 1 25.

Les valeurs de 2e ordre ont généralement haussé, et plusieurs d'une manière très notable. Le gaz, compagnie anglaise, a monté de 350 fr., le comptoir Ganneron de 85, la caisse Gouin de 55, la Banque belge de 12 50, la caisse hypothécaire de 10 fr., le 5 0/0 belge de 5/8 0/0. La Banque de France et les fonds de Prusse ont légèrement fléchi.

Les consolidés arrivent aujourd'hui à 96 1/2. Au départ du courrier on ne connaissait pas encore le vote de la chambre des communes qui a donné aujourd'hui quelque faveur au 3 0/0 français. Il s'en est fait à 85 fr. en liquidation.

L'un des gérants : F. Cantagrel.

Spectacles du 2 mars.

7 h. 1|2 **OPÉRA.** — Lucie. 1er acte Péri.
7 h. 1|2 **FRANÇAIS.** — Chasse aux Fripons. Ciguë. Manteau.
7 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Part du Diable. Eau merveilleuse.
7 h. 1|2 **ITALIENS.** — 1er acte Sonnambula. Norma.
7 h. 1|2 **ODÉON.** — Diogène. Fausse Agnès. Sganarelle.
9 h. 1|2 **VAUDEVILLE.** — Dieux de l'Olympe. Beaugaillard. Riche. Etoiles.
6 h. 1|2 **VARIÉTÉS.** — Marquise. Mousse. Indiana. Fleur de Genêt.
6 h. 1|2 **GYMNASE.** — Georges et Maurice. Mère de Famille. Mardi-Gras.
6 h. 1|2. **PALAIS-ROYAL.** — Enfant du Carnaval. Pommes. Philtre. 2 Papas.
6 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Calypso. Ruy-Blas.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Compagnons.
6 h. 1|2 **AMBIGU.** — Mousquetaires.
6 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Cheval du Diable.
7 h. 1|2 **COMTE.** — Chemin. Sourd. Physique.
7 h. 1|2 **FOLIES.** — Trois Armes du Diable. Moustache. Le Hussard.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie de Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] graphe affecte une somme de 5 millions pour améliorer la navigation de la Seine dans l'intérieur de Paris, en procurant aux bateaux un tirant d'eau de 1 mètre 60 centimètres.

On sait que le projet ministériel consiste dans la canalisation du petit bras de la Seine.

Toutes les fois que nous avons eu occasion de traiter la question d'édilité parisienne, nous avons fait ressortir l'immense avantage qu'il y aurait à rendre le parcours de la Seine, dans Paris, parfaitement navigable. Nous approuvons, dans son principe, le projet ministériel, et nous l'avons défendu contre la commission, qui n'en avait pas compris toute l'importance. Malheureusement la solution présentée par le ministère des travaux publics, pour rendre libre la navigation dans Paris, n'atteint pas complètement le but qu'on se propose.

Ici encore l'administration n'a point étudié le problème dans sa généralité, elle produit un projet partiel au lieu de présenter un projet d'ensemble.

Ce grave défaut du projet a été vivement attaqué par M. Arago. Le savant orateur a prouvé d'une manière nette et concluante que la canalisation du petit bras de la Seine, non-seulement ne donnerait pas une suffisante satisfaction au commerce et aux mariniers; il a même soutenu que le projet de l'administration contrarierait les travaux que l'on serait obligé de faire plus tard dans le grand bras de la Seine. M. Arago a insisté avec beaucoup de raison sur la nécessité de procurer à la population de Paris, à la population pauvre surtout, de l'eau en abondance et à un prix très modique. Or, selon M. Arago, rien ne serait plus facile que de décupler, à bon marché, la quantité d'eau que l'on consomme actuellement dans la capitale, consommation qui est, en moyenne, de 7 litres par personne. Il suffirait de coordonner les travaux d'amélioration avec ceux qu'exigerait la création d'un moteur économique puissant pour la distribution des eaux. Ce projet, dont on a déjà souvent parlé, consiste à rendre facilement navigable le grand bras de la Seine au moyen d'un barrage mobile, et à pratiquer en aval du Pont-Neuf des chutes d'eau qui équivaudraient à la force de quatre mille chevaux.

Nous ne discuterons pas ce projet. Mais il est évident que la canalisation du petit bras de la Seine, qui, au dire même du projet de loi, ne servira qu'à la navigation montante, livre encore la navigation descendante à tous les périls qui la rendent si dangereuse pour les mariniers et les marchandises. M. Arago a demandé que le projet de loi fût étudié dans son ensemble et renvoyé à la session prochaine.

Nous sommes partisans des projets d'ensemble, et nous croyons que la navigation de la Seine dans Paris est d'une trop haute importance pour que l'on ne s'applique pas à la rendre la plus parfaite possible. Mais nous croyons aussi que l'administration pourrait, dès demain, prendre l'engagement de présenter un nouveau projet dans l'espace de cinquante à soixante jours, d'autant plus que le projet dont a parlé M. Arago est déjà étudié, et qu'il ne demande qu'à être examiné par l'administration supérieure. Que M. le ministre des travaux publics, qui a déjà eu la bonne idée d'améliorer la navigation dans l'intérieur de Paris, veuille donc sérieusement l'exécution de cette grande mesure, le temps ne lui manquera pas pour l'accomplir dès cette année. Si le ministre ne à la Chambre tous les arguments qui militent en faveur de la libre navigation dans Paris. M. Muret de Bort a débité un long discours tout à fait en dehors de la question; il s'est occupé de détails mesquins là où il fallait étudier et approfondir une grande pensée.

La suite de la discussion a été renvoyée à demain.

La Théorie sociétaire et la Gazette du Languedoc

Nous avons publié, il y a quinze ou vingt jours, quelques lignes sur l'élection de M. Cabanis, maire de Toulouse, au conseil-général du département de la Haute-Garonne.

A ce propos, la *Gazette du Languedoc*, sous le titre carnavalesque: *A bas les masques*, a poussé contre M. Cabanis et nous des cris d'une violente et dévote indignation. De là, un débat où les journaux de Toulouse ont pris couleur suivant leurs sympathies et dans lequel nous n'avons pu encore trouver le moment d'intervenir. Ne différons pas plus long-temps.

1° La *Gazette du Languedoc* affirme, en soulignant la chose, tant elle est éclatante, « qu'il est évident pour tout le monde que cet *article a été écrit à Toulouse quelques moments après le triomphe électoral de M. Cabanis, et expédié au journal phalanstérien.* » Mais l'*Emancipation* a eu la bonté de faire remarquer à sa sœur que M. Cabanis avait été élu le 8 février au soir et que notre article avait paru le 10 février à Paris. Or, les lettres ne font pas le trajet de Toulouse à Paris en 36 heures. L'article n'avait donc pas été envoyé, et il était bien de notre crû.

2° La *Gazette* s'étonne que la *Démocratie pacifique*, qui ne passe pas pour inféodée aux conservateurs, ait applaudi au succès d'un maire conservateur.

Rien de plus simple, cependant. D'abord nous n'admirons et n'aimons guère plus les oppositions de gauche et de droite que les conservateurs; en second lieu, nous avons toujours professé l'amour de l'ordre et de la paix, la haine de la guerre civile et de l'émeute; la réforme sociale que nous poursuivons, nous la voulons obtenir de la conviction et de la persuasion, non de la violence. Or, à Toulouse, l'opposition compte malheusement parmi ses plus tristes souvenirs les troubles de 1841; et bien qu'ils aient été réprouvés énergiquement par beaucoup de ses membres, que tout le monde honore, on ne pourrait empêcher le sentiment public d'en attribuer la responsabilité à l'opposition. C'est assez pour qu'à Toulouse nos vœux aient pu incliner plus qu'en d'autres lieux, pour le parti conservateur, ou plutôt pour l'ordre matériel, pour l'apaisement des haines violentes, pour le retour à un état moins agité que par le passé. Cela ne va pas à la *Gazette*, nous le savons; mais son parti, nous devons l'avouer, est celui dont nous desespérons le plus.

3° La *Gazette* attribue notre bienveillance pour M. Cabanis, au bon accueil qu'il aurait fait à un de nos amis, M. Bernard, qui a récemment exposé à Toulouse la Théorie sociétaire. Il est vrai que nous savions la tolérance de l'autorité, qui ne troublait pas l'enseignement de notre ami, ce qui était un premier témoignage de l'esprit éclairé de l'administration. Mais nous ignorions, jusqu'au moment où la *Gazette du Languedoc* nous l'a appris, que le maire eût encouragé notre ami de ses applaudissements; nous n'avions même connu la présence de M. Cabanis à ce cours, que par la *Publicité*, journal de Toulouse, qui en a rendu compte avec une bonne volonté que nous regrettons de n'avoir pu encore reconnaître. Nous nous réjouissons d'avoir à l'avance si bien auguré de l'esprit éclairé et indépendant de M. Cabanis; et nous n'aurions d'autre regret que de l'avoir peut-être compromis par nos encouragements, si les journaux conservateurs de Toulouse n'avaient ex- [illegible] *pieux exemple pour la population en général et pour la jeunesse en particulier.* Touchante sollicitude pour le salut de la jeunesse et de la cité palladiennes! quel dommage qu'il soit si loin le temps où l'on brûlait Vanini sur la place Saint-Etienne! Vous monteriez sur le bûcher, infâme M. Bernard, et comme la *Gazette* l'attiserait pour la plus grande gloire de Dieu! Et voilà des gens qui se disent les zélés défenseurs de la liberté d'enseignement! M. Bernard a répondu pour son propre compte en faisant appel à de nombreux et honorables témoignages; et il paraît nous inviter à répondre pour nous-mêmes. Nous le ferions bien volontiers, si nous étions sûrs que la colère de la *Gazette* soit sincère.

Il est vrai que nous ne connaissons pas la rédaction de la *Gazette*, et nous nous plaisons à la croire de mœurs irréprochables et d'une fervente piété; mais nous avons été si souvent dupes de notre candeur, nous avons si souvent pris au sérieux des accusations d'immoralité et d'impiété de la part de gens qui ne croyaient ni à Dieu ni au diable, qui affichaient des maîtresses mariées et non mariées, qu'il nous est permis de ne plus nous jeter tête baissée dans les piéges. Aussi dirons-nous à la *Gazette*: Prouvez-nous d'abord la sincérité de vos colères, et votre désir de justice envers nous et nos doctrines. Rien de plus facile. Il ne s'agit pas de morale entre vous et nous, quant à présent du moins; vous savez bien que nous ne proposons que des innovations d'ordre industriel, des combinaisons meilleures d'intérêts, des moyens d'organiser le travail, acceptables par la morale la plus austère. M. Bernard, à Toulouse, n'a pas parlé d'autre chose, pas plus que nous à Paris. Eh bien! discutez préalablement avec nous nos plans économiques, et si après une discussion sérieuse vous conservez des suspicions contre notre morale, nous nous ferons un devoir de les lever. Mais d'avance, avant ce gage de loyauté et de justice, vous fournir l'occasion d'un scandale, non vraiment! Mais que la *Gazette* l'entende bien; si elle refuse d'aborder ce terrain des questions pratiques et actuelles, elle nous donne le droit de crier comme elle et plus haut qu'elle: *A bas les masques!* sans en excepter les masques moraux et dévots!

Pétition en faveur de la liberté d'Enseignement.

Le *Courrier français* vient de publier une pétition en faveur de la liberté d'enseignement. Nous nous empressons d'en reproduire le texte:

A Messieurs les membres de la Chambre des députés,

Les soussignés ont l'honneur d'appeler votre attention sur une grande promesse inscrite dans la Charte de 1830, sur la promesse incessamment ajournée de la liberté d'enseignement. Ils s'adressent à vous pour réclamer le sincère et loyal accomplissement de l'article 69 de la Charte. Ils réclament la liberté de l'enseignement, sans mesures préventives, sans précautions inquisitoriales, sans exigences arbitraires.

Les soussignés considèrent la liberté de l'enseignement comme le complément nécessaire de la liberté politique. Ils pensent que tous les membres de l'Etat, en acquérant le droit de se gouverner eux-mêmes, de disposer librement d'eux-mêmes, ont entendu aussi acquérir le droit de gouverner et de diriger l'éducation de leurs enfants, ou d'en commettre le gouvernement et la direction à qui ils le jugeront convenable. Le père est le tuteur naturel de son enfant; c'est donc au père devenu libre qu'il appartient de choisir librement, sans entraves d'aucune sorte, l'éducation la plus propre à développer les facultés intellectuelles et morales de son enfant. Tout homme, d'ailleurs, n'a-t-il pas un droit inaliénable, un droit de nature sur sa pensée, son cœur, sa croyance? Quelle autorité humaine lui pourrait imposer la forme de ses pensées, l'objet de son affection, le principe de sa croyance?

Or, ce droit sacré du père de famille, ce droit imprescriptible, invio-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MARDI 3 MARS 1846.

MADAME GANTOIS [1].

Gallus escam quærens margaritam reperit.

Dès qu'elle m'eut introduit, elle me laissa seul. En jetant les yeux autour de moi, je remarquai l'absence de tout ce qui trahit la femme jeune et élégante: pas de fleurs dans les vases, pas de riche album ouvert au hasard, pas de romances nouvelles éparses çà et là sur les consoles; un piano religieusement recouvert de son étui, et les livres de musique symétriquement rangés dans leur bibliothèque.

Louise ne tarda pas à arriver. Elle rougit légèrement en approchant de moi.

— Comme c'est bien à vous, me dit-elle, d'être venu et que je vous suis reconnaissante de cet aimable empressement!

Mais asseyons-nous, et causons.... Vous attendrez mon mari qui rentrera dans peu d'instants... car il ne faut pas, ajouta-t-elle avec un sourire plein de malice, que vous ayez fait inutilement des frais de visite.

Je m'assis auprès d'elle, et je considérai quelque temps, avec une curiosité triste, ce visage pâle et flétri. Sans ses beaux yeux bleus, j'aurais eu peine à le reconnaître, tant j'avais encore présent à l'esprit les traits pleins d'éclat et d'animation que j'avais vus briller quelques heures auparavant.

— Vous ne vous doutez pas, me dit-elle, que vous venez de faire une révolution chez moi. Je suis sûre que mes domestiques n'en sont pas encore revenus... Il faut que vous sachiez que je ne reçois plus personne à l'exception de M. Mellinet, mon très honorable et très savant médecin, qui depuis plus d'un an m'empoisonne de ses ordonnances et m'assomme de ses consolations.... Voilà bien six mois que je n'ai mis les pieds dans mon salon, abandonné à présent à monsieur Gantois et aux plus huppés de ses clients: aussi respire-t-on ici un air lourd, chargé des méphitiques émanations de la chicane.

— Pourvu, lui dis-je, que monsieur Gantois ne s'avise pas de trouver mauvais l'exception que vous faites en ma faveur?

— Oh! soyez sans crainte. Mon mari est *gracieux* avec tout le monde. Un de ses principes capitaux est celui-ci: faisons bon accueil au premier venu, car le premier venu est peut-être un client futur. Il a pris ce précepte au docteur Mellinet.... à moins cependant que le docteur Mellinet ne l'ait emprunté de lui: je n'en jurerais pas....

Mais laissons les autres, et parlons un peu de nous. Voulez-vous que je vous dise ce que vous avez fait ce matin après m'avoir quittée? Mauvais sujet! vous portez sur votre front les traces de l'insomnie.... Monsieur Jules aura commis, je gage, force indiscrétions à mon sujet.

Je me mis à sourire.

— Je m'en doutais, reprit-elle.

Puis elle ajouta avec tristesse:

— Pauvre Jules! Il n'avait jamais ouvert son cœur à personne; il a dû être bien heureux! Oh! l'amour ne demande pas toujours le mystère. Il est des moments où il ressent un besoin irrésistible de se confesser à toute la création.

Et, dites-moi, a-t-il é[illegible]unable?

— Oui... oui... rép[illegible].

— Pas trop, pas tr[illegible]ésitation...

Elle demeura quel[illegible] et reprit ainsi:

— C'est une belle e[illegible]inspirer un amour comme celui de [illegible] je me suis vue aimée ainsi, je me suis considérée comme une créature bénie et j'ai bien souvent rendu grâce à Dieu. Mais c'est un bien lourd fardeau que celui des douleurs que je cause, que celui de cette noble existence dissipée, anéantie par moi qui ne puis rien pour elle.

Je le lui ai dit un jour, sans emphase, sans exagération, froidement, avec calme: « Jules, la responsabilité que tu me fais porter est trop pesante. La vie ne nous a pas été donnée pour l'engloutir dans un seul sentiment, quelque grand et noble qu'il soit. Nous manquons à notre devoir l'un et l'autre, toi en faisant, moi en permettant ce sacrifice impie. Pour le peu qui me reste à vivre, c'est trop de me sacrifier une vie entière comme la tienne, si pleine d'espérance et de promesses! Quitte-moi, va te distraire ailleurs en te rendant utile; hâte-toi avant que ton âme soit complètement ruinée par le désespoir. Je te le demande surtout, pour moi qui me sens écrasée sous le poids de mes remords, quand j'entends, au dedans de moi, la voix qui me crie: Que fais-tu de ton frère?... »

Je vous l'assure, je ne faisais pas, en lui parlant ainsi, étalage d'un dévouement romanesque. J'étais tout-à-fait de bonne foi... A la manière dont Jules a refusé, j'ai bien vu qu'il me comprenait, et qu'il était aussi de bonne foi en me disant: « C'est impossible... » Je ne lui en ai plus reparlé; c'eût été chose inutile. Mais il m'a fallu porter depuis le poids de deux douleurs.

Mais, comme il me les fait oublier lorsque nous sommes ensemble! Si vous saviez comme c'est un grand et noble cœur, une puissante intelligence que Jules! Je suis sa fille selon l'esprit et le cœur. Le peu que j'ai de bon, je le lui dois; mes pensées les meilleures, mes idées les plus saines me viennent de lui. J'étais une bien pauvre femme, quand il a commencé à m'aimer, une poupée assez gentille que le monde voulait bien encenser un peu; ce qui donnait, du reste, une assez triste idée de son tact et de son goût... Jules, en m'attirant à lui, m'a relevée et grandie. J'ai senti, depuis lors, surgir en moi des inspirations plus généreuses; ma pensée s'est élancée vers de plus majestueux horizons. Je vaux peu, je le sais; mais enfin, je vaux mieux, surtout par les aspirations de mon âme.

Hélas! on nous fagote si singulièrement nous autres femmes! On emmaillotte nos pensées et nos cœurs dans des langes si étroits et si ridicules!... nous faisons de bien sottes petites machines, je vous assure, et vous avez bien raison parfois, vous autres hommes, de vous en amuser en conséquence... Mon Dieu! mon mariage ne prouve-t-il pas que j'étais une bien pauvre créature?... J'étais bien jeune, il est vrai, mais qu'importe? Certes, le mariage est une assez honteuse transaction dans laquelle nous sommes bien souvent victimes; mais quand on se laisse mettre le couteau sur la gorge avec une passivité aussi monotone, mérite-t-on beaucoup de pitié! Quelle organisation misérable est donc la nôtre? Vraiment, je rougis pour mon sexe de cet oubli de toute dignité qui le livre aux chances du hasard ou du calcul... Une jeune fille se marie de la même manière qu'elle a fait, quelques années auparavant, sa première communion, sans juger, sans comprendre, sans rien sentir. La première fois, elle s'est donnée au Christ en psalmodiant quelques chapitres de catéchisme qui n'étaient qu'une lettre morte pour son intelligence et pour son cœur; la seconde fois, elle se donne niaisement à un mari, en répétant, comme un perroquet docile, je ne sais quelle litanie de préjugés stupides et de banalités morales, sans noblesse et sans inspiration, bagage patrimonial transmis de ménage en ménage depuis les générations les plus reculées, à la grande gloire du mariage, tel que vous le voyez dans la société, sur le théâtre et dans les romans.

J'étais comme cela, et comme cela j'ai agi. Je ne fais de reproches à personne, à mon mari moins qu'à tout autre... On me dit un beau jour: « Voici un honnête et charmant jeune homme, pourvu d'une bonne position dans le monde, qui vous rendra parfaitement heureuse!... » Cent de mes compagnes l'auraient accepté avec bonheur. Je n'hésitai point. On ne m'a fait

(1) Voir les numéros du 25 février au 1er mars.

[illegible] aussi que la concurrence utile, salutaire des établissements indépendants, entre lesquels il sera permis au père de famille de faire un choix, aura pour résultat, non-seulement de faire avancer d'une manière notoire les systèmes et les méthodes d'éducation, mais encore d'éveiller dans les membres des divers corps enseignants, une ardeur d'émulation qui n'existe point et ne peut exister sous le régime du monopole.

Les soussignés demandent, en conséquence, qu'une loi consacre au plus tôt la liberté de l'enseignement, et réalise ainsi pleinement la promesse contenue dans l'article 69 de la Charte.

Ils pensent, messieurs les députés, qu'en vous associant à leur vœu, vous accomplirez une œuvre grande et salutaire ; ils pensent aussi que vous tiendrez à honneur de faire descendre à jamais dans la pratique, d'incarner à jamais dans nos institutions la plus grande, la plus noble liberté dont la révolution de 1830 ait voulu doter la France, la liberté de l'intelligence et de la foi.

Les soussignés sont avec respect, etc.

Tels sont les termes de la pétition qui se signe actuellement dans les bureaux du *Courrier français*. Cette manifestation, conforme aux principes que nous avons toujours soutenus, ajoute à l'estime que nous éprouvions pour le *Courrier français*. De tous les organes de l'opposition constitutionnelle, ce journal est à peu près le seul qui ait su se soustraire au prestige de M. Odilon Barrot, de M. Thiers, et qui refuse d'accepter le mot d'ordre de ces deux grands hommes. L'opposition du *Courrier français* ne se renferme pas dans une stérile question de personnes ; plus d'une fois nous avons vu ce journal se rallier à des projets de réforme et d'organisation. Nous le félicitons d'avoir mis la question de la liberté d'enseignement à l'ordre du jour de la gauche, et nous recommandons sa pétition à nos amis ; nous regrettons seulement d'y rencontrer quelques expressions hostiles à l'Université, dont les services ne doivent pas être méconnus, et qui ne serait pas anéantie, mais vivifiée, au contraire, par la concurrence et la liberté.

Le *Messager* publie ce soir deux rapports d'Afrique, qui confirment simplement ce que nous avons annoncé hier d'après le *Courrier de Marseille*.

La chambre des députés a organisé aujourd'hui ses bureaux. Voici le résultat de cette opération :

Premier bureau. — M. Clément, président ; M. le marquis de Malleville, secrétaire.

Deuxième bureau. — M. Tavernier, président ; Galos, secrétaire.

Troisième bureau. — M. le vicomte Decazes, président ; M. le vicomte Daru, secrétaire.

Quatrième bureau. — M. le maréchal Sébastiani, président ; M. Persil, secrétaire.

Cinquième bureau. — M. Basse, président ; M. le vicomte Siméon, secrétaire.

Sixième bureau. — M. Sapey, président ; Moulin, secrétaire.

Septième bureau. — M. Rondeau, président ; M. de Sahune, secrétaire.

Huitième bureau. — M. Vuitry, président ; M. de Valon, secrétaire.

Neuvième bureau. — M. le général Jamin, président ; M. de Castellane, secrétaire.

Il est bon de faire observer que l'opposition n'a pas une seule nomination sur les dix-huit que nous venons de rapporter.

La proposition de M. de Rémilly relative à l'imposition d'une taxe sur les chiens, a été examinée ensuite et approuvée dans les bureaux. La lecture de cette proposition aura lieu en séance publique.

Des lettres particulières de Jassy (Moldavie), en date du 7 février, nous donnent la nouvelle d'une émeute populaire, qui aurait pu avoir les suites les plus graves.

[illegible] le prince consentit à destituer l'aga (le préfet de police), et nomma à ce poste un boyard moldave ; en même temps il fit publier l'ordre du jour qui dégradait les officiers et sous-officiers qui avaient troublé la paix publique. Il se rendit ensuite à la promenade seul, à pied, pour prouver sa parfaite sécurité, fut très bien accueilli par le peuple, et le soir au théâtre de vives acclamations saluèrent son entrée dans sa loge. Par un mouvement spontané, le public demanda la *Hora nationale*, danse des montagnes, qui excita un enthousiasme difficile à décrire.

En résumé, cet acte qui témoigne pour la première fois de la volonté du peuple, pourrait bien devenir le signal d'autres mouvements populaires ; quelques personnes y voient un présage d'avenir pour le pays, mais les esprits plus prévoyants tremblent que la Russie ne saisisse un pareil prétexte pour nous envoyer un de ces jours quelques corps de cosaques.

L'Organisation du travail et la Chambre saxonne.

La chambre élective de Saxe a consacré trois séances à une discussion relative au sort des ouvriers employés aux travaux des chemins de fer. Plusieurs députés ont invité le gouvernement à prendre des mesures en faveur de ces ouvriers qui, après l'exécution des railways, viendront en masse demander du travail. On a fait une proposition tendant à établir des ménages communs pour les travailleurs et à créer des caisses d'épargne. C'est à cette occasion qu'un député de l'opposition, tout en louant ces mesures de transition, a attiré l'attention de la chambre sur la grande question de l'organisation du travail, question, disait-il, qui flotte dans l'air comme un fantôme, et qu'un beau matin on présentera devant nous en chair et en os, et armée de toutes pièces.

Un autre député, M. Schafrath, a émis le vœu de voir bientôt passer les chemins de fer dans les mains de l'Etat. Après avoir stigmatisé en des termes énergiques l'agiotage et la *mauvaise foi* des directeurs des compagnies, il a demandé que l'Etat s'emparât de la direction de ces chemins, d'abord pour empêcher les compagnies de dépouiller leurs actionnaires, et puis afin d'abaisser les prix de transport et d'améliorer les voitures de troisième et de quatrième classes destinées aux pauvres. M. de Falkenstein, ministre de l'intérieur, succédant à M. Schafrath, a répondu qu'il n'y avait pas eu d'agiotage en Allemagne ; que les compagnies avaient rempli toutes leurs promesses ; qu'aucun actionnaire n'avait été frustré, mais qu'il désirait lui-même voir passer les voies de fer dans les mains du gouvernement, autant du moins que le permettra l'état du budget. M. le ministre a, du reste, appuyé la proposition en faveur des travailleurs.

BELGIQUE. — Le *Moniteur belge* annonce que la démission donnée par M. le général-major Dupont (Pierre-Louis), de ses fonctions de ministre de la guerre, a été acceptée.

GRAND-DUCHÉ DE POSEN. — Posen, 22 février. — On lit dans la *Gazette de Cologne* du 28 :

« M. Dombrowski, évêque suffragant de Gnesen et Posen, vient d'être conduit dans la forteresse de Graudentz, comme prévenu d'avoir favorisé les menées politiques récemment découvertes. Cette arrestation a occasionné une grande effervescence parmi les catholiques, et il est à désirer que l'évêque soit promptement mis en liberté, autrement nous aurions peut-être la douleur de voir éclater de nouveaux troubles religieux.

» Il y a maintenant huit régiments dans le grand-duché.

» Le 14, le jeune comte Louski avait échappé aux recherches de la police ; aujourd'hui, avant midi, son père l'a livré au président de la police, probablement pour obtenir la mise en liberté de son oncle, qui a été incarcéré pour avoir favorisé son évasion.

» Demain, une députation partira pour Berlin, afin de solliciter la bienveillance du roi en faveur des détenus politiques, et du grand-duché en particulier. On doute que cette députation soit admise par le roi. »

NOUVELLE-ZÉLANDE. — L'établissement français d'Akaroa a été sur le point, dans les derniers jours de septembre 1845, d'être attaqué par les naturels de l'île qui continuent à manifester leurs sentiments hostiles envers tous les étrangers. L'alarme la plus grande a régné un instant dans le camp français, qui n'est protégé, à la vérité, que par une douzaine d'hommes appartenant au sloop de guerre *le Rhin*.

Le 22 septembre, le bâtiment anglais *British-Sovereign* a mis à la voile pour se rendre de Sidney à Auckland, dans la Nouvelle-Zélande, ayant à bord huit officiers et deux cent quatorze soldats du 58e régiment.

Chambre des Pairs.

Séance du 2 mars 1846.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER, CHANCELIER.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi sur les fonds secrets, adopté par la chambre des députés, dans la séance de samedi, 28 février.

M. LE CHANCELIER donne communication à la chambre d'un message de la chambre des députés, relatif à la proposition de loi sur les bestiaux, adoptée également par la chambre des députés.

La chambre décide qu'elle se réunira mercredi dans les bureaux, à l'effet d'examiner ces communications.

On entend ensuite des rapports de pétitions.

M. DE TASCHER rend compte, entre autres pétitions, de celle qui suit :

« Vingt-quatre ayant-droit à l'indemnité de Saint-Domingue sollicitent l'intervention de la chambre pour amener à exécution le traité de 1838 conclu entre la France et la république d'Haïti. Deux des annuités réglées par ce traité sont échues et n'ont point encore été versées par les Haïtiens. »

M. DE MACKAU, ministre de la marine et des colonies. L'intention du gouvernement est de ne se départir en aucune manière des droits que des citoyens français pourraient avoir sur le gouvernement de Saint-Domingue.

Un dernier délai a été accordé à ce gouvernement ; et s'il n'était pas fait droit à nos justes réclamations, une station navale imposante croise dans ces parages pour faire respecter nos droits.

M. LE MARQUIS DE BOISSY demande quel est le délai accordé au gouvernement d'Haïti.

M. DE MACKAU. M. le ministre des affaires étrangères, qui n'est pas présent à cette séance, pourrait seul juger s'il y a opportunité à satisfaire à la demande de l'honorable M. de Boissy.

M. DE BOISSY. Il est étrange que parce qu'il manque un ministre à cette chambre, nous soyons dans la nécessité de nous contenter d'une fin de non-recevoir.

La séance est levée à 3 heures un quart.

Chambre des Députés.

Séance du 2 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

On procède au scrutin pour la nomination du sixième candidat aux fonctions de commissaire de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

Cinq seulement ont été nommés dans la séance de samedi ; ce sont : MM. F. Delessert, J. Lefebvre, Lafond, Lebobe, J. Périer.

156 voix se réunissent sur M. Bignon qui est proclamé sixième candidat.

MM. Combarel de Leyval et Regnault écrivent pour demander chacun un congé. — Accordé.

Sur la demande de M. Genty de Bussy, le projet de loi d'échange entre l'Etat et les héritiers Gormet est repris.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la navigation intérieure.

Dans sa séance de vendredi, la chambre a adopté le premier article de ce projet de loi. Cet article est ainsi conçu :

« Une somme de 7 millions est affectée à l'amélioration de la Seine, entre Nogent-sur-Seine et Paris. »

Art. 2 (du gouvernement). « Une somme de 5 millions est affectée à l'amélioration de la navigation de la Seine, dans la traversée de Paris. »

---

aucune violence, ni ceux qui me dirigeaient, ni lui.... J'ai mérité mon malheur.

— Vous vous exagérez vos torts, lui dis-je ; ne devait-on pas mieux étudier et son caractère et le vôtre, et vous laisser au moins, avant de vous engager à prendre une détermination aussi grave, parvenir à un âge où votre cœur eût été plus formé et votre jugement plus solide ?

— Vaine excuse ! s'écria-t-elle. Accuser les autres serait une lâcheté de ma part. J'ai mérité mon sort, vous dis-je, je l'ai mérité....

Mais alors, me direz vous, pourquoi ne m'être pas soumise avec résignation à la destinée que je m'étais faite moi-même ?

Ici, monsieur, je n'accepte que Dieu pour juge. L'amour naît ; il n'est pas une création de l'homme, un effort de la volonté... Ce que je devais faire, c'était de ne pas appeler le mensonge à mon aide, c'était de déployer hardiment mon amour aux yeux de tous.... Je l'eusse fait : j'aurais fui avec Jules et supporté courageusement toutes les accusations et toutes les hontes. Je ne serais pas restée sous le même toit qu'un autre homme, trompant ignominieusement celui qui m'a donné son nom.... Je ne sais pas un supplice plus affreux que celui-là ! Il tue, c'est peu de chose ; mais surtout il avilit, et cela est horrible.

Oh ! du jour où je me trouvai condamnée à le subir, je devins une créature bien misérable et bien digne de pitié !.... Et il l'a fallu ! car à peine avais-je dit à Jules que je l'aimais, que je me vis frappée du mal qui me conduit à la tombe. Oh ! si vous saviez quel désespoir s'empara de mon cœur quand l'horrible conviction y entra ! Plus de liberté, plus de loyale audace, plus de fuite possible !.... Pouvais-je déchaîner tout ce grand scandale, soulever toute cette fange d'une ville bavarde et hypocrite, troubler l'existence d'un homme à qui je n'avais rien à reprocher (car il ne s'est pas fait égoïste et ridicule lui-même), compromettre enfin celle de mon amant, tout cela, pour quelques jours d'une vie misérable ? C'était une folie impossible, je ne voulus pas la faire. Je me contentai de ne plus appartenir à celui que je n'aimais pas et de mentir le moins possible. Cruel et honteux compromis ! hélas ! c'était trop encore ! mais je me résignai en pensant que cela m'aidait à mourir un peu plus vite.

— Et Jules, il dut bien souffrir !

— Jules m'encouragea lui-même à cet épouvantable sacrifice. Il venait alors assez souvent chez mon mari ; il ralentit peu à peu ses visites, et les suspendit bientôt entièrement. Jules a tous les nobles instincts ! Vous comprenez que dans la nouvelle position que nous venions d'accepter, il ne lui était plus permis de se trouver face à face avec le mari de celle qu'il aimait. Presser la main, sourire à un homme que l'on trompe est une de ces nécessités fatales qui répugnent à toute âme délicate.... Comme je crois vous l'avoir déjà dit, Jules n'a plus mis les pieds dans cette maison depuis le jour où nous renonçâmes à fuir ensemble. Je ne m'en fais point une excuse, je vous l'affirme, encore moins un mérite ; il n'y a là qu'une affaire de dignité personnelle, de l'égoïsme tout pur : cela ne profitait qu'à nous.

Elle se tut, et tous les deux nous gardâmes quelques instants le silence.

— Je vous parle bien longuement de nous, reprit-elle ; pardonnez-moi, je vous en prie, tous ces interminables monologues. Les malades, vous le savez, sont comme les vieillards : ils radotent... Au surplus j'ai pensé que, puisque Dieu nous avait si étrangement amené au milieu de notre petit drame, ajouta-t-elle en souriant, je devais vous en faire connaître le prologue et les actes accomplis. Et puis, il faut tout dire, j'ai cru tout bonnement que vous vous intéressiez un peu à nos affaires.

— Plus encore que vous ne le pensez, lui dis-je. Mais je suis tellement bouleversé par ce que j'ai vu et entendu depuis hier, que j'oublie souvent de vous plaindre pour vous admirer.

— Oh ! prenez garde, la flatterie n'est plus permise entre amis... et nous le sommes, ajouta-t-elle en me tendant la main avec un geste plein d'une exquise cordialité.

Mais vous allez faire connaissance avec un nouveau personnage, car j'entends mon mari qui rentre.

A ces mots une décomposition subite s'opéra dans ses traits ; toute animation en disparut ; sa pâleur devint plus affreuse ; un voile terne sembla passer sur ses traits ; enfin, je vis reparaître cette physionomie triste, froide et inerte dont l'aspect, la veille, m'avait tant frappé.

— Oh ! j'ai froid, murmura-t-elle tout bas.

Et voyant que je la contemplais d'un air inquiet et étonné :

Mon Dieu ! me dit-elle, avec un effroi singulier et d'un ton suppliant, n'allez pas croire que tout ceci n'est qu'une comédie !

La porte du salon s'ouvrit enfin, M. Gaulois entra, calme, souriant, heureux, de l'air d'un homme qui marche dans sa force et dans sa liberté et n'a jamais douté de rien. Il jeta d'abord un regard de joyeux étonnement sur sa femme ; puis il vint à moi, l'œil et les lèvres emmiellés.

— Ah ! fit-il, c'est d'un de mes vieux amis.... une lettre de recommandation ! Vous n'en aviez pas besoin, monsieur. Je serai trop heureux de faire votre connaissance. Veuillez me croire tout à votre service.

Je remerciai aussi chaleureusement qu'il me fut possible.

— Comment ! reprit-il, mais c'est moi qui suis votre obligé de toute manière : vous avez débuté chez moi par faire un miracle, car voilà bien six mois que ma femme n'est entrée dans son salon et n'a reçu personne.

— Je suis très reconnaissant de l'exception que madame a bien voulu faire en faveur d'un étranger.

— Mais c'est que voilà une charmante surprise pour moi !... Cela va donc mieux aujourd'hui, ma bonne amie ? Tu auras mieux dormi, n'est-ce pas ?... C'est que tu as meilleur visage, en effet !... Voyez-vous, monsieur, ma femme est malade depuis bien longtemps, et je dois vous dire qu'elle ne fait pas tout ce qu'elle devrait pour se guérir. Elle se renferme dans sa chambre comme un ermite dans sa cellule, ne veut voir personne, sort à peine, ne cherche enfin aucune distraction. Et il en faut dans les maladies longues, dans lesquelles les nerfs, chez les femmes, jouent le plus grand rôle.... N'ai-je pas raison, monsieur le docteur ?... Car j'ai vu dans la lettre de mon ami que vous apparteniez à la docte faculté... Médecin *in partibus*... ce qui n'ôte rien à votre mérite, d'après ce que me dit l'ami qui m'écrit.

— La distraction, monsieur, répondis-je, pour dire quelque chose, est sans contredit le premier des remèdes.

— Prenez garde, me dit Louise ; si vous vous mettez aussi contre moi, je vais regretter d'avoir fait pour vous l'exception dont vous me remerciiez tout à l'heure.

— Monsieur a raison, ma chère, monsieur a raison... tu n'es pas raisonnable... rien n'exaspère le mal comme de s'ensevelir, ainsi que tu le fais, dans une sombre solitude. Que diable ! il faut prendre sur soi... il faut se secouer.... Tenez, monsieur, je veux le dire devant vous, ma femme s'exagère un peu son mal.... Elle a l'imagination frappée... Et ce n'est pas le moyen de se trouver mieux.

Un sourire de compassion effleura les lèvres de Louise.

— Est ce que Mellinet n'est pas encore venu ? reprit M. Gaulois.

— Pas encore, mon ami.

— En voilà encore un de médecin *tant pis*. Il ferait mieux de t'ordonner quelques bals ou spectacles que toutes les drogues qu'il formule chaque jour en son grimoire diabolique.

— Auguste, vous savez bien que vous me grondez souvent parce que je ne les prends pas.

— Oh ! pour cela, c'est vrai : tu es indocile comme une enfant.

(La suite à demain.) BÉNÉDICT.

...sible de baser les conditions d'une voie navigable sur une moyenne.

Le conseil municipal de Paris déclarait, dès 1812, que les canaux étaient insuffisants, et depuis il a chaque année répété ces paroles ; les administrateurs du canal de l'Ourcq en disaient autant de ce canal, non pas à l'époque de la construction des fortifications de Paris, comme l'a prétendu la commission, mais dès 1839.

On ne peut compter, pour l'approvisionnement de Paris, sur des canaux soumis au chômage et souvent encombrés. Vous voulez, dites-vous, favoriser les chemins de fer de Paris et de Rouen ; mais alors améliorez la Haute-Seine, améliorez la navigation à l'intérieur de Paris, sans quoi les marchandises ne parviendront pas.

On a dépensé, dites-vous, des sommes considérables pour les canaux ; mais le conseil municipal de Paris a fait la plus grande partie des dépenses de ces canaux, et cependant il demande aujourd'hui l'amélioration de la Seine dans Paris. Il faudrait même prolonger le canal de l'Ourcq jusqu'à Soissons.

Il y a unanimité dans les corps constitués intéressés dans la question, il y a unanimité dans le commerce pour demander l'amélioration de la navigation de Paris. Cette navigation est excessivement dangereuse ; c'est une honte pour la capitale de la France, un embarras et une cause de dépenses pour le commerce, et, par suite, pour le consommateur. J'adjure donc la chambre de voter le crédit qui lui est demandé.

M. MURET DE BORT. Il existe une navigation latérale à la Seine aux environs de Paris ; cette navigation est parfaitement entretenue, elle met les produits à portée des manufactures et fabriques qui les consomment ; ces canaux servent à relier la navigation de la Haute-Seine à Rouen ; on les a construits parce que la rivière ne semblait pas suffire. Je ne comprends pas comment il se fait qu'on veuille les abandonner aujourd'hui pour le fleuve.

La compagnie des canaux, j'en conviens, n'a pas droit de se plaindre, bien qu'elle soit lésée, si l'on améliore la Seine ; mais je ne vois aucune urgence à cette amélioration ; je ne vois pas à quoi il pourra servir d'avoir 1 mètre 60 c. dans Paris tant qu'il n'y aura pas un mètre d'eau en amont et un mètre à peine en aval. Il ne passe d'ailleurs que peu de marchandises à travers Paris.

VOIX DIVERSES. Il est impossible d'y passer.

M. MURET DE BORT. Il y a des canaux.

PLUSIEURS VOIX. Et les droits !

M. MURET DE BORT. Ces droits ne sont pas si élevés qu'ils puissent en écarter les armateurs. Il n'arrive ou ne passe à Paris que des marchandises obligées.

Il remonte le long de la Seine jusqu'à Paris environ 600 000 tonnes de vin et de denrées coloniales qui s'engagent dans les canaux : sur ces 600 000 tonnes, 515 000 mille restent dans le canal, et par conséquent sont employées dans Paris ; il n'en ressort que 85 000 pour remonter la Seine. Dans le cas où ces marchandises, au lieu de passer par le canal, passeraient par la Seine, on paierait 25 centimes de moins par barrique : est-ce que cela peut être sensible au consommateur ? Ce qui pèse sur le consommateur, c'est ce droit de 45 fr par barrique, lorsque la barrique, dans certains cas, ne revient rendue à Paris qu'à 36 fr.

Quant aux marchandises qui descendent la Seine jusqu'à Paris, il n'en est presque pas qui aillent au delà de Paris ; la plupart d'ailleurs de ces arrivages, bois divers, vins, s'arrêtent en amont de Paris.

Il n'y a point de transit dans Paris. Tout ce qui vient à Paris est à destination de Paris. C'est sur les canaux que le commerce s'est établi, les canaux sont voisins des manufactures et de la rue de la Verrerie.

UNE VOIX. Cette rue est à quelques mètres des quais. (On rit.)

M. MURET DE BORT. Le mouvement commercial déshonorerait les quais de Paris (Bruyantes exclamations.) Ce qu'il faut consulter en de semblables questions, ce sont les commerçants en gros qui reçoivent les arrivages. Les habitudes sont prises dans les autres quartiers, il ne faut pas songer à les déplacer.

On parle d'encombrement et de chômage sur les canaux ; quand l'écluse d'Andrecy sera achevée, il n'y aura plus de chômage ; on n'a jamais souffert de l'encombrement. Les cinq millions qu'on vous demande seraient dépensés en pure perte. L'autre jour, vous avez presque rejeté la construction d'un canal latéral à la Garonne : on vous demande aujourd'hui d'améliorer une rivière lorsque le canal latéral existe ; la question me semble absolument la même.

M. COLLIGNON. L'honorable préopinant nous demande d'ajourner les travaux d'amélioration de la Seine dans la traversée de Paris ; mais si cette amélioration ne doit s'exécuter qu'après l'amélioration de la Haute et de la Basse-Seine, il s'ensuivra un long retard avant que le commerce puisse profiter de l'ensemble de ces travaux.

L'orateur s'attache à démontrer que les canaux ne doivent pas être abandonnés pour les chemins de fer, surtout en présence de l'abaissement des tarifs sur les marchandises promis par le gouvernement anglais.

Le bruit des conversations ne nous permet pas de suivre les arguments de M. Collignon.

M. ARAGO. Le projet de loi sur l'amélioration de la Seine me paraît petit, étroit et propre à compromettre un projet plus vaste.

La navigation de la Seine est considérable, la navigation descendante surtout. Or, cette navigation est extrêmement dangereuse, surtout entre le pont Notre-Dame et le Pont-au-Change ; chacun a pu remarquer l'énorme courant qui se trouve en cet endroit, par suite de la position des arches de ces deux ponts.

Le projet de loi ne s'occupe nullement de cette question ; il n'a pas pour but de rendre la navigation descendante, sûre et économique ; il ne s'occupe guère que de la navigation ascendante, qui est la moins importante.

On veut, pour améliorer la navigation de la Seine, abattre deux ponts : ces ponts, on les remplacerait par des ponts suspendus. J'admire autant que personne la légèreté des ponts suspendus, mais demandez à M. le préfet de la Seine s'il permet à la population de circuler sur les nouveaux ponts avec la même liberté et la même sécurité que sur les ponts en pierre. Je ne saurais donc conseiller cette démolition.

On veut améliorer le bras gauche ; mais c'est celui qui est le moins important pour le commerce ; un chemin de halage est une idée barbare en 1846, cette époque de la prédominance de la mécanique. Un barrage, construit de manière à donner un mouillage, rendrait l'eau stagnante, et il ne serait pas toujours facile de la curer au moyen de la machine à draguer.

Pour dédommagement des travaux que vous voulez faire, vous nous promettez la conservation de la pompe du pont Notre-Dame ; si c'est pour montrer combien la mécanique a fait de progrès depuis cent ans, conservez-la ; mais si c'est pour une raison d'utilité, gardez-vous en bien ; cette pompe produit 7 et consomme 100.

Les travaux que vous voulez faire sont nuisibles, parce que les projets ne sont pas assez étudiés, parce que l'on ne sait encore si et où l'on doit faire une écluse. On avait parlé de l'établir au pont des Arts ; on semble y avoir renoncé, parce qu'il aurait fallu imposer aux trains de bois descendant la Seine, un mouvement rectangulaire, mouvement qui est toujours fort difficile.

Il faut donc, avant de commencer les travaux, que le projet soit étudié dans son entier ; il faut que l'on agisse d'après un plan général, autrement vous risquez d'embarrasser l'avenir.

La navigation, par le bras droit, est forcément la plus considérable ; c'est donc sur ce bras qu'il faut agir. Un barrage dans ce bras rendrait la navigation constante ; il n'y aurait plus de retards ni de chômages ; il résulterait qu'au Pont-Neuf vous auriez une force de 4 000 chevaux, force qui ne vous coûtera rien, et pourra exécuter des choses immenses. Cette force existe et l'on n'en tire aucun parti.

Le gouvernement veut construire un chemin de halage le long des quais ; si le barrage est fait comme je l'indique, ce chemin sera inutile ; une petite [illegible] de défense excellent pour Paris ; il y a [illegible] différentes sur le [illegible] leur mode de fortification, mais tous les auteurs qui ont écrit sur l'art de la guerre sont d'accord pour reconnaître que les fossés inondés sont un des meilleurs moyens de défense. Eh bien ! le barrage au Pont-Neuf permettrait d'inonder les fossés de Paris en deux jours.

Quand même vous ne vous serviriez pas de cette eau pour les fortifications, vous vous en serviriez pour arroser les terrains voisins de Paris, qui en acquerront une valeur bien supérieure à celle qu'ils ont maintenant, et pourront avec plus d'avantage être employés au jardinage.

Je prie donc la chambre d'ajourner la question jusqu'à l'année prochaine. Si, jusqu'ici, le projet dont je parle n'a pas été proposé, c'est que l'on s'est trop préoccupé d'un système de barrage dont la manœuvre est fort difficile ; mais il y a un autre système dans lequel il n'est pas besoin d'acrobates pour faire manœuvrer le mécanisme ; il faut simplement ouvrir ou fermer un robinet.

Ce système a été essayé en petit à Gisors. Une commission dont je faisais partie l'a vu manœuvrer ; l'ingénieur qui l'a inventé offre de l'exécuter lui-même à ses frais ; avez-vous de la répugnance pour ce système, parce qu'il est d'un ingénieur civil ? Eh bien ! il existe un autre système d'un ingénieur des ponts-et-chaussées, qui offre également de faire le barrage à ses frais, et ce barrage est d'une manœuvre facile, puisque c'est l'eau elle-même qui lui imprime le mouvement.

Je demande donc au gouvernement d'appliquer l'un ou l'autre système, et à la chambre de remettre à l'année prochaine le vote des crédits qui lui sont demandés.

On a dit qu'il y a une grande et une petite politique dans la conduite générale du pays ; je crois que dans les travaux à exécuter dans Paris, il y a aussi une grande et une petite hydraulique. (On rit.)

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. DE LAS CASES dépose le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition de M. Jacqueminot sur la garde nationale.

Ce projet de loi sera discuté samedi.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On lit dans le *Toulonnais* : « On a renoncé définitivement à l'expédition de Madagascar. Le vaisseau *le Neptune*, qui devait faire partie de cette expédition, débarque les munitions et le matériel qu'il avait reçus à bord. »

— La chambre de commerce de Bordeaux a fondé un cours de droit maritime. L'ouverture de ce cours vient d'avoir lieu.

— Les volontaires de la garnison de Paris, destinés pour l'armée d'Afrique, sont au nombre de douze cents. Ils ont été passés en revue hier, au Champ-de-Mars. Un premier détachement a quitté Paris aujourd'hui ; les autres détachements partiront demain et après-demain.

— M. le prince de Ligne, ambassadeur du roi des Belges à Paris, déjà grand d'Espagne de première classe, vient de recevoir de la reine d'Espagne l'ordre de la Toison-d'Or.

— L'ambassadeur du Maroc est arrivé le 24 février à Toulon et le 26 à Marseille, où il a dû s'embarquer le lendemain pour Alger. Il se rendra de là à Tanger.

— On parle de nouveau, dit un journal, d'un projet dont il a été question l'année dernière : on dit qu'une société composée au capital de plusieurs millions, vient de proposer à M. le ministre de l'intérieur l'exploitation générale des théâtres des départements.

ÉMOTION FUNESTE. — Un triste évènement est arrivé ces jours ci à Paris, rue St-Paul. M. Dallé, négociant en horlogerie, passait dans cette rue avec son cabriolet ; l'une des roues renversa un passant, et au cri qu'il poussa M. Dallé arrêta son cabriolet et en descendit. Il crut le passant écrasé, et il en éprouva une si violente commotion, que lui-même tomba sans connaissance. Quand on le releva il était mort : il avait succombé à une congestion cérébrale. Le passant renversé n'a eu, lui, que de légères contusions.

INCENDIES. — Le 25 février, vers dix heures du soir, un incendie s'est déclaré à la préfecture de Limoges, dans les bureaux de la 1re division, sans que l'on sache par quel accident il a été communiqué ; les poêles, dont on enlève d'ailleurs chaque soir, après la sortie des employés, le feu et les cendres, n'avaient été chauffés que pendant la matinée, par suite de la douce température de la journée. Quoi qu'il en soit, en moins d'une demi-heure la flamme, après avoir envahi les combles, gagna rapidement la charpente, et menaçait de dévorer tout le bâtiment, lorsque le concours empressé des habitants de Limoges et celui du 6e dragons, secondant puissamment les pompiers, est parvenu à se rendre maître du feu.

A trois heures du matin, l'incendie était complètement éteint. Le dommage est estimé à 25 000 fr. environ. Il n'y a que trois ans que l'hôtel et le mobilier de la préfecture étaient assurés, grâce à une bonne pensée de M. Morisot ; malheureusement il est quelque chose de beaucoup plus difficile à réparer que le dommage matériel ; nous voulons parler des papiers ; la plus grande partie de ceux relatifs au service des chemins vicinaux et des travaux publics a été détruite ou endommagée de façon à ne pouvoir guère servir que de renseignements. Du reste, toute considérable que soit cette perte, c'est la seule de ce genre que l'on ait à regretter ; les archives, que quelques personnes ont dit avoir été atteintes, sont placées dans un bâtiment éloigné du foyer de l'incendie.

— Un incendie dont les suites ont été bien regrettables, a éclaté, le 25, à Lyon, dans une maison du cours d'Herbouville, très rapprochée des portes de Saint-Clair. Ce sinistre est dû à l'imprudence d'un teinturier qui, ayant à enduire de bitume sa *platte*, eut l'idée d'en faire liquéfier sur un poêle dans une pièce de son appartement. Ce produit, abandonné à lui-même sur un feu très ardent, ne tarda pas à entrer en ébullition, à s'échapper du vase qui le contenait, et à enflammer différents objets qui se trouvaient à sa portée. L'incendie se communiqua rapidement, non seulement dans la pièce où il avait pris naissance, mais encore à l'étage supérieur, où se trouvait un enfant qui a été asphyxié malgré tous les secours qui lui ont été portés.

— On lit dans la *Sentinelle des Pyrénées* du 26 : « Un violent incendie vient de se manifester dans la forêt de Sare. Le sous-préfet, le procureur du roi, le lieutenant de la gendarmerie et quatre compagnies du 60e de ligne sont partis pour se rendre sur le lieu du sinistre. On prétend que l'incendie continue et se dirige maintenant avec rapidité du côté d'Ascain. Au moment où nous écrivons ces lignes, on ne sait point encore quelle est l'étendue des dégâts et si l'on est enfin parvenu à arrêter les progrès du feu. Les autorités sont toujours à leur poste. »

LA CHARITÉ DU CARNAVAL. On lit dans l'*Armoricain* : « La brillante cavalcade projetée par plusieurs de nos concitoyens, a eu lieu à Brest, favorisée par une température et un ciel magnifiques.

La chambre des communes, après un débat qui accusait le profond découragement de la minorité, vient de consacrer par son vote, le principe de la liberté des échanges, c'est-à-dire le droit de vendre et d'acheter dans le marché le plus avantageux ; elle a inscrit sur le drapeau de l'industrie nationale : *Champ libre et pas de faveur.*

Hier encore, le pays était entouré de barrières presque infranchissables ; aujourd'hui ces barrières sont tombées ; tout ce qui fait ou devrait faire partie de la consommation de l'ouvrier, est exempte de droits ; et si les objets de luxe ne sont pas encore entièrement dégrévés, c'est dans l'intérêt du Trésor, non de la production indigène ; à titre d'impôt, non de privilège.

Et cette réforme commerciale, si complète et si radicale, qui avait spécialement pour objet l'abrogation des lois céréales, palladium du parti agricole, à qui la doit-on ? Au ministre que ce même parti avait choisi pour son organe ! à une chambre élue au cri de « pas de concessions », composée presque entièrement de grands propriétaires terriens et de leurs fondés de pouvoirs, de manufacturiers qui jusqu'à présent s'étaient plaints, non du monopole en lui-même, mais de la faible part qu'on adjugeait à telle ou telle industrie ; de tories pour qui les lois céréales étaient l'arche sainte, de whigs qui oseraient à peine y toucher d'une main tremblante, et qui ne renfermaient qu'un groupe presque imperceptible de partisans de la liberté absolue des échanges. Sera-ce à la chambre des pairs, qui en votant la loi, croira assister à ses propres funérailles ? Non, cette réforme, on ne la devra ni aux grands pouvoirs de l'Etat, ni au ministère, ni aux intempéries des saisons, mais à la puissance qui a produit la réforme parlementaire, l'abolition de la traite, de l'esclavage du test-act, à la puissance de l'opinion publique ou plutôt de la classe moyenne, force et grandeur du pays.

Il y a huit ans, sept hommes se sont promis de faire triompher une idée, depuis long-temps admise en théorie et soigneusement écartée en pratique ; celle des libres échanges ; ils y avaient, il est vrai, un intérêt personnel ; mais cet intérêt, hautement avouable, coïncidait avec l'intérêt général, comme le malaise qui régnait dans toutes les relations commerciales, disposait les esprits à chercher un remède en dehors des voies ordinaires. On vit bientôt se réunir aux premiers réformateurs des capitalistes, témoignant de la sincérité de leur conviction par d'immenses sacrifices pécuniaires ; des hommes de science, fiers d'être appelés sur le terrain de la réalité ; des philanthropes fatigués de leurs inutiles efforts pour combler le gouffre toujours béant du paupérisme ; des administrateurs de la nouvelle loi des pauvres, cette loi si dure et si nécessaire, « honteux, disaient-ils, de refuser le pain à des hommes que les lois céréales avaient affamés » ; puis, des ministres de la religion, des pasteurs des cultes dissidents, puis enfin des femmes, dont la présence dans les meetings encourageait les orateurs, dont le dévouement enthousiaste combattait la lassitude et réchauffait la tiédeur de leurs frères.

Des cours publics organisés à demeure ; des professeurs portant leur enseignement jusque dans les bourgs attenant aux châteaux des *landlords* ; des brochures en nombre incalculable ; des affiches signalant à l'oisif des rues quelque fâcheux résultat du monopole ; des articles de journaux, puis un journal spécial ; des sermons, des épigrammes et jusqu'à des ponts-neufs, faisaient la part de l'enseignement. La curiosité publique était tenue en éveil par des meetings-monstres, des banquets, des soirées ; des collectes, des bazars à produits fabuleux, faisaient à la Ligue une liste civile, et lui bâtissaient un palais ; et ce n'est là qu'une faible partie des moyens employés à la propagande ; le plus puissant, celui qui devait assurer le triomphe, c'était l'achat par les *free-traders* eux-mêmes, ou à leur défaut par la Ligue, de propriétés qui produisaient 40 sh. de rente, conféraient le droit électoral, et l'élimination rigoureuse des listes de tous ceux (du parti opposé, s'entend), qui y avaient été induement inscrits. Arme à double tranchant, d'une moralité un peu douteuse, mais dont l'emploi paraissait justifié par la coërcition notoire qu'exerçaient les propriétaires sur leurs tenanciers à baux révocables.

La Ligue, dédaignée d'abord, calomniée ensuite, mais toujours grossissant en nombre et en importance, n'a eu besoin que d'une mauvaise récolte pour se rendre maîtresse du terrain ; dès lors il n'a plus été question de l'adoption ou du rejet de son principe, mais seulement du choix des personnes qui seraient chargées de le mettre en œuvre.

Cette gloire, il faut en convenir, est échue à un homme qui ne l'avait guère méritée. Mais soyons juste : si les antécédents de sir Robert Peel doivent être l'objet d'un blâme sévère, s'il s'est fait dans le passé le champion de principes qui, à coup sûr, n'étaient pas les siens, du moins en face d'un péril réel et imminent, d'une responsabilité sérieuse, le chef de parti a disparu pour faire place au grand ministre ; plus de lâche temporisation, de fâcheux compromis ; les mesures qu'il médite, si elles ne comblent pas les vœux des *free-traders*, dépassent leur attente ; ses collègues lui refusant leur concours, il offre le pouvoir à ses adversaires, qui, soit prudence, soit pusillanimité, croient devoir le refuser ; en le reprenant, il sait bien à quel prix il a reconquis sa liberté d'action, il sait qu'après avoir commandé en maître, à une majorité puissante et homogène, il sera réduit à compter avec inquiétude les votes isolés qui, venant s'ajouter à l'ancienne minorité, lui feront un appoint nécessaire. Ce sacrifice est grand, pénible, glorieux ; sans absoudre le passé, il peut le faire pardonner.

Un grand changement vient de s'accomplir dans le sein du parlement. Il n'est plus question de majorité ou de minorité, de ministère et d'opposition ; il n'existe plus que des protectionnistes et des *free-traders*. Les vieux noms de tories et de whigs sont des mots désormais vides de sens ; depuis longtemps ils n'exprimaient plus les principes, ils ne désignent plus les personnes. Sur les bancs de la trésorerie comme sur ceux de l'opposition s'établit un feu croisé, tandis que d'anciens bataillons, accoutumés à donner ensemble, avec une précision qui prouvait l'excellence de leur discipline, abandonnés aujourd'hui de leur chef, rompent les rangs, tirent les uns sur les autres, cherchant à renverser celui dont naguères encore ils recevaient le mot d'ordre, tandis que leurs adversaires, moins démoralisés, mais passablement déconcertés, mettent bas les armes, saluent courtoisement le général sans ar-

... qui ont conquis à la cause du *free-trade* un grand nombre de partisans, ont exercé une influence salutaire sur tous les esprits.

En effet, pour ceux qui connaissent l'Angleterre, et combien en France le nombre en est petit! il est évident que le règne du sabre est passé, que pour les uns la guerre est un crime, pour les autres un péché, pour tous la plus insigne des folies. Loin donc d'offrir comme autrefois « son dernier acre et son dernier écu pour soutenir une guerre juste et nécessaire, » le pays ne tirera désormais le glaive que lorsque ses gouvernants lui auront démontré qu'il n'y a eu de leur part, ni agression coupable, ni vaine susceptibilité, qu'ils ont épuisé toutes les voies de conciliation, proposé toutes les transactions, fait toutes les concessions qui siégent si bien à la force et à la grandeur. Sourde aux fanfares héroïques de M. Thiers, de ce côté du détroit; de M. Clay, de l'autre côté de l'Atlantique; ne se sentant ni blessée, ni humiliée, elle se contente de demander à la France ses vins et ses soies; à l'Amérique ses cotons et son blé; on lui parle guerre, elle répond commerce; elle sait que M. Thiers n'est pas plus la France que M. Clay n'est l'Amérique.

Maintenant cette grande révolution, dont la marche a été si profondément significative; dont les conséquences indirectes sont si importantes, atteindra-t-elle son but spécial? est-il bien certain que dans un pays, où la population augmente de 1 000 personnes par jour, l'offre des subsistances se maintiendra toujours au niveau de la demande? que ce sera le prix du blé étranger qui réglera le prix du blé indigène? le contraire n'aura-t-il pas lieu? Le prix de la viande n'a subi aucune diminution depuis l'introduction en franchise des bestiaux étrangers; en sera-t-il de même du pain? L'avenir en décidera, mais quand même l'attente des *free-traders* ne serait pas complètement réalisée, le peuple ne sera plus exposé à voir transporter sur d'autres rivages le blé entassé dans ses entrepôts, pour lequel il offrait, mais en vain, le prix de son travail; il ne pourra plus attribuer à l'égoïsme d'une classe sa profonde misère. C'est beaucoup; est-ce tout?

Suffit-il que le travailleur ait conquis un des droits les plus sacrés **du** travail, — celui de disposer librement de ses fruits, — ne faut-il pas en outre qu'il conquière le droit *au* travail, à un travail rémunéré de manière à lui assurer la vie du corps et celle de l'âme (1)? Nous reconnaissons volontiers que l'élan donné par le système des libres échanges aux manufactures et au commerce, que l'abondance et le bon marché des denrées doivent exercer une heureuse influence sur la position de l'ouvrier, dont le salaire ne suit que de bien loin la marche ascendante du prix des subsistances; mais nous ne pouvons nous dissimuler que lorsque cet élan se ralentira, lorsque l'industrie sera en proie à une de ces crises déplorables auxquelles elle est fatalement soumise, il se trouvera toujours une classe nombreuse, mettant ses bras à l'enchère, réduite par la concurrence à accepter dans les moments de chômage un salaire qui, insuffisant pour la faire vivre, l'empêchera pourtant de mourir. Pour ces hommes, le bon marché n'est qu'une déception; à plus forte raison pour leurs frères plus malheureux encore qui, même à ces conditions, n'ont pu obtenir du travail, et ce nombre est immense. «Nous sommes forcés d'avouer, » dit une enquête parlementaire, qu'il existe en ce moment 400 000 » fileurs à la main dont l'occupation habituelle est anéantie, et » dont on n'a besoin nulle part. »

Les produits ne s'échangent que contre les produits, à quoi bon

(1) Si l'on n'avait le droit de demander à un auteur que ce qu'il veut faire entrer dans son cadre, on regretterait que M. Bastiat, dans son excellent ouvrage *Cobden et la Ligue*, n'ait pas traité cette question complémentaire; on regrettera surtout qu'un esprit aussi distingué ne l'eût pas seulement négligée, mais dédaignée.

blème d'une grande ... qui est pour tout gouvernement sa raison d'être; problème qu'il peut être appelé à résoudre sans délai, et qu'il ne s'est pas encore posé. M. M.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 2 MARS 1846

Le *Journal des Débats* raconte en un style tout oriental le triomphe de sir Robert Peel dans la Chambre des communes. Il compare les orateurs du parti condamné, c'est-à-dire les protectionnistes, se relayant à la tribune pour raconter leurs plaintes mélancoliques et retarder le moment des grandes explications du premier ministre, aux efforts de la sultane Schéhérazade reculant son heure fatale en prolongeant ses histoires merveilleuses. «Moins heureux que la sultane, ajoute-t-il, la dernière heure est venue pour eux, et la voix qu'on a appelée la voix de Dieu a prononcé leur sentence.» Il y a bien encore la chambre des lords, autre *sultane* dont la vie sera plus dure, parce que ses contes seront plus interminables, mais les *Débats* ne doutent pas qu'elle ne finisse par subir l'influence de la majorité de la chambre des communes. Le *Journal des Débats* voit peut-être la chambre des lords d'Angleterre à travers la chambre des pairs de France, mais il faut bien se dire que l'accessoire ici est le principal là-bas.

La *Presse* continue de plaider à sa manière la liberté d'enseignement, laquelle consiste surtout à arracher les écoles privées à la juridiction de l'Université, pour les placer sous la surveillance de l'Etat. La *Presse* a beau déclarer que, loin de vouloir que l'Université soit dissoute, elle la veut, au contraire, fortifiée et agrandie sous la double et salutaire influence de l'affranchissement du Conseil royal qui l'étouffait, et d'une concurrence qui rendra l'essor à son esprit et l'émulation à tous ses membres, elle ne semble pas moins considérer l'Université comme ne représentant qu'une partie de l'opinion publique et du mouvement de l'esprit contemporain, alors que, l'opposant au parti prêtre, elle s'écrie: « L'Etat ne doit être ni universitaire, ni ultra-catholique, mais impartial et conciliateur. » Au moins faudrait-il que la *Presse* nous fît part de ses idées d'une manière plus précise sur l'intervention de l'Etat dans le haut enseignement.

Le *Constitutionnel* donne la physionomie du parti agricole dans les dernières séances de la chambre des communes. M. Ferrand représente le parti *condamné*, comme parlent les *Débats*, au maximum de la plus stupide effervescence; en vain chercherait-on l'ombre d'une idée quelconque dans ses discours, l'injure y déborde et absorbe exclusivement son imagination irritée. M. Ferrand est le plus entêté des tories après sir Robert Inglis, qui voulait, l'année dernière, mettre les ministres en accusation pour avoir présenté le bill de Maynoth. Est-ce que la vieille aristocratie anglaise va tomber en enfance au moment de se régénérer?

Le *Courrier français* admire sans réserve les principes proclamés par sir Robert Peel; à ses yeux, c'est le génie d'Adam Smith qui vient de prévaloir sur l'esprit du vieux Cromwell, et il ne comprend pas que certaines gens puissent admirer les grandes réformes que l'Angleterre essaie de réaliser, sans les désirer pour tous les pays du monde. — Nous pensons pour notre compte que l'anglomanie économique ne serait pas moins funeste que l'a été l'anglomanie politique. La question n'est pas seulement entre les protectionnistes et les partisans de la liberté commerciale, et nous avons peine à croire, en face de tous les maux produits par la concurrence anarchique, que sir Adam Smith soit le législateur des sociétés futures.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. S. à L.-c. G. — T. III, p. 365. Il s'agit de réunions *civilisées*. — Vous n'avez pas tort en pensant que ....

M. W. au Havre. — Reçu. Inscrits. Merci à vous et à M. B.

M. A. à Lezoux. — Inscrit. Nous ferons traité. Compliments.

M. F. B. à Roanne. — Reçu. Fait. Merci.

. G. à Toulouse. — Pris bonne note de tout.

MM. M. et R. à Decise. — Compliments; pour votre activité. — Compli-

Soctes, 380, — Bouilleau, 180 ...

5 0/0 compt.....	1re C. 123 80	P. H. 123 60	P. B. 123 50	dr C. 123 50	hier. 123 ...
— fin cour....	123 90	123 90	123 80	123 80	123 90
— en liquidat.	123 60	123 60	123 45	123 45	123 ...
3 0/0 compt.....	84 95	85 ««	84 90	84 90	84 95
— fin cour....	84 95	84 95	84 70	84 70	84 95
— en liquidat.	84 90	84 90	84 70	84 70	84 ...

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	DIFe
O. de la Ville.	« ««	« ««	« ««	3 0/0 Bge 1840.	« ««	« ««	« ««
B. de France....	3435 ««	« ««	« ««	— Portugais.	« ««	« ««	« ««
C. Gou. ex div..	1287 50	« ««	H. 7 50	Esp. D active.	«	« ««	« ««
Cie Gameron.....	1280 ««	« ««	H. 25 ««	3 0/0 Naples.	101 25	« ««	« ««
C. hypot.......	565 ««	570 ««	H. 5 ««	— Romain..	100 3/4	« ««	« ««
4 Canaux.......	1272 50	1275 ««	« ««	Obl. Piémont.	« ««	« ««	« ««

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	DIFe.		
St-Germ......	1160 ««	« ««	« ««	Au 15. 1157 50, 1155.	3. 1 50
V. r. d.......	565 ««	« ««	« ««	— 560.	« ««
— r. g.......	372 50	367 50	H. 2 50	— 375, 370.	« ««
Orléans......	1335 ««	1330 ««	B. 12 50	— 1337 50, 1342 50, 1335.	B. 3 75
Bâle.........	253 75	252 50	B. 1 25	—	« ««
Rouen........	1080 ««	« ««	H. 7 50	— 1072 50, 1082 50, 1072 50.	« ««
Havre........	761 50	752 50	B. 7 50	— 750, 762 50, 75..	B. 11 50
Marseille.....	1020 ««	« ««	« ««	— 1017 50, 1022 75, 1020.	B. 7 50
Vierzon......	755 ««	« ««	H. 7 50	— 740, 755, 737 50.	B. 10 ««
Nord.........	795 ««	795 ««	H. 2 50	— 795, 793 75, 795.	H. 1 50
Bordeaux.....	675 ««	670 ««	H. 3 75	— 672 50, 670.	« ««
Boulogne.....	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Montereau....	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Strasbourg...	5'8 75	550 ««	B. 5 ««	— 551 25, 556 25, 550.	« ««
Nantes	592 50	587 50	B. 1 25	— 591 25, 585.	B 1 ««

LONDRES, 28 févr.	PARIS, 2 mars. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 96 3/8, 96 3/4	5 0/0 F. c 124 55, 50 d 50.	Av. 85 02 1/2.
Esp. act.	3 0/0 id. 85 d un; 15, 10 d. 50.	Ap. 84 77 1/2.
Portug.	Nord, id. 800, 802 50 d. 20.	B. du Trésor.
Mexic.	805, 812 50 d. 10.	3 1/4 à 3 et 5 m.
5 0/0 holl.	PRIX DES COMPENSATIONS.	Reports
2 1/2.	Saint-Germ. 1160.—Vers. dr. 565.—Id. gauche,	3 0/0 f. c. 10, 12 1/2
Rouen,	370 —Orléans, 1340.—Rouen, 1070.—Hâvre 760.	F. p.
Orléans,	—Avignon, 1025.—Bâle, 255.—Vierzon, 735.—	5 0/0 f. c. 27 1/2.
	Nord, 795.—Montereau 450.—Fampoux. 470.	— F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 87,00 à 88,00; courant du mois, avril et 4 du milieu, 88,00 à 00,00; 4 derniers, 89,00 à 88,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6 Disponible, courant du mois et avril, 127,00 à 000,00; 4 du milieu, 120,00 nominal.

SAVON. — Ordre de livraison, 93,00 à 00,00

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 mars.

7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Enfants d'Edouard. Famille Poisson.
7 h. **OPÉRA-COMIQUE.** — Mousquetaires.
7 h. 1/2 **ITALIENS.** — Scaramouccia.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Legs. 1er Oncle de Normandie. Rêve.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Dieux de l'Olympe. Beaugaillard. Riche. Etoiles.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Marquise. Mousse. Indiana. Tricorne.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Georges et Maurice. Mère de Famille. Mardi-Gras.
6 h. 1/2. **PALAIS-ROYAL.** — Enfant du Carnaval. Pommes. Roses. Femme.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Calypso. Cabrion. Angèle.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Compagnons.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Mousquetaires.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Cheval du Diable.
7 h. 1/2 **COMTE.** — Chemin. Sourd. Marin.
7 h. 1/2 **FOLIES.** — Trois Armes du Diable. Moustache. Le Hussard.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] qui lui a été confiée.

Comment! des intérêts très considérables se groupent autour d'un projet, le rendent sous tous les rapports d'une haute importance, et l'administration ne sait pas en faire ressortir les immenses avantages; elle ne sait pas présenter un projet capable de provoquer dans la chambre un assentiment unanime!

Le ministre des travaux publics et M. Legrand semblent vraiment n'avoir pas compris la grandeur de la pensée fondamentale sur laquelle repose un projet qu'ils n'ont su défendre qu'en invoquant les plus mesquines considérations de détail.

Rendre la navigation libre dans l'intérieur de Paris, c'est réparer d'abord une injustice criante qui date de plusieurs siècles; c'est dégrever d'une charge onéreuse l'une des principales sources d'approvisionnement de la capitale; c'est assainir la ville; c'est permettre à certaines marchandises encombrantes, qui s'accumulent dans les chantiers, de se placer plus à l'aise sur les deux extrémités de la ville; c'est empêcher que les marchandises rompent charge pour communiquer de l'aval à l'amont; c'est donner de la vie à des quartiers délaissés; c'est enfin, question immense, aborder les principes vrais de l'édilité parisienne qui, bien comprise, exige que le centre de la capitale soit régénéré, que les deux voies les plus considérables de Paris, les quais, soient utilisées d'une manière complète.

Nous avons souvent présenté à nos lecteurs ces vues de haute édilité, nous n'y reviendrons pas aujourd'hui; mais il était utile de les rappeler, afin de faire voir comment les meilleures causes perdent de leur importance lorsqu'elles ne sont pas largement dessinées et défendues par des considérations de justice, d'intérêt général.

Nous félicitons M. Arago d'être remonté à la tribune pour répondre à M. le ministre, qui prétendait que les études du projet de loi étaient complètes. Le savant orateur, revenant sur le projet d'ajournement à l'année prochaine qu'il avait proposé hier, a eu aussi le bon esprit de faire remarquer à la chambre que l'administration pourrait facilement représenter dans six semaines un projet d'ensemble plus rationnel.

L'honorable M. d'Angeville est venu également déclarer que si la commission, tout en admettant la pensée du projet, en demandait l'ajournement, cela tenait exclusivement à ce que les documents et devis fournis par l'administration prouvaient, de la manière la plus complète, que la question n'avait pas été étudiée. Et comme M. le ministre continuait à affirmer le contraire, l'honorable rapporteur n'a pu retenir cette apostrophe: « Vos documents » n'ont donc pas le sens commun! » La leçon est bonne, nous souhaitons que l'administration supérieure des ponts-et-chaussées en fasse son profit.

— —

Après le vote des 5 millions pour améliorer la navigation de la Seine dans l'intérieur de Paris, la Chambre a commencé la discussion de l'article relatif à la navigation de la Basse-Seine entre Paris et Rouen. Le crédit demandé est de 10 millions. Plusieurs orateurs ont été entendus. MM. Grandin, Luneau et Garnier-Pagès ont profité de cette occasion pour critiquer vivement les prétentions exagérées de la compagnie du chemin de fer de Rouen, et l'application illégale qu'elle a faite des tarifs. C'est aussi, d'ailleurs, l'opinion de la chambre de commerce de Paris. Nous reviendrons demain sur cette question.

[illegible] des hommes remarquables par une immense supériorité littéraire ont pris en main la cause du peuple et se sont faits les courageux apôtres des idées nouvelles; Eugène Sue, dans les *Mystères de Paris*, a posé nettement le problème social à résoudre, et naguère encore, M. Michelet a su trouver dans son cœur, pour faire connaître le peuple, des accents d'une incontestable vigueur et d'une vérité frappante.

A la chambre des pairs, la voix de M. Dubouchage a souvent dominé les dernières discussions sur la loi des livrets, pour défendre les intérêts de la classe ouvrière; enfin, de toutes parts, les hommes sagement progressifs se groupent autour d'une bannière nouvelle, sur laquelle il est inscrit: *Organisation du travail.*

Cette question, d'une importance si grave pour le pays tout entier, prend, au milieu de nous, d'immenses proportions, car la ville de Saint-Etienne doit au travail son influence croissante et sa prospérité. C'est par le travail, c'est par la persévérance, que les hommes les plus riches de notre grande cité ont conquis parmi nous d'honorables positions; c'est dans le travail que se trouvent en germe les développements ultérieurs de toutes nos industries si vitales et si progressives.

De toutes parts la classe ouvrière nous entoure et nous domine; dans les mines, dans les forges, dans les aciéries, partout enfin le travail productif dresse autour de nous le drapeau de l'avenir, et partout cependant d'immenses améliorations sont instamment réclamées par les classes laborieuses. Nous ne saurions donc rester en arrière du mouvement intellectuel qui se fait sentir à la fois dans les hautes régions sociales et dans la France entière; nous devons, nous aussi, nous rallier à cette bannière de l'organisation du travail; nous devons demander hautement que l'on établisse enfin l'ordre et la justice au milieu du chaos industriel qui brise un si grand nombre d'existences, et détruit, par la banqueroute, tant de fortunes longuement et péniblement acquises.

Nous l'avons dit: nous sommes à la fois conservateurs et progressifs; nous voulons que nos législateurs discutent enfin sérieusement les réformes sociales possibles, car l'avenir de la France est là. Nous qui sommes convaincus que le pouvoir, maître aujourd'hui de la majorité, a l'intention d'aborder les questions qui intéressent le plus essentiellement les classes industrielles et agricoles, nous devons seconder ses vues en recueillant tous les documents capables de l'éclairer.

La *Démocratie pacifique* a pris l'initiative, et vient de répandre de tous côtés une pétition aux chambres contre les excès de la concurrence et en faveur de l'organisation du travail; nous ne pouvons nous dispenser, comme publicistes, de reproduire cet important document; nous nous associons de cœur aux vœux qu'il exprime, sauf réserve sur les considérants qui le précèdent. (Suit le texte.)

Bruits de la Chambre.

On assure que le ministère est décidé à exécuter une réforme radicale dans l'administration des affaires de l'Algérie. Il serait question, dit-on, de rappeler le maréchal Bugeaud, ou du moins de lui retirer le pouvoir discrétionnaire dont il a fait un si mauvais usage, et de réduire son rôle à des proportions telles qu'il demanderait lui-même son rappel. On profiterait de l'occasion pour détruire les abus du système militaire; une partie de l'armée serait rappelée en France, et le reste recevrait une organisation plus conforme aux vrais intérêts de la colonisation.

Dans le nouveau système, l'administration civile, l'organisation pacifique, tiendrait le premier rang: on instituerait tout un personnel nouveau pour remplacer le personnel actuel, que ses antécédents ne permettent absolument pas de conserver. Le ministère semble désirer vivement que, dans cette circonstance, la chambre use de son initiative en attaquant avec vigueur le gouvernement militaire; il conjure ses propres amis de faire une démonstration décisive, qui lui permette d'agir tout en ayant l'air de s'en défendre.

Quel que soit le motif qui force le ministère à prendre un biais pour opérer une réforme que tout le monde désire, ce n'en est pas moins un devoir pour les députés de lui prêter vigoureusement appui. Nous espérons qu'aucune misérable considération de parti n'entravera ce projet.

» Arrivé sur la place, M. le maréchal s'est placé au centre, et toute la colonne expéditionnaire entrant en ville a défilé devant lui. La milice était rangée en bataille; une population immense inondait toutes les avenues.

» Le maréchal a passé ensuite la revue des deux bataillons de la milice, qui ont parfaitement exécuté tous les mouvements. Les miliciens paraissaient électrisés par la présence de la colonne expéditionnaire.

» Le soir 300 musiciens se sont réunis sous les fenêtres de l'hôtel du Gouvernement et ont exécuté un grand festival.

» Nos troupes pourront enfin prendre un peu de repos; cependant elles ont ordre de se considérer toujours comme en expédition; la colonne sera constamment prête à se remettre en marche: tout est disposé pour faire face à toutes les éventualités. »

— —

On écrit des environs de Bordj-el-Boghie, sous la date du 21:

« Hier nous avons suivi Abd-el-Kader et son kalifat Ben-Salem, qui, repoussés par les Kabyles, n'ont pû rester long-temps dans leurs montagnes; nous avons eu un engagement assez sérieux avec les Guechtoulas. Ils ont été battus, complétement dispersés et réduits à venir humblement demander l'aman.

» Les affaires prennent donc une tournure plus favorable; l'ex-émir, en cherchant à envahir la partie orientale de la province d'Alger, comptait sur l'effet moral que devait produire en sa faveur cette tentative désespérée; mais l'arrivée de M. le maréchal, qu'il croyait retenu dans l'ouest, la vigoureuse affaire dans laquelle M. le général Gentil a surpris l'ennemi, ont déjoué tous ses projets. De long-temps Abd-el-Kader ne saurait se hasarder à revenir parmi les habitants des tribus qu'il a compromises sans pouvoir ensuite les défendre; son influence dans ces contrées en a reçu un coup mortel. »

— —

La colonne aux ordres du général Cavaignac a revu le funeste champ de bataille de Sidi-Brahim. Une lettre adressée au *Courrier de Marseille*, par un officier de cette colonne, donne des détails qu'on ne lira pas sans émotion:

« La colonne suivait la route qu'avait prise le colonel de Montagnac avec son bataillon. C'était la première fois depuis cinq mois qu'une troupe française allait voir le théâtre d'un combat impérissable dans les fastes de notre armée; aussi tous les cœurs étaient émus... Au pied d'un mamelon nous avons trouvé les cadavres de nos soldats, qui tous avaient péri victimes de la trahison. Nous pourrions lire sur le sol l'histoire de tous les détails du combat: un carré régulier d'ossements nous montrait le carré qui s'était fait tuer, un contre quinze, et au milieu duquel était mort l'intrépide de Montagnac, criant à sa troupe, pour dernier adieu, de mourir comme lui plutôt que de se rendre. A côté, une longue ligne d'ossements qui s'arrêtait au pied d'une colline, nous représentait la charge du 1er hussard, qui, sous les ordres du brave de Cognord, s'était jeté, tête baissée, 60 contre 300.

» Par les ordres du général Cavaignac, tous les ossements furent recueillis avec un soin religieux; puis la cavalerie défila, par pelotons, au pied de la fosse où ils avaient été déposés, et le feu successif des bataillons d'infanterie rendit les derniers honneurs aux restes de tant de braves gens. A une lieue plus loin nous saluâmes de nos acclamations le marabout de Sidi-Brahim, et tout le monde s'y précipita, cherchant avec anxiété sur les murs les traces de la défense mémorable du capitaine de Géraux. On n'y voyait que du sang... seulement dans un coin de la muraille, nous découvrîmes, écrite au crayon, une simple date: *vingt-quatre septembre*! »

On lit dans la *Réforme*:

M. le maire de Toulouse a autorisé M. Bernard, professeur d'économie politique, à exposer ses doctrines à l'Athénée de cette ville. M. le maire de Toulouse a même fortifié par sa présence et par ses applaudissements les enseignements du professeur. Or, il arrive que M. Bernard appartient à l'école fouriériste; lui-même en a fait l'aveu. Ces leçons publiques, l'appui de l'autorité, l'aveu du professeur, ont causé à Toulouse un grand

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MERCREDI 4 MARS 1846.

MADAME GANTOIS (1).

Gallus escam quærens margaritam reperit.

En ce moment, on ouvrit la porte du salon et un nouveau personnage se présenta. A son air d'importance et de morgue doctorale, j'aurais connu, quand on ne l'eût pas nommé, le disciple d'Esculape, mon honoré confrère, qui jouissait seul du privilége d'approcher de Mme Gantois.

— Quel miracle! s'écria-t-il en entrant; vous ici, ma belle malade! Voilà une surprise on ne peut plus agréable!... Monsieur, j'ai bien l'honneur de vous saluer.... Bonjour, Gantois; bonjour, mon ami... Hé! hé! il paraît que nous sommes mieux aujourd'hui... la nuit aura été bonne... Cette vilaine toux nous aura laissée plus tranquille... On aura sans doute respecté les ordres de la Faculté... Allons, allons, c'est bien; c'est très bien! Un peu de courage et de patience, et cela viendra.

— J'en suis aussi convaincue que vous, fit Louise avec une bonhomie pleine de malice.

— C'est cela. Espérance, confiance, docilité...

— Et les distractions, n'est-ce pas, docteur? dit M. Gantois.

— Et les distractions, comme vous le dites fort bien, mon bon ami; sans oublier les pilules, les potions, la flanelle sur la peau, et ce pauvre *exutoire* surtout, si impitoyablement repoussé jusqu'à ce jour par ma charmante et rebelle malade.

Le mot de pédant me vint sur les lèvres.

— Ah! mon Dieu, mon Dieu, docteur! s'écria Mme Gantois; voilà que je commence à ne plus être convaincue du tout.

— Bien, bien, bien... vous êtes une méchante, mais ce que femme veut...

— Le médecin doit le vouloir... Messieurs, dit Louise en se levant, je vous demande la permission de me retirer; je me sens un peu fatiguée... J'espère, ajouta-t-elle en s'adressant à moi, que monsieur voudra bien nous faire le plaisir de revenir nous voir?...

Je m'inclinai.

— J'appuie l'invitation de ma femme, me dit M. Gantois d'un ton d'amabilité parfaite... Mais j'y songe, reprit-il en se ravisant; l'occasion se rencontre à merveille. Il faut que monsieur nous donne son avis sur ta maladie... car monsieur est médecin, mon cher Mellinet. Pardonnez-moi de ne pas vous avoir présenté un de vos confrères.

M. Mellinet prit un air pincé et me salua avec toute la gravité qu'a pu laisser à un disciple d'Esculape l'absence de la robe et de la perruque à marteau.

— Eh bien! Mellinet, qu'en dites-vous? reprit M. Gantois? Une consultation vous va-t-elle?... cela dissipera peut-être les idées noires de Louise.

— Je ne refuse jamais le secours des lumières d'un confrère, répondit M. Mellinet d'un air digne.

— Les vôtres sont plus que suffisantes, monsieur, et je me croirais de trop dans cette circonstance. Aussi je prierai M. Gantois de m'excuser... cependant, repris-je sur un regard que Louise m'adressa, si madame pensait...

— Monsieur, dit celle-ci, j'allais vous prier de vous rendre à l'excellente idée de M. Gantois... Je trouverai peut être en vous un auxiliaire contre la sévérité et les exigences de mon très honoré médecin ordinaire... qui d'ailleurs, il le sait bien, possède toute ma confiance.

— Alors je me rends, répliquai-je. Quand monsieur Mellinet le voudra.

— Je serai à vos ordres, monsieur.

— A demain donc, si vous le voulez?

— A demain... onze heures... si cette heure vous convient.

— Votre heure sera la mienne.

Louise nous quitta. Je ne tardai pas moi-même à prendre congé de ces messieurs. J'attendis le soir avec impatience, et dès que la nuit fut venue, je me rendis chez Jules, que j'avais hâte de revoir. Il me reçut avec un sourire de douce joie; je lui apportais un peu de bonheur. Je lui racontai tout ce qui s'était passé, et nous parlâmes longuement de sa Louise.

— Eh bien! lui dis-je en le quittant, puisque j'ai un pied dans la maison, je vous offre mes services, profitez-en. N'avez-vous rien à me dire pour elle?

— Merci, me répondit-il en rougissant un peu; je n'ai rien de particulier à vous confier. Dites à Louise que vous m'avez vu et racontez-lui tout ce que nous avons dit: elle sera heureuse.

Le lendemain, j'étais à mon rendez-vous médical avant l'heure; je savais que M. Gantois serait à l'audience et je pensais que Louise serait bien aise de causer seule avec moi. Elle m'accueillit avec une vive satisfaction. Je fis pour elle ce que j'avais fait pour Jules, et elle me remercia avec effusion des moments de félicité que je lui donnais.

Je lui fis aussi mes offres de service, comme je les avais faites à Jules, et comme lui elle refusa.

— Tenez, me dit-elle, je serai plus franche que Jules, dont j'ai deviné la pensée, qui est aussi la mienne. Nous ne voulons pas rendre votre position plus fausse: nous vous devons déjà bien assez. Il est de notre devoir de vous laisser libre et sans responsabilité en face de M. Gantois. Du reste, nous avons, Jules et moi, des moyens de correspondance assurés.

Cependant, ajouta-t-elle, après être restée quelques instants pensive, peut-être aurai-je quelque jour un service à vous demander.... si vous êtes encore près de nous.

— Je resterai pour vous! lui dis-je avec chaleur.

Elle me remercia d'un serrement de main et d'un regard qui me remuèrent jusqu'au fond de l'âme. Cette femme avait une puissance de séduction qui me faisait comprendre l'amour profond et exclusif qu'elle avait inspiré.

— Maintenant, me dit-elle après un moment de silence, parlons raison. Monsieur Mellinet va venir, et vous allez entrer dans vos fonctions officielles. J'ai consenti à cette consultation solennelle, mais je ne sais si vous avez bien compris que mon consentement cachait une arrière-pensée, et que je ne serais pas plus docile aux arrêts de ce duumvirat médical que je ne l'ai été à ceux du gouvernement monarchique de mon premier médecin.

Ecoutez-moi bien: je vous parle comme à un ami,

(1) Voir les numéros du 25 février au 3 mars.

disent tout ce qu'ils veulent, sans compter les facultés de théologie et les grands et petits séminaires; ils ont un personnel de plus de cinquante mille prêtres, qui par les catéchismes, prônes, sermons, missions, confessions, livres de prière, mandements, enseignent le peuple comme ils l'entendent, sans aucun contrôle; ils sont organisés en une immense corporation qui a ses évêchés, ses presbytères, ses églises, ses rentes, ses quêtes, ses confréries, et qui embrasse du réseau de ses influences toutes les familles et toutes les communes, et comprime toute manifestation non sympathique; et ils se plaignent comme d'un scandale à la moindre apparence de liberté que l'on paraisse accorder à des doctrines nouvelles! Ou s'ils ne s'en plaignent pas, et la *Gazette du Languedoc* ne s'en plaint pas dans l'article auquel la *Réforme* fait allusion, ils accusent les doctrines nouvelles, non de vérité et de fausseté, ce qui est dans leur droit, mais d'immoralité, d'impiété, de tendances dangereuses, ce qui n'est pas permis jusqu'à preuve faite, à moins que l'on n'admette la diffamation et la calomnie comme l'exercice légitime de la liberté.

Nous voulons, nous, la liberté d'enseignement, même pour les catholiques, à supposer qu'ils n'en jouissent pas; mais nous avouons que s'il existait pour nous quelque motif d'en suspecter les conséquences, ce serait assurément le fanatisme et l'intolérance des alliés que nous avons en cette occasion, lesquels n'admettent pas la liberté dans leurs adversaires, sans la tempérer par le droit d'insulte et d'outrage.

Du Paupérisme en Bretagne.

Nous lisons dans la *Vigie de l'Ouest* :

L'*Armoricain* et la *Démocratie pacifique* discutent depuis quelques jours sur la question des entreprises maritimes. Nous ne sommes pas entrés dans cette discussion, quoique toutes nos sympathies soient acquises depuis longtemps à la cause des grandes colonisations lointaines; nous reviendrons prochainement sur cette grave question. Aujourd'hui nous ne voulons que reproduire quelques lignes bien tristes de l'article de la *Démocratie*. (Suit la reproduction de notre article du 16 février.)

La *Vigie* ajoute:

Il faut bien le reconnaître, il n'y a pas d'exagération dans cette peinture déplorable.

On nous a écrit que nous revenions trop souvent sur ce sujet, et nous n'avons rien compris à l'observation qui nous était faite. A quoi sert de dissimuler le mal? cela ne fait que l'accroître. Nous briserions notre plume si elle devait jamais répandre dans la société l'aigreur et l'esprit de haine; mais c'est un devoir rigoureux de montrer sans cesse aux heureux de ce monde les douleurs qu'ils ont pour devoir rigoureux de consoler, les plaies qu'ils doivent guérir. Croit-on que nous fermions les yeux sur le bien qui se fait autour de nous? on aurait tort. Nous connaissons dans les deux villes des familles admirables qui consacrent leur temps, leur âme, leur argent au soulagement de la misère. L'aumône est généralement abondante, mais la misère semble s'accroître en présence de ces efforts généreux qui ne remédient guère au mal. Il faut une organisation de la charité publique, nous le disons depuis longtemps. En Bretagne, en Normandie et partout autour de nous, on agit efficacement; que les corps municipaux y songent, c'est là leur principale affaire.

La première question à adresser aux candidats lors des élections prochaines est celle-ci :

« Vous engagez-vous à organiser la charité publique? »

PRUSSE. — Berlin, 26 février. — On lit dans la *Gazette universelle de Prusse* : « Les dernières nouvelles du territoire de Cracovie ne sont pas satisfaisantes : l'insurrection a gagné du terrain. L'ordre vient d'être donné de concentrer sur la frontière un détachement de troupes considérable, afin que, de concert avec les autres puissances protectrices, on parvienne, par la force des armes, à rétablir l'autorité du gouvernement. A cet effet, plusieurs détachements de troupes se sont mis en mouvement, de Breslau, Neisse et autres garnisons. »

hommes. Les troupes autrichiennes, réunies à la milice de la ville, ont suffi pour la sauver du meurtre et du pillage, et jusqu'à présent toutes les attaques ont été repoussées.

» Le 21, à dix heures du soir, on vit à Cracovie une fusée d'artifice s'élever subitement, et briller à une grande hauteur près du jardin Botanique, ce que l'on considéra généralement comme un signal donné. Le général autrichien Colin fit entrer un demi-escadron et une compagnie d'infanterie. Vers quatre heures et demie du matin, les troupes autrichiennes et la milice furent attaquées. Un feu très vif fut dirigé sur les troupes de plusieurs fenêtres de la place principale, mais les troupes ont repoussé les agresseurs, qui ont perdu beaucoup de monde. On a fait quarante prisonniers, presque tous habitants de Cracovie. De nombreuses bandes de paysans arrivèrent jusqu'aux barrières, mais ils n'osèrent pas les franchir. A Korezowiez, terre appartenant à la comtesse Potozka, sur le territoire de Cracovie, un piquet de vingt-cinq cavaliers autrichiens fut attaqué le soir par une bande de paysans, commandée par le régisseur du domaine; le lieutenant Bernd reçut une blessure. La perte des troupes autrichiennes, à Cracovie, a été de six hommes, dont un officier. »

— L'insurrection qui a éclaté à Tarnow et à Cracovie semble tout à fait terminée par suite de l'insuccès des premières tentatives. Il est à remarquer que la révolte, excitée par les gentilshommes, les propriétaires et leurs émissaires, a sur-le-champ tourné contre eux. Les conjurés voulaient forcer les communes, par les menaces et la violence, à se déclarer pour eux et à se mettre en mouvement contre Tarnow; mais les communes n'ayant pas répondu à ce désir, les insurgés voulurent avoir recours aux armes pour les y forcer. Alors la résistance des paysans commença, et en beaucoup d'endroits il y eut un effroyable carnage. De toutes les localités des environs les paysans amenèrent des morts, des blessés, des prisonniers devant les autorités de Tarnow.

Au départ des dernières nouvelles, les paysans continuaient à amener des prisonniers. Les troupes envoyées en toute hâte cherchèrent à rétablir l'ordre et la tranquillité, et cela avec beaucoup de succès. A Lissa-Gussa, le lieutenant-colonel du régiment de chevau-légers, accouru avec un escadron, empêcha le massacre de beaucoup de gentilshommes que les paysans étaient sur le point de tuer. Quarante des révoltés, pour la plupart blessés, ont été transportés par l'escadron, à Tarnow. Parmi eux se trouvaient les comtes François et Michel Wiesieloursky, de même que les deux jeunes comtes Romer et plusieurs autres gentilshommes. A Tarnow même plusieurs groupes de peuple, postés derrière l'Hôtel-de-Ville, firent mine de franchir les vedettes; mais lorsqu'après une exhortation inutile les troupes eurent fait feu, le rassemblement se dispersa. Il n'y a pas eu d'autre démonstration à Tarnow.

P. S. D'après un officier qui a quitté Cracovie le 22, la tranquillité n'a plus été troublée. On a trouvé des magasins de fusils et de munitions en grande quantité.

ÉTATS ROMAINS. — On écrit de Marseille, le 27 février : « Par l'*Herculanum*, arrivé hier de Livourne, nous apprenons qu'une cinquantaine d'arrestations viennent d'avoir lieu à Pesaro et à Jano dans les États Romains. Quelques personnes sont parvenues à échapper aux poursuites de la police; on cite entre autres le comte Montevecchi, appartenant à l'une des familles les plus distinguées du pays:

» Les individus compromis dans la dernière affaire de Rimini qui, au nombre de vingt-deux, s'étaient embarqués sur l'Adriatique, et qui avaient été obligés par le mauvais temps de relâcher à Fiume dans la Dalmatie, ont été livrés par l'Autriche au gouvernement papal; ils sont arrivés dernièrement à Ancône sur un navire autrichien, et ont été renfermés dans le fort.

» Le bruit court que M. Renzi sera jugé par la commission militaire résidant à Rimini. »

BELGIQUE. — La Chambre des représentants a entendu aujourd'hui lundi le rapport présenté par M. d'Elhoungne, au nom de la section centrale chargée d'examiner le projet de loi destiné à sanctionner les mesures de représailles prises par le gouvernement envers la Hollande.

La section centrale admet la nécessité et même l'opportunité de ces mesures, et propose en conséquence, à l'unanimité, l'adoption du projet,

claration de tous ceux qui leur appartiendront. Ils recevront gratuitement pour chacun une plaque de métal, frappée au millésime et valable pour l'année.

» Art. 5. Nul chien ne devra circuler sur la voie publique sans porter ostensiblement cette plaque; il devra en outre toujours être accompagné.

» Tout chien sans plaque ou vaguant, sera saisi, puis abattu, si dans les vingt-quatre heures on ne l'a pas réclamé.

» Le maître sera traduit en police municipale et jugé comme contrevenant.

» Toutes autres mesures de sûreté publique pourront être prises pour les maires en vertu d'arrêtés municipaux approuvés par le préfet.

» Art. 6. Une ordonnance royale, rendue dans la forme des règlements d'administration publique, déterminera le mode de perception de la taxe établie par la présente loi. »

Cette proposition sera développée le samedi 14 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la navigation intérieure.

M. FRANÇOIS DELESSERT lit, au milieu du bruit, un discours dans lequel il défend l'article du gouvernement, relatif à l'amélioration de la Seine dans la traversée de Paris.

M. DE BUSSIÈRES. La commission n'est pas contraire à la pensée d'améliorer la Seine dans la traversée de Paris, mais elle croit que les projets n'étant pas encore suffisamment étudiés, un ajournement est préférable à l'exécution d'un plan incomplet, et qui peut avoir ses inconvénients.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, présente deux projets de loi, l'un relatif à l'emprunt grec, l'autre à un échange d'immeubles entre l'État et la ville de Clermont.

M. LACROSSE, au nom de la commission chargée de l'examen de la proposition de M. Demesmay, demande la mise à l'ordre du jour de cette proposition à la suite des autres projets qui y sont déjà.

La proposition du M. Lacrosse est adoptée.

M. DUMON, ministre des travaux publics, après avoir réfuté par des arguments déjà présentés les objections contre la demande des crédits, dit que jamais projet ne fut plus long-temps et plus soigneusement étudié que celui qui est présenté à la chambre; le conseil des ponts-et-chaussées, le conseil municipal de Paris, le conseil général de la Seine, les représentants de l'industrie et de la navigation se sont réunis pour en demander l'exécution.

Entre le pont Notre-Dame et le Pont-Neuf, il existe non pas une chute du Niagara, comme l'a dit l'honorable M. Arago, mais un courant très rapide, qui rend la navigation descendante très difficile. Quant à la navigation ascendante, elle n'existe presque pas, à cause des frais et des dangers qu'elle présente.

On avait songé d'abord à canaliser les deux bras de la Seine; mais on s'aperçut bientôt qu'il suffirait de canaliser le petit bras. Le barrage du grand bras eût d'ailleurs offert des inconvénients.

La plus grande partie de la navigation descendante, qui dépasse le Pont-Neuf, se compose de trains de bois qui profitent du courant et pour le passage desquels un barrage nécessiterait des frais de traction. Un barrage à ce point aurait d'ailleurs pour inconvénient de rendre plus fréquentes les inondations en amont de la rivière.

Le bras gauche, au contraire, peut être barré et canalisé sans inconvénient; il peut offrir un passage facile à la descente et à la remonte, et fournir un mouillage de 1 mètre 60 c. Le problème de la navigation à l'intérieur de Paris est donc, par ce moyen, résolu d'une manière simple et économique.

L'honorable M. Arago a dit hier qu'il s'agit de remplacer les ponts actuels par des ponts en fer; il se trompe. On veut, il est vrai, débarrasser la navigation de ces ponts à arches trop multipliées; mais ils doivent être remplacés par des ponts en maçonnerie à une seule arche. Ces ponts seront aussi solides que ceux qui existent.

Quant aux chemins de halage, ils nous semblent indispensables tant que la navigation à la vapeur ne sera pas exclusivement employée; on ne pouvait non plus établir le chemin de halage sur les quais mêmes et embarrasser les quais, de chevaux; il nous semble donc indispensable de placer des chemins de halage le long des quais. Lors même que ces chemins seraient inutiles pour le transit, ils seraient indispensables pour les mouvements locaux de la navigation.

Je ne discuterai pas le plan présenté hier par M. Arago; je me contenterai de dire que, pour créer au Pont-Neuf une force de 4 000 chevaux, il faudrait 100 mètres cubes d'eau par seconde, tombant de trois mètres; c'est-à-dire qu'il faudrait que les turbines établies sur ce point absorbassent toute la Seine. Si ces 4 000 chevaux ont, comme nous le disait hier M. Arago, l'avantage de ne pas manger, ils n'auraient pas celui de ne pas boire. (On rit.)

Quant aux conséquences de l'établissement de cette turbine, on pourrait

---

avec franchise et abandon. Ai-je besoin de vous dire que j'aurais plus de confiance en vos conseils qu'en ceux de votre confrère? Non, n'est-ce pas?... Je crois donc d'abord à votre mérite... Mais je ne vous connais pas assez, me direz vous? — Eh! mon Dieu! avec un peu de perspicacité, ces choses-là se devinent aisément! — Mais, science à part, ce à quoi je crois surtout, c'est à votre cœur, et c'est le principal. Croyez-moi, toutes les fois que le médecin mettra en avant son amour-propre et ses intérêts, et oubliera son cœur, il ne fera que de très mauvaise médecine. C'est mon idée à moi : il est vrai que je ne suis pas du métier... Malheureusement pour lui et pour moi, M. Mellinet veut toujours faire avec moi son *métier*; il a toujours fait ainsi, et il le fera toujours. Car cet homme n'a pas l'intelligence du cœur; ce n'est pour moi que la personnification vivante du *Codex*. Cela ne saurait me convenir, et je le traite, lui et ses prescriptions, en conséquence. Voici maintenant ce que j'ai espéré de vous, c'est que vous seriez mon ami avant d'être mon médecin. Alors je suivrai vos avis de préférence à tous autres, tant qu'ils seront francs et sincères, comme ils doivent l'être, si votre cœur m'a bien compris.

Je me hasardai à lui dire qu'elle faisait peut-être trop bon marché de la science, qu'elle doutait trop de ses ressources, qu'elle annulait ses moyens par une défiance trop absolue, qu'enfin elle avait désespéré trop vite et de la nature et de l'art.

Elle me regarda avec mécontentement et chagrin, et me dit :

— Voilà précisément ce que je craignais : vous entrez dans votre rôle de médecin, rôle de tradition, stéréotypé par la routine, et toujours le même pour tous les malades...

Mais vous oubliez donc qu'il faut, avant d'agir, examiner à qui l'on a affaire, et graduer votre traitement moral suivant les différences du tempérament moral de vos patients!...

Hélas! je ne vous demande pas de consolations, moi! elle ne sont pas dans la science... Je ne vous demande pas de me rendre un espoir que je n'ai plus: vous le tenteriez en vain...

Pourquoi vous mettre inutilement en frais de mensonge et de duplicité?... Je ne crains pas la mort et ne crois plus à la vie...

Laissez donc ces banalités à ce pauvre monsieur Mellinet qui ne saurait plus que me dire s'il lui fallait convenir franchement avec moi de la vérité... Oh! mon ami, je vous en conjure, soyez vrai avec moi : vous ne réussiriez pas à me tromper et vous en viendriez peut-être à vous tromper vous-même, non certainement sur le résultat de tout ceci, mais sur mes dispositions personnelles. C'est ce qui est arrivé à votre confrère, et cependant, je l'avais consciencieusement mis à même de ne pas jouer auprès de moi ce rôle qui devient ridicule et niais auprès de quelqu'un aussi convaincu et résigné que je le suis.... Il y a déjà assez long-temps de cela... je voyais bien par moi-même ce qui en était, mais je voulais justifier ma conviction par un arrêt bien et dûment rendu par la Faculté; je voulais aussi me délivrer de l'ennui de toutes ces tentatives saugrenues qui rendent cruels et dégoûtants les derniers moments de l'existence, et cela dans la seule espérance de la prolonger de quelques instants.... Je le pris à part, et m'expliquai nettement avec lui : je lui exposai mes prévisions, mes certitudes, et lui fis toucher du doigt toutes les raisons qui corroboraient mon opinion contre un mensonge de sa part; je lui affirmai enfin que j'en avais pris mon parti, avec tout le calme et toute la présence d'esprit qui peuvent décider un médecin à tout avouer à son malade... Eh bien! je n'en pus rien tirer; il ne me comprit pas, et se maintint invariablement retranché dans le mensonge, avec tout le cortège des encouragements puérils et des banales promesses usités en pareil cas.

Dès lors je vis bien qu'il fallait laisser pratiquer à cet homme son métier, auprès de moi, comme il le pratiquait auprès de vous, et qu'il ne faisait en cela que suivre un des articles du code secret de son art. Je me tus désormais, et lui laissai croire que j'étais sa dupe. Quelle comédie ridicule! c'était lui qui était la mienne.... Ainsi, je me suis donné depuis le spectacle de toutes les sottises et de toutes les puérilités que le manque d'intelligence et de bonne foi peuvent faire commettre à un homme de savoir.

Je baissai la tête sans trouver un mot à répondre. Cette femme allait si vite et si complètement au fond des questions, et faisait les positions si nettes, que la lutte était impossible : il fallait se taire et acquiescer par le silence, comme on acquiesçait par la pensée.

Elle reprit avec une certaine chaleur :

— Vous ne serez pas ainsi, n'est-ce pas? vous me le promettez bien? Vous m'épargnerez l'ennui d'un sot spectacle et le chagrin de n'avoir pas près de moi un cœur vrai et fort qui me comprenne et sur lequel je puisse compter. A ce prix seulement je ne me repentirai pas d'avoir consenti à ce simulacre d'une chose sérieuse, qui va s'exécuter tout à l'heure.

M. Mellinet arriva bientôt, le sourire sur les lèvres, satisfait de tout comme d'habitude, s'extasiant sur la bonne mine de sa malade, sur les améliorations survenues depuis la veille et escomptant l'avenir en promesses largement prodiguées.

La consultation eut lieu, comme cela se passe toujours, et Louise s'y prêta de bonne grâce et avec une sorte de gaieté moqueuse. J'étais triste et effrayé tout à la fois du sangfroid de cette jeune femme, triste surtout de cette impuissance désespérante de l'art devant tant de jeunesse et de beauté. Je plaidai autant qu'il me fut possible pour faire disparaître du formidable arsenal pharmaceutique de mon confrère tout ce qui pouvait être répugnant ou inutile, sachant bien, du reste, que Louise n'en ferait qu'à sa tête.

M. Mellinet se montra assez bon diable : il se contenta de faire grand étalage de science, et me fit, sans se faire trop prier, de nombreuses concessions. Puis, après avoir formulé nos prescriptions avec toute la rigueur des procédés scientifiques, il les lut d'un accent magistral à la patiente, et, du ton dont on encourage un enfant craintif :

— Allons, allons, s'écria-t-il, du courage! avec le renfort que monsieur nous apporte et la belle saison qui s'avance, j'espère que nous allons enfin nous tirer de là.

Et nous sortîmes.

— Que voulez-vous! me dit-il, quand nous nous trouvâmes dans la rue..... il faut bien soutenir le moral.

(*La suite à demain.*) BÉNÉDICT.

[illegible] il pourrait être exécuté pour sept millions ; il n'y a rien là de gigantesque, assurément.

Votre projet, dites-vous, n'engage pas l'avenir ; mais si vous devez établir la turbine dont je vous ai parlé, il faudra des fondations spéciales, qu'il sera beaucoup plus dispendieux d'établir après l'exécution des travaux que si on les faisait en même temps.

Encore un mot : on semble croire que j'ai pris un coefficient trop fort pour calculer les effets de la turbine qu'il s'agirait d'établir au Pont-Neuf ; je suis persuadé, moi, que j'ai présenté des résultats beaucoup au-dessous de ceux qui pourraient être obtenus. J'en appelle sur ce point à l'honorable M. Kœchlin, dont la longue expérience peut nous fournir des renseignements positifs. Une turbine a d'ailleurs l'avantage de pouvoir fonctionner sous l'eau et sous la glace.

M. KOECHLIN entre dans diverses explications sur la puissance des turbines, et termine en disant qu'en effet les résultats annoncés par M. Arago sont bien au-dessous de ceux que l'on pourrait produire.

M. D'ANGEVILLE, rapporteur, dit que la commission n'a proposé le rejet du crédit qu'après avoir entendu tous les intéressés, et qu'après s'être munie de documents de tous genres.

Le bruit des conversations ne nous permet pas de suivre l'argumentation de l'orateur.

M. LEGRAND, sous-secrétaire d'Etat au ministère des travaux publics, revient sur les observations présentées par M. le ministre.

M. BOULAY (de la Meurthe). J'ai voté pour le projet de M. Arago dans le sein du conseil municipal, parce que je croyais ce projet le meilleur ; j'espérais qu'il pourrait être étudié et présenté à la chambre ; du moment où le gouvernement refuse de le faire, je voterai pour le projet du gouvernement, parce que je crois qu'il est indispensable que la navigation de Paris soit améliorée, que cela importe à l'approvisionnement de Paris, et que mieux vaut le projet du gouvernement que rien.

M. BUREAUX DE PUZY. L'approvisionnement de Paris n'est pas compromis par le rejet du crédit ; parler de cet approvisionnement, c'est placer le vote de la chambre sous la menace de l'émeute. (Allons donc ! — Bruit.)

MM. BUREAUX DE PUZY et BOULAY (de la Meurthe) parlent successivement au milieu de la plus vive agitation.

Le crédit de cinq millions pour les travaux d'amélioration de la Seine dans la traversée de Paris, est adopté.

M. BENOIST dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'impôt sur le sucre indigène.

Art. 3. « Une somme de dix millions est affectée à l'amélioration de la navigation de la Seine, entre le pont de Grenelle, près de Paris, et Rouen. »

M. GRANDIN. Il est urgent de faciliter l'amélioration de la Seine entre Paris et Rouen, surtout en présence des exigences énormes du chemin de fer de Rouen. Les administrateurs de ce chemin ont tout fait pour obtenir le monopole, ils l'ont obtenu, d'abord en donnant une prime annuelle de 35 000 fr. à la compagnie des bateaux à vapeur qui desservaient cette ligne ; au moyen de cette redevance, qu'il s'est imposée, le chemin de Rouen a gagné chaque année 70 000 fr., et le voyageur qui faisait autrefois le voyage de Paris à Rouen pour 5 fr., à couvert, dépense aujourd'hui 10 fr. pour être placé dans une espèce de tombereau, exposé à la pluie, à la neige, aux vents et au soleil.

Le monopole du chemin de fer n'est pas moins lourd, quant au transport des marchandises ; lorsqu'il s'est établi il avait fait de magnifiques promesses à la chambre de commerce de Rouen ; mais, dès qu'il a été seul, ce chemin a usé de son droit de seigneurie pour augmenter ses tarifs d'une manière exorbitante. Un grand nombre de procès ont été la suite de cette conduite déloyale et illégale : la compagnie a senti la nécessité de ployer ; elle a baissé d'abord ses tarifs, mais au mépris du cahier des charges, elle les a relevés tout à coup ; la loi a stipulé qu'il n'y aurait que trois classes de marchandises elle en fait cinq. Il y a encore d'autres illégalités dans les tarifs ; ainsi, par exemple, une barrique de vin transportée de Paris à Rouen, paiera 10 fr. 50 c. ; mais si elle est à destination de Maisons, c'est-à-dire à 15 kil. de moins ; le transport coûtera 18 fr., de sorte qu'il en coûterait moins d'expédier, d'abord, le vin à Paris, pour le diriger de là sur Maisons. Le chemin ne transporte les houilles françaises qu'à un prix très élevé, mais les houilles anglaises sont transportées à un prix bien inférieur.

Sur le chemin de Rouen, il en coûte plus comparativement pour être porté sur un misérable tombereau que sur les autres pour être mis bien à couvert dans une diligence. Est-ce là ce que la chambre, ce que le gouvernement a voulu ?

M. LUNEAU. C'est au gouvernement à intervenir.

M. GRANDIN. Je me suis plaint de ces faits à M. le ministre des travaux publics ; il a répondu qu'il trouvait très légitimes les actes de la compagnie du chemin de Rouen.

L'orateur s'attache à démontrer qu'il est indispensable de placer une concurrence en présence du chemin de Rouen ; non-seulement parce que ce chemin abuse de son monopole, mais aussi parce qu'il est toujours dangereux de ne laisser qu'une voie pour desservir une ligne ; il est possible que des réparations soient nécessaires. Le chemin de Rouen a été construit par la même compagnie anglaise qui a construit le chemin du Havre ; je n'ai pas besoin de vous rappeler avec quelle incurie, avec quel oubli de la sûreté des voyageurs ce chemin du Havre a été construit ; l'éboulement d'un pont avant qu'on y ait passé donne assez la mesure de l'exécution de ces travaux. Je dois ajouter que le chemin de fer de Rouen n'a pas encore été reçu. Il résulte de tout cela qu'il serait fort dangereux de tout livrer aux chemins de fer, et de ne pas profiter des voies navigables que la nature fournit à la capitale.

M. Grandin termine en proposant un amendement qui consiste en une augmentation de 300 000 fr. sur les crédits demandés. Lorsque le projet a été fait, on avait calculé qu'il faudrait des écluses d'une certaine dimension ; mais, depuis cette époque, les remorqueurs ont construit des bateaux plus grands et les écluses doivent être agrandies dans la même proportion ; les anciens plans ne sont plus aujourd'hui suffisants.

M. DUMON, ministre des travaux publics, entre dans quelques explications sur les tarifs des chemins de fer et les conditions dans lesquelles ils peuvent être élevés ou modifiés.

Quant au parcours partiel, on conçoit que dans certains cas le prix de ce transport peut être égal au transport sur toute la ligne ; l'administration étant quelquefois obligée de laisser de côté des marchandises qui doivent parcourir toute la ligne pour des marchandises qui n'en parcourront qu'une partie.

M. le ministre termine en disant qu'il accepte l'amendement.

M. GRANDIN. Lorsqu'on a fait le cahier des charges des premiers chemins de fer, on était loin de prévoir quelles interprétations leur donneraient les compagnies ; quelles que soient d'ailleurs les conditions du cahier des charges, on ne peut admettre qu'il faille payer moitié plus pour un parcours moindre. C'est là créer un monopole au profit des compagnies, et leur donner le pouvoir de ruiner complètement l'industrie ou le commerce de telle ou telle ville.

M. GARNIER-PAGÈS. La loi est positive à ce sujet. Une compagnie ne peut établir des tarifs différents en faveur de certaines villes et au détriment de certaines autres ; la loi veut qu'il n'y ait de privilèges pour personne.

M. LUNEAU. Le monopole des chemins de fer est assez dur sans qu'on y ajoute encore. Si M. le ministre vient prêcher ici les doctrines des compagnies, il n'y aura plus de sécurité possible pour les villes desservies par ces [illegible] soit renvoyé à la commission. — Adopté.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux. — Examen des projets de loi relatifs aux fortifications du Havre, de Cherbourg et de Saint-Nazaire, et à la taxe des lettres.

A 2 heures, séance publique. Suite de la discussion du projet de loi sur la navigation intérieure. — Développement de la proposition de M. de Saint-Priest, relative à la conversion des rentes, et discussion sur la prise en considération. — Discussion des projets loi relatifs : 1o à la perception de l'impôt sur les sucres indigènes ; 2o aux eaux minérales ; 3o de la proposition de M. de Rémusat relative aux députés fonctionnaires publics ; 4o du projet de loi relatif à la correspondance transatlantique ; 5o de la proposition de M. de Lafarelle, sur l'endiguement des fleuves et rivières ; 6o de la proposition de M. Demesmay sur le sel.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Une ordonnance royale du 1er mars, insérée au *Moniteur* d'aujourd'hui, autorise la société anonyme formée à Paris sous la dénomination de *Compagnie au chemin de fer de Paris à Lyon*.

— Dans le but de faciliter la propagation de l'instruction sur tous les points de l'Empire turc, le sultan vient d'ordonner que tous les livres imprimés dans la capitale pourront être expédiés dans les provinces, francs de douane et de tous autres droits.

— La Porte vient d'adresser aux diverses légations européennes un memorandum pour les prévenir que les autorités de Smyrne ont reçu l'ordre de ne plus permettre aux navires de commerce qui entrent dans ce port d'y verser leur lest.

— On écrit de Hambourg : « Par suite de la maladie épidémique qui s'est déclarée aux îles Buena-Vista et San-Nicolas du cap Vert, le sénat a ordonné, le 28 janvier dernier, que, jusqu'à nouvel ordre, tous les bâtiments arrivant sur l'Elbe des parages infestés seront soumis à une quarantaine d'observation. »

— Le brick français *le Cerf*, commandé par M. de Penhoat, lieutenant de vaisseau, a mouillé le 7 février dans le port de Smyrne, venant du Pyrée. Ce navire remplace, dans la station de Smyrne, la corvette *la Diligente*, qui doit rentrer en France.

— M. le baron Dupau, maréchal-de-camp du génie, qui dirigeait, il y a un peu plus d'un an, une partie des travaux de fortification de Paris, vient de mourir.

— M. Tournal, capitaine en premier au corps royal d'artillerie de marine, est nommé chef de bataillon.

— M. Grosjean (Emile-Nicolas), lieutenant en premier au corps royal d'artillerie de marine, a été nommé capitaine en second.

CAISSE D'EPARGNE DE PARIS. — La caisse d'épargne de Paris a reçu les dimanche 1er et lundi 2 mars de 6 580 déposants, dont 789 nouveaux : 847 365 fr. Remboursements effectués la semaine dernière à 1 788 déposants, dont 547 soldés, 741 061 fr. 14 c. Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 67 471 fr. 05. Demandes de remboursement du 1er mars, 812 235 fr.

ACCIDENTS. — A Angers, pendant la nuit, le plancher d'une des maisons voisines du petit pont qui traverse le canal des Tanneries à l'extrémité de la rue Beaurepaire, et qui presque toutes sont bâties sur pilotis, s'est affaissé. Trois personnes qui étaient couchées sont tombées dans l'eau, heureusement assez peu profonde en ce moment. Des passants, attirés par les cris des personnes en danger, ont pu, avec l'aide des voisins, les retirer saines et sauves.

— Le 27, à Lyon, vers les huit heures du matin, la drague à vapeur qui fonctionne sur la rive gauche du Rhône, entre le pont Morand et la passerelle du Collége, a fait explosion, avec un bruit comparable à celui d'un fort coup de tonnerre. Par un bonheur providentiel, ce sinistre n'a coûté la vie et n'a occasionné de blessures à aucun des ouvriers qui se trouvaient en ce moment sur le bateau ; ce qui doit être attribué à ce que le déchirement a eu lieu dans la partie supérieure de la chaudière, dont les éclats ont été projetés verticalement.

— Dernièrement, dit la *Gazette des Tribunaux*, un de ces lourds haquets attelés de trois chevaux, dont se servent les entrepreneurs de vidanges, passait au coin de la rue de Seine et de la rue Jacob, chargé de sept tonneaux, lorsque l'attelage, que le charretier négligeait de surveiller, tourna trop court et fit monter une des roues sur le trottoir, au risque de briser les devantures de boutique.

Les cris des passants ayant averti le charretier qui marchait à quelques pas en avant, celui-ci s'élança à la tête de ses chevaux ; mais, dans la rapidité de son mouvement, le pied lui manqua, et il tomba en avant d'une manière si malheureuse, que la roue lui passa sur la tête et la lui broya.

Ce déplorable événement occasionna aussitôt un rassemblement considérable qui trois heures après stationnait encore sur les lieux. Le corps du malheureux charretier, père de famille, âgé de cinquante-cinq ans, attaché à l'entreprise des Vidanges inodores de La Villette, fut déposé sous la porte-cochère de la maison devant laquelle il avait été tué, porte dont il fallut fermer les deux battants pour soustraire le triste spectacle de ce cadavre à la curiosité de la foule.

Vers deux heures, un brancard envoyé par le commissaire de police du quartier, enleva le corps, qui a été transporté à La Villette dans l'établissement où le charretier et sa famille étaient logés.

SCANDALE. — On nous écrit d'Alger, 22 février :

« L'affaire du sieur S.., va se juger prochainement ici. Ce procès, qui menace d'être fertile en scandales, présentera, au début, un incident curieux. On sait que cet individu occupait dans l'administration civile une position particulière élevée. Il prit la fuite un jour, emportant une somme de 60 000 fr. dont il était comptable et s'embarqua sur un bâtiment marchand qui faisait voile pour l'Espagne. Dès que la justice apprit sa disparition, elle fit embarquer un agent de l'autorité à bord du *Pharamond* qui se rendait aux Baléares. *Le Pharamond* arriva à Palma en même temps que le navire sur lequel était le sieur S... qu'on arrêta aussitôt, et qui fut trouvé nanti de toutes les valeurs qu'il emportait. Aujourd'hui, cet individu invoque la nullit[illegible] son a[illegible]tation comme étant faite sur le territoire espagnol, sans [illegible] aucune des formalités exigées. »



[illegible] 1er mars, on a recueilli dans la rue de la [illegible] un malheureux [illegible] d'inanition ; il n'avait rien mangé depuis deux jours.

CHRONIQUE AGRICOLE.

CE QU'IL FAUT FAIRE POUR AVOIR DE LA VIANDE A BON MARCHÉ. — En ordonnant que les droits d'octroi fussent perçus dorénavant au poids et non plus par tête, la chambre a fait une chose juste et utile, dont on ne doit pas, cependant, s'exagérer l'importance. L'impôt sur la viande de boucherie est établi dans 1200 communes seulement ; et sur ces 1200 communes, les trois quarts au moins ne tireront aucun avantage direct du nouveau mode de perception, parce qu'elles n'ont point de marché proprement dit sur lequel il puisse s'établir de concurrence, et aussi parce que leur consommation s'alimentait déjà principalement des animaux de taille médiocre. Le bénéfice de la proposition de M. Desmousseaux de Givré ne s'étendra pas au delà du petit cercle des 400 plus grandes villes de France, et encore, dans ces limites étroites, ne fera-t-il pas baisser la viande d'un décime par kilogramme. Or, d'après les renseignements fournis à la chambre, le prix moyen du kilogramme de bœuf et de mouton pourrait se résumer comme il suit pour toutes les régions de la France :

	BOEUF. 1842	BOEUF. 1843	BOEUF. 1844	MOUTON. 1842	MOUTON. 1843	MOUTON. 1844
	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.	f. c.
Nord-ouest,	0 90	0 91	0 91	0 85	0 87	0 88
Nord,	1 17	1 17	1 17	1 18	1 19	1 20
Nord-est,	1 00	1 04	1 07	0 95	1 01	1 05
Ouest,	0 94	0 94	0 95	0 93	0 93	0 94
Centre,	0 94	0 94	0 95	1 02	1 00	1 00
Est,	0 98	0 98	1 00	0 99	0 99	1 00
Sud-ouest,	0 92	0 92	0 90	0 99	0 98	0 97
Sud,	0 95	0 95	0 92	1 01	1 01	1 00
Sud-est,	1 11	1 11	1 08	1 18	1 18	1 17
Moyenne gén.,	0 99 3/10	1 00	1 00	1 01	1 02	1 02 5/10

En supposant donc que la perception du droit par tête produisît pour le consommateur un bénéfice de 10 cent. par kilog., ce qui est probablement exagéré, le bœuf se paierait encore 90 c. et le mouton 92. Jamais, à ce prix, la viande ne pourra entrer dans l'alimentation quotidienne du peuple des villes ; et puis, si la consommation de la viande vient à s'accroître dans les communes urbaines, n'est-il pas évident que la valeur de cette denrée haussera dans les campagnes, et que l'alimentation du travailleur rural deviendra plus mauvaise à mesure que s'améliorera le régime des prolétaires urbains ?

La France ne produit pas assez de viande pour sa propre consommation ; donc, en augmentant la part des uns, on diminuera certainement la part des autres ; on rognera la misérable ration des campagnards pour grossir le pot au feu des citadins. Pitoyable combinaison ! M. de Lamartine a parfaitement compris l'insuffisance de cette mesure. Le mal est trop grand pour qu'un si faible remède puisse le faire disparaître.

D'après les statistiques officielles, la population française consommerait annuellement 283 513 142 kilog. de viande, dont 113 884 071 kilog. de porc ; c'est-à-dire, environ 83 kilog. par personne et par année ; ou, en d'autres termes, moins d'un quart de kilog. par jour, en supposant que ce total fût également réparti entre tous les habitants du royaume.

Nous ignorons quelle foi l'on peut ajouter à ces chiffres ; mais nous savons parfaitement que des millions de Français ne goûtent pas à la viande de boucherie une fois par semaine ; nous savons que des millions d'ouvriers, surtout dans les campagnes, sont réduits à la plus chétive nourriture ; nous savons que leurs races s'abâtardissent, se déforment, s'affaiblissent de plus en plus, parce que le régime alimentaire ne s'améliore pas dans la même proportion que le travail s'accroît.

Depuis plusieurs années, on a beaucoup discuté sur ce sujet ; les uns ont nié le mal, les autres l'ont exagéré et se sont efforcés d'en faire retomber toute la responsabilité sur l'industrie agricole. Le conseil général d'agriculture ne devait point laisser passer une si grave accusation sans essayer de la réfuter ; nous croyons devoir citer une partie de sa réponse, non-seulement parce que les faits y sont présentés avec plus d'exactitude que dans les documents du ministère, mais encore parce qu'on y trouve, en germe, le système qui doit le plus contribuer, selon nous, à réduire notablement le prix de la viande. Voici donc ce que dit M. de Torcy, dans son remarquable rapport sur la question du bétail :

« On a dit : 1o que le prix de la viande suivait une marche constamment ascendante ; 2o que sa consommation, au contraire, diminuait sensiblement à Paris et dans toute la France ; rien n'est moins exact que ces allégations.

» Vous avez tous entre les mains un travail fait au nom d'une commission d'hommes compétents, dans une réunion agricole dont plusieurs d'entre nous s'honorent d'avoir été membres (le Congrès central.) Ce travail remarquable établit, par la comparaison de deux séries d'années les plus longues que l'on puisse trouver, l'une prise de 1760 à 1789, l'autre de 1800 à 1840, que la moyenne des prix a offert, pour la seconde période, une différence de 1 centime seulement par demi-kilogramme, sur le prix de la viande aux deux époques.

» En face de l'augmentation des fermages et des impôts, du haut prix des terres, de l'élévation des salaires, de la baisse survenue dans les abats, enfin du développement de la consommation, une pareille différence est une véritable diminution, qui témoigne de l'amélioration de notre agriculture et de l'abaissement du prix de revient.

» Nous disons que la consommation a augmenté, loin d'admettre qu'elle ait diminué ; c'est qu'il est de notoriété publique pour vous, Messieurs, comme pour nous et pour quiconque veut bien regarder autour de soi, que partout, dans les campagnes, le nombre des bouchers a triplé depuis quarante ans.

» Si l'on est parvenu à constater, dans quelques villes, une diminution sur la consommation, cette diminution s'explique toujours, à moins de faits exceptionnels, par une augmentation dans les droits d'octroi ; tandis qu'un abaissement de tarifs a toujours produit l'effet contraire.

» Enfin, ce n'est point seulement dans les campagnes, c'est encore à Paris que la consommation a augmenté.

viande affluera sur nos marchés, et le plus pauvre de nos prolétaires pourra se procurer une alimentation convenable.

A cette proposition, les cultivateurs se révoltent et crient que l'on veut les ruiner. Leurs objections ne manquent pas d'une certaine valeur ; il serait peut-être imprudent d'exposer nos cultivateurs chargés d'impôts très lourds, de loyers exorbitants, de salaires élevés, à la concurrence actuelle et sans réserve de certains produits étrangers qui sont créés, pour ainsi dire, sans frais d'impôts, de rente, ni de main-d'œuvre ; mais nous n'opposerons point aux économistes cette espèce de question préalable : nous aussi nous voulons la liberté du commerce ; seulement, nous ne la considérons point comme une panacée universelle, et nous avons quelque raison de croire qu'elle serait tout à fait insuffisante pour guérir la France du mal de la faim, selon l'heureuse expression de M. de Lamartine.

La viande n'est point une denrée de transport facile ; il faut qu'elle voyage vivante, à petites journées, avec beaucoup de ménagements ; il faut la nourrir tout le long du chemin, et sa valeur diminue par le seul fait de sa locomotion. Les pays circonvoisins pourraient donc seuls nous envoyer des approvisionnements de bestiaux ; eh bien ! nous le demandons, dans quelle contrée de l'Europe trouverons-nous ce superflu de viande, sur lequel on semble compter, pour compléter notre approvisionnement? Nommez-nous cet heureux royaume où le peuple mange de la viande à sa faim, où les bestiaux sont trop nombreux pour la consommation locale, où l'exportation des bœufs et des moutons serait un bienfait pour les prolétaires ! Ce paradis terrestre n'existe pas, que nous sachions, sur notre continent. L'Angleterre, que l'on cite comme le pays du bétail par excellence, l'Angleterre elle-même ne suffit point à sa consommation : il faut bien l'avouer, l'Europe tout entière est misérablement pauvre en denrées alimentaires et surtout en denrées animales; le pays le plus riche n'a pas assez pour lui-même, et lorsqu'il exporte chez ses voisins, c'est au detriment de son propre estomac.

Ainsi donc la liberté du commerce ne remédierait guère à la pénurie de la France ; elle jetterait momentanément le trouble dans notre industrie agricole, sans faire baisser notablement le prix de la viande. Est-ce à dire que nous repoussons la liberté du commerce? Non, certes, nous la voulons ; mais nous demandons en même temps la liberté de production, et c'est surtout cette dernière mesure que nous appelons de tous nos vœux, parce qu'elle satisfera simultanément les intérêts de l'agriculture et les intérêts des consommateurs.

L'agriculture n'a point la liberté de production, il la lui faut : il faut que l'Etat lui donne des canaux pour conduire sur ses terres altérées, l'eau qui doit les vivifier ; il faut que l'Etat assainisse les marécages, les plaines de la Bresse, de la Sologne, de la Camargue ; il faut que l'Etat livre aux cultivateurs le sel qui transforme en viande les fourrages les plus médiocres ; il faut que l'Etat dispense les bienfaits de la science à ceux qui sont chargés de nourrir le pays, etc.

Voilà ce qui nous donnera la viande à bon marché ; nous ne saurions prévoir jusqu'où descendrait alors le prix moyen, qui est, aujourd'hui, d'un franc le kilog., d'après la statistique ministérielle ; mais il nous serait facile de démontrer que le nombre de notre bétail s'élèverait au moins du double, et que sa valeur réelle, sa valeur de consommation s'accroîtrait aussi dans une proportion très importante.

Si l'agriculture était ainsi mise en possession de tous les moyens de production dont la nature a doté le royaume, que lui resterait-il à demander, sinon la liberté du commerce? Appuyez-la donc, dans ses justes exigences, vous tous qui voulez renverser le système prohibitif : gagnez à votre cause ces vingt-cinq millions de consommateurs ; donnez-leur la liberté de produire pour les forcer à désirer la liberté des échanges, qu'ils ne peuvent comprendre parce qu'ils n'ont rien à échanger. Tel est, selon nous, la véritable solution de ce grand problème, en ce qui touche l'agriculture ; solution facile, équitable et féconde que sir Robert Peel a certainement entrevue, et que son vaste génie saura conduire à bonne fin.

Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question ; nous développerons nos idées, nous les présenterons sous des formes diverses, nous les appuierons sur des faits bien constatés et familiers aux cultivateurs, car se sont eux surtout que nous voulons convertir. L'agriculture doit prendre la tête quand il s'agit de marcher à la conquête d'une liberté.

Nous citerons, en finissant, la lettre suivante adressée par M. J. Ouvrard à l'*Observateur français* de Londres ; elle se rattache intimement au sujet que nous avons traité dans notre Chronique, et contient en outre l'annonce d'une découverte de la plus haute importance pour l'art agricole :

« Dans la lettre que je vous ai adressée le 20 de ce mois, j'ai dit : Soit que la loi proposée s'exécute, soit que les choses restent dans l'état actuel, l'embarras pour les ministres et pour les finances ne cessera que lorsque la solution qu'on cherche inutilement depuis longtemps, celle de satisfaire les consommateurs, les fermiers et les propriétaires, sera trouvée.

» Sans doute, cette pensée de satisfaire des intérêts qui paraissent opposés, aura rencontré des incrédules, et cependant ces divers intérêts se confondent dans un seul, celui d'un accroissement suffisant de production des céréales qui satisferait en même temps les consommateurs,

quelquefois à 30° et 40° au dessous de zéro. Ce bel arbre, de forme pyramidale, prend une croissance de 20 à 30 mètres de hauteur sur un mètre et plus de diamètre ; il a le port imposant des araucaria, quoiqu'il appartienne à la famille des crucifères. Les Chinois le cultivent en allées. Il vient d'être envoyé en Angleterre par M. Fortuna, qui voyage pour des maisons d'horticulture.

Le second arbre existe depuis long-temps dans les serres de France : c'est l'*Eugenia brasiliensis* de la famille des myrtes; son fruit est juteux et acidule, dans le genre de la cerise ; M. Neumann le qualifie d'excellent; il en recommande la culture pour la colonie d'Alger, et il ne doute pas du tout que la réussite n'en soit assurée si l'on choisit des expositions convenables.

CONSERVATION DES LÉGUMES. — M. Masson, l'habile et zélé jardinier de la Société royale d'horticulture, s'est livré, depuis deux ans, à des expériences très intéressantes sur la conservation des légumes. Ses recherches l'ont conduit à un résultat dont la possibilité n'avait jamais été soupçonnée ; il a trouvé le moyen de conserver les choux pour ainsi dire indéfiniment, sans altérer leur saveur, sans détruire la contexture de leurs feuilles. Après la préparation, que leur fait subir l'inventeur, ces légumes réduits à un très petit volume, sont emballés comme le tabac ou le thé ; on peut les soumettre, sans inconvénient, à des voyages de long cours ; la cuisson leur rend leurs qualités primitives à tel point, qu'un dégustateur reconnaît immédiatement chaque espèce et chaque variété.

Deux caisses de choux sont maintenant embarquées sur un navire ; si elles résistent, comme on l'espère à cette épreuve décisive, la découverte de M. Masson prendra certainement un haut degré d'importance ; toute la marine devra s'approvisionner d'un légume précieux par son éminente propriété anti-scorbutique, et les contrées tropicales deviendront peut-être un important débouché pour nos maraîchers parisiens.

ELIZÉE LEFÈVRE.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS — 3 MARS 1846

Le *Journal des Débats* continue de faire l'oraison funèbre anticipée du parti protectionniste en Angleterre. M. Cobden parle en triomphateur, et le parti whig, qui compte dans ses rangs au moins autant de véritable aristocratie que le parti tory, est également en butte aux défis du chef de la ligue. M. Cobden s'attache principalement à mettre à nu les bases de l'influence aristocratique et à montrer les ravages qu'y ont opérés les coups répétés de la Ligue. Le *Journal des Débats* fait observer que les électeurs pauvres échapperont eux-mêmes à l'influence tyrannique de l'aristocratie, si l'on fait un nouvel appel au pays, et cela par le bienfait de l'association, par les capitaux agglomérés de la Ligue qui, à son tour, fabriquera des votes, achètera des franchises, tactique si bien et depuis si long-temps enseignée et pratiquée par la noblesse d'Angleterre. Dans cet état de choses, la Grande-Bretagne peut du moins espérer un changement quelconque résultant de nouvelles élections. En France, hélas ! nous n'en pouvons pas dire autant ; on le désire sans l'espérer.

La *Presse* donne l'opinion des journaux anglais adversaires du bill dont l'ajournement vient d'être rejeté à la chambre des communes. Cette partie de la presse anglaise ayant épuisé toutes les injures dont elle pouvait disposer pour exprimer sa colère et sa haine contre sir Robert Peel, les reproduit maintenant contre les *apostats*, les *rénégats*, c'est-à-dire les tories qui ont voté avec le cabinet. Le *Standard* trouve que le spectacle qu'a présenté la chambre des communes la nuit qui a donné au ministère une majorité de 97 voix, est ignoble. Le *Morning-Post* en appelle à la chambre des lords, et l'engage à ne pas passer sous les fourches caudines de cette majorité *révolutionnaire*. Nous pensons avec la *Presse* que tout n'est pas terminé par ce vote, mais dans l'espèce nous croyons la résistance bonne tout au plus à développer la force. C'est un caillou qui fera écumer le torrent, comme dirait l'auteur de l'*Etude sur Mirabeau*.

Le *Constitutionnel* considère la discussion qui a lieu en ce moment à la chambre des députés comme un duel entre les canaux et les chemins de fer ; il remarque que M. Muret de Bort paraît avoir l'eau en horreur, et combat dans cette lutte armé d'une formidable statistique, chose assez légère en effet pour lutter contre les prétentions du perfide élément. M. Arago a eu les honneurs de ce conflit : il s'était simplement appuyé sur l'expérience et le bon sens, ce qui d'ailleurs vaut toutes les statistiques du monde, alors même qu'elles sont interprétées par M. Muret de Bort.

La *Réforme*, tout en faisant ses réserves sur les doctrines phalanstériennes, combat en notre faveur, et surtout en vue de la véritable liberté d'enseignement, l'opinion de la *Gazette du Languedoc* qui a la prétention de poser le parti ultramontain en victime, en persécuté. Il y a certains *libéraux* qui se croient persécutés tant qu'ils ne sont pas arrivés à être persécuteurs. La liberté n'est pour eux que la préface du despotisme.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. H à Nogent-le-R. — Reçu. Inscrit. — Nous sympathisons vivement à votre douleur.

La liquidation des rentes a trompé l'attente des spéculateurs. Les inscriptions devaient manquer ; beaucoup d'imprudents, se fiant là dessus, avaient attendu le dernier moment possible pour liquider leurs achats, et comme tous se sont fait concurrence, il en est résulté une hausse considérable sur le prix des reports et une baisse sur les bons de la rente en liquidation; elle est de 20 c. sur le 5 0\|0 et de 45 c. sur le 3 0\|0.

Les chemins ont été généralement affectés par ce mouvement, tous on baissé excepté Vierzon et Strasbourg qui ont remonté d'une bagatelle.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Rente belge, 105 1\|4, 3\|8, 1\|2. — Id. 4 1\|2, 101. — Autriche, 405, 400. — Banque belge, 920. — Esp. passive, 6 1\|2. — Id. 3 0\|0, 38 3\|4. — Id. Dette intér., 31 1\|2.

Chemins de : Montereau, 452 50. — Fampoux, 470. — Dieppe, 470. — Sceaux, 495. — La Teste, 187 50. — Jouiss. 4 canaux, 125.

Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 6800. — Union linière, 490, 495, 497 50. —Hauts-fourneaux de Monceaux, 2450.

Obl. de : St-Germain, nouv., 1187 50.

A terme : Dette intér. d'Esp., 31 fin cour. — Chemins de Dieppe, 480 en liquidation. — Montereau, 450 id

		1re C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier.
5 0/0	compt.	123 25	123 30	123 25	123 30	123 50
—	fin cour.	123 50	123 70	123 50	123 50	123 80
—	en liquidat.	123 45	123 45	123 20	123 25	123 45
3 0/0	compt.	84 60	84 60	84 60	84 60	84 90
—	fin cour.	84 75	84 75	84 50	84 55	84 70
—	en liquidat.	84 75	84 75	84 25	84 25	84 70

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	1380 ««	1377 50	« ««	5 0/0 Bge 1840.	103 ««	102 5/8	« ««
B. de France....	« ««	« ««	« ««	— Portugais.	« ««	« ««	« ««
C. Gou. ex div..	« ««	« ««	« ««	Esp. D active.	«	« ««	« ««
4 Canaux.....	1280 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	101 ««	« ««	B. 25 ««
C. hypot.......	570 ««	575 ««	H. 5 ««	— Romain..	100 3/4	« ««	« ««
4 Canaux......	1275 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1255 ««	« ««	« ««

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ.....	« ««	« ««	« ««	Au 31. 1150.	B. 7 50
V. r. d......	365 ««	360 ««	B. 7 50	— 575, 572 50.	B. 2 50
— r. g.......	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Orléans.....	1337 50	1330 ««	« ««	— 1302 50, 1330.	B. 7 50
Bâle........	242 50	251 25	B. 1 25	— 252 50.	« ««
Rouen.......	1075 ««	1067 50	B. 12 50	— 1075, 1065	B. 7 50
Havre.......	755 ««	746 25	B. 6 25	— 750, 747 50.	B. 2 50
Marseille....	1007 50	« ««	B. 12 50	— 1020, 1007 50.	B. 10 ««
Vierzon.....	« ««	« ««	« ««	— 752 5, 712 50.	H. 2 50
Nord........	796 25	792 50	B 2 50	— 796 25, 791 25.	B. 5 ««
Bordeaux....	670 ««	665 ««	B. 5 ««	— 672 50, 670.	B. 2 50
Boulogne.....	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Montereau...	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Strasbourg...	332 50	331 25	H. 1 25	— 332 50, 331 25.	H. 1 2
Nantes	581 ««	582 50	B. 5 ««	— 582 50, 580.	B. 11 25

LONDRES, 1 mars.	PARIS, 3 mars. PRIMES.	COULISSE
Consol. dimanche.	5 0/0 F. c 124 d. un.	Av. 84 70.
Esp. act.	124 15, 123 90 d. 50.	Ap. 84 25.
Portug.	3 0/0 id. 84 95 d. 50.	B. du Trésor.
Mexic.	Orléans, id. 1355, 1345 d. 50.	
5 0/0 holl.	Nord, id. 800 d. 20.	Reports
2 1/2.	801 25, 807 50 d. 10.	3 0/0 f c. 121/2,30
Rouen,		F. p.
Orléans,		5 0/0 f. c. 30, 15
		— F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 87,00 à 88,00; courant du mois, 87,00 à 00,00 ; avril, 87,50 à 00,00 ; 4 du milieu, 89,00 à 00,00; 4 derniers, 89,00 à 88,50.

LILLE. — Colza, 85,00 à 00,00. — Œillette rousse, 85,75. — Lin, 82,50 à 82,00. — Camelline, 80,50. — Voitures, 7.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et avril, 125,00 à 000,00; 4 du milieu, 128,00 à 129.

SAVON. — Ordre de livraison, 93,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 4 mars.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Freyschütz. Diable à quatre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Ire Jeanne d'Arc.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Concert donné par M. Josse.
7 h. 1/2 ODÉON. — Oncle de Normandie. Rêve. Fausse Agnès.
9 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Dieux de l'Olympe Beaugaillard. Riche. Pourq.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Marquise. Mousse. Indiana. Tricorne.
6 h. 1/2 GYMNASE — Georges et Maurice. Mère de Famille. Mardi-Gras.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL — Enfant du Carnaval. Pommes. Noces.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Calypso. Angèle. Diners.
7 h. 1/2 GAITE. — Compagnons.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Chemin. Sourd. Chasseurs.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

... francs pour la partie comprise entre Paris et Rouen; 4 500 000 francs pour celle qui s'étend de Rouen au Havre. Le projet de loi ne demandait que 10 000 000 pour la première section, et 3 500 000 francs pour la seconde; les amendements de MM. Grandin et Garnier-Pagès ont judicieusement fait augmenter ces crédits de 4 300 000 francs.

Les travaux à exécuter dans la Seine maritime ont provoqué de vifs débats. La commission les avait entièrement repoussés. Ils ont été savamment défendus par M. Arago, et M. de Lamartine est venu aussi leur prêter l'appui de son éloquence.

M. Arago a développé, avec une grande lucidité, et un à propos d'expressions extrêmement remarquable la partie scientifique du projet. On sait qu'il se produit à l'embouchure de la Seine un phénomène remarquable. Ce phénomène, qui se manifeste également dans la Gironde et d'autres fleuves beaucoup plus considérables, comme la rivière des Amazones et le Gange, porte le nom de *barre* ou de *flot*. Il a pour cause appréciable le refoulement des eaux des fleuves aux heures de la marée montante.

Les effets de la barre ne sont dangereux que pour les navires qui se trouvent sur les bords du fleuve; les embarcations qui se tiennent dans le chenal n'ont rien à redouter. Mais il est facile de comprendre que la barre offre un obstacle réel à la navigation descendante, obligée de lutter contre cette force qui s'avance contre le courant à partir de l'embouchure du fleuve.

Est-il possible de remédier aux inconvénients de la barre? telle est la question à résoudre. La commission de la Chambre dit non, les ingénieurs et M. Arago disent oui. M. Arago a cité un exemple, celui de la Gironde, sur laquelle les effets de la barre qui portent, sur ce fleuve, le nom de *mascaret*, ont été considérablement atténués par le rétrécissement du lit. Les travaux projetés pour la Seine maritime consistent précisément dans un rétrécissement analogue; on en doit donc espérer de bons résultats. M. le sous-secrétaire d'Etat a aussi fait valoir de bonnes raisons pour l'exécution de ces travaux.

La séance allait être close lorsque M. de Lamartine, qui avait déjà cédé la parole à M. Arago, a cru devoir monter à la tribune pour répondre à de nouvelles attaques dirigées contre le projet par l'honorable M. de Bussières, un des membres de la commission.

M. de Lamartine a prononcé un discours des plus heureux et des plus remarquables. Il a élevé la question à la hauteur de son grand talent oratoire. Il a balayé et dispersé sous le souffle de sa puissante parole, le frêle échafaudage que la commission avait élevé pour soutenir ses vues étroites et mesquines.

Le naufrage de la commission a été complet. M. de Lamartine a rappelé que la destinée de l'homme sur la terre consiste à embellir le globe et à forcer la matière à se soumettre aux lois de l'intelligence humaine. L'éloquent orateur a aussi largement indiqué l'importance que notre marine doit attacher à l'exécution de ce projet. Il a fait voir les hautes destinées qui se rattachent aux deux grands ports du Havre et de Rouen. La chambre a été vivement émue du noble et chaleureux langage de l'orateur, dont la France s'honore et s'enorgueillit. Le projet de loi a été voté.

Au commencement de la séance, M. Lherbette a demandé à M. le ministre des travaux publics des explications au sujet du grave accident arrivé dimanche dernier sur le chemin de fer de Saint-Etienne. Nous donnons plus loin des détails sur ce triste événement. L'honorable député a parlé en même temps du mauvais état des ouvrages d'art du chemin de fer de Rouen au Havre, et de la chute du viaduc de Barentin. Il a demandé comment il se fai-

... du paragraphe du projet de loi sur la police des chemins de fer auquel vient de faire allusion M. le ministre, mais il est hors de doute que la Chambre n'a pas pu vouloir que le gouvernement dût assister en simple spectateur à la confection de travaux qui menacent la sûreté publique. Si la Chambre eût été bien éclairée sur ce point, elle eût certainement voté une clause aussi importante.

Mais en admettant qu'une lacune aussi déplorable existe dans la loi, comment concevoir que le gouvernement ne prenne pas des mesures énergiques pour prévenir de pareils désastres?

Accident sur le chemin de fer de Saint-Etienne.

Sur une interpellation de M. Lherbette, M. le ministre des travaux publics a lu aujourd'hui à la Chambre des députés une dépêche du préfet du Rhône, relative à un accident très grave arrivé dimanche dernier sur le chemin de fer de Saint-Etienne. Huit personnes ont péri, trente ont été blessées, dont dix très grièvement. Une circonstance remarquable, c'est que ce sont les wagons du milieu du convoi qui ont le plus souffert. Placés entre deux locomotives, c'est sur eux que le choc a porté principalement, et six ont été complètement écrasés.

Les renseignements qui nous parviennent confirment ces détails. Les journaux de Lyon ajoutent que la rencontre a eu lieu près du tunnel de Pierre-Bénite, où se trouve une courbe assez brusque. En voyant une locomotive arriver sur eux à toute vapeur, les conducteurs du convoi perdirent la tête ou désespérèrent d'empêcher le choc, et s'élancèrent hors de la voie. Ils en furent quittes pour quelques blessures plus ou moins graves; une seconde après la rencontre avait lieu. La catastrophe eût été plus terrible encore si les wagons eussent été en bois, et que l'incendie se fût ajouté aux autres accidents, comme cela arriva lors de la catastrophe du chemin de fer de Versailles.

Le Transit égyptien.

RECRUDESCENCE DE LA QUESTION D'ORIENT.

Lorsque le traité de 1840 fut signé à Londres, M. Thiers et son parti crurent voir se dresser le fantôme d'une nouvelle coalition européenne. Ils se hâtèrent d'augmenter l'armée et de construire les fortifications de Paris. La question d'Orient demeura pour eux une énigme. Ils ne comprirent pas que le nœud de la difficulté n'était ni sur le Rhin, ni en Syrie, mais à l'isthme de Suez. La presse et l'opinion publique suivirent l'entraînement général.

Luttant résolument contre cette inintelligence qui compromettait à la fois l'influence de notre nation au dehors et sa liberté au dedans, nous montrâmes que la pensée première de ce traité était un intérêt commercial habilement déguisé sous un intérêt politique. Il nous fut facile de prouver par les faits que le but du cabinet, de Saint-James, en soulevant l'Europe contre Méhémet-Ali, était d'empêcher que la France ne prît en Egypte l'influence prépondérante que la Russie voudrait acquérir à Constantinople, et de s'opposer à ce que le pacha devînt assez puissant pour barrer à l'Angleterre le passage de l'Inde.

Cette cause une fois signalée, nous démontrâmes qu'il était possible de satisfaire l'intérêt britannique dans une juste mesure, d'assurer l'indépendance du pacha, et de faire servir les tendances de la Grande-Bretagne à un grand progrès dans les relations commerciales du monde. Nous indiquâmes la canalisation de l'isthme de Suez et l'organisation sociétaire de cette grande route du globe comme étant la solution naturelle et pacifique du problème.

On ne voulut pas nous écouter, et on crut que la question était résolue, parce que le pacha était abaissé. Mais voici qu'aujourd'hui les mêmes difficultés renaissent. En l'absence d'une grande voie de communication maritime entre la Méditerranée et la mer Rouge, l'Angleterre veut être maîtresse de la ligne du transit égyptien, qui s'effectue par Alexandrie, le canal Mahmoudièh, le Nil et la ligne de diligences établie entre le Caire et Suez. Ce transit avait été cédé ...

était entre les mains de MM. Waghorn et Hill. Ces messieurs ... tenu de S. A. des firmans par lesquels ils avaient établi des bureaux au Caire, des relais sur la route de Suez. Dans cette dernière ville était un hôtel avec une administration pour recevoir les voyageurs et les marchandises, les embarquer sur les vapeurs ou les expédier pour le Caire.

Pendant plusieurs années, ils avaient exploité ce passage et même réalisé de beaux bénéfices, sans qu'aucune autre nation demandât au gouvernement égyptien l'autorisation pour faire un établissement semblable. En 1842, M. Gautier d'Arc, consul général de France, la lui demanda au nom de son gouvernement. Le vice roi, sans la lui refuser, lui fit comprendre ses craintes sur la multiplicité de pareils établissements et les inconvénients qui pouvaient résulter de leur concurrence mutuelle.

Dès lors, pour éviter toute plainte de la part des puissances, afin que l'Angleterre ne pût pas dire que le transit est français, ni la France qu'il est anglais, le vice-roi prit la résolution de le faire égyptien. Il indemnisa MM. Hill et Waghorn, leur acheta tout le matériel moyennant 500 mille francs, et nomma pour directeur M. Turnbull. Tout le personnel fut changé, et, au lieu d'être composé d'Anglais seulement, il le fut aussi de Français, Italiens et autres.

L'exploitation du transit continua pendant trois années sous cette direction, mais celle ci ne répondit nullement à l'attente du vice-roi, et dès lors, il se vit obligé de remercier le directeur et d'en nommer un autre à sa place. Le consul d'Angleterre employa toute son influence pour empêcher un pareil changement; mais S. A. ne voulut rien entendre et à la place du directeur anglais, elle mit S. A. Abbas-Pacha, auquel on adjoignit pour sous-directeur Rusdy-Abd-rhman-Effendi.

Cette nomination émut beaucoup la nation anglaise, et le consul parut au Caire très contrarié. Les nouveaux directeurs se mirent à la besogne, et depuis deux mois qu'ils sont installés, le service marche très bien.

Il est question aujourd'hui de réduire le tarif pour transport des voyageurs et des marchandises, mais aucun parti n'a encore été pris à cet égard. On attend pour cela le vice-roi.

Pour vous donner une idée de la persistance que mettent les Anglais à ce que ce service soit dirigé par eux ou confié à des personnes de leur nation, il suffira de vous dire que, lorsqu'on a su en Angleterre le changement survenu ici, la Compagnie orientale et péninsulaire a immédiatement envoyé auprès du vice-roi un de ses actionnaires, M. John Perry, qui est arrivé ici le 9 courant, par le bateau *le Great-Liverpool*, avec des lettres très pressantes de lord Aberdeen pour le consul d'Angleterre. Ce personnage, accompagné de M. Davidson, agent de cette compagnie ici, est parti pour aller à la rencontre de S. A. et s'entendre avec elle, si cela se peut, pour le transit. Je puis vous assurer d'avance qu'on n'y fera rien.

On conçoit très bien la persistance du gouvernement anglais à s'emparer de cette route; car c'est pour lui le moyen de se mettre en rapport avec un pays où il possède cent cinquante millions de sujets. Mais on s'explique également la résistance du pacha d'Egypte, qui veut rester maître chez lui, et qui en a le droit.

Il est évident, en effet, que le transit d'Alexandrie à Suez, par l'intérieur de l'Egypte, est l'artère principale du commerce égyptien, et que cette artère doit servir au transport des denrées du pays aussi bien qu'à celui des marchandises et des voyageurs de l'Europe et de l'Inde. Le souverain égyptien ne peut donc, sans abdiquer, laisser s'établir, sur cette ligne, une autre prépondérance que la sienne. On connaît, d'ailleurs, l'esprit d'envahissement des compagnies industrielles, et cet esprit est d'autant plus dangereux en Egypte, que les propriétés des Européens ne peuvent être placées que sous la juridiction de leurs consuls.

Nous l'avons dit: il n'y a qu'un moyen de tirer Méhémet Ali de tous ces embarras, de satisfaire l'intérêt anglais dans une légitime mesure, et d'être utile en même temps au commerce de tous les peuples. C'est d'ouvrir une communication maritime à travers l'isthme de Suez, et d'en confier l'exécution et l'administration à une compagnie neutre, placées sous la protection collective de toutes les puissances. Ce serait aussi le moyen d'empêcher tout conflit ultérieur entre le pacha et le sultan.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

JEUDI 5 MARS 1846.

MADAME GANTOIS (1).

Gallus escam quærens margaritam reperit.

Dès ce jour, grâce à la position tout officielle qui venait de m'être faite, j'eus mes entrées assurées dans la maison de M. Gantois; et en me tenant dans les bornes de la discrétion et de la prudence, je pus m'y présenter aussi souvent que je le désirais.

L'aimable avoué ne tarda pas à m'honorer de son amitié, ou plutôt de cette familiarité banale qui est dénuée de formes et qui ne ressemble pas mal à l'*amour* d'une courtisane pour ses nombreux chalands. Quoi qu'il en soit, je n'avais pas à me plaindre; j'étais, comme on dit en langage diplomatique, traité sur le pied des nations les plus favorisées. Ainsi, il agissait sans façon avec moi, me faisait des confidences sur certains petits *secrets de la comédie*, et me frappait familièrement sur l'épaule en m'appelant son bon ami. Il m'eût été fort mal à moi d'en demander davantage.

Il n'en fut pas de même avec Louise. A cette espèce de confiance forcée à laquelle les événements l'avaient entraînée, succéda une de ces bonnes et douces affections qui viennent du fond du cœur, bien différentes de ces amitiés qui ne dépassent pas l'épiderme et se résolvent tout entières en sourires et en serrements de main. Elle m'ouvrit largement son âme, et il me fut permis d'y plonger à loisir et d'en sonder tous les replis les plus cachés. Ce fut pour moi une recherche pleine d'une volupté mystique. Je m'égarais avec délices dans ces profondeurs mystérieuses, certain d'en rapporter toujours quelque perle ignorée. Je l'étudiai avec cet amour passionné qui captive l'antiquaire fanatique devant ces nobles médailles antiques où le burin a gravé des formes d'une beauté si pure et si idéale, quoique un peu ternies et effacées par le temps. Et j'avais besoin de me rappeler souvent mon rôle de confident ou d'observateur, car je ne sais ce qu'eût fait de moi cette femme, tant il y avait en elle de puissance et d'attrait. Je ne la voyais pourtant qu'en dedans, pour ainsi dire; car elle n'avait conservé de sa forme extérieure que cette grâce indolente et cette douleur magnétique du regard qui seules avaient échappé, et pas toujours visiblement encore, à une ruine précoce. Jules seul avait le pouvoir de galvaniser ce cadavre et de lui rendre pour un moment toute sa beauté première.

Telle qu'elle était, pourtant, à mes yeux elle était charmante, non-seulement parce que je voyais l'âme à travers la transparence de son enveloppe appauvrie et décolorée, mais encore parce qu'à l'aide de ce qui avait survécu je retrouvais la trace du passé. Avec les pétales flétris mon imagination recomposait la fleur qui avait dû être. Quelquefois même il advint qu'elle se ranimât un peu pour moi et redevint comme l'ombre de ce que la faisait la présence de Jules; et cela, parce que je l'aimais sincèrement. Car, pour cette âme sympathique, l'amour, sous toutes ses formes, était le véritable résurrecteur.

Et comme elle portait noblement sa destinée misérable! Jamais je ne la vis faiblir sous ce fardeau et chercher un refuge dans le désespoir. Elle souffrait bien pourtant, mais sans défaillance et sans convulsion, sans tous ces signes extérieurs qui en imposent le partage aux autres. Elle aimait à vous associer à ses joies, et non à ses souffrances; et lors des épanchements auxquels l'amitié donne des droits qu'elle n'avait garde de nier, sa plainte était un de ces murmures doux et tristes qui ne déchirent jamais, et ses larmes, en tombant au fond de votre cœur, n'y produisaient que cette espèce de chant mélancolique des gouttes d'eau tombant une à une dans le bassin d'une source. Je ne m'étonnai plus après cela qu'elle eût trompé tout le monde sur la nature du mal qui la dévorait. Accessible seulement aux cœurs affectueux, elle ne laissait rayonner autour d'elle, pour les indifférents, ni ses félicités ni ses angoisses. On s'était ainsi habitué à attribuer sa morne indifférence et sa froide tristesse aux seuls ravages de la maladie ou d'une imagination frappée.

Du reste, fatiguée de corps et d'âme, elle éprouvait une certaine paresse à sortir de son immobilité et se complaisait à ne plus vivre pour le monde. Pour Jules elle avait réservé tous les trésors de son cœur et de sa riche intelligence; elle n'avait pas le courage de les dissiper avec d'autres, si tant est qu'elle en eût eu la puissance. Elle fit pourtant une exception pour moi; j'en ai dit la raison. Peut-être aurait-on peine à comprendre qu'elle n'eût pas trouvé dans son entourage bien des gens capables de la comprendre et de l'aimer, si l'on ne se rappelait combien les petits esprits sont communs dans un certain monde, et quelle lourde compression ils font peser sur les natures ardentes et généreuses. D'ailleurs, pour se révéler tout entière à tous et briser le cercle d'airain qu'elle avait tracé autour d'elle, il lui eût fallu la liberté, il lui eût fallu dire tout haut son amour. Et cela, elle n'avait pu le faire.

J'avais reconnu de bonne heure l'abîme qui la séparait de son mari. Celui-ci était bien l'homme que Jules m'avait dépeint, égoïste et nul. Il n'avait pas cet égoïsme rude et nu qui blesse violemment le regard et se trahit vite. Pour les yeux qui s'arrêtent à la superficie, le sien se dissimulait assez bien sous une certaine aménité de formes et de langage. Il avait souvent à la bouche tous ces lieux communs empruntés à la rhétorique des beaux sentiments vulgaires, mais on pouvait voir aisément que ce n'était qu'un thème appris par cœur et débité machinalement. Ses facultés de dévouement n'allaient pas au delà de l'aumône classique et de la philanthropie officielle, et son intelligence ne franchissait jamais les horizons prochains tracés par la routine et les préjugés ayant cours. Il se croyait de bonne foi le meilleur des maris, quand il avait pourvu aux frais de toilette de sa femme, arrêté sa loge au théâtre et consenti un nombre suffisant de bals et de soirées pour son hiver. S'il eût pu jeter un regard au fond de l'âme de Louise, il n'y eût vu que ténèbres et n'aurait rien compris. Il ne serait jamais entré dans sa pensée qu'elle pût ne pas être satisfaite de lui autant qu'il l'était lui-même. Cet intrépide contentement de soi ne l'abandonnait jamais; là était la raison de son calme et de sa sécurité. Peut-être le cœur de Louise lui eût-il pardonné, s'il eût quelque peu douté de lui-même. Alors, peut-être, se fût-elle sauvée d'un autre amour en se réfugiant dans un amour de mère pour son mari, et consacrant toutes ses forces vives à l'initier à cette vie nouvelle où elle entra toute seule peu de temps après son mariage; mais la suffisance de cet homme était incurable, et ne se démentit pas un ins-

(1) Voir les numéros du 25 février au 4 mars.

[illegible] ou avant la sortie des entrepôts de sel et des fabriques de sel ignigène, pourvu que lesdits sels aient été préalablement pulvérisés.

Art. 3. Les mélanges indiqués à l'art. 1er auront lieu sous la surveillance des agents des douanes ou des contributions indirectes, dans les magasins de dépôts qui seront établis conformément à l'article 4 ci-après.

Ces mélanges s'effectueront aux jours et heures qui seront déterminés par le chef de service des douanes ou par le directeur des contributions indirectes de l'arrondissement.

Art. 4. Des dépôts spéciaux de sels imposés au droit de cinq centimes pourront être autorisés dans toutes les communes où il existera soit un bureau de douanes, soit des employés des contributions indirectes en résidence.

Art. 5. Tout individu qui voudra, en exécution de l'article précédent, établir un de ces dépôts, devra en faire la demande, par écrit, au directeur des douanes ou à celui des contributions indirectes, et lui faire agréer un local convenable pour servir à l'emmagasinement et au mélange des sels. Il devra, en outre, s'engager, par une soumission duement cautionnée, et sous les peines portées à l'art. 13 de la loi du 17 juin 1840, à représenter, à toute réquisition des agents des douanes ou des contributions indirectes, les sels en magasin.

Art. 6. Les sels ne pourront être expédiés sur lesdits dépôts qu'avec acquits-à caution et sous l'accomplissement des formalités prescrites par les art. 18 et 19 de l'ordonnance du 26 juin 1841.

Art. 7. Les magasins de dépôt seront sous la double clef des dépositaires et des agents des douanes ou des contributions indirectes. Ces agents tiendront un compte d'entrée et de sortie des sels mis en magasin, lesquels y resteront sous plomb jusqu'au moment où il en sera fait livraison après mélange.

Art 8. Les dépositaires seront tenus de fournir les ouvriers et les ustensiles nécessaires pour le pesage et le mesurage des matières destinées au mélange.

Art. 9. Dans les lieux où le transport des sels, des eaux salées et des matières salifères, est soumis à des formalités à la circulation, les sels mélangés devront être accompagnés de l'acquit de payement des droits, d'un congé, d'un passavant ou de toute autre expédition régulière des douanes ou des contributions indirectes.

Art. 10. Toute infraction aux dispositions de la présente ordonnance entraînera l'application des peines prononcées par l'art 13 de la loi du 17 juin 1840.

Nous félicitons M. le ministre de l'agriculture et du commerce de s'être enfin décidé à commencer la réforme d'un régime fiscal aussi odieux que l'impôt du sel; mais nous nous réservons de démontrer dans notre Chronique agricole que l'ordonnance aurait pu facilement, et sans léser le trésor, donner à l'agriculture des preuves beaucoup plus efficaces de bienveillance.

Nous avons assisté aujourd'hui au sermon de M. l'abbé Dupanloup pour l'œuvre de la reconstruction de l'église de Mattaincourt, dédiée au bienheureux Pierre Fourier. A notre grand étonnement, l'orateur n'a pas même prononcé le nom de l'homme dont il venait faire honorer la mémoire, et ne l'a désigné que par diverses paraphrases, telles que le fondateur de..., le pieux curé de..., le saint homme, etc.... Pourquoi cette réserve si peu accoutumée? M. Dupanloup aurait-il craint quelque méprise dans son auditoire, s'il contribuait à populariser ce nom déjà si populaire de Fourier? Mais il faudra bientôt en prendre son parti, puisque le bienheureux curé de Mattaincourt sera probablement canonisé dans le courant de l'année, et par suite tout le peuple de France invité à chanter : saint Fourier, priez pour nous. Il eût été plus spirituel de s'exécuter de bonne grâce.

L'envahissement des idées.

Les délégués de la Société des inventeurs de Paris viennent de présenter l'Adresse suivante à M. Dumas, membre de l'Institut, président de la Société d'encouragement :

[illegible]

» Le travail, qui par lui-même a tant d'attrait pour l'homme, le travail, c'est-à-dire l'emploi providentiel de l'activité humaine, sera affranchi un jour, n'en doutons pas, des conditions de fatigue, de monotonie, de dégoût et d'inquiétude du lendemain, qui trop souvent aujourd'hui l'accompagnent fatalement.

» L'avenir réserve donc aux travaux industriels une place nouvelle. Travailler de ses mains ne sera pas toujours déchoir; la considération du monde ne sera pas toujours exclusivement réservée à ceux qui ne prennent aucune part directe à la production. Des statues s'élèveront aussi pour les hommes qui guideront la société dans cette ère nouvelle du travail honoré, et les revues des légions ouvrières qui donneront au pays richesse et prospérité, auront un jour autant d'éclat, nous en sommes certains, que les plus splendides revues des légions guerrières.

» Honneur à vous, Monsieur, qui avez solennellement attiré l'attention publique sur de telles pensées. Les travailleurs français, nos frères, vous en remercient par notre organe.

» Adopté en séance générale, le 20 février 1846.

» DELBRUK, CHAPELLE, TARD, PERPIGNA, CARILLON, PECHINET, GOUPILLAT DU BOURG. »

Cette démarche, empreinte d'un esprit si progressif, honore la Société des inventeurs; et elle a d'autant plus de portée, qu'elle s'accorde parfaitement avec d'autres vues non moins élevées que cette Société a déjà émises. Nous lisons, en effet, dans son dernier bulletin :

Mais le champ des découvertes de l'industrie humaine est immense et nous commençons à peine à le parcourir. Il faut inventer des machines, afin que la production soit augmentée et que le travail matériel de l'homme soit allégé : il faut inventer aussi la combinaison, non moins précieuse, d'après laquelle le maître et l'ouvrier salueront avec un même enthousiasme l'avènement de la bienfaisante machine. Le champ de bataille industriel est trop souvent jonché de morts et de mourants : il faut chercher la formule de la rivalité pacifique. Trop souvent la prospérité de l'un est assise sur la ruine des autres : il faut découvrir les moyens pratiques de l'accord des intérêts. Mais avant toutes choses, avant d'entreprendre par nous-mêmes ou tout au moins de venir en aide de tout notre pouvoir, dans la tour de Babel industrielle, à cette grande, laborieuse et difficile tâche, apprenons à parler la même langue, échangeons nos idées, serrons-nous la main, et réunissons-nous dans un centre commun.

Bureaux de la Chambre des députés.

Les bureaux de la chambre ont examiné aujourd'hui plusieurs projets de loi.

Le projet de loi relatif à la réforme postale a donné lieu à quelques discussions. L'opinion des bureaux a été généralement favorable aux dispositions principales de ce projet. La suppression du décime rural, la réduction de 2 0/0 du droit à percevoir pour les envois d'argent et la fixation à 10 centimes du port des lettres simples adressées aux sous-officiers, soldats et marins présents sous les drapeaux, ont été approuvées par presque tous les membres qui ont pris la parole.

Quelques-uns ont trouvé que la réforme proposée par le gouvernement n'était pas assez radicale au point de vue financier.

A cette opinion d'autres ont opposé l'exemple de l'Angleterre et la diminution des recettes.

Interpellé à ce sujet, dans le cinquième bureau, par M. de Rémusat, M. le ministre des finances a déclaré que cette diminution ne dépasserait pas la somme de 11 millions de francs.

M. le ministre a cherché à démontrer ensuite que cet inconvénient était suffisamment racheté par tous les avantages que le projet de loi accordait aux classes pauvres.

Dans le neuvième bureau, M. Vivien a signalé les abus qui se commettent tous les jours au préjudice du Trésor par la distribution des imprimés.

La taxe uniforme a trouvé plusieurs partisans.

M. de Saint-Priest et quelques autres membres auraient voulu qu'on

car toute communication entre Cracovie et Breslau est interrompue. Pour le moment les différents courriers sont d'accord sur le fait que la ville de Cracovie est entre les mains des insurgés, et que les troupes autrichiennes se sont retirées dans la Gallicie en coupant les ponts de la Vistule. L'envoyé prussien à Cracovie a pris la fuite, et, selon une correspondance de la *Gazette de Leipzig*, les chargés d'affaires de Russie et d'Autriche auraient été massacrés; mais ce fait mérite confirmation.

Un autre courrier nous apporte la nouvelle que les Prussiens sont entrés sur le territoire de Cracovie, et qu'à l'heure qu'il est cette ville est bombardée. Selon la *Gazette de Voss*, Cracovie nage dans le sang. Les insurgés, dit-on, ont fait main-basse sur les Juifs et les Allemands. Mais ce fait n'est pas non plus confirmé. Partout le clergé catholique s'est mis à la tête des insurgés. On dit aussi qu'une insurrection a éclaté dans la Volhynie et dans la Lithuanie. Dans la province de Posen les arrestations continuent parmi le clergé, la noblesse et les riches fermiers. L'arrestation de l'archevêque de Gnesen a produit une vive sensation parmi les populations catholiques de cette province, qui est inondée de troupes prussiennes. Les insurgés de Cracovie forment, dit-on, une masse de 10 000 hommes armés de lances et de faulx. Tous les paysans qui se refusent à marcher avec eux sont déclarés traîtres à la patrie et massacrés. Des troupes russes avancent également à marches forcées vers le lieu de l'insurrection. On n'a aucune nouvelle de Varsovie. Pour avoir pu concevoir le plan de s'insurger à la fois contre l'Autriche, la Prusse et la Russie, il faut que les Polonais aient pu compter sur bien des ressources. Plusieurs correspondances particulières qui nous parviennent de l'Allemagne contiennent à ce sujet des détails curieux et instructifs à plus d'un titre. Nous en différons la publication, en faisant des vœux pour cette malheureuse Pologne, qui paraît destinée à boire la coupe de l'adversité jusqu'à la lie.

La *Gazette d'Augsbourg* confirme le fait de l'évacuation de Cracovie par les troupes autrichiennes.

Le général de Collin, dit ce journal, s'est retiré avec le détachement peu nombreux qu'il avait sous ses ordres (1 500 hommes environ et une demi-batterie d'artillerie légère), parce que le soulèvement étant devenu général autour de Cracovie, il était à craindre que les paysans armés ne parvinssent à s'emparer de Pogdorze, petite ville qui commande le passage de la Vistule, et à propager l'insurrection dans la Gallicie entière. Le général de Collin a donc jugé prudent de regagner Pogdorze, son premier poste, et il a pu accomplir ce mouvement rétrograde sans être attaqué dans sa marche.

On lit, en outre, dans la *Patrie* :

Trois régiments stationnés en Gallicie, et composés en majeure partie de Polonais, donnent de sérieuses inquiétudes au gouvernement autrichien; il règne dans ces corps une grande effervescence, et de nombreuses arrestations ont été faites même parmi les officiers; un de ces derniers, pressé de faire connaître ses complices, a déclaré qu'il se laisserait mourir de faim plutôt que de révéler leurs noms. Enfin, le bruit court qu'une véritable révolution a éclaté sur le territoire russe, dans les provinces de Lithuanie, de Podolie et de Volhynie. Le clergé catholique se serait mis à la tête des populations en prêchant une croisade contre les oppresseurs russes, au nom de la liberté de conscience et de la nationalité polonaise. La fermentation s'étend jusqu'aux frontières de Moldavie; la Petite-Russie, dont les habitants sont séparés des Moscovites proprement dits par des dissidences profondes, et qui a été dépouillée de ses anciens privilèges et même de son nom par le czar, s'agite également : les populations ont déclaré ne plus vouloir se soumettre au recrutement pour l'armée du Caucase.

Dans la chambre du sénat de Munich, le prince Wallerstein a fait une motion tendant à inviter le gouvernement à dresser une enquête sur les classes pauvres et sur l'augmentation des prix du pain, de la bière et du bois de chauffage. Le discours que le prince, ancien ministre de l'intérieur, a prononcé à ce sujet, a duré plus de trois heures.

---

tant. Il était, en outre, heureux à donner des accès de rage; rien ne pouvait l'émouvoir ni le troubler, et son *heureux* mariage avec une riche et belle héritière n'avait fait que continuer l'imperturbable cours de ses prospérités. Enfin (et ce fut là le comble), quand la vie de sa femme se trouva menacée, il fut assez *heureux* encore, j'ai presque dit assez adroit, pour ne pas s'en apercevoir, si bien que, dans l'isolement et la tristesse que ce cruel évènement fit autour de lui, il n'éprouva pas même, à défaut de la conscience de son malheur, les froissements de la contrariété. Il se fit, au contraire, à cette existence monotone avec une facilité qui fut prise pour de la résignation, et lui fut comptée comme un mérite. Et cependant, il n'y avait de réel au fond de tout cela qu'une chose, c'est que cet homme ne pouvait se trouver mal partout où il pouvait jouir de lui-même.

J'essayai plusieurs fois d'éveiller en lui quelques inquiétudes sur la vie de Louise : je perdis mon temps et ma peine, soit qu'il eût encore en ceci le bonheur de ne pouvoir pas me croire, soit qu'il y eût chez lui un parti pris de repousser toute conviction qui eût pu jeter le moindre trouble dans les eaux calmes de sa paisible existence. Louise, de son côté, s'entendait habilement à ne pas déranger ce petit calcul ou cette bienheureuse ignorance, tout comme elle se prêtait avec complaisance au manège innocent du docteur Mellinet.

— Mon ami, me disait-elle un jour en souriant, laissez dormir ce pauvre Auguste, il sera assez temps pour lui de se désoler lorsqu'il s'éveillera... Quant à M. Mellinet, ne le dérangeons pas, il paraît que cela l'amuse.

Cependant la santé de Louise déclinait de jour en jour. Le printemps était venu sans apporter la confirmation de ces promesses banales qu'à son sujet les médecins prodiguent si effrontément à leurs malades. La nature se faisait toute joyeuse autour de nous; mais mon cœur était triste jusqu'à la mort. Louise seule avait toujours pour nous quelques doux sourires avec lesquels elle essayait d'adoucir l'amertume de notre affliction.

Je voyais Jules bien souvent; une intimité toute fraternelle s'était établie entre nous. J'étais toujours pour lui un messager de bonheur, car je venais lui parler d'elle et il savait que je n'allais à elle que pour parler de lui. Il ne vivait qu'avec moi, moi seul pouvais le tirer de cette torpeur de mort dans laquelle son malheur l'avait plongé.

C'était une belle âme que celle de ce jeune homme, une âme, pour tout dire, digne de celle de Louise. Il y avait eu, d'ailleurs, entre ces deux amants un échange d'inspirations et d'influence tel, qu'on pouvait dire qu'ils s'étaient recréés à l'image l'un de l'autre. Elle comprenait comme lui, il sentait comme elle. Comme en elle j'avais rencontré la trace des semences énergiques qu'il avait jetées dans ce champ fécond, je retrouvai en lui développés et grandis les germes délicats qu'elle y avait déposés. Ils s'étaient ainsi complétés l'un par l'autre, et se servant d'appui tour à tour, ils s'étaient élancés du quadruple essor de leurs ailes vers les régions infinies d'où partent les rayons qui échauffent le cœur et éclairent l'intelligence. Du reste, rapportant tout l'un à l'autre et se renvoyant sans cesse l'honneur des nobles inspirations, si Jules avait une idée grande, elle lui venait de Louise, si Louise émettait une pensée généreuse, c'était Jules qui la lui avait inspirée! Ils étaient assez riches pour se prêter mutuellement.

Si leur bonheur fût né viable, ils eussent fait de grandes choses, grâce à cette puissance de dévouement, à cette énergie d'aspirations, qui étaient en eux. Ils abordaient sans trembler les plus audacieux problèmes, avaient des prévisions magnifiques et ne voyaient de bornes à la grandeur des destinées humaines que là où finirait la bonté de Dieu.

Ainsi pour eux tout était vaste, sentiments, idées, joies et douleurs....

Mais ce dont Louise avait accueilli la révélation avec le plus d'admiration et de reconnaissance, c'était l'immensité de l'amour de Jules. Elle sentait bien qu'elle pouvait s'y ébattre sans entraves et parcourir dans tous les sens ces régions lumineuses et profondes sans s'égarer dans les ténèbres et sans heurter son vol à des bornes ignorées. C'était cette conviction qui l'avait soumise à lui corps et âme, et permettait d'expliquer ces phénomènes de magnétisme moral et physique qui m'avaient si vivement frappé en elle.

Comme Louise, Jules s'était résigné à son malheur; mais sa résignation n'avait pas cette sérénité qui rendait si touchante celle de Louise. La sienne était plus à la surface qu'au fond, et souvent j'entendis gronder en lui de sourdes colères, des révoltes insensées. Cela se comprend, il se sentait mourir dans toute sa force et savait que son agonie serait bien longue.

Infortunés! vous qui m'avez appris comment on aime, vous que j'ai tant aimés, à quelles terribles expiations Dieu vous avait-il condamnés! ou bien à quelles ineffables béatitudes vous conduisait-il à travers de pareilles épreuves!

Notre ciel s'assombrissait de plus en plus. Avec la faiblesse croissante de la malade, les entrevues de Louise et de Jules devenaient de plus en plus rares. Alors les symptômes du mal s'aggravèrent encore par le chagrin des longues séparations, et le jour vint enfin où il fallut renoncer à se voir. Louise ne pouvait plus se traîner que de son lit à son fauteuil.

Ce fut une cruelle épreuve : je comprenais bien ce qu'elle avait de terrible et ce qu'elle apportait de souffrances nouvelles; et cependant je ne m'aperçus de ses effets qu'à un redoublement de stoïcisme chez mes jeunes amis et aux efforts qu'ils firent pour me cacher sous un calme apparent les ravages de cette mort anticipée. Craignant de m'affliger davantage, ils me dérobaient leurs tortures, et il arriva que de nous trois je fus le seul à verser des larmes. Mais cette lutte sourde ne pouvait durer longtemps sans se trahir par quelques signes visibles, et je surprenais parfois les tressaillements involontaires échappés à leurs douleurs.

C'était chez Jules une agitation saccadée, une anxiété convulsive, de brusques soubresauts, des contractions tumultueuses sans cesse réprimées, sans cesse renaissantes, telles que pouvaient être celles du gladiateur blessé, qui veut noblement mourir dans l'arène.

Louise, de son côté, s'affaissait sur elle-même, comme sous un fardeau trop lourd. Elle tentait vainement de se redresser ou de s'incliner avec grâce : tous les ressorts de son être étaient brisés. Elle éprouvait parfois de sourdes impatiences, que seul je pouvais voir et comprendre; mais le plus ordinairement son œil était morne, tous ses muscles sans élasticité, et ce sourire si doucement mélancolique, qui naguère ranimait souvent ses lèvres, n'y glissait plus que bien rarement. Hélas! je m'apercevais bien qu'elle avait hâte de mourir.

(La suite à demain.)

BENEDICT.

[illegible] Martinique.

L'orateur s'attache à démontrer ce qu'il y a de vicieux dans le système législatif et administratif de ces pays. Le gouverneur de la Martinique, qui est investi du droit de surveiller l'usage de la presse, ne fait rien de moins que de la soumettre à une censure absolue. Ainsi, on entrave dans ce pays la publication des discours de M. le comte Beugnot et des miens, et l'on encourage les publications qui y sont opposées. Je demande le renvoi de la pétition au ministre de la marine.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, approuve la conduite tenue par le gouverneur de la Martinique. Il ne faut pas croire que dans ces lieux de pauvres esclaves soient aptes à écarter ce qu'il y aurait de dangereux pour eux et pour la colonie dans la brochure que M. Bissette a publiée sur la Martinique. Cet écrit était conçu dans un mauvais esprit ; il pouvait avoir une influence très fâcheuse sur nos établissements coloniaux ; le gouverneur de la Martinique a donc bien fait d'en empêcher la publication.

M. LE COMTE BEUGNOT dit qu'il éprouve de la peine en voyant, non pas la propagation de ses discours entravée à la Martinique, mais en voyant les intentions de la métropole mal interprétées dans nos colonies.

M. LE PRÉSIDENT BOULLET. Le gouverneur de la Martinique a fait de son autorité un usage légal.

M. LE MARQUIS DE BOISSY. M. le ministre de la marine a posé un principe que nous ne pouvons admettre dans notre régime constitutionnel. Il est bien vrai que des collections du *Moniteur* sont envoyées dans nos colonies ; mais ces collections sont peu lues en France, à plus forte raison par delà les mers. Les ministres font imprimer leurs discours et les envoient dans ces pays ; mais je ne sache pas qu'ils y aient jamais envoyé les opinions de leurs adversaires. — Ordre du jour,

M. DE MONTEPIN dépose sur le bureau de la chambre neuf rapports de projets de loi d'intérêt local.

La chambre se retire dans ses bureaux à l'effet d'examiner : 1o le projet de loi sur les fonds secrets ; 2° divers projets de loi relatifs à des intérêts locaux ; 3e le projet de loi sur l'octroi des bestiaux.

La chambre se sépare sans ajournement fixe.

Chambre des Députés.

Séance du 4 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. LHERBETTE. Je demanderai à M. le ministre s'il ne peut pas fournir à la chambre des renseignements sur un triste accident dont les correspondances nous apportent la triste nouvelle. On parle de huit personnes tuées et de trente blessées, par suite de la rencontre d'une locomotive avec un convoi de 200 personnes. Je profiterai de l'occasion pour demander en même temps à M. le ministre s'il peut nous faire connaître les conclusions du rapport de M. Frissard au sujet de l'écroulement du viaduc de Barentin.

M. DUMON, ministre des travaux publics, donne lecture de la dépêche suivante du préfet du Rhône au sujet de l'accident arrivé sur le chemin de fer de Lyon à Saint-Etienne :

« Hier, le convoi du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, portant environ deux cents voyageurs, était arrivé aux environs de Givors ; là le chemin se bifurque, et il existe une aiguille de changement de voie ; le dérangement de cette aiguille empêcha le convoi d'aller plus loin, bien qu'on eût emprunté la locomotive d'un convoi de charbons qui se trouvait sur l'autre voie ; il était alors trois heures et demie à quatre heures ; la nouvelle de cet accident étant arrivée à l'embarcadère général de Lyon, une locomotive de secours fut expédiée ; elle était montée par l'inspecteur général du service.

» Bien qu'on fût sur un plan descendant et sur la même voie que celle où se trouvait le convoi arrêté, le chef du convoi était dans la plus grande sécurité, croyant qu'il lui serait facile d'arrêter sa locomotive. Malheureusement le convoi stationnaire ne fut pas aperçu assez tôt, et un choc s'en suivit. Ce choc fut terrible ; l'une des trois locomotives vola pour ainsi dire en éclats. Les deux autres furent renversées ; les wagons, surtout ceux du milieu, furent écrasés. A la nouvelle de cet évènement, le directeur du chemin de fer, accompagné de M. le procureur-général, se transforma sur les lieux. Il résulte des rapports qui me sont parvenus, que huit personnes ont été tuées sur le coup et trente blessées, dont dix très grièvement. »

En faisant à la chambre cette triste communication, continue le ministre, je dois déclarer que le malheur ne paraît pas devoir être imputé à un vice de construction : une instruction étant commencée, je ne dois pas entrer dans des explications qui pourraient avoir quelque influence sur les débats judiciaires. Au reste, je puis dire, dès à présent, que le gouvernement exige du chemin de Saint-Etienne des corrections de tracé qui vont être faites.

Quant au chemin du Havre, le rapport de M. Frissard constate en effet des vices de construction ; il va y être remédié. J'ajouterai que le gouvernement n'a pas le droit de s'immiscer dans la surveillance des travaux des compagnies, comme semble le croire l'honorable M. Lherbette.

Les commissaires du roi n'ont aucune surveillance à exercer sur la construction des chemins : le gouvernement n'a d'autres droits à cet égard que celui de refuser les travaux. Le gouvernement usera de son droit lorsqu'il sera question de recevoir le chemin du Havre. Le gouvernement n'a pas d'autres pouvoirs ; c'est à la chambre à voir si, dans la nouvelle loi, elle voudra lui accorder une plus grande part de surveillance.

M. LHERBETTE. Puisque nous sommes sur cette question, j'appellerai l'attention de la chambre sur la police des chemins de fer. (Interruption.) Le gouvernement peut être certain que nous n'hésiterons pas à lui fournir les moyens dont il aura besoin pour exercer une complète surveillance et garantir la sécurité des citoyens, si elle est oubliée par les compagnies.

M. D'ANGEVILLE déclare qu'après avoir examiné l'amendement de M. Grandin, la commission propose à la chambre de l'accepter.

M. ARAGO se plaint que l'administration ne fasse pas connaître de quelle manière elle entend faire les travaux pour lesquels on vote des crédits. On veut faire des barrages ; en quoi consistent ces barrages ? Il paraît qu'on veut suivre un ancien système avec quelques modifications ; je supposais qu'on voudrait faire des barrages d'après un nouveau système, des barrages enfin tels qu'on en doit exécuter un sur la Seine, dans le trajet de Paris à Rouen.

Ce barrage aurait pu servir aussi à l'arrosage des propriétés riveraines ; celui qu'on paraît vouloir adopter, est d'une manœuvre extrêmement difficile ; plus d'une fois des barragers se sont noyés en voulant faire manœuvrer ces énormes machines, et dernièrement des prairies auraient été inondées si les barragers n'eussent été aidés par des moissonneurs des terrains environnants.

L'orateur revient sur ce qu'il a dit des turbines qu'il s'agirait d'établir au Pont-Neuf : on a dit que les turbines consomment beaucoup d'eau, mais c'est là un des avantages de ces machines ; on sait fort bien d'ailleurs que l'eau n'est pas absorbée et que la Seine n'y perd rien.

Je ne vous dis pas de renoncer complètement à votre système de barrage, mais puisque les inconvénients de ce barrage sont très graves, essayez-en un autre plus commode, plus avantageux, qui puisse servir à la fois au barrage et à l'arrosage,

M. DUMON, ministre des travaux publics. Le barrage inventé par M. Thénard, dont parle l'honorable préopinant, ne peut s'appliquer que dans certaines rivières, et il est impossible de l'appliquer à la Seine, ou du moins [illegible]

Clyde, en Ecosse, et plusieurs cours d'eau qui débouchent à l'est de l'Angleterre, dans la baie de Walsh, ont été améliorées par de semblables moyens.

Il s'agit ici, non pas d'une question de localité, mais d'une question d'intérêt général pour la marine ; nous espérons que la chambre le comprendra.

M. D'ANGEVILLE, rapporteur. Il s'agit uniquement de l'intérêt de Rouen : le cabotage n'y est pas intéressé ; les navires, au lieu de se rendre à Rouen, s'arrêteront au Havre : voilà toute la différence si le projet du gouvernement est accepté ou s'il ne l'est pas.

Le projet de M. Doyat ne comprend que 12 kilomètres. Or, la navigation est difficile sur un parcours de 26 kilomètres. En admettant que le plan réussit, il est nécessairement fort incomplet, et doit rester en deçà des avantages qu'on s'en promet. L'ingénieur prévoit lui-même une dépense de 10 millions pour l'achèvement de ses digues longitudinales.

Rien ne prouve d'ailleurs que ces digues aient les résultats qu'on en espère ; c'est une expérience qu'il s'agit de faire, et cette expérience est trop dispendieuse pour qu'on la tente, surtout lorsqu'il s'agit de dépouiller le port du Havre au bénéfice de celui de Rouen.

On proposait de faire un travail semblable dans la Loire, on y a renoncé ; ce qu'on n'a pu faire dans la Loire, on voudrait le faire dans la Seine ! La navigation de la Seine ne peut être améliorée convenablement que par l'exécution d'un canal latéral à la Seine ; mais ce canal latéral est inutile, puisqu'un chemin de fer va bientôt être en activité sur cette ligne ; je ne crois pas d'ailleurs que la chambre soit disposée à voter un semblable canal après la répugnance qu'elle a montrée pour le canal latéral à la Garonne.

L'orateur cherche à prouver qu'il est absolument impossible d'améliorer la navigation de la Seine ; les ingénieurs qui se proposent d'améliorer la Seine, n'ont pu réussir à améliorer l'Orne qui était dans des circonstances bien plus favorables.

Il ne s'agit dans ceci, je le répète, que de l'intérêt de la ville de Rouen ; cette ville joue une partie... je ne dirai pas d'écarté, on ne joue plus l'écarté... avec le gouvernement ; elle demande d'abord des travaux restreints, jure qu'il faudra bien qu'on les achève ; mais le gouvernement ne doit pas lui laisser jouer cet atout.

M. BONDEAUX lit un discours pour prouver que le cabotage de toute la France est intéressé dans la question de l'amélioration de la Seine maritime. Le bruit des conversations couvre la voix de l'orateur.

M. DE LAMARTINE. J'avais demandé la parole pour défendre l'intérêt normand, qui me semble un intérêt français ; je m'empresse de la céder à M. Arago qui le défendra avec plus de science et de talent que je ne l'aurais pu faire.

M. ARAGO. Le banc de sable, ou pour employer l'expression consacrée, la traverse de la Seine est une sorte de barrage, qui produit des effets analogues à un barrage artificiel ; on a donc tort de dire que la destruction de cette traverse n'aura aucun inconvénient. Mais quels seraient les résultats de travaux projetés sur cette barre, qui nous a été présentée comme un phénomène terrible ?

La barre est une onde qui ne se fait sentir qu'aux deux bords de la rivière ; le danger est nul au milieu ; c'est une difficulté, mais si l'on prend ses précautions, on ne court pas de risques graves.

On prétend qu'il est impossible de remédier aux inconvénients de la barre ; mais lisez ce qu'on nous rapporte du mascaret qui remontait autrefois la Gironde, bien au-dessus de Bordeaux et avec un bruit qu'on entendait d'une lieue ; il a maintenant à peu près complètement disparu par suite du rétrécissement de la rivière ; un rétrécissement de la Seine produirait nécessairement un effet analogue. Je crois donc que les travaux projetés sont sagement conçus, et que l'exécution de ces travaux ne peut avoir aucun danger et peut avoir d'excellents résultats.

On dit que si les navires de cabotage ne remontent pas la Seine, ils s'arrêteront au Havre ; je vois là une énorme différence. Le cabotage entre Rouen et Marseille, par exemple, diminuera dans une proportion considérable s'il faut opérer un déchargement au Havre. Je voterai donc pour l'article du gouvernement.

M. D'ANGEVILLE soutient que les travaux qu'on projette n'auront d'autre résultat que de semer des écueils à l'entrée de la Seine. On demande aujourd'hui un crédit restreint, mais on sera conduit peu à peu à pousser les travaux de Villequier jusqu'à Tancarville, et l'on dépense des sommes énormes pour n'obtenir aucun résultat.

M. LEGRAND. On n'a pas besoin de faire des travaux sur un long espace pour amortir l'effet de la barre et diminuer les dangers de la traverse ; nous sommes persuadés que les crédits demandés seront suffisants.

M. DE BUSSIÈRES, membre de la commission, craint que si, au moyen d'un rétrécissement de la rivière à l'endroit de la traverse, on arrive à la supprimer, cette traverse n'aille se placer dans le port du Havre. (Rires ironiques ; aux voix ! aux voix !)

M. DE LAMARTINE. La commission paraît vivement convaincue ; mais des convictions ne sont des raisons que pour ceux qui les partagent. Je ne suis ni ingénieur ni savant ; je prie cependant la chambre de vouloir bien m'entendre ; il y a, dans une question de ce genre, quelque chose que je crois pire que l'ignorance qui s'avoue et veut s'éclairer, c'est l'esprit de système qui ferme les yeux pour ne pas entendre.

Il s'agit d'un fleuve national, de celui qui traverse la capitale ; il s'agit de Rouen, cette ville si importante, construite au point précis où la navigation fluviale se rencontre avec la navigation maritime ; il s'agit des populations industrielles des environs de Rouen et de Paris ; il s'agit de cinq ou six millions d'habitants industrieux qui vous demandent de leur laisser une concurrence, une garantie contre le monopole d'un chemin de fer ; il s'agit de la navigation du cabotage de la France, de l'intérêt de tous les ports, de l'inscription maritime, de notre population maritime ; et c'est en présence de tous ces intérêts qu'on recule devant quelques obstacles techniques, devant quelques difficultés faciles à vaincre, car il est possible de les vaincre : M. Arago vous l'a prouvé avec l'autorité de son vaste savoir.

Ne vous a-t-il pas prouvé que la barre doit facilement disparaître ? La nature elle-même a fait une partie des travaux projetés ; les grandes pluies ont considérablement diminué la hauteur et les dangers de la traverse ; le rétrécissement de la rivière fera le reste.

Quant aux dangers annoncés par M. de Bussières, la chambre lui a répondu d'une voix unanime, et le Havre lui-même en a souri.

Vous voulez donner 116 millions pour faire du Havre le port de Paris, pour en faire un port militaire et un port marchand, et vous reculez devant quelques dépenses pour améliorer la rivière qui relie Paris et la mer ! Vous voulez placer entre Paris et son port une rivière dans laquelle de petits obstacles, de mesquines difficultés interdiront et effraieront la navigation ! (Très bien !)

Mais on nous dit que la nature sera plus forte que nous ; cette objection soulève mon âme ; ne lisons-nous pas dans les livres sacrés que le grain de foi soulève les montagnes ? Eh bien ! ce grain de foi, qu'est-ce autre chose que le génie humain, assisté de son premier ministre, la Science, parvenant à l'aide de la persévérance, à dompter la création ? (Très bien !)

Vous vous effrayez de l'effet de la barre ; mais tracez-lui son chemin, et la barre travaillera jour et nuit pour vous. (Très bien !)

Permettez-moi de vous rappeler une anecdote. Vous savez quelles sommes immenses ont été englouties pour l'assainissement des marais [illegible]. Depuis longtemps on croyait qu'il était impossible d'arriver [illegible] nement ; le grand-duc de Toscane l'a entrepris ; depuis vingt [illegible] vaillé dans ce but ; il a entrepris de dessécher des marais [illegible]

Un arrêté de M. le ministre des finances vient de défendre aux agents de l'administration des postes de se charger de faire des abonnements aux journaux.

Nous rappelons à nos souscripteurs des départements qu'il leur est toujours facile de s'abonner à notre journal, **SANS LA MOINDRE AUGMENTATION DE FRAIS**, en s'adressant aux directeurs des *Messageries Royales* et des *Messageries générales de France* qui, même dans les villes les plus petites, ont des bureaux ou des correspondants.

Tous les employés de ces Messageries reçoivent, **SANS AUCUNE ADDITION DE FRAIS**, pour port d'argent ou pour commission, les abonnements à la **DÉMOCRATIE PACIFIQUE** (journal quotidien, comprenant le numéro de quinzaine) au prix de 5 fr. pour un mois ; 12 fr. pour 3 mois ; 24 fr. pour 6 mois ; 48 fr. pour un an.

(Numéro de quinzaine seulement) 3 fr. pour six mois et 6 fr. pour un an.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Une circulaire récente de M. le ministre de la guerre fait connaître que son intention formelle est d'appeler le commerce, ainsi que les propriétaires agriculteurs, à traiter directement avec les fonctionnaires des intendances militaires, pour la fourniture des grains nécessaires à la subsistance de la troupe dans toutes les garnisons.

— La cour royale de Lyon, toutes les chambres réunies, vient de décider que les conseils de discipline de l'ordre des avocats sont maîtres absolus de leur tableau ; qu'en conséquence, ils peuvent rejeter souverainement la demande d'un avocat ou licencié tendant à faire inscrire son nom sur le tableau.

— La *Gazette de France* annonce que le percepteur des contributions directes a fait saisir avant-hier, pour refus d'impôt, une partie des meubles de M. de Genoude, à son domicile. Cette affaire va être portée devant les tribunaux :

— Un journal annonce pour demain jeudi la séance de réception de M. Vitet à l'Académie française.

— Une crèche pour douze ou quinze lits va être établie rue Neuve-Coquenard, 5. Ce quartier de Paris, chargé de familles nécessiteuses, accueillera ce bienfait avec reconnaissance.

INCENDIE. — On écrit d'Andrinople au *Journal de Constantinople*, en date du 12, qu'une partie de la ville de Philippopolis venait d'être détruite par un incendie. On n'avait pas encore de détails sur ce terrible évènement, mais on portait à 2 500 le nombre des maisons qui ont été la proie des flammes.

VOLEUR A DEMI. — Une dame octogénaire d'Avesnes, vivant seule avec une domestique aussi âgée qu'elle, et voulant avoir sous la main un certain fonds de réserve, avait fait enfouir dans sa cave, il y a environ deux ans, une somme que les uns portent à 25 000 fr., et d'autres à 30 000. Désirant, il y a quelques jours, revoir son cher trésor, elle descendit à la cave, accompagnée de la confidente de ses secrets. Après bien des efforts, la bêche parvint à découvrir le bienheureux tonneau renfermant sa petite fortune : le couvercle enlevé, les deux femmes palpent les espèces, les comptent, les recomptent ; mais, ô désespoir ! c'est en vain qu'elles veulent douter, plus de la moitié de la somme avait disparu ! La justice, saisie de cette affaire, se chargera d'en éclaircir le mystère.

UN MASSACRE. — Une révolte des indigènes contre les Européens a éclaté dans la résidence de Bantam (Indes néerlandaises), pendant la première quinzaine de janvier. Les insurgés n'ont été dispersés qu'après un combat sanglant dans lequel ils ont un instant réussi à se rendre maîtres de l'artillerie du détachement hollandais envoyé contre eux. Une jeune fille de douze ans, qui, avec ses deux petites sœurs, a pu échapper providentiellement au massacre de tout le personnel d'une habitation européenne, a raconté ainsi un des épisodes de ce terrible drame :

« Dans la nuit du 12 au 13 décembre, le sieur Kamphuys, propriétaire et habitant d'une plantation nommée Tykandie-Oediek, située à treize lieues de Batavia, fut arraché de son sommeil par le bruit de violents coups à la porte d'entrée de sa maison ; il se leva aussitôt et se disposait à ouvrir, mais par prudence il se décida à laisser la porte fermée. S'apercevant que ses efforts étaient impuissants, il cria à sa fille aînée de lui apporter son sabre, et, ainsi armé, il eut l'imprudence d'ouvrir la porte de sa maison et d'affronter les assaillants. Ceux-ci se précipitèrent dans la maison, et alors eurent lieu des scènes d'horreur. Mme Kamphuys, cinq enfants, une jeune esclave et un natif du Bengale, ont été les victimes de la fureur des barbares, qui les ont massacrés de la manière la plus impitoyable. La jeune fille qui a échappé au massacre avec ses deux jeunes sœurs, l'une âgée de dix ans et l'autre de huit mois, qu'elle portait dans ses bras et qu'elle empêchait de crier en lui mettant la main sur la bouche, cachée derrière les rideaux de son lit, a vu un de ces barbares saisir un enfant par la jambe, le traîner sur la tête et l'écraser ensuite contre le mur. Ces trois enfants, n'entendant plus de bruit, sortirent de la maison ; ils furent accueillis par une femme qui les cacha dans une grange, où ils restèrent pendant trente-six heures presque privés de nourriture. »

HOUILLÈRES DANS LE CAUCASE. — On lit dans le *Journal d'Odessa* : « Un employé des mines, M. Couchine, guidé par quelques indices antérieurs, a découvert près du village de Teviboule, à 40 verstes de Coutaïs et à 80 verstes du Rione, un riche gisement de charbon fossile, presque à fleur de terre. Il fut ordonné d'en commencer l'exploitation et d'en transporter 2 000 pouds par terre jusqu'à Marane, et puis par le Rione jusqu'à Redoute-calé. Malgré le manque de chemin et la nécessité de transporter le minéral à dos de mulets, il n'est revenu, livré à Redoute-calé qu'un peu plus cher que le charbon employé sur les bateaux de l'Etat.

L'essai du charbon de Teviboule a été fait à bord du bateau à vapeur de l'Etat *le Botels*, il en est résulté que le charbon de terre de Teviboule [illegible] non-seulement propre à être employé pour chauffer les bateaux à vapeur, soit seul, soit mêlé avec de l'anthracite, mais encore qu'il ne le [illegible], quant à la qualité, au charbon de Newcastle.

disait que le nommé Guettard était sorti de chez lui pour *cause de coalition et de suspension de travaux.*

» Guettard demandait, en conséquence, devant M. le juge de paix, que cette mention fût déclarée nulle et que l'entrepreneur fût condamné à lui payer toutes les journées de travail depuis le jour de l'insertion.

» Le maître charpentier soutenait que l'allégation étant exacte, il avait eu le droit de l'insérer sur le livret.

» M. le juge de paix, après avoir entendu des témoins, et sur les observations présentées par Me du Teil dans l'intérêt de Guettard, a statué en ces termes :

« Attendu que des dépositions il n'est résulté, la preuve d'aucun des faits articulés contre Guettard, non plus que la preuve d'aucune coalition dont il aurait été l'auteur ou à laquelle il aurait pris part ;

» Attendu d'ailleurs que quand même le fait reproché à Guettard eût été vrai, il pouvait donner lieu, de la part de Mauny, à une plainte et à des poursuites correctionnelles, mais que Mauny n'avait pas le droit de le constater sur le livret et d'essayer ainsi de se faire justice par lui-même ;

» Qu'en effet et aux termes de la loi du 22 germinal an XI et de l'arrêté du 9 frimaire an XII, le livret doit contenir la date de l'entrée et de la sortie des ouvriers ;

» Que les maîtres doivent y insérer un congé portant acquit de leurs engagements si les ouvriers les ont remplis, ou y faire mention des avances dont ils ne sont pas remboursés ; mais qu'ils ne peuvent insérer aucune mention défavorable sur le livret de ceux de leurs ouvriers dont ils sont mécontents, et qu'ils n'ont pas le droit d'entacher leur réputation ;

» Que Guettard a depuis le 8 décembre 1845 éprouvé un préjudice réel ;

» Le tribunal déclare illégale, calomnieuse et nulle la mention contenue au certificat,

» Ordonne qu'elle sera en conséquence rayée, et une mention sommaire sera faite, par le greffier, de cette partie du dispositif à la suite du certificat,

» Et condamne Mauny à payer le montant des journées de travail, depuis le jour de la mention. »

— Le théâtre Séraphin vient d'offrir à ses jeunes habitués une nouvelle pièce-féerie amusante et morale, intitulée : *La Belle aux cheveux d'or.*

Bulletin scientifique.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. MATHIEU. — SÉANCE DU 2 MARS.

Nous nous attendions à pouvoir parler aujourd'hui en pleine connaissance de cause de la jeune fille électrique. Mais nous nous étions trompés. La commission nommée par l'Académie garde officiellement le silence, et l'on est forcé de s'en tenir à des conjectures. Le bruit court qu'il y a eu une mystification, ou tout au moins une tentative de mystification. Nous prenons l'engagement de chercher à démêler le vrai et le faux qui ont été étrangement mêlés dans toute cette affaire. L'histoire que nous aurons à faire ne laissera pas que de comporter de curieux enseignements.

— La chimie a fait à peu près tous les frais de la séance de l'Académie. MM. Cahours et Ebelmen ont lu chacun un mémoire important pour la théorie des combinaisons organiques. Le travail que M. Ebelmen a fait en commun avec M. Bouquet est relatif à de nouvelles combinaisons de l'acide borique avec les éthers et à l'éther sulfureux. Les auteurs ont eu pour but de rechercher si des réactions analogues à celles qui ont produit les éthers siliciques que M. Ebelmen a étudiés avec tant de soin et de sagacité, et qui l'ont conduit à la fabrication artificielle du quarz, ne donneraient pas lieu à des combinaisons boriques correspondantes. Ils ont obtenu des résultats d'une très grande netteté en faisant agir le chlorure de bore sur l'alcool, l'esprit de bois et l'huile de pommes de terre. Les résultats jetteront un grand jour sur les composés du bore peu connus jusqu'ici, et dont la théorie est loin d'être encore arrêtée. Les auteurs ont étudié, en outre, la composition du produit chloré que donne l'éther sulfureux. Ils l'ont trouvé formé de sesqui-chlorure de carbone, d'aldéhyde perchloré et d'acide chloro-sulfurique.

— Les recherches de M. Cahours sont dirigées sur les combinaisons sulfurées du méthyle et de l'éthyle. Ce jeune et très habile chimiste est parvenu à compléter la série du méthyle, en produisant le bisulfure et le trisulfure de ce corps ; il a également trouvé le trisulfure d'éthyle. C'est ainsi, en cherchant les combinaisons des diverses matières organiques avec les corps qui ne les accompagnent pas dans la nature, et en créant des composés nouveaux, qu'on pourra seulement arriver à connaître toutes les lois des affinités.

— M. Abria, physicien connu par de très bons travaux sur l'électricité, a envoyé une Note sur la chaleur dégagée dans la combustion de l'hydrogène et du phosphore par le chlore. Jusqu'à présent on n'avait encore cherché que les quantités de chaleur dégagées dans les combustions proprement dites, c'est-à-dire dans celles où l'oxygène est l'agent de la combinaison. Il était à désirer que les expériences prissent un champ plus vaste. M. Abria a senti l'importance de pareilles recherches, et il fait connaître aujourd'hui ses premiers résultats. Il a trouvé qu'un litre de chlore sec, en se combinant avec l'hydrogène, dégage 2151 unités de chaleur ; l'acide hydro-chlorique formé, en se condensant pour se dissoudre dans l'eau qui en prend, comme on sait, 480 fois son volume, dégage 1304 unités de chaleur ; la somme de ces deux nombres représente exactement la chaleur dégagée dans la combinaison de l'hydrogène avec le chlore humide. La quantité de chaleur produite par la combinaison de l'hydrogène avec le chlore égale les 8 dixièmes de celle dégagée par la formation de l'eau par l'oxygène et l'hydrogène.

M. Abria a trouvé qu'un gramme de phosphore, en se combinant avec le chlore pour donner du perchlorure de phosphore, dégage 3199 unités de chaleur. Pour former l'acide phosphorique, 1 gramme de phosphore en dégage 5669. Il est remarquable que ces deux nombres ne soient pas dans le même rapport que ceux relatifs à l'acide hydrochlorique et à l'eau.

Partie physiologique et médicale. — *D'où provient le calcaire des os?* — Les substances minérales qui concourent au développement de la charpente osseuse des animaux sont puisées en grande partie dans les eaux dont ils s'abreuvent. Voilà ce que M. Boussingault a eu l'occasion de constater dans le cours des recherches qu'il a entreprises sur la production de la graisse dans les animaux, et il en a fait l'objet d'une Note dont il a donné lecture à l'Académie dans la séance actuelle. C'est sur le porc qu'ont été faites les expériences dont M. Boussingault ... Cependant la plupart des éléments nécessaires aux plantes : de la chaux, de la magnésie, de la soude, du soufre, du phosphore et du sel marin. Les eaux qui sortent du sein de la terre versent continuellement une quantité notable de sel à sa surface. Ainsi l'eau du puits de Grenelle qui, d'après l'analyse de M. Payen, est d'une grande pureté, en entraîne annuellement avec elle environ 6 000 kilog.; La nature et la proportion des substances salines dissoutes dans les eaux potables sont extrêmement variables. Aussi a-t-on reconnu que les sources, les rivières sont loin d'être fertilisantes au même degré, et à une époque où l'on se préoccupe sérieusement de l'irrigation, je crois, dit en terminant M. Boussingault, que, sous le rapport agricole, une étude chimique des eaux serait de la plus grande utilité.

Quarantaines. — M. le ministre du commerce envoie à l'Académie le rapport de M. Ségur-Dupeyron, qui avait été envoyé en Orient pour étudier l'état sanitaire de ces pays, dont les provenances demeurent soumises chez nous à des mesures très préjudiciables aux intérêts commerciaux et politiques de la France. La conclusion du Rapport de M. Ségur-Dupeyron est qu'aujourd'hui l'on peut et l'on doit admettre en franchise toutes les provenances des possessions de l'empire ottoman, les seules côtes de la Syrie et de l'Egypte exceptées.

A cette occasion, M. le ministre du commerce sollicite de nouveau avec instance le rapport de l'Académie sur la question des quarantaines, question qui touche à de grands intérêts nationaux, et qui a soulevé et soulève encore tant de discussions. A défaut de rapport, M. le ministre demande qu'on lui renvoie du moins les documents qu'il a communiqués et qu'il réclame en vain depuis six mois.

M. le président Mathieu, et après lui M. Flourens, présentent quelques observations dans le même sens que la lettre ministérielle, afin de stimuler l'indolente et méticuleuse commission à donner enfin signe de vie et à faire, s'il est possible, un Rapport, un Rapport *sérieux*, a ajouté M. le président. Seul des membres de la commission, M. Serres a pris la parole pour expliquer par la difficulté et la gravité de la question, puisqu'il s'agit de décider si la peste est ou n'est pas contagieuse, les retards qu'a mis la commission à présenter son Rapport. Il y a lieu d'espérer qu'à la suite de l'admonition d'aujourd'hui les collègues de M. Serres voudront bien prendre un peu souci de la grave affaire déférée à leur jugement, et sur laquelle il est étrange que l'administration invoque inutilement depuis des années l'avis de nos corps savants. Qu'ils y songent cependant, leur silence les rend, en partie du moins, responsables vis-à-vis du pays, de ce maintien, prolongé sans objet peut-être, de mesures nuisibles à son influence politique au dehors comme à ses relations commerciales. Disons toutefois qu'on annonce pour une époque rapprochée le Rapport de l'Académie de médecine sur les quarantaines, Rapport confié à M. Prus.

Concrétions fibrineuses ou polypiformes du cœur. — M. Parchappe envoie à ce sujet un Mémoire où il retrace d'abord l'historique de ces productions, pour arriver enfin aux conclusions suivantes, résultant de ses recherches :

« Deux caractères positifs séparent les excroissances des concrétions ; telles sont l'adhérence par continuité de tissu et la vascularisation.

» Les concrétions qui sont constituées exclusivement ou principalement par un caillot cruorique dans lesquelles l'élément fibrineux est déposé en couche mince à la surface, dont la forme reproduit celle de la cavité contenante, sont certainement des concrétions cadavériques. Les concrétions qui sont constituées principalement par un coagulum fibrineux, disposé comme une sorte de noyau à la périphérie duquel se développe l'élément cruorique, qui adhèrent avec force par des prolongements aux cavités, qui offrent une structure lamelleuse, etc., sont des concrétions pathologiques, c'est-à-dire des produits de maladies.

» Aucun caractère certain ne peut faire distinguer les concrétions inflammatoires des concrétions sanguines.

» Les productions concrètes du cœur consistent purement et simplement en des concrétions cadavériques parfaitement distinctes des excroissances.

» La doctrine qui assimile les concrétions du cœur à des pseudo-membranes, produits d'une exsudation inflammatoire de l'endocarde ou membrane interne du cœur, doit être abandonnée. L'état hyper-fibrineux du sang et l'état inflammatoire des surfaces ne peuvent être considérés que comme des conditions prédisposantes ; au contraire, la stase sanguine est dans le cœur comme dans les vaisseaux, la condition essentielle de la coagulation spontanée du sang. Après la mort, durant l'agonie, pendant la vie, quelles que soient d'ailleurs les causes prédisposantes, la cause qui détermine immédiatement la formation des concrétions sanguines, c'est toujours un ralentissement, un arrêt du cours du sang. L'action mécanique des mouvements du cœur et des mouvements du sang sur le coagulum doit avoir pour effet de donner naissance à un corps qui se continue de l'oreillette par l'orifice auriculo-ventriculaire dans le ventricule jusqu'à l'orifice artériel. »

— M. Vogt adresse un Mémoire sur l'embryogénie des mollusques gastéropodes. C'est le genre *actéon* sur lequel ont porté principalement ses recherches. La dernière conclusion de ce travail est que les actéons parcourent une série de métamorphoses, passent de l'état de mollusque conchifère à celui de mollusque nu ; ils vivent pendant quelque temps sous forme d'une larve fort différente de l'animal adulte.

Assainissement des amphithéâtres. — M. Ed. Robin, professeur de chimie, écrit pour revendiquer la priorité de l'idée de l'emploi du sulfite de soude en injection pour la conservation des cadavres. Il invoque le témoignage des personnes qui ont suivi ses cours pour établir que depuis dix ans il conseille ce moyen, en se fondant sur la théorie qu'il expose de la fermentation putride. Suivant M. Robin, l'oxygène humide est l'agent essentiel seulement de la putréfaction, d'où il est conduit, pour la prévenir, à proposer d'injecter dans les vaisseaux une dissolution quelconque capable, même à la température ordinaire, d'absorber le gaz oxygène. Il cite à cet effet, non seulement le sulfite de soude, mais encore les sulfites de potasse et d'ammoniaque, et tous les hyposulfites solubles, tous les hyposulfites, tous les phosphites solubles, etc.

— M. Jacquet a écrit de son côté pour soutenir le mal fondé de la prétention de M. Ed. Robin à la priorité réclamée.

B. et P.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. en voyage. — Vous recevrez samedi ou dimanche les ouvrages demandés.

M. D. à Valbenoiste. — Nous ne pouvons vous offrir pour les mois d'intervalle qu'une collection à laquelle manqueront plusieurs numéros.

Montereau 115 k. 33,50 à 34,25. — Picardie 115 k. 32,50 à 33,00. — Campagne, 115 k. 32,50 à 33,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 21,50 à 22,00.

Orges. 92 à 93 k., 16,75 à 17,00; les 100 k. 18,25 à 18,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 29,50 à 30,00 ; 145 k. 28,50 à 29,00 ; 140 k. 27,50 à 28,00; 135 k. 00,00 à 00,00, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 9,50 à 09,75 les 325 litres. — Moutures 10,25 à 10,75. — Recoupettes 13,00 à 13,50 les 100 k. — Remoulages 19,00 à 19,50 les qualités courantes ; 20,00 à 20,50 les fines qualités ; 21,50 à 22,00 les blanches.

Halle à la viande du 3 mars. — 23968 kil. Bœuf 1,45-1,30-0,00. — 15293 kil. Veau 1,80-1,60-1,40. — 4753 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. — En gros 49280 kil. 1,26-1,21-1,16.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 2, 3 et 4 mars. — *Beurre* (le kil. En livres 1,32 à 1,72. — En mottes Isigny 1,70 à 5,10. — En mottes Gournay 1,60 à 3,40. — Petit beurre 1,34 à 2,14. — Beurre salé ou fondu 1,00 à 1,52. — *Œufs* (le mille). Du 2 mars. 42 à 58. — Du 3, 40 à 62. — Du 4, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine), 3 mars. Brie 34 à 54. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 4 mars. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 101, vendus 18 de 200 à 810. — De trait 260 entrés, vendus 30 de 410 à 1060. — Hors d'âge 175 entrés, vendus 27 de 80 à 320. — Ânes entrés 5, vendus 1 de 00 à 50. — Chèvres amenées 0, vendues 0 de 00 à 00. — Voitures, 20 amenées, 4 vendues de 50 à 160. — Encap, entrés 4, vendus 4, de 90 à 200. — Essai, 103.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 4 mars. — Foin 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 50 ; 3e 00 à 42. — Paille de seigle 1re 30 à 34 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 33 ; 2e 27 à 29 ; 3e 00 à 00.

Bourse du 4 mars 1846.

La hausse des consolidés est venue raffermir notre marché. Il y a hausse de 25 c. sur le 5 0/0 et de 20 c. sur le 3 0/0. Les chemins ont aussi repris faveur, à l'exception de Bâle et de Versailles rive droite.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge, 105 1/2, 3/4. — Id. 4 1/2, 100 3/4. — Autriche, 405. — Id. lots sortis, 540. — Banque belge, 910. — Esp. passive, 6. — Id. 3 0/0, 38 3/4.

Chemins de : Boulogne, 525, 527 50. — Montereau, 450. — Fampoux, 470, 465. — Dieppe, 480, 475. — Lyon, 630, 631 25. — Montpellier, 410, 418. — La Teste, 187 50. — Jouiss. 4 canaux, 125.

Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 6825, 6800. — Union linière, 497 50, 500, 495, 500. — Lin Maberly, 760 — Hauts-fourneaux de Monceaux, 2450.

Obl. de : Versailles r. dr. anc., 1020. — Grand'Combe anc., 1125, 1120, 1125. — Havre, 1120, 1117 50. — St-Etienne, 1125.

A terme : Dette intér. d'Esp., 30 3/4. — Banque belge 1840, 103 fin courant.

5 0/0 compt.	1er C 123 30	P. H. 123 35	P. B. 123 25	dr C. 123 25	hier 123 30
— fin cour.	123 60	123 75	123 60	123 75	123 50
3 0/0 compt.	84 85	84 65	84 40	84 85	84 80
— fin cour.	84 70	84 75	84 55	84 75	84 55

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	1277 50	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	102 5/8	» »»
B. de France.	3450 »»	3440 »»	» »»	— Portugais.	» »»	» »»	» »»
C. Gou. ex div.	» »»	» »»	» »»	Esp. D active.	» »»	» »»	» »»
C. Ganneron.	1265 »»	» »»	B. 15 »»	3 0/0 Naples.	101 »»	» »»	» »»
C. hypot.	375 »»	» »»	» »»	— Romain.	100 3/4	» »»	» »»
4 Canaux.	1275 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	1255 »»	» »»	» »»

CHEMINS DE FER.				Au 31.	
St-Germ.	1150 »»	» »»	» »»		» »»
V. r. d.	» »»	560 »»	» »»	— 570, 565, 570.	B. 5 50
— r. g.	» »»	360 »»	» »»	— 360, 352 50.	» »»
Orléans.	1280 »»	» »»	» »»	— 1330, 1340.	H. 10 »»
Bâle.	231 25	250 »»	» »»	— 235, 234 25.	B. 1 25
Rouen.	1065 »»	1070 »»	H. 2 50	— 1065, 1075, 1072 50	H. 7 50
Havre.	755 »»	» »»	H. 8 75	— 750, 757 50, 757 50.	H. 10 »»
Marseille.	» »»	» »»	» »»	— 1012 50, 1006, 1047 50.	H. 10 »»
Vierzon.	750 »»	» »»	» »»	— 75 , 745, 750.	H. 17 50
Nord.	792 75	796 25	H 3 75	— 793 75, 797 50. 796 25.	H. 5 »»
Bordeaux.	665 »»	670 »»	H. 5 »»	— 667 50, 665, 670.	» »»
Boulogne.	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Montereau.	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Strasbourg.	552 50	552 50	H. 1 25	— 552 50, 551 25. 553 75.	H. 3 50
Nantes	580 »»	585 »»	H. 2 50	— 580, 585, 584 50.	H. 3 50

LONDRES, 2 mars.
Consol. 96 7/8.
Esp. act. 26 3/4 1/4.
Portug. 58 1/2.
Mexic. 31 1/8.
3 0/0 holl.
2 1/2.
Rouen, 42, 43.
Orléans, 52, 53.

PARIS, 4 mars. PRIMES.
5 0/0 F. m 124 05, 124 15 d. 50.
3 0/0 Id 84 90, 84 93 d. 50.
avril 85 30 d. 50.
Orléans, au 15 m 1345 d 10
1345, 1335 d. 10.
au 31 m. 1365, 1370 d. 10.
Rouen, au 15 1085 d. 10.
au 31 m. 1085 d. 20 ; 1095 d. 10.
Havre, au 15 760, 765 d 10.

COULISSE.
Av. 84 70.
Ap. 84 75.
B. du Trésor
3 4/5 à 5 m.
Reports
3 0/0 f c. 30.
F. p.
5 0/0 f. c. 25, 35.
— F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 86.00 à 00,00 ; courant du mois, 87,00 à 00.00 ; avril, 87,50 à 87,00 ; 4 du milieu, 89,00 à 00,00 ; 4 derniers, 88,50 à 89 00.

LILLE. — Colza, 83,50 à 00,00. — Lin, 62,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 123,00 ; avril, 124,00 à 000,00 ; 4 du milieu, 127,00.

— Ordre de livraison. 93,00 à 00,00

SUIFS de place (50 kil.) 50 c. de baisse : 59,50. — SUIFS étrangers disponibles, à peu près sans affaires. — CHANDELLES, 63 50 à 64 fr.

Un des gérants : F. CANTAGREL.

SPECTACLES DU 5 mars.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Chasse aux Fripons. Jean de Bourgogne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Ambassadrice. Déserteur.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Sonnambula.
7 h. 1/2 ODÉON. — Diogène. Filles.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Robinson. Le Mari perdu. Heur et Malheur.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS — Marquise. Mousse. Fatima. Coquefinette.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Georges et Maurice. Mère de Famille. Mardi-Gras
6 h. 1/2. PALAIS ROYAL. — Enfant du Carnaval. Pommes. Étourneau.
6 h. 1/2 PORTE-SAINT-MARTIN. — Calypso. Angèle. Jeux d'Enfants.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

2° Elle a voté une allocation de 4 000 000 fr. pour le perfectionnement de la navigation de la Mayenne entre Laval et Angers ;

3° Elle a ouvert un crédit de 3 000 000 pour la canalisation de la Mayenne entre Mayenne et Laval ;

4° Elle a affecté la somme de 3 000 000 au perfectionnement de la Sarthe entre Angers et le Mans.

La discussion sur la construction des réservoirs et rigoles de dérivation des eaux de la Neste a ensuite été ouverte. Ces réservoirs d'irrigation sont d'une haute importance; mais le projet du gouvernement n'est point assez étudié sous le rapport de la distribution des eaux. C'est là l'opinion de M. Bineau et nous la partageons.

M. Odilon-Barrot a eu la mauvaise inspiration de venir déclarer qu'il ne pouvait admettre que les grands travaux d'irrigation fussent des travaux d'utilité publique. A qui profitent ces travaux? a dit M. Barrot, aux propriétaires riverains; c'est donc un intérêt particulier.

M. le ministre des travaux publics a victorieusement répondu à M. Barrot. Les bons arguments ne lui manquaient pas.

La Réforme postale. (1)

Tout le monde sait que M. Conte est, au fond de son cœur, l'ennemi déclaré d'une véritable *réforme postale*. Long-temps il a lutté pour éloigner de l'ordre du jour cette importante question. Forcé par l'opinion publique, il a compris qu'il ne pouvait plus reculer, et il s'est décidé à se mettre lui-même à la tête de la réforme. Si, vaincu dans son système de résistance, M. Conte était venu franchement reconnaître et abjurer son erreur, nous nous féliciterions de le voir prendre la direction du mouvement et nous augurerions bien de ce revirement à la Robert Peel. Malheureusement, nous ne saurions avoir confiance dans la sincérité d'une conversion qui se manifeste par un projet de réforme aussi mesquin, aussi incomplet que celui présenté, l'autre jour, à la Chambre par M. le ministre des finances.

Bien que M. Lacave-Laplagne soit l'éditeur responsable du projet de loi devant les Chambres, nous n'en continuerons pas moins de l'attribuer à M. Conte, et c'est avec lui que nous discuterons. Lui seul, en effet, est le véritable auteur du projet.

Quand M. de Saint-Priest fit sa première proposition de réforme postale, tout en l'appuyant nous ne pûmes nous empêcher de la trouver trop modeste; que dirons-nous donc de celle de M. Conte? Dans le nouveau tarif proposé :

Trois catégories de lettres conservent leur taxe: ce sont celles taxées aujourd'hui 30 c., une partie de celles taxées 20 c. et une partie de celles taxées 40 c. ;

Trois autres catégories sont diminuées de 10 c. ;

Cinq autres sont diminuées de 20 c., de 30 c. et de 40 c. ;

Trois autres enfin sont dégrevées de 50 c., de 60 c. et de 70 c. (2)

Certes, ce n'est pas là une de ces grandes réformes qui frappent l'esprit des populations, et qui déterminent un grand changement dans les habitudes des gens qui écrivent. Ceux qui ne sont pas dégrevés, ou ceux qui le sont peu, resteront indifférents à cette réforme, et ils n'écriront pas plus souvent que par le passé.

M. Conte a trouvé le moyen de diminuer une recette de 50 0|0, sans qu'une aussi forte diminution puisse augmenter sensiblement le nombre des lettres de la catégorie ainsi favorisée. Une réduction de 10 c. sur des lettres qui, aujourd'hui, payent 20 c., sera-t-elle sentie? Nous en doutons fort. Et cependant, le trésor perdra

(1) Voir l'exposé des motifs dans nos numéros du 1er et du 2 mars.
(2) Voir le tableau dans notre numéro du 2 mars.

... qui a eu lieu hier dans les bureaux, a dû le confirmer dans cette espérance. Pour nous, nous ne pouvons comprendre que M. de Saint-Priest, l'auteur de la première proposition de réforme postale, ne fasse pas partie de cette commission. Il y a là, nous n'hésitons pas à le dire, une inconvenance parlementaire, et un véritable déni de justice.

Il faut que l'on redoute bien un examen sérieux pour avoir écarté ainsi un homme comme M. de Saint-Priest, celui de tous les députés qui connaît peut-être le mieux, non-seulement la question, mais encore la *boutique postale*, qu'on nous passe cette expression un peu triviale, mais passablement juste !

Nous espérons bien que M. de Saint-Priest ne se tiendra pas pour battu, et que M. Conte le retrouvera armé de toutes pièces lorsque viendra la discussion publique.

De tous les membres de la commission, M. Vivien est le seul, croyons-nous, qui puisse porter un peu de lumière dans cette question, dont M. Conte s'est efforcé de laisser dans l'obscurité les parties les plus intéressantes. Le travail sera peut-être pénible, mais il n'est pas au-dessus des forces de M. Vivien, et en présence du service que le pays attend de lui, nous aimons à croire que M. Vivien n'hésitera pas à consacrer à cette question tout son talent d'investigation et d'homme pratique.

Le budget des postes est avare de détails ; les sommes y sont présentées en bloc, et nous doutons fort que d'elle-même l'administration aille au-devant des explications qui seules pourraient faire bien comprendre ces comptes sommaires. Nous engageons donc fortement M. Vivien et ceux de ses collègues qui voudraient voir clair dans ce budget, à demander des états détaillés. On les a, sans aucun doute, mais on est peut-être peu désireux de les produire. Le budget des postes (partie des recettes) présenté par l'administration se réduit à ces quelques lignes :

PRODUIT DES POSTES.

Taxe des lettres.	Service ordinaire.	43 899 000 f.	46 519 000 f.
	Service rural.	2 620 000	
Droit de 5 0|0 sur les envois d'argent.			1 043 000
Droit sur les matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée.			118 000
Produit des places dans les malles-postes.			2 178 000
Produit des places dans les paquebots	de Calais à Douvres.	50 000 f.	1 105 000
	de Toulon en Algérie.	12 000	
	de Marseille dans le Levant.	975 000	
	de Marseille en Corse	68 000	
Droit de transit des correspondances étrangères.			1 093 000
Recettes diverses.			67 000
			52 123 000

Sur cette recette, M. Conte pense que son nouveau tarif ne produira qu'une diminution de 11 à 12 millions, diminution qu'il espère couvrir en partie par l'augmentation du nombre des lettres.

Nous voudrions bien savoir de quoi se compose cette somme de 43 899 000 francs du service dit *ordinaire*. Elle doit se composer :

1° De la taxe des lettres simples ;
2° De la taxe des lettres pesantes ;
3° De la taxe des imprimés timbrés (journaux, prospectus, etc.);
4° De la taxe des livres brochés transportés par la Poste.

Nous voudrions savoir aussi quelles pièces l'administration produit pour justifier les recettes qu'elle annonce. Dans un pays où en fait de comptabilité administrative on accepte la publicité, on ne doit pas se contenter de l'assertion d'un chef de service quand il s'agit de recettes importantes. M. Conte dit que les postes ont produit une recette totale de 52 123 000 fr. Il ne faut pas que le public puisse conserver le moindre doute sur l'exactitude de la recette annoncée.

Jusqu'ici on n'a jamais demandé des états justificatifs des recettes de la Poste, on a eu tort ; il faut se montrer plus exigeant ;

... source et nous permettent de rétablir plusieurs faits dans leur véritable jour.

Il n'est point vrai que dans l'insurrection avortée à Posen, victorieuse à Cracovie et militante sur plusieurs points de la Gallicie, on ait eu un seul instant l'idée de massacrer les Allemands. La haine entre les Polonais et les Allemands du grand-duché de Posen et de Gallicie n'a jamais existé que dans l'esprit des gouvernements intéressés à accréditer ce mensonge. A Posen, comme en Gallicie, les conspirateurs polonais ne pouvaient avoir qu'un seul but : l'indépendance de leur patrie ; qu'un seul ennemi pour ainsi dire : la Russie. Leurs projets, leurs plans, leurs efforts, ne pouvaient et ne devaient être dirigés que du côté de la Pologne qui gémit sous le joug de l'autocrate. La Gallicie et le grand-duché de Posen n'entraient dans le mouvement général que comme centre des opérations. Le signal, en partant de ces provinces, n'a point changé l'esprit du mouvement, comme il n'a point arrêté ses progrès. L'insurrection se propage ; elle est en Volhynie, en Podolie et en Lithuanie. Au premier moment nous apprendrons qu'elle est dans la Pologne proprement dite. Est-ce-là une preuve qu'elle est anti germanique et qu'elle n'a été dirigée que contre la Prusse et l'Autriche ?

Mais voici déjà que la voyant toucher d'un côté jusqu'à la Moldavie et de l'autre côté bientôt peut-être jusqu'à la Russie Blanche, quelques autres journaux allemands se hâtent de la transformer en un grand mouvement slave. Cette supposition est tout aussi fausse que la première. Les peuples slaves attendent leur régénération, c'est certain. Si les patriotes russes se réveillaient aujourd'hui comme en 1825, ils trouveraient la Pologne prête à leur donner la main. Si aujourd'hui la Pologne leur tend la sienne, c'est à eux de voir ce qu'ils ont à faire. Mais pour le moment, et au fond, le mouvement dont il s'agit n'est qu'un mouvement polonais et purement national.

Le troisième mensonge avancé par les feuilles stipendiées de l'Allemagne consiste à faire croire que le communisme a présidé aux projets des conspirateurs, et qu'il a signalé l'insurrection dès ses premiers pas. Le communisme est, de toutes les théories sociales, celle qui convient le moins à la Pologne et qui est moins goûtée.

Mais la *Gazette d'Augsbourg* avait besoin de cette invention perfide pour motiver et rendre vraisemblables *les massacres des nobles par les paysans* dont elle a parlé dans son avant-dernier numéro. A l'entendre, les paysans auraient été les premiers à désarmer les conspirateurs et à les livrer aux autorités. Si c'est bien là l'esprit qui anime les paysans en Gallicie, à quoi bon alors toutes ces troupes que le gouvernement autrichien met en marche? Confiez le soin d'étouffer l'insurrection aux paysans, et elle sera étouffée si elle n'est pas une révolution sociale en même temps que politique ; mais si aujourd'hui plus que jamais toute la noblesse polonaise sait et comprend qu'une révolution ne peut se faire que par *tous* et au profit de *tous*, surveillez alors, surveillez jusqu'à vos bataillons, car ils seront les premiers à vous abandonner.

Et, en effet, les nouvelles que nous envoient aujourd'hui même les journaux allemands, semblent confirmer notre supposition. La *Gazette universelle allemande* du 1er mars annonce que dans un engagement qui a eu lieu à Cracovie entre les habitants et les troupes autrichiennes, une partie de ces dernières a passé aux insurgés. Le même journal annonce, dans son numéro du 2 mars, que l'esprit de conspiration a gagné les soldats et qu'un régiment devait être dissout.

Voici d'ailleurs la situation dans laquelle paraît avoir été l'insurrection à la date du 28 février : grande agitation dans le duché de Posen ; des engagements sanglants sur plusieurs points en Gallicie ; Cracovie entre les mains des insurgés ; les troupes russes, prussiennes et autrichiennes s'avançant contre cette ville; explosion en Volhynie, en Podolie et en Ukraine, où les insurgés de la Gallicie paraissent avoir eu des intelligences très étendues et bien établies.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

VENDREDI 6 MARS 1846.

MADAME GANTOIS (1).

Gallus escam quærens margaritam reperit.

Une fois, vers la fin d'une belle journée de printemps, j'entrai brusquement dans sa chambre et je la trouvai les yeux baignés de larmes.... Elle s'était fait traîner dans son fauteuil auprès d'une fenêtre ouverte, et là, après avoir renvoyé ceux qui la soignaient (ce qu'elle faisait souvent, malgré les vives réclamations de son mari, car elle avait un immense besoin de solitude et n'aimait pas à se voir entourée de l'attirail ordinaire des malades); là, dis-je, elle suivait d'un regard pensif les derniers rayons du soleil couchant qui se jouaient dans le feuillage de quelques arbres voisins. L'air était tiède et la brise muette ; quelques nuages cotonneux planaient seuls sur le ciel bleu, comme pour mieux en faire ressortir l'azur ; les pinsons chantaient gaiement sur les branches ; et les fleurs aimées qui garnissaient les vases exhalaient leurs parfums éphémères, semblables au dernier soupir que l'exilé envoie vers la patrie absente.

Au bruit que je fis en entrant, Louise s'éveilla en sursaut de sa rêverie et porta vivement son mouchoir à ses yeux.

— Vous me surprenez dans un moment de faiblesse, me dit-elle en essayant de me sourire ; mais soyez discret, et n'allez pas le dire à Jules, au moins.... Voyons ! venez vous asseoir auprès de moi, ajouta-t-elle, et causons... Je crois que je suis dans un de mes mauvais jours... mais, soyez tranquille, cela ne durera pas.

Je pressai la main qu'elle me tendit et la contemplai en silence, le regard à la fois plein de tristesse et d'admiration.

Elle me comprit et chercha à détourner le cours de mes pensées.

— Tenez, reprit-elle, je pensais au printemps qui s'épanouit autour de moi..... Voyez comme cette nature est belle ! et cependant je ne vois d'ici qu'un coin insignifiant du tableau..... Mais j'ai fait comme les enfants à qui l'on ne montre que le petit bout d'un objet qui leur plaît et qui veulent tout avoir aussitôt. La folle du logis m'a emportée bien loin. Un peu de ciel et de soleil, un peu de verdure, un oiseau qui chante et quelques fleurs embaumées, n'est-ce pas là toute la nature?... C'est vrai, mais j'ai trouvé que de goûter ces miettes, cela m'avait affamée encore davantage... Ce n'est pas raisonnable ; je le confesse sincèrement ; mais que voulez-vous? ce sont des fantaisies de malades qu'il faut pardonner.

Comme Dieu est bon, n'est-ce pas? de nous avoir donné tant de belles et douces choses ! En vérité, l'homme est bien sot et bien ingrat de ne pas reconnaître tout ce qu'a fait cette providence maternelle pour son bonheur ici-bas, et il faut qu'il soit stupide ou insensé pour ne pas savoir être heureux avec toutes les merveilleuses jouissances qu'elle a prodiguées autour de lui..... Faudra-t-il donc toujours que l'hirondelle ait perdu ses ailes pour sentir le prix de la liberté dans les vastes plaines de cet air si pur. Oh ! si j'avais encore mes ailes, moi ! si je pouvais aller planer aussi au milieu de cette lumière, de ces brises vivifiantes, de ces parfums enivrants, de ces riches feuillées aux reflets d'émeraude !..... Et là, aimer et prier !!!...

Voyez, mon ami, dans ces bouquets il y a quelques fleurs qui me viennent de Jules..... Cela vous étonne? Oh ! nous avons des moyens de correspondance que vous ne connaissez pas encore..... Eh bien ! au milieu des émanations embaumées qui m'arrivent, je distingue, je ne perçois même que celles des fleurs que Jules a touchées.....

Comme tout cela est exquis et magnifique !... Regardez : y a-t-il rien de plus riant que les tourbillons rapides et les petits cris joyeux de ces hirondelles? Et là-bas, devant vous, voyez comme les effluves lumineux du soleil se tamisent à travers ces feuilles d'un si beau vert !...

Ami, ajoute-t-elle en s'interrompant, je ne les verrai plus jaunir et tomber...

Et elle secoua la tête avec un triste sourire.

— Heureux, reprit-elle après une pause, heureux ceux qui meurent avant que leurs illusions se flétrissent et jonchent la terre autour d'eux !... oh ! il en sera ainsi de moi : je mourrai, croyez-moi, aussi pleine de foi et d'espérance que d'amour !...

Mais cela fait toujours un peu de mal de se séparer, quelque certains qu'on soit de se revoir... Et l'on ne peut s'empêcher parfois d'en laisser voir quelque chose...

Et puis, je pense avec effroi à ce que Jules va devenir. Quelle affreuse destinée que la sienne ! Jules ne se consolera pas, je le sais. Où voulez-vous qu'il trouve une femme qui l'aime comme moi?... Mon Dieu ! ce n'est pas par orgueil que je vous dis cela... c'est que je connais Jules... Eh ! ne savez-vous pas ensuite que l'amour se meurt dans le monde? l'égoïsme, la cupidité, la peur des souffrances qu'il entraîne après lui, le font fuir ou l'étouffent. Les hommes et les femmes sont devenus, en amour, d'une lâcheté honteuse. Tous les plus nobles élans que Dieu a mis dans leur âme, ils les compriment de peur d'être emportés trop loin. Ils ressemblent au marin qui, en pleine mer, reploierait toutes ses voiles et resterait loin du port, parce que la tempête et les écueils sont possibles... Que voulez-vous que fasse le grand cœur de Jules au milieu de tous ces poltrons? oh ! comme sa vie sera sombre et isolée et que sa destinée m'épouvante !

— Il en mourra, me hasardai-je à lui dire.

Elle tressaillit et me fixa attentivement, comme pour lire au fond de ma pensée... puis, après un moment de silence :

— Si Dieu veut l'appeler à lui, dit-elle lentement, nous le bénirons tous les deux, lui ici, moi là-haut : que sa sainte volonté soit faite avant tout. Mais Jules ne se tuera pas : j'ai sa parole, il y sera fidèle.

Ecoutez-moi ; nous avons plus d'une fois agité cette question du suicide, lui et moi ; nous l'avons traitée gravement, avec calme et sangfroid, comme deux bons calculateurs traitent une affaire importante. Puis, la chose vidée, conclue et bien arrêtée, Jules s'est engagé solennellement envers moi, et nous n'en avons plus parlé.

Mon Dieu ! on a dit et écrit bien des choses sur ce sujet. Eh bien ! je crois qu'avec du bon sens seulement et pas tant de grandes phrases, on peut en venir à bout assez facilement. A mes yeux, ce n'est pas un

(1) Voir les numéros du 26 février au 6 mars.

au moment où les forces françaises auraient paru sur les côtes. C'était une belle occasion de renverser le pouvoir infâme de Ranavalo-Mandjaka. Réjouissez-vous donc, ministres et députés, qui renoncez à une conquête glorieuse pour la France, utile pour l'humanité, au moment même où les circonstances nous devenaient toutes favorables.

D'un autre côté, on annonce que des missionnaires français ont été expulsés du royaume de Boéni, par une peuplade qui aurait cédé aux instigations soit des Houvas, soit de quelques Anglais.

Nous accueillons avec le plus grand plaisir la nouvelle suivante donnée par le *Mauricien* :

« La maison Jack et comp°, de Maurice, a reçu l'heureuse nouvelle de l'établissement d'un service régulier par la vapeur entre Maurice, Bourbon et Aden. C'est la Compagnie Orientale qui, pour gêner celle qui veut prendre la route du Cap, a pensé à lui enlever notre assistance en venant au-devant de nos besoins. Un steamer partira tous les mois d'Aden pour les deux îles, et ses passagers et ses lettres rejoindront à temps les paquebots de la Mer Rouge. Nous devons applaudir de toutes nos forces à cet arrangement qui dispose de la manière la plus favorable d'une question aussi importante que difficile. Faisons des vœux pour qu'il nous soit bientôt annoncé officiellement et surtout mis à exécution.

Du reste, nous n'avons pas entendu dire en Europe que cette affaire fût décidée. Nous faisons avec le *Mauricien* des vœux pour la réussite de ce projet. Mais la France ne se sentirait-elle pas honteuse de n'être pour rien dans ces utiles opérations !

Le conseil colonial de Bourbon est dissous ; le gouverneur a justement pensé qu'il fallait en appeler aux électeurs au moment où la loi votée par les Chambres fait entrer les colonies dans une ère nouvelle. A propos de cette dissolution, l'*Indicateur colonial* publie d'excellents articles. La feuille bourbonnaise conseille une politique de *conciliation* et propage des principes modérés et généreux. Nous citons quelques traits de ces articles :

« Il est facile de reconnaître, pour ceux qui étudient avec soin les progrès incessants de l'esprit public dans la colonie, que des idées nouvelles se sont fait jour dans la majorité de la population créole. Il est évident que les leçons du passé ont porté leur fruit et il est notoire que la population, aujourd'hui plus éclairée sur ses véritables intérêts, a compris l'inanité d'une lutte impuissante contre les pouvoirs métropolitains appuyés sur l'opinion générale de la France. La résistance n'a eu d'autre effet que de précipiter la marche des événements.

Heureusement le système de défense des colonies a changé de nature, car les colonies ont compris qu'elles ne pouvaient être utilement défendues qu'au point de vue élevé d'une prudente philanthropie, c'est-à-dire au point de vue du progrès sage et modéré. Cette opinion, conservatrice au plus haut degré, tend chaque jour à prendre racine dans le pays, recommandée qu'elle est par les hommes les plus dévoués et les plus intelligents. Nous faisons des vœux ardents pour que les élections prochaines soient l'éclatante manifestation des nouveaux principes coloniaux, principes à la fois progressifs et conservateurs. . . . .

..... L'île Bourbon, qui marche à la tête des colonies françaises par son intelligence autant que par sa prospérité, est trop pénétrée des nouveaux devoirs que lui imposent les lois d'avril et de juin, pour que l'on puisse douter un instant que notre colonie ne donne dans cette circonstance une preuve nouvelle de sa haute sagesse et de la saine appréciation de ses véritables intérêts.

La France apprendra avec bonheur que ses enfants des colonies adoptent une politique nouvelle digne de la générosité des cœurs créoles.

La *Feuille hebdomadaire* nous fait connaître qu'une bonne œuvre libérale est fondée à l'Ile Bourbon :

« Deux professeurs distingués, hommes de cœur, de science et de progrès, ont sans bruit fondé à Saint-Denis un institut primaire pour la classe inférieure et libre ou affranchie de notre société coloniale. L'enseignement se compose d'un cours de lecture et d'écriture, de calcul, de

devait lui suffire. Il descendit alors dans la chambre et réitéra sa demande, disant que le pavillon n'était rien pour lui. Étant sans armes, et pour éviter tout désagrément, je lui montrai mon acte de francisation ; après l'avoir examiné, il se retira.

Le 21, j'arrivai à New-Sestas. Le brick de guerre anglais *le Water-With* vint prendre son mouillage à peu de distance de *l'Anaxis*, et le soir même de mon arrivée, j'étais descendu à terre. Le lendemain, j'expédiai ma pirogue à bord pour donner mes ordres à mon second. Cette pirogue revint peu après à terre, par l'ordre du commandant Birch, qui l'avait empêchée de communiquer avec *l'Anaxis*. J'expédiai de nouveau la même pirogue, avec une lettre adressée au commandant, dans laquelle je lui demandais le motif de cet acte arbitraire. Cette lettre était conçue en ces termes :

« Monsieur le commandant,

» Je désirerais connaître le motif qui vous a porté à intercepter toute » communication de terre avec le navire que je commande. Que suis-je » donc? Un pirate, un négrier? Dans ces deux cas, vous vous trompe» riez, monsieur ; je suis un capitaine français, faisant un commerce lé» gitime, et personne, il me semble, n'a le droit de m'en empêcher. En » vous arrogeant ce droit, vous profitez de ma faiblesse, ou plutôt vous en » abusez. En ma qualité de capitaine, je dois un compte exact de ma » navigation, et je dirai qu'au mouillage de New-Sestas, le commandant » Birch, jaloux sans doute de mon commerce, et pour me faire perdre un » temps bien précieux, a intercepté toute communication de la terre à mon » bord ; et, tout en protestant, je demanderai des dommages et intérêts » pour les retards éprouvés. »

Je ne reçus aucune réponse à cette lettre. Le surlendemain seulement, ayant pu me rendre en rade, je me présentai à bord du *Water-With*. Le commandant me reçut. Sur les observations modérées que je lui fis, il ne répondit que par des futilités; et voyant que des réponses semblables ne me suffisaient pas, il finit par me dire qu'il avait des canons..... C'est à ces paroles que je me retirai indigné. Arrivé à mon bord, mon second, M. d'Etubigny, me rendit compte de ce qui s'était passé pendant mon absence. — Le soir même de l'arrivée du brick au mouillage, une embarcation montée de dix hommes armés, était venue à bord. L'officier, sans demander les papiers du navire, avait intimé l'ordre de faire ouvrir les panneaux et de lui donner des fanaux pour visiter la cale. En attendant que son ordre fût exécuté, il s'empara du journal du bord et il écrivit que, nous soupçonnant de vouloir faire la traite sous pavillon français, il avait visité le navire, etc.

Mon second ne pouvant résister, avait obéi, et l'officier anglais, accompagné de ses hommes, chavira et détériora toutes les marchandises de la cale. N'ayant rien trouvé de ce que, sans doute, il cherchait, il se retira très mécontent. Nous fûmes, jusqu'au moment de notre départ, sous la surveillance du brick, dont les embarcations croisaient constamment aux alentours de *l'Anaxis*.

J'appareillai de New-Sestas, et continuais tranquillement ma navigation, lorsque, le 17 octobre, à dix heures du soir, par un beau clair de lune, à six mille du cap Monte, j'aperçus un autre brick de guerre anglais cinglant sur nous. A peu de distance, il tira un coup d'espingole; je mis en panne et hissai mon pavillon. Bientôt, une embarcation, montée par huit hommes et deux officiers, tous armés, montèrent à bord. Un des officiers, après m'avoir fait plusieurs questions, me demanda mes papiers, je lui remis l'acte de francisation du navire.

Il voulait alors visiter la cale, je refusai. Il retourna à son bord, et, au moment où je croyais en être débarrassé, quelle fut ma surprise de voir deux chaloupes pleines de monde aborder *l'Anaxis*; cet officier avait été chercher du renfort. Dans la première se trouvait le premier lieutenant du brick de guerre *Lily*, commandé par M. New-Ton. La résistance devenait impossible. Ils ouvrirent les panneaux, visitèrent la cale de la manière la plus scrupuleuse, chavirèrent toutes les marchandises ; enfin, cette visite dura deux heures. Pendant que les officiers étaient en bas, les marins restés sur le pont s'appropriaient tout ce qui tombait sous leurs mains. Enfin, n'ayant rien trouvé et à leur corps défendant, ils quittèrent le bord.

Je continuai ma route et reçus successivement la visite de plusieurs navires de guerre; mais je trouvai partout la politesse et l'urbanité d'hom-

la France pour le même objet. Nous en soumettons le texte à nos concitoyens, certains que les sentiments et les besoins qu'elle exprime trouveront de l'écho parmi eux. (Suit le texte de la pétition.)

Actes officiels.

Une ordonnance du roi, en date du 3 mars, rendue sur le rapport de M. le ministre de l'intérieur, porte :

Art. 1er. Il sera procédé aux élections triennales de la garde nationale de Paris et du département de la Seine, pour 1846, à partir du 22 mars présent mois.

Art. 2. A la suite de ces élections, il sera pourvu, par de nouvelles nominations, à tous les grades et emplois conférés jusqu'à ce jour dans la garde nationale de Paris et du département de la Seine, soit par ordonnances royales, soit par arrêtés du préfet, des sous-préfets et des maires, soit enfin par désignations des chefs de corps.

Art. 3. Les titulaires actuels de ces grades et emplois continueront néanmoins d'en exercer les fonctions, jusqu'à ce qu'il ait été régulièrement pourvu aux nouvelles nominations, conformément à l'article ci-dessus.

— Une décision du roi, en date du 24 février dernier, rendue sur la proposition du ministre des finances, assimile, sous le rapport de leurs droits à la retraite, les employés mis hors de service par suite d'un acte de dévouement dans un intérêt public, en portant secours dans un incendie, une inondation, un naufrage, ou en exposant leurs jours pour sauver la vie de leurs concitoyens, à ceux qui sont blessés et mis hors de service par le résultat d'une lutte soutenue contre des fraudeurs ou des rébellionnaires. Ces employés pourront obtenir, en conséquence, quelle qu'ait été la durée de leurs services, aux termes de l'article 12 de l'ordonnance réglementaire du 12 janvier 1825, une pension fixée à la moitié de leur dernier traitement d'activité, et qui sera reversible sur les veuves et enfants mineurs.

La commission chargée d'examiner les deux projets de loi relatifs aux travaux maritimes et aux fortifications du Havre, a nommé M. le général d'Houdetot pour président, et M. le colonel Allard pour secrétaire.

M. le général comte Meynadier a été nommé président, M. le vicomte Daru, secrétaire, de la commission chargée de l'examen du projet de loi portant allocation de crédits pour les fortifications de Cherbourg et celles de Saint-Nazaire.

M. Darblay a été nommé président, M. Lanyer, secrétaire, de la commission chargée de l'examen du projet de loi concernant la perception des droits de navigation intérieure.

M. Vuitry a été nommé président, M. Chégaray, secrétaire, de la commission chargée de l'examen du projet de loi relatif à la taxe des lettres.

M. Boulay (Var) a été nommé président, M. Collignon, secrétaire, de la commission des pétitions n° 3.

M. Léon de Maleville a été nommé rapporteur de la commission chargée de rechercher les meilleurs moyens d'assurer un bon et prompt service du *Moniteur*.

Chambre des Députés.

Séance du 5 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la navigation intérieure.

Art. 6. « Une somme de 6 500 000 fr, est affectée à l'amélioration de la navigation de l'Yonne entre Auxerre et Montereau. »

M. LESTIBOUDOIS se plaint que les travaux exécutés sur l'Yonne l'ont été avec peu d'intelligence; et d'ailleurs la navigation de l'Yonne sera toujours très difficile ; elle ne peut se faire que par éclusées, c'est-à-dire par grandes quantités d'eau que l'on retient de distance en distance dans la Haute-Yonne, et qu'on lâche environ soixante fois par an; il s'ensuit que la navigation, qui est très importante à la descente, est presque nulle à la remonte. Ajoutez que, même pour les navires qui descendent la rivière, il y a parfois obligation de s'échouer pour attendre une nouvelle éclusée; les éclusées ne suffisant pas d'ailleurs dans la Basse-Yonne, on a tenté d'y remédier en construisant un très grand nombre de barrages; mais ces barra-

---

crime de jeter à terre un fardeau qui paraît trop lourd, mais c'est certainement une faute, une déraison. Car s'il faut arriver avec lui jusqu'à un point donné, vous ne gagnerez rien à vous arrêter en route; c'est du temps perdu, et voilà tout. Il vaut mieux marcher toujours et mourir à la peine : cela ne regarde plus alors que celui qui vous a confié un fardeau au-dessus de vos forces. Qu'un voyageur, qu'une nécessité irrévocable appelle quelque part, trouve en son chemin un obstacle difficile, et que, brisé de fatigue, il s'arrête découragé, se couche et s'endorme, l'obstacle ne sera pas franchi pour cela, et il faudra bien qu'au réveil il se décide à marcher, ou bien il n'arrivera pas. Le mal, la douleur, les souffrances sont dans la vie les obstacles que Dieu a posés (il ne nous appartient pas de rechercher pourquoi). Dans une carrière qui aboutit nécessairement au bonheur, car Dieu est bon : si le désespoir nous fait chercher le repos dans la tombe, nous n'aurons rien gagné à reculer lâchement, et nous retrouverons toujours, après ce court sommeil qu'on appelle la mort, cet obstacle que nous avions cru infranchissable. Et il a bien fallu qu'il en fût ainsi, car si Dieu a permis à l'homme de se donner le bonheur par le travail, l'homme n'a pu se donner la vie. Oui, j'en ai la foi entière, si Jules disposait de ses jours, il ne serait pas maudit de Dieu pour cela, mais sa mort ne le réunirait pas à moi avant l'accomplissement du temps de séparation que Dieu nous a fixé... Jules sait bien cela, et, je vous le répète, il vivra sa triste vie, malheureux, mais résigné. Oh ! que Dieu nous soit en aide, car je sens bien tout le poids de l'existence que je lui ai faite !

Et elle pleura.

Que faire devant une douleur si fatalement incurable, que toute idée de consolation était inadmissible; si résignée, que les encouragements eussent été une insulte !...

Cependant, la nuit était venue ; le scintillement seul des premières étoiles blanchissait un peu l'obscurité, et l'on n'entendait plus que le vague murmure des bruits mourants de la cité.

Tout-à-coup Louise tressaillit, saisit brusquement ma main et prêta une oreille attentive.

— C'est lui ! me dit-elle tout bas.

Et je sentis un frisson courir dans ses membres et une chaleur inaccoutumée se répandre dans sa main, qui tenait la mienne.

Au même instant, j'entendis les pas d'un homme résonner sur le pavé.

Alors, par un effort surhumain, elle se leva de son fauteuil et plongea des yeux ardents dans les ténèbres de la rue. Quel regard rencontra-t-elle qui pût ranimer ainsi même un moment ce corps froid et sans force? Mais le bruit des pas s'en alla mourant peu à peu et s'éteignit dans le lointain... Louise retomba dans son fauteuil, comme une masse inerte.

— Jules passe ainsi tous les soirs sous mes fenêtres, me dit-elle, quand elle fut un peu revenue à elle. Si la nuit eût été plus avancée et la rue plus déserte, vous comprenez que j'aurais pu facilement recevoir de nouvelles fleurs pour mes vases ; mais la prudence exige que nous changions tous les jours nos heures d'*entrevue*. Jules passe quelquefois bien tard, parfois même quand je sommeille ; eh bien ! alors, je ne manque jamais de l'entendre et de m'éveiller pour jouir, aussi long-temps que je puis les entendre, du bruit de ses pas.

— Ne me donnerez-vous rien pour lui, aujourd'hui, lui dis-je, pour le dédommager de l'inutilité de sa promenade?

— Inutilité ! répondit-elle en riant ; mais détrompez-vous, nous nous sommes dit plus de choses dans ce court moment que vous ne vous l'imaginez... Oh ! croyez-vous que c'est peu de chose, qu'un son ou un regard, si rapides qu'ils soient, qui viennent du bien-aimé ! Dites-moi, quelle immense consolation ne serait-ce pas pour celui qui survit à un être chéri, si le Tout-Puissant permettait que chaque jour, jusqu'à celui où la mort doit les réunir l'un à l'autre, il pût entendre l'ami perdu ou saisir son regard, ne fût-ce qu'un instant aussi prompt que l'éclair !... Eh bien ! mon ami, vous comprenez à présent qu'il ne fallait pas dire inutile... Mais, pour en revenir à la demande que vous m'avez faite, je vous dirai que je ne puis ni ne veux encore avoir recours à vous. Vous savez bien ce que je vous ai déjà dit... N'avez-vous pas, d'ailleurs, fait immensément pour nous ? Que serions-nous devenus si vous n'aviez été là pour nous écouter parler, lui de moi, moi de lui ! Mais rassurez-vous : comme je vous l'ai promis, un jour je demanderai à votre amitié un dernier service... et ce jour ne tardera pas à venir.

En effet, je n'attendis pas long-temps, la mort accomplissait rapidement son œuvre de destruction. Louise ne pouvait déjà plus quitter son lit. Toutes les nuits, par ordre de son mari, quelqu'un veillait auprès d'elle ; pendant le jour même il y avait toujours du monde dans sa chambre, sauf les moments où m'y trouvant seul avec les domestiques, elle prétextait de ma présence pour les renvoyer.

Un soir qu'on nous avait ainsi laissés seuls ensemble, elle m'attira près d'elle et me dit à l'oreille :

— Voici l'instant venu... puis-je compter sur vous, mon fidèle chevalier ?

Je lui fis signe que j'étais tout à elle.

— Eh bien ! il faut que vous m'ameniez Jules : l'heure des adieux a sonné.

Nous convînmes de tout. Je me présentai d'abord à M. Gantois et lui offris, pour laisser un peu reposer ses gens, de veiller une nuit auprès de la malade. Après quelques difficultés, d'autant plus naturelles qu'il ne s'était jamais senti le courage de passer une longue nuit d'insomnie auprès d'une personne souffrante, nous tombâmes d'accord. J'allai ensuite prévenir Jules et arrêter avec lui les dernières mesures à prendre. Jules ne manifesta aucune surprise : il avait toujours compté sur cette solennelle entrevue. Nous décidâmes que le lendemain, à minuit, il viendrait attendre sous les fenêtres de Louise.

A dix heures du soir, j'allai prendre mon poste de garde-malade ; je renvoyai les domestiques, et M. Gantois s'opiniâtra à rester seul avec moi jusqu'à deux heures ; mais alors, après quelques hésitations, il se laissa renvoyer et s'en alla dormir du sommeil du juste.

Un silence complet régna bientôt dans la maison ; les rues étaient muettes et désertes ; la nuit était sombre, et la pâle clarté d'une veilleuse éclairait seule l'intérieur de la chambre. Nous nous parlions à peine Louise et moi, préoccupés que nous étions du triste rendez-vous dont l'heure s'approchait.

BENEDICT.

(*La suite à demain.*)

M. LEGRAND, sous-secrétaire d'État au ministère des travaux publics, dit que les améliorations sont impérieusement réclamées par le commerce.

M. D'ANGEVILLE, rapporteur. Le chemin de fer de l'Ouest qui doit être prochainement construit reliera nécessairement Angers et le Mans; il est donc inutile de canaliser la rivière parallèle. Attendons du moins, pour décider la question, que la chambre se soit prononcée sur la construction du chemin de fer.

M. LEDRU-ROLLIN. La navigation de la Sarthe au dessus et au dessous des points qu'il s'agit d'améliorer est très bonne; cette partie seule reste en mauvais état; l'honorable M. d'Angeville reconnaissait dans son rapport la nécessité d'améliorer cette partie de la Sarthe.

M. MURET DE BORT. Lorsque le rapport fut fait, la chambre n'était pas encore saisie du projet de chemin de fer de l'Ouest.

M. DUMON, ministre des travaux publics. La chambre ne s'est pas encore prononcée sur le projet de chemin de l'Ouest, et lors même que le chemin passerait par Angers, la canalisation de la rivière n'en serait pas moins un travail utile, puisqu'il assurerait une concurrence aux intéressés.

Le crédit est voté à l'unanimité, moins M. d'Angeville.

« Art. 10. Une somme de 6 000 000 fr. est affectée à la construction des réservoirs et rigoles de dérivation des eaux de la Neste.

M. MURET DE BORT présente des considérations générales sur la distribution des eaux de la Neste.

Depuis 1838, l'administration a fait étudier des projets ayant pour but de distribuer ces eaux sur les plaines qui s'étendent du pied des Pyrénées à la Garonne, et de les utiliser dans l'intérêt de la navigation et de l'irrigation.

L'orateur croit que les travaux projetés ne peuvent servir que pour l'irrigation; mais la navigation sera toujours de peu d'importance sur ces points, et il est inutile de faire des travaux pour y préparer un canal navigable.

Il voudrait aussi que le gouvernement ne se chargeât pas de faire les travaux pour les irrigations, et il propose de faire faire cette expérience par l'industrie particulière, par une compagnie qui la prendrait à ferme; car il lui semble impossible qu'on admette en principe que le gouvernement est obligé de faire irriguer les terres dans tous les départements. Un chemin est un objet d'utilité générale, l'irrigation n'est un bénéfice que pour quelques particuliers qui doivent seuls la payer. C'est ce qui a été compris en Belgique, où l'on fait payer aux riverains la faculté de prendre une certaine quantité d'eau qui triplera la valeur de leurs propriétés.

M. DUMON. Il s'agit ici d'un projet immense et tout-à-fait neuf en France. La Neste prend sa source sur un point assez élevé des Pyrénées, et ses eaux peuvent, dès le commencement, être employées pour la plus grande partie à l'irrigation; celles qui ne sont pas employées de l'abord peuvent être réservées pour être employées plus tard; elles ne servent aujourd'hui qu'à l'arrosage de quelques terrains peu étendus; il s'agit d'étendre les bienfaits de l'irrigation à 20 et 30 mille hectares, et même davantage. C'est là un travail d'utilité publique, puisqu'il s'agit de porter la fertilité dans les campagnes et d'en tripler la production, comme l'a dit l'honorable préopinant; il ne s'agit pas ici d'une simple expérience, elle a été faite en Lombardie où elle a produit les plus magnifiques résultats. Le gouvernement a seul le pouvoir de faire ce grand travail et il espère que la chambre ne lui refusera pas les crédits nécessaires.

Les communications sont peu faciles dans les Pyrénées; les travaux destinés à l'irrigation peuvent parfaitement s'accorder avec un canal de navigation; l'un des buts ne nuira pas à l'autre. L'intérêt agricole et l'intérêt commercial se trouvent ici réunis; je ne comprends pas qu'on voulût les séparer.

M. BINEAU croit qu'il n'est pas possible de concilier le double but qu'on se propose; ainsi, par exemple, on veut placer le canal à mi-côte, ce qui est une position au moins étrange pour un canal de navigation; le canal d'irrigation doit d'ailleurs avoir une pente assez rapide; le canal de navigation ne peut s'accommoder d'une telle pente. L'orateur voudrait donc que l'on se bornât à voter les crédits demandés pour les réservoirs d'irrigation, et qu'on attendît pour voter les autres crédits, que le gouvernement eût présenté un projet d'ensemble pour toutes les vallées pyrénéennes. Les populations d'ailleurs ne demandent qu'un canal d'irrigation et n'ont pas besoin d'un canal de navigation.

M. DE GOULARD. Le trop plein des eaux de la Neste est suffisant pour porter au loin la fertilité; aucun intérêt n'aura à souffrir de leur mise en réservoirs. Que vous adoptiez ou non les autres projets, si vous votez des crédits pour la construction de ces réservoirs, vous aurez fait une chose immense, une chose dont vous tirerez un jour le plus grand parti.

Vous voulez favoriser l'agriculture; vous ne pouvez la dégrever, vous ne pouvez réduire l'impôt, mais vous la favoriserez beaucoup mieux en augmentant ses produits, en doublant ses récoltes; et notez que si l'agriculture profite, tous en profiteront. C'est d'ailleurs le premier pas dans une voie nouvelle, le point de départ d'une ère plus belle pour l'agriculture de la France, et c'est à ce titre que le projet qui vous est présenté me semble un projet d'utilité nationale.

Quant à la réunion d'un canal d'irrigation à un canal de navigation, elle me semble des plus heureuses. L'un ne nuira pas à l'autre, on vous l'a prouvé; le canal ne coûtera pas beaucoup plus dans un cas que dans l'autre, et il y aurait, je dirai presque une folie, à voter le canal d'irrigation seulement. Je prie donc la chambre de vouloir bien donner son assentiment au projet, non pas seulement pour les grandes choses qu'il fait dans le présent, mais pour l'avenir heureux dont il peut être le présage. (Très bien! aux voix!)

[illegible] ici d'un projet restreint et d'un intérêt tout local. [illegible] dépenses qu'il impose sont considérables et je ne vois pas qu'il y ait une compensation suffisante dans les avantages qu'on s'en promet.

M. JOLY combat, au milieu du bruit, toutes les parties des travaux projetés qui sont en désaccord avec le projet d'un canal des Pyrénées, promis, il y a quinze ans et auquel on a renoncé, bien qu'une compagnie se présente pour le faire.

M. D'ANGEVILLE. Le canal des Pyrénées, dans l'état de nos voies de communication, ne serait rien de moins qu'une monstruosité.

M. LEGRAND, commissaire du roi. Le canal des Pyrénées est impossible à cause des pentes; ce ne serait pas un canal, mais une série d'écluses.

M. DE LESPINASSE. Il existe un projet nouveau.

M. LEGRAND. Il est encore moins exécutable que l'ancien.

M. BENOIST demande si le gouvernement est disposé à faire pour les autres bassins de la France ce qu'il a fait pour la Neste. Ce n'est pas seulement dans les Pyrénées que les irrigations sont réclamées par les habitants des campagnes, qui paient d'énormes impôts presque sans compensation. Je le prie de vouloir bien faire à ce sujet les études que le gouvernement seul peut faire. S'il n'a pas de fonds disponibles, qu'il se hâte d'en demander à la chambre; je suis persuadé qu'on ne lui en refusera pas.

M. O. BARROT. Je suis loin de contester l'utilité des travaux d'irrigation, mais il ne faut pas non plus aller trop loin, et nous préoccuper trop d'intérêts individuels. C'est aux propriétaires qui profitent des irrigations à les payer; ce serait une souveraine injustice que de prélever sur l'impôt soldé par tous, le moyen de favoriser des particuliers.

M. DUMON, ministre des travaux publics. La doctrine de M. Odilon Barrot ne tendrait à rien de moins qu'à empêcher le gouvernement de faire exécuter aucun travail; partout où l'on fait un canal, un chemin de fer, une voie de communication, tous les contribuables paient pour quelques-uns;

vrier contient un décret royal contresigné par le marquis de Miraflores, ministre des affaires étrangères, qui nomme M. Martinez de la Rosa ambassadeur d'Espagne à Paris.

— La frégate *la Belle-Poule* a appareillé de la rade de Toulon le 28 février, se rendant à Bourbon avec des troupes passagères d'infanterie de marine.

— Le grand concert vocal des Orphéonistes de Paris aura lieu dimanche prochain, dans l'amphithéâtre des Champs-Elysées. Mme la duchesse d'Orléans et le jeune comte de Paris doivent y assister.

— Au pesage exécuté avant-hier à l'abattoir, *Dagobert* a donné 1 626 livres de viande, 174 livres de cuir, 223 livres de suif; et *Fleur-des-Bois*, 1 510 livres de viande, 147 de cuir, 216 de suif. On n'a pas tenu compte des pieds, de la tête, du sang et des intestins.

DÉTAILS SUR L'ACCIDENT DU CHEMIN DE FER DE ST.-ÉTIENNE. — Nous empruntons les renseignements suivants à la *Gazette de Lyon* : « Le nombre des morts s'élève aujourd'hui à douze ou treize, y compris ceux des blessés qui ont succombé depuis. Indépendamment de ceux qui sont restés sur les lieux, au nombre d'une douzaine, il y en a eu un très grand nombre d'autres plus ou moins contusionnés. On peut donc hardiment évaluer le chiffre total des victimes à trente-cinq ou quarante. Le convoi, composé de quatorze diligences, contenant environ cinq cents voyageurs, ayant en tête une locomotive détraquée et fonctionnant mal, poussé en arrière par une autre locomotive empruntée à un convoi des messageries, et en retard d'une heure et demie, arrivait avec une vitesse accélérée pour regagner le temps perdu. Il se trouvait à l'extrémité de la courbe par laquelle on pénètre dans le tunnel de Pierre-Bénite, lorsque, à la distance d'environ quatre-vingts mètres, la locomotive auxiliaire, expédiée de Perrache, déboucha tout à coup du souterrain, suivant à toute vapeur la même voie.

» Le préposé en chef de la locomotive, M. Laurent, se trouvait sur le tender de cette dernière machine, avec d'autres employés, et pressait la marche de celle-ci, pensant trouver le convoi arrêté à l'aiguille d'Irigny.

» Les convois étaient trop rapprochés pour qu'on pût employer les freins avec quelque efficacité. La catastrophe était inévitable, les chauffeurs tournèrent les robinets pour faire échapper la vapeur, et se hâtèrent de sauter à droite et à gauche pour échapper à une mort certaine. Un choc terrible eut lieu. Les deux locomotives se pénétrèrent et se détruisirent mutuellement et complètement. La première diligence du convoi fut soulevée et maintenue dans une position presque verticale, et les voyageurs qu'elle contenait en furent quittes pour de graves contusions. La seconde passa sous la première, et tous ses panneaux et banquettes furent brisés et enlevés, de telle sorte qu'il n'en est resté que le plancher; la troisième a passé de la même façon sous la seconde et la première, et a été également rasée. Le même effet a été produit par la force d'impulsion sur la quatrième, qui a été mise dans le même état. Enfin, la cinquième a été complètement détruite, et le plancher, moins solide, a été lui-même brisé. C'est dans cette cinquième voiture qu'on a recueilli le plus de morts et de blessés. Les voyageurs qui se trouvaient dans les voitures suivantes ont éprouvé des chocs plus ou moins violents.

» Parmi les personnes qui se sont signalées par l'empressement qu'elles ont déployé pour porter secours aux blessés, nous devons mentionner particulièrement M. le docteur Bonnefoi, qui est accouru de Saint-Genis avec les premiers appareils; M. le pharmacien Buisson, de Lyon, qui a envoyé des médicaments, et M. le curé d'Oullins, qui s'est, le lendemain matin, transporté sur les lieux pour prodiguer aux blessés les consolations de son ministère. »

VICTIME DU TRAVAIL. — Dernièrement, dit le *Journal de Reims*, un bien funeste événement est arrivé dans la commune du Mesnil-Saint-Laurent (Aisne). Un jeune manouvrier, nommé Viéville (Victor), était occupé à percer un puits à marne, dont la profondeur était d'environ 7 mètres, lorsqu'un éboulement considérable de terre est venu l'engloutir au fond de ce puits, qui s'est trouvé presque comblé en un clin d'œil. Un compagnon du malheureux ouvrier, qui enlevait la marne au moyen d'une manivelle, s'est mis aussitôt à pousser un cri de détresse, et bientôt après la plus grande partie des habitants de la commune se trouvaient sur le lieu de l'accident, s'occupant activement de déblayer les terres. Déjà on avait creusé à la profondeur où devait à peu près se trouver le corps de la victime, l'un des travailleurs même venait de le toucher de la main, lorsque, saisi d'effroi au contact d'un cadavre, et se sentant défaillir, il poussa lui-même un cri de détresse; il fallut le remonter au haut du puits; heureusement pour lui, car un second éboulement s'opérait et une seconde victime eût été ajoutée infailliblement à la première. Enfin, après quatre heures d'un travail actif, on arriva au corps du malheureux ouvrier, mais on ne retira qu'un cadavre défiguré par la forte pression des terres. »

L'ANATHÈME QUAND MÊME. — Il y a en ce moment à Rambercourt-aux-Pots, canton de Vaubecourt, une troupe de comédiens ambulants. Ces acteurs et actrices affichent les mœurs les plus sévères : ils vont assidument à la messe paroissiale. Le *Franc-Parleur de la Meuse* assure que cette conduite a édifié tous les habitants de la commune, hors M. le curé, qui voudrait que les portes de l'église fussent fermées à ces braves gens. Ils se sont présentés le lendemain du Mardi-Gras pour recevoir les cendres et M. le curé a cru devoir les leur refuser. Cet acte d'intolérance est, de la part des habitants, l'objet du blâme le plus sévère. M. le curé a donc oublié qu'il a l'honneur d'être le ministre d'une religion de miséricorde?

EXCÈS DE MISÈRE. — Le concierge du Palais-de-Justice à Namur avait trouvé derrière la pompe de cet édifice une jeune fille accroupie qui n'avait pu trouver asile au dépôt de mendicité. Il lui offrit un gîte pour la nuit auprès de sa femme. La malheureuse, brillante encore de jeunesse et de santé, était une servante d'Andenne, congédiée par suite de la cherté des vivres. Beaucoup de bourgeois renoncent ainsi à garder leurs domestiques. On compte en ce moment à Bruxelles quatre cents servantes sans service.

Un visiteur des pauvres, à Namur, étant entré à l'improviste dans le galetas d'une pauvre famille, fut saisi de l'odeur insupportable qui s'en exhalait. Le père lui montra les restes des chairs de chevaux abattus à la voierie et qu'il avait enlevés pour nourrir ses enfants. On s'assura bientôt que douze familles du quartier étaient réduites au même ordinaire.

INCENDIE EN GRÈCE. — Le quartier franc de Salonique vient d'é-

[illegible] figures allégoriques des [illegible] et des arts, accompagnées des représentations allégoriques de toutes sortes d'entraves et des restrictions qui gênent la pensée, ouvraient le cortège; à la suite s'avançait un censeur, à cheval sur une écrevisse, emblème du mouvement rétrograde, et d'un air de triomphe semblait s'écrier : « Voyez mon œuvre! » Le troisième sujet était une presse garrottée de chaînes; plus loin, les résultats de l'enchaînement de la pensée représentés par des groupes de Chinois avec tous les accessoires de leur état de stagnation et d'impuissance; plus loin, les corporations allemandes avec leurs emblèmes de l'immobilité ou de la marche rétrograde. Ce cortège à tendance sérieuse était suivi d'un cortège de carnaval, tel que le père Jocus avec ses onze filles, et ensuite le prince et la princesse Carnaval, avec un magasin de modes et d'articles de luxe à sa suite.

» Lorsque le cortège arriva à la place Guttemberg, on mit le feu à la statue représentant la censure personnifiée dans Henneberg, qui s'en alla en fumée aux applaudissements d'un public immense.

» Le corps de la statue de la censure était presque exclusivement formé de numéros des journaux défendus; les mains et les pieds en étaient chargés de chaînes; la figure portait une expression méphistophélique. Dès que les flammes eurent dévoré cette enveloppe extérieure du corps, on vit apparaître les ciseaux qui en formaient la carcasse; mais les ciseaux aussi furent bientôt consumés par les flammes. Cette partie sérieuse de la procession terminée, on se rendit de la place Guttemberg à celle du Marché pour y présenter des hommages au roi de la folie, assis sur un trône; Sa Majesté bouffonne reçut des députations des étrangers, fit une grande distribution de décorations, et daigna être le témoin de quelques danses bouffonnes et farces exécutées en sa présence. »

IMPASSIBLE FÉROCITÉ. — George Thompson, jeune homme de l'extérieur le plus décent, est accusé d'avoir engagé Sarah Bridget Edgar, femme avec laquelle il vivait maritalement, à boire un verre de poison, dont elle est morte.

L'avocat, Me Robinson, établit ainsi les faits : La femme Edgar vivait depuis quelque temps avec George, qui la rendait malheureuse en la brutalisant. Après une violente dispute au milieu de la nuit, Sarah fut jetée dans la rue par le prisonnier; mais bientôt un *policeman*, auquel elle raconta les violences dont elle était victime, la fit rentrer dans son domicile. Le lendemain la dispute recommença plus vive que jamais; alors tirant de sa poche un papier qui renfermait une poudre blanche, Sarah menaça de s'empoisonner. George, au lieu de calmer l'irritation de cette malheureuse femme, l'excita et poussa la démence jusqu'à la défier d'avaler la dose qu'elle venait de délayer dans une tasse d'eau. A peine ce défi fut-il articulé, que Sarah porta la coupe à ses lèvres et la but d'un seul coup.

Quelques instants après l'infortunée se tordait dans d'atroces douleurs, et George, impassible, assistait à cette agonie sans lui porter le moindre secours. Les symptômes du poison s'étaient déclarés à deux heures, et à six heures, lorsqu'une voisine, Mrs Seager, entra dans la chambre, elle trouva Sarah étendue sur le dos, luttant contre les angoisses de l'agonie, et George la considérait froidement. Mrs Seager se baissa vers la pauvre femme pour lui porter secours; alors celle-ci, reprenant un peu connaissance, tendit sa main au prisonnier, en murmurant : « George, je n'aurais pas pris cet arsenic sans vous. Vous auriez dû m'en empêcher; mais je vous pardonne. Quelques heures après elle expira.

George Thompson affirme qu'il a bien vu de la poudre blanche versée dans le verre, mais qu'il ignorait que ce fût du poison.

« Mr Cottingham dit qu'en l'absence de preuves évidentes de la participation qu'il a pu prendre dans ce crime, il n'y en pas moins une charge terrible contre lui, celle d'avoir assisté à l'empoisonnement et d'être resté témoin de l'agonie de sa femme sans lui porter secours pendant plus de trois heures. En conséquence, une enquête sévère doit être faite sur toutes ces circonstances fatales qui, si elles étaient prouvées, entraîneraient la condamnation à mort de l'accusé, et George Thompson, qui devra reparaître mardi devant la cour, ne peut être mis en liberté que sous caution de 200 l. pour lui, et deux sécurités de 100 l. chacune.

Le prisonnier, ne pouvant donner la caution demandée, est reconduit en prison.

Lettres à M. Michelet sur la Théorie Sociétaire.

« CHAUVINISME ET PATRIOTISME (1).

Monsieur,

Il me serait agréable de pouvoir racheter la sévérité de ma critique précédente par une approbation sans réserve de vos idées sur les nationalités. Peu d'écrivains ont autant que vous aimé la patrie, autant glorifié la France. Vos veilles, vos pensées, tous vos travaux, vous les avez si intimement associés à l'histoire de ses grandeurs et de ses tristesses, que dans chacune de ses épreuves que vous racontez, on suit les tressaillements de votre propre cœur. Cette piété filiale est d'un noble exemple, et nous l'estimons, croyez-le, à son véritable prix. Car notre amour de la gloire de la France n'est pas moins vif que le vôtre, ni moindre notre douleur de ses revers et de sa décadence. Pourquoi, Monsieur, faut-il que vous ayez méconnu nos sentiments? Pourquoi écrire, à notre adresse, cette phrase d'une blessante légèreté : « Ce livre du peu- » ple, particulièrement fondé sur l'idée de la patrie, c'est-à-dire » du dévouement et du sacrifice, n'a rien à voir avec la doctrine » de l'attraction passionnelle. »

— Et ailleurs : « Une autre religion, le rêve humanitaire de la » philosophie qui croit sauver l'individu en détruisant le citoyen, » en niant les nations, abjurant la patrie, je l'ai immolé de même. »

— Et ailleurs encore : « Le chef d'une de nos écoles socialistes di- » sait, il y a quelques années :—Qu'est-ce que la patrie?—Leurs uto- » pies cosmopolites de jouissances matérielles me paraissent, je » l'avoue, un commentaire prosaïque de la poésie d'Horace : Rome » s'écroule, fuyons aux îles fortunées, ce triste chant d'abandon et » de découragement. »

Etranges procédés des savants! S'agit-il de quelque obscure doctrine de quelque penseur inconnu, qui vivait il y a deux ou trois milleans, tels qu'Anaxagoras ou Thalès, ou bien des poétiques légendes qui enchantèrent le moyen-âge, comme celles des quatre fils Aymon, oh! alors, on s'enfonce bravement dans la poussière des

(1) Voir nos numéros des 19, 20 et 21 février.



Monsieur? quelle idée vous faites-vous de l'attraction passionnelle? L'attraction, le mot le dit, c'est l'attrait de l'âme, sa spontanéité, son inclination naturelle, et la passion, c'est l'aiguillon intérieur qui pousse l'homme à l'activité.

L'attraction passionnelle, c'est donc l'impulsion spontanée de notre âme. Elle est évidemment l'opposé de la contrainte, mais comment serait-elle l'opposé du dévouement? Est-ce donc que les grandes âmes ne sont pas naturellement *attirées* vers le beau, le bien, le vrai? Est-ce que les sublimes sacrifices n'exercent aucune *attraction* sur les grands caractères? Quand Jésus-Christ, le type suprême des saints dévouements, consentait à mourir sur la croix pour la rédemption du genre humain, quand Socrate buvait la ciguë pour obéir aux lois de sa patrie; quand Jeanne d'Arc, revêtant le casque et la cuirasse, bravait les combats et les bûchers pour chasser l'Anglais, croyez-vous, Monsieur, que ces héroïques victimes obéissaient aux conseils d'une froide raison plutôt qu'à l'attrait impérieux de leurs nobles passions? Car c'est une passion sans doute que l'*amour* du pays, de l'humanité, de Dieu, à moins que l'amour ne change de nature en changeant d'objet. Quand vous-même, Monsieur, vous vous *dévouez* à l'histoire de France, et vous *sacrifiez* à l'enseignement public de cette histoire, est-ce donc que vous avez dû faire violence à votre vocation, à vos goûts, à votre passion de science et de patriotisme? Si vous preniez un livre quelconque de Fourier, vous y trouveriez glorifiés Decius et Régulus, Codrus et Léonidas, au nom même de l'attraction passionnelle dont ils furent les glorieux martyrs. Seulement Fourier vous apprendrait ce que les moralistes ignorent : que le dévouement et le sacrifice consistent dans le triomphe des attraits supérieurs, *unitéisme* religieux, patriotisme, etc.; sur les attraits inférieurs; il vous apprendrait, ce que vous ne soupçonnez même pas, de quels accords, dans la gamme passionnelle, résultent ces généreuses immolations. Nous espérons sans doute que dans une société meilleure, ces sacrifices humains ne seront plus nécessaires (et dès aujourd'hui ils sont bien moins fréquents et moins utiles), mais à l'occasion, soyez sûr que les dévouements extrêmes auront plutôt besoin d'être retenus qu'excités. On s'y disputera l'honneur de tout dévouement que les circonstances exigeront, parce que le dévouement n'est que l'essor des plus hautes passions, dont l'ordre sociétaire favorisera le développement. Vous voilà, je pense, Monsieur, réconcilié avec l'attraction passionnelle et vous voyez qu'il n'y a pas que M. Jourdain qui fasse de la prose sans le savoir.

2° Vous ajoutez que l'idée de la patrie est identique à celle de dévouement et de sacrifice. Il y a ici quelque confusion dans votre esprit. Que le citoyen doive dans les grandes occasions se sacrifier à sa patrie, que la patrie elle-même doive se dévouer au salut des autres nations et de l'humanité, cela est vrai. Mais identifier en principe et d'une façon absolue ces deux idées, n'est-ce pas tomber dans le moralisme de parade justement discrédité? Voyons : est-ce que vous êtes moins patriote parce que vous touchez un prix de vos livres et un traitement de vos fonctions? Est-ce que le propriétaire n'est point patriote parce qu'il ne cède son champ que moyennant indemnité? Entendez-vous qu'il faille à tout propos se dépouiller de ses vêtements et de ses maisons et de ses terres, et sacrifier ses biens sur l'autel de la patrie, pour se réduire au brouet noir? Je ne vous supposais pas si spartiate. Ces vues, d'une philosophie si étroite, tiennent à une prétendue opposition entre l'intérêt particulier et l'intérêt public; élevez-vous à la connaissance de la loi qui concilie ces deux intérêts, et vous n'attacherez plus le patriotisme à la fausse vertu d'une perpétuelle abnégation. Avez-vous entendu réserver cette vertu pour la patrie elle-même, qui devrait faire de son sang et de ses trésors un éternel holocauste aux nations ses rivales? Nous le voulons bien, tant que l'exige la mission initiatrice qui est la fonction spéciale de la France dans l'humanité; mais ne serait-il pas d'une plus haute sagesse de provoquer l'avènement d'une ère sociale où le désintéressement de la France ne serait pas une stérile et toujours renaissante obligation? Le moyen pour elle d'être long-temps et efficacement utile ne serait-il pas d'accroître sa haines et envenime les discordes, et tout en se disant fidèle aux grands principes de fraternité proclamés par l'Evangile et la révolution de 1789, il battra des mains, comme Néron, au spectacle d'un embrasement universel, pourvu que l'Anglais y reste.

Nous comprenons autrement le patriotisme.

La France est pour nous la sœur aînée des nations, aînée par le dévouement et la science plus encore que par son antiquité. Son rôle providentiel est de guider ses sœurs dans les voies de la liberté et du véritable progrès, en les acheminant aux destinées heureuses. C'est dans ce but que Dieu l'a créée si brillante de parole, si expansive de cœur et si ardente d'activité. A elle l'honneur d'élever à la civilisation les peuplades sauvages et barbares, au prix de son sang et de ses richesses; d'offrir aux nations divisées l'arbitrage de sa justice et de sa sagesse; d'organiser la paix sur la terre par l'équité de ses conseils et la fermeté de ses plans. Qu'elle devienne par sa langue l'interprète des peuples et leur boussole par son génie : dépositaire de la science sociale, qu'elle la sème dans le monde avec une persévérance égale à son enthousiasme, pour que germent en tous lieux les fruits d'harmonie. Telles sont ses destinées, destinées d'amour et d'affectueuses sympathies plus que de froide raison et d'intérêt. Souhaitons que les peuples rivaux s'embrassent en elle; que les peuples souffrants espèrent en elle, que les peuples affranchis bénissent son nom, devenu le symbole de toute grandeur morale. Sera-t-elle moins glorifiée dans l'humanité quand elle rendra elle-même, pour prix de l'amour qu'elle inspire, son amour, ses exemples et ses encouragements à toutes les races de la terre?

Vous-même l'avez dit : « A mesure qu'une nation entre en possession de son génie propre, qu'elle le révèle et le constate par des œuvres, elle a de moins en moins besoin de l'opposer par la guerre à celui des autres peuples. Son originalité, chaque jour mieux assurée, éclate dans la production plus que dans l'opposition. La diversité des nations, qui se manifestait violemment par la guerre, elle se marque mieux encore lorsque chacune d'elles fait entendre distinctement sa grande voix; toutes criaient sur la même note, chacune fait maintenant sa partie; il y a peu à peu concert, harmonie, le monde devient une lyre. Mais cette harmonie, à quel prix? Au prix de la diversité. »

Cette image, nous l'avons mille fois employée pour peindre notre système des relations sociales et politiques. Est-il juste de la tourner contre nous? Est-il logique de confondre, comme vous le faites trop souvent, la diversité des cordes avec leur opposition? Pourquoi crier aux nations qu'elles sont ennemies au lieu de leur enseigner l'art de s'accorder? Pourquoi transformer leur émulation en haine? Hélas! cette contradiction est le tribut que, d'après Fourier, les livres bien écrits paient d'ordinaire à l'incertitude des croyances, parce que les auteurs s'appliquent plus à bien ranger leurs phrases que leurs pensées.

Entraîné par l'importance de la question, je n'ai pu rien dire encore de l'histoire et de l'écart absolu. Permettez-moi d'en faire l'objet d'une cinquième lettre. J. D.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. à Tulle. — Reçu. Une lettre est en route.

M. B. à Angers. — Reçu. C'est très bien. Félicitations et encouragements aux arrivants.

M. Ge. à Lyon. — Reçu. Accepté dans les termes du bulletin. Merci.

MM. S. et L'H. à Kuevel. — Reçu. Remerciements à tous deux. — Nous sommes, autant que vous, hostiles au monopole que vous redoutez; mais il faut toujours proclamer et soutenir un principe vrai, sauf à combattre énergiquement les fausses conséquences que la mauvaise foi peut en vouloir tirer.

M. D. à Montpellier. — Nous envoyons. — C'est très bien, mais alors, qu'attendez-vous pour envoyer? — Le n° du 30 octobre épuisé.

M. M. à Dunkerque. — Voyez notre no du 3, que vous avez dû recevoir sextuple. — Impossible d'écrire une ligne sur un ouvrage que nous ne connaissons pas; nous l'avons fait demander à C. et comp. qui n'ont pas répondu.

M. J. P. à Londres. — Vives félicitations. Continuez votre œuvre. M. D. vous écrira bientôt. Tous vous serrent affectueusement la main.

---

490. Grand'Combe, 1545.

Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 6825.

Obl. do : St-Germain, nouv., 1187 50.

A terme : Dette intér. d'Esp., 30 1/4. — Banque de France, 3410 fin courant. — 5 0/0 belge 1842, 103 fin courant. — Chemins : de Boulogne, 530 au 15 courant. — Montereau, 460, id. — Dieppe, 470, id.

5 0/0 compl.....	1er C. 123 20	P. H. 123 20	P. B. 123 15	dr C. 123 15	hier 123 1
— fin cour...	123 50	123 65	123 50	123 60	123 75
3 0/0 compt.....	84 41	81 40	81 35	81 3	84 35
— fin cour...	84 53	81 70	81 50	84 55	84 75

Au comptant.	1er C.	Der C.	Difce.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Difce
O. de la Ville...	1377 50	1380 » »	H. 2 50	5 0/0 Rge 1840.	103 3/4	» »	H. 1/8 »
B. de France....	3120 » »	» »	B. 20 » »	— Portugais.	56 1/8	» »	» »
C. Gou. ex div..	» » »	» »	» » »	Esp. D active.	»	» »	» »
C. Ganneron.....	1250 » »	» »	B. 15 » »	5 0/0 Naples.	101 25	» »	H. » 25
C. hypot.......	373 » »	370 » »	B. 5 » »	— Romain..	» »	» »	» »
Canaux.......	1270 » »	1275 » »	» » »	Obl. Piémont.	1263 » »	» »	» »

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	» » »	» » »	» » »	Au 15. 1145.	B. 2 »
V. r. d......	560 » »	560 » »	» » »	— 561 50, 567 50, 565.	B. 5 »
— r. g.......	350 » »	355 » »	H. 5 » »	— 360. 352 50.	» »
Orléans.....	1331 25	1315 » »	H. 5 » »	— 1320, 1337 50, 1335.	B. 3 »
Bâle.........	250 » »	» » »	» » »	— 245, 251 25	» »
Rouen.......	1067 50	» » »	B. 2 50	— 1063 50, 1070, 1065	B. 7 50
Havre.......	733 » »	» » »	» » »	— 737 50, 737 50, 739 50.	H. 3 »
Marseille....	1107 50	» » »	» » »	— 1005, 1012 50, 1017 50.	B. 10 »
Vierzon.....	750 50	760 » »	H. 10 » »	— 755, 765.	H. 5 »
Nord........	793 75	796 25	» » »	— 791 75, 797 50, 796 25.	» »
Bordeaux....	665 » »	672 50	H 2 50	— 663, 665, 675.	B. 5 »
Boulogne.....	» » »	» » »	» » »	—	» »
Montereau...	» » »	» » »	» » »	—	» »
Strasbourg...	330 » »	330 » »	» » »	— 331 25, 332 50.	B. 1 25
Nantes	581 25	585 » »	» » »	— 580, 584 50.	» »

LONDRES, 3 mars.

Consol. 96 1/8, 1/4
Esp. act. 27 1/8.
Portug.
Mexic. 31.
5 0/0 holl
2 1/2.
Rouen, 41 1/2.
Orléans, 52 1/2.

PARIS, 5 mars. PRIMES.

5 0/0 F. c 123 85 d. un; 124 10, 123 95 d. 50.
3 0/0 id. 84 80, 84 90 d. 50.
Orléans, au 15 un 1340, 1345 d. 10.
Havre, id. 763 d. 10.
Nord. id. 798 75, 800 d. 20.
800, 803 d. 10.
au 31. 807 50, 808 75 d. 20.
810, 815 d. 10.

COULISSE.

Av. 84 55.
Ap. 84 37 1/2.
M. du Trésor.

Reports
5 0/0 f. c. 20, 25.
F. p.
3 0/0 f. c. 20, 30.
— F. p.

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible 86,00 à 00,00; courant du mois, 88,00 à 00,00; avril, 88,50 à 00,00; 4 du milieu, 89,00 à 00,00; 4 derniers, 90,00 à 89,00.

Lille. — Colza, 82,00 à 00,00.

Esprit 3/6. — Disponible et courant du mois, 123,00; avril, 124,00 à 000,00; 4 du milieu, 127,00 à 128,00.

Savon. — Ordre de livraison, 94,00 à 00,00.

Chandelles, 63,50.

L'un des gérants : F. Cantagrel.

Spectacles du 6 mars.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Lucie de Lamermoor. 1er acte Péri.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Chasse aux Fripons. Femme de 40 ans. Famille.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Domino. Jean de Paris.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Médecin de son honneur. Oncle. Alcade.
6 h 1/2 **VAUDEVILLE.** — Mari perdu. Heur et Malheur. Dieux, Riche.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Mousse. Indiana. Mme Panache. Tricorne.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Georges et Maurice. Mère de Famille. Mardi-Gras.
6 h. 1/2. **PALAIS-ROYAL** — Enfant du Carnaval. Pommes. Etourneau.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Calypso. Angèle. Jeux d'Ilus.
7 h 1/2 **GAITÉ.** — Compagnons.
7 h. 1/2 **AMBIGU.** — Mousquetaires.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Chemin. Sourd. Marin.
8 h. 1/2 **FOLIES.** — Conscrit. Retour. Mariette. Bûcheron.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Nous apprenons aujourd'hui de bonne source que le mouvement a éclaté en Samogitie et que les troupes russes cantonnées dans cette province se sont jointes en grande partie aux insurgés.

Les journaux allemands annoncent d'un autre côté que la Lithuanie est en feu, et qu'on s'est battu à Vilna.

Toutes ces nouvelles n'ont rien qui nous étonne. La Pologne proprement dite, la Volhynie, la Podolie, l'Ukraine, la Samogitie, la Livonie, le grand-duché de Posen et la Gallicie ont vécu pendant plusieurs siècles de la vie commune, vie pleine de force et de gloire. Les malheurs qui n'ont pas cessé de peser depuis cinquante ans sur toutes ces parties du même corps politique et social, les ont rapprochées encore davantage. L'unité, la liberté et l'indépendance de la Pologne ont été, lors du soulèvement de Kosciuzko comme en 1831, dans le cœur de tous les habitants de l'ancienne république. Voilà pourquoi la révolution de 1831 a trouvé toutes les provinces polonaises prêtes à soutenir la cause nationale, voilà pourquoi encore aujourd'hui l'insurrection allumée à peine en Gallicie, a retenti tout à coup et presque en même temps sur tous les autres points.

Il n'y a rien d'étonnant non plus que les troupes russes se soient prononcées pour le mouvement. Les corps stationnés dans les provinces baltiques sont composés en grande partie des Allemands qui habitent ces provinces. C'est une population éclairée, fière, habituée au bien-être, et qui n'a jamais su se plier entièrement au régime barbare de la Russie. D'ailleurs, les soldats comme les paysans, comme la noblesse russe, finiront tôt ou tard par comprendre que la régénération de la Pologne est seule capable de les affranchir du joug qui les écrase, et de mettre la Russie en communauté d'intérêts et d'idées avec les autres peuples civilisés de l'Europe. Mais quoi qu'il advienne du côté de la Russie, il est certain que l'insurrection de la Pologne a toutes les sympathies de l'Allemagne. Les lettres qui nous arrivent de Leipzig et de Dresde disent que la nouvelle de cet événement a été reçu dans ces deux villes avec enthousiasme. La *Gazette de Cologne* déclare hautement que la cause de la Pologne ne peut plus rester étrangère à l'Allemagne !

Constatons, en attendant, le second fait non moins important, c'est que l'insurrection ne se jette pas dans des travers, mais qu'elle marche, se développe et s'organise sous l'influence des idées de l'ordre politique et du progrès social. Nous en avons la preuve dans la proclamation du gouvernement provisoire établi à Cracovie. Cette proclamation, qui a été publiée aujourd'hui dans plusieurs journaux, d'après une traduction faussée, mérite d'être rapportée dans toute son exactitude. En voici le texte :

Manifeste du gouvernement national de la cause générale polonaise.

Polonais !

L'heure de l'insurrection a sonné. Toute la Pologne démembrée s'élève et grandit. Déjà nos frères du grand-duché de Posen, de la Pologne russe et de la Lithuanie se sont levés et combattent en Russie contre l'ennemi ; ils combattent pour leur droit le plus sacré, que la force et la ruse leur ont enlevé ; vous savez bien ce qui s'est passé et ce qui se passe encore. La fleur de notre jeunesse languit dans les cachots. Nos pères, dont les conseils nous soutenaient, sont livrés au mépris. Notre clergé est vilipendé ; quiconque a voulu vivre ou mourir pour la Pologne est anéanti, ou languit dans un cachot, ou est exposé à y être jeté à chaque instant. Les gémissements de millions de nos frères qui périssaient sous le knout dans des cachots souterrains et renvoyés au fond du pays de leurs oppresseurs, en subissant toutes les souffrances que l'humanité [illegible] conserver la patrie que Dieu nous a donnée. Les nations libres du monde entier nous invitent à ne pas laisser détruire notre nationalité ; Dieu même nous y invite, lui qui un jour nous en demandera compte. Nous sommes 20 millions : levons-nous comme un seul homme, et aucune force ne pourra écraser notre puissance.

Nous aurons une liberté comme on n'en a jamais vu sur la terre. Tâchons de conquérir le foyer d'une liberté, d'une communauté où chacun jouira des biens de la terre d'après son mérite et sa capacité ; qu'il n'y ait plus de privilège, que chaque Polonais trouve pleine garantie pour lui, sa femme et ses enfants, et que celui qui sera inférieur par l'esprit ou par le corps trouve sans humiliation l'assistance infaillible de toute la nation, qui aura la propriété absolue de la terre, qui n'est aujourd'hui possédée que par quelques-uns. Les intérêts cessent ainsi que les corvées et autres droits semblables, et ceux qui se seront sacrifiés les armes à la main pour la cause nationale obtiendront une indemnité en fonds de terre de biens nationaux. Polonais, dès ce moment nous ne reconnaissons aucune différence, soyons désormais fils d'une seule mère, de la justice ; d'un seul père, de Dieu dans le ciel. Invoquons son appui, il bénira nos armes et nous donnera la victoire ; mais pour qu'il exauce nos vœux, ne nous souillons pas par le vice d'ivrognerie ni par aucune action infâme ; ne traitons pas despotiquement ceux qui nous sont confiés, n'égorgeons pas ceux qui sont désarmés, ceux qui ne pensent pas comme nous, les étrangers, car nous ne luttons pas avec les peuples, mais avec nos oppresseurs. En signe d'amitié mettons la cocarde nationale, et prêtons le serment suivant :

« Je jure de servir la Pologne, ma patrie, de conseils, de parole et
» d'action ; je jure de lui sacrifier toutes mes opinions, ma vie et ma for-
» tune ; je jure une obéissance absolue au gouvernement national qui a
» été érigé dans Cracovie le 22 de ce mois, à huit heures du soir, dans
» la maison de Krystofory, et à toutes les autorités instituées par ce gou-
» vernement, aussi vrai que Dieu me soit en aide. »

Ce Manifeste sera inséré dans les journaux du gouvernement en feuilles supplémentaires, envoyées dans toute la Pologne, et notifié dans toutes les églises du haut de la chaire, et dans toutes les communes, par des affiches dans les lieux publics. Signé LOUIS GORZKOWSKI.

Cracovie, 22 février 1846.

DÉCRET.

§ 1er. Le gouvernement de la révolution étant absolu pour la Pologne et responsable envers la nation :

2. Quiconque est chargé par le gouvernement ou par une autorité du gouvernement d'exercer un emploi, un commandement, ou des fonctions provisoires, doit les exercer sous peine de mort.

3. Quiconque, capable de porter les armes, ne se met pas dans les vingt-quatre heures après la proclamation de l'insurrection, sous les ordres de l'autorité locale, sera traduit, comme déserteur, devant le conseil de guerre.

4. Le pillage, les violences quoique méritées, l'extorsion d'intérêts ou de corvée, la résistance active, l'espionnage, le détournement de deniers publics ou leur emploi autrement que pour le gouvernement, seront punis de mort.

5. Quiconque, sans autorisation du gouvernement, établirait des clubs ou sociétés, serait considéré traître envers sa patrie.

6. Toute commune établira dans son cercle autant de signaux qu'il en faudra pour s'entendre avec les communes voisines. Les signaux sont des colonnes ou des perches entourées de paille et enduites de poix. La destruction d'une colonne ou tout obstacle à ce qu'elle soit allumée, est puni de la peine de mort. Le signe national est la couleur blanche et rouge pourpre. Un aigle blanc sur fond de pourpre, avec les ailes étendues et la tête tournée à droite ; dans la serre droite une couronne de chêne, et [illegible] idées de progrès social qui animent l'insurrection polonaise et qui respirent dans la proclamation du gouvernement provisoire de Cracovie. La régénération de la Pologne est inséparable de la régénération du peuple polonais, des masses laborieuses en Pologne. C'est là le fait que la révolution de 1831 a malheureusement trop perdu de vue, et qui doit servir nécessairement de point d'appui au mouvement actuel, si ce mouvement veut acquérir les proportions d'un événement national.

La vérité se fait jour enfin sur les événements de Pologne ; tout ce que la presse ministérielle allemande a dit sur le massacre des Allemands et des juifs est faux et réfuté par d'autres journaux allemands. Le gouvernement provisoire de Cracovie se distingue, au contraire, par une modération exemplaire. La propriété a partout été respectée, aucun acte de violence n'a été commis, les juifs se sont volontairement associés au mouvement national et ont versé des sommes considérables dans la caisse du gouvernement. Tous les jours celui-ci délivre des passeports à ceux qui préfèrent s'expatrier en Prusse, à moins qu'ils ne soient dans l'obligation légale de se rendre sous les drapeaux de l'insurrection. Ni l'envoyé autrichien ni celui de la Russie n'ont été tués. Un commissaire autrichien seul, juif converti, et qui venait d'être décoré par l'empereur de Russie a été tué à coups de faulx et de pioches. Cet homme était généralement haï et méprisé. Les troupes autrichiennes, en se retirant de Cracovie, ont perdu une soixantaine d'hommes, y compris trois officiers ; les insurgés ont pénétré dans le cœur de la Gallicie ; parmi eux se trouvent un grand nombre de femmes de toutes les classes. On parle même d'un corps spécial formé par une grande dame. Partout les prêtres, non-seulement bénissent les armes des insurgés, mais marchent à leur tête.

Voici les dernières nouvelles de la correspondance allemande.

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 2 mars :

Frontière de la Gallicie, 25 février. — On avait annoncé que les conspirateurs se proposaient de tuer l'archiduc gouverneur dans un bal qui devait avoir lieu dans la semaine de carnaval. Ce bal n'a pas eu lieu, mais seulement à cause de la mort du duc de Modène.

Dans une visite domiciliaire chez un négociant, on a trouvé 10 caisses de fusils et de la poudre.

On écrit du cercle de Berzeza qu'un détachement de hussards a été attaqué par une bande d'insurgés. Le détachement s'est retiré dans le chef-lieu après avoir eu deux hommes tués et deux blessés. A Sambon, des mouvements semblables ont eu lieu.

Le 22 seulement le général Collin a résolu de quitter la ville de Cracovie. Les trois résidents se retirèrent sur le territoire autrichien. Le résident russe n'a pu sauver qu'une partie de ses archives.

On avait annoncé, pour le 23 et le 24, l'arrivée de 4 compagnies russes et de 200 cosaques ; mais comment ces troupes auraient-elles pu résister aux insurgés qui sont au nombre de plus de 20 000 hommes ?

Le 23 et le 24 les insurgés ont traversé la Vistule ; ils espéraient s'emparer de la caisse de Vielicza. Par ce mouvement, le général Collin se vit menacé sur son flanc droit ; en conséquence, il se retira dans la direction de Moghilam et Wadowicze. Il comptait faire venir des renforts de la Moravie et de la Silésie. On craint que ces renforts ne soient coupés par les insurgés. On n'attend les troupes prussiennes que dans les premiers jours de mars,

Maintenant, il ne peut être question d'une action combinée des trois puissances, attendu que les communications sont interrompues.

Par la position de Cracovie, les rebelles disposent de ressources consi-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

SAMEDI 7 MARS 1846.

MADAME GANTOIS (1).

Gallus escam quærens margaritam reperit.

A minuit moins un quart, Louise se souleva sur son séant.

— Mon ami, me dit-elle d'un ton de badinage, voici le moment de faire vos preuves d'adresse. Vous sentez que je ne puis recevoir mon amoureux dans cet attirail de malade : mon amour-propre en souffrirait trop. Vous serez preste et adroit, je l'espère ?... Allons, allons, ne me regardez pas ainsi d'un air ébahi. Est-ce que j'ai l'habitude de vous demander des choses impossibles ?... Allumez les bougies, d'abord.... maintenant, ouvrez cette armoire que je vous montre au bout de mon doigt... Bien, vous voyez, n'est-ce pas ? une robe de soie puce ? prenez-la... Allez ensuite à ma commode, et ouvrez le tiroir du milieu... Il y a là plusieurs fichus : choisissez-en un qui assortisse à ma robe... nous verrons si vous avez du goût... Allons, ce n'est pas mal !... Venez et donnez-moi la main pour descendre de mon lit... N'ayez donc pas peur, j'aurai toute la force qu'il me faudra... merci. A présent, allez vous amuser à regarder cette gravure là-bas... le *Lion amoureux*, de Roqueplan, je crois... Comment trouvez-vous cette femme ? Voilà une beauté riche et exubérante, bien faite pour tenter un lion, ce pacha du désert. Maintenant, revenez, et agraffez ma robe... Conduisez-moi ensuite à mon fauteuil, et approchez ma toilette, bien doucement pour ne réveiller personne.

J'obéissais machinalement, ne pensant plus à m'étonner, tant cette femme m'avait fait déjà passer d'étonnements en étonnements, depuis quelques mois que je la connaissais.

Elle peigna ses jolis cheveux, se coiffa gracieusement, lissa ses bandeaux sur ses pauvres joues plombées, et reprenant son ton de plaisanterie (ton qui lui était habituel, toutes les fois que son cœur était en proie à une vive émotion à laquelle elle ne voulait pas s'abandonner), elle me dit :

— Me voilà prête... parée et tremblante comme une jeune fille au moment de son premier rendez-vous... Eloignez tout cela : il ne faut jamais laisser voir les coulisses... Allons, je suis content de vous, et pour votre peine je vais vous donner un bon conseil : Si vous vous mariez un jour, ne servez jamais de femme de chambre à votre femme, au delà de la première semaine tout au plus...

Minuit sonnèrent. Son regard s'anima, ses joues se colorèrent un peu et j'entendis au milieu du silence les battements de son cœur dans sa poitrine.

J'ouvris la fenêtre : je vis Jules assis sur une pierre, la tête cachée dans ses mains. Il se leva au bruit que je fis, me jeta une échelle de cordes que je fixai solidement, et en un instant il arriva à la fenêtre, se précipita dans la chambre et tomba aux pieds de Louise, embrassant ses genoux, couvrant ses mains pâles et effilées de baisers et de larmes, et étouffant dans les plis de sa robe des sanglots qui s'échappaient malgré lui.

J'avais le cœur navré.

— Jules ! ô mon Jules ! veux-tu me faire mourir à l'instant dans tes bras ? s'écria Louise d'une voix mourante. Oh ! ce n'est pas ainsi que je voulais te voir, mon bien-aimé ! Ne m'enlève pas le peu de forces qui me reste... Tu sais bien ce que tu m'as promis.

L'infortuné comprima les tumultueuses agitations de son cœur, releva la tête, passa ses mains sur ses yeux rouges et gonflés, et, la regardant avec un adorable sourire :

— Pardonne ! lui dit-il ; pardonne à ton amant de t'avoir causé un instant d'amertume ! Je suis un ingrat et un insensé ; mais cela ne m'arrivera plus : je vais être bien calme pour te faire oublier ce moment d'égarement sauvage.

Elle se laissa aller dans ses bras, en murmurant d'enivrantes paroles d'amour.

Je renonce à retracer ces adieux suprêmes, à redire ce chant du cygne, dernier hymne de ce qu'il y a de plus sacré au monde, la passion et le malheur. Ces choses-là ne se racontent pas : il faudrait pour en venir à bout plus d'éloquence et de courage que je n'en ai. . . . .

Quand vint l'heure de se séparer, leurs âmes se confondirent dans un dernier baiser : puis Jules se leva tremblant et s'avança lentement vers la fenêtre. Il était pâle, de cette pâleur cadavéreuse que le désespoir seul peut jeter sur la face d'un homme ; il ne prononça pas un mot : ses yeux erraient sans regards ; la tête lui tournait, et nous le vîmes chanceler, quand il s'apprêta à appuyer le pied sur le premier degré de l'échelle. Nous crûmes qu'il allait se précipiter, et Louise s'élança vers lui :

— Oh ! mon bien-aimé ! lui dit-elle, pense à Dieu qui nous voit et nous entend.

Mais il ne put trouver une parole pour lui répondre : c'était un cadavre qui se mouvait.

Quand il fut dans la rue, je détachai l'échelle et la lui jetai ; puis il disparut au bruit de la fenêtre que je refermais.

En me retournant, je vis Louise qui s'affaissait sur elle-même, je n'eus que le temps de la recevoir dans mes bras où elle resta évanouie. Quand je la vis ainsi, blanche comme un linceul, les yeux fermés, sans mouvement, sans souffle, sans chaleur, je fus saisi comme d'un accès de rage et j'éclatai en sanglots. Puis j'appuyai violemment mes lèvres sur son front, comme eût fait un père au désespoir pour sa fille expirée. Il y eut un moment même où une atroce jalousie me traversa le cœur comme un poignard acéré... J'aurais voulu l'aimer comme lui, en être aimé comme lui, et souffrir comme lui !

L'aube blanchissait quand Louise revint à elle...

De ce jour elle évita de me parler de Jules, si ce n'est pour me prier de veiller sur lui. Elle se considérait déjà comme entrée dans un nouveau monde, et ses entretiens avec moi ne roulèrent plus que sur Dieu. Elle était douée d'une religiosité profonde, et quelque vague que fût le vêtement extérieur de ses croyances, si je puis m'exprimer ainsi, jamais le doute ne venait le ternir. Elle croyait à Dieu et à l'immortalité de l'âme, comme elle croyait à sa mère et à la vie. Elle parlait de retrouver Jules dans une autre existence, comme elle eût fait d'un rendez-vous au bal. Elle comptait sur la mansuétude divine comme sur celle d'un père, et ne se laissait jamais troubler par des appréhensions sinistres. Elle regardait la terreur, cette sombre compagne des vieux dogmes, comme le plus dégradant et le plus irréligieux des sentiments humains. Jamais je ne l'entendis faire appel à la miséricorde suprême, mais elle parlait, les larmes aux yeux, de l'ineffable bonté du Créateur ; elle ne frappa jamais sa poitrine en signe de repentir et ne prononça jamais les paroles de pénitence, mais elle exprimait de vifs regrets d'avoir vécu sans gloire ou d'avoir été une occasion de souffrance, demandant à Dieu avec ferveur une vie nouvelle où elle pût travailler à faire des heureux.

Solidement appuyée sur les simples et robustes fondements de sa foi, elle ne se laissait jamais ébranler par l'incertitude et l'infinie variété des formes que prenait dans son esprit l'édifice élevé sur cette base puissante ; au contraire, elle s'abandonnait avec toute sécurité aux fantaisies de sa riche imagination, ne s'effrayant d'aucune supposition, étendant à l'infini le domaine du possible, côtoyant l'absurde sans sourciller, ne reculant devant aucun abîme, sondant enfin sans épouvante tous les mystères pour revenir toujours sereine et confiante à ces deux sources fécondes : Dieu et l'éternité.

Quand elle était libre d'aborder ces sujets avec moi, elle le faisait avec une animation fiévreuse, s'échauffant de ses propres paroles, jusqu'à ce que, son enthousiasme arrivant à son comble, elle prophétisait comme la sybille antique sur le trépied sacré. Alors une toux déchirante venait briser sa voix dans sa poi-

(1) Voir les numéros du 25 février au 6 mars.

Jusqu'au 5 mars, des troupes et des munitions partiront pour la frontière.

On assurait aujourd'hui qu'une insurrection avait éclaté à Lemberg. La comtesse de Potozka est arrivée avec un passeport du gouvernement provisoire de Cracovie. On dit que le gouvernement provisoire n'empêche pas les étrangers de partir. Les israélites ont, dit-on, offert des sommes considérables au nouveau gouvernement et lui ont proposé de faire partie de l'armement général.

On dit que la *Gazette de Cracovie* contient un article d'après lequel le gouvernement royal de Pologne était encore en France. On ajoute que les insurgés ont pris la caisse de Wielieska. Le prêtre catholique allemand arrêté à Cracovie a été mis en liberté. A Cracovie, des femmes à cheval parcourent les rues; les prêtres bénissent les armes et prêchent la révolte. Le gouvernement provisoire a envoyé deux détachements à la frontière de Russie, qui ont fait prisonniers plusieurs cosaques.

Silésie, 1er mars. — Les insurgés de Cracovie ont montré le plus grand respect pour la Prusse. Pendant que l'on arrachait l'aigle russe et autrichienne des hôtels des résidents et qu'on la traînait dans la boue, on respectait l'aigle prussienne; l'on envoyait à M. d'Engelhart des hommes armés pour le protéger. On dit que le général Braudenbourg a fait publier à Cracovie un manifeste annonçant que dans le cas où les militaires prussiens éprouveraient des obstacles à entrer dans la ville, ils devraient les écarter sans ménagement; toutefois, dans l'état actuel des choses, il ne sera pas nécessaire d'employer des mesures coercitives, car les troupes prussiennes seront bien accueillies à Cracovie, comme en l'année 1831, lors de l'invasion polonaise.

Etablissement du gouvernement provisoire en Pologne.

Le coup décisif vient d'être frappé!

Tandis que toute l'attention des trois gouvernements oppresseurs de la Pologne, et notamment de la Prusse, se concentrait sur la Posnanie où des bruits alarmants, répandus par les conspirateurs eux-mêmes, sur de fausses tentatives, appelaient 16 régiments prussiens, outre les Russes et les Cosaques accumulés aux frontières, la véritable levée de boucliers s'est accomplie précisément sur le seul point qui ne paraissait pas menacé, à Cracovie.

Les mouvements de la Gallicie qui ont précédé de peu de jours, avaient pour but de distraire les forces autrichiennes et de ménager au gouvernement qui devait s'établir à Cracovie le temps nécessaire pour armer vingt-cinq mille volontaires avant que l'ennemi pût revenir avec des renforts. Le plan a été conduit avec une merveilleuse discrétion et couronné d'un succès complet.

Le poste autrichien de Podgorze (faubourg de Cracovie), en est séparé par la Vistule. Un pont le réunit à la ville.

C'est par ce pont que le général autrichien de Collin s'est porté le 21 février sur Cracovie, à la première nouvelle d'un mouvement populaire; vers minuit les Autrichiens ont été attaqués dans leurs casernes et délogés presque sans résistance par la masse des paysans arrivés en armes; à quatre heures du matin ils ont franchi le pont que les insurgés ont brûlé après leur retraite.

Le 22, à huit heures du matin, *le gouvernement provisoire de la Pologne entière* s'est installé dans la tour de Saint-Christophe d'où il a lancé son manifeste.

Chambre des Députés. — Navigation intérieure.

Les honneurs et les profits de la séance ont été encore aujourd'hui pour le bassin de la Garonne. Canalisation de la Nèste, du Gers et de la Bayse; canal de Saint-Martory à Toulouse, quai de ... agents! et pas un député de cœur et de tête ne s'est levé pour expliquer à la chambre qu'en créant entre l'Etat et les particuliers un intermédiaire, les citoyens devront lui payer ses services parasites! Aurait-elle refusé de comprendre que les cultivateurs sont grevés ainsi sous forme de péage ou de rétribution envers les compagnies, de tout le bénéfice qu'elle font, et qui n'eût point figuré dans l'impôt? Oui, sans doute, car elle a voté à l'unanimité l'amendement de la commission stipulant, d'après les vues de M. Muret de Bort, la nécessité d'un fermage!

Ainsi tombent, un à un, par le coupable renoncement des ministres, les derniers prestiges de grandeur et d'autorité dont les traditions de l'Empire avaient entouré l'administration de la France! Puisse du moins cette déchéance du pouvoir éclairer ceux qui attendent encore quelque bien des hommes et des idées qui président aux destinées du pays!

Grave échec des Anglais dans l'Inde.

Nous recevons le *Bombay Courrier* du 2 février.

Ainsi que nous l'avions démêlé au milieu des derniers rapports contradictoires et des chants de triomphe, la victoire de *Ferozshahur* n'a pas été très décisive; les Sicks ont cédé, mais il n'y a pas eu déroute de leur armée. Ils ont dû reculer devant l'énergie des Anglais, ils ont abandonné leur camp retranché, que les généraux Hardinge et Gough occupaient; mais ils n'ont pas été poursuivis, et les deux armées sont restées à s'observer, voisines l'une de l'autre.

Enfin, dans les derniers jours de décembre, les Sicks passent sur la rive droite du *Sutlege* (l'*Hiphasis* des anciens), sans être troublés dans ce mouvement. Les forces anglo-indiennes s'échelonnent alors le long du fleuve, sur la route de *Loodianah*, poste important situé à 80 milles environ de *Ferozepoor*, sur la rive gauche du Sutlege et occupé par une garnison anglaise. Le gouverneur général campe à 7 milles au nord-est de Ferozepoor, le général en chef sir Gough est à 6 milles plus loin, enfin le corps du général sir Harry Smith forme l'avant-garde. A dix huit milles en avant des premières lignes anglaises, est le pont de bateaux des Sicks, défendu sur la rive droite par un corps de 20 000 hommes; sur la rive gauche, le pont est libre de toute défense et semble inviter les Anglais au passage.

« Ces Sicks, dit une correspondance du 6 janvier, sont une race » bien arrogante. Ils viennent d'envoyer un parlementaire au » commandant en chef, demandant poliment par une lettre à être » informés quand et à quel point particulier Son Excellence entendait passer le Sutlege et promettant de lui faire une chaude » réception sur l'autre bord. Ils ajoutent qu'ils ont dressé leur pont » exprès pour nous, et, en nous saluant de leurs compliments, ils » annoncent que si nous tardons trop, ils se feront un plaisir de » nous payer une seconde visite. »

L'armée anglaise qui a reçu des renforts, s'élève à 40 000 hommes (1); elle a devant elle, sur la rive opposée, environ 80 000 soldats et 120 pièces d'artillerie. On s'attend tous les jours à voir les Sicks repasser le Sutlege. Les deux partis restent ainsi inactifs jusqu'au 14.

Le 14, on entend de Ferozepoor la canonnade pendant trois heures; mais nous ne trouvons pas dans les journaux de notes précises sur le résultat de cet engagement, et il ne paraît pas avoir eu d'im... de la plus haute gravité. Les soldats indiens sont d'un courage éprouvé; on peut donc craindre que leur fuite ne soit une défection calculée.

Il est à présumer qu'une grande bataille générale aura suivi ce premier engagement, et que les Sicks, enhardis par ce succès, se seront portés en masse sur l'armée anglaise. Si la défection, qui a causé la défaite du général Smith, s'est étendue aux deux corps des généraux Hardinge et Gough, c'en serait fait de l'armée anglaise; car malgré l'énergie indomptable des chefs et des soldats, le petit nombre serait probablement écrasé par la masse. Cependant, on peut encore espérer un miracle de ces vaillants Bretons.

Nous souhaitons d'un cœur sincère qu'un aussi grand désastre ne frappe point l'Angleterre. Si la politique intérieure et extérieure de l'aristocratie anglaise excite souvent en nous des sentiments d'antipathie et éveille nos plaintes, nous portons au peuple de la Grande-Bretagne estime et affection, et nous verrions avec douleur succomber tant de braves, qui, après tout, sont, au centre de l'Asie, les représentants de la civilisation. Certes, les Anglais n'ont pas encore fait pour le vaste pays de l'Inde et pour ses malheureuses populations ce que leur commandait leur devoir d'initiateurs chrétiens; mais si l'armée des natifs se retirait d'eux, s'ils succombaient aujourd'hui, leur ruine ne profiterait qu'à l'anarchie et à la barbarie. Puisse cette défection des Indiens être un avertissement pour le gouvernement britannique! Puisse la civilisation ne pas avoir besoin d'aussi terribles leçons pour remplir enfin ses devoirs de fraternité.

On disait qu'il y avait, dans l'armée sicke beaucoup d'Européens, *même des Anglais*.

Le bruit courait que Mahommed-Ackhbar-Khan avait donné ordre à ses troupes de quitter Djellalabad et d'entrer dans les passes de *Khyber*. Le fils de Dost-Mohammed vient-il s'unir aux Sicks contre les Anglais, ou plutôt ne vient-il pas prendre sa part de l'empire ébranlé de Randjit-Singh?

Voici le chiffre officiel des pertes des Anglais dans les combats des 18, 21 et 22 décembre: à la bataille de *Moodkée*, 215 morts, 657 blessés; à la bataille de Ferozshahur, 694 tués, 1 721 blessés; en tout, 3 287 hors de combat. Sur ce nombre, 215 officiers.

(1) Le général sir Charles Napier s'avançait, en outre, avec 10 000 hommes vers le Pundjab, en remontant le cours de l'Indus.

Envahissement des idées.

La question du *libre échange* menace d'agiter la France comme elle a agité l'Angleterre. Les ports de mer et plusieurs villes maritimes organisent la ligue abolitionniste: leurs adversaires préparent leur défense. Mais tandis qu'on devrait, ce semble, ne s'attendre qu'à une lutte d'intérêts, les idées surgissent, et c'est au nom de nos principes, au nom d'une réforme préalable et plus urgente dans la constitution intérieure du travail national, que les partisans de la protection soutiennent leur thèse. Voici les lignes remarquables que publie en ce sens l'*Impartial du Nord*:

En théorie, nous reconnaîtrons avec les *free-traders* de la Gironde, que la liberté des échanges est un bien souverainement désirable; mais, avant d'aborder cette réforme universelle, les sociétés ont d'importants travaux à accomplir. Anarchie au dedans, antagonisme au dehors, tel est, dans l'état actuel des choses, le tableau fidèle de la situation générale. La première chose à faire n'est-elle pas de modifier l'organisation intérieure des sociétés prises individuellement, de substituer dans leur sein l'harmonie au désordre, et plus tard, passant du simple au composé, de réunir par un lien commun, par la fraternité des échanges, toutes les unités nationales? Les partisans de la liberté illimitée du commerce ne procèdent pas ainsi; à les entendre, le monde deviendrait un paradis...

---

trine et elle se renversait sur sa couche, haletante et les lèvres ensanglantées.

Si, dans ces moments, je la grondais doucement, l'engageant à garder le silence pour ne pas exaspérer le mal impitoyable qui la torturait, elle se raillait de mes recommandations et me répondait avec un sourire qui me fendait l'âme:

— Mon cher docteur, gardez vos sermons pour une meilleure occasion et laissez-moi débiter les miens qui sont bien plus de circonstance. Je n'en mourrai pas moins pour me taire. Laissez-moi donc divaguer à mon aise. Ou passe le radotage aux vieillards; et dites-moi quel est dans cet instant le vieillard plus vieux que moi?...

Mais ce triste drame touchait au dénouement fatal. Depuis quelques jours Louise éprouvait des agitations, des mouvements d'anxiété dont je ne pouvais m'expliquer la cause: je la lui demandai.

— Mon ami, me dit-elle, il s'agit pour moi de prendre une détermination assez grave; mais je ne puis vous dire ce que c'est, parce que vous chercheriez à m'influencer: et je ne veux me décider en ceci qu'avec toute la paix et la spontanéité de ma conscience. Plus tard, je vous dirai tout.

Peu de jours après le calme était revenu: une douce joie rayonnait de ses yeux éteints. Quand nous fûmes seuls:

— Je mourrai demain, me dit-elle.

Je baissai la tête sans répondre. Elle me fit lui donner tout ce qu'il fallait pour écrire, et traça avec effort une courte lettre. Puis elle me dit d'une voix faible mais assurée:

— Vous prendrez cette lettre demain, ici, sur mon cœur, et vous la *lui* porterez.

Le soir, elle pria son mari de rester seul avec elle, parce qu'elle avait quelque chose d'important à lui dire.

M. Gantois s'était enfin décidé à reconnaître que sa femme était en danger. Cette découverte, ou cette obligation d'avouer une conviction semblable, l'avait mis fort mal à l'aise. Le sourire allait si naturellement à ses traits, qu'ils grimacèrent ridiculement quand il fallut qu'ils exprimassent la tristesse. Il avait bien essayé de se rattacher, comme à une dernière branche de salut, à l'espoir de quelqu'un de ces miracles que fait la jeunesse ou le hasard, mais nous l'avions impitoyablement rejeté, M. Mellinet et moi, dans une affreuse certitude. L'entretien que lui demandait Louise lui causa une sorte d'effroi: la solennité du moment, des lieux ou des paroles le gênait horriblement. Aussi resta-t-il embarrassé et confondu comme un enfant timide, quand il entendit sa femme jeter à son oreille, sans préparation et sans ménagement, le mot fatal qu'il redoutait par-dessus tout: « Auguste, je vais mourir! »

Il essaya de se récrier, comme le malheureux sous les pieds duquel la terre vient à manquer; mais Louise ne lui en laissa pas le temps et le cloua sur son banc de douleur.

— Je vais mourir, Auguste... Il vient un moment où il faut bien s'avouer ces choses-là, et dire sa dernière pensée... Laissez-moi vous parler sans m'interrompre, car je ne sais si j'aurai la force d'aller jusqu'au bout.

J'ai voulu être seule avec vous, parce que j'ai senti le besoin de vous ouvrir mon âme avant le moment suprême; parce que, selon moi, il ne faut rien surprendre ni à la douleur ni à la joie.

Je ne veux pas que vous me pleuriez plus que je ne l'ai mérité: les regrets volés sont pires qu'une malédiction. Sachez que vous n'êtes tenu à rien envers ma mémoire...

Mais d'abord il faut que je vous rende la justice qui vous est due. Jamais je n'ai eu aucun reproche à vous faire, et vous ne m'avez causé volontairement aucune souffrance... Mon ami, je vous en remercie avec toute la sincérité que vous me connaissez, et que peut inspirer le moment où je me trouve.

Mais, je dois aussi vous l'avouer avec franchise, nos caractères étaient trop dissemblables pour qu'une union bien intime pût exister entre nous... Un autre que vous eut mon amour.

A ces mots, M. Gantois perdit tout à fait contenance; mais au lieu de stupeur ou de colère, son visage n'exprima qu'un surcroît d'embarras. C'était une épreuve trop rude pour ce pauvre cerveau vulgaire: Louise le transportait pour la seconde fois dans un monde inconnu, et la tête lui tournait... Il se remit cependant, et parvint à balbutier quelques paroles.

— Louise... ma bonne amie... reviens à toi, je t'en conjure... Tu te tourmentes trop de ta position; elle n'est pas désespérée comme tu te l'imagines... Voyons, sois donc plus raisonnable.

— Auguste, je ne veux pas que vous vous mépreniez: je ne suis pas en délire. Je vous parle avec sang-froid et vérité... Tout ce qui se dit ici, et en ce moment, est grave... J'aurais voulu vous demander votre pardon, mon ami, mais je sens que c'eût été me mentir à moi-même. Cela est peut-être mal; mais je n'en éprouve pas le besoin, et je ne vous demande que l'oubli.

Nous nous sommes trompés tous les deux, voyez-vous; nous avons pris pour l'amour des sentiments qui n'en étaient pas, ou plutôt nous ne nous sommes jamais demandé si nous en avions et si nous devions en avoir. Nous avons joué le bonheur de notre vie comme des enfants étourdis.

Je me plais à vous rendre cette justice que vous n'avez employé, pour obtenir ma main, aucune importunité, aucune contrainte morale. Ainsi, Auguste, vivez en paix, vous n'avez rien à vous reprocher dans le passé, et vous ne devez rien pour l'avenir à la femme dont le cœur n'était plus à vous.

— Pauvre Louise! s'écria encore M. Gantois... O mon Dieu! c'est affreux... Tu ne mourras pas, mon enfant... ton imagination s'est frappée à tort... laisse-là toutes ces chimères.

— Auguste! Auguste! vous me faites bien du mal!...

— Voyons, voyons, calme-toi... ne te fais donc pas de chagrin... Eh bien! oui... je te pardonne tout, j'oublie tout... mais calme-toi, au nom du ciel, calme-toi.

— Hélas! je suis bien malheureuse... vous ne me comprenez pas.

— Qu'est-ce qui t'inquiète encore?

— Rien... Voulez-vous me donner la main, Auguste?

C'est bien... Soyez heureux, Auguste... et après ma mort, faites un peu de bien en mon nom... Maintenant, allez vous remettre, mon ami, je serais bien aise d'être seule un moment.

J'arrivais au moment où il sortait de la chambre de sa femme: je le rencontrai dans le corridor.

— Ah! mon cher docteur, me dit-il en secouant la tête d'un air lugubre, cela va mal, bien mal... Pauvre femme! voilà que sa raison déménage! voyez si elle voudra vous recevoir, et tâchez de la calmer.

J'entrai. Je trouvai Louise toute en larmes. Elle me raconta ce qui venait de se passer. Je restai stupéfait.

— Eh bien! mon ami, ajouta-t-elle, n'est-ce pas affreux? nos âmes, jusqu'au dernier moment, seront restées étrangères l'une à l'autre!... Il m'a offert son pardon, parce que je n'en voulais pas, et il ne m'a pas crue, parce que j'avais besoin de le convaincre.

La nuit qui suivit fut affreuse. Le lendemain matin, je la trouvai plongée dans un anéantissement complet. Puis, un peu plus tard, la fièvre s'alluma, ses yeux se vitrèrent, sa respiration devint précipitée et bruyante, et il survint un léger délire qui dura toute la journée.

Le soir toute cette agitation tomba, et je vis son visage s'empreindre de tous les traits de la mort... J'étais à son chevet, morne et le cœur brisé, tenant une de ses mains dans la mienne, et guettant son dernier soupir. Elle n'avait plus ni mouvement, ni chaleur, et son haleine errait sur ses lèvres, aussi lente et aussi faible que la brise aux jours brûlants de l'été.

Vers onze heure je sentis sa main tressaillir et presque imperceptiblement la mienne, et ses yeux éteints se tournèrent vers moi... Au même moment...

… la plus grande part de la production française, et que l'abaissement de douanes serait moins urgent ! Courage donc, agriculteurs et manufacturiers, qui ne voulez pas être écrasés par la concurrence étrangère; élargissez le marché intérieure par une meilleure organisation du travail et une plus équitable répartition, non-seulement des charges, mais des profits ! Si vous ne le faites pas, de quel droit imposeriez-vous plus long-temps votre monopole aux consommateurs ?

ALGÉRIE.

M. le maréchal Bugeaud, immédiatement après sa rentrée à Alger, a passé en revue la partie mobilisable de la milice de cette ville, qui était en ce moment sous les armes. Le maréchal gouverneur, ayant mis pied à terre, s'est adressé à la garde urbaine, rangée en cercle autour de lui, et l'a entretenue des résultats obtenus dans la pénible campagne de quatre mois que l'armée venait de faire sous ses ordres.

Voici à peu près, selon l'*Akhbar*, les termes dans lesquelles le maréchal s'est exprimé :

Messieurs, nous venons de subir une crise bien longue, et cependant tout n'est pas fini, mais elle est dominée. Abd-el-Kader ne compte que trois ou quatre cents cavaliers ; toutefois, sa force n'est pas dans les hommes qui l'accompagnent, elle réside dans son influence sur toutes les tribus, dont les sympathies lui sont acquises, parce que sa cause est celle de leur religion.

On se demande comment il se fait qu'avec 100 000 hommes nous ne venions pas à bout de nous emparer d'Ad-el-Kader ; la raison en est bien simple. Notre ennemi fuit constamment devant nous avec une troupe peu nombreuse, et constamment il refuse le combat ; il s'échappe comme un renard par les passages les plus étroits et des rochers presque inaccessibles; rien n'entrave sa marche, qui n'est pas retardée par un convoi, car partout on lui offre des subsistances pour sa troupe et ses chevaux; ses malades ou ses blessés sont reçus par des frères qui en prennent soin ; ses chevaux hors de service sont à l'instant remplacés par des chevaux frais; tandis que si nous abandonnions nos blessés et nos malades, ils seraient décapités. Ainsi la puissance Abd-el-Kader se compose, en réalité, des ressources et des forces réunies de toutes les tribus. Donc, pour ruiner sa puissance, il faut ruiner les Arabes ; aussi avons-nous beaucoup incendié, beaucoup détruit. Peut-être me traitera-t-on de barbare, mais je me place au-dessus des reproches de la presse quand j'ai la conviction que j'accomplis une œuvre utile à mon pays.

On me reproche de ne pas faire la guerre avec de la cavalerie; mais la cavalerie ne peut se passer de convoi; elle ne peut abandonner ses malades et ne saurait marcher plus vite que l'infanterie.

Le bruit a couru, en France, que nous ne voulions pas prendre Abd-el-Kader; cette imputation est l'œuvre de la sottise ou de la mauvaise foi. Quel est celui de nos officiers qui n'attachât sa gloire à une pareille capture? Comment supposer qu'en donnant à un de mes généraux le commandement d'une colonne, je lui fasse la recommandation de ne pas prendre Abd-el-Kader? qu'en dites-vous, général d'Arbouville?

Le général Gentil a failli le prendre, car c'était bien Abd-el-Kader qu'il avait devant lui, Abd-el-Kader, qui, au dire de plus de vingt témoins, a eu deux chevaux tués sous lui dans cette affaire. Quoi qu'il en soit, je soutiens que le hasard seul peut faire tomber notre ennemi dans nos mains, et que le génie d'Alexandre, de César, d'Annibal et de Frédéric y serait impuissant.

Quand j'ai prescrit à M. le général de Bar de mobiliser sur le papier deux bataillons de la milice, on a pu croire que je faisais un coup de ma tête; mais il n'en est pas ainsi; je savais qu'Abd-el-Kader voulait ré-

… des tués, on compte un chef des plus influents des Beni-Tigrim, nommé Ali-ben-Thaman.

De notre côté, nous avons eu deux tués et une vingtaine de blessés. Parmi ces derniers, on cite le capitaine Bastide du 2e bataillon, frappé d'une balle au moment où il enlevait, marchant à 15 pas en avant des siens, une des positions de l'ennemi ; ce brillant officier, un instant au pouvoir des Arabes, succombait sous leurs coups, lorsqu'un des sous-officiers, aidé de quelques chasseurs, le dégage, arrache son sabre des mains d'un Kabyle, et se retire avec son précieux fardeau au milieu d'une grêle de balles et de pierres.

Un caporal du 1er bataillon, nommé Langlois, évacuant une position, s'aperçut qu'un blessé était resté en arrière ; revenir sur ses pas, enlever le malheureux blessé au moment où il allait tomber entre les mains des Arabes, le charger sur ses épaules et l'emporter au convoi, malgré un coup de feu qu'il recevait lui-même, fut pour ce brave l'affaire d'un instant.

A Dellys, le 26 février, une grande tranquillité avait succédé aux mouvements dont cette partie de nos possessions africaines avait été le théâtre.

On ignorait ce qu'était devenu Abd-el-Kader, mais on avait appris que Ben-Salem et Bel-Kassem s'étaient retirés chez les Beni-Raten avec le produit des déprédations exercées sur les malheureuses tribus du cercle de Dellys et des Issers.

La discussion des lois de céréales ayant été reprise dans la séance du 3 mars, M. Villiers a proposé un amendement tendant à appliquer, dès ce moment même, le principe d'abolition sur les grains, qui, dans le plan de sir Robert Peel, ne devait être mis à exécution que dans trois ans. Cet amendement, non accepté par le ministère, a été repoussé par 265 voix contre 78.

PROVINCE DU YUCATAN. — Des lettres de Merida (Yucatan), en date du 1er janvier, annoncent que cette province a cessé de faire partie de la confédération mexicaine : les députés qu'elle avait envoyés au congrès, à Mexico, ont été rappelés. L'aigle du Mexique a été supprimée sur la bannière du Yucatan et remplacée par les étoiles de 1843. On attribue cette séparation au bruit répandu que le gouvernement de Mexico était sur le point d'hypothéquer les revenus des douanes de Yucatan, pour sûreté de sommes dues à des négociants anglais.

Chambre des Députés.

Séance du 8 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. Boulay (du Var) dépose sur le bureau de la chambre une pétition des porteurs de titres de l'emprunt d'Haïti.

M. le ministre des travaux publics dépose un projet de loi portant demande d'un crédit de 45 000 fr. pour des études de chemins de fer faites en 1845.

Sur la demande de M. le ministre, ce projet de loi est renvoyé à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les crédits complémentaires extraordinaires.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur la navigation intérieure.

M. DE PANAT, sur l'article relatif à la distribution des eaux de la Neste, propose un amendement ainsi conçu :

« Une somme de 6 000 000 de francs est affectée à la construction des réservoirs et rigoles de dérivation des eaux de la Neste, et à la distribution de ces eaux dans les vallées de la Garonne, de la Bayse, du Gers, de la Save et de la Gironne.

L'orateur n'entend rien changer au projet du gouvernement ; il demande … aux populations … mais ces chemins ne pourront, dans le cas le plus favorable, se faire que dans un temps éloigné; je prie donc la chambre de voter le crédit.

L'amendement est rejeté.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, présente deux projets de loi, l'un portant règlement des comptes de 1844, l'autre relatif à un échange.

Art. 11 du projet de loi sur la navigation intérieure : « Une somme de 12 000 000 fr. est affectée à la construction d'un canal d'irrigation et de navigation entre Saint-Martory et Toulouse. »

M. MURET DE BORT propose de compléter l'article par les paragraphes suivants :

« Le ministre des finances est autorisé à traiter avec une compagnie pour la ferme des eaux d'irrigation du canal qui sera construit entre Saint-Martory et Toulouse.

» Cette ferme ne pourra pas être consentie pour une durée de plus de trente ans et une redevance annuelle inférieure à 300 000 fr.

» Jusque-là, les travaux ne pourront être entrepris qu'en ce qui touche la construction des réservoirs et des rigoles de la dérivation de la Neste. »

L'orateur veut, par cet amendement, constater que l'irrigation n'est pas une dette de l'Etat envers les particuliers, un travail d'utilité publique. S'il en était autrement, il voterait contre le crédit.

L'Etat peut construire des canaux à ses frais, parce qu'il perçoit un péage ; des routes royales, parce qu'il en donne à toute la France; si l'on irrigait toute la France, à la bonne heure; mais dès qu'on n'accorde cette faveur qu'à une petite partie du territoire, ceux qui en profitent doivent la payer; autrement tous les départements viendraient à la fois demander : ceux-ci des irrigations, ceux-là des dessèchements, et l'on sera obligé de les refuser.

L'Etat n'est pas propre à exploiter par lui-même ; ce qui le prouve, c'est que le canal de Saint-Quentin ne produisait rien à l'Etat et qu'il rapporte un million à l'adjudicataire actuel. Il faut donc qu'il cède son droit à une compagnie qui sera chargée d'achever et d'approprier les travaux.

M. D'ANGEVILLE. Il y a dans l'amendement de M. Muret de Bort une pensée que la commission adopte, et une qu'elle repousse. Nous vous proposons donc un article ainsi conçu :

« Il ne pourra être disposé des eaux d'irrigation que par des traités d'afffermage passés avec M. le ministre des finances. La forme et les clauses de ces traités seront fixées par un règlement d'administration publique. »

L'amendement de M. Muret de Bort est mis aux voix et rejeté à la presque unanimité.

L'article 11 est adopté.

Art. 12. « Une somme de 8 400 000 fr., est affectée à la canalisation du Gers depuis son embouchure dans la Garonne jusqu'à Auch. »

M. DE LESPINASSE. La canalisation du Gers et de la Bayse aura pour résultat d'empêcher la construction du canal des Pyrénées, et comme ce canal me semble une chose éminemment utile, je voterai contre le crédit.

Le Gers et la Bayse sont deux rivières parallèles ; elles sont à cinq ou six lieues de distance l'une de l'autre ; c'est gaspiller l'argent des contribuables que de l'employer à canaliser ces deux rivières.

M. SUBERVIC demande que la canalisation du Gers soit exécutée jusqu'à Mauléon.

Cet amendement est rejeté, l'article est adopté.

« Art. 13. Une somme de 7 200 000 fr., est affectée au perfectionnement de la navigation de la Bayse, depuis son embouchure dans la Garonne jusqu'à Nérac. » — Adopté.

« Art. 14. Une somme de 3 400 000 fr. est affectée à la canalisation de la Bayse, entre Condom et Mirande. » — Adopté.

L'amendement de la commission relatif à l'affermage des eaux d'irrigation est adopté sans discussion, et devient l'article 15.

« Art. 16. Une somme de 2 600 000 fr. est affectée à la canalisation de la Vire, depuis Saint-Lô jusqu'à Vire.

» Le tarif actuellement perçu sur le canal de Vire et Taute sera également perçu sur la navigation de la Vire depuis Saint-Lô jusqu'à Vire.

» Ce tarif pourra être abaissé par ordonnances royales qui seront soumises à la chambre dans les premiers mois de la session suivante pour être converties en loi. » — Adopté.

« Art. 17. Une somme de 1 300 000 fr. est affectée à la construction des quais de Tounis, sur la Garonne, à Toulouse. » — Adopté.

---

j'entendis un bruit de pas dans la rue... et elle expira.

. . . .

Le lendemain, je me rendis chez Jules : j'appris par ses voisins qu'il était parti la veille pour Paris.

— Il n'a pas voulu, me dit-on, attendre le temps des vacances pour faire ce voyage, tant il avait hâte de voir la capitale ! mais on savait depuis longtemps qu'il ne se plaisait pas dans le pays, et il est assez probable qu'il ne reviendra plus.

Etonné, je rentrai précipitamment à l'hôtel. J'y trouvai une lettre à mon adresse, elle était de Jules. Voici ce qu'il m'écrivait :

« Mon ami,

» Je vous attendrai demain soir au village de....., à une lieue d'ici, sur la gauche de la route de Paris. Je ne puis vous dire le nom de l'auberge où je descendrai, parce que je ne connais cet endroit que de nom, et que c'est précisément pour cette raison que je l'ai choisi. Mais vous me trouverez facilement dans cette petite bourgade, en demandant un voyageur arrivé le jour même. Venez de nuit et à pied.

» JULES M. »

Le lendemain j'étais au rendez-vous. Je n'eus pas de peine à trouver Jules dans l'unique cabaret du pays qui logeât les gens *à pied et à cheval.* L'hôte, prévenu de ma venue, m'introduisit aussitôt près de mon malheureux ami.... J'aurais eu quelques difficultés à le reconnaître : le désespoir avait fait plus de ravages en lui pendant ces quelques jours que n'en eussent produit dix années d'existence. Dès que nous fûmes seuls, il tomba dans mes bras et nous pleurâmes amèrement ensemble.

— Vous comprenez, mon ami, me dit-il enfin, que je ne pouvais rester plus longtemps à..... sans laisser voir ma douleur à tout le monde; et quel prétexte lui donner? Je suis donc parti et j'ai quitté la voiture à quelques lieues plus loin, pour revenir sur mes pas et vous attendre ici ; car j'avais besoin de vous serrer dans mes bras une dernière fois ; et je savais bien aussi que vous auriez quelque chose à me donner de sa part.

Je lui remis alors une mèche de cheveux que, sur la recommandation de Louise, j'avais coupée sur sa tête, après sa mort, et la lettre qu'elle avait placée sur son cœur. Il baisa religieusement ces saintes reliques ; puis il ouvrit la lettre d'une main tremblante et la lut plusieurs fois avec recueillement, comprimant ses sanglots, tandis que ses larmes silencieuses tombaient comme d'un vase trop plein sur le papier sacré..

— Tenez, me dit-il ensuite ; lisez ! Vous avez aussi des droits à tout ce qui vient d'elle.

Je lus ce qui suit :

« Mon Jules bien-aimé !

» A toi ma dernière pensée, et cette pensée est une action de grâces que mon âme te devait et qu'elle t'envoie avec bonheur !

» Sais-tu, ami, que je te suis redevable d'un des plus grands bienfaits qui se puissent recevoir, une mort douce? Laisse ta pauvre Louise, qui t'a dû tant de joies, te bénir encore pour cela à ses derniers moments... Tu m'as laissée pure, et grâce à toi je mourrai sans amertume. »

A ces mots, la lettre s'échappa de mes mains, et je regardai Jules d'un air stupéfait. Comme il avait caché sa tête dans ses mains, il ne s'aperçut pas de ce mouvement. Je ramassai la lettre et repris ma lecture.

« ..... Tu savais bien, ami, que je n'étais pas de celles qui ne veulent se donner qu'à moitié, et que j'étais bien toute à toi... Mais tu savais aussi que la nécessité de mentir m'aurait tuée, que je ne pouvais me donner dans l'ombre sans en mourir ; et tu n'as pas voulu me prendre à ce prix.

» Tu comprenais que ce n'eût pas été pour moi un sacrifice que de t'appartenir, que je te reconnaissais le droit de me posséder, et que tu n'avais qu'à dire un mot pour me voir tomber dans tes bras. — Ne m'étais-je pas d'ailleurs livrée à toi tout entière par la pensée ?...

» Mais, alors, il eût fallu fuir avec toi, et tu sais pourquoi nous ne l'avons pas voulu....

» J'avais, ensuite, si peu de chose à te donner !

» Mais quelque peu généreuse que fût la liqueur contenue dans la coupe, je t'ai vu néanmoins brûlant de la porter à tes lèvres : et tu ne l'as pas fait !.. merci, Jules, merci.

» Oh ! que n'ai-je eu de longues années de beauté et de jeunesse à te consacrer ! comme j'eusse été fière de te les donner toutes !

» Dieu ne l'a pas voulu pour cette vie ; mais cette vie n'est pas la dernière !

» Quand je ne serai plus près de toi, cher bon, ne vas pas te laisser dominer par un désespoir trop violent. Songe à tes promesses ! la parole donnée aux mourants est sacrée.

» Ne me cherches pas trop sur la terre : relève la tête et regarde au ciel.... Avec une volonté forte, tu m'y verras, l'amour comme la foi peut évoquer les morts.

» Prends garde surtout de vivre inutile : c'est la plus avilissante condition à laquelle un homme puisse se soumettre.... Ne te laisse pas endormir par la douleur : qu'elle te stimule, au contraire, à mériter par la lutte !.. Songe aux faibles et aux déshérités de ce monde : en te laissant parmi eux, Dieu veut peut-être t'offrir l'occasion de gagner notre bonheur à tous deux par les efforts que tu feras pour cette noble cause.

» Courage donc, mon Jules ! ta Louise veillera sur toi : rappelle-toi sans cesse que, quoi que tu fasses, où que tu sois, je serai là, près de toi, toujours présente, comme un ange gardien, pendant ton sommeil comme dans tes veilles ; jouissant de tes joies et souffrant de tes peines ; mais surtout, te couvant de mon amour, comme une colombe ses petits...

» Quand j'aurai fini cette lettre je serai prête pour la tombe : toi seul as pu me donner la force de tracer ces lignes à peine lisibles.... Je sens déjà ma vue se troubler, ma raison devient incertaine, et un froid mortel me gagne jusqu'à mon cœur...

» Adieu, mon bien-aimé, adieu.... je n'ai plus qu'un mot lucide dans ma tête, dans mon cœur, au bout de ma plume..... je t'aime ! LOUISE.

— Mon ami, me dit Jules, quand j'eus fini de lire, vous le voyez, je suis rivé à la vie par un engagement sacré. Je vais me rendre à Paris ; c'est la seule ville où il y ait assez de foule pour se cacher. Dans quelque temps je ferai régler mes affaires à..... et j'irai m'établir à la Nouvelle-Orléans.

Je le regardai fixément pour pénétrer jusqu'au fond de son âme.

— Jules, lui dis-je sévèrement, je doute que Louise eût approuvé le choix, pour votre nouvelle demeure, de ce foyer de fièvre jaune.....

Il haussa les épaules en souriant amèrement.

— On meurt partout, me répondit-il..... Et d'ailleurs, la mort ne fuit-elle pas d'ordinaire devant le malheureux pour qui elle serait un bienfait !...

Une heure avant le jour, nous nous séparâmes.... Ce fut un moment cruel, car nous étions l'un pour l'autre, un lien qui nous rattachait à Louise ; et ce dernier lien se brisait !...

Je n'ai plus revu Jules depuis ce jour.

Quand j'allai faire ma visite de condoléance à M. Gantois, il m'accueillit avec un empressement cordial. Puis, s'efforçant de crisper ses traits et d'appeler à son aide quelques larmes rebelles.

— Quelle perte j'ai faite, mon bon docteur ! me dit-il d'un ton larmoyant ; ma pauvre Louise !... Savez-vous que cette pauvre enfant s'est imaginée de me laisser tout son bien?... Oh ! je n'avais pas besoin de ce nouveau témoignage pour savoir combien elle m'aimait !

— Pauvre femme ! me dit aussi le vieux père Mellinet, que je rencontrai un instant après, comme elle aimait son mari !... Elle lui a tout laissé en mourant !

FIN.

[illegible]



la Gâtine, et abandonnés au chemin de fer de Châteauroux à Limoges.

Cet amendement combattu par M. le ministre des travaux publics, est mis aux voix et rejeté.

M. LESCOT DE LA MILLANDERIE appelle l'attention du gouvernement sur la canalisation de la Creuse.

L'article 20, relatif à la fixation des crédits par annuités, est adopté.

Les deux articles suivants, l'un portant que les plans seront déposés aux archives des deux chambres, et l'autre aux voies et moyens, sont également adoptés.

M. MATHIEU (Saône-et-Loire) appelle l'attention de la chambre sur les travaux de M. Dausse dont le nom a été si souvent cité dans la discussion, et demande qu'un ouvrage de cet habile ingénieur sur la canalisation soit publié aux frais du gouvernement

M. D'ANGEVILLE. La commission s'associe à la demande de l'honorable M. Mathieu.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Ce travail sera examiné dès qu'il m'aura été communiqué, et s'il est approuvé, comme je le suppose, je demanderai à la chambre des crédits pour le faire publier.

M. LASNYER annonce qu'il demandera demain à la chambre l'autorisation d'interpeller M. le ministre des travaux publics sur l'association des houillères de la Loire.

On procède au scrutin sur l'ensemble du projet de loi.

La chambre ne se trouvant pas en nombre, ce scrutin est annulé; il sera repris à la séance de demain.

Demain, à une heure et demie, séance publique. Développement de la proposition de M. Jacqueminot, sur la garde nationale; discussion : 1o de divers projets de loi d'intérêt local; 2o d'un projet de loi d'échange entre l'Etat et la ville de Bergues; rapports de pétitions; et, s'il y a lieu, interpellations de M. Lasnyer.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par ordonnance du 12 février dernier, M. le garde des sceaux a nommé MM. Grandet et Zangiacomi, conseillers à la cour royale de Paris, pour présider la cour d'assises de la Seine pendant le deuxième trimestre de 1846.

— M. Martin, député de l'Isère, a déposé aujourd'hui sur le bureau du président une pétition par laquelle nos nationaux, résidant au Mexique au moment du traité de 1839, réclament un solde d'indemnité pour les pertes qu'ils avaient essuyées, et qui est resté disponible entre les mains du gouvernement.

— On lit dans le *Journal de la Somme* : « Contrairement à ce que nous avaient fait espérer nos derniers renseignements, nous pouvons affirmer que le prince Louis-Napoléon ne verra pas s'ouvrir pour lui les portes du château de Ham. Un dernier refus a été fait à toutes les démarches tentées auprès du roi et des ministres: on a mis en avant l'état actuel de la Suisse et de l'Italie. »

— M. Martinez de la Rosa vient d'être nommé ambassadeur en France.

— M. l'abbé Pavie, doyen de la Faculté de théologie de Lyon, est désigné comme devant succéder à M. Dupuch, évêque actuel d'Alger.

— Le marquis de Beauharnais, beau-frère de l'impératrice Joséphine, vient de mourir âgé de 90 ans et aveugle. Ses obsèques ont eu lieu hier, à Paris, à la paroisse de Saint-Philippe-du-Roule.

— M. Rosemond de Beauvallon, poursuivi à raison du duel dans lequel a succombé M. Dujarrier, vient de se constituer prisonnier dans les prisons de Rouen. On assure qu'une session extraordinaire va avoir lieu aux assises de Rouen pour juger cette affaire. Me Léon Duval plaidera pour la famille Dujarrier; Me Chaix-d'Est-Ange pour M. de Beauvallon.

— C'est au Panthéon et non point à l'amphithéâtre des Champs-Elysées que sera entendu cette année le concert des Orphéonistes. La répétition générale aura lieu dimanche prochain.

LES QUARANTAINES. — Chaque jour, dit le *Courrier de Marseille*, vient nous fournir de nouvelles preuves de la nécessité d'une réforme dans *notre système quarantenaire*. Voici un fait récent qui n'a besoin d'aucun commentaire. Le paquebot français *le Nil*, de la ligne de Beyruth, arriva à Malte, le 5 février, avec des avaries dans ses roues. Cette circonstance l'empêchant de continuer sa route pour Marseille, il versa ses dépêches et une partie de ses passagers à bord de *l'Eurotas*, appartenant à la ligne des paquebots du Levant, qui était arrivé le 3 de Constantinople. *L'Eurotas* quitta Malte le 6, et entra dans le port de Marseille le 10 au soir. Il fut soumis aux mêmes conditions de quarantaine qui auraient été imposées au *Nil*, dont il avait pris le service. Il ne reçut l'entrée que le 25. Le *Nil*, après avoir réparé ses avaries et achevé, à Malte, sa quarantaine, en partit le 16 en libre pratique. Après avoir touché dans les divers ports d'Italie, il arriva à Marseille dans l'après-midi du 21, et y débarqua immédiatement ses passagers. Ainsi, les voyageurs qui avaient préféré demeurer à bord du *Nil*, et qui eurent à parcourir, avec ce paquebot, la côte d'Italie, arrivèrent libres, à Marseille, le 21, et purent être rendus à Paris lorsque les passagers de *l'Eurotas*, venus par la route directe, étaient encore dans le lazaret de Marseille.

INCENDIES. — On écrit de Caen, à la date du 4 mars : « Hier au soir, vers le sud-est de notre ville, une vive clarté, qui occupait dans le ciel une vaste étendue, fut remarquée par un grand nombre de personnes; un incendie considérable ravageait sans doute quelque village des environs. Aussitôt que le maire de Caen fut informé de cette circonstance, il s'empressa d'expédier dans la direction de cette lueur rougeâtre qui ne faisait qu'augmenter, un grand chariot attelé de chevaux de poste, sur lequel quarante pompiers prirent place, après y avoir chargé en toute hâte les pompes et tout le matériel nécessaire. Ce matin nous avons vu revenir les pompes et les voitures à incendie. On parle de soixante maisons brûlées dans la commune de Sainte-Honorine du Fay, canton d'Evrecy. Le préfet et le procureur-général sont partis cette nuit pour se rendre sur le lieux du sinistre. C'est le troisième incendie survenu depuis quinze jours à peine dans notre arrondissement; les communes de Rupière et d'Eperon avaient été le théâtre des deux autres. On craint que la malveillance ne soit pas étrangère à ces sinistres successifs, sur lesquels l'autorité judiciaire a déjà commencé une sévère instruction. »

— On écrit de Chambéry, le 28 février, qu'un violent incendie a réduit en cendres le bourg d'Alby (province du Genevois). Deux ou trois maisons seules seraient restées debout.

ET LE COMBAT FINIT FAUTE DE COMBATTANTS. — Depuis un temps immémorial la femme Luchat, marchande de bouillon, prétend avoir le monopole exclusif de restaurer les différents postes de la garde nationale parisienne, en vendant ses consommés salutaires aux estomacs délabrés des citoyens de service. Or donc, dans le courant du mois der-

L'année dernière, le même jour, le dimanche des *Brandons*, une locomotive remorquant un convoi de voyageurs, fut précipitée dans le Rhône, et ce ne fut que par miracle que le convoi fut sauvé, les rails se trouvant couverts de houille par suite de cet accident. Enfin, ajoute la *Gazette de Lyon*, si nous ne nous trompons, il y avait avant-hier dix-neuf ans, à pareil jour, c'était encore un dimanche des *Brandons*, qu'un bateau à vapeur sautait sur le quai de la Charité et son explosion coûtait la vie à une trentaine de personnes.

PÈRE ET FILS. — Le *Courrier de l'Eure* raconte qu'au dernier tirage des jeunes conscrits de 1846, il s'est passé, dans les environs de Louviers, un fait assez singulier. Il y a vingt ans qu'un habitant d'une des communes de l'arrondissement, s'étant absenté trop longtemps, apprend un beau jour qu'il lui est né un fils sous le toit conjugal. Notre homme compte et recompte sur ses doigts, puis il fait dire à sa femme que d'après ce qui vient de se passer, toute relation entre eux doit cesser à l'instant même. La femme prend son parti et se retire à Paris avec son enfant, et le mari n'en entendit plus parler.

Mais il y a quelque temps que le maire de la commune vint dire à son administré qu'il n'avait pas cessé d'être père aux yeux de la loi, et l'invita à se rendre à Louviers pour tirer au sort à la place de son fils absent.

D'un autre côté le jeune homme prit ses dispositions pour venir lui-même satisfaire à la loi. Lorsqu'il entendit prononcer son nom, le père putatif et le fils se présentèrent en même temps devant l'urne, et ces deux hommes de se regarder tout étonnés : « Ah! c'est toi! dit le père; il était donc dit que je te connaîtrais? Fais ton affaire. » Le jeune conscrit, sans mot dire, prend son billet, et ces deux hommes, auxquels la loi ordonne de s'entr'aimer au nom du plus puissant des liens, se quittent froidement pour peut-être ne jamais plus se revoir.

ECONOMIE ONÉREUSE. — Voici ce qu'il en coûte pour ne pas vouloir se soumettre à ce proverbe populaire : « Qui casse les verres les paie. » Cette vérité aurait dû mieux conseiller le sieur X....., concierge sur le quai Napoléon. Ces jours derniers donc, notre concierge avait cassé l'un des carreaux de l'unique fenêtre qui éclaire son modeste logis. Ce casseur de vitres aurait dû débourser quelque chose comme 1 fr. 50 c. pour réparer le dégât; il recula devant cette dépense, et mal lui en prit en vérité.

Le concierge se contenta de remplacer son carreau par une simple feuille de papier; cette feuille pouvait, une fois détrempée par la pluie battante, se crever sous le souffle des rafales, et par suite procurer au portier économe pour le moins un bon gros rhume rebelle, à 2 fr. de jus de réglisse; elle devait, en outre, obscurcir le jour dans l'intérieur de la loge; mais la feuille de papier coûtait à peine quelques centimes, elle pouvait être renouvelée cent fois avant d'atteindre le prix de revient d'un mauvais carreau.

Ce fut pourtant une mauvaise économie pour le sieur X...., car pendant la nuit, monté sur un banc de pierre qui est précisément sous la fenêtre veuve de sa vitre, un voleur passa la main au travers de la feuille de papier qui se déchira sans bruit aucun, puis, comme le filou avait observé les habitudes du concierge, comme il avait remarqué que, chaque soir, une grosse montre d'or quittait le gousset du sieur X....., pour être mise sur un secrétaire malencontreusement placé au-dessous de la croisée, la montre d'or disparut. N'eût-il pas mieux valu payer le verre cassé?

L'exposition des tableaux modernes faite au profit de l'Association des peintres, sculpteurs, etc., qui attire un si grand concours de visiteurs au bazar Bonne-Nouvelle, et qui a excité un si vif intérêt dans le public, sera close le 15 mars courant.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 6 MARS.

Le *Journal des Débats* apprécie convenablement la note présentée par M. de Boutenieff au Saint-Siége pour démentir les persécutions des religieuses basiliennes dont le récit a fait frémir tout ce qui n'est pas indifférent aux maux de l'humanité. Le czar a attendu six mois pour imaginer la plus pitoyable excuse, six mois pendant lesquels il a consenti à être un objet d'exécration pour tout le monde chrétien et de honte pour l'espèce humaine, qui se croyait désormais affranchie de ces sortes de despotes qui, aux jours néfastes de l'histoire des peuples, poussaient la cruauté jusqu'à la folie. Il se peut que Nicolas, ainsi que les *Débats* le font remarquer, ait tardé si long-temps à balbutier une excuse sans valeur, par mépris pour l'opinion publique; mais il faut que le superbe empereur se persuade bien que l'opinion n'est pas en reste avec lui.

La *Presse* tient à démontrer à la gauche que dans la discussion qu'elle se propose de soutenir à la chambre des députés sur la réforme parlementaire, elle fera bien plutôt les affaires du parti radical que les siennes propres. Le plan de cette bataille a été tracée par le *National* de manière à laisser voir qu'il s'agit encore une fois d'attaquer le *système*, c'est-à-dire tout ce que ce mot sous-entend. Que la gauche aille tantôt plus loin tantôt moins loin qu'elle ne voudrait aller, c'est l'oscillation naturelle de tous les partis sans boussole, cela n'a rien qui doive surprendre; mais, ce qui est un peu plus étonnant, c'est de voir la *Presse*, qui a la prétention de représenter les conservateurs progressifs, tenir un langage de *borne* à propos d'une mesure dont le principe au moins est accepté depuis long-temps par les meilleurs esprits du parti conservateur.

Le *Constitutionnel* considère les désordres qui ont eu lieu il y a quelque temps au collége ecclésiastique de Juilly comme un exemple éclatant des faiblesses et des prévarications par lesquelles on espère apaiser et gagner le clergé. Nous savons très bien que le clergé a un grand amour de son indépendance qui le pousse à se soustraire aussi bien à la surveillance du conseil royal qu'à celle du ministre de l'instruction publique, mais nous ne voyons pas là l'occasion de regretter, comme veut l'insinuer le *Constitutionnel*, l'ancien conseil royal de l'Université.

Le *National* admet comme un fait incontestable qu'il n'est pas un point de l'ancienne Pologne qui ne soit agité jusque dans ses entrailles; il espère beaucoup de cet état moral de la nation slave, en pensant que sa cause a des amis jusque dans les rangs des soldats de la Prusse, de l'Autriche et de la Russie. — La sainte-alliance des peuples serait-elle donc à la veille de pouvoir lutter enfin de puissance à puissance, et bientôt victorieusement, contre la ligue des dominateurs? Quand sera-t-il permis de dire dans ce sens : Dieu le veut!

CHALIS, tailleur, quai des Ormes, 70. Juge-comm., M. Gaillard; syndic prov., M. Richomme, rue d'Orléans-Saint-Honoré, 19.

Marchés.

Halle aux veaux, 6 mars. — Veaux amenés 749, vendus 749 à 2,10-1,90-1,70. — Vaches amenées 80, vendues 77 à 1,24-1,00-0,96. — Taureaux amenés 6, vendus 6 à 0,00, 0,90.

Marché de Poissy, 5 mars. — Il a été amené 1653 bœufs, sur lesquels 1593 ont été vendus 1,18-1,06-0,90. — 32 vaches amenées, dont 32 vendues 1,00-0,88-0,86. — Veaux amenés 665, vendus 645 à 1,84-1,64-1,44. — 7562 moutons amenés, sur lesquels 7496 ont été vendus 1,46-1,30-1,12.

VERSAILLES, 5 mars. — Foin 1re qualité, 42 à 50; 2e, 38 à 40; 3e, 30 à 35. — Paille de froment, 25 à 32; de d'avoine, 28 à 42. — Trèfle, 36 à 44. — Luzerne, 26 à 46. — Regain, 36 à 44.

Beurre en livres (les 100 kil.) 1re qualité, 320; 2e, 190 à 210.

172 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,70 le kil. sur pied.

Marché Saint-Antoine, 6 mars. — Foin, 1re 58 à 60; 2e 48 à 44. — Luzerne 1re 50 à 44. — Trèfle, 40. — Paille de blé 1re 32 à 35; 2e 00 à 29. — Paille de seigle, 00. — Paille d'avoine, 1re, 00; 2e, 38 à 40.

Bourse du 6 mars 1846.

Les fonds anglais ont communiqué leur faiblesse à toutes nos valeurs. Les rentes, après avoir vivement fléchi, se sont un peu relevées vers la fin. Les chemins ferment tous en baisse de 10 fr. environ sur les cours de la veille.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Belgique. 1842, 105 1/2, 3/8. — Id. 4 1/2, 101. — Espagne, passive, 6 1/8. — Id. 3 0/0, 38 3/4. — Dette int., 29 3/4, 7/8. — Hollande, 60 3/4. — Banque belge, 910, 905.

Chemins de : Sceaux, 490. — La Teste, 187 50. — Amiens, 530, 535. — Dieppe, 475. — Montpellier, 440. — Anvers, 590.

Actions de : Lin Maberly, 760. — Lin Fevrant, 555. — Gaz Belleville, 1020. — Hauts-Fourneaux, 2440, 2425. — Asphalte Seyssel, 500.

Obl. de : Orléans, 1235. — Rouen, 1020. — Havre, 1120.

A terme : Chemins de : Amiens, 532 50, 530, 535.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 o/o compt.....	122 85	123 30	122 10	122 15	122 2
— fin cour.....	122 50	123 50	122 30	122 40	122 6
3 o/o compt.....	84 30	84 35	84 10	84 15	84 25
— fin cour.....	84 50	84 50	84 25	84 30	84 25

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife
O. de la Ville...	1280 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	102 3/8	« ««	« ««
B. de France....	3420 ««	3390 ««	B. 30 ««	— Portugais..	38 1/2	« ««	« ««
C. Gou. ex div..	1220 ««	1220 ««	« ««	Esp. D active.	33	« ««	« ««
C. Ganneron.....	1250 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	100 75	« ««	B. « 50
C. hypot........	370 ««	« ««	« ««	— Romain..	100 3/8	104 ««	« ««
A Canaux.......	1275 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1220 ««	« ««	H. 5 ««

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	« ««	« ««	« ««	Au 15. 1130, 1137 50.	B. 7 50
V. r. d......	557 50	550 ««	B. 10 ««	— 560, 547 50, 550.	B. 15 ««
— r. g......	335 ««	« ««	B. 10 ««	— 330, 335.	B. 17 50
Orléans.....	1232 50	1225 ««	B. 10 ««	— 1232 50, 1232 50, 1227 50.	B. 7 50
Bâle........	250 ««	206 25	B. 3 75	— 250, 247 50.	B. 3 75
Rouen.......	1060 ««	« ««	B. 7 50	— 1062 50, 1065, 1057 50.	B. 7 50
Havre.......	780 ««	« ««	B. 5 ««	— 780, 756 25, 780.	H. 2 50
Marseille....	« ««	« ««	« ««	— 1005, 1002 50, 1005.	B. 2 50
Vierzon.....	760 ««	« ««	« ««	— 762 50, 765, 757 50, 760.	B. 5 ««
Nord........	796 25	791 50	B. 3 75	— 796 25, 797 50, 792 50, 793.	B. 4 25
Bordeaux....	670 ««	665 ««	B. 7 50	— 672 75, 662 50, 667 50.	B. 7 50
Boulogne.....	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Montereau...	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Strasbourg...	531 25	530 ««	« ««	— 530, 534 25, 548 75, 530.	B. 3 75
Nantes......	500 ««	« ««	B. 5 ««	— 500, 503 50, 501 25.	B. 1 25

LONDRES, 4 mars.	PARIS, 6 mars. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 96, 95 7/8.	5 0/0 F. c. 122 75, 68 d. 50.	Av. 84 20, 37 1/2
Esp. act. 27 1/4, 1/8.	3 0/0 id. 84 60 d. un, 84 65, 80 d. 50.	Ap. 84 20, 42 1/2
Portug.	Orléans, au 15 m 1240, 1237 50 d. 10.	B. du Trésor.
Mexic.	F. c. 1232 50.	
3 0/0 holl	Nord. au 15. 804 50, 798 75 d. 10.	Reports
2 1/2.	au 31. 810, 805 d. 20.	3 0/0 f. c. 20, 22.
Rouen, 42 1/2.	806 75, 812 50 d. 10.	F. p.
Orléans, 32 1/2.	6	5 0/0 f. c. 20, 25.
		— F. p. 25.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 86,00 à 85,00; courant du mois, 88,00 à 00,00; mars et avril, 88,50 à 88,00; 4 du milieu, 89,00 à 00,00; 4 derniers, 90,00 à 89,00.

LILLE. — Colza, 80,00 à 00,00. — Œillette rousse, 85,00 à 00,00 — Lin 82,50 à 82,00. — Cameline, 75,00 à 76,50. — Voitures, 7.

ESPRIT 3/6. — Disponible 124,00; courant du mois, 123,00; avril, 124,00 à 125,00; 4 du milieu, 127,00 à 128,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 00,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 mars.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Jeanne d'Arc. Sganarelle.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Dame Blanche.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Norma.
7 h. 1/2 ODÉON. — Oncle. Rêve. Glenarvon.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Heur et Malheur. Dieux. Monsieur.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mousse. Indiana. Mme Panache. Tricorne.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Georges et Maurice. Lectrice. Chanoinesse.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — 1re de Marie Michon.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — 1re de Michel Brémont.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Chemin. Sourd. Marie.
6 h. 1/2 FOLIES. — Conscrit. Retour. Maclette. Bûcheron.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

La *Presse* persiste dans le système de calomnie qu'elle a adopté à l'égard de l'insurrection polonaise. En présence des témoignages unanimes de tous les journaux allemands, sans même excepter la *Gazette d'Augsbourg*, et de tous les journaux français en faveur de l'esprit d'ordre et de modération avec lequel a procédé jusqu'à présent le gouvernement provisoire de Cracovie, la *Presse* seule crie au *massacre*, au *pillage*, et dresse sur cet échafaudage sanglant le drapeau du *communisme*.

Nous passerions sous silence ce radotage indigne d'un journal sérieux, si une cause aussi grande et aussi noble que celle qui vient une fois encore fixer sur elle l'attention de l'Europe, ne méritait d'être éclairée de toutes les lumières de la vérité.

Or, la première chose qu'il importe que l'Europe sache et qu'elle saura, malgré tout ce que la ruse et le mensonge pourront dire de contraire, c'est que le mouvement dont il s'agit est essentiellement national. Le clergé, la noblesse, la bourgeoisie et les paysans, tout le monde y prend part. Point de distinction de caste ni de religion. Les juifs courent aux armes; les riches versent leur argent; les prêtres, le crucifix à la main, sont à la tête des combattants. Tout cela maintenant est hors de doute. Partout où le mouvement a éclaté, il a trouvé les mêmes éléments, a produit le même enthousiasme et a pris le même caractère. En un mot, c'est un mouvement national, national comme celui de 1831, et plus peut-être encore, car à cette époque tout s'appuyait sur l'armée, tandis qu'aujourd'hui tout repose et reposera nécessairement sur les masses, sur la nation.

Le second point non moins certain, c'est que le *communisme* n'est pour rien dans cette immense manifestation. Il suffit, pour s'en convaincre, de lire de bonne foi la proclamation du gouvernement provisoire de Cracovie. Loin de prêcher la *communauté des biens*, ce gouvernement promet *une indemnité en fonds de terre de biens nationaux à ceux qui se seront sacrifiés les armes à la main à la cause nationale*. Il est impossible de reconnaître plus clairement le droit à la propriété individuelle.

Si ensuite le progrès des idées sociales, quant à l'organisation de cette propriété, perce dans la proclamation du gouvernement provisoire, et, au lieu de la propriété morcelée, le gouvernement provisoire semble désirer pour la Pologne une propriété communale et sociétaire, chose qui ne serait ni neuve, ni difficile à remettre en vigueur, car elle existait dans l'ancienne Pologne, c'est un vœu qui pourra être discuté, mais qui, nous en sommes sûrs, n'effrayera pas un seul instant aucun Polonais.

Passons maintenant aux faits et nouvelles relatifs à la situation stratégique de l'insurrection.

A la date du 1er mars, la ville de Cracovie était aux mains des insurgés. Le gouvernement provisoire continuait à maintenir l'ordre. Il a fait frapper une nouvelle monnaie et a émis un papier. La ville a été divisée en 11 districts; à la tête de chaque district on a placé un commissaire. On travaillait activement à relever les fortifications.

Le territoire de la république de Cracovie était, à la même date, tout entier soumis au gouvernement révolutionnaire. On organise les corps francs. Les insurgés avaient dix pièces de canon et ne manquaient pas d'armes.

Le général autrichien de Collin restait toujours à Wadowice (en Gallicie), à dix lieues de Cracovie. Il y attendait un renfort de troupes. Suivant une autre version, il aurait été battu par les insurgés et rejeté dans la Silésie autrichienne. En ce cas, toute la Gallicie occidentale serait au pouvoir des insurgés.

Les troupes autrichiennes sont disséminées, et on aura de la peine à les réunir pour agir avec ensemble, la plupart des communications étant déjà interceptées.

La Prusse continue à se montrer très active pour maintenir la tranquillité dans le grand-duché de Posen et dans la Silésie, mais peu empressée à agir contre les insurgés de Cracovie et de la Gallicie. Le comte de Brandebourg, qui devait marcher à la tête de 5 000 hommes, était encore le 1er mars à Breslau, et son corps continuait à être sur le pied de paix.

La Russie paraît avoir été tout aussi bien prise à l'improviste par l'insurrection que l'Autriche. Le prince Paskewitch n'a appris les événements de Cracovie que le 24, c'est-à-dire après l'évacuation de la ville par les Autrichiens.

Pendant qu'il prenait des mesures pour faire diriger vers la frontière quelques troupes réunies à la hâte, la garnison russe à Kielce (ville à douze lieues de Cracovie), était massacrée par les habitants. Serait-ce le signal d'une explosion générale en Pologne? Ce sera, en tout cas, une barrière qui arrêtera les Russes dans leur marche sur Cracovie.

Varsovie était tranquille le 25.

Les nouvelles du mouvement en Volhynie, en Podolie, en Ukraine et en Lithuanie se confirment.

En présence de ce sublime élan de tout un peuple, que feront la France et l'Angleterre? Que fera surtout l'Allemagne? Voilà la question importante, non-seulement pour la Pologne, mais pour l'Europe entière.

L'Europe et la Pologne.

Nous ne venons point apporter la guerre entre les gouvernements et les peuples; nous ne sommes point partisans de la violence armée, soit qu'elle descende d'en haut, soit qu'elle monte d'en bas; nous n'enseignons pas que l'insurrection est le plus saint des devoirs, et nous ne pensons pas que la haine et le carnage puissent produire la justice et la fraternité. Mais, dans ce monde où il y a encore des oppresseurs et des opprimés, lorsque nous voyons l'excès de la souffrance pousser la victime à se débattre et à réagir, pourrions-nous hésiter à prendre sa défense? Non! non! toutes nos sympathies sont pour les hommes et les peuples courbés sous le joug de la tyrannie politique ou industrielle. Nous sommes avec les faibles contre les forts, avec les peuples qui combattent pour la liberté contre les gouvernements inintelligents qui les écrasent, avec les martyrs de la sainte cause de la liberté, contre les suppôts d'une conservation brutale et rétrograde.

Oui, nous sympathisons avec l'héroïque Pologne qui, après avoir été tant de fois étouffée dans son sang, se lève de nouveau et s'écrie: « Je suis encore vivant! » Oui, nous sympathisons avec ces glorieux paysans qui, armés de bâtons et de faux, se précipitent sur les canons autrichiens et s'en emparent. Nous sympathisons avec ces braves travailleurs qui veulent que leur terre soit libre, et qui, dans leur désespoir, se servent des instruments destinés à la cultiver et à l'embellir, pour en expulser d'injustes oppresseurs.

Eh! qui pourrait ne pas sympathiser avec la malheureuse Pologne! Quel est l'homme assez lâche, assez égoïste, assez avili par la corruption actuelle, pour ne pas former des vœux en faveur de la cause polonaise? Sur le continent européen, tous les peuples, en voyant l'héroïque Pologne répandre de nouveau son sang pour son indépendance, ne souhaitent-ils pas secrètement qu'enfin elle réussisse? Toutes les nations chrétiennes ne voudraient-elles pas voir renaître à la vie cette sœur qu'une politique pas combien la position qu'on leur a faite est odieuse? Et, pour un lambeau de territoire, doivent-ils mettre le pied sur la gorge de la victime, et contribuer à la maintenir sous le glaive moscovite? Est-ce donc là une œuvre digne de la Prusse libérale et éclairée par les lumières de la philosophie moderne? Est-ce donc là un rôle convenable pour l'Autriche catholique?

Eh quoi! l'Europe entière a reconnu depuis plusieurs siècles, comme base du droit international, le principe de l'indépendance et de l'indivisibilité des nations; elle applique ce grand principe aux nations musulmanes elles-mêmes, à la Turquie; elle proclame *l'intégrité de l'empire ottoman*... Et une nation chrétienne, une nation de la famille européenne, une nation de vingt millions d'hommes, forte, brave, intelligente, qui est prête à donner au monde l'exemple de tous les progrès sociaux, l'Europe souffrirait qu'elle soit plus long-temps morcelée, détruite, anéantie, et ignominieusement tenue vivante dans une sorte de tombe politique par le glaive de ses bourreaux!

Non, c'est là un état violent et injuste qui ne peut durer. Meurtrie et percée de coups, la Pologne se lève encore; elle s'agite et sort de son tombeau, malgré les mille glaives dont la pointe est tournée contre sa poitrine. Le meurtre d'une nation chrétienne, ce crime politique qu'on avait cru irrésistiblement consommé, il est possible de le réparer encore. L'Europe le comprendra-t-elle? L'Europe ne viendra-t-elle pas au secours de la victime qui donne encore signe de vie? Il y a solidarité entre toutes les nations; si elles permettent le meurtre de la Pologne, qui garantira leur propre existence? Le droit du plus fort serait-il donc la loi des sociétés modernes?

Ah! si une pareille subversion de principes pouvait jamais prévaloir parmi les nations, la France, fût-elle seule, devrait protester et lutter contre ces tendances impies. La nation française, le gouvernement de 1830, sont liés solennellement à la cause de la Pologne. Chaque année, par l'organe de ses représentants, la France proteste contre le meurtre de cette nation héroïque et infortunée. A la face de l'Europe et du monde, la nation et le gouvernement français ont renouvelé quinze fois l'engagement de soutenir, de défendre la Pologne, de l'aider à reconstituer sa nationalité. Par cette manifestation spontanée et périodique, la nation et le gouvernement français ont provoqué les efforts de la Pologne; ils se sont donc engagés à l'aider, à l'appuyer, sinon par une intervention armée, du moins par leur autorité morale et leur influence diplomatique. Manquer à cet engagement, que la Pologne ne sollicitait pas, ce serait plus que de l'abaissement et de la honte, ce serait une perfidie, une complicité criminelle. Si nos hommes d'Etat étaient capables d'une pareille infamie, la France les laisserait-elle faire?

Nous sommes peut-être à la veille de grands événements. La Pologne lève son front à peine cicatrisé, et combat ouvertement pour son indépendance; l'Italie s'agite malgré les sbirres et les bourreaux de l'inquisition; la Prusse est travaillée par des dissensions religieuses et par le besoin des réformes politiques; de sourdes conspirations menacent la Russie; les questions économiques et sociales, le paupérisme et l'Irlande, tourmentent constamment la vieille Angleterre; l'empire autrichien semble se disloquer de toutes parts, et l'on annonce que des troubles sérieux viennent d'éclater dans la Lombardie. L'Europe s'ébranle jusques dans ses fondements. Conservateurs inintelligents, ouvrirez-vous enfin les yeux! Attendrez-vous que la lueur des éclairs vous montre la profondeur de l'abîme! Ne tournerez-vous pas vos regards vers ceux qui vous offrent les moyens de le combler par une meilleure orga

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 8 MARS 1846.

LA DERNIÈRE INCARNATION (1),

LÉGENDES ÉVANGÉLIQUES

DU XIXe SIÈCLE (2).

DIX-NEUVIÈME LÉGENDE.

Les adieux au Calvaire.

Jésus traversa les champs désolés de la Judée et s'arrêta sur la cime aride de l'ancien Calvaire.

Là un ange au sourcil noir et à l'œil sombre était assis, enveloppé dans ses deux vastes ailes. C'était Satan, le roi du vieux monde.

L'ange rebelle était triste et fatigué, et il détournait ses regards avec dégoût d'une terre où le mal était sans génie et où l'ennui d'une corruption timide avait succédé aux combats titaniens des grandes passions antiques. Il sentait qu'en éprouvant les hommes il avait instruit les forts et n'avait trompé que les faibles; aussi ne daignait-il plus tenter personne, et sombre sous son diadème d'or, il écoutait vaguement tomber les âmes dans l'éternité, comme les gouttes monotones d'une pluie éternelle.

Poussé par une force qui lui était inconnue, il était venu s'asseoir sur le Calvaire, et rêvait à la mort de l'Homme-Dieu, il en était jaloux.

C'était un ange puissant et beau; mais il était jaloux du Christ, et cette jalousie était figurée par un serpent qui plongeait la tête dans sa poitrine et lui rongeait le cœur.

Jésus et Marie étaient debout près de lui et le regardaient en silence avec une grande pitié. Satan regarda à son tour le Rédempteur et sourit avec amertume.

— Viens-tu, lui dit-il, essayer de mourir une seconde fois pour un monde que n'a pu sauver ton premier supplice?

As-tu essayé inutilement de changer les pierres en pain pour nourrir ton peuple, et viens-tu m'avouer ta défaite?

Es-tu tombé du haut du Temple, et ta divinité s'est-elle brisée dans sa chute?

Viens-tu pour m'adorer, afin de posséder le monde? Va, il est maintenant trop tard, et je ne saurais te tromper. L'empire du monde a échappé à ceux qui m'adoraient en ton nom; et moi-même je suis las d'un règne sans gloire. Si tu es découragé comme moi, assieds-toi près de moi, et ne pensons plus ni de Dieu ni des hommes.

— Je ne viens pas m'asseoir près de toi, lui dit le Christ, je viens te relever, te pardonner et te consoler, pour que tu cesses d'être méchant.

— Je ne veux pas de ton pardon, répondit le mauvais ange, et ce n'est pas moi qui suis méchant.

Le méchant c'est celui qui donne aux esprits la soif de l'intelligence, et qui enveloppe la vérité dans un impénétrable mystère.

C'est celui qui laisse entrevoir à leur amour une vierge idéale, une beauté enivrante à les jeter dans le délire, et qui la leur donne pour l'arracher aussitôt à leurs premiers embrassements et la charger de chaînes éternelles. C'est celui enfin qui a donné la liberté aux anges, et qui a préparé des supplices infinis pour ceux qui ne voudraient pas être ses esclaves!

Le méchant c'est celui qui a tué son fils innocent sous prétexte de venger sur lui le crime des coupables, et qui n'a pas pardonné aux coupables; mais leur a fait un crime de plus de la mort de son fils!

— Pourquoi me rappeler si amèrement l'ignorance et les erreurs des hommes? reprit Jésus: je sais mieux que toi combien ils ont défiguré l'image de Dieu, et tu sais bien toi-même que Dieu ne ressemble pas à l'image qu'ils en ont faite.

Dieu ne t'a donné soif d'intelligence que pour t'abreuver à jamais de la vérité éternelle. Mais pourquoi fermer les yeux et chercher le jour en toi-même au lieu de regarder le soleil?

Si tu cherchais la lumière où elle est, tu la verrais; car il n'y a en Dieu ni ombres ni mystères; les ombres sont en toi et les mystères sont les faiblesses de ton esprit.

Dieu n'a pas donné la liberté à ses créatures pour la reprendre, mais il la leur donne pour épouse et non pour amante illégitime; il veut qu'on la possède et non qu'on lui fasse violence, car cette chaste fille du ciel ne survit pas à un outrage, et quand sa dignité virginale est blessée, la liberté est morte pour celui qui l'a méconnue.

Dieu ne veut pas d'esclaves: c'est l'orgueil révolté qui a créé la servitude. La loi de Dieu, c'est le droit royal de ses créatures; ce sont les titres de leur liberté éternelle.

Dieu n'a pas tué son fils, mais le fils de Dieu a donné volontairement sa vie pour tuer la mort: et c'est pour cela qu'il vit maintenant dans l'humanité tout entière et qu'il sauvera toutes les générations, car d'épreuve en épreuve il conduit la famille humaine dans la terre promise, et déjà elle en a goûté les premiers fruits. Je viens donc t'annoncer, ô Satan, que la dernière heure est arrivée, à moins que tu ne veuilles être libre et régner avec moi sur le monde, par l'intelligence et l'amour.

Mais tu ne t'appelleras plus Satan, tu reprendras le nom glorieux de Lucifer, et je mettrai une étoile sur ton front et un flambeau dans ta main. Tu seras le génie du travail et de l'industrie, parce que tu as beaucoup lutté, beaucoup souffert et douloureusement pensé!

Tu étendras tes ailes d'un pôle à l'autre et tu planeras sur le monde; la gloire se réveillera à ta voix. Au lieu d'être l'orgueil de l'isolement, tu seras l'orgueil sublime du dévouement, et je te donnerai le sceptre de la terre et la clef du ciel.

— Je ne te comprends pas, dit le démon en secouant tristement la tête, et je ne saurais te comprendre: tu sais bien que je ne puis plus aimer! Et avec un geste douloureux l'ange déchu montrait au Christ la plaie qui lui sillonnait la poitrine et le serpent qui lui rongeait le cœur.

Jésus se tourna vers sa mère et la regarda: Marie comprit le regard de son fils, elle s'approcha du malheureux ange et ne dédaigna pas d'étendre la main vers lui et de toucher sa poitrine blessée.

Alors le serpent tomba de lui-même et expira aux pieds de Marie, qui lui écrasa la tête; la plaie du cœur de l'ange fut cicatrisée, et une larme, la première qu'il eût versée, descendit lentement sur le visage repentant de Lucifer.

Cette larme était précieuse comme le sang d'un Dieu; et par elle furent rachetés tous les blasphèmes de l'enfer.

L'ange régénéré se prosterna sur le Calvaire et baisa en pleurant la place où s'était jadis enfoncée la croix.

Puis il se releva triomphant d'espérance et rayonnant d'amour, et se jeta dans les bras du Christ. Alors le Calvaire trembla; sa cime aride se revêtit tout à coup d'une verdure fraîche et brillante, et se couronna de fleurs.

Et à l'endroit où fut la croix une jeune vigne s'éleva et se chargea de fruits mûrs et parfumés.

Le Sauveur dit alors: — Voici la vigne qui donnera le vin de la communion universelle, et elle croîtra jusqu'à ce que tous ses rameaux embrassent toute la terre.

Puis reprenant sa mère par la main, il tendit l'autre main à l'ange de la liberté et lui dit: — Que nos formes symboliques retournent maintenant au ciel, je ne reviendrai plus souffrir la mort sur cette montagne, Marie n'y pleurera plus son fils et Lucifer n'y traînera plus les remords de son crime maintenant effacé.

Nous ne sommes plus qu'un même esprit: l'esprit d'intelligence et d'amour, l'esprit de liberté et de courage, l'esprit de vie qui a triomphé de la mort.

Tous trois alors prirent leur vol à travers l'espace; et s'élevant à une prodigieuse hauteur, ils virent la terre et tous ses royaumes qui étendaient leurs chemins les

(1) Nous terminons, par les deux dernières légendes et l'épilogue, nos extraits de la DERNIÈRE INCARNATION. Cet ouvrage paraîtra à la *Librairie sociétaire*, et formera 1 volume in-32. — Nous l'annoncerons prochainement.

(2) Voir le numéro des 28 décembre, 11, 25 janvier et 1er février derniers.

qui l'environnent dans le recueillement que dans l'agitation ; mais du moment que l'intelligence a trouvé une issue au dédale de ses méditations, du moment que la rêverie se résume et conclut, il vient à la conscience une attraction irrésistible qui nous porte vers nos semblables pour leur faire partager la quiétude de notre entendement. Dans un esprit normal, le sentiment apostolique doit succéder logiquement au sentiment spéculatif ; et puis, l'individu est au fond des choses si intimement lié à la masse, l'homme à l'humanité, que notre conviction, si bien établie qu'elle soit dans notre esprit, a toujours besoin du contrôle et de l'assentiment des autres esprits, pour que son empire soit inébranlable et absolu. Quelle est l'intelligence assez sûre d'elle-même pour penser qu'elle pourrait affirmer long-temps une chose niée de tous, après examen? Le consentement est le moyen de certitude qui agit sur l'homme avec le plus de puissance. A coup sûr, l'individu a souvent raison contre la majorité ; l'innovation peut être plus sage que la tradition ; Fourier en est une preuve éclatante ; mais enfin c'est par ce besoin d'autorité morale que l'intelligence qui a trouvé son point d'appui, brûle du désir de l'indiquer à tous, afin de justifier son écart et de ramener toute chose à l'unité. La croyance a donc ses devoirs particuliers ; il n'est, en quelque sorte, pas permis de croire sans propager sa foi dans la mesure de ses forces et de son autorité. Le doute seul a le droit de s'abîmer en silence dans les délires de la spéculation ; le spectacle de l'incertitude est trop triste, et ses conséquences sont trop souvent funestes, pour qu'il soit utile de l'étaler à tous les regards. L'habitude du scepticisme engourdit l'âme et retarde le développement de la vie générale ; le doute ravage l'esprit humain en tous sens et n'y laisse rien debout, comme la grêle dans un champ fleuri ; il dessèche et efface en lui les empreintes divines du beau idéal et du vrai absolu ; il arrache ses germes les plus féconds et le rend stérile comme une terre foudroyée.

Au contraire, la foi doit rayonner dans toutes ses splendeurs, parce que ses rayons réchauffent et raniment la vie, parce que l'espérance élargit l'horizon, agrandit le domaine de la pensée ; parce qu'avec la foi on transporte les montagnes, on arrache le monde à l'empire de la violence et du hasard, pour le replacer dans les voies de sa destinée. Or, si cela est vrai de la foi en elle-même, dans son essence, à combien plus forte raison ne doit-on pas en attendre de prodiges et de merveilles, alors qu'elle s'applique à une des plus providentielles inspirations du génie de l'humanité, alors que l'excellence de la nature humaine est à la fois le point de départ de notre symbole et le fondement de notre espoir?.....

La théorie sociétaire a des consolations pour tous les désespoirs ; quand on comprend l'harmonie des œuvres de Dieu, on est à l'abri des turpitudes du blasphème, la haine qu'on se sent au cœur ne va pas plus loin que le mal lui-même, et ne remonte pas au-delà de sa source. Or, rien au monde n'est plus consolant que de justifier Dieu. On se sent un peu plus coupable, mais on sent aussi que rien n'est perdu, parce que les choses sont faites de telle sorte qu'il n'a jamais été au pouvoir de la créature d'en altérer l'essence ou d'en compromettre la destinée.

Le mal qui nous frappe en ce moment, c'est que les convictions les plus saintes manquent d'âme et de vie ! Trop souvent on proclame sa foi comme on pourrait avouer un doute, avec une tiédeur qui glace et inspire une sorte de défiance, qui prolonge le temps des hésitations. Il semble parfois que notre croyance n'ait fait qu'effleurer l'épiderme de notre entendement, sans pénétrer jusqu'au

[illegible] sont à la fois, nous que la Théorie a subjugués par les aspects les plus élevés et les plus purs de notre vie, nous savons combien cette accusation est injuste et insensée. Ah ! disons bien, au contraire, comment le génie social, en arrachant l'humanité aux vulgaires préoccupations qui l'absorbent, aux soucis matériels qui la dévorent et l'abrutissent, lui ouvre, par cela même, de lointaines et ravissantes perspectives. Faisons bien comprendre à tous comment nos perfectionnements sont inséparables de notre bonheur ; la tâche est grande, mais elle est glorieuse en raison de sa grandeur.

Crimes et désordres partout.

Le meurtre, autrefois inconnu à Jersey, a plusieurs fois, depuis quelque temps, épouvanté l'heureuse île normande. Le *Jersey Herald* du 3 mars nous parvient entouré de bandes noires. Un des plus honorables citoyens de l'île, M. Le Cronier, magistrat de police, a été assassiné par Marie-Anne Le Noble, jersiaise, femme d'un Français nommé Legendre. A la suite de rixes qui avaient eu lieu dans la maison de prostitution tenue par la femme Le Noble, M. Le Cronier se présenta chez elle, à Mulberry Cottage, accompagné de M. Henry Manuel, notaire, magistrat de police, pour la prévenir qu'elle eût à donner caution de se présenter en justice. La femme Le Noble se jeta alors sur M. Le Cronier et le frappa dans le ventre d'un coup de couteau ; elle s'élança ensuite sur M. Manuel, qui échappa comme par miracle à ses coups. Le blessé sortit du cottage soutenu par M. Manuel. Il est mort quelques heures après.

Le centenier Chevalier, allant dans la prison pour interroger l'accusée, la trouva avec une Bible sur ses genoux : « Malheureuse femme, dit-il, si vous aviez toujours lu un tel livre, vous ne seriez pas où vous êtes. — C'est possible ; mais j'ai lu autre chose. — Et qui a pu vous pousser à ce crime ? — J'ai lu, il y a peu de jours, dans le *Constitutionnel* (1), que la police, refusant de nous rendre justice, c'était désormais au peuple à prendre la loi dans ses mains. Aussi vrai que voilà une Bible et que je rendrai bientôt compte de ma vie à Dieu, c'est de ce jour que je résolus de tuer le premier homme de police qui mettrait le pied chez moi. »

Si telle a été, en effet, le motif du crime de Marie-Anne Le Noble, cette femme du peuple, ignorante et brutale, aurait pu, même dans la Bible, dans l'histoire de Judith, trouver quelque encouragement à ses violences. C'est une observation que nous soumettons au ministre quelque peu fanatique, à l'écrivain érudit et brillant, qui signe *Cœsariensis* dans les colonnes du *Jersey Herald*. Nous le prierons aussi, lui qui oublie les préceptes chrétiens de la tolérance et de la bienveillance fraternelle, pour injurier incessamment la France et la représenter dans le monde comme une source d'impuretés, de nous expliquer comment il se fait donc que dans la protestante et vertueuse Jersey, on compte, à Saint-Hellier, où le *Cœsariensis* écrit et prêche, sur 29 000 âmes, *mille* filles publiques.

Nous engageons les Anglicans à se nourrir moins exclusivement de la Bible et à relire parfois, dans le Saint Evangile, le *Sermon sur la Montagne* (saint Math.), recommandant surtout à l'attention de *Cœsariensis* la leçon suivante (Ch. VII, v. 1, 2, 3, 4, 5) :

« Et pourquoi regardes-tu une paille qui est dans l'œil de ton frère,
» tandis que tu ne vois pas une poutre qui est dans ton œil ?
» Hypocrite, ôte premièrement de ton œil la poutre, et alors tu penseras à ôter la paille hors de l'œil de ton frère. »

Cœsariensis voudra donc bien s'occuper d'extirper les poutres jer-

(1) Organe de Jersey, journal assez grossier, indigne du parti des *Laudateurs* ou conservateurs.

[illegible] reconnaîtront avec plaisir l'accord parfait avec nos propres doctrines :

Tant que les hommes eurent abondamment de quoi se suffire des produits bruts de la nature, tant que les droits naturels à tous, *chasse, pêche, cueillette* et *pâturage* purent s'exercer largement, il ne vint dans l'idée de personne de s'approprier une portion quelconque de terrain ; mais lorsque l'accroissement de population, le développement de certains besoins, qui nécessitèrent le premier développement de l'industrie, eurent acquis des proportions assez vastes, les produits naturels ne purent suffire ; alors l'instinct de conservation, résumé dans le *moi*, se fit jour, et chacun de son côté se mit à travailler pour *soi* ; on se parqua et l'on se dit *chez soi*. Et ainsi fut constitué le droit de propriété, conquis le plus souvent par la force, mais ne reposant, comme nous venons de le voir, sur aucune base solide et vraie. Cependant, à côté de cette espèce d'usurpation de la propriété à son origine, expliquons comment la propriété particulière a pu se développer d'une manière légitime ; et nous dirons : tout ce qui nous vient de Dieu et nous a été donné pour la conservation de notre espèce *est commun* ; nul ne peut s'en approprier une parcelle exclusivement ; mais tout homme doit être *propriétaire* et posséder *légitimement* tout ce qu'il crée par son travail et son intelligence : ceci est de la dernière évidence.

Eh bien ! dans ce principe incontestable se trouve renfermée la reconnaissance du droit de propriété, que nous résumons en ces mots : *la propriété, c'est le travail accompli*. Partant de ce fait, nous dirons : tout ce qui constitue la valeur mobilière du globe, habitations, plantations, instruments, etc., etc., étant le produit d'un travail, constitue donc une véritable propriété acquise, et dont nous devons reconnaître la légitimité, lors même que la transmission n'en ait pas toujours été juste. Mais, si d'un côté nous reconnaissons le droit de propriété par le travail accompli, si nous sommes disposés à en reconnaître la légitimité, nous voulons aussi que l'équivalent du fonds commun auquel tout être a droit en venant au monde lui soit accordé, car il faut avant tout que nul ne soit frustré de son droit de vivre. Hâtons-nous donc de reconnaître que la constitution de la propriété est entachée d'un vice fatal, puisque non-seulement la richesse créée appartient à ceux qui en sont possesseurs ; mais encore, et c'est là où est le vice, elle a usurpé la propriété commune de l'espèce, la terre, propriété générale, et chaque individu, en naissant sous ce régime, est naturellement dépouillé de son patrimoine naturel. Il lui faut donc un équivalent, et cet équivalent, *c'est le droit de vivre* ; car si la société industrieuse, qui a pris possession de la terre, enlève à l'homme la faculté d'user des *droits* naturels que les hommes primitifs avaient le droit de chasse, de pêche, de cueillette et de pâture ; il lui faut donc, en compensation des *droits* dont on le dépouille, un autre droit, le **DROIT AU TRAVAIL**, droit qui lui assure autant de moyens d'existence que lui en offrait son droit primitif.

Or, ce droit, le possède-t-il? non ; peut-il, lorsqu'il n'a pas de travail, dire aux administrateurs : « Je n'ai pas de travail, je viens en réclamer, car il faut que je vive, moi et ma famille, et il ne faut pas qu'au sein de l'abondance des produits je meure de faim, lorsque je ne demande que du travail pour me procurer le nécessaire ? » Non ; encore une fois non. Trouves du travail si tu peux, et si tu ne peux pas, meurs de faim ; car si tu demandes tu es coupable, et la prison sera là pour t'apprendre à être coupable de n'avoir ni asile, ni subsistance, ni moyens de t'en procurer ; tu dois mourir ignoré. Telles sont les conséquences funestes du régime de propriété extrêmement dangereux dans les nations où l'industrie et le luxe sont très-développés, et, comme nous l'avons dit plus haut, c'est à ce principe que nous devons les progrès des idées communistes. Que les hommes sérieux, amis de l'ordre et de la paix, y réfléchissent ; il est temps encore de conjurer l'orage ; car aux révolutions di-

---

uns vers les autres comme des bras entrelacés, ils virent les campagnes vertes déjà des premières moissons fraternelles, et de l'Orient à l'Occident ils entendirent le prélude mystérieux du cantique de l'union. Et vers le nord, sur la crête d'une montagne bleuâtre, ils virent se dessiner la forme gigantesque d'un homme qui élevait ses bras vers le ciel.

Sur ses bras on voyait encore la trace récente des chaînes qu'il venait de rompre, et sa poitrine était cicatrisée comme celle de Lucifer.

Sous son pied droit, sur la pointe la plus aiguë de la montagne, palpitait encore le cadavre d'un vautour dont la tête et les ailes étaient pendantes.

Cette montagne, c'était le Caucase ; et le géant délivré qui étendait ses mains était l'antique Prométhée.

Ainsi les grands symboles divins et humains se rencontraient et se saluaient sous un même ciel ; puis ils disparurent pour faire place à Dieu même qui venait habiter pour toujours avec les hommes.

VINGTIÈME LÉGENDE.

La dernière vision.

Au-dessus des formes matérielles et de l'atmosphère terrestre, il est une région où les âmes s'élancent affranchies de leurs chaînes.

C'est là que les aromes éthérés, obéissant à la pensée, la revêtent successivement de toutes les splendeurs de la forme idéale et peuplent de merveilleuses beautés le monde spirituel de la poésie et des visions.

C'est dans cette région que nous emportent les plus beaux rêves pendant notre sommeil, et c'est là que, pendant leurs veilles laborieuses, l'inspiration élevait le génie des grands poètes à qui le sentiment de l'harmonie a fait pressentir dans tous les temps les grandes destinées humaines.

C'est là que vivent les images et que règnent les analogies. Car la poésie est dans les images ; et l'harmonie des images est essentiellement analogique.

C'est dans cette région idéale qu'Eschyle voyait souffrir Prométhée, et que Moïse écoutait parler Jéhovah.

C'est là que le plus grand poète de l'Orient, l'aigle de Patmos, le chantre de l'Apocalypse, voyait l'Eglise chrétienne sous la forme d'une femme en travail qui enfantait péniblement l'homme de l'avenir.

C'est dans ce monde merveilleux de la poésie et des visions que Dieu lui apparut voilé de lumière et tenant à la main l'Evangile éternel qui s'ouvrait lentement, tandis que les fléaux travaillaient le monde et que les anges exterminateurs défrichaient la terre pour faire place à la cité de l'unité sainte et de l'harmonie, la nouvelle Jérusalem qui descendait du ciel toute bâtie, parce que l'idée de l'harmonie existe en Dieu et se réalisera d'elle-même sur la terre quand les hommes la comprendront.

La figure glorieuse du Christ, après avoir parcouru la terre, remonta dans cette région éthérée, et là, le Rédempteur fit voir à l'ange autrefois rebelle et désormais régénéré la grande assemblée des martyrs.

Là, se trouvaient toutes les victimes du despotisme humain, tous ceux qui avaient mieux aimé mourir que de mentir à leur conscience.

Les victimes d'Antiochus, les martyrs de l'ancienne Rome et les suppliciés de la Rome nouvelle.

Les uns pour des croyances légitimes, d'autres pour des illusions et des rêves, ils avaient courageusement affronté la tyrannie des hommes, et tous étaient purs devant Dieu, car ils avaient souffert pour conserver le plus noble et le plus beau de ses dons : la liberté !

Long-temps leurs âmes vêtues de robes blanches tachées de sang avaient gémi sous l'autel et avaient demandé justice : mais enfin, le jour était venu et tous ensemble, tenant des palmes à la main ils s'avançaient au devant du Rédempteur.

Le Christ parut au milieu d'eux, entre sa mère et l'ange du repentir, et leur demanda quelle vengeance ils voulaient tirer de leurs persécuteurs.

— Seigneurs, que leurs âmes nous soient données, afin que nous disposions d'eux pour l'éternité, comme ils ont disposé de nous dans le temps.

Le Christ, alors, leur remit les clefs du ciel et de l'enfer et leur dit : — Les âmes de vos persécuteurs sont à vous.

Alors un cri de joie et de triomphe retentit des hauteurs du ciel jusque dans les profondeurs de l'abîme, les âmes des martyrs ouvrent les portes de l'enfer et tendent la main à leurs bourreaux.

Chaque réprouvé trouve un élu pour protecteur : le ciel agrandit son enceinte et la vierge-mère pleure de joie en voyant se presser autour d'elle tant d'enfants qu'elle croyait perdus à jamais.

Tandis que le ciel souriait tout entier à ce magnifique spectacle, on voyait sur la terre se lever un nouveau soleil et la nuit replier ses voiles vers l'occident.

Les nuages sombres du passé s'enfuyaient chargés de fantômes, c'étaient les ombres des grandes monarchies éteintes et des vieux cultes évanouis.

Entre la nuit et l'aurore naissante le crépuscule blanchissait la tête d'un vieillard qui était assis le visage tourné vers l'Orient. C'était le voyageur des siècles chrétiens, le maudit de la civilisation barbare, le type des parias, le vieil Ahasvérus qui se reposait. Le peuple avait enfin une patrie, et le juif errant avait obtenu son pardon.

La terre était devenue le temple de Dieu. L'association universelle avait réalisé la charité chrétienne. Tous vivaient et travaillaient pour chacun et chacun pour tous.

Chacun jouissait en paix du fruit de ses œuvres, et aucun des enfants de Dieu ne périssait de faim près de la table de son père, car le travail équitablement réparti facilitait la vie à tous.

L'association avait centuplé les richesses de la terre, et l'union de tous les intérêts avait donné aux travaux de l'homme une direction si divine et une force si merveilleuse, que les saisons elles-mêmes avaient changé, et qu'il y avait selon la promesse de l'apôtre, un ciel nouveau et une terre nouvelle, et Jésus dit à l'ange de la liberté et du génie : — Voilà l'œuvre que tu dois accomplir. Voilà la cité nouvelle de l'intelligence et de l'amour.

La terre est prête, elle tressaille d'espérance. Les hommes la voient maintenant comme la vit autrefois le prophète, couverte de cendres et d'ossements ; mais une vie nouvelle fermente déjà dans cette cendre, et un frémissement divin parcourt ces ossements desséchés.

Bientôt ils se lèveront à l'appel du nouvel esprit, et un peuple nouveau couvrira les campagnes de la terre. L'humanité alors sortira d'un long sommeil, et il lui semblera qu'elle voit le jour pour la première fois !

Ayant dit ces paroles, le Christ se prosterna devant le trône de son père, en disant : — Seigneur, que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel !

Et la Vierge, qui est le type de la femme régénérée, et l'ange de la liberté devenu le génie de l'ordre et de l'harmonie, et tous les martyrs consolés, et tous les réprouvés pénitents et délivrés de leurs peines, répondirent tous ensemble la parole mystérieuse qui unit la volonté des créatures à celle du Créateur, et toutes les forces humaines à la puissance divine : Amen !

ÉPILOGUE.

Il nous reste, maintenant, à offrir ces légendes à tous nos frères qui travaillent avec nous à l'édifice social. Nous espérons qu'elles aideront le peuple intelligent et sérieux à comprendre le symbolisme de l'Evangile, ce livre toujours vrai, qui cache tant de profondeur sous la simplicité de ses enseignements, et sous la poésie naïve de ses paraboles.

Nous n'avons pas eu la prétention d'écrire un Evangile nouveau, mais nous nous sommes efforcé d'appliquer aux maladies de la société moderne, la vertu toujours puissante de l'ancien esprit évangélique, en faisant parler le Christ comme nous pouvons penser qu'il parlerait s'il revenait maintenant parmi nous.

Chacun pourra suppléer à l'insuffisance de ces légendes. On peut se représenter l'homme parfait en lutte avec toutes les imperfections humaines, et c'est en ce sens que saint Jean l'Evangéliste dit à la fin de son récit mystique :

« Si l'on voulait rapporter en détail toutes les actions et toutes les paroles du Christ, je pense que le monde entier ne contiendrait pas les livres qu'il faudrait écrire. »

Nous avons intitulé cet ouvrage la *Dernière incarnation*, parce que nous cherchons à y expliquer comment la parole divine, le Verbe, après s'être incarné dans un homme qui est le chef et le modèle de l'humanité, doit s'incarner enfin dans l'humanité tout entière par la communion de tous à l'intelligence d'un même esprit et à la fraternité d'un même amour.

Puissions-nous avoir réussi dans nos efforts pour faire partager notre foi à ceux qui doutent et notre espérance à ceux qui se découragent, car à cette épo-

SUPPLEMENT

[illegible] mémoire de ceux qui l'avaient sauvé [illegible] rue. Depuis lors, tous les compagnons ont adopté le jonc (la canne). On ne sait pas si maître Soubise fut l'auteur de sa mort. Les larmes qu'il versa sur son tombeau et les poursuites qu'il fit à ses assassins, levèrent une partie des soupçons qui pesaient sur lui. Quant au traître, il ne tarda pas à se repentir de son crime, et dans le désespoir que lui occasionnèrent ses remords, il se jeta dans un puits que les compagnons remplirent de pierres.

La Sainte-Baume, grotte voisine de Marseille, et où l'on assure que mourut sainte Madeleine, est encore aujourd'hui un but de pèlerinage pour les compagnons de tous les devoirs. Avec le temps il se forma une société de charpentiers compagnons de liberté, se disant enfants de Salomon et reniant le père Soubise; mais ces nouveau-venus n'ont pas encore été franchement adoptés par les anciens enfants de Salomon; il est probable qu'ils sont le résultat d'une scission survenue dans la société des bons drilles.

A Paris, parmi les charpentiers, les compagnons du Devoir l'emportent par le nombre; ils occupent toute la rive droite de la Seine, mais ils n'ont pas le droit de travailler au-delà de cette limite; la rive gauche est réservée aux Gavots ou compagnons de Liberté; il existe une *mère*, c'est-à-dire un lieu de réunion, une famille mystique sur chaque rive.

Ces deux sociétés se recrutent exclusivement parmi les célibataires qui ont besoin de trouver une table, un foyer, un lieu de réunion; les hommes mariés possèdent ces avantages dans leurs familles. Cependant un assez grand nombre d'entre eux, après avoir appartenu à la société du Devoir, restent groupés sous le nom d'*Agrichons*.

Ces associations ont d'autant plus de droits à la bienveillance de l'autorité, qu'elles sont absolument volontaires et n'entravent en rien la liberté de l'industrie. Beaucoup de charpentiers exercent leur profession sans faire partie d'aucun groupe; on les appelle *Renards*. Chez les charpentiers encore le maître ou entrepreneur se nomme *Singe*; on appelle *Lapin* l'aspirant au compagnonnage.

Les Enfants de Salomon sont exclusifs, c'est la noblesse du compagnonnage; réduit dès l'origine à trois métiers, ils ne songent pas à s'en adjoindre de nouveaux. Mais les Enfants de maître Jacques ou Compagnons du Devoir se sont associés les tanneurs, teinturiers, cordiers, vanniers, chapeliers, chamarreurs, fondeurs, tondeurs de drap et tourneurs, vitriers, selliers, poêliers, doleurs, couteliers, ferblantiers, bourreliers, charrons, cloutiers, cordonniers et boulangers.

Les Enfants du père Soubise n'ont adjoint aux charpentiers que les couvreurs et plâtriers.

ORGANISATION INTÉRIEURE, EMBLÈMES, CÉRÉMONIES.

Il y a dans toutes les sociétés plusieurs catégories désignées par des noms divers:

Enfants de Salomon.	Tailleurs de pierre étrangers dits les Loups.	aspirants ou jeunes hommes compagnons.	
	Menuisiers et serruriers de liberté.	Affiliés. Compagnons.	Reçus. Finis. Initiés.
Enfants de maître Jacques.	Aspirants. Compagnons.		

Chez les couvreurs et plâtriers les aspirants reçoivent le nom de *Bouquins*.

Le compagnonnage des charpentiers, tel qu'il a été mis en lumière par le procès de coalition jugé dernièrement à Paris, peut être considéré comme le type de cette institution. Dans tous les corps de métier qui s'y rattachent on trouve une association ayant pour objet de secourir l'ouvrier sans ouvrage, blessé, malade, et de venir en aide à sa famille. Les membres de ces associations ont un lieu de réunion appelé *la mère*. Beaucoup d'entre eux y logent et y prennent leurs repas (1). Au même édifice attient une salle de conseil. Les charpentiers la nomment *cayenne*. On y conserve le chef-d'œuvre que les sociétaires portent solennellement à l'église au jour de fête de leur patron, saint Eloi pour les forgerons, saint Blaise pour les plâtriers, saint Joseph pour les charpentiers et menuisiers, saint Marc pour les vitriers, saint Honoré pour les boulangers, saint Crépin pour les cordonniers, etc. Le jour de ces fêtes on se rend à la messe, puis chez la mère, où a lieu l'élection du chef. Vient ensuite le festin de corps et le bal. Le lendemain les compagnons donnent un autre bal où ils invitent les maîtres et maîtresses qui les font travailler.

On subvient aux frais de la Société par une cotisation légère perçue chez la Mère, à l'assemblée du premier dimanche de chaque mois. Les fonctions de premier compagnon, c'est-à-dire de chef ou plutôt de représentant de la Société, sont remplies à tour de rôle par un membre appelé *rôleur*, et ensuite, par corruption, *rouleur*.

Dans la langue usuelle et familière du compagnonnage, les compagnons du devoir sont appelés *Dévoirants*, et par corruption, *Dévorants*; les compagnons de liberté *Gavots*. Les uns et les autres se reconnaissent entre eux à différents signes, notamment au *topage*, à la manière dont ils se touchent dans la main et s'apostrophent quand ils se rencontrent.

On prétend que le nom de Gavots fut donné aux Compagnons de liberté par les paysans de la Provence, qui les virent, à leur arrivée en France, se rassembler sur les hauteurs de la Sainte-Baume. Du mot de *gave*, qui pour eux signifie *torrent*, les méridionaux ont fait dériver le nom de *gavots* et l'appliquent à tous les montagnards.

Tous les charpentiers nomment *gâcheur* celui qui, dans les chantiers, dirige les travaux et fait office de contre-maître.

En entrant dans une Société, tous les compagnons, excepté les menuisiers et serruriers du Devoir, prennent un nom de pays, comme Vivarais, Châlonnais, Nantais, Bourguignon, Parisien; ils y ajoutent un surnom: Vivarais la fleur de laurier, Châlonnais le laurier d'honneur, Nantais la couronne de liberté, le chapeau, le corinthien, le bien-aimé, l'ami des arts, la palme des beaux-arts, bon accord, l'ami du trait, le cœur aimable, franc cœur, le nam-

(1) Par extension, l'on applique souvent les noms de père et de mère à l'hôte et à l'hôtesse qui hébergent les compagnons.

Mémoires d'un Enfant de la Savoie.

PAR M. CLAUDE GENOUX.

La littérature des hommes du peuple augmente chaque jour davantage, il n'est presque plus aucun genre qui n'ait été abordé par l'intelligence populaire. L'épître, la satire, la dissertation, l'histoire ont tour à tour exercé de jeunes imaginations qui n'ont eu pour point d'appui dans leur épanouissement et leur essor qu'une volonté vigoureuse et persévérante. L'économie politique n'a pas eu de problèmes insolubles pour les producteurs qui étaient les éléments mêmes et trop souvent les victimes des phénomènes que cette science conjecturale se proposait curieusement d'étudier; la philosophie ne pouvait, dans sa partie positive du moins, rester étrangère à la classe de la société qui a le plus besoin de philosophie pratique pour échapper au désespoir et tirer le meilleur parti de ses pauvres moyens; la poésie enfin devait être familière à des hommes en qui l'intelligence s'éveillait au milieu d'une vie austère et concentrée, la plus propre la à rêverie et à l'aspiration. Tandis que les égoïstes, les conservateurs-bornes tentent de parquer le peuple dans une caste infranchissable, et imposeraient volontiers, si on les en croyait, à chaque ouvrier son numéro, par mesure d'ordre et de façon à mettre l'atelier au régime de l'hôpital et de la prison; tandis que certains professeurs d'économie politique officielle traitent de l'éducation professionnelle comme le pourrait faire un mandarin, c'est à dire, dans l'esprit chinois, et ne voient dans le déclassement qu'une perturbation, un désordre qu'il faut prévenir et, s'il est possible, réprimer; tandis que nos ex-libéraux ne savent quoi s'ingérer pour mettre la patience du prolétaire à l'épreuve, et rendre la compression qui l'écrase plus lourde et plus humiliante, le peuple se développe avec une rapidité, effrayante pour ceux qui redoutent le jour de la justice et de la vérité. L'homme de peine, émancipé moralement et spirituellement par l'effort de sa volonté, miracle d'autrefois, est le lieu commun d'aujourd'hui, cette exception dans le passé est presqu'une règle dans le présent.

Nous avons un exemple nouveau à ajouter à tous les autres, et celui-là n'est pas le moins saisissant de tous. Il s'agit cette fois d'un pauvre enfant de la Savoie, d'un petit ramoneur qui, par le seul fait du sentiment de sa dignité, échappe à sa triste destinée, agrandit l'horizon de son existence, constitue tout à la fois son indépendance et son éducation. L'école du malheur est encore jusqu'à présent la meilleure méthode d'initiation pour les natures robustes. Les *Mémoires d'un enfant de la Savoie* sont écrits de manière à inspirer la plus grande confiance aux lecteurs. On y sent non-seulement l'expansion, mais aussi la confession d'une âme sincère et même scrupuleuse dans sa confession. C'est plus que de la sincérité, c'est de la franchise; on n'y dit pas seulement rien que la vérité, mais toute la vérité. C'est encore là un de ces matériaux précieux pour écrire l'histoire du cœur humain; il s'y révèle, comme aimait à le voir Pascal, dans son mélange de faiblesse et de grandeur, dans son singulier accord de sublime et de trivial.

M. Genoux est tout simplement devenu un grand voyageur dans y penser le moins du monde; il est allé au bout de la terre rien que pour voir du pays. Il y a dans la littérature française un écrivain avec lequel M. Genoux a d'évidentes affinités de nature. Cet écrivain, c'est l'héritier direct de Voltaire, son fils le plus naturel, celui qui le complétait en brillant surtout dans les genres où l'écrivain *universel* avait échoué, nous voulons parler de Beaumarchais. On pourrait bien nous dire que l'enfant de la Savoie qui fait tour à tour les métiers de ramoneur, de saltimbanque, de domestique, de marchand de sangsues, de matelot, de baleinier, d'homme de lettres, etc., etc., ressemble plutôt à la création principale de l'auteur du *Barbier de Séville*, mais est-ce que, dans ce cas, le créateur diffère beaucoup de sa création? est-ce que Beaumarchais, lui-même, n'a pas été successivement [illegible] orfèvre, musicien, ambassadeur au petit pied, armateur, homme de lettres, etc., etc.? la différence, c'est que l'un est mû par une insatiable ambition, tandis que l'autre ne cède qu'à une naïve et irrésistible curiosité; c'est que celui-ci part d'un point déjà élevé, il appartient à une bourgeoisie opulente; qu'il fasse un pas, et le voilà dans les antichambres royales; qu'il parle, et son avenir va se révéler; celui-là surgit du néant, ou, si l'on aime mieux, des dernières classes de la société, et il n'aspire à s'élever au dessus de ses frères, qui acceptent [illegible] leur nullité sociale, que pour, en quelque sorte, vivre d'une vie humaine, participer aux bienfaits d'une civilisation raffinée qu'il ne devait connaître que par ses plus sombres rigueurs. Il en résulte que, pour clore ce parallèle qu'on ne doit prendre que pour ce qu'il vaut, si Beaumarchais a eu pour tâche de donner le dernier soufflet à la noblesse de France en montrant, à qui la voulait voir, la quittance du prix dont il avait payé son titre nobiliaire, en faisant une comédie qui a été le prologue du plus grand drame de notre histoire, l'enfant de la Savoie représente bien plus fidèlement le peuple, avec son industrie courageuse et son courage désintéressé, ennoblissant tout ce qu'il touche par la pure intention qui l'anime. Il est ramoneur, mais il lui est donné, par ce moyen, de voir un autre ciel que celui de sa patrie, une nature plus riche et plus variée; il est saltimbanque, mais il apprend à lire et à être adroit, il exerce à la fois son corps et son esprit; s'il se blesse dans l'exercice de ses fonctions et qu'on le porte à l'hôpital, c'est son cœur qui va naître et se développer à son tour, il verra des abnégations qui réalisent l'idéal chrétien, des tendresses de femme qui lui feront verser des larmes de reconnaissance et d'admiration; il est domestique, mais il spiritualise la domesticité, il excite la bienveillance et nourrit sa raison comme le pauvre qui nourrit son corps des miettes qui tombent de la table du riche; il n'est pas dans sa nature de se livrer à de tristes comparaisons qui le découragent et lui versent de l'envie et de l'amertume au cœur; non, il se contente de profiter de tout ce qui l'entoure en se mettant chaque jour un mot, une idée de plus dans la tête, comme un serviteur infidèle qui mettrait chaque jour quelque chose dans sa poche.

Cela dure jusqu'au moment où il se trouve *trop heureux*; on sait ce que cela veut dire, il s'ennuie, l'inconnu le tourmente; puis il avait déjà lu Lafontaine, et les galons de son habit lui rappelèrent le collier du chien, il s'empressa de redevenir loup. Mais la terre ne lui suffit pas, et la vie du marin, avec toutes ses singularités terri-

[illegible] efforts de franchise, dans sa plus courageuse sincérité. Ce livre, en effet, ne pose pas son héros, il ne le peint pas sous un jour choisi pour être favorable, il le daguerréotype en quelque sorte, et l'on connaît ce procédé pour être peu flatteur.

Après son Odyssée, le héros revient à sa vie première, c'est-à-dire qu'il rentre dans les rangs des travailleurs, et de la plus rude espèce; il redevient, ce qu'il n'a d'ailleurs jamais cessé d'être, un homme de peine, gagnant sa vie à la sueur de son front, et vivant déjà, bien jeune encore, de ses nombreux souvenirs.

Il y a cependant plus qu'un souvenir dans la vie actuelle de l'enfant de la Savoie, il y a aussi une espérance. Jusqu'à présent, il faut bien le dire, sa pensée, quoique très exercée cependant, ne s'était jamais repliée sur elle-même; il a demandé à l'étude de la nature, et aussi de quelques livres, des connaissances positives qui pussent le guider dans ce monde inconnu qu'il voulait pénétrer; il a demandé à la science, comme à l'observation, un fil conducteur dans le vaste labyrinthe où il s'était engagé, mais là s'est borné son premier désir. Il n'a pas songé à tous ceux qui étaient perdus dans le dédale, il n'a pas osé mettre en cause l'ennemi commun, ou plutôt, il n'y a pas pensé; la vie extérieure a été chez lui si active et incessante, qu'elle n'a pas laissé à la vie intérieure le temps d'exprimer ses besoins, cela ne pouvait arriver qu'à la seconde phase d'une telle existence. Or, il lui faut maintenant, et il le souhaite, s'embarquer, sur de nouveaux frais, pour le monde invisible, le monde des idées, que nous explorons si-diversement, avec un charme mêlé de tant d'amertume, avec une tristesse si pleine de consolation; il a parcouru le monde, il s'est passionnément épris de la nature, il faut qu'il n'aime pas moins l'humanité; il a sondé la réalité, il faut qu'il vise à l'idéal!...

E. S.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. B. à Reims. — C'est bien, nous sommes d'accord. Remerciements sincères à tous et cordial accueil à M. A. C.

M. D. à Lisieux. — Inscrit; merci, ami. — Nous vous envoyons, comme document, la pièce du 7 février.

M. P. C. à Amiens. — Inscrit, merci. Nous suivrons vos indications.

M. E. M. à Warmeriville. — Reçu, c'est bien ainsi.

M. H. à Bacqueville. — Merci, ami. Nous acceptons. Nous ferons la traite sur vous au domicile de M. L. que vous aurez prévenu. — Oui, serrons-nous et marchons avec confiance; l'avenir ne nous fera pas défaut.

M. G à Loos. — Inscrit. Merci. Nous sommes prêts à recevoir quand vous voudrez.

M. X. à Alger. — Merci. Vous verrez que nous utilisons.

A M. F.x L'H. à Hénouville. — Nous ne pouvons que nous intéresser vivement à vos projets. — Quant au correspondant, pouvez-vous vous-même nous l'indiquer?

MM. B. fr. et M. à Paris. — Inscrits tous trois. Félicitations amicales.

M. R. aîné. — id. — Pris note. Vous êtes un brave cœur.

M. D. à Bruxelles. — Si nous n'avons pas donné tous vos documents, c'est que, comme vous l'avez vu, nous étions déjà en avance. Continuez toujours.

AVIS. — Nos amis sont priés de ne pas confondre la dernière circulaire qu'ils ont reçu avec la précédente à laquelle elle ressemble par l'aspect extérieur.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 6 mars. — DECHARTRE, march. de vin et charpentier, à Joinville-le-Pont. Juge comm., M. Barat; syndic prov., M. Hénin, rue Pastourel, 1. — PERRET, march. d'articles de Saint-Claude, rue Rambuteau, 33. Juge comm., M. Sommier; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1. — PANAY fils, fab. d'extrait d'orseille, à Puteaux. Juge comm., M. Sommier; syndic prov., M. [illegible], passage Saulnier, 16. — FLEULAND, nég. escompteur, rue de la [illegible], 21. Juge comm., M. Gallais; syndic prov., M. [illegible], rue du Paradis-Poissonnière, 56.

HALLE DE PARIS.

6 mars.						7 mars.					
Arrivages	5788 q.	10 k.				Arrivages	916 q.	56 k.			
Ventes	3617	85				Ventes	1188	11			
Restant	4[illegible]1	23				Restent	44511	91			
Cours moyen			00 00			Cours moyen			43.10		
Cours-taxe			00,00			Cours-taxe			43,12		
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	0 q.	00 k.	00.00	à	00.00	Gruaux	8 q.	77 k.	00 00	à	53 40
1re	708	50	42 00	à	44.60	1re	249	63	42.0[illegible]	à	44.00
2e	56	52	39.50	à	41.40	2	125	60	36 73	à	41.40
3e	24	07	32 00	à	35,35	3e	0	32	30.[illegible]	à	32.72
4e	1	38	00.00	à	29,40	4	0	00	00.00	à	00 00
A liv.	81	61	40,10	à	42,50	A liv.	301	64	23,50	à	27,70

Marchés.

Halle à la viande du 3 mars. — 20321 kil. Bœuf 1,50-1,30-0,80. — 19832 kil. Veau 1,80-1,60-1,40. — 5300 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. — En gros 45680 kil. 1,36-1.30-1,24.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 5, 6 et 7 mars. — *Beurre* (le kil. En livres 1,60 à 1,72. — En mottes Isigny 1,60 à 4,70. — En mottes Gournay 1,55 à 3,46. — Petit beurre 1,54 à 2,34. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *OEufs* (le mille). Du 5 mars. 42 à 60. — Du 6, 44 à 62. — Du 7, 43 à 56. — *Fromages* (la dizaine), 6 mars. Brie 16 à 30. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 7 mars. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 98, vendus 18 de 250 à 900. — De trait 254 entrés, vendus 20 de 330 à 1200. — Hors d'âge 146 entrés, vendus 21 de 100 à 420. — Anes entrés 10 vendus 3 de 40 à 110. — Chèvres amenées 5, vendues 1 de 00 à 40. — Voitures, 21 amenées, 4 vendues de 80 à 300. — Encan, entrés 2, vendus 2, de 45 à 115. — Essai, 85.

Marché de la Maison-Blanche, 7 mars. — Sur 61 porcs, il s'en est vendu 61 à 1,20-1,18-1,16. — Vaches laitières amenées 62, vendues 30 de 150 à 500. — Taureau, amené 0, vendu, 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 7 mars. — Foin 1re 55 à 00; 2e 50 à 00; 3e 38 à 42. — Paille de seigle 1re 31 à 33; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 20 à 22; 2e 20 à 00; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 7 mars. — Foin 1re 53 à 00; 2e 49 à 51; 3e 43 à 45. — Luzerne, 2e 45 à 47; 3e 43 à 00. — Paille de blé, 1re 32 à 34; 2e 29 à 30; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 47 à 00; 43 à 00.

Bourse du 7 mars 1846.

Le marché a d'abord paru très ferme, mais après quelques affaires faite

Mise en vente, aujourd'hui, à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

PUBLICATIONS A TRÈS BAS PRIX, POUR SERVIR A LA PROPAGATION DE LA THÉORIE DE FOURIER.

Troisième édition. — 4e tirage.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN,

Suivi de : ÉTUDES SUR QUELQUES PROBLÈMES FONDAMENTAUX DE LA DESTINÉE SOCIALE.

Par VICTOR CONSIDERANT.

0 60 centimes le volume, pris rue de Seine, 10, et *franco*, 75 c.
6 francs les 12 exemplaires pris rue de Seine, et *fracno*, 7 50

Deuxième édition. — 1er tirage.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION,

Comprenant la TROISIÈME PARTIE supprimée dans le PRÉCIS.

Par MATHIEU BRIANCOURT.

0 80 centimes le volume, pris rue de Seine, 10, et *franco*, 1 f. » c.
8 francs les 12 exemplaires, pris rue de Seine, et *fracno*, 10 »

30 C. LE VOL.; et franco, 35 c. — 3 FR. LES DOUZE VOL., et franco 3 80.

Le même ouvrage, moins les ETUDES.

PETITE EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN

Moyennant 3 fr. remis au bureau de la Librairie sociétaire, on reçoit 6 exemplaires de cet ouvrage, et 3 exemplaires du précédent; —ou bien 3 exemplaires du PRÉCIS ci-contre, 3 de l'EXPOSITION ABRÉGÉE, et 3 de la PETITE EXPOSITION. — On reçoit *franco* les mêmes ouvrages, en envoyant *franco* 3 fr. 80 à la même Librairie.

Le même ouvrage, moins la 3e PARTIE.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

30 C. LE VOL., et franco, 35 c.

Moyennant 3 fr. 50 c. remis au bureau de la *Librairie sociétaire*, on reçoit 6 exempl. de cet ouvrage, et 3 exempl. du précédent —ou bien, 3 exempl. du PRÉCIS, 3 de l'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION, et 3 de la PETITE EXPOSITION ci-contre. — On reçoit *franco* les mêmes ouvrages en envoyant *franco* 4 fr. 50 c. à la même Librairie.

Moyennant 6 fr. 50 c., on reçoit 3 exemplaires de l'EXPOSITION ABRÉGÉE, 3 de l'ORGANISATION DU TRAVAIL, 6 exemplaires de la PETITE EXPOSITION et 6 du PRÉCIS. — On reçoit les mêmes ouvrages *franco* en envoyant *franco* 8 francs à la Librairie sociétaire.

En vente, à la même Librairie, rue de Seine, 10.

ŒUVRES COMPLÈTES DE FOURIER, 2e *édition, chaque ouvrage se vend séparément, savoir* :

THÉORIE DE L'UNITÉ UNIVERSELLE, ou *Traité de l'Association*, 4 fort vol. in-8o. Prix : 24 fr.

THÉORIE DES QUATRE MOUVEMENTS, 1 fort vol. in-8o. Prix : 7 fr. 50 c.; et par la poste : 8 fr. 75 c.

LE NOUVEAU MONDE INDUSTRIEL ET SOCIÉTAIRE, formant le tome VI des *OEuvres complètes*. Prix : 6 fr.

Théorie de l'éducation attrayante, *dédiée aux Mères*, par V. CONSIDERANT, membre du conseil général de la Seine.

Cet ouvrage est extrait du troisième et dernier volume de DESTINÉE SOCIALE, dont la première moitié vient aussi d'être mise en vente au prix de 2 fr., et par la poste : 3 fr. 75 c.

Bases de la Politique positive, *Manifeste de l'Ecole sociétaire* fondée par FOURIER ; 2e édition, 1 vol. in-18. Prix : 1 fr. 25 c.; et par la poste : 1 fr. 60 c.

Le Fou du Palais-Royal, par F. CANTAGREL ; 2e édition, 1 très beau volume in-18 compacte de 400 pages, format Charpentier, avec table analytique et alphabétique. — Prix : 4 fr.; et par la poste, 4 fr. 50 c.

Fourier, sa vie et sa théorie, par le Dr CH. PELLARIN, 2e édition ; un fort vol. gr. in-12, 5 fr.; et par la poste : 5 fr. 80 c.

Introduction *à l'étude de la science sociale*, par A. PAGET ; 2e édition, in-8o. Prix : 3 fr.; et par la poste : 3 fr. 90 c.

Examen et Défense du Système de Fourier, par A. PAGET et E. CARTIER ; volume in-8o, 3 fr.; et par la poste, 3 fr. 75.

Solidarité, *vue synthétique sur la Doctrine de Fourier*, par H. RENAUD, ancien élève de l'Ecole polytechnique, 2e édition ; un vol. in-8o. Prix : 3 fr.; et par la poste : 3 fr. 50 c.

Débâcle de la politique, par VICTOR CONSIDERANT. Prix : 1 fr. 50 c.; et par la poste, 1 fr. 75 c.

Les Dogmes, le Clergé et l'Etat, Etudes religieuses, par MM. E. PELLETAN, A. COLIN, H. MORVONNAIS et V. HENNEQUIN. In-8o. Prix 2 fr. 50 c., et par la poste 2 fr. 90 c.

Essai sur les Harmonies physiologiques, par M. B. DULARY, docteur en médecine, ancien député, cultivateur. Un vol in-8o accompagné de 23 planches gravées. Prix : 8 fr., et par la poste 9 f. 75.

Traité élémentaire de la science de l'homme, *considéré dans tous ses rapports*, par M. GABRIEL GABET. — Trois forts vol. in 8o avec figures. Prix : 18 fr.

Les Juifs rois de l'époque, *histoire de la féodalité financière*, par A. TOUSSENEL ; 1 volume in-8o.—Prix : 5 fr.; et par la poste, 6 fr. 25.

Organisation du Travail, d'après la théorie de Fourier, nouvelle édition, par M. FOREST — Prix : 75 c.; par la poste, 1 fr. Douze exemplaires pris à la fois, 6 fr.

Petits ouvrages à bas prix :

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE à l'usage des ignorants et des savants. (Extrait de DÉBACLE.) Prix : 40 c.; et par la poste : 50 c.

DE LA POLITIQUE NOUVELLE, convenant aux intérêts actuels de la société. Prix : 15 c.; et par la poste, 20 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, *dialogue sur l'Education*, par F. CANTAGREL. (Extrait du FOU DU PALAIS-ROYAL.) Prix : 40 c., et par la poste : 50 c.

QUINZE MILLIONS A GAGNER, Mémoire présenté à la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, par *le même*. Brochure in-8o. Prix : 25 c.; et par la poste : 30 c.

LE SEPT AVRIL, banquets commémoratifs de la naissance de Fourier Prix : 20 c.; et par la poste : 25 c.

LES FRUITIÈRES DU JURA, par WL. GAGNEUR. 40 c.; par la poste, 45 c.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER. 30 c.; par la poste, 50 c.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS EN 1845, *épisode de la crise sociale de l'époque*, par J. BLANC. Un vol. in-12 de près de 300 pages compactes. Prix : 1 fr. 50 c., et par la poste : 2 francs.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN pour 1846, orné de vignettes et d'une belle gravure d'après le dessin de M. Papéty. La vente de cet Almanach, a dépassé, l'année dernière, le chiffre de 22 mille exemplaires, et cette année celui de 30 mille. Prix : 50 c.; et par la poste : 90 c. — Une douzaine d'almanachs pris rue de Seine, 10, 5 fr.; envoyés *franco*, 6 fr.

Il reste encore des exemplaires de l'*Almanach phalanstérien* pour 1845 aux mêmes prix.

FÉODALITÉ ou ASSOCIATION,

TYPE D'ORGANISATION DU TRAVAIL POUR LES GRANDS ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS,

A PROPOS DES HOUILLÈRES DU BASSIN DE LA LOIRE,

Brochure in-8 de 50 pages.

PAR VICTOR HENNEQUIN.

Prix : 0 fr. 75 c. Et par la poste, 0 fr. 90 c.

Les Ouvrages de la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE se trouvent encore en vente, à Paris, aux adresses ci-après :

DENTU, libr. Palais Royal, galerie d'Orléans ;
CHARPENTIER, lib., Palais-Royal, gal. d'Orléans ;
CERCLE VALOIS, lib., Palais-Royal, gal. Valois.
AMYOT, rue de la Paix, 6.
TRUCHY, lib., boulevart des Italiens, 18 ;
LABITTE, passage des Panoramas, 61 ;
GUARIN, rue Bourbon-Villeneuve, 29 ;
CAPELLE, rue des Grès, 5 ;
VINÇART, rue Montmartre, 1 bis ;
BRÉAUTÉ, passage Choiseul, 39 ;
Mme Ve DELAVIGNE, passage de l'Ancre ;
JONAS, passage du Grand-Cerf, sous l'horloge ;
Mme PAMARD, boulevart Beaumarchais, 3 ;
GAUVAIN, rue Saint-Antoine, 175 ;
FRANCK, successeur de BROCKHAUS, rue de Richelieu, 69.

Presque tous ces ouvrages se trouvent également chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la Librairie, dans tous les départements.

LES JUIFS, ROIS DE L'ÉPOQUE,

HISTOIRE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE, par M. A. TOUSSENEL.—C'est une vigoureuse attaque contre le nouveau pouvoir qui grandit parmi nous, et qui, après avoir absorbé le peuple et la bourgeoisie, maîtrisera le gouvernement lui-même. Toutes les grandes questions économiques et sociales qui se sont discutées dans le pays depuis 15 ans, y sont exposées et résolues au point de vue de la science sociale. Livre écrit de verve et qui a tout l'attrait d'un roman. — Un vol. in-8o Prix : 5 fr. — A la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

TRAITÉ DES FALSIFICATIONS DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES,

et moyen facile de les reconnaître, par MM. Harel et Garnier. — Aucun ouvrage ne prouve mieux les abus de la libre concurrence, et les inconvénients du laisser faire et du laisser passer, qui étaient l'axiome de la vieille économie politique professée encore par les arriérés de l'Institut, dans la classe des sciences morales et politiques. Un fort vol. in-12. Prix : 4 fr. 50 et par la poste 5 fr. 50. Se trouve en dépôt à la *Librairie Sociétaire*, rue de Seine, 10.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

EN VENTE, à la librairie de PILOUT, rue Saint-Honoré, 70.

CONJURATION D'ORLÉANS.

Par MONTJOIE, 3 vol. grand in-8. Prix : 18 fr.

Il ne reste plus que 500 exemplaires de cette belle édition, et toute personne qui en fera l'acquisition aura pour prime l'HISTOIRE DES SIX RESTAURATIONS, un fort vol. in-18 de plus de 600 pages, par M. FRÉDÉRIC DOLLÉ, et DUBOIS ET M. THIERS, du même auteur ; ou KIRCHBERG ET BRUNEHÉE, par M. le vicomte d'ARLINCOURT ; et les SOUVENIRS DE SAINTE-PÉLAGIE, par M. le baron VERTEUIL DE FEUILLAS, ancien gérant de la *France*.

Ventes par autorité de justice,

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.
Le 9 mars 1846.

Consistant en : Trois caisses contenant 75 bouteilles de vin blanc de Bordeaux et une feuillette de vin rouge de Bordeaux. — Au comptant.

AUTRE. — Consistant en : Table, comptoir, chaises, commode, lampe, etc. — Au comptant.

AUTRE. — Consistant en : Billard avec les accessoires, tables, tabourets, moulin à café, plateaux, tasses, soucoupes, rideaux, etc. — Au comptant.

JARDIN DE LA FRANCE.

Chacun sait que la Provence est le jardin de la France, mais tous ne savent pas que par sa fertilité elle avait mérité d'être nommée sœur puînée de la Providence ; au reste, l'analogisme de ces deux noms ne différant que d'un j d (idée), prouvait bien déjà qu'il devait y avoir parenté, ce qu'on a prouvé en remontant, par la généalogie, à l'origine des temps. Aujourd'hui, nous sommes chargés d'annoncer une bonne nouvelle : tous les produits de ce beau climat se trouvent réunis à Paris. M. Aymès, de Marseille, qui en a fait l'importation dans son Bazar Provençal, 18, boulevart de la Madeleine, pourrait bien dire avec un Romain : La Provence n'est plus la Provence, elle est toute où je suis.

Ainsi, comme la vie, la santé dépendent du choix des denrées, il faudrait y être bien indifférent si on ne s'empressait d'accourir à ce grenier d'abondance pour s'y approvisionner ; ce n'est pas chose commune que de trouver de nos jours, par le temps qui court, des denrées dans leur pureté comme on les mangeait dans les siècles passés. Spécialité : huile d'Aix, vinaigre de vin, eau de fleurs d'oranger, vins de Bordeaux, de Champagne, d'Espagne et liqueurs ; miel aromatique, calissons d'Aix, nougat blanc de Marseille, thon mariné, anchois, olives picholines et farcies, saucissons d'Arles et de Lyon, réglisse épurée et parfumée à la violette, pâte de guimauve en bâtons, confiture de ménage, prunes d'Alger, marrons glacés, toute la conserverie à des prix très modérés.

Hommes aux cœurs généreux, qui gardez des sympathies ardentes pour toutes les douleurs, ralliez-vous à nous pour résister à la féodalité naissante et établir le règne de la justice et de la vérité.

Le *Populaire* consacre sa partie politique à la revue des questions principales qui ont été récemment agitées en Angleterre et en France. Il combat énergiquement au nom des classes ouvrières le projet de loi sur les livrets. Son opinion se résume en ces termes :

Quant à nous, cette loi nous remplit de douleur, et nous remplirait de désespoir si quelque chose pouvait nous faire désespérer. Après tant de sacrifices, tant d'héroïsme, tant de dévouement de la part du corps travailleur, depuis 1789, après tant d'éloges solennels, tant de stériles monuments de la reconnaissance nationale, tant de promesses publiques, voilà donc la récompense, la justice, envers ceux qui nourrissent, vêtent, logent, défendent et sauvent la patrie ! On demandait des améliorations pour eux, et les maîtres du pays empirent et aggravent leur sort ! On parlait de progrès en avant, et c'est une rétrogradation vers un lointain passé ! Ils avaient du moins l'espérance, et l'avenir leur est fermé ! On pouvait s'obstiner à croire à quelque sentiment de bienveillance, et voici toutes les illusions détruites ! Toutes les voix généreuses réclamaient l'association des ouvriers avec les patrons, sur le pied d'une sorte d'égalité ; et voici les ouvriers livrés pieds et poings liés à leurs maîtres, voici les ouvriers rendus quasi-serfs et quasi esclaves !

Oui, cette loi du livret est une loi d'humiliation, de dépendance et d'esclavage pour l'ouvrier ; c'est une loi d'immoralité, de despotisme et de tyrannie ; le livret est un impôt exorbitant et meurtrier par la perte de temps qu'il impose ; c'est la mise en *surveillance* perpétuelle de la police ; c'est la démarcation éternelle du peuple exploité d'avec les minorités exploitantes ; c'est le *collier* qu'on met au chien pour indiquer son maître, et la *chaîne* qu'on attache au collier pour le traîner où l'on veut ; c'est la *marque* que le maître imprime sur son cheval ou son mouton, ou sur son esclave !... L'ouvrier n'est plus maintenant qu'un *homme à livret* !

La partie sociale est toute consacrée à la correspondance de M. Cabet et de ses amis : nous en constatons avec plaisir le caractère pacifique, mais il serait difficile de l'analyser, d'autant que le *moi* de M. Cabet y prend, comme dans tout le journal, une importance démesurée.

On disait aujourd'hui à la chambre des députés que plusieurs villes de la Lombardie, du côté de la France, se sont insurgées contre le gouvernement autrichien, et qu'il y a eu des engagements sanglants entre les habitants et les troupes. On faisait aussi circuler à la chambre une lettre reçue de Strasbourg par un député alsacien, qui annonçait une grande effervescence dans les provinces rhénanes.

Chambre des Députés.

Séance du 7 mars.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

Le projet de loi sur la navigation intérieure est adopté par 228 voix contre 10.

M. LASNYER. Je demande à la chambre l'autorisation d'interpeller M. le ministre des travaux publics sur l'association des houillères de la Loire. Cette question est très grave : il s'agit de savoir si le gouvernement restera

proposition de M. de Rémusat, relative aux députés fonctionnaires publics ; du projet de loi relatif à la correspondance transatlantique ; proposition de M. de Lafarelle, sur l'endiguement des fleuves et rivières ; et de celle de M. Demesmay, sur le sel.

Avis à nos abonnés des départements.

Un arrêté de M. le ministre des finances vient de défendre aux agents de l'administration des postes de se charger de faire des abonnements aux journaux.

Nous rappelons à nos souscripteurs des départements qu'il leur est toujours facile de s'abonner à notre journal, SANS LA MOINDRE AUGMENTATION DE FRAIS, en s'adressant aux directeurs des *Messageries Royales* et des *Messageries générales de France* qui, même dans les villes les plus petites, ont des bureaux ou des correspondants.

Tous les employés de ces Messageries reçoivent, SANS AUCUNE ADDITION DE FRAIS, pour port d'argent ou pour commission, les abonnements à la DÉMOCRATIE PACIFIQUE (journal quotidien, comprenant le numéro de quinzaine) au prix de 5 fr. pour un mois ; 12 fr. pour 3 mois ; 24 fr. pour 6 mois ; 48 fr. pour un an.

(Numéro de quinzaine seulement) 3 fr. pour six mois et 6 fr. pour un an.

Les souscripteurs d'un an à notre NUMÉRO DE QUINZAINE recevront *franco* à titre de prime : 1° ÉPISODE DE 1793, extrait du CHEVALIER DE MAISON-ROUGE, par ALEXANDRE DUMAS ; 2° un des ouvrages suivants, au choix : l'EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, par VICTOR CONSIDERANT ; — ou bien le PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par MATH. BRIANCOURT ; — ou bien le GRILLON DU FOYER, petit roman de CH. DICKENS, traduction de Mme BELLOC.

Nos correspondants de librairie dans les départements, qui ont en dépôt des ALMANACHS PHALANSTÉRIENS, sont autorisés à en délivrer un exemplaire à nos frais au souscripteur d'un an, qui préférerait cette prime à celles indiquées ci-dessus.

Nous offrons de donner également l'ALMANACH PHALANSTÉRIEN en prime aux souscripteurs d'un an qui le feraient prendre dans nos bureaux ; mais nous ne pouvons l'expédier par la poste.

Nous recommandons spécialement pour les envois d'argent l'intermédiaire des messageries générales, qui se chargent des abonnements sans aucune augmentation de prix.

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées. Sont seuls considérés et servis comme abonnés les souscripteurs qui nous ont fait parvenir le prix de leur abonnement.

AVIS. — L'abonnement au NUMÉRO QUOTIDIEN de la *Démocratie pacifique* comprend le numéro de quinzaine.

Les abonnés au NUMÉRO QUOTIDIEN, dont l'abonnement expire le 15 de ce mois, sont priés de le renouveler avant l'échéance, s'ils ne veulent éprouver d'interruption dans l'envoi du journal.

Toute demande *directe* d'abonnement doit être adressée *franco* au

ferme, confiante et nationale suffirait pour réduire à néant, si en effet elle existe. A l'intérieur, soumission entière à l'aristocratie des écus. Mais une classe autrefois riche et puissante, et encore influente aujourd'hui, menaçait et intriguait dans l'ombre : avoir contre soi le haut clergé est chose terrible pour qui se croit usurpateur. Le haut clergé, l'aristocratie sacerdotale forme dans toute l'Europe une armée formidable, animée d'un même esprit, forte du dévouement et des vertus chrétiennes du bas clergé enrégimenté sous ses ordres, et sans cesse inspirée par la politique astucieuse et persévérante de la cour de Rome et de son chef, le pape romain. Le gouvernement issu de la revolution de juillet a tremblé devant cette armée et s'est efforcé de la réunir à sa cause : un affidé a été envoyé à Rome, le pacte a été conclu. Le haut clergé a consenti à prêter son appui temporaire à la dynastie de juillet, au prix de concessions restées secrètes, mais dont l'ensemble est facile à deviner, puisque le haut clergé n'a toujours eu qu'un même but : *Domination*.

Il fallait donner un signe apparent de la soumission du chef temporel de la France au chef spirituel, c'est-à-dire au pape ; c'est ce qui s'est fait, disons-nous, aux Tuileries le 22 février. Un évêque de France avait été nommé cardinal par le pape ; le roi des Français devait remettre au nouveau cardinal la barrette, espèce de petit capuchon, insigne du cardinalat. Le roi des Français la lui a remise en effet, en présence de la cour (expression du journal ministériel), mais avec cette circonstance que le cardinal s'est mis à genoux devant le roi, *qui s'est aussi mis à genoux devant le cardinal* ! Entre rois se mettre à genoux l'un devant l'autre serait une manière de se saluer assez ridicule, mais qui se comprendrait d'égal à égal. Un cardinal n'est pas l'égal du roi ; sous le rapport hiérarchique il est le sujet, l'inférieur du roi, ou plus tôt il est le sujet du pape et l'un des membres du haut conseil clerical qui siège à Rome. Le roi des Français, le représentant suprême de notre pays, se mettant à genoux, non pas devant le pape, son égal, mais devant l'un des sujets du pape, devant l'un des membres, quelqu'éminent qu'il soit, de l'aristocratie du clergé, c'est là de la part du ministre chargé de la responsabilité des génuflexions du roi, un oubli de dignité qui ne peut être que le signe et la condition d'une alliance toute politique conclue entre l'aristocratie du clergé et les dépositaires actuels du pouvoir en France. (1)

Ainsi se reforme peu à peu, dans les hautes classes, malgré deux révolutions faites au nom de la liberté et de l'égalité, cette alliance intime des diverses portions qui les composent, alliance toujours exclusive du peuple, toujours contraire aux intérêts de la nation. C'est là un fait inévitable, dans notre mauvaise organisation sociale ; les violences, les révolutions peuvent un instant troubler cette supériorité constante d'une ou plusieurs classes sur les masses ; mais aussitôt que le calme renaît, et que les choses suivent un cours pacifique, l'aristocratie ancienne reparaît ; si elle a été détruite pendant la tourmente révolutionnaire, une autre se substitue à elle, en adoptant des procédés identiques à ceux de la classe qui l'a précédée.

Nous voudrions que nos lecteurs fussent bien convaincus de ce retour incessant d'une aristocratie impérissable, et l'étude attentive de l'histoire les en convaincra ; alors ils commenceraient à avoir moins de foi aux moyents violents, aux révolutions, et comme cependant, après tout, cette

(1) Une remise de chapeau de cardinal a également eu lieu en Portugal le 20 février (voir les *Débats* du 1er mars) ; la cérémonie s'est passée dans une église devant le public ; la reine de Portugal ne s'est pas agenouillée devant le cardinal portugais.

---

que où tout semble périr, nous avons la certitude d'assister à la renaissance du monde.

Le socialisme n'est déjà plus un système ; c'est la religion universelle de toutes les intelligences actives et de tous les cœurs jeunes et vivants.

Le Christianisme va enfin réaliser ses promesses ; et la philosophie, en arrivant à l'unité par la synthèse, devient essentiellement religieuse. La raison va ainsi se réconcilier pour jamais avec la Foi.

Le temps des superstitions est passé. On n'amusera plus les hommes avec des images mystérieuses, on ne les fera plus trembler par d'inexplicables énigmes.

Dieu nous a donné l'intelligence pour comprendre et le cœur pour aimer : et par le sentiment qu'il donne à nos cœurs de ses harmonies, il élève notre esprit jusqu'à lui.

Dieu étant la sagesse suprême, a tout créé pour une fin et il a donné à toutes ses créatures les moyens de parvenir à la fin qu'il leur assigne.

Il maintient l'harmonie entre les astres par les lois de l'attraction et c'est par les mêmes lois qu'il a réglé d'avance les destinées des hommes.

Les attractions sont donc proportionnelles aux destinées.

Or, les attractions diverses ont toutes l'unité harmonique pour fin, mais elles doivent faire agir toutes les volontés dans différents cercles magnifiquement coordonnés entre eux. Une immense chaîne d'harmonie rattache à Dieu toutes ses œuvres, et de série en série il distribue la vie à tous les êtres.

La série distribue les harmonies. Des relations analogiques existent entre les séries et sont comme les degrés de l'échelle de la science, de cette échelle d'or que vit autrefois un prophète pendant son sommeil et qui aidait les esprits à monter de la terre au ciel et à redescendre du ciel à la terre.

Voilà les bases de la science nouvelle ; elles sont appuyées sur toutes les traditions philosophiques et religieuses ; et nous pouvons dire que ce ne sont pas les principes d'une école, mais les théorèmes de la science la plus avancée et les dogmes incontestables de la vraie religion universelle.

FIN.

A. CONSTANT.

A UN ENFANT
QUI TRAVAILLE DANS UNE FABRIQUE.

Enfant pâle et faible travaille,
Et tes parents te nourriront.
Brisé par la haute muraille
Un soleil froid luit sur ton front ;

Ta bouche n'a plus ce sourire
Qui semble un souvenir des cieux ;
Tout bas ton petit cœur soupire,
Pourtant, les autres sont joyeux !

Vois-tu, par la porte entr'ouverte,
Comme les perles des colliers,
Se rompre, dans la plaine verte,
Les rangs bruyants des écoliers ?

Les uns se balancent aux branches
Ou fendent le flot tiède et lent,
Tous ont le teint rose.... et tu penches
Seul et muet ton front brûlant.

D'autres se rangent sous les armes....
Allons !... une plume au chapeau !...
Pourquoi verser de grosses larmes ?
As-tu peur ?... Cours sous leur drapeau !

Non... pour ta maigreur on te raille...
Ils sont plus forts, ils te battront !
Travaille, pauvre enfant, travaille,
Et tes parents te nourriront !

Le matin une voix avide
T'éveille, triste et sans couleur,
Bouton sans parfum, qui se ride
Parce qu'on l'ouvre avant la fleur !...

Puis, mon ange, tu n'as plus d'ailes !...
On t'enferme, et tu n'es, hélas !
Qu'une des machines !... Comme elle
Tu ne dois jamais être las !...

Au métier les tissus se parent
D'arabesques, de grandes fleurs...
Enfant, on dirait qu'ils s'emparent
De ce que tu perds de couleurs.

Dans cette atmosphère sordide
Ton âme, lys plein de blancheur,
Ta bouche, grenade splendide,
Perdent toutes deux leur fraîcheur.

Oh ! quand dans la fenêtre sombre,
Je te vois aller, revenir,
Toi jadis si beau, comme une ombre
Ou comme un vague souvenir !

Je voudrais, tant mon cœur tressaille,
Donner de ma vie à ton front !
Enfant aux bras chétifs, travaille
Et tes parents te nourriront.

Tant qu'ils n'ont pas encore de plumes,
L'oiseau chasse-t-il ses petits
Pour qu'ils errent parmi les brumes,
Eux dans un chaud duvet blottis...

Pour les envoyer aux rapines,
S'ils n'ont pas les ailes qu'il faut,
Il est aux arbres trop d'épines
Et le nid est placé trop haut !...

Pour qu'ils recueillent les peluches
Qui tombent des saules en fleurs,
Les prés sont trop remplis d'embûches,
D'enfants méchants et d'oiseleurs.

Toi qui n'a pas encore la force,
Arbre à demi développé,
Déjà dans ta fragile écorce
La hache du gain a coupé.

Comme un nuage lourd et sombre,
Que la brise ne peut chasser,
Sur toi chaque heure jette une ombre
Lente à venir, lente à passer.

Et quand revient l'aube, au teint blême,
Poser sur toi sa froide main,
Tu vois que c'est toujours de même...
Un jour n'est qu'un coude au chemin.

Travaille, pauvre enfant, travaille,
Et tes parents te nourriront
D'un pain plein de terre et de paille,
Grinçant sous la dent qui le rompt.

WILHELM TÉNINT.

LA CIGALE ET LA FOURMI.

Un vent froid emportait les feuilles jaunissantes.
Des cigales imprévoyantes,
N'ayant songé dans les beaux jours
Qu'à chanter le soleil, les fleurs et les amours,
A grand'peine déjà vivaient dans la détresse,
Et du matin au soir se lamentaient sans cesse.
Une fourmi, qui près d'elle vivait,
A l'une un jour ainsi parlait : —
Ma sœur, pourquoi donc cette plainte ?
De l'hiver qui s'avance avez-vous quelque crainte ;
Est-ce le froid qui cause vos tourments ?
Manquez-vous déjà d'aliments ?
Si je puis à vos maux porter quelque remède,
Je vous viendrais bien volontiers en aide. —
La cigale leur répondit : —
Est-ce bien vous qui parlez ainsi ?
Jadis, il m'en souvient, des fourmis vos semblables,
Ne furent pas si charitables,
Et je n'aurais jamais osé,
Si le secours par vous n'eût été proposé,
Vous demander quelque assistance.
C'est la faim, chère sœur, qui cause ma souffrance. —
Venez, dit la fourmi, je puis vous secourir ;
A nos greniers je vais courir,
Et dans quelques instants vous serez satisfaite.
De la communauté j'acquitte ainsi la dette.
Cet été, près de nous, quand vous veniez chanter,
Nous aimions à vous écouter ;
Pendant que vos concerts résonnaient sous l'ombrage,
Nous allions au travail avec plus de courage.
C'est à nous maintenant de vous prêter appui :
Ne vous étonnez pas, les fourmis d'aujourd'hui,
Valent bien mieux que leurs aïeules ;
Nous ne voulons plus vivre seules ;
Chantez pendant l'été, quand nous travaillerons,
Et l'hiver nous vous nourrirons.

a disparu comme un fantôme et glissé comme une anguille entre les doigts du maréchal. Où est-il allé? Qu'est-il devenu? On n'en sait rien. Il est dans le sud ou dans l'ouest, se préparant à faire une pointe, la faisant peut-être en ce moment, dans un des pays imprudemment dégarnis pour venir le poursuivre où il n'est plus. Il me semble que, depuis le temps que l'on pourchasse Abd-el-Kader, on devrait connaître assez sa manière de faire pour ne pas précipiter lourdement toutes les troupes à l'endroit où l'on croit le trouver, au risque de laisser ouvert à ses retours offensifs les pays dont on l'a chassé quelque temps auparavant. A quoi bon mettre en l'air toute l'armée d'Oran à Mostaganem, de Mostaganem à Médéah, de Constantine à Sétif, et de Sétif à Boghar, pour un homme qui, dit-on, n'a que 4 ou 500 cavaliers avec lui? Ne serait-il pas plus simple d'avoir dans les villes et postes de l'intérieur des colonnes mobiles de 600, 1000 ou 1200 hommes, selon l'importance, rayonnant d'un de ces postes à l'autre et explorant incessamment le pays? On aurait, en outre, une réserve assez forte, dans chaque province, pour pouvoir couvrir les colonies naissantes et comprimer toute révolte un peu sérieuse.

Dans les dernières circonstances, on craignait le soulèvement de la Kabylie et l'apparition d'Abd-el-Kader dans la plaine; mais ce cas ne devait-il pas être prévu depuis long-temps? Et n'est-ce pas de la plus grande imprudence d'avoir laissé, au commencement de la campagne, l'est de la Mitidja complètement à découvert?

Maintenant, quel a été l'effet de la présence d'Abd-el-Kader chez les Kabyles? Ont-ils écouté ses suggestions? Est-il parvenu à les fanatiser, à les soulever? Les nouvelles officielles disent qu'il n'a obtenu aucun résultat, mais ceci est peu croyable; les démonstrations prématurées de l'année dernière chez les Beni-Batten doivent faire comprendre à tous les Kabyles qu'ils seront attaqués tôt ou tard quoi qu'il arrive, et, en attendant que nous soyons assez forts pour aller leur faire la guerre chez eux, ils doivent chercher à nous faire tout le mal possible. Aussi dit-on qu'il y a du soulèvement dans les environs de Sétif et dans la province de Constantine, et que les Kabyles se préparent à une défense désespérée.

Le maréchal est rentré le 24 au soir avec sa colonne: les troupes étaient vraiment belles à voir sous leurs guenilles. Les soldats sont généralement forts et bien portants. Il paraît que cette guerre de montagne, et en hiver, toute pénible qu'elle est, est bien moins dangereuse que les courses dans les plaines et les stations dans les postes, d'où les soldats rentraient jadis hâves, décharnés et tremblant la fièvre. Quel dommage qu'on ne sache pas mieux utiliser des troupes aussi vigoureuses. Le séjour de cette colonne à Alger sera de très courte durée; le temps indispensable à son rééquipement. Le maréchal se propose de la remettre en campagne vers le 4e, 5e ou 6e *jour de la lune*. Ce sera sans doute vers la Kabylie qu'il la dirigera. On hâte la construction d'un pont sur l'Isser pour lui donner passage.

Si la cavalerie est rentrée vigoureuse et bien portante, on ne peut pas en dire autant de la cavalerie de la colonne du général Joussouf, qui avait poursuivi Abd el Kader à outrance, et qui aurait pu avoir une affaire sérieuse avec lui si nos chevaux avaient encore eu des jambes. Cette pauvre colonne nous est revenue, il y a quelques jours, à peu près démontée. Sur 3 ou 400 chevaux du 1er régiment de chasseurs, on n'en a guère ramené que 60 ou 80. Ce qu'il y a de plus désespérant, c'est qu'il est impossible de la remonter dans la province d'Alger. On a beau prendre des mesures, comme celle qui défend de vendre des chevaux avant de les avoir présentés à la commission de remonte, on a beau augmenter de 100 fr. le prix de la remonte, tout cela ne fait pas naître un cheval.

Et qu'on ne vienne pas crier à l'utopie, à l'impossible; ce que je vous dis là a été fait de point en point à Mostaganem, où, par les soins du général Lamoricière, s'est élevée, sans autres secours que les produits de la terre et les réserves des razzias, une magnifique ferme, possédant actuellement douze beaux étalons, dont cinq ou six venant de Tunis, et il y a en outre des bestiaux de toute sorte.

Au lieu de cela on a si bien épuisé les ressources aux environs d'Alger, qu'au dernier marché de Bouffarik, les Arabes, qui étaient venus au nombre de plus de 3 000, n'avaient pas amené un cheval à vendre.

Il est bien tard maintenant pour commencer quelque chose; presque tous les terrains dont on pourrait se servir sont concédés. Cependant il serait encore facile de trouver, malgré le gaspillage qu'on a fait des terres, quelques bons endroits au bord des rivières, où l'administration pourrait se livrer à l'élève des chevaux. On ferait venir des juments de France, d'Espagne, etc.; on utiliserait toutes celles qu'on pourrait réunir dans la province d'Alger, et au bout de cinq à six ans, avec de la persévérance et de la bonne volonté, on aurait dominé la situation. On sent de plus en plus la nécessité d'avoir de la cavalerie pour la guerre d'Afrique; d'autre part, les relations entre les diverses villes ou villages, les transports, les travaux publics, l'agriculture, entraînent une consommation de chevaux que je n'estime pas à moins de 1 500 à 2 000 par an. Il faudra donc faire venir des chevaux à tout prix si on ne veut pas en produire, et quelque prix qu'on y mette, on se trouvera toujours entravé en tout et pour tout par la rareté de ces animaux indispensables.

GRANDE-BRETAGNE.

Tout est plus ou moins en état de crise chez nos voisins d'outre-Manche. Leur politique intérieure est en convulsion, et leur politique extérieure est menacée d'embarras. La rupture entre l'Angleterre et les États-Unis devient imminente au sujet de l'Orégon. Les dernières nouvelles de l'Amérique ont mis la consternation dans la Cité. Le haut commerce est effrayé de l'attitude prise par le président Polk et son gouvernement, qui ont refusé de soumettre la question à l'arbitrage d'un gouvernement neutre. L'Angleterre ne pourra plus reculer avec honneur, et tout le monde se résigne à la guerre. Les journaux disent que le gouvernement anglais n'espère plus rien de la justice du gouvernement américain, et qu'il attend que ce dernier se soit compromis devant l'Europe par ses prétentions exagérées, pour prendre son parti bravement sur la nécessité de la guerre.

D'un autre côté, l'armée anglaise vient de subir un échec assez grave aux Indes orientales. Dans deux combats meurtriers avec les Sicks, les Anglais ont eu 3 287 de leurs mis hors de combat, et sur ce nombre 213 officiers. A la bataille de Moodkee, ils ont eu 215 morts et 657 blessés; à la bataille de Ferozepoor ils ont eu 694 tués et 1 721 blessés. Il y a long-temps que les Anglais n'avaient éprouvé d'aussi graves échecs aux Indes; et ces échecs leur arrivent au moment où ils sont embarrassés de tous les côtés à la fois, à l'intérieur et à l'extérieur.

L'intérieur de la Grande-Bretagne est agité en tous sens. Les idées sociales, religieuses et politiques fermentent. Le chartisme et le communisme font des progrès rapides parmi les prolétaires qui demandent à travailler moins d'heures par jour et à toucher une part proportionnelle dans les bénéfices du capital. En un mot, ils demandent l'organisation du travail sur de nouvelles bases.

Leurs chefs les poussent à réclamer pour eux-mêmes la possession de la terre et des machines, qui sont les principaux instruments du travail. On leur explique dans des brochures et des discours publics que c'est au … les diverses fournitures de l'armée, de la marine royale et des administrations publiques.

Tous ces projets sont le résultat de la frayeur des bourgeois devant l'accroissement des délits et des crimes depuis quelques années. Il résulte des statistiques de la criminalité, que depuis quarante ans l'accroissement de la population au-dessus de dix ans, n'a été que de 65 pour cent, tandis que dans le même intervalle, l'accroissement des crimes et délits a été de 500 pour 100. Les accusations se sont accrues dans la proportion de 494 pour 100, et les condamnations, dans la proportion de 525 pour 100.

A côté de cette agitation sociale se manifeste une grand agitation religieuse. Depuis trois ans, plus de cent ministres de l'Église anglicane ont renoncé au protestantisme pour rentrer dans l'Église catholique. C'est principalement au sein de l'aristocratie que se produisent ces conversions. On s'effraie des nouvelles idées sociales et religieuses qui se manifestent de toutes parts, et ne sachant ni féconder ni arrêter ces idées écloses du protestantisme, on accuse celui-ci d'être le principe de toutes les inventions dangereuses, et on l'abandonne pour rentrer au sein de la bonne mère endormie, qui s'oppose à tous les bruits de réforme et de progrès. On voudrait détruire toutes les manufactures qui encouragent l'accroissement de la population, et rétablir l'ancien régime du célibat et des monastères, pour ceux qui n'ont pas de quoi vivre de leur travail.

Le *puseysme* n'est pas un mouvement réellement religieux: c'est une réaction de la part des esprits timides dans la classe des privilégiés. Ce mouvement réactionnaire n'a d'autre résultat que d'affaiblir l'Église anglicane devant l'envahissement des idées nouvelles. Ce sont des conservateurs-bornés qui croient que l'Église catholique, avec sa discipline surannée, est mieux adaptée à la résistance systématique des idées nouvelles, que ne l'est l'Église anglicane et protestante. Les habiles du parti ont trouvé moyen d'enthousiasmer un certain nombre de jeunes esprits pour les œuvres de l'art gothique, et c'est en grande partie sur ce fond de théories artistiques et sentimentales que roulent les controverses des néophytes du *puseysme* catholique. L'agitation réellement religieuse est plus radicale. Toutes les doctrines sont discutées, et l'Évangile sert de base aux raisonnements des partisans de la fraternité religieuse et de l'association industrielle.

L'agitation politique n'est pas moins vive. Le ministère a mis les privilégiés en émoi par ses projets de réforme commerciale. Les tories poussent des cris de rage contre sir Robert Peel, mais ils n'ont pas de chances devant l'opinion publique qui s'est déclarée en faveur du projet ministériel. Dans une première épreuve à la chambre des communes, le ministère a eu une majorité de 97 voix en faveur de son projet de réforme; et dans une seconde, quelques jours plus tard, cette majorité a été de 187 voix. La majorité du ministère anglais se compose de 188 whigs et libéraux qui votent avec lui dans sa nouvelle politique; de 60 membres irlandais qui font de même, et de 97 conservateurs progressifs qui l'ont suivi dans sa conversion aux idées de progrès.

Le seul embarras du ministre anglais dans sa politique intérieure, c'est l'Irlande. Ce malheureux pays est toujours en état de crise. Depuis quelque temps les meurtres s'y multiplient d'une manière effrayante, et l'on accuse l'aristocratie d'avoir tellement peur des conspirations contre la vie des riches propriétaires, qu'elle pousse les magistrats à condamner, même sans preuves, tous ceux qui sont accusés d'avoir attenté à la vie d'un homme riche.

On vient de faire pendre un nommé Séery, pour avoir attenté aux jours de sir F. Hopkins, riche propriétaire en Irlande. Cet homme s'est dé…

Mosaïque.

LE CARNAVAL. — BALS PUBLICS ET PRIVÉS.

On nous a souvent reproché d'être par trop agressif et de nourrir une haine systématique contre la civilisation; on nous a présenté l'exemple d'écrivains sobres et élégants qui, au lieu de traîner dans la boue cette malheureuse société, préfèrent, de leurs plumes-crochets, y ramasser quelques paillettes émaillées pour s'en parer, aux grands applaudissements de la foule ébahie. Certes, ces écrivains atteignent leur but. Ils veulent être connus, ils le seront. Ils sèment l'égoïsme et la flatterie; cela poussé, comme des champignons en une nuit, et le lendemain ils récoltent fortune et honneurs.

Quant à nous, il est vrai, nous déchirons les flancs de la société, mais c'est pour y semer des grains d'avenir; ainsi fait le laboureur qui du soc de sa charrue creuse des sillons profonds dans la terre, et remue continuellement des choses décomposées. Oui, nous attaquons la société, nous la labourons, nous la sillonnons, nous la creusons en tous sens, car nous sommes encore dans la saison des semailles. Pionniers de l'humanité, nous mourrons plutôt sur la tranchée que de déserter le terrain sacré de notre science, qui est notre propriété à nous, et si parfois nous brandissons en guise d'arme le soc pacifique de la pensée, c'est pour défendre le droit, ce n'est jamais pour attaquer de gaieté de cœur. Hélas! il n'est pas même permis, dans la civilisation, de planter et de construire avec calme et plaisir.

Comme les Israélites, sous Daniel, il faut élever le temple sacré en tenant d'une main la truelle et de l'autre une arme!

Qu'on ne s'étonne surtout pas que souvent nous nous en prenions à des choses qui paraissent futiles aux yeux des hommes. Pour celui qui connaît la solidarité intime de toutes les choses ici-bas, il n'y a rien de futile dans un État, pas même les sottises des soi-disant hommes graves. Tout a sa portée pour le penseur, pour l'homme qui travaille. Otez une cheville à une machine, elle s'arrête ou éclate. Quand le paysan veut savoir de quel côté vient le vent, ce n'est pas un caillou qu'il jette dans l'air, mais une plume…

Pour connaître le caractère et les mœurs d'un peuple, il faut avant tout étudier ses plaisirs, ses amusements publics et privés. Le carnaval, les bals masqués et parés sont peut-être des boussoles plus fidèles de notre société que la presse marchande et industrielle qui, masquée toute l'année, ne se démasque que le mercredi des cendres, jour où elle ne paraît pas. C'est dans ce but que nous avons fréquenté les bals publics et privés du monde parisien, et c'est dans ce même but que nous avons suivi le carnaval jusque dans ses allures les plus tortueuses, jusque dans ses excès les plus crapuleux.

Eh bien! à la honte de Paris la grande ville, qui se pique d'avoir de l'esprit et de l'élégance, nous déclarons que non-seulement ses plaisirs sont ennuyeux, mais encore qu'il y règne une anarchie dégradante, un matérialisme abrutissant et une uniformité à assommante.

Et, disons-le en passant, à l'honneur du peuple qui n'a ni fortune, ni places, ni moyens d'éducation, nous avons remarqué qu'il y a progrès dans sa moralité. La Courtille descend de plus en plus. Le peuple de Paris commence à avoir trop de dignité pour servir de hideux spectacle aux dandys crottés et gris, qui ne demanderaient pas mieux que de se vautrer dans la boue avec la première Phryné venue, sauf à la fouler aux pieds après et à rentrer changer de toilette pour aller à la Bourse. Le peuple me semble même être tout prêt à renoncer à cette horrible danse des morts ou plutôt des épileptiques, appelée *cancan* de son petit nom, si l'on veut lui donner autre chose.

Et d'abord la plupart de ces braves Parisiens, qui paient l'air et l'eau, ont des salons faits plutôt pour des hommes au cercueil que pour des êtres vivants et remuants. On dirait que les propriétaires conservateurs de Paris ont peur du mouvement. A peine peut-on marcher dans ces carrés d'échiquiers, où le Parisien, brave avant tout, ose polker et valser. Or, ces danses ont été inventées dans des pays où d'ordinaire les salons sont vastes. Pour bien les exécuter, il faut, avant tout, de la régularité et l'esprit d'ordre porté jusqu'à la résignation, puisque, pour pouvoir valser, il faut alternativement laisser valser les autres.

Vouloir valser ou polker sans ordre, sans un ordre sévère et tracé d'avance, c'est essayer de former un carré de bataille avec des janissaires.

Même anarchie des pieds et des mains, même *folle*, même débandade dans les grands salons des riches. On se croirait plutôt à une foire qu'à un bal. Aucune idée ne préside à ces réunions, le sentiment de l'art s'y manifeste rarement, et le plaisir intellectuel n'y vient guère relever le plaisir matériel. En effet, où donc le sentiment divin du beau percera-t-il dans une société où le talent, l'esprit, le génie ne comptent qu'autant qu'ils rapportent en argent, où la beauté, la vertu même sont subordonnées à une couronne de diamants, à une perle?

Avec quoi voulez-vous que s'amusent douze hommes qui représentent douze sacs d'argent étiquetés? Cherchez et vous trouverez le lansquenet. Le lansquenet, c'est là le grand ciment de la fashionable société de Paris. N'allez pas croire qu'une soirée chez MM. Scribe et Mélesville soit plus intellectuelle, plus humainement sociable qu'un raout chez M. de Rothschild. Celui-ci représente le monopole de la banque, ceux-là le monopole des petits théâtres; le premier exploite les mérinos de la bourse, les seconds tondent la laine sur le dos des agneaux du vaudeville. Là comme ici le lansquenet tient lieu d'esprit, de talent, et surtout de principes. Quand les civilisés se réunissent, ce n'est pas par besoin d'expansion, par nécessité d'amour, mais par envie de médire, pour tourner en mannequins sur leurs talons, pour gagner de l'argent et pour en voir perdre. Ces grands rois de la nature, ces sublimes fils de Dieu ne s'amusent qu'*en oubliant la vie*. Ils ne s'aperçoivent pas que c'est là une condamnation en forme de cette vie tant prônée, que c'est une satire sanglante des bienfaits de cette orgueilleuse civilisation, qu'en dernier lieu, c'est un blasphème contre la divinité.

Les hommes qui aiment véritablement Dieu, qui sont autant de témoignages de sa grandeur et de sa puissance, ne se réunissent que pour fêter la vie dans sa dualité physique et morale. Ils s'enflamment aux idées généreuses du cœur, ils chantent les louanges du ciel par l'harmonie de la musique et des couleurs, par la sainteté de l'amour, par le charme indéfinissable de danse décente et gracieuse; ils apprennent à s'aimer et à s'entr'aider; ils célèbrent les divinités par des distinctions honorifiques accordées aux grands travailleurs de l'humanité. Vous tous, dites si nous vivons dans une telle société!…

Quittons les salons, entrons dans les bals qui s'appellent *bals des artistes*. Il y en a de toutes les couleurs, bal de l'école lyrique, bal du café Corazza, bal de Mme D…, etc., etc., etc. Là une autre phase de cette admirable société se présente à nos yeux.

Entrons dans l'école lyrique de la rue de la Tour-d'Auvergne. Une cinquantaine de jolies femmes, étincelantes de velours et de bracelets, y dansent, polkent et soupent surtout. Parmi elles figurent au premier rang quelques actrices que d'ordinaire on ne voit qu'à travers le prisme de la scène et dont quelques-unes gagnent beaucoup à être connues de près.

A l'un de ces derniers bals, nous nous trouvâmes à côté d'un jeune homme qui porte un des beaux noms de la noblesse française et qui, en outre de sa jeunesse, de sa beauté et de sa noblesse, dispose déjà d'un bon nombre de mille livres de rentes. La conversation s'engagea bientôt entre nous deux, car mon voisin était aussi bavard que monsieur votre serviteur.

— Vous ne dansez pas, monsieur?

— Si fait, monsieur, répondit-il, mais ma dame ayant été engagée, je me repose.

— Comment votre dame?

— Mais oui, ou si vous aimez mieux, ma femme.

— Vous avez donc une femme?

— De quel pays venez-vous?… reprit-il avec un sourire sur les lèvres; seriez-vous un Robinson moderne? Il me semble cependant que vous n'avez pas mal échoué sur l'île déserte de la presse parisienne.

— Eh bien! pour être franc, je suis étonné qu'un jeune homme de votre rang, de votre position, mène la vie d'un étudiant. Ce n'est pas que j'y trouve à redire, seulement je m'en sers pour une étude sociale et dans ce moment j'en cherche la raison.

— La raison? je vais vous la dire, répartit notre interlocuteur d'un ton posé et grave. Et d'abord, il ne

... des instruments de travail, la propriété morcelée des grandes machines et des terres! quelles ténèbres que ces lueurs de la science faussée, qui passent pour être la lumière de Dieu et de sa justice! quelle torpeur dans ces prêtres d'une religion chrétienne qui enseigne que tous les hommes sont frères et égaux devant Dieu!

Troubles à Malte.

Le *Malta-Mail* du 27 février contient un article sous le titre: *Un trouble sérieux dans l'île*. Cet article raconte des évènements que nous avons déjà fait connaître. Le peuple de Malte, dit le *Malta-Mail*, était depuis un temps immémorial en possession du droit de célébrer le carnaval le dimanche, le lundi et le mardi avant le jour des cendres, en paraissant masqué dans les rues; on ne s'était jamais avisé de croire que les amusements de carnaval, pendant le premier de ces jours (le dimanche), étaient contraires à la religion. Mais l'on assure que l'évêque anglican de Malte, qui est aussi celui de Gibraltar, avait dit qu'il fallait empêcher les divertissements de carnaval pendant le dimanche qui précède le jour des cendres. Défense a donc été faite de se masquer ce jour-là. Cette défense a causé une grande irritation dans l'île, d'autant plus que jamais ordre semblable n'était émané d'aucun gouverneur, pendant les quarante-trois années que cette île est sous la domination anglaise. Le gouverneur s'est obstiné. Dans l'après-midi du dimanche 22 février, des gens à cheval, en voitures, sur des ânes, avec des déguisements grotesques, mais sans masques, se montrèrent dans les rues. La foule se porta devant le temple protestant dont les abords offrirent le spectacle d'une incroyable scène de rumeurs: on poussait des cris assourdissants; des Maltais costumés en prêtres anglais affectaient les manières du clergé protestant et portaient des Bibles dans leurs mains. Le secrétaire général du gouverneur se montra à une fenêtre avec une dame qui demeure chez lui; il fut sifflé et hué étrangement. Nous devons cependant dire qu'il s'est déclaré l'adversaire de la ridicule défense du gouverneur. La place qui s'étend devant le palais est, ce jour-là et à cette heure, toujours remplie de foule. Le gouverneur s'étant montré sur un balcon fut hué; le tumulte alla croissant jusqu'à la nuit. Les soldats s'emparèrent de 29 personnes, presque toutes fort inoffensives et qui ont été relâchées le lendemain.

Les Anglicans sont absurdes de vouloir troubler les fêtes antiques du peuple, et ils sont fous s'ils s'imaginent qu'ils pourront traiter une population de sang arabe et italien comme les pauvres indigènes des îles Sandwich.

ÉTATS-UNIS.

La chambre des représentants de l'Union a clos les débats sur l'affaire de l'Orégon. Elle a adopté, à une forte majorité, une résolution très importante relativement à l'abrogation du traité du 6 août 1827. On sait que ce traité, conclu entre l'Angleterre et les Etats-Unis, statuait l'occupation conjointe de ces deux puissances sur le territoire de l'Orégon. Une clause de ce traité porte que chaque partie contractante se réservait le droit de donner avis à l'autre, lorsqu'elle croirait nécessaire de faire cesser l'occupation conjointe.

La résolution adoptée par la chambre des représentants des Etats-Unis contient aussi « que pour arriver à une solution amiable, les deux parties contractantes pourraient poursuivre ou renouveler les négociations. »

Nous devons faire observer que cette résolution porte un caractère plus pacifique que les manifestations antérieures.

... du sexe féminin, était venu à terme, qu'il était né viable et qu'il avait vécu.

»La fille Nicolas fut immédiatement mise en état d'arrestation, et un médecin reconnut qu'elle était accouchée récemment. Après quelques dénégations, l'accusée déclara qu'en effet elle était accouchée dans la nuit du 26 au 27 octobre. Elle ajouta, qu'ignorant son état de grossesse, et ayant été surprise et effrayée par les cris de son enfant, elle l'avait jeté dans le puits.

»Plus tard, et dans un second interrogatoire, elle a dit que depuis quelque temps elle connaissait son état de grossesse, mais que, se trouvant dans cette situation pour la première fois, elle n'avait pas songé à préparer une layette, alors surtout qu'elle soutenait en public qu'elle n'était pas enceinte; elle a affirmé qu'elle n'avait pas formé à l'avance le dessein de détruire son enfant, et qu'aujourd'hui sa conduite lui faisait éprouver des regrets et des remords. Elle avoue qu'en entendant les premiers cris de l'enfant elle saisit le nouveau-né par les pieds et lui frappa trois fois la tête contre les carreaux de sa chambre; comme il criait encore, elle lui mit la main sur la bouche et alla le jeter dans le puits. »

Ces aveux, complets sur tous les points, ont été confirmés par tous les éléments de la procédure.

Trois exécutions ont encore eu lieu depuis la dernière quinzaine. La première expiation a réuni deux condamnés, les nommés François Brument et Rose-Anatolie Jeanne, veuve Foucaux, condamnés tous deux à la peine de mort par la cour d'assises de la Seine-Inférieure, pour avoir, dans le but de satisfaire un amour coupable, empoisonné l'un sa femme, l'autre son mari.

La deuxième était celle de la femme Forlier, condamnée à mort aux dernières assises.

Dès le jour, les préparatifs de cette exécution ayant éveillé l'attention publique, l'on a vu arriver successivement de toutes les parties de la ville des masses de spectateurs.

A la honte des femmes, le nombre en était immense, et l'on ne peut s'expliquer l'avide empressement avec lequel ce sexe se repaît du spectacle le plus attristant qui nous soit resté de nos anciennes coutumes barbares.

Ce qui étonne encore l'observateur, c'est la stupide indifférence ou l'affreux ricanement avec lequel ces femmes ont attendu et accueilli la condamnée, le cynisme des réflexions qui leur échappaient. On en a entendu disant, après l'exécution: « C'était joli, mais ça n'a pas duré assez longtemps, » et tenant encore une foule d'autres propos d'une indécence aussi étrange.

Enfin, Jean-Baptiste Coyot, condamné à la peine de mort par la cour d'assises de l'Aube, pour tentative d'assassinat commise sur la personne de Toussaint Hermion, détenu de la maison centrale de Clairvaux, a été exécuté le 28 février, près d'une des portes d'entrée de la maison centrale. Trois compagnies du 57e de ligne et toutes les brigades voisines de gendarmerie assistaient à cette exécution. Un certain nombre de détenus, en présence desquels la troupe avait chargé ses armes, entouraient l'échafaud. Les autres prisonniers, hommes et femmes, ont été conduits à la chapelle, où l'un des aumôniers leur a fait réciter des prières pour le patient.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Depuis le 22 février, 37 faillites ont été déclarées sur la place de Paris.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Les 22 et 23 février, les 1er et 2 mars, la Caisse d'épargne a reçu 1 531 095 fr. Elle a remboursé 1 501 066 francs 18 centimes.

Il résulte de ces chiffres que les recettes ont dépassé les remboursements de trente mille vingt-huit francs quatre-vingt-deux centimes.

LES VICTIMES DU TRAVAIL.

Il est venu à notre connaissance que depuis le 22 février sont morts en travaillant:

13 terrassiers, — 12 marins, — 1 charretier, — 1 ouvrier marneur.
Ont été blessés: 6 terrassiers.
27 morts et 6 blessés.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés depuis le 22 février:

MM. le duc de Massa, — Péan, ancien maire de Blois, ancien député, —

— L'ouverture du chemin de fer d'Orléans à Tours aura lieu irrévocablement le 15 avril prochain.

— Les lignes de chemins de fer suivantes viennent d'être comprises dans le réseau de l'Ouest, par décision du conseil général des ponts-et-chaussées. Ligne partant de Caen jusqu'à Paris et passant par Lisieux, Bernay et Evreux: elle se raccordera au chemin de fer de Paris à Rouen, un peu au dessus du tunnel de Rolleboise. Une branche détachée près de Serquigny se dirigera sur Rouen, en passant par Elbeuf. Ligne de Paris à Rennes, touchant à Versailles, ayant deux têtes de départ à Paris (rive gauche et rive droite), et passant par Chartres, Alençon et Laval. A cette grande ligne seront jointes deux lignes s'embranchant, la première à Chartres, et allant au Mans; la seconde à Neauphle, et allant se raccorder à la ligne de Caen à Paris.

— M. Soulange-Bodin est nommé consul à Mogador, en remplacement de M. Marey-Monge, mort dans le naufrage du *Papin*.

— Les obsèques de M. Philippe Dupin ont eu lieu à Clamecy, le 5 mars.

— Une compagnie du bataillon d'ouvriers d'administration vient d'être supprimée par ordonnance royale.

IMPRESSIONS DE VOYAGE. — L'ambassadeur de Maroc a dû quitter Marseille le 2 mars pour descendre à Técuan sur *le Météore*, commandant Jeauffroy. Il avait manifesté le désir de faire son retour sur ce paquebot qui l'avait amené en France; le gouvernement l'a mis à sa disposition.

Sid hel Hadj Abd-el Kader Achache-Pacha a été visité par les principales autorités et par plusieurs notabilités de Marseille. Il a dit qu'il emportait une grande idée de la France, et un souvenir bien reconnaissant de l'accueil affectueux de S. M. Louis-Philippe. Il a ajouté qu'une des plus fortes impressions qu'il a éprouvées à Paris a été celle de la grande revue du Champ-de-Mars et où les corps de nos diverses armes ont manœuvré avec une admirable précision. L'artillerie a surtout attiré son attention; il a été aussi fortement impressionné par les escadrons de cuirassiers, qu'il appelle des *hommes de fer*.

L'ambassadeur est accompagné d'un littérateur marocain chargé d'écrire en arabe ses impressions de voyage, et un de nos amis, savant orientaliste, a pu parcourir, à l'hôtel d'Orient, deux immenses volumes retraçant avec une élégance poétique les principaux incidents du séjour de ce diplomate en France.

ACCIDENTS. — On nous écrit de Decise (Nièvre):

Un accident douloureux vient de jeter le deuil dans la commune de Chanvert. M. Barthelmot, fermier, faisait arracher un peuplier et le tirait par une corde pour aider les pionniers qui attaquaient les racines. L'arbre ayant cédé tout-à-coup, est naturellement tombé dans la direction de M. Barthelmot qui, au lieu d'éviter l'atteinte par quelques pas à droite ou à gauche, a malheureusement pris sa course dans le sens de la chute de l'arbre. Atteint à la tête par une des branches supérieures, il a été tué sur le coup. M. Barthelmot qui possédait un moulin sur sa ferme avait fait cet hiver un crédit de blé de plus de 10 000 fr. aux indigents. Sa mort excite d'unanimes regrets.

— Dernièrement, une femme, dans un accès de désespoir, s'était précipitée dans un puits de la rue Petit-Saint-Jean, à Marseille. Le *Courrier de Marseille* nous apprend qu'elle a été sauvée par le généreux courage d'un ouvrier tailleur de pierre; c'est un ancien soldat qui a payé honorablement sa dette à son pays: il se nomme Vaillant Michel. Déjà, en 1845, le 19 octobre, il avait sauvé dans un incendie de la rue Breteuil, deux enfants en bas-âge, au péril même de sa vie.

— Un déplorable événement vient de se passer dans la commune de Rimogne. L'*Industriel de la Champagne* le raconte ainsi:

Le nommé Lancereau (Antoine), âgé de 39 ans, était occupé dans la

---

... pas croire que tous les jeunes gens de l'aristocratie soient sots et nuls comme Mme de Girardin l'a prétendu dans un feuilleton de la *Presse*. Au contraire! et que vous me voyez, je connais un peu les idées nouvelles et j'espère bien passer bientôt du négatif au positif. Pour le moment j'accepte toute critique sociale. Je ne suis guère conservateur, *malgré* mes vingt-cinq ans, et quoique l'état de borne soit bon genre aujourd'hui parmi la jeunesse dorée.

Eh bien! autrefois les jeunes gens de qualité cherchaient à plaire à une femme comme il faut. Ils étaient fiers d'être distingués par la plus belle, la plus noble et la plus spirituelle, car à leur tour les dames d'autrefois, à ce que dit mon père, distinguaient dans l'homme autre chose que la fortune et les titres. Dire: monsieur un tel est l'élu de madame de une telle, c'était annoncer à la société que ce jeune homme, outre sa noblesse, avait du cœur, de l'esprit et un grand avenir. Tout cela a changé; que ce soit la faute des hommes ou des femmes, le fait est, que les grandes dames de notre société aiment autant, et plutôt même un riche agent de change à équipage, un Montrésor ou un Turcaret quelconque, qu'un jeune homme de cœur qui se présente à pied. La bourse, c'est là le creuset de l'amour! Les Rodolphe et les Montenoir ne sont en vogue que parce qu'ils disposent de millions. Eh bien! puisque la femme comme il faut ne fait plus des hommes et se contente de commander à des chiffres, nous autres chiffres ou zéros, nous préférons nous créer des femmes et leur commander à notre tour. Nous y gagnons d'abord du temps, et toute chose considérée, nous y faisons des économies...

— Voilà parler, c'est franc et net. Seulement, c'est fâcheux. Je crois plutôt que les jeunes gens élevés dans l'indifférence et dans le matérialisme n'estiment dans la femme que la beauté plastique qu'ils trouvent un peu partout, et n'ont plus le sens moral pour apprécier la beauté morale qui est plus rare.

— Oh! oh! comment, c'est vous qui me parlez de morale, vous, socialiste? J'avoue que je n'y entends rien.

— Mais, au contraire, monsieur, vous êtes comme tous les civilisés, spirituels ou non. Un imbécile, un sot, un Tortillard de la presse, leur a dit un jour que la science sociale est immorale, et ils l'ont cru sur parole. Apprenez que l'immoralité est là où tous les nobles sentiments ne sont plus, où tout désir généreux est sacrifié aux besoins rongeants de tous les jours, où la beauté est avilie par l'argent et prostituée par la misère, où la vie n'est qu'une guerre civile en permanence: apprenez qu'il n'y a rien de plus immoral qu'une société dans laquelle il m'est impossible de manger un morceau de pain sans le voler pour ainsi dire à mon concurrent, qui souvent est mon frère ou mon père. Dans le monde harmonien où, grâce et au travail attrayant, tous auront largement de quoi vivre au delà, l'homme ne s'occupera que de l'embellissement de son âme, de l'anoblissement de ses sentiments et de l'accomplissement de tous ses devoirs de confraternité. Tous ces messieurs, qui vous accusent de matérialisme, oublient que l'homme heureux et sûr de son travail, ne pensera pas plus à la matière qu'aujourd'hui un habitant des bords de la Seine ne pense à remplir ses tonneaux d'eau potable pour ses enfants et ses descendants... Mais nous sommes au bal, n'en parlons plus. Mais rappelez-vous qu'en fait de morale, il n'y a rien de plus immoral que celle des civilisés.

Notre interlocuteur resta quelques instants pensif.

— Monsieur, reprit-il, me ferez-vous le plaisir de souper avec nous?

— Que voulez-vous que je fasse à votre souper?

— Boire, chanter, aimer!

— Oui, boire du vin falsifié, chanter des sornettes et aimer des lorettes. J'aime mieux dormir.

Mais au lieu de rentrer dormir, nous nous rendîmes au bal masqué de l'Opéra, ce rêve doré des titis et des débardeurs.

On a dit qu'il y a du danger pour une honnête femme d'aller au bal de l'Opéra. Ce sont les directeurs qui font courir ce bruit. Nous déclarons qu'il n'y a aucun danger et qu'aucune femme honnête ne verra ce hideux spectacle sans éprouver de dégoût. Si ce sont là les nuits de fête du peuple le plus spirituel, je prierai Dieu de me rendre idiot, sot, ou de me donner les idées d'un conservateur-borne. Ce sont des bacchanales de laideur, des saturnales d'ennui! Ces trépignements de forcenés, ces sautillements de pantins ne sauraient nous donner aucune idée de la folle gaieté française, ni de la grande liesse du dieu Jocus. Ce n'est pas même de la furie, car la furie ne tourne pas dans un cercle de quatre pouces et surtout n'est pas monotone. Tous ces danseurs braillent de la voix et bâillent au fond du cœur.

— Est-ce que cette danse vous amuse? demandions-nous à un de nos amis égaré dans cette orgie.

— Eh non! au contraire!

— Alors pourquoi dansez-vous?

— Parce que je m'ennuie.

C'est cela même. Notre vie ordinaire est si ennuyeuse, qu'un changement d'ennui nous paraît un plaisir. Mettez un homme chargé de plaies sur le côté droit, il criera qu'il aura moins de mal à être couché sur le côté gauche... Il est vrai qu'on peut aller au foyer, autre genre d'ennui suivi souvent de deux autres. Le foyer et la salle, c'est de la même famille, à peu près comme l'ail et l'ognon. C'est du même cru, seulement l'ognon a sept couches, tandis que l'ail n'a que cinq gousses. Et cependant tout le monde va à l'Opéra pour le moins une fois, car tout le monde s'ennuie et cherche le bruit qui étourdit et vous empêche de vous écouter. Quand donc la France s'ennuiera-t-elle de s'ennuyer!

Mais voici le grand jour du mardi gras, le jour des *engueulements* (pardonnez-nous le mot ignoble qui peint si bien l'ignoble chose); jadis le jour de liberté et de vérité, car le carnaval dans l'antiquité et dans le moyen-âge était la saison d'égalité et de liberté. Mais nos civilisés n'ont plus de prétentions au perfectionnement de la vie. Ils sont si heureux!

Nous avons vu les grands cortèges du mardi gras à Mayence et à Cologne, ces villes qui sont de véritables souricières à côté de Paris. Eh bien, pour le carnaval, Paris est une vieille balayeuse de rues à côté de Mayence. Là, le mardi gras, toute la ville est masquée et sur pied. Plus de cinquante voitures, attelées des plus beaux chevaux de race, forment le grand cortège. La plupart des groupes ont une portée politique, sociale ou artistique; d'ordinaire, ce sont des satires sur les travers de la vie. Des peintres, des sculpteurs, de graves bourgmestres, s'occupent, durant huit jours, pour donner telle forme à tel groupe, telle portée à telle figure. Les plus jolies femmes, et de la première société, rivalisent d'efforts gracieux, de recherche dans le costume et d'élégance pour se distinguer aux yeux de la cité. Le soir, aux bals, ces groupes se retrouvent et se divisent, soit dans les quadrilles et les valses, soit dans les méandres des couloirs de soupirs. Il est vrai que souvent le mari et sa femme représentent un couple amoureux, et que, dans cet étrange pays d'outre-Rhin, les époux ont encore parfois l'effronterie de demander un cabinet particulier. Quoi qu'il en soit, les intrigues ne manquent pas, et le cœur est aussi occupé que les yeux et les oreilles, car les salles sont magnifiques, et partout, outre la musique du bal, il y a de la musique d'harmonie. Faut-il que le carnaval de Paris ne représente que désordre, anarchie, boue, Epogue, et ne produise que musique d'entonnoir?

Comment! une ville qui jette un million aux loteries de Saint-Eustache, Monville, Fénelon et Petit-Bourg; qui dépense 300 000 fr. pour voir un vilain, hideux petit monstre comme Tom Pouce, ne trouverait pas 100 000 fr. pour organiser un beau cortège populaire et national, pour créer un bal masqué où l'on pût se démasquer à la rigueur! J'oublie que la capitale du monde, qui a presque plus de verdure, n'a même pas une salle convenable pour entendre 300 chanteurs; j'oublie que s'il y avait une salle pour 20 000 personnes, la spéculation industrielle ne manquerait pas de distribuer 50 000 billets; car Paris connaît tout, excepté l'ordre dans les fêtes, excepté une fête populaire. — Nous nous trompons, il existe une fête populaire pour le peuple de Paris: c'est un grand enterrement!... Et tout cela ne nous empêchera pas de crier: Vive Paris, la capitale du monde!

ALEXANDRE WEILL.

[illegible]

Le tribunal, qui sait tout ce que vaut une pareille défense, a condamné les cinq délinquants à 50 fr. d'amende et à la confiscation de leurs fusils.

FÊTE ENSANGLANTÉE. — Un journal espagnol, l'*Universal*, raconte en ces termes des scènes de désordre qui se seraient passées à Montevideo, le 4 octobre 1845 :

« Dans l'intention de célébrer à Montevideo le serment prêté à la constitution, et la déclaration de la France et de l'Angleterre en faveur de ce gouvernement, il avait été ordonné qu'un spectacle public, des courses de bagues et autres réjouissances auraient lieu sur la place, qui, à cet effet, devait être décorée avec des pyramides, des mâtures, etc.

» Le 3, à 4 heures après midi, on plaça sur une des colonnes ou pyramides, parmi d'autre figures et emblèmes, le sujet suivant : Un Indien brisant les chaînes de l'esclavage et foulant aux pieds un lion et la couronne de Castille. Cette insulte à l'Espagne eut des conséquences funestes ; le 4, au matin, un grand nombre d'Espagnols de toutes classes se promenaient sur la place publique en témoignant hautement leur indignation. On rendit compte au gouvernement de la sensation que cette allégorie injurieuse avait causée parmi les Espagnols et leur projet de la briser, et il se décida à l'enlever vers les onzes heures du matin ; mais les esprits étaient déjà irrités, et le soir même le feu fut mis à la colonne où avait été placé l'emblème humiliant pour l'Espagne.

» Le 5, à 8 heures, au moment où la place était envahie par la foule, on entendit retentir le cri de *Vive l'Espagne* ! Des soldats de la troupe de ligne espagnole s'emparèrent du drapeau castillan, qui était arboré à côté de celui de la république, brisèrent les colonnes, les lanternes et tous les autres objets qui décoraient la place, tuèrent trois hommes et promenèrent la bannière castillane par toutes les rues aux cris de *Vive l'Espagne* ! Ils ne se retirèrent qu'à deux heures du matin. Le gouverneur, loin de les punir, appela plusieurs de ces soldats et leur dit que ce n'était pas sa faute si l'on avait placé en public les emblèmes qui avaient occasionné leur mécontentement. »

UN NAUFRAGE. — Le brick français du commerce *le Zéphir*, de 120 tonneaux, capitaine Frédéric Vincent Conteur, venant de Cette, avec un chargement de vin, s'est perdu le 23 février, à dix heures du matin, dans le sud d'Ouessant, par un temps de brume très épaisse.

Ce navire, qui était destiné pour Brest, était monté par onze hommes d'équipage : il était parti de Cette le 18 janvier. Immédiatement après le naufrage, *le Zéphir*, qui faisait beaucoup d'eau et menaçait de sombrer, a été abandonné par l'équipage, qui s'est réfugié dans un petit canot du bord et a pu gagner Ouessant, où l'hospitalité que l'on doit au malheur lui a été accordée avec un empressement qui fait honneur à la population généralement pauvre de cette île.

Le lendemain, 24 février, *le Zéphir*, porté par les courants et la marée, qui est une des plus fortes de l'année, est venu se briser à la côte.

A VOLEURS, VOLEUR ET DEMI. — Il y a quelques jours, dit le *Droit*, des agents du service de sûreté arrêtèrent dans la rue Neuve-des-Petits-Champs deux voleurs qui venaient d'enlever un ballot à l'étalage d'un marchand de draps. Ces voleurs avaient deux complices qui, quoique présents, échappèrent aux agents, trop peu nombreux pour les poursuivre.

Des recherches furent aussitôt ordonnées pour arriver à la découverte de ses complices. Elles n'ont pas été infructueuses ; car avant-hier, ils venaient rejoindre leurs camarades au dépôt de la Préfecture de police. L'interrogatoire auquel les uns et les autres furent soumis, avait fait penser qu'ils devaient avoir un cinquième complice. D'autres indices confirmèrent cette supposition ; ce cinquième complice a été arrêté à son tour. C'est un jeune artilleur, en congé en ce moment à Paris ; il est âgé de vingt-deux ans.

Non content de voler avec ses camarades, il les volait eux-mêmes en leur faisant croire qu'il était employé à la Préfecture et en prélevant sur eux un impôt sous peine de les dénoncer.

Ce moyen consistait à leur laisser entrevoir le coin d'une carte jaune imprimée qu'il portait dans sa poche de côté, et qu'il disait lui avoir été délivrée par la Préfecture de police.

Cette carte était tout bonnement une adresse imprimée d'un marchand de nouveautés. Les cinq voleurs, tous hommes grands et vigoureux, et n'ayant guère plus de vingt ans, ont commis dans ces derniers temps plusieurs vols aux étalages des marchands de draps et de nouveautés des environs du Palais-Royal. Leur force et leur agilité leur permettaient d'enlever rapidement les ballots les plus lourds et de disparaître aussitôt.

UNE VICTIME DE L'AVERSION. — On écrit de Beauvais à l'*Echo de l'Oise* :

« Une scène fâcheuse a eu lieu ces jours derniers à l'hospice des pauvres.

» Depuis longtemps un vieillard de mœurs fort paisibles avait été pris en aversion par ses camarades, qui le soupçonnaient de rapporter à la supérieure les secrets de la chambrée. Dans la soirée de lundi, sur les sept heures, au moment du coucher, et lorsque le vieillard était dans son lit, deux de ses camarades de chambrée se jetèrent sur lui à l'improviste, le saisirent à la gorge, et tentèrent de l'étrangler.

» Le vieillard n'a pu opposer qu'une faible résistance, et personne ne venait d'abord à son secours.

» Un troisième, au contraire, semblait exciter les assaillants. Enfin un des pauvres, voisin de son lit, vint s'interposer. Le vieillard échappa des mains des assaillants après avoir mordu le doigt de l'un d'eux. Il courut tout tremblant informer la supérieure, qui se transporta au dortoir. Sa présence ne suffit pas pour rétablir l'ordre. On envoya chercher immédiatement l'administrateur qui habite le plus près de l'établissement.

» M. le comte de Salis arriva, et au bout de quelques instants l'ordre parut rétabli. Mais après son départ, on entendit encore, pendant la nuit, des vociférations contre le vieillard qu'on avait eu soin de placer à l'infirmerie.

» Un rapport circonstancié fut adressé à l'administration par la directrice. Celui qui avait joué le rôle d'instigateur, effrayé du tour que prenait l'affaire, déclara, jeudi dernier, à ses camarades qu'il n'attendrait pas l'instruction, et qu'il allait se tuer. Il sortit après ce propos, armé d'un rasoir. La supérieure fut aussitôt avertie. Elle courut chercher cet homme et fut quelque temps sans découvrir où il se cachait, personne ne le sachant. Elle le trouva dans les lieux d'aisance, les mains ensanglantées, avec une large blessure au bas-ventre. Interpellé par la supé-

[illegible] **volé les objets précités dans l'église de l'Isle (Vaucluse) durant la nuit du 25 février. C'était lui également qui, dans le courant de janvier, avait dérobé des vases sacrés dans l'église de Lorgues.**

UN CHIEN QUI N'EST PAS L'AMI DE L'HOMME. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : Le chien de M. Egouin a fait des siennes le 1er janvier dernier. Dans un moment de gaieté un peu trop expansive, il a déchiré à belles dents la robe de Mlle Lescure, le jupon de Mme Lescure, et le pantalon de M. Lescure. Malheureusement ses dents ne se sont pas arrêtées à la surface, et la cuisse de l'enfant, le genou de la maman et le mollet du papa en ont ressenti les atteintes. De là, citation de M. Egouin devant la police correctionnelle (8e chambre), sous la prévention de blessures par imprudence.

Un grand nombre d'habitants de Belleville, lieu de la scène, ont été appelés en témoignage par les deux parties pour éclairer le tribunal sur le plus ou moins de douceur du quadrupède.

Le premier témoin entendu est M. Klein.

M. le président. — Que savez-vous des blessures faites par le chien du sieur Egouin aux sieur et dame Lescure et à leur fille ?

Le témoin. — Le jour en question, j'étais à Rouen, ce qui fait que je n'ai pu rien voir.

M. le président. — Vous connaissez le chien du sieur Egouin ?

Le témoin. — J'ai cet honneur-là.

M. le président. — Eh bien ! est-il méchant, dangereux ?

Le témoin. — Oh ! pas du tout... c'est un animal très doux : seulement, comme il faut passer devant sa niche pour aller au puits, il faut toujours prendre un bâton.

La fille Catherine, domestique.

M. le président. — Avez-vous vu le chien du sieur Egouin mordre la fille Lescure ?

Le témoin. — J'ai entendu la petite crier et le chien aboyer ; mais je ne me suis pas dérangée, parce que je me suis dit : Allons, bon ! v'là le chien du voisin qui fait encore de ses farces.

M. le président. — Ce chien est donc méchant ?

Le témoin. — Pas méchant du tout.

M. le président. — Cependant, d'après ce que vous disiez, il paraîtrait qu'il a déjà mordu quelques personnes.

Le témoin. — Ah ! oui, il mord comme ça quelquefois, quand l'idée lui en prend ; mais il n'est pas méchant pour ça.... c'est des caprices d'animal.... Moi, je sais bien que tous les jours je lui porte des os et qu'il ne me dit jamais rien.

Le petit Michon, âgé de douze ans. — Le chien de M. Egouin est méchant tout plein.... j'en ai bien peur.

M. le président. — Est-ce qu'il vous a mordu ?

L'enfant. — Non, monsieur, mais il a voulu.... par bonheur que je m'ai sauvé et qu'il était attaché.

M. le président. — Pourquoi a-t-il voulu vous mordre ? Est-ce que vous l'aviez asticoté ?

L'enfant. — Je lui avais un petit peu tiré la queue en l'appelant *obelkader*.

Le sieur Grosire, marchand de vins. — Moi, d'abord, je ne sais rien de rien, et je ne conçois pas qu'on dise des choses sur le compte du chien de M. Egouin... Il est doux comme une tourterelle.

M. le président. — Le sieur Egouin est une de vos pratiques ?

Le témoin. — Certainement, et son chien aussi... Jamais il n'a fait de mal à personne à la maison.

Le sieur Lescure. — Je crois bien ! quand M. Egouin emmène son chien il le musèle toujours.

M. le président. — Cela est-il exact, sieur Grosire ?

Le sieur Grosire. — Oui, monsieur le président.

Quatre autres témoins sont entendus : deux d'entre eux affirment que le chien de M. Egouin est le plus doux des animaux ; les deux autres déclarent que c'est le plus hargneux des boule-dogues.

M. le président. — Sieur Egouin, votre chien a fait des blessures à la jeune Lescure et à ses père et mère.

Le prévenu. — Monsieur le président, c'est moi qui a élevé mon chien ; quand je l'ai eu il n'était pas plus gros qu'une pomme de terre.

M. le président. — Cela ne nous prouve point qu'il n'ait pas fait les blessures dont il s'agit.

Le prévenu. — C'est pour vous dire que l'ayant élevé, je lui ai formé le caractère, et qu'il ne dirait pas plus haut que son nom à un enfant... Seulement il est un peu susceptible, et les enfants de la maison sont toujours à lui donner un tas de noms, que cet animal en est molesté.

M. le président. — Quand on a un chien dangereux, on l'attache dans un lieu isolé ; et il paraît que pour aller dans le jardin il faut passer devant sa niche ?

Le prévenu. — Il dort toute la journée, vu qu'il monte sa garde toutes les nuits... Si on le réveille, c't'animal, ça le chagrine.

Le sieur Lescure conclut en 1 000 francs de dommages-intérêts.

Le tribunal condamne le sieur Egouin à 16 francs d'amende et 100 francs de dommages-intérêts.

DIOGÈNE. — Le drame si intéressant de M. Félix Pyat vient de paraître à la librairie Pagnerre, rue de Seine, au prix de 1 fr. 50 c. — Nous ne doutons pas que *Diogène* n'obtienne à la lecture le même succès qu'à la représentation.

Sous ce titre : RÉVEIL DE LA POLOGNE, et avec cette épigraphe de Lamennais : *Dors en paix, ma Pologne, car ce qu'ils appellent ta tombe, moi je dis que c'est ton berceau*, M. Aug. Legallois, éditeur de la *Vérité*, etc., publie un recueil de tous les documents qui nous sont parvenus sur l'insurrection polonaise, extraits des journaux la *Réforme*, la *Démocratie pacifique* et traductions des feuilles allemandes, lettres particulières, proclamations, actes du gouvernement provisoire, état de la Pologne dans toutes ses parties, d'après les nouvelles les plus récentes, le tout précédé d'une histoire populaire des guerres de la Pologne pour son indépendance politique, religieuse et sociale, et d'une appréciation des événements actuels et de leur portée.

La première partie est en vente au prix de 25 centimes chaque livraison, dont cinq centimes au profit de la souscription polonaise ouverte dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*.

Les deux premières livraisons paraîtront lundi chez tous les libraires.

Du Compagnonnage. (1)

SON ORIGINE, LE ROI SALOMON, MAITRE JACQUES, LE PÈRE SOUBISE.

En France, sous l'ancien régime, les membres de la classe ouvrière se distinguaient en trois catégories : les apprentis, les compagnons, les maîtres. L'admission à la maîtrise, indépendamment

[illegible] leur dire a du moins le mérite de la poésie, que le compagnonnage avec les symboles qu'il a toujours conservés depuis fut institué sous le règne de Salomon au moment où, pour construire le Temple, on réunit de toutes les parties de l'Orient une véritable population de maçons, de menuisiers et de couvreurs, soumis à la direction de l'architecte Hiram.

Parmi ces travailleurs il y avait peu de charpentiers, attendu que les édifices orientaux terminés en terrasse n'ont pas besoin de ces solives qui soutiennent chez nous la toiture. Voilà pourquoi, disent les compagnons, les charpentiers ne figurent pas en nom dans les associations primitives.

Suivant la tradition, le roi Salomon donna d'abord le *devoir*, c'est-à-dire le Code du compagnonnage aux tailleurs de pierres. Quittant la Judée et parcourant toutes les contrées, ils ont conservé jusqu'à nos jours le titre de *compagnons étrangers*.

Soit que cette association remonte sans interruption à la construction du Temple, soit qu'elle ne date que du retour des croisades, moment où le nom de Jérusalem frappa plus vivement que jamais les imaginations occidentales, il est certain que les tailleurs de pierres furent unis les premiers par les liens du compagnonnage, et prirent le titre d'*Enfants de Salomon*, titre que partagèrent plus tard, avec eux, les menuisiers ou *charpentiers en menu*, et les serruriers ou forgerons ; les compagnons de ces deux dernières professions s'intitulèrent aussi *Compagnons de la liberté*. Dès-lors, la branche la plus ancienne du compagnonnage, la famille des *Enfants de Salomon*, est constituée.

Enfants de Salomon	Compagnons étrangers *tailleurs de pierres, surnommés les loups*	
	Compagnons de liberté	*Menuisiers.*
		Serruriers et forgerons.

Si l'union, l'accord, la fraternité sont un besoin pour le cœur de l'homme, il aime aussi l'antagonisme, la rivalité, la lutte.

En face des *Enfants de Salomon* le moyen-âge vit s'organiser un compagnonnage différent. Un certain nombre de tailleurs de pierres, de menuisiers, de serruriers et forgerons se séparèrent de leurs frères et mirent leur association naissante sous la protection des Templiers. Le dernier grand-maître de cet ordre, Jacques Molay, leur donna un devoir nouveau ; sur l'arbre du compagnonnage une nouvelle branche était greffée.

Enfants de maître Jacques	Compagnons passants *tailleurs de pierres, surnommés loups-garous.*	
	Compagnons du devoir	*Menuisiers.*
		Serruriers et forgerons.

Le compagnonnage ne s'étendit originairement qu'aux professions nécessaires à la bâtisse et préparant la pierre, le bois ou le fer pour la construction des édifices. Ces industries étaient les plus importantes de toutes au moyen-âge, qui avait besoin de créer des villes dans l'Europe, dévastée par les barbares, et qui élevait au Dieu des chrétiens tant de cathédrales encore admirées. On ne trouve dans le compagnonnage primitif aucune mention des charpentiers. Ils étaient confondus avec les *charpentiers en menu*, véritables sculpteurs en bois, artistes habiles qui méprisaient la fonction d'équarrir des solives et de les ajuster, et qui se jugeaient seuls dignes de représenter le travail sur bois.

Cependant, avec le temps, les charpentiers *de haute futaie* devinrent géomètres, mécaniciens, artistes eux-mêmes, et se distinguèrent par de si merveilleuses productions, qu'il devint impossible de leur refuser le droit d'exister comme société distincte. Vers le douzième siècle, le père Soubise, moine bénédictin, organisa en société les charpentiers du devoir ; ils se sont appelés compagnons *Drilles* ou *bons Drilles*.

Dès lors le compagnonnage a trois grandes ramifications : les *Enfants de Salomon* ou *Compagnons de liberté*, revendiquent la généalogie la plus ancienne ; les *Enfants de maître Jacques* et les *Enfants du père Soubise* sont frères et peuvent être réunis sous la dénomination de *Compagnons du devoir*.

Les compagnons du devoir, considérant comme une défaveur leur origine moderne, et voulant se rattacher à Salomon aussi bien que les compagnons de liberté, ont cessé de voir dans maître Jacques un templier, dans le père Soubise un moine ; et voici comment ils ont transformé la biographie de ces deux personnages :

« Maître Jacques, un des premiers maîtres de Salomon et collègue d'Hiram, naquit dans une petite ville des Gaules, nommée Carte, aujourd'hui Saint-Romili (1). Dès l'âge de quinze ans il voyagea dans la Grèce, alors le centre des beaux-arts, où il se lia étroitement avec un philosophe d'un génie distingué, qui lui enseigna la sculpture et l'architecture... Ayant appris que Salomon avait fait appel à tous les hommes célèbres, il passa en Egypte et de là à Jérusalem ; il ne fut pas d'abord distingué parmi les ouvriers ; mais ayant reçu du premier maître l'ordre de faire deux colonnes, il les sculpta avec tant d'art et de goût, qu'il fut reçu *maître*..... Après la construction du Temple, plusieurs maîtres, désirant retourner dans leur patrie, quittèrent Salomon, comblés de bienfaits. Maître Jacques et maître Soubise revinrent dans les Gaules ; ils avaient juré de ne jamais se séparer ; mais bientôt maître Soubise, dont le caractère était violent, devint jaloux de l'ascendant que maître Jacques avait acquis sur leurs disciples et de l'amour qu'ils lui portaient, se sépara de lui et

---

(1) Les sources auxquelles nous avons puisé nos renseignements sont le *Livre du compagnonnage*, la *Biographie de l'auteur du Livre du Compagnonnage*, l'*Histoire d'une scission dans le compagnonnage*, trois productions de M. Agricol Perdiguier ; *de la Réforme des Abus du compagnonnage*, par M. Pierre Moreau. Nous avons lu avec intérêt et profit deux articles de M. Henri de Riancey, publiés dans le *Correspondant*, numéros des 10 et 25 octobre. Ils sont intitulés : *Du Compagnonnage, son passé, son présent et son avenir*.

(1) Voyez le *Correspondant* du 10 octobre.

conversations.

La presse parisienne tout entière consacre ses colonnes à raconter les détails de ce drame sanglant, et à exciter les sympathies pour la cause polonaise. Il n'est plus question de chemins de fer et d'agiotage, et les mesquines discussions de nos chambres disparaissent devant ce grand intérêt national et européen. Les plus serviles, les plus corrompus eux-mêmes sentent tressaillir quelque chose au fond de leur conscience, et n'osent pas troubler ce concert unanime en faveur de la Pologne.

Nous nous trompons; tandis que la presse française manifeste de toutes parts ses sympathies pour la cause polonaise, il s'est trouvé un journal qui n'a pas craint de poursuivre la Pologne de ses honteuses calomnies. Nous avons dénoncé souvent l'extrême corruption où est tombée une partie de la presse, nous ne sommes pas suspects d'illusion sur certaines probités, mais nous le disons en toute franchise, nous n'aurions jamais pensé que l'impudeur et le cynisme pussent être poussés jusqu'au degré où nous les voyons aujourd'hui.

Ce n'était point assez que d'ériger en théorie la vénalité des écrivains à propos des chemins de fer et autres questions de ce genre, il fallait encore faire métier et marchandise de tout ce qu'il y a de plus sacré au monde, le patriotisme, le dévouement à l'indépendance nationale, le martyre d'une nation qui combat et meurt pour la justice et la liberté.

Eh quoi! lorsque les agioteurs et les banquiers, hommes qui ont un écu à la place du cœur, sentent cet écu lui-même remuer, lorsque les juifs, ces rois de notre époque, qui n'ont pas de nation, créditent l'insurrection polonaise, des publicistes parisiens, qui se disent les continuateurs de la révolution de 89, osent jeter l'insulte aux héroïques défenseurs de la plus sainte des causes, et cherchent à accabler ces glorieux martyrs de l'indépendance nationale, dont tout le monde admire le courage et désire le triomphe! Nous ne chercherons pas à faire rougir ces gens-là, nous savons que, depuis long-temps, ils ont perdu toute pudeur; mais nous devons le dire hautement: les publicistes dont la plume a osé écrire les articles sur la Pologne que le public a lus ces jours-ci avec indignation dans le journal dont nous parlons, ces publicistes n'ont ni le cœur, ni l'esprit français; la presse entière doit les renier. Ces articles seraient une honte pour elle, si elle ne les repoussait avec dégoût.

Un autre journal encore a osé attaquer la cause polonaise. A travers les ambages et les circonlocutions d'une politique ambiguë et qui semble avoir honte d'elle-même, il est évident que ce journal est hostile à la Pologne. Il semble désirer que l'ordre règne à Cracovie, comme il a régné en 1831 à Varsovie. Il affecte de ne pas se souvenir des traités de 1815, qui ont constitué la Pologne, et de ne pas voir que la cause polonaise est *légitime* dans toute la force de ce mot. On était en droit de s'attendre à une toute autre attitude d'une feuille qui se dit catholique. Cette feuille ne voit-elle pas qu'elle compromet ainsi son parti, qu'elle le tue? Quelle opinion a-t-elle donc de l'intelligence de la France? Et, au moment où la Pologne fait un appel aux nations, au moment où les peuples qui ont foi en la justice doivent se lever pour leur porter secours et leur apporter leur concours moral dans le combat pour la justice et la liberté, et de les aider à vaincre. Trêve donc à tous les dissentiments! Unissons-nous pour le but généreux que nous voulons atteindre; formons un seul faisceau, une phalange compacte de secours, et ne demandons pas à ceux qui viennent en aide aux Polonais: quelle est votre opinion politique ou religieuse? Ne perdons pas notre temps à discuter, tandis que la Pologne combat. Que la France se prononce et s'écrie comme un seul homme: *Vive la Pologne!* Qu'elle ose mettre sa volonté dans la balance où se pèsent les destinées de l'Europe! Que la France, si abaissée, se relève en secourant la Pologne, en lui rendant la nationalité et la vie!

RÉVOLUTION POLONAISE. — SOUSCRIPTION NATIONALE.

La *Démocratie pacifique*, 200 fr.; M. Harel, ancien officier qui s'est battu pour la liberté de 1792 à 1798, 100 fr.; M. Bertin V., 5 fr.; M. Pellarin, 5 fr.; M. Rebière et ses amis, 16 fr.; M. Ch. B., 5 fr.; M. G., 25 fr.; M. L., 10 fr.; M. A. Toussenel, 10 fr.; M. F. V., 5 fr.; M. François, 1 fr. 50; M. B., 2 fr.; un anonyme, 1 fr.; M. M......, 1 fr.; M. V. Considerant, 10 fr.; M. J. Duval, 5 fr.; M. A. Bureau, 5 fr.; M. F. Cantagrel, 5 fr.; M. V. Hennequin, 5 fr.; M. A. Colin, 5 fr.; M. D. Laverdant, 10 fr.; M. E. D. G., 50 fr.; M. le docteur Bixio, 100 fr.

Total, 581 fr. 50.

Les journaux de Paris qui, à notre connaissance, ont déjà ouvert une souscription dans leurs bureaux, sont les suivants: le *National*, la *Réforme*, le *Courrier français*, l'*Union*, la *Fraternité*, et le journal *les Ecoles*.

Au rédacteur,

La Pologne reprend les armes pour la cause sainte de la nationalité; le cri de liberté qu'elle vient de pousser en se levant, a ébranlé l'Europe; les enthousiasmes de 1831 se réveillent, des souscriptions s'organisent de toutes parts; les étudiants ne manqueront pas de s'associer à ce mouvement généreux.

Veuillez annoncer qu'une souscription est ouverte au bureau du journal *les Ecoles*, rue Saint-Jacques, 51.

Agréez, etc. Le comité du journal *les Ecoles*.

Insurrection polonaise.

Le *Débat social* de Bruxelles publie un manifeste des Polonais adressé au peuple prussien, manifeste resté inconnu jusqu'à présent. Les dispositions du gouvernement prussien à l'égard de l'insurrection polonaise sont encore au moins douteuses. Le gouvernement provisoire de Cracovie offre la paix au cabinet de Berlin, respecte ses agents et ses aigles. Cette conduite nous paraît sage. Le manifeste que nous avons sous les yeux ne respire pas les mêmes sentiments. Il est vrai qu'il ne sort pas de la même source: il a été fait par les Polonais en exil, et il porte la date du 29 novembre 1845.

En présence de cette contradiction, nous croyons devoir nous borner à extraire de ce manifeste les passages suivants:

Depuis que, sous le règne de Pierre Ier, la Russie entra dans le système des états européens, le seul but de sa politique, ainsi que chaque page de son histoire nous le démontre, fut l'asservissement de deux parties du monde sous son sceptre; et ce qu'elle ne put conquérir par la force ouverte, elle chercha à se l'approprier par la ruse; là où elle ne put dompter la plus naturelle et plus puissante économie, et la Pologne fut déchirée en lambeaux.

Est-ce donc que la Prusse est encore aujourd'hui tellement faible qu'il lui faille, dans l'intérêt de sa conservation, adopter une voie à laquelle répugneraient même sa conscience et le sentiment de son honneur? — Est-ce donc encore aujourd'hui qu'il lui faudrait des conquêtes au dehors pour pouvoir se consolider au dedans? — C'est autre chose que vous dictent la conscience de votre existence nationale et le spectacle de la position qu'elle occupe. La Prusse tient une place distincte et assurée parmi les grandes puissances de l'Europe, elle occupe une position inattaquable et puissante sur le territoire allemand, et son accroissement politique ne dépend plus que du développement spontané de ses forces et de ses moyens internes et propres. Cette position, elle la conquit dans sa lutte pour l'indépendance de l'Allemagne; pour s'y maintenir, il lui faut avant tout, non la continuation d'une politique égoïste de dynastie et de famille, telle qu'elle peut convenir à Vienne, mais la représentation et l'affermissement de la nationalité et de l'unité nationale allemande, qui trouve en elle son centre et sa directrice. Combien donc est contre nature l'alliance entre l'Etat prussien, ce levier du progrès national allemand en sagesse et en politique, entre l'Etat qui plus que tout autre trouve un point d'appui dans l'intelligence et son libre développement chez le citoyen, et entre la Russie dont la force brute et la suppression de tout élan intellectuel ou moral constituent le principe et qui, partout où son sceptre de fer peut atteindre, opprime les droits de la nation, de la famille et de la conscience, et rabaisse l'homme au rang de l'inerte machine! Non, jamais le sentiment de votre honneur national, jamais l'esprit d'une franchise toute allemande qui vous anime ne consentiront, sans se faire la plus pénible violence, à une alliance qui, vous transformant en instruments volontaires de la tyrannie russe, marquerait du sceau du mensonge et de l'hypocrisie toute votre vie politique intérieure, tous vos efforts en faveur de la civilisation et du droit, tout ce qui constitue votre nationalité, tout votre zèle pour la religion et la liberté de conscience, enfin tout ce qui sert de base à la haute position que vous occupez parmi les races de l'Allemagne ainsi que parmi les peuples de l'Europe.

. . . . Nous vous offrons aujourd'hui la main pour une plus noble fraternisation, qui vous fournira l'occasion de prouver que réellement et sérieusement vous êtes *tels* que vous voulez le paraître aux yeux de l'Europe. Laissez-vous avant tout assurer que *nous sommes pénétrés de l'inébranlable croyance que les forces de notre peuple seront suffisantes pour rompre les chaînes de nos tyrans. Tout ce que nous vous demandons consiste donc en une assistance morale de votre part*: non certes, une froide et égoïste neutralité, mais une sympathique et fraternelle bienveillance pour notre peuple lorsqu'il se lèvera encore pour reconquérir ses droits dans une lutte à mortelle outrance. Nous vous adressons cet appel, parce qu'il nous est bien connu qu'il y en a *beaucoup* parmi vous dont les convictions intimes se révoltent contre les forfaits de votre cabinet; *beaucoup* qui, aux yeux de l'Europe du dix-neuvième siècle, rougissent de l'opprobre que l'inique brigandage politique du dix-huitième s, par l'intermédiaire de vos dominateurs, légué à la Prusse d'aujourd'hui. Vous êtes fiers de la toute-puissance que l'opinion publique, en dépit des chaînes dont on veut la charger, a conservée parmi vous: eh bien! c'est à elle que nous en appelons, au nom même de vos vrais intérêts! — Nous voudrez-vous entendre?

Encore un coup-d'œil sur l'avenir! — Quel que doive être le résultat de notre lutte, votre hostilité à notre égard ne saurait jamais vous valoir que malédiction et malheur. Succombons-nous, ce sera vous qui vous trouverez

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LUNDI 9 MARS 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON: *L'Oncle de Normandie*, comédie en 3 actes et en vers, par M. Mary Lafon; *Un Rêve*, comédie en un acte, par M. Leonce. — VAUDEVILLE: *Un Mari perdu*, vaudeville en 2 actes, par MM. Paul de Kock et Varin. — PORTE-SAINT-MARTIN: *Michel Brémont*, drame en 5 actes, par M. Viennet.

Il y a dix mois, nous applaudissions au *Chevalier de Pomponne*, de M. Mary Lafon, comédie leste, vive, pétillante d'esprit, dont le dénouement seul laissait à désirer et n'était pas tout-à-fait conforme aux règles de la vraisemblance. Aujourd'hui, le nom de M. Mary Lafon reparaît sur les affiches de l'Odéon, et nous applaudissons encore. *L'Oncle de Normandie* est comme le *Chevalier de Pomponne*, une pièce finement écrite et pleine de charmants détails. Dans ces deux œuvres, d'ailleurs, la critique sociale est abordée. Le *Chevalier de Pomponne* était la satire des financiers, l'*Oncle de Normandie* s'attaque bravement aux avocats, ces autres rois de notre société corrompue.

Un jeune homme, Henri (Delaunay), vit à Paris sans famille, mais on sait qu'il possède en Normandie un oncle riche à millions, véritable successeur des oncles d'Amérique. Cet oncle est vieux, quelle félicité! goutteux, que d'espérances! asthmatique, c'est de l'or en barre.

Sur la réputation de cet excellent oncle, une famille d'intrigants s'empare du neveu. On le flatte, on le caresse. Admis dans l'intimité d'un avocat, M. Dulac (Rogert), notre Henri est traité en fils par Mme Dulac, et accepté pour futur par leur fille Géraldine (Mlle Martine).

L'oncle de Normandie (Mauzin) est informé de tout. Il apprend qu'on spécule sur ses millions, sur sa vieillesse et que son neveu est pris comme une alouette au miroir. Afin de sauver ce jeune homme, l'oncle arrive à Paris, est parfaitement reçu par la famille Dulac, dont il met le désintéressement à l'épreuve en annonçant qu'il va se marier et qu'il compte avoir beaucoup d'enfants (les vieux maris en ont toujours). Cette déclaration renverse la spéculation matrimoniale des Dulac comme un château de cartes. Mais après la première surprise, ils se retrouvent sur leurs pieds.... Si Géraldine, au lieu du neveu, épousait l'oncle de Normandie? La jeune personne accueille avec empressement l'espoir d'être bientôt veuve et millionnaire; elle donne son consentement et ne traite plus qu'avec froideur le pauvre Henri qui s'éloigne de la capitale entièrement désabusé. L'oncle reste en gage; il faut qu'il épouse, et nous aurions voulu, pour le soustraire à l'accomplissement de sa promesse, M. Mary Lafon fit jouer quelque ressort ingénieux, mais dans l'*Oncle de Normandie* comme dans le *Chevalier de Pomponne*, le dénouement est le côté faible. L'oncle, sur le point de signer le contrat et tenant déjà la plume, feint d'éprouver une violente attaque de goutte, il pousse des cris aigus, on l'emporte dans sa chambre d'où il gagne la diligence en laissant à la famille Dulac un ironique adieu.

La pièce a réussi; aucune des attaques qu'elle renferme contre les vices de la civilisation n'a été perdue pour le public. Il est temps pour les idées sociales de se montrer sur la scène, et c'est surtout à l'Odéon, en présence d'une jeunesse généreuse, ennemie de la corruption, amie de tous les progrès, en face du parterre qui applaudit Diogène, que l'enseignement socialiste doit se produire avec confiance.

Nous félicitons M. Mary Lafon d'avoir combattu en face le marchand de paroles, qui apporte à la défense de tous les principes, de toutes les causes, une chaleur factice et un enthousiasme de commande; la mère qui cherche pour sa fille, non pas un époux sympathique et dévoué, mais un époux lucratif; la fille, qui accepte ce honteux marché, et qui aime un jeune homme, non pour ses qualités personnelles, mais pour les infirmités d'un vieil oncle. Cependant M. Mary Lafon est un peu *socialiste sans le savoir* et à côté d'excellentes tendances il a laissé dans sa pièce l'empreinte de préjugés qui font tache.

Pourquoi, par exemple, ridiculiser l'avocat au moment où il vient de remplir une des fonctions les plus honorables de sa profession, en plaidant en cour d'assises, c'est-à-dire en défendant un accusé gratuitement et d'office? Pourquoi railler la joie qu'il éprouve d'avoir enlevé un acquittement difficile? Les doctrines de la répression, de la compression, ont assez de partisans, la geôle possède assez d'apologistes sans qu'un jeune écrivain vienne répéter des plaisanteries peu neuves sur les forçats libérés rendus à la société, et sur les circonstances atténuantes; trop de crimes sont le résultat de la misère, trop de récidives sont enfantées par un régime pénitentiaire imprévoyant, pour qu'on ait bonne grâce à persiffler l'avocat qui dispute au ministère public la liberté ou la vie d'un malheureux. C'est à la cour d'assises que la mission de l'avocat se relève. Ridiculisez-le si vous voulez son intervention dans les affaires civiles, ses consultations qui divisent les ménages, et d'une mésintelligence passagère font naître une séparation de corps; les distinctions subtiles par lesquelles il se justifie d'accepter toutes les causes, prétendant que l'une est contestable en *fait*, mais invincible en *droit*, que telle autre, inévitablement perdue, si l'on juge selon la lettre des lois, devient excellente grâce aux circonstances dont elle est environnée. Il serait curieux encore de nous montrer l'avocat demandant la nullité d'un testament et débutant par ce pompeux exorde:

« Si les dernières intentions des mourants sont sacrées, si leur volonté doit être respectée par la magistrature de tous les peuples, c'est à condition que » cette volonté sera éclairée, qu'elle sera libre et qu'elle » se manifestera par les signes les plus certains. Or, » malheureusement la captation, le dol, la violence font » presque toujours élection de domicile au chevet du » mourant et du vieillard. Ces hideux vampires assiègent l'homme au moment où son intelligence s'éteint, où sa volonté chancelle, et par respect pour les » morts eux-mêmes, les tribunaux devraient casser la » presque totalité des testaments. »

Le lendemain, le même avocat plaide pour soutenir la validité d'un testament et pour en obtenir la confirmation; il s'écrie alors de sa plus belle voix de basse-taille:

« Chez tous les peuples, la volonté des mourants a » été considérée comme une loi sacrée, inviolable; les » Romains l'ont dit en termes formels: *Dicat testator* » *et erit lex.*

» C'est donc avec le plus grand étonnement, avec la » plus profonde douleur que nous entendons mettre » en question la validité d'un de ces actes solennels » dans lesquels se résument les intentions de toute » une existence, d'un acte que l'homme accomplit » dans la plénitude d'une raison mûrie par l'expérience » et illuminée déjà par les clartés de l'autre vie. Par » respect pour la mémoire des morts, les tribunaux ne » devraient jamais permettre qu'on vînt incriminer et » discuter publiquement l'expression de leur volonté » dernière. »

Nous ne trouvons pas que M. Mary Lafon, en s'attaquant à l'avocat, type ridicule à beaucoup d'égards, ait frappé sur les vices réels et sur les vrais ridicules du barreau. Ce n'est pas au moment où il vient de briser des fers que l'avocat pose pour la caricature. Nous regrettons encore plus que l'auteur de l'*Oncle de Normandie* n'ait pas montré de sympathies au génie féminin qui cherche à s'émanciper. Rire des bas-bleus après avoir ri des acquittements et des avocats philanthropes, ce serait s'enrôler sous la bannière de l'immobilisme, si dans la pièce de M. Mary Lafon mille traits ne venaient attester les tendances généreuses de l'auteur; socialiste par le cœur, il a besoin seulement de quelques études pour l'être aussi par l'intelligence, et pour effacer de son esprit le dernier vestige des préventions civilisées.

Le personnage de Mlle Dulac a été conçu comme une critique de la femme qui lit beaucoup de romans et qui en fait un peu. L'idée, au fond, n'est pas libérale, et, dans la forme, elle prend tous les caractères d'une

pour celle de l'Europe.

Fait dans le pays de l'exil, le 29 novembre 1845.

(*Suivent les signatures.*)

L'intérêt principal des nouvelles qui nous arrivent aujourd'hui par les journaux allemands se concentre sur un combat qui aurait eu lieu entre les troupes autrichiennes et les insurgés de Cracovie près de Podgorze.

D'après une lettre de Vienne, du 1er mars, publiée par la *Gazette d'Augsbourg*, le général autrichien de Collin se serait porté, le 26, de Wodowice, où il s'était tenu depuis l'évacuation de Cracovie, vers Podgorze. Son corps d'armée, composé de cinq bataillons d'infanterie de Schmeling, d'un bataillon d'infanterie de Furstewerfler, d'un bataillon de milice, d'un escadron de chevau-légers et d'une demi-batterie, se serait trouvé le 27 au soir devant Podgerze. Le combat, engagé immédiatement, serait surtout devenu sanglant au moment où les insurgés, sortant par une porte de Cracovie, s'étaient jetés sur le derrière de l'ennemi. Le correspondant viennois de la *Gazette d'Augsbourg* suspend là son récit. Il se contente seulement de dire qu'une partie des troupes du général de Collin devait entrer le lendemain, c'est-à-dire le 28, à Pogdorze.

Le *Journal allemand de Francfort* reproduit la même lettre et la date, pour lui donner probablement plus d'authenticité, du 27, de Podgorze, c'est-à-dire le jour même du prétendu combat.

Or, la *Gazette d'Augsbourg* contient une autre lettre datée également des frontières de Cracovie du 26, qui annonce positivement que le général de Collin était toujours à Wodowice où il attendait des renforts.

Quoi qu'il en soit il est à présumer que si le combat a eu lieu, l'issue n'aurait été rien de moins que favorable aux Autrichiens, puisque la *Gazette d'Augsbourg*, journal de la chancellerie de Vienne et le *Journal allemand de Francfort*, journal de la chancellerie de Saint-Pétersbourg, n'ont pas jugé à propos d'être plus explicites à cet égard.

D'ailleurs, lors même que les insurgés auraient été obligés d'évacuer Podgorze et même Cracovie, l'insurrection n'y perdrait rien ou peu de chose. Le caractère principal, dominant de cette insurrection, doit consister dans la mobilité des foyers révolutionnaires. Le gouvernement provisoire doit être à la tête des combattants plus encore qu'à poste fixe, dans telle ou telle ville. Si en 1830 on avait adopté cette tactique, la prise de Varsovie n'aurait pas marqué la dernière heure de la révolution.

Revenons aux faits. Il est plus que certain que jusqu'au 2, les insurgés étaient maîtres de la ville et du territoire de Cracovie, et qu'ils travaillaient à s'organiser. Les lettres particulières affirment qu'ils avaient une armée régulière d'environ 9 000 hommes et près de 20 000 hommes de milice.

Ce chiffre ne paraîtra pas exagéré si l'on pense que la population de la république de Cracovie dépasse un million, qu'elle est animée des meilleurs sentiments, et que le gouvernement provisoire est organisé de manière à pouvoir agir avec toute l'énergie nécessaire.

En effet, les journaux parlent d'une dictature qui aurait été confiée à l'un des signataires de la proclamation. Cette nouvelle n'a rien d'invraisemblable.

En tout cas, dictature ou triumvirat, le gouvernement provisoire de Cracovie maintient l'ordre, propage l'insurrection et lui gagne des bras et des sympathies. Un de ses actes porte l'émancipation

directeur de la police, qui prescrit des mesures de sûreté dictées par l'extrême inquiétude dans laquelle paraît être le gouvernement russe.

Pétition contre les excès de la Concurrence

ET EN FAVEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

La *Colonne et l'Observateur*, journal de Boulogne, accueille en ces termes la pétition :

La *Démocratie pacifique* vient de renouveler en termes clairs et positifs la demande d'enquête adressée il y a un an par la *Réforme* à la Chambre des députés. A en juger par les nombreuses adhésions des journaux de tous les partis, par la multiplicité des listes qui se couvrent rapidement de signatures, on peut prévoir que les partisans de l'organisation du travail grossiront encore leurs rangs, et que leurs vœux ne seront pas de ceux qui se perdent dans l'oubli. Chacun, à quelque opinion qu'il appartienne, comprend qu'il y a là un intérêt puissant d'avenir, un intérêt qui prime déjà tous les autres : aussi les conservateurs sages et éclairés, las de la politique d'inertie, se rangent des premiers au nombre de ceux qui ont à cœur de prévenir les révolutions en allant au-devant des réformes que la situation critique des travailleurs réclame.

Nous ne resterons pas étrangers à ce grand mouvement de notre époque, nous joindrons notre voix aux voix de ceux de nos confrères qui comprennent véritablement leur mission : nous dirons aux maîtres aussi bien qu'aux ouvriers, qu'ils ont besoin de l'ordre dans la liberté, et de garanties réciproques dans le travail et l'industrie; que ce besoin demande une prompte satisfaction et qu'ils doivent mettre au plus tôt leurs représentants en demeure d'y songer.

Des listes circulent en ville et des centaines de signatures les couvrent déjà ; nous engageons tous nos concitoyens à s'unir dans cette pensée féconde de l'organisation du travail en appuyant de leur vote la *demande d'enquête*.

Cette question d'avenir, comme nous l'avons déjà dit, intéresse toutes les classes de la société, aussi voyons-nous à la Chambre des pairs les hommes de la plus haute aristocratie se préoccuper vivement du sort des ouvriers. Un tel exemple doit couvrir de honte nos libéraux d'autrefois, qui sont devenus aujourd'hui *conservateurs-bornes*, et ennemis de tout progrès. (*Suit le texte de la pétition*).

Comptoir d'Albréda.

RAPPORT DU CAPITAINE PIJON.

Notre petit comptoir d'Albréda, sur la côte occidentale d'Afrique, semble être depuis quelque temps l'objet des convoitises des Anglais. Ce comptoir les gêne ; nous le concevons : il est situé sur la rive droite de la Gambie, un peu au-dessous de leur fort Saint James et à 30 ou 40 kilom. de leur établissement de *Saint Mary's Bathurst*, placé à l'embouchure de la rivière. L'abolition de la traite des noirs avait considérablement diminué l'importance d'Albréda ; mais, grâce à une culture nouvellement introduite avec succès dans ce pays, celle de l'arachide, ou pistache de terre (graine oléagineuse assez recherchée), ce comptoir est devenu depuis peu le centre de transactions commerciales dont l'importance augmente de jour en jour.

Ceci explique le désir que l'Angleterre aurait de nous dégoûter de ce poste.

Si nous ne considérions que la valeur actuelle de ce comptoir, peut-

quinze jours venait d'être établie à Sainte-Marie pour les navires venant de ce point, ce qui devait créer un retard important à ceux attendus.

La récolte d'arachides était moyenne en Gambie ; mais des marchés passés par des maisons d'Europe en vue d'une récolte supérieure, l'avaient absorbée et devaient mettre les correspondants résidents dans l'impossibilité de pouvoir les remplir tous. Il en était résulté sur cette marchandise une hausse de 25 à 30 cent. par boisseau. La valeur actuelle était de 2 fr. 75 c. le boisseau, contre traites sur des maisons solides, et 2 fr. 60 contre espèces, prix déjà très élevé, et encore présumait-on qu'avant la fin de la récolte le boisseau devait monter à 3 fr. Ces circonstances faisaient penser que les navires à venir se procureraient difficilement des chargements.

Je dois signaler maintenant un fait qui intéresse à un haut point, non seulement l'avenir de nos relations commerciales en Gambie, mais encore l'intégrité du territoire que nous y possédons et la dignité du pavillon national.

On sait que la possession d'Albréda, comprenant 300 toises carrées de terrain, nous fut concédée, pour y fonder un comptoir, par divers traités remontant à la fin du siècle dernier. Jusqu'à ce jour, nous n'y avions pas été inquiétés par les Anglais, possesseurs de Sainte-Marie-de-Bathurst, position qui commande l'entrée de la rivière et en rend tout le cours tributaire des Anglais. Mais depuis que la traite des arachides, par son extension toujours croissante, a donné à notre comptoir d'Albréda une valeur commerciale majeure, et créé une ressource à notre pavillon, les Anglais n'ont pu voir sans jalousie le développement de cette prospérité et les progrès de ce comptoir.

Tous les moyens ont paru d'abord bons aux Anglais pour arrêter cet essor. Le premier a été de forcer nos traitants à acheter au comptoir britannique la poudre et les armes qui forment les principaux objets de traque, et conséquemment à les surpayer, ce qui établit en faveur des traitants anglais un avantage matériel qui nous rend la concurrence bien difficile. Non contents de cet impôt, de ce monopole, les traitants anglais ont imaginé de venir établir leur *concurrence sur notre territoire même*, malgré les observations itérativement faites par l'autorité résidente de notre comptoir d'Albréda. Les Anglais ont eu l'audace d'envahir d'un côté environ 80 toises et d'un autre côté de 30 à 40 sur notre terrain, et d'y construire des factoreries, en signifiant, pour toute réponse aux protestations des résidents français, qu'ils ne reconnaissaient pas ce terrain comme propriété de la France.

Les résidents français se réunirent alors et adressèrent en commun une pétition au gouverneur du Sénégal pour lui dénoncer cette violation de territoire. Le gouverneur s'empressa d'envoyer en Gambie la canonnière l'*Alsacienne*, commandant Fournier, pour vérifier les faits. Ce navire arriva sur les lieux le 23 novembre 1845 ; l'officier qui le commandait mesura le terrain de nouveau, et trouva qu'en effet les traitants anglais avaient empiété sur notre territoire l'étendue mentionnée ci-dessus. D'après le résultat de cette expertise, le commandant Fournier signifia aux Anglais d'avoir, sous quinze jours, à évacuer le terrain envahi. Le gouverneur de Gambie, mettant en doute notre droit de propriété, exigea, avant de se soumettre à cet ordre, l'exhibition des divers traités qui nous assuraient la concession d'Albréda, et M. Fournier fut obligé de retourner à Gorée prendre une expédition de ces titres, avec la copie desquels il se représenta quinze jours après devant Sainte-Marie-de-Bathurst.

L'examen de ces titres donna lieu à une longue conférence, et, le croira-t-on ? la validité des traités fut contestée et même niée par les autorités anglaises, par cette seule raison qu'ils n'étaient signés que par les pouvoirs français, et non par les chefs indigènes. Or, me trouvant à Albréda au plus fort de ces incroyables discussions, je pus prendre connaissance des traités, et me convaincre, par cette lecture, de la mauvaise foi des représentants anglais. Néanmoins, la nature de cette contestation était si grave, que le commandant Fournier, ne pouvant prendre sur lui d'employer la force pour faire évacuer notre territoire, déclara que cette question, excédant ses pouvoirs, serait résolue de gouvernement à gouvernement.

Le but des traitants anglais, en venant s'établir sur notre propre terrain, ne va à rien de moins qu'à anéantir tout-à-fait le commerce français sur ce point ; et il n'est sorte de détours qu'ils n'emploient pour arriver à leurs fins. Ainsi, les mandings avaient de la préférence à traiter avec nous à prix égal. Dans le temps où j'étais à Albréda, les traitants français et an-

---

personnalité. Mlle Géraldine, publiant un feuilleton sous le pseudonyme du *vicomte de Lorme*, n'est-ce pas, sous un voile des plus transparents, Mme de Girardin, qui feuilletonise aussi sous un pseudonyme masculin, celui de *vicomte de Launay*, et qu'un journal a trouvé plaisant de surnommer *botte-bleue*.

Nous aurions voulu encore que M. Mary Lafon n'avilît pas autant qu'il l'a fait le caractère de la jeune fille. Comment ! elle entre sans réserve, sans hésitation dans le complot de ses parents, elle flatte un jeune homme pour le dépouiller, elle va l'épouser, sans éprouver d'autre amour que celui du luxe? Subitement, sans transition, elle consent, toujours par intérêt, à devenir la garde-malade d'un vieillard affligé de catarrhes. Ce caractère est vrai malheureusement, mais laissez-nous croire qu'il est exceptionnel, anormal. Ne nous ôtez pas toute foi dans la dignité de la femme et dans le désintéressement du premier âge. Géraldine est trop jeune pour les affreux calculs que vous lui supposez. La conduite de la mère est vraisemblable : Mme Dulac n'a plus d'illusions, elle *sait la vie*, c'est-à-dire a appris à aimer l'argent; d'ailleurs elle est mère et, dans notre société pauvre, on peut être conduit bien loin par le désir d'assurer à ses enfants une existence prospère. Mais Géraldine !... Pourquoi l'auteur n'a-t-il pas montré la loyauté, le dévouement, inconnus à la famille Dulac, réfugiés dans le cœur de cette jeune fille ! Etrangère aux spéculations de ses parents, elle aurait aimé Henri pour lui-même, elle lui serait restée fidèle, même en le voyant déshérité ; la pièce en aurait été mieux intriguée ; il y aurait eu de l'imprévu pour l'oncle comme pour le spectateur, les parents auraient lutté contre leur fille et l'on n'aurait pas vu se réaliser de point en point le programme arrêté par l'*Oncle de Normandie* aux premières scènes. Etonné de trouver chez Géraldine un amour sincère pour son neveu, il aurait fini par consentir au mariage et par constater que le salut de notre société corrompue est dans l'âme encore pure des jeunes générations.

Nous n'aurions perdu à ce plan qu'une scène de goutte assez peu admissible.

Pour en finir avec la critique, nous demandons si le personnage de Pétrus, ce pédant qui récite quelques vers latins, n'est pas un rouage superflu dans le mécanisme de la pièce ?

M. Mary Lafon a beaucoup d'esprit ; assez, nous en sommes certain, pour démêler au milieu de nos observations une sincère sympathie pour son œuvre et de la confiance dans son avenir.

Mauzin joue le rôle de l'oncle de Normandie avec beaucoup de mouvement et de naturel.

Un Rêve. Cette pièce est le rêve d'un succès ; après les premières scènes, on croit le triomphe assuré. Le temps est beau, mais vers le dénouement vient l'orage, le ciel se couvre ; on entend les sifflements..... du vent.

Voici la fable : un vieux général allemand (Henri) qui n'a servi que dans les antichambres, s'est retiré de la cour et vit à la campagne avec sa fille (Mlle Edith). La jeune personne est courtisée à la fois par un colonel (Harville) et par un étudiant nommé Léopold. Le colonel serait le parti le plus sortable et ce jeune officier possède le cœur de Caroline, mais le vieux baron s'imagine que sa fille a fixé l'attention du prince régnant, du grand-duc, et qu'elle pourra devenir grande-duchesse. Tout concourt à entretenir cette illusion. Le tambour bat aux champs, c'est le prince. Notre baron revêt aussitôt son uniforme et ceint pour la première fois depuis longtemps *sa vieille épée* à laquelle il adresse une invocation triomphante. Hélas ! le prince s'éloigne sans avoir accordé un coup-d'œil au vieux baron, qui remet au croc sa vieille épée avec une apostrophe mélancolique. Le même manége est répété plusieurs fois, toujours la vieille épée, saisie avec enivrement, est déposée avec tristesse. Enfin, il est bien et duement constaté que les espérances du baron n'étaient qu'un rêve, le prince ne songe pas à Caroline, qui épouse enfin son colonel, très bel homme poudré à blanc, portant gants blancs, uniforme blanc et culotte blanche.

La donnée de la pièce n'est pas mauvaise, on pouvait faire avec ces éléments un acte spirituel, on l'a presque fait, mais l'action traîne un peu, il y a dans la pièce des personnages inutiles. Pourquoi donner trois amoureux à Caroline ?

C'est trop pour une et même aussi pour deux.

Pour obtenir une plus grande économie de ressorts, le colonel ou l'étudiant devaient être sacrifiés ; ce qui ne sert pas, nuit.

Ce qui sert peu les auteurs représentés à l'Odéon, ce qui leur nuit beaucoup, c'est la pétulance toute juvénile du parterre, vif comme la poudre et prompt à jouer avec les pièces comme le chat avec la souris. Les invocations à la vieille épée n'ont pas trouvé grâce devant ce public sévère ; il est vrai qu'elles revenaient un peu trop souvent; on fera sagement de retrancher les derniers versets de cette litanie.

Un Mari perdu ! C'est quelquefois une bonne fortune de perdre un mari, et il nous semble qu'une femme devrait s'y résigner facilement.

Madame Magnifique n'est pas de cet avis ; elle arrive de sa province et parcourt tout Paris en cherchant son monstre d'époux qui l'a quittée depuis un mois sous prétexte d'acheter de la pâte de Regnault dans la capitale ; madame Magnifique est guidée ou plutôt fourvoyée dans ses recherches par un ami du traître, qui la conduit avec art partout où son mari n'est pas.

On conçoit tout ce qu'une pareille donnée peut amener de scènes risibles, d'évanouissements grotesques et de bons mots au gros sel, surtout quand la pièce est signée Paul de Kock.

Bardou porte fort convenablement le nom hardi de Magnifique ; Mlle Ozy joue un rôle de brodeuse avec beaucoup de gentillesse.

A la Porte-Saint-Martin, l'un de nos meilleurs acteurs, Frédérick Lemaître, vient d'obtenir un succès éclatant dans un drame en cinq actes et en vers intitulé *Michel Brémont*. Il est impossible de dire avec plus de sentiment et de vérité, de compléter la parole par un geste plus noble et plus expressif. Le succès de *Michel Brémond* soutiendra la réputation de Frédérick Lemaître et commencera la réhabilitation de M. Viennet, dont les actions littéraires étaient cotées si bas depuis la représentation d'*Arbogaste*. Disons-le sans parti pris politique, quoique M. Viennet, lorsqu'il siégeait à la chambre des députés, ait voté souvent ou plutôt toujours pour le ministère, nous aurons le courage de dire que *Michel Brémont* est une pièce intéressante, bien qu'elle soit versifiée; le style en est soigné ; on y trouve des vers maximes, celui, par exemple, qui condamne justement l'hypocrisie civilisée et la pruderie mensongère du monde comme il faut,

Le monde est un vaurien qui fait le délicat.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

THÉATRE ITALIEN. — *Scaramuccia*, par M. Ricci.

Comme la plupart des *libretti* italiens, celui de *Scaramuccia* a été imité d'un ouvrage français représenté il y a quelque six ou huit ans sur l'une de nos scènes à vaudevilles. Ceci soit dit moins pour revendiquer, au nom de la France, un honneur qui n'est pas bien grand, que simplement pour constater un fait, et de plus, pour nous donner le droit de ne point raconter un sujet que nous pouvons, avec un peu de hardiesse peut-être, supposer connu d'un certain nombre de lecteurs. Nous nous bornerons à rappeler sommairement qu'il s'agit d'une jeune fille de Saint-Quentin, enlevée et amenée à Paris par un comte libertin, et que Scaramouche, par un stratagème dans lequel intervient une de ses farces comiques, parvient à retrouver et à remettre entre les mains d'un brave garçon qui s'est mis en campagne pour la ramener au bercail. Il nous paraît d'autant moins utile d'entrer dans plus de détails, que *Scaramuccia* ne nous paraît pas destiné à un succès très brillant. Tout le mérite du *libretto* gît dans des saillies de dialogue qui sont parfaitement perdues pour le public de la salle Ventadour, et la musique n'offre rien d'assez saillant pour exciter à elle seule un vif empressement. Lablache, d'abord en costume à la Colin, plus tard en Ménélas rococo, excite des rires universels, mais néanmoins ce rôle ne peut marquer parmi tous ceux qu'a si admirablement créés ce grand comédien. Mme Persiani fait applaudir des traits de vocalise d'une exquise finesse ; Mariette Brambilla fait admirer sa parfaite [illegible] son élégance accomplie sous le costume [illegible]

Le ministère Peel vient de subir un petit échec à propos d'une demande d'enquête formée par M. Estwall sur l'administration de la loi des pauvres dans l'union d'Andover.

Après l'avoir combattue, le ministère a été forcé de se rallier à la proposition, qui a été adoptée par 92 voix contre 69.

L'état des misères des prolétaires recueillis dans les maisons de charité est tel que, d'après l'aveu de sir Robert Peel lui-même, ils se disputent des ossements et des débris d'animaux. « Vit-on jamais rien au monde de plus affreux ! » a dit sir Robert Peel. Et comme on lui demandait si le gouvernement anglais avait reçu des informations exactes sur les persécutions religieuses exercées en Pologne et qu'il engageait la chambre à s'abstenir, comme branche de la législation, de toute intervention dans les actes d'un autre gouvernement, il a ajouté : « Eh bien ! nous serions assurément très mécontents si quelqu'un, dans la chambre des députés de France, faisait allusion à ces tristes matières traitées en plein parlement anglais ; nous devons dénier aux chambres françaises le droit de s'en occuper. »

Nous sommes loin d'accepter cette doctrine trop exclusivement nationale de M. Robert Peel. Il est certains ordres de faits qui sortent forcément de la juridiction et de la police intérieure d'une nation, et appartiennent à la juridiction et à la police générale des autres nations ; ce sont surtout les faits d'humanité. Quand un homme souffre et est persécuté, en quelque coin du globe que ce soit, tout homme a le droit de manifester sa sympathie pour l'opprimé et d'élever sa plainte contre l'oppresseur, et ce qu'un particulier a le droit de faire, un gouvernement qui est le représentant d'une collectivité de citoyens, ne l'aurait pas ! Non, non ! Il faut s'élever à une idée supérieure : dans l'état de civilisation avancée où nous nous trouvons, on doit concevoir qu'une nation n'est que l'un des membres de la grande famille humaine, et que de même qu'en France, chaque province doit s'inquiéter de ce qui se passe dans la province voisine, chaque nation dans le monde, ou tout au moins en Europe, doit s'inquiéter de ce qui se passe parmi les autres nations européennes, et dans les grandes questions d'humanité, quel plus beau rôle que celui d'un peuple qui prendrait en main la cause des opprimés et déférerait au tribunal de l'Europe les réclamations des victimes ! — Ainsi M. Peel se contente de dire de la misère de ses concitoyens : « Vit-on jamais rien au monde de plus affreux ? » Et que fait-il pour corriger ce mal affreux ? Rien, ou peu de chose. Ainsi la Pologne opprimée lève la tête : qui l'aidera contre ses tyrans ? Le devoir de l'Europe ne serait-il pas d'intervenir dans cette lutte ? Au nom de quel droit ? En vertu du droit nié par sir Robert Peel.

Quand donc commencera-t-on à comprendre le dogme sublime de la solidarité humaine ?

Dissolution du ministère belge.

On lit dans l'*Emancipation* :

« A l'ouverture de la séance du 7 mars, M. le ministre de l'intérieur a fait à la chambre la déclaration qu'on va lire :

« M. VAN DE WEYER, ministre de l'intérieur. Messieurs, jusqu'à présent le ministère, retenu par un sentiment de haute convenance, que la chambre appréciera, n'a pas répondu aux différentes interpellations qui lui ont été faites sur la situation du cabinet. Aujourd'hui, mes collègues et moi, nous pouvons rompre le silence qu'un haut devoir

[illegible] dans la rivière de Saint-Charles, à son retour en France, en 1535. Ces débris ont été récemment trouvés dans la vase, où ils étaient enfouis depuis trois siècles, par M. Hamel, zélé archéologue et *collectionneur* canadien. Une part en fut bienveillamment envoyée à la patrie de Cartier. Dans le dernier incendie de Québec, ces vestiges précieux, déposés ainsi que la collection d'histoire naturelle de notre compatriote M. Lamare-Picquot, dans le Muséum provisoire ouvert par M. Hamel, ont été détruits par le feu.

Cette perte a été très-sensible aux Canadiens. La Société historique de Québec écrit (à la date du 26 janvier dernier) au directeur du musée de Saint-Malo (1) : « Nous vous apprenons avec douleur cette perte, » qui ne peut se réparer avec de l'or. Cependant, nous nous estimons encore heureux de vous avoir envoyé à temps quelques débris de » l'antique vaisseau. Nous nous consolerons donc en pensant que la patrie de l'illustre capitaine de la *Petite Hermine* possède aujourd'hui » un peu de ces restes sacrés. » La *Société historique* de Québec demande en même temps une copie du portrait de Jacques Cartier, qui est dans la galerie déjà nombreuse des Malouins célèbres.

Nous pensons que notre cité bretonne, pour consoler tout à fait la cité canadienne, accompagnera d'une heureuse surprise l'envoi du portrait, et partagera affectueusement les débris de la *Petite-Hermine*. La mémoire de Jacques Cartier forme un lien de famille entre Saint-Malo et le Canada ; et l'on est heureux de voir s'entretenir des relations amicales et généreuses entre ces pays que l'Océan sépare, que la politique divise, mais qui sont destinés à se retrouver un jour unis dans l'association fraternelle de tous les peuples.

Troubles à Karikal.

Nous lisons dans le *Mauricien* du 20 novembre :

Le choléra a fait cette année de grands ravages dans la petite possession française de Karikal, et, en outre, a été la cause indirecte de troubles assez graves dans cette petite colonie. L'emplacement où se brûlaient les cadavres étant au vent de la ville, et la fumée qui s'élevait des bûchers étant à la fois incommode et malsaine pour les habitants, le gouverneur rendit un ordre, par lequel il désignait pour accomplir les cérémonies funèbres des Indiens un lieu situé sur le bord de la mer. La population indoue se montra mécontente de ce changement. Sur ces entrefaites, un riche marchand étant venu à mourir, ses parents ne tinrent aucun compte de la défense qu'on avait publiée, et le firent porter dans l'endroit où se célébraient habituellement les funérailles. Les péons postés exprès pour faire observer le nouvel arrêté, voulurent vainement s'opposer à l'accomplissement des cérémonies ; assaillis et injuriés, ils furent obligés de fuir. Le chef de la police, accouru à la tête de quelques Cipayes, ne fut pas plus heureux, et comme des voies de fait allaient être exercées contre eux, les soldats se virent dans l'obligation de faire usage de leurs armes. Deux hommes furent tués et six ou sept autres blessés. En représaille de cet acte de vigueur, les natifs fermèrent leurs boutiques et se refusèrent à vendre quoi que ce fût aux habitants français. Les autorités de la ville eurent alors recours à sir H. Montgomery qui, de Negapatam, envoya aussitôt un détachement de cinquante péons, et quelques jours après cent Cipayes étant arrivés de Pondichéry, les auteurs de l'émeute furent arrêtés et conduits en prison. L'ordre n'a pas tardé à se rétablir dans la ville, après cette démonstration.

Les peuples de l'Inde ont au plus haut degré le culte des funérailles et l'on ne doit les troubler en tout ce qui touche à cet ordre de faits qu'avec les plus grands ménagements. Nous espérons que le gouvernement français fera une enquête sérieuse sur ces troubles de Karikal.

(1) M. Cunat.

[illegible] tenants-colonel.

— *Le Grenadier*, qui fait toujours partie de la station d'Afrique, vient de remplir au bas de la côte une mission importante, à la suite de laquelle M. le commandant Baudin a été fait officier de la Légion-d'Honneur, et M. Bouet chevalier du même ordre.

— La compagnie du chemin de fer de Strasbourg à Bâle vient de conclure avec le ministre des finances un traité pour le transport des dépêches entre Strasbourg et Mulhouse. Le prix du traité est de 60 000 fr. par an, et la première période est de six années consécutives.

— Par arrêté de M. le préfet de police, la foire aux jambons se tiendra, à Paris, sur le boulevart Bourdon, devant les magasins d'Abondance, les mardi 7, mercredi 8 et jeudi 9 avril, du lever au coucher du soleil.

LES SECRETS D'ÉTAT. — On écrit de Halle (Prusse), le 1er mars : « Parmi les papiers laissés par le conseiller aulique Dorou, mort dernièrement dans notre ville, se trouvaient un très grand nombre d'importants documents politiques qu'il avait eu l'occasion de recueillir dans les différentes missions diplomatiques qu'il a remplies. Les héritiers de M. Dorou se proposaient de publier ces documents, et ils avaient déjà conclu à ce sujet un traité avec le libraire Othon Wiegand, de Leipzig, lorsque tout-à-coup trois employés supérieurs du ministère des affaires étrangères sont arrivés à Halle et ont saisi tous les papiers dépendant de la succession Dorou. Ces fonctionnaires ont envoyé hier à Berlin une grande malle pleine de ces papiers qui doivent être déposés aux archives secrètes de l'Etat, que personne n'est admis à visiter que sur l'exhibition d'un ordre signé par le roi lui-même. »

ACCIDENTS. — Dernièrement, dit le *Spectateur de Dijon*, Mme Joliet propriétaire d'un des moulins de Montbard, faisait fonctionner un mécanisme destiné à soulever les meules pour en déterminer le premier mouvement. Il paraît qu'elle s'était trop approchée d'un des engrenages, qui la saisit par le bas de ses vêtements et l'entraîna. A ses cris de détresse, un garçon meunier arrêta le tournant ; mais il était déjà trop tard ; la malheureuse femme avait les deux jambes serrées entre deux roues, et tellement engagées, qu'il a fallu près d'une heure pour la sortir de cette épouvantable position. Ses blessures sont horribles ; c'est au point que l'une des jambes est entièrement décharnée. On désespère de ses jours. Mme Joliet a tout au plus trente ans. Veuve depuis seulement dix-huit mois, elle est mère de trois enfants, dont l'aîné n'a guère qu'une douzaine d'années. »

Il y a quelques jours, un jeune homme traversait à cheval le pont Saint-Michel, lorsque l'animal s'emporta et prit sa course vers la rue St-André-des-Arts. Aux cris de *gare* ! poussés par le cavalier qui ne se sentait plus maître de sa monture, plusieurs personnes eurent le temps de se jeter vivement sur le côté ; mais une dame, accompagnée de deux jeunes enfants, ne put éviter le choc. Le cheval, arrivant sur eux avec rapidité, renversa l'un des deux enfants, sauta par dessus l'autre et alla s'abattre sur le trottoir. Cheval et cavalier roulèrent sur le pavé à dix pas l'un de l'autre, aux yeux de la foule effrayée. Par un heureux hasard, on n'a à déplorer aucun accident grave ; l'enfant a été relevé, n'ayant que de légères contusions, et le cavalier lui-même est remonté sain et sauf sur le cheval, qui n'avait qu'une blessure légère.

On lit dans le *Journal de Bruges* du 5 : « Hier le convoi partant d'Ostende vers midi a été en retard de plus d'une demi-heure par suite d'un accident arrivé à la locomotive, non loin du pont de Plasschendaele. Un des tuyaux s'étant rompu, la locomotive s'est arrêtée et on a été obligé d'en chercher une autre. Aucun malheur n'est arrivé. »

---

elle chante merveilleusement une cavatine assez pâle d'ailleurs.

Le rôle de *Scaramuccia* ne nous a pas semblé présenter beaucoup d'intérêt. Est-ce la faute du rôle ? est-ce la faute de M. Dérivis qui en est chargé ? M. Malvezzi ne joue pas bien et chante encore plus mal le rôle du ténor. Tout cela compose un ensemble d'un attrait médiocre. La partition de M. Ricci, quoique ne présentant rien de très remarquable, n'est pas absolument dépourvue de mérite. Il y a généralement de la franchise dans les rhythmes et de l'habileté dans l'agencement des parties. Mais il n'y a ni distinction dans le style, ni originalité dans les idées. C'est une œuvre de second ordre, un assemblage assez adroitement fait de toutes les formules mélodiques et harmoniques qui ont cours dans le répertoire italien moderne.

CONCERTS.

Mercredi dernier, le théâtre de l'Opéra-Comique était transformé en salle de concert. M. Josse faisait entendre des œuvres de divers genres de sa composition, entre autres l'oratorio fantastique, *l'Ermite ou la Tentation*, dont un fragment a été exécuté à l'une des dernières séances de la Société des concerts. L'intérêt avec lequel ses œuvres ont été écoutées, les vifs applaudissements que plusieurs morceaux et notamment la troisième partie de l'oratorio, ont excités, ont pu consoler M. Josse de l'échec immérité qu'il avait reçu au Conservatoire de la part d'un public qui accueille toujours avec une excessive répugnance le peu d'œuvres nouvelles que la Société des concerts se risque à produire devant lui. Toute la musique de M. Josse porte l'empreinte d'un talent réel et sérieux ; ses mélodies, souvent originales, sont toujours pures de formes, d'un style élevé, et rehaussées par une harmonie claire et d'une grande correction. Dans toutes les parties vocales nous devons constater une qualité qui ne préoccupe pas assez généralement les compositeurs dramatiques français aujourd'hui : c'est le respect de la prosodie, cette partie si essentielle de toute langue, et, quoi qu'on en puisse dire, de la langue française tout autant que des autres. Nous ne pouvons attribuer qu'à une déplorable lacune dans l'enseignement du Conservatoire et à de fâcheux exemples partis de haut la négligence générale qui s'est introduite dans les habitudes de l'école française qui s'est si longtemps distinguée par une excessive pureté sous ce rapport.

Par le concert qu'il vient de donner, M. Josse a fourni la preuve publique de sa capacité et de son imagination. En résultera-t-il pour lui qu'il trouvera l'emploi du talent qu'il a acquis et des facultés dont il est doué ? Il y a bien peu d'espace livré aujourd'hui, en France, à l'activité des compositeurs. Sans doute il peut prétendre maintenant à l'espoir d'avoir, plus ou moins prochainement, un opéra reçu et représenté à l'Opéra-Comique. Si les circonstances lui sont favorables et qu'il obtienne un brillant succès, il prendra rang parmi le petit nombre de ceux qui interdisent aux autres l'accès de l'arène. Si son opéra, quel que soit d'ailleurs son mérite, n'a que peu de retentissement, il pourra espérer d'en faire agréer à grand'peine, un ou deux encore avant la fin de sa carrière ; enfin, s'il rencontre un insuccès, ce qui est loin de correspondre toujours à l'incapacité, c'en sera fait de lui. Pourtant il est certain que si les occasions de produire et de s'exercer lui étaient fournies comme elles devraient l'être à tous les hommes doués de facultés évidentes, M. Josse ne pourrait manquer d'écrire des œuvres remarquables, supérieures à beaucoup de celles qui voient le jour, favorisées par des circonstances où le hasard des relations, un début heureux, le savoir-faire, l'intrigue interviennent souvent plus que le mérite des auteurs. Certes, il y a plus de talent et d'imagination dans l'oratorio de M. Josse que dans nombre d'opéras contemporains, français ou italiens, que nous pourrions citer.

— M. Goldsmith, qui avait donné un premier concert pour se faire connaître comme pianiste, en a donné un second où il a fait entendre diverses œuvres à l'orchestre. Sa manière d'écrire dénote des études consciencieuses. L'ouverture par laquelle débutait le concert, et le concerto de piano, sont habilement facturés et appartiennent à un artiste sérieux. M. Goldsmith possède le talent nécessaire pour donner sans danger le libre cours à son imagination, qui a besoin de s'émanciper. Nous reprocherons cependant à la fantaisie intitulée : *Un Jour de printemps*, un peu trop de plénitude dans l'orchestre ; toutes les parties sont trop nourries. C'est un tableau qui manque d'air et d'espace. Dans la fantaisie pour piano seul sur *Guillaume Tell*, on peut trouver aussi un peu de sécheresse. L'exécution, irréprochable sous le rapport de la netteté et de l'habileté, est un peu dépourvue de grâce et de chaleur. Nous avons entendu de nouveau avec plaisir les deux études en sixtes et en octaves, très bien faites et parfaitement exécutées.

— M. Wilhelm Kruger, pianiste du roi de Wurtemberg, s'est fait entendre aussi chez Erard. Il nous a fait connaître une ravissante sonate de Weber pour piano seul. L'exécution de M. W. Kruger est chaleureuse et nette, vigoureuse et sage. Nous félicitons le roi de Wurtemberg d'avoir à sa disposition un interprète aussi intelligent et aussi habile des œuvres des maîtres.

— M. Chevillard a donné dimanche dernier un concert annuel, dans lequel il a fait entendre un nouveau concerto, avec orchestre de sa composition, qui, comme ses aînés, dénote un talent sévère et consciencieux. Nous nous plaindrons seulement de ce que la partie principale était un peu trop couverte par les accompagnements. M. Chevillard sait créer et rendre des chants larges et expressifs ; mais il ne nous semble pas aussi heureux quand il s'agit de traits destinés à faire briller l'habileté de l'exécution. Ces traits sont trop marqués au coin de la difficulté ; ils manquent généralement de mélodie, et le dessin en est trop heurté pour que l'oreille les puisse suivre facilement. Nous appelons sur ce point l'intelligence de M. Chevillard. Tout en cherchant la difficulté, qui est un élément indispensable dans le concerto, qu'il ne cesse pas de se préoccuper du charme et de la grâce. L'adagio de son concerto de l'année dernière, qu'il a répété à ce concert, est un morceau très remarquable et que nous avons eu un vif plaisir à entendre de nouveau. M. Chevillard a toujours le soin de composer ses programmes avec un goût parfait. Son concert, auquel concouraient MM. Alard, [illegible], [illegible] et Leveday, a eu un succès complet.



— Mlle E. Korn, l'une de nos pianistes les plus habiles et les plus aimées du public, donne tous les ans une belle soirée dans la salle de M. Herz. Dans celle du 28 février dernier elle a fait vivement applaudir un jeu brillant et plein de finesse. Le concours de MM. Geraldy, Offenbach, Verroust, Planque et de Mlle Mondutaigny, et son propre talent, ont rendu sa soirée une des plus brillantes de la saison.

Il est question de réformes qui seraient sur le point de s'opérer dans le personnel de l'Opéra-Comique. On parle de plusieurs retraites qui seraient nécessairement suivies d'engagements nouveaux. M. Basset aura compris les entraves que mettait à l'organisation de son répertoire l'impossibilité de faire marcher de front deux grands ouvrages en les faisant interpréter convenablement. Il aura senti qu'il lui manquait principalement un ténor qui puisse, aux yeux du public et des auteurs, entrer en balance avec M. Roger, comme Mlle Delille avec Mlle Lavoye. Lorsqu'une pièce comme les *Mousquetaires*, par exemple, occupe simultanément MM. Roger et Mocker, il ne reste absolument personne à qui confier les premiers rôles dans les spectacles des autres jours, ou que l'on puisse offrir aux auteurs dont les ouvrages viennent à la distribution.

Parmi les artistes qui, dit-on, seraient sur le point de quitter l'Opéra-Comique, on cite Mlle Darcier. Il ne viendra à l'idée de personne que la volonté de M. Basset ait pu tremper dans une détermination aussi regrettable de la part de cette charmante actrice, et il nous semble impossible d'admettre que Mlle Darcier elle-même puisse de son plein gré quitter un théâtre où tout lui a si bien réussi jusqu'à ce jour. Quels qu'en puissent être les motifs, la retraite de Mlle Darcier sera accueillie par le public comme une mauvaise nouvelle. De plus, il pourra en résulter pour elle-même un tort grave, car il lui a fallu peu de temps pour arriver à la position qu'elle avait conquise, et il n'en faudra peut-être pas davantage à celle qui lui succèdera pour la remplacer et la faire oublier.

[illegible] B.

[illegible] quelques races de chiens, auxquelles un gentleman n'hésite pas à sacrifier des sommes dont nous n'avons pas idée dans nos habitudes françaises. Mais le haut prix de ces animaux a encouragé le vol, et le parlement a cru devoir intervenir récemment pour réprimer les manœuvres dont les propriétaires de chiens étaient souvent victimes.

La première application de l'acte du parlement vient d'être faite dans la session de Middlesex.

M. Woolley avait un chien *pointer*, de la plus noble race, et dont il tirait orgueil. Ce chien, objet de l'affection et des soins les plus délicats, disparut un jour de la maison de son maître. Désespoir, recherches actives, le chien était volé. M. Woolley était inconsolable, lorsqu'un homme se présente chez lui. Cet homme, William Taylor, lui apprend qu'il a découvert le *pointer* favori; mais qu'il sera difficile de le reprendre sans un sacrifice. M. Woolley était prêt à tout; il consent à remettre environ 60 fr. à Taylor. Le lendemain, aucune nouvelle de Taylor; M. Woolley se rend à sa demeure, et à son entrée, son fidèle *pointer* saute après son maître avec les démonstrations de la joie la plus bruyante et la plus vive. M. Woolley conçoit alors des soupçons sur l'innocence de Taylor et le fait arrêter. La disposition de l'acte du parlement est ainsi conçue :

« Toute personne qui, directement ou indirectement, se sera fait remettre frauduleusement une somme ou une récompense quelconque à l'occasion de la perte d'un chien volé, pour aider le maître dans ses recherches, sera considérée comme criminel (*misdemean*) et puni comme tel. »

M. Adams, juge, a rappelé les abus honteux auxquels l'acte du parlement a voulu mettre un terme, et a condamné Taylor, malgré les efforts de son défenseur, M. Wilde, à trois mois d'emprisonnement.

LES GARDES NATIONAUX PÉTITIONNAIRES. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* : « On se souvient des condamnations disciplinaires prononcées contre des officiers de la garde nationale parisienne, pour des pétitions qu'ils ont signées ou fait signer au sujet de l'armement des fortifications de Paris, armement que ces pétitions combattaient. La plupart des officiers inculpés ont été suspendus pendant deux mois. Ils se sont pourvus devant le conseil d'État. Le conseil d'État s'est occupé de cette affaire dans son audience d'aujourd'hui. M. Paravey, commissaire du roi, a conclu au rejet, en se fondant sur les dispositions de l'art. 51 de la loi de 1831 relative à la garde nationale.

» Nous ferons connaître l'ordonnance dès qu'elle sera rendue. »

LE VIN ET L'EAU. — Il y a un Dieu pour les ivrognes, on l'a dit bien des fois. En voici une nouvelle preuve racontée par le *Journal du Loiret*. Le jour du mardi gras, deux jeunes gens déguisés se présentèrent à une ferme située dans les environs de la commune de Rebrechien; le fermier mit à leur disposition sa cuisine et sa cave. Ils en usèrent largement. Mais bientôt la vapeur du vin leur monta à la tête, et pour se rafraîchir ils allèrent se laver le visage dans un cuvier placé auprès du puits. Tout-à-coup l'un d'eux, faisant quelques faux pas, alla tomber en arrière et la tête la première dans l'entrée du puits. Son camarade n'eut que le temps de le prendre par un pied; mais il fut obligé de lâcher prise, la secousse l'eût entraîné. Cependant, cette suspension d'un instant [illegible] Les autres [illegible] par ses vêtements en poussant des cris douloureux. Les deux gendarmes avaient le cœur navré. Ne pouvant transiger avec les devoirs de leur état, ils emmenèrent la mère à Senonches, et la déposèrent dans une chambre de la caserne. Les deux plus jeunes enfants furent laissés à la garde de l'aînée, âgée de dix ans.

Un des gendarmes, père de famille, qui avait assisté à l'arrestation, entendant les gémissements et les cris continuels poussés par la fille Faye, ne pouvant supporter plus longtemps les plaintes de cette malheureuse, et poussé par un sentiment de pitié et d'humanité, s'empressa d'ouvrir une collecte, déposa le premier son aumône, et fit appel à plusieurs habitants de Senonches connus par leur libéralité. Personne ne fut sourd à sa voix, et dans le même jour il eut bientôt réalisé la somme nécessaire, qu'il versa dans la caisse du receveur, et il revint promptement, tout joyeux, demander à son brigadier la prisonnière. Elle fut immédiatement mise en liberté et renvoyée auprès de ses malheureux enfants auxquels ses soins sont si nécessaires.

PHILANTHROPIE DE CERTAINS MARCHANDS. — L'agence centrale des subsistances de Bruxelles, dans le but de faire diminuer le prix des pommes de terre, fait exposer en vente chaque jour de marché une certaine quantité de ces tubercules à raison de 15 fr. les 100 kilog. (prix réduit). Mais voici ce qui arrive, à ce que raconte l'*Emancipation* : les marchands achètent ou font acheter pour leur compte ces denrées alimentaires et les revendent à un prix bien supérieur.

L'exhibition de l'Association des artistes peintres, sculpteurs, architectes, graveurs et dessinateurs qui devait fermer le 14 au soir, restera ouverte jusqu'au 15 inclusivement, et le vendredi 15 sera au prix de 1 franc comme les autres jours.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. H. à Nogent-le-R. — Reçu et réinscrit. — Des lettres comme la vôtre, ami, nous touchent profondément. Sur tous les cœurs comme le vôtre, oui, le même effet sera produit.

M. B. à Laflèche. — Reçu, inscrit. La pièce que vous venez de recevoir répond à votre question relativement à celle du 7 février. — Courage, ami, et meilleure santé.

M. D. G. à Dijon. — Merci de votre empressement. Nous étions sûrs de vous, et vous avez compris que la temporisation peut être fatale.

M. D. à Longueville. — Inscrit. Merci. — Nous suivrons vos instructions. — On vous avait exagéré beaucoup le chiffre.

M. L. à Cambrai. — Inscrit avec la condition stipulée. Merci. La somme n'est point pour nous la mesure du dévouement.

M. Q. à Paris. — Réinscrit. On connaît votre cœur.

Bourse. — Revue de la semaine.

Le mois de février s'est terminé dans les meilleures dispositions de hausse [illegible]

LES ŒUVRES COMPLÈTES de M. de La Ville de Mirmont viennent de paraître réunies en quatre volumes, chez l'éditeur Amyot. M. de La Ville s'est fait connaître au Théâtre Français par des succès soutenus et mérités; le *Folliculaire* était l'œuvre excellente d'un esprit courageux; sa tragédie de *Charles VI* fut le dernier triomphe de Talma. Ses œuvres, recueillies par lui-même, écrites en entier de sa main, il venait de les imprimer comme le dernier mot de sa vie littéraire, lorsque la mort est venue lui enlever l'espoir justement fondé d'un succès que personne n'aurait refusé à un écrivain aussi vif et aussi ingénieux.

— Un ouvrage clair et succinct sur le jardinage, mis à la portée des commençants et utile à tous les horticulteurs, est à recommander à ceux qui ne le connaissent pas encore : tel est le *Traité du Jardinage*, que nous annonçons avec d'autres bons livres d'horticulture et d'économie domestique, de la librairie Audot.

Spectacles du 9 mars.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Lucie de Lamermoor. 1er acte Péri.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Famille Poisson. Misanthrope.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ODÉON. — Catherine Howard. Honnêteté.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Dieux. Monsieur 3 Étoiles.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mousse. Deux Camusot. Tricorne. Marquise.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Georges et Maurice. Lucrèce. Chanoinesse. [illegible]
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Enfant. Pommes. Roses. Caporal.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémont.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons. Raphael. Margot.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
5 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Chauffeur. Sourd. [illegible]
6 h. 1/2 FOLIES. — Conscrit. Honneur. [illegible]
DIORAMA. — Derrière le Château-d'eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et de nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] qu'elle se [illegible] au bruit du canon de Cracovie. L'or de la Russie, dans ce temps de corruption, va semer facilement dans toute l'Europe les plus mauvaises nouvelles sur les premiers mouvements de l'insurrection. On n'épargnera rien pour démoraliser les amis de la Pologne et arrêter l'élan des cœurs en faveur de cette héroïque nation. Que l'enthousiasme déjoue la corruption ! il ne s'agit pas de calculer, d'hésiter, d'attendre : les épées sont tirées, la Pologne s'insurge, les premières rencontres des braves qui vont affronter le canon des Autrichiens et des Russes ne seront probablement pas des succès, mais si le vent de l'Europe leur souffle l'espoir, l'insurrection prendra bientôt des proportions immenses. Que l'explosion des sympathies des peuples retentisse donc jusque sous les murs de Varsovie et bientôt nous apprendrons des miracles ! Que les amis de l'indépendance des nations s'empressent d'agir de toutes parts ; que les manifestations et les souscriptions s'organisent ! formez des comités, souscrivez, faites souscrire, échauffez les esprits et les cœurs, les moments sont précieux.

Les députés et les pairs de France qui, chaque année, proclament à la face de l'Europe que la *nationalité polonaise ne périra pas*, se sont faits eux-mêmes les provocateurs de l'insurrection polonaise. Or, ces hommes, nous les connaissons bien, resteront froids et pusillanimes devant le mouvement qu'ils ont provoqué. Que la France prouve, par son attitude, son énergie et son enthousiasme, qu'elle n'est pas complice de la prudence honteuse de ses gouvernants, et qu'elle, du moins, elle ne manque pas de cœur.

On dit, et nous voudrions le croire, que S. M. le roi Louis-Philippe a écrit au roi de Prusse :

« Mon cousin, voulez-vous être empereur d'Allemagne? »

S. M. le roi de Prusse aurait répondu :

« Mon cousin, je n'ose pas encore. »

Le manifeste suivant paraîtra aujourd'hui une utopie à plusieurs ; l'avenir le réalise un jour ; il peut l'être demain, si la Pologne triomphe.

Le Monde nouveau.

Allemagne et France pour le monde. — Frankreich und Deutschland für die Welt.

L'Europe appelle un nouvel équilibre ; il faut que le monde soit organisé sur des bases justes et stables.

Gloire à la Pologne immortelle ! Elle a donné le signal.

ÉQUILIBRE GÉNÉRAL.

L'Europe doit former une grande confédération, et conduire le genre humain à sa destinée.

Quatre grands peuples marchent à la tête des nations européennes : Anglais, Français, Allemand, Russe. L'action de ces peuples doit être déterminée et ordonnée en vue du développement de la vie dans l'humanité.

La France et l'Allemagne, intimement unies, président particulièrement au progrès intérieur des sociétés et à l'équilibre général des Etats.

[illegible] ensevelies.

Vive Louis-Philippe, qui se montre roi des Français en sauvant la Pologne !

Place à la Pologne indépendante, à la Bohême, à la Hongrie, à la Lervie, à la Valachie, à la Moldavie, à tous les peuples slaves encore asservis ! Vive la grande confédération slave, intime alliée de l'Allemagne libre !

Place à la confédération italienne : Rome, Deux-Siciles, Toscane, Piémont et Sardaigne, Lombardie, Venessin, Parme, Modène, Lucques, St-Marin, Monaco ! Vive le grand-duc Léopold de Florence, président élu et à vie de la confédération ! Vive l'Italie libre et amie de la France !

Vive l'union Hispano-Portugaise, amie de la France !

Place à la confédération Scandinave indépendante, Danemark, Suède et Norwège !

Vive la Grèce indépendante !

Vive la Hollande, amie de l'Allemagne ! Vivent la Belgique et la Suisse alliées de la France !

Vive Victoria, reine de la Grande-Bretagne, — l'Irlande affranchie de ses misères !

Que Nicolas, czar de Moscovie, se civilise et civilise ses barbares !

LE CONTINENT AMÉRICAIN.

Place à la grande Union américaine : Etats-Unis, Canada, Texas, Orégon !

Place à l'Union de l'Amérique centrale : Mexique, Yucatan, Guatémala !

Place à la grande union colombienne : Brésil, Guyanes, Colombie, Vénézuela, Pérou, Chili, Buénos-Ayres, Montevideo, Paraguay !

LE MONDE BARBARE.

A l'Angleterre, ses vastes possessions ! l'empire indien, n'ayant pour limites que l'Indus et l'Himalaya. A l'Angleterre, le libre développement de son commerce.

A la Hollande, la Malaisie. A l'Espagne, les Philippines.

A la France, l'archipel malegache, et l'alliance de l'Iman de Maskat.

Aux Etats-Unis, le monde insulaire océanien.

A la Russie, le soin d'organiser les peuples de la Haute-Asie.

PAYS DE L'ISLAM.

Les nations mahométanes gardent leur indépendance, et sont rattachées aux nations chrétiennes par une tutelle fraternelle.

Vive le Maroc, ami de l'Espagne et du Portugal !

Vive l'Algérie, tête de pont de la civilisation européenne sur l'Afrique, confiée à la garde de la France !

Vivent Tunis et Tripoli, amis de l'Italie !

Vive Rothschild, roi des Juifs ! Place au peuple israélite ! que les membres vivaces de cette race antique retrouvent un centre de vie politique et religieuse, sur les rives du Jourdain.

FOYER DE L'UNITÉ DU MONDE.

Un Congrès permanent de tous les Etats constitués siége provisoirement à Bruxelles.

Ce Congrès forme le gouvernement central de la confédération universelle ; il veille à l'indépendance des nationalités et au maintien de l'équilibre.

Il prend sous sa tutelle directe la Scandinavie et la Grèce, ces antiques foyers de la civilisation.

Il traite, au nom des peuples chrétiens, avec l'empire de Chine et [illegible] sur la terre !

Insurrection polonaise.

Les nouvelles d'aujourd'hui ne diffèrent pas de celles d'hier. Les journaux allemands parlent de la capitulation de Cracovie. En admettant que les insurgés aient commis la faute de s'enfermer dans cette ville et qu'ils aient accepté un combat, ils ne l'auraient certainement pas fait sans se ménager une retraite. Nous pourrions croire à la prise de Cracovie par force ou sans combat ; mais nous n'admettrions pas la capitulation.

Quelle influence aurait d'ailleurs la prise de Cracovie sur l'insurrection ? Aucune. Cracovie n'est pas une forteresse ; ce n'est pas même une ville qui puisse servir de centre à des opérations stratégiques, dans le cas où les insurgés auraient voulu faire une guerre régulière, une campagne en règle. Or, il est au moins probable qu'après l'expérience faite en 1831 et avec des éléments comme ceux que l'insurrection a trouvés à Cracovie, le système de guerre régulier serait le dernier auquel se seraient arrêtés les insurgés. La guerre des partisans, la guerre des guérillas était la seule qu'ils eussent à adopter, et c'est probablement la seule qu'ils ont adoptée. Ne savons-nous pas, en effet, qu'on a organisé des corps francs? Ne nous a-t-on pas dit que le commandement de l'armée insurrectionnelle était confié à MM. Rozycki et Bystrzanowski. Or, le premier était, en 1831, comme chef des partisans, la terreur des Russes ; l'autre, exilé depuis, a fait plusieurs campagnes en Algérie, et a écrit à son retour en France un livre sur la guerre des guérillas à l'usage de la Pologne ! Leurs noms suffisent pour nous rassurer sur la direction qu'ils ont imprimée à la marche militaire de l'insurrection.

Et d'ailleurs ces feuilles qui paraissent si bien informées de ce qui se passe à Cracovie, pourquoi ne nous disent-elles pas que le mouvement est comprimé en Gallicie, qu'il ne s'étend pas en Silésie, qu'il ne gagne d'aucun côté du terrain et ne trouve nulle part du retentissement ? Mais rien de pareil encore dans le langage des journaux allemands.

Le succès de l'insurrection dépend de la rapidité avec laquelle elle s'étendra dans les différentes provinces, et de l'écho qu'elle trouvera parmi les masses. Remuer les paysans et les attacher à la cause nationale par les liens d'amour, de liberté et de fraternité, voilà quelle doit être la suprême stratégie de l'insurrection de 1846.

Mais les paysans en Gallicie, nous disent encore les gazettes allemandes, se révoltent contre leurs seigneurs et les égorgent ou les livrent enchaînés aux autorités.

Mensonge et calomnie ! les paysans dont vous parlez, et qui en effet se sont portés à des atrocités, aux environs de Tarnow, ne sont que des manœuvres employés par le gouvernement autrichien à la culture des domaines de la couronne.

Voici quel était, à la date du 26, l'état des choses en Gallicie. La ville de Lemberg était dans une agitation extrême. L'archiduc, avait [illegible] de se retirer. Les cercles de Sanbor, de Sandeck, de Brzezany étaient en conflagration. Dans ce dernier, les insurgés ont dispersé un détachement de hussards de Wurtemberg.

Les lettres de Vienne, du 2, affirment que le gouvernement faisait de grands préparatifs contre la Gallicie. Plusieurs régiments venaient de recevoir l'ordre de se mettre en marche vers Lemberg. Le général comte Wrbna a été nommé commandant en chef. Il aura sous ses ordres les généraux Gullay, Nobili, Schaafgarich et le prince de Schwarzenberg.

La Haute-Silésie donne des inquiétudes de plus en plus vives à la Prusse. Les troupes rassemblées à Breslau n'oseraient pas dégarnir ces contrées. On n'en a dirigé sur Cracovie qu'une faible partie.

La tranquillité a été troublée le 3 à Posen. Les insurgés ont voulu, dans la nuit du 2 au 3, délivrer les prisonniers. Il y a eu des coups de feu d'échangés. Les assaillants ont perdu deux hommes. Un troisième a été grièvement blessé. Leur chef et 25 individus ont été arrêtés presque tous les armes à la main.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MARDI 10 MARS 1846.

BEAUX-ARTS.

Résumé. — Utopies. — Actualités. — Projet de réforme et d'organisation. — Expositions. — Jury. — Direction des Beaux-arts. — Association des artistes.

Nous avons, dans un précédent article, jeté un coup d'œil rapide sur l'état de l'art en France. La merveilleuse fécondité qui caractérise notre pays, la diversité des talents et des aptitudes, les qualités éminentes de quelques hommes d'élite sont les signes incontestables d'une force intérieure dont il serait facile de [illegible] les magnifiques résultats. Mais notre mécanisme social, irrégulier et défectueux, [illegible] les tendances [illegible], et ne peut [illegible] les éléments de production dans une [illegible] harmonique qui [illegible].

Les grands principes et les croyances manquent, les manifestations artistiques se ressentent généralement de l'étroitesse des idées, l'esprit (dans l'acception étroite et française du mot) remplace le spiritualisme. [illegible] système d'éducation [illegible] les caprices de la mode, séduit par de dangereuses apparences.

On n'a point [illegible] et un [illegible] bien [illegible] mal sur la somme de bien.

Mais doit-il en être toujours ainsi? Nous sommes loin de le penser, et le simple bon sens repousse une pareille supposition.

Les vieux errements ne peuvent plus être que des témoignages [illegible] de la faiblesse du passé. Arrière la stupide résignation... place aux convictions généreuses, place aux religieux instincts de la raison !

Non, le désordre, la compression, l'incohérence ne seront pas les plus forts... L'ordre, la libre expansion, l'harmonie auront leur tour... nous croyons au règne de la justice et du beau... C'est là notre idéal suprême, le but de nos communes aspirations... [illegible] n'est-elle pas de l'atteindre et de nous en rapprocher de plus en plus, en passant par des phases successives de développements et de transformations?

Chaque siècle, chaque année, chaque jour créent des besoins nouveaux, des forces nouvelles... Donner satisfaction à ces besoins, employer le mieux possible ces forces, tel est le problème dont la solution est incessante. La loi du progrès dans ses infinies applications, voilà le secret du mouvement, voilà ce qui fait l'intérêt, la vie des individus, des sociétés, de l'humanité. C'est donc un devoir, pourquoi ne dirions-nous pas un plaisir? de hâter l'avenue des temps meilleurs.

Tout se lie et s'enchaîne : les questions de rapports sociaux, d'industrie, d'art, ont entre elles une corrélation intime.

Les mots varient, les manifestations changent d'aspect, mais le fond des choses reste [illegible].

Une [illegible] de [illegible] quelles qu'elles soient [illegible] effets immédiats dont l'[illegible] de l'individu, [illegible] l'influence s'étend [illegible] ; [illegible] leur qui vivifie... [illegible]

Il n'est pas dans le [illegible] sorte, enfermé... l'on est au contraire obligé à chaque instant d'en sortir et de faire sous l'apparence de divagations des excursions au dehors.

Mais de toutes les questions, la question d'art est sans contredit la plus complexe, car il est impossible de la traiter sans tenir compte de tous nos besoins moraux et matériels, sans parler du passé, sans penser à l'avenir, sans s'occuper d'histoire, de religions, de passions.

L'art, n'est-ce pas l'essence de la vie, l'atmosphère éthérée dans laquelle baigne notre intelligence?

Grâce au progrès de la chimie, de la physique, de la mécanique, grâce aux prodiges de la vapeur et de l'électricité, un moment viendra, croyez-nous, où l'art sera la principale des occupations... Quand au dur labeur, auront succédé l'attrait et la variété dans les travaux, quand l'homme aura le temps de comprendre, et d'aimer la nature... lorsque plein d'un pieux respect il mettra tous ses soins, toutes ses délices à parer, à embellir la terre du luxe de son imagination, des splendeurs de son génie, alors, la vallée de larmes se changera en vallée d'allégresse. Plus de misère, mais bien-être pour tous ; plus de craintes et de servitudes, mais confiance et liberté ; plus de luttes cruelles et sanglantes, mais rivalités pour le bien et pour le beau. Au lieu de l'ennui, le plaisir ; au lieu du doute, la foi ; au lieu de l'antagonisme et de la haine, l'amour.

Que d'aspects nouveaux, et sublimes ! que de jouissances poétiques et saintes l'avenir tient en réserve ! Nos maisons malsaines et mesquines, nos rues sales et fétides où pullulent des populations étiolées, seront remplacées par de nobles édifices dignes de celui que Dieu créa à son image, par des voies de communication spacieuses, où l'air circulera abondamment, par des galeries où [illegible] la peinture et la statuaire étaleront leurs trésors de marbres et de couleurs.

La [illegible] simplicité des habitations, [illegible] des monuments riches et splendides ; partout la propreté et le confortable.

La végétation ne sera plus exclue du sein des villes, les fontaines publiques se cacheront sous d'épais et salutaires ombrages, de clairs ruisseaux porteront de tous côtés la fraîcheur et la gaîté... Voyez ces routes bordées d'arbustes et de fleurs, ces champs et ces vertes prairies fécondées par d'ingénieuses irrigations. Voyez ces groupes de travailleurs alertes et dispos, marchant fièrement aux sons d'une musique retentissante. Voyez ces fêtes joyeuses, ces danses gracieuses et pudiques, ces imposantes cérémonies. Assistez à ces revues, à ces parades industrielles, où l'instrument de travail a remplacé l'instrument de destruction. Suivez ces longues processions de frères et d'amis, d'enfants et d'amantes, d'aïeules et de vieillards. Leurs costumes composés [illegible] disputent en éclat [illegible] aux campagnes qu'ils traversent. Un Raphaël a peint leurs guidons et leurs bannières, et leurs voix vers s'élèvent aux cieux en hymnes solennels, en glorieux cantiques. Interrogez ces cœurs sincères affranchis des froids calculs de l'égoïsme, et demandez-leur s'ils ne s'ouvrent pas en toute liberté aux douces joies de la famille, aux tendres épanchements de l'amour, aux sympathiques échanges de l'amitié, aux nobles élans de l'ambition.

Illusions, songes creux, utopies, dites-vous !... Hélas, nous avons la faiblesse de croire à tout cela et à bien d'autres choses encore... Mais vous qui nous appelez des rêveurs et des fous, quand vous nous faites grâce de l'épithète peu bienveillante de matérialistes, à quoi croyez-vous, s'il vous plaît?

La question est peut-être indiscrète et nous avions oublié que nous étions en l'an de bourse 1846. Mais puisque nous y sommes, restons-y.

Le 15 mars approche et le Salon ouvre dans quelques jours ; déjà nous entendons le concert annuel de plaintes et de griefs, déjà la presse taille sa plume pour enregistrer les petits méfaits, les petits scandales du moment. L'Institut s'apprête à se boucher les oreilles, et la Direction des beaux-arts attend avec impatience que la crise ait eu son cours.

[illegible] 4 fr.; Barral, 10 fr.; Julien Blanc, 5 fr.; Doherty, 5 fr.; Bourdon, 5 fr.; O., négociant, 5 fr.; Frémoux, 5 fr.; Leboulanger, 4 fr.; Virth, 1 fr.; Ruffinelli, 1 fr. 50 c.; Giraudot, 1 fr.; Guy, 1 fr.; Motron, 50 c.; Persoit, 1 fr.; Garnier, 1 fr.; Legand, 1 fr.; Stabel fils, 1 fr.; Mme Stabel, 1 fr.; M. Demanire, 1 fr.; Japiot, 3 fr.; A. R., 10 fr.; Mme R., 5 fr.; Mme R., 5 fr.; MM. Morand, 2 fr. Poussin, 1 fr.; Panthenet, 1 fr.; Vallée, ancien sous-officier de l'armée de la Loire, 5 fr.; Bessière, 2 fr.; de Courdemanche, 40 fr.; Eugène Stadler, 5 fr.; Monchovet, 1 fr.

Total,	227 fr.	
Montant de la liste d'hier,	581	50 c.
Total général,	808	50 c.

Nous engageons avec instance nos amis des départements à dresser immédiatement et à faire circuler avec activité des listes de souscription pour la cause polonaise.

On nous adresse la lettre suivante :

A M. le Rédacteur de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Nous vous prions de vouloir bien annoncer, Monsieur, qu'il est ouvert, au bureau de la *Ruche populaire*, 7, rue des Quatre-Fils, une souscription en faveur de nos frères de la Pologne.

Soyez assuré, Monsieur, de notre reconnaissance.

Au nom du comité de la *Ruche*,
F. DUQUENNE,
Ouvrier imprimeur, gérant.

10 mars 1846.

Aujourd'hui a eu lieu à la Chambre des députés une nouvelle discussion sur la question déjà plusieurs fois jugée par cette chambre de la conversion des rentes, qu'elle avait votée l'année dernière, et que le ministère, ou plutôt, comme l'a dit à la tribune M. Garnier-Pagès, que la pensée du règne a fait échouer à la chambre des pairs.

La mesure, vigoureusement soutenue par M. de St-Priest, et surtout par MM. Garnier-Pagès, Bineau, Gouin et Benoist, a été combattue d'une manière vraiment pitoyable par le ministre des finances, qui, à deux fois, s'est cru obligé de venir balbutier des explications sur les engagements formels par lui pris sur cette question, engagements tout-à-fait contraires à sa conduite actuelle et à ses éternels ajournements; il a même été jusqu'à parler de son courage. Le courage de M. Lacave-Laplagne! Nous entendrons bientôt parler de la bravoure du lièvre! Hé! bon et honnête financier, vous ne serez jamais que le plus timide ministre du ministère le plus timide du monde.

M. Lamartine a aussi combattu la mesure proposée. Nous le lui pardonnons volontiers en considération des nobles paroles qu'il a prononcées en faveur de la Pologne insurgée; nous constatons avec plaisir que ces paroles ont été accueillies avec un murmure de sympathie,... sympathie stérile! par une grande portion de la Chambre.

L'ajournement proposé par le ministère sur la conversion des rentes, a été rejeté par 201 voix contre 145. Cette mesure reviendra donc en discussion publique après examen dans les bureaux.

ALGÉRIE.

On lit dans l'*Akhbar* du 3 mars :

« Abd-el-Kader, qui avait été obligé de se retirer du côté de Hamza, à cause de la forte opposition que la majeure partie des Kabyles mettait à la prolongation de son séjour dans leurs montagnes, est revenu tout récemment à Bordj-el-Boghni, dans la Kabylie. Là il a fait un nouvel appel à la guerre sainte. Quelques-uns y ont répondu; d'autres se tiennent tranquilles. M. le maréchal duc d'Isly, après avoir adressé aux popula-

[illegible] territoire de toutes celles qui n'auront pas écouté leurs funestes conseils. Elles pourront venir commercer librement avec nous; elles seront respectées, et justice leur sera toujours rendue. Les méchants, au contraire, seront traités comme ils le méritent.

» Salut. »

ESPAGNE. — La loi sur la presse doit être présentée dans quelques jours aux cortès espagnoles; elle sera basée sur les principes suivants : Les affaires politiques seront soumises au jury; les affaires personnelles, insultes et diffamations, seront portées devant les tribunaux ordinaires.

On lit dans le *Nouvelliste* :

« Notre correspondant d'Alexandrie nous mande, à la date du 10 février :

» L'administration française va faire un deuxième essai du transport des correspondances de l'Inde par voie de Marseille. Le paquebot-poste *le Sésostris*, arrivé de Marseille le 16, sera affecté à cet essai. Il partira d'ici immédiatement après l'arrivée des valises de l'Inde, qui n'ont pas encore été annoncées, mais qui ne peuvent tarder.

» Le vice-roi vient d'autoriser de nouveau l'exportation des céréales; voici l'avis au commerce qui a été publié à cette occasion :

» Le commerce d'Alexandrie est prévenu qu'en vertu d'un ordre émané du vice-roi, l'exportation des comestibles est déclarée libre à dater du 12 courant.

» Alexandrie, 10 février 1846. ARTIM-BEY. »

MEXIQUE. — Les nouvelles du Mexique vont jusqu'au 23 janvier. Les journaux anglais confirment la nouvelle de la révolution du Yucatan. Les provinces de Tabasco et de Matamoros se seraient également séparées du gouvernement actuel. C'est toujours l'ancienne lutte entre le fédéralisme et le centralisme. Le général Arista, qui était avec un corps d'armée sur la frontière du Texas, s'est mis, dit-on, à la tête du mouvement de Matamoros.

M. le marquis de Preigne, député des Hautes-Pyrénées, a déposé aujourd'hui la proposition suivante, relative aux droits de timbre et de poste des journaux et écrits périodiques :

Art. 1. Les droits de timbre et les frais de poste existant actuellement sur les journaux et écrits périodiques sont convertis en un droit unique, sous la dénomination de *timbre-poste*.

Art. 2. Le droit de timbre-poste sera de *quatre* centimes pour chaque feuille ou demi-feuille mesurant moins de *trente* décimètres carrés;

Il sera de *cinq* centimes pour chaque feuille mesurant *trente* décimètres carrés et moins de *cinquante-huit* décimètres carrés;

Il sera de *six* centimes pour chaque feuille mesurant *cinquante-huit* décimètres carrés et au dessus.

Art. 3. Tout journal ou écrit périodique, revêtu du *timbre-poste* afférent à son format, et déposé à la poste le jour de sa publication, sera rendu sans autres frais, en France seulement, à sa destination.

Art. 4. Tout journal ou écrit périodique déposé à la poste postérieurement au jour de sa publication constatée par sa date, et quel que soit d'ailleurs le lieu où le journal est publié, devra acquitter des frais de poste qui seront de *cinq* centimes pour chaque feuille.

Cette disposition n'est pas applicable aux administrations des journaux adressant à leurs abonnés la *collection* de l'abonnement.

La proposition de M. de Gasparin, sur les conditions d'admissibilité aux emplois publics, a été examinée aujourd'hui dans les bureaux. La possibilité de mettre à exécution cette proposition a été contestée généralement. Plusieurs membres ont pensé qu'elle était inutile et que toute réforme dans l'administration devait se borner à la réorganisation des

[illegible] putés, occupés des événements de la Pologne, ne nous permettent pas d'entendre par quels arguments il cherche à justifier la légalité, l'opportunité, la facilité d'exécution de la mesure.

M. DE LAMARTINE combat la mesure proposée d'abord sous le rapport du droit, puis sous le rapport du résultat.

J'en viens, continue-t-il, à l'opportunité. (Mouvement d'attention.) Le jour était mal choisi pour venir affirmer à cette tribune que l'horizon du monde, et en particulier l'horizon de la France, qui y occupe une si grande place, est dégagé de tout nuage, est pur de toute inquiétude et de toute préoccupation. Mais, messieurs, tel est l'effet des partis pris, que, quelle que soit la situation générale du monde, de la France et de l'Europe, le gouvernement dit ici depuis dix ans : Je reconnais le droit, mais l'aiguille politique ne marque pas encore l'heure convenable pour l'exécution d'une si vaste révolution financière.

L'honorable M. de Saint-Priest voit tout dans une sérénité complète. Il oublie la plupart des circonstances qui préoccupent en ce moment la pensée même de ceux qui m'écoutent. Voyez seulement ce qui s'est passé depuis un mois. Voici en Amérique, pour la grande question de l'Orégon, l'Angleterre prête à s'entrechoquer peut-être dans un avenir prochain avec sa rivale au-delà de l'Atlantique. Voyez la Suisse au milieu de ses agitations organiques; car, ne l'oubliez pas, ce ne sont pas des agitations séditieuses, ce sont des agitations organiques; voyez la Suisse souffrant des vices de sa constitution, voulant à tout prix obvier aux vices de cette constitution, et obligée de la retoucher, en face du monde qui la regarde, en face des puissances jalouses qui viendront peut-être heurter leur politique à Berne, en attendant qu'elles heurtent leurs armées autour de ces Alpes, autour de cette Berne si importante à la séparation, à la limite des nations de l'est de l'Europe, que chacune voudrait déplacer dans son intérêt. Est-ce là un signe de paix?

Que voyons-nous encore en Algérie? Nous voyons un homme en qui notre imprudence a personnifié une nationalité tout entière, briser maille par maille, réseau par réseau, le filet que nous avons imprudemment étendu trop loin, et trop large sur l'Afrique, paralyser la France, non pas menacer nos armées, mais menacer nos finances, notre recrutement, notre marine et nous condamner à l'immobilité. Est-ce là encore un signe de paix?

Mais ne sommes-nous pas en présence de circonstances plus graves? Ne pressentez-vous pas une considération qui est aujourd'hui, non-seulement dans la pensée, mais qui est aussi, je n'en doute pas, dans l'âme du préopinant lui-même, comme dans le cœur de tous les membres de cette assemblée? (Ecoutez! écoutez!)

Eh quoi! voilà la Pologne, qui non morte, mais refroidie un moment, donne enfin un grand signe d'énergie, de vie, de résurrection! Voilà la Pologne qui renaît, bien loin de nous sans doute, mais pas assez loin pour que nos sympathies ne la suivent pas. (Très bien! très bien!)

Voilà la Pologne qui relève dans son sang ce drapeau de la perdition d'un peuple intrépide et opprimé; ce drapeau à l'aspect duquel la France, qui a tant de peine à contenir ses sentiments dans son âme, pourrait un jour ne pas pouvoir contenir ses pas et son élan national? (Très bien! très bien!)

Est-ce là encore un signe de paix? Sont-ce des gages de cette sécurité profonde, ces signes d'une sécurité que rien ne doit troubler dans l'avenir, et qui peut permettre à une chambre prudente d'entrer sous la menace de pareilles éventualités, d'entrer dans l'accomplissement d'une œuvre qui ne demande pas moins d'une série d'années de paix et de liberté d'action?

J'ai combattu à une autre époque la pensée du gouvernement, qui ne trouvait jamais aucune heure bonne, même pour la conversion. Je combats aujourd'hui, et avec une conviction plus entière qu'hier, plus entière que je ne l'eusse fait il y a huit jours, la pensée de l'honorable M. de Saint-Priest, et je n'en donnerai qu'une seule raison. La chambre me comprendra sans que je m'explique davantage.

Si je trouve le moment mal choisi, importun, dangereux, l'heure trop avancée peut-être pour une semblable tentative, c'est que nous sommes tous, mais tous, entendez-vous bien? plus âgés de dix ans que nous ne l'étions quand cette proposition fut pour la première fois apportée à la chambre. (Sensation.) Et, pour me résumer en un mot plus bref et plus significatif, c'est que nous étions au matin et que nous sommes au soir. (Mouvements en sens divers. — Agitation prolongée.)

M. ODILON BARROT. Je crois que c'est une mauvaise raison de soutenir la non-opportunité d'une mesure, que de venir dire que depuis dix ans la chambre l'a demandée à la presque unanimité, et il faut bien admettre que la conviction où l'on est de la bonté ou de l'injustice de la conversion fait accepter plus facilement les raisons d'inopportunité. Je crois que c'est ce sentiment qui a guidé l'honorable préopinant.

Eh! quoi? tout ne se passerait-il pas pour le mieux dans ce royal palais du Louvre? la faveur s'y glisserait-elle.... et n'y aurait-il pas place et justice pour tous? les œuvres d'art n'y seraient-elles pas convenablement exposées, arrangées avec goût, ordre et méthode? Est-ce que tous les ouvrages reçus ne seraient pas supérieurs aux ouvrages refusés? L'exposition annuelle, dont le but bien évident est d'encourager la production, de faciliter la publicité, de fournir aux artistes les moyens de se faire connaître, de familiariser les masses avec les beautés plastiques, n'aurait-elle pas produit tous les résultats qu'on espérait? Au lieu d'agrandir, d'élever l'art, de former le goût, favoriserait-elle seulement la médiocrité?

Il y a peut-être quelque chose de vrai dans ces suppositions, et si nous résumions l'histoire de l'art depuis 15 ans, si nous analysions ce qui a été fait, écrit et pensé depuis 1830, peut-être aurions-nous lieu de croire que les bénéfices de l'exposition annuelle n'ont pas été très-grands, qu'elle a engendré beaucoup d'abus et, enfin, pour nous servir d'une expression consacrée par nos législateurs; qu'il y a quelque chose à faire.

Et, en effet, n'avons-nous pas plutôt la quantité que la qualité. Les artistes, sauf quelques-uns qui savent attendre parce qu'ils le peuvent, ne se hâtent-ils pas dans la crainte de perdre une année, ne se laissent-ils pas facilement séduire par l'appât qui leur est offert, et leurs œuvres ne se ressentent-elles pas trop souvent de la précipitation avec laquelle elles sont faites?

Quelque temps avant le 20 février, terme de rigueur, on entend partout répéter ces mots : « Je ne sais si j'aurai fini, mais enfin j'enverrai mon tableau tel qu'il sera... Il est dommage que je n'aie pas un mois ou deux de travail de plus. »

Le salon annuel est un stimulant, nous en convenons, mais c'est un stimulant qui a bien des dangers, et puis ces quatre mille objets d'art qu'il faut passer en revue, juger en quelques jours... Est-ce là chose facile et doit-on s'étonner si le jury se trompe quelquefois? car nous ne voulons point suspecter sa bonne volonté et le taxer de partialité et d'injustice. N'a-t-il pas une besogne fort ennuyeuse à faire et n'arrive-t-il pas aux séances sous des influences fâcheuses, convaincu d'avance que la moitié de ce qu'il a à examiner mérite tout au plus la peine d'être regardé?

D'autre part, comment éviter la confusion, comment disposer convenablement tous ces tableaux petits et grands, toutes ces statues, ces bustes, ces gravures, ces dessins, ces aquarelles, ces pastels, ces lithographies? Il faudrait du temps et de l'espace pour mettre en cela l'ordre et la symétrie nécessaires. Les œuvres d'art ne doivent point être assimilées à des balles de coton, des pièces de drap ou des objets de quincaillerie... un peu plus de respect pour elles, de grâce.

Entrez maintenant dans ces longues galeries converties en bazar. Voyez le public ébahi dans ce pêle-mêle aux mille couleurs. Les yeux ne savent où s'arrêter, un malaise incroyable s'empare du spectateur, et à peine a-t-on satisfait un premier sentiment de curiosité que déjà l'on prononce ces mots symptomatiques : fatigue, ennui.

Il faut une grande habitude, une excessive bonne volonté pour apprécier les œuvres à leur juste valeur, les isoler entre elles, les juger telles qu'elles sont, sans se laisser distraire par l'entourage.

Et puis, quelle surprise désagréable pour un artiste de se voir noyé, enfoui dans un coin obscur, éclairé par un jour contraire, écrasé par une bordure, perdu dans les airs, gêné par des voisins incommodes, heurté par des tons désobligeants!

Ce produit de son travail et de ses méditations, cet enfant de son intelligence qu'il choyait avec tant d'amour dans son atelier, le mettant pieusement sous la lumière favorable, l'abaissant un peu en avant, lui faisant mille agaceries de rideaux et de draperies, voilà qu'il le reconnaît à peine, le pauvre délaissé, exposé sans vergogne à la pitié des passants. Encore une fois : respect, respect!..

Si tous les exposants ne sont pas soumis aux mêmes inconvénients du local, ils ne jouissent pas tous non plus des mêmes avantages.

On sait combien il est important d'être bien placé et l'on se fait quelquefois une illusion dangereuse en attribuant à des conditions défavorables le mauvais effet que l'on produit.

Aussi, croyons-nous urgent que le gouvernement s'occupe de la construction d'un édifice où la justice et l'égalité des droits soient possibles.

N'est-il pas mal, d'ailleurs, de condamner pendant si longtemps nos vieux amis du passé à une obscurité scandaleuse? La France est assez riche pour payer sa gloire, c'est le *Journal des Débats* qui l'a dit. A l'œuvre donc, et qu'il s'élève bientôt, ce palais consacré aux merveilles de l'agriculture, de l'industrie et des arts... thermomètre national du progrès, — jamais argent n'aura été mieux employé. En attendant, et pour rester dans l'actualité, cherchons ce qu'il y a à faire avec les éléments et les ressources dont nous disposons.

Bien que nous ayons un peu médit du salon annuel, nous sommes plus que personne partisan de la publicité et nous regardons le mode adopté aujourd'hui comme insuffisant. Nous voudrions une exposition permanente.

Sans entrer dans tous les détails d'administration, nous donnerons seulement les bases d'un projet qui nous semble parfaitement applicable et dont les avantages [illegible]. Il établirait dans son intégralité des rapports [illegible] entre la direction des Beaux-Arts, l'Institut et l'Association des artistes.

Nous croyons que rien de grand ne peut se faire sans l'intervention du gouvernement. Car le gouvernement n'est autre chose pour nous que le régulateur, le lien nécessaire de toutes les forces sociales : à lui de les combiner, de les diriger.

Une exposition permanente serait donc fondée sous le patronage de l'Etat, qui fournirait, comme il le fait déjà, le local et les employés. Toute œuvre serait exposée pendant deux mois. Un renouvellement partiel se ferait de mois en mois.

Voici les avantages que nous trouverions à ce système :

Le stimulant, si favorable à l'activité productive, deviendrait incessant et ne tendrait qu'à augmenter d'intensité. Il n'y aurait donc pas à craindre que le mouvement imprimé aux arts diminuât, bien au contraire.

Si nous prenons le chiffre 2 000 à 2 500 comme la moyenne des ouvrages admis chaque année, nous verrons qu'en divisant par six, nous n'aurions plus que 350 ou 400 objets d'art à placer. L'ordre et le bon arrangement deviennent possibles. Les difficultés de l'encombrement disparaissent; les artistes, ayant continuellement à leur disposition un lieu de publicité commode et favorable, n'y enverraient jamais leurs produits que lorsqu'ils y auraient mis la dernière main. D'autre part, et sous un autre point de vue, ces choses réussies d'un premier coup, ces jets heureux d'imagination n'auraient plus à redouter le long séjour de l'atelier, les froideurs du raisonnement, les effets souvent pernicieux de la retouche.

Sous ces deux rapports, il y aurait donc avantage positif. Aux uns le bénéfice d'un travail long et précis, aux autres le bénéfice de l'entrain, de l'enthousiasme, de la verve.

La curiosité publique serait sans cesse tenue en éveil, et nous ne voyons pas pourquoi les journaux ne prendraient pas l'habitude d'avoir chaque semaine un feuilleton consacré à la peinture, à la statuaire, à la gravure, à la lithographie, comme ils en ont un pour l'art dramatique, les opéras, les ballets, les comédies, les drames, les vaudevilles.

Quant au jury, il se réunirait les premiers jours de chaque mois; et puisque nous sommes sous un régime constitutionnel et qu'on recherche l'équilibre et la pondération des pouvoirs, voici [illegible]

[illegible] la plus impolitique que pût faire un gouvernement. Le bénéfice qui s'élèverait à dix ou douze millions, selon qu'on y comprendrait les établissements publics, serait si peu considérable, qu'il n'équivaudrait pas au danger. Il est indispensable de bien commencer cette œuvre, si l'on veut la bien poursuivre.

L'opération ferait subir aux porteurs de rentes une diminution, que je ne crois ni injuste, ni irrégulière, mais qui est réelle et constitue une réduction de richesse, un abaissement sur un grand nombre de fortunes. Si la conversion faite dans un temps de trouble fait gagner au trésor une somme de dix millions, elle en peut faire perdre au pays 3 ou 400. La conversion faite dans des circonstances favorables, comme en Angleterre, n'amènera qu'une perturbation de quelques jours, et le crédit public reprendra son cours; faite dans un moment d'agitation, elle pourrait amener une dépréciation continue; ce serait une véritable destruction de capitaux.

Un large mouvement a été imprimé aux travaux publics; quelques grandes lignes de chemins de fer seront encore votées dans la présente session; l'accumulation des capitaux dans ces entreprises a provoqué l'an dernier un embarras financier dont nous devons prévenir le renouvellement. La conversion, en présence de ces éventualités, me semble un danger.

L'an dernier, M. le ministre de l'intérieur et moi nous avons appuyé la prise en considération; mais il nous semble peu opportun de renouveler cette année sur cette question un débat qui n'aurait pas de résultat; nous trouvons la conversion bonne, mais nous la croyons inopportune, et nous prions la chambre de vouloir bien ajourner la mesure.

M. GARNIER-PAGÈS. Il y a dix ans que les ministres répètent chaque année ce que vient de dire M. le ministre des finances. L'année dernière, il n'a pas demandé seulement une discussion, il a pris un engagement; c'est cet engagement que nous venons le sommer de tenir. Il a promis positivement qu'il présenterait un projet au commencement de cette session. Il s'agit de savoir si un ministre pourra s'engager d'une manière aussi formelle, pour manquer ensuite à ses engagements.

Vous nous objectez les chemins de fer; mais vous aviez écarté vous-même cette objection l'année dernière. Si la chambre pouvait s'associer à l'ajournement que M. le ministre demande, ce serait déclarer la rente à jamais irremboursable.

Vous craignez un abaissement dans le cours de la rente; mais l'an dernier, lorsque le gouvernement a annoncé que la conversion serait faite, le 4 0/0 était à 103, et le 5 0/0 à 116, c'est-à-dire au taux où devait être le 4 1/2; si cette conversion eût été faite, le 5 0/0 ne serait jamais descendu au dessous de ce taux.

L'orateur soutient que la hausse qui s'est faite sur le 5 0/0 est artificielle, et le résultat d'un agiotage fait par des hommes qui avaient eu connaissance de la pensée des ministres.

J'ai un fait curieux à citer à l'honorable M. de Lamartine et à ceux qui croient que la conversion n'est pas légale. En cherchant dans les archives du royaume, j'ai trouvé les premiers titres des rentes de l'Hôtel-de-Ville: ce premier emprunt remonte à 1522, et les titres de constitution stipulent formellement le droit de remboursement au pair, de réméré perpétuel.

Si la chambre croit que la situation française est bonne, elle doit vouloir la conversion.

L'auteur de la perturbation du crédit public, c'est le ministère. (Mouvement.) C'est le ministère qui a troublé la situation financière en acceptant la fusion des compagnies; c'est cette justification des coalitions qui a retiré tant de capitaux de la circulation et gêné le commerce. Mais la crise a passé, le crédit s'est rétabli, et la situation est aujourd'hui aussi bonne que jamais.

Les raisons d'inopportunité que vous nous opposez aujourd'hui seront les mêmes l'année prochaine. Il y aura des chemins de fer l'année prochaine comme cette année. La cause du retard de la mesure, tout le monde la sait, si personne ne la dit. La non-conversion, c'est le système du règne. (Interruption.) Il y a un autre obstacle, c'est le pays légal. (Nouvelle interruption et mouvements divers.)

Il y a parti pris d'engager le pays dans des dépenses toujours nouvelles, de manière à ce qu'il recule toujours devant les réformes indispensables.

Voulez-vous changer la taxe des postes? On vous dit que l'état des finances ne le permet pas. (Interruption.) Est-ce de la sagesse que de reculer toujours devant une mesure que vous regardez comme juste, comme utile, comme indispensable? Il n'y a pas un seul des ministres qui, personnellement, ne soit de cet avis; et en voyant les ministres assis sur ces bancs, je dois dire: Le ministère trahit le gouvernement!

M. DE LAMARTINE. Je n'ai jamais contesté que les titres antérieurs à 1793 n'eussent stipulé le droit de rachat; mais tous ces titres ont été annulés

[illegible]
Pour, 196 (Sensation.)
Contre, 201

L'ajournement est rejeté.

La prise en considération est ensuite mise aux voix et prononcée.

Demain à une heure et demie, séance publique. Discussion du projet de loi relatif à la perception de l'impôt sur les sucres indigènes; du projet de loi relatif aux eaux minérales; de la proposition de M. de Rémusat, relative aux députés fonctionnaires publics; du projet de loi relatif à la correspondance transatlantique; de la proposition de M. de Lafarelle, sur l'endiguement des fleuves et rivières; de la proposition de M. Demesmay, sur le sel.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On écrit du Havre que la goëlette de l'Etat *la Levrette*, appartenant à la station de la Martinique, a fait naufrage au fond du golfe des Antilles, du côté de Chayres (isthme de Panama). D'après la même lettre, le bateau à vapeur de la compagnie péninsulaire *Great-Liverpool*, faisant les voyages d'Alexandrie, aurait péri près le cap Finistère.

— M. Royer, député du Loiret, qui depuis dix-huit ans avait cessé d'être gouverneur du Sénégal, vient d'être nommé délégué par le conseil général de cette colonie.

— M. l'abbé Pavy, nommé évêque d'Alger, est parti de Lyon vendredi pour se rendre à Alger.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus par la caisse d'épargne les dimanche 8 et lundi 9 mars, de 6,750 déposants, dont 837 nouveaux, 856,678 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 1,812 déposants, dont 470 soldés, 737,746 fr. 73 c.

Rentes achetées à la demande des déposants, pendant la même semaine, pour un capital de 38,934 fr.

Demande de remboursements du 8 mars, 808,154 fr.

LE CRI DE LA CONSCIENCE. — Ces jours derniers, dit le *Journal du Cher*, un individu est venu se constituer prisonnier entre les mains de M. le commissaire de police de Vierzon dans des circonstances tout-à-fait extraordinaires. Suivant le récit de cet homme, il était garde-chasse dans une commune du département du Finistère. Il y a environ trois mois, étant en tournée, il aperçut un braconnier et s'avança vers lui pour l'arrêter. Le délinquant, se voyant reconnu, se mit en devoir de se défendre et signifia au garde que s'il faisait un pas de plus il était mort. Effrayé de cette menace, sortie de la bouche d'un individu qu'il savait homme à l'exécuter, se considérant lui-même comme en état de légitime défense, le garde pressa la gachette de son fusil et étendit mort à ses pieds son adversaire.

Le coup ne fut pas plutôt parti, qu'il comprit l'horrible gravité de l'action qu'il venait de commettre. Eperdu, hors de lui, il prit la fuite. Depuis ce temps, il a erré de département en département. Enfin, dévoré par l'inquiétude et cédant au cri de sa conscience, il est venu se livrer à la justice pour lui rendre compte de sa conduite. Une instruction est commencée.

UNE REINE DES BOHÉMIENS. — Il y a eu dernièrement à Wincanton (Angleterre), un enterrement qui avait singulièrement piqué la curiosité publique, et avait attiré plusieurs centaines de personnes: c'était celui de Dowa Burton, vu gairement appelée la reine des gypsies (bohémiens). Cette femme, qui avait quatre-vingt-quinze ans, avait été, ainsi que son vieux mari (le roi des gypsies), admise depuis quelque temps à l'hospice de Wincanton; car il lui était devenu impossible de parcourir le pays. Elle y est morte. Son mari et quelques individus de sa race, habillés d'une manière très convenable, ont accompagné la vieille reine à sa dernière demeure. Ils paraissaient sentir profondément la perte qu'ils avaient faite. Au reste, tout s'est passé de la manière la plus décente, et les bohémiens ont payé toutes les dépenses des funérailles.

[illegible] funérailles de ma pauvre défunte et chanter seulement un *Libera* à son intention !...

— Est-ce ça ce qui vous gène? lui répond le compagnon. Mais, camarade, fallait le dire plus tôt: au lieu d'un *Libera*, votre épouse en aura deux, mon cher! je connais la note et le plain-chant; chantez avec moi...

Et voilà, en effet, nos deux ivrognes qui entonnent des *Libera* à qui mieux mieux, et qui ne cessent de chanter que lorsque, accablés par le sommeil et les liqueurs alcooliques, ils s'endorment.

Le veuf, amateur de *Libera*, ne fut libéré de la peine du violon que mercredi matin, et alors, il faut le dire, il courut tout de suite chez lui. Sa pauvre femme était enterrée depuis la veille.

UNE DOUBLE VENGEANCE. — On écrit de Tournon au *Courrier de la Drôme et de l'Ardèche*:

« Un drame terrible vient de se passer dans le canton de Satillieu. Le sieur P....., propriétaire, demeurant à la Roche-du-Pied, commune de Saint-Pierre-des-Macchabées, a tiré à bout portant deux coups de fusil sur sa femme, Euphrasie P..., qu'il dit avoir trouvée en flagrant délit d'adultère, et sur Isidore P.., son complice. M. P. Fiéron, juge de paix du canton de Satillieu, s'est immédiatement transporté, assisté de son greffier, et accompagné du docteur Rouveure et de la gendarmerie, sur le théâtre du crime: il a constaté les faits et dressé les procès-verbaux que réclamait la circonstance. P.... a été arrêté sur un mandat d'arrêt décerné par ce magistrat. Euphrasie P.... est dans un état qui ne laisse aucun espoir de guérison, la charge du fusil ayant porté dans la région abdominale. J. P... a été assez grièvement blessé, mais sa vie n'est pas en danger. P.... et Euphrasie P...., qui est une jeune et très jolie femme, appartiennent aux familles les plus honorables et les plus riches du canton de Satillieu. »

RÉSOLUTION SOUVERAINE. — La compagnie du chemin de fer de Milan à Venise avait demandé au gouvernement autrichien qu'il voulût bien prendre à sa charge la confection des travaux à exécuter pour terminer cette section. Elle faisait valoir à l'appui de sa demande l'incapacité des ingénieurs, les malversations et le désordre qui régnaient dans l'administration. Le vœu de la compagnie a été pris en considération, et par une *résolution souveraine*, l'Etat a déclaré qu'il se chargeait de l'exécution de la ligne. Dans deux ans au plus elle sera achevée. Cette ligne a un développement de plus de 170 kilomètres.

MISÈRES. — On écrit de Buissenal (Hainaut), à l'*Observateur belge*:
« La misère qui règne ici et dans tout le canton de Frasnes est affreuse. La commune de Buissenal compte sept cents pauvres. Aucune plume ne saurait décrire toutes les privations auxquelles tant de malheureux sont en proie: les horreurs de la faim sont empreintes sur leurs visages pâles et décharnés.

» La plupart, pour ne point mourir d'inanition, cherchent dans les champs et le long des chemins, des racines et des herbes sauvages qu'ils dévorent avec une avidité qui tient de la rage. Notre bureau de bienfaisance n'a que 60 fr. à distribuer par an; la commune est obérée d'une dette de 4 000 fr.; le travail manque complètement, et depuis cinq mois cette foule de nécessiteux sont secourus par huit ou dix maisons peu aisées qui se sont épuisées en sacrifices pour prolonger leur misérable existence. »

CHRONIQUE AGRICOLE.

DÉGRÈVEMENT DU SEL. — Suffit-il donc de s'asseoir au banc des ministres pour perdre immédiatement le sens du bon et du juste? pour se croire obligé de condamner ce que l'on approuvait la veille, de combattre les réformes que l'on réclamait soi-même avec toute la chambre, avec le pays tout entier? Sans doute un véritable homme d'Etat, un homme de génie ne subirait point cette influence funeste en arrivant au pouvoir; il se sentirait plus grand et plus fort; il voudrait marcher à la

---

tiens:

Le jury se composerait d'un nombre déterminé d'artistes, dont la moitié serait prise parmi les membres de l'Institut, et l'autre moitié élue par l'Association des artistes. Le chiffre actuel étant doublé, le travail d'examen, considérablement divisé d'ailleurs, ne deviendrait onéreux pour personne. Certes, l'Institut renferme de grandes capacités; mais n'y en a-t-il pas aussi en dehors, et pourquoi se priver du concours de leurs lumières et de leur dévouement? Pourquoi laisser de côté ces éléments de vie et de progrès.

L'Association des artistes, dont la jeune influence se fait déjà sentir, n'aura pas seulement un rôle philanthropique à remplir: elle est, selon nous, appelée à rendre d'immenses services de toute nature. C'est déjà un corps organisé, qui peut marcher et agir. Le but premier de cette institution a été d'apporter des soulagements aux malheureux, cela est beau et noble.

Eh bien! l'exposition permanente, gratuite le dimanche, pourrait devenir une source féconde pour la caisse des pensions et retraites, en prélevant, les autres jours, un droit d'entrée dont le chiffre serait à déterminer.

Ainsi, notre système d'exposition, avec un jury organisé sur de larges bases, donnerait des garanties certaines d'ordre et de justice; ce serait un stimulant continuel de production, sans gêne, sans exigences impérieuses, sans piéges dangereux pour les artistes... et il se prêterait admirablement aux nobles intentions d'une généreuse philanthropie.

Mais puisque nous avons parlé de la Société des artistes, voyons encore ce qu'elle peut faire dès aujourd'hui.

Négligeons quelques considérations, importantes cependant au point de vue commercial, telles que la possibilité de se passer de l'entremise des marchands et de réaliser sur les fournitures de notables économies.

Nous savons très bien qu'on ne réforme rien sans froisser quelques intérêts; mais qui ignore que les agents intermédiaires sont trop nombreux et qu'il faut avant tout défendre la cause des producteurs?

Laissant cela de côté pour le moment, examinons quels rapports utiles pourraient s'établir entre la Direction des beaux-arts et l'Association des artistes...

On se plaint, et avec raison, d'abus de tout genre... On crie à la faveur, à l'injustice... On cite des faits qui dénotent l'impuissance, l'incapacité, l'ignorance, pour ne pas dire plus, des hommes chargés de la distribution des travaux, des achats, des commandes. Les artistes rougissent des démarches pénibles qu'ils sont obligés de faire... et la politique, avec ses bassesses et ses honteuses considérations, doit enfin être exclue de ces hautes régions du Beau où elle n'a que faire.

Eh bien! nous le demandons, ne serait-il pas très simple, très raisonnable, très possible de constituer une commission permanente dont la moitié serait comme pour le jury, choisie par le roi parmi les membres de l'Institut, et l'autre moitié élue par l'Association des artistes? Cette commission, représentant l'intérêt de l'art et des artistes, consultée en toute occasion, serait un guide, un appui naturel pour la Direction, souvent fort embarrassée... Celle-ci n'aurait plus qu'à indiquer les travaux décidés, les sommes qu'on y consacre, et elle ne désignerait les personnes chargées de les exécuter que sur un rapport fait par la commission qui présenterait les candidats.

Dès lors, on ne s'appuierait plus sur les recommandations de députés ou de personnages plus ou moins influents, mais, ce qui nous paraît beaucoup plus rationnel, sur l'avis donné par l'élite de nos illustrations artistiques dont on ne peut nier la compétence.

Il en serait à peu près de même pour tout achat ou commande faits par le gouvernement.

Nous savons bien que tout cela dérangerait certaines habitudes et viendrait jeter un peu de perturbation dans les consciences élastiques de nos hommes d'affaires, mais c'est précisément ce que nous demandons; car il faut enfin s'affranchir de ces petites hontes qui font rougir quand elles ne sont pas assez ridicules pour n'exciter que le rire et le mépris.

Il est encore une question fort importante à notre avis, dont la solution ne nous paraît pas impossible, tant s'en faut.

On sait que bien des jeunes gens sont empêchés dans le développement de leur talent par des difficultés pécuniaires; pour faire de l'art il faut avoir quelque argent, un jour convenable, les modèles, les toiles, les couleurs, le marbre; tout cela coûte et plus d'un se trouve arrêté dans sa carrière, parce qu'il n'a pas une petite somme à sa disposition.

Les études se ressentent de la pauvreté et l'on perd souvent un temps précieux. La tristesse, le découragement et le désespoir, voilà la part de bien des cœurs ardents et généreux, de bien des imaginations vives et hardies.

Supposons l'Association des artistes solidement et largement constituée, avec un jury, une commission représentant ses intérêts, un conseil de famille, une exposition permanente; supposons qu'elle fasse un peu ses affaires elle-même. Quoi de plus facile que de prélever sur toute œuvre vendue par un membre de la Société un droit de tant pour cent, dont le produit serait destiné à faire de petites avances à des jeunes gens peu fortunés? On leur fournirait ainsi les moyens d'appliquer leur talent et leur intelligence.

Ce ne serait point là une aumône, mais un prêt; car ces jeunes gens faisant partie de l'Association, celle-ci se rembourserait des avances qu'elle aurait faites au fur et à mesure que leurs œuvres se vendraient.

Nous le répétons, ce ne sont là que les bases d'un projet dont il faudrait étudier tous les détails; mais nous sommes convaincu qu'il résoudrait bien des difficultés, apporterait des améliorations, et qu'il est parfaitement en rapport avec les éléments et les conditions de notre société.

Disons encore que l'exposition permanente n'empêcherait point qu'il y eût tous les 3 ou 4 ans une exposition solennelle où chaque artiste ne pourrait envoyer qu'un nombre limité d'œuvres..... ce serait l'occasion de grandes fêtes artistiques auxquelles la musique prendrait une large part par des concerts, des concours de composition et d'exécution... enfin, dans une royale cérémonie, le chef de l'Etat distribuerait au grand jour les récompenses nationales.

Quel que soit le système qu'on adopte, quelles que soient les réformes que l'on tente, on ne peut se dispenser de modifier l'état actuel des choses.

Voilà nos vues et nos idées, elles méritent quelque attention; mais nous n'avons ni la prétention ni l'amour-propre de croire qu'il n'y a rien à y ajouter.

D'autres projets peuvent compléter le nôtre; et nous rappellerons ici que, dès l'année dernière, M. Eugène Pelletan, prenant une utile initiative, a développé les théories d'association et formulé un plan très-bien conçu, très-praticable, qui doit être pris en sérieuse considération.

Nous nous adressons à tous.... aux hommes qui dirigent les affaires de notre pays.... Ne sont-ils pas animés d'un désir sincère de faire le bien, d'étendre la moralisation, de favoriser le progrès?

Aux critiques... qu'ils unissent leurs efforts aux nôtres, qu'ils cherchent avec nous, car il ne suffit pas de signaler le mal, il faut trouver le remède.

Enfin, nous nous adressons aux artistes, en les engageant à se garder d'une coupable insouciance.... qu'ils s'entendent entre eux et donnent le salutaire exemple de l'organisation.

Nous croyons servir la cause de l'art en demandant pour eux des garanties de justice, d'indépendance et de dignité.

CHARLES BAUDIN.

[illegible] je l'ai terminée, mon œuvre est parfaite, elle satisfait à tous les besoins et ne compromet pas, comme votre projet, les recettes les plus précieuses du trésor.

C'est se moquer, en vérité ! S'il est un impôt nuisible et préjudiciable à la nation, n'est-ce pas l'impôt du sel ? il produit une recette considérable, peut-être 60 000 000 tous frais payés ; mais avez-vous compté le préjudice qu'il cause à la nation ? l'avez-vous évalué en argent ? Allons, homme de finance, établissez vos comptes régulièrement, en face du bénéfice inscrivez la perte, et nous verrons de quel côté penche la balance.

Vous savez que dans les pays où la sagesse du gouvernement permet le libre usage du sel à l'agriculture, on en fait grande consommation pour le bétail. Or, l'expérience a démontré qu'une livre de sel mangée par les animaux, produit 10 livres de viande ; c'est un proverbe suisse dont vous pouvez vérifier l'exactitude dans les bergeries et les vacheries royales.

En France, on ne donne pas de sel au bétail, donc la nation perd réellement toute la valeur de la viande qui pourrait être produite et qui ne l'est pas. Cherchons le chiffre de cette valeur.

Les statistiques ministérielles établissent comme il suit le nombre de nos animaux de boucherie :

Race bovine. . . .	9 936 538 têtes.
Race ovine. . . .	32 151 430
Porcs et chèvres. . .	5 875 021

Ce chiffre est inférieur à la réalité ; mais n'importe, ces animaux devraient consommer par jour :

Bœufs à 75 grammes par tête.	745 240 kil.
Moutons, porcs et chèvres à 10 grammes. . .	380 264
Soit par jour.	1 125 504

Supposons maintenant que la ration saline soit donnée seulement pendant les mois d'hiver ; c'est une mauvaise économie, il serait bien meilleur d'en donner tous les jours ; mais nous ne voulons pas faire la perte trop forte. Posons donc simplement 1 125 504 kil. à multiplier par 120 jours, cela fait un total de 135 060 480 kil. que devrait consommer notre bétail ; et si vous transformez ce chiffre en quantités équivalentes de viande, selon la formule des cultivateurs suisses, vous trouverez 1 350 604 800 kil. de viande que nous pourrions ajouter à notre richesse nationale.

Or, en calculant toujours d'après vos statistiques officielles, qui estiment cette viande au moins 90 c. le kilog., nous voyons que votre procédé fiscal produit :

En recettes.	60 000 000 fr.
En pertes.	1 215 544 320

Voilà le résultat du système que défendent les hommes de finance !

Vous allez vous récrier ; notre calcul est exagéré, n'est-ce pas ? Cependant, nous n'avons compté ni le croît de la laine, ni la valeur des fourrages avariés que l'on jette, et que l'on ferait utilement consommer au moyen du sel, ni le surplus de force que l'on pourrait donner à l'espèce chevaline en assaisonnant sa nourriture, ni le prix des viandes qui ne se gâteraient point avec une salaison suffisante ; mais vous croyez que nous avons exagéré ; alors réduisez notre chiffre, prenez-en moitié seulement, prenez-en le quart, le dixième, et vous trouverez encore une perte sèche deux fois plus grande que votre recette.

Eh bien ! l'ordonnance de dénaturation n'a point pour but de changer cet état de choses, au contraire. La faveur que l'on a l'air d'accorder est hérissée de tant de précautions, de tant de difficultés créées tout exprès, que les cultivateurs se garderont bien d'en réclamer le bénéfice. Et, d'abord, n'est-il pas évident que personne ne voudra établir les dépôts autorisés par l'ordonnance, quand on peut prévoir que les bénéfices ne compenseront pas les charges de l'entreprise ? L'agriculture n'est pas habituée à se servir de sel, la clientelle des dépositaires serait à peu près nulle pendant longtemps ; ainsi donc il ne s'en établira point, ou le nombre en sera très petit. C'est-à-dire que les cultivateurs auront à faire de longs voyages pour se procurer le sel dénaturé : or, les voyages coûtent même à ceux qui ont cheval et voiture, les cultivateurs ne hasarderont pas cette avance certaine pour un bénéfice auquel la plupart d'entr'eux ne croient pas, n'ayant jamais éprouvé les vertus merveilleuses du sel.

Et puis, dites-nous donc où l'on pourra se procurer les énormes quantités de son, exigées par votre ordonnance, pour opérer la dénaturation ? Avez-vous songé qu'il en faudrait au moins 250 000 hectolitres par jour avec la ration minime, fixée dans nos précédents calculs ? Ce chiffre ne vous a-t-il pas effrayé ? il ne valait pas la peine de méditer quatre ans pour accoucher d'une mesure inexécutable. Voulez-vous savoir comment votre ordonnance a été jugée par la presse agricole ? lisez seulement le passage suivant d'un journal qui ne manque pas d'autorité chez les cultivateurs ; voici ce que dit l'*Echo* du 8 mars :

« A Paris, la mesure ne sera peut-être pas inexécutable ; le consommateur ne sera pas éloigné de la *gabelle*, il pourra y revenir aussi souvent que ses besoins l'exigeront ; mais quand il faudra faire deux ou trois lieues pour aller au chef-lieu de canton ou à la ville voisine, mener le son, le faire mélanger, le rapporter ; puis se munir d'acquits à caution, de congés, de passavants ; voilà de quoi dégoûter les cultivateurs de l'envie d'essayer de l'ordonnance. Le paysan dira avec raison : « Je ne me suis jamais servi de sel pour mon bétail, je m'en passerai bien encore, si pour en avoir il me faut me déranger un jour entier avec ma charrette, faire la courbette aux employés des contributions, et m'exposer aux investigations du fisc et à tous les désagréments qui en sont la suite. »

Encore, si moyennant ces dérangements et ces relations avec la douane, ce qui est toujours fort peu agréable, ceci soit dit sans manquer de respect à MM. les douaniers, encore si je pouvais avoir du sel à très bon marché ; mais comptons :

J'ai une ou deux vaches et un cheval, lesquels consomment tous les dix jours 1 kilogramme de sel. D'abord, c'est pour moi une question de savoir si votre mélange [illegible] de son et de sel se conservera aussi long-temps [illegible] je l'admets ; j'admets même que nous nous [illegible] dix [illegible] comme moi, et que nous nous mettions à frais commun pour aller quérir nos 10 kilogr. de sel et conduire à la ga-

En attendant, il faut pousser à la consommation générale par le dégrèvement des deux tiers au moins de l'impôt. Lorsque le sel sera réduit à 10 c. au lieu de 30, le paysan prendra l'habitude d'en user largement pour lui-même d'abord et ensuite peu à peu pour ses bestiaux ; que l'on offre alors cette denrée, à prix réduit, aux cultivateurs, ils l'accepteront avec reconnaissance, pourvu que les conditions de précautions imposées par le fisc ne soient pas trop gênantes ou trop onéreuses : mais, nous le répétons, il faut commencer par le dégrèvement pur et simple. La chambre doit rester ferme dans son projet et ne point s'en laisser détourner par M. le ministre des finances, car la situation actuelle est intolérable.

ELIZÉE LEFEVRE.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 9 MARS.

Le *Journal des Débats* se borne toujours à enregistrer les faits concernant l'insurrection polonaise, sans les faire suivre d'aucune réflexion. Toutefois, il s'imagine que, d'après les dernières nouvelles, on ne saurait fonder aucune espérance sur le dénouement de ce qu'il veut bien appeler « la malheureuse quoique si héroïque tentative des Polonais. » Le *Journal des Débats* est trop naturellement sceptique en matière de révolution pour que sa conjecture tire à conséquence, mais ce qu'il y a de vraiment triste à penser, c'est que son indifférence n'est que trop fidèlement l'expression de l'état moral du monde officiel, ce monde si bien mort à toute idée généreuse, que le plus noble effort ne peut parvenir à le galvaniser.

La *Presse* n'a pas même le *mérite* de l'indifférence, et c'est avec une sorte de soulagement qu'elle s'écrie : « L'insurrection polonaise paraît arrivée au terme de sa période ascendante. » — Conçoit-on un journal français condamné à donner à ces évènements héroïques une tournure mesquine et mensongère, à fournir la réplique aux plus beaux élans de nos cœurs ; à réfuter, en quelque sorte, tout espoir généreux ; à s'applaudir enfin de tout ce qui promet le triomphe des oppresseurs et la ruine des martys ! Il fallait cela pour montrer à quels blasphêmes, à quels sacrilèges peut et doit mener fatalement l'idolâtrie du veau d'or.

Le *Constitutionnel* proclame hautement sa sympathie et ses vœux pour la Pologne, mais comme, à son sens, on ne peut prévoir encore si cette noble tentative sera couronnée de succès, il croit bon d'attendre de nouvelles nouvelles, afin de savoir si nous devons venir en aide à cette guerre libératrice. Que veut dire le *Constitutionnel* par ces mots : venir en aide ? Ouvrir une souscription dans ses bureaux ? cela est grave en effet, mais à l'entendre, on dirait que son chef de file est toujours président du conseil. La sympathie du *Constitutionnel* est dans la mesure des adresses de la chambre ; le pays légal n'en est pas prodigue, c'est là son moindre défaut.

La *Réforme*, le *National* et le *Courrier français* réchauffent un peu les âmes qu'auraient pu refroidir le scepticisme ou le matérialisme impur des feuilles ministérielles ou centre gauche. Le *Courrier français* conjure le gouvernement d'intervenir en faveur de la Pologne, il l'y conjure au nom même du génie de la France ; mais quoi, le gouvernement de notre pays est-il français ?

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. à Selongey. — Ami, il y a long-temps que vous êtes sur le Livre d'Honneur ; mais, cette fois-ci, nous n'acceptons pas : c'est trop pour vous. Nous allons vous écrire.

M. G. à Dijon. — Inscrit, merci. Nous avons reçu et lu. Nous vous écrirons.

M. R. D. à Reims. — Merci, ami. Nous savons que de vous nous pouvons tout attendre. — V. C. accepte avec empressement et reconnaissance.

Mme H. B à Colmar. — Veuillez compléter l'adresse de M. H. à Vibr-au-Val. La poste nous renvoie le numéro.

M. F. à Dicy. — Vous serez le bien-venu.

M. M. à Rennes. — Reçu, merci. Vous recevrez le livre demandé. On vous écrira.

M. A. B. à Peyretortes. — Inscrit, très bien ! Nous nous conformerons à votre désir.

M. T. d. V. à Givet. — Inscrit. — V. C. comptait bien sur vous.

M. V. à Lafléche. — Inscrit. — Nous serons heureux de vous voir.

M. L. T. R. à R. — Inscrits. — Nous vous retrouvons toujours. Remerciements à MM. M. et J. La réclamation de M. J. est juste ; on y fait droit. — On fera traite sur vous ou on vous attendra, à votre choix.

M. C. à Châlon s/S. — Reçu, inscrit. — Vous êtes de ceux qui reviennent toujours.

M. W. à Châlon s/S. — Votre dévouement nous est connu. — Nous portons M. D. pour 6 mois.

M. A. à Marseille. — Reçu, merci à vous et à tous. Nous aurons à vous répondre.

M. C. à Paris. — Inscrit. Remerciement affectueux.

M. H. B. à Lille. — Le versement est fait. Merci. — Et les articles remarqués et appréciés.

MM. A. S. et J. C. à Origny-St-Bte. — Nous comptions sur votre concours et sur votre dévouement.

M. Y. S. à Bruxelles. — Reçu votre horticole. Excellent.

M. E. C. aux Brosses. — Votre charmant feuilleton a un succès de vogue : la *Cigale* chante dans une foule de journaux de départements. Malheureusement les uns ne vous nomment pas et d'autres nous oublient. Mais vous savez aussi bien que personne que les civilisés sont toujours ainsi.

A un Lecteur de notre journal. — Il y a du vrai dans ce que vous dites. Il n'y avait pas eu examen préalable, et vos réflexions, pour une bonne moitié, ont été faites ici.

Bourse du 9 mars 1846.

Malgré la reprise des fonds anglais, nos cours ne se sont pas améliorés. Le 3 0/0 qui avait fait hier 83 80, puis 90, est remonté pendant quelques instants avant la Bourse, à 84, 10, 15, pour baisser dès l'ouverture à 83, 90. La fin de la journée a été meilleure, et il reste à 84, 12 1/2, après de nombreuses fluctuations causées en grande partie par les nouvelles de Pologne.

Les chemins de fer ont d'abord beaucoup baissé ; quelques-uns ont légèrement remonté vers le moment de la clôture.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Bordeaux...	660	660	B. 7 50	— 660, 667 50, 662 50.
Boulogne...	»	»	»	—
Montereau...	»	»	»	—
Strasbourg...	540	531 25	B. 3 75	— 543, 530, 530.
Nantes...	573	573 75	B. 6 25	— 572, 570, 574 25.

LONDRES, 7 mars.	PARIS, 9 mars. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 98 1/8, 3/8.	5 0/0 F. c. 120 65, 120 45 d. 50.	[illegible]
Esp. act. 25 1/4, 3/8.	F. p. 120 80 d. un ; 121 25, 80 d. 50.	[illegible]
Portug. 57.	3 0/0 F. c. 84 10, 84 25 d. 50.	[illegible]
Mexic. 30 3/8.	Orléans, au 15 m 1260, 1270 d. 10.	[illegible]
3 0/0 holl. [illegible]	Nord. au 15. 800, 785 d. 10.	Report
[illegible]	au 31. 787 50 d. 20.	5 0/0 f. c. [illegible]
Rouen. 41 1/2.	790, 800 d. 10.	F. p.
Orléans. 51 1/2.		3 0/0 f. c. [illegible]
		— F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 88,00 à 00,00 ; courant du mois, 86,00 à 00,00 ; avril, 88,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 88,50 à 00,00 ; 4 derniers, 88,50 à 89,00.

[illegible]. — Pas de Courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible 124,00 ; courant du mois, 123,00 à 124,00 ; avril, 124,00 à 125,00 ; 4 du milieu, 127,00 à 128,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 93,00 à 00,00.

Marchés.

MARCHÉ DE SCEAUX du 9 mars. — 1103 bœufs amenés, 1062 vendus 1,18-1,06-0,90. — 148 vaches entrées, 116 vendues 1,04-0,90-0,76. — [illegible] veaux entrés, 511 vendus 1,72-1,51-1,30. — 7822 moutons entrés, [illegible] vendus 1,46-1,30-1,12.

HALLE DE PARIS.

7 mars.					9 mars.				
Arrivages	946 q.	26 k.			Arrivages	[illegible] q.	61 k.		
Ventes	1163	11			Ventes	[illegible]	37		
Restant	24561	21			Restant	[illegible]	[illegible]		
Cours moyen		42.30			Cours moyen		41,[illegible]		
Cours-taxe		42,13			Cours-taxe		41,[illegible]		
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux 4 q.	71 k.		00,00 à	55,40	Gruaux 4 q.	71 k.		[illegible] à	[illegible]
1re 260	62		42,00 à	46,00	1re [illegible]	42		[illegible] à	[illegible]
2 126	00		46,75 à	44,00	2e 304	40		[illegible] à	[illegible]
3e 0	00		30,63 à	32,75	3e 7	60		[illegible] à	[illegible]
4 0	00		00,00 à	00,00	4e 0	00		[illegible] à	[illegible]
A liv. 304	64		33,30 à	37,70	A liv. [illegible]	65		[illegible] à	[illegible]

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 10 mars.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Jeanne d'Arc. Crispin.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Scaramuccia.
7 h. 1/2 ODÉON. — Diogène. 2 Frères.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Dieux. Mari. Riche.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mousse. Deux Camusot. Indiana. Roquefinette.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Georges et Maurice. Lectrice. Chanoinesse. Mère.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Enfant. Pommes. Roses. Caporal.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémont.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons. Raphael. Margot.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Chemin. Sourd. Barbe. Intermède.
6 h. 1/2 FOLIES. — Conscrit. Retour. Magiette. Bûcherons.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effet de nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] continuée et nommait une commission chargée de suivre le mouvement et de convoquer la réunion pour délibérer sur toutes les propositions dont les circonstances pouvaient amener l'opportunité. Chose triste et honteuse à dire! Cette proposition a paru trop compromettante et n'a pas été adoptée... On s'est borné à une simple proposition de souscription et l'on a repoussé toute pensée d'une manifestation quelque peu significative et énergique. M. Odilon Barrot a forcé ses amis eux-mêmes à rougir. Ce triste rhéteur s'est montré plus plat que pas un membre des centres! Il paraissait avoir peur de son ombre, le pauvre homme! il voulait qu'on fermât les portes et les fenêtres, que le bruit de la réunion ne retentît pas au dehors, que les noms de ses membres ne fussent pas prononcés. Enfin, il a provoqué le murmure des représentants des centres!...... c'est qu'il pensait toujours à *se faire possible*. *Se faire possible*, c'est un mot qui explique aujourd'hui bien des platitudes.

Ah! faut-il qu'une nation naguère si généreuse, si noble, si grande, soit descendue à ce degré de bassesse et de honte! Qui la représente aux yeux de l'Europe et du monde? Des fainéants, des intrigants et des eunuques! L'élan, la spontanéité, l'enthousiasme pour les grandes choses et les grandes causes est éteint dans ces cœurs lâches, dans ces âmes glacées, dans ces esprits roués! Rachetons donc, nous tous qui avons conservé le feu sacré dans nos cœurs, rachetons la France du mépris du monde, réveillons-nous, agissons, proclamons de nobles sentiments, montrons-nous fidèles aux grands principes pour lesquels nos pères ont accompli de si grands sacrifices. Renions tous ces chefs de coteries parlementaires, qui ne sont plus Français parce qu'ils ont perdu ou étouffé toutes les généreuses traditions de la France! Réveillons-nous! Songeons que nos pères ont proclamé dans le monde les principes d'affranchissement, de liberté, de justice; rappelons-nous qu'ils nous ont laissé une grande tâche à accomplir! Montrons-nous sympathiques et dévoués à toutes les nobles causes, levons-nous! et si ceux qui nous gouvernent ne veulent pas marcher, marchons et laissons-les en arrière!

Insurrection polonaise.

Les journaux allemands, qui hier nous donnaient la prise de Cracovie comme un fait accompli, se perdent aujourd'hui à cet égard dans les contradictions les plus frappantes. Suivant la *Gazette universelle de Prusse*, il y aurait eu le 3 mars des négociations ouvertes entre les notables de la ville et le général autrichien de Collin, lequel aurait refusé tout arrangement jusqu'à l'arrivée du corps d'armée prussien. Et puis, quelques lignes plus bas, cette même *Gazette* annonce que Cracovie a été prise par les troupes russes sans résistance. Or, la même *Gazette* disait hier que l'armée russe restait toujours aux environs de Kielce (douze lieues de Cracovie), et que la proposition du maréchal Paskewitch, de la faire avancer pour agir conjointement avec celle du général de Collin, n'a pas été acceptée par ce dernier. Au milieu de toutes ces contradictions, ce qui nous paraît au moins probable, c'est que Cracovie n'était point encore repris à la date du 3 mars.

Un autre point plus incontestable encore, c'est que les insurgés [illegible]

Le cercle de Tarnow est dans une agitation extrême. Ces mêmes bandes de paysans que l'or autrichien avait ameutées un instant contre les nobles, se sont, à ce qu'il paraît, par crainte de châtiment ou remords de conscience, tournés ensuite contre les autorités autrichiennes elles-mêmes. Quant au massacre qui a eu lieu aux environs de Tarnow, et que les journaux d'Autriche avaient mis sur le compte des idées communistes, voici comment le fait est expliqué dans la *Gazette universelle de Prusse*, du 6 de ce mois :

Dans le cercle de Tarnow, où le nombre de petits gentilshommes est très considérable, la bande des révoltés s'éleva de 3 à 400 hommes. On avait envoyé, d'avance, dans la ville, un nombre de paysans de divers côtés pour appuyer l'attaque dans l'intérieur et pour s'emparer, au moment de l'explosion, des fonctionnaires et des militaires.

Les Juifs, à Tarnow, s'étaient informés des projets des paysans et en avaient donné connaissance sur-le-champ au chef du cercle, lequel n'ayant pas de troupes suffisantes et voyant combien la situation était difficile, convoqua tous les paysans sur le marché, les harangua avec énergie, leur représenta ce que leur entreprise avait de criminel, et chercha à leur persuader que la noblesse les entraînait pour son propre avantage, et les engagea à avoir confiance dans le gouvernement et à lui rester fidèles. Pour ce cas, il leur promettait protection, ainsi qu'une récompense de 10 fr. pour chaque rebelle qu'ils livreraient mort ou vivant.

Le peuple applaudit; on distribua des sabres, des faulx. Dans la soirée la garnison sortit, tira quelques coups de fusils, ce qui fit que les paysans s'approchèrent par petits groupes de la ville, et les autres marchèrent à leur rencontre. Les révoltés, qui ne s'attendaient pas à une attaque, furent cernés, et un terrible carnage eut lieu, par suite duquel 80 blessés et 130 morts furent livrés à l'autorité en échange de la récompense promise.

Des promesses comme celles de Tarnow avaient été faites par les autorités d'autres localités. Les paysans ne se bornèrent pas à attaquer les chefs armés, mais ils attaquèrent la noblesse en général, et les femmes et les enfants des nobles ainsi que leurs employés et quiconque n'avait pas la blouse du paysan.

Dans la petite ville de Dembice, on massacra tout : trois personnes seules restèrent en vie. Le vieux comte R. fut arraché de sa voiture et tué.

Le major baron L..., accompagné de ses deux beaux-frères, eut le même sort dans le voisinage de Bachnéa, parce qu'il n'était pas revêtu de son uniforme. Mme de M... fut tuée, Mme de J... poignardée, et la comtesse de L.... maltraitée de la manière la plus cruelle. Le cercle du Tarnow a été le théâtre des scènes les plus atroces; on tua des hommes sans défense, mais de manière à laisser la tête intacte, afin qu'il fût facile de les reconnaître.

Les maisons étaient désertes. Le voyageur qui nous fournit ces détails étant arrivé dans la ville, se plaça sous la protection du gouverneur, qui lui procura un manteau et un bonnet de police d'officier autrichien, l'amena dans sa voiture jusqu'à Bachnéa et Gutoff, et l'envoya en poste jusqu'à Pless.

La situation du pays dépasse toute croyance; les paysans armés ne connaissent aucun frein; ils tuent et pillent de tous côtés; ils visitent les diligences pour voir s'il ne s'y trouve pas des nobles; ils ont fait sortir de voiture des femmes et des enfants qu'ils ont maltraités ou tués. A Gutoff, il y avait tant de cadavres sur la route, que les fossés, des deux côtés, étaient pleins de sang.

Mettez maintenant à côté de ce récit qui soulève d'indignation le cœur plus encore contre les instigateurs de ces carnages que contre les exécuteurs, l'ordre du jour du gouvernement provisoire de Cracovie que voici :

[illegible] de ses tyrans, applaudira à votre dévouement et vous appuiera de toutes ses forces; ne vous désespérez pas.

Mettez toute votre confiance en Dieu qui soutiendra nos armes dans notre juste cause. Bourgeois et habitants de Cracovie, les ombres de vos ancêtres qui ont habité cet asile antique, et donné tant de preuves d'un courage indomptable, se placeront à côté de vous dans le combat, enflammeront vos cœurs, convaincus qu'ils n'ont pas à rougir de leurs fils qui sont en état de chasser les ravisseurs qui n'ont pas craint de porter une main profane sur leurs cendres sacrées dans leur tombeau; déposez des offrandes volontaires sur l'autel de la patrie et vous recueillerez les plus riches fruits de vos efforts.

La postérité admirera et couronnera de reconnaissance vos exploits. Dans le cas contraire, vos petits enfants maudiraient, à jamais votre apathie et vous-mêmes dans le tombeau. Que dès ce moment notre devise soit : « Dieu! »

Que vous semble-t-il à la lecture de cette proclamation? Est-ce du côté du gouvernement de S. M. l'empereur d'Autriche, ou du côté du gouvernement provisoire de Cracovie que sont la modération et la justice?

Les troupes prussiennes ne devaient être devant Cracovie que le 5.

L'agitation règne dans le grand-duché de Posen. A Kœnigsberg, plusieurs sous-officiers d'artillerie ont déserté leurs drapeaux. Les arrestations continuaient parmi les étudiants polonais à Berlin.

On lit dans la *Gazette de Cologne* du 8 mars :

On a arrêté, dit-on, le prince de Rohan et le comte de Thun.

A Cologne, des volontaires s'engagent publiquement pour marcher au secours de la Pologne.

Avant l'ouverture de la séance de ce jour, plus de cent députés appartenant à toutes les opinions se sont réunis dans le premier bureau de la chambre pour s'occuper de la situation actuelle de la Pologne.

Comme première expression de ses sympathies, la réunion a résolu, à l'unanimité, qu'une souscription serait immédiatement provoquée.

Une commission composée de MM. Dupont (de l'Eure), président, Arago, Odilon Barrot, de Lamartine, Georges de Lafayette, de Rémilly, de Larcy, Léon de Malleville, et Vavin, trésorier, chargée d'ouvrir cette souscription, a formulé, séance tenante et dans les termes suivants, son appel aux amis de la Pologne :

« Les efforts que la Pologne fait pour recouvrer sa nationalité, dont les titres sont si solennellement inscrits dans les traités, titres que les chambres législatives de la France rappellent chaque année à l'Europe par des votes unanimes; le courage héroïque que déploient ces populations qui bravent la mort pour la plus sainte des causes; la pensée douloureuse que de nouveaux martyrs scellent en ce moment de leur sang, leur foi dans la puissance du droit : ces circonstances ont profondément ému la France. Tous les partis, oubliant leurs divisions, se sont confondus dans une même sympathie qui éclate de toutes parts; les soussignés, éprouvant le besoin de s'y associer, ont ouvert la souscription suivante :

Souscription de la réunion.

MM. Dupont (de l'Eure), 50 fr.; général de Thiard, 200 fr.; De Lamartine (2e souscription) 50 fr.; Victor Grandin, 200 fr.; Hambert (2

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE

MERCREDI 11 MARS 1846.

Le Dernier Solitaire d'Ourscamps.

Question historique du plus haut intérêt pour la France. — Pourquoi le pays de Compiègne a été le berceau de la liberté française. — Caractère du chasseur. — De la faiblesse des divinités de l'Olympe pour icelui. — La faute d'Hélène plus fatale à l'humanité que celle de notre première mère. — Le fusil de chasse auteur de beaucoup de révolutions et palladium des libertés populaires. — Le Corse et l'Irlandais. — Les sangliers s'en vont. — Utilité d'une vénerie royale. — Nécessité de mettre l'homme du peuple en relation plus fréquente avec le filet de chevreuil et le salmis de bécasse.

Je ne sais plus qu'un pays en France qui me traduise couramment les Commentaires de César et me donne une idée de la Gaule des Druides. C'est l'épais massif de forêts qui couvre la rive gauche de l'Oise sur une étendue de quelques trente mille hectares et au centre duquel s'épanouit comme un diamant enchâssé dans l'émeraude, la villa royale de Compiègne. Ce n'est plus que là et à Fontainebleau peut-être que se trouvent encore les chênes séculaires mourant de leur belle mort, ces arbres des vieux jours que Français et Diaz nous racontent si bien, géants de la forêt dont l'âge a dégarni la tête et dont les longs bras décharnés, perchoirs favoris des palombes, s'élèvent au dessus de la feuillée d'alentour, comme les hautes vergues d'un navire englouti dans un océan de verdure. Je me suis laissé dire que parmi ces têtes couronnées dont la naissance remonte à l'avènement de la dynastie capétienne, plusieurs étaient qui pouvaient se vanter d'avoir assisté dans leur enfance aux ébats du bison, de l'ours et de l'aurochs, les trois seules choses du moyen-âge que la France puisse raisonnablement regretter.

Les poètes n'ont pas assez chanté les rives plantureuses de l'Oise, antique patrie de l'urus; je trouve aussi que M. Michelet, qui explique d'une façon si lumineuse et si intéressante tous les mystères des nationalités, n'a pas assez insisté sur les causes de la double illustration du pays de Compiègne, qui fut à la fois le berceau de la vénerie et de la liberté françaises! Il me semble, en effet, que beaucoup de personnes graves devraient être désireuses de savoir pourquoi les communes riveraines de l'Oise, Noyon, Compiègne, etc., ont été les premières à lever l'étendart de la liberté communale. Je demande à prendre pour un moment la place du professeur d'histoire, afin de répondre à la question ci-dessus.

La liberté nationale s'est réveillée sur les rives de l'Oise plutôt qu'ailleurs, parce que les rives de l'Oise ont toujours été et sont encore à cette heure, la région la plus giboyeuse du royaume...

Comme il est fort possible que le rapport intime qui existe entre ces deux faits n'ait pas sauté du premier bond à l'esprit de tout le monde, je crois que je ferai bien de l'établir par quelques considérations et par quelques exemples tirés de l'histoire. Je regrette de déflorer pour un semblable motif un sujet si fécond et si neuf, et qui mériterait si bien un traité spécial.

La chasse est le plus noble emploi des facultés humaines; c'est l'exercice par excellence pour faire les hommes forts. L'homme fort ne s'incline pas sous le joug comme un agneau docile; le chasseur ne relève que de son droit et de son arme; c'est l'homme primitif qui abomine la machine à vapeur, le travail forcé, le bagne industriel qui s'appelle *manufacture*. Ses poumons vigoureux aspirent l'indépendance avec l'air des monts et des bois; la liberté, l'action et la vie au soleil sont ses premiers besoins.

La chasse est la seule branche d'industrie où l'importance de la fonction se mesure au talent et à la capacité. La critique facétieuse y est impitoyable pour la maladresse et les prétentions déplacées. De là, chez le chasseur, le respect de soi-même, le sentiment d'égalité, de dignité, de justice. Ces qualités se retrouvent au plus haut degré dans le chien, qui sait toute sa valeur et n'entend pas raillerie sur l'utilité et la gravité de sa fonction.

Le chasseur est le bienfaiteur-né de l'humanité, le destructeur des monstres, le protecteur des troupeaux et des moissons, le défenseur du faible et de l'opprimé. C'est la passion de la chasse qui a fait d'Hercule un demi-dieu. Je regrette fort que Méry ait dépensé tant d'érudition et d'esprit pour ravaler ce héros à la condition d'un simple marchand de peaux de lapin qui se serait associé pour le commerce des fourrures avec Philoctète et Thésée. Je ne nie pas que cette opinion du savant bibliothécaire de Marseille n'ait quelque chose de spécieux pour elle, mais je ne saurais me faire à l'idée du noble et vaillant fils d'Alcmène déguisé en Savoyard et colportant sa marchandise de porte en porte, vendant son gibier, en un mot, comme les invités des chasses de Compiègne d'aujourd'hui.

C'est parce que le chasseur fut de tout temps le consolateur de la veuve et de l'orphelin, qu'il fut toujours aussi le héros des légendes populaires, et cela aux rives du Céphise comme aux bords du lac Ontario. Apollon, Adonis, Bacchus, Méléagre, tous les jolis garçons de l'antiquité, furent de parfaits chasseurs; Nemrod aussi, le premier qui fut roi, fut un parfait chasseur, et non pas un soldat heureux, comme on s'est plu à le répéter jusqu'à ce jour. Ce fut un coup de fronde très heureux qui commença la réputation du saint roi David, le même qui scandalisa si fort la ville de Sion par son libertinage; artiste sublime, du reste, grand poète et beau danseur. Les annales des nations sont pavées de faits intéressants de cet ordre.

Les plus charmantes faiblesses des divinités de l'Olympe ont pour cause un chasseur. Si le beau berger Pâris eût été moins habile à tirer de l'arc et moins renommé pour la justesse de son coup-d'œil, ce n'est pas lui que trois jeunes immortelles très peu vêtues eussent choisi pour juge d'une question délicate. Et les mêmes dons, hélas! perdirent pour son malheur et le nôtre l'infortunée Hélène, dont la légèreté a coûté depuis trois mille ans tant de pensums à la jeunesse. On parle de l'expiation à laquelle nous a condamnés la faute de notre première mère, *ignoscenda quidem*... J'avoue que pour mon compte les conséquences du désagrément de Ménélas m'ont toujours paru infiniment plus désastreuses pour l'humanité que celles qui ont suivi la chute du premier homme. Mais en ont-ils rédigé, mon Dieu! de ces poèmes, hébreux, grecs et latins sur la faiblesse de la femme! Oui! il y a longtemps que l'homme jalouse la femme et qu'il la calomnie; c'est que l'homme sait parfaitement que la femme est beaucoup mieux faite que lui d'esprit comme de corps, ce qui n'a rien d'étonnant, puisque la femme a été créée après lui, et qu'elle n'est autre chose qu'une seconde édition de l'homme, seulement très embellie et considérablement corrigée. Mais l'homme ne sait pas tout le tort qu'il s'est fait avec ce système de calomnies et de plaintes ridicules, qui n'ont abouti qu'à constater son infériorité sexuelle. Ingrats, qui vous plaignez de votre bonheur, dites-nous ce que vous feriez de l'existence si la femme n'était faible!

Les plus grands romanciers ont si bien reconnu la supériorité du caractère du chasseur, qu'ils ne craignent même pas de s'adresser aux braconniers illustres pour donner de l'intérêt et de la vie à leurs drames. Robin Hood et Bas-de-Cuir ne sont que des braconniers; le chasseur est pour plus de moitié dans l'intérêt immense qui s'attache au personnage de Robinson Crusoé. Quoi de plus intéressant, en effet, que le spectacle de l'homme tout seul aux prises avec la nature? Le braconnier, tant vilipendé, n'est, après tout, le

[illegible], 100 fr.; Duvergier de Hauranne, 200 fr.; [illegible], 200 fr.; de Morny, 200 fr.; Clapier, 25 fr.; Corne, 25 fr.; Farrau, 25 fr.; Chapuis de Montlaville (2e souscription), 25 fr.; Pérignon, 100 fr.; Bouley (de la Meurthe), 50 fr.; Ferdinand Barrot, 20 fr., Billaudel, 20 fr.; Delahaye Jousselin, 20 fr.; Achille Fould, 100 fr.; Gras Préville, 25 fr.; Feuillade-Chauvin, 50 fr.; Manuel, 50 fr.; Legravereud, 25 fr.; de Tocqueville, 50 fr.; Abatucci, 25 fr.; Allier, 15 fr.; Berger, 25 fr.; Moreau (Seine), 25 fr.; Belaghel, 25 fr.; Farguy, 30 fr.; Jollivet, 30 fr.; Cordier, 50 fr.

Total, 5 910 fr.

Le temps ne nous a pas permis d'insérer les noms de beaucoup d'autres députés qui souscrivaient encore à la fin de la séance.

RÉVOLUTION POLONAISE. — SOUSCRIPTION NATIONALE.

MM. Duballen, ancien sous-officier de l'empire et décoré de juillet, 2 fr.; Desclée, 5 fr.; une dame, 5 fr.; A. Weill, 5 fr.; R. B., 10 fr.; Alfred Seguin, 5 fr.; 5 ouvrières allemandes, 6 fr.; E.-J. et L., 50 fr.; Mlle Alice Mariel, 10 fr.; Emmanuel de Wegiron, 10 fr.; le docteur Treuille, 5 fr.; le docteur Comet, 10 fr.; Robert, 5 fr.; Lamarche, 1 fr.; Jacquemain, 10 fr.; Keller, 10 fr.; Mme Candelon, 30, rue de Larochefoucaut, 5 fr.; Léonce Bisson, 5 fr.; Lefour, 10 fr.; Dusacq, 5 fr.

Total,	174 fr.
Montant des listes précédentes, 807 fr. 50 c. au lieu de 808 fr. 50, M. M. porté deux fois par erreur,	807 fr. 50 c.
Total général,	981 50 c.

Nous recevons de M. Cabet, directeur du *Populaire*, la note suivante :

Souscription ouverte pour la Pologne au bureau du Populaire.

Quel est le cœur généreux qui ne soit pas rempli de sympathie pour la Pologne, pour cette héroïque et malheureuse nation, sœur de la France, qui, opprimée, humiliée, spoliée, tyrannisée, brave tout pour reconquérir ses imprescriptibles droits et préfère la mort à l'esclavage? Aujourd'hui, que cette France du nord va de nouveau combattre pour la cause de la fraternité des peuples en même temps que pour son indépendance et pour sa liberté, des millions de Français voudraient voler à son secours ; mais rien ne doit nous empêcher de l'aider par la manifestation de nos vœux et par nos offrandes. La Pologne est en péril : travailleurs français, offrons l'obole du travail en nous écriant : Vive la Pologne!

Une souscription est ouverte au bureau du *Populaire*. Nos amis y trouveront des feuilles imprimées pour faire souscrire leurs amis.

La pétition suivante, que publie la *Réforme* d'aujourd'hui, a été déposée sur le bureau de la Chambre des députés :

A Messieurs les membres de la Chambre des Députés.

Messieurs,

Depuis quinze ans, et chaque année, vous avez ouvert toutes vos sessions en exprimant des vœux pour la résurrection de la Pologne comme corps de nation, et chaque fois la France entière s'est associée à ces vœux.

Aujourd'hui, la Pologne s'insurge contre ses oppresseurs ; elle déploie toute son énergie pour rompre ses fers et reconquérir son indépendance et sa liberté.

Nous venons réclamer de vous, comme sanction de vos propres votes, une déclaration solennelle de sympathie pour ses généreux efforts. Les Polonais sont les Français du Nord ; ils furent de tout temps nos frères, leur sang coula pour la France dans toutes nos batailles ; qu'elle les cou-

[illegible] cessation des persécutions, mais du moindre adoucissement.

L'empereur Nicolas se levait pour prendre congé, lorsque le pape lui a dit :

« Je ne suis qu'un pauvre moine ; j'ai passé ma vie séparé du monde, » et je ne sais de ses affaires que ce qui se rapporte aux intérêts de l'E» glise dont Dieu m'a confié la gestion. Peu de jours encore et je paraîtrai » devant lui, et j'aurai à lui rendre compte de l'usage que j'ai fait du » pouvoir qu'il lui a plu de mettre en mes mains. Quelle que soit la dif» férence de nos croyances, vous pensez sans doute vous-même lui de» voir plus tard un compte semblable. Eh bien ! il m'appartient à moi, » prêtre, à moi, vieillard, qui vous ai devancé de trente-trois ans dans la » vie et qui suis aux portes du tombeau, de vous dire qu'il ne vous reste » pas trop des jours que vous avez à passer sur cette terre, si nom» breux que vous les supposiez, pour réfléchir sur l'usage que vous avez » fait de votre puissance et vous préparer au compte que vous avez à en » rendre à Dieu ! »

Ces paroles ont jeté le Czar dans une fébrile agitation ; il a précipité son départ, et le trouble de son esprit était encore visible à son passage à Vienne, où il s'est à peine arrêté. L'impression qu'il a emportée de Rome a été vive et profonde : tournera-t-elle à la douceur ou à l'amertume, au profit ou au détriment de l'humanité? Nul ne saurait le prévoir : les actes et les résolutions des Romanoff, qui atteignent son âge, ont jusqu'ici confondu tous les calculs des hommes qui croyaient les connaître le mieux.

La Chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif à l'impôt sur le sucre indigène. Un seul point a été l'objet d'un débat ; il s'agissait de fixer la quantité de sucre contenue dans cent litres de jus de betterave, et par suite l'impôt qui doit peser sur cette matière. La Chambre a rejeté l'amendement de la commission qui proposait de fixer le rendement à 1 300 grammes. La discussion continuera demain.

M. Arago a déposé sur le bureau de la Chambre une pétition en faveur de la Pologne.

Crèches.

Une crèche va être ouverte dans le 9e arrondissement. Ce quartier peuplé de pauvres va donc avoir sa *Maison du bon Dieu*. Une mère nommait ainsi la Salle d'Asile, et ce nom convient également à l'institution nouvelle due au bienfaisant M. Marbeau.

Cette fondation est entreprise avec enthousiasme par M. le curé de Saint-Gervais, par M. le docteur Treuille, par d'autres généreux citoyens de l'arrondissement ; elle est chaleureusement patronnée par les autorités religieuses et civiles. Mgr l'archevêque de Paris, Protecteur de l'œuvre, viendra la bénir lui-même. Mme la comtesse de Rambuteau a accepté le titre de Présidente honoraire. M. Locquet, maire, partage la présidence avec le digne curé de Saint-Gervais.

Le Comité chargé d'organiser cette œuvre sainte, tout en se conformant aux règlements des crèches déjà établies, cherche à étendre autant que possible les principes de charité sociale et de fraternité. Nous apprenons avec joie que l'institution chrétienne ouvrira pieusement ses portes à tous les enfants, sans distinction de cultes ; et c'est un grand bienfait pour la population pauvre de ce quartier, presque exclusivement composée d'israélites.

A l'œuvre donc, prêtres, magistrats, socialistes, donnez-vous la main pour l'accomplissement des œuvres fécondes de charité sociale. Union, tolérance, amour ! Apprenons à nous connaître les uns les autres, à nous estimer, à nous aider. Que les bons prêtres se rapprochent des mondains, des savants, des rêveurs, et au milieu de ce monde qu'ils tiennent en

[illegible]

Cet incident a produit une assez vive sensation à Dresde.

Malgré ces mystères, dit un journal, il est plus que probable que d'ici à quelques jours nous connaîtrons le secret de cette étrange mesure.

On lit dans l'*Universal*, journal espagnol :

« Pendant que l'insurrection qui a mis Paredès à la tête du gouvernement mexicain se préparait, l'ex-président Santa-Anna a adressé aux cabinets de Madrid, Londres et Paris, un manifeste politique ; après avoir tracé un sombre tableau de la situation du pays, il exprime la pensée que pour en finir avec l'anarchie, il faudrait établir au Mexique une monarchie constitutionnelle. Il assure qu'il y a au Mexique un parti puissant qui verrait avec plaisir le trône de Montezuma occupé par un prince espagnol. Santa-Anna offrait d'organiser des troupes et de se mettre à la tête de l'expédition. Le gouvernement espagnol a répondu que l'Espagne ayant reconnu le gouvernement républicain du Mexique, ne pouvait pas agir directement contre lui ; il devait, en conséquence, laisser à Santa-Anna toute la charge de réaliser son entreprise. Les cabinets de Londres et de Paris verraient avec faveur un tel projet, seulement ils ne sont pas d'accord sur le choix du prince destiné à régner au Mexique. Santa-Anna a envoyé des agents en Europe ; ces agents recrutent les émigrés espagnols en France, en Belgique, en Hollande et en Angleterre. Des officiers supérieurs carlistes ont reçu des offres. La première question de toutes à examiner, est celle de savoir si Santa-Anna est bien l'homme qui convient pour établir une monarchie constitutionnelle au Mexique. On dit que le baron de Ciprey doit être remplacé au Mexique par M. Rezier. »

Emeute électorale.

On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Irlande (Castlebar), 5 mars. — L'élection pour la représentation du comté de Mayo, entre M. Mac-Donnell, candidat rappelliste, et M. Moore, candidat whig, après avoir été vivement disputée, a amené une lutte sanglante. On sait que dans les îles Britanniques le *poll*, ou scrutin par vote public, reste ouvert jusqu'à ce que la majorité des électeurs inscrits se soit prononcée pour ou contre l'un des compétiteurs.

» Le mardi 2 mars, M. Mac-Donnell avait une majorité de trente-six voix, et l'on présumait qu'il l'emporterait le lendemain, parce que des francs-tenanciers, fermiers du marquis de Sligo, protecteur dévoué de M. Moore, craignant d'être maltraités en route par les rappellistes, s'abstiendraient de prendre part à l'opération.

» On a pris le parti de faire escorter les électeurs whigs par un détachement du 8e hussards. M. Cruise, magistrat civil et salarié (*stipendiary*), marchait en tête de la troupe, très déterminé à prendre toutes les mesures que les circonstances exigeraient.

» Lorsque le groupe fut arrivé à un mille environ de Castlebar, une multitude de paysans, cachés derrière des haies, se montrèrent tout-à-coup et firent pleuvoir sur les hussards une grêle de pierres, afin de rendre la liberté aux électeurs qui, selon eux, ne se rendaient au poll que comme contraints et forcés.

M. Cruise lut aussitôt le *riot-act* (la loi martiale), et ordonna à l'attroupement de se disperser. L'attaque à coups de pierre ayant continué, M. Cruise a enjoint à la troupe de faire feu, et il a été immédiatement obéi.

» Cinq personnes, parmi lesquelles on cite une mère de famille laissant cinq enfants, ont été tuées, et sept dangereusement blessées. Vingt ou trente autres ont reçu des blessures plus ou moins graves.

» Cet événement n'a pas empêché le *poll* d'avoir lieu : mercredi soir, M. Mac-Donnell avait réuni 185 suffrages, et M. Moore 162 ; la majorité en faveur du rappel était encore de 23. L'élection devait être terminée le lendemain.

---

plus souvent, qu'un esclave hardi qui veut briser ses fers, qu'une victime de la Civilisation ou de la Barbarie, qui réclame l'exercice du droit de chasse, le plus précieux de tous les droits naturels de l'homme après celui d'amour. C'est quelquefois aussi, comme dans les romans de Walter Scott, le représentant de la race vaincue, du Saxon et du Gaulois, qui proteste, les armes à la main, contre la loi du Normand et du Franc ; d'où sa popularité ; car le Normand et le Franc, après avoir conquis l'Angleterre et la Gaule, ont écrit dans une loi qu'ils ont faite : que le droit de chasse était le privilège des *hommes libres*, et ils ont déclaré criminel, et ils ont pendu haut et court le vaincu qui refusait d'abdiquer son droit naturel et de s'humilier sous le joug de la force ; mais le vaincu peut avoir son tour d'être maître ; et la révolution de 89, à bien prendre, n'est que le triomphe des principes du braconnier gaulois..... sur une très grande échelle. La preuve de ce triomphe est écrite dans la très mauvaise loi d'avril 1790, qui abolit le privilège du droit de chasse. La révolution de 1830 s'est faite avec des fusils de chasse, et le peuple victorieux n'eut rien de plus pressé, le lendemain de sa victoire, que de se livrer à la dépopulation des parcs du roi vaincu. L'histoire impartiale dira un jour que l'expédition de Rambouillet ne fut que l'explosion d'un besoin de chasse généralement senti et trop long-temps comprimé. En ma qualité de fermier d'une forêt domaniale, j'ai le droit de détester cordialement le braconnier, et j'en use ; mais je sens que je le plains et que je l'excuse dans mon cœur ; le braconnier est du bois dont on fait les héros ; quoi que nous puissions dire, grattez le chasseur, vous trouverez le braconnier. Oh ! dix mille braconniers de Lorraine sur les bords de la Vistule, au jour d'aujourd'hui !

C'est pour dire que le fusil de chasse, qui a tué de son premier coup la chevalerie et la féodalité, est devenu le palladium des libertés populaires. Je ne connais pas de thermomètre de liberté publique plus sûr et moins trompeur que le registre des permis de chasse d'une nation. C'est tout simple, la liberté n'est que le respect des droits naturels d'un chacun, et le droit de chasse est un de ces droits naturels.

Le peuple des Etats-Unis est le plus libre de tous les peuples de la terre, parce que la loi américaine n'apporte aucune entrave à l'exercice du droit de chasse.

La Corse, qui a enfanté Napoléon, n'a jamais produit un esclave ; tous les Corses sont chasseurs.

La Suisse, qui a dû son émancipation à l'adresse d'un chasseur très connu sur la scène de l'Académie royale de musique, la Suisse n'a dû la conservation de sa liberté au milieu de vingt nations esclaves qu'à la supériorité du tir de ses indigènes, supériorité entretenue par l'exercice continu du droit de chasse. La tyrannie n'a jamais pu approcher des monts de la Navarre et de la Biscaye peuplés de chasseurs d'ours.

Par contre, la race la plus écrasée et la plus écrasable est la race irlandaise, race complètement étrangère au maniement du fusil de chasse. Ce n'est pas le *rappel*, que les Anglais nomment *repil* dans leur singulière langue, qui délivrera la verte Erin de l'oppression de ses tyrans, mais bien la concession du droit de chasse à l'Irlandais. Je tiens que dix gamins de Paris, dix bons émeutiers de tête, appuyés d'une masse raisonnable de fusils à piston, auraient plus tôt fait de mettre l'aristocratie anglaise aux abois, que toutes les prédications d'O'Connell, sans compter que ça coûterait beaucoup moins. L'ours moscovite périra d'un coup de fusil à piston.

Le peuple d'Athènes, si passionné pour la liberté, fut le peuple chasseur par excellence de l'antiquité. C'est même à cette passion frénétique pour la chasse qu'il faut attribuer, au dire de Xénophon, cette finesse de coup d'œil qui fit du peuple athénien un peuple si profondément artiste. Ce sont des pâtres chasseurs de la Diacrie (la contrée la plus giboyeuse de l'Attique), qui ont inventé la tragédie. Les mêmes fournirent le plus nombreux contingent de recrues à cette armée de héros qui vainquit à Marathon. On ne nous enseigne pas assez ces choses-là dans nos classes. On ne nous apprend pas assez que l'Athénien avait transplanté le faisan en Europe plus de quinze siècles avant l'époque des Croisades. On aime mieux nous laisser croire que l'Europe est redevable de la conquête du précieux volatile aux chefs de ces saintes entreprises qui n'ont pas été aussi infructueuses que beaucoup d'impies l'affirment. Nos professeurs oublient encore de nous dire si l'appât du faisan n'aurait pas été pour beaucoup dans l'expédition des Argonautes ; car enfin il est bien étonnant que ce soit précisément dans la Colchide, la patrie du faisan, que ces armateurs intrépides s'en aillent chercher la Toison-d'Or ; et je me demande ce qu'on peut rapporter de mieux de la patrie du faisan que le faisan lui-même? Et puis, voyez quels noms figurent sur la liste des actionnaires de l'entreprise? Tous ceux des plus *illustres veneurs* de cette époque héroïque. — Je ne prétends imposer mon opinion à personne ; je réclame seulement le droit de croire qu'on s'est étrangement abusé jusqu'à ce jour sur le compte de cette fameuse Toison-d'Or, qui ne me paraît pas parfaitement démêlée.

La France est l'Attique d'aujourd'hui, la patrie des nobles penseurs et des nobles chasseurs. On chasse partout ailleurs, en Angleterre, en Allemagne, on ne sait chasser qu'en France. Quand l'étranger parle de la chasse à *courre*, il dit la *chasse française*. Paris est la moderne Athènes, le foyer de la liberté, la métropole des sciences, de l'esprit, de l'art et du goût. La conversation y est née un beau soir dans un dîner de chasse.

Si en France, contrairement à ce qui a eu lieu en Angleterre, la royauté s'est montrée favorable à l'émancipation du peuple, c'est que tous les rois de France chassent de race ; c'est une passion qui est dans leur sang, comme l'amour de la guerre et la haine de l'Anglais. Aussi tous les noms éclatants de notre histoire, tous ceux auxquels s'est attachée la gratitude de la nation française, appartiennent-ils à des rois chasseurs : Charles Martel, Charlemagne, Louis XI, Henri IV, Louis XIII (Richelieu), Louis XIV. Et la nation française fait bien de glorifier ces grands princes, car c'est d'eux que lui est venue sa liberté ; c'est par eux, c'est avec leur concours qu'elle a secoué le joug de la tyrannie féodale et conquis le rang glorieux qu'elle pourrait occuper.

C'est encore pour cela que les rois de France ont toujours tenu le dé de la bravoure et de la galanterie, et que la famille royale de France compte trente-sept princes pris ou tués sur le champ de bataille. Si le roi Louis-Philippe avait trente ans de moins à l'heure qu'il est, ou si seulement le roi des Français s'appelait le prince de Joinville, je suis sûr que le roi des Français s'empresserait de faire un signe de tête au roi de Prusse, rien qu'un signe de tête, mais à l'instar de celui du Jupiter Olympien, et je vous affirme qu'il n'en faudrait pas davantage pour produire un tremblement dont vous n'avez pas d'idée ; c'est-à-dire qu'avant six mois la face de l'Europe aurait complètement changé et qu'au lieu de ces Etats divisés du centre continental dont le morcellement offre à la tyrannie une proie si facile, vous verriez surgir comme par enchantement une foule d'empires plus agréables les uns que les autres : 1° un empire d'Allemagne libre, gouverné par le roi de Prusse, et tenant du Tyrol à la Baltique ; 2° un empire slave tenant aussi pas mal de place, et dont il est inutile de fixer les limites ; 3° enfin, un empire libre d'Italie, pas gouverné par le pape, et, j'ajoute que la même coalition qui aurait enfanté ces prodiges aurait bientôt refoulé l'Ours moscovite au fond de ses déserts. Quel dommage, mon Dieu ! mon Dieu ! que le roi des Français n'ait pas à l'heure qu'il est trente ans de moins ! Oh ! sire, regardez donc quelle superbe occasion la fortune vous offre de réconcilier la liberté avec la monarchie et de léguer votre nom glorieux à la gratitude éternelle des nations affranchies ! Mais vous voyez bien qu'il ne faut qu'un mot de vous, un geste, pour que les lambeaux de l'infortunée Pologne se rapprochent pour que notre honte soit biffée des traités de 1815. Un coup d'épaule à cette nation héroïque dont votre peuple épouse si cha-

[illegible] des chambres de commerce des grands ports commerciaux. » — Adopté.

« Art. 2. — Les deux premiers types seront semblables aux types aujourd'hui admis.

» On déterminera de la même manière, et par des échantillons, les sucres auxquels s'appliquera la désignation de la même loi, sucres en pains inférieurs aux mélis ou quatre cassons. Ne seront considérés comme raffinés, et compris à ce titre dans la prohibition rappelée par l'art. 3 de la loi précitée, que les sucres coloniaux de qualité semblable à ceux auxquels s'appliquerait la surtaxe de trois dixièmes. » — Adopté.

« Art. 3. Nul ne pourra fabriquer du sucre, préparer ou concentrer des jus ou sirops cristallisables, qu'après avoir fait, au bureau de la régie des contributions indirectes, une déclaration présentant la description de la fabrique et indiquant le nombre et la capacité des vaisseaux de toute espèce destinés à contenir des jus, sucres, sirops, mélasses et autres matières saccharines. » — Adopté.

« Art. 4. — Tout fabricant de sucre sera tenu, avant de commencer ses travaux, de se munir d'une licence, qui ne sera valable que pour un seul établissement, et pour l'année dans laquelle elle aura été délivrée.

» Le prix de la licence, fixé à cinquante francs en principal, sera exigible en entier, à quelque époque de l'année que soit faite la déclaration. » — Adopté.

« Art. 5. Les principales opérations de la fabrication seront consignées sur des registres que devra remplir le fabricant, dans la forme qui sera déterminée par un règlement d'administration publique. » — Adopté.

« Art. 6. Les fabricants sont soumis aux visites et vérifications des employés de la régie des contributions indirectes, conformément aux articles 235 et 236 de la loi du 28 avril 1816, et tenus de leur ouvrir, à toute réquisition, leurs fabriques, ateliers, magasins, greniers, maisons, caves et celliers, et tous autres bâtiments enclavés dans la même enceinte que la fabrique, ou y attenant, ainsi que de leur représenter les sucres, sirops, mélasses et autres matières saccharifères qu'ils auront en leur possession. » — Adopté.

« Art. 7. Les employés tiendront, pour chaque fabrique, un compte des produits de la fabrication, tant en jus et sirops qu'en sucres achevés ou imparfaits.

» Les charges en seront calculées, au minimum, sur la quantité et la densité du jus soumis à la défécation, à raison de 1 400 grammes de sucre au premier type pour 100 litres de jus et par chaque degré du densimètre au-dessus de 100 (densité de l'eau), reconnus avant la défécation à la température de 15° centigrades : les fractions au-dessous d'un dixième de degré seront négligées.

» Le volume du jus soumis à la défécation sera évalué d'après la contenance des chaudières, déduction faite de 10 p. 0/0. »

M. JOLLIVET propose un amendement qui consisterait à substituer à ces mots : « A raison de 1 400 grammes, ceux-ci : D'après un rendement qui sera fixé par un règlement d'administration publique.

M. LESTIBOUDOIS combat l'amendement au nom de la commission.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, donne quelques explications à la suite desquelles M. Jollivet retire son amendement.

M. DESLONGRAIS demande que le rendement soit fixé annuellement par la loi de finance.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Si quelque jour il est reconnu que le chiffre indiqué dans la loi n'est pas exact, il sera de l'intérêt du gouvernement de faire lui-même à la chambre une proposition à cet égard.

La commission propose de fixer le rendement à 1 300 grammes ; M. Beaumont (de la Somme) demande qu'il soit fixé à 1 250.

L'amendement de M. Beaumont (de la Somme) est rejeté.

Après quelques explications échangées entre MM. le ministre des finances, Lestiboudois, Levavaseur, Benoist, Bureaux de Pusy et M. le commissaire du roi. Boursy, le chiffre de la commission est mis aux voix.

La première épreuve est déclarée douteuse.

Plusieurs voix : Nous ne sommes pas en nombre !

M. LE PRÉSIDENT. Huissiers, avertissez messieurs les députés qui sont dans la salle des conférences.

Un grand nombre de députés prennent place. L'épreuve est renouvelée ; le bureau la déclare douteuse. Il est procédé au scrutin de division.

Les voix se répartissent ainsi : Pour, 113 ; contre, 125.

L'amendement n'est pas adopté.

[illegible] la description du nouvel uniforme du corps royal de l'artillerie, avec des planches présentant les modèles des effets d'habillement, équipement et harnachement.

— M. le maréchal-de-camp Duvivier, qui avait été mis à la disposition du département de la marine et des colonies, est rendu au service du département de la guerre à dater du 1er mars.

— Un avis de la direction des musées royaux avertit que l'ouverture du salon qui devait avoir lieu dimanche prochain 15 mars, est remise au lendemain lundi 16, à onze heures du matin.

UN CRIME SANS MOTIF. — Dernièrement, une tentative d'assassinat, accompagnée de circonstances assez étranges, a eu lieu dans la prison de Laval. La sœur Marie se trouvait seule dans la cuisine de l'établissement; elle avait demandé de l'eau, et un jeune détenu chargé de ce service se présenta bientôt à la porte, laquelle est toujours fermée. Sœur Marie regarda par le guichet pour reconnaître celui qui frappait à la porte ; elle aperçut le porteur d'eau, mais elle ne remarqua pas que ce dernier était suivi d'un militaire condamné à vingt ans de boulet, et qui était arrivé dans la prison la surveille.

Au moment où elle ouvrit, cet individu se précipita sur elle, la renversa avec violence, et courut ensuite vers une armoire, pour y chercher un couteau. N'ayant pas trouvé ce qu'il cherchait, il se jeta avec fureur sur le jeune détenu qui paraissait vouloir protéger sœur Marie. Une lutte s'engagea. Pendant ce temps, sœur Marie s'était relevée, et, pour échapper au péril qui la menaçait, n'avait pas trouvé d'autre moyen que de s'élancer par la fenêtre, qui est à six mètres au-dessus du sol. Avant de se laisser tomber, elle resta pendant quelques instants cramponnée à l'extérieur de la croisée. Elle eut ainsi le temps d'être aperçue par un détenu qui se trouvait dans la cour et qui s'empressa de venir à son secours et de la recevoir dans ses bras.

Cependant la lutte continuait dans la cuisine. Le condamné militaire était parvenu à trouver un couteau. Le jeune détenu, voyant que le misérable ne voulait rien moins qu'attenter à sa vie, et fatigué de la lutte, brisa d'un coup de poing un carreau, et saisit la sonnette pendue dehors. Le bruit attira presque aussitôt un autre condamné militaire qui monta à la cuisine, saisit le furieux et le terrassa ; mais dans la lutte il reçut un coup de couteau dans la cuisse. On a fait subir à l'auteur de cette coupable tentative un interrogatoire, et il est au cachot depuis lundi.

MALADIE DES PINS. — Une assez grande quantité de pins de la forêt du Pont-de-l'Arche, dit le *Journal de Rouen*, est en ce moment attaquée d'une singulière maladie. L'examen des arbres qui y ont succombé a fait découvrir, entre le bois et l'écorce, des nids d'une espèce de moucherons dont les ravages paraissent être la cause du trouble de la végétation. Pour arrêter la contagion, l'administration des forêts a résolu d'entreprendre des coupes tant pour détruire le foyer de l'infection que pour l'isoler. En conséquence, elle a procédé, dimanche dernier, à la vente de plusieurs hectares de plantations. Les conditions de la vente sont que le bois soit mis en cotrets et les branches des arbres brûlées sur place.

ACCIDENTS. — Une jeune ouvrière qui passait dernièrement, dans la soirée, sur le quai des Orfèvres, fut subitement saisie d'une défaillance telle que, sans le secours d'une personne qui la suivait, elle serait tombée à la renverse sur le trottoir. On s'empressa de la secourir, et on la transporta au poste de la place Dauphine, où un médecin fut appelé.

Lorsque l'homme de l'art arriva, la malheureuse jeune fille avait complètement perdu connaissance, et son état lui parut si grave, que son avis fut de la faire transporter sans aucun retard à l'Hôtel-Dieu. Mais déjà la gravité du mal empirait de minute en minute, la malade expira dans le trajet, et ce ne fut plus qu'un cadavre qui arriva à l'hospice. Comme rien ne faisait connaître l'individualité de la jeune ouvrière, son corps fut transporté à la Morgue, où il est depuis lors exposé sans

[illegible] trophe arrivée sur le chemin de Saint-Étienne, le 1er de ce mois, a rappelé l'attention publique sur les affreux dangers courus à chaque instant par les voyageurs qui confient leur vie aux compagnies adjudicataires des nouvelles voies de communication. Le peuple des inventeurs s'est ému de nouveau et a présenté les mécanismes qu'il croit propres à prévenir le retour de pareils malheurs. Un écho des souffrances endurées par les victimes a retenti dans le sein de l'Académie. Les ombres des morts, les blessés horriblement mutilés sont venus demander compte à la science de son inertie en présence de leur infortune. M. Piobert s'est fait leur interprète chaleureux. Mais, hélas ! et c'est bien triste à dire, les princes de la science sont restés froids et impassibles. « Que voulez- » vous que nous y fassions ? ont-ils répondu. Adressez-vous au gouver- » nement. — Le gouvernement a nommé une commission de trente-cinq » membres postérieurement à la commission qu'avait nommée l'Acadé- » mie. Le gouvernement n'a donc pas eu confiance en l'Académie. Il est » de notre dignité de nous retirer devant le mauvais procédé de MM. les » ministres envers notre société. » Telle a été la réponse qu'ont reçue les plaintes des victimes. « Il s'agit bien de vos souffrances physiques! Notre » amour-propre, c'est bien autre chose. »

Hâtons-nous de le dire, cependant, un pareil langage n'a pas été entendu sans protestation ; M. Cauchy et M. Arago ont vivement pressé la commission académique chargée depuis quatre ans d'examiner les moyens proposés pour prévenir les accidents des chemins de fer, de faire un rapport qui ne manquerait certainement pas d'éclairer la question d'une vive lumière. Mais nous craignons bien que ces généreux efforts soient inutiles. Quelques membres isolés seuls, ayant le cœur dévoué, l'âme compâtissante, animés du véritable esprit de la science, apporteront le tribut de leurs tentatives individuelles, mais l'Académie, comme corps constitué, ne produira rien. Il n'y a en elle ni passion, ni foi. Le jour où son illustre secrétaire perpétuel, M. Arago, ne siégera plus au bureau (c'est l'opinion unanime de tous ceux qui fréquentent l'Institut que nous rapportons), ce jour-là, sa gloire s'éteindra, et son influence périra à jamais.

Rendons donc hommage à M. Séguier qui est venu rappeler les services que pourra rendre le système atmosphérique anglais perfectionné par M. Hallette d'Arras. Rendons hommage à M. Piobert, qui sera peut-être mieux écouté du public qu'il ne l'a été de l'Académie. Nous nous empressons de mettre sa Note sous les yeux de nos lecteurs.

« *Note sur les dangers présentés par les chemins de fer, et sur quelques questions qu'il convient de mettre à l'étude.* — L'attention de l'Académie a été appelée à différentes époques sur les chances d'accidents que présente le système de locomotion généralement employé aujourd'hui sur les chemins de fer. Un grand nombre de mécanismes ont été présentés, il est vrai, dans le but d'y remédier ; mais la plupart des moyens proposés seraient sans efficacité dans les circonstances qui conduisent aux plus grandes catastrophes ; ainsi, dans le dernier accident éprouvé le 1er de ce mois sur le chemin de Saint-Étienne à Lyon, deux masses de 12 à 15 000 kilogrammes lancées avec de très grandes vitesses sur une même voie, sont arrivées l'une sur l'autre avant qu'on ait pu s'en apercevoir, à cause d'un tunnel placé à la suite d'une courbure du chemin, et ont broyé entre elles un grand convoi portant, dit-on, deux à trois cents voyageurs.

» Les malheurs qui sont résultés de ce choc, quoique déjà très grands, sont cependant bien moindres que ceux qui auraient eu lieu, si le convoi eût été en avance ou la locomotive en retard de quelques secondes. Dans ces deux cas, la rencontre eût eu lieu dans le tunnel de Pierre-Bénite, et les voyageurs des wagons soulevés ou ayant déraillé, qui en plein air n'ont reçu que des contusions, eussent alors été écrasés contre la voûte ou contre les pieds-droits du souterrain ; de plus, une grande partie des autres voyageurs, même ceux qui seraient restés sains et saufs après le choc, eût été bientôt brûlée ou asphyxiée par la vapeur d'eau, la

---

dement la cause, et le colosse russe est à bas ! Oui, sire, le colosse russe lui-même, votre ennemi intime et le nôtre, qui n'a plus pour amis en France que les hommes de la *Presse* !

Le pays de Compiègne était donc appelé par la bénédiction du ciel qui l'avait comblé de gibier, à servir de résidence favorite aux dynasties de ces rois chasseurs qui instituèrent la vénerie française ; et c'est là par conséquent que devait poindre, sous l'égide tutélaire d'une royauté amie du peuple, l'aurore de la liberté communale.

Et voilà pourquoi le pays de Compiègne a été le berceau de la vénerie et de la liberté françaises...

Le pays de Compiègne est la Diacrie de la France !

Si le malheur des temps et les progrès de la civilisation ont banni des rives de l'Oise, l'urus, le bison, l'élan, l'ours, l'honneur des forêts d'autrefois, au moins le veneur y retrouve-t-il encore tout ce qui peut le consoler de ces pertes regrettables. Le cerf, le daim, espèces rares et précieuses, destinées à aller rejoindre le bison et l'aurochs dans l'histoire des souvenirs, au prochain émoi populaire, y broutent encore en paix les jeunes pousses des charmes et des chênes ; le chevreuil, gazelle du nord, s'y ébat dans les jeunes taillis en hordes aussi serrées que les troupeaux de la plaine ; le faisan vagabond, doux fruit des beaux climats, mais désespoir du garde, y émaille de processions sans fin les percées des massifs, et rappelle à la mémoire du passant les tirés fabuleux de Vincennes aux jours qui précédèrent juillet 1830. Car les jeunes princes de la branche cadette font bien les choses, quoi qu'en puisse dire l'envie, et le sceptre de la vénerie, héritage glorieux de la vieille monarchie française, ne s'est pas métamorphosé en quenouille dans leurs mains. Cette richesse de fauve, cette abondance de gibier de toute nature, est l'œuvre d'une administration sage, active, dévouée surtout, et stimulée au bien par une émulation honorable. Le vulgaire ne sait pas, hélas ! ce que réclame de soins, de veilles, de soucis de toutes les heures, la garde de ces trésors, autour desquels rôdent nuit et jour le braconnier, le loup, le renard, la fouine, incessamment alléchés par l'espoir d'un butin opime. On parle beaucoup de la jalousie des pachas de l'Orient, et l'on compose même sur le compte de ces messieurs de sanglantes tragédies ; je doute pourtant que ces farouches barbes-bleues aient jamais entouré la fidélité de leurs épouses de plus de précautions que MM. les inspecteurs des forêts de Laigue et de Compiègne celle de leur gibier. Rondes de nuit et de jour, service de rabatteurs chargés de chasser le faisan des bordures et de le faire rentrer dans l'intérieur, inquisitions, perquisitions, poursuites, rien n'est omis, rien n'est négligé de ce qui peut protéger contre la rapine, les plaisirs de leurs Altesses. Une faisanderie un peu modeste peut-être, mais savamment dirigée, est là pour maintenir le chiffre des existences et combler les déficits opérés par le fusil, le panneau ou la cage. J'en sais un d'inspecteur qui, ne trouvant pas suffisants les moyens de surveillance que la prudente libéralité de son administration a mis à sa disposition, consacre une partie notable de sa propre fortune à solder des gardes auxiliaires, à louer les terres des riverains de sa forêt pour que personne n'y chasse, à affermer pour le même motif la chasse et la pêche de la rivière qui borde son domaine ; tout cela dans l'unique espoir d'entendre dire qu'un jour, à la forêt de Lai... le carnet du tiré des princes a marqué 20 faisans ou 10 chevreuils de plus que celui de Fontainebleau, de Saint-Germain, ou de Versailles. Exemple de dévouement trop rare dans ce siècle d'égoïsme où chacun tire à soi. La crainte d'offenser la modestie de l'honorable fonctionnaire ne me permet pas de signaler son nom à la reconnaissance de mes contemporains, mais j'ai besoin de dire qu'il m'a été impossible de contenir plus longtemps l'expression de mon admiration pour des vertus si hautes...

Mais la passion de la chasse se joue des gardes et des verrous comme la passion d'amour, et le braconnier et l'amant réussissent parfois à s'introduire dans le sanctuaire interdit aux profanes. Trop heureux si le pal et la police correctionnelle n'intervenaient pas dans le débat de temps à autre pour protéger les droits du légitime possesseur. Un braconnier de la forêt de Compiègne s'est suicidé, dit-on, après la lecture de la loi du 3 mai 1844. C'est assurément le plus beau succès de cette loi si mal faite, et qui inspire depuis deux ans aux préfets de l'Oise et du Nord de si déplorables arrêtés. Avec ces deux messieurs, nous n'avons pas fini..

Une seule tache ternit à mes yeux le lustre de la forêt de Compiègne, c'est l'absence du sanglier. Les sangliers s'en vont, que les veneurs y songent ; qu'ils se disent bien qu'une fois le sanglier parti, c'en sera fait à tout jamais pour nous de la chasse dramatique, passionnée, émouvante, et que la France ne sera plus qu'un pays de chasse charmant, mais dénué de poésie. Je n'accuse pas la haute administration qui préside aux destinées de la forêt de Compiègne d'avoir été cause que le sanglier a pris le chemin de l'exil, j'affirme seulement qu'elle n'a pas fait, pour le retenir, tout ce qu'elle pouvait faire. Le sanglier, amant des fourrés épais, des marécages et de la solitude, peut bien ne pas se plaire en une forêt percée de plus de mille avenues, ou coupée en étroites enceintes aussi régulières que les cases d'un échiquier, incapables, partant, de procurer à l'animal ombrageux ces demeures retirées et profondes où règnent le silence et la paix. Mais la difficulté de localiser une espèce précieuse, n'est pas une raison pour qu'on s'abstienne de tous efforts pour la conserver et la multiplier, au contraire. C'est même de ce côté de l'expérimentation et de l'acclimatation que je voudrais voir, dans l'intérêt du trône, se tourner les pensées de la vénerie royale, pour donner à cette institution méconnue un véritable caractère d'utilité nationale. Les forêts de la couronne deviendront aussi populaires que le Jardin-des-Plantes, quand elles le voudront bien, c'est-à-dire au jour où le peuple aura été forcé de voir en elles les réserves et les pépinières du gibier de la nation. [illegible] saire, pour en arriver là, [illegible] le peuple en rapport avec [illegible] les forêts royales que je voudrais voir tenter de courageux essais pour la naturalisation de toutes les espèces précieuses du globe, du bison, du colin et du tinamou d'Amérique, comme de l'argus, du Népaul et de l'axis du Bengale. Voulez-vous populariser les écuries royales? tentez-y la domestication du daw, du zèbre et du quagga. Mais, j'entends qu'on m'objecte qu'il faudrait pas mal de centaines de mille francs pour subvenir aux frais de ces expériences ; or, parlez donc un peu de dépenses de cet ordre à ces bourgeois enrichis dans le commerce des épices, qui font la loi au Palais-Bourbon, les mêmes qui ont refusé un misérable traitement de cinq cent mille francs au fils aîné du roi, à un prince français et chasseur, et qui signent tous les jours sans vergogne des mandats de cent et de deux cents millions sur le Trésor de France, à des spéculateurs anglais ou israélites. Pauvre vénerie! pauvre France! Bakewell, qu'avons-nous fait des exemples que tu nous as laissés?

Il est de fait que la chasse à courre du sanglier exige un personnel si nombreux de bêtes et d'hommes, que l'entretien d'un équipage de vautrait dépasse désormais les limites du budget d'un prince constitutionnel.

Qui aura pourtant de beaux chevaux et de bons chiens, sinon le roi? Le triomphe définitif des idées de la classe bourgeoise a complètement égaré la raison publique sur les dépenses de luxe royal ; il serait important de la ramener dans la bonne voie.

J'ai habité pendant toute cette saison de chasse le voisinage de la forêt de Compiègne. J'ai entendu parler de trois ou quatre sangliers tués à l'affût ou en battue dans les bois des particuliers. Je n'ai assisté qu'à un seul hallali remarquable, à une chasse de sanglier vraiment digne de ce nom. C'était le 28 octobre dernier, dans la forêt d'Ourscamps. Ourscamps ! comme qui dirait les champs aimés de l'ours! Ce pays est semé de nobles souvenirs. Voulez-vous me laisser vous raconter l'origine que la légende assigne à cette dénomination?

(*La suite à demain.*) A. TOUSSENEL.

... des dangers que présente l'état actuel des choses, et sur la nécessité de faire constater dans quelles conditions on peut, avec une sécurité suffisante, 1° faire voyager à grande vitesse des hommes renfermés dans de frêles wagons, en contact avec des masses de 15 à 18 000 kilogrammes, poids excessif, qui ne serait nullement indispensable sur les chemins de fer si la traction était dans de meilleures conditions ;

» 2° Employer des tracés d'une courbure un peu prononcée [dans les pays couverts, en déblai, à l'entrée des tranchées profondes, ou à proximité des tunnels, parce qu'alors le mécanicien conducteur de la locomotive ne peut apercevoir que trop tard le dérangement de voie, les obstacles qui peuvent y être placés accidentellement, et même les convois qui peuvent y circuler ;

» 3° Faire circuler des convois de voyageurs dans des tunnels n'ayant que les dimensions nécessaires au passage des locomotives et des voyageurs, et sans issues pour s'échapper en cas d'accident. »

— Nous devons terminer le résumé des communications faites sur les chemins de fer par la création de la nouvelle Note de M. Zambeaux sur son système atmosphérique, qui consiste dans l'emploi d'un tube latéral ou tube propulseur. C'est dans ce tube latéral que se fait le vide par des machines fixes qui travaillent constamment. Quand les convois se mettent en route, des soupapes s'ouvrent de demi-kilomètre en demi-kilomètre pour donner passage à l'air du grand tube, qui se précipite dans la v.de tube. Le piston trouvant ainsi le vide en avant de sa course, entraîne le convoi.

La jeune fille électrique. — Voici le dernier mot qu'a prétendu dire l'Académie à propos des étranges propriétés que présentait la jeune fille électrique dont toute la France a été occupée. Nous copions textuellement le rapport présenté par la commission, composée de MM. Arago, Becquerel, Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, Babinet, Roger et Pariset. Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier ce nouveau document :

« Dans sa séance du 16 février dernier, l'Académie reçut de M. Cholet et de M. le docteur Tanchou, deux notes relatives à des facultés extraordinaires qui, disait-on, s'étaient développées depuis environ un mois, chez une jeune fille du département de l'Orne, Angélique Cottin, âgée de quatorze ans. L'Académie, conformément à ses usages, chargea une commission d'examiner les faits annoncés et de lui rendre compte des résultats de ses recherches. Nous allons, en très peu de mots, nous acquitter de ce devoir.

» On avait assuré que Mlle Cottin exerçait une action répulsive très intense sur les corps de toute nature, au moment où une partie quelconque de ses vêtements venait à les toucher. On parlait même de guéridons renversés à l'aide du simple contact d'un fil de soie.

» Aucun effet appréciable de ce genre ne s'est manifesté devant la commission.

» Dans les relations communiquées à l'Académie, il est question d'une aiguille aimantée qui, sous l'influence du bras de la jeune fille, fit d'abord de rapides oscillations et se fixa ensuite assez loin du méridien magnétique.

» Sous les yeux de la commission, une aiguille délicatement suspendue, n'a éprouvé, dans les mêmes circonstances, ni déplacement permanent, ni déplacement momentané.

» M. Tanchou croyait que Mlle Cottin avait la faculté de distinguer le pôle nord d'un aimant du pôle sud, en touchant simplement ces deux pôles avec les doigts.

» La commission s'est assurée, par des expériences variées et nombreuses, que la jeune fille ne possède pas la prétendue faculté qu'on lui avait attribuée de distinguer par le tact les pôles des aimants.

» La commission ne poussera pas plus loin l'énumération de ses tentatives avortées. Elle se contentera de déclarer, en terminant, que le seul fait annoncé qui se soit réalisé devant elle, est celui de mouvements brusques et violents éprouvés par les chaises sur lesquelles la jeune fille s'asseyait. Des soupçons sérieux s'étant élevés sur la manière dont ces mouvements s'opéraient, la commission décida qu'elle les soumettrait à un examen attentif. Elle annonça, sans détour, que ces recherches tendraient à découvrir la part que certaines manœuvres habiles et cachées des pieds ou des mains pouvaient avoir eues dans le fait observé. A partir de ce moment, il nous fut déclaré que la jeune fille avait perdu ses facultés attractives et répulsives, et que nous serions prévenus aussitôt qu'elles se représenteraient. Bien des jours se sont écoulés depuis, et la commission n'a point reçu d'avertissement. Nous avons appris, cependant, que Mlle Angélique Cottin est journellement conduite dans des salons où elle répète ses expériences.

« Dans ces circonstances, la commission est d'avis que les communications transmises à l'Académie au sujet de Mlle Angélique Cottin doivent être considérées comme non avenues. »

Physique. MM. Fizeaux et Foucault ont communiqué à l'Académie la seconde partie de leur important Mémoire sur le phénomène des interférences entre deux faisceaux lumineux qui présentent entre eux une grande différence de marche, et sur les actions mutuelles qu'exercent l'un sur l'autre les deux faisceaux résultant du passage de la lumière polarisée à travers des lames épaisses de cristaux biréfringents. Ces actions mutuelles qui ne se manifestent pas, comme dans le phénomène ordinaire des interférences, par des changements d'intensité, ont été mises en évidence par l'emploi du prisme de Nicol et du parallélipipède de Fresnel.

C'est ainsi qu'un spectre, bien qu'emprunté à un faisceau de lumière polarisée, convenablement modifiée par son passage à travers un cristal, présente un certain nombre de rayons polarisés rectilignement dans deux sens perpendiculaires un égal nombre de rayons polarisés circulairement à droite et circulairement à gauche, et une infinité de rayons polarisés elliptiquement à droite et elliptiquement à gauche.

Le parallélipipède de Fresnel est devenu entre les mains des auteurs un moyen d'obtenir, avec les lames cristallisées parallèles à l'axe, tous les phénomènes particuliers au cristal de roche taillé perpendiculairement à l'axe, et réciproquement. C'est encore au moyen de cet appareil qu'ils peuvent intervertir le sens naturel de rotation d'un cristal de roche, de façon à faire tourner indifféremment, à droite ou à gauche, le plan de polarisation avec un cristal dextrogyre ou lévogyre.

— M. Becquerel père et M. Becquerel fils ont chacun présenté un Mémoire différent sur l'électricité. La question que pense avoir résolue M. ...

... est heureuse et prospère, la paix est pour elle une corne d'abondance inépuisable ; elle est parvenue à un degré fabuleux de prospérité. Cette opinion a toujours été la nôtre, disent les *Débats*, mais il nous semblait que l'opposition avait là-dessus d'autres idées. Il faut bien se dire que M. Barrot n'a qu'un optimisme purement provisoire et simplement relatif ; pour appuyer la conversion de la rente 5 p. cent, il s'est cru obligé de faire un tableau pompeux du bonheur dont la France jouit en ce moment à son insu, ce qui ne l'empêchera pas demain, pour les besoins d'une autre thèse, d'assombrir les teintes de sa peinture jusqu'à la plus complète obscurité. M. Odilon Barrot est un si grand coloriste ! La gauche est tout à la fois un vrai papillon pour la légèreté et un Protée pour la faculté de modifier ses nuances et de voir alternativement tout ou en noir ou couleur de rose.

La *Presse* continue de faire dignement son métier; toutefois, sa tactique a changé quelque peu : elle substitue l'hypocrisie au cynisme, et se pose en personne qui n'a pas moins de sympathie qu'une autre pour la grande cause polonaise, mais qui a reçu du ciel beaucoup plus de prudence en partage, la prudence du serpent tout au moins. La *Presse* compte sur l'avènement d'une politique nouvelle, dont le jour, a-t-elle le soin de dire, n'est pas encore venu, pour appeler la Pologne à reprendre son rang parmi les nations. « Sachons, ajoute-t-elle, l'attendre *patiemment*, ne fût-ce que par *humanité*. » Nous avions cru jusque-là que prendre son parti indéfiniment des plus grandes douleurs de l'espèce humaine, c'était faire preuve du vice contraire à la vertu que la *Presse* revendique, mais il est vrai que pour les hommes de la *Presse* le sens moral est à refaire, il faut les entendre pour s'en faire une idée.

Le *Constitutionnel* fait remarquer que M. de Laplagne n'a pas même le courage de son opinion ; la mesure de la conversion, qui, selon toute vraisemblance, lui paraît mauvaise en principe, il n'ose pas la combattre comme telle, il se contente de la déclarer inopportune, et cela depuis dix ans ! Quand il vient demander à la Chambre la bagatelle de 1 400 millions, la France lui semble on ne peut plus prospère ; s'agit-il de la conversion ? le ministre retourne la médaille et n'en voit plus que le revers. L'esprit allemand pourrait dire que pour les hommes politiques plus encore que pour les autres hommes, tout est subjectif, c'est-à-dire que les choses ne sont jamais perçues dans leur réalité.

L'*Alliance* est à citer parmi les journaux dont la sympathie est la plus ardente pour la cause polonaise ; son article d'aujourd'hui est un hymne d'espérance en faveur des martyrs, une Némésis sanglante, châtiant les publicistes sans vergogne qui mettent la pensée au service de l'égoïsme et même de la trahison.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. M. à Besançon. — Reçu les 3 valeurs, ensemble 386 20. — Inscrits. Merci à tous.

M. C. fils à Verdun-s.-D. — Reçu. Inscrit. Vous êtes un brave.

MM. E. et L. à Rouen. — Reçu.

MM. F. D. et R. à Houdan. — Inscrits. Le concours du nombre nous est précieux.

M. J. à Roanne. — Inscrit. Merci. Nous vous demanderons d'être le corr.

M. M. à C. — Merci. Vous comptez au nombre des plus dévoués. Nous sommes heureux d'apprendre que vous serez des nôtres le 7 avril.

M. O. B. à Amiens. — Inscrit. Si chacun fait, comme vous, ce qu'il peut, le succès est certain.

M. F. B. à Tournus. — Merci. Nous nous conformerons à vos instructions.

M. F. Z. à Mulhouse. — Bravo. Cordial accueil aux nouveaux, compliments aux fidèles. Reçu les 123.

M. W. à Ribeauv... — Merci. Courage et persévérance quoi qu'il arrive !

M. G. à Clermont. — Reçu les 1221. — Merci de votre empressement.

M. G. aîné à Libourne. — Cordial accueil et remerciements affectueux à vous six. C'est bien. — Nous prenons note pour la fin d'août.

M. T. à Eymet. — Nous apprécions et comprenons. Notre sympathie vous est acquise.

M. D. à St-Etienne. — Merci. Inscrit conformément à vos indications. Mais c'est le premier avis. — Depuis long-temps nous sommes saisis de votre projet dont nous avons pu étudier toutes les difficultés.

M. D. à Nevers. — Nous ne pouvons, ami, douter de vous un seul instant. Vous avez déjà fait plus que vous ne deviez.

M. C. à Brest. — Nous avons reçu les 150 pour abonnements de divers.

M. L. à Châlons-S. — Réinscrit conformément à votre lettre. Merci.

M. J. L. R. à Pau. — Faites, ami, nous prenons sur nous.

M. C. L. à Coulommiers. — Votre effet de f. 1 000 sur Clermont a été payé avec 150, pour les intérêts, que nous tenons à votre disposition.

M. M.....ski à Paris. — Remerciements doublement sympathiques.

M. E. S. à Paris. — Remerciement cordial.

M. O. au Cateau. — Nous tâcherons de vous avoir le numéro demandé. — Réponse à votre autre demande : le 8e vol. a paru en mai 45 ; le 9e paraîtra vers la fin d'avril 46, et le 10e sans doute avant la fin de l'année.

M. F. à Paris. — Nous inscrivons. Merci.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 9 mars. — DESLANDES, march. de porcelaines et cristaux, rue Rambuteau, 40 bis. Juge comm., M. Belin-Leprieur ; syndic prov., M. Morard, rue Montmartre, 173. — DELHAYE, march. d'habillements confectionnés, rue du Jardin-du-Roi, 12 bis. Juge comm., M. Sommier ; syndic prov., M. Haussmann, rue Saint-Honoré, 290. — KLOMANN, tailleur, rue Villedot, 5. Juge comm., M. Le Roy ; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5. — GUÉRIN, tapissier, rue du 29 Juillet, 7. Juge comm., M. Grimoult ; syndic prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16.

HALLE DE PARIS.

9 mars.						10 mars.					
Arrivages	3906 q.	61 k.				Arrivages	1603 q.	25 k.			
Ventes	4228	27				Ventes	1701	58			
Restant	43919	45				Restant	43523	62			
Cours moyen		41 15				Cours moyen		41.70			
Cours-taxe		41,92				Cours-taxe		41,98			
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	4 q.	71 k.	55.40	à	57,98	Gruaux	10 q.	99 k.	54,80	à	56 08
1re	153	43	42 00	à	43,95	1re	239	05	42,03	à	43,95
2e	301	16	35.23	à	41,40	2e	233	93	35,23	à	41,40
3e	7	50	00,00	à	33,00	3e	0	00	00,00	à	00,00
4e	0	00	00.00	à	00,00	4	0	00	00,00	à	00,00
A liv.	3387	63	40,10	à	54,98	A liv.	393	50	40,75	à	43,00

Les chemins ont baissé de 5 à 10 fr., sauf St-Germain, Versailles rive droite, Bâle, Havre, Bordeaux et Strasbourg qui sont restés stationnaires; et Versailles rive gauche et Nantes qui ont remonté d'une bagatelle.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Rente belge 4 1/2, 101. — Société génér., 1730. — Banque belge, 900. — Esp. 3 0/0, 38 3/4.

Chemins de : Boulogne, 525. — Fampoux, 465. — Dieppe, 472 50, 475. — Lyon, 623 75, 627 50, 625. — La Teste, 180.

Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 6800. — Union linière, 500. — Lin Maberly, 740. — Lin Févrant, 552 50. — Hauts-Fourneaux, 2400. — Houillère Chazotte, 760.

Obl. de : Rouen, 1015. — Havre, 1120.

A terme : Chemins de Boulogne, 520, 525, 520. — Montereau, 440. — Dieppe, 475. — Hazebrouck, 460.

5 0/0 compt.....	1er C.	119 45	P. H.	119 45	P. B.	119 05	dr C.	119 05	hier 119 45
— fin cour...		119 80		119 85		119 25		119 25	120 15
3 0/0 compt.....		83 90		83 95		83 75		83 85	84 0
— fin cour....		83 95		84 00		83 70		83 70	84 15

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife
C. de la Ville. .	1500 »»	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	103 1/2	» »»	» »»
B. de France....	3185 »»	» »»	B. 5 »»	— Portugais..	» »»	» »»	» »»
C. Gou. ex div..	1305 »»	» »»	» »»	Esp. D active.	»	» »»	» »»
C. Ganneron.....	1210 »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples..	100 75	100 80	B. 10 »»
C. hypot.......	565 »»	» »»	» »»	— Romain..	101 1/8	101 1/2	H. 1/2 »»
4 Canaux......	» »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	» »»	» »»	» »»

CHEMINS DE FER. St-Germ.....	» »»	» »»	» »»	Au 15. 1110.	» »»
V. r. d......	530 »»	570 »»	» »»	— 525, 530, 525.	» »»
— r. g.......	347 50	350 »»	B. 10 »»	— 330, 347 50.	H. 3 50
Orléans....	1305 »»	» »»	» »»	— 1293, 1225.	B. 10 »»
Bâle...	241 25	241 25	» »»	— 243 50, 240.	» »»
Rouen.......	1025 »»	1030 »»	B. 7 50	— 1010, 1030.	B. 5 »»
Havre.......	742 50	» »»	» »»	— 740, 745.	» »»
Marseille....	980 »»	» »»	B. 10 »»	— 980, 975.	B. 5 »»
Vierzon.....	750 »»	» »»	» »»	— 750, 745.	H. 5 »»
Nord.........	772 75	780 »»	»» »»	— 775, 785, 773 75, 773.	B. 5 »»
Bordeaux....	663 »»	663 75	H. 3 75	— 667 50, 662 50.	» »»
Boulogne.....	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Montereau...	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Strasbourg...	537 50	511 25	» »»	— 540, 537 50, 540.	» »»
Nantes........	573 50	570 »»	B. 3 75	— 572 50, 575, 572 50.	H. 1 25

LONDRES, 8 mars.	PARIS, 10 mars. PRIMES.	COULISSE.
Dimanche.	5 0/0 F. c. 120, 119 80 d. 50.	Av. 84 05.
	F. p. 121, 120 85, d. 50.	Ap. 83 70.
	3 0/0 F. c. 84 25, 84 d. 50.	B. du Trésor.
	F. p. 83 60, 84 45 d. nn.	
	Orléans, au 15 m. 1230, 1322 50 d. 60.	Reports
	Nord. au 15. 785, 783 75 d. 40.	5 0/0 f. c. 20, 17 1/2
	790, 780 d. 20.	F. p.
	au 31. 800, 787 50 d. 10.	3 0/0 f. c. 20, 25.
		— F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 81.50 à 00,00; courant du mois, avril, 4 du milieu et 4 derniers, 88,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 81,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 124,00 à 00,00; avril, 125,00 à 00,00; 4 du milieu, 127,00 à 128,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 93,00 à 00,00

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 11 mars.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Lucie de Lamermoor. 1er acte Péri.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Chasse-aux Fripons. Famille Poisson.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Déserteur. Cendrillon.
7 h. 1/2 ODÉON. — Tancrède. Oncle. Michel Cervantès.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Dieux. Mari. Riche.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mousse. Deux Camusot. Indiana. Roquefinette.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Georges et Maurice. Lectrice. Chanoinesse. Mère.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — 1re Marie Michon.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémont.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons. Raphael. Margot.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Chemin. Sourd. Marin.
6 h. 1/2 FOLIES. — Conscrit. Retour. Mariette. Bûcheron.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effet de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] généreux ; l'enthousiasme n'était pas éteint dans ses sources vives : les esprits s'échauffent, les cœurs battent, les âmes s'exaltent ! Courage ! courage ! Secouons notre longue léthargie ; montrons, par les témoignages de nos ardentes sympathies, que la France n'est pas morte, qu'elle a conservé dans son sein la tradition des grands principes de liberté et de justice, dont sa voix a proclamé l'avénement dans le monde. Que les vibrations de l'Europe glacent les oppresseurs de la Pologne et électrisent ses défenseurs ! Il y a dans les volontés, dans leur accord, dans leur énergie, dans leur ensemble, une puissance mystérieuse, une force inconnue, une impulsion irrésistible ! La voix des peuples est la voix de Dieu : que la voix de Dieu se fasse entendre !

La Sainte-Alliance nouvelle.

Voici le jour venu de resserrer les liens entre les peuples libres; c'est le moment d'oublier ce que l'alliance intime avec l'Angleterre nous a fait perdre, pour songer à ce qu'elle peut faire gagner au monde. Enfin, cette alliance des deux principaux Etats constitutionnels peut prouver d'une manière éclatante sa fécondité.

L'Angleterre et la France n'ont qu'à dire un mot, et la Pologne est sauvée, et l'Italie est affranchie, et les peuples germains entrent avec nous en communion politique, et l'unité de l'Allemagne est fondée, et le Moscovite est contenu dans sa sphère barbare ! Ce mot ne sera-t-il pas prononcé ?

La France et l'Angleterre n'ont-elles pas tout avantage à ce grand mouvement de libération pour la Pologne et l'Italie, de constitution unitaire pour l'Allemagne ! Et cette œuvre est-elle si périlleuse qu'on n'ose l'entreprendre ?

Qui oserait dire que ce que voudraient Angleterre et France, d'un commun et énergique accord, ne serait pas nécessairement accompli ! Qui pourrait penser que France et Angleterre ne demandant rien pour elles-mêmes, ne voulant rien qu'un équilibre plus juste en Europe, et l'indépendance des nationalités asservies, et l'organisation du grand peuple allemand, et la prédominance des puissances les plus civilisées : qui pourrait penser qu'Angleterre et France, ainsi noblement inspirées, ne verraient pas les peuples en masse accourir à elles, avec enthousiasme, avec reconnaissance ! Que de bénédictions à recueillir ! quelle gloire dans l'histoire de l'humanité !

A ce prix, nous comprendrions l'entente cordiale, nous saluerions comme une pensée féconde l'alliance anglo-française. Quel rôle ! quelle mission ! Que le roi Louis-Philippe nous prouve qu'en effet il a poursuivi, dans cette alliance, l'accomplissement de vastes et dignes projets, et nous allons bénir son nom, et tout ce que le pays a eu de doutes et de froideur va disparaître, et nous emploierons notre vie à vanter son génie, à louer son œuvre, et sa gloire sera immortelle.

Sire,

Méfiez-vous des cœurs refroidis ; cherchez autour de vous les cœurs français ; il en est encore : le scepticisme n'a pas tout desséché, l'égoïsme brutal n'a pas tout corrompu. Comme ces pieux héros qui, hier, écrivaient en allant au martyre : « Au nom du Père, » du Fils, du Saint-Esprit et de notre Patrie, nous allons en Polo» gne, » on assure que les princes, vos fils, se sont écriés : « Au » nom de l'humanité et de l'honneur de la France, allons en Polo» gne. » Oui, nous croyons que c'est là leur pensée et que le généreux désir de leur âme a éclaté dans leurs paroles. Sire, vous avez là de braves enfants, dignes par le désir de leurs grands ancêtres et de leur grande patrie. Que Votre Majesté oublie un mo[illegible] les Français du Nord, pour reconstituer l'équilibre du monde, pour organiser ensuite pacifiquement un ordre meilleur au sein des nations plus heureuses ! Nous disons que tout est mûr pour qu'une grande et subite transformation s'opère en Europe ; nous disons que le roi Louis-Philippe, ami de la paix, ne peut pas léguer à son petit-fils et à la France une situation où, faute d'équilibre, tout le monde voulant la paix, tout le monde reste sur le pied de guerre. Il y a dans l'humanité aujourd'hui un suprême et divin désir à satisfaire, l'amour de la paix, et pour satisfaire ce désir, il faut une évolution dernière.

Sire,

Ecrivez à S. M. la reine de la Grande-Bretagne, et offrez-lui de partager avec vous l'œuvre de la constitution de l'équilibre du monde.

Ensemble, écrivez à S. M. le roi de Prusse et offrez-lui l'empire d'Allemagne au prix de l'indépendance de la Pologne.

Peuple de la vieille Angleterre, Peuple de France, debout ! que toutes les âmes frémissent, qu'un cri d'amour enthousiaste retentisse ! Il faut que la Pologne et l'Italie soient libres. Toujours et partout nous demandons la liberté pour l'individu, comment ne voudrions-nous pas l'indépendance pour les nations? Pourrions-nous ne songer qu'à notre patrie ? un pareil égoïsme ne serait-il pas puni tôt ou tard ? Place libre et respect à toutes les nationalités !

Peuples de France et d'Angleterre, vous êtes profondément intéressés à ce que l'équilibre de l'Europe soit établi sur des bases stables. Alors, les gouvernements n'auront plus le prétexte, le motif des embarras extérieurs, pour ajourner le progrès intérieur des sociétés. Cette œuvre d'émancipation et de constitution au dehors, préparera, au dedans, l'organisation progressive des éléments sociaux. Hommes de la Grande-Bretagne et de la France, cette évolution européenne est votre grande affaire. Levez-vous donc tous comme un seul homme, et que vos millions de voix retentissent comme une seule voix. Prêtres et femmes, on opprime la foi en Pologne : poussez donc une grande clameur au nom de l'amour et de la religion ! Qu'une prière universelle, qu'une supplication puissante entraîne les chefs des Etats indécis.

Et vous, peuples nos amis, Belges, Hollandais, Suisses, Espagnols, Portugais, unissez-vous à nous, et tous répétons ce cri de ralliement : « Vivent la Pologne et l'Italie libres ! Sainte-Alliance » des nations civilisées pour la liberté de toutes, pour la paix et » le bonheur du monde ! »

Insurrection polonaise.

Ainsi que nous l'avions prévu, la ville de Cracovie a été évacuée par les insurgés, sans combat. L'évacuation a eu lieu du 27 au 28. Le général de Collin n'a pu ni l'empêcher ni poursuivre les insurgés. Il n'a pas même osé entrer tout de suite à Cracovie ; le 2, il a parlementé encore, à Podgorze, avec les *notables* de la ville. L'occupation de Cracovie ne s'est effectuée que le 3, dans l'après-midi. Il paraît que les Russes sont entrés en même temps que les Autrichiens.

Quel a été le sort de la population inoffensive, tombant entre les mains d'un ennemi qui n'a pas eu même l'honneur d'enfoncer la porte ouverte? c'est ce que nous ne savons pas encore. Nous espérons, néanmoins, que les droits sacrés de l'humanité ont été respectés. Les temps de Suwaroff sont passés, et l'Europe entière se lèverait aujourd'hui pour crier vengeance, si les sanglantes saturnales de Praga pouvaient se reproduire à Cracovie un seul instant.

Quant aux insurgés, partagés en trois corps, ainsi que nous l'avons dit hier, ils se sont répandus dans la Gallicie, en se dirigeant les uns vers la Hongrie, les autres vers la Bohême, d'autres enfin vers la Volhynie.

[illegible] aux Autrichiens dans les environs de Sandecz, et dans lequel un régiment de hussards aurait été taillé en pièces. La même lettre ajoute qu'au lieu de poursuivre l'ennemi jusqu'à Sandecz, où il est arrivé en perdant une partie de ses bagages, mais où il a trouvé un assez grand renfort, les insurgés se sont retirés dans les montagnes, en jetant, dans les différentes directions, de petits détachements destinés à harceler les troupes et à interrompre les communications. La même lettre annonce que la population de Lemberg n'attendait que l'approche des insurgés pour se soulever. Un mouvement venait d'éclater à Sanok. La ville de Sambor était dans une agitation extrême. On s'attendait à chaque instant à une explosion. Une garnison composée de deux bataillons d'infanterie et d'un escadron de hulans était sur le qui vive ! L'insurrection, partie de Brsezany, s'étendait jusqu'à Tarnopol. Les communications entre cette ville et Zloczow étaient interrompues, de telle sorte que la ville de Lemberg se trouve littéralement cernée par les bandes armées parcourant les cercles voisins.

D'un autre côté, un voyageur parti de Lemberg le 1[er] mars, et arrivé à Prague le 4, nous écrit ces mots : « Sur la route de Lemberg jusqu'à Biélitz où j'ai passé la frontière, tout est dans la plus grande agitation : à Przemysl la petite garnison est sous les armes jour et nuit : à Tarnow j'ai manqué d'assister à un carnage que ma plume se refuse à décrire. Les paysans ameutés, avinés, payés et conduits par les autorités de la ville, ont égorgé je ne sais pas combien de nobles. Ces paysans se sont tournés ensuite contre les employés du gouvernement. Le commissaire du cercle a été obligé de s'enfuir. Près de Myslenice j'ai entendu dire qu'une forte colonne d'insurgés venait de passer en se dirigeant vers Szezyv. J'ai trouvé à Bielitz une partie des troupes autrichiennes appartenant au corps du général de Collin qui devait le 3 entrer à Cracovie. »

En rapprochant ces nouvelles nous pouvons affirmer que presque toute la Gallicie est dans la plus vive agitation. Le gouvernement autrichien paraît très embarrassé. Les troupes qui se trouvent en Gallicie sont en petit nombre et disséminées. La Hongrie ne peut pas être dégarnie ; la Bohême a besoin d'être surveillée de près. Aussi, les quelques régiments qu'on a envoyés de Vienne et de la Moravie seront le seul renfort que l'archiduc Ferdinand d'Autriche d'Est, gouverneur général de la Gallicie, pourra recevoir.

L'attaque tentée à Posen, le 3, paraît avoir été préparée de longue main, et d'accord avec les insurgés de Cracovie. Les journaux de Prusse prétendent que M. le comte Dryalynskenicsc, propriétaire dans le grand-duché de Posen, n'était pas étranger à cette entreprise.

La tranquillité, dans la Haute-Silésie, ne paraît pas bien assurée. Les troupes prussiennes se concentrent à Breslau.

On dirait que la Pologne proprement dite est séparée du reste de l'Europe par un mur de Chine. Nous savons seulement qu'à la date du 3 mars les autorités russes, à Varsovie, procédaient pacifiquement au désarmement des habitants, en confisquant leurs armes, jusqu'aux épées d'uniformes.

L'isolement est toujours faible, il n'y a de force que dans l'aggrégation. La presse jusqu'ici, avec un élan et un dévouement dignes d'éloges, s'est portée au premier rang dans le mouvement national. Chaque journal a été un soldat qui, sans regarder autour de lui, a marché droit au but, n'ayant le temps de prendre conseil que de ses inspirations. L'heure est venue d'organiser l'ensemble des efforts individuels.

Nous sollicitons de la presse parisienne une réunion qui concentre et dirige l'impulsion publique. Une première et rapide conférence a, dès hier soir, uni dans ce sentiment de confraternité et de solidarité en faveur de la Pologne, le *Courrier français*, la *Démocratie pacifique* et l'*Esprit public*.

Ces trois journaux ont institué un comité commun prêt à se joindre à un comité général soit de la presse seule, soit de la presse et du parlement unis.

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE

JEUDI 12 MARS 1846.

Le Dernier Solitaire d'Ourscamps.

(SUITE.)

Histoire édifiante d'un ours excessivement bon enfant et natif de Picardie. — Où le feuilleton intitulé le *Dernier Solitaire d'Ourscamps* commence à justifier son titre. — Les ours du temps jadis et les sangliers d'aujourd'hui. — Morale.

La légende, d'accord sur ce point avec l'analogie, rapporte que l'ours qui peuplait les solitudes des Gaules avant l'invasion du Christianisme, ne vit pas avec plaisir l'établissement de l'homme dans son voisinage, et qu'il travailla de tout son pouvoir à lui susciter des obstacles, si bien qu'un beau matin, une de ces bêtes sournoises eut l'inhumanité de dépareiller un attelage de bœufs qui s'apprêtait à creuser un premier sillon dans le sol vierge de la forêt dénudée. Le bœuf mort, le meurtrier l'emporta dans son antre. Mais un ours et un bœuf ne s'en vont pas comme cela l'un portant l'autre sans laisser quelques traces de leur passage à travers la feuillée ; le ravisseur, d'ailleurs, qui comptait sur l'impunité, n'avait pas cru devoir dissimuler sa piste, imprudence qui le perdit. Il se trouva en effet que le hasard avait amené le jour même sur les lieux un saint personnage aimé de Dieu, saint Médard, évêque de Soissons, et que la nouvelle de l'attentat vint à lui, avant que le corps du délit ne fût entièrement consommé. Les miracles sont de si grand secours au début des religions nouvelles, et l'occasion d'en faire un était ici trop belle pour que le digne évêque la laissât échapper ; aussi s'empressa-t-il de la saisir à la nuque. Saint Médard se rend donc sur le théâtre de l'accident, suit la bête à sa trace, pénètre dans son fort, et après avoir adressé à celle-ci une réprimande sévère, lui annonce que le Seigneur, en punition de son forfait, la condamne à remplacer à la charrue le bœuf innocent qu'elle a traîtreusement occis. Puis, prenant par l'oreille l'ours intimidé et docile, il le conduit au champ du travail, au milieu des applaudissements de la foule enthousiaste qui n'en demandait pas tant pour se convertir au Christianisme. L'histoire ajoute que la bête ainsi subjuguée par la parole du saint homme, édifia long-temps le pays par sa conduite exemplaire et son zèle, et qu'elle vécut toujours en bonne intelligence avec son compagnon de travail. Heureux temps où la foi produisait de tels miracles ! Essayez donc d'imposer de pareilles pénitences aux bêtes féroces d'aujourd'hui.

C'était le moins que la piété des fidèles consacrât par un monument quelconque la mémoire d'un événement aussi remarquable. Une église fut donc bâtie sur le lieu même où saint Médard avait opéré son miracle, sur le champ labouré par l'ours ; de là le nom d'Ourscamps.

La forêt d'Ourscamps est la limite nord du faisan français ; elle tapisse de sa végétation puissante l'extrémité septentrionale du delta giboyeux que forment, avant de se réunir, les deux rivières de l'Oise et de l'Aisne. Elle aussi a vu de beaux jours avant Jules César, et depuis ; et son beau temps, s'il plaît à Dieu, n'est pas fini encore. C'était le parc de l'illustre abbaye d'Ourscamps avant 89. Là vivaient saintement de bons religieux de l'ordre de Cîteaux, à qui la sévérité de leur règle interdisait le faisan et le chevreuil, mais non la sarcelle et la loutre, exception salutaire et propice aux pieuses fraudes qui laissait à l'intelligence culinaire le droit de métamorphoser en quadrupèdes amphibies ou en palmipèdes à chair noire, tout le gibier poil et plume des forêts. Le marteau révolutionnaire, hélas ! a frappé le saint lieu; l'industrie civilisée s'est assise à l'ancien foyer de la prière; le bruit monotone de la navette a remplacé les chants sacrés ; une population hâve et chétive, abrutie par un travail répugnant, énervée par un régime trop soutenu de pain bis et d'eau claire, a succédé à la race épanouie et joufflue qui peuplait cet asyle. Un château de banquier s'élève aujourd'hui sur les ruines de l'antique abbaye, et fait d'incroyables efforts pour marier le style plat de son architecture de caserne au style ogival et grandiose du monument de la foi; prétention ridicule ! Les quelques arceaux restés debout de la gothique chapelle écrasent de leur légèreté les lourds murs adjacents qu'a bâtis le bourgeois ; et le soir, les rares vitraux épargnés par la tourmente politique, et que le vent d'ouest a oubliés aux dentelures des trèfles, essaient encore de tamiser les rayons du soleil, comme pour dorer de poésie la solitude et la purifier des souillures de l'infecte vapeur. Il n'est pas jusqu'à l'ours traditionnel qu'ils ont juché, je ne sais trop pourquoi, au fronton de l'édifice moderne, qui ne semble protester par la triste expression de ses traits contre sa position actuelle, redoutant par dessus tout que l'imagination du vulgaire ne prenne son effigie pour une vile enseigne de fourreur.

Le dernier solitaire dont j'ai à raconter la fin tragique n'habitait pas précisément la forêt d'Ourscamps; il s'y plaisait seulement comme s'y plaisent tous ceux qui l'ont visitée, hommes ou bêtes, Parisiens, chevreuils ou faisans; il y prolongeait ses stations aussi long-temps que ses moyens d'existence pouvaient le lui permettre. C'était, pour la brutalité, le caractère, la richesse de la taille, la longueur et le tranchant des défenses, l'image vivante de feu le sanglier de Calydon, si souvent mentionné dans l'histoire des personnages illustres de l'antiquité. Ses avantages physiques, rehaussés de l'éclat de quelques actes de sa vie privée, où il avait fait preuve d'une humeur massacrante, avaient fini par lui concilier à la longue une réputation de coupe-jarret et de mauvais coucheur qui n'avait pas peu contribué à éloigner de sa demeure une foule de visiteurs importuns. Les maîtres d'équipage du pays, MM. de l'Aigle et les autres, l'auraient attaqué de grand cœur, s'ils en avaient eu une seule fois connaissance précise ; car c'eût été pour quelques-uns d'entre eux une occasion nouvelle de faire montre de leur sang et de leur intrépidité, en même temps que de leur adresse à jouer du couteau de chasse ; et l'on ne trouve pas tous les jours pour faire sa partie un adversaire de 200 kilogrammes. Mais le moyen que des piqueurs ou des valets de chiens, quelque peu affectionnés à leur meute, se décidassent à faire rapport d'une bête aussi terrible ! Ils se turent deux ans, attendant que l'âge eût miné l'animal, c'est-à-dire que pendant deux ans l'affection pour leurs chiens l'emporta dans leur cœur sur l'amour de la gloire et le besoin du combat. Cette longanimité, cependant, devait avoir son terme ; le hasard l'amena.

tous, au nom de l'amélioration du sort des classes déshéritées ; cette révolution est trois fois sainte : qu'elle soit bénie, admirée, méditée par tous les gens de cœur et d'avenir comme un des plus nobles exemples qui aient été donnés au monde.

Veuillez, je vous prie, m'insérer au nombre de vos souscripteurs pour la somme de cent francs. EUGÈNE SUE.

Aux Bordes, le 7 mars 1846.

RÉVOLUTION POLONAISE. — SOUSCRIPTION NATIONALE.

M. Eugène Süe, 100 fr.; Mlles Maas, Wild et Chosson, 5 fr.; MM. Simon Duval, 5 fr.; Allavoine, 5 fr.; de Vitry, 5 fr.; Deslouis, 3 fr.; Mme Hartel, 5 fr.; Mlle Hartel, 5 fr.; MM. Hartel, 10 fr.; Fleury, 5 fr.; Anonyme, 7 fr.; Belicard, 1 fr.; Un partisan de la liberté des peuples, souscripteur, en 1789, à la contribution patriotique, 10 fr.; deux domestiques allemands. 2 fr. 20 c.; Salers de Moissac, 5 fr.; Maleplane, 5 fr.; Rubener, 1 fr.; Lancry, 1 fr.; Lefebvre, 1 fr.; Paul Cabet, 2 fr.; C...., phalanstérien, 5 fr.; le docteur Trappe, 10 fr.; Ed. P., 5 fr.; Lacaual, 5 fr.; Mme S. S., 1 fr. L. E. Gallien, 5 fr.; Moreau, 5 fr.; A. Monginot, 5 fr.; Mme Landais, 1 fr.; MM. Vallée, 3 fr.; Prudent Leray, 2 fr.; un ingénieur et son frère, négociant, 6 fr.; Michelat, 10 fr.; Malibert, 5 fr.; Ponsard, 1 fr.; Cochet, 1 fr.; Paul Bacon, 1 fr.; Bacon aîné, 2 fr.; Chappuis, 1 fr.; Franchot, 10 fr.; de Tromence, 5 fr.; Bouvalot, professeur, 5 fr.; Leçoq de Boisbaudrau, 5 fr.

Total,	282 fr.	20 c.
Montant des listes précédentes,	981	50
	1 263	70

Nous lisons avec joie, dans le *Courrier français*, le fait suivant, qui doit être vrai :

Nous apprenons de source très certaine que M. le prince de Joinville et M. le duc de Montpensier se sont hautement et chaleureusement prononcés pour une intervention en faveur de la Pologne. Nous nous empressons d'applaudir à ces démonstrations sympathiques, et nous déclarons sans détour que si ces deux princes sont les seuls, au château, qui veuillent une intervention, ils sont les seuls qui comprennent les plus graves intérêts, les intérêts véritables de la dynastie de Juillet !

Le *Corsaire-Satan* annonçait hier que le duc de Bordeaux était parti pour une chevaleresque et sainte croisade en Pologne, accompagné de plusieurs jeunes gens de la vieille noblesse française.

Devons-nous espérer que l'esprit du jeune prince exilé est ouvert à d'aussi généreux désirs, lorsque nous voyons la *France* et la *Quotidienne* témoigner si peu de sympathie pour la cause polonaise et prêter secours à la politique indigne de la *Presse*.

Cependant nous constatons avec bonheur que la *Gazette de France* se détache franchement de l'alliance russe. Nous savons que bien des hommes, gardiens religieux des grands souvenirs de la noblesse de France, s'enthousiasment pour la cause polonaise ; et parmi les citoyens ralliés à nos institutions libérales, nous en voyons plusieurs qui inscrivent sur les listes de dévouement à la Pologne des noms d'une vieille célébrité : Lafayette, Lasteyrie-Lafayette, Lasteyrie, Montalembert, Castellane, Saint-Priest, Girardin (ne pas confondre), et d'autres encore.

Le *Journal des Débats*, rendant compte de la réunion qui a eu lieu hier dans le premier bureau, dit qu'un seul député des centres, M. de Rémilly, y assistait. Nous devons joindre à ce nom ceux de MM. Demesmay, Fould et de Castellane.

Parmi les députés légitimistes : MM. de Larcy, de Fontette, Panat, Benoist.

L'honorable M. Billault est absent de Paris. Nous ne doutons pas qu'il eût pris une part active aux manifestations en faveur de la Pologne.

» Plusieurs tribus, et notamment celles de la rive droite de l'Oued-Sebaou, ne se sont pas fait représenter à cette réunion.

» Quelques milliers de Kabyles en armes entouraient cette espèce de congrès de notables. Avant de se séparer, il a été brûlé beaucoup de poudre, ce qui a fait croire que les chefs kabyles avaient donné parole de soutenir Abd-el-Kader.

« M. le colonel Camou du 33e de ligne a fait, le 23 et le 24, dans le Djebel-Sahari, du côté de Zarès, deux razzias sur des douars ennemis. Il a ramené 3 000 moutons, 60 bœufs et une quarantaine de prisonniers. Les cavaliers arabes des tribus fidèles de la lisière du Tell sont revenus chargées de butin.

« M. le chef de bataillon Prevost, commandant supérieur de Teniet-el-Hâat, s'est porté le 17 sur le territoire des Ouled-Bessem avec la partie disponible de sa garnison et le goum de nos fidèles alliés les Ouled-Ayad. Il avait pour but de vider les silos de cette tribu qui est encore en insurrection. Cette opération a parfaitement réussi, toutes les bêtes de somme des Ouled-Ayad et Beni-Meida ont été chargées de grains ; mais au moment où la retraite commençait, notre petite troupe a été assaillie par de nombreux cavaliers et fantassins au milieu desquels a bientôt paru le kalifa Hadj-Seghir. La retraite est alors devenue plus difficile, mais elle s'est faite en bon ordre, grâce à la vigueur du commandant et de sa troupe. Toutes les bêtes de somme ont été ramenées. Nous avons eu quelques blessés et deux tués.

» Les Bou-Aïch qui s'appuyaient sur une colonne de protection placée à Daya du Nahr-Ouassel, ont exécuté une grande razzia sur les Ouled-Krelif, tribu qui des premières s'était insurgée dans le sud de Tiaret, et avait fui à l'approche de la colonne du gouverneur-général, dans les derniers jours d'octobre.

» Le caïd des Send-Jess a attaqué la cavalerie d'Hadj-Seghir ; il lui a tué trois hommes et pris deux chevaux. Le même caïd a tué neuf hommes d'une bande qui s'était formée dans la vallée du Cheliff ; deux hommes assez importants sont au nombre des morts.

» M. le lieutenant-colonel Canrobert a fait plusieurs coups de main sur les tribus du Bas-Dahra, qui soutiennent Bou-Maza. En ce moment, cet officier supérieur agit vers le Bas-Cheliff, de concert avec une colonne sortie de Mostaganem, afin de ramener à la soumission une fraction du Bas-Dahra qui, avec quelques tribus de l'Ouarensenis, forment aujourd'hui les deux seuls foyers d'insurrection qui existent depuis la frontière du Maroc jusqu'à l'Isser dans l'est d'Alger.

» MM. les colonels Eynard et Pelissier doivent, vers le 8, entrer dans les montagnes de l'Ouarensenis, et agir de concert contre les tribus qui ont suivi Hadj-Seghir.

» De ces faits, il résulte qu'Abd-el-Kader s'est réfugié dans les contrées kabyles qui ne nous furent jamais soumises et où nous n'avons jamais porté nos armes.

» Tout le cercle d'Alger, les subdivisions de Milianah, de Médéah et d'Orléansville sont parfaitement calmes. Tous les chefs de la plaine de la Mitidja et des montagnes environnantes sont venus visiter M. le gouverneur-général à son retour, et lui ont assuré que la tranquillité ne serait pas troublée.

» La province d'Oran est à peu près rétablie dans la situation où elle était avant les tentatives qu'a faites Abd-el-Kader pour reconquérir son ancienne puissance. Toutefois, de temps à autre, quelques partis de cavaliers Angades et sud, viennent se jeter entre Oran et Tlemcen.

» Quelques chérifs, quelques prédicateurs de guerre sainte, se montrent sur trois ou quatre points de la province de Constantine, et cependant l'esprit de cette contrée est si bon, que ces artisans de troubles n'ont trouvé encore que très peu de sympathie. »

La vente des objets pris dans la razzia faite sur Abd-el-Kader par M. le général Gentil, le 7 février dernier, vient d'avoir lieu et a produit 44 000 f. L'*Akhbar* annonce que deux officiers de la direction des affaires arabes portent cette somme dans la tribu des Issers, afin de la partager en présence du cadi et des notables, entre les personnes de cette tribu qui,

fait venir des Etats-Unis de grandes masses de maïs, que l'on distribuerait aux localités les plus nécessiteuses.

On lit dans le *Globe* anglais du 9 courant : « Les affaires de la Pologne, jointes à la lutte intérieure sur les lois des céréales, paralysent matériellement les affaires ; il y a eu absence complète de spéculations sur les fonds étrangers. »

La lettre suivante lithographiée a été portée au domicile d'un grand nombre de députés. C'est un progrès. La féodalité financière convoque les députés, organise des coalitions et agit ouvertement comme un pouvoir constitué :

Monsieur,

Monsieur le ministre des travaux publics paraît disposé à proposer aux chambres, pendant le cours de cette session, un projet de loi qui autoriserait le prolongement de la ligne du centre sur Limoges et Clermont, d'après le système de la loi de 1842.

Une compagnie puissante se présente pour traiter de cette concession, simultanément avec celle du prolongement du chemin du centre jusqu'à Lyon par Roanne; mais ce dernier à ses frais.

Les deux tiers des départements de la France ont le plus grand intérêt au prompt achèvement de ces lignes, qui mettront en communication tout l'ouest avec le midi et appelleront les départements du centre à participer au grand mouvement commercial et agricole des bords de la Méditerranée et de l'Algérie.

Une réunion de députés qui désirent la prompte exécution de ce projet, dans l'intérêt des départements qu'ils représentent, aura lieu samedi prochain, 14 courant, à huit heures précises, chez M. Fulchiron, pair de France, ancien député du Rhône, rue de Grammont, 17.

Vous êtes instamment prié d'y assister.

Paris, 10 mars 1846.

Nous recevons la lettre suivante au sujet de la crèche du 9e arrondissement, dont nous avons annoncé la fondation :

Monsieur le rédacteur,

Une crèche s'organise en ce moment dans le quartier de l'Hôtel-de-Ville, sous les auspices de Mgr l'archevêque de Paris, de Mme la comtesse de Rambuteau, et sous la présidence de M. le maire du 9e arrondissement et de M. le curé de Saint-Gervais. Cette crèche, située au centre d'une des populations les plus misérables de la capitale, ne pourrait se soutenir, si les personnes charitables ne venaient à son secours ; le comité fondateur espère donc que la générosité publique viendra à son aide, et que sa voix sera entendue.

Les offrandes seront reçues à la mairie. S'adresser à M. Dageon, trésorier, et chez M. le curé, rue Geoffroy-l'Asnier.

Agréez, etc.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 11 mars 1846.

M. PONS est admis et prête serment.

Le scrutin, annulé à la fin de la dernière séance, est repris ; il s'agit de décider si l'on doit fixer à 1 350 comme le propose la commission, ou à 1 400 comme le demande le gouvernement, la quantité de grammes de sucres contenus en moyenne dans 100 litres de jus de betterave.

L'amendement de la commission est rejeté par 142 voix contre 136 ; l'article du gouvernement est adopté.

« Art. 8. Il sera fait, avant la reprise et après la cessation des travaux de chaque campagne, ainsi qu'à la fin des défécations, un inventaire général des produits de la fabrication.

» Les quantités de sucre excédant le résultat de la balance du compte, seront ajoutées aux charges; le droit sera dû sur les quantités manquantes. »

— Adopté.

Le 25 octobre, M. le marquis de l'Aigle eut connaissance du passage d'une laie avec ses marcassins dans la forêt d'Ourscamps. M. le marquis de l'Aigle n'est pas propriétaire de la forêt d'Ourscamps, qui est domaine de l'Etat ; il n'est pas non plus fermier du droit de chasse, qui appartient à des adjudicataires à moi connus et qui paient ce droit fort cher ; ce qui n'empêche pas que M. le marquis de l'Aigle n'ait le droit de chasser le sanglier deux fois par mois dans la forêt d'Ourscamps, en sa qualité de louvetier de l'arrondissement de Compiègne. Je vous demande un peu ce que la louveterie a de commun avec le sanglier. J'ai été témoin de bien des iniquités révoltantes dans ma vie, je n'en connais aucune qui m'ait été plus sensible que celle-ci. Nous louer des forêts excessivement cher, nous condamner à payer aux riverains les dommages causés par les sangliers, et permettre au grand seigneur, qui ne paie rien du tout pour l'élève des dits sangliers, de les venir tuer chez nous, à notre nez et à notre barbe ; dites-nous franchement s'il n'y a pas là de quoi réveiller la haine des gens contre les privilèges et si c'est ainsi qu'un gouvernement sage doit travailler pour arriver à la fusion des classes? Je déclare pour mon compte que je suis prêt à faire une révolution pour détruire le privilège des louvetiers. — Mais vous avez été prévenus, m'allez-vous répondre, et l'on ne vous a pas vendu chat en poche. — Sans doute, mais votre procédé n'en est pas moins absurde. — A qui le dites-vous, mon cher ?

De sorte que M. le marquis de l'Aigle, qui a le droit de courre les sangliers que nous élevons et dont nous payons les écarts, nous faisait savoir le 25 octobre au soir par une invitation gracieuse, qu'il espérait chasser le sanglier le lendemain sur notre territoire, et nous assignait rendez-vous.

Or, la laie avait vidé la forêt pendant la nuit avec ses marcassins. Le lendemain, à neuf heures, nous nous croisions, le vieux piqueur du marquis et moi, dans une verte avenue.

— Eh bien ! lui demandai-je, la chance a-t-elle été bonne ?

— Mauvaise, mauvaise.

— La laie ?

— Partie.

— Pas de loups ?

— Pas plus que dessus ma main.

— Pas de chasse alors ?

— Au contraire.

— Tiens, tiens; fis-je à part moi, en commentant cette physionomie lugubre et cet accent désolé; est-ce que par hasard il retournerait solitaire? Juste, le voici qui sort du Petit Chapitre et qui traverse la plaine pour rentrer au bois Leblond ; c'est lui, et ce disant, mes regards étaient collés à un pas tout frais de la nuit, une empreinte de la dimension de celle d'une génisse, et chacune de mes mains se portait machinalement vers sa poche respective pour bien s'assurer que le sac à balles n'était pas resté au logis.

Le rapport du vieux Louis accusait en effet un solitaire monstrueux rembûché au bois Leblond, à cinquante mètres du poteau.

— Pensez-vous que cela se fasse bien chasser? dis-je à Louis, au moment où l'on découplait les chiens.

— Mais, dam ! oui, peut-être bien un quart d'heure, vingt minutes.

— Vous m'étonnez...., et vous n'êtes pas à cheval ?

— Parfaitement inutile pour la chasse d'aujourd'hui.

Le brave homme examinait en ce moment les pièces d'un nécessaire de chasse, paraissant avoir certaine analogie de forme et de destination avec une trousse de chirurgien. Il tournait et retournait entre ses doigts des pelottes de soie rouge armées d'aiguilles courbes et semblait trop absorbé dans cette importante besogne, pour avoir le temps de m'en répondre plus long. Ce travail m'intriguait.

Les quarante-cinq chiens de l'équipage sont donnés à la fois à l'attaque. La bête débûche sans se faire prier, contrairement aux habitudes de l'espèce ; elle traverse le pré Viguereux à fond de train ; les quarante-cinq Anglais sont sur elle et lui soufflent le poil. C'est l'ouragan qui passe, noir, menaçant, terrible, mais l'ouragan muet, sans tapage ni furie.

Le chien anglais a été inventé par des gens qui considèrent comme perdue toute journée passée sans trafic ; le veneur anglais, si tant est que j'aie le droit de le nommer ainsi, avait besoin de se créer une distraction pour le passage de midi à deux heures, une heure où la Bourse ne va pas ; il a rogné la chasse de manière à la faire tenir dans ce ridicule intervalle. Aucuns prétendent que l'adoption de ce système de chasse n'a été que la conséquence fort naturelle de ce système de douanes qui a fait autrefois la fortune de l'Angleterre et qui avait poussé ce peuple éminemment industrieux à prohiber, dans son île, les rayons du soleil, pour favoriser la vente de la houille nationale. Il est évident qu'on ne pouvait pas inventer de chiens trop vites pour un pays où le brouillard n'a que deux heures de transparence sur vingt-quatre, dans la saison des chasses. Quoiqu'il en soit de ces causes, le chien anglais a conscience de sa mission et de son devoir ; il n'aboie pas, parce qu'il a appris à l'école le nombre précis de centimètres que peut faire perdre un coup de gueule sur une étendue donnée. Je ne pardonnerai jamais aux veneurs français d'avoir contribué à naturaliser dans ma belle patrie, cette race inintelligente et brutale qu'il est absolument impossible de suivre à pied, comme j'en ai acquis la conviction par une foule d'expériences. M. de Rothschild de la Grand' Combe, et M. Périer d'Anzin, n'ont pas encore réussi que je sache, à enlever au soleil la fourniture de l'éclairage de la France pendant le jour, et il n'y a pas une excuse pour atténuer les torts de ces maladroits plagiaires de l'Anglais, qui ont si malencontreusement limité à la durée d'une heure, une jouissance délicieuse qui pouvait largement en occuper trois ou quatre. Comme c'est bien là une idée britannique, d'économiser sur les heures de plaisir pour augmenter d'autant la masse de celles consacrées à l'ennui.

Si je me permets sur l'Angleterre cette intéressante digression, dont je ne demande pas pardon à mes lecteurs, c'est que je cherche à gagner temps, n'entendant plus la chasse. Cependant l'air est calme et l'attaque a eu lieu à une heure 25 ; or, il est une heure 30, et la chasse tourne autour de nous ; il me semble que les échos de la forêt, s'ils faisaient bien leur devoir, devraient nous rapporter quelque bruit, car nous n'avons pas à coup sûr un kilomètre du champ de bataille à l'endroit où nous sommes. Baissez-vous un peu, écoutez ! entendez-vous là-bas, là-bas, ces quelques glapissements de renard dans la direction du château d'Ourscamps? sur mon âme, c'est la grande voix de la meute furieuse, oyez plutôt les fanfares, le solitaire fait tête... de si bonne heure, c'est mauvais signe. Les habits rouges se précipitent en foule vers le lieu présumé du sinistre. Pas encore, patience ; la bête n'a pas jugé assez inexpugnable la position où elle a fait pour un moment mine de s'acculer ; elle sait mieux que ça ailleurs. Elle repart, rapide comme le vent (le sanglier n'est pas un quadrupède qui court, c'est une boule noire qui roule lancée à toute vapeur). Au Gorgeat, veneurs et piqueurs, c'est là que vont se porter les grands coups ! Le Gorgeat, ainsi que son nom l'indique suffisamment, est une affreuse enceinte non percée de routes, mais bordée en revanche d'une muraille formidable de houx et d'épines noires, agréable préambule d'un corps de place inexpugnable se composant pour ainsi dire d'un seul et unique

» Il ne pourra être introduit de sucres indigènes ou exotiques, de sucres imparfaits, sirops ou mélasses dans les fabriques.

» Les résidus des établissements, après cessation complète de l'exploitation, sont seuls exceptés. »

M. DE MAINGOVAL combat, dans l'intérêt des consommateurs, cet amendement qui lui semble avoir pour effet de créer un monopole, et de mettre un obstacle à l'abaissement du prix des sucres.

M. JOLLIVET soutient que l'amendement est nécessaire pour empêcher la fraude.

M. BENOIST. La disposition qui fixe à 1 400 grammes le rendement de 100 litres de jus est déjà fort lourde ; dans beaucoup de localités, où les betteraves sont d'une qualité inférieure, les fabriques devront succomber sous cette disposition ; il ne faut pas priver les fabriques de sucre indigène de la faculté de raffiner ; cette faculté laissée aux fabriques aura d'ailleurs pour effet d'abaisser le prix des sucres, c'est-à-dire de les rendre plus accessibles à toutes les fortunes.

M. BERRYER. La rédaction du gouvernement établit une inégalité au préjudice des fabricants de sucre indigène qui sont raffineurs ; la rédaction de la commission contient une inégalité au préjudice des raffineurs ordinaires ; entre ces deux injustices je ne vois qu'une solution équitable, c'est celle qui est proposée par l'amendement. Les autres solutions seraient une dérogation au principe d'égalité posé dans la loi.

MM. LESTIBOUDOIS et DUBOS sont encore entendus.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Les préopinants ont dit que si la science parvenait à déterminer exactement la quantité du sucre cristallisable contenue dans une quantité constante de jus, il n'y aurait plus de difficultés ; le gouvernement fait des vœux pour que ce moyen soit découvert, et il attend impatiemment le résultat des recherches de l'Académie des sciences sur cette matière.

Mais en attendant que la solution soit trouvée, il faut se contenter de moyens approximatifs qui lèsent le moins possible les intérêts du trésor et ceux des divers industriels qui s'occupent de la fabrication du sucre ; c'est ce que le gouvernement croyait avoir fait par l'ordonnance du 11 août 1845 et par la disposition qu'il a inscrite dans le projet de loi, à la suite de la discussion qui a eu lieu à la chambre des pairs ; cependant l'amendement de M. Fould a des avantages qu'il ne faut pas méconnaître, et je dois dire qu'il a toutes mes sympathies, bien que je ne croie pas devoir l'accepter. (Rires ironiques.)

Après quelques nouvelles observations de MM. Wustemberg et Benoist l'amendement de M. Fould est mis aux voix et adopté après une épreuve, douteuse.

Par suite de cette adoption, l'article 10 est renvoyé à la commission, et la suite de la discussion remise à demain. On s'occupera ensuite du projet de loi sur les eaux minérales.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc d'Aumale est parti ce matin pour l'Algérie.

— Un avis du ministère des finances préviendra prochainement le public du jour où commencera l'opération du change, à la Monnaie de Paris, pour le retrait de la circulation du commerce des pièces de 15 et de 30 sous. Ces pièces représentaient une valeur de 40 millions de fr. Sur cette somme, 15 millions sont déjà retenus à la Banque de France. De sorte qu'il ne resterait plus de ces pièces, aujourd'hui en circulation, que pour une valeur de 25 millions de fr. Mais les données fournies par l'expérience permettent de croire que 5 millions au moins seront perdus, dénaturés et passés à l'étranger. Comme on voit, l'opération qui reste à faire, ne roulera guère que sur une valeur de 20 millions de fr.

— C'est le 26 mars qu'aura lieu, à l'Académie française, la réception de M. Vitet. M. le comte Molé, directeur de l'Académie, répondra au récipiendaire.

— M. le général Jacqueminot, commandant supérieur des gardes nationales du département de la Seine, est assez gravement malade.

— On lit dans la *Gazette de Lyon* : « L'impression de terreur causée par l'évènement du chemin de fer de Saint-Etienne est encore si profonde que les convois de voyageurs entre cette ville et Lyon arrivent presque complètement vides. L'administration de ce chemin se trouve donc engagée, par son propre intérêt autant que par les prescriptions de l'humanité, à prendre au plus tôt toutes les mesures capables de rassurer complètement l'opinion publique. »

[illegible] vis-à-vis de la métairie dite des Encloses, commune de Saint-Pons, ils aperçurent un chasseur suivi de deux chiens. Les gendarmes se mirent à la poursuite de cet homme pour lui demander l'exhibition de son port d'armes ; mais celui-ci, se voyant serré de près, s'arrêta tout à coup, fit volte-face, et couchant en joue Carolp, qui était le plus proche, il tira sur lui son fusil. Le malheureux gendarme, atteint à la tête, eut à peine la force de faire quelques pas et tomba mort sur la route.

L'assassin a été reconnu par le compagnon de la victime : c'est un nommé Génevin, braconnier de profession, qui a servi 12 ans dans le 6e régiment de dragons. Diverses brigades de gendarmerie se sont livrées aux recherches les plus actives, auxquelles s'associaient avec empressement les populations environnantes ; on n'a pu découvrir encore l'assassin.

Le malheureux Carolp laisse une veuve sans fortune et qui est à la veille d'accoucher.

VICTIMES DU TRAVAIL. — Ces jours derniers, le sieur Pierre-Louis Desmares, ouvrier employé chez M. Dumouchel, moulinier à Darnétal, s'est trouvé pris dans une machine dite papilloteuse, qui lui a emporté une partie de l'avant-bras gauche. Cette affreuse mutilation a nécessité l'amputation de la partie du bras qui n'avait pas été arrachée par les dents de la dangereuse machine. D'après le *Journal de Rouen*, ce malheureux ouvrier a déjà été, il y a quelque temps, victime d'un accident du même genre, qui lui a fait, à la main droite, une plaie profonde. Cet homme, qui est d'une moralité et d'une conduite exemplaires, ne survivra peut-être pas à sa blessure, et, quant à présent, il se trouve hors d'état de pourvoir à sa subsistance et à celle de sa famille, composée d'une femme enceinte et de deux enfants dont l'aîné n'a pas encore atteint sa troisième année. Une souscription est ouverte en sa faveur à Rouen, au café Thillard ; à Darnétal, au secrétariat de la Mairie, et à Saint-Léger-du-Bourg Denis, chez le maire et le curé.

— On écrit de Tourcoing à l'*Echo du Nord* : « Trois ouvriers de la fabrique de M. Leloir travaillaient dans un puits, tous les trois échelonnés sur une échelle. Tout à coup cette échelle, apparemment peu solide, se brisa, et les trois malheureux tombèrent au fond du puits. Quand on les a relevés, ils étaient morts. »

L'assemblée de charité de la Société de patronage des jeunes filles détenues, libérées et abandonnées, aura lieu en l'église Saint-Roch, le 16 mars 1846, à une heure et demie précise. Mgr l'évêque d'Evreux prêchera ; après le sermon, salut et bénédiction solennelle.

La quête sera faite par Mmes la comtesse de Clermont-Tonnerre, quai d'Orsay, 19 ; Didier de Pernetti, rue Neuve-des-Petits-Champs, 97 ; la marquise de Laforce, rue de Bourgogne, 39 ; la vicomtesse Adolphe de Lamoignon, rue de la Ville-l'Evêque, 9 ; la duchesse de Rauzan, rue Neuve-des-Capucines, 13 ; Tronchon, rue Saint-Antoine, 100.

Les personnes qui ne pourraient assister à l'assemblée, sont priées d'adresser leurs offrandes à Mmes les quêteuses, ou à Mme la comtesse de la Bouillerie, trésorière, 24, rue de la Planche.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 11 MARS.

Le *Journal des Débats* a, sans doute, choqué jusqu'à ses lecteurs habituels par sa neutralité infiniment trop prolongée dans l'affaire de l'insurrection polonaise ; aussi, à propos de l'occupation de Cracovie par les troupes russes, autrichiennes et prussiennes, occupation qu'il ne met pas en doute, tout en déclarant qu'il manque de détails, il a fini par oser risquer cette phrase banale qu'on dirait textuellement tirée, dans une adresse des chambres, du paragraphe destiné à exprimer des *vœux* en faveur de la Pologne : « Cracovie va donc cesser de jouer le rôle principal dans cette héroïque et si désastreuse tentative des Polonais, pour reconquérir cette nationalité que chaque génération vient successivement revendiquer au prix de tant de généreux et de cruels sacrifices. » Cette phrase a le mérite de donner tout l'esprit des *Débats* et des hommes qui l'inspirent sur la question qui tient en ce moment tout l'Europe en émoi. Ces gens-là ne peuvent que former des vœux, sauf à plaindre bien sincèrement les victimes si elles s'avisent de prendre ce vœu, [illegible] vement le sort de la Pologne. La France a des [illegible] alliance ; elle compte sur la coalition des grands oppresseurs de l'humanité pour organiser l'affranchissement des peuples. C'est de l'idéal emprunté à 1814.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. M. à Besançon. — Nous avons oublié de vous répondre hier oui au sujet des formules signées.

M. L. à Toulouse. — Votre dévouement, ami, n'a pas besoin de nouveaux témoignages.

M. D. G. à Dijon. — Reçu. Réinscrit conformément à votre lettre.

M. M. B. à Pau. — Reçu. Merci. Nous sommes d'accord sur les principes de proportionnalité. Vous recevrez la *Ph*.

M. C. au Rip.... — Reçu. Remerciements sincères.

M. L. à Fontaine-Yot. — E. L. nous transmet votre lettre. Merci.

M. G. C. à Saumur. — Reçu. Remerciements à tous.

M. B. à Charleville. — Inscrit. Merci. — Vous avez dû recevoir réponse à votre précédente.

M. L. C. à Charleroi. — Nous nous conformerons à votre désir. — La traite comprendra votre abonnement.

M. X. à Alger. — Reçu. Vivent les Africains !

M. A. B. au Faouet. — Vous êtes un noble cœur et nous acceptons.

MM. D. B. V. D. et B. à Nevers. — Accueil cordial aux nouveaux frères.

M. Ch à Laflèche. — Inscrit, merci.

M. B. à Coullons. — Merci. Nous inscrivons de nouveau.

M. R. à Mâcon. — Reçu les 75, et les 33 en leur temps. Merci à tous les quatre.

M. F. V. à Bellac. — Inscrit. Affectueux compliments.

M. E. Sc à Paris. — Inscrit Merci.

M. B. à Genève. — Reçu. Merci à tous. Nous aurons à vous écrire.

M. G. à Dijon. — Notre ami O. vous portera notre réponse.

M. P. à F. — Inscrit Nous avons reçu. Merci.

M. F. à Blois. — Votre lettre, ami, nous a tous intéressés. Agissez toujours ainsi.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 10 mars. — VALTURIN, march. de vins, rue St-André-des-Arts, 51. Juge comm., M. Labbé ; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1. — Dlle BOULLAN, libraire, boulevart Poissonnière, 30. Juge comm., M. Le Roy ; synd. prov., M Sergent, rue des Filles-St-Thomas, 17. — CHALBAL, banquier, rue de Vendôme, 2 ter. Juge comm., M. Monnery ; synd. prov., M. Duval Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5. — CLERMONT, tôlier, faubourg St-Denis, 62. Juge comm., M. Labbé ; synd. prov, M. Decagny, rue Thévenot, 16.

HALLE DE PARIS.

10 mars.

Arrivages	1603 q.	25 k.
Ventes	1701	86
Restant	43522	82
Cours moyen	41,70	
Cours-taxe	41,88	

Cote administrative.

Gruaux	10 q.	99 k.	58 80	à	56 05
1re	259	05	42,05	à	43 95
2e	233	93	38,25	à	41,40
3e	0	00	00,00	à	00,00
4e	0	00	00,00	à	00 00
A liv.	392	50	40,73	à	43,00

11 mars.

Arrivages	1001 q.	49 k.
Ventes	748	80
Restant	44073	43
Cours moyen	42 21	
Cours-taxe	41,93	

Cote administrative.

Gruaux	1 q.	57 k.	00,00	à	37,95
1re	378	37	42,05	à	42,05
2e	188	10	35 25	à	40 73
3e	18	68	31 53	à	[illegible]
4e	0	00	[illegible]	à	[illegible]
A liv.	39	25	00,00	à	[illegible]

Marchés.

Halle aux blés. — 11 mars. Choix, 116 à 118 k. 33,50 à 34,00. — Montereau 115 k. 32,50 à 33,00. — Picardie 115 k. 32,00 à 32,50. — Champagne, 115 k. 32,00 à 32,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 21,00 à 21,50.

Orges. 92 à 94 k., 16,75 à 17,00 ; les 100 k. 18,25 à 18,50 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 30,00 à 31,50 ; 145 k. 29,00 à 29,50 ; 140 k. 27,50 à 28,00 ; 135 k. 00,00 à 00,00, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 10,00 à 10,50 les 326 litres. — Moutures 11,00 à 11,50. — Recoupettes 12,00 à 12,50 les 100 k. — Remoulages 18,00 à 18,50 les qualités courantes ; 19,00 à 19,50 les fines qualités ; 20,50 à 21,00 les blanches.

Halle à la viande du 11 mars. — 23702 kil. Bœuf 1,50-1,30-0,80. —

roncier, un roncier de cent hectares. Je ne connais parmi les animaux de nos climats que le sanglier et la fouine à qui ces demeures ne soient pas interdites ; le renard lui-même ne songe à y chercher un refuge que dans des circonstances excessivement pénibles. La chasse y est arrivée en moins de temps à coup sûr que je n'en ai mis à vous traduire ce nom propre. Le solitaire a brûlé déjà dix enceintes : les Longs Murs, les ventes d'Ourscamps et de Sempigny, les Blanches Tailles, le bosquet de Parvillat et la queue Saint-Eloi ; c'est à peine si j'ai pu distinguer la bête de la meute au traverser de la route départementale, au milieu de la poussière que l'ouragan fumeux soulevait dans son vol. La bête s'arrête enfin, c'est assez fuir comme cela... la montre de mon voisin indique une heure 35.

En entrant au Gorgeat, le rusé solitaire a forcé de vitesse pour avoir le temps de se frayer un passage et de dresser ses batteries. — A vous, messieurs les Anglais, voici la route, entrez ; elle est un peu étroite seulement, songez-y... Dix chiens s'élancent de front dans le dangereux passage, emportés par la même ardeur ; ils se culbutent, se déchirent, s'entassent... mais voici qui va faire cesser le désordre et nettoyer la passe. Du poste qu'il a choisi et où il attend de pied ferme ses innombrables ennemis, les yeux rouges de sang, les lèvres écumantes, le solitaire tombe comme la foudre au milieu de ses assaillants surpris ; il éventre, découd, mutile, taille tout ce qui s'offre à ses coups ; la voie est déblayée ; les deux premières bêtes que le monstrueux animal a frappées sont restées sur la place ; elles posent, agitées à peine par les dernières convulsions de l'agonie sur l'épaisse couche de ronces où les a fait voler le boutoir formidable. La poitrine est couverte du sternum à l'épaule ; trois ou quatre autres champions se retirent du champ de bataille en poussant d'affreux hurlements qui retentissent douloureusement dans mon âme, les intestins leur sortent du corps par de larges fissures ; ils appellent Louis à l'aide, Louis arrivera trop tard. Heureux qui s'est retourné à temps pour recevoir le coup de boutoir dans la partie la moins dommageable de son individu. Il est une heure trente-sept... deux chiens sont étendus raides morts, dix, douze hors de combat.

Les habits rouges se hâtent ; les gémissements des victimes disent où en est le drame ; les cavaliers mettent pied à terre et se disposent à pénétrer dans le fourré, la carabine et le couteau à la main. On sait que lorsque le sanglier est acculé contre un tronc d'arbre et occupé à discuter sérieusement avec les chiens, la vue du veneur a le don de porter sa colère au paroxisme. Il est assez d'usage même que le sanglier, dans ce cas, laisse là ses premiers adversaires et tourne toute sa rage contre le survenant. C'est le moment que les veneurs un peu artistes choisissent pour servir l'animal ; comme il fond droit sur vous, rien de plus facile que de lui loger un lingot entre les deux yeux, avec un peu de sangfroid surtout et un fusil qui ne rate pas. — Ailleurs, oui ; mais les ronciers du Gorgeat ne permettent pas au veneur le plus intrépide de tenter l'aventure. Il faut se décider pourtant, car les moments sont chers, et chaque minute compte sa victime. On entend des rives de l'enceinte un formidable charivari formé de hurlements de douleur, de cris sourds de vengeance, d'aboiements frénétiques, de grognements de rage, [illegible] du bruit étrange des redoutables castag[illegible] choires. Les geais, les pies, oiseaux [illegible] caniers et bavards, brodent déjà sur l'[illegible] discordants commentaires. Sonnez, sonnez, [illegible]

L'Anglais se bat bien et longtemps [illegible] loin de l'intimider, ne fait qu'enflamme[illegible] théâtre du combat commence à s'éla[illegible] les buissons voisins s'empourprent peu à peu : il est une heure 38 minutes.

Est-ce le sanglier qui est chassé, est-ce le sanglier qui chasse ? on ne sait ; le fait est que les aboiements des combattants qui survivent, ont semblé indiquer tout à coup que le lieu du combat changeait. Oui, vraiment, c'est le solitaire qui charge la meute et la force à rebrousser. Comme la roche Tarpéienne, hélas ! est toujours près du Capitole. L'animal imprudent, emporté par sa fougue, a baisé de trop près la rive de l'enceinte dans son retour offensif. Il passe à portée de la balle d'un veneur, qui a juré d'avoir sa vie et qui s'est courageusement engagé dans le roncier, décidé à marcher à quatre pattes pour arriver jusqu'à lui. La bête tombe : il est une heure 40....., le drame n'a duré que 15 minutes. Cinq chiens sont tués, douze grièvement blessés, douze légèrement ; quatre minutes de plus et la meute entière y passait !

Le dernier solitaire de la forêt d'Ourscamps pesait sur pied 200 kilogrammes. Il fut envoyé à Paris pour servir d'ornement à un musée quelconque. Un Arabe aurait donné bien des choses pour pouvoir orner le poitrail de son coursier (cheval), des defenses de la bête.

Le vieux Louis n'est pas encore consolé de la perte de Floribaut et de Perçante, les meilleurs chiens de tête qu'il ait aimés de sa vie, raconte-t-il. (Le chien qu'on vient de perdre est toujours celui qu'on a le mieux aimé.) J'ai pris une part sincère aux douleurs de cet homme. Ce n'étaient que des chiens anglais, mais c'étaient toujours des chiens.

« Quelle différence de caractère entre les ours d'autrefois et les sangliers d'aujourd'hui » me disait mon ami Cypriende M....., le mecanicien subtil, le soir de cette journée mémorable !

(La suite à demain.) A. TOUSSENEL.

On a fait dimanche dernier au Panthéon l'essai des masses vocales de l'Orphéon : l'on a reconnu que l'exagération de la sonorité et les échos étaient trop contraires à l'effet musical. Le nombre des élèves en état de prendre part aux réunions est augmenté de plus de 400 depuis l'année dernière, et l'on est embarrassé pour trouver à Paris un local convenable. Cette circonstance serait heureuse si elle pouvait donner l'idée de doter Paris d'une salle de concert digne de cette capitale. Les solennités musicales sont impossibles aujourd'hui, faute de local. Pour les moindres, on n'a de ressources que dans la salle de l'Opéra, difficile à obtenir et très coûteuse d'ailleurs. Les seules salles de concert qui existent à Paris sont construites au point de vue du piano. C'est une lacune à combler.

Mlle Péan de La Rochejagu annonce pour samedi prochain 14 mars, à huit heures du soir, dans la salle de l'Hôtel-de-Ville, une grande soirée musicale dans laquelle sera exécuté pour la deuxième fois un opéra-comique de sa composition, intitulé *Lully*. L'orchestre, composé de 60 musiciens, sera conduit par M. Roussette. Mmes A. Sabatier, Cico, et M. Richard Deck, chanteront les premiers rôles ; on entendra en outre M. Levassor, et pour la partie instrumentale, MM. Guttermann et Collongue. On trouve des lettres d'admission chez l'auteur, rue Favart, n° 1.

Mlle Valéria de Rupplin donnera son concert le lundi 23 mars, à huit heures du soir, dans la salle de M. Herz.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt.	118 25	119 25	119 15	118 15	119 05
— fin cour.	119 40	119 60	119 83	119 60	119 25
3 0/0 compt.	83 80	« «	« «	« «	83 85
— fin cour.	83 90	83 90	83 65	83 85	83 70

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe
.. de la Ville.	1380 «	« «	« «	3 0/0 Bge 1840.	102 1/2	« «	« «
B. de France.	3385 «	« «	« «	— Portugais.	« «	« «	« «
C. Gou. ex div.	1305 «	« «	« «	Esp. D active.	35	« «	« «
C. Ganneron.	1245 «	1242 50	H. 2 50	5 0/0 Naples.	100 80	101 «	H. « 20
C. hypot.	540 «	« «	B. 5 «	— Romain.	101 1/2	101 3/8	B. 1/8 «
4 Canaux.	1272 50	« «	« «	Obl. Piémont.	1255 «	« «	« «

Chemins de fer.	1er C.	Der C.	DIFe.	Cours	DIFe
St-Germ.	1105 «	« «	« «	Au 15. 1103, 1101 25, 1105	B. 5 «
V. r. d.	530 «	527 50	H. 7 50	— 527 50, 530, 522 50, 530.	H. 5 «
— r. g.	350 «	« «	« «	— 350.	H. 2 50
Orléans.	1305 «	1301 «	B. 5 «	— 1300, 1310, 1292 50, 1305.	H. 15 «
Bâle.	241 25	242 50	H. 1 25	—	« «
Rouen.	1020 «	« «	« «	— 1045, 1030, 1012 50.	H. 12 50
Havre.	745 «	« «	H. 2 50	— 745, 746 25, 740, 745.	« «
Marseille.	« «	« «	« «	— 980, 987 50, 972 50, 985.	H. 10 «
Vierzon.	745 «	« «	B. 5 «	— 750, 745, 750.	H. 5 «
Nord.	775 «	775 «	« «	— 777 50, 782 50.	H. 7 50
Bordeaux.	662 50	665 «	H. 1 25	— 665, 670.	H. 7 50
Boulogne.	« «	« «	« «	—	« «
Montereau.	« «	« «	« «	—	« «
Strasbourg.	540 «	541 25	« «	— 540, 541 25.	H. 1 25
Nantes.	575 «	« «	H. 5 «	— 572 50, 573 25, 570, 573 75.	H. 1 25

[illegible] abonnés, et qui, même par un calcul élastique se trouvaient réduits à 20 000.

Cette assertion, complètement inexacte, étant de nature à jeter le discrédit sur les annonces des autres journaux, il est convenable de rétablir les faits qui ont été dénaturés au profit de quelques personnes.

A cet effet, il suffira de faire remarquer qu'un seul journal, les *Villes et Campagnes*, opère un tirage de 10 000

Il est de notoriété publique que 10 autres journaux ont un tirage de 3 à 5 000, tels que : *La Gazette de France*, le *Droit*, la *Gazette des Tribunaux*, l'*Estafette*, le *Commerce*, le *National*, la *Quotidienne*, l'*Univers*, la *Démocratie pacifique*, le *Charivari*. Admettons que la moyenne est de 4 000, ce qui donne un total de 40 000

Il reste encore, sans compter le journal l'*Epoque*, 12 journaux, que nous évaluerons seulement à 2 000 abonnés, bien que nous sachions qu'ils en aient davantage; ce qui donne un total de 24 000

Total général en dehors des 4 journaux affermés par la Société générale. 74 000

Il est bien démontré par des chiffres exacts que le nombre des abonnés en dehors des 4 journaux, est bien de 74 000 et non de 20 000, comme on a voulu le faire croire au public. Il reste bien évident pour tous, que la conduite des gens de la Société générale des annonces, est inqualifiable, et qu'ils ont manqué à toutes les convenances en attaquant la presse entière, pour soutenir leurs intérêts mercantiles.

• *Si une ligne d'annonce, insérée dans les 4 journaux de la société, coûte 2 fr. 25 c. la ligne*, etc., etc., *tout prétendu bon marché, qui repose sur*

[illegible] Gérard, ancien rédacteur en chef du Dictionnaire universel d'histoire naturelle. Le mode de publication de cette œuvre utile et nécessaire à tous doit lui assurer un immense succès dans toutes les classes de la société. (Voir aux annonces.)

Spectacles du 12 mars.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Femme de 40 ans. Mari à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Scaramuccia.
7 h. 1/2 ODÉON. — Othello. Habitant de la Guadeloupe. Voyage interromp
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Dieux. Mari. Riche.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mousse. Deux Camusot. Vendetta. Lansquenet.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Georges et Maurice. Lectrice. Chanoinesse. Mère.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL — Marie Michon. Enfant.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémont.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons. Raphael. Margot.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Chemin. Sourd. Homme de Carantan.
6 h. 1/2 FOLIES. — Conscrit. Retour. Mariette. Bûcheron.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

souscription individuelle qu'ils viennent d'ouvrir, avoir satisfait à leur obligation de mandataires de la France? La tribune restera-t-elle donc froide et glacée au moment où les héroïques enfants de la Pologne combattent pour la plus sainte des causes? Le sang coule là-bas, le sang des martyrs de la patrie et de la liberté, et pas un mot n'a été dit encore au sein de l'assemblée qui prétend représenter la nation française!

Il y a un mois à peine, lorsque tout était calme, la Chambre s'occupait de la Pologne, et votait le paragraphe par lequel la France, depuis la révolution de 1830, proteste, chaque année, contre l'oppression de la nationalité polonaise. Eh bien! aujourd'hui que les opprimés, encouragés par des promesses tant de fois répétées, se lèvent et brisent leurs chaînes, vous tairez-vous? Abandonnerez-vous sans mot dire les victimes aux bourreaux? Feindrez-vous de ne pas entendre le canon qui vomit la mitraille et la mort contre des populations qui suivent vos exemples, et qui répondent à vos provocations quinze fois répétées?... Ou bien semblerez-vous convaincus qu'ils doivent succomber? Et n'ouvrirez-vous la bouche que pour prononcer leur oraison funèbre!...

Qu'attendez-vous donc pour faire usage de votre initiative? Fut-il jamais occasion plus grave, plus urgente? Ne voyez-vous pas l'élan spontané, unanime du pays? Ne voyez-vous pas que tout ce qui porte un cœur français, sans distinction de classe et de parti, se passionne pour la cause polonaise? Ne voyez-vous pas que les bourgeois et les prolétaires, les riches et les pauvres, la jeunesse et l'âge mûr, les femmes et les enfants, tous s'unissent dans un commun élan en faveur de l'héroïque Pologne? Les représentants de la France seront-ils donc les derniers à parler, à agir, et se borneront-ils à de mesquines souscriptions individuelles? D'où vient donc cette froideur, cette immobilité de la Chambre?

Répétons-le hautement, afin que le corps électoral et la France entière ne s'y trompent pas: ce qui domine la chambre et le ministère, ce qui les glace et les pétrifie, ce qui les rend immobiles et muets, c'est la peur. Oui, ce qui retient, à l'heure qu'il est, tant de langues bavardes et discoureuses, c'est la peur. Ce qui a empêché de former un comité permanent pour la Pologne, c'est la peur. Ce qui pousse le ministère à comprimer les manifestations publiques dans les théâtres, c'est la peur. Ce qui empêche tant d'orateurs d'exercer leur droit d'interpellation, c'est la peur. Ce qui a réduit la manifestation des députés aux mesquines proportions d'une souscription individuelle, c'est la peur. Ce qui a déterminé l'absence de M. Thiers dans la réunion des députés, c'est la peur. Ce qui fait que le gouvernement, oubliant son origine révolutionnaire, semble ne pas s'apercevoir que le sang coule en Pologne pour les mêmes principes d'où il est sorti, c'est la peur. Pour les uns, la peur de se compromettre et de se rendre *impossibles*; pour la plus grande partie, la peur de tout mouvement, de tout acte de vie, de tout élan généreux.

Oui, vous manquez de courage, parce que vous n'avez pas d'idées grandes et généreuses. Vous tremblez, parce que vous marchez dans la nuit du présent, parce que vous n'apercevez pas les clartés de l'avenir. Vous avez entouré Paris de remparts et de cita-

trie et la liberté? Que diraient les hommes à l'âme fortement trempée, qui proclamaient, du haut de la tribune française, l'affranchissement de tous les peuples, l'indépendance de toutes les nationalités? Que diraient ces intrépides soldats de la République et de l'Empire, qui plantèrent le drapeau français, le drapeau de notre glorieuse et immortelle Révolution, sur le sommet des Pyramides et du Kremlin? Que diraient-ils en voyant ces éternels parleurs, dont la langue reste enchaînée, et qui n'ont pas aujourd'hui un mot de sympathie et d'espoir pour la Pologne!...

Certes, il ne s'agit point de recommencer le passé; le monde a bien changé depuis cinquante ans, et notre œuvre n'est point celle de nos pères... Nous voulons marcher vers l'avenir; mais, pour cela, il faut des idées, du courage, une volonté...

Interpellations.

M. le marquis de Larochejacquelein a annoncé pour demain des interpellations sur les événements de Pologne. M. le ministre des affaires étrangères a dit qu'il serait prêt à répondre.

Voici donc que la grande cause polonaise est posée officiellement devant la France. Tout le monde comprendra ce que cet acte solennel a de suprême gravité.

Les représentants du pays et les représentants du roi des Français vont avoir à expliquer leur pensée, à manifester leur sentiment sur ce conflit qui porte en lui la destinée de la Pologne, l'avenir même de l'équilibre européen.

C'est la France qui va paraître devant le monde entier, et le monde attend plein d'anxiété, car il va savoir enfin quel est le désir et quel est le but de cette France qui longtemps s'est nommée la Reine des Nations. Le monde va savoir si le génie ardent et généreux de notre race est représenté dans le parlement et dans les chefs du gouvernement; si dans la bourgeoisie française aujourd'hui souveraine, il y a une ressource pour l'humanité.

Il y a quinze ans (tout en condamnant quelques paroles honteuses échappées à des vieillards épuisés ou à des ambitieux impatients), on a pu concevoir que la France laissât frapper le coup dont la Pologne n'est pas morte. Nous venions de protester contre les traités de 1815, nous ne pouvions pas agir sans menacer l'Allemagne. Le peuple allemand nous tenait pour suspects et craignait en France un retour de l'esprit de conquête; toutes les populations, des mers du nord au Danube, du Rhin au monts Ourals, auraient été facilement enrôlées contre nous par les rois. Le gouvernement de juillet cherchait à se faire accepter par l'Europe continentale; et il n'avait pas donné assez de gages encore à l'Angleterre pour entreprendre de concert avec elle une grande œuvre.

Aujourd'hui, tout a changé de face.

Le gouvernement du roi a réalisé, non sans de pénibles sacrifices, l'alliance anglo-française. Les peuples de l'Allemagne savent que nous avons renoncé à toute conquête sur le Rhin. Un travail actif de la pensée publique, l'idée chaque jour plus populaire d'une réforme dans les institutions, rapprochent sympathiquement de nous les Allemands du centre et du nord. Un fait immense accompli,

poir d'un accord sérieux, est perdu, et le ministre actuel des affaires étrangères lui-même, M. Guizot, a fait entendre, à cet égard, à la tribune, des paroles très caractéristiques.

Telle est la situation. Eh bien! nous le disons: en face d'un pareil état de choses, il n'est pas possible que la France, sans se déshonorer devant le monde, garde à cette heure l'attitude passive que les circonstances lui imposèrent peut-être en 1831. Si le gouvernement n'a pas négocié immédiatement avec l'Angleterre et la Prusse pour tirer de ces événements un grand parti au profit des peuples, le gouvernement aura manqué à tous ses devoirs. Une pareille faiblesse le rendrait désormais indigne de continuer à régir les affaires, et le pays devrait le répudier sous peine de se voir bientôt tomber définitivement en décadence.

Nous comprenons les réserves nécessaires dans un moment aussi grave. Aussi ne s'agit-il pas de demander au ministère des explications qu'il ne peut donner. Mais voici ce que la Chambre peut et doit faire:

La Chambre doit apporter au gouvernement le concours de ses vœux; la Chambre doit donner au pouvoir toute la force et toute l'autorité qu'exigent de tels événements. Il est un moyen bien simple et préalable de manifester la volonté de la France sans gêner le gouvernement dans sa marche. Que la Chambre, sans vain éclat de paroles, d'un accord unanime, avec calme et solennité, répète aujourd'hui ce qu'elle insère depuis quinze années dans chacune de ses adresses; qu'elle proclame aujourd'hui comme elle l'a fait il y a six semaines, que *la nationalité polonaise ne périra pas*. Ce sera une déclaration suffisante pour le moment et qui permettra d'attendre les événements sans rien compromettre. La Chambre ne peut pas faire moins sans déconsidérer la France devant le monde entier.

Chose étrange! c'est à M. de Larochejacquelein, à un député légitimiste qu'était réservé l'honneur de l'initiative parlementaire en faveur de la Pologne; c'est d'un fils de Vendéen que, dans une chambre encombrée des fils des révolutionnaires de 89 et de 92, devaient partir les interpellations sur l'insurrection polonaise.

Le parti légitimiste, pourtant, n'avait qu'une perspective et une politique à l'extérieur, l'alliance Russe. Eh bien! cédant à l'entraînement national, à l'élan des cœurs, à la justice de la cause, le parti légitimiste sacrifie ses rêves les plus chers, ses projets et ses réserves d'avenir, et il ne craint pas de s'aliéner la Russie et l'Autriche en prenant l'initiative d'une manifestation officielle.

Libéraux et révolutionnaires, que ferez-vous? Resterez-vous en arrière des représentants du parti que vous avez vaincu au nom de la liberté et des droits des peuples? Quelle sera demain votre attitude? — Oh! nous voulons le croire, nous l'espérons encore, vous ne vous montrerez pas indignes de la France!

Insurrection polonaise.

Cracovie est au pouvoir des trois puissances protectrices depuis huit jours bientôt, et telle est la modestie des vainqueurs que pas le moindre ordre du jour ne vient encore de leur camp nous apprendre cette victoire.

ERRATUM. — LE DERNIER SOLITAIRE D'OURSCAMPS est terminé; c'est par erreur qu'hier on nous a fait annoncer, pour aujourd'hui, la suite du feuilleton de M. A. TOUSSENEL.

UN COQUIN DE NEVEU.

I.

DANGERS DE LA CONCURRENCE ET DU MARIAGE ILLIMITÉS.

Avant de commencer ce récit, nous croyons utile de faire connaître au lecteur le lieu où nous le conduisons, et d'esquisser à larges traits les personnages qui doivent figurer dans ce petit drame, tiré au hasard de cette mine féconde, vieille comme notre globe, comme lui toujours jeune, intarissable, et que l'on nomme vulgairement la vie conjugale. — Nous serons bref, car par le temps qui court et les romans qu'on ne lit pas, la description et l'analyse sont devenus deux fléaux, infligés par la justice divine à notre civilisation corrompue et aux trop candides abonnés des journaux à grand format.

Après avoir passé la ville de l'Aigle, depuis une demi-heure, la diligence Laffitte et Caillard, qui parcourt le trajet de Paris à Granville, vient de nous descendre sur la grande route, en face d'une ravissante maison de campagne, au pied de laquelle coule, avec de doux murmures, une petite rivière limpide et sinueuse à faire envie à une églogue antique. Quel est le nom de ce paradis terrestre en miniature, de cet Eden coquet et verdoyant, dont le toit bleu semble réfléchir avec amour les rayons du soleil, et autour duquel voltigent les hirondelles?

Le nom de cette petite rivière est la Rille, et cet Eden fleuri est la maison de campagne de M. Dumarais, riche manufacturier, qui l'a fait bâtir il y a cinq ans, lors de son mariage avec Mlle Lenoir, fille unique du général de ce nom, mort, pauvre et oublié, dans un petit bourg voisin, nommé Sainte-Gauburge, quelques années avant le mariage de sa fille.

Depuis ce temps et pendant la saison d'été, M. Dumarais ou sa famille habite Bois-Morel. C'est le nom du village que l'on aperçoit du haut de la colline, où passe la grande route.

Au mois de mai 1841, époque à laquelle commence ce récit, trois personnes habitaient le château de Bois-Morel; c'étaient M. et Mme Dumarais et leur neveu Marcel, grand garçon de vingt-deux ans, à l'œil vif, au front élevé, au regard intelligent, à la barbe noire et touffue, fort comme l'Hercule antique, beau comme l'Antinoüs, fin comme un paysan normand, doux et paisible comme un agneau de la Saint-Jean.

Orphelin dès l'âge de quatre ans, il n'avait jamais quitté son oncle, qui, après l'avoir élevé et instruit, venait de lui confier la surveillance exclusive d'une fabrique d'épingles, située au bout du parc, à l'extrémité du château et cachée par les saules et les hauts peupliers qui bordent la rivière.

M. Dumarais était un beau vieillard de soixante à soixante-cinq ans, d'une haute taille, courbée par le travail, mais imposante, et sachant se relever au besoin. Il portait avec une dignité simple et presque patriarchale une belle couronne de cheveux blancs, qui s'alliait bien avec les rides profondes de son mâle visage, creusé par le temps et par les fatigues d'une vie laborieuse.

Ancien ouvrier mécanicien, devenu chef d'usine à force d'intelligence et de rudes travaux, il avait d'abord gagné une fortune considérable à l'époque où le gouvernement de la restauration ordonna de doubler en lames de cuivre tous les navires de la marine royale; mais, depuis, cette fortune avait toujours été en s'amoindrissant, et le commerce de l'Aigle redoutait chaque jour pour la maison Dumarais une fatale catastrophe.

Deux causes, l'une personnelle au négociant, l'autre indépendante de sa volonté, minaient et rongeaient sourdement cette fortune, si péniblement acquise.

L'amour de M. Dumarais pour son industrie, loin de s'affaiblir, n'avait fait que grandir avec le temps; cet amour était devenu une passion dévorante, aveugle, voisine du vertige et de la folie.

Inventant lui-même les machines qu'il employait, à peine en avait-il construit une nouvelle dans ses usines, s'il apprenait qu'une machine supérieure fonctionnât soit en Belgique, soit en Angleterre, il partait aussitôt, la visitait, et à son retour il brisait son œuvre et cherchait une nouvelle combinaison.

Toujours sombre et rêveur, ses jours et ses nuits étaient absorbés par ces fiévreuses préoccupations. Son oubli de la vie extérieure était tel, que bien souvent le soleil du lendemain le retrouvait assis à la même place, devant ses lignes et ses chiffres, après un jeûne et une veille de vingt-quatre heures.

— Je ne sais, mon amie, disait-il parfois à sa femme, pourquoi je me trouve aujourd'hui si faible et si souffrant?

— Hier, vous n'avez pas peut-être songé à dîner.

— Si fait, pardieu! je m'en souviens, j'ai même mangé d'un fort bon appétit.

On montait à son atelier, et l'on retrouvait intact le dîner, que l'on avait déposé près de lui, sans qu'il s'en fût aperçu.

La concurrence, cette plaie de notre époque, s'était accrue dans des proportions effrayantes et désastreuses. Il fallait produire à peu de frais, et vendre à bon marché. M. Dumarais n'avait point voulu altérer la qualité de ses produits, et ce qui enrichissait ses concurrents, n'était pour lui qu'une nouvelle cause de ruine.

Nous devons ajouter, à la honte de notre société, que ce qui creusait surtout l'abîme où il s'enfonçait chaque jour de plus en plus, c'était un noble et généreux dévouement qui le faisait pour ainsi dire le père de ses ouvriers. Il se souvenait qu'il avait été ouvrier comme eux, et il répondait avec indignation à ceux qui lui conseillaient de diminuer le nombre et le salaire des familles que nourrissait son industrie:

— Moi, rogner le maigre morceau de pain noir que mangent ces pauvres gens... jamais! Je serai pauvre, soit; j'aime mieux la pauvreté que la richesse achetée à un pareil prix.

M. Dumarais, entièrement concentré dans le cercle de ses occupations industrielles, ne sortait jamais, et avait refusé de voir ce que l'on nomme dans le pays la bonne société, malgré les invitations réitérées qu'il avait reçues du château de l'Aigle et des châteaux voisins.

La solitude dont il s'était entouré, l'habitude de ne parler qu'à des ouvriers pour les besoins seuls du service, avaient presque paralysé en lui les organes de la parole. Il passait parfois des journées entières sans prononcer une syllabe, et si la présence de quelque visiteur le faisait par hasard déroger à ses habitudes silencieuses, le *farceur* de l'atelier disait à ses camarades:

— Ohé! les amis; le maître a parlé aujourd'hui. Onze paroles! je les ai comptées. Plus que ça de conversation! il paraît qu'il y a fête au logis. Alors, en avant, la musique! je me donne de l'air, et je paie des cerises.

M. Dumarais passait dans le pays pour un homme incapable de prononcer de suite trois paroles sérieuses et intelligentes en dehors des choses spéciales à son industrie.

— C'est une machine, disait-on, confectionnant d'autres machines.

Une vive amitié le liait, depuis bien des années, avec le général Lenoir, qui, le cœur ulcéré par la chute de l'Empire et les sanglantes catastrophes qui la précédèrent, s'était retiré, immédiatement après Waterloo, dans une petite maison, située à l'extrémité du bourg de Sainte-Gauburge, où il vivait d'une maigre pension.

Le général était marié. Sa femme mourut peu de temps après leur retour en Normandie, en donnant naissance à une petite fille, sur laquelle le vieux général reporta tout ce qu'il y avait de tendresses et de dévouement cachés au fond de son cœur. Ce cœur, jusque-là, n'avait battu que pour un seul amour, Napoléon, et pour une seule espérance, revoir son empereur une fois encore avant de mourir.

Le caractère chagrin, morne et silencieux du général s'harmonisait merveilleusement avec les taciturnes préoccupations de M. Dumarais; aussi, dès la première rencontre, ces deux hommes s'étaient-ils compris et aimés sans se parler. Depuis, cet affectueux silence s'était changé en amitié toute fraternelle.

Un jour, on vint annoncer au maître de forges que le général était mourant, et qu'il suppliait son ami d'accourir à Sainte-Gauburge recevoir ses dernières volon-

[illegible] paré presque sans coup férir. 60 000 fusils tombèrent en leurs mains et furent distribués aussitôt parmi le peuple. Une grande provision de munitions resta également au pouvoir des insurgés. Ils se saisirent aussi de la caisse publique. Plusieurs canons furent enlevés par les insurgés qui sortirent de la ville avant le soir. On sait que Lemberg n'a point de remparts et qu'il serait difficile à des troupes irrégulières de s'y maintenir. »

Deux lettres émanant d'une autre source annoncent à la *Gazette de la Moselle* le même fait.

Nous ne savons pas quelle direction a pris la colonne des insurgés sortant de Lemberg. Il est probable qu'elle se sera portée vers Tarnopol et Brezany et qu'elle cherchera à pénétrer en Volhynie.

L'agitation dans cette province, ainsi que dans la Podolie et dans l'Ukraine, est au comble. Une lettre de Berlin du 4, publiée par le *Correspondant de Hambourg*, annonce qu'un soulèvement a éclaté sur quelques points, et que les troupes russes se dirigeaient de ce côté par Minsk, Bresk-Litewski et Brody. Un général aide-de-camp de l'empereur, ajoute la même lettre, a quitté Saint-Pétersbourg pour aller prendre le commandement de cette armée.

Mais revenons en Gallicie. Pendant qu'une colonne d'insurgés harcelait l'archiduc Ferdinand d'Autriche d'Este et s'emparait de Lemberg, portant l'agitation dans toute la Gallicie orientale, une autre colonne, s'avançant vers la Hongrie, rencontrait sur sa route le prince de Lichtenstein et mettait en pièces son corps de troupes composé d'un régiment de hussards et de quelques bataillons d'infanterie. Ce combat a eu lieu du 20 février au 1er mars, près de Myslowice. Est-ce la même colonne qui a pénétré ensuite en Hongrie? C'est ce que nous ne savons pas. Mais il paraît certain, et la *Gazette de Cologne* le dit, que les insurgés avaient gagné les frontières de la Hongrie. Ainsi la situation de l'insurrection est bonne en Gallicie.

Les provinces du nord de la Russie sont dans une grande agitation. Une lettre de Riga, du 2 de ce mois, confirme la nouvelle de l'explosion en Samogitie, et fait prévoir que les provinces baltiques sont prêtes à s'enflammer au premier moment.

Le bruit courait à Berlin, qu'un navire anglais, chargé d'armes et de munitions, a été arrêté dans le Kurischaff. On croit qu'il allait pour débarquer sa cargaison à Memel.

La Prusse prend toujours ses mesures de précaution. Les arrestations continuent à Posen. Les troupes sont en mouvement vers les frontières de la Pologne. A Berlin les sympathies pour l'insurrection de Cracovie se manifestent dans toutes les classes.

Le roi Frédéric-Guillaume IV a signé le 7 un décret prescrivant aux autorités des provinces polonaises de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité. Tous les insurgés ou tous ceux qui tendront à provoquer des désordres les armes à la main, doivent être jugés par des conseils de guerre.

Toutefois, le roi enjoint aux généraux présidant ces conseils de ne laisser exécuter aucune sentence sans en référer préalablement à S. M.

En comparant ces dispositions à l'accueil bienveillant qu'une partie inoffensive de la population cracovienne a trouvé en se sauvant devant les Autrichiens, dans le camp du général prussien de Rohr, on serait tenté de croire que le cabinet de Berlin joue dans toute cette affaire au plus fin avec la sainte-alliance d'un côté et l'insurrection polonaise de l'autre.

Au *Siècle*, à	3 556	25
Au *Courrier français*, à	1 262	50

Les journaux des départements s'associent à la manifestation en faveur de la Pologne.

Dans plusieurs villes importantes, à Lille notamment, des comités se constituent.

Les élèves du cours de M. Michelet sont allés aujourd'hui, en grand nombre, au journal la *Réforme*, pour souscrire en faveur de l'insurrection polonaise.

La sympathie pour la cause polonaise se répand partout. Les manifestations surgissent de toutes parts. Mgr l'évêque du Puy vient de donner le signal au clergé, dans un mandement dont les paroles généreuses trouveront des échos dans tous les cœurs. C'est un noble exemple qui sera bientôt suivi par tout le clergé. Unissons-nous, unissons-nous tous dans un concours commun! Honte à ceux dont l'insurrection polonaise n'échauffe pas le cœur, n'exalte pas l'âme! Il n'y a qu'une cause ici, celle de l'humanité; qu'une question, celle du droit, de la plus éclatante justice. C'est la cause de la civilisation et du progrès contre la plus odieuse barbarie. Voici les paroles de l'évêque français :

Nous répondrons aussi, bien-aimés diocésains, aux vœux de ces frères qui, par leur bouillante valeur et les brillantes qualités de leur esprit, ont mérité d'être appelés les Français du Nord. Jamais peut-être la Pologne ne fut plus digne des sympathies de tous les cœurs catholiques. Voyez comme dans sa verte vieillesse elle enfante encore des martyrs dont l'héroïsme ne le cède en rien à celui des premiers athlètes de la foi.

Pologne! sœur malheureuse et bien aimée, ce ne sera pas en vain que, dans ta détresse, tu auras tourné tes regards vers l'Eglise gallicane. Tous, oui, tous, nous te serons secourables. Pontife, prêtres et fidèles, nous unirons nos voix et nos cœurs pour appeler sur toi la paix et la miséricorde. Nos prières monteront au ciel avec le sang encore tout fumant de tes martyrs, et le sang des martyrs, mêlé aux prières des saints, retombe toujours en pluie de bénédictions sur la terre d'où il s'est élevé. Déjà nous croyons entrevoir dans le lointain l'aurore des jours moins mauvais que le Seigneur veut faire luire sur tes nobles cicatrices. L'Europe entière est attentive aux gémissements qui s'échappent du cœur de tes enfants sur les plages glacées de la Sibérie. Partout des voix généreuses s'élèvent pour demander ta délivrance, et partout ces voix sont accueillies avec transport par les peuples émus.

Nous ajoutons à ces nobles paroles les lignes suivantes, non moins belles, adressées au *National* par un prêtre du diocèse d'Amiens. Que le clergé prenne en main la cause des peuples et de la liberté, et sa voix bientôt redeviendra puissante.

Je suis prêtre, c'est-à-dire pauvre; mais Dieu a mis dans mon cœur un inépuisable dévouement pour mes frères qui souffrent ici-bas. Je suis pauvre, mais Dieu a mis dans mon cœur un ardent amour pour ma patrie, pour sa liberté, pour la patrie et pour la liberté de mes frères en Jésus-Christ.

Recevez donc ma modeste offrande, Monsieur; c'est le denier de la veuve, si cher à notre divin maître. Mais le cœur du prêtre a des trésors de prières, et demain, prêtre du Dieu vivant, j'élèverai vers lui mes mains suppliantes, pour qu'il veuille bénir les étendards de la Pologne, déjà sacrés par le sang de ses défenseurs.

cipe de la liberté du commerce. MM. Gauthier de Rumilly et Bureaux de Puzy, au nom de l'égalité et de la justice, ont appuyé l'amendement; ils ont défendu généreusement les colonies et protesté contre le pacte oppressif qui les a trop long-temps liées aux métropoles européennes.

MM. Lacave-Laplagne, Toussaint et Lacrosse sont venus prendre parti pour les marchandises encombrantes au nom des intérêts de la marine.

Voilà le combat engagé entre la navigation métropolitaine et la production coloniale, entre les colons et les armateurs. Cette question a été, d'un commun accord, ajournée. Nous souhaitons qu'au prochain débat M. le ministre des finances soit mieux inspiré qu'aujourd'hui et plus sobre de contradictions.

Nous aurions voulu entendre dans la bouche de M. Levavasseur une défense plus catégorique des intérêts coloniaux. M. Levavasseur n'est-il pas un peu armateur?

La *Presse* d'aujourd'hui contient l'article suivant :

On lit ce matin dans la *Démocratie pacifique* :

« On assure qu'un grand journal a vendu sa question polonaise à la » Russie pour 80 000 fr. La presse marchande ne pouvait donner une » preuve plus éclatante de son dévouement aux grandes causes. »

Un journal, si peu qu'il ait le respect de lui-même et de la vérité, ne s'expose pas à une condamnation sévère et à des dommages-intérêts considérables, en jetant odieusement dans la circulation une articulation aussi grave, sans s'être mis en mesure de l'appuyer sur quelques fortes présomptions, sans avoir pris ou reçu quelques renseignements de nature à pallier la diffamation ou la calomnie, sinon à la justifier entièrement!

Il est donc probable que la *Démocratie pacifique* ne s'est pas avancée légèrement. Eh bien! nous la plaçons dans cette triple alternative :

Ou de faire connaître à ses lecteurs les motifs plausibles sur lesquels elle s'est fondée pour annoncer que le grand journal auquel elle a fait allusion a vendu sa question polonaise à la Russie 80 000 fr., dans lequel cas ledit journal s'oblige, non seulement à ne faire à la *Démocratie pacifique* aucun procès, mais encore à verser, au profit de la souscription polonaise, les 80 000 fr. en question, plus toutes les sommes qu'il passe pour recevoir de la Russie, lesquelles sommes, depuis dix ans, doivent s'élever au moins à un million ou douze cent mille fr.;

Ou de se préparer à s'expliquer devant les tribunaux correctionnels;

Ou bien, enfin, de se rétracter demain dans des termes tels, qu'ils doivent nous satisfaire.

Douze ou treize cent mille francs à verser dans la caisse de la souscription polonaise, cela vaut bien la peine que la *Démocratie pacifique* se mette en mesure d'établir la vérité de ce qu'elle a avancé! Un journal ne reçoit pas 80 000 fr. sans qu'il y ait quelqu'un dans le secret, et sans qu'il en subsiste quelque trace!

Il résulte de cet article que la *Presse* se considère comme le grand journal dont a parlé la *Démocratie pacifique*; il en résulte encore qu'elle paraît désirer connaître les présomptions, les renseignements et les motifs plausibles que nous pouvons avoir eus pour parler comme nous l'avons fait.

Nous sommes tout disposés à donner à la *Presse* cette satisfaction. Il suffit qu'elle se croie intéressée dans l'affaire pour que nous nous empressions d'aller au devant de ses vœux. Nous lui offrons donc ce que nous avons toujours indiqué ou proposé comme la seule solution sérieuse des débats de la nature de celui-ci : la constitution d'un tribunal d'arbitres, d'un jury d'honneur qui recevra

---

tés et son dernier soupir.

M. Dumarais partit aussitôt.

Le général, frappé à la veille d'une apoplexie, combattue en vain par une prompte et abondante saignée, sembla se ranimer à la vue du négociant. Il lui prit la main, et secoua tristement la tête. Les deux hommes restèrent long-temps ainsi, se regardant et se comprenant, sans échanger une seule parole.

Enfin, M. Dumarais fit comme un violent effort sur lui-même :

— Hélas! dit-il.

— Oui! répondit le général d'une voix faible, et en fixant la terre, comme pour indiquer à son ami que là bientôt serait sa dernière demeure.

Puis, il tourna lentement la tête vers sa fille qui, brisée de douleur, pleurait au chevet du moribond.

— Quoi? dit le maître de forges.

Le visage du vieux soldat se contracta douloureusement et prit une effrayante expression d'amour navré et de sombre désespoir.

— Seule au monde! murmura-t-il.

Deux grosses larmes tombèrent de ses yeux et se perdirent dans les cicatrices qui sillonnaient son pâle visage.

— Je suis là, répondit M. Dumarais, en prenant la main de la jeune fille.

— Merci! dit le général en faisant un geste ineffable de joie et de reconnaissance.

Ce fut sa dernière parole; quelques minutes après il expira en souriant à sa fille et à son ami.

Hortense avait seize ans; elle était belle. Son éducation, quoique fort incomplète, n'était cependant point aussi négligée qu'on eût pu le penser d'une jeune fille restée seule au fond d'une campagne avec un vieux soldat.

Le général mort, sa pension expirait avec lui. Une petite maison et un mince mobilier, une fois vendus, ne formèrent pas pour l'héritière un capital de plus de six à sept mille francs.

Le négociant conduisit la jeune fille à Bois-Morel.

— Vous êtes ici chez vous, lui dit-il.

Et, sans ajouter une seule parole, il s'en alla dans ses ateliers, qu'il n'avait pas visités depuis plusieurs jours.

Hortense pleura longtemps et amèrement. M. Dumarais la laissa pleurer.

Lorsque les premières angoisses de la douleur furent un peu calmées, le maître de forges, dont le front était encore plus sombre et plus sévère que de coutume, pria la jeune fille de lui accorder un instant d'entretien, et il lui dit :

— Mademoiselle, voilà bientôt six mois que nous avons perdu le général. J'ai respecté votre douleur, et je me suis abstenu de vous parler d'affaires. Aujourd'hui, il est temps que je vous éclaire sur votre situation. Vous ne possédez rien, ou si peu de chose, que ce n'est pas la peine d'en parler... Ne craignez rien; j'ai promis au général de ne pas vous abandonner, ma parole vaut ma signature. Je vous dirais bien : soyez ma fille, restez à Bois-Morel; mais cela est impossible. Votre honneur est aussi sacré pour moi que si vous étiez mon enfant, et je veux qu'autour de vous les apparences soient aussi pures que la réalité.

— Quoi, monsieur.....

— Je sais ce que je dis, les langues de ce pays sont aussi venimeuses que partout ailleurs. J'ai réfléchi, et j'ai deux projets à vous proposer. Voici le premier : je vous assurerai une pension viagère, sinon luxueuse, du moins convenable à votre rang dans le monde, et suffisante pour vous et pour une gouvernante. Vous n'avez qu'à me faire connaître le lieu que vous désirez habiter.

— J'ai jusqu'ici vécu près de mon père, habituée à sa tendre affection et à ses caresses paternelles; je n'ai jamais songé sans terreur à l'isolement et à la solitude. Quoi qu'il en soit, je me résigne; que votre volonté soit faite, monsieur.

— J'avais songé à cela, et alors un second projet....

— Quel est-il? dites, dites, monsieur.

— Ce serait de ne point nous quitter, d'enlever au monde tout prétexte de calomnie, et de changer le nom d'ami que vous me donnez, en celui..... d'époux. Oh! je ne me dissimule rien, je suis votre âge et le mien; j'ai vu bien souvent mes cheveux blancs et les rides de mon visage. Hortense, je vous le jure sur la tombe de notre vieux général, je ne veux être pour vous et je ne serai jamais qu'un père.

Eh bien? dit-il, après un instant de silence, pendant lequel il interrogea les regards muets de la jeune fille.

— J'ai promis à mon père de vous obéir, dit-elle en abandonnant une de ses mains au maître de forges, et en voilant de l'autre son visage, rouge de pudeur et de confusion.

Voilà comment une jeune fille de 17 ans devint la femme d'un vieillard de 60 ans.

Cinq années s'étaient passées depuis l'accomplissement légal de ce mariage..... honoraire. Mme Dumarais, ou plutôt Mlle Hortense Lenoir, avait vingt ans; le bouton était devenu une fleur charmante, et épanouissait au soleil ses fraîches couleurs, sa parure, sa grâce et sa beauté.

La jeunesse est oublieuse : Hortense ne se souvenait plus du passé que comme d'un rêve à demi effacé par le réveil. Elle se croyait presque réellement la fille de ce vieillard aux cheveux blancs, qui l'appelait son enfant, et parfois il lui montait au front de singulières rougeurs, lorsque les gens du pays lui disaient *madame*, et lui parlaient de son mari.

M. Dumarais, malgré les embarras de ses affaires et la simplicité puritaine de ses habitudes, ne lui refusait rien. Quoiqu'elle n'allât point dans le monde, et qu'à part les visites indispensables elle fût presque toujours seule à Bois-Morel, l'honnête négociant lui disait, en la baisant chastement au front :

— Bien! bien! fais-toi belle. Je veux que tu sois la mieux parée et la plus élégante du pays, puisque tu en es la plus jolie. Tu m'as donné ta jeunesse, pauvre enfant! va, des rubans et des dentelles ne paieront jamais un tel sacrifice.

C'était donc chaque jour quelque nouvelle fantaisie satisfaite aussitôt que rêvée. Ce que la mode parisienne, cette fée aux mille caprices, invente de plus gracieux, ces riens charmants, ces colifichets si élégants et si fragiles, qui vivent, comme a dit le poète, l'espace d'un matin, Hortense n'avait qu'un mot à dire, un geste à faire, rien de toutes ces choses, qui font la joie et l'orgueil de la jeunesse, ne lui manquait; souvent même la réalisation précédait le désir.

Et cependant, malgré l'excessif penchant de la jeune femme pour les couleurs vives et tranchantes, pour tout ce qui brille, pour tout ce qui rappelle le luxe pompeux et théâtral des femmes de l'Orient, rien ne trahissait en elle le mauvais goût, si fatal à la beauté des provinciales. (*Nota*. Il a beaucoup de provinciales à Paris, et la province ne manque pas de Parisiennes.) Tout dans cette gracieuse créature était d'une exquise délicatesse, d'un goût accompli, depuis son joli petit pied cambré, fin et hardiment détaché d'une jambe, qu'on eût dite modelée par Pradier, dans une de ses plus voluptueuses inspirations, jusqu'au nœud de rubans, qui retenait comme à regret les flots parfumés d'une belle chevelure dorée.

Que le lecteur nous permette ici une réflexion : pourquoi les femmes, dites *comme il faut*, ont-elles proscrit de leurs toilettes les couleurs éclatantes, les vraies couleurs, pour leur substituer des couleurs pâles, sans caractère, sans idée, presque toujours fausses et hypocrites?

Que l'on nous pardonne cette épithète. N'y aurait-il point une certaine analogie entre le caractère de la femme du monde, tel que l'a fait la civilisation, et cette singulière hérésie à l'endroit du goût et de la couleur?

Hortense avait le cœur bon et généreux; mais cette bonté était plutôt un pur diamant, caché au fond de son cœur, qu'une réalité apparente. Elle avait été, dans son enfance, l'idole du vieux général, et comme tous les enfants gâtés, elle ne laissait voir souvent à la surface que les défauts de ses précieuses qualités.

Elle était aussi spirituelle que coquette, mais comme dans la silencieuse maison de son mari elle avait peu d'occasions de dépenser les grâces de son esprit, elle le mettait tout entier dans sa toilette.

Etait-elle heureuse? — Qui eût pu en douter? toujours un doux sourire épanouissait ses lèvres roses; alerte, vive et gracieuse comme une blanche tourterelle, elle passait ses journées à se parer, à courir dans les jardins, le parc et la prairie, cueillant des fleurs, tressant des bouquets et des couronnes, et chantant du matin au soir.

Pourtant, depuis quelques jours, elle restait assise de longues heures, muette et rêveuse, sur le divan de son petit boudoir; ses grands yeux bleus se voilaient d'étranges langueurs, un lent soupir soulevait sa poitrine et s'échappait de ses lèvres frémissantes.

Pourquoi cela?

(*La suite à demain.*) E. CARLOS.

... de la nation. Nous la reproduisons, parce que nous croyons qu'un mal profond, invétéré, et qui chaque jour prend une nouvelle extension, ronge au cœur le corps social. Oui, au dessous des clameurs des vieux partis, au dessous du fracas stérile de la tribune et de la presse, couve une rumeur souterraine, signe précurseur des violentes réactions, comme ces tremblements de terre qui annoncent les terribles éruptions des volcans. Ces bruits mystérieux que couvre encore l'éclat vide et sonore de la politique personnelle, ce sont les voix étouffées du prolétariat aux abois, ce sont les premiers cris de détresse des classes moyennes qui ont fait 89 et 1830, et qui s'aperçoivent que les glorieux principes de ces deux grandes révolutions sont prêts à être confisqués par la féodalité des grands capitaux. Non, nous ne devons pas rétrograder sous des noms différents, vers les formes sociales du moyen-âge.

La liberté, ce fruit de tant de sueurs séculaires, ne doit point orner exclusivement la table du mauvais riche. Ses sucs nourriciers et sa saveur vivifiante sont faits pour désaltérer toutes les soifs et apaiser toutes les faims. Le cri d'alarme est jeté; conservateurs, que chacun veille à la conservation des droits que nous avons conquis. Ces classes moyennes qu'on veut déshériter, qu'on veut exproprier, au profit de l'aristocratie d'argent, doivent repousser par tous les moyens les empiètements du privilège. Dans cette lutte de la grande industrie contre la petite, des grands capitaux contre les petits, la concurrence illimitée écrasera nécessairement ces derniers. Lorsqu'il en est temps encore, il faut arrêter le mal, puisqu'on n'a pas su le prévenir. Que les classes moyennes ouvrent donc les yeux; qu'elles énumèrent leurs forces, et elles verront quelle puissance il leur reste. N'ont-elles pas encore la majorité dans les colléges électoraux? Eh bien! qu'elles imposent à leurs mandataires à l'assemblée nationale de s'occuper de leurs intérêts, de leurs besoins, de leurs alarmes.

Que la tribune, oubliant un jour ses polémiques oiseuses, retentisse enfin de ces questions depuis si longtemps soulevées par la presse, et donne une juste satisfaction à l'opinion publique. Car l'opinion publique s'est depuis longtemps manifestée, et il est devenu urgent de constater les effets désastreux de la concurrence et d'étudier les remèdes qu'on pourrait appliquer à cette plaie sociale. L'enquête! l'enquête! tel devrait être le mot d'ordre, le cri de ralliement des véritables conservateurs. La presse ne devrait pas se lasser de le répéter à tous ceux qui veulent, avec la dynastie de juillet, le développement libéral de nos institutions, sous l'égide de l'ordre et de la sécurité publique.

A ce point de vue de conservation, nous nous associons pleinement aux vœux exprimés par la *Démocratie pacifique*, et nous tenons dans nos bureaux, à la disposition de ceux qui voudront la signer, la pétition dont nous publions le texte. (*Suit le texte.*)

Chambre des pairs.

Ordre du jour du samedi 14 mars 1846.

A deux heures, séance publique.

1° Tirage au sort pour le renouvellement des bureaux formés le 9 février dernier;

2° Communication du gouvernement;

3° Rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit complémentaire pour les dépenses secrètes de l'exercice 1846;

4° Discussion, s'il y a lieu, de neuf projets de loi rapportés le 4 mars, et relatifs à des changements de circonscriptions territoriales.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 12 mars 1846.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à la perception de l'impôt sur les sucres indigènes.

M. BEAUMONT (de la Somme) propose un amendement, que M. le ministre des finances modifie, et qui est adopté en ces termes, et devient le dernier paragraphe de l'article:

« Néanmoins, le fabricant raffineur pourra recevoir les sucres indigènes ou exotiques achevés et libérés d'impôts, quand sa fabrication de l'année sera terminée, et après l'enlèvement de tous les sucres et tous les bas produits existant dans sa fabrique.

» La fabrication de l'année suivante ne pourra être reprise qu'après l'enlèvement de tous les produits de la fabrique. »

« Art. 11. Les sucres imparfaits, sirops et mélasses ne pourront être enlevés d'une fabrique que dans le cas prévu par l'article précédent.

» Néanmoins, l'enlèvement des mélasses épuisées à destination des distilleries, continuera d'être autorisé, même lorsqu'il n'y aura pas cessation des travaux de la fabrique. » — Adopté.

« Art. 12. Lors des travaux mêmes et dans le cas de cession du résidu de fabrique, lorsque la régie et le fabricant ne pourront s'accorder sur l'évaluation, il y sera, sur le vu des échantillons, procédé à Paris par trois experts, agissant en commun, et dont deux seront nommés par les parties, et le troisième par le président du tribunal de première instance de la Seine.

» Les frais de l'expertise seront à la charge de la régie ou du fabricant, suivant que la prétention de l'un ou de l'autre aura été reconnue mal fondée. » — Adopté.

« Art. 13. Les sucres achevés pourront être déposés, avec suspension de paiement du droit, dans des magasins appartenant au fabricant, dans la commune où est située la fabrique, ou dans les communes limitrophes, et dont il aura fait la déclaration régulière.

» Le compte de ces magasins sera suivi comme ceux de la fabrique, et les mêmes formalités seront observées pour les entrées comme pour les sorties. » — Adopté.

« Art. 14. Seront saisis tous les sucres, sirops et mélasses recélés dans la fabrique ou ses dépendances, ainsi que ceux appartenant aux fabricants, qui seraient trouvés dans des magasins ou dépôts non déclarés, soit dans la commune où est située la fabrique, soit dans les communes limitrophes. » — Adopté.

M. LHERBETTE propose l'amendement suivant qui deviendrait l'article 15:

« La disposition de l'article 3 de la loi de juillet 1843, qui interdit le raffinage dans les colonies, est abrogé. »

Quand l'on accorde, ajoute l'orateur, aux fabriques de sucre indigène le droit de raffinage, je ne comprends pas comment on peut refuser la même faculté aux fabricants des colonies.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Il y a entre la métropole et les colonies un échange de services et d'obligations qui sont nécessaires à leur prospérité mutuelle. La métropole s'engage, par exemple, à consommer certains produits des colonies, et réciproquement; mais elle leur impose en échange de n'envoyer en France que du sucre non raffiné. Cette in-

M. GUIZOT. Le gouvernement sera prêt demain à répondre à ces interpellations.

Les interpellations sont fixées à demain.

« Art. 15. Les sucres indigènes ou exotiques, libérés ou non libérés d'impôt, les jus, les sirops et les mélasses seront accompagnés, à la circulation, d'un acquit à caution dans l'étendue de tout arrondissement où il existera une fabrique de sucre, et dans les cantons limitrophes de cet arrondissement.

» Les cantons composés de fractions d'une même ville seront, ainsi que les parties rurales qui en dépendent, considérés comme ne formant qu'un seul canton.

» Toutefois, le transport des quantités de sucre de toute nature, de 20 à 50 kilogrammes, enlevé chez les marchands en détail, pourra être effectué avec un simple laisser-passer.

» Au-dessous de 20 kilogrammes, les quantités qui ne seront enlevées ni des fabriques ni des magasins d'un fabricant, pourront circuler sans expédition. » — Adopté.

« Art. 16. Pour la circulation des sucres raffinés, en pains ou candis, libérés d'impôt, enlevés de tout autre lieu que d'une fabrique ou d'un magasin appartenant à un fabricant, il suffira d'un laisser-passer, lequel sera nul, s'il n'est visé par les employés de la régie avant l'enlèvement du chargement ou à la sortie de la ville.

» A l'arrivée des sucres, le destinataire sera tenu d'en faire la déclaration au bureau de la régie. Les employés auront vingt-quatre heures pour en reconnaître l'identité et retirer le laisser-passer.

» L'obligation du laisser-passer, imposée par le présent article, n'est applicable qu'aux chargements qui devront circuler dans le rayon de surveillance d'une fabrique où il y aura raffinage. »

MM. MOREAU (de la Seine), GARNIER-PAGÈS et FERDINAND DE LASTEYRIE proposent de remplacer cet article par la disposition suivante:

« La circulation des sucres raffinés, en pains ou candis, libérés d'impôts, enlevés de tout autre lieu que d'une fabrique ou d'un magasin appartenant à un fabricant, aura lieu sans acquit-à-caution. »

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, combat cet amendement, qui laisserait trop de prise à la fraude.

M. GARNIER-PAGÈS. De toutes les fabriques de France, et qui produisent 120 millions de sucre, il n'y en a qu'un petit nombre, une vingtaine, qui raffinent le sucre; et c'est pour empêcher la fraude de ces vingt fabriques, que l'on veut imposer des entraves si lourdes et si embarrassantes à une industrie qui a déjà tant de difficultés à vaincre.

M. LACAVE-LAPLAGNE. La gêne ne s'applique qu'à un certain rayon autour des dix-huit ou vingt fabriques qui raffinent le sucre; et dans ce rayon il n'est évidemment pas besoin d'introduire du sucre.

Après quelques nouvelles observations de MM. Vavin, Delessert, F. de Lasteyrie et Taillandier, l'amendement est mis aux voix; deux épreuves étant déclarées douteuses, on procède au scrutin de division.

Les voix se répartissent ainsi: pour 131, contre 128. L'amendement est adopté.

« Art. 17. La circulation des sucres de toute espèce, et quelle qu'en soit l'origine, demeurera affranchie de toute formalité dans l'intérieur des villes assujetties à un droit sur les boissons au profit du Trésor, perçu à l'effectif aux entrées, et dans lesquelles il n'y aura pas de fabrique de sucre, sans préjudice des obligations imposées à la circulation dans le rayon des douanes. » — Adopté.

« Les voituriers, bateliers et tous autres qui conduisent des chargements de sucre, seront tenus d'exhiber sur tous les points soumis à la surveillance, conformément aux articles précédents, et à l'instant même de la réquisition des employés des contributions indirectes des douanes ou des octrois, les expéditions de la régie dont ils devront être porteurs. » — Adopté.

« Art. 19. Tout ce qui concerne les acquits à caution délivrés pour le transport des sucres, sirops et mélasses, sera réglé suivant les dispositions de la loi du 22 août 1791.

» Toutefois, la peine encourue en cas de non-rapport du certificat de décharge d'un acquit à caution, ne sera que du simple droit à titre d'amende, au lieu du double, lorsque déjà un droit aura été payé par l'expéditeur ou constaté à son compte.

» Le coût de chaque acquit à caution sera de 25 c. timbre compris. » — Adopté.

« Art. 20. Dans le cas où les colis de sucre devront être plombés, l'expéditeur remboursera les frais de cette opération, au taux qui sera déterminé par le ministre des finances. » — Adopté.

« Art. 21. Il sera établi des entrepôts réels pour les sucres dans les villes de Paris et de Lille.

» Les frais de perception et de surveillance de ces entrepôts sont à la charge de l'Etat, conformément à l'art. 11 de la loi du 10 août 1839.

» Il pourra en être établi dans toutes les villes qui en feront la demande, en prenant l'engagement de pourvoir à tous les frais, conformément à l'art. 10 de la loi du 27 février 1832. » — Adopté.

« Art. 22. Les fabricants de glucoses sont soumis aux obligations imposées aux fabricants de sucres de betteraves, par les art. 3, 4, 5, 6 et 13 de la présente loi.

» Sont compris sous la dénomination de glucoses et assujettis au droit de 2 fr. par 100 kilogr. fixé par la loi du 2 juillet 1843, tous les produits saccharins non cristallisables, quelle que soit la matière première dont ils seront extraits, lorsque ces produits seront concentrés à 25 degrés, ou exportés hors de la fabrique où ils ont été confectionnés. » — Adopté.

« Art. 23. — Les dispositions des art. 14, 15, 17, 18, 19 et 20 de la présente loi, concernant la surveillance à la circulation des sucres cristallisables, sont applicables aux glucoses granulées.

» Pour les glucoses à l'état de sirop ou à l'état concret, cette surveillance ne s'exercera que dans un rayon de mille mètres autour de la fabrique. » — Adopté.

« Art. 24. — Les fabricants de sucres cristallisables et de glucoses paieront, chaque mois, les droits dus sur les quantités dont l'enlèvement aura été effectué, ainsi que sur celles qui auront été reconnues manquantes aux charges; le tout sous déduction de deux pour cent du poids net pour bonification.

» Les sommes dues pourront être payées en obligations duement cautionnées, à quatre mois de terme du jour où le droit sera exigible, pourvu que chaque obligation soit au moins de trois cents francs.

» Les fabricants qui voudront se libérer au comptant, au lieu de souscrire des obligations, jouiront, pour le temps que celles-ci auraient à courir, d'un escompte calculé au même taux que pour les sucres coloniaux. » — Adopté.

« Art. 25. Pour la pesée des sucres et des glucoses, lors des exercices, recensements et inventaires, ainsi que pour la vérification des chargements au départ ou à l'arrivée, les fabricants, les expéditeurs et les destinataires seront obligés de fournir les ouvriers, de même que les poids, balances et autres ustensiles nécessaires à l'effet d'opérer la pesée et de reconnaître la nuance des sucres.

» Les fabricants seront tenus également de fournir, sur la demande des employés, les ouvriers, l'eau, les vases et ustensiles nécessaires pour vérifier, au moyen de l'empotement, la contenance des vaisseaux par eux déclarés. » — Adopté.

« Art. 26. Toute infraction aux dispositions de la présente loi sera punie d'une amende de 100 francs à 1000 francs, et de la confiscation des sucres, glucoses, sirops et mélasses fabriqués, recélés, enlevés ou transportés en fraude.

» En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double. » — Adopté.

« Art. 27. Les contraventions aux lois et règlements concernant la per-

... qu'il est de l'approbation de la chambre. (Oui! oui!)

M. MICHEL CHEVALIER retire son amendement.

Le projet de loi est ensuite adopté au scrutin sur l'ensemble, par 213 voix contre 19.

Demain, à 1 heure et demie, séance publique: Interpellations de M. de Larochejacquelein, sur les affaires de Pologne; discussion du projet de loi relatif aux eaux minérales et d'un projet tendant à ouvrir au ministre de l'intérieur un crédit extraordinaire pour secours aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Les journaux spéciaux qui paraissent à Paris depuis plusieurs années, et particulièrement les feuilles qui s'occupent de la bourse et des chemins de fer, viennent de recevoir du parquet l'invitation de déposer un cautionnement.

— Les feuilles suisses annoncent le prochain retour à Berne du comte de Pontois, ambassadeur de France près la confédération helvétique.

— Des personnes arrêtées à l'une des dernières représentations de l'Opéra, une seule a été retenue par le parquet: les autres ont été mises en liberté.

— L'un des militaires de la colonne Montagnac qui furent faits prisonniers, au mois de septembre dernier par les troupes d'Abd-el-Kader, à l'affaire de Sidi-Ibrahim, est parvenu à s'échapper de la deïra et a pu atteindre Djemmâa-Ghazaouat. Il fournira sans doute de précieux renseignements sur la position de ses compagnons d'infortune. L'autorité obtiendra probablement aussi de ce militaire des données qui lui permettront d'apprécier la situation dans laquelle se trouvent les nombreuses populations algériennes actuellement campées sur le territoire marocain.

— Le *National* annonce qu'on devait donner hier soir à l'Opéra le ballet du *Diable à quatre*; mais comme la scène se passe en Pologne, et que cela pouvait amener quelque manifestation, la police a fait changer le spectacle.

LES COLLÉGIENS DE PARIS. — Les colléges de Paris sont soulevés; depuis trois jours, pendant les récréations, les jeunes gens de ces colléges ne font entendre que la *Marseillaise* et la *Varsovienne*. Leurs chefs ont eu le bon esprit de ne pas s'opposer à ces démonstrations, qui n'ont rien d'inquiétant pour l'ordre et la discipline des colléges, et qui prouvent seulement que la génération qui viendra après nous n'oubliera pas les généreuses traditions qui, depuis cinquante ans, en France, se perpétuent de génération en génération.

MALFAITEUR IMPÉNITENT. — Il y a quelques jours, dit le *Journal de Rouen*, le commencement du marché d'Evreux a été mis en émoi par une arrestation qui a eu de déplorables conséquences.

Le nommé Forestier avait été libéré de Gaillon vendredi, avec deux de ses camarades. En sortant de la maison centrale, ils se sont dirigés sur Evreux, et il paraît que, sur la route, ils se sont livrés à divers vols. Samedi matin, ils déjeunèrent chez le sieur Bréant, aubergiste, qu'ils quittèrent en lui emportant sa montre. Celui-ci signala le vol et les voleurs au garde-champêtre, qui prévint M. le commissaire de police.

Ce dernier se rendit aussitôt, accompagné d'un agent, sur le marché, où Forestier, facile à reconnaître par sa vigoureuse constitution et sa taille élevée, lui fut désigné. M. le commissaire de police s'approcha de lui et l'invita à exhiber ses papiers. D'abord, Forestier voulut faire usage du bâton qu'il portait; mais bientôt, se rendant aux exhortations de M. Massot, il lui remit son bâton. Cependant, en feignant de chercher ses papiers, il tira de sa poche un grand couteau dont il menaça les agents. Ce n'est qu'après d'assez longs pourparlers qu'il consentit à les suivre. En route, il demanda à entrer chez un épicier, où il prit deux verres d'eau-de-vie. En ce moment arriva la garde, qu'on avait envoyé chercher.

Ce n'est pas sans quelques difficultés qu'on put le conduire jusqu'à la maison d'arrêt. Arrivé là, M. Landrin, directeur de la prison, ordonna de le mettre dans une des cellules. Malheureusement, on oublia de le désarmer; car, à peine engagé dans un étroit couloir, où la lutte devait être difficile, Forestier renverse le guichetier, se précipite sur la garde et porte à un des grenadiers trois violents coups de couteau à l'épaule. A la suite d'une lutte qui ne dura que trop long-temps, un des hommes de garde, exaspéré, leva la crosse de son fusil et la fit retomber avec vigueur sur la tête du misérable. Le coup l'abattit et permit de s'en rendre maître.

Le grenadier blessé a été sur-le-champ transporté à l'hospice, où l'examen de ses blessures démontra que, quoique très graves, elles n'étaient pas mortelles. Forestier a reçu, de son côté, les soins qu'exigeait le coup qui lui avait en partie ouvert la tête.

LES CONSCRITS JUMEAUX. — Il s'est passé, dit le *Phare des Pyrénées*, une scène assez intéressante au tirage au sort à Saint-Esprit. C'est la commune de Saint-Martin qui a été appelée la dernière. Il ne restait plus que deux billets dans l'urne: deux jeunes gens se présentent, ils sont jumeaux. « Quel est celui de vous qui passe pour l'aîné? » leur demanda le sous-préfet. L'un des jeunes gens montra son frère. Après que le magistrat a pris les prénoms de chacun, et bien établi leur position respective, il dit à l'aîné, avant de le laisser mettre la main dans l'urne: « Avez-vous quelques réclamations à faire? — Je suis le fils aîné d'une femme veuve. — C'est bien, prenez votre billet. » Le jeune homme prend le n° 6. Puis le sous-préfet renverse l'urne pour en faire sortir le dernier billet, applicable au plus jeune des deux frères: c'était le n° 76. De cette façon, les deux jumeaux sont exempts, l'un comme l'aîné d'une femme veuve, l'autre grâce au numéro qui lui est resté.

UN NAUFRAGE. — Le brick marchand français *l'Euphémie*, qui était venu charger du sel à Lisbonne et retournait à Saint-Servan, s'est perdu le 28 février dernier sur les brisans, en sortant du Tage; plusieurs canots, accourus sur-le-champ à son secours, ont réussi à sauver le second du bâtiment, le mousse et deux matelots, qui se tenaient cramponnés aux débris; le capitaine, trois matelots et le pilote portugais ont péri.

LES TRUANDS DE MADRID. — Les tavernes de la rue du Loup, de la rue du Chat, la place de l'Avoine, du petit port des Ambassadeurs, de la rue de Almudena, le magasin de l'Oncle-Roch, l'auberge de la Croix, le petit soupirail du pont de Sainte-Isabelle, etc., à Madrid, sont en grand mouvement et en grande émotion, car leurs habitués célèbrent le carnaval. Mais, dit le *Postdata*, le carnaval n'est pas leur unique motif de fête; ils se proposent aussi de célébrer bruyamment la chute de certains personnages formidables pour eux sous tous les rapports.

Expliquons-nous. Cette intéressante classe de citoyens, dont Madrid ne foisonne que trop, ont cru que la chute du ministère Narvaez entraî-

L'auteur du *Désert*, M. Félicien David, a terminé une composition nouvelle, intitulée : *Moïse au mont Sinaï*. Cette œuvre, qui doit, dit-on, ajouter encore à la brillante réputation de son auteur, est déjà en répétition à l'Opéra ; elle y sera exécutée dans les premiers jours de la semaine prochaine.

BALS MASQUÉS. — C'est jeudi 19 mars que l'Opéra donnera son dernier bal masqué, travesti et dansant. Musard sera de retour. Lyon a voulu l'avoir, il a été y conduire deux bals ; c'est-à-dire réunir deux fois toute la ville, et obtenir deux triomphes. Mais il sait ce qu'il doit à son public de Paris, et le jour de la mi-carême on le retrouvera à son poste de gloire, le bâton de commandement en main, et faisant entendre de nouveau le joyeux signal du plaisir.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 12 MARS.

Le *Journal des Débats* a plus mauvaise opinion que nous de l'humanité du czar. « Nous espérons, disions-nous, à propos de l'occupation de Cracovie, que les droits sacrés de l'humanité ont été respectés, les temps de Souwaroff sont passés. » Le *Journal des Débats* n'est pas de cet avis ; à ses yeux, les Souwaroff ne sont pas descendus du trône impérial. « Il est à craindre, dit-il, que les instructions données aux généraux commandant les troupes d'occupation par leur gouvernement ne leur enjoignent d'établir sur-le-champ des conseils de guerre et de procéder avec la plus grande rigueur. » — On voit que les *Débats* ne se font pas illusion sur la gravité des circonstances et que s'ils s'abstiennent, ce n'est ni dans le doute ni dans l'ignorance des évènements.

La *Presse* a une dernière pudeur : tandis que tous les journaux, entraînés par la force et la grandeur de l'évènement, consacrent leurs premières colonnes à la cause polonaise et relèguent au second rang les débats de nos misères quotidiennes, la *Presse* intervertit cet ordre et recule ses pensées sur la Pologne jusqu'à la septième de ses grandes colonnes. Nous lui faisons compliment de cette disposition des matières, c'est se rendre justice, mais cela serait bien mieux si elle ne les insérait qu'à la dernière page, et après la signature du gérant, comme fait toute feuille pudibonde contrainte, par ses nécessités commerciales, de faire place à des réclames ou annonces dont elle rougit et qu'elle désavoue.

Le *Constitutionnel* voit sa cause favorite remise à l'ordre du jour par les tentatives malencontreuses et les prétentions absurdes du comité néo-catholique et des évêques de France. La circulaire électorale de l'un et les mandements des autres sont conçus de façon à remettre toutes les vieilles friperies anti-jésuitiques du *Constitutionnel* à la dernière mode. Le haut clergé n'a pas attendu le bénéfice d'une nouvelle loi sur l'enseignement pour déclarer comment il entendait la liberté religieuse, ce n'est rien de moins que sa domination pure et simple ; « mais, dit le *Constitutionnel*, le clergé a compté sans le pays. » — Vous verrez, chose bizarre, que pour échapper au mouvement rétrograde que les évêques voudraient imprimer au dix-neuvième siècle, il nous faudra reculer d'un siècle : on veut nous imposer Bossuet, nous en appellerons à Voltaire ; ne pouvant rien gagner, on tâchera de perdre le moins possible.

L'*Esprit public* exprime l'opinion de la presse anglaise sur l'insurrection polonaise. Le *Morning-Advertiser* conjure M. Guizot et sir Robert Peel de s'unir cordialement pour être secourables aux Polonais et de ne pas laisser échapper l'occasion de conquérir une gloire immortelle. Le *Morning-Chronicle* a l'espoir que les gouvernements de France et d'Angleterre se réuniront au nom de l'humanité pour adresser une énergique et puissante remontrance aux cabinets de Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg. Le *Sun* est plus pessimiste, il croit qu'on ne doit attendre de la Pologne que des récits de désastres et de défaites, et frémit en pensant que le despotisme se montrera peut-être encore impitoyable après cette tentative d'affranchissement. Tous les journaux anglais que cite l'*Esprit public* sont animés d'un esprit généreux et prouvent noblement que tous les enfants de la Grande Bretagne ne sont pas exclusivement absor-

MM. J. et B. à Dôle. — Reçu les 176. — Merci à vous et à l'ami inconnu. — N'avez-vous pas reçu les instructions pour les *libr. loc.* ?

M. G. à Loos. — Reçu.

M. D. à Givet. — Inscrit. Félicitations.

M. C. à Issoudun. — Reçu. Le jour où tous nos corr. comprendront les affaires comme vous, nos forces seront doublées. D'accord pour le compte. Compliments affectueux à tous. — Nous servons.

M. C. à Valence. — Cordial accueil au nouveau. Transmettez-lui nos félicitations.

M. B. à Valence. — Reçu, merci à tous. Nous vous répondrons.

M. Sc. à Mulhouse. — Inscrit. A la bonne heure. Voilà des sentiments de courageuse persévérance.

M. G. à Laon. — Remerciements à M. C. — Sans doute il aura lieu. — Nous prenons note.

M. B. à Salles-la-S. — Vous recevrez le livre.

M. S. à L. C. G. — La 1re circ. était mal adressée, mais les P. auraient dû vous parvenir. — Merci. — Mais précisez-nous l'emploi des 50.

M. C. à M. — Nous connaissons le dévouement absolu de vous et de vos amis. — Affectueux compliments à tous quatre. — Vos observations seront examinées avec l'attention qu'elles méritent.

M. P. à Moulins. — Reçu. Merci à MM. C., D., et à vous. — Envoyez : la question sera attentivement examinée.

M. G. à Besançon. — On demande si le 22e cote 10 (1er r. v. p.) est copié. Dans ce cas, envoyer sans retard, sinon prévenir. — 47 cote 9 : *crimes du commerce* imprimé. — 34 cote 9, copié ici.

M. B. à Charleville. — Encaissé les 50.

M. F. à Valenciennes. — Inscrit. Compliments doublement fraternels.

M. L. à Douai. — Reçu. Nous connaissons votre sympathie, et votre concours nous est précieux. — Les faits sur lesquels vous vous appuyez sont, dit-on, très contestés.

Mme S. à V. — Nous attachons un grand prix à la sympathie d'un noble cœur comme le vôtre. — Nous avons vif regret de ne pas vous avoir écrit, d'autant plus que nous sommes en accord sur presque tous les points de la critique.

M. D. à Vienne. — Reçu. C'est très bien ainsi. Nous vous enverrons en double et nous vous remercions.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 11 mars. — Dlle LEIGONYE, march. de ganterie, rue Richelieu, 102. Juge comm., M. Odier ; synd. prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8. — PÉANT, tenant maison meublée, rue Ste-Hyacinthe-St-Michel, 17. — Juge comm., M. Cornuault ; synd. prov., M. Thierry, rue Monsigny, 9. — VANNIER, boulanger, à Courbevoie. Juge comm., M. Jouet ; syndic prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

Du 12 août 1845. — BAILLY, entrep. de bâtiments, rue de Bellefond, 30. Juge comm., M. Bourget ; syndic prov., M. Millet, boulevart St-Denis, 24.

HALLE DE PARIS.

11 mars.						12 mars.					
Arrivages	4001 q.	49 k.				Arrivages	2580 q.	31 k.			
Ventes	748	89				Ventes	2291	73			
Restant	41073	42				Restant	44361	10			
Cours moyen		42 21				Cours moyen		41,25			
Cours-taxe		41,93				Cours-taxe		41,86			
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	1 q.	57 k.	00,00	à	57,95	Gruaux	13 q.	70 k.	52,85	à	57,30
1re	375	77	42,05	à	43,93	1re	260	03	42,05	à	41,95
2e	188	40	33,25	à	40,75	2	455	30	38,25	à	41,40
3e	18	84	31,85	à	40,00	3e	45	35	30,53	à	33,55
4e	0	00	00,00	à	00,00	4	0	00	00,00	à	00,00
A liv.	39	25	00,00	à	41,40	A liv.	343	83	24,00	à	30,75

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 12 mars. — Foin 1re 52 à 55, 2e 00 à 00, 3e 40 à 45. — Luzerne, 1re 00 à 00 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 32 à 34 ; 2e 29 à 30 ; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 44 à 46 ; 00 à 00.

Marché de Nangis du 11 mars. — Entrés 393 veaux, vendus de 1,40

C. Ganneron.....	1212 50	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	101 ««	101 ««
C. hypot........	560 ««	565 ««	H. 5 ««	— Romain..	101 1/8	« ««
4 Canaux........	1275 ««	« ««	H. 2 50	Obl. Piémont.	1200 ««	« ««

CHEMINS DE FER.					
St-Germ......	« ««	« ««	« ««	Au 15. 1120, 1110.	H.25 ««
V. r. d.......	533 75	547 50	H. 20 ««	— 533 75, 547 50.	H.17 50
— r. g.......	357 50	362 50	H. 12 50	— 360, 370, 360.	H.10 ««
Orléans.....	1310 ««	1315 ««	H. 15 ««	— 1315, 1317 50, 1311 25, 1315.	H.10 ««
Bâle........	242 50	245 ««	H. 2 50	— 243 50.	« ««
Rouen.......	1045 ««	1047 50	H. 17 50	— 1045, 1030.	H. 7 50
Havre.......	750 ««	« ««	H. 5 ««	— 752 50, 750, 748 75, 752 50	H. 7 50
Marseille....	« ««	« ««	« ««	— 966 25, 965, 967 50.	H. 2 50
Vierzon.....	755 ««	760 ««	H. 15 ««	— 755, 760, 757 50.	H. 7 50
Nord........	783 75	785 ««	H. 10 ««	— 783 75, 785, 782 50.	« ««
Bordeaux....	673 50	670 ««	H. 5 ««	— 670, 675, 670.	« ««
Boulogne.....	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Montereau...	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Strasbourg...	542 50	545 ««	H. 2 75	— 542 50, 545.	H. 2 75
Dieppe	472 50	« ««	H. 2 50	—	« ««

LONDRES, 10 mars.	PARIS, 12 mars. PRIMES.	COULISSE.
Consol. 95 1/8, 96.	5 0/0 F. c. 119 95, 120 40 d. 50.	Av. 84 10, 12 1/2
Esp. act. 25 1/8.	F. p. 120 80, d. 50.	Ap. 84 07 1/2.
Portug. 58 1/2.	3 0/0 F. c. 84 20 d. 50.	B. du Trésor.
Mexic. 31 1/4.	F. p. 84 65, 50 d. 50.	
5 0/0 holl.	Rouen, au 31 m. 1057 50, 1060 d. 20.	Reports
2 1/2.	1070, 1065 d. 40.	3 0/0 f. c. 15.
Rouen, 41 1/2.	Orléans, au 31 m 1340, 1330 d. 40.	F. p.
Orléans, 51 1/2.	Nord. au 15. 787 50 d. 40.	5 0/0 f. c. 20, 25.
	au 31. 800, 783 d. 40.	— F. p. 30.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 85.50 à 00.00 ; courant du mois, 88,00 à 00,00 ; avril, 88,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 88,00 à 00,00 ; 4 derniers, 88,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 81,00. — Œillette rousse, 84,00. — Lin, 83,00. — Cameline, 78,50 à 79. — Voitures, 6,25.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 124,00 à 00,00 ; avril, 125,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 127,00 à 128,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 93,00 à 00,00

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 13 mars.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Comte Ory. Diable à quatre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Fripons. École des Maris. Mariage forcé.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Ambassadrice.
7 h. 1/2 ODÉON. — Roman. Diogène. Fageure.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Dieux. Monsieur et Dame. Beaugaill
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Mousse. Deux Camusot. Vendetta. Roquefinette.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Georges et Maurice. Lectrice. Chanoinesse. Mère.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Marie Michon. Enfant. Pommes.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémont. Tronquette.
7 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons. Raphael. Margot.
7 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
9 h. 1/2 COMTE. — Chemin. Sourd. Ariel.
6 h. 1/2 FOLIES. — Conscrit. Retour. Mariette. Bûcheron.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] n'avons pas de force pour la colère et pour le cri d'indignation, tant nous sentons en nous de douleur.

Nous disions hier que le monde allait connaître la pensée et le but de la politique française. A cette heure le monde est édifié, et la France porte à son front la rougeur de la honte.

M. le ministre des affaires étrangères, répondant à des interpellations maladroitement exprimées par M. Larochejacquelein, a exposé catégoriquement que le but de la politique du gouvernement était l'immobilité dans l'égoïsme; qu'il ne pouvait plus y avoir pour notre pays aucun sentiment de solidarité avec les peuples qui veulent être libres; qu'il nous fallait désormais vivre chez nous, nous occuper de nos petites affaires, respecter à tout jamais ce que M. Guizot appelle, par une confusion monstrueuse, le *droit des gens*, c'est-à-dire les traités écrits avec la pointe des épées, ces traités fussent-ils oppressifs et spoliateurs de tous droits. Il a déclaré que la Pologne pouvait et devait mourir, et que la France n'avait envers ce noble cœur du nord que deux devoirs à remplir : en premier lieu, avertir les Polonais de ne jamais compter sur nous, de mourir sans nous; en second lieu, faire l'aumône à ceux d'entre eux, qui échappant au fer et au joug de l'Autriche et de la Russie, viendraient en exil sur la terre de France.

Nous devons rendre à M. Guizot cette justice : en prononçant cette parole suprême de renoncement, il avait dépouillé toute fermeté du geste et de l'expression; l'emphase même, qui lui vient parfois en aide dans les mauvaises causes, lui a fait défaut, la pusillanimité de la pensée s'est traduite par la platitude des termes. Alors qu'il s'agissait de sacrifier la Pologne et de donner la démission solennelle de la France dans les affaires du monde, le verbe de l'orateur devait s'anéantir. Triste et dernier témoignage d'une conscience qui se meurt!

Nous devons ajouter qu'après avoir achevé son discours au milieu d'un silence universel, pénible, d'une sorte de désolation muette des représentants du pays, M. Guizot est resté à son banc dans un état de malaise profond. Et cette confusion évidente croissait à mesure qu'un jeune député conservateur, M. de Castellane, contenant l'expression passionnée de sa sympathie pour la Pologne dans des termes d'une modération inouïe, convainquait en réalité le ministre de fausseté, et ruinait le plaidoyer honteux que le représentant du roi des Français n'avait pas craint de débiter en faveur du gouvernement autrichien, coupable d'infamies.

Après quelques paroles généreuses de M. Odilon-Barrot, manifestation tardive sans effet et sans but, la Chambre, un moment indécise et comme glacée, a repris sa discussion sur une question d'eaux minérales, chacun semblait se demander : « Est-ce tout? n'y a-t-il rien de plus sur de si grands intérêts? » Ils n'osaient pas se regarder les uns les autres...

Nous avons été sur le passage de MM. les députés dans la salle d'attente. Nous en avons abordé douze ou quinze de toutes nuances d'opinions. A notre abord, l'un nous parlait sucres, l'autre marine, l'autre eaux minérales. Il fallait les ramener de force à la question qu'ils voulaient éviter par pudeur. Tous gardaient sur leurs traits les signes de la confusion, de la honte; presque tous rougissaient, en nous disant : « Mais que pouvait-on faire? » Tous, nous nous trompons; nous en avons vu un qui portait haut la tête; un air de triomphe se lisait sur sa figure. Nous en sommes donc réduits à cette consolation que tous, à l'exception d'un seul, ont du moins emporté de cette séance un remords et un sentiment d'affliction.

Faut-il donc nous voiler la face et tout est-il accompli pour notre patrie? Non; nous avons vu avec découragement le gouvernement se déshonorer et les députés se taire devant cet acte extrême d'abaissement; mais nous ne désespérons ni du salut des peuples ni de la gloire de la France. Et pourquoi ne désespérons-nous pas? Nous allons le dire :

En juillet 1830, le 26, le 27, et même dans la matinée du 28, nous, les jeunes, les honorables révolutionnaires de ce temps-là, nous nous présentions, députations des écoles, chez les députés considérables, chez les notabilités du parti libéral. Nous allions consulter sur ce qu'il fallait faire; nous allions nous mettre aux ordres de nos chefs naturels. Que nous répondaient-ils? «Il faut voir comment les choses tourneront... Il faut attendre un peu... Croyez-vous que le mouvement prenne de l'importance?... Entretenez vos bonnes dispositions. La jeunesse des écoles a toutes nos sympathies, et elle doit savoir combien nous sommes dévoués au fond à la cause de la liberté... » Et avec ces belles phrases on nous reconduisait jusqu'à la porte le plus gracieusement possible. Cependant nous prenions le parti d'agir; le peuple et la jeunesse bourgeoise élevaient des barricades, jetaient la désertion dans les rangs de la ligne, attaquaient la garde royale et les Suisses. Le 28 au soir, quelques notabilités parlementaires se compromettaient enfin, et le 29 tous étaient du côté de la victoire. La révolution était faite, et ceux-là qui hésitaient à se prononcer quand déjà le peuple avait prononcé l'arrêt de la branche aînée, ceux-là se présentaient en foule le lendemain, pour exploiter la victoire à leur profit.

Ainsi vont les choses humaines; ne comptez jamais sur l'initiative de la foule officielle et parlementaire : il n'y a là qu'indécision et pusillanimité.

Aujourd'hui il ne s'agit pas de révolution pour nous-mêmes, il s'agit d'un peuple frère à sauver. Hommes de bonne volonté, peuple, jeunesse enthousiaste, femmes, prêtres, faisons les affaires de la Pologne. Les députés viendront après, ils viendront quand le triomphe sera certain!

La séance d'aujourd'hui, si misérable et si désolante, a eu pourtant, à certains égards, sa fécondité, et le monde en recueillera des fruits.

M. Guizot avait cherché à atténuer d'abord les faits monstrueux reprochés au gouvernement autrichien. On sait que la tête des nobles et des propriétaires a été mise à prix. La Pologne, disait M. le ministre, est un pays féodal où le paysan est opprimé par le servage. Or, les gouvernements de Prusse et d'Autriche ont transformé l'état social dans les provinces de Posen et de Gallicie; ils ont aboli les droits féodaux et émancipé la population rurale. On [illegible] deux modes de servitude ayant été [illegible] dans les [illegible] de cette province, la noblesse polonaise n'a pas repoussé la proposition, mais c'est le gouvernement autrichien qui l'a fait échouer.

Cette discussion si lumineuse de M. de Castellane a frappé la chambre. Ainsi il demeure bien établi que, tandis que le gouvernement prussien améliore la condition des populations polonaises qui lui sont soumises, l'Autriche entretient le vieux régime d'oppression sociale. De son côté, la Russie gouverne avec un despotisme brutal la grande Pologne.

Aujourd'hui, à la chambre, un sentiment d'unanime réprobation a éclaté contre le gouvernement de M. de Metternich. C'est un grand pas de fait. D'une part, les représentants de la France forceront désormais la politique du gouvernement à s'éloigner de l'Autriche et à se rapprocher de la Prusse plus libérale; de l'autre part, on en viendra peu à peu à comprendre que la Pologne n'a que deux ennemis, que le progrès des institutions libérales n'a que deux adversaires, la Russie et l'Autriche.

Ainsi, se produira bientôt la politique des véritables alliances de la France. L'Allemagne unitaire et la France, unies, reconstitueront l'équilibre de l'Europe. Or, la condition de cet équilibre nouveau c'est aujourd'hui l'indépendance de la Pologne et de l'Italie.

Que l'insurrection polonaise se soutienne pendant trois mois, et nous pourrons voir presque subitement l'Europe transformée, et nous verrons commencer l'ère d'une paix définitive où les peuples n'auront plus qu'à résoudre les questions d'unité commerciale, et à chercher les lois de l'association entre les individus et les races de la grande famille humaine.

M. Guizot a dit aujourd'hui, en parlant des monstrueuses cruautés attribuées au gouvernement autrichien :

« Les révolutionnaires font de ces choses, mais non les gouvernements réguliers. »

M. Guizot, lorsqu'il s'efforce de défendre son patron, M. de Metternich, le roi des bornes, qui commet des cruautés infâmes en Gallicie, devrait bien s'abstenir d'injures aussi générales contre les révolutionnaires. Les révolutionnaires de 1830 ont donné au monde l'exemple d'une modération et d'une clémence admirables, et ce sont ces révolutionnaires qui ont porté M. Guizot où il est.

Insurrection polonaise.

Il nous arrive enfin des nouvelles, par la voie des lettres particulières, de l'intérieur de la Gallicie. Elles confirment pleinement nos prévisions et nous donnent confiance dans l'avenir de l'insurrection. Cracovie n'a jamais été regardé par les conspirateurs que comme point de ralliement des forces prêtes à s'insurger. Une fois que ce but a été atteint, l'évacuation non-seulement de la ville, mais du territoire de la république, était une chose inévitable. Elle s'est faite suivant un plan arrêté d'avance, et que nous avons exposé il y a deux jours. Trois colonnes, fortes chacune de 5000 hommes environ, se sont portées dans trois directions différentes vers l'intérieur de la Gallicie, dans le but d'insurger cette province, et de provoquer l'explosion dans les provinces russo-polonaises et dans la Hongrie.

L'attaque sur Lemberg paraît avoir été exécutée par une de ces trois colonnes. Nous ne savons pas ce qu'elle est devenue en sortant de cette ville; mais nous croyons pouvoir affirmer aujourd'hui qu'à partir de Tarnopol jusqu'à la frontière et le long du Dniester les paysans sont en mouvement. Si cette colonne parvient à se joindre à ces bandes de paysans, elle y trouvera un renfort en même temps qu'elle y portera l'organisation.

La colonne qui se dirigeait vers la Hongrie doit, à l'heure qu'il est, avoir franchi les frontières. Elle trouvera dans ce pays tous les éléments qui peuvent la seconder. Voici en effet quelle est la situation des esprits en Hongrie. Nous citons la correspondance suivante adressée à la *Gazette d'Augsbourg* de Kaschau, à la date du 25 février :

On est vivement effrayé ici par les nouvelles arrivées de la Gallicie. Le commandant de notre division avait pris les mesures nécessaires, et déjà l'on sait que toute la frontière des comitats de Zips, de Zaross et de Lemplin est occupée militairement.

Les bruits les plus singuliers circulent sur la révolte. Il paraît certain qu'une conspiration générale, tramée par les émissaires des comités polonais à l'étranger, devait éclater. Parmi les nombreux moyens employés pour atteindre le but, il faut compter le rappel de tous les Polonais domiciliés dans la Haute-Hongrie depuis 1831, économes, compagnons, distillateurs, etc., qui, étrangers à ce qui se passait, suivaient en aveugles l'appel de la patrie, et, ces jours derniers, ils se sont rendus à la frontière de Gallicie où on leur avait indiqué le rendez-vous.

Outre ces tendances nationales, des idées révolutionnaires ont été mises en œuvre pour exciter les masses, les prêtres mêmes y ont coopéré. La misère qui règne parmi les habitants des montagnes contribue aussi à exciter les esprits sur les frontières du comitat de Zemplitz, les chasseurs de la frontière, qui ont pour mission de combattre les contrebandiers, en sont venus aux mains avec les paysans armés. Deux paysans ont été amenés ici. Du reste, ces réunions de paysans semblent plutôt contraires que favorables aux nobles, car ils disent que le pillage mettra fin à la misère.

Les paysans sont aussi irrités contre les israélites, qui sont regardés comme le fléau des gens de la campagne.

Tout est en mouvement par suite de la fermentation générale, et beaucoup de refugiés se rassemblent à Bartfeld et aux environs. Si la révolte est victorieuse momentanément, on ne saurait douter de son issue, attendu que 80,000 hommes de troupes se trouvent en Gallicie.

La *Gazette d'Augsbourg* croit à une victoire momentanée de l'insurrection. C'est un aveu remarquable de l'organe accrédité du cabinet de Vienne; mais ce journal se trompe sur l'issue définitive de la lutte, s'il ne compte que sur les 50 000 hommes de troupes qui auraient été transportés comme par enchantement en Gallicie. L'armée qui s'y trouve n'atteint pas la moitié de ce chiffre.



que l'insurrection organisée dans le duché se serait jetée à travers la Prusse occidentale pour se frayer passage dans la Lithuanie et la Samogitie.

La colonne des insurgés qui, en sortant de Cracovie, s'est rendue au général prussien, ne dépassait pas 700 individus. Il y avait dans ce nombre des femmes et des enfants.

La Pologne proprement dite est toujours tranquille; mais la *Gazette de Cologne* publie un document qui prouve qu'elle devait participer au mouvement général. Ce document, c'est le manifeste adressé par le gouvernement provisoire de la Pologne à la nation allemande. Il porte la date du 22 février, époque à laquelle le mouvement a éclaté à Cracovie et a dû éclater à Posen. Voici le texte de ce manifeste :

MANIFESTE DE LA POLOGNE, LUTTANT POUR SA LIBERTÉ, A LA NATION ALLEMANDE.

Le gouvernement provisoire du royaume de Pologne, luttant pour la liberté.

Libre et noble nation allemande! L'insurrection de nos frères du grand-duché de Posen a donné lieu à une perte d'hommes commune. Nos frères ne peuvent en ce moment ni expliquer ni excuser la cause de cette lutte: Nous allons les remplacer, afin que la cause de cette lutte ne soit pas mal comprise, et que dès le commencement elle ne donne pas lieu à la malveillance. Inférieurs en force aux vicissitudes de la guerre, nous ne pouvons nous adresser à un gouvernement; mais nous pouvons nous adresser au peuple, car chaque noble cœur et chaque oreille de l'Allemand libre est en état de nous entendre et de nous comprendre.

Nos frères de Posen, en attaquant le gouvernement et l'armée, se proposaient de se réunir en armes à nous et de nous aider énergiquement dans notre lutte contre notre oppresseur barbare. Ainsi le motif de l'attaque n'était ni la haine contre vous ni un amour-propre aveugle. Si Dieu bénit nos efforts, notre gouvernement s'entendra avec le vôtre.

Nous vous jurons, dès à présent, amitié et concorde. Entre peuples généreux et libres, il ne peut y avoir qu'amitié et concorde! Ni vous ni nous, nous ne pouvons oublier comment l'Allemagne accueillit nos frères après la lutte sanglante de 1831. Dieu a gravé ce trait dans les cœurs de tous les honnêtes gens.

Nous sommes convaincus que lorsque nos frères, apprenant notre nouvelle lutte, accourront à notre secours, vous ne leur refuserez pas votre assistance; car, pourriez-vous souffrir que l'on chargeât de chaînes, dans votre propre pays, les bras d'un ancien hôte?

Généreux Allemands! vous comprenez notre lutte, car vous en avez soutenu une qui était analogue. Vous avez vaincu dans les combats gigantesques de 1813 et 1814; nous, au contraire, nous avons succombé!

Peut-être Dieu bénira-t-il notre entreprise actuelle, pour la gloire et la liberté de l'humanité entière formant des peuples libres et indépendants.

Donné près de Kielce, le 22 février 1846.

Signé : Wegierski, Razmowski.

La *Gazette universelle de Prusse* du 10 mars, annonce qu'un complot a été découvert à Jassy, dans lequel une centaine de personnes, fils de boyards, seraient compromis.

SOUSCRIPTION DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

A la liste des députés qui ont souscrit pour la Pologne, il faut joindre les noms et les chiffres suivants : MM. Desjobert, 25 fr. — D'Hérambault, 25 fr. — Baron (2e souscription), 25 fr. — Le baron de Ladoucette, 200 fr. — Le comte de Mesgrigny, 20 fr. — Le marquis de Preigne, 100 fr. — Sallier, 25 fr. — Théodore Ducos, 30 fr. — Cotelle, 25 fr. — César Bacot, 50 fr. — Boudousquié, 25 fr. — Stourm, 25 fr. — Richemont, 50 fr.

Le comité central des électeurs du département de la Seine nous communique ce soir la note suivante :

« Le réveil du peuple polonais a provoqué une manifestation généreuse au sein du parlement. Le comité central des électeurs du département de la Seine a pensé que le corps électoral devait aussi seconder le mouvement des sympathies nationales en faveur d'un peuple dont l'héroïsme surpasse encore les malheurs.

» En conséquence, les membres du comité ont décidé d'une voix unanime qu'il serait fait un appel immédiat aux comités, qui seraient invités à recueillir des souscriptions parmi tous les électeurs ainsi que dans la garde nationale. Le comité central ne doute pas que cet appel ne soit entendu et que les comités de toutes les circonscriptions électorales de la France ne s'empressent de suivre son exemple. »

PREMIÈRE LISTE.

Comte de Lasteyrie, prés. (2e v.)	20	Demeunynck, id. (id.),	20
Recurt, vice-prés. (id.),	20	Labélonge, trésorier (id.),	20
Pagnerre, secrét. (id.),	20		

Membres du comité.

Bourdon,	20	Langlois,	20
Cormier,	20	Lenoir,	20
Degousée (2e versem.),	20	Lecomte,	20
Delaire,	20	Marty,	20
Delore,	20	Péan (2e souscrip.),	20
Duclou,	20	Ramon de la Croizette,	20
F. Féron,	20	Richard,	20
Flon,	20	Ségalas aîné,	20
Foissac,	20	Saint-Amand (2e souscrip.),	20
Grisier,	20	Sentié aîné,	20
Guillery (Casimir),	20	Vitcoq,	20
Hamelin,	20		
Lagneau,	20	Total,	[illegible]

Le produit des souscriptions recueillies par les comités d'arrondissement sera versé chez M. Labélonye, rue Bourbon-Villeneuve, 19, pour être déposé chez M. Goudchaux, banquier.

---

	fr.	c.
[illegible], id.,		
Lot, id.,	1	
Bazard, id.,	2	
Huot, id.,	1	
Capet, id.,	2	
Savarseix, id.,	2	
Gausser, id.,	1	
Anonyme, id.,	5	
Mereux, id.,	1	
Legrand, chasseur,	5	
Langlois, id.,	3	
Levasseur, id.,	1	
Aubagnac, id.,	1	
Roux, id.,	1	
Henne, id.,		50
Aimond, id.,		75
Vormser, id.,	3	
Legois, id.,	1	
Niquet, id.,	1	
Lavergne, id.,	5	
Julia, id.,	2	
Lavergne jeune, id.,	2	
Dufetel, id.,	1	
Dupuis père et fils, id.,	2	
C. Gaspart, id.,	1	
Bourges, id.,	1	
Anonyme, id.,	1	
Debrou, id.,	2	
Anonyme, id.,	1	
Jacob, id.,	1	
Berrus, id.,	2	
Vetillard, id.,	5	
Caron, id.,	1	
Huberty, id.,	2	
Lemonnier, id.,	5	
Crosnier, id.,	1	
Anonyme, id.,	3	
Costil, id.,	5	
Zimmermann, id.,	2	
Chatmel, id.,	5	
Saglier, id.,	5	
Anonyme, id.,	2	
Gaidou, id.,	5	
Anonyme, id.,	1	
Bardel, id.,	1	
Michel, id.,	2	
Michel, id.,	2	
A. Gaspard, id.,	2	
Archambault, id.,	5	
Poulain, id.,	2	
Levillain, id.,	5	
Delamathe, id.,	2	
Pommier, id.,	2	
Bourlier, id.,	1	
Amberdy, id.,	2	
Thierry, id.,	2	
Audy, id.,	2	
Dallemagne, id.,	3	
Outi, id.,		50
Lestiboudois, id.,	5	
Nollet, id.,	3	
Gissart, id.,	1	50
Anonyme, id.,	5	

	fr.	c.
Regnault, id.,	2	
Giffart, id.,	3	
Hormann, id.,	2	
Demenart, id.,	5	
Beaurain fils, id.,	5	
Etiennot, id.,	5	
Gelé, id,	1	
Verdier (par humanité), id.,	5	
Paty, id.,	1	
Allais, id.,	5	
Simon, id.,	2	
Langlumé, id.,	2	
Brisson, id.,	2	
Arrivet, id.,	3	
Chevallier, id.,	3	
Bourgeois, id.,	3	
Bernard, id.,	3	
Defournaux, id.,	1	
Houel, id.,	1	
Anonyme, id.,	20	
Laurent, id.,	5	
Doucet, id.,	10	
Archenoult, id.,	1	
Boudet frères, id.,	5	
Bourdon père et fils, id.,	2	
Sapin, id.,	2	
Fermé, id.,		50
Neret, id.,	1	
Jouanin, id.,	2	
Anonyme, id.,	2	
Roux, id.,	1	
Dombios, id.,	1	
Moulton, id.,	2	
Bertrand, id.,	5	
Guillot, id.,	2	
Perot, id.,	5	
Petit, id.,	1	
Cosette, id.,		50
Delpêche, id.,		50
Balèvre, id.,	5	
Autran, id.,	2	
Malbos, id.,	2	
Dauvergne, id.,	1	
Josse, id.,	5	
Bender, id.,	1	
Chaumonot, id.,	2	
Un chasseur, id.,	2	
Dubois, caporal,	5	
Devarenne, chasseur,	2	
Camille, id.,	5	
Gilbert, id.,	1	
Donnon, id.,	5	
Duffaud, id.,	2	
Meunier, id.,	2	
Mourot, id.,	2	
Girard, id.,	1	
Poujet, id.,	2	
Ledran (2e versement), id.,	1	
Michel jeune, id.,	1	
Total,	446	75

RÉVOLUTION POLONAISE. — SOUSCRIPTION NATIONALE

MM. le docteur Signorel, 10 fr.; Buisson Mavergnier, 5 fr.; Félix, 2 fr.; Paul Camuset, 2 fr.; Masset, 1 fr.; Bonhomme, 1 fr.; Legrand, ancien militaire, 5 fr.; Brown, docteur-médecin, 5 fr.; Dandeville, 5 fr.; Costin, élève en médecine, 2 fr.; Mme D...., veuve d'un officier de l'Empire, 1 fr.; Mme Savouré-Duponceau, 50 c.; Mme D., 50 c.; Eugène Thuilot, 1 fr.; Alex. Deveaux, 2 fr.; Louis Sabrout, 1 fr.; Lanéry, 2 fr.; Louis Savoury, 2 fr., Charles Lejeune, 1 fr.; Gierquin, 1 fr.; Volhenlegel, 1 fr.; J. F., 50 c.; un frère d'armes, 1 fr.; E. C., avocat (2e souscription), 1 fr.; Polnelly, 1 fr.; un atelier de graveurs, 18 fr.; de Viquerie, 10 fr.; Bernard (de Rennes), conseiller à la cour de cassation, 20 fr.; Léon Rhôné, 20 fr.; Mme Fanny Rhôné, 20 fr.; Mme Anaïs Bernard, 20 fr.; Dastès, maître de pension aux Batignolles, 5 fr.; Mme Dastès, 2 fr.; Mme Emilie B..., 2 fr.; Guillemenot, 2 fr., Jeandel, 5 fr.; de Voluzan, officier supérieur en retraite, 5 fr.; E. Festeau, chansonnier, 3 fr.; Arsandaux, 10 fr.; Mme Brémont, 2 fr.; Manuel Rodrigues, Espagnol, 5 fr.

	fr.	c.
Total,	203	50
Montant des listes précédentes,	1 203	45
	1 551	95

On nous adresse la lettre suivante :

A Messieurs les rédacteurs de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Messieurs,

Nous comptons sur votre patriotisme pour vouloir bien annoncer qu'une souscription est ouverte en faveur de la Pologne, au bureau du journal la *Colonne*, 22, rue Saint-Antoine, et que les fonds seront déposés par M. Carpentier, chez M. Ch. Pagny, banquier.

EUG. CARPENTIER,

Directeur et rédacteur en chef de la *Colonne*.

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Les réfugiés polonais en résidence à Orléans, obéissant, comme leurs frères de Paris, à un mouvement spontané de patriotisme, se sont réunis en assemblée générale. Ils ont arrêté, *à l'unanimité*, une déclaration écrite par laquelle ils adhèrent de tout leur cœur à l'insurrection nationale de la Pologne et à la proclamation du 22 février. Dans cette déclaration, ils se mettent à la disposition du gouvernement provisoire de Cracovie, décidés, à la première réquisition, à se joindre activement au mouvement national.

» Unis par un sentiment commun, celui de la nationalité polonaise, les membres de l'assemblée ont déclaré que, devant l'imposante manifestation de leur patrie, ils déposent toute dissidence politique et se rangeant désormais sous un seul drapeau : l'affranchissement des pays slaves et l'indépendance de la Pologne. »

[illegible] de 5 000 fr. — Dix de 4 000 fr. — Dix de 2 000 fr. — Vingt de 1 000 fr. — Dix de 500 fr. — Cent de 100 fr. — Mille de 50 fr. — Cinq cents de 20 fr. — Quarante mille de 5 fr. — Ensemble, 465 000 fr., sur lesquels 30 000 fr. doivent être représentés par des tableaux, répartis sur les gros lots dans une certaine proportion (4 000 fr. sur le lot de 30 000 fr.) Les 35 000 fr. restants sont représentés par les lots dits de bienfaisance, que le prospectus avait évalués en francs.

Aux termes de ce prospectus, ni les lots de bienfaisance, ni les tableaux ne devaient être échangeables contre des espèces, au gré des gagnants. Mais le conseil d'administration vient de décider que les 30 000 fr. de tableaux pouvaient être convertis en argent, sous la déduction de 10 0/0, au profit de la colonie de Petit-Bourg.

Quant aux lots de bienfaisance, dont la valeur a été appréciée en argent, les gagnants auront maintenant la faculté de leur laisser la destination indiquée au prospectus ou *de recevoir en argent le montant intégral du lot, sans aucun escompte*, en déclarant simplement à quelle œuvre de bienfaisance ils entendent appliquer *eux-mêmes* la somme gagnée.

Il est cependant fait exception à l'égard des 6e, 7e et 8e lots de bienfaisance, montant ensemble à la somme de 4 000 fr., lesquels resteront dans les conditions du prospectus.

Le 6e lot de bienfaisance, évalué 2 000 fr., est celui qui a rapport à 12 livrets de la caisse d'épargue au profit de 12 ouvriers que le gagnant choisira sur une liste de 36 noms présentés par les 12 maires de Paris. Chaque livret sera de 100 fr. Les 800 fr. restants seront convertis en secours à deux ou trois vieux ménages du 12e arrondissement.

Le 7e lot de bienfaisance, d'une valeur de 1 000 fr., est destiné à des secours à donner à plusieurs pauvres familles honteuses choisies par le gagnant sur une liste présentée par Mgr. l'archevêque de Paris.

Le 8e, également de 1 000 fr., même destination ; mais le gagnant aura à choisir sur une liste présentée par Mgr l'évêque de Versailles dans la diocèse duquel se trouve Petit-Bourg.

Quant aux lots envoyés par la famille royale et par quelques particuliers, ils seront réservés aux billets qui n'auront rien gagné dans les 500 000 fr. dont nous venons de parler.

Il reste encore des billets à placer.

SUISSE. Zurich.—On lit dans la *Gazette fédérale* du 10 mars : « Projet de loi contre les menées communistes. Le grand conseil, prenant en considération les dangers qui naissent de la propagation des principes connus sous le nom de communisme, pour l'inviolabilité de la propriété et la tranquillité et le bien-être de l'Etat, ordonne ce qui suit :

» Art. 1er. Il est défendu de justifier publiquement le vol ou tout autre crime, ou d'exposer une classe de citoyens aux attaques d'une autre classe, en excitant des haines, ou de s'attaquer à l'inviolabilité de la propriété et à l'ordre de choses existant.—Art. 2. Les contrevenants sont passibles d'une amende de 1 500 fr. et d'un emprisonnement de deux ans. — Art. 3. Cette peine sera régie par les prescriptions du Code pénal, ou sera proportionnée au degré d'excitation et à la gravité du danger pour la sécurité légale...—Art. 5. Le conseil exécutif est autorisé à défendre des journaux paraissant hors du canton, qui ont la tendance spécifiée à l'art. 1er, jusqu'à ce qu'une personne domiciliée dans le canton en ait pris la responsabilité et fourni la caution prescrite par l'art. 271 du Code pénal, etc. »

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 13 mars 1846.

Un public nombreux garnit les tribunes; un grand nombre de pairs occupent les bancs qui leur sont réservés. La chambre est au complet et fort agitée.

M. DE L'ESPINASSE. Les interpellations sont l'œuvre des minorités, c'est leur unique garantie contre les majorités ; j'ai déjà protesté, il y a quelques années, contre la manière dont se font ces interpellations; je viens protester encore aujourd'hui à ce sujet.

On a dit hier que la chambre autorisait les interpellations de M. de Larochejacquelein ; la chambre n'a pas le droit de refuser à un membre la faculté d'interpeller les ministres, elle ne peut que fixer un jour. (Murmures, mouvements divers.) S'il en était autrement, les majorités pourraient toujours imposer silence aux minorités. Je proteste donc contre les paroles prononcées hier par M. le président. Il devait dire que la chambre fixait un jour pour les interpellations, mais non qu'elle les autorisait.

M. LE PRÉSIDENT. Tout membre sans doute a le droit d'interpeller le gouvernement ; mais la chambre a le droit de fixer son ordre du jour et de voir si elle interrompra la discussion des lois pour entendre les interpellations de tel ou tel membre de la minorité. C'est toujours ainsi que le droit d'interpellation a été entendu.

Cet incident n'a pas d'autre suite, et M. de Larochejacquelein a la parole pour faire des interpellations au gouvernement sur les événements de Pologne. (Marques d'attention.)

M. DE LAROCHEJACQUELEIN. Je sens combien ma position est difficile, combien elle est délicate, lorsqu'il s'agit de parler d'une question que l'on a nommée révolutionnaire. Pour moi, elle n'est pas révolutionnaire ; c'est une question nationale, et je ne reconnais à personne, dans cette chambre, le droit d'en parler plus qu'à moi. (Murmures.)

Il s'agit d'un grand peuple, qui, dans tous les temps, sous l'ancienne monarchie et depuis, tant que la France a combattu, a toujours marché avec la France.

En présence des événements qui viennent de se passer en Pologne, en présence de ce pays qui demande, soit par l'insurrection, soit par les sentiments de dévouement national, qui demande et sa religion et sa patrie, il est impossible, messieurs, que nous ne soyons pas émus et que la tribune française ne retentisse pas au moins de quelque paroles de sympathie pour les malheureux Polonais, quand, depuis quatorze ans, la tribune des deux chambres a apporté des vœux unanimes en faveur de la Pologne.

Quatorze adresses de la chambre des députés, quatorze adresses de la chambre des pairs ont manifesté l'intention, la volonté formelle de la France de protéger, de maintenir la nationalité polonaise. Messieurs, qu'y a-t-il eu de bien sérieux dans ces vœux, qui sont arrivés à la Pologne comme pour inscrire une épitaphe annuelle sur son tombeau? Que pouvait-on faire, et qu'a-t-on voulu ? qu'a fait le gouvernement ?

Je crois que toute la France, je crois que toutes les opinions, que tout le monde en France est sympathique à la Pologne... (Adhésion.) Mais ce que le gouvernement aurait voulu faire, l'aurait-il pu? quelqu'un le pourrait-il? Je ne le crois pas. (Murmures).

Si vous avez fait une chose utile, il faut la soutenir ; si vous avez fait une chose inutile, il ne faut pas recommencer.

Comment! vous excitez un pays pour lui donner des espérances quand vous n'en avez pas besoin, et le jour où il agit sans vous, quand vous n'avez pas besoin de lui, vous l'abandonnez pour attendre le jour où vous [illegible]

Quand il s'agit même de la Pologne, je ne viens pas [illegible] en faveur des insurrections, je ne viens pas donner des encouragements à des mouvements que je ne connais pas, ni même juger le genre d'insurrection qui [illegible] avoir lieu: je viens ici parler d'une question d'humanité.

La république de Cracovie se trouve dans une situation exceptionnelle. Les traités de 1815 ont maintenu son indépendance. Je voudrais demander au gouvernement d'adresser des observations pour qu'au moins la justice ne soit pas rendue exceptionnellement dans ce malheureux pays, pour que des vengeances politiques ne viennent pas en dehors des juridictions légitimes qui doivent prononcer sur le sort des insurgés.

Je formulerai ainsi les interpellations que j'adresse à M. le ministre des affaires étrangères:

Quels détails particuliers le ministre peut-il donner à la chambre, à la France, sur la situation des affaires de la Pologne? Qu'a-t-il fait pour accomplir ce vœu exprimé par quatorze adresses des deux chambres : « La nationalité polonaise ne périra pas? » Que compte-t-il faire? que peut-il faire aujourd'hui que les débris épars de cette malheureuse nation polonaise se débattent dans une longue et cruelle agonie?

Puisque le gouvernement actuel se regarde comme lié par les traités de 1815, qu'à son avènement il semblait devoir abolir, quelles mesures compte-t-il prendre en vertu de ces traités, pour assurer à la Pologne, et notamment aujourd'hui à la république de Cracovie, les garanties que ces traités stipulent?

Qu'y a-t-il de vrai dans cette jacquerie dont les journaux allemands et les correspondances particulières retracent les horribles détails, et qui aurait donné au monde le triste spectacle de la mise à prix de la tête des prêtres, des nobles, des propriétaires, proclamée par un gouvernement monarchique?

Pour me résumer sur toutes ces questions : Qu'a fait le gouvernement? Que sait-il? Que fera-t-il? (Mouvement prolongé.)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Messieurs, parmi les questions que vient d'adresser au gouvernement l'honorable préopinant, celle sur laquelle il a particulièrement insisté et qu'il a regardée comme la plus importante, a trait à la politique, aux actes d'un gouvernement étranger et non pas aux actes du gouvernement du roi. Je pourrais donc me dispenser d'y répondre ; je ne le fais pas, je dirai à la chambre à cet égard, comme sur tout autre point, ce que je sais et ce que je pense.

Si les faits que vient d'apporter à cette tribune l'honorable préopinant étaient exacts, je n'hésiterais pas à les qualifier de déplorables et de coupables. Provoquer un bouleversement social pour se défendre d'un danger politique, ce serait criminel : les révolutionnaires font ces choses-là, les gouvernements réguliers ne sauraient se les permettre.

Mais quelques recherches que j'aie faites, avec quelque soin que j'aie lu les documents qui me sont parvenus, les renseignements que j'ai reçus, je n'ai rien trouvé de semblable à ce que vous a dit l'honorable préopinant. Il se peut que de tels bruits se montrent dans les journaux, dans les correspondances; mais je n'ai aucune raison d'y ajouter foi, j'ai au contraire toutes les raisons qu'un homme sensé peut avoir de les nier.

L'honorable préopinant ignore peut-être, que pour expliquer le rôle qui viennent de jouer, la conduite que viennent de tenir les paysans de la Gallicie et du grand-duché de Posen, il n'est pas nécessaire de recourir à des explications étranges, comme celles qu'il a portées à cette tribune.

Depuis que le grand-duché de Posen et la Gallicie appartiennent, l'un à la Prusse, l'autre à l'Autriche, c'est-à-dire depuis soixante-quatorze ans, si je ne me trompe, l'un et l'autre gouvernement se sont appliqués à améliorer la condition des paysans et de la masse de la population.

En Prusse, d'abord, tout le monde sait que la condition des paysans, des paysans polonais du grand-duché de Posen comme du reste de la monarchie, car il n'y a aucune différence entre l'administration des provinces prussiennes, tout le monde sait que la condition des paysans est devenue meilleure. Ils sont devenus propriétaires; ils ont été soumis à des juridictions régulières et publiques; ils ont été affranchis de toutes les oppressions féodales, de tous les abus qui pesaient sur eux. Lors donc que des conspirations, des tentatives d'insurrection ont été faites dans cette province contre le gouvernement prussien, la population n'y a pas répondu. La population, craignant de retomber sous le joug des anciens abus dont elle est délivrée, trouvant sa condition meilleure que celle dont on lui rappelait le souvenir, s'est refusée aux provocations dont elle était l'objet. C'est arrivé non-seulement dans la Gallicie, mais dans le grand-duché de Posen, où des provocations ont été adressées à la population rurale; elles ont été repoussées.

Dans la Gallicie, quoique peut-être avec moins de développement, le même fait s'est produit. La législation de Marie-Thérèse et de Joseph II a changé complètement la condition des paysans de la Gallicie. Elle l'a considérablement améliorée; à la place de la juridiction purement seigneuriale qui livrait les paysans à la volonté arbitraire du propriétaire de la terre, une juridiction impériale, des magistrats impériaux ont été institués, auprès desquels le paysan peut toujours recourir, qui le défendent contre les abus d'autorité de son seigneur, en sorte que depuis le législation de Joseph II les magistrats impériaux sont dans la Gallicie les protecteurs, les patrons des droits, des libertés, de la sûreté personnelle de la population des campagnes. C'est là la grande, c'est là la véritable raison pour laquelle, lorsque des provocations ont été adressées à cette population, elle les a toujours repoussées. Ce n'est point parce qu'on lui a promis 25 fr. par tête de noble ou de prêtre, que cette population s'est conduite comme elle l'a fait. Non, c'est parce qu'elle a trouvé sa condition meilleure que celle qu'on lui rappelait; c'est parce qu'elle a regardé sa fidélité aux magistrats qui la protégent comme un devoir supérieur pour elle, au devoir nouveau dont on venait l'entretenir. Voilà l'explication vraie de ce qui vient de se passer dans ces provinces; et cela est si exact que, au moment même où les premiers événements ont éclaté, avant que l'insurrection et les résultats de l'insurrection fussent connus, dans les documents qui m'avaient été communiqués, le gouvernement autrichien disait : Je crains qu'une insurrection des paysans contre les nobles n'éclate ; je crains qu'une complication sociale ne vienne aggraver pour nous les difficultés de la question politique, je crains que lorsque la question aura été étouffée, nous ne nous trouvions en présence des difficultés de l'état social.»

La chambre voit ce qu'elle doit penser des suppositions qui ont été portées à cette tribune. Je ne suis pas chargé de défendre tel ou tel gouvernement étranger, mais je me suis chargé de rétablir ici la vérité sur toutes choses, et d'empêcher que des idées fausses, des faits faux ne se propagent et ne soient acceptés par le pays. Je repousse donc formellement les imputations que vient de porter à la tribune M. de Larochejacquelein.

Je pourrais m'en tenir là, car, dans tout le reste de son discours, je n'ai rien vu, je ne vois rien qui puisse donner véritable matière à une réponse. Cependant, puisqu'on m'a fait monter à la tribune, je n'en descendrai pas sans avoir exprimé sur les affaires de la Pologne, sur les derniers incidents qui viennent de s'y passer, la pensée du gouvernement du roi. (Ecoutez! écoutez!) Lorsqu'il y a seize ans mes honorables amis et moi nous avons adopté et soutenu la politique qui a été pratiquée depuis à l'égard de la Pologne, nous ne l'avons pas fait sans un profond sentiment de chagrin [illegible] sans une profonde conviction.

Voici les motifs qui ont déterminé notre conviction, la politique de non-intervention de la France dans les affaires de la Pologne : nous avons pensé que l'intérêt national, l'intérêt français nous conseillait, nous commandait cette politique; nous avons pensé qu'après la révolution de 1830 la France devait fonder son gouvernement, maintenir, défendre, faire prévaloir ses intérêts directs, prochains; couvrir de son bouclier non-seulement sa propre indépendance, mais celle des Etats auxquels sa destinée était intimement liée, la Belgique, la Suisse, et, plus tard, l'Espagne [illegible] que le bouclier de la France ne pouvait pas s'étendre au delà de ce que la bonne politique et l'intérêt national commandent.

Le second devoir, c'est d'apporter à leur condition tous les soulagements, toutes les conditions qui sont compatibles avec l'intérêt français et le droit des gens.

Je sais que de nouveaux appels seront faits à notre générosité, à notre sympathie; je sais que de nouveaux devoirs, non-seulement onéreux, mais quelquefois embarrassants, compromettants, pourront nous être imposés : nous les accepterons. Nous demanderons à la chambre les moyens de les remplir; mais en même temps nous resterons fidèles à ce double devoir de faire prévaloir par dessus tout l'intérêt français et de respecter constamment le droit des gens; c'est ce double devoir que nous avons constamment pratiqué.

Nous avons le droit d'espérer des hommes qui réclament la générosité de la France qu'ils ne compromettront point l'hospitalité dont ils jouissent. C'est aussi un devoir pour eux, un devoir qui est imposé à tous les proscrits, à tous les émigrés de tous les pays, de tous les temps.

Aucun de nous ne peut avoir perdu la mémoire du sentiment que nous inspiraient dans le cours de notre propre révolution les témoignages de sympathie et d'appui donnés aux émigrés français. Aucun de nous ne peut avoir oublié les passions que cela excitait en France; aucun de nous ne peut penser que si, aujourd'hui, et je prends les noms propres et les faits qui peuvent le moins exciter les passions, que si, dis-je, aujourd'hui nous apprenions qu'en Afrique les Arabes d'Abd-el-Kader recevaient d'une puissance étrangère, d'un pays étranger des encouragements, un appui indirect contraire à nos intérêts, à notre politique, aucun de nous ne peut dire que nous n'en serions pas froissés (Rumeurs à gauche.) dans nos intérêts, et que nous n'aurions pas le droit d'en être froissés...

M. HAVIN. La comparaison n'est pas heureuse.

M. LE MINISTRE. Je prie la chambre de ne jamais oublier ces faits et la situation qu'ils imposent au gouvernement du Roi. Je prie la chambre de croire que cette maxime de morale si simple : « Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fit, » est aussi une bonne règle de politique. La France doit rester et restera toujours un refuge pour le malheur; elle ne peut pas, elle ne doit pas être un repaire de conspiration et de révolution.

M. DE MORNAY. Messieurs, je suis heureux du sentiment de réprobation si digne, si noble, qui vient d'être exprimé à cette tribune par M. le ministre des affaires étrangères, contre les attentats odieux qui ont été dénoncés par l'honorable M. de Larochejacquelein...

La chambre, encore sous l'impression du discours de M. Guizot, se livre aux conversations les plus animées et couvre entièrement la voix de l'honorable membre.

M. DE CASTELLANE. Je ne viens pas à cette tribune apporter un témoignage de sympathie pour de nobles malheurs, de respect pour le droit : ce sont là des sentiments unanimes dans la chambre. Je ne viens pas non plus examiner la politique de non-intervention, si éloquemment développée par M. le ministre des affaires étrangères, et à laquelle je donne mon humble et entière approbation.

Mais des faits ont été signalés, et je crois que quand le hasard a fourni à l'un de nous des renseignements particuliers, c'est pour lui un devoir de les apporter à la tribune. C'est pour cela que j'ai demandé la parole.

Messieurs, l'état social des trois Etats polonais le royaume de Pologne (duché de Varsovie), le grand-duché de Posen et la Gallicie, la position sociale de ces trois Etats est bien loin, dis-je, d'être identique.

Dans le grand-duché de Varsovie, le servage n'existe plus, mais la corvée existe toujours. En Gallicie, que l'Autriche domine, le servage et la corvée existent toujours; dans le duché de Posen, qui appartient à la Prusse, tous les deux sont abolis.

Ce renseignement est la plus péremptoire réponse qui puisse être faite à tout le monde sur les malheureux évènements qui se sont produits dans la Gallicie.

D'où vient la différence de conduite des paysans de la Gallicie et des paysans du duché de Posen? De la différence de la politique suivie par les deux gouvernements.

La politique de l'Autriche a été tout-à-fait différente de celle de la Prusse. La Prusse a introduit la justice distributive dans son administration, mais l'Autriche n'a apporté aucune espèce d'amélioration dans le sort des classes pauvres; elle n'a aboli ni le servage, ni la corvée.

Il est vrai que le gouvernement autrichien a fait quelque chose pour les nobles, mais il s'est plu à fomenter les mécontentements entre les deux classes de la société, à irriter les paysans contre les nobles. Les nobles se soulevant, les paysans de Gallicie, misérables par eux, ont refusé de les suivre, parce qu'ils ont espéré qu'ils pourraient échapper à leur joug au moins pour quelque temps. Voilà pourquoi les paysans de la Gallicie se sont comportés autrement que ceux du duché de Posen.

Maintenant, messieurs, un mot sur les faits particuliers. Je crois que les massacres dont on a parlé ne sont que trop certains. Ils sont plus considérables que ce que les membres de cette chambre ont pu savoir jusqu'à présent.

Je suis en mesure de citer quelques faits certains. Les bruits de journaux ne sont que des bruits de journaux. Les correspondances sont souvent intéressées; mais quand la *Gazette de Prusse*, qui est censurée, s'accorde avec les correspondances par la même précision de détails, on doit y ajouter foi. Eh bien! les lettres et la *Gazette de Prusse* s'accordent à dire que le chef autrichien a harangué avec énergie les paysans et leur a promis une récompense de 10 florins (25 fr.) pour chaque tête d'insurgé. (Mouvement d'indignation dans l'assemblée.)

« On a distribué des sabres et des faulx. Les insurgés ne s'attendaient pas à une attaque: il y a eu un carnage horrible, et 80 blessés et 130 morts ont été livrés à l'autorité en échange de la récompense promise. (C'est atroce!)

« La situation du pays dépasse toute croyance : les paysans armés ne connaissent aucun frein; ils tuent et pillent de tous côtés; ils visitent les diligences pour voir s'il ne s'y trouve pas de nobles; ils font sortir des voitures des femmes, des enfants et les maltraitent. On dit qu'à Qutoff il y avait tant de cadavres sur la route, que les fossés des deux côtés étaient pleins de sang. »

Maintenant, messieurs, les nouvelles arrivées ce matin sont plus horribles encore. (Ecoutez! écoutez!)

La *Gazette d'Augsbourg* n'a pas, je le reconnais, la même authenticité que la *Gazette de Berlin*, mais elle en a une relative; elle contient ces détails. Comme je vais citer des noms, il sera bien difficile qu'une dénégation formelle ne soit pas apportée, si ces funèbres nouvelles sont controuvées. Plus de 400 nobles ont été tués en deux jours; 100 cadavres ont été apportés à Tarnow. Voici les noms : le comte Kotarski, tué ainsi que son fils de douze ans, le comte Konopka, deux comtes Niesiolonski, le comte Stadnitzki, deux comtes Romer, deux Rogalinski....

Voilà, messieurs, les renseignements que j'ai trouvés sur les massacres de la Gallicie. J'ai cité mes documents. La chambre en appréciera la valeur. J'ai cru qu'il était utile de leur donner la publicité de cette tribune, et que cette publicité était une intervention plus efficace que celle que demandait tout à l'heure l'honorable M. de Larochejacquelein. (Marques d'adhésion.)

M. ODILON BARROT. Quelque disposé que je sois à reconnaître que tout évènement qui émeut profondément le pays, que tout sentiment qui l'agite doit trouver son expression et son retentissement à cette tribune, cependant, je l'avoue, je n'aurais pas introduit, dans la situation actuelle des faits, l'interpellation qui a provoqué ce débat. Non que je redoute la vérité, non que je redoute l'expression des sentiments de la chambre; mais je savais d'avance, j'avais le triste pressentiment, quelles seraient les paroles qui tomberaient du haut du pouvoir et qui iraient retentir si douloureusement ... de la nationalité polonaise. (Bravo! bravo!)

Et, certes, il faut que cette cause soit bien puissante, il faut qu'elle ait en elle des forces même que nous ne connaissons pas, pour pousser les gouvernements qui la combattent à des moyens extrêmes aussi désespérés, et j'ajoute, aussi compromettants, aussi déshonorants que ceux qu'on a cités.

A GAUCHE. Très bien! très bien! (Marques prolongées d'une vive approbation.)

M. MAUGUIN. Tout-à-l'heure M. le ministre des affaires étrangères a voulu nier les faits qui avaient été portés à la tribune par l'honorable M. de Larochejacquelein. L'honorable M. de Castellane a complètement réfuté cette partie de son discours; l'insertion de ces faits dans le journal officiel de Prusse prouve que le gouvernement prussien les tient pour constants.

L'orateur donne lecture d'un passage du journal censuré la *Gazette de Cologne*, du 5 février, relatif aux troubles de la Gallicie; c'était un avis de la Prusse, l'Autriche tenant le fil de ce complot; eh bien! elle a laissé éclater l'explosion, afin de mettre à prix la tête des citoyens; c'est là un fait atroce, et qui doit être d'autant plus stigmatisé qu'il est l'œuvre d'un homme d'Etat que l'on regarde ici comme le plus grand politique des temps modernes. (Très bien! à gauche.)

Il s'agit d'une violation des traités de 1815; ces traités, la France ne peut les laisser violer; il faut que la chambre déclare qu'elle n'entend pas qu'on viole ces traités: cette déclaration de la France sera un avis que les gouvernements intéressés entendront. Je ne demande pas des actes immédiats, il faut attendre; mais il faut que l'on sache que telle est bien la pensée de la France.

L'orateur revient sur les faits qui, en 1831, empêchèrent l'intervention, et termine en disant que tout ce que la France peut faire en cette circonstance, c'est de déplorer l'insurrection qui a soulevé la Pologne et de faire des vœux pour cette nation.

M. LE PRÉSIDENT. Les explications ont été entendues, la chambre reprend son ordre du jour.

M. DUMON, ministre des travaux publics. La chambre a fixé à demain les interpellations relatives à l'association des houillères de la Loire. Une indisposition, qui m'a retenu éloigné de la chambre pendant plusieurs jours, ne m'a pas permis de donner à l'examen de cette affaire, tout le temps qu'elle mérite; je prie donc la chambre de remettre ces interpellations à samedi prochain. (Oui! oui!)

Presque tous les députés quittent la salle; la séance est un moment suspendue.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux eaux minérales.

« Art. 1er. Les sources d'eaux minérales pourront être déclarées d'utilité publique par des ordonnances royales délibérées après enquête dans la forme des règlements d'administration publique.

» Le règlement d'administration publique déterminera la forme de cette enquête. » — Adopté.

Art. 2 du gouvernement. — « Lorsqu'une source d'eau minérale aura été déclarée d'utilité publique, le préfet du département pourra interdire les travaux de nature à la supprimer, détourner ou altérer, et autoriser l'exécution sur le terrain d'autrui de ceux qui seraient nécessaires pour son aménagement ou sa conservation; le tout, sauf recours au ministre, et, s'il y a lieu, au conseil d'Etat, par la voie contentieuse.»

A cet article la commission propose d'en substituer trois autres, dont le premier est ainsi conçu :

« Les ordonnances détermineront les périmètres dans lesquels seront interdits les travaux de nature à supprimer, détourner ou altérer les sources, et pourront être autorisés les travaux nécessaires à leur aménagement ou à leur conservation. »

M. RIVET soutient que la rédaction de la commission et le système du périmètre menacent sérieusement la propriété foncière.

M. PROSPER DE CHASSELOUP-LAUBAT. La commission, par son article, a voulu servir à la fois le propriétaire des eaux minérales et donner des garanties aux propriétaires voisins. Le périmètre est un moyen préventif, et ces moyens sont toujours les meilleurs; il faut se souvenir d'ailleurs qu'une fois une source minérale détournée ou détériorée, il n'est souvent pas de remède. Le système du gouvernement laisse aux préfets le droit d'interdire les travaux qui lui paraissent devoir compromettre la source, sauf recours devant les tribunaux; c'est donc un droit arbitraire que l'on abandonne à l'administration; une menace constante que l'on fait aux propriétaires voisins, à quelque distance qu'ils se trouvent de la source; enfin, une pépinière de procès que l'on prépare. La délimitation d'un périmètre fixe pour chaque source après une enquête, n'a aucun de ces inconvénients; c'est une servitude, mais elle est limitée, chaque propriétaire sait ce qui lui est permis, et il a pour lui la garantie d'une ordonnance délibérée en conseil d'Etat.

M. PASCALIS dit qu'il est indispensable que le préfet ait le droit de s'opposer à des travaux qui peuvent être dangereux pour une source minérale; le périmètre peut, par exemple, avoir été fixé dans des limites trop étroites, etc.; le système du périmètre sera donc, dans l'application, hérissé de difficultés.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce et des travaux publics dit aussi qu'il est à peu près impossible de déterminer un périmètre exact autour d'une source; cela a été prouvé par une foule d'expériences.

M. ARAGO. Le puits de Grenelle est une source thermale; depuis que l'eau a surgi on a cherché à savoir d'où elle venait; nous avons reconnu d'une manière positive qu'elle vient du département de l'Aube, et que ce sont les pluies qui tombent aux environs de Bar-sur-Aube, qui l'alimentent.

Les communications souterraines se font parfois à des distances immenses; ainsi, dernièrement un Anglais a trouvé une source d'eau douce au milieu du golfe de Bengale à 40 lieues de la terre; il est donc impossible, dans la plupart des cas, de fixer un périmètre exact.

L'article de la commission est rejeté; celui du gouvernement est adopté.

« Art. 3. Les dommages qui pourront résulter de l'interdiction ou de l'autorisation des travaux ci-dessus énoncés, resteront à la charge du propriétaire de la source, et l'indemnité, s'il y a lieu, sera réglée par le conseil de préfecture.

»Lorsque les travaux autorisés seront de nature à entraîner l'occupation définitive du terrain, l'indemnité sera réglée par les tribunaux.»

M. BETHMONT demande que l'on dise: « Les dommages qui pourront résulter de l'interdiction *temporaire*, etc. »

Après une discussion confuse à laquelle prennent part MM. Marie, Legrand commissaire du roi, Soubrebost et le ministre du commerce, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain, suite de la discussion du projet de loi sur les eaux minérales; discussion de la proposition sur la garde nationale; développements de la proposition de M. Remilly, sur les chiens.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Par ordonnance du roi en date du 10 mars, MM. Jacques Lefebvre et François Delessert sont nommés membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations.

— On assure que M. Martinez de la Rosa, nommé ambassadeur à Paris, est chargé des pouvoirs de la reine Christine pour le mariage de sa fille la princesse Luisa Fernanda, avec le duc de Montpensier, et qu'il s'occupera de cette négociation sitôt son arrivée en France.

... mis à la disposition de l'autorité judiciaire, il a prétendu ignorer la fausseté de ces pièces, qui, si l'on doit s'en rapporter à sa déclaration, lui auraient été remises par un individu dont il ne peut indiquer le domicile, et qu'il désigne sous le nom de Louis Cachardy.

ENCORE LA LOTERIE DE MONVILLE. — Une dernière affaire relative à la loterie de Monville, vient d'être vidée devant le tribunal de paix de Rouen. Deux boîtes de bonbons, représentant deux lots gagnants, avaient été refusées par le porteur des billets; procès-verbal avait été dressé sur place et les boîtes soigneusement cachetées. A une précédente audience, M. le juge de paix avait nommé un confiseur de Rouen pour estimer la valeur des bonbons. L'expert appelé ayant déclaré que les boîtes de bonbons valaient seulement 3 francs chacune, M. le juge de paix a condamné M. Viennot, directeur de la loterie, à fournir au demandeur deux lots d'une valeur de 5 francs chacun, et l'a condamné en outre aux dépens, y compris le procès-verbal, pour tenir lieu de dommages-intérêts.

UNE VICTIME DU CRIME. — Dans les premiers jours d'octobre 1845, une Espagnole, Juana Fortuna, cessa tout à-coup de paraître dans le débit de liqueurs qu'elle exploitait dans la rue d'Illens, à Ténès, avec l'assistance d'un de ses compatriotes, le nommé Antonio Costa, qui lui servait de domestique. Comme Juana avait depuis quelque temps annoncé l'intention de partir pour Alger, sa disparition ne parut pas extraordinaire; mais une de ses sœurs, qui habite aussi Ténès, ne recevant pas de ses nouvelles, et ayant vainement écrit pour en avoir, soit à Alger, soit dans d'autres villes du littoral et même à Mahon, son pays natal, finit par concevoir des soupçons et en fit part à l'autorité. Une visite faite dans la maison autrefois occupée par Juana Fortuna, et qui était fermée depuis qu'Antonio Costa, un mois environ après la disparition de sa maîtresse, était parti pour l'Espagne, a amené la découverte, dans la cave, d'un cadavre qui avait été coupé en plusieurs morceaux, et enfoui dans une petite fosse recouverte d'une couche de briques. Un lambeau de chemise et la tabatière de la femme Juana, qui ont été retrouvés dans cette fosse, ne permettent pas de mettre en doute que ce cadavre ne soit le sien, et il paraît naturel d'attribuer à Antonio Costa le crime dont elle a été la victime.

LIBERTÉ INDIVIDUELLE... DES ROSSIGNOLS. — Tandis que chez nous on songe à mettre un impôt sur les chiens, on vient, en Prusse, de frapper d'une taxe les oiseaux.

Une ordonnance dispose que, afin de prévenir la diminution des rossignols en plein air (*sic*), il sera payé, par an, pour chaque rossignol tenu en cage, une taxe de 10 thalers (40 francs); que cette taxe sera perçue à partir du 1er juillet prochain, et que toute personne qui aurait, ou qui à l'avenir mettrait en cage ce genre d'oiseaux, doit en faire la déclaration à la police dans un délai de quinze jours; faute de quoi le contrevenant serait condamné à une amende de 30 thalers (120 fr.), et, dans le cas où il ne pourrait l'acquitter, un emprisonnement dont la durée serait fixée, selon les circonstances, de quinze jours à deux mois.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 13 MARS.

Le *Journal des Débats* s'exprime enfin plus clairement sur le compte de la Pologne : il déclare qu'il est impossible d'assister au spectacle qu'elle offre en ce moment au monde sans une triste et *amère* admiration, sans une émotion profonde, mêlée de respect même que lui inspirent ses héroïques témérités l'obligent à comprimer ses sympathies. « Plus nous les honorons, dit-il, plus nous nous ferions scrupule de leur promettre un appui que nous ne saurions leur donner, et d'encourager des espérances que nous considérons comme des illusions. » Le *Journal des Débats* est lui-même dans une étrange illusion. Il s'imagine qu'il doit s'abstenir parce que l'insurrection n'a aucune chance de succès et ne peut amener qu'un redoublement de sévérité dans la répression; mais c'est précisément parce qu'on s'abstient que cette insurrection est plus chanceuse et que cette répression peut avoir lieu. Les représentants d'une civilisation caduque, dont l'âme est pétrifiée, doivent se dire en ce moment qu'ils sont les complices de la barbarie. La peur est l'alliée indirecte du despotisme le plus cruel.

La *Presse* (cela est un moins fâcheux pour les *Débats*) tient à peu près le même langage; elle simule des sympathies très vives qui se compriment par un sublime effort de haute sagesse. « S'il ne fallait faire, dit-elle, que des manifestations et des souscriptions pour rendre à la malheureuse Pologne son rang parmi les nations libres et indépendantes, notre voix ne serait pas la dernière à se faire entendre, et notre contribution ne serait pas la plus faible ni la moins spontanée. » — On a dit que l'hypocrisie est un hommage que le vice rend à la vertu. L'article de la *Presse* est un hommage à la Pologne.

Le *Constitutionnel* fait remarquer qu'il y a eu, pour la proposition de M. de Saint-Priest, dont le ministère proposait l'ajournement, une majorité de 40 voix contre le cabinet, ce qui, selon le *Constitutionnel*, est un chiffre plus que suffisant pour qu'un ministère de quelque vergogne résigne ses fonctions. Le 29 octobre n'a pas de tels scrupules, il supporte les affronts avec un stoïcisme persévérant; ce que le *Constitutionnel* a peine à s'expliquer, c'est pourtant bien simple, les ministres de notre gouvernement constitutionnel sont de tous les hommes de France ceux qui croient le moins aux pures abstractions de la politique consacrée, et il sont trop fins, trop roués si bon vous semble, pour sacrifier leur position au caprice d'une majorité flottante qui n'entend pas d'ailleurs qu'on la prenne à ce point au sérieux.

Le *Siècle* essaie, comme il dit, de faire justice des misérables sophismes, à l'aide desquels la prudence de nos hommes d'Etat s'efforce d'arrêter l'élan qui entraîne vers la Pologne tous les cœurs généreux. « Le meilleur moyen de diriger les sentiments publics, ajoute-t-il fort justement, n'est-ce pas de marcher à leur tête? Malheur au parti qui dans de semblables occasions laisse à ses adversaires le plus noble rôle! » Nous ferons seulement remarquer au *Siècle* que ses paroles s'appliquent aussi bien à M. Thiers qu'à M. Guizot. L'absence du 1er mars dans la réunion des députés vaut bien la *prudence* du 29 octobre.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. D. à Montpellier. — Reçu. Tous vous serrent la main. Nous attendons les détails annoncés.

M. E. M. à Warmeriville. — Accueil cordial à M. U. — Vous serez le très bien venu. — Vous êtes noté parmi les meilleurs. — Le mandat était parti. Ne pourriez-vous faire tenir à Reims à A. M.?

... La caisse Gouin est restée ... au cours d'hier.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Autriche, lots sortis, 540. —Banque belge, 910. — Esp. passive, 5 1|2.— ... 3 0|0, 37 3|4.

Chemins de Boulogne, 530, 527 50, 525. — Dieppe, 472 50, 475. — Lyon, 625, 627 50, 625. — Grand'Combe, 1510.

Actions de Zinc, Vieille-Montagne, 6850. — Lin Févrant, 550. — Gaz de l'Iris, 660. —Hauts-fourneaux, 2430, 2450.

Obl. de Versailles rive dr. nouv., 1140. — Grand'Combe nouv., 1125. — Rouen, 1020. — Havre, 1120.

A terme : Banque de France, 3395. — Esp. dette intér., 30 1|4, 3|8 fin courant. — Chemins de Boulogne, 525, 530. — Fampoux, 462 50, 460. — Dieppe, 475. — Sceaux, 490, tout au 15 courant.

5 0/0 compt.....	1er C. 119 85	P. H. 119 60	P. B. 119 85	dr C. 119 60	hier 119 50
— fin cour...	119 90	119 95	119 90	119 90	119 80
3 0/0 compt....	84 05	84 10	84 ««	84 ««	83 95
— fin cour...	84 20	84 25	84 ««	84 ««	84 10

Au comptant.	1er C.	Der C.	DIFe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	DIFe
C. de la Ville..	1280 ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	102 1/2	« ««	B. 1/4 ««
B. de France....	3395 ««	« ««	« ««	— Portugais..	57 ««	« ««	« ««
C. Gou. ex div..	1205 ««	« ««	« ««	Esp. D active.	««	« ««	« ««
C. Ganneron....	1230 ««	1280 ««	H. 47 50	5 0/0 Naples.	101 ««	« ««	« ««
C. hypot.......	560 ««	« ««	B. 5 ««	— Romain..	101 1/4	101 3/8	H. 3/8 ««
4 Canaux......	« ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	« ««	« ««	« ««

125,00 à 00,00; 4 du milieu, 123,00 à 00,00.

SAVON.—Ordre de livraison, 93,00 à 00,00.

HALLE DE PARIS.

11 mars.			12 mars.		
Arrivages	1001 q.	49 k.	Arrivages	2580 q.	34 k.
Ventes	748	89	Ventes	2291	73
Restant	44075	42	Restant	44364	10
Cours-moyen	42,31		Cours moyen	41,25	
Cours-taxe	41,93		Cours-taxe	41,86	

Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux 4 q.	57 k.	00.00	à	57,95		Gruaux 15 q.	70 k.	52,85	à	57,30
1re 378	37	42,05	à	43,93		1re 260	62	42,05	à	43,95
2e 188	40	38,25	à	40,75		2 485	30	38,25	à	41,40
3e 18	84	31,85	à	00,00		3e 45	35	30,55	à	35,85
4e 0	00	00.00	à	00,00		4 0	00	00,00	à	00,00
A liv. 39	23	00,00	à	41,46		A liv. 343	83	28,00	à	40,75

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 13 mars.— Foin, 1re 58 à 59; 2e 54 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 48 à 50; 3e 42 à 45. — Regain, 39 à 00. — Trèfle, 00. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 00 à 00. — Paille de seigle, 28 à 30. — Paille d'avoine, 1re, 38 à 42, 2e, 00 à 00.

Halle aux veaux. 13 mars. — Veaux amenés 949, vendus 943, 1,84-1 64-1,44. — Vaches amenées 121, vendues 116, 1,24-1,10-0,96. — Taureaux, amenés 5, vendus 4 à 0,00-0,00,-0,92.

... tre au bureau de la Société bibliophile, aborde les questions les plus intéressantes de l'ordre social. Autorité des écritures, caractères du Messie, étendue des devoirs de la charité, préceptes relatifs aux relations d'amour, exposition des dogmes fondamentaux, tout ce qui touche à la morale et à la religion se trouve compris dans cet ouvrage. Les développements auxquels se livre l'auteur sont enrichis de citations et d'épisodes, qui offrent à la curiosité un aliment toujours nouveau. Simple et limpide, son style contraste avantageusement avec le style pompeux et emphatique, mais creux et vide d'idées, de la plupart des auteurs contemporains. *L'Evangile devant le Siècle* est une histoire philosophique des doctrines et des mœurs chrétiennes depuis l'origine jusqu'à nos jours. C'est un des livres les plus remarquables qui aient paru dans ces derniers temps.

Spectacles du 14 mars.

7 h. 1|2 FRANÇAIS. — Jeanne d'Arc.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1|2 ITALIENS. — Don Pasquale.
7 h. 1|2 ODÉON. — Fils de la Folle. Précieuses. Avare.
6 h 1|2 VAUDEVILLE.— Mari perdu. Dieux. Monsieur et Dame. Beaugrill
6 h. 1|2 VARIÉTÉS.—Mousse. Deux Camusot. Vendetta. Roquefinette.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Georges et Maurice. Lectrice. Chanoinesse. Mère.
6 h. 1|2. PALAIS-ROYAL.— Marie Michon. Enfant. Caporal. Cravaches.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond. Trouquette.
7 h 1|2 GAITÉ. — Compagnons. Raphael. Margot.
7 h. 1|2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1|2 COMTE.— Chemin. Chasseurs. Augusta.
6 h. 1|2 FOLIES. — Conscrit. Retour. Mariette. Bûcheron.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] partout et toujours, comme elle doit être la règle invariable des rapports politiques, diplomatiques et internationaux.

Or, M. le ministre des affaires étrangères ne trouvera pas mauvais que la France et l'Europe se placent au point de vue qu'il a lui-même indiqué, pour juger, dans cette conjoncture grave et solennelle, la conduite du gouvernement de 1830.

Supposons donc que trois hommes robustes aient terrassé un homme moins fort, et que celui-ci ait assez de courage et d'énergie pour s'agiter convulsivement et se dégager quelque peu de l'étreinte cruelle où il est maintenu. Soudain les trois oppresseurs s'unissent pour contenir leur victime haletante ; ils la martyrisent de nouveau ; le sang coule ; l'oppression redouble ; la victime pousse des cris étouffés ; elle succombe ; elle râle !... La force brutale va l'emporter !... Ils sont trois contre un !...

Nous le demandons à M. le ministre des affaires étrangères ; dans notre France, aussi bien que chez tous les peuples, est-il un homme qui, témoin d'une lutte aussi inégale, d'un martyre aussi douloureux, demeurât froid, impassible, indifférent ? Non, cela n'est pas possible ; car Dieu a gravé dans toutes les âmes le sentiment de la solidarité humaine. Il n'est aucun homme qui, dans la circonstance que nous venons de supposer, ne protestât au moins contre les oppresseurs, s'il était plus faible qu'eux, ou s'il ne pouvait les atteindre.

Voilà ce que ferait le dernier des hommes ; voilà ce qu'inspireraient à un enfant ces principes de morale universelle que M. le ministre des affaires étrangères a acceptés comme règle de conduite entre les nations.

Eh bien ! au lieu d'une protestation qui, certes, ne compromettrait ni les intérêts de la nation française, ni le repos du monde, M. le ministre vient nous dire, du haut de la tribune, qu'il ne faut pas déranger les trois oppresseurs ! qu'il faut bien se garder de leur adresser le moindre reproche, et cela dans l'intérêt même de la victime ! que si on avait le malheur de les rappeler au devoir, ils frapperaient plus fort ; que le moindre avertissement qu'on leur donnerait, provoquerait un redoublement d'oppression et de cruauté ! D'après M. le ministre des affaires étrangères, le meilleur moyen de soulager la victime, c'est de la laisser torturer, égorger, sans lui donner le plus petit témoignage de sympathie, sans crier aux oppresseurs : « Arrêtez ! »

La France et l'Europe feront justice de ce barbare sophisme, de cette jonglerie oratoire si contraire aux principes de solidarité universelle reconnus par M. le ministre des affaires étrangères.

Mais il y a plus encore. Nous voulons bien admettre un moment que cette maxime éternelle de la solidarité humaine ne prescrive pas au gouvernement français une intervention morale dans les affaires de la Pologne. Le sentiment de la reconnaissance ne lui en faisait-il pas un devoir ? Avez-vous donc oublié que c'est la Pologne qui, après la révolution de 1830, vous a préservés de l'invasion étrangère ? Il y a quinze ans à peine, en combattant pour elle, la Pologne n'a-t-elle pas combattu pour vous, pour votre liberté ? Est-ce donc ainsi que vous payez vos dettes ? La victime qui se débat contre ses oppresseurs, vous lui devez votre pouvoir, votre existence même ! C'est un bienfaiteur, un sauveur, que vous laissez fouler aux pieds, martyriser par ceux-là mêmes qu'elle a empêchés naguères de vous écraser !

[illegible]

Insurrection polonaise.

Les journaux qui viennent de l'Autriche sont sobres de nouvelles. L'*Observateur autrichien* se borne à publier le rapport du général de Collin sur l'occupation de Cracovie. La *Gazette d'Augsbourg* n'a pas une seule lettre de Vienne ni de la frontière. Le gouvernement autrichien, après avoir calomnié l'insurrection, voudrait-il l'envelopper dans un officiel silence ? Voudrait-il nous faire accroire que tout est fini dans la Gallicie, parce que ses feuilles ne s'en occuperont plus désormais ? C'est une tactique comme une autre ; mais l'Europe ne se laissera pas prendre à ce piège grossier.

D'ailleurs les lettres ne nous font pas défaut. Nous en avons vu une aujourd'hui du 5 mars, de Vienne, qui supplée suffisamment au silence des feuilles stipendiées. Elle annonce que le gouvernement autrichien est dans la plus vive inquiétude : que toutes les troupes qu'on a voulu diriger de la Hongrie vers la Gallicie ont reçu l'ordre de rester dans leurs quartiers ; que l'agitation dans plusieurs comitats est au comble. Le cabinet de Vienne craignait, à ce qu'il paraît, à chaque courrier de recevoir la nouvelle d'un soulèvement général dans la Hongrie. Quant à l'insurrection en Gallicie, le même correspondant affirme qu'elle s'étend et gagne du terrain. Les insurgés ont pénétré dans les Karpathes. Ils ont fait une sortie contre le corps du général Stourm, qu'ils auraient mis presque entièrement en déroute.

La Gallicie orientale est positivement en feu. Les paysans armés parcourent tous les cercles, harcellent les troupes, interceptent les communications et remplissent, surtout depuis les événements sanglants de Tarnow, toutes ces contrées de terreur. Dans plusieurs endroits les autorités ont été impuissantes à contenir les populations. On prend partout, dit la *Gazette de Cologne*, les mesures de précaution les plus sévères. Le bas peuple n'est contenu que par la force militaire, là où elle se trouve suffisante.

La Prusse continue à concentrer toute sa surveillance sur le grand-duché de Posen. Le président de police Minutoli a rendu le 7 à Posen un arrêté qui ne permet aux étrangers de séjourner dans la ville que vingt-quatre heures, à moins qu'ils n'obtiennent de la police une permission particulière. Les personnes prises en contravention seront expulsées ou arrêtées. Une amende de 10 à 20 thalers ou la peine de l'emprisonnement sera appliquée aux hôteliers et aux habitants qui logeront des étrangers plus de vingt-quatre heures sans autorisation.

La Pologne est envahie par les troupes russes qui y arrivent à marches forcées. La police est très active à Varsovie.

Revue germanique.

L'Allemagne et la Pologne.

Depuis huit siècles l'Allemagne lutte pour organiser son unité. Déjà, sous les empereurs Hohenstaufen, l'idée au nom de laquelle les Allemands combattaient la prépondérance des papes, était l'unité germanique. Plus tard, à peine Luther eut-il brisé les liens romains, que Munzer et Hippler, à la tête de leurs hordes de paysans, proclamèrent l'unité allemande au nom de la nouvelle foi évangélique. De nos jours ce principe a créé le Zollverein, et à l'heure qu'il est, grâce à la nullité de l'Autriche et à ses habitudes modérées de despotisme, tout Allemand a le pressentiment que tôt ou tard l'Allemagne s'unira sous l'égide de la Prusse, et s'alliera de cœur à la France française.

Cette idée fait des progrès rapides en Allemagne. Ce qui hier était encore une utopie, apparaît aujourd'hui comme une volonté nationale. Le peuple allemand, si lent d'ordinaire dans ses entreprises politiques, [illegible] popularité du Zollverein était excessive. Si dans ces mouvements quelqu'un eût parlé d'un empire allemand sous la protection de la Prusse, on l'eût fusillé sur-le-champ.

Par la même raison la révolution polonaise de 1831, tout en rencontrant de vives sympathies chez les peuples allemands, n'en fut pas complètement comprise. On y voyait surtout une révolution aristocratique qui méconnaissait les droits des paysans, et l'on n'avait peut-être pas bien senti que la constitution de l'unité allemande était liée au rétablissement de la Pologne.

Mais depuis, l'Allemagne a fait de tristes expériences. La Russie, marchant sur le cadavre de la malheureuse Pologne, a fait sentir son poids à la Prusse.

Le czar s'occupe plus des affaires de l'Allemagne que de celles de la Russie. Il ne paraît pas un article tant soit peu libéral dans la presse allemande qui ne soit suivi de protestations russes et souvent de menaces. Les gouvernements allemands eux-mêmes ont honte du rôle qu'ils jouent vis-à-vis de la Russie, la Prusse surtout en gémit et comprend bien que tôt ou tard elle sera forcée de prendre les armes et de défendre sa liberté et ses mœurs contre les Cosaques et les barbares. Bien plus, depuis que le Zollverein a étendu ses limites et commencé à se rendre compte de son importance, la Prusse reconnaît que tous ses intérêts se marieraient fort bien avec ceux de la Pologne, tandis qu'elle ne trouve qu'opposition du côté de la Russie. La Pologne est un peuple agriculteur, les Prussiens sont une nation industrielle. Or, on connaît les principes commerciaux de la Russie, qui entoure d'un cordon infranchissable la Pologne jadis libre. Par ce moyen, la Russie affame la Silésie et les provinces de Prusse, qui long-temps ont vécu du commerce polonais. Le duché de Posen même dépérit à vue d'œil depuis que la Pologne est devenue une province russe, et le paupérisme prussien ne doit son existence qu'à cette énorme faute de la Prusse de 1831, qui a sacrifié ses sentiments d'humanité et ses intérêts à un principe de pouvoir mal compris. Il serait donc de l'intérêt de la Prusse de coopérer au rétablissement de la Pologne et, disons-le hautement, le roi actuel comprend parfaitement la situation.

Un seul obstacle se présente, c'est le duché de Posen. La Pologne, comme royaume, ne peut s'établir sans le duché de Posen. Or, la Prusse n'entend nullement se dessaisir de cette possession. Le roi de Prusse fût-il animé des sentiments les plus nobles pour la Pologne, ne voudrait pas perdre tout un duché et amoindrir son pouvoir ainsi que les revenus de l'État.

Il est vrai qu'il y aurait des dédommagements pour la Prusse ; il est vrai qu'elle pourrait et devrait s'indemniser en Allemagne même ; tranchons le mot, la Pologne ne pourra être rétablie qu'avec l'unité allemande, qu'avec un empire germanico-prussien. C'est là la grande, l'unique question, et à partir d'aujourd'hui c'est une question d'actualité pour la presse allemande, qui commence à la discuter avec chaleur, et la fera mûrir bien vite dans les esprits généreux de tous les pays.

Oui, répétons-nous avec la *Gazette de Cologne*, « il faut que l'aigle » noire se marie avec l'aigle blanche, » oui, il faut que la Pologne ressuscite et que l'Allemagne se reconstitue sous la Prusse, grâce à une alliance offensive et défensive avec la France. L'Angleterre elle-même, elle qui a toujours soudoyé l'Allemagne contre la France, sera forcée d'abandonner son ancienne politique et d'entrer dans la nouvelle voie de régénération sociale.

Quant à l'Autriche, elle n'a plus d'influence directe sur les destinées des nations civilisées. Il y a longtemps que l'Allemagne hait le gouvernement autrichien ; après les assassinats de Tarnow, elle le méprisera. L'empire d'Autriche est un amalgame de peuplades slaves et italiennes qui, au premier choc, se disloqueront et se reconstitueront selon leurs nationalités : l'Autriche ne commande qu'à quatre millions d'Allemands qui sympathisent avec toutes les tendances progressives de leurs frères du Nord.

Quant à la Russie, une fois la Pologne rétablie, ne fût-ce que dans les notes diplomatiques de la France et de la Prusse, elle y regardera à deux

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 15 MARS 1846.

UN MARIAGE DE RAISON (1).

II.

A QUOI SERVENT LES ROMANS.

— Bon Dieu ! disait la jeune femme, en essuyant de sa blanche main une perle humide qui tremblait au bord de ses longs cils, et en laissant tomber sur ses genoux un volume qu'elle venait d'achever.

C'était *Jacques* de George Sand, une des plus magnifiques et des plus profondes inspirations de notre grand écrivain.

— Non, je ne veux plus lire, je ne lirai plus. Ce livre m'a fait mal. Il me semble que chacune de ces étranges et lamentables pages me fait au cœur une blessure par où s'échappe tout mon bonheur... Mon bonheur ! Suis-je donc heureuse ! Hier, je le croyais encore, aujourd'hui... aujourd'hui, je suis folle, et je me laisse prendre comme un enfant à ces passions exagérées, à ces extravagantes visions, qui ne sont en réalité que le rêve d'un poète ou d'un romancier.... Qu'est donc la vie pour eux ?... aimer, disent-ils, aimer c'est tout, et le reste n'est rien... Ils disent vrai peut-être. Hélas ! Que sais-je de toutes ces choses ! Enfermée dans cette maison avec un vieillard, qui ne parle jamais qu'un jeune homme, qui me répond *billet à ordre* ou *échéance*, lorsque je lui demande quelle fleur il faut mettre dans mes cheveux, moi, je ne sais rien, je ne vois rien, je n'entends rien. Est-ce vivre, cela ? Après tout, que me font ces parures, si nul ne les comprend et ne les admire ! que m'importent ce luxe, ces ameublements, cette cage brillante et dorée, si j'y dois vivre seule, et y mourir de tristesse et d'ennui !... Hier, je traversais le village ; au détour du chemin, j'ai rencontré un de nos ouvriers et une jeune paysanne, assis l'un de près l'autre, une main dans la main, au rebord du fossé ; la tête de la jeune fille était doucement appuyée sur l'épaule de son amant. A mon aspect, elle s'est levée, rouge et confuse ; elle a voulu s'enfuir ; mais j'ai passé vite, et j'ai feint de ne pas les apercevoir. Alors je l'ai entendu qui disait à l'ouvrier : Comme elle est belle et bien parée ! que ces riches sont heureux ! Oh ! pauvre enfant, n'envie pas une richesse achetée à un tel prix. Tu es plus riche que moi, car tu aimes et tu es aimée ; tu es plus heureuse que moi, car tu n'as pas vendu ta liberté ; tu peux, comme l'oiseau qui chante là-bas, aller où t'emportent tes ailes et ta fantaisie, et si ta tête est fatiguée, tu as près de toi un cœur ami sur lequel tu as le droit de la reposer sans crainte.

Hortense se leva lentement. Son sein agité se souleva, comme si elle eût voulu échapper à une émotion importune ; elle fit quelques pas, ouvrit une croisée qui donnait sur les jardins, s'y appuya, et, passant sa main sur son front, elle murmura :

— Non, je ne veux plus lire... l'amour, toujours l'amour !... Quel est donc ce mot étrange et fatal, qui brûle et qui glace le cœur tout à la fois ? qui me dira à moi ce que c'est que l'amour !... Allons ! je suis folle de m'abandonner ainsi à toutes ces chimères, qui troublent les sens et l'imagination, qui font de la vie un fiévreux délire, et dont le dernier mot, après tout, est le désespoir et le dégoût de la réalité... Je veux savoir !... savoir quoi ? Comment on pleure, comment on souffre, comment on aime ? Et quand je le saurais, ne suis-je pas condamnée, hélas ! à ne jamais aimer !...

La rêverie de la jeune femme fut interrompue par un bruit doux et léger ; à quelques pas au-dessous d'elle, le feuillage tremblait. Sur les branches d'un acacia, deux oiseaux venaient de se poser. C'étaient deux tourterelles.

Le soleil, à son déclin, éclairait les arbres, les fleurs, le parc, la rivière et les prairies d'un de ces rayons d'or et de pourpre, qui ressemblent à un dernier et long regard d'amour. L'air était tiède, embaumé, chargé de molles langueurs, de fluides voluptueux et pénétrants. Une douce brise apportait à la jeune femme les parfums des fleurs et le chant des petits oiseaux, qui saluaient le soleil par un dernier concert.

Hortense, enivrée à son insu par tous ces effluves amoureux qui jaillissaient du sein de la nature entière, avait laissé tomber sur une de ses mains sa tête languissante ; son beau corps, courbé sur la fenêtre, tremblait d'un imperceptible frémissement. Ses narines, mobiles et transparentes, s'agitaient par de brûlantes et rapides aspirations. Un souffle embrasé, après avoir soulevé sa poitrine, s'échappait de ses lèvres entre-ouvertes. Ses yeux, à demi fermés, semblaient perdus dans l'espace, et noyés dans d'humides et mourantes clartés. Elle regardait toujours les tourterelles.

Mais, lorsque les deux oiseaux, ivres eux-mêmes de volupté, firent entendre le frémissement de leurs voix et de leurs ailes, s'approchèrent l'un de l'autre, et entrelacèrent amoureusement leurs becs, Hortense se réveilla de son rêve, se rejeta en arrière et mit sa main devant ses yeux.

— Eux aussi, ils aiment, ô mon Dieu !

Puis elle referma sa fenêtre, revint s'asseoir sur son divan, et se prit à pleurer.

— Qu'as-tu donc, mon enfant ? dit M. Dum[illegible] qui entrait et qui vit les larmes d'Hortense[illegible]

— Moi... rien, mon ami, répondit [illegible] en essuyant ses yeux et en chercha[illegible]

— Hortense, tu pleures, tu as [illegible] tu me le caches, à moi ! ce n'est pas ton meilleur ami ?

Elle se leva et prit la main du vieillard.

— Je le sais, mon ami, et je prie Dieu chaque jour de vous récompenser de tout ce que vous faites pour mon bonheur.

— Ce n'est pas de Dieu, mais de toi que j'espère et que j'attends ma récompense, répondit le maître de forges avec un soupir qui sembla lui échapper malgré lui.

— Parlez, mon ami, qu'attendez-vous de moi ? que faut-il que je fasse ? Vous voir heureux, n'est-ce pas le plus cher de mes désirs ?

La main de M. Dumarais trembla, ses lèvres pâlirent.

— Je voudrais... hélas ! je sais que ces choses-là ne se commandent pas. L'homme propose, comme on dit, et le cœur dispose. Je voudrais...

Il hésita ; son regard, ordinairement morne et glacé, s'arrêta sur la jeune femme avec une singulière expression de tendresse et d'intelligence ; il ne put achever sa phrase.

Hortense, surprise, le regarda.

— Est-ce que je vous fais peur ? En vérité, je ne me croyais pas si effrayante. Quel est donc ce secret si difficile à dire ? Voyons, je vais vous sourire pour vous encourager.

— Eh bien ! dit le vieillard en faisant comme un effort surhumain, je voudrais que tu m'aimasses un peu..

— Ce n'est que cela ! répondit en riant la jeune femme. Oh ! rassurez-vous, mon ami, je vous aime, non pas un peu, mais beaucoup. Je vous aime, je crois, autant que j'aimais mon père.

Le regard de M. Dumarais se baissa et reprit sa froide impassibilité.

— Autant que ton père... C'est beaucoup, en effet ; [illegible] est plus peut-être que je ne devrais demander. Merci[illegible], mon enfant... mais je m'oublie ici, et j'ai affaire,

(1) C'est par erreur que l'on a donné avant-hier à la nouvelle de M. Eugène Cattes le titre de : *Un Coquin de Neveu*. Le titre d'aujourd'hui est celui qu'indiquait l'auteur.

fermement la défense de la cause polonaise.

Le *Courrier du Havre* joue malheureusement le rôle opposé, et il ne craint pas d'user de plaisanteries indignes en ce triste et noble sujet. Nous regrettons que le rédacteur du *Courrier* qui, dans son projet de navigation transatlantique, émet des idées si élevées sur la solidarité et l'unité des peuples, se soit laissé entraîner par un méchant exemple.

Le *Glaneur* d'Eure-et-Loir a ouvert une souscription en faveur de la cause polonaise. En tête de la première liste qu'il publie, figure le nom de M. Marescal, honorable citoyen de Chartres, qui s'engage pour une rente mensuelle de 100 fr. pendant tout le temps que durera la lutte.

La *Presse* accepte ce matin l'arbitrage que nous lui avons proposé : mais elle prétend « s'en rapporter entièrement à nous du » soin de constituer comme nous l'entendrons, le jury d'honneur. »

Nous aimons la magnanimité, mais pas quand elle est dérisoire. La *Presse* raille quand elle nous propose de constituer à nous seuls le tribunal qui doit décider un litige où nous sommes, après tout, fort peu intéressés et où elle croit l'être beaucoup.

Pour nous, ayant proposé sérieusement un arbitrage, nous avons voulu sérieusement un arbitre. Nous avons pensé que notre arbitre ne devait pas être un ami, mais un juge; aussi ne l'avons-nous pas cherché autour de nous : nous avons cherché dans les rangs des conservateurs une grande conscience, et nous espérons que M. Agénor de Gasparin voudra bien accepter l'arbitrage que nous lui décernons pour notre part.

Nous attendons que la *Presse* choisisse son arbitre : nous n'exigeons pas d'elle qu'elle le prenne chez les radicaux.

La route de l'Inde par l'Egypte.

De toutes les races qui composent l'humanité actuelle, la race indienne est une de celles qu'il serait le plus facile de bien gouverner. Il n'est pas, en effet, de populations qui aient poussé plus loin que les populations de l'Inde, les idées de fatalité, d'abnégation et de sacrifice volontaire. L'Indien est naturellement soumis; il est d'un caractère doux et pacifique; de temps immémorial, il a été habitué à obéir à des pouvoirs venant du dehors; et, pour peu que l'autorité qui le gouverne soit équitable, il l'accepte avec docilité et reconnaissance. Autant la passion de l'enthousiasme est développée chez lui, autant la passion de la lutte et de la guerre paraît amortie. Et, pourtant, sous la domination britannique, les Indiens ne cessent de se révolter et de combattre.

Assurément, nous sommes loin de méconnaître le côté progressif de l'œuvre que l'Angleterre accomplit dans l'Inde. Il y a, dans le contact de la mobilité britannique et de l'immobilité indienne quelque chose de providentiel. Ce rapprochement entre l'esprit industriel, vif, remuant, de l'Anglais, et l'habileté industrieuse, mais molle et inactive, de l'Indien, est sans contredit un fait qui a sa valeur dans le développement général de l'humanité. Mais l'Angleterre ne pourrait-elle pas accomplir cette œuvre d'une manière plus sociale et plus humaine? Ne pourrait-elle pas y mettre plus de charité et de sympathie pour la race indienne? Son action sur cette race n'est-elle pas souvent oppressive, injuste, tyrannique? Les Anglais ne pourraient-ils pas chercher à s'enrichir un peu moins dans l'Inde, et à laisser un peu plus de bien-être aux populations qui cultivent cette terre si fertile? Ne pourraient-ils pas se servir un peu moins de la force militaire qui opprime, ruine et détruit, et user un peu plus de la force industrielle qui affranchit le travailleur, enrichit et crée?

La France et l'Europe, par tous les moyens pacifiques et réguliers, doivent amener fraternellement la Grande-Bretagne à modifier son œuvre indienne dans le sens que nous venons d'indiquer.

quante hommes, nous le voulons bien ; mais, entre..., ne se serait-il pas autorisé à faire passer un bataillon, un régiment, un corps d'armée?

Méhémet-Ali protége et encourage les communications entre l'Inde et l'Egypte; mais ce sont les communications commerciales, qui doivent profiter à l'Egypte, et non les communications militaires, qui pourraient lui être funestes. Méhémet-Ali n'ignore pas tout le danger qu'il y aurait à ce que le sol égyptien fût foulé par des troupes étrangères. Il a trop de pénétration pour laisser un pareil précédent s'établir. Ce n'est pas au moment où Méhémet-Ali vient de rentrer en possession de la ligne du transit qu'on peut s'attendre à lui voir accepter la proposition du *Times*.

Nous en sommes certains d'avance, le pacha d'Egypte n'accordera pas ce qu'on lui demande aujourd'hui comme une faveur, ce qu'on exigerait demain comme un droit. Il répondra avec raison au cabinet de Saint-James qu'il est touché de cette *nouvelle marque de confiance de la Grande-Bretagne;* mais que le transit de l'Inde, ayant eu jusqu'à présent un caractère tout commercial et tout pacifique, il serait injuste de lui donner un caractère militaire et politique, pour l'Angleterre uniquement. Le pacha répondra que, s'il accorde à la Grande-Bretagne la faveur qu'elle sollicite, la Russie, l'Autriche, la France, la Prusse, la Hollande, l'Espagne et le Portugal, etc., en demanderont autant, et qu'il se verrait ainsi exposé à un véritable envahissement de troupes européennes.

Nous ne pouvons croire que le cabinet de Saint-James persiste à demander un privilége si exorbitant, si contraire à l'intérêt bien entendu du pacha d'Egypte et aux plus simples notions de justice internationale. L'idée émise par le *Times* n'est probablement qu'un ballon d'essai, et le gouvernement britannique ne donnera pas suite à cette idée. Mais, dans l'hypothèse où il persisterait à obtenir une faveur pareille, nous ne doutons pas que l'intervention des puissances européennes dans le débat ne donnât à Méhémet-Ali toute la force de résistance dont il aurait besoin. En principe, tout souverain est maître chez lui; aucune puissance n'a droit de le contraindre, d'une manière directe ou indirecte. Mais s'il est surtout un cas dans lequel le souverain doit jouir d'une liberté absolue et illimitée, c'est celui où il se sert de cette liberté pour maintenir l'égalité des droits entre toutes les autres nations. Telle serait la position de Méhémet-Ali.

En résumé, la route de l'Indo-Chine par la Méditerranée, soit qu'on la prenne, à travers l'Egypte même, par Alexandrie, le Caire et Suez, comme elle existe aujourd'hui, soit qu'on ouvre une communication maritime à travers l'isthme, de Péluse à Suez, comme nous le demandons, cette route, disons-nous, doit être essentiellement neutre et pacifique. Tout l'exige, l'indépendance de Méhémet-Ali, la bonne harmonie entre les puissances, la loi suprême de la justice et de l'intérêt général. Si le gouvernement anglais veut envoyer de nouvelles troupes dans l'Inde, s'il ne sent pas le besoin de modifier, d'améliorer le système d'administration si lourd, si écrasant qu'il fait peser sur ce malheureux pays, eh bien ! la voie de l'Océan et du cap de Bonne-Espérance lui reste ouverte, de même que la voie de terre, par le centre de l'Asie, reste ouverte à la Russie. En attendant que ce grand problème asiatique soit résolu, toutes les puissances européennes doivent s'entendre pour respecter et faire respecter l'artère centrale de communication entre le monde européen et le monde asiatique ; car ce respect contribuera pour beaucoup à la solution du problème, et sera le commencement d'une ère pacifique et libérale.

Eaux Minérales.

La richesse de la France, en eaux minérales, est prodigieuse. Le Jura, les Alpes, les Vosges, et surtout les montagnes du centre des Pyrénées possèdent des sources thermales par centaines. Sous ce rapport, aucun autre pays d'Europe ne peut être mis en comparaison...

servation des sources d'eaux minérales.

Rien n'avait encore été fait pour les préserver du vandalisme de certains propriétaires limitrophes, lesquels, en vertu de l'article du Code civil qui permet aux propriétaires « de » faire au dessus du sol toutes plantations et constructions, et au » dessous toutes constructions et fouilles, » se livrent à de maladroites recherches qui appauvrissent les sources ou les tarissent.

Enfin, après bien des hésitations, et depuis les savantes recherches de M. François, ingénieur des mines, le gouvernement s'est décidé à intervenir dans cette grave question, et nous devons le dire, le projet de loi qu'il a formulé et que la chambre des députés vient d'adopter, renferme de sages dispositions pour empêcher que les sources d'eaux minérales ne soient compromises comme elles l'ont été à Vichy (Allier), à Aix (Bouches-du-Rhône), à Bagnères de Luchon (Haute-Garonne), Selles (Ardèche), à Gréoulx (Basses-Alpes).

Les dispositions des arrêts rendus en 1715, 1732, 1783 et en l'an XII, pour protéger certains établissements thermaux contre l'égoïsme des intérêts privés, sont adoptées par la loi nouvelle et étendues à la plus grande partie des sources thermales de la France, qui en compte près de 900. L'Etat est donc armé contre l'intérêt privé au nom de l'intérêt public.

Il nous semble pourtant que lorsque un gouvernement se contente de régler par ordonnances pour des objets d'une importance politique très considérable, il aurait pu prendre cette voie expéditive dans une question de bonne administration comme celle des eaux thermales. Certes les chambres n'eussent élevé aucune objection ; car, nous le répétons, il y avait péril en la demeure, et nous croyons que l'empereur agit très sagement lorsqu'en 1810, pour faire cesser les désordres qui nuisaient à l'établissement du Mont-d'Ore, il décréta l'expropriation, pour cause d'utilité publique, de ces bains, qui avaient été jusqu'alors une propriété privée.

Dans quelques années, les chemins de fer faciliteront aux voyageurs l'accès de nos sources minérales.

Le moment est donc venu pour l'Etat de comprendre les avantages immenses que les malades pauvres et riches retireront de ces eaux salutaires, s'il s'en réservait l'exploitation directe et régulière. Espérons que le gouvernement entrera dans cette voie, et que la France, le pays d'Europe le plus riche en eaux minérales, la France dont les sites peuvent rivaliser sur plus d'un point avec ceux de la Suisse elle-même, deviendra le rendez-vous favori des personnes qui cherchent à retremper leurs forces épuisées.

Dans la séance où M. Guizot a renié si misérablement la cause de la Pologne, M. de Mornay a prononcé en faveur de l'indépendance polonaise un discours que nous n'avons pas assez vivement signalé à nos lecteurs. Réparons une autre omission en constatant que des membres de toutes les parties de la chambre ont fait les plus grands efforts pour dissuader M. de Larochejacquelein d'adresser des interpellations au ministère. Les obsessions dont cet honorable membre a été l'objet ont nui nécessairement au développement de sa pensée.

(Correspondance particulière de la *Démocratie pacifique*.)

Alger, le 5 mars 1846.

Monsieur,

Je vous ai jeté à la hâte dans ma dernière lettre les idées qui m'ont été suggérées par la grande pénurie de chevaux, dont l'armée et la population civile sont victimes dans la province d'Alger; mais il existe encore une branche plus importante, s'il est possible, et qui n'a pas été moins négligée, je veux dire la production de la viande.

On n'a pas prévu que dans un pays où la population et l'armée augmentaient de manière à se doubler en deux ou trois ans, la production du bétail, abandonnée à elle-même, ne pouvait augmenter dans la même pro-

---

Pardonne-moi de te quitter.

— Déjà ! A peine êtes-vous entré que vous vous en allez ainsi? Mon premier père était plus aimable que vous ; il restait parfois des journées entières à causer avec moi ; il est vrai que sa goutte et ses rhumatismes l'empêchaient souvent de me quitter.

— Crois bien, mon enfant, que je serais plus heureux près de toi, à regarder ton joli visage, tou frais sourire, à entendre tes gracieuses chansons, que d'être, là-bas, enfermé au fond de mes ateliers ; mais les temps sont difficiles, la concurrence ne me laisse pas de repos, et les affaires sont encore plus impérieuses que tes grands yeux.

— Hâtez-vous donc de les terminer, ces affaires ; car, je puis bien vous avouer cela, n'est-ce pas? je commence à me fatiguer un peu de n'entendre parler que de hausse, de baisse, de houille, de fer, de machines à haute et basse pression, que sais-je, moi! A vous je vous le pardonne encore ; car toutes ces vilaines choses font depuis si long-temps votre vie ; mais à votre neveu, à M. Marcel... un jeune homme de vingt ans, qui ne sait pas mettre sa cravate, et qui vous demande de quoi cela traite, quand vous lui parlez des poésies de Lamartine.

— Marcel est comme moi, il sait mieux agir que parler, et à ce propos, mon enfant, permets-moi de te gronder un peu.

— Grondez, mon ami; j'aime mieux cela que de ne rien dire du tout.

— Quelquefois tu es bien froide et bien réservée avec ce pauvre garçon. Je sais bien qu'il n'a pas, comme toi, une brillante éducation, de l'esprit, le goût des belles choses et des belles manières; mais si tu savais combien il est bon, généreux, dévoué! Je l'ai élevé, je le connais ; sous une apparence grossière et des façons incultes, il cache un cœur d'or et une véritable affection pour toi. Tâche donc de ne pas trop le maltraiter, et de ne plus le tourmenter par tes épigrammes, aux-quelles il ne peut pas répondre, mais qu'il comprend fort bien.

— Soit ; vous savez bien que je n'ai rien à vous refuser, je serai aimable avec M. Marcel, le plus aimable que je pourrai, aimable à vous rendre jaloux peut-être.

— En ai-je le droit? dit le vieillard en laissant échapper un nouveau soupir.

Puis, après un instant de silence, il reprit :

— En vérité, je suis étourdi comme si je n'avais pas de cheveux blancs; j'avais oublié le motif de ma visite; c'est une lettre que le facteur vient de me remettre, et qui est à ton adresse; la voici.

Hortense ouvrit la lettre et lut :

« Ma chère Hortense,

» Te souviens-tu encore de moi? Il y a huit longues années que nous ne nous sommes vues, et nous étions toutes deux alors si folles et si enfants. J'ai pensé à toi bien souvent; j'ai été mille fois sur le point de t'écrire; mais chaque fois des circonstances, que je te raconterai un jour, m'en ont empêchée. Sois bien convaincue que ces huit années de séparation n'ont point altéré en moi la vive amitié qui nous liait autrefois. Pardonne-moi mon long silence ; c'est la faute des événements, et non celle de mon cœur. Sommes-nous jamais les maîtres de nous-mêmes ? La vie nous presse, les événements nous commandent, le mouvement des choses de ce monde nous emporte, malgré nous le plus souvent, le hasard décide, et il ne nous reste qu'à obéir.

» J'ai appris indirectement que tu avais épousé un riche fabricant de l'Aigle, M. Dumarais, un homme fort honorable ; mais la personne qui m'a dit cela ne connaissait ton mari que de réputation, et elle n'a pu me donner aucun détail. Tu me diras cela, n'est-ce pas? Tu es heureuse, je n'en doute point; tu as trop d'esprit et tu es trop jolie pour ne pas voir le monde à tes pieds, et ne point être la reine du pays que tu habites.

» Tu ignores sans doute si j'ai conservé ma robe virginale, ou si je me suis décidée, comme tant d'autres, à parer mon front de la couronne de fleurs d'oranger. Je suis mariée depuis trois ans : mon mari se nomme Durand, un nom bien vulgaire et bien roturier ; mais son père, qui est un des premiers banquiers de Paris, s'est chargé de le dorer sur toutes les faces et sur tous les bords. Tu seras peut-être fort surprise que la fille du marquis de Sanillac, un vieux et fier gentilhomme, se soit résignée à épouser le fils d'un vulgaire banquier ; que veux-tu ! ma pauvre amie ! le siècle est à l'argent, et le *veau d'or* est un Dieu, que, grands et petits, nous adorons tous aujourd'hui.

» Mon mari vient d'être nommé receveur général du département de la Manche ; je vais aller le rejoindre, et en passant par l'Aigle, je compte bien m'arrêter au moins un jour à ton château, pour te demander si tu m'aimes encore.

» Te souviens-tu de nos bonnes causeries, de nos robes blanches, de nos cheveux épars, et de nos longues courses dans le parc des Nouettes? Pourquoi mon père a-t-il vendu ce château où nous avons été si gaies, si jeunes et si heureuses? Du reste, dans trois jours, nous parlerons de tout cela, et nous tâcherons encore de rire comme autrefois. CLOTILDE. »

Trois jours après, en effet, Clotilde Durand de Sanillac descendait dans une calèche de voyage la côte de Bois-Morel, et mettait pied à terre à la grille du château, où Hortense était accourue la recevoir.

Sans être jolie, Clotilde joignait à la grâce et à l'élégance parisienne ce charme mystérieux, ce *je ne sais quoi* aristocratique que les femmes *bien nées*, comme l'on dit, apportent avec elles en naissant, et que rien ne peut détruire, pas même la vieillesse ou la misère. Elle était ce que l'on nommait autrefois une femme à la mode, et ce que l'on appelle maintenant une *lionne*, épithète de ménagerie qui, soit dit en passant, convient parfaitement à notre génération de palefreniers.

Lorsque les deux jeunes femmes entrèrent dans le salon, elles y trouvèrent M. Desmarais et Marcel, qui tous d'eux, d'après les ordres d'Hortense, s'étaient mis en grand costume pour faire honneur à la noble héritière, à la descendante, un peu déchue, il est vrai, des marquis de Sanillac, seigneur des Nouettes, de Saint-Hilaire et autres lieux.

— Chère Clotilde, combien je suis heureuse de te voir ! disait Hortense en pressant affectueusement la main de son amie.

— Sais-tu bien, répondait la Parisienne, que tu as là une délicieuse habitation? C'est du meilleur goût, monsieur, dit-elle, en se tournant vers Marcel ; puisque Hortense ne me présente pas, je me présenterai seule. Recevez mes félicitations et mes remerciements pour cette chère enfant ; vous lui avez fait là un véritable cadeau. Ce château est une ravissante bonbonnière, et vous avez compris, ce qui fait le plus grand honneur à votre goût et à votre intelligence, qu'il fallait à ce charmant visage un cadre digne de lui.

— Madame... balbutia le pauvre Marcel, en s'inclinant et en rougissant jusqu'aux oreilles.

Hortense rougit aussi, et, malgré tout son esprit, elle faillit perdre contenance.

— Monsieur est le neveu de monsieur Dumarais ; voici mon mari, dit-elle, en désignant du doigt à son amie le vieillard qui s'inclina à son tour.

Clotilde stupéfaite regarda Hortense, et ce regard retentit douloureusement dans le cœur de la jeune femme.

Quelques paroles de froide politesse furent échangées. Pour mettre fin à cette scène, où l'embarras de chacun était visible, Hortense se hâta de conduire à son appartement l'élégante Parisienne, qui lui dit tout bas en sortant, et en lui pressant la main :

— Pauvre Hortense ! c'est maintenant que je dois te demander si tu es heureuse ?

— Demain je te conterai cela, répondit Mme Dumarais.

(*La suite à mardi.*)

EUGÈNE MAHON.

l'intérieur du rayon où il nous est permis de circuler, grâce à la protection incessante des blockhaus ; ainsi, là tout appartient à l'Etat, le troupeau et la plaine qui le nourrit. Il était bien simple d'y organiser une production proportionnée aux besoins de la ville, et, si cela ne suffisait pas, d'acheter directement aux Kabyles qui viennent de temps en temps au marché. Mais ceci était beaucoup trop facile et ne faisait pas le compte de tout le monde. D'abord, on a eu un troupeau qui ne se renouvelle par par lui-même, car il n'y a rien à gagner sur des veaux qui n'ont rien coûté. Aussi, bœufs, vaches et taureaux, ont joui de la sainte égalité devant le couteau du boucher.

Il ne restait donc que le renouvellement par achat. Voici comment la chose s'opère : à mesure qu'il arrive des bestiaux, un boucher les achète à vil prix, et est censé les revendre à un *monsieur*. Ce monsieur les fait paître pendant 2, 3, 4 ou 6 mois, peu lui importe, sur les terres du gouvernement : il n'y en a pas d'autres. Je ne sais d'où il tire ses foins pour les nourrir, quand le mauvais temps les empêche de sortir, mais je sais qu'il n'y a pas d'autres foins que ceux du gouvernement ; enfin, quand les animaux sont censés gras, l'administration les rachète à un prix bien entendu plus élevé qu'ils n'ont coûté à ce brave monsieur, qui a eu la peine de les engraisser avec le foin de celui qui achète. Que dites-vous de la méthode? elle est ingénieuse et lucrative..... pour le monsieur et pour d'autres.

Passons à Blidah. Le troupeau y est nombreux, il m'a même semblé qu'on y faisait des élèves ; car j'y ai vu une grande quantité de veaux ; mais tous ces pauvres animaux étaient si maigres qu'à peine pouvaient-ils tenir sur leurs jambes. J'ai naturellement demandé d'où provenait cette maigreur extraordinaire. On m'a dit qu'il n'y avait pas de terrain pour les faire pâturer ; qu'autrefois le troupeau était en bien meilleur état, parce qu'il y avait de bonnes prairies pour l'entretenir ; mais que ces prairies ayant été concédées, on louait maintenant fort cher un terrain à peu près nu, où l'on envoyait les pauvres bêtes prendre l'air et le soleil toute la journée. Si cela continue, m'a-t-on dit, on sera obligé de vendre le troupeau. Qui sait? il y a peut-être à Blidah un bon administrateur, qui a été arrêté court dans les bonnes choses qu'il était en train de faire, par les concessions accordées à Alger, sans se mettre en peine de savoir si le terrain concédé était utile ou nécessaire à l'Etat. Car c'est encore un des caractères des diverses administrations de l'Algérie, qu'elles agissent toutes indépendamment les unes des autres, allant chacune de son côté, sans consulter personne et sans se mettre en peine si une décision de l'une entravera les projets de l'autre.

Que résulte-t-il de toute cette incurie et de cette imprévoyance? le malheureux émigrant de France trouve les vivres tellement chers, que ses faibles ressources sont épuisées bien avant de voir produire le maigre champ qu'on lui a donné à cultiver, et même avant d'avoir élevé la triste maison qui doit lui donner un abri. Souvent il tombe malade et meurt ; d'autres fois il se décourage et rentre en France. Quelques-uns, cependant, plus forts, plus courageux, résistent à tout et s'emploient aux travaux publics ou se louent aux propriétaires, mais cela à des prix très élevés, de sorte que le moindre fossé coûte des millions au gouvernement, et que le propriétaire est souvent en perte et ne peut en aucune façon produire des céréales.

Je m'arrêterai là pour aujourd'hui ; un jour peut-être je vous dirai par quelle combinaison le gouvernement trouve toujours acheté ou concédé de la veille le terrain dont il a besoin le lendemain, et comme quoi il a payé à beaux écus comptants tel emplacement qui lui appartenait un ou deux mois avant.

La colonne du maréchal est partie hier et avant-hier. Elle se dirige vers l'Est pour combattre l'influence d'Abd-el-Kader sur les Kabyles. Il paraît que l'émir est encore dans les montagnes et n'a pas, comme on le croyait, fait une fugue vers l'Ouest. On cause de la chose, à tort et à travers ; les uns disent que la colonne se bornera à observer, à empêcher les rassemblements et à couvrir les parties que nous occupons. Les autres, qu'on va faire la guerre de la Kabylie et que le maréchal va pousser ces montagnards à outrance. Nous verrons.

Le Socialisme en Suisse.

M. Treichler est à la tête du parti social en Suisse. Comme dans les derniers temps, à l'occasion des événements de Berne, ce parti a exercé beaucoup d'influence sur les élections et qu'une manifestation populaire devait avoir lieu à Zurich même, M. Treichler a jugé à propos de publier le manifeste suivant, intitulé : *Ce que nous voulons et ce que nous ne voulons pas*. Le voici :

« CE QUE NOUS VOULONS.

» Notre premier principe est : il faut que l'Etat soit organisé de manière à assurer à chacun le bien-être matériel et moral. La plupart de nos frères sont forcés d'employer tous leurs moments à se procurer de la nourriture et des vêtements. Ils n'ont ni le temps ni l'occasion de cultiver leur esprit et d'ennoblir leurs sentiments. Les établissements de charité sont insuffisants pour obvier à ce fâcheux état de choses, car malgré les hôpitaux, les prisons et les maisons d'asile, la misère et les crimes augmentent et le nombre de ceux qui n'ont aucun droit dans l'Etat s'accroît de jour en jour.

» Le problème social n'est résolu qu'autant que tout citoyen peut prendre part aux affaires de l'Etat, et trouve un travail assuré pour gagner honnêtement sa vie.

» Voici donc ce que nous demandons :

» 1° Tout citoyen, même le pauvre et le failli, à moins de faillite frauduleuse, aura le droit de voter. Nul ne peut perdre ce droit à perpétuité. Dans le pays de Vaud, ce droit existe et a été reconnu par le gouvernement.

» 2° Tout citoyen aura le droit de porter sa pétition lui-même ou par un chargé de pouvoir devant le grand conseil. Elle sera présentée de vive voix et l'ordre du jour ne pourra être prononcé qu'après une discussion immédiate et en présence du pétitionnaire.

» 3° Les élections indirectes sont abolies, le peuple nomme lui-même les membres du grand conseil. Celui-ci aura le droit d'accorder voix délibérative aux hommes pris hors de son sein qui lui paraîtront compétents.

» 4° Les membres sans fortune du grand conseil seront rétribués. Jusqu'à présent il a été impossible aux hommes distingués sans fortune de siéger dans le grand conseil. Par suite, la législation a toujours été faite par les riches aux dépens des pauvres. Dans le canton de Vaud les conseillers qui sont pauvres sont payés par l'Etat, et c'est de toute justice.

» 5° Le peuple aura le droit de rejeter par son *veto* les lois qui lui paraissent ... après sa vingtième année, trouvera de l'instruction et des conseils.

» 14° La profession d'avocat pourra être exercée par tous, la justice sera moins chère et plus rapide. Le timbre et le casuel seront abolis.

» 15° L'Etat discutera et votera des lois pour protéger le travail. Il y aura pour chaque fabrique un médecin et un inspecteur payés par l'Etat.

» 16° L'Etat établira des ateliers sociaux. Il livrera les outils et les matières, en ne défalquant du salaire que ce qu'il lui faut pour les dépenses indispensables.

» 17° L'Etat établira des halles d'industrie permanentes. L'ouvrier pauvre y livrera son travail et recevra un à-compte, et après la vente, la valeur entière. On ne lui retiendra qu'un intérêt minime pour les frais ; de cette manière le travailleur, dans les mortes-saisons, ne sera plus forcé de donner son travail pour rien.

» 18° L'Etat protégera toutes les entreprises sociétaires, telles que boulangerie en commun, comptoirs communaux, etc., etc., etc., etc. A cet effet, l'Etat établira une banque cantonale.

» 19° Les impôts ne seront payés que par ceux qui possèdent, et seront proportionnels aux revenus des contribuables.

» 20° Les maisons de force seront transformées en maisons de correction et d'amélioration. La peine de mort sera abolie. Aujourd'hui, les condamnés sont plus vicieux après avoir subi leur peine. Le système d'isolement absolu est tout simplement infâme : c'est un crime de lèse-humanité.

» *Ce que nous ne voulons pas*.

» Nous ne voulons pas du communisme, du partage égal des biens. Il faudrait être fou pour demander une telle absurdité. Mais nous combattrons sans cesse pour forcer l'Etat à fournir à chacun les moyens de développer son esprit et de se procurer du bien-être par son travail.

» Nous ne voulons pas non plus, comme le disent nos ennemis, renverser l'Etat. Ce n'est pas *le renversement*, mais *le perfectionnement* de l'Etat que nous demandons. Ce que l'Etat doit le plus craindre, c'est la misère et le nombre croissant des pauvres et des déposédés.

» Tôt ou tard une catastrophe sanglante est inévitable. C'est pour l'empêcher que nous travaillons pacifiquement à répandre nos idées. Nous sommes les amis plutôt que les ennemis de l'Etat.

» Quant à la religion, ce n'est pas la dissolution du christianisme que nous prêchons, mais son accomplissement. L'essence de la religion chrétienne, c'est l'amour seul et c'est l'amour chrétien que nous enseignons !

» Enfin, nous ne voulons pas de grands rassemblements populaires qui, à l'heure qu'il est, ne peuvent faire que du mal. »

Affaire des Trois-Ponts.

Avis. Plusieurs journaux ont annoncé dernièrement que le conseil d'Etat venait d'être saisi d'un projet de tarif nouveau pour les trois ponts d'Austerlitz, des Arts et de la Cité. Cette annonce avait fait naître des inquiétudes dans les quartiers de Paris qui sont plus directement intéressés à la question du péage sur ces trois ponts. On paraissait craindre que ce projet ne fût un moyen indirect de conférer une sorte de validité posthume aux prétendus titres de la compagnie.

Le comité qui s'est organisé pour suivre le procès relatif à l'affranchissement des trois ponts a dû remonter à l'origine de ces bruits, et il a la satisfaction d'annoncer que ces craintes sont complètement dénuées de fondement.

Le ministre avait, en effet, soumis au conseil d'Etat une difficulté relative au péage à percevoir sur les *cabriolets à quatre roues et à un seul cheval* ; mais cette proposition a été repoussée, par le motif que c'est une question d'application du tarif de la compétence du juge-de-paix.

Il ne s'agissait donc nullement de *juger ni de préjuger* la validité des titres de la compagnie, soit pour le passé, soit pour l'avenir.

On doit donc se rassurer ; le gouvernement ne peut avoir la pensée d'entraver en aucune manière la marche du procès soumis au tribunal de la Seine, en exécution de l'ordonnance du 23 décembre dernier. Ce grand débat entre les habitants de Paris et la Compagnie des trois ponts se décidera d'après les lois en vigueur, *et les titres existants*. Toute tentative pour couvrir après coup les vices de ces titres est impossible, parce qu'elle serait contraire aux principes de justice et de légalité, non moins qu'aux traditions constantes de l'administration elle-même.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

Séance du 14 mars 1846.

M. LHERBETTE demande la parole sur le procès-verbal. La chambre se souvient, dit-il, que dans la séance d'hier, M. le ministre des affaires étrangères a dit : Il faut bien que l'on sache que la France n'est pas un *repaire* de conspiration ; le *Moniteur* de ce matin porte : un *foyer* de conspiration ; j'admets qu'on corrige les épreuves du *Moniteur* ; des phrases improvisées en ont souvent besoin ; mais je blâme MM. les secrétaires de faire pour les ministres ce qu'ils ne font pas pour les députés, et de reproduire exactement ce qui peut échapper de regrettable aux députés tandis qu'ils corrigent les discours des ministres d'après le *Moniteur*. Je n'appelle aucun vote ; je ne voulais qu'appeler l'attention de la commission de comptabilité sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT. — Il est d'usage que les procès-verbaux analysent les opinions individuelles des députés, et reproduisent d'après le *Moniteur* les opinions collectives des ministres et des commissions. Déjà le 29 janvier 1839 pareille remarque fut faite, et l'usage n'en a pas moins été maintenu. Au reste, les observations de M. Lherbette ont été entendues.

M. LHERBETTE. Une tolérance ne saurait être une consécration. Je persiste dans mes observations.

M. LACROSSE dit que les secrétaires ni les secrétaires-rédacteurs ne se sont pas aperçus qu'il y eût quelque différence entre le discours prononcé par M. le ministre et son discours imprimé au *Moniteur*.

Le procès-verbal est adopté, et l'on passe à la discussion du projet de loi sur les eaux minérales.

« Art. 3. — Les dommages qui pourront résulter de l'interdiction ou de l'autorisation des travaux ci-dessus énoncés resteront à la charge du propriétaire de la source, et l'indemnité, s'il y a lieu, sera réglée par le conseil de préfecture.

» Lorsque les travaux autorisés seront de nature à entraîner l'occupation définitive du terrain, l'indemnité sera réglée par les tribunaux. »

MM. MARIE et BETHMONT proposent de remplacer cet article par le suivant :

« Les dommages résultant de l'interdiction ou de l'autorisation des travaux ...

M. O. BARROT. Il ne faut pas que les tribunaux aient le droit d'empêcher les travaux qui seront ordonnés par l'administration ; mais lorsqu'il s'agit d'apprécier le dommage causé par des travaux à une propriété, la justice ordinaire reprend ses droits ; il n'y a d'exception que pour les travaux publics, dans lesquels l'Etat est partie ; les travaux relatifs à la conservation des eaux minérales ne sont pas dans ce cas, puisque l'Etat n'est pas propriétaire des eaux minérales, et que ces sources appartiennent à des particuliers.

M. LEGRAND (de la Manche). Les travaux relatifs à la conservation des eaux minérales intéressent la communauté ; ils intéressent la santé publique, et doivent être considérés comme travaux publics.

L'amendement de MM. Marie et Bethmont est adopté et devient l'article 3.

« Art. 4. Si une source d'eau minérale, déclarée d'utilité publique, n'est pas exploitée, si elle l'est de manière à en compromettre la conservation, ou si son exploitation ne satisfait pas aux besoins de la santé publique, une ordonnance royale pourra en autoriser l'expropriation dans les formes réglées par la loi du 3 mai 1841, sans préjudice du droit de retrait d'autorisation dans les cas prévus par l'art. 5 ci-après. »

M. VIVIEN demande si l'expropriation s'appliquera seulement à la source et ne comprendra pas les annexes de l'établissement ; si l'on n'exproprie pas les annexes, le gouvernement et le propriétaire pourraient se trouver l'un et l'autre embarrassés.

M. SENAC, commissaire du roi. Il est évident que l'expropriation de la source s'applique aussi aux établissements qui y sont annexés.

M. VIVIEN. Je crois donc qu'il faudrait ajouter dans l'article ces mots : « Une ordonnance royale pourra autoriser l'expropriation de la source et de toutes les dépendances nécessaires à son exploitation. »

L'article est adopté avec cette modification.

« Art. 5. Les établissements d'eau minérale qui seraient exploités sans autorisation, seront fermés administrativement.

» Dans le cas de violation ou d'inexécution des conditions imposées par l'acte d'autorisation, et dans le cas d'abus ou de faits qui seraient de nature à porter atteinte à l'ordre ou à la santé publique, l'autorisation pourra être révoquée par un arrêté du ministre, sauf recours au conseil d'Etat par la voie contentieuse. » — Adopté.

« Art. 6. Toute exploitation de source d'eau minérale sans autorisation, et toute exécution de travaux interdits ou suspendus en vertu des dispositions de l'art. 2, seront punies d'une amende de 100 francs à 2 000 francs, et d'un emprisonnement de six jours à deux mois, sauf l'application, s'il y a lieu, de l'art. 463 du Code pénal. » — Adopté.

M. DE FONTETTE propose un article additionnel ainsi conçu :

« Les contestations qui pourront s'élever sur la propriété des sources d'eau minérale, déclarées ou non d'utilité publique, seront jugées par les tribunaux, quelles que soient les parties en cause. L'article 9 de l'arrêté du gouvernement du 6 nivôse an XI est abrogé. »

Cet article, accepté par le gouvernement et la commission, est adopté.

On procède au scrutin sur l'ensemble du projet de loi, mais la chambre ne se trouvant pas en nombre, cette opération est annulée et sera reprise au commencement de la séance de lundi.

Lundi, à midi et demi, réunion dans les bureaux. Examen d'une proposition ; du projet de loi portant règlement définitif du budget de 1844 ; du projet de loi relatif à l'appel de 80 000 hommes ; du projet de loi sur les pensions militaires ; nomination d'une commission pour faire un rapport sur la proposition de M. de Saint-Priest relative à la conversion des rentes.

A deux heures, séance publique : discussion du projet de loi relatif à des crédits pour secours aux établissements de bienfaisance ; de la proposition de M. de Rémusat, relative aux députés fonctionnaires publics ; de la proposition de M. de Lafarelle, sur l'endiguement des fleuves et rivières, et de la proposition de M. Demesmay, sur le sel.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Une ordonnance de police fixe le prix du pain pendant la seconde quinzaine de mars, à 37 cent. le kilogramme de 1re qualité, et à 30 cent. le kilog. de 2e qualité.

— Une ordonnance royale du 10 mars, que publie le *Moniteur* d'aujourd'hui, contient des dispositions relatives à l'importation des huiles de graines grasses.

— La cour royale (chambres réunies en audience solennelle), présidée par M. Séguier, a décidé aujourd'hui, dans un arrêt confirmatif, que le général Clouet n'avait pas perdu la qualité de Français, par le fait d'avoir pris du service militaire temporairement dans les troupes de don Miguel.

UN REMÈDE A L'HYDROPHOBIE. — On fait actuellement, à l'Ecole vétérinaire de Lyon, des expériences sur les moyens de prévenir la communication de l'hydrophobie et de guérir cette redoutable maladie. D'après la *Sentinelle du Jura*, les premiers essais du moyen proposé par une personne étrangère à l'école ont donné les résultats suivants : on a fait mordre cinq chiens par un autre chien chez lequel la rage était bien constatée ; puis, au choix de MM. les professeurs, on a soumis trois des animaux mordus au traitement proposé. Ces trois animaux ont été préservés de la rage, tandis que le mal s'est déclaré avec violence chez les deux autres, le premier et le cinquième, qu'on avait livrés à leur état, et qui sont morts dans les convulsions de l'hydrophobie. Il serait bien à désirer que des expériences réitérées et parfaitement concluantes pussent faire reconnaître l'efficacité du traitement indiqué. Le zèle et l'habileté des professeurs de l'école ne manqueront pas de fournir, à ce sujet, toutes les lumières qu'on attend de leurs études.

CATASTROPHE DU CHEMIN DE FER DE SAINT-ETIENNE. — On écrit de Lyon, le 10 mars :

« M. le procureur du roi Massot déploie beaucoup d'activité pour arriver à la découverte des causes qui ont amené la catastrophe du 1er mars, sur le chemin de fer de Saint-Etienne.

» Plusieurs fois il s'est transporté sur les lieux avec M. le juge d'instruction Pochet, assisté de M. le greffier Baguet. Il avait ordonné que les voitures conservassent la même position qu'au moment du sinistre. Un très grand nombre de témoins ont été entendus sur le théâtre de l'accident, la plupart étaient blessés : ceux qui ont pu se transporter au Palais-de-Justice y sont venus déposer.

» De son côté, M. Démarais, commissaire spécial du chemin de fer, interrogeait les faits, les circonstances et tout ce qui pouvait faire connaître la nature du sinistre et ses causes occasionnelles. Jeudi 5 mars, il a déposé son rapport entre les mains de M. le préfet. Il en a remis une ampliation au parquet. Le nombre des morts est de dix-huit, celui des blessés de quarante-huit.

» Ce document volumineux constate, dit-on, une grave imprudence de la part de l'administration du chemin de fer. Des inculpations sont dirigées contre plusieurs employés.

[illegible] passant tranquillement à son ordre du jour après avoir entendu M. Guizot s'expliquer sur le *droit des gens*, et la légère réplique de M. Odilon, il n'eût pas été plus utile à la cause de la nationalité polonaise de garder le silence et de s'en remettre à l'avenir du soin de régler le sort de ce malheureux peuple. On peut répondre affirmativement à la question de la *Presse*. Avant que le pays légal se prononce, on peut encore quoique ce soit difficile, se faire illusion sur la noblesse de ses sentiments ; aussitôt qu'il parle, on est fixé.

Le *Constitutionnel* pense, comme M. Odilon, qu'on eût bien fait de s'abstenir d'interpeller le ministère au sujet de la Pologne, vu que le silence de M. Guizot est préférable à sa parole en pareille matière. Le raisonnement du *Constitutionnel* et de M. Barrot est vraiment étrange ; il équivaut à dire qu'on ne doit demander des explications à un cabinet qu'autant qu'il en a de bonnes à donner. C'est uue manière de voir que le gouvernement partage sans nul doute, mais que sans nul doute aussi il ne supposait pas à l'opposition.

Le *Courrier français* avoue qu'au début du discours de M. Barrot, il lui a semblé que l'honorable sous-chef de la gauche avait à cœur de se réhabiliter tout-à-fait, mais, hélas ! l'illusion a été des plus fugitives. M. Odilon n'a parlé que pour l'acquit de sa conscience ; après une banale et stérile protestation, il s'en est retourné à son banc, et tout a été dit. Que tout donc soit également dit sur cette gauche sans vigueur qui ne répète que des formules mortes comme des ritournelles dont elle n'a plus conscience. Le *Courrier* espère une régénération de cette chambre qui s'accommode d'un régime de corruption et de lâcheté, si le pays ouvre son accès à quelques hommes nouveaux. Est-il permis de partager ce dernier espoir ?

PETITE CORRESPONDANCE.

M. S. à Mulhouse. — Nous inscrivons conformément à votre lettre. — Merci. — Nous allons expédier.

M. S. S. id. — Reçu, inscrit. Nous comptions bien sur vous.

M. B. à Landernau. — Inscrit M. L. Remerciements.

M. L. T. R. à R. — Reçu. — C'est très bien ainsi. — Nous ferons la mention très méritée.

M. J. M. à Besançon. — Nous portons M B. 5 mois, pour aller au 15 août.

M. L. à Nantes. — Reçu les 90, les notes et les livres. — Compliments et remercîements.

M. E. R. à Saumur. — Merci. C'est très bien; mais il n'y a pas utilité à répondre.

M. A. à C. — Vous voyez qu'il faut mettre en demeure. Il y en a beaucoup qui ne savent pas. Félicitations à tous.

M. P. à Amiens. — Envoyer les vol. le 12, par mess. gén.

M. J. à Colmar. — Nous recevons par M. L. votre liste et les 250. — C'est très bien. — Il nous remet aussi la lettre et les 38 de M. G. Nous servons.

M. M. V. à Lorient. — Une erreur de désignation vous a empêché de reconnaître vos nos qui figurent dans la p. c. du 19 février ; prenez note : pour Mme M. no 121, série 190; pour Mme V. no 23, série 362.

M. A. à St-Marcellin. — Reçu 36. En tout jusqu'à présent 60. — Oui, les événements nous viennent en aide; mais il faut que les cœurs chaleureux nous aident à en profiter.

M. M. à Rodez. — Inscrit. Nous connaissons votre cœur et nous sommes

3e	43	35	30,35 à 33,33	3e	00	00	00,00 à 00,00
4	0	00	00,00 à 00,00	4e	0	00	00,00 à 00,00
A liv.	313	23	28,00 à 30,75	A liv.	3501	06	23,95 à 44,40

Marchés.

Halle à la viande du 14 mars. — 21931 kil. Bœuf 1,50-1,30-0,80. — 19767 kil. Veau 1,60-1,40-1,20. — 5347 kil. Mouton 1,70-1,30-1,00. — En gros 49520 kil. 1,48-1,39-1,32.

Marché aux chevaux du 14 mars. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 80, vendus 19 de 230 à 980. — De trait 255 entrés, vendus 28 de 410 à 1125. — Hors d'âge 184 entrés, vendus 22 de 85 à 415. — Ânes entrés 8 vendus 3 de 40 à 75. — Chèvres amenées 4, vendues 2 de 50 à 90. — Voitures, 21 amenées, 5 vendues de 30 à 320. — Encan, entrés 7, vendus 7, de 90 à 300. — Essai, 103.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 14 mars. — Foin, 1re 54 à 58 ; 2e 48 à 52; 3e 42 à 45. — Paille de seigle 1re 32 à 34; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 30; 2e 26 à 27; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 14 mars. — Foin 1re 50 à 52 ; 2e 47 à 48 ; 3e 40 à 43. — Luzerne, 1re 00 à 00; 2e 47 à 48. — Paille de blé, 1re 31 à 33 ; 2e 29 à 30; 3e 27 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 46 à 00; 40 à 00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 12, 13 et 14 mars. — *Beurre* (le kil. En livres 1,94 à 2,62. — En mottes Isigny 2,00 à 6,80. — En mottes Gournay 1,85 à 3,30. — Petit beurre 1,54 à 2,20. — Beurre salé ou fondu 1,86 à 1,94. — *OEufs* (le mille). Du 12 mars. 42 à 58. — Du 13, 40 à 52. — Du 14, 42 à 54. — *Fromages* (la dizaine), 13 mars. Brie 18 à 34. — A la pie 6 à 16.

VERSAILLES, 13 mars. — Foin 1re qualité, 41 à 50; 2e, 38 à 40; 3e, 30 à 37. — Paille de froment, 25 à 32 ; de d'avoine, 33 à 40. — Trèfle, 25 à 41. — Luzerne, 26 à 47. — Regain, 32 à 45.

Beurre en livres (les 100 kil.) 1re qualité, 220; 2e, 190 à 210.

179 veaux ont été vendus de 1,50 à 1,80 le kil. sur pied.

Bourse du 14 mars 1846.

Une légère baisse dans les fonds anglais n'a eu aucune influence sur les nôtres ; 5 et 3 0|0, après de fort légères fluctuations, ferment à 5 c. mieux qu'bier.

Dans les chemins un seul a monté : c'est le Rouen ; Orléans, Bâle, Vierzon et le Nord sont restés stationnaires ; les autres ont fléchi plus ou moins, par suite de la mauvaise tenue de la place de Lyon, toujours disposée à se jeter dans les exagérations.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Société génér., 1705 en divid. — Banque belge, 910. — Esp. passive, 5 5|8. — Id. 3 0|0, 37 3|4.

Chemins : de Boulogne, 527 50, 525. — Montereau, 412 50. — Fampoux, 460. — Dieppe, 480, 475. — Lyon, 622 50. — Grand'Combe, 1510.

Actions : de Lin Maberly, 750. — Hauts-fourneaux, 2500. — Galvanisation de fer, 800.

Obl. de St-Germain, nouv., 1185. — Versailles rive dr. anc., 1020. — Id. nouv., 1140. — Havre, 1120. — Mulhouse à Thann, 1010.

A terme : Esp. dette intér., 30 5|8 fin courant. — Chemins de Boulogne, 525, 522 50. — Fampoux, 460. — Dieppe, 480, tout au 15 courant.

3 0/0 nouv.
3 1/2.
Rouen, 40 1/2.
Orléans, 50 1/2.
Nord,

Orléans, au 31 m. 1310, 1350 d. 10.
Nord. id. 790 25, 793 75 d. 20.
795, 800 d. 10.

Reports.
3 0/0 f. c. 15.
F. p. 15.
5 0/0 f. c. 20.
— F. p. 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 85,00 à 00,00 ; courant du mois, 88,00 à 87,00 ; avril, 87,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 86,00 à 87,00 ; 4 derniers, 88,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 124,00 à 125,00 ; avril, 125,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 128,00 à 00,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 93,00 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Les deux premières livraisons de l'édition illustrée des *Évangiles* par M. de Lamennais, viennent de paraître chez les éditeurs Pagnerre et Perrotin. Les mérites de cette nouvelle traduction ont été rapidement appréciés, et l'on peut dire aujourd'hui qu'elle est la plus complète, la plus exacte et la plus claire de toutes celles qui existent. Jamais la parole de Jésus n'avait eu dans notre langue une reproduction aussi fidèle, aussi éloquente. Cette édition, imprimée avec un grand luxe de papier et de typographie, est illustrée de dix magnifiques gravures sur acier, d'après nos grands maîtres, et son prix est inférieur de la moitié à celui des autres éditions illustrées des *Évangiles*.

— Au moment où l'insurrection polonaise occupe si vivement l'attention publique, nous nous empressons d'annoncer la mise en vente d'une carte complète et détaillée des anciennes contrées polonaises et slaves, qui devient indispensable dans les circonstances actuelles. (Voir aux annonces.)

— Le portrait saisissant et fidèle du triste état de la médecine, de l'hygiène publique et de la position des médecins, se trouve tracé par le docteur KUNTELI, dans l'ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *État de la médecine, Position des médecins, Garanties sanitaires du peuple en France, et Plan d'organisation médicale.* Cet ouvrage, d'une grande actualité, contient un plan heureux d'une organisation nouvelle de la médecine ; à ce titre, il mérite au plus haut degré l'attention des médecins, des législateurs, et de toutes les personnes qui se préoccupent des questions intéressant l'humanité. Ce livre forme un vol. in-12, prix : 2 fr. 50 c., et 3 fr. *franco* pour les départements. Il est en vente chez Leclère, rue des Grès-Sorbonne, 5, et chez l'auteur, rue Paradis-Poissonnière, 40.

Spectacles du 15 mars.

7 h. 1|2 OPÉRA. — Lucie. Péri.
7 h. 1|2 FRANÇAIS. — Hernani. Dépit. Famille Poisson.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Pré.
7 h. 1|2 ODÉON. — Vénitienne. Oncle. Rêve.

Imprimerie de Lange Lévy et Cie, rue du Croissant, 16.

Pourquoi la Pologne a-t-elle été vaincue dans toutes ses insurrections? Il faut le dire : c'est parce que, jusqu'ici, les chefs de toutes les insurrections, bien que défendant un principe saint, celui de l'indépendance des nationalités, n'ont sacrifié pourtant qu'à moitié à la cause de la liberté et de l'humanité.

Il y a eu, tranchons le mot, au fond de toutes ces insurrections, une arrière-pensée d'illibéralisme et d'égoïsme, un germe de mort qui les a perdues toutes.

La Pologne est encore à l'état féodal; les paysans y sont serfs, et les seigneurs propriétaires de la terre et des populations.

Le noble sentiment de la nationalité ne peut avoir d'empire sur des esclaves.

La première liberté, la liberté-mère est celle de la personne. Pourquoi des esclaves prendraient-ils les armes à la voix de ceux qui ne voudraient pas les affranchir! Qu'importe à des serfs que leurs maîtres soient Russes ou qu'ils soient Polonais? Essayez donc d'insurger les paysans polonais du duché de Posen, que la Prusse a affranchis! ils aimeront cent fois mieux rester hommes libres et Prussiens que de redevenir serfs et Polonais.

La grande insurrection de 1831 n'a été qu'une insurrection militaire. La noblesse polonaise n'a pas voulu proclamer l'affranchissement des paysans; les paysans, c'était justice, n'ont pris qu'une très faible part à la guerre. C'est que cette guerre n'était qu'à moitié sainte; c'est qu'il ne s'agissait de liberté que pour le petit nombre! Une nuit de 4 août eût rendu la Pologne invincible. C'est pour avoir reculé devant un sacrifice qui n'était, après tout, qu'un devoir, que la noblesse polonaise a succombé.

Il ne s'agit donc pas seulement aujourd'hui, qu'on le sache bien, d'une nationalité polonaise indépendante, il s'agit d'une nation polonaise libre; il ne s'agit même pas seulement de la liberté de la Pologne, il s'agit de la liberté des peuples slaves!

Les chefs de l'insurrection actuelle sont entrés, par le manifeste de Cracovie, dans la voie véritable, en proclamant l'affranchissement des paysans et l'anéantissement du régime féodal.

Ce grand caractère de justice et de liberté générales, d'émancipation à la fois politique et sociale, peut seul désormais sauver la nationalité polonaise; seul il peut lui rallier les forces immenses dont elle a besoin pour soulever le poids terrible qui l'écrase; car seul il peut lui donner le concours de tous les Slaves opprimés et le flot des sympathies de tous les hommes libres de l'Europe et du monde.

Que la noblesse polonaise le comprenne donc! l'heure est solennelle et décisive peut-être. L'Europe entière s'est émue au bruit du canon de Cracovie et de Podgorze. Que les Polonais saisissent cette grande occasion de faire connaître au monde ce qu'ils veulent pour leur noble patrie! Le Manifeste des chefs de l'insurrection a trouvé partout des échos. Il faut entrer franchement dans la voie ouverte par ce signal de rédemption. L'important n'est pas de se rallier autour d'une personne, si honorable qu'elle soit; il faut se rallier autour d'un principe, du principe fort, du principe puissant, du principe de salut et d'avenir, du principe de la délivrance de tous, de l'affranchissement de tous les opprimés, de l'anéantissement de toutes les tyrannies odieuses.

L'indépendance de la Pologne et les sympathies des peuples libres sont à ce prix.

Les Polonais résidant en Angleterre viennent d'adresser au peuple anglais un Manifeste dans lequel ils exposent : 1° les souffrances de la Pologne et ses griefs contre tout le régime de ses oppresseurs; et 2° les causes et les motifs de l'insurrection qui vient d'éclater. Nous voudrions que cette dernière partie du Manifeste des Polonais de Londres fût aussi énergique et explicite que la première. L'Europe civilisée connaît les malheurs de la Pologne : elle sympathise à ses héroïques efforts pour reconquérir son indépendance et son rang parmi les nations; mais ce qu'elle veut

Les nouvelles que nous apportent aujourd'hui les journaux allemands confirment encore nos prévisions. L'insurrection s'organise en guerre de guérillas et s'étend dans la Gallicie. Son foyer est dans les Karpathes du côté de la Hongrie principalement.

L'agitation dans la Gallicie orientale augmente. Aux environs de Lemberg, tout paraît en mouvement.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce qu'un parti d'insurgés composé de forestiers nobles, s'est battu avec un détachement de hussards à Najarow, à six lieues de Bocrow. Selon la feuille stipendiée de M. de Metternich, tous les rebelles auraient été tués ou pris, tandis que les hussards n'auraient eu que quatre morts et cinq blessés. Les autres journaux, en parlant de la même affaire, prétendent au contraire que les Autrichiens ont été taillés en pièces. Ce seul fait nous apprend ce que nous devons penser quand la *Gazette d'Augsbourg* dit que la Gallicie est entièrement pacifiée et que l'insurrection est terminée.

La *Gazette d'Augsbourg* trahit encore la vérité quand elle soutient que les paysans de la Gallicie se sont prononcés spontanément contre l'insurrection. Les massacres de Tarnow n'ont rien de commun avec l'insurrection : c'est désormais un fait avéré. Les paysans payés par le cabinet de Vienne pour égorger les nobles sans défense, assassinent maintenant les fonctionnaires de sa majesté l'empereur. Est-ce là ce qui prouve à la *Gazette d'Augsbourg* que ces paysans sont hostiles à l'insurrection? et doit-on penser, en présence de pareils faits, que le calme est rétabli en Gallicie?

S'il en était ainsi, pourquoi cette *armée, constamment sur pied de guerre*, que l'Autriche, suivant le même journal, entretiendra désormais en Gallicie?

Les détails qui nous arrivent sur les événements connus, corroborent la foi que nous avons dans les progrès de l'insurrection. Une population enthousiasmée, comme l'a été celle de Cracovie, ne se laisse pas disperser facilement.

Les combats de Podgorze et de Wieliczka ont prouvé que la cause de la Pologne n'était pas seulement la cause de la noblesse ou de la bourgeoisie, mais la cause du clergé et du peuple. Six ecclésiastiques ont été tués, vingt au moins ont été faits prisonniers. Nous pouvons assurer que le même esprit anime tout le clergé de la Gallicie et de la Pologne.

Quelques journaux demandent quelle sera la conduite de l'Autriche à l'égard de prisonniers qui, par leur caractère, échappent à la juridiction séculière?

Nous joindrons à cette question celle de savoir quelle sera en général la conduite des trois puissances à l'égard de la ville et de la république de Cracovie? La *Gazette d'Augsbourg* insinue la pensée de la suppression de la constitution et de l'établissement d'un gouvernement militaire. Nous croyons que l'Europe ne consentira point à cette nouvelle violation des traités.

En attendant, voici la proclamation qui a été adressée aux habitants de Cracovie par les généraux commandant les troupes d'occupation :

Des divisions de troupes russes et autrichiennes ont occupé la ville libre de Cracovie et son territoire : le but est de rétablir d'abord, avec une division de troupes prussiennes, l'ordre public et d'expulser du territoire les perturbateurs qui pourraient s'y cacher. Les puissances protectrices examineront ensuite les moyens qui seraient nécessaires pour assurer d'une manière permanente le bien-être de Cracovie; mais, en attendant que les puissances fassent connaître leurs résolutions par l'organe de la conférence de leurs résidents, les commandants des deux corps d'occupation qui ne sont appelés qu'à maintenir l'ordre, ont adopté les mesures suivantes :

1° La ville libre de Cracovie est en état de siége et personne ne peut en sortir sans autorisation;

2° On respectera les personnes et les propriétés des habitants paisibles;

3° Tous les propriétaires de maison ou administrateurs sont obligés, sous peine de s'attirer la rigueur des lois militaires, de faire connaître immédiatement à l'autorité militaire tous ceux qui ont pris part aux derniers troubles;

4° Tous ceux qui, sans être chefs, ont eu la faiblesse de se laisser entraîner, devront immédiatement se présenter devant l'autorité et faire leur soumission absolue comme preuve de leur repentir; sinon ils ne pourront pas invoquer la clémence;

...sur leur terre. Ceux qui se sont rendus à la Prusse paraissent traités avec douceur. Le général Skazynski, qui négociait avec la Prusse, est à Neu-Brunn sur parole. Des Cosaques et des Tchercassiens parcourent le pays : il s'approchent même de la ville. Une centaine de Polonais errants ont été massacrés par ces hordes barbares.

Les propriétaires de biens fonds, à Posen, ont reçu de l'autorité l'ordre de ne point quitter leurs domaines sans autorisation. La *Gazette de Cologne* donne sur la fermeture du Gymnase de Marie les détails suivants :

La fermeture du Gymnase de Marie a été vraisemblablement déterminée par l'arrestation de quelques élèves, qui a eu lieu hier soir, et l'on dit aussi que des écoliers ont tiré avant-hier soir sur un officier et un sous-officier, qui leur avaient crié : Qui vive! Le coup ne porta point, et comme le sous-officier n'avait point son fusil chargé, suivant un ancien usage, ces jeunes gens lui échappèrent. Hier soir on a tiré sur une estafette, mais sans l'atteindre. Le désordre continue. On craint chaque nuit une attaque des révolutionnaires.

La forêt de Kouvrick, recèle à ce qu'il paraît, beaucoup de paysans armés. Le 5, deux compagnies d'infanterie et un escadron de cavalerie ont fait une battue générale. Plusieurs coups de fusil ont été échangés. Le 6, une nouvelle compagnie partait de Posen pour cette forêt.

La Russie et l'Autriche.

On sait que, depuis quelque temps, la Russie travaille à se rattacher tous les peuples d'origine slave. Déjà, plusieurs fois, nous avons eu occasion de parler de la propagande organisée par le cabinet de Pétersbourg, et connue sous le nom de *Panslavisme*.

Cette propagande n'a cessé d'inspirer à l'Autriche des inquiétudes sérieuses. En effet, l'Autriche a, dans ses possessions, des pays de race slave. Le panslavisme menace donc l'empire autrichien d'un démembrement. Le cabinet de Vienne a compris le danger; il se tient sur ses gardes; et, par ses journaux, par ses notes diplomatiques, il ne cesse de signaler aux autres Etats de l'Europe les tendances de la Russie à dominer les provinces slaves.

D'une autre part, le panslavisme touche aux intérêts de l'Autriche en Orient, à la question du Danube et de la mer Noire. La libre navigation du Bas-Danube est une question du plus haut intérêt pour l'Autriche. Et pourtant, sur cette question capitale, la cour de Vienne se trouve complètement à la merci de la Russie, qui tient les clefs du fleuve et commande la mer Noire par ses flottes.

Il y a quelques années à peine, les démêlés entre la Russie et l'Autriche, à propos des provinces danubiennes et de la navigation du Bas-Danube, prirent de telles proportions que le cabinet de Vienne menaça de faire marcher une armée sur la Servie.

Ainsi, il est certain que les deux empires de l'Europe moderne, l'empire d'Autriche et l'empire de Russie sont divisés par des questions considérables, questions qui ne peuvent être résolues sans une intervention médiatrice. Il est certain que l'empire d'Autriche est menacé, dans son existence même, par l'empire de Russie. Que deviendrait, en effet, l'empire autrichien, si tous les pays de race slave se constituaient unitairement, sous le protectorat de la Russie? Où prendrait-il des soldats pour maintenir l'Italie? Ne se trouverait-il pas sous la dépendance des czars de Pétersbourg? Ne serait-il pas réduit au rang de puissance de troisième ou quatrième ordre? Et son influence ne serait-elle pas annulée en Orient?

Or, les événements qui s'accomplissent aujourd'hui en Pologne ne sont pas complètement en dehors de la question du panslavisme. La cour de Vienne semble croire que si le mouvement insurrectionnel a surtout éclaté dans la Gallicie, c'est parce qu'il a été fomenté par la propagande panslavistique. On dirait que l'Autriche redoute plus que jamais l'influence de son terrible voisin, qui, plus fort qu'elle militairement, pourrait bien n'être tenté de profiter du mouvement actuel pour faire éclater cette mine du panslavisme. L'Autriche ne veut pas que la Russie l'aide à réprimer l'insurrection. Le concours de cette puissance ne lui paraît pas moins dangereux que l'insurrection elle-même.

Voici en effet ce qu'on lit dans la *Gazette de Cologne* :

On a été très étonné de l'offre que le prince Paskewitch a faite

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

LUNDI 16 MARS 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

PALAIS-ROYAL. — *Marie Michon*, vaudeville en deux actes. — *La Mazarinade* du XIX[e] siècle.

Notre époque dévore une quantité prodigieuse de romans. Autrefois l'apparition d'un roman nouveau était un événement, on en causait dans tous les salons, on commentait, on analysait chaque chapitre, on distillait goutte à goutte la précieuse liqueur. Le dénouement avait ses partisans et ses critiques; on prenait fait et cause pour le héros ou pour son rival. Les satires de Boileau conservent la trace de l'impression profonde que l'*Astrée* et les œuvres de Mlle de Scudéry produisirent sur la société du dix-septième siècle. Depuis ce temps, *Clarisse Harlowe*, traduite dans toutes les langues, *Werther*, ont défrayé pendant bien des années les cœurs avides d'émotions romanesques. On sait avec quelle attention, avec quel ravissement furent lues et méditées les premières œuvres de Walter Scott.

L'institution des cabinets de lecture, donnant à la littérature légère des débouchés nouveaux, a déterminé les écrivains à faire plus de romans et à les fabriquer avec moins de travail. Le feuilleton des journaux politiques devenu littéraire, engouffrant par milliers les héros, les jeunes filles échevelées, les mariages, les coups de poignard, a redoublé ce mouvement; les auteurs, sacrifiant tout à la rapidité de la fabrication, ont apporté la plus grande négligence dans la manutention d'une denrée dont le placement semblait certain. Comme l'épicier, comme le marchand de vin, le romancier a falsifié, frelaté, trompé sur la véritable provenance, et il a débité comme de son crû des produits revêtus seulement de son cachet.

Tandis que le romancier, sommé de livrer à courte échéance une dose convenue d'intérêt et de situations romanesques à tous les journaux de Paris, faisait des emprunts à la littérature étrangère, arrachait des pages aux mémoires historiques peu connus, se reproduisait vingt fois lui-même et changeait sa plume en ciseaux, l'auteur dramatique était obligé aussi de quitter les sentiers de l'art sérieux et de chercher les procédés de fabrication les plus expéditifs; car il est à Paris douze grands théâtres sans cesse affamés de pièces nouvelles, et l'auteur dramatique est dans le même embarras que le romancier, il ne sait plus où trouver des situations neuves.

On a épuisé toutes les variétés d'intrigue qui peuvent résulter de la combinaison de ces trois personnages : la femme, le mari et l'amant. On a peint le soldat, mousquetaire de Louis XIII ou grognard de Napoléon; on a peint le banquier millionnaire, le colonel en retraite, la jeune veuve, tous les types de la société civilisée; on les a placés au moyen-âge et dans l'époque contemporaine, en Italie et en Allemagne, en Espagne et en Russie. Nous connaissons maintenant, de manière à les réciter d'avance, une fois que nous avons lu le premier chapitre ou vu la première scène, l'histoire du mari trompé ou du mari qui se venge, l'histoire du richard entouré de l'estime de tous, mais qui est poursuivi par le remords d'un vieux crime et rançonné sans miséricorde par un complice qui le menace de le traîner devant les juges. Nous savons par cœur les aventures du prisonnier d'Etat, qu'une belle dame fait évader en sciant ses barreaux et en lui apportant un pâté qui renferme une échelle de soie.

Au lieu de voir ressusciter ces vieilles intrigues, le public aimerait tout autant qu'on lui jouât la pièce des canards et du pont cassé. cette œuvre dramatique qui a obtenu dix fois plus de représentations à elle seule que *Lucrèce Borgia*, la *Biche au bois* et les *Mousquetaires*.

Si les romanciers et les auteurs dramatiques le voulaient bien, s'ils savaient regarder autour d'eux, ils trouveraient bientôt une veine entièrement neuve. En prenant la peinture et la critique du civilisé comme repoussoir, en faisant pressentir l'harmonie sociale comme horizon lumineux, comme perspective rayonnante, on peut régénérer tous les arts à la fois et les élever au maximum du mouvement de l'inspiration, de la vie.

La plupart des littérateurs ne portent pas si haut leurs regards. Entièrement absorbés dans la question de forme, ils considèrent comme une révolution profonde et suffisant aux besoins de l'époque la substitution du point de vue romantique au point de vue classique, l'élargissement des anciennes règles; qu'ils aient le droit, dans le drame, de percer avec une bonne *lame de Tolède* le grand homme qui ne devait mourir autrefois que d'un coup de poignard, qu'ils puissent mettre dans un flacon d'or ou dans le chaton d'une bague le poison que Racine versait exclusivement dans une coupe; que, dans la comédie, ils puissent affubler l'amoureux, soit d'un pourpoint tailladé, soit d'un manteau espagnol, au lieu de l'habit de marquis à paillettes, c'est assez pour eux; ils croient avoir brisé toutes les barrières, exploité toutes les sources, et se promener en maîtres dans le domaine de l'art.

La généralité des écrivains ne voit pas que l'organisation sociale est le problème de l'époque, que pour ne pas rester en arrière du mouvement contemporain, le théâtre et le roman doivent prendre au dix-neuvième siècle une couleur socialiste, comme ils prenaient une couleur philosophique au dix-huitième. Qu'en résulte-t-il? C'est que la stérilité de notre littérature devient alarmante, c'est qu'elle produit beaucoup d'œuvres et point d'idées; c'est que ne sachant comment habiller et rajeunir les fables et les intrigues civilisées, le romancier et le dramaturge se sont associés comme deux écoliers qui se partagent le défrichement d'une version grecque.

La littérature étrangère et les vieux mémoires sont pour tous deux une base d'opération; armé de ciseaux, le romancier taille et découpe dans ces matériaux, en les accommodant quelque peu au goût du jour; dans les lambeaux détachés par le romancier, l'auteur dramatique se fait sa part avec un emporte-pièce, et ce que vous aviez lu dans les Mémoires de d'Artagnan ou du cardinal de Retz; ce que vous avez relu dans le roman des *Trois Mousquetaires*, vous le revoyez sous forme de vaudeville sur les planches du Palais-Royal.

Marie Michon a passé par cette filière; *Marie Michon*, c'est l'histoire bien connue dont nous vous parlions tout-à-l'heure; l'histoire d'un prisonnier qui trouve une dame de la cour dans une guichetière, une

[illegible] l'Europe, l'Autriche doit opter entre deux partis : ou se voir réduite au duché de Habsbourg, par le soulèvement des provinces slaves et italiennes, par l'influence hostile de la Russie, par la juste prépondérance de la Prusse ; ou accepter un rôle sagement progressif, se mettre à la tête du mouvement pour le diriger, s'unir à la France pour constituer l'alliance de l'Europe centrale. Nous croyons que ce dernier parti est le seul qui soit conforme aux idées de conservation positives dont la cour de Vienne se prétend animée. Peut-on espérer qu'elle le comprendra?

Les journaux anglais publient, à la date du 12 mars, une adresse du comité des réfugiés polonais qui résident en Angleterre, au prince Czartoryski, à Paris.

Voici le texte de cette adresse :

38, Great Pulteney-Street. Londres, le 10 mars 1846.

Prince,

Les réfugiés polonais qui résident dans la Grande-Bretagne et l'Irlande, et que ce comité a l'honneur de représenter, ont fait, le 9 février, la déclaration formelle qu'ils reconnaissent votre altesse comme leur chef et obéiront à vos ordres. Ils ont pris cette résolution afin que les efforts de tous les Polonais reçoivent une direction utile et qu'il y ait entre les divers efforts toute l'harmonie nécessaire. Aujourd'hui que la lutte pour reconquérir notre indépendance a commencé sur le sol de notre patrie, nous sommes plus convaincus que jamais de la nécessité de l'union. Pour atteindre ce grand objet, le comité croit de son devoir de renouveler la déclaration ci-dessus, et d'ajouter que les Polonais résidant en Angleterre sont impatients de partager les efforts et les périls de leurs frères qui combattent en ce moment, qu'ils attendent avec confiance la direction de votre altesse, et que, pleins de foi dans votre sagesse et votre patriotisme, ils promettent la plus fidèle obéissance à vos ordres, sans aucun égard aux opinions politiques qu'ils peuvent professer individuellement.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, prince, les très humbles et très obéissants serviteurs de votre altesse.

LÉON JABLONSKI, président ; comte MAURICE GRABOWSKI ; colonel LACH SZYRMA ; VINCENT KUCZYNSKI ; JOHN TERLECKI, secrétaire.

RÉVOLUTION POLONAISE. — SOUSCRIPTION NATIONALE.

Souscription ouverte dans les bureaux de la DÉMOCRATIE

MM. Eugène Stourm, 2 f. ; Victor Prieur, étudiant en médecine, 2 f. ; Léon Depied, avocat, 2 fr. ; Lechalas, étudiant en droit, 5 fr. ; Baserga, 3 fr. ; Laroudier, 3 fr. ; Cellier, 1 fr. ; Gustave Groos, 15 f. ; Riou, capitaine de grenadiers sous la République et magistrat sous l'Empire, 5 fr., Chaliès, 1 fr. ; Dupeyroux, ancien employé, 5 fr. ; Lebouchor, 1 fr. ; Charpentier, 50 c. ; un anonyme, 5 fr. ; Gourlisl, 5 fr. ; Charles Lieux, 3 fr. ; Krantz, 15 fr. ; Déglin, 15 fr. ; A. Valet, 2 fr. ; E. Grimaux, 1 fr. ; Victor Hardy, 1 fr. ; P. Doisy, 1 fr. ; J. Christ, 50 c. ; A. Thebaud, 50 c. ; Dercourt, 50 c. ; Godfroid, 1 fr. ; M. Chaffure, 1 fr. ; Jaubert, 1 fr. ; Chaudemanche (A. Godefroy), 1 fr. ; Louis Freyssinet, étudiant en droit, 2 f. ; Auguste Perrein, étudiant en droit, 1 fr. 50 c. ; Barruel, 5 fr. ; Mme Barruel mère, 3 fr. ; Regnault, 10 fr. ; X. Rouyer, étudiant en médecine, 1 fr. ; les ouvriers et employés de l'atelier de lithographie de M. Lemercier, 80 fr. ; Michel, 2 fr. ; les ouvriers imprimeurs de la maison Guiraudet et Jouaust, 16 fr. ; Mme Martin, 1 fr. ; Louis Fontet, 1 fr. ; un cocher de cabriolet, 50 c. ; A. Hadery, 5 fr. ; Chavard, 1 fr. ; collecte faite dans un déjeuner phalanstérien, 173 fr. 25 c.

Total,	406 fr.	25 c.
Montant des listes précédentes,	1 551	95
Total général,	1 958	20

[illegible] Ce premier mouvement des amis de la Pologne et de la liberté, qui a eu lieu à l'improviste, dans une réunion spontanée, a abouti à une résolution à laquelle nous nous empressons de donner la plus grande publicité.

Il a été arrêté d'un commun accord qu'on se réunirait demain soir, vendredi, à 7 heures, dans nos bureaux, pour arrêter les bases de l'association.

Que les amis de la Pologne se le disent !!!

Nous ferons connaître le résultat de cette réunion, à laquelle nous convions tous ceux qui, sur la question polonaise, pensent et veulent agir comme nous et nos amis.

Le *Bien Public* de Mâcon ouvre en ces termes une souscription polonaise :

Tous les journaux, dévoués à la cause des peuples et de la liberté, ont ouvert des souscriptions en faveur des combattants ou des victimes de la Pologne. Paris et les départements n'ont qu'un cœur quand il s'agit de protester contre l'oppression de 20 millions d'hommes.

Nous nous empressons d'ouvrir au *Bien Public* la même souscription et de provoquer les subsides religieux et patriotiques de tous nos concitoyens. C'est un appel à toutes les fortunes, à tous les dévouements. Que personne ne rougisse de la modicité de son offrande. Nous recevrons avec le même empressement le talent du riche et le denier du pauvre.

On lit dans l'*Union* de Saintes :

La cause de la Pologne est celle de tous les peuples qui aspirent à la liberté et à l'émancipation. Des souscriptions vont s'organiser partout, en Angleterre, en Belgique, aux Etats-Unis. La France, toujours disposée autrefois à donner l'exemple et à marcher la première pour la défense des idées nobles et généreuses, ne peut rester en arrière aujourd'hui. Déjà le *National*, la *Réforme*, la *Démocratie pacifique*, le *Courrier français*, ont donné le signal à toute la presse de Paris et des départements, en ouvrant dans leurs bureaux, une souscription pour la cause polonaise, pour cette cause sainte et sacrée, qui est celle de l'humanité tout entière, pour cette nationalité glorieuse que nos députés, nos pairs de France eux-mêmes appelaient et invoquaient encore pour la quinzième fois, il y a deux mois à peine.

Les départements répondront à cet appel ; l'*Union*, de Saintes, ouvre une souscription dans ses bureaux, et s'inscrit en tête de la liste. Nous conjurons tous nos amis, partout où pénètre notre journal, de se joindre à nous et d'unir leurs efforts aux nôtres. On recevra tous les dons, quelque minimes qu'ils soient.

L'*Industriel de la Champagne* s'exprime en ces termes :

Nous apprenons que des démarches sont faites en ce moment pour constituer à Reims un comité polonais comme celui de 1831.

C'est au nom de l'humanité et des principes de liberté communs au parti conservateur et au parti de l'opposition que ce comité se reconstituera. Nous rendrons compte du résultat de ces démarches, qui ne nous paraît pas douteux.

Le *National de l'Ouest* formule ainsi son adhésion à la cause polonaise :

La cause de la Pologne est la cause de tous les peuples civilisés : elle provoque partout de vives sympathies ; elle a réveillé en France le patriotisme de 1830. Ce ne sont pas seulement les démocrates qui s'intéressent au succès des efforts de nos frères du Nord : les hommes de tous les partis, de toutes les religions, qui ont des sentiments de justice et d'humanité, font des vœux ardents pour la résurrection de la nationalité polonaise.

La cause de la Pologne est la cause de l'Europe entière, c'est la cause de la France, et si le cabinet des Tuileries, au lieu de se faire gloire du titre de ministère de l'étranger, tenait à honneur d'être un ministère français, s'il comprenait la balance des puissances de l'Europe, s'il consultait le passé pour s'éclairer sur l'avenir, il seconderait de tout son pouvoir la révolution polonaise ; mais à défaut du concours du cabinet du 29 octobre, qui n'est pas éternel, la révolution polonaise a pour elle la France entière : tous les partis se confondent dans le même élan, le même enthousiasme et les mêmes vœux ; la religion catholique l'a déclarée guerre sainte, des souscriptions s'organisent partout et jusque dans les églises. Le clergé, fidèle cette fois aux principes de liberté, d'égalité et de frater-

[illegible] de la liberté et de l'émancipation humaine ? UN ANGLAIS.

Le *National* accueille aujourd'hui dans ses colonnes une autre adresse émanée également d'un Anglais et inspirée par les mêmes sentiments. Nous y remarquons cette phrase :

Compatriotes ! le sentiment chevaleresque de la France s'est soulevé d'indignation ; sa jeunesse valeureuse brûle de venger la cause de la liberté outragée. Cette nation sera-t-elle la seule dont l'auréole d'un généreux enthousiasme ceindra le front ? Non ! suivez l'impulsion de vos cœurs ; contribuez énergiquement à soutenir la noble cause ; rappelez-vous les bienfaits d'une constitution libre, et, quand vous rentrerez sur le sol aimé de la patrie, embrasez le cœur de vos frères des feux d'une généreuse sympathie. Ne pensez pas que les souscriptions seront inutiles parce qu'il paraît faible le rayon d'espoir qui éclaire l'émancipation de la légion glorieuse dont se plaide la cause.

Appel au clergé en faveur de la Pologne.

On lit dans la *Réforme* :

Parmi les nombreux souscripteurs en faveur de l'immortelle Pologne, nous avons remarqué avec bonheur les noms de quelques prêtres. Nous espérons que ce nombre va grandir. Comment, en effet, le clergé pourrait-il rester étranger à la cause de la liberté et de la religion ? Le christianisme n'est-il pas le père de la liberté ? « Vous connaîtrez la vérité, dit Jésus-Christ, et la vérité vous délivrera. » Le clergé catholique n'a-t-il pas travaillé à introduire dans le monde, avec l'Evangile, cette liberté que les siècles idolâtres avaient méconnue ? Pourquoi le prêtre serait-il moins le champion de cette liberté divine qu'il ne l'a été dans les premiers âges ? En Pologne, les prêtres ne montrent-ils pas l'exemple ? Ce n'est pas seulement par l'aumône qu'ils manifestent leur coopération à l'œuvre de la Pologne, ils mêlent leur sang à celui des défenseurs de leur patrie, ils marchent en avant, portant une croix qui, dans leurs mains, est le symbole et l'instrument de l'affranchissement de l'homme et de la société. Nous l'espérons, cet exemple ne restera pas inutile, le clergé catholique de France écoutera notre appel ; déjà un des plus dignes ecclésiastiques de France a manifesté son adhésion à l'insurrection de Pologne ; il a invité ses ouailles à attirer la bénédiction du ciel sur les armes des champions de la liberté ; mais ce n'est pas assez. La prière, sans doute, est puissante, car le Dieu vers lequel elle monte est le Dieu des batailles ; mais elle doit être accompagnée d'une coopération plus active. L'aumône, pour laquelle le prêtre sait si bien élever la voix, est nécessaire pour seconder les efforts de la Pologne. Ainsi donc, nous espérons que leur offrande ne manquera pas en cette circonstance. Déjà nous connaissons les dispositions qui animent un certain nombre, mais ils sont retenus par la déférence qu'ils doivent à leurs chefs ; semblables aux soldats auxquels une discipline sévère ferme la bouche, ils attendent le mot d'ordre qui doit diriger leur marche. Nous espérons que la voix de l'épiscopat ne défaudra pas en cette circonstance ; mais si les évêques se taisaient, pourquoi le courage du clergé resterait-il enchaîné ?

UN PRÊTRE
dévoué à la sainte cause de la liberté et de la religion.

A cette note, qui contient de nobles et excellentes réflexions, était jointe la souscription suivante :

M..., curé, 5 fr. M..., vicaire, 5 fr. M..., id., 5 fr. M..., id., 5 fr. M. le curé de..., à Paris, 5 fr. M. le curé de la paroisse de..., 5 fr., démocrates parce qu'ils sont chrétiens.

On écrit de Bruxelles :

« Nos émotions n'ont pas l'ardeur et l'entraînement des vôtres, mais nos sympathies pour la Pologne ne se manifestent pas avec moins d'unanimité.

» En l'absence de plusieurs hommes parlementaires qui pourraient diriger un comité général, une agence s'est improvisée pour organiser les collectes et réunir les dons. Elle rendra ses comptes, dans une assemblée générale à l'Hôtel de Ville, entre les mains d'un comité définitif, qui sera élu dans de vastes proportions. Toutes les villes tiendront à honneur d'y déléguer leurs plus honorables citoyens.

» L'agence se compose de MM. Jottrand, ancien membre du congrès constituant ; Ducpétiaux, conseiller communal, inspecteur-général des

---

échelle de soie dans un pâté, et, dans des barreaux limés, l'issue qui doit le rendre à la liberté. On peut alléguer contre *Marie Michon* que cette pièce n'a coûté aucun frais d'imagination aux auteurs, et qu'elle n'a rien d'imprévu pour les spectateurs. Ils comptent sur la belle libératrice dès qu'ils entendent parler du prisonnier, et l'on sent que le pâté n'est pas loin dès qu'on a vu la belle : toutefois, tout en condamnant le genre de pièces auquel appartient *Marie Michon*, reconnaissons qu'il y a dans cette œuvre des détails piquants, fidèlement empruntés à l'histoire : le public a paru goûter cette *mazarinade* :

On voudrait voir le Mazarin,
Monter très haut et pour son bien,
Chacun le pen, le pen, le pen
Chacun le pen, le pense bien.

Quand le gouverneur de Vincennes demande au duc de Beaufort quelles sont ses intentions à l'égard du premier ministre, le prisonnier répond en suspendant à une potence improvisée une écrevisse rouge comme la robe du cardinal.

Nous n'avons pas besoin de dire que l'idée fixe de pendre des adversaires politiques est ce qui nous plaît le moins dans les habitudes de la Fronde.

La pièce est bien jouée. M. Derval dans le rôle du prisonnier, du duc de Beaufort, le *Roi des Halles*, montre beaucoup d'élégance et de dignité. Dans le rôle du valet de chambre Grimaud, Levassor est vieilli et déguisé avec tant d'art, que peu de personnes l'ont reconnu avant la dernière scène. Mlle Nathalie a tiré du personnage de la duchesse de Montbazon (Marie Michon) tout le parti possible.

S'il n'y a pas d'imprévu dans la pièce, il faut reconnaître que tous les souvenirs de la Fronde ont de l'intérêt pour un public parisien. Rien ne porte mieux l'empreinte du caractère national que cette guerre mêlée de couplets et de facéties.

Nous sympathisons généralement avec la Fronde, parce que nous sentons qu'il y a matière à fronder dans la France actuelle et que les sujets ne manqueraient pas aujourd'hui à de nouvelles mazarinades. Un couplet pour le ministre qui est chevillé sur son banc, qui met toute sa gloire à s'y maintenir immobile et qui pense que les sanglantes épreuves subies par la France, que les révolutions, que le travail des siècles ont amené un résultat suffisant, puisqu'il est ministre.

Un couplet pour les intrigants qui aboient sans cesse contre le ministre en fonctions et qui n'en savent pas plus long que lui sur l'art de gouverner les peuples, contre les hommes qui exploitent à leur profit les grands mots de progrès, de liberté, de nationalité, et qui ne veulent pas voir les questions urgentes de l'époque, personnifiées dans le mendiant qui leur tend la main et dans la prostituée qui les coudoie.

Un couplet pour le député qui sollicite du matin au soir le placement de son fils, de son neveu et de ses petits cousins ; pour le député qui veut faire de son gendre un magistrat, de sa filleule une buraliste et de son portier un ouvreur de bornes-fontaines ; pour le député qui rédige des invitations à dîner pendant les discussions importantes, et qui lit ensuite dans les yeux de son chef de file s'il faut déposer une boule dans l'urne blanche ou dans l'urne noire.

Un couplet pour le ministre et l'économiste officiel qui ne songe qu'à bien dormir, endormir les autres, et toucher ses jetons à l'Académie. Il a rendu une décision pour défendre à tous les écrivains de faire mention dans leurs ouvrages de l'organisation du travail, il a défendu également au public de bâiller à l'Académie des sciences morales. Ces deux prescriptions sont observées l'une comme l'autre.

Un couplet pour le juge qui est poli, doucereux et ne sort jamais qu'en habit noir et en cravate blanche. Sa voix est mielleuse. On dirait que l'indulgence est un besoin pour son cœur, et cependant il enverra en prison sans hésiter le malheureux qui a mendié, c'est-à-dire qui a commis le délit d'être sans argent et sans ouvrage ; le malheureux qui a vagabondé, c'est-à-dire qui a commis le délit de ne pouvoir payer un logeur ; le malheureux qui a volé, c'est-à-dire trop souvent l'homme qui a manqué de pain pour lui et pour ses enfants.

Un couplet pour le magistrat du parquet qui déclame des périodes fleuries quand il veut obtenir une condamnation aux travaux forcés, et qui invite les dames de ses amies à venir l'entendre le jour où il doit tonner contre la licence et venger la morale offensée.

Un couplet pour le journaliste vénal qui déshonore la sainte mission d'éclairer les peuples, qui reçoit des annonces judiciaires pour vanter le gouvernement, des actions et des primes pour vanter les chemins de fer, des habits pour vanter les tailleurs, des chaufferettes pour vanter les marchands de meubles, des casseroles, des cafetières et des fourchettes pour vanter les écrivains et les poëtes.

Un couplet pour le commerçant qui vend du drap étiré à la mécanique, des montres marchant une heure et des fusils capables de tirer trois coups. Un couplet pour l'épicier et le marchand de vins qui empoisonnent le peuple afin de gagner quelques sous, et qui enluminent leurs marchandises comme la devanture de leur boutique.

Un couplet pour le capitaliste, pour l'entrepreneur qui ne songe qu'à réduire le salaire de l'ouvrier et à lui retrancher toutes les jouissances de la vie ; un couplet pour le maître qui fait de son domestique un captif, un forçat à la chaîne et qui comprime dans ses subalternes tous les essors nécessaires à l'humanité.

Un couplet pour le jeune homme insouciant et brutal qui séduit la femme et la méprise, qui refuse de lui tendre la main quand il a déterminé sa chute et qui la délaisse après lui avoir enlevé tous ses appuis.

Un couplet pour le mari qui tient sa femme sous clef et la considère comme une chose qu'il aurait achetée à la foire.

Un couplet pour le pédant qui, sans consulter les goûts, les aptitudes de l'enfant, le ficelle sur un banc de classe et lui ingurgite avec un entonnoir du grec et du latin jusqu'à ce qu'il en étouffe.

Oh ! la mazarinade du dix-neuvième siècle serait piquante et variée, elle aurait des couplets à l'infini et deviendrait bientôt populaire.

Mais cette mazarinade on ne la fera pas, car le peuple d'aujourd'hui est plus sérieux qu'on ne l'était du temps de la Fronde ; la France n'a pas envie de faire des couplets quand elle songe aux humiliations dont on l'abreuve ; en présence des misères et des turpitudes qui se produisent à tous les étages de notre édifice social, il ne saurait être question de chanter, mais d'agir.

VICTOR HENNEQUIN.

[illegible] leurs articles nationaux d'importation les mêmes taxes qui sont imposées aux autres puissances avec lesquelles nous ne sommes pas liés par des traités de commerce. Cette mesure a été motivée par l'interprétation donnée par le chargé d'affaires anglais aux traités de ce genre existant entre l'Espagne et l'Angleterre.

» D'après le raisonnement sophistique de l'agent anglais, ces traités engageaient les personnes et non les marchandises. A son avis, nous n'avons pas le droit de réclamer que nos sucres coloniaux soient introduits dans les ports anglais sans la surtaxe des droits différentiels qui les placent dans une condition pire que celle des sucres de Venezuela et du nord de l'Amérique. Cette interprétation absurde, appuyée par la force, acceptée par le ministère anglais, et renouvelée par sir Robert Peel dans son nouveau plan fiscal et financier, a dû être, sinon approuvée par nous, du moins subie. En pareil cas, le système de M. Martinez de la Rosa, l'ancien ministre des affaires étrangères, devait être d'en tirer le meilleur parti possible. A notre sens, ce ministre a agi convenablement en acceptant cette interprétation, et en déclarant, en conséquence, nuls et sans valeur les traités onéreux de commerce existant entre l'Espagne et l'Angleterre; car il eût été ridicule d'accepter l'interprétation anglaise qui repousse nos sucres des marchés britanniques, et de laisser subsister les traités violés par cette même interprétation. »

ETATS-UNIS. — C'est le 20 février que le nouveau plan financier de sir Robert Peel a été connu à Washington. La population des Etats-Unis a reçu cette nouvelle avec un véritable ravissement. « Le caractère paci» fique des nouvelles d'Angleterre, rapporte une lettre de ce pays, a stu» péfié nos hommes de Bourse. La perspective de l'abrogation des corn» laws et l'adoption des principes de liberté dans le monde commer» cial, ont produit la sensation la plus profonde. C'est d'un bon augure » pour les amis de la liberté dans le monde entier. »

Les nouvelles d'Angleterre étaient attendues avec une si vive impatience (elles manquaient depuis trente jours), que les journaux de New-York avaient chargé des navires d'aller au devant des vaisseaux venant d'Europe. D'autres journaux avaient des courriers tout prêts entre Halifax et New-York. Voici comment le *New-York Herald* s'exprime en parlant des modifications du tarif proposées par sir Robert Peel :

« Tous les journaux pensent que ces mesures auront pour effet d'amener une solution pacifique de la question de l'Orégon. Tout le monde ici reconnaîtra leur importance. Ce sont surtout les classes agricoles qui profiteront des réductions de tarif proposées par sir Robert Peel. Les producteurs de blé et les spéculateurs de l'ouest, les producteurs de riz de la Caroline du sud, les fabricants du Connecticut, toutes les classes de producteurs en un mot, gagneront à la réduction des tarifs que demande sir Robert Peel.

» Les changements proposés dans le tarif de la Grande-Bretagne, la réduction projetée des droits perçus jusqu'à ce jour sur une grande partie des produits de l'Amérique, et les modifications que l'on propose de faire subir au tarif des Etats-Unis, modifications qui ont pour but de le réduire au plus bas taux possible, opéreront, si toutes ces mesures passent, un rapprochement encore plus intime entre les deux pays sous le rapport commercial, ce qui rendrait désormais une guerre entre les deux peuples beaucoup plus ruineuse qu'elle ne l'aurait été auparavant. Plus les relations commerciales de deux peuples sont libres, plus chacun d'eux est intéressé au maintien de la paix.

» Les intérêts manufacturiers et commerciaux des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, sont à cette heure si étroitement unis et mêlés les uns aux autres, qu'ils nous sont une garantie presque certaine que la paix ne sera pas interrompue. Une guerre entre les deux nations est presque impossible. Lorsqu'on réfléchit à la gravité des motifs qui sont nécessaires pour déterminer une rupture entre deux grandes nations, il n'est plus possible de supposer que nous arrivions à rompre avec l'Angleterre. »

Pendant que nous restons dans l'inaction, les Etats-Unis marchent. Le gouvernement de l'Union vient de passer un marché avec la compagnie de navigation à vapeur sur l'Océan, qui a son siège à New-York, pour l'établissement d'une nouvelle ligne de paquebots entre cette ville et l'Europe. On recevra alors des nouvelles d'Amérique une fois par semaine. Ces nouveaux paquebots se construisent. On espère que le premier pourra partir le 1er janvier 1847. Dans cette grave affaire des paquebots transatlantiques nous arrivons encore les derniers. Heureux si nous ne sommes pas devancés par la Belgique ou le Brésil !

Le *Times* publie l'extrait suivant d'une lettre de Mexico : « Le général Paredès sera maître absolu de la situation jusqu'après la réunion des corps législatifs. Il a déclaré qu'il n'accepterait pas la présidence. Il n'a pas quitté son hôtel ; il a de bonnes intentions, une volonté ferme et un bras de fer. M. Slidell, ministre américain, est toujours à Jalapa. Santa-Anna a des correspondances très multipliées avec le Mexique. Le gouvernement espagnol intrigue au Mexique dans l'espoir d'établir un de ses princes comme souverain à Mexico, si les partisans de la monarchie parviennent à gagner la majorité dans la Convention nationale qui doit se réunir dans quelques mois. Deux agents étaient dernièrement employés à Mexico, recevant les ordres du capitaine-général de Cuba. On annonce l'apparition d'un nouveau journal, intitulé : l'*Espectador*. Ce journal défendra les intérêts monarchiques. L'infant D. Sébastien, qui a épousé la sœur de dona Christina et un fils de D. François de Paule, sont les prétendants. »

Le *Daily News* de Londres assure qu'il a été conclu une convention entre le Chili, la Bolivie et le Pérou, par laquelle le général Santa-Cruz, ancien président de ces deux dernières républiques, maintenant [illegible] du Chili, serait exilé en Europe pour six années. La Bolivie lui fera un traitement annuel de [illegible] 000 dollars ([illegible]0 000 fr.), et ses propriétés confisquées lui seront rendues.

FAITS DIVERS.

[illegible] DU [illegible]. — [illegible], vers les trois heures, dit le *Courrier français*, sur le passage de la reine, qui revenait de Neuilly, un individu s'est précipité du haut de l'Arc-de-Triomphe [illegible]. La reine a fait arrêter; mais on n'avait relevé qu'un cadavre. Sa Majesté a paru vivement affectée de cet événement.

de M. Paris, admis à la retraite.

— M. Poujol, capitaine aux tirailleurs indigènes d'Oran, est nommé au commandement de place de 3e classe du camp d'Erlon (Algérie), en remplacement de M. Moureau, admis à la retraite.

— Les changements indiqués ci-après, dans les résidences assignées à l'intendance militaire, ont eu lieu depuis le 1er janvier 1846 :

M. de Cambis, sous-intendant de 1re classe, est passé de Valence à Melun; — M. Paris de Bollardière, sous-intendant de 1re classe, est passé de Vernon à Alger ; — M. Cetty, sous-intendant de 1re classe, est passé de Brest à Vernon ; — M. Dalnuget, sous-intendant de 1re classe, est passé d'Hagueuau à Brest; — M. Angot, sous-intendant de 1re classe, est passé d'Agen à Oran; — M. Ollier, sous-intendant de 2e classe, est passé de Perpignan à Agen ; — M. Legros, sous-intendant de 2e classe, est passé de Sedan à Haguenau ; — M. Creurer, sous-intendant de 2e classe, est passé de Lalla Maghrnia à Constantine ; — M. Picot de Moras, sous-intendant de 2e classe, disponible, a été appelé à Perpignan ; — M. de Juge-Montespieu, nommé sous-intendant de 2e classe, a reçu pour destination Oran ; — M. de Las Cazes, nommé adjoint de 1re classe, a reçu pour destination Foin ; — M. Lecler, nommé adjoint de 1re classe, a reçu pour destination Oran ; — M. Lissençon, nommé adjoint de 2e classe, a reçu pour destination Marseille.

TÉNÉBREUSE MALVEILLANCE. — Pendant trois jours, on avait remarqué au théâtre de l'Odéon, entre neuf et dix heures du soir, que l'éclairage par le gaz baissait tout-à-coup dans une partie du théâtre et finissait par s'éteindre, puis reprenait son cours après environ un quart-d'heure ou une demi-heure d'interruption. La compagnie qui fournit le gaz au théâtre de l'Odéon a, de concert avec les agents de l'administration théâtrale et avec l'assistance du commissaire de police de service, fait faire des recherches sur les causes de cet accident, qui troublait la représentation et pouvait compromettre la sûreté publique. Ces investigations paraissent avoir amené la découverte de manœuvres auxquelles la malveillance ne serait pas étrangère. Ce qui est certain, c'est qu'hier 12 mars, une surveillance des plus actives s'étant exercée, pendant toute la durée de l'éclairage, sur le parcours des tuyaux intérieurs, les accidents qui se reproduisaient depuis trois jours n'ont pas reparu : l'éclairage a marché comme de coutume.

Tous ces faits ont appelé l'attention de l'autorité administrative et vont probablement donner lieu à une enquête judiciaire.

POINT DE DROIT CONSTITUTIONNEL. — La cour provinciale de Gueldre (Hollande) vient de décider que : Critiquer publiquement, avec des paroles injurieuses, le discours par lequel le roi ouvre la session du parlement, c'est attaquer publiquement et méchamment la personne et la dignité royales. — Le principe de l'irresponsabilité du roi, en ce qui concerne les actes du gouvernement et la responsabilité ministérielle, ne peut être invoqué pour faire considérer ces attaques comme dirigées seulement contre un ou plusieurs ministres. — Peu importe qu'on réalité le discours ait été rédigé par un ministre, le roi se l'appropriant en venant le prononcer dans le sein de la représentation nationale. — Appliquant ces principes à un journaliste qui y avait contrevenu, la cour l'a condamné à deux années d'emprisonnement. — Le journaliste s'est pourvu en cassation.

ACCIDENTS. — Un déplorable événement est arrivé dernièrement au chantier du Friol, à Marseille. Un bateau plat, chargé de 30 mètres cubes de blocs, s'est entr'ouvert subitement et a disparu engloutissant sous les eaux le chargement et quatre hommes qui le dirigeaient.

Un jeune charpentier, nommé Falconnet, se trouvait sur la rive ; à la vue du sinistre, il se précipita au milieu des débris, et, après des efforts inouïs, il parvient à retirer deux hommes sans connaissance d'une profondeur de plus de dix mètres.

On a malheureusement à déplorer la perte des deux autres ouvriers qui ont dû être écrasés par les blocs ; leurs corps n'ont pu encore être retrouvés.

On lit dans le *Mercure ségusien* du 11 mars :

« Un nouvel accident vient de corroborer ce que nous avons dit sur le déplorable état où se trouve une partie des locomotives du chemin de fer de Saint Etienne à Lyon, et sur la nécessité de procéder à un examen qui, en frappant d'interdiction les machines impropres au service, mette à l'abri du danger la personne des voyageurs.

» Il y a quelques jours, la locomotive qui devait amener le convoi du matin, de Givors à Rive-de-Gier, s'est trouvée, après 3 kilomètres de marche, dans l'impossibilité d'aller plus loin, et l'on a été dans l'obligation de redescendre les voitures à Givors. Il n'y a eu qu'une perte de temps; mais sans la cruelle leçon du 1er mars, et si le convoi eût été plus avancé, nous aurions eu peut-être de nouveaux malheurs à déplorer. Le désastre de Pierre-Bénite n'a-t-il pas eu pour cause première le mauvais état de la machine employée à la traction de Givors à Lyon? »

Il y a quelques jours, vers les sept heures du soir, un affreux accident a eu lieu à la Ville-en-Bois. Voici les renseignements que l'on a pu recueillir. Un douanier, nommé Letourneur, se rendait dans ce quartier pour y faire réparer un shako qu'il portait à la main. En voyant venir à lui une lourde charrette chargée de pierres, il se jeta à l'écart pour éviter d'être blessé ; mais à cet instant même, le cheval, emporté par le poids de la voiture, ou résistant aux efforts de son conducteur, s'approcha tellement près de l'endroit où le douanier Letourneur s'était réfugié, que ce dernier ne put parer le choc. La roue lui brisa le bras en trois endroits et l'essieu lui broya le ventre. Les soins empressés des personnes présentes ont été inutiles. Le malheureux, à peine déposé à la caserne de la douane, y a rendu le dernier soupir. Les médecins du voisinage, qui avaient été appelés en toute hâte, ne purent que constater un décès. Letourneur, âgé de trente ans à peu près, n'était pas marié; c'était un bon employé. Le voiturier, au service de M. Millet, avait été lui-même déjà renversé par le cheval vicieux qu'il ne pouvait maîtriser. Il a été conduit au poste.

EVASION. — Le nommé Rys, ce fameux fraudeur, renommé dans toute la frontière, cette terreur vivante des douaniers français, et de l'arrestation duquel, par la garde bourgeoise de Mouscron, nous avons rendu compte, vient de s'échapper de la prison de [illegible]. Nul ne sait comment Rys a [illegible] son évasion ; mais à moins d'avoir la souplesse du chat et la force du lion, il n'est pas possible de sortir, sans effraction de la prison de cette ville. On ajoute que Rys sera de retour demain, et que [illegible]

» Monsieur le rédacteur,

Veuillez invoquer mon témoignage au sujet du fait rapporté dans votre numéro du 8 mars, relatif à une femme admise à l'Hôtel-Dieu le 24 février et morte le 3 mars suivant. Voici ce que je sais sur ce fait :

» Le lendemain de l'admission de cette femme au no 134 des troisièmes femmes fiévreuses, une personne qui m'est particulièrement connue, dont la parole mérite une entière confiance, et qui emploie une partie de sa vie et de sa bourse à des œuvres de charité, est venue me prier de m'intéresser au sort de cette malheureuse, de la recommander au médecin de la salle où elle était placée, en m'affirmant de la manière la plus positive que son état ne reconnaissait pas d'autre cause que la faim.

» Les autres informations que j'ai prises établissent que cette femme est arrivée dans un état de faiblesse extrême ; elle se plaignait d'avoir faim, mais n'accusait aucun autre symptôme de maladie. Elle a raconté qu'elle avait quatre enfants, dont un âgé d'un an qu'elle avait sevré depuis deux mois. Son mari, ouvrier en soie, manquant d'ouvrage, n'avait d'autre ressource contre la misère que la pêche et les secours de la charité publique; mais ces moyens étaient insuffisants pour la subsistance de toute la famille.

» La mère, âgée de 32 ans, n'a présenté, à l'Hôtel-Dieu, aucun autre symptôme que ceux qui résultent d'une alimentation insuffisante, c'est-à-dire ceux de l'anémie la plus profonde. Elle s'est jetée avec voracité sur le bouillon, le poulet et le vin de Bordeaux qui lui ont été donnés ; mais l'estomac n'a pu digérer ces aliments. Aux vomissements ont succédé des accès de fièvre nerveuse par débilité, le dévoiement, la somnolence ; plus tard enfin le délire et la mort.

» La nécropsie n'a montré aucune lésion d'organe capable d'expliquer la mort, si ce n'est la vacuité du système vasculaire sanguin, due à l'anémie résultant d'une alimentation insuffisante.

» Je me borne à ces indications et m'abstiens de toute réflexion sur un fait qui me paraît s'être passé d'une manière complètement conforme à ce qui a été avancé dans le *Censeur* du 8 mars.

» Agréez, etc. F. BARRIER,

» Chirurgien en chef désigné de l'Hôtel-Dieu. »

CHEMIN DE FER EN SUISSE. — Le grand conseil du canton des Grisons vient de voter la construction d'un chemin de fer qui traversera ce canton. Ce sera comme le premier anneau de la grande chaîne qui reliera plus tard la mer Méditerranée à partir de Gênes avec le lac de Constance, le gouvernement de Sardaigne et les grands conseils des cantons suisses du Tessin et de Saint-Gall ayant déjà consenti à l'exécution de cette entreprise gigantesque.

UN PROJET. — On s'occupe en ce moment, d'une manière sérieuse, d'un projet de canal circulaire autour de Bruxelles. Ce projet est destiné à résoudre d'abord le problème de la réunion des faubourgs à la ville, et à offrir ensuite une communication économique et facile pour le transport des marchandises entre les parties les plus éloignées de notre capitale, tout en dégageant nos rues et nos places intérieures des chariots qui l'encombrent aujourd'hui. On demande à l'administration communale son intervention pour la garantie d'un minimum d'intérêt.

Nous avons entretenu l'année dernière nos lecteurs de la téléphonie et de la langue musicale de M. Sudre. Notre article, simple feuilleton, rendait compte d'expériences faites devant une nombreuse réunion d'amis, et n'avait aucune prétention scientifique. Nous avions d'ailleurs pour garants de la valeur générale des faits, de nombreux procès-verbaux de commissions spéciales du ministère de la guerre et de l'Institut, et notre confiance dans la sincérité de M. Sudre. Eclairés aujourd'hui sur un point où nous avions fait, nous l'avouons, une affirmation tout-à-fait irréfléchie, éclairés, disons-nous, par la lecture d'un Mémoire de M. Aimé Paris, il nous est surabondamment démontré que les procédés employés par M. Sudre ne constituent en aucune façon la création d'une langue idéographique ; que son système se borne à une transformation de signes alphabétiques quand on veut transmettre une phrase imprévue, ou à un rappel de numéro d'ordre quand il s'agit des éléments d'un formulaire déterminé.

Bien qu'un feuilleton musical ne soit pas une source où l'on aille d'ordinaire puiser des éléments de conviction scientifique, pour détruire autant qu'il est en nous les idées fausses qu'aurait pu faire naître notre article, nous croyons devoir donner place dans nos colonnes à un extrait du Mémoire de M. Aimé Paris. C'est toujours un grand tort de tromper les gens, et la faute s'aggrave quand on profite, pour les tromper, de la bienveillance qu'ils vous accordent. M. Sudre a eu ce tort envers nous; qu'il en subisse les conséquences.

Nous partageons l'opinion du savant critique relativement au blâme énergique dont on doit frapper toutes les manœuvres entachées de charlatanisme. Si de telles manœuvres sont trop souvent le meilleur moyen d'exciter l'attention du public et d'assurer la circulation d'une idée utile, elles n'ont plus aucune excuse et deviennent de véritables fraudes quand elles sont employées pour surprendre la religion de commissions officiellement appelées à prononcer sur la valeur d'une invention, et pour leur donner le change sur l'idée qui leur est soumise.

Toutefois, nous tenons à nous montrer justes envers M. Sudre, malgré le sujet de plainte trop légitime qu'il nous a donné. Nous dirons donc que M. Sudre a eu d'autant plus tort de chercher à nous abuser sur la portée de ses travaux, que ses conclusions sur ses droits acquis vis-à-vis du gouvernement n'auraient point été modifiées par la connaissance exacte des faits. Le gouvernement, en effet, n'était mis en cause que sur la téléphonie, dont la réalité n'est point contestée, et dont les commissions officielles ont apprécié l'importance et le mérite réel, que nous n'essayerons pas de diminuer aujourd'hui.

Nous irons plus loin, nous dirons que peu nous importe si M. Sudre a pu puiser, dans de vieux livres oubliés, l'idée plus ou moins complètement formulée de ses divers procédés. Au point de vue des services rendus, celui qui fait passer une invention du domaine des idées ensevelies dans les vieux livres, dans le domaine [illegible] a toujours un mérite réel. Or, M. Sudre a rendu [illegible] vivante, palpable pour tous une chose qui, comme [illegible]



discuteront l'opportunité ; mais il est bon que le public et la législature soient mis en garde contre un danger réel, celui d'accréditer des idées fausses et des systèmes sans valeur, parce qu'ils paraissent tenir, par une certaine affinité de forme extérieure, à une combinaison plus utile. Qu'on laisse passer la téléphonie, mais qu'elle ne serve pas de sauvegarde à la langue musicale et aux autres pauvretés que M. Sudre exploite depuis si long-temps.

Je pose nettement la question, dans laquelle je suis tout à fait désintéressé. Depuis 1839 j'ai deviné, malgré M. Sudre, le secret qu'il essaie de dérober à tous les yeux ; depuis cette époque j'ai regardé ces idées comme indignes d'occuper l'attention publique, et je me tairais encore, s'il ne fallait pas prévenir une fâcheuse confusion et jeter quelques lumières sur un point que j'ai plus spécialement étudié que personne.

Ce n'est point seulement la téléphonie que M. Sudre essaie de faire adopter comme moyen de communication. Toutes ses expériences publiques, jusqu'à celle du 14 décembre dernier, à l'Hôtel-de-Ville, ont servi de programme et de recommandation à ce qu'il lui a convenu d'appeler sa langue musicale, distribuée en plusieurs espèces, la langue articulée, la langue muette, la langue occulte et la langue universelle.

Je n'hésite point à le dire : si la consécration donnée à la téléphonie devait entraîner forcément celle de la langue musicale et de ses annexes, les chambres auraient mille fois raison de refuser l'allocation qui pourra leur être demandée. Il vaudrait mieux se priver des ressources restreintes de la téléphonie que de jeter dans la circulation de véritables monstruosités qui accusent une ignorance complète des données les plus élémentaires de la philosophie et de la linguistique.

Il importe d'autant plus de rétablir ici la vérité des faits, que M. Sudre s'étant particulièrement attaché à dérober à ses auditeurs le secret de ses opérations, est parvenu à surprendre partout la religion des organes de la publicité ; bien plus, des commissions spéciales, prises dans les diverses classes de l'Institut, se sont laissées prendre à des tours de passe-passe et ont donné d'incroyables certificats de génie à de pitoyables inventions qu'elles auraient repoussées avec mépris, si elles avaient eu l'idée d'exiger qu'on leur fît connaître les moyens d'exécution, ou si l'une d'elles, celle du prix Volney, en 1839, avait profité de la facilité qu'elle avait de démasquer la fraude.

Les bornes d'un article de journal m'interdisent le développement complet des preuves. Toutefois, il m'est permis, pour obtenir plus de confiance, de dire que les documents qu'on va lire sont extraits d'un travail beaucoup plus étendu, qui a reçu l'approbation des esprits sérieux à l'examen desquels je l'ai soumis, et qui sera l'objet d'une publication à part, si la langue musicale ne renonce pas de bonne grâce à demander ses lettres de naturalisation.

L'Institut sait, je n'en doute pas, la différence qui existe entre une langue et un alphabet. La *langue* est la collection des mots qui expriment directement les *idées* dont ils sont les signes immédiats ; l'*alphabet* est la nomenclature des caractères qui ont pour fonction de représenter les éléments *phoniques* des mots, les sons et les articulations, ou, si on l'aime mieux, les voyelles et les consonnes. Les figures alphabétiques ne sont donc que les signes des mots, c'est à dire des signes de signes ; elles ne peuvent donner les idées par elles-mêmes ; une opération supplémentaire est indispensable : tant que le mot n'a pas été constitué, à la suite de l'agrégation des syllabes, rien n'arrive à l'intelligence du lecteur.

Cette importante distinction n'est faite dans aucun des rapports que citent les programmes de M. Sudre. Un rapport du mois de février 1828 déclare que « l'auteur a parfaitement atteint le but qu'il s'est proposé, » celui de créer une véritable langue musicale. » Ceci est signé de MM. de Prony, Arago, le baron Fourier, Raoul Rochette, Chérubini, Lesueur, Berton, Catel, Boïeldieu, au nom de l'Académie des sciences, de l'Académie française, de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, et de celle des Beaux-Arts.

Le 14 septembre 1833, une autre commission de l'Institut certifie « que » M. Sudre a voulu fournir un mode de communication capable d'exprimer toutes nos *idées*... qu'il s'est proposé un problème tellement compliqué, qu'il a voulu réunir toutes les conditions que se sont proposées séparément les auteurs de langues artificielles qui ne s'occupent » que de signes, et qui présentent entre elles des oppositions si fortes » qu'elles paraissent devoir s'exclure. Cependant ce problème, M. Sudre » l'a résolu, et l'a résolu dans *toutes ses parties*. » Les signataires sont MM. de Prony, de Freyssinet, Tissot, le comte de Laborde, Raoul Rochette, Edwards, Chérubini, Lesueur, Berton, Boïeldieu, Auber, Paër. Cette fois les cinq classes de l'Institut sont représentées.

Enfin, le 26 avril 1839, les membres de la commission Volney, MM. Dupin aîné, de Feletz, Jay, de l'Académie française, Amédée Jaubert, Eugène Burnouf, Reinaud, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ; Flourens, de l'Académie des sciences, écrivent à M. Sudre, à propos du système qu'il a inventé pour la transmission des *idées*, « qu'elle éprouve » une satisfaction véritable à lui exprimer combien elle a été frappée de » ce qu'offre d'ingénieux et de neuf sa méthode de transmission. »

Qui ne croirait, après ces témoignages appuyés de tant de noms célèbres, qu'il s'agit d'une de ces découvertes importantes qui changent la face du monde et qui décident de l'avenir des nations ? Et pourtant, je le dis à regret, mais je suis forcé de le dire, les délégués des cinq classes de l'Institut ont été (le mot est dur, mais il est vrai), *mystifiés* par M. Sudre. C'est lui-même qui va nous fournir les détails vraiment curieux de ce qu'il lui a suffi d'accomplir, pour exciter l'enthousiasme des honorables commissaires de l'Institut. Et comme si tout devait être piquant [illegible]

Je ferai voir bientôt comment M. Burnouf, qui pouvait conserver le papier contenant la phrase écrite en arabe, n'avait pas besoin d'autre chose pour trouver le secret, dont la découverte aurait certainement empêché la commission de signer les énormités de sa lettre du 2 avril 1839. Il importe, avant tout, de montrer qu'en dehors de toute expérimentation, nul ne pouvait admettre que M. Sudre eût créé une langue nouvelle exprimant les *idées*, sans autre intermédiaire que les sons, et offrant, entre la langue sonore et son écriture, un rapport si intime que l'une fût toujours l'expression exacte de ce que l'autre prétendait exprimer.

Mlle Hugot, l'interprète de M. Sudre, reproduisait le texte littéral des phrases données par les examinateurs. Si le moyen avait été idéographique et non pas alphabétique, presque jamais il n'y aurait eu la moindre ressemblance de texte entre la pensée reproduite et la forme grammaticale de la donnée primitive.

Une langue idéographique exigerait des millions de signes ; une jeune fille de vingt ans n'aurait pas vécu assez pour étudier le quart de la nomenclature ; les causes d'erreur seraient innombrables ; il faudrait une mémoire surhumaine pour retenir cet interminable catalogue.

Après les belles recherches de Destutt de Tracy sur les qualités et les vices des divers systèmes de signes, on est en droit de s'étonner que l'Académie française, dont il fut un des plus illustres membres, n'ait pas songé à s'enquérir des moyens mis en œuvre par M. Sudre, et qu'elle lui ait délivré un brevet de grand homme, parce qu'il a découvert purement et simplement la langue française, *moins son orthographe*.

J'ai assisté, à Lyon, le 19 septembre 1839, à une séance de langue musicale donnée par M. Sudre au Grand-Théâtre. Voici comment je suis arrivé, et sans aucun effort d'intelligence, à savoir que sa découverte n'était pas une langue véritable, mais un simple alphabet :

M. Sudre devait transmettre à Mlle Hugot, en prononçant des noms de notes, la phrase suivante : « Dans toutes les langues les notes de la musique ont-elles le même nom ? » Il dicta les notes par groupes séparés, dont les tirets (—) représentent la distribution.

Si si ré si — ré ré sol la ré ré — la la mi — la la ré si — la la mi — si sol ré ré — si si — la la ré — sol sol la do o fa — sol si — mi la la — la la — sol sol mi sol sol — si sol si. — Quatorze groupes pour quatorze mots.

J'ai opéré sur cette dictée, comme M. E. Burnouf pouvait le faire sur le papier qui contenait la traduction de la phrase arabe.

En comparant les trois articles le, la, les, dans leur expression en notes, j'ai trouvé pour *les* : la la mi ; pour *la*, la la ré ; pour *le*, la la ; donc la lettre *l* était représentée par deux notes, la la, donc l'*e* muet de *le* était négligé ; donc la lettre *a* était exprimée par ré ; donc encore, au lieu de *les*, M. Sudre dictait seulement *lè* en supprimant la lettre *s*, etc. Le mot *même*, dicté sol sol mi sol sol, prouvait de nouveau la suppression de l'*e* muet, et montrait l'identité graphique de *è* grave et de *ê* circonflexe ; il assignait mi pour équivalent de *e* grave ou circonflexe ; en outre, il révélait l'agrégation mi sol comme expression de la lettre *m*. Pour le mot langues, M. Sudre n'avait dicté que trois lettres : *l*, *a*, *n* ; il avait borné la dictée de musique à *m*, *u*, *s*, *i* ; la phrase qu'il avait dictée faisait connaître ce fragment d'alphabet, suffisant pour fixer l'esprit sur le mérite du système.

A ré	— O sol	— L la la	— S do do.
E mi	— U la	— M sol sol	— T ré ré.
I fa	— D si si	— N si	—

Une note pour les *voyelles*, deux notes pour les *consonnes*, sauf l'*n*, ridiculement introduite dans la représentation des voyelles nasales, sous la même forme que quand elle est articulation pure.

Il est évident que les consonnes qui manquent dans la phrase dictée par M. Sudre ne peuvent avoir été représentées que par fa fa, par mi mi, et par la combinaison de do avec les six autres notes qu'il précède ou qu'il suit, ce qui explique pourquoi do isolé ne représente aucune voyelle, comme chacune de cinq notes ré, mi, fa, sol, la.

M. Sudre n'a donc fait qu'un alphabet, et il a outrageusement méconnu à la fois les exigences de l'orthographe et les améliorations apportées dans la décomposition organique du langage. Pour lui, Port-Royal est une tradition des temps fabuleux ; Volney, Domergue, Butet, Destutt de Tracy, Lemare et bien d'autres encore n'ont jamais existé ; il a voulu être lui, peut-être pour justifier le mot langue, en ce sens que ce serait bien une langue toute spéciale que celle qui, prononcée d'après sa lexigraphie, traduirait le bulletin de Lyon de manière à verser goutte à goutte dans l'oreille de l'auditeur les flots d'harmonie de cette cascade euphonique : *Dane tohute lé lane té nolè de la muci one èl le mèm none*.

Voilà ce qui a paru une véritable langue à l'Institut, en 1828 ; ce qu'en 1839 il a déclaré ingénieux et neuf !

La commission de l'Institut, en 1833, ne mérite pas le même reproche. Elle savait, *et elle a dit*, que le système de M. Sudre était alphabétique, et ce n'est pas sa faute si, par une mutilation condamnable, M. Sudre a retranché du rapport cette énonciation qui vient immédiatement après le passage qu'il cite. Il y a là un tort grave que rien ne peut excuser, et la docte assemblée est en droit de réclamer contre ce procédé qui laisse peser sur elle une lourde responsabilité.

Ce n'est pas qu'il ne lui reste à concilier, avec l'existence de l'informe nomenclature de M. Sudre, cette affirmation, que le problème compliqué d'une langue artificielle, M. Sudre l'a résolu, et l'a résolu dans *toutes* ses parties. Quoi qu'on fasse, on sera forcé de convenir, qu'au lieu de la flétrir par un arrêt justement sévère, trois fois, en onze ans, l'Institut a

[illegible] tous les cas, la même supposition ? Le *Journal des Débats* pense que, dans cette proposition, c'est à la royauté elle-même qu'on veut donner une marque de défiance. Les *Débats* savent bien le contraire, et ils devraient ne pas oublier qu'il n'y a pas de plus dangereux sophisme que de mettre en cause le principe que personne ne songe à mettre en question.

La *Presse* rentre dans une voie plus acceptable : elle fait une sorte d'opposition à sa manière qui n'est que trop fondée. Selon elle, la France, mal menée comme elle l'est depuis longtemps, n'arrive à rien parce qu'elle prétend à tout ; elle veut avoir une marine respectable et une armée capable de faire face à tout évènement, et elle ne possède ni marine ni armée dignes d'une puissance de premier ordre. Quant à l'opposition, sa grande erreur est de croire qu'il suffit de parler haut pour se faire écouter. En somme, la France ne sait quelle ligne suivre, quel parti prendre ; elle est sans alliés solides et réels, et elle va où il plaît à l'Angleterre de la mener. Voilà un portrait peu flatteur, mais c'est comme cela que la France rédige son autobiographie.

Le *Constitutionnel* signale une légère variante que M. Guizot a faite à son discours sur la Pologne en l'insérant au *Moniteur*. Le ministre avait dit que les réfugiés polonais ne doivent pas faire de la France un *repaire* de conspirations. Ce mot est rayé dans le journal officiel et remplacé par celui de *foyer*. Quand M. Guizot introduira-t-il une variante dans sa pensée comme dans sa parole ?... Ce serait s'amender beaucoup plus honorablement.

Le *Courrier français* attribue l'énervement dans lequel M. Guizot est plongé, à l'habitude prise de soumettre toutes ses résolutions à la volonté de l'Angleterre. Cette soumission absolue passée à l'état chronique semble avoir usé tous les ressorts de cette belle machine ; le 29 octobre a depuis trop long-temps perdu le sens moral pour ne pas mériter cette comparaison. « L'opinion même de l'Angleterre, dit le *Courrier*, s'est trouvée impuissante à lui imposer un peu de courage et de résolution. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Grenoble. — Reçu. Compliments à tous. Ce sera fait.
M. V. à Tarbes. — Inscrits. Merci à tous deux. — Nous envoyons la Pé.
M. L. à Menneton-Salon. — Merci. Nous ferons traite et vous aviserons.
M. S. à Auch. — Inscrit. Nous ferons ce que vous demandez. — Merci.
M. M. à St-Gervais. — Merci. Il sera fait selon vos indications. Le portrait bientôt. — Vous aurez les livres et la réponse demandée.
M. P. à Indret. — Inscrits. Nous sommes profondément touchés par de semblables actes. — Attendez.
M. A. à Foix. — Reçu. Remerciements sincères.
M. V. à Morey. — Merci, ami. Tous seront heureux de vous revoir.
M. R. à Fougères. — Reçu, merci. Les titres sont prêts à être envoyés.
M. B. à Toulon. — Reçu. Compliments cordiaux à tous.
M. H. à Genève. — Reçu les 112,50
M. F. R. à Avignon. — Reçu. Merci à tous deux. Votre titre est prêt.
M. H. à Rouen. — Merci, ami. Vous serez le bienvenu.
M. C. G. à Saumur. — Reçu. Vous devez avoir maintenant une lettre de votre frère.
M. J. B. au Pouliguen. — Oui, ami, vous êtes inscrit.
M. R. à Saumur. — Merci. — C. n'a pu encore trouver le temps, mais le fera bientôt.
M. H. à Nogent-le-R. — Il n'y a pas encore de caisse centrale.
M. F. C. W. à Londres. — Compliments affectueux de la part de H. D. et remerciements pour les renseignements donnés à A. C.

Bourse. — Revue de la semaine.

Les fonds ont éprouvé pendant toute la semaine des fluctuations très variées qui se sont terminées par une grande fermeté dans les cours. Aujourd'hui, sur des nouvelles favorables d'Amérique, les fonds anglais sont arrivés en forte hausse et ont à leur tour entraîné le 3 0/0 qui, de 84 fr. 15, est monté tout d'abord à 84 fr. 35.

Les chemins de fer n'offrent en résultat que de la tenue avec peu de variations sur les cours de la semaine précédente.

Les fonds étrangers n'ont pas été plus animés, et parmi les valeurs au comptant, nous ne pouvons signaler que les caisses Gonin et Ganneron qui, après avoir un peu brusquement fléchi, ont regagné aussi vite les cours du mois dernier.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 mars.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Concert donné par M. Ole Bull. Diable à quatre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Comité de Bienfaisance. Fripons. Scapin.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Otello.
7 h. 1/2 ODÉON. — Menuisier. Diogène.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Dieux. Beaugaillard. Malheurs.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse et ma Femme. 1re Gentil Bernard.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Georges. Lectrice. Chanoinesse. 1re Vie Giroflée.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL — Marie Michon. Enfant. Étourneau.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

M. [illegible] expose très nettement le double caractère du mouvement qui vient d'éclater à l'orient de l'Europe.

D'une part, c'est l'esprit démocratique. « Le génie slave, dit l'écrivain de la *Revue*, est essentiellement démocratique ; il l'a été plus ou moins dans tous les temps. Le malheur de l'ancienne Pologne fut de n'avoir pas compris suffisamment cette tendance naturelle et instinctive du grand corps dont elle formait la tête..... Toute nationalité slave qui admet le principe aristocratique dans son sein, paraît condamnée d'avance à une mort plus ou moins prochaine. »

De l'autre part, c'est le *Panslavisme* ou confédération de tous les peuples slaves émancipés. Ce n'est plus la Pologne seule qui est en cause, ce n'est plus la tête du grand corps qui fermente et voudrait renaître à la vie ; tous les membres de la famille slave s'agitent, se soulèvent et s'unissent librement pour la résurrection.

Ces deux idées se sont produites et développées, depuis quinze ans, dans l'esprit de la jeunesse ; elles ont pris une sérieuse consistance, et enfin elles se manifestent avec éclat dans l'insurrection récente qui reçoit d'elles une légitimité plus grande, un caractère plus sacré.

Il paraît constant qu'une vaste conjuration est organisée, mystérieuse et puissante ; conjuration étrange qui compte autant de chefs que de groupes de cinq personnes, mobile, insaisissable, dont on ne peut atteindre la tête, destinée à renaître incessamment sur l'immense surface des pays slaves, jusqu'au triomphe définitif. La fédération slave devait avoir provisoirement sept représentants, pour Cracovie, Posen, la Gallicie, la Lithuanie, la Petite-Russie, le royaume de Pologne et l'émigration de Paris. Plus tard devaient s'adjoindre la Bohême, la Hongrie et la Russie du Nord. On sait que l'explosion s'est produite en même temps avec une intensité et des chances diverses en Silésie, à Posen, à Tarnow, à Lemberg ; il faut remarquer en outre que, le 22 février, le jour même où les Autrichiens évacuaient Cracovie insurgée, la jeunesse moldave se soulevait à Jassy, et que les troupes russes, à Vilna, se défendaient contre une émeute. Il faut noter encore qu'une vive fermentation s'est fait sentir à Prague et dans quelques comitats de la Hongrie.

Le mouvement est donc très général et embrasse toute la Slavie. Précisons maintenant le caractère interne de ce mouvement.

La noblesse polonaise n'en est pas à apprendre que le principe démocratique peut seule vivifier la nationalité reconquise. La constitution de 1791 était un indice de bonnes tendances ; mais la générosité du désir ne s'est pas produit en actes assez efficaces ; la transformation sociale n'a pas été accomplie, et la noblesse, depuis 1833, porte cruellement la peine de son indécision. La Pologne a failli en mourir. La leçon ne pouvait être perdue. Aussi voyons-nous aujourd'hui un esprit nouveau inspirer l'insurrection. Le manifeste du gouvernement provisoire de Cracovie (1) en est un éclatant témoignage.

Chose remarquable ! cet esprit nouveau ne s'enferme pas dans la question secondaire des formes du gouvernement ; il ne s'arrête pas à l'idée exclusive de la république : il est plus libre, et, comme le mouvement démocratique anglais, il va droit à la question sociale.

Est-ce à dire que la révolution nouvelle soit communiste ? Cette accusation est un mensonge des gouvernements oppresseurs. Nous en avons déjà prouvé la fausseté ; nous reproduisons plus loin les excellentes raisons par lesquelles l'écrivain de la *Revue* combat une erreur répandue par le machiavélisme de M. de Metternich. Certes, on n'accusera pas la *Revue des Deux Mondes*, vu ses antécédents, de connivence avec les communistes.

[illegible] les membres de la famille slave. Il ne faut pas qu'aucun des peuples de la confédération future puisse craindre de la part de la Pologne proprement dite des prétentions à une domination exclusive.

Il est donc de la plus haute importance de multiplier des manifestations qui ne laissent aucune arme aux deux gouvernements oppresseurs, aucun doute aux âmes prêtes à s'unir pour la cause de l'indépendance et de la liberté.

Tous les peuples slaves, et le peuple polonais surtout, ont les yeux tournés vers la France, car la France est la sœur de la Pologne, car la France a recueilli les plus nobles, les plus illustres exilés. Un descendant des Jagellons est au milieu de nous. C'est de Paris que doivent partir incessamment les conseils fraternels, les secours du dévouement.

Les intentions officielles du gouvernement français ont été exprimées à la tribune nationale. M. le ministre des affaires étrangères s'est cru obligé de déclarer, quelle que soit, au fond, sa pensée, que la France ne devait pas être *un repaire de conspirateurs*. Cette parole est indigne ; mais ne lui prêtons pas plus de portée qu'elle n'en a. M. Guizot a trop d'intelligence pour ne pas sentir que tout Polonais en exil est nécessairement, au nom de Dieu, un conspirateur ; aussi ne devons-nous prendre cette déclarations que pour ce qu'elle est, — une parole diplomatique en attendant les évènements. Les Polonais, assurément, n'ajoutent pas foi à ces engagements pris contre eux au profit de l'Autriche et de la Russie : ce n'est là qu'un os à ronger pour la diplomatie. Les Polonais savent d'ailleurs qu'ils peuvent compter sur la France.

Quoi qu'il en soit, cette attitude provisoire du gouvernement ne permet pas aux exilés d'agir officiellement et d'organiser avec éclat un foyer d'impulsion. Mais il y a ici d'autres amis de la sainte cause, fraternellement dévoués à la Pologne : ce sont tous les Français, c'est la France tout entière.

A nous donc d'agir pour nos frères ! A nous, nation indépendante, à nous, que nos pères ont faits libres, de préparer pour un peuple ami l'ère de l'indépendance et de la liberté ! Il est de généreux citoyens dont les noms diversement célèbres se sont, dès longtemps, attachés à la cause polonaise : que ceux-là appellent à eux les hommes de la génération nouvelle, que leur noble exemple a instruits et guidés, et qui s'accordent avec eux dans un même enthousiasme pour l'indépendance des nationalités et l'affranchissement des individus. L'organisation d'un foyer, d'où la lumière et la chaleur rayonneront sur le monde slave, la constitution d'un comité assez large dans ses sentiments et dans ses désirs pour représenter l'esprit général de la France sans acception de partis, voilà ce qu'il faut !

Nous le répétons : l'impulsion qui partira de ce foyer, pour féconder le mouvement actuel des peuples slaves, doit favoriser et exalter ces deux tendances : indépendance de tous les Slaves, affranchissement des paysans. Il faut, d'un côté, faire accepter par les Polonais un même drapeau, portant en ses plis le nom de tous les peuples slaves ; il faut, d'un autre côté, les unir tous dans cette pensée nécessaire que l'indépendance de leur patrie n'est possible qu'à la condition d'une transformation sociale.

Et il ne s'agit ici ni de république ni de communisme.

Quant à la forme du gouvernement, laissons les peuples divers se choisir librement leur constitution. La république est excellente aux États-Unis ; elle peut être très bonne ailleurs encore ; mais n'ayons pas cette prétention d'imposer aux autres les formes qui peuvent nous paraître les meilleures.

Quant à la transformation sociale, encourageons fortement la noblesse polonaise dans ses vues généreuses ; qu'elle prenne une glorieuse initiative et que par ses soins disparaisse pour tous les [illegible] problèmes [illegible] du monde, vient se joindre le double travail religieux et politique qui agite tous les peuples de la famille allemande, et rarement l'avenir parut plus incertain et plus troublé. Le même spectacle s'était produit une première fois en 1830, sous le contre-coup de la révolution de juillet ; mais ces agitations étaient peut-être alors plus extérieures et moins profondes ; on pouvait les attribuer d'ailleurs à l'action exercée sur toutes les passions par le grand évènement dont la France venait d'être le théâtre. Aujourd'hui le mouvement européen est naïf et spontané, et la France n'intervient désormais ni pour l'exciter par son propre exemple, ni pour le contenir par l'appréhension qu'elle a pu donner, en d'autres temps, du veil de sa propre ambition. Ce ne sont plus les idées françaises qui agitent le monde, c'est le sentiment des nationalités froissées qui se réveille, c'est la conscience humaine qui réclame ses droits imprescriptibles, ce sont les progrès de la richesse et de l'esprit public qui appellent leurs conséquences nécessaires ; c'est l'émancipation civile enfin qui rend inévitable l'émancipation politique. La Prusse est à l'avant-garde de ce mouvement pacifique encore, mais formidable ; elle est profondément humiliée de voir s'élever des tribunes à Dresde et à Munich, tandis qu'il n'y en a pas encore à Berlin. Les évènements de Cracovie auront sur l'esprit public de ce pays une influence notable : le gouvernement prussien le devine et s'efforce de la paralyser, en manifestant pour les héroïques insurgés des dispositions complaisantes et presque sympathiques. Le langage de ses journaux censurés a une signification qui ne saurait échapper à personne. L'horreur générale qu'inspire la conduite de l'Autriche dans la Gallicie ne peut qu'ajouter encore aux dispositions bienveillantes de la Prusse pour la malheureuse Pologne. C'est ainsi que cela a été compris à Cracovie, même pendant le fort de l'insurrection. Quand cette glorieuse témérité n'aurait eu pour résultat que de séparer plus profondément les deux grandes puissances allemandes et d'éveiller plus que jamais l'attention publique sur le sort de la Pologne, elle n'aurait peut-être pas été inutile à ce malheureux pays. Les esprits sont de plus en plus assiégés par la pensée de tout ce qu'il y a de provisoire et de précaire dans la situation générale de l'Europe. C'est là un symptôme grave, dont il est impossible de ne pas tenir un grand compte.

Caractère de la révolution polonaise (1).

A Posen, en Gallicie, à Cracovie, et même dans la Pologne russe, les plus grands propriétaires, les plus notables représentants de l'aristocratie, proclamèrent hautement l'émancipation complète et définitive des paysans ; mais, à leur grand étonnement, ils se trouvèrent sur ce terrain en concurrence avec l'Autriche, que nous avons montrée travaillant depuis long-temps le bas peuple, à l'aide de ses espions, avec un programme analogue. Ceci explique pourquoi le manifeste révolutionnaire daté de Cracovie, afin de mieux l'emporter sur les fausses promesses autrichiennes, a revêtu une couleur qui l'a rendu tout d'abord suspect en Europe au parti conservateur. Les insurgés sentaient le besoin de pousser leur système d'émancipation jusqu'à ses plus lointaines conséquences. De là ce faux air de communisme imprimé au manifeste du nouveau gouvernement polonais. On conçoit que les partisans du *statu quo* se soient surtout effrayés du passage suivant : « Tâchons de conquérir une communauté où chacun jouira des biens de la terre d'après son mérite et sa capacité. Qu'il n'y ait plus de priviléges ; que celui qui sera inférieur de naissance, d'esprit ou de corps, trouve sans humiliation l'assistance infaillible de toute la communauté, qui aura la propriété absolue du sol, aujourd'hui possédé tout entier par un petit nombre. Les corvées et autres droits pareils cessent, et tous ceux qui auront combattu pour la patrie recevront une indemnité en fonds de terre, prise sur les biens nationaux. » Ces paroles, il faut l'avouer, ne sont pas de nature à rassurer ceux qui espèrent dans une féodalité nouvelle, fille de l'industrie et des chemins de fer. Cependant on doit comprendre d'abord la nécessité où

(1) Nous l'avons publié dans notre numéro du 7 mars.

(1) Extrait de l'article de M. Cyprien Robert.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MARDI 17 MARS 1846.

UN MARIAGE DE RAISON (1).

III.

A QUOI SERVENT LES AMIES.

Le lendemain, Clotilde et Hortense étaient assises au fond du jardin, sous un berceau de chèvre-feuille. Les derniers rayons du soleil venaient de s'éteindre à l'horizon. Le crépuscule commençait à envelopper de ses ombres la vallée de Bois-Morel. Un calme silence, précurseur de la nuit et du sommeil, avait succédé aux bruits du jour, à la laborieuse et bruyante activité de la manufacture. La lune montait lentement, et ses pâles clartés se reflétaient dans la rivière qui coulait à quelques pas. C'était l'heure des doux propos et des tendres confidences, l'heure tant aimée par les poètes et les amants.

Clotilde disait à son amie :

— Ainsi, ma pauvre Hortense, en épousant M. Dumarais après la mort de ton père, tu es forcée d'obéir à la nécessité, cet affreux tyran qui ne pardonne jamais. Tu t'es résignée à t'enfermer dans cette solitude, à devenir la compagne d'un vieillard, toi, si jolie, si gracieuse, toi qui n'avais qu'un mot à dire pour voir à tes petits pieds tous les hommages, toutes les adorations. Mais cela est un meurtre ! mais cela est un suicide moral, mille fois plus cruel que la mort ! Ta beauté, ton cœur, ta jeunesse, la société tout entière eussent dû se révolter le jour de ton sacrifice !

— Je remercie ton amitié de cette chaleureuse indignation ; mais mon sacrifice, comme tu dis, a peut-être été moins grand que tu ne penses.

— Je ne comprends pas.

— Tu vas me comprendre... M. Dumarais est si bon pour moi, si généreux, si dévoué ! il est venu à moi, pauvre fille sans fortune, sans famille, sans espérance ; il m'a tendu la main et il m'a dit : — Voici ma fortune, le fruit de mes veilles et de mes travaux ; elle est à vous. Voici mon nom, un nom que trente années de laborieuses fatigues et de probité ont honoré, faites-lui plus d'honneur encore en daignant le porter. Je ne vous demande en échange que le droit de vous appeler mon enfant. — J'ai librement accepté, et depuis, pas un seul jour n'est venu donner un démenti à ces paroles.

— Ce que tu me dis là est très généreux et fort poétique ; mais, ne te fâche point, mon amitié me donne le droit de te parler avec franchise, n'est-ce pas ? — eh bien ! ceci ne serait-il point une réponse officielle à l'usage des curieux, des indiscrets, de tes gens de province ? tu dois me parler autrement, à moi ; ce n'est pas cela que je te demande ; doutes-tu de mon amitié ?

— Non, Clotilde, je ne doute pas ; il y a dans les souvenirs et les affections de l'enfance, un lien que le temps peut dénouer, mais que le cœur n'oublie jamais.

— Je maintiens donc le mot *sacrifice*. Maintenant, écoute-moi, Hortense ; j'ai plus que toi l'expérience des choses de la vie ; nous ne nous reverrons peut-être pas de long-temps, et je ne veux point partir avec une cruelle incertitude, celle de ton bonheur et de ton avenir.

— Que veux-tu que je te dise ? le présent est pour moi une garantie de l'avenir. Ma vie ressemble au cours de cette petite rivière ; elle passe lentement, obscure, paisible, monotone ; nulle agitation n'en vient troubler la surface ; elle coulera ainsi jusqu'au jour où [illegible] dans l'inconnu. Enfin [illegible] peut-être fait un plus beau rêve ; mais on ne commande pas à sa destinée, et après tout, cette vie uniforme, exempte de troubles comme de plaisirs, ne manque pas d'un certain charme négatif, qui convient assez à ma paresse et à mon ignorance.

— La solitude conseille mal ; dans ce moment-ci tu déraisonnes comme un ministre pris au piège ; je commence peut être à voir plus clair au fond de ton cœur que toi-même. Laissons de côté les lieux communs et les phrases de convention ; nous sommes seules, parlons sans périphrases. Malgré ton joli château, tes frais chapeaux, tes robes de duchesse, tu t'ennuies ici.

— Il est vrai.

— Tu n'aimes pas ton mari.

— M. Dumarais est pour moi plus qu'un père, et je...

— Tu ne peux pas l'aimer.

— Son affection pour moi est si tendre que ma reconnaissance...

— Ta reconnaissance ! il t'a donné sa fortune ; toi, tu lui as donné ta jeunesse ; vous êtes quittes, ou plutôt c'est lui qui te doit du retour... Depuis quatre ans que tu es mariée, aucun regard étranger ne t'a-t-il point fait battre le cœur ; aucune voix furtive et tendre ne t'a-t-elle point dit combien tu es jolie, ne t'a-t-elle point fait comprendre combien il est doux d'aimer ?

— Nous ne voyons personne ici, et puis, tu sais bien que, du jour où j'ai accepté la main de M. Dumarais, j'ai pris l'engagement sacré de ne jamais aimer.

— Pauvre enfant ! crois-tu donc que le cœur ratifie de pareils serments ? l'amour ne relève que du cœur, et notre cœur, à nous, est et restera toujours libre en dépit de toutes les entraves. En vain tu veux me cacher ce que tu te caches peut-être à toi-même : Hortense, tu n'es pas heureuse.

Ces paroles répondaient trop bien aux dangereuses préoccupations qui, depuis quelques jours, troublaient [illegible] de la jeune femme, pour ne pas vaincre la prudente réserve dans laquelle Hortense cherchait à se renfermer.

Elle se pencha sur l'épaule de son amie, et, rougissant, confuse, les yeux baignés de larmes, elle répondit :

— Tu dis vrai, Clotilde ; je ne suis pas heureuse.

— Je le savais ; mais calme-toi, essuie ces beaux yeux, qui ne sont pas faits pour pleurer ; le mal n'est point irréparable, et, grâce à Dieu ! je puis facilement t'en indiquer le remède. Te sens-tu la force d'entendre la vérité ?

Hortense ne répondit pas ; mais son regard répondit pour elle, un de ces regards pénétrants et résolus, qui semblent dire : — Peux-tu douter de mon courage ?

— Surtout ne t'effraye pas de mes paroles avant de m'avoir entendue ; ce que je vais te dire, bien des femmes se le disent tout bas, et pas une d'elles peut-être n'oserait l'avouer tout haut.

— J'écoute.

— Notre société est singulièrement organisée, ma pauvre enfant, ou plutôt, comme le prétendent les utopistes, qui ont souvent raison, elle n'est pas organisée du tout. N'aie pas peur de la solennité de ce début, je vais passer de suite au déluge. Le mariage est certes une chose fort bonne en elle-même, et digne de tous nos respects ; mais les hommes qui l'ont *régularisé*, comme disent les robins en gonflant leurs sottes faces de Palais, s'y sont fait une si belle part à nos dépens, que de toutes les choses bouffonnes il est devenu la plus sérieuse, a dit cet effronté de Figaro. Ils se sont demandé, les hommes, que devait être le rôle de la femme dans la société, et Molière leur a répondu par ces vers du bonhomme *Chrysale* :

> Faire aller son ménage, avoir l'œil sur ses gens,
> Et régler la dépense avec économie,
> Doit être son étude et sa philosophie.

Enchantés de cette réponse, ils ont bâti là-dessus leurs lois, leurs codes, leurs chartes, et ils nous ont

(1) Voir les numéros des 13 et 15 mars.



Insurrection polonaise.

Les nouvelles nous manquent aujourd'hui. Les journaux de l'Autriche se bornent à gémir sur les scènes sanglantes dont plusieurs cercles de la Gallicie ont été le théâtre. L'*Observateur autrichien*, en reproduisant un récit des massacres de Tarnow, n'y voit qu'une terrible mais juste punition des rebelles. Quant à la part qu'y ont eue les autorités, il se borne à avouer que le gouvernement n'a usé de ce moyen que pour sa légitime défense. Après cet aveu, si atténué qu'il soit, M. Guizot doutera-t-il encore qu'un *acte criminel* a été commis par le gouvernement autrichien? Voici d'ailleurs le récit de l'*Observateur autrichien*, publié sous la forme de correspondance de Tarnow du 23 février :

Sur le bruit que les insurgés devaient nous attaquer, nous nous enfermâmes le 17 avec notre garnison composée de 2 bataillons du régiment Heinau et d'un escadron, sur le pied de guerre, à laquelle se joignit le 18 un petit renfort de 2 escadrons de cavalerie qu'on nous envoya. La révolte devait, disait-on, éclater dans la nuit du 18 au 19, et la première attaque porter sur Tarnow. Le poignard était prêt pour tout homme qui n'eût point partagé les dispositions des révolutionnaires : mais, grâce au ciel, le danger fut prévu 24 heures à l'avance, et nous pûmes prendre nos mesures. Les insurgés avaient tout combiné de la manière la plus parfaite ; partout ils avaient les armes les plus terribles et les plus odieuses ; mais ils avaient différé la mesure la plus importante et ils comptaient sur l'impression du moment pour engager les communes à suivre les révoltés, et dans le cas de refus, les contraindre par la force ou par une terreur panique.

Des députations avaient dès leur arrivée amené garottés quelques émissaires employés de seigneurs qui les avaient excités à la révolte. Beaucoup de députations arrivèrent dans la nuit. D'un autre côté une foule de personnes n'étaient point rentrées chez elles ou étaient restées ici par crainte, lorsque le massacre éclata en plusieurs endroits et notamment à Lissa-Gura. Quand les communes se furent réunies par ordre de leurs chefs et que ceux-ci leur eurent donné des fourches, des piques, des fléaux préparés en secret, des coutelas et autres armes, les sujets tournèrent, au moment de partir pour Tarnow, les armes contre ceux qui les leur avaient données : ceux-ci résistèrent et il y eut sur tous les points de réunion des combats plus ou moins sanglants. Nous passâmes la nuit du 18 au 19 dans les inquiétudes les plus grandes. Le 19 au matin les paysans arrivèrent de tous les côtés avec les victimes de leur courroux croissant contre les insurgés.

Dans la journée du 18, nous vîmes arriver de beaucoup de communes où l'on s'était déjà préparé à l'expédition contre notre ville, des députations qui nous annoncèrent en tremblant les évènements déplorables dont nous étions menacés, et protestèrent de leur dévouement au gouvernement et de leur mécontentement à l'égard des insurgés. On leur fit à tous cette réponse : «Ne vous laissez point séduire par de pareilles excitations; c'est une trahison envers l'Etat et l'empereur dont vous êtes les sujets. Déclarez-nous exactement ce qui se passe chez vous, c'est votre devoir le plus sacré ; remplissez-le sans crainte. Si l'on veut vous contraindre à la trahison par la force des armes, vous trouverez ici le lieu où vous pourrez faire cause commune avec nous pour défendre la juste cause. Apportez à l'administration les armes qu'on voudra vous donner contre nous, et, si quelqu'un veut vous faire entrer dans cette alliance criminelle et que vous puissiez l'arrêter, amenez-le et livrez-le à la justice, sans employer les moyens qui ne seraient pas commandés par une nécessité absolue.

Ils amenèrent dans la ville des nobles, des mandataires, des économes, des écrivains, des ecclésiastiques liés et garottés et les livrèrent avec les armes qu'ils leur avaient enlevées. C'était une expédition terrible, mais on ne pouvait en vouloir aux paysans qui avaient cédé à la noble pensée [illegible] Edouard Dembowski ou Prokowski et Théophile Wisniewski (ce dernier a voyagé sous le nom de Zakenski), et que ces deux perturbateurs ont cherché à séduire les populations. En conséquence, le gouvernement promet une récompense de 1 000 florins (2 500 fr.) à quiconque livrera un de ces émissaires à l'autorité, ou lui fera connaître le lieu où ils se cachent. — Lemberg, 26 février 1846.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce que l'armée autrichienne en Gallicie sera portée à 40 000 hommes et que le désarmement des habitants sera général.

Les journaux de Prusse annoncent que la plupart des insurgés qui se sont rendus au général de Rohr ont été transportés de Gleiwitz à Kolec. La *Gazette de Cologne* trace ainsi la conduite de la Prusse à leur égard :

En ce moment, le premier devoir, c'est la clémence envers les vaincus ; la Prusse, non-seulement est appelée à user particulièrement de clémence, mais à recommander instamment aux autres puissances d'agir de même ; le pardon généreux est un des grands traits du caractère du roi, mais la politique aussi conseille la clémence.

La théorie de l'intimidation, ajoute la *Gazette de Cologne*, est impuissante contre une pareille insurrection. La générosité inépuisable est certainement plus efficace. La Prusse pourra ainsi mériter la reconnaissance unanime de l'Europe, du moins dans l'occident, même de ceux qui, s'il fallait croire cette monstruosité, ont osé mettre à prix la tête des petits-fils de Sobieski. Est-ce donc peu de chose qu'à Cracovie on ait dit que l'on se rendrait plus volontiers aux Prussiens, et que cette nouvelle ait été donnée à toutes les nations civilisées de l'Europe par les journaux? Espérons que, grâce à l'intercession et à l'exemple de la Prusse, une amnistie générale terminera ce triste drame.

Il paraîtrait que les chefs de l'insurrection à Cracovie ont été arrêtés tous et qu'ils sont gardés dans la ville par ordre du sénat provisoire. Une lettre adressée de Cracovie, à une maison de banque de Berlin, cite parmi eux Tyssowski et Gorzkowski, membres du gouvernement provisoire; Meciszewski, ancien hôtelier, en dernier lieu directeur du théâtre ; Wisniewsky, ancien étudiant en médecine; Rogawsky, avocat; Skarczinsky, ancien fonctionnaire ; Sborowsky, militaire, fils d'un ancien capitaine prussien, mort à Varsovie il y a plusieurs années ; Byszanowski, propriétaire foncier ; Szallaba, commissaire du sénat ; il avait abandonné la cause de ce dernier pour embrasser celle de l'insurrection.

Nous croyons difficilement à cette nouvelle. Nous savons que Cracovie a été évacuée par les insurgés et que l'occupation ne se fit que deux jours après. Comment admettre que les chefs ont attendu que les Autrichiens fussent entrés dans la ville, et se rendissent maîtres d'eux?

Le *Courrier de Varsovie* annonce que l'autorité russe prépare un manifeste dans lequel la Pologne sera sommée de remercier Dieu de lui avoir conservé le bonheur de vivre sous la domination russe. Cet estimable journal donne, en outre, des éloges aux paysans qui, le 22 février, ont arrêté à Gledico et livré aux autorités trois insurgés.

La ville de Posen va être déclarée en état de siége. Les arrestations continuent. On dit qu'on a découvert des dépôts d'armes. Les postes sont doublés. Le système des patrouilles est organisé. Les rues sont surveillées.

Qui sont les coupables ?

La lettre suivante d'un de nos correspondants, exprime des sentiments vivement sentis, à l'heure qu'il est, par toute la France :

Voulez-vous me permettre d'emprunter les colonnes de votre journal pour protester, de ma faible voix, contre les tristes paroles qu'un mi-[illegible]siasme, que cédant vous-même à l'impression de ce sublime spectacle, vous vous seriez plutôt senti le désir de vous associer à ses folies. Pourquoi cette foi que vous avez quand vous êtes prosterné devant Dieu, vous abandonne-t-elle quand vous êtes debout devant les hommes et chargé de les conduire?

Si vous pensez que les Polonais qui meurent pour leur patrie ne sont que des conspirateurs coupables qui se révoltent contre leur souverain légitime, alors que signifie cette protestation annuelle des deux chambres? que signifient même ces paroles de sympathie équivoque échappées de votre bouche?

Mais si, avec tous ceux dont les cris de sympathie s'élèvent de tous les coins de l'Europe, vous reconnaissez la sainteté de leur cause, ne venez pas, sous prétexte qu'il y a danger à entretenir leur illusion, comprimer l'élan général des cœurs.

Ne venez pas invoquer ces théories équivoques de droit des gens et de non intervention qui tendraient à établir une espèce de solidarité entre vous et la Russie.

Casimir Périer lui-même, tout en invoquant cette formule égoïste de non-intervention, laissait éclater sa sympathie pour la cause du malheur ! mais depuis ce temps la politique de l'égoïsme et de la peur a fait des progrès ! En entendant des paroles aussi désolantes tomber de la tribune, sans que personne soit venu les relever, on se demande si le cœur de la France a cessé de battre.

Vous craignez qu'une sympathie imprudente ne leur donne de fausses espérances et augmente le nombre des martyrs? Sachez donc que le martyre n'est pas ce qu'ils redoutent; que la seule chose à laquelle leur cœur ne puisse s'habituer, c'est le spectacle de la patrie avilie sous le poids des fers ! Sachez que leur vie, depuis 15 ans, n'est qu'un long et douloureux martyre, que depuis ce temps, s'ils ont dévoré la honte en silence, c'est parce qu'ils espèrent qu'un jour viendrait où la lutte pourrait être engagée de nouveau, et qu'ils pourraient conquérir de nouveau la liberté! Vous craignez pour eux la mort? ce qu'ils craignent, au contraire, c'est la vie, car la vie, pour eux, c'est la honte et l'esclavage !

Je m'arrête, car je sens que si ces lignes tombaient sous les yeux de certains honorables, le sourire leur viendrait aux lèvres.

Si Léonidas, avec ses trois cents braves, se présentait aujourd'hui devant eux pour leur demander de bénir leurs armes et de leur permettre d'aller mourir pour la patrie, ils refuseraient peut-être d'encourager leur noble enthousiasme, sous prétexte qu'il est dangereux de leur donner des illusions !

Il y a en ce moment en Pologne 15 000 Léonidas qui, ne calculant pas les chances d'une lutte inégale, ont jeté le gant à trois nations puissantes et se préparent à mourir pour la liberté ! Que tout ce qui, en France, sent battre son cœur pour la liberté, que tous ceux qui sont jaloux de faire voir que le sang des anciens preux revit en eux, que ceux qui sentent que sous peine de renier un héritage de 1800 ans d'honneur et de gloire, la France doit se déclarer pour l'opprimé contre l'oppresseur, que ceux-là manifestent bien haut leurs sentiments, pour que l'histoire, qui enregistrera la séance du 14 mars, puisse dire que la France a protesté contre le honteux silence de ses représentants.

Je ne puis terminer cette lettre sans protester contre une phrase du discours de M. le ministre des affaires étrangères, phrase dans laquelle il déclare que c'est un devoir pour les Polonais de ne pas compromettre l'hospitalité dont ils jouissent, en se joignant à leurs frères révoltés.

Si le pain que la France officielle leur donne leur est accordé à condition qu'ils renieront leur patrie et étoufferont dans leurs cœurs la voix qui leur crie de voler au secours de leurs frères, nous crions, quant à nous, les premiers à leur dire : « n'acceptez pas ce secours déshonorant : adressez-vous à la France qui comprend les nobles sentiments et qui vous donnera des secours que vous pourrez accepter sans honte, et qui vous donnera un pain que vous pourrez manger sans être obligés de dévorer l'infamie.»

---

condamnées aux paisibles joies du foyer domestique, et aux aimables douceurs du pot-au-feu à perpétuité. Ce modeste emploi, il faut l'avouer, convient au plus grand nombre, et c'est pour ces femmes qu'il a été écrit : *bien heureux les pauvres d'esprit*, etc.; mais, grâce à Dieu ! ni toi, ni moi, nous n'appartenons à cette pacifique catégorie. Ce régime sain, mais parfaitement ennuyeux, ne devait pas convenir à tout le monde ; aussi bien des femmes, ne pouvant se résigner au rôle glorieux de première domestique de la famille, ont-elles eu bonne envie de se révolter et de faire une révolution. Halte-là! ont dit quelques-unes ; les révolutions n'ont jamais rien ajouté au bonheur des peuples. Laissons en repos tous les projets de révolte et d'anarchie! les hommes sont forts, soyons habiles ; comme tous les êtres forts, ils sont généralement assez bêtes, soyons plus spirituelles qu'eux ; ils ont pour eux le pouvoir et la maréchaussée ; nous, nous avons la grâce et la beauté. Patience donc ! un jour ou l'autre nous saurons bien désarmer nos geôliers, et détrôner nos maîtres. Cela dit, de leurs doigts souples et délicats, elles ont fouillé dans cet arsenal mystérieux, que Dieu a mis à leur disposition, et dont elles ont seules le secret, et elles en ont retiré une arme redoutable et charmante, avec laquelle elles ont frappé leurs tyrans au cœur et au visage, les ont jetés à leurs pieds, et depuis ce temps, quoi qu'on dise et qu'on fasse, ils ne se sont point relevés.

Ces paroles, d'une moralité au moins douteuse, entraient dans le cœur d'Hortense comme autant de flèches aiguës. Elle avait tant besoin de savoir !

— Et... cette arme, quelle est elle?

— La coquetterie, mon enfant; non-seulement elle assure à la femme un empire absolu et une gloire toujours nouvelle, mais encore elle est un baume pour toutes les blessures, une joie pour tous les ennuis, un consolateur pour toutes les larmes et toutes les douleurs.

— Hélas ! répondit Hortense, en souriant avec cette gracieuse malice, si charmante sur les lèvres d'une jolie femme et devant laquelle tous les maris devraient trembler ; je ne suis qu'une pauvre femme bien simple, bien niaise et bien provinciale ; comment saurais-je jamais me servir de cette arme terrible et à deux tranchants, qui blesse si souvent, dit-on, les mains inhabiles et téméraires qui osent y toucher ?

— Méchante ! ton sourire me dit que tu en sais plus que tu ne voudrais avouer. Le danger est moins grand que ne le croient les âmes timides et pusillanimes. Deux conditions suffisent pour l'éviter, mais elles sont indispensables ; c'est de ne jamais s'oublier pendant la lutte, et d'être impitoyable après la victoire... Mais, ajouta Clotilde, en se levant et en regardant autour d'elle avec inquiétude, il me semble que nous ne sommes pas seules, j'ai cru entendre du bruit derrière ce massif.

— Qui donc viendrait troubler notre causerie ? répondit Mme Dumarais, en prenant la main de son amie et en la faisant se rasseoir sous la charmille. Rassure-toi ; mon mari, Marcel et les gens de cette maison ont autre chose à faire que de venir nous écouter; ils aiment mieux, crois-moi, entendre le bruit des machines, la voix enrouée des ouvriers et le son harmonieux de l'argent, qui tombe dans leur caisse. Tu auras entendu quelque petite fauvette qui, charmée de tes paroles, aura volé les redire à ses compagnes... Je comprends tout ce que tu viens de me dire ; mais permets-moi cependant une seule question : la coquetterie est le filet dans lequel on prend l'amour ; mais ce n'est point l'amour, et sans l'amour, je l'ai lu du moins, une femme est un être aussi incomplet, que si j'enlevais son parfum à cette rose que je viens d'effeuiller.

— T'ai-je dit de ne point aimer ?

— Comment aimer, et être impitoyable ?

— Sois coquette avec tous, aime un seul et sois impitoyable avec le reste ; voilà, en deux mots, tout le secret du bonheur, et rien n'est plus facile.

— Facile.... pour toi peut-être, qui vis à Paris, dans ce monde élégant et supérieur, qui seul sait comprendre la femme et lui faire une place digne d'elle ; mais ici, je suis seule, je ne vois personne. Tu ne me conseilles pas, sans doute, de m'essayer sur mon mari ?

— Pourquoi pas ? les vieillards ont bien leur charme, et l'amour en cheveux blancs est parfois fort réjouissant. Si mon mari était ici, je te l'abandonnerais ; car je ne serais pas fâché de me venger un peu de son avarice et de cette ridicule idée de m'exiler au fond de la Normandie. Mais il me semble que tu as près de toi tout ce qu'il te faut pour un essai.

— Qui donc ?

— Le neveu de M. Dumarais, M. Marcel.

— Tu est folle ! Marcel est un niais, qui, au premier sourire, me répondrait en se frottant les mains : « Oui, oui, les affaires ont bien marché aujourd'hui, nous avons une hausse de cinquante centimes sur les clous et les épingles; ça va, ça va ! »

— M. Marcel, crois-moi, est moins niais que tu ne le penses. Je l'ai observé pendant le déjeûner, son visage ne manque pas de charme et d'une certaine élégance, ses yeux sont intelligents. Je me trompe peut-être, mais j'ai surpris quelques-uns de ses regards, et il m'a semblé qu'il ne te regardait point avec indifférence.

— Je te répète, Clotilde, que c'est une folie. Ce pauvre garçon ne sait et ne saura jamais ce que c'est que l'amour ; du reste, je n'ai nulle envie de le lui apprendre..... mais la nuit s'avance, tu n'as ni châle ni chapeau, moi, j'y suis habituée, mais je crains pour toi la rosée du soir. Rentrons.

— Rentrons, répondit la Parisienne.

Et les deux jeunes femmes quittèrent le berceau de chèvre-feuille et s'éloignèrent, gracieuses et souriantes, comme deux anges du bon Dieu qui reviennent du ciel, après avoir pieusement chanté les louanges du Seigneur. Après tout, nous dit la légende, le démon n'est-il pas un ange déchu, et ne ressemble-t-il pas, à s'y méprendre, aux esprits de lumière ?

Le bruit que Clotilde avait entendu n'était point celui d'une fauvette qui s'envolait.

Lorsque les deux amies furent rentrées au château, un homme écarta doucement les branches du massif qui entourait la charmille ; c'était Marcel.

Il était venu pour demander à Hortense quelques ordres relatifs au service du château. La pelouse avait amorti le bruit de ses pas. Il avait entendu, malgré lui, quelques mots de la conversation des deux jeunes femmes, et malgré lui aussi, ou plutôt poussé par la curiosité, il s'était caché dans le massif, et il avait écouté le reste.

Il sortit de sa retraite, en regardant si nul ne pouvait l'apercevoir. Le cœur lui battait avec violence, son regard brillait dans l'ombre, sa voix était tremblante :

— Ah ! dit-il, Marcel est un niais, Marcel ne sait ou ne saura jamais ce que c'est que l'amour... Ma chère Hortense, vous êtes bien jolie, mais vous êtes encore plus impertinente que jolie... Ah ! Marcel est un niais! soit ; nous verrons lequel, du niais ou de la coquette, sait le mieux se venger.

Puis il ôta son chapeau, donna un tour gracieux à sa belle chevelure noire, redressa les plis de sa cravate et de son gilet, fit ressortir les bouts de ses manchettes, mit sur ses lèvres un doux et fin sourire, et rentra au château.

EUGÈNE CAMUS.

(*La suite à demain.*)

Total,	224 fr.	70
Montant des listes précédentes,	1 958	20
	2 182	90

A la liste des journaux des départements qui ont ouvert une souscription en faveur de la cause polonaise, nous avons à ajouter les noms qui suivent :

Courrier de la Moselle. — Courrier du Bas-Rhin. — Courrier de Nantes. — Courrier du Nord. — L'Écho de Vésone. — La Gazette de Berry. — La Gazette de Lyon. — L'Indicateur de Bordeaux. — Le Journal de Lille. — Le Journal de Calais. — Mémorial de l'Allier. — La Mouche de Mâcon. — Le Progrès de la Bretagne. — Le Phare de la Rochelle. — La Sentinelle des Pyrénées.

La Pologne et la presse anglaise.

Les grands journaux anglais gardent le silence sur l'insurrection polonaise, et rien n'a transpiré à cet égard dans le parlement. Il ne faut pas en conclure, cependant que la cause de la liberté polonaise n'obtient pas de sympathie chez le peuple anglais. Au contraire, les prolétaires en masse et les journaux populaires se sont énergiquement prononcés en faveur de cette noble cause. Le *Northern-Star* fait un appel au parti chartiste et engage tout le monde à souscrire, ne fût-ce que pour des sommes très minimes, afin de témoigner au moins de la sympathie du peuple anglais en masse pour la malheureuse Pologne.

D'après tout ce que nous voyons chez nos voisins, il est à présumer que, si l'insurrection polonaise peut s'étendre dans les pays slaves et résister aux premiers efforts de la Russie et de l'Autriche, l'Angleterre serait très disposée à se prononcer en faveur de l'unité nationale de la Pologne.

La *Presse* emploie avec nous une tactique qui est au moins de fort mauvais goût.

A la proposition bizarre d'un arbitrage dont nous aurions, à nous seuls, dicté les conditions, nous lui répondions hier, nettement et immédiatement, par la désignation de notre arbitre, en l'invitant à choisir le sien. Il n'était pas possible d'aller plus vite en besogne. Or, que voudrait insinuer ce matin la *Presse* à ses lecteurs ? Elle prétend que nous reculons, que nous cherchons à perdre du temps en débats pointilleux, et elle nous menace d'un procès et d'une condamnation certaine, en cas que l'affaire ne puisse se terminer par un arbitrage ! Nous ne savons pas si la *Presse* trouve ce bavardage bien habile ; pour nous, nous le trouvons peu bienséant.

La *Presse* termine, — et c'est à cela qu'elle eût pu se borner, — par nous faire savoir qu'elle a choisi pour arbitre M. de Tocqueville. Si, comme nous l'espérons, cet honorable député veut bien accepter la mission qui lui est déférée, le tribunal arbitral est constitué, M. Agénor de Gasparin nous ayant fait l'honneur de nous adresser la lettre suivante :

« Monsieur,

Vous me demandez si j'accepte la mission que vous avez bien voulu me déférer.

Ma réponse ne saurait être douteuse : j'accepte ; j'accepte avec un profond sentiment de reconnaissance ; j'accepte, parce que l'on ne saurait refuser une preuve de confiance et d'estime aussi honorable ; j'accepte, parce que je ne suis pas au nombre de vos amis politiques ; j'accepte, parce que je n'ai aucune opinion, aucune notion sur votre différend avec la *Presse* ; j'accepte, parce que je suis très décidé à me prononcer contre vous, si vous ne fournissez pas la preuve de vos assertions.

Je sais que vous apprécierez ces sentiments. Veuillez excuser la manière dont je les exprime, au milieu du bruit de la discussion sur la proposition Rémusat.

Je vous prie de croire à ma haute considération.

A. DE GASPARIN.

Lundi, 16 mars 1846. »

Nous ne savons si la *Presse* comprendra qu'entre elle et nous toute discussion publique est close. Désormais, quant à nous, nous n'avons plus qu'à parler à nos juges.

Chambre des Députés. — Les Incompatibilités.

La proposition qui a pour objet d'exclure les fonctionnaires publics de la chambre élective et de faire considérer leur mission comme incompatible avec le mandat de député a été discutée aujourd'hui pour la sept ou huitième fois depuis la révolution de juillet. On sait que cette proposition, dont M. Gauguier fut le premier éditeur responsable, a été renouvelée par MM. de Remilly, de Sade et un grand nombre d'autres députés. C'est M. de Rémusat qui l'a prise en dernier lieu sous son patronage, et depuis plusieurs sessions il l'a reproduite avec une constance remarquable.

Nous rendons justice au sentiment de probité politique manifesté en cette circonstance par les membres sincères de l'opposition. Ils croient, de très bonne foi, qu'en excluant les fonctionnaires de la chambre, on arrêterait les développements de la corruption, de l'intrigue, on augmenterait le nombre des votes indépendants ; en un mot, on introduirait dans la représentation nationale plus de sincérité. Ces intentions sont excellentes, mais les partisans de la proposition Rémusat n'ont pas réfléchi assez sérieusement aux conséquences nécessaires de son adoption. A notre avis ces conséquences seraient fatales, elles aggraveraient le mal que l'on veut prévenir, et ce principe de l'incompatibilité que l'on croit démocratique, libéral, enfanterait une loi de privilège.

Nous ne nous armerons point contre la proposition Rémusat de la défaveur qui s'attache *à priori* à toutes les œuvres de l'opposition Thiers-Barrot. Il est très vrai que le principe de l'incompatibilité qu'il n'y aurait plus un seul fonctionnaire dans la chambre.

Le principe de l'incompatibilité privant le parlement des hommes les plus capables de l'éclairer et tout à fait impuissant contre la corruption indirecte, constituerait en France le privilège le plus inique, celui de l'argent ; consoliderait la plus odieuse des aristocraties, celle de la fortune. A la place des fonctionnaires qui appartiennent à l'élément démocratique de la nation et qui, dans certaines carrières, n'ont pu arriver que par l'intelligence et le travail, quels députés aurez-vous ? les rois du jour, les capitalistes, les gros commerçants, les puissants industriels, voilà les hommes à qui vous remettrez les destinées de la France. La féodalité industrielle nous menace, son avènement serait hâté par la proposition Rémusat, si cette proposition pouvait être acceptée.

Nous la repoussons d'accord avec la majorité de la chambre ; cependant nous voulons l'indépendance du député ; en présence de la corruption politique nous ne saurions rester impassibles. Il y a quelque chose à faire, et nous espérons que les partisans sérieux, convaincus de la proposition Rémusat l'abandonneront pour se rallier à des plans de réforme plus efficaces.

Ce qui importe, ce qui devient chaque jour plus urgent, c'est de soustraire le placement et l'avancement des fonctionnaires, députés ou non, à l'arbitraire du pouvoir. Etablissez des examens, des concours, des épreuves de capacité dans toutes les branches du service public, et le fonctionnaire ne devra son grade qu'à lui-même, nul pouvoir ne pourra le lui offrir comme une faveur ni l'en priver à titre de châtiment politique.

Il serait encore d'un excellent effet qu'un traitement fût affecté à tous les députés pendant la durée des sessions. Ce traitement remplacerait pour les députés fonctionnaires leurs appointements ordinaires qui se trouveraient suspendus ; enfin, nous voudrions que nul député investi d'une fonction publique ne pût être avancé en grade pendant le cours d'une législature.

De pareilles mesures ôteraient au ministère la possibilité de récompenser ou de punir aucun député fonctionnaire à l'occasion de ses discours et de ses votes. Elles garantiraient l'indépendance de tous sans priver la chambre de capacités précieuses et sans ouvrir toutes les portes du Palais-Bourbon aux barons de l'aristocratie financière.

La discussion relative à la proposition Rémusat continuera dans la séance de demain. On attend à la tribune M. Odilon Barrot et M. Thiers.

Un nouveau tarif de douanes aux Etats-Unis.

La politique du ministère envers les Etats-Unis s'est montrée, dans ces dernières années surtout, mesquine et tracassière. S'il était un système de relations extérieures où la France ne dût pas se mettre à la suite du cabinet anglais, c'était à coup sûr celui de ses rapports avec les Etats-Unis. Le gouvernement ne l'a pas compris, il a commis faute sur faute et a fini par s'aliéner la sympathie de l'Union américaine.

Aux énergiques paroles dirigées contre le ministère du 29 octobre par le président Polk dans un récent message, il faut ajouter aujourd'hui des actes qui attestent, de la manière la plus évidente, combien le gouvernement de Washington fait peu compte du cabinet des Tuileries.

M. Walker, secrétaire du trésor (ministre des finances), vient de transmettre au comité des voies et moyens, un nouveau projet de tarifs de douanes, qui, s'il était définitivement adopté par les chambres de l'Union, porterait un coup funeste à notre commerce.

Les vins, les livres et la bijouterie français y sont surtout grevés d'une manière exorbitante.

Au droit d'entrée fixe ou *spécifique* que paient aujourd'hui nos vins aux Etats-Unis, M. Walker propose de substituer un droit variable ou *ad valorem* qui, en certains cas, doublerait la taxe actuelle. Les livres, au lieu de 5 1|2 p. 0|0, payeraient 20 p. 0|0 ; et la bijouterie 30 p. 0|0 au lieu de 8.

Voilà comment un gouvernement, qui prétend développer largement les intérêts matériels, sacrifie ces intérêts eux-mêmes aux exigences impératives de la politique de l'aristocratie anglaise. C'est un nouveau bienfait de l'entente cordiale.

La chambre des pairs qui s'est réunie samedi pour organiser ses bureaux et recevoir communication de quelques projets de loi, est convoquée demain pour recevoir une communication du gouvernement, discuter divers projets d'intérêt local, et entendre des rapports de pétitions.

La conversion des rentes sera encore ajournée, s'il faut en juger par l'opposition que la proposition de M. de Saint-Priest relative à cette question a rencontrée aujourd'hui dans les bureaux. Plusieurs membres qui, l'année dernière, ne contestaient que l'opportunité, ont attaqué aujourd'hui la mesure comme inutile et injuste. M. Fould a rejeté ce revirement d'opinion sur les exigences de notre situation politique. M. de Morny a pensé que la situation de la place devait nous commander la plus grande réserve. M. de Ségur préférerait la conversion fixe en 3 p. cent à la conversion progressive. M. Berger a démontré que le remboursement produirait 17 millions au Trésor. M. Aylies a rappelé à M. le ministre des finances l'engagement pris l'année dernière de présenter sur cette question un projet de loi.

Plusieurs membres ont pensé que ces présentations continuelles de la même proposition la déconsidéraient, et qu'on devait attendre que le pouvoir exécutif et les deux chambres fussent d'accord.

La commission se compose de MM. J. Lefebvre, Galos, de Morny, Kœchlin, Larochefoucauld, de Lafarelle, de Ségur, Benoît et Deslongrais.

Trois de ces commissaires se sont prononcés pour la conversion immédiate.

La proposition de M. de Preigne, relative au timbre sur les journaux, ne sera pas lue en séance publique. Elle n'a été autorisée aujourd'hui que par deux bureaux. M. de Salvandy l'a attaquée comme obscure. MM. Berryer, de Larcy et de Preigne, l'ont vivement appuyée comme utile au développement de la presse, surtout en province.

prise au pouvoir exécutif sur les élus du pays ; la deuxième, c'est d'affermir, de rehausser autant que possible la dignité de cette chambre, en empêchant que la convoitise d'avantages individuels, que la postulation des places pour celui qui n'est pas fonctionnaire, d'avancement excessif pour celui qui est engagé dans les carrières publiques, ne trouve accès auprès des députés.

Pour un corps politique comme la chambre, qui tient tous ses droits de la délégation du pays, maintenir son indépendance est le premier devoir. Il y va de quelque chose de plus grand que le sentiment même de notre importance et de notre dignité, il y va du respect de l'équilibre des pouvoirs, des droits de la souveraineté nationale. La puissance exécutive a dans ses mains toutes les forces du pays, il faut que cette puissance énorme trouve son contrepoids.

L'indépendance a deux bases, deux bases aussi essentielles l'une que l'autre : le caractère et la position. C'est le caractère qui donne à un homme cette fierté légitime, cette fermeté qui lui fait avoir une idée à lui, qui lui fait s'attacher, se dévouer à cette idée. Mais il est bon que la position vienne en aide au caractère, et ne l'expose pas à des épreuves trop rudes et trop difficiles.

Nous croyons à l'indépendance des fonctionnaires députés ; mais quelle vertu ne leur faut-il pas pour la conserver ! Ainsi, tandis que certains membres dans cette chambre pourront librement, sans inquiétude, sans préoccupations personnelles, suivre les inspirations de leur conscience, pour que d'autres remplissent absolument les mêmes devoirs, il faudra que ces hommes se grandissent, qu'ils se mettent au-dessus de la crainte d'exciter de profonds déplaisirs, d'encourir d'amers reproches ; il faudra qu'ils bravent même la destitution.

On nous a rappelé l'an dernier, si nous pouvions l'oublier, que, même dans cette chambre, il y a des chefs et des subordonnés ; des chefs qui peuvent destituer un député non pas pour un acte administratif, mais pour un de ses votes. Ce jour-là, M. le ministre des affaires étrangères, c'est vous qui avez porté devant la chambre la proposition sur les incompatibilités.

J'avoue, messieurs, que j'ai quelque impatience de voir M. le ministre des affaires étrangères venir à cette tribune, concilier sa théorie de l'an dernier à l'appui de la destitution d'un de nos collègues pour un vote politique, avec la théorie rendue nécessaire pour repousser la proposition de M. de Rémusat. J'avoue que je suis curieux d'entendre M. le ministre des affaires étrangères prouver avec la même logique qu'il a eu raison, lui, de frapper ce fonctionnaire audacieux qui se permettait une indépendance excessive et désordonnée, et que M. de Rémusat a tort, lui, de croire qu'il y a dans cette chambre des fonctionnaires qui ne jouissent pas d'une parfaite et entière indépendance. (Adhésion à gauche.)

Je sais que vous ferez des distinctions, que vous nous direz qu'il est des limites dans l'indépendance. Mais qu'est-ce qu'une indépendance qui a des limites, qui va jusque là et ne peut aller plus loin ?

L'indépendance, messieurs, c'est notre conscience. Or, est-il possible de comprendre la conscience dans une certaine mesure ? L'indépendance de l'homme public, l'indépendance du député, c'est notre probité à nous ! (Très bien !) Et de même que votre raison se révolterait si l'on vous soutenait que l'on peut être un honnête homme à demi, je soutiens qu'il est impossible de prétendre qu'on peut être indépendant à demi. (Très bien !)

D'ailleurs, les électeurs qui nous ont envoyés ici entendent-ils que nous leur mesurerons l'indépendance de nos votes ? Non, messieurs, ils ont voulu avoir dans son entier un bon et loyal député ; nous en avons prêté le serment, et notre serment ne comporte pas ces restrictions, ces distinctions subtiles. (Très bien !)

Qui d'ailleurs posera les limites de cette indépendance ? M. Drouin de Lhuys agissait librement sur la foi des antécédents, en a-t-il moins été frappé !

Le beau idéal de l'arbitraire, c'est de frapper rarement, mais d'intimider toujours (A gauche, très bien !) ; vous n'avez atteint qu'un homme, mais vous avez fait peser la menace sur tous les autres. Vous semblez vouloir encore laisser de côté les membres du parquet, mais peuvent-ils être sûrs que vous les oublierez toujours, eux, qui sont obligés de requérir chaque jour l'application des lois politiques et de donner ainsi la sanction à tous les principes qui protègent l'ordre et les constitutions de notre pays ? Il y a sur les bancs de cette chambre d'anciens magistrats qui avaient cru aussi qu'ils pouvaient donner l'essor à leur conscience, à d'autres époques, sous des ministères dont faisait partie M. Guizot, et qui ont eu à s'en repentir comme fonctionnaires. C'est ainsi que l'honorable M. Drault a été destitué pour s'être permis de céder au mouvement de sa conscience, et dénoncer à la face du pays des faits de violence, de brutalité de la police dont il avait été témoin.

Mais, dit M. le ministre, les députés fonctionnaires qui ne se croient pas assez indépendants peuvent donner leur démission. Cela est possible en Angleterre. Mais cela tient à la constitution sociale, aux habitudes et aux mœurs du peuple. En Angleterre, peu de centralisation, peu d'emplois publics, d'immenses fortunes territoriales, une immense activité manufacturière ; chez nous, centralisation excessive, emplois publics par centaines de milliers, une instruction, une éducation, des mœurs qui poussent notre jeunesse non pas vers l'industrie ni le négoce, mais vers la carrière des emplois publics. Les fortunes sont généralement médiocres, étonnamment médiocres ; et puis on a l'habitude de vivre d'une place comme d'une industrie, comme d'un héritage, de considérer souvent une place honorablement exercée comme le patrimoine de ses enfants, ce qui permet de préparer, d'assurer leur avenir.

Eh bien, dans un pays où la constitution locale est telle, où les mœurs, où les besoins sont tels, venir dire à des députés fonctionnaires, le jour où ils ne se trouveraient plus d'accord avec votre politique : « Vous avez la ressource d'une démission volontaire, » non, ce n'est pas ouvrir un refuge à l'indépendance, c'est mettre un homme honorable dans la nécessité d'être ou votre complaisant, ou votre victime.

Il est libre, dites-vous ; mais cette liberté c'est la nécessité de sacrifier ce qui lui a coûté vingt ans de travaux, ce qui fait son rang, son existence, ce qui constitue peut-être ses ressources les plus essentielles ; mais cette liberté, c'est la nécessité d'un dévouement presque héroïque à son devoir, à ses convictions, c'est la nécessité de l'abnégation la plus absolue et la plus difficile ; c'est enfin, pour ainsi dire, la liberté de préférer la mort à l'apostasie.

Eh bien ! essayez donc de rendre usuelles et communes des vertus de cette trempe ; essayez donc de fonder là dessus l'indépendance d'une grande assemblée, l'indépendance de tous les instants, celle qui nous est nécessaire à tous ; c'est un rêve.

Reste la vérité, et la vérité, c'est qu'à aucun degré, dans aucune mesure, le pouvoir exécutif ne doit peser sur une fraction du pouvoir législatif ; c'est que dans aucun cas il ne doit être permis à un ministre d'avoir, à l'égard d'un député, une pensée que je traduis par ce langage, et la traduction est fidèle : « Tu es le juge de ma politique, mais tu es en même temps fonctionnaire ; si comme député je ne puis pas t'atteindre, comme fonctionnaire je t'atteindrai, je te briserai. »

Non, cette position n'est pas digne d'un peuple qui comprend véritablement le gouvernement représentatif. Pas de milieu ! ou bien liberté entière, c'est mon vœu, c'est ma doctrine, ou bien les incompatibilités.

Oui, monsieur le ministre des affaires étrangères, quand vous avez frappé un député pour un vote politique qui était de l'essence de son mandat, vous vous êtes enfermé dans ce dilemme inexorable : ou bien respect absolu pour le député, défense de voir en lui autre chose que le représentant,

[illegible] je reconnais mon insuffisance pour traiter convenablement cette question ; mais comme c'est une question de parti, il pourra paraître utile qu'un homme qui ne s'est pas mêlé aux luttes des partis intervienne dans le débat. Il est possible en effet que dans la chaleur de la lutte les hommes les plus capables ne comprennent pas bien la portée de la proposition, et apportent une loi de proscription, en croyant apporter une loi de liberté.

Sans doute la question n'est pas nouvelle ; moi-même je l'ai posée devant un collége électoral dans le même sens qu'aujourd'hui. Le scrutin m'a donné raison, et j'espère que je n'obtiendrai pas ici moins de bienveillance.

L'orateur, entrant dans l'examen de la proposition, y signale diverses dispositions qui lui semblent contradictoires ; elle exclut certains fonctionnaires qui se trouvent dans le cas de certains autres qui ne sont pas exclus, et il est impossible qu'en la rédigeant M. de Rémusat n'ait pas attaché des noms aux fonctionnaires qu'il veut écarter de la chambre. Cette exclusion n'est pas motivée, surtout pour les membres supérieurs des parquets en province.

Le gouvernement ne peut exiger de subordination que des membres qui sont attachés à des fonctions politiques : quant aux autres fonctionnaires, il y en a de très nombreux dans l'opposition qui n'ont jamais été inquiétés.

Pourquoi d'ailleurs vouloir interrompre par une loi d'exception le travail qui se fait dans nos mœurs? (Rires ironiques à gauche.) Pourquoi vouloir exclure de la chambre les fonctionnaires que les électeurs y veulent envoyer? Si ces fonctionnaires se trouvent gênés dans leur indépendance, ils peuvent toujours renoncer à leurs fonctions, qu'ils pourront souvent reprendre plus tard. C'est ce qu'ont fait un grand nombre de nos collègues, MM. Dufaure, Passy, de Rémusat, Baudet et tant d'autres.

Prenons garde, en votant une loi d'exception, d'ouvrir la porte à des exceptions nouvelles ; on vous propose aujourd'hui d'écarter une certaine catégorie de membres, demain on pourra procéder par l'exclusion d'une autre, et la chambre se trouvera ainsi amoindrie et décapitée au profit de telle ou telle majorité.

Si vous voulez bannir les fonctionnaires de la chambre, pourquoi ne pas faire une réforme complète, pourquoi des exceptions? Une garantie existe dans la loi actuelle ; cette garantie suffit : c'est la réélection. Les électeurs sont juges souverains en pareille matière ; il faut laisser leur droit entier. Pour toutes ces raisons, je prie la chambre de rejeter la proposition.

M. DE LAFARELLE. Le principe de la proposition de M. de Rémusat est moral, libéral et conservateur tout à la fois, c'est pour cela que je l'appuie. La moralité est le *palladium* de nos libertés et de notre constitution ; si elle venait à nous manquer, nous aurions perdu notre plus grande garantie de stabilité.

Est-ce à dire que je pense qu'il faut exclure les fonctionnaires de la chambre? Nullement ; les fonctionnaires qui appartiennent aux divers services publics apportent à la chambre les lumières, la science et l'expérience qui nous manqueraient sur toutes les questions spéciales ; s'ils venaient à nous manquer, nous perdrions une grande force ; mais il n'en est pas moins vrai que la présence d'un trop grand nombre de fonctionnaires dans la chambre, et surtout de fonctionnaires amovibles, est un danger et une menace pour l'indépendance de la représentation nationale.

La suite du discours de l'orateur se perd dans le bruit des conversations ; il conclut en faveur de la proposition.

M. E. POULLE. Quel est l'effet de la proposition de M. de Rémusat? d'écarter de la chambre les fonctionnaires qui sont réclamés ailleurs par leurs fonctions. Elle est donc dirigée surtout contre les fonctionnaires de province, et elle n'atteint pas ceux de Paris ; or, ce sont précisément les fonctionnaires de province qui, en général, offrent le plus de garanties d'indépendance. La proposition va donc directement contre son but.

Après être entré dans des développements pendant lesquels la chambre se livre aux conversations les plus bruyantes, l'orateur rappelle que M. de Rémusat, qui présente aujourd'hui la proposition, l'a combattue lorsqu'il était ministre, et l'a fait avorter.

M. VIVIEN. Je demande la parole.

M. E. POULLE. Demandez la parole tant que vous voudrez, mais le fait est là, et il est plus éloquent que tous les discours.

La proposition qui vous est faite est le résultat d'une petite guerre ; c'était une ruse de guerre en 1840, c'est une ruse de guerre en 1846 ; mais prenez garde que l'arme que vous tournez contre nous ne vous frappe à votre tour.

Si par hasard on passait à la discussion des articles de la proposition qui nous occupe, je proposerais un amendement ainsi conçu :

Supprimer les articles 2, 3, 4, 6 et 7.

Rédiger ainsi l'art. 5 :

Il y a incompatibilité entre les fonctions de député et celles de membre :

« De la cour de cassation ;

« De la cour des comptes ;

« Du conseil d'État ;

« De la cour royale de Paris ;

« De rédacteur d'un journal. » (Rires et murmures.)

Il est six heures, la chambre se sépare fort agitée.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le roi a passé en revue, ce matin, dans la cour des Tuileries, les régiments d'infanterie et de cavalerie qui quittent la garnison de Paris dans les premiers jours d'avril.

— On lit dans le *Globe* anglais : « Le bruit court dans la ville et la garnison de Woolwich que le duc de Wellington a l'intention de donner des ordres pour qu'une partie de l'artillerie royale à cheval, en garnison ici, s'embarque immédiatement avec ses légères pièces de 6. On l'enverrait dans l'Inde, sur le théâtre de la guerre. Beaucoup d'officiers expérimentés prétendent que si l'armée anglaise eût eu dans la dernière bataille une ou deux batteries de l'artillerie royale à cheval, l'armée sikhe aurait été complètement détruite. »

[illegible] est assez savant jurisconsulte pour savoir que nulle autorité ne peut donner une permission de s'affranchir de la loi, persiste dans son arrestation et conduit à la Permanence le mendiant fort surpris de ce que les actes d'un magistrat, à ses yeux aussi puissant qu'infaillible, ne trouvent, dans la capitale, qu'un irrespectueux mépris. Tout en admettant certainement des circonstances atténuantes, le tribunal correctionnel punira probablement le délit : mais le bourgmestre n'en est-il pas un peu complice? Ne convient-il pas de demander une semonce et une leçon de droit pour le magistrat municipal et la grâce du mendiant?

UN DUELLISTE ÉGARÉ. — On lit dans l'*Estafette* : « Voici le duel le plus singulier de la saison : l'autre jour, un jeune homme à la moustache retroussée, au chapeau sur l'oreille, venait de dîner avec deux ou trois de ses amis. En sortant du restaurant, il avise un jouvenceau de pacifique tournure qui roulait dans sa bouche un panatellas non encore allumé. Aussitôt, il avertit ses amis qu'il va s'amuser du jeune monsieur au cigare ; il l'aborde et lui demande du feu.

— Je suis désolé, monsieur, de ne pouvoir vous en offrir, mais mon cigare n'est pas allumé.

— C'est-à-dire que vous venez de l'éteindre pour me faire pièce. Vous êtes un malappris, vous m'en rendrez raison. — Puis, ajoutant le geste à la parole, il fait rouler à terre le chapeau de l'inoffensif jeune homme. Une explication a lieu, et le lendemain les deux adversaires doivent se trouver à l'entrée du bois de Satory, près de Versailles.

Le lendemain matin, l'agresseur se fait éveiller de bonne heure, annonce partout qu'il va se battre en duel et emporte une énorme boîte de pistolets, seulement au lieu de prendre le chemin de Versailles, il se trompe, et prend celui de Saint-Germain.

L'offensé, qui doutait du courage du bravache, l'avait épié, et suivi de ses témoins, partit par le même convoi, de sorte qu'en arrivant à Saint-Germain, la première personne que rencontra le chercheur de querelles fut son adversaire. Cette fois, le duel était inévitable ; il a eu lieu, et le faux brave en a été quitte pour une balle dans le bras. Tous les jours on peut l'admirer, étalant fièrement son bras en écharpe sur le boulevart Italien.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 16 MARS.

Le *Journal des Débats* publie des nouvelles de Toscane qui annoncent qu'une grande fermentation règne dans ce pays par suite de l'extradition de M. Renzi, réfugié romain. A ce propos, le *Journal des Débats* donne sa théorie des *gouvernements paternels* ; il en énumère les inconvénients, dont le moindre est de mettre les gouvernants dans la dure nécessité de toujours bien faire et de ne jamais se tromper, sous peine d'exciter des rancunes implacables, tandis que, sans doute, selon les *Débats*, ces mêmes gouvernants, protégés chez nous par les fictions constitutionnelles, peuvent mal faire et se tromper tout à leur aise sans avoir à redouter les mêmes conséquences, par la simple raison qu'on ne sait jamais au juste à qui s'en prendre quand il s'agit de formuler une accusation. L'avantage est incontestable... pour les gouvernants, et le *Journal des Débats* excelle à donner à la nation la preuve de l'excellence du régime constitutionnel.

La *Presse* désire que la chambre des députés ne se borne pas à accueillir encore cette année par une fin de non-recevoir la proposition de M. de Rémusat. La seule objection sérieuse qu'on puisse opposer à l'exclusion absolue des fonctionnaires publics du sein de la chambre élective, c'est que le concours de ces mêmes fonctionnaires est désirable, sinon nécessaire, pour la confection des lois. La chambre aura donc, selon la *Presse*, à consacrer le principe de l'incompatibilité des fonctions législatives et des fonctions rétribuées, tout en en restreignant l'application aux nécessités des circonstances, c'est à dire en bon français, à l'état moral et intellectuel de la chambre, trop souvent ignorante des premiers éléments de la matière sur laquelle elle doit légiférer.

Le *Constitutionnel* répond au sophisme imprudent du *Journal des Débats*, qui prétend que l'amendement de M. Barrot en faveur de la proposition Rémusat est une marque de défiance envers la royauté. Il lui rappelle qu'en 1839 MM. Guizot et Duchâtel se sont eux-mêmes prononcés très ouvertement pour l'exclusion dont il s'agit. Autre temps, autres opinions.

Le *Courrier français* réfute les mensonges officiels de toutes les gazettes soudoyées, suivant lesquelles l'insurrection polonaise serait complètement étouffée. Il voit le caractère apocryphe de toutes leurs nouvelles de commande jusque dans le silence du *Messager*, qui dédaigne de les reproduire, alors cependant qu'elles auraient été si agréables à M. Guizot si elles eussent été vraisemblables. Le *Courrier* exhale une noble indignation contre les lâchetés et les ingratitudes de la peur, qui fait oublier à nos hommes d'Etat que la France s'est servie de la Pologne pour éviter la guerre en 1831, si bien qu'en face de la Pologne le dévouement n'est qu'un devoir, le sacrifice une dette d'honneur.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. à Niort. — Reçu, merci. Nous vous avons adressé directement, car vous aviez double titre pour cela.

M. E. à Mantes. — Reçu. Remerciements au nom des deux saintes causes.

M. H. à Baqueville. — Reçu. C'est très bien.

M. N. à Pouilly-s.-V. — Inscrit, félicitations.

[illegible] de tous nos effets publics.

Le 3 0/0 a monté de 25 c. Le 5 0/0 de 50 c. A l'exception de Vierzon qui a baissé de 7 fr. 50, tous nos chemins ont monté d'une manière assez sensible.

Il y a 10 fr. de hausse sur la Banque de France.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Esp. 3 0/0, 38. — Dette intér., 29 3/4.

Chemins de Dieppe, 475. — Montpellier à Cette, 450. — Lyon, 626 25.

Actions : de Lin Maberly, 750. — Hauts-fourneaux, 2550, 2575. — Gaz de l'Iris, 665, 662 50.

Obl. de : Orléans, 1235. — Rouen, 1020. — Havre, 1115.

A terme : Esp. dette, intér., 29 3/4. — Chemins de Fampoux, 160. — Dieppe, 480, tout fin courant et au 15.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	hier
5 0/0 compt.	119 90	119 90	119 [illegible]	119 [illegible]	119 [illegible]
— fin cour.	120 20	120 50	120 15	120 [illegible]	[illegible]
3 0/0 compt.	84 25	[illegible]	84 35	84 40	[illegible]
— fin cour.	84 40	84 [illegible]	84 [illegible]	84 40	84 [illegible]

Au comptant.	1er C.	Dr C.	Diff.	F. ÉTRANG.	1er C.	Dr C.	Diff.
C. de la Ville	1383 —	— —	— —	5 0/0 Bge 1840	102 1/4	— —	H. 1/4
B. de France	3105 —	— —	H. 10 —	— Portugais	37 —	— —	— —
C. Gon. ex div.	1210 —	— —	— —	Esp. D. active	[illegible]	— —	— —
C. Ganneron	1275 —	1280 —	— —	5 0/0 Naples	101 —	100 90	B. 10 —
C. hypot.	540 —	— —	— —	— Romain	101 1/4	101 [illegible]	— —
4 Canaux	— —	— —	— —	Obl. Piémont	1200 —	— —	— —

CHEMINS DE FER.	1er C.	Dr C.	Diff.	En liquidation.		Diff.
St-Germ.	— —	— —	— —	Au 31. 1037 50.	[illegible]	H. [illegible] 75
V. r. d.	— —	— —	— —	— 556 50.	555 [illegible], 557 50	H. 7 50
— r. g.	— —	— —	— —	— 371 25.	370 [illegible], 370.	H. 1 —
Orléans	1332 —	1335 —	H. 15 —	— 1340.	1332 50, 1336 25	H. [illegible]
Bâle	200 —	— —	H. 2 50	—		— —
Rouen	1075 —	1072 50	H. 17 50	— 1080.	1075, 1025.	H. 10 —
Havre	— —	— —	— —	— 762 50.	765, 761 25.	H. 3 75
Marseille	993 —	— —	H. 2 —	— 1000.	997 50, 995.	H. 2 —
Vierzon	— —	— —	— —	— 737 50.	737 50, 737 50.	B. 7 50
Nord	795 —	793 75	H. 6 25	— 798 75.	796, 795.	H. 7 50
Bordeaux	650 —	— —	H. 5 —	— 651 25.	650, 651 25.	H. 1 —
Boulogne	— —	— —	— —	—		— —
Montereau	— —	— —	— —	—		— —
Strasbourg	547 50	530 —	H. 2 75	— 547 50.	547 50, 546 25.	— —
Nantes	380 —	— —	H. 2 75	— 376 25.	380, 375.	— —

LONDRES, 14 mars.
Consol. 96 5/8.
Esp. act.
Portug.
Mexic.
3 0/0 holl.
2 1/2.
Rouen, 40 1/2, 41 1/2.
Orléans, 30, 31.
Nord, 11 3/8, 5/8.

PARIS, 16 mars. PRIMES.
5 0/0 F. c. 120 35, 60 d. 50.
F. p. 120 95, 121 10 d. 50.
3 0/0 F. c. 86 35 d. 50.
F. p. 84 [illegible], 84 [illegible] d. un ; 86 00 d. 50.
Orléans, au 31 m 1315 d. 20.
Nord. Id. 707 50 d. 20.
802 50, 806 d. 10.

COULISSE.
Av. 84 [illegible].
Ap. 84 [illegible].
B. du Trésor.
Reports
5 0/0 f. c. 15.
[illegible] 25.
3 0/0 f. c. 25.
— f. p. 25.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 00,00 à 00,00 ; courant du mois, 00,00 à 00,00 ; avril, 00,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 00,00 à 00,00 ; 4 derniers, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 125,00 à 000,00 ; avril, 125,00 à 126,00 ; 4 du milieu, 128,00 demandé.

SAVON. — Ordre de livraison, 92,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 mars.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Jeanne d'Arc. 1760.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Otello.
7 h. 1/2 ODÉON. — Alcade. Roméo. Quaker.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Dieux. Malheurs. Intimes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse et ma Femme. Gentil Bernard.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Georges. Lectrice. Chardonnette. Vte Girone.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Marie Michon. Enfant. Kiouruan.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Représentation extraordinaire.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
7 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Chemin. Sourd. Enfant jaloux.
6 h. 1/2 FOLIES. — Retour. Marotte. Michonet. France et Savoie.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

des faits et la publication des actes secrets de la diète germanique.

L'Insurrection polonaise et l'Abolition du Servage.

Malgré la prise de Cracovie, malgré les avantages remportés par les Autrichiens, l'insurrection slave n'est pas éteinte. Les moyens mêmes employés pour la réprimer prouvent combien ses racines sont profondes.

En effet, les journaux allemands nous apprennent que la Gallicie va être occupée militairement par une armée de quarante mille hommes. Les paysans galliciens qui, soudoyés par l'or de l'Autriche, ont égorgé les seigneurs polonais, et qui maintenant assassinent les commerçants et les magistrats autrichiens, ne sont donc pas disposés à se soumettre. Ils réclament donc des droits que le gouvernement autrichien ne veut pas leur accorder. S'il n'en était pas ainsi, à quoi bon l'envoi d'une armée de quarante mille hommes dans la Gallicie?

Mais ce n'est point assez que d'employer la compression militaire et de prétendre gouverner la Gallicie comme le Milanais, c'est-à-dire avec des canons toujours chargés et des baïonnettes toujours prêtes à occire. Le gouvernement autrichien, ce gouvernement qui se donne comme le type de l'esprit conservateur, a recours aux moyens les plus machiavéliques et les plus barbares. Il met à prix la tête des hommes qu'il redoute. Il donne ainsi à l'Europe et au monde l'exemple d'une lâche férocité, et il imprime lui-même sur son front une flétrissure indélébile. Depuis quinze ans la France lutte contre Abd-el-Kader, mais elle n'a jamais songé à profiter de l'avidité arabe pour mettre à prix la tête de son ennemi. Et l'Autriche, un empire qui a une armée de quatre cent mille hommes, ose promettre officiellement une prime de mille florins à qui lui amènera, vivants ou morts, deux Polonais qu'elle regarde comme des agents de l'insurrection!

D'une part, le régime du sabre; de l'autre, le machiavélisme le plus odieux, le plus indigne d'une puissance chrétienne. Jamais les gouvernements révolutionnaires, même du temps de la terreur, n'ont mis à prix la tête de personne. La révolution française a lutté contre l'Europe entière et contre la Vendée; elle a eu son comité de salut public au dedans, ses quatorze armées au dehors; elle a combattu ouvertement, noblement, glorieusement tous ceux qui l'attaquaient et voulaient la détruire; mais elle n'a jamais donné de primes à l'assassinat. Il était réservé à nos modernes conservateurs de reculer par delà dix-huit siècles de christianisme, et d'aller chercher leurs moyens de gouvernement dans les plus mauvaises époques des sociétés payennes! Comment conserver quelque autorité morale sur les peuples, quand on affiche ainsi l'immoralité la plus profonde! Comment se dire conservateur, quand on foule ainsi aux pieds les principes les plus sacrés de la sociabilité humaine!

Non, ce n'est pas avec de pareils moyens qu'on triomphera de l'insurrection polonaise; ce n'est pas avec de pareils moyens qu'on rétablira l'ordre et la tranquillité dans la Gallicie; ce n'est pas avec de pareils moyens qu'on rendra le calme à tous les pays de race slave, qui s'agitent et tressaillent dans l'espoir d'un affranchissement général.

Car, aujourd'hui, il est certain que le mouvement de la Pologne se rattache à une de ces vastes conspirations que la similitude de griefs, de souffrances et de désirs établit naturellement entre les peuples. Il est certain que toutes les provinces slaves, qui appartiennent à l'Autriche et à la Russie ont ressenti plus ou moins le contre-coup du mouvement polonais. Les paysans veulent jouir des fruits de leur travail; les paysans esclaves ne veulent plus être attachés à la glèbe; ils ne veulent plus dépendre du caprice d'un seigneur. Comment la France et les nations de l'Europe occidentale ne sympathiseraient-elles pas avec eux? Comment ne favoriseraient-elles pas ces légitimes aspirations vers la liberté et le progrès social?

L'insurrection polonaise de 1846 peut être considérée comme le préliminaire de l'abolition du servage dans toute l'Europe orientale. Jusqu'à présent, toutes les fois qu'elle s'était soulevée, la Pologne ne demandait que sa nationalité; aujourd'hui, elle réclame en même temps et sa nationalité et l'abolition du servage, pour elle-même et pour toute la race slave. Le mouvement actuel a un caractère à la fois politique et social. C'est un appel qui a retenti jusques dans les provinces danubiennes. Voilà pourquoi nous disions, en commençant, que l'insurrection polonaise a des racines profondes, des racines que n'extirperont ni le sabre moscovite ni les menées infâmes du gouvernement autrichien.

Une grande question est désormais soulevée en Europe. Il s'agit de savoir si les puissances chrétiennes, qui veulent abolir l'esclavage des noirs, qui ont fait pour cela des traités et dépensé des sommes considérables, ne voudront pas également abolir le servage des blancs. Eh quoi! l'on fait des efforts inouïs pour établir le travail libre dans les régions intertropicales, et l'on tolèrerait plus longtemps que l'Europe orientale soit cultivée par des serfs attachés à la glèbe! Eh quoi! l'on ferme les marchés à esclaves dans les colonies, et l'on souffrira qu'un boyard vende ou joue ses paysans avec sa terre! L'esprit libéral moderne arrache au fouet du planteur l'esclave africain, et il laisserait le cultivateur slave sous le bâton et sous le knout du Russe ou de l'Autrichien!

Nous croyons que les principes du Christianisme et de la Révolution française n'ont pas péri. Malgré l'égoïsme et la corruption de notre époque, ces principes sont toujours vivants dans les cœurs. Ils viendront au secours de la Pologne et de la race slave, car ils ont consacré depuis longtemps la liberté des individus, aussi bien que l'indépendance des nationalités.

Insurrection polonaise.

Les nouvelles nous manquent encore par la voie des journaux allemands. Une lettre particulière de Vienne annonce que la tranquillité n'est pas encore rétablie, et qu'elle ne sera pas facile à rétablir en Gallicie. Une commotion aussi violente et qui paraît avoir eu des ramifications très étendues et très profondes, laissera après elle, lors même qu'elle serait étouffée maintenant, un long retentissement. Les trois puissances copartageantes de la Pologne auront plus d'un sujet d'être inquiètes. Les troupes se concentrent en Gallicie, dans le duché de Posen et dans la Pologne proprement dite. Mais cette agglomération des forces armées, surtout dans les provinces russo-polonaises, où les populations étaient presque menacées de famine, ne produira-t-elle pas quelque résultat fâcheux? D'un autre côté, les trois gouvernements, unis dans leurs efforts, pourront-ils délaisser long temps les autres points de leurs états presque sans défense? La guerre de Caucase ne réclame-t-elle pas encore toute l'attention de la Russie? La Prusse n'a-t-elle à craindre pour sa tranquillité que du côté du duché de Posen? L'Autriche ne voit-elle pas que d'un jour à l'autre, la Hongrie et l'Italie pourront répondre au sublime appel que la Pologne vient du faire pour la liberté de tous les peuples?

Ces considérations, le correspondant de Vienne, dont nous venons de parler, nous les donne comme présentes à l'esprit de tous les hommes politiques qui approchent M. de Metternich. Quant à ce dernier, son népotisme résultant sans doute de son grand âge, lui fait attacher une grande importance à conserver le calme... Les embarras du gouvernement russe ne sont pas moindres encore. A Varsovie la garnison, obligée de se tenir depuis plusieurs jours sur le qui-vive, est exaspérée. Les soldats, exposés à toute la rigueur de la saison, se plaignent; les chefs murmurent. On dit même qu'il y a eu pendant une revue quelques manifestations de ce mécontentement. D'un autre côté, chez les habitants les esprits sont très montés, et les arrestations continuent. Une lettre qui nous donne ces détails, cite parmi les personnes arrêtées M. Lubienski et MM. K..., deux des plus riches propriétaires de la capitale.

L'agitation paraît également être grande dans les provinces. L'*Observateur Rhénan* prétend savoir qu'il y a eu des escarmouches à la frontière de Russie, et que plusieurs soldats, d'origine polonaise, ont passé aux insurgés.

La Prusse redouble de vigilance. Toutes les villes du grand-duché de Posen doivent être occupées militairement. Le gymnase catholique de Tremesrow a été fermé, comme celui de Posen.

Les arrestations continuent. Le comte Dzialynski est gardé à vue dans sa maison. Le comte Severin Mielzynski a été transporté dans une forteresse.

La *Gazette de Voss* annonce que la ville d'Ortelsbourg, sur la frontière de Pologne, a été surprise par une bande de Polonais qui ont enlevé du dépôt environ 700 fusils.

Suivant la *Gazette des Postes de Francfort*, le gouvernement craindrait des tentatives de troubles aux environs de Dantzig. Les lettres de Dantzig adressées à ce journal, annoncent, en effet, que des troupes étaient dirigées sur Bereut, Carthaus et Pelplin.

Nous recevons ce soir une adresse aux chambres des réfugiés polonais de Paris. L'heure avancée nous oblige à remettre à demain la publication de cette pièce.

RÉVOLUTION POLONAISE. — SOUSCRIPTION NATIONALE.

Souscription ouverte dans les bureaux de la DÉMOCRATIE

SOUSCRIPTION DE L'ORCHESTRE DU THÉATRE ROYAL ITALIEN.

Tilmaut aîné, 5 fr.; Terby, 5 fr.; Duperray, 5 fr. Fauvelle, 1 fr.; Ramaciotti, 2 fr.; Michiels, 50 c.; Dancla, 1 fr.; Bassot, 50 c.; Maussant, 1 fr.; Délédicque, 1 fr.; Portehaut, 1 fr.; Graves, 2 fr.; Tartaria, 1 fr.; Dapper, 2 fr.; Klosé, 1 fr.; Lecerf, 50 c.; Marzoli, 2 fr.; Limberger, 2 fr.; Soler, 2 fr.; Triebert, 2 fr.; Leplus, 2 fr.; Chapelle, 1 fr.; Fleury, 50 c.; Guérin, 2 fr.; Gallay, 3 fr.; Urbau, 1 fr.; Lebeau, 50 c.; Tilmaut jeune, 5 fr.; Thossou, 50 c.; Gail, 1 fr.; Caussinus, 1 fr.

MM. Henry, 2 fr.; Alphonse P., 1 fr.; Bergeret, commis chapelier, 1 fr.; Lasoaille, id., 1 fr.; Guillet, id., 1 fr.; Maurice Gaultier de Tarbes, 5 fr.; Viller, id., 5 fr.; Dutrou-Bornier, 5 fr.; un atelier d'ouvriers socialistes, 8 fr. 50 c.

Total	84	50
Montant des listes précédentes,	2 182	90
	2 267	40

La Pologne et l'Angleterre.

Tous les journaux anglais donnent maintenant les nouvelles de l'insurrection polonaise. La plupart ont publié un manifeste du comité polonais au peuple anglais. Il est à remarquer cependant que tout en s'abstenant de commentaires, ils publient très en détail toutes les nouvelles qui arrivent de France et d'Allemagne. Le *Globe*, le *Sun* et le *Herald* racontent les détails de l'insurrection récente et les événements de l'histoire générale de la Pologne avec un intérêt tout particulier qui manifeste assez clairement la sympathie de ces journaux pour les Polonais.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

MERCREDI 18 MARS 1846.

UN MARIAGE DE RAISON [1].

IV.

UN PREMIER ÉCHEC.

Clotilde, Hortense et M. Dumarais étaient réunis au salon, lorsque Marcel y entra.

Fier de ses belliqueuses résolutions, fort de ce qu'il avait entendu, il opposa à sa timidité naturelle toute l'énergie de sa vanité blessée, et vint courageusement s'asseoir près de la femme du banquier.

Après cet instant de silence qui suit toujours l'arrivée d'un étranger, il osa le premier adresser la parole à la Parisienne.

Ce furent d'abord quelques lieux communs assez insignifiants; mais peu à peu la conversation s'anima, Marcel fut assez heureux pour trouver quelques mots presque spirituels, qui firent sourire Clotilde. Encouragé par ce premier succès, il se laissa entièrement aller à la verve enjouée et mordante de son esprit, qui, sans être d'un atticisme bien pur et d'une distinction irréprochable, ne manquait ni de trait, ni d'allure, ni d'un certain tour original.

Hortense, stupéfaite, regardait le jeune homme, que les sourires et les encouragements de Clotilde semblaient avoir transfiguré. Depuis quatre ans qu'elle vivait avec lui, elle ne l'avait entendu parler que d'industrie, de chasse et des choses les plus vulgaires de la vie, dans un langage qui ne différait guère que par la prononciation de celui des paysans.

Clotilde jeta un regard furtif à Mme Dumarais, un de ces regards de femme, railleurs et triomphants, qui semblent dire: — Tu le vois, j'en sais plus long que toi; n'avais-je pas deviné?

Hortense, piquée de voir sa perspicacité mise ainsi en défaut par l'habile et spirituelle manœuvre de son amie, se garda bien d'avouer qu'elle s'était trompée. Elle évita le regard de Clotilde, baissa les yeux et fit une petite moue dédaigneuse, qui pouvait, au besoin, servir de réponse, et prouver qu'elle n'était nullement convaincue de l'esprit de M. Marcel.

Le bon M. Dumarais avait d'abord écouté son neveu avec une surprise mêlée d'inquiétude; puis, le voyant si brave et si éloquent, il avait fini par le contempler avec admiration.

— Mais où diable a-t-il appris ce qu'il dit? où va-t-il chercher tout cela? se disait l'honnête négociant émerveillé.

Je ne sais quelle idée lui passa dans la tête, mais il hésita un instant, se leva, alla à la fenêtre, revint, se moucha et finit par dire à son neveu:

— Mon cher Marcel, je suis désolé d'interrompre votre conversation, mais il se fait tard, les ouvriers sont partis depuis long-temps; prie ces dames de t'excuser, et va-t-en faire ta ronde dans la fabrique. Vois s'il ne reste point de feu quelque part, et si les portes sont bien fermées.

Lorsque Marcel fut sorti, il approcha mystérieusement son siége de celui de Clotilde, et il dit à la jeune femme:

— Eh bien! madame, que pensez-vous de mon neveu?

— Je pense, monsieur, que c'est un fort aimable jeune homme, auquel il ne manque qu'un peu d'habitude du monde, et deux années de la vie parisienne pour devenir un charmant cavalier.

— Et pourtant, madame, le croiriez-vous? — je vous le dis parce qu'il n'est pas là, et c'est même pour gronder un peu devant vous Mme Dumarais que je l'ai fait sortir, — Hortense ne peut pas le souffrir; elle a pris pour lui une aversion qui n'a pas plus de raison que de motif.

— En vérité, monsieur, ce que vous dites là, pardonnez-moi le mot, n'a pas le sens commun, répondit Hortense, embarrassée et confuse de la ridicule situation dans laquelle le vieillard venait se placer lui-même. Je n'ai nulle aversion pour M. Marcel, et je ne comprends rien au singulier enthousiasme qui vous fait me chercher querelle à propos de votre neveu, qui, je le crois, n'a nullement à se plaindre de moi.

— Je sais ce que je dis; j'ai des yeux pour voir et des oreilles pour entendre; tu n'aimes pas Marcel, et tu ne perds aucune occasion de le lui faire apercevoir.

— Mais cela devient une insupportable persécution! Faut-il vous répéter encore une fois, monsieur, que je n'ai pour Marcel ni haine, ni...

— Amitié; dis-le tout de suite.

Puis, s'adressant à Clotilde, M. Dumarais reprit:

— Allons, Madame, joignez-vous à moi: Hortense a toute confiance en vous, et peut-être serez-vous plus heureuse que moi à vaincre l'obstination de cette petite tête bretonne.

— Tu le vois, Hortense, répondit Clotilde, en faisant à son amie un geste rempli de malicieuse ironie, ton mari t'en prie, moi, je te le demande: ne tiens plus rigueur à ce pauvre M. Marcel; vous y gagnerez tous, et un jour tu me remercieras des bons avis que je t'ai donnés aujourd'hui.

— Bien! Allons, mon enfant, fais un petit effort sur toi-même. Madame est ton amie, moi je suis ton... père; qui écouteras-tu donc, si tu ne veux pas nous écouter?

— Ainsi, mon ami, c'est vous qui me le demandez... vous le voulez?

— Assurément.

— Soit donc!... j'obéirai.

— A la bonne heure!

A ces mots, Marcel rentra. Hortense accueillit son salut avec le plus charmant sourire. Clotilde aidant, elle déploya toutes les ressources de son esprit et de sa grâce, et elle fit à Marcel ces mille agaceries imperceptibles et pudiquement provocantes, que les femmes savent si bien trouver, qui ne compromettent jamais, et qui cependant vont droit au cœur. La soirée se termina fort joyeusement, et le bon M. Dumarais fut l'homme le plus heureux de notre globe.

— Fort bien! se dit Marcel en entrant dans sa chambre à coucher. — Voilà que cela commence, on s'est aperçu que Marcel n'était pas aussi niais qu'on l'avait cru jusqu'ici. On le verra, je l'espère, plus clairement encore. Rira bien qui rira le dernier.

La femme du banquier partit le lendemain matin.

La vie des habitants de Bois-Morel reprit en apparence son calme habituel et sa laborieuse activité, mais les paroles de Clotilde avaient fait au cœur d'Hortense une blessure que le temps et la solitude ne devaient qu'envenimer et élargir, au lieu de la cicatriser.

Le démon de la coquetterie était entré dans cette jeune âme inquiète et inexpérimentée; il ne devait la quitter que du jour où il l'aurait brisée sans retour.

Emportée sur les ailes fragiles du caprice et de la fantaisie, l'imagination de Mme Dumarais parcourait déjà par avance les pays inconnus, les mystérieux sentiers, les horizons enchantés, dont son amie venait de lui indiquer la voie, voie facile, charmante, fleurie, par où tant de femmes, les meilleures et les plus belles, s'en vont à l'abîme et au déshonneur.

Avant d'entrer dans cette nouvelle vie, où chaque pas devait être une conquête, où chaque heure devait marquer une victoire, Hortense se dit qu'il fal-

[1] Voir les numéros du 13 au 17 mars.



[illegible], parce que nous y trouverons l'occasion de rétablir, dans une lettre que nous adresserons demain à la *Presse*, la vérité sur nos affaires et sur les rapports antérieurs de M. Emile de Girardin avec la *Démocratie pacifique*.

Chambre des Députés.

VAINE DÉMONSTRATION DE M. THIERS.

Ainsi qu'on devait le prévoir, la proposition Rémusat a fourni à M. Thiers l'occasion d'attaquer toute la politique du cabinet. Un discours de M. Thiers, annoncé quelques jours d'avance, c'était assez pour attirer à la Chambre une affluence inaccoutumée. Aujourd'hui toutes les tribunes étaient remplies.

L'avidité avec laquelle le public accueille encore les paroles de l'homme du 1er mars prouve que l'opinion n'est pas avancée, qu'elle se repaît de lieux communs et qu'elle n'éprouve pas le besoin de se nourrir d'idées neuves et substantielles. Clair, habile, souvent ingénieux dans la forme, M. Thiers est toujours banal au fond, c'est le roi des vulgarités. Jamais il n'ouvre un aperçu nouveau à ses auditeurs, bien au contraire, ses paroles, ses écrits portent l'empreinte de tous les vieux préjugés qu'il faudrait combattre, et c'est là qu'est le secret de ses faciles succès : les hommes qui ne possèdent au lieu de conviction que des instincts belliqueux ou prétrophobes, aiment à se mirer dans ses œuvres.

Aujourd'hui, abordant la question des incompatibilités, et appuyant la proposition Rémusat, M. Thiers s'est borné à des lieux communs sur la dépendance des fonctionnaires et sur la corruption politique. Le but principal de ce discours, avons-nous dit, c'était de critiquer la marche suivie par le ministère Guizot à l'intérieur et à l'extérieur. Ici encore M. Thiers a été banal, dépourvu de toute inspiration généreuse. Il n'a point reproché au cabinet actuel de se montrer indifférent à la misère des classes pauvres, et il a eu raison, car lui-même il n'a jamais donné aux travailleurs la moindre marque de sympathie. M. Thiers n'a pas reproché à M. Guizot son lâche abandon de la nationalité polonaise ; en effet, cette critique était interdite à M. Thiers qui a refusé tout gage d'adhésion à la cause des Polonais. Quelle a donc été la substance de ce discours? Quels sont les traits qui ont excité une vive admiration dans cette partie de l'assemblée si bien surnommée la *garde consulaire du 1er mars*?

M. Thiers a renouvelé le vieux thème du roi qui règne et qui ne doit pas gouverner ; il a exécuté une nouvelle variation sur l'air si connu de la prérogative parlementaire. Il a promis en termes couverts que si on le faisait ministre, la *volonté immuable* rencontrerait mille entraves. Mettre en jeu la couronne sans la découvrir entièrement, user à l'égard de l'autorité royale de toute la liberté de la tribune, sans jamais en excéder les limites, voilà ce qu'on a trouvé charmant dans le discours de M. Thiers. Ces tours de passe-passe pouvaient être goûtés il y a six ou huit ans ; pour notre part, nous voudrions autre chose et pensons avec Boileau :

Qu'un dîner réchauffé ne valut jamais rien.

Tout en repoussant la proposition Rémusat, nous sommes loin de nous associer à l'immobilisme de M. Duchâtel. Ce ministre est venu déclarer à la tribune, avec une étrange assurance, que le gouvernement représentatif existait aujourd'hui dans toute sa vérité et n'était altéré ni par la corruption ni par l'intrigue.

Cette assertion a soulevé des murmures. M. Duchâtel a eu plus de succès en démontrant que le parti Thiers soutenait la proposition Rémusat avec peu de conviction et de bonne foi. C'est incontestable, mais qu'est-ce que cela prouve? Que le ministère et

[illegible] malheur à ceux qui [illegible] résistent ou arrivent ! Bou-Hamedi, khalifa d'Abd-el-Kader, les fait exécuter. Six de nos pauvres soldats ont déjà été massacrés, pour cette cause, par ordre de ce féroce Kabyle. »

BELGIQUE. — On lit dans l'*Indépendance belge* : « Il est positif que M. Rogier a été appelé hier chez le roi, et S. M. lui aurait offert, dit-on, de se charger de la formation d'un nouveau cabinet ; mais quoique l'honorable député d'Anvers n'ait pas décliné cette mission, nous n'avons pas appris, cependant, qu'il l'ait encore définitivement acceptée. La situation est difficile ; si ce n'est pas un motif pour refuser d'en prendre le fardeau, c'en est un du moins pour réfléchir. En attendant une solution qui, du reste, ne peut tarder à être connue, tout ce qui serait rapporté sur les éléments de la composition du ministère nous paraîtrait quant à présent prématuré. »

Nous regrettons que le *Bien public* de Mâcon n'ait pas tenu plus de compte de l'avertissement indirect et poli que nous avions adressé dans notre *Petite correspondance* aux journaux qui nous empruntaient la nouvelle de la *Cigale et la Fourmi*, par M. Eugène Camus. Il la publie tout entière en quatre feuilletons sans nous citer une seule fois. Nous ne nous sommes jamais plaints de ces reproductions que défendent généralement les autres journaux ; mais ne sommes-nous pas en droit d'attendre, en retour de notre complaisance, que l'on indique la source? Le *Bien public*, placé sous le patronage de l'éloquent défenseur de la propriété littéraire, aurait dû, plus que toute autre feuille, donner l'exemple de ce respect des convenances, de la loyauté et des droits d'autrui.

Chambre des Pairs.

Séance du 17 mars.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER, CHANCELIER.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner divers projets de loi. Elle rentre en séance à trois heures.

M. chancelier donne lecture de la composition des commissions nommées par les bureaux.

M. ANISSON-DUPERRON, rapporteur de la commission des pétitions :

« L'association médicale du département de la Sarthe adresse des observations tendant à provoquer la réforme des lois qui régissent l'exercice de la médecine et de la pharmacie. » — Renvoi aux ministres de l'instruction publique et du commerce.

« Le sieur Ferdinand Berthier, professeur de l'Institut royal des Sourds-Muets, reproduit des observations qui tendent à modifier plusieurs dispositions du Code civil et du Code d'instruction criminelle, concernant les sourds-muets. » — Renvoi au garde des sceaux.

La chambre s'ajourne à jeudi pour discuter le projet de loi sur les fonds secrets.

Chambre des Députés.

Séance du 17 mars 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi ouvrant un crédit de 3 166 000 fr. pour achèvement de travaux d'utilité publique.

M. DE PRESINE donne lecture de sa proposition sur le droit de timbre-poste pour les journaux.

Les développements de cette proposition sont fixés au samedi 28 mars.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités. La chambre est très nombreuse.

M. VIVIEN. La chambre m'approuvera de ne point mêler à ce grave débat de discussion personnelle, quoique j'y aie été provoqué. A l'époque prochaine où je renouvellerai ma proposition relative aux annonces judiciaires, je renouvellerai les explications que j'ai eu l'honneur de donner déjà à la chambre. Quant à présent, je me borne à dire qu'il n'y aura jamais de contradiction entre mes opinions du passé et ma conduite dans le présent.

[illegible] comme une machine de guerre propre à ébranler, à renverser le ministère, ou un habile prélude aux élections prochaines ?

Réduite aux proportions qu'elle avait en 1840, la proposition serait salutaire : elle donnerait une force au cabinet présent comme au ministère futur ; elle mettrait un terme à des abus scandaleux ; elle empêcherait ces promotions qui viennent on ne sait d'où au commencement d'un ministère. Je vote donc pour la discussion des articles de la proposition.

M. THIERS. Avant d'entrer dans le débat de la proposition, j'ai besoin de dire quelques mots sur ce qui m'est personnel. J'ai toujours été partisan de cette proposition. Lorsqu'elle arriva dans la chambre en 1840, elle se présentait comme hostile au cabinet que je présidais ; j'aurais pu la repousser, je la fis prendre en considération. Mais si cette proposition eût été convertie en loi, la dissolution de la chambre s'ensuivait nécessairement. Or, le cabinet s'était formé dans la pensée qu'il n'y aurait pas de dissolution ; c'est pour prévenir cette difficulté que mes honorables amis et moi nous agîmes dans les bureaux pour qu'elle ne fût pas adoptée : autrement, nous eussions donné notre démission ; nous n'eussions pas plus hésité à la donner sur une question intérieure que sur une question extérieure.

Maintenant j'entre dans le fond de la question. Je ne suis pas en général un novateur. Dans une société bouleversée par cinquante années de révolutions, ce ne sont pas des institutions nouvelles qu'il faut chercher ; il faut apprendre à se servir de celles que nous avons déjà. Aussi je n'admets d'innovations que quand je les crois véritablement utiles, et c'est parce que je suis convaincu que la proposition est indispensable, que je viens la soutenir. Je ne suis pas assez irréfléchi pour venir, comme chef de l'opposition...

M. GARNIER PAGÈS. De la vôtre.

M. THIERS. ...Soutenir une proposition que plus tard je devrais combattre comme chef du ministère. (Mouvements en sens divers.)

Chaque gouvernement a ses misères; cette corruption que nous déplorons aujourd'hui, a existé sous tous les gouvernements, sous le gouvernement monarchique comme sous le gouvernement représentatif. La corruption, la toute-puissance de la recommandation, elle existait sous Louis XIV, lorsque Bossuet était obligé d'implorer la protection de Mme de Maintenon pour faire imprimer ses œuvres ; elle alla en augmentant dans le siècle suivant, lorsque le pouvoir tomba des mains de Mme de Pompadour en celles de Mme Dubarry ; un grand ministre, Choiseul était obligé de flatter une courtisane cynique; Choiseul dont Louis XV disait, en présence des événements qui se passaient en Pologne, événements dont la Pologne essaie aujourd'hui de secouer le poids, Choiseul, dont Louis XV disait : « S'il était encore ministre, la Pologne n'eût pas été partagée. » (Très bien !)

Je ne rappellerai pas les autres époques de notre histoire ; il me serait facile de démontrer que notre époque et notre pays ne sont pas plus corrompus que les autres pays, que les autres époques.

Je sais bien que notre temps manque d'élévation, mais nos mœurs sont plus pures, notre vie privée plus régulière. Mais il y a des gens qui vous disent : la corruption, c'est un mal inévitable; tout le monde en fait autant ; ceux qui blâment voudraient être corrupteurs et corrompus, il faut en profiter pour soi ; et ces hommes, après avoir souri au mal, se sourient à eux-mêmes. (On rit.)

Quant à moi, j'ai vu en me rapprochant et en m'éloignant du pouvoir les hommes se rapprocher et s'éloigner de moi ; cela m'a rendu patient et indulgent ; mais quand je vois des hommes avoir une opinion jusqu'au moment où ils ont une place, cela m'indigne (Très bien), et je m'irrite de leur voir sacrifier les hommes que de longs travaux désignent à l'avancement. Si la proposition doit remédier à une partie du mal, c'est une raison pour que je l'appuie.

Je n'ai pas besoin de rappeler la similitude qui existe entre les révolutions de France et d'Angleterre. L'Angleterre a eu comme nous une assemblée qui a fait mourir un roi ; elle a eu une restauration ; elle a eu, en 1688, sa révolution de 1830. Alors, le gendre de Jacques II, Guillaume de Hollande, prit sur le trône la place de son beau-père.

Une fois roi, Guillaume a voulu être maître, lui aussi. (Agitation prolongée.) Eh! messieurs, c'est la pensée de tous les princes. Bien sot qui s'en étonne, bien fou qui s'y soumet. (Très bien.) Guillaume a employé pour établir son pouvoir les moyens qu'il avait à sa disposition : la distribution des emplois et de l'État de la liste civile. Quatre ans après, on faisait dans le parlement une proposition contre de tels abus. La motion, adoptée par les communes, trouva de la résistance dans la chambre des lords; une conférence eut lieu, et enfin une loi prononça l'exclusion de la chambre de tous les fonctionnaires de la liste civile et de toutes les personnes ayant part à la percep-

---

lait s'y préparer en essayant ses forces et en mesurant son pouvoir sur quelque victime facile et résignée.

Marcel était là, sous sa main ; en supposant une défaite, chose impossible, Marcel n'était point dans une position à pouvoir en abuser ; Marcel fut donc choisi pour être cette première victime.

L'attaque fut d'abord indécise, molle, presque invisible, même pour les yeux les plus exercés : une toilette nouvelle à certaines heures, quelques regards vagues et rêveurs, une attention délicate, un mot choisi et prononcé avec un certain accent, quelque gracieuse bouderie, un sourire mélancolique ; c'était à peine de la coquetterie. Avant de s'engager et d'attaquer de front, on essayait ses armes et on faisait prudemment quelques reconnaissances.

Marcel semblait se prêter à tout cela de si bonne grâce, que la jeune femme, confiante et fière de ce premier succès, se demandait déjà s'il ne fallait pas reculer de quelques jours un triomphe, qui ne lui laisserait pas même les honneurs de la victoire.

Le rusé Normand riait sous cape de cette orgueilleuse confiance, qu'il devinait, et se promettait *in petto* de la rendre plus modeste à la première occasion.

Cette occasion se présenta d'elle-même.

Un jour, M. Dumarais dit à son neveu :

— Il y a aujourd'hui vingt-trois ans, mon garçon, que ma pauvre sœur est morte en te mettant au monde. Vingt-trois ans ! comme les années nous poussent ! sais-tu qu'il sera bientôt temps pour toi de penser au mariage ?

— J'y ai déjà songé.

— Ah ! fit Hortense, en jetant à la dérobée au jeune homme un de ses regards les plus provocants.

— Oui, cette idée-là m'est venue depuis quelques jours, et pourtant je crois que je resterai long-temps garçon.

Hortense sourit.

— Pourquoi cela ? dit M. Dumarais.

— Parce que, mon oncle, je ne voudrais pas une femme comme les autres femmes.

— Comment vous les faut-il donc ? répondit Hortense, en rougissant et en relevant du bout de ses petits doigts quelques boucles égarées de sa blonde chevelure.

— Ah ! voilà...

Et il fit en peu de mots un portrait de femme, qui eût pu passer au besoin pour une mordante épigramme à l'adresse de Mme Dumarais.

— Que voulez-vous, ma chère tante? dit-il en terminant ; à chacun son goût et sa couleur en ce monde ! les uns aiment les brunes, les autres les blondes; quelques-uns les douteuses ; moi je les aime comme cela, et, sauf meilleur avis, ce que l'on a de mieux à faire ici-bas, c'est de suivre son goût et son penchant, sans s'inquiéter de ce que l'on en dira.

Hortense ne répondit pas, et continua de sourire ; mais elle se retira plutôt que de coutume dans son appartement, et gronda fort sa femme de chambre.

Le lendemain elle bouda Marcel, qui redoubla près d'elle de soins et de gracieusetés.

Piquée au vif, Mme Dumarais résolut d'en finir au plus tôt, et d'être sans pitié pour un impertinent qui osait lui résister ainsi. La partie devenait sérieuse, l'amour-propre était en jeu, la vanité était blessée, tout ce qui fait ici-bas la force et le charme de la femme, la beauté, l'esprit et la grâce, étaient compromis; il n'était plus temps de reculer.

Alors, pendant tout un mois, ce fut entre ces deux enfants une suite non interrompue de marches, de contre-marches, d'attaques habiles, de savantes retraites, de manœuvres toujours nouvelles et toujours déjouées, une stratégie enfin à faire honneur à un Turenne. Et cependant pas un mot d'amour n'avait été prononcé entre eux.

Enfin, Hortense, fatiguée de voir son adversaire lui échapper au moment où elle le croyait à ses genoux, cessa tout à coup une lutte, où toutes les ressources de sa coquetterie s'étaient en vain épuisées.

— Non, se dit-elle, en dévorant une larme de dépit et en froissant un bouquet de fleurs que Marcel venait de lui apporter ; non, il ne m'aime pas, il ne m'aimera jamais... Après tout, je suis bien folle de me tourmenter pour de pareilles chimères ! Qui sait si tout ce qui s'est passé n'est point dû au hasard, et n'a de réalité que dans mon imagination? Car enfin, qu'a-t-il fait ? rien ; il a eu pour moi ces soins que toute femme a le droit de réclamer de la plus vulgaire politesse. Que m'a-t-il dit? rien ; quelques mots de galanterie, quelques phrases banales, des paroles insignifiantes, que mon imagination a interprétées à sa guise. Peut-être le pauvre garçon serait-il fort surpris s'il apprenait tout ce que ma folle tête lui a fait dire et faire depuis le départ de Clotilde. Peut-être ne comprendrait-il pas un mot à tout ceci.

De son côté, Marcel se disait :

— Décidément je ne veux plus jouer à ce jeu-là ; il est trop dangereux. Hortense est bien jolie, et depuis quelques jours, il me semble que les rôles sont changés.... Hier, quand je lui ai remis ces fleurs, j'ai pressé le bout de ses petits doigts ; sa main tremblait, la mienne tremblait aussi. Je ne sais comment cela s'est fait ; mais je n'ai pas eu la force de lui dire un seul mot, un nuage a passé sur mes yeux, mon cœur s'est serré, et je me suis hâté de sortir.... oui, il faut en finir aujourd'hui même, et mon pauvre oncle, si bon pour moi, si généreux, si confiant ! il ne voit rien, il ne se doute de rien. Oh ! ce serait une honte de le tromper même par une innocente plaisanterie... et celle-ci l'est-elle ? elle l'était peut-être hier ; demain le sera-t-elle encore ? L'honneur me l'ordonne, je dois fuir tout danger même imaginaire. Ce que j'ai de mieux à faire, c'est de tout avouer à Hortense; elle me pardonnera mon indiscrète curiosité; moi, je lui pardonnerai sa coquetterie ; nous serons quittes, et ma conscience n'aura rien à me reprocher.

Telles étaient les sérieuses réflexions d'Hortense et de Marcel, lorsqu'ils entendirent la cloche qui les appelait à déjeûner.

Ils se rencontrèrent dans l'antichambre ; Hortense rougit ; Marcel, embarrassé, baissa les yeux, et ils entrèrent dans la salle à manger.

Ils y trouvèrent M. Dumarais, accompagné d'un fort élégant jeune homme.

— M. le vicomte Anatole de Nieul, dit le négociant, en présentant l'étranger à sa femme. Monsieur est le fils d'un de mes plus fidèles et honorables commettants, avec lequel je suis sur le point de terminer une longue et importante affaire. Pour éviter les ennuis de la correspondance et des intermédiaires, monsieur m'a fait l'honneur de venir de Paris à Bois-Morel traiter directement avec moi. Cette affaire, je crois, le retiendra ici quelques jours, et nous ferons tous nos efforts pour lui rendre ce séjour le moins ennuyeux possible.

M. Anatole s'inclina gracieusement, et en se relevant ses yeux rencontrèrent ceux de Marcel.

Je ne sais quelle singulière impression ce premier regard produisit sur le neveu de M. Dumarais ; mais ses sourcils se contractèrent légèrement, ses lèvres restèrent muettes et sérieuses, et il répondit à peine au salut de l'étranger.

[illegible]

(La suite à demain.)

[illegible] démoclés... (On rit.) [illegible] pas qu'une seule classe de la société domine dans la représentation nationale. Il ne faut pas que les fonctionnaires y dominent; autrement ce serait le règne du système prohibitif dans toute son exagération.

Or, dans notre chambre, sur 449 membres il y a 184 fonctionnaires. (Réclamations.) Eh bien! sur les 184, il y en a quarante dans l'opposition. (Bruit.) Depuis que nous avons placé sur la tribune une urne blanche et une urne noire, nous ne pouvons plus nous tromper; il y en a à peine 40; admettons qu'il y en ait 50, je veux être large; il restera toujours 130 fonctionnaires attachés à la fortune du gouvernement.

Il en est beaucoup d'entre eux, je le sais, qui sont sincères; mais il en est aussi beaucoup, un plus grand nombre qui lorsque le gouvernement était menacé en 1832 et 34, ne craignaient pas d'affaiblir le pouvoir et restaient dans l'opposition, et qui, lorsque le gouvernement est consolidé, sont devenus tout-à-coup d'ardents conservateurs, de bons royalistes, comme il faudra bientôt les appeler. (Hilarité à gauche.) Ceux-là il faut bien convenir qu'ils suivent la fortune du cabinet qui leur donne de l'avancement.

Il est évident que le ministère aura de l'influence sur les fonctionnaires. Il y a des gens que je respecte qui disent : Eh bien! tant mieux, le pouvoir n'en aura que plus de force. J'ai été sensible à cet argument : je me réjouirais encore de cet état de choses, si l'influence grandissait avec les dangers; mais c'est le contraire qui est vrai. Les fonctionnaires ministériels augmentent à mesure que le calme se rétablit : dans les temps de trouble, il y avait quatre-vingts fonctionnaires opposants : aujourd'hui, il n'y en a plus que quarante-quatre.

M. D'HAUBERSAERT. Quarante-neuf... (On rit.)

M. THIERS. Je le répète, c'est là une mauvaise influence qui va en augmentant dans les temps de calme. Mais le mal va croissant. Voyez ce qui s'est passé depuis l'année dernière : il y a eu vingt nominations, et sur ces vingt nominations il y a eu six députés non fonctionnaires et quatorze fonctionnaires; il est évident que le penchant qui entraîne les électeurs vers les fonctionnaires va toujours croissant. Voulez-vous que je vous en dise la cause?

On dit que l'électeur doit être libre et qu'il choisit des fonctionnaires, parce qu'il voit dans ces nominations une plus franche adhésion au gouvernement. Mais ne pouvez-vous limiter sa liberté par une loi nouvelle? Si vous dites non, vous faites appel à la souveraineté électorale. En restreignant l'éligibilité aux contribuables qui paient 500 francs, vous avez exigé des garanties, et vous avez bien fait. Et je n'aurais pas le droit de demander des garanties d'indépendance! Mais vous n'y pensez pas! Vous vous êtes faits, sans le savoir, partisans du suffrage universel! (On rit.)

Il ne faut pas calomnier le pays; mais enfin nous n'avons pas, comme en Angleterre, cent cinquante ans d'exercice du gouvernement représentatif; nous voyons tous les jours des hommes honorables, sans doute, nommer des candidats pour lesquels j'ai la plus haute estime, mais moins par des considérations politiques que pour avoir un chemin de fer. N'est-ce pas ainsi que l'honorable M. Collignon a été nommé à la place de M. Marschal? (Rumeurs.)

M. COLLIGNON. L'honorable M. Thiers vient de me désigner par mon nom. Je lui déclare que je me croirai toujours profondément blessé par les paroles qui tendent à méconnaître le droit des électeurs qui m'ont envoyé à la chambre, et à altérer la sincérité de ma position et l'indépendance de mon vote.

M. DUMAS. Et moi aussi. (Agitation; mouvements divers.)

M. THIERS. Les électeurs sont nos juges, mais nous avons à notre tour le droit de juger les électeurs. (Très bien! — A gauche, sensation prolongée.)

Je n'ai le droit de blesser personne, mais j'ai le droit de juger tous les faits qui se sont passés à la face du pays.

M. CHEGARAY proteste vivement au milieu du bruit.

A GAUCHE : A l'ordre! à l'ordre! (Agitation.)

M. THIERS. Il faut reconnaître que malheureusement au règne des opinions a succédé le règne des intérêts. Les administrateurs, les fonctionnaires, ont reconnu qu'une fois députés ils n'avaient plus à craindre les passe-droits, les destitutions, et ils ont cherché à devenir députés; les électeurs ont reconnu que pour leurs intérêts particuliers, il était bon d'avoir un fonctionnaire, un marché se conclut facilement entre eux, et la chambre se peuple de fonctionnaires.

Je n'ai parlé que des fonctionnaires qui veulent devenir députés. Je pourrais parler des députés qui se font nommer pour devenir fonctionnaires; violents opposants d'abord, et ennemis irréconciliables du budget, ils s'adoucissent tout-à-coup en obtenant une place. Qu'en résulte-t-il? Que l'administration est sacrifiée à ces ambitions, que l'administration prend en haine le gouvernement qui la sacrifie.

Allez à la cour des comptes, à la cour de cassation, au conseil d'Etat, dans les rangs de l'armée... Ecoutez les fonctionnaires... Quand il y a une vacance, ils sont dans les transes, ils savent qu'un député est là. Ainsi, par la présence du fonctionnaire dans cette chambre, vous éloignez l'administration des chambres, au lieu de les rapprocher. Prenez-y garde, tous les gouvernements commencent par la raison et finissent mal. Voyez Napoléon, voyez la Restauration; ils ont bien commencé, mal fini. Voilà le danger qui nous menace. Je dirai aussi la vérité à l'opposition. (Ah! ah!) L'opposition a mal commencé, comme toutes les oppositions, comme celle du tribunat, comme celle des quinze années...

L'opposition nous a fait des reproches trop tôt, des reproches injustes. Aussi, on ne la croit plus aujourd'hui qu'elle dit la vérité. Aussi, prenez-y garde! le gouvernement représentatif tomberait en France s'il n'était sauvé par nous, qui sommes ses amis véritables. (Rires au centre.) Oui, nous sommes les amis du gouvernement, nous qui l'avons sauvé au jour du danger et qui ne lui disons pas aujourd'hui : Marche! marche! lorsqu'il marche vers sa ruine.

Messieurs, lorsque je vois que notre gouvernement est aujourd'hui non pas le complice, mais la dupe de la contre-révolution au dedans et au dehors, je suis convaincu qu'il y a quelque chose de très sérieux dans notre situation. Vienne le danger, que fera votre majorité de fonctionnaires? Elle deviendrait une arme inutile, sans force, dangereuse même. Vous marchez à des résultats aussi absurdes en politique que funestes. (A gauche : Très bien!)

J'arrive aux détails de la proposition. Vous avez déjà posé quelques exceptions dans votre loi. Vous excluez les préfets de la chambre, parce qu'ils doivent se conformer aux nuances de la politique; mais les membres du parquet sont dans le même cas, les membres de l'administration centrale également; d'autres fonctionnaires sont essentiels à leur poste, les ingénieurs, par exemple : nous proposons de les exclure.

Hier on nous a proposé de nouvelles incompatibilités comme pour nous effrayer; puis, quand vous nous avez exagéré le mal, vous nous dites qu'il faut reculer. Moi, quand je vois le mal, quand je le reconnais grand, je crois qu'au lieu de reculer devant lui, il faut le frapper à la tête. (Très bien, à gauche.)

J'arrive à l'amendement qui vous a été proposé par l'honorable M. Barrot. (Ecoutez, écoutez.)

On a dit que cet amendement avait causé une vive irritation; je n'en suis point [illegible] rien dans le complice; il a toujours été dans ma pensée. (Bruit.)

Je demande à la chambre de ne pas reculer honteusement devant la vérité. [illegible] pour les membres auxquels il est précieux à tous; sa mort, si elle arrivait, serait un chagrin profond pour l'Angleterre, et ne serait pour personne un sujet d'alarmes. (Sensation profonde.)

Voilà ce que je voulais sous la restauration! J'étais alors inconnu... Et dans mon obscurité profonde, je ne connaissais ni l'auguste personnage qui occupait le trône ni celui qui devait l'occuper!

Pourquoi ai-je soutenu avec tant d'ardeur les opinions que je soutiens aujourd'hui?

J'ai écrit, en 1829 : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Voulez-vous que je ne pense plus en 1846 ce que j'écrivais en 1829?

On nous dit qu'il y a de grandes différences entre l'Angleterre et la France; qu'en Angleterre il y a une aristocratie puissante; que nous n'en avons pas; mais est-il indispensablement besoin d'avoir de grands noms pour qu'il existe une aristocratie? Il en existe une en Hollande, bien que cette aristocratie ne soit composée que de marchands; il en existe une en France parmi tous ceux qui sont intéressés à la stabilité du gouvernement. Si vous prétendez que le gouvernement représentatif est impossible en France, il fallait donc le dire en 1830... (Très bien! à gauche.) si telle était votre conviction. Ce n'était pas la peine de faire une révolution.

Moi j'ai cru en 1830 comme je crois aujourd'hui, que le gouvernement représentatif est possible chez nous comme en Angleterre. L'honorable M. Duchâtel m'interrompt; j'en suis d'autant plus étonné, que ce que je dis aujourd'hui, nous l'avons dit ensemble lorsque nous étions dans l'opposition. (Mouvements divers.)

Or, il y a dans la chambre un certain nombre de membres qui, soit qu'ils se lèvent, soit qu'ils s'asseient, font penser à une autre personne; ce n'est pas eux qu'on voit dans leur vote, c'est le pouvoir auguste qui les a appelés à son service; cette association se fait involontairement dans les esprits.

Eh bien! je dis qu'il y a là un inconvénient grave et pour les fonctionnaires et pour la royauté. La royauté se trouve, à son insu et malgré ceux qui sont attachés à son service, compromise dans nos débats; cet inconvénient doit cesser, et plutôt que de compromettre le roi je crois qu'il vaut mieux sacrifier les aides-de-camp du roi.

Gœthe a dit quelque part : « J'ai placé mon vaisseau sur un promontoire élevé bien haut au-dessus des vagues, et j'attendrai que la marée le fasse flotter. » Je dirai aussi : J'ai placé mon vaisseau sur un haut promontoire, mais je ne crois pas qu'il soit inaccessible. (Vive agitation.)

Les députés descendent dans l'hémicycle; la séance est un moment suspendue.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. L'honorable préopinant prétend que nous croyons le gouvernement représentatif impossible; il nous avait semblé à nous que le gouvernement représentatif est pratiqué chez nous dans toute sa vérité et sa sincérité. (Mouvements divers.)

Nous avons combattu ensemble le gouvernement de la Restauration, et alors nous soutenions comme aujourd'hui que le gouvernement représentatif c'est celui de la majorité. Quand la Restauration le méconnut, elle tomba justement.

Avons-nous manqué aux conditions fondamentales du gouvernement représentatif? N'avons-nous pas toujours gouverné avec la majorité? C'est si le système de l'honorable M. Thiers eût prévalu, que nos institutions eussent été faussées, car il aurait gouverné avec la minorité.

Vous êtes en droit de dire que votre politique est meilleure que la nôtre, mais vous ne pouvez dire que le gouvernement représentatif n'est pas appliqué par nous. Ayez la majorité demain, nous attaquerons votre politique, mais non la sincérité de votre administration. J'arrive à la proposition.

L'orateur conteste les assertions de M. Thiers, relativement à la législation anglaise, et continue :

L'honorable préopinant a beaucoup parlé de la corruption; mais les reproches que vous nous faites, l'opposition vous les faisait quand vous étiez au pouvoir, et vous n'êtes d'accord en cela avec l'opposition que depuis que vous n'êtes plus au pouvoir. Ce n'est pas une récrimination que je veux faire, j'en veux seulement conclure que les reproches que vous nous faites ne sont pas mieux fondés à notre égard qu'ils ne l'étaient au vôtre.

En 1840, l'honorable M. Thiers nous disait, à cette tribune, que la chambre était la représentation sincère du pays; je n'ai donc à m'occuper que de ce qui est postérieur à cette époque.

Nous avons sous les yeux un tableau des nominations qui ont eu lieu depuis 1840; le nombre des fonctionnaires nouveaux sortis de la chambre est de dix; deux membres ne se sont pas représentés devant les électeurs. Quant aux dix-huit avancements qui ont eu lieu, ils étaient mérités, et je ne vois pas une seule nomination qui ait donné lieu à aucune de ces conversions scandaleuses dont l'honorable préopinant a parlé.

Les tableaux annexés au rapport diffèrent de ceux qui ont été présentés à l'appui de la proposition : dans ceux-ci on a compté les conseillers d'Etat en service extraordinaire, qui n'exercent aucune fonction; les officiers généraux en retraite, les membres du conseil de l'instruction publique et les ministres; mais si l'on compte les ministres parmi les fonctionnaires, il n'y a pas de raison pour ne pas mettre dans la même catégorie les aspirants ministres. (On rit.)

C'est ainsi qu'on est parvenu à compter 184 fonctionnaires dans la chambre. M. Thiers va plus loin : il réduit à 400 le nombre des votants, à cause des absences, mais il continue à compter 184 fonctionnaires, lesquels sont probablement plus exacts à la séance que leurs collègues; son calcul est donc sans base suffisante.

On trouve qu'il y a trop de fonctionnaires à la chambre. Je concevrais ce reproche si les députés étaient tirés au sort; mais ce sont les électeurs qui les choisissent. Il y a, en France, beaucoup plus de gens qui appuient le gouvernement qu'il n'y en a qui le combattent; si ces électeurs se trouvent mieux représentés par un fonctionnaire que par un autre candidat, pourquoi voulez-vous les empêcher de choisir un fonctionnaire?

Savez-vous ce qui arriverait si la loi excluait les fonctionnaires de la chambre? Les assemblées révolutionnaires l'ont voulu faire, et elles ont perdu leur influence, dont l'administration s'est emparée. Privée de fonctionnaires, une chambre manquerait de l'autorité suffisante; la magistrature, l'armée, l'administration ne se se trouveront pas suffisamment représentés, et la chambre sera frappée de discrédit.

L'honorable M. Thiers nous a dit, qu'électeurs et députés préférant leur intérêt personnel à leurs opinions, s'entendent ensemble, les uns pour maintenir leur position, les autres pour obtenir des faveurs : Permettez-moi d'abord de relever ce qu'il y a d'inconvenant dans cette appréciation de la valeur morale de chacun de nous, dans ces catégories que l'on voudrait faire de tels membres représentant des opinions et de tels autres représentants des intérêts matériels.

N'a-t-on pas vu d'ailleurs, dans une foule de colléges, les membres de l'opposition appuyer des fonctionnaires reconnus opposants? Les fonctionnaires dans les colléges électoraux n'ont jamais été combattus par l'opposition en qualité de fonctionnaires, mais en qualité de conservateurs, et si aujourd'hui on veut les écarter de la chambre, c'est moins au premier titre qu'au second.

On invoque aussi en faveur de la proposition l'intérêt de l'administration. Je doute que l'administration se trouve très flattée de se voir fermer la porte de la représentation nationale. Croyez-vous que son autorité n'en soit pas affaiblie? Croyez-vous que les membres du parquet ne se sentiront pas blessés dans leur dignité par cette exclusion?

Ce ne sont pas là les vrais motifs de la proposition; on veut faire une malice au cabinet. Depuis cinq ans, la politique conservatrice obtient la majorité dans cette chambre; cela déplaît fort à nos adversaires, et ils veulent [illegible] cependant la portée de cette proposition? [illegible] ront-elles pas? Ne diront-elles pas que vous croyez impossible que l'on mérite à la fois la confiance des électeurs et celle de la royauté? (Adhésion au centre, réclamations à gauche.)

Je ne dis pas que telle soit votre intention, mais il est certain que du jour où vous aurez accepté la proposition qui vous est faite, vous armerez ces passions que vous vous enorgueillissez d'avoir combattues, contre cette royauté, qui est la garantie de l'ordre et la plus pure gardienne de nos libertés constitutionnelles.

Il est sept heures, la chambre se sépare.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On lit dans la *Sentinelle de la Marine*, du 13 :

« Nous pouvons annoncer, comme un fait positif, l'arrivée sur notre rade (Toulon), pour les premiers jours du mois prochain, d'une escadrille russe, composée du vaisseau de ligne *l'Ingermanland*, à bord duquel se trouve un vice-amiral et S. A. I. le grand-duc Constantin, second fils de l'empereur Nicolas, d'une corvette, d'un brick et d'un bateau à vapeur.

» Le poste consulaire russe, vacant dans notre ville depuis deux ans, vient, dit-on, d'être accordé définitivement à M. Aube, négociant. »

— M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne en France, vient d'arriver à Paris.

— M. le colonel Voisin, impliqué dans les affaires de Boulogne, et récemment gracié, vient de mourir à Passy, à la suite d'une douloureuse maladie.

— Le conseil de l'ordre des avocats à la cour royale de Paris a procédé aujourd'hui à l'élection d'un nouveau membre, en remplacement de M. Philippe Dupin. Me Fontaine (d'Orléans) a été nommé à la presque unanimité.

TRISTE CÉLÉBRITÉ. — Une lady, tristement célèbre par ses honteuses habitudes d'ivresse, se trouvait dernièrement, vers neuf heures du soir, place de la Madeleine, au milieu d'un grand rassemblement attiré par ses cris. Cette femme était descendue de fiacre à la porte d'un marchand de vin, et s'était fait donner un cabinet particulier. Trompé par la tournure et par la mise de l'Anglaise, le marchand croyait déjà à quelque amourette mystérieuse, à quelque intrigue de bas-étage, mais grand fut son étonnement, quand cette femme l'appela et lui demanda une bouteille d'eau-de-vie, avec un grand verre. Il la servit, et quelques minutes après, l'Anglaise traversait la boutique et gagnait la rue. Le marchand n'était pas payé, il suivit l'Anglaise et la rejoignit au moment où le cocher de fiacre, auquel elle avait dit de s'éloigner, mais sans le payer, lui réclamait également son dû. L'Anglaise, excitée par l'alcool, refusait énergiquement de faire droit à ces demandes, puis bientôt [illegible] hors d'elle-même, elle voulut s'élancer sur ses deux créanciers; mais ceux-ci, peu soucieux des égratignures d'une lady, la conduisirent au corps-de-garde voisin.

DRÔLE D'AVEU. — Un vieillard de 72 ans, le nommé Fontaine, a été arrêté à Trévières, près Sologne, sous la prévention de vol. Un des gendarmes lui ayant demandé comment il se faisait qu'à son âge il se fût mis dans le cas de passer le reste de ses jours en prison. « Mais, répondit Fontaine, je suis moins malheureux que vous ne pensez, car c'est la première fois que je suis arrêté depuis soixante ans que je vole. »

CAS D'HYDROPHOBIE. — On écrit de Dax :

« Il y a peu de jours qu'un porc atteint de la rage a été abattu. Son maître, jardinier, l'avait renfermé depuis environ vingt jours, entre quatre murailles, pour mieux s'assurer du fait.

» Dans la commune de Saint-Pau-de-Lon, près Dax, également, un bœuf très-vigoureux, qui appartenait à un colon de M. le comte d'Etchegoyen, a donné des signes évidents de cette cruelle maladie. On a essayé de le tuer à coups de fusil, mais aux premières blessures qu'il a reçues, quoique frappé à mort et jeté à terre, il s'est relevé tellement furieux, que l'on a craint qu'il ne parvînt à se frayer un passage au dehors, en faisant écrouler une partie de la faible cloison du parc dans lequel il était; de graves accidents en seraient résulté. Le fils aîné du colon de M. Taulade, saisissant alors le moment où le bœuf était tombé, s'est précipité dans le parc, et avant que l'animal, de plus en plus furieux, ne se fût relevé, il lui a asséné sur la tête un coup de la hache dont il s'était armé et n'a cessé de frapper que lorsqu'il a vu le bœuf étendu mort à ses pieds. »

EMPRUNT FORCÉ. — Le *Droit* raconte qu'un jeune homme, appelé G..., attaché au théâtre de Belleville, où il jouait quelques bouts de rôle, était dans les bonnes grâces d'une demoiselle Charlotte, couturière. G... se déplaisait dans sa condition infime d'acteur; il avait de l'ambition; on lui parla d'une personne qui pourrait lui faire obtenir un engagement avantageux en province; mais, pour arriver à ce résultat, il fallait faire les frais d'un succulent déjeuner, et comment y parvenir quand on n'a à peine le nécessaire?

Mais notre acteur avait des ressources dans l'imagination, et sans savoir comment il s'en tirerait, il commanda, sans plus de réflexions, le déjeuner, et invita son monde.

Cependant, une demi-heure avant de se mettre à table, G... n'avait pas trouvé d'expédient pour se tirer d'affaire : les moyens de comédie lui semblaient bien hasardeux, bien impuissants; il voulut recourir à une ressource plus simple, à l'emprunt. Mlle Charlotte, comme *Rigolette*, est fort laborieuse et fort économe : elle a de l'argent à la caisse d'épargne; ce sera la Providence de l'acteur. Il court à l'atelier de la couturière, lui débite une tirade très pathétique pour l'attendrir, lui peint son embarras en termes décisifs; mais la fourmi n'est pas prêteuse, et d'après ce principe, Charlotte refuse positivement.

En attendant, l'heure marche toujours. Que faire? Notre acteur furieux éclate en reproches, et, dans sa colère, il prétend ravoir de suite des chemises qu'il a donné à faire à la couturière. Charlotte, sans répliquer, lui remet sa clef, et il part.

G..., il faut le croire, n'avait aucune arrière-pensée en se rendant au domicile de la jeune fille; mais là il trouva sous sa main une chaîne d'or, des bijoux, et pressé par le cruel embarras où il se trouvait, il emporta tout cela au Mont-de-Piété, où il eut ainsi l'argent qu'il lui fallait pour rejoindre ses convives, qui ne savaient déjà comment interpréter son absence.

Le soir même, G... envoyait à Charlotte la reconnaissance du Mont de-

[illegible] dans la demande obstinément reproduite d'exclure les fonctionnaires publics du sein de la chambre autre chose qu'une espièglerie, c'est vraiment l'expression d'un besoin, expression inexacte, sans doute, mais qui parviendra à se dégager des fausses formules sous lesquelles elle s'est montrée jusqu'ici. Ce n'est pas davantage une attaque à la royauté, puisqu'il ne s'agit que de mettre dans la représentation du pays un peu plus de désintéressement ou un peu moins de corruption, ce qui d'ailleurs ne se pourra faire que lorsque la chambre possèdera l'équivalent des lumières dont la proposition tendrait à la priver. Nous n'y sommes pas.

La *Presse* donne la physionomie parlementaire des adversaires de sir Robert Peel qui, au lieu de se résigner de bonne grâce au succès de ses mesures, s'amusent à les combattre une à une et toujours vainement; chacun de ces honorables champions se fait le défenseur d'un article quelconque dont il s'agit de réduire les tarifs. Voici M. Spooner, le don Quichotte des bronzes, qui proclame les manufactures de Birmingham anéanties. Le député de Birmingham lui déclare que cette alarme si chaude n'est nullement fondée. Voici M. Grogan, le chevalier du beurre, qui voit sa marchandise battue à une majorité de 102 voix; lord Halford qui se lamente sur l'avenir des bonnets de coton. « Le bonnet de coton, dit la *Presse*, meurt et ne se rend pas, il faut qu'une majorité de 88 voix vienne l'achever. » Sir Robert Peel doit bien s'amuser; ce que le parti des ultrà tories aura le plus de peine à lui pardonner, ce sera certainement de l'avoir exposé à jouer un rôle si ridicule.

Le Constitutionnel essaie de défendre la proposition Rémusat; il reconnait que, vu l'instabilité de certains cabinets, il ne serait pas convenable que 140 députés-fonctionnaires donnassent leur démission par cela seul qu'un ministre recevrait la sienne; mais il persiste à vouloir que l'entrée de la chambre soit interdite à ceux qui par la nature de leurs fonctions ne peuvent pas voter avec une pleine indépendance. Le *Constitutionnel* est partisan des demi-mesures, lesquelles ont presque toujours l'inconvénient de tracer des limites et des catégories arbitraires. Est ce que le *Constitutionnel* compte beaucoup de députés qui votent avec une *pleine* indépendance? Est-ce qu'il n'y a pas au monde parlementaire d'autre servage que le servage ministériel?..

L'Alliance trouve la désertion de M. Thiers à l'égard de la Pologne encore plus honteuse que celle de M. Guizot, qui a eu du moins le courage de sa défection. Sous l'influence de son indignation, l'*Alliance* s'écrie: « M. Thiers s'en va répétant qu'il est l'expression incarnée de son temps. S'il ne calomniait, ce n'est plus sur la Pologne qu'il faudrait pleurer, nous croirions l'infortune de la France plus grande que la sienne. »

Cote administrative.					
Gruaux	3 q.	48 k.	00,00	à	86,00
1re	51	81	00,00	à	41,45
2	207	24	38,83	à	40,70
3e	10	85	30,55	à	33,10
4	0	00	00,00	à	00,08
A liv.	48	[illegible]	00,00	à	33,40

Cote administrative.					
Gruaux	90 q.	24 k.	54,00	à	56,00
1re	125	26	42,03	à	43,30
2e	218	66	38,85	à	40,80
3e	3	14	30,55	à	31,85
4e	3	14	00,00	à	33,50
A liv.	214	60	00,00	à	41,40

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 17 mars. — Foin, 1re 58 à 62; 2e 51 à 56. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 48 à 51; 3e 36 à 44. — Regain, 00 à 00. — Trèfle, 40. — Paille de blé 1re 00 à 32; 2e 30 à 26. — Paille de seigle, 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re, 00 à 40, 2e, 35 à 27.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 17 mars. — Foin 1re 54 à 55, 2e 46 à 50; 3e 45 à 00. — Luzerne, 1re 00 à 49; 2e 46 à 48. — Paille de blé, 1re 31 à 33; 2e 30 à 00; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 47 à 00; 40 à 00.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 17 mars. — Porcs amenés 227 vendus 163 à 1,30-1,30-1,26. — Bœufs amenés, 0 vendus 0 à 0,00.

L'un des gérants: F. Cantagrel.

Bourse du 17 mars 1846.

La manifestation des bureaux de la chambre des députés au sujet de la conversion du 5 0|0, a donné une nouvelle faveur à ce fonds qui, malgré une réaction en baisse vers la clôture, présente encore en résultat une hausse de 25 c. sur les cours d'hier.

Le 3 0|0 ferme un peu moins bien qu'hier.

Les chemins n'ont eu que de très faibles variations; quelques lignes ont monté d'une bagatelle, d'autres ont baissé d'autant.

La Banque de France a monté de 40 fr., et la caisse Gouin de 10 fr. Les Banques belges ont éprouvé une forte hausse de 45 fr.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant:

Société génér., 1210. — Banque belge, 925, 935, 940, 950, 955. — Esp. passive, 5 3|4. — Id. 3 0|0, 37 3|4.

Chemins: de Boulogne, 540. — Montereau, 430. — Fampoux, 460. — Montpellier à Cette, 450. — Lyon, 625, 623 75. — Sceaux, 500. — La Teste, 177 50.

Actions de: Zinc, Vieille-Montagne, 6800. — Id. nouv., 2950. — Lin Maberly, 750. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 2625, 2650, 2675, 2700, 2680, 2675, 2660. — Id. de l'Espérance, 1500.

Obl. de: Versailles r. dr. anc., 1020. — Rouen, 1015. — Havre, 1115.

A terme: Banque de France, 3410. — Esp. dette intér., 29 3|4, 5|8 fin courant. — Chemins de Fampoux, 462 50. — Boulogne, 530, 535, 525, tout fin courant.

Havre, id. [illegible] d. [illegible] | [illegible]
Nord, id. [illegible], 787 50 d. [illegible]; [illegible], 805 d. [illegible] | — F. p. [illegible]

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible 88,00 à 00,00; courant du mois, 86,00 à 00,00; avril, 86,00 à 00,00; 4 du milieu, 86,00 à 00,00; 4 derniers, 86,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 80,50. — Lin, 82,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 127,00 à 000,00; avril, 127,00 à 000,00; 4 du milieu, 128,00 à 130,00.

SAVON. — Ordre de livraison, 92,50 à 00,00.

Spectacles du 18 mars.

7 h. 1|2 OPÉRA. — Lucie. 1er acte du Dieu et la Bayadère.
7 h. 1|2 FRANÇAIS. — Verre d'eau. Chasse.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Marie. Cendrillon.
7 h. 1|2 ODÉON. — Cid. Menuisier. Fausse Agnès.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Dieux. Malheurs. 3 Etoiles.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse et ma Femme. Gentil Bernard.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Georges. Lectrice. Chanoinesse. Vte Girofié.
6 h. 1|2. PALAIS-ROYAL. — Marie Michon. Enfant. Pommes. Sœur.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Compagnons. Raphaël.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Mousquetaires.
7 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
7 h. 1|2 COMTE. — Sourd. Enfants jaloux. Pierrot. Chasseurs.
6 h. 1|2 FOLIES. — Retour. Mariette. Bûcheron. France et Savoie.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

et la Pologne, la blonde sœur du Nord, la Pologne au cœur d'or, faisait soudain briller sa lance et combattait pour la France.

Et quand la France, alors éclatante et majestueuse au milieu des nations, fut trahie et vaincue, la Pologne déchue subit dans toute sa brutalité, la loi de l'oppression. Car la France, en tombant, ne put soutenir sa sœur. Hélas ! hélas ! pour toutes deux les larmes furent amères et la crise déchirante.

Mais, du moins, pour trahie et vaincue, et chargée à la fois de ses malheurs et des malheurs de son alliée fidèle, la grande nation ne succombait pas.

Tandis qu'elle dépose ses foudres de guerre et qu'elle pleure son sort, un génie de haute puissance lui révèle l'avenir du monde et remet en ses mains le Code Divin qui doit régir les peuples, la loi des Destinées Universelles.

Vaincue par les armes, voici que la grande nation est armée de nouveau, puissance pacifique et puissance invincible, pour la conquête intellectuelle.

Portant au front la couronne de l'initiation, elle traverse les royaumes des ténèbres, elle fait entendre sa parole royale, et jette dans l'esprit de l'humanité les fondements du trône de l'Unité.

Car ce n'est pas pour qu'ils soient enfouis et cachés, que les trésors de la science d'harmonie sont livrés au génie initiateur de la France.

Le devoir est proportionnel à la puissance. Or, le devoir et le pouvoir de la fille aînée de Dieu dans l'humanité, c'est d'annoncer à tous les peuples du monde la Destinée qui leur est réservée et de les appeler à réaliser sans retard le règne de Dieu et sa justice.

Tandis que circonscrit dans le domaine matériel, les ministres du royaume de France se bornaient à comprimer l'émeute descendue dans la rue, croyant que là est toute la tâche des hommes d'Etat, la France intellectuelle poursuivait son œuvre de régénération à la face de tous, et préparait l'avènement de la grande Ère sociale.

L'enseignement, fait à tous, n'est recueilli d'abord que par les intelligences attentives. Mais telle est sa puissance sur les masses, qu'à l'insu même des masses, l'esprit général s'éclaire et partout se modifie.

Déjà tous les peuples aspirent à l'Unité du monde. Tous veulent que la paix soit assise irrévocablement dans la famille humaine et que chaque membre de la famille ait sa part au travail et sa place au banquet.

Telle est la nouvelle inspiration des esprits, due aux idées sociales versées sur le monde, à flots patients et successifs, et non à vous conservateurs aveugles et immobiles.

Mais si l'esprit des peuples est à la paix, la paix veut être fondée sur la liberté, et il n'y a pas de paix pour l'Europe tant que l'Europe comptera dans son sein des nations asservies, comme la Pologne, et des populations courbées sous le joug, comme celles qui labourent les plaines de la Slavie.

Pour s'affranchir et se préparer au banquet de la communion des forts vers la liberté, que toutes les sympathies lui soient manifestées, qu'elles se traduisent en actes, en concours rapide !

Que le vent de la liberté parte de France, assez puissant pour soulever comme un tourbillon tous les peuples slaves, et l'équilibre du monde s'asseoira sur l'indépendance des nationalités !

Aux temps anciens, quand la Ville Eternelle était menacée dans sa liberté ou dans sa gloire, les femmes s'écriaient : « S'il n'est plus de Romains pour sauver la patrie, il reste des Romaines ! » Et bientôt à leur voix, et comme ranimé par un souffle du ciel, le feu sacré se rallumait dans les cœurs.

C'est que la femme est une Puissance de réserve qui n'a pas encore trouvé sa place et qui ne s'est manifestée encore qu'en ces heures suprêmes de dangers communs où le génie du sexe fort pâlit et chancelle.

La femme est instituée gardienne de l'honneur. Elle tient du créateur ce privilège qu'elle exercera glorieusement dans le monde de l'avenir.

Et déjà, à toutes les époques, même à celles où elle fut le plus asservie, la femme a senti l'impulsion de son génie inspirateur. Et c'est toujours pour un essor supérieur, pour un ralliement de haut titre, toujours pour le salut de la patrie ou de la religion, pour la cause de tous, que la femme a fait briller la flamme du foyer qu'enferme son cœur.

Si les femmes inspirées, si les grandes Voluspa n'apparaissent que de loin en loin dans les annales du monde, comme des météores sillonnant la nue, ce n'est pas que la Providence abandonne jamais le peuple chez qui la femme sait entretenir dans leur virtualité les dons qu'elle a reçus du Créateur.

Nous vivons dans un temps où la révélation est faite à tous, où la science des Destinées humaines, comme un nouveau soleil envoyé des confins du ciel, enveloppe le monde de ses premiers feux.

Comment, en face de la lumière, la femme douée de l'esprit d'initiation, pourrait-elle se plaire, ainsi qu'un ministre d'Etat, dans les ténèbres et dans les glaces du passé ?

Le temps est venu pour elle de se mêler à la grande vie du monde ; et toutes sont prêtes pour les actes à la fois pieux et glorieux.

Quand la femme est renfermée dans la famille, l'honneur de la famille est remis à sa garde. Quand viennent les jours de crise et que l'honneur de la nation n'est plus représenté, la sphère de la femme grandit, sa famille est alors la patrie, et c'est à elle d'en sauvegarder l'honneur !

Hâtez-vous donc, femmes de France, hâtez-vous d'agir ! Faisons-les rougir de honte...

Rappelez-lui la voix de l'honneur, à ce sexe qui gouverne : faisons-lui entendre, nous, la voix du courage et de la justice.

Quand un peuple rompt ses chaînes et qu'il réclame sa place et son rang parmi les peuples, ceux qui ne la lui donnent pas, ceux qui ne la lui font pas donner, méritent le joug.

Croire que l'esprit du vieux monde a soufflé sur le palais des mandataires ? et les peuples ne vont-ils pas penser que la France est frappée d'asphyxie ?

O femmes ! sauvez l'honneur de la France, proclamez la délivrance de la Pologne, échauffez le cœur de vos enfants pour toutes les causes saintes. comprenez les œuvres de haute charité sociale que vous avez charge d'accomplir, et laissez les vieillards à leur engourdissement séculaire.

C'est à vous, Puissance de réserve, Puissance sacrée, de ranimer la flamme de vie ; à vous de faire acquitter par votre patrie la dette qu'elle oublie ; à vous, chrétiennes, de songer que si le Christ est venu sur la terre, c'était pour relever les opprimés et délivrer les esclaves !

CLARISSE V.

Insurrection polonaise.

Les journaux allemands continuent à garder le silence. Rien sur le progrès ou l'étouffement de l'insurrection ; quelques détails sur l'occupation de Cracovie et sur l'origine de la conspiration, voilà tout ce qu'ils nous apportent aujourd'hui. Tout le monde sait comment et pourquoi Cracovie a été abandonnée par les insurgés. Quant aux préparatifs qui ont précédé l'explosion, il est impossible, ou au moins difficile d'en savoir quelque chose de positif. Aussi, n'est-ce qu'avec toute réserve que nous reproduisons l'article suivant de la *Gazette d'Augsbourg* :

VIENNE. — La révolution de Pologne devait éclater le 29 novembre 1845, anniversaire de la révolution de Varsovie, après la fusion des partis révolutionnaires démocratique et aristocratique à Bruxelles et à Paris, qui eut lieu après de violentes discussions, mais diverses circonstances obligèrent d'ajourner le mouvement. Dès ce moment il y eut une grande activité parmi les révolutionnaires de Gallicie et du grand-duché de Posen. A Cracovie tout était prêt depuis des années. A quelques exceptions près, la population était disposée à s'insurger et l'on cherchait à influencer le peuple des compagnes. Là se trouvait une foule de gens qui avaient pris part à la révolution de 1830. La comtesse Arthur Pototzka n'avait depuis longtemps pris d'autres gens à son service que ceux qui avaient servi dans l'armée révolutionnaire ; il en était de même des fonctionnaires.

Bien que l'on eût des indices, on ne les jugea pas suffisants pour prendre des mesures. Mais, vers la mi-février, le sénat, sur l'invitation des représentants des puissances protectrices, résolut d'appeler le général commandant des troupes autrichiennes à Podgorze, et cela sur-le-champ, attendu que les glaces menaçaient d'interrompre les communications par le pont. En effet, on avait remarqué de nombreux achats d'armes ; on parlait ouvertement de l'explosion prochaine d'une révolution, et de jeunes nobles et bourgeois recevaient des lettres anonymes menaçantes, qui leur défendaient de s'éloigner de Cracovie et les invitaient à se joindre à l'insurrection.

Beaucoup de nobles arrivèrent des cercles de Tarnow, Sandec, Bochma et Wadowitz. Le 18 février, à 8 heures et demie du matin, le général de Collin arriva avec 1 200 hommes et une demi-batterie et prit ses dispositions. Ce jour-là le comte Adolphe Bobrowski arriva à Cracovie à la tête d'un grand nombre de volontaires de différentes villes, et dans

---

FEUILLETON DE LA DEMOCRATIE PACIFIQUE

JEUDI 19 MARS 1846.

UN MARIAGE DE RAISON (1).

V.

UN LION PRIS AU PIÈGE.

M. Anatole de Nieul, malgré ce nom aristocratique, était d'une origine vulgairement roturière ; le nom que portait monsieur son père, avant la révolution de juillet, était quelque chose comme Vernon ou Verson, peu importe ! Quant à la vicomté de Neuil, c'était, disaient les mauvaises langues, une ferme assez considérable que M. Vernon père possédait dans le Berri.

Cet homme avait fait une fortune colossale dans les tripotages de la Bourse et dans certaines affaires scabreuses, que les honnêtes gens, qui ne respectent rien, nomment tout simplement escroqueries. Ce qui n'empêchait pas les comte et vicomte de Nieul d'être fort bien reçus dans le monde financier, et d'être toujours accueillis avec les honneurs dus à leur rang sur le perron de Tortoni, au club et dans les coulisses de l'Opéra.

Doué d'une assez joli figure, d'une taille élégante, de ces façons impertinentes que donnent la fortune, quelques succès dans un monde facile et un imperturbable contentement de soi-même, M. Anatole possédait deux ou trois chevaux étiques dans son écurie, faisait courir de temps à autre, entretenait une danseuse à 500 fr., et se croyait sérieusement un marquis de la régence.

Cependant, malgré ces prétentions aristocratiques et ces prodigalités, il était loin de négliger le côté positif de l'existence, et il mettait un soin chevaleresque à aider monsieur son père à remplir le coffre-fort de la famille. C'était un Richelieu au petit pied, doublé à l'intérieur d'une peau de procureur.

On se mit à table.

Mme Dumarais, qui n'avait jamais vu d'hommes élégants que sur les romances, les gravures de modes et les albums, trouva M. Anatole un fort agréable gentilhomme. Semblable en cela à presque toutes les femmes des contrées lointaines, habituées à ne rencontrer autour d'elles que des hommes gauches, simples, grossiers ou ridicules, elle se laissa prendre tout d'abord aux poses triomphantes, aux grands airs et aux manières aristocratiques du jeune financier.

Après un de ces rapides et silencieux examens, dont les femmes seules ont le secret, et qui ont une certaine analogie avec le coup-d'œil d'un commissaire-priseur, Hortense reporta naturellement son regard sur Marcel ; celui-ci, préoccupé, rêveur, les yeux baissés sur son assiette, semblait par moments la contempler d'une façon assez maussade.

Si ce double examen fut favorable à M. Anatole, il ne le fut guères au pauvre Marcel, dont la barbe inculte, le maigre paletot, les façons timides et vulgaires contrastaient étrangement avec la toilette irréprochable, les bottes vernies et les grâces toutes parisiennes de M. le vicomte de Nieul.

Excité par la présence d'une jeune et jolie femme, encouragé par un ou deux regards qu'il surprit et qui lui semblèrent d'un fort bon augure, Anatole éprouva le besoin d'éblouir ses hôtes par les charmes de son esprit, comme il l'avait déjà fait par les grâces de sa personne.

Il risqua d'abord, d'une voix languissante et harmonieusement accentuée, quelques mots d'art et de littérature. Mme Dumarais, qui faisait une ample consommation de revues et de feuilletons, se hâta de lui répondre en femme bien apprise et qui sait les choses.

Le beau vicomte, ravi de se sentir compris, lui qui tremblait surtout de voir sa supériorité méconnue, répliqua avec cet aplomb imperturbable et cette aisance familière, qui en impose toujours aux ignorants, aux sots et au vulgaire, souvent même aux gens d'esprit et d'un savoir réel.

Il parla de tout ce qu'il savait et surtout de ce qu'il ne savait pas ; musique, littérature, beaux-arts, théâtre, modes, *sport*, grand monde, chevaux, anecdotes, rien ne lui était étranger, la vie intellectuelle aussi bien que la vie élégante. Il passa en revue tous les noms les plus connus de l'*Almanach des 25 000 adresses*, depuis ceux des artistes les plus célèbres, jusqu'aux noms moins glorieux des fournisseurs en vogue et des habitués du boulevart de Gand.

Bref, le succès de M. Anatole fut complet ; la jeune femme, enivrée, fascinée, écoutait avec ravissement ce jargon prétentieux, ce langage vide et sonore, comme si elle eût entendu dans un rêve la révélation d'un monde supérieur, et une voix surnaturelle, qui la conviait, elle aussi, à toutes ces fêtes, à toutes ces joies, à toutes ces splendeurs.

Marcel lui-même, un instant ébloui, fut sur le point de se laisser prendre à cette verbeuse fantasmagorie ; mais, soit hasard, soit intelligence, soit instinct du cœur, il lui sembla bientôt entrevoir un bout d'oreille fort suspecte sous cette peau de *lion* superbe et triomphant.

Le bon M. Dumarais ne comprenant pas un mot à tout cela, avait cessé d'écouter, et il pensait, je crois, à un nouveau mode de machine à vapeur, lorsqu'on se leva de table pour passer au salon.

M. Anatole vint gracieusement offrir son bras à Hortense, qui, émue, souriante, les yeux brillants de joie et de vanité, s'y appuya légèrement, et passa devant Marcel sans même l'apercevoir.

Celui-ci ne les suivit pas, mais il fronça le sourcil, et se dit en les regardant s'éloigner :

— Diable ! je n'ai jamais vu Mme Dumarais si avenante et si empressée à faire les honneurs de sa maison. Ce vicomte me semble aussi fat que dangereux. N'aurait-il point par hasard plusieurs affaires à traiter ici avec et sans mon oncle ? je ne le perdrai pas de vue.

Le reste de la soirée se passa assez froidement, malgré tous les efforts que fit Anatole pour se maintenir sur le piédestal où il s'était si complaisamment drapé pendant le dîner.

Revenue de son premier éblouissement, Hortense avait repris toute sa présence d'esprit, et elle avait compris, avec cette habileté de sangfroid qui n'abandonne presque jamais la femme, même la moins expérimentée, que le meilleur moyen de faire valoir son esprit, c'est de ne point paraître s'étonner de celui des autres ; aussi ce fut-il avec une réserve presque sérieuse qu'elle répondit aux galanteries et aux phrases parfumées du séduisant vicomte.

— Enfin ! se dit-elle lorsqu'elle fut rentrée dans sa chambre à coucher, et après avoir congédié sa femme de chambre ; voici donc une victime digne de moi. Réjouis-toi, Clotilde, et sois fière de ton élève ! avant trois jours, je veux voir à mes pieds M. Anatole de Nieul.... un homme du grand monde parisien, un homme habitué aux plus éclatants succès, et blasé, dit-il, sur l'amour par l'amour lui-même, aux pieds d'une petite provinciale... oh ! je serai impitoyable... Et Marcel ? eh bien ! il verra mon triomphe, et il en crèvera de dépit et de jalousie.

Je ne sais si, après ce petit monologue, que lui soufflait à l'oreille le démon de la coquetterie, une plus tendre et plus charitable pensée ne vint point au cœur de la jeune femme ; mais elle se coucha et s'endormit bientôt en murmurant :

— Marcel..... pauvre Marcel..... il m'aime peut-être...

De son côté, Anatole s'était dit, en éteignant sa bougie et en s'endormant :

— Ma foi ! cette petite femme est fort piquante ; j'ai bonne envie de m'en passer la fantaisie.

Quatre jours s'étaient écoulés depuis l'arrivée du jeune banquier. Hortense avait mis en œuvre toutes les ressources de sa coquetterie, épuisé les trésors les plus charmants de sa grâce et de son esprit, sans qu'aucun aveu positif fût venu confirmer ce que lui disaient pourtant si bien les regards et les soupirs de M. Anatole.

Cependant ils s'étaient trouvés seuls plusieurs fois, soit au salon, soit dans le parc, soit dans les jardins ; mais, par un hasard fort singulier, Marcel arrivait toujours au moment où le *lion*, dressant sa crinière et allongeant ses griffes, se préparait à une victoire qui lui semblait aussi douce que facile.

— Encore ! se disait Anatole désappointé, en voyant venir le rusé Normand, et en froissant avec dépit le bout de sa blonde moustache. Il paraît que ce monsieur a un énorme besoin de jouir de ma conversation ; cela devient intolérable !... et elle, qui ne dit rien, qui ne trouve pas le plus léger prétexte pour l'éloigner !

(1) Voir les numéros du 13 au 18 mars.

[illegible] l'hôtel du résident russe. Vers sept heures le feu avait cessé. A dix heures et demie les troupes virent arriver de nouveau les insurgés qui furent repoussés. Une nouvelle attaque fut fixée au lendemain ; elle eut lieu, mais elle n'eut aucune gravité.

Le 23, on apprit que les insurgés comptaient 12 000 hommes. Lorsque le général de Collin apprit que les troupes russes ne pourraient se mettre en marche que le 27, il jugea impossible de rester plus longtemps à Cracovie, et annonça aux résidents et aux membres du gouvernement qu'il allait quitter la ville ; et en effet il partit à cinq heures et demie. A neuf heures du soir les insurgés entrèrent en masse dans Cracovie ; ils voulurent rétablir le pont, mais cela fut impossible. Alors ils brûlèrent une partie du pont. Il ne faut pas oublier que 1 200 Autrichiens ont tenu en échec une population de 45 000 habitants insurgés, et en outre plus de 100 000 Cracoviens qui occupaient un territoire de 21 milles carrés. Il y avait 20 000 hommes sous les armes. La perte des Autrichiens à Cracovie a été insignifiante. On l'a évaluée à 24 hommes d'infanterie, 37 hommes de cavalerie et 2 officiers.

La situation de la ville de Cracovie est des plus tristes. Voici ce que nous lisons dans la *Gazette universelle allemande* :

Cracovie, 9 mars.

Les trois puissances protectrices continuent de prendre des mesures de précaution de plus en plus sévères, pour comprimer tout esprit de résistance. Le désarmement continue. Avant-hier, à Poremba, on a repris au doyen Wieczorwicz un fusil à deux coups et un sabre. Le clergé est très compromis. Ce soir on a amené ici sept voitures de prisonniers. 172 personnes devaient être arrêtées.

Les négociations concernant la position de Cracovie sont en pleine marche. M. de Hobe, colonel du 10e régiment, est nommé commissaire par la Prusse. Beaucoup de femmes polonaises, dont les maris ont été tués ou ont pris la fuite, sont devenues folles. L'avocat Preuiacrek s'est jeté à l'eau et s'est noyé, et le relieur Bœthez s'est tué. La ville sera obligée de nourrir et entretenir les soldats. Les Kirghises, Curdes et Circassiens, qui étaient dans le faubourg de Kleparz, sont sortis de la ville.

La loi martiale a été proclamée à Posen. Le général de Colomb et le président supérieur de Beurmann ont rendu la proclamation suivante :

Les tentatives criminelles pour troubler, par la révolte, la tranquillité de la ville et de la province de Posen ont été étouffées, et la surveillance que les autorités exerceront mettra les citoyens tranquilles à l'abri du danger de l'anarchie.

Les coupables qui, dans leur égarement, ont osé faire une tentative si criminelle contre leur roi et contre leur patrie, seront punis conformément aux prescriptions rigoureuses des lois. Nous espérons que le nombre des coupables n'augmentera pas et que l'on ne se trouvera pas dans la nécessité de faire l'application des dispositions de l'ordre de cabinet du 7 mars. (Suivent des conseils adressés aux sujets du roi de persévérer dans leurs sentiments de fidélité envers S. M.).

Malgré l'insinuation que les coupables seront punis sévèrement,

[illegible] vengeance du tyran. Aucun engagement envers les puissances, aucune considération envers les peuples et l'humanité, aucun des cris qui appelaient Nicolas au ban de l'opinion publique, ne les arrêtait dans cette voie d'iniquité.

Mais la nation, qui n'a pas perdu sa dignité avec son bonheur, est toujours prête à ressaisir ses droits, au risque de tomber sous le glaive exterminateur de l'ennemi, plutôt que de se voir plongée avec toute sa génération dans la dégradation et l'esclavage.

Telle est, Messieurs, en ce moment, la situation de l'antique royaume de Pologne. Ce n'est pas l'exemple ou le cri du soulèvement sorti de quelque coin de terre, ce n'est pas l'espérance d'un secours quelconque au milieu d'une paix profonde ; c'est l'amour de la religion, de la patrie, de la liberté ; c'est le bon droit d'un côté ; de l'autre, la tyrannie la plus atroce, la plus raffinée, la plus spoliatrice, qui ont provoqué cette nouvelle lutte si inégale et si désespérée. Déjà le sang coule à grands flots sur ce sol qui fut pendant des siècles le gardien de la chrétienté, des libertés et de la civilisation européenne ! et nos frères n'ont plus, cette fois, que la poitrine nue à opposer à toute la puissance armée de trois ennemis acharnés à leur destruction. Les hommes de tous les états, de toutes les classes, combattent dans les mêmes rangs ; les femmes saisissent de leurs faibles bras les armes pour venger leurs outrages ; et si encore quelque indice de désunion s'est manifesté dans leurs rangs, si encore quelques égoïstes, insensibles aux maux de leur patrie, sont restés spectateurs indifférents de la lutte sanglante qui vient de s'engager, il faut tenir compte des moyens de démoralisation et de dépravation que l'ennemi tient dans ses mains depuis trois quarts de siècle. Nous avons confiance que la Providence divine, qui dirige les destinées des nations, inspirera les enfants de la même patrie, versera dans leurs cœurs l'amour et la concorde, et les unira dans un faisceau par le lien des intérêts communs, pour le triomphe de notre sainte cause.

Malgré toutes les luttes que la Pologne a provoquées et soutenues jusqu'à ce jour pour ressaisir ses droits, pour redevenir une nation indivisible et indépendante, aucune ne peut entrer en comparaison avec les événements présents, dont l'histoire du monde connu n'offre pas d'exemple.

Nous savons, messieurs, que cet aspect si imposant que présente en ce moment la malheureuse Pologne, remue tous les esprits généreux d'une nation grande et héroïque, qu'il fait battre tous les cœurs de crainte et d'espérance, qu'il fait revivre toutes les sympathies, tous les souvenirs ineffaçables sur vos monuments de gloire, comme impérissables parmi les ossements de vos pères.

Mais il y a quelque chose de plus grand, un intérêt plus puissant, qui parle en faveur de notre cause. C'est d'abord l'intérêt de l'humanité outragée dans tous ses droits ; c'est la dignité des nations et celle des souverains blessée à la vue du carnage d'un peuple entier, sans distinction d'âge, de sexe ou d'état, commandé par un souverain apostolique dont la capitale fut sauvée par les ancêtres de cette même race qui tombe dans ce moment victime de sa colère : massacre épouvantable ! organisé et exécuté par des suppôts. Ensuite, c'est l'intérêt même de cette prospérité qui se manifeste dans la belle Europe, par les progrès rapides de sa civilisation, de son industrie et des améliorations journalières que les [illegible]

C'est en présence d'événements aussi graves, dans l'émotion de nos cœurs qui battent pour nos frères, et dans l'impossibilité momentanée de leur porter le secours de nos bras, que l'émigration polonaise se trouve réduite à élever sa voix vers vous, persuadée de trouver dans votre organe un appui que la dignité d'une grande nation lui impose, que l'humanité appelle, que l'intérêt général des peuples commande. Mais, Messieurs, faire cesser le carnage, sans faire prévaloir les droits de l'antique Pologne, c'est le nourrir et le faire revivre avec plus de force et de cruauté, Et ce n'est pas un simulacre du royaume, tel que fut celui du congrès, qui peut amener le calme des passions et l'oubli des outrages !

Gloire à la nation qui, la première, pèsera de toute sa puissance sur les futures destinées de la Pologne et la pacification de l'Europe !

(*Suivent de nombreuses signatures.*)

La *Presse* publie la lettre suivante :

A M. ÉMILE DE GIRARDIN.

J'ai reçu, monsieur, la lettre par laquelle vous me demandez de prononcer comme arbitre dans le différend qui s'est élevé entre le journal la *Presse* et la *Démocratie pacifique*.

Une demande de cette nature, adressée à un adversaire politique dans des termes très honorables, ne saurait être honorablement repoussée. J'accepte donc la tâche à laquelle vous me conviez, et je suis prêt à me réunir à mon collègue M. de Gasparin.

Je n'ai encore lu ni l'article de la *Démocratie pacifique* ni ceux de la *Presse*. Ma liberté d'esprit est donc complète. Je n'ai pas besoin de vous dire que je la conserverai telle jusqu'au bout.

Recevez l'expression de ma considération très distinguée.

ALEXIS DE TOCQUEVILLE.

On lit ce matin dans le *Corsaire-Satan* :

La *Presse* est furieuse contre la *Démocratie pacifique*, qui vient de déférer le jugement de sa querelle à un tribunal d'arbitres, où la preuve pourra être admise. La feuille conservatrice croit pouvoir faire une niche à sa partie adverse en publiant une circulaire confidentielle émanée de l'École phalanstérienne. Dans cette circulaire, la *Démocratie pacifique* invite ses amis à lui créer une rente qui lui permette de lutter contre le monopole de la grande presse. Il est triste, nous en convenons, qu'un journal honnête soit forcé de provoquer une rente ; mais la rente une fois faite, c'est plutôt un honneur qu'une honte pour un journal. Est-ce que la société pour la liberté du commerce ne s'est pas fait une rente de plusieurs millions? O'Connell n'a-t-il pas une rente d'un million? Pourquoi, d'ailleurs, un journal ne vivrait-il pas de ses adhérents comme un autre vit de ses abonnés? Si la *Presse* publiait les secrets de sa cuisine, nous entendrions peut-être de singulières révélations.

Aujourd'hui, la chambre des députés a déclaré à une majorité de 48 voix, que la proposition Rémusat n'aurait pas l'honneur d'être discutée article par article. Ce vote avait été précédé d'une escarmouche peu intéressante entre MM. Hébert et Deslongrais.

Oh ! ces femmes de province, cela n'a pas le moindre tact... Corbleu ! il est pourtant urgent que je parle, sous peine de passer pour un sot. Vous verrez que je serai forcé d'écrire, chose souverainement ridicule, et que l'on pardonne à peine à un enfant.

Les affaires qui avaient amené M. de Nieul à Bois-Morel, étaient bientôt terminées ; il fallait songer au départ, et l'amoureux vicomte, à part quelques faveurs légères et quelques muettes espérances, n'était pas plus avancé que le premier jour.

Il se résigne enfin à écrire en *traits de flamme* ce qu'il ne pouvait dire tout haut à la jeune femme.

Hortense était au salon. Assis près d'elle, M. Dumarais était occupé à tracer le plan d'une nouvelle machine, lorsque M. de Nieul y entra, cherchant un moyen de faire parvenir son épître à son adresse.

Il aperçut un fin mouchoir de batiste, qu'Hortense venait d'oublier sur une console ; il y glissa son pli amoureux, fit un signe significatif à la jeune femme, et sortit après avoir échangé quelques paroles avec le mari.

Hortense n'avait rien vu ; mais M. Dumarais, ordinairement aussi aveugle que confiant et distrait, avait remarqué par hasard le petit manége de son cher commettant. Il se leva, posa doucement quelques papiers sur le mouchoir, s'empara de la lettre, et sortit à son tour.

Marcel, en revenant de la fabrique par les jardins, rencontra son oncle, dont le regard sombre, les traits altérés, le visage pâle et bouleversé semblaient en proie à une dévorante agitation.

— Qu'avez-vous, mon oncle? dit-il en s'arrêtant et en interrogeant M. Dumarais avec inquiétude.

— Moi? rien... je me promène, tu le vois.

— Je vois sur votre visage un trouble, une émotion qui ne sont point naturels. Auriez-vous reçu quelque fâcheuse nouvelle? une faillite, une baisse considérable sur les fers de Belgique? une machine se serait-elle brisée? les ouvriers refuseraient-ils de travailler?

— Plût au ciel! tout cela peut se réparer avec de l'argent.

— Vous m'effrayez ; qu'y a-t-il donc, ô mon Dieu?

— Tiens, lis.

Et M. Dumarais présenta à Marcel la lettre d'Anatole.

Celui-ci la prit et lut.

Nous épargnerons au lecteur, lui qui n'est pas le neveu de M. Dumarais, l'ennui de lire à son tour les périodes banales, emphatiques, les métaphores ampoulées et le désordre plus ou moins lyrique de cette déclaration, qui ressemblait à tout ce que l'on peut trouver de superlatif en ce genre. Nous ferons observer seulement que sous des phrases, où la fine fleur poétique voilait à peine un effronté cynisme et la fatuité la plus impertinente, M. Anatole faisait comprendre à Mme Dumarais qu'on n'est point coquette impunément, et qu'elle s'était trop engagée avec lui pour pouvoir lui refuser une dernière et suprême faveur.

— Eh bien? fit M. Dumarais lorsque Marcel eut terminé sa lecture.

— Eh bien! cher oncle, je ne vois rien dans tout cela qui puisse vous tourmenter ainsi; il est évident qu'Hortense n'est point coupable : la coquetterie est, sans doute, un défaut ; mais elle n'est pas un crime. Quant à M. le vicomte de Nieul, c'est un fat que vous ferez bien de mettre au plutôt à la porte, et, si vous le voulez, je me chargerai volontiers de ce soin.

— Et quand cet homme partira, crois-tu donc que le bonheur et la sécurité rentreraient d'eux-mêmes dans ma maison?... Marcel, ce n'est pas le présent, c'est l'avenir qui me fait trembler. Aujourd'hui, nous la sauverons ; demain, nous la sauverons peut-être encore ; mais plus tard... que peut un pauvre vieillard, seul contre la société tout entière? Plus tard, aura-t-il encore le pouvoir de dire à l'imagination et au cœur d'une femme jeune et trop belle pour son malheur, de dire comme Dieu aux flots de l'Océan : — Tu n'iras pas plus loin !... Marcel, Marcel, tu ne sais pas tout ce que je souffre, tout ce que j'ai souffert, tout ce qu'il me reste à souffrir !

De grosses larmes coulaient lentement sur les joues ridées du vieillard, son front était livide, ses genoux tremblaient ; il chancela ; Marcel, muet et stupéfait en face de cette douleur qui éclatait soudain, sans que rien jusque-là eût pu la lui faire soupçonner, le soutint dans ses bras et le fit asseoir sur un banc de gazon qui était près d'eux.

Après un instant de silence, M. Dumarais leva la tête, et passa la main sur son front, comme pour y rappeler toute son énergie. Puis, regardant son neveu avec un triste et douloureux sourire, il lui dit :

— Marcel, mon enfant, car tu es aussi mon enfant, tu m'aimes, n'est-ce pas?

— En pouvez-vous douter? répondit le jeune homme en pressant tendrement la main du vieillard.

— Eh bien ! écoute-moi. Ce que je vais te dire est enfermé là, depuis cinq ans, au plus profond de mon cœur, et depuis cinq ans, personne, pas même toi, Marcel, n'a pu deviner au calme de ma voix, à la sérénité de mon front et de mon sourire, que je portais avec moi, caché dans mes entrailles, un ver rongeur qui les dévorait. Mais à la fin la mesure de mes forces s'est épuisée, ce secret fatal m'étouffe, et c'est toi, mon enfant, que j'ai choisi pour en être le dépositaire.

Le visage de M. Dumarais, ordinairement glacé et impassible, était empreint d'une si touchante et si douloureuse dignité, le son de sa voix, presque toujours muette ou embarrassée, avait un tel accent d'énergie contenue et de volonté puissante, que Marcel, profondément ému, et surpris de plus en plus du changement qui venait de transfigurer pour ainsi dire ce pacifique et morne vieillard, le regardait sans oser prononcer un seul mot affectueux, une seule parole de consolation.

— Dis-moi, Marcel, et pardonne-moi cette seule question : as-tu déjà aimé?

Marcel rougit ; l'image d'Hortense passa comme un nuage devant ses yeux ; il tressaillit, mais il se hâta de répondre :

— Jamais ! mon oncle.

— Jamais ! murmura le vieillard. Et moi aussi je disais : Jamais !... Oh ! les hommes sont tous des insensés. Reste, enfant, reste dans ta paisible et chaste ignorance, ou plutôt hâte-toi d'aimer, tandis que tu es jeune, tandis que le feu du printemps de la vie circule encore dans tes veines, tandis qu'une main inexorable n'a point encore courbé ta taille, ridé ton front, blanchi tes cheveux, tandis que tu es beau et que les regards ne se sont point encore détournés de toi avec dégoût ; car tu es beau, Marcel, c'est moi qui te le dis ; tu seras aimé. Combien de fois, hélas ! en te voyant, n'ai-je pas envié ta jeunesse et ta beauté !... Ces paroles dans la bouche d'un vieillard te font pitié, n'est-ce pas? Qu'importe ! du jour où mes lèvres flétries ont osé se prononcer à elles-mêmes ce mot, si doux sur des lèvres de vingt ans, si amer sur celles d'un vieillard : J'aime, j'aime follement et sans espoir, j'aime comme si je n'étais pas déjà un cadavre que la tombe jalouse va bientôt réclamer, de ce jour, Marcel, je n'ai plus compté avec le ridicule. Je puis te dire cela à toi, car tu ne voudras pas rire de la folie de ton pauvre oncle : Hortense est encore aussi pure que le jour où un lien fatal est venu l'enchaîner à ma vieillesse. Jamais le baiser n'a même osé effleurer son front. Elle m'a dit : Mon père ! Moi j'ai répondu : Mon enfant ! Mais combien de fois un autre mot est venu expirer sur mes lèvres brûlantes... et pourtant moi, je l'aime, je l'aime à me briser chaque jour le cœur pour en comprimer les battements !... Oh ! ne me dis pas que je suis un lâche et que j'ai peur d'un enfant. J'ai bien songé à tout cela. Je suis son père, te dis-je, je ne puis pas être autre chose pour elle ; j'en ai fait le serment devant Dieu, et ce serment, je le garderai, dussé-je en mourir.

A ces mots, M. Dumarais, pâle de douleur et de confusion, cacha sa tête dans ses mains et se prit à pleurer.

Marcel, altéré par cette étrange révélation, brisé à l'aspect d'une douleur si profonde et si désespérée, sentit son cœur se gonfler. Il regarda un instant avec un morne accablement ce vieillard qui pleurait, là, devant lui, comme un enfant. Chacun de ces sanglots retombait sur son cœur ; puis il détourna lentement son regard, car il sentit, lui aussi, que les larmes le gagnaient, et il n'eut que la force de murmurer :

— Oh ! si elle pouvait vous entendre !

Le vieux maître de forges releva brusquement la tête, et saisissant la main du jeune homme avec une effrayante énergie:

— M'entendre, dis-tu? elle, m'entendre ! mais tu ne comprends donc pas? si je pleure devant toi, si chaque jour je dévore mes larmes et mon cœur, c'est parce que je ne veux pas qu'elle m'entende... elle aurait pitié de moi peut-être, et je ne veux pas de sa pitié... Lui dire que je l'aime ! mais, enfant, tu ne connais donc pas les femmes? aujourd'hui, elle dirait : — Pauvre vieillard ! et demain peut-être, elle en rirait dans les bras de quelque amant, jeune et beau comme elle !

— Elle, rire de vous, de ce noble cœur, de cette sainte douleur ! oh ! revenez à vous, l'excès même de la douleur vous égare; si une étrange fatalité vous sépare de la femme que la loi et la société vous ont donnée, Hortense est du moins votre fille, ne la calomniez pas.

— Tu le vois, Marcel, tu vois quelle est ma folie ; elle va jusqu'à blasphémer... La douleur rend lâche et misérable. L'orgueil rend plus lâche encore ; car il aime mieux calomnier que de s'avouer vaincu. Laisse-moi, mon enfant, laisse-moi seul ici, et tâche d'oublier ces tristes confidences qui t'affligent et qui ne peuvent remédier à rien. Pourquoi t'ai-je dit tout cela? je n'ai pas même le courage de porter seul le poids de mes ennuis, et pourtant chacun ici-bas a bien assez de ceux qui lui sont réservés.

— Pauvre oncle ! se dit Marcel en soupirant. Combien il a souffert ! et moi qui ne m'apercevais de rien, moi qui ai failli... et Hortense, cette lettre, ce vicomte,

[illegible] et des misères qui s'aggravent de jour en jour, des froissements et des douleurs qui ne se font pas seulement sentir dans les rangs inférieurs de la société, mais qui atteignent toutes les classes de la population, — puisque partout on souffre de l'état d'anarchie où s'agitent les travailleurs, et des fraudes que les nécessités de la concurrence ont introduites dans la fabrication et le commerce, — voilà des faits assez étendus, assez nombreux, pour garantir l'opportunité de la pétition publiée par la *Démocratie pacifique* ; voilà des faits dont la gravité atteste l'urgence d'une réforme, et rend évidente, même pour les esprits les plus rebelles aux spéculations de l'économie sociale, l'utilité d'une tentative en faveur de l'organisation du travail.

Nous faisons des vœux pour que les louables efforts de la *Démocratie* ne restent pas stériles ; nous nous associons au mouvement produit par ce journal dans le monde politique, et, nous l'espérons, les publicistes dont l'adhésion est acquise au manifeste de la *Démocratie*, trouveront beaucoup d'imitateurs dans la presse départementale, habituée à se placer, pour apprécier les questions qui intéressent le perfectionnement de nos institutions sociales et la prospérité publique, à un point de vue où ne saurait s'élever le journalisme de Paris, dont toute l'activité s'absorbe dans les manœuvres et les intrigues de quelques brouillons politiques. L'entreprise commencée par la *Démocratie* n'est pas l'affaire d'un parti, c'est l'affaire de tous les partis. Quelle que soit leur bannière politique, à quelque degré de l'échelle sociale qu'ils se trouvent placés, capitalistes et prolétaires doivent souhaiter un accueil favorable à la pétition que nous avons mentionnée ; tous doivent désirer une enquête pour constater les besoins de l'industrie, pour en régulariser l'action et pour saisir les moyens de mettre un terme aux déplorables conflits qui transforment en champ de bataille l'arène du travail. Ce dont les organes du socialisme demandent la réalisation dans l'intérêt de l'industrie, c'est ce qui a déjà été fait pour les autres manifestations de l'activité sociale ; c'est ce qui existe pour l'armée, pour le clergé, pour l'ordre judiciaire, pour l'enseignement et les détails de l'administration soit civile soit financière.

Il suffit d'une légère dose de sens commun pour comprendre que, si les diverses catégories de fonctions que nous venons d'énumérer, cessaient d'être assujetties à une organisation déterminée, que si on les abandonnait aux écarts d'une liberté absolue, une intolérable anarchie succéderait bientôt à l'ordre dont nous jouissons. Comment se fait-il que tant de gens, baptisés et vaccinés, admissibles aux emplois soit civils soit militaires, hésitent encore à reconnaître qu'il en doit être de l'industrie comme des autres ordres de faits signalés ici ; que dans le domaine de l'industrie comme ailleurs, l'insolidarité, l'isolement, le manque d'organisation donnent pour résultats la guerre, l'asservissement du faible, le triomphe de la ruse et de la force brutale, en un mot, le désordre?

Espérons que les chambres, suffisamment renseignées, par l'observation des faits journaliers, sur les tristes effets de la concurrence, *du laisser faire et du laisser passer*, prendront en considération une demande qu'approuvent tous les hommes sérieux, sincèrement dévoués au bien public.

ANGLETERRE. — On lit dans le *Messager* : « (Voie extraordinaire.)

[illegible] l'engager à trafiquer de son vote, s'il se trouvait dans l'opposition. S'il cède à cette tentation, qu'il aille siéger dans les rangs ministériels, que ce fait se renouvelle plusieurs fois, une certaine déconsidération en rejaillit sur la majorité.

M. HÉBERT, rapporteur, a la parole pour résumer la discussion.

On semble croire, dit-il, et l'on a même dit que le débat est ici entre ceux qui veulent que la représentation nationale soit pure de tout intérêt particulier, et ceux qui admettraient qu'il faut faire plus de cas des intérêts particuliers que de l'intérêt général. Au nom de presque toute la chambre, je repousse ces subtiles distinctions. Nous avons tous ici notre complète liberté ; tous les fonctionnaires qui siègent sur ces bancs n'ont obtenu l'avancement que de leurs services. Le gouvernement serait bien aveugle s'il agissait autrement, car le meilleur moyen de se faire respecter, de se faire chérir, c'est de distribuer les places et les faveurs avec sagesse et justice.

Nous voulons autant que vous une bonne administration ; mais nous n'avons pas foi en la proposition que nous discutons. Si le mal dont on parle existait en effet, je crois qu'elle n'y apporterait pas de remède. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au droit commun qui nous régit, elle substituerait le système des catégories et de l'exception.

Le souverain, dans la matière qui nous occupe, c'est le corps électoral ; une garantie est entre ses mains contre l'avancement des députés, c'est la réélection.

L'orateur donne lecture d'un discours de M. de Broglie dans lequel l'honorable pair combattait le système des incompatibilités comme illibéral, et comme pouvant priver la chambre de lumières précieuses. Puis il fait ressortir le petit nombre de députés qui, nommés fonctionnaires pendant leur députation, n'ont pas été réélus ; et il commente les tableaux qu'il a joints à son rapport.

Le nombre des fonctionnaires, depuis 1830, a varié de 142 à 152 ; il est aujourd'hui de 149.

Le vice essentiel de la proposition, c'est de restreindre le cercle de l'éligibilité ; notre droit à cet égard est entier ; mais ce qu'on nous demande de faire est-il bon ? Il y a des fonctionnaires dans la chambre en proportion du nombre de fonctionnaires qui existent, et de leur prépondérance dans le pays. Ce qui le prouve, c'est que malgré les restrictions des lois de 1830 et de 1831, le nombre des fonctionnaires à la chambre est à peu près le même qu'il était sous la Restauration : élargissez le cercle des incompatibilités, on vous enverra d'autres fonctionnaires que vous n'aurez pas exclus, et vous n'aurez pas atteint votre but.

Si vous écartez de la chambre les fonctionnaires, soit directement par une loi d'incompatibilités, soit indirectement en leur faisant ici des conditions telles qu'ils ne puissent s'y soumettre, vous aurez détruit la pondération entre les divers éléments de la chambre, vous aurez détruit l'énergie et la puissance de la représentation nationale.

Les hommes capables qui ont des loisirs et des richesses sont peu nombreux en France. Il est des hommes qui sacrifient leurs affaires pour venir siéger à cette chambre ; mais tous ne peuvent le faire. Si vous fermez la chambre aux fonctionnaires dont l'avenir, dont le revenu n'est pas compromis par leur présence à cette chambre, vous serez obligés de les remplacer par des propriétaires, et les professions libérales cesseront d'être suffisamment représentées, car l'assiduité à la chambre compromet toujours l'exercice des professions libérales.

L'orateur proteste contre l'amendement qui tend à écarter de la chambre les membres qui occupent des fonctions dans l'administration de la liste civile. Cet amendement, bien que présenté par des députés qui se prétendent les représentants des idées populaires, serait fort impopulaire.

Comment ! un général qui aura gagné ses épaulettes sur le champ de bataille, enviera deux récompenses, le suffrage de ses concitoyens et l'honneur d'être l'aide-de-camp du roi, et il ne pourra obtenir à la fois cette dou-

Les voix se répartissent ainsi :

Nombre des votants, 416 ; majorité absolue, [illegible] ; pour, [illegible] ; contre, [illegible].

La chambre ne passe pas à la discussion des articles.

M. SAGLIO dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les tarifs de douanes en exécution du traité conclu avec la Belgique.

Demain, à une heure et demie, séance publique. Discussion de la proposition de M. de Lafarelle sur l'endiguement des fleuves, rivières et torrents ; discussion du projet de loi sur les pêcheries.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc d'Aumale et M. le prince de Wurtemberg, son beau-frère, sont arrivés à Toulon, où ils doivent s'embarquer pour Alger.

— On assure, dit le *Journal des Débats*, que M. le prince de Joinville va prendre prochainement, à Toulon, le commandement de l'escadre d'évolution de la Méditerranée, en remplacement de M. [illegible] Parseval-Deschênes, dont le temps de commandement est expiré.

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 11 mars, M. Matter, inspecteur général des bibliothèques du royaume, est nommé membre résident du comité pour la publication des documents écrits de l'histoire de France.

— Les témoins qui figureront dans le procès de M. de Beauvallon, (duel Dujarier) devant la cour de Rouen, viennent d'être assignés pour le jeudi 26 mars ; ils sont au nombre de 46. Voici le nom des témoins principaux : MM. Alexandre Dumas, Véron (l'un des propriétaires du *Constitutionnel*), Roger de Beauvoir, Dessuir, Bertrand, Crémieux (marchand de chevaux), Devismes (armurier), le restaurateur Collot, M. François (beau-frère de M. Dujarier), Mmes Lola-Montès, Liévenne, Alcide Beauchêne. — Me Léon Duval soutiendra, avec Me Romiguière, la cause des parties civiles.

— On lit dans la *Gazette de France* : « Le percepteur du onzième arrondissement avait annoncé pour aujourd'hui 17, à midi, la vente des meubles saisis chez M. de Genoude, qui en était resté le gardien.

» Aujourd'hui, à cinq heures, M. de Genoude n'ayant vu aucun agent du fisc pour procéder à l'enlèvement et vente des objets saisis, a fait assigner à huitaine le percepteur de son arrondissement, pour obtenir les condamnations et dommages-intérêts prévus par la loi. Me Berryer plaidera pour M. de Genoude. »

CHEMINS DE FER. — Nous lisons dans le *Commerce* [illegible] ce qu'on rapporte des dispositions provisoirement arrêtées pour la prochaine exploitation du chemin de fer entre Paris et la frontière belge, la route serait ouverte dans le courant du mois prochain entre Paris et Amiens, et entre Valenciennes, Lille et Arras. C'est toujours au milieu de juin qu'est fixé l'achèvement de la ligne entre Amiens et Arras.

» Alors, dit-on, il y aura trois convois par jour entre Bruxelles et Paris ; deux partiront le matin, à quelques heures de distance, l'un à grande vitesse, l'autre avec de nombreux arrêts aux stations intermédiaires. Le troisième convoi sera un convoi de nuit ou de poste ; il partira de Bruxelles entre six et sept heures du soir, pour arriver à Paris à cinq heures du matin, en temps utile pour que les lettres qu'il apportera puissent être mises dans la première distribution du matin, et il en sera de même de Paris vers Bruxelles.

---

ce vieillard qui ne peut rien, qui n'a que la force de mourir de désespoir [illegible] je le sauverai... Il m'a nourri, élevé, instruit, comme si j'avais été son fils ; je lui dois la vie, eh bien! il me devra son bonheur, et ma dette de reconnaissance sera acquittée... Mais comment faire ?... Il faut d'abord et à tout prix éloigner le vicomte. Par quel moyen ? C'est cela, se dit-il, en se frappant le front. Le moyen est infaillible. Quant au reste, j'aviserai.

Puis il s'approcha de M. Dumarais, et il lui dit d'une voix émue :

— Espérez, cher oncle, espérez, je ne vous dis que cela.

Et il se dirigea en courant vers le château.

Pour laisser à sa lettre le temps de produire tout l'effet qu'il en espérait, M. Anatole résolut de ne pas paraître de la journée. Il prétexta une violente migraine et s'enferma dans son appartement.

Après avoir brûlé deux ou trois cigares, il prit un livre et essaya de lire pendant quelques minutes ; mais de tous ses ennemis, le plus détesté peut-être c'était la lecture ; aversion dont il avait soin de ne pas se vanter, et qu'eussent peu justifié ses hautes prétentions littéraires. Bientôt il referma son livre, en bâillant comme un Anglais, et alluma de nouveau quelques cigarettes.

— Corbleu ! se dit-il, que cette diable de journée me semble longue ! J'ai eu tort de m'enfermer ; mais j'ai dit que j'avais la migraine, il faut au moins lui donner le temps de se passer. Si j'écrivais à quelqu'un de mes amis ? au baron de Saint-Alban, par exemple ?... Que lui dirais-je ? Pardieu ! je lui parlerai de mes amours de province ; il en rira et en fera rire nos amis. Bonne idée !

Dès que l'épître fut terminée, il sonna et la remit au domestique de M. Dumarais, en lui recommandant de la porter tout de suite à la poste voisine.

Marcel passait près de l'écurie, lorsqu'il aperçut le domestique, qui était occupé à seller un cheval.

— Pourquoi donc ce cheval ? demanda-t-il.

— Pour moi, monsieur.

— Et où allez-vous ?

— A l'Aigle, porter à la poste une lettre que M. le vicomte vient de me remettre.

— Donnez-moi cette lettre.

— La voici.

— « Monsieur Achille de Saint-Alban, 16, rue de Provence, Paris. » C'est un de ses amis, sans doute. Si je pouvais... Pourquoi pas ? Mais la délicatesse, l'honneur... Ah bah ! la fin, comme disent les jésuites, justifie les moyens. Achevez de seller ce cheval, j'irai à l'Aigle, et je me charge de la lettre.

Marcel partit au galop ; mais à peine fut-il éloigné du château, qu'il s'arrêta, descendit, attacha son cheval, et alla s'asseoir au pied d'un arbre. Puis il ouvrit la lettre, la lut, la referma, et se dit en se frottant les mains :

— Je le tiens.

Une heure après, il rentrait au château, et montait à la chambre d'Hortense.

EUGÈNE CAMUS.

(*La suite à demain.*)

Livres à lire.

LA CHASSE DE GASTON PHOEBUS (1.) — DUFOUILLOUX (2). — DE L'APPLICATION DE LA NOUVELLE LOI SUR LA POLICE DE LA CHASSE (3).

La France n'est pas seulement la terre classique de la haute vénerie, le seul pays où l'on comprenne cet art, c'est encore le seul pays où l'on sache traiter cette matière importante ; et la Bibliothèque royale est là pour dire que les plus grands seigneurs, les rois de France eux-mêmes ont tenu la chasse en si haute estime, qu'ils n'ont pas dédaigné de consacrer leurs loisirs et leur plume à l'illustration de la noble science. Or, la passion de la chasse faisant chaque jour de nouveaux progrès dans le sein de la population française, il est devenu nécessaire, pour ne pas dire que le besoin s'est fait sentir, d'exhumer de nos poudreuses archives les trésors de littérature cynégétique que nous ont légués nos aïeux. Ce devoir de ressusciter la gloire de nos anciens écrivains incombait naturellement au *Journal des chasseurs*, dont l'habile directeur vient de donner une preuve nouvelle de son intelligence et de son zèle en réimprimant à la suite de cette feuille mensuelle l'intéressant ouvrage de Gaston Phœbus, comte de Foix, un contemporain de Duguesclin, un galant chevalier, un illustre veneur, dont les chenils renfermaient une meute de 1600 chiens ! Pauvres princes constitutionnels ! *La chasse de Phébus de Foys* (ainsi est intitulé le curieux écrit) ne se recommande pas seulement par son antiquité, par l'originalité et la naïveté du style, mais le lecteur judicieux peut y entrevoir déjà l'exposition claire et lucide de ces précieux principes qui ont servi de guides à toutes les observations ultérieures et porté si rapidement l'art de la vénerie française à la hauteur de la science, et de la science la plus exacte et la plus poétique à la fois. C'est dans ce traité de Gaston Phœbus, hélas ! qu'il est parlé de la chasse au rangier (renne) ! L'aurochs avait disparu du territoire de France longtemps avant l'époque où le prince écrivait. Peu d'ouvrages assurément méritent comme celui-là les honneurs de l'illustration. L'édition nouvelle, qui a coûté des recherches infinies à notre savant bibliophile Joseph Lavallée, paraît par livraisons mensuelles, comme nous l'avons dit, à la suite du *Journal des chasseurs*, dont le prix n'est pas augmenté et ajoute un intérêt et un charme de plus à la lecture de ce recueil que je m'empresserais de proclamer intéressant à plus d'un titre, si ma qualité de collaborateur ne me faisait une loi de retenir sur mes lèvres l'expression de ma pensée. La modestie cependant ne peut pas aller jusqu'à me faire manquer à la justice et m'empêcher de recommander à tous les curieux des nobles déduits de la chasse, le livre de Gaston Phœbus. Ceci n'est point une réclame, mais l'accomplissement d'un devoir doux à mon cœur. En faisant appel à l'attention et aux sympathies de tous les amateurs de chasse, à propos d'une publication cynégétique dont la place est marquée dans leur bibliothèque, je réponds à la confiance dont plusieurs m'ont donné de précieux témoignages, en me demandant quelquefois mon avis.

La réimpression de la *Chasse de Phœbus* n'est pas le seul fait qui témoigne du retour des idées vers les choses de la vénerie. Il y a deux ans déjà qu'une nouvelle édition du traité de vénerie de Jacques Dufouilloux a paru à Angers, chez le libraire Lebossé, deux ans, par conséquent, que je suis coupable de n'avoir pas signalé à mes lecteurs cette publication importante. Que l'éditeur et la mémoire du gentilhomme poitevin me pardonnent cet oubli condamnable, en considération de mon repentir sincère. Dufouilloux, c'est l'Homère de la littérature cynégétique ; l'Homère, plus la vérité et le ton de chasse, et l'édition est digne du célèbre veneur, à la gloire duquel elle a été consacrée. Quel plus bel éloge en puis-je faire ? Ce [illegible] fouilloux était vrai il y a trois siècles [illegible] vrai aujourd'hui ; les chiens seuls ont changé [illegible] le sanglier et le cerf. Qui sait son Du[illegible] le courre du cerf tout ce qu'on peut savoir. L'art n'a pas progressé depuis, parce que le noble [illegible] en avait deviné tous les secrets de prime-saut. [illegible] qui n'a pas lu Dufouilloux n'a pas droit de parler chasse.

Aimez donc ses écrits, mais d'un amour sincère,
C'est avoir profité que de savoir s'y plaire.

Je ne veux pas dire pour cela que la mère en doive permettre la lecture à sa fille ; mais n'était cette naïveté trop peu vêtue du style, le traité de vénerie du gentilhomme poitevin est un livre que je voudrais voir dans toutes les mains, et probablement que l'éditeur partage mon opinion sur ce point.

Voici venir maintenant un travail remarquable, mais tout-à-fait contemporain, sur la loi du 3 mai, qui régit aujourd'hui le domaine de la chasse. L'auteur, M. Gadebled, chef de bureau au ministère de l'intérieur, a voulu faciliter aux tribunaux, aux préfets, l'application d'une loi de police, dont l'imperfection évidente expose tous les jours les agents de l'administration et de l'autorité aux plus déplorables méprises. C'est un travail spécial, riche d'enseignements, d'observations et de faits, qui pourra être consulté avec fruit par tout le monde ; par les chasseurs qui tiennent à demeurer étrangers à la police correctionnelle, comme par messieurs les préfets de l'Oise et du Nord, qui ont pris la singulière habitude de limiter à 4 mois la durée du temps de chasse dans leurs départements, comme si le permis de chasse ne coûtait pas 25 fr. dans le nord comme dans le midi de la France.

Mais l'auteur ne s'en est pas tenu à la partie purement judiciaire de la loi ; il a eu le bon esprit d'adjoindre à cette œuvre un traité élémentaire de zoologie, d'ornithologie et d'aviceptologie françaises, ce qui complète l'intérêt de sa publication, en en rendant la lecture instructive et amusante. Je regrette que l'excessive bienveillance avec laquelle l'honorable écrivain a invoqué plusieurs fois, dans son livre, l'autorité de l'auteur des feuilletons de chasse de la *Démocratie pacifique* me condamne à en rester là de mes éloges ; mais la main sur la conscience, je répète que le livre de M. Gadebled, si honorablement accueilli déjà par le *Journal des chasseurs*, mérite tout le succès qu'il obtient.

A. TOUSSENEL.

(1) Bureaux du *Journal des Chasseurs*, 20, boulevart des Italiens.

(2) Lebossé, Angers.

(3) Paris, Roret, rue Hautefeuille, et chez Garnier frères, Palais Royal, 45 bis, galerie Montpensier.

... une usine flottante : c'est une grande verrerie qui se trouve sur le steamer l'Ohio, lequel parcourt le fleuve de ce nom. Les travaux dans cette verrerie s'exécutent en grande partie pendant la nuit, durant laquelle le bâtiment est mouillé ; le jour est consacré aux voyages, afin de vendre les produits dans les localités sur les deux rives de l'Ohio.

LA FAIM. — Dernièrement, dit le *Journal de Rouen*, un homme paraissant âgé de trente-cinq à quarante ans, est tombé dans la rue Beauvoisine, épuisé de fatigue et de besoin. Cet individu, qui voyageait avec un passeport d'indigent, arrivait du Havre et se dirigeait vers Lille, où il espérait trouver de l'ouvrage.

Quelques passants, voyant cet homme étendu presque sans mouvement, le relevèrent et lui offrirent les secours dont il semblait avoir un si grand besoin. Des voisins apportèrent aussitôt des aliments ; plusieurs personnes voulurent faire une collecte ; mais le malheureux était hors d'état de recevoir ce qu'on lui eût donné. Un médecin qui vint à passer s'approcha, et, après avoir consulté le pouls du malade, affirma que le repos lui était seul nécessaire. Le pauvre homme fut alors conduit dans une auberge voisine, où l'on paya la dépense jusqu'à ce matin.

Un commerçant se trouvait parmi les personnes qui secoururent cet infortuné. Il laissa son adresse à l'aubergiste, en manifestant l'intention de donner de l'occupation au malheureux qui paraît être dans un si complet dénuement.

CONTREFAÇON. — Le tribunal correctionnel de la Seine (6e chambre) vient, sur la plainte de M. Brullé, éditeur de musique, de condamner M. Pâté à 100 fr. d'amende, 800 fr. de dommages-intérêts, la confiscation et aux dépens, pour délit de contrefaçon.

M. Brullé avait obtenu un grand succès avec une chansonnette intitulée : le *Renard et le Corbeau*; aussitôt M. Pâté publie le *Corbeau et le Renard*, avec une lithographie à peu près semblable ; de la même manière : la *Cigogne et le Renard* paraît après le *Renard et la Cigogne*. Une méthode de Williams Hunten est publiée par M. Pâté avec un titre qui doit la faire confondre avec celle de François Hunten, propriété de M. Frère, et déposée chez M. Brullé. Enfin, un artifice du même genre avait été employé par M. Pâté pour détourner à son profit le succès d'une mazurka publiée par M. Brullé.

Nonobstant la plaidoirie de Me Crémieux, et contrairement aux conclusions de M. l'avocat du roi, le tribunal a jugé qu'il y avait délit sur tous les points. Nous sommes on ne peut plus disposés, dans ce cas, au respect envers la chose jugée.

— M. Bottura, première basse-taille de Milan, donnera le 26 courant, un grand concert dans la salle de M. Herz. Plusieurs artistes appartenant à l'élite des chanteurs de Paris feront entendre divers morceaux empruntés au répertoire moderne de l'Opéra et du Théâtre-Italien. On se procure des billets chez tous les éditeurs de musique.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 18 MARS.

Le *Journal des Débats* se livre aux charmes d'une antithèse qui paraît obséder son imagination. Les deux termes de cette antithèse ne sont rien de moins que M. Thiers et M. Duchâtel. M. Thiers, c'est l'art, c'est l'esprit dans ce qu'il a de plus brillant, de plus fertile, c'est l'invention qui à l'air de raconter, c'est le sophisme insinuant. M. Duchâtel, au contraire, c'est la science, c'est la raison dans ce qu'elle a de plus clair et de plus solide, c'est le souffle du bon sens qui dissipe les vaines apparences, c'est l'expérience qui conclut péremptoirement. On se figure ce qu'un pareil thème doit fournir de phrases à la faconde des *Débats*. Il n'y a qu'un petit inconvénient à ce délicieux parallèle, c'est qu'il pèche par les deux bouts. M. Thiers n'obtiendra jamais ce que vous appelez un succès littéraire de tribune, pas plus que M. Duchâtel ne brillera par les qualités que vous lui prêtez si gratuitement : on n'est pas artiste parce qu'on est prestidigitateur, on n'est pas profond parce qu'on est assommant.

La *Presse* continue de formuler sa manière de voir sur la proposition Rémusat. Selon elle, toute fonction rétribuée doit être remplie, par la raison toute simple qu'il ne peut y avoir deux hommes dans le même individu, l'un pouvant discourir et voter à Paris, tandis que l'autre exerce en province des fonctions administratives ; dans ce conflit d'attributions, un fonctionnaire doit opter entre ses fonctions et la députation. La *Presse* n'en croit pas moins que le débat est fort mal engagé à la chambre, et elle pense que l'opposition aura autant contribué que le minis-

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Toulouse. — Inscrits. Remerciements et félicitations. — Nous présumons que B. est en route vers nous. — Nous vous envoyons des Br. — Le billet *oublié* y sera joint.

M. L M. à Coulommiers. — C'est une omission. Nous avons bien reçu. Remerciements sincères.

M. E. B. à Paris — Merci. La publicité ne pouvait que nous être profitable.

M. T. à Montpellier. — Reçu. Inscrits. Merci à tous. Compliments à B.-D. Nous enverrons le compte.

M. L. à Azerac. — Inscrit à nouveau pour 5. Merci. Courage et confiance dans tous les cas.

M. A. à C. — Reçu les 400. Merci. — Nous espérons revoir le porteur. — Vous saurez bientôt à quoi vous en tenir.

M. M. à Calais. — Reçu. Nous expédions les 7 numéros demandés. Merci.

M. G. à Porstrein. — Inscrit. Merci. Nous vous connaissons.

M. G. à la Charité. — Remerciements sincères. Inscrit.

M. C. à Verdun-s.-D. — Reçu.

M. L. à Montredon. — Nous vous remercions cordialement. Prenez tel mode qu'il vous plaira. Nous comptons sur vous.

MM. M. et G. à Angecourt. — Reçu et inscrits. — Des manifestations comme la vôtre nous sont particulièrement sensibles.

M. C. à Semur. — Nous n'avons jusqu'à présent rien reçu au nom de Mme C. — Rectifié.

M. G. à Grenoble. — Les abonnés ont dû recevoir chacun sa prime. Relisez attentivement l'annonce, et vous reconnaîtrez qu'il n'est rien dû de plus.

M. M. à Paris. — Remerciement cordial.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 17 mars. — DROUHIN, scieur à la mécanique, cour de la Bonne-Graine, faubourg St-Antoine, 105. Juge comm., M. Halphen ; syndic prov., M. Colombel, rue Castellane, 12. — SOUCHON père, tailleur, rue J.-J. Rousseau, 4 bis. Juge comm., M. Rousselle-Charlard ; syndic prov., M. Monciny, rue Feydeau, 26. — COUDER, facteur de pianos, rue Louis-le-Grand, 35 bis. Juge comm., M. Rousselle-Charlard ; syndic prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6. — DREYFUS, nég. en nouveautés, rue de la Jussienne, 8. Juge comm., M. George ; syndic prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5. — POLLEAU, fleuriste, rue St-Denis, 350. Juge comm., M. Halphen ; synd. prov., M. Héron, rue des Deux-Ecus, 33. — MARIX, anc. luthier, rue Geoffroy-Marie, 2. Juge comm., M. George ; synd. prov., M. Maillet, rue des Jeuneurs, 14.

Du 12 mars. — BODIN, commerçant à St-Denis, rue de la Boulangerie, 46. Juge comm., M. Barat ; synd. prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16.

HALLE DE PARIS.

17 mars.					18 mars.				
Arrivages	1849 q.	31 k.			Arrivages	1179 q.	29 k.		
Ventes	1927	54			Ventes	1126	81		
Restant	42575	19			Restant	42635	67		
Cours moyen		41,15			Cours moyen		39,88		
Cours-taxe		40,08			Cours-taxe		41,51		
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	50 q.	24 k.	51,00 à	56,00	Gruaux	7 q.	85 k.	51,15 à	57,93
1re	185	26	43,03 à	43,30	1re	00	00	00,00 à	00,00
2e	219	66	38,83 à	40,80	2e	50	24	38,83 à	40,15
3e	3	14	30,55 à	31,85	3e	1	50	00,00 à	34,40
4e	3	14	00,00 à	25,30	4e	0	00	00,00 à	00,00
A liv.	314	10	00,00 à	44,40	A liv.	196	23	39,50 à	30,48

Marchés.

Halle aux blés. — 18 mars. Choix, 116 à 118 k. 34,00 à 34,50. — Montereau 115 k. 32,50 à 33,00. — Picardie 115 k. 32,00 à 32,50. — Champagne, 115 k. 32,00 à 32,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 21,00 à 21,50.

Orges. 92 à 93 k., 16,50 à 16,75 ; les 100 k. 18,00 à 18,25 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 30,50 à 31,00 ; 145 k. 28,50 à 29,00 ; 140 k. 27,50 à 28,00 ; 135 k. 00,00 à 00,00, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 10,50 à 10,75 les 325 litres. — Moutures 11,00 à 11,50. — Recoupettes 12,50 à 13,00 les 100 k. — Remoulages 18,00 à 18,50 les qualités courantes ; 19,00 à 19,50 les fines qualités ; 21,00 à 21,50 les blanches.

Halle à la viande du 18 mars. — 22747 kil. Bœuf 1,50-1,30-0,80. — 16622 kil. Veau 1,60-1,40-1,20. — 5915 kil. Mouton 1,70-1,30-1,00. — En gros 48000 kil. 1,40-1,31-1,34.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 16, 17 et 18 mars. — *Beurre* (le kil. En livres 2,12 à 2,70. — En mottes Isigny 2,10 à 5,70. — En mottes Gournay 2,16 à 2,70. — Petit beurre 1,68 à 2,32. — Beurre salé ou fondu 0.00 à 1,92 — *Œufs* (le mille). Du 16 mars. 41 à 55. — Du 17, 37 à 52. — Du 18, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine), 17 mars. Brie 14 à 40. — A la pie 5 à 16.

5 0/0 compt.	1er C. 120 60	P. H. 120 65	P. B. 120 45	dr C. 120 45	hier	120 ..
— fin cour.	120 80	120 85	120 55	120 70		120 ..
3 0/0 compt.	84 80	81 90	84 12	84 20		84 ..
— fin cour.	84 40	84 40	84 30	84 35		84 ..

Au comptant.	1er C.	Der C.	Diff.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diff.
C. de la Ville	.. ..	.. ..	.. ..	5 0/0 Bge 1840.	102 1/8	102 ..	B. 1/8 ..
B. de France	3425 ..	3420 ..	H. 5 ..	— Portugais.	37 ..	.. ..	B. 1/2 ..
C. Gou. ex div.	1225 ..	1220 ..	.. ..	Esp. D active.	..	.. ..	.. ..
C. Ganneron	1280 ..	1275 ..	B. 5 ..	5 0/0 Naples.	101 ..	101 25	H. ..
C. hypot.	565 ..	562 50	H. 2 50	— Romain.	104 1/8	.. ..	H. 1/8 .
4 Canaux	1275 ..	.. ..	.. ..	Obl. Piémont.	1260 ..	1255 ..	B. ..

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.	1145 ..	.. ..	B. 15 ..	Au 31. 1140, 1135, 1150.	B. 3 ..
V. r. d.	550 ..	.. ..	B. 2 50	— 545, 547 50, 546 25.	B. 7 ..
— r. g.	365 ..	362 50	B. 2 50	— 360, 357 50, 360.	B. 10 ..
Orléans	1330 ..	1325 ..	B. 5 ..	— 1332 50, 1320, 1330.	B. 7 ..
Bâle	243 ..	243 ..	.. ..	— 243.	.. ..
Rouen	1067 50	1062 50	B. 5 ..	— 1067 50, 1070.	B. 3 ..
Havre	752 1/2	.. ..	B. 5 ..	— 752 50, 757 50.	.. ..
Marseille	990 ..	.. ..	B. 10 ..	— 995, 985, 985.	B. 15 ..
Vierzon	748 75	745 ..	B. 17 50	— 755, 745, 750.	B. 10 ..
Nord	792 50	793 75	H. 1 25	— 790 75, 790, 795 75.	B. 1 ..
Bordeaux	665 ..	668 75	H. 1 25	— 667 50, 665, 660.	H. 1 ..
Boulogne	.. ..	.. ..	.. ..	—	.. ..
Montereau	.. ..	.. ..	.. ..	—	.. ..
Strasbourg	545 ..	545 ..	H. 1 25	— 545, 548 75.	B. 1 ..
Nantes	576 75	578 75	B. 1 25	—	.. ..

LONDRES, 16 mars.		PARIS, 18 mars. PRIMES.	COULISSE.
Consol.	96 1/8.	5 0/0 F. c. 121 05, 120 85 d. 50.	Av. 84 40.
Esp. act.	26 1/4.	F. p. 121 15, 121 40 d. 50.	Ap. 84 25.
Portug.	57.	3 0/0 F. c. 84 60, 84 65 d. 50.	B. du Trésor
Mexic.	31 1/2.	F. p. 85, 84 85 d. 50.	
5 0/0 holl.		Orléans, au 31 m. 1345, 1340 d. 10.	Reports
3 1/2.		Rouen, id. 1070, 1075 d. 10.	5 0/0 f. c. 15, 20.
Rouen,	11 1/2.	Nord. id. 800, 796 25 d. 10.	F. p. 15.
Orléans,	21 1/2.	15 avril. 805 50, 807 50 d. 20.	3 0/0 f. c. 25.
Nord,	10 a s.	id. 812 50 d. 10.	— F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 84,00 à 00,00 ; courant du mois, 84,00 à 00,00 ; avril, 84,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 00,00 à 00,00 ; 4 derniers, 86,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 80,00. — Œillette rousse, 82,00. — Lin, 82,25. — Cameline, 77,50. — Voitures, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 127,00 à 128,00 ; avril, 127,00 à 128,00 ; 4 du milieu, 130,00 à 000,00.

SAVON. — Disponible, belle qualité, 92,50 à 00,00

SUIFS de place (50 kil.) 59,50, à peu près sans affaires. — SUIFS étrangers disponibles et à livrer, complètement délaissés. — CHANDELLES, 62,50 à 63,00.

[redacted] *L'un des gérants* : F. CANTAGREL.

Les propriétaires des élégantes *galeries Poissonnière* ont eu la généreuse pensée d'inaugurer ce vaste établissement par un *grand concert vocal et instrumental*, qui sera donné samedi prochain, au bénéfice des pauvres des 2e et 3e arrondissements. Plusieurs artistes distingués ont bien voulu assurer leur concours à cette solennité musicale. Le programme indique les noms des dames patronesses chez lesquelles on peut se procurer des billets. On en délivre à la mairie du 3e arrondissement.

Spectacles du 19 mars.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Ciguë. Famille Poisson. Malade.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. 1/2 ODÉON. — Diogène.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Dieux. Malheurs. Humoriste.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse et ma Femme. Gentil Bernard.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Georges. Lectrice. Chanoinesse. Vte Giroflé.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Marie Michon. Enfant. Pommes. 1re Carillon.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons Raphaël.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

[illegible] à cette voix inspirée de l'humanité s'unissent les vœux des chrétiens fidèles, et la prière des bons prêtres, et l'invocation solennelle des prélats, et l'appel enthousiaste et tendre des femmes.

S'il est des poètes qui oublient, il en est qui se souviennent; il en est qui poursuivent avec constance et énergie leur mission sublime. Gloire à ceux qui consacrent toujours leur parole à la cause de la justice et de la liberté, et dont le cœur garde sa chaleur et sa fécondité!

Hier, Béranger et Victor Hugo envoyaient, en termes chaleureux et dignes, leur adhésion au Comité Polonais reconstitué; ce matin, M. Hugo, pair de France, faisait, du haut de la tribune, une éclatante manifestation en faveur de la cause polonaise. L'illustre orateur a dit: « Quand un peuple a travaillé pour tous les peuples, » il est comme un homme qui a travaillé pour tous les hommes: » la reconnaissance des nations lui est acquise, on doit le sauver... » Telle est la destinée de la Pologne: elle est grande dans le souvenir de l'Europe; elle a rendu des services qui ne s'oublient » pas. » — Nous le disions bien, la Pologne ne périra pas.

M. le comte de Montalembert s'est noblement écrié en terminant son beau discours:

« Ce que nous avons voulu, c'est ouvrir la porte des cœurs. » Qu'on nous range au nombre des rêveurs, qu'on nous exclue à » tout jamais de la politique sérieuse, nous y consentons; nous » ne serons pas homme politique, nous nous en consolons aisément; aussi, dans d'autres temps, ce titre d'homme politique » n'était-il pas synonyme d'homme sans cœur et sans entrailles. » Je suis venu à cette tribune faire acte de foi, acte d'espérance » surtout: oui, ma conviction inébranlable c'est que la Pologne est » impérissable; jamais elle ne succombera, parce que ce que » cette généreuse nation a fait hier, elle le recommencera demain, » et elle aura raison.

» Dans le siècle qui a vu renaître la Grèce, l'Irlande, la Belgique, » la Pologne ne doit pas désespérer; j'espère même qu'il ne me » sera pas donné d'attendre longtemps; j'espère que je ne mourrai pas sans avoir entendu proclamer, pas, il est vrai, par M. » Guizot, mais par ses successeurs, les principes d'un droit sacré » et de l'éternelle équité, en ce qui touche la légitimité de l'existence de la Pologne comme nation indépendante. »

Ainsi a parlé le représentant connu de l'esprit catholique dans les Chambres. Nous le disions bien, la Pologne ne périra pas.

M. le prince de la Moskowa s'est vivement associé aux vœux de MM. Hugo et de Montalembert. C'est bien de garder ainsi l'héritage paternel, et de chercher, par la générosité des désirs, à recommander encore au respect du pays le nom illustre de Ney. Puisque les fils de ceux qui ont fraternisé sous la tente avec les soldats de Poniatowski veulent payer la dette de leurs pères et se mettent au service de la sainte cause, la Pologne ne périra pas.

M. le ministre des affaires étrangères a répondu comme il avait fait à la Chambre des députés, avec la même parole pâle et honteuse qui accuse le remords. Puisque le talent fait enfin défaut à une cause trop mauvaise, vous voyez bien que la Pologne ne périra pas.

[illegible] lueurs de l'aube, levons-nous tous et saluons d'un cri de fraternelle sympathie l'astre renaissant de la Pologne. Des voix sorties de l'assemblée des prudents sollicitent la France et l'humanité pour la plus sainte des causes: tous, prêtres, jeunes gens, femmes, enfants, le peuple tout entier, répondons à cet appel. Les vrais poètes et les vrais chrétiens nous guident: la Pologne ne périra pas!

Insurrection polonaise.

Deuil et *terreur*! voilà en deux mots l'état dans lequel se trouve aujourd'hui Cracovie. Les prisons ne suffisent pas pour recevoir les victimes. On en comble les maisons... « Tous les jours, dit une lettre particulière du 10, on en amène à pied et en charrettes, les mains chargées de chaînes, les figures flétries par d'horribles traitements. La vile soldatesque fait le métier de bourreaux. On l'encourage, on la stimule, on la récompense. Personne n'ose se plaindre. Et à qui? Les Kirghises, les Tcherkess, les Cosaques, les Autrichiens, sont-ils faits pour comprendre le langage de la douleur? Races maudites, vomissant leur haine contre tout ce qui est noble et saint, adorant tout ce qui sent ou porte la dégradation et l'abrutissement. Il faut voir leurs rires, entendre leurs vociférations pour comprendre la rage qui remplit leurs cœurs. Les murs seuls sont encore respectés; mais il suffirait d'un mot de M. de Collin ou de M. Panintin pour que la ville fût réduite en ruines. Je n'essaierai pas de vous peindre notre désespoir. Pas une famille qui n'ait quelqu'un à pleurer. »

Une autre lettre nous apprend la création, à Cracovie, d'une commission extraordinaire pour procéder au premier interrogatoire. On croit que les personnes que cette commission déclarera comme plus compromises seront transportées à Vienne. D'autres seront jugées à Cracovie. On dit que dans la forteresse de Spielberg on travaille à augmenter le nombre des casemattes.

La tranquillité n'est pas rétablie en Gallicie, tant s'en faut. Des bandes armées se montrent sur plusieurs points. Les paysans des cercles orientaux sont dans une agitation extrême. Ils craignent la réaction de la part du pouvoir, et ils quittent leurs foyers pour s'enfuir dans les forêts.

Le cabinet autrichien a senti la nécessité de s'expliquer sur les massacres de Tarnow. M. de Metternich a adressé aux représentants de l'Autriche près les diverses cours d'Allemagne une note dans laquelle il entre à ce sujet dans de longs détails. M. le prince de Metternich ne nie pas le fait; il avoue qu'il y a eu des cruautés commises par les paysans; mais il n'y voit qu'une juste punition des rebelles. Que dira le prince lorsque les instigateurs de ces saturnales tomberont à leur tour victimes d'un brigandage qu'ils ont provoqué?

Les lettres de Berlin annoncent que l'article contenu dans la *Gazette universelle* du 6, sur ces massacres, a donné lieu à un échange de notes entre les cabinets de Vienne et de Berlin. « L'opinion publique, dit une de ces lettres, se prononce fortement ici (à Berlin) contre le système autrichien en général, et surtout contre la déplorable application qui vient d'en être faite en Gallicie. »

Les dernières correspondances de Varsovie sont du 11. Elles annoncent que le désarmement des habitants continuait sans résistance.

La Prusse orientale n'est pas tranquille.

[illegible] pitié d'un vieillard tombé, dit-on, dans l'enfance, [illegible] signer, n'est qu'une reproduction de tous les mensonges et de toutes les calomnies que les feuilles stipendiées par M. de Metternich ont déjà déversés sur l'insurrection polonaise. En voici le texte:

La nouvelle de la réoccupation de Cracovie par nos troupes et par les troupes russes, et de l'issue honteuse de l'insurrection dans toutes les parties de la république nous a été donnée par les journaux de Vienne. Si l'on jette un coup d'œil sur les évènements qui, dans un espace de quelques jours, ont produit des secousses et un malheur au-delà de toute expression, on ne sait si l'on doit s'étonner le plus de la dégradation de ceux qui ont imaginé ce projet ou de la folie audacieuse de ceux qui, méconnaissant la partie des moyens dont ils pouvaient disposer, l'ont exécuté et sont volontairement devenus victimes d'entreprises qui ne pouvaient réussir. Sans doute le complot avait été habilement ourdi. Une vaste conspiration, s'étendant sur les parties autrichiennes et prussiennes de la Pologne, fut tramée et le territoire libre de Cracovie y joua le rôle d'un entrepôt à la disposition de la révolution. De nombreux émissaires envoyés par les chefs de l'émigration qui restaient en sûreté, couvrirent ces pays, et leurs insinuations, et séductions furent accueillies par les nobles de la campagne, leurs clients qui étaient en plus grand nombre dans les provinces de l'ancienne Pologne que partout ailleurs.

Dans le territoire de Cracovie des institutions administratives défectueuses et un état social désorganisé de toute manière favorisèrent le résultat de leurs efforts. Des doctrines communistes furent activement et dans toutes les directions répandues parmi le peuple, et les chefs du mouvement, qui certainement s'inquiétent peu des doctrines communistes en ce qui les concernait personnellement, s'abandonnaient à l'espoir insensé que la perspective agréable de l'affranchissement des paysans du paiement des impôts déciderait les masses à leur servir d'instrument pour l'exécution de leurs plans de bouleversement, et cependant ils croyaient que lorsque les gouvernements seraient renversés et que l'utopie du royaume polonais serait établie, repousser les flots irrités dans le lit qui leur paraissait le plus commode. Mais ce fut surtout en Gallicie que l'on put voir clairement que de pareils projets étaient insensés et ne pouvaient être exécutés. Le pays est depuis 85 ans sous la souveraineté de l'Autriche, et lorsqu'il passa à l'Autriche, il se trouvait dans un misérable état d'organisation politique.

Nos lois autrichiennes, et surtout nos bonnes institutions urbaines et de cercles ont été introduites dans la Gallicie. Aujourd'hui l'effet de ces institutions a pu être apprécié et elles ont fait comprendre aux peuples des campagnes et à la masse de la population que c'est le trône qui les protège ainsi que toute leur existence.

Or c'est précisément ce que l'émigration polonaise qui a dirigé le mouvement a méconnu et oublié. Elle a mis son esprit dans celui des populations et heureusement elle s'est complètement trompée sous ce rapport. Le paysan gallicien ne comprend pas des phrases communistes, et le système polonais lui est odieux parce qu'il lui rappelle sa misère. La grande majorité des prédicateurs de liberté sont chez eux les oppresseurs de leurs paysans. Lorsque les nobles provoquèrent à la révolte les paysans et que les insurgés réunis en plus grandes masses dans certains lieux voulurent contraindre les paysans par de mauvais traitements à prendre part à la révolte, le mouvement qu'ils voulaient fomenter se tourna contre les instigateurs eux-mêmes. Beaucoup de ces derniers tombèrent victimes de la colère du peuple, et les autres furent livrés par eux à leurs protecteurs naturels, aux autorités du souverain.

Maintenant tout rentre dans l'ordre en Gallicie et le mouvement ne mérite pas le nom de révolution, mais plutôt de contre-révolution. Main-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

VENDREDI 20 MARS 1846.

UN MARIAGE DE RAISON (1).

VI.

SUPRÊME RESSOURCE DES VIEILLARDS AMOUREUX.

— Pardon, chère tante, dit Marcel, si je me permets d'entrer si brusquement, et sans vous en avoir fait demander la permission; mais, en vérité, je n'en avais pas le temps, et j'avais une si bonne nouvelle à vous apporter, que je lui ai laissé tout le soin de justifier mon impolitesse.

— Vous êtes de la famille, Marcel, et je ne vois point en quoi vous avez besoin de mon indulgence. Quelle est donc cette bonne nouvelle?

— Tout-à-l'heure je vais satisfaire votre impatience; mais, avant tout, soyez assez aimable, je vous prie, pour envoyer demander à M. le vicomte s'il peut vous accorder un instant d'entretien, et se rendre ici, malgré sa migraine.

— Pourquoi cela?

— Parce que M. de Nieul nous aime trop, chère tante, pour que je le prive du plaisir de se réjouir avec nous.

— Soit, dit Hortense en appelant sa femme de chambre et en l'envoyant chercher Anatole. Mais, je vous l'avoue, je ne comprends pas un mot à tout ceci.

— Vous allez comprendre.

L'élégant Parisien entra le sourire sur les lèvres, le front tout rayonnant de bonheur et d'espoir; mais cette triomphante allure se changea soudain en une visible contrariété à l'aspect de Marcel, qu'il ne s'attendait pas à rencontrer, et qui lui rendit son salut avec une politesse dont l'exagération ressemblait fort à une impertinente ironie.

— Puis-je savoir, madame, par quel heureux hasard, dit Anatole en s'inclinant, vous m'avez fait l'honneur...

Marcel l'interrompit.

— Je vais vous le dire, M. le vicomte; mais, avant tout, veuillez vous asseoir. Les migraines ne doivent point être négligées, et le repos du corps, aussi bien que le calme du cœur et de l'esprit, leur est surtout fort salutaire. »

— Croyez, monsieur, que je suis très reconnaissant de l'intérêt que vous prenez à ma santé, et...

— Dites à tout ce qui peut vous intéresser, M. le vicomte; et la meilleure preuve que je puis vous en donner, c'est de vous lire, à vous et à ma chère tante, une petite lettre que je viens de recevoir d'un de mes amis; elle vous charmera, j'en suis convaincu... Or, écoutez, et surtout ayez l'obligeance de ne pas m'interrompre.

« Mon cher... Marcel,

» Il y a bientôt quinze jours, je devrais dire quinze » siècles, que j'ai quitté Paris. Tu te demandes peut-» être ce que je puis faire au fond de la Normandie, » au milieu de tous ces paysans, qui ressemblent à » des hommes comme les habitants du Groënland ressemblent à l'Apollon du Belvéder. Un mot te suffira: » je suis amoureux... ne ris pas, je voulais dire on est » amoureux de ton ami... »

Muet et terrifié d'abord en reconnaissant la lettre qu'il venait d'écrire, le *lion* rugit, et d'un bond furieux s'élança vers Marcel.

— D'où vous vient cette lettre? qui a osé...

— Moi-même; mais veuillez vous rasseoir, monsieur, je vous avais prié de ne pas m'interrompre, répondit Marcel avec un imperturbable sangfroid.

— Cela est un lâche guet-apens! cette lettre ne vous appartient pas, monsieur; rendez-la moi, ou sinon...

— Quoi?

— Rendez-la moi, vous dis-je.

— Guet-apens ou non, elle est en mon pouvoir, et je la garde. Après?

— Je vous répète que cela est une odieuse trahison! Cette lettre est en votre pouvoir, soit; vous l'avez lue, soit encore; mais vous n'ajouterez pas, je l'espère, le scandale à une action que je me réserve de qualifier plus tard et dans un autre lieu. Donnez-moi cette lettre ou je l'arrache de vos mains.

— Allons donc! vous ne voudriez pas priver madame du plaisir de l'entendre. Je recommence donc: où en étions-nous?... « De ton ami. Que veux-tu? je suis né sous une maudite étoile.... »

Les poings crispés, le visage enflammé, les dents serrés, Anatole saisit convulsivement le bras de Marcel, se pencha à son oreille, et lui dit:

— Je sors, monsieur, non pour fuir la lecture de cette lettre... après tout, que m'importe! mais pour vous préparer une leçon, dont vous avez besoin, et qui sera sanglante, je vous en réponds. A sept heures, demain matin, derrière le parc. Quelles sont vos armes?

— Les vôtres.

— Le pistolet alors.

Resté seul avec Mme Dumarais, Marcel se retourna vers la jeune femme, qui, muette et tremblante, plus morte que vive, se demandait, mais en vain, ce que signifiait une pareille scène, quelle était cette lettre, et d'où venait l'étrange fureur de M. Anatole.

— Si vous le permettez, chère tante, et malgré l'absence de M. le vicomte, je vais continuer notre intéressante lecture, dit le jeune homme avec ce calme ironique et ce sangfroid railleur, qui jusque-là ne l'avaient point abandonné.

« Je suis né sous une maudite étoile, et ce petit monstre de Cupidon, comme disent les douairières, me poursuit partout sans trève et sans pitié. En vérité, le métier d'homme à bonnes fortunes, de Don Juan, de Richelieu, de Valmont, de Faublas, comme tu voudras, est un méchant métier. Il n'est plus tenable, parole d'honneur! les femmes sont trop faciles.

» Je pars pour me reposer un peu, je m'en vais loin du monde civilisé pour respirer en liberté l'air des champs, la senteur des prés, le parfum des bois, les rustiques et chastes odeurs du village et de la nature; eh bien! au lieu de ce repos que j'envie et que je vais chercher, qu'est-ce que je trouve? l'amour qui m'a devancé, l'amour qui a pris la malle-poste, tandis que je roulais bourgeoisement dans la diligence; non pas l'amour en jupon court, en petit bonnet et en mouchoir de cotonnade, frais comme une églogue, naïf comme une idylle, champêtre comme une pastorale, ce qui m'eût un peu consolé; mais l'amour en falbalas, en jupon de satin, tout comme à Paris. C'est désolant! en vérité, je joue de malheur; tu vas en juger:

» Mon étoile, toujours cette maudite étoile, me conduit chez un monsieur Dumarais, un négociant de la vieille roche, un homme à principes, un honnête homme, disent les gens du pays; en deux mots, un imbécile. Ce vieillard possède une femme légitime, ce qui est assez commun; mais ce qui est plus rare, cette femme est jeune, assez jolie, point trop sotte, ignorante et naïve comme l'Agnès de Molière, mais curieuse au possible, coquette à donner des désirs à un soprano, et amoureuse comme une jeune chatte après un long et rigoureux hiver. J'ai d'abord fait fort peu d'attention à ses œillades assassines, à ses petites mines provoquantes, à son sourire engageant, à tout ce manège que tu connais aussi bien que moi; mais enfin je me suis laissé toucher, et j'ai bien voulu avoir pitié de sa jeunesse et de *ses tourments*. Mon bon cœur me perdra!

» Donc, je suis en train de la déniaiser. J'attends en ce moment le signal de ma victoire, signal qui ne se fera pas attendre longtemps, car ma charmante élève est plus impatiente que moi. Dans une heure, je l'espère, l'éducation sera complète; dans une heure je serai heureux, c'est-à-dire je serai libre, et dans deux jours au plus tard tu pourras me féliciter, m'embras-

(1) Voir les numéros du 13 au 19 mars.

50 c.; M., 50 c.; M., 1 fr.; R., 1 fr.; Vautrot, 50 c.; Hersfeld (François), 50 c.; Latousse, 50 c.; K. Paul, 95 c.

SOUSCRIPTION de la musique de la garde nationale de Boulogne-sur-Mer. — Peret, 3 fr.; Dutercq, 3 fr.; Villette, 3 fr.; Varey, 3 fr.; A. Lefebvre, 3 fr.; Foucherant, 3 fr.; Lcleurtre, 3 fr.; D'Héronval, 3 fr.; Jules Magniez, 2 fr.; A. Lefebvre père, 3 fr.; Guilmant, 3 fr.; C. Perin, 2 fr.; Boyaval, 50 c.; Moriaval, 50 c.; Dubrocq, 50 c.; C. Berquier, 25 c.; Streiblg, 25 c.; Quenchon, 50 c.; Dupuis, 50 c.; Delattre, 50 c.; Poignet, 1 fr.; Divoire, 2 fr.; Masson, 1 fr.; Daniel, 1 fr.; Cornu, 3 fr.; Decrois, 50 c.; Lodève, 25 c. : 46 fr. 25 c.

Total :	174	55
Montant des listes précédentes,	2 267	40
	2 441	95

Proposition de M. de Lafarelle

SUR L'ENDIGUEMENT DES FLEUVES, RIVIÈRES ET TORRENTS.

La Chambre des députés a *enterré* aujourd'hui la proposition de M. de Lafarelle, comme hier celle de M. de Rémusat, mais avec beaucoup moins de raison, parce que celle de l'honorable député du Gard n'était inspirée que par une sérieuse sollicitude du bien public : aussi regrettons-nous vivement cette décision, et nos regrets seront partagés par les nombreuses populations distribuées le long de nos cours d'eau, celles du Rhône particulièrement, qui depuis longues années appellent avec instance une législation qui les protège contre une ruine toujours imminente. En vain la nature a doué la France du plus admirable système hydrographique, qu'il suffirait de savoir utiliser pour le convertir en sources de force et de fécondité d'une incalculable richesse ; l'homme ne sait pas associer son intelligence et son activité à la puissance de la nature, et sous ses yeux les fleuves ravagent les plaines, les rivières charrient dans les mers la terre des champs ; les ruisseaux, convertis en torrents, ravinent les montagnes et emportent toute végétation. Au jour où le désastre éclate par l'inondation, les villes, les régions entières poussent des cris d'effroi et font appel au dévouement des citoyens, à la bienfaisance privée et publique. On y répond ; c'est bien. Mais au lieu de porter un prompt et efficace remède au mal en remontant à sa cause, on accuse ou on invoque la Providence, comme si c'était la Providence qui déboisait les montagnes !

Le déboisement, voilà la cause première, la cause capitale de tous les malheurs. Par le déboisement, les eaux qui coulent sur les terrains inclinés ne sont plus divisées par les racines des plantes ni absorbées par le sol ; elles glissent à la surface et la creusent, augmentant ainsi la pente et la force de la chute ; les vents n'étant plus cardés et amortis par les forêts, précipitent avec plus de violence les orages qui éclatent en masse compacte au lieu de se distribuer sur de vastes surfaces boisées : la fonte des neiges verse des flots torrentiels dont nul obstacle ne ralentit la course ; et toutes ces causes réunies ou isolées concourent à produire ces inondations qui dévastent les bassins de quelques-uns de nos grands flots. C'est donc au déboisement qu'il faut s'attaquer pour prévenir le mal dans son principe.

Mais en attendant l'effet, nécessairement lointain, d'un tel système, il est juste d'organiser une résistance immédiate à ces formidables invasions. On reconnaît l'impuissance de la législation, et de nombreux essais ont été tentés devant les chambres en 1835, dans la répulsion qu'excitent les propositions tendant à contraindre les propriétaires aux charges d'une défense commune, cela est bien certain. C'est un tel sentiment qui fit échouer, en 1837, à la chambre des pairs, le projet de loi présenté par le gouvernement et adopté par la chambre des députés. Le rapporteur de la commission, M. le baron Feutrier, reconnaissait « qu'il était désirable » que d'heureuses innovations vinssent porter au mal, dont la gravité frappait ses regards, un remède qui ne se trouvait pas dans » la législation existante. Il proclamait la justice de la participation des riverains à des travaux qui devaient assurer la conservation de leurs propriétés. Mais s'il recommandait les moyens » qui par la persuasion ou par le stimulant donné à l'intérêt privé » pouvaient acquitter cette dette, il fit connaître les scrupules qui » n'avaient point permis à la commission de reconnaître au gouvernement le droit de vaincre, par la contrainte, la résistance » des propriétaires qui ne voulaient point concourir aux travaux. » (Rapport de la commission de 1845.)

A quel degré d'aberration faut-il que le sens de nos législateurs en soit venu pour que de telles absurdités aient pu se produire !

Quoi ! par la faute d'un seul, des centaines de riverains verront leurs propriétés dévastées, et ils ne pourront pas vaincre cette résistance ! Et c'est ainsi qu'on respectera leur droit de propriété ! Et le pouvoir social qui, s'il ne crée pas la propriété, dont le principe se trouve dans l'activité individuelle, du moins la constitue, la protège, la garantit ; le pouvoir social, organe des intérêts généraux, des intérêts de l'avenir, n'aura pas le droit de prêter sa force à ces riverains menacés dans leurs biens et leur vie ! Ah ! ce ne sont pas les communistes qui sont les plus redoutables ennemis du droit de propriété, droit que nous aimons et défendons, mais bien les hommes qui le livrent ainsi exagéré et travesti à des attaques, disons mieux, à des haines légitimes. C'est ce qu'a fait aujourd'hui un député dont nous ignorons le nom, un avocat certainement, qui a tourné en tirades dramatiques ces déplorables prétentions ; et nous ne doutons pas que les considérations de cet ordre n'aient puissamment influé sur l'hostilité de la chambre envers la proposition de M. de Lafarelle, qui ne s'attendait guère à se voir considéré comme un ennemi de la propriété. Hélas ! nous en sommes tous là, les hommes de progrès, et il faut bien qu'il s'y résigne ! Encore quelques victoires pareilles, et nous annonçons à la propriété une déroute prochaine.

Le second écueil contre lequel viennent se briser les meilleures intentions, est le morcellement du sol. Comment concilier les milliers de riverains échelonnés le long d'un cours d'eau, de sa naissance à son embouchure, ou seulement dans l'étendue de quelques lieues ? Opposition des intérêts, des volontés, des vues, le nombre seul, tout rend l'entente volontaire très difficile, à peu près impossible. Et si on recourt à la contrainte, comme on en a le droit et le devoir, il ne faut pas se dissimuler les difficultés qui peuvent naître de la lutte sourde ou manifeste des dissidents, de leurs influences paralysantes, de leurs hostilités municipales ou politiques, de leur simple inertie. Association et contrainte sont deux mots et deux idées qui ne vont guère ensemble. Quelle simplicité au contraire pour l'exécution des travaux les plus considérables, si l'exploitation de la terre, constituée collectivement suivant le système actionnaire, était entre les mains de puissantes sociétés auprès de qui les conseils de la raison et les propositions d'accord trouveraient un bien plus facile accueil ! Il est vrai que cette idée, de la mobilisation du sol, a fait pousser de lamentables gémissements au même avocat. Prenons patience : les enseignements de la misère se multiplieront à tel point, qu'il faudra bien ouvrir les yeux sur les mer-

» Le maréchal Bugeaud était attendu à Alger le 17 ou le 18. »

Changements dans l'uniforme de la garde nationale du département de la Seine.

Le *Moniteur* publie aujourd'hui un rapport du ministère de l'intérieur et une ordonnance royale sur les changements dans l'uniforme de la garde nationale du département de la Seine.

L'habillement, pour les grenadiers, chasseurs et voltigeurs, se composera d'une tunique en drap bleu, boutonnant droit sur la poitrine, descendant au-dessous du genou, avec liséré rouge, collet rouge portant en blanc les insignes de l'arme, parements rouges, pattes blanches garnies de 3 boutons.

Le pantalon en drap bleu, avec liséré rouge.

La coiffure consistera : pour les grenadiers, en un bonnet à poil légèrement modifié.

Pour les chasseurs, en un schako légèrement conique en feutre noir bordé, à sa partie supérieure, d'un galon écarlate. La plaque actuelle sera maintenue.

Les voltigeurs porteront le bonnet à poil ou le schako pareil à celui des chasseurs, à l'exception du galon et du pompon qui seront de couleur jonquille.

Les buffleteries en croix seront conservées.

D'après l'article 2 de l'ordonnance royale, toutes les parties de l'uniforme actuellement en usage qui ne seraient point conformes aux dispositions ci-dessus, pourront être tolérées pendant un an, à partir de la promulgation de la présente ordonnance. Après ce délai, toutes les prescriptions qu'elle contient seront obligatoires, aux termes de l'art. 19 de la loi du 14 juillet 1837.

Les nouveaux recensés ne seront pas admis à jouir de la tolérance d'une année accordée par le présent article.

ESPAGNE. — Il est fortement question de la retraite en masse du nouveau cabinet. Le duc de Valence, Narvaez, serait appelé à composer une nouvelle administration.

Ce n'est pas, comme nous l'avons annoncé par erreur, Mᵉ Chaix d'Est-Ange qui présentera la défense de M. R. de Beauvallon devant la cour d'assises de Rouen. Cette défense est confiée à Mᵉ Berryer et à Mᵉ Charles Dain.

M. Sudre nous écrit qu'il se réserve de répondre aux articles de M. Aimé Pâris dont le second paraîtra prochainement dans la *Démocratie pacifique*.

Chambre des Pairs.

Séance du 19 mars.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER, CHANCELIER.

M. LE DUC DE NOAILLES prononce l'éloge funèbre de M. le marquis de Brézé, enlevé à la chambre le 21 novembre 1845.

La chambre ordonne l'impression de ce discours.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux fonds secrets.

M. DE MONTALEMBERT. Je viens protester contre cette pensée qu'une discussion politique à propos des fonds secrets serait inopportune. Pour ma part je crois la discussion utile, et je crois devoir m'occuper des affaires étrangères, et notamment des paroles récentes du principal orateur du ministère au sujet de la Pologne.

Ai-je besoin de vous dire que je ne suis pas de ceux qui associent la cause

---

ser et me donner un joyeux souper d'amis, auquel tu auras soin de convier cette pauvre petite Mathilde, qui doit être désolée de mon absence, si toutefois elle ne m'a pas oublié. » ANATOLE DE NIEUL. »

Cette lecture, dont chaque parole retombait lourde, glacée, navrante sur le cœur de la jeune femme, Hortense l'avait écoutée avec un calme sinistre et une effrayante immobilité. Lorsque Marcel eut terminé, elle se leva et fit quelques pas vers la porte comme si elle eût voulu en sortir ; mais ses forces la trahirent, et elle retomba sur un siège, brisée, défaillante et pâle comme une morte.

— Le lâche ! murmura-t-elle, en cachant son visage dans ses deux mains. Oh ! c'est infâme !

— Infâme ! vous dites vrai, Hortense ; car il ne lui suffit pas à cet homme d'apporter dans cette maison le trouble et le désespoir ; qu'est ce que cela ? plaisir de manant ou d'écolier ! mais vous déshonorer, mais vous frapper au cœur et retourner le fer dans la blessure, à la bonne heure ! plaisirs de gentilhomme, cela ! fantaisies de grand seigneur, qui posent un homme, et lui donnent bon air dans un monde assez lâche, assez corrompu pour applaudir et battre des mains à de pareilles infamies !

Hortense se leva de nouveau ; ses yeux étaient secs et brûlants, son regard fiévreux, sa démarche heurtée et vacillante. Elle se plaça en face de Marcel ; puis, croisant ses deux bras sur sa poitrine, elle le regarda fixement, et elle lui dit avec un indicible accent de dignité outragée et de douloureuse indignation :

— Moi, coupable ! oh ! vous ne le croyez pas, Marcel ; vous ne pouvez pas me croire coupable, vous... si vous doutez de mes paroles, Marcel, je puis vous le jurer devant Dieu et sur la tombe de ma mère.

— Point de serments, Hortense ; vous n'en avez pas besoin. Je ne doute point ; je sais que cet homme est un misérable, que vous êtes une sainte et digne femme, et que tout cela ne serait point arrivé, si, dans votre chaste inexpérience, vous n'aviez point écouté des conseils perfides et empoisonnés.

— Que voulez-vous dire ?

— Je veux dire que Clotilde, elle aussi, était un être corrompu, malfaisant et sans cœur, que j'ai tout entendu, et que nous avons joué tous deux un jeu qui eût pu nous être fatal. Hortense, vous avez été coquette, bien coquette ; mais vous en êtes assez punie, et il serait peu généreux à cette heure de vous le reprocher... Maintenant, pardonnez-moi si j'ai brisé votre cœur par cette scène cruelle, trop cruelle peut-être ; mais elle était nécessaire à votre repos, à votre bonheur, au repos et à l'honneur d'une autre personne, dont, tous deux, nous ne devons prononcer le nom qu'avec un profond respect et une filiale vénération.

— Le repos et l'honneur d'une autre personne !..... expliquez vous, Marcel ; toutes ces choses ont sans doute troublé ma pauvre tête ; mais j'ai peine à vous comprendre.

— Je veux parler de mon oncle, de M. Dumarais.

— Et qu'a de commun M. Dumarais.....

— Oh ! vous êtes sans pitié, Hortense ! mais vous ne comprenez donc pas que ce vieillard, qui compte à peine dans votre vie, qui passe près de vous, muet et glacé, sans oser même lever les yeux sur vous, ce vieillard vous aime, non pas comme un père, — il le dit, mais il ment pour que vous ne le repoussiez pas loin de vous ; il vous aime, vous dis-je, non pas comme un père, mais d'un amour profond, dévorant, fatal. Tantôt, encore, je l'ai vu pleurant à briser le cœur. Il me parlait de son amour, et il disait à Dieu de le faire mourir ! Hortense, je vous le demande au nom de tout ce que vous avez aimé, au nom de ce qu'il y a de plus sacré ici-bas, votre cœur est bon et généreux, votre âme ressemble à votre visage, elle est aussi noble que belle ; allez trouver ce pauvre vieillard, tendez-lui la main, dites-lui de votre voix si douce : — Je suis à qu'il soit consolé, et que moi, je vous dise à mon tour : — Hortense, vous êtes au-dessus des anges du ciel ; car les anges n'ont que la prière, et vous, vous avez dans votre cœur la source de toutes les joies et de toutes les consolations..... — Vous ne me répondez pas ?

— Hélas !

— Oh ! je connais toute l'étendue du sacrifice que je vous demande, dit Marcel en se penchant vers la jeune femme et en lui prenant la main, de façon que leurs visages se touchaient presque, que leurs regards et leurs souffles se confondaient, pour ainsi dire. — Vous si jeune, si belle, si gracieuse, que nul homme ici-bas ne me semble digne de votre amour, vous faire la compagne triste et dévouée d'un vieillard ! vous, dont la vie ne devrait être qu'une fête toute rayonnante de joies et d'adorations, faire de cette vie un dévouement de chaque jour, une résignation de chaque heure, une abnégation complète et sans réserve ! je sais cela, mon amie ; je sais aussi que plus le sacrifice sera grand, plus grande aussi sera celle qui l'aura accompli.

— Mais je ne l'aime pas, moi ! je ne puis pas l'aimer !

— Et qui vous dit de l'aimer, Hortense ? nul ici-bas ne peut commander à son cœur ; on peut lutter contre lui, voilà tout. Faites seulement que ce pauvre vieillard puisse se croire aimé ; cela suffira à son bonheur. Croyez-moi, il est de pieux mensonges et de saintes hypocrisies.

— Il faudra donc, parce qu'il aura plu à un vieillard de m'enchaîner à sa destinée, moi, pauvre enfant abandonnée, qui ne savais rien des choses de la vie, moi qui savais seulement que mon père venait de mourir et que j'étais seule sur la terre, il faudra donc que je dise à mon cœur : Cesse de battre ! à mes lèvres : Soyez muettes ! à l'avenir : Ne sois point pour moi qu'une lente agonie et un supplice de chaque jour !... A mon tour, Marcel, ne puis-je pas vous dire : Oh ! vous êtes sans pitié !

— Sans pitié pour vous ! non, vous ne le croyez pas, Hortense. Vous savez bien que je donnerais sans regret ma part de bonheur en ce monde et dans l'autre pour vous voir heureuse entre toutes les femmes. Ecoutez-moi, et si je vous parle ainsi, c'est parce que je sais que vous avez un bon et noble cœur, parce que vous comprendrez, vous, ce que je ne dirais point à une autre femme, ce que j'ignorais encore hier, ce que demain peut-être je ne vous dirais point à vous-même. Puisse mon exemple vous convaincre mieux que mes paroles ! je vous le jure, le sacrifice que je vous demande, vous ne serez point seule à l'accomplir, et Dieu m'est témoin que ma part de souffrances égalera bien la vôtre.

— Que dites-vous, Marcel ?

— Je dis que demain j'aurai quitté Bois-Morel, et pour toujours, peut-être.

— Oh ! ne dites pas cela... Seule ici, que deviendrais-je ? Mais pourquoi partir ?

— Il le faut.

— Et où voulez-vous aller ?

— En Algérie ; on dit que là aussi il y a de rudes combats, et qu'on en meurt.

— Pourquoi cette fatale résolution ?

— Parce que je vous aime, Hortense, et que demain peut-être je n'aurais plus la force de partir.

— Il m'aime ! dit la jeune femme, en se levant pâle et frémissante. — Et si, moi aussi, je vous aimais, Marcel... partiriez-vous encore ?

Et elle retomba sur son siège en murmurant :

— O mon Dieu, pardonnez-moi !

Un gémissement sourd et étouffé se fit entendre près de la porte, qu'Anatole en sortant avait laissée entre-ouverte. Puis quelques pas s'éloignèrent lentement, et tout rentra dans le silence.

Il faisait nuit, et nulle lumière n'éclairait les ténèbres de l'escalier.

— Avez-vous entendu ? dit Hortense effrayée et en se penchant vers Marcel qui, à genoux à ses pieds, semblait avoir perdu tout sentiment de la réalité.

— Oui, dit-il en se réveillant comme d'un rêve, et en levant les yeux sur la jeune femme, dont le pâle et beau visage ressemblait sous le voile de la nuit à une blanche et poétique apparition. J'ai d'abord entendu votre voix, et mon cœur qui lui répondait : Moi aussi, je t'aime !... Puis, un sourd gémissement, une voix du ciel, sans doute, lui a imposé silence. Il m'a semblé que cette voix me disait : — Marcel, lequel est le plus lâche, de toi ou de cet homme que tu viens de chasser ? Il en est temps encore, lève-toi, brise ton cœur s'il murmure, pars et souviens-toi que la fuite est quelquefois plus courageuse qu'une résistance impuissante et téméraire.

A ces mots, faisant un effort surhumain, il se leva,

[illegible] la perception de l'impôt, l'administration de la justice. En vain, à diverses reprises, la noblesse a-t-elle demandé humblement à l'empereur d'être délivrée de cette corvée, car c'est pour elle une corvée ; et dans les bandes d'égorgeurs qui se sont signalées à Tarnow, les plus animés étaient ceux qui voulaient se venger de la noblesse qui les avait soumis à la conscription. Ainsi s'explique la Jacquerie organisée par le gouvernement autrichien.

On nie cette organisation. Je suppose qu'il n'est pas vrai qu'une récompense de 25 florins ait été promise aux paysans qui apporteraient une tête ; mais on leur a promis 5 florins pour une dénonciation, et 6 florins pour chaque noble amené prisonnier. On comprend que des gens peu éclairés se soient crus autorisés à tuer ceux qu'ils étaient chargés de livrer garottés. Au reste, ce n'est pas là chose nouvelle chez le gouvernement autrichien.

Si j'étais tenté d'applaudir à l'insurrection, c'est surtout parce qu'elle interrompt la prescription et parce qu'elle prouve que la pensée qui a présidé au crime du partage de la Pologne est du nombre de ces idées stériles qui n'aboutissent point. Si dans toutes les nations civilisées on a placé au-dessus du parricide l'attentat contre un roi, parce qu'un roi représente et personnifie toutes les forces, toute la puissance de la patrie, que sera-ce donc que l'attentat contre les nations elle-mêmes ! C'est là un crime dont ne parle aucun code, parce qu'on ne l'avait même pas prévu. Quand on l'a immolée, la Pologne était-elle une nation dégénérée ? Non, c'était une nation héroïque qui avait donné au monde entier, sous les drapeaux de la France, l'exemple d'une valeur et d'un génie militaire que la France a certainement égalés, mais qu'elle n'a pas surpassés. Est-ce nous qui pouvons être insensibles au malheur d'une nation ainsi partagée, dépecée, privée de ses droits et de sa langue ? Mais nous aussi nous avons été menacés de ce malheur et les sympathies que nous aurions réclamées en 1815 si notre droit avait été si audacieusement méconnu, accordons-les à la Pologne. Au-dessus de ce crime, il n'y en a pas. Mais si monstrueux qu'il ait été, ce crime, en effaçant la Pologne de la carte, n'a pu la tuer, et ceux qui s'en sont rendus coupables se sont créé une source permanente de difficultés qui ne sont pas près de disparaître. Voyez la Grèce, voyez l'Irlande si complètement oubliée : ne les avez-vous pas vues renaître, et cette dernière, sous la voix d'un grand orateur, n'est-elle pas devenue pour nos voisins un immense embarras? Et vous croyez qu'en présence de ces grands exemples, la Pologne pourra jamais renoncer à sa nationalité ! Non, messieurs, on n'enchaîne pas les consciences et il y a une réaction éternelle.

En présence de la résistance immortelle des Polonais, quel langage a tenu dernièrement le gouvernement du roi? Dans une occasion récente, par l'organe d'un de ses ministres, il a fait entendre des paroles d'acquiescement à la violation de droits éternels, et il n'a même pas fait de réserves. Car, qu'est-ce qu'on lui demandait? à coup sûr, ce n'était pas une intervention, mais c'était de ne pas accepter l'état de choses dans lequel gémit la Pologne et de témoigner quelque sympathie au peuple héroïque qui lutte pour sa nationalité. Comment le grand orateur auquel je me plais à rendre hommage n'a-t-il pas mieux compris ce que les circonstances lui commandaient?

Il pouvait monter à la tribune, se faire entendre de toute l'Europe, et, permettez-moi l'expression familière, faire la leçon aux peuples qui oublient et violent les droits de la Pologne. Certainement, vous avez eu raison de dire qu'il ne fallait pas tromper le malheur, mais il y a quelque chose de pire encore, c'est de flatter le succès. (Très bien.)

Oui, c'est un plus grand crime de flatter le succès, et cependant c'est ce que vous avez fait en comparant les Polonais aux émigrés et aux Vendéens. Non pas, à Dieu ne plaise, que j'attaque l'émigration et la Vendée. Fils et petit-fils d'émigrés, ce n'est pas moi qui m'élèverai jamais contre l'émigration. Mais, enfin, quelle distance immense n'existe-t-il pas entre l'insurrection vendéenne et l'insurrection polonaise ? La Vendée, on ne peut se dissimuler, n'était qu'un parti dans la nationalité française ; ce n'était que la guerre civile. Voudrait-on donc prétendre que la Pologne soit en guerre civile? Ce serait soutenir qu'elle est aujourd'hui une portion intrinsèque de la nationalité russe! Cela est impossible.

M. le ministre des affaires étrangères a fait une autre assimilation non moins fâcheuse ; il a dit, dans une autre enceinte: « Que dirions-nous si une puissance étrangère intervenait dans notre guerre d'Afrique? » Il a comparé les Polonais à Abd-el-Kader, aux Bédouins. Quelle comparaison ! Les fils [illegible] gouvernement accepter les faits comme accomplis et venir ensuite les condamner, les flétrir, du moins moralement, à cette tribune. Le gouvernement du roi persiste dans sa politique ; il ne veut pas intervenir dans les affaires de Pologne, mais il veut offrir aux Polonais malheureux les secours les plus généreux. Il croit qu'il y a dans cette politique autant d'honneur, de loyauté, de charité que dans toute autre qu'on pourrait conseiller.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA. Je demande à la chambre la permission d'envisager la question polonaise à un autre point de vue.

D'abord je dois déclarer à M. le ministre des affaires étrangères que j'ai été affligé des paroles qu'il a répondues dans une autre enceinte à l'honorable M. de Larochejacquelein. Mieux eût valu le silence, et tout le monde, l'opposition elle-même eût compris sa réserve. Toutefois, le langage qu'il vient de tenir à cette tribune me paraît atténuer celui qu'il a tenu dans une autre chambre, et j'en prends acte.

Le noble pair rappelle les faits signalés à la tribune de la chambre des députés; il fait remarquer que le ministère n'a rien répondu aux démentis qui lui ont été donnés sur les atrocités organisées par le gouvernement autrichien; il proteste en faveur des droits de la nationalité polonaise, il s'arme des sympathies qui se sont manifestées de toutes parts pour cette cause et adjure le ministère de songer que le corps électoral devant lequel il va comparaître lui demandera compte de sa conduite envers la Pologne.

M. VICTOR HUGO. Messieurs, je dirai très peu de mots. Je cède à un sentiment irrésistible qui m'appelle à cette tribune.

La question qui se débat en ce moment devant cette noble assemblée, n'est pas une question ordinaire; elle dépasse la portée habituelle des questions politiques ; elle réunit dans une commune et universelle adhésion les dissidences les plus déclarées, les opinions les plus contraires; et l'on peut dire, sans crainte d'être démenti, que personne dans cette enceinte, personne n'est étranger à ces nobles émotions, à ces profondes sympathies.

D'où vient ce sentiment unanime ? Est-ce que vous ne sentez pas tous qu'il y a une certaine grandeur dans la question qui s'agite? C'est la civilisation même qui est compromise, qui est offensée par certains actes que nous avons vu s'accomplir dans un coin de l'Europe. Ces actes, messieurs, je ne veux pas les qualifier, je n'envenimerai pas une plaie vive et saignante. Cependant je le dis, et je le dis très haut, la civilisation européenne recevrait une sérieuse atteinte, si aucune protestation ne s'élevait contre le procédé du gouvernement autrichien envers la Gallicie.

Deux nations entre toutes, depuis quatre siècles, ont joué dans la civilisation européenne un rôle désintéressé ; ces deux nations sont la France et la Pologne. Notez ceci, messieurs : la France dissipait les ténèbres, la Pologne repoussait la barbarie; la France répandait les idées, la Pologne couvrait la frontière. Le peuple français a été le missionnaire de la civilisation en Europe; le peuple polonais en a été le chevalier.

Si le peuple polonais n'avait pas accompli son œuvre, le peuple français n'aurait pu accomplir la sienne. A un certain jour, à une certaine heure, devant une invasion formidable de la barbarie, la Pologne a eu Sobieski, comme la Grèce avait eu Léonidas.

Ce sont là, messieurs, des faits qui ne peuvent s'effacer de la mémoire des nations. Quand un peuple a travaillé pour les autres peuples, il est comme un homme qui a travaillé pour les autres hommes ; la reconnaissance de tous l'entoure, la sympathie de tous lui est acquise ; il est glorifié dans sa puissance, il est respecté dans son malheur ; et si, par la dureté des temps, ce peuple, qui n'a jamais eu l'égoïsme pour loi, qui n'a jamais consulté que sa générosité; que les nobles et puissants instincts qui le portaient à défendre la civilisation, si ce peuple devient un petit peuple, il reste une grande nation.

C'est là, messieurs, la destinée de la Pologne. Mais la Pologne, messieurs les pairs, est grande encore parmi vous ; elle est grande dans les sympathies de la France; elle est grande dans les respects de l'Europe! Pourquoi? C'est qu'elle a servi la communauté européenne; c'est qu'à certains jours, elle a rendu à l'Europe entière de ces services qui ne s'oublient pas.

Ainsi, lorsque, il y a quatre vingts ans, cette nation a été rayée du nombre des nations, un sentiment douloureux, un sentiment de profond regret s'est manifesté dans l'Europe entière.

En 1773, la Pologne est condamnée ; quatre-vingts ans ont passé, et personne ne pourrait dire que ce fait soit accompli. Au bout de quatre-vingts ans, ce grave fait de la radiation d'un peuple, non, ce n'est point un fait accompli ! Avoir démembré la Pologne, c'était le remords de Frédéric II; [illegible] M. le ministre des affaires étrangères, ce grand esprit, serait le premier, je n'en doute pas, à déplorer son silence.

Messieurs, les éléments du pouvoir d'une grande nation ne se composent pas seulement de ses flottes, de ses armées, de la sagesse de ses lois, de l'étendue de son territoire. Les éléments du pouvoir d'une grande nation sont, outre ce que je viens de dire, son influence morale, l'autorité de sa raison et de ses lumières, son ascendant parmi les nations civilisatrices.

Eh bien, messieurs, ce qu'on vous demande, ce n'est pas de jeter la France dans l'impossible et dans l'inconnu; ce qu'on vous demande d'engager dans cette question, ce ne sont pas les armées et les flottes de la France, ce n'est pas sa puissance continentale et militaire, c'est son ascendant moral, c'est l'autorité qu'elle a si légitimement parmi les peuples, cette grande nation qui depuis trois siècles fait au profit du monde entier toutes les expériences de la civilisation et du progrès.

Mais, qu'est-ce que c'est, dira-t-on, qu'une intervention morale ? Peut-elle avoir des résultats matériels et positifs ?

Pour toute réponse, un exemple :

Au commencement du siècle dernier, l'inquisition espagnole était encore toute-puissante. C'était un pouvoir formidable qui dominait la royauté elle-même, et qui, des lois, avait presque passé dans les mœurs. Dans la première moitié du dix-huitième siècle, de 1700 à 1759, le saint-office n'a pas fait moins de douze mille victimes, dont seize cents moururent sur le bûcher. Eh bien, écoutez ceci : dans la seconde moitié du même siècle, cette même inquisition n'a fait que quatre-vingt-dix-sept victimes, et, sur ce nombre, combien de bûchers a-t-elle dressés? Pas un seul ! pas un seul. Entre ces deux chiffres, douze mille et quatre-vingt-dix-sept, seize cents bûchers et pas un seul, qu'y a-t-il? Y a-t-il une guerre? y a-t-il intervention directe et armée d'une nation ? y a-t-il effort de nos flottes et de nos armées, ou même simplement de notre diplomatie? Non, messieurs, il n'y a eu que ceci : une intervention morale. Voltaire et la France ont parlé, l'inquisition est morte.

Aujourd'hui comme alors une intervention morale peut suffire. Que la presse et la tribune française élèvent la voix, que la France parle, et, dans un temps donné, la Pologne renaîtra.

Que la France parle, et les actes sauvages que nous déplorons seront impossibles, et l'Autriche et la Russie seront convaincus d'imiter le noble exemple de la Prusse, d'accepter les nobles sympathies de l'Allemagne pour la Pologne.

Messieurs, je ne dis plus qu'un mot. L'unité des peuples s'incarne de deux façons, dans les dynasties et dans les nationalités. C'est de cette manière, sous cette double forme, que s'accomplit ce difficile labeur de la civilisation, œuvre commune de l'humanité; c'est de cette manière que se produisent les rois illustres et les peuples puissants. C'est en se faisant nationalité ou dynastie que le passé d'un empire devient fécond et peut produire l'avenir. Aussi c'est une chose fatale quand les peuples brisent des dynasties, c'est une chose plus fatale encore quand les princes brisent des nationalités.

Messieurs, la nationalité polonaise était illustre ; elle eût dû être respectée. Que la France en avertisse les princes, qu'elle mette un temps et qu'elle fasse obstacle aux barbaries. Quand la France parle, le monde écoute ; quand la France conseille, il se fait un travail mystérieux dans les esprits, et les idées de droit et de liberté, d'humanité et de raison germent chez tous les peuples.

Dans tous les temps, à toutes les époques, la France a joué dans la civilisation ce rôle considérable, et ceci n'est que du pouvoir spirituel ; c'est le pouvoir qu'exerçait Rome au moyen-âge. Rome était alors un État de quatrième rang, mais une puissance de premier ordre. Pourquoi ? C'est que Rome s'appuyait sur la religion des peuples, sur une chose d'où toutes les civilisations découlent.

Voilà, messieurs, ce qui a fait Rome catholique puissante, à une époque où l'Europe était barbare.

Aujourd'hui, la France a hérité d'une partie de cette puissance spirituelle de Rome ; la France a, dans les choses de la civilisation, l'autorité que Rome avait et a encore dans les choses de la religion.

Ne vous étonnez pas, messieurs, de m'entendre mêler ces mots : civilisation et religion ; la civilisation, c'est la religion appliquée.

La France a été et est encore plus que jamais la nation qui préside au développement des autres peuples.

Que de cette discussion il résulte au moins ceci : les princes qui possè-

---

contempla un instant et en silence la jeune femme qui, éperdue, anéantie, mourante, n'avait plus que la force de pleurer. Puis il sortit en chancelant, et disparut bientôt dans les ténèbres.

La grille du parc était ouverte. Marcel, qui venait de descendre au jardin, y entra. Sa poitrine était oppressée, ses lèvres frissonnaient ; il marchait à grands pas et en silence. En vain les brises de la nuit soulevaient ses cheveux et le frappaient au visage, en vain la rosée baignait son front brûlant, il ne sentait rien, il marchait, marchait comme poussé par un fiévreux délire et un dévorant vertige. Plusieurs fois il alla se heurter contre des arbres et des massifs, sans même s'en apercevoir.

Enfin, vaincu soit par la douleur, soit par la fatigue, il tomba au pied d'un vieux chêne, à l'ombre duquel Hortense venait souvent s'asseoir.

Une heure du matin sonna à l'horloge de la fabrique. A ce bruit bien connu et qui lui rappelait son enfance, les soins paternels de M. Dumarais, les joies paisibles d'une vie laborieuse, la pieuse affection qui l'unissait à son bienfaiteur, Marcel se leva lentement, et dit, en passant la main sur son front :

— Oh ! j'étais pourtant heureux ainsi !... Mais il le faut, tout me l'ordonne, je dois partir... Dans quelques heures le vicomte se rendra ici. Ces hommes sont habiles, dit-on ; il me tuera, peut-être, et il se croira vengé! Triste vengeance, en vérité, dont Dieu fera bien de lui épargner les remords... Mais s'il ne me tue pas ?... Eh bien ! j'irai trouver M. Dumarais, je lui avouerai ma fatale passion ; je lui dirai tout... tout, excepté l'amour d'Hortense. Pauvre oncle ! il en mourrait. Je connais son cœur, il me pardonnera, je quitterai Bois-Morel pour toujours, et je me dirai... ce que je dis en ce moment : Que la volonté de Dieu s'accomplisse !

En rentrant au château, et au détour d'une allée, il aperçut une lumière qui brillait à la fenêtre de la chambre de son oncle.

— Lui aussi, il veille... dit-il, en s'arrêtant et en souriant tristement à cette pâle lumière. Lui aussi, il souffre !... pourquoi attendrais-je à demain pour lui faire cet aveu, qui me pèse sur le cœur comme un remords? La nuit n'est-elle pas le moment des tristes confidences et des douloureux secrets ?... Il vaut mieux en finir tout de suite ; allons !

— Puis-je entrer? dit-il, après avoir frappé à la porte de M. Dumarais.

Point de réponse.

— Puis-je entrer? répéta-t-il, en essayant cette fois d'ouvrir la porte.

Elle était fermée à l'intérieur.

— Il dort sans doute. Ne troublons point son sommeil. Cela fait tant de bien de dormir ! on ne pense pas du moins jusqu'au réveil.

Il allait se retirer, lorsqu'il crut entendre un faible gémissement. Il écouta, et un nouveau gémissement vint frapper son oreille.

Un horrible pressentiment passa, comme un éclair, dans le cœur de Marcel.

— Ce bruit qu'Hortense a cru entendre... il était là peut être... ô mon Dieu !

Alors, par un effort plus prompt que la pensée, il appuya sa vigoureuse épaule contre la porte, et en fit sauter la serrure.

Il entra, et jeta un cri.

Le vieillard était étendu par terre, au milieu de l'appartement, sans mouvement et sans vie. Une effrayante rougeur colorait son visage; quelques gouttes de sang humectaient le bord de ses lèvres contractées. Il venait d'être frappé d'une attaque d'apoplexie.

Marcel se précipita sur le cadavre, et, déchirant les vêtements qui le couvraient, il lui mit la main sur le cœur.

— Il bat encore ! dit-il, en portant le moribond sur son lit, et en sonnant avec énergie.

Bientôt Mme Dumarais et tous les domestiques accoururent.

— Un homme à cheval. Vite un médecin. Ventre à terre jusqu'à L'Aigle ! crie Marcel. Crevez deux chevaux, s'il le faut ; mais qu'il vienne, qu'il vienne vite ! Pourvu qu'il soit temps encore !

Après les premiers soins, que dans leur trouble et leur désespoir Hortense et Marcel purent imaginer, mais en vain, pour rappeler le vieillard à la vie, ils restèrent tous deux, seuls près de son lit, attendant avec une indicible angoisse l'arrivée du médecin.

Tout-à-coup la jeune femme jeta un cri, et s'élança vers une table, où brillait encore une bougie presque consumée.

— Voyez, dit-elle à Marcel, en lui désignant du doigt un pistolet tout armé, près duquel des papiers épars prouvaient que M. Dumarais venait d'écrire sur cette table même.

Un de ces papiers était ouvert, et semblait placé là à dessein.

Hortense le prit, et lut d'une voix étouffée par les sanglots :

« Ma mort ne doit être attribuée qu'à ma seule volonté. C'est librement, de sangfroid, en toute connaissance de cause, que je me la donne, sans que nul ici-bas puisse se reprocher de m'avoir poussé, même involontairement, à cet acte de désespoir. Que l'on ne cherche point à connaître la cause de mon suicide ; moi seul je pourrais la dire ; mais je ne le veux pas. Dieu me jugera ! On dira sans doute : Ce sont des embarras de commerce, des pertes industrielles, la concurrence, la douleur de ne laisser, après quarante années de rudes labeurs, qu'une fortune délabrée et vermoulue... on aura raison peut-être.

» J'institue mon neveu Marcel, et ma femme, mes légataires universels.

» Bois-Morel, le 15 juillet 1841.

» Et je signe : JACQUES DUMARAIS. »

Le vieillard n'avait point eu le temps de mettre son funeste projet à exécution. Le sang avait été plus fort que la volonté; son organisation, minée depuis longtemps par des travaux incessants, rongée sourdement par les muettes tortures d'une passion sans [illegible], n'avait pas eu la force d'accomplir cette dernière épreuve ; le suicide lui-même avait été vain [illegible] douleur.

— Oh ! ce n'est plus une faute maintenant [illegible] l'honneur et la prudence nous commandent, [illegible] Marcel, en baissant la tête avec un morne et sombre désespoir; ce sera une expiation ! ce sera...

Un lent soupir, sorti de la poitrine du moribond, vint l'interrompre.

— Silence ! dit Hortense. Il revient à la vie.

Et tous deux ils allèrent s'agenouiller près du lit, et se penchèrent vers le cadavre, pâles et tremblants de douleur, d'anxiété et d'espoir.

Le vieillard ouvrit lentement les yeux, et son regard, d'abord vague, mourant, glacé, arrêta sur Hortense, puis sur Marcel, qui, eux aussi, le regardaient en retenant leurs souffles, et en comprimant les battements de leurs cœurs.

Un imperceptible sourire vint effleurer les lèvres du mourant, et son regard sembla s'illuminer d'une ineffable et miséricordieuse tendresse. Sa main défaillante alla lentement chercher la main d'Hortense, qui était plus près de lui ; il la porta à ses lèvres et la tint un instant pressée contre sa poitrine, comme s'il eût voulu lui dire par cette dernière étreinte combien il l'avait aimée, combien il avait souffert. Puis, faisant signe à Marcel de lui donner aussi la sienne, il l'unit à celle d'Hortense, et levant les yeux au ciel il leur dit d'une voix éteinte ces mots, qu'ils entendirent à peine :

— Enfants, je vous bénis... Soyez unis... soyez heureux... C'est justice... et c'est... ma dernière volonté.

Et il expira.

M. le vicomte de Nieul, peu jaloux de savoir jusqu'où pourraient aller le courage et la fermeté de Marcel, et renonçant généreusement aux joies de la vengeance, profita du désordre que le fatal évènement de la nuit avait répandu dans tout le château, pour s'esquiver sans bruit, et retourner à Paris, où l'attendaient de nouvelles conquêtes et de nouveaux succès.

FIN.

[illegible]



... pour un autre peuple opprimé et abattu. Rien de plus, rien de moins.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

Séance du 19 mars 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. de Lafarelle sur l'endiguement des fleuves, rivières et torrents.

Après une discussion confuse entre le très petit nombre de députés présents à la séance, les articles fondamentaux de la loi sont rejetés, et M. de Lafarelle retire sa proposition.

M. DUMON, ministre des travaux publics, promet d'apporter prochainement un projet de loi sur la matière.

Demain, à deux heures, séance publique. Rapports de pétitions; discussion de divers projets de loi d'intérêt local et d'un projet de loi d'échange; développement de la proposition de M. Rémilly sur les chiens.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le duc d'Aumale et M. le prince de Wurtemberg ont dû, si le temps l'a permis, s'embarquer à Toulon sur la frégate à vapeur *l'Albatros*. Nous lisons dans le *Sémaphore* :

« L'importance et la nature du personnel dont se compose la suite de M. le duc d'Aumale, les bagages et le nombre des chevaux et mulets que l'on a embarqués sur *l'Albatros*, tout indique que le prince doit faire un assez long séjour en Algérie et prendre part à quelque grande expédition. Des personnes qui ont la prétention d'être bien renseignées assignent même un but plus important à son voyage.

» On ignore encore la nature de la mission qu'est allé remplir en Algérie M. le général Baraguay d'Hilliers, mais tout porte à croire qu'elle se rattache à la venue du duc d'Aumale. »

— L'affaire de la *Gazette de France* revient demain devant la cour d'assises, sur l'opposition de M. Manarola, gérant, à l'arrêt par défaut prononcé contre lui.

— Des lettres d'Italie donnent d'assez fâcheuses nouvelles sur l'état de plus en plus en plus inquiétant de la santé de l'illustre maëstro Rossini.

— Aujourd'hui, jour de la Mi-Carême, peu de mascarades ont parcouru les boulevarts. Le temps, du reste, était mauvais : il a plu, et rien ne signalait, à vrai dire, un jour extraordinaire. Tous les plaisirs sont réservés pour cette nuit, dernier écho des fêtes du Carnaval.

LA CRAINTE DE LA FAMINE. — On écrit de Cambrai, le 15 mars :

« De fâcheux désordres ont éclaté dernièrement à Saint-Vaast. Un spéculateur belge parcourait les environs, afin d'acheter toutes les pommes de terre du pays. Lorsqu'il voulut faire enlever ses achats, le peuple s'ameuta, et bientôt le garde champêtre reconnut son impuissance à maintenir l'ordre. La gendarmerie de Solesme perdit à son tour ses peines. Celle de Cambrai, appelée, accourut accompagnée du procureur du roi et du sous-préfet, et la force publique fut encore impuissante.

» Le village tout entier était disposé à soutenir une lutte en règle. Le drapeau rouge était même, dit-on, arboré au clocher du village et le tocsin sonnait. Dans la nuit de jeudi à vendredi, le 4e escadron tout entier du régiment de dragons en garnison à Cambrai se rendit au trot sur les lieux. Vendredi matin, on attendait avec anxiété des nouvelles du théâtre de ces désordres. »

TROUBLES A TOULOUSE. — A une représentation de *Dom Sébastien*, sur le théâtre de Toulouse, quelques désordres ont eu lieu : le parterre a demandé la *Marseillaise* et la *Varsovienne*. Il a fallu l'intervention de la police pour apaiser le tumulte. Aujourd'hui, nous lisons dans la *France méridionale* de Toulouse :

« La représentation de *Robert le-Diable* a été plus agitée que ne l'avait été, vendredi, celle de *Dom Sébastien*. Le dimanche est un jour très favorable à ces sortes de démonstrations. Après le second acte, les cris ont pris tout leur développement, et le spectacle n'a pu aller plus loin. On a essayé la *Marseillaise*, la *Parisienne*, — puis *Malbrough*, la *Boulangère*, et nous ne savons quels autres chants très peu patriotiques. Il a fallu, cette fois encore, faire évacuer la salle, et nous avons vu avec une tristesse profonde les déplorables scènes provoquées et soutenues par des gens qui, sous prétexte de « sympathies en faveur de la Pologne, » visent, nous le répétons, à déconsidérer, à ridiculiser cette cause et ces sympathies.

» Des agents de police, quelques-uns d'un certain âge, ont été maltraités, blessés. Un sergent de ville, engagé seul au milieu du parterre, a été saisi par les tapageurs, renversé sous les bancs, frappé à plaisir avec les talons de bottes et mis dans un état qui laisse ce matin des inquiétudes ; et l'on remarquait, parmi la foule, les individus qui poussaient avec rage à cette résistance devenue de l'agression.

» La salle évacuée, le tapage a repris sur la place du Capitole déjà encombrée. L'autorité militaire avait cru devoir faire à ces crieurs, et comme avertissement salutaire, les honneurs d'un certain déploiement de forces. Un inspecteur de police ayant eu la tête fendue d'un coup de pierre, les sommations légales ont eu lieu ; puis, on a immédiatement débarrassé la place et posé des piquets d'infanterie et des dragons à l'entrée des rues qui débouchent sur le Capitole. En même temps, des pa-

... en Angleterre. On assure qu'il est envoyé par le consul d'affaires anglais d'Alexandrie pour informer le cabinet de Londres qu'il vient d'obtenir du pacha l'autorisation de faire passer par l'Egypte des renforts de troupes envoyées dans l'Inde.

Les Anglais avaient déjà le monopole du transit sur la route de Suez ; après le transit des marchandises, le passage des forces militaires. Vous verrez que l'Angleterre prendra si bien l'habitude de la route de Suez, qu'elle finira par considérer comme lui appartenant le pays par où elle a passé.

VICTIME DU TRAVAIL. — Vendredi dernier, vers huit heures et demie du matin, le nommé Joseph Bertrand, d'Anthel, âgé d'environ cinquante-cinq ans, a été enseveli sous un éboulement de pierres, en extrayant du schiste dans un vignoble appartenant à M. Parfajon, de Huy. Malgré les secours qui lui ont été donnés par le docteur Bihet, lorsqu'il a été retiré des décombres, il n'a pu être rappelé à la vie. Ce malheureux laisse une veuve et onze enfants.

Aujourd'hui ont eu lieu les funérailles de M. Villenave. Un grand nombre de députés, de journalistes et d'hommes de lettres éminents, parmi lesquels on remarquait MM. Paganel, baron de Ladoucette, comte de Montesquiou, A. de Jussieu, Boulay de la Meurthe, Patin, Démonts, maire du 11e arrondissement, David (d'Angers), Carnot, ont suivi le convoi jusqu'au cimetière du Mont-Parnasse. Des discours ont été prononcés sur la tombe par MM. Coffinières, Berville, Roux de Rochelle, Léonard Chodzko, et un ancien compagnon de prison de M. Villenave, en 1793.

M. Villenave était le père de Mme Mélanie Waldor, honorablement connue dans le monde littéraire.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 19 MARS.

Le *Journal des Débats* entreprend une croisade contre M. Thiers; il prétend que s'il pouvait redevenir ministre après les engagements qu'il a pris envers l'opposition, il ne pourrait que se perdre et perdre la France! « Le discours de M. Thiers, ajoute-t-il, sera son compte-rendu. » — Voilà d'étranges illusions pour un journal qui a la prétention de n'en pas avoir. M. Thiers impossible? pouvez-vous le penser? Ce qu'il a fait hier, ne l'a-t-il pas fait vingt fois déjà sans jamais se compromettre? L'opposition croit le tenir, et c'est ce qu'il veut lui faire croire ; mais elle sera tôt ou tard déçue dans son espérance, comme vous dans votre réprobation, et elle sera amenée à le répudier après lui avoir décerné toutes les adulations, comme vous à l'exalter après lui avoir décoché toutes vos petites épigrammes.

La *Presse* appelle la séance de la chambre une séance de doublures ; vous nous laissons à penser, dit-elle, ce que cela pouvait être. La *Presse*, qui n'est pas partisan de la proposition Rémusat, désire cependant une réforme de l'état actuel des choses ; elle pense que les élections prochaines feront marcher la question par cela même que la chambre a voulu lui barrer le passage. En effet, le ministère s'empresse toujours trop de chanter victoire : il a l'air de prendre le vote de la chambre comme une déclaration solennelle qu'il ne s'est glissé aucune corruption dans le corps des fonctionnaires publics, tandis que la proposition Rémusat n'est mauvaise que'en ce qu'elle est insuffisante, c'est-à-dire, en ce qu'elle n'attaque qu'une des mille formes sous lesquelles la corruption se manifeste aujourd'hui.

Le *Constitutionnel* exprime la satisfaction dans laquelle M. Thiers est en ce moment de son succès parlementaire : il a fait revenir les beaux jours où la presse et les chambres consacraient tous leurs loisirs à discuter à perte de vue sur la célèbre maxime : le roi règne et ne gouverne pas. Voilà un de ces progrès comme il est permis d'en attendre de l'illustre chef de la gauche. L'opinion publique inclinait à divaguer sur des subtilités plus ou moins creuses, comme la liberté commerciale, l'association, l'organisation du travail, M. Thiers la ramène à la seule grande question de notre époque : le roi doit-il régner purement et simplement, sans le moindre mélange de gouverne? Tout est là. Il n'y a que les grands hommes pour tout simplifier.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. H. de P. à Assailly. — Merci de vos bonnes paroles.

M. A. à Marseille. — Reçu. — Lettres croisées. — Nous n'avons pas de lettre de notre ami S. depuis le 22 sept. dernier. — Voir la p. c. du 23 id.

M. A. M. à Houdan. — Inscrit. Remerciements.

M. D. J. à Thiberville. — Nous préférons le mandat sur Paris.

M. A. C. aux Breneiz. — Inscrits tous. Félicitations. Vous entendez bien la propagande. — Nous avons déjà tiré 55 au 31 mars ; nous tirons 152 au 15 mai, pour nous remettre au pair. — Nous désirons connaître les qualités et professions de nos amis.

M. C. à Montrouge. — Inscrit. Cordial accueil.

MM. F. B. à Montmorot; K. à Altkirch; B. à Aurensan; B. à Béthune; D. à Longueville; J. à Roanne; F. F. à Saar-Union; L. B. D. A. à Villelaure; J. L. G. à Bourgoin; L. à Menetou-Salon, et M. à St-Gervais. — Avis de nos mandats au 31 courant, pour règlement d'abonnements, de la rente et de livres.

MM. L. C. à Charleroy, et M. V. à Lorient. — Avis de nos mandats au 10 avril prochain, pour règlement d'abonnements, de la rente et de livres.

MM. V. à Bellac ; L. à Coulommiers, et S. à Auch. — Avis de nos mandats au 15 avril prochain, pour règlement d'abonnements, rente et livres.

M. G. aîné à Libourne. — Avis de notre mandat au 31 août prochain, pour règlement de la rente.

Bourse du 19 mars 1846.

La Bourse a été froide et en baisse ; elle est de 20 c. sur le 5 0[0 comme sur le 3 0[0 ; mais il y a eu après la clôture une reprise de 10 c. sur ce dernier fonds. Les chemins ont été tous en défaveur.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant :

Emprunt, 84. — Rente belge, 105 3[4. — Esp. passive, 5 3[4.

Chemins : de Boulogne, 530, 525, 527 50. — Montereau, 422 50, 427 50. — Fampoux, 460. — Lyon, 622 50, 621 25. — Sceaux, 500. — La Teste, 175. — Grand'Combe, 1560. — Obl. hypothéc., 490.

Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 6800. — Lin Maberly, 750. — Lin Févrant, 550. — Hauts-fourneaux de Monceaux, 2600. — Charbonnage de l'Espérance, 1650, 1690. — Houilles Haute-Loire, 317 50, 320. — Gaz de l'Iris, 660, 665, 670. — Chazotte, 755.

Obl. de : St-Germain, nouv., 1185. — Versailles r. dr. anc., 1020.

A terme : Banque de France, 3425, 3420 fin cour. — Esp. dette intér., 29 1[2, 5[8. — Naples, 101 50 fin courant. — Chemins : de Montereau, 422 50. — Dieppe, 475, 473 75, tout fin cour.

5 0/0 compt.....	1er C. 120 35	P. H. 120 40	P. B. 120 25	dr C. 120 35	hier 120 ...
— fin cour...	120 55	120 65	120 50	120 50	120 70
3 0/0 compt.....	84 30	84 35	84 30	84 25	84 ...
— fin cour...	84 30	84 30	84 15	84 15	84 ...

Au comptant.	1er C.	Der C.	Diffe.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Diffe
O. de la Ville.	1277 50	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	102 1/8	» »»	H. 1/8 »»
B. de France...	3425 »»	» »»	» »»	— Portugais.	»» »»	» »»	» »»
C. Gou. ex div..	» »»	» »»	» »»	Esp. D active.	»»	» »»	» »»
C. Ganneron.....	1275 »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples.	101 25	101 50	H. » 25
C. hypot.......	565 »»	567 50	H. 3 »»	— Romain..	101 1/8	» »»	» »»
4 Canaux......	1275 »»	» »»	» »»	Obl. Piémont.	» »»	» »»	» »»

CHEMINS DE FER.					
St-Germ.....	1142 50	» »»	B. 2 50	Au 31. 1140, 1145, 1140.	B.10 »»
V. r. d......	547 50	540 »»	B. 10 »»	— 545, 545, 540.	B. 2 50
— r. g.......	335 »»	337 50	B. 5 »»	—	» »»
Orléans.....	1322 50	1325 »»	» »»	— 1322 50, 1325, 1315.	B 15 »»
Bâle........	245 »»	» »»	» »»	— 248.	» »»
Rouen.......	1065 »»	» »»	H. 2 50	— 1063, 1067 50, 1060.	B.10 »»
Havre.......	737 50	» »»	H. 5 »»	— 755 50, 752 50.	B. 5 »»
Marseille....	960 »»	962 50	B. 7 50	— 960, 965, 960.	B. 5 »»
Vierzon.....	745 »»	» »»	» »»	— 747 50, 737 50.	B.11 50
Nord.........	791 25	787 50	B. 6 25	— 791 50, 785.	B. 6 75
Bordeaux....	646 25	665 »»	B. 1 25	— 687 50, 690, 682 50.	B. 7 50
Boulogne.....	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Montereau...	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Strasbourg...	815 »»	542 75	B. 1 25	— 512 75, 542 50.	B. 1 25
Nantes	575 »»	576 25	B. 2 50	— 576 25.	» »»

LONDRES, 17 mars.
Consol. 95 7/8, 96.
Esp. act. 26.
Portug. 57 1/2.
Mexic. 31 1/4.
3 0/0 holl 61 1/2.
2 1/2. 51 1/2.
Rouen. 41 1/2.
Orléans. 51 1/2.
Nord. 16 3/8 1/4.

PARIS, 19 mars. PRIMES.
5 0/0 F. c 120 75 d. 50.
3 0/0 F. c. 84 45, 84 30 d. 50.
Orléans, au 31 m 1335, 1337 50 d. 10.
Bordeaux, 15 av. 700 d. 10.
Nord. 31 m. 797 50, 795 d. 10.
15 avril. 800, 801 25 d. 20.
Id. 803 75, 810 d. 10.

COULISSE.
Av. 84 30.
Ap 84 25.
B. du Trésor

Reports
3 0/0 f. c. 10, 12 1/2
F. p. 12 1/2, 10.
5 0/0 f. c. 20, 25
— F. p. 30.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 81,00 à 00,00 ; courant du mois, 84,00 à 00,00 ; avril, 84,00 à 00,00 ; 4 du milieu, 86,00 à 00,00 ; 4 derniers, 86,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 80,00. — Œillette rousse, 83,00. — Lin, 82,25. — Cameline, 77,50. — Voitures, 8,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 127,00 à 128,00 ; avril, 127,00 à 128,00 ; 4 du milieu, 130,00 à 000,00.

SAVON. — Disponible, belle qualité, 92,50 à 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Ventes par autorité de justice,

EN L'HÔTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le 21 mars 1846.

Consistant en tables, chaises, rideaux, lits de repos et ses accessoires, fauteuils, chauffeuse, pendules, vases, tasses, soucoupes, plateaux, tapis, gravures, toilette et accessoires, flambeaux, garde-feu, bibliothèque, table de cuisine, buffet, batterie de cuisine, fontaine, poterie, verrerie, faïence et autres ustensiles de ménage. — Au comptant.

AUTRE. — En une maison sise à Paris, rue des Deux-Ecus, n. 1, le 21 mars 1846.

Consistant en comptoirs, pupitre, balances, paniers, tablettes, lampes, secrétaire, commode, chaises, fontaine, casseroles et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 20 mars.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Freyschutz. Diable à quatre.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Louis XI. Une Confidence.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Pré. Ambassadrice.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Fourier, aura lieu le 7 avril prochain, à six heures du soir, dans la salle Valentino, rue Saint-Honoré, 359, — la seule des salles publiques de Paris où nous puissions réunir à une même table les souscripteurs de ce banquet.

Nous comptons sur le concours de tous nos amis pour amener à cette fête de famille les personnes qu'ils savent bienveillamment disposées pour les idées de l'Ecole sociétaire.

Nous prions ceux de nos amis des départements qui seraient dans l'intention d'assister à cette solennité de nous écrire sans retard.

Le prix du banquet est fixé cette année, par les commissaires, à 5 francs. — On s'inscrit dans les bureaux de la *Démocratie pacifique*, tous les jours, de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Chambre des Pairs. — Réparation.

Nous avions raison de ne pas désespérer hier que la Pologne opprimée trouvât encore d'éloquents défenseurs dans notre parlement de France !

Hier, MM. de Montalembert, Hugo, de la Moskowa ; aujourd'hui, MM. de Tascher, Villemain, d'Harcourt et Charles Dupin lui-même ont plaidé cette grande cause, avec bonheur, devant la chambre des pairs ; les témoignages éclatants de la plus vive sympathie ne leur ont point fait défaut.

Honneur à la chambre des pairs ! depuis deux jours elle s'est noblement vengée des allures dédaigneuses que les représentants du palais Bourbon affectent souvent à l'égard de leurs aînés. Elle s'est vengée, en retrouvant du cœur ; elle s'est vengée en se mettant à l'unisson du peuple ; elle s'est vengée en faisant preuve de noblesse, d'éloquence, de courage ; en pleurant pour les martys, en flétrissant les persécuteurs.

Jamais, à aucune époque de sa carrière si féconde en triomphes oratoires, jamais M. Villemain ne s'est montré si grand qu'aujourd'hui en défendant la cause des Polonais. Oh ! si la jeunesse de nos écoles avait été là pour l'entendre, elle aurait compris pourquoi l'amour de la liberté est si profondément enraciné dans nos âmes, à nous autres qui avons usé les bancs de cette glorieuse Sorbonne de la Restauration : elle aurait compris pourquoi nous nous indignons à la vue de ces sophistes de l'autre chambre, qui n'ont de courage que contre les opprimés, qui prennent des airs de tribuns et enflent leurs voix pour prêcher la servilité, pour couvrir les cris déchirants des victimes succombant sous les coups de la tyrannie.

Mais ils auront beau faire ! la France a entendu les gémissements de la Pologne ; elle a répondu à sa sœur bien-aimée par un cri retentissant : Liberté ! liberté ! et le cri du peuple, c'est un ordre de Dieu contre lequel ne peuvent prédominer les oppresseurs.

Oui, le jour de la liberté viendra pour la Pologne ! Ses chaînes seront brisées, elle reprendra son nom parmi les nations, car elle a une sainte mission à remplir ; car il faut qu'elle veille à l'avant-garde des nations civilisées ; car il faut qu'elle soit forte pour tenir fermée, contre l'invasion des Barbares, la barrière de l'Europe.

prodiguant, à plusieurs reprises, d'unanimes applaudissements ; elle s'y est associée par l'adhésion expresse de ses membres les plus prudents, qui n'ont pas craint d'apporter à la tribune leur témoignage en faveur de la Pologne. Nous sommes heureux de pouvoir féliciter sincèrement, en cette circonstance, un publiciste dont nous avons dû quelquefois châtier les erreurs : la solide argumentation de M. Charles Dupin contre le ministre des affaires étrangères nous aurait convertis à la cause des Polonais, si leur droit eût été douteux pour nous.

Quant à M. le comte d'Harcourt, nous n'avons qu'un mot à lui dire : depuis longtemps nous pensions que l'ami de Lafayette, que le député du comité philhellène avait déserté les drapeaux de la liberté ; nous nous trompions : nous savons maintenant que son cœur est resté fidèle à la bonne cause.

—

Nous recevons de notre ami et collaborateur M. Alphonse Toussenel, la lettre suivante, qui achève notre compte-rendu de la séance de la chambre des pairs :

Mon cher ami,

Dans la discussion sur la loi des fonds secrets, qui a eu lieu aujourd'hui à la Chambre des pairs, M. le marquis de Boissy m'a fait l'honneur de citer un passage de mon livre des *Juifs Rois de l'Epoque*, où je maintiens, contrairement à la dénégation de M. le ministre de l'intérieur, qu'il existe une presse subventionnée, et que je suis tout prêt à produire des noms propres et des chiffres, à la seule condition que M. Duchâtel me permette de lui déférer le serment. A la suite de cette citation, M. le marquis de Boissy a sommé le ministre de poursuivre l'écrivain en calomnie. Le ministre n'a pas répondu.

Le ministre n'a pas répondu parce qu'il ne pouvait pas répondre, parce que le ministre sait encore mieux que moi qu'il existe une presse subventionnée. Cela est si vrai, que certains journaux ne poussent à l'abonnement *per fas et nefas* que pour atteindre le chiffre d'abonnés qui donne droit à la subvention.

J'ai dit la vérité sur la presse subventionnée, parce que je trouve qu'il est grand temps d'en finir avec les mystères de la subvention, qui n'ont jamais été que le secret de Polichinelle, mais qui ont le double inconvénient de placer tous les écrivains du parti gouvernemental dans une position suspecte et d'imposer deux fois par an au ministre de l'intérieur un mensonge inutile et un pitoyable désaveu.

A vous de cœur, A. TOUSSENEL.

Paris 20 mars.

Insurrection polonaise.

Nous avions mille fois raison de dire que l'insurrection est loin d'être étouffée : elle se propage en Gallicie. Les journaux de l'Allemagne, votre même ceux qui, par leurs relations avec l'Autriche, craindraient de s'avancer trop, le déclarent aujourd'hui. Le *Mercure de Franconie* va plus loin, il donne à cette insurrection le caractère qu'elle devait prendre après les massacres de Tarnow : ce n'est plus seulement une lutte pour l'indépendance nationale, c'est de la part des paysans une guerre d'extermination contre tout ce qui s'oppose à leur affranchissement. Le gouvernement autrichien a

Les dernières nouvelles de la Gallicie sont toujours alarmantes ; les paysans des districts de l'Est n'ont pas obéi à l'ordre qu'on leur avait donné de déposer les armes et de rentrer dans leurs foyers, à quelques exceptions près. Au contraire, ils ont continué à piller et à saccager le pays, et en général ils ont pris une attitude telle qu'il ne paraît guère possible de pacifier le pays sans de grands efforts. Les insurgés ont fait connaître diverses prétentions ; par exemple, ils veulent être affranchis de la corvée et du servage ; ils demandent l'abolition des taxes et les moyens de vivre ; mais il est probable que le gouvernement ne leur accordera rien tant qu'ils n'auront pas déposé les armes. On attend seulement le moment où les troupes que l'on concentre dans la Gallicie seront assez nombreuses pour occuper militairement le pays et tenir tête aux paysans.

Une partie des insurgés s'est réfugiée sur le territoire de la Gallicie. Beaucoup d'entre eux, notamment ceux de la bourgeoisie, ont été tués ou faits prisonniers par les paysans et conduits dans la ville du chef-lieu du cercle, tandis que les insurgés appartenant à la classe des paysans ont été reçus avec bienveillance et hospitalité.

Le journal que nous citons insinue que le gouvernement n'accordera rien *aux paysans tant qu'ils n'auront pas déposé les armes*. Vieille tactique ! les paysans de la Gallicie l'apprécieront sans doute à sa juste valeur.

Un autre fait digne d'être remarqué, c'est le refroidissement visible que l'insurrection polonaise a fait naître entre l'Autriche et la Prusse. Ce symptôme se manifeste déjà dans les journaux des deux pays ; encore quelque temps et il éclatera dans leurs relations politiques. On sait combien les journaux de Prusse sont disposés à reconnaître que les Polonais qui sont sous la domination de l'Autriche se laisseraient plutôt *massacrer* tous que de cesser d'être Polonais. L'anecdote suivante, citée par la *Gazette d'Augsbourg*, suffirait pour prouver que les Polonais des provinces prussiennes ne diffèrent guère de sentiments avec leurs frères :

Le comte B..., un des plus riches propriétaires de Posen, devait être arrêté. Un gentilhomme allemand, fils d'un de nos ministres, voisin du comte B... et qui avait les relations les plus amicales avec sa famille, apprend que le comte va être arrêté et aussitôt il prend la résolution d'éviter à la famille une scène désagréable. Il fait avancer sa voiture et invite la comtesse B... à venir à la promenade avec lui. A peine est-elle montée en voiture, qu'il lui déclare qu'on arrête son mari, et qu'il ne l'a appelée que pour lui épargner la vue d'une scène pénible. Alors la jeune comtesse s'écrie : « Arrêtez tous nos maris ; tuez-les même si vous osez ! » Nous, leurs femmes, nous resterons, et la Pologne n'est pas encore » perdue ! »

La Prusse rhénane s'agite. A Cologne les troupes sont consignées. On rattache cette mesure à l'insurrection polonaise.

De l'Impôt sur les chiens.

M. Rémilly a développé aujourd'hui la proposition à laquelle il tient à honneur d'attacher son nom, celle de l'impôt sur les chiens. On se souvient que l'an dernier il termina une éloquente péroraison par ce serment de Romain, *delendi sunt canes* ; le temps a mûri son zèle, et la race canine doit le compter plus que jamais au nombre de ses ennemis les plus acharnés. Dans cette guerre à mort, nous sentons, il faut bien l'avouer, notre cœur incliner pour la cause des malheureux, et notre raison vient en aide à notre cœur ; aussi n'hésitons-nous pas à nous constituer les avocats de

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

SAMEDI 21 MARS 1846.

BEAUX-ARTS.

Salon de 1846.

PREMIER ARTICLE.

L'ouverture du Salon est tous les ans attendue avec une vive impatience, et pendant deux mois les galeries du Louvre ne cessent de recevoir une foule nombreuse, avide de connaître les œuvres des artistes dont le nom est célèbre et populaire, sympathique aux tentatives nouvelles, prête à encourager de ses suffrages les réputations naissantes.

L'empressement et la curiosité du public s'expliquent facilement ; car, quoique le désordre et la confusion soient inévitables dans les conditions actuelles, une Exposition n'en est pas moins un spectacle plein d'intérêt, où nos sensations, nos sentiments, nos goûts et nos instincts divers sont exprimés, interprétés, traduits de mille façons, sous mille aspects différents. Tout y prend forme et couleur... Drames sombres et terribles, combats sanglants, religieuses contemplations, tendres élégies, mélancoliques rêveries et aspirations poétiques, le luxe et la misère, la richesse et la pauvreté, la mansarde et le palais, le coin du feu et les splendeurs du soleil.

En un clin d'œil, on est transporté des banquises du pôle nord aux déserts du Sahara, des verts pâturages de la Normandie aux glaciers pointus et anguleux de la Suisse. Il n'y a plus qu'un pas de Grenade à Rome, de Naples à Athènes, de Constantinople à Paris, d'Alger à Edimbourg, du Caire à Mexico. Les forêts vierges de l'Amérique touchent aux vieux chênes de Fontainebleau, et les montagnes Rocheuses aux collines de Meudon et de Bougival. On vole dans l'espace sur l'aile de la tempête, on quitte la rivière des Amazones pour remonter le Rhin ou descendre le Danube, et en moins d'une minute on voit l'Océan battre de ses flots tumultueux les fantastiques falaises de la Bretagne, et la Méditerranée se jouer en murmurant sur les rivages embaumés de Sorrente ou de Terracine.

Ecoutez, le tambour bat, le clairon retentit, les bataillons se précipitent bannière déployée ; le canon gronde, les escadrons s'ébranlent, les hommes roulent pêle-mêle avec les chevaux dans la poussière et dans le sang. Ecoutez ! les fanfares éclatent... taïaut ! taïaut ! Piqueurs et veneurs s'élancent, le sanglier débuche et se rue en éventrant, mutilant, écharpant tout ce qui se trouve sur son passage.

Là, de rudes marins jettent le harpon aux flancs du cachalot, ici le modeste et candide pêcheur d'ablettes nous donne l'exemple de la patience et de la résignation.

Le Louvre se change en une vaste scène où tous les grands hommes des temps passés et modernes viennent tour à tour jouer leur rôle, tantôt brillants de gloire, tantôt méconnus ou succombant sous le poids de l'adversité. Homère et Platon, Solon et Numa, Virgile et Horace, Dante et Camoëns, Newton et Colomb, Voltaire et Rousseau, Bayard et Turenne ressuscitent sous le pinceau du peintre ou le ciseau du statuaire, Socrate boit la ciguë, Galilée expie son génie dans un cachot, César tombe assassiné, Napoléon, debout sur le rocher de Sainte-Hélène, sonde de ses vastes pensées les profondeurs de l'horizon ; et pendant que Jeanne d'Arc disparaît dans les flammes du bûcher, la tête de Marie-Stuart roule sur l'échafaud. De tous côtés l'histoire se déroule en pages colorées où sont inscrits les événements fameux, les traits héroïques, les sacrifices sublimes, les grandes infortunes.

Quel est ce martyr qui marche au supplice le front rayonnant d'espérance et de foi ? Quelle est cette jeune vierge dont les membres délicats sont broyés dans d'ignobles tortures ? Pourquoi ces chevalets, ces tenailles, ces haches, sanglants témoignages de superstition, de fanatisme et d'erreur ? Pourquoi retrouver partout ces instruments infâmes, à Rome avec Dioclétien, en Espagne avec Philippe II et l'inquisition ? Toujours des hommes qui tuent et égorgent d'autres hommes au nom de Dieu et de la religion.

Ils ont tué aussi le Christ qui leur avait dit : « Vous êtes tous frères ! » et voilà qu'ils l'accablent d'outrages et d'opprobres, lui crachant à la figure et le saluant ironiquement du titre de roi... Il est là, expirant sur une croix entre deux voleurs, et, près de lui, Marie tend sa main aux affligés, aux faibles et aux simples, versant dans leurs cœurs les consolations de son regard divin. Plus loin, les mages et les bergers se prosternent devant l'humble crèche de Bethléem, et Madeleine, cette sainte victime du sensualisme grossier, martyre de la passion brutale, se relève purifiée à la voix de Jésus.

Pénétrons dans ces tristes solitudes, dans ces déserts stériles... Que nous veulent ces visages pâles et flétris, ces sublimes extravagants de la Thébaïde ? Saint Antoine ! saint Antoine, ferme les yeux ! car, à tes côtés, l'odalisque rêveuse se roule comme un serpent dans la gaze transparente, en froissant les pétales d'une rose de ses doigts nonchalants... Ferme les yeux, car un essaim de jeunes filles demi-nues dansent là-bas sous la feuillée, et devant toi une nymphe se balance aux longues lianes, effleurant de son pied l'eau limpide qui réfléchit ses formes voluptueuses.

N'écoute pas, car à ton oreille Daphnis et Chloé parlent d'amour, et Francesca dit tout haut le nom de son amant.

Une exposition, c'est le plus singulier assemblage le pêle-mêle le plus bizarre qu'on puisse imaginer, où le sacré et le profane se touchent, se heurtent à chaque pas... On passe sans transition des émotions les plus profondes aux sensations les plus délicates, des réflexions philosophiques aux douces contemplations de la nature ;... on voyage à travers la sauvagerie, le patriarchat, la barbarie et la civilisation... On quitte un champ de bataille pour se reposer dans un tranquille paysage, on détourne les yeux d'un cadavre sanglant pour admirer des fleurs qui s'enlacent en couronne parfumée ou s'échappent en gerbe d'un vase du Japon... pour applaudir à ce riche trophée où le chevreuil et le fusil, la perdrix, le canard et le faisan doré, le cor de chasse et la carnassière mêlés au velours et à la soie s'entassent sur un meuble précieux que recouvre à peine un tapis de Turquie.

Passez, madame, car voilà l'antique bacchanale ; les satyres bondissent, les nymphes lascives entourent le vieux Silène barbouillé de raisin, et tendant d'une main tremblotante sa coupe toujours épuisée... Passez, madame, voici l'orgie moderne... Paillasse et Polichinelle conduisent de grotesques mascarades, et le cynisme de Robert Macaire éclate en ignobles propos. Venez vers ces pauvres petits enfants qui jouent avec un chien, leur ami, ou gambadent en compagnie d'un jeune chevreau sur le gazon de la prairie... Suivez ces belles faneuses, ces robustes travailleurs des champs, et si la tragédie vous a montré son poignard, si le drame a jeté dans votre esprit la terreur et l'effroi, n'oubliez pas que la comédie s'est chargée de nous égayer aux dépens du douanier, du gendarme, du tambour-major ou du conscrit, quand elle n'a pas pris fantaisie d'affubler un brave électeur d'un uniforme de garde national et de faire poser pendant deux mois, dans un cadre d'or, sa satisfaction personnelle et sa prétentieuse importance.

Il est tout naturel que tant de sujets différents rendus de tant de manières différentes deviennent un texte intarissable de causeries et de conversations. Aussi à cette époque de l'année, partout on parle de l'œuvre de nos artistes, aux promenades, aux concerts, aux théâtres, dans les salons. Là chacun fait part de ses impressions avec un entrain, un laisser-aller merveilleux. On jette le blâme et la critique, on prend parti pour un portrait, on se passionne pour un paysage. Aux remarques les plus fines succèdent les hérésies les plus incroyables. Le bon goût fait souvent fausse route, mais si les gens du monde sont rarement assez familiarisés avec l'art pour en comprendre, en apprécier toutes les beautés, il faut cependant leur rendre cette justice qu'ils ont un admirable bon sens et que leurs observations mettent ordinairement sur la voie de défauts réels. Nous avons d'ailleurs à cœur de protester contre cette expression de *bourgeois* qu'on jette maladroite-

… électrique et non électrique au service des citoyens ; il n'ose abaisser à un pour cent le transport de l'argent, de crainte de faire aux banquiers une trop redoutable concurrence ; il ne sait pas convertir les prisonniers en défricheurs de landes et de marais. Si, doué de quelque hardiesse, l'Etat prenait en main toutes les œuvres qui s'accomplissent sur une grande échelle de temps ou de lieu ; œuvres que seul il peut bien exécuter, le salaire de ces travaux rendrait à ses caisses des milliards volontairement et joyeusement acquittés. Qui trouve mauvais de payer un cigare, quand il est bon, et un port de lettre quand il n'est pas scandaleusement cher ? Il faudrait bien les payer aux particuliers, pourquoi se plaindrait-on de les payer à l'Etat ?

Voilà, monsieur, par quelles innovations dans le système général des impôts, une nation s'enrichit, et non en faisant argent de toute bête. Vous verrez que les spéculateurs, les concessionnaires de chemins de fer, les loups-cerviers crieront haro sur les chiens et nous accuseront avec vous de manger dix centimes par jour. Dix centimes par jour, quel crime abominable ! Et si on les écoute, ce sera nous qui seront censés dévorer la substance du peuple et nous abreuver de ses larmes, tandis qu'eux, les hypocrites, ils s'attendriront sur sa misère, que nous les empêchons de soulager ! Mais non, un tel scandale ne s'accomplira point : nous aboierons si fort qu'il faudra bien qu'on nous entende, et ce ne sera pas nous qu'atteindront les malédictions du peuple, écrasé par l'impôt et ruiné par d'innombrables petites taxes plus lourdes que l'impôt. On se sent acculé au pied des grandes réformes sociales, par l'accroissement tous les jours progressif du budget, et on voudrait donner le change aux esprits en les engageant dans la voie des petits expédients qui pèseraient sur les pauvres, comme toujours ; mais on n'y réussira pas. Nous y veillerons.

Pour mieux masquer la noirceur du plan, ils ont eu l'audace de présenter ce nouvel impôt comme un commencement d'impôt somptuaire ou de luxe, mot qui sonne agréablement aux oreilles populaires. Nous n'avons rien à dire contre ce nouveau genre d'impôt, qui nous paraît fort juste et d'un bon rapport. Mais si on veut sincèrement l'introduire en France, pourquoi ne pas y soumettre d'abord les équipages des grands seigneurs, et leurs voitures, et leurs livrées ? Voilà qui devrait ouvrir la marche : à tout seigneur, tout honneur. Pourquoi ne pas élever la progression de l'impôt mobilier, de façon à le proportionner à la splendeur des maisons et à la richesse des appartements ? Pourquoi ne pas aller droit au cœur de l'iniquité en frappant le revenu, vraie mesure des ressources, seule base équitable de la part contributive de chacun ? Pourquoi frapper à l'octroi des mêmes droits les vins qui valent 6 francs la bouteille et ceux qui valent 50 centimes ; le gibier et la viande ? Encore même en beaucoup de villes a-t-on eu l'attention d'affranchir des droits d'entrée les viandes, les liqueurs et les fruits les plus délicats, pour ne pas grever de charges trop lourdes la table du riche. Si vous voulez établir des impôts somptuaires, commencez par là, et non par nous, dont les flancs amaigris et le poil peu lustré racontent trop souvent les habitudes économiques de nos maîtres, à qui l'affection seule nous attache, jamais la gourmandise.

Qu'espérez-vous, bon an, mal an de votre proposition pour le budget de l'Etat ? Vous calculez sans doute fort exactement

Le pain que peut manger un seul chien dans un jour.

Et la somme multipliée par quelques millions de chiens que nous …

Tous ces frais payés, que restera-t-il pour le budget ? Rien. Nous nous trompons ; le pouvoir aura conquis, par ces importunes tracasseries, de nouveaux titres à l'impopularité, car le peuple nous aime et il nous défendra, et il tiendra pour un outrage personnel tout outrage fait à ses chiens. Malheur à qui osera mettre la main sur nous !

Si nous prenons à la lettre votre insolente menace, *delendi sunt canes*, vous en voudriez moins, Monsieur, à notre bourse qu'à notre vie. Nous sommes dangereux, dites-vous, et vous voulez nous détruire. Pour un maire, car vous l'êtes, si nous sommes bien informés, vous nous paraissez peu fort sur les lois municipales. Pouvez-vous ignorer que, s'il y a parmi nous quelques faux-frères qui abusent de l'hospitalité des hommes, vous avez, au nom de la sécurité publique, mille moyens de vous en débarrasser ? D'abord, les boulettes de strychnine, et beaucoup de vos pareils nous en font avaler de cruelles ; puis le bâton des agents de police, puis l'ordre de museler, l'ordre de tenir en laisse, et tant d'autres mesures tyranniques contre lesquelles nous nous abstenons de protester, par amour de la paix, bien que la charte nous en donne le droit. Remarquez bien que votre seconde considération combat la première. Si le peuple français est tellement misérable qu'il doive renoncer à notre société faute de pouvoir payer l'impôt, plus de bénéfices pour la caisse du budget. Et si la caisse du budget s'enfle de notre tribut, c'est qu'alors nous croîtrons et multiplierons. Choisissez entre ces deux iniquités ; mais renoncez à les réaliser toutes deux à la fois. Il n'est donné à personne, pas même à un député, d'atteindre ce double degré de néfaste puissance.

Vous attendez, peut-être, quelque indulgence de notre part pour la disposition qui affranchit de l'impôt le chien de l'aveugle. Nous n'en faisons pas honneur à votre sensibilité, parce que la barbarie ne pouvait aller jusque-là sans révolter la conscience publique. Si votre cœur eût conduit votre plume, vous auriez dispensé aussi de l'impôt le chien de l'enfant qui l'amuse et le promène sur son dos, le chien de la jeune fille qui reçoit ses caresses et trompe ainsi, jusqu'à l'âge de l'amour, ce besoin de tendresse et de baisers, qui est le fond de la nature féminine, et le chien du pauvre, son plus fidèle ami ; et le chien du régiment, qui le suit dans toutes ses campagnes, et ne pouvant s'embarquer avec lui revient tristement, seul et à pied, de Toulon à Metz ; et le chien des vieilles femmes, qui les aime encore quand toute une ingrate société les abandonne ; et le chien de la dévote, qui la préserve du malheur d'être haïe du tout l'univers : tous ces chiens remplissent des fonctions de charité sociale, et ont droit à la bienveillance des cœurs sensibles.

Ou pour mieux dire, tous nous y avons droit, non moins que les chevaux, les chats, les perroquets et les canaris que vous ne songez pas à persécuter. Si vous aviez la moindre notion de la science sociale, vous sauriez, Monsieur, que l'homme, roi de la planète, providence de tous les êtres qui l'habitent, doit rallier à lui toutes les races animales, pour en former son cortége, un cortége d'amis, comme Adam faisait de tous les animaux, qui se promenaient autour de lui dans le paradis terrestre. Les animaux sont le lien immédiat de l'homme avec toute la création, pour le travail comme pour le plaisir, et son existence n'est complète que lorsqu'il répand sur eux une part de ses affections. Celui qui n'aime pas leurs caresses, et que leurs regards ne touchent pas, est un être manqué, qui ne sentira jamais les délices de l'amour universel. Entre tous les serviteurs de l'homme, le chien est le plus dévoué, le plus intelligent et son plus ancien compagnon. Ne troublez donc pas, par …

… adopté. On ne commencera que la semaine prochaine la discussion sur les céréales.

On lit dans un journal anglais, le *Roscommon's Journal* :

« Pour ajouter à la détresse des malheureux de notre triste pays, chaque jour nous voyons des familles entières, des centaines de malheureux expulsés des terres qu'ils cultivaient. Pas plus tard qu'hier (vendredi), une dame a chassé 447 misérables paysans et a rasé leurs chaumières au niveau du sol. Un pauvre homme dont la famille était atteinte de la fièvre, a demandé en grâce qu'on n'abattît pas les murs de sa hutte, afin d'y pouvoir encore trouver un abri ; mais inutilement. Une femme dans la misère, avec son enfant sur son sein, n'a pas même eu le temps de quitter sa pauvre demeure : on s'est tellement hâté de la démolir qu'au moment où elle s'élançait dehors, une poutre est tombée et a tué, dit-on, son enfant dans ses bras. Si nous sommes bien informés, cette dame et son mari ont expulsé de leurs domaines plus de 2 000 individus depuis quelques années. »

MONTEVIDEO. — On a été fort désappointé à la Bourse de Londres, dit le *Standard*, en voyant que le paquebot n'avait pas apporté des nouvelles de la Plata. Les négociants sont très étonnés que l'on n'ait pas reçu de rapports authentiques sur les opérations des escadres alliées dans le Parana depuis la prise des forts qui a eu lieu en décembre. Cette circonstance fait mal augurer de l'état des affaires.

Chambre des Pairs.

Séance du 20 mars.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER, CHANCELIER.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les fonds secrets ; on s'est occupé hier de la question de la Pologne.

M. LE GÉNÉRAL FABVIER. La question polonaise est grande déjà et elle grandira encore longtemps. Le royaume de Pologne fut relevé en 1815, non pas sans doute par amour de la France ni de la Pologne, mais pour maintenir l'équilibre européen ; cet équilibre, qu'on voulait conserver, se rompt aujourd'hui ; les puissances qui ont signé le traité de 1815 devraient donc protester, car ces traités ont été violés.

La puissance la plus intéressée dans cette question, ce n'est pas la France, ce sont les peuples voisins de ceux qui ont profité de l'acte de spoliation ; la Pologne formait entre eux et la Russie un rempart qui les défendait ; elles réagiront ; l'Europe entière réagira contre les prétentions et l'oppression religieuse de la Russie ; l'Europe entière est intéressée dans la question. L'Europe ne souffrira pas qu'un peuple généreux soit détruit et que non content de lui ravir sa nationalité, on le force à se courber devant le tyran du Nord et à renoncer à ses croyances qui ont pour symbole et pour emblème un agneau. Mais ce n'est pas à la France à réclamer la première l'exécution des traités de 1815, et j'ai vu avec regret le vœu exprimé en ce sens dans notre adresse.

Arrivant aux derniers armements de Pologne, l'orateur attribue le soulèvement à l'oppression que les puissances copartageantes et surtout la Russie faisaient peser sur la Pologne ; il entre à cet égard dans quelques détails que la faiblesse de son organe ne nous permet pas de saisir.

M. DE TASCHER. J'insisterai peu sur les tristes faits dont la Gallicie a été le théâtre. M. le ministre des affaires étrangères, tout en le niant, les a flétris dans une autre chambre ; et l'histoire les enregistrera pour flétrir le gouvernement qui s'en est rendu coupable.

M. le ministre des affaires étrangères a dit aussi qu'en 1830 l'Europe accepta la France, et la France l'Europe ; cela n'est vrai que jusqu'à un certain point ; la France a accepté l'Europe telle que l'avaient faite les traités de 1815. Or, ces traités ont-ils été observés ? Ces traités portaient que la Pologne conserverait son nom, sa religion, son administration nationale ; or, la Russie n'a rien respecté de tout cela ; elle lui a enlevé successivement sa …

… ment à la tête du public, et nous tenons qu'on n'est pas artiste pour savoir dessiner plus ou moins mal un bonhomme, étendre assez proprement de la couleur sur une toile sans pensée et sans poésie. Nos Parisiennes, si gracieuses dans leurs toilettes, si habiles à harmoniser, à marier le satin et le velours, les perles et la gaze, les mille nuances de leurs écharpes et de leurs rubans, pourraient bien souvent en remontrer à de prétendus coloristes. Et d'ailleurs si les *bourgeois* n'en savent pas davantage, c'est bien un peu la faute des artistes qui leur montrent on ne sait quelle nature impossible qui n'a jamais existé et n'existera jamais, grâce à Dieu ! On s'étonne que le goût soit faussé et que le sentiment du beau ne soit pas plus général ; mais quel progrès voulez-vous que l'on fasse si l'on voit souvent de la peinture comme il y en a à Notre-Dame-de-Lorette, si l'on a souvent sous les yeux ces grandes et ridicules banalités que les *bourgeois* du moins n'ont pas le malheur d'avoir commises.

Pendant le salon, les ateliers d'élèves prennent une physionomie particulière et retentissent de critiques bruyantes. La passion, l'enthousiasme éclatent en manifestations excentriques. La discussion est permanente... La controverse s'anime du bruit des chevalets brisés, des tabourets renversés, des cartons qui volent par dessus les orateurs... L'on joue aux quolibets comme à la balle... et le bleu de Prusse vient quelquefois méchamment colorer les lèvres éloquentes d'un futur académicien.

L'œuvre la plus belle, la plus aimée, la plus vantée n'est pas à l'abri des plaisanteries, et le rapin le plus imberbe n'est pas celui qui invente la charge la moins spirituelle.

Nous nous souvenons d'avoir vu se promener en chair et en os, dans la cour de l'Institut, cette grande et magnifique page de M. Ingres, représentant le martyre de saint Symphorien. Rien n'y manquait..... proconsul, licteurs, bourreaux, peuple, femmes, enfants, vieillards, martyr et cheval..... et tout cela avec le caractère.

Là où s'assemblent les artistes et les gens de lettres, dans les cafés, les cercles, les divans, au milieu d'une atmosphère de fumée, il faut bien l'avouer, et au cliquetis des dominos, les discussions prennent toutes les formes, tantôt s'élevant aux régions les plus élevées de l'art, tantôt restant sur le terrain de la critique enjouée et badine. Tout, à propos d'un tableau ou d'un maître, est passé au creuset d'une verve maligne, toujours prompte à la réplique, incisive, provocante. Les phrases sonores du poète lyrique viennent se heurter aux facéties du caricaturiste. Les théories les plus nuageuses vont se perdre dans les profondeurs de l'extravagance pour retomber sur un calembour. Le paradoxe brille comme un météore et s'évanouit dans une bouffée de tabac. C'est là que l'on parle dans toute sa pureté la langue Cocnophe, Schocnosophe, Rocambolle. On érige des piédestaux qui n'auront point de statues, on sculpte des statues qui n'auront point de piédestaux, on construit, on démolit, on parle, on cause, on rit, on crie, on s'irrite, on s'emporte. Et à travers un feu roulant d'épigrammes et de facéties, le bon sens reste quelquefois tout meurtri sur le champ de bataille où paie chèrement la victoire quand il triomphe.

Et la presse aux cent bouches verse chaque matin dans le monde les trésors incohérents de sa fécondité. Le salon est jugé de tous les points de vue, de profil, de face, de côté, de travers, sens dessus dessous. L'encens brûle sur l'autel du génie et sur celui de la médiocrité. Les réputations naissent sous les plumes qui doivent les enterrer un jour. La camaraderie assomme d'amitié de sa bienveillante massue. On dit platement les meilleures choses du monde, et l'on revêt d'un style admirable les dissertations les plus stupides. On parle vrai sans le savoir, et faux en le sachant. L'idole de la veille est conspuée le lendemain. C'est un tapage étourdissant, une symphonie discordante. Mais on retrouve de temps en temps de sublimes accents, des élans de l'âme, de mâles accords, des mélodies suaves, sans compter les variations les plus coquettes et les plus brillantes fioritures. On ne sait trop où on va, mais on marche. Nul pays n'offre un pareil spectacle, et il est facile de pressentir au milieu de ce grand désordre une force intérieure, une chaleur vitale, une puissance inconnue qui donnent foi en l'avenir. Cette activité productive, cette animation à louer et blâmer, cet enthousiasme qui se révèle dans toute grande occasion, dénotent que dans notre corps social circule un sang généreux, que le cœur bat avec force et que l'espace et la liberté seuls manquent à son développement normal.

Le jour où les besoins nouveaux auront reçu satisfaction, le jour où l'association, la vraie association sera réalisée, et aura enfanté une architecture nouvelle, l'art s'élancera hardiment en avant, célébrant par des chefs-d'œuvre les infinies beautés de la création. Alors l'artiste, renonçant à l'utile mission qu'il remplit aujourd'hui en faisant la critique de notre société, en exprimant nos misères et nos tristesses, nos luttes et nos infamies, n'aura plus qu'à traduire les splendides aspects de la nature et les saints essors des passions... Alors, dans un immense concert, la poésie et la statuaire, la peinture et la musique mêlant leurs accords, entonneront le grand hymne de l'unité.

Les temps approchent, des symptômes de régénération et de délivrance se révèlent de toutes parts, et bientôt, peut-être, nous verrons apparaître dans les galeries du Louvre quelque glorieux précurseur de l'harmonie.

Le salon de 1846 n'est ni plus mauvais ni meilleur que les années précédentes. Le livret contient 2412 numéros ; chiffre énorme quand on songe à tout ce qui a été refusé par le jury. Beaucoup des ouvrages exposés se distinguent par des qualités éminentes. Et si, à leur aspect, nous n'avons pas été saisi d'enthousiasme, nous avons du moins, été émerveillé de la prodigieuse habileté et du talent de nos artistes, si variés dans leurs productions. La tendance à la couleur est peut-être le caractère distinctif de cette exposition, et nous ferons observer comme un heureux symptôme que le nombre de batailles diminue sensiblement. Nous indiquerons seulement aujourd'hui quelques-unes des toiles les plus remarquables, quelle que soit d'ailleurs la critique que l'on puisse en faire. Les *Adieux de Roméo et Juliette*, *Marguerite à l'église*, par M. Eugène Delacroix ; la *Bataille d'Isly* par M. Horace Vernet ; une *Ecole en Asie-Mineure*, un *Souvenir de Turquie*, par M. Decamps, *Faust et Marguerite*, de M. Ary Scheffer ; *Primavera*, par M. Charles Muller ; les *Willis*, de M. Gendron ; le *Salon* et un Portrait, de M. Papety ; plusieurs Fantaisies de M. Diaz ; une Etude, de M. Français ; des Portraits dus aux pinceaux de MM. Hyppolite Flandrin, Tissier, Amaury Duval, Pérignon ; des Paysages, de MM. Emile Lapierre, Leroux, Chevandier, Troyon, Cabat, Thuillier, Malathier ; le *Christ prêchant dans la barque de Simon*, par M. Isidore Pils ; les *Contrebandiers*, de M. Leleux ; les *Raisins*, de M. Saint-Jean ; les *Océanides*, *Hamlet et Ophélie*, de M. Lehmann ; une *Vue de Tivoli*, par M. Buttura ; un Tableau, de M. E. Hédonin.

Sans entrer aujourdhui dans une plus longue analyse, nous nous contenterons de citer les noms déjà célèbres ou inconnus de plusieurs artistes, dont les œuvres ont attiré notre attention. Ce sont MM. Célestin Nanteuil, Gudin, de Chacaton, Corot, Guillemin, Matout, Biard, Granet, Philippe Rousseau, Karl et Edouard Girardet, Winterhalter, Guignet, Alfred Dedreux, Haffner, Oscar Gué, Philippoteaux, Murat, V. Vidal, Joyard, J. Coignet, Bérenger, Faustin-Besson, Cherelle, Lessieux, Desjobert, Berchère, Gourlier, Lestang-Parade, Lepoittevin, Montchovet, Leullier, Grolig, Eugène de Tierceville, Anastasi, Gaspard Lacroix, Glaize, Landelle, etc., etc. ; Mmes Calamatta, de Mirbel... Nous faisons plus d'un oubli involontaire, mais à tout péché miséricorde, et nous suppléerons plus tard à l'infidélité de nos souvenirs, lorsque nous en serons à la critique.

En sculpture, on distingue la *Poésie légère*, la statue de Mgr le duc d'Orléans, et plusieurs autres ouvrages de M. Pradier ; une *Vierge*, de M. Ottin ; des Figures et des Bustes, de MM. Duret, Maindron, Klagmann, Gruyère, Vilain, Dantan, Debay ; des Médaillons, de MM. Barre et Farochon. M. César Daly, architecte, a exposé un travail intéressant sur la cathédrale d'Alby, et M. Ballu de très belles vues de la Grèce...

Nous regrettons de ne pas voir figurer au Salon plusieurs artistes justement aimés, tels que MM. Delaroche, Gleyre, Baron, Robert Fleury, Meissonnier, Isabey, Roqueplan, Couture, etc., etc., et nous espérons y retrouver un jour le talent si fin et si sympathique de Marilhat.

CHARLES BRUNIER.

propriétaires et des prêtres répandus par la faux des paysans, si ce n'est pas un grand crime, c'est un grand malheur! que cet exemple soit à jamais détesté par les paysans de la Hongrie et de la Bohême, et que jamais la liberté ne soit inaugurée pour eux comme la servitude vient d'être raffermie tout auprès d'eux. (Approbation.)

Pour nous, messieurs, à Dieu ne plaise qu'il tombe de notre bouche une parole trop irritante qui puisse, même à tort, donner un prétexte indirect au renouvellement de semblables atrocités. Soyons faibles plutôt que d'être imprudemment déclamateurs.

Mais il y a des choses qui peuvent se dire; et d'abord, il est manifeste que la Pologne, anoblie tant de fois, épuisée de sang sinon de courage, ne peut, ne doit, de bien long-temps, tenter aucun effort matériel contre les puissances qui l'enserrent et qui la possèdent. Il y a des occasions où l'excès de l'impuissance bien constatée est un avis de la Providence, et un ordre auquel on ne doit pas désobéir, tout en gardant au fond du cœur les sentiments généreux qu'elle-même vous inspira. (Adhésion.)

Ainsi, toute tentative actuelle, prochaine, serait un délit de lèse-humanité contre la Pologne et contre ceux mêmes qu'elle rendrait coupables d'une nouvelle persécution.

Que lui reste-t-il donc à faire? A continuer de vivre, à vouloir vivre, à durer pour l'avenir, à garder sa foi, son culte, ses souvenirs, les noms historiques augmentés de quelques dévouements nouveaux. Qu'elle garde inviolablement ses églises, qui lui sont communes avec la France, avec les Espagnes libres aujourd'hui, avec l'Irlande, avec l'Italie, avec Rome, qui a déjà prié pour elle; qu'elle garde ses églises, et elle retrouvera quelque jour ses diètes et sa tribune. Là où son culte n'est point attaqué par ses maîtres, qu'elle profite de cet avantage, qu'elle y voie un principe d'unité et de rassemblement dans les dispersions de sa servitude. Là où sa religion, la pratique de sa religion est attaquée par la politique, par la violence, quelquefois par la brutalité subalterne, qu'elle tienne à cette religion bien plus qu'à la vie, qu'elle en fasse toute sa patrie terrestre, comme sa divine espérance (Sensation), qu'elle ait des martyrs jusque dans ses couvents de femmes, qu'elle n'ait d'apostats nulle part (Nouvelles marques d'approbation), et sa nationalité ne périra pas, tout en paraissant absorbée sous l'oppression.

Là est en effet le point d'appui futur d'une révolution qu'il faut bien prévoir, même quand on n'aime pas les révolutions, celle qui fera cesser l'aristocratie religieuse, mise sur une même tête, avec l'autocratie politique, comme pour aggraver ce joug que la religion doit alléger toujours. C'est que cette confusion ne peut indéfiniment durer, ni devant le christianisme, ni devant la civilisation, et la Pologne catholique, telle qu'elle est, demeure un élément de cet inévitable changement dans l'avenir.

Que ce soit là, quant à présent, la résistance morale, la résistance de foyer et de famille que déploiera la Pologne, qu'elle n'en sorte pas, qu'elle ne lève pas un bras, qu'elle ne fasse pas une provocation, qu'elle prie, qu'elle croie et qu'elle attende.

Varsovie, la grande ville de Varsovie, en se livrant, comme elle commence à le faire, au commerce, à l'activité, à l'industrie, a bien fait de rester immobile et paisible, de continuer d'obéir, de se réserver tout entière. Attendre et vivre, c'est maintenant son héroïsme; elle remplit ainsi son devoir de nation vivace et patiente.

Quand je parle ainsi, m'accusera-t-on de sortir de la réserve qui, à moi aussi, m'est imposée? Non; si je fais des provocations, ce ne sont que des provocations à l'histoire, pour ainsi dire, et aux lois de la Providence, manifestées plus d'une fois dans notre siècle, et qui n'ont pas permis que, depuis l'établissement régulier du christianisme, aucune nation ait péri, aucune nation ait été effacée de la terre.

Il a péri des dynasties; elles s'en sont allées quand le besoin des peuples ne les demandait plus; il n'a pas péri de nations. Des dynasties ont été impuissamment restaurées; la force, le hasard, la guerre les avaient apportées; la volonté des peuples ou leurs propres fautes les ont fait disparaître; il y a eu aussi des restaurations de peuples, et celles-là sont progressives et indestructibles. Ainsi vous voyez la Grèce, ainsi vous voyez le Liban, ainsi vous verrez toute l'Europe orientale, et les populations chrétiennes des côtes de l'Asie se constituer et grandir. C'est un des progrès que la paix de notre temps et l'union des puissances doit assurer au monde.

Eh bien! ce qui sera fait loin de vous, ce qui sera fait pour des peuples encore à demi barbares, quoique le christianisme soit descendu sur eux, croyez-vous que cela ne se fera pas aussi presque dans le centre de l'Europe, et pour une nation qui l'a tant de fois et si glorieusement couverte? (Très bien!)

Que conclure de tout cela? Que la réserve, que l'extrême modération de M. le ministre des affaires étrangères est fondée en ce qui concerne l'absence de toute provocation, de toute incitation hostile; mais qu'elle ne l'est pas en ce qui concerne le maintien de l'exercice d'un droit de représentation et d'intervention efficace.

Nous avons entendu hier distinguer en deux parties le rôle de la France à l'égard de la Pologne: l'hospitalité envers les réfugiés polonais, le secours, la charité (c'est l'expression dont l'illustre orateur s'est servi); la non-intervention, la non-représentation, qui concerne la nationalité polonaise.

Les bonnes œuvres, sans doute, seyent bien au gouvernement comme aux particuliers. L'hospitalité, le secours, c'est bien! mais ce qui sied surtout, ce sont les œuvres politiques. Le secours donné aux débris de cette nation, comme la France l'a donné toujours à tous les débris, je ne le compte pour rien dans la question; je l'approuve. Je ne voudrais pas qu'il fût retiré; mais je n'en fais pas un titre ni un acte public.

Ce n'est là qu'une œuvre d'humanité, une vertu privée, pour ainsi dire, quoique exercée au nom de la France. Mais l'œuvre politique, la voici: c'est le maintien, l'incessante réclamation de toute la partie des traités de 1815 qui concernent la Pologne, la discussion des modifications de fait (car de droit il n'y en a pas), des novations violentes que ces traités ont pu recevoir, le rétablissement de leur véritable sens, de leur véritable portée, la transaction peut-être, non pas définitive, mais provisoire, intérimaire, sur la suspension de quelques-unes des garanties qu'ils renferment par la réclamation revenant tout entière.

En sommes-nous là? Nullement. Les traités de 1815, que la France a bien le droit d'interpréter, puisqu'elle y a été partie contractante et partie lésée, les traités de 1815 disposent, comme l'a établi tout-à-l'heure avec tant de clarté M. le comte de Tascher, garantissent la conservation du royaume de Pologne avec une administration distincte et nationale.

Vous me direz: Mais un grand fait est survenu; cette force nationale préparée, disciplinée, commandée contre la patrie polonaise, tout à coup, sous le souffle de 1830 elle s'est retrouvée puissante pour délivrer la Pologne; et si l'on se reporte à ces grands combats sous les murs de Varsovie, à cette espérance dans toute l'Europe, si l'on songe à ce général ennemi deux fois repoussé, mourant de douleur et de honte, pas même sur le champ de bataille, mais sous sa tente; lorsqu'on a vu, enfin, que la prise de Varsovie n'a pu être consommée que par le plus grand effort et par l'abandon le plus fatalement nécessaire, peut-on s'étonner qu'il y ait eu alors une modification profonde dans le traité de 1815?

Oui, je m'en étonne encore. Une voie de fait même impérieusement produite par les événements, ne change pas un traité. Cette voie de fait n'a qu'une durée provisoire; elle n'est que le prolongement irrégulier de la guerre, et devant cette voie de fait la réclamation des parties intéressées est toujours juste; et le ministre le plus habile ne peut pas venir dire à cette tribune: .... accomplis .... continuelles: Nous acceptons les faits .... car c'est précisément ici qu'il n'y

Cette .... l'Europe. Le retentissement qu'elle aura viendra en aide à la conduite que nous indiquons au ministère. Eh! d'ailleurs, tous les éléments se réuniront dans un temps plus ou moins prochain pour le triomphe de la Pologne. Les souvenirs de races se raviveront, les sentiments de nationalité et de religion resteront avec leur puissance. On a dit: « La Pologne doit périr, parce qu'elle n'a pas de montagnes. » Mais n'oubliez pas que des montagnes qui touchent et bordent une grande puissance partiront peut-être les provocateurs d'une révolution immense. Des populations limitrophes se chargeront de venger la Pologne.

La guerre n'est donc pas le seul moyen d'intervention; il faut que la protection de notre Gouvernement se manifeste par la prudence, par l'habileté des négociations; il faut secourir la Pologne en rappelant à la sagesse des lois, à la lettre des traités, les puissances qui les ont méconnus; et ces avertissements, ces conseils, ne seront pas moins utiles aux vainqueurs qu'aux vaincus. (Très bien! très bien!)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je ne prendrai la parole que pour rappeler ce que j'ai dit hier; je regrette que l'honorable préopinant ait un moment oublié que je disais hier ces paroles:

« Ce n'est pas le gouvernement de Juillet qui a reconnu les divers partages de la Pologne; il les a trouvés inscrits dans le droit public européen, inscrits définitivement par ces mêmes traités de 1815, que l'honorable M. de Montalembert vient de rappeler. Les réserves que ces traités ont faites, les garanties qu'ils ont inscrites dans leurs articles, à aucune époque le gouvernement du roi ne les a méconnues et abandonnées, pas plus aujourd'hui qu'il y a quinze ans. Les réserves, les précautions qui pouvaient légitimement prendre place dans la politique du gouvernement du roi, ont été faites, et n'ont point été, ne seront point oubliées. »

J'ai maintenu ces réserves. Les paysans viennent d'éclater les mouvements, le grand-duché de Posen et la Gallicie n'étaient pas compris dans les traités de 1815. Ces traités n'ont réglé la situation que du royaume de Pologne et de la république de Cracovie. Les réserves et les protestations faites en 1830 ont été renouvelées il y a peu de temps, et nous avons l'assurance qu'elles ne seront méconnues par personne.

Quant au royaume de Pologne, reconnu en 1815, il ne s'y est passé aucun événement; au reste, les protestations faites jadis ont été renouvelées, et nous espérons qu'elles seront respectées.

M. VILLEMAIN. C'est dans les traités de 1815 que l'on doit voir la Pologne et non pas telle que l'a faite la guerre de 1830.

Les trois parties de la Pologne avaient droit d'après un texte positif des traités de 1815, à une représentation et à des institutions nationales, et c'est pour cela que j'insiste. Au reste, je suis heureux de penser que l'honorable M. Guizot s'associe au moins en silence aux sentiments que nous exprimons publiquement.

M. LE DUC D'HARCOURT. Messieurs, je viens aussi prendre ma part des protestations contre cet arrêt, ce manifeste qui a été lancé dans les enceintes législatives par M. le ministre des affaires étrangères contre nos amis les Polonais, arrêt qui, je l'espère bien, n'est pas sans appel, et qui ne sera pas, je crois, ratifié par la France, car je ne pourrai jamais croire que cette France, que nous avons connue naguère si chevaleresque, si généreuse, si compatissante, puisse être tout à coup devenue, à la voix de M. le ministre des affaires étrangères, aussi égoïste et aussi dénaturée. (Réclamations au banc des ministres.)

M. le ministre vous disait hier: Que me demandez-vous? Oseriez-vous réclamer mon intervention dans les affaires de la Pologne? Messieurs, si cette question nous avait été faite de bonne foi, nous saurions y répondre. (Vive interruption, réclamations. M. le président adresse quelques observations à l'orateur.)

Cette question, reprend M. d'Harcourt, est de bonne foi, si vous voulez, mais je crois que nous n'avons rien à attendre de ce côté. Nous ne vous demandons rien pour la Pologne; nous le savons, son sort est fixé, son arrêt de mort est prononcé par un aréopage chrétien, par ces idoles sanguinaires, qui se disent les représentants de Dieu sur la terre et qui foulent aux pieds les préceptes les plus sacrés de son Evangile. (Murmures.)

M. LE PRÉSIDENT engage une seconde fois M. d'Harcourt à mettre plus de modération dans son langage.

M. D'HARCOURT. Je prends la liberté de dire à M. le chancelier que ce sont ceux qui consomment les crimes qui doivent en rougir, et non pas ceux qui les dénoncent à la justice divine à défaut de la justice humaine.

Je disais donc que je me plaignais de ces hommes qui, après avoir dépouillé honteusement, traîtreusement la Pologne, viennent encore en assassiner les derniers restes, parce que la Pologne a l'audace de réclamer sa liberté et son indépendance.

Si les gouvernements de l'Europe avaient pu être mus par quelques sentiments de générosité, il y a long-temps qu'ils auraient profité de leur supériorité pour faire la conquête pacifique du monde, pour en être les bienfaiteurs; et, au lieu de cela, ils leur donnent l'exemple de toutes les spoliations et de tous les crimes. (Rumeurs.)

En Gallicie, ils mettent des têtes à prix; ils provoquent des massacres dans le Liban; dans l'Algérie, ce n'est qu'une longue suite d'égorgements (Murmures); partout ils maintiennent le vieil esclavage. Ce sont là les exemples qu'ils donnent à leurs peuples pour les encourager, apparemment, au respect et à la soumission.

Un jour, messieurs, la justice divine aura son cours; la tourmente, le tourbillon populaire finira par faire justice de toutes ces iniquités... (Vives et nouvelles réclamations.)

(M. le duc d'Harcourt fait un geste qui indique qu'il renonce à la parole et descend de la tribune.)

M. CH. DUPIN. Le passage du traité de 1815 qui a été cité par M. Villemain est très important. Ce sont les trois puissances qui se sont partagé la Pologne qui tombent d'accord entre elles, que les trois parties du royaume qu'elles démembraient auraient ses institutions et sa représentation nationale. Est-ce là ce qu'a fait l'Autriche dans la Gallicie? Non. M. de Metternich, dans un manifeste publié aujourd'hui par les journaux, avoue qu'il a donné à la Gallicie une administration autrichienne. La Prusse a été plus favorable aux vaincus, elle les a traités comme les Prussiens, mais ceux-ci réclament depuis long-temps une constitution qu'on ne leur donne pas. Les traités n'ont donc pas été exécutés; c'est donc avec bonheur que j'ai entendu tout à l'heure M. le ministre des affaires étrangères dire qu'il a protesté. Je ne fais pas d'appel à la force, à la violence, je suis ennemi de ces moyens, mais j'espère qu'il sera agi puissamment par voie diplomatique, et que la chambre protestera chaque année en faveur de la nationalité polonaise.

M. VILLERS DU TERRAGE lit au milieu du bruit quelques nouvelles observations sur la Pologne.

M. DE BOISSY. Je prends acte d'un fait que tout le monde a remarqué dans la discussion qui vient de s'élever au sujet de la Pologne: c'est qu'il s'est trouvé dans cette enceinte un grand nombre d'orateurs éminents qui ont attaqué sa politique et pas un seul qui l'ait défendue.

L'orateur, arrivant à la politique intérieure, passe successivement des élections des députés, du changement d'uniforme de la garde nationale, de la discussion de la proposition sur les fonctionnaires députés, sur la liberté de discussion de la grande propriété, et, suivant son habitude, il est rappelé à l'ordre par M. le président, qu'il semble désespérer.

Il dit que nous commettons en Afrique des atrocités aussi horribles que celles que nous vouons à l'exécration de la postérité; notre administration en Algérie est une suite d'exactions, notre guerre une suite de brigandages. Une proclamation du gouverneur général de l'Algérie porte que nous devons beaucoup détruire, beaucoup incendier. J'avais cru, moi, que l'argent et les hommes que nous envoyons en Algérie avaient pour but

soutienne les journaux qui le défendent; mais il voudrait qu'on .... hautement. Or, un écrivain qui ne se cache pas, l'auteur des *Juifs, rois de l'Epoque*, a imprimé qu'il a été subventionné pendant dix ans comme rédacteur de journaux, et il évalue à 600 mille francs les frais annuels des subventions accordées aux journaux; M. Toussenel, l'auteur de ce livre, indique dans quelle circonstance il a reçu de l'argent du gouvernement et quelles obligations on lui imposait.

Or, M. le ministre de l'intérieur a déclaré, dans une autre enceinte, de la manière la plus catégorique, qu'il n'existe pas de presse subventionnée. En présence de ces affirmations de M. Toussenel, il n'y a que deux choses à faire pour M. le ministre: ou reconnaître qu'il a trompé la chambre des députés, ou poursuivre M. Toussenel en calomnie. Se taire, c'est s'avouer coupable.

Au reste, continue l'orateur, quand j'ai proposé un amendement, je n'ai pas espéré le faire adopter; à présent que j'ai dit ce que j'avais à dire, je retire mon amendement.

L'article du projet de loi relatif aux voies et moyens est adopté, ainsi que l'ensemble du projet, au scrutin secret, par 106 voix contre 22.

Chambre des Députés.

Séance du 20 mars 1846.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

La chambre adopte successivement plusieurs projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle le rapport de la commission des pétitions.

M. LAURANS, rapporteur: « Des cultivateurs et habitants de quelques départements demandent la révision de la loi sur la chasse. »

La commission propose le dépôt au bureau des renseignements.

M. DUPRAT demande le renvoi au garde-des-sceaux.

Après un débat confus auquel prennent part MM. de Surien, Roger (du Loiret), Genty de Bussy, Lenoble et de Loynes, le renvoi au garde-des-sceaux est prononcé.

M. LAURANS. « Les membres de l'Eglise réformée, à Cannes, se plaignent de ce que le gouvernement assujettit le colportage des livres purement religieux, et particulièrement la Bible, au régime des autorisations municipales. »

M. AGÉNOR DE GASPARIN fait remarquer que le garde-des-sceaux n'est pas présent, et que ce seul motif suffirait pour motiver un ajournement. D'ailleurs, il est à remarquer que jamais la chambre ne consacre une séance entière exclusivement aux pétitions; il en résulte que les pétitions ne peuvent être convenablement discutées, et que la chambre, qui consacre à peine quelques instants aux pétitions, ne statue à vrai dire que sur les pétitions ridicules.

M. D'HAUBERSAERT proteste contre cette division de pétitions en pétitions sérieuses et en pétitions ridicules. Au reste, l'ordre du jour n'est pas assez chargé pour qu'on puisse dire que les pétitions n'y occupent pas une place suffisante.

M. AGÉNOR DE GASPARIN persiste à demander l'ajournement de cette pétition et de deux autres sur le même sujet.

L'ajournement est prononcé.

M. POISAT, autre rapporteur: « Le sieur Bourgeois, officier en retraite, à Monchecourt (Nord), demande une loi qui rende le traitement de la Légion-d'Honneur à tous les officiers retraités. » — Renvoi au garde-des-sceaux.

« Des administrateurs d'hospices demandent que les hospices et autres établissements de bienfaisance soient assimilés aux communes, pour le règlement de leurs affaires de peu d'importance, et que, en conséquence, l'art. 46 de la loi du 18 juillet 1837, soit reconnu applicable à ces établissements. » — Renvoi au ministre de l'intérieur.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. Rémilly, relative à l'impôt sur les chiens.

M. RÉMILLY signale les dangers sans nombre que présente la multitude des chiens errants; ces dangers ont frappé un grand nombre de conseils généraux, qui ont émis le vœu qu'un remède soit enfin apporté au mal. Il est certain, comme on l'a dit pour la proposition relative aux députés fonctionnaires, il est certain qu'il y a quelque chose à faire. (On rit.) Espérons que la proposition relative à l'impôt sur les chiens n'aura pas le sort funeste de sa devancière. (Nouvelle hilarité.)

L'orateur cite plusieurs délibérations des conseils généraux et s'attache à réfuter les objections présentées devant le conseil général de la Haute-Saône contre l'impôt sur les chiens par M. de Lamartine. Il s'efforce d'établir que la taxe n'entraînera pas la proscription des chiens, mais qu'elle en diminuera le nombre en même temps qu'elle créera au fisc une nouvelle ressource, comme en Angleterre et en Belgique. L'impôt sur les chiens est moral, il ne pèse sur aucune industrie, il comporte un grand résultat financier, c'est de plus un acte d'humanité.

M. DUPRAT. Je demanderai à quel âge on imposera les chiens. (On rit.)

M. RÉMILLY. Je verrais avec regret qu'on cherchât à faire dégénérer les discussions de la chambre en plaisanteries. Je n'ai rien déterminé quant à l'âge, laissant ce soin au règlement d'administration publique. Je pense, au reste, que ce pourrait être à trois mois.

M. DE GOLBÉRY combat la prise en considération. Les conseils généraux ne se sont pas montrés aussi favorables que le croit M. Rémilly à la taxe que l'administration repousse avec beaucoup de vivacité comme une source d'embarras qui ne produirait qu'un revenu de 418 000 fr. et aurait tout à la fois quelque chose de vexatoire et de ridicule.

M. RÉMILLY combat ce qu'a dit M. de Golbéry au sujet de l'opinion des conseils généraux.

M. MICHEL CHEVALIER. La proposition semble prêter un peu à rire; c'est d'ailleurs dans le caractère français de rire d'abord, sauf à apprécier sérieusement ensuite. Cependant la proposition a ce .... de grave, qu'elle créerait une nouvelle ressource aux communes et ouvrirait une voie à l'impôt, c'est pour cela que je viens l'appuyer.

M. LÉON DE MALEVILLE déclare qu'il ne songe pas le moins du monde à tuer la proposition par le ridicule; c'est d'une manière très sérieuse qu'il vient la combattre. Il s'élève contre cette tendance à accumuler les vexations sous forme d'impôts; c'est ainsi que l'année dernière on a remanié la loi des patentes, et on a été chercher jusqu'aux plus modestes industries; et voilà qu'aujourd'hui on veut grever le pauvre d'un nouvel impôt qui sera une source d'embarras et de tracasseries.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre du commerce. Le gouvernement, quant à présent, n'a aucune objection à faire contre la prise en considération.

La chambre, consultée, ne prend pas la proposition en considération.

Demain, à deux heures, séance publique. Discussion de la proposition de M. Jacqueminot sur la garde nationale; interpellations de M. Lasnyer sur l'association houillère de la Loire; rapports de pétitions.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'administration des finances rappelle, par un avis d'hier ....

1° Qu'en vertu .... de la loi du 10 juillet dernier, les .... dites de 15 .... 31 août prochain, d'avoir .... légal .... de l'État;

2° Qu'au .... de M. le ministre des finances .... du .... et les préposés des administrations .... date .... dans

... paille, et de là s'est rapidement étendu à tout un corps de bâtiments.

UNE FEMME POLYGLOTTE. — Le *Journal de Rouen* raconte qu'une femme vêtue avec élégance, coiffée d'un joli chapeau, le visage recouvert d'un voile et la taille enveloppée dans une pelisse de soie noire, a été conduite au violon hier, vers cinq heures après-midi, en compagnie d'un homme vêtu d'une blouse et qui paraissait tout orgueilleux d'avoir une semblable compagne d'infortune.

Il paraît que cette élégante dame, qui est encore inconnue, avait mené l'individu arrêté avec elle dans un hôtel du Cours-la-Reine, tout près du débarcadère. Là, elle avait commandé un dîner ; puis, une fois le repas pris, l'homme à la blouse et la femme à la riche toilette étaient sortis sans solder la carte. On les avait rappelés, ils avaient fait la sourde oreille, et enfin la garde était intervenue.

A l'arrivée de cette femme et de son compagnon à l'Hôtel-de-Ville, la scène prit une tournure assez piquante. Un employé, chargé d'inscrire les noms des personnes arrêtées, interrogea la dame. Jusques-là celle-ci avait parlé le français ; mais tout à coup elle cessa de le comprendre et répondit en anglais. L'employé, sachant cette langue, formula ses questions dans l'idiome britannique, ou lui répondit en allemand ; et comme un garde municipal, à l'extérieur tudesque, avait l'air de s'avancer pour servir d'interprète, la dame se mit à parler italien, le tout au grand ébahissement de l'homme à la blouse, qui ne paraissait pas soupçonner dans son amie intime tant de connaissance des langues étrangères.

Pour mettre fin à l'incident, les deux individus, qui avaient fait à leur dîner une large consommation de liquides, furent incarcérés dans la prison municipale, sauf à s'enquérir plus tard, d'une façon complète, de leurs noms et qualités respectives.

EXÉCUTION. — Le 27 février dernier a eu lieu, sur la place Bab el-Oued, à Alger, l'exécution des indigènes Bel-Kassem, Ben-Mohammed et Messaoud-Ben-Ahmed, condamnés le 22 novembre précédent, par la cour royale d'Alger, à la peine de mort pour tentative d'assassinat suivie de vol. Cette exécution a été précédée d'une mesure inspirée à l'administration par un sentiment d'humanité. On a voulu entourer les derniers moments des condamnés des secours de la religion. M. le procureur général a invité les deux muphtis Hanefi et Maleki à se rendre dans la prison et à faire entendre à ces malheureux des paroles consolantes et des exhortations religieuses. Ces ministres du culte musulman ont répondu à cet appel. Ils se sont entretenus avec les condamnés. Ceux-ci se sont agenouillés, ont baisé les mains des muphtis et déclaré que bientôt ils seraient devant Dieu. Ils ont ensuite marché d'un pas ferme jusqu'au lieu du supplice.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 20 MARS.

Le *Journal des Débats* fait des vœux pour que les manifestations parties de nos tribunes en faveur de la Pologne puissent apporter quelque adoucissement à ses plaies sanglantes, mais, comme il n'en attend pas un résultat sérieux, il déclare n'y pas attacher une grande importance. Le ministère, selon les *Débats*, n'est pas plus sourd que l'opposition, M. Guizot plus insensible que MM. de Montalembert et de la Moskowa aux cris douloureux de la Pologne, mais le gouvernement n'est pas libre dans l'expression de ses sympathies. C'est une feuille officielle qui s'exprime ainsi !... Le gouvernement n'est pas libre?... Et pourquoi donc? Il n'y a pas deux raisons, c'est parce qu'il a peur, et que l'homme qui se laisse ... tant d'infamies.» — Depuis cinquante ans tous les gouvernements qui ont joué avec le peuple ont péri par le peuple. La sainte-alliance des rois a fait naître l'idée de la sainte-alliance des peuples. M. de Metternich n'a pas compris cela.

PETITE CORRESPONDANCE.

A l'*Anonyme* qui nous écrit une lettre sympathique commençant par cette phrase :

« Il est impossible d'écrire avec plus de cœur, d'élan, d'énergique enthousiasme, que ne sont écrits les deux articles d'hier et d'aujourd'hui sur « l'infortunée Pologne ; chaque cœur chrétien et français répètera : « Non, « la Pologne ne périra pas ! » Et ces chaleureuses paroles redites par des « hommes de cœur et d'intelligence, parviendront à dissiper ce froid égoïsme, à remuer ces cœurs remplis d'un *moi* féroce. » — Par malheur N. n'a pas le droit de parler de la Pologne.

M. M. à Ruelle. — Reçu, merci. Conservez la *Ph.* Votre concours n'en sera pas moins apprécié ce qu'il vaut.

M. M. à Amboise. — F. C. est vivement touché ; il vous remercie au nom de tous, et vous serre affectueusement les deux mains.

M. C. à Moulins. — Reçu la brochure. Nous allons examiner.

M. L. à Wissembourg. — Reçu les 380 20. — C'est très bien. — Nous vous dirons le n°.

M. P. à Laflèche. — Merci. — Le dévouement se manifeste à nous trop fréquent, trop éclatant, pour que nous hésitions jamais à y croire.

M. B. D. à Montpellier. — Reçu les 300. — Vos offres, ami, sont acceptées pour le cas en question ; l'évènement vous instruira, et d'ailleurs nous vous écrirons.

M. A. à Alger. — Merci, ami. Mais nous vous borsons à la première. — Vous devez avoir une lettre.

M. P. à Orléans. — Inscrit. Remerciement cordial.

M. B. à Orléans. — Une lettre vous porte reçus et remerciements.

M. E. C. de l'*Indust. de la Champ.* — Bravo ! Vifs compliments : c'est d'un bel exemple.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 3 mars. — LECLERC, fab. de cadres, rue Beaubourg, 38. Juge comm., M. Halphen ; syndic prov., M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5.

Du 18 mars. — POMMIER, bottier-cordonnier, rue St-Jacques, 176. Juge comm., M. Labbé, syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32. — DELSOL, nourrisseur, rue du Marché-aux-Chevaux, 15. Juge comm., M. Ferté ; syndic prov., M. Millet, boulevart St-Denis, 24.

Du 19 mars. — WOLF, bijoutier, rue Marie-Stuart, 16. Juge comm., M. Cornuault ; syndic prov., M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis. — HAVARD, libraire, rue des Mathurins, 21. Juge comm., M. de Rotrou ; syndic prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

Du 10 février. — JUGE, nég., galerie Vivienne, 70. Juge comm., M. Chatenet ; synd. prov., M. Tiphagne, rue de la Boule-Rouge, 20.

HALLE DE PARIS.

19 mars.						20 mars.					
Arrivages	1473 q.	80 k.				Arrivages	2262 q.	68 k.			
Ventes	1801	61				Ventes	2634	55			
Restant	42299	56				Restant	41927	19			
Cours moyen			40.69			Cours moyen			40.46		
Cours-taxe			40,36			Cours-taxe			40,53		
Cote administrative.						Cote administrative.					
Gruaux	3 q.	14 k.	00.00	à	55.40	Gruaux	10 q.	99 k.	52.25	à	57 30
1re	130	31	41.40	à	43.35	1re	215	09	42.00	à	43,30
2e	302	53	39.20	à	40,70	2	170	09	36,95	à	40,80
3e	2	36	00.00	à	30,55	3e	13	99	34,40	à	35,65
4e	2	14	00.00	à	29,30	4	0	00	00,00	à	00.00
A liv.	626	00	38,85	à	42,00	A liv.	1313	00	38,85	à	39,70

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 20 mars — Foin, 1re 00 à 00 ; 2e 52 à 54. — Luzerne 1re 00 à 00 ; 2e 45 à 48 ; 3e 00 à 34. — Regain, 44 à 47. — Trèfle, 00. — Paille de blé 1re 00 à 30 ; 2e 00 à 28. — Paille de seigle, 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re, 40 à 45, 2e, 00 à 35.

VERSAILLES, 20 mars. — Foin 1re qualité, 00 à 00 ; 2e, 00 à 40 ; 3e, 00 à 00. — Paille de froment, 28 à 31 ; d° d'avoine, 00 à 30. — Trèfle, 31 à 42. — Luzerne, 44 à 46. — Regain, 00 à 42.

Beurre en livres (les 100 kil.) 1re qualité, 240 ; 2e, 190 à 223.

176 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,70 le kil. sur pied.

Bourse du 20 mars 1846.

Malgré une nouvelle baisse des consolidés, celle de nos rentes s'est ar-

C. Ganneron...	1275 ««	« ««	« ««	3 0/0 Naples.	101 25
C. hypot.......	565 ««	« ««	B. 2 50	— Romain..	101 1/4
4 Canaux......	1275 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1257 50

CHEMINS DE FER.					
St-Germ......	1140 ««	« ««	B. 2 50	Au 31. 1130, 1140, 1130.	B. 10 ««
V. r. d.......	537 50	« ««	B. 2 50	— 540, 540, 537 50.	B. 2 50
— r. g.......	360 ««	357 50	« ««	— 355, 360, 360.	« ««
Orléans......	1317 50	1312 50	B. 12 50	— 1307 50, 1317 50, 1315.	« ««
Bâle........	248 75	245 ««	« ««	— 245.	« ««
Rouen.......	1058 75	1060 ««	B. 5 ««	— 1060, 1062 50, 1060.	« ««
Havre.......	« ««	« ««	« ««	— 760, 732 50.	« ««
Marseille....	980 ««	« ««	B. 2 50	— 980, 982 50, 980.	« ««
Vierzon......	733 ««	732 50	B. 12 50	— 735, 725.	« ««
Nord........	785 ««	787 50	« ««	— 785, 788 75, 787 50.	B. 12 50
Bordeaux....	682 ««	681 25	B. 3 75	— 682 50, 681 25, 682 50.	B. 2 50
Boulogne.....	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Montereau...	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Strasbourg...	540 ««	542 50	B. 1 25	— 540, 542 50.	« ««
Nantes.......	575 ««	575 75	B. 2 50	— 576 25, 575.	B. 1 1/4

LONDRES, 18 mars.

Consol.	96.
Esp. act.	26, 25 3/4.
Portug.	56.
Mexic.	31 1/8.
5 0/0 holl. 2 1/2.	
Rouen,	42.
Orléans,	62.
Nord,	

PARIS, 20 mars. PRIMES.

5 0/0 F. c 121 30 d. 50.
3 0/0 F. c. 84 20, 84 35 d. 50.
F. p. 84 40 d. un ; 84 60, 84 55 d. 50.
Orléans, au 31 m. 1327 50, 1325 d. 10.
Rouen, id. 1070 d. 10.
15 avril. 1072 50 d. 20.
Nord. 31 m. 792 50, 790 d. 10.
id. 802 50, 800 d. 10.
Nantes, 15 avril, 585 d. 10.

COULISSE.

Av. 84 12 1/2.
Ap. 84 30.
B. du Trésor,

Reports
3 0/0 f. c. 10.
F. p.
5 0/0 f. c. 10.
— F. p.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 81,50 à 00,00 ; courant du mois, 83,50 à 00,00 ; avril, 83,50 à 00,00 ; 4 du milieu, 86,00 à 00,00 ; 4 derniers, 86,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 80,50 à 80,00. — Lin, 82,00. — Cameline, 78,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 127,00 à 000,00 ; avril, 127,00 à 000,00 ; 4 du milieu, 130,00 à 000,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 mars.

7 h. 1/4 FRANÇAIS. — Jeanne d'Arc. Famille Poisson.
7 h. 1/4 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. 1/4 ODÉON. — Ingénue à la cour. Acte de naissance.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Dieux. Malheurs. Humoriste.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse et ma Femme. Gentil Bernard.
6 h 1/4 GYMNASE. — Georges. Lectrice. Chanoinesse. Vte Giroflé.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL — Marie Michon. Enfant. Carillon. Roses.
6 h. 1/4 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond.
6 h 1/4 GAITÉ. — Compagnons Raphaël.
6 h. 1/4 AMBIGU. — Mousquetaires.
7 h. 1/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
7 h. 1/4 COMTE. — Homme de Carantan. Sourd. Ariel. Normande. Mazurk.
6 h. 1/4 FOLIES. — Retour. Mariette. Bûcheron. France et Savoie.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Ventes par autorité de justice,

EN L'HOTEL DES COMMISSAIRES-PRISEURS, PLACE DE LA BOURSE.

Le 21 mars 1846.

Consistant en : table, chaises, fauteuil, commodes, armoire à glace, toilette, bibliothèque et autres objets. — Le tout au comptant.

AUTRE. — Le dimanche 22 mars 1846.

Consistant en : Piano et divers objets personnels. — Le tout au comptant.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

PARIS, 21 MARS.

L'ancien comité polonais vient de se reconstituer ainsi qu'il suit :

MM. le comte Ch. de Lasteyrie, vice-président de l'ancien comité. — Dutrône, secrétaire de l'ancien comité. — Varin, député, trésorier. — Allier, député. — Baron, député — Béranger, chansonnier. — Bessas-Lamégie, ancien maire du 10e arrondissement. — Beaumont (de la Somme), député. — Beaumont (Gustave de), député. — Bixio, docteur en médecine. — Boissel, député. — Bounin, député. — Boulay (de la Meurthe), député, membre du conseil général de la Seine. — Bur ux de Puzy, député. — Cambacérès, député. — Carnot, député. — Chapuis, colonel de la 4e légion. — Chapuis de Montlaville, député. — Chopin, homme de lettres. — Considerant (Victor), membre du conseil général de la Seine. — Cordier, député. — Crémieux, député. — Ducuing, homme de lettres. — Durrieu, homme de lettres. — Girardin (comte Ernest de), député. — Hugo (Victor), de l'Académie française, pair de France. — Jouvencel (de), député. — Jullien, de Paris. — Lafayette (Georges W.), député. — Larabit, député. — Lasteyrie (Ferdinand de), député. — Laverdant, homme de lettres. — Lesseps (Charles), homme de lettres. — Luneau, député. — Madier de Montjau, ancien député, conseiller à la Cour de cassation. — Marchant, député. — Marie, député. — Marschal, ancien député. — Paya (J.-B.), homme de lettres. — Pelletier (le baron), lieutenant-général d'artillerie. — Pierron, député. — Robert, député. — Saint-Albain, député. — Sarrans jeune, homme de lettres. — Subervic (comte, général), député. — Taillandier, député, conseiller à la Cour royale de Paris. — Teulon, député. — Zebtner (colonel Fr. de).

L'ancien président et un des anciens vice-présidents, le général Lafayette et Eusèbe Salverte, tous deux décédés, sont à remplacer.

La presse française s'est généreusement mise au service de la sainte cause de la Pologne. Le *Courrier français*, la *Réforme*, le *National*, le *Corsaire-Satan*, la *Revue indépendante*, ont pris la tête; la *Gazette de France*, la *Revue des Deux-Mondes*, le *Charivari*, l'*Esprit public*, le *Siècle*, le *Commerce*, ont suivi le mouvement. Le *Constitutionnel* a témoigné de la sympathie; le *Journal des Débats* lui-même a manifesté son respect pour les droits et pour les généreux efforts de la Pologne. La *Presse* et la *France* seules ont pris honteusement parti pour les gouvernements oppresseurs.

La presse des départements (à l'exception du *Courrier du Havre*) a noblement et unanimement défendu la cause polonaise.

Caractère de la révolution de Pologne.

Ce n'est pas un vain effort, ce n'est pas une insurrection passagère, qui viennent d'agiter les provinces polonaises et d'émouvoir tous les peuples chrétiens.

Il a été un temps où les Polonais insurgés ne songeaient qu'à leur nationalité exclusive; il a été un temps où, dans la Pologne soulevée, on pouvait ne voir qu'une aristocratie cherchant à reconquérir une antique domination sur les masses populaires asservies.

Tout a changé de face. Voici un spectacle tout nouveau pour le monde; voici une entreprise qui tire une légitimité suprême de la libéralité de son but, une entreprise vraiment chrétienne.

La Pologne chevaleresque fait, à cette heure, de sa cause la cause de tous les peuples slaves, et elle songe à l'affranchissement de toutes les nationalités opprimées. Ce n'est pas ce panslavisme bâtard et machiavélique que le czar inventait pour arracher quelques provinces à l'Autriche et à la Prusse et pour asservir à sa loi [illegible] slaves, chacun s'organisant suivant ses mœurs et son caractère. Ce n'est pas le panslavisme constitué au profit de Nicolas et servant entre ses mains d'instrument pour dominer l'Europe; c'est une confédération slave qui, se choisissant librement ses chefs, sert de barrière au Moscovite et le renvoie désormais vers l'Orient, à la conquête de l'Asie barbare.

La Pologne chevaleresque entreprend, en même temps, l'œuvre de sa transformation sociale. Cette antique et brillante race des nobles vient, à la face du monde, renoncer à ses privilèges; elle émancipe ses paysans, elle détruit le servage; et, en proclamant la liberté individuelle et le droit de tous à la propriété, peut-être va-t-elle, la première, insigne honneur! essayer l'œuvre sainte de l'association des classes.

Tel est donc le double caractère de la révolution polonaise : indépendance de tous les peuples de la famille slave, affranchissement des serfs et réforme sociale. On le voit, c'est une entreprise nouvelle; et c'est le signal d'un vaste remaniement de l'Europe, d'une transformation des vieilles sociétés. Qui peut douter du succès, quand le but est si beau? L'insurrection actuelle fût-elle un moment comprimée, qui ne sent que les Slaves se soulèveront bientôt en masse, nobles et paysans fraternellement unis, et que leur élan vers la liberté sera irrésistible? Quand un peuple inscrit sur son drapeau d'insurrection ces principes divins : « Liberté pour tous! fraternité entre tous! » Dieu combat pour ce peuple qu'il a inspiré!

La DÉMOCRATIE PACIFIQUE à la PRESSE.

Nous avons adressé à nos amis, en date du 4 mars dernier, une circulaire que nous reproduisons ci-dessous, et dans laquelle nous les instruisions de l'état de nos affaires. Cette pièce, que nous avions envoyée seulement à nos actionnaires et à nos anciens abonnés, a été reproduite par la *Presse* du 17, avec des commentaires qui ont provoqué, de notre part, la lettre suivante. Cette lettre est depuis hier dans les bureaux de la *Presse*.

Le Conseil de direction de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR DE LA PRESSE.

Monsieur,

Il vous a plu de publier dans la *Presse* une pièce de nature tout intérieure, que le Conseil de direction de la *Démocratie pacifique* a adressée aux amis dévoués de sa cause; et vous avez essayé, en la présentant et la commentant à votre manière, de jeter de la déconsidération sur nos actes et sur nos personnes.

Partisan comme nous du droit de réponse, et partisan convaincu, sans doute, vous insèrerez cette lettre, qui rend aux choses leur caractère.

Les colonnes d'un journal quotidien étant destinées à la discussion des intérêts publics, il nous a toujours paru bienséant de borner la communication de nos affaires à ceux-là seuls qu'elles intéressent, c'est-à-dire à ceux qui y prennent part. Vous nous forcez à déroger à cette règle de convenance, et à montrer au public ce que nous sommes. Recevez-en, monsieur, nos remercîments, vous nous rendez service.

Vous voudriez, monsieur, nous faire passer, nous aussi, pour des marchands de publicité, des faiseurs de promesses intéressées et chimériques; vous parlez d'une prime de 50 p. 0|0 que la *Démocratie pacifique* aurait promise à ses actionnaires; vous nous [illegible] les 6,000 [illegible] qu'elle devait obtenir en trois ans; vous cherchez enfin, par des phrases ironiques et des combinaisons plus ou moins ingénieuses d'italiques et de capitales petites ou grandes, à nous présenter comme des charlatans, cachant des vues industrielles sous des démonstrations saintes, et trafiquant d'une foi d'étalage.

Nous pourrions vous faire remarquer que, de votre part, les questions de primes et de capital social sont peu prudentes; nous préférons établir immédiatement, pour vos lecteurs, le caractère de l'Ecole sociétaire et celui des hommes que vous essayez de mettre en suspicion devant eux.

L'Ecole sociétaire, en la définissant par son but, poursuit la réalisation de l'harmonie sociale, c'est-à-dire, de l'ordre, de la liberté et de la justice sur la terre. Cette harmonie ne peut résulter que de l'ASSOCIATION des individus, des familles et des classes, Association subordonnée elle-même à celle des trois grands éléments de l'activité humaine, le Capital, le **Travail** et le **Talent**.

Votre journal, dans un article du 25 février dernier, signé en grosses lettres ÉMILE DE GIRARDIN, a confessé en ces termes le caractère supérieur du but de notre École : « La grande question » de l'avenir, c'est la difficulté de faire vivre pacifiquement sous le » régime de la concurrence, la classe ouvrière de jour en jour plus » éclairée, plus compacte, plus profondément pénétrée du senti» ment de ses droits et de la conviction de sa force numérique; » c'est la difficulté d'*associer l'intelligence, le travail et le capital* » de telle sorte que le bon accord règne entre eux! » — Le but défini, venons au moyen.

Le moyen que propose l'Ecole sociétaire pour résoudre *la grande question de l'avenir*, c'est l'expérience du procédé d'association communale connu sous le nom de *système phalanstérien*, appliqué à l'exploitation combinée d'une lieue carrée de terrain. Sur cette solution proposée par l'Ecole sociétaire, voici comment s'exprimait la *Presse*, dans son numéro du vendredi 25 juin 1841 :

Le fouriérisme est resté seul à porter, au soleil, l'immense fardeau de la rénovation sociale. Seul il occupe la scène. Il a des journaux à Paris, en province, rédigés avec talent. Il accomplit assidûment une œuvre d'expansion et de prosélytisme... Le fouriérisme mérite donc qu'on s'y arrête.

Il y a dans la doctrine de Fourier trois parties distinctes : L'association, le mode de travail, l'harmonie psychologique des passions.

Que dit Fourier? Une vérité bien simple. Epars et isolés, vous multipliez vos dépenses et vos misères. Venez à moi, au lieu de villages mal bâtis, insalubres, où par chaque ménage il vous faut un feu, un chai, un grenier, un puits, une charrue, un attelage qui chôment les trois quarts du temps et qui dépensent en pure perte; au lieu d'une propriété multiple, morcelée, coupée de murs et de haies qui coûtent et ne rapportent pas, je vous ferai un village d'une seule maison, où vous n'aurez qu'un four, un hangar, un grenier, une grange, un puits pour tout le monde; je vous ferai un domaine collectif, cultivé en commun et qui fructifiera dix fois plus, parce que les cultures seront mieux réglées. Au lieu de chaumières à moitié souterraines, je vous offre un palais chauffé l'hiver, ombragé l'été. Vous pourrez vous y loger tous, y travailler tous selon vos besoins, vos goûts, votre fortune et votre talent. Je ne prétends pas vous exproprier, loin de là, je vous propose seulement d'associer vos champs, comme ailleurs on associe les capitaux, pour en retirer et en partager plus de bénéfices.

Telle est l'idée fondamentale du phalanstère.

Au point de vue de la théorie pure, nous ne voyons pas quelle objection sérieuse on peut lui opposer. Si l'isolement de l'homme fait sa faiblesse, si l'association, même imparfaite, lui a donné la royauté sur l'univers, une association, plus intime, plus réelle, mieux ordonnée, ne peut

---

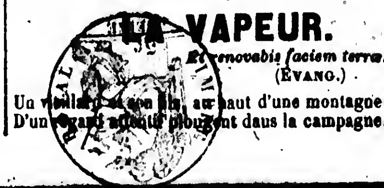
FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

DIMANCHE 22 MARS 1846.

L'IMPOSSIBLE.

(Dans un déjeuner phalanstérien, qui a produit 193 fr. 75 c. pour la Pologne, et qui avait pour but de fêter dans une réunion fraternelle, le noble dévouement d'un des nôtres, M. BOISSY, menuisier ébéniste, a dit, avec une chaleureuse expansion d'âme, la pièce suivante, dont il est l'auteur, et que nous sommes heureux de faire connaître aux amis de la cause de l'association et de l'organisation du travail.)

O mortels égarés! pour le plus grand génie
N'aurez-vous donc toujours qu'une amère ironie!
Faut-il, pour éviter votre mortel venin,
Que toujours le géant rampe et se fasse nain?
Fourier, grand parmi tous, dont la noble carrière
Fit rejaillir sur nous tant de flots de lumière,
Fut livré par tous ceux qui gâchaient du papier,
A l'insulte, au mépris du dernier écolier;
Fou qui veut du bonheur doter l'espèce humaine,
Riez! mais riez donc! il est mort à la peine,
Mort sans que ses travaux soient ni lus ni jugés.
Martyr, cent fois martyr, d'absurdes préjugés;
Et si cela déjà pour vous n'est plus risible,
Votre haute sagesse a dit: c'est impossible;
Impossible, insensés, qu'un fol orgueil conduit,
L'impossible d'hier est possible aujourd'hui;
Le monde s'en va-t-il retomber en l'enfance?
Non! malgré vous alors il faut bien qu'il avance.
Impossible, mon Dieu! mais le Christ et Newton,
Mais Colomb, Mongolfier, Galilée et Fulton,
Par vos savants docteurs à l'esprit infaillible,
Ont été salués de ce mot: impossible;
Heureux quand la torture ou quand les échafauds
N'ont pas été le prix des plus nobles travaux.
Mais, malgré vos arrêts et le doute qui glace,
On s'élève dans l'air et l'on brûle l'espace;
La vapeur porte au loin nos vaisseaux sur les mers,
Et l'on connaît enfin les lois de l'univers.
La routine a menti; mais si par la science
L'homme peut du soleil mesurer la distance,
Par la science aussi l'homme ne peut-il pas
Rechercher si sa loi s'accomplit ici-bas?
Si souffrir à jamais est dans sa destinée
Et si la terre enfin par Dieu lui fut donnée
Avec tous ses trésors pour domaine ou tombeau;
S'il doit s'armer du glaive ou saisir un flambeau;
S'il doit organiser la guerre ou l'industrie
Et si le monde entier n'est pas notre patrie.
Lorsque dans l'univers il n'est qu'un seul désir,
Un espoir, une foi d'un meilleur avenir;
Quand chaque nation oubliant toute haine
Peut s'asseoir au banquet de la famille humaine,
Quand, au nom du progrès, on voit de toutes parts
De l'ordre et du travail surgir les étendarts,
Où sont inscrits les mots de paix et d'harmonie,
Vous voulez reculer jusqu'à la barbarie?
Que le soc de charrue en glaive soit forgé,
Que l'utile artisan en soldat soit changé
Pour nourrir et loger vos pauvres sans asiles,
Entourer de remparts, fortifier vos villes,
De ce sol florissant supprimer les sillons;
Où naissaient les épis entasser des canons;
La science au travail peut ouvrir une issue,
Et vous en appelez à la guerre qui tue.
Arrêtez, malheureux! l'ignorance et l'orgueil
Nous ont assez coûté de larmes et de deuil.
La mort a trop long-temps plané sur nos familles;
Trop long-temps affublé de vos vieilles guenilles,
Le monde dans la fange est las de se courber,
Et dans votre néant ne veut plus retomber.
Arrière, défenseurs d'un passé qui s'écroule!
Un brillant avenir à nos yeux se déroule;
Un avenir de paix, de gloire et de bonheur,
Qui rend la vie à l'âme et l'espérance au cœur.
Tu râles donc, enfin, pâle et décolorée,
Société pourrie, à la face dorée,
Toi-même, de tes mains, as creusé ton tombeau;
Croule donc à jamais!... place au monde nouveau;
Et nous, à l'œuvre, amis, que chacun dans sa sphère
Au nouvel édifice apporte enfin sa pierre.
Serrons nos rangs, marchons! unissons nos efforts,
Si l'œuvre est grande ainsi, nous serons grands et forts.
Oh! quand de tous nos maux on perdra la mémoire,
Quand, un jour, nos enfants en lisant notre histoire
Verront ce que jadis était la liberté,
La justice, l'honneur, la sainte égalité,
Comment on étouffait par l'indigne torture
Les trésors qu'en leur sein déposa la nature,
Et comment, à vingt ans, les plus forts, les plus beaux
Courraient s'entr'égorger comme de vils troupeaux;
Et dans des flots de sang, au milieu du carnage,
Avaient tous les honneurs et la gloire en partage;
Alors qu'on attachait, pour prix de leurs sueurs,
La misère et la honte au front des travailleurs,
Le cœur pur et l'esprit au mal inaccessible,
Nos enfants à leur tour diront: c'est impossible.



LA VAPEUR.

Et renovabis faciem terræ.
(ÉVANG.)

Un vieillard et son fils, au haut d'une montagne,
D'un regard attentif plongeant dans la campagne,
Ils ont vu s'élancer vers des pays lointains,
Sur vingt chars attelés d'une locomotive,
La génération industrieuse, active,
Que la vapeur convie à de meilleurs destins.

LE PÈRE.

Sur ce nouvel enfant de la science humaine
Éclaire mes esprits et mes yeux incertains:
Quel est ce noir coursier qui vole dans la plaine,
Et porte pour panache un blanc nuage au front?
A saisir l'inconnu notre siècle si prompt
Ne l'accueille-t-il pas avec trop d'imprudence?
Est-ce un don de l'enfer ou de la Providence?

LE FILS.

Ce coursier merveilleux, ce moteur tout-puissant,
Dont le fer est le corps, dont la vapeur est l'âme,
Que le chauffeur nourrit d'eau, de houille et de flamme,
Du sein de l'atelier échappe bienfaisant,
Où vont les aquilons, le cerf, l'aigle intrépide?
Ils luttent de vitesse avec son vol rapide?...
Vains efforts! il dépasse, en ses fougueux élans,
Le cerf aux pieds légers, les oiseaux et les vents.
Que des monts sourcilleux se dressent sur sa route,
Pour lui livrer passage, ils entr'ouvrent leurs flancs;
Dans le roc le plus dur il se creuse une voûte;
Ni le fleuve écumeux, ni l'abîme béant
Ne peuvent dans sa marche arrêter le géant;
Des ponts, des viaducs à ses rails parallèles
Offrent subitement leurs arches fraternelles;
Et que la grande mer lui dise: Halte-là!
Un bateau se présente et répond: Me voilà!
Et, traçant un sillon de l'un à l'autre monde,
L'homme avec la vapeur fend l'océan qui gronde....
Qui sait? prenant un jour un vol audacieux,
Tous deux ils tenteront le voyage des cieux!
Jadis, c'était le temps des contes fantastiques,
L'enchanteur et la fée, aussi prompts que l'éclair,

une vallée, n'importe où, bâtissez votre phalanstère comme vous l'entendrez ; si l'épreuve réussit, le grand problème de l'organisation des sociétés modernes est résolu. Cette rénovation que nous pressentons, que nous appelons tous, la face tournée vers des horizons divers, est désormais accomplie sans secousses, sans déchirements, sans ruiner, sans abaisser les uns pour enrichir ou élever les autres. Si, au contraire, l'épreuve tourne contre vous, ce que vous aurez dépensé à vouloir appliquer une utopie ne l'aura pas été sans profit : le gouvernement recevra une nouvelle fonction de l'impossibilité même où sont les autres idées politiques de fonctionner à l'œuvre ; en un mot, cela seul désormais est démontré possible, qui est. »

Et ne vous récriez pas contre la pensée d'un phalanstère bâti des deniers publics au milieu de la France ; nous sommes, savez-vous bien, pauvres et riches, intéressés à la solution d'un pareil problème ; nous ne paraissons pas, tous tant que nous sommes, si heureux pour montrer du dédain à qui nous promet du bonheur.

L'horrible solitude, les mélancoliques prisons cellulaires où nous vivons, n'ont pas tant de charmes, pour que nous repoussions, par un sourire d'ironie, la belle société nombreuse qu'on nous offre là-bas pour travailler, aimer et converser, délicieusement étendus sur la pelouse fleurie.

Ne serait-ce pas un merveilleux spectacle, dans l'hypothèse du succès, que celui de cette petite société qui viendrait pacifiquement se placer à côté de la grande pour lui enseigner l'harmonie ? De tous les vents de l'horizon on viendrait la voir, l'étudier, pour en transporter les bienfaits dans sa patrie. Ce serait une révolution analogue à celle des monastères au moyen-âge ; révolution paisible, qui a labouré la première le sol, qui nous a donné le blé et la vigne. Vous auriez une usine qui serait une commune, le noyau de toute société autour duquel viendraient concentriquement se développer tous les autres peuples. Que risquerait le gouvernement?.....

Que seraient, après tout, ces quelques millions généreusement attribués aux tentatives sérieuses d'améliorations sociales, et à la plus grave, la plus ténébreuse, la plus urgente question des temps modernes, à savoir : l'Organisation du travail ? Ils seraient des primes d'assurances contre les révolutions et les émeutes ; ils seraient, financièrement considérés, une incontestable économie ; ils témoigneraient de la bonne volonté du pouvoir pour guérir les maux qui dévorent sourdement les peuples ; ils empêcheraient ces bouleversements instantanés que l'on glorifie sous le nom de révolutions, et qui paient le plus souvent les droits conquis avec des banqueroutes. Ensuite n'oublions pas que la France est la capitale des idées, le musée de tous les monuments, de tous les chefs-d'œuvre, qu'elle est le rendez-vous où tous les peuples doivent venir laisser leurs capitaux pour les curiosités d'esprit, pour l'étude des institutions ou les magnificences de l'art. La France est l'hôtellerie du monde. Favorisons de toutes façons ce qui peut multiplier ces pérégrinations lointaines, qui fertilisent en passant le sol qu'elles traversent et emportent la poussière de nos idées.

Des ministres qui se croiraient trop haut placés pour s'occuper d'idées qui occupent cependant tous les hommes graves, qu'aucune philosophie sociale ne peut éluder, qu'elle les combatte ou les accepte, ces ministres-là ne font pas acte de force, mais de faiblesse d'esprit.

Sans donc rien préjuger pour ou contre la doctrine de Fourier, nous ne demandons qu'une chose : qu'on l'applique ; si elle réussit, tant mieux. Nous espérons bien qu'il n'y aura plus alors d'esprits assez récalcitrants pour aller se heurter contre l'évidence. Le travail est aujourd'hui ingrat, pénible, évité, bien que l'oisiveté soit encore le plus pénible de tous les travaux. La doctrine de Fourier nous le promet séduisant et recherché,

appréciations que la *Presse* en a données, faisons connaître cette École dans sa constitution et dans ses actes.

La découverte du système sociétaire, personne ne l'ignore aujourd'hui, a été livrée au monde par FOURIER. Au nom de l'humanité, saluez cet homme ; car il a consacré quarante années à gagner humblement et péniblement, chaque jour, le pain et la lumière qui lui permettaient de dévouer ses nuits à la recherche du salut de ses frères.

Les veilles de Fourier ont-elles été perdues ? Qui donc, la main sur la conscience, oserait aujourd'hui le dire ? La parole de Fourier a été recueillie par de nobles cœurs, qui se sont mis à son service, qui ont patiemment travaillé à la semer, et qui sont parvenus déjà à répandre dans tous les pays civilisés la connaissance et l'espoir prochain de la rédemption sociale qu'elle apporte. Saluez les disciples de Fourier, car du moins, par leur dévouement à la cause du peuple et de l'humanité, ils se sont montrés dignes de leur Maître.

Imprimés au fond de la province, les livres de Fourier, homme obscur, sans relations, sans intrigue, n'avaient reçu aucune publicité ; personne ne les connaissait. Fourier comptait, il y a dix-huit ans, trois disciples : un sourd, une femme et un écolier. Sait-on ce qu'il a fallu d'efforts, de courage et de sacrifices pour que, renfermée naguère dans une sphère si étroite et si faible, la doctrine de l'Association développée partout, annoncée partout et partout prêchée, ait changé déjà l'atmosphère des idées générales et conquis, sur un si grand nombre de points, ses disciples ?

Ce courage, qui l'a eu ? ces efforts, qui les a faits ? ces sacrifices, qui en a donné l'exemple ? Ce sont ceux que vous voudriez faire passer pour des intrigants aux yeux d'un public sceptique, peu disposé à croire aux grandes convictions, au dévouement à toute idée qui ne se cote pas à la Bourse. Eh bien ! Monsieur, ce public ne vous croira pas, ce public qui a ses raisons plausibles pour sentir aujourd'hui la corruption partout, partout la spéculation et l'égoïsme, ce public, pour autant, n'est pas dénué de bon sens. Tout railleur, tout blasé, tout sceptique qu'il est, ce public ne croira pas qu'ils soient des intrigants et des charlatans, ceux-là qui ont pris à son berceau une Idée de rénovation sociale, destinée, vraie ou fausse, à être long-temps méconnue et bafouée par le monde ; ceux qui se sont faits les disciples d'un homme inconnu et pauvre, d'un *sergent de boutique* ; qui se sont voués, corps, âme et fortune, à leur Foi ; qui y ont sacrifié et y sacrifient leurs carrières, leur argent et tout ce dont ils disposent ; ceux-là enfin qui, par vingt années de labeurs incessants, marchant à travers les pierres et les épines, sont parvenus à rendre éclatant le nom naguère ignoré de leur Maître, à répandre dans les deux mondes la parole de vie qu'il leur a confiée, et qui, eux, logent dans des mansardes et portent des chemises trouées. Non, Monsieur ! vous ne ferez pas passer pour des charlatans et des intrigants des hommes qui, — pourquoi ne le diraient-ils pas ? — avec cent fois moins d'intelligence et d'efforts qu'ils n'en ont consacré au service d'une cause sainte, auraient pu ou augmenter leur fortune ou se faire riches comme tant d'autres, et qui dépensent aujourd'hui *quarante sous* par tête dans le dîner d'*extra* où ils se réunissent entre eux chaque semaine...

Vous avez voulu initier le public à nos affaires intérieures ; voilà des documents, Monsieur : ajoutez-en la publicité à celle que vous avez déjà faite, et trouvez, si vous le pouvez, des gens capables d'insulter avec vous à notre foi, à nos convictions, à notre

Quoi ! ce serait un crime à un journal quotidien de ne pas faire ses frais ! En ce cas, vous passeriez sur ce point, Monsieur, pour un bien grand criminel ; car on dit que la *Presse* a mangé environ 800 mille francs à ses premiers actionnaires, avant que vous la leur eussiez rachetée — pour assez peu de chose.

Quant à nous, Monsieur, voici notre manière de procéder. Nous ne liquidons pas le passé par des dissolutions qui ne laissent ni droits, ni titres à ceux qui ont versé des fonds dans nos publications antérieures ; nous maintenons et échelonnons tous ces droits et tous ces titres depuis l'origine, et nous plaçons nos droits, à nous travailleurs, en arrière de tous les autres. Ce n'est pas entendre les affaires peut-être, mais au moins c'est honorable.

Qu'est devenu, demandez-vous, Monsieur, le capital de 680 mille francs de la *Démocratie pacifique* ? La *Démocratie pacifique* que vous vous réjouissez de voir disparaître, mais qui ne disparaîtra pourtant pas, bien qu'elle puisse, pendant quelques mois, cesser de paraître *tous les jours* ; la *Démocratie pacifique*, Monsieur, n'a jamais eu 680 mille francs à sa disposition : elle n'en a réalisé que 406 mille. Le capital qui lui reste est loin d'équivaloir à la différence de ces deux sommes ; mais vous pouvez pourtant vous assurer que, sur son cautionnement de 100 000 fr., 85 000 sont entièrement libres au Trésor. Il lui reste, en outre, une rente *annuelle*, servie par ses amis, qui, à la date de la circulaire que vous venez de publier (4 mars), était de 38 760 fr., qui est aujourd'hui (19 mars) de 69 400 fr., et qui, avant trois mois, dépassera 100 000 fr. Elle a enfin des dévouements qui, de toutes parts, versent dans nos cœurs la force et le courage, — mais auxquels vous ne croiriez pas, ou qui vous feraient rire.

Voilà ce qui reste à la *Démocratie pacifique*, Monsieur, et elle préfère comme garantie de la force et de l'avenir de l'Idée qu'elle sert, ses 70 000 fr. de rente et ses dévouements acquis, aux 300 000 fr. que vaut à la *Presse*, le fermage de sa 4e page à la Société des annonces.

Un mot encore, Monsieur ; vous désirez connaître les causes qui ont empêché la *Démocratie pacifique* de faire ses frais au bout de trois années, ainsi qu'elle en avait émis l'espoir, *en livrant à l'appréciation de ses amis toutes ses données et tous ses calculs*. Nous avons exposé ces causes à nos amis, dans une pièce que nous mettons à votre disposition et que nous vous autorisons, s'il vous convient, à publier aussi dans la *Presse* ; nous livrons, dès aujourd'hui, à vos lumières spéciales, la principale de ces causes. Voici donc ce que nous disions à nos amis, à la date du 25 mai 1845 :

La véritable cause d'arrêt dans le progrès régulier de la clientèle du journal, c'est la perturbation portée tout à coup dans le régime de la presse par la spéculation hardie du *Constitutionnel* et tous les mouvements qui en sont résultés.

En dépensant plusieurs centaines de mille francs uniquement en frais d'éclat, d'attrait et de publicité, l'habile acquéreur du *Constitutionnel*, journal qui était tombé à moins de trois mille souscripteurs, a fait en quelques mois une razzia de plus de vingt mille abonnés !

Jusque-là les prévisions de notre *Projet financier* ne s'étaient pas seulement réalisées, *elles avaient été dépassées*. Le mouvement d'accélération était plus rapide que nous ne l'avions calculé, et les dépenses courantes, tant pour le matériel que pour la rédaction et l'administration, étaient elles-mêmes réduites un peu au-dessous de l'extrême *minimum* établi dans le Projet. Tout marchait donc à souhait. En remédiant aux deux parties véritablement faibles du journal, le feuilleton et les faits di-

---

A leur gré parcouraient les royaumes de l'air.
La vapeur accomplit ces rêves poétiques.
C'est un agent si fort et si prodigieux,
Que Salomon de Caus voulant à nos aïeux
En faire pressentir le résultat immense,
Fut accusé d'erreur, convaincu de démence.
Certain jour, dans un vase étroitement fermé,
L'onde bouillant au sein du foyer enflammé,
Dans sa prison de fer en vapeur se dilate ;
Avec un bruit de foudre enfin le vase éclate.
Salomon à la cause, en voyant les effets,
Remonte, et la vapeur, et ce levier suprême
Qui du bonheur humain résoudra le problème,
Lui dévoile à la fois sa force et ses bienfaits.
L'idée en son cerveau vient grandir et s'étendre ;
Du cardinal-ministre il veut se faire entendre ;
Mais, de la politique alors préoccupé
Méditant des combats, ou, par malheur, peut-être,
Par des savants jaloux le grand homme trompé,
Fit chasser l'importun... qui mourut à Bicêtre :
Tel fut souvent le sort du génie incompris.

Vous avez vu des prés, par le soleil flétris,
Ne donner aux troupeaux qu'un aliment stérile.
Nul ruisseau généreux, nulle source fertile
Dans le sol altéré n'infiltraient leurs engrais.
Mais on y creuse enfin des canaux purs et frais,
Et riante l'on voit la verdure renaître,
Et les bœufs bondissants y viennent se repaître.
Ainsi, dans les hameaux que n'ont point arrosés
Les abondantes eaux des bords civilisés
Règnent la pauvreté, l'ignorance, l'envie.
Des artères de fer le réseau bienfaisant,
Sur tous les points du sol s'étendant, se croisant,
Dans le corps social fait circuler la vie.
Chaque cité devient un vaste réservoir
D'où coulent à longs flots et richesse et savoir.
Une communion de mœurs et de langage,
Des hommes, des produits les faciles transports,
Tous les peuples unis par d'incessants rapports,
D'une féconde paix n'est-ce pas là le gage ?..
Frontières, ouvrez-vous ; barrières et remparts,
Tombez : c'est la vapeur qui vient de toutes parts !
Est-il une contrée, à tout progrès rebelle,
Qui, refusant les fruits d'une moisson si belle,
Ne vienne prendre place à ce banquet promis
Où tous sont appelés, où tous seront admis ?...

Lorsque Napoléon, captif à Sainte-Hélène,
Vit le *Fulton* passer sur la liquide plaine,
Il fut pris d'un regret bien profond, bien amer,
De n'avoir pas compris l'élément dont la force
Lui pouvait assurer l'empire de la mer.
Mais Dieu ne voulait pas que l'aigle de la Corse,
Poursuivant jusqu'au bout son belliqueux transport,
De l'instrument de paix, fît l'instrument de mort.

L'homme enfin revenant à sa fierté native,
Pour se faire obéir rend la vapeur captive.
Docile, elle lui dit : Médite, j'agirai ;
Elle lui dit : Commande, et je t'obéirai ;
Et l'homme, glorieux de sa noble conquête,
Renonce aux durs travaux et relève la tête.
Cent fois et mille fois, par ses soins importants,
Aussi bien que l'espace elle abrège le temps ;
Décuplant, centuplant les puissances humaines,
On la voit dessécher les mines souterraines,
Dans l'usine agiter les sonores marteaux,
Lever, en se jouant, les plus rudes fardeaux ;
Puis, on la voit, fileuse adroite et délicate,
Tisser l'or et la soie et tourner les fuseaux :
Tel le roi des forêts tient un rat sous sa patte,
Sans lui faire de mal, près du tigre abattu ;
Tel, après ses exploits, Hercule, revêtu
De la peau du lion, dépouille triomphale,
Amant doux et soumis, filait aux pieds d'Omphale.

LE PÈRE.

L'espérance t'abuse, ô mon fils ; la vapeur,
De la fatalité c'est un présent trompeur.
Ce fléau que versa la boîte de Pandore,
Comme les dieux cruels, comme le Minotaure,
Dans sa rage implacable a soif du sang humain ;
Il en voulut hier, il en voudra demain,
A ce monstre Lyon, Liverpool et Versailles
Ont payé leur tribut d'horribles funérailles.....

LE FILS.

Le cheval, avant d'être et souple et familier,
Avant de supporter ou le mors ou la bride,
Au fond d'un noir ravin, dans quelque lande aride
Lança plus d'une fois le hardi cavalier.
Mais de l'homme, qu'enfin il reconnut pour maître,
Il fut le serviteur fidèle, obéissant.
A toute invention, c'est une loi peut-être,
Il faut payer sa dette et de pleurs et de sang...
Mais que dis-je, ô mon Dieu ! quelle erreur, quel blasphème !
Ah ! c'est l'homme lui seul, non ta bonté suprême,
Que de nos longs malheurs j'ai le droit d'accuser :
Avec précaution nous devons tout oser.
Mon père, croyez-moi, la Vapeur, achetée
Par des deuils éternels, est à jamais domptée.
Oui, le génie est roi de la création.
N'écoutant qu'une noble et sainte ambition,
Il parcourt son domaine et soumet la matière ;
Il impose ses lois à la nature entière ;
Tout obéit, tout cède à ses constants efforts ;
La terre sous ses pas tressaille d'allégresse ;
Et, se parant de fleurs, étalant sa richesse,
A son fils, à son maître elle ouvre ses trésors.
Dieu ne se voile plus de ses mystères sombres ;
A Prométhée absous il prête son flambeau ;
La presse des esprits a dissipé les ombres ;
Chaque jour nous révèle un élément nouveau ;
Et la vapeur, enfin, reliant ces conquêtes
Ramène l'âge d'or tant chéri des poètes.
D'un monde imaginaire empruntant les couleurs,
Long-temps la poésie a vécu de symboles,
De mensonges dorés, de mythes, d'hyperboles,
Ou, du monde réel étalant les douleurs,
Elle chanta la mort, soupira l'élégie,
Et pour se consoler se vautra dans l'orgie...
Barde, n'exalte plus les combats destructeurs ;
Célèbre désormais, pacifique Tyrtée,
Les amours, les beaux-arts, les travaux créateurs ;
O nouvel Amphion, qu'à ta voix enchantée
Naissent des monuments utiles, glorieux ;
Poète, à la douleur que ton luth fasse trêve :
La vérité bientôt remplacera le rêve,
Et la réalité sera le merveilleux !

A vous une couronne, à vous une statue,
O Salomon de Caus, Watt, Papin et Fulton !
De génération en génération
Votre nom grandissant vole et se perpétue.
Chacun de vous, sublime en sa témérité,
Osa de la Vapeur pénétrer le mystère.
Vos travaux seront chers à la postérité :
Ils ont renouvelé la face de la terre.

LE PÈRE.

O mon fils, à mon cœur il est doux d'entrevoir
Ce riant avenir que je n'osais prévoir.
Je croyais des mortels la race infortunée
Dans l'exil et les pleurs à vivre condamnée.
Oui, le ciel apaisé nous rendra son amour.
Dans toute sa splendeur si je ne vois ce jour
Qui se [illegible] sur vous, éclatant météore,
J'ai du moins le bonheur d'en saluer l'aurore.

PIERRE LACHAMBEAUDIE.

SUPPLÉMENT

les autres, ensevelis, pour ainsi dire, sous les débris de la voiture et les bagages, ont failli périr. Par un bonheur inouï, des huit voyageurs qui se trouvaient dans cette voiture, il n'y a qu'une jeune demoiselle qui ait été blessée assez gravement à la joue, et un voyageur qui a eu les mains toutes meurtries ; les autres en ont été quittes pour d'assez fortes contusions. »

— Un cruel accident vient de compromettre les jours d'un honorable officier de l'armée. Le capitaine de la 4e compagnie du 2e bataillon du 26e régiment de ligne s'étant endormi dans son fauteuil, à côté d'une table sur laquelle était placée une chandelle allumée, le feu prit à ses vêtements et fit de si rapides progrès, qu'en quelques instants il fut entièrement couvert par les flammes. A ses cris de détresse, des secours étant arrivés du dehors, on parvint à éteindre le feu; mais il avait fait des ravages si considérables, que malgré les soins qui ont été prodigués sur-le-champ au capitaine, on craint de ne pouvoir le conserver à la vie.

PACTE D'AMOUR. — Une jeune et assez jolie ouvrière de Londres, dit la *Gazette des Tribunaux*, Mary Jones, s'est présentée, accompagnée de son père, devant le magistrat de police de Lambeth, et lui a dit : « Un de mes voisins, M. Apps, barbier dans Lion-Street, ayant pour le moins la soixantaine, s'est avisé de devenir amoureux de moi; il m'a fait promettre par écrit de l'aimer aussi en tout bien et tout honneur, et de l'épouser dès que sa femme, dont il était séparé depuis longtemps, serait défunte. A présent qu'il est veuf, ce vieux fou me somme de tenir mon engagement; toutes les fois qu'il me rencontre il me fait des grimaces affreuses, et menace de se venger de ce qu'il appelle mon infidélité ; je viens me mettre sous la protection de la justice.

M. HENRY, magistrat. Est-ce que vous avez signé un pareil écrit?

MATHIEU JONES. Ma fille a eu la faiblesse de se prêter à la plaisanterie; voici le double de cet acte que j'ai surpris et qui est resté entre mes mains :

« 5 août 1845.

» Pacte d'amour et d'union entre Mary Jones et Joseph-Albert Apps.— Nous, soussignés, jurons solennellement par le saint livre de Dieu, de nous aimer sincèrement et légitimement, dans toutes nos capacités d'homme et de femme ; nous jurons de ne point nous connaître charnellement, et de ne point commettre d'adultère; mais lorsque la femme dudit Joseph-Albert Apps sera décédée, il jure d'épouser ladite Mary Jones, et, jusqu'à cette époque, Mary Jones s'engage par serment à rester pure, chaste, et honorable ; à ne connaître aucun autre homme ; dès que le moment sera venu, elle quittera son père, Mathieu Jones, et le monde entier, pour suivre Joseph-Albert Apps, et ils vivront tous deux comme mari et femme. Joseph-Albert Apps prendra soin de sa bien-aimée Mary Jones et des enfants à naître légitimement d'eux; et en cas d'infraction à ses promesses, il appelle sur lui toutes les malédictions du ciel. »

» Fait double entre nous, et juré sur le saint livre de Dieu.

» JOSEPH-ALBERT APPS, MARY JONES. »

LE MAGISTRAT. Ce chiffon n'a absolument aucune valeur; je garde ce double pour le déchirer en même temps que celui qui me sera remis par Apps; et s'il refuse de renoncer à ses folles prétentions, je lui imposerai un cautionnement de bonne conduite.

CRIMINELLE TENTATIVE. — Une tentative criminelle qui pouvait avoir d'affreuses conséquences, a été commise dernièrement rue Croix-des-Petits-Champs. Un cabriolet bourgeois ou de régie, dans lequel se trouvaient deux individus, vint s'arrêter dans cette rue, entre neuf et dix heures du soir, en face du magasin de nouveautés de M. Talaman, au n° 37; au même instant l'un des deux individus arma un pistolet dont il était porteur, ajusta dans la direction du magasin et lâcha la détente ; le coup partit immédiatement, et la balle dont était chargée l'arme, alla se loger dans une pièce d'étoffe ; personne heureusement ne fut atteint.

La détonation du pistolet, le sifflement de la balle, qui avait frôlé dans son trajet l'une des personnes du magasin, provoquèrent naturellement un moment de confusion et d'épouvante. Aussitôt que l'émotion fut un peu calmée, on sortit dans la rue pour rechercher l'auteur de ce lâche attentat, mais le cabriolet dans lequel il se trouvait avait pris la fuite sur-le-champ avec une grande vitesse, et les passants qui s'étaient arrêtés au bruit de la détonation n'avaient pu ni suivre sa direction ni s'assurer s'il portait un numéro.

On se perd en conjectures sur les causes de cette tentative : une enquête a été ouverte dans la soirée même par l'autorité compétente, et l'on a lieu d'espérer qu'elle amènera la découverte de l'auteur.

UNE GRANDE MARÉE. — Bien que la marée du 27 février, dit le *Phare de la Rochelle*, n'ait pas été favorisée par les vents, elle n'en a pas été moins désastreuse pour le littoral, et notamment pour l'île de Noirmoutier; les travaux d'endiguement, qui avaient été attaqués par la mer à la marée du 20 janvier, ont été presque entièrement détruits un mois après. La consternation est dans toute l'île, qui n'a plus d'obstacle à présenter à la mer. Aux Sables, la mer est montée d'une manière prodigieuse; elle a envahi des portions de dunes qu'elle a détruites, et sous lesquelles elle a mis à découvert des vestiges d'anciennes maisons dont on ignorait l'existence ; elle a sapé, miné une partie du mur du *Remblais* et fait écrouler un bout du mur du Calvaire. Les travaux de fortification, qui doivent être exécutés sur ce point et le long de la *parée* préserveront sans doute cette partie de la ville de plus graves dangers.

Du Compagnonnage. (1)

Le tour de France.

Le lien du compagnonnage n'unit pas seulement les charpentiers ou les menuisiers d'une seule cité, d'une seule province; tout enfant de Salomon, de maître Jacques ou du père Soubise, a pour frères les membres du même devoir dans la France entière et, lorsqu'il est admis dans cette vaste association, il apprend à la connaître par un voyage appelé *tour de France*; il visite Paris, Sens, Auxerre, Châlons, Lyon, Avignon, Marseille, Nîmes, Montpellier, Béziers, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Tours et Chartres.

Dans chaque ville du *tour* où sa société est installée, le compagnon voyageur est reçu cordialement, logé, nourri, à crédit *chez la Mère* jusqu'à ce qu'on lui ait trouvé de l'ouvrage.

C'est le rouleur qui se charge de *l'embaucher*; si le compagnon

(1) Voir notre numéro du dimanche 8 mars.

Le partant et le rouleur, portant sur son épaule la canne et le paquet du voyageur, prennent la tête du cortège; les autres compagnons suivent sur deux rangs, armés de cannes, parés de couleurs, chargés de verres et de bouteilles. Un des compagnons entonne un chant de départ, les autres répètent le refrain. A une assez grande distance de la ville, la conduite s'arrête, fait une cérémonie spéciale à chaque société. On boit, on s'embrasse et on se quitte.

Quand un compagnon vient à mourir, la société se charge de tous les frais de son enterrement. Le mort est placé dans un corbillard ou porté par quatre ou six compagnons qui se relaient; tous les associés font cortège à l'église ou au cimetière. Le cercueil est orné des emblèmes du compagnonnage. Si le mort appartient au Devoir de liberté, l'un des compagnons prend la parole, il retrace les qualités du défunt, et son discours est suivi d'une courte prière récitée par tous les compagnons agenouillés. On descend ensuite le cercueil; près de la fosse, sur le terrain le plus uni, deux cannes sont placées en croix, et tous les compagnons font la *guilbrette* ou se donnent *l'accolade* ; c'est-à-dire ils viennent deux à deux poser les pieds dans les angles formés par le croisement des cannes, se donnent la main droite, se disent quelques mots à l'oreille et s'embrassent. Chacun va prier ensuite à genoux sur le bord de la fosse et y jette trois pelletées de terre. Quand la fosse est comblée, les compagnons se retirent en bon ordre.

Ces rites funéraires sont observés, à peu de différences près, dans toutes les sociétés. Il en est quelques-unes cependant qui remplacent le discours par des cris lamentables, tradition des obsèques barbares.

D'après le cérémonial de ces sociétés, un compagnon va se placer dans la fosse à côté du cercueil, un drap tendu à fleur de terre dérobe à tous les yeux le vivant et le mort, et les lamentations des associés répondent à des gémissements qui semblent sortir du sein de la terre.

Le compagnonnage protège l'individu ; il protège aussi les corps de métier dans leur ensemble ; c'est pour les ouvriers un moyen de défense contre l'exploitation abusive des maîtres. Quand un entrepreneur a des torts graves envers les compagnons, la société qui lui fournissait des ouvriers le met *en interdit* pour un certain nombre d'années ou pour toujours. Si l'on croit avoir des réclamations à exercer contre tous les maîtres à la fois, s'ils refusent, par exemple, une augmentation de salaire demandée par tout le corps de métier, la société *fait grève*, et, dans tous les ateliers, le travail est suspendu.

Nous sommes loin de voir avec plaisir les grèves, source de ruine pour les entrepreneurs et souvent pour les ouvriers de plusieurs professions en même temps; mais les grèves sont parfois une nécessité fatale. L'autorité, sinon la loi, tolère le concert des maîtres, elle permet qu'ils prennent en commun des mesures contre les travailleurs. En de pareilles circonstances, le refus simultané de travail, de la part des ouvriers, n'est que l'exercice du droit de défense. Il y aura des grèves tant que la législation n'aura pas donné à la collection des maîtres et à la collection des ouvriers des moyens réguliers de s'aboucher, de traiter ensemble, en prenant l'État pour tiers-arbitre et de fixer de concert le tarif du salaire à un chiffre qui assure à l'ouvrier la satisfaction des premiers besoins de la vie, sans entraîner la ruine de l'entrepreneur. Ce tarif ne sera pas le même à toutes les époques, il doit être en rapport avec le prix des vêtements, des logements, des subsistances. Par suite du renchérissement de toutes les denrées, le charpentier qui gagnait trois francs par jour en 1822 a eu besoin, pour mener le même genre de vie, de toucher 4 francs en 1833, et 5 francs en 1845. (Il y a dans cette profession cinq mois de chômage.)

Le taux du salaire doit être uniforme dans chaque profession; on obtiendra cette uniformité légalement, quand la loi le permettra, ou par des grèves quand elle ne le permettra pas et voudra lutter contre la toute-puissance des faits économiques et sociaux. L'idée de forcer chaque ouvrier à débattre son salaire individuellement et de gré à gré avec l'entrepreneur, est repoussée par les ouvriers et non sans bonnes raisons. Ce système a pour effet inévitable de mettre le travail au rabais, d'écarter de l'atelier le père de famille qui a des besoins, des charges et qui, par suite, est obligé de se montrer exigeant quand il stipule le prix de sa journée. La fixation individuelle et de gré à gré constituerait un monopole en faveur du célibataire, de l'ouvrier qui peut se réduire au minimum le plus exigu; celui-là serait nécessairement préféré par l'entrepreneur. La classe ouvrière l'a compris, et, par un sentiment honorable de solidarité, les jeunes ouvriers comme les pères de famille réclament dans toutes les circonstances la fixation générale et durable du salaire.

Le compagnonnage perpétue au sein de la classe ouvrière les traditions de chaque métier. Depuis des siècles, chaque société est dépositaire d'un véritable trésor scientifique, et dans sa *biographie* M. Agricol Perdiguier relève énergiquement une assertion de M. Charles Dupin, assertion aventurée et injurieuse pour la classe ouvrière. Suivant l'académicien, avant Monge la science de la coupe des pierres et de la coupe du bois n'existait pas, et la routine était tout pour les ouvriers.

M. Arago, a émis une opinion à peu près semblable.

Je respecte infiniment ces deux savants, répond M. Perdiguier, mais je ne puis les croire, et je leur réponds : Quoi ! Désargues et Monge, dont les écrits parurent dans le dix-septième et dans le dix-huitième siècle, sont tout ce que vous dites ? Quoi ! avant eux la classe ouvrière était sans science, et les moyens précis de tailler la pierre ou le bois leur étaient inconnus ? Mais les nombreuses cathédrales dont les voûtes, dont les coupoles, dont les charpentes, dont les chaires à prêcher, dont tous les détails, dont tout l'ensemble frappent d'étonnement tout homme au cœur élevé qui en approche, sont tout simplement le produit de la routine ! de la seule routine !... Eh ! messieurs les savants, que dites-vous là ? pourquoi flattez-vous ainsi la routine ? Quoi ! ce serait elle qui aurait produit de si grands résultats ? Ce serait à elle que nous devrions les plus belles œuvres ! Oh ! ne le pensez pas ! ne l'avouez pas surtout !... vous feriez admirer la routine ; vous desserviriez la science que vous aimez, que nous aimons aussi, nous, pauvres ouvriers, et vous auriez agi contre votre intention.

Comparez les monuments qu'on a faits avant que Désargues et Monge fussent au monde, à ceux qu'on a faits depuis... ils ont tout cours

J'ai vu, dit Agricol Perdiguier, au milieu d'une grande salle remplie de compagnons un des leurs à genoux : tous les autres buvaient du vin à l'exécration des voleurs et des scélérats ; celui-là buvait de l'eau, et quand son estomac n'en pouvait plus recevoir, on la lui jetait sur le visage. Puis, on brisa le verre dans lequel il avait bu, on brûla ses couleurs à ses yeux; le rouleur le fit relever, le prit par la main et le promena autour de la société, chacun lui donna un léger soufflet ; enfin, la porte fut ouverte, il fut renvoyé, et quand il sortit il y eut un pied qui le toucha au derrière; cet homme avait volé.

Le compagnon qui part d'une ville sans avoir payé ses dettes et sans avoir levé son acquit est qualifié de *brûleur*, et exclu de toutes les sociétés du tour de France.

Dans un prochain article nous continuerons à signaler tous les germes d'organisation que renferme le compagnonnage.

V. H.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. S. à Marcigny. — Reçu, merci. — Vous omettez de nous dire votre cote mensuelle.

M. L. à Lyon. — Inscrit. — Votre lettre nous explique un retard qui, de vous, nous étonnait. Vous voyez où nous en sommes.

M. J. K. à Mulhouse. — Reçu. Nous sommes heureux d'inscrire votre nom parmi ceux de nos amis.

M. M. à ***. — C'est bien, merci. — Courage !

M. P. à Alger. — Reçu. C'est exact. — Nous tenons compte de la proportionnalité, et nous vous remercions cordialement.

M. A. à Bonifacio. — Inscrit. Ce sera très bien ainsi.

M. B. à Brest. — Merci. — Nous comptons sur vous pour des documents.

M. S. à Mulhouse. — Le présent n° répond à votre demande. — Reçu les 316. — C'est très bien.

M. G. à Esquéhéries. — Reçu. Servis. — Le C. C. a en effet suspendu ses envois.

M. S. à Florence. — Merci. — Accepté avec les conditions. — Prenez tout le temps qui vous sera nécessaire.

M. S. à Strasbourg. — Nous expédions : mais nous ne retrouvons pas d'avis antérieur. — Nous tâcherons d'opérer le recouvrement.

M. R. D. à Cosne. — Un ami de Nevers, M. A. D., vous fait envoyer la *Démocratie pacifique* et compte sur vous.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 20 mars. GALLET, anc. loueur de cabriolets et tenant hôtel garni, rue St-Dominique-d'Enfer, 14. Juge comm., M. Sommier; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1. — VEAL, nég. en vins, à Bercy, rue de Bercy, 8. Juge comm., M. Grimoult ; syndic prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41. — GARIN, limonadier, place du Chevalier-du-Guet, 4. Juge comm., M. Gallais; syndic prov., M. Morard, rue Montmartre, 170. — PUGI, tapissier march. de meubles, faubourg St-Honoré, 91. Juge comm., M. Barrat; syndic prov., M. Millet, boulevart St-Denis, 24. — SUET, nég. en toiles, rue d'Anjou, 8 (Marais). Juge comm., M. Chevalier; synd. prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

HALLE DE PARIS.

20 mars.			21 mars.		
Arrivages	[illegible] q.	08 k.	Arrivages	[illegible] q.	08 k.
Ventes	2634	83	Ventes	000	92
Restant	41927	00	Restant	41982	20
Cours moyen	40.40		Cours moyen	[illegible]	
Cours-taxe	40,53		Cours-taxe	[illegible]	

Cote administrative.

20 mars	q.	k.			21 mars	q.	k.		
Gruaux	10	99	52,23 à	[illegible]	Gruaux	0	00	00,00 à	00,00
1re	215	00	42,00 à	43,30	1re	31	40	00,00 à	41,40
2	170	00	36,93 à	40,80	2e	340	21	38,85 à	40,10
3e	15	99	31,40 à	35,05	3e	78	50	00,00 à	31,55
4	0	00	00,00 à	00,00	4e	7	37	00,00 à	29,95
A liv.	1313	00	33,85 à	39,70	A liv.	93	77	00,00 à	34,00

Marchés.

Halle à la viande du 21 mars, — 21243 kil. Bœuf 1,55-1,30-0,00. — 18749 kil. Veau 1,80-1,40-1,20.— 5007 kil. Mouton 1,70-1,30-1,00. — En gros 50800 kil. 1,38-1,33-1,28.

Halle aux veaux. 13 mars. — Veaux amenés 1016, vendus 951, 1,80-1,65-1,50. — Vaches amenées 98, vendues 95, 1,4-13,18-1,02. — Taureaux, amenés 7, vendus 7 à 0,00-1,10,-0,96.

Marché aux chevaux du 21 mars. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 96, vendus 16 de 290 à 1125.— De trait 240 entrés, vendus 27 de 260 à 1400. — Hors d'âge 147 entrés, vendus 19 de 95 à 270.— Anes entrés 10 vendus 3 de 50 à 95. — Chèvres amenées 5, vendues 1 de 00 à 60. — Voitures, 18 amenées, 4 vendues de 100 à 400. — Encan, entrés 8, vendus 8, de 100 à 310. — Essai, 71.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 19, 20 et 21 mars.—*Beurre* (le kil. En livres 1,92 à 2,72.— En mottes Isigny 2,00 à 5,00. — En mottes Gournay 1 85 à 3,30. — Petit beurre 1,86 à 2,24. — Beurre salé ou fondu 1,00 à 1,42. — *OEufs* (le mille). Du 19 mars. 37 à 55.— Du 20, 36 à 47.— Du 21, 33 à 48. —*Fromages* (la dizaine), 19 mars. Brie 14 à 32. — A la pie 5 à 15.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 21 mars. — Foin 1re 52 à 60; 2e 48 à 50 ; 3e 42 à 00. — Luzerne, 2e 46 à 48; 3e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 31 à 33 ; 2e 28 à 29; 3e 27 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 48 à 00; 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 21 mars. — Foin, 1re 52 à 55 ; 2e 46 à 50; 3e 40 à 42. — Paille de seigle 1re 31 à 35; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 29 à 31; 2e 27 à 28; 3e 00 à 00.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 20-21 mars. — Porcs amenés, 815 vendus 800 à 1,20-1,10-1,00. — Veaux amenés 784, vendus 784 à 1,60-1,50-1,40.

Marché de la Maison-Blanche, 21 mars. — Sur 97 porcs, il s'en est vendu 71 à 1,30-1,28-1,26. —Vaches laitières amenées 40, vendues 28 de 200 à 450. — Taureau, amené 0, vendu, 00.

Bourse du 21 mars 1846.

Nos rentes ont repris faveur et ferment l'une et l'autre 15 c. mieux qu'hier. Les chemins de fer se sont aussi raffermis, le Rouen seul reste comme hier après avoir ouvert à 10 fr. plus bas par suite du fâcheux événement arrivé sur cette ligne.

Outres les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge, 105 1/2. — Autriche, lots sortis, 510. — Société générale, 1730, 1750. — Banque belge, 945. — Esp. passive, 5 1/2. —Id. 3 0/0, 37 1/2.

Chemins de Boulogne, 625.—Montereau, 435, 440.—Lyon, 818 75, 817 50. Gand, 600 — La Teste, 175. — Oblig. hypothéc., 190. — Jouiss. 4 canaux, 110. — Id. Bourgogne, 1015. — Rente 5 0/0 de la Ville, 105.

Actions de : Lin Maberly, 750. — Hauts-Fourneaux de Monceaux, 2590, 2600, 2625, 2600. — Charbonnage de l'Espérance, 1650. — Houillères Haute-

LONDRES, 19 mars.

Consol.	96.
Esp. act.	26, 25 3/4.
Portug.	57 1/2.
Mexic.	31 1/4.
5 0/0 holl.	
2 1/2.	
Rouen,	12.
Orléans,	52.
Nord,	

PARIS, 21 mars. PRIMES.

3 0/0 F. p. 84 75 d. 50.		
Orléans, au 31 m		1331 25 d. 10.
Rouen,	id.	1070 d. 10.
	15 avril.	1072 50 d. 20.
		1062 50, 1077 50 d. 10.
Nord.	31 m.	791 25, 792 50 d. 10.
	15 avril,	795 d. 20; 800, 805 d. 10.
Havre,	15 avril.	777 50, d. 20.
		770, 775 d. 10.

COULISSE.

Av. 84 25.
Ap. 84 30.
B. du Trésor

Reports
3 0/0 f.c. 10 12 1/2
F. p. 15.
5 0/0 f. c. 10.
— F. p. 20.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 80,50 à 81,00; courant

mune.—Dispositions matérielles.—Dispositions passionnelles.—Conséquence de ces dispositions.—Education.—Répartition des bénéfices.—Propriété.—Ordre et liberté. — Distinction essentielle entre les deux parties de l'ouvrage.—Organisation de la Société.—Hiérarchie.—Equilibre atmosphérique. —Equilibre de population.—Mœurs et coutumes.—Cosmogonie.—Analogie universelle. — A la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10 Un volume in-8°, 2e édition, revué et augmentée par l'auteur : prix, 3 fr.; et par la poste, 3 fr. 50 c.

ENFANT DE LA SAVOIE (MÉMOIRES D'UN), par CL. GENOUX, précédés d'une lettre. — Préface par Béranger.—Nous rappelons et nous recommandons à nos lecteurs cet ouvrage, dont la *Démocratie* a rendu un compte favorable dans

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Chasse aux Fripons. Chaîne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Domino. Ambassadrice.
7 h. 1/2 ITALIENS. — I Puritani.
7 h. 1/2 ODÉON.— Menuisier. Jeanne d'Arc. 2 Frères.
6 h 1/2 VAUDEVILLE.— Mari perdu. Dieux. Malheurs. Humoriste.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS.—Roquefinette. Mousse. 2 Camusot. Maison en loterie
6 h. 1/2 GYMNASE. — Georges. Vte Giroflé. Couleurs. Yelva.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL.— Marie Michon. Enfant. Carillon. 2 Papas.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Cabrion. Trilby. Latude. Calypso.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Atar-Gull. Chambre.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
7 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.

PUBLICATIONS A TRÈS BAS PRIX, POUR SERVIR A LA PROPAGATION DE LA THÉORIE DE FOURIER.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

DEUXIÈME ÉDITION. BROCHURE IN-32.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE.

PRIX : 40 CENTIMES, ET PAR LA POSTE, 50 C.

DIALOGUE FAMILIER SUR L'ÉDUCATION (Extrait du FOU DU PALAIS-ROYAL).

SOMMAIRE : Avertissement. — Les Interlocuteurs. — Quatre Femmes autour d'un Enfant. — Les Séristères et la rue Galerie. — Le Phalanstère. — Les Nourrices passionnées. — Devoir et Pouvoir. — Les trois Conditions pour une bonne éducation. — Basse Enfance. — Les Bureaux de Nourrices. — Prévoyance de l'Ordre sociétaire; du berceau à la natte. — Les Bonnes passionnées. — Moyenne Enfance; Enfants terribles. — Quand je ne travaille pas, je suis content... et je ne suis pas content. — Il faut des moyens pratiques. — Eclosion des Vocations. — Le Collège et la Famille. — Quelle différence en Harmonie. — L'Education attrayante. — Les Goûts dominants. — Nisus et Théophraste. — La Nature prise sur le fait. — Ce que c'est que la Paresse. — Qu'il est difficile de donner un bon Conseil, — Faut-il donc que le Travail soit amusant. — Un Paresseux sublime. — L'Insouciance. — La Sagesse des Enfants. — Contrariété de la Morale avec la Nature. — La Mère doit-elle allaiter ses Enfants? — Condamnation de J. J. Rousseau. — Le Bachelier vu de pied en cap. — Pourquoi les Premiers sont les Derniers. — Les Pédants et leurs Nourrices. — Utilisation du Hochet — L'Instruction sollicitée. — Pluralité de Méthodes. — L'Entraînement du Faible au Fort. — Le Ton, la Masse et l'Individu. — Le Mode mesuré. — Visite à la Salle d'asile. — La Maternité corporative passionnée. — Les petites Hordes et les petites Bandes. — Les Causes et les Fins de la Création. — L'Analogie universelle; pourquoi ces choses et non pas d'autres. — Les Penchants convenables et les mauvais Citoyens. — Les vilains Goûts, Le Prince savetier et le lien des Fonctions. — Analogie du Réséda ; du Lys ; de la Cerise; de la Fraise ; des Groseilles.

Moyennant 4 fr. remis au bureau de la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, on reçoit 12 exemplaires de cet ouvrage. — On reçoit FRANCO le même nombre d'exemplaires, en envoyant FRANCO 5 fr. à la même librairie.

Troisième édition. — 4e tirage.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN,

Suivi de ÉTUDES SUR QUELQUES PROBLÈMES FONDAMENTAUX DE LA DESTINÉE SOCIALE.

Par VICTOR CONSIDERANT.

0,60 centimes le volume, pris rue de Seine, 10, et *franco*, 75 c.
6 francs les 12 exemplaires pris rue de Seine, et *franco*, 7,50

Deuxième édition. — 1er tirage.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION,

Comprenant la TROISIÈME PARTIE supprimée dans le PRÉCIS.

Par MATHIEU BRIANCOURT.

0,80 centimes le volume, pris rue de Seine, 10, et *franco*, 1 f. » c.
8 francs les 12 exemplaires, pris rue de Seine, et *fracno*, 10 »

---

30 C. LE VOL., et franco, 40 c.

Le même ouvrage, moins les ETUDES.

PETITE EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN

3 FR. LES DOUZE VOL., et franco 3 80.

Moyennant 3 fr. remis au bureau de la Libraire sociétaire, on reçoit 6 exemplaires de cet ouvrage, et 3 exemplaires du précédent; —ou bien 3 exemplaires du PRÉCIS ci-contre, 3 de l'EXPOSITION ABRÉGÉE, et 3 de la PETITE EXPOSITION.—Ou reçoit *franco* les mêmes ouvrages, en envoyant *franco* 3 fr., 80 à la même Librairie.

Le même ouvrage, moins la 3e PARTIE.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

30 C. LE VOL., et franco, 40 c.

Moyennant 3 fr. 50 c. remis au bureau de la *Librairie sociétaire*, on reçoit 6 exempl. de cet ouvrage, et 3 exempl. du précédent —ou bien, 3 exempl. du PRÉCIS, 3 de l'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION, et 3 de la PETITE EXPOSITION ci-contre. — On recoit *franco* les mêmes ouvrages en envoyant *franco* 4 fr. 50 c. à la même Librairie.

Moyennant 6 fr. 50 c., on reçoit 3 exemplaires de l'EXPOSITION ABRÉGÉE, 3 de l'ORGANISATION DU TRAVAIL, 6 exemplaires de la PETITE EXPOSITION et 6 du PRÉCIS. — On reçoit les mêmes ouvrages *franco* en envoyant *franco* 8 francs à la Librairie sociétaire.

Il sera fait une remise de 15 p. 100 à toute personne qui prendra un assortiment de DOUZE volumes choisis parmi les publications ci-dessus et celles qui suivent :

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE à l'usage des ignorants et des savants. (Extrait de DÉBACLE.) Prix : 40 c.; et par la poste : 50 c.

DE LA POLITIQUE NOUVELLE, convenant aux intérêts actuels de la société. Prix : 15 c.; et par la poste, 20 c.

QUINZE MILLIONS A GAGNER, Mémoire présenté à la Société d'agriculture d'Indre-et-Loire, par F. CANTAGREL, Brochure in-8°. Prix : 25 c.; et par la poste : 30c.

LE SEPT AVRIL, banquets commémoratifs de la naissance de Fourier, Prix : 20 c ; et par la poste : 25 c.

LES FRUITIÈRES DU JURA, par WL. GAGNEUR. 40 c.; par la poste, 45 c.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER. 30 c.; par la poste, 50 c.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS EN 1845, *épisode de la crise sociale de l'époque*, par J. BLANC. Un vol. in-12 de près de 300 pages compactes. Prix : 1 fr. 50 c., et par la poste : 2 francs.

ALMANACH PHALANSTÉRIEN pour 1846, orné de vignettes et d'une belle gravure d'après le dessin de M. Papéty. La vente de cet Almanach, a dépassé l'année dernière, le chiffre de 22 mille exemplaires, et cette année celui de 30 mille. Prix : 50 c.; et par la poste : 90 c. —Une douzaine d'almanachs pris rue de Seine, 10, 5 fr.; envoyés *franco*, 6 fr.

Il reste encore des exemplaires de l'*Almanach phalanstérien* pour 1845 aux mêmes prix.

Presque tous ces ouvrages se trouvent également chez tous les Dépositaires du Comptoir central de la Librairie, dans tous les départements.

Les Ouvrages de la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE se trouvent encore en vente, à Paris, aux adresses ci-après :

DENTU, libr. Palais-Royal, galerie d'Orléans ;
CHARPENTIER, lib., Palais-Royal, gal. d'Orléans;
CERCLE VALOIS, lib., Palais-Royal, gal. Valois.
AMYOT, rue de la Paix, 6.
TRUCHY, lib., boulevart des Italiens, 18 ;
LABITTE, passage des Panoramas, 61 ;
GUARIN, rue Bourbon-Villeneuve, 29 ;
CAPELLE, rue des Grès, 5 ;
VINÇART, rue Montmartre, 1 bis ;
BRÉAUTÉ, passage Choiseul, 59 ;
Mme Ve DELAVIGNE, passage de l'Ancre ;
JONAS, passage du Grand-Cerf, sous l'horloge ;
Mme PAMARD, boulevart Beaumarchais, 5 ;
GAUVAIN, rue Saint-Antoine, 175 ;
FRANCK, successeur de BROCKHAUS, rue de Richelieu, 69.

Le Catalogue raisonné de la Librairie sociétaire, comprenant les ouvrages de Fourier et ceux de ses principaux disciples, est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

... Gouvernement et les Chambres ne s'alarment eux-mêmes d'un état de choses qui concentrerait, dans un petit nombre d'organes tout-puissants et entre les mains de quelques hommes, toute la force du journalisme. Mais, quelque espoir que nous ayons à cet égard, ce ne sont là que des éventualités, et nous ne saurions bâtir des combinaisons prochaines et solides sur des éventualités.

La question est donc *d'être, de se soutenir et de se développer* SOUS LE RÉGIME ACTUEL DE LA PRESSE, *toutes choses étant au pire*, et à ces conditions :

1° Que les annonces ne nous apporteront pas des rentrées très considérables, avant que nous ayons atteint, en abonnement, des nombres considérables ;

2° Que nous préférerions cent fois supprimer le journal que d'en demander l'alimentation à des services indignes, à des trafics de questions ou à toutes ressources de même nature, en usage aujourd'hui ;

3° Que l'École ne saurait être encore en état, et que le moment n'est d'ailleurs pas venu de faire les grandes dépenses capables de détacher brusquement, en faveur du journal qui peut les réaliser, de nombreuses légions d'abonnés ;

4° Enfin, que le prix auquel l'abonnement est tombé par les effets successifs de la concurrence réductive et des manœuvres de monopole, dépasse de très peu les frais proportionnels, et entre à peine sur les frais généraux.

Dans ces conditions, il faut évidemment que l'organe de l'École, pour se soutenir et se développer, soit *subventionné* par l'Idée qu'il défend, alimenté par le parti qu'il sert. AUX CAPITAUX DE LA SPÉCULATION ET AUX REVENUS DE L'INTRIGUE, IL FAUT OPPOSER DES CAPITAUX ET UNE RENTE DE DÉVOUEMENT. Il n'y a pas d'autre solution honnête, acceptable et possible.

Vous savez maintenant, Monsieur, pourquoi la *Démocratie pacifique* ne fait pas encore ses frais, et vous savez de plus à quelles conditions seulement il lui convient d'exister. Ces conditions sont peut-être un peu extraordinaires par le temps qui court. Il y a pourtant assez d'hommes de cœur encore pour que, dans ces conditions, la *Démocratie pacifique* soit parfaitement rassurée sur sa vie et sur son avenir.

Arrêté en conseil et signé le 19 mars 1846.

CLARISSE VIGOUREUX, V. CONSIDERANT, F. CANTAGREL, A. BUREAU, E. BOURDON, H. DOHERTY, JULIEN BLANC, C. DALY, F. FRANCHOT, D. LAVERDANT.

Voici la circulaire dont il est question dans la lettre qu'on vient de lire :

Les membres du conseil de Direction de la Démocratie pacifique.

A M

En réponse à notre Circulaire en date du 7 février (que nous vous avons adressée et que nous vous expédierons de nouveau au cas où elle ne vous serait pas parvenue) nous n'avons reçu encore que 437 adhésions *formulées* à la Rente, élevant la recette mensuelle à 3 230 francs, ce qui fait une moyenne de 7 fr. 38 c. par personne et par mois.

Cette moyenne exigerait 1 600 souscripteurs.

L'absence, sur nos listes, d'une masse de noms dont l'inscription ne fait pas doute, nous prouve que, si la Rente n'a pas encore atteint un chiffre plus élevé, c'est à la temporisation, à la négligence, à l'habitude trop répandue, hélas ! de remettre au lendemain les affaires d'ordre général, que cette circonstance est due. On est certainement bien décidé à s'imposer une contribution régulière ; on n'entend ni abandonner la cause, ni laisser tomber un organe dont la chute serait présentée, partout où a retenti dans le monde le nom de FOURIER, comme la débâcle de son École et la mort de son Idée.

Mais on reste sur sa décision ; et l'on ne songe pas qu'un atermoiement peut être un danger mortel ; et l'on attend l'occasion pour écrire.

Ce n'est pourtant pas d'un concours *intentionnel*, c'est d'un concours *effectif* qu'il est besoin immédiatement ; car, il faut que les amis de la cause le sachent : « *Si la rente n'avait pas atteint, d'ici au 22 du présent mois, le minimum extrême* (1) *de 10 000 francs, à partir de ce jour même, la* DÉMOCRATIE PACIFIQUE *cesserait de paraître....* »

Après seize années de propagation et de sacrifices de toutes sortes, les choses fondées enfin, pour peu que chacun veuille faire son devoir, sur la base la plus solide, les disciples de Fourier, les apôtres de l'Unité, ceux qui portent charge de rédemption d'un monde, abandonneront-ils leur armée militante, la forceront-ils à amener honteusement son drapeau ? Voilà la question. Que chacun se la pose et prenne dans sa conscience la responsabilité de la décision.

Pour nous, ayant fait suivant nos forces, ayant voué nos vies à l'œuvre, n'ayant rien poursuivi en dehors d'elle, s'il arrivait que nous fussions obligés de publier un bulletin de défaite au moment même où nous croyions avoir assuré le terrain conquis à la cause par quinze années de combat, nous boirions le calice le plus amer que puissent boire de nobles cœurs ; nous rougirions de la faiblesse des nôtres... Mais navrés en voyant tomber l'opinion qu'on s'est faite de la force et du dévouement de l'École sociétaire, nous entendrions du moins la voix de nos consciences nous dire : « Vous avez fait pour votre cause tout ce que vous pouviez ... le nombre des premiers souscripteurs. Et dès que nous sentirons le sol ferme sous nos pas, dès que nous n'aurons plus à nous débattre contre tout ce qui nous absorbe et nous paralyse, que nous pourrons organiser partout nos affaires, notre activité, notre mouvement, vous verrez comment l'Idée marchera ! avec quelle puissance elle attirera à elle tous les éléments de vie et d'avenir qui languissent misérablement au contact énervant de la corruption du siècle.

La Rente établie, les librairies locales partout organisées, nos forces rendues libres, l'action féconde remplaçant des préoccupations épuisantes, une puissante émission d'écrits, de nombreuses tournées dans les provinces, et nous touchons au terme de nos efforts !

Quoi donc ! c'est dans ce moment, c'est maintenant que la question sociale se pose en France, en Angleterre, en Belgique, en Allemagne, de toutes parts ; c'est quand le grand mouvement de la victoire de la Ligue en Angleterre et son contre-coup en France mettent au premier rang de l'ordre du jour la constitution du régime industriel ; quand le problème des Salaires et de l'Organisation du Travail surgit comme le problème du temps ; quand la parole, qui nous a été si longtemps refusée, va nous être accordée forcément, qu'on nous sommera de la prendre, c'est alors que nous abdiquerions ! cela n'est pas possible !

Non-seulement il importe plus que jamais que l'organe de notre parole quotidienne existe, mais il faut qu'il s'améliore considérablement, qu'il devienne autrement fort qu'il n'a pu l'être dans des conditions trop incertaines et trop difficiles.

Portons donc d'un coup, d'un effort généreux, d'un concours spontané et universel, la Rente au niveau des besoins de la cause, et chaque jour bientôt de nouveaux souscripteurs, dans chaque localité, dégrèveront progressivement la contribution des premiers. Agissons ! et, dans six ou huit mois, l'accroissement par le nombre permettra de diminuer proportionnellement les charges partielles. Une fois établis les contingents des localités, ce sera à chacune de soutenir le sien, et à réduire, s'il le faut, les taux des quotes-parts individuelles en sachant accroître le nombre des adhérents.

Ainsi constituée, la Rente atteindra promptement, normalement, sans exagération de sacrifice, les besoins de la Propagation, et, aussitôt que l'École, assurée dans ses organes nécessaires, reposera sur une base ferme, inébranlable, les plans détaillés de la Réalisation seront publiés, les avis de tous provoqués et recueillis, et les promesses de concours inscrites. Et le surplus de la Rente, toujours croissante par les adhésions nouvelles, sera mis au service de l'opération d'Essai. — Qui peut douter qu'en procédant ainsi nous n'arrivions, par la route à la fois la plus sûre et la plus courte, à ce but si persévéramment, si honorablement poursuivi par seize années de travaux ajoutés aux prodigieux travaux du génie qui nous a initiés aux glorieuses lois de la Destinée humaine ?

Que chacun donc parle à sa conscience en ce jour décisif et lui demande une réponse immédiate. Que ceux qui ont fait déjà ce qu'ils peuvent eux-mêmes agissent sur les autres. Que ceux qui peuvent plus qu'ils n'ont fait fassent plus. Que ceux qui n'ont rien fait encore et qui peuvent faire se décident ! Ne gaspillons pas nos efforts ; réunissons-les en faisceau, soyons fermes, persévérants, fidèles, faisons chacun notre devoir, tel faible soit notre concours partiel, et notre puissance collective sera à la hauteur de notre tâche.

N'attendez pas pour nous répondre que vous vous soyez concerté avec d'autres : le moindre ajournement serait mortel. Demandez-vous à vous-même ce que vous pouvez et voulez pour le service de la Cause : et si l'affranchissement de votre lettre exige le moindre retard, adressez-nous la sans affranchir. — Cela fait, mais cela fait d'abord, concertez-vous immédiatement avec vos amis pour nous envoyer les premiers subsides.

Si vous ajournez, nous tombons. Si vous agissez, la Cause est sauvée, l'École établie, le temps de la faiblesse et des grandes difficultés scellé, et le triomphe infaillible !

Les seules réponses encore arrivées vont déjà vers le tiers du *minimum* indispensable aux services. Faites suivant vos forces, faites bravement, comme un homme de cœur, qui comprend ce que vaut une cause et qui sait la soutenir, et, sous dix jours, vous lirez un bulletin de victoire ! L'anniversaire prochain de la naissance de Fourier doit proclamer la virilité de son École.....

De vagues prédictions annoncent que le milieu du XIX[e] siècle sera marqué par un avènement inouï qui opérera la transfiguration du monde. Quatre années nous séparent de 1850... A l'œuvre donc ! soldats de la phalange des fils élus de Dieu, initiés au verbe de vie ! Pas de défaillance au combat ! *sursum corda* ! C'est nous qui devons sauver le monde ! Et puisque ces prédictions nous laissent quatre années, acceptons-les, d'où qu'elles viennent ; car nous pouvons faire qu'elles n'aient pas menti.....

EN RÉSUMÉ : Au 22 mars la conquête des instruments de la Propagation achevée, la première période des développements terminée, l'établissement de l'École fondé, et devant nous une Ère nouvelle. Cela.... ou une chute, — que voulez-vous ? Répondez.

Les Membres du Conseil de Direction présents à Paris, ce 4 mars 1846.

JULIEN BLANC, E. BOURDON, A. BUREAU, F. CANTAGREL, V. CONSIDERANT, C. DALY, H. DOHERTY, L. FRANCHOT, D. LAVERDANT, CLARISSE VIGOUREUX.

Telle est la pièce que la *Presse* a trouvé moyen de présenter à ses lecteurs comme un acte de charlatanisme et d'industrialisme ! — Ce que c'est que d'être orfèvre !...

temps du prophète Charles Fourier. On comprend d'ailleurs, du reste, que, loin d'encourager l'adepte à faire ce qu'en style de *juifs, rois de l'époque*, on appelle *financer*, la notification au public des besoins d'argent de cette dévorante *idée sociale* était tout à fait de nature à paralyser tout élan d'initiation, en jetant entre les initiateurs et les *initiables* l'immense obstacle du ridicule le plus caractérisé et de la simonie la plus impudente qui puissent présider à l'administration des sacrements fouriéristes. La *Presse* est vraiment inexcusable : nous la condamnons de toutes nos forces. Elle mériterait être ensevelie toute vive dans le cercueil où *l'idée sociale* est menacée de descendre, après sa mort, dimanche prochain, 22 courant.

Nous prévenons l'*Époque* qu'elle recevra lundi une citation en police correctionnelle.

La publicité que la *Presse* a donnée à notre circulaire nous ayant mis dans l'heureuse obligation de publier cette pièce, et la Rente s'élevant ce soir à 71 746 fr. 88 c., nous différons jusqu'au 31 de ce mois la décision que nous devions annoncer aujourd'hui sur la périodicité de la *Démocratie pacifique*. Et comme il n'y a qu'à s'honorer de faire loyalement appel à un concours loyal, nous croyons devoir donner ici un extrait de notre circulaire du 7 février, expliquant la nature et la condition de la souscription à la rente et la formule de la souscription.

Il n'y a pas de *maximum* ni de *minimum*. Parmi les deux cent quatre-vingt-onze souscripteurs, il y en a beaucoup de 5 francs, plusieurs de 50 centimes, un de 150 francs, deux de 100 francs, deux de 50 francs, deux de 30 francs, etc.

Les sommes versées à la Rente seront cumulées sur la tête de chaque souscripteur, et lui donneront droit, dans l'une ou l'autre Société, à des actions ou coupons équivalant aux sommes par lui versées. Ces actions formeront une série d'extrême dévouement placée, pour les droits pécuniaires, en arrière de tous les autres. Le tableau de la répartition des fonds de la Rente aux deux Sociétés sera régulièrement soumis aux deux conseils de surveillance, établi annuellement en assemblée générale, et communiqué aux souscripteurs dans la forme ordinaire. — Les mêmes dispositions seront applicables à la Société de Réalisation.

L'engagement à la Rente est tout moral ; il est bien entendu qu'on peut le rompre à volonté.

Pour souscrire à la Rente, il n'est nullement nécessaire d'être partisan de toutes les doctrines phalanstériennes ; il suffit de reconnaître que l'École sociétaire accomplit aujourd'hui, dans l'humanité, un travail qui mérite la sympathie et l'appui des amis de la vérité, de la justice, de la liberté et de l'association des peuples. Nous vous engageons même à indiquer sur votre bulletin, dans la colonne des observations, *à quel titre* vous nous offrez votre concours, et si, par quelque motif particulier, vous désirez que votre nom ne soit pas inscrit sur nos registres.

Modèle du bulletin de souscription à la Rente volontaire.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION.	MODE DE RECOUVREMENT.	OBSERVATIONS.
Je soussigné (*nom*) (*profession*) demeurant à compte fournir, pendant l'année 1846, et à partir du une cotisation *mensuelle* de fr. applicable aux besoins des organes de l'École sociétaire, mes versements successifs devant être cumulés et représentés par des Actions des Sociétés aux besoins desquelles ils seront affectés. (*Date*) (*Signature*)	Par versement à nos correspondants des provinces ; ou par mandats sur Paris, à l'ordre du gérant ; ou de toute autre manière.	

Ce soir, samedi, la rente s'élève à 5,978 fr. 90 c. par mois, c'est-à-dire à 71,746 fr. 88 c. par an. — Le nombre des souscripteurs est de 840.

Banquet anniversaire pour la naissance de Fourier.

Le Banquet annuel, institué en l'honneur de la naissance de Fourier, aura lieu le 7 avril prochain, à six heures du soir, dans la salle Valentino, rue Saint-Honoré, 359, la seule des salles publiques de Paris où nous puissions réunir à une même table les souscripteurs de ce banquet.

Nous comptons sur le concours de tous nos amis pour amener à cette fête de famille les personnes qu'ils savent bienveillamment disposées pour les idées de l'École sociétaire.

Nous prions ceux de nos amis des départements qui seraient dans l'intention d'assister à cette solennité de nous écrire sans retard.

(1) Le minimum normal et désirable est de 12 000 fr.

Messieurs, si cette question nous avait été faite de bonne foi, nous saurions y répondre. (Vive interruption).......

Nous ne vous demandons rien pour la Pologne : nous le savons, son sort est fixé, son arrêt de mort est prononcé par un aéropage chrétien, par ces idoles sanguinaires, qui se disent les représentants de Dieu sur la terre, et qui foulent aux pieds les préceptes les plus sacrés de son Evangile. (Murmures.)

Je prends la liberté de dire à ceux qui murmurent et m'interrompent que ce sont ceux qui commettent les crimes qui doivent en rougir, et non pas ceux qui les dénoncent à la justice divine, à défaut de la justice humaine.

Je disais donc que je me plaignais de ces hommes qui, après avoir dépouillé honteusement, traîtreusement la Pologne, viennent encore en assassiner les derniers restes, parce que la Pologne a l'audace de réclamer sa liberté et son indépendance.

Si les gouvernements de l'Europe avaient pu être mus par quelques sentiments de générosité, il y a longtemps qu'ils auraient profité de leur supériorité pour faire la conquête pacifique du monde, pour en être les bienfaiteurs ; et, au lieu de cela, ils donnent l'exemple de toutes les spoliations et de tous les crimes. (Rumeurs.)

En Gallicie, ils mettent des têtes à prix ; ils provoquent des massacres dans le Liban ; dans l'Algérie, ce n'est qu'une longue suite d'égorgements (Murmures) ; partout ils maintiennent le vieil esclavage. Ce sont là les exemples qu'ils donnent à leurs peuples pour les encourager, apparemment, au respect et à la soumission.

Un jour, messieurs, la justice divine aura son cours ; la tourmente, le tourbillon populaire finira par faire justice de toutes ces iniquités....

Voilà donc que nous retrouvons ces enthousiasmes ardents, ces grands cris du cœur, ces dévouements passionnés pour l'humanité, dont la France semble depuis cinquante ans avoir perdu le souvenir ! Il semble qu'on entende un écho de la nuit célèbre du 4 août. Honneur, honneur au duc d'Harcourt ! gloire à la vieille noblesse de France, si donnant la main à la noblesse polonaise, toutes deux, généreuses et dévouées, entreprennent l'œuvre sublime de l'abolition de toutes les servitudes, de l'affranchissement universel, de l'association des peuples et des races pour la paix définitive. Le signal est donné par des voix glorieuses ; des mains puissantes offrent leur secours à tout ce qui souffre dans l'oppression : en vérité, en vérité, la Pologne ne périra pas, et bientôt va s'ouvrir pour les enfants de Dieu l'ère de la liberté, de l'amour et de l'harmonie !

Le Christianisme et la Pologne.

Au moment même où des publicistes impurs s'efforçaient de justifier l'arrêt de mort porté par M. Guizot contre la Pologne ; au moment où des pédants, remplis de faits et ignorants des causes, têtes étroites et brutales, essayaient d'expliquer la ruine à leur avis fatale de la Pologne par la ruine des vieux empires du monde païen, voici ce que disait M. Villemain, à la tribune de la chambre des pairs. Noble et juste pensée dans un beau langage !

Si je fais des provocations, ce ne sont que des provocations à l'histoire, pour ainsi dire, et aux lois de la Providence, plus d'une fois manifestées dans notre siècle, *et qui n'ont pas permis que depuis l'établissement régulier du christianisme, aucune nation ait péri, aucune nation ait été effacée de la terre.*

Il a péri des dynasties ; elles s'en sont allées quand le besoin des peuples ne les demandait pas ; il n'a pas péri de nation. Des dynasties ont été impuissamment restaurées ; la force, le hasard, la guerre les avaient apportées ; la volonté des peuples ou leurs propres fautes les a fait disparaître. Il y a eu aussi des restaurations de peuples, et celles-là sont progressives et indestructibles. Ainsi vous voyez la Grèce, ainsi vous voyez le Liban, ainsi vous verrez toute l'Europe orientale, et les populations chrétiennes des côtes de l'Asie se constituer et grandir. C'est un des progrès que la paix de notre temps et l'union des puissances doit assurer au monde.

Eh bien ! ce qui sera fait loin de vous, ce qui sera fait pour des peuples encore à demi-barbares, quoique le christianisme soit descendu sur eux, croyez-vous que cela ne se fasse pas aussi dans le centre de l'Europe, et pour une nation qui l'a tant de fois et si glorieusement couverte ?

Ainsi dans l'humanité sauvée par le Christ les nationalités ne peuvent être détruites. Au nom de l'esprit chrétien, esprit de vie, de liberté et d'association, non, la Pologne ne périra pas !

Les Travailleurs. — La Question sociale en Pologne.

Il y a solidarité entre les travailleurs de tous les pays, car ils ont tous le même droit et le même intérêt : s'affranchir des privilèges de la conquête, de l'oppression militaire, de l'oisiveté et de l'exploitation du capital. Le cultivateur de France, le fermier d'Angleterre ou d'Ecosse, le paysan de la verte Irlande, le Suisse dans ses vallées, le serf polonais, le nègre sous les tropiques, l'Indien et l'Asiatique dans leur fertile climat, veulent tous que la loi de contrainte et d'exploitation soit remplacée par la loi de liberté et de justice.

Pourquoi la Révolution française est-elle un des plus grands événements de l'histoire humaine ? Parce que la Révolution française voulut abolir toutes les servitudes qui pèsent sur les travailleurs, parce qu'elle posa ce grand principe : le travailleur doit être propriétaire des fruits de son travail. Afin de réaliser ce principe de justice distributive, la Révolution française donna à chaque travail-

[illegible] réalisation sociale. Cette pensée donne à notre époque son véritable caractère ; elle prépare, dans les sociétés modernes et dans l'humanité entière, une immense évolution, qui aura plutôt pour effet de créer que de détruire, d'unir que de diviser.

En effet, qu'est-ce que l'organisation du travail ? C'est l'abolition définitive de toutes les servitudes qui pèsent sur le travailleur, c'est l'établissement solide de la liberté et de la justice par l'Association. La Révolution française ne put rendre le travailleur propriétaire des fruits de son travail qu'en le rendant propriétaire de l'instrument de travail, par le morcellement du sol et des capitaux. La nouvelle Révolution sociale assurera la répartition proportionnelle et l'accroissement de la richesse, en constituant l'Association des travailleurs par la terre et par les capitaux. Elle donnera à l'instrument de travail des proportions convenables pour la meilleure combinaison des efforts, et, en rendant le travailleur copropriétaire des fonds et copartageant des fruits, elle lui procurera encore plus de liberté et de bien-être que par la possession isolée.

C'est là ce que désirent instinctivement tous les travailleurs ; c'est pour cela qu'ils s'agitent en France, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, en Allemagne. C'est là aussi ce que veut l'héroïque Pologne ; c'est là ce que demande la race slave tout entière, race de travailleurs agricoles cultivant de vastes plaines que la nature semble avoir faites pour l'Association et la grande industrie.

Pour la septième fois, la Pologne vient de se lever du fond de la tombe où trois grandes puissances militaires avaient cru l'enfermer pour jamais. Eh bien ! dès qu'elle a pu recouvrer l'usage de la parole, qu'a-t-elle dit au monde cette héroïque et immortelle nation ? A-t-elle réclamé, seulement, comme autrefois, son indépendance, son individualité nationale ? s'est-elle bornée à demander sa place parmi les peuples libres ? en un mot, s'est-elle préoccupée uniquement de la question politique ? Non, elle a eu aussi une pensée pour la question sociale ; elle a hautement déclaré qu'elle ne voulait plus ni corvées, ni glèbe, ni servitudes d'aucun genre ; elle a dit qu'elle voulait l'affranchissement complet de tous les travailleurs, qu'elle voulait leur donner une liberté comme on n'en a jamais vu sur la terre ; elle a dit qu'elle aspirait à fonder un état social où le mérite serait la mesure de la richesse ; elle a dit que la propriété du sol devait être le patrimoine de tous, et que dans la patrie et dans la commune, chaque citoyen devait trouver pleine garantie pour lui, sa femme et ses enfants.

Ainsi, il est certain que le manifeste de l'insurrection polonaise touche à la grande question de l'Organisation du Travail, à la constitution de la propriété territoriale, avec son double caractère individuel et collectif. Et que la malveillance ne vienne pas ici répéter cette expression banale de *communisme* ! Que les bornes ne viennent pas s'efforcer, à l'aide d'un mot mal défini, d'effrayer ceux qui possèdent et de les détacher d'une sainte cause ! Non, ni l'idée, ni le mot de *communisme*, n'existent dans la langue polonaise. Qu'on y songe d'ailleurs ! Quels sont les hommes qui tiennent un pareil langage ? Ce sont les propriétaires du sol, ce sont les seigneurs polonais eux-mêmes. Qu'on ne les accuse donc pas de communisme, alors qu'ils appellent l'association dans le travail agricole !

La cause polonaise est la cause de tous les travailleurs. C'est la cause de tous ceux qui gémissent sous le poids des priviléges et de l'exploitation de l'homme par l'homme. C'est la cause des esclaves, des serfs, des salariés. C'est la cause des cultivateurs français, obligés d'emprunter à 10 p. 0|0 pour n'arriver le plus souvent qu'à l'expropriation forcée. C'est la cause des paysans irlandais qui cultivent pour cinq ou six tenanciers, et qui récoltent à peine pour se nourrir quelques pommes de terre. C'est la cause des paysans russes que l'on vend avec la terre, comme de vils animaux. C'est la cause de la race slave tout entière, dont une grande partie est encore attachée à la glèbe et soumise à la corvée. C'est la cause des Timariots indiens pressurés par l'avidité des marchands de Londres. En un mot, c'est la cause sacrée de l'affranchissement des peuples et des travailleurs, la cause que la révolution française a scellée du sang de tant de glorieux martyrs, et dont nos pères exprimaient le sentiment par ces trois mots : Liberté, Egalité, Fraternité !

Travailleurs français ! travailleurs de tous les pays ! soutenez tous la cause polonaise ! manifestez hautement vos sympathies pour elle ! Dites, dites aux gouvernements aveugles et inintelligents, qui s'imaginent que l'on conserve en comprimant, en maintenant les injustices et l'exploitation de l'homme par l'homme ; dites-leur que vous voulez ce que veut la Pologne : la liberté dans le travail, la répartition proportionnelle, et l'association par la terre et le capital ! Travailleurs, venez au secours de la Pologne ! apportez-lui votre obole ! Elle combat pour elle et pour vous ; elle ne peut plus périr désormais ; il faut qu'elle triomphe ; elle triomphera ! Oui, elle triomphera, car sa destinée est désormais liée au passé glorieux de la révolution française et à l'avenir encore plus glorieux qui doit en réaliser les aspirations dans le monde entier : à la grande question de L'ORGANISATION DES DROITS DU TRAVAIL.

Chambre des Députés.

VIOLATION DE LA LOI DE LA GARDE NATIONALE.

Depuis l'ouverture de la session, nous sommes habitués à voir le ministère braver l'opposition, se dispenser de toute argumentation pour lui répondre, et lui dire en montrant une majorité imposante : je n'ai pas besoin de raisonner, les suffrages sont pour moi.

Cette oppression de la minorité, cet appel à la toute-puissance du nombre, n'ont jamais été aussi audacieux, et nous ne craignons pas de le dire, aussi insolents qu'aujourd'hui.

On sait qu'aux termes de la loi qui organise les gardes nationales du royaume, aucune garde nationale ne peut être dissoute par le pouvoir exécutif, si ce n'est à la condition d'être réorganisée dans un délai déterminé. Or, depuis plusieurs années la garde nationale, suspecte aux différents ministères, a été dissoute dans une dizaine de villes importantes ; Marseille et Strasbourg sont du

[illegible] prochaine.

Le système adopté dans cette discussion par M. le ministre de l'intérieur peut être fort commode ; il consiste à faire obstinément la sourde oreille, à ne rien opposer aux argumentations les plus pressantes, aux interpellations les plus directes, à se consoler même des attaques personnelles en lorgnant du coin de l'œil une majorité solide, épaisse, une majorité *manœuvrière*, comme disent les soldats en parlant d'un régiment dressé à bien emboîter le pas. Mais ce mutisme a des inconvénients ; lors même qu'on doit être vengé après le débat par le compte des boules, il est désagréable de s'entendre dire ce que M. Bureaux de Puzy a dit aujourd'hui aux ministres impassibles au milieu des acclamations de la gauche :

« Vous avez juré obéissance à la charte constitutionnelle *et aux* » *lois du royaume* ; vous avez violé votre serment en violant la loi, » vous êtes des parjures.

» Vous avez fait imprimer une flétrissure à des membres de la » chambre coupables d'avoir accordé une marque de sympathie à » un prince déchu. Soyez flétris vous-mêmes, car vous avez menti » à votre serment. »

De pareilles expressions sont fâcheuses à subir, surtout quand on les a méritées. On court encore un danger en attendant de la majorité une obéissance trop passive, en négligeant à son égard les voies de la persuasion et en se contentant de lui adresser un ordre ou plutôt un signal. La fierté de cette majorité peut se réveiller, l'envie peut lui prendre d'infliger une leçon à des ministres qui la réduisent au rôle d'instrument, sans chercher à lui faire la plus légère illusion à cet égard.

Parmi les orateurs qui ont demandé compte au ministère de l'inexécution des lois, nous ne pouvons citer M. Barrot avec éloge. Tous les actes de ce chef de la gauche, perdent leur mérite pour être trop calculés, pour manquer absolument de spontanéité, de naturel, pour se subordonner trop évidemment à une tactique. M. Odilon Barrot voulait bien prendre texte de la non réorganisation de la garde nationale pour déclamer une belle improvisation contre le ministère ; mais il ne voulait pas que le débat eût un dénouement sérieux, qu'on infligeât par voie de blâme au ministère, ou même qu'on lui demandât un engagement. M. Barrot craignait qu'un pareil scrutin ne démontrât une fois de plus la faiblesse numérique de l'opposition. M. Barrot d'ailleurs s'est trouvé désarçonné par une observation de M. Duchâtel, qui a rompu un silence systématique pour lui dire : « Vous avez accordé les fonds » secrets, le vote de confiance au 1er mars, qui ne songeait pas » plus que nous à réorganiser les gardes nationales licenciées. »

Plus hardi que le chef nominal de la gauche, M. Lacrosse a proposé un article de loi, aux termes duquel le ministère devra rendre compte au début de la prochaine session des motifs qui s'opposent à la réorganisation de la garde nationale dans les lieux où elle n'existe plus. Il est impossible de formuler une proposition plus modérée, et nous sommes convaincus que beaucoup de conservateurs viendront s'y joindre si l'opposition n'a pas la maladresse d'en faire une question de cabinet. La question de cabinet sauvera toujours le ministère actuel, et c'est en la soulevant mal à propos que M. Odilon Barrot a déjà préservé M. le ministre de la justice du blâme que la chambre allait lui infliger pour violation scandaleuse de la loi relative au conseil d'état. Nous le répétons, si l'opposition se montre prudente, plus d'un conservateur votera lundi avec elle. Accepter la position que M. Duchâtel a faite à la majorité par son attitude dans la séance d'aujourd'hui, ce serait boire le calice de l'humiliation jusqu'à la lie.

Revue des Journaux populaires.

La *Fraternité* apprécie à un point de vue élevé et en termes d'une parfaite justesse les manœuvres administratives qui soulèvent de toutes parts une si vive réprobation :

« Nous partageons, on nous croira sans peine, l'indignation qu'ont fait éclater de toutes parts ces révélations accusatrices sur les menées de l'administration ; mais nous sommes loin de partager les craintes qu'elles inspirent au public ; nous disons plus, et dût-on crier au paradoxe, nous reconnaissons dans cette corruption politique, qui date, non d'aujourd'hui, mais de l'empire, et qui depuis a toujours été en s'augmentant, nous reconnaissons, disons-nous, les symptômes d'institutions qui s'écroulent, et les signes précurseurs d'un ordre social nouveau.

» Nous nous expliquons : Dans toute autre société qu'une société véritablement démocratique, il n'y a que deux moyens de gouverner, *la force et la corruption*. Selon qu'ils sont faibles ou puissants, les gouvernements choisissent l'un des deux. La première est l'arme de ceux qui, maîtres absolus, n'ont rien à redouter de l'opinion publique ; la seconde est l'arme de ceux contre lesquels les sociétés puissantes déjà ont pris des garanties. C'est par la force que les despotes et les intrigants se maintiennent ou arrivent au pouvoir. Aussi, toutes les nations barbares ne connaissent-elles que ce moyen. Sous ce régime, pas ou peu de corruption. Quiconque, seigneur ou artisan, rêve à son indépendance ou à la liberté publique, est brisé et va expier dans les tortures ou à la mort le crime d'avoir conspiré contre l'autorité arbitraire et abusive de son roi.

» Cette corruption n'est pas, comme on paraît le croire, particulière à tel ou tel ministre ; c'est, dans l'état actuel des choses, un moyen de conservation dont se serviront désormais, avec plus ou moins d'adresse ou d'impudeur, tous les ministres, et, disons-le, tous les gouvernements qui chercheront à jeter des entraves sur la route du progrès.

» Depuis 1830, les adversaires de la démocratie ne sont plus maîtres de choisir l'arme avec laquelle ils devront se défendre ; le bon sens et les lumières du peuple ne lui ont laissé que la corruption, arme qu'il ne voit pas et dont les coups ne portent qu'indirectement sur lui. Ministres du Centre, du Centre gauche et de la Gauche dynastique, ne gouverneront plus et ne pourront plus gouverner que par la corruption politique : c'est une nécessité pour tous ceux qui ne se rallieront pas à la sainte cause de l'Egalité. Il n'y a que les hommes qui veulent le gouvernement du peuple par le peuple et pour lui, et qui sont déterminés à le suivre. »

Le même journal apprécie de la manière suivante la *Compagnie de l'union des tailleurs* dont nous avons parlé dans notre précédent numéro :

[illegible] de l'utile travail qu'il livre à l'étude et aux méditations des esprits sérieux, des cœurs sympathiques, de tout ce qui a conscience des droits des ouvriers et des exigences de la situation sociale actuelle. »

Dans une vive critique des journaux qui en France soutiennent les intérêts russes, l'*Atelier* justifie la sévérité de ses attaques contre le pape et les hauts représentants de l'Eglise, qui négocient diplomatiquement avec le persécuteur des religieuses polonaises au lieu de le vouer par un solennel anathème à l'exécration de l'Europe. Il conclut ainsi :

« C'en est fait, la tradition chrétienne ne réside plus dans les hautes régions de l'Eglise ; nous l'avons dit et nous le répétons encore, elle s'est réfugiée en bas ; c'est pourquoi nous en appelons à elle, à elle tout entière, car nous avons foi en son infaillibilité. »

De la part d'un journal qui se déclare franchement et ardemment catholique, cet aveu ne manque pas d'importance. Que l'*Atelier* pénètre plus profondément encore dans la situation religieuse et peut-être ses conclusions seront-elles plus énergiques encore. Sa foi jusqu'à présent reste tellement vigoureuse, qu'il propose comme condition préalable de la colonisation de l'Algérie, la conversion des Arabes au catholicisme. Franchement, l'idée est neuve, mais quelque peu utopique. Pourquoi donc l'*Atelier* veut-il qu'il n'existe qu'un culte sur la terre? Ne suffirait-il pas que les cultes divers fussent un jour harmonisés dans une Unité supérieure, et que provisoirement ils vécussent en bon accord ?

L'ouvrage de M. Michelet sur le peuple est l'objet d'un examen sérieux, dont les conclusions se rapprochent en quelques points de celles que la *Démocratie* a portées sur ce livre :

« Si M. Michelet a bien décrit les effets du mal qui tourmente les différentes classes sociales, il n'en a pas suffisamment indiqué la cause, encore moins le remède. A vrai dire, son livre est moins l'œuvre d'un économiste que d'un poète qui voit bien que l'association sera le grand moyen, mais qui ne le voit que d'une manière extrêmement vague. M. Michelet n'a, en effet, traité la question qu'au point de vue sentimental ; aussi son grand remède à tous les maux est-il l'amour! L'amour! ce mot est le favori des libres penseurs. A vrai dire, on nous ferait plaisir si on voulait bien ne pas répéter ce mot à satiété et montrer un peu plus la chose. La chose, nous la trouvons rare parmi les groupes clairsemés qui suivent les libres penseurs. L'un des grands signes de l'amour entre les hommes, c'est l'unité, sans contredit. Or, M. Michelet constate lui-même que la plupart des hautes intelligences contemporaines vivent porte à porte sans se voir. Cependant, la plupart de ces intelligences d'élite ne jurent que par l'amour ! C'est que l'amour, qui n'est autre chose que la large et féconde charité chrétienne, suppose la foi, et, la foi faisant défaut aux libres penseurs, leur mot amour n'est plus guère qu'une lettre morte. »

L'*Union* entretient ses lecteurs du projet de fondation d'une caisse de retraite pour les travailleurs. Sans nier le mérite de cette idée et les bonnes intentions de ceux qui en ont provoqué la discussion, tout en appréciant comme elle doit être la haute importance de l'intervention de l'Etat au lieu des spéculateurs, ce journal signale comme très incomplètement juste le principe qui présiderait à une telle fondation :

« Puisque le peuple ne peut résister, dans le domaine de la concurrence, à la pression qu'exerce sur lui le capital, il appartiendrait à la société, à l'Etat, à la puissance publique de lui rendre, par le moyen de l'impôt, une partie de ce que le capital lui enlève, et de créer avec cette contribution des pensions ou des maisons de retraite pour tous les travailleurs, qu'ils aient ou non pu faire des économies.

» On objecterait sans doute à cela, indépendamment de la dépense pour le budget, qu'affranchir l'individu de tout soin de son avenir serait lui ôter le mobile de l'activité et de l'ordre ; mais nous répondrons que cette garantie dont nous parlons constituerait seulement un minimum auquel chacun pourrait et devrait ajouter quelque chose par lui-même.

» Cette distinction est de toute justice, car la solidarité et la responsabilité sont deux principes également vrais, qui ont leur rôle nécessaire dans la société, comme les sentiments de sympathie et de personnalité ont leur place dans la conscience de chacun. Sans parler, d'ailleurs, du devoir de charité qui oblige à secourir, à empêcher de mourir de faim toute créature humaine, il y a pour la société, à l'égard de l'homme qui n'a vécu que du salaire, une dette à acquitter, une restitution à faire, celle de la part de profit, de bénéfice qui devrait revenir au travail, puisque le salaire ne représente pas tout le produit. Ce dividende dû à tous une fois payé, que l'individu soit maître ensuite de se faire sa destinée, qu'il soit heureux à proportion de son talent et de ses efforts, personne n'aura rien à dire et nous attendrons du temps le triomphe d'une morale plus fraternelle. Ce que nous voulons d'abord, c'est que l'individu faible de corps ou d'intelligence, chargé de famille ou frappé par des revers inévitables, ne soit plus laissé en proie à une inexorable fatalité ; que la conviction du sort terrible qui l'attend un jour n'excite plus le prolétaire à éteindre dans l'abrutissement de sinistres prévisions ; et que la société, méritant enfin son nom, réalise pour tout homme l'objet primitif de son établissement : la garantie de l'existence, l'équivalent du droit qu'a l'homme dans l'état de nature de disputer sa vie par sa force et son courage, de prendre sa subsistance partout où la terre peut la lui offrir.

L. G., *dessinateur*. »

Dans le même article nous remarquons une critique des institutions d'épargne, dont il serait difficile de nier la justesse aux ouvriers, témoins quotidiens des maux qu'ils signalent :

« Nous dirons, de plus, que de semblables établissements, en rendant l'individu seul responsable et seul artisan de son avenir, au défaut de la Providence sociale qui devrait assurer à tout homme, quels que soient ses antécédents, un asile et le pain de chaque jour, aurait pour effet inévitable d'absorber l'homme dans de froides et tristes préoccupations, de le rendre timide et craintif outre mesure, parcimonieux, égoïste, sinon pour lui seul, au moins pour lui et ses proches immédiats ; d'abaisser, en un sens, son caractère moral et social. Les caisses d'épargne, de l'aveu de tout le monde, sans améliorer le sort de la grande masse qui n'y peut rien mettre, ont rendu plus sèche et plus sordide la classe des petits fabricants, d'ouvriers dits par excellence honnêtes et rangés, qui en font le point de mire de toutes leurs actions. La caisse de retraite, en donnant un but plus direct, plus personnel encore à ses économies, en les rendant en quelque sorte obligatoires, augmentera cette disposition. Pour l'ouvrier qui mettra à la caisse, il n'y aura plus de distractions, plus de réunions amicales, plus d'infortunes à secourir, plus de temps ou d'argent employé à la culture de l'intelligence, plus de *dépenses inutiles* ; heureux quand le désir d'amasser ne le dominera pas jusqu'à lui faire [illegible] croire à l'éternité des peines du prolétaire, vous qui flétrissez si bien le dogme qui les consacre? Ah ! si vous espérez un jour de délivrance et de rédemption sociale, ne devez-vous pas chercher les moyens de hâter cet heureux jour, et non pas seulement de spiritualiser la douleur et le plaisir comme pour les répartir éternellement : celle-ci à une classe inférieure et maudite, celui-là à une caste supérieure et privilégiée? L'homme, aux prises avec la souffrance, est, a-t-on osé dire, un spectacle digne des dieux ! digne des faux dieux sans doute, car pour le Dieu qui rayonne dans notre âme, le spectacle qu'il désire et qu'il aime, c'est l'homme heureux du bonheur de l'humanité. »

M. Stourm relève avec non moins de bonheur la fausse idée que M. Michelet s'est faite de l'amour de la patrie :

« M. Michelet pense que jamais les nationalités n'ont été plus fortes, plus distinctes et plus exclusives qu'aujourd'hui ; il attribue cette sorte de progrès à la constitution définitive de leur unité, au ralliement de toutes leurs parties autour du centre commun. Cela est vrai, historiquement, et cette fusion de l'esprit provincial, de l'esprit de localité dans la grande âme de la patrie, est, en effet, le grand progrès des temps modernes; c'est d'ailleurs la mission même, le sens intime de la patrie; mais cette mission une fois accomplie, ces masses de petits peuples ayant formé un petit nombre de grands peuples, est-ce qu'à leur tour ces aggrégations d'hommes n'aspireront pas (sans se confondre, il est vrai, Dieu sans doute ne le permettrait pas), à se pénétrer, à se comprendre, c'est-à-dire à s'aimer?... Enseignez-nous l'amour de la patrie, mais non pas la haine de l'*étranger*. La France est la première qui a cessé de prendre ce mot pour synonyme d'ennemi ; elle n'a pour ennemi naturel que l'esprit d'égoïsme et d'immobilité. »

Ces trois journaux débattent très vivement la question du livret que leur publicité mensuelle ne leur a pas permis de discuter en temps plus opportun. Nos lecteurs savent déjà qu'il repoussent très vivement le projet de loi adopté par la chambre des pairs. Nous attendrons pour reprendre cette question que la chambre des députés en soit saisie, et alors nous ne manquerons pas d'invoquer les arguments pleins de force et du sentiment de leur droit qu'opposent aux prétentions d'une partie de la bourgeoisie les classes ouvrières de Paris et de la France.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DE ROUEN. — Un grave accident est arrivé ce matin sur le chemin de fer de Rouen, à la station de Bonnières (Bonnières est à la sortie du tunnel de Rolleboise à 69 kilomètres de Paris. C'est la treizième station en partant de la capitale). Un train spécial destiné à conduire et ramener la commission de la chambre des députés chargée de l'examen du projet de loi des fortifications du Havre, est parti de Paris à six heures un quart afin d'arriver à Rouen à neuf heures un quart avant le départ du bateau à vapeur pour le Havre.

Toute la ligne avait été prévenue dès la veille ; ce train ne devait pas s'arrêter à Bonnières. A la sortie du tunnel qui précède la station, le signal d'arrêt fut aperçu, le mécanicien ferma le régulateur, serra les freins ; mais malgré tous ses efforts pour arrêter le train, la locomotive dont la vitesse expirait, rencontra une diligence qui était placée sur la même voie et qui, d'après les ordres de service, n'aurait pas dû s'y trouver. Les tampons de la locomotive rencontrèrent ceux du wagon sur lequel était chargé la diligence de Falaise qui s'est jetée sur la voie. Le train spécial s'arrêta immédiatement. La secousse avait été à peine sentie dans le train.

Il y avait 22 voyageurs dans la voiture ; un voyageur a été tué, trois ont été grièvement blessés. Le reste, à l'exception de quatre, qui n'ont pas été atteints, a reçu de légères contusions.

Des secours ont été immédiatement donnés sur les lieux, des médecins ont été appelés à Mantes. Le médecin de la compagnie, accompagné du docteur Blandin, est parti de Paris pour porter de nouveaux secours.

Le train de la commission n'a éprouvé aucun accident.

Chambre des Députés.

Séance du 21 mars 1846.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

M. DE LAS CASES dépose une pétition d'un grand nombre d'agriculteurs qui demandent la suppression du péage sur les canaux pour le transport des engrais et amendements calcaires.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. le général Jacqueminot, tendant à modifier la rédaction de l'article 17 de la loi du 22 mars 1831, sur la garde nationale.

M. LHERBETTE. Je viens de nouveau demander à M. le ministre de l'intérieur compte de la violation de la loi sur la garde nationale ; j'ai déjà plusieurs fois interpellé M. le ministre à ce sujet, et il a refusé de me répondre en se retranchant derrière sa responsabilité. Ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que cette année, dans les bureaux, les ministres ont déclaré qu'ils approuvaient leur collègue de l'intérieur de n'avoir pas réorganisé les gardes nationales dissoutes.

Cette violation de la loi n'est pas nouvelle : dans certaines villes, la garde nationale est désorganisée depuis douze ans. Ce n'est donc pas le ministère actuel seul que nous accusons ; mais le temps ne peut avoir donné aux violateurs de la loi un bill d'indemnité. La chambre n'a pas non plus voté ce bill ; mais l'eût-elle fait, que cela ne suffirait pas : il ne faudrait pour les absoudre rien de moins que l'action unanime des trois pouvoirs.

M. le ministre se retranche derrière sa responsabilité. Mais qu'est-ce que cette responsabilité en l'absence de cette loi sur la responsabilité ministérielle qui nous est promise depuis 1830? Tout ministère a la majorité, sans quoi il ne resterait pas au pouvoir ; il s'ensuit que nous sommes impuissants à forcer le ministre à l'exécution des lois, malgré cet article de la Charte, qui veut que le pouvoir exécutif ne puisse jamais suspendre les lois ni dispenser de leur exécution.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Les faits cités par l'honorable préopinant, il l'a reconnu lui-même, sont antérieurs à notre administration ; j'ai cru devoir maintenir ce qui a été fait, et cela par de graves raisons d'ordre public. Le cabinet prend ces actes sous sa responsabilité ; c'est ce que nos prédécesseurs ont répondu ; ils ont sommé l'opposition de les mettre en accusation ; elle ne l'a jamais fait, parce qu'elle sait qu'elle serait restée en très grande minorité. Je le répète donc, je prends ces actes sous ma responsabilité.

M. F. DE LASTEYRIE. M. le ministre sait bien que ce qu'il dit est une fin de non-recevoir qui est aujourd'hui inacceptable, et qu'il ne peut pas se retrancher derrière les actes de ses prédécesseurs. Peu nous importe qui compose le cabinet ; c'est l'exécution des lois que nous demandons. Nous acceptons l'appui qui nous vient de nos rivaux ; mais comme chaque ministère

M. O. BARROT. Ce n'est pas pour l'opposition que c'est insultant, c'est pour la majorité. La garde nationale, c'est la sanction armée de nos libertés. On nous ravit cette sanction et l'on se retranche derrière la majorité, sans daigner nous donner une raison, un motif, un prétexte. Oui, messieurs, cela est insultant; non pour l'opposition qui réclame, mais pour la majorité qui approuve. (Très bien ! à gauche. Rumeurs au centre.)

Vous nous dites qu'il vous faut chaque jour conquérir la majorité, c'est par des raisons qu'il faut la conquérir.

M. LUNEAU. Et non par des places.

M. O. BARROT. Et notez qu'on ne nous dit pas quand ces gardes nationales dissoutes seront réorganisées; c'est une violation constante et permanente de la loi que l'on projette.

Devant cette violation flagrante de nos libertés, devant ce dédain que l'on affecte à notre égard, dussé-je me trouver rejeté dans les minorités dont parlait tout-à-l'heure M. le ministre, je n'hésiterais pas un instant à demander une enquête. (Rumeurs au centre. Oui! oui! à gauche), si la chambre, par suite des déclarations des ministres eux-mêmes, ne se trouvait frappée de faiblesse et de découragement; mais je n'abandonne pas cette question, et quand la chambre se sera retrempée au contact de la nation, je me réserve de la poser devant la chambre et devant le pays.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je l'ai déjà dit, la question n'est pas nouvelle : le seul souvenir des évènements a justifié la détermination du gouvernement. M. Barrot l'a pensé lui-même, car les faits que l'on rappelle existaient en 1840, et M. Barrot a accordé les fonds secrets au ministère du 1er mars. (Interruption.)

A GAUCHE. Cela n'a pas rapport à la question.

M. DUCHATEL. Nous écoutons tranquillement tous les reproches que l'on nous adresse, il doit nous être permis de citer des faits : Ce n'est pas à titre de récrimination, mais je constate le fait, que M. Barrot, en 1840, accordait sa confiance au ministère qui laissait la garde nationale dissoute. Si l'accusation actuelle est fondée, pourquoi M. Barrot ne le pensait-il pas alors? M. Barrot prétend ne pas pouvoir solliciter un vote de la chambre sur ces faits, à cause de la fin prochaine de l'existence de la chambre; c'est une raison que je ne peux accepter, car dans la discussion de l'Adresse des questions aussi importantes que celles-ci ont été vidées. Si M. Barrot recule devant la proposition d'un vote, c'est qu'il sait bien qu'elle n'aurait obtenu qu'une infime minorité.

M. LÉON DE MALEVILLE donne quelques explications sur la conduite de l'administration du 1er mars, relativement à la réorganisation de la garde nationale. Il s'était entouré, sur cette question, de nombreux documents qu'il n'a pas eu le temps d'examiner ; il avait les meilleures intentions, le temps seul lui a manqué ; il avait déjà lancé une circulaire relative à la mobilisation de la garde nationale.

M. D'HAUBERSAERT. Ce qu'il y a de positif, c'est qu'aucune des gardes nationales antérieurement dissoutes n'a été réorganisée sous le ministère du 1er mars.

M. ISAMBERT. Vous nous dites que nous avons voté les fonds secrets demandés par le ministère du 1er mars ; je pourrais répondre que, cette année, il y avait une diminution dans la somme demandée, et l'on en promettait de plus grandes pour les années suivantes. (Rumeurs diverses.) Mais qu'importe après tout ? Il s'agit d'une violation de la Charte ; la tolérance du passé n'est pas une justification. Si le gouvernement ne veut pas se justifier, si cet état de choses continue d'exister, il ne reste plus à l'opposition qu'à sortir de la chambre. (Oui ! oui ! à gauche.)

M. O. BARROT. Quand on discute une loi de cette importance, se défendre par des récriminations, c'est avouer sa faiblesse, (Très bien !) surtout quand ces récriminations ne sont pas fondées. Oui, j'ai appuyé le ministère du 1er mars, et je l'ai appuyé parce qu'il promettait enfin de déplacer le pouvoir et de le remettre dans la voie de 1830 ; parce qu'il avait promis de rendre au jury les droits qui lui ont été enlevés, parce qu'il avait promis de réorganiser la garde nationale, ces deux institutions corrélatives.

Vous vous retranchez derrière votre majorité ; pour moi, si j'avais l'honneur de faire partie de la majorité, je trouverais insultante la confiance que M. le ministre de l'intérieur aurait en moi, confiance qui le dispense même de donner ses raisons d'agir.

M. Duchâtel se lève et paraît hésiter à répondre.

AU CENTRE : Ne répondez pas, cela n'en vaut pas la peine.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, revient sur ses précédentes observations; il n'a pas blâmé tout ce qu'a fait le ministère du 1er mars, et la preuve c'est qu'il a conservé ce que ce cabinet avait fait. (On rit au centre. Rumeurs.) Les motifs qui ont déterminé alors le ministère du 1er mars à ne pas réorganiser les gardes nationales subsistent encore : il s'agit de l'intérêt de l'ordre public, et il ne croit pas avoir eu tort en agissant comme il l'a fait.

M. O. BARROT. Il y a trop d'habileté à tourner ainsi les questions. Que nous importent les querelles entre le ministère du 1er mars et celui du 29 octobre ! Ce qui importe, c'est que la Charte soit respectée, que la responsabilité ministérielle existe. Si vous avez des motifs de suspendre telle ou telle garde nationale, exposez-nous vos motifs et venez nous demander un bill d'indemnité, sans quoi le gouvernement représentatif n'existe plus.

M. JOLY parle dans le même sens et demande que le gouvernement présente une loi qui l'autorise à suspendre la garde nationale de dix villes de France.

M. DE COURTAIS. Que feriez-vous si les gardes nationales dissoutes se réorganisaient d'elles-mêmes? (Réclamations au centre.)

M. BUREAUX DE PUZY. Je demande positivement à M. le ministre de l'intérieur s'il a l'intention de présenter un projet de loi qui l'autorise à laisser les gardes nationales dissoutes ?

M. le ministre de l'intérieur garde le silence.

A GAUCHE. Répondez ! répondez ! (Rumeurs ; vive agitation.)

M. Duchâtel reste immobile à son banc.

M. G. DE BEAUMONT. C'est une insolence qui n'a pas de nom.

M. BUREAUX DE PUZY. Vous ne voulez pas répondre ? vous refusez de dire si vous entendez persister dans la violation de la Charte ? S'il en est ainsi, M. le ministre de l'intérieur, vous avez violé votre serment, vous êtes un parjure, car vous avez fait serment d'obéissance au roi, à la Charte et aux lois du royaume. (Explosion de bravos à gauche.) Vous avez fait appliquer par la majorité l'épithète de flétris à des hommes qui n'avaient donné qu'une simple marque de sympathie à un prince déchu. Soyez flétri vous-même, car vous avez menti à votre serment. (Nouvelle explosion de bravos.)

M. le ministre de l'intérieur continue à garder le silence, malgré les interpellations pressantes qui lui sont adressées de la gauche.

M. LE PRÉSIDENT, au milieu du tumulte. Je consulte la chambre pour savoir si elle entend passer à la discussion des articles.

M. LHERBETTE. Il est impossible qu'un tel débat se termine sans une conclusion. Vous nous défiez de provoquer une déclaration de la chambre contre vous; eh bien ! nous acceptons ce défi. Nous demandons qu'il soit procédé au vote sur la question qui est posée. Que nous soyons condamnés par le nombre, peu importe ; on saura du moins quels sont ceux d'entre nous qui veulent le maintien des lois et de la Charte, et quels sont ceux qui veulent les abolir et fouler aux pieds le pacte fondamental de notre gouvernement. (Violente agitation ; réclamations ; les interpellations se croisent sur tous les bancs de la chambre.)

M. LE PRÉSIDENT. La proposition de l'honorable M. Lherbette est entièrement contraire au règlement ; je ne puis mettre aux voix que la proposition de M. Jacqueminot sur la garde nationale. (Réclamations à gauche.)

M. GUYET-DESFONTAINES appuie la proposition de M. Lherbette. Des

« Au commencement de la session prochaine, le ministre de l'intérieur rendra compte de l'exécution de l'article 5 de la loi du 22 mars 1831. »

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Nous ne refusons nullement d'accepter la question en ces termes ; mais il faut que tout le monde prenne part au vote : un certain nombre de députés se sont retirés, je demande que le vote soit renvoyé à lundi.

A GAUCHE. Non ! non ! votons tout de suite. Nous sommes plus de 430.

M. DE LAS CASES, rapporteur de la commission. Je demande que l'amendement soit renvoyé à la commission. (Rumeurs.)

M. LACROSSE. Nous espérions de la loyauté de M. le ministre qu'il accepterait un vote immédiat ; il aime mieux que le vote soit renvoyé à lundi, je ne m'y oppose pas.

La chambre se sépare fort agitée ; il est cinq heures et demie.

Lundi, suite de la discussion ; discussion du projet de loi sur les pêcheries.

Société du 15 juin 1840

Pour la Propagation et la Réalisation de la THÉORIE DE FOURIER.

(LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, PHALANGE, etc.)

Avis à MM. les Actionnaires.

L'assemblée générale de 1846 est fixée au 19 avril prochain. La séance sera ouverte à onze heures, au siège de la Société, rue de Seine, 10.

Elle a pour objet : 1° d'entendre le rapport de la Gérance et d'arrêter les comptes ; 2° de nommer cinq membres pour le comité de surveillance ; 3° de délibérer sur plusieurs modifications à faire aux statuts.

Les conditions à remplir pour assister ou pour se faire représenter aux Assemblées générales ont été arrêtées par l'Assemblée générale du 12 mars 1843, qui a décidé :

1° Que le § 2° de l'art. 13 des statuts ainsi conçu : « Les actions de cinq mille francs donnent seules entrée dans l'Assemblée générale » est supprimé.

2° Que le § 1er de l'art. 26 est modifié de la manière suivante : « Les propriétaires d'actions nominatives de cinq mille francs et de *cinq cents francs* ont seuls droit de faire partie de l'Assemblée générale. »

D'après l'art. 31, tout actionnaire absent ou empêché pourra se faire représenter par un actionnaire porteur d'une action de cinq cents francs seulement. Le mandataire devra justifier d'une procuration authentique ou sous-seing privé, enregistrée.

Société du 10 juin 1843

POUR LA PUBLICATION DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Avis à MM. les actionnaires.

Aux termes de l'article 28 des statuts, une Assemblée générale doit avoir lieu dans le courant d'avril de chaque année. L'Assemblée générale de 1846 est fixée au 19 avril prochain. — La séance sera ouverte à deux heures, au siége de la Société, rue de Seine, 10. Elle a pour objet : 1° d'entendre le rapport de la gérance sur la situation de la Société ; 2° d'entendre le rapport du comité de surveillance sur les opérations de l'année ; 3° d'arrêter les comptes ; 4° de pourvoir au remplacement des membres sortants du comité de surveillance.

Les conditions à remplir pour assister ou pour se faire représenter aux assemblées générales ont été déterminées, ainsi qu'il suit, par l'assemblée du 23 juillet 1843, agissant en vertu de l'article 29 des statuts :

« Pour assister aux assemblées générales, il faut posséder ou représenter, en actions ou coupons d'action nominatifs, une somme de 500 fr. au moins.

» Les Actionnaires fondés de pouvoirs devront avoir déposé les titres d'actions ou de coupons qu'ils représentent, et les pouvoirs y correspondants, au siége de la Société, huit jours avant l'époque fixée pour l'assemblée. Quant aux titulaires, ils seront admis à l'assemblée sur l'exhibition de leur titre.

Ceux de nos Actionnaires qui voudront se faire représenter devront adresser leurs titres à leur mandataire avec un pouvoir *qui devra être spécial à l'assemblée du* 19 *avril* 1846. Une simple lettre suffit pour donner pouvoir.

REVUES DE LA QUINZAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

Les chambres législatives continuent à ne rien faire ; elles discutent quelques propositions, cherchent à les rapetisser et à les amoindrir le plus possible ; puis, après quelques heures de vaines paroles où on n'a fait montre que de pusillanimité de cœur et de médiocrité d'esprit, un vote négatif écarte le sujet de ces tristes tournois de tribune, et fait faire place à une autre discussion non moins vaine et non moins inutile, qui vient échouer au pied des bancs ministériels, dont la volonté corruptrice et égoïste domine les chambres. Notre revue des travaux législatifs sera donc très courte : *Zéro, zéro, zéro*...., voilà le résultat de la dernière quinzaine.

Gardons-nous cependant de laisser en oubli les nobles et éloquentes protestations présentées en faveur de la Pologne par MM. de Lamartine et de Larochejacquelein à la chambre des députés, et MM. de Montalembert, Fabvier, Villemain et Charles Dupin à la chambre des pairs. Que ces paroles restent comme témoignage qu'il existe encore en France quelque générosité et quelques sympathies pour les grandes infortunes. Honneur à ceux qui, dans ce temps d'égoïsme, ne rougissent pas de se laisser convaincre d'avoir du cœur !

POLOGNE.

La lutte si glorieusement commencée le 22 février dernier continue en Gallicie. Depuis le jour de l'explosion jusqu'à ce moment, l'insurrection a été grande par sa pensée, par son but et par ses efforts.

Le 22 février les insurgés, au nombre de 2 000 hommes, chassent les troupes autrichiennes. Les femmes et les enfants prennent part au combat. Sous la mitraille de l'ennemi en déroute, le pont qui sépare la ville de Podgorze est brûlé par la population dont l'enthousiasme est plus grand encore que son héroïsme. Une femme portant une torche vient

Pendant ce temps l'insurrection se répand dans les campagnes de la Gallicie. Les paysans se prononcent pour elle. Le gouvernement autrichien tremble. L'ordre de M. de Metternich de gagner les paysans à prix d'or est donné aux autorités. Le commissaire du district de Tarnow réussit à séduire une bande avinée ; il la harangue en pleine ville, distribue des armes, promet des *primes* pour chaque tête de noble ; et, le jour même, 2 ou 300 têtes tombent : les femmes, les enfants mêmes ne sont épargnés que par des rachats !

La Prusse se borne pendant ce temps à des arrestations. Elle renforce les garnisons de Posen, de Tarnow, et envoie un corps d'armée sur la frontière.

Ces mesures paralysent les projets des révolutionnaires. L'explosion est prévenue sur tous les points. Une tentative pour enlever les prisonniers est faite à Posen, mais elle reste sans succès.

La Russie fait comme la Prusse. Elle concentre ses troupes à Varsovie, remplit les prisons et procède au désarmement général, en enlevant jusqu'aux épées d'uniforme.

Un mouvement tenté le 22 à Siedlce est comprimé presque aussitôt.

Mais l'agitation gagne les esprits non-seulement en Pologne, mais en Volhynie, en Podolie, en Ukraine et en Lithuanie. Les troupes russes s'avancent dans toutes ces directions.

Les éléments d'une conflagration générale sont partout : ils fermentent, ils bouillonnent.

« Jetez nos maris en prison, dit la femme d'un comte qu'on arrêtait dans une ville de Prusse, tuez-les, si vous l'osez ! Nous, leurs femmes, nous resterons, et la Pologne n'est pas encore perdue ! »

En présence d'un pareil enthousiasme, qu'est ce que quelques milliers de baïonnettes !

A la date des dernières nouvelles, les insurgés de la Gallicie tenaient dans les Carpathes. Le gouvernement autrichien dirigeait les nouvelles troupes de ce côté. Par une ordonnance palatine, la loi martiale venait d'être proclamée en Hongrie. La même ordonnance annonçait que l'entretien des troupes mobilisées serait à la charge du gouvernement.

Les prisons de Lemberg et des autres villes sont remplies de détenus politiques. On dit que l'Autriche négocie avec la Russie leur exportation en Sibérie.

La situation de Cracovie est affreuse. On fait courir le bruit que l'indépendance de cette république disparaîtra. Cette nouvelle violation des traités n'aura pas lieu. M. Guizot nous l'a promis lui-même. Quant à l'attitude des trois puissances protectrices, voici ce que nous en apprend la *Gazette d'Augsbourg* :

« Le général russe Rudiger, le feld-maréchal autrichien comte de Wrbira, le général prussien comte Brandebourg, ont eu plusieurs conférences à Cracovie, en présence des résidents de Russie et d'Autriche (le résident de Prusse est encore absent), dans lesquelles il a été décidé que la ville resterait exclusivement occupée par les troupes autrichiennes. La garnison se compose de trois bataillons d'infanterie, deux escadrons de cavalerie et d'une batterie de campagne. La Russie s'est chargée de placer à Mogila et Krzeszowire deux bataillons et 300 cosaques. La partie occidentale du territoire est occupée par un bataillon et deux escadrons de troupes prussiennes. Le gouvernement provisoire se compose d'agents civils et militaires. Le général autrichien, comte Castiglione, en est le chef. Il y a une commission administrative composée d'un directeur et de deux assesseurs.

» Une commission mixte a été nommée pour faire une enquête sommaire sur les insurgés arrêtés, pour distinguer leur nationalité et les remettre aux trois puissances, qui continueront le procès ultérieur. Quant aux sujets de la république de Cracovie, il a été décidé que les gens de la campagne qui n'ont pas pris une part principale au complot seraient renvoyés.

» Les autres seront jugés par une commission mixte de membres nommés par les trois puissances. La question de savoir si la nationalité des individus arrêtés en Gallicie, à Posen et dans la Pologne russe sera prise en considération pour le jugement, ou s'ils seront jugés dans le lieu de l'arrestation, sera décidée par les trois puissances. »

GRANDE-BRETAGNE.

L'insurrection de la Pologne occupa vivement le peuple anglais. Le gouvernement et les grands journaux politiques ne se sont pas prononcés ouvertement sur la question, mais leurs sympathies sont évidemment avec la cause de l'unité et de la nationalité polonaises. Le *Daily News* fait voir qu'il y a un grand refroidissement entre la Russie et l'Angleterre depuis la visite de l'empereur Nicolas à la reine Victoria. Cette visite, dit-on, avait pour but de détacher l'Angleterre de l'alliance française, afin de mieux comprimer l'essor des idées sociales et communistes qui ont leur foyer principal en France. L'empereur a été mécontent de l'indifférence des Anglais pour son offre d'alliance plus intime, et de leur préférence pour l'entente cordiale avec la France. Si donc la Pologne peut se soutenir quelque temps encore dans son mouvement insurrectionnel contre ses oppresseurs, il arrivera que les peuples et les gouvernements de France et d'Angleterre se prononceront énergiquement pour l'existence de la Pologne libre et l'accomplissement des traités de 1815.

La question de l'Orégon, qui menaçait d'amener la guerre entre l'Angleterre et l'Amérique, paraît changer de caractère et permettre d'espérer qu'on arrivera à une solution pacifique. La nouvelle de la réforme commerciale proposée par sir Robert Peel a produit le plus heureux effet sur l'esprit public aux États-Unis, et les journaux américains nous font entrevoir que cette concession de la part du gouvernement anglais aux intérêts commerciaux de l'Amérique pourra rendre le peuple et le gouvernement plus disposés à faire des concessions sur leurs prétentions à la possession du territoire entier de l'Orégon. On espère donc aujourd'hui que la paix entre l'Angleterre et l'Amérique du nord ne sera pas troublée.

L'agitation sociale et commerciale est toujours très grande chez nos voisins. Le ministère a pourtant toujours une majorité de 90 à 100 dans la chambre des communes, et les journaux disent qu'il espère avoir une majorité de 25 à 30 voix dans la chambre des lords. La réforme commerciale est donc assurée du succès.

Après la question commerciale, viendra la question sociale, qui devient de plus en plus actuelle dans les discussions du peuple. Les chartistes ont déjà commencé leurs achats sociétaires des biens-fonds. Les discussions s'enveniment dans le pays et augmentent la haine des classes qui ne sont déjà que trop antipathiques dans leurs idées et leurs sentiments. Les membres du parlement sont poussés par le spectacle de la misère à faire des rapprochements odieux entre la condition des masses et celle des privilégiés. On fait voir que pendant que la famine et la fièvre sévissent sur le peuple, les grands propriétaires de l'Irlande font exporter des masses de denrées pour payer les loyers de la terre. Pendant que le peuple qui travaille meurt de faim, les privilégiés qui ne produisent rien dépensent annuellement des sommes immenses hors du pays.

Le gouvernement se propose de dépenser trois ou quatre millions pour secourir l'Irlande, mais les députés irlandais lui font voir que pendant qu'il leur fait cette annonce, les propriétaires absents retirent de l'Irlande une somme de 125 millions. Ils demandent donc qu'on impose les revenus de la terre des absents, pour forcer les propriétaires à rester chez eux et à dépenser leurs revenus dans le pays.

Toutes ces questions agitent le peuple et aigrissent les rapports de classe à classe, à tel point que les réformes sociales sont de plus en plus demandées par les travailleurs, et de plus en plus redoutées par les privilégiés. Les difficultés politiques et sociales se compliquent rapidement, et on ne sait pas tout ce qui peut en résulter d'ici à un temps très rapproché. On peut dire cependant que les ministres de la Grande-Bretagne paraissent avoir conscience de ces difficultés, et qu'ils ont assez d'intelligence pour diriger le mouvement sans résister aux tendances nationales, au point de faire éclater une révolution politique et sociale.

Résumés des faits divers.

BULLETIN JUDICIAIRE.

Le rôle des cours d'assises accuse une profonde décomposition sociale. Depuis quelque temps, les crimes tendent à se multiplier dans la famille. La quinzaine qui vient de s'écouler a été malheureusement riche en accusations de cette nature. Quelques acquittements ont cependant été prononcés.

La liquidation des opérations sur les chemins de fer soulève des procès nombreux, et les tribunaux de commerce retentissent de plaintes contre les compagnies.

La nouvelle année judiciaire du conseil des prud'hommes s'est ouverte récemment.

Le secrétaire a donné lecture d'une note statistique sur les travaux judiciaires du conseil, depuis le 25 mars 1845, jour de sa première audience de conciliation, jusqu'au 2 mars 1846.

Il en résulte que 1 405 affaires ont été inscrites, et se répartissent ainsi suivant la nature des contestations :

1o Questions d'apprentissage,	286
2o Demandes en paiement de salaire par des ouvriers,	770
3o Demandes en estimation de travaux à façon,	41
4o Demandes en restitution d'objets confiés par des maîtres à des ouvriers pour travaux,	67
5o Demandes relatives aux mentions à faire sur les livrets,	74
6° Demandes en exécution de conventions de travail,	83
7o Demandes en règlement de comptes,	50
8o Contestations entre ouvriers sur le partage du prix de travaux faits en commun,	12
9o Embauchage d'apprentis, dépourvus de congé d'acquit,	4
10° Détournement de modèles de fabrique,	14
11o Diverses affaires,	4
Total,	1 405

Sur ces 1 405 affaires, 75 jugements ont été prononcés, savoir : 32 par défaut, et 43 contradictoirement ; 51 en premier ressort, et 24 en dernier ressort ; 6 appels ont été interjetés.

Comme dans le nombre des jugements ci-dessus il y en a 8 de déboutés d'opposition, qui font double emploi, il ne reste que 67 affaires dans lesquelles il a fallu prononcer des condamnations, parce qu'elles n'ont pu être conciliées. Les jugements ne sont donc, par rapport au nombre total des affaires, que dans la proportion de 4 79 010.

C'est, comme on le voit, un résultat très favorable et qui dénote, sous ce rapport, toute l'utilité de cette institution.

De sanglantes expiations ont encore eu lieu. A Troyes, celle de Dupuis de Villeret, condamné par arrêt de la cour d'assises de l'Aube, le 17 décembre dernier, à la peine de mort, pour assassinat sur sa femme.

A Montbrison, celle de Marcellin Freycon, condamné le 3 décembre dernier, par la cour d'assises de la Loire.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Depuis le 8 mars, 35 faillites ont été déclarées sur la place de Paris.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Les 8, 9, 15 et 16 mars, la caisse d'épargne a reçu 1 573 156 fr.; elle a remboursé 1 532 077 fr. 09 cent.

Il résulte de ces chiffres que les recettes ont dépassé les remboursements de quarante-et-un mille soixante-dix-huit fr. quatre-vingt-onze c.

NOUVELLES DU JOUR.

CHRONIQUE. — On assure que M. le prince de Joinville doit se rendre à Toulon dans les premiers jours du mois prochain, pour recevoir S. A. I. le grand duc Constantin de Russie.

— Sur l'avis du comité d'artillerie, le ministre de la guerre a décidé que le chef-lieu de la direction d'artillerie d'Embrun serait transféré à Grenoble, et que la nouvelle direction, qui prendra la dénomination de direction d'artillerie de Grenoble, comprendrait, avec tout ce qui constitue aujourd'hui celle d'Embrun, le département de l'Isère et le fort Barraux.

— On dit que M. le général Duvivier va être appelé au commandement d'une subdivision en Corse.

— Le procès de la Comédie-Française contre Mme Plessy-Arnould devait être plaidé aujourd'hui au fond devant la première chambre du tribunal de première instance, présidée par M. Debelleyme. Des conclusions ayant été prises au nom de Mme Plessy-Arnould en nullité de son engagement, la cause a tout-à-coup changé de face, et un nouvel ajournement a été nécessaire.

— Le lieutenant Waghorn, qui a fait retentir la presse de ses tentatives pour enlever à Marseille le transit des malles de l'Inde, est maintenant en instance auprès du gouvernement anglais pour obtenir une pension qui lui permette, dit-il dans sa requête, de payer les dettes considérables qu'il a contractées pour réaliser ses tentatives. « Que la postérité, ajoute-t-il d'une façon lamentable, ne cite pas du moins son nom comme celui d'un martyr ! »

[illegible] ce noble peuple. La fraternité, la sympathie qui portent l'une vers l'autre la France et la Pologne datent de plusieurs siècles ; ou pour mieux dire, cette solidarité était dans les vues de la Providence, lorsqu'elle voulut préserver l'Europe chrétienne de la barbarie musulmane et tatare. Deux peuples guerriers, chevaleresques, amis de la liberté de la pensée, des sciences et des arts, furent placés l'un à l'occident, l'autre à l'orient de l'Europe. Au huitième siècle, Charles Martel arrêta l'invasion des Maures, les conquérants de l'Espagne. Dès la fin du douzième, la Pologne, comprenant déjà une partie considérable du territoire qui s'étend de la mer Noire à la Baltique, des Karpathes et de l'Oder à la Dzwina et au Dniéper, lutta sans relâche contre les Turks, les Tatars, les Kosaks, les Russiens, etc.

Des guerriers sans nombre s'illustrèrent dans ces combats jusqu'à ce que, au dix-septième siècle, Jean Sobieski refoula à jamais les hordes des sultans sur le Bas-Danube.

C'est ainsi que les vaillants efforts de la France et de la Pologne assurèrent aux peuples modernes les développements de la civilisation puisée dans les doctrines de fraternité et d'amour que le Christ avait portées sur la terre.

Deux monarques législateurs, Charlemagne et Boleslas le Grand donnaient aussi presque à la même époque de sages lois à la France et à la Pologne.

Du quatorzième siècle à la fin du seizième, la Pologne acquiert un degré de splendeur dont quelques républiques d'Italie seules jusqu'alors avaient donné l'exemple. A la mort de Kasimir le Grand (1372), dernier roi de la dynastie cinq fois séculaire des Piast, celui qui eut la gloire d'être nommé le *Roi des paysans*, un petit-fils de saint Louis, Louis d'Anjou, aussi grand que son aïeul sur les champs de bataille, est proclamé roi de Pologne.

L'illustre cité de Cracovie, celle qu'une politique inique a ravalée au rang le plus infime, conservait dans son trésor une couronne royale, qui portait le nom de *couronne française*, car à elle seule était réservée la gloire de briller sur le front des princes français appelés à régner sur la Pologne. Au seizième siècle, le jeune duc d'Anjou, depuis Henry III, qui s'était illustré aux journées de Jarnac et de Moncontour, fut également élu roi de Pologne.

Nous ne rechercherons point ici comment la Pologne fut le seul pays qui sut se préserver du régime féodal depuis le dixième siècle jusqu'au quinzième, mais ce qu'il y a de bien positif, c'est que les statuts de Wislitza n'admettaient point le servage. Le paysan et le bourgeois étaient citoyens, tout homme était libre et jouissait de l'égalité devant la loi.

Ces faits se trouvent confirmés par une circonstance qui mérite de fixer l'attention du publiciste. La Lithuanie, située à l'orient du territoire polonais, était courbée sous le système féodal. Au quatorzième siècle, lorsque ce pays fut fraternellement réuni à la Pologne par le mariage de la fille du roi Louis d'Anjou, Hedwige, avec Wladislas Jagellon, duc de Lithuanie, la noblesse lithuanienne refusa dans une diète, d'accepter les libertés polonaises, afin de ne pas perdre les droits qu'elle avait sur ses serfs. Plus tard, la noblesse polonaise, corrompue au contact de celle de la Lithuanie, eut le malheur de réduire en servage les habitants des campagnes. Une circonstance tout à fait locale, et la manière de guerroyer des Tatares, contribuèrent à attacher la classe agricole à la glèbe et au servage.

La Pologne, pays de vastes plaines, sans défenses naturelles, était sans cesse exposé aux incursions des hordes du Dniester, qui, avec la vitesse de l'éclair, fondaient sur les populations voisines ; les habitants de la campagne qui n'allaient au combat qu'à pied, ne furent plus d'aucun secours pour cette guerre. Les cavaliers prirent alors un grand ascendant, et comme l'art de la guerre

[illegible] champ de bataille.

Aussi ne doit-on pas s'étonner de voir qu'au quinzième siècle, cent cinquante mille nobles se réunirent, pour les élections, dans le camp de Léopol (Lemberg).

Le nom de démocratie nobiliaire convenait parfaitement au pays légal de la Pologne, surtout si l'on tient compte de la population de cette contrée qui n'était alors que de 7 à 8 millions d'habitants, comme celui de démocratie bourgeoise conviendrait à notre régime, si le nombre des électeurs et des éligibles était cinq à six fois plus considérable qu'il ne l'est aujourd'hui.

Personne n'ignore qu'à l'époque de la résurrection des lettres en Europe, l'imitation des formes et des usages de l'antiquité grecque et romaine fut en grande faveur. La Pologne, cet illustre pays, dont Erasme, à l'époque des persécutions religieuses, put dire avec une grande vérité, que c'était la patrie de ceux qui *osaient* être savants ; — la Pologne, dont le célèbre humaniste Muret, de Limoges, put dire avec raison, en comparant les différentes nations les plus policées et les plus instruites d'alors, que l'ardeur des Polonais pour les sciences était supérieure à celle des Italiens eux-mêmes ; — la Pologne, dont les représentants venus à Paris pour offrir le trône à Henri de Valois, duc d'Anjou, impressionnèrent si vivement la cour de France par l'élégance de leurs manières, leur beau langage et leur savoir, que tout le monde en fut émerveillé, comme le remarque l'historien de Thou ; — la Pologne, disons-nous, devait, dans son enthousiasme pour l'antiquité, rêver les formes gouvernementales de la république romaine. C'est ce qui arriva.

Mais bientôt la noblesse, après avoir immolé la classe agricole (les non-nobles), en lui déniant le droit de devenir propriétaire du sol, vit surgir des hommes audacieux qui cherchèrent à constituer une oligarchie au détriment de la plus grande partie de la noblesse. La résistance des autres nobles fut incessante, opiniâtre, et finit par produire cette turbulence chronique qui fut une des causes de la décadence politique de la Pologne. Les grands voulurent, à l'exemple des patriciens romains, diviser la population en trois classes. Les petits nobles devinrent les clients de ces nouveaux patriciens et formèrent une classe privilégiée au-dessus de la plèbe ou de la classe infime. On se donna des noms latins. Mais, quoique le peuple fût asservi, le respect pour les lettres avait introduit dans les lois le droit d'émancipation pour ceux qui s'adonneraient aux sciences. Aussi appelait-on homme *nouveau* (*novus homo*) tout citoyen qui s'était élevé de lui-même à une haute fonction. Les diètes ou assemblées nationales devinrent des comices, les lois qu'ils rendirent des plébiscites, et les patriciens ou la haute noblesse fit des décrets auxquels on donna le nom de sénatus-consultes.

Un trait caractéristique de la forme politique du gouvernement polonais, et qui prouve combien ces vaillants guerriers chérissaient la liberté, c'est la forme du serment que prononçaient les rois, et par lequel ils déliaient leurs sujets de toute obéissance s'ils venaient à violer quelques-unes des lois du pays. Voici cette formule : *Et si in aliquibus juramentum meum violavero, nullam mihi incolæ regni obedientiam præstare debebunt ; imo, ipso facto, eos ab omni fide, obedientiâ regi debitâ, liberos facio.*

Aussi la rébellion prit en Pologne un caractère légal. Dès que le roi avait manqué à son engagement, la noblesse montait à cheval, s'associait publiquement, se confédérait et se rendait justice.

Cet esprit d'indépendance politique, qui est aussi un des caractères de notre nation, se retrouve également en Pologne comme chez nous, lorsqu'il s'agit de la liberté de la pensée et de la liberté de conscience. Nous avons rappelé plus haut ce mot caractéristique d'Erasme que dans la seule Pologne on osait être savant. C'est qu'en effet avant le règne du fanatique Sigismond Wasa et l'introduction

[illegible] France, qu'il nous suffise de citer celui de Kopernik, Kopernik ce grand et glorieux enfant de la Pologne !

Laissons les petits esprits dont la vue ne peut saisir qu'un point de l'histoire des peuples répéter que la Pologne était gouvernée par la confusion (*Polonia confusione regitur*). Les institutions politiques de cette nation, même en les acceptant telles que les avait faites le pays légal, représenté par les électeurs (les chevaliers, les nobles), portaient le cachet du vif esprit d'indépendance qui caractérise les races destinées à conduire l'humanité dans les voies imprescriptibles de la liberté. Toujours en armes, la noblesse polonaise était toujours prête à se lever contre des ennemis barbares.

La noblesse de Pologne qui sentait son origine démocratique, se garda bien d'adopter cette absurde balance des trois pouvoirs constitutionnels qui nous est venue d'Angleterre. Elle sentait qu'elle composait le corps de la nation, elle garda le pouvoir. Le sénat en Pologne n'avait qu'une autorité consultative, administrative et judiciaire, le roi était élu. Le mot si souvent répété, « le roi règne et ne gouverne pas » date de Sigismond III, c'est à ce roi que le chancelier Zamoysk dit « *regna sed non impera.* »

Ces institutions étaient certainement imparfaites ; mais nous le répétons, et c'est ce que nous voulons constater, elles témoignent de l'esprit d'indépendance de cette nation. Ajoutons que la Pologne possédait, dès le quatorzième siècle un code de lois : les débats judiciaires étaient publics. Dès le seizième siècle, elle eut l'honneur d'instituer la première un ministère de l'instruction publique. A la même époque la Pologne était le pays qui possédait le plus d'imprimeries. Cracovie en comptait quarante-huit. Le savant réformateur Schwartz-Erde (Mélanchthon), après avoir fait ressortir que la Pologne garantissait l'Allemagne et la Pannonie (Hongrie), des hordes sauvages de l'Asie, lui rendit hommage par ces mots : « Puissent les arts et les sciences fleurir et se développer longtemps chez cette nation magnanime. »

Le brillant avenir réservé à la race slave, dont la Pologne est la plus vive manifestation, s'est vu arrêté par le démembrement de ce pays. L'Europe perdit ainsi son flambeau de l'Orient, la France sa sœur bien-aimée. Napoléon parut un jour comprendre les hautes destinées de ce peuple, mais il n'accomplit pas son dessein. Il sacrifia la Pologne et une partie de l'Italie à la vaniteuse alliance des Césars, à cette famille d'Autriche, que Henri IV, avec le profond sens politique qui le distinguait, voulait réduire à un rôle très secondaire.

Les traités de 1815 témoignent d'un dernier reste de pudeur de la part de l'Europe envers la Pologne. Mais ces traités ne furent point exécutés. En 1830, la France se soulève contre les prétentions de ses rois. La Pologne fait trembler l'aigle tatare. Le même courant électrique de liberté parcourt les membres des deux nations, Pologne et France ! Mais, hélas ! la force brutale comprima les nobles élans de la Pologne ; la France vit pâlir son auréole émancipatrice sous la pression d'un gouvernement corrupteur et d'une bourgeoisie qui, oubliant les grandes traditions de 89, use son activité à la curée des places, du budget et des scandaleux bénéfices de l'agiotage.

La France et la Pologne paraissaient sommeiller...... Au bruit de l'insurrection de Cracovie, la France se réveille, toutes ses sympathies sont pour la cause polonaise !

Rois de la terre, vous pouvez méconnaître la loi providentielle qui agite ces deux nobles peuples ; mais l'ère du salut commun n'en approche pas moins rapidement. Ne luttez pas contre l'œuvre de Dieu, si vous voulez que la vengeance ne retombe pas sur les castes princières. Méditez cette profonde pensée qui sert de devise à la nouvelle révolution de Pologne ; la race slave vient de proclamer « qu'elle voulait donner aux peuples une liberté comme le

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 23 MARS 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON : *L'Ingénue à la Cour*, comédie en 5 actes, par M. Empis. — VARIÉTÉS : *Gentil-Bernard*, comédie en 5 actes, par MM. Dumanoir et Dennery. — GYMNASE : *Le Vicomte de Giroflée*, vaudeville en un acte, par MM. Laurencin et Marc-Michel.

L'Ingénue à la Cour, voilà un succès incontestable pour l'Odéon, pour M. Empis et pour Mlle Naptal, qui joue, dans cette pièce, le principal rôle. Les situations appartiennent à l'histoire et reproduisent, en le transportant en Allemagne, un évènement emprunté aux annales espagnoles, la *Chute de la Princesse des Ursins*.

Ouvrez les Mémoires de Saint-Simon, qui ne s'est pas borné à nous peindre la cour de Louis XIV et celle du régent, mais qui souvent jette des traits de lumière si vifs sur les intrigues des cours étrangères ; vous y lirez que le roi d'Espagne, Philippe V, était, ainsi que son épouse, sous la domination d'une femme habile, intrigante, la princesse des Ursins, agent principal de la politique française dans la Péninsule.

Lorsque le roi fut devenu veuf et qu'il fut question de le remarier, Mme des Ursins, voulant perpétuer son empire, fit chercher dans toute l'Europe une jeune princesse dépourvue d'ambition et même d'intelligence, dont elle pût faire sa créature, son instrument et qui, parvenue par ses soins au trône d'Espagne, ne cessât jamais de la considérer comme une protectrice. Une jeune princesse de Parme fut indiquée à Madame des Ursins comme devant remplir toutes ses vues. Cette jeune fille, élevée dans un couvent, ignorait le monde et ses intrigues ; son rang, sa fortune ne l'appelaient pas à partager le trône d'une grande monarchie ; douée d'ailleurs d'une intelligence bornée il était impossible qu'elle manquât jamais de reconnaissance et de soumission envers la femme qui lui donnerait une couronne.

Madame des Ursins ajouta la foi la plus complète à ces renseignements, elle commit l'imprudence d'en conférer avec le chargé d'affaires de Parme à Madrid, de s'ouvrir à lui sans réserve et de lui proposer une alliance dans le but d'exploiter et de tenir dans la dépendance la petite princesse une fois reine. Le chargé d'affaires, diplomate consommé, feignit d'entrer dans les vues de madame des Ursins, lui promit un concours discret et n'eut rien de plus pressé que d'écrire à la princesse de Parme en l'avertissant de son élévation prochaine et des conditions humiliantes que madame des Ursins prétendait y mettre.

Le chargé d'affaires calculait mieux que Mme des Ursins et se donnait à la reconnaissance de la reine future des titres beaucoup plus réels.

La princesse de Parme avait été tenue jusqu'alors dans un couvent, mais on s'y forme autant et plus qu'ailleurs ; la princesse, dont on avait fait un portrait fort inexact, ne manquait ni d'intelligence, ni d'ambition, ni de fermeté ; elle comprit parfaitement sa situation et eut l'esprit de faire la sotte. Ce manége la conduisit à ses fins, elle épousa Philippe V ; mais elle avait une vengeance à prendre et un joug à briser. La première fois que Mme des Ursins parut à la cour, après le mariage royal, la reine feignit de trouver dans la toilette de cette dame des infractions à l'étiquette et la chassa de son appartement, avec les expressions les plus hautaines. A la porte du palais, Mme des Ursins trouve un ordre d'exil et l'injonction de partir, sans une seconde de délai, pour la frontière d'Espagne ; un peloton de cavaliers entoure la voiture de la disgraciée, il faut qu'elle se mette en route, le soir, en grande toilette et toute décolletée. On ne la laissa pas mettre le pied chez elle. Toute la nuit, Mme des Ursins voyagea par un froid tel, que son cocher eut deux doigts gelés. Cet exil fut définitif. L'âme et l'auxiliaire de Mme de Maintenon, la femme qui avait tenu dans ses mains les destinées de l'Espagne, mourut dans l'isolement et l'obscurité.

Ce revirement de fortune est dramatique, et l'on concevra sans peine qu'il ait fourni à M. Empis l'idée d'une comédie politique, un peu sérieuse, se rapprochant du drame et rappelant le genre de *Bertrand et Raton*, ou mieux encore du *Verre d'eau*. De la jeune souveraine, M. Empis a fait une princesse fine, adroite, n'ayant de la naïveté que l'apparence, mais il s'est un peu écarté de son modèle historique en la douant d'un cœur sensible et en rendant sa vengeance moins cruelle que celle de la Parmesane ; l'intérêt n'y perd pas.

La scène se passe dans une de ces cours d'Allemagne qu'on chercherait en vain sur la carte, et que depuis l'apparition des *Mystères de Paris* il est convenu d'appeler un *Gérolstein*. T[illegible] personnages sont poudrés, leurs costumes, richement brod[illegible] le style pompadour ; quelques écharpes noires, quelques [illegible] quelques



grands cordons jaunes à liserés noirs, impriment à cet ensemble un cachet teutonique.

Rendons cette justice à l'Odéon, que les frais de costume n'y sont jamais épargnés, et que, depuis la réouverture, la mise en scène est brillante.

Le jeune prince régnant est sous la domination d'une comtesse intrigante, véritable silhouette de la princesse des Ursins (c'est Mme Moreau-Sainti qui joue ce rôle avec beaucoup d'intelligence et de dignité). Cependant, le cœur du prince n'est pas rempli par l'amitié que la comtesse a su lui surprendre, il a besoin d'amour, on sait déjà que deux fois à la chasse il a remarqué une jeune fille digne, par son rang, de devenir princesse souveraine. La jeune fille, Thérèse, est mandée à la cour, et chacune des coteries qui s'y disputent l'influence cherche à la sonder, à se faire d'elle un instrument. S'il est démontré qu'elle manque d'intelligence et de volonté, qu'elle est parfaitement sotte et qu'on peut gouverner sous son nom, chacun la prônera et se disputera l'honneur de hâter son élévation. C'est ainsi que les cardinaux, assure-t-on, réunissent toujours leurs suffrages sur le candidat le plus vieux, le plus débile de corps et d'âme. C'est dans la même pensée que, parmi nous, certains partis mettent à leur tête les orateurs les plus retentissants et les plus creux.

Elevée au couvent, Thérèse sait ce que c'est que l'intrigue, elle a médité sur l'histoire de Sixte-Quint, ce moine qui, pour monter au pouvoir, sut donner à son corps l'apparence de la faiblesse. Dans une pensée analogue, elle feint la faiblesse intellectuelle. Chacun s'y trompe, jusqu'à son oncle, qui la conduit à la cour et qui craint à chaque instant qu'elle ne se compromette et ne se perde par un excès d'ingénuité.

Mlle Naptal a très bien rendu la physionomie de Thérèse ; c'était un rôle délicat : il fallait jouer la froideur, l'insensibilité jointe à une naïveté presque niaise, et cependant le spectateur intelligent devait entrevoir, sous ce masque, une femme passionnée, animée par une ambition légitime et par un noble amour. Ces nuances ont été parfaitement rendues. Dès l'entrée en scène de Thérèse, on s'intéresse à son caractère, qu'on devine ; mais on craint pour elle, car la supériorité de sa nature ne peut échapper qu'à de vulgaires observateurs.

La comtesse, qui, d'abord, s'est montrée favorable au mariage du prince avec Thérèse, conçoit bientôt des inquiétudes ; elle soupçonne un cœur, une âme chez sa protégée, et veut lui parler en secret. Ici commence une fort belle scène. La comtesse, prenant les mains de Thérèse

Insurrection polonaise.

L'Autriche est dans le plus grand embarras. En réunissant tout ce qu'elle peut réunir de troupes dans la Gallicie, elle désespère d'arriver à y rétablir l'ordre. Les paysans ne rentrent pas dans leurs foyers. Il se forme en outre, dit l'*Observateur rhénan*, des bandes de gens sans aveu qui pillent les châteaux abandonnés par la noblesse. L'agitation est au comble. Les routes sont couvertes de troupes qui n'avancent dans l'intérieur du pays qu'avec les plus grandes précautions.

Les prisonniers qui arrivent à Lemberg appartiennent à la noblesse et au clergé. La ville présente un aspect des plus sombres. Le théâtre est fermé, et passé huit heures du soir les hôtels ne sont plus ouverts.

A Cracovie on a transformé le château en prison, pour y loger les condamnés, tant ils sont nombreux. Des canons sont braqués sur la place et les sentinelles ne laissent approcher personne. Les Prussiens sont partis le 12. Le gouvernement provisoire s'abstient dans ses publications d'employer l'expression *ville libre*. Serait-ce un signe que les trois puissances aient résolu de supprimer la république? Nous ne pouvons encore croire à cette nouvelle violation des traités.

La *Gazette d'Augsbourg* prétend que l'Autriche prendra possession de tout le territoire. Elle base cette supposition sur les renforts des troupes autrichiennes, tandis que les Russes et les Prussiens se retirent sur la frontière.

Le prince Paskewitch et l'archiduc Ferdinand sont attendus à Cracovie.

La citadelle de Glogau va être préparée, dit-on, pour recevoir des prisonniers de Posen. On en attendait 40 à 50. Les arrestations continuent dans la Silésie. Ce sont en grande partie les mêmes personnes qui ont figuré dans la révolution de 1831.

En Bohême, il se manifeste des sympathies pour l'insurrection de Pologne. La Hongrie présente une attitude menaçante. La *Gazette des Postes* annonce que le gouvernement fait partir des troupes pour les points menacés.

ÉVÈNEMENT DU CHEMIN DE FER DE ROUEN. — On lit dans le *Journal de Rouen* :

Un funeste évènement est arrivé hier matin sur le chemin de fer de Paris à Rouen, à la station de Bonnières.

Voici les détails que nous avons recueillis sur les lieux témoins de ce malheur :

Hier, à sept heures cinquante minutes du matin, la diligence de Falaise, qui portait vingt-deux voyageurs, au nombre desquels se trouvaient six femmes et un enfant, attendait le passage du train parti de Rouen à six heures et à la suite duquel elle devait aller à Paris.

Cette diligence avait été posée, suivant l'usage, sur un truck, sorte de chariot fait pour recevoir les voitures publiques, lorsqu'on les a enlevées de dessus leurs roues ordinaires. Le truck, ainsi chargé, occupait la voie descendante, afin de laisser libre la voie suivie par le convoi qui remontait vers Paris, et dont le passage à Bonnières est indiqué pour sept heures quarante-huit minutes. Le convoi passé, le truck, et, partant, la diligence eussent changé de voie au croisement des aiguilles.

Mais, au moment où le convoi attendu depuis quelques minutes seulement commençait à se faire entendre, un convoi spécial, composé d'un coupé et d'un wagon de premier rang traînés par une locomotive, arriva, lancé à grande vitesse, par la voie affectée au retour de Paris. Le conducteur de ce convoi, qui n'était attendu que dix minutes plus tard, s'aperçut des signes indiquant que le chemin n'était pas libre lorsqu'il était déjà frappé.

Enfin, seize personnes ont eu des contusions plus ou moins graves dans toutes les parties du corps, plusieurs avec effusion de sang.

L'enfant qui était dans la diligence a été retrouvé sous les bagages; il n'avait aucune blessure. Un autre voyageur a été assez heureux pour se relever sain et sauf.

Le conducteur du train spécial a été renversé violemment de la locomotive qu'il dirigeait. On assure qu'il est blessé.

Dans ce convoi se trouvait la commission de la chambre des députés qui se rendait au Havre, afin d'examiner l'emplacement des fortifications. Cette commission, on le sait, se compose de MM. le général d'Houdetôt, le général Paixhans, de Lassalle, Chabaud-Latour, le colonel Dumas, Allard, de Loynes et Ardant, auxquels s'étaient joints MM. Guestier, pair de France; Rondeaux, Joseph Perier, Barbet et Boursy, directeur-général des contributions indirectes.

Sortis sains et saufs de cette fatale rencontre, ils se hâtèrent de se joindre à toutes les personnes accourues dès le premier moment, et qui portaient secours aux blessés. Ceux-ci furent aussitôt portés à l'hôtel de la Poste, peu éloigné de la station, et les soins les plus empressés leur furent prodigués par MM. Michaud, maire de Bonnières; Saucisse, médecin, et Gueulette, pharmacien. Tous les habitants de Bonnières offrirent avec empressement leur concours, et tout d'abord du linge et de la charpie furent apportés en quantité plus que suffisante.

Un de MM les députés remit 300 fr. au maire, M. Michaud, pour subvenir aux premiers frais.

Après être restés quatre heures à Bonnières, les députés membres de la commission, suspendant quant à présent leur excursion au Havre, sont retournés à Paris par le train qui passe à onze heures à Bonnières.

Une enquête est commencée par M. le juge-de-paix de Bonnières, qui allait prendre le train de Paris au moment où l'évènement est arrivé, et qui en a été ainsi l'un des témoins.

Hier soir, plusieurs voyageurs, des moins malades, ont continué leur route vers Paris. Deux d'entre eux ont refusé absolument de prendre le chemin de fer. On a mis une voiture à leur disposition.

Nous venons de raconter l'évènement, d'après le témoignage des principaux habitants de Bonnières, d'après le récit des victimes de la catastrophe, et après avoir vu l'état des lieux.

ESPAGNE. — Il paraît que le nouveau ministère a été constitué. Il serait composé de la manière suivante :

Le duc de Valence (Narvaez) est nommé ministre de la guerre, président du conseil. Il est en outre chargé, par intérim, du portefeuille des affaires étrangères;

M. Burgos, ministre de l'intérieur;

M. d'Egana, ministre des grâces et de la justice;

M. Orlando, ministre des finances;

Le général Pezuela, ministre de la marine.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le prince de Joinville est attendu prochainement à Toulon. Son arrivée concordera, dit-on, avec celle du grand-duc Constantin, fils de l'empereur Nicolas. M. le prince de Joinville doit prendre le commandement de l'escadre d'évolution. Son pavillon sera arboré à bord du *Souverain*.

— Le ministre secrétaire d'État de la guerre a décidé qu'une somme de 5 000 fr. sera répartie annuellement entre les compositeurs qui auront présenté les morceaux de musique jugés les meilleurs, par une commission composée de la section de musique de l'Institut.

MM. les compositeurs qui voudraient concourir pour les primes à accorder en 1846 devront déposer les morceaux de leur composition au ministère de la guerre (bureau de l'organisation et de l'inspection) d'ici au 31 octobre inclusivement. Ces morceaux seront mis sous enveloppe cachetée, et porteront en marge le nom et la demeure du compositeur.

... moins ont été désignés. »

LA VARSOVIENNE AU THÉATRE D'AMIENS. — On lit dans le *Journal de la Somme* : « Hier le public a voulu protester, au parterre du théâtre d'Amiens, en faveur de l'insurrection polonaise. Il a demandé *la Varsovienne*, M. le préfet, venu tout exprès au théâtre pour empêcher toute manifestation, était dans sa loge. L'administration du théâtre a fait répondre au public, que les règlements s'opposaient à ce qu'on chantât *la Varsovienne*.

» Cette réponse, faite par le régisseur, en l'absence de tout commissaire de police, était une ridicule fin de non-recevoir. La vérité, la voici : A la première demande du public, M. le préfet était sorti de sa loge et s'était rendu sur le théâtre. C'est lui qui a défendu *la Varsovienne*, lui seul.

« De tels moyens sont misérables : si l'on croit par eux arrêter la manifestation que fait Amiens en faveur de la Pologne, l'on se trompe étrangement. Toutes les petites supercheries de l'administration ne feront que lui donner plus d'élan, plus d'énergie. On chantera *la Marseillaise* et *la Varsovienne*, au théâtre, dans les rues, partout, malgré elle, malgré l'indécente hilarité dont M. le préfet s'est trouvé si spirituellement saisi au spectacle, lorsque le public s'est vu refuser le chant de Casimir Delavigne. »

UNE PROCLAMATION D'ABD-EL-KADER. — L'extrait suivant, d'une proclamation d'Abd-el-Kader, fera connaître les moyens mis en œuvre par l'émir pour exciter les indigènes contre nous :

« O Musulmans! sortez donc enfin de l'aveuglement où vous a plongés votre commerce avec les infidèles! Reconnaissez donc leur adresse perfide, jugez-en d'après les faits.

» Lorsque les Français ont voulu vous engager à vous soumettre à eux, ils vous ont dit : Soumettez-vous à nous, nous vous garantissons votre religion, vos biens, vos femmes et vos enfants. Nous vous laisserons gouverner par vos chefs habituels. Nous ne troublerons en aucune façon vos coutumes et nous respecterons vos lois. Nous nous occuperons seulement de veiller à ce que vous soyez justement gouvernés, et à ce que vous ne soyez pas victimes des exactions qui pesaient sur vous, lorsque vous étiez soumis à votre ancien sultan Abd-el-Kader.

» Vous avez cru à ces paroles mensongères; et vous vous êtes soumis aux chrétiens.

» Aussitôt que l'impie s'est cru fort, et que pour quelques instants j'ai disparu d'au milieu de vous, il s'est empressé de manquer à ses promesses. Il a appliqué vos mosquées à des usages profanes.

» Il a pris vos meilleures terres pour les donner aux siens.

» Il a payé de ses trésors la vertu de vos femmes.

» Il a enrôlé vos enfants dans ses abominables cohortes.

» Il a affranchi les esclaves que Dieu vous permet de posséder.

» Il s'est arrogé le droit de vous rendre la justice.

» Il a persécuté vos plus nobles familles.

» Il a changé vos chefs pour les remplacer par d'infâmes musulmans qu'il a achetés.

» Vos nobles et vos marabouts, qui avaient été assez insensés pour le servir avec fidélité, ont eu pour récompense une prison éternelle dans le pays des chrétiens.

» Vous êtes maintenant commandés par des *roumi*, jugés par des *roumi*, administrés par des *roumi*.

» Et pour vous rendre plus visibles ses perfides intentions, voyez-le, qui vient compter vos guerriers, vos femmes et vos enfants, ainsi qu'un maître compte les moutons qu'il veut aller vendre au marché.

» Malgré la mission que Dieu m'a donnée de combattre l'infidèle jusqu'à la dernière goutte de mon sang, je lui ai laissé quelque repos; je me suis éloigné du théâtre de la guerre, bien certain *que le chrétien se perdrait par ses œuvres*.

---

avec une affection simulée, lui adresse des questions, la met sur plusieurs sujets. Thérèse reste impassible et répond constamment avec indifférence et niaiserie. La comtesse, renonçant à soulever ce voile, est sur le point d'abandonner l'épreuve, lorsqu'elle tente un dernier moyen : voyons si Thérèse aime le prince. La comtesse critique avec affectation le caractère et la conduite du jeune souverain; elle le dénigre, elle l'avilit; la jeune fille sent le piège, et son visage demeure immobile, mais sa main tremble et frémit convulsivement dans celles de la protectrice, qui va se changer en ennemie. — « Vous m'avez trompée, vous m'avez trahie! s'écrie tout-à-coup la comtesse; vous avez un cœur, vous avez une âme, vous aimez le prince, et si vous étiez souveraine vous me chasseriez de la cour; mais votre mariage est loin d'être conclu, mon influence n'est pas encore anéantie. »

Thérèse accepte avec joie cette déclaration de guerre; elle savait qu'à la cour il faut dissimuler quand on veut parvenir, mais elle souffrait de se contraindre; la franchise est un besoin pour son cœur; elle déchire le voile dont elle s'était couverte et rompt en visière à la favorite. Celle-ci fait mille efforts pour noircir sa rivale; pour lui fermer tout accès près du prince. Mais enfin les deux amants se rencontrent, ils s'expliquent, ils s'épousent, et l'ambitieuse comtesse est invitée à se retirer dans ses terres.

La pièce est bien agencée, elle joint à un intérêt dramatique soutenu des détails et des situations comiques; les acteurs jouent avec esprit, avec ensemble.

M. Mauzin, devenu chef des pages et leur apprenant à chanter *Domine salvum*, les transformant en enfants de chœur, après avoir employé toute sa jeunesse à des fredaines, a donné une vie nouvelle au type éternellement haïssable de l'hypocrite. Nous ne reviendrons pas sur le succès de Mlle Naptal, qui déjà s'était fait remarquer dans *Saint-Genest*, en remplissant un rôle enjoué d'actrice payenne. Mlle Bonval, sous le nom de Zelie, est une soubrette vive et piquante.

Nous, qui cherchons dans toute œuvre dramatique une pensée sérieuse, un enseignement social, nous n'avons pas le droit de nous plaindre de M. Empis; sa comédie nouvelle met en relief des idées vraies et fécondes : dans notre société ~~civilisée~~, société fausse, société gangrenée par le mensonge, société de loups et de renards comme la nomme un des personnages de la pièce, les âmes les plus droites sont violemment tentées de dissimuler, d'user de détours quand elles veulent parvenir et conquérir le pouvoir pour l'exercer dans l'intérêt général.

On a vu Diogène lui-même briguer les suffrages des Athéniens, afin d'être archonte.

Cependant ces âmes, si elles sont vraiment nobles, résisteront à l'entraînement, elles ne joueront pas longtemps un pareil rôle. Souvent un heureux dénouement leur apprendra que Dieu protège la cause juste et que si la franchise était un système, elle serait encore le plus habile de tous.

Le succès de l'*Ingénue à la cour* nous paraît de nature à se soutenir longtemps, et c'est un des plus caractérisés que l'Odéon ait obtenus depuis la réouverture.

Cette pièce pourtant n'est point parfaite, et d'abord le nombre des personnages nuit à la clarté de l'intrigue. Le duc Ernest, le duc Ferdinand, le baron, M. de Valborn, quatre seigneurs en habit de cour et faciles à confondre les uns avec les autres, voilà bien des ressorts qui tous ne sont pas essentiels à l'action; mais il est surtout un rôle de femme qui présente le caractère du hors-d'œuvre, c'est celui de la marquise, joué par Mlle Fernand.

Au moment où l'on sent que le prince régnant va disposer de son cœur, au moment où commence à se dessiner la candidature de Thérèse au rang d'épouse légitime, une femme habile et coquette, une jolie marquise se propose de disputer la palme à l'ingénue, et prétend occuper auprès du prince la position d'Agnès Sorel près de Charles VII. L'auteur ne donne aucune suite à cette idée, et le rôle de la marquise avorte après avoir fourni une scène. Ce rôle devient tellement étranger à l'action, que nous avons pu analyser la pièce entière sans en tenir compte. Il est vrai que la rivalité de la marquise et de Thérèse eût trop compliqué l'intrigue qui puisait assez d'aliments dans la lutte de l'ingénue avec la toute-puissante comtesse. Mais enfin il fallait développer le caractère de la marquise ou s'abstenir de la poser.

La scène vive et spirituelle d'ailleurs dont ce rôle se compose, a été joué avec esprit par Mlle Fernand, transfuge du Gymnase. Cette artiste a de la distinction, de la chaleur, et les vaudevilles où nous l'avons vue figurer ne lui avaient pas donné l'occasion de déployer toutes ses ressources. Nous souhaitons qu'elle trouve bientôt à l'Odéon un rôle qui ne s'arrête pas à la préface.

Pour compléter notre critique, disons encore que Thérèse se montre perfide envers un ministre qui l'appuie et avec lequel elle avait contracté une alliance offensive et défensive; nous savons bien que ce ministre n'était attaché à la jeune fille que par ambition et qu'il trahissait, pour être duc, le parti de la favorite en titre dont il n'espérait que le rang de comte; cependant l'ingénue avait profité de ses services, lui avait fait des promesses formelles, nous l'eussions voulue moins ingrate.

L'espace nous manque pour analyser *Gentil-Bernard* et le *Vicomte Giroflée*; nous dirons seulement que ces deux pièces ont obtenu un succès mérité. La donnée de Gentil-Bernard est charmante. Comme Ovide et comme Mademoiselle Aurélie de Soubiran qui médite en ce moment un *Dictionnaire de l'amour*, un jeune poète du 18e siècle veut écrire son *Art d'aimer*, et pour devenir maître en cette matière, il expérimente tous les amours ou, comme dirait un phalanstérien, il passe par tous les termes de la série amoureuse : grisettes, duchesses, bourgeoises, il soupire tour à tour pour toutes les classes de beautés. De jolis couplets, Mademoiselle Déjazet prenant tous les déguisements masculins, depuis l'uniforme de dragon jusqu'à l'habit noir de secrétaire, l'exhibition de toutes les jolies actrices des Variétés, n'est-ce pas assez pour faire vivre longtemps un vaudeville dont l'idée première est ingénieuse? Cependant, comme chacun prêche pour son saint, nous prétendons qu'un socialiste eût tiré plus de parti que MM. Dumanoir et Dennery de la revue générale des amours.

Le *Vicomte Giroflée* est un petit piédestal taillé pour Achard, et sur lequel cet artiste figure à merveille en costume de jardinier. Au lieu d'analyser cette bluette, dont le parfum s'évanouirait dans notre creuset de feuilletoniste, nous engageons le lecteur à la juger de ses propres yeux. Il perdra d'autant moins ses pas, qu'avec le *Vicomte Giroflée* le Gymnase donne habituellement la *Chanoinesse*, de M. Scribe, pièce amusante, bien intriguée, et dans laquelle Mlle Melcy montre infiniment de gentillesse.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

MOÏSE AU SINAÏ, paroles de M. M***, musique de *M. Félicien David*.

La renommée brillante qu'a value à M. Félicien David le succès éclatant de la symphonie du *Désert* a fait de l'exécution d'une seconde œuvre de ce jeune maître un évènement musical important. Aussi, la salle de l'Opéra était-elle, hier, remplie d'une foule dont l'intérêt et l'attention étaient vivement excités.

Il y a deux choses qu'un auteur nouveau, quand il a de la valeur e...

... au profit du sieur Geoffroy, des obligations montant à 35,000 fr.

Le ministère public a vu dans ces manœuvres le caractère de l'escroquerie ; il a traduit les deux simoniaques devant la juridiction correctionnelle ; le comte d'Armanon est forcé d'avouer qu'il n'a pas d'autre nom que celui de Dousse, qu'il est fils d'un postillon, et qu'il n'a eu d'autre titre aux honneurs dont il est revêtu que celui d'avoir été employé dans un bureau de diligences.

Toutefois, il se défend de l'escroquerie en prétendant que les 35,000 francs ne devaient être payés qu'après l'installation de l'abbé comme évêque.

Le tribunal, après avoir entendu de nombreux témoins, dont la plupart ont été un instant considérés comme les complices de l'escroquerie, conformément aux conclusions du ministère public, et malgré la défense présentée par Mes Desmarets et Nogent Saint-Laurent, condamne Dousse et d'Armanon à un an d'emprisonnement et 100 fr. d'amende, et Geoffroy à trois ans d'emprisonnement et 50 fr. d'amende.

Bulletin scientifique.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

PRÉSIDENCE DE M. MATHIEU. — SÉANCE DU 16 MARS

L'Académie a élu membre correspondant, dans la section de médecine et de chirurgie, M. Sédillot, professeur de la faculté de Strasbourg, en remplacement de M. Lallemand, nommé, il y a six mois, membre titulaire. La section avait présenté une liste de candidats ne contenant que des noms de chirurgiens français, savoir : 1° M. Sédillot, à Strasbourg ; 2° M. Serre, à Montpellier ; 3° M. Ehrmann, à Strasbourg, et M. Bonnet, à Lyon ; 4° M. Lesauvage, à Caen, et M. Guyon, en Algérie. M. Sédillot a obtenu 31 suffrages sur 45 votants ; 8 voix ont été données à M. Serre ; 2 à M. Lesauvage ; 2 à M. Guyon ; 1 à M. Ehrmann et 1 à M. Bonnet.

Composition du jaune d'œuf. — La chimie a eu lundi dernier les honneurs de la séance académique ; il n'y a pas eu moins de dix communications relatives à cette science ; elle joue maintenant un rôle si important dans l'industrie et son domaine est si vaste, qu'on ne doit nullement s'étonner de sa popularité constamment croissante.

M. Pelouze a commencé par lire un Rapport vivement approbateur sur les recherches chimiques relatives au jaune d'œuf, faites par M. Gobley, agrégé de l'Ecole de pharmacie de Paris. Conformément aux conclusions de sa commission, l'Académie a voté l'insertion du Mémoire de M. Gobley dans le *Recueil des savants étrangers*. Le résultat le plus important de ce Mémoire est de faire connaître sous quel état se trouve dans le jaune d'œuf le phosphore qu'on savait y exister depuis longtemps.

Lorsqu'on traite le jaune d'œuf préalablement desséché par de l'alcool bouillant ou par de l'ether, on en extrait un liquide connu sous le nom d'*huile d'œuf*, et une matière molle de nature complexe que l'auteur désigne sous le nom de *matière visqueuse*. L'huile d'œuf ne diffère des corps gras ordinaires que parce qu'elle contient de la cholestérine. Dans la matière visqueuse, véritable savon ammoniacal, se trouve le phosphore, mélangé aux acides margarique et oléique, à l'état d'acide phosphoglycérique qu'il est facile de séparer par de l'eau de chaux. Le filtre retient l'oléate et le margarate de chaux, et laisse passer le phosphoglycérate de chaux, qui jouit de la propriété d'être moins soluble à chaud qu'à froid, et de se séparer ainsi des matières qui pourraient en altérer la pureté. L'acide phosphoglycérique avait déjà été étudié par M. Pelouze, qui lui avait reconnu des propriétés analogues à celles de l'acide sulfoglycérique, mais personne n'avait pensé que ce corps, produit artificiellement dans les laboratoires, existât dans la nature. M. Gobley a montré qu'il y a une identité parfaite entre l'acide phosphoglycérique extrait de l'œuf, et celui qu'on obtient en unissant la glycérine à l'acide phosphorique.

MM. Laurent et Gerhardt, contre M. Liebig. — C'est ... 3° L'équivalent de toute substance azotée (phosphorée, arséniée) donnait un nombre également divisible par 4 pour la somme de l'hydrogène et de l'azote ou de leurs remplaçants ;

» 4° L'équivalent de toute substance carbonée renferme toujours un nombre pair d'équivalents de carbone (ou divisible par 4, avec $C = 37,5$). »

Il y avait parmi les substances organiques un certain nombre de corps dont la composition ne s'accordait point avec les lois précédentes.

MM. Gerhardt et Laurent en ont hardiment conclu, non pas que ces corps faisaient exception aux lois qu'ils admettent, mais bien que les analyses faites par les chimistes pour trouver leur composition étaient fausses. Une telle profession de foi a naturellement suscité une vive polémique à laquelle ont pris une part plus ou moins courtoise tous ceux dont les travaux se trouvaient ainsi attaqués. M. Liebig surtout se mêla à la lutte avec une ardeur et une intempérance de langage dont nous renonçons à donner une idée. Nous dirons seulement avec M. Laurent que la question se réduit à ceci : ou bien les quatre propositions que nous venons de citer ne sont point toujours vraies ; elles peuvent rencontrer des exceptions ; ou bien les expériences de M. Liebig sur le melion, le sulfocyanogène et leurs dérivés sont entachées d'erreur. Cette question ne peut se vider par des injures ; c'est, avant tout, une question d'expériences et d'analyses chimiques. M. Laurent a donc repris dans son entier le travail de M. Liebig, et il pense avoir démontré les erreurs de son adversaire. C'est au tour du célèbre chimiste de Giessen d'en faire autant. Les autres chimistes ensuite décideront entre les deux camps ennemis. Il n'y a point ici en présence des Français et des Allemands, il s'agit uniquement de soulever un coin du voile dont la vérité est couverte.

Poids atomique de l'Uranium. — Il s'agit toujours de savoir si la théorie du docteur Proust, épousée par M. Dumas et par les chimistes qui suivent son drapeau, est l'expression exacte des faits. Est-il vrai que tous les poids atomiques sont des multiples exacts du poids atomique de l'hydrogène ? M. Berzélius, parmi ceux qui soutiennent la négative, est celui dont l'autorité est la plus forte. Cet illustre chimiste combat chaque jour l'opinion contraire. Le travail de M. Péligot sur l'uranium a surtout rencontré de sa part une vive opposition ; il a prétendu que le nombre 750 égal à 120 fois l'atome de l'hydrogène n'était point exact. M. Péligot présente aujourd'hui de nouvelles expériences qui, selon lui, sont tout à fait en faveur de sa première détermination.

— M. Dumas a présenté de la part de M. Calvert un Mémoire sur de nouvelles combinaisons de plomb et d'ammoniaque, et la part de M. Wurtz un travail sur la formation de l'uréthane par l'action du chlorure de cyanogène gazeux sur l'alcool.

— M. Pelouze, de son côté, a présenté aussi deux Mémoires, l'un de M. Chancel sur la distillation du butyrate de chaux, l'autre de M. Levol sur le dosage de l'arsenic dans les métaux usuels et dans leurs alliages.

— Un jeune chimiste étranger, M. Flores Domonte a déposé une Note relative à une nouvelle série de phosphates doubles de zinc et de cobalt. Ces sels sont remarquables par leur belle coloration bleue ou rose, selon l'excès du cobalt ou du zinc. Ils sont formés par la combinaison de trois équivalents d'oxydes métalliques et de deux équivalents d'acide phosphorique.

— M. Morin a donné lecture d'un Rapport favorable fait en son nom et au nom de MM. Francœur et Laugier, sur un nouveau planimètre présenté par M. Beuvière, géomètre en chef du cadastre du département des Côtes-du-Nord. Le procédé qui a servi de base à la construction de cet instrument consiste à substituer aux rectangles mixtilignes, dans lesquels on partage la surface à évaluer d'autres rectangles réellement équivalents, en tenant compte à vue de toutes les irrégularités du contour, ce que l'on ne fait dans aucune des méthodes de quadrature ordinaire.

— M. Morin lit ensuite une Note fort intéressante sur les avantages que peut offrir pour les emmagasinements et le cabotage, la compression du foin au moyen de la presse hydraulique, en prenant certaines pré... qu'aucun voyageur s'en soit occupé dans ces contrées boréales avant M. Lamare-Piquot. Sa collection de plantes terrestres est riche en espèces et variétés, les exemplaires s'y trouvent à divers âges de la vie et offriront au botaniste européen les moyens d'étudier aisément le développement de la floraison et de la fructification. M. Lamare-Piquot a pu réunir à cette division plus de quatre-vingts espèces de cryptogames de ces contrées.

Le *Canadien* ajoute :

La soif de découvrir fait faire souvent à l'homme de grands sacrifices. Ce naturaliste avait devant lui beaucoup de difficultés à braver. Il affrontait les périls de la mer dans des parages aussi tristes que dangereux. Il a dû souffrir beaucoup de privations personnelles qui souvent conduisent à des maladies graves.

Enfin, il n'a compté pour rien la dureté d'un climat aussi affreux que celui du pays des Esquimaux, après avoir vécu long-temps sous les tropiques (1). Ce voyageur nous paraît donc avoir réellement fait d'immenses sacrifices dont les hommes de la science doivent lui savoir gré.

Dans une lettre privée, M. G. B. Faribault, président de la *Société scientifique, littéraire et historique de Québec*, l'un des hommes les plus distingués du Canada, annonce en ces termes un nouveau voyage de notre compatriote : « M. Lamare-Piquot, de retour d'un voyage de plusieurs centaines de lieues dans les régions stériles et affreuses de la côte de Labrador, courageux comme un lion, est reparti, quel jours après, pour continuer ses découvertes. Mais, cette fois, il est allé vers l'autre extrémité du Canada, parmi des nations sauvages qui ne le cèdent en rien aux mœurs des féroces Esquimaux. »

Nous devons recueillir précieusement ces hommages rendus par nos anciens frères du Canada à l'un de nos compatriotes qui consacre si honorablement sa vie à la science.

Histoire naturelle. — Un jeune savant, connu surtout par son opposition à une doctrine accueillie un peu légèrement à l'Institut, M. Souleyet, a remis une communication sur l'anatomie des genres *Glaucus*, *Phylhizoé* et *Tergipe*, avec quelques observations nouvelles sur le phlébentérisme. L'auteur rappelle qu'il a précédemment démontré que les *Actéons*, les *Eolides*, ne diffèrent pas des autres mollusques par la dégradation de leur organisation, comme on l'avait prétendu, mais qu'ils offrent tous les caractères anatomiques des animaux de ce type. Il confirme aujourd'hui, par de nouvelles recherches, toutes les propositions qu'il avait établies à ce sujet. Ainsi les Actéons, les Venilies, les Calliopées, etc., ont un cœur, des artères, des veines, en un mot un appareil circulatoire et une circulation complète, contrairement à ce qu'on avait avancé que ces mollusques n'offraient plus aucune trace de cet appareil, qu'ils étaient des animaux à circulation nulle. Les Eolides ont un système veineux général, un système veineux branchial et une circulation complète, contrairement à ce qu'on avait avancé, que le sang chez ces animaux passait du système artériel dans la cavité abdominale et de là dans le ventricule du cœur. Enfin tous les mollusques dits phlébentérés ont un appareil respiratoire analogue à celui des autres mollusques, contrairement à cette assertion que les phlébentérés sont privés d'organes respiratoires proprement dits.

L'état de diffusion que présenterait le système veineux chez les mollusques, n'empêche pas que le sang circule dans des vaisseaux ou dans des lacunes pour se rendre aux organes respiratoires. Les dispositions de ce genre, signalés par MM. Milne-Edwards et Valenciennes, ne changent rien à l'idée qu'on s'était faite du degré d'organisation des mollusques d'après les travaux de Lamarck, Cuvier, M. Blainville.

Action hemostatique de l'ergotine. — M. Bonjean a déjà annoncé qu'appliquée sur des plaies de veines et d'artères, l'ergotine arrêtait en quelques minutes l'hémorrhagie. Mais il importe de savoir comment s'opère alors la cicatrisation ou l'obturation de l'artère. Dans ce but, il fallait conserver vivants pendant plusieurs mois après l'expérience, les ani...

(1) M. Lamare-Piquot a précédemment parcouru l'Inde, les îles de la Sonde et de l'archipel Malegache.

---

qu'il peut prétendre à une des premières places, rencontre toujours en travers de sa route. Ce sont, d'abord, les succès de ses devanciers, et puis, quand il a réussi à poser sa jeune gloire à côté des gloires déjà acceptées, ses propres triomphes qu'on lui oppose à chaque pas nouveau qu'il veut faire. — Ainsi, hier, la question pour beaucoup d'auditeurs était de savoir, non pas si *Moïse au Sinaï* serait une belle œuvre, mais si cette œuvre surpasserait ou égalerait le *Désert*. Cette disposition des esprits ne pouvait qu'être défavorable à l'œuvre nouvelle, car, à moins d'une immense supériorité, elle devait moins frapper, à une première audition, qu'une symphonie dont un examen répété avait pu faire apprécier tous les mérites et toutes les beautés. Les œuvres d'art qui ont une véritable valeur, dans lesquelles la pensée intervient à haute dose, gagnent toujours beaucoup à l'analyse qu'on en peut faire et ce n'est jamais du premier bond qu'elles arrivent à être appréciées ce qu'elles valent.

D'un autre côté, l'attention que le public accorde à une œuvre est proportionnelle à la réputation de son auteur, et le public est mieux disposé à se laisser entraîner à l'approbations envers un homme dont le talent est reconnu, que quand il s'agit de donner naissance à une réputation nouvelle. Ces diverses considérations nous mettent dans une assez grande perplexité au sujet de l'appréciation à faire du résultat de la soirée d'hier. Nous n'éprouverions point cet embarras s'il s'agissait de constater un grand succès, si nous avions éprouvé et senti circuler dans la salle ces courants d'enthousiasme électrique que produisait le *Désert*, que produisent toutes les œuvres musicales puissantes. Mais rien de semblable ne s'est manifesté. Il y a eu des applaudissements à la fin de chaque morceau, mais dans une telle mesure, qu'on pouvait aussi bien les prendre pour une marque de sympathie courtoise envers le jeune maître, que pour une manifestation du plaisir éprouvé.

M. Félicien David, qui avait si bien traité le canevas essentiellement pittoresque de l'ode-symphonie du *Désert*, n'a plus trouvé la même verve d'inspiration pour rendre la donnée contemplative et théologique de *Moïse au Sinaï*. Ce sujet donnait bien moins de prise à la musique, et l'on est effrayé pour le compositeur quand on voit figurer sur le livret, dans les deux premières pages, deux apparitions de Dieu au milieu du tonnerre et des éclairs. En face d'une pareille donnée on s'attend à quelque chose d'immense, d'inouï, et quelle que soit la réalisation, elle ne peut manquer de rester au-dessous de l'idéal de l'auditeur. C'est à peine si avec la réunion de tous les arts qui agissent sur l'imagination par l'intermédiaire des sens, on parviendrait à approcher d'un tel programme ; qu'est-ce donc lorsque l'oreille seule est frappée, et que le spectacle entièrement dépourvu de grandeur d'un orchestre qui fonctionne, vient détruire en partie l'action de la pensée musicale? Nous ne savons si cela tient à l'immense disproportion entre l'effet attendu et l'effet produit, mais les apparitions de Dieu sont restées bien au-dessous du lever du soleil si justement célèbre dans le *Désert*.

Les données du livret de *Moïse au Sinaï* ne sont ni nombreuses, ni très variées. Moïse évoque Dieu qui lui apparaît ; il lui demande son appui pour conduire son peuple qui murmure et se dispose à fabriquer des dieux d'airain pour remplacer celui qui les abandonne. Une jeune Israélite chante sa plainte, et les aspirations de son âme vers les délices de la terre de Gessen. Moïse sent faiblir son courage, il trouve trop lourde la tâche de conduire ce peuple indocile et servile, et il demande à Dieu de le faire mourir. Dieu lui apparaît une seconde fois et lui rend la force et l'espoir. Le peuple continue à murmurer. Après avoir rappelé les souffrances qu'il a endurées sous le joug des Pharaons, il reproche à Dieu d'avoir *tout quitté* pour suivre sa loi. Enfin Moïse, par l'annonce de *ruisseaux de lait et de miel*, des *moissons jaunissantes* et des *champs verts* de la terre promise, détermine les Hébreux à se mettre en marche et à franchir *vallons et montagnes* pour atteindre le but si ardemment désiré. La terre promise apparaît et un cantique d'actions de grâces termine ce rapide tableau, auquel on a donné assez improprement le titre d'oratorio, et qui est tout au plus une cantate presque entièrement composée de récitatifs et de chœurs.

A en juger par ce qu'il a produit jusqu'à présent, l'inspiration chez M. Félicien David n'est pas de longue haleine. Elle se manifeste par des phrases courtes, hachées, beaucoup plus que par des périodes amples et abondantes. Sous ce rapport le canevas semé de brillants détails du *Désert* allait bien mieux à son génie. Il est à regretter qu'il n'ait point eu à traiter encore un sujet d'un genre analogue plutôt que d'en aborder un qui, par la forme et par le fond, ne s'éloigne guère des cantates les plus ordinaires, si ce n'est qu'il aborde une idée placée en dehors du domaine de la musique pure.

Si l'ensemble de l'œuvre ne nous a point satisfait, nous devons du moins constater que la romance, mise dans la bouche de la jeune Israélite, et que chante Mlle Nau, est empreinte d'un sentiment exquis de tendre mélancolie ; que la marche, sans présenter le charme et l'entrain de celle du *Désert*, est heureusement trouvée et très habilement faite ; que les récitatifs ont généralement un beau caractère et sont soigneusement déclamés, mais il y en a beaucoup ; enfin que le choral d'action de grâce, à la fin, est d'une harmonie saisissante, d'une belle ampleur mélodique, et d'une très grande sonorité.

On nous assure que le *Moïse au Sinaï* n'est point une œuvre entièrement nouvelle, et que la plupart des morceaux, composés à Ménilmontant, ont été seulement remaniés, réunis et orchestrés. Cela nous expliquerait pourquoi les chœurs de cette œuvre présentent encore plus de décousu que ceux du *Désert*. Mais nous nous permettrions alors de dire à M. Félicien David qu'il n'est point encore à l'âge où un auteur fouille dans son portefeuille pour suppléer aux lacunes d'une verve qui s'éteint, et nous nous étonnerions que le besoin de créer qui doit tourmenter toutes les jeunes imaginations ne l'ait point préservé de l'envie de faire un pareil remaniement plutôt que de chercher à produire un nouveau chef-d'œuvre.

Quoi qu'il en soit, nous sommes toujours plein de foi dans l'avenir musical de l'auteur du *Désert*, et nous l'attendons avec confiance au premier sujet qui correspondra plus spécialement à la nature de son génie et de son talent.

Quelques morceaux ont précédé *Moïse au Sinaï*. D'abord la symphonie en mi-bémol dont, heureusement pour M. Félicien David, le mérite était déjà connu, car l'exécution en a été plus que médiocre. De la part d'un pareil orchestre, il est difficile de comprendre une telle absence de précision, d'ensemble, de nuances et de style. De plus, les coups de baguette répétés que M. Habeneck était obligé de frapper sur son pupitre pour prévenir une débandade de toutes les parties, à chaque instant imminente, auraient fait croire à une première répétition plutôt qu'à une exécution devant le public. M. Félicien David a eu tort, croyons-nous, de venir prendre place à côté de M. Habeneck au pupitre de direction. Dès qu'il ne conduisait pas lui-même, il devait s'en remettre absolument de ce soin à l'illustre chef.

M. Gardoni a dit une mélodie intitulée le *Captif*, dont le tour accuse plus de recherche que d'inspiration. La saltarelle chantée ensuite par M. Portheault est d'un jet plus franc, mais c'est une simple chanson conçue au point de vue du salon et du piano, et qui se trouvait là hors de place. La *Danse des astres*, exécutée dans tous les concerts précédents de M. Félicien David, et où se trouve une charmante vocalise que la voix exceptionnelle de M. Béfort rendait si bien, a terminé ce petit concert préparatoire ; mais la substitution de M. Menghis à M. Béfort n'a point été favorable à la vocalise qui se trouve en dehors des cordes ordinaires du ténor.

Le défaut d'espace nous force à ajourner le compte-rendu de plusieurs concerts.

ALLYRE B....

nerveux.

Maladies produites par les vapeurs du phosphore.—M. Sédillot, de Strasbourg, qui vient d'être nommé membre correspondant de l'Académie, a envoyé quelques observations de carie et de nécrose étendue des os maxillaires, qu'il a eu à traiter chez des ouvrières employées à la fabrication des allumettes chimiques. Une de ces malades, qui était en outre phthisique, a succombé, et l'on a trouvé de graves désordres dans presque tout le système osseux de la face.

— M. Raoul, chirurgien-major de la marine, fait hommage à l'Académie d'un volume publié sous les auspices du ministre, et intitulé : *Choix de plantes de la Nouvelle-Zélande.*

— La maladie des pommes de terre tenait aux grandes pluies de l'an dernier, et nullement à ces causes pour ainsi dire mystérieuses que les savants ont péniblement cherchées à l'aide du microscope. Voilà une opinion que, d'accord avec le bon sens populaire, M. Durand de Caen a été l'un des premiers à soutenir et qu'il confirme aujourd'hui par une expérience décisive. Cet observateur écrit à M. Gaudichaud qu'il a dès le mois d'octobre, planté dans la terre où ils s'étaient d'abord développés, des tubercules malades qui ont donné lieu à une végétation franche et vigoureuse, et à de nouveaux tubercules exempts de toute tache soit à l'intérieur, soit à l'extérieur, et présentant les caractères de la meilleure santé. Ce fait justifie les prévisions exposées par l'auteur dans une communication précédente, où il disait que selon toute probabilité les tubercules malades, et à plus forte raison ceux qui ne l'étaient pas, produiraient des tubercules sains, si les circonstances atmosphériques sous l'influence desquelles la maladie s'était développée, ne se présentaient pas. — Ceci n'est pas, bien entendu, un motif d'employer les tubercules malades à la reproduction.

— M. Antonin Bossu, docteur en médecine, envoie un ouvrage ayant pour titre : *Anthropologie, ou étude des organes, fonctions et maladies de l'homme et de la femme.* L'auteur s'est proposé pour but de vulgariser les sciences qui ont pour objet l'organisme humain et dont il a renfermé les éléments dans deux volumes de moyenne dimension.

— MM. Delisse et Thomas, à l'occasion de la Note présentée par M. Mialhe sur l'emploi de l'oxalate d'alumine dans la défécation des jus de betterave, adressent une communication dans laquelle ils exposent les motifs de la préférence qu'ils donnent pour cet objet à l'acide oxalique. Cet acide non-seulement précipite l'excès de chaux qui se trouve dans ces jus, mais jouit encore d'une propriété décolorante assez prononcée.

B. et P.

Académie de médecine. — La lecture du rapport sur la peste et les quarantaines a occupé une grande partie des trois dernières séances de l'Académie de médecine, et pourtant cette lecture n'est pas encore achevée. L'organe de la commission, M. Prus, a, comme on voit e

MM. L. et R. à Rocroi. — Merci. — Nous acceptons avec reconnaissance l'offre de M. R.

M. V. à Saint-Laurent du P. — Inscrit avec les conditions. Nous avons à Valence un correspondant avec qui nous vous mettrons en rapport.

M. R. à Sentheim. — Merci. — C'est plus qu'il ne faut, attendu que la feuille de 16e fait partie de la publication quotidienne.

M. L. B. à Besançon. — Reçu les 210. C'est bien.

M. J. M., id. — Reçu. Renvoyé à Ch. P. — Classé le reste. F. doit être content!

M. G. et M. L. à Paris — Bravo! voilà comme on répond à l'ennemi.

M. E. C. aux Brosses. — Oui, quelque chose, ce qu'on pourra. Vous serez reçu à bras ouverts.

M. J. L. à Amiens. — Vous avez bien raison, mais vous tombez vous-même dans l'erreur que vous nous signalez. Prenez le cinquième de votre reste, et vous serez dans le vrai. — Nous prenons bonne note de vos offres. — Nous sommes d'accord avec vous sur tous les points.

Bourse.---Revue de la semaine.

La semaine a commencé avec une forte hausse, répondant à celle de la Bourse de Londres sur les nouvelles pacifiques d'Amérique. Les anglais ayant fléchi, dès lors nos cours ont faibli de nouveau, mais à la Bourse d'hier ils se sont relevés de manière à présenter en résultat une hausse de 65 c. sur le 5 p. 0|0, et de 25 c. sur le 3 p. 0|0.

Après de nombreuses fluctuations, il reste sur les chemins une légère hausse de 8 fr. 75 c. sur le Bordeaux, de 5 fr. sur Versailles rive gauche et le Havre, et 2 fr. 50 c. sur le Boulogne et le Nord, tandis qu'il y a baisse de 35 fr. sur le Vierzon, 10 fr. sur la Dieppe, 7 fr. 50 c. sur l'Aveyron, 5 fr. sur Rouen et Lyon, 2 fr. 50 c. sur le Versailles rive droite, le Bâle et le Montereau, et 1 f. 25 c. sur le Strasbourg. Orléans, Nantes et Saint-Germain sont restés stationnaires.

Dans les valeurs de second ordre, le Naples a monté de 50 c. La Société générale de l'industrie belge de 45 fr., les banques belges de 35 fr., la caisse hypothécaire de 10 fr., les hauts-fourneaux de Monceaux de 100 fr. Mais la valeur qui a eu principalement les honneurs de la semaine, c'est le charbonnage de l'Espérance qui a monté de 150 fr. depuis sa première cote de 1500 fr. de mardi dernier.

La dette intérieure d'Espagne s'est à peu près relevée au dernier jour de la forte baisse qu'elle avait éprouvée dans le courant de la semaine. Les autres valeurs n'ont eu que des variations insignifiantes.

Aujourd'hui dimanche les fonds anglais arrivent à 96,96 1|8. Le 3 0|0 est demandé à 84 fr. 35.

prix, 3 fr.; et par la poste, 3 fr. 50 c.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 mars.

7 h. 1|2 **OPÉRA.** — Lucie de Lammermoor. 1er acte Dieu et la Bayadère.
7 h. 1|2 **FRANÇAIS.** — Ciguë. Mariage de Figaro.
7 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Mousquetaires.
7 h. 1|2 **ODÉON.** — Epreuve. Ingénue.
6 h. 1|2 **VAUDEVILLE.** — Mari perdu. Dieux. Malheurs. Intimes.
6 h. 1|2 **VARIÉTÉS.** — Deux Camusot. Gentil Bernard.
6 h. 1|2 **GYMNASE.** — Lectrice. Georges. Vie Giroflée. Mère.
6 h. 1|2 **PALAIS-ROYAL** — Marie Michon. Etourneau. Carillon. Indiana.
6 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Michel Brémond.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Compagnons. Raphaël.
6 h. 1|2 **AMBIGU.** — Mousquetaires.
6 h. 1|2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Cheval du Diable.
6 h. 1|2 **COMTE.** — Chasseurs. Intermèdes. Enfants. Sourd.
6 h. 1|2 **FOLIE.** Bucheron. Conscrit. Retour. Mariette.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] la *Quotidienne* à sa place, dans cette grande mêlée moderne, où les opinions sont si confuses, les rangs si mêlés et les vœux déréglés.

Le journal qui a pris la liberté d'omettre la *Quotidienne* dans la liste des journaux dévoués à la cause polonaise, c'est la *Démocratie pacifique*. Nous ne pensions pas que ce fait d'omission pût blesser la *Quotidienne*, car beaucoup de personnes mettraient volontiers cette feuille, d'après l'attitude qu'elle a prise tout d'abord, au nombre des adversaires de la Pologne insurgée.

Quoi qu'il en soit, nous nous empressons d'enregistrer la déclaration de la *Quotidienne*.

Mais nous voudrions bien savoir comment la *Quotidienne* espère faire triompher la légitimité polonaise? Pousserait-elle la confiance naïve jusqu'à compter sur quelque miraculeux sacrifice de la part du czar Nicolas et de l'empereur Ferdinand? Si elle n'a pas de pareilles illusions, comment conçoit-elle que la Pologne puisse recouvrer son indépendance autrement que par l'insurrection? Que la *Quotidienne* dénie à un peuple le droit de s'insurger contre son souverain *légitime*, nous comprenons cette doctrine, à la rigueur, nous la connaissons depuis longtemps; mais la *Quotidienne* entend-elle dire que l'insurrection contre les puissances *illégitimes*, que le soulèvement d'un peuple contre le joug oppresseur de l'étranger n'est pas un droit et un devoir? Si les peuples n'ont pas ce droit, comment seront-ils sauvés? Devront-ils attendre dans la servitude que la Providence fasse pour eux un miracle? Ah! l'intervention de la Providence, elle se manifeste dans cet impérissable désir d'affranchissement, dans cet effort généreux qui ranime incessamment la Pologne asservie. Le doigt de la Providence est dans cette insurrection sainte sept fois renouvelée.

Nous voudrions savoir encore quelle est l'espèce de Pologne à laquelle la *Quotidienne* accorde ses sympathies. Nous l'entendons s'écrier: « Polonais, n'associez pas votre destinée à celle de la démagogie de l'Europe... Il y a en Pologne un principe de ruine, c'est l'imitation de la France voltairienne et démagogique... »

Où la *Quotidienne*, dans ce qui vient de se produire, voit-elle du voltérianisme? Est-ce dans l'accord enthousiaste des prêtres polonais avec les insurgés? Est-ce dans le religieux sacrifice des vases sacrés librement offerts par le clergé? Est-ce dans l'émancipation décrétée des Juifs? Est-ce dans cette sublime déclaration faite par les émigrés polonais après quatorze années de séjour dans la patrie de Voltaire: « *Au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit et de la Patrie, nous allons en Pologne*? »

La *Quotidienne* reproche à la Pologne l'imitation de la France démagogique. Qu'elle s'explique nettement sur ses craintes et sur ses désirs. Entend-elle refuser aux nobles le droit de se dépouiller de leurs priviléges? Entend-elle que le servage et la corvée ne soient point abolis? Veut-elle, en Pologne, la conservation intacte du vieux régime féodal? Peut-elle s'inquiéter et blâmer, lorsqu'elle voit appliquer et étendre le divin principe de la fraternité? Est-ce au nom du christianisme que la *Quotidienne* osera condamner l'affranchissement des paysans et l'émancipation des Juifs?

La *Quotidienne* trouve à redire à la composition du Comité Polonais. « Ce comité, dit-elle, se compose exclusivement d'hommes de la gauche. C'est dire qu'il sera sans action possible sur les destinées de la Pologne. » La *Quotidienne* est mal inspirée dans cette plainte; elle n'a pas bien réfléchi; ou bien ne sait-elle rien de ce qui se passe autour d'elle? Un mot l'édifiera: les principales notabilités de son parti ont été appelées dans le comité: Elles se sont, jusqu'à présent, abstenues... Le comité a voulu associer à ses efforts pour la cause de la nationalité polonaise tous les cœurs généreux et vraiment français, sans acception de parti. Si les hommes de la gauche ont, en plus grand nombre, répondu à l'appel, c'est pour la gauche un honneur que les autres fractions politiques pouvaient et peuvent encore partager. Le Comité Polonais

[illegible] et des efforts glorieux que la Pologne a tentés depuis soixante-dix ans pour recouvrer son indépendance. Il fut l'ami des trois générations des Polonais réfugiés: de ceux de la confédération de Bar, de l'insurrection de 1794 et de celle du 29 novembre 1830. Il fut l'ami de Kosciuszko. Aussi à la première occasion qui s'est présentée, il a parlé du héros polonais avec des accens dignes de la Pologne et de la France: c'était à l'occasion du monument que les Polonais élevaient à Kosciuszko, près Cracovie.

Aujourd'hui que cette petite république attire les regards du monde par les évènements récents, je ne saurais mieux honorer la tombe de Villenave qu'en rappelant à la mémoire de la France le beau discours qu'il prononça à la séance publique de la Société philotechnique, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, le 18 mai 1828. Après dix huit ans, ce discours paraît avoir été inspiré aujourd'hui. Voici comment parlait Villenave:

«.... Dans une petite république presque ignorée parmi nous, et que la politique de trois souverains, qui n'ont pu s'entendre pour sa possession, a laissée debout, sur les débris de la Pologne, presqu'aux portes de Cracovie, est la montagne de *Bronislawa* (mot composé de deux mots qui signifient *défendre la gloire*). C'est sur cette montagne que les Polonais ont voulu élever à Kosciuszko un monument que le despotisme ne pût abattre, qu'aucune révolution ne pût détruire, que le temps même ne pût outrager. Ce monument n'est donc ni une statue ni un obelisque, c'est... une montagne élevée sur une autre montagne; c'est un ouvrage de géants, continué pendant plusieurs années, naguère terminé, et qui a eu pour but, non de détrôner quelque Jupiter de la terre, mais d'honorer éternellement un grand citoyen qui avait défendu l'indépendance de son pays. La tombe du héros n'a point été placée au sommet du monument. Elle reste encore dans l'enceinte de la ville sur la montagne de Wawel où, seul avec Joseph Poniatowski, Kosciuszko partage l'honneur de la sépulture des rois, et a sa place près du grand Sobieski. Un lustre entier a été employé à la création de cette montagne. On a souscrit dans toute la Pologne, dans la Lithuanie, et jusque dans l'empire des tzars.... J'ai cru, messieurs, devoir appeler un moment votre attention sur un des faits les plus mémorables de nos jours. Il annonce que les nations savent toujours manifester leurs sentiments, et voici une éloquence toute nouvelle: un peuple qui ne peut s'exprimer par la parole ou par les livres, et qui parle par des montagnes! »

Où trouver, dans les annales du genre humain, une pensée plus poétiquement patriotique? Cette montagne élevée à Kosciuszko, n'est-elle pas une page sublime de l'histoire des peuples? Et comment une nation qui a des conceptions si gigantesques pourrait-elle périr? Cette alliance audacieuse de l'industrie et de l'art n'indique-t-elle pas une élévation de sentiments et une puissance d'action qui doivent triompher de tous les obstacles? Oui, une nation qui écrit sur son sol les mots *patrie et liberté* en caractères grands comme des montagnes, qui imite l'œuvre du Créateur même, et lègue ainsi à la postérité un témoignage éternel de son amour pour l'indépendance, une pareille nation ne peut succomber, aurait-elle à lutter contre tous les despotes ligués pour la détruire. Certes, quand la foi patriotique transporte des montagnes au milieu des plaines, elle peut bien repousser une injuste oppression, elle peut bien reconquérir une légitime indépendance. En contemplant la montagne élevée à Kosciuszko, toujours les Polonais sentiront battre leur cœur, et toujours, jusqu'à ce que leur nation soit reconstituée, cette montagne leur criera de sa grande voix: « Debout, Pologne héroïque! Debout, sœur de la France! ta destinée est d'être libre et indépendante comme elle! Car ceux qui m'ont élevée, au nom de la liberté, ont montré au monde tout ce qu'ils pourraient faire par l'association, l'industrie et les arts! »

Insurrection polonaise.

Les trois puissances, maîtresses de Cracovie, se vengeront sur les prisonniers, arrêtés pour la plupart sur de simples soupçons, de tous les embarras dans lesquels le réveil héroïque de la Pologne

[illegible]ment prussien n'a encore, à ce qu'il paraît, pris aucune décision à l'égard des sujets de la république de Cracovie qui se sont réfugiés sous sa protection; mais, il aurait, suivant la *Gazette d'Augsbourg*, résolu de remettre à la Russie et à l'Autriche leurs sujets nationaux. Cette gazette ajoute que le comte de Brandebourg a invité les représentants de ces deux puissances, à envoyer à Kosel une commission d'officiers ou d'agents de police, pour interroger et recevoir les prisonniers.

La Prusse poussera-t-elle à ce point sa fidélité aux engagements de sa convention avec les deux puissances?

L'agitation continue en Gallicie. Le 12 de ce mois (remarquez la date), la ville de Rzeszow s'attendait à chaque instant à une explosion. C'est la *Gazette d'Augsbourg* qui nous le dit.

Le gouvernement autrichien travaille à tranquilliser les paysans. On leur promet monts et merveilles. Les paysans ont déclaré dans plusieurs endroits qu'ils ne rentreraient dans leurs foyers que lorsque ces promesses auront été réalisées.

La *Gazette d'Augsbourg* dément aujourd'hui elle-même les bruits mensongers qu'elle était la première à répandre, sur les prétendues machinations de la princesse de Sapieha. La princesse est connue à Lemberg par ses actes de bienfaisance, et elle jouit à ce titre d'une considération générale.

Le nombre des troupes en Gallicie est porté à 45 000 hommes.

On lit dans le *Courrier de Varsovie*, du 15 mars:

« L'empereur de Russie a adressé, le 21 février (5 mars), l'ukase suivant au sénat dirigeant: — « Attendu que des malveillans ont tenté de renverser les autorités légitimes dans la ville libre de Cracovie et dans quelques contrées de la Gallicie, nous avons jugé nécessaire de prendre certaines mesures de précaution pour assurer la tranquillité dans les gouvernements limitrophes, et nous ordonnons que le royaume de Pologne ainsi que les gouvernements de Volhynie et de Podolie soient déclarés en état de siége, en les plaçant sous la puissance du feld-maréchal prince Paskewitsch d'Erivan. »

Nous avons oublié de mentionner hier parmi les journaux tout dévoués à la Pologne, l'*Univers religieux*, l'*Alliance* et la *Nation*.

Manifestations en faveur de la Pologne.

« En France, l'insurrection polonaise a soulevé toutes les sympathies... La cause de ce peuple généreux qui, en tout temps, s'est montré notre allié le plus dévoué, est aussi la cause de l'humanité, de la liberté, de la religion, triple et sublime mission que tout Français doit épouser avec enthousiasme, quels que soient d'ailleurs son opinion et son caractère politique. » (*Armoricain*).

« La noble cause de la Pologne trouve, comme toujours, les plus vives sympathies dans la population française: la plupart des feuilles parisiennes poussent les feuilles de province à répandre parmi leurs lecteurs des espérances enthousiastes. Des souscriptions sont ouvertes à Paris et dans plusieurs villes, et l'on ne saurait trop applaudir à ces témoignages d'intérêt.

« Nous ne croyons pas à la mort de ce grand peuple. Il s'opère aujourd'hui dans toute l'Allemagne un travail d'idées qui portera ses fruits; la résurrection de la Pologne pourra sortir un jour de ce mouvement social; mais l'heure n'a pas sonné encore. » (*Vigie de l'Ouest*).

Peut-être l'heure a-t-elle sonné. En tout cas nous convions la *Vigie* à s'employer activement pour hâter l'accomplissement des destinées promises. Pour que la Pologne triomphe, il lui faut la sympathie passionnée de la France. Faisons donc un vif appel au concours affectueux et efficace de tous les citoyens sans acception de partis ni de classes. Il s'agit ici d'un intérêt français et d'un intérêt d'humanité.

La *Vigie de l'Ouest* disait, en rendant compte de la discussion de la chambre des députés et du discours de M. de Castellane:

« De cette discussion, il résulte que les deux plus grands ennemis de la liberté et de la justice aujourd'hui, en Europe, sont les gouverne

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 24 MARS 1846.

HORTICULTURE.

[illegible] fleurs en Belgique. — Jardins sur les fenêtres. — Les Bégonia. — Serres aériennes. — Les Statice de Ténériffe. — Orchidées du Brésil; l'oncidium galloprivinum et ses longues amours. — Les parcs de Java. — Le Japon; [illegible] lis de camélia; jardins des paysans; jardin d'amateur. — Biographie du camélia. — Le Père Kamel. — Respiration des plantes; expériences de M. Dutrochet.

En prenant la plume pour écrire ce feuilleton, je prends en même temps la résolution de ne causer que des plantes de bonne compagnie, [illegible] celles qui ont leur place assignée dans l'aristocratie du règne végétal. Je détourne donc pour le moment ma pensée de tous ces végétaux [illegible], mais vulgaires, qui peuplent le potager; je ne me laisserai point entraîner à parler au lecteur « d'oignons et d'aulx qui causent forte [illegible] », comme disait le poète Villon. Chaque chose à son tour; le potager quitte à peine sa tenue d'hiver, l'horticulture gastronomique est encore tout entière sous cloche ou sous chassis; ce sera le sujet de mon prochain feuilleton. Je ne veux donc vous parler que des fleurs, et spécialement des plus rares, des plus distinguées, des plus coquettes. Il y en a tant et tant, et de si belles autour de moi dans ce bon pays de Belgique, que j'en ai les yeux éblouis, et qu'il me serait, pour le moment, parfaitement impossible de vous parler d'autre chose.

Ceux qui n'ont jamais visité les grandes et florissantes cités des Pays-Bas, n'ont pas d'idée du rôle que jouent ici les fleurs comme partie essentielle du superflu dont personne ne peut se passer! Gand, Bruxelles, Anvers, Liége, ont leurs rues Vivienne au petit pied, bonnes à parcourir le soir pour admirer le luxe des magasins étincelants de glaces, de gaz et de dorures; mais, le jour, dans toutes les rues grandes ou petites, désertes ou passagères, le flâneur peut satisfaire amplement son inoffensive passion; c'est tout un cours de botanique et d'horticulture à faire, rien qu'en inspectant les fenêtres des rez-de-chaussée; les fenêtres sans fleurs sont ici de rares exceptions. La température douce et égale que donnent les calorifères, d'un usage général en Belgique, fait de tout appartement habité une serre tempérée, habitation d'autant plus agréable pour les fleurs, que la lumière ne leur manque pas; les Belges ont conservé de la domination espagnole l'habitude de multiplier les fenêtres, de sorte que les plantes les plus délicates, à l'abri derrière des carreaux de vitre d'une pureté parfaite, s'y trouvent comme chez elles.

Pour le dire en passant, l'horticulteur trouve ici à des prix très modérés, des verres à vitres de qualité supérieure; un Anglais, frappé de la beauté et du bas prix de ce produit de l'industrie belge, vient d'en charger un navire pour la Chine; il revient du Céleste Empire où il a remarqué que l'usage des carreaux de vitre n'est pas connu; il se flatte d'en faire venir la mode; il emmène avec lui dans ce but toute une cargaison de vitriers.

Deux genres dominent aujourd'hui, grâce à la mode, dans les jardins sur la fenêtre, non pas comme chez nous, sur l'appui extérieur, mais bien sur le rebord intérieur, disposé pour cet usage: ce sont les genres *bégonia* et *camélia*. Les bégonia ont pour la plupart de charmantes petites fleurs en nombre prodigieux, de forme originale, de toutes les nuances, du blanc le plus pur au rose vif, en passant par des teintes carnées d'une exquise délicatesse; mais elles sont surtout recherchées pour leur singulier feuillage. Il y a la bégonia *péponifolia* dont les feuilles sont grandes comme les oreilles de l'éléphant; la *manicata*, dont les longs pétioles portent un triple rang de manchettes à franges pourpres; la *géranifolia* qu'on peut prendre pour un pélargonium quand elle n'est point en fleur. Ce genre supporte la température et l'atmosphère concentrée des appartements presque aussi bien que le camélia, dont je meurs d'envie de vous parler. Vous n'imaginez pas les choses intéressantes que j'ai à vous dire de cet aimable arbuste. Il m'est tombé ici sous les yeux un exemplaire de l'admirable *Flora japonica* de MM. Van Siebold et Zuccarini; j'y ai puisé, en matière de camélia, une érudition toute fraîche qu'il ne tiendrait qu'à moi de vous donner comme de mon cru; mais, quoique feuilletoniste, j'ai de la conscience, je cite mes auteurs. Néanmoins, je modère mon impatience, afin de pouvoir entrer en plein dans mon sujet, sans autre interruption.

Le flâneur, s'il a pris goût aux fleurs en s'arrêtant aux fenêtres fleuries (ce qui, par parenthèse, flatte toujours ceux et surtout celles qui leur ont donné cette décoration), n'a qu'à lever les yeux pour voir des collections sinon mieux choisies, du moins plus nombreuses. Dans un très grand nombre de maisons modernes aux expositions favorables, les balcons sont convertis en serres dont le fer et le verre sont les seuls éléments; rien de plus élégant, à l'intérieur comme à l'extérieur, que ces réduits dont les tablettes de glaces, comme celles des devantures de boutique, pour intercepter le moins de lumière possible, supportent dans des vases de formes gracieuses, une végétation toujours fleurie parce qu'elle est constamment renouvelée. Enfin, au dessus des serres-balcons, il y a encore les serre-grenier, invention de fraîche date, dont il m'est impossible de ne pas dire un mot avant de passer outre.

Dans les grandes villes de Belgique, les plus hautes maisons dépassent rarement trois étages; les greniers ne s'aventurent jamais aussi haut dans l'espace que ces mansardes parisiennes si voisines de la région des astres, que le vertige saisit ceux qui de cette hauteur ont l'audace de regarder dans la rue. De même qu'à Paris, nombre de maisons sur les quais et dans le quartier des halles sont encore surmontées de pigeonniers aériens; on voit maintenant dans toutes les grandes villes de Belgique, mais surtout à Bruxelles où le terrain est fort cher, des greniers surmontés d'une charmante serre dont les vitrages vous permettent d'embrasser de l'œil un vaste panorama, tout en vous reposant à l'ombre d'un bosquet de plantes tropicales. Des réservoirs d'eau de pluie, que le climat du pays ne laisse jamais au dépourvu, sont ménagés sur le toit à portée de la serre aérienne, comme ceux des théâtres et de la Bourse à Paris, pour le service des plantes qu'elle renferme; un thermosyphon dont le foyer est établi dans le grenier au dessous, entretient la température convenable; on y pénètre comme dans tous les belvédères, par le palier ouvert d'un escalier en spirale.

Un vieux bourgeois de Bruxelles faisait remarquer ce genre nouveau de [illegible] à la Sémiramis, à un visiteur étranger. « Voyez, disait-il, ces longues [illegible] de bâtiments presqu'uniformes qui composent nos quartiers modernes; j'ai vu tout cela couvert de maisons antiques et pittoresques à l'espagnole, dont les plus apparentes avaient leur tour de briques, [illegible] le passage de leur fondateur par les dignités munici-

en droit, 3 fr.; Charles Boubat, d°, 3 fr.; Un étudiant en droit, 3 fr.; Ligou, 2 fr.; Laureau de Saulieu, 3 fr.; J. C., de Leon, 10 fr.; Bertrand Denamps, docteur-médecin, 5 fr.; Léonce de Cazenove, 10 fr.; Léon Riboud, 10 fr.; Eugène Flotard, 10 fr.; Godefroy Momberguer, 10 fr.; Edouard Sellier, 10 fr.; Hippolyte du Teck, 10 fr.

Montant d'une souscription faite entre plusieurs membres du cercle Granville, de Besançon, 210 fr.

SOUSCRIPTION DE GANNAT (Allier). MM. Arnaud, Louis, avoué, 2 fr.; Aye, chapelier, 1 fr.; Baratier, avoué, 2 fr.; Beblon jeune, serrurier, 50 c.; Berger père, marchand, 5 fr.; Boyron, Charles, 2 fr.; Brulon, Félix, confiseur, 1 fr.; Chambon B., de Saint-Pont, propriétaire, 5 fr.; Chambon-Barthélemy, confiseur, 1 fr.; Champagnat fils, tailleur, 50 c.; Charles F., sellier, 2 fr.; Coutin, bottier, 50 c.; Dejour, pépiniériste, 1 fr.; Deschars, perruquier, 1 fr.; Doërr, marchand, 1 fr.; Favier, tailleur, 50 c.; Grand, marchand, 1 fr.; Grange-Guitard, d'Aigueperse, marchand, 50 c.; Grangier, maréchal, 1 fr. 65 c.; Grenier, sellier, 1 fr.; Grenier aîné, tailleur, 50 c.; Guyot, Jules, 1 fr.; Guyot-Guitard, marchand, 1 fr.; Jourde, marchand, 1 fr.; Lamotte père, propriétaire, 1 fr.; Laplanche, Félix, architecte, 5 fr.; Lasnier, tailleur, 50 c.; Martin, Jean-Baptiste, menuisier, 50 c.; Marlavaud-Gaubier, marchand, 1 fr.; Monnet, cirier, 1 fr.; Nodière, Paul, cordonnier, 50 c.; Paturet fils, brasseur, 10 fr.; Quiri, Nicolas, brasseur, 1 fr.; Rinnau-Delavat, propriétaire, 5 fr.; Ray, S.-Q., commis-marchand, 50 c.; Ronchaud, Auguste, propriétaire, 5 fr.; Roux, J.-A., licencié, 5 fr.; Terrel, marchand, 1 fr. 50 c.; Thomas, marchand, 1 fr.; Thonier père, menuisier, 1 fr.; Thonier fils, tapissier, 1 fr.; Anonyme, 7 fr.; un ami de la Pologne, 1 fr.; une personne dévouée aux Polonais, 1 fr.; un anonyme, 5 fr.

Total :	403	15
Montant des listes précédentes,	2 411	95
	2 815	10

Mouvement de la Rente annuelle de l'Ecole sociétaire.

Avant-hier, la Rente de l'Ecole s'élevait : par mois, à 5,978 fr. 90 centimes, c'est-à-dire, par an, à 71,746 fr. 88 centimes.

Aujourd'hui, elle est : par mois, de 6,194 fr. 58 centimes, et par an, de 74,334 fr. 96 centimes.

Avant-hier, le nombre des Souscripteurs était de 840 : il est aujourd'hui de 876.

A la Chambre des députés, la séance d'aujourd'hui n'a pas été aussi orageuse à beaucoup près que celle de samedi dernier. Elle a roulé cependant sur la non-réorganisation des gardes nationales licenciés. M. Duchâtel, forcé dans ses derniers retranchements, obligé de donner des explications pour conjurer l'amendement réprobateur formulé par M. Lacrosse, a pris l'engagement sinon de réorganiser les gardes nationales dissoutes, du moins de rétablir l'*harmonie entre les faits et la loi* d'ici à la session prochaine. Cet engagement, qui impliquait une confession, a satisfait la Chambre, et l'amendement Lacrosse repris par M. Ferdinand de Lasteyrie, a été repoussé par 230 voix contre 53.

L'adoption d'une proposition du général Jacqueminot, ayant pour but d'augmenter le nombre des officiers de la garde nationale, et quelques observations oiseuses sur le nouveau costume de la milice citoyenne, ont occupé cette séance à laquelle on ne saurait refuser le mérite de l'à-propos, au moment où le renouvellement des officiers et de la tenue préoccupe toutes les légions de la garde civique.

GRANDE-BRETAGNE. — Les différentes dispositions du bill de sir Robert Peel continuent à être adoptées par la chambre des communes. Le

Chambre des Députés.

Séance du 23 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dépose des projets de loi relatifs aux chemins de fer de Saint Dizier à Gray, d'Orléans à Vierzon et de Montpellier à Nîmes ; à la reconstruction de deux ponts, et à la rectification de plusieurs routes royales. Le crédit pour ce dernier objet est de 3 millions.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose divers projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le projet de loi relatif à des modifications de la loi sur la garde nationale. On se rappelle qu'à la fin de la dernière séance, M. Lacrosse a déposé un amendement tendant à obliger M. le ministre de l'intérieur à rendre compte de l'exécution de l'art. 5 de la loi sur la garde nationale.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, repousse cet amendement qui serait un blâme pour le passé, un acte de défiance pour l'avenir. Dans la dernière séance je me suis contenté de faire appel à des souvenirs et j'ai rappelé que ceux qui nous attaquent aujourd'hui se sont tus lorsque le pouvoir était aux mains de leurs amis, mais je n'ai pas refusé de discuter les faits ; seulement, il en est quelques-uns, on le conçoit, qui ne peuvent être portés à cette tribune.

Les gardes nationales de plusieurs villes ont été dissoutes à la suite de désordres ; c'est ce qui est arrivé dans les villes de Lyon, de Saint-Etienne, de Carcassonne. A Toulouse et dans d'autres villes, sans être dissoutes, les gardes nationales ont été désorganisées pour des raisons d'ordre public. Au reste, tous ces faits se sont passés avant le 29 octobre, et par conséquent nous pourrions en repousser jusqu'à un certain point la responsabilité.

Nous ne la repoussons pas cependant ; nous avons accepté l'héritage de nos prédécesseurs, parce que nous l'avons cru bon; quant à ce que nous avons fait, mes explications seront courtes. La garde nationale de Toulouse, par exemple, a été désorganisée après les troubles qui ont accompagné le recensement. Si le gouvernement eût laissé des armes aux mains des populations qui paraissaient disposées à la revolte, il eût été responsable des désordres qui n'eussent pas manqué d'en résulter. Quant à la garde nationale de Carcassonne, elle s'est rendue coupable d'une rébellion flagrante, en choisissant pour son commandant un condamné pour attentat à la personne royale, qui subit sa peine dans les prisons du Mont-Saint-Michel, Barbès. Il y a là, je crois, des motifs suffisants de maintenir la suspension.

Pour les gardes nationales de Lyon et de Saint-Etienne, dont la dissolution remonte à 1834, les raisons qui ont determiné le gouvernement étaient telles, qu'aucun des ministres qui ont passé au pouvoir, depuis cette époque, n'a songé à réorganiser la garde nationale de ces deux villes. Nous n'avons donc fait que ce que tout ministre eût fait à notre place.

Je ne nie pas qu'il n'y ait désaccord entre le texte des lois et les faits ; mais ce qu'il faut avant tout, c'est le maintien de l'ordre. Le ministère voudrait pouvoir mettre d'accord la loi et les faits ; mais dans les circonstances où nous sommes, je crois cela complètement impossible, et je n'hésite en aucune façon entre une difficulté parlementaire et la crainte de compromettre par mon imprudence l'ordre public dans une ville de France.

Vous pouviez, nous dit-on, présenter une loi ; cette loi, nous avons toujours, mes prédécesseurs et moi, cru qu'il était imprudent d'y recourir, parce que ce serait réveiller les passions. (Interruptions à gauche.)

Nous demandons donc à la chambre de ne pas infliger un blâme au cabinet pour le passé. Quant à l'avenir, le gouvernement examinera et avisera. Ce que nous demandons aujourd'hui, c'est de ne pas nous infliger le blâme que l'opposition n'a pas infligé à nos prédécesseurs.

M. ODILON BARROT. Dans la dernière séance, nous avons vainement sommé M. le ministre de l'intérieur de nous donner des explications sur la suspension des gardes nationales dissoutes ; il s'y est constamment refusé ; aujourd'hui il nous donne quelques explications ; c'est quelque chose que d'être entré dans la voie où l'opposition le pressait d'entrer depuis si long-temps.

Ce n'est pas le ministère seul, dont la responsabilité est engagée ; c'est la chambre tout entière, qui se trouve en présence d'une loi violée. La théorie de M. le ministre est complètement neuve. (Réclamations au centre.) Croyez-vous donc que lorsque nous faisions la loi en 1831, lorsque nous écrivions cet article 5, violé si hardiment, nous n'avions pas présentes à l'esprit les circonstances récentes de notre révolution ? Nous songions à tout, mais nous n'avons pas voulu que la garde nationale pût long-temps être dissoute sans une loi.

Cette loi, vous craignez, dites-vous, de la présenter, pour ne pas réveiller les passions, et vous trouvez plus facile de la faire abroger par sur-

mais nous demandons à la chambre approbation pour le passé, confiance pour l'avenir.

M. LACROSSE. Nous ne voulons pas donner des armes à l'émeute, nous ne voulons servir aucun des ennemis de nos institutions ; mais les plus grands ennemis de nos institutions, ce sont ceux qui violent les lois.

M. DARBLAY. Qui les a violés le premier ?

M. LACROSSE. Que nous importent les traditions qui se sont transmises de ministère en ministère ! (On rit.) Ce que nous demandons, c'est le blâme du présent, c'est une obligation imposée au gouvernement de rentrer dans la loi, de réorganiser les gardes nationales dissoutes ou d'apporter une loi qui l'en dispense. Que ceux qui veulent que la France soit régie par ses lois, votent avec moi. (Très bien ! à gauche. Réclamations au centre.) Je prie la chambre, en face du pays qui nous juge, de se partager en deux camps : ceux qui veulent que la France soit régie par des lois et ceux qui veulent que le caprice du ministre soit au-dessus des lois. (Nouvelles réclamations et nouvelles adhésions.) Si la chambre n'adopte pas mon amendement, il n'y a plus de garantie possible pour aucune de nos libertés. (Bruit.)

M. DUFAURE. Personne ne rend plus justice que moi à la pensée de M. Lacrosse, et il m'en coûte beaucoup de lui demander ce que je vais lui demander. (Vive interruption à gauche.) La loi est positive, et personne ne peut l'éluder ; l'opposition a raison de vouloir que la loi soit exécutée, et dans la dernière séance j'aurais voté pour l'amendement ; j'aurais voté dans le même sens après le premier discours de M. le ministre de l'intérieur, mais non après le second. M. le ministre s'est engagé à rendre compte de l'exécution de la loi au commencement de la prochaine session. Je tiens cet engagement plus sûr qu'un acte législatif.

L'honorable M. Lacrosse nous a rendu un service, en amenant peu à peu le gouvernement à s'engager comme il l'a fait ; je crois que nous devons prendre acte de cet engagement, et j'engage mon honorable ami M. Lacrosse à retirer sa proposition.

M. DUCHATEL. L'honorable M. Dufaure a raison de croire en la promesse du gouvernement, mais cette promesse se trouvait dans le premier discours comme dans le second.

M. LHERBETTE. Je n'admets pas la transaction proposée par l'honorable M. Dufaure : il ne peut pas y avoir de transaction, lorsqu'il s'agit de l'exécution des lois. (Interruption.) Lorsque la question a été posée si nettement, retirer l'amendement serait un acte de faiblesse. (Bruit.)

M. A. DE GASPARIN. Les motifs donnés par l'honorable M. Dufaure sont ceux qui détermineront le vote de la plupart des membres de la majorité, nous regardons, nous aussi, la violation de la loi comme le fait le plus révolutionnaire, et nous n'admettons pas que la responsabilité du ministre puisse, lorsqu'il s'agit de l'exécution des lois, se dérober derrière la majorité : ce serait là une grave atteinte portée au gouvernement représentatif. (Très bien ! à gauche.)

S'il nous eût fallu voter dans la séance de samedi, nous eussions pu hésiter longtemps, je l'avoue, à suivre M. le ministre ; mais nous ne pouvons hésiter aujourd'hui, après l'éclatante promesse qui vient de nous être faite.

M. LACROSSE. Je ne doutais pas, lorsque j'ai dit que la chambre se partagerait en deux camps, que l'honorable M. de Gasparin ne se plaçât dans celui de la légalité. (Interruption.)

L'honorable M. Dufaure et l'honorable M. de Gasparin croient l'un et l'autre que la loi de 1831 sera exécutée ; ou du moins qu'on nous demandera l'autorisation de la suspendre ; si toute la chambre a compris que M. le ministre de l'intérieur a dit : la loi de 1831 sera désormais exécutée (Interruption.), je ne persisterai pas dans mon amendement ; je ne voulais qu'obliger M. le ministre de l'intérieur, il s'oblige lui-même par sa déclaration, et cette déclaration me suffit.

M. F. DE LASTEYRIE. L'amendement ne contient pas seulement un rappel à l'exécution des lois, il contient un blâme ; j'insiste pour qu'il soit mis aux voix à ce titre. (Violente agitation.)

M. LE PRÉSIDENT met aux voix l'amendement.

Ce vote a lieu au scrutin de division et par voie d'appel nominal.

Une partie de la droite, le centre droit, les amis de MM. Dufaure et Barrot ne prennent point part au vote.

Les voix se répartissent ainsi : votants 283 ; pour 53 ; contre 230. L'amendement n'est pas adopté.

On passe à la discussion des articles de la proposition de M. Jacqueminot ainsi conçus :

« Les art. 35, 37 et 101 de la loi du 22 mars 1831, sont modifiés ainsi qu'il suit :

« Ajouter à l'art. 35 : Dans le département de la Seine, lorsque l'effectif d'une compagnie dépassera 200 hommes définitivement inscrits sur le contrôle, il y aura par chaque 50 hommes d'excédant, un lieutenant ou un sous-lieutenant, deux sergents et quatre caporaux. »

---

pales ; chacune de ces tours avait ses traditions et son histoire ; aujourd'hui, cherchez-en la place, vous verrez des serres fragiles, construites hier pour des fleurs qui se flétriront demain. — Mais, dit le voyageur, ces tours dont vous parlez, ne servaient-elles pas un peu à la guerre civile ? Ces traditions, autant qu'il m'en souvient, ne parlaient-elles pas de discordes sanglantes assaisonnées d'un peu de meurtre, de pillage et d'assassinat ? » — Le vieillard ne trouva rien à répondre. — « Eh bien ! poursuivit l'étranger, j'aime autant voir à la place de ces symboles de guerre, de luttes et de périls, des serres où je ne crois pas qu'on égorge jamais personne ; leur aspect éveille l'idée d'une sécurité profonde et d'un goût épuré pour ce que la nature a créé de plus beau sous le soleil, après la compagne de l'homme, bien entendu. »

Sommes-nous enfin au camélia ? Non ; pas encore, un peu de patience. Une fois que j'y serai, comme disait Dorat, je vous en parlerais du soir jusqu'à l'aurore, et puis le lendemain j'en parlerais encore. Il faut d'abord que je vous dise deux mots des plantes le plus en faveur dans les cercles de végétaux fashionables ; ce sera l'affaire d'un instant pendant que nous nous rendrons au Japon, où il est indispensable que je vous conduise pour étudier le camélia sur sa terre natale. Pour hâter le départ, je renonce à vous parler aujourd'hui de la culture aérienne du groseiller et d'une multitude d'innovations horticoles que j'aurai le plaisir de vous communiquer une autre fois ; car j'ai un long arriéré à vous solder, et j'ai la confiance de compter toujours un peu sur votre indulgence.

Arrêtons-nous d'abord à Ténériffe ; nous serons reçus à bras ouverts par les amateurs de floriculture du bourg d'Orotava. Il est heureux qu'il se soit trouvé dans cette île volcanique une succession de jardiniers et de botanistes pour en conserver les fleurs dans leurs parterres. Considérez, par exemple, l'une des plus curieuses plantes de ces collections que nous n'avons pas le temps de passer en revue aujourd'hui ; c'est une *statice arborea*, de la famille des plumbaginées. Cette statice a toujours été rare même à Ténériffe, le seul lieu du globe où elle ait été jusqu'ici rencontrée à l'état sauvage ; l'agriculture d'une part, et les tremblements de terre de l'autre, ont bouleversé la surface de sa terre natale, si bien qu'elle serait rayée de la flore du globe, comme l'aurochs, le dronte et la licorne sont rayés de la Faune de notre planète, si les jardins ne l'avaient conservée pour la répandre dans les serres d'Europe où elle est fort en vogue en ce moment.

Mais nous sommes pressés ; touchons seulement au Brésil pour voir un nouvel *oncidium*, le *gallopovinum*, d'une beauté et d'un parfum dignes de ce que son genre a de plus parfait. Cet *oncidium*, tout nouveau en Europe, où on se l'arrache à des prix peu raisonnables, est richement décoré de pourpre et d'or ; sa fleur reste épanouie près de six semaines. Que de jolies choses je vous dirais là dessus, si nous n'étions pas si pressés ! Je n'en dirai qu'une : ne vous impatientez pas, les camélia auront leur tour, nous y viendrons. J'ai déjà eu le plaisir de vous expliquer comme quoi la fleur, c'est à dire la corolle formant la partie saillante et apparente de la fleur, tombe quand les doux mystères de la fécondation n'ont plus besoin de son abri. Dans cet *oncidium*, l'acte de la fecondation, entouré de plus d'obscurité que dans la plupart des autres végétaux, se prolonge de 30 à 40 jours ; la corolle se maintient fraîche et veloutée, tant que les organes reproducteurs n'ont pas cessé de fonctionner. Je livre ce fait à l'appréciation de l'ingénieux découvreur d'analogies. Luxe de parure, lenteur à se rendre, amours prolongés : que de choses délicieuses à puiser dans l'histoire naturelle des *oncidium* ! J'en passe et des meilleurs ; par exemple, le *flexuosum*, dont la tige florale, écailleuse et tigrée comme celle d'un reptile, n'a pas moins de deux mètres de long, toute hérissée de pédoncules si fins qu'ils sont invisibles, portant chacun une fleur riche de grâce et d'éclat : on dirait des centaines de brillants insectes voltigeant autour d'un serpent endormi. Il y a aussi le *raniferum*, très rare et très recherché en Europe ; on peut distinguer sur son labelle, sans y mettre trop de complaisance, le dessin d'une petite grenouille verte accroupie.

Plus qu'une station, une seule, à Java, dans cette île admirable, la reine du grand Archipel Indien. Saluons sa riche végétation, et félicitons-la d'être échue en partage aux Hollandais, les premiers jardiniers du monde. A l'époque déjà ancienne où ils transportèrent à Java leur architecture, leurs canaux et leur génie commercial, les Hollandais sentirent mieux qu'on aurait pu l'attendre d'un peuple aussi essentiellement froid et calculateur, la poésie de la nature tropicale. Dans chaque *Buiten-plaats* ou maison de campagne des Hollandais, au milieu des défrichements, on a réservé comme échantillons, des morceaux intacts de la végétation primitive de l'île, savanes, bosquets ou forêts, religieusement maintenus dans leur état primordial, sauf des allées pour s'y promener. Le pays est d'ailleurs parfaitement soumis depuis la mort de Diepo Nogoro, en son vivant Tommongong de Djodjokarta, une espèce d'Abd-el-Kader javanais ; sauf les tigres et les panthères qui, au détour d'un sentier, ont quelquefois la faiblesse de vous sauter au collet, les explorations botaniques n'offrent, dans l'île de Java, qu'agrément et sécurité.

Que choisir dans cette flore splendide qui ne connaît pas de saisons sans fleurs ? Mettons seulement à la boutonnière un rameau fleuri de *centrostemma multiflorum*, charmante asclépiadée dont l'odeur nous rappelle ce mélange de fleur d'oranger, de frangipane et de vanille qui réjouit l'odorat du gastronome en entrant dans la boutique d'un pâtissier-confiseur, et rembarquons-nous pour le Japon. Je vous dirai chemin faisant que le centrostemma multiflorum, encore nouveau et peu répandu dans les serres d'Europe, est d'une végétation vigoureuse, peu difficile sur la qualité de la terre, pourvu qu'elle soit bonne, à peu près comme ces buveurs qui n'ont de préférence pour aucun vin en particulier, excluant seulement les mauvais. Il appartient à la serre tempérée.

Nous débarquons au Japon, dans la grande île de Nipon, peu inférieure en étendue à la Grande-Bretagne. Vous avez hâte de voir des camélia ; il n'en manque point ici, Dieu merci ! en voici un bois taillis épais et serré, formé de planches effilées entre lesquelles il n'y a qu'à peine la place de circuler, à peu près comme dans un fourré de hêtres de 15 à 20 ans. Voici un bûcheron occupé à en faire des cotrets, non pour brûler, le bois en est trop précieux, mais pour fabriquer des manches d'outils et divers objets de tabletterie aussi solides que légers. La floraison des camélia dure ici environ trois mois, de la fin de novembre à la fin de février ; le fruit mûrit en septembre.

Observez bien les fleurs, les unes rouges, les autres de diverses nuances de rose ; il y en a de simples et de semi-doubles, presque doubles, peu inférieures aux variétés qui prennent place dans nos collections. Voyons-les maintenant dans les jardins, non pas seulement dans les jardins d'amateurs que nous visiterons tout à l'heure, mais dans les jardins des paysans. Nous y remarquons d'énormes couches de vieux camélia blancs doubles, ou rouges imbriqués, les uns et les autres parfaits de formes, recepés près de terre pour leur faire pousser une multitude de rejetons. On ne les marcotte point comme dans les serres d'Europe ; d

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le couronnement du roi de Suède, comme roi de Norwège, qui avait été annoncé pour cette année, n'aura lieu que l'année prochaine.

— On a reçu des nouvelles de Macao, du 29 décembre :

La mission de Chine était de retour à Macao le 5 décembre, après avoir visité les quatre ports du Nord. *L'Alcmène* a dû partir le 5 janvier de Macao pour ramener en France les délégués du commerce. Toutes les personnes attachées à la mission ont dû s'embarquer sur la frégate *l'Archimède*, du 8 au 10 janvier, pour Calcutta, et on espère qu'elles seront à Suez au commencement du mois d'avril, et par conséquent de retour à Paris dans cinq semaines environ.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris, les dimanche 22 et lundi 23 mars, de 4,151 déposants, dont 530 nouveaux, 571,424 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 1,915 déposants, dont 333 soldés, 797,339 fr. 27 c.

Rentes achetées à la demande des déposants, pendant la même semaine, pour un capital de 117,727 fr. 40 c.

Demandes de remboursements, du 22 mars, 852,617 fr.

AVIS AUX CHASSEURS. — La cour royale d'Orléans vient de rendre un arrêt important en matière de chasse. La question était de savoir si après l'ouverture de la chasse, le propriétaire, ou celui qui a la permission du propriétaire, peut chasser dans un champ non récolté, et notamment dans une vigne chargée de ses fruits, bien que, dans son arrêté, le préfet ait déclaré que la chasse était interdite sur les terres couvertes de leurs récoltes. Contrairement à ses arrêts antérieurs, et conformément à la jurisprudence de la cour de cassation, la cour d'Orléans a décidé que l'arrêté préfectoral ne peut entraver l'exercice d'un droit appartenant à tout propriétaire, et que ce dernier, en se conformant d'ailleurs aux dispositions générales prescrites par la loi, peut chasser dans sa vigne non récoltée.

SUICIDE. — Un douloureux évènement est arrivé avant-hier rue Laffitte. M. Stem, Léopold, âgé de 37 ans, banquier à Londres, était venu occuper dernièrement un appartement dans l'hôtel n° 23 de cette rue. M. Stem paraissait fort soucieux ; mais comme l'on pensait qu'il s'occupait d'affaires considérables, on ne doutait pas que cet état ne fût le résultat de ses travaux ; cependant, hier soir, quelques instants après sa rentrée, la détonation d'une arme à feu se fit entendre dans sa chambre et vint jeter l'épouvante dans l'hôtel ; M. Stem venait de se faire sauter la cervelle. On ignore les causes qui ont pu le porter à commettre cet acte de désespoir.

PHÉNOMÈNE ÉLECTRIQUE. — On écrit de Reichshoffen, le 19 mars, au *Courrier de l'Alsace* : « La journée d'hier, 18 mars, s'est terminée d'une manière bien tragique et bien extraordinaire ici. Le temps avait été très variable pendant la journée entière ; le baromètre n'était pas descendu depuis la matinée ; vers six heures, le ciel se rembrunit, et une petite grêle mêlée de pluie tomba ; les nuages avaient une teinte fauve brunâtre, mais unie ; du reste, rien n'annonçait un orage, lorsque tout-à-coup, à six heures et demie, au moment où une grande partie de la population se trouvait à l'office du soir, une couronne de feu, répandant de tous côtés des étincelles et des flammes, surmontée comme d'un dôme igné, descendit avec un craquement épouvantable sur la belle tour de l'église, qui a soixante-douze mètres de hauteur ; ce craquement fut suivi d'une détonation effroyable, qui mit à son comble la terreur des habitants rassemblés dans l'Eglise. La foule se précipita vers les portes ; le cadran de l'horloge était rempli de feu ; une épaisse fumée sortit de la flèche de la tour, et peu d'instants après la flamme en jaillit. A ce moment, un coup sec, semblable à la détonation d'une pièce de gros calibre, vint répandre une nouvelle masse de feu sur le clocher ; à la flèche le fluide parut se diviser en trois colonnes, l'une se dirigea dans l'air vers le nord, la seconde pénétra dans l'intérieur, vint fendre longitudinalement l'armoire de l'horloge, et descendit le long des courroies des

[illegible] passé. Au vrai voici ce que c'est : l'analogue pour la science sociale du *doute absolu* que Descartes a introduit dans la science spéculative : une méthode bien plus qu'une solution. Quoique Descartes ait eu le tort d'étendre son doute, même à son corps, à ses semblables et à la nature, exagération puérile, vous ne niez pas qu'il n'ait rendu un immense service en proclamant la nécessité pour découvrir la vérité de s'affranchir de toute croyance préjudicielle, sauf à coordonner ensuite toutes les vérités, même les plus anciennes, quand l'esprit les aura acceptées après mûr et libre examen. Ce n'est point méconnaître l'histoire ni la tradition de la philosophie. Pourquoi condamnerait-on dans Fourier la même méthode que l'on admire dans Descartes ? Fourier cherchait les moyens d'établir dans la société l'accord des intérêts et des passions, accord que l'histoire lui prouvait n'avoir jamais été ni fondé ni même tenté par aucun système politique, religieux ou philosophique. S'il eût reproduit ces mêmes systèmes, il est clair qu'ils ne seraient pas devenus plus efficaces en ses mains ; il devait donc s'en écarter, et l'écart devait être d'autant plus absolu que la déviation avait été plus absolue. C'est là ce qu'il fit : il procéda comme procédèrent Colomb, Galilée, Kepler, Newton, Montgolfier, Jacquart, comme procèdent tous les inventeurs et tous les esprits doués de vigueur et d'originalité ; c'est-à-dire qu'il écouta son génie plus que celui des morts. Est-ce à vous, Monsieur, qui avez dû aussi vous écarter de quelques traditions et de quelques habitudes, à condamner l'indépendance dans les autres ?

Non, sans doute, et ce que vous avez entendu blâmer, serait seulement la négation et l'inintelligence du passé historique des sociétés, jointes à l'espoir d'une transformation tellement radicale, qu'elle séparerait absolument l'avenir du présent. En cela votre répulsion serait légitime si elle était fondée en fait, mais il n'en est rien.

Loin de méconnaître le passé, la théorie de Fourier a la prétention de donner la clef de tous les faits historiques, d'expliquer l'enchaînement des diverses périodes sociales, et de montrer par quel naturel entraînement l'humanité doit prendre un nouvel essor qui la conduise à sa destinée normale, en s'appuyant sur le passé et sur le présent, comme une statue s'appuie sur le piédestal qui la supporte. On m'a dit que vous faisiez cas de l'analogie, la science des sciences ; si c'est vrai, je puis vous rendre bien claire la pensée de Fourier. Quand l'homme est en pleine jouissance de ses facultés et de ses passions, il ne renie pas le temps où il vivait immobile, inintelligent, faible dans l'obscurité du sein maternel, se préparant les organes qui devaient être bientôt les instruments d'une existence supérieure. Le lien avec la mère fut brisé un jour, et l'éblouissement suivit d'autant plus vif que les ténèbres avaient été plus profondes, et que le nouveau jour était plus radieux ; mais la naissance, en détruisant certaine forme de rapports, n'a pas rompu l'enchaînement intime de notre vie présente avec la vie fœtale qui fut son point de départ. Ainsi fera l'humanité, lorsqu'un jour, acquérant la conscience de son unité, mûrie par une suffisante incubation dans les lymbes obscures de la subversion, aspirant à la lumière et à la liberté, possédant tous les organes nécessaires au plein exercice de sa vie, elle brisera le lien qui l'attache au monde de la tradition pour éclore au soleil de la science, de la justice et de l'amour. Dans un milieu qui la comprimait, ses essors étaient subversifs ; ils seront harmoniques dans un milieu qui leur permettra toute liberté. Mais ce sera toujours le même être, dans une phase nouvelle de son développement.

Fourier a si bien compris l'histoire, qu'il a créé une demi-douzaine de sciences historiques dont la Sorbonne, ni le Collège de France, pas même peut-être l'Académie des sciences morales et politiques ne connaissent encore les premiers éléments. Ce sont l'anthropogénie sociale, l'organogénie sociale, la pathologie sociale, la tératologie sociale, la paléontologie sociale et la prophétie sociale. Je pourrais bien inventer de nouveaux mots grecs, mais ils seraient moins clairs, sans être plus courts, plus élégants ; d'ailleurs, l'identité de nom pour les sciences naturelles et les sciences sociales indique des rapports très réels, qui disparaîtraient sous la diversité des noms. Même, à vrai dire, ce sont les mêmes sciences, ap-

symbolisme des mythes et des cultes ? [illegible] s'y prendre aujourd'hui pour casser la coque de ces enveloppes symboliques et se nourrir de l'amande qu'elles renferment ? Je ne méconnais assurément ni votre érudition ni votre imagination ; et cependant je crains bien que vous ayez peu de chose à me répondre sur ces problèmes qui seront un jeu pour le monde des bacheliers harmoniens, grâce à Fourier. C'est lui en effet qui a constitué l'anthropogénie ou genèse humanitaire, science de la création de l'homme.

Il est aussi le fondateur de l'organogénie sociale, qui est la science de la formation, du développement et de l'ordre d'apparition des organes qui composent un corps social. Les savants s'étaient bornés jusqu'à présent à l'étude des corps végétaux et animaux, dont ils n'ont même abordé que la face matérielle, sans s'inquiéter de la force intérieure, instinct, passion ou intelligence qui les anime en dedans. Il fallait aller plus loin. Une société est un être composé, sinon d'éléments contigus et soudés comme dans un animal et un végétal, mais d'éléments associés par des rapports de cause et d'effet, de coexistence et de succession, de concours et d'antagonisme, de commandement et d'obéissance, associés par des lois, des croyances, des sentiments, des intérêts, des œuvres communes, qui forment par leur entrelacement comme les organes et les tissus de la société. Dans l'humanité, les peuples, les races, les religions sont aussi des éléments destinés à se coordonner, à s'associer et à former un vaste corps, où tout concourt et consente, suivant la parole d'Hippocrate. Toute différence disparaît même, si l'on remarque que des distances réelles, quoique microscopiques pour nous, séparent les éléments des corps les plus denses, qui ne sont en réalité que des constellations d'atomes ou plutôt de forces douées chacune d'une vie propre et personnelle, comme les individus dans la société, comme les nations dans l'humanité. Il y avait donc à étendre la science toute nouvelle de l'organogénie au monde social et au corps humanitaire qui est encore en voie de formation, en montrant les lois qui président au développement et à l'ordre d'apparition de tous les éléments religieux, politiques, industriels et autres, en déterminant leur importance relative et leurs relations avec chaque période. Cette œuvre de génie, Fourier l'a accomplie, et Fourier seul. Grâce à lui, tous les hiéroglyphes de l'histoire se lisent comme le livre le mieux imprimé.

Envisagée au point de vue de l'essor subversif ou normal des organes et de leurs fonctions, l'organogénie conduit à travers la physiologie à deux autres sciences dont l'une fait connaître les altérations passagères, et l'autre les altérations permanentes des organes. Les maladies sociales du genre humain, telles que guerres, superstitions, misères, crimes et vices innombrables, leurs causes, leurs effets, les moyens de les guérir, Fourier les a expliquées par l'analyse profonde de l'homme, et il a ainsi fondé la pathologie humaine.

La tératologie historique lui appartient aussi tout entière, et, rapprochement remarquable ! il s'est pleinement rencontré dans cette voie avec le fondateur de la tératologie animale. Quelle fut au sujet des monstres la grande idée de Geoffroy-Saint-Hilaire, celle qui le guida et le soutint à travers les épreuves de si vives contradictions ? La foi absolue dans la sagesse de la nature, la croyance que toutes les anomalies dérivaient des lois générales et s'expliquaient toutes par des causes normales, telles que les inégalités, l'arrêt ou le retard de développement, l'affinité de soi pour soi, la symétrie organique, et quelques autres. Quelles furent, au sujet des monstres historiques, Néron, Caligula, Sardanapale, etc., les idées de Fourier ? Absolument les mêmes que celles de Geoffroy dans l'ordre physiologique. « Les monstres ne le sont pas à Dieu » a dit Fourier, comme avait dit Montaigne au seizième siècle : les difformités les plus répugnantes sont soumises à des lois que l'on peut découvrir, et qui contiennent le remède. Néron était un caractère de même degré que Henri IV, mais faussé par mille circonstances, par l'éducation de Sénèque, par l'enivrement du pouvoir absolu ; il est aussi absurde d'accuser à son occasion la perversité de la nature humaine, que d'en accuser la laideur, à propos d'un bossu ou d'un boiteux, qui serait devenu un bel homme sans l'accident qui a dévié sa moëlle épinière ou raccourci ses jambes. Dans cette voie si lumineuse, les découvertes les plus agréa-

(1) Voir nos numéros des 19, 20, 27 février et 6 mars.

sauvageons arrachés dans les bois sont plantés tout autour des pieds-mères ; ils reçoivent par greffe en approche les jeunes rejetons qu'on sèvre l'année suivante ; c'est l'objet d'un très grand commerce. C'est que la fleur du camélia porte au Japon, à la Chine et dans le Koraï (que nous nommons Corée), un caractère en quelque sorte sacré ; c'est la fleur par excellence pour l'ornement des tombeaux, qui sont ici l'objet d'une piété assidue ; cette fleur est aussi l'accessoire obligé de la fête des lanternes, où des milliers de fanaux en papier de couleur, portant chacun une ou plusieurs fleurs de camélia, brillent sur les tombes et dans les temples, pendant les cérémonies nocturnes de la religion du pays.

Visitons le jardin d'un amateur japonais, et voyons comment les camélia y sont traités. La mode qui, quant aux meubles et aux vêtements, semble avoir abdiqué son empire sur les peuples de l'Asie-Orientale, conserva, quant aux camélia, sa capricieuse domination. Pour le moment, deux formes sont en possession de la faveur des connaisseurs : la forme simple, régulière, ornée au centre de son riche anneau d'étamines, et la forme double, régulièrement imbriquée ; les semi-doubles et les chiffonnés sont exclus, non pas, sans doute, à perpétuité, car on se souvient encore de les avoir vus fort à la mode. L'usage de ces arbustes pour la décoration des jardins est ici très varié ; les uns sont groupés dans les massifs, artistement assortis avec des pins, des thuya, des cyprès, des lauriers, et divers autres arbustes précédés d'une rangée de plantes bulbeuses ; ailleurs on leur laisse prendre tout leur accroissement ; mais alors on greffe sur chaque rameau une variété différente, ce qui produit la plus riche diversité à l'époque de la floraison.

Quoique l'hiver soit à peu près inconnu dans toute la partie du Japon où le camélia est le plus répandu, on ne néglige pas pour cela de le cultiver dans des pots pour la décoration des appartements. On lui donne dans ce cas la nourriture la plus substantielle possible, une terre forte, engraissée avec du tourteau en poudre, car les huiles de graines et leurs tourteaux sont cotées à la Bourse de Méaco et de Nangasacki, comme à celles de Gand ou d'Anvers.

J'ai promis de l'érudition, attendez un moment : la voici qui vient, appuyée des témoignages les plus imposants. Prenons d'abord le camélia à son origine, c'est-à-dire à son introduction en Europe. Il paraît que le naturaliste auquel nous en avons l'obligation se nommait Kamel (chameau), natif de Brunn en Moravie. C'était un pauvre diable de religieux missionnaire, longtemps fixé aux Philippines à son retour du Japon ; ses collègues, Espagnols de Manille, le nommaient Camelli : de là le C et les deux l L ajoutés à son nom adapté au camellia, qui devrait s'écrire Kamelia. Il y aurait une biographie touchante à faire de ce hardi missionnaire, non moins fervent pour l'avancement de la science que pour la conversion des infidèles. Le père Kamel peignit lui-même à Manille les plantes de la Flore des Philippines ; mais il mourut sans pouvoir la publier, faute d'argent. Ray, célèbre naturaliste auquel il légua son manuscrit, ne parvint pas non plus à réunir la somme nécessaire pour sa publication. Le goût des ouvrages de luxe sur la botanique et l'horticulture n'était point encore développé comme il l'est de nos jours, où l'un des compatriotes du père Kamel, M. Antoine Hartinger, n'est point embarrassé pour le placement d'une flore à 20 francs la livraison.

Diverses difficultés, disons mieux, de misérables chicanes se sont élevées contre la dédicace de la rose du Japon au père Kamel ; l'Europe la maintient par un seul motif qui dispense d'en alléguer d'autres ; elle est l'ouvrage du grand Linné, presque contemporain du père Kamel, et juge dont en cette matière l'autorité ne peut être contestée.

Vous est-il agréable de savoir comment les Japonais nomment le camélia ? ils le nomment *tsu baki*, ou *jabu tsu baki*, ce qui signifie simplement *arbre rustique*, ou *sauvage* ; les Chinois et les Koréens le nomment *son tsja* (tâchez de prononcer) ; cela veut dire, *thé de la montagne*. Le camélia est, en effet, très voisin du thé. L'huile extraite de ses graines est la base du cosmétique le plus estimé des dames japonaises pour l'entretien de leur chevelure d'ébène ; vous voyez que cet arbre a sa large part de services à rendre à l'humanité, quand on l'aura multiplié en Italie et en Espagne autant qu'il l'est au Japon, ce qui est déjà commencé. Mais, ne revenons pas en Europe sans donner un coup-d'œil attentif aux jardins des riches Japonais ; ils ont beaucoup à nous apprendre, et nous ferions sagement d'en adopter certaines dispositions, entre autres celle qui consiste à réunir dans un compartiment séparé, des séries de plantes et d'arbustes dont le plus grand nombre est constamment fleuri. Et puis, l'observation leur a enseigné de toute antiquité ce que la science ne nous a révélé qu'après de patientes recherches, savoir : qu'il faut placer les camélia à demi-ombre, et qu'ils meurent sous l'influence directe des rayons solaires. Ce fait singulier, dont la cause a été longtemps ignorée, s'explique très bien depuis que l'expérience a vérifié le mode de respiration des feuilles du camélia ; si vous êtes curieux d'en avoir le cœur net, voici comme il faut vous y prendre ; le procédé est du savant M. Dutrochet :

Attachez à un cheveu fin une petite plaque de plomb par un bout, et par l'autre une petite feuille détachée d'un camélia ; posez le tout dans un bocal de verre blanc rempli d'eau ; vous verrez la feuille, comme beaucoup de grands politiques, nager entre deux eaux. Les *stomates*, ouvertures microscopiques dont la nature a pourvu les feuilles pour l'acte de la respiration, ne manifesteront leur présence par aucune action perceptible, tant que le bocal sera tenu dans l'obscurité ; exposez-le à la lumière, au bout de 20 à 23 minutes, vous les verrez distinctement rejeter de petites bulles qui sont du gaz oxygène pur. Couvrez le bocal d'une enveloppe opaque, la respiration cessera ; rendez la lumière à la feuille, elle recommencera à expirer de l'oxygène. On voit que, soumise à l'action du soleil, au lieu de celle de la lumière diffuse qu'elle doit recevoir dans les bosquets de la terre natale, la feuille du camélia perd tout son oxygène, en respirant sans interruption ; de là, le trépas inévitable de la plante.

Il resterait encore bien des choses instructives à vous soumettre sur la couleur et les variations du camélia ; je pourrais développer le principe de la tendance des végétaux à se modifier, tendance d'autant plus prononcée qu'ils s'éloignent davantage de leur point de départ, de leur *paradis*, comme disent les botanistes ; j'aurais aussi à vous entretenir du système *xanthique* (nuances partant du jaune) et du système *cyanique* (nuances partant du bleu) qui font que les savants regardent comme impossible le dahlia bleu, le camélia bleu, la rose bleue (qui a pourtant existé), tout comme la capucine bleue (*tropæolum ceruleum*), du plus bel azur possible, quoique son type soit xanthique au suprême degré. Mais, qu'arriverait-il de mon avenir de feuilletoniste, si parce que je ne me lasse point de causer avec vous d'horticulture, j'allais, sans m'en apercevoir, lasser votre attention ? Remettons donc, comme les romanciers mes confrères, la suite à un prochain numéro, et soyez assez bons pour ne pas avoir oublié le commencement, quand il sera question de comprendre la fin.

A. YSABEAU.

[illegible] des dogmes palingénésiques, les pressentiments de la conscience humaine vibrant sous de nouveaux souffles, ont annoncé d'avance la régénération. En toute chose, l'instinct doit devenir science. A l'entrée de la vie, il nous est difficile, impossible de prévoir le sort qui nous attend ; mais quand nous atteignons un certain âge, l'horizon s'éclaircit, la route se dessine, le but s'entrevoit, et sous la réserve des accidents et des détails, nous pouvons apprécier à peu de chose près la suite de notre destinée. Il en sera de même pour l'humanité, quand elle connaîtra les liens nécessaires des choses, ce qui est dans son pouvoir. Trois points d'un cercle étant donnés, on peut décrire le cercle tout entier : la courbe humanitaire, quoique infiniment plus compliquée, peut être soumise à un calcul pareil. Il y a d'ailleurs une autre raison pour que l'avenir se dévoile à l'humanité : c'est qu'elle provoque elle-même sa destinée, parce que pour elle, comprendre, vouloir, faire, se confondent à son gré : elle détermine les événements rien qu'en les désirant. Viendra donc un temps où l'inconnu de l'avenir, sans se révéler pleinement, ce qui détruirait le charme de l'imprévu, sera dans une certaine mesure accessible à nos prévisions, toujours grâce aux révélations du génie de Fourier, qui a donné la formule des grandes lois de la vie universelle. Toute loi, vous le savez, en racontant le passé prophétise l'avenir.

Je n'entends pas dire cependant que ces sources de lumière coulent toujours à la surface des livres du grand homme ; les unes s'y découvrent aisément ; mais d'autres sont cachées à une certaine profondeur, et il faut creuser, pour les trouver, comme on creuse le sol pour faire jaillir dans les puits artésiens les eaux souterraines. Creusez les livres de Fourier, Monsieur, et vous y trouverez de tels trésors, que vous deviendrez bientôt le premier historien du siècle, tandis que vous avez encore plusieurs rivaux et quelques chefs.

Me voici au terme de la tâche que je m'étais imposée. Elle m'eût été plus facile et plus agréable si j'avais voulu seulement, comme beaucoup de vos amis, constater ce que votre livre renferme de tableaux charmants, de fines observations, de traits d'une douce et délicate sensibilité, de pittoresques et poétiques récits ; j'aurais eu à louer un art merveilleux de style, où l'imprévu du tour et l'originalité de l'expression donnent tant de grâce à la pensée, et plus encore votre indépendance d'esprit en un temps où les caractères, avilis par l'intérêt, se dégradent par l'hypocrisie. En dehors des questions sociales, je n'aurais eu de réserves à faire que contre les jugements d'une si regrettable injustice que vous portez sur le prince des romanciers contemporains coupable d'avoir emprunté aux classes populaires certains types d'immoralité devenus fameux ; je vous aurais fait reconnaître que c'est faute d'avoir compris son intention et suffisamment lu ses œuvres que vous lui avez reproché d'avoir donné ces types comme la personnification du peuple : sur tout le reste je vous eusse apporté avec bonheur le tribut de mon adhésion et presque de mon admiration. Je vous aurais surtout félicité d'avoir rappelé avec fermeté que dans les crises de la grande Révolution, la France fut sauvée par l'héroïsme des armées et non par les crimes de quelques forcenés. Mais telle n'était point ma tâche : assez d'autres devaient s'en acquitter ; et ils l'ont fait mieux que je n'aurai pu le faire.

Puissiez-vous, Monsieur, apprécier ma franchise et la récompenser par une étude plus approfondie des livres de Fourier ! L'étude, c'est tout ce que nous vous demandons, car nous savons combien est facile à franchir la distance de l'étude à la croyance. Et vous compter bientôt parmi les nôtres est une de nos plus douces espérances. J. D.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 23 MARS.

Le *Journal des Débats*, qui ne demande pas mieux que d'éterniser [illegible] deux que le *Constitutionnel* peut citer, dont l'un est le *Rhône*. Hélas ! où l'éloge de M. Thiers va-t-il se nicher !

Le *National* constate la complicité morale de tous les peuples civilisés pour toute insurrection polonaise. Il n'y a pas besoin d'une connivence secrète pour se sentir ému, jusqu'au fond des entrailles, des douleurs d'un peuple martyr. Tous ceux qui aiment la liberté se sentent solidaires quand il s'agit de protester contre les violences du despotisme, contre les turpitudes de la barbarie.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L. à Constantine. — Reçu le mandat de 200. — Quant à celui de 100 reçu le 6 mars, voyez la p. c. du 7. Inscrits. Félicitations. — Que votre ami nous envoie son travail.

M. S. à Constantine. — Merci ; cordial accueil. — Notre ami commun L. recevra pour nous.

M. G. à Philippeville. — Ami, nous trouvons que c'est trop, beaucoup trop, ne vous considérez comme engagé que pour ce qui est envoyé.

M. D. à Clérant. — Reçu les 50. Remerciement amical.

M. L. à Philippeville. — Reçu le mandat de 100. — Remerciements. — Nous serons heureux de voir M. A.

M. H. à Nogent-le-R. — Reçu les 124 par les mess. — Mais il nous faut avis de l'emploi.

M. E. B. à Angers. — Très bien. — On ne pouvait mieux répondre, ni par une meilleure voie.

M. L. à Saulieu. — Reçu les 45. — Le même effet sera produit sur tous les nobles cœurs.

Mme S à Vendôme. — Merci de vos bonnes notes. — Tant de misères font bien sentir la nécessité du prochain avènement de la femme.

M. R. de L. à Gannat. — Reçu les 103 15. C'est bien. — Sera fait. — Compliments d'amitié et à vous et à M. L.

M. V. à Saintes. — Merci. — Nous comptons déjà dans la rente plusieurs de vos confrères : c'est significatif.

M. M., rue St-Jacques, à Paris. — Inscrit. Merci. — Vous serez tenu au courant.

M. A., rue Poliveau, à Paris. — Merci à vous et à vos braves camarades. — Voilà les témoignages qui nous touchent le plus. — Allez, nous pouvons accepter votre concours, et nous sommes dignes de votre confiance.

M. M. à Rennes. — Reçu. On vous expédiera. — Nous acceptons vos offres avec empressement, et nous vous serrons la main.

M. R. A. rue de Paradis, à Paris. — Reçu, félicitations affectueuses.

M. C., rue Neuve-des-Mathurins, à Paris. — Ami, votre nom est toujours le bienvenu chez nous. Remerciement. On vous inscrit.

M. D à Bruxelles. — Reçu les 50 d'aujourd'hui et les 200 d'octobre. Vous êtes inscrit. A vous de tout cœur.

HALLE DE PARIS.

22 mars.			23 mars.		
Arrivages	1846 q.	36 k.	Arrivages	671 q.	36 k.
Ventes	2342	94	Ventes	1063	64
Restant	50237	03	Restant	41729	.94
Cours moyen	41 66		Cours moyen	40,49	
Cours-taxe	41,78		Cours-taxe	40,40	

Cote administrative.

Gruaux	10.q.	90 k.	00,00	à	53,50	Gruaux	2 q.	14 k.	57 80	à 57.83
1re	94	20	42 16	à	44 60	1re	227	65	41.25	à 43 30
2e	224	63	40 60	à	41.40	2e	617	1	38.70	à 40.75
3e	6	26	00 10	à	38.73	3e	0	0	00,00	à 00,00
4	3	14	00 00	à	22.30	4	7	20	10.00	à 29 24
A liv.	1193	20	12 00	à	44 30	A liv.	39	25	00,00	à 40,75

Marchés.

MARCHÉ DE SCEAUX du 23 mars. — 1137 bœufs amenés, 1127 vendus 1,26-1,18-0,98. — 139 vaches entrées, 137 vendues 1,10-0,91-0,80. — 365 veaux entrés, 365 vendus 1,61-1,16-1,28. — 8633 moutons entrés, 8263 vendus 1,54-1,36-1,18.

[illegible]	341	[illegible]		H.			— 338, 340, 341.	H.	7 50
— [illegible]	370		367 50	B.	6 25	—	373 50, 370, 370.		
Orléans	1313		1317 50	B.	3 50	—	1320, 1322 50, 1317 50.	B.	5
Bâle	245		245			—	245.		
Rouen	1063		1062 50	H.	2 50	—	1062 50, 1065, 1060.		
Havre	765			H.	2 50	—	765, 766.	H.	2 50
Marseille	945		930			—	900, 902 50, 875.	B.	7 50
Vierzon	725		722 50			—	720, 721 25, 722 50.	B.	7 50
Nord	787 50		787 50	B.	2 50	—	791 25, 786 25.	B.	3 75
Dieppe						—			
Bordeaux	687 50		686 25	H.	3 75	—	683 75, 687 50.	H.	2 50
Strasbourg	545		542 50	B.	2 50	—	545 50, 548 75, 542 50.	B.	2 50
Nantes	575					—	575, 573 75.	B.	1 25

LONDRES, 21 mars.		PARIS, LE 23 Mars. PRIMES	COULISSE.
Consol.	90 1 8.	3 0/0 F. c. 84 35, 40 d. 50.	Av. 84 40.
Esp. act.	23 5/8.	F. p. 84 70, 84 75 d. 50.	Ap. 84 32 1/2
Portug.		Orléans. 1318 d. 10. Fin mars.	H du trés.
Mexic.		Au 15 avril. 1338 d. 20. — 1313, 1340 d. 10.	3 1 1 8 m.
3 0/0 hol.		Rouen. 1070 d. 10. Fin mars.	Reports
2 1/2.		Au 15 avril 1070, 1071, d. 20 — 1080, d. 10.	3 0/0 F. c. pair.
Rouen.	42.	Avignon. 1002 50, 1000, d. 10. id.	5 0/0 F. c 20
Orléans.	38.	Bordeaux, 693 50, 695, d. 10. 21 mars.	F. p. 30 27 1/2
Nord.	15 7/8.	Nord, 792 50, 795, d. 10. id.	

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 81,00 à 00,00 ; courant du mois, 83,50 à 00,00 ; avril, 84,00 à 84,50 ; 4 d'été, 85,00 à 85,50 ; 4 derniers, 86 50 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 126,00 à 127 ; avril, 127,00 à 000,00 ; 4 d'été, 130,00 à 000,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Parmi les publications nouvelles qui nous semblent appelées à jouir de la faveur du public, nous citerons en première ligne deux volumes de Mme la baronne de Montaran, intitulés : *Mes loisirs*. Cette œuvre d'une femme de goût, de cœur et d'esprit, se recommande par des qualités brillantes de style et de composition, et par une variété piquante qui est un grand charme de plus. Il y a de tout dans ces deux volumes : de la philosophie et des anecdotes, de la politique et de l'amour, de la poésie et du désenchantement, de la religion et des épigrammes : aussi cette lecture fait tour à tour rêver, penser, rire et pleurer.

— Le docteur Comet vient de publier une 9e édit. de son Traité des douleurs rhumatismales, goutteuses et des *viscéralgies*, augmentée d'un grand nombre d'observations et de développements pratiques. (Voir aux Annonces.)

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

Spectacles du 24 mars.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Jeanne d'Arc. Famille Poisson.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Il Barbiere.
7 h. 1/2 ODÉON. — Epreuve. Ingénue.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Dieux. Malheurs. Intimes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Deux Camusot. Gentil Bernard.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Lectrice. Georges. Vte Giroflée. Mère.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Marie Michon. Etourneau. Carillon. Indiana.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons. Raphaël.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Chasseurs. Intermèdes. Enfants. Sourd.
6 h. 1/2 FOLIES. Bucheron. Conscrit. Retour. Mariette.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] central qui vient de se reconstituer sous la présidence de M. le comte de Lasteyrie.

» La commission a la confiance qu'en prenant cette décision, elle se conforme à l'esprit qui a inspiré dans la chambre ce témoignage de vive sympathie pour les malheurs, l'héroïsme et l'avenir de la Pologne.

» *Le trésorier de la commission,*

» VAVIN, député de la Seine. »

Le comité central a reçu avec gratitude ce témoignage de confiance.

Fondé en 1831, sous la présidence du général Lafayette et la vice-présidence de M. le comte de Lasteyrie, le comité central s'est reconstitué à la nouvelle des événements de Pologne.

Il espère obtenir le concours de tous les hommes dévoués à une cause aussi grande et aussi sacrée que le rétablissement de la nationalité polonaise.

Première liste des versements effectués au comité central :

(Paris).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS, 171 membres.	8 005 fr.
SIÈCLE.	29 000
DÉMOCRATIE PACIFIQUE.	2 800
COURRIER FRANÇAIS.	2 400
ESPRIT PUBLIC.	600
(Départements.)	
LE JOURNAL DU NORD (*Par M. F. de Lasteyrie, député*).	1 500
Total jusqu'à ce jour.	44 305

Le siège du comité central en faveur de la Pologne est rue Taranne, n° 12.

Les souscriptions peuvent y être adressées à M. Vavin, *député de la Seine, trésorier du comité.*

La correspondance doit y être adressée *franco* à M. Dutrône, *conseiller honoraire à la cour royale d'Amiens, secrétaire du comité.*

Insurrection polonaise.

La présence des Autrichiens à Cracovie exaspère les esprits. Un coup de fusil a été tiré la nuit sur une sentinelle. Cet incident a tenu toute la ville dans la plus grande perplexité jusqu'au point du jour. Le général comte Wrbna a pris le commandement provisoire de Cracovie *pour trois ans*. Cette mesure, ajoute la *Gazette d'Augsbourg*, a été arrêtée par les trois puissances d'un commun accord.

Le *Journal allemand de Francfort*, parlant de la convention de 1834 pour l'extradition des sujets russo-polonais et autrichiens, fait observer que cette convention ne s'étend point à la république de Cracovie. D'ailleurs il paraît au moins probable que la Prusse ne commettra pas une lâcheté que les journaux de l'Autriche lui prêtent, celle de servir d'aide d'exécuteur des hautes-œuvres aux deux gouvernements alliés.

La police de Cologne a reçu le signalement de dix-huit Polonais qui ont pris part au mouvement de Posen et qui sont en fuite.

La *Gazette universelle allemande* cite une lettre d'un Polonais de Gallicie, qui confirme l'intervention du gouvernement autrichien dans les massacres de Tarnow. Cette lettre se termine par ces mots :

« Tant que les Polonais vivront, ils ne renonceront pas à leur cause; ils ont confiance en Dieu, dans la justice de leur cause et dans leur dévouement à la patrie. Ils ont aussi confiance dans les [illegible]

La Pologne, dans ses anciennes limites, s'étendait de la mer Baltique à la mer Noire. Le Pruth et les Karpathes la séparaient de la Moldavie et de la Hongrie. Ses frontières touchaient à la Bohême, au Brandebourg et à la Poméranie du côté de l'ouest, et dépassaient la Dewina et le Dniepr du côté de l'est.

Quant à sa population actuelle, en voici les chiffres d'après les données les plus exactes. Il y a sous la domination de la maison d'Autriche, environ

	4 800 000 habitants.
Sous la domination de Brandebourg.	5 500 000
Sous la domination des Czars, provinces polonaises, lithuaniennes et russiennes, qu'il ne faut pas confondre avec les provinces russes ou moscovites.	18 000 000
Provinces des Kosaks et Tatares de la mer Noire	5 000 000
Dans la république de Cracovie.	120 000
Total général :	33 420 000 habitants.

Avec une étendue aussi vaste, avec une population aussi nombreuse, la Pologne pourrait à elle seule servir de rempart à l'Europe contre les envahissements de la barbarie et du despotisme asiatiques. Le rétablissement de la Pologne dans ses anciennes limites serait donc un bienfait pour la civilisation et une garantie de liberté et de tranquillité pour l'Europe entière.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

J. B. GLUCHOWSKI.

Paris, 24 mars 1846.

Un coup d'État en Espagne.

Le général Narvaez vient de jeter le gant à la nation espagnole. Ou toute la Péninsule est à cette heure en conflagration, ou elle ploie sous le joug de la dictature proconsulaire du duc de Valence. La position est nettement tranchée. En ce moment, il ne peut plus y avoir que deux partis, celui de la liberté ou celui des adeptes de l'absolutisme. Le cri aux armes doit retentir de toutes parts, ou une terreur morale sans exemple, immense, doit envelopper l'Espagne, ce noble et malheureux pays.

Deux ordonnances liberticides et un programme inqualifiable viennent de signaler la réinstallation d'un nouveau ministère Narvaez.

Par l'une de ces ordonnances, le ministère proroge indéfiniment les cortès, *avant que les chambres aient voté le budget, avant qu'elles aient accordé au ministère le droit de lever les impôts.*

La seconde ordonnance est relative à la liberté de la presse; cette liberté est annulée de fait.

Le troisième acte du nouveau ministère est le programme de la politique qu'il se propose de suivre. Cette pièce est d'une insolence inouïe; jamais on n'a osé afficher plus ouvertement le mépris des lois d'un pays, jamais on n'a eu l'audace d'insulter plus hautement aux droits de ses concitoyens.

Nous donnons plus bas ces trois documents.

Mais pour mieux faire saisir la gravité de la situation actuelle, nous devons fixer l'attention du lecteur sur un fait d'une grande importance.

Ces trois documents portent la date, l'un du 17 mars les autres du 18. Eh bien ! voici comment s'exprimait devant le congrès, un jour auparavant (16 mars), M. le marquis de Miraflores, président du conseil des ministres démissionnaires, en répondant à l'interpellation de M. Gonzales Romero, au sujet de la stabilité du ministère :

[illegible] » mentaire. Le cabinet que j'ai l'honneur de présider est heureux sous ce rapport, puisque le congrès ne lui a jamais donné » que des marques de son approbation. »

Certes, il est impossible de s'expliquer plus catégoriquement, surtout si l'on remarque que cette réponse a été faite dès le commencement d'une séance très orageuse, et dans laquelle deux députés, M. Egana et le général Pezuela, aujourd'hui tous deux ministres, s'étaient comportés envers le président du congrès, M. Castro y Orozco, d'une manière si peu parlementaire, que M. Castro, en rétablissant les faits, s'exprima en ces termes : « M. Pe» zuela se leva impétueusement, se plaça au milieu de la salle et » adressa au bureau des paroles que je ne répéterai pas en ce mo» ment. »

Il y a plus, c'est dans la soirée même du jour de cette séance que MM. Egana et Pezuela faisaient partie du nouveau ministère, en récompense, pour ainsi dire, de la conduite violente et inconstitutionnelle qu'ils avaient tenue vis-à-vis de la chambre. N'est-ce point là une preuve frappante de la brutalité et de l'outrecuidance du nouveau cabinet?

Aussi s'est-il hâté de s'entourer d'hommes de sa trempe. Le général Balbon est nommé chef politique de la province de Madrid, homme d'un caractère dur et cruel, trop connu pour les violences qu'il a commises dans la province de la Manche à l'époque de la guerre civile. Le colonel Calonge et le brigadier Ortega sont également choisis parmi les 30 ou 40 députés, fanatiques créatures de Narvaez, pour commander à Madrid les régiments de Saint-Ferdinand et de Marie-Christine.

La contre-révolution marche donc tête levée. Rien ne l'arrête. Hommes et choses, tout doit ployer devant la force brutale du sabre. Le général Narvaez paraît vouloir marquer en caractères de sang son passage au gouvernement de son pays !

La nation espagnole se laissera-t-elle ainsi garrotter ? Nous ne le croyons pas ! La cause sainte de la liberté compte des légions nombreuses de courageux défenseurs au-delà des Pyrénées ! L'année 1846 ne paraît pas devoir se passer sans que de grands événements éclatent en Europe. Les peuples opprimés s'agitent; le despotisme conspire. Vive la liberté !

Opinion du JOURNAL DES DÉBATS sur le ministère Narvaez.

L'attitude que vient de prendre le *Journal des Débats* dans la grande crise qui agite maintenant l'Espagne mérite d'être remarquée. Ce journal pousse des cris d'alarme. Le nouveau ministère de Narvaez lui fait peur. Il craint que le coup d'état de ce nouveau despote ne suscite de grands embarras dans la Péninsule.

Voici ce que dit le *Journal des Débats* :

Le nouveau ministère, formé sous les auspices du général Narvaez, a inauguré son arrivée au pouvoir par deux actes de la plus haute gravité, et qui ne montrent que trop dans quelle voie funeste il veut entraîner son pays et sa jeune souveraine.

Le second décret du nouveau ministère a une fâcheuse analogie avec les ordonnances de juillet 1830. Il prononce, en réalité, la suspension de la liberté de la presse. Aussi, le nouveau ministère a-t-il été accueilli avec un sentiment général d'indignation et même de terreur.

Les mesures que le gouvernement a prises trahissaient ses propres inquiétudes; la garnison reste jour et nuit sous les armes, et plusieurs généraux et colonels chefs de corps ont déjà été remplacés ou destitués.

Son chef, le général Narvaez, a, nous le reconnaissons volontiers,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 25 MARS 1846.

DE L'ÉDUCATION.

BIBLIOTHÈQUE DE LA JEUNE FILLE,

PAR Mlle S. ULLIAC TRÉMADEURE. (1)

L'éducation de la jeunesse est, sans contredit, l'un des premiers et des plus sacrés intérêts de la société.

Préparer à la vie les jeunes générations; exciter, développer, diriger vers le bien les admirables facultés natives de l'enfance; distribuer le savoir et cultiver les jeunes intelligences suivant leurs aptitudes diverses; seconder et fortifier les bonnes tendances de l'âme par les exemples et les préceptes; rendre enfin la vertu aimable et la science attrayante et facile; voilà, certes, un but et une fonction dont l'importance, la noblesse et la sainteté ne seront contestées par personne, par aucun parti, par aucune secte. Comment se fait-il donc que, malgré cette approbation unanime donnée au programme de l'éducation, il y ait tant de diversité, d'hostilité même, entre les sectes et les partis différents lorsqu'il s'agit de l'application? Comment se fait-il que l'autorité de l'État et l'autorité du père de famille, qui devraient se trouver d'accord dans cette grave question de l'éducation, se suspectent l'une l'autre et se divisent souvent de la manière la plus tranchée? C'est que, dans une société où les classes diverses et les intérêts divers sont en état de permanente hostilité, les mêmes mots n'expriment pas à l'esprit de tous les mêmes idées; c'est que, dans une époque où les vraies destinées de l'humanité sont encore pour la plupart des hommes un obscur mystère, les préventions et les caprices individuels, la vieille routine et la peur des idées neuves doivent se disputer la tutelle de l'enfance. Aussi, pour les hommes que la science sociale éclaire et qui connaissent le but de l'humanité sur cette terre, n'y a-t-il rien de plus affligeant dans le présent, rien qui puisse inspirer de plus tristes appréhensions pour l'avenir que le déplorable état dans lequel se trouve l'éducation en France.

S'il fallait dire ici notre pensée tout entière, à cet égard, nous aurions une longue et sérieuse plainte à faire contre l'Université qui, depuis quarante ans, ne sait que se traîner dans les vieilles ornières du passé, sans comprendre, au milieu du mouvement providentiel qui pousse la société vers l'activité artistique et industrielle, qu'il faut aux fils ardents et affairés du dix-neuvième siècle d'autres connaissances, plus variées et plus pratiques que celles qui convenaient à la vie paisible et méditative des clercs et des lettrés dans les siècles d'inactivité. Si nous blâmons la direction scientifique des études, lorsque toutes les tendances actuelles et visibles de la société proclament si hautement la véritable voie à suivre, que dirons-nous de la direction morale et religieuse donnée à la jeunesse, au milieu de l'incertitude et des ténèbres qui pèsent si lourdement sur l'esprit des chefs de la société, relativement à l'homme, à sa destinée, à ses rapports avec Dieu et avec le monde? Aussi, le plus déplorable désordre règne-t-il dans l'enseignement moral et religieux; et l'on voit simultanément le catholicisme avec ses austérités, l'antiquité payenne avec ses vertus républicaines, et le siècle avec sa morale équivoque et facile, tourmenter et tirailler en sens contraire l'âme neuve et candide de l'enfance, par les préceptes et les exemples les plus contradictoires.

Ces critiques s'appliquent plus spécialement à l'éducation des jeunes gens, mais si nous recherchons comment l'éducation et l'instruction sont départies aux jeunes filles, peut-être aurons-nous autant à gémir et à blâmer.

Dans la classe pauvre, les filles suivent les écoles publiques où l'instruction primaire est distribuée en gros. Leur éducation morale reste presque tout entière à la charge de la famille, et Dieu sait à quelles sources peu abondantes et d'une pureté quelquefois douteuse ces pauvres jeunes âmes ont à puiser ! Dieu sait combien la misère des parents, l'ignorance où ils sont plongés, la brutalité qui en est la suite, et le travail constant et forcé laissent au père et à la mère peu de loisir et surtout peu de capacité pour remplir sûrement les saints devoirs de l'éducation morale. Il n'y a donc bien souvent pour les filles pauvres que les instructions insuffisantes et par trop austères du prêtre, lors de la première communion, que les abstraites et surannées leçons du catéchisme qui puissent faire une bien faible concurrence aux enseignements et aux exemples du foyer domestique, aux tentations de toutes sortes qui circonviennent, à l'âge des illusions et des vains désirs, ces pauvres et abandonnées créatures.

Sans doute, dans les classes aisées la [illegible] est moins exposée aux mauvaises chances et aux [illegible] surveillance des parents, la réclusion dans les maisons [illegible] nissent quelques garanties; mais, si les [illegible] l'âge des illusions, à force de protection et de [illegible] des mille dangers qui assiègent la fille pauvre, cette protection, presque toute matérielle, étendra-t-elle son influence sur la destinée de la jeune femme lorsque, libre de ces entraves, et émancipée par le mariage, elle tombera sans défiance et sans armes, par la faute de son éducation, au milieu des embûches et des périls du monde? Car, il faut bien le concevoir, rien dans l'éducation publique des jeunes filles ne peut leur servir d'égide morale assez sûre contre les dangers sans nombre qu'elles rencontreront dans la société.

Depuis une vingtaine d'années, il y a eu évidemment progrès dans la tenue des maisons d'éducation de jeunes filles, tant sous le rapport du régime intérieur, que sous celui des études qui sont aujourd'hui plus fortes et plus variées que par le passé. Mais l'instruction proprement dite n'a-t-elle pas un peu trop empiété sur le domaine de l'éducation? Ne s'est-elle pas compliquée de tant d'études diverses et d'arts d'agréments qu'il ne reste plus de temps à consacrer à la vraie préparation de la vie ordinaire, à l'apprentissage des vertus et des qualités morales qui, plus tard, rendront chères et faciles à la jeune femme ses occupations et ses devoirs domestiques? On nous façonne aujourd'hui beaucoup de pédantes et bien peu de bonnes femmes.

Faire de fortes élèves, obtenir des fruits forcés, telle est un peu la prétention, et aussi, il faut le dire, la spéculation des institutrices de nos jours. Tout en cultivant chez la jeune fille les nobles et brillants trésors de l'esprit, en lui facilitant les succès mondains très légitimes en eux-mêmes et les jouissances de l'intelligence, que ne s'occupe-t-on un peu plus d'éclairer et de diriger son âme, de fortifier et d'assurer sa santé, afin de la préparer, par le régulier et complet développement de toutes ses facultés morales et physiques, au beau rôle que la nature et la société assignent à la femme dans l'accomplissement de ses doux et austères devoirs dans le monde, là où est sa gloire; au sein du foyer domestique auprès de son époux, de ses enfants, de ses amis, là où est son bonheur?

Il y a donc dans l'éducation en France une grande lacune à combler, car l'enseignement moral est presque partout à créer, dans la famille comme dans l'Université. C'est aux écrivains à suppléer à l'insuffisance et à la mauvaise qualité des sources publiques et officielles de moralisation, et à faire jaillir les eaux pures et abondantes où viendront largement puiser les jeunes générations. C'est à ceux dont l'âme est pleine de sympathie pour la jeunesse, et qui se sentent au cœur le désir et le talent de la guider, à entreprendre cet apostolat, et à répandre par des écrits d'une lecture facile et attrayante l'enseignement moral dont le besoin se fait si vivement sentir. C'est là une tâche respectable et sainte

(1) 4 vol. in-8° avec fig. Paris, chez Desforges, libraire-éditeur, rue des Grands-Augustins, 24.

[illegible] la reine Isabelle, semblaient devoir se calmer avec la déclaration solennelle de sa majorité, et la nation, avide de paix et de repos, l'espérait avec confiance. Mais depuis que les désirs de l'ambition ont été excités par les bouleversements que nous subissons depuis le commencement de ce siècle, le relâchement continuel et progressif de l'ordre social a anéanti ce flatteur espoir de la nation.

La presse périodique, qui devrait être l'école de la morale, le véhicule des lumières et un moyen d'instruction, n'est plus, sauf quelques honorables mais peu nombreuses exceptions, qu'une source continuelle de scandale et qu'une torche lancée chaque jour au milieu de la société sans défense, pour l'embraser et la réduire en cendres. C'est en vain qu'on a essayé plus d'une fois d'y remédier pour la sauver de ses propres excès ; obéissant à l'impulsion reçue dès le premier instant, ne connaissant plus aucun frein, elle s'était lancée dans des abîmes sans fond, et lorsque, après les moments du danger, où elle s'était rendue utile comme moyen de guerre, on espérait qu'elle contribuerait par son influence à la réorganisation sociale, la presse non seulement ne quitte pas ses habitudes aggressives, mais encore, donnant une nouvelle direction à sa course, elle se met parmi nous au service des passions mauvaises et des intérêts privés, et égare l'opinion de la multitude, déjà assez prévenue par inclination et par habitude contre une suite de gouvernements peu durables ou mauvais qu'elle a vus se succéder.

Les restes de l'obéissance et du saint respect dû au trône de nos rois sauvé comme par miracle de la tourmente révolutionnaire, ces restes mêmes ont commencé à être le but des attaques de ceux-là mêmes qui, dans des temps peu éloignés, ont travaillé à les sauver avec une énergie patriotique et une noble abnégation.

Cette conspiration, marchant à front découvert contre tous les pouvoirs et s'attaquant à toutes les réputations, a dû nécessairement produire des fruits amers. Des intrigues ourdies avec circonspection ont inoculé même aux personnes sensées et raisonnables le venin de la méfiance et de la sédition. Les mensonges, les calomnies, les scandales n'ont pas été épargnés pour dépopulariser, si c'était possible, le trône et étendre la haine à tout ce qui l'entoure. Une crédule simplicité et un patriotisme imprudent, d'un côté; d'un autre des vanités vulgaires, des craintes puériles, une mauvaise direction donnée à nos plus nobles instincts, l'oubli ou l'absence de foi dans les principes sur lesquels repose la stabilité des monarchies, et surtout le désordre général dans les idées, nous ont amenés à une situation telle que, si elle se prolongeait encore pendant quelque temps, l'ordre public, le trône et les institutions seraient entraînés dans une ruine commune.

Le devoir de sauver ces précieux objets et d'épargner à l'avenir des humiliations pareilles à celles que l'esprit révolutionnaire avait un jour tenté d'infliger à la petite-fille de saint Ferdinand, a mis S. M., représentante permanente des intérêts de l'État, dans la nécessité de prendre conseil sur l'état critique des affaires du pays. S. M. ayant appelé à cet effet les signataires de ce Manifeste, ces derniers, sans hésiter un seul instant, se sont chargés d'affronter les dangers d'une telle situation, heureusement passagère, et sont prêts à combattre les ennemis de l'ordre, quel que soit le masque dont ils se couvrent, à les combattre jusqu'à ce qu'ils soient vaincus, à rétablir l'équilibre détruit parmi les pouvoirs publics (*restablecer el descompuesto equilibrio de los poderes publicos*), et à cimenter sur de larges bases la paix du royaume, la vénération pour le trône et le respect pour les institutions que l'auguste souveraine veut conserver intactes pour la gloire et le bonheur des Espagnols.

L'intention du cabinet actuel est sincère, et il l'exprime tout haut, parce qu'elle lui paraît patriotique et noble. Attaché au gouvernement représentatif et le voyant péricliter entre les mains de l'intrigue et de la corruption, il aspire à le sauver en le rendant plus moral ; adorateur idolâtre du Trône, la plus antique et la plus populaire institution de l'Espagne,

D'ici à peu de temps le cabinet donnera, sous sa responsabilité, une forte impulsion à l'objet que le cours changeant et orageux des discussions politiques irritantes a empêché de régler pendant l'espace de tant d'années ; et lorsque par quelque mesure il outrepassera les limites de ses pouvoirs constitutionnels, il en rendra compte aux cortès, en se soumettant à leur sentence, puisant sa défense dans la nécessité et son excuse dans le succès.

Telle est la pensée du ministère, exposée franchement avec ses motifs, ses moyens d'exécution et son but définitif. Pour la mener à bonne fin, sans jeter le pays dans de déplorables bouleversements, les conseillers actuels de S. M. croient qu'il est nécessaire de fortifier le pouvoir, et c'est à le fortifier que tendront tous leurs efforts.

Décidés à combattre sans relâche l'anarchie morale et matérielle qui lève sa tête de tous les points de la monarchie, les ministres ne reculeront pas devant des mesures salutaires, si dures qu'elles puissent paraître dans de tristes occasions. Aucun désordre, aucune tentative de désordre ne resteront impunis. Les fonctionnaires, de quelque grade qu'ils soient, qui contrarieraient les plans du cabinet, renouvelleraient ces funestes exemples de faiblesse et de condescendance qui ont causé tant de préjudice aux institutions, à la tranquillité et à la prospérité de la nation, seront destitués immédiatement, et, si le cas l'exige, punis sévèrement. Au contraire, les fonctionnaires probes, laborieux et capables, quelle que soit ou quelle qu'ait été précédemment leur opinion politique, trouveront constamment dans le gouvernement de S. M. une protection et un appui sans réserve.

Pour assurer en tous points et immédiatement l'obéissance aux dispositions qu'il a mûries dans son esprit et que S. M. a approuvées, le cabinet compte sur une armée nombreuse, disciplinée et loyale, sur le jugement et la sagesse éprouvés de la nation, et sur la force que lui donne sa noble entreprise, aussi fondée dans ses causes que sainte par son but.

Madrid, le 18 mars 1846.

Le ministre de la guerre président du conseil des ministres, **DUC DE VALENCE** ; le ministre de grâce et justice, **PEDRO EGANA** ; le ministre des finances, **FRANCISCO ORLANDO** ; le ministre de la marine, **JUAN DE LA PEZUELA** ; le ministre de l'intérieur, **XAVIER DE BURGOS**.

ORDONNANCE CONTRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Madame,

Les ministres que Votre Majesté vient d'honorer de son auguste confiance ne pouvaient pas ne pas s'occuper, dans leur première réunion, des déplorables abus dont la presse se rend coupable et qui causent un scandale universel.

Pour les éviter à l'avenir et les réprimer, les ministres ont jugé à l'unanimité qu'il était nécessaire de remettre en vigueur les dispositions sévères de vos décrets du 10 avril 1844 et du 6 juillet 1845. A cet effet, ils ont l'honneur de soumettre à l'approbation de Votre Majesté le décret ci-joint.

Madrid, le 18 mars 1846.

Signé : **DUC DE VALENCE, FRANCISCO ORLANDO, PEDRO DE EGANA, XAVIER DE BURGOS, JUAN DE LA PEZUELA.**

DÉCRET ROYAL.

En attendant qu'un projet de loi, formulé après mûr examen, règle convenablement l'exercice de la liberté de la presse, j'ai jugé nécessaire d'ordonner, de l'avis de mon conseil des ministres, que, sans déroger aux dispositions de mes décrets du 10 avril 1844 et du 6 juillet 1845, les dispositions suivantes seront observées pour la répression efficace des abus dont la presse se rend coupable :

Art. 1er. Les attaques et les expressions offensantes imprimées dans un journal contre ma personne royale, ou contre ma famille, ou contre

[illegible]

Le ministre de l'intérieur,

XAVIER DE BURGOS.

Mouvement de la Rente annuelle de l'École sociétaire.

Hier, la Rente de l'École s'élevait : par mois, à 6,194 fr. 58 centimes, c'est-à-dire, par an, à 74,334 fr. 96 centimes.

Aujourd'hui, elle est : par mois, de 6,761 fr. 62 centimes, et par an, de 81,139 fr. 44 centimes.

Hier, le nombre des Souscripteurs était de 876 : il est aujourd'hui de 900.

Banquet du 7 avril.

Nous rappelons que le 9e banquet, pour fêter l'anniversaire de la naissance de Fourier, aura lieu le 7 avril prochain, dans la salle Valentino.

Le prix du Banquet est de 5 francs.

On peut se procurer des cartes au bureaux de la *Démocratie pacifique*, tous les jours de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Dans son numéro d'hier, la *Presse* a refusé, en ces termes, l'insertion de la lettre que nous lui avions adressée le 19 :

La *Démocratie pacifique* publie ce matin l'épître qu'elle nous a adressée hier.

Cette épître a six colonnes, rien que cela.

Elle était accompagnée d'une lettre d'envoi ainsi conçue :

« La réponse que le conseil de direction de la *Démocratie pacifique* adresse à votre article du 17 de ce mois, dépasse peut-être le double de cet article. Mais comme chacune des dix personnes nommées par vous aurait droit à une réponse, *notre réponse collective est de beaucoup au-dessous de la somme de nos droits individuels.*

» Au reste, si la considération d'espace devait faire la moindre difficulté, nous serions prêts à payer à la *Presse* le prix de l'insertion des lignes qu'elle prétendrait ne pas devoir.

» J'ai l'honneur, etc.

» *L'administrateur gérant de la* Démocratie pacifique,

» CANTAGREL. »

Où donc le gérant de la *Démocratie pacifique* a-t-il vu que nous ayons publié dans la *Presse* du 17 de ce mois, un article qui lui donnât le droit de nous adresser une réponse de six colonnes? Le numéro de la *Presse* qu'il cite n'a fait que reproduire avec une scrupuleuse fidélité la circulaire signée des membres du conseil de direction de la *Démocratie pacifique*, se terminant par ces mémorables paroles :

« *De vagues* PRÉDICTIONS *annoncent que le milieu du dix-neuvième siècle sera marqué par un événement* INOUI *qui opérera la* TRANSFIGURATION DU MONDE. *Quatre années nous séparent de 1850!... A l'œuvre donc! soldats de la phalange* DES FILS AINÉS DE DIEU, INITIÉS AU VERBE DE VIE! *Pas de défaillance au combat!* sursum corda! C'EST NOUS QUI DEVONS SAUVER LE MONDE! »

C'est à peine si nous avons fait précéder et suivre l'insertion de cette circulaire de quelques lignes pour empêcher qu'elle n'échappât à l'attention de nos cent mille lecteurs. Rendez donc aux gens le service de donner gratuitement à leurs prospectus une telle publicité! Voilà le compte qu'ils vous en tiennent!

Nous ne nous arrêterons pas à discuter la prétention de MM. les

---

qui, de tous temps, a séduit de grands talents et de grands cœurs. Notre époque, si fertile en écrits de tous genres, ne pouvait manquer de s'occuper de la culture morale de la jeunesse. Aussi, bien des œuvres, depuis le commencement de ce siècle, ont-elles été consacrées à ce but si digne et si élevé. Les femmes surtout, dont l'âme si délicate ressent plus vivement le défaut essentiel de l'éducation générale, ont entrepris cette sainte mission avec une ardeur toute maternelle. Quelques-unes ont rencontré la gloire pour prix de leurs efforts ; toutes le respect et la sympathie.

Il nous sera permis dans cet article sur l'éducation de consacrer quelques lignes à honorer autant qu'il est en nous, et à rappeler à l'estime et au respect de nos lecteurs une de ces femmes au cœur généreux et maternel, dont nous parlions tout à l'heure, et qui depuis bien des années se trouve en première ligne parmi les guides les plus dévoués et les plus éclairés de la jeunesse. Nous voulons parler de Mlle Ulliac-Trémadeure, dont les écrits les plus récents, les seuls dont nous ayons pu prendre connaissance, ont excité toute notre reconnaissance et notre sympathie comme père de famille.

En lisant Mlle Ulliac, on sent qu'elle a mission et autorité pour instruire, car elle a l'expérience des mauvais jours et des luttes contre l'adversité, comme aussi des consolations ineffables que donne le devoir courageusement rempli. C'est le dévouement filial qui a poussé Mlle Ulliac dans la carrière littéraire : un beau talent s'est développé sous cette sainte inspiration, et les succès les plus justes comme les plus flatteurs ont récompensé des travaux si vaillamment accomplis et mis à fin. Mlle Ulliac a consacré toutes ses œuvres à la jeunesse avec une infatigable activité. Déjà une vingtaine de volumes, dont quelques-uns ont une vogue populaire, sont sortis de sa plume. Plusieurs de ces ouvrages ont été couronnés par l'Académie et par la Société pour l'instruction élémentaire. Cinq prix et dix médailles ont été décernés à l'auteur ; et à l'étranger ses œuvres ont reçu les suffrages les plus honorables et les plus compétents.

Mlle Ulliac vient de publier au commencement de cette année, sous le titre de *Bibliothèque de la jeune fille*, la première série d'une collection devant former pour les jeunes filles un cours complet d'éducation. Parmi les ouvrages qui entreront dans cette collection, « quelques-uns présenteront le tableau vrai du monde, c'est-à-dire le tableau animé de la vie de tous les jours, se composant de ces mille incidents possibles qui contribuent à mettre en relief les caractères, les goûts, les penchants bons ou mauvais et leurs conséquences réelles, inévitables ; d'autres ouvrages plus sérieux, empruntés parfois aux littératures étrangères, pourront bien être laissés de côté par la jeune fille de quinze ans, qui répète avec le fabuliste :

> Une morale nue apporte de l'ennui ;
> Le conte fait passer la morale avec lui.

» Mais la jeune fille, arrivée à l'âge de dix-huit ans, reviendra à ces livres sérieux, les lira, les goûtera et regrettera peut-être de ne les avoir point lus tout d'abord ; enfin, des ouvrages à la fois instructifs et amusants, prouveront que la science n'est pas aride et sèche comme la présentent les livres élémentaires. C'est aux sources les plus élevées que l'auteur est allé puiser du savoir et du plaisir pour ses jeunes lectrices. »

C'est en ces termes que Mlle Ulliac explique elle-même le cadre de son œuvre. Les cinq volumes déjà publiés justifient pleinement ce programme, et donnent à l'auteur un nouveau titre à l'estime et au respect de tous les amis de la jeunesse. Deux de ces volumes sont consacrés à l'astronomie, à la météorologie et à l'histoire naturelle des polypes, des insectes et des papillons. Une grande clarté distingue ces leçons, dont la forme facile et attrayante captivera aisément l'attention des jeunes esprits auxquels elles sont destinées. De belles planches accompagnent le texte. Les trois autres volumes renferment des nouvelles vraiment remarquables, telles que : *Eugénie* ou *le Monde en miniature*, *Laideur et Beauté*, *l'Institutrice*, des récits historiques, de simples histoires. C'est là que l'enseignement moral est donné sous la forme *amusante* ; deux petits traités traduits de l'anglais : *Conseils d'une mère à ses filles*, et *Morale pratique*, offrent l'enseignement sérieux.

On ne trouve point, dans les récits de Mlle Ulliac ces grands coups de scène, ces fabuleuses aventures, toute cette fantasmagorie du roman moderne qui agitent, étourdissent et fatiguent le lecteur ; ce sont de simples et intéressantes histoires qui remuent doucement le cœur et occupent utilement l'esprit ; ce sont des scènes de la vie réelle et ordinaire dont de jeunes filles peuvent être tous les jours les témoins. Les personnages que l'auteur met en jeu, nous les avons rencontrés chez nous, chez nos amis, dans le monde, ce sont des êtres possibles, nous les connaissons tous, sauf quelques-uns que nous serions bien heureux de connaître, tels que Marie Castelnaud, l'institutrice, et Mme Dufougerais, la mère d'Eugénie. Ce sont là de rares et beaux modèles dont la vertu tout aimable n'est cependant pas au-dessus de l'humaine nature. Ce qui nous séduit et nous charme chez Mlle Ulliac, c'est cette absence de morosité, d'austérité, de pédantisme et de morgue si communs chez ceux qui ont la prétention de faire la morale à la jeunesse ; c'est cette bienveillance vertueuse qui comprend et approuve tous les plaisirs de l'esprit et du cœur, dont la bonté de Dieu a mis en nous les vives et constantes aspirations.

Un autre mérite de notre auteur, c'est de n'avoir pas pris ses exemples ni trop haut ni trop bas dans la société ; c'est de n'avoir pas peuplé ses livres de comtesses, de marquises, de millionnaires, tous gens qu'on rencontre si souvent chez les femmes auteurs. En plaçant ses modèles et ses exemples dans la classe moyenne, Mlle Ulliac a montré qu'elle comprenait fort bien comment, dans notre civilisation si imparfaite, les entraves sociales du luxe comme de la misère détournent la femme du beau rôle qu'elle doit remplir dans la famille et dans la société. En effet, chez le riche, la jeune femme devient trop souvent une vaine idole, entourée d'adulations mensongères et intéressées, de soins mercenaires, absorbée dans les mille soucis de la parure et de la coquetterie, et expiant dans les ennuis mortels d'une indolence fiévreuse l'abandon des devoirs sacrés de son sexe. Et, d'un autre côté, chez le pauvre, la misère, l'ignorance, la brutalité qui entourent la femme dès l'enfance, la flétrissent et la dégradent, et trop souvent en font une victime impuissante et résignée, luttant inégalement, avec toute l'énergie de ses bons instincts naturels, contre le milieu qui l'opprime. En évitant ces deux extrêmes, Mlle Ulliac s'est donc tenue plus près de la réalité la plus générale, et ses exemples en ont d'autant plus de portée et d'application possibles. — Et cependant, faut-il le dire? dans cette vie moyenne, plus favorable, combien n'arrive-t-il pas encore qu'on ait à regretter une sorte de rétrécissement de l'âme naturellement si généreuse de la femme! Ainsi, le mal se produit plus ou moins partout dans les conditions de la société actuelle.

Faisons des vœux pour que Mlle Ulliac complète promptement la bibliothèque de la jeune fille, et pour qu'elle cherche quelque fois des inspirations dans la science sociale qu'elle connaît et apprécie parfaitement. Tous les cœurs généreux comprennent d'instinct l'idée de Fourier, et cela n'est pas étonnant, puisque la découverte de ce bienfaisant génie n'est autre chose que la démonstration scientifique, la formule applicable du bonheur général, dont la révélation permanente se trouve à l'état d'espérances et d'aspirations vagues au fond de toutes les belles âmes.

En achevant son œuvre, si bien commencée, Mlle Ulliac rendra le plus éminent service à l'enseignement moral, si délaissé en France, et elle acquerra de nouveaux titres à la reconnaissance des familles, au respect et à l'affection de la jeunesse.

F. D.

[illegible] au bénéfice de deux ou trois douzaines de fainéants et de culotteurs de pipes dont se compose sa rédaction, nous avons soulevé des récriminations virulentes, et nos lecteurs se souviennent des protestations dont nous avons été accueillis. Notre honneur est intéressé à ce que nous reproduisions aujourd'hui dans nos colonnes un fabuleux document émané du phalanstère de la rue de Seine, et qui montrera sans réplique si nous avons calomnié ces honnêtes phalanstériens. C'est une circulaire que la *Démocratie pacifique* aux abois adresse aux bonnes âmes des départements. Cette curieuse pièce n'a pas été imprimée dans le *Moniteur officiel* du fouriérisme. Le *Moniteur officiel* va un peu entre toutes mains, et les habiles gens qui ont confectionné la chose avaient bien compté ne la laisser tomber qu'entre les mains des imbéciles. Malheureusement les indiscrétions l'ont rendue publique. Nous la livrons à l'appréciation de nos lecteurs. Elle aidera ceux que notre discussion n'a pas complètement convaincus à se prononcer entre nos affirmations et les protestations que nous adressait un jour M. Ch. Pellarin, touchant l'honnêteté et le désintéressement des bons apôtres de la *Démocratie pacifique*.

Si le *Rhône* n'a pas envie de faire un voyage à Paris pour répondre de cet article devant la police correctionnelle, il insèrera la lettre que nous lui enverrons demain ou après.

Chambre des Députés.

LES HOUILLÈRES DE LA LOIRE.

Les interpellations relatives à l'association des houillères de la Loire, interpellations annoncées depuis longtemps, ont eu lieu dans la séance d'aujourd'hui. M. Lasnier, député de Saint-Étienne, a porté à la tribune cette importante question. La fusion des compagnies charbonnières de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier doit-elle enfanter l'association ou la féodalité industrielle? Ce problème n'intéresse pas seulement les mineurs de la Loire, mais toutes les industries françaises, car partout la concentration des capitaux menace de réaliser le monopole, au détriment des travailleurs et des consommateurs.

La *Démocratie pacifique* a développé son opinion à ce sujet dans une série d'articles publiés depuis sous forme de brochure (1). Nous ne rentrerons pas dans les détails de la question. A nos yeux l'unité d'exploitation est un principe salutaire, la fusion des compagnies doit amener le bon aménagement des houillères, et des économies de toute nature dans la production. Nous ajouterons que cette fusion est légale, qu'elle n'est contraire ni au texte ni à l'esprit de la loi de 1810. Nous ne saurions donc nous associer en ce point aux conclusions de M. Feneon, rapporteur de la question près le conseil municipal de Saint-Étienne, et qui demande la dissolution immédiate des compagnies charbonnières.

Mais si nous désirons l'unité dans l'exploitation des houilles, nous serions les ennemis les plus ardents de tout monopole oppresseur; nous voulons que les capitalistes ne profitent pas seuls des avantages de l'exploitation concentrée et simplifiée; nous demandons que les travailleurs et les consommateurs y participent, les premiers, par une extension donnée à la *caisse de prévoyance* et par la fixation d'un minimum au dessous duquel leur salaire ne devra pas descendre; les seconds, par l'établissement d'un tarif destiné à prévenir la hausse abusive des houilles. L'action administrative ne suffit pas pour organiser toutes ces garanties, elle ne peut agir que provisoirement et incomplétement; à notre avis, une loi est devenue nécessaire.

M. le ministre des travaux publics a répondu aux interpellations de M. Lasnyer, que le gouvernement ne sommerait pas et ne pouvait sommer les associations charbonnières de se dissoudre.

Cependant, M. Dumon déclare que l'Etat n'est pas désarmé en face du monopole. Le ministre établit que l'obligation où sont les concessionnaires de mines d'entretenir les exploitations en activité, de n'ouvrir et de n'abandonner aucun puits sans y être autorisés par l'Etat, permet à l'administration de leur imposer les conditions qui seraient exigées par l'intérêt public. Cette pensée est judicieuse, elle avait été exprimée par M. Anselme Petetin dans une lettre adressée à la *Démocratie pacifique*; mais M. le ministre a-t-il dans l'esprit le type bien arrêté de l'organisation industrielle qu'il importe de réaliser dans le département de la Loire? parlera-t-il pour les travailleurs? exigera-t-il des compagnies qu'elles augmentent le *fonds de prévoyance* et l'appliquent à des institutions vraiment sociales? Il est permis d'en douter.

M. le ministre ajoute que si le concert des exploitants élève le prix de la houille de manière à nuire aux industries nombreuses qui emploient des machines à vapeur, les *coalisés* seront traduits comme tels devant la police correctionnelle. Cette garantie promise aux consommateurs aurait peu d'efficacité. Aux articles du Code pénal contre la coalition convient merveilleusement la comparaison des toiles d'araignée qui ne prennent que les mouches et que la guêpe traverse impunément. Si plusieurs compagnies s'entendent pour élever le prix de la houille, il y a coalition punissable, a dit M. le ministre des travaux publics; mais si ces compagnies se fusionnent en une seule, il devient illégal de les poursuivre, attendu qu'un seul être collectif ne peut pas se concerter, se coaliser avec lui-même.

Nous le répétons, les procédés purement administratifs ou judiciaires ne peuvent vider le débat qui s'engage dans le département de la Loire entre l'association véritable salutaire et la coalition et la féodalité industrielle. Une loi nouvelle est nécessaire et plusieurs députés ont annoncé aujourd'hui qu'ils en prendraient l'initiative.

La discussion sera continuée dans la séance de demain.

Madagascar.

En annonçant, il y a quinze jours, que les Houvas avaient été battus dans le nord ouest par les Sakalaves, nous regrettons que l'expédition n'eût pas eu lieu dans ces circonstances favorables.

(1) *Féodalité ou Association*, type d'organisation du travail pour les grands établissements industriels, à propos des *houillères du bassin de la Loire*.

[illegible] s'est emparé du camp d'Abd-el-Kader. L'émir s'est enfui, suivi seulement de quelques cavaliers réguliers. Les détails sur cette affaire ne sont point encore connus. »

— On écrit de Cherchell :

« Kaddour-ben-Abd-el-Meleck, réfugié secrètement chez les Menassers-Garabas, avait fini par réunir une vingtaine de partisans, à la tête desquels il s'était promis de soulever le pays. D'un autre côté, l'ancien agha Berkani, réfugié chez les Beni-Boudouan, se disposait à le rejoindre, lorsque notre agha Ben-Omar dispersa ce petit rassemblement avec l'aide des Kabyles eux-mêmes. Kaddour a été obligé de s'enfuir. Un moment on avait eu l'espoir que les tribus le livreraient, mais on sait aujourd'hui qu'il est parvenu à gagner l'Ouarensenis, dont la soumission n'est pas encore complétée.

» Le fils de Berkani, dont on avait signalé la présence dans les mêmes montagnes, voyant que les populations n'étaient pas disposées à se soulever, est reparti presqu'aussitôt. »

Interpellations dans la Chambre saxonne.

Des interpellations assez vives ont eu lieu dans la chambre des députés de Saxe, au sujet d'une mesure prise par le gouvernement autrichien relativement aux dissidents catholiques. Par suite de cette mesure, les ambassadeurs autrichiens ont reçu l'ordre de ne pas viser les passeports des néo-catholiques qui voudraient se rendre en Autriche. Tous les députés de l'opposition ont pris part au débat. Des discours assez véhéments ont été prononcés contre la politique intolérante et barbare de l'Autriche. « Faudra-t-il, s'écria M. Hasse, un des députés du parti modéré, faudra-t-il que le peuple allemand verse de nouveau son sang pour une liberté qu'il croit avoir conquise après une guerre de cinquante ans; faudra-t-il que, par la sottise et les violences des gouvernements despotiques, les peuples tirent de nouveau l'épée pour se procurer un peu d'air? » MM. les ministres Falkenstein et de Kœnneritz ont répondu que le fait était vrai, que l'ambassadeur autrichien à Dresde avait refusé de viser le passeport d'un néo catholique, mais que ce fait ne leur avait pas encore été notifié d'une manière officielle.

La chambre, après cette discussion, a résolu de nommer une commission spéciale chargée de rédiger un ordre du jour tendant à ce que des explications directes soient demandées au gouvernement autrichien.

L'inauguration du chemin de fer d'Orléans à Tours aura lieu jeudi, 26 mars.

Chambre des Députés.

Séance du 24 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La chambre reprend le scrutin, annulé hier, sur la proposition de M. le général Jacqueminot tendant à modifier la loi sur la garde nationale.

Les voix se répartissent ainsi : votants, 341; pour, 231; contre, 10; la proposition est adoptée.

M. GAUTHIER DE RUMILLY demande à M. le ministre des affaires étrangères communication des pièces relatives à la loi sur les pêcheries qui est à l'ordre du jour. On a dit en Angleterre qu'il n'y a eu absolument rien de changé aux anciens traités, tandis qu'à la tribune française on a prétendu que des modifications avaient été faites. Je demande à M. le ministre des affaires étrangères communication de la dépêche qu'il a écrite à lord Aberdeen, à la suite des observations qui lui ont été faites par M. le président de la commission, relativement à une sorte de droit de visite que les navires anglais auraient sur ceux de notre nation.

La réponse de lord Aberdeen qui nous a été communiquée ne répond nullement à cette question. Je demande aussi communication des instructions qui ont été données en conséquence du traité.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je communiquerai à la commission les dernières instructions; quant à celles qui ont été données antérieurement, je crois qu'il y aurait inconvénient à les communiquer.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dépose un projet de loi demandant un crédit extraordinaire pour travaux à effectuer dans divers ports de mer; 2° un projet de loi demandant un crédit extraordinaire pour travaux à effectuer à divers édifices publics à Paris; 3° un projet de loi demandant un crédit extraordinaire pour le canal de la Rochelle.

L'ordre du jour appelle les interpellations de M. Lasnyer sur l'association des houillères de la Loire.

M. LASNYER. Les concessionnaires du bassin houiller du département de la Loire, après s'être fait concurrence, se sont réunis en une vaste association qui comprend les deux bassins de Saint-Etienne et de Rive-de-Gier, représente un capital énorme, dispose d'un canal, celui de Givors, et du chemin de fer de Saint Etienne à Lyon concédé pour quatre-vingt-dix ans. Cette association me semble menaçante pour la contrée où il y a un nombre très considérable d'établissements qui emploient la houille; ces établissements seront, si l'on n'y met ordre, victimes de ce vaste monopole. Le monopole est de plus en plus envahissant; il s'est emparé des salines du Midi; il est temps qu'on y mette obstacle. Les concessionnaires des autres bassins houillers ne manqueront pas de suivre cet exemple.

L'association houillère est en contravention avec la loi de 1810 et avec celle de 1838. Ces lois obligent les concessionnaires de mines de houilles à les exploiter, et astreignent celui qui réunit plusieurs concessions, à une exploitation séparée.

La loi de 1818, sur les coalitions, est formelle contre ce genre d'association; cette loi ne sera-t-elle applicable qu'à des associations de peu d'importance?

Je demande donc au gouvernement s'il a l'intention d'agir et s'il possède des moyens efficaces pour que les concessions des houillères de la Loire restent exploitées séparément?

Si la législation lui en donne le droit, sommera-t-il l'association de se dissoudre?

Quelle garantie aura-t-il contre la hausse exagérée des prix de vente et l'abaissement facultatif des salaires?

Le gouvernement, dans le cas où la législation actuelle ne suffirait pas, est-il disposé à présenter une loi nouvelle?

M. DUMON, ministre des travaux publics, donne quelques détails sur la législation relative aux mines. La loi de 1810 a déclaré perpétuelle la propriété des mines, qui ne durait auparavant que cinquante ans; la propriété des mines concédées est donc absolue, et il n'y a d'entraves que celles qui y ont été ajoutées par le législateur, dans l'intérêt du public.

Cet intérêt exige que la mine soit exploitée, et que cette exploitation se fasse sur une large échelle; elle prend des précautions contre le morcellement des mines; mais elle n'interdit nulle part la réunion de plusieurs concessions; au contraire, elle réserve complètement cette faculté, et porte qu'une compagnie pourra exploiter plusieurs mines concédées séparément, à la condition que chacune des mines continuera à être complètement exploitée; mais elle ne porte nullement que l'exploitation sera séparée.

Le bassin houiller de la Loire a été pendant un temps le théâtre d'un morcellement infini, morcellement beaucoup plus dangereux que ne pour-

[illegible] fait.

Tous ceux qui se sont occupés de la question sont d'avis que le gouvernement ne peut rien contre l'association. Il est des sociétés que le gouvernement a le droit de dissoudre : mais celle-ci n'est pas dans ce cas. Les mines sont activement exploitées, elles le sont toutes. Le gouvernement n'a aucune arme. Il ne peut faire à la société sommation de se dissoudre, car si elle n'obéissait pas, il ne pourrait la traduire devant les tribunaux : il n'y a aucune loi contre elle.

La loi de 1810 permet au contraire l'exploitation de plusieurs concessions par une seule compagnie, à condition que l'exploitation sera suffisante, et que le concessionnaire se soumettra aux conditions de chacune des concessions. L'intérêt de l'industrie est d'ailleurs que l'exploitation soit faite sur une large échelle et par des moyens puissants dont l'association peut seule disposer.

Vous craignez que la compagnie n'élève trop son prix de vente et n'abaisse trop les salaires de ses travailleurs; mais le Code pénal est là et contient des armes suffisantes.

UNE VOIX. Mais il y a actuellement coalition.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Ce n'est pas la coalition qui est condamnable, ce sont les effets de la coalition, c'est l'élévation abusive des prix, l'abaissement abusif des salaires. Le jour où ces faits se produiront, les tribunaux ne manqueront pas d'en faire justice.

Je ferai, du reste, remarquer à la chambre qu'il y a coalition quand plusieurs compagnies s'entendent pour hausser les prix ou diminuer les salaires, mais qu'on ne peut pas dire qu'il y a coalition lorsque les compagnies n'en forment qu'une seule; un être collectif ne peut se coaliser avec lui-même.

Il y a donc contre les abus qui pourraient résulter de l'association des houillères de la Loire deux garanties, l'une entre les mains du gouvernement, l'autre entre les mains de la justice. Le gouvernement avertira la société et la soumettra aux conditions nécessaires pour garantir tous les intérêts, et, si elle y contrevient, il aura toujours les yeux sur elle, et déférera ses actes aux tribunaux.

M. PELTEREAU-VILLENEUVE reproduit les observations de M. Lasnyer : il s'est déjà produit une hausse sur la houille; les populations sont inquiètes, les nombreuses manufactures du département sont menacées; la classe ouvrière craint de voir réduire ses salaires; le gouvernement doit intervenir; les lois lui donnent le droit de retirer la concession, et il doit le faire; s'il ne le fait pas, l'orateur se réserve de présenter à la chambre une proposition dans ce but.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. de Lamartine.

VOIX NOMBREUSES. A demain! à demain!

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Demain, à midi et demi, réunion dans les bureaux. Examen des projets de loi sur les livrets, les marques de fabrique, et des crédits pour divers édifices publics.

A deux heures, séance publique. Suite des interpellations de M. Lasnyer au sujet des houillères de la Loire; discussion du projet de loi relatif à la répression des infractions au règlement général du 25 juin 1842, sur les pêcheries, et du projet de loi relatif au tarif au traité belge et à quelques dispositions nouvelles du tarif général des douanes.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — *Nominations.* — Par ordonnance royale en date du 22 de ce mois, rendue sur le rapport du ministre de la marine et des colonies, M. le vice-amiral Leblanc a été nommé préfet maritime à Brest, en remplacement de M. le vice-amiral Grivel, que ses devoirs de pair de France avaient appelé à Paris, et qui, devant passer sous peu dans la deuxième section du cadre des vice-amiraux, avait exprimé le désir de ne pas reprendre ses fonctions à Brest.

— Sont promus au grade de capitaine de corvette, par une ordonnance du 22 mars, MM. les lieutenants de vaisseau Duparcq, Morin de la Rivières, Mazères et de Miniac.

— Par deux ordonnances royales de la même date (22 mars), sont nommés :

Dans le corps royal de la marine. — Au grade de capitaine de vaisseau : MM. Guérin et Touboulic.

Dans l'ordre royal de la Légion-d'Honneur. — Au grade de chevalier : MM. Vaignaud, enseigne de vaisseau du *Fulton*; Simonneau, enseigne de vaisseau de *l'Expéditive*; Jan de la Gillardaie, enseigne de vaisseau du *Pandour*; Hervé, enseigne de vaisseau du *Pandour*; Pratabuy, volontaire de la marine du *Pandour*; David, volontaire de la marine du *Procida*; Peise, chirurgien de 1re classe du *San-Martin*; Malinjoud, chirurgien de 2e classe du *Pandour*; Léonard, chirurgien-major de *l'Expéditive*; Giraud, maître de manœuvre du *San-Martin*; Dumatz, maître canonnier du *San-Martin*; Boujot, 2e maître de manœuvre du *Fulton*; Rateau, 2e maître mécanicien du *Fulton*; Lombard, maître canonnier de *l'Expéditive*; Augier, 2e maître de manœuvre du *Procida*; Gantaume, quartier-maître de manœuvre de *l'Expéditive*; Théodin, chef de pièce du *San-Martin*; Léoquet, matelot, chef de pièce du *San Martin*; Daumalin, matelot du *San-Martin*; Beauchair, id.; Fontaine, id.; Grévon, id.; Rudeau, id.; Morvan, matelot du *Fulton*; Lemasson, matelot de *l'Expéditive*; Kycaguer, id.; César, id.

— Une perte cruelle afflige en ce moment M. de Salvandy, ministre de l'instruction publique. Mme de Salvandy, sa mère, est morte hier à Paris, après une douloureuse maladie.

— Le lieutenant colonel Delpère, major de l'hôtel royal des Invalides, vient de mourir.

— Le délai fixé par M. le préfet de la Seine-Inférieure pour réclamer les lots de la loterie de Monville expire le 3 avril 1846.

UNE OEUVRE INÉDITE DE LINNÉ. — On a retrouvé dernièrement en Suède un ouvrage inédit de Linné, qu'on avait long-temps cherché en vain. C'est la *Nemesis divina*. Dans ce travail des dernières années de sa vie, le grand naturaliste a consigné, pour l'instruction de son fils, une foule d'observations et de faits tirés, en grande partie, de la vie privée des personnes qu'il connaissait, pour prouver que la justice divine punit et récompense même dans ce monde. Le manuscrit se compose de deux cent trois feuillets.

Dans une courte préface, mise en tête de l'ouvrage, l'auteur recommande, de la manière la plus formelle, qu'il ne soit jamais livré à la publicité; c'est sans doute cette recommandation qui a été cause que ce manuscrit, tombé dans l'oubli, était regardé comme perdu. L'université d'Upsal l'a acheté, il n'y a pas long-temps, à la vente de livres d'un médecin dont le père avait été chargé de mettre en ordre les papiers de Linné. Maintenant que les inconvénients qu'offraient les révélations sur les personnes n'existent plus, on fera imprimer des extraits de cet ouvrage. C'est M. Fries, botaniste suédois, qui doit, avec l'autorisation de l'Académie, en publier de nombreux extraits.

FUITE INUTILE. — Une scène qui menaçait un instant de tourner au

protection d'un grand déploiement de forces militaires. — Ce cabinet se rend tout d'abord justice; il faut du moins lui reconnaître le mérite de la franchise, c'est à dire du cynisme, dernière qualité des plus mauvais gouvernements.

La *Presse* donne quelques détails sur les causes qui ont forcé l'ex-ministère espagnol à donner sa démission. Rien de si misérable que cette pâle intrigue où la reine est jouée comme un véritable enfant. L'innocente Isabelle abuse de la maxime favorite de M. Thiers, il est impossible de moins gouverner en régnant. Seulement, il est à remarquer que cet avilissement de la royauté, loin d'être favorable aux principes constitutionnels, ne sert qu'à de petites et orgueilleuses factions qui tentent de soumettre l'Espagne au joug honteux d'une ridicule oligarchie.

Le *Constitutionnel* répond pour M. Thiers aux sophismes historico-politiques du *Journal des Débats*. On serait tenté de croire que les faits sont les mêmes pour tout le monde, erreur. Pour la feuille de M. Guizot, la royauté a toujours joué un rôle actif dans les affaires politiques de la Grande-Bretagne; pour celle de M. Thiers, l'Angleterre réalise, notamment depuis un demi-siècle, l'idéal qu'il rêve pour la France; la royauté est mise et maintenue en son lieu et place sans avoir ni la folle espérance ni le coupable désir d'en sortir. Aussi le *Constitutionnel*, pour se résumer, n'hésite-t-il pas à déclarer que l'Angleterre est arrivée à la perfection; il est vrai, dit-il, qu'elle n'y est pas arrivée tout d'un coup. Voilà qui nous donne bon espoir.

Le *Courrier français* pense qu'il ne doit plus rien manquer à l'expérience de l'opposition parlementaire après tous les tours que lui ont joués MM. Thiers et Barrot; c'est donc à elle de nous déclarer si sa maladie chronique est décidément incurable, et s'il faut se résigner à la voir mourir dans l'impénitence finale.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. B. à Neuf-Brisach. — Bravo! Vous aurez créé un nouveau foyer. Merci à vous, félicitations à tous. — Nous comptions sur une occasion pour les titres et billets; nous allons envoyer.

M. C. à Beaugency. — Inscrit. Cordial accueil. Compliments à votre ami M.

M. S. à Constantine. — F. C., qui lit votre lettre aujourd'hui seulement, vous envoie ses affectueuses félicitations et le salut fraternel de tous.

M. S. à Ribeauvillé. — Double inscription, double remerciement. — Nous ferons traite, et nous aviserons.

M. B. au Pirée. — Merci. Soyez le bienvenu dans les rangs où se trouvent déjà tant de vos vôtres!

M. B. à Athènes. — Nous savions bien, ami, que votre réponse serait aussi prompte que possible. Les *Ph.* ont été expédiées; nous recommençons. — Vifs remerciements à tous trois.

MM. B. et M. à Bercy. — Inscrits, merci. — Les rangs grossissent. Courage, et tout sera sauf!

Cote administrative.					
Gruaux	2 q. 14 k.		57,30	à	57,93
1re	227	63	41,25	à	43 30
2e	617	1	38,20	à	40,73
3e	0	0	00,00	à	00,00
4e	7	20	00,00	à	29,30
A liv.	39	25	00,00	à	40,73

Cote administrative.					
Gruaux	45 q. 70 k.		54,12	à	57,30
1re	67	92	41.40	à	43 30
2e	129	73	39 50	à	40 75
3e	23	55	33 10	à	23,00
4e	1	37	00 00	à	29,30
A liv.	2235	92	35 05	à	41,10

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 24 mars. — Foin 1re 52 à 53; 2e 48 à 50; 3e 00 à 00. — Luzerne, 2e 50 à 48. 3e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 31 à 32; 2e 28 à 30; 3e 26 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 45 à 47; 00 à 00.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 24 mars. — Porcs amenés 193 vendus 159 à 1,23-1,26-1,24. — Bœufs amenés, 0 vendus 0 à 0,00.

Marché Saint-Antoine, 24 mars. — Foin, 1re 00 à 64; 2e 51 à 56. — Luzerne 1re 00 à 55; 2e 48 à 50; 3e 00 à 00. — Regain, 00 à 42. — Trèfle, 36. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 00 à 28. — Paille de seigle, 00 à 29. — Paille d'avoine, 1re, 00 à 42; 2e, 34 à 36.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 24 mars. — Veaux amenés 349, vendus 349 à 1,70-1,60-1,50. — Vaches grasses amenées 112, vendues 79 à 1,12-1,00-0,80. — Vaches laitières amenées 66, vendues 43 de 220 à 550. Taureaux am. 28, vend. 23 à 0,86. — Porcs am. 00, vend. 00, à 0,00-0,00-0,00.

Bourse du 24 mars 1846.

Le cours du 3 0|0 a fléchi de 5 c. tandis que celui du 5 0|0 s'est relevé d'autant.

Les chemins ont été assez lourds durant toute la Bourse, mais tendaient à se raffermir à l'approche de la clôture. La dette intérieure d'Espagne a baissé de 1|2 0|0.

Outres les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge, 105 1|2. — Autriche, 390. — Id. lots sortis, 500. — Société générale, 1780, 1795. — Banque belge, 915. — Esp. passive, 5 1|2. — Id. 3 0|0, 37, 37 1|4.

Chemins : de Boulogne, 527 1|2, 526 25. — Dieppe, 470. — Lyon, 607 50. — La Teste, 175. — Oblig. hypothéc., 495. — Jouiss. 4 canaux, 111 25, 110, 112 1|2. — Rente 5 0|0 de la Ville, 105.

Actions de : Zinc, Vieille Montagne, 6700. — Lin Maberly, 750. — Hauts-Fourneaux de Monceaux, 2600. — Charbonnage de l'Espérance, 1610. — Gaz de l'Iris, 665.

Obl. de : Orléans, 1220. — Rouen, 1015. — Havre, 1115. — Strasbourg, 1180.

A terme : Dette intér., 31, 30 5|8, 1|2 fin cour. — Chemins : de Boulogne, 525. — Fampoux, 465. — Dieppe, 470, tout au 31 mars.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
3 0|0 compt.....	120 30	120 70	120 30	120 55	120 20
— fin cour. ..	120 44	120 80	120 45	120 65	120 85
3 0|0 compl.....	84 15	81 15	84 10	84 15	84 25
— fin cour...	84 15	84 25	84 10	84 25	84 30

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible 81,00 à 80 50; courant du mois, 83,50 à 00,00; avril, 82,50 à 00,00; 4 d'été, 85,00 à 86,00; 4 derniers, 86.00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 80,00. — Œillette rousse, 82,00. — Lin, 81,50 à 81,00. — Cameline, 78,00 à 77,00.

ESPRIT 3|6. — Disponible et courant du mois, 126,00 à 127,00; avril, 127,00 à 00,00; 4 d'été, 120,00 à 000,00.

HOUILLÈRES DU BASSIN DE SAINT-ÉTIENNE.

Au moment où la fusion des compagnies charbonnières de la Loire préoccupe vivement les nombreuses industries auxquels le combustible est indispensable au moment où les dangers de cette fusion attirent l'attention du pouvoir législatif, nous recommandons à nos lecteurs la brochure intitulée : *Féodalité ou Association*; ils y trouveront l'historique de la fusion des houillères, une appréciation de la polémique soulevée à ce sujet par la presse départementale et une solution du problème présentée au point de vue de l'École sociétaire.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 25 mars.

7 h. 1|2 OPÉRA. — Juive.
7 h. FRANÇAIS. — Charles VII. Enfant trouvé.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Cendrillon. Marie.
7 h. 1|2 ODÉON. — Diogène. Michel Cervantes.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Dieux Malheurs. Intimes.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — 2 Camusot. Gentil Bernard.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Vte Giroflé. Lectrice. Mari.
6 h. 1|2 PALAIS-ROYAL. — Marie Michon, Enfant. Carillon. Philtre.
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond. Calypso.
6 h. 1|2 GAITÉ. — Compagnons.
6 h. 1|2 AMBIGU. — Mousquetaires.
7 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval de Diable.
7 h. 1|2 COMTE. — Pierrot. Sourd. Enfants. Hongroises.
6 h. 1|2 FOLIES. — Retour. Hassards. Conscrit. Sonnette.

DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie de LANGE LÉVY et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] de la prospérité publique, ce fait peut paraître inexplicable. Rien de plus simple pourtant. La corruption est la base du despotisme. Narvaez le sait fort bien. Aussi, après avoir supprimé la liberté de la presse, il va rétablir les marchés à terme à la Bourse, qui avaient été justement défendus. Voilà pourquoi les agioteurs de Madrid, des hommes qui, depuis 20 ans, poussent la nation dans la voie funeste de la banqueroute, rient des misères publiques et battent des mains au triomphe du despotisme! L'Espagne aurait grand besoin d'un nouvel Hercule pour nettoyer ses écuries d'Augias.

Mouvement de la Rente annuelle de l'Ecole sociétaire.

Hier, la Rente de l'École s'élevait : par mois, à 6,761 fr. 62 centimes, et par an, à 81,139 fr. 44 centimes.

Aujourd'hui, elle s'élève à 7,001 fr. 16 centimes, par mois, c'est-à-dire à 84,012 fr. 92 centimes par an.

Hier, le nombre des Souscripteurs était de 900 : il est aujourd'hui de 915.

Traité belge.

PRINCIPES DE L'ÉCOLE SOCIÉTAIRE SUR LES DOUANES.

Demain s'ouvrent à la Chambre des députés les débats sur le traité de douane avec la Belgique : ce sera pour la tribune et pour la presse l'occasion de discuter le régime douanier tout entier. L'Association bordelaise qui s'étend de proche en proche, le souvenir récent de la grande réforme de Robert Peel, donneront à cette question un nouveau degré d'actualité. Le moment nous semble donc venu pour l'Ecole sociétaire de prendre position dans cette grande lutte des idées et des intérêts.

La liberté humaine, c'est-à-dire le libre essor de tout homme, et le libre échange de ses pensées et de ses sentiments avec les pensées et les sentiments de ses semblables, est à nos yeux la condition suprême de la dignité et du bonheur humains. Ceux qui nous accusent de méconnaître la liberté parce que nous demandons l'organisation du travail, ne montrent que leur ignorance, puisqu'ils ne savent pas que l'ordre, c'est-à-dire l'organisation, est le seul milieu où se puisse développer la liberté.

En nous élevant de la morale à la politique, nos principes ne varient pas. Le droit, l'idéal pour nous, c'est que chaque nation jouisse de toute liberté de gouvernement et d'administration par elle-même, et voilà pourquoi nous applaudissons à l'héroïque insurrection de la Pologne, et nous sympathisons avec tous les peuples opprimés qui veulent s'affranchir, avec les esclaves, les faibles, les malheureux de tous les pays. Leur grand titre à notre amour, c'est qu'ils ne sont pas libres de développer, suivant le vœu de la nature et leurs instinctifs désirs, les facultés et les passions dont la Providence les a doués.

Dans l'ordre industriel, nous portons la même devise de la liberté, liberté de production suivant le goût et l'habileté du travailleur, suivant les convenances des terres et des climats ; libre dispersion des produits par tout l'univers où les appellent les besoins et les fantaisies des consommateurs ; domination progressive de tout obstacle qu'il s'appelle temps, espace, montagne, mer, marais ou douane ; transformation du globe entier en un seul atelier de production, un seul débouché de consommation, où le travail et l'échange s'opèrent aussi librement qu'aujourd'hui au sein de la cité ou même de la famille, tel est notre but et tel est notre espoir.

Au nom de ces principes, nous n'hésitons pas à nous ranger sous le drapeau de la liberté commerciale la plus illimitée, sans entrer toutefois dans le camp de ses apôtres d'aujourd'hui. Nous nous rallions à l'idée, pas au parti. Ici, comme toujours, nous préférons à des systèmes incomplets et hostiles, un système supérieur qui les concilie. C'est que nous, les rêveurs, les utopistes, nous sommes des gens de bon sens et de pratique qui tenons compte des situations, et acceptons les tempéraments de la justice plutôt que l'inexorable iniquité des intérêts.

Les défenseurs de la liberté commerciale sont dans le vrai et nous sommes pour eux, quand ils développent la thèse des principes ; mais ils s'en éloignent de plus en plus quand ils en demandent l'application immédiate et complète, au prix des plus graves perturbations. Leur cause serait entièrement juste dans l'ordre sociétaire, et c'est pourquoi nous y poussons ; tandis que c'est leur moindre souci. Ils en veulent les avantages sans en fonder les bases. Aussi sont-ils dans le faux quand ils présentent cette liberté illimitée comme le remède souverain à toutes les misères sociales. La concurrence illimitée au sein de la même nation entraîne mille désastres contre lesquels protestent aujourd'hui des millions de voix : la concurrence illimitée au sein du globe entier, multipliera ces désastres dans la même proportion que les débouchés, en multipliant toutes les chances de crises. Le problème de l'organisation sociale restera donc tout entier après comme avant l'abolition des douanes, puisque l'innovation n'introduira aucun principe d'ordre ni dans la production, ni dans la circulation, ni dans la consommation.

Les apôtres de la liberté commerciale sont encore dans le faux quand ils ramènent toute la question industrielle à une question de bon marché. Produisons, vendons à bon marché, disent-ils, et le genre humain est sauvé. Ce n'est là qu'un pauvre sophisme. Les denrées sont à très bas prix dans les campagnes de la Bretagne et des Cévennes, et pour cela le peuple n'y est pas mieux nourri qu'à Paris où tout est plus cher. Le prix nominal d'une marchandise ne mesure pas son prix réel ; celui-ci dépend tout entier de son rapport avec la richesse de l'acheteur. Celui qui, gagnant 2 fr. par jour, paie un litre de vin 50 centimes, est bien plus grevé que celui qui, gagnant 3 francs, le paie 60 centimes. La question [illegible] les producteurs. Consommateurs et producteurs ne sont pas au sein d'une nation deux races distinctes dont les intérêts puissent être séparés. Au fond c'est tout un : chacun n'est consommateur (sauf les agioteurs) qu'à la condition d'être producteur. L'ouvrier vit de son salaire, le maître de son gain, le rentier des revenus de son capital qui est aussi un élément de production, l'industriel du produit de ses usines, l'agriculteur de celui de ses champs. Si par une aveugle idolâtrie pour la liberté l'on ruine les producteurs, avec quoi les consommateurs ruinés, en tant que producteurs, achèteront-ils les denrées étrangères, quelque bas qu'en soit le prix ? Pour pousser l'hypothèse à l'extrême, que les 34 millions de producteurs français ne gagnent plus un centime par la suppression de leur travail rendu inutile, où seront les consommateurs ? Quoi qu'en disent les économistes, la consommation relève de la production, parce que, ainsi que chacun le sait, on ne peut dépenser que suivant ses revenus, sauf la ressource des dettes et des faillites. La question industrielle doit donc rester tout entière sur le terrain de la production et de la répartition des profits entre les producteurs. Que l'on produise beaucoup et que chaque agent de la production prenne sa juste part dans les produits indigènes, et il saura bien les changer au besoin, contre les produits étrangers. C'est donc très justement que les producteurs réclament au nom de leurs intérêts menacés. On peut nier le fondement de leurs alarmes, leur prouver qu'ils se trompent, et que la liberté illimitée accroîtra leurs bénéfices ; on peut encore rendre certaines classes de producteurs responsables de leur infériorité et refuser de les mettre en balance avec la prospérité des autres classes ; c'est une étude et une discussion de faits ; mais poser en principe l'antagonisme des producteurs en masse et des consommateurs en masse, et prétendre immoler les premiers aux seconds, au nom de l'intérêt général, au nom d'un principe, c'est un non-sens.

Dès le seizième siècle Sully, dans un entretien avec Henri IV, posait la question des échanges internationaux dans ses vrais termes : « Votre Majesté doit prendre en considération qu'autant qu'il » y a de divers climats, régions et contrées, autant semble-t-il que » Dieu les ait voulu diversement faire abonder en certaines proprié- » tés, commodités, denrées, manières, arts et métiers spéciaux et » particuliers, qui ne sont point communes, ou pour le moins de telle » bonté aux autres lieux, afin que par le trafic et commerce de ces » choses, dont les uns ont abondance et les autres disette, la » *fréquentation, conversation et société humaines soient entretenues* » *entre les nations, tant éloignées puissent-elles être les unes des* » *autres*, comme ces grands voyages aux Indes orientales et occi- » dentales en servent de preuves. »

Rien de plus sensé n'a été dit sur cette question des échanges internationaux. Leur mérite suprême dérive de l'utilité de l'entrelacement général des intérêts pour resserrer les liens d'universelle fraternité, et de l'avantage qui s'obtient par le concours gratuit des forces de la nature toutes les fois qu'on distribue les travaux suivant les aptitudes des terrains, des climats et des races, tandis qu'à contraindre la nature, l'homme dépense inutilement des forces qu'il pourrait mieux employer. Hors de là on se perd dans les sophismes économiques.

A ce point de vue l'on est conduit à admettre, au nom même des principes, certaines transactions avec les industries déjà constituées.

Quand l'agriculture française expose que, dominée par une situation sociale qu'elle n'a point faite, elle ne peut sans ruine immédiate consentir à l'introduction libre des blés et des bestiaux étrangers, on peut débattre avec elle le chiffre de ses prix de revient, on peut vouloir lui montrer des compensations dans les débouchés nouveaux que les contrées viticoles devenues prospères offriraient à ses produits ; en cela on aurait plus ou moins raison : mais la certitude d'une défaite bien établie, qui donc pourrait sérieusement prétendre que l'intérêt des consommateurs exige la ruine de l'agriculture, comme si cette ruine, ne fût-elle pas cruellement, injuste en soi, ne retentissait pas par contre-coup au sein des cités, même des ports ? Cette preuve faite, et elle est facile, le droit de l'agriculture à une protection devient certain ; elle devra seulement, pour satisfaire aux justes exigences du sentiment public, la rendre de moins en moins nécessaire, par le raffinement de la *qualité* de ses produits, seul moyen d'échapper à la concurrence des peuples qui cultivent par tribus, sans morcellement, en servage, ou dans d'autres conditions également meilleures.

Et si d'autres industries démontrent qu'en les soutenant dans leur enfance par la tutelle d'une protection, comme a fait si longtemps l'Angleterre, elles pourront à l'époque d'une majorité peu éloignée atteindre la taille de leurs aînées et se développer avec vigueur, peut-on leur refuser une protection temporaire ?

Si d'autres, enfin, celles des fers et des machines par exemple, quoique onéreuses pour l'Etat, sont, comme l'armée, une condition de l'indépendance nationale en des temps plus désireux qu'assurés de la paix ; si renoncer à elles, c'est se livrer pour les jours de crise à la merci de ses ennemis, n'ont-elles pas droit à une protection, tout au moins au maintien de certains cadres qui, au moment du danger, se prêtent à un rapide développement ?

Dans tous ces cas, la protection est parfaitement légitime en principe ; nous n'hésitons pas à le professer ; mais sa forme peut varier, suivant qu'elle est directe ou indirecte.

La protection directe consiste à donner aux industries jugées dignes de faveur une subvention qui représente la différence de prix entre la production française et la production étrangère, moins les frais de transport. Dans ce système, l'Etat gagne : « 1° la différence » entre le prix élevé auquel le tarif tient le produit, et le prix infé- » rieur auquel la fabrication étrangère le livrerait aux consomma- » teurs nationaux ; 2° la différence entre le produit des capitaux, » des bras et de l'activité absorbés par cette industrie, et le pro- » duit de ces mêmes éléments engagés dans une branche placée » sur le sol national dans de meilleures conditions naturelles ; » 3° les privations que le haut prix du produit fait éprouver à tous » les consommateurs qui n'y peuvent pas atteindre ; 4° le préju- » dice porté au commerce intérieur par la restriction des affaires, [illegible] » rangs de profondeur tout le long de [illegible] » tés ; 9° la valeur (au moins égale à celle de ce budget) qui serait » créée par l'activité des membres de cette armée s'ils étaient en- » gagés dans des industries *productives* (1).

Tel est le système que nous préférons, partout où il peut s'appliquer avec économie de ressorts.

Nous reconnaissons que difficilement il s'adapterait à l'agriculture, dont le système douanier d'ailleurs, simple et d'une facile organisation, parce qu'il a peu de contrebande à surveiller, n'appelle pas une réforme avec la même urgence. Pour cette industrie, protection douanière transitoire et modérée, tant qu'elle est indispensable, nous l'admettons ; mais en même temps prompt dégrèvement de toutes les charges qui la placent dans un état d'infériorité à l'égard des nations voisines, que la nature n'a certainement pas mieux dotées que la France : Ainsi, suppression de l'impôt du sel, réduction de l'impôt foncier, construction et amélioration des chemins vicinaux, diminution des droits d'enregistrement sur les mutations et les échanges, organisation générale des assurances, extension considérable du système des primes directes, propagation de l'enseignement agricole, fondation des fermes et colonies-modèles, établissement du crédit agricole, reboisements, irrigations, endiguements, etc., etc., telles sont les mesures qui permettront aux agriculteurs de réduire leurs justes prétentions. C'est à ces réformes qu'ils doivent pousser avec énergie, s'ils ne veulent un jour se voir contraints à de fâcheuses concessions par les réclamations plus puissantes de l'industrie et du commerce ; c'est dans ces légitimes demandes que les villes maritimes doivent les appuyer, si elles veulent obtenir leur concours pour une révolution pacifique qui ne s'accomplira que tardivement et au prix de bien des luttes, si on veut forcer la main aux intérêts agricoles.

Tels sont, sur cette grave matière des douanes, les principes et les moyens d'application que soutient depuis long-temps l'Ecole sociétaire. C'est en les prenant pour règle que nous jugerons demain le traité belge.

On nous écrit de Bruxelles, en date d'hier :

Ainsi que je vous l'annonçais dans ma dernière lettre, une assemblée générale s'est réunie hier soir au palais universitaire, pour élire un comité central chargé, en Belgique, des intérêts de la cause polonaise.

Ont été proclamés membres du comité central :

MM. ALEXANDRE GENDEBIEN, ancien membre du gouvernement provisoire, du congrès constituant et de la chambre des représentants, conseiller communal à Bruxelles ;

Comte FÉLIX DE MÉRODE, ancien membre du gouvernement provisoire et du congrès constituant, membre de la chambre des représentants et ministre d'Etat ;

ADELSON CASTIAU, représentant ;

DUMORTIER, représentant ;

VERHAEGEN, représentant ;

Comte AMÉDÉE DE BEAUFFORT, directeur des beaux-arts ;

VAN MEENEN, président à la cour de Cassation ;

Général LEHARDY DE BEAULIEU ;

LUCIEN JOTTRAND, ancien membre du congrès constituant ;

EDOUARD DUCPÉTIAUX, conseiller communal à Bruxelles, inspecteur-général des prisons et des établissements de bienfaisance ;

Le docteur DELSTANCHE, médecin ;

VAN-GOIDSNOVE, conseiller communal à Saint-Josse-ten-Noode (faubourg de Bruxelles) ;

JEAN DE NECK, conseiller communal à Molenbeek-Saint-Jean (faubourg de Bruxelles) ;

CHARLES LEHARDY DE BEAULIEU, avocat ;

BEAUREGARD, négociant ;

DE GRONCKEL, avocat ;

FÉLIX DELHASSE, négociant, associé de la maison Beauregard et directeur du *Débat social* ;

GHISLAIN FUNCK, avocat.

Sur ces 18 candidats, 14 ont accepté à l'avance ; on attend les réponses des 4 absents pour constituer le bureau et nommer un trésorier.

En attendant, le comité provisoire s'est installé en permanence, deux heures par jour (1 h. à 3), dans la maison du *Placard de Brabant*, feuille d'annonces, rue des Eperonniers, n° 28.

Il mettra en circulation des listes imprimées de souscription, dont le montant sera versé entre les mains du trésorier que nommera le comité définitif et, par celui-ci, dans celles du pouvoir élu par l'émigration dont les chefs résident à Bruxelles.

C'est la démocratie qui a pris l'initiative du mouvement, mais dans une question purement polonaise, elle a cru devoir, pour la composition du comité définitif, faire abstraction de ses sentiments personnels et former sa liste sans acception des partis qui divisent la Belgique.

Le comité central élira un comité dans chaque chef-lieu de province, et un agent dans chaque chef-lieu de district.

Cette organisation peut conduire loin.

Insurrection polonaise.

Il y a dans l'insurrection polonaise deux parties distinctes : l'une appartient déjà au passé, l'autre est tout entière à l'avenir ; l'une embrasse l'acte de l'explosion à Cracovie et les premiers efforts du gouvernement révolutionnaire, dont les membres, à l'heure qu'il est, sont en exil ou dans les fers ; l'autre se déroule encore à travers la propagande armée, les agitations des paysans en Gallicie, à travers les manifestations nationales et les mesures répressives que prennent les trois puissances spoliatrices pour compri-

---

(1) *De la politique générale de la France*, par Victor Considerant, 1840, p. 81. — En lisant cette brochure, M. Bastiat apprendrait que le *Fouriérisme* n'a pas attendu ses remarquables écrits pour soutenir la cause de la liberté.

[illegible] qu'une partie de la nation polonaise a [illegible] si vives sympathies à tout le monde civilisé, pourquoi ces mêmes sentiments feraient-ils défaut aux insurgés de [illegible], qui ont combattu pour la même cause et les mêmes principes? Car il ne faut pas s'y tromper, ce n'est point dans les tentatives purement [illegible] l'impatience irréfléchie de quelques jeunes audacieux qu'il faut chercher la cause de ces derniers événements. Non, c'est la Pologne tout entière, sans distinction de castes, de croyances religieuses, de provinces; ce sont les paysans sûrs d'un meilleur avenir, c'est-à-dire de se voir délivrés de toutes les charges injustes, ce sont les nobles, les [illegible] et les [illegible], ce sont les enfants de la Lithuanie, de Varsovie, de [illegible], [illegible] ceux de Cracovie et de la Gallicie, ce sont tous ces [illegible] et [illegible] aujourd'hui de notre vieille nationalité, qui, [illegible], ont voulu rompre leurs chaînes et disputer leur vie, leur liberté aux lentes tortures de leurs bourreaux.

Si le soulèvement de février dernier n'a pas été général, si les tentatives des insurgés ont échoué dans certaines provinces, tandis qu'ailleurs [illegible] ont été [illegible] dans leur germe, nous pourrons indiquer plus tard quelles causes, quelles circonstances ont paralysé un mouvement qui devait [illegible] devenir funeste à nos oppresseurs; qu'il nous suffise de dire [illegible], que des dénonciations dont la source sera dévoilée un jour, avaient donné l'éveil aux trois puissances qui se sont partagé notre malheureuse patrie; que nos compatriotes partis de France dans le plus grand secret pour venir prêter à la cause nationale l'appui de leur [illegible] politique ou de leurs talents militaires, avaient été signalés dès leur départ à la vigilance de la police autrichienne et prussienne, et que les trois gouvernements, ainsi avertis à l'avance, ont pu si bien prendre leurs précautions, que, d'un côté, aucun Polonais accouru de France n'a réussi à pénétrer en Pologne, et que sur plusieurs points l'arrestation des personnages les plus importants de la conspiration a fait [illegible] avorter le plan des conspirateurs.

Malgré ces événements si funestes à la réussite de nos projets, et quoique les provinces où des arrestations avaient été opérées, fussent dès lors hors d'état de contribuer à la cause commune, l'insurrection éclata sur divers points de la Pologne. La Gallicie, tout en désespérant de l'arrivée des détachements d'insurgés qui devaient occuper des points importants de cette province, ne put arrêter l'élan patriotique qui animait tous les esprits, et elle donna l'exemple d'un généreux dévouement en arborant l'étendard révolutionnaire, trois jours avant le 21 février, époque fixée pour le soulèvement général de toute la Pologne.

Cracovie s'empressa de suivre ce noble exemple; le 21, les habitants prirent les armes, et le lendemain la nombreuse garnison autrichienne qui l'occupait dans la prévision de ce mouvement, évacuait la ville.

Les événements de Cracovie sont connus, et nous ne voulons pas en ce moment en retracer le tableau. Mais ce que les feuilles stipendiées par l'Autriche se sont bien gardées de révéler, ce sont les atrocités commises pendant les vingt-quatre heures que la ville, évacuée d'abord par les insurgés, fut livrée à une soldatesque effrénée, excitée par les boissons spiritueuses que l'autorité autrichienne leur avait distribuées à profusion. Ce que le journalisme officiel du paternel gouvernement de Vienne a eu bien soin de passer sous silence, ce sont les ordres barbares du général Collin, à la suite desquels des personnes inoffensives, sans armes, de faibles femmes, d'innocents enfants ont été fusillés sans pitié dans les rues de Cracovie.

Cependant les insurgés, au nombre de 400 au plus, s'étaient rendus maîtres de Cracovie; un gouvernement national, composé de MM. Tyssowski, Grzegorzewski, Gorzgowski et Rogawski, secrétaire, venait de s'installer, et s'était empressé d'organiser le service des administrations civiles et militaires. Ces premières dispositions furent prises avec sagesse, et aucun excès ne signala la courte autorité de ce gouvernement.

Pour agir conformément à l'esprit qui avait dicté leur proclamation au peuple polonais, et pour donner plus de force et d'unité au pouvoir révolutionnaire, les membres de ce gouvernement provisoire se démirent spontanément et d'un commun accord de leurs fonctions et nommèrent unanimement, comme dictateur, M. Tyssowski, homme énergique et intègre, jouissant d'une confiance générale en Pologne, et qui conserva ce poste honorablement jusqu'au dernier moment. Fidèles à leur système de dénigrement envers la cause polonaise, les feuilles allemandes ont présenté ce changement d'autorité comme le résultat de discordes intestines survenues parmi les directeurs du mouvement révolutionnaire. La retraite toute spontanée du gouvernement national réfute suffisamment cette calomnie, et si quelques dissentiments passagers ont régné dans le sein de ce premier gouvernement, ils n'ont pu nuire en aucune manière aux intérêts de la Pologne, car le pouvoir, usurpé un instant par M. Wiszniewski, ne tarda pas à être remis aux mains de M. Tyssowski, que la nation appuyait de ses vœux et de ses sympathies, et cet incident ne dura pas plus de quatre heures de temps.

Nous arrivons maintenant à l'épisode le plus affreux de ces derniers événements, à des scènes de cruauté dont une politique à la fois barbare et perfide a osé, par une infâme calomnie, accuser les défenseurs de la cause polonaise, et dont il est juste de faire retomber la responsabilité sur leurs véritables auteurs, sur ceux qui ont su en tirer un parti si profitable à leur cause.

Un détachement des insurgés de Cracovie avait été envoyé en Gallicie pour favoriser l'insurrection de cette province. Arrivé le 23 février à Gdow, ce détachement, au lieu de trouver l'appui des insurgés de Bochnia et de Tarnow, se vit traité en ennemi, et la plupart de ceux qui le composaient furent impitoyablement massacrés de la main des paysans. Ceux des insurgés qui avaient échappé au carnage rentrèrent à Cracovie avec plusieurs de ces paysans dont ils étaient parvenus à s'emparer. Ces prisonniers ont déclaré, les larmes aux yeux, qu'en commettant ces actes d'atrocité envers leurs compatriotes, ils n'avaient fait qu'obéir aux instigations des autorités autrichiennes, et les chefs des insurgés de Cracovie ont appris de la bouche de ces malheureux par quelles infâmes manœuvres on les avait amenés à faire cause commune avec leurs oppresseurs contre l'insurrection. Ces paysans étaient tous serfs des domaines de l'État; la plupart avaient été au service militaire de l'Autri[illegible] [illegible] cher, et voulant y mettre un terme, sortit processionnellement avec tous les insignes du culte catholique, dans l'espoir que cette cérémonie religieuse contribuerait à calmer la rage meurtrière des paysans et à ramener ces malheureux à des sentiments plus humains. Mais cette démarche gênait les projets de l'Autriche, et ces nobles prêtres, les uns frappés par les balles des soldats autrichiens, les autres transportés en Moravie, durent payer de leur sang ou de leur liberté leur généreuse intervention.

Un dernier mot encore pour laver le gouvernement national d'une accusation non moins calomnieuse que toutes les autres. Les seules caisses publiques qui ont été saisies par les insurgés sont celles de Cracovie, de Wieliczka et de Podgorze: elles pouvaient contenir environ 450 000 fr., dont la plus grande partie a été employée à des achats d'armes à l'étranger; il n'en restait plus qu'une faible part lorsque le détachement d'insurgés a passé la frontière prussienne.

En présence de ces événements, le gouvernement national, fidèle à son plan et qui, du reste, n'avait jamais songé à se maintenir dans Cracovie, ville ouverte et privée de tous moyens de défense, résolut de porter le théâtre de la guerre en Gallicie, où, réuni à d'autres corps d'insurgés qui en ce moment encore combattent dans les monts Karpathes, il aurait pu continuer sérieusement les hostilités, mais la crue des eaux de la Vistule et la présence d'un corps de 12 000 Autrichiens mirent obstacle à l'exécution de ce projet. Nous nous décidâmes donc à rentrer en Pologne, et notre détachement réussit à s'ouvrir un passage à travers les forces russes, beaucoup plus considérables, qui garnissaient la frontière.

Cependant, convaincus désormais de l'inutilité de nos efforts, et ne voulant pas augmenter le nombre des victimes sans profit pour notre cause, nous avons fini par gagner la Prusse, résolus d'attendre un moment plus propice pour reprendre les armes. Ce moment n'est peut-être pas si éloigné. Malgré ce récent échec, malgré la défaite de 1831, il reste encore en Pologne assez d'éléments pour tenter un nouvel effort et faire triompher enfin notre juste cause.

Quelque puissants, quelque nombreux que soient nos adversaires, nous avons foi en la sainteté de cette cause, et il nous reste la confiance que Dieu n'a pas livré à toujours la nation polonaise aux mains de ses bourreaux!

Charles Rogawski, secrétaire du gouvernement national;
Nicolas Lisowski, préfet civil et militaire du département de Cracovie.
Mathieu Patelynski, chef militaire des insurgés.
Joseph Chladek, secrétaire intime du dictateur.

Strasbourg, le 20 mars 1846.

Cette lettre prouve jusqu'à la dernière évidence que l'insurrection polonaise n'est pas l'œuvre de quelques conspirateurs obscurs, mais une grande manifestation nationale; que le peuple de Cracovie et de la Gallicie, où son appel a pu être entendu, l'a embrassée comme telle et qu'il lui a donné toutes ses sympathies; que le pouvoir révolutionnaire a montré pendant tout le temps de son existence autant de sagesse que de modération, et qu'enfin les faits isolés de massacres n'ont été provoqués que par le gouvernement autrichien lui-même.

Voici encore quelques manifestes et publications qui caractérisent le gouvernement révolutionnaire de Cracovie:

Le secrétaire de la dictature fait connaître par ces présentes qu'il y aura aujourd'hui à l'église de la Sainte-Vierge, service divin solennel, avec procession, pour le succès de l'épée polonaise dans la plus sainte des causes, la délivrance du peuple.

Cracovie, 26 février 1846. Signé **Rogowski**.

A la même date, le rescrit suivant a été adressé aux femmes polonaises:

Cracovie, 26 février 1846.

Le chef des troupes nationales aux nobles et généreuses Polonaises:

La patrie s'affranchit des chaînes honteuses dans lesquelles la jette la force matérielle des ennemis; et qui nous délivre de l'esclavage? Vos époux, vos fils et vos frères. Votre amour a soigné leur existence, vos nobles sentiments ont toujours entretenu en eux l'étincelle sacrée de la liberté qui, dans ce moment, est devenue une flamme et annonce la ruine des tyrans dans la Pologne entière. Exécutez cette œuvre sublime; pendant que vos fils, vos frères, vos époux, poursuivent, l'épée à la main, l'ennemi consterné, hâtez-vous de leur prêter secours. Que des vêtements propres couvrent ceux qui volent au combat; préparez des bandages et de la charpie pour ceux qui ont déjà eu le bonheur de rencontrer l'ennemi; et les drapeaux faits par vos mains orneront nos lances, et chaque don de votre générosité sera reçu avec reconnaissance par les chefs; plus tôt vous le ferez, plus il sera agréable pour tous. Polonaises, faut-il donc vous exciter à de nobles exploits?

Signé: **Skarzynski**, chef d'état-major; **Inubnecki**, chef du service de la guerre; et **A. W. Susniecki**.

De tels actes font honneur aux insurgés de Cracovie, et assignent à leur noble et glorieuse tentative une bonne page dans l'histoire.

Quant à la seconde partie de l'insurrection polonaise, nous aurons sans doute les noms de nouvelles victimes et de nouveaux martyrs à enregistrer, avant de signaler un succès, un triomphe. Mais ce triomphe est désormais certain. Tôt ou tard il viendra. La pensée de l'émancipation des paysans, jetée à la face de cinquante millions d'esclaves, si toutefois la race slave n'en compte pas davantage, germera non-seulement en Pologne, mais en Hongrie, en Bohême et en Russie. Le jour où cette pensée, ce *verbe*, se fera *chair*, peut être encore éloigné. Patience! et ce jour viendra.

---

(1) Depuis plusieurs années déjà les agents de l'Autriche exploitent ainsi la crédulité des pauvres paysans de la Gallicie, et pour semer la discorde entre ceux-ci et la noblesse, ils vont jusqu'à prêcher dans les villages les doctrines du communisme.

[illegible] Siedlce et de l'arrestation de plusieurs personnes: 1° Qu'il y a eu conspiration avec ramifications dans les provinces polonaises, et qu'ainsi il y a eu des complices; 2° que le chef de la conspiration, le gentilhomme Bronislas Dombrowski, envoyé de Posen, avait été nommé par les conspirateurs généralissime de la révolte sur la rive droite de la Vistule; 3° que les principaux partisans de ce projet insurrectionnel étaient Pantaléon Potozki, Stanislas Kociszewski, Ladislas Zarski, Jean Lytinski, Michel Mirezki et Antoine Dezkur.

Les agents et les complices de Dombrowski étaient Etienne Dobrytsch et Charles Ruprecht. Tous ces individus, traduits devant un conseil de guerre, ont été reconnus coupables d'avoir pris part à la conspiration qui avait pour objet de soulever la Pologne et d'avoir fait partie de la bande d'insurgés qui attaqua la ville de Siedlce, d'avoir fait feu sur les soldats et blessé dix personnes.

En vertu du pouvoir conféré par S. M. l'empereur au prince gouverneur, S. A., après la sentence de condamnation à mort, a ordonné de pendre Potozki, Kocischewski et Jarski, le premier à Siedlce, les deux derniers dans Varsovie. Quant à Dobritsch et Ruprecht, qui sont aussi condamnés à être pendus, le prince a ordonné qu'après avoir fait tous les préparatifs on leur ferait grâce de la vie, mais qu'ils seraient envoyés en Sibérie et perdraient leurs droits; Mirezki et Dezkur seront déclarés déchus de leurs droits: ils seront conduits au supplice et on leur annoncera que le prince leur fait grâce, mais qu'ils seront envoyés en Sibérie.

Ce jugement, confirmé par le prince Paskewitch, a été exécuté à Varsovie, le 16, devant la citadelle. Lytinski a obtenu sa grâce sur le gibet même.

RÉVOLUTION POLONAISE. — SOUSCRIPTION NATIONALE.

Souscription ouverte dans les bureaux de la DÉMOCRATIE.

1re LISTE DE NOGENT-LE-ROTROU.

MM. Hommey, avoué, 20 fr.; Lelaveur, banquier, 15 fr.; Richer, clerc de notaire, 1 fr.; Morin, avocat, 3 fr.; un propriétaire, 3 fr.; A. D., 3 fr.; Ferré, propriétaire, 2 fr.; Gillet-Lepoivre, 3 fr.; Germond, filateur, 6 fr.; Brochard, médecin, 5 fr.; de l'Ecuyer, propriétaire, 5 fr.; Richard, id., 3 fr.; A. Gallet, id., 5 fr.; Gallot aîné, marchand quincaillier, 2 fr.; Bombal, marchand, 1 fr.; Carbonnier, maître d'hôtel, 2 fr.; Thibault, horloger, 2 fr.; Baudouin, pharmacien, 1 fr.; Anthoine, pharmacien, 2 fr.; Guérin aîné, marchand, 2 fr.; Bodin jeune, peintre, 2 fr.; Guérin jeune, horloger, 2 fr.; Bellesme, propriétaire, 5 fr.; Boussard, serrurier, 2 fr.; Lesage-Courcelle, chapelier, 2 fr.; Mauger-Jourdain, marchand, 2 fr.; Bouveau, pharmacien, 2 fr.; Fessard, notaire, 5 fr.; Lesage-Paris, chapelier, 1 fr.; Lecomte fils, horloger, 1 fr. 50 c.; Bourguenol, officier supérieur en retraite, 5 fr.

MM. Bouvier, à la Jaunière, 5 fr., Fichet, 50 c.; Lanier, 50 c.; 2 aveugles, 1 fr.

Total,	120 fr.	50 c.
Montant des listes précédentes,	2 815	10
	2 935	60

C'est par erreur que l'on nous a fait dire hier qu'une somme de 1 500 fr., envoyée par le *Journal du Nord*, avait été versée dans la caisse du comité central pour la cause polonaise, par M. F. de Lasteyrie, député. Ces 1 500 fr., qui proviennent d'une première souscription recueillie par le *Courrier du Nord* (de Valenciennes), ont été remis par M. Gustave de Beaumont.

La suite de la discussion sur l'association des houillères de la Loire a amené aujourd'hui, à la tribune de la Chambre des députés, M. de Lamartine qui a signalé avec son éloquence et sa hauteur de vues accoutumées les dangers du monopole de la propriété du plus riche bassin houiller de la France entre les mains d'une seule compagnie. M. Michel Chevalier, M. Terme, M. Lanyer, se sont réunis à lui, mais toutes leurs plaintes sont venues échouer contre l'imprévoyance de la loi. «La coalition abusive, a répété avec toute raison le ministre des travaux publics, est prohibée, mais le monopole et les exactions du monopole ne le sont pas.» La loi fût-elle moins impuissante, quels magistrats oseraient donc poursuivre et condamner à la prison des pairs de France, des banquiers, des personnages considérables, directeurs et administrateurs de ces compagnies, et quel efficace remède en résulterait pour les 80 000 ouvriers, pour les industries de dix départements menacés dans leur indépendance? Il faut donc une loi nouvelle qui organise, non pas seulement la répression, mais la prévention, l'ordre, les garanties universelles; qui ne rejette pas l'industrie houillère dans le morcellement, qui est la barbarie, mais la pousse vers l'association intégrale des maîtres et des travailleurs, tout en donnant des garanties aux consommateurs.

On nous écrit d'Alexandrie:

« Le paquebot à vapeur français *l'Egyptien* a reçu à son bord, pour les transporter à Beyrouth, 4 émirs de la Montagne avec leur suite. Le plus âgé, vieillard à figure noble et imposante, se nomme émir Mellem; il est neveu de l'émir Beschir et a été gouverneur de Beyrouth. Son fils, jeune homme d'une beauté remarquable et d'une bravoure renommée, se nomme émir Abdallah. Emir Assad, un autre guerrier à visage mâle et digne, complétait, avec son fils, jeune homme de quinze ans et qui parle très bien français, ce quatuor de princes du Liban. Ces princes ont, du reste, des mœurs très simples et très patriarchales; bien qu'occupant les premières places sur le paquebot *l'Egyptien*, ils mangeaient sur le pont et causaient familièrement avec les gens de leur suite. Il y avait encore un cinquième personnage, appartenant également à la famille de l'émir Beschir, mais il ne paraissait pas aussi haut placé que les autres.

» On s'est décidé, à ce qu'il paraît, à faire rentrer ces princes dans leur patrie, afin de remettre un peu d'espérance au cœur des Maronites, et de les stimuler à demander pour chef un émir de la famille Shaab, et

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Une ordonnance du roi, en date du 18 mars, prescrit la publication de la convention de poste conclue, le 10 février dernier, entre la France et le grand-duché de Bade.

— On écrit de Trieste, le 15 mars : « Suliyman-Pacha, ambassadeur de la Porte à la cour de France, est arrivé ici aujourd'hui. Il se rend à Paris à travers l'Italie, où il compte rester quelque temps. »

— Le collége électoral d'Avallon (Yonne) s'est réuni, le 22 mars, pour procéder à l'élection d'un député, en remplacement de M. Philippe Dupin, décédé. Six candidats se sont présentés : MM. Garnier, Boudin-Devesvre, Raudot, Flandin, Ragon et Bouchardat. Aucun des candidats n'ayant réuni la majorité des suffrages, le scrutin a été renvoyé au lendemain.

Nominations. — Le *Moniteur de l'armée* publie aujourd'hui diverses promotions dont voici les principales : M. Mellinet, lieutenant-colonel, est nommé colonel du 1er régiment de la légion étrangère. M. Cantillon de Ballyhigue, lieutenant-colonel, est nommé colonel du 3e régiment de lanciers ; mais sur sa demande il passe avec le même grade de colonel dans la gendarmerie, et commandera la 18e légion à Grenoble, où il remplacera M. Dupleix, passé au commandement de la 2e légion à Chartres. — M. Dietrich, lieutenant-colonel, est nommé colonel du 3e régiment de lanciers, en remplacement M. Cantillon de Ballyhigue.

— Le tribunal de police correctionnelle de Saint-Etienne a fait samedi une première application de la nouvelle loi sur la police des chemins de fer. Voici dans quelles circonstances :

Le 11 septembre dernier, la locomotive *la Jumelle*, n. 31, éclata sur le chemin de fer de Paris à Saint-Etienne ; deux hommes périrent sur le coup, plusieurs autres furent blessés. M. le procureur du roi crut devoir procéder à une instruction sévère, ensuite de laquelle Deville, machiniste, M. Verpilleux, constructeur de *la Jumelle*, et M. Gervoy, directeur de la compagnie du chemin de fer, ont comparu devant le tribunal présidé par M. Bayou, vice-président. Le premier a été condamné à 50 francs d'amende, le second à 2 000 francs, et le troisième à 1 000 francs.

— L'*Union* de Saintes annonce que plusieurs arrestations viennent d'être opérées à Rochefort, par suite de l'instruction qui se poursuit dans l'affaire des farines.

— Il se confirme que M. Charles Ledru a été suspendu pour un an, à cause de sa lettre dans l'affaire Contrafatto. Le *Commerce* dit aujourd'hui que M. le procureur général a formé appel *à minima* de cette décision.

— Le fils du célèbre Thomas Moore, qui servait dans la légion étrangère de France, vient de mourir en Afrique. Cette mort a causé des regrets unanimes dans l'armée.

— Dimanche prochain 29 mars aura lieu, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, salle Saint-Jean, à onze heures du matin, l'assemblée générale annuelle de l'Association des artistes peintres, sculpteurs, graveurs, architectes et dessinateurs.

— Le gérant de la *Gazette de France* a comparu aujourd'hui devant la cour d'assises. Malgré les cinq chefs d'accusation qui pesaient sur lui, il a été acquitté.

BIBLIOGRAPHIE. — D'après une opinion accréditée de temps immémorial, on pensait qu'il existait dans les bibliothèques du sérail une grande quantité de manuscrits grecs et latins que le fanatisme cachait aux étrangers. Ces livres restaient enfouis dans le sérail, et nul étranger n'avait été admis jusqu'ici à les voir de près ni de loin.

Le sultan actuel, mû par un sentiment de civilisation qui l'honore, et par le désir de contribuer à la propagation des lumières, vient d'ordonner que tous les livres soient soigneusement recueillis et transportés dans un endroit convenable, afin que les hommes compétents puissent en prendre connaissance.

Nous ne ferons pas mention des ouvrages imprimés, mais on lira avec curiosité le catalogue des manuscrits :

Pindare, odes, poésies ;

Histoire des anciens empereurs grecs de Constantinople, datée du treizième siècle ;

Géographie de Ptolémée ; *Tour du Monde*, par Denis ;

Une histoire depuis le commencement du monde jusqu'aux derniers empereurs grecs ;

Diogène Laërce, *Vie des Philosophes grecs* ; *Grammaire grecque* ;

Dogmes pythagoriques exposés en vers, et une traduction des *Pensées de Caton*, par Planudes ;

Traité de navigation entre le roi de Suède et le sultan Mustafa ;

Dialogues et Recueils de mots grecs ;

Grammaire latine versifiée ;

Dictionnaire grec-latin, 1 volume ;

Commentaires sur la théogonie et la physiogonie d'Hésiode ;

Manuscrit juif ;

Géographie de l'archipel de Constantinople, avec des cartes et l'*Art de la navigation*.

Fragments des différents auteurs : d'Aristote, de Proclus ; la *Géométrie Pneumatique*, de Héron ; Jean Philopon, sur l'*Astrolabe*, et la *Physiognomique* d'Adamantion (sophiste) ;

Péri mazion zoon, par Aristote, *de la Naissance des animaux* et la *Macrobiotique*, du même auteur ;

Arpocration, d'Alexandrie : qualités naturelles des animaux, des plantes et des pierres, 1 volume ; continuation du même auteur ;

DANGEREUX MALFAITEUR. — Un individu qu'on croit forçat libéré et dont le nom est inconnu, vient de commettre deux crimes dans le département de l'Aisne. Rencontrant non loin de La Fère un habitant de cette ville, le sieur Hannier, il l'a tué pour voler le peu d'argent que ce dernier avait sur lui ; et voyageant peu de jours après dans les environs de Vervins, il s'est attaqué à une femme qu'il a rencontrée sur sa route, et l'a laissée pour morte, après avoir pris 47 fr. que cette femme portait sur elle. La victime est dans un état désespéré. Le meurtrier a été aperçu le lendemain dans les environs de Guise et plus tard à Marle. Toutes les brigades de gendarmerie du département sont sur pied pour saisir ce criminel.

[illegible] c'est une question qui [illegible] appartient au conseil des ministres tout entier, car c'est une question d'Etat : il s'agit de savoir si une contrée tout entière du pays, plusieurs départements, comptant leur population par millions d'hommes, seront vendus et achetés dans un de leurs besoins les plus impérieux ; en un mot, si 8 ou 10 millions de citoyens français deviendront pour leurs besoins les sujets d'une compagnie de monopole.

De tous les désordres dont l'intérêt privé, couvert du beau nom d'esprit d'association, menace la France, l'affaire des houillères est un des plus graves. On y trouve l'accaparement de plus de 200 kilomètres du sol de la France dans le bassin le plus fécond en quantité et en qualité de la houille de tout le royaume ; l'accaparement de la libre disponibilité du prix pour toutes les industries de Saint-Etienne, votre manufacture d'armes ; de Lyon, où chaque bras est un outil du travail national ; enfin des vallées du Rhône, de la Saône, de l'Isère, du Doubs, dans un périmètre qui égale la superficie d'un royaume, le tiers de la consommation du royaume ! Et ce n'est pas tout : dépossession de fait de nombreux propriétaires qui, sous le nom de redevanciers, dans le temps des premières concessions, s'étaient réservé comme partie du prix de vente une partie des houilles extraites, et dont les puits, aujourd'hui fermés par la coalition générale, anéantissent ainsi sous leurs pieds comme dans leurs mains les bases de leur contrat primitif.

Ce n'est pas tout encore : disponibilité absolue, dangereuse, ne l'oubliez pas, des salaires, du prix de la journée de l'ouvrier, sur 6 500 ouvriers employés directement dans les mines, sur plus de 75 000 employés indirectement dans les mines du département de la Loire.

On nous dit : « C'est pour vous défendre contre la prodigalité du combustible qui pourrait compromettre les industries du royaume. » C'est là, messieurs, le langage de tous les accapareurs. Le premier qui éleva une tour ou un donjon au-dessus de quelques misérables chaumières dit aussi à ses voisins, devenus ses vassaux : « C'est pour vous protéger. » Et, en effet, il fut quelque temps leur protecteur, à la manière de la compagnie houillère de la Loire (Rires approbatifs), jusqu'à ce qu'il devînt à toujours et pour jamais leur oppresseur et leur tyran. (Très bien ! très bien !). Voilà le vrai sens de ces paroles.

L'article 45 de la loi de 1838 donnait certaines facilités pour l'exploitation des bassins houillers de la Loire et autres. La spéculation s'organisa sous le masque du syndicat ; elle s'organisa successivement, en jetant son dévolu sur des bassins, sur des puits, sur des terrains houillers, séparés les uns des autres par d'énormes intervalles, par des masses géologiques d'une autre nature, et elle finit par faire ce qui s'accomplit aujourd'hui, par condenser soixante ou près de soixante concessions en une seule, c'est-à-dire en un accaparement à proportions gigantesques.

Les réclamations, messieurs, n'ont pas attendu pour s'élever ; Lyon, Saint-Etienne, les industries métallurgiques, les verreries, les ouvriers, le salaire blessé dans son présent et dans son avenir, ont fait entendre leurs plaintes.

On leur répond : « Le bassin houiller de la Loire sera tari par votre impatiente avidité d'industrie et de travail. Ce bassin ne possède en tout, sondé, perforé, mesuré dans toutes ses parties, que 2 500 millions d'hectolitres de houille. La compagnie houillère de Saint-Etienne en extrait 20 millions par an. En supposant que l'accroissement des industries des différentes parties du royaume n'en fasse pas extraire inutilement plus, d'ici à quelques années, c'est juste cinquante ans que vous avez en réserve dans le bassin de Saint-Etienne. Passé ces cinquante ans, il n'y aura plus de charbon dans le bassin !

« Vous n'aurez plus de quoi alimenter ces foyers flottants de votre navigation à vapeur ; vous deviendrez les vassaux de l'étranger ou vos navires à vapeur seront obligés de rentrer dans vos ports. »

« La réunion, nous dit-on encore, se fait au profit du travailleur et des consommateurs. Nous épargnons les faits généraux ; nous pouvons payer mieux et vendre moins. »

Qu'est-il résulté de ces déclarations ? Le prix des houilles a déjà augmenté. Quant aux salaires, savez-vous ce qui est arrivé dans les compagnies d'Anzin, agglomérées, monopolisées, comme vont l'être, si vous ne parlez pas, les compagnies houillères de la Loire ? le salaire moyen de la journée de l'ouvrier est de 1 fr. 60 c. dans ces mines, et dans le bassin houiller de la Loire, sous l'empire de la dissémination, de la concurrence, le prix moyen, le salaire journalier de l'ouvrier était de 2 fr. 50 c., et quelquefois de 3 fr.

Voilà la bienfaisance de la compagnie, bienfaisance qui se retourne tout entière contre elle-même, et qui ne reconnaît les bienfaits qu'au bien qu'elle fait à ses actionnaires (Très bien.), et au revenu grossi dont elle dépouille vos ouvriers !

On vous parle de la marine à vapeur ! Mais jetez les yeux sur la carte de votre France. Nous n'avons pas moins en France de soixante bassins houillers dont personne n'a sondé la profondeur, beaucoup ne sont pas même exploités, et il est très évident que si le bassin de la Loire, comme on le prétend, était jamais épuisé, la France retrouverait sous ses montagnes dans l'Aveyron, l'Allier, la Saône-et-Loire, le Nord et l'Auvergne, des réservoirs, des bûchers souterrains de combustible qui suffiraient à sa consommation intérieure, à sa marine à vapeur, à sa richesse comme à sa politique, sans être jamais épuisés. Voilà la vérité. Le feu ne manquera pas plus que le vent.

La compagnie prétend encore qu'elle aura à supporter la concurrence des autres bassins ; mais, messieurs, on a calculé rigoureusement que le prix de transport des houilles par 100 kilomètres décroît de 1 fr. 25 c. la valeur de la marchandise pour celui qui la produit. Comment l'association peut-elle nous parler d'une concurrence sérieuse, réelle avec 1 fr. 25 c. de prix protecteur pour le transport qui élève le prix de ses concurrents et qui abaisse le sien ?

M. le ministre des travaux publics a reconnu hier, comme Mirabeau l'avait proclamé à l'Assemblée constituante, comme l'Assemblée constituante l'avait proclamé dans ses décrets, qu'il y a plusieurs natures de propriété. Il y a une propriété directe, personnelle, assimilée, pour ainsi dire, à la personne de l'homme, comme la terre, comme son travail, comme ses fruits, comme toutes les choses auxquelles il semble imprimer quelque chose de sa propre individualité ; mais qu'il y a d'autres propriétés, des propriétés indirectes, qui sont, en quelque sorte, des dons du hasard ou des dons gratuits de la Providence, et que l'homme ne crée pas par le travail ; telles, par exemple, que la propriété des eaux, des relais de mer et de rivières, de la chasse, de la pêche dans les mers ou dans les rivières, la propriété des mines d'or, d'argent, de diamants, et aussi la propriété des houilles dans la question qui nous occupe.

Il résulte de là que la propriété, ou plutôt la [illegible] des mines, le privilège d'exploiter [illegible] est une propriété du gouvernement, une propriété inaliénable de la nation. C'est aussi [illegible], comme M. le ministre des travaux publics, favorable jusqu'à un certain point à l'agglomération [illegible] d'une certaine masse de capitaux et d'un certain nombre d'actionnaires pour l'exploitation d'une chose onéreuse, mais il craignait aussi que cette [illegible] de capitaux ne devînt un danger, et il bornait à un certain nombre de capitalistes [illegible] qui pouvaient s'allier dans l'exploitation d'une mine, il bornait [illegible] même aux lieues carrées. Que les concessionnaires de la Loire mesurent le rayon des mines accaparées avec le [illegible] de Mirabeau [illegible] constituante !

Messieurs, M. [illegible] des travaux publics [illegible] son dis-

[illegible]

Une autre comparaison, si vous le permettez [illegible] encore du sujet.

Si je m'associais avec un certain nombre de capitalistes pour [illegible] les sources de vos fleuves, pour amodier les sources du Rhône, de la Loire, de la Saône, de la Marne, et pour en mesurer l'écoulement, si cela était en ma puissance, de telle sorte que je décuplasse la valeur de l'eau pour tous les usages auxquels elle est consacrée dans une nation, je vous le demande encore, respecteriez-vous mon esprit d'association dans un pareil acte ?

Eh bien, ce n'est pas la surface du sol que vous permettez de [illegible] par l'esprit d'association, ce sont les entrailles mêmes de la terre, ce ne sont pas les sources de vos fleuves, ce ne sont pas les sources de l'eau que vous permettez de monopoliser de cette sorte, ce sont les sources du feu, les réservoirs que la Providence avait disposés sous vos [illegible] pour servir à la consommation de la nation pendant des siècles. [illegible]

Et l'on dit que ce n'est pas un accaparement, on dit que ce n'est pas un monopole ! En effet, il faut trouver un nouveau nom dans la langue pour définir cette expropriation du sol par une société de monopole, pour caractériser ce séquestre sur la nature mis par les hommes [illegible] hommes, pour définir cet interdit qui [illegible] tout entier [illegible] province tout entière, ce majorat constitué sur les besoins les plus [illegible] taires du peuple, afin de lui faire payer la vie plus cher, afin de [illegible] de sa portée les éléments les plus indispensables à sa vie, à son [illegible] son foyer domestique. (Sensation prolongée.)

Messieurs, on nous rassure parce qu'on [illegible] actionnaires. Je crois en effet à leurs bons [illegible] je fais [illegible] bien simple : c'est que les bons [illegible], les [illegible] pas héréditaires ; que les bonnes intentions ne [illegible] mains comme les actions à la Bourse. (Très bien !) Je [illegible] Bourse ni dans les coulisses de la Bourse aucun [illegible] transfert de bonnes actions et de vertu. (Très bien !) Or, [illegible] demain toutes les actions peuvent avoir changé de main [illegible] Paris. Il ne faut donc se fier d'autant moins aux bonnes [illegible] tentation est plus grande. Elevez de 10 centimes les prix [illegible] et vous élevez les produits de plus d'un million. Abaissez le salaire, vous élevez de 500 000 francs, de 1 million, de 2 millions, [illegible] fraction est plus considérable, les revenus de la compagnie.

Eh bien ! messieurs, en face du sentiment qui [illegible] d'hui le pays d'une fièvre de cupidité à défaut d'une [illegible] plus généreuse, pouvons-nous croire qu'on résistera toujours [illegible] ces, à des pensées de lucre faciles, et qu'on ne sera pas tenté de [illegible] les besoins du consommateur, sur la dépense de l'ouvrier, [illegible] les et qui grossissent si énormément le capital et le produit [illegible] tation.

Anzin, la compagnie d'Anzin, est composée des [illegible] les plus honorables, depuis son origine, et cependant [illegible] 1831 cette compagnie dont les millions se calculent [illegible] qu'en retranchant 10 centimes au salaire de ses ouvriers [illegible] ne sais combien de millions, elle prétendit qu'il lui était [illegible] tinuer d'extraire et de livrer la houille au prix de [illegible] n'abaissait pas le salaire de ses 15 ou 16 000 ouvriers. [illegible] aime se fit entendre sous le caractère de grève et de [illegible] plus coupable que la coalition des capitaux [illegible] coalition des salaires eut lieu, il y eut un [illegible] compagnie d'Anzin pouvait continuer à [illegible] quoique maintenant à ces 16 000 ouvriers le salaire [illegible] tranché, la compagnie reprit la totalité des salaires. Voilà [illegible] confiance qu'il faut placer dans les bonnes intentions [illegible]

Je le répète, la compagnie d'Anzin, trouvant qu'elle [illegible] voulut gagner quelque chose de plus sur le salaire [illegible] ... qui gagnaient leur vie en piochant au fond des [illegible] femmes et de leurs enfants : voilà l'exemple [illegible] esprit. L'argent, à notre époque, [illegible]

En présence de cette coalition et de toutes les [illegible] ressemblent et qui pullulent en ce moment sur [illegible] les qui sont nommées jusqu'à celles qui n'ont pas [illegible] paraîtront demain ou après-demain au grand jour, [illegible] mander : y a-t-il ou n'y a-t-il pas eu une révolution [illegible] tenté de se faire cette question à tous les pas, non [illegible] politique, mais surtout dans l'ordre industriel [illegible] années, et l'on tremble en se répondant que le temps [illegible] pousse derrière ses nuages pour nous punir de nos contradictions [illegible] cipes, et des démentis que nous lui donnons tous les [illegible] prolongée.)

Le sens souverain de la révolution a été de [illegible] monnayer les fortunes publiques, mobilières, immobilières [illegible] sol, sous le sol, partout, pour que par l'accessibilité [illegible] tous les citoyens pussent tour à tour s'élever à la dignité de propriétaire et participer dans une certaine proportion au bien-être [illegible]

Savez-vous ce que vous feriez, monsieur le ministre, [illegible] protéger cette association ? Vous feriez précisément le [illegible] fait, de ce qu'a voulu la révolution française : vous [illegible] taux, vous feriez une mainmorte des fortunes (Très [illegible] vorer les petites fortunes par les grands capitaux [illegible] vous accompliriez ; et qu'en résulterait-il ? des masses de [illegible] les d'un côté, des masses de misères effrayantes de l'autre [illegible] deux mots, que vous feriez cette contre-révolution qu'on [illegible] de manières ; vous la feriez par l'argent, vous la feriez de la manière la plus souterraine, la plus honteuse, la plus coupable, sans grandeur, sans courage, sans dignité, sans montrer en plein soleil les idées que vous voulez substituer à celles que nous défendons. (Très bien ! très bien !)

Messieurs, il est temps de nous arrêter [illegible] de réfléchir à la pente sur laquelle se placent, dans ce pays [illegible] minés depuis quelque temps par l'esprit du gain. [illegible] lèpre, dont je parlais tout à l'heure, ne se prend pas [illegible] inférieures du corps social, elle gagne la tête même, elle gagne les membres les plus élevés de la société (Très bien ! très bien !), [illegible] qui sont plus coupables de s'y abandonner, parce qu'elles n'ont pas l'excuse du besoin d'acquérir. (Très bien !)

Eh bien ! les révolutions semblent quelquefois [illegible] et laissent défaire ce qu'elles ont fait, mais ce sommeil n'est ni sûr ni long, et elles reviennent rétablir ce qu'on a défait imprudemment contre leur pensée. Si vous n'arrêtez pas le mal du monopole au premier [illegible] scandaleusement vous est signalé, et vous n'y appliquez [illegible] votre puissance [illegible] accaparement des petits capitaux. Si vous laissez passer dans nos mœurs cette corruption par la cupidité insatiable des capitaux agglomérés, sachez qu'à défaut d'autre punition l'histoire s'en vengerait sur nous [illegible] qu'il naîtrait peut-être un jour un Tacite de l'époque industrielle, qui la flétrirait d'un nom qu'elle doit écarter d'elle et de nous, de notre mémoire comme nation, qui appellerait ce siècle le siècle de la Bourse ! (Très bien !) le siècle de l'agiotage ! le siècle où l'agent de change aurait été la suprême magistrature (Sensation prolongée) ! le siècle enfin où l'honneur consistait à déshonorer le désintéressement et à glorifier le lucre à tout prix ! (Vive [illegible] interruption.)

… ne se ferait pas.

Le bruit des conversations ne nous permet pas d'entendre les autres observations de l'orateur.

M. BAUDE. Il n'est pas besoin de connaître le pays pour être sûr que les garanties sont illusoires ; il est nécessaire que le gouvernement agisse.

M. LASTEYRIE. J'avais des craintes avant de porter la parole à la tribune ; mais mes craintes ont considérablement augmenté depuis que j'ai entendu M. le ministre. L'association dont il s'agit a été dix ans en état de coalition flagrante, et le gouvernement n'a rien fait.

Les compagnies une fois maîtresses d'une exploitation, restent inexpugnables. Il existe depuis quinze ans un chemin de fer créé expressément pour le transport des voyageurs ; eh bien ! ce chemin de fer, qui n'a jamais été reçu pour le transport des voyageurs, où il arrive chaque année plusieurs accidents, ce chemin transporte chaque mois dix-sept cents voyageurs, et depuis quinze ans que je poursuis la réforme de cet état de choses, je n'ai rien pu obtenir, parce que la compagnie adjudicataire est composée d'hommes si puissants, que le gouvernement n'ose rien contre eux. En pareil cas les discours ne font rien ; ce sont des actes qu'il faut, et le cabinet a besoin pour cela de l'appui des chambres.

On parle d'une société anonyme ; cette société fût-elle ainsi constituée, que les garanties n'en seraient pas meilleures. Le gouvernement est désarmé ; M. le ministre l'avoue. Je persiste donc dans les observations que j'ai présentées.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Le gouvernement n'est nullement désarmé ; je ne répéterai pas à la chambre ce que j'ai déjà dit ; j'ai indiqué les garanties administratives et les garanties pénales du gouvernement. Qu'on ne dise pas qu'il serait inutile de transformer la société civile en société anonyme ; c'est une erreur, puisque dans ce dernier cas le gouvernement aurait l'appui du conseil d'État qui est appelé à donner son avis sur les questions relatives aux sociétés anonymes.

Je maintiens que la société n'offre pas de garanties pour le moment, et je prends au reste la complète responsabilité de toute la conduite du gouvernement dans cette affaire.

M. MAUGUIN. Je ne conçois pas ce que vient de dire M. le ministre ; il a dit que le gouvernement veillera à ce que l'exploitation des mines soit suffisante et à ce que le prix de la houille ne soit pas trop élevé ; ainsi, l'on veut que le gouvernement se fasse marchand. Un fait a été constaté, c'est que le prix de la houille a augmenté dans la Loire de 60, 70 et jusqu'à 80 pour cent. Il y a dans le Code pénal un article applicable à ces sortes de faits. Nous sommes menacés par une association générale de grands capitaux ; c'est au gouvernement à nous en défendre, et c'est à la chambre à l'appuyer.

M. FRANÇOIS DELESSERT. Il est impossible qu'un débat qui dure depuis deux jours n'ait pas une conclusion. Je rends justice à l'esprit d'association, mais je proteste contre le monopole, et je crois qu'il faut armer le pouvoir de moyens légaux pour empêcher les inconvénients de cet état de choses. Je me propose donc de déposer une proposition de loi dans ce but.

M. DARBLAY. L'ancienne législation n'a rien prévu et ne pouvait rien prévoir sur la question ; l'association des capitaux conduit nécessairement au monopole ; mais cette association est nouvelle ; je ne sais jusqu'à quel point la question peut être résolue ; mais puisqu'une proposition est annoncée, j'attendrai cette proposition.

M. LHERBETTE se plaint que la police des chemins de fer soit mal faite ; les accidents se multiplient depuis peu d'une manière effrayante, et l'Académie des sciences a reconnu que les accidents sont souvent la faute des compagnies ; la loi sur la police des chemins de fer est insuffisante ; elle ne contient aucune garantie pour les voyageurs. La garantie, ce seraient de fortes amendes et des peines plus graves que les peines correctionnelles. En Angleterre, un conducteur a été condamné à la déportation à la suite d'un accident dans lequel un voyageur avait péri. Puisque l'État donne à des compagnies le monopole des transports, c'est bien le moins qu'il exige d'elles des garanties de sécurité pour les voyageurs.

Le chemin de Rouen est depuis longtemps en exploitation, et l'on m'assure que les travaux ne sont pas encore reçus. J'appelle l'attention du gouvernement sur ces points, et je l'engage à nous apporter une loi efficace sur la police des chemins de fer.

M. DUMON. J'avoue que pour la surveillance des travaux le gouvernement n'est pas suffisamment armé, et nous demanderons à la chambre de nouveaux droits pour cette surveillance lors des nouvelles concessions de chemins de fer.

Quant aux peines, elles offrent toutes les garanties désirables : elles infligent au maximum des amendes de 30 000 fr., et un emprisonnement de cinq ans ; cette pénalité est assurément assez sévère.

Quant au chemin de Rouen, il n'a été reçu d'abord que provisoirement, il est vrai, parce que l'examen n'avait pas été définitif ; mais nous avions cru pouvoir en autoriser l'usage en attendant, pour ne pas priver plus longtemps le public d'une voie dont le besoin se faisait vivement sentir.

M. LHERBETTE. Quand il s'agit de la vie des voyageurs, je ne comprends pas qu'il y ait une réception provisoire avant que les travaux aient été complètement examinés.

Je vois surtout un danger dans les convois spéciaux qu'on accorde trop facilement et qui peuvent être une source d'accidents.

Personne ne demandant plus la parole, M. le président proclame les interpellations terminées et lève la séance ; il est six heures.

Demain, à deux heures, séance publique : Discussion du projet de loi relatif à la répression des infractions au règlement général du 25 juin 1843 sur les pêcheries, et du projet de loi relatif au traité belge et à quelques dispositions nouvelles du tarif général des douanes.

REVUE DES JOURNAUX DE PARIS. — 25 MARS.

Le *Journal des Débats* tient à se montrer moins progressif que M. Dumon à propos de l'association houillère du bassin de la Loire. Selon les *Débats*, on ne peut raisonnablement s'opposer aux excès, aux abus de la coalition, par la raison qu'il est impossible de savoir qui déterminera les limites de l'abus, et que la concurrence seule peut déterminer le juste … toujours … de la vieille école libérale, il s'applaudirait volontiers de voir une vieille masure au milieu d'une place publique ou d'une grande route, parce qu'il verrait dans cette anomalie le signe sensible de la liberté individuelle. S'il n'accepte pas cette fausse conception de la liberté et qu'il conçoit la légitimité de la loi d'expropriation pour cause d'utilité publique, nous lui dirons que c'est en vertu du même principe que les prétentions excessives des monopoleurs doivent être maintenues dans de sages limites, afin que les intérêts de tous ne soient pas à la discrétion de la cupidité de quelques-uns.

L'*Alliance*, qui a toujours montré un grand cœur dans la défense de la cause polonaise, retrace les persécutions du Czar envers la malheureuse Pologne, même en temps de temps de paix. La tyrannie cruelle de Nicolas est sans trêve : ce n'est pas seulement sous l'influence des fureurs d'un despote contre lequel on s'insurge que des infamies de toute nature multiplient le martyre de la Pologne, c'est en tout temps que ce peuple est torturé dans sa vie matérielle et morale. Sous le régime du Czar, la question pour la Pologne est de périr dans un brasier ou à petit feu.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. Xy. à M. — A. B. vous connaît, puisque nous vous connaissons. Merci.

M. L. T. R. à R. — Si jamais injures furent honorables, ce sont celles émanées d'une pareille source. — Nous croyons la lettre inutile et nous comptons bien que vous n'en continuerez pas moins à agir. A bientôt.

MM. B. et S. à Lyon. — Reçu les 250. — M. G. était servi à Grasse et non en Afrique ; nous dirigerons, à dater d'aujourd'hui, sur Lyon.

M. C. à Oran. — C'est bien ; nous prenons bonne note ; mais nous voudrions être éclairés par des faits et des raisons.

M. L. à Amiens. — C'est vous qui vous trompez ; notre phrase faisait allusion aux calculs et non à la foi. — Votre idée est la nôtre, et elle a pris naissance sur plusieurs points déjà. — Merci à tous ; mais ne vous écrasez pas. — Nous enregistrons l'offre obligeante de M. D. — Bravo à notre ami P. : sa cotisation s'augmente d'autant.

M. H. à Nogent-le-R. — Nous n'avions pas l'avis nécessaire, et nous ne sommes pas encore éclairés complètement. — Nous avons remise de 134 et liste de 113. — Nous publierons.

M. L. à Wissemb. — Pris pour Mlle B. : nº 66, série 317. Nous le gardons jusqu'à avis contraire.

M. S. à Marseille. — Pris pour Mme P. : nº 399, série 278 ; pour Mme S. : nº 72, série 257 ; et pour vous : nos 176 à 180, série 347. — Nous les gardons jusqu'au tirage, fixé au 18 avril.

M. B. à Valenciennes. — Reçu ; amitiés à tous.

MM. B. et D. à Orléans. — Inscrits. Vous avez bien fait de ne pas attendre les autres. Nos maux n'ont jamais été dûs qu'à de bonnes volontés.... en retard.

M. J. de S. L. à Lou... — Inscrit par les soins de notre ami C. ; merci. Travaillez-vous ?

Avis de nos mandats.

M. L. chez M. M. S. P. au Havre. — A vue pour la R.

M. B. de M. — Au domicile T., à Coulommiers, au 7 avril prochain pour la R.

M. E. B. chez M. E. S. à Salins. — Au 5 avril prochain pour la R.

MM. S. à Ribeauvillé, et C. F. B. à Neuf-Brisach. — Au 10 avril prochain pour coupons et pour la R.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 24 mars. — Dlle SÉBILLE, couturière, rue Richelieu, 108. Juge comm., M. Grimoult ; synd. prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — FAVIER, anc. commiss. de roulage, à Bercy, présentement à Batignolles, rue de la Paix, 31. Juge comm., M. Labbé ; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2. — CARRAUD, chapelier, rue des Rosiers, 24. Juge comm., M. Le Roy ; synd. prov., M. Sergent, rue des Filles-St-Thomas, 17.

HALLE DE PARIS.

24 mars.					23 mars.				
Arrivages	8125 q.	70 k.			Arrivages	1947 q.	74 k.		
Ventes	2781	78			Ventes	906	90		
Restant	41963	31			Restant	42206	69		
Cours moyen	40.71				Cours moyen	41,12			
Cours-taxe	40.12				Cours-taxe	40,67			
Cote administrative.					Cote administrative.				
Gruaux	13 q.	70 k.	34,75 à	37,90	Gruaux	0 q.	00 k.	00 00 à	00.00
1re	37	92	41.40 à	43.30	1re	80	49	41.40 à	43.30
2e	139	73	39 50 à	40.75	2e	70	61	38,25 à	40,75
3e	22	33	33 10 à	33,00	3e	0	0	00,00 à	00.00
4e	4	37	00 00 à	29,30	4e	0	00	00,00 à	00 00
A liv.	2285	92	35 03 à	41,40	A liv.	76	50	00,00 à	38,83

Marchés.

Halle aux blés. — 26 mars. Choix, 116 à 118 k. 34,00 à 34,50. — Montereau 115 k. 33,00 à 00,00. — Picardie 115 k. 32,50 à 33,00. — Champagne, 115 k. 32,50 à 33,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 20,50 à 20,00.

Orges. 92 à 93 k., 16,25 à 16,75 ; les 100 k. 00,00 à 00,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 30,00 à 30,50 ; 145 k. 29,00 à 29,50 ; 140 k. 27,00 à 27,50 ; 135 k. 00,00 à 00,00, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 10,00 à 10,50 les 225 litres. — Moutures 11,00 à 11,50. — Recoupettes 12,00 à 12,50 les 100 k. — Remoulages 18,00 à 18,50 les qualités courantes ; 19,00 à 19,50 les fines qualités ; 20,50 à 21,00 les blanches.

Halle à la viande du 25 mars. — 21106 kil. Bœuf 1,55-1,30-0,80. —

Obl. de St-Germain, nouv., 1185. — Versailles r. dr. anc., 1005. — Orléans, 1280. — Grand'Combe, anc., 1110. — Havre, 1110.

A terme : Banque de France, 3405. 3398 75. — Dette intér. d'Esp., 30, 30 1/4, 30 1/2. — Chemins : de Boulogne, 525. — Montereau, 430. — Dieppe, 470, tout au 31 mars.

	1er C.	P. H.	P. B.	Dr C.	hier
5 0/0 compt....	120 80	120 80	120 10	120 10	120 [illegible]
— fin cour...	120 85	120 00	120 40	120 40	120 [illegible]
3 0/0 compt....	84 15	84 15	83 95	84 —	84 15
— fin cour...	84 75	84 15	84 —	84 —	84 [illegible]

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1375 —	— —	— —	5 0/0 Esp. 1840.	103 1/8	— —	— —
B. de France....	3410 —	3403 —	B. 10 —	— Portugais.	— —	— —	— —
C. [illegible] en div..	— —	— —	— —	Esp. D active.	21 3/4	— —	— —
C. Ganneron.....	1207 50	— —	B. 7 50	5 0/0 Naples.	101 21	— —	B. — 25
C. hypot........	565 —	— —	— —	— Romain..	101 3/8	— —	— —
4 Canaux........	— —	— —	— —	Obl. Piémont.	1200 —	— —	— —

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.			
St-Germ.....	1140 —	— —	B. 5 —	Au 31.	1185, 1120.	B. 12 5.
V. r. d......	337 50	— —	B. 2 50	—	340, 335.	B. 3 .0
— r. g......	364 25	363 75	B. 6 25	—	364 75, 365.	B. 8 .0
Orléans.....	1310 —	1305 —	B. 10 —	—	1315, 1307 50.	B. 17 50
Bâle.........	241 25	240 —	B. 2 50	—	240.	B. 4 50
Rouen.......	1050 —	1037 50	B. 10 —	—	1037 50, 1045.	B. 15 50
Havre........	737 50	737 50	B. 2 50	—	700, 737 50.	B. 7 50
Marseille....	970 —	965 —	B. 7 50	—	971 50, 935.	B. 20 .0
Vierzon.....	705 —	— —	B. 15 —	—	715, 710.	B. 15 .0
Nord.........	742 75	780 —	B. 5 —	—	761 75, 780.	B. 5 .0
Bordeaux....	665 00	676 25	B. 5 25	—	680, 672 50.	B. 11 50
Boulogne....	— —	— —	— —	—		— .0
Montereau...	— —	— —	— —	—		— .0
Strasbourg...	310 —	340 —	B. 1 25	—	311 25, 333 75.	B. 1 7.
Nantes.......	370 —	— —	B. 2 50	—	370, 367 50.	B. 5 .5

LONDRES, 12 mars.		PARIS, 25 mars. PRIMES.			COULISSE.
Consol.	94 1/8.	3 0/0 F. c.			Av. 84 20.
Esp. act.	26.	3 0/0 F. p. 84 85, 84 45 d. 50.			Ap. 84.
Portug.	37 1/2.	Orléans, au 31 m.		1315, 1310 d. 10.	B. du Trésor.
Mexic.	31 1/4.	au 15 avr.		1317 50 d. 20 ;	3 1/0 à 4 m.
3 0/0 holl.				1320, 1323 d. 10.	Reports.
2 1/2.		Rouen,	15 avr.	1065 d. 10.	5 0/0 f. c. 3, 10.
Rouen, 42.		Nord.	31 m.	785 d. 10.	F. p. 15, 12 1/2.
Orléans, 22.			15 avril.	768, 768 75 d. 20 ;	3 0/0 f. c. 15.
Nord, 14 1/4, 15 7/8.				762 75, 782 50 d. 10.	— F. p. 27 1/2.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 80.00 à 00 00 ; courant du mois, 81,00 à 00,00 ; avril, 81,00 à 00,00 ; 4 d'été, 84,00 à 83,00 ; 4 derniers, 86,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 79,50. — Œillette rousse, 82,00. — Lin, 90,00. — Cameline, 77,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 126,00 à 127,00 ; avril, 127,00 à 00,00 ; 4 d'été, 130,00 à 000,00.

SUIFS de place (50 kil.) maintenus encore par la boucherie à 59,50. — SUIFS étrangers à peu près sans affaires, les fabricants ne prenant que pour leurs besoins immédiats. — CHANDELLES, 62,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

Spectacles du 26 mars.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Mari à la Campagne. Femme de 40 ans.

7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.

7 h. 1/2 ITALIENS. — Otello.

7 h. 1/2 ODÉON. — Filles. Ingénue.

6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Malheurs. Riche.

6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gent. Le mari. Maîtresse et ma Femme.

6 h. 1/2 GYMNASE. — Vie Giroflé. Mari. Georges.

6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Marie Michon. Enfant. Philtre. Caporal.

6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond. Calypso.

6 h. 1/2 GAITÉ. — Compagnons.

6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.

7 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.

6 h. 1/2 COMTE. — Enfants. Hommes de 18 ans. Chemin.

6 h. 1/2 FOLIES. — Retour. Mariette. France et Savoie. [illegible]

[illegible] Il n'est plus de mode aujourd'hui que chez les roués et les corrompus de tourner en dérision les hommes qui ont des croyances politiques, sociales ou religieuses. Ceux qui, forcés de porter publiquement le deuil de leur honneur irrévocablement décédé, ont intérêt à établir une sorte d'égalité devant le vice, peuvent seuls essayer de rire aujourd'hui des idées qui posent dans une société désorganisée les fondements d'une foi à la destinée providentielle de l'humanité, dont les germes s'élaborent de toutes parts. Ces idées sont devenues des convictions pour un trop grand nombre de nobles intelligences, elles touchent à des intérêts trop sacrés, pour que le ridicule et la calomnie puissent désormais les atteindre.

Il y a plus : on commence à comprendre aujourd'hui non-seulement que l'association et l'organisation du travail posent le problème décisif du sort de l'humanité, mais encore que la solution de ces grands problèmes est la conséquence du grand drame politique et social commencé en 89. Certes, ce drame a été assez sérieux, assez terrible même. Eh bien! les convictions sociales qui se développent si rapidement aujourd'hui, et qui préparent le dénouement de ce drame suprême sont plus graves, plus sérieuses, plus profondes encore que tous les actes qui en sont déjà accomplis.

Oui, la France, l'Europe et le monde touchent à un moment solennel, et toutes les moqueries des sceptiques n'empêcheront pas que la Destinée de l'humanité et la volonté de Dieu s'accomplissent. L'œuvre commencée en 89 s'achèvera; elle s'achèvera par l'organisation du travail; elle s'achèvera par l'association du capital, du travail et du talent; elle s'achèvera par la réalisation de la fraternité universelle.

Les hommes qui ont de pareilles convictions, ne craignent pas qu'on les fasse connaître; ils ne craignent pas qu'on publie sur les toits leurs pensées et leurs écrits; car ils n'ont rien de caché pour le monde : leur âme tout entière est au peuple, à la patrie, à l'humanité. Ils sont fiers que l'on donne de la publicité aux paroles les plus ardentes qu'ils s'adressent entre eux, à celles qui expriment le plus chaleureusement leur foi; car ils sont certains que ces paroles iront toucher les âmes naturellement sympathiques à tout ce qui est noble et grand, âmes glacées par la corruption du milieu social actuel, mais que les idées nouvelles rappelleront à l'espérance, à la charité et à la foi.

Le ridicule était une arme bonne pour détruire les croyances du passé, dans ce qu'elles avaient de faux et d'oppressif; mais le ridicule est une arme impuissante contre les croyances progressives, contre les convictions raisonnées qui éclairent le présent et l'avenir.

Quand Voltaire, avec sa verve mordante et sarcastique, battait en brèche les superstitions qui étayaient encore les débris de l'ordre féodal et le régime des priviléges, la France et le monde applaudissaient et ricanaient, car c'était aux dépens d'une minorité privilégiée. Mais quand Fourier ou ses continuateurs, avec leur parole calme, honnête et convaincue, comme la science elle-même, signalent la féodalité industrielle qui envahit notre époque, [illegible]

[illegible] les gens qui vendent leur parole et leur plume, les gens qui se moquent du public pour lequel ils écrivent. Ces Janus à double visage veulent paraître honnêtes et convaincus, tout en ayant les profits de la corruption et du scepticisme. Mais le public a plus d'intelligence qu'ils ne pensent.

Vous avez trafiqué de l'idée! vous l'avez avilie! vous l'avez prostituée! Au lieu de transformer le monde industriel à l'aide de ce levier tout-puissant, vous vous êtes vendus aux égoïstes qui exploitent comme vous les masses laborieuses et affamées! Au lieu de leur montrer l'abîme pour qu'ils l'évitent, vous les y avez poussés! Vous avez abaissé dans la fange le seul sacerdoce qui nous reste, le seul espoir du pauvre et de celui qui souffre, le sacerdoce de la pensée! Vous n'avez eu pitié ni des douleurs physiques du plus grand nombre qui travaille sans amour et sans joie, ni des douleurs morales et des déceptions amères des intelligences élevées et des âmes sympathiques qui ont besoin de croire et de se dévouer! Vous avez entretenu le scepticisme et la démoralisation des masses, et vous avez, en trahissant l'humanité, abaissé la France aux yeux du monde! Ne craignez-vous pas qu'un rire terrible ne s'élève un jour contre vous?...

Vous avez pris à tâche de détruire tous les sentiments généreux, et vous avez cru jeter du ridicule sur nous, en nous présentant comme des hommes de conviction qui font appel à tous les gens de cœur, à tous ceux qui croient à l'avenir, pour être soutenus dans l'œuvre à laquelle nous avons dévoué notre vie! Vous avez cru que nous aurions honte de notre œuvre, comme vous avez honte de la vôtre!... Eh bien! vous nous avez été utiles, vous avez rangé de notre côté les nobles cœurs, vous avez servi la bonne cause autant qu'il était en vous et à votre manière. Merci! Pour nous, loin de voiler nos rapports avec les nôtres et de cacher nos affaires intérieures, nous allons consacrer une publication spéciale à les faire connaître à tous ceux qui s'y intéressent.

BULLETIN PHALANSTÉRIEN.

A nos Amis.

Dans une circulaire du 16 août dernier, que nous avons adressée à nos principaux correspondants des départements, nous annoncions que, dès qu'un certain nombre de Librairies sociétaires locales seraient organisées, nous publierions un *Bulletin spécial* où nous ferions connaître le zèle et l'activité de tous les foyers de propagation de la science sociale.

Nous préparons le premier numéro de ce Bulletin, qui sera mensuel.

On ne s'abonne pas au *Bulletin phalanstérien*. Nous l'enverrons exclusivement et gratuitement aux souscripteurs à la Rente de l'Ecole, quelque minime que soit leur cotisation, parce que nous pensons que chacun souscrit dans la mesure de ses forces.

Nous voulons tenir au courant des affaires intérieures de l'Ecole tous ceux qui y portent un intérêt sérieux, et la souscription à la Rente est le signe de cet intérêt.

légitimes de nos espérances [illegible]

Insurrection polonaise.

Quelques membres du gouvernement national de Cracovie sont déjà en France. Ce n'est pas sans péril qu'ils sont parvenus à toucher ce sol hospitalier. Ils s'accordent cependant tous à rendre hommage à la bienveillance des autorités de Prusse et des pays allemands qu'ils étaient obligés de traverser. [illegible] Saxe-Gotha, n'est resté que trois jours en prison, à la suite d'une lettre adressée au grand-duc, il fut non-seulement mis en liberté, mais on lui délivra un laissez-passer avec lequel il est arrivé à Strasbourg. Le dictateur, M. Tyssowski [illegible] à Bruxelles. Le secrétaire du gouvernement provisoire, M. Rogawski, est depuis deux jours à Paris.

Nous espérons que, fidèle aux [illegible] de M. Guizot, le gouvernement français se montrera [illegible] envers ces nobles réfugiés. Nous espérons, en outre, que M. le ministre des affaires étrangères fera les représentations nécessaires pour que les prisonniers de guerre, tombés entre les mains des trois puissances ennemies de la Pologne, soient traités avec humanité.

[illegible]

se toujours des troupes par Bielitz et Biela.

Les arrestations continuent. Dix-huit employés autrichiens ont été arrêtés à Bohrek.

Les deux Féodalités.

Si la situation sociale [illegible] cours naturel des événements, les deux [illegible] Chambre des députés l'auraient [illegible] d'une vive [illegible] M. de Lamartine [illegible] retentira dans toute la France [illegible] de jour en jour plus [illegible] de la [illegible]

[illegible]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 27 MARS 1846.

ACADÉMIE FRANÇAISE.

Réception de M. Vitet, par M. Molé.

Une des causes qui rendent les séances de l'Académie française très souvent monotones et quelquefois ennuyeuses, c'est que la physionomie générale de l'assemblée est toujours la même, ce sont toujours les mêmes auditeurs lassés et blasés, et nous en demandons pardon aux dames, vêtus plusieurs fois de suite de la même manière : tel qui a vu une séance, les a vues toutes; il sait quelles sont les personnes qu'on a l'habitude de remarquer dans ces sortes de réunions et où elles se placent; et si l'amour des lettres ne suffit pas à stimuler sa curiosité, il peut se dispenser de remettre les pieds dans le palais de l'Institut un jour de réception solennelle.

Messieurs les immortels eux-mêmes font peu de frais pour rendre leurs séances attrayantes; la plupart d'entre eux, et ce sont les plus illustres, se font un point d'honneur de n'y pas assister, de sorte que sans la présence accoutumée du célèbre auteur de la *Vestale*, M. Spontini, le seul des académiciens qui ose faire admirer publiquement son pantalon blanc orné de splendides palmes vertes, le public en serait réduit à admirer quelques académiciens des temps de l'Empire, M. Dupaty, *inter quos*.

Il est vrai que tout ce que nous venons de dire change, les jours où l'Académie a le bonheur et l'honneur de recevoir dans son sein un homme politique, c'est-à-dire membre de l'une des deux chambres, ou sur le point de l'être, car de nos jours cela seul constitue ce qu'on appelle un homme politique. Ainsi, quand l'Académie ouvrira ses portes à M. Fulchiron, poète avant d'être député comme chacun sait, le récipiendaire ne manquera pas de lui adresser cette honorable qualification, qu'il refuserait à M. de Lamennais. Ces jours-là, disons-nous, l'enceinte du palais de l'Institut prend un aspect tout nouveau; tous les amis du nouvel élu sont là, prêts à lui faire une ovation; et on a tant d'amis quand on a une voix à donner... ou à prêter! Les illustres académiciens, qui font partie des chambres, et qui à ce titre nous ont fait et espèrent encore nous faire jouir du bonheur d'être gouvernés par eux, daignent venir applaudir et admirer leur collègue. On admire si bien ceux qui ont dans la main une boule blanche et une boule noire!

A la réception de M. Vitet, membre de la chambre des députés, l'assemblée était donc nombreuse et brillante : on y remarquait des femmes assez jolies, et des hommes pas trop laids. Quant aux académiciens *de choix* qui étaient présents, je me garderai d'en parler; laissons chaque journal *remarquer* ses amis : que le *Journal des Débats* remarque M. Saint-Marc Girardin et désire remarquer M. Vatout; que la *Presse* remarque M. Molé et ne fasse pas attention à M. Thiers; que le *Constitutionnel* remarque MM. Thiers et Cousin de compagnie; que le *National* enfin ne remarque personne! La *Démocratie pacifique*, elle, plus impartiale et plus libre, remarque tout le monde, ce qui est d'autant plus méritoire que ces messieurs, pour la plupart, sont loin d'être de ses amis.

Donc, c'est entendu, ne parlons pas des académiciens, parlons des discours, car, hélas! à toute réunion académique il y a discours; il n'est pas encore venu le temps idéal rêvé par Piron, où le récipiendaire n'adressera que ce seul mot : « Merci, » à l'Académie, qui lui répondra par cette seule phrase : « Il n'y a pas de quoi. »

Les deux discours que nous avons eu aujourd'hui le bonheur d'entendre, ne brillent pas par l'originalité, l'Académie en est revenue à l'usage antique et solennel, le récipiendaire a remercié longuement de son indulgence grande l'illustre assemblée, et le directeur a poliment répondu que l'illustre assemblée n'avait fait que justice. Beaucoup de gens s'attendaient à autre chose. M. Molé, qui répondait à M. Vitet, aurait pu, s'il l'eût voulu, s'armer d'ironie et de sévérité, comme il l'a fait à propos de M. de Vigny. Aussi la plus grande partie de l'assemblée qui était venue dans l'espérance d'assister à une escarmouche, a-t-elle été grandement désappointée en l'écoutant de sa voix la plus douce complimenter avec expansion M. Vitet, l'auteur romantique des *Barricades*, le critique novateur du *Globe*.

D'où vient donc cette aménité inattendue? M. Vitet est-il donc beaucoup moins coupable que M. de Vigny? a-t-il respecté plus que lui la vérité historique et les *saintes traditions* dont M. Molé, à l'étonnement général, s'est constitué le défenseur? Point. Il a pris part avec autant d'ardeur que l'auteur de *Cinq-Mars* au mouvement littéraire qui porta un coup si sensible à l'agréable et honnête poésie qui vit naître, grandir et embellir M. le comte Molé, qui l'aime comme un souvenir de jeunesse. Encore une fois, où donc la raison de cette indulgence? D'abord M. Vitet est député..... les lois de la diplomatie commandent de n'adresser à un député que des choses exclusivement [illegible] et agréables. Ensuite, M. Vitet [illegible] est un de ces [illegible] qui n'ont ni [illegible] ni [illegible], et que l'on

peut complimenter [illegible] sans [illegible] à conséquence; les auditeurs savent eux-mêmes à quoi s'en tenir et font la part de la circonstance.

Après tout, nous ne serions pas très étonnés que les éloges de M. Molé ne fussent sincères et l'expression exacte de sa pensée. M. Vitet a bien les qualités en effet qui sont susceptibles de plaire; une imagination problématique, un esprit peu audacieux, un style tout [illegible] et assez analogue à celui que l'on parle à la chambre des députés, ce sont là, en effet, des qualités que prisent fort la plupart des hommes d'un [illegible], la plupart des hommes d'Etat surtout, qui ne veulent voir dans la littérature qu'un passe-temps, dans l'art qu'un amusement. Les écrivains qui leur procurent un plaisir facile et sans travail, sont ceux qu'ils préfèrent avant tout. Ils aiment, dans le juste-milieu, parce que le juste-milieu est forcément calme et pacifique, et qu'il ne cherche point à nous entraîner hors du monde présent, leur monde à eux. Les hommes d'Etat n'aiment point ces poètes que l'imagination pousse vers l'avenir, dont la raison est froissée par le présent, et dont le style, en même temps qu'il renouvelle la forme, agrandit la pensée.

Si M. Vitet a mérité, par ses œuvres, les éloges de M. Molé, il les a mérités aussi par son discours. L'ancien rédacteur du *Globe*, le collaborateur de Jouffroy s'est gardé, autant que possible, de [illegible] une idée qui pût faire [illegible] l'illustre assemblée devant laquelle il parlait; son discours est de tout point académique.

En résumé, nous n'avons entendu aujourd'hui à l'Académie que des mots, rien que des mots, comme dit Shakespeare. Et nous croyons, pour notre part, que ce n'est pas assez pour une institution qui renferme tant d'hommes éminents. [illegible]

[illegible] y a-t-il une forme? y a-t-il un style? *That is the question*: c'est là la question, comme dit encore Shakespeare.

EUGÈNE [illegible].

tiens, le sentiment de devoirs à accomplir pour mériter le ciel, l'éclat des traditions, et l'amour chevaleresque des femmes. Mais ils se rapprochent par l'égalité du danger des révoltes incessantes et d'une vengeance que le sentiment du droit, plus répandu aujourd'hui, ne différerait pas aussi long-temps qu'autrefois.

Rapprochement plus remarquable encore ! La féodalité de la paix se développe dans des circonstances historiques comparables à celles qui engendrèrent la féodalité de la guerre.

Tant que Charlemagne vécut, ses lieutenants, dominés par la puissance de son génie et l'amour de ses peuples, ne furent que les dociles et fidèles serviteurs de ses volontés. Mais quand le grand homme fut mort, ses faibles héritiers ne surent pas contenir toutes les ambitions impatientes du frein, à qui l'empereur avait livré les fiefs à titre viager ou héréditaire. Ceux-ci ne tardèrent pas à briser le joug royal et s'érigèrent en souverains indépendants. L'affranchissement du peuple, la restauration du pouvoir royal furent l'œuvre de plusieurs siècles, et la France n'a pu reconquérir sa liberté qu'au prix des sueurs, du sang, des larmes de bien des générations.

Même spectacle de nos jours. Le Charlemagne du dix-neuvième siècle était à peine descendu de son trône, que les serviteurs qu'il avait gratifiés, faute à jamais regrettable ! des fiefs de l'industrie par des concessions héréditaires de mines et de péages, par d'immenses richesses territoriales et pécuniaires, s'allièrent entr'eux et à quelques anciens possesseurs, prenant à leur service des capitaines dont ils achetaient les talents par de riches salaires, ils édifièrent de solides positions, qu'ils ont depuis fortifiées par de nouveaux privilèges obtenus de la faiblesse des successeurs à l'empire, et aujourd'hui du haut de leurs donjons, maîtres des chambres et des ministres, ils bravent le pays et l'Etat que représente faiblement la royauté.

Voilà où nous allons, où nous en sommes déjà : servage collectif des travailleurs par la coalition des capitalistes, et il nous faudrait appeler un nouveau Louis XI, un nouveau Richelieu, une nouvelle Révolution de 1789, si le pays, averti par les cris d'alarme qui retentissent de toutes parts, ne prenait en main la défense de sa liberté contre cette imminente oppression. Mais il dépend de nous de ne pas laisser construire de nouvelles *tours*, et même d'abattre celles qui existent.

Pour nous borner à l'examen de l'affaire spéciale des houillères de la Loire, les uns proposent la concurrence des concessionnaires, le morcellement des exploitations. Mais, sans compter tous les dommages qui résultent de la multiplication des frais généraux, de la déperdition des forces divergentes, du conflit permanent des compagnies rivales, que peut-on espérer pour l'avenir d'une combinaison qui fut impuissante pour le passé ? La concurrence, le morcellement existaient, il y a quelques années ; leur fin inévitable a été la coalition. Les mêmes causes de puissance à acquérir, de profit à faire, et de bonne administration, qui l'ont déterminée une première fois subsistent, et continuant d'agir, elles la provoqueront de nouveau jusqu'à ce qu'elle soit accomplie. On fera, dit-on, des lois que les tribunaux appliqueront. Mais ces lois qui les décrètera ? deux assemblées ouvertes aux intéressés ou à leurs alliés coupables des mêmes délits : déjà les compagnies y ont pris pied ; elles ne tarderont pas à en être maîtresses absolues, de l'une par les élections qu'elles feront à leur gré, de l'autre par leur importance officielle, puissante recommandation au choix de la royauté.

Quel ministre aura la force, en eût-il le désir, de les plier aux règles de la justice et de l'égalité ? Il s'y briserait. Et quel courage ne demande-t-on pas à des préfets, à des procureurs du roi et à des juges, en leur imposant de déclarer la guerre à des compagnies qui disposent des places, de l'avancement et des honneurs dans l'étendue de leur ressort ? Est-ce sérieusement que M. Dumon espérerait faire condamner à la prison les directeurs et administrateurs de ces compagnies en cas d'abus ? quelques malheureux subalternes tout au plus. Déjà il se déclare désarmé devant les compagnies de chemins de fer ; le pays est tous les jours témoin et victime de leurs fautes ; des lois existent qui punissent ces torts : sont-elles appliquées ? Il y avait aussi des lois qui déclaraient félons et traîtres et dignes de mort les ducs de Guienne et les comtes de Toulouse : le difficile était de faire exécuter ces lois : il fallait pour cela des batailles et des victoires. Il en faudrait encore pour venir à bout des grands seigneurs industriels : et comme le cœur lui manque, le pouvoir rendra les armes, si la nation ne lui force la main.

L'intervention de la volonté nationale ne peut être efficace qu'à la condition de renoncer aux armes rétrogrades de la concurrence et du morcellement, pour adopter celles du garantisme et de la vraie association.

Les conditions du régime de garantisme seraient les suivantes : autorisation de la société anonyme sous des conditions propres à prévenir les abus signalés ; — défense de constituer aucune association houillère embrassant un certain périmètre sans l'autorisation de l'Etat ; — défense de toute association entre les concessionnaires de plusieurs bassins ; — fixation pour chaque bassin houiller d'un minimum du salaire des ouvriers employés dans les mines par une ordonnance annuelle ; ce minimum devant être plus élevé pour les sociétés qui n'accorderaient aux travailleurs aucune participation aux bénéfices ; — formation sur les profits d'un fonds de prévoyance sociale appliqué aux besoins collectifs des ouvriers et des employés ; — fixation annuelle du maximum des prix des charbons pour chaque bassin houiller, en tenant compte de la différence des qualités ; — expropriation des compagnies pour toute faute grave (1).

Les conditions de l'association intégrale seraient d'un ordre plus élevé, et demanderaient trop de détails pour être incidemment expliquées.

(1) Voir la brochure déjà citée de notre collaborateur M. Hennequin sur la *Question houillère*, en vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

Jusqu'à ce jour les chambres de commerce sont restées généralement étrangères entre elles ; elles ont agi isolément ; aucun organe central ne les a représentées d'une manière permanente et n'a relié leurs efforts. De là leur faiblesse.

Enfin le commerce maritime paraît avoir compris la nécessité de remédier au mal. Le Conseil général du commerce, dans sa dernière session, a songé à constituer l'unité au milieu de ces éléments épars et confus, et il a nommé, pour cet objet, une commission provisoire, composée de MM. H. Say, Casse, T. Ducros, Clerc, Reybaud, délégués de Paris, Bordeaux, le Havre et Marseille. Cette commission publie aujourd'hui un projet d'association et fait appel aux ports de mer.

« L'association (nous citons le manifeste), aurait pour but : l'extension de la navigation nationale, par le développement de nos relations maritimes.

» Le développement de notre navigation nationale soulève diverses questions que nous classons dans les quatre catégories suivantes ;

» 1° Réforme des mesures ou règlements de douane ;

» 2° Abaissement du prix des éléments de construction et d'armement ;

» 3° Elargissement des voies ouvertes à la navigation par la multiplication des échanges et des matières de transport ;

» 4° Etablissement et perfectionnement des voies de terre entre nos ports et l'étranger. »

Conçoit-on qu'un manifeste ayant pour objets la concentration des intérêts des ports, le développement de la navigation nationale, et exposant les conditions de la prospérité maritime, ne dise pas un mot de la colonisation ? On pourrait supposer que la quatrième catégorie, dans ses termes généraux et vagues, implique l'idée de l'expansion sur les mers et de la création de foyers de vie et de production, indispensables pour la multiplication des échanges : malheureusement les commentaires qui suivent sont également muets à cet égard et indiquent une déplorable lacune dans les idées des rédacteurs du manifeste.

Nous espérons qu'un pareil oubli sera réparé. Nous nous expliquons que Paris n'y ait pas pensé, ayant le pied peu marin ; nous savons que le Havre, absorbé par l'excès des affaires courantes, néglige les vues générales et les intérêts de l'avenir ; Marseille est sans doute satisfaite de sa royauté de cabotage dans la Méditerranée, puisqu'elle se fait représenter par M. Louis Reybaud. M. Reybaud a écrit très gravement que *toutes les colonies lointaines étaient ruineuses pour la métropole*, s'associant ainsi, long-temps à l'avance, à la protestation récente *contre les entreprises lointaines*, unanimement votée par cette Chambre, où des généraux, des littérateurs et des avocats représentent les intérêts maritimes. Mais nous ne comprenons pas que Bordeaux, cité libérale et port en souffrance, ne songe pas à la colonisation. Nous sommes assurés que Nantes, si elle avait eu un représentant dans la commission, n'eût pas oublié cet intérêt vital, et que les autres ports de la Bretagne se fussent vivement associés au vœu intelligent tant de fois exprimé par le commerce nantais.

Nous signalons cette faute avec chagrin ; mais nous n'en applaudissons pas moins vivement au projet d'association du manifeste.

La commission propose la formation, à Paris, d'un comité central peu nombreux, siégeant pendant la durée des sessions législatives. Nous demanderons avec instance que la composition de ce comité offre des garanties à tous les ports secondaires, à l'ensemble des provinces maritimes. Il faut se garder de la domination croissante exclusive de Marseille et surtout du Havre, appuyé sur Paris. Nous pensons que le comité devra se réunir à Paris un mois avant l'ouverture des Chambres.

Il nous reste à examiner un point très important du manifeste. Nous y reviendrons au premier jour.

Chambre des députés. — Projet de loi sur les pêcheries.

On se souvient peut-être des collisions qui éclatèrent, il y a quelques années, au sujet de la pêche des huîtres exercée en commun dans la baie de Granville par les bateaux de l'île de Jersey et par les nôtres, en même temps que les pêcheurs anglais se plaignaient de l'invasion de leurs côtes par les pêcheurs français. Une convention conclue à Paris le 2 août 1839 détermina les limites réservées aux sujets respectifs des deux pays. Plus tard, une commission mixte élabora un règlement qui fut signé par les plénipotentiaires de France et d'Angleterre le 23 juin 1843, et le gouvernement anglais a fait rendre dès le mois d'août 1843 un bill qui en règle l'exécution. Une loi pareille était nécessaire en France : elle est l'objet du projet présenté aux chambres, et discuté dans la séance de ce jour.

Les orateurs qui ont pris la parole sur la discussion générale ont moins parlé de l'exécution du règlement, que du traité lui-même qui n'était pas précisément en question. Les adversaires du projet ont soutenu que les côtes anglaises étant plus poissonneuses que celles de France, il n'y avait pas égalité dans une délimitation égale, et que la liberté absolue de la mer était plus avantageuse à la France ; au nom de cet intérêt, ils ont attaqué le principe de la *mer territoriale* qui fait considérer une certaine lisière le long des côtes comme une annexe du sol national, soumis à la juridiction de la souveraineté territoriale.

Sans doute il serait d'une politique plus avancée que le domaine de la mer fût tout entier absolument libre, et administré par un pouvoir supérieur aux puissances riveraines ; mais dans l'état actuel des relations internationales les chances de collision sont tellement fréquentes et peuvent entraîner de si graves conséquences qu'il est peut-être plus utile à l'intérêt général d'admettre pour chaque peuple le droit de réglementation sur une certaine lisière de son littoral. D'ailleurs si les pêcheurs français se plaignent de l'invasion des pêcheurs anglais dans les bancs d'huîtres de Gran-

sans oser l'espérer. La gauche ne nous a guère habitués qu'au patriotisme négatif.

ALGÉRIE. — Le *Moniteur algérien* publie deux ordres du jour de M. le maréchal Bugeaud. Le premier, adressé à l'armée, récapitule brièvement les opérations militaires de la dernière campagne. Dans le second, le maréchal félicite la milice d'Alger sur son zèle et sur son dévouement.

Le *Moniteur algérien* donne en outre sur la surprise du camp d'Abd-el-Kader, opérée par la colonne aux ordres du général Yusuf, des détails que l'abondance des matières ne nous permet pas de publier aujourd'hui.

BELGIQUE. — M. Rogier, après plusieurs jours d'efforts pour constituer un nouveau ministère, a fait connaître au roi qu'il renonçait à la mission dont il s'était chargé. Cette retraite du parti libéral semble avoir augmenté beaucoup les difficultés de la situation, car le *Moniteur belge* contient aujourd'hui une ordonnance royale qui ajourne les chambres jusqu'au 20 avril.

ESPAGNE. — On lit dans l'*Eco del Comercio* : « CONSTITUTION DE LA MONARCHIE. Art. 2. Tous les Espagnols peuvent imprimer et publier librement leurs pensées, sans censure préalable, en se conformant aux lois. — Art. 12. Le pouvoir de faire les lois réside dans les cortès unies au roi. »

Les articles ci-dessus étant abolis de fait, par le décret que vient de publier le gouvernement du général Narvaez, les journaux progressistes, conséquents avec leurs principes, suspendent leur tâche et abandonnent un poste qu'ils ne peuvent défendre dignement sous une juridiction que les lois réprouvent.

Voici ce qu'on lit dans le *Courrier du Havre* :

Le *National* lui-même descend des hauteurs habituelles de sa rédaction de Jupiter-Olympien, pour nous débiter ou pour emprunter à ses *petits* des départements des fadaises comme celle-ci : « Un enfant de sept ans, élève de l'école normale primaire de Dijon, ayant obtenu la médaille, s'est empressé de consacrer le montant de la récompense paternelle à la cause polonaise. »

Puis un peu plus loin nous lisons qu'une vieille femme qui avait donné 1 franc, tiré d'une humble bourse de cuir, et enveloppé dans un morceau de papier, a dit : « Pour compléter mon offrande, je vais passer la journée en prières, pour demander à Dieu le triomphe des Polonais ! »

Nous ne comprenons pas qu'un organe de ce parti conservateur qui cherche à réveiller en France l'esprit religieux, s'oublie jusqu'à livrer à la risée un acte de piété et un sentiment de sainte fraternité. Si le *Courrier du Havre* n'a pas de sympathie pour l'insurrection polonaise, qu'il se rappelle, au moins, que le produit des souscriptions est destiné à soulager de grandes infortunes. Nous engageons notre confrère du Havre, dans l'intérêt de sa dignité, à ne pas sacrifier des intérêts et des principes sacrés au vain plaisir de quelques sarcasmes plus ou moins heureusement dirigés contre ses adversaires.

Le *Calcutta Star* du 16 septembre nous apprend qu'un chirurgien du 86e régiment de la reine, M. Thom, vient de publier un livre sur le cours des tempêtes de l'Océan indien, dans lequel il s'attache à établir leur caractère de rotation. Il propose d'établir une ligne de postes d'observations à travers l'Océan Indien, à Port-Natal, Bourbon, Maurice, Rodrigues, les Séchelles, Diégo-Garcia et au Port Essington, dans la Nouvelle-Hollande. Bien qu'il n'y ait jamais de tempêtes aux Séchelles ou à Diégo-Garcia, il désire qu'il soit pris note de l'état de la mousson sur ces points, pendant la saison des ouragans. En supposant que ce projet doive coûter trop de dépenses à l'Angleterre, M. Thom pense que beaucoup pourrait être fait par les autorités à Maurice, par un système d'observations simultanées pendant les mois des coups de vent dans notre île, à Rodrigues et à Bourbon, où les Français, dit-il, toujours prêts à encourager et à servir la science, offriraient volontiers leur assistance, ou permettraient du moins à d'autres de coopérer au but qu'il désire atteindre.

La curiosité publique paraît vouloir s'attacher à un procès qui se plaide en ce moment devant la cour de Rouen. Nous pensons qu'il est de la dignité de la presse de ne pas trop encourager l'attrait d'un certain public désœuvré pour les procès scandaleux.

M. de Beauvallon s'est battu en duel avec M. Dujarrier ; ce duel, dont la cause était futile, a eu une issue déplorable. Nous ne voulons pas faire à M. de Beauvallon un crime de son malheur ; mais nous ne croyons pas, parce que M. de Beauvallon a eu ce grand malheur de tuer un de ses semblables, nous ne croyons pas que son nom et sa personne méritent d'occuper extraordinairement le pays pendant plusieurs jours.

Nous avons la conviction que M. de Beauvallon, pénétré de tout ce que sa situation a de délicat et de pénible, doit lui-même voir avec regret cette publicité à laquelle on veut l'exposer, et que ce qu'il désire c'est, pour quelque temps, le silence et l'obscurité.

Par ces raisons nous ne publierons pas le compte-rendu des débats de la cour d'assises de Rouen. Nous savons que les lecteurs de la *Démocratie pacifique* préféreront voir nos colonnes réservées à la discussion des intérêts généraux et à l'expression de nos sympathies pour la Pologne.

Nous ferons seulement connaître le résultat de ce procès, et s'il soulève quelque question importante, nous ne manquerons pas d'en entretenir nos lecteurs.

Chambre des Députés.

Séance du 26 mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la répression des infractions au règlement général du 25 juin 1843 sur les pêcheries.

A deux heures et demie il se trouve très peu de députés dans la salle.

M. LHERBETTE se plaint de cette négligence des députés : les uns sont à l'Académie, les autres à essayer le chemin de fer de Tours, et les affaires du pays ne se font pas.

[illegible] ont des bateaux pêcheurs dans des parages où ils n'arrivent qu'après un trajet de deux jours. Il leur est impossible de soutenir la concurrence avec les pêcheurs anglais à qui le rivage voisin fournit toute espèce d'assistance. Le cabinet français a réclamé et il a obtenu justice ; il a fait décider que les navires français pourraient louvoyer, et mouiller à l'abri des côtes en dedans des limites réservées. C'est une amélioration, mais cela ne suffit pas ; le traité subsiste toujours, et sous l'empire de ce traité, l'industrie des pêcheurs français s'est transformée en un commerce d'achat ; les bateaux anglais pêchent, et les pêcheurs français achètent d'eux le poisson qui vient d'être recueilli sous leurs yeux.

Le mal est dans le principe même de l'abandon de la liberté des mers. On ne devait abandonner ce principe que pour placer les pêcheurs des deux nations dans des conditions égales ; l'égalité est rompue ; l'industrie marinière de nos côtes est de plus en plus compromise, et, par suite, l'inscription maritime est menacée. J'espère donc que M. le ministre des affaires étrangères prendra ces observations en sérieuse considération et cherchera par la voie diplomatique à obtenir des modifications en ce sens.

M. D'HAUBERSAERT. Il s'agit avant tout d'une question d'équité. Il est vrai que le poisson est plus abondant sur les côtes d'Angleterre que sur celles de France, mais en revanche nos huîtrières sont meilleures que celles de l'Angleterre ; le gouvernement anglais a consenti à nous abandonner les huîtrières, mais à la condition que nous respecterions le poisson de ses côtes. L'intérêt-poisson y a perdu, mais l'intérêt-huître y a gagné (On rit.).

On nous dit que les pêcheurs de quelques-uns de nos ports ont été obligés de renoncer à leur industrie. Cela est vrai, mais ce n'est pas faute du traité. Des armateurs avaient coutume d'envoyer sur les côtes de l'Ecosse des bateaux qui, au lieu de se livrer à la pêche, achetaient du poisson des Anglais et le rapportaient dans leur port d'armement. Les Anglais ont reconnu qu'il leur serait plus avantageux de vendre leur poisson en France, et ils sont venus l'apporter eux-mêmes. Ce fait n'a aucun rapport avec le traité de 1839. Ce traité place les pêcheurs des deux nations dans une égalité parfaite, et je crois mal fondées les observations qui ont été présentées pour la combattre.

M. GAUTHIER DE RUMILLY blâme, comme M. Levavasseur, le principe même du traité. L'Angleterre cherche à diminuer le nombre de nos pêcheurs, et ce traité lui en donne le moyen ; les côtes anglaises sont seules poissonneuses. Or, sous prétexte d'interdire la pêche en dehors des trois milles convenus dans le traité, l'Angleterre tire des lignes de cap en cap, lignes arbitraires qui repoussent quelquefois nos pêcheurs à 12 ou 15 milles de la côte, c'est-à-dire à des distances où il n'y a plus de poisson. Si un navire français est trouvé en dedans de ces limites et soupçonné de se livrer à la pêche, il sera conduit devant un juge de paix anglais qui pourra le condamner à être détenu trois mois, ou à payer 250 francs. Ce traité, sir Robert Peel a déclaré dans le parlement anglais qu'il n'y avait pas été fait de modifications ; je crains donc que M. le ministre ne se soit engagé bien loin. Il est surtout un article 13, qui lui semble contenir une disposition dangereuse ; cet article est ainsi conçu :

« Les pêcheurs de l'un et de l'autre pays seront tenus, toutes les fois qu'ils en seront requis, d'exhiber leurs congés ou leurs rôles d'équipage aux commandants des bâtiments gardes-pêches, ainsi qu'à tous autres préposés à la police des pêches appartenant aux deux pays. »

Cet article, suivant l'orateur, pose en principe un droit de visite très vexatoire. La commission de la chambre des députés a demandé, l'année dernière, des explications à lord Aberdeen sur l'exécution de cet article. La commission pensait qu'il n'était applicable que dans le cas de contravention constatée ; lord Aberdeen a répondu qu'il croyait que cet article n'était pas applicable, hors le soupçon d'une contravention. Une telle réponse n'est pas compromettante.

Quant aux modifications que l'on dit avoir obtenues, elles sont illusoires ; comment peut-on se vanter comme d'une conquête d'avoir obtenu, pour les navires français, le droit de mouiller sur une côte amie ?

L'orateur combat aussi les dispositions pénales inscrites dans le projet de loi ; il prie donc la chambre de rejeter le projet.

M. LACOUDRAIS ne croit pas l'inscription maritime menacée par le traité. Quant à la pêche au chalut, l'ordonnance rendue à ce sujet n'a jamais été exécutée avant le traité ; elle le sera plus facilement après. Le hareng s'est porté depuis quelques années vers les côtes d'Angleterre ; mais il avait longtemps préféré les côtes de France.

M. FRANÇOIS DELESSERT présente quelques observations qui n'arrivent pas jusqu'à nous.

M. BEAUMONT (de la Somme) condamne aussi le traité ; il fait remarquer que la loi anglaise porte que le traité pourra être réformé par un acte qui passerait dans la présente session du parlement, et il invite la chambre à user de la faculté qui lui est laissée pour rejeter la loi, et par suite faire réformer le traité.

M. ESTANCELIN lit encore, au milieu du bruit, un discours contre le projet de loi.

M. GAUTHIER DE RUMILLY lit dans le *Moniteur* le passage du discours dans lequel sir Robert Peel déclare que le traité n'a pas été modifié par suite des observations du gouvernement français. Dans une autre séance du parlement, rapportée également dans le *Moniteur*, on qualifie aussi droit de visite, le droit attribué aux croiseurs par l'art. 13 cité plus haut.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, rapporteur. Les paroles de sir Robert Peel s'appliquaient non pas au traité de 1839, mais au règlement de 1843. Or, c'est ce règlement qui contient les modifications qui permettent à nos pêcheurs de pénétrer dans la partie de la mer réservée aux pêcheurs nationaux ; mais accorder plus, c'eût été, comme le faisait remarquer le gouvernement anglais, rendre illusoire le principe de la délimitation.

M. LESEIGNEUR. Il y a dix ou douze espèces de pêches ; dans celle des poissons plats, qui se fait à filets traînants, des limites ont toujours été gardées par les pêcheurs des deux nations ; mais les marins qui pêchent des poissons voyageurs avec des filets flottants avaient toujours, avant 1839, usé de la faculté de poursuivre les bancs de poissons voyageurs jusqu'auprès des côtes ; sans cette faculté le droit de pêche est complétement illusoire : c'est donc en ce sens que l'on doit, il me semble, modifier le traité.

M. LÉONCE DE LAVERGNE, commissaire du roi, rappelle que la convention de 1839 a été provoquée par les réclamations incessantes des pêcheurs d'huîtres ; il ajoute que cette convention a plutôt étendu que restreint le droit des pêcheurs français ; une loi de Charles II réservait une lieue et demie de mer aux pêcheurs de sardines des comtés de Devon et de Cornwall ; cette limite se trouve maintenant réduite à trois milles.

M. GAUTHIER DE RUMILLY. L'Angleterre a long-temps prétendu que la Manche était un lac français, et ce Charles II qu'on nous cite condamnait Grotius pour avoir soutenu que la mer est libre. Le rayon d'une lieue et demie ne constituait pas d'ailleurs une limite plus étendue que les lignes qui sont tirées maintenant d'un cap à l'autre, surtout dans le comté de Cornwall où les golfes sont si nombreux.

M. LEVAVASSEUR développe les mêmes idées, et prie aussi la chambre de ne pas passer à la discussion des articles.

M. GUIZOT. Je suis désintéressé dans la convention de 1839, je viens cependant la défendre. Je ne dis pas que les gouvernements qui l'ont conclue, ne puissent pas la modifier plus tard, mais je dis qu'acceptée et appliquée par le gouvernement anglais, elle doit l'être aussi par le gouvernement français.

Après la paix de 1815, les Anglais vinrent établir des bateaux pêcheurs

Voilà ce dont nous avons obtenu l'insertion dans le règlement malgré la résistance de l'Angleterre ; qu'on appelle cela modification ou interprétation du traité, peu importe. C'est à ce dernier règlement que sir Robert Peel a dit qu'il n'a été apporté aucune modification.

Quant au prétendu droit de visite dont on a parlé, il ne s'agit d'autre chose que de l'obligation pour les bâteaux pêcheurs de communiquer leur congé et leur rôle d'équipage dans certains cas ; on a demandé si cette obligation sera constante ou si elle n'existera que dans le cas où le bateau sera accusé ou convaincu d'une contravention ; mais une contravention ne peut être constatée qu'à terre et après un débat contradictoire ; le cabinet anglais a répondu que cette communication ne serait obligatoire que dans le cas où une contravention sera *soupçonnée* ; la commission de la chambre disait dans le cas où une contravention sera *imputée* ; or, ces deux mots sont équivalents ; cela résulte des pièces et déclarations.

Les deux points qui dans cette discussion pouvaient avoir quelque gravité, ont donc excité la sollicitude du gouvernement et ont été réglés conformément à nos intérêts.

Il reste cependant encore une difficulté à régler, c'est celle qui est relative à l'ouverture des baies. Il y a sous ce rapport quelque chose à faire ; ce point pourra être l'objet d'un règlement supplémentaire, après que l'on aura fait l'examen topographique des côtes.

Je le répète, le gouvernement français s'est trouvé en 1839 entre les réclamations de ses pêcheurs, qu'il voulait faire prévaloir, et les réclamations de l'Angleterre, qui réclamait aussi en faveur des siens ; il a tâché de tenir une balance équitable ; il a réussi dans la plupart des points ; il continuera d'agir dans le même esprit, et il espère également réussir. (Très bien ! — Aux voix !)

M. ISAMBERT voudrait qu'on ne pût exiger la communication du congé que dans le cas où le bateau pêcheur serait pris en flagrant délit de contravention. (Aux voix ! aux voix !)

M. VIVIEN. Les articles qui précèdent l'art. 13, indiquent le moyen de constater les contraventions sans demander communication du congé au patron du bateau soupçonné de contravention ; ce moyen ne sera employé que dans les cas où la contravention sera soupçonnée ; cela résulte évidemment des explications échangées entre les deux gouvernements.

La chambre, consultée, déclare qu'elle passera à la discussion des articles, et se sépare.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux. Examen des projets de loi relatifs : 1o Aux chemins de fer d'Orléans et de Vierzon ; 2o à des rectifications de routes royales ; 3o à la reconstruction de divers ponts.

A deux heures, séance publique. Suite de la discussion du projet de loi sur les pêcheries. — Discussion de trois projets d'échanges.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Garnier, candidat conservateur, a été élu député, au scrutin de ballottage, par le collége électoral d'Avallon. Il a réuni 131 voix. M. Boudin-Devesvre en a eu 116.

— M. Courby de Cognord, chef d'escadron, fait prisonnier à l'affaire de Sidi-Brahim, qui avait été nommé précédemment major du 1er carabiniers, est nommé lieutenant-colonel du 3e hussards ; mais quand pourra-t-il venir prendre possession de ce nouveau grade ?

— M. Garella, ingénieur en chef des mines, auteur du projet du canal de l'isthme de Panama, est nommé officier de la Légion d'Honneur.

— M. Dugay, tailleur, une des victimes de l'accident de Bonnières, sur le chemin de fer de Rouen, a succombé à ses blessures. Sa femme, depuis la commotion qui l'a frappée, est devenue folle. Elle est toujours, d'ailleurs, dans un état désespéré.

INCENDIES. — Nous trouvons dans plusieurs journaux de départements des récits d'incendie. La plupart de ces incendies sont dus à la malveillance. A Reiningen, dit le *Courrier de l'Alsace*, une ferme importante et six maisons voisines ont été brûlées. Le mobilier, les grains, les récoltes engrangées, les bestiaux, tout a été aussi la proie des flammes. Le propriétaire de la ferme lui-même a péri. A Cury [illegible] (Seine-Inférieure), une filature a été consumée. La perte est évaluée à une centaine de mille francs. Enfin, à Béziers (Hérault), les magasins aux fourrages de la garnison ont été incendiés. La perte consiste dans les bâtiments d'abord, puis dans 1 650 quintaux métriques de paille et 1 240 de foin. Trois personnes ont été blessées en portant des secours.

LES MYSTÈRES DE LA MER. — Le consul général d'Angleterre, dans le centre Amérique, vient d'adresser au Foreign Office une lettre datée de Guatemala le 3 décembre dernier, et qui révèle une mystérieuse découverte. Le capitaine James Davies, commandant le navire *le Black-Cat*, arrivé de Londres à Iztapa, a fait au consul une déclaration de laquelle il résulte ce qui suit :

« Etant, le 10 novembre, à la hauteur des Iles Chatam, le capitaine se rendit à terre pour faire de l'eau ; mais n'en ayant pas trouvé, il continua de longer la côte pendant deux heures et demie, filant environ six nœuds et demi ; enfin, apercevant une baie profonde, il mit son canot à la mer pour y pénétrer, et recommencer ses recherches. En abordant, il fut fort étonné d'apercevoir sur le rivage une vingtaine de barriques à eau ; il s'en approcha, et, ayant retiré une bonde, se convainquit qu'elles étaient pleines ; il résolut de mettre cette circonstance à profit pour lui-même ; mais la présence de ces barriques sur une île inhabitée n'étant pas naturelle, il voulut aussi, avant de quitter ces parages, pénétrer plus avant dans les bois.

» Il n'eut pas fait une cinquantaine de pas qu'il aperçut deux mâtereaux plantés en terre et paraissant avoir appartenu à un bâtiment de 180 à 200 tonneaux ; à l'un d'eux étaient encore attachés les débris d'un pavillon américain. Non loin de là se trouvait un amas de cendres, indiquant qu'on y avait fait un grand feu, puis des instruments de marine à moitié fondus ou tordus, des sextants, des compas, des fourchettes, des couteaux pour la plupart presque entièrement brûlés. Cependant, sur la lame de l'un d'eux, il put lire le nom de Rodgers. On y voyait aussi des aiguilles à coudre, des ciseaux, des hameçons et des boutons en or fondus ensemble ; le capitaine en prit cinq qui pesaient deux onces et lui ont paru être d'or espagnol de 1787. Avant de quitter les lieux il sonda dans le sable, et, ayant éprouvé de la résistance, il fouilla et trouva une caisse de bœuf mariné en état de putréfaction, du maïs, ainsi que d'autres conserves, une caisse contenant des outils de charpentier, des ustensiles de cuisine, de la vaisselle, des mousquets démontés, de la poudre, etc.

» Ne pouvant tirer aucun parti de cette découverte, le capitaine a résolu seulement de la rendre publique, et de donner ces renseignements aux personnes qu'ils pourraient intéresser ; il suppose que ces débris doivent se rattacher à un acte de piraterie ou de révolte. Il s'est borné à

[illegible] sions de l'Institut nommées pour examiner ses travaux. M. Sudre nous a communiqué des rapports de l'Institut et différentes pièces, qui nous ont prouvé sa bonne foi dans ses relations avec ses juges scientifiques. Nous lui devons cette déclaration et nous nous empressons de la faire.

Quant à la langue musicale de M. Sudre, nous n'avons pas à nous en occuper. Nous répèterons cependant, ce que nous avons maintenu même quand nous croyions M. Sudre coupable de torts graves, que sa Téléphonie nous paraît avoir une valeur pratique et sérieuse, et que le gouvernement est engagé envers l'inventeur par les décisions de ses commissions et les promesses d'une récompense méritée.

Voici maintenant la lettre que M. Sudre nous a adressée et dont l'abondance des matières a retardé l'impression quelques jours :

Paris, le 22 mars 1846.

Monsieur le rédacteur,

Votre journal a publié, le 16 de ce mois, une critique amère à propos de la *Langue musicale* et de la *Téléphonie*.

Je laisse à M. Aimé Pâris, auteur de cette critique, dénaturer à son aise des moyens qu'il ne connaît pas ; mais la *Démocratie pacifique* ayant accueilli des assertions erronées et des soupçons injustes, il m'importe de démontrer d'abord ce point fondamental, que je n'ai point voulu tromper les commissions de l'Institut et qu'en effet je ne les ai pas trompées ; c'est ce que prouve l'extrait suivant du procès-verbal de la séance de l'Institut du samedi 23 février 1828 :

« La commission, dont les membres étaient MM. de Prony, Arago, le » baron Fourier, Raoul-Rochette, Chérubini, Lesueur, Berton, Catel et » Boïeldieu, après *avoir pris connaissance de tous les procédés* inventés par M. Sudre, pour la formation de sa langue musicale, et après » plusieurs expériences faites et réitérées devant elle, a reconnu que » l'auteur avait parfaitement atteint le but qu'il s'était proposé, celui de » créer une véritable langue musicale. La commission a donc pensé » qu'offrir aux hommes un nouveau moyen de se communiquer leurs » idées, de se les transmettre à des distances éloignées, et dans l'obscurité la plus profonde, était un véritable service rendu à la société, et » que surtout dans l'art de la guerre, l'emploi de ce langage pourrait, en » certains cas, devenir très utile et servir de télégraphe nocturne, dans les » circonstances où souvent les corps militaires ne peuvent se communiquer les ordres nécessaires à l'exécution de tels ou tels mouvements.

» Nous croyons devoir aussi faire remarquer à l'Académie que nous » sommes assurés qu'il sera très facile par le moyen de la transposition » musicale, d'obtenir des variétés de transmission de ce langage, semblables à celles qui sont en usage dans les correspondances diplomatiques » par chiffres ou autres signes, et de manière à prévenir les inconvénients » qui résulteraient de cette transmission donnée en signes dont tout le » monde aurait l'intelligence.

» La commission croit aussi que ce nouveau moyen de communication » de la pensée peut offrir, dans d'autres circonstances de la vie, de » grands avantages, et que le système de M. Sudre renferme en lui tous » les germes d'une découverte ingénieuse et utile. »

Il est donc établi, par les termes mêmes de ce rapport, que l'Institut a été complètement éclairé sur mes procédés.

Quant au tort grave et inexcusable dont, soi-disant, je me serais rendu coupable envers l'Institut, en supprimant devant le public la partie du rapport de 1833, qui, prononçant sur mes procédés tels qu'ils étaient à cette époque, déclarait que mon système était alphabétique, je n'ai, pour y répondre, qu'à renvoyer au *Moniteur universel* du 11 mars 1833, où se trouve une grande partie du rapport livré par moi-même à M. Sauvau, rédacteur en chef de ce journal, et notamment le *passage* qu'on me reproche d'avoir supprimé.

Maintenant, dans mes diverses communications avec le public, dans mes programmes de concert, étais-je tenu à reproduire, tout entier, un rapport de trente-deux pages, et ne pouvais-je pas me dispenser d'attirer spécialement l'attention sur les parties de ce rapport qui pouvaient conduire à la découverte de procédés qu'il m'importait de tenir secrets, jusqu'à la conclusion de l'instance que je poursuivais auprès du gouvernement pour la téléphonie ? J'ai sur ce point la conscience parfaitement tranquille.

Depuis la publication de ces rapports, qui datent de 1828 et 1833, j'ai continué mes travaux, et les résultats auxquels je suis parvenu me permettent d'affirmer *que je n'ai trompé personne*, en disant que j'ai réellement établi les bases d'une langue musicale universelle, mais restreinte sous les limites indiquées par Charles Nodier, dans le passage suivant :

« Ce qui reste à faire dans les langues en général, c'est l'essai digne » au moins d'être tenté plus d'une fois, de la langue de convention pro» posée depuis si long-temps : langue purement réelle, toute consacrée » à l'expression *des faits les plus familiers, des besoins les plus com» muns*, des échanges et *des transactions amiables dont la nécessité » se fait sentir le plus souvent* ; *langue restreinte, mais suffisante*, » qui embrasserait sans efforts, dans son étroite sphère, tous les rap» ports physiques de l'homme avec l'homme ; langue dont l'universa» lité ne paraît pas plus inaccessible à la pensée que celle du chiffre » numérique ; langue cosmopolite *qui prendrait à peine quelques jours » d'étude aux peuples civilisés, et qui ouvrirait à tous les voyageurs » la route de tous les pays* ; langue artificielle, mais éminemment so» ciale, dont le résultat serait de resserrer, entre tous, par des relations » hospitalières, les liens de la fraternité naturelle. »

Sur la question *de bonne foi* vous reconnaîtrez donc, je l'espère, M. le rédacteur, que je n'ai aucun tort à me reprocher, ni envers l'Institut, ni envers vous, ni envers personne.

Pour ce qui regarde la valeur de mon mécanisme, défendu, comme je le suis, par les suffrages de l'Institut et des différentes commissions de la guerre et de la marine, éclairées sur des combinaisons que je n'ai point dû livrer au public, je n'ai pas à les discuter avec M. Pâris ; j'ai encore moins à discuter avec lui les derniers procédés que je me propose de soumettre plus tard à l'Institut.

Je ne m'occuperai point ici de la partie purement diffamatoire de la critique de M. Aimé Pâris, contre laquelle je fais, à cet égard, toutes mes réserves.

Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

F. SUDRE,
inventeur de la langue musicale et de la téléphonie.



[illegible] qui doit inspirer plus de mépris que de crainte. Les peuples de l'Europe qui marchent vers la démocratie doivent s'instruire à cette grande école ; les despotes insensés qui ne savent même pas prévoir les réactions fatales qui suivront leurs excès doivent apparaître à l'espèce humaine comme des Ilots couronnés dont l'ivresse est un enseignement.

L'*Esprit public* interpelle le *Siècle* qu'il considère comme un *sultan lourd et blasé*, à propos de sa recrudescence d'adulations envers l'illustre sous-chef de la gauche. Il tient à justifier l'opposition de tout reproche d'ingratitude et à établir que le divorce de cette opposition avec M. Barrot s'est fait en tout bien, tout honneur; il ne semble pas à l'*Esprit public* qu'on doive se faire le moindre scrupule d'abandonner le patron du *Siècle* à lui-même et à ses quelques incorrigibles, et c'est en toute sûreté de conscience qu'il repousse son patronage et qu'il en dénonce les déplorables et ridicules inconvénients.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. S. à Paris. — Bravo! bravo! Remerciez tous vos amis et correspondants. Nous marchons bien.

M. G. à Clermont. — Bravo! voilà de l'amitié bien appliquée. Nous sommes de votre avis touchant le recueil en question ; mais chaque chose a son temps. — Ami, quand l'Ecole ira sur le terrain, elle fera l'Institut sociétaire et non autre chose ; vous savez que les plans sont prêts. Que Paris continue à donner, que les départements suivent l'exemple de Paris, et le jour de l'essai arrivera.

M. L. à Houdan. — Inscrits. Compliments aux trois. Envoyez-nous beaucoup de marques de sympathie pareilles. — Remarquez donc, ami, que la Rente est aussi bien Rente de réalisation que de propagation, puisque, dès qu'elle dépasse le minimum de la propagation, elle forme fonds de garantie pour l'appel de réalisation ; et c'est alors seulement que cet appel peut et doit être fait.

M. B. à Bonet. — Reçu, transmis. — Nous comptons, sur quelques explications par le prochain courrier : vous les devez à notre amitié.

M. P. F. à Châlon-s.-S. — Reçu, merci à M. D. — Nous avons reçu les 5 fr. — Courage! agissez!

M. P. à Nantes. — Vos suppositions sont erronées, ami. Votre nom est sur la liste de tous les envois, et nous comptions bien sur votre réponse. — Nous vous inscrivons. — Merci et amitié.

M. R. à Mansle. — Inscrit. Cordial accueil.

A nos correspondants. — Préparez immédiatement des listes d'adresses très nombreuses pour répandre abondamment, autour de vous, notre *Réponse à la Presse* que nous tirons à 100 mille exemplaires.

Bourse du 26 mars 1846.

Nos fonds publics ont continué à fléchir ce matin, mais ils se sont relevés vers la fin de la Bourse. Les chemins de fer ont éprouvé les mêmes fluctuations et ferment pour la plupart en hausse sur la veille.

Outres les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : 4 0/0, 106 50. — Rente belge, 105 1/2. — Société générale, 1790. — Banque belge, 915. — Lots de Prusse, 310.

Chemins : de Strasbourg, 533 75, 532 50, 535. — Nantes, 563 75, 560, 565. — Dieppe, 461 50, 470. — La Teste, 470. — Jouiss. 4 canaux, 112 50.

Actions de : Zinc, Vieille-Montagne, 6700. — Lin Maberly, 745, 762. — Hauts-Fourneaux de Monceaux, 2525. — Charbonnage de l'Espérance, 1650. — Houillères de la Haute-Loire, 1120, 1125. — Gaz de l'Iris, 665.

Obl. de : St-Germain, nouv., 1175. — Versailles r. dr. anc., 1005, 1010.

A terme : Banque de France, 3400. — Chemins : Fampoux, 467 50, 458 75. — Strasbourg, 535, 540. — Nantes, 560 50, 560, 563 75.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt.	120 »	120 40	119 90	120 10	120 10
— fin cour.	120 20	120 30	120 15	120 40	120 40
3 0/0 compt.	83 80	83 80	81 65	81 75	84 »
— fin cour.	83 85	84 »	83 85	83 95	84 »

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ETRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville.	» »	» »	» »	3 0/0 Bge 1840.	102 1/4	» »	H. 1/8
B. de France.	3400 »	3405 »	H. 5 »	— Portugais.	» »	» »	» »
C. hou. ex div.	1215 »	» »	» »	Esp. D. active.	» »	» »	» »
C. Ganneron.	» »	» »	» »	5 0/0 Naples.	101 »	» »	B. » 25
C. hypot.	» »	» »	» »	— Romain.	101 3/8	» »	» »
Canaux.	» »	» »	» »	Obl. Piémont.	1260 »	» »	» »

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.	À terme	Dif.
St-Germain.	1135 »	» »	H. 5 »	Au 31. 1137 50, 1135, 1140.	H. 10 »
Vers. r. d.	333 »	» »	B. 2 50	— 330, 332 50, 333.	» »
— r. g.	365 »	» »	H. 1 25	— 360, 365, 360.	B. 5 »
Orléans.	1301 »	1297 50	B. 7 50	— 1295, 1291 25, 1305.	H. 7 50
Strasbourg.	237 50	240 »	» »	— 235, 240.	» »
Rouen.	1045 »	1050 »	H. 2 50	— 1040, 1042 50, 1055.	H. 10 »
Havre.	755 »	» »	B. 2 50	— 757 50, 750, 757 50.	» »
Marseille.	950 »	917 50	B. 17 50	— 955, 960, 950, 955.	» »
Vierzon.	701 »	695 »	B. 10 »	— 700, 690, 707 50.	H. 7 50
Nord.	777 50	781 25	H. 1 25	— 776 25, 775, 785.	H. 5 »
Bordeaux.	670 »	670 »	B. 6 25	— 676, 672 50, 660, 668 75.	B. 3 75
Boulogne.	526 25	» »	» »	— 520, 525.	» »
Montereau.	» »	» »	» »	—	» »
Bâle.	» »	» »	» »	—	» »
Nantes.	» »	» »	» »	—	» »

[illegible] F. CANTAGREL.

M. Plantier donnera dimanche 29 courant, à 1 heure très précise, à l'Athénée royale, rue de Valois, 2, une nouvelle séance gratuite de sténographie.

— Parmi les divers ouvrages qui sont en cours de publication, aucun, sans contredit, ne mérite plus de fixer l'attention que le **DICTIONNAIRE UNIVERSEL D'HISTOIRE NATURELLE**. Ce magnifique ouvrage, qui a été honoré de la souscription du Roi, pour plusieurs exemplaires, résume et complète les Œuvres de Buffon, de Lacépède, de Cuvier, les anciens dictionnaires et tous les autres ouvrages scientifiques ; aussi formera-t-il une véritable Encyclopédie des sciences naturelles, présentant de nombreuses applications à la médecine, à l'agriculture, aux arts industriels, etc., etc. Cette belle publication, que M. d'Orbigny dirige avec la collaboration d'une réunion de membres de l'Institut et de professeurs (MM. Arago, Baudement, Brongniart, Cordier, Decaisnes, Dumas, Dunoyer, Flourens, Elie de Beaumont, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, de Humboldt, de Jussieu, Milne-Edwards, Richard, Valenciennes, etc., etc., est en outre enrichie du plus magnifique atlas d'Histoire naturelle qui ait paru jusqu'à ce jour. (Voir aux annonces.)

Spectacles du 27 mars.

7 h. 1/2 **OPÉRA.** — Lucie. Péri.
7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Jeanne d'Arc. Ciguë.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Rep. extraordinaire.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Ingénue. Voyage interrompu.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Mari perdu. Malheurs. Humoriste. 3 Etoiles.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Gentil Bernard. 2 Camusot.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Vte Giroflé. Mari. Georges.
6 h. 1/2 **PALAIS-ROYAL.** — Marie Michon. Enfant. Philtre. Carillon.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Michel Brémond. Calypso.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Compagnons.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Mousquetaires.
7 h. 1/2 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Enfants. Hommes de 16 ans. Ariel. Normande.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Retour. Mariette. France et Savoie. Bûcheron.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effet de nuit.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

Rappelons d'abord sommairement les faits et la législation.

En 1810, l'empereur voulant faire participer l'industrie linière aux progrès de la science, publia, le 7 mai, un décret qui instituait le prix d'un million pour l'inventeur d'un procédé mécanique qui remplacerait la filature à la main. Deux mois après, un Français, M. Philippe de Girard, mort récemment à Paris, prenait un brevet dans lequel est décrit le principe fondamental sur lequel repose aujourd'hui encore toute la filature du lin filé en long. Méconnu en France, comme tous les inventeurs, il trouva en Autriche, en Saxe, en Russie, la justice que lui refusaient ses compatriotes, et il y monta plusieurs grandes filatures. En 1815, deux associés de M. de Girard importèrent, sans sa participation, ses procédés en Angleterre. On n'en comprit d'abord qu'une partie : ce ne fut qu'en 1839, qu'un sieur Key, mieux instruit que ses concurrents, appliqua le système complet du mécanicien français, et prit à cet effet une patente qui fut annulée par suite d'une réclamation de M. de Girard, établissant son droit de propriété à l'invention usurpée. L'Angleterre a eu meilleure chance pour la vapeur.

Cependant, la filature anglaise continua de prospérer. Les Anglais ne trouvant plus assez de lins en Belgique et en France, en tirèrent des masses de Russie et d'Egypte, même de l'Inde. Les lins anglais, qui n'avaient été frappés que d'une légère taxe (5 à 6 p. 0/0) (2), suffisante pour protéger les nôtres, tant que les procédés étaient les mêmes, firent irruption en France, et provoquèrent une perturbation générale. La filature à la main ne pouvait pas résister. Les rares filateurs à la mécanique qui s'étaient établis, vaincus par la supériorité des capitaux et de l'expérience, étaient découragés, d'autant plus que la surabondance de la production en Angleterre, où elle avait occasionné un encombrement, avait déterminé en France une dépréciation immédiate. A peu près vers la même époque, le tissage mécanique, nouvellement découvert, venait compliquer la situation et écraser les tisserands à la navette. La crise acquit toute son intensité en 1841, et un prompt remède devenait nécessaire.

Le gouvernement français en avait deux en main : un grand et un petit. Le grand, c'était l'union douanière avec la Belgique ; le petit, c'était un simple remaniement des tarifs protecteurs.

La pensée de l'union douanière avec la Belgique, qui remontait, grâce à des liens de famille, en vue d'autres projets, il est vrai, aux premières années de la révolution de juillet, avait été suivie avec activité par le ministère Molé, et peut-être même n'avait-elle pas été abandonnée par celui du 1er mars, lorsqu'elle fut reprise par le ministère actuel. Ce n'était pas, sans doute, le remède direct aux souffrances de l'industrie linière, qui protesta vivement contre un tel projet. Mais on pouvait espérer qu'elle supporterait la concurrence belge, dès que les deux nations travailleraient, par [illegible] sur un pied égal, surtout l'alliance intime de deux peuples, frères par la religion, par la langue, et souvent par la destinée, toutes ces hautes pensées, dont la réalisation aurait à jamais illustré un règne, échouèrent devant la ligue de quelques grands industriels, dont le gouvernement n'eut pas le courage de dominer la résistance. On préféra le petit remède. Nous regrettâmes vivement ce résultat, que nous avions conjuré de tous nos efforts.

Ceci se passait en 1842.

Déjà, l'année précédente, au premier cri d'alarme, avant même que le projet de l'union douanière fût livré à la discussion publique, la loi des douanes du 6-7 mai 1841 avait établi quatre catégories de fils, frappés d'un droit variable de 16 francs à 150 francs les 100 kilogrammes, suivant qu'ils sont écrus, blanchis ou teints. C'était élever la moyenne de la protection de 5 à 6 pour 100 à 10 pour 100 environ. Les droits sur les toiles ne furent point augmentés. On persista et on s'avança dans cette voie. La mesure parut insuffisante, et le 26 juin 1842 intervint une ordonnance, confirmée par la loi du 9 juin 1845, qui doublait les droits sur les fils et les toiles ; son application à la Belgique, qui d'abord ne devait durer que jusqu'au 20 juillet, fut prorogée jusqu'au 15 août, par ordonnance postérieure du 15-16 juillet. Les négociations ouvertes à l'occasion de ces rigueurs, entre les gouvernements français et belge, aboutirent à une convention de commerce conclue à Paris, le 16 juillet 1842, et publiée en France par ordonnance du 15-17 août de la même année, qui assurait à la Belgique des avantages considérables sur les autres pays. Le terme de sa durée, fixé à trois ans, étant expiré, elle a été renouvelée avec quelques modifications, par un autre traité du 13 décembre dernier. C'est l'acte dont le gouvernement demande la sanction à la chambre.

Les deux traités ont un fonds commun : la concession d'un tarif moins élevé de moitié environ que le tarif général pour les fils et les tissus de lin ou de chanvre d'origine belge. C'est à raison de cette faveur que les avocats de l'industrie linière ont fait à ces traités et leur font de nouveau une très vive opposition. Ils demandent que les produits liniers belges soient traités comme tous leurs similaires étrangers, et qu'on abroge la convention du 16 juillet 1842.

Nous refusons absolument de nous associer à une opposition que nul principe [illegible] légitime ne justifient.

Après l'ordonnance du 26 juin 1842, qui a mis une limite à l'importation anglaise, les établissement existants ne tardèrent pas à se consolider, et la convention du 16 juillet est loin de les avoir ébranlés. En 1843 on ne comptait que 90 000 broches de filature ; en 1845 le chiffre s'est élevé à 120 000 ; aujourd'hui il en existe 150 000, et avant la fin de l'année, il y en aura 50 000 de plus. D'après les commandes faites, on peut même prévoir que dans un terme peu éloigné la filature indigène de lin sera constituée pour une fabrication de 250 000 broches. Ce développement rapide est un signe irrécusable de prospérité, et aboout mieux que tous les raisonnements la convention du 16 juillet 1842.

Il est vrai que dans la filature les prix baissent et que le tissage surtout est dans un état de grande souffrance. Mais la Commission constate qu'en recherchant les causes de cette situation, l'on trouve que le malaise dont se plaint l'industrie linière n'est point un fait qui lui soit propre : notre industrie en général, celles de

On n'a pas craint de ressusciter, pour en faire un épouvantail, la théorie plus que surannée de la balance du commerce, balance qui est toute en faveur de la Belgique. En 1844, dit-on, la France a reçu pour 104 millions de marchandises belges et n'a expédié en Belgique que 46 millions de valeurs. Donc, différence à son préjudice, 68 millions qu'elle paie en numéraire, ce qui est déplorable. Déplorable spéculation, en effet, que de recevoir de son cordonnier des bottes, de son chapelier des chapeaux, et de les payer en argent ! C'est évidemment courir à sa ruine. Parlez-nous des sauvages qui troquent pièce pour pièce en nature ! En voilà des gens qui s'entendent en économie commerciale ! Sérieusement, peut-on de bonne foi renouveler de pareilles puérilités ? Quel homme de bon sens ne voit pas aujourd'hui que les produits se paient toujours avec des produits, soit directement, soit par monnaie ou au moyen de papier de commerce, et que bienheureux sont les gens et les peuples qui peuvent acheter et payer beaucoup, puisque la dépense même prouve leurs ressources. Ces 68 millions, à supposer que nous les donnions à la Belgique annuellement, nous sont venus d'ailleurs, nous les avons gagnés par notre travail dont ils représentent les profits : où est le mal de les expédier en Belgique si nous y trouvons notre compte ? Mais cette circulation même est toute fictive, sans quoi la Belgique nous aurait depuis long-temps soutiré tout notre numéraire : les paiements se font par traites sur les places étrangères qui dispensent d'envoyer des espèces. Que le Nord se rassure : le numéraire ne nous manquera pas tant que nous aurons des valeurs ; et sous cette réserve nous saurions nous passer d'une grande partie de celui que la France possède.

On comprend qu'à ce point de vue nous soyons peu effrayés de ce que l'accroissement de l'importation belge a plus grandi que notre exportation. Si c'était au préjudice de l'industrie indigène, on devrait se demander quel respect mérite cette industrie, et dans quelle mesure l'intérêt de quelques filateurs et tisseurs de deux ou trois départements mérite de contrebalancer l'intérêt des autres départements. Mais l'industrie linière prospère et s'enrichit en France. Ses plaintes ne sont donc motivées que par le désir d'un enrichissement plus considérable au préjudice des consommateurs. Une telle prétention ne mérite pas la sollicitude publique.

Il y a d'ailleurs des explications plausibles à donner sur le faible accroissement de l'exportation des vins, pour lesquels la con[illegible] du 16 juillet [illegible] de notables avantages. On avait espéré leur trouver en Belgique un débouché important, et cependant la vente, qui avait été en moyenne dans les trois années (1839, 1840 et 1841), à 81,000 hectolitres, est descendue à 69,000 en 1844. Comme il est bien évident que l'abaissement des droits d'entrée ne peut avoir diminué la consommation, il faut en rechercher la cause au dehors.

Elle se trouve dans la mauvaise qualité et la cherté excessive des vins en 1844. Ce qui autorise à l'attribuer à cette cause plutôt qu'à l'égalité de faveurs accordée à l'Allemagne, c'est que l'exportation avait été en 1843 de 102 000 hectolitres, et qu'elle a atteint le chiffre de 50 000 dans le premier semestre de 1845. Toutefois, cette concession qui fut faite à l'Allemagne par la Belgique peu de mois après le traité français, et sans que ces négociations l'eussent fait pressentir, appellera des explications que nous ne trouvons pas dans les documents officiels.

Quant aux soieries, l'exportation s'est élevée de 55 000 kilogram

---

(1) Voir notre numéro d'avant-hier.

(2) La loi du 17 juillet 1822 avait fixé le tarif à 10 fr. les 100 kilogrammes par navire français, et 11 fr. par navire étranger. La loi du 28 avril 1834 avait réduit le droit à moitié ; mais tandis que le chanvre avait été par la précédente loi taxé à 8 fr. et 8 fr. 80 en 1834, on oublia de le réduire, et le lin seul fut dégrevé de moitié.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 28 MARS 1846.

Inauguration du chemin de fer d'Orléans à Tours.

Le jeudi 26 mars 1846, la foule envahissait, dès le point du jour, l'embarcadère du chemin de fer d'Orléans, situé, comme chacun sait, dans le voisinage du Jardin des Plantes. Cette foule exclusivement masculine était choisie dans ce qu'on est convenu d'appeler notabilités parisiennes. Ce n'étaient que pairs, députés, fonctionnaires de tous grades, et quelques-uns d'entre eux laissaient apparaître sous leurs paletots la broderie officielle. Cette affluence était motivée par l'inauguration du chemin de fer de Paris à Tours ; des invitations à faire partie du premier convoi avaient été distribuées d'avance et, parmi les conviés, tout ce qui n'était pas Anglais ou législateur, appartenait à la classe des journalistes.

Tous ces hommes de presse qu'on rencontre à la tribune de la chambre des députés ou bien au théâtre, les jours de première représentation, ces spectateurs-jurés, ces visages bien connus sans lesquels il n'y a pas de fête complète et qui, suivant l'heureuse expression de La Bruyère, sont destinés à représenter dans tous les tableaux *le peuple ou l'assistance*, vous les eussiez retrouvés jeudi dernier à l'embarcadère du chemin d'Orléans. Le *premier-Paris* du *National* y rencontrait un *entre-filet* de la *France*, et la *variété* de la *Démocratie pacifique* y coudoyait le *feuilleton dramatique* des *Débats*.

Ainsi, la Presse impose son influence à la politique, à l'art, à l'industrie elle-même. Partout où il s'agit d'observer, de juger, ses représentants ont une place ; ils récompensent par la publicité, ils punissent par le silence. Sans la Presse, tout languit, tout s'étiole et meurt dans l'obscurité. Si le soleil matériel donne, par ses rayons, la vie à la nature visible, la Presse, soleil des intelligences, entretient seule, par son rayonnement, l'existence des partis, des conceptions, des idées, de tout ce qui vit ou prétend vivre dans le monde moral. O Presse ! reine du siècle, âme de la liberté, terreur de tous les despotismes ! Presse, qui de ton brillant diadème peux détacher assez de joyaux pour en couronner tous tes enfants, quand pourrai-je renoncer pour toujours au maudit métier de journaliste et briser ma plume de feuilletoniste sur le seuil du premier phalanstère !

Ce sera bientôt, si j'en crois les apparences, car la science sociale s'infiltre partout ; elle pénètre les intelligences les plus rebelles, elle agit même sur les formes et les couleurs. Ainsi, les invités à la fête de Tours partent à sept heures et à sept heures et demie du matin ; la couleur de leur carte sert à les classer dans les deux convois ; cette carte est verte ou orange, et ces deux couleurs, qui se reproduisent dans l'uniforme des employés du chemin de fer, apparaîtront encore à Tours sur les rubans des commissaires de la fête ; orange et vert, c'est la livrée du railway de Paris à Tours. Interrogez l'analogie universelle, vous verrez que le vert, cette couleur de la végétation, qui renaît à chaque printemps et se transforme sans cesse, le vert, qui admet tant de nuances graduées, le vert est l'emblème naturel de l'inconstance, du changement, de la papillonne, des voyages ; et l'orange, couleur éclatante, énergique, n'est-ce pas avec raison que Fourier l'a consacrée à l'enthousiasme ? Orange et vert, ardent désir de changement, enthousiasme appliqué aux voyages ; ces deux couleurs ne symbolisent-elles pas la double passion que les chemins de fer seuls peuvent satisfaire, et ne dirait-on pas que les administrateurs du railway de Paris à Tours ont pris les conseils de M. Toussenel quand ils ont adopté cette livrée ?

Les wagons sont complets, la sonnette et le sifflet retentissent, les convois s'ébranlent. La campagne est plate ; elle offre peu d'intérêt. Voici à gauche la fameuse tour de Montlhéry, qui domine la plaine ; mais de Montlhéry à Etampes nous n'apercevons plus rien de remarquable ; il faut donc, pour nous distraire, écouter la conversation des voyageurs ; elle est instructive, car ce convoi porte l'élite de la société parisienne.

LE FONDATEUR D'UNE INSTITUTION MÉRITOIRE. — Messieurs, on croit souvent qu'en créant Mettray j'ai cédé à un caprice ou du moins à une inspiration personnelle. On a tort. La colonie agricole de Mettray répond à un besoin de la société ; je dirai plus, à une exigence de la loi. Conseiller à la cour royale de Paris, j'ai eu souvent à réfléchir sur la manière dont on applique cet article du Code pénal, aux termes duquel les enfants arrêtés pour un délit, mais acquittés, *seront élevés* par les soins de l'Etat. La loi dit, messieurs, *seront élevés*. Eh bien ! que faisait-on de ces petits malheureux ? Rien n'était prêt, rien n'était organisé pour eux ; on les jetait dans les prisons ordinaires, et la contagion du vice les gangrenait pour la vie.

Moi, messieurs, je me suis chargé de cette classe déshéritée. J'ai voulu moraliser ces enfants par le travail et leur mettre un état entre les mains ; le succès, auquel je ne croyais pas d'abord, a dépassé mon attente. Nous avons obtenu le succès moral ; nous avons aussi le succès matériel depuis que M. le comte de Gasparin a bien voulu se charger de diriger notre agriculture.

UN VOYAGEUR. — Visiterons-nous aujourd'hui la colonie agricole de Mettray ?

LE FONDATEUR. — Je crains que le temps manque ; la colonie est située à deux lieues de Tours. Il faudrait lui consacrer au moins deux heures et demie. Voici des dessins qui vous donneront une idée de nos édifices.

LE VOYAGEUR. — Ah ! très bien ! c'est charmant ! le clocher de l'église au milieu, les ailes du bâtiment sur les côtés. En vérité, c'est un petit Phalanstère.

LE FONDATEUR. — Pas tout à fait ; les phalanstériens nous blâment de ne pas avoir réuni tous nos bâtiments en un seul. Nous avons, comme vous le voyez, de petits châlets séparés les uns des autres ; chacune de ces maisons abrite une *famille* placée sous la responsabilité d'un chef.

LE VOYAGEUR. — Il me semble qu'en général les phalanstériens savent apprécier vos nobles intentions et qu'ils rendent justice à vos travaux.

LE FONDATEUR. — Cela est vrai ; l'École sociétaire a critiqué dans Mettray quelques détails, mais elle déclare partout que je suis entré dans une voie progressive ; elle cite l'existence et la prospérité de ma colonie, pour prouver qu'il est possible de réaliser le phalanstère.

UN VOYAGEUR *très malin*. — Permettez, on ne peut pas conclure d'un fait à l'autre ; vous aviez carte blanche pour tout faire, vous opériez avec de jeunes détenus sur lesquels le Code pénal vous donnait des droits ; mais pour organiser un phalanstère, il faudrait violenter des personnes libres, et les contraindre.....

Chacun semble regretter dans le wagon qu'il n'existe pas un moyen de violenter cet homme libre et de l'empêcher de discourir sur des sujets qu'il ignore. On l'interrompt pour demander au fondateur si la colonie emprunte des enfants à la France entière.

LE FONDATEUR. — Il nous en vient de tous les départements, et rien n'est plus curieux à étudier pour nous que la différence des races. Le Pa-

Insurrection polonaise.

Les nouvelles que nous apportent aujourd'hui les journaux allemands se réduisent à peu de chose. Le *Mercure de Souabe* prétend que les trois puissances protectrices occuperont alternativement de 3 en 3 ans la république de Cracovie.

Les troupes autrichiennes envoyées en Gallicie ont reçu l'ordre d'y rester jusqu'à nouvel ordre.

La *Gazette d'Augsbourg* revient sur les massacres de Tarnow, et cherche encore à prouver que le gouvernement autrichien n'y a été pour rien. La tranquillité est loin d'être rétablie dans la Gallicie. Voici ce que dit à ce sujet la *Gazette d'Augsbourg* elle-même :

L'archiduc Ferdinand s'est rendu de Lemberg à Tarnow. Il s'efforce de réprimer l'élan des paysans. Les chefs de cercles font aussi tous leurs efforts pour faire cesser les scènes tragiques ; mais il est difficile d'arrêter brusquement le mouvement d'une population déchaînée. Le gouvernement a nommé plusieurs délégués provisoires dans le cercle de Tarnow, pour faire marcher les affaires politiques. Dans une localité où tout est en désarroi, et dans la plus effroyable désorganisation sociale, il est à peine resté huit gentilshommes vivants. Le nombre des tués dépasse 800. Les châteaux sont brûlés ; toutes les propriétés sont dévastées. Dans le cercle de Jasloe et de Tesanok, l'aspect du pays est désolant. Le nombre des prisonniers est énorme ; il augmente tous les jours.

Dans les cercles de Wadovitz, Bochnia et Rzeszow, il a été fait de nombreuses arrestations. La loi martiale est en vigueur dans toute la Gallicie. Il arrive des troupes de tous côtés. On assure que 9 régiments seront concentrés sur ce point. A Lemberg, la tranquillité est rétablie, mais les esprits sont en proie à une indicible terreur. *On ne peut pas soutenir que le communisme était le but des mouvements* ; il s'agissait de réunir les morceaux de la Pologne. La haute noblesse n'est pas exempte de tout reproche : le nombre des nobles arrêtés le confirme. Toute cette vaste conspiration a été ourdie à Paris. (Le prince de Sapieha est toujours à Lemberg, cependant on dit qu'il est coupable.) Le prince Sanguzco est à Paris. Ces personnages influents sont désignés comme ayant fait partie des conjurés, et la vérité ne sera jamais connue complètement.

De hauts fonctionnaires sont également impliqués dans cette affaire, ainsi que des sommités ecclésiastiques. *Les militaires sont sortis entièrement purs et hors d'atteinte de toute suspicion.* Il n'est pas vrai que les rebelles aient enlevé la caisse des salines de Wielieza qui renferment un million. La somme enlevée était moins considérable (400 000). Les meneurs se sont joints aux rebelles. Une commission mixte de Vienne doit se rendre sur les lieux. Les travaux de cette commission se borneront à rétablir le provisoire, afin de réorganiser les relations des paysans et des seigneurs. Le régime patrimonial touche à sa fin.

Ainsi l'insurrection de Cracovie aura porté des fruits, du moins en Gallicie. Le sort des paysans va être amélioré dans cette province. Mais une réparation ne calmera pas l'exaspération des masses trop long-temps exploitées, qu'autant qu'elle sera large et complète. Quant à la question de l'indépendance de toute la Pologne, elle se lie trop intimement à tous les sentiments du peuple polonais, pour qu'elle puisse jamais être résolue autrement que par la reconstitution de ce pays, en Etat libre et indépendant. La question de la liberté des peuples slaves est posée en Europe, un avenir prochain la résoudra.

S'il était encore des hommes qui pussent croire que l'affranchissement des paysans et des serfs polonais ne fût pas la condition *sine quâ non* du rétablissement de la nationalité polonaise, la condition obligée du triomphe, nous les engagerions à lire les réflexions prussiennes qui suivent ; elles sont faites pour jeter sur cette question une vive lumière :

Un article du congrès de Vienne est ainsi conçu : « Les Polonais sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront une représentation et des institutions nationales réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent, jugera utile et convenable de leur accorder. » Cet article a été fidèlement observé par la Prusse, et l'on a vu même les Allemands qui habitent la province de Posen (leur nombre s'élève à 700 000), accuser le gouvernement prussien de partialité en faveur des Polonais. Le gouvernement prussien n'a pas du tout détruit les mœurs et les souvenirs nationaux ; il a maintenu et protégé l'usage de la langue polonaise.

Des Polonais ont été investis de fonctions publiques ; mais lorsque le gouvernement prussien, voulant rapprocher les classes et faire participer le peuple polonais à la jouissance d'une liberté prussienne bien réglée, a délivré les paysans et organisé des institutions municipales, la noblesse polonaise, loin de profiter des voies qui lui étaient offertes pour manifester son patriotisme, a fait sans cesse de l'opposition au gouvernement. Cette fière aristocratie méprise les Allemands. L'Etat prussien n'existe pas pour elle ; elle habite ses terres, fait des dettes, et sympathise toujours avec les tendances ultramontaines contre le protestantisme ; elle ne fait rien, n'apprend rien pour se rendre utile à l'Etat et au peuple ; elle néglige l'agriculture, et rêve toujours la nationalité qui, pour elle, se résout exclusivement dans la restauration des droits féodaux abolis !

Si jamais le jour arrivait où il dût y avoir une Pologne, la Prusse, en suivant ses principes, pourrait rendre la province de Posen, pourvue d'une véritable nationalité polonaise, la nationalité du peuple !

(*Gazette universelle allemande*)

Nous trouvons les choses curieuses qui suivent dans la correspondance :

AUTRICHE. — *Vienne*, 20 mars. La fraction révolutionnaire de la presse française s'est montrée digne de sa mission, à l'occasion des derniers évènements en Pologne, par la plus impudente invention des faits. Mais ce qui paraîtra plus grave aux yeux de toute l'Europe que toutes ces menées et intrigues, c'est la conduite des émigrés polonais à Paris et les prétendus droits d'asile que le gouvernement français leur accorde. Lorsque M. Guizot, à la chambre des députés, donne un démenti public aux rapports révolutionnaires des journaux ou les conteste au moins fortement, il ne fait, après tout, qu'en reconnaître la vérité matérielle. On ne saurait être rassuré sur l'avenir, lorsque l'émigration polonaise en France, avec son nouveau roi Czartoryski et ses projets criminels est considérée, par le même ministre, comme ayant une existence légale, tant que la tranquillité intérieure du royaume n'en sera pas menacée. M. Guizot pourrait cependant prêter l'oreille, dans l'intérêt de la France même, à l'opinion des cabinets pacifiques qui ne manqueront pas de montrer, dans la permanence de ces principes politiques, au moins un danger indirect pour la paix de la France. Par la séquestration des biens que le prince Adam Czartoryski possède en Gallicie et qui sont considérables, surtout du côté de la princesse sa femme, notre gouvernement a, en attendant, tari une source continuelle d'aliment pour la révolution polonaise à Paris.

La *Gazette des Postes* disait déjà, sous la même rubrique, le 19 mars :

On assure que les trois puissances protectrices de Cracovie adresseront bientôt au cabinet français l'exposé des principes qui ont toujours présidé jusqu'ici à l'exercice du droit d'asile en Europe. Ce droit ne peut pas s'étendre jusqu'à favoriser des conspirations organisées contre trois états de première classe.

[...] et provoquent la [...]. Or, voici que la [...] de Saint-Pierre nous conduit en présence d'un des plus grands crimes dont l'histoire ait transmis le souvenir, car il s'agit de l'assassinat d'une nation ! Il n'y a pas encore quatre-vingts ans que l'Europe comptait dans sa famille de peuples un peuple renommé par sa vaillance, sa loyauté, son dévouement. Sentinelle avancée de la civilisation, la Pologne d'une main repoussait la barbarie musulmane, tandis qu'elle contenait de l'autre la barbarie moscovite. Il n'y a pas encore deux siècles qu'on avait vu deux cent mille Turcs pénétrer jusqu'au cœur de l'Europe, camper sous les murs de Vienne et jeter l'effroi dans toute la chrétienté. Au cri d'alarme poussé par elle, la Pologne seule se leva. Conduits par Sobieski, les chevaliers de la Croix ne firent qu'un temps de galop de Varsovie à Vienne, et sous le choc irrésistible de leurs lances, l'invasion disparut comme la poussière balayée par le vent. L'Europe avait été délivrée du plus grand danger qu'elle eût couru depuis le jour où Charles Martel la sauva une première fois dans les champs de Poitiers. Charles Martel et Sobieski ! deux noms chers à tous les cœurs généreux ! Emblêmes de l'antique union de la France et de la Pologne, ces deux grandes figures se donnent la main à travers les siècles..

Vous dirai-je maintenant comment la Pologne fut payée de ses services ? Hélas ! vous ne le savez que trop ! Profitant de son affaiblissement, profitant du sommeil de la France, engourdie sous le sceptre honteux de Louis XV et de l'égoïste indifférence de l'Angleterre, trois despotes se réunirent pour comploter la mort de cette illustre et malheureuse nation.

Après l'avoir enlacée dans les liens d'un protectorat perfide, après avoir, par le plus sacrilège abus de la parole humaine, pris le ciel et la terre à témoin de leurs bonnes intentions, ils se jetèrent sur la victime, et ils l'égorgèrent !... ou plutôt ils crurent l'avoir égorgée, car vous voyez bien qu'elle n'est pas morte !

Les nations ont la vie dure, souvenez-vous de la Grèce ! Quand on les croit à jamais endormies dans la tombe, elles en sortent tout-à-coup, le front sanglant comme le spectre de Banco, elles viennent regarder le crime en face, et l'épée à la main elles lui demandent raison. On les tue encore ! Elles renaissent toujours, jusqu'au moment où Dieu qui les juge suffisamment éprouvées, fait enfin éclater par elles le triomphe de la justice contre l'iniquité.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui le projet de loi sur les pêcheries, sans aucune discussion de quelque importance sur les détails.

Pétition contre les Excès de la Concurrence

ET EN FAVEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

Voici en quels termes l'*Union de l'Yonne* accueille cette pétition

Chaque siècle a ses problêmes politiques et sociaux à discuter et à résoudre. Ces problèmes posés, étudiés par les publicistes et par les économistes, ne sont presque toujours résolus dans la pratique que longtemps après que la solution en a été trouvée par la science ou par l'observation.

Les philosophes du siècle dernier préparèrent, par leurs écrits, la révolution politique opérée par nos pères en 1789 : le dix-huitième siècle émancipa la nation française jusqu'alors courbée sous le joug de la féodalité. Un autre problème et des plus importants au bonheur de l'humanité, celui de l'organisation du travail, est posé au dix-neuvième siècle ; à lui appartiendra la gloire de l'émancipation du travailleur.

---

risien n'est pas facile à conduire, il est dépravé de bonne heure ; cependant on peut tirer de lui un excellent parti, parce qu'il est spirituel et qu'il y a moyen de parler à son intelligence. La race la plus ingrate est celle du *Seine-et-Oise et du Seine-et-Marne*, nature terne et mate. On y retrouve toute la dépravation du Parisien, moins son esprit et sa verve ; d'autres races sont honnêtes, mais lourdes et naïves jusqu'à la niaiserie. Je ne réunis pas mes Parisiens ensemble, ce serait vouloir une explosion. Je les dissémine par petites doses, afin qu'ils donnent de l'animation, du nerf, aux Bretons par exemple, et aux Champenois ; c'est une chimie morale. J'ai agi bien souvent sur des âmes profondément corrompues, eh bien ! messieurs, vous ne sauriez croire combien le sentiment de l'honneur est facile à ressusciter ; pour empêcher les évasions, au lieu de multiplier les clôtures, il m'a suffi de dire à mes enfants : « Vous êtes ici sur parole, comme des officiers. »

UN VOYAGEUR, *changeant de sujet*. — Les nouvelles d'Espagne sont bien mauvaises.

M. LE MARQUIS DE SARMANS, *diplomate consommé*. A qui parlez-vous de l'Espagne ? j'en arrive ; il ne s'y passe rien sans mon ordre ou sans ma permission. Narvaez est un brave capitaine ; l'armée lui est fort attachée, elle a raison, c'est grâce à lui que le soldat espagnol a des souliers ; mais le pays n'est pas encore administré ; pas de chambre des comptes. Pour savoir ce que devient le budget, il faut s'en rapporter au bon vouloir des gouvernants..... Qui vivra verra, tel est mon dernier mot sur les affaires de la Péninsule.

UN HONORABLE AVOCAT ISRAÉLITE et M. J. J. (placés dans le même wagon) parlent tous deux ensemble, c'est-à-dire à la fois, pendant toute la durée du voyage.

Les voyageurs s'étaient arrêtés à Etampes pour y prendre, à la hâte, une légère collation ; ils roulèrent ensuite jusqu'à Orléans, traversant la partie la moins pittoresque du territoire français.

Quand on le voudra, pourtant, cette campagne sera belle. De somptueux édifices, une culture méthodique, le boisement, l'irrigation, viendront varier son aspect. Qu'est-ce qu'un village ? Ce sont les éléments disjoints d'une commune organisée, d'un phalanstère. Contemplez ce troupeau de mâsures couvertes en tuiles ou en chaume, se pressant autour d'un clocher, et dites-moi si le besoin de l'ordre, de l'économie, si la logique n'exigent pas impérieusement que ces édifices incohérants se concentrent et réalisent la conception sublime de Fourier, ou plutôt de la Providence et de la nature, dont Fourier n'est que l'interprète ? Laissez, conformément au proverbe, *le clocher au milieu du village* : les proverbes sont la sagesse des nations. Nous avons besoin du clocher. Nous y laisserons la girouette et l'horloge. Le clocher, point culminant, observatoire du village, deviendra *notre tour d'ordre*. Nous y conserverons le cadran, le carillon. C'est de là que partiront nos pigeons de correspondance. Quant à ces trois cents mâsures, elles ont du blé dans leur grenier, du vin dans leurs caves. Qu'elles s'en déchargent ; nous allons créer au centre de la commune le grenier et la cave collectifs ; les habitations privées vont se rapprocher, s'appuyer les unes contre les autres, se parer de balcons et de terrasses, se joindre par des galeries suspendues. Ne sentez-vous pas que cette transfiguration est dans l'avenir ; que déjà, pour tout homme qui pense, le phalanstère laisse entrevoir ses peintures et ses marbres à travers les murailles lézardées, les toits moussus de notre village ; le phalanstère y est comme le papillon dans la chrysalide : un seul coup de baguette, et la transformation charmera tous les regards.

Le coup de baguette ne se fera pas long-temps attendre ; ce sont de grands magiciens que le dévouement et l'enthousiasme.

De Paris à Orléans, la route n'avait rien présenté de neuf et d'imprévu, l'on parcourait un chemin fréquenté depuis long-temps. A Orléans, un wagon, peint en bleu, décoré de l'écusson royal, reçut le duc de Nemours, le duc de Montpensier, leur état-major, et la solennité commença.

Nous roulons sur un sol vierge pour la locomotive, dans un pays où le wagon jusqu'alors n'était connu que de renommée ; dans tous les villages la population se presse au bord du railway ; quelquefois elle est confusément entassée suivant l'inspiration de l'*amitié*, de la passion qui nivelle tous les rangs ; plus souvent elle se met au ton de l'ambition et se classe d'après les convenances de la hiérarchie. Au centre, voici le pivot du groupe : M. le maire ceint de l'écharpe tricolore ; à sa droite, voyez le gendarme, l'unique gendarme de la localité ; il est en grande tenue et présente les armes à la locomotive.... je me trompe, à M. le duc de Nemours.

En traversant des communes un peu plus importantes, on entend le bruit de la caisse qui bat aux champs se mêler durant deux ou trois secondes au râle du dragon de feu qui entraîne le convoi. On regarde : la bourgade a mis sur pied toute sa force armée. Nous longeons une haie formée par cinq pompiers, dont un officier et deux tambours.

Je ne dirai rien de Beaugency. A Blois il y aurait bien des phrases à faire sur le château, sur Henri III, sur l'assassinat du duc de Guise, je vous les épargne. Le touriste doit renoncer à renouveler les impressions trop usées. Il est aussi malséant de parler du château quand on traverse Blois que du Parthénon et de l'Acropolis quand on voyage en Grèce... Je supprime une invocation au château de Blois.

A Blois d'ailleurs les voyageurs étaient dominés par une double crainte : les artilleurs de la garde nationale tiraient le canon à quatre pas des voitures. Quelques voyageurs, oubliant par quel moteur ils étaient entraînés, se disaient avec inquiétude : « Ces détonations vont effrayer les chevaux, ils s'emporteront et nous verseront dans un précipice... » Mais nos chevaux restèrent calmes, ce sont des chevaux de feu ; comme le canon, la locomotive est fille de Vulcain. L'autre inquiétude qui tourmenta les voyageurs lorsqu'ils eurent reconnu des soldats citoyens dans les canonniers (et c'était chose délicate, vu la bonne tenue de ces messieurs), ce fut la crainte de voir les bras d'un servant de gauche ou de droite emportés avec le refouloir et lancés vers nous en guise de projectile ; le canon est si traître, surtout avec les gardes nationaux ! Gageons que ce sont les sollicitations des épouses alarmées, qui ont fait licencier l'artillerie de la garde nationale parisienne.

La garde nationale de Blois possède une musique et nous régala d'une symphonie ; à Amboise, récidive de gardes nationaux, avec cette différence que la garde civique de cette cité a pour orchestre la musique militaire du collège. Je pourrais vous dire que le château d'Amboise, dont les tourelles se dressent encore à l'horizon, contempla, sous le règne de Charles IX, la conspiration et l'exécution de La Reynaudie ; mais ce fait est connu, j'aime mieux vous apprendre une nouvelle, c'est qu'Amboise possède un mirobolant tambour-major.

Voici la Loire. Elle est bien sale : je n'ai pas autre chose à lui dire ; d'ailleurs, je ne connais pas de beau paysage sans verdure, et nous sommes en hiver. Cependant, soyons juste : ce fleuve est large, et ses barques à voiles lui donnent du caractère. Nous apercevons des bateaux à vapeur chargés de marchandises ; ils font courageusement concurrence au chemin de fer ; c'est agir en brave. Qu'ils ne désertent pas leur poste ; les railways, parallèles à nos rivières et à nos fleuves, ne détruiront pas la navigation, qui l'emportera toujours sur eux par l'économie ; la marchandise n'est pas pressée ; elle ne met pas, comme nous, un prix

» de substituer, autant que faire se pourrait, l'association des intérêts, » l'organisation du travail, le bon accord des classes, au combat acharné » qui oeuvre de ruines et de désastres le champ de toutes les industries. »

La *Démocratie pacifique* ne désespère pas d'obtenir par voie de pétitions, par les lumières de la discussion, du gouvernement et de la représentation nationale, telle qu'elle est aujourd'hui constituée, justice pour les victimes du désordre qui naît des rapports actuels du maître avec l'ouvrier. Nous voudrions pouvoir nous associer, avec confiance, aux intentions honnêtes de ce journal, à ses espérances humanitaires, mais nous sommes à tort ou à raison, du nombre de ceux qui pensent que la réforme électorale et parlementaire est la réforme qui doit précéder toutes les autres. Nous serions fort disposés à admettre ses réformes des abus sociaux aussitôt qu'elles auraient une réalisation possible, et si nous doutons de cette possibilité, c'est à regret et non par suite d'une conviction purement systématique. Réformons d'abord le système actuel de la représentation nationale qui, elle, ne veut rien réformer, si nous voulons étendre sur un terrain si vaste le mouvement des réformes que le prolétariat réclame et que la science indique.

Néanmoins, l'appel aux travailleurs par la *Démocratie pacifique* a droit aux sympathies de toute la presse indépendante des départements. Il ne tiendra donc pas à nous que les efforts de la *Démocratie* aient du succès et du retentissement. Une pétition est déposée dans nos bureaux, et nous invitons à la venir signer tous ceux qui ont intérêt à voir s'organiser le travail sur des bases équitables et rationnelles.

Si les sourdines officielles étouffent, partout où elles peuvent fonctionner, la voix du progrès, la presse libre doit être l'écho de toutes les aspirations généreuses et libérales.

Progrès en Turquie.

Le *Sud* (de Marseille) publie une correspondance de Constantinople dans laquelle nous remarquons les nouvelles suivantes :

« Le *Courrier de Constantinople*, parlant d'une nouvelle ordonnance qui vient d'être portée, se borne à dire qu'*elle a pour but de réprimer les abus et de conserver l'ordre et la tranquillité parmi les habitants de Constantinople.* Mes informations à ce sujet n'ont pas été encore pleinement satisfaisantes. Selon quelques Turcs, il s'agirait d'un firman qui aurait été lu dans les mosquées et dont le sens serait qu'il est défendu aux musulmans de traiter les raïas de giaours, d'employer à leur égard aucune expression blessante; qu'il leur est recommandé de les regarder et de les traiter comme des frères; et pour donner lui-même un salutaire exemple à cet égard, le gouvernement aurait décidé que les raïas seraient admis, dorénavant, à témoigner contre les Turcs de la même manière que les Turcs témoignent contre les chrétiens et autres sujets de la Porte. Le firman contiendrait quelques autres dispositions favorables aux raïas. »

Si ce firman n'existe pas déjà, l'opinion générale est qu'il ne tardera pas à être publié. Des mesures semblables, prises en faveur des populations non musulmanes, honoreront l'administration actuelle et seront de véritables services rendus à la Turquie. C'est un sûr moyen de les attacher à la cause du gouvernement et de prévenir ces révoltes qui sont une cause perpétuelle de ruine pour certaines provinces, et d'embarras, surtout dans des temps difficiles, pour la Porte. Améliorer la position des chrétiens de l'empire, les instruire, leur accorder les mêmes droits dont jouissent les musulmans, chercher tous les moyens de les rattacher, par les liens que la raison et une saine politique indiquent, au trône du sultan Abdul Medjid, qui possède les qualités qui font les bons princes, c'est une oeuvre importante que l'administration actuelle fait bien d'entreprendre; chaque bon résultat qu'il obtiendra à cet égard l'aidera puissamment dans la réalisation de ses louables projets.

Nous l'avons dit depuis long-temps, le progrès essentiel que la Turquie doit accomplir, consiste à abaisser les barrières qui séparent ... l'empire des Osmanlis.

NOUVELLES DES INDES.

DÉFAITE DES SICKS.

La nouvelle donnée par l'*Agra Ukhbar* d'un grave échec essuyé par le major-général sir Harry Smith n'était pas fondée; il ne paraît pas que les soldats indiens aient en aucune circonstance abandonné leur poste. Leur général Smith, rencontrant un corps sick, le 21 janvier, aurait en effet fait retraite devant l'ennemi, mais uniquement parce qu'il était dans ses plans d'éviter le combat avant d'avoir fait sa jonction avec les forces en garnison à *Loodianah*.

Nous devons dire que ces explications, données par les journaux de l'Inde, ne sont pas sans quelque obscurité. Quoi qu'il en soit, nous apprenons avec plaisir qu'aucun désastre sérieux n'a frappé l'armée anglaise. Le dernier courrier, au contraire, annonce une nouvelle victoire.

Nous avons vu précédemment que, le 20 janvier, le général Smith s'était porté vers Loodianah à la nouvelle que les Sicks passaient le *Sutledge*. Cette avant-garde de l'armée anglaise, forte de 12 000 hommes, avec 32 pièces de canon, a attaqué l'ennemi le 28, à *Alliwal*, sur le bord du fleuve, à neuf milles de Loodianah. Les Sicks, disent les rapports officiels, avaient 24 000 hommes et 68 pièces d'artillerie. Le combat a commencé à 10 heures; à 1 heure de l'après-midi les Sicks repassaient le Sutledge, en pleine déroute, laissant 65 pièces de canon aux mains des Anglais. On estime que leur perte s'élève à 5 ou 6 mille hommes; du côté des Anglais, le nombre des tués et des blessés est de 589, dont 29 officiers. Le bruit de cette victoire a été accueilli avec transport dans toute l'Inde anglaise.

L'armée sicke reste toujours campée sur la rive droite du Sutledge, où elle se fortifie en face du camp des Anglais et pour s'opposer à leur passage. On pense qu'après les avoir menacés sur ce point, le général Gough passera le fleuve à 30 milles plus à l'ouest, à Ferozepoor, et viendra prendre les Kalsas en flanc.

Le général sir Charles Napier, venant du Scind avec ses 10 000 hommes, n'avait pas encore rejoint le gouverneur général. On disait que sir Charles avait été arrêté dans sa marche par Dewan-Moolraj, gouverneur du Mooltan.

Le rajah Goulab-Singh arrivait, dit-on, à Lahore, à la tête de 20 000 hommes. Le bruit courait que les Kalsas soupçonnant la reine-mère du Maharajah de connivence avec les Anglais, se proposaient d'aller la massacrer ainsi que son fils, et de livrer ensuite une grande bataille à l'armée anglaise.

Une correspondance de Haïti, publiée par les journaux anglais, en relatant des évènements qui nous sont déjà connus, annonce, en outre, que la république Dominicaine avait renoncé à son indépendance et s'était donnée à l'Espagne, afin de pouvoir soutenir la lutte contre le président Pierrot. Santo-Domingo serait, d'après la même correspondance, occupé par des troupes espagnoles.

Nous avions déjà fait pressentir cet évènement.

ESPAGNE. — Le général Bilbao, dont la nomination comme chef politique de Madrid avait excité de vives inquiétudes dans la population, a été remplacé par M. Sabater, député aux Cortès. C'est une satisfaction que le nouveau ministère vient de donner à l'opinion publique.

M. Regnault, membre de l'Académie des sciences, professeur à l'école Polytechnique et au Collége de France, a été grièvement blessé lundi dernier, par suite de l'explosion d'un ballon de verre contenant du mercure bouillant. Les deux yeux de l'illustre physicien ont été atteints; mais heureusement la cornée opaque de l'oeil droit a seule reçu une lésion sérieuse. Tout le monde apprendra avec satisfaction que cet accident ...

... à la partie civile de saisir le tribunal par une citation directe.

« Le procureur du roi saisira directement le tribunal de la plainte, ou la transmettra au juge d'instruction.

» En cas de désistement de la plainte ou de la citation, toute poursuite commencée cessera immédiatement. » — Adopté.

« Art. 3. Tous les actes de la procédure seront sur papier libre.

» Les assignations et significations seront remises sans frais par les soins du commissaire de l'inscription maritime.

» La signification du jugement sera faite par simple extrait, qui contiendra le nom des parties, le motif et les dispositifs du jugement.

» Cette signification fera courir les délais de l'opposition et de l'appel. » — Adopté.

« Art. 4. L'emploi du filet ou autres instruments de pêche, dont l'installation, les dimensions, le poids ou les mailles seraient en contravention aux règles établies pour chaque espèce de pêche, donnera lieu à la saisie et à la destruction des filets ou instruments, et à une amende de 10 fr. à 75 fr., ou à un emprisonnement de 2 à 10 jours. » — Adopté.

« Art. 5. Seront condamnés à une amende de 10 à 125 fr., ou à un emprisonnement de 5 à 15 jours ceux qui, de jour ou de nuit, soit réunis, soit isolément, contreviendront aux mesures d'ordre et de précaution prescrites par le règlement général, et notamment en ce qui concerne :

» 1° Les lettres, les numéros et les noms à placer sur les bateaux, les voiles, les filets, les bouées, etc.;

» 2° Les guidons que les bateaux sont tenus de porter;

» 3° Les distances à observer par les bateaux entre eux;

» 4° Le placement et le mouillage des bateaux;

» 5° Le placement ou le jet des filets, et le retrait des filets;

» 6° Le dégagement des filets;

» 7° Les bouées à placer sur les filets;

» 8° Enfin, les feux à arborer. » — Adopté.

« Art. 6. Les autres infractions seront punies :

» 1° Par la saisie et la destruction des filets ou instruments de pêche qui seront en contravention aux règles;

» 2° Par une amende de 10 à 250 fr., et un emprisonnement de deux jours à un mois. » — Adopté.

« Art. 7. En cas de récidive, la peine pourra être doublée.

« Il y aura récidive lorsque, dans les deux années qui auront précédé l'infraction, le délinquant aura été condamné pour contravention au règlement. » — Adopté.

« Art. 8. Toutes les fois que des pêcheurs se seront livrés en mer à des voies de fait contre d'autres pêcheurs, ou leur auront occasionné avec intention des dommages ou des pertes, le tribunal pourra condamner les délinquants à un emprisonnement dont la durée n'excédera pas 20 jours, ou à une amende dont le montant ne dépassera pas 125 francs.

» S'il y a eu, en même temps, contravention aux règlements sur la police des pêches, l'emprisonnement ou l'amende portée ci-dessus, pourra être infligée en sus de la peine à laquelle aura donné lieu ladite contravention. » — Adopté.

« Art. 9. Le tribunal de police correctionnelle, saisi de la connaissance du délit, connaîtra en même temps de toute demande en dommages-intérêts à laquelle le délit pourra donner lieu. » — Adopté.

« Art. 10. Toutes les actions civiles en dommages-intérêts pour contraventions au règlement général qui ne seraient pas poursuivies, en vertu de l'art. 2 ou pour faits relatifs à la pêche entre pêcheurs français ou entre pêcheurs français et anglais, seront portées, quel qu'en soit le montant, devant le juge de paix du domicile du défendeur. » — Adopté.

« Art. 11. Toute action relative, soit aux délits prévus par le règlement général, soit aux contestations civiles qui pourront s'élever entre pêcheurs au sujet de la pêche, sera prescrite après le laps de trois mois, à compter du jour où le fait aura eu lieu. » — Adopté.

« Art. 12. Tout individu à bord d'un bateau de pêche français, qui se sera rendu coupable contre un Français ou contre un Anglais, dans les mers situées entre les côtes de France et celles du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, d'un fait qualifié crime par la loi française, sera jugé dans les formes ordinaires, par la cour d'assises du département où est situé le port auquel appartient le bateau.

» Art. 13. Lorsqu'un Anglais sera arrêté et conduit dans un port français, en exécution des art. 64, 65 et 66 du règlement général, l'infraction sera constatée par le juge-de-paix du canton; ce magistrat procédera, conformément aux dispositions de l'art. 40 du Code d'instruction criminelle. » — Adopté.

« Art. 14. Lorsqu'un Anglais sera arrêté et conduit dans un port français, conformément à l'art. 80 du règlement général, pour contravention aux art. 76 et suivants dudit règlement, il sera jugé par le tribunal de police correctionnelle, dans le ressort duquel est situé le port où il aura été ...

---

orgueil à faire cent vingt lieues en douze heures. D'ailleurs, les bateaux à vapeur de la Loire ne sont pas des tortues, et le voyageur lui même, quand la végétation sera revenue, quand le fleuve sera limpide, aimera mieux contempler les rives de la Loire du pont d'un navire, en respirant un bon air, que de les entrevoir avec la rapidité de l'éclair du fond d'une voiture dont on ne peut baisser les glaces, de peur d'être suffoqué par la fumée ou aveuglé par la poussière.

Le ciel de la Touraine est déjà méridional; quel azur! Quelles sont, dans la campagne, ces cultures d'un jaune safran? Le costume des paysannes se caractérise; au lieu de la villageoise des environs de Paris, nous apercevons des espèces de religieuses, affublées d'un manteau noir, dont le capuchon couvre leur tête. Voilà Tours.

Je n'aperçus de cette ville qu'une promenade, des toits rougeâtres et les deux tours de la cathédrale. Ces tours sont belles, mais je leur préfère celles d'Orléans, qui semblent deux reines gothiques, debout dans leurs manteaux et couronnées de leur diadème à fleurons. A Tours, une ville de carton et de draperies faite pour la circonstance, une décoration semblable à ces peintures, qui figuraient des villages russes, pendant les voyages de Catherine, nous déroba constamment le paysage ordinaire et la ville de tous les jours.

D'Orléans à Tours, les harangueurs officiels avaient essayé de ralentir notre marche; plus d'un maire avait tiré un discours, à bout portant, sur le pigeon futur, mais les stations n'avaient pas été longues, grâce à la présence d'esprit de Mgr le duc de Nemours, qui s'était contenté de répondre tous lieux : « M. le maire, je suis charmé de vous voir. » Légèrement intervenait le sifflet du conducteur, qui pouvait passer pour une appréciation littéraire de la harangue, et l'on se remettait en route.

A Tours, but du voyage, une heure fut remplie par des solennités. Nous ne regrettons pas cette heure, la solennité fut importante : c'était l'esprit chrétien donnant le baptême à l'industrie.

A Tours nous retrouvâmes, sur une puissante échelle, les mêmes éléments de pompe et de représentation que dans les villages et les bourgades traversés par nos convois : au lieu du gendarme un escadron de gendarmerie à cheval, le commandant à sa tête; au lieu du maire, des préfets et sous-préfets à l'habit brodé d'argent; au lieu des cinq pompiers, deux bataillons de garde nationale, moins bien tenus que la 2e légion de Paris, mais beaucoup mieux que la 12e.

A l'endroit où se terminent les rails un reposoir était élevé; à droite et à gauche du chemin, des tribunes étaient réservées, l'une à la haute société de Tours et surtout aux dames, l'autre aux invités venus de Paris. Au dessous des tribunes, la garde nationale formait la haie.

Répétons-le, cette garde nationale mérite des éloges : nous avons admiré ses sapeurs postés sur les degrés du reposoir, ses musiciens placés plus bas, et dont les accords alternaient avec les fanfares exécutés par la musique des chasseurs à cheval en garnison dans la ville; les plumes de coq tricolores de la musique citoyenne, contrastaient avec les plumets noirs des cavaliers et leurs bonnets de fourrure fauve.

Les pompiers, qui servent de grenadiers au premier bataillon citoyen de Tours, sont un corps d'élite à tous égards; les pompiers sont, dans tous les départements, l'élément le plus vivace, le mieux organisé de la garde nationale, et la raison en est simple : c'est le plus utile. Les grenadiers du second bataillon tourangeau nous parurent dignes d'estime, bien que leur bonnet au gland de laine blanche n'ait pas de plaque; mais les voltigeurs se relâchent. Nous n'eussions pas cru que les grosses aigrettes de crin, affreuses comme ornement, incommodes comme balai, après avoir été chassées du reste de la terre, fraient s'implanter sur le schako du voltigeur de Touraine.

La fête est industrielle; c'est une fête civile, pacifique autant que possible. Aussi la troupe s'y dissimule. On y voit peu d'infanterie de ligne, et le régiment de chasseurs n'est représenté que par sa musique. De toutes les troupes soldées qu'elle renferme, la ville de Tours, en ce jour de fête, n'exhibe que la gendarmerie; c'est la plus aimable à voir.

Entendez-vous ces chants religieux? voici l'archevêque, revêtu de ses ornements pontificaux, précédé d'une riche bannière; il marche sur les rails, à la tête de son clergé, qui se place sur les degrés du reposoir. Alors au son des tambours, de la musique et de l'artillerie, une locomotive s'approche du pontife en mugissant; elle est ornée de drapeaux et de couronnes. Sur les flancs, on lit en lettres d'or ces mots : *la ville de Tours*. L'archevêque bénit solennellement la noire machine, et les spectateurs les plus voltairiens sont émus, car ils ont sous les yeux un grand symbole : l'industrie est adoptée par l'Église. Que cette adoption soit complète, que les principes d'union, de fraternité, d'amour établis par le christianisme passent enfin dans les faits, et que la rédemption sociale du travailleur s'accomplisse!

Mgr l'archevêque de Tours, prêtre supérieur aux préjugés, ami sincère du progrès et de la science, a prononcé, sur les merveilles de l'industrie moderne, un discours plein de vrai sentiment religieux et d'amour pour l'humanité; nous n'attendions pas moins du prélat qui visite assidûment la colonie agricole de Mettray, qui a compris tout le mérite de cette institution et qui s'en déclare ouvertement protecteur.

Des chevaux tout sellés, amenés de Paris plusieurs jours à l'avance, attendaient les princes; après la bénédiction, les ducs de Nemours et de Montpensier se retirèrent pour parcourir la ville, ordonner des revues; le soir on devait les revoir au bal.

Quant aux simples voyageurs, arrivés à Tours à trois heures et voulant revenir à Paris le soir même, ils devaient occuper leur temps d'une manière plus substantielle. Une tente immense leur fut ouverte; elle avait seize entrées et contenait autant de tables bien garnies par les soins de l'administration du chemin de fer. Le repas fut confortable, huit cents personnes y prirent part; on s'extasia sur le parfum des dindes truffées, sur l'arome des terrines de Nérac et l'on but du vin de Champagne jusqu'à l'attendrissement. Rien n'était plus touchant que d'entendre au dessert les lamentations des convives obligés de quitter une ville qui les avait si bien reçus; ils auraient entonné volontiers le chant de départ des compagnons :

Adieu! charmante ville de Tours
Et tous les environs qui sont aux alentours.

Enfin, le conducteur siffle, la machine mugit, tous les wagons roulent, nous voilà partis. Par degrés le jour baisse, les étoiles se montrent et des feux épars dans la campagne indiquent seuls les habitations des paysans. A cet instant, le narrateur de cette véridique histoire commençait à sommeiller, lorsqu'il entendit un homme fort spirituel et que j'aime beaucoup, bien que je lui parle peu, M. Marrast, du *National*, dire à M. Lubis, de la *France* : *Le phalanstère dort.*

— Soyez tranquille, mes amis, le phalanstère se réveillera.

VICTOR HENNEQUIN.

Les élèves de M. Rude, dont les figures ont été refusées au Salon, les ont exposées dans leurs ateliers, rue d'Enfer, 70 et 61. Le public est admis tous les jours à les visiter.

Lasagni.

M. Daguenet, procureur-général près la cour royale d'Orléans, est nommé premier président de la même cour, en remplacement de M. Travers de Beauvert.

M. Corbin, procureur-général près la cour royale d'Angers, est nommé procureur-général près la cour royale d'Orléans, en remplacement de M. Daguenet.

Et M. de Peyramont, avocat-général près la cour royale de Limoges, est nommé procureur-général près la cour royale d'Angers, en remplacement de M. Corbin.

— Avant-hier à minuit, M. le commissaire de police Vassal et M. Hébert, officier de paix, s'étant présentés à l'improviste dans une maison située rue de Bondy, dont un appartement communique avec un café voisin signalé comme servant de lieu de réunion à des joueurs, les deux officiers de police judiciaire ont trouvé autour du jeu des personnes auxquels ils ont déclaré procès-verbal. Le mobilier a été saisi.

— Les administrateurs du chemin de fer de Saint-Etienne ont été traduits devant la police correctionnelle de Saint-Etienne, par suite de l'accident arrivé sur ce chemin, le 11 septembre dernier, et qui a été causé par l'explosion d'une machine. Le tribunal a rendu, dans l'audience du 21 mars, un jugement par lequel il établit que cette explosion résulte du mauvais état de la machine; en conséquence, il a condamné à 2 000 fr. d'amende, M. Verpilleux, entrepreneur de la remonte des convois, et à 1 000 fr. d'amende, M. Gervey, directeur du chemin. — Il ne faut pas oublier que l'explosion de la machine a causé la mort de deux personnes et des blessures à plusieurs autres.

CONCURRENCE. — Il paraît que malgré la mise en activité du nouveau chemin de fer, les bateaux à vapeur de la Loire continueront leur service entre Orléans et Tours, en faisant subir à leur tarif une énorme réduction de prix. Les voyageurs seraient, dit-on, transportés d'Orléans à Tours pour 2 fr., et de Tours à Orléans pour 1 fr. 50 c.; de plus, il serait accordé à chaque voyageur le transport gratuit de 50 kilogr. de bagage.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. L.-A. à Genève. — Merci. Nous sommes heureux de vous voir arriver à la comp..... par la cab...... — Cela vous prouve l'utilité de l'essor inverse. Nous ne vous répondrons pas moins à l'occasion.

M. D. à Calais. — Nous vous inscrivons. Vous êtes le bienvenu ; votre nom était de ceux dont l'absence surprenait.

M. D. à Nantes. — Merci. Votre commission sera faite auprès de T. — Compliments affectueux de tous.

M. D. à Festieux. — Remerciements d'autant plus vifs. — Nous compterons donc désormais sur vous. — Nous expédions les livres.

M. F. X. à Rouen. — Reçu ; merci. Fiez-vous en à vos pressentiments : ils

Société générale, 1785. — Banque belge 1841, 1100. Id. 985. — Esp. 3 0/0, 37.
Chemins : de Nantes, 565, 563 75. — La Teste, 170. — Jouiss. 4 canaux, 110, 112 50, 110.

Actions de : Lin Maberly, 740. — Hauts-fourneaux, 2500. — St-Mandé, 505. — Charbonnage de l'Espérance, 1615, 1650. — Gaz de l'Iris, 665.

Oblig. de : Versailles r. dr. anc., 1010. — Orléans, 1230. — Rouen, 1010. — Havre, 1105.

A terme : Dette intér. d'Esp., 30 1/2, 1/4 fin avril.

5 0/0 compt....	1er C. 120 00	P. H. 120 00	P. B. 119 85	dr C. 119 85	hier 120 10
— fin cour...	120 30	120 30	120 00	120 10	120 30
3 0/0 compt....	83 90	84 05	83 90	84 00	83 75
— fin cour...	83 95	84 05	83 80	83 85	83 95

au comptant.	1er C.	Der C.	Dife.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dife.
O. de la Ville...	1372 50	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	102 1/4	102 1/2	H. 1/4
B. de France...	3407 50	3405 ««	« ««	— Portugais...	« ««	« ««	«
C. Gouin 1000...	1215 ««	« ««	« ««	Esp. D. active.	« ««	« ««	«
C. Ganner. 1000	1265 ««	1270 ««	« ««	3 0/0 Naples...	101 25	« ««	H. « 25
C. hypot......	560 ««	« ««	« ««	— Romain..	« ««	« ««	«
4 Canaux......	1175 ««	« ««	« ««	Obl. Piémont.	1260 ««	« ««	«

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dife.		
St-Germ....	1137 50	« ««	H. 2 50	Au 31. 1135, 1130.	B. 10 ««
V. r. d.....	540 ««	« ««	H. 5 ««	— 540, 541 25, 538 75.	H. 3 75
— r. g......	365 ««	360 ««	B. 5 ««	— 365, 360.	« ««
Orléans.....	1300 ««	1297 50	« ««	— 1300, 1302 50, 1295.	B. 10 ««
Bâle........	240 ««	« ««	« ««	—	« ««
Rouen......	1050 ««	« ««	« ««	— 1046 25, 1050, 1042 50, 1047 50.	B. 7 50
Havre.......	752 50	« ««	B. 2 50	— 755, 753 75.	B. 8 75
Marseille ...	952 50	« ««	H. 5 ««	— 985, 980.	B. 5 ««
Vierzon......	707 50	710 ««	H. 15 ««	— 705, 710, 702 50, 706 25.	B. 1 25
Nord.......	781 25	778 75	B. 2 50	— 780, 782 50, 777 50, 778 75.	B. 6 25
Dieppe......	465 ««	« ««	« ««	— 460.	« ««
Boulogne..	555 ««	« ««	B. 1 25	—	« ««
Montereau..	430 ««	« ««	« ««	—	« ««
Nantes......	« ««	« ««	« ««	—	« ««

LONDRES, 25 mars.	PARIS, LE 27 Mars. PRIMES	COULISSE.
Consol. 95 7/8, 96	3 0/0 F. p. 84 15 d. un; 30,, 50 d. 30.	Av. 83 95.
Esp. act. 25 1/4, 3/8	5 0 0 F. p. 121, 120 80 d. 50.	Ap. 83 85, 80.
Portug. 57 3/4.	Orléans. 1310, 1307 50 d. 20; 1327 50, 1315 d. 10.	B. du Trés.
Mexic. 31 1/8.	Nord. 785 d. 20; 787 50, 790 d. 10.	Reports
3 0/0 hol.	Avignon. 872 50 d. 10.	3 0/0 F. p 15,121/2
2 1/2.		5 0/0 F. c.
Rouen. 41.		F. p. 30.
Orléans. 51.		
Nord.		

MARCHANDISES. — HUILE de colzs, disponible, 77,50 à 77,00; courant du mois, 79,00 à 80,00 ; avril, 80,00 à 00,00 ; 4 d'été, 82,00 à 00,00 ; 4 derniers, 84,00 à 85,00.

LILLE. — Colza, 78,00. — Œillette rousse, 81,00. — Lin, 80,00. — Cameline, 76,00. — Chanvre, 78,00. — Voitures, 8,00

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 126,00 à 127 ; avril, 126,00 à 127,00 ; 4 d'été, 130,00 à 000,00.

vue de l'Ecole sociétaire. — Paris, à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10. — Prix : 0,75 c.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 mars.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Mariage de Figaro. Ecole des Maris.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ITALIENS. — Otello.
7 h. 1/2 ODÉON. — Ingénue. Jeu de l'Amour.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Malheurs. Riche. Gazette.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil-Bernard. Vendetta.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Georges. Mari. Chanoinesse.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL — Robin. 1re rep. Nouveau Juif-Errant. Indiana.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond.
6 h. 1/2 GAITÉ. — 1re rep. Jean-Baptiste.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 1/2 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Ah! mon habit! Enfants. Sourd.
6 h. 1/2 FOLIE. Bucheron. Conscrit. Retour. Mariette.
DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 4 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. — Effets de jour et effets de nuit.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Un cri vengeur aussi prompt que la foudre,
Fait éclater tous les échos du nord ;
D'un vaillant peuple enchaîné dans la poudre,
C'est le réveil, c'est le sublime effort ;
Du lourd Teuton et du Kalmouk barbare,
Ils ont limé les carcans, les écrous.
Un grand arrêt dans le ciel se prépare...
Armez vos bras ! Dieu marche devant vous ! !

Les *Démembreurs*, les Tyrans égoïstes,
Sur la rapine échafaudent leurs droits,
Mais, le temps passe... et des Equilibristes
Il foule aux pieds les fléaux et les poids.
Le tocsin crie : aux armes ! plus de trêves !
Laissez l'enfant et la femme à genoux !
Les souvenirs ont aiguisé les glaives...
Armez vos bras ! Dieu marche devant vous ! !

De la Corvée et de la Redevance,
SERFS ! effacez le baptême honteux,
De la Croisade et de l'Indépendance,
NOBLES ! donnez le signal généreux,
De l'âme émue attaquez chaque fibre,
Sous les boulets, Frères, pactisez tous !
L'esclave dort... qu'il se réveille libre !...
Armez vos bras ! Dieu marche devant vous ! !

Partout déjà, sous la sainte bannière
Vont s'enrôler les Soldats de la croix,
Sur chaque autel, l'encens et la prière,
Aux pieds de Dieu font monter votre voix ;
Et terre et ciel signent leurs fiançailles,
L'Archange est prêt... il vole au rendez-vous...
Le Rédempteur vous convie aux batailles ;
Armez vos bras ! Dieu marche devant vous ! !

Ah ! soyez fiers ! en vos nobles épouses
Palpite un cœur de mère et de héros,
Elles sont là, sentinelles jalouses,
Pour soutenir vos fils et vos drapeaux ;
Chacune au pas, marche à la délivrance,
Le sein gonflé d'amour et de courroux ;
Dieu dans leurs flancs fait germer la vaillance,
Armez vos bras ! Dieu marche devant vous ! !

Les Sobieski ; les Jagellon vous crient :
« A l'étranger arrachez vos aïeux !
[illegible]
En maudissant le décret des [illegible],
L'Humanité vous chante un Te Deum....
Au vandalisme, Amis, fermez la route,
Tout l'Occident qui s'émeut à vos coups,
A sur vos fronts posé sa clef de voûte....
Armez vos bras ! Dieu marche devant vous !!!

Le Roi du ciel amasse en Hécatombe,
Les os des Preux et le sang et les pleurs,
Au jour marqué, ce long amas retombe
Pour engloutir les pâles Oppresseurs.
Si le grand jour tardait encore à luire,
Qu'importe, enfants ! soyez bénis, absouts !
Tous les Elus ont le sceau du martyre....
Armez vos bras ! Dieu marche devant vous !!!

LOUIS FESTEAU.

(1) Air *des Trois Couleurs* ou de *Nostradamus*.

Mouvement de la Rente annuelle de l'Ecole sociétaire.

Hier, la Rente de l'École était de 7,296 fr. 33 centimes par mois, et de 87,555 fr. 96 centimes par an.

Aujourd'hui, elle s'élève à 7,465 fr. 16 c. par mois, c'est-à-dire, 89,581 fr. 92 c. par an.

Hier, le nombre des Souscripteurs était de 943 : il est aujourd'hui de 969.

Avis aux ports de mer et aux chambres de commerce.

Nous avons dit qu'il nous restait à examiner un point fort délicat du Manifeste émané du Conseil général du commerce et qui a pour objet la centralisation des chambres de commerce.

Ce Manifeste, après avoir exposé ses principes et ses vues pour le développement de la prospérité maritime du pays, en vient à ce qu'il appelle les *moyens d'exécution*. Il s'agit d'assurer au comité qui représenterait les ports le concours de la presse.

« Vous n'ignorez pas, disent les rédacteurs du Manifeste, que la » plupart de nos grandes industries ont acquis dans ces derniers » temps une puissance considérable en attachant à leur cause quel» ques-uns des principaux organes de la presse.... L'intérêt mari» time, le plus considérable de tous peut-être, n'a aucun représen» tant dans les journaux.... Il lui faut des organes dévoués, perma» nents, résolus à soutenir la lutte, intéressés au succès. »

La question ainsi nettement posée, le Manifeste déclare qu'il ne pro[illegible] la création d'un [illegible] nouveau ; puis il ajoute :

« Nous ne vous proposons pas non plus d'adopter le système des » subventions. Toute publication soudoyée perd son indépendance » et son prix [illegible] de valeur qu'autant » qu'elle est [illegible] par les convictions qu'on la sait dégagée de [illegible] des questions qui touchent à notre navigation marchande. Ils seraient heureux, nous en avons acquis la certitude, de se placer sous votre haut patronnage et de prêter leur concours au triomphe de votre cause. Le comité se mettrait en communication directe avec eux ; il leur fournirait les documents et les informations pratiques qui leur sont nécessaires ; il coopérerait lui-même à la rédaction, et se ferait au besoin assister par des rédacteurs spéciaux, dont l'aptitude et les connaissances commerciales auraient été reconnues et appréciées. *D'après les informations que nous avons recueillies, nous croyons savoir que certains directeurs de nos feuilles quotidiennes attacheraient un véritable prix à devenir les organes réguliers, permanents et directs de l'intérêt maritime.* Ils comprennent qu'une rédaction habile, éclairée, alimentée par les hommes éminents que le commerce renferme dans son sein, appellerait sur leur entreprise toutes les sympathies des ports et accroîtrait par la multiplication de leurs lecteurs l'influence qu'ils veulent exercer dans la direction de nos affaires publiques. *Les chambres du commerce auraient sans doute quelques dépenses à faire ;* mais ces dépenses ne seraient, dans aucun cas, au-dessus des ressources de chacune d'elles. Le comité qui sera constitué pourra, mieux que nous, en déterminer le chiffre, parce que notre mission étant essentiellement provisoire, *il ne nous a pas été permis de prendre aucun arrangement définitif.*

Les lecteurs, pour la plupart, ne verront là que le système des subventions légèrement déguisé. Nous regrettons, si la pensée du manifeste est en effet toute libérale, qu'elle ne se soit pas produite sous des formes plus évidentes. Les *plusieurs journaux actuels* dont il est question seront-ils les organes *avoués* des intérêts maritimes ; sera-t-il établi d'une manière éclatante et constante que ces journaux représentent les ports dans la publicité périodique ? S'il ne devait pas en être ainsi, vous n'auriez rien, quoi qu'on puisse dire, qu'une presse subventionnée et, dès lors, justement frappée de discrédit.

Que les hommes considérables des provinces maritimes se placent bien en face des difficultés, des délicatesses de la question.

Quels peuvent être ces journaux bien disposés et avec lesquels on n'a encore pris aucun arrangement définitif ?

On n'a pas pu songer au *Journal des Débats*. Généralement à la discrétion du gouvernement, le *Journal des Débats* ne peut guère se dévouer d'une manière positive à des intérêts spéciaux, que lorsque ces intérêts se rattachent particulièrement à la politique du gouvernement ou la dominent. C'est dans ce dernier cas que les *Débats* ont pu soutenir les grandes compagnies et se dévouer aux chefs de la féodalité financière. Or les ports n'ont pas l'avantage de dominer le système qui nous régit, et l'alliance intime avec l'Angleterre, comme chacun sait, ne favorise pas le développement de notre prospérité maritime.

Est-ce avec la *Presse* qu'on prendrait des arrangements ? Mais, malgré les efforts sincères de l'un de ses rédacteurs, la cause ma[illegible] des conflits et serait fort compromise, [illegible] en chef de ce journal a proclamé et répété cette théorie que *la colonisation, l'expansion maritime était le fa[illegible] et qu[illegible] la [illegible] occupe*. — La [illegible] ne nous permet pas [illegible]

VEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 29 MARS 1846.

BEAUX-ARTS.

Salon de 1846. (1)

(2e ARTICLE.)

M. Eugène Delacroix est le peintre le plus admiré et le plus contesté de ce temps-ci. Ses partisans et ses adversaires sont aussi passionnés dans la défense que dans l'attaque. En présence de cette grande individualité puissante et originale, mais incomplète et bizarre, l'indifférence et la froideur sont impossibles... Il faut prendre parti pour ou contre, aimer ou haïr, dire oui ou non.

Dès que M. Delacroix jette dans le public quelque page hardie, brutalement écrite avec son cœur, de toutes parts s'élèvent d'orageuses discussions où son nom brille comme l'éclair à travers le tumulte de la tempête.

Chacune de ces discussions devient une bataille, et il suffit d'un mot malséant ou maladroit pour que l'affaire s'engage. A peine une phrase provocatrice aura-t-elle été lancée, que la réponse arrive mordante et vive... Aussitôt les groupes se forment, les deux camps se dessinent et prennent position. Ici l'on déploie un riche étendard diapré de brillantes couleurs, là on tient d'une main ferme un drapeau robustement emmanché, dont l'étoffe un peu terne est solide et respectable... L'on se précipite de part et d'autre avec une égale ardeur, et bientôt la mêlée est générale. Tout devient arme : haute théorie et critique piquante, dissertation savante et facétie envenimée. La louange va jusqu'au fanatisme, le blâme jusqu'à l'insulte. Il fait beau voir aux prises l'enthousiasme et la négation, l'admiration et le sarcasme, se heurtant, s'entrechoquant, s'étreignant dans les mille épisodes d'une controverse désordonnée. Que de coups portés et reçus, que de blessures ! Et combien de [illegible] restent sur le terrain, désavouées par les vainqueurs et par les vaincus !

Nous n'hésitons pas à déclarer que nous sommes [illegible] admirateur de M. Delacroix. Les peintures qu'il a exécutées à la chambre des députés et à la chambre des pairs, ses *Femmes d'Alger*, son *Naufrage*, sa *Noce juive*, sa *Prise de Constantinople* et plusieurs autres tableaux sont pour nous des œuvres du plus haut mérite ; mais nous sommes à l'abri de toute surexcitation, animé d'un vif désir d'impartialité, et nous avouons que la critique n'a de valeur qu'autant qu'elle dit hautement les qualités et les défauts. Nous parlerons donc des ouvrages que M. Delacroix a exposés cette année avec une liberté entière, faisant la part du bien et du mal, heureux d'en signaler les beautés, mais sévère pour les imperfections d'un génie à qui nous devons d'avoir bien souvent ressenti les saintes jouissances de l'enthousiasme.

Commençons par les *Adieux de Roméo et Juliette*.

Les premières lueurs du matin colorent à peine la cime bleuâtre des peupliers, et les formes indécises de la campagne se perdent dans les vapeurs de l'horizon, où se traînent en longues bandelettes quelques nuages gris. Roméo, sur le balcon de pierre, va quitter sa douce maîtresse, [illegible] et [illegible] convulsivement dans ses bras.. Juliette a peur, elle tremble pour son amant, car elle a entendu la voix aiguë de l'alouette, et la lumière croît de plus en plus. Pars, pars, lui dit-elle. Ah ! c'est le jour, le jour... Pars, éloigne-toi, fuis. Et déjà sa tête blonde s'écarte violemment de celle de son bien-aimé.

Il est impossible de rendre avec plus d'audace cette admirable scène, d'exprimer d'une façon plus imprévue les élans passionnés de l'amour mêlés à de tristes pressentiments, à une douloureuse appréhension. Nous ne saurions dire combien nous avons été impressionné par cette petite toile, qui a toutes les apparences d'une esquisse assez négligée.

Oui, nous vous l'accordons, la tête de Roméo n'est pas belle, le profil de Juliette manque de pureté, les vêtements devraient être plus finement exécutés, l'architecture et le paysage mieux choisis. Oui, il y a là des maladresses de brosse incroyables, des taches, des laideurs qui nous déplaisent et nous choquent ; mais un peu de bonne volonté s'il vous plaît, un peu plus de distance entre l'œuvre et vous, et dites-nous si vous n'aimez pas avec Roméo, si vous ne tremblez pas avec Juliette, si vous ne respirez pas cette atmosphère mélancolique. Et si demain à votre réveil vous vous souvenez de tout cela, si le vieux Shakespeare ressuscite pour vous un instant, si vous avez relu quelques-unes de ses pages sublimes, si le nom de ce grand artiste qui s'appelle Frédérick Lemaître est venu à votre bouche, dites-nous, dites-nous pourquoi !

Malgré les rares qualités que renferme cette esquisse, nous devons avouer qu'elle excite une répulsion à peu près générale. Cela s'explique facilement ; le choix des sujets est d'une haute importance pour le peintre, et il en est qui, dans leur intégralité, sont incompatibles avec certaines organisations. M. Delacroix, par exemple, est mal à l'aise quand il a à rendre une scène d'amour comme les *Adieux de Roméo et Juliette* dans laquelle, indépendamment des élans de la passion, d'une douleur profonde et concentrée qu'il saura exprimer avec une incroyable puissance, entrent des éléments essentiels de beauté, tels que la suavité des contours, le charme des lignes, la finesse des détails et une délicatesse de touche, inaccessible à sa verve fougueuse et désordonnée.

Nous avons tous rêvé, sous le souffle divin du poète, une Juliette et un Roméo, et ces types se sont revêtus dans notre imagination des formes les plus pures, les plus exquises. Aussi nous souffrons quand nous retrouvons la laideur sur ces physionomies que nous avions parées de toutes les grâces de la jeunesse. Le peintre nous a offensés dans nos plus chères affections, et nous nous détournons de lui avec colère, car il a substitué à nos fraîches illusions des réalités outrageantes, car il a coupé les ailes de nos anges adorés.

La foule est peu disposée à suivre le génie dans ses écarts, et elle attend qu'il se dégage des ornières boueuses où il se fourvoie. Qu'y a-t-il d'étonnant ? M. Delacroix n'est jamais plus incomplet, et, par conséquent, moins compris que lorsqu'il traite des sujets qui exigent la virginale aménité du pinceau. Ce qu'il lui faut, c'est le mouvement, le désordre et la confusion des batailles... à lui, la mer profonde, les horreurs du naufrage. à lui les décorations splendides où il puisse sur de grands espaces verser en toute liberté les intarissables harmonies de sa palette féconde... [illegible] avec [illegible] de [illegible] couleurs, ses étoffes ba[illegible] qui ruissèlent [illegible] pierreries ; [illegible] ses femmes bizarrement accroupies, [illegible] dans une auréole d'ébène.

Pénétrons maintenant sous les voûtes [illegible] de l'église. Marguerite à genoux, affaissée sur elle-même, a laissé échapper de ses mains son missel profané. Son visage pâle et flétri se colle au prie-dieu. Se souvient-elle du temps où elle bégayait d'une voix tremblante quelque sainte oraison ? Vient-elle prier ici pour l'âme de sa mère ? Où donc est sa tête ? où donc est son cœur ? et ne sent-elle pas s'agiter quelque chose dans son sein, fatal pressentiment ! Hélas ! hélas ! qui la délivrera des horribles pensées qui l'assiègent ? Les sons de l'orgue l'étouffent et l'oppressent ; la voûte de la cathédrale s'abaisse sur elle et l'écrase... l'air lui manque, et l'esprit du mal souffle à son oreille ces mots terribles : Honte, malheur, malheur, damnation !

Ici le peintre n'a rien inventé ; respectueux et fidèle traducteur du poète, il ne lui est pas inférieur. L'expression et l'attitude de Marguerite sont d'un effet saisissant. C'est bien là cette douleur intime et profonde dans laquelle toute force physique s'anéantit. Le geste de Méphistophélès est cruel, épouvantable, et de sa bouche béante on entend tomber d'infernales paroles.

L'harmonie générale du tableau est originale et bien appropriée au sujet. Nulle coquetterie, rien de brillant. Le ton mat et sourd de la robe jaune se mêle admirablement à l'orangé des manches d'où s'échappent quelques bouffettes blanches liserées d'or. La tête et les mains de Méphistophélès semblent reflétées par une fournaise ardente, et les draperies sombres qui enveloppent ses épaules osseuses se détachent en vigueur âpre sur le gris des murailles. L'air circule sous la haute nef, au fond de laquelle se célèbre l'office divin. Tout cela est admirablement compris sinon rendu, car l'exécution laisse beaucoup à désirer. La Marguerite est trop longue et sa robe ressemble à un paquet fait à la hâte. Pourquoi ce dédain de [illegible] ment, à la souplesse des membres ? Il faut que [illegible] loin la grandeur de la pensée et de l'expression, la poésie de la couleur et du geste, pour que son insouciance de la forme [illegible] rende pas quelquefois tout à fait incompréhensible.

La toile qui représente *Rebecca enlevée par les ordres du templier Boisguilbert*, est pleine d'animation. Rebecca est déjà entre les mains de deux esclaves africains chargés de la conduire loin du théâtre du combat. Dans le fond les flammes dévorent le château de Front-de-Bœuf et se mêlent en tourbillons aux teintes verdâtres du ciel. Voyez avec quelle énergie l'esclave à cheval saisit de ses mains brutales la jeune femme évanouie, dont la tête penche comme une fleur battue par l'ouragan, dont le corps souple se dessine en courbe harmonieuse à travers l'étrangeté et la rudesse anguleuse de ses ravisseurs. Le cheval se cabre prêt à s'élancer dans l'espace, en secouant au vent les longues soies de sa crinière. Ce

(1) Voir le numéro du 21 mars.

[illegible] quelque importance générale, qui puisse être utilement et honorablement choisi, et qui puisse se dévouer d'une manière permanente et efficace à la défense des intérêts des ports.

Et, d'ailleurs, conçoit-on qu'aucun journal politique sérieux accepte avec honneur, ce rôle d'avocat particulier? Quelle est la mission d'un journal politique? N'est-ce point d'être impartial entre tous les intérêts aujourd'hui divisés dans nos sociétés imparfaites, de les peser tous avec scrupule et de chercher, au nom du bien général et en vertu de principes supérieurs, de chercher à réaliser leur combinaison et leur accord provisoire ou définitif? Si telle est notre mission à tous, nous est-il permis, sans faute et sans crime, de nous faire solder par tel ou tel intérêt particulier?

Un homme d'esprit faisait, il est vrai, il y peu de jours, cette ironique objection : « On reproche à ce diable de ..... de vendre toutes les questions; mais laissez-le donc faire : quand toutes les questions paieront, elles seront toutes représentées chez lui, comme tous les départements à la Chambre des députés. Dès-lors, il faudra bien qu'il compte avec tous les intérêts, qu'il trouve à les satisfaire ensemble, qu'il cherche la loi de leur accord. Vous verrez, tandis que d'autres poursuivent l'association par des sentiments de justice et d'humanité, que ce garçon-là arrivera au même but par la vénalité. » L'idée est heureuse, mais l'argument n'est pas solide. Dans ce système, principes et sentiments seraient oubliés; les intérêts matériels seuls se trouveraient représentés dans la boutique en question, et même parmi ceux-là, tous ne pouvant payer et payer également, les plus pauvres, fussent-ils les plus légitimes, seraient sacrifiés.

Tout cela n'est que désordre. Nous disons que les ports de mer ne sauraient confier leur défense spéciale à des journaux politiques, dont l'indépendance doit rester entière, dont la position doit être pure de tout trafic. Le moment approche où un mépris universel et éclatant va frapper toutes les infamies qui se cachent aujourd'hui dans un certain journalisme.

Nous trouvons, pour notre part, très naturel que les grands intérêts qui partagent la nation aient leurs représentants dans la presse. Ce que nous déclarons infâme et odieux, c'est que des intérêts particuliers, lâchement, sous le voile menteur de l'intérêt général, viennent s'imposer au pays en semant partout autour d'eux une corruption ténébreuse et profonde. Il nous semblerait juste qu'il existât des journaux spéciaux de l'*Agriculture*, des *Manufactures*, du *Commerce*, des *Chemins de fer*, des *Filateurs*, des *Vignerons*, des *Magnaneries*, etc., etc.; et, dans un ordre plus élevé, de la *Liberté du commerce*, de la *Protection douanière*, de l'*Aristocratie financière*, etc., etc. Ceux-là seraient nécessairement subventionnés par les intérêts particuliers dont ils seraient les organes avoués; ils défendraient franchement leurs causes diverses. Au-dessus d'eux, et en petit nombre, prendraient rang alors des feuilles politiques libres, se donnant la mission d'étudier scrupuleusement tous ces intérêts et de chercher les lois de leur satisfaction combinée. Ces journaux, dégagés des spéculations matérielles, seraient les organes des divers systèmes de gouvernement qui peuvent se disputer le pouvoir. Hors de cela, tout est confusion, mélanges contradictoires, transactions immorales.

Conformément à ces principes, voici ce que nous conseillons

A mes fidèles Galliciens :

Nous avons eu à supporter de rudes épreuves dans ces dernières semaines. Une conspiration ourdie à l'étranger et préparée depuis longtemps par les ennemis de l'ordre et de la civilisation a pénétré dans mon royaume de Gallicie. Les conspirateurs ont réussi à gagner des partisans qui nourrissaient le fol espoir de vous entraîner tous dans leurs projets criminels. Pour atteindre ce but, ils ont eu recours à tous les artifices de la séduction, à tous les genres de promesse. Ils n'ont pas craint d'égarer les sentiments les plus honorables pour en abuser honteusement. Votre bon sens et votre fidélité sont restes inaccessibles à ces perfides tentatives. Lorsque les conspirateurs se livrant à leurs illusions insensées et à leur aveugle audace, ont arboré le drapeau sanglant de la révolte, cette coupable entreprise a échoué contre la ferme résistance qui leur a partout été opposée. Mon cœur éprouve le besoin de faire savoir solennellement à nos fidèles Galliciens toute la reconnaissance dont il est pénétré pour leur loyauté et leur inébranlable fidélité envers leur souverain. Maintenant que vous vous êtes levés pour le maintien de l'ordre et des lois et que les projets de leurs ennemis sont anéantis, vous allez retourner dans vos foyers et reprendre le cours de vos paisibles travaux. Vous montrerez de nouveau par l'accomplissement de vos devoirs de loyaux sujets que vous avez, non-seulement combattu pour les lois, mais encore pour les consolider par l'obéissance et la soumission.

Signé : FERDINAND.

Vienne, ce 12 mars 1846.

La presse allemande se trompait sur les dispositions du gouvernement autrichien à l'égard des paysans de la Gallicie. La proclamation impériale se borne à engager les *paysans à retourner dans leurs foyers et à reprendre leurs paisibles travaux*. Elle ne fait aucune mention des prétendues réformes. Le servage, la corvée, les redevances seront maintenus comme par le passé. Et c'est pour défendre un pareil ordre de choses que les paysans de Gallicie auraient pris les armes? et c'est pour rentrer dans l'esclavage qu'ils se seraient soulevés contre les nobles que le gouvernement leur avaient signalés comme le seul et unique obstacle à leur émancipation et à leur bonheur? Non, mille fois non. L'émancipation des paysans, non seulement en Gallicie, mais dans tous les pays slaves, est désormais une question jugée. C'est sur ce point que pivotera tout le mouvement de cette belle et grande race. Asservie jusqu'à présent, elle veut être libre, et elle sera libre, car elle sent qu'elle a aussi une mission à remplir et un rôle à jouer dans la marche providentielle de l'humanité.

La Pologne russe n'est pas plus tranquille que la Gallicie. La *Gazette unie allemande* parle de plusieurs rencontres qui y auraient eu lieu entre les troupes russes et les paysans venant de la Gallicie. Les généraux russes ont mis à prix les têtes de ces paysans.

Les massacres de Tarnow ont manqué de se reproduire sur quelques points de la Pologne, mais le gouvernement russe a pris le parti des nobles contre les paysans. Les tentatives de désordre ont échouées.

Le sort de Cracovie n'est pas encore fixé. On parle du partage du territoire de la république entre les trois puissances et de l'occupation alternative de la ville.

Un nombreux meeting d'amis de la Pologne a eu lieu, le 25 mars, à Londres, à la taverne de la Couronne et de l'Ancre. M. Clark a proposé la résolution suivante :

« Le meeting, reconnaissant l'éternelle règle du droit comme la seule loi légitime des nations, dénonce les divers partages de la Pologne et les actes du congrès de Vienne relatifs à ce pays comme des crimes atroces. Le meeting pense que le brigandage des rois, de quelque succès qu'il soit couronné, n'est que le pillage et le meurtre sur une plus vaste échelle, et que l'on a le droit de résister à ce brigandage et le punir comme tel. En conséquence, il reconnaît le droit qu'à le peuple polonais de se soustraire à la domination de ses oppresseurs par tous les moyens possibles : il approuve donc l'insurrection actuelle de la Pologne, et fait appel à la sympathie et à la générosité du peuple anglais en faveur des patriotes Polonais. »

Cette résolution, appuyée par MM. Wheeler et Feargus O'Connor, est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

M. G. J. Harney propose la seconde résolution. En voici le texte :

« Le meeting, convaincu qu'un état social qui reconnaît des classes privilégiées jouissant de tous les avantages de la vie sociale, et des classes non privilégiées supportant tous les fardeaux de la société, est la principale cause des calamités qui affligent la majorité du genre humain, déclare, tout en demandant le rétablissement complet de la nationalité et de l'indépendance de la Pologne, que la réforme de la société polonaise est indispensable à la liberté et au bonheur du peuple polonais. Or, comme le manifeste de Cracovie du 23 février, qui proclame l'abolition de toutes les distinctions de classe ainsi que le commencement de l'égalité politique et de la fraternité sociale de tous les polonais, est conforme à nos principes de justice politique et sociale, le meeting reconnaît que le susdit manifeste pose les bases d'après lesquelles doivent agir les polonais et mérite l'adhésion de tous les peuples. »

Après avoir été appuyée par plusieurs orateurs, la résolution passe à l'unanimité.

La troisième résolution est proposée par M. Linton :

« Il sera adressé au parlement anglais une pétition pour demander que le gouvernement de la Grande-Bretagne intervienne en faveur du rétablissement de la nationalité et de la liberté polonaise. »

M. H. Ross et le révérend H. J. Milton parlent en faveur de la résolution. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Il en est de même de la quatrième, proposée par M. J. P. Haines, et de la cinquième, dont M. Keen est l'auteur. Les voici :

« Le meeting, reconnaissant la fraternité de la race humaine, exprime toute sa reconnaissance au peuple de France et d'Allemagne pour la noble sympathie qu'il a déployée à l'égard du peuple polonais. Le meeting fait appel à tous les hommes appartenant aux sociétés civilisées et les engage à donner leur appui à la cause de la régénération de la Pologne. »

Il sera formé un comité qui prendra le titre de comité pour la régénération de la Pologne.

Le *Breton*, comme son confrère le *Courrier de Nantes*, soutient avec un zèle enthousiaste la cause polonaise. Il dit, à propos de la belle manifestation de la Chambre des pairs :

Ces deux séances sont un beau souvenir. [Que la pairie en inscrive sou-

---

groupe est admirable de vie.

Une des principales qualités de M. Delacroix consiste à faire comprendre que ses personnages se meuvent et agissent. L'on sent, l'on devine au mouvement présent celui qui va suivre et celui qui a précédé. La froideur de l'immobilité disparaît. Les objets représentés par lui ne sont point plaqués sur un fond plat comme des feuilles de carton découpé, légèrement gaufrées d'un modelé insuffisant; l'air ambiant les enveloppe, et le côté que perçoit notre œil n'étant point cerné par un contour sec, on sent bien que la saillie apparente s'associe à une autre saillie qui plonge dans la profondeur de la toile.

Le tableau de la *Rebecca* est d'une magnifique couleur, et plus on le regarde, plus on y découvre de beautés. La tête, la poitrine de Rebecca, ses petits pieds sont d'une finesse, d'une délicatesse, d'une solidité merveilleuses. On s'étonne de cette prodigieuse habileté à se jouer avec les mille modulations de la palette, on se plaît à suivre le peintre dans ces variétés infinies de tons qui se succèdent en harmonies imprévues et se complètent les unes les autres. Rien d'inutile, rien de commun.

En considérant cette croupe grise du cheval, cette housse rouge coupée d'un vert frais que rafraîchit encore une touche d'un rose coquet et velouté, cet esclave à la peau noire enveloppé de sombres vêtements, cet étrier, d'un jaune clair, les chairs mates de Rebecca, noyées dans des draperies, d'un bleu solide que raye une pièce d'étoffe arabe... On sent que là l'instinct le plus exquis de la couleur est développé par la plus haute science. Toutes ces nuances se correspondent et se font valoir mutuellement, notes colorées, se dessinant en mélodies sur des groupes d'accords harmonieux.

Les œuvres de M. Delacroix sont, sous le rapport de la couleur, d'admirables symphonies. Quel dommage de déparer presque tous ses ouvrages par d'incroyables gaucheries! Nous le savons, cet artiste n'a pas le culte du *morceau*, pour nous servir d'une expression tout à l'usage des peintres, il ne se passionne pas pour un torse, un dos; il n'a pas le temps, cela se conçoit; sa brosse se promène de droite à gauche, de bas en haut, avec une impatience fébrile, sillonnant la toile de touches accentuées. — Ne demandons pas l'impossible... Cependant, nous croyons qu'il pourrait éviter certaines négligences impardonnables qui repoussent de lui des esprits prévenus et peut-être un peu paresseux, dont l'aversion est, d'ailleurs, parfaitement excusable.

Dans le dernier tableau, par exemple, l'esclave debout soulevant Rébecca est quelque chose de grotesque... Le mouvement de la tête et du corps est impossible, et l'on croirait les jambes empruntées à quelque jouet d'Allemagne. Nous regrettons d'autant plus des défauts de ce genre qu'il nous semble facile de s'y soustraire. Il ne s'agit point pour M. Delacroix de changer de manière, de renoncer à ses procédés, de se renfermer dans des limites trop étroites pour sa vagabonde et ardente personnalité, mais de se montrer un peu plus sévère pour lui-même, par respect pour son génie, par amitié pour ceux qui l'aiment et le comprennent, et qui, dans leur bonne foi, ne pourront jamais accepter des choses ridicules et absurdes, ni les défendre contre des attaques violentes que justifient de déplorables aberrations. — N'oublions pas une aquarelle représentant un lion. Cela est dessiné avec une liberté superbe, avec une fierté, une verve magnifiques.

M. Ary Scheffer est correct, consciencieux, sympathique, plein de sentiment et de sensibilité. Rien dans sa peinture n'offense, ne blesse, n'irrite. Mais aussi rien n'entraîne, ne passionne, n'enthousiasme. Sa mélancolie est un peu froide et maladive, et ses rêveries poétiques sont molles et nuageuses.

A la contemplation de ses œuvres, on est comme bercé dans une douce somnolence que l'on croirait produite par les sons lointains de quelque vague cantilène. Tout autour de vous devient indécis, voilé, incolore. On attend envain qu'une radieuse éclaircie déchire les vapeurs de l'horizon, qu'un rayon de soleil passe vif et éclatant, qu'un vent frais allège l'atmosphère qui vous oppresse. On voudrait qu'un souffle vînt animer cette monotonie. On voudrait un peu de bruit dans ce calme éternel, un chant pur et accentué au milieu de cette psalmodie langoureuse, une goutte de rosée sur ces fleurs fanées, un nuage au ciel, une larme bien humide dans ces yeux desséchés, du sang à ces chairs décolorées, de la vie, de la vie à cette poussière humaine.

Car c'est la vie qui manque surtout à M. Ary Scheffer. La nature ne lui apparaît pas directement, et l'on dirait qu'elle a déjà passé par d'autres intelligences pour arriver à la sienne. Aussi n'avons-nous qu'un reflet pâle et terne, une contre-épreuve fade et effacée, une lumière diffuse sans éclat et sans vivacité, douce et commode aux yeux paresseux et languissants.

Des six tableaux que M. Ary Scheffer a exposés, nous préférons celui qui représente *saint Augustin* et *sainte Monique*. Assis sur une terrasse au bord de la mer, ils conversent dans l'oubli du passé, dévorant l'horizon de l'avenir, ils cherchent quelle sera pour les saints cette vie éternelle que l'œil n'a pas vue, que l'oreille n'a pas entendue, où n'atteint pas le cœur de l'homme.

Cette page est toute empreinte de mysticisme. Nous sommes respectueusement émus, à l'aspect de ces deux personnages dont les mains s'unissent dans une douce étreinte, et dont les yeux baignent dans les profondeurs des vérités religieuses; nous les suivons dans leurs ascétiques contemplations. Oui, saint et sainte, nos aspirations sont communes, nous croyons avec vous, et nous vous accompagnons dans les infinies progressions de l'immortalité. Oui, notre âme vole avec les vôtres dans les harmonies célestes; mais si les regards de notre intelligence et de notre raison voyagent avec confiance les espaces éthérés, ils ne se détournent point des choses de ce monde et les souffrances passagères de l'humanité ne nous dérobent point les riantes perspectives de notre destinée providentielle ici-bas.

L'expression de Sainte Monique respire la conviction la plus vive, ses grands yeux ouverts à une foi ardente voient l'avenir, et sur les traits de son fils, calmes et réfléchis, s'évanouissent les dernières ombres du doute. Le contraste de ses deux têtes, sans exagération et sans viser à l'effet, impressionne et touche.

M. Ary Scheffer a fait là une belle œuvre finement et profondément sentie. Nous n'avons que des éloges à donner à cette intelligente conception. Mais nous regrettons que l'exécution en soit faible. Le dessin est mou, sans accent et sans caractère, le modelé impuissant. Le bras droit de Saint-Augustin paraît inachevé et les draperies sont lourdes. Quant à la couleur, bien qu'harmonieuse, elle est insignifiante. Malgré ces défauts, qui ressortent d'autant plus qu'ils sont liés à des beautés morales du premier ordre, ce tableau est, sous certains rapports, le meilleur du Salon.

Les Faust et les Marguerite de cette année nous sont déjà connus. C'est toujours le même type, la même couleur, la même sentimentalité vaporeuse, faible écho de la poésie allemande.

La *Marguerite au jardin*, douce jeune fille aux longs regards bleus, est gracieusement posée, quoique avec un peu d'afféterie, et l'ondulation de son corps est délicieuse. Ses deux bras s'abandonnent avec confiance aux mains de Faust dont la tête est plutôt jolie que belle. Il faudrait peu de chose pour que l'expression de ces deux figures remuât profondément le spectateur qui ne demande pas mieux que d'avoir des émotions fortes; mais ce peu de chose manque, et, avec la meilleure volonté du monde, on reste froid devant ce dessin, correct, mais timide, devant ce coloris louche et monotone. On regrette qu'un aussi beau talent que celui de M. Ary Scheffer ne se laisse pas aller à un peu plus d'entrain, de verve, d'audace, au risque de se fourvoyer. La hardiesse plaît tant... et l'on passe en disant : « Marguerite, Faust, vos cœurs n'ont jamais battu, vous ne parlez pas, vous n'entendez pas, vous ne marchez pas, vous faites semblant de vivre. » Méphistophélès a beau se tordre et se contourner, Faust a beau affecter un air effrayé, Marguerite a beau se donner les airs fantastiques d'une apparition, tenant machinalement son petit enfant et laissant couler sur ses pieds une longue draperie funéraire, l'on passe en disant : « Non, non, vous ne vivez pas; et toi, Marguerite, es-tu plutôt là un fantôme que là-bas au milieu des fleurs du jardin. »

Nous avons encore de M. Ary Scheffer, *le Christ et les saintes femmes*, *le Christ portant sa croix*, *l'Enfant charitable*. Cette dernière toile est charmante de sentiment.

Le portrait de M. de Lamennais est très ressemblant : c'est bien là ce vieillard cassé et maladif que nous connaissons. Une sorte d'irritation court sur ces traits qui souffrent des souffrances des hommes... ces yeux cherchent en vain un remède à tous nos maux, ils se perdent dans le vague, ils se ferment au divin rayon qui pourrait les illuminer.

Nous ne voulons point terminer cet article sans dire quelques mots des magnifiques peintures que M. Hippolyte Flandrin vient de terminer à Saint-Germain-des-Prés et qui font partie du travail considérable dont il est chargé. Nous réservons pour plus tard une analyse qui doit être faite avec tous les soins, tous les développements, tout le respect que mérite une œuvre de cette importance. Mais nous avons hâte de dire tout haut la satisfaction et le bonheur que nous avons éprouvés; notre enthousiasme est grand et sincère, voilà pour nous personnellement. Maintenant, qu'il nous soit permis d'être ici l'écho de plusieurs artistes nos amis qui nous ont prié de donner à leur camarade un témoignage public de leur fraternelle admiration. Et à vous, M. Ingres, honneur! car M. Hippolyte Flandrin est aussi une de vos œuvres.

CHARLES BRUNIER.

Total,	130 fr.	75 c.
Montant des listes précédentes,	3 061	60
	3 192	35

Rôle de la France.

Nous lisons dans l'*Adour*, journal des Pyrénées et des Landes :

Ce qui constitue la grandeur d'une nation, ce qui fait la puissance d'un peuple, c'est cet esprit de sacrifice par lequel une nation se dévoue sans relâche aux intérêts de toutes les autres, fait de leur cause la sienne propre et se trouve ainsi le centre, le foyer vivant de toutes leurs sympathies et de leur amour. Ce peuple dès lors devient forcément la tête et, le cœur de tous les peuples, il résume en lui leur vie, leurs espérances, leur avenir ; c'est comme un peuple-humanité qui, en se dévouant ainsi au service de tous, se les assimile et se les approprie à force de désintéressement. Ce n'est pas là une image ou une idée, c'est une histoire, et cette histoire est celle de la France.

Après un tableau des œuvres généreuses accomplies par la France, l'*Adour* ajoute :

Voilà la France telle que le catholicisme l'a faite. Tout est possible avec un tel peuple, et c'est en vain qu'on essaiera d'inoculer dans ses veines le matérialisme grossier d'un abject égoïsme. Céder à ces suggestions hypocrites, ce serait renier son nom, son histoire et sa foi : elle ne le fera pas.

C'est là pourtant ce que lui conseillent les hommes qui, sans blâmer les manifestations en faveur de la Pologne (ils ne l'oseraient pas!) les déclarent inutiles et inopportunes. Inutiles! pourquoi? N'est-il pas toujours nécessaire de protester au nom du droit contre la force, au nom de la justice contre l'iniquité, au nom des peuples contre la violation des traités? Inopportunes, et pourquoi? N'est-il pas toujours temps de déployer de nobles sympathies et de venir au secours des proscrits et des infortunés? Et puis, nous ne saurions trop le redire, ce qui place la France à la tête des nations, c'est son dévouement sans limites à leurs intérêts, à leur cause, c'est cet esprit de sacrifice qui met sa puissance au service de tous les élans généreux, de quelque point du globe qu'ils s'élèvent. Lui arracher cette noble prérogative, c'est lui ravir tout ce qui fait et sa gloire et sa vie.

Nous trouvons dans la correspondance anglaise des indications sur deux traités de commerce qui auraient été conclus par le roi de Naples avec l'Angleterre et les Etats-Unis, et en vertu desquels des réductions considérables dans les tarifs de douane, auraient été consenties par le roi de Naples.

ESPAGNE. — Le bruit courait à Madrid (22 mars) que le ministère Narvaez se proposait de faire bientôt paraître un nouveau décret sur la presse. Cette nouvelle ordonnance serait, dit-on, moins tyrannique et moins odieuse que la première.

Le *Courrier de Marseille*, en reproduisant la note du *Mauricien* publiée dans la *Democratie*, et relative à l'établissement projeté d'un service à vapeur entre Aden, Bourbon et Maurice, ajoute quelques renseignements.

Il y a déjà quelques temps que nous avions connaissance de ce projet, mais nous attendions que l'exécution en fut plus avancée avant d'en faire connaître les détails. Voici ce que nous pouvons ajouter à la feuille de Maurice.

Les bâteaux mettront 15 jours, terme moyen, pour venir de Bourbon ou de Maurice à Aden : leur arrivée à Aden est calculée sur celle de la malle de Calcutta.

Ils partiront des îles le 10 de chaque mois, ils arriveront à Aden le 25, où les dépêches et les passagers seront transportés à bord des paquebots de la compagnie Péninsulaire-Orientale qui portent les malles de Bombay, de Calcutta, de la Chine, etc., etc.

Les dépêches arriveront à Suez le 5 de chaque mois, et à Alexandrie le 7. Ainsi, nous pourrons à l'avenir recevoir des lettres de Bourbon, terme moyen, en 32 jours.

Puisse ce projet être bientôt réalisé! Quand la France aura des relations régulières et fréquentes avec les colonies orientales, elle ne tardera pas à s'occuper sérieusement de la colonisation de Madagascar.

Chambre des Députés.

Séance du 28 mars 1846.

PRÉSIDENCE DE M. DEBELLEYME, VICE-PRÉSIDENT.

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage des bureaux.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. TOYE, rapporteur : « M. Ferouelle, au Mans, demande qu'il soit établi dans toutes les villes une chaire de philosophie, et qu'un professeur assermenté enseigne la morale au peuple les dimanches et fêtes. » — Ordre du jour.

« Le sieur Santussi, huissier de justice de paix, à Sainte-Lucie (Corse), demande à être indemnisé des pertes qu'il éprouve depuis qu'on peut appeler les parties en conciliation par une simple lettre et sans assignation. » — Ordre du jour.

« Le sieur Berthellon, licencié en droit, notaire et maire à Sancoins, demande un code rural et une nouvelle division territoriale. » — Dépôt au bureau des renseignements.

« Des habitants de Valenciennes et de quelques autres localités demandent la révision de la législation concernant les servitudes militaires. » — Renvoi au ministre de la guerre.

« Le sieur Bole, ancien professeur-suppléant à la faculté de Toulouse, se plaint d'avoir été arbitrairement dépouillé de ses fonctions, et il demande le traitement de réforme garanti en pareil cas par les lois et usages universitaires. »

La commission propose l'ordre du jour.

M. DE LESPINASSE demande le renvoi au ministre de l'instruction publique.

La chambre passe à l'ordre du jour.

« Des habitants de quelques départements demandent qu'il soit pris des mesures contre les abus résultant des comptes de retour. » — Ordre du jour.

« Le sieur d'Horlaborde, chef de bataillon en retraite, à Marseille, demande la révision de la loi du 11 avril 1831, en faveur des chefs de bataillon et des lieutenant-colonels. » — Ordre du jour.

« Le sieur Nausot, à Paris, demande la création d'une caisse de crédits fonciers, industriels et agricoles pour procurer aux caisses d'épargne et de prévoyance un bon emploi de leurs capitaux. »

Cette pétition qui, suivant la commission, contient plusieurs propositions vraiment utiles et applicables, est renvoyée au ministre des finances.

« Le sieur Andebert, à Nantes, demande que tous les bois à brûler destinés à être vendus à la mesure soient coupés à la longueur d'un mètre. » — Ordre du jour.

« Le sieur Le Prince, à Paris, réclame contre sa révocation de bibliothé-

Ordre du jour du lundi 30 mars.

A midi et demi, réunion dans les bureaux.

Organisation des bureaux.

Examen d'une proposition.

Examen des projets de loi suivans :

Projet de loi relatif à un crédit de 3,476,000 fr. applicable à la restauration et à l'agrandissement de divers édifices publics d'intérêt général.

Projet de loi relatif à un crédit de 4,800,000 fr. pour l'achèvement du canal de Niort à la Rochelle.

Projet de loi relatif à l'amélioration de divers ports.

A 2 heures, séance publique.

Reprise du scrutin sur les deux projets de loi relatifs à des échanges d'immeubles.

Discussion du projet de loi relatif au traité belge et à quelques dispositions nouvelles du tarif général des douanes.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Moniteur* publie aujourd'hui une ordonnance du 23 mars, concernant la taxe des lettres, journaux et imprimés échangés entre l'administration des postes de France et l'administration des postes du grand-duché de Bade et du royaume de Saxe. Cette ordonnance est rendue en vertu de la convention postale conclue et signée à Carlsruhe, le 10 février 1846, entre la France et le grand-duché de Bade.

— M. le prince de Joinville est arrivé à Indret, où il a dû assister à la mise à l'eau du yacht royal à vapeur le *Passe-Partout*. Le prince est attendu à Lorient, où il doit visiter les chantiers de construction et les bâtiments à vapeur qui sont dans ce port, notamment le *Vauban* et la *Pomone*, sur le sort desquels il serait ultérieurement statué.

— On écrit de St-Pétersbourg, 14 mars :

« L'empereur vient de faire connaître par un ukase que le droit de propriété sur les productions des beaux-arts est fixé à la vie durant des artistes, et, vingt-cinq ans après leur décès, au profit des artistes. »

— Le bey de Tunis, persévérant dans les idées de réforme qu'il a embrassées, a déclaré aux représentants des différentes puissances que le monopole de la pêche du thon et du corail cesserait avec le bail des fermiers actuels, et qu'en conséquence cette industrie pourrait désormais être librement exercée dans l'étendue de ses Etats.

— Le lieutenant général Charbonnel a légué, par testament, à la petite ville d'Is-sur-Tile, sa patrie d'adoption : 1° une somme de 40 000 fr. pour l'établissement d'une salle d'asile ; 2° une rente annuelle et perpétuelle de 600 fr. pour l'entretien de cette salle d'asile ; 3° une rente annuelle et perpétuelle de 200 fr. pour les pauvres. (*Spectateur de Dijon*)

— M. Eugène Poujade, dont tout le monde (excepté les journaux de Londres et de Malte), a loué la conduite pendant qu'il gérait le consulat de Beyrouth, vient de recevoir, à Rome, les témoignages les plus honorables de S. S. le Pape, des cardinaux et des chefs des congrégations religieuses, pour le zèle intelligent avec lequel il a défendu des populations chrétiennes du Liban.

OUVROIRS CAMPAGNARDS. — Plusieurs conseils généraux ont, dans la dernière session, reçu communication d'un projet relatif à des ouvroirs campagnards. Ce projet que publie la *Presse agricole* est dû à l'un de nos écrivains politiques qui s'occupe activement d'œuvres pratiques pour l'amélioration intellectuelle et morale des classes pauvres.

Les conseils généraux qui en ont eu connaissance l'ont tous approuvé ; quelques-uns l'ont même secondé de leurs allocations spéciales.

Il existait déjà des ouvroirs tenus par des religieuses dans quelques villes, chefs-lieux d'arrondissement et de canton. Mais les communes rurales, sauf quelques ouvroirs particuliers, n'en avaient point. Aujourd'hui, ces petits établissements ont pris un caractère communal, et sont tout prêts à entrer dans l'instruction primaire, comme complément de l'éducation des filles.

Toutes les autorités du village y concourrent : le maire, le curé et l'instituteur.

L'œuvre se prête aux convenances du pays, à ses usages, au vœu des mères de famille, à la possibilité des populations agglomérées ou disséminées.

Tantôt c'est la femme de l'instituteur qui est la directrice de l'ouvroir : alors il se tient dans le local de l'école ; tantôt la maîtresse est une couturière, et elle vient, à des heures convenues, donner ses leçons ; tantôt la classe se tient chez elle, et les enfants s'y rendent.

Les petites filles y sont reçues gratuitement, et sans distinction des riches et des pauvres ; car l'ouvroir est un établissement charitable, et il supplée très heureusement en ceci aux écoles primaires, qui n'admettent qu'une portion très minime d'indigents.

Les petites filles de cinq ans, jusqu'à douze ou treize ans apprennent, selon leur âge, à ourler, marquer, tricoter, raccommoder les effets d'habillement qu'elles apportent de chez leurs parents.

Elles se lavent en entrant les mains et le visage, brossent leurs jupes, balaient la classe et font leur prière.

Il a été bien recommandé à la maîtresse de leur répéter souvent ces simples mots : « Aimez-vous, mes enfants, et entr'aidez-vous. »

Les ouvroirs sont placés sous l'autorité et la surveillance des maires, des curés, de dames et de l'inspecteur des écoles primaires.

Ceux qui sont établis depuis deux ans ont déjà porté d'excellents fruits. Ordre, discipline, agilité des doigts, propreté et soin du ménage, union entre les enfants, morale, religion, tout y gagne.

Les ouvroirs ne coûtent pas, l'un dans l'autre, plus de 70 fr. par an. Il est pourvu à cette dépense par diverses cotisations : celles des conseils municipaux, des conseils généraux, du ministère et de la charité.

Leur fondateur cherche surtout à les introduire dans les communes pauvres et petites qui n'ont jamais eu et ne pourront avoir d'écoles, et dans les hameaux populeux dépendant des grandes communes, même urbaines, mais qui en sont séparés, soit par des distances considérables, soit par des obstacles accidentels, tels que les montagnes couvertes de neige, des chemins défoncés, des rivières débordées, etc.

Nous recommandons les ouvroirs campagnards à l'attention et au zèle charitables des gens de bien. Avec très peu d'argent, mais avec beaucoup de persévérance, ils rendront un service immense à la classe si intéressante des jeunes filles de la campagne.

PROSPÉRITÉ COMMERCIALE. — On mande d'Avesnes (Nord), à la *Gazette de Cambrai* :

« Le malaise qui de[illegible] an, pèse sur les fabriques de laine, vient de déterminer [illegible] des [illegible]eurs de Fourmies à diminuer le prix de la journée [illegible] ouv[illegible] mesure rendue nécessaire par la complète [illegible] tardera pas, nous assure-t-on,

de 3 600 à 4 000 fr. A mérite égal, la préférence sera donnée à celui qui prendra un intérêt dans l'entreprise. — Ecrire *franco* à M. A. M., poste restante à Paris.

VARIÉTÉS.

La Russie sous Nicolas Ier.

PAR M. IVAN GOLOVINE (1).

Au moment où, dans toute l'Europe, des protestations s'élèvent contre l'indigne abus de la force qui a soumis la race polonaise à l'oppression de la Russie ; au moment où toutes les nations chrétiennes sentent la nécessité d'opposer des barrières au développement occidental de la puissance moscovite, des révélations sur l'état actuel de la Russie, écrites par un Russe, offrent un vif intérêt de circonstance. Toutes les fois qu'il s'agit de Nicolas Ier, de son empire, la France, encore mal renseignée, est surtout avide de documents et de faits. Nous répondrons à ce besoin de l'esprit public, en extrayant du livre de M. Golovine ce qu'il contient de plus substantiel, et, avant de risquer aucune appréciation, nous esquisserons la Russie telle que cet écrivain la représente.

M. Ivan Golovine appartient à une noble et ancienne famille. Il compte parmi ses ancêtres plusieurs amis de la liberté ; l'un d'eux, Thomas Golovine, exilé volontaire et sommé par l'autorité moscovite de revenir dans sa patrie, répondit : « Je rentrerai, lorsque trois » proverbes auront cessé d'exister en Russie : Tout ce qui est à moi » est au tzar ; — près du tzar, près de la mort ; — ne crains pas le » jugement, crains le juge. »

Depuis que ces fières paroles ont été prononcées, deux siècles se sont écoulés et la Russie n'est pas encore digne d'être habitée par des hommes libres.

M. Ivan Golovine, qui avait obtenu la permission de résider à Paris pour cause de santé, reçut en 1843 l'ordre de revenir à Pétersbourg. Sa conduite donnait des inquiétudes ; il s'était permis de rédiger un livre sur la Russie, et à ce premier attentat il allait en joindre un second, celui de publier son ouvrage. Justement inquiet de la réception qui l'attendait dans son pays natal, bien que M. le ministre de la police Benkendorf eût promis officiellement *de le défendre*, M. Golovine refusa de partir; il mit le comble à sa rébellion, en publiant son livre, qui est inspiré par l'amour du progrès social, par l'horreur du despotisme et par le patriotisme le plus éclairé. Aujourd'hui, les biens de M. Golovine sont confisqués, et l'écrivain a été, par contumace, exilé en Sibérie.

Ces faits, dont le récit occupe les premières pages de la *Russie sous Nicolas Ier*, sont déjà fort caractéristiques, mais ce n'est qu'une légère esquisse de la politique russe : nous allons arriver au tableau complet. Après avoir vivement retracé les faits qui ont signalé l'avènement de Nicolas et les premières années de son règne, M. Golovine jette un coup-d'œil général sur l'état demi civilisé, demi-barbare de la Moscovie. Déjà le chapitre consacré au règne de Nicolas nous laissait entrevoir une population bien grossière encore, cette population qui faisait dire à Napoléon : « Grattez le Russe, vous trouverez le Tartare. » Au couronnement de Nicolas Ier, on servit au peuple un festin monstre, sur les places publiques de Moscou; des cosaques à cheval, et la lance au poing, gardaient les tables, et comme la foule se précipitait avidement sur les mets, elle fut chassée par des pompes à incendie.

Pour contenir dans le devoir ces masses brutales, le gouvernement ne connaît que la force. « L'empereur gronde ses affidés ; » ceux-ci prennent leur revanche sur leurs subordonnés qui, ne » trouvant plus les paroles assez énergiques, lèvent la main sur » d'autres qui, à leur tour, trouvant la main trop légère, s'arment » du bâton, remplacé plus loin par le fouet. Le paysan est battu » par tout le monde : par son maître, quand celui-ci daigne s'abaisser jusque-là; par le bailli et le *starosta*, par les autorités » publiques, le *stanovoi* ou l'*ispravnik*, puis par le premier venu, » par le passant qui n'est pas un paysan. De son côté, le malheureux n'a pour se dédommager que sa femme ou son cheval. » Aussi la plupart des femmes sont battues en Russie, et c'est pitié de voir comment on y traite les chevaux. A Pétersbourg, c'est » un bruit continuel de fouets, et tous les coups portent sur les pauvres animaux. Pierre Ier, dans son ardeur de réformes, aurait dû » remplacer le fouet russe par un fouet long avec lequel on se » passerait l'envie de battre, en battant l'air.

» Le Russe, dit M. Golovine, suce la manie de battre avec le lait » de sa nourrice, et cette manie ne le quitte qu'à la tombe. Le premier coup de poing que je reçus à l'étranger pour un coup de » cravache, telle fut ma première leçon de liberté, a dit le prince » K.... Et s'il m'était permis de parler de moi-même, je dirais que » je ne passe pas un jour hors de mon pays sans mieux comprendre les droits de la liberté et de l'humanité, sans mieux apprécier » la valeur et la dignité de l'homme. »

M. Golovine ne flatte pas plus la Russie au point de vue matériel qu'au point de vue moral. D'après lui, excepté la route de Pétersbourg à Moscou, qui est la plus belle chaussée de l'Europe, et où la plupart des relais présentent de très beaux hôtels, il n'y a ni routes dignes de ce nom, ni aucune espèce de ressources pour les voyageurs; les hôtels, même dans les grandes villes, sont infectés de vermine.

Pétersbourg, espèce d'improvisation en architecture, ville de brique plâtrée, n'est pas considérée par notre auteur comme un établissement durable et comme la capitale naturelle de la Russie; toutes ses prédilections sont pour Moscou. Il constate l'uniformité et la pauvreté des villages russes, généralement construits en bois et très combustibles.

En Russie, malgré l'absence d'éducation, l'homme du peuple a des germes de douceur et de bonté, il est facilement disciplinable; malheureusement, tout en conservant de la barbarie une certaine grossièreté, il a emprunté à la civilisation l'astuce et la ruse. Les filous et les escrocs de Pétersbourg ne le cèdent en adresse à ceux d'aucun pays ; le paysan russe est rempli de dextérité, la hache remplace dans ses mains tous les instruments de charpente et de menuiserie.

---

(1) Un vol. in-8°, Capelle, éditeur.

tient du loup et du renard. Quand l'instant d'employer la force n'est pas venu, elle tend à ses fins par les détours et l'intrigue. On ne trouve dans les administrations publiques aucune loyauté; le capitaine vit de sa compagnie, le colonel de son régiment, le général de sa brigade. Dans les dernières guerres continentales, on a vu un chef de corps inscrire constamment sur la liste des morts les soldats qui font le gruau de leurs pelotons, parce qu'ils portent de petites marmites de fer qu'il fallait remplacer; c'était autant de bénéfice pour l'officier supérieur. Récemment un chef de la chancellerie gagnait de fortes sommes en altérant les décisions écrites au crayon par l'empereur.

Il est assez difficile de dépeindre le gouvernement d'un pays où le souverain fait et défait toutes les lois. Sa personnalité imprime un cachet à la nation tout entière. Nicolas n'aime et n'estime que l'armée; c'est assez pour qu'en Russie tout savant soit considéré comme un original, une espèce de maniaque, un pauvre diable; un précepteur est mis sur le rang des domestiques. L'artiste n'est pas mieux traité. L'empereur a refusé un portrait qu'avait fait de lui le peintre berlinois Kruger, parce que, dans cette peinture, l'uniforme impérial était fermé par huit boutons au lieu de neuf.

Pendant long-temps le gouvernement russe, obéissant encore à l'impulsion donnée par Pierre-le-Grand et par Catherine, a tendu manifestement à la domination universelle. L'empire s'élargissait en tous sens, on enlevait des provinces à la Suède et à la Norwège, on entrait en Pologne par la ruse, on s'y établissait par la force. La Russie s'agrandissait vers l'extrême orient et posait des jalous dans le nord de l'Amérique; elle cachait mal le projet de réunir sous son sceptre les provinces slaves de l'empire autrichien, la Grèce elle-même, d'occuper enfin Constantinople, la ville prédestinée par sa position à devenir la capitale du globe.

A la fin du dix-huitième siècle, la Russie faisait si peu mystère de son ambition démesurée, que le voyageur Bruce arrivant aux sources du Nil, dans les montagnes de la Lune, au fond de l'Abyssinie, croit pouvoir affirmer que les sources du Nil seront bientôt enfermées dans les possessions russes.

Depuis le règne de l'empereur Nicolas, ce mouvement envahisseur s'est ralenti sensiblement; les guerres de Perse, des Balkans, de la Pologne, surtout, ont fatigué l'armée russe; elle a trouvé dans les montagnes du Caucase une barrière des plus redoutables. Enfin, et c'est là surtout ce qui a paralysé le colosse, une réaction s'est opérée dans l'esprit de toutes les puissances européennes. Ces puissances, qui toutes avaient nourri pendant un temps plus ou moins long le même rêve que la Russie, qui toutes avaient aspiré à l'empire universel (convoité encore au milieu de nous par quelques petits hommes), commencent à comprendre que nul peuple n'a le droit de posséder l'humanité, et que toute race doit se renfermer dans son œuvre providentielle. L'Europe n'a pas voulu que la Grèce devînt russe; elle n'a pas voulu que Constantinople, que la cité unitaire, que la ville aux grandes destinées devînt la proie de l'ambition moscovite. Bientôt la réaction se prononcera mieux encore, et l'Europe, ne se bornant plus à de stériles vœux, donnera les mains à la résurrection de la nationalité polonaise. Voilà pourquoi l'autocrate russe, rencontrant de toutes parts des obstacles moraux, des difficultés matérielles, forcé de renoncer à l'Occident, mais ne pouvant pas se résigner encore à diriger tout son effort vers la civilisation de l'Asie, s'occupe à tuer le temps en passant des revues et en lançant des ukases sur le nombre de boutons exigé pour chaque uniforme.

Nous continuerons prochainement à visiter la Russie en prenant pour itinéraire le livre de M. Ivan Golovine. V. H.

PETITE CORRESPONDANCE.

A nos correspondants des villes qui fêtent l'anniversaire de la naissance de Fourier par un banquet. — Une épreuve du portrait en pied de Fourier gravé par Calamatta, sur le tableau de Gigoux, vous parviendra avant le 7 avril. Préparez un cadre de 0,60 centimètres sur 0,45 c. (dimension

Rente belge, 4 1/2, 101. — Id. 2 1/2, 56 3/4. — Banque belge, ... — Esp. 3 0/0, 36 3/4.

Chemins: Boulogne, 505. — Dieppe, 465. — Lyon, 595, 590, 591 25, 590, 593 75. — La Teste, 170. — Jouiss. 4 canaux, 110.

Actions de: Lin Maberly, 740. — Hauts-Fourneaux de Monceaux, 2500. — Charbonnage de l'Espérance, 1660, 1650. — Houillères de la Haute-Loire, 1125. — Gaz de l'Iris, 665. — Bolbec, 525, 530.

Obl. de: Havre, 1105.

A terme: Dette intér. d'Esp., 30 1/8 fin courant, 30 1/4, 1/8 fin avril. — Chemins: de Hazebrouck, 450. — Dieppe, 465.

3 0/0 compt.....	1er C.	119 93	P. H.	119 85	P. B.	119 80	dr C.	119 80	hier	119 85
— fin cour...		120 00		120 00		119 85		119 85		120 10
3 0/0 compt.....		83 80		83 80		83 75		83 73		84 ««
— fin cour...		83 75		83 85		82 65		83 75		83 85

Au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	« ««	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	102 1/8	102 3/8	B. 1/8 ««
B. de France....	« ««	« ««	« ««	— Portugais..	«« ««	« ««	« ««
C. Gou. ex div..	1213 ««	« ««	« ««	Esp. D active.	« ««	« ««	« ««
C. Ganneron....	1270 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples.	101 ««	101 25	« ««
C. hypot........	557 50	555 ««	B. 5 ««	— Romain..	101 3/8	« ««	« ««
Canaux........	1272 50	« ««	B. 2 50	Obl. Piémont.	1260 ««	« ««	« ««

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		Dif.
St-Germ......	1127 50	« ««	B. 10 ««	Au 31. 1130, 1125.	B. 3 ««
V. r. d......	« ««	« ««	« ««	— 538 75.	B. 5 ««
— r. g.......	360 ««	« ««	« ««	—	« ««
Orléans.....	1292 50	1290 ««	B. 7 50	— 1290, 1287 50, 1290.	B. 5 ««
Strasbourg..	532 50	533 75	B. 6 25	— 530, 533 75, 532 50.	B. 5 ««
Rouen.......	1032 50	1037 50	B. 12 50	— 1035, 1038 75, 1030.	B. 17 50
Havre.......	750 ««	« ««	B. 2 50	— 750, 747 50, 750.	B. 5 ««
Marseille....	945 ««	« ««	B. 7 50	— 947 50, 950.	B. 10 ««
Vierzon......	« ««	« ««	« ««	— 700, 695, 700.	B. 8 25
Nord........	775 ««	770 ««	B. 7 75	— 775, 770.	B 3 75
Bordeaux....	662 50	660 ««	B. 5 ««	— 662 75, 660.	B 6 25
Boulogne.....	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Montereau...	« ««	« ««	« ««	—	« ««
Bâle.........	210 ««	236 25	B. 3 75	—	« ««
Nantes......	560 ««	560 ««	B. 3 75	— 560, 558 75.	B. 3 75

LONDRES, 26 mars.		PARIS, 28 mars. PRIMES.			COULISSE.
Consol.	95 7/8, 96.	3 0/0 F. p. 120 60 d. 50.			Av. 83 87 1/2.
Esp. act.	25 7/8, 26.	3 0/0 F. p. 84 25, 84 30 d. 50.			Ap. 83 87 1/2.
Portug.		Orléans, au 15 avr.		1300, 1305 d. 20;	R. du Trésor
Mexic.				1315, 1312 50 d. 10.	3 3/8 à 3 et 8 m.
5 0/0 holl.		Rouen,	Id.	1050 d. 10.	Reports
2 1/2.		Bordeaux,	Id.	675, 672 50 d. 10.	3 0/0 f. c. 2 1/2.
Rouen, 41.		Nord.	Id.	780 d. 20.	F. p. 12 1/2, 15.
Orléans, 51.			Id.	790, 782 50 d. 10.	5 0/0 f. c. 10.
Nord,	15, 15 3/8.	Strasb.	Id.	540 d. 10.	— F. p. 22 1 2, 25

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 77,50 à 00.00; courant du mois, 80,00 à 00,00; avril, 79,00 à 00,00; 4 d'été, 81,00 à 82,00; 4 derniers, 84,00 à 85,00.

LILLE. — Colza, 78,00. — Œillette rousse, 81,50. — Lin, 80,00 à 79,50. — Cameline, 75,50 à 75,00. — Voitures, 6,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 126,00 à 127,00; avril, 126,00 à 127,00; 4 d'été, 130,00 à 000,00.

HALLE DE PARIS.

27 mars.			28 mars.		
Arrivages	2384 q.	55 k.	Arrivages	3112 q.	80 k.
Ventes	2903	02	Ventes	8069	87
Restant	41986	42	Restant	41175	49
Cours moyen	40 61		Cours moyen	39,98	
Cours-taxe	40,50		Cours-taxe	40,49	

Cote administrative (27 mars).					
Gruaux	7 q.	85 k.	84,15	à	87,30
1re	315	37	41.40	à	43.30
2e	719	09	38.85	à	40,75
3e	1	57	00 00	à	36.30
4e	25	93	28 00	à	29,95
A liv.	1229	50	21 00	à	40,75

Cote administrative (28 mars).					
Gruaux	10 q.	88 k.	84.15	à	37,93
1re	684	52	41,40	à	43,30
2e	819	54	36,25	à	40,80
3e	6	14	33,40	à	35,65
4e	6	21	28,75	à	29,30
A liv.	1285	00	32,60	à	39,50

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 28 mars. — Foin 1re 52 à 54, 2e 50 à 00; 3e 45 à 00. — Luzerne, 2e 44 à 00; 3e 00 à 00. — Paille de blé,

... Encyclopédie des sciences naturelles, présentant de nombreuses applications à la médecine, à l'agriculture, aux arts industriels, etc., etc. Cette belle publication, que M. d'Orbigny dirige avec la collaboration d'une réunion de membres de l'Institut et de professeurs (MM. Arago, Baudement, Brongniart, Cordier, Decaisnes, Dumas, Dunoyer, Flourens, Élie de Beaumont, Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, de Humboldt, de Jussieu, Milne-Edwards, Richard, Valenciennes, etc., etc.); est en outre enrichie du plus magnifique atlas d'Histoire naturelle qui ait paru jusqu'à ce jour. (Voir aux annonces.)

— M. Amédée Gabourd vient à son tour retracer les annales de la RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE. C'est du point de vue chrétien que M. Gabourd juge la révolution, et c'est parce que cette position d'un historien est plus neuve et plus inattendue qu'on pense, qu'il n'a point reculé devant une carrière où tant de rivaux étaient à craindre. L'auteur est de ceux qui n'admettent pas un éternel divorce entre la religion et la liberté; de ceux qui trouvent dans l'Evangile, sous la plénitude de l'accomplissement des divers préceptes, le remède à tous les maux de la société, la fraternité dans la hiérarchie, l'ordre dans la liberté, l'égalité dans la charité. (Voir aux annonces.)

— La COMPAGNIE ANGLO-FRANÇAISE, qui vient de se former par action pour l'éclairage au gaz des villes de France et de l'étranger, se présente sous les auspices les plus favorables. Ses fondateurs, qui depuis de longues années se sont occupé spécialement de la fabrication du gaz, et qui déjà ont éclairé nombre de villes importantes de France, d'Angleterre, de Belgique, de Hollande, d'Allemagne et de Prusse, non-seulement apportent à la société les améliorations, les perfectionnements et les découvertes dus à leur expérience, mais encore offrent, par la moralité de leurs statuts, des garanties que nous voudrions, dans l'intérêt de l'association des capitaux, rencontrer plus souvent dans les actes qui régissent les compagnies par actions.

Aux termes d'un article de ces statuts, les directeurs gérants, qui ne se sont réservé aucune action industrielle, n'auront droit à aucun bénéfice, à aucune prime, en un mot à aucun prélèvement quelconque que lorsqu'il aura été prélevé, au profit des actionnaires, DIX POUR CENT sur les bénéfices. Nous ne craignons pas de présager un bel avenir à une société fondée sur de pareilles bases.

— On lit dans le *Constitutionnel* :

« Un de nos plus illustres savants, M. Arago, faisant un jour l'éloge de la vapeur devenue force motrice, prédisait que, dans un avenir prochain, le génie de l'homme utiliserait un moteur bien plus puissant encore. Un pas immense vient d'être fait vers la réalisation de cette prédiction: grâce à une nouvelle machine pour l'exploitation de laquelle M. H. Gallard est breveté, déjà ce n'est plus la vapeur seule qui agit, une heureuse combinaison d'air dilaté, agissant de concert avec la force première, offre de grands avantages de construction, d'économie de combustible et d'augmentation de la force obtenue.

» La machine à double moteur de M. H. Gallard est la première machine que nous ayons vue produire plus de force que n'en indique la dimension des cylindres. Ainsi, d'après les données de la science, un cylindre qui ne doit produire que huit chevaux de force en donne plus de douze effectifs. Indépendamment de cette économie de plus de 50 p. 100, la machine de M. H. Gallard a cet inappréciable avantage d'être construite de manière à supprimer tout dégagement extérieur de la fumée.

» Des expériences qui constatent ces résultats se font tous les jours, allée des Veuves, 31. »

— Mme Picard, à Moret, près Fontainebleau, vient d'être guérie d'une hydropisie ascite des ovaires, d'obstruction au foie. Elle avait subi 9 fois la ponction avant de s'adresser à M. Meunier-de-Chenier, rue des Bons-Enfants, 10, à Paris, qui lui a sauvé la vie.

Spectacles du 29 mars.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Cid. Avare.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Domino. Marie.
7 h. 1/2 ODÉON. — Fils de la Folle. Diogène.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Malheurs. Humoriste. Misères.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

[illegible] migraine. Son idéal est le *dolce riposo*, le *dolce far niente*. Le code du parfait bon ton bannit toute exaltation. Inclinons-nous devant le *Journal des Débats* et surtout taisons-nous!

Il nous semble cependant que, privés comme nous le sommes du droit d'association, de la faculté de former de grandes réunions, des meetings, il ne nous reste plus que le théâtre pour manifester vivement une pensée collective et commune. Les théâtres de Paris et des départements devaient donc retentir du cri de : vive la Pologne! les chants si connus et si populaires de la *Varsovienne* et de la *Marseillaise* devaient être demandés par les acclamations de la foule empressée. C'est ce qui est arrivé.

Au lieu d'accorder au public une satisfaction bien légitime, les agents du gouvernement de 1830, auquel personne ne contestera d'avoir, en d'autres temps, aimé jusqu'à l'exaltation, ces chants patriotiques, ont imposé partout silence aux orchestres, aux acteurs et aux spectateurs. De là quelque tumulte et des cris de : *A bas le ministère!* C'était forcé. Et il en sera toujours ainsi, jusqu'à ce que le gouvernement, comprenant mieux les devoirs que lui impose le principe de liberté sur lequel sont constituées les sociétés modernes, reconnaisse à la France le droit d'association et de réunion, si largement pratiqué par nos voisins d'outre-Manche.

Quoi qu'il en soit, ces manifestations ont eu le malheur de déplaire au *Journal des Débats*, et il s'en sert comme d'un épouvantail pour jeter l'alarme dans le camp des conservateurs. Le voilà qui embouche sa grande trompette, quelque peu détériorée par un trop excessif usage; il crie à l'anarchie, aux émeutes, et ne craint pas de menacer la France du sort de la Pologne, si elle continuait à vouloir chanter la *Marseillaise* et la *Varsovienne!*

Voici textuellement les paroles du grand journal :

> Nous aimons la Pologne, mais nous ne voulons pas avoir sa destinée. Les raisons qui ont amené la chute de cette malheureuse nation ne sont pas un mystère : elle a péri par l'anarchie! Ni sa bravoure chevaleresque, ni sa population de vingt-deux millions d'hommes, n'ont pu contrebalancer les effets de ce mal intérieur. Cernée par trois monarchies puissantes, la république de Pologne devait succomber. Le partage de son territoire n'a été que la conséquence de ses divisions morales. Un pays qui se laisse dévorer par l'anarchie est un pays perdu. C'est une leçon qui est écrite à toutes les pages de l'histoire, mais qu'aucune histoire n'enseigne en termes aussi clairs que l'histoire de la Pologne.
>
> Quand on veut servir la cause polonaise, il faudrait donc écarter les images de désordre et tout ce qui rappelle les fautes et le sort de cette nation infortunée.

Et plus bas :

> Aujourd'hui il est trop clair que la Pologne n'est plus qu'un moyen et un prétexte d'agitation. Nos petites émeutes commencent quand l'insurrection polonaise est finie. La question est complètement changée. On se sert de la Pologne pour voir si l'esprit de désordre et de révolution couve encore chez nous, et s'il serait possible de le rallumer. L'anarchie n'avait pas fait depuis long-temps l'essai de ses forces, elle profite de l'occasion.

Non, messieurs des *Débats*, la France n'est pas menacée du sort de la Pologne. La France a un peuple, et ce peuple est grand et fort, parce qu'il a conquis déjà quelques-uns de ses droits, et que chaque jour se développe plus vigoureusement en lui le sentiment et la conscience de ceux qu'il lui reste à conquérir. Si la Pologne avait eu ce peuple, elle n'eût pas été mise en lambeaux. Lorsqu'une nation s'appuie sur sa base naturelle, qui est le peuple, et que le peuple s'y est rendu maître du principe de la liberté per[illegible] de votre pays, [illegible] avec intelligence et grandeur. Ce n'est pas en comprimant les nobles élans, en fermant toute issue aux sympathiques manifestations des cœurs que l'on atteindra ce but.

Laissez donc le peuple apporter son obole, ses prières et son enthousiasme à ses frères de Pologne; laissez sa voix vibrer aux accords d'un chant généreux et patriotique; laissez, laissez surgir spontanément dans son âme le dévouement, la foi et l'amour des grandes causes!

Condition des ouvriers de l'industrie linière

IGNORANCE OU MAUVAISE FOI DE M. CHARLES DUPIN.

L'industrie linière a demandé protection contre la concurrence anglaise et belge. Elle l'a obtenue, et grâce à cette faveur, la filature mécanique s'est implantée et développée en France, le tissage s'est consolidé. C'était le but et ça été le résultat de la loi du 6 mai 1841, de l'ordonnance du 26 juin 1842 et de la convention commerciale du 16 juillet 1842. Cette protection ne lui suffit pas, et elle la réclame plus élevée encore, à l'égard de la Belgique; triomphant en partie, elle a obtenu que dans le dernier traité du 13 décembre, l'importation des lins et toiles belges, quand elle dépassera 2 millions de kilogrammes, soit frappée de droits plus forts qui équivalent à une prohibition.

Pour justifier un pareil privilége, cette industrie invoque surtout le grand nombre d'ouvriers qu'elle emploie, et le chiffre élevé des salaires qu'elle leur distribue. Ses réclamations s'appuient donc, à l'entendre, sur une base digne de toute la bienveillance du gouvernement et du pays, le bien-être des classes populaires.

C'est ce que nous venons discuter. Nous soutenons, nous, que l'industrie linière, telle qu'elle est organisée en France, est une source de dégradation morale, d'abrutissement physique et intellectuel pour les malheureux dont elle exploite le travail, et c'est au nom de la morale publique, au nom de l'humanité, au nom des intérêts les plus élevés du pays que nous protestons contre tout encouragement qui serait de nature à l'étendre et à la fortifier.

Cette industrie s'est surtout acclimatée dans le département du Nord, et, dans ce département, Lille est un de ses principaux centres. Nous allons dire ce que sont à Lille les ouvriers. Comme la filature mécanique date à peine de quelques années, et que les tisserands des toiles de lin ne sont qu'une minime partie de la population ouvrière, nous ne commettrons pas l'injustice d'attribuer à ces deux genres d'établissements des torts anciens et universels. Nous savons que les manufactures de coton et de laine sont de beaucoup plus coupables; mais toutes adoptent le même système, toutes entraînent aux mêmes habitudes, nourrissent les mêmes vices, et cela suffit pour que les tableaux que nous allons présenter à la France accusent l'industrie linière comme toutes les autres industries du Nord.

Ces tableaux sont, pour ainsi dire, officiels. Le premier est emprunté à un ouvrage très connu de M. de Villeneuve Bargemont (1), ancien préfet du département du Nord; le second à une commission de salubrité instituée dans ce département aux approches du choléra; le troisième aux recherches de M. Villermé (2), membre comme M. de Villeneuve, de l'Académie des sciences morales et politiques, et chargé par cette Académie de faire une enquête sur la condition des classes ouvrières en France. Il serait difficile de réunir sur un sujet économique des documents plus complets et plus dignes de confiance.

(1) *Economie politique chrétienne.*
(2) *Etat physique et moral des populations ouvrières.*

C'est de beaucoup la plus forte proportion d'indigents qui ait été constatée en France dans un département entier. La population totale de celui du Nord était, d'après le recensement de 1827, de 962 648. C'était donc plus de 1 indigent sur 6 habitants.

Si on prend séparément les principales villes, voici les chiffres *officiels* des pauvres inscrits pour les secours publics. Nous avons déjà cité ces chiffres, mais ils doivent retrouver place ici, en les rapportant à celui qui le premier les a fournis, M. de Villeneuve.

	POPULATION.	INDIGENTS INSCRITS.
Lille.	70 000	22 281 (1)
Dunkerque.	24 517	4 880
Douai.	19 880	4 394
Valenciennes.	19 841	5 047
Cambrai.	17 031	4 150
Turcoing.	16 628	1 704
Roubaix.	13 132	2 451
Bailleul.	9 461	2 398
Hazebrouck.	7 644	1 467

Nota. Les secours distribués par la charité officielle atteignent la moyenne annuelle de 5 fr. 50 cent. par tête environ.

En 1829, les mendiants étaient au nombre de 16,000; environ le 60e de la population totale, le 10e de la population indigente.

> Lorsqu'on porte ses regards, dit M. de Villeneuve, sur le nombre des malheureux classés au rang des indigents dans l'un des plus beaux et des plus riches pays de France, il est difficile de se soustraire à de douloureuses réflexions. Combien il est affligeant, en effet, de penser que dans cette contrée si florissante en apparence, plus du sixième de la population gémit dans les privations et dans la misère, *et que plus d'un tiers de la population industrielle soit obligés de recevoir le pain de la charité* (II, 56).
>
> On a remarqué que les cantons industriels ne peuvent plus souvent fournir leur contingent annuel du recrutement militaire. Le nombre des réformes prononcées pour infirmités surpasse de plus d'un tiers celles qui ont lieu dans les cantons purement agricoles et ruraux (II, 54).

Venons à la peinture de la condition particulière des ouvriers de Lille, d'après cet auteur, plus porté, par sa position, à voir les choses en bien qu'en mal, et au point de vue de la morale chrétienne, sévère comme on sait envers les torts des individus.

> « Sans instruction, sans prévoyance, abrutis par la débauche, énervés par les travaux des manufactures, entassés dans des caves obscures, humides ou dans des greniers où ils sont exposés à toutes les rigueurs des saisons, les ouvriers parviennent à l'âge mûr sans avoir fait aucune épargne et hors d'état de suffire complètement à l'existence de leur famille qui est presque toujours très nombreuse. Ils sont tellement ivrognes, que pour satisfaire leur goût des boissons fortes, des pères et souvent des mères de famille, mettent en gage leurs effets et vendent les vêtements dont la charité publique ou la bienfaisance particulière a couvert leur nudité. Beaucoup sont en proie à des infirmités héréditaires. Il s'en trouvait en 1828 jusqu'à 3 687 logés dans des caves souterraines, étroites, basses, privés d'air et de jour, où règne la malpropreté la plus dégoûtante, et où reposent sur le même grabat, les parents, les enfants, et quelquefois des frères et sœurs adultes.
>
> » On comprend aisément que dans un état de choses aussi fâcheux, les mœurs doivent être excessivement corrompues. Aussi des désordres inouïs sont chaque jour révélés. Les mariages sont précoces et les unions illégitimes très nombreuses. »

Nous pourrions citer beaucoup plus; nous nous en abstenons pour éviter les répétitions.

(1) Le chiffre était même auparavant de 33,000; mais par un sévère triage, M. de Villeneuve parvint à le réduire à 22,000

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 30 MARS 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE : *Un Mari qui se dérange*, vaud. en 2 actes, par MM. Cormon et Granger. — GAITÉ : *Jean-Baptiste*, ou *un Cœur d'or*, drame en 3 actes. — PALAIS-ROYAL : *Le nouveau Juif errant.*

Un mari qui se dérange! cette pièce ne se prête guère à l'analyse. C'est une série d'imbroglios très amusants, mais qui se succèdent avec trop de rapidité pour que nous puissions donner au lecteur un fil qui le conduise dans ce labyrinthe. Nous lui apprendrons seulement que Tisserant, époux de Mlle Melcy, commence à trouver la vie de ménage très monotone. Il faut qu'il en souffre bien, le malheureux, car, au lieu de causer avec sa femme, il essaie de lire le journal l'*Epoque*. Il est vrai qu'il n'y réussit pas et s'arrête après avoir parcouru quelques lignes sur l'impôt des chiens. Tisserant veut trouver hors de chez lui des passe-temps plus agréables. Depuis quelques mois déjà, il fait la cour à une lorette appelée Florentine, maîtresse d'un colonel très jaloux et très fort au pistolet.

Florentine, n'osant écrire à l'homme marié qui la courtise, a imaginé un système fort ingénieux de correspondance. C'est un voisin, personnage des plus vertueux et des plus candides, le docteur Bertholin, qui sert d'intermédiaire à son propre insu. Quand le docteur vient attester que Florentine a la migraine, cela veut dire que la belle ne peut recevoir personne de la journée, mais si le docteur annonce que Florentine souffre des nerfs, ces paroles sont un rendez-vous pour le galant mari et lui disent d'accourir.

D'après le dernier bulletin, Florentine a la migraine. Confiné au coin du feu, Tisserant s'ennuie, d'autant plus que sa femme, dont la jalousie est éveillée, le questionne sur l'emploi de sa journée et qu'il est obligé d'improviser mille explications mensongères. La fatalité est contre lui et des faits évidents viennent détruire à chaque instant l'échafaudage qu'il élève.

— Ecoute, ma chère Amélie, dit enfin notre mari fourvoyé, si mes explications ne te satisfont pas, je vais te donner une preuve sans réplique de mon amour. Ce soir je pourrais sortir, eh bien! je reste avec toi; invitons nos voisins, jouons un whist et prenons des glaces.

Amélie accepte avec empressement la proposition, tout en songeant que dans les premiers temps de son mariage, Tisserant n'avait pas besoin de voisins ni de glaces pour être heureux au foyer domestique; mais le premier des invités, c'est le docteur Bertholin, il entre en disant : « J'ai visité aujourd'hui une dame logée rue Joubert, elle a d'affreux maux de nerfs qui la tiendront toute la soirée. »

A ces mots, notre mari qui faisait de nécessité vertu et qui se résignait bien à regret à la société conjugale, éprouve le plus vif désir d'aller rue Joubert. Il se lève brusquement, se plaint du glacier qui est en retard, prend son chapeau, et déclare qu'il va lui-même chercher les glaces. Une fois sorti sous ce prétexte, il va rue Joubert, à la Maison-Dorée, au bal de l'Opéra, et met complètement en oubli la partie de whist, ainsi que sa femme.

Acte second. Nous sommes à la Maison-Dorée. Tisserant choisit le cabinet particulier où Florentine, en domino, doit le rejoindre, et Pérès obtient un bruyant succès de rire, dans un rôle de garçon restaurateur. Cet acteur n'a guère que des monosyllabes à prononcer, mais ils sont comiques et accentués avec un naturel remarquable.

Notre garçon est, par état, d'une admirable tolérance. A ceux qui lui demandent des cabinets, il indique avec empressement *le fameux numéro* 8; à ceux qui l'interrogent pour savoir s'il n'est pas venu de dames *seules*, il répond gravement : « Nous ne tenons pas cela ici. » Enfin il termine ses conversations avec les habitués par cette remarque philosophique : « Dieu! qu'ils s'amusent ces hommes mariés! quand j'aurai fait des économies il faudra que je me marie aussi pour me donner du bon temps. »

La femme de Tisserant, guidée par la jalousie et par Mme Bertholin, pénètre enfin dans la Maison-Dorée, et c'est ici que [illegible] devient difficile; l'une de ces dames porte un domino bleu, [illegible] domino noir; elles changent plusieurs fois de costume et [illegible] dans tous ses détails la piquante intrigue qui [illegible] femmes et la mystification des maris. Sachez seu[illegible] captivé par les grâces de sa propre femme, qu'il [illegible] d'un ami, renonce à pousser jusqu'au bout son aven[illegible] Florentine. C'est un benêt (Sylvestre), qui croit faire merveille [illegible] rendez-vous donné par cette beauté facile, et qui se trouve exposé à la vengeance terrible du colonel.

Dans sa conversation avec son mari, Amélie est obligée de subir quelques paroles mordantes sur les ennuis de la vie conjugale; le masque et le capuchon de satin n'empêchent pas ces traits acérés de parvenir à leur adresse, mais Amélie fait grâce, parce qu'il se mêle à ces plaisanteries sur la vie de ménage, des expressions d'estime, de respect, d'amour pour elle, protestations dont la sincérité n'est pas suspecte dans la situation réciproque du domino et du cavalier. Amélie est touchée, elle se démasque et pardonne. Cette excellente femme a bien raison, c'est au cœur qu'il faut tenir. Amélie est si jolie, si spirituelle, si accommodante surtout, que si les auteurs du vaudeville nouveau, MM. Cormon et Granger, ne l'avaient pas mariée avec Tisserant, les prétendants lui viendraient en foule.

Quand un mari se dérange, c'est par l'indulgence qu'on le ramène, et si la jurisprudence ne permet plus à l'homme de faire rentrer sa femme dans le domicile conjugal au moyen de la force armée, le bon sens ne conseille pas davantage à la femme d'employer l'aigreur, la colère et la morale à grand orchestre contre un mari qui ne trouve plus de charme dans ses foyers; c'est par l'attrait seul qu'elle peut conserver son empire. Mais pourquoi charger Mlle Melcy de jouer le rôle de la femme abandonnée? c'est donner de l'invraisemblance à la pièce.

Le vaudeville de MM. Cormon et Granger a complètement réussi; il est bien intrigué et joué spirituellement par tous les acteurs. Ferville montre beaucoup de naturel et de naïveté dans le docteur Bertholin, bien que ce rôle n'ait rien de commun avec les types de vieux généraux, dont cet artiste a le monopole; Sylvestre est comique, le colonel grotesque et redoutable en même temps. Nous avons déjà rendu justice aux autres acteurs; Mlle Eugénie Sauvage a conquis de nombreux applaudissements dans le rôle de Mme Bertholin; elle a fait valoir tous les mots qui lui étaient confiés et a décoché certains traits contre la vie conjugale, avec un ton réfléchi qui a réjoui tous les ménages réunis dans la salle du Gymnase : les hommes riaient de la pièce et les femmes riaient des maris.

Le Gymnase s'est mis, pour cette représentation, en frais de costumes, mais il n'a pas renouvelé l'éternelle tapisserie à laquelle l'héroïne, la femme incomprise, fait deux ou trois points dans chaque vaudeville, et qui représente des *tulipes*. Le Gymnase a bien fait, nous aimons cette

... dépôts d'exhalaisons diverses. Rien n'est plus horriblement sales que ces pauvres démoralisés. Quant à leurs enfants, ils sont décolorés, ils sont maigres, chétifs, ou vieux et ridés, leur ventre est gros et leurs membres émaciés; leur colonne vertébrale est courbée, ou leurs jambes torses; leur cou est couturé ou garni de glandes; leurs doigts sont ulcérés et leurs os gonflés et ramollis; enfin, ces petits malheureux sont tourmentés, dévorés par les insectes.

Ce tableau ne peut être suspect; il est signé par des habitants notables de Lille, investis d'une mission publique: MM. du Chambert, Bailly, Brigandat, Kulmans et Lestiboudois, aujourd'hui député. On le trouvera dans l'ouvrage de M. Villermé qu'il nous reste à citer.

1835 à 1837. *D'après M. Villermé.*

Les plus pauvres habitent les caves et les greniers. Ces caves n'ont aucune communication avec l'intérieur des maisons; elles s'ouvrent sur les rues ou sur les cours, et l'on y descend par un escalier, *qui en est très souvent à la fois la porte et la fenêtre.* Elles sont en pierres ou en briques, voûtées, pavées ou carrelées, et toutes ont une cheminée; ce qui prouve qu'elles ont été construites pour servir d'habitation. Communément leur hauteur est de six pieds et demi prise au milieu de la voûte, et elles ont de 10 à 14 ou 15 pieds de côté.

C'est dans ces sombres et tristes demeures que mangent, couchent et même travaillent un grand nombre d'ouvriers. Le jour arrive pour eux une heure plus tard que pour les autres, et la nuit une heure plus tôt. Leur mobilier ordinaire se compose, avec les objets de leur profession, d'une sorte d'armoire ou d'une planche pour déposer les aliments, d'un poêle, d'un réchaud en terre cuite, de quelques poteries, d'une petite table, de deux ou trois mauvaises chaises et d'un sale grabat dont les seules pièces sont une paillasse et des lambeaux de couvertures. Je voudrais ne rien ajouter des choses hideuses qui révèlent au premier coup-d'œil la profonde misère des malheureux habitants, mais je dois dire que dans la plupart des lits dont je viens de parler, j'ai vu reposer ensemble des individus des deux sexes et d'âges très différents, la plupart sans chemise et d'une saleté repoussante. Père, mère, vieillards, enfants, adultes s'y pressent, s'y entassent. Je m'arrête... le lecteur achèvera le tableau, mais je préviens que s'il tient à l'avoir fidèle, son imagination ne doit reculer devant aucun des mystères dégoûtants qui s'accomplissent sur ces couches impures, au sein de l'obscurité et de l'ivresse. Deux médecins et un commissaire de police m'ont dit savoir d'une manière certaine que des incestes sont quelque fois commis; et d'autres personnes m'ont affirmé avoir entendu des ouvriers se les reprocher dans leurs disputes.

Eh bien! les caves ne sont pas les plus mauvais logements: elles ne sont pas à beaucoup près aussi humides qu'on le prétend. Chaque fois qu'on y allume le réchaud, qui se place alors dans la cheminée, on détermine un courant d'air qui les sèche et les assainit. Les pires logements sont les greniers, où rien ne garantit des extrêmes de température; car les locataires, tout aussi misérables que ceux des caves, manquent également des moyens d'y entretenir du feu pour se chauffer pendant l'hiver... J'entendais jusqu'aux enfants dire les paroles les plus obscènes... Je puis l'affirmer: je n'ai jamais vu à la fois autant de saleté, de misères, de vices, et nulle part sous un aspect plus hideux, plus révoltant. (I. 79-86.)

. . . . . . On connaît le teint pâle, l'étiolement, la faiblesse, la langueur de ces malheureux tisserands à bras, qui, chaque jour, et pendant quatorze à dix-sept heures, travaillent ordinairement chez eux à faire des toiles de coton, *de lin* ou de chanvre, dans des rez-de-chaussée humides, souvent même dans des caves où le jour et l'air arrivent à peine, et où le soleil ne pénètre jamais. Ces lieux et cette trop longue durée de travail ne sont pas les seules causes de leur mauvaise santé, il faut encore en accuser et l'insuffisance de leur gain, qui s'oppose le plus souvent à ce qu'ils se nourrissent bien, et les percussions répétées à tout ... mento en publiant les résultats de l'enquête sur la mendicité, prescrite par M. de Rémusat en 1840. M. Cunin-Gridaine a rendu hommage à la vérité de ces faits dans une phrase qu'il a prononcée au commencement de la discussion de la loi sur les livrets: « Le sort matériel des ouvriers s'est amélioré partout, a-t-il dit, sauf dans un ou deux départements que je n'ose nommer. » Il est fâcheux que cette phrase n'ait pas été insérée au *Moniteur*.

Que la France le sache donc, que nos législateurs l'apprennent: voilà le sort que réserve à ses ouvriers l'industrie du lin. C'est pour conserver ces monstruosités que la nation tout entière doit protéger les filatures et les fabriques du Nord; c'est pour enrichir les propriétaires de maisons, les maîtres, les capitalistes, à qui profitent ces abominations, que toute la classe pauvre de France doit se priver de linge ou le payer au double de sa valeur (1).

En ce moment la France entière tressaille d'enthousiasme au spectacle de la Pologne brisant ses chaînes, mais de l'affranchissement des serfs, elle fait la condition de ses sympathies. Depuis plus d'un siècle, elle poursuit avec une généreuse ardeur l'émancipation des esclaves nègres, et elle tend à tous les opprimés une main secourable. Nous le demandons à nos concitoyens, même à ceux du département du Nord, où nous savons que battent bien des nobles cœurs aussi affligés que les nôtres: est-il sur le globe entier un serf, un esclave, un paria quelconque, sauf les prolétaires anglais, dont la misère et la dégradation approchent de la misère et de la dégradation des ouvriers de Lille? Et tant que ce tableau, dont la seule lecture a soulevé le dégoût et l'horreur, ne pèse pas sur la conscience comme un remords, lorsqu'on le contemple tous les jours sans en être ému jusqu'à la honte, ne craint-on pas d'être mis au ban de la France et de l'humanité, et peut-on demander à son pays d'être protégé contre l'inondation des produits belges qui balaieraient ces infamies?

Nous ne sommes engagés que trop avant dans la boue de l'industrialisme! gardons-nous de nous y enfoncer. L'agriculture appelle de plus légitimes sympathies; elle n'abrutit pas, ne vicie pas, ne tue pas le corps et l'âme comme l'industrie manufacturière. Quoiqu'elle ait aussi, dans son état actuel, bien des torts à réparer envers ses travailleurs, ses pratiques sont moins contraires à la dignité humaine, et un pays a droit de se glorifier des richesses qu'elle crée. Réservons donc la générosité de la France pour des intérêts plus dignes de notre estime.

Nous avons inscrit le nom de M. Charles Dupin en tête de cet article destiné à constater la condition des classes ouvrières dans le pays le plus industriel et le plus riche de France, pour frapper du sceau de la réprobation publique le nom de l'homme qui s'est fait dans ses écrits, dans ses chaires et à la tribune de la chambre des pairs, le patron de l'égoïsme bourgeois, le courtisan de l'optimisme officiel, l'adversaire de toutes les idées d'amélioration matérielle et morale du peuple par l'organisation du travail, le prôneur audacieux du prétendu bien-être des ouvriers, et de la justice du régime social qui rétribue ainsi leurs travaux. Toutes les pensées de cet homme se résument dans cette phrase qui mérite de devenir célèbre: « Le travail (de la France) GARANTIT A TOUS la » faculté d'être honnêtes, industrieux, rangés, actifs à leur profit » comme au profit d'autrui; IL EST ORGANISÉ PAR LA RAISON, PAR » LA LIBERTÉ ET PAR LA JUSTICE. »

(1) M. Michelet constata dans son livre *du Peuple* les nombreux achats qui furent faits en 1842, grâce à l'abaissement des prix: « ce fut, dit-il, une révolution en France, peu remarquée, mais grand; révolution dans la propreté, embellissement subit dans le ménage pauvre, linge de corps, linge de lit, de table, de fenêtres; des classes entières en eurent qui n'en avaient jamais eu depuis l'origine du monde (p. 31). » — On sait que la disparition de la lèpre est due à l'usage devenu général du linge de corps.

Insurrection polonaise.

Nous sentons le besoin de revenir sur la proclamation adressée par l'empereur d'Autriche aux paysans de Gallicie, afin qu'il ne reste plus aucun doute sur la cruauté et la lâcheté du gouvernement autrichien. Au milieu de l'horreur dont les massacres de Tarnow ont rempli l'Europe civilisée, que fait S. M. catholique Ferdinand? Il remercie les paysans de la *ferme résistance* qu'ils ont *opposée partout* aux nobles. Cet aveu dit tout!

Les lettres particulières de la Gallicie sont remplies de relations horribles sur les désordres que les paysans continuent à exercer dans ce malheureux pays. La noblesse du cercle de Tarnow n'existe plus! Plus de 800 personnes ont été massacrées. Plusieurs châteaux ont été pillés, d'autres brûlés ou dévastés. Les troupes n'interviennent point, ou n'arrivent qu'après coup.

Les exécutions sanglantes qui viennent d'avoir lieu en Pologne ont fait un très mauvais effet à Berlin. On dit que le roi Frédéric Guillaume s'est servi des mots *cruauté*, *folie* et *barbarie*, en parlant de cet acte. Voici ce qu'on écrit à ce sujet de Posen, à la *Gazette universelle allemande*:

On ne saurait exprimer l'impression produite par les exécutions capitales qui ont eu lieu en Pologne; elle a été très-vive. On ne croyait pas à une justice aussi prompte. On comptait sur la répugnance de l'empereur à l'égard de la peine de mort. Les plus grands criminels sont toujours punis par l'exil à Hertschwinsk. Les Polonais sont surtout furieux du genre de supplice adopté; la pendaison. On assure que le troisième condamné à mort, Pantaléon Potocki, propriétaire, a été empoisonné, le 15 mars, dans sa prison. Le commencement est fait; on peut s'attendre à d'autres exécutions; le gouvernement russe voulant intimider les esprits, considère que la peine du bannissement, malgré les travaux forcés, a perdu de sa force par suite d'une trop fréquente application. Les trois émissaires arrêtés à Augustowa pourraient avoir le même sort. Il court des bruits inquiétants à Posen. Le nombre des prisonniers est, dit-on, de 4 à 500.

Une autre correspondance de Posen, du 19, contient, sur la situation des esprits dans le grand-duché, les détails suivants:

Depuis la nuit malheureuse du 4 mars, la tranquillité de notre ville n'a pas été troublée. Cependant les mesures de sûreté continuent et l'on fait des arrestations.

Un officier belge, en congé à Dresde, nommé Zawisa, a été arrêté et conduit ici. Les autres personnes arrêtées depuis le 14 ont été conduites à Sylembourg, près Kustrin. On assure que la commission d'instruction se rendra à la première de ces villes aussitôt que le jugement contre les personnes impliquées dans l'affaire du 4 aura été prononcé. Le comte Dzialynski est mis en liberté.

Voici la liste des personnes distinguées qui ont été arrêtées à Posen: les comtes frères Constantin et Louis Brunski, Wladislas Lonzki, Séverin Mielzynski; MM. Pins, Arnold, Alphonse de Bealkowsky, de Bules Korski, lieutenant prussien en retraite, Stanislas de Biesickierski, ancien colonel polonais, Bnbrowicz, Alex. de Brudzewski, Arthus Berewinski, littérateur (ces deux derniers arrêtés en Autriche), Bronislas de Dombrowski, de Gonsivrowski, médecin, et son frère, Alexandre de Guttry, les frères Audréas, Valentin et Stanislas de Jelowiezki, Jankowski, Wladislas de Kosinski, lieutenant prussien en retraite.

Les ecclésiastiques du séminaire archi-épiscopal arrêtés le 5, par suite des évènements de la veille, ont été relâchés.

M. Guizot a son *Moniteur* en Autriche. Le discours prononcé par M. le ministre à la chambre des députés sur les affaires de la Pologne, a été reproduit dans l'*Observateur autrichien*. Quel honneur!

---

tapisserie contemporaine du *Mariage de raison*, elle était jeune en même temps que M. Klein. Quelque jour nous écrirons ses mémoires.

Aujourd'hui le compagnonnage est à la mode. Dans les journaux, dans les revues, sur le théâtre, on aime à faire figurer l'ouvrier avec sa canne, ses couleurs et son respect pour le temple de Salomon. Le théâtre de la Gaieté qui, tout récemment, dans la *Mansarde de la Cité*, mettait en scène les charpentiers du devoir et leur *Mère* (Mlle Léontine), nous montre aujourd'hui dans *Jean-Baptiste* un apprenti faïencier, reçu compagnon, et décoré solennellement des rubans qui sont les insignes de sa société. Peut-être, en attirant l'attention sur le compagnonnage, les écrivains d'aujourd'hui ne cherchent-ils qu'à exploiter une source nouvelle de *couleur locale*, mais il est bon que la curiosité s'éveille au sujet de la classe laborieuse et des germes d'organisation qui fermentent dans son sein; à la curiosité succéderont avec promptitude l'intérêt, la sympathie, l'ardent désir de soulager les misères du travailleur, de lui assurer la tranquillité, le bien-être. Non, les auteurs dramatiques ne sauraient prendre trop souvent un atelier pour décoration et des ouvriers pour personnages.

Nous sommes en plein dix-huitième siècle, à Saint-Germain-en-Laye. Jean-Baptiste est un homme au cœur excellent, *un Cœur d'or*, c'est ainsi que ses camarades l'appellent. Il a terminé son apprentissage dans une fabrique de faïence et va devenir compagnon; mais ce titre nouveau ne saurait suffire à son bonheur. Jean-Baptiste aime la fille de son maître, Catherine, bien qu'un peu fière, finit par comprendre, par partager l'amour du jeune ouvrier, tant cet amour est empreint de dévouement, de délicatesse. Les deux amants se donnent rendez-vous à la fête des Loges; mais hélas! une affreuse averse les sépare, et voici qu'un chevau-léger de la reine, voulant se venger d'une femme du monde, d'une marquise qui lui a joué cent mauvais tours, fait enlever Catherine, la prenant pour la coquette qu'il cherche.

Au moment où Jean-Baptiste emportant une boucle de cheveux, présent de la femme qu'il aime, partait le cœur joyeux pour une manufacture où il est engagé comme chef d'atelier, et se promettait de revenir épouser Catherine au bout d'une année, Catherine, évanouie, portée à Marly, dans la petite maison du chevau-léger, subissait le dernier outrage. Catherine devient mère; son père, le fabricant Simon la maudit et la chasse. C'est alors que revient Jean-Baptiste; il apprend tout et veut tout réparer en demandant à Simon la main de sa fille; mais le vieux manufacturier, croyant trouver dans Jean-Baptiste, dans son ancien apprenti l'auteur de tous ses chagrins, va le dénoncer à la magistrature comme suborneur de Catherine.

Ce projet de vengeance échoue. A peine sorti de chez lui, Simon est écrasé par une voiture, et comme le théâtre de la Gaieté est consacré aux impressions agréables, on le rapporte sur la scène, on le place dans un fauteuil; il râle, il expire aux yeux du public.

Jean-Baptiste aime toujours Catherine et persiste dans la généreuse résolution de donner un père à l'enfant de cette malheureuse; mais tout est conjuré contre le mariage des deux amants. La voix publique leur reproche des relations coupables et la mort du vieux Simon. Dans la population de Saint-Germain tout entière, ils ne trouvent pas un seul témoin; on brise leurs vitres, enfin, pour dernier coup, les syndics des maîtres faïenciers viennent déclarer à Jean-Baptiste que pour avoir, étant apprenti, séduit la fille de son maître, il est indigne de la maîtrise; son enseigne est arrachée de sa porte avec ignominie, lui-même il devra quitter pour toujours la ville de Saint-Germain.

A ce moment décisif Catherine reconnaît dans un officier, frère de lait de Jean-Baptiste, le seigneur qui l'a déshonorée; elle désigne et flétrit son ravisseur. D'Orvilliers, c'est son nom, a le cœur généreux, il déplore une faute dont il ignorait complètement les conséquences, il offre à Catherine sa main; pressée par Jean-Baptiste, qui ne peut plus être son protecteur, elle accepte, mais à peine venait-elle de se réhabiliter aux yeux du monde par le mariage, que d'Orvilliers meurt en duel d'un coup d'épée. Comme le père Simon il vient expirer sur la scène, dans un fauteuil, en montrant sa poitrine ensanglantée.

Pour épouser Catherine, d'Orvilliers brisait une autre union, un mariage aristocratique près de se conclure. C'est le frère de la jeune personne refusée par lui qui le provoque et le tue.

Nous dirons de cette pièce ce que l'on peut dire invariablement de toutes les pièces: les situations ne sont pas neuves; pourtant le drame de *Jean-Baptiste* contient de jolis détails, et par exemple la scène où le jeune apprenti dévoile son amour à Catherine tout en lui servant de dévidoir. Nous citerons avec éloge, quant à la musique, le refrain chanté en chœur par les faïenciers; mais ce drame est soutenu principalement par le jeu des acteurs, tous y rivalisaient d'intelligence et d'âme. Les honneurs de la première représentation ont été pour Francisque. Nous avions vu cet acteur leste, éveillé, comique, dans le rôle de Barbillon du *Canal Saint-Martin*; dans le rôle de Jean-Baptiste nous l'avons retrouvé sensible, généreux, avec tant d'ingénuité, de naturel, que ces excellentes qualités ne doivent pas appartenir seulement au personnage, mais encore à l'artiste. Nous avons aimé l'empressement avec lequel M. Francisque, au dénouement, a ramassé, pour les offrir à Mlle Darmont, les fleurs qui pleuvaient sur la scène.

Mlle Darmont (Catherine) a été touchante. Voici une preuve incontestable de son succès: au moment où finissait l'acte le plus pathétique, Mlle Léontine qui mangeait des oranges à l'orchestre, sans craindre de tacher sa robe de satin noir, a fait signe à un jeune clarinettiste et lui a dit: « Vous me connaissez, vous êtes du théâtre, je suis Léontine, allez porter cette orange à Darmont de ma part; dites-lui qu'elle joue à merveille et que j'ai pleuré. » Quelques minutes après la clarinette reprenait sa place en disant: « Mademoiselle a été bien contente. »

Serres dans le rôle de l'ouvrier Libois, Surville élégant et noble dans celui du chevau-léger, Dubourjal quinteux, inflexible dans celui de Dumont, Lesueur qui joue avec finesse un rôle de malin bossu, Mlle Mélanie à qui la poudre sied parfaitement, ont contribué tous au succès général.

Nous apprécierons incessamment le *Nouveau Juif-Errant*, pièce en trois actes jouée cette semaine au Palais-Royal.

Pourquoi le feuilleton de la *Démocratie pacifique* n'aurait-il pas, comme la *Démocratie* elle-même, sa *petite correspondance*? Ce serait un moyen de liquider bien des comptes. Essayons-en. Nous dirons à M. F. P., que nous avons défendu sa pièce contre des critiques injustes et malveillantes, parce que cette œuvre nous est sympathique, parce qu'elle agit dans le sens de nos convictions, parce qu'elle enfonce un harpon vigoureux aux flancs de la société civilisée. Depuis notre appréciation, nous avons reçu de l'auteur deux lettres auxquelles nous eussions dû répondre, car elles étaient bonnes et cordiales; mais nous avons supprimé de notre existence les lettres et les visites. Que M. P. fasse encore une œuvre utile, et nous l'appuierons de tous nos efforts. Jusque-là, il concevra que nous aimions à vivre dans un tonneau; mieux que personne il excusera cette fantaisie.

Reçu l'*Oncle de Normandie*. Remerciements affectueux. On persiste à défendre les *Bas Bleus* que M. L. persiste à proscrire.

A M. Th. H., à Saarunion. L'idée première, la *moralité* de votre pièce est fort louable. Vous avez bien dessiné, bien suivi le caractère du comé-

Montant de la 1re liste, 44,305

Total jusqu'à ce jour, 48,728

Le siége du comité central est rue Tarannc, 12.

Les souscriptions peuvent y être adressées à M. Vavin, député, trésorier du comité.

La correspondance doit y être adressée *franco* à M. Dutrône, conseiller honoraire à la Cour royale d'Amiens, secrétaire du comité.

Le comité central a reçu de l'administration des **Messageries générales Caillard et Compagnie** la communication suivante, qu'il s'empresse de faire connaître aux **Souscripteurs des départements** et de signaler à la reconnaissance publique.

« Paris, 28 mars 1846.

» A M. Dutrône, conseiller honoraire à la cour royale d'Amiens, secrétaire du comité central.

» Monsieur,

» Nous nous empressons de vous informer, en réponse à la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire le 24 courant, que nous consentons bien volontiers à transporter gratuitement sur tous les parcours desservis par les voitures de l'administration les fonds provenant des souscriptions adressées des départements au comité central, 12, rue Taranne.

» Veuillez, Monsieur, etc.

» *Les administrateurs*,

Barbier. F. Oudet. »

Les fonds remis rue Taranne, nº 12, à M. Vavin, député de Paris, trésorier du comité, sont immédiatement versés à la caisse **Gannbron et Compagnie** où ils portent intérêt à *quatre pour cent*.

On nous écrit de Bruxelles :

« Le comité central, définitivement constitué, a donné l'impulsion. Qu'attendait le pays pour manifester ses sympathies unanimes à l'égard de la cause polonaise ?

» Pas un seul des dix-huit membres proclamés en leur absence à l'assemblée générale du Palais-Universitaire n'a refusé. Plusieurs, absents de Bruxelles, ont annoncé au comité provisoire leur acceptation dans les termes les plus chaleureux.

» Le comité s'est réuni lundi au bureau du *Placard de Brabant*, feuille d'annonces, pour instituer son bureau.

» M. Gendebien, ancien membre du gouvernement provisoire et du congrès constituant, a décliné l'honneur de la présidence, qui a été déférée au doyen d'âge, le vénérable Van Meenen, président de chambre à la cour de cassation.

» La vice-présidence a été déférée aux deux hommes qui représentent le plus exactement les deux partis qui divisent la Belgique sous les dénominations plus ou moins exactes de parti catholique et parti libéral : MM. le comte Félix de Mérode, ancien membre du gouvernement provisoire et du congrès constituant, membre de la chambre des représentants et ministre d'Etat ; et Verhaegen, représentant, l'un des plus zélés fondateurs de l'Université de Bruxelles et l'un des chefs de la maçonnerie.

» Le trésorier est M. d'Hauregard, négociant ; les secrétaires, MM. Lehardy de Beaulieu et de Gronckel, avocats.

» Les autres membres du comité sont MM. Adelson Castieu et Dumortier, représentants ; Jottrand et Ducpétiaux, vétérans de la révolution de 1830 ; le comte Amédée de Beaufort, Van Goidsnoven et Deneck, conseillers communaux de la banlieue ; Delstanche,

---

calcule à une spéculation qui affecte un mépris absolu pour la sûreté des voyageurs, et sacrifie leur existence aux étroitesses de son égoïsme.

Or, la catastrophe du 1er mars se renouvellera, sans aucun doute, demain, après-demain peut-être. Ce qu'a produit aujourd'hui l'emploi d'une machine détraquée, mille autres causes en amèneront le retour ; car le chemin de Saint-Etienne, dans l'état actuel, est un volcan sur lequel s'agite et vit une population immense. Les ponts, les tunnels, les passages à niveau, les barrières, les tranchées, tous ces ouvrages enfin qui sont de perpétuels écueils, ne présentent pas toute la solidité désirable ; et cependant, en présence des dangers toujours menaçants qu'ils peuvent offrir, la compagnie repousse tous les moyens possibles de prévenir les malheurs. Elle recule, pour ces ouvrages d'art, devant les plus petites dépenses d'entretien, comme devant les détails de surveillance.

Elle pousse la vertu économique si loin, qu'elle spécule même sur son personnel. Il est tellement réduit, qu'il ne suffit pas aux gares, aux stations, aux changements de voie, aux embranchements, dans tous les points, enfin, où la surveillance seule peut empêcher les accidents. Sur toute la ligne, c'est un oubli permanent des précautions les plus simples. Les clôtures du chemin de fer sont délabrées, les barrières renversées ; les margelles en maçonnerie tombent en ruines, et manquent même souvent là où le voisinage d'une perte, d'un puits, laisse à craindre quelque danger. Le tracé du chemin de Lyon à Givors est établi à 6 mètres audessus de l'étage du Rhône ; un objet faisant saillie sur la voie peut faire dérailler et précipiter le convoi dans le fleuve. Eh bien ! le croirait-on ! la compagnie s'est jouée pendant 16 ans de cet affreux danger, et ce n'est qu'aujourd'hui, sur les injonctions du ministre, qu'elle modifie le tracé.

La compagnie a donc beaucoup à faire pour effacer l'impression d'effroi que cause aujourd'hui le chemin de Saint-Etienne. Nous avons énuméré toutes les améliorations qu'elle doit apporter, et nous avons choisi cette douloureuse circonstance, parce qu'elle nous a paru favorable pour donner plus de poids à nos paroles.

Espagne. — On parlait le 25 mars à Madrid d'une longue conférence entre le comte Bresson, notre ambassadeur, et le duc de Valence, et l'on ajoutait que cette entrevue avait été très satisfaisante pour ces deux personnages politiques. Malheureusement on n'ajoutait pas si elle était favorable au peuple espagnol.

États-Unis. — Les dernières nouvelles de New-York vont jusqu'au 5 mars. Au sénat de Washington la discussion sur l'affaire de l'Orégon n'était pas encore terminée.

FAITS DIVERS.

Chronique du jour. — M. le ministre de l'instruction publique a pris, à la date du 27 février, en conseil royal, un arrêté par lequel les deux commissions instituées pour la délivrance du certificat d'aptitude exigé pour l'enseignement des langues vivantes dans les colléges royaux et communaux se réuniront le 15 septembre 1846, au chef-lieu de l'Académie de Paris, et qui arrête la liste des auteurs dans lesquels seront choisis les textes qui doivent servir de matière à l'explication, dans les épreuves orales.

— Après avoir assisté à Indret au lancement du yacht royal *le Passe-Partout*, M. le prince de Joinville est revenu à Nantes, d'où il s'est rendu à sa propriété de Carheil. M. le prince de Joinville ira de là d'abord à Lorient, où nous avons dit qu'il était attendu, puis à Brest et au Havre.

— MM. le général Houdetot, le colonel Allard, Ardant, de Lasalle, de Loynes, membres de la commission d'examen des projets de loi relatifs aux travaux du port et de la rade du Havre, sont arrivés avant-hier au Havre pour étudier la question qui leur est soumise.

— Dans la séance de la chambre des communes d'Angleterre du 27 mars, la discussion a été reprise sur le bill des céréales.

état ; — droit d'examen, droit de grades, droit de thèse. Quand il a vingt-un ans ; — impôt du sang, ou droit de rachat du service moyennant finances. Quand il se marie ; — droit sur le contrat et droit de municipalité. Quand il a un enfant ; — nouveau droit sur le baptême. Quand il acquiert des propriétés ; — droit d'enregistrement. Quand il lui arrive un héritage ; — droit de succession. Quand il consomme ; — droit d'octroi. Quand il commerce ; — droit de patente. Quand il tire des marchandises de l'étranger ; — droit de douane. Quand il transporte à l'intérieur ; — droit de circulation. Quand il voyage lui-même ; — droit de passeport. Quand il veut chasser ; — droit de port d'armes. Quand il est de la milice citoyenne ; — droit sur le temps de ses travaux, et obligation de payer un uniforme. Quand il meurt, enfin ; — droits de pompes funèbres. Que de droits encore et que d'autres taxes entourent d'ailleurs le Français depuis le berceau jusqu'au cercueil ! Elle se glisse dans ses habits, sous la forme de laine ; elle est dans sa chemise, sous le prétexte du coton ; elle s'introduit dans ses bottes, sous les apparences de cuir ; elle frappe ses doigts par le contrôle de ses bagues ; elle est dans son gousset par le poinçon de sa montre ; sur sa table, par celui de son argenterie ; dans ses jeux, par les cartes, les spectacles ou autres plaisirs ; elle est dans les lieux qu'il habite, par l'impôt foncier ; elle est sur le sofa où il repose, par les contributions mobilières.

» Elle est pour lui jusque dans les éléments qui l'entourent : dans l'air, à propos de portes et fenêtres ; dans l'eau, à propos des plaques et permis de porteurs ; dans le feu, à propos des droits de chauffage et d'éclairage, et dans la terre, à propos des droits de cimetière.

» Il paie encore des taxes de poste sur ce qu'il écrit ; des taxes de timbre sur ce qu'il lit ; des droits d'enregistrement sur ce qu'il contracte ; des droits d'octroi sur ce qu'il boit ; des taxes des contributions indirectes sur ce qu'il mange.

» Des taxes sur les mets qui le rendent malade et sur les drogues qui le guérissent ; des taxes sur les matières brutes et sur les matières ouvrées ; des taxes enfin sur tout ce qui flatte les sens, est agréable à voir, à sentir, à ouïr, à toucher et à entendre.

» Bref, le Français à l'agonie, sur un lit qui a été taxé, avale une potion qui a payé des droits dans une cuiller qui a été contrôlée, et expire dans les bras d'un docteur patenté, assisté d'un pharmacien patenté, est porté en terre avec un convoi taxé, et paie encore après sa mort sa taxe imposée au marbre et au fer qui indiquent l'endroit où repose sa dépouille ; bien heureux quand, sept ou huit ans après, ses os ne sont pas tirés de leur cercueil pour servir à fabriquer du noir d'ivoire, fortement imposé, dans une usine justiciable de droit de timbre, de taxe et de patente. »

Petite correspondance.

M. E. K. à Nancy. — Reçu. Oui, vous avez raison, sur les ruines de tous les partis, de toutes les convictions, les nouvelles convictions s'élèvent et le parti de la vérité s'organise.

M. D. L. à Chatelus. — Reçu. — La commission sera faite. — Honneur aux *incurables* comme vous. — Pourquoi aussi n'avez-vous répondu ni à la p. c. du 19 ni à celle du 31 déc. ? E. L., qui est en faute, sera interpellé, et l'envoi sera fait si possible.

M. L'H. à Kernevai. — Merci à vous et à M. S.

M. C. à Moulins. — Bravo ! Cordial accueil à M. V. — Cause qui excite de tels dévouements est Cause gagnée.

M. B. à Ambert. — Votre lettre nous touche profondément. — Il n'y a point de petite offrande ; les mérites se mesurent au dévouement. Vous avez bien fait de nous donner les détails de votre initiation ; nous y mesurons l'étendue de votre foi à tous trois.

M. D. à Tours. — Vous avez dû voir G. à l'heure qu'il est. — On demandait hier pourquoi le nom de R. était encore absent ; nous voyons avec plaisir qu'il ne manque pas à l'appel. Compliments à lui et félicitations à M. F. Vous recevrez la lettre demandée.

M. F. à Pierre. — Merci. Nous comptions bien sur vous.

M. P. à Asnois. — Reçu. On avait porté votre ab. à la *PA*. jusqu'en août 47. — On l'arrêtera à juillet, et le compte sera ainsi réglé.

M. V.-V. à B — Inscrit. Merci. La cause est désormais impérissable, et le mouvement qui emporte le monde vers sa destinée est irrésistible. — Le journal paraît être reçu maintenant, car il ne nous revient plus. — Vérifiez.

MM. B. et S. à Lyon. — Voyez la p. c. du 2d.

---

des viveur. L'intervention de ce personnage secondaire amène des scènes d'un bon comique. Cependant la pièce en question n'est qu'un essai ; il ne faudrait pas songer à la faire représenter ; elle ne conviendrait ni aux Boulevarts, à cause du genre, ni aux Français, à cause du style. On n'a pas l'usage de *caroter*, de *pioncer* ni de *culotter* sur les théâtres de la capitale. Toutefois votre ébauche contient en germe assez de qualités pour que vous deviez être encouragé à terminer les œuvres que vous avez en portefeuille ; lisez des pièces de théâtre, puisque vous n'avez pas l'occasion d'en voir souvent, et mettez-vous plus au courant des habitudes scéniques.

Victor Hennequin.

REVUE MUSICALE.

En dehors du monde des artistes qui connaît M. Douay ? Peu de personnes assurément. Eh bien ! M. Douay est un compositeur qui ne manque ni de verve, ni d'imagination, ni de talent, et qui a produit des œuvres importantes. Il y a trois ans environ, il faisait exécuter dans la salle Saint-Honoré, une ouverture épisodique intitulée *Geneviève des Bois*, et une grande symphonie poétique sous le titre de la *Création*. Ces deux œuvres, déparées, notamment la seconde, par les développements interminables de certaines parties, dénotaient une imagination riche, surtout sous le rapport de l'harmonie, et une rare habileté dans le maniement de l'orchestre.

Vendredi dernier, M. Douay vient de reparaître avec une œuvre nouvelle. C'est un petit drame musical qui a pour sujet l'anecdote suivante extraite des *Légendes et Bruits populaires* :

« La forêt de Fontainebleau a son Robin-des-Bois, son chasseur noir ; on le nomme le Grand-Veneur... Henri IV chassait un jour avec toute sa cour. Il était mécontent. Deux fois ses gens avaient manqué le cerf. Tout-à-coup, non loin de lui, il entend le galop des chevaux, les aboiements des chiens, et le son des cors dont les fanfares célébraient la victoire. « Quel est l'audacieux ? » s'écrie-t-il, pâle de colère. Les courtisans s'élancent à travers le bois. Aussitôt il en sort, à quelques pas du prince et devant ses yeux, un homme d'une taille tout-à-fait extraordinaire, vêtu de vert, au visage livide, à l'œil étincelant. « *M'entendez-vous* ? »

dit-il, d'une voix tonnante. Puis, comme un éclair, il s'enfonça dans l'épaisseur de la forêt... Chacun resta stupéfait ; Henri, rêveur, mélancolique, regagna silencieusement le château... Quelques jours après, à Paris, passant rue de la Ferronnerie...... »

Le cadre de cette symphonie, avec chœurs et voix principale, embrasse toute la chasse avec ses péripéties, depuis le réveil des chasseurs jusqu'à leur dispersion par suite de l'apparition du *Grand-Veneur*, le chasseur noir de la forêt de Fontainebleau. Les fanfares y occupent une place importante, et leur tour original, leur harmonie piquante et souvent bizarre sans jamais cesser d'être pure, donnent un intérêt particulier à cette œuvre. A la première exécution, il y a eu quelque hésitation dans plusieurs parties ; M. Douay a le projet, nous a-t-on dit, de donner huit concerts successifs dans lesquels on entendra ce morceau. Nous sommes convaincus d'un franc et légitime succès quand l'exécution sera bien assise. Il serait à désirer aussi que les couplets du Grand-Veneur, qui sont susceptibles de beaucoup d'effet, fussent mieux interprétés.

La musique de M. Douay se distingue par l'ampleur du style, le tour original des mélodies, l'écart presque absolu des tournures vulgaires pour la chute des phrases, et une remarquable indépendance d'allure des parties. Le manque d'unité, de sobriété est son principal défaut.

Avec l'imagination et le talent dont les compositions de M. Douay font foi, il est hors de doute que des occasions fréquentes d'exercer son art, l'eussent amené à produire des œuvres remarquables.

— Le même jour et à la même heure, M. et Mme Iweins d'Hennin avaient réuni un nombreux et brillant public dans la salle de M. Herz. Nous n'avons pu y assister, mais nous avons su que les applaudissements n'avaient point manqué à l'intelligente cantatrice, qui a déjà fait le succès de tant de romances. Elle a dû répéter ce soir-là une fraîche composition de M. H. Louel, intitulée *Près d'un Berceau*. MM. Roger, Offenbach, Ch. Dancla et Verroust ont concouru chacun pour une bonne part au succès de cette soirée.

— Mlle Ernesta Grisi, qui avait déjà fait partie autrefois de la troupe italienne, a reparu dans le rôle de *Cenerentola*, le jour de la première exécution du *Moïse au Sinaï* de M. Félicien David. Mlle E. Grisi s'est tirée avec honneur de cette difficile épreuve. Sous le rapport de la méthode et de l'habileté vocale, il n'y a que des éloges à donner à Mlle E. Grisi. Le timbre un peu voilé de son organe, surtout dans le médium, laisse seul quelque chose à désirer, quoiqu'il soit en partie racheté par

de belles cordes graves et de jolies cordes dans la partie supérieure de l'échelle. Mlle E. Grisi figurera probablement dans le personnel de l'année prochaine, et il sera facile de l'utiliser avantageusement.

— M. Ole-Bull, le célèbre violoniste norwégien, a reparu à Paris après avoir consacré plusieurs années à conquérir des lauriers et des dollars dans toute l'Amérique du nord. Son exécution, la plus prestigieuse qui se puisse imaginer, emprunte un caractère tout spécial à l'emploi fréquent des traits en triples et même en quadruples cordes. C'est la contre-partie des fantaisies pour *une seule corde* de Paganini. M. Ole-Bull fait preuve d'une dextérité phénoménale, mais l'usage qu'il fait des brillantes facultés dont il est doué est regrettable. Son principal succès est dû à l'étonnement qu'on éprouve en présence d'une immense difficulté vaincue. Nous avons eu plusieurs fois occasion déjà d'exprimer notre opinion au sujet des tours de force accomplis sous prétexte de musique, et nous les avons classés en dehors du domaine de l'art.

L'influence du public américain ne paraît pas avoir été favorable à M. Ole-Bull sous ce rapport ; autant que notre mémoire peut nous servir, il faisait autrefois une plus large part à l'élément mélodique dans son exécution et dans ses compositions.

Nous désirons vivement que les exigences du public européen, plus raffiné, ramène M. Ole-Bull au véritable culte de la musique.

— Le concert donné par Mlle Robert Mazel, dans la salle de M. Herz, a été très intéressant. Les diverses compositions vocales et instrumentales qu'elle a fait entendre ont été très applaudies. Elle a chanté elle-même avec beaucoup de goût une ballade française et une ballade allemande. *L'Orage à la Grande Chartreuse*, admirablement interprété par M. Géraldi, a eu son succès accoutumé, et la gracieuse Mme Sabatier a dit avec une charmante gentillesse une ballade nouvelle de Mlle Mazel, la *Jolie bouquetière*. Nonobstant le mérite des œuvres et le talent avec lequel elles étaient exécutées, les personnes qui ont entendu Mlle Mazel interpréter avec le nerf et la précision qui caractérisent son jeu, les œuvres des maîtres, regrettaient de ne pas voir figurer sur le programme quelque beau morceau d'ensemble de Mozart et de Beethoven.

Allyre B.

... de la semaine.

La politique a fait place cette semaine à des considérations d'une autre nature. Les 400 mille actions du chemin de fer de Lyon étaient à la veille de venir grossir le nombre déjà un peu considérable de celles qui se négocient au parquet des agents de change et avaient besoin de circonstances favorables pour se placer convenablement, lorsqu'une baisse très forte dans les chemins anglais est venue causer une sorte de crise sur la place de Londres et obliger les spéculateurs anglais à reverser sur notre place une ass...

HOUILLÈRES DU BASSIN DE LA LOIRE.

Au moment où la fusion des compagnies charbonnières de la Loire préoccupe vivement les nombreuses industries auxquels le combustible est indispensable au moment où les dangers de cette fusion attirent l'attention du pouvoir législatif, nous recommandons à nos lecteurs la brochure intitulée : *Féodalité ou Association*; ils y trouveront l'historique de la fusion des houillères, une appréciation de la polémique soulevée à ce sujet par la presse départementale et une solution du problème présentée au point de

6 h. ... PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Jean-Baptiste.
6 h. 1/4 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

... de 1 967 ; celui des actions représentées, de 1 605 ; ce qui donne un total de 3 540 actions. Le nombre des actions émises étant de 6 000, et la représentation de la moitié seulement de ce nombre étant nécessaire, aux termes de l'art. 31 des statuts, l'assemblée était légalement constituée et apte à s'occuper de tous les sujets mis à l'ordre du jour de la réunion.

Le rapport remarquable du gérant effectif, M. A.-D. Bosson, constate, après le paiement des 269 000 fr. pour dividende, un excédant de capital de 130 921 fr. 82 c. — Ce qui forme un bénéfice total, pour 1845, de 399 921 fr. 82 c., environ 16 p. 0/0.

Résultat magnifique, si l'on considère un chômage de deux mois qu'a eu à supporter la compagnie, de plus les embarras résultant de constructions nouvelles et de l'installation de nouvelles machines. La compagnie vend actuellement, tous les deux jours, pour 25 000 fr. de produits. Par quinzaine, elle fabrique 4 500 paquets de fil, exigeant près de 80 000 kilos de lin, ou par jour ouvrable plus de 6 500 kilos. En 1841, elle donnait 680 paquets, c'est-à-dire qu'elle produit actuellement *sept fois* plus qu'à cette époque. Cette augmentation de production est dans une proportion infiniment supérieure à celle dans laquelle le capital et le nombre des ouvriers ont été portés.

Il ne faut pas se le dissimuler ; les beaux jours de l'industrie linière sont près de finir, nous voulons parler des jours où on pouvait prétendre à des bénéfices nets de 35 et 30 0/0 ; l'Angleterre se couvre de fumée et prépare une avalanche de produits fabriqués dans les nouvelles conditions, elle médite un déluge européen de marchandises. Si nous échappons à cette première catastrophe, de tous côtés, en France, s'élèvent de ces pyramidales cheminées, qui pourront bientôt suffire peut-être à la consommation intérieure du pays. — Alors, nous arrivons à l'époque des bénéfices ordinaires.

30 35 pour cent, bénéfice passé ; 16 pour 100 bénéfice présent ! Et l'industrie linière n'est pas satisfaite ! Et pour grossir les bénéfices déjà énormes de quelques filateurs et de quelques fabricants, il faut grever toute la France ! Il est juste de dire que M. Bosson, l'intelligent directeur de la compagnie continentale, s'est, l'an dernier, courageusement séparé de la chambre de commerce de Boulogne, et a loyalement déclaré que la protection du traité de 1842 était suffisante pour assurer la prospérité de l'industrie linière.

Chambre des Députés.

LES INTÉRÊTS AGRICOLES ET LE TRAITÉ BELGE.

La discussion générale du projet de loi sur le traité belge a été un duel entre les Curiaces du Nord (MM. Lestiboudois et Corne) et les Horaces du Midi (MM. Ducos et Wustemberg). La Chambre a paru diviser ses sympathies entre les champions, bien que le mérite de leurs armes fût bien inégal. Croirait-on que MM. du Nord sont venus, en l'an de grâce 1846, présenter comme un danger sérieux que le chiffre des importations de Belgique en France fût plus élevé que celui des exportations de France en Belgique? Il paraît que le beau idéal pour ces économistes, c'est qu'une maison de fabrique ou de commerce ait toujours avec chacun de ses correspondants un crédit et un débit de même importance. Ils ont horreur des comptes qui se balancent par une différence et se soldent par des valeurs en monnaie ou en papier. On doit reconnaître que MM. Lestiboudois et Corne ont parfaitement rempli leur devoir de députés nommés par des électeurs liniers ; mais on est dispensé de les réfuter, d'autant que MM. Ducos et Wustemberg l'ont fait en bons termes et en solides raisons ; seulement ils ont exagéré outre mesure la valeur pratique actuelle de la liberté commerciale. De plus, M. Ducos s'est donné le tort grave de dire que Bordeaux était la *capitale du midi*. La Chambre a prouvé par ses vives réclamations qu'elle ne reconnaissait pas deux capitales et deux royaumes. Que cette parole soit légère à M. Ducos ; il y a aussi des électeurs à Bordeaux !

... soit des tissus. On a bien veillé à protéger les deux premières plaignants, parce que ce sont des industriels ; mais des vœux du dernier on n'a eu nul souci, et le marché français est inondé des lins teillés de la Belgique et de la Russie, qui frappent de stérilité tous les travaux du cultivateur. Les lins ne se vendent plus, l'exportation a énormément baissé. Il faut donc une protection directe en faveur des lins, qui garantisse ce produit contre la dépréciation, et le propriétaire contre le découragement et la ruine.

Voilà l'objection dans toute sa force ; elle est de nature à éveiller la sollicitude de tous ceux qui, comme nous, attachent le plus grand prix à la prospérité de l'agriculture : est-elle aussi solide que spécieuse? Nous ne le croyons pas. Mais avant de la résoudre, il est nécessaire que nous exposions très sommairement nos idées générales sur la constitution agricole de la France, où la culture du lin doit tenir sa place, toute sa place, mais rien que sa place.

Considérons l'ensemble pour mieux comprendre un détail particulier.

Il est évident que si on fait abstraction, par hypothèse, de l'autorité des choses établies, pour concevoir le beau idéal, auquel il faut tendre, toute terre doit être consacrée à la production des fruits le mieux appropriés à ses qualités. En agissant ainsi on dépense le moins de force humaine possible, parce qu'on utilise la collaboration gratuite des éléments naturels, et on obtient les meilleurs résultats.

Si l'on demande à la terre de France quelle est sa vocation, son aptitude spéciale, la fonction agricole où elle réussit le mieux, et surpasse ses rivaux avec plus d'éclat, chacun est obligé de reconnaître que c'est la production des vins. Dans cet ordre de travail, elle ne redoute aucune concurrence. Et comme le vin est une liqueur de haut titre, partout recherchée et appréciée (sauf les habitudes contraires qu'il détruit bien vite), une vente sans limite assignable lui est assurée, pourvu que les débouchés soient ouverts. Le beau idéal agricole serait donc que toutes les terres de France propres à donner du bon vin fussent cultivées en vignes, dont le revenu assurerait la richesse du vigneron, et mieux que la richesse, la vigueur, la santé, l'allure souple et vive, l'esprit pétillant et généreux qui se remarque dans les pays de vignobles, expression fidèle du caractère français.

La conséquence de ce progrès de la vigne, serait la réduction des terres consacrées au blé et aux cultures analogues : on en formerait des massifs ou des lisières du meilleur terrain, dans les plaines. Concentré sur le sol le plus fertile, bien fumé, bien préparé, bien soigné, d'autant mieux que l'espace cultivé serait moindre, le blé donnerait à frais égaux et à égale surface un produit beaucoup plus abondant et de plus belle qualité. Le bénéfice net serait donc plus élevé sans que le produit brut eût diminué, tout au contraire. Pour couronner le succès, les pays à céréales qui aujourd'hui sont souvent obligés de chercher au loin des consommateurs, trouveraient autour d'eux, à leurs côtés, des débouchés certains dans les pays vinicoles, qui ne demanderaient pas mieux que de manger beaucoup de blé, et du plus beau, s'ils avaient de quoi le payer.

Cette double prospérité profiterait aux éleveurs de bestiaux. Par le privilége de la plus admirable position qui soit en Europe, la France, baignée par deux mers dans la moitié de sa circonférence, est arrosée dans de nombreux bassins par de superbes cours d'eau qui descendent des montagnes du centre, de l'est, du sud et du sud-ouest. Les flancs du Cantal, des Cévennes, des Pyrénées, des Alpes, du Jura, des Vosges, seraient, si la main de l'homme y entretenait des forêts et y creusait des rigoles et des canaux d'irrigation, des réservoirs d'eaux qui entretiendraient partout l'humidité dans l'air, la fécondité sur la terre. De là d'immenses pâturages et d'innombrables bestiaux, instruments vivants d'une fertilité toujours renaissante. Et tandis que les éleveurs vont chercher à grand'peine des marchés au loin, ne les trouveraient-ils pas à leurs pieds, dans ces populations qui cultivent les céréales ...

... circonstances naturelles et historiques que nous ne pouvons indiquer en passant, se sont constituées industriellement : la filature du lin, la fabrique des tissus de lin y ont acquis un grand développement. Eh bien ! la France doit se féliciter de n'être pas condamnée à cette destinée industrielle, et elle doit se donner pour fonction spéciale, la fourniture du lin comme matière première aux établissements mécaniques de l'Angleterre et de la Belgique. Cette fonction, tout à fait opposée à la leur, est si clairement indiquée par la nature, qu'il y aurait à peine à l'aider par quelques mesures législatives.

Nous n'ignorons pas que, dans l'état actuel des choses, cette proposition va paraître bien hasardée ; car, nous dira-t-on, l'exportation du lin français baisse au lieu d'augmenter ; le lin belge est à plus bas prix que le lin français, si bien que les filateurs français en font venir des quantités énormes, et l'un et l'autre sont écrasés par le lin russe qui, dans ces contrées livrées au servage, ne coûte rien à produire. Comment donc la France peut-elle prétendre approvisionner l'Angleterre et la Belgique?

Avant de le dire, faisons remarquer que si l'exportation du lin a diminué depuis quelques années, cela tient uniquement à ce que le lin a trouvé un débouché dans les filatures indigènes ; car la culture s'est répandue au lieu de se réduire. Remarquons aussi que malgré la concurrence belge et russe, le lin français ne reste pas invendu, tout au plus son prix baisse de quelque chose.

Mais la différence de prix est réelle, nous le croyons. A qui la faute? à la nature, à l'individu ou à la société?

Nous ne croyons pas que ce soit la faute de la nature. Sans doute les terres vierges de la Russie sont plus neuves, et partant plus fertiles ; mais aucune virginité ne dure long-temps, et la différence de la science, des engrais, des méthodes, les frais de transport, l'élévation naturelle du prix par l'accroissement de la demande, rétabliront bientôt l'égalité naturelle. Quelques nuances de fertilité au profit de la Belgique ne peuvent non plus établir une grande et durable supériorité sur la France pour une culture qui est si bien appropriée à nos terres. Après tout, des différences de quantité et de qualité n'empêchent pas généralement la vente d'un produit ; tout au plus elles en diminuent la valeur.

La cause de l'infériorité de nos lins sur les marchés étrangers ou indigènes vient encore moins de la faute des travailleurs ; sur ce point les cultivateurs du lin, du moins dans le nord de la France, ont atteint une habileté qui laisse les Russes bien en arrière. Il faut donc en chercher la cause ailleurs : hors de la nature et de l'individu, il n'y a que la société.

Le lin coûte beaucoup à produire, parce qu'il est grevé d'une rente de la terre très élevée ; — parce qu'il exige beaucoup de main-d'œuvre, et que la main-d'œuvre est très chère ; — parce que la terre est grevée d'un impôt très lourd, — parce que l'emploi de l'impôt est aussi improductif que l'assiette en est irrégulière ; — parce que le mode de culture par morcellement employé en France est ruineux, par les frais de garde, de clôture, de construction, par le chômage des bras et celui des instruments, par les procès et les conflits de tout genre, par la déperdition des forces humaines, animales, végétales, atmosphériques et électriques, qui, dans un système de combinaisons supérieures, seraient des sources intarissables d'activité féconde.

Voilà les causes vraies de l'infériorité des lins français : si les cultivateurs du nord tiennent à conserver cette culture, et s'ils en ont le droit, qu'ils ne poursuivent pas des ennemis imaginaires, qu'ils ne réclament pas les armes impuissantes de la prohibition et de la protection exagérée contre la concurrence étrangère, qu'ils aillent droit à leur but en s'attaquant aux vraies causes.

La rente de la terre est trop élevée. — Ceci intéresse les propriétaires, mais non les cultivateurs proprement dits. Nous n'y voyons d'autre remède que l'abaissement du prix et du loyer des terres. Où serait le mal que dans le Nord le sol qui a acquis par la protection énorme accordée à toute chose, à la betterave notamment ...

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE,
MARDI 31 MARS 1846.

D'APRÈS NATURE.

Encore un chapitre des *Mystères de Paris*. — La famille Morel à Angers. — Ce que peut devoir un ouvrier à son maître après une semaine de travail. — Le socialiste et les fournisseurs.

Quelques-uns ont peut-être encore souvenance d'une très curieuse histoire que je vous racontais il y a treize mois, et à laquelle j'avais donné, je crois, le titre passablement ambitieux de *Un chapitre inédit des Mystères de Paris*. Il s'agissait d'un voyage que j'avais fait, de Nantes à Angers, avec un gamin de Paris, pauvre grenouille des ruisseaux de la grande capitale, entraîné par un caprice du courant jusqu'aux plages lointaines de l'Océan. Je vous ai dit comment, après avoir dormi trois jours au soleil sur les marches du théâtre de Nantes, approfondissant ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans ce spécieux adage : qui dort dîne ; après avoir couru trois nuits par les rues pour ne pas être gelé par les terribles froids qu'il faisait alors, ayant enfin rencontré un conducteur et des compagnons de route dont le visage et les allures lui revenaient, il s'était élancé sur le marchepied de la rotonde, et s'était cramponné, de ses doigts crispés par le froid, au fer glacé de la portière. Il allait faire ainsi plus de cent lieues, sans un sou sur lui, sans cravate, presque sans chemise, drapé dans une blouse qui avait vu bien des étés, et devenue plus que jamais hors de saison ; vêtu pour la décence d'un pantalon trop court, mais, par bonheur, affranchi dès long-temps des sollicitations incompatibles des bretelles et des sous-pieds, ces deux *tirants* incommodes ; de savates séculaires qui ne nourrissaient nulle prétention à dissimuler l'absence regrettable des chaussettes. Vous savez comment il m'initia au secret de ses misères poignantes ; à ses espérances, plus vivaces que le foie toujours dévoré et toujours renaissant de Prométhée ; à ses nombreuses industries, dont la plus élémentaire, premier échelon de la fortune, n'exigeait qu'une mise de fonds de 40 centimes.

L'imagination de nos romanciers est souvent accusée de dévergondage et d'exagération. C'est leur faire honneur, et, quoi qu'ils fassent, leurs fables les plus hardies, leurs tableaux les plus hideux n'approcheront jamais de certaines réalités que nous offre la civilisation, et en assez grand nombre. Il suffit, pour s'en convaincre, de vouloir et de savoir ouvrir les yeux.

Vous avez lu, dans le chef-d'œuvre d'E. Süe, cet admirable épisode de la famille Morel. Eh bien ! elle existe à Angers, elle existe, moins la souillure de Louise, dans toute son affreuse étendue ; elle existe, decuplée par le souvenir d'un passé heureux, par l'impossibilité fatale de sortir de cette honorable misère. Et cette fois, vous ne pourrez pas alléguer que je fais du roman et de l'exagération, car je dirai le nom de cette famille, dans quelle rue elle habite, dans quelle maison elle a souffert de la faim, sur quel grabat elle fût morte de froid, si l'hiver eût sévi comme il l'a fait l'année dernière.

Le Morel d'Angers, — je lui donnerai ce nom, dans la crainte, en le désignant mieux, de blesser de justes susceptibilités, — Morel a servi, il a été sous-officier. Retiré au Mans, il y exerçait la profession de vannier. On comprendra la considération dont jouissait cet homme, lorsque j'aurai dit que, malgré cette position inférieure, il fut nommé officier dans la garde nationale et Vénérable d'une loge de Francs-Maçons.

Le commerce allait bien. Etourdi par la prospérité, Morel commit deux fautes. La première fut, lorsqu'il avait déjà à nourrir une femme et trois enfants, de se charger d'une sœur idiote. Vous l'eussiez confiée aux soins paternels d'un hospice ; lui n'y songea même pas. La seconde faute fut de se risquer dans une affaire un peu plus considérable que celles qu'il faisait d'habitude. Il y perdit quinze cents francs, somme énorme, et qui représente bien de longs jours de travail acharné, bien des veilles, bien des privations. A quelque temps de là, la pauvre idiote incendia la maison de son frère. Un incendie chez un vannier, vous jugez ce que c'est ! Cette fois, Morel fut complètement ruiné. Mais ce n'est pas tout. L'aînée de ses enfants, une petite fille qui a treize ans aujourd'hui, faillit périr dans les flammes ; elle porte sur tout un côté du corps les traces affreuses du feu, qui l'avait déjà atteint.

Après cette catastrophe, Morel alla habiter Candé, son pays natal, et se mit à travailler pour les vanniers d'Angers. Mais les transports nécessités par la distance dévoraient une partie des bénéfices. Il se décida donc à venir à Angers.

Il ne pouvait aller travailler chez un maître, le salaire est trop minime. Comment d'ailleurs laisser chez lui à sa femme la surveillance de trois enfants et d'une sœur idiote? L'autorité du chef de la famille était indispensable. Et puis, en travaillant chez lui, il pouvait commencer la journée longtemps avant le jour, la prolonger long-temps dans la nuit. Ses petits enfants, sa femme, à de courts intervalles, pouvaient préparer ses osiers et lui dégrossir sa besogne.

Il y a, dans la vannerie, un usage singulier, un exemple effrayant de l'exploitation du producteur par le commerçant. C'est le hasard, sans doute, qui l'a établi, c'est une infernale inspiration que le génie de la haine a soufflée à l'oreille de tous les maîtres vanniers. — Car il est bien entendu que les maîtres ne s'entendent pas, ne se coalisent pas pour l'exploitation du salarié. Je n'accuse que le hasard.

Un maître vannier, — retenez bien ceci, vous tous qui prétendez que le travail est suffisamment bien organisé, — ne fait une commande à un ouvrier en chambre, qu'à la condition que celui-ci *achètera l'osier chez lui*. Vous comprenez, sans que je vous le dise, que l'osier sera vendu le plus cher possible, les paniers achetés au plus bas prix possible. Direz-vous que l'ouvrier peut ne pas livrer la marchandise et l'offrir à un autre vannier? Mais le premier le poursuivrait en restitution d'osier, mais le second n'accepterait pas les paniers dont il n'aurait pas fourni la matière première. Et puis voici cependant du temps, et l'on a par derrière soi cinq personnes qui demandent du pain. Et puis une contestation coûte toujours quelque argent. La justice est chose de luxe, il faut de l'argent pour la payer.

On dira que les maîtres sont des hommes, après tout, et qu'ils ne boivent pas les sueurs, le sang et les pleurs du prolétaire ; que leurs condi-

[illegible] de la qualité, la civilisation est vaincue par le patriarchat et la barbarie, qui produisent des denrées brutes aussi bonnes que les nôtres, et dans des conditions bien moins onéreuses. Ainsi le Maroc pour les laines, la Russie pour le blé. Mais sur les produits raffinés la civilisation reprend tous ses avantages. Qu'aurions-nous à redouter si toute la France était cultivée, ce que sera bientôt l'Angleterre, comme un jardin et un verger? La gastronomie civilisée s'élèverait à des exigences qui protégeraient mieux l'agriculture que tous les tarifs. Le bon goût et la mode nous assureraient la victoire pour l'alimentation comme pour les vêtements.

Voilà dans quelle direction doivent marcher les cultivateurs du lin. Ils se sont vus forcés de renoncer au filage à la main vaincu par la filature mécanique, et ça été pour eux une première cause de décadence, la plus grave qui pût les atteindre. Demain ils seront battus par les lins, les fils, les toiles de l'étranger, s'ils ne savent s'appuyer que sur la protection, parce que l'intérêt général exige le bas prix des tissus de fil. C'est d'ailleurs leur propre intérêt; s'ils veulent maintenir de hauts prix, la concurrence des tissus de laine et de coton les ruinera, et bientôt ils seront devenus les esclaves des financiers et des industriels, qui ne tarderont pas à les exproprier. Qu'ils produisent donc à bas prix, ils n'ont pas d'autres ressources. Toutes les concessions propres à adoucir la transition, ils ont droit de les obtenir; mais ils ne peuvent espérer que des concessions et des adoucissements. Sauront-ils le comprendre?

Insurrection polonaise.

Les arrestations continuent en Gallicie et en Pologne.

Le comte Potulicki, dans les domaines duquel on a trouvé une fabrique d'armes, a été transféré, avec sa famille, à Cracovie.

Les visites domiciliaires et les arrestations continuent dans cette ville. On ne permet même pas aux employés de conserver leurs épées d'uniforme, ni même les anciennes armes de famille. Le nombre des personnes arrêtées s'élève à 500. La commission d'enquête est en pleine activité. Elle procède, dit-on, avec une grande sévérité. Ses séances sont secrètes.

Les paysans de la Gallicie ne sont pas encore rentrés dans l'ordre. Ils errent dans les forêts et ne veulent pas se soumettre à la corvée.

La *Gazette universelle de Prusse* prétend savoir de bonne source que le chef de l'Eglise catholique s'est prononcé, dans une lettre adressée à l'évêque de Culm, contre la part que le clergé polonais a pris à l'insurrection. Ce fait mérite, au moins, confirmation.

En Prusse, les mesures de sévérité se relâchent, les prisonniers sont tous à Glogau et Sonnenbourg.

Suivant la *Gazette de Cologne* le gouvernement prussien ne délivrerait à la Russie et à l'Autriche que ceux de leurs sujets qui se sont sauvés en Prusse, sans avoir pris part à l'insurrection.

L'*Observateur autrichien* comble la *Presse* d'éloges, à propos de ses articles sur la Pologne. *C'est*, dit-il, *le seul journal français qui ait été bien inspiré dans cette affaire!*

Mouvement de la Rente annuelle de l'École sociétaire.

Avant-hier, la Rente de l'École était de 7,465 fr. 16 c. par mois, et de 89,581 fr. 92 c. par an.

Aujourd'hui, elle s'élève à 7,700 fr. 88 c. par mois, c'est-à-dire, 92,410 fr. 56 c. par an.

Avant-hier, le nombre des Souscripteurs était de 969: il est aujourd'hui de 1,004.

11	—	—	25	»»	—	—	—	[illegible]	»»
4	—	—	24	»»	—	—	—	96	»»
17	—	—	20	»»	—	—	—	340	»»
1	—	—	18	»»	—	—	—	18	»»
3	—	—	17	»»	—	—	—	51	»»
1	—	—	16	65	—	—	—	16	65
1	—	—	16	»»	—	—	—	16	»»
29	—	—	15	»»	—	—	—	435	»»
10	—	—	12	50	—	—	—	125	»»
73	—	—	12	»»	—	—	—	876	»»
07	—	—	10	»»	—	—	—	1070	»»
2	—	—	9	»»	—	—	—	18	»»
30	—	—	8	33	—	—	—	249	90
11	—	—	8	»»	—	—	—	88	»»
4	—	—	7	»»	—	—	—	28	»»
1	—	—	6	25	—	—	—	6	25
28	—	—	6	»»	—	—	—	168	»»
205	—	—	5	»»	—	—	—	1025	»»
2	—	—	4	75	—	—	—	9	50
1	—	—	4	58	—	—	—	4	58
8	—	—	4	17	—	—	—	33	36
22	—	—	4	»»	—	—	—	88	»»
60	—	—	3	»»	—	—	—	180	»»
13	—	—	2	50	—	—	—	32	50
1	—	—	2	67	—	—	—	2	67
5	—	—	2	08	—	—	—	10	40
118	—	—	2	»»	—	—	—	236	»»
1	—	—	1	87	—	—	—	1	87
1	—	—	1	83	—	—	—	1	83
13	—	—	1	67	—	—	—	21	71
14	—	—	1	50	—	—	—	21	»»
6	—	—	1	25	—	—	—	7	50
132	—	—	1	»»	—	—	—	132	»»
5	—	—	»	83	—	—	—	4	15
1	—	—	»	75	—	—	—	»	75
39	—	—	»	50	—	—	—	19	50
3	—	—	»	42	—	—	—	1	26
1004	souscripteurs, donnant ensemble.							6 800	88
	Une souscription collective.							750	»»
	Une autre id.							150	»»
	Total par mois, comme plus haut.							7,700	88

Nous attendons un certain nombre de souscriptions qui nous sont annoncées pour publier une statistique de la Rente par département.

Pour répondre dès aujourd'hui à ceux de nos adversaires qui prétendent que notre cause est en déclin, que « *le phalanstère s'en va*, » nous avons à faire une simple remarque.

Au mois de mars 1843, il n'y avait encore que 87 personnes inscrites comme ayant concouru jusque-là aux dépenses de l'Ecole sociétaire. A l'heure qu'il est, 1,519 personnes sont inscrites tant comme actionnaires de nos deux sociétés que comme souscripteurs à la Rente.

Saint-Domingue.

SOLUTION NOUVELLE DE LA QUESTION.

La question haïtienne est l'une des plus importantes et des plus délicates qui puisse occuper l'esprit public. Les longues agitations, les troubles toujours renaissants au sein de cette *reine des Antilles*, à cette heure appauvrie et malheureuse, ne doivent pas moins appeler l'intérêt que le grave conflit survivant entre l'ancienne colonie française et la métropole.

[illegible] dévore, Haïti cesse définitivement d'exécuter ses engagements, et aujourd'hui la république demande de nouveaux délais.

Il est évident que ce que veulent les Haïtiens ce sont des délais de banqueroute, et pas autre chose. La pensée de ces mauvais payeurs est publiquement avouée jusque dans la chambre des représentants de la république. D'ailleurs, la bonne volonté y fût-elle, il y a impuissance évidente.

En 1789, le régime de l'esclavage dans la colonie française, produisait 140 millions livres de sucre, 76 millions de café. Après la révolution, pour conserver le travail productif, le règne nouveau de la liberté ne trouva rien de mieux que de substituer au fouet le bâton, la liane, le sabre et le fusil. Toussaint-Louverture, et après lui Christophe et Pétion, publièrent leur code rural et organisèrent le travail forcé. Dans le nord, Christophe établit une féodalité nouvelle, ducs, marquis et barons. On donnait des terres aux officiers, et l'on poussait sur leurs domaines des serfs, que les troupes maintenaient rigoureusement au travail. Dans le sud, Pétion, au contraire, républicanisait le sol, le morcelait à l'infini; mais les laboureurs restaient toujours en état de servage sous le sabre des soldats. Du reste, Christophe et Pétion firent tous deux un règlement de répartition: c'était à peu près un quart des produits pour l'Etat, un quart et de plus la nourriture aux travailleurs, et le reste pour le propriétaire ou fermier. En 1826, un nouveau code rural promulgué par Boyer, maintient le servage de la glèbe, organise le colonage partiaire, en proscrivant l'association qui tendait à se former entre les petits cultivateurs.

Le régime de surveillance militaire persiste, quelque peu adouci dans sa rudesse. Mais ici se produit un fait remarquable signalé par M. L. de Saint-Remy. La reconnaissance de l'indépendance de la république a pour effet de décomposer la force militaire, que le fantôme d'une aggression française avait pu jusque-là tenir sur un pied régulier, et devient le signal d'une plus rapide décadence industrielle. Les sucreries disparaissent. Ainsi l'armée désorganisée, c'est l'abandon infaillible du travail imposé. A Haïti, la sécurité même à la ruine.

Quoi qu'il en soit, voici le tableau comparatif des produits d'Haïti à des époques successives. (2)

	1789	1801	1814 (Euviron.)	1843
Sucre. . . .	140 millions.	93	70	»
Café. . . .	76	51	40	34

On voit que le sucre a disparu de l'exportation. En outre, le produit en café a beaucoup perdu de sa valeur par suite d'un grand avilissement sur les marchés du dehors; ainsi 35 millions environ de cette denrée, qui précédemment donnaient en moyenne 20 millions de francs, ne produisent plus, en 1843, que 12 550 000 fr.

Ajoutons à ce triste tableau, le crédit public nul, une crise monétaire désastreuse, la funeste ressource du papier-monnaie, la plaie des faux-monnayeurs auxquels l'exemple avait été donné par les chefs mêmes du gouvernement, Pétion et Boyer; ajoutons enfin l'anarchie et la guerre civile, et à l'extérieur les difficultés du conflit avec la France, et l'on se fera une idée de la malheureuse situation de Saint-Domingue.

Passons maintenant à l'autre partie de l'île, à l'ancienne possession espagnole, à la République Dominicaine.

La belle colonie que le glorieux Génois avait donnée à l'Espagne et qui portait le nom de son père, *Domenico Colombo*, avait souvent fait envie à l'Angleterre et à la France. En 1795, par le traité de Bâle, la République française se fait céder la partie espagnole. Sur-

(1) SAINT-DOMINGUE, *Etude et Solution nouvelle de la Question haïtienne*, par M. R. Lepelletier de Saint-Remy, auditeur au Conseil-d'Etat, chef du bureau du commerce au ministère de la marine.

(2) Nous ne comptons que les deux produits principaux, sucre et café; le coton est tombé de 7 millions à moins de 2. L'exploitation des bois paraît s'être accrue.

---

tions sont équitables....

Mais est-ce qu'il n'y a pas derrière les *hommes*, qui ont un cœur, cette *chose* inflexible, ce vampire, la Concurrence, contre laquelle il faut lutter, qu'il faut vaincre; la Concurrence qui, encombrant le marché, déprécíant la marchandise, de toute nécessité aboutit à la falsification des produits, à l'abaissement des salaires?

A quoi bon d'ailleurs des mots, quand on a des faits? Morel s'entendit avec un premier vannier, acheta des osiers, travailla toute la semaine à raison de quinze heures par jour, comme travaille l'homme qui sait que cinq personnes aimées n'espèrent qu'en lui... Savez-vous ce qu'il gagna au bout de la semaine? Osez fixer un chiffre!... Vous n'approcherez pas de la vérité.

Le vannier lui avait vendu l'osier brut plus cher qu'il ne lui payait l'osier travaillé; et Morel, à la fin de cette semaine de travail désespéré, acharné, se trouva redevoir au maître un franc cinquante centimes!...

Je vous ai dit que ceci était de l'histoire, et non du roman, et que je prouverais tous ces faits à quiconque douterait.

Instruit par l'expérience, Morel s'adressa à un autre maître pour lequel il travaille maintenant. Le système est le même, mais les conditions sont moins onéreuses. Travaillant depuis cinq heures du matin jusqu'à dix heures du soir, et aidé de sa femme et de ses enfants, il lui est impossible de gagner plus de vingt-deux sous par jour. Or, à eux six, ils n'ont jamais pu vivre à moins de vingt-cinq sous de pain par jour, quatre sous par tête en moyenne. Quant à la boisson, quant à la viande, aux légumes, aux fruits, la terre est trop petite et n'en produit pas assez.

A bout de ressources, affaibli par les privations, incapable désormais de travailler, il se décida à faire connaître son horrible position à une loge maçonnique d'Angers. Deux membres de cette loge, — c'est de l'un d'eux que je tiens tous ces détails, — se rendirent auprès de lui, et ensuite chez le vannier pour lequel il travaille. Celui-ci convient que Morel était dans l'impossibilité absolue de gagner jamais un franc cinquante par jour, et que souvent, selon l'ouvrage, il pouvait ne gagner que soixante-quinze centimes.

Les deux délégués de la loge ne pouvaient prévoir quel douloureux spectacle les attendait. Ils montèrent à un troisième étage, au fond d'une petite ruelle et pénétrèrent dans une chambre étroite et sombre. Mû par un sentiment d'humanité exagéré peut-être, cet homme, sublime de charité évangélique, n'a pas cessé de se charger de sa sœur idiote. Les deux plus jeunes enfants ont de six à huit ans. On comprend que dans son impuissance à gagner même le pain quotidien, Morel a dû vendre peu à peu tous les meubles, tous les vêtements qui ne sont pas de nécessité absolue et immédiate. Le jour de la visite, l'aînée des enfants était au lit, mourant littéralement de faim, et faute de soins. Dans un coin, l'idiote ramassée sur elle-même, incapable d'apprécier le sublime dévouement de son frère, s'exaspère, et lorsqu'elle n'est pas surveillée de près, s'élance sur les enfants et leur arrache le morceau de pain qui doit les nourrir tout le jour.

Il y a à Angers des sociétés de secours; il y a un bureau de bienfaisance qui a le maire pour président; il y a l'association de Saint-Vincent-de-Paule, et bien d'autres. Je viens de signaler une misère immense, honorable, imméritée. Chacun trouvera, au bureau du *Précurseur* ou chez moi, les renseignements dont on aura besoin. J'attends et je jugerai.

Qui est-ce qui n'a pas besoin de quelques paniers, de quelqu'ouvrage de vannerie? — Car une aumône individuelle serait probablement repoussée.

Je dois dire que la loge maçonnique lui a fait donner immédiatement les premiers secours, du pain, du bouillon, de la viande, de quoi se couvrir la nuit. Mais l'avenir?...

Ce sont là, dira-t-on, des malheurs individuels, et la société ne peut faire, après tout, qu'il n'y ait pas de pauvres dans son sein. D'abord, un malheur qui frappe six personnes n'est déjà pas si individuel. Et puis, êtes-vous bien sûrs qu'il n'y ait rien à faire, que le malheur soit la destinée providentielle de l'humanité, qu'il y ait en effet dans l'enfer de ce monde, comme dans le paradis de l'autre, beaucoup d'appelés et peu d'élus? Avez-vous étudié et mûri la question, ou bien jugez-vous franchement sur la foi de vieux préjugés héréditaires?

Un homme est ruiné par un incendie, est-ce la faute de la société? Pourquoi non? Que le gouvernement se fasse assureur général. Qu'un impôt d'assurance pèse sur chacun. Une contribution annuelle de 80 millions, répartie sur toute la France, pourrait couvrir les sinistres de toute nature auxquels les fortunes sont exposées. Les modes d'assurance organisées aujourd'hui n'atteindraient le même but qu'au prix de 390 millions de primes: la nation réaliserait donc un bénéfice net de 220 millions, qui seraient utilisés à dégrever l'impôt du sel, etc... (Voir l'*Organisation unitaire des assurances*, brochure par M. Boudon, *Librairie sociétaire*.)

Avez-vous compris ce grand principe de la Solidarité humaine? Quelque chose est-il seulement parvenu jusqu'à vous de tout ce qui s'est publié dans ces dernières temps sur le paupérisme, sur l'organisation du travail, sur l'association, ce mot que chacun commence à répéter, et que si peu comprennent? Si vous ne savez rien et si vous ne voulez rien apprendre, allez à l'école, et épelez en chœur, comme à la mutuelle, ces grands mots: *impossible, impossibilité*.

A propos de socialisme, un de ses partisans a imaginé un moyen singulièrement original de pousser à la propagande.

La *Démocratie pacifique* publie tous les quinze jours un numéro double, huit pages, dans lesquelles elle résume les faits capitaux, traite sommairement les questions sociales, indique les solutions aux *impossibilités* de chaque jour. Le prix de l'abonnement à ce numéro de quinzaine est de 6 fr. par an. Le socialiste en question, toutes les fois qu'un fournisseur lui présente un mémoire quelque peu élevé, lui retient 6 fr. qu'il affecte à un abonnement d'un an au nom du susdit fournisseur. Je recommande ce procédé à tous ceux qui protègent des publications à bon marché.

E. B.

(Extrait du *Précurseur de l'Ouest*.)

[illegible] et fécond, où la solitude sauvage s'étend de plus en plus.

Tel est l'état d'incertitude et de faiblesse, de désordre et de souffrance qu'il appartient aux puissances européennes de faire cesser. Aux fils aînés de la civilisation chrétienne le devoir de secourir des peuples agités et malheureux. Déjà l'Angleterre et les Etats-Unis cherchent à utiliser les circonstances au profit de leur influence. La France a des liens de famille et d'intérêt trop étroits avec Saint-Domingue pour ne pas intervenir avant tous et d'une manière efficace et généreuse.

Nous indiquerons dans un prochain article la solution proposée.

La seconde lecture, c'est-à-dire le principe même de la réforme des lois sur les céréales, a été adopté le 27 mars dans la chambre des communes par une majorité de 302 voix contre 214 : le règlement des détails a été renvoyé à jeudi prochain.

Sir Robert Peel a, à cette occasion, prononcé une nouvelle allocution dont il nous paraît inutile de nous occuper, mais nous mentionnerons quelques passages du discours prononcé par lord Palmerston en faveur du bill :

Je crois, a-t-il dit, que notre exemple vaudra mieux que les négociations, quand les pays étrangers verront que nous réduisons les droits sur nos produits, non pour les favoriser, mais dans notre propre intérêt, et que nous avons obtenu un plein succès, ils suivront notre exemple : maintenant, faut-il faire une exception à l'égard des céréales ? Faut-il les laisser sous l'empire des droits protecteurs ? je ne le pense pas : je ne vois pas pourquoi le principe de la liberté du commerce, appliqué aux céréales, ne serait pas aussi avantageux qu'à l'égard des autres productions ; je ne prétends pas qu'il faille supprimer tous droits (Applaudissements des bancs du monopole), il nous faut de grandes ressources, et par conséquent les impôts doivent être considérables.

A cet égard, le meilleur moyen de rendre les impôts le moins onéreux qu'il est possible, c'est de les percevoir indirectement. Or, ce mode comprend les droits de douanes ; et quand je parle de la liberté du commerce, j'entends dire que le commerce doit être débarrassé des entraves qui le gênent, mais non pas des droits perçus pour le service public et qui devrait être établis de manière à augmenter les revenus de l'Etat. Maintenant l'aristocratie britannique, qui a le droit d'être fière à tant de titres divers, voudra-t-elle maintenir une taxe, levée non sur le riche pour soutenir le pauvre, mais qui est perçue dans l'intérêt du riche sur les objets dont le pauvre a le plus grand besoin ? Voudra-t-elle que le cultivateur épuisé de fatigue et l'ouvrier, en partageant entre leurs enfants le pain et la nourriture chétive péniblement gagnés, fassent cette réflexion douloureuse, que chaque petit morceau devient plus petit encore, pour aller augmenter le luxe et la splendeur de l'aristocratie?

Si vous ne pouvez convaincre cette aristocratie par la raison, si vous faites vainement appel à sa justice, faites un appel à sa générosité, qui ne manquera pas de l'engager à prendre un parti qui, en lui assurant le calme de la conscience, lui garantira l'estime d'elle-même et d'autrui.

Si vous voulez assurer la tranquillité par d'autres moyens, vous ne les trouverez pas aussi efficaces. En faisant des concessions, vous manquerez votre but; la difficulté, écartée même pour un moment, se représenterait plus tard, et elle serait plus grande ; mais combien les résultats que vous obtiendriez seraient différents si vous étendiez vos relations commerciales et si vous accordiez aux autres nations des avantages égaux en maintenant ces relations ! Si les monarchies sont ambitieuses et menaçantes, si les démocraties sont turbulentes et aggressives, et que vous vouliez les forcer à rester en paix, alimentez-les avec le commerce. (Applaudissements.)

Si vous voulez leur inspirer des sentiments meilleurs et inculquer dans leur esprit des idées de justice et de modération, déployez devant elles le livre du marchand, et dans ce volume elles trouveront des arguments plus concluants que tous ceux qui contiennent les préceptes du plus sage moraliste ou les plus belles théories des plus grands hommes d'État. En conséquence, j'appuierai la mesure, parce qu'à mon avis elle fera faire des progrès à la prospérité publique, et parce qu'elle est fondée sur le principe le plus propre à assurer au genre humain le grand et incalculable bonheur de la paix internationale.

On lit dans dans le *Correspondant de Hambourg* :

« Brême, 19 mars. — Depuis cinq ou six jours les ouvriers se révoltent dans tous les chantiers des bourgs et villages situés le long du Weser. Les troubles ont commencé dans le port de Brême et se sont propagés rapidement vers les lieux méridionaux, à Vegesack, Ronnebeck, Blumenthal et Brake. La raison qu'on en donne est la réduction des salaires. C'est la première fois qu'il éclate des troubles de ce genre dans le nord de l'Allemagne. Nous ferons cependant remarquer que, vu la loyauté des constructeurs de navires, c'est le hasard plutôt qu'autre chose qui a occasionné ces émeutes. Le salaire des ouvriers chez nous est assez fort, comparé à celui des autres contrées de l'Allemagne. Aucune mesure n'a encore été prise jusqu'ici par les autorités de Hanovre, d'Oldenbourg et de Brême, et l'on a tout lieu d'espérer que l'affaire s'arrangera sans leur intervention. »

ESPAGNE. — Le nouveau ministère Narvaez va, dit-on, rétablir la garde royale. — Plusieurs notabilités de Madrid ont demandé leurs passeports pour passer à l'étranger. — D'après le *Tiempo*, les dépêches adressées dernièrement à l'infant D. Henrique lui portaient l'ordre de mettre tout de suite à la voile pour une destination très éloignée. On sait que le parti libéral désirerait le mariage de ce prince avec la reine Isabelle.

PARAGUAY. — Par un traité passé en décembre dernier entre cette république et la province argentine de Corrientes, révoltée contre Rosas, le Paraguay s'engage à fournir 15 000 hommes et plusieurs petits bâtiments de guerre. Ces troupes réunies à celles de Paz, général en chef de l'expédition contre Rosas, doivent marcher sur Buénos-Ayres.

Chambre des Pairs.

Ordre du jour du mercredi 1er avril.

A une heure, séance publique.
Communication du gouvernement.

Au commencement de la séance on adopte au scrutin ([illegible] voix contre 4) deux projets de loi d'échange.

M. GENTY DE BUSSY dépose le rapport sur le projet de loi relatif aux pensions militaires.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, dépose un projet de loi portant demande d'un crédit supplémentaire de 600 000 fr., pour le salaire des ouvriers de la marine en 1847.

Ce projet de loi est renvoyé à la commission du budget.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi relative au traité belge.

M. LESTIBOUDOIS combat le projet; il fait l'historique des traités qui ont été conclus avec la Belgique; il a combattu celui de 1842, qui a été modifié par suite d'un amendement qu'il a présenté; mais le traité de 1845, qui a été conclu par suite, lui semble encore loin d'être acceptable ; il se réserve donc d'en combattre les principales dispositions lors de la discussion des articles.

L'orateur cherche à établir que notre industrie a le plus grand besoin de protection. Qu'on ne nous cite pas l'exemple de l'Angleterre ; l'Angleterre abaisse les tarifs des douanes sur les denrées alimentaires ; on prétend que c'est en vue du bien-être de la classe ouvrière ; mais ce n'est là qu'un prétexte : on veut abaisser le prix des denrées alimentaires afin de pouvoir abaisser les salaires et de fabriquer à un prix qui tue d'avance toute concurrence.

Si l'on diminue la protection accordée à l'industrie linière, on ruinera tout simplement les départements du nord ; les manufacturiers se ruineront ; les ouvriers seront sans travail ; on nous donne comme compensation la balance du commerce ; cette balance est une chimère. On arriverait avec la doctrine de non-protection, de désarmement commercial, à dépenser toutes les ressources de la patrie. Des peuples de l'Europe sont même allés plus loin ; ils ont aliéné jusqu'à leur sol aux nations qui consentent à les approvisionner.

Qu'on ne dise pas qu'à la place des industries mortes il en naîtra de nouvelles ; une fois les habitudes prises, on ne les change plus. Que fabriquera-t-on d'ailleurs dans le Nord ? des objets de luxe, mais c'est toute une nouvelle population ouvrière qu'il faudra former, et la formera-t-on loin de la capitale et du grand centre du luxe ?

La chambre a repoussé le traité commercial de 1842 ; or, le traité de 1845, que l'on nous présente comme plus favorable à nos intérêts, est en réalité plus défavorable ; il fixe, il est vrai, une limite pour l'importation ; mais cette limite est illusoire, puisqu'elle n'a jamais été atteinte ; le fait d'ailleurs est prouvé que le nouveau traité est beaucoup plus favorable à la Belgique, parce que depuis le nouveau traité les importations ont été plus importantes que sous celui de 1842.

La Belgique a la houille à bon marché, elle a le travail à bon marché. Les lins étrangers ne sont soumis à la frontière de Belgique qu'à une taxe minime ; les lins étrangers sont au contraire soumis, à leur entrée en France, à une taxe de 8 0/0 sur leur valeur. Les fabricants français sont donc placés dans des chances beaucoup plus défavorables que les fabricants belges ; il est donc nécessaire de leur donner une protection efficace.

Quels sont, en compensation, les avantages que nous fait la Belgique ? Ils sont dérisoires ; elle a aboli une surtaxe qui était une violation du traité de 1842, et elle a abaissé les tarifs sur des marchandises qu'elle prendra de nous en petite quantité. Je voterai donc contre le projet de loi, s'il n'est amendé, ainsi que je me réserve de le demander à la chambre.

M. DUCOS. Malgré les critiques de détail qu'on peut adresser au traité avec la Belgique, je ne l'en appuierai pas moins de toutes mes forces, parce qu'il me semble le résultat d'une pensée éminemment politique et libérale.

On a dit : la Belgique n'a que 4 millions d'habitants, la France en a 35 ; nous ne pouvons ouvrir raisonnablement un marché de 35 millions d'habitants à un pays qui n'en a que 4. J'avoue que je ne comprends pas cette objection ; nous devons chercher par tous les moyens à resserrer les liens de la France et de la Belgique ; les idées de civilisation et d'humanité sont devenues aussi puissantes que celles de territoire et de conquête, et ce sont ces idées qui doivent servir de base à tous les traités internationaux. Voyez ce qui arriverait si nos marchés étaient fermés à la Belgique en même temps que le Zollverein lui ouvrirait les siens. Etes-vous sûrs que la Belgique ne s'unirait pas au Zollverein et ne se détacherait pas de nous ? Pour moi, je ne voudrais pas que l'essai en fût tenté.

On prétend qu'il n'y a pas égalité entre la Belgique et la France; mais un traité est une transaction ; il faut qu'il y ait des concessions réciproques. Il s'agit seulement de disposer les concessions de la manière la moins défavorable à chaque pays. Or, est-il vrai que le traité soit aussi funeste à l'industrie qu'on le prétend ? Je ne saurais le croire. Il est vrai que le chiffre de nos exportations n'a pas augmenté considérablement par suite du traité : mais la principale des exportations est celle des vins ; or, depuis la conclusion du traité, une seule année, 1844, a fourni des vins d'une bonne qualité ; il n'est donc pas étonnant que les Belges n'en aient pu acquérir une grande quantité ; mais c'est là un fait accidentel. L'exportation des soieries a augmenté. Les chambres de commerce de Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, et de la plupart des grandes villes de France, se sont prononcées pour le traité belge. Les produits que la Belgique nous prend sont ceux que nous produisons au meilleur marché, et dont nos marchés sont encombrés. Le traité belge me semble, à moi, une faveur pour la France.

Quant à l'industrie linière, je ne puis la croire menacée lorsque je vois que, depuis le traité, la France produit le double de ce qu'elle produisait auparavant, tandis que la fabrication de la Belgique n'a augmenté que de 50 ou 60 0/0 ; la consommation intérieure a augmenté ainsi d'une manière considérable, et la fabrication a fait de très beaux bénéfices.

On convient de ces faits, mais on affecte de craindre pour l'avenir ; mais le nouveau traité avait été prévu, et l'on a dû s'y préparer ; il ne change rien, d'ailleurs, aux conditions de la production ni de la vente. Il est une seule chose que je blâme de ce traité, c'est l'article qui limite la quantité de fils et toiles importés.

Notre législation douanière suppose que la consommation et la production se compenseront, elle exagère le prix des marchandises; elle nous amène à forcer le sol à produire ce qu'il ne devait pas produire ; elle augmente, surtout, les divisions entre les peuples, et retarde les liens sympathiques qui doivent un jour unir les nations dans une même pensée, dans un même amour.

L'orateur termine par un magnifique éloge de la révolution commerciale qui s'accomplit en ce moment en Angleterre, et fait des vœux pour une alliance intime, une fusion avec la Belgique.

Un illustre orateur disait dernièrement : Votons pour le peuple la vie à bon marché. Eh bien ! moi, je dis : votons la paix des peuples par l'alliance et la fusion de leurs intérêts.

M. CORNE dit qu'il faut, avant tout, écarter l'intérêt politique de la question ; il s'agit d'une question purement industrielle. Unissons-nous étroitement avec la Belgique ; mais si la Belgique désirait cette alliance avec nous, pourquoi a-t-elle profité de ce qu'en nous liant à son égard, de ce qu'en nous engageant à ne faire à aucune autre puissance les concessions que nous lui faisions, nous n'avions pas stipulé la réciprocité ? pourquoi s'est-elle empressée de faire au Zollverein les concessions qu'elle nous avait faites ? pourquoi, si elle veut se rendre digne d'être liée à nous, s'obstine-t-elle à organiser la piraterie dans son sein ? pourquoi s'obstine-t-elle à piller nos écrivains et notre commerce de librairie ?

L'orateur revient sur les arguments déjà présentés [illegible]
Il passe à l'intérêt agricole qui lui semble [illegible] tion du lin est une industrie qui rapporte [illegible]



[illegible] seulement par le gros fermier, mais par le petit agriculteur qui passe sa journée, son année entière à son travail, sans jouissance aucune, et quand à la fin de l'année, il viendra apporter ses produits au marché, il y trouvera un seigneur russe qui vient ruiner son industrie, et lui arracher le pain dont il doit se nourrir ! Je dis que c'est là une perturbation qui doit avoir un terme.

Il est un droit sacré qui n'est écrit nulle part, mais qui est écrit au fond des cœurs, c'est le droit qu'a chacun de vivre de son salaire : le droit pour tout homme qui n'a que ses bras, de vivre de son travail. Ce droit, nul ne peut le contester ; or, c'est le travail que vous refusez au travailleur quand vous lui dites de changer d'industrie, quand vous voulez la destruction d'une culture au profit de l'étranger ; vous dépouillez le pauvre de son travail, vous le conduisez à périr par la famine.

Je ne demande pas cependant, comme le conseil général d'agriculture, des droits prohibitifs sur les lins étrangers ; mais je demande que le traité de commerce avec la Belgique cesse le plus promptement possible, et c'est à ce titre que j'appuierai l'amendement de M. Lestiboudois.

La chambre est réduite à un très petit nombre de membres. M. Wustemberg demande le renvoi de la discussion à demain.

La chambre décide que la discussion continue.

M. WUSTEMBERG n'est pas partisan de la liberté illimitée du commerce; il croit qu'elle aurait des dangers aujourd'hui ; mais on doit s'en rapprocher par degrés ; on aurait surtout le plus grand tort de ne pas se lier intimement avec la Belgique, parce qu'une fois entrée dans la ligue du Zollverein, elle pourrait être funeste à notre commerce, par la suppression des échanges.

L'orateur revient encore sur quelques-uns des arguments de M. Ducos. A ses yeux, il n'y a pas égalité réelle, pratique, entre les diverses industries sous un système qui, d'une part, protège contre toute concurrence certaines de nos industries, telles que celles des lins, par exemple, tandis que, d'autre part, il n'ouvre point de débouchés à nos produits manufacturiers, nos soieries par exemple, ou à nos vins. En résumé, l'égalité dont a parlé le préopinant est une égalité purement théorique, tandis que celle que veut l'orateur est une égalité pratique ; et c'est pourquoi il appuie le projet de loi.

L'honorable membre, examinant le système protecteur au point de vue de ses conséquences, dit qu'il n'en a eu que de mauvaises, pour nous surtout. Ainsi il a rendu manufacturières et productrices la Belgique et l'Allemagne, qui, auparavant, étaient des pays exclusivement consommateurs. C'étaient pour nous des débouchés, ce sont aujourd'hui des rivaux.

En résumé, le système protecteur a fait son temps ; il faut en sortir, non pas brusquement, mais modérément, progressivement, de manière à ce qu'aucun de nos intérêts importants n'ait à souffrir de ce changement.

L'orateur termine en émettant l'espérance que M. le ministre du commerce ne laissera pas se clore cette discussion sans faire connaître l'opinion du gouvernement sur la grande question qui s'agite à l'occasion du projet.

Demain, à une heure et demie, séance publique ; suite de la discussion ; discussion des projets de loi sur l'emprunt grec et l'appel de 80 000 hommes.

Avis à nos Abonnés des Départements.

Un arrêté du ministre des finances défend aux agents de tout grade de l'administration des postes de se charger des abonnements pour les journaux. Nous rappelons à nos abonnés que les deux administrations des Messageries royales et des Messageries Caillard reçoivent les abonnements, sans augmentation de frais, c'est-à-dire aux prix indiqués en tête de notre journal.

Quant à ceux de nos nombreux abonnés qui habitent en dehors du parcours des deux grandes Messageries, nous les invitons à engager Messieurs les entrepreneurs des Messageries particulières, desservant leur ville, ou leur commune, à recevoir leur abonnement de la même manière, pour le transmettre chaque jour à l'une des deux grandes administrations des Messageries royales et générales.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — L'impératrice de Russie est arrivée à Naples le 17 mars.

— Le conseil municipal de Toulon vient de voter l'agrandissement de cette ville.

— On lit dans le *Moniteur de l'Armée* : « Par décision royale du 22 mars 1846, M. le lieutenant-général Magnan, en disponibilité à Lille, est mis à la disposition du gouverneur général de l'Algérie. Par décision royale du 15 mars 1846, M. le comte de Piré, lieutenant-général en disponibilité à Paris, passe dans la section de réserve du cadre de l'état-major-général, à dater du 1er avril. »

— Le 9e de chasseurs rentre d'Afrique en France, et ira tenir garnison à Niort. Le 1er de chasseurs, qui doit s'embarquer à Toulon pour l'Algérie, débarquera à Oran et non à Alger.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus par la caisse d'épargne, les dimanche 29 et lundi 30 mars, de 4 565 déposants, dont 556 nouveaux, 616 571 fr. Remboursements effectués la semaine dernière à 2 004 déposants, dont 630 soldés, 917 572 fr. 64 c. Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 76 879 fr. 05 c. Demandes de remboursements du 29 mars, 880 849 fr.

SINISTRE MARITIME. — La goëlette de l'Etat *la Levrette*, commandée par le lieutenant de vaisseau Louveau de la Règle, s'est perdue, le 14 janvier, à sept heures du soir, sur les récifs qui bordent la pointe des Gallinas, côte des Guajiros. Ce bâtiment, de la station locale de la Martinique, se rendait à Sainte-Marthe. Une erreur dans la marche de la montre marine a occasionné ce sinistre. L'équipage entier a été sauvé et a pu débarquer un pavillon national et les armes nécessaires à sa défense. M. Louveau de la Règle a conduit avec une grande résolution, une intelligence et un sangfroid très remarquable sa petite troupe, jusqu'à six milles au-delà de Carrizal, traversant ainsi trente-huit lieues de pays sauvage, habité par les tribus indiennes les plus hostiles. Un bateau du pays les a conduits à la ville de Rio de la Hacha, où ils sont arrivés tous, sans en excepter un seul, le 21 janvier au matin. Repartis de la Hacha le 24 au soir, sur une goëlette du pays que le consul avait frétée, ils étaient rendus le 25, dans la matinée, à Sainte-Marthe, où toute assistance possible leur a été prodiguée par le consul français. Un bâtiment de la station navale des Antilles a été expédié immédiatement par l'amiral Laplace, pour aller chercher les naufragés et les ramener à la Martinique.

CHEMIN DE FER DE CORBEIL. ACCIDENT. — Un accident vient d'arriver à la gare de Corbeil.

Quelques instants avant le départ du train de huit heures quinze mi-

n'abuse que trop — [illegible] choses qui ont été. Il peut aussi, bien que cette fois il n'abuse pas de la permission, livrer à la culture de vastes marécages. Il peut encore, il pourrait du moins à l'aide de la sonde artésienne, irriguer des plaines de sables séculaires ; il plante les dunes, il défriche des terres, etc... Donc en dernière analyse, l'homme peut, dans une certaine limite, modifier les climatures. Eh bien! cette conclusion nous met tout de suite en désaccord avec une masse imposante de savants. Qu'à cela ne tienne, car nous avons pour nous un homme qui, en météorologie, s'appelle *légion*. Dans le dernier volume de l'*Annuaire du bureau des longitudes*, l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, déclare avoir cherché si les travaux des hommes ne seraient pas de nature à modifier les climats accidentellement et très sensiblement sous le rapport de la température. « Je vois déjà, ajoute-t-il, que les faits répondront affirmativement. »

Ces principes étant posés, il n'est pas douteux que le climat de tout pays habité ait changé dans le cours de son histoire, et qu'en particulier le climat de la France ait changé. Reste à savoir dans quel sens ont eu lieu ces changements. Ont-ils eu pour résultat d'améliorer ou de détériorer le climat? Cette question est entièrement tributaire de l'expérience. C'est aux faits qu'il faut en demander la solution. Les faits ont été interrogés. Ils ont répondu. Et je ne crois point m'avancer imprudemment en disant que cette vaste question est maintenant résolue.

Elle a été résolue par M. le docteur Fuster, dans le livre dont nous avons transcrit le titre en tête de cet article, livre que nous recommandons comme un modèle d'érudition profonde et de sagacité, et dont nous allons, maintenant, présenter une rapide analyse.

Tout le livre du docteur Fuster est résumé dans son épigraphe : « *Le climat de la France a changé et change.* » Le savant auteur prouve qu'il a changé plusieurs fois, et se fondant sur des documents nombreux, il divise l'histoire météorologique de notre climat en trois époques bien distinctes.

La première, antérieure à César, s'étend jusqu'à la conquête des Gaules. — La seconde commence avec l'ère chrétienne et finit avec le douzième siècle. — La troisième règne depuis le treizième siècle jusqu'à nos jours.

Les caractères de ces périodes peuvent s'exprimer en peu de mots : l'âpre climat de la Gaule primitive s'adoucit pendant la seconde époque. Ses progrès arrivent à leur apogée au neuvième siècle; du neuvième au douzième siècle, il reste stationnaire; enfin, depuis la troisième période, il va se dégradant de plus en plus.

Nous n'essayerons pas de suivre M. Fuster dans l'énumération détaillée des caractères de ces différentes époques. Nous nous bornerons à un fait particulier que l'auteur a étudié avec beaucoup de soin, parce qu'il est à lui seul comme un résumé de l'histoire de notre climat. Ce fait est la culture de la vigne.

Arrêtée avant Strabon au pied des Cévennes, la vigne commence sous le siècle d'Auguste à franchir cette barrière. Columelle la rencontre plus tard chez les Allobroges (Dauphiné), et Pline la voit naître spontanément dans le Vivarais, se reproduire dans la Viennaise, parvenir en Auvergne, atteindre même la Séquanaise ou Franche-Comté. Enfin, lorsqu'en l'an 69 de notre ère Domitien fit arracher les vignes de la Gaule, on n'avait pu en pousser la culture au delà des environs d'Autun et du territoire des Bituriges (Berry).

Le climat de la France continua à gagner dans les siècles suivants. Quand l'empereur Probus permit aux Gaulois de replanter la vigne, elle put s'étendre du côté du nord, le long de la Seine. Julien, qui se trouvait dans la petite ville de Lutèce au milieu du quatrième siècle, vante l'extrême douceur de sa température, l'excellence de ses vignes et la rapide multiplication de ses figuiers.

Lorsque dans le cinquième siècle les Francs devinrent maîtres de la Gaule, la vigne couvrait la Normandie, la Bretagne et la Picardie. La vendange se faisait au mois de septembre et même quelquefois au mois d'août.

La vigne ne se bornait pas à la France. Il y en avait en plein rapport en Angleterre. Guillaume de Malmesbury vante en ces termes au douzième siècle, les vignobles de la vallée de Glocester. « Il n'y a pas, dit-il, de province en Angleterre où les vignes soient plus abondantes, qui rapporte plus de vin, et dont le vin soit plus agréable. Ces vins-là, ajoute-t-il, sont loin d'avoir de l'âcreté et de la rudesse ; au contraire, ils rivalisent de délicatesse avec les vins français. »

Les progrès de notre climat ont dès lors atteint leur apogée; nous allons maintenant assister à sa décadence.

Le nord-est de la France avait encore des vignes et des vendanges dans le treizième siècle. Il y en avait à Dieppe en 1200. Cependant la vigne s'était déjà retirée depuis longtemps des points les plus septentrionaux de ces provinces. L'altération du climat ne gagna le sud-est que beaucoup plus tard et de proche en proche. Tous les naturalistes du seizième siècle vantaient encore la bonté et la force des vins des environs de Paris. Au dire d'Olivier de Serres la canne à sucre était acclimatée dans la Provence.

Notre climat continua à se détériorer du nord au sud, pendant les dix-septième et dix-huitième siècles. La Picardie, la Normandie et la Bretagne perdirent le reste de leurs vignobles. Les vins des environs de Paris tombèrent dans le discrédit. Néanmoins, malgré leurs pertes, les cultures du nord et du midi, retinrent encore au dix-septième siècle une forte teinte méridionale, les vins d'Orléans surtout jouissaient de la plus haute célébrité. La Provence produisait des palmiers, dont les fruits, au rapport du cosmographe Davity, étaient aussi bons que ceux d'Afrique.

Le dix-huitième siècle a dépouillé notre climat de tous ces avantages. Il a été témoin des dernières vendanges de la Normandie et de la Bretagne.

(1) Paris, chez Capelle, rue des Grès-Sorbonne, 10. Prix, 8 francs.

long des Alpes cottiennes trois millions de médimnes de blé. Voilà le fait, voilà le texte. M. Fuster, en faisant disparaître tous les faits intermédiaires, a supposé que ce blé, moissonné en 360, était mûr en 355, lors de l'arrivée de Julien.

Sans être curieux, on se demande comment M. Fuster va se tirer de là.

En deux pages et avec une imperturbable érudition, le savant auteur résume, toute la vie de Julien. Toutes les dates y sont, aucun point ne manque aux..... Ce n'est plus M. Fuster qui a torturé, confondu les faits, les lieux, les dates et les personnes. Voyez plutôt. C'est en allant de Sens à Reims, que Julien a vu les blés mûrs au solstice d'été, et non quand il était à Vienne. C'est en 357 et non en 355 ou 360. Ce n'est pas Julien qui a approvisionné de grains la ligne des Alpes; ces immenses approvisionnements, exécutés en secret par ordre de Constance, devaient servir au contraire à la guerre contre Julien, etc.... Â érudit, érudit et demi.

M. Fuster, parlant de la grande célébrité qu'avaient, au moyen-âge, les vins des environs de Paris, cite ceux de Suresnes. M. de Gasparin nie la célébrité de ces vins, et M. Fuster a fait une erreur vraiment impardonnable pour un érudit : il a attribué au village de Suresnes, des environs de Paris, les vins que produit un certain village du nom de Suren, des environs de Vendôme.

M. Fuster accumule les textes et s'étonne, en présence de tant de preuves de l'ancienne renommée des vignobles de Paris de la voir contester devant une académie.

Il est toujours et partout question de Suresnes, bourg ou village près de Paris, connu depuis huit cents ans sous les noms de *Surisnæ, Sorenæ, Serenæ, Sourennes, Suresnes, Suresnes*. En 1611 Bouoi Bouteroys cite le vignoble de Suresnes sur les bords de la Seine, au pied du Mont-Valérien, comme fournissant un vin généreux, digne rival des vins d'Orléans. L'abbé de Marolles, en 1655, continue à vanter les vins de Suresnes, de Ruel, d'Argenteuil et de Saint-Cloud. Ces vins, suivant Gaultier de Roanne, font les délices de Louis XIV. « Vive le bon vin de Paris, de Bourgogne et de Champagne! » s'écrai Guy Patin en 1669. Une pièce de vers de Chaulieu, écrite en 1702, représente son ami Lafare allant boire du vin de Suresnes. Le grand *Dictionnaire géographique, historique et critique* de La Martinière a dit de Suresnes : « Ce bourg de l'Ile de France est connu pour être un des meilleurs vignobles des environs de Paris. » Enfin, l'abbé Lebeuf de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, écrit encore en 1754, que le territoire d'Argenteuil est célèbre par la bonté de son vin et que le village de Suresnes produit des vins si bons relativement à ceux des environs de Paris, qu'en 1724 ou 1725 on n'a pas craint dans des thèses de médecine soutenues à Paris, de les préférer aux vins de Beaune et autres de Bourgogne.

Dans la réponse à son illustre contradicteur, le savant modeste dont nous analysons le livre, a réuni les documents les plus précieux. Ainsi il a consacré une partie de son ouvrage à une importante histoire, celle des grandes intempéries de la France. Ce qu'un tel travail a dû exiger de patientes et de laborieuses recherches, ceux qui l'étudieront comme nous l'avons étudié nous-même, pourront seuls s'en faire une idée. Ce livre est vraiment un travail de Bénédictin! Il nous est absolument impossible d'en donner ici même une analyse sommaire. Nous terminerons par l'exposé des causes auxquelles M. Fuster attribue les changements climatériques dont nous avons donné le résumé.

Cette partie de l'ouvrage est un abrégé savant et brillant de toute l'histoire de notre pays. Nous en signalerons seulement les points culminants.

Après avoir prouvé, à l'aide de documents historiques, l'influence bienfaisante que l'établissement de la domination romaine exerça sur le climat de la Gaule dans sa seconde période climatérique, M. Fuster a recours à un exemple qui permet, en effet, d'apprécier assez exactement le sens et l'étendue de cette influence. Il cite les modifications survenues dans le climat de l'Amérique du nord depuis la découverte du Nouveau-Monde.

Un autre genre d'influence continua la révolution qu'avait commencée la conquête romaine.

La prompte accession des Barbares aux principes de la foi évangélique, a décidé en faveur du climat deux résultats immédiatement utiles. Elle a ralenti, sinon enrayé, le cours des dévastations ; elle a encouragé et fortifié les développements de l'agriculture. Le christianisme prêchait avec les exercices de l'esprit le travail des mains. Les moines de cette époque ne vivaient en général que des produits de leurs cultures. Ces communautés couvrirent bientôt la Gaule. Celles des Carmes avaient commencé l'œuvre, les moines de Saint-Benoît y mirent la dernière main. « L'amour de la retraite, dit Hallam, les conduisit dans des lieux déserts qu'ils cultivèrent de leurs propres mains. » Quelques papes, justes appréciateurs de cette tâche laborieuse, autorisèrent à la poursuivre, même les jours fériés. Leurs premiers couvents s'élevèrent de préférence dans des lieux solitaires et sauvages. Leurs fondateurs choisissaient ordinairement tantôt un terrain en friche ou dévasté par les gens de guerre, tantôt un emplacement couvert de bois ou inondé, tantôt des vallées stériles ou des terres non labourables, tantôt un sol envahi par la mer, enseveli sous les marais, toujours une localité inculte, malsaine et inhabitable. Les couvents échangeaient même quelquefois des clos en plein rapport contre un terrain encore improductif, dans l'unique but de se livrer à l'agriculture. La plupart des terres concédées aux couvents et devenues plus tard si fertiles, ne constituaient ainsi à l'origine qu'un terrain ingrat, inutile ou méphitique.

Une heureuse complication de causes avait poussé pendant neuf siècles à l'amélioration du climat de la France ; une autre complication de causes contraires, pousse également, depuis neuf siècles, à la détérioration de ce climat.

Nous ne suivrons pas l'auteur dans l'énumération de ces causes. Nous

HALLE DE PARIS.

29 mars.			30 mars.		
Arrivages	2268 q.	08 k.	Arrivages	1333 q.	70 k.
Ventes	2634	86	Ventes	1796	02
Restant	41927	40	Restant	40711	14
Cours moyen	40,46		Cours moyen	40 10	
Cours-taxe	40,53		Cours-taxe	00,00	

Cote administrative.

29 mars					30 mars				
Gruaux	10 q.	96 k.	53 25	à 57 30	Gruaux	9 q.	42 k.	56.05	à 58,75
1re	218	09	42,00	à 43 30	1re	181	76	41,40	à 41,[illegible]
2e	170	08	36,93	à 40,80	2e	504	39	38,30	à 40,75
3e	13	30	31,40	à 33,05	3e	13	20	31,20	à 34,50
4e	0	00	00,00	à 00,00	4e	1	37	00,00	à 00,00
À liv.	1413	00	25,85	à 39,70	A liv.	663	20	31,00	à 40,1

Bourse du 30 mars 1846.

Les cours de Londres et la nouvelle d'une victoire décisive qu'auraient remportée les Anglais sur les Sikhs qui devra donner une faveur nouvelle aux fonds anglais, sont venus à propos pour relever nos cours. Le 3 0/0 a monté de 30 c. et le 5 0/0 d'autant sur les cours de la clôture de samedi. Les chemins ont également repris. La liquidation s'annonce donc d'une manière plus favorable. Il n'y a point eu de variation sur les valeurs de second ordre.

Outre les valeurs plus courantes cotées ci-après, on a fait au comptant : Rente belge, 105 3/8. — Id. 4 1/2, 101. — Société générale, 1800. — Banque belge, 915, 950. — Emission 1841, 1100. — Esp. 3 0/0, 36 3/4.

Chemins : Montereau, 415. — Fampoux, 460, 462 50. — Dieppe, 462 50. — Lyon, 603 75. — La Teste, 170. — Canal de Bourgogne, 1080.

Actions de : Lin Maberly, 740. — Hauts-Fourneaux de Monceaux, 2195, 2500, 2490, 2500. — Charbonnage de l'Espérance, 1660, 1655. — Gaz de l'Iris, 682 50.

Obl. de : St-Germain nouv., 1186. — Orléans, 1235. — Havre, 1105.

A terme : Banque de France, 3395, 3400 fin cour. — Dette intér. d'Esp., 30 1/2 fin courant. — Chemins : de Boulogne, 517 50, 515. — Fampoux, 462 50, 460. tout fin cour.

5 0/0 compt....	1er C. 120 10	P. H. 120 10	P. B. 120 10	dr C. 120 10	hier 119 80
— fin cour...	120 00	120 10	120 00	120 00	119 85
3 0/0 compt....	84 05	84 05	83 93	83 95	83 75
— fin cour...	83 90	84 10	83 90	84 05	83 75

au comptant.	1er C.	Der C.	Dif.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1270 00	» »»	» »»	5 0/0 Bge 1840.	102 3/8	» »»	»
B. de France...	3400 00	3405 »»	» »»	— Portugais...	» »»	» »»	»
C. Gouin 1000...	1215 »»	» »»	» »»	Esp. D. active.	» »»	» »»	»
C. Ganner. 1000	1270 »»	» »»	» »»	5 0/0 Naples...	101 25	» »»	»
C. hypot......	558 »»	» »»	B. 2 50	— Romain..	101 3/8	» »»	»
4 Canaux	1273 50	» »»	» »»	Obl. Piemont.	» »»	» »»	»

CHEMINS DE FER.	1er C.	Der C.	Dif.		
St-Germ....	» »»	» »»	» »»	Au 31. 1127 50, 1130, 1127 50.	H. 2 50
V. r. d.....	» »»	» »»	» »»	— 537 50, 535.	H. 1 25
— r. g......	330 »»	332 50	H. 2 50	— 367 50, 357 50, 360.	» »»
Orléans.....	1302 50	1301 25	H. 11 25	— 1300, 1297 50, 1302 50.	H.11 50
Strasbourg..	537 50	» »»	H. 5 »»	— 537 50, 536 25.	H. 3 75
Rouen......	1040 »»	» »»	H. 2 50	— 1047 50, 1042 50.	H.12 50
Havre......	757 50	» »»	B. 2 50	— 745, 751 50.	H. 2 50
Marseille...	946 75	» »»	H. 3 75	— 952 50, 950.	H.10 »»
Vierzon....	707 50	705 »»	» »»	— 707 50, 700.	H. 5 »»
Nord	776 25	700 »»	H. 10 »»	— 776 25, 780.	H.10 »»
Bordeaux...	668 50	665 »»	H. 5 »»	— 661 25, 668.	H. 5 »»
Boulogne. .	» »»	» »»	» »»	—	» »»
Bâle	238 75	237 50	H. 1 25	— 240, 237 50.	» »»
Nantes.....	561 25	561 25	H. 1 25	— 563, 562 50.	H. 3 75

LONDRES, 28 mars.		PARIS, LE 30 Mars. PRIMES	COULISSE.
Consol.	95 1/4.	3 0/0 F. p. 84 40, 84 50 d. 50.	Av. 84.
Esp. act.		5 0/0 F. p. 121, 120 90 d. 50.	Ap. 84 10.
Portug.		Orléans: au 15 av. 1310 d. 10.	B. du 1er à 3 20 à 6 m.
Mexic.		Rouen, Id. 1038 d. 10.	Reports
5 0/0 hol.		Bordeaux, Id. 670 d. 10.	3 0/0 F. p 15,12 1/2
2 1/2.		Nord. Id. 782 50, 785 d. 20;	5 0/0 F. c
Rouen.	41.	786 25, 790 d. 10.	F. p. 22 1/2, 25.
Orléans.	51.		
Nord.			

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 77.00 à 76,50; courant du mois, 79,00 à 80,00; avril, 79,00 à 00,00; 4 d'été, 81,00 à 82,00; 4 derniers, 83,00 à 00,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 126,00 à 127,00; avril, 127,00 à 000,00; 4 d'été, 130,00 à 000,00.

Chandelle, 62,50; Id. perfectionnée, 67,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 31 mars.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Jeanne d'Arc. 1760.
7 h. OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ITALIENS. — 1er acte de Scaramuccia. 1er acte d'Otello.
6 h. 1/2 ODÉON. — Oncle. Ingénue.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Malheurs. Humoriste. Misères.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

Les autres soussignés, se renfermant dans les termes de la question qui leur a été posée :

« Les rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, en accusant *un grand journal* d'avoir vendu la question polonaise 80 000 fr., s'étaient-ils mis en mesure d'appuyer cette articulation sur de fortes présomptions ? »

Répondent négativement.

A. DE GASPARIN. — ALEXIS DE TOCQUEVILLE.

Insurrection polonaise.

Le gouvernement autrichien succombe sous le poids de la honte, sinon sous celui du remords. Sa confusion relativement aux massacres de Tarnow est au comble. Il ne sait plus ni décliner sa participation ni en accepter la responsabilité. M. de Metternich, dans une note officielle, a voulu nier toute intervention du gouvernement dans ces horribles saturnales. Le manifeste de l'empereur, adressé aux paysans de Gallicie, a donné un démenti complet à ce subterfuge du vieux diplomate. Aujourd'hui la *Gazette d'Augsbourg* nous apporte une note *semi-officielle* qui se place entre les aveux contradictoires du ministre et de l'empereur, et essaye de tourner la question en glosant à tort et à travers sur les débats qui ont eu lieu à la Chambre des députés à propos de ces massacres.

Quoi qu'en fassent et disent le gouvernement autrichien et les feuilles qu'il soudoie, il restera désormais acquis que les *Vêpres galliciennes* ont été organisées par le cabinet de Vienne, qui avait peur de la noblesse ; il la savait animée de sentiments libéraux et patriotiques ; il savait qu'elle voulait l'affranchissement des paysans en même temps que l'indépendance de la Pologne ; il savait surtout que seule elle pouvait préparer et diriger l'insurrection, et il a voulu se défaire d'un ennemi aussi redoutable en frappant un coup décisif. Comment comprendre, en effet, l'extermination systématique de tous ces nobles que nous avons toujours connus prêts à embrasser ou à seconder la cause de la régénération politique et sociale de la Pologne? Comment expliquer ces meurtres commis sur tels ou tels propriétaires nobles par des paysans étrangers à leurs domaines ? Comment expliquer surtout la présence des employés du gouvernement à la tête de ces bandes furieuses ?

Or, tous ces faits sont garantis par des lettres qui nous arrivent maintenant de toutes parts. Oui, l'action du gouvernement autrichien comme instigateur et comme directeur de ces massacres, a été patente. Les troupes, au lieu d'agir contre les paysans, les laissaient faire où elles se trouvaient, ou n'arrivaient sur les lieux qu'après coup.

Et maintenant comment retracer ces horribles scènes de carnage? Notre plume s'y refuse. Des femmes violées devant leurs maris, des enfants portés sur les piques, des hommes étranglés avec les [...] que dans la Volhynie il y a une guerre de paysans contre les nobles, comme en Gallicie. Le gouvernement doit se trouver fort embarrassé de ce secours tout-à-fait inattendu, et le danger est d'autant plus grand que cet exemple pourrait être suivi dans l'intérieur de la Russie où le servage existe encore. »

Plusieurs journaux publient aujourd'hui une lettre encyclique que le Pape aurait adressée à l'évêque de Tarnow, sur la demande de l'ambassadeur d'Autriche à Rome.

Nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui l'un des premiers dignitaires du clergé de France a déclaré que cette encyclique devait être apocryphe. Il appuyait son opinion de ce motif que ce document porte des citations d'un texte italien ; or, il est parfaitement connu que tous les actes émanés de Sa Sainteté sont écrits en latin.

Une raison supérieure ne nous permet pas de croire à l'authenticité de cette pièce. Nous ne croyons pas que le Pape ait pu se mettre lâchement au service d'un prince oppresseur d'une nationalité ; nous ne croyons pas que le chef de la Chrétienté ait pu prendre parti pour le gouvernement qui a ordonné les massacres de Tarnow et offert aux paysans 10 florins par tête de noble. Nous ne croyons pas que le chef de l'Eglise catholique ait pu, dans une mesure quelconque, venir en aide aux infâmes persécutions exercées par la Russie contre les catholiques slaves.

Le clergé français pense comme nous, car il a pris partout l'initiative de sympathiques et religieuses manifestations en faveur de la Pologne.

Le pape Grégoire XVI au vénérable frère Joseph, évêque de Tarnow.

Au milieu des très graves sollicitudes et chagrins dont nous sommes accablés et affligés dans cette grande perturbation de la république chrétienne et civile, nous avons appris avec beaucoup de peine que dans ces pays sujets à notre très cher fils, l'empereur d'Autriche, roi apostolique de Hongrie et illustre roi de Bohême, on a entrepris une détestable (*nefaria*) conspiration contre la souveraineté de ce sérénissime prince : conspiration clandestinement tramée par les machinations de ces hommes qui, dans ces tristes temps, n'écoutant que leurs désirs, et toujours agités comme les flots de la mer, méprisent toute domination, blasphèment la majesté du trône ; de ces hommes qui étant artisans insidieux de fraude et de mensonge, abusent d'une manière impie du prétexte du bien public et de la religion, et s'efforcent de tromper les esprits inexpérimentés de la multitude, de l'induire en erreur, et d'exciter des séditions, afin de renverser, s'il était possible, les droits et l'ordre de toute puissance.

Cette grave et triste nouvelle nous a, vénérable frère, extrêmement affligé, car il nous est connu et prouvé combien est grande la piété du sérénissime prince, qui a bien mérité du saint-siége apostolique, qui soutient la religion catholique dans ses Etats, qui défend avec soin ceux [...] saine doctrine de l'obéissance que tous les sujets doivent absolument prêter aux suprêmes autorités (*podestà*), selon la maxime de saint Paul, apôtre, et selon les préceptes mêmes du divin prince des pasteurs.

N'oubliez pas surtout d'appeler à leur devoir ces ecclésiastiques qui, oubliant leurs obligations et leur dignité, osent se mêler à ces mouvements séditieux ; ne cessez jamais d'exhorter et d'enflammer votre clergé, afin qu'en se rappelant sa vocation et en songeant sérieusement au ministère qu'il a reçu du Seigneur, il fasse tous ses efforts pour éloigner les chrétiens, tant avec les œuvres qu'avec les paroles et l'exemple, des conspirations perfides d'hommes séditieux, et pour leur apprendre ouvertement que toute puissance vient de Dieu, et que, par conséquent, l'on ne peut violer ce précepte divin, sans commettre un péché, sauf le cas où l'on commanderait quelque chose de contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise.

Nous ne doutons pas, vénérable frère, du zèle avec lequel vous seconderez nos désirs et nos conseils, procurant que les fidèles confiés à vos soins aient en horreur et évitent les délires des esprits obscurcis, les mouvements impies et les efforts insidieux des hommes turbulents, et qu'ils prêtent, selon la doctrine de l'église catholique, tout l'honneur et toute l'obéissance à leur sérénissime prince.

En attendant, nous vous attestons et renouvelons, par cette lettre, la bienveillance particulière que nous avons pour vous, et nous vous donnons la bénédiction apostolique avec toute l'effusion de notre cœur, et avec le désir que vous et vos fidèles jouissiez de la véritable félicité.

Donné à Rome, près de Saint-Pierre, le 27 janvier 1846, la seizième année de notre pontificat.

GRÉGOIRE P. P. XVI.

La *Gazette de Leipzig* annonce, dans un article daté de la Gallicie, que les juifs ont livré des nobles garrottés à l'administration, et qu'en outre beaucoup de juifs ont été massacrés et pillés par les paysans. Nous ne croyons pas à la premièrepartie de cette nouvelle contradictoire : les juifs galliciens sont probablement plutôt les victimes que les bourreaux. Les juifs de Cracovie ont fait cause commune avec les insurgés, et nous pensons que ceux de la Gallicie partagent les sentiments de leurs malheureux frères de Cracovie.

Banquet du 7 avril.

Nous rappelons que le 9e banquet, pour fêter l'anniversaire de la naissance de Fourier, aura lieu le 7 avril prochain, dans la salle Valentino.

Le prix du Banquet est de 5 fr.

On peut se procurer des cartes aux bureaux de la *Démocratie pacifique*, tous les jours de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Les Commissaires du Banquet, obligés, par les exigences du service, de prendre des mesures à l'avance, ont décidé que la liste serait close dimanche prochain, 5, à deux heures.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 1er AVRIL 1846.

LA MÉLODIE INCARNÉE.

Le son devient visible et la beauté s'entend.

Une salle basse de la taverne de maître Frosch. — Grande cheminée, feu ardent. — Une table, des pots de bière.

GEORGE. — JACQUES. — CARL.
(Ils fument et boivent).

GEORGE.
En ce temps-là florissait Jean-Paul Richter, d'extatique mémoire.

JACQUES, l'interrompant.
Holà ! maître Frosch ! (Frosch entre.) Deux pots de bière !

CARL.
Trois pots, maître Frosch. (Frosch sort.)

GEORGE.
Titan, monté sur ses échasses, s'avançait sur les pas de l'enthousiaste amant de Lolotte. Les esprits étaient à la lune...

JACQUES.
Aux farfadets amoureux...

CARL.
Et aux jeunes filles phthysiques.

GEORGE.
Chacun jouait de la flûte et mangeait le moins possible ; la pipe et la bière avaient déserté les tavernes ; les aubergistes maigrissaient. L'illuminisme faisait rage, et les étudiants, attentifs aux paroles de leurs professeurs, ne bâillaient que d'un air béat, ce qui est décent.

JACQUES.
Ebeu !

CARL.
O tempora, ô mores !

GEORGE.
Verse-moi de la bière, Jacques. Ma gorge est sèche comme un four, au seul souvenir de cette époque déplorable.

JACQUES.
C'était une chose merveilleuse que de s'asseoir au coin des hautes cheminées, durant les soirs d'hiver. Les chats noirs prophétisaient les pattes dans la cendre, et les grillons, blottis dans la suie, racontaient des chroniques d'amour aux vieilles marmites chevrotantes.

CARL.
Ma grand'mère ne pouvait conserver un manche à balai huit jours durant : les sorcières du Hartz se fournissaient chez elle. Il y eut même dans ce temps-là, un pauvre diable d'étudiant qui, ayant fait à son insu la conquête d'une chauve-souris, laquelle n'était autre qu'un esprit femelle de la montagne, se cassa le cou en tombant dans la rue du haut d'un toit où il prenait l'air avec sa bien-aimée ! C'est une histoire fort curieuse que je vais vous raconter en détail.

GEORGE.
Merci ! mais je tiens infiniment à poursuivre la mienne. Ton tour viendra. Verse à boire, Jacques.

JACQUES.
Les pots sont vides. Maître Frosch ! — (Frosch apporte de la bière.)

CARL.
C'est bien, maître Frosch ; retirez-vous, et dites à tout venant que nous n'y sommes pas.

JACQUES.
Attends, George ; ma pipe n'est pas allumée.

CARL.
Voici du feu, dépêche-toi ; George grille de raconter son histoire. Parleras-tu d'amour dans ton histoire, George ?

GEORGE.
Dans une vieille ville de Souabe, sous le toit d'une maison enfumée, située au bout d'une rue sombre et peu fréquentée, il y avait un jeune homme qu'on nommait Samuel Klein. C'était un bon enfant de juif, avec de grands cheveux roux et une face pâle ; un peu triste et fort sauvage, mais d'un caractère placide. Samuel n'avait qu'une manie incurable, c'était de jouer du violon toutes les nuits, de façon à exciter d'énergiques réclamations de la part de ses voisins, et de permanentes émeutes sur les gouttières ; mais, sauf ce grave défaut, ses habitudes étaient si tranquilles et si inoffensives, qu'on usait envers lui d'une grande indulgence. Depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, il se promenait régulièrement dans sa chambre, les mains dans les poches et les yeux en terre ; et, tout en marchant, déjeunait et dînait d'un petit pain et d'un verre d'eau. A la nuit close, un vénérable et poudreux stradivarius était décroché de la muraille, et quatre boyaux de mouton commençaient à grincer lamentablement sous le crin de l'archet. — Quelle musique c'était ! — Tout cela sifflait et miaulait ; les notes convulsives s'y prenaient aux cheveux en râlant de désespoir. Quant à l'artiste, le sang lui empourprait le visage, la sueur inondait ses joues, et des soubresauts nerveux agitaient tout son corps. Après trois ou quatre heures de ce laborieux exercice, il déposait son violon dont les cavités gémissaient encore, se frappait le front avec une profonde tristesse et se couchait en soupirant : — Verse à boire, Jacques. Merci ; je fume trop, le tabac me dessèche. Passe-le-moi, Carl. — Bref, il n'y avait aucune raison pour que la vie de Samuel changeât d'allure.

JACQUES.
Dis donc, George, ton histoire est-elle longue ?

CARL.
Et ton héroïne, George, arrivera-t-elle bientôt ?

GEORGE.
Allez au diable ! mon histoire a un sens sublime.

JACQUES.
Hum !



CARL.
Je partage l'opinion lumineuse de Jacques.

GEORGE.
Pourtant, par une belle matinée d'été, Samuel sortit et s'enfonça dans la campagne. L'air était frais, le soleil dorait par ci par là les échappées prochaines de la vallée. Les oiseaux...

JACQUES.
Fioritursient à perdre haleine sur le bord des nids emperlés de rosée ; les petits scarabées luisaient ; les insectes babillards caquetaient dans l'herbe, et de beaux papillons butinaient de marguerite en marguerite.

CARL.
Qui plus est, il y avait un petit lac ombragé de grands saules, que le vent du matin faisait doucement gémir, et bordé de roseaux verdoyants qui trempaient nonchalamment leurs têtes d'émeraude dans l'eau argentée.

GEORGE.
Toute la vallée était baignée d'une atmosphère humide et transparente, à travers laquelle les arbres adoucissaient leurs masses de feuillage et s'estompaient légèrement d'azur. La nature s'éveillait en souriant dans sa grâce et dans sa beauté toujours vierges. Samuel se laissa tomber au pied d'un chêne, passa, en s'accoudant, la main dans ses cheveux, fixa les yeux au ciel et resta immobile et silencieux. Cette contemplation matinale n'entrait pour rien dans ses manière d'être et d'agir ; le seul horizon qu'il connût parfaitement se bornait aux quatre murs badigeonnés de sa chambre, et les seuls bruits dont son oreille eût été flattée jusqu'à cette heure n'étaient autres que les déchirants accords de son violon. D'où provenait donc cette excentricité de Samuel? Question profonde ! comme dit un grand poète français, en guise de conclusion, à la fin de ses pièces de vers philosophiques. Peu à peu les rumeurs joyeuses du jour se multiplièrent insensiblement ; la lumière pénétra plus chaude sous les feuilles, et la voix de l'homme se fit entendre dans la vallée. Peu à peu aussi le visage pâle et insignifiant de Samuel prit une animation inaccoutumée ; son œil brilla et un sourire effleura ses lèvres. C'est que nul au monde, fût-il notaire ou professeur de rhétorique, ne peut se dérober au charme vivifiant qu'exhale la terre à son réveil, non telle que l'ont déflorée les hommes de mauvaise volonté et d'intelligence tronquée, mais la terre heureuse et belle, et se rapprochant de la vigueur, de l'abondance et de la grâce sacrées pour lesquelles Dieu l'a faite ! C'est que plus on s'éloigne, ô misère! ô triste pensée ! de l'humanité égarée et pervertie, plus on sent l'idéal renaître dans son cœur ! Le souvenir accablant des bourgeois et des moralistes ne peuple plus vos nuits de visages stupides, et le jour du bonheur et de la vérité se fait dans votre âme ! Sois donc bénie, nature éternelle, source toujours féconde de religieux amours ! soyez bénis, vous tous qu'elle enfante et dont elle se pare, arbres verdoyants, larges fleuves, douces vallées, aurores charmantes, chants de l'oiseau et murmures harmonieux des brises matinales ! sois bénie, vierge-nature, inépuisable et bienveillante, car tout vient de toi et retourne en toi !

JACQUES.
Bravo, George ! tu as le sentiment de l'idylle, ô Mélybœe !

.... comme il le devait ; mais pouvait-il célébrer la résistance de sir Robert Peel à l'aristocratie territoriale, au moment où lui-même se livre et livre la France à l'aristocratie industrielle et financière ?

Sauf ce caractère de grandeur dont il est douloureux de constater l'absence dans une occasion aussi solennelle, quand toute l'Europe doit comparer et juger, l'exposé lu par M. Cunin-Gridaine des règles que suivrait le gouvernement français dans les questions de douanes, au fond était sensé, mêlé à dose convenable, pour plaire à la chambre, de principes libéraux et de pratique prudente. Le désir d'atteindre un jour à la liberté des échanges y perçait, et c'est tout ce que nous pouvions en ce moment lui demander.

Il a été facile au même ministre de réfuter les objections banales et sans valeur, que les adversaires du traité avaient faites la veille, et qui ont été renouvelées aujourd'hui par MM. Mercier et Gauthier de Rumilly. La filature française prospère et se développe rapidement d'année en année ; que lui faut-il de plus ? Et pourquoi l'enrichirait-on au détriment de tous les consommateurs ?

Le ministre a trouvé un utile auxiliaire dans M. Lherbette, qui a soutenu avec la fermeté ordinaire de sa logique, le principe de la liberté commerciale. Mais pour agrandir le débat, il a peut-être fait trop bon marché du côté économique du traité, celui qui véritablement préoccupe la chambre et peut déterminer un vote favorable. Non, il n'est pas vrai que la France diminue sa richesse de tout ce qu'elle reçoit du dehors, pas plus que chacun de nous ne se ruine en achetant, si la dépense est d'ailleurs faite avec intelligence et mesure. Du reste, M. Lherbette a fort bien montré combien il importait à la France, détachée aujourd'hui et pour toujours, peut-être de toute alliance intime avec les cabinets européens, de se créer autour d'elle, dans la Belgique surtout, un ami, un associé commercial qui accroîtrait notre influence politique, en même temps qu'elle nous offrirait pour nos produits un précieux débouché.

On a pu remarquer que la Chambre, sans être engouée de protection, se récrie vivement toutes les fois qu'on prétend la pousser dans les voies de la liberté illimitée : c'est que l'instinct du vrai lui apprend, à défaut de science sociale, que la liberté absolue ne produit de bons effets que dans l'ordre absolu. Dans un état social où le travail n'est pas organisé, le danger accompagne toujours les nouveautés les plus légitimes. Les libréchangistes doivent donc poursuivre la réforme sociale pour concilier les exigences de la liberté avec celles de l'ordre, et les protectionnistes doivent la poursuivre aussi pour concilier les exigences de l'ordre avec celles de la liberté. Hors de là ils seront tous dans le faux, obligés de biaiser avec la logique et de transiger avec le bon sens, et toujours menacés d'être bientôt débordés par les faits nouveaux du monde économique qui vont naître de la réforme anglaise.

Un incident sur la contrefaçon a terminé la séance. De belles paroles ont été dites, mais sans conclusion. On a négocié, on négocie ou on négociera, a répondu suivant sa coutume M. Guizot. La Chambre a vivement approuvé les nobles sentiments dont M. Dufaure s'est rendu l'interprète en plaidant les circonstances atté-...

... Nous avons contenu l'impression que produisait sur nous la lecture attentive de ces débats. Si médiocre que soit l'intérêt inspiré par l'accusé, nous nous serions reproché la parole qui aurait pu aggraver sa position. Il est libre aujourd'hui, et le dédain comme la dignité nous commanderaient peut-être même le silence. Mais le devoir nous commande aussi de protester au nom de la presse honnête contre la presse vénale et dévergondée, au nom de la société saine et virile, contre cette société de faufarons et de dépravés, au nom d'un système de politique élevé, généreux, donnant l'élan à toutes les nobles pensées, à toute la loyauté du courage, contre un système dont la corruption est le principe, qui la fait descendre des mœurs publiques dans les mœurs privées, abaisse les âmes, avilit le talent, et fait tomber si bas ceux qui le servent, que, dans ces circonstances solennelles où un homme hasarde sa vie pour défendre son honneur, on en est réduit à discuter s'il a obéi à des caquets de courtisanes ou au plus méprisable ressentiment.

Qu'on ne s'étonne pas de nous voir rattacher ainsi à un système général une affaire de tout point si repoussante ! Tout ce qui a été nommé là, tout ce qui servait de cortége à l'accusé, comme à la victime, auteurs, acteurs, témoins, tous appartiennent à cette portion de la presse, qui, dans la politique comme dans la littérature, travaille à répandre cette démoralisation dont le pouvoir fait son profit. Nous ne voulons pas accuser tout un parti ; nous tenons pour certain que parmi les conservateurs il y a un grand nombre d'hommes que ce spectacle a révoltés comme nous. Mais ces pratiques dont l'aspect les dégoûte, elles sont filles des théories qu'ils encouragent et qu'ils apprécient. Il ne faut pas demander à une certaine jeunesse de n'être ni grossière dans les épithètes, ni cynique dans ses goûts privés, quand il est permis aux vieillards d'être agioteurs au parlement et cyniques dans la vie publique ! Les générations se suivent ; et dans une société aussi active que la nôtre, le mal s'infiltre plus vite encore que le bien, l'égoïsme est plus contagieux que le dévoûment ; dans un peuple centralisé et homogène comme est le peuple de France, l'existence sociale qui embrasse toutes les saisons de l'homme reçoit l'influence du même soleil, du même pouvoir. Une tache à ce soleil, tout le monde la voit ; un vice à ce pouvoir, et le venin pénètre jusqu'aux couches les plus éloignées. — Que sera-ce donc s'il s'agit de ceux qu'il attire ? Et comment être surpris si, quand la publicité les découvre, on est frappé de ces mœurs où le ridicule le dispute à l'odieux, et l'outrecuidance à l'impudeur !

C'est par là seulement que cette affaire peut servir d'enseignement utile ; elle a révélé à notre pays, qui l'ignorait, comment s'agite et vit dans l'ombre cette société officielle dont il connaît les actes glorieux. Cette rouerie permanente qu'on nomme la grande politique, elle s'est montrée débraillée dans ces petits roués du lansquenet.

ALGÉRIE. — On lit dans le *Moniteur algérien* du 25 mars : « M. le duc d'Aumale et M. le prince de Saxe-Cobourg ont quitté Alger le 24 pour se rendre à Milianah. »

— La tribu des Aribs, qui nous avait abandonnés pendant ces derniers troubles, vient de faire sa soumission. Notre khalifa Mahieddin en a amené les principaux chefs au camp de M. le colonel Molhère, qui, d'après ses instructions, ne leur a conféré qu'un aman provisoire : ces chefs ... chevaux tués. On assure de plus que Ben-Mem... dans cette affaire, a eu le bras fracassé d'une balle et son Khodja tué.

— Il paraît qu'Abd el-Kader s'est retiré dans le Djebel-Amour ; le général Jusuf continue de le poursuivre avec sa colonne légère, alimentée par de petites colonnes de ravitaillement ; il installe à Taguine un dépôt d'approvisionnements. Ces manœuvres trouveront un appui dans le fidèle khalifa de Laghouat, qui a fait trois razzias sur les Ouled-Nayl et une sur les Ouled-Krelif ; il leur a tué 18 hommes et pris beaucoup de chameaux.

Une dépêche télégraphique de Marseille a apporté la nouvelle que les Anglais avaient remporté, le 10 février, une victoire complète et décisive sur les Sikhs.

Voici le texte de la dépêche :

Marseille, 29 mars.

Le 10 février, les troupes anglaises, commandées par sir Hugh Gough et par le gouverneur-général, ont attaqué les Sikhs à Sebraon (tête de pont des Sikhs de ce côté-ci du Sutledge). La position a été enlevée après un combat obstiné qui a duré quatre heures. Les Sikhs ont perdu 12 000 hommes et 65 canons. La perte des Anglais est de 300 tués, compris 13 officiers. Il y a 2 500 blessés, parmi lesquels 101 officiers. Le 53e et le 2e régiments ont beaucoup souffert. Le général Dike et le brigadier Taylor sont au nombre des tués. Cette victoire a été suivie, dit-on, d'un arrangement par lequel les Sikhs se sont engagés à payer une somme de 1 million 500 000 liv. sterl. (37 millions 500 000 fr.) en quatre années. En garantie du paiement, une partie du territoire sikh sera occupé militairement.

La commission des chemins de fer de l'ouest a décidé aujourd'hui qu'elle entendrait encore M. le ministre des travaux publics avant de se prononcer sur la concession. M. le ministre avait proposé la compagnie Laffitte et Blount. La commission a voulu faire rapprocher cette compagnie de celle de Rothschild. Des pourparlers ont eu lieu à cet effet, mais ils n'ont produit aucun résultat.

La commission du chemin de fer de Bordeaux à Cette s'est prononcée pour la concession directe en faveur de la compagnie d'Espalletta, dont M. de Rothschild est banquier. Le rapport de la commission sera distribué sous quelques jours.

La commission des crédits supplémentaires et extraordinaires pour l'Algérie prendra ses résolutions dans sa première réunion.

Chambre des Députés.

Séance du 31 mars 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères, dépose une pétition relative aux cautionnements. Cette pétition est renvoyée à la commission chargée d'examiner le projet de loi sur cette question.

M. F. DELESSERT donne lecture d'une proposition ainsi conçue :

« Art. 1er. Aucune mine actuellement concédée ou qui serait ultérieure...

CARL.

Je soupçonne George d'avoir récemment brouté le cytise et le serpolet sur les collines de Crémone.

JACQUES.

Il a certainement du sang de Ménalcas et de Tyrcis dans les veines.

CARL.

Ta pipe me fait l'effet d'une flûte à sept trous, George.

JACQUES.

Veux-tu boire du lait de tes brebis ? (Il lui verse de la bière.)

GEORGE.

Taisez-vous, philistins ! prêtez moi respectueusement vos quatre longues oreilles, sinon mon histoire sera quatre fois plus longue.

JACQUES.

Conticuere omnes inten....

CARL.

Tique ora tenebant.

GEORGE.

Cette absorption mentale de Samuel dura long-temps. Les jeunes garçons et les jeunes filles qui se rendaient aux champs, s'arrêtaient parfois devant lui, étonnés, et se moquant entre eux de sa physionomie extatique et de son immobilité de fakir anéanti ; mais il ne les voyait ni ne les entendait. Tout le jour se passa de la sorte. La nuit vint, sereine et belle, comme avait été l'aurore. Il écouta les derniers murmures de l'homme et de l'oiseau ; il vit les étoiles s'épanouir au ciel et la vallée s'endormir aux pâles rayons de la lune. Enfin, à une heure avancée déjà, il revint chez lui, et, gravissant ses six étages d'une haleine, s'enferma dans sa chambre, saisit son violon et se mit à jouer d'un air inspiré. Hélas ! jamais encore plus effrayante musique n'avait déchiré oreille humaine ! cela n'avait ni queue ni tête, cela était vide de sens et d'intention, faux, aigu, bourdonnant et glapissant à la fois ; mais Samuel n'y prenait point garde le moins du monde. Tout-à-coup....

JACQUES.

Bon !

CARL.

Oh ! oh !

GEORGE.

Tout-à-coup, au plus fort de l'infernale cacophonie, comme un rayon de soleil qui se glisserait furtivement entre deux nuées d'orage, une vraie petite phrase musicale se mit à poindre insensiblement. L'oreille endolorie de Klein la saisit aussitôt, car son archet s'arrêta à demi, et la tête tendue pour s'écouter lui-même, il se mit à jouer *con amore* comme dit *il dilettante*. — Mais avant de continuer, permettez moi quelques mots préparatoires. Il est bien entendu que nous autres Allemands, nous comprenons parfaitement le sens intime de la musique, et qu'au besoin nous pourrions converser en rondes, blanches, noires et croches, tout aussi bien qu'en langage articulé.

JACQUES.

Mille chanterelles ! nous prends-tu pour des Gaulois ?

CARL (chante).

Si bémol, mi bémol pointé, sol croche, si bémol blanche, — ce qu veut dire clairement : Bri-se-du-soir.

GEORGE.

Si je ne parlais à des Allemands, je ne me risquerais pas à leur narrer les excentricités qui suivent. — Samuel avait créé une mélodie dont il développait amoureusement le motif. — Tout d'abord, le soleil s'y leva avec deux dièzes à la clé, en trois mesures brillantes, aspergées de notes d'agrément en guise de rosée ; le vent souffla en trilles et se bémolisa mélancoliquement dans les feuilles agitées de doubles croches. Bref, toute la scène du matin s'élança, fraîche et radieuse, du stradivarius poudreux de Samuel. — Il faisait très noir dans la chambre ; la rue était silencieuse, et les voisins dormaient ; mais bientôt Samuel aperçut vaguement un petit point lumineux flotter autour de lui, procédant d'abord par éclipses totales, puis augmentant d'intensité et de grandeur. Au premier moment, cela ne l'occupa guère, absorbé qu'il était par sa composition ; mais à la fin sa surprise et son effroi devinrent tels qu'il cessa de jouer, et resta les yeux grands ouverts, pâle et tremblant : sa mélodie était là, debout devant lui, belle, lumineuse et vivante !

JACQUES.

Rien de plus naturel.

CARL.

C'est tout simple.

GEORGE.

J'ai tout lieu de croire que Samuel ne vit pas cette apparition avec la même tranquillité que vous, car il se crut fou en reconnaissant son œuvre.

JACQUES.

Ah ! il la reconnut. Et.... quelle forme avait-elle ?

CARL.

Oui ! à qui ressemblait-elle ?... On a beau être Allemands...

GEORGE.

Pardieu ! à quoi voudriez-vous qu'elle ressemblât, si ce n'est à la grâce par excellence, à ce que Dieu a formé de plus parfait, au corps sublime et nu d'une femme jeune et belle ? — Elle était là, devant Samuel, lumineuse dans l'ombre de la chambre, et légèrement inclinée sur sa hanche ; mais si harmonieuse de lignes et de contours, si pure de coupe et si admirablement posée, que le pauvre jeune homme comprit bien qu'il perdrait la tête s'il devait cesser de la voir.

JACQUES.

Est-ce qu'ils ne se dirent rien ?

GEORGE.

Ils ne prononcèrent pas un mot, que je sache ; et pourtant ils s'entretinrent durant bien des heures.

CARL.

Tu te moques de nous, maître George !

GEORGE, avec une feinte indignation.

Qu'ai-je entendu ? Est-ce bien un enfant de la vieille Allemagne qui ose parler ainsi ? Quoi ! le rire amer du scepticisme gaulois a-t-il donc desséché dans ton cœur les germes sacrés de l'idéal ! O Carl, ô mon ami, qu'as-tu dit ?

CARL.

Ma foi ! je n'ai rien dit que de fort raisonnable.

GEORGE.

Raisonnable ! Qu'est-ce que c'est que cela ? Écoute ce que dit Schiller : « Le sublime jette la discorde entre la raison et le sentiment, et il puise dans cette lutte même son invincible attrait. L'homme physique et l'homme intellectuel se séparent ici de la façon la plus nette, car les objets qui éveillent, dans le premier, le sentiment de sa faiblesse, donnent au second le sentiment de sa force. Quand l'un s'élève, l'autre tombe. » Je continue : il se fit donc dans la petite chambre de Samuel un cours d'analogie universelle, que je livre à vos recherches laborieuses.

CARL.

Merci !

JACQUES, impatienté.

Après, après, après ?

GEORGE.

Après ? Le jour se leva, la chambre sortit de l'obscurité et la vision disparut. Samuel tomba sans connaissance sur le plancher, et le stradivarius éclata de lui-même en mille pièces : il était mort !

CARL.

Ce qui veut dire que lorsqu'un brave violon a fait son temps, il rend l'âme et va dans le paradis.

GEORGE.

Cette mélodie était en effet l'âme du stradivarius ; pauvre âme ! bien torturée par Samuel, mais qui fut délivrée dès l'heure où celui-ci comprit la beauté.

JACQUES.

La moralité de ton conte est banale, George, mon ami.

GEORGE.

Je n'ai pas dit mon dernier mot ; devinez-le.

JACQUES.

Que devint Samuel ?

GEORGE.

Samuel Klein est aujourd'hui un des premiers compositeurs de l'Allemagne. Vous avez entendu sa mélodie mille fois ; c'est la cavatine d'un opéra célèbre.

CARL.

J'attends la conclusion.

GEORGE.

Voici. Beaucoup de prétendus artistes, barbouilleurs de notes, de vers et de couleurs, maçons et tailleurs de pierre et de marbre, riraient bien s'ils m'entendaient. Dans le monde de l'art, les diverses manifestations de la beauté sont unies par des liens éternels. Le beau absolu irradie en formes diverses, mais le beau n'en est pas moins identique à lui-même. Heureux ceux qui le savent, car pour eux le son devient visible et la beauté s'entend. Le sentiment de l'harmonie universelle chante dans leur cœur et dans leur tête ; l'adoration de la beauté infinie les emporte au-delà des ombres du doute, et Dieu se révèle incessamment à eux. Voilà.

LECONTE DE LISLE.

M. [illegible] dit que si l'Angleterre a pu prendre l'initiative d'une grande réforme douanière, c'est parce qu'elle se sentait puissante; mais elle n'est arrivée à pouvoir décréter la liberté du commerce qu'après une longue et persévérante application du système prohibitif. Nous, qui ne sommes pas dans cette situation, nous ne pouvons la suivre sur ce terrain.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre de l'agriculture et du commerce. Les honorables membres qui ont attaqué le traité, ne se sont nullement préoccupés des considérations politiques qui s'y rattachent, et de l'intérêt qu'ont la France et la Belgique à conserver les meilleurs rapports. Ils ont vu dans la convention une sorte de marché dans lequel nous aurions dû obtenir ou imposer des conditions plus avantageuses, comme si, pour être durables et justes, les concessions ne devaient pas être réciproques!

En 1842, les fils et les toiles de l'Angleterre encombraient la France; mais les fils de Belgique ne nous arrivaient qu'en très petite quantité. C'est dans ces circonstances que nous avons rendu l'ordonnance et conclu le traité. En avons-nous obtenu de bons résultats? Les faits répondent affirmativement.

Si nous consultons le mouvement général de nos relations commerciales avec la Belgique pendant cette période jusqu'en 1844 seulement, nous voyons qu'en 1842 le commerce général entre la France et la Belgique représente une valeur de 144 millions. Il s'élève à 170 millions en 1844. La Belgique y a pris une part proportionnelle plus grande que nous, attendu qu'elle nous fournit particulièrement des matières premières en retour des produits fabriqués.

En 1842, nous comptions à peine 90 000 broches; nous en avons aujourd'hui plus de 150 000, et il n'y a pas moins de 40 à 50 000 broches en fabrication. La filature à la mécanique n'a pas suivi en Belgique le même développement. La part qu'elle a prise dans notre consommation n'a pas influé sur notre production, et il est bon de rappeler que, lorsqu'en 1842 l'importation des fils étrangers, soit anglais ou belges, s'élevait à plus de 11 millions de kilogrammes, l'importation en 1845 est de 6 900 000 kilogrammes. Néanmoins nous avons voulu garantir notre industrie liniere, en même temps que notre agriculture, contre une trop facile concurrence. Nous avons dû tenir compte des conditions de travail qui existent entre la France et la Belgique. Ainsi le tarif spécial à la Belgique ne lui profitera que jusqu'à concurrence de 2 millions de kilogrammes. Au delà, la convention détermine un droit progressif. Quant aux toiles, nous ne les admettrons au tarif spécial que jusqu'à concurrence de 3 millions de kilogrammes; au delà le tarif général lui sera intégralement appliqué sans transition. On conçoit cette différence de traitement entre les fils et les toiles. Les fils peuvent être considérés comme matière première en ce sens, qu'ils donnent le travail à nos tisserands. Les toiles, au contraire, sont une fabrication complète allant droit à la consommation. La concurrence belge ainsi réglée ne saurait nous être préjudiciable.

Le traité de 1842 accordait à la Belgique un traitement de faveur et sans limite pour ses fils et ses toiles. La convention du 13 décembre leur impose une double limitation. Nous conservons, sans restriction aucune, un traitement de faveur pour nos vins et nos tissus de soie. Nous obtenons pour nos sels un déchet plus considérable. Nous avons affranchi les machines et les mécaniques belges de la surtaxe du dixième et du vingtième fixée par la loi d'avril 1816 sur les importations par terre, parce que les machines anglaises sont exemptes de cette surtaxe. D'ailleurs, nos constructeurs se trouvent protégés par un tarif assez élevé.

En retour, nous avons obtenu pour nos tissus de laine légers une réduction de 25 0/0 sur le tarif qui leur était applicable. Les modes, les habillements neufs, ont supporté, cessent d'être grevés des surtaxes qui les atteignaient. Nos tissus de coton sont exonérés de la surtaxe imposée à ceux d'autre origine. Nous gardons ainsi tous les avantages de l'ancien traité au point de vue politique, et nous en obtenons de réels et d'assez considérables au point de vue commercial.

Le retirement de l'ordonnance de 1843, prise contre nous, profitera particulièrement au département du Nord qui avait vu, par l'effet de cette ordonnance, réduite presque à rien l'exportation des fils de laine qu'il faisait en Belgique. Pour bien apprécier ce que notre exportation, en général, aura à gagner par l'abaissement des tarifs sur nos tissus de laine, il ne faut pas oublier que les similaires étrangers restent frappés de la surtaxe, et que nous arriverons sur le marché belge à des conditions bien plus favorables. J'ajoute que nous avons enfin obtenu ce qui, jusqu'à ce jour, nous avait été refusé, la suppression de la surtaxe de 9 0/0 fixée par un arrêté de 1838, sur nos draps et et casimirs.

Je crois avoir justifié, par le simple exposé des faits, la convention du 13 décembre dernier, et montré que ce second traité est beaucoup plus avantageux pour nous que le premier.

J'arrive aux interpellations de M. Lherbette.

Les réformes économiques proposées au parlement anglais ont fixé notre attention. Nous les avons observées au point de vue de l'Angleterre, de la France et des divers autres pays. La marche suivie par l'Angleterre n'a pas cessé d'être parfaitement logique. Ceux qui l'expliquent par un hommage rendu à la théorie absolue de la liberté commerciale, sont dans une profonde erreur. Ceux qui pensent que nous ne devons pas hésiter à suivre l'exemple qui nous est donné, conseillent un acte prématuré, dangereux. L'Angleterre n'a jamais suivi que son intérêt bien entendu; elle a eu raison : c'est en cela que nous devons l'imiter.

De tout temps, le but de l'Angleterre a été de développer son industrie, sa marine, son commerce, et d'obtenir partout l'avantage sur ses concurrents. Elle ne s'est pas laissée entraîner par des théories; elle a consulté les faits, et elle a conservé le régime prohibitif tant qu'elle en a eu besoin.

Pour trouver l'origine de ce régime, il faut remonter bien loin dans l'histoire de ce pays. Dès 1283, il existe des actes dans ce sens. En 1337, sous Édouard III, toutes les étoffes étrangères étaient prohibées à l'importation; les laines étaient prohibées à la sortie. La protection sur les fers est venue ensuite.

L'acte de navigation intervenu sous Cromwell, en 1651, alors qu'il n'y avait guère qu'une grande marine marchande, celle de la Hollande, a eu pour but de réduire, autant que possible, cette marine, d'empêcher celle des autres puissances de s'étendre, et, au contraire, de créer et de rendre dominante celle de l'Angleterre.

Tous les événements qui sont survenus depuis cette époque, excepté l'insurrection des Etats-Unis, provoquée par les rigueurs du système colonial, ont été favorables à l'Angleterre. Dans la période de 1793 à 1815, maîtresse de la mer, seule en possession de grandes colonies, sans concurrents sérieux sur aucun point, elle s'est, en quelque sorte, emparée du marché du monde entier. L'impulsion donnée à son industrie a été immense, comme la consommation qu'elle avait à alimenter; tandis que les droits de douane, qu'aucun intérêt ne forçait alors d'abaisser, subvenaient, en grande partie, aux dépenses énormes du pays.

Au retour de la paix jusqu'en 1819, rien n'a été changé au tarif anglais. La France et le reste de l'Europe, épuisés par la guerre, avaient d'abord à réparer leurs forces; tout, au point de vue économique, était, en quelque sorte, à créer; rien, sous ce rapport, ne pouvait encore préoccuper l'Angleterre. Mais, à partir de 1822, sous M. Huskisson, des enquêtes faites sur l'émigration des ouvriers, sur l'exportation des machines, commencèrent à montrer que son attention était éveillée sur les efforts que faisait la France, notamment pour développer son industrie et sur le régime adopté par elle dans ce but.

De 1822 à 1830, les lois de douane vinrent encourager encore la navigation, c'est-à-dire qu'elle continua de réserver pour elle l'industrie, la navigation et le commerce, qui doivent pourvoir aux besoins de plus de 100 millions de consommateurs.

Tout cela s'explique : plus l'Angleterre produit, plus elle a besoin de produire; de nouveaux débouchés lui sont incessamment nécessaires. L'Angleterre voit chaque jour la concurrence d'Europe et d'Amérique lui en disputer quelques-uns, pour les garder tous, et, s'il se peut, pour s'en procurer de nouveaux, elle prend sans cesse de nouvelles positions en Afrique, en Amérique; elle s'étend dans l'Inde; elle a fait la guerre de Chine. Au faîte de la puissance industrielle, l'Angleterre ne veut pas en descendre; le commerce extérieur a fait sa force, elle veut le conserver.

Après plusieurs siècles de pratique du régime protecteur, après avoir recueilli de ce régime tout le profit possible, l'Angleterre entre habilement dans la voie des libres échanges; elle appelle les autres gouvernements à y entrer.

Pour que l'exemple fût bon à suivre, il faudrait être dans des conditions semblables. Mais quel peuple possède autant de capitaux, autant de fabriques, autant de machines, autant de ressources industrielles, autant de vaisseaux que l'Angleterre? Quel peuple domine sur autant de pays qu'elle et sur des populations coloniales aussi nombreuses, dont la consommation lui reste exclusivement assurée? L'Angleterre se fait libérale là seulement où elle n'a rien à craindre du régime libéral.

Il n'y a pas trois ans qu'elle a levé la prohibition à la sortie de ses machines, parce qu'elle a vu que la contrebande rendait cette prohibition illusoire. Elle a consulté en cette occasion, comme toujours, son intérêt. Consultons aussi le nôtre; et sans attendre que la nécessité nous presse, suivons sagement la ligne de l'expérience et du progrès. Point de transitions brusques, rien de stationnaire. De cette manière les choses viendront à point. Mais voyons où nous en sommes.

Notre régime économique ne date en réalité que de 1814; le blocus continental avait créé la prohibition absolue. Au retour de la paix, il fallait protéger de grandes industries nées viables; il fallait assurer la production du pain et du fer par le pays même, protéger notre agriculture, encourager le travail et nous réserver le marché intérieur, qui est toujours le plus sûr et le plus profitable. On ne pouvait donc adopter le principe de la liberté du commerce.

Toutes nos lois de douane, de 1814 à 1830, ont été conçues dans le sens de la protection de notre industrie; l'exportation a été encouragée par des primes ou drawbacks; nous avons réservé au pavillon national exclusivement le cabotage et la navigation coloniale. Des primes ont été allouées aux grandes pêches. Les surtaxes sur les pavillons étrangers, incomplètes au début, ont été relevées depuis. C'est grâce à cette protection que l'industrie a pris des forces.

A dater de 1830, les droits d'entrée ont été adoucis sur beaucoup de matières premières, telles que les bois d'ébénisterie et de teinture, les scies, les cotons, les cuirs, les fontes, les houilles, les laines, etc. Un assez bon nombre de prohibitions ont été levées, entre autres sur les cotons filés (de haut numéro), les châles de cachemire, les foulards, l'horlogerie, les dentelles de coton, etc.

L'introduction des machines à vapeur pour la navigation internationale a été déclarée libre; le régime du transit et des entrepôts a été élargi; il en est résulté des progrès notables.

De 1830 à 1844, notre commerce général est passé de 1 200 millions à 2 milliards 300 millions; la part de l'importation, en 1830, était de 600 millions; elle a été de près de 1 milliard 200 millions en 1844. L'exportation, qui n'était que de 600 millions en 1830, s'est élevée, en 1844, à plus de 1 100 millions. Nous importons beaucoup de matières premières, nous exportons beaucoup de produits fabriqués. L'opération est doublement profitable au point de vue de l'industrie et du commerce.

Il est vrai que les marchandises d'encombrement que nous demandons aux grandes puissances maritimes sont transportées par les navires de ces puissances plus que par les nôtres, et que nos expéditions de tissus de grande valeur, sous un faible poids, ne nous fournissent guère de fret; mais ces faits sont en quelque sorte inhérents aux conditions physiques de notre pays.

Il n'est donc pas difficile de prévoir ce qui arriverait si nous sortions brusquement des voies actuelles pour leur substituer le régime absolu de la liberté commerciale.

Les vœux exprimés au nom de ce principe excitent de vives sympathies et sont adoptés exclusivement par quelques économistes; mais un gouvernement sage et prudent résiste à tout entraînement; il doit se proposer la conciliation de tous les grands intérêts du pays; ici les intérêts agricoles qui ont besoin d'une large protection, là des intérêts agricoles aussi qui demandent la liberté des échanges; parmi nos industries manufacturières, il y a également des intérêts qui vivent du système restrictif et d'autres qui s'en plaignent; de là un croisement, une mêlée dans lesquels l'un et l'autre systèmes se combattent avec une égale vivacité; à des théories plus ou moins séduisantes, le gouvernement doit opposer les faits.

Sous le régime protecteur, notre agriculture en général s'est développée; nos industries ont pris un grand essor. Celle des cotons, dans les diverses transformations qu'ils subissent, représentent un capital de près de. 800 millions.

Celle des tissus de laine,	550
Nos soieries,	300
Nos fers,	250
Nos tissus de lin et de chanvre, plus de	400
	2 300 millions.

Lorsque la production manufacturière de cinq de nos grandes villes s'élève à 2 300 000, et accroît si puissamment la fortune publique et l'aisance que le travail assure à une masse innombrable d'ouvriers, la raison ne commande-t-elle pas de procéder avec une sage circonspection?

En Angleterre, le fer et la houille se trouvent en abondance, presque partout, dans les mêmes localités; les moyens de transport vers l'intérieur et vers la mer, par les rivières, les canaux et les chemins de fer, sont multipliés et faciles. Les ports et les rades sont en grand nombre, sûrs et dans le meilleur état. Chez nous, le fer et la houille ne se rencontrent guère à portée l'un de l'autre que dans le seul bassin de Saint-Etienne. Nous avons beaucoup à faire encore pour l'exploitation de nos richesses minérales, pour l'amélioration de nos ports, de nos rades et de nos voies de navigation et de transport.

En Angleterre les capitaux et les moyens de crédit sont surabondants; les établissements industriels immenses et riches; les opérations maritimes, conçues sur la plus vaste échelle, sont conduites avec les avantages qu'assurent des comptoirs, des stations, des colonies nombreuses, riches, peuplées, bien réparties sur tous les points du globe, et des maisons correspondantes dans toutes les places de commerce.

Nous sommes loin d'avoir au même degré tous ces avantages. Le crédit y a moins de puissance que chez nos voisins; nos établissements industriels n'ont pas le même développement; nos opérations maritimes, surtout, sont bien restreintes en comparaison des leurs; nous avons à développer notre marine marchande, sans laquelle pas de marine militaire.

Mais l'Angleterre achète ses avantages par des secousses auxquelles nous ne sommes pas exposés; la production chez elle n'ayant pas de frein, il y a encombrement dès qu'un débouché se ferme. Liée à tous les peuples, elle souffre du malaise de tous; à chaque crise les classes ouvrières souffrent et tombent dans la misère. Nous faisons des opérations moins en grand, mais [illegible] rable préopinant ont trait à deux faits distincts. En ce qui concerne le projet de loi sur la propriété littéraire, la chambre se rappelle quelles difficultés ce projet a présentées; mais ce n'est pas une raison pour ne pas essayer de résoudre la question, et le projet sera certainement remis sous les yeux de la chambre.

Quant à la contrefaçon, il y a deux moyens d'y mettre un terme : les négociations avec la Belgique, et la prohibition des produits belges sur les marchés. Ce dernier moyen a été tenté avec le plus grand soin.

Quant au moyen direct, nous n'avons pas abandonné le principe, mais nous n'avons encore pu parvenir à le faire prévaloir, et il faut croire que dans les circonstances présentes il y avait des difficultés considérables à surmonter. Mais nous sommes en voie de négociation pour obtenir que deux des marchés les plus importants de la Belgique, l'Angleterre et l'Allemagne, soient fermés à la contrefaçon; nous traitons directement aussi avec ces puissances, comme nous l'avons fait avec la Sardaigne, pour obtenir que la contrefaçon, si elle venait à être chassée de la Belgique, ne se réfugiât pas dans ces pays.

M. VIVIEN. M. le ministre des affaires étrangères a eu raison de dire que les deux questions qu'il a indiquées sont intimement liées, et qu'il importe, si l'on ne parvient pas à traiter avec la Belgique, d'établir autour d'elle un blocus qui lui ferme les marchés.

L'Angleterre, la Prusse, la Saxe et le duché de Weimar, si je ne me trompe, ont établi la réciprocité, quant à la propriété littéraire. Je sais qu'on a dit que la contrefaçon était interdite dans ces pays, mais l'introduction des ouvrages contrefaits en un autre pays n'y est pas interdite également. Je crois que c'est là une distinction injuste; les efforts de M. le ministre des affaires étrangères doivent tendre à faire accepter enfin l'interdiction complète de la contrefaçon.

Il me semble que la France aurait dû effacer la faculté réciproque de contrefaçon de sa législation, comme nous avons effacé le droit d'aubaine. On n'en a pas pensé ainsi, et en 1836, on a laissé à la diplomatie le soin de négocier; c'est pour elle un devoir de redoubler d'efforts; car, si je suis bien informé, l'Angleterre est toute disposée à consacrer le principe que déjà nous avons fait consacrer au moyen de quelques concessions, il est vrai, en 1840, dans le traité avec la Hollande. C'est le lieu de rappeler que nous attendons encore le fruit de nos concessions; c'est là un point digne de la sollicitude de M. le ministre des affaires étrangères.

M. GUIZOT. Sans doute, M. Vivien a raison de réclamer l'interdiction d'introduire des livres contrefaits à l'étranger. Mais jusqu'ici l'Angleterre n'a pas encore accepté ce principe; la Hollande a prétendu aussi que ce principe n'avait pas été formellement stipulé dans le traité. J'espère que nos efforts seront heureux, et qu'en restreignant le marché de la contrefaçon, nous arriverons à la détruire complètement.

M. VAVIN. Ce que vient de dire M. le ministre des affaires étrangères prouve combien il est urgent de proclamer en France le principe de la propriété littéraire : la contrefaçon se fait à l'intérieur, elle se fait en Algérie. Ces abus appellent un terme.

M. CHAIX-D'EST-ANGE demande ce qu'on fera des ouvrages anglais publiés en France par certaines maisons de librairie, si l'on déclare tout-à-coup la réimpression des ouvrages anglais en France une contrefaçon.

M. GUIZOT. Il est certain qu'il faudra tenir compte des intérêts de chacun et prendre des dispositions pour qu'il n'y ait pas de dommages considérables éprouvés.

M. DUFAURE. Les ouvrages anglais se vendent fort cher en Angleterre; interdire leur reproduction en France, c'est vouloir nous en priver; le principe que l'on défend tendrait à parquer chaque peuple chez soi. Un voyageur qui traversait dernièrement la Hongrie, se désolait à la pensée qu'il ne rencontrerait personne qui pût le comprendre; il fut fort étonné de trouver partout des hommes qui comprenaient le français; cela provenait des livres français qui circulaient dans le pays et qui n'y auraient jamais pénétré s'ils y avaient été vendus au prix des éditions françaises.

Quant à la Sardaigne, si vous avez obtenu d'elle la prohibition de la contrefaçon, c'est uniquement pour exclure les livres français de son territoire. Dans une pareille question, on ne doit pas seulement s'occuper [illegible] des individus, il faut songer aussi à l'intérêt collectif, à [illegible] intérêts idées, aux liens qui doivent unir de plus en plus les [illegible] expansion des peuples entre eux. (Très bien!)

M. BOUILLAUD. Il s'agit surtout de la contrefaçon belge, qui ruine nos écrivains et notre librairie; d'ailleurs, si les livres français se vendent cher, c'est qu'on les tire à petit nombre; si l'on pouvait les lancer dans toute l'Europe, ils se vendraient à plus bas prix.

M. GUIZOT. La question est fort difficile. L'idée une fois émise appartient-elle à l'individu ou appartient-elle à la société? Cette dernière pensée a été soutenue. D'un autre côté, faut-il que l'écrivain soit le martyr de sa propre gloire et ne retire aucun prix de ses fatigues et de ses études? Cela n'est ni juste ni équitable.

Il faut donc, dans la solution de cette question, tenir compte des deux intérêts. Le gouvernement s'occupe de l'un et de l'autre dans les négociations qu'il a entamées, et l'on peut croire qu'il ne négligera rien pour que tous deux obtiennent satisfaction.

La discussion générale est fermée; la chambre décide qu'elle passera demain à la discussion des articles.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — A compter de mercredi, 1er avril 1846, le prix du pain, dans Paris, est fixé comme suit : Le pain de 1re qualité, à 37 cent. le kil. Le pain de 2e qualité, à 30 cent. le kil.

— M. Guizot et M. le duc Pasquier viennent d'être nommés par le roi de Naples grand'croix de l'ordre de Saint-Ferdinand et du Mérite. D'autres nominations ont également eu lieu dans le même ordre, à l'occasion du dernier traité entre la France et le royaume des Deux-Siciles.

— Par ordonnance du 29 mars, insérée au *Moniteur* d'aujourd'hui, M. le lieutenant-général Jacqueminot est nommé commandant supérieur des gardes nationales de la Seine. Cette ordonnance est rendue en vertu de celle du 3 mars, qui a disposé qu'il serait pourvu, par de nouvelles nominations, à tous les grades et emplois conférés par des ordonnances royales dans la garde nationale de Paris et du département de la Seine.

— Par ordonnance du roi, rendue sur le rapport de M. le garde des sceaux, M. Mérilhou, ancien garde des sceaux, pair de France, conseiller à la cour de cassation, a été nommé grand-officier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— On écrit de Nice, le 20 mars :

« Un journal a parlé d'un chemin qui allait être construit entre les états sardes et la France par le mont Genèvre. On travaille ici depuis longtemps à cette communication. Elle partira de Nice, et cette entreprise a pour but non pas seulement d'ouvrir une voie plus courte et plus directe, mais d'établir des rapports avec les populations de la montagne, que l'isolement retenait encore dans une espèce d'enfance sociale. »

— On parle d'un camp de manœuvres qui serait établi à Saint-Maur et à Saint-Mandé, près Paris. M. le duc de Nemours en aurait le commandement.

LES PRISONNIERS D'ABD-EL-KADER. — Le récit suivant que nous

avait appris les horribles détails que nous allons retracer. Bien que la source de ces *on dit* fût très sûre, nous avions hésité à les livrer à la publicité. Aujourd'hui qu'ils sont pleinement confirmés par les déclarations de Bernard, qui a tout vu et tout appris, nous croyons ne plus devoir garder le silence.

» Après le combat du 23 septembre, où succombèrent le colonel de Montagnac et 300 soldats ou cavaliers, et où furent faits des prisonniers, les Arabes pénétrèrent dans le centre du carré où était le corps du colonel Montagnac. Son cadavre fut réduit en lambeaux, à coups de fusil et de yatagan, — puis sa tête coupée; — les Arabes coupèrent toutes les têtes des autres officiers et soldats tués. Heureusement, cet acte d'une lâche barbarie ne s'exécutait que sur des cadavres..... Les prisonniers furent condamnés, à coups de bâton, à porter ces têtes jusqu'à la deïra d'Abd-el-Kader : pour les conserver on les enduisait de miel, et malheur à qui ne s'acquittait pas de ce triste et pieux office. Bernard ne fut pas battu : il avait, lui, choisi un tête chérie, — nous devons respecter le deuil d'une famille éplorée....... — et il la soignait comme une sainte et noble relique. — C'est ainsi que 250 têtes environ furent transportées à la deïra. Là, elles furent rangées en demi-cercle, la face tournée vers l'Orient, — le bâton aidant, les malheureux prisonniers qui n'avaient pas su donner aux têtes la position exactement indiquée ; puis, tous les gens de la deïra d'Abd-el-Kader, par son ordre et sous ses yeux, et en présence des prisonniers, se livrèrent à une horrible *fantasia* autour de ces restes mutilés de nos soldats, qui s'étaient battus 400 contre 6 000 !...

» Abd-el-Kader a donné l'ordre que les prisonniers soient bien traités, et les officiers principalement. — Tous reçoivent une ration d'orge pour toute nourriture. Ils se sont construit un four pour se faire des galettes; l'industrie ou le travail pénible de quelques-uns a adouci la position commune, car ils partagent tout. Les prisonniers n'ont pas assez d'éloges à donner au commandant de Cognord ; c'est leur ami, leur père ; il en impose à Bou Hamedi lui-même, ce sanguinaire lieutenant qui, lors du départ des bords de la Moulouya, a fait tuer six prisonniers qui ne pouvaient pas suivre ! — Le commandant a un mulet à sa disposition, mais en route il le donne aux malades ou aux blessés. — Après M. de Cognord, vient le docteur Cabasse, aux soins duquel doivent la vie un grand nombre de blessés du 23 septembre. Les Arabes eux-mêmes ont un grand respect pour ce *toubib* ; — en effet, il prodigue le secours de son art aux Arabes blessés ou malades comme aux prisonniers. On a laissé au docteur son cheval et son fusil, mais il n'a point de munitions, et il est défendu de lui en donner.

Les prisonniers sont presque nus ; leur nourriture se compose uniquement de galettes d'orge. Cependant, quelques secours leur sont parvenus : la garnison de Tlemcen leur a envoyé des effets et de l'argent

M. B. à Gien. — M. F. fait continuer votre ab. du 1er avril.

M. E. à Blois. — Vous en recevrez 200. — Vous aurez le portrait.

M. S. à Strasbourg. — Nous avons expédié le 21 à M. H. directement en même temps qu'à M. S. sous votre couvert. Nous réclamons. Veuillez bien en faire autant à Strasbourg — M. H. n'a-t-il pas reçu le no du 22 et une brochure-prime ? — Remerciements à M. Ch. A. et félicitations aux trois autres.

M. P. G. à Bourgoin. — Merci des bons détails. — Cordial accueil à M. E. R. — Quand on en est à l'examen et au respect, on n'est pas loin de la sympathie et du concours.

M. V. B. à Abbeville. — Reçu les 56 annoncés.

M. P. à Orléans. — Faites-nous savoir si vous aurez un banquet.

A l'*Ind. de la Ch.* — Vos mandats motivés seront toujours accueillis, sans qu'il soit besoin d'avis.

M. D. à Tours. — De ce que deux noms riment ensemble, on n'est pas pour autant en droit de les confondre. Nous avons écrit G.; c'est de J. que nous voulions parler.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 16 mars. — BLANC, scieur de long et limonadier, à Charonne, barrière de Montreuil, 22. Juge comm., M. Châtenet ; syndic prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

Du 27 mars. — LAPORTE, fab. de gants, rue des Fossés-Montmartre, 15. Juge comm., M. Ferté; syndic prov., M. Hénin, rue Pastourel, 7. — Guérin et Golfié, nég., rue de la Vieille-Monnaie, 17. Juge comm., M. Ferté; syndic prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16.

Du 30 mars. — VITTÉ, entrep de voiturage à la Petite-Villette, route d'Allemagne, 61. Juge comm., M. Halphen ; syndic prov., M. Haussmann, rue St-Honoré, 290.

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 31 mars. — Foin, 1re 00 à 64; 2e 52 à 56; 3e 40 à 48. — Luzerne 1re 00 à 00, 2e 00 à 00; 3e 00 à 44. — Regain, 44 à 45. — Trèfle, 46. — Paille de blé 1re 00 à 30; 2e 28 à 27. — Paille de seigle, 35 à 28. — Paille d'avoine, 1re, 00 à 00 ; 2e, 00 à 36.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 31 mars. — Foin 1re 52 à 55, 2e 48 à 50 ; 3e 00 à 00. — Luzerne, 2e 46 à 48; 3e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 31 à 33 ; 2e 29 à 30; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 44 à 00; 00 à 00.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 31 mars. — Veaux amenés 309, vendus 309 à 1,50-1,40-1,30. — Vaches grasses amenées 93, vendues 58 à 1,12-0,94-0,78. — Vaches laitières amenées 72, vendues 34 de 210 à 530. Taureaux am. 22, vend. 18 à 0,84. — Porcs am. 00, vend. 00 à 0,00-0,00-0,00.

MARCHÉ DE SCEAUX du 30 mars. — 1364 bœufs amenés, 1208 vendus 1,22-1,12-1,00. — 179 vaches entrées, 164 vendues 1,10-0,98-0,80. — 481 veaux entrés, 464 vendus 1,61-1,41-1,21. — 7508 moutons entrés 6164 vendus 1,41-1,28-1,10.

— Gaz de Paris, 882 50. — Bolbec, 530, 535. — Aveyron, [illegible]

Obl. de : St-Germain nouv., 1175. — Versailles r. dr. anc., 1010. — [illegible] 1010. — Havre, 1105.

A terme : Dette intér. d'Esp., 30 1/2 fin courant. — Chemins : Dieppe, 460, 15 avril.

	1er C.	P. H.	P. B.	dr C.	hier
5 0/0 compt.....	120 20	120 25	120 10	120 10	120 10
— fin cour....	120 15	120 25	119 95	120 00	120 10
3 0/0 compt.....	84 15	84 15	84 05	84 05	84 25
— fin cour....	84 20	84 20	84 00	84 00	84 05

au comptant.	1er C.	Der C.	Difce.	F. ÉTRANG.	1er C.	Der C.	Dif.
O. de la Ville...	1370 00	« ««	« ««	5 0/0 Bge 1840.	101 1/2	« ««	H. 1 1/2
B. de France....	3405 00	3407 50	H. 2 50	— Portugais...	« ««	« ««	«
C. Gouin 1000...	« ««	« ««	« ««	Esp. D. active.	« ««	« ««	«
C. Ganner. 1000	1270 ««	« ««	« ««	5 0/0 Naples...	101 25	« ««	«
C. hypot.......	535 ««	« ««	« ««	— Romain..	101 3/8	« ««	«
4 Canaux.......	« ««	« ««	« ««	Obl. Piemont.	« ««	« ««	«
CHEMINS DE FER. St-Germ....	« ««	« ««	« ««	Au 31. 1120, 1120.			B. 2 50
V. r. d.....	« ««	« ««	« ««	— 530 25, 535.			« ««
— r. g......	360 ««	362 50	H. 2 50	— 360.			« ««
Orléans.....	1305 ««	1293 50	H. 10 ««	— 1307 50, 1290.			B. 12 50
Strasbourg..	538 75	535 ««	B. 1 25	— 537 50, 533 75.			B. 2 75
Rouen......	1042 50	1040 ««	B. 2 50	— 1050, 1030.			B. 12 50
Havre......	« ««	« ««	« ««	— 750, 751 25.			B. 1 25
Marseille ...	932 50	930 ««	« ««	— 935, 935.			B. 5 ««
Vierzon....	700 ««	« ««	« ««	— 700, 690.			B. 10 ««
Nord	780 ««	776 25	B. 3 25	— 780, 781 25, 773 75.			B. 6 25
Bordeaux...	667 50	662 50	B. 2 50	— 667 50, 660.			B. 5 ««
Boulogne. .	« ««	« ««	« ««	—			« ««
Bâle.......	230 75	240 ««	H. 3 50	— 234 75.			« ««
Nantes.....	561 50	561 25	B. 1 25	— 562 50, 560.			B. 2 50

LONDRES, 29 mars.	PARIS, LE 31 Mars. PRIMES.	COULISSE.
Consol. Dimanche.	3 0/0 F. p. 84 60, 84 40 d. 50.	Av. 84 17 1/2.
Esp. act.	5 0 0 F. p. 121 10, 121 70 d. 50.	Ap. 83 85.
Portug.	Orléans. au 15 av. 1290 d. 10.	5 du Trés
Mexic.	Rouen, id. 1064 d. 10.	3 3/8 à 5 et 5 m.
5 0/0 hol.	Vierzon, id. 710 d. 10.	Reports
2 1/2.	Nord. id. 785, 781 25 d. 20;	3 0/0 F. p. 15.
Rouen.	790, 785 d. 10.	5 0/0 F. c.
Orléans.		F. p. 32 1/2, 25.
Nord.		

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 78,00 à 00,00; avril, 80,00 à 00,00 ; 4 d'été, 82,00 à 00,00 ; 4 derniers, 85,00 à 85,50.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 127,00 à 000,00 ; mai et juin, 128,00 à 129,00; 4 d'été, 129,00 à 130,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

leurs foyers. Rien n'égale l'insolence et la corruption de ces soldats affranchis qui se sont faits *Autrichiens*. Ils affectent le plus profond mépris pour leurs anciens frères et pour les seigneurs, que la politique autrichienne a soin d'ailleurs, par mille moyens machiavéliques, de rendre aussi odieux que possible aux populations. Tels sont les hommes dont est formée la landwehr employée en Gallicie, toujours prêts à se vendre au plus offrant pour satisfaire à leurs habitudes d'ivrognerie et de débauche, ne dépendant que du gouvernement, qui peut à chaque instant les rappeler au service actif.

En s'adressant à ces hommes, le gouvernement était sûr d'être entendu. Que l'argent et l'eau-de-vie, publiquement distribués par les autorités, aient entraîné un certain nombre de paysans à suivre ces brigands, rien malheureusement n'est plus probable. Mais ce fait, hâtons-nous de le dire, n'a été qu'exceptionnel, et sur plusieurs points même, les paysans ont pris résolument la défense des nobles, en stipulant, il est vrai, et à bon droit, l'abolition de la corvée et des charges féodales.

Ce que nous avions annoncé, d'ailleurs, est arrivé. Le brigandage officiel a tourné contre ceux-là mêmes qui l'ont organisé. Les paysans se présentent par groupes aux bureaux du gouvernement et exigent, les armes à la main, la récompense promise. Ils s'appuient sur ce qu'ils l'ont bien méritée par leur coopération à la défense du trône. Ils demandent l'abolition des corvées, le partage par moitié des biens des nobles tués ou faits prisonniers, la suppression du monopole du sel et du tabac, et la dispense du service militaire. Ils n'écoutent plus la voix des fonctionnaires des cercles.

L'*Observateur rhénan* prétend que le conseil d'Etat autrichien s'occupe de plusieurs réformes qui doivent avoir pour résultat de faire rentrer les paysans dans l'ordre. Nous ne savons pas ce qu'il y a de vrai dans cette nouvelle : ce qui est certain, c'est que les troupes continuent à se concentrer en Gallicie. Toutefois, la *Gazette d'Augsbourg* annonce que les autorités de la Gallicie ont proposé au gouvernement d'adopter les résolutions suivantes :

« 1° Amnistie pour tous les délinquants politiques, excepté les chefs et meneurs de la dernière insurrection; l'amnistie remonterait à 1830 ; 2° établissement d'une police rurale à l'instar de celle de la Prusse et, en général, exercice des droits souverains par l'Etat lui-même ; 3° établissement d'organes du souverain à tous les degrés et d'un contrôle efficace sur la démoralisation des employés ; 4° création d'une bourgeoisie solide, en favorisant l'industrie, en combattant l'usure qui règne à un haut degré en Pologne, en protégeant le commerce et la navigation de la Vistule et du Niéper ; 5° établissements de banque ; 6° amélioration et multiplication des écoles, suppression des corvées, moralisation du peuple. »

En Prusse, les arrestations continuent. Environ 120 insurgés de Cracovie ont été transférés à Sonnenbourg. Suivant une lettre adressée de cette ville à la *Gazette de Cologne*, il sera nommé une commission d'instruction spéciale qui aura son siége à Sonnenbourg. Parmi les prisonniers d'Etat arrivés jusqu'à ce moment, dont remarque, dit la même lettre, trois comtes, seize gentilshommes où l'un s'est, dit-on, donné le titre de généralissime des insurgés sur la rive gauche de la Vistule, un professeur, un médecin, des collégiens (gymnasiastes), des séminaristes et des ouvriers de tous les métiers. Tous ces prisonniers sont traités selon leur condition et avec autant de ménagements que possible.

Que fera le gouvernement prussien des prisonniers appartenant aux provinces de la Pologne russe et autrichienne? Cette question préoccupe vivement les esprits en Allemagne. Voici ce que nous lisons à cet égard dans une lettre adressée de Berlin au *Correspondant de Hambourg* :

« Y aura-t-il ou non extradition? voilà la question du jour. Elle est d'autant plus importante pour les personnes intéressées, qu'elle est identique avec celle d'être ou de n'être pas. Les nouvelles des exécutions et des peines peut-être plus dures encore, ont produit ici une impression plus que pénible. Sur la frontière de la république de Cracovie, environ 1 000 hommes insurgés ont déposé les armes et remis volontairement leur sort entre les mains du gouvernement prussien. Il y a quelques jours encore le chef de la révolte, si rigoureusement punie à Siedlce, le comte de Dombrowsky, a préféré se livrer comme prisonnier à une autorité de la frontière de Prusse, plutôt que de se rendre à la frontière de Saxe, éloignée seulement de quelques heures. On se demande si le comte a connaissance du traité existant entre l'Autriche, la Russie et la Prusse, relativement à l'extradition des accusés de haute trahison? »

A Cracovie on multiplie les mesures de sûreté.

Des faits importants se rattachant à l'occupation de cette ville, et totalement inconnus jusqu'à présent, viennent de nous être révélés par des lettres particulières. Une de ces correspondances contient ce qui suit :

« Lorsque le général Collin eut repris Podgorze, faubourg avancé de Cracovie, il canonna pendant vingt-quatre heures la ville, qui ne se défendait pas. La ville envoya le clergé et les religieuses, en procession, implorer la pitié du général, qui les fit massacrer. Cependant les Cracoviens avaient envoyé implorer le secours des Russes, qui se tenaient à une demi-lieue avec des Kirghis et des Circassiens sous le commandement du général Rudiger. Les Russes entrèrent en même temps que les Autrichiens. Ceux-ci s'étant mis à piller, les Kirghis les attaquèrent et les repoussèrent. Les deux généraux s'abouchèrent alors et eurent une explication très vive, le général Collin disant qu'il avait promis le pillage. Sur l'opposition du général Rudiger, le chef autrichien consentit à ne pas abandonner la ville au pillage. Le général russe se retira.

Bientôt commencèrent les arrestations ; les prisons remplies, on enferma les personnes arrêtées dans l'église Sainte-Anne et dans

[...] de Bourbonne-les-Bains, 1 fr.; Gaulier, 5 fr.; Mlle Aimée R., 5 fr.; Lecour, du Ratelet (Loiret), 20 fr.; Déjazet (Jules), 5 fr.

Un de nos amis nous envoie de Vienne (Isère), une souscription de 354 fr. 75 c. dont nous donnerons plus tard le détail. Ci : 354 fr. 75 c.

Total,	450 fr. 50 c.
Montant des listes précédentes,	3 061 60
	3 512 10

Chambre des Pairs.

LES MARQUES DE FABRIQUE.

La Chambre des pairs a discuté aujourd'hui le projet de loi relatif aux marques de fabrique. Depuis longtemps les socialistes et les économistes les plus avancés étaient d'accord pour demander que la provenance de tous les produits industriels fût constatée d'une manière authentique. Cette constatation est réclamée, d'abord par les intérêts les plus sacrés, ceux du consommateur, c'est-à-dire de la population tout entière, et subsidiairement par l'intérêt des producteurs.

Il importe au consommateur qu'une indication légale lui apprenne quels sont les véritables éléments de la substance qu'il achète, lui fasse connaître, par exemple, quelles matières premières entrent dans un tissu, afin que le coton ne soit pas vendu pour la laine ou la soie. La marque légale doit dire plus encore, elle doit permettre au consommateur de remonter jusqu'au fabricant qui mettrait en circulation des denrées falsifiées et de lui faire porter la responsabilité de sa fraude.

La marque de fabrique est une garantie pour le consommateur français, une garantie pour le consommateur étranger, que nos législateurs ne doivent jamais perdre de vue. Il ne s'agit pas seulement ici d'un principe humanitaire, du devoir d'établir avec toutes les nations du globe des relations fondées sur la justice et la loyauté, il s'agit de la prospérité, de l'existence peut-être du commerce et de l'industrie française qui se ferment des débouchés importants, en livrant à l'étranger des marchandises altérées, tout à fait différentes des échantillons d'après lesquels les affaires sont conclues.

La marque de fabrique, rendue obligatoire, appliquée à tous les produits industriels, doit concourir avec d'autres réformes à ramener la bonne foi, la sincérité, l'honneur dans ces relations commerciales où la concurrence anarchique, préconisée sous le nom de liberté, a introduit et maintient le règne de la fraude.

Après le consommateur, le producteur est intéressé dans la question. Si la constatation de provenance est un frein, une entrave pour le fabricant qui serait tenté de dénaturer les denrées et de réaliser des bénéfices, en mêlant aux substances coûteuses des matières sans valeur, elle est une arme, une puissance pour le manufacturier bien connu qui fabrique avec conscience et dont le nom, dont les initiales sont recherchées. Dans un intérêt d'amour-propre et pour assurer l'écoulement de ses produits, ce manufacturier réclame une législation qui assure à sa marque la protection administrative, qui empêche les autres fabricants de s'en emparer.

L'intérêt des producteurs, nous le répétons, est moins considérable en cette matière que l'intérêt des consommateurs, mais il est réel. Suivant leur habitude, nos législateurs n'ont envisagé dans la question abordée par eux, qu'un seul point de vue; ils avaient à garantir deux intérêts, ils ne se sont préoccupés que d'un seul, et du moins grave. La loi présentée à la Chambre des pairs, sur les marques de fabrique ne peut rendre aux consommateurs que peu de services ; rédigée sous l'influence des préjugés économiques et du respect pour le *laisser faire*, elle a reculé devant l'idée de rendre la marque obligatoire ; intégrité, sincérité des produits, sécurité des consommateurs en France et à l'étranger, tout est subordonné, sacrifié au désir d'assurer aux gros manufacturiers la propriété de leur marque, s'ils veulent en adopter une, et de les armer plus puissamment encore qu'ils ne le sont aujourd'hui, dans leur concurrence avec les petits capitalistes. La France officielle est entraînée sur une pente fatale, et chacun de ses mouvements a pour effet d'amener l'avénement de la féodalité commerciale.

M. Dubouchage a fait ressortir le caractère général du projet de loi, qui ne protége que le producteur et qui n'assure aucun recours contre des spéculations déloyales, au consommateur français ou étranger. Il a demandé pourquoi l'étranger auquel un commerçant français aurait livré des marchandises falsifiées et qui serait éclairé par la marque, sur l'origine de ces produits frauduleux, n'était pas investi du droit de réclamer auprès de nos consuls, afin que la responsabilité de la fraude retombât sur le coupable ; M. Fulchiron a fait sentir également que cette loi sur la marque, envisagée au point de vue du producteur seul, ne dispensait pas le gouvernement d'en présenter une autre qui sauvegardât les intérêts du consommateur.

M. Victor Hugo a protesté chaleureusement contre l'erreur de ces hommes qui considèrent toute garantie comme une entrave et qui repoussent la marque obligatoire, comme contraire à la liberté du commerce. « La marque, s'est-il écrié, c'est une signature; l'homme d'honneur soutiendra-t-il qu'il n'est pas libre, parce que sa dignité lui fait une loi d'avouer ses actes et de signer ses écrits? La presse, en France, est-elle esclave parce que chaque livre doit porter le nom de l'imprimeur? »

A plusieurs intervalles, M. Hugo a pris la parole dans cette discussion; il a fait ressortir la nécessité d'introduire la vérité dans les relations commerciales, et l'impuissance de la marque facultative, avec une justesse et une netteté de vues qui lui ont donné un grand avantage sur M. Cousin, son contradicteur.

M. Cousin s'est fait, dans cette discussion, le champion des préjugés les plus vieux et les plus étroits; il a évoqué le fantôme des jurandes et des maîtrises ; avec un geste emphatique, il a dénoncé le système de la marque obligatoire, et, en général, toute tentative

marques, et les modifiant, doit indiquer précisément la gradation de qualités. Ce que demande le consommateur, c'est de n'être pas trompé ; il ne le sera pas lorsqu'on lui vendra le coton pour du coton, la laine pour de la laine, lorsqu'à la série des qualités correspondra la série des prix et la série des marques.

M. de Mesnard, autre défenseur de la concurrence anarchique, n'a pas été mieux inspiré lorsqu'il a dit : « Si le fabricant altère les » denrées, s'il commet des fraudes, tâchez de le découvrir et de » le poursuivre en justice; mais n'exigez pas qu'il vous donne lui- » même son nom et son adresse; autant vaudrait demander au vo- » leur qu'après vous avoir dépouillé, il vous laisse sa carte de » visite. »

En vérité, se disait un chacun, si l'administration pouvait obtenir l'adresse des voleurs, elle ne serait pas malavisée ; prenons toujours l'adresse des marchands. Il y a commencement à tout.

M. le ministre du commerce étant retenu à la Chambre des députés par la discussion du traité belge, M. le ministre de la justice l'a remplacé à la Chambre des pairs et a défendu de son mieux la cause des riches fabricants, des capitalistes, dont nos gouvernants ne semblent être que les avocats et les mandataires.

Les préjugés de l'aristocratie bourgeoise, les lieux communs de l'économie politique ont fait leur temps ; ils sont estimés dans la presse progressive à leur juste valeur, et, dans les Chambres elles-mêmes, la lumière commence à pénétrer. La loi incomplète, nous dirons presque la loi de privilége, discutée aujourd'hui à la Chambre des pairs a été combattue par les arguments que nous eussions fait valoir nous-mêmes. Il était dans le sentiment général que cette loi péchait par sa base et qu'au lieu de débuter par ces mots : « Tout manufacturier ou commerçant *a le droit* d'apposer des marques, » elle aurait dû commencer par ceux-ci : « Tout manufacturier ou commerçant est tenu... »

La suite de cette discussion est renvoyée à demain; nous la suivrons avec l'attention qu'elle mérite.

Mouvement de la Rente annuelle de l'Ecole sociétaire.

	SOUSCRIPTEURS.	SOMME. PAR MOIS.	SOMME. PAR AN.
Avant-hier.	1 004	7 700 88	92 410 56
Aujourd'hui.	1 041	7 956 16	95 473 92

Ralliement aux idées sociales.

Il n'y a plus aujourd'hui qu'une seule puissance qui soit restée debout dans le monde; c'est la puissance de l'argent. Tous les anciens pouvoirs sont abattus. La philosophie du dix-huitième siècle a tué le pouvoir monarchique et religieux. Le scepticisme et l'indifférence du dix-neuvième ont tué les pouvoirs politiques sortis du fait révolutionnaire. La presse elle-même, ce pouvoir moderne, supérieur à tous les autres, la presse se traîne et se meurt au milieu des entraves de la législation et du mercantilisme par lequel elle se laisse corrompre.

La France et l'Europe sont livrées, pieds et poings liés, aux hommes d'argent. Les véritables rois de notre époque ne sont pas ceux qui portent une épée, mais ceux qui ont un coffre-fort. Les maisons royales, avec leurs nombreuses armées permanentes sur les bras, sont placées sous la dépendance des hommes d'argent, aussi bien que les gouvernements constitutionnels eux-mêmes. Napoléon, en faisant la guerre à tous les souverains de l'Europe, les a obligés à se grever d'emprunts, et a ainsi rivé les chaînes qui les attachent à la puissance financière.

On ne se plaindrait pas de ce résultat, si les hommes d'argent se servaient de cette prépondérance pour améliorer le sort des classes pauvres et nombreuses, pour introduire le principe de l'association et de la répartition proportionnelle dans l'industrie, pour organiser la paix et le travail, pour établir partout dans le monde la liberté et la justice. Si les hommes d'argent le voulaient bien, il n'y aurait plus en Europe deux millions d'hommes sous les armes, et les gouvernements pourraient appliquer aux travaux d'utilité publique ces forces inutilement perdues. Si les hommes d'argent le voulaient bien, il n'y aurait plus de douanes, de frontières ; et les gouvernements emploieraient tout l'argent que ce système d'entraves leur coûte, à protéger directement l'industrie et l'agriculture, qui pourraient faire ainsi de rapides progrès.

Mais les hommes d'argent ne s'inspirent que de leur intérêt personnel ; ils font des affaires, et ils l'avouent franchement. Que leur importe l'intérêt de la société? que leur importent les affaires de l'Etat? Ils n'ont qu'un but : amasser de l'or.

La puissance des hommes d'argent est donc une puissance malfaisante ; elle répand et entretient dans le corps social l'égoïsme et la corruption. Elle empêche de réaliser les nobles et légitimes aspirations de la révolution française vers un nouvel ordre social. De plus en plus pressurées, les masses laborieuses sont contraintes de subvenir à un double budget, au budget du gouvernement et à celui du capital; elles tombent dans le découragement et la misère ; elles perdent tout espoir d'émancipation et de liberté. Cet abattement de l'opinion publique, cette sorte de démission intellectuelle des masses actives, favorise encore la puissance financière, et la laisse, seule et sans contrôle, maîtresse des destinées du monde.

En face d'une pareille situation, nous disons hautement que tous ceux qui sentent encore dans leur âme une voix intime et mystérieuse qui leur parle de patrie et d'humanité, doivent se lever et chercher s'il [...] pas quelque part une bannière sur laquelle serait in[...] : « Puissance de l'idée ! réalisation pacifique [...] monde nouveau, entrevu par le Christianisme et la

[illegible] cette [illegible] industrie linière qui ne gagne plus que 15 pour cent de bénéfice net. Heureusement la chambre, réconfortée par un discours de M. Guizot, a pris son cœur à deux mains et a repoussé tous les amendements de MM. de Lille; d'abord celui qui fixait à trois ans au lieu de six la durée du traité, et celui qui au-delà de deux millions de kilogrammes importés soumettait les marchandises belges au tarif général, qui est une fois plus élevé, tandis que le traité leur conserve toujours une légère faveur. Nous regrettons, mais sans nous en étonner, que pas un seul membre de la chambre, proposant un amendement en sens opposé, n'ait demandé la suppression de toute limitation. Une telle mesure n'aurait pu être appuyée que par l'opposition, et l'opposition, nous l'avons souvent constaté, a depuis longtemps abdiqué la défense des grands principes de la liberté. Aujourd'hui son abdication est devenue plus manifeste encore, elle a été une désertion. Croirait-on que les seuls députés qui ont voté pour les amendements restrictifs de MM. Lestiboudois et Delespaul soient précisément les députés de la gauche et du centre gauche!

M. Guizot est monté à la tribune, moins pour repousser un amendement que pour relever la discussion sur la réforme anglaise que M. Cunin-Gridaine n'avait pas tenue lier à une suffisante hauteur. Il lui a été facile d'y réussir; mais plus élevé dans ses vues et dans son langage, il a été beaucoup moins sincère quand il a voulu faire honneur aux sentiments philanthropiques de sir Robert Peel pour les ouvriers anglais de la fermeté de sa conduite. Inutile de discuter des paroles prononcées uniquement pour produire un effet officiel. Par la même raison, nous ne dirons rien de la thèse soutenue par M. Guizot sur les avantages du système protecteur; comme M. Cunin-Gridaine il a calculé ses paroles en vue du succès du projet de loi, et il a dû les accommoder au libéralisme de la chambre, très peu exagéré comme on sait en fait de liberté commerciale. Au fond, le traité belge le prouve, le ministère est plus avancé que la chambre en fait d'économie politique, et quand les actes sont bons, on se sent disposé à moins de sévérité envers les paroles. M. le ministre des affaires étrangères a pleinement réussi, puisque la loi n'a été rejetée que par 36 voix. Le nombre en eût été plus grand si le vote avait eu lieu la veille.

La seconde partie du projet avait en vue quelques remaniements des tarifs de douanes, qui ont passé sans discussion. L'occasion n'eût-elle pas été bonne pour protester contre les droits odieux qui pèsent sur les substances médicales, (écorces, fleurs, herbes) particulièrement sur l'écorce de quinquina si nécessaire à l'art pharmaceutique et la racine de réglisse, le sucre des pauvres? Ces divers objets figurent dans le projet, qui élève même la taxe de quelques-uns. D'autres droits, vexatoires, mesquins, odieux, que nous ferons connaître demain, pèsent sur une foule d'objets sans aucun profit pour le pays. Il fallait aussi les dénoncer. Mais, nous l'avons dit, il n'y a plus d'opposition quand il ne s'agit que des intérêts de l'humanité ou de la défense des principes. Quel rapport y a-t-il entre le quinquina ou la réglisse et un portefeuille? Aucun évidemment. Pourquoi donc voulez-vous que l'opposition s'en mêle? M. Thiers n'a pas même daigné s'asseoir une seule fois sur les bancs de la chambre pendant toute la discussion du traité belge.

Troubles à Saint-Etienne.

On lit dans le *Courrier de Lyon* du 31 mars :

« On nous écrit de Saint-Etienne : L'application du monopole à l'extraction du combustible minéral commence à porter ses fruits. A peine a-t-on eu connaissance dans le bassin houiller de Saint-Etienne de la mollesse avec laquelle les ministres et la chambre des députés avaient accueilli la dénonciation du monopole de la compagnie générale des houillères de la Loire, que les ouvriers mineurs ont recommencé les mêmes désordres qui affligèrent nos contrées en avril et mai 1844, et qui durèrent plus de trois mois.

» On annonce que les ouvriers de l'exploitation du *Gagne-Petit* à Bérard, ont abandonné les travaux, pour la question des salaires, et qu'ils font grève. Il est à craindre que cet exemple ne soit le signal d'une entente générale entre les compagnies d'ouvriers mineurs de tout le bassin houiller de Saint-Etienne, de celui de Firminy et de Rive-de-Gier. C'est là, il faut en convenir, un symptôme alarmant, qui peut amener les plus déplorables conséquences, et qui n'est, à ce qu'il paraît, que l'effet d'une mesure qui avait pour but de réduire les salaires des ouvriers mineurs, et qui n'était même qu'à l'état de projet. »

Les appréhensions du *Courrier de Lyon* n'étaient pas chimériques; on lit dans le *Messager* :

« Une coalition d'ouvriers mineurs a amené, dans la journée du 30 mars, des désordres graves et dont nous déplorons vivement les suites, dans la commune d'Outrefurens, près Saint-Etienne. Plusieurs arrestations ayant été faites, les ouvriers ont essayé de délivrer les prisonniers. La troupe, assaillie à coups de pierres, après plusieurs tentatives infructueuses pour rétablir l'ordre, et des sommations sans résultat, a été forcée, pour sa défense et pour maintenir le respect dû à la justice, de faire usage de ses armes. Trois hommes et une femme ont été tués, un homme et une femme blessés mortellement, et six personnes blessées.

» D'après les dernières nouvelles, qui vont jusqu'à ce matin 10 heures, l'ordre n'avait plus été troublé ; mais la coalition s'étendait dans le bassin de Saint-Etienne. Le procureur-général près la cour royale de Lyon s'était rendu sur les lieux ; toutes les mesures étaient prises pour empêcher de nouveaux troubles. »

Pétition contre les Excès de la Concurrence

ET EN FAVEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

L'*Echo rochelais* accueille en ces termes la pétition :

On sait que, l'année dernière, une pétition fut adressée à la chambre au sujet des conditions du travail en France, et qu'elle ne put recevoir l'approbation de tous ; il n'en est pas de même de celle que la *Démo*[illegible]

[illegible] ques dans une pensée de stratégie politique, elles n'émettent aucune pensée féconde, aucune vue d'organisation sociale et ne renferment que des lieux communs sur la pureté des élections, sur la vérité du système représentatif. Reconnaissons-le toutefois : en présence des scandales électoraux qui se sont révélés pendant la discussion de l'adresse et qui menacent de se reproduire aux prochaines élections, ces lieux communs prennent de l'actualité. Si l'opposition est pâle, impuissante, le pouvoir est corrupteur, et ce n'est point l'élixir des conservateurs pas plus que la panacée Thiers-Barrot qui pourra guérir les maux de la France.

Un journal annonce que plusieurs commissions de la chambre des députés sont sur le point de terminer leurs travaux ; dans son énumération, nous remarquons que les travaux les plus avancés sont ceux qui concernent les intérêts *privés* des banquiers, c'est-à-dire les concessions de chemins de fer, véritable pactole de primes, de commissions, d'usure et d'agiotage; mais les intérêts *généraux*, qui s'en occupe? Que fait notamment la commission de la *réforme postale* ?

Par ses lenteurs elle seconde les vues du ministre des finances, qui a présenté de mauvaise grâce un projet de loi, enchevêtré de dispositions mal élaborées, avec l'intention évidente de faire naître une foule de discussions oiseuses, au moyen desquelles il espère retarder l'adoption d'une loi de véritable réforme postale, et gagner ainsi un an !

Gagner un an, c'est le sublime de l'art du gouvernement à notre époque. L'année dernière, le même ministre, tout en approuvant la réduction de la dette publique, n'en voulait pas, et l'a fait ajourner à cette année. Qu'est-il arrivé? cette année il a trouvé de nouveaux motifs pour l'ajournement à l'année prochaine. Son intention est la même à l'égard des postes. S'il peut faire ajourner la réforme postale à l'année 1847, il aura le temps jusque-là de trouver un moyen de la reculer en 1848, et ainsi de suite. Gouverner, ce n'est pas conduire, c'est escamoter sans cesse et toujours.

Nouvelles de l'Inde.

Nous avons donné hier la nouvelle de la victoire remportée par l'armée anglaise, le 10 février, à Sobraon, sur le Sutledge. Le *Bombay Courrier* qui nous parvient aujourd'hui confirme les détails déjà connus de la bataille, mais il ne dit pas qu'un traité de paix fût déjà conclu.

L'armée anglaise a passé le Sutledge, le 10, dans l'après-midi, à Ferozepoor ; le 14, le gouverneur général datait ses proclamations de Kussour, à 32 milles de Lahore.

Dans ces proclamations, sir H. Hardinge déclare que le gouvernement anglais n'a jamais eu et n'a pas le désir d'agrandir son territoire ; qu'ayant été attaqué par les Sikhs, il n'a qu'un désir, assurer la tranquillité de ses frontières et établir dans le Lahore un gouvernement indigène capable de maintenir l'ordre. Puis il ajoute que pour garantir le paiement qu'il entend exiger des frais de la guerre, il annexe à l'empire anglo-indien les provinces situées entre les rivières Sutledge et Beas, et dont les revenus seront perçus à titre d'indemnité.

Il est probable que les forces anglaises occuperont Lahore jusqu'à parfait arrangement des choses à la convenance du gouvernement anglais. Un nouveau maharadjah sera choisi tout à la discrétion du gouverneur général.

Sir Henry Hardinge parle de la modération de l'Angleterre avec tant de complaisance et d'emphase, qu'on serait tenté d'en douter. Quoi que fasse le gouvernement du Bengale, quelles que soient ses résolutions, on peut compter que tout aboutira au plus grand avantage de l'Angleterre. Les Anglais se battent bien à la guerre ; mais ils sont encore plus forts en affaires qu'en batailles.

En fait, à l'heure qu'il est, l'empire anglais de l'Inde n'a plus pour bornes que les montagnes du Béloutchistan, l'Indus et le Thibet.

ESPAGNE. — L'Espagne est courbée sous la loi du bon plaisir. Narvaez se pose en pacha. Voici l'injonction qu'il vient d'adresser à l'éditeur du journal *el Tiempo*, dont un article lui avait déplu. Cette note est le *nec plus ultra* de l'impudence. Qu'on en juge :

« Le deuxième article inséré dans le journal *el Tiempo*, n° 260, » ayant été jugé, par le conseil des ministres, en contravention avec l'ar- » ticle 2 du décret royal sur la presse, du 16 de ce mois, la publication » de ce journal est suspendue pour 15 jours, à compter de demain in- » clusivement.

» Madrid, 25 mars 1846. »

El Tiempo répond : « Nous obéissons à l'ordre du gouvernement parce que nous y sommes forcés. »

Reconstitution du ministère belge.

Le *Moniteur belge* annonce que dans la soirée du 30 mars, après de nombreuses conférences, le ministère a été définitivement reconstitué ainsi :

M. le comte de Theux, ministre de l'intérieur, en remplacement de M. Van de Weyer.

M. Dechamps, ministre des affaires étrangères, titulaire actuel.

M. Malou, ministre des finances, titulaire actuel.

M. le baron d'Anethan, ministre de la justice, titulaire actuel.

M. de Bavay, ministre des travaux publics, en remplacement de M. d'Hoffschmidt. Il était secrétaire général de ce ministère.

M. le général Prisse, ministre de la guerre, en remplacement de M. le général Du Pont, qui s'était retiré depuis le 27 février.

Nous ajournons à demain toute réflexion.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER, CHANCELIER.

Séance du 1er avril.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, donne lecture de deux projets de loi, le premier relatif au droit d'établir des plantations sur les routes royales, le deuxième concernant les sources d'eaux minérales, déjà adopté par la chambre des députés.

[illegible] de ces tissus. Avec moitié eau et moitié acide nitrique la laine est carbonisée, et le coton qui est substance végétale non attaquable par les acides, reparaît.

Pour les farines, il n'y a rien de plus facile encore, que de reconnaître la fraude, et si le moyen que je vais indiquer avait été employé, on ne comprendrait pas l'exécrable fraude de Rochefort qui a causé la mort peut-être, ou du moins des maladies parmi les consommateurs de nos colonies. En Amérique, on fait avec un fer rouge des marques indiquant les trois qualités de farines, de sorte que le consommateur les achète selon son goût ou ses moyens pécuniaires.

Quant au sel, on y a mêlé de l'iode et même jusqu'à des résidus arsenicaux. Je le sais, parce que la police de Paris a eu soin d'en prévenir les consommateurs.

Parlerai-je des vins? Non-seulement on fait la fraude sur l'étiquette, mais sur la qualité. Ainsi on expédie une caisse de vins en bouteilles. Il y a trois couches ; la première couche est de bonne qualité et selon la demande; la seconde médiocre, et la troisième détestable. Ordinairement il y a une quantité considérable de bouteilles cassées, cela peut se présenter quelquefois à cause du roulis du vaisseau, mais on nous a donné les preuves, au sein de la commission des douanes à la chambre des députés, que souvent il y avait des bouteilles sans fonds ni goulot et dans lesquelles on met de la verraille. C'est là, messieurs, ce qui en grande partie nous a fait perdre l'exportation au Brésil, et peut-être aux Etats-Unis d'Amérique.

La répression que je réclame serait utile au commerce même, car on peut bien frauder une, deux et trois fois, mais à la fin on perd la fourniture. J'en citerai un exemple :

Des marchands grecs avaient commandé à Lyon des dorures pour le palais du grand seigneur. On leur fournit des dorures détestables et qui noircirent. Le grand-visir fit venir ces deux marchands grecs qui avaient été trompés eux-mêmes ; mais comme la justice est très prompte et très hasardée dans le pays, on commença par couper la tête de ces deux malheureux Grecs. Ce fait a produit en Orient un tel retentissement, que nous y avons perdu, ou à peu près, toute la fourniture de l'or, et qu'elle est passée à Moscou pour la Russie, et à Vienne pour l'Autriche.

Je demande donc qu'on mette sur les produits, non pas seulement la marque du producteur, mais la marque de la qualité de la production.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux. Je regrette que mon honorable ami, le ministre du commerce, soit retenu à l'autre chambre ; en son absence la chambre me permettra de le remplacer dans cette discussion.

Les choses ont bien changé depuis cinquante ans relativement aux marques de fabriques. Plus d'une fois la législation pénale avait eu le soin de prévoir et de réprimer certains délits et certaines contraventions. Le gouvernement a pensé qu'il était utile de codifier les diverses législations sur la matière, et mettre en rapport les peines avec les délits.

Réduit à ces simples proportions, je pense que le projet de loi apporte de notables améliorations à l'état de choses actuel.

Rien au monde n'est plus difficile que de concilier les intérêts du producteur avec les mesures tendant à réprimer la fraude; mais quand nous voyons les pas immenses qu'a fait notre exportation depuis 1780, je dis qu'il [illegible] d'avoir à redouter le jugement des étrangers sur notre commerce, nous devons nous honorer de nos relations commerciales avec les autres peuples. Si quelques faits isolés, tendant à amoindrir cette considération, se sont produits, ils ont été réprimés avec énergie, lorsque j'avais l'honneur d'occuper le portefeuille du commerce et sous l'administration de mon honorable collègue.

M. LE MARQUIS DE CORDOUE, sans attaquer le commerce en général, signale de nombreuses falsifications opérées sur le safran et la garance, lesquelles falsifications tendraient à nous déconsidérer aux yeux des nations avec lesquelles nous sommes en rapport commercial. Il engage M. le ministre et la commission à rechercher des moyens efficaces pour prévenir cette fraude et la réprimer.

M. DE BARTHÉLEMY appuie les mesures proposées par M. Kuchiron relatives aux marques qui indiqueraient la nature des objets fabriqués.

M. CH. DUPIN, rapporteur. Les dispositions du projet de loi garantissent à la fois les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs.

Je ne crois pas que le nombre des falsifications soit aussi considérable qu'on vient de le dire. Le ministère du commerce a publié des documents relatifs à ces falsifications, et l'on a pu se convaincre de ce que je viens d'avancer.

L'honorable pair engage le gouvernement à prendre des mesures énergiques pour prévenir les falsifications, et de ne pas s'arrêter aux clameurs des commerçants qui se livrent à cette fraude, au nom de la liberté du commerce.

M. VICTOR HUGO. Le projet de loi sur les dessins de fabrique soulevait une question d'art; le projet de loi sur les marques de fabrique soulève une question d'honneur, et toutes les fois que la loi touche à une question d'honneur, il n'est personne qui ne se sente et qui ne soit compétent.

Il y a deux sortes de commerce : le bon et le mauvais commerce; le commerce honnête et loyal ; le commerce déloyal et frauduleux. Le commerce honnête, c'est celui qui ne fraude pas; c'est celui qui livre aux consommateurs des produits sincères, qui cherche avant tout, avant même les bénéfices d'argent, le plus pur, le meilleur, le plus fécond des bénéfices, la bonne renommée qui est aussi un capital. Le mauvais commerce, le commerce frauduleux, est celui qui a la fièvre des fortunes rapides, qui jette sur tous les marchés du monde des produits falsifiés, c'est celui, enfin qui préfère des bénéfices à l'estime, l'argent à la renommée.

Eh bien! de ces deux commerces que la loi actuelle met en présence, lequel voulez-vous protéger? Il me semble que vous devez protection à l'un, et la protection de l'un c'est la répression de l'autre. J'ai cherché dans le projet de loi, dans l'exposé des motifs et dans l'excellent rapport de M. le baron Charles Dupin, s'il pouvait y avoir quelque mode de répression préférable au seul mode de répression qui se soit présenté à mon esprit, et j'avoue, à regret, n'en avoir pas trouvé. A mon avis, que je soumets très humblement à la chambre, il n'y a d'autre mode de répression pour le mauvais commerce, d'autre mode de protection pour le commerce loyal et honnête, que la marque de fabrique.

Mais on dira : la marque obligatoire est contraire à la liberté. Permettez que je m'explique sur ce point, car il est délicat et grave.

J'aime la liberté, je sais qu'elle est bonne; je ne me borne pas à dire qu'elle est bonne, je le crois, je le sais, la liberté a ses abus et ses périls. Mais à côté des abus elle a ses bienfaits, et à côté du péril elle a sa gloire. J'aime donc la liberté, je la crois bonne en toute occasion. Je veux la liberté du bon commerce; j'admettrais même, s'il en était besoin, la liberté du mauvais commerce, quoique ce soit, à mon avis, la liberté de la ronce et de l'ivraie. Mais, messieurs, je ne pense pas que dans la question de la marque obligatoire, la liberté soit le moins du monde compromise.

Il existe un commerce, il existe une industrie, qui est soumise à la marque obligatoire. Ce commerce, je vais le nommer tout de suite, c'est la presse, la librairie. Il n'existe pas un papier imprimé, quel qu'il soit, dans quelque but que ce soit, sous quelque dénomination que ce soit, si insignifiant qu'il puisse être, il n'existe pas un papier imprimé qui ne doive, aux termes des lois existantes, porter le nom de l'imprimeur et son adresse. Qu'est-ce que c'est? c'est la marque obligatoire. Avez-vous entendu dire

[illegible] pareilles comme celles qui existaient alors on n'a pu réussir à prévenir [illegible] espérer que, sans aucune sanction, nous puissions [illegible]

[illegible] grâce à la liberté illimitée dont il jouit, pris un essor si favorable à la France, devons-nous venir l'entraver [illegible] Je demande donc le rejet de l'amendement et l'adoption du projet du gouvernement.

M. D'ARGOUT dit que la commission repousse aussi l'amendement.

M. DE MESNARD. Le projet de loi a pour objet de punir les marchandises qui se présenteront sous un faux nom. L'amendement qui vous est soumis, au lieu de punir les faux produits, peut frapper les produits anonymes; je crois qu'il est contraire à l'objet qu'on se propose; car remarquez que par cela qu'une marchandise de bon renom sera recherchée, à l'instant tout ce qui sera anonyme sera frappé de mort; remarquez aussi un autre danger: un fabricant honnête fera un essai, il voudra lancer dans le commerce un produit nouveau; il peut ne pas réussir, en ce cas, s'il est libre, il retire sa marchandise; mais si vous le condamnez à mettre son nom sur cet essai mauvais, voilà un nom perdu.

A chacun ses œuvres et la responsabilité de ses œuvres, nous dit-on; cela semble découler d'un grand principe de justice, mais cela n'est pas vrai dans tous les cas.

Quand j'ai acheté d'un marchand, je sais ce qu'il m'a vendu; cela ne me suffit-il pas pour avoir ou non confiance en lui?

[illegible] qu'un fabricant hésite à mettre son nom sur son produit, quand un auteur ou un éditeur responsable met le sien à son livre. La comparaison n'est pas juste [illegible] vent; puis un livre peut remuer [illegible] être. Ne mettons jamais d'imputabilité sur des actions neutres. L'imputabilité ne doit frapper que les actions qui touchent à la sécurité de la société.

[illegible] autre chose que le produit [illegible]

M. FULCHIRON [illegible] il eût fallu faire des [illegible] commerce de s'entourer de documents [illegible] dommage est tellement grave, pour ce qui regarde l'exportation, qu'il faut y [illegible] de la question [illegible] dans lequel est tombé notre commerce extérieur n'est pas le résultat de l'impunité des mauvais marchands. Cela bien expliqué, je me borne à demander la marque obligatoire pour le commerce d'exportation seulement.

M. D'ARGOUT croit que la marque serait aussi difficile pour l'exportation que pour le commerce intérieur. Il croit d'ailleurs le mal moindre qu'on ne le dit.

M. V. HUGO. Si je pensais que la marque facultative eût ce beau résultat de séparer la bonne marchandise de la mauvaise, je n'insisterais pas. Il en serait ainsi, sans doute, si l'industrie productive était parfaitement indépendante du commerce; mais il n'en est pas ainsi; l'industrie a un intérêt, le commerce souvent croit en avoir un autre.

Le commerce veut vendre à bas prix, et son bas prix est fort cher. Il importe [illegible]

Avec la marque obligatoire, ce mauvais état de choses cessera. Il importe, en présence de la concurrence intérieure et extérieure, de fonder la sincérité [illegible] nous croyons pas la marque obligatoire absolue [illegible] mais nous croyons que c'est le seul remède à leur opposer.

M. COUSIN. J'ai écouté avec beaucoup d'attention cette longue et savante discussion [illegible]

Je réduis à deux points la question: ou la marque obligatoire n'est pas très sérieuse, et alors on n'obtient aucun résultat; ou bien on l'accompagne de certaines conditions gênantes, et alors on fait naître la tyrannie.

Vous voulez que chacun réponde de ses œuvres; mais les fabricants qui ne sont pas connus, qui ne produisent que des choses auxquelles ne s'attache aucune signification, pourquoi voulez-vous qu'ils répondent de leurs œuvres? [illegible] rien.

Pour qu'il signifie quelque chose, il faut absolument un contrôle, une [illegible] qui dise: « Ce produit est-il bon? » Ce doit être plus qu'on veut ou rien. Eh bien! si c'est cela, c'est l'inauguration de la tyrannie dans le commerce, c'est la centralisation des maîtres, c'est une inspection très chère et très difficile à pratiquer.

Je le dirai à mon honorable collègue et ami M. V. Hugo: en tout, il y a du bon et du mauvais. En littérature, il y a [illegible] Quand j'en prends un signé Victor Hugo, je le lis avec bonheur; mais un écolier de vingt ans me fait un livre et n'y met pas son nom [illegible]

[illegible] amendement, vous voulez [illegible] tout simplement [illegible] toujours besoin du contrôle de l'État; et [illegible] Voici des [illegible] Non, messieurs, laissons le public faire ses affaires; au moins, dans les petites affaires, il faut que le public soit libre. Je me résigne aux inconvénients que je ne puis empêcher, lorsque le principe est bon; mais je ne donnerai jamais mon concours à des dispositions de loi qu'autant qu'elles seront fondées sur la liberté du commerce.

M. VICTOR HUGO. M. Cousin a complètement dénaturé mes intentions.

M. COUSIN. Il est bien loin de ma pensée d'attaquer les intentions de qui que ce soit, mais l'on peut émettre une opinion sans en calculer toutes les conséquences. C'est sur une de ces conséquences que ma critique a porté. Eh bien! demande-t-on, que la déclaration du nom du producteur, c'est vrai, si cette déclaration est exigée de celui, par exemple, qui aura fabriqué un cent d'épingles.

On n'exige pas la déclaration du nom de l'auteur d'une œuvre littéraire; pourquoi? parce qu'une telle déclaration [illegible] [illegible] en général; mais on l'exige des [illegible] la société [illegible] de cette garantie [illegible]

[illegible] les producteurs doit être exigée des industries qui couvrent des intérêts sociaux, et non pas des industries purement industrielles.

M. CH. DUPIN parle dans le même sens.

M. DE BOUCHARD retire son amendement.

[illegible] du projet est adopté.

« Art. 2. Quiconque voudra s'assurer de la propriété d'une marque distinctive, devra préalablement en déposer deux exemplaires au greffe du tribunal de commerce de son arrondissement.

« La date de ce dépôt constituera le point de départ des droits du déposant. » — Adopté.

« Art. 3. Indépendamment du dépôt prescrit par l'article qui précède, les fabricants soumis à la juridiction d'un conseil de prud'hommes seront [illegible] de leur marque au secrétariat de ce conseil [illegible]

[illegible] et la discussion continuée à demain.

[illegible] provenances belges paient les droits du tarif général.

M. LESTIBOUDOIS demande à M. le ministre des affaires étrangères si liberté complète est laissée à la France par le traité relativement aux autres nations.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères, répond affirmativement.

M. LESTIBOUDOIS revient sur les objections qui ont été faites au traité au nom de l'industrie linière.

M. KOECHLIN combat l'amendement, qui est soutenu par M. Beaumont (de la Somme).

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. On faisait, l'an dernier, au premier traité avec la Belgique, les objections qu'on fait cette année au second, et quelques autres plus graves. La chambre ne laissa pas de l'adopter. Pourquoi? par des raisons politiques.

La chambre comprit que c'était un gage de sécurité pour la France, un gage de paix pour l'Europe, de nous attacher la Belgique, état neutre et indépendant; qu'on avait résolu là heureusement et moralement une question qui depuis des siècles tourmentait l'Europe. Je n'hésite pas à dire que c'est le motif politique qui a déterminé la chambre; elle a en même temps à indiquer des réserves qu'elle croyait utiles pour l'avenir; son vœu a été entendu. Nous avons fait à la Belgique des concessions moindres et obtenu en retour des concessions plus considérables.

L'industrie linière se plaint; cependant elle était dans un mauvais état en 1842. C'est sous l'empire du premier traité qu'elle s'est relevée. Or, le nouveau traité est plus favorable que l'ancien, puisqu'il pose une limite plus restreinte aux importations; l'industrie linière n'a donc pas de légitimes sujets de craintes pour l'avenir. Nous donnons moins que par le traité de 1842, et nous obtenons davantage; les intentions de la chambre ont donc été remplies.

On nous dit en France que l'industrie linière fait les frais du traité; en Belgique on dit que l'industrie linière est sacrifiée; ces reproches contradictoires [illegible] que le traité est une transaction équitable.

Mais [illegible] l'intérêt le plus considérable de la question, c'est un [illegible] Le Zollverein et la Prusse font depuis [illegible] efforts constants pour se lier intimement avec la Belgique, et parvenir à faire d'Anvers le port commercial de l'Allemagne; il est de notre intérêt d'empêcher l'exécution de ce projet; il est donc de notre intérêt de faire à la Belgique certaines concessions; il est surtout fort important que les rapports de la Belgique avec la France soient assurés pour un certain temps, afin de décourager les efforts de l'Allemagne, et de la faire renoncer à un projet dont les résultats seraient funestes à notre marine.

On craint qu'un traité de trop longue durée n'amène l'encombrement dans nos marchés; ceux qui témoignent ces craintes ne prennent pas garde que l'importation est limitée; nous ne sommes plus d'ailleurs dans le cas où nous nous trouvions à l'égard de l'Angleterre, lorsque les fils et tissus anglais ont envahi nos marchés; l'Angleterre était alors en progrès sur nous; nous sommes au contraire en progrès sur la Belgique, et, quels que soient ses progrès pendant la durée du traité, il est probable que les nôtres se maintiendront et que nous garderons notre avantage.

L'efficacité du traité dépend de sa durée; vouloir la restreindre, c'est nous forcer à négocier sur d'autres bases.

Quelques-uns des préopinants se sont occupés de la politique générale de la France; le système de la liberté et celui de la protection ont trouvé des défenseurs à cette tribune. M. le ministre du commerce a indiqué hier la politique du gouvernement; je n'ajouterai que quelques mots à ce qu'il a dit.

Il y a dans les mesures que sir Robert Peel a proposées, deux choses distinctes: il y a ce qu'on peut, je crois, appeler une réforme sociale qui s'adresse vraiment à l'ordre social intérieur d'Angleterre.

Vous savez quelle est la condition de la population ouvrière employée en Angleterre dans les travaux manufacturiers. Vous savez que cette population dépasse de beaucoup, en Angleterre, le nombre des ouvriers employés aux travaux de l'agriculture, et ce nombre va toujours croissant. Or, la condition des ouvriers employés dans les manufactures est, eu égard à leurs habitudes, à leurs besoins, à leur situation, souvent très dure; souvent ils ont grand'peine, dans les moments de complète prospérité industrielle, à suffire aux besoins et à ceux de leurs familles; cette position est essentiellement mobile, précaire et oscillatoire; il y a souvent dans ce prix des denrées vitales, de tout ce qui est nécessaire à la subsistance et aux premières nécessités de la vie en Angleterre, des oscillations énormes, des augmentations considérables.

Cette condition pénible de la population ouvrière des manufactures, les [illegible] de tout temps l'attention des [illegible] d'État de l'Angleterre, et particulièrement de sir Robert Peel. Depuis long-temps, il était ardemment préoccupé de chercher des moyens de changer la condition de la population manufacturière de l'Angleterre, de [illegible] pour les ouvriers eux-mêmes, et en même temps plus sûre pour le pays tout entier. Maintenant [illegible] résultat que voici en maintenant, [illegible] toujours en Angleterre la somme du travail manufacturier, en abaissant le prix de ce que les Anglais [illegible] les denrées vitales, les conditions de la vie pour la population ouvrière; enfin, en diminuant l'étendue et le péril des oscillations auxquelles elle est exposée.

Tel est le but des grandes mesures de sir Robert Peel, et je crois que tous les amis de l'humanité, tous les amis de l'ordre social dans les grandes nations, doivent désirer vivement qu'il réussisse. (Très bien!) d'autant plus que ce succès peut être obtenu sans porter atteinte aux bases sur lesquelles repose la constitution politique de la nation anglaise.

Personne n'est plus ami que moi de la propriété foncière, de la prépondérance de l'intérêt agricole dans un grand pays; je suis convaincu que c'est sur cet intérêt-là que repose le plus solidement la prospérité comme le bien-être intérieur et la sécurité de l'état social.

Je crois que personne ne peut méconnaître que c'est à l'influence de la propriété foncière, à l'influence de l'intérêt agricole, de l'aristocratie territoriale, que l'Angleterre en particulier doit sa force et une grande partie de ses libertés et de sa prospérité: elle a [illegible] les grandes nations y trouveront quand elles l'y chercheront [illegible] conservation uni à l'esprit d'indépendance, c'est-à-dire [illegible] de la liberté et de la puissance politique. (Très bien!)

Je crois donc très désirable que l'intérêt agricole ne subisse aucun échec. Sans doute on lui demande un sacrifice; il en a fait beaucoup, il saura faire celui-là, sans perdre son pouvoir politique et son influence. Je suis profondément convaincu que sir Robert Peel pense ainsi et qu'il a cru pouvoir améliorer la condition des classes manufacturières sans altérer les institutions de son pays.

L'autre partie des réformes de sir Robert Peel porte sur les rapports de l'Angleterre avec les pays étrangers.

Sir Robert pense évidemment que les industries nationales, lorsqu'elles peuvent sans danger supporter la concurrence extérieure, doivent être appelées à cette épreuve. Il pense que cette épreuve est commandée par l'intérêt de l'extension des relations extérieures du pays et de son influence, qu'elle est commandée par l'affermissement de la paix et les relations pacifiques entre les nations, qu'elle est commandée enfin par l'intérêt du public consommateur à qui cette concurrence-là profite.

Mais ne croyez pas que, pour cela, sir Robert Peel ait cessé d'être en économie un conservateur, ne croyez pas qu'il ait aboli ni qu'il veuille abolir

---

[illegible] et je n'hésite pas à dire qu'il n'y en a aucun qui n'ait fait grandir la situation commerciale de la France dans le monde.

Encore un mot. On trouve que la durée de six ans, pour le traité avec la Belgique, est trop considérable, et qu'il vaudrait mieux garder notre indépendance: sans doute cela serait préférable; on pourrait le faire entre deux grandes puissances, parce qu'une grande puissance a des garanties en elle-même; que si vous changez les tarifs, elle pourra vous faire autant de mal que vous lui en faites; mais un petit État doit stipuler ses conditions d'avance. La durée de six ans que la Belgique nous demande me semble une mesure équitable, et j'espère que la chambre voudra bien la consacrer. (Très bien!)

MM. Grandin et Mercier (de l'Orne) présentent quelques considérations au milieu du bruit.

La première partie de l'amendement de M. Lestiboudois (durée du traité) est mise aux voix et rejetée.

M. DELESPAUL demande que le traité soit réduit à quatre ans.

Cet amendement, appuyé par M. Beaumont (Somme), est également rejeté.

M. LESTIBOUDOIS développe la seconde partie de son amendement.

Cet amendement, combattu par M. Saglio, rapporteur, et appuyé par M. Gauthier de Rumilly, n'est pas adopté.

M. HERNOUX dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à des crédits supplémentaires pour la marine.

M. MERCIER (Orne) propose une disposition additionnelle à l'art. 1er, ainsi conçue:

« Les draps provenant des fabriques belges pourront être admis en acquittant un droit de 15 0/0 [illegible] » — Rejeté.

Le second paragraphe de l'article premier, contenant le tarif de droit de douanes sur un très grand nombre de marchandises de diverses natures, est adopté.

« Art. 2. Pour l'application des droits du tarif spécial applicable aux tissus de lin ou de chanvre d'origine belge, on comptera le nombre de fils contenus dans l'espace de 5 millimètres, sur quatre points différents du tissu, et la fraction de fil ne sera prise pour fil entier qu'autant qu'elle se retrouvera trois fois sur quatre. » — Adopté.

« Art. 3. Les ardoises d'origine belge pourront transiter, en vrac et sans emballage, à travers le territoire français, sous les formalités exigées par la loi du 9 février 1832. » — Adopté.

« Art. 4. Les paquebots à vapeur belges, exclusivement employés au transport des lettres et des voyageurs, jouiront du traitement national dans les ports de France. » — Adopté.

« Art. 5. Le bureau de garantie de Bordeaux est ajouté à ceux que désignent les [illegible] 1815, pour l'essai et la marque des montres de fabrique étrangère, importées sous le paiement des droits et l'accomplissement des formalités exigées. » — Adopté.

« Art. 6. Il y aura entrepôt réel, pour les marchandises non prohibées, dans les villes de Calais, de Rochefort et de Binic, sous les conditions déterminées par les lois et règlements, et spécialement par l'article 24 de la loi du 8 floréal an XI. » — Adopté.

« Art. 7. Le port de Dieppe est ajouté à ceux que l'article 22 de la loi du 9 février 1832 a désignés pour l'entrepôt des marchandises prohibées de toute espèce. » — Adopté.

« Art. 8. Le gouvernement est autorisé à modifier, par voie d'ordonnance et dans l'intervalle des deux sessions de 1846 et de 1847, les droits d'importation et d'exportation des grains et des farines de maïs.

« L'ordonnance rendue à cet effet sera présentée aux chambres pour être convertie en loi dans la prochaine session. » — Adopté.

L'ensemble du projet de loi est ensuite adopté [illegible]

Demain à midi réunion dans les bureaux. Examen des projets de loi relatifs: 1° à l'établissement d'un télégraphe électrique de Paris à Lille; 2° aux réfugiés étrangers; 3° à la célébration des fêtes de juillet.

A une heure et demie séance publique. Discussion du projet de loi sur l'emprunt grec et sur l'appel des 80 000 hommes.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Il paraît certain, dit le *Journal des Débats*, qu'Ibrahim-Pacha sera à Paris du 10 au 15 avril.

— C'est le 6 de ce mois que les traités de visite ont cessé d'être exécutoires. Depuis lors, les croiseurs français, rendus à leur poste, font eux-mêmes la police de leur pavillon.

Nominations. — Par une ordonnance royale récente, M. de la Rosière, premier secrétaire d'ambassade à [illegible] aller gérer, en l'absence de M. de Langsdorff, [illegible] Rio-Janeiro. M. le prince de Broglie, second secrétaire [illegible] Madrid, a été nommé premier secrétaire à Rome, en remplacement de M. de la Rosière.

— M. Combes est nommé agent consulaire de France à Rabat, et M. Vautrai agent consulaire de France à Tétouan (Maroc).

MAISON DES OUVRIERS. — Nous avons déjà plusieurs fois appelé l'attention de nos lecteurs sur la maison de placement gratuit dite *Maison des ouvriers*, fondée en 1844 par M. Le Dreuille.

Cette institution est une œuvre de haute philanthropie dont le premier résultat sera de détruire ces guet-apens honteux connus sous le nom de bureaux de placement, où l'ouvrier est indignement exploité et souvent volé; et le deuxième d'arriver à donner des indications précieuses relatives à l'offre et la demande du travail.

Nous avons en même temps émis le vœu que le conseil municipal de Paris provoque l'établissement sur une plus grande échelle du placement gratuit.

En attendant nous ne saurions trop engager les personnes qui sont imbues de l'esprit de charité évangélique à accorder leur patronage à la Maison des ouvriers. M. l'abbé Dupanloup prêchera au profit de cette œuvre de placement gratuit vendredi prochain, 3 avril, à une heure et demie, à l'église de Saint-Vincent-de-Paule.

Les dames qui se sont chargées de la quête sont:

Mme la comtesse Charles de Coislin, rue de Grenelle-Saint-Germ., 45.

Mme la comtesse de La Ferronnays, rue Saint-Georges, 1.

Mme [illegible], rue Paradis-Poissonnière, 23.

Mme la vicomtesse de Vaufreland, avenue des Champs-Élysées, [illegible].

Mme la marquise de Vibraye, rue de Varennes, 10.

Les personnes qui ne pourraient assister au sermon sont priées d'adresser leurs offrandes à Mesdames les quêteuses ou à M. Champion, ancien notaire, trésorier de l'œuvre, rue de Londres, 20.

La Maison des ouvriers a placé dans les premiers 14 mois de son existence plus de 20 000 personnes; les frais supportés par des âmes pieuses

fut à son comble. Les troupes débandées demandaient à marcher sur Port-au-Prince. L'expédition, quoique présentant de graves difficultés, car la place était gardée par des soldats assez dévoués au gouvernement, pouvait néanmoins très bien réussir au moyen d'un coup hardi et prompt ; mais là encore la fortune de Pierrot le sauva.

» Les généraux Balais et Lapin (ils s'étaient faits généraux) perdirent leur temps à se disputer d'abord le commandement des troupes, puis le pouvoir suprême. Sur le premier point, l'intervention de quelques amis parvint à les mettre d'accord ; mais, sur la question de la présidence, il fut impossible de les faire s'entendre ; et la dispute, à ce sujet, s'échauffa si bel et si bon entre eux, qu'ils en vinrent aux plus aigres reproches ; puis s'adressèrent toutes sortes d'injures, et des injures passèrent aux voies de fait, ce qui entraîna une affreuse mêlée : les partisans des deux usurpateurs, prenant fait et cause pour leur chef, se jetèrent les uns sur les autres à coups de sabre. A ce bruit, les soldats stationnés à l'extérieur pour attendre l'issue de la délibération, se précipitèrent pêle-mêle sous la tente, qui fut aussitôt enfoncée, déchirée et foulée aux pieds ; le combat devint général.

» Durant ces incertitudes, la nouvelle de l'insurrection était parvenue dans la ville ; sans nul retard le président se mit à la tête des troupes restées fidèles, et, exécutant une sortie à propos, tomba à l'improviste

Montereau 115 k. 32,00 à 00,00. — Picardie 115 k. 32,00 à 32,50. — Champagne, 115 k. 32,00 à 32,50.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 20,00 à 20,50.

Orges. 92 à 93 k., 10,25 à 10,75; les 100 k. 00,00 à 00,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 29,50 à 30,50; 145 k. 29,00 à 29,50; 140 k. 27,50 à 28,00; 135 k. 00,00 à 00,00, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 10,50 à 10,75 les 325 litres. — Moutures 11,00 à 11,50. — Recoupettes 12,00 à 12,50 les 100 k. — Remoulages 17,00 à 17,50 les qualités courantes ; 18,00 à 18,50 les fines qualités ; 19,50 à 20,00 les blanches.

Halle à la viande du 1 avril. — 22772 kil. Bœuf 1,45-1,30-0,80. — 16432 kil. Veau 1,50-1,30-1,10. — 5253 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. — En gros 43120 kil. 1,46-1,40-1,34.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 30, 31 mars et 1 avril. — *Beurre* (le kil. En livres 1,64 à 2,52. — En mottes Isigny 1,90 à 4,80. — En mottes Gournay 1 80 à 2,80. — Petit beurre 1,74 à 2,22. — Beurre salé ou fondu 0 94 à 1,90. — *OEufs* (le mille). Du 30 mars. 28 à 50. — Du 31, 28 à 48. — Du 1 avril, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine), 31 mars. Brie 14 à 50. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 1 avril. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 107, vendus 23 de 290 à 1080. — De trait 260 entrés, vendus 30 de 360 à 1400. — Hors d'âge 182 entrés, vendus 19 de 60 à 310. — Anes entrés 14, vendus 3 de 40 à 110. — Chèvres amenées 11, vendues 2 de 20 à 70. — Voitures, 32 amenées, 4 vendues de 80 à 200. — Encan, entrés 2, vendus 2, de 50 à 115. — Essai, 111.

Sous le titre de *Christ et Pape*, M. Bouché de Cluny vient de faire paraître un ouvrage remarquable par la force du style et la hardiesse des idées dans un cadre étroit : il rappelle ce qu'était la primitive Eglise et ce qu'en a fait le prêtre. Ce livre agite vivement le monde catholique.

Spectacles du 2 avril.

7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Une Fille du régent.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Mousquetaires.
6 h. 1/2 **ODÉON.** — Ingénue. Joueur.
6 h 1/2 **VAUDEVILLE.** — Mari perdu. Malheurs. Dieux. Riche.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Gentil Bernard. Camusot.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Mari. Geneviève. Nuage.
6 h. 1/2. **PALAIS-ROYAL.** — Enfant. Juif-Errant. Poisson d'avril, Roses.
6 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Michel Brémond.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Jean-Baptiste.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Mousquetaires.
6 h. 3/4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 **COMTE.** — Enfants. Chasseurs. Chemin.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Retour. Mariette. France et Savoie. Bûcherons.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

fusion est légale, qu'elle n'est contraire ni au texte ni à l'esprit de la loi de 1810. Nous ne saurions donc nous associer en ce point aux conclusions de M. Feneon, rapporteur de la question près le conseil municipal de Saint Etienne, et qui demande la dissolution immédiate des compagnies charbonnières.

Mais si nous désirons l'unité dans l'exploitation des houilles, nous serions les ennemis les plus ardents de tout monopole oppresseur; nous voulons que les capitalistes ne profitent pas seuls des avantages de l'exploitation concentrée et simplifiée; nous demandons que les travailleurs et les consommateurs y participent, les premiers, par une extension donnée à la caisse de prévoyance et par la fixation d'un minimum au-dessous duquel leur salaire ne devra pas descendre, les seconds par l'établissement d'un tarif destiné à prévenir la hausse abusive des houilles. L'action administrative ne suffit pas pour organiser toutes ces garanties, elle ne peut agir que provisoirement et incomplètement : à notre avis, une loi est devenue nécessaire. »

Aujourd'hui, après les déplorables évènements de Saint-Etienne, la nécessité de l'intervention législative doit être évidente pour tous les esprits. Il est évident qu'un monopole s'organise, que ce monopole, conçu en vue de la spéculation, n'a aucun souci ni des consommateurs, ni des travailleurs; que, s'il fait étalage de philanthropie en faveur des ouvriers mineurs, c'est pour désarmer la presse et poursuivre tranquillement dans le bassin de la Loire la constitution de la féodalité industrielle.

Nous ne rétractons aucune de nos opinions, nous ne désavouons aucune des paroles que nous avons prononcées. Au point de vue industriel, au point de vue de l'économie de ressorts, l'unité d'exploitation est un principe salutaire, mais pour que cette unité ne devienne pas un moyen de constituer la tyrannie, le consommateur et le producteur doivent trouver des garanties que les compagnies exploitantes n'accorderont jamais si l'on s'en rapporte à leur bon vouloir.

Les compagnies, en se fusionnant, avaient déclaré que le salaire des ouvriers ne subirait aucune réduction, que bien au contraire on donnerait de l'extension à la *Caisse de prévoyance*, que des retraites seraient assurées aux mineurs. En regard de ces promesses, mettons les actes des compagnies.

Il y a deux ans, une réduction de salaire déterminait à Rive-de-Gier une grève qui ne se termina pas sans collisions et sans rigueurs judiciaires. Aujourd'hui, à Saint-Etienne, autre baisse du salaire, grève partielle, scène sanglante, une femme enceinte est au nombre des victimes.

Voici les faits tels que nos correspondants les présentent :

Il y a dix ou douze jours, le directeur de Monthieu, qui préside à l'exploitation dans une partie notable du bassin de Saint-Etienne, dit à l'un de ses employés, M. Ogier, gouverneur du puits du Gagne-Petit, situé aux portes de Saint Etienne : « Il faut diminuer de 25 centimes la journée des ouvriers. » M. Ogier, attaché à cette exploitation depuis dix ans, répondit : « Je ne parlerai pas à mes ouvriers de diminuer leur salaire; ils ne gagnent pas trop; je me retirerai plutôt que de leur faire une pareille proposition. » La démission du gouverneur fut acceptée.

Le mardi 24 mars, au matin, les mineurs du Gagne-Petit ne voyant pas leur gouverneur, se dirent entre eux : « Où est le *Père* (c'est le nom qu'ils lui avaient donné)? nous ne descendrons pas

suspendu leur travail.

Les ouvriers se rendirent ensuite au lieu appelé la *Roche du soleil*. Ils y trouvèrent le procureur du roi, qui fit quelques arrestations, aidé par cinq gendarmes. Mais bientôt ce magistrat, cerné de tous les côtés par des curieux plutôt encore que par des ouvriers, demande main-forte au général, qui lui envoie trente hommes; les curieux s'amassaient toujours; le procureur du roi demanda un nouveau renfort, *avec des cartouches*; cent hommes arrivèrent, mais sans munitions, et le général se transporta lui-même sur les lieux.

Alors, le procureur du roi insista encore pour qu'on distribuât des cartouches; quelques hommes furent détachés vers la ville et en rapportèrent.

Vainement M. Néron, maire de la commune (celle d'Outrefurens), ancien propriétaire de mines et ami des ouvriers, disait au général et au procureur du roi : « Messieurs, retirez-vous, je me charge d'arranger cela, » sa médiation fut repoussée; au moment du feu il devait avoir ses habits percés de balles.

Les armes sont chargées en présence de la foule; la troupe place dans ses rangs six ouvriers et les entraîne. Ces hommes étaient des prolétaires; on les accusait de coalition. Il y a des lois contre eux. Le pouvoir n'est pas désarmé à leur égard comme il l'est en face des compagnies fusionnées.

Cependant, le général, qui avait résisté pendant longtemps à la demande de cartouches émanée de l'autorité judiciaire, disait aux soldats : « Ne tirez pas! ne tirez pas! »

A ce moment une femme dont on arrêtait le mari poussa des cris. Aussitôt un charbonnier se pose en face du peloton, en disant d'une voix résolue : «Vous ne les emmènerez pas.» Cet ouvrier fut terrassé à coups de crosse. A cette vue la foule s'émeut; on crie à l'assassin, des pierres sont lancées à la troupe, qui, sans sommation, et même, à ce qu'on assure, sans ordre, fait feu dans toutes les directions sur une masse de curieux, où les ouvriers mineurs n'étaient qu'en faible minorité. La foule se disperse en laissant sur le terrain plusieurs cadavres.

On a constaté jusqu'ici la mort de deux femmes et de cinq ouvriers, dont deux passementiers tout à fait étrangers à la grève.

Une femme, dont on emmenait le mari, avait jeté une pierre inoffensive, un soldat l'a tuée presqu'à bout portant d'un coup de feu. Elle était enceinte. La troupe n'a pas tiré avec ensemble, mais en tirailleurs et pendant plusieurs minutes.

Le détachement est rentré à Saint-Etienne à midi et demie, ramenant six prisonniers placés dans ses rangs comme au centre d'un carré. Le général et un officier supérieur, tous deux à cheval, ouvraient la marche. A la même heure la commune d'Outrefurens voyait passer les blessés portés sur des civières.

Nous n'ajouterons rien à ce récit; nos paroles ne feraient qu'atténuer l'éloquence des faits. Espérons que demain ils auront à la chambre des députés un retentissement salutaire, et que nos ministres annonceront avec un langage énergique et digne du pouvoir la résolution d'intervenir efficacement dans ce bassin de la Loire soumis à la domination d'un monopole avare et meurtrier.

Insurrection polonaise.

Les journaux allemands persistent à croire que le gouvernement autrichien aura de la peine à faire rentrer dans l'ordre les paysans

faire part au bureau de police le plus voisin.

Plusieurs arrestations ont eu lieu parmi les sous-officiers du 19e régiment d'infanterie en garnison à Posen.

Paris, 31 mars 1846.

Monsieur le Rédacteur en chef,

Le Comité central des électeurs du département de la Seine me charge de vous prier de vouloir bien insérer dans un de vos plus prochains numéros, sa deuxième liste de souscription en faveur de la Pologne.

Veuillez agréer mes salutations empressées.

Pour le Comité, le secrétaire, PAGNERRE.

MM. de Montfleury, 20 fr. — Dauphin (2e souscription), 10 fr. — Gremilly, 20 fr. — Hingray (2e souscription), 10 fr. — Dutot, 10 fr. — Berne (2e souscription), 5 fr. — Paillard (2e souscription), 5 fr. — Barge, 10 fr. — Jouvencel (2e souscription), 10 fr. — Amédée Durand, 15 fr. — Bixio (2e souscription), 5 fr. — Souverain, 5 fr. — Amussat (3e souscription), 10 fr. — De Montfleury (2e souscription), 10 fr. — Duverger, 10 fr. — Popelin, 15 fr. — Senepart, 10 fr. — Goudchaux, 10 fr. — Couchey, 5 fr. — Hynoux, 20 fr. — Lagneau (2e souscription), 10 fr. — Laprez, 10 fr. — Vernaut, 10 fr. — Blayn, 5 fr. — Renouard, 5 fr. — Thayer, 20 fr. — Bourgeoise, 10 fr. — Duvigneau, 5 fr. — Vuaflart, 10 fr. — Flon (2e souscription), 5 fr. — Berger (3e souscription), 15 fr. — Lupin, 20 fr. — Thomias, 5 fr. — Gambay (2e souscription), 10 fr. — Segalat aîné (3e souscription), 10 fr. — Monnin (3e souscription), 10 fr. — Lenoir (3e souscription), 5 fr. — Fallatent, 10 fr. — Mouillard, 5 fr. — Blot, 10 fr. — Agnel, 15 fr. — Bachet, 10 fr. — Caïteaux, 10 fr. — Abbadie, 5 fr. — Douchin (2e souscription), 5 fr. — Monowey, 10 fr. — Lemonnier, 10 fr. — Veyrassat (3e souscription), 10 fr. — Lamennynk (3e souscription), 10 fr. — Bonnaire, 5 fr. — Brayer, 5 fr. — Groult, 20 fr.

Total, 520 fr.

Montant de la 1re liste,	590
Total général,	1 110 fr.

Chambre des Pairs.

LES MARQUES DE FABRIQUE.

A la fin de la séance d'hier, la Chambre des pairs a voté les cinq premiers articles du projet de loi sur les marques de fabrique. Ainsi le principe de la marque facultative a reçu la consécration officielle. Toutefois les arguments présentés par MM. Dubouchage et Victor Hugo en faveur de la marque obligatoire, auront eu pour effet d'éclairer l'opinion publique et de la mûrir.

Il est évident que le système de la marque obligatoire est le seul efficace, le seul qui donne aux consommateurs des garanties contre ces falsifications qui se multiplient chaque jour sous le régime de la concurrence anarchique. Les difficultés de pratique et d'application que l'on oppose à ce principe n'en infirment pas la valeur et n'ont rien d'insurmontable. L'Etat peut obtenir des fabricants qu'ils apposent à leurs produits une marque indicative de qualité et d'origine, sans multiplier les bureaux, les agents, les exactions, sans organiser, ainsi que le craint M. Cousin, l'inquisition et la tyrannie. Nous n'hésitons pas à reconnaître que la *Presse* a émis à cet égard des vues judicieuses, et dont nos législateurs

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 3 AVRIL 1846.

(Au moment où l'attention publique est vivement attirée vers l'Orient du monde par la question de Madagascar, par les conquêtes nouvelles des Anglais dans l'Inde, au moment où des projets positifs sont formulés pour la canalisation de l'isthme de Suez, on doit rechercher avec curiosité des détails sur les moyens de communication directe d'Occident en Orient par la mer Rouge. La *Phalange* a publié en 1841 le récit d'un voyage par l'*Overland*; voici une lettre adressée au *Cernéen* par l'un des colons les plus distingués de l'île Maurice.)

Course d'Orient en Occident par Suez.

Port-Louis, 29 septembre 1845.

Bien des personnes m'ont, récemment, demandé des renseignements sur le voyage de Bourbon et Maurice en Europe, par la mer Rouge. Comme il me semble que ces détails peuvent être d'un intérêt général, je vous les adresse, afin que vous puissiez, si vous le jugez convenable, les publier dans vos colonnes. J'ai fait deux fois ce voyage; d'abord pour aller en Europe, puis pour en revenir. Tout ce que j'avancerai est donc à ma connaissance personnelle, et d'une exactitude dont je suis certain. Le résultat de cette expérience est, pour moi, la conviction que cette route est en tous points préférable à celle du Cap de Bonne-Espérance, que je connais aussi, car je l'ai parcourue trois fois. Par le Cap, on fait un voyage de trois mois au moins; voyage d'une monotonie insupportable, d'une désespérante uniformité, toujours entre le ciel et l'eau, sauf peut-être une courte relâche qui rend plus pénible encore le séjour du bord. On est balotté par les vents sur des navires à voiles qui, au lieu de marcher droit vers le but, comme les bateaux à vapeur, s'en éloignent fréquemment, et n'y arrivent qu'avec des lenteurs infinies. A l'appui de cette assertion, je citerai ce qui m'est arrivé en juin dernier : à bord de l'*Indostan*, bâtiment à vapeur de la Compagnie orientale, j'ai traversé toute la baie du Bengale en six jours, du port de Galle dans l'île Ceylan à Calcutta; pour sortir ensuite de cette même baie, sur un bâtiment à voiles, il nous a fallu plus d'un mois.

On m'objectera que, par la mer Rouge, les frais d'un voyage en Europe sont plus considérables que par le Cap. Cela est vrai, quand on se rend d'abord de Bourbon et Maurice à Ceylan, ou à Bombay, pour y prendre les bateaux à vapeur. Mais si, évitant ce détour énorme et inutile, on se rend directement de nos colonies orientales à Aden, on verra tout à l'heure, par des chiffres, que le voyage par la Mer Rouge ne coûte pas plus que l'autre, fait par le Cap.

Un certain nombre de passagers sont déjà partis de Bourbon ou de Maurice pour se rendre directement à Aden. Une maison de commerce du Port-Louis, celle de MM. Lemière et Gouges, a déjà (si je suis bien informé) envoyé plusieurs navires à Aden, avec des passagers. Je présume qu'elle le ferait encore, à chaque fois qu'il s'en offrirait un nombre suffisant. La traversée de Maurice à Aden, sur un navire à voiles est, me dit-on, de quinze à vingt jours. MM. Lemière et Gouges ont rendu un vrai service à la colonie, en établissant cette communication directe, et en évitant ainsi aux voyageurs le long détour de Bombay ou de Ceylan, qui est très coûteux. Il serait très fort à désirer qu'ils pussent expédier, chaque mois régulièrement, un navire pour cette destination. Ce serait un grand avantage, non-seulement pour les voyageurs, mais encore pour toute la colonie, y compris le gouvernement; car, par cette voie directe, nos communications avec l'Europe seraient infiniment plus rapides que par Bombay ou Ceylan. Je pense que nous gagnerions près d'un mois. Le gouvernement donne actuellement une prime aux navires qui nous apportent la malle de Bombay. Il serait à souhaiter qu'il donnât cette prime, en l'augmentant un peu, à tout armateur qui se chargerait d'expédier un navire pour Aden, régulièrement chaque mois, à jour fixe. Un bateau à vapeur entre nos colonies et Aden serait bien préférable, puisqu'il ferait ce voyage en DIX JOURS. Mais il coûterait bien davantage. C'est une question importante, dont je me suis beaucoup occupé, et que j'examinerai séparément. Revenons aux navires à voiles.

La traversée de Maurice et Bourbon à Aden est, disais-je, de 15 à 20 jours. Elle coûte de 500 à 700 fr. Il faut que le navire parte de manière à arriver à Aden, à peu près à l'époque où les bateaux à vapeur de l'Inde y passent pour prendre les dépêches. On sait que ceux de Bombay appartiennent à la Compagnie des Indes. Ils passent à Aden, en venant de Bombay, vers le 30 de chaque mois. Ceux de Calcutta appartiennent à la Compagnie orientale; ils passent à Aden, venant de Ceylan, vers le 16 de chaque mois. Aden offre donc aux voyageurs deux occasions mensuelles. J'ai voyagé sur les bâtiments des deux compagnies. Je préfère ceux de la Compagnie orientale. On y est mieux que sur ceux de la Compagnie des Indes, qui sont de moitié plus petits. Ceux de la Compagnie orientale, *l'Hindostan* et *le Bentinck*, qui sont passés tous deux à Maurice, il y a quatre ans, sont de véritables villes flottantes. On y trouve non-seulement le confortable, mais même le luxe le plus recherché : des salons magnifiques, des chambres commodes toutes meublées, canapés, lits, matelas, oreillers, draps, serviettes, bougies, etc.; une table excellente; des vins à profusion, jusqu'au champagne; des bains; une bibliothèque; des jeux de dames, d'échecs, de trictrac; des domestiques nombreux et attentifs; une société choisie de voyageurs venant de l'Inde. Il est impossible de voyager d'une manière plus agréable. Si le navire arrive à Aden quelques jours avant le bateau à vapeur, on peut se loger à l'hôtel tenu par un Parsi, près du débarcadère. Sans doute on n'y est pas aussi bien que chez Luciani (célèbre hôtelier de Maurice), mais on est encore fort heureux de trouver un pareil gîte, sur la côte d'Arabie où les hôtels sont d'importation récente, et les caravansérails (quoique anciens) fort incommodes pour des Européens. Je puis certifier que dans cet hôtel, où j'ai passé 24 heures, j'ai fait un fort bon déjeuner, un fort bon dîner, pris un fort bon bain, et dormi dans un lit très passable. Notez que nous y étions une trentaine de voyageurs à la fois. Ceux qui viendraient en petit nombre, y seraient nécessairement mieux que nous ne le fûmes.

Les bateaux à vapeur prennent huit jours pour se rendre d'Aden à Suez. Comme je suis allé de Bombay à Suez sur le même bâtiment, pour le prix de 500 francs, j'ai omis de m'informer du prix que paient ceux qui se rendent seulement d'Aden à Suez. La distance étant moitié moindre, je pense que le prix doit être aussi de moitié. Dans le doute cependant, portons-le, si vous voulez, à 375 francs. La traversée de la mer Rouge est très intéressante. On franchit d'abord, en sortant d'Aden, le célèbre détroit de Babel-Mandeb. Puis on passe en vue de Moka, dont le port contient de nombreux navires, que l'on aperçoit à l'ancre. On voit ensuite, à peu de distance, plusieurs petites îles, contenant des volcans éteints, dont les coulées de laves sont encore parfaitement distinctes. En pénétrant dans le golfe de Suez, on aperçoit, au bord de la mer, l'oasis de Thor, avec ses dattiers verdoyants; et, dans l'éloignement, les cimes arides du mont Sinaï, célèbre dans l'histoire biblique.

A Suez, on débarque dans un hôtel où a logé, à l'époque de la campagne d'Egypte, le général Bonaparte. La chambre qu'il y occupa, sert maintenant de salle à manger. Elle donne sur la mer. De la fenêtre, on aperçoit les sables du rivage où il fut près d'être, comme Pharaon, englouti par la marée. Après quelques heures de repos à l'hôtel, la Compagnie du Transit, qui se charge, pour 175 francs, de transporter les voyageurs de Suez à Alexandrie, les partage en trois caravanes qui partent successivement, de deux en deux heures, pour traverser le désert. On peut faire ce trajet à cheval, à âne, à chameau, en litière ou en voiture. Les voitures sont ce qu'il y a de mieux, quoiqu'elles laissent encore à désirer. Elles sont à deux roues, traînées par quatre chevaux, et contiennent chacune six personnes. Ce sont des espèces de chars-à-bancs mal suspendus. Il n'est pas possible de leur donner des ressorts plus

[illegible] torisée dans cette première phrase de son rapport :

« Le projet de loi sur les marques de fabrique et de commerce » ne présente pas d'innovation proprement dite. »

Hélas ! on peut en direautant de toutes les lois soi-disant organiques, émanées du gouvernement actuel.

Parmi les témoignages de sympathie qui nous viennent de toutes parts, celui que vient de nous donner le *Journal de Constantinople* mérite de prendre place au premier rang. Voici comment s'exprime ce journal dans son numéro du 16 mars :

A LA RÉDACTION DE LA *Démocratie pacifique*.

Messieurs, dans un article qui a pour titre : *Paris et Constantinople*, vous avez bien voulu vous occuper de notre journal, et vous l'avez fait dans des termes qui nous honorent. Quand des hommes de probité et d'intelligence nous accordent leurs suffrages, nous avons la faiblesse d'y être sensibles, et de nous en montrer reconnaissants dans la mesure de l'indépendance qui convient à des écrivains consciencieux.

Vous approuvez en nous le respect avec lequel nous avons parlé, dans notre feuille du 26 janvier, des doctrines de Fourier, votre maître. Quel est notre mérite en cela? Le devoir de tout homme qui écrit est de faire connaître à ses semblables toutes les idées qui peuvent contribuer au bonheur de l'humanité, et nous n'avons fait qu'une chose fort naturelle en parlant de vos doctrines, dont l'application, ce nous semble, peut résoudre plus d'un de ces grands problèmes dans lesquels s'agitent douloureusement les sociétés.

Il vous paraît étrange, messieurs, que vos idées trouvent plus de justice et de sympathie dans un journal de Constantinople, rédigé, selon vous, sous l'influence de la Porte-Ottomane, que dans les feuilles de Paris, soit qu'elles ne relèvent que d'elles-mêmes, soit qu'elles s'inspirent dans les régions gouvernementales. Si vous connaissiez un peu mieux notre position, vous vous expliqueriez plus facilement notre conduite. Vous croyez que parce que nous vivons ici sous un gouvernement absolu, nous sommes tenus pour nos articles d'aller prendre au ministère le mot d'ordre, et de le soumettre à sa censure avant de les publier. Rien de pareil n'existe. Il se peut que notre indépendance ait moins de latitude que la vôtre ; mais chez nous, aussi bien que chez vous, sa mesure est dans notre conscience. Nous avons étudié le terrain sur lequel nous sommes, et la connaissance que nous en avons est la règle de notre liberté : c'est elle qui nous dit jusqu'où nous devons aller. Pour si grande que soit la valeur de vos doctrines, nous ne les avons pas assez approfondies pour les propager selon vos vœux, et les rendre applicables dans ce pays ; mais si nous en étions capables et que nous en eussions le loisir, sachez bien, messieurs, qu'on ne s'y opposerait pas. Il nous semble que là où vos doctrines peuvent être prêchées, l'indépendance de l'écrivain n'est pas trop restreinte, et peut être acceptée par des hommes libres.

Après cette explication, messieurs, vous devez comprendre que nous, qui ne craignons pas la rivalité des idées, qui nous associons, au contraire, à toutes celles qui nous paraissent bonnes, vous devez comprendre, disons-nous, que nous fassions bon accueil à vos doctrines, meilleur accueil que vos confrères de Paris, qui peuvent avoir un intérêt personnel à ne pas leur donner de la publicité.

[illegible] raison qui l'en bannira : mais permettez-nous de vous faire remarquer que le moyen de régénération que vous indiquez n'est pas applicable encore, et ne le sera peut-être pas de long-temps.

Nous connaissons les avantages de la commune sociétaire agricole, et en Turquie, où le sol se prête si facilement à toute espèce de culture, une pareille organisation y donnerait de beaux résultats. Sans nous étendre sur cette organisation, nous croyons qu'on peut résumer ainsi ses avantages : grande économie dans les moyens d'exploitation, immense augmentation des produits ; partant bien être général pour la commune, puisque tout s'y fait par l'association des intérêts.

Vous le savez, messieurs, plus d'une fois le succès des bonnes idées a été compromis par l'inhabileté de ceux qui les appliquaient. Tant bonne qu'elle soit, l'idée toute seule ne fait pas son chemin ; il lui faut encore l'intelligence du metteur en œuvre. En France, on a fait quelques essais de cette nature, en dehors de votre influence, il est vrai ; et de ce qu'ils ont été infructueux, parce qu'ils ont été incomplets et mal dirigés, vos ennemis ont conclu contre les doctrines de votre maître. Qui donc ferait ici l'organisation de la commune sociétaire agricole? Les Turcs? Ils ignorent jusqu'au nom de Fourier. Les rayas? Mais où donc auraient-ils puisé la *science sociale*? Il ne suffit pas que les institutions municipales se prêtent ici à cette organisation, il faut encore des hommes qui vous aient lus et étudiés, qui vous aient compris, qui se soient familiarisés avec vos idées. Où les trouver? Parmi les Européens? Mais sans y prendre garde, vous avez soulevé la plus délicate, la plus grande question qui puisse s'agiter entre la Turquie et les puissances étrangères. Nous ne voulons pas la traiter incidemment, mais cependant nous devons l'indiquer.

Puisque vos doctrines ne sont connues que des Européens, et bien imparfaitement encore comme vous l'avouez, en Turquie elles ne pourraient être appliquées que par eux à l'organisation de la commune sociétaire agricole. Ici se présente la grande question dont nous venons de parler. Pour que les Européens puissent procéder à cette organisation, il faut que le droit de propriété existe pour eux dans l'Empire. Existe-t-il? Non. Peut-il exister? Oui. Mais avant qu'il existe, vos idées y sont sans application possible.

Vous n'ignorez pas, messieurs, combien sont grands par la propriété les rapports entre les gouvernants et les gouvernés. Qui réglerait ces rapports entre la Sublime Porte et les Européens? La loi turque? D'après le droit public des Etats, l'homme est soumis à la loi du pays qu'il habite, quelle que soit sa nationalité. En Turquie, il y a exception à cette règle générale. Les capitulations concédées aux puissances étrangères depuis Soliman-le-Magnifique conservent aux Européens la protection des lois de leur nation, et l'autorité ottomane n'intervient point dans le règlement de leurs intérêts. Vous autres, messieurs, qui êtes habitués à traiter les matières les plus graves, vous devez saisir tout de suite les difficultés de la question soulevée, car il s'agit de savoir par quel moyen la concession aux Européens du droit de propriété en Turquie pourrait se concilier avec les capitulations des puissances étrangères.

Nous sommes persuadés que vous serez de notre avis, c'est-à-dire que le problème dont il s'agit ici n'a pas moins d'importance à vos yeux qu'aux nôtres. Nous pouvons, les uns et les autres, en dire ce que nous

[illegible] justice, elle vous revient de droit, à vous qui, selon les doctrines de votre maître, êtes des hommes d'ordre, de progrès et de dévouement à toutes les bonnes causes.

Extravagances douanières.

On connaît maintenant notre pensée sur les questions de douanes. Nous n'admettons de faveurs au profit d'aucune industrie, sauf dans trois cas : 1° l'agriculture, dont la constitution séculaire ne pourrait sans un immense dommage être ébranlée par un trop brusque revirement ; 2° les industries utiles qui ont en elles-mêmes toutes les conditions de prospérité indépendante moyennant une protection transitoire de quelques années ; 3° les industries très peu nombreuses qui sont une condition de l'indépendance nationale, et seulement dans la mesure que réclame cette indépendance, de moins en moins menacée, fortifiée au contraire par tous les échanges qui nous assurent des alliés dans tous les peuples qui ont intérêt à nous vendre leurs produits et à nous acheter les nôtres.

Comme moyen, nous proposons la protection directe par les primes, les encouragements, les dégrèvements ; nous n'admettons la protection douanière que lorsqu'il y a économie de ressorts, ce qui est rare.

Nous sommes donc en principe et en fait adversaires des douanes, même considérées comme moyen de protection du travail national. Nous les repoussons bien plus encore comme moyens fiscaux, parce que l'impôt doit passer sur le produit du travail et de l'échange, c'est-à-dire sur le revenu, non sur le travail et l'échange. Nous comprenons toutefois que de longues habitudes, l'appréciation peu facile des éventualités s'opposent pour quelque temps encore à cette transformation radicale de tout un système financier ; mais ne serait-il pas temps de renoncer à une foule de taxes qui rapportent fort peu d'argent au Trésor, et dont les unes sont ridicules et vexatoires, les autres odieuses? Nous en énumérerons quelques-unes seulement.

§ I. — *Taxes ridicules, vexatoires et improductives.*

Ail.	Citrouilles.
Amadou.	Colle de peau d'âne ou de zèbre.
Abeilles.	Colombine (fiente de pigeon).
Allumettes chimiques.	Coquelicots.
Antiquités égyptiennes, grecques et romaines.	Cornes de rhinocéros.
Armures (vieilles).	Cornichons.
Bandages herniaires.	Cure-dents.
Bistouris.	Débris de momies.
Bonbons.	Dents de loup.
Bouts de queues de bœuf et de vache.	Dents humaines.
Bretelles en caoutchouc.	Dominos (jeux de) (prohibés).
Buffles.	Duvet de peuplier.
Camées antiques ou modernes.	Echalas.
Cartes de visite.	Echenilloirs.
Cerfs vivants.	Ecrevisses.
Chardons.	Ecumes de mer.
Cheveux.	Emplâtres (prohibés).
Cirages pour chaussure.	Epreuves de daguerréotype.
Choucroûte.	Escargots.
Cloportes.	Esturgeons.
	Ficelle.
	Fiel de bœuf.

---

doux et plus élastiques, qui se briseraient certainement sur le chemin raboteux du désert. Ce chemin n'est pas de sable, comme on le croit ordinairement, mais de gravier. Les cailloux abondent à la surface, et donnent parfois d'assez rudes cahots. La distance à parcourir est de 84 milles.

Dans le désert se trouvent huit stations. Cinq d'entre elles ne contiennent que des écuries, où l'on change de chevaux. Les trois autres ont des salles à manger, et mêmes des chambres à coucher, où l'on peut se reposer et dormir quelques heures si on le désire. On y trouve aussi d'assez bons repas, que la Compagnie du Transit fournit aux voyageurs, et dont le prix est inclus dans les 375 francs qu'elle reçoit. Les liquides, excepté l'eau, se paient à part. On vous donne bordeaux, xérès, madère, porter, bière et eau de Seltz de bonne qualité à des prix modérés. Vous voyez que le désert est en progrès, et que l'on ne risque pas d'y périr de soif. Comme l'intervalle entre les auberges est de plusieurs heures, j'engage les voyageurs à mettre dans leurs voitures, quelques oranges et quelques bouteilles de limonade, ou même de pure eau du Nil, qui est délicieuse. J'ai goûté l'eau de la Tamise, de la Seine, de la Loire, du Rhône, du Gange, du tombeau de Napoléon, de la rivière des Galets à Maurice, et quelques autres encore : je préfère à toutes celle du Nil.

En arrivant près du Caire, la vue est magnifique. Du haut des collines de Mokattam, où passe la route, on aperçoit, devant soi, les jardins qui entourent cette grande ville, les minarets épars qui la dominent, le rocher de la citadelle dans l'éloignement ; à gauche, les tombeaux à demi ruinés des califes ; et au-delà, sur l'autre rive du Nil, les Pyramides.

On séjourne 24 heures au Caire. Le cocher vous conduit, selon votre volonté, à l'hôtel d'*Orient* ou au *British Hotel*. J'ai été à tous les deux. Le premier est bien supérieur à l'autre. Il est situé sur la magnifique place de l'Esbekieh, où logeait le général Bonaparte et où l'on montre encore le jardin dans lequel fut assassiné Kléber. Au Caire, je suppose que les dames se reposeront. Les hommes feront bien de passer la journée à courir la ville ou la citadelle ; le palais du pacha et quelques mosquées méritent d'être vus. Ils voudront sans doute aussi aller prendre un bain à la turque, se faire masser, pétrir, électriser, et fumiger (ou fumiguer). Alexandre Dumas en fait la plus plaisante description, dans son *Voyage en Egypte*, où il n'est jamais allé.

Le lendemain, la Compagnie du Transit vous embarque, sur le Nil, à bord de son bateau à vapeur. Vingt heures environ vous portent à la petite ville d'Atfeh, à l'entrée du canal Mahmoudieh. Ce voyage est d'un grand intérêt, pour quiconque est familier avec les grands noms de l'antiquité égyptienne grecque ou romaine. Sésostris, Cambyse, Alexandre, César, Antoine, Cléopâtre, Saladin, saint Louis, apparaissent successivement à votre mémoire. L'œil se reporte sans cesse sur les Pyramides, d'où « quarante siècles vous contemplent. » Au sommet de la grande pyramide, vous trouverez gravés sur une large pierre ces mots : *La série distribue les harmonies*. Des disciples de Fourier ont passé par là. Le fleuve est couvert de barques de toute espèce, canges, djermes, etc. Les rives sont peuplées de pauvres villages, et offrent, par intervalles, des champs de millet, de pastèques, des vergers de dattiers, de sycomores. De nombreux troupeaux de buffles viennent se baigner ou boire. Des oiseaux aquatiques couvrent les bords. Il y a, dans tout cela, quelque chose de féerique, que l'on ne quitte qu'à regret, mais le steamer vous emporte rapidement.

Au canal Mahmoudieh, on passe sur un autre paquebot, tirant moins d'eau que le premier. En une vingtaine d'heures, on se trouve à Alexandrie. En se rendant en voiture du débarcadère à l'hôtel, on touche au pied de la colonne de Pompée. Le voyageur pressé fera bien de se rendre tout de suite à bord du paquebot anglais qui est tout prêt, attendant les voyageurs de l'Inde, pour les transporter en quatre jours à Malte, puis en quinze jours à Southampton. Mais celui qui a du loisir, et qui veut voir un peu le pays, s'arrêtera à Alexandrie pour visiter la ville, le palais, les chantiers, la flotte, l'aiguille de Cléopâtre, et même le pacha, qui reçoit volontiers les personnes présentées par les consuls de France et d'Angleterre. On peut rester dans cette ville absolument le temps que l'on veut, car on a sans cesse des occasions de se rendre en Europe. Il part chaque mois six paquebots français pour Marseille, deux anglais pour Malte, Gibraltar et Southampton, deux autrichiens pour Trieste ; total, dix occasions par mois. Trois paquebots français se rendent directement à Marseille en sept jours. Le prix du passage est de 480 fr., un franc par lieue. On paie en outre au traiteur du bord six francs par jour pour la table, qui est excellente, et comprend le vin, qui ne se paie pas à part. Ainsi, passage et table pour les sept jours, coûtent en tout environ 500 fr. Les trois autres paquebots français ne se rendent pas directement à Marseille. Ils vont d'abord à Syra, jolie île de l'archipel grec ; et de là, à Malte, où ils débarquent leurs passagers, pour leur faire faire une quarantaine de douze jours. Le lazaret est commode ; la table fort bonne, à des prix raisonnables ; les fruits délicieux.

On fait venir chaque jour de la ville tout ce que l'on peut désirer, livres d'abonnement, fruits, fleurs, journaux, musique, etc., etc. On se promène sur les vastes remparts du fort Manoël, et l'on s'amuse en regardant la jolie ville de Valetta, en voyant passer, sur d'élégantes gondoles, en voiture, à cheval, à pied, cette foule italienne, si vive, si gaie, qui jouit de sa liberté, pendant que vous, pauvre prisonnier, vous êtes sous la garde des lois sanitaires. Mais le douzième jour arrive enfin. Les portes s'ouvrent devant vous. Le meilleur hôtel de Malte (celui de la Méditerranée) vous reçoit. Vous courez la ville, les campagnes. Les voitures, les chevaux, se trouvent à très bon marché. La cathédrale de Saint-Jean est une merveille, dont l'intérieur vous éblouira. Le palais des grands-maîtres de Malte, l'arsenal, la bibliothèque, le musée d'antiquités, la grotte de Saint-Paul, les catacombes phéniciennes, le délicieux jardin de San Antonio, celui de la Floriana où s'assemblent chaque soir les belles Maltaises, la vieille capitale de Civita-Vecchia, tout cela sollicitera, tour à tour, votre attention. Vous irez, sans doute, le soir, à l'opéra italien, où vous entendrez fort bien exécuter la délicieuse *Lucia*, *la Fidanzata*, *I Puritani*, ou quelque autre chef-d'œuvre, que les Italiens seuls savent rendre *con fuoco*.

Quand vous voudrez quitter Malte, les paquebots français vous reprendront et vous feront faire encore un court, mais charmant voyage. En deux jours vous serez à Naples, après avoir côté la Sicile, vu Syracuse, Messine, l'Etna fumant au dessus de ses neiges éternelles, Charybde et Scylla, le Stromboli, le Vésuve, lieux enchantés, pleins aussi de grands souvenirs. Le paquebot s'arrête à Naples une demi-journée. Que d'admirables choses à voir en peu d'heures ! Le choix vous embarrasse et vous effraie. Prendrez-vous la Strada Ferrata (le chemin de fer) pour voler vite vers Torre di Greco, et visiter l'antique Pompeïa sortie de son linceul de lave? Aimerez-vous mieux, vous dirigeant en sens opposé, courir au Pausilippe, traverser cette grotte célèbre creusée par les Romains sous une montagne, où vous verrez le tombeau de Virgile, dont les lazzaroni ont fait San Virgilio, partageant leurs hommages entre lui et la Madona di Piedigrota? Ou encore, vous jetterez-vous dans un fiacre avec un *cicerone* ; et, brûlant le pavé de la ville, irez-vous tour à tour, en grande hâte, visiter le Palais royal, le sang de saint Janvier à la cathédrale, le palais sarrasin de Jeanne de Naples croûlant au bord de la mer, l'admirable chapelle de San Severino, et le plus beau Musée du monde, devant lequel le Louvre même pâlit, le Museo Borbonico, riche des plus précieux chefs-d'œuvre de la statuaire antique, et des plus magnifiques toiles du divin Raphaël, du Corrège, de l'Albane, du Titien, des Carrache, de Vinci, de tous les grands génies enfantés par cette féconde Italie? Irez-vous sur la place du Marché, teinte par Masaniello du plus noble sang de Castille, chercher l'endroit où lui-même vint mourir? Monterez-vous au clocher d'où il fit précipiter un cardinal? Et pour revenir à des jouissances plus matérielles que celles des illustres souvenirs, oublierez-vous d'aller à la Chiaja, faire un excellent déjeuner d'huîtres de Baïes, de vin de lacryma-christi, de l'inévitable macaroni napolitain, et de rugiate à la neige du Vésuve? Si tant de choses en un jour vous épouvantent,

[illegible] (papiers de).	[illegible]
Miniatures.	Trompettes.
Moelle et vessie de cerf.	Vipères (10 fr. le 100).
Œufs de fourmi.	Volants.
Œufs vides.	Yatagans.
Ortie (tiges d').	Yeux d'écrevisse.
Pains à carbeter.	

Les vipères ! un produit national digne de protection !!!

§ II. *Taxes odieuses.*

Ce sont celles qui frappent les substances médicales, et forcent ainsi les pauvres gens à se passer d'un produit rendu indipensable par la maladie, ou à l'acheter sophistiqué. On ne peut invoquer la protection due au *travail national*, puisque l'immense majorité de ces articles ne saurait venir, dans nos climats, et nous devrions les accepter avec reconnaissance comme un don providentiel. Par une fâcheuse combinaison qui réclame de justes changements, les droits sur ces articles sont élevés; en voici quelques exemples que nous fournissent les tableaux officiels de 1844 :

	Estimation officielle.	Droits payés.
Suc d'aloès.	21 000	6 300
Manne.	70 800	36 200
Rhubarbe.	30 900	7 900
Salsepareille.	132 000	37 700
Jalap.	25 000	8 900
Quina.	1 036 000	50 500
Écorces médicinales non nommées.	3 800	2 700
Séné	56 000	10 400
Feuilles médicinales.	4 200	1 400
Fleurs médicinales.	8 200	3 900
Lichens médicinaux.	1 151	1 151
Sangsues.	456 000	10 700

On voit que les apothicaires ont quelque droit de rejeter sur les douanes le mauvais renom de leurs comptes.

Dans la même années :

Le corail n'a payé que	1 290 fr. pour		69 000 fr. de valeur
Les perles fines	580	—	2 133 000
La bijouterie	7 000	—	126 000

Les truffes et autres ingrédients de la gastronomie raffinée sont traités avec la même faveur.

Et c'est ainsi que tous les Français sont égaux devant la loi !

Un seul article est tout-à-fait exempt de droit, dit le *Mémorial bordelais*, dont nous avons utilisé les recherches : c'est la glace, ou l'eau à l'état de congélation !

Le projet de loi que la Chambre des députés vient d'adopter, élève la taxe des écorces médicinales transportées par navire étranger, afin, est-il dit dans l'exposé, de rendre plus sensible la surtaxe au profit des navires nationaux. Mais n'eût-il pas été plus raisonnable d'obtenir ce résultat par le dégrèvement sur les transports de ces navires nationaux?

—

Il faut que la raison publique fasse enfin justice de toutes les vieilleries de l'empire, et à défaut de la raison, le ridicule, qui en est une seconde forme du bon sens.

Les réclamations qui nous sont adressées par plusieurs députés [illegible] journal qui ait autre chose en vue qu'une spéculation d'argent. Cette feuille ne s'est soutenue jusqu'à ce jour que par les sacrifices de quelques partisans des idées de Fourier. Aujourd'hui l'entreprise a épuisé ses capitaux, et il ne reste plus que la bonne volonté des hommes chargés de la diriger. Le journal fait un appel à tous ceux qui s'intéressent aux idées dont il est le défenseur. Il déclare qu'il lui faudrait une subvention mensuelle d'au moins 10 000 francs, et cette subvention, il demande qu'on la lui fournisse au moyen d'une rente volontaire. Hier, la *Démocratie* annonçait que les souscriptions à cette rente formaient déjà une somme de plus de 7 000 francs. Selon toute probabilité, elle atteindra bientôt le chiffre demandé.

Un pareil succès jette une vive lumière au milieu des ténèbres qui règnent actuellement dans la presse française. La *Démocratie pacifique* doit surtout les sympathies qu'elle excite à la parfaite loyauté qu'elle a su conserver, et les disciples de Fourier, qui forment, il est vrai, la souche des amis de cette feuille, ne sont qu'en minorité parmi les souscripteurs à la rente. Le journal n'a pas toujours mis en avant les idées mêmes de l'École : s'appuyant sur des principes salutaires, il a pris une part active aux affaires intérieures et extérieures, en agitant toutes les questions de la vie politique journalière ; il s'est constamment efforcé, en traitant ces matières, d'arriver au droit et à l'équité, et n'a jamais cherché à faire prévaloir des vues exclusives de parti. C'est le seul journal, à Paris, dans lequel il soit possible de faire admettre d'autres idées que celles du rédacteur en chef.

En ce qui concerne particulièrement l'Allemagne, la *Démocratie pacifique* s'est attachée à faire prévaloir, dans toutes les questions internationales, le véritable point de vue allemand. Cette équité à l'égard de toutes les idées sincères et sérieuses fait que la *Démocratie pacifique* est devenue un besoin pour tous ceux qui lisent, et c'est là surtout la cause de la sympathie si honorable dont elle est en ce moment l'objet. Le besoin d'appui qu'éprouve ce journal donne lieu de croire que le nombre de ses abonnés ne suffit pas encore pour le soutenir ; il n'en est pas moins beaucoup lu, et son public est peut-être le plus choisi qu'aucun journal français puisse se vanter de posséder.

La doctrine phalanstérienne n'est pas généralement adoptée comme École et comme système ; mais beaucoup des éléments dont se compose l'ensemble des idées de Fourier ont obtenu l'approbation de ceux qui les connaissent. L'édifice peut paraître mal assis, mais les matériaux n'en sont pas moins solides et susceptibles d'un bon emploi. La grande majorité des Français qui pensent ont profité, sans le savoir, des doctrines émises par l'École de Fourier. La *Phalange* et la *Démocratie* sont bien souvent les sources non citées de toutes les vues pratiques mises en avant par les journaux les plus suivis. Sous ce rapport, la *Démocratie pacifique* n'a pas vécu jusqu'à présent sans laisser de trace ; sa place, comme organe honnête de la publicité, est prise en France, et c'est pourquoi elle ne périra pas.

Le ministre de la marine a échoué devant la commission qui a été chargée d'examiner le projet de loi de 93 millions pour l'approvisionnement des arsenaux maritimes. La commission est d'avis de réduire ce crédit à 73 millions. Cette réduction porte sur des bâtiments qui sont sur les chantiers. La commission n'accorde que 12 vaisseaux au 22/24 et 15 frégates, au lieu de 24 vaisseaux et 26 frégates demandés par le gouvernement. La commission réduit les corvettes de 60 à 40 ; les bricks de 60 à 50 ; les bâtiments légers de 60 à 50 ; les transports de 20 à 15, c'est à dire 44 navires inférieurs à flot. Mais elle est d'avis d'augmenter la marine à vapeur en accordant au gouvernement 4 vaisseaux, 4 frégates et 4 corvettes dans un système mixte de voile et de vapeur, et en portant la force de vapeur à 33 mille chevaux y compris 2 batteries flot-

[illegible] est injuste de l'obliger à les signer de sa raison commerciale, bien qu'il désirât les signer du nom du lieu de la fabrication.

M. CH. DUPIN, rapporteur. On n'est pas obligé de mettre des marques ; mais, dès-lors qu'on en met une, elle doit être complète, pour offrir une garantie ; la faculté réclamée par M. de Boissy serait trop favorable aux mauvais produits.

L'article est adopté.

« Art. 7. Nul ne pourra inscrire sur ses produits le nom d'un lieu autre que celui de leur fabrication. »

M. DE BOISSY combat cet article par les mêmes raisons que le précédent. Si l'on supprime le mensonge des relations commerciales, le commerce est impossible.

L'article est adopté.

« Art. 8 (ajouté par la commission). Toutes les dispositions de la présente loi sont applicables aux vins, eaux-de-vie, farines et autres produits d'agriculture ayant subi une transformation industrielle.

» Les fûts, bouteilles, vases et enveloppes quelconques contenant ces produits, ne pourront porter les noms de crûs ou de lieux autres que ceux de leur production. »

M. GAUTHIER combat cette disposition. Il se fabrique à Cette une grande quantité de vins qui se vendent sous divers noms, de Madère, de Xérès, etc. ; cette industrie sera complètement supprimée si l'on oblige les fabricants de vins de Cette à mettre sur leurs produits leur nom et celui du lieu de leur fabrication.

M. CH. DUPIN. — On n'est pas obligé, je le répète, de mettre son nom sur ses produits, mais il est essentiel, lorsqu'on vend un produit sous un nom, que ce nom soit sincère ; qu'on ne vende pas du vin de Suresne pour du vin de Médoc, et de l'eau-de-vie faite avec du vin qui coûte 5 c. le litre, pour de l'eau-de-vie de Cognac. La loi ne prohibe nullement la fabrication des vins de Cette ; seulement elle ne veut pas que ces vins portent la marque des contrées d'où ils ne proviennent pas. Cet amendement a été introduit par la commission par suite des représentations de l'industrie vinicole.

M. D'ARGOUT. Cet amendement n'est que le complément et la conséquence des autres ; le rejeter, ce serait rejeter la loi.

M. DE BOISSY. La Champagne ne produit plus de vins, et cependant il se vend toujours du vin de Champagne. Interdira-t-on le commerce de ces vins ? Il résultera de cet article des contraventions et des procès sans fin.

L'article est adopté.

« Art. 9. Seront punis d'une amende de 100 francs à 2 000 francs, et d'un emprisonnement d'un mois à un an, ou de l'une de ces deux peines seulement :

» 1° Ceux qui auront usurpé, altéré ou contrefait la marque distinctive, la raison de commerce ou la dénomination particulière d'un établissement ;

» 2° Ceux qui, à côté de l'indication du lieu de fabrication, n'auront pas inscrit sur leurs produits leur raison de commerce ou la dénomination particulière de leur établissement ;

» 3° Ceux qui auront inscrit sur leurs produits le nom d'un lieu autre que celui de la fabrication. » — Adopté après quelques observations contraires de M. de Boissy.

» Art. 10. Seront punis des peines portées en l'article précédent, ceux qui auront sciemment recélé, vendu, exposé en vente, ou introduit sur le territoire français un ou plusieurs produits marqués en contravention aux dispositions de la présente loi. » — Adopté.

« Art. 11. Seront punis des mêmes peines ceux qui, par l'emploi frauduleux des marques industrielles ou commerciales, auront trompé l'acheteur sur la nature, l'origine ou la qualité de toutes marchandises. » — Adopté.

» Art. 12. Les peines portées par les articles 9, 10 et 11 pourront être élevées jusqu'au double, en cas de récidive.

» Il y a récidive lorsqu'il a été prononcé contre le prévenu, dans les cinq années antérieures, une condamnation pour un des délits prévus par la présente loi. » — Adopté.

« Art. 13. L'article 463 du Code pénal pourra être appliqué aux délits prévus par les dispositions qui précèdent. » — Adopté.

« Art. 14. Dans les cas prévus par les articles 9, 10 et 11, la confiscation des produits sera prononcée, ainsi que celle des timbres et cachets, et gé-

---

croyez-moi, restez à Naples dix jours, et le prochain paquebot viendra vous y prendre.

Où vous conduira-t-il? Dans de nouveaux lieux de délices. Cette belle Italie en est pleine. Il longera de près la côte. Vous verrez le Tibre, jaunissant la mer à son embouchure. Vous apercevrez Ostie, où mouillaient les flottes romaines. Si le ciel est pur, on vous montrera même, à près de 15 milles de distance, l'immense dôme de Saint-Pierre, dominant, comme une montagne, les collines environnantes. Vous retrouverez ici un nouveau souvenir de Virgile. Cette côte sablonneuse est celle où débarqua le pieux Enée avec ses Troyens. C'est derrière ce monticule boisé que Nisus périt auprès de son cher Euryale, sous les coups des Rutules. Vous soupirerez, en songeant que Rome vous échappe. Vous débarquez le lendemain dans les Etats du pape, à Civita-Vecchia. Le château-fort qui la défend, sur le môle, a été construit d'après les dessins de Michel-Ange sur de vieilles fondations romaines faites par Trajan, et que la mer laisse voir encore. Vous regretterez, en parcourant les étroites et sales rues de cette misérable ville, que les possessions du chef de la catholicité offrent un aspect si repoussant, si inférieur à celui des provinces qui l'environnent. N'est-ce pas là que devraient se rencontrer des modèles d'industrie, de propreté, des signes de travail productif, de l'aisance et du bonheur ?

Livourne, cité tout industrielle, ne doit pas vous retenir longtemps. Admirez en passant la colossale statue de bronze élevée à je ne sais plus quel duc de Toscane, la grande place et les larges rues, pavées, ainsi que celles de Naples, de larges pierres de taille, où les voitures roulent comme sur un parquet. Hâtez-vous de prendre le Camin di Ferro, qui vous portera en trois quarts d'heure à Pise la Merveilleuse. Là, dans un petit espace, vous trouvez réunis plus de chefs-d'œuvre que je n'en pourrais décrire en dix pages : les ponts de marbre de l'Arno, la fameuse tour penchée, le Duomo, le Campo Santo, le Battisterio, la Spina et les palais de marbre des fiers républicains de Pise, dont les flottes ont fait trembler, au moyen-âge, et Gênes et Venise elle-même. Je ne puis que nommer ces prodiges de l'art, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, peinture, sculpture, architecture. On se rappelle le vers de Child-Harold :

« Where sculpture with her rainbow sister vies. »

Revenez à Livourne [illegible] le paquebot vous attend pour se diriger enfin vers la France. Si le souvenir de Pise ne vous absorbe pas, admirez [illegible] plaines de la Toscane, ces guirlandes de vignes qui courent gracieusement d'un arbre à l'autre, au lieu de s'appuyer, comme en Bourgogne, sur de raides échalas. Remarquez ces fraîches collines qui ondulent à l'horizon. Quel beau ciel ! Ne reconnaissez-vous pas l'heureuse patrie des beaux-arts? Ecoutez ce langage harmonieux qui tombe des lèvres des compagnons de voyage, assis dans la même voiture que vous. Mais vous voici déjà à Livourne. L'heure du départ approche. Ne retournez pas à bord toutefois, sans avoir fait un bon déjeuner toscan. Je vous recommande le restaurant *del Giardinetto*, à côté de la maison de l'agent français. L'excellent docteur du paquebot vous y conduira. Il le connaît, il apprécie ce vin parfumé de Montefiascone, renfermé dans des flasques garnies de paille, à large ventre et à longue encolure.

Votre visite à la belle Italie est terminée. De loin seulement, vous apercevrez tour à tour la Sardaigne, la Corse, l'Ile d'Elbe, l'Apennin et les Alpes couvertes de neige. Puis vous verrez la France ; les rochers de la côte Provençale ; les îles d'Hyères mal à propos vantées, tandis qu'elles sont aussi arides que l'Ile Ronde ou le coin de Mire (îlots à la pointe nord de Maurice). C'est à la ville d'Hyères, que se trouvent les fameux jardins d'orangers, où croissent aussi les dattiers, les bibaciers et les goyaviers mêmes. Dans ce doux climat, le printemps dure toujours, même à l'époque où les plus grands froids règnent à Paris. Cependant la distance n'est guère que de 200 lieues.

Après avoir passé devant Toulon, dominé par le fort Lamalgue et le Faron, où commença la fortune de cet homme extraordinaire dont ce voyage vous offre partout la trace, vous voici à Marseille, la reine de la Méditerranée. A peine votre bateau peut-il aborder au quai, à travers ces quadruples rangées de navires.

Je m'arrête ici : l'on peut regarder le voyage comme terminé. En touchant au but, il me semble que je me suis laissé un peu entraîner dans le style ambitieux, tandis que je ne voulais que tracer prosaïquement un simple itinéraire. Mais peut-on songer de sangfroid à l'Egypte et à l'Italie, ces vieux foyers à demi-éteints de la civilisation antique ! Je ne regretterais pas ce petit accès d'enthousiasme, s'il peut inspirer à mes lectrices (1) le désir de passer par cette route, cent fois préférable (je ne saurais trop le redire) à celle du cap de Bonne-Espérance.

Ceux dont le voyage se termine en France, je les laisse à Marseille. Mais je dois encore un mot à ceux qui iront en Angleterre. Pour eux aussi, cette route vaut mieux que celle du Cap. Je leur conseille également de ne pas aller à Southampton, par la Méditerranée et le golfe de Gascogne. Ce voyage de quinze jours est monotone et fatigant. Ils feront bien mieux, à mon avis, de s'arrêter à Malte, d'y subir leur quarantaine de douze jours, de visiter les ports d'Italie comme je l'ai dit ci-dessus ; de se rendre à Marseille et de traverser la France, pour arriver à Londres, par Boulogne et Folkstone. Bien entendu, je ne parle pas pour ceux qui sont pressés, et qui aimeront mieux aller directement, en vingt jours, d'Alexandrie à Southampton.

Résumons, maintenant, la question de temps et d'argent. Pour les gens positifs, cela est plus intéressant que toutes les admirables choses semées sur cette route si intéressante.

De Maurice à Aden,	de 15 à 20 jours,	750 fr.
D'Aden à Suez,	8 —	375
De Suez à Alexandrie,	4 —	375
D'Alexandrie à Marseille directement,	7 —	700
	39	2 200

Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'il en coûte un peu plus à ceux qui s'arrêteraient à Malte, et visiteraient l'Italie. Mais cette différence serait peut-être de 300 fr., somme bien modique, en comparaison des jouissances de ce petit voyage.

Le voyageur qui, de Marseille, voudrait aller en Angleterre à travers la France, dépenserait 500 fr. ; et ferait ce trajet en cinq jours, s'il voulait se presser beaucoup. Mais il vaut mieux, ce me semble, voyager à petites journées, ne se point fatiguer, et voir un peu le pays que l'on traverse.

En terminant, je dirai comme en commençant cette lettre, qu'il est fort à désirer que les voyageurs adoptent cette route, et qu'il soit établi, immédiatement, un départ mensuel régulier pour Aden, au moyen de deux ou trois bâtiments à voiles employés à ce service, avec une prime donnée par le gouvernement. Nous aurions ainsi notre correspondance d'Europe en 40 ou 45 jours, tandis que par Bombay, elle nous parvient rarement en moins de 60 ou 65 jours. Je ne regarderais cependant des paquebots à voile que comme provisoires. Ce sont des bateaux à vapeur qu'il nous faut entre Maurice, Bourbon et Aden. Ils feraient ce trajet en dix jours, et avec une bien autre régularité que les navires à voiles. Dans une seconde lettre, j'examinerai cette question importante de l'établissement de bateaux à vapeur, question dont le gouvernement local est accidentellement saisi, sur le renvoi que lui en a fait lord Stanley. E. D.

(1) Le voyageur s'adresse ici aux *lectrices*, probablement parce que — Ce que femme veut Dieu le veut.

Le jeune violoniste Boverie, dont le talent précoce a été applaudi cet hiver dans de nombreuses soirées, annonce pour dimanche prochain, à une heure, dans [illegible] M. Herz, un grand concert auquel concourront MM. Roger, [illegible]saigues et Offenbach ; Mmes Vavasseur, de Rupplin, Cotti et Clara Loveday.

Chambre des Députés.

Séance du 2 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'emprunt grec.

M. DUVERGIER DE HAURANNE. La question grecque est, en quelque sorte, une question neutre entre le ministère et l'opposition; je ne veux pas lui ôter ce caractère, mais je crois cependant quelques observations et quelques questions utiles.

Après avoir rappelé que depuis que le régime constitutionnel a été substitué au régime du bon plaisir en Grèce, on a compté dans ce pays trois premiers ministres : Metaxas, Mavrocordato et Coletti, l'orateur se plaint que ce dernier, ami et aimé de la France, ait tout d'abord été combattu par le gouvernement anglais. C'était là un procédé contrastant singulièrement avec l'entente cordiale. Comment excuser le langage tenu dans le parlement anglais contre Coletti et contre M. Piscatory, le représentant de la France? Un orateur n'a-t-il pas été jusqu'à dire que la Grèce et son roi étaient victimes d'un vil intrigant, et que notre représentant est comme une taupe, travaillant dans l'ombre et dans la boue. Sir Robert Peel ne protesta pas contre ce langage.

On comprend comment dut être accueilli en Grèce le compte-rendu de la séance où avaient été prononcées de semblables paroles. Une crise se manifesta, et l'attitude de la légation anglaise n'y contribua pas peu. L'ambassade russe se joignit bientôt à la légation anglaise, et on éleva de concert une réclamation de 500 000 fr. dans une note hautaine. Le concert des deux puissances n'a d'autre motif que les dispositions favorables de M. Coletti pour la France; c'est un même motif qui fait que les chrétiens souffrent dans le Liban.

M. le ministre des affaires étrangères dira qu'il ne peut empêcher le gouvernement anglais d'avoir une politique à lui en Grèce, et qu'en ne marchant pas avec ce gouvernement, le gouvernement français prouve son indépendance. Mais il est au moins étrange que l'on ne puisse, quand on s'unit à l'Angleterre, obtenir d'elle quelque modération; si l'entente cordiale ne sert pas à cela, à quoi donc pourra-t-elle servir? Il est à remarquer que l'entente cordiale n'a jamais été sincère que lorsque l'intérêt anglais a eu la prééminence. C'est là le point sur lequel M. le ministre des affaires étrangères doit s'expliquer. Où est la réciprocité dont on parle nos concessions?

M. Duvergier de Hauranne fait ressortir combien la Grèce offre de ressources, c'est d'ailleurs l'avant-garde de la civilisation en Orient. L'Angleterre et l'Autriche paraissent avoir pour elle moins de bienveillance que la France. Renversons les choses, et supposons que la France fasse pour la Grèce ce que fait l'Angleterre : croyez-vous que sir Robert Peel ne ferait pas au gouvernement anglais d'énergiques remontrances? Ce que ferait le gouvernement anglais, il faut que le gouvernement français le fasse, rien de plus, rien de moins. M. le ministre voudra bien, sans doute, fournir des explications, et en le faisant, se souvenir plus d'Athènes que de Londres.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. L'honorable préopinant disait, en commençant, que la question grecque est entre le ministère et l'opposition une question neutre. Il n'y a pas paru dans son discours; car il a attaqué et la politique anglaise et la nôtre vis-à-vis de la Grèce. Il ne m'appartient pas de défendre la politique anglaise; ma réponse est toute faite, puisque nous pratiquons en Grèce une politique tout-à-fait contraire.

Nous avons dès le premier moment déclaré que nous trouvions très mauvais le conflit d'influences étrangères choisissant pour théâtre ce petit État. Le gouvernement anglais ne fait pas pour M. Coletti ce que nous avons fait pour M. Metaxas; nous croyons qu'il a tort et nous n'avons pas attendu à aujourd'hui pour lui adresser des représentations.

Après la révolution de 1843, l'Angleterre et la Russie se sont entendues avec la France à l'égard de la Grèce. Aujourd'hui, la politique anglaise et la politique française se sont séparées. Mais que se passe-t-il? Ce sont nos amis qui gouvernent à Athènes. J'ai peine à comprendre qu'on nous attaque, d'autant plus que nous les avons hautement soutenus, que notre ministre à Athènes n'agit que d'après nos instructions, et que nous ne nous sommes pas bornés à des paroles. En effet, quand l'Angleterre et la Russie, usant d'un droit rigoureux, ont exigé leur tiers de l'excédant des dépenses sur les recettes, nous nous sommes séparés d'elle, et nous avons dit à la Grèce qu'elle pourrait disposer du concours de la France.

Nous avons appuyé les hommes qui gouvernent en Grèce, nous continuerons à les appuyer; déjà nous avons aidé la Grèce à fonder des institutions utiles, la banque, par exemple. Nous sommes prêts et décidés à continuer la même politique. Je ne crois pas qu'il faille discuter ici des paroles prononcées à une autre tribune. Je les ai moi-même trouvées très inconvenantes; ce n'est pas une raison pour en faire entendre de semblables ou pour leur faire l'honneur d'une réponse. Nous aimons mieux continuer à soutenir le gouvernement et le cabinet grecs, et nous espérons que notre protection aura pour la Grèce d'heureux résultats.

M. DUVERGIER DE HAURANNE insiste et se plaint que l'entente cordiale ne soit vraie que là où l'intérêt anglais prédomine.

La chambre, consultée, passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre des finances un crédit de 527 241 fr., à l'effet de pourvoir, à défaut du gouvernement de la Grèce, au paiement du semestre échu le 1er mars 1846, des intérêts et de l'amortissement de

— On dit que la visite que la reine Victoria compte faire au roi des Français, au commencement de l'été, durera trois semaines.

— M. le lieutenant-général baron Delort est mort à Arbois le 28 mars, à l'âge de 73 ans.

— La distance de Marseille à Paris vient d'être franchie par un courrier d'un journal anglais, apportant les dépêches de l'Inde en 42 heures.

— Le tableau du prix de l'hectolitre de froment, pour servir de régulateur aux droits d'importation et d'exportation des grains et farines, a été arrêté le 31 mars ainsi qu'il suit :

Première classe : section unique, 24 fr. 64 c.

Deuxième classe : 1re section, 22 fr. 74 c.; 2e section, 22 fr. 84 c.

Troisième classe : 1re section, 23 fr. 36 c.; 2e section, 21 fr. 03 c.; 3e section, 19 fr. 76 c.

Quatrième classe : 1re section, 21 fr. 28 c.; 2e section, 20 fr. 46 c.

MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS. — Enfin la grande place du Carrousel va être repavée entièrement. Depuis deux jours les ouvriers sont à l'œuvre et commencent les opérations sur divers points. La réparation provisoire de quelques parties les plus endommagées aura lieu immédiatement. A la fin du mois de mai, on exécutera le remaniement complet du pavage et le nivellement de toute la place. La dépense qu'entraîneront ces travaux dépasse 300 000 fr.

UNE CHASSE AU LASSO. — Dernièrement, au petit jour, les ouvriers qui allaient travailler aux fortifications au-dessus de Bercy, aperçurent un cerf, vivement poussé par des chiens, se jeter à la Seine. Il voulait évidemment aborder à l'autre rive; mais, à la vue des curieux qui s'y présentèrent à son approche, il prit bravement son parti, et l'on put voir le majestueux animal, dressant sa tête branchue au-dessus des eaux, tenir le milieu de la Seine et descendre rapidement le courant. Arrivé devant le pont d'Austerlitz, il a paru un instant hésiter; mais il a bientôt pris à droite, conservant toujours une respectueuse distance entre lui et les bateaux qu'il rencontrait sur son passage.

Mais bientôt un batelier réussit à lui jeter une longue corde autour du cou et s'efforça de le remorquer jusqu'au rivage. Heureusement la présence de quelques gardes municipaux vint sauver le pauvre cerf. Le batelier craignit, et avec raison, qu'on ne l'inquiétât en cette occasion pour fait de chasse prohibée, et il abandonna tout à la fois et sa corde et le cerf. Celui-ci reprit sa course de plus belle, et les quelques curieux, très peu nombreux alors, qui avaient été témoins de cette promenade matinale, purent le voir sortir de l'eau un peu au-dessous de la gare et disparaître, après quelques bonds, dans la direction de la plaine d'Ivry.

UN GUET-APENS. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Une tentative de meurtre a eu lieu dernièrement sur la personne du sieur Guillemin, bijoutier, rue Vieille-du-Temple, 32. Un individu qu'on suppose être dirigé par des motifs de haine, l'ayant attendu entre minuit et une heure sur la place Saint-Jean qu'il lui fallait traverser pour gagner son domicile, en sortant d'une maison où il s'était attardé, l'a assailli à l'improviste et lui a porté rapidement plusieurs coups qui ont fait de graves blessures. Au premier cri de M. Guillemin, une ronde de police et des gardes municipaux du poste voisin étant accourus sur le théâtre de ce guet-apens, ont fait transporter le blessé à l'Hôtel-Dieu. Dès le point du jour, un commissaire de police s'est transporté au chevet du lit du blessé pour recevoir sa déclaration. »

UN CONCERT D'ÉMILE PRUDENT. — Une solennité musicale se prépare à l'Opéra pour jeudi prochain, 9 avril. Émile Prudent donne son concert avec le concours de Duprez, de Mlle Nau, de l'orchestre et des chœurs; il jouera ses dernières et remarquables compositions, entre autres la fantaisie sur le *Désert*, celle sur les ***Huguenots***, la ***Seguidille***, le caprice sur la *Sonnambula*, etc. etc.

VENGEANCE ET CUPIDITÉ. — Un crime, qui a jeté l'épouvante parmi toute la population, a été commis à Athènes dans la nuit du 3 au 4 mars. Le banquier Kapulas, ancien drogman-général du maréchal Maison, a été tué dans sa maison à coups de couteau. Sa femme a été blessée à la main, et une nourrice a reçu dans le sein un coup mortel.

Le chien qui gardait la maison avait été étranglé avec un mouchoir. Le beau-frère de la victime put se sauver; son frère tira par une fenêtre un coup de pistolet qui donna l'éveil et engagea les assassins à prendre la fuite. Les voisins, éveillés, les virent, au nombre de cinq, s'éloigner en toute hâte.

M. Kapulas était l'ami intime et le banquier de M. Coletti, qui se transporta immédiatement sur le théâtre du crime, et qui dut prendre des mesures énergiques pour contenir l'effervescence de la population. L'opposition, qui ne recule en Grèce devant aucun moyen, quelque hon-

M. O. à Lyon. — Votre cher M. G. de R. s'est inscrit parmi les dévoués.

M. B. à Lyon. — Reçu; remercîements affectueux à tous. — Vous avez raison aujourd'hui; il y a deux ans c'eût été prématuré; encore faut-il n'entrer dans cette voie qu'avec mesure; relisez donc le *Syst. des dévelop.* — Nous nous entendons parfaitement avec H. G.

M. A. C. aux Brenets. — Le portrait part aujourd'hui.

M. R. à Sentheim. — Merci. — Nous envoyons et nous vous écrivons. — Oui, vous en avez, et beaucoup; l'Alsace est une bonne terre.

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 2 avril. — Foin 1re 53 à 56; 2e 49 à 51; 3e 44 à 46. — Luzerne, 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille de blé 1re 31 à 32; 2e 29 à 30; 3e 27 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 00 à 00; 46 à 00.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 31 mars. — Porcs amenés 195 vendus 173 à 1,36-1 32-1,28. — Bœufs amenés, 0 vendus 0 à 0,00.

Marché de Nangis du 1 avril. — Entrés 348 veaux, vendus de 1,20 à 1,50. — Entrés 10 bœufs, vendus de 1,00 à 1,20. — Entrées 11 vaches, vendues de 0.85 à 0.95. — Entrés 12 moutons, vendus de 1,20 à 1,40. — Entrés 27 porcs, vendus de 1,00 à 1,20. — Froment, 218 hect. à 20,00. — 175 hect. d'avoine à 6,70.

Bourse du 2 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 70	83 70	83 50	83 60	4 Can. dr C. 1250 »
— — fin courant	84 »	84 »	83 70	83 70	Act. d J. » » »
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 40	119 50	119 40	120 00	Ch. S. G. » » »
— — fin courant	120 05	120 15	117 70	119 85	V. r. dr. 525 »

				INDUSTRIE ET CHEM. DE FER
4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	3407 50	— Ob. anc. » »
4 J. »	» »	O. V. de Par. »	» »	— — nouv. » »
Emp. 1844. au Ct. »	25 »	C. hyp...... »	835 »	V. r. gauc. 370 »
— fin Ct »	» »	— Gouin.... »	1215 »	Paris à Se. 475 »
B. du Trés. »	» »	— Gann..... »	1190 »	— à Orléans 1277 50

PRIMES	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		INDUSTRIE ET CHEM. DE FER
					— à Rouen. 1632 50
					R.-Havre.. 740 »
3 p. 0/0.....	17 1/2	30 »/»	» »/»	» /»	Avignon... 930 »
5 p. 0/0.....	45 »/»	37 1/2	» »/»	»/»	Str. à Bâle. 236 25

FONDS ÉTRANGERS.

					INDUSTRIE ET CHEM. DE FER
					Paris-Str... 531 25
NAPLES. au Ct dr cours	» »	ROM............. Der C.		104 1/4	Tours-Nant 551 25
Récép. Rotsch. »	101 25	BELG. 4 1/2..... »		101 »/»	Orl.-Vierz. 600 »
ESP. Dette act. »	» »	— 3 0/0...... »		» »/»	C. du Nord 770 »
— — pass. »	» »	— do 1840.... »		102 5/8	Famp-Haz. » »
— 3 p. 0.0. »	38 1/2	— do 1842.... »		103 3/8	Diep.-Féc.. 400 »
Dette intérieure »	30 1/2	— Banque..... »		8»5 »/»	Boul. à Am. 515 »
PORTUG. 5 0/0 1887 »	» »/»	— do Em. 1841. »		1100 »/»	Orl.-Bord. 645 »
HOLL. 2 1/2 »	» »/»	PIÉMONT........ »		» »/»	Paris-Lyon 591 50
HAITI.......... »	» »/»	AUTRICHE ...... »		» »/»	Bord-Teste 170 »

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 77,00 à 76,00; courant du mois, 79,00 à 00,00; 4 d'été, 82,90 à 00,00; 4 derniers, 85,00 à 84,00.

LILLE. — Colza, 76,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 126,00 à 127,00; 4 d'été, 129,00 à 000,00.

SUIFS de place (50 kil.) toujours tenus, quoique très calmes, à 59,50. — Les SUIFS étrangers s'écoulent par petits lots à 59,00. — CHANDELLES, 62,00 à 62,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 3 avril.

7 h. »/» OPÉRA. — 2 prem. actes du Serment. 1er acte de Paquita.
7 h. »/» FRANÇAIS. — Jeanne d'Arc. Famille Poisson.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Diamans.
6 h. »/» ODÉON. — Ingénue. Iphigénie.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Mari perdu. Malheurs. Dieux. Riche.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Camusot.
6 h. »/» GYMNASE. — Mari. Geneviève. Nuage.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Enfant. Juif-Errant. Poisson d'avril. Bains.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond.
6 h. »/» GAITÉ. — Jean-Baptiste.
6 h. »/» AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. »/» COMTE. — Hommes de 10 ans. Sourd. Crispin.
6 h. »/» FOLIES. — Retour. Mariette. France et Savoie. Bûcheros.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

jours, de dix heures du matin à cinq heures du soir.

Mouvement de la Rente annuelle de l'Ecole sociétaire.

	SOUSCRIPTEURS.	SOMMES.	
		PAR MOIS.	PAR AN.
Avant-hier.	1 041	7 956 f. 16 c.	95 473 f. 92 c.
Aujourd'hui.	1 100	8 116 f. 16 c.	97 393 f. 92 c.

Dans cette somme sont comprises quatre souscriptions collectives : une de 750 fr. par mois, une autre de 150 fr. id., une autre de 5 fr., une autre enfin de 3 fr.

Insurrection dans les Karpathes.

Quel que soit le sort de l'insurrection actuelle de la Pologne, nous l'avons dit et nous le maintenons, la question de l'affranchissement des Slaves est posé dans ses termes véritables ; la solution suivra.

Mais que les endormeurs et les amis de la Russie et de l'Autriche ne se hâtent pas trop, à propos de cette insurrection même, de chanter victoire. Il est certain que la Hongrie est dans un état de fermentation qui croît chaque jour. Les Slaves, qui y sont au nombre de 12 à 13 millions d'hommes sur une population de 15 millions, s'agitent de toutes parts. Qu'une transaction se fasse entre l'aristocratie magyare et la démocratie slave, et l'Autriche perd la Hongrie.

Les Magyars sont très sympathiques à la Pologne. En 1831, ils voulaient envoyer 30 mille cavaliers à son secours. Un rapprochement serait donc très possible. Que les chefs du mouvement agissent promptement dans ce sens, et la Pologne est sauvée.

Le *Courrier français* publie ce matin une nouvelle très grave. La presse autrichienne avait annoncé l'arrestation de Dembowski. Ce fait est faux. Une lettre signée d'Edouard Dembowski lui-même, et datée des Karpathes, vient d'arriver à Paris. Dembowski est entré le 14 mars dans les Karpathes à la tête d'une colonne nombreuse d'insurgés « qui n'a rencontré sur son chemin que des cœurs sympathiques et des bras armés. »

Voilà de bonnes nouvelles ! Courage, amis de la Pologne et de la liberté des peuples. Le despotisme est fragile ; la liberté est éternelle !

Le Prince des hommes d'Etat!

M. de Metternich était loin de supposer que l'Europe saurait découvrir tout ce qu'a d'horrible et d'avilissant le rôle qu'il s'est donné en organisant les massacres de Gallicie ; il était loin de supposer qu'à travers les mensonges et les calomnies officielles, l'Europe connaîtrait la vérité sur ces drames sanglants ! Il croyait sans doute aussi qu'une fois la noblesse gallicienne abattue et dispersée, les paysans rentreraient dans l'ordre et se courberaient comme par le passé sous le joug *paternel* de S. M. l'empereur très catholique. Ses prévisions ont été trompées. L'Europe a flétri de toute son indignation les actes du cabinet autrichien. Elle a frémi d'horreur. Un sentiment de dégoût et de mépris pour ce gouvernement aussi lâche que barbare s'est emparé de tous les cœurs. L'Autriche a perdu aux yeux de l'Europe le peu de considération qui pouvait lui rester encore.

... mitrailler par son armée. Les troupes arrivent de tous côtés en Gallicie, se dirigeant sur Bochnia, Rreszow et Tarnow, où se trouve concentré le foyer des désordres. On parle d'organiser des colonnes mobiles et de proclamer la loi martiale.

La *Gazette d'Augsbourg* annonce l'arrestation d'un émigré polonais, Viszniewski. C'est un homme de cœur, un patriote d'un dévouement à toute épreuve. Il aurait été arrêté le 5 mars à Manojow (cercle de Zloczow). Voici comment la *Gazette d'Augsbourg* s'exprime à ce sujet :

Wiszniewski a été découvert dans un jardin. Quand les paysans voulurent le conduire au bureau du cercle, il déclara être un ecclésiastique réfugié du royaume de Pologne. Les paysans ayant hésité à le croire, il proposa de dire la messe. Survint un seigneur qui parla en français à Wiszniewski, donna l'assurance aux paysans qu'il était ecclésiastique, l'invita à monter en voiture, et partit avec lui. Cependant les paysans ayant toujours des doutes, un certain nombre d'entr'eux suivirent la voiture, et les autres allèrent dénoncer le fait aux autorités. On envoya un agent avec quelques soldats à la maison du seigneur, mais les paysans avaient déjà occupé toutes les issues, et ils ne laissaient entrer ni sortir ; toutefois ils n'ont commis aucun excès. La visite domiciliaire fut infructueuse, mais plus tard Wiszniewski fut arrêté : il avait coupé sa barbe et pris un costume bourgeois. On avait lancé des mandats d'arrêt contre lui, en le signalant comme un des chefs de la révolte, et 1 000 fl. (2 500 fr.) furent promis à ceux qui l'arrêteraient, ainsi que son dangereux complice Dembowski.

La *Gazette d'Augsbourg* niera-t-elle maintenant que le gouvernement autrichien ait mis les têtes à prix ?

A Cracovie, tout est dans le deuil. La commission d'enquête, composée du colonel prussien de Hobe, du colonel de gendarmerie russe Izwejkowski et d'un major autrichien, se réunit tous les jours. Ceux qui sont déclarés coupables sont livrés au tribunal criminel de Cracovie, qui les interroge et les renvoie ensuite à un tribunal composé de trois mandataires des Etats qui jugent en dernière instance.

Nous croyons devoir revenir ici sur un fait que nous avons déjà signalé et qui peut-être n'a pas encore été suffisamment compris ; nous voulons parler du rôle des paysans dans les massacres qui viennent d'ensanglanter la Gallicie. Les hommes qui ont pris part à ces scènes d'horreur ne sont pas des paysans proprement dits ; ils appartiennent à la landwehr, et se sont tous plus ou moins avilis et démoralisés dans les rangs de l'armée autrichienne. Au premier appel de l'administration, ces hommes, ou plutôt ces bandits, se sont ameutés contre la noblesse ; mais ils ont été, sur plusieurs points, repoussés par les véritables paysans ; en général, ces derniers se sont armés pour la défense des seigneurs, mais ils ont eu soin de stipuler l'abolition de la corvée. Ce sont des paysans qui défendent le château de la princesse Oginska et la protègent contre les misérables soldés par le gouvernement autrichien.

M. de Metternich, le principal auteur des traités de 1815, avait été salué déjà, par nos grands ministres, à la tribune française, comme le premier des hommes d'Etat de l'Europe monarchique. Aujourd'hui M. de Metternich a de nouveaux titres à ce rang glorieux !

Le Comité électoral, pour la défense de la liberté religieuse, nous prie de publier la lettre circulaire qu'il vient d'adresser aux électeurs. Cette pièce, de quelque manière qu'on la juge, mérite d'être connue :

Monsieur,

Nous vous rappelions, il y a peu de jours, le devoir impérieux pour les amis de la liberté religieuse d'intervenir dans les prochaines élections. Nous venons vous communiquer un nouvel article à ajouter au program-

leurs engagements les plus sacrés envers ce pays et le nôtre, il suffit de remettre sous vos yeux les articles des traités de Vienne qui se rapportent à la Pologne, et dont les stipulations ont été garanties par la France :

Traité de Vienne, du 9 juin 1815.

Article 1er. — Les Polonais, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront une *représentation et des institutions nationales*, réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent, jugera utile et convenable de leur accorder.

Traité entre la Russie et la Prusse, du 21 avril (*3 mai*) 1815.

Art. 3. — Les Polonais, sujets respectifs des hautes parties contractantes, obtiendront des institutions qui assureut *la conservation de leur nationalité*, d'après les formes d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera convenable de leur accorder.

Traité de Vienne, du 9 juin 1815.

Art. 6. — La ville de Cracovie avec son territoire est déclarée à perpétuité cité *libre, indépendante et strictement neutre*, sous la protection de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse.

Art. 9. — Les cours de Russie, d'Autriche et de Prusse, s'engagent à respecter et à faire respecter en tout temps la neutralité de la ville libre de Cracovie et de son territoire; *aucune force armée ne pourra jamais y être introduite, sous quelque prétexte que ce soit*.

Art. 10. — Les dispositions sur la constitution de la ville libre de Cracovie, sur l'Académie de cette ville, et sur l'Evêché et le chapitre de Cracovie, telles qu'elles se trouvent énoncées dans les art. 7, 15, 16 et 17 du traité additionnel relatif à Cracovie, annexé au présent traité général, *auront la même force et la même valeur que si elles étaient textuellement insérées dans cet acte*.

Traité additionnel relatif à Cracovie, entre l'Autriche, la Russie et la Prusse, du 21 avril (*3 mai*) 1815.

Art. 7. — Les trois cours ayant approuvé la constitution qui devra régir la cité libre de Cracovie et son territoire, et qui se trouve annexée comme partie intégrante aux présents articles, elles prennent cette constitution sous leur garantie commune.

Art. 11. — Il sera permis aux habitants des provinces polonaises limitrophes de se rendre à cette Académie (de Cracovie) et d'y faire leurs études, dès qu'elle aura pris un développement conforme aux intentions des trois hautes cours.

Traité de Vienne, du 9 juin 1815.

Art. 118. — Les traités, conventions, déclarations, règlements et autres actes particuliers qui se trouvent annexés au présent acte, et *nommément*,

1° Le traité entre la Russie et l'Autriche, du 21 avril (3 mai) 1815 ;
2° Le traité entre la Russie et la Prusse, du 21 avril (3 mai) 1815 ;
3° Le traité additionnel relatif à Cracovie, entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, du 21 avril (3 mai) 1815 ;

Sont considérés comme parties intégrantes des arrangements du Congrès, et *auront partout la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot dans le traité général*.

Le traité de Vienne a été signé par le prince de Talleyrand, le duc de Dalberg et le comte de Noailles, au nom de la France ; et tous ces actes ont été ratifiés par le roi, le 7 décembre 1815.

On le conçoit, à la vue de ces titres, jamais en France la légitimité des plaintes de la Pologne, l'injustice de la conduite des puissances, n'ont pu faire l'objet d'un doute : tous les ans, depuis la révolution de 1831, les chambres ont rappelé au gouvernement, dans leurs adresses, les droits imprescriptibles de la Pologne.

Personne ne doute en France que les puissances, et surtout la Russie, depuis l'avènement de l'empereur Nicolas, n'aient provoqué les tentatives d'indépendance qui ont eu lieu depuis quinze ans.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 4 AVRIL 1846.

FESTIVAL DE REIMS.

La ville de Reims a fondé, cet hiver, un festival destiné au soulagement des misères privées, par le secours dont il serait l'occasion. Au commencement de la soirée qui a inauguré cette heureuse innovation, la pièce de vers suivante a été lue, au théâtre, devant l'assemblée d'élite qui s'était hâtée d'accourir à cette représentation au bénéfice des pauvres, donnée par les jeunes gens de la cavalcade. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire cette pièce, que publie l'*Industriel de la Champagne* :

Quand le soleil plus chaud remonte à l'horizon
Pour délivrer les fleurs de leur froide prison,
Quand revient du printemps l'odorante couronne,
Quand de sève et d'amour la terre s'environne,
Quand tout semble renaître au gré de nos désirs,
Et convier notre âme à de nouveaux plaisirs,
Avant de préférer à l'enceinte des villes
Les fraîches voluptés des champêtres asiles,
Il est temps de penser à ceux qui resteront,
Le désespoir dans l'âme et la fatigue au front.
Avant de nous plonger dans l'amoureuse ivresse
Qui complète des champs la pompe enchanteresse,
Il faut, dans les greniers aux murs sombres et nus,
Sonder du malheureux les besoins méconnus,
Sous les traits amaigris deviner la souffrance,
Et dans les cœurs flétris ramener l'espérance.
Il faut, sur le grabat où triomphe la mort,
De l'orphelin qui pleure interroger le sort.
Lorsqu'il doit au travail vouer sa vie entière ;
Qu'il prenne au moins sa part d'air pur et de lumière,
Et que parmi les biens que la terre produit
Il ait de chaque effort le légitime fruit ;
Pour que nul ici-bas ne vienne dans le monde
Sans que sa main ne puise à la source féconde ;
Pour qu'on ne heurte plus, effroi du lendemain,
Les enfants sans asile et la mère sans pain.

Déjà depuis longtemps une sainte parole
A d'un monde plus juste enseigné le symbole ;
Dieu n'aurait-il souci que de l'oiseau des champs
Qui suspend au hasard et son nid et ses chants ?
Marchons-nous, au rebours de toutes créatures,
Sur un sol plus aride et sous des lois plus dures ;
Et devons-nous courber un front déshérité
Sous le joug écrasant de la fatalité ?
L'humanité n'est pas une pâle victime
Qu'on dévoue à la mort pour expier un crime.
Dieu veut que nos sueurs germent dans le sillon ;
Il n'a pas du travail fait un dur aiguillon
Qui creuse incessamment le flanc du prolétaire,
Pour y développer un éternel ulcère.
Non, quand il nous donna la terre à conquérir,
Il savait que pour tous elle devait fleurir,
Et qu'il viendrait une heure où du grand héritage
Nul sans des droits égaux n'atteindrait le partage.

Notre empire, étendu sur tout ce qu'on peut voir,
De la famille humaine enseigne le pouvoir ;
La puissante industrie, à toute heure éveillée,
Transforme incessamment la terre émerveillée.
La montagne, abaissant ses sommets de granit,
Au devant de nos pas se creuse et s'aplanit.
Tordus à la chaleur des flammes qui blanchissent,
Sous le choc des marteaux les métaux se durcissent.
Les routes, les canaux se croisent, échangeant
Des peuples voyageurs le convoi diligent ;
On dirait que le vent emporte sur la plaine
Ces colosses de fer que la vapeur entraîne.
Finement dessinés par mille doigts d'acier,
Les tissus délicats s'échappent du métier,
Il semble qu'une fée amante des merveilles
Se plaît à défier les rêves de nos veilles,
Qui ne croit lire au fond des esprits convaincus :
La matière, l'espace et le temps sont vaincus ?
Rien n'est fait cependant !... Chaque jour la misère
Elève des sanglots que nous ne pouvons taire :
Le travail chaque jour manque à des bras nombreux,
Le travail... droit sacré qui le ferait heureux,
S'il ramenait toujours aux mains du prolétaire
Non le luxe, non l'or, mais le pain nécessaire !...

Orgueilleuse Albion, vante les matelots
Qui de toutes les mers ont sillonné les flots ;
Gonfle ton étendard aux vents de la Tamise ;
L'Europe te redoute et l'Inde t'est soumise ;
La fumée et le bruit, montant de tous côtés,
N'ont pas assez du ciel, de toutes tes cités,
Et, formant sur ton front, une couronne sombre,
Semble annoncer l'orage à tes rivaux sans nombre.
L'univers de tes lois semble accepter le frein ;
Mais une affreuse plaie attachée à ton sein
S'attaque sans relâche aux rayons de ta gloire ;
La fange qui s'attache à ton char de victoire

[illegible]

Qui ne sait que la Pologne n'a péri que parce qu'elle était unie d'intérêt et d'affection à la France, et que la nécessité qui nous contraint à nous fortifier comme si la coalition des trois puissances despotiques du Nord allait chaque jour se reformer contre nous, n'existerait pas, si l'indépendance de la Pologne était restée sans atteinte?

On dit que l'ère actuelle est celle de la paix : mais la paix est menteuse, si l'humanité souffre, et l'accord des puissances n'est qu'une dangereuse fiction, si un sentiment commun de modération ne les anime pas toutes, s'il est libre à une ou plusieurs d'entre elles de traiter comme de vils criminels ceux qui, dans les gouvernements vraiment réguliers, paraîtraient dignes de l'affection et du respect de tous les bons citoyens.

Enfin, la cause de la Pologne est surtout la cause de la liberté religieuse ; la torture des consciences est pour ce malheureux pays la pire des tortures. L'intérêt que nous défendons est solidaire par tout le globe ; nous devons, dans la mesure de nos droits et de notre action légale, appui et protection à ceux de nos frères qui périssent pour les principes que nous soutenons sous l'égide de notre constitution politique.

La cause polonaise devient pour la France, dans les circonstances présentes, un intérêt électoral. Qu'il ne soit pas dit qu'un seul collège ait été assemblé sans que partout les forces du pays, ses ressources, ses progrès et la grandeur dont il se vante, n'ayent été mis au service de la dignité nationale, de l'humanité et de la religion.

Sur le terrain où nous nous plaçons aujourd'hui, nous rencontrerons les hommes des opinions extrêmes : loin de craindre cette rencontre, nous la souhaitons, au contraire. Trop souvent, de généreuses natures ne sont jetées dans des théories impraticables que par le ressentiment que leur inspire la prédominance des intérêts égoïstes. Ceux, au contraire, qui se sont imposé une modération et une patience fondées sur les préceptes de l'Evangile, ne sauraient trop s'abstenir de toute connivence pour les calculs d'une politique étroite et sans entrailles.

Nous pensons donc, monsieur, qu'outre les obligations dont il a été question dans notre dernière circulaire, il est du devoir de tout électeur, voué par conviction à la défense de la liberté religieuse, d'exiger de chaque candidat, à quelque opinion qu'il appartienne, l'engagement de demander au gouvernement d'intervenir d'une manière constante et efficace auprès des puissances étrangères, à l'effet d'obtenir l'exécution stricte et loyale des traités de 1815, en ce qui concerne la nationalité polonaise et les institutions qui doivent en assurer le maintien.

Nous vous recommandons cet intérêt avec la plus vive instance, et nous ne doutons pas que vous ne parveniez à le faire triompher, surtout si vous vous entendez sur ce point avec les personnes ou les comités qui représentent les diverses opinions politiques.

Si, comme nous l'espérons, notre appel est entendu, une révolution salutaire s'opèrera dans les convictions de la nouvelle législature, et nous ne serons plus exposés à l'humiliation de voir une seconde fois les hommes qui veulent étouffer la liberté religieuse dans leur pays, sous prétexte de garantir les intérêts de nationalité, garder le silence, quand il s'agira de défendre le plus cher peut-être et le plus pressant de nos intérêts nationaux à l'étranger.

Paris, 30 mars 1846.

Chambre des Députés.

LES MINEURS DE SAINT-ÉTIENNE.

Aujourd'hui M. Delessert a développé, devant la Chambre, une proposition qui a besoin d'être complétée, mais qui témoigne des meilleures intentions.

Aux termes de cette proposition, appuyée par le ministère, plusieurs concessions de mines ne pourraient se fusionner qu'avec le consentement de l'Etat et aux conditions qu'il lui conviendrait d'imposer.

Les tristes évènements de Saint-Etienne donnaient un vif intérêt à cette discussion, et préoccupaient évidemment tous les esprits.

[illegible] *[illegible] des ouvriers, du salaire trop élevé que je leur accordais*, et citait comme règle le salaire des ouvriers de Blanzi. En second lieu, si j'ai consenti à reprendre mon poste, ce n'a été que pour quelques jours, et sur les instances réitérées d'un ingénieur, d'un actionnaire important de la compagnie des mines de la Loire et de M. Harmet lui-même.

Je vous prie donc, monsieur, et au besoin vous requiers, de vouloir bien insérer ma réclamation dans votre plus prochain numéro.

Agréez l'assurance de ma parfaite considération. CL. OGIER.

Il demeure avéré que les ouvriers attachés aux puits du Gagne-Petit, après avoir suspendu leurs travaux au moment du renvoi de M. Ogier, les reprirent à la double condition que ce gouverneur leur serait rendu et que leur journée serait augmentée de 25 c. M. Ogier reprit en effet ses fonctions. Quant à l'augmentation de salaire, M. Harmet la promit pour déterminer les ouvriers à descendre dans les puits ; plus tard, il se joua de ses engagements, et ce manque de foi seul amena la renaissance et l'aggravation des troubles.

Ce fait est affirmé par deux journaux habituellement divisés sur tous les points qui se rattachent à l'exploitation des houillères, le *Mercure ségusien* et le *Courrier de Saint-Etienne*. Voici la version du *Mercure* :

Un ingénieur divisionnaire de la compagnie générale des mines de la Loire ne s'étant pas assez souvenu des promesses qu'il venait de faire à certaine classe d'ouvriers de l'exploitation du Gagne-Petit, un sourd mécontentement fermentait dans les esprits.

Le *Courrier de Saint-Etienne* parle aussi de *promesses trop légèrement faites aux mineurs.*

Le récit, conforme en ce point, du *Mercure* et du *Courrier*, puise un nouveau caractère d'autorité dans un document presque officiel. C'est la lettre publiée par M. Neyron, maire d'Outrefurens, officier municipal, qui joua dans la collision des ouvriers et des soldats un rôle si périlleux et si honorable. Cette lettre se termine ainsi :

Le rassemblement ayant grossi, on avait jugé nécessaire de requérir une force plus considérable ; M. le général arriva, et s'adressa à quelques groupes des plus mutins ; *il leur parlait en homme de paix*. Mais des instigateurs ne voulaient pas se rendre à ses exhortations. Les cartouches furent déchirées devant le rassemblement, et l'on s'apprêta à conduire les cinq détenus qui se trouvaient dans le cabinet du marqueur. Je les allai voir; leur promettant qu'ils seraient relâchés le soir ou le lendemain matin ; et je les engageai à le dire à leurs camarades, quand ils passeraient devant eux.

L'on part, bientôt pleuvent les pierres ; je cours au devant des tireurs pour les faire cesser, et me voici dans la foule, quand je vois tomber un homme à huit ou dix pas de moi, puis un autre à vingt pas. Je m'empresse pour aller secourir le premier blessé, quand je vois accourir à lui M. le docteur Soviche. C'est alors que j'ai dû à mon gendre d'être éloigné de cette triste scène qui n'était pas sans danger. Mon paletot qui n'était pas fermé a reçu une balle qui a fait en ricochet quatre jolis trous à la hauteur de la cuisse.

Vous savez, monsieur, que c'est de la mine du Gagne-Petit que nous est venu tout le mal ; je m'y rendis, jeudi passé, et je suis obligé de dire à regret qu'il y a eu dans cette affaire quelque *imprudence à faire aux ouvriers des promesses qu'on n'a pas tenues.*

Aucune pièce, aucun témoignage n'accuse plus gravement la compagnie générale des mines de la Loire que la lettre adressée par son comité de surveillance au journal le *Rhône*. Puisque la compagnie prenait la parole après le désastre arrivé sur ses exploitations, après le malheur qui avait frappé ses ouvriers, on devait penser qu'elle chercherait à se concilier les esprits en protestant de sa sympathie pour la classe laborieuse, en renouvelant la promesse qu'elle a déjà faite de donner à la caisse de pré-

[illegible] vant la chambre la cause des travailleurs ; félicitons la chambre tout entière d'avoir pris en considération la proposition avec un empressement et un ensemble qui ont rendu inutile la contre-épreuve du vote. Puisse le bulletin de la séance d'aujourd'hui, quand il parviendra dans le département de la Loire, engager les ouvriers à rester calmes et à continuer leur travail jusqu'au moment prochain où les bonnes intentions de nos gouvernants devront se manifester par des mesures effectives.

On ne peut pas songer à rétrograder au morcellement, à la concurrence, à l'exploitation anarchique et au gaspillage des bassins houillers de la Haute-Loire, c'est-à-dire à la barbarie industrielle. Mais on ne peut laisser plus long-temps les ouvriers et les consommateurs à la merci de ces spéculateurs avides que la raison est impuissante à toucher, qui méprisent la justice, et dont le manque de sentiments et de cœur est désormais trop bien démontré.

La Chambre a entendu, dans cette séance, un M. Benoist, actionnaire des mines de la Haute-Loire et député, oser dire à la tribune qu'en déplorant le sort des ouvriers on ferait de la France une Gallicie. La Chambre elle-même a fait justice, par des mouvements d'épaule, de l'éloquence de M. Benoist, et nous ne nous prendrons point corps à corps avec une pareille intelligence.

Le *Mercure ségusien* du 1er avril publie le nom des victimes de la déplorable collision qui vient d'avoir lieu à Saint-Etienne :

Oasol, 45 ans, ouvrier tonnelier, demeurant à Saint-Etienne, chez M. Escoffier, rue de Sorbier, mort à l'hospice.

Badol, 23 ans, ouvrier mineur, mort à l'hospice.

Vidal, dit Durieu, 30 ans environ, ouvrier mineur, mort à l'hospice.

Marie Gaucher, 26 ans, demeurant à Saint-Etienne, rue de la Croix, mère de trois petits enfants, morte à l'hospice.

Tous quatre avaient le ventre percé de part en part.

Femme Terrat, mariée à un mineur, 25 ans environ ; morte sur le coup.

Servanton, 21 ans, ouvrier traîneur, légèrement blessé à l'épaule.

Jean-Pierre Penel, 30 ans, mineur, demeurant à la Verrerie, commune d'Outrefurens, grièvement blessé.

Claude Guillaume, 35 ans, ouvrier piqueur, demeurant au Soleil, légèrement blessé au cou.

Pierre Fauger, 22 ans, traîneur, demeurant à Saint-Etienne, à la Monta, les reins labourés par une balle.

Antoine Baret, 25 ans, ouvrier passementier, demeurant à Saint-Etienne, rue de l'Eternité, très dangereusement blessé. On désespère de le sauver.

Jean Marie Berger, 20 ans, ouvrier forgeur, blessé à la hanche, mais non dangereusement.

Tous ces blessés ont été conduits à l'hôpital.

Desgeorge, 50 ans, maître de carrière de pierres, demeurant au Soleil, commune d'Outrefurens, les chairs de la cuisse traversées.

Intérêts maritimes.

Pêche côtière, tel est le titre d'une brochure que vient de publier M. le comte d'Harcourt, capitaine de corvette ; nous la recommandons à ceux de nos lecteurs qu'intéressent les questions maritimes au point de vue des intérêts de la population de nos côtes et de la puissance nationale ; ils y trouveront des observations justes, un style simple et clair, des propositions précises et immédiatement réalisables.

La pêche, cette agriculture de la mer, source d'intarissables richesses, pépinière de hardis matelots, ne comporte pas plus que sa sœur l'anarchie et le désordre qui résultent du morcellement. Elle a besoin de mesures d'ensemble qui assurent la conservation

---

Ralentit ton essor et souille tes splendeurs.
Le regard n'ose pas sonder les profondeurs
Où, comme les damnés que dépeignait le Dante,
Sous les pleurs et la faim ton peuple se tourmente.
La coupe de l'orgueil où nous nous enivrons —
D'or et diamants pare enfin ses fleurons,
Elle verse à pleins bords un poison qui nous mine ;
Nos chants étouffent mal les cris de la famine.
Tant que s'épancheront les amères douleurs,
Nous trouverons du fiel au calice des fleurs !

Heureuse notre France, où, dans le bruit des fêtes,
Du pauvre qui se plaint viennent les interprètes ;
Où le pieux appel saintement écouté
Eveille sans retard l'ardente charité.
Là se vérifiera la fraternité sainte,
Qui de chaque cité purifiant l'enceinte,
Nous rappellera tous au céleste jardin.
Alors le travailleur, exilé de l'Eden,
Qui gravit sans soleil le sentier de la vie,
Aura sa large part d'un monde qu'il envie :
La beauté, la lumière, orneront son séjour ;
Et son cœur, inondé de science et d'amour,
Epurant les désirs de sa rude nature,
Suivant la voix qui parle à toute créature,
Mesurant son devoir à sa félicité,
Reconnaîtra de Dieu l'éternelle bonté.

Frères ! voilà le but !... mais il est loin encore ;
Mais ceux que parmi nous la pauvreté dévore
N'espèrent pas du temps l'oubli de la douleur ;
Proscrits agenouillés sous l'aile du malheur,
Ils font monter vers vous leur plainte inextinguible
Qu'étouffe le destin sous sa voûte insensible.
C'est à nous d'étancher les larmes et le sang
Qui ruissellent des yeux du lutteur impuissant.
Faisons qu'un pur rayon d'amour et de lumière
Traverse enfin la nuit qui pèse à leur paupière.
Puisque l'aumône encore est l'unique secours,
D'un peuple tout entier appelons le concours !

Noble exemple parti du sein de la jeunesse,
Qui des plus folles nuits fait pardonner l'ivresse,
Plus nombreux, plus ardent que dans le bal joyeux,
Un cortège, paré pour le plaisir des yeux,
Lève un pieux tribut sur la foule étonnée.
La bannière du pauvre, en tous lieux promenée,
Voit grossir autour d'elle un flot de spectateurs
Que n'avaient pas les rois même en des temps meilleurs.

Oh ! nous conserverons ces fêtes populaires
Comme un usage saint qui viendrait de nos pères.

Quand nous aurons vieilli, quand un suprême effort
Du zèle qui nous guide aura causé la mort,
Reims a d'autres enfants ! une jeunesse ardente,
Continuera pour nous la marche triomphante.
Se plaindra-t-on jamais d'un devoir annuel
Qui fonde pour le pauvre un bien perpétuel ?
Sans craindre le défi des nations rivales,
Reims entre les cités peut vanter ses annales.
Le digne magistrat qui la guide aujourd'hui
A toute noble idée a promis son appui.
Il fera que le pauvre au travail inhabile
N'attende plus longtemps un bienfaisant asile ;
Et jaloux avant nous du bien de la cité,
Quand nous portons secours à la mendicité,
Soumettant à nos vœux sa haute intelligence,
Il sait grandir encor l'œuvre de bienfaisance,
Et couvrant nos efforts de son autorité,
Fait de la cavalcade une solennité.

Oui ! plus haut que jamais vont sonner nos fanfares,
Ni du temps, ni de soins ne soyons point avares.
Allons, hardis quêteurs, au nom de l'indigent,
Par de nombreux lazzis solliciter l'argent.
Lorsque la foule est grande, et joyeuse, et parée,
L'âme la plus rebelle est bientôt enivrée,
Et, subissant la loi de la fraternité,
Voit descendre d'en haut l'esprit de charité !

CH. MARTIN.

Le jeune violoniste Boverie, dont le talent précoce a été applaudi cet hiver dans de nombreuses soirées, annonce pour demain dimanche, à une heure, dans la salle de M. Herz, un grand concert auquel concourront MM. Roger, Chaudesaigues et Offenbach ; Mmes Vavasseur, de Rupplin, Cotti et Clara Loveday.

Une solennité musicale se prépare à l'Opéra pour jeudi prochain, 9 avril. Emile Prudent donne son concert avec le concours de Duprez, de Mlle Nau, de l'orchestre et des chœurs ; il jouera ses dernières et remarquables compositions, entre autres la fantaisie sur le *Désert*, celle sur les *Huguenots*, la *Seguidille*, le caprice sur la *Sonnambula*, etc., etc.

On travaille en ce moment à un projet de loi; mais M. d'Harcourt craint que le désir d'une loi trop générale ne soit une source de difficultés presque insolubles et de fâcheux retards. Il distingue avec raison notre littoral en trois régions bien différentes : Manche, Océan, Méditerranée, et prie le gouvernement de désigner immédiatement, pour chacune d'elles, non pas une commission, — il sait trop ce que valent la plupart des commissions, — mais un inspecteur spécialement chargé de prendre en France et à l'étranger tous les renseignements possibles, et de préparer, dans le délai d'un an, un projet complet de règlement pour sa région.

En attendant, il propose de rétablir immédiatement la loi de 1818, avec certaines modifications, ainsi que les anciens principes sur les parcs et madragues, en y adoptant des pénalités moins contraires à nos institutions.

Quant à la juridiction, elle doit nécessairement rentrer dans les attributions de la marine. Que la police soit entièrement confiée, en mer comme à terre, aux officiers des garde-côtes, le jugement des délits aux commissaires des quartiers; et que dans chaque arrondissement maritime se trouve un tribunal d'appel, espèce de cour royale maritime, offrant aux prévenus, par sa composition, toutes les garanties désirables de capacité, de promptitude et de justice.

On écrit de Rome à l'*Observateur rhénan* :

« Le grand-duc Constantin ne nous a pas encore quittés, parce qu'il attendait des dépêches de Saint Pétersbourg. Nous avons vu arriver enfin hier un courrier russe, et bientôt après, on a su que le grand-duc, au lieu de s'embarquer à bord de l'escadre, a reçu l'ordre de retourner à Palerme. Ce voyage se fera demain. L'excursion à Toulon n'aura donc probablement pas lieu. On assure que les rapports diplomatiques entre la Russie et la France, loin de devenir plus faciles, pourraient bien s'aigrir, parce que l'on croit savoir pertinemment que c'est M. Rossi qui a envoyé en France la déposition de la soi-disante abbesse de Minsk pour la faire publier par les journaux français, au grand désappointement du gouvernement russe. La cour de Rome partage ce soupçon contre M. Rossi. Ce diplomate se trouve par conséquent dans une position difficile, et il se pourrait qu'il renonçât tout à fait à son poste. Il n'est déjà plus question qu'il sera nommé ambassadeur. La cour romaine désapprouve au plus haut point la révolution polonaise, parce que l'on craint que les négociations avec la Russie n'en souffrent. Le clergé, en Pologne, recevra des instructions sévères qui lui enjoindront de s'abstenir de toute immixtion dans les affaires politiques. »

ESPAGNE. — Le 28 mars, il était question d'une modification dans le nouveau cabinet Narvaez. MM. Mon et Pidal devaient être appelés à faire partie du ministère. Les généraux Concha, Coloner, Cordoba et Araoz ont sollicité et obtenu des passeports pour l'étranger.

PORTUGAL. — Les intrigues des jésuites, disent des correspondances de Lisbonne, prennent le caractère le plus sérieux. Si le gouvernement ne s'occupe de mettre un terme à ces intrigues, des évènements fâcheux pourront survenir. On dit que les principaux agents de la compagnie de Jésus, en Portugal, reçoivent leurs instructions de Paris et de Madrid.

La 4e livraison du tome III de la *Phalange* (avril 1846) paraîtra le dimanche 5 avril. — Voici le sommaire des sujets que renferme cette livraison :

I. PUBLICATION DES MANUSCRITS DE FOURIER. — FIN DU GROUPE D'AMITIÉ. — Echelle puissancielle de l'Amitié. — Des bas accords, des accords cardinaux, des accords transcendants.
II. HISTOIRE DE LA LÉGISLATION INDUSTRIELLE. — LES CHAMBRES DE COMMERCE. — Par VICTOR HENNEQUIN.
III. LA QUESTION RELIGIEUSE. — De la nécessité des verbes divins. — Transmission de la parole céleste. — Par HUGH DOHERTY.
IV. LA GUERRE DES PAYSANS (2e partie). — La bataille de Scherweiler, le duc de Guise, bataille de Kœnigshofen, mort de Florian. — Par ALEXANDRE WEILL.
V. POÉSIES. — L'Idylle antique. — Par M. LECONTE de LISLE.
VI. BIBLIOGRAPHIE. — L'organisation du travail, par M. F. STROMEYER (Extrait, traduit de l'allemand, de l'ouvrage intitulé : DIE ORGANISATION DER ARBEIT).
VII. ECOLE SOCIÉTAIRE. — Bulletin phalanstérien.

Chambre des Députés.

Séance du 3 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle les développements de la proposition de M. F. Delessert sur les concessions des houillères.

M. F. DELESSERT. Je n'entrerai pas dans de longs développements sur une question qui a été déjà longuement débattue devant la chambre; tout le monde est d'accord pour reconnaître le danger qu'il y a pour la consommation, pour les industries, les ouvriers et la sécurité publique, à voir toutes les concessions de houillères d'un bassin réunies dans une seule main. En présence de la coalition des concessionnaires de mines, le gouvernement s'est dit désarmé; ce n'est pas mon avis, mais enfin la proposition lui donnera les armes dont il croit avoir besoin; elle ne contient rien de nouveau, elle tend seulement à expliquer et à éclaircir la législation actuelle.

L'orateur revient, au milieu du bruit, sur les faits qui ont déjà été rapportés et sur les arguments présentés par lui et M. Lasnyer, dans une précédente séance.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Nous ne nous opposons pas à la prise en considération.

M. LEDRU-ROLLIN. Tout en acceptant la pensée qui a inspiré la proposition, je suis cependant tenté de la combattre. Elle tendrait à déclarer que le gouvernement était désarmé, et à l'absoudre pour le passé : or, c'est ce que je ne puis admettre : le Code pénal contient sur les accaparements un article formel applicable aux concessionnaires des mines de la Loire. Il y a eu accaparement, car le prix des houilles a augmenté à la suite de la coalition de 1846; le fait est constaté dans les rapports de l'ingénieur des mines; il est donc [illegible] politique; il est du devoir du gouvernement d'intervenir pour empêcher que cette puissance industrielle ne devienne trop considérable. Les concessionnaires de houilles se sont réunis, d'autres industriels pourraient le faire, et ce serait alors un grand danger. C'est pour cela que je prie la chambre de prendre la proposition en considération.

M. BENOIST. Je suis intéressé dans la compagnie houillère, je demande, à ce titre, à répondre à quelques-uns des faits qui ont été rapportés par M. Ledru Rollin. L'augmentation dont on a parlé est presque nulle; elle n'est que de quelques centimes par quintal et sur quelques qualités seulement; quant à l'abaissement du salaire, il n'a été demandé que parce que le salaire était plus élevé dans le bassin de Saint-Etienne que dans les bassins voisins.

Les observations de M. Fénéon ne doivent pas être prises au pied de la lettre, parce qu'il est partie intéressée dans la question; cela sera prouvé si la chambre veut faire une enquête.

J'ai beaucoup vécu avec les ouvriers...

M. LEDRU-ROLLIN. Vous les avez exploités.

M. BENOIST. Entre les ouvriers, il faut faire une distinction : il y a l'ouvrier laborieux, qui vit toujours en bonne intelligence avec le maître, mais il y en a d'autres aussi qui sont toujours disposés à se révolter contre la loi qu'on leur impose, ce sont les ouvriers inintelligents. Ils n'ont recours qu'à la force brutale. Les paroles de M. Ledru-Rollin pourraient faire un effet pernicieux sur ces hommes.

Les propriétaires des mines de la Loire ne se sont réunis qu'après avoir perdu beaucoup d'argent dans leur exploitation; ils ont cru faire une chose utile; ils demandent protection au gouvernement pour une entreprise qui n'est pas une coalition; si c'était une coalition destinée à fomenter des troubles, les hommes qui y prennent part n'y seraient pas.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Je ne viens pas discuter ici la question de savoir s'il y a eu augmentation dans le prix des houilles après l'association des concessionnaires; la commission de la chambre nommera des experts, et le fait sera éclairci. Ce qu'il y a de certain, c'est que la magistrature locale, dont l'attention a été appelée sur ces faits, a cru qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre, parce que les prix ne s'étaient pas élevés à la suite de la réunion, et qu'il n'avait pas été question jusqu'ici d'abaisser les salaires.

Le Code pénal, jusqu'ici du moins, ne nous semble pas pouvoir être appliqué, mais la justice a les yeux ouverts, prête à agir dès que l'intérêt du pays l'exigera. En attendant, nous croyons que des mesures législatives peuvent être utilement appliquées, et c'est à ce titre que nous ne nous opposons pas à la prise en considération de la proposition.

M. LASNYER. M. Fénéon, dont M. Benoist a contesté l'opinion, est dans une position complètement impartiale. Il a été chargé par le conseil municipal de Saint-Etienne de faire un rapport sur cette question; il n'a aucun intérêt dans la compagnie houillère; il est seulement propriétaire d'une mine qui est en dehors de l'association; je ne vois pas comment cela pourrait influer sur son opinion.

L'élévation du prix de la houille est patent pour certaines qualités spéciales, et c'est précisément cet accaparement qui est le plus coupable; il existe un article de loi contre les coalitions d'ouvriers, il est appliqué; il en existe un autre contre les coalitions de maîtres, il faut qu'il le soit aussi.

La prise en considération de la proposition est prononcée.

M. DE LAS CASES dépose le rapport sur le projet de loi relatif à divers ponts.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les pensions militaires.

M. LE GÉNÉRAL LEYDET se plaint que le système employé pour les pensions militaires soit également onéreux à l'armée et au trésor public. Il ne voudrait que l'on ne mît à la retraite que sur leur demande les officiers qui n'ont pas trente années de service.

M. MOLINE SAINT-YON, ministre de la guerre, répond que le gouvernement agit avec une grande réserve et une grande prudence, et que les plaintes du préopinant ne lui semblent pas justifiées.

M. CÉSAR BACOT. Il avait été promis une loi sur les secours à accorder aux anciens officiers et soldats. Je demande ce que ce projet de loi est devenu et si M. le ministre de la guerre le présentera.

M. le ministre de la guerre garde le silence malgré les interpellations réitérées de l'orateur.

M. GENTY DE BUSSY, rapporteur. Il me semble que cette question viendra plus à propos au budget, lors de la discussion du crédit demandé dans ce but.

L'orateur combat ensuite les observations de M. Leydet.

M. Schauenburg, M. César Bacot et M. le ministre de la guerre présentent encore quelques observations.

L'article unique de la loi, accordant un crédit de 450 000 fr. au ministre de la guerre pour les pensions militaires, est adopté par assis et levé, puis au scrutin de division, par 231 voix contre une.

M. COLLIGNON demande un congé. — Accordé.

Demain à deux heures, séance publique; rapports de pétitions.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le prince de Joinville était mardi dernier à Brest, où les sympathies publiques l'ont accueilli.

— Lord Brougham est en ce moment à Paris.

— Le sieur Lasseray, ancien garde-magasin à l'administration du Timbre, vient d'être renvoyé devant la Cour d'assises, par arrêt de la chambre des mises en accusation.

— Le violent coup de vent qui a régné jeudi dernier, vers quatre heures, sur Paris, a renversé dans la Marne le pont suspendu de Petit-Bry. Par suite de cet accident, dans lequel personne n'a été blessé, la route n° 34 et la navigation se trouvent interrompues. Les dispositions les plus urgentes pour la sûreté ont été prises sur le-champ, et l'on s'occupe des moyens de rétablir la double voie de communication interceptée.

ACCIDENTS. — Ibrahim-Pacha vient de courir un double danger. Il revenait d'Olette; les chevaux, un peu fatigués de leur course, croyant aller vers Prades, traversaient Villefranche au galop. Arrivés au pont-levis, le prince, qui était seul avec son interprète, fit preuve du plus grand sangfroid. Son visage ne témoigna pas la moindre émotion, et il continua sa route. Arrivés à un certain point, entre Cornélia et Villefranche, appelé le Pont-Rouge, les chevaux ne voulant plus marcher, se prirent à reculer, et la voiture allait se jeter dans la rivière sans le secours de quelques personnes qui passaient en ce moment. Chacun fit de son mieux pour remettre sur pied un cheval qui était déjà à moitié dans le précipice, et retenir la voiture sur le bord. Après bien des efforts, on parvint à dégager l'équipage. Cette fois le prince descendit et acheva la route à pied.

— On lit dans un journal de Toulouse, la *France méridionale*, du 31 mars :



[illegible] — Le Journal des Chasseurs a reçu de Jules Gérard, le *Tueur de Lions*, une lettre dont nous extrayons le passage suivant :

« Ghelma, le 10 mars 1846.

« Monsieur le directeur, pendant le mois de mars de l'année 1846, une lionne vint déposer ses petits dans le bois appelé El-Ghela-la-Debba, situé dans la montagne de Méziour, dans le pays des Ouled-Hallhal. Le chef de cette tribu, Zidems, fit un appel à Sedek-Ben-Oumbarek, chef de la tribu des Beni-Fourral, son voisin, et au jour convenu, trente hommes de chacune de ces deux tribus se trouvaient réunis au sommet de Méziour à la pointe du jour. Ces soixante Arabes, après avoir entouré dans tous les sens le buisson, qui n'a pas trente mètres carrés, poussèrent plusieurs hourrahs, et ne voyant pas paraître la lionne, ils prirent deux lionceaux de l'âge d'un mois environ qui se trouvaient sur la lisière.

» Ils se retiraient bruyamment, croyant n'avoir plus rien à craindre de la mère, lorsque le cheik Sedik, resté un peu en arrière, l'aperçut sortant du bois et se dirigeant vers lui. Il se hâta d'appeler son neveu Messaoud-Bel-Hadz et son ami Ali-Ben-Braham qui accoururent à son secours. La lionne, au lieu d'attaquer le cheik qui était à cheval, fondit sur son neveu qui était à pied. Celui-ci l'attendit bravement, et ne pressa la détente de son fusil qu'à bout portant : l'amorce seule brûla : Messaoud jette alors son fusil et présente à la lionne son bras gauche. Celle-ci le saisit et le broie : pendant ce temps, ce brave indigène, sans faire un pas en arrière, sans pousser une plainte, saisit un pistolet qu'il portait sous son burnous, et force la lionne à lâcher prise en lui mettant deux balles dans le ventre. Au même instant elle s'élance sur Ali-Ben-Braham, qui lui envoie inutilement une balle dans la gueule; il est saisi aux deux épaules, il a un doigt de la main droite coupé, la main broyée, plusieurs côtes mises à nu, et ne doit son salut qu'à la mort de la lionne qui expire sur lui. Ali-Ben-Braham vit encore, mais il est estropié; Messaoud est mort vingt-quatre jours après cette rencontre. »

PÊCHE MIRACULEUSE. — Les habitants de Wimereux, commune de Wimille (Pas-de-Calais), opèrent en ce moment une pêche vraiment miraculeuse. Un enfant, placé sur le port de ce hameau, cherchait, avec une ligne, à prendre quelques petits poissons, lorsqu'il vit s'avancer au fond de l'eau une masse noire dont il ne put deviner la nature. Le petit bonhomme alla bien vite trouver son père et lui raconta ce qu'il venait de voir. En un instant, tous les habitants de Wimereux étaient sur le quai, et leur étonnement fut grand lorsqu'ils virent leur port rempli de maquereaux. On se consulte, on avise. Mille moyens sont proposés; mais le temps presse, la marée va baisser et entraîner avec elle tout ce riche butin. Enfin, on se décide, et l'on fait prisonnier tout le banc de poisson en bouchant l'entrée du port. On s'occupe maintenant de le pêcher. On porte le nombre des maquereaux ainsi capturés à plus de 600 000.

Télégraphie électrique.

M. le ministre de l'intérieur vient de soumettre à la chambre des députés un projet de loi pour l'établissement d'une ligne télégraphique de Paris à Lille. Voici quelques passages empruntés à l'exposé des motifs :

« ...... Par des expériences continuées pendant plusieurs mois, et répétées encore chaque jour, il a été pleinement constaté qu'à l'aide de piles voltaïques d'un petit nombre d'éléments (dix à douze au plus), et d'un entretien fort peu coûteux, on peut envoyer de Paris à Rouen, et réciproquement de Rouen à Paris, sur une distance de 137 kilomètres (34 lieues), des courants qui n'éprouvent qu'une perte moyenne et à peu près constante d'un *tiers* de leur force originaire, et que ces courants sont assez puissants pour faire fonctionner facilement les appareils indicateurs placés à l'extrémité de la ligne.

» Dans une dernière série d'expériences, on a réuni les trois fils des poteaux, de manière à faire faire à un courant partant de Rouen le trajet de cette ville à Paris, le retour à Rouen, et un nouveau trajet de Rouen à Paris. Le courant parcourait ainsi trois fois la distance de Paris à Rouen, ou 411 kilomètres (102 lieues). On a trouvé qu'en donnant à la pile une force double, on avait un courant suffisant pour les besoins télégraphiques.

» Des expériences également réitérées, et également précises, ont établi d'une manière non équivoque que le retour par la terre, ou l'apparence du retour, se fait constamment avec une égale facilité, et qu'à toutes les distances, le sol n'apporte au passage du courant qu'une résistance toujours à peu près la même, et équivalente à celle qui résulterait d'une faible longueur de fil métallique.

» Enfin des observations nombreuses, faites sur le service journalier, ont pleinement démontré que les journées les plus humides, que les brouillards les plus épais, que les pluies les plus abondantes et les plus continues n'interrompaient pas le passage des courants; elles ont même conduit à cette singulière conclusion, que la déperdition est moindre par le temps humide que par le temps sec.

» Ces heureux résultats, des épreuves expérimentales instituées par la commission ne laissent point de doute sur la possibilité d'établir la télégraphie électrique, et permettent de se livrer à la discussion des avantages que présente ce nouveau mode de correspondance.

» Depuis plus de six mois, la ligne de Paris à Rouen est en activité. On a fait passer entre ces deux villes plusieurs centaines de milliers de signaux, identiques pour la forme à ceux des télégraphes aériens. Dès le mois de novembre, la ligne a pu être ouverte à la correspondance officielle. Toutes les dépêches remises aux bureaux télégraphiques, soit à Paris, soit à Rouen, ont été transmises avec une grande facilité, soit le jour, soit la nuit, et sont parvenues à destination avec une grande célérité et une parfaite exactitude.

. . . .

» L'avantage décisif du télégraphe électrique est par-dessus tout la certitude de pouvoir transmettre les dépêches en tout temps. C'est par cette qualité qu'il l'emporte incontestablement sur les télégraphes aériens. Ceux-ci, échelonnés sur de longues lignes et placés à d'assez grandes distances l'un de l'autre, exigent que sur toutes ces distances, sans exception aucune, l'atmosphère jouisse d'une diaphanéité complète. Or, cette transparence indispensable de l'air existe rarement dans une longueur de 200 lieues. Les brumes, la pluie, la neige, et même quelquefois l'ardeur du soleil, qui, en échauffant fortement le sol, engendre d'immenses ondulations, arrêtent trop souvent le travail des télégraphes à si-

PETITE CORRESPONDANCE.

M. W. à Montbéliard. — Reçu. Inscrit. C. n'a jamais douté de vous.

M. B. à Genève. — Reçu les 59. — Merci ; accueil fraternel aux nouveaux. — Nous réservons une place à M C.

M. M à Marseille. — Rectification faite. On tire en ce moment le portrait. — Nous n'avons plus de D. S.

M. B. de M. à Ligny-en-B. — Inscrit, cordial accueil. — Nous envoyons le livre.

M. C. à Châlon-s.-S. — Nous n'avons pas encore assez d'exemp. pour faire les expéditions individuelles.

M. D. à Avesnes. — Merci. — Ce que nous apprécions avant tout dans le concours de nos amis, c'est le degré de sympathie.

M. B., rue Pinon, à Paris. — Reçu votre cotisation pour la dépense d'envoi des 100 mille exemp. — Merci. Cette idée n'est pas venue à vous seul.

M. V. à Saintes. — Remerciements pour le n° du 25.

M. A. B. au C. — Reçu les 2 exemplaires. — Nous ne sommes pas complè-

3 p. 0/0	25 »/»	40 »/»	» »/»	» »/»	
5 p. 0/0	80 »/»	» »/»	» »/»	» »/»	

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »»	ROM.	Der C. 101 1/4		Avignon	5.. 50
Récép. Rotsch.	» 101 25	BELG. 4 1/2	» »/»		Str. à Bâle.	296 25
ESP. Dette act.	» »»	— 5 0/0	» »/»		Paris-Str.	531 25
— — pass.	» 5 1/2	— d° 1840	» 102 3/8		Tours-Nant	550 »0
— 3 p. 0.0.	» »/»	— d° 1842	» 105 3/8		Orl.-Vierz.	6»0 »»
Dette intérieure	» »/»	— Banque	» 8»0 »/»		C. du Nord	772 50
PORTUG. 5 0/0 1837	» »/»	— d° Em. 1841.	» 1100 »/»		Famp-Has.	» »»
HOLL. 2 1/2	» 59 3/1	PIÉMONT	» »/»		Diep.-Féc.	460 »»
HAITI	» »/»	AUTRICHE	» 390 »/»		Boul. à Am.	505 »»
					Orl.-Bord.	8 0 »»
					Paris-Lyon	390 »»
					Bord-Teste	470 »»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 76,50 à 00,00 ; courant du mois, 79,00 à 00,00 ; 4 d'été, 82,00 à 00,00 ; 4 derniers, 85,00 à 00,60.

LILLE. — Colza, 75,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 126,00 à 127,00 ; 4 d'été, 120,00 à 000,00.

Spectacles du 4 avril.

7 h. »/» FRANÇAIS. — Une Fille du régent.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
6 h. »/» ODÉON. — Ingénue. Glenarvon.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — 1re Roman comique.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Vendetta.
6 h »/» GYMNASE. — Mari. Geneviève. Nuage.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Juif-Errant. Carillon. Rue de la Lune. Ccds.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond.
6 h. »/» GAITÉ. — Jean-Baptiste.
6 h. »/» AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. »/» COMTE. — Augusta. Enfants. Chemin.
6 h. »/» FOLIES. — Bûcheron. Thibaut. Modiste. Bal.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

LA REVUE INDÉPENDANTE

FONDÉE EN 1841, COMPTE AUJOURD'HUI CINQ ANNÉES D'EXISTENCE.

Fidèle à son titre, elle a été, comme elle sera toujours, une tribune ouverte à tous les libres penseurs qu'anime le désir de la vérité. Des écrivains déjà illustres lui ont prêté leurs concours. De jeunes talents, qui n'attendaient, pour se faire connaître, qu'un recueil qui voulût les accepter, y ont prouvé que la génération nouvelle n'est pas inférieure à ses aînées.

La collection de la REVUE INDÉPENDANTE forme, au jour qu'il est, 23 vol. in-8, de la valeur de 90 vol. ordin. On y trouve :

HORACE, roman en 2 vol., par GEORGE SAND. — CONSUELO, conte par le même, republié en 10 vol. in-8o. — LA COMTESSE DE RUDOLSTADT, roman par le même, republié en 4 vol. in-8o. — ISIDORA. — Indépendamment de ces quatre romans GEORGE SAND y a publié *Jean Zyska*, *Procope-le-Grand*, épisode de la guerre des Hussites, l'intéressante histoire de *Fanchette*, des articles de politique et de critique littéraire.

Parmi les écrivains remarquables qui ont pris part à la rédaction de la *Revue*, nous citerons Messieurs :

PIERRE LEROUX, un des fondateurs, qui y a publié les articles suivants : — Aux politiques, de la politique sociale et religieuse qui convient à notre époque — De la Ploutocratie ou du gouvernement des riches. — Aux philosophes. — De la situation actuelle de l'esprit humain. — Discours de Schelling, prononcé à l'ouverture de son cours de philosophie, le 15 novembre 1841. — De Dieu, ou de la vie considérée dans les êtres particuliers et dans l'Être universel. — Du cours de philosophie de Schelling, aperçu de la situation de la philosophie en Allemagne. — Du christianisme. — De la mutilation d'un écrit posthume de Théodore Jouffroy. — M. Cousin, auteur d'un écrit posthume de Jouffroy. — Poésies de Pétrarque. — FAURIEL. Etudes sur Dante : Vetustioris latini sermonis reliqu. select. — La chevalerie au moyen âge. — EDGAR QUINET Journal d'un voyage en Espagne. — VICTOR DE LAPRADE. Poésies. — LOUIS VIARDOT. Différents articles d'art et de politique. — DANIEL STERN. Nelida, roman. — Etudes sur l'Allemagne. — PH. LE BAS (de l'Institut). — Lettres sur la Grèce et l'Asie-Mineure. — MICHELET. Sur le livre du Prêtre et de la Femme, réponse aux critiques — F. GENIN. De la connaissance progressive des langues étrangères. — La chanson de Malbrou. — Les Jésuites et leurs livres, — et des articles de critique littéraire et musicale. — PASCAL DUPRAT. Les philosophes socialistes contemporains : Krause. — Des idées de Savigny en France, ou la contre-révolution dans le droit, — et des articles de politique et de critique littéraire. — ANSELME PETETIN. De la situation des partis. — Affranchissement fiscal de la presse. — Projet de loi sur la police du roulage. De l'égalité représentative. - Du rôle politique des chemins de fer. — Situation industrielle du bassin houiller de la Loire. — VIDAL. Les économistes de l'Institut. — De la lutte du capital et du travail en agriculture. — Les économistes libéraux et les socialistes. — De la justice distributive : six articles sur le principe de la répartition. — EDMOND TEISSERENC. Des principes généraux qui doivent présider au choix des tracés des chemins de fer. — Examen critique du mode de concession des chemins de fer, consacré par la loi du 11 juin 1842 — Les canaux et les chemins de fer. — AUGUSTE BILLIART. De l'élection d'une assemblée nationale. — J.-P. PROUDHON. Miserere : Lettre du révérend père Lacordaire sur son carême de 1845. — ALPH. DE LAMARTINE. Des publications populaires. — G. CAVAIGNAC. Coalitions et sociétés secrètes des paysans d'Irlande. — LOUIS BLANC. La coalition de 1820 victorieuse et dissoute. — D'un projet d'alliance intellectuelle entre la France et l'Allemagne. — MANUEL MARLIANI. L'influence étrangère en Espagne. — CORMENIN. De la centralisation. — EUGÈNE BURNOUF. Considérations sur l'origine du bouddhisme. — G. PAUTHIER. Esquisse d'une histoire de la philosophie chinoise. — CH. RENOUVIER. Quelques mots sur le retour aux idées religieuses en France. — CHOPIN. De la littérature des Russes, considérée dans ses rapports avec leur civilisation. — JEAN AICARD. Différents articles de critique philosophique et littéraire. — PAULINE ROLAND (madame). Sir James Makintosh. — Du travail des femmes et des enfants dans les mines de houille. — JULES DUPRÉ. Lettres écrites de Chine, lettres sur la Chine — Voyage autour du monde, relâche en Cochinchine. — La Chine dans ses rapports avec l'Europe, et l'Angleterre en particulier. — FRÉDÉRIC CHABASSIS. Unité sociale et unité politique. — CH. CASSOU. Des premières hérésies de l'Eglise chrétienne, — et des articles de critique historique et philosophique — THÉOPHILE LAVALLÉE. Des relations de la France avec l'Orient, depuis les temps anciens jusqu'à nos jours. — BUCHON Etablissement féodal de la principauté française de Morée. — FRANCISQUE BOUVET. Quelques mots sur les fortifications de Paris. — Aux députés et aux journaux de l'opposition. — BLAIZE (des Vosges), Notice sur l'établissement d'une caisse de retraite pour les classes laborieuses. — CH. MARTINS. Des glaciers et de leur importance dans la physique du globe. — De la distribution des grands végétaux à la surface de l'Europe. — LÉON LALANNE. Des comètes en général, et particulièrement de la comète de 1843. — PAUL ROCHERY. Différents articles de critique littéraire et philosophique. — ARTHUR GUILLOT. Salon de 1845 : Grands prix de l'Ecole royale des Beaux-Arts. — Edmond Gavanis, roman. — L'Angleterre, l'Irlande et O'Connell. — M. Thiers et Maximilien Robespierre. — ALEXANDRE WEILL. Mouvement des idées et des partis politiques en Allemagne, depuis 1830. — Rothschild et les finances de l'Europe. — Hygiène des Juifs. — GRIMBLOT. Du Texas et de son annexation aux Etats-Unis — Correspondance officielle entre le Mexique et les Etats-Unis au sujet du Texas. — Election du président aux Etats-Unis. — LEFRANC. Lettre de Brossard à Jean Bonhomme. — Un conseil d'Etat. — Humbles observations de Jean Bonhomme, adressées à M. le ministre de l'agriculture. — Les aventures d'un cheval anglais. — EUGÈNE FAURE. Poésies. — Critique théâtrale ; critique littéraire. — DAMAS HINARD. Lope de Vega, notice. — La Gatomachie, ou la guerre des chats, poëme, traduit de Lope de Vega. — EUGÈNE MARON. Théâtre du cardinal de Richelieu. — Du rôle du peuple dans le drame. — Théâtre de l'Astrée.

LA REVUE INDÉPENDANTE paraît tous les quinze jours, par cahier de 10 feuilles grand in 8, contenant 160 pages. Indépendamment des articles de Philosophie, Littérature, Beaux-Arts, Sciences, etc., qui constituent le fond de ce recueil, la REVUE donne un Bulletin bibliographique, qui se compose : 1° d'une analyse raisonnée des meilleurs livres ; 2° d'une Nomenclature complète et méthodique de tous les ouvrages imprimés en France durant la quinzaine. Ce Bulletin est surtout utile aux libraires, aux bibliographes et à toutes les personnes qui désirent se tenir au courant des publications nouvelles. — PRIX DE L'ABONNEMENT : Paris, un an, 50 fr. ; six mois, 26 fr. ; trois mois, 14 fr. Départements, un an, 56 fr. ; six mois, 29 fr. ; trois mois, 15 fr. 50. Etranger, un an, 62 fr. ; six mois, 32 fr. ; trois mois, 17 fr. — Chaque livraison se vend séparément 3 fr.

Il reste encore quelques collections des deux premières années, au prix de 90 fr. — Les bureaux de la REVUE sont RUE RICHELIEU, 62.

REVUE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS

JOURNAL DES ARCHITECTES, DES INGÉNIEURS, DES ENTREPRENEURS, DES INDUSTRIELS ET DES PROPRIÉTAIRES.

PARIS.
Un an. . . . . 40 fr.
Six mois. . . . 20

DÉPARTEMENTS ET ÉTRANGER.
Un an. . . . . 45 fr.
Six mois. . . . 23

Publiée sous la direction de M. CÉSAR DALY,

Architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Stockholm et de l'Institut royal des Architectes britanniques.

Sommaire du numéro 5 du 6e volume :

HISTOIRE : Le Palais Mazarin et les Habitations de ville et de campagne au XVIIe siècle, par le COMTE DE LABORDE, avec cinq gravures sur bois dans le texte.
PRATIQUE : Nouvelle Architecture domestique à l'usage des ouvriers : Clubs domestiques en Angleterre ; quartier modèle pour les ouvriers, à Lille ; quartier modèle pour les ouvriers, aux environs de Bruxelles ; par M. CÉSAR DALY, avec trois gravures sur bois dans le texte.
MÉLANGES : Lettres sur Munich (troisième lettre), par M. LEQUEUX, arch. — Des Ecoles royales d'Art (deuxième article) ; de l'Ecole de Dijon ; par M. CH. TEXIER, commissaire royal près les Ecoles de Beaux-Arts. — BIBLIOGRAPHIE : Dessin linéaire à la règle et au compas, appliqué à l'industrie, par J.-P. THENOT. — Nouveau Manuel des Experts, par CH. VASSEROT. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. — Avis.
Quatre grandes planches, représentant :
L'une (Pl. 16), Deux portails d'église, XIVe et XVe siècle.
La seconde (Pl. 17), Des exemples de feuillages sculptés, du XIIIe, du XIVe et du XVe siècle.
La troisième (Pl. 21), Une maison à loyer pour les ouvriers, contenant cent douze chambres séparées.
La quatrième (Pl. 22), Dix-huit maisons réunies, pouvant contenir cinquante-huit familles d'ouvriers.

Il paraît chaque mois un numéro composé de 3 ou 4 feuilles de texte grand in-4°, élucidé par des gravures sur bois, et accompagné de 2, 3 ou 4 magnifiques planches gravées sur acier.

Paris, rue de Furstemberg, 6, près de la rue Jacob.

PRIX DE CHACUN DES VOLUMES DÉJA PUBLIÉS (1840, 1841, 1842 et 1843) : Pour Paris, broché, 40 fr. ; cartonné, 43 fr. ; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 46 fr. — Pour les Départements et l'Etranger, 45 fr. ; cartonné, 48 fr. ; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 51 fr.

Un numéro seul, 5 fr. — L'abonnement se paie d'avance. — Les recouvrements sont faits au domicile des Souscripteurs, et sans frais pour eux.

Mouvement de la Rente annuelle de l'Ecole sociétaire au 4 mars.

Nos abonnés de *quinzaine* se rappellent que dans notre lettre à la *Presse* nous disions à ce journal : « Il reste, en outre, à l'Ecole sociétaire une rente *annuelle*, servie par ses amis, qui à la date de la circulaire que vous venez de publier (4 mars), était de 58 760 fr., qui est aujourd'hui (19 mars) de 69 400 fr., et qui, AVANT TROIS MOIS, dépassera 100 mille fr. »

Il y a 15 jours que nous parlions ainsi : aujourd'hui la Rente atteint le chiffre *annuel* de 98,407 fr. 92 c.

On ne nous accusera pas d'avoir exagéré le dévouement des amis de la cause sociétaire.

Voici la progression de la Rente depuis le 19 mars :

	SOUSCRIPTEURS.	SOMMES.	
		PAR MOIS.	PAR AN.
Le 23 mars, nous comptions.	876	6,194 f. 58 c.	74,334 f. 96 c.
Le 25	915	7,001 16	84,012 92
Le 27	913	7,296 33	87 555 96
Le 30	1,004	7,700 88	92,410 56
Le 1er avril	1,041	7,956 16	95,473 92
Le 3	1,100	8,116 16	97 393 92
Aujourd'hui 4.	1,123	8,200 66	98,407 92

Dans cette somme sont comprises quatre souscriptions collectives : une de 750 fr. par mois, une autre de 150 fr. id., une autre de 5 fr., une autre enfin de 3 fr.

Chambre des Députés. — Liberté des Cultes.

La question de la liberté des cultes a été discutée à la chambre à propos de trois pétitions émanées de protestants. Dans la dernière surtout, elle était nettement posée. Les protestants, et généralement les membres d'une religion quelconque, ont-ils le droit de s'assembler en toute liberté, sans aucune autorisation préalable, pour l'exercice de leur culte? M. Agénor de Gasparin, au nom de ses coréligionnaires, au nom de tous les amis de la liberté, a vivement soutenu l'affirmative, et M. Martin du Nord, modifiant son opinion d'autrefois, a reconnu ce droit. Mais il a fait une distinction qui le détruit en réalité. Il reconnaît ce droit seulement pour les disciples ou les pasteurs des religions reconnues par l'Etat, c'est-à-dire sans doute salariées sur le budget ; et encore même faut-il qu'ils agissent dans le territoire pour lequel ils ont reçu mission de leurs supérieurs hiérarchiques. — Ce principe est justement celui au nom duquel les empereurs romains ont persécuté et martyrisé les chrétiens, celui qu'invoquent tous les gouvernements hostiles au catholicisme pour le proscrire. De quel droit pourrez-vous blâmer l'empereur de la Chine ou du Japon de défendre aux missionnaires catholiques l'enseignement dans ses Etats du catholicisme, religion toute nouvelle pour eux, si vous-mêmes, en France, vous défendez l'exercice d'une religion nouvelle, par cela seul qu'elle est nouvelle? Et, de plus, comment oser dire que même les cultes établis sont libres, si leurs sectateurs ne peuvent à leur gré fonder, où bon leur semble, des foyers nouveaux de propagation et de prière?

Vous demandez à un pasteur protestant qu'il soit autorisé par le consistoire du lieu où il veut prêcher ; mais le plus souvent il n'y a pas de consistoire dans ce lieu, car le consistoire suppose déjà l'existence d'une église. Donc, ce pasteur protestant, que son zèle [illegible] sont indifférents, pourvu qu'ils n'agitent pas la surface stagnante de la société, ne peuvent résister long-temps aux progrès de la raison publique. Tout culte ancien ou nouveau a droit à toute manifestation, à la condition de respecter les lois de police. Cette réserve est légitime, parce que le maintien de l'ordre matériel est la condition du progrès moral et intellectuel. Mais sous cette réserve, nul motif loyal ne peut entraver un tel droit.

Et si on le reconnaît aux religions qui éclatent en prédications ardentes, à plus forte raison appartient-il à l'enseignement scientifique et didactique, quand il s'adresse à des générations dont la raison mûrie peut apprécier les idées et les hommes.

Et cependant, M. de Gasparin nous l'a révélé, les plus ardents adversaires de la liberté des cultes, telle qu'il la demande, se trouvent dans les rangs du parti qui réclame le plus bruyamment la liberté de l'enseignement.

Avis aux amis sincères de cette liberté de ne pas laisser confondre les drapeaux, et de n'accepter des alliances peu sincères qu'avec de solides garanties. Ils ont autant à craindre de leurs amis de fraîche date que de leurs ennemis actuels. Ils doivent donc surveiller le concours des uns autant que l'opposition des autres. Nous, partisans sincères de toutes les libertés, nous n'aurons garde d'oublier cette leçon de l'expérience quand viendra l'heure de cette grande question.

Féodalité ou Association. (1)

Les douloureux événements de Saint-Etienne forceront peut-être le Gouvernement à s'inquiéter de cette puissance nouvelle dont nous n'avons cessé, depuis quinze ans, de dénoncer l'accroissement, la domination despotique, la haute ambition de souveraineté. Si le Pouvoir, asservi lui-même, n'a pas le courage d'abattre l'usurpation, le pays tout entier s'en chargera. Le sentiment social est trop développé au dix-neuvième siècle pour qu'une nation libre et fière consente à passer ainsi sous les fourches caudines d'une poignée de marchands et d'agioteurs qui ne voient dans la sueur humaine que la source intarissable de leurs richesses et de leur puissance. Et si le pays, vendu à leur or, s'endormait, que la féodalité nouvelle ne compte pas jouir en paix de son triomphe. Au sein des populations ouvrières, ses premières victimes, fermenteront toujours la haine, la résistance, l'insurrection. Le Pouvoir oppresseur sera peut-être souvent victorieux, parce que toutes les forces armées du pays seront à son service; mais le sentiment d'une éternelle menace troublera, comme un cauchemar, son égoïste sommeil ; la fortune et la vie des instruments de la tyrannie courront un incessant danger, jusqu'à ce qu'enfin une révolution nationale, à défaut de la transformation pacifique devenue impossible, fasse une éclatante justice d'une trop longue iniquité.

Que l'aristocratie industrielle et financière le comprenne, il en est temps encore! Elle se prépare à elle-même, elle prépare à ses héritiers des jours pleins de troubles et les plus terribles expiations! Qu'elle abdique ses monopoles et ses abus, qu'elle remette entre les mains de l'Etat la couronne de la souveraineté, que d'aveugles ministres déposent sur son front! Les catastrophes quotidiennes des chemins de fer, les spéculations coupables sur les salaires, provoqueraient bientôt une explosion de vengeance qui fait par la brochure de M. Victor Hennequin : *Féodalité et association, à propos des houillères de la Loire.* C'est l'étude la plus complète qui ait été publiée sur cette grande entreprise de monopole, sur sa naissance, ses développements, ses prétentions, ses abus et les immenses bénéfices que la réduction des frais généraux assure à ses actionnaires.

C'eût été agir en économiste civilisé que de constater et décrire le mal sans conclure à la guérison, et proposer un remède. M. Hennequin n'a pas commis une telle faute. Eclairé par la connaissance approfondie de la science sociale, dont il est un des plus brillants interprètes, il a montré comment l'établissement de nombreuses garanties au profit des travailleurs et des consommateurs pouvait concilier les avantages de l'exploitation unitaire avec l'utilité générale. Le retour à la concurrence et au morcellement serait une rechute ; au lieu de retomber dans le passé, que l'on sache monter vers l'avenir, en entrant dans les premières phases de la période sociale que Fourier appelle le *garantisme*; elles pourront servir de marchepied à l'association intégrale si le pouvoir social tombe en des mains dignes de le gérer. Et si les compagnies font quelque résistance, qu'une expropriation immédiate rende à l'Etat des exploitations qui n'auraient jamais dû sortir de ses mains ! Par quelle fatale et colossale aberration l'Etat a-t-il pu détacher de son domaine, pour les donner à de simples citoyens, des richesses houillères qui rapportent des millions de revenu? La loi de 1810 et ses applications sont des monuments de faiblesse, de favoritisme, d'ignorance des destinées sociales qui accuseront longtemps la mémoire de l'empereur. Mieux aurait valu livrer à l'étranger les forteresses que les instruments de la production nationale à des courtisans. Le patriotisme eût bientôt reconquis les citadelles, tandis qu'il s'endort sur l'invasion des ennemis de l'intérieur ! M. Hennequin a montré et éclairé la route de la délivrance. Son travail sera consulté avec fruit par tous ceux qui cherchent la solution pacifique de cette grande affaire de la coalition houillère.

(1) *Féodalité ou Association, à propos des Houillères du bassin de la Loire,* par Victor Hennequin. A la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

Evènements de Saint-Etienne.

Nous recevons de l'un de nos correspondants de Saint-Etienne de nouveaux détails sur les derniers évènements.

Il se plaint vivement que les deux journaux de la localité aient dénaturé certains faits. Suivant lui, il serait faux que le général Charron et douze militaire aient été blessés ; « il est possible, dit-il, que douze militaires aient été atteints par des pierres, mais appeler cela des blessures, c'est plus que ridicule ; il n'est pas moins ridicule de dire que c'est le peuple qui, en se jetant sur les militaires, a fait partir les détentes des fusils. La vérité est, et je tiens du commissaire de police lui-même, qu'une heure et demie environ avant que l'on fit feu, on avait essayé de faire une sommation qui n'avait même pas été achevée, et lorsqu'on a tiré il n'y avait pas plus de 40 personnes présentes, tant ouvriers que curieux, tous sans armes et inoffensifs. Personne ne veut avoir commandé le feu. On dit que le général a crié de ne pas tirer ; alors pourquoi le feu a-t-il duré presque un quart d'heure? pourquoi les soldats ont-ils fait feu sans ordre, ou malgré les ordres?

» Toute la ville, riches et pauvres, est indignée et blâme hautement le procureur du roi et le général..... il est pourtant incroyable que le gouvernement ait donné des ordres aussi barbares ; il ne doit y avoir là que maladresse, conduite indigne de la part des autorités civiles et militaires.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 5 AVRIL 1846.

PAULOWNA.

HISTOIRE D'HIER.

I.

En même temps que MM. Michelet et Quinet, s'élevait au Collège de France une troisième voix, aussi éloquente, aussi inspirée que les deux premières : celle de M. Adam Mickiewicz.

C'était un poète slave qui avait fui l'oppression et le joug de l'étranger et à qui la France, sa seconde patrie, accordait une généreuse hospitalité. Il chantait dans l'exil les douceurs du sol natal, et ses auditeurs, presque tous Slaves comme lui, applaudissaient en pleurant, car revenaient à leur mémoire les heureuses années qu'ils avaient passées sur les bords de la Vistule.

Debout et inspiré, quand il plongeait dans l'avenir son regard prophétique, entraînant après lui, par delà les horizons du présent, ses Slaves haletants et subjugués, vous l'eussiez pris pour un voyant des siècles primitifs, vaticinant sous l'œil de Dieu! Il y avait chez lui une hauteur d'inspiration, une vivacité, une turbulence d'images qui enlevaient l'assentiment et commandaient l'admiration. En dehors de toute préoccupation systématique, ne saisissant dans la nature d'autres rapports que ceux qui existent entre une âme indépendante et l'asservissement de la patrie, il trouvait dans son enthousiasme, dans sa fougue, des accents déchirants dont les retentissants échos réveillaient la douleur et la rage au fond du cœur de ses frères, fleurs exotiques, transplantées comme lui par le souffle des révolutions, et s'étiolant faute d'air sous un ciel étranger.

La jeune génération, qu'une parole hardie et généreuse émeut toujours, quoiqu'on en dise, se portait en foule au Collège de France. Les filles, les femmes de ces intrépides enfants du Nord, qui avaient succombé sous les efforts réunis des trois puissances, et qui étaient réfugiés à Paris, venaient recueillir de la bouche de l'illustre professeur les paroles de consolation, d'espoir et de confiance en l'avenir, qui faisaient le fond de son enseignement.

Une d'entre elles, jeune et souriante, pour qui le passé n'existait pas encore, qui n'avait des malheurs de sa patrie qu'un vague et pénible souvenir, venait s'asseoir tous les jours dans cet amphithéâtre où Français et Polonais, pêle-mêle, se pressaient comme les fils d'une même famille.

Pauvre Paulowna !

Sa mère était morte un fusil à la main, en défendant son foyer et le berceau de sa fille contre les baïonnettes russes. Quant à elle, elle s'était enfuie avec son père, vieux colonel que les balles, cette fois, avaient épargné.

Pauvre Paulowna!

Un jour, l'enceinte était plus pleine que de coutume ; un recueillement religieux se lisait sur toutes les figures. Les paroles du professeur tombaient sur toute cette jeunesse facile à exalter, comme tombent les gouttes d'huile sur un feu qui s'allume. Il parlait, et sa voix allait, montant par degrés, s'élevant, s'animant, car il pouvait dire aussi, lui, comme le poète latin :

. . . . *Quæque ipse miserrima vidi,*
Et quarum pars magna fui. . . . .

Il parlait de cette lutte gigantesque d'un peuple contre trois nations, du duel de ces Titans perdus à l'autre bout du monde avec des milices barbares, boule-dogues dressés à mordre et à déchirer, que lâchaient contre eux un roi et deux empereurs.

Ils voulaient tuer la Pologne, ces bénins monarques !
Comme si la Pologne pouvait mourir,
Comme si une nationalité pouvait s'éteindre!

Il y avait dans tout l'auditoire comme un frémissement sympathique, comme une fièvre ardente qui courait sur les fronts, faisait étinceler les yeux, battre les tempes et bondir le cœur!

Au milieu de son récit, ou plutôt de son hymne, il vint à parler de l'héroïque dévouement des femmes de la Pologne. Il s'écriait : « J'ai vu vos pères qu'avait couchés par terre la balle ennemie, retrouver encore assez de forces pour ajuster de l'œil terne et blême des morts, le Russe ou l'Autrichien, au bout de leur carabine... J'ai vu vos mères, vos sœurs, échevelées, l'œil hagard, ramasser les fusils, charger les mousquets et s'élancer dans la mêlée en criant : « Pologne... Pologne ! » Il s'arrêta, la main étendue en avant, magnétisant du regard l'auditoire transporté. Un cri partit des gradins inférieurs, cri faible, cri perçant, cri de femme..... Et en effet c'en était une qui avait reconnu le portrait de sa mère parmi les femmes polonaises dont le poète venait de parler. Elle s'était jetée aux genoux du professeur, sanglotant, se tordant les bras et répétant à travers les sanglots : « Pologne !... Pologne !... »

Pauvre Paulowna, c'était elle!

Celui qui eût eu le cœur assez froid pour maîtriser son émotion en ce moment, eût pu voir sur les derniers gradins de l'extrême gauche un jeune homme debout, pâle, la main dans les cheveux et l'œil errant sur le groupe de femmes qui entouraient le professeur. C'était Maurice, un de nos bons amis. Son âme tout entière semblait avoir passé dans ses yeux. Quelque chose d'inquiet était peint sur toute sa figure ; l'univers avait disparu devant lui ; il ne voyait plus, ne distinguait plus qu'une chose, et parmi les femmes qu'il regardait courbées devant le professeur, son œil ardent s'était fixé sur une, une seule...

Pauvre Paulowna!

II.

La foule s'écoula lentement dans les cours et sous les galeries. Paulowna et son père, le vieux colonel W....., remontèrent la rue Saint-Jacques pour s'enfoncer dans une ruelle ignorée du faubourg Saint-Marceau. Mais que vis-je! Maurice, le chapeau à la main, qui les suivait pas à pas, heurtant les passants, se trébuchant à tout venant. Il fixait un œil enflammé sur la jeune Cracovienne et semblait mendier d'elle la faveur inespérée d'un regard.

Alors je crus avoir trouvé le secret d'une lettre qu'il m'avait écrite quelques jours auparavant, dans laquelle il m'avouait franchement et ingénuement l'amour profond qu'il avait conçu pour une chaste et noble jeune fille. L'énigme s'expliquait, je le vis arriver en même temps qu'eux à la porte d'un misérable hôtel où Paulowna et son père disparurent bientôt. Elle s'était sans doute retournée et lui avait adressé un regard, car je le vis porter vivement la main à son cœur, et essuyer une larme furtive,

Insurrection polonaise.

La nouvelle de l'établissement de l'insurrection dans les Karpathes se confirme. Les paysans, au nombre de 5 à 600, se tiennent aux environs de Sandecz. Une lettre particulière des frontières de la Gallicie affirme qu'ils sont tous armés de fusils et ne manquent ni de munitions, ni de vivres. Elle ajoute qu'ils se proposent d'attendre le printemps dans les montagnes; ils ont fait plusieurs excursions contre les troupes que le gouvernement a dirigées de ce côté. Le chef des insurgés est un ancien chasseur, homme d'un grand courage.

Dans le cercle de Koeniggrazer (Silésie orientale), sur la frontière de Bohême, les paysans ont refusé la corvée légale. L'archiduc Etienne se disposait à sévir contre cette résistance. Voilà donc le gouvernement aux prises avec les serfs demandant leur affranchissement. Les serfs sont, en Gallicie, au nombre de 2 millions environ; s'ils se lèvent tous, si surtout, au lieu de prêter l'oreille aux infâmes instigations du gouvernement contre les nobles, ils se tournent contre le gouvernement lui-même, qui seul les exploite et les retient dans l'esclavage, leur triomphe ne sera point douteux.

Le cabinet de Vienne sent que le danger est grand. Il concentre ses troupes, mais il n'osera s'en servir qu'à la dernière extrémité. Les soldats sympathisent avec les paysans, dont ils connaissent la misère mieux que personne.

La Prusse aurait résolu, s'il faut en croire le *Journal allemand de Francfort*, de livrer à la Russie et à l'Autriche les nationaux de la république de Cracovie.

En Pologne, les arrestations continuent. On a arrêté entre autres dans le cercle d'Augustowo trois émissaires armés, Akor, Chodakowski et Karasinski.

Monsieur le rédacteur,

Au milieu des manifestations en faveur de la cause polonaise, lesquelles ne sont encore que de faibles étincelles du feu sacré dont la France est le principal foyer, il en est une qui mérite une attention particulière. C'est une pétition aux chambres, improvisée par un maire de campagne, au sein de son conseil municipal.

Je vous demanderai peut-être quelque jour la permission de vous conter l'histoire de ce brave homme. En attendant, vous reconnaîtrez peut-être, à son style, que la blouse gauloise qu'il porte depuis quinze ans, cache une certaine culture intellectuelle.

Le principal mérite de cette pièce est d'avoir été faite au nom d'un conseil municipal. Je crois que c'est la première qui porte ce caractère.

Ne serait-il pas utile de lui donner de la publicité, pour susciter des imitateurs?

Si les 40 mille communes de France en faisaient autant! Supposons-en seulement 10 mille! Nous serions lavés de la tache que la lâcheté de notre monde officiel a imprimée au front de la France. Les martyrs qui succombent sous le fer ou dans les cachots, mourraient avec l'espérance, et leurs continuateurs se multiplieraient jusqu'au jour du triomphe.

Dans la même séance de son conseil, notre maire a ouvert une liste de souscription, et, en s'inscrivant en tête pour la modeste somme de cinq francs, il a laissé tomber une larme accompagnée de ces mots, prononcés à mi-voix : « Où est le temps que j'ouvrais avec 500 francs, la liste des patriotes sarthois, pour la souscription Laffitte? »

Plus tard, vous saurez que cette offrande est d'un mérite supérieur à celle faite en 1831.

A la suite de l'affaire polonaise, le maire a mis à l'ordre du jour celle des ouvriers. Il a plaidé cette cause avec cette chaleur qui ne lui fait jamais défaut, parce qu'il la puise à la source de ses convictions.

... gue ... d'une résurrection? Abandonnée à elle-même, qui pourrait espérer pour elle? Mais recueillie, réchauffée, propagée par le souffle des peuples libres de l'Europe, qui pourrait l'arrêter?

Cette question de vie et de mort est surtout posée devant la France.

Dès les premiers jours, elle a été résolue hors de votre enceinte, d'une voix unanime et, comme s'il se fût agi du salut de notre propre patrie, on nous a vus, sans distinction d'opinions, ou plutôt on a vu chacun de nous, au nom de sa foi intime, offrir aux nobles insurgés ses bras, ses prières, son argent.

C'est qu'en effet, il n'est pas de cœur d'homme qui n'ait ressenti les coups que, notamment depuis son dernier et sanglant triomphe, le vainqueur multiplie sur sa victime.

Pour les uns, c'est le sentiment religieux blessé, corrompu, martyrisé! pour les autres, il s'agit d'une noblesse spoliée de sa fortune, de ses plus dignes rejetons, qu'on a séparés du tronc et jetés en Sibérie, pour épuiser les plus illustres familles et pousser ainsi dans le néant une nation entière!

Pour tous, il s'agit de venger tous les droits de l'humanité outragés à la fois!!!

Hé quoi! condamner tout un peuple à renier jusqu'à la langue de ses pères, pour qu'il perde, avec le nom de la patrie, le souvenir des hommes qui en ont fait l'orgueil et qui pourraient en perpétuer les espérances!

Ce cri, qui, chaque jour, depuis une semaine, grossit, s'étend, s'universalise autour de vous, a franchi vos portes, domine en ce moment votre tribune; il demande à être consacré, formulé par nos législateurs, puis signifié à qui de droit, au nom de la France et de son roi.

Cette solennelle réclamation, au nom de l'humanité et de l'intérêt européen, pourrait s'appuyer sur la lettre des partages de 1815.

Mais plutôt, députés de France, saisissez cette grande occasion pour dire à l'Europe qu'à cette époque, le pays débattant encore les armes à la main la question de sa propre existence, n'a pu délibérer ni voter librement sur la déchéance polonaise.

Ajoutez que la Pologne fut sacrifiée dès lors à des rancunes contre notre gloire et contre sa fidélité au drapeau français.

Démontrez enfin, ce qui est évident pour tous les yeux, que la cause de la résurrection polonaise et sa réintégration dans les limites violées, sans la complicité de la France, dès 1773, et malgré elle, en 1795, ne sont autres que la cause de l'indépendance et de la civilisation européenne.

Redites avec tous les hommes d'intelligence qu'au milieu des passions anti-françaises de 1815, on a oublié d'élever en face du colosse russe, la première enceinte défensive de ce boulevart, qui ne sera pas trop puissant contre l'avenir, en s'appuyant sur la masse entière des peuples du centre et du midi de l'Europe.

Réparez enfin la plus grande faute qu'ait commise la politique de Napoléon, qui, monté à son apogée en 1807, oublia dans son ivresse la reconnaissance pour faire de la générosité.

Aujourd'hui que la confédération des peuples de la vieille civilisation est encore prépondérante, un mot de sa part, et l'aigle moscovite replie ses serres!

Ce mot, c'est à la France à le prononcer la première, puisqu'elle seule, à côté d'une question de politique générale, se trouve en présence d'une dette personnelle. D'ailleurs, l'insurrection polonaise de 1846 est un enfant de notre glorieuse révolution de 89, puisque nous lisons sur son drapeau : « Abolition des priviléges de la noblesse, affranchissement des serfs et corvéables, égalité de tous devant la loi. »

J. BOURBAULT; ... ; ... ; ... ; ... ; EUD. AUBERT; J. BOUTEILLER; L. VAIDIE; TOUCHARD; CHERUAU; HOUDAYER; LESSON.

(*Extrait du registre des délibérations.*)

On nous écrit de Bruxelles :

La souscription pour la Pologne marche de mieux en mieux. Le Comité ne publiera officiellement les noms des souscripteurs qu'après la rentrée des listes. En attendant, voici les résultats approximativement connus :

La souscription du Comité, y compris les offrandes de trois de ses membres absents à la première séance, s'élève à 1 250 francs.

Ont signé en tête des listes de Bruxelles MM. Vandeweyer, l'ancien premier ministre, et Defacqz, grand-maître de la Maçonnerie, chacun pour 100 fr.

Des discours véhéments en l'honneur de la Pologne ont été prononcés dans la tenue de la loge de la *Persévérance*, à Anvers; la loge du *Travail*, à Bruxelles, a versé un à-compte. Des listes seront adressées demain par le Comité à toutes les loges du royaume.

Des listes spéciales ont été remises aux sociétés populaires. Par un sentiment de délicatesse facile à comprendre, les représentants de l'émigration ont exprimé le désir qu'aucune souscription d'ouvrier ne fût reçue au-delà du maximum de 10 centimes. Plusieurs centaines ont souscrit à Bruxelles.

Le *Journal de Bruxelles*, organe du clergé, vient enfin d'ouvrir la souscription dans ses bureaux. Plusieurs ecclésiastiques ont signé. Si MM. de Mérode et de Beauffort obtiennent la signature du cardinal-archevêque, l'impulsion doublera le montant aujourd'hui prévu des offrandes.

Le général Mellinet, chef des volontaires de la révolution, depuis longtemps écarté et disgracié, souscrit pour 5 francs par mois jusqu'au rétablissement de la nationalité polonaise, en exprimant le regret que l'épuisement de ses ressources ne lui permette pas de faire davantage.

Un autre combattant de la grande époque, le major Boine, souscrit pour 20 francs, plus une rente mensuelle, en priant le Comité de bien comprendre qu'il entend acquitter une dette de la Belgique envers la Pologne, et non donner un secours.

L'idée d'une rente à l'irlandaise prend faveur; elle est encore exprimée dans les lettres adressées au *Débat social* par un négociant de Tirlemont et un instituteur de Bruxelles.

La souscription de la magistrature et du barreau, à Bruxelles seulement, est de 2 000 francs environ.

La cour des comptes a fait demander une liste au Comité. On commence à souscrire dans les ministères.

La proclamation ci-dessous a été distribuée dans le district de Nivelles.

Des formules ont été adressées aux journaux de l'opposition en Hollande.

Les réponses arrivées de plusieurs villes permettent d'espérer de bons résultats.

Appel à tous les Belges en faveur de la Pologne militante.

Pour la septième fois depuis moins d'un siècle, un peuple chevaleresque vient de secouer le joug abrutissant de la triple tyrannie qui a partagé son territoire, aboli sa nationalité, persécuté sa religion.

Les Polonais luttent pour leurs autels et leurs foyers; s'ils sont coupables, nous l'avons été plus qu'eux, en 1830, d'autant que les atrocités de Nicolas surpassent les injustices dont nous avions à nous plaindre.

La lutte héroïque engagée en Pologne nous intéresse tous en Belgique, sans acception des partis qui nous divisent. Catholiques, prêtres ou simples fidèles, resterez-vous insensibles à des cruautés dignes des

---

larme de bonheur! Je m'esquivai précipitamment, et, rentré chez moi, je me mis à relire cette lettre à laquelle je n'avais d'abord rien compris et qui m'allait sans doute devenir plus claire.

La voici :

« Mon cher Frédéric,

» Je suis l'objet de ta part, comme de celle de tous nos amis communs, des plaisanteries les plus amères et des quolibets les plus acerbes, pour moi surtout qui me trouve dans une position tout autre que vous ne l'imaginez... »

C'était cette fin de phrase qui m'avait surtout dérouté.

« Si tu savais! c'est à toi que je veux confier ce secret, à toi qui le comprendras mieux qu'eux tous, parce que tu as été éprouvé, à toi que la désillusion n'a pas encore réduit à vivre de la seule vie des sens, à qui elle n'a pas encore arraché du cœur la poésie du sentiment : car ton âme porte encore en elle un monde poétique, dans lequel tu vis plus que dans notre monde de triste et fatale réalité.

» Pauvre et cher ami! faut-il que je te dise... j'aime.

» Ah! c'est qu'elle est belle et séduisante, la chaste jeune fille qui m'a charmé. Tout en elle respire une pureté, une fraîcheur de sensations qui fait rêver au paradis. C'est une de ces fleurs emportées par une bouffée de vent au milieu des buissons épineux, épandant son parfum dans un milieu défavorable. Les yeux du vulgaire ne peuvent la découvrir, ses sens émoussés, usés par la jouissance, sont inhabiles à respirer sa senteur suave et embaumée, et il faut un œil perçant, un odorat naïf pour découvrir sa beauté et s'émouvoir de son arome enivrant.

« Si tu la voyais, svelte et légère, descendre en sautillant l'escalier de sa mansarde! Comme son cœur déborde de joie au premier rayon de soleil qui vient illuminer sa chambre, et réchauffer les membres engourdis de son vieux père! Tiens, la voilà qui traverse la petite rue, bondissante comme une gazelle!

» Elle va sans doute acheter la provision du jour pour son père et pour elle. Elle ne m'a pas vu! elle ne sait pas que je suis là, jour et nuit, épiant, pour ainsi dire, d'un œil jaloux ses pas et ses démarches..., elle est là, à sa fenêtre, se baignant dans les flots dorés du soleil levant qui l'enveloppe comme d'une gaze transparente : Je vois d'ici les milliers d'atômes qui nouent et dénouent dans l'onde vermeille, les fantastiques figures de leur danse aérienne.... Que ne suis-je l'un de vous, imperceptibles atômes, êtres inconnus et mystérieux qui contemplez de si près son beau visage! Que ne puis-je comme vous, me mirer dans son œil noir, dont les feux éblouissants fascinent et endorment d'amour! Je pourrais coller ma lèvre ardente sur sa ruisselante chevelure dont l'édifice dénoué pend négligemment sur ses blanches épaules... Oh! restez, restez, jouez toujours autour d'elle, je vous aime bien ainsi : elle sourit de vous voir, c'est qu'elle est heureuse. Et moi, qui suis là, qui donnerais ma vie pour elle! j'attends, et de tous les regards et les sourires qu'elle vous adresse, il n'en est pas un pour moi! Mais, que m'importe! dansez, tournoyez, tourbillonnez à votre aise devant elle, petits atômes, moi, je suis là, elle ne me voit pas, et je l'aime, et je suis plus heureux que vous. . . . . »

Oui, c'était bien cela, cet amour dont il ne nous parlait jamais, au sujet duquel il m'avait écrit cette lettre capricieuse, étrange, bizarre... oui, c'était bien la jeune Polonaise, la fille du colonel W...., il n'y avait plus à en douter. Pourtant, respectant son secret, je gardai ma découverte pour moi, et n'en parlai même pas à lui : seulement je me tins au courant des évènements.

Je sus bientôt qu'il multipliait ses visites à la mansarde du faubourg Saint-Marceau ; sa morosité, qui, sans être choquante et ennuyeuse, était pourtant parfois pénible pour ceux qui l'entouraient, disparut peu à peu. Ce phénomène, inexplicable pour tous, excepté pour moi, faisait naître toutes sortes de commentaires, plus piquants les uns que les autres. Tous ces jeunes étudiants, préludant, soit aux fonctions graves du magistrat, soit au ministère tout de sacrifice et de dévouement du médecin, étaient là qui se gaussaient intrépidement du pauvre Maurice. Folles têtes, expérimentées à vingt ans au préjudice de leurs illusions, ils ne comprenaient rien à une vie pareille toute de rêverie et d'enthousiasme! Cœurs vides de toute affection, vierges d'amour, ils philosophaient à tue-tête sur la métaphysique des passions, espérant combler par là l'inanité et le désœuvrement de leur vie intérieure.

Un soir Maurice vint à moi : c'était un des derniers jours d'avril. Il me prit le bras, et sans plus de façons m'entraîna hors de chez moi. Pour toute explication il me demanda de l'accompagner jusqu'aux Champs-Elysées, où, disait-il, l'air était plus pur que partout ailleurs et plus propre à ramener dans l'organisation le calme nécessaire à la vie. A peine arrivés, il se mit à me parler de mille choses extravagantes; il aurait voulu contenir sa joie, mais malgré lui elle jaillissait de son cœur. Il me disait qu'à la vue de la nature, source inépuisable de types féconds et variés, son imagination se trouvait à l'aise, qu'il aspirait le bonheur à pleine poitrine, et qu'il se jetterait volontiers à genoux, en plein soleil, pour remercier celui qui donnait aux hommes la jouissance de tant de choses si belles. Peu à peu il s'enhardit à me parler du sentiment vague et confus que l'aspect de la beauté faisait naître en lui. De là à son thème favori, il n'y avait plus qu'un pas, il le fit.

III.

Nous cheminions à pas lents, humant avec délices l'air frais du soir qui passait sous les arbres. Il me parlait de l'amour, et malgré toute sa retenue, il se laissait aller à me confier sans le vouloir, ce secret qui lui brûlait les lèvres. De temps en temps, il s'interrompait brusquement, avançait la tête, l'œil fixé dans l'obscurité des ténèbres qui tombaient peu à peu, comme un homme qui croit apercevoir quelque chose qu'il cherche avec anxiété ; puis, voyant son attente trompée, il reprenait sa marche agitée, me redisant toujours la même chose en d'autres termes.

Tout-à-coup il s'arrêta. Je suivis la direction de son regard, et je vis dans le lointain flotter des voiles, marcher une ombre, s'avancer quelque chose d'indistinct, sans bruit, à petits pas. Puis, à un tressaillement involontaire de Maurice, je devinai que c'était Paulowna... C'était elle en effet qui venait de promener son vieux père et qui le ramenait tranquillement à sa demeure. Elle avait sans doute prévenu Maurice, et il était accouru au devant d'elle.

Elle était vraiment belle cette jeune fille. L'expression vive de sa physionomie me frappa tout d'abord : on s'arrêta et je pus l'examiner tout à mon aise.

Après les salutations d'usage et le premier coup d'œil échangé de part et d'autre, sur un signe de Maurice je passai près du vieillard, et lui restai près d'elle.

Le brave colonel W..... était ravi, enchanté de voir l'émotion profonde de ce jeune homme, qu'il connaissait et aimait déjà. Nous causâmes, et j'eus le bonheur de m'insinuer peu à peu dans ses bonnes grâces, en lui rappelant quelques-uns des hauts faits d'armes dans lesquels il s'était signalé. Une fois lancé dans ce dédale d'évolutions militaires, perdu dans ce labyrinthe de détails stratégiques, il ne tarissait plus. Je me résignai philosophiquement à mon sort, et me préparai à entendre la longue suite

SUPPLÉMENT

anglaise : il le savait être de vicieuse construction, et il se considérait comme certain de la primer de vitesse ; mais il tenait à la primer énormément, pensant qu'un avantage médiocre n'aurait rien de très flatteur pour *le Caraïbe* ; aussi imagina-t-il d'augmenter la force de sa vapeur en surchargeant chaque soupape de sûreté de 20 kilog. de plomb en supplément, ce que les chaudières presque neuves de sa frégate pouvaient d'ailleurs supporter sans danger.

» La lutte commença en pleine mer, le 6 février, à onze heures du matin, par belle mer, temps orageux, le thermomètre accusant 35° de chaleur ; ce fut le contre-amiral Montagniès qui en donna le signal ; elle s'effectua, vent debout, entre les deux frégates chauffant, avec quatre chaudières, à toute vitesse.

» Une heure après, *le Caraïbe* s'arrêta pour attendre son adversaire, qu'il avait gagné de trois milles marins, c'est-à-dire d'une lieue pendant cette heure ; c'était considérable ; *la Pénélope* ne fut par son travers que dix minutes après qu'il avait stoppé ; le loch du *Caraïbe* avait accusé pendant l'épreuve une vitesse de dix nœuds à l'heure, c'est-à-dire trois lieues et un tiers.

» En ralliant *le Caraïbe*, *la Pénélope* arbora les couleurs françaises pour saluer leur triomphe.

» La seconde épreuve devait avoir lieu avec trois chaudières en employant la détente de la vapeur. Au signal donné par l'amiral français, les deux frégates s'ébranlèrent de nouveau ; mais bientôt *le Caraïbe*, prenant les devants, laissa la frégate anglaise plus loin encore derrière lui. Au bout d'une heure il s'arrêta, il avait gagné de deux milles et demi, c'est-à-dire de plus d'une lieue pendant cette heure ; c'était encore plus remarquable ; il attendit un quart d'heure avant qu'elle ne fût par son travers. Le loch du *Caraïbe* avait encore accusé dix nœuds, vent debout, pendant cette épreuve. *La Pénélope* le rallia de nouveau en hissant le drapeau français.

» Enfin la troisième et dernière épreuve commença ; elle devait avoir lieu avec deux chaudières seulement et à la détente ; c'est l'allure ordinairement employée dans les grandes traversées de l'Atlantique, parce qu'elle ménage beaucoup le combustible. *La Pénélope*, pourvue de chaudières tubulaires, espérait prendre sa revanche ; il n'en fut rien : *le Caraïbe*, au bout d'une heure, l'avait encore gagné d'un mille neuf dixièmes, c'est-à-dire d'un peu moins que les deux tiers d'une lieue, et avait filé sous cette allure, toujours vent debout, neuf nœuds trois dixièmes à l'heure, c'est-à-dire trois lieues un quart par heure environ. Il s'arrêta pendant douze minutes pour attendre *la Pénélope*, qui cette fois ne se contenta pas d'arborer le pavillon tricolore, mais fit pousser trois hourrahs par son équipage éparpillé dans son grément, en l'honneur de l'amiral français et du *Caraïbe* ; ce dernier y répondit par trois vivats de son équipage réparti dans ses haubans.

» Le vieux commodore Jones, qui est un digne et brave officier de la marine anglaise, n'était pas fâché, disait-il, d'avoir trouvé si bonne occasion de redresser la trop bonne opinion qu'il avait conçue de sa frégate. Il dit à notre commandant : « Ce doit être le plus beau jour de votre vie, capitaine Bouët ? — Vous voulez dire, commodore, le plus beau jour du constructeur français, M. Schneider, dont les belles usines ont, au Creusot, donné le jour à la machine du *Caraïbe*. » Les deux frégates se séparèrent ensuite ; *la Pénélope*, en faisant route, salua le pavillon de l'amiral français de quinze coups de canon, salut qui lui fut rendu coup pour coup. »

Le morceau de poésie intitulé : *la Vapeur*, par Pierre Lachambeaudie, que nous avons insérée dans notre numéro du 22 mars dernier, se vend chez Vinçard neveu, nº 1, rue Montmartre. — In-8º, Prix : 50 centimes.

Le Compagnonnage. (1)

IMPERFECTIONS DU COMPAGNONNAGE.

Un lien étroit, paternel, est formé entre tous les ouvriers appartenant au même devoir. Mais entre les dévorants et les gavots la rivalité produit souvent tous les effets de la haine. Rivaux de gloire et d'intérêt, sans cesse ils se provoquent et se défient.

Lorsqu'un compagnon rencontre un ouvrier et reconnaît au *topage* un adversaire, tous deux passent rapidement des injures aux provocations et aux coups ; un combat s'engage, et le vainqueur continue sa route en emportant la canne et les couleurs du vaincu.

Quelquefois, deux sociétés entières se défient et prennent jour pour combattre avec un nombre égal de champions. Les chansons du compagnonnage, les chansons traditionnelles dans chaque société ne sont que trop faites pour exciter l'amour de ces luttes sanglantes. Ce sont des imprécations et des menaces ; le style de ces chansons est inculte, les lois de la grammaire y sont méconnues, mais cependant la forme est moins barbare que le fond ; les chansons de guerre des dévorants sont les plus empreintes de cruauté :

En mil huit cent vingt-cinq,
Un dimanche à Bordeaux
Nous fîmes des boudins
Du sang de ces gavots......

Les dévorants chantent encore :

Gavot abominable,
Mille fois détestable, etc.

Le gavot, moins violent, répond par l'ironie et le sarcasme. Voici comment il traite maître Jacques et le père Soubise, ancêtres si vénérés des compagnons du devoir :

Associés au vieux Soubise,
Ces fondateurs ambulants,
Pour vendre leur marchandise
Partirent pour Orléans,
N'ayant aucune ressource
Pour vivre dans leur chemin,
Se firent coupeurs de bourse,
Crainte de mourir de faim.

Nos deux faiseurs de grimaces,
Sitôt dans cette cité,

(1) Voyez les numéros des dimanches 8 et 22 mars.

... le compagnonnage, ... détruire les germes d'hostilité qu'il développe entre des ouvriers dont les intérêts sont communs et qui devraient s'unir plus que jamais pour résister à l'exploitation dont les menace chaque jour l'aristocratie financière ?

Vainement les tribunaux ont sévi plusieurs fois et avec une rigueur extrême contre les ouvriers compromis dans les luttes du compagnonnage, vainement le législateur a proscrit les mots de ralliement et les insignes qui divisent la classe ouvrière en Dévorants et en Gavots. La voix du législateur n'a pas été entendue, parce que l'esprit de rivalité, d'intrigue, cette passion admirablement nommée par Fourier la *Cabaliste* est nécessaire à la vie morale de l'homme. Vous réunissez dans une assemblée délibérante tous les représentants d'un pays ; croyez-vous qu'ils demeureront tous d'accord, qu'ils n'auront qu'un vœu, qu'une pensée, que l'amour de la patrie les mettra tous à l'unisson ? Pas le moins du monde ; l'assemblée ne restera pas homogène ; dès les premières séances on verra nettement s'y dessiner un centre et deux ailes, le côté gauche et le côté droit. Ces éléments principaux se fractionneront en plusieurs coteries rivales. Il y aura centre gauche et centre droit. Chaque subdivision aura ses prétentions, son égoïsme, ses préventions contre les fractions dissidentes, et les menées, les intrigues, l'aversion de chaque nuance pour les nuances contiguës, les alliances des extrémités contre le centre donneront une vie active à l'assemblée.

Nous ne prétendons pas que la cabaliste, telle qu'elle se développe au sein de la chambre des députés, soit fort salutaire aux intérêts du pays ; ce que nous voulons démontrer, c'est qu'on ne saurait étouffer nulle part le principe de la dissidence et de la lutte. Si les hommes les plus éclairés de l'époque, ceux du moins que le pays choisit comme tels, ne peuvent s'accorder et vivre en frères, s'ils subissent l'influence de la cabaliste, comment cette passion n'agirait-elle pas sur les ouvriers, que l'éducation n'a pas façonnés, et qui reçoivent plus directement l'empreinte de la nature ?

Pour que l'existence de la classe laborieuse ne soit pas envahie par l'ennui, par la monotonie, ne tombe pas dans le calme plat, il faut nécessairement que, dans chaque industrie, il se forme plusieurs groupes dont chacun prétende l'emporter sur les autres par l'excellence de ses produits. A moins que le législateur ne veuille lutter contre la Providence et contre les lois du cœur humain, sa tâche ne saurait être d'étouffer cette lutte, mais de lui conserver le caractère d'émulation professionnelle, de rivalité profitable au consommateur, et d'empêcher qu'elle ne dégénère en haines personnelles, qu'elle n'enfante des rixes entre les travailleurs.

On atteindrait ce résultat, non pas en s'opposant à la formation des groupes, mais en la facilitant au contraire, en encourageant les ouvriers à s'affilier à un grand nombre d'associations, à s'engager dans plusieurs industries. Cette méthode leur assurerait du pain pendant ces chômages, qui n'atteignent jamais toutes les professions à la fois ; l'ouvrier attaché à plusieurs groupes, n'épouserait pas les prétentions de chacun d'eux avec l'ardeur aveugle que lui inspire aujourd'hui l'unique métier auquel il se consacre pour la vie.

Dans l'organisation de la commune, telle que Charles Fourier l'a esquissée, chaque travailleur éprouve pour son industrie, pour son groupe, plus d'enthousiasme que les Enfants de Salomon ou de maître Jacques n'en ressentent pour leur devoir, pour leur mère, pour leurs couleurs ; chaque travailleur est stimulé à surpasser les produits industriels des groupes étrangers au sien par une émulation des plus vives, par une cabaliste ardente, et cependant cette rivalité n'engendre aucune haine, aucune lutte violente d'individu à individu, ou de corporation à corporation ; l'émulation tourne tout entière à l'avantage de la fabrication, de l'industrie.

Nous invitons tous les hommes qui aiment sincèrement la classe ouvrière, et qui sont frappés comme nous des avantages comme des imperfections du compagnonnage actuel, à méditer sur l'organisation du travail telle que Fourier l'a tracée, à se pénétrer de cet idéal ; ils y verront toutes les tendances de l'homme satisfaites, tous les élans de son cœur développés et tournés au bien. Bientôt, si leur étude est impartiale et approfondie, ils appelleront comme nous de tous leurs vœux la réalisation de la commune sociétaire, ce type accompli de l'ordre providentiel appliqué à toutes les industries ; c'est là seulement que le compagnonnage régénéré peut engendrer l'association parfaite et définitive.
et définitive.

Parmi les hommes que nous convions à cette étude, il en est un surtout dont le nom est lié pour toujours à celui du compagnonnage, et qui peut beaucoup pour le bien de ses frères, car il a gagné leur confiance et la mérite à plus d'un titre. Nous voulons parler d'Agricol Perdiguier, surnommé *Avignonnais-la-Vertu*, compagnon menuisier.

Après avoir fait son apprentissage et son tour de France, après avoir subi toute les misères inhérentes à l'existence de l'ouvrier, après s'être acquis, dans son art, une assez grande supériorité pour ouvrir une école de dessin linéaire, M. Perdiguier a pris la plume. Doué d'un style remarquable par la simplicité et la précision, il a publié le *Livre du compagnonnage*.

Ce livre fut une révélation pour la bourgeoisie, qui n'avait sur l'association compagnonnale que des notions très confuses, et qui prit de l'intérêt pour ses coutumes mystiques, pour ses emblèmes d'une touchante poésie. Il ne fixa pas moins l'attention des ouvriers qu'il éclairait, et auxquels il devait inspirer des sentiments de fraternité et de concorde.

Une pensée dominait depuis long-temps Avignonnais-la-Vertu, le désir de pacifier le compagnonnage, de rendre amies les différentes sociétés ouvrières. Avant de publier son livre il avait composé des chansons compagnonnales qui se répandirent sur le tour de France et firent une salutaire concurrence aux chants féroces que nous avons cités plus haut. Le but constamment poursuivi par Agricol Perdiguier, ce serait de conserver, de développer même les institutions compagnonnales, mais de réunir toutes les sociétés qui divisent chaque métier en une seule, en formant ensemble les charpentiers de Salomon et de Soubise, en ... d'une asso-

A chaque instant, dans le cours de sa *Biographie*, apparaissent des considérations qui nous montrent chez l'auteur un homme dévoué au progrès social et peu éloigné de nos points de vue.

L'ancienne organisation, qui enlaçait la production dans des liens de fer, a été brisée, et le travail affranchi, rendu à toute sa liberté, s'est hâté de courir à toutes les découvertes, à toutes les inventions ; nous souffrions dans un sens, nous souffrons dans un autre ; le travail ne déploie son activité qu'au profit de l'oisiveté. L'industrie prospère, les industriels sont aux abois. J'entends les vrais industriels, ceux qui font œuvre de leurs bras. C'est à ceux là qu'il faut penser maintenant, et notre siècle est appelé à résoudre un grand problème... Une inquiétude vague règne dans le monde : en France, en Angleterre, en Allemagne, ailleurs, on parle *enquête, organisation du travail*, et ces mots retentissent chaque année plus fort aux oreilles des chefs des Etats, indice certain qu'ils ne sont ni vides de sens, ni dépourvus de raison, et que suivant l'expression d'un ministre, il y a *quelque chose à faire*. Que serait-ce donc si on portait atteinte aux associations ouvrières, que le temps et les révolutions n'ont pu détruire ? on n'entendrait plus alors qu'une seule plainte, mais elle serait universelle, et ne laisserait de longtemps ni tranquillité ni sécurité nulle part.

L'*Histoire d'une scission dans le compagnonnage* contient d'utiles conseils adressés aux compagnons *initiés* qui, sous le nom de *troisième ordre*, prétendent constituer parmi les menuisiers de Liberté une aristocratie, une véritable noblesse, et amènent par leurs prétentions les dissensions les plus regrettables dans cette question comme dans toutes celles qui divisent les ouvriers. M. Perdiguier cherche à remplir le rôle de conciliateur.

Après avoir rendu justice aux travaux d'Avignonnais-la-Vertu, nous ne saurions passer sous silence M. Pierre Moreau, ouvrier serrurier, qui a publié en 1843 un livre intitulé : *Des Abus du compagnonnage*. Plus radical dans ses projets de réforme qu'Agricol Perdiguier, M. Moreau appartient à la société de l'Union, association de date récente, qui proteste par tous ses statuts contre les coutumes des différents *devoirs*. Ce que réclame M. Moreau est l'abolition du compagnonnage, de ses usages traditionnels, de ses emblèmes, et la réunion de tous les ouvriers en une seule société, en une union ouvrière embrassant tous les travailleurs de la France. Bien qu'il se soit engagé entre MM. Moreau et Perdiguier une polémique très vive, les pensées de ces deux hommes ne s'excluent pas ; elles peuvent au contraire et doivent se combiner ensemble. Accord, association générale de tous les travailleurs, solidarité établie entre tous les membres de la classe laborieuse, association plus intime formée entre les ouvriers de chaque profession, tel est l'ensemble d'institutions qui doit préparer et faciliter l'organisation intégrale du travail sur les bases de la vérité, de la liberté et de la justice. V. H.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Clermont. — Affectueux accueil à M. A. P. — Bravo ! voilà de l'activité et du zèle.
M. B. D. à Montpellier. — Reçu les 300. — Merci. ... Nous attendons toujours des détails sur la ville de N.
M. L. à Wissembourg. — Nous inscrivons M. M. conformément à votre avis, et le remercions cordialement. — Vous avez raison d'espérer.
M. G. à Ernstein. — Le même effet a été produit sur beaucoup de nos amis. — Merci à vous et à MM. J. et R.
M. M. S. P. au H. — Reçu, merci. — Pauvres, pauvres sergents-majors ! Tout ce qu'ils font de bien, nul ne leur en tient compte : tout ce qui est objet de critique retombe à leur charge.
M. C. à Briançon. — Merci. — Votre sympathie nous est précieuse. — Le compte-rendu est fait et paraîtra probablement demain. — C'est la rép. que nous voulions faire à votre précédente.
M. A. C. à Montbrison. — Merci. Votre concours n'en est que plus méritoire.
M. T. à St-Etienne. — Votre lettre, timbrée du 2, nous arrive ce matin 4. — Merci, continuez.
M. L. V. à Compiègne. — Merci de votre loyal concours. — Nous vous attendrons.
M. B. à Angers. — Nous servons M. A. L. — Vous savez bien que nous ne sommes pas de ceux qui disent : *Guiak Paris*.
M. B. à Lajaunière. — Vous serez les bienvenus tous quatre.
M. J. à Toulon. — Reçu, merci aux deux. Nous vous écrivons.
M. M. à Lyon. — On s'est présenté en notre absence. Nous envoyons l'invitation. Merci des renseignements, et compliments affectueux.
MM. P. C. D. et B. à Laflèche. — Nous avons vu M. F. F. qui nous a remis lettres et fonds.
M. L., typ. à Lyon. — Allez rue du Commerce, nº 1, vous trouverez les livres que vous désirez.
M. M. C. à Bruxelles. — Merci à tous deux. — C. a gardé souvenir et vous envoie ses compliments.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 3 avril. — MÉNAGE jeune, fab. de feuillage pour fleurs, rue St-Denis, 268. Juge comm., M. Sommier ; syndic prov., M. Huet, rue Cadet, 1. — LENOIR, march. de vins, faubourg St-Denis, 158. Juge comm., M. Sommier ; syndic prov., M. Heilet, rue de Paradis-Poissonnière, 56. — VANAULD, march. de rubans, rue St-Marc-Feydeau, 5. — Juge comm., M. Gallais ; synd. prov., M. Hérou, rue des Deux-Ecus, 33. — OZONNE, directeur de l'office des tailleurs de Paris, rue Richelieu, 29. Juge comm., M. Gallais ; synd. prov., M. Maillet, rue des Jeûneurs, 14. — ROLLAND et Cie, restaurateurs, société composée du sieur Rolland et de Dlle Millot, boulevart-Bonne-Nouvelle, 8. Juge comm., M. Barat ; syndic prov., M. Hénin, rue Pastourel, 7. — ROLLAND, anc. restaurateur au Palais-Royal, présentement boulevart Bonne-Nouvelle, 8. Juge comm., M. Barrat ; synd. prov., M. Hénin, rue Pastourel, 7. — MONDAN jeune, commiss. en marchandises, rue Neuve-St-Méry, 27. Juge comm., M. Gallais ; syndic prov., M. Defoix, rue St-Lazare, 70. — REBOUR, march. de meubles et entrep. de déménagements, rue Vieille-Du-Temple, 139. Juge comm., M. Baudot ; syndic prov., M. Richomme, rue d'Orléans-St-Honoré, 19.

Marchés.

Halle à la viande du 4 avril. — 19163 kil. Bœuf 1,45-1,30-0,80. — 19346 kil. Veau 1,60-1,40-1,10. — 4541 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. — En gros 44100 kil. 1,46-1,38-1,30.

Halle aux veaux. 3 avril. — Veaux amenés 766, vendus 753, 1,84-1,64-1,44. — Vaches amenées 69, vendues 64, 1,28-1,12-0,96. — Taureaux, amenés 3, vendus 3 à 0,00-0,00-0,86.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 2, 3 et 4 avril. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,94 à 2,72. — En mottes Isigny 2,00 à 5,10. — En mottes Gournay 1,80 à 2,80. — Petit beurre 1,82 à 2,20. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00.

— à Orléans 1232 50 | la doctrine de l'association et de l'organisation du travail. Elle a écouté un grand nombre de ces petits livres, tels que : — *Petit cours d'économie po-* | 8 h. aux FOLIES. — Bûcherons. Thibaut. Modiste. Bal.
B. du Trés. 3 3/8 | — Gann... | — à Rouen. 1038 50

DEMAIN LUNDI, OUVERTURE DES IMMENSES GALERIES DE NOUVEAUTÉS

AUX FABRIQUES DE FRANCE

MAISON DE LA POINTE ST-EUSTACHE,

RUE MONTORGUEIL, N[os] 4, 6 et 8, et RUE RAMBUTEAU, N° 122.

La belle clarté de ces vastes Magasins permettra aux Dames de faire un choix libre et facile parmi les grands assortiments d'étoffes qui y sont exposés.—Tous les produits des premiers fabricants seront vendus au prix de fabrique et marqués en chiffres.

Pour paraître prochainement, à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10 :

PORTRAIT EN PIED DE FOURIER,

GRAVÉ PAR CALAMATTA D'APRÈS LE TABLEAU DE GIGOUX (0,50 CENTIMÈTRES SUR 0,34.)

ÉPREUVES D'ARTISTES, sépia. . . . . 50 fr.	**ÉPREUVES AVANT LA LETTRE**, sur chine. . . . . 30 fr.	**ÉPREUVES APRÈS LA LETTRE**, sur chine. . . . . 15 fr.
— — sur chine. 40	— — sur blanc. 24	— — sur blanc. 12

LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

FEODALITE OU ASSOCIATION, à propos des

LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

HOUILLÈRES DU BASSIN DE LA LOIRE,

Brochure in-8 de 50 pages.

PAR VICTOR HENNEQUIN.

Prix : 0 fr. 75 c. Et par la poste, 0 fr. 90 c.

En vente, à la même Librairie :

LES JUIFS, ROIS DE L'ÉPOQUE,

1 VOL. IN-8°. — 5 FRANCS.

HISTOIRE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE,

Par A. TOUSSENEL.

PAR LA POSTE : 6 FR. 25 C.

Table des matières contenues dans l'Ouvrage :

Les Ouvrages de la Librairie sociétaire se trouvent encore en vente, à Paris, aux adresses ci-après :

DENTU, libr. Palais-Royal, galerie d'Orléans ;
CHARPENTIER, lib., Palais-Royal, gal. d'Orléans ;
CERCLE VALOIS, lib., Palais-Royal, gal. Valois.
AMYOT, rue de la Paix, 6.
TRUCHY, lib., boulevart des Italiens, 18 ;
LABITTE, passage des Panoramas, 61 ;
GUARIN, rue Bourbon-Villeneuve, 29 ;
CAPELLE, rue des Grès, 5 ;
VINÇART, rue Montmartre, 1 bis ;
BRÉAUTÉ, passage Choiseul, 39 ;
Mme Ve **DELAVIGNE**, passage de l'Ancre ;
JONAS, passage du Grand-Cerf, sous l'horloge ;
Mme **PAMARD**, boulevart Beaumarchais, 5 ;
GAUVAIN, rue Saint-Antoine, 175 ;
FRANCK, successeur de **BROCKHAUS**, rue de Richelieu, 69.

Le Catalogue raisonné de la Librairie sociétaire, comprenant les ouvrages de Fourier et ceux de ses principaux disciples, est envoyé gratuitement à toute personne qui en fait la demande.

En vente, à la Librairie sociétaire rue de Seine, 10, et chez les Corresp. du Comptoir central.

BASES DE LA POLITIQUE POSITIVE

(Manifeste de l'École Sociétaire, FONDÉE PAR FOURIER

2e édition. 1 vol. in 18. Prix, 1 fr. 25 c. ; par la poste, 1 fr. 60.

THÉORIE DE

L'ÉDUCATION ATTRAYANTE.

Dédiée aux Mères,

Par V. CONSIDERANT, ancien Elève de l'École Polytechnique.
Prix, 3 fr., et par la poste, 3 fr. 75 c.

SOLIDARITÉ

VUE SYSTÉMATIQUE DE LA DOCTRINE DE FOURIER,

Par H. RENAUD.

2e édition, 1 vol. in-8.
Prix, 3 fr., et par la poste, 3 50.

CAFETIÈRES DAUSSE, rue de Lancry, 10. Le café s'y fait sur tôle, à l'eau chaude ou à l'esprit de vin, fort ou faible, une ou plusieurs tasses, avec économie de 33 0/0 par l'emploi de poudre fine. — Moulin pour moudre très fin.

A L'ÉPREUVE DE LA FOURCHETTE.

NOUVEL ALLIAGE ANGLAIS.

Avec l'extrémité d'une des dents des fourchettes fabriquées avec ce métal on peut sans crainte soulever un poids de 5 kil., comme le potager ci-contre l'indique.

COUVERTS et Services de table argentés et dorés par les procédés électro-chimiques. De MM. DE RUOLZ et ELKINGTON.

RUE DU COQ-SAINT-HONORÉ, 11, A PARIS.

FABRIQUE et DÉPOT tenus par MASSOT.

vente en gros et en détail de couverts, théières et cafetières.

Couverts, 1. poli fin, à fil., douz. 30 f.	Cuillères à café, 2, unies, douz. 4 f.
d° 2. d° unis, d° 24 f.	d° à pot., 1, à fil., pièce, 5 f.
Cuillères à café, d° à fil., d° 6 f.	d° d° 2, unie, d° 4 f.

AVIS. Nous ne saurions trop recommander au public de se tenir en garde contre les nombreuses contrefaçons ou imitations imparfaites du VINAIGRE aromatique de Jean-Vincent BULLY, qui surgissent de toutes parts en ce moment et qui n'ont rien des excellentes qualités de ce vinaigre. — C'est en vain qu'on s'efforce de l'imiter, 40 ans de succès toujours croissant établissent trop bien sa supériorité. — Dépôt général, à Paris, rue Saint-Honoré, 259, et chez les principaux détaillants de Paris et de la Province. Prix : 1 fr. 50 c. le flacon.

NOUVEAU SYSTÈME D'EXPLOITATION

DES MARAIS SALANTS.

La fabrication du sel qui, par l'ancien procédé, fait déjà produire au moins 3 0/0 en moyenne au sol des marais salants, acquiert une importance extrême par le nouveau système, qui lui permet de suivre les développements immenses auxquels la production du sel est destinée par suite de son introduction si désirée dans la consommation de l'agriculture.

S'adresser pour achat et établissement des marais salants nouveaux et application du système à M. DESFORGES, 25, rue des Grands-Augustins, et au bureau du journal LE BRETON, à Nantes.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

...slavie entière, de l'Allemagne, de l'Europe, de la Terre, que combattent, comme autrefois Pélage et ses compagnons dans les Asturies, les bandes généreuses des Polonais et des Hongrois réunis.

Ces saintes et vaillantes cohortes, favorisées par l'esprit public des localités qu'elles sillonnent, sont en mesure de tenir un an la campagne. C'est plus qu'il n'en faut pour attendre le résultat de diversions faciles à prévoir.

Que tout ce qui sent battre un cœur dans son sein apporte son obole à la Pologne !

ADOLPHE BARTELS.

Nous renouvelons à nos amis l'invitation pressante de multiplier les souscriptions et d'organiser partout des comités en faveur de la Pologne. Il faut qu'aux prochaines élections l'opinion publique impose aux candidats de solennels engagements, afin de forcer les chambres et le gouvernement à remplir tous leurs devoirs en faveur de cette héroïque nation. Le *Comité central* est entièrement reconstitué. Il a nommé hier son bureau et sa commission d'exécution, et son manifeste sera communiqué demain aux journaux. La question polonaise remise à l'ordre du jour de l'Europe, ne peut plus être laissée qu'après avoir été résolue.

Un service funèbre a été célébré au Havre en l'honneur des victimes de l'insurrection polonaise. L'église de Notre-Dame était tendue de noir, et dans le milieu du chœur s'élevait un riche catafalque, dont les draperies, larmées d'argent, portaient des écussons aux armes de la Pologne. A l'une des extrémités, l'aigle blanc, couvert d'un crêpe, déployait ses ailes ; à l'autre, on remarquait la coiffure nationale, sorte de toque de drap écarlate, bordée de noir, et qui sous le nom de *Confédératka*, adoptée par toute la population comme signe de ralliement et emblème de nationalité, est encore généralement en usage dans la province de Cracovie. Autour du catafalque, tous les Polonais résidant au Havre, et parmi lesquels on remarquait un certain nombre de dames en grand deuil, occupaient les premiers rangs, et se distinguaient de l'assistance qui s'était jointe à eux, par un douloureux recueillement, qui, à plusieurs reprises, s'est épanché par des sanglots.

Les membres du clergé de Notre-Dame assistaient tous au service, qui a été officié par un prêtre polonais. Pendant la messe, un orchestre composé d'artistes spontanément délégués par les divers corps de musique de la ville, faisait entendre des symphonies funèbres, dont les accords lugubres évoquaient l'idée des épouvantables malheurs qui désolent en ce moment l'infortunée Pologne. Cette pieuse cérémonie, dit le *Journal du Havre*, s'est accomplie avec l'ordre, la dignité, le recueillement qui caractérisent les hommages rendus au malheur.

RÉVOLUTION POLONAISE. — SOUSCRIPTION NATIONALE.

Souscription ouverte dans les bureaux de la DÉMOCRATIE.

SOUSCRIPTION DU FAOUËT (Morbihan). — Bargain (Al.), maire, membre du conseil général du Morbihan, 5 fr. — Bargain (Augustin), notaire, 3 fr. — Bargain (Gustave), étudiant en droit, 1 fr. 75 c. — Bargain (Anaïs), 1 fr. 50 c. — Bargain (Ernest), 1 fr. 25 c. — Bargain (Edouard), 1 fr. — Bargain (Cécile), 75 c. — Bargain (Léopold), 50 c. — Bargain (Ludovic), 25 c. — Carré, 5 fr. — Mme Doyen, 5 fr. — Gavenat, 2 fr. 50 c. — Mélan, 2 fr. — Un ami de la Pologne, 2 fr. — Broussal, 2 fr. — F. Barbe, 2 fr. — Aumont-Dumoutier, 2 fr. — V. Giroton, 1 fr. 50 c. — Veuve Turpin, 50 c. — Mlle Le Gall, 50 c. — Les religieuses du Faouët, 1 fr. — Un ami de la Pologne, 1 fr. — Gilbert, 2 fr. — Caron fils, 1 fr. — Le Corre, conducteur des ponts-et-chaussées, 2 fr. — Mlle Caroline Gilbert, 1 fr. — Gicquel, juge de paix, 1 fr. — Un ami de la Pologne, 2 fr. — Roger, 50 c. — Desbrulais, 1 fr. — Veuve Cadoret, ... 1 fr. — ... 1 fr. — ... 1 fr. — Chambery, 1 fr. — Levet aîné, 1 fr. — Levet cadet, 1 fr. 50 c. — Berger (Jean), 1 fr. — Besse, 1 fr. — Jacquier, 1 fr. — Bonnet (Camille), 1 fr. — Mary, 1 fr. — Piollat, 1 fr. — Cretinon, 1 fr. — Granger, 1 fr. — Drevon, 1 fr. — Biden père, 1 fr. — Ginet aîné, 1 fr. — Rey, 1 fr. — Léonard, 1 fr. — Duc (Pierre), 1 fr. — Galliet 1 fr. — Bossy cadet, 1 fr. — Vivien aîné, 1 fr. — Coche (Jean), 1 fr. — Pallandre, 1 fr. — Richard Levet, 1 fr. — Bonnet (Jean), 1 fr. — Boiteu, 75 c. — Boulongeat, 75 c. — Picallet, 50 c. — Valiouis, 50 c. — Vivien cadet, 50 c. — Brosse fils, 50 c. — Fournier, 50 c. — Montagnier, 50 c. — Roche, 50 c. — Rivière, 50 c. — Prout, 50 c. — Ramier, 50 c. — Levet cousin, 50 c. — Prat, 50 c. — Manin jeune, 50 c. — Gref fils, 50 c. — France, 50 c. — Pillaut, 50 c. — Joncet père, 50 c. — Benivady, 50 c. — Pin (Jean), 50 c. — Duchêne, 50 c. — Roche (Blaise), 50 c. — Vernay, 50 c. — Poullalou, 50 c. — Laurançon, 50 c. — Majoriol, 50 c. — Devaux, 50 c. — Prouat, 50 c. — Canisus, 50 c. — Servaain, 50 c. Michel père, 50 c. — Manin aîné, 50 c. — Limousin fils, 50 c. — Richard (Laurent), 50 c. — Durieu, 50 c. — Chuliat, 50 c. — Maniolte, 50 c. — Vibert, 50 c. — Bossy aîné, 50 c. Degeorge, 50 c. — Richard (Jean), 50 c. — Chaudiet, 50 c. — Vinay, 50 c. — Blein, 50 c. — Cerillon (Benoît), 50 c. — Bourne (Antoine), 50 c. — James, 50 c. — Fabre fils, 50 c. — Pichot cadet, 50 c. — Bienay fils, 50 c. — Genin père, 50 c. — Monfalcon, 50. — Merle, 50 c. — Bichet, 50 c. — Bourne (Jean), 50 c. — Rebatel, 50 c. — Grange, 50 c. — Bonnet (Alexis), 1 fr. — Sarliérat, 50 c. — Bain, 50 c. — Luce, 50 c. — Fremy, 50 c. — Bouvard, 50 c. — Gacon, 50 c. — Godard, 50 c. — Meunier, 50 c. — Paviot fils, 50 c. — Cochard, 50 c. — Bossy Cousin, 50 c. — Piollat (Cyprien), 50 c. — Butard, 50 c. — Blein (Michel), 50 c. — Varneau, 50 c. — Piollat jeune, 50 c. — Collion, 50 c. — Fruton, 50 c. — Bourdon, 50 c. — Muet (Joseph), 50 c. — Rebatel, 50 c. — Grange, 50 c. — Muet (Jean-Louis), 50 c. — Gref père, 50 c. — Garde, 50 c. — Moudon, 50 c. — Berger (François), 50 c. — Albertiny, 25 c. — Nicolet, 25 c. — Chancrin, 25 c. — Mabilon neveu, 25 c. — Barbier, 25 c. — Solery, 25 c. — Bertrand, 25 c. — Ollier fils, 25 c. — Guillet, 25 c. — Janson, 25 c. — Thomas fils, 25 c. — Laurençon, 25 c. — Joncet cadet, 25 c. — Guivier, 25 c. — Sparret fils, 25 c. — Beicelli, 23 c. — Lardière, 25 c. — Tabourin, 25 c. — Bonnet (Antoine), 25 c. — Rajou, 25 c. — Berger (Jean), 25 c. — Thomas père, 25 c. — Mabillon père, 25 c.

SOUSCRIPTION EN FAVEUR DES POLONAIS. (Vienne, Isère). — MM. Richard-Royé, 20 fr. — H. Couturier, 5 fr. — Marron, 5 fr. — Jouffray, 5 fr. — Bosc, 2 fr. — Servonat, 5 fr. — G. Vauel, 2 fr. — Decœur, 2 fr. — A. Timon, 2 fr. — Philippe, 2 fr. — Rousset fils, 2 fr. — Nocart, 5 fr. — Hock, 5 fr. — Elie Serverin, 10 fr. — L. Marque, 5 fr. — Fréd. Serverin, 5 fr. — Fond de Condrieu, 1 fr. — Galland, 5 fr. — Gust. Mayer, 2 fr. — Peyrieux, 10 fr. — Bresse, 5 fr. — Un voyageur en liquides, 5 fr. — Chollier, 5 fr. — Aug. Chollier, 5 fr. — Aug. Cleret, 5 fr. — Grenier père et fils, 5 fr. — Paul Signoret, 5 fr. — Bibal fils, 5 fr. — Doyon fils, 10 fr. — Gonnet aîné, 5 fr. — Barry (Benjamin), 2 fr. — Delaigne, 5 fr. — Alex. Chollier, 5 fr. — Gros fils, 5 fr. — Florençon, 2 fr. — Fr. Reymond, 5 fr. — Hugerot, 2 fr. 50 c. — Odon fils, 5 fr. — Mondidier fils, 5 fr. — V. B. 1 fr. — H. Marchand, 2 fr. — Madame Badiou, 2 fr. — David (Louis) de Condrieu, 1 fr. — Chopat (Benoît) négociant à Condrieu, 1 fr. — Marron, 2 fr. — A. J., 1 fr. — J. J., 5 fr. — Rousset, 3 fr. — Chabert, 5 fr. — Pacotte, 1 fr. — Christophe fils, 1 fr. 50. — Silve fils, 2 fr. — Gorgeron, 1 fr. — Charreton (Marc) 2 fr. — Gerin, 1 fr. 50 c. — Bonnard, 1 fr. — Chosson, 1 fr. — A., 1 fr. — A. 1 fr. — Seguin, 3 fr. — Fauché, 2 fr. — B. Guichard, 2 fr. — Regallin, 2 fr. — Gandy, 1 fr. — Francon, 50 c. — Dupuy, 50 c. — Achard, de Saint-Marcellin, 3 fr. — Coche, 1 fr. — Richet, 1 fr. — Martin fils, 3 fr. — Peyret fils, 1 fr. 50 c. — Pitrat Francisque, 1 fr. 50 c. — Gonnet fils, 2 fr. 50 c. — Un patriote, 50 c.

Total,	252 fr.	50 c.
Liste de la fonderie ci-jointe.	102	25
Total général.	354	75

disposés à leur accorder.

Démence de M. de Metternich.

Attaqué par la presse française, harcelé par la presse allemande, autant que la censure prussienne le permet, le prince de Metternich ne se connaît plus et ne répond que par des actes de barbarie et de démence. C'est ainsi que dans un ordre émané de la chancellerie autrichienne, le prince lance un interdict général et infamant sur deux honorables libraires de Leipzig, MM. Otto Wigand et Philippe Reclan. Ces deux libraires ont publié plusieurs ouvrages en allemand et en hongrois, sur l'Autriche, avec l'autorisation de la censure de Leipzig. M. de Metternich non-seulement défend l'entrée en Autriche des livres désignés, mais tout ce qui a paru et qui paraîtra dans la librairie de ces deux éditeurs. Cela ne suffit pas encore à la vindicte autrichienne. Dans l'ordre de cabinet, dont nous parlons, MM. Wigand et Reclan sont dénoncés comme des gens *félons*, *malhonnêtes*, *infâmes*, ayant trompé le public et l'autorité, tronqué leur raison de commerce pour faire la contrebande des livres en Autriche, substitué de faux titres, et enfin commis des actes infamants. Or, MM. Wigand et Reclan, dans la *Gazette universelle de Leipzig*, donnent un démenti formel au prince de Metternich. Le premier offre même *mille* ducats à quiconque lui prouvera qu'il a jamais fait la contrebande, et forfait à l'honneur. Ils demandent justice contre cette tyrannie diffamante, qui non-seulement attaque l'honneur des honnêtes gens, mais qui en outre injurie le gouvernement saxon, dont les censeurs ont autorisé l'impression des livres mis à l'index.

Voici la fin de la déclaration de M. Wigand :

« Et maintenant je m'adresse au public allemand pour lui dénoncer cette mesure horrible qui menace l'honneur de tous les honnêtes gens et qui d'un coup détruit la science.

» Si jamais, par suite de ces terreurs, l'éditeur devenait le censeur responsable des livres de poésie, de philosophie et de politique qu'il publie, c'en serait fait de la littérature, et les littérateurs ne seraient plus que les esclaves de *notre peur*... La *peur des libraires* !.... juste ciel !

» Au milieu du dix-neuvième siècle, au milieu de la paix, nous en sommes donc arrivés à perdre les premiers droits de l'homme, les droits inaliénables de l'intelligence ! Regarde autour de toi, ma patrie, le danger est imminent. Il ne s'agit pas de ma personne, il s'agit de la science, de la liberté, des droits éternels de l'humanité ! »

ITALIE.

PISE, 27 MARS. — Une lutte à propos de l'établissement en Toscane de l'ordre des Dames du Sacré-Cœur avait été engagée entre l'archevêque de Pise et les professeurs de l'Université appuyés par la population. Le grand-duc a pris parti pour l'Université, et les Dames du Sacré-Cœur, qui avaient planté leurs tentes en Toscane, comme avant-garde des Jésuites, ont été, malgré leur puissant patronnage, dans l'obligation de se retirer. Le décret du grand-duc a été signé sur la pétition même adressée par les professeurs de l'Université, et l'archevêque de Pise, qui avait pris fait et cause pour les Dames du Sacré-Cœur, n'a pas même été appuyé par son clergé.

Revue des Journaux populaires.

L'*Echo de l'Industrie*, de Lyon, publie une étude d'un grand intérêt sur la condition des ouvriers de Lyon. Comme nous réservons les renseignements que cet article renferme pour la suite de notre examen critique de la science de M. Dupin, nous nous abstenons de le reproduire.

L'*Echo* s'associe chaleureusement aux manifestations de toute l'Europe indépendante en faveur de la Pologne :

« La Pologne vient de lever enfin l'étendard de sa délivrance. L'insurrection s'est rapidement organisée, et présente aujourd'hui un carac-

---

des guerres de la Pologne. Mais il avait beau s'évertuer, je ne l'écoutai bientôt plus, j'étais tout entier à la conversation des deux jeunes gens. C'était un échange mutuel de douces paroles, de promesses mille et mille fois répétées.

Le colonel me faisait assister alors à l'entrée triomphale des lanciers polonais à Grodno. Je m'attendais à un assaut terrible mêlé de coups de canons chargés à mitraille ; j'entendais déjà éclater les obus, voler les bombes, siffler les balles, et à travers cette scène de sang et de carnage, venait à mes oreilles le doux son de la voix de Paulowna.

— Je vous crois, Maurice, disait-elle ; l'accent avec lequel vous me parlez doit être celui de la vérité. On ne va pas ainsi de gaieté de cœur jeter le trouble dans l'âme d'une jeune fille et faire naître dans son cœur des sentiments tout nouveaux pour elle, quand c'est pour la tromper et se jouer d'elle.

— Paulowna, répondait Maurice, Paulowna, je prends le ciel à témoin qu'en vous faisant l'aveu de mes sentiments, je n'ai pas peint la moitié de ce que j'éprouve. Votre amour est ma vie, et j'y tiens : je m'y accroche avec le désespoir du naufragé qui n'a pour se sauver qu'un fragile débris avec lequel il lui faut lutter contre une mer furieuse ! Oui, Paulowna, je vous aime....

J'observais, je vis un serrement de mains plus éloquent que les plus éloquentes paroles, plus doux au cœur de Maurice que la source d'eau vive aux lèvres du voyageur altéré.

En ce moment, j'entendis la voix aigre du colonel qui me disait : « Eh bien ! qu'en pensez-vous ! » Cette brusque apostrophe me rappela que nous étions campés sous les murs de Grodno. Mais sur quoi me demandait-il mon assentiment ? voilà ce que j'ignorais. Néanmoins je lui répondis avec empressement : « Mais, colonel... certainement, colonel..... je pense comme vous, colonel... pourtant, colonel, je ne vous dissimulerai pas... » Je flattais le tigre afin qu'il me ménageât, et je traînais ma phrase en longueur, espérant qu'il m'interromprait. Quel ne fut pas mon désappointement quand il me posa la question en termes plus embarrassants encore : « Mais, se mit-il à me dire, lequel trouvez-vous le plus habile ? » Je me crus perdu. Je me torturais l'esprit pour trouver une réponse évasive et qui allait probablement me jeter dans une position plus fausse encore, quand lui-même vint à mon secours d'une manière inespérée, en m'affirmant, que pour sa part, il estimait infiniment la savante manœuvre de cet infatigable Kutusoff.

— Oui, oui, fis-je avec empressement, c'est bien mon avis aussi ! oh ! le général Kutusoff ! le grand Kutusoff ! l'infatigable Kutusoff !

Et je le laissai continuer.

Il m'apprit que nous étions à Smolensk, qu'il neigeait, que les ambulances étaient pleines, et une infinité d'autres choses encore qui m'intéressaient bien moins que le chuchottement gracieux que j'entendais de l'autre côté. C'était Maurice qui parlait. Sa voix tremblait, émue. Oh ! alors, je laissai le colonel se battre comme un enragé et j'écoutai Maurice.

— O Paulowna, je ne donnerais pas ces quelques heures qui viennent de s'écouler, pour l'avenir le plus long et le plus brillant ! je vous ai cherchée si long-temps, et je vous trouve ! j'ai désiré si ardemment de presser votre main dans la mienne, et voilà que mon souhait s'est accompli ! je suis près de vous, je vous dis que je vous aime, et vous me le laissez dire !

Paulowna restait muette, baissant les yeux, rouge de plaisir.

— Parlez-moi, disait Maurice, donnez-moi l'espoir de vous voir un jour moins indifférente. Un mot, un seul mot, qui me tire du doute affreux où me plonge votre silence.

Je vis en ce moment les yeux de Paulowna se lever avec une indicible expression. Son sein agité décelait un vague plaisir. Elle se repaissait des paroles du jeune homme, s'enivrait du toucher de sa main. Elle lui dit :

— Vous êtes bien indiscret, Maurice, vous qui voulez descendre jusqu'au fond de mon cœur pour y trouver.... ce qui y est peut-être.

Ce fut tout bas qu'elle prononça ces derniers mots.

— Merci ! — fut tout ce que j'entendis de la réponse de Maurice. Le colonel nous avait menés, tambour battant, enseignes déployées, jusqu'au cœur de la Russie, et notre promenade touchait à son terme. Maurice voyait avec anxiété s'approcher l'instant où il allait se séparer d'*elle*. Dans le trouble où le jetait cette pensée, il avait tant de choses à lui dire, qu'il restait embarrassé, ne sachant par où commencer. Enfin, je les entendis convenir secrètement tous les deux du jour où Maurice reviendrait parler au colonel que Paulowna préparerait peu-à-peu.

Quant à moi, c'était avec bonheur que je distinguais la porte bénie qui allait, enfin me délivrer des Hulans, des Tartares, des Cosaques de Grodno, de Smolensk, de l'infatigable Kutusoff et de toute cette mitraille dont le colonel me criblait à plaisir depuis plus de deux heures.

Elle s'ouvrit au milieu d'une décharge d'artillerie ! mais, plus poli que je ne l'espérais, il remit son épée dans le fourreau, sonna la retraite et me tendant la main :

— Jeune homme, me dit-il d'un ton moitié paterne, moitié railleur, j'espère que nous aurons le plaisir de vous revoir bientôt. Monsieur Maurice nous fera l'amitié de vous amener avec lui, n'est-ce pas, Paulowna ?

— Mais, certainement, reprit la jeune fille d'un tout petit air timide et caressant.

Je vis bien que je n'en avais pas fini avec le belliqueux colonel : je m'inclinai, balbutiai quelques mots de remerciement, et le colonel et sa fille disparurent, au grand regret et déplaisir du pauvre Maurice.

— Ouf ! fis-je en soufflant tout à mon aise, enfin !

— Chut ! reprit Maurice, et je le vis s'éloigner de quelques pas.

La fenêtre de Paulowna venait de s'ouvrir, illuminée. Elle parut bientôt. Maurice lui envoya son âme dans un dernier baiser, et nous partîmes.

La fenêtre se referma, car c'était tout ce qu'attendait la pauvre jeune fille.

IV.

A partir de ce moment, je revis Maurice tous les jours, et tous les jours je voyais grandir son amour pour la jeune Cracovienne. Religion, famille, patrie, elle était tout pour lui. Toutes ses aspirations si jeunes et si chaudes, tous ses souhaits si ardents et si naïfs, tous ses rêves si dorés, si poétiques, tout était pour elle. Elle était pour lui comme ces vastes pierres d'aimant qui attirent à elles, par une force inconnue, des blocs métalliques qui se trouvent enveloppés dans leur sphère d'activité. Son amour colorait toutes ses pensées d'une teinte sentimentale, d'un reflet mélancolique, d'une douceur et d'une suavité inouïes. S'il étudiait, l'image de cette chaste jeune fille planait sur son esprit comme une divinité protectrice, comme un stimulant profond, un aiguillon sans cesse renaissant, qui lui donnait du courage et l'excitait aux grandes choses.

Et cela est si vrai, que dans un ordre de choses tout autre, quand l'homme a devant lui ce qu'on appelle vulgairement une idée fixe, il semble voir avec d'autres yeux. Des phénomènes qui jusque-là avaient été sans empire sur lui, sans prestige sur son imagination, semblent se transformer et lui apparaissent comme l'expression d'une vérité qu'il n'avait pas encore soupçonnée. On rapporte tout à ce sentiment unique. La nature, surtout, semble sortir comme d'un tombeau et prendre une vie no-

à quelques hommes qui s'arrogent le droit de parquer les [illegible] et de disposer de leur sort, d'arrêter la marche de l'esprit humain, de faire prévaloir leur criminelle volonté sur la volonté des peuples, leurs iniques desseins sur les desseins de la Providence qui pousse l'humanité dans les voies de la justice et de la fraternité universelles. Le droit des nations ne peut être vaincu par les prétentions de quelques têtes couronnées, il triomphera de leur vaine sagesse, des menées honteuses de leur diplomatie, des violences sanguinaires de leurs satellites, comme de la force matérielle et des savantes stratégies des armées; car, quelle que soit l'heure fixée pour la victoire, le droit ne peut succomber devant le fait brutal, et nul n'a puissance d'empêcher la marche progressive des idées, le développement des sociétés modernes, l'accomplissement des lois divines et humaines. Plus que jamais, on peut dire aujourd'hui que la force morale, la seule force qui triomphe, la seule puissance véritable est du côté des peuples. Quelle que soit donc la volonté des despotes qui pèsent sur l'Europe, la Pologne, sanglante et démembrée, se reconstituera en puisant dans les sympathies populaires et les idées démocratiques qui l'appellent à la vie, une nouvelle force et une nouvelle puissance. La voix des peuples est la voix de Dieu.

»Orgueil insensé et sacrilège des monarchies, qui ne voit rien des desseins providentiels, et qui croit que les nations sont faites pour être soumises aux caprices et à l'ambition de quelques individualités s'entourant de vains prestiges; orgueil qui s'est imaginé qu'il dépendait de lui d'effacer du rang des états civilisés, notre sœur l'infortunée Pologne, comme si l'on pouvait effacer de la mémoire des peuples modernes les services qu'elle a rendus à la civilisation européenne contre la barbarie asiatique et l'autocratie moscovite; comme si la France, pour si abaissée qu'elle soit, avait à tout jamais abdiqué sa mission, oublié son glorieux passé et les liens indestructibles qui l'unissent à ce généreux peuple qui, en Italie, en Egypte, en Espagne, en Allemagne, en Russie et partout, s'est associé à nos luttes militaires, à nos succès, à nos revers, en versant son sang sur tous les champs de bataille où nous appelait la défense des principes de la révolution. »

Ce journal réfute ensuite l'accusation de communisme dirigée contre les insurgés de Cracovie. Ce témoignage a d'autant plus de portée, que la *Fraternité* se pose comme organe du communiste en France.

« Que le manifeste soit empreint d'idées socialistes, cela nous paraît évident; qu'il renferme certaines expressions qui semblent se rattacher au communisme, cela n'est pas contestable. Ainsi, quand il dit *que la nation aura la propriété absolue de la terre*, il énonce le principe fondamental du communisme. Que ses rédacteurs soient imbus de la doctrine qui réalisera l'égalité par la fraternité, sans porter atteinte à la liberté compatible avec l'ordre social, cela est encore possible; mais que le Manifeste exprime la pensée d'un nivellement absolu, immédiat, c'est une calomnie odieuse à laquelle il répond par ses termes mêmes.

» Qu'ont voulu, que demandent pour leur patrie, les auteurs de l'acte insurrectionnel? Avec le rétablissement de sa nationalité, l'amélioration de l'état social en Pologne, l'affranchissement des paysans encore soumis au servage, à la corvée et autres privilèges féodaux, quelque chose de semblable au régime dont nous jouissons. Donc, quoi qu'il en soit de la nuance socialiste des membres de l'autorité révolutionnaire de Cracovie, la sagesse de leurs mesures dit assez qu'ils n'ont pu vouloir enter l'égalité sur le vieux tronc de l'arbre féodal, appeler des serfs à la pratique subite de la vie égalitaire. Dans nos sociétés, plus avancées dans l'apprentissage de l'égalité, nul communiste intelligent et dévoué ne rêverait une pareille exagération, nul ne méconnaît la nécessité impérieuse d'un temps de transition, le besoin d'institutions préparatoires destinées à amener cette grande fusion des intérêts, des droits, des volontés, dans la chose commune; comment les hommes de cœur et d'intelligence, qui ont donné le signal de l'insurrection, auraient-ils voulu franchir d'un saut les degrés qui séparent l'état social de la Pologne du régime de l'égalité? »

La *Fraternité* a ouvert une souscription en faveur de la Pologne, dont possible de faire en de pareilles circonstances. Personne, au reste, ne doute que, si l'on faisait appel aux hommes pour servir la Pologne, on vît se lever une armée de volontaires qui compterait plus de soldats que la souscription commencée ne compte de francs. On n'aime en France que les actions décisives, et beaucoup parmi le peuple disent: « A quoi servira mon obole à la Pologne? J'aimerais mieux me battre pour elle. » Sans doute, il serait bien à désirer qu'on pût l'aider de cette manière; il faut espérer que l'occasion viendra; il faut la faire naître, s'il est possible; mais, en attendant, il faut que chacun donne son obole, non comme moyen bien efficace, mais parce c'est une marque de sympathie. La sympathie de la France représente, dans le martyre de la Pologne, ces anges qui, dans les légendes, apportaient la palme aux chrétiens livrés aux bêtes féroces. C'est un baume sur ses plaies.

» Le clergé, de son côté, a les motifs les plus graves de prendre part à ces manifestations sympathiques; car, outre qu'en sa qualité de Français il doit aimer notre sœur du Nord, c'est aussi le catholicisme qui est là en cause. »

L'*Atelier* annonce qu'il n'ouvre pas de souscription, parce que la périodicité de sa publication n'aurait pas donné assez promptement à ces témoignages de sympathie le retentissement qu'ils doivent avoir pour porter leurs fruits, mais il a souscrit pour 200 fr., et il s'engage de plus à faire un versement chaque semaine.

Dans un article remarquable sur les *réformes nouvelles en Angleterre*, le caractère philanthropique que M. Guizot, après quelques autres panégyristes de l'Angleterre, a voulu donner à la réforme de Robert Peel, se trouve réduit à sa juste valeur. C'est un calcul de spéculation au profit des manufactures et du commerce, provoqué par un immense besoin de débouché, sous peine de pléthore: pas autre chose.

« La réforme économique améliorera-t-elle la position des ouvriers anglais? Nous ne le croyons pas; en effet, en Angleterre plus encore que partout ailleurs, les ouvriers, devenus trop nombreux, se font une concurrence de tous les instants et qui n'a maintenant point d'autres limites que la nécessité de garantir à chaque ouvrier une part du fruit de ses peines, insuffisante pour lui procurer l'alimentation quotidienne au moyen d'un travail incessant. Eh bien! aussitôt que, par suite des lois nouvelles sur les céréales, l'ouvrier anglais pourra se nourrir à meilleur marché, les fabricants baisseront d'autant son salaire, de sorte que, ayant moins d'argent à dépenser, mais gagnant moins, sa position ne sera nullement améliorée. C'est, en effet, une loi dont l'empire est reconnu par tous les économistes que, dans tous les temps, dans tous les lieux, le salaire est proportionné aux prix des denrées de première nécessité. Cette loi économique n'éprouve de modification que dans un seul cas, lorsque le travail est très abondant et que les bras sont très rares; alors la main-d'œuvre s'élève malgré le bas prix auquel peuvent être les objets de première nécessité. Eh bien! ce cas n'aura point lieu pour l'Angleterre, pas plus après l'adoption de la réforme qu'auparavant. Au contraire, l'agriculture anglaise, bouleversée par l'introduction des blés étrangers, subira une crise telle que la plupart des bras actuellement employés à la culture des terres, devenus inoccupés, se jetteront sur l'industrie, et viendront augmenter la concurrence que se font déjà les ouvriers. En outre, les manufacturiers anglais, possesseurs d'immenses capitaux, pourront toujours opposer victorieusement aux justes demandes de leurs ouvriers la concurrence insoutenable de leurs immenses et innombrables machines. De tout ceci nous concluons donc que les réformes nouvelles n'amélioreront nullement le sort des ouvriers anglais. Tout le bénéfice de cette révolution passera aux mains des manufacturiers, qui par là seront mis à même d'engager une lutte à mort contre la concurrence étrangère. »

. . . .

« Quelle sera pour les ouvriers français et pour notre industrie la conséquence de l'adoption des projets de la ligue? La réduction des prix de la fabrication anglaise contraindra les manufacturiers français à abaisser [illegible] ni dignité humaine; les enfants sont enlevés à leurs pères et mères, les populations sont transportées; il n'y a pas un individu qui n'ait un parent exilé, pas une famille qui ne soit en deuil, pas un cœur qui ne soit ulcéré!

» De la part des puissances qui se sont partagé la Pologne, c'est assurément la violence, le brigandage, la spoliation, le vol, la violation de tous les droits, de toutes les règles de la justice et de la morale, comme de tous les principes du christianisme. C'est la plus effroyable leçon de démoralisation donnée aux peuples par les rois.

» Et tout cela s'accomplit à la barbe de l'Europe, au mépris des traités les plus solennels, malgré les réclamations annuelles des chambres françaises, contre une nation qu'on appelle la *France du Nord*, et qui, par son dévouement et son courage, a sauvé l'Europe du joug des Mahométans et du joug des Tartares!

» Ah! que la Pologne brise ses fers et se dresse, qu'elle combatte et chasse ses spoliateurs, qu'elle reconquière son indépendance et sa nationalité, et l'Europe entière se réjouira de sa victoire; et si la volonté des peuples n'était pas enchaînée, tous voleraient à son secours pour la délivrer de ses oppresseurs.

» Que son insurrection de 1846 soit légitime et mérite toutes les sympathies, tous les vœux et tous les secours, ce n'est donc pas une question.

» Puisse l'union, qui fait la force, exister en Pologne et dans l'émigration! puisse l'opinion publique être unanime! puisse le peuple être suffisamment éclairé! puisse l'aristocratie être prête à faire tous les sacrifices nécessaires! puisse la fraternité remplir tous les esprits et tous les cœurs! puisse enfin la Pologne être victorieuse! »

Tout communiste qu'est ce journal, il n'a garde, pas plus que la *Fraternité*, d'attribuer à ses doctrines l'insurrection de Cracovie:

« Non, ce n'est pas le communisme qui a fait l'insurrection de 1846, pas plus que l'insurrection de 1830, pas plus que notre insurrection de juillet et mille autres; c'est l'oppression qui les a faites, c'est l'amour de l'indépendance et l'horreur du joug étranger! »

Il témoigne, pour que la *Démocratie pacifique* résiste à la crise où elle se trouve, des vœux que nous savons apprécier, mais qui ne sauraient nous enlever, comme il l'insinue, le droit de signaler la place trop grande que la personnalité de son rédacteur prend souvent dans son journal. Il nous paraît beaucoup plus digne de s'occuper moins des personnes, et plus des idées. Malheureusement les idées sont le côté faible du *Populaire*. Nous y cherchons en vain ce que nous trouvons dans ses rivaux des études toujours sérieuses, quelquefois profondes sur les diverses questions qui sont à l'ordre du jour.

N'oublions pas de dire que le *Populaire* a, lui aussi, ouvert une souscription en faveur de la Pologne, une souscription dont la première liste s'élève à 629 fr. 50 c.

Nous avons adressé la lettre suivante au rédacteur du *Corsaire-Satan*:

Paris, le 4 mars 1846.

Monsieur,

Vous annoncez dans votre numéro du 3 avril, que la *Démocratie pacifique* va cesser de paraître pendant six mois. L'intérêt bien connu que vous portez à la prospérité de ce journal, malgré vos épigrammes, dont nous rions toujours quand elles sont spirituelles, nous fait espérer que vous apprendrez avec plaisir et publierez avec empressement que cette suspension, un moment redoutée, n'est plus à craindre.

Un journal, qui en deux mois a obtenu du dévouement de ses amis une rente annuelle s'élevant déjà à 100 000 fr., ne saurait périr.

La *Démocratie pacifique* continuera donc à paraître, et si vous

---

tive en harmonie avec les besoins qu'on éprouve. Les faits, les idées, tout chez l'homme subit cette singulière métamorphose.

Tel était Maurice.

Il apprit tout-à-coup une nouvelle funeste. Un coup imprévu, terrible, vint le frapper. Son père était mort. Sa famille le rappelait dans son sein, il fallut partir! dire adieu pour quelque temps à celle qu'il ne pouvait se résoudre à quitter un jour! Il fallait la quitter, peut-être pour long-temps. . . . .

Je reçus la dernière visite de Maurice le matin du jour de son départ. Je lui demandai où en était l'histoire de son cœur, et j'appris en quelques mots brefs, secs, que les difficultés venaient presque toutes du colonel, qui ne pouvait se séparer si vite de Paulowna, et qui voulait mettre pour ainsi dire son amour à l'épreuve.

Et, en effet, je comprenais que, jeter dans le gouffre du mariage une enfant, à seize ans, quand on ne connaît encore de la vie que le côté riant et facile, dût répugner à un vieillard habitué à recevoir d'elle chaque jour des soins qu'elle ne pourrait plus lui prodiguer, une fois en puissance de mari.

Maurice me raconta qu'il avait pris congé de Paulowna la veille au soir, qu'il avait cru remarquer dans ses yeux quelque chose comme un scintillement humide qui lui avait fait éprouver un moment de bonheur, dans la voix de la jeune fille un tremblement cadencé qui lui présageait un triomphe certain.

Malgré tout ce que je pus lui dire, il m'entraîna encore une fois sous la fenêtre à laquelle se rattachaient pour lui de si délicieux souvenirs! Elle était fermée. Pourtant il crut apercevoir derrière les rideaux une main amie, un visage connu, une silhouette chérie, car sa figure prit tout-à-coup une expression de contentement, son front rayonna d'un vague espoir, et agitant sa main à plusieurs reprises:

— Adieu! dit-il, adieu, âme de mon âme! Puisse mon souvenir t'occuper pendant mon absence, puisse mon image t'apparaître quelquefois dans tes rêves, comme la tienne ne cessera de remplir ma pensée!

Je fis semblant de ne pas le voir: il tira de son sein un petit nœud de ruban bleu pâle qu'il porta à ses lèvres avec une agitation fébrile.

— Allons, lui dis-je, l'heure s'avance, il est temps!

Et il me fallut l'entraîner.

Il partit, le cœur gros de soupirs, me promettant de m'écrire, et non sans avoir exigé de moi l'assurance que je lui donnerais exactement des nouvelles de Paulowna dans toutes mes lettres.

V.

Deux ans se passèrent. Tous les quinze jours je recevais une lettre et tous les quinze jours il en recevait une de moi. Malgré la monotonie d'une pareille correspondance, j'étais tenu en haleine par le vif désir que j'avais d'étudier à fond la marche de cette passion. Feu follet d'abord, lueur sans éclat, flamme fugitive ensuite, j'avais vu cet amour passer par toutes les phases nuancées à l'infini d'un sentiment destiné à avoir un jour l'incandescence d'un brasier ardent.

Je voyais donc réellement se dérouler à mes yeux le tableau vivant, la série progressive et animée de tous les moments d'une scène de la nature! Je montais donc bien vraiment les degrés de cette échelle infinie dont les premiers échelons se cachent dans l'herbe que foulent les pieds des hommes, et dont le sommet touche aux régions orageuses où éclate la foudre! Que j'étais heureux de toucher du doigt et de faire résonner sous ma pression chaque note de ce mélodieux clavier dont les accords les plus dissonnants ont encore je ne sais quelle émouvante vibration, quelle sauvage harmonie!

Dans ses premières lettres, encore sous le coup d'une douleur toute récente, ayant encore la mort d'un père devant les yeux, ce n'était que timidement et comme à la dérobée qu'il s'aventurait à me parler d'elle. Et moins il m'en parlait, plus je voyais qu'il refoulait au fond de son cœur l'image fascinatrice sous le charme de laquelle il se trouvait. Peu à peu pourtant, la glace se rompit. La pierre scellée sous laquelle il avait enfoui son amour, se souleva comme par enchantement. Les deux sentiments s'équilibrèrent, son amour se maria avec la mort, et de cet accouplement étrange sortirent je ne sais quelles idées sombres, empreintes d'une philosophie amère, railleuse, sarcastique.

Son imagination frappée teignait toute chose de couleurs lugubres: on voyait que le bonheur et le malheur, la joie et la douleur, la vie et la mort se livraient dans tout son être un combat acharné. J'eus peur un instant. Mais bientôt son amour, dont les racines s'étaient multipliées en lui, prit le dessus, et il ne lui resta de ce séjour de la mort en son cœur, qu'une trace profonde, mais sans cicatrice. La vie avait vaincu, et à sa chaleur vivace était éclose une nature plus forte et plus sérieuse.

Il était entré enfant au combat, il en sortait véritablement homme.

Je n'en veux d'autre preuve que quelques passages de la dernière lettre qu'il m'écrivit avant son retour.

. . . .

« Hier, je sortis de ma chambre au milieu de la nuit, poursuivi que j'étais par une apparition pleine de charme et de bonheur. Il était dix heures du soir, tout dormait au village; les troupeaux étaient rentrés à l'étable depuis plus de deux heures, toutes les lumières étaient éteintes, toutes les cheminées avaient cessé de jeter leurs tourbillons de fumée au vent. Les jeunes filles avaient fini de teiller leur chanvre à la veillée; on n'entendait plus qu'à de rares intervalles le chant monotone des pâtres qui passaient la nuit dans les gorges des montagnes.

» Je pris le premier chemin de traverse qui s'offrit à moi, et je me vis bientôt seul au milieu d'un paysage agreste, sous un ciel parsemé d'étoiles brillantes qui formaient à la lune un éblouissant cortége! J'étais seul, et pourtant je voyais à côté de moi, devant moi, dans l'air, l'image mille et mille fois répétée de celle qui tourmente mes sens, et tyrannise mon imagination! Je lui jetais mille paroles brûlantes, je me consumais en efforts insensés pour saisir ce léger fantôme qui m'échappait et me provoquait sans cesse.......

» Je suivais un petit sentier ombragé de hauts peupliers dont la cime pliait au moindre souffle. Insensiblement j'arrivai sur la lisière d'un petit bois où tout enfant j'aimais à promener mes rêveries. J'entrai, l'air me sembla plus frais, l'obscurité dans laquelle je me vis immédiatement plongé, m'enveloppa comme d'une religieuse terreur! J'avançais sans bruit, écartant avec précaution les ronces et les épines qui me barraient le chemin.

. . . .

» Esprits de la nuit, génies qui vous plaisez à errer dans les mornes solitudes, démons qui déployez dans l'ombre vos ailes bruyantes, vous voltigiez sans doute autour de moi, pressant sans relâche les cercles inégaux de votre vol ténébreux, pour me punir d'avoir profané vos retraites nocturnes!

. . . .

» J'avançais toujours et j'aperçus tout d'un coup, à quelques pas de moi, une clairière que la lune inondait de ses flots blancs, puis j'entendis un bruit sourd et confus. Ciel! c'étaient deux voix qui murmuraient mollement dans une étreinte amoureuse. L'une, frêle, plaintive, semblait gronder timidement; l'autre, au timbre plus sonore, à l'accent plus vibrant, tour à tour pressait, caressait, suppliait. Soudain, une taille svelte

[illegible], 50 c. [illegible], au Bas-Meudon, 50 c. Gustave Groos, 1 fr. Ardillon, 50 c. Un phalanstérien de Mamers, 2 fr. Perrussel, de Nantes, 1 fr. Comme, de Tarbes, 50 c. Maurice Gaultier, id., 50 c. Fourcade, id., 50 c. Viller, id., 50 c Latour, id, 50 c. Maumus, id, 50 c.

SOUSCRIPTION DE GRAY (Haute-Saône). MM. F. Crétin-Nardot, 2 f. Louis Guillaume, 50 c. Ringueler, 50 c. A. Bresard, 50 c. Beurier, 50 c. Poittoux, 50 c. Vuillemot, 25 c. B. Thiébaud, 50 c. Ch. Dubois, 20 c. Bertrand, 1 fr. Pascau, 50 c. Un anonyme, 15 c. Gobert Cadet, 50 c. Averseng, 20 c. Tainturier, 50 c. J. Bresard, 50 c. Jules Maréchal, 50 c. Sibille aîné, 50 c. Jaeger, 50 c. J. Samuel, 50 c. Grillot, 20 c. Un f.·. de la vraie réunion désirée, 20 c. L. Maguin, 50 c. Patenolle. 50 c. Cosset, de Vesmes, 25 c. Boislisl, 50 c. Cruchot, 25 c. Thion, 25 c. Korn Probat, de Moreubert, 25 c Gérard, de Pesmes, 1 fr. Boisin, id., 25 c. Guillaume, id., 25 c. Jargeot, 50 c. Un partisan de l'organisation du travail, 15 c.

Gabiot, 25 c. Lignard, 25 c. Breitenstein, 50 c. Paris, 25 c. Mlle Elisa Barnier, 25 c. Ronquelle Barnier, 25 c. Mlle F. Anna Florin, 50 c. Jean Florin, 5 c. Dominique, 5 c. J. Girard, 5 c. L. Girard, 5 c. Lécuyer, 20 c. Ramus, 25 c. F. Steinmetz, 25 c. Yonnet, 50 c.

SOUSCRIPTION DE POITIERS. — MM. Henri Delzous, 50 c. G B, 50 c. A. D., 1 fr. A. R., 1 fr. Jules Pernot, 50 c. Cougnaud, 50 c. G. Treille, 50 c. J.-N, 50 c. H. Hastron, 50 c. Casegrain, 50 c. A. Bergé, 50 c. Portron, 50 c. G P., 50 c. F. N., 50 c. E. B., 50 c. A. Jourdain, 50 c. A. R., 50 c. J. D., de l'Ecole sociétaire, 1 fr. V. B., 1 fr. Gauvain, de Maintré, 25 c. Joanne, 25 c A. Dibowski, 1 fr. Z. Moreau, 1 fr. S. Wolinski, émigré polonais. 50 c. Mme D., 50 c. Sochaczewski, réfugié polonais, 50 c. Pasquet, 50 c. H. Bastard, de l'école phalanst., 50 c. Lejeune, 25 c. Martin, 25 c. Métivier, 25 c. Laglenne, 25 c. Doussaint, 25 c. Collart, 25 c. Coiffart, 10 c. Laglaine, 25 c. Philippe, 25 c. Mercier, 25 c. Noël Duport, 25 c. J. Proust, 25 c. N. Trinchot, 10 c. E. A., 1 fr. H. C., 50 c. Deffieux, à Lussay, 50 c.

SOUSCRIPTION DE GRENOBLE. — MM. Petit, 50 c. Bouloud, 25 c Goy, 25 c. Un anonyme, 25 c. Victor Nel, 25 c. Bith, 25 c. Ravaux, 25 c. Juvin, 50 c. Mermier, 1 fr. B., 25 c. A. A., 50 c. R., 25 c. Belot, 50 c. M., 25 c. Un avocat, 25 c. Guillet, 25 c. Un philosophe, 50 c. Un professeur d'histoire, 50 c. J. R., 50 c. Un phalanstérien, 50 c. Mme Guillot, 50 c. Mlle Vigne, 50 c. Ant. Perruquon, 10 c. M Reymond, maire à La Mure (Isère), 5 fr.

MM. Urban, à Isles-sous-Suippes, 50 c. Mme Urban, 50 c. Leblond, id., 50 c. Mme Leblond, id., 50 c. L. Bourbon, à Bazancourt, 50 c. Brisset-Houzeau, id., 50 c. Petit fils, id., 50 c. Desjardins, id. 50 c. Quinard, id., 50 c. E. Morel, à Warmeliville, 50 c. Rossignol aîné, id., 50 c. Peuchet, id., 25 c. Gilmain, id., 25 c. Paille aîné, id., 25 c. Louis Paille, id., 25 c. Aselar Petit, id., 25 c. Pechinard, id., 25 c. Godfrin, id., 25 c. Chevallier, à Saint-Marme, 25 c.

V. Marchand, à Dijon, 50 c. V. Chaumet, id., 25 c. M. Chaumet, id., 25 c. Coste, id., 50 c. F. G., id., 25 c. A. G, id., 25 c. Mme G. et ses deux fils, id., 75 c. Mourgue, id., 50 c.

MM. G. Gabet, 50 c. Louis Mollerat, 50 c. P. Villeneuve, 50 c. Ernest Gaulin, 50 c. Gaulin, 50 c. G. Mercier, 50 c. Clertan, 50 c. Un anonyme, 50 c. Genblini, 50 c. F. Millet, 50 c. Un anonyme, 50 c. L. Chanut, 50 c. Un anonyme, 50 c. Legrand, 50 c. Chevrot, 50 c.

MM. Léon Magnier, à Saint-Quentin, 50 c. F. Boniface, id., 50 c. H. Lecour, id., 50 c. Carrois, id., 50 c. C. Bouillon, id., 50 c. J. Coulon, id., 50 c.

Total :	89 65
Montant des souscriptions précédentes :	1 188 50
Total général :	1 278 05

La Chambre des pairs a adopté, dans sa séance d'aujourd'hui, 16 projets de loi d'intérêt local; elle s'est ensuite retirée dans ses bureaux pour examiner divers projets de loi, et s'est ajournée à lundi,

---

Chambre des Députés.

Séance du 4 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. DUPRAT, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. DE SAHUNE, rapporteur : « Des membres de la Société du protestantisme français, à Paris, demandent la révision du règlement qui régit les hôpitaux militaires, en ce qu'il prive, selon eux, les soldats protestants des secours religieux pendant leur maladie et à l'heure de leur mort. »

[illegible] cas où les mineures n'ont pas été rendues à leur famille.

C'est donc en faveur de l'autorité paternelle que nous demandons des garanties; il est probable que l'abaissement de la peine portée par le Code pénal suffira; c'est donc en ce sens que j'appuie le renvoi de la pétition à M. le garde des sceaux.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux. Nous ne nous opposons pas au renvoi de la pétition; mais nous ne pouvons admettre que l'administration de la justice n'ait pas agi avec le plus grand zèle dans les circonstances dont on a parlé. Toutes les fois qu'un enlèvement de ce genre a été dénoncé, le parquet s'est empressé d'agir, la magistrature a fait son devoir; dans un des cas qui ont été cités, la cour royale a évoqué l'affaire, et il a été reconnu que tout le tort de l'ecclésiastique inculpé était de n'avoir pas peut-être assez vivement combattu le projet librement conçu et fortement arrêté de la jeune fille de se retirer au couvent. Dans un autre cas, le jury a prononcé un verdict d'acquittement, et je ne crois pas que cette décision puisse être attaquée dans cette enceinte.

La loi pénale nous semble donc complètement suffisante : l'art. 254 est précis, il s'applique à tous les cas; il peut d'ailleurs être modifié par l'application des circonstances atténuantes, et nous n'admettons pas qu'il y ait lieu de le modifier.

MM. BÉCHARD et le garde des sceaux échangent encore quelques observations.

M. A. DE GASPARIN. Il y a des faits constants, avoués, par les avocats mêmes qui plaidaient la cause des ecclésiastiques; il ne s'agit pas de revenir sur les faits passés ni sur les jugements intervenus. Ce qu'il y a de certain, c'est que des jeunes filles de quatorze ou quinze ans ont été séquestrées longtemps dans diverses maisons, et le procureur-général, à qui un père de famille s'est adressé, a répondu qu'il ne pouvait agir que si le père autorisait sa fille à changer de religion.

L'orateur revient ensuite sur d'autres faits dont il a parlé antérieurement et dit que M. le garde des sceaux s'est trompé, notamment en ce qu'il a dit, sur M. Morette, curé catholique qui s'était fait protestant.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux. Rien n'empêche certainement un prêtre catholique de se faire protestant; mais ce que j'ai trouvé mauvais, ce que je blâme vivement, c'est qu'un curé catholique s'obstine à prêcher la religion protestante dans une commune où il a été curé catholique.

A GAUCHE. Pourquoi pas? (Vive agitation.)

M. MARTIN (du Nord), garde-des-sceaux. Je maintiens qu'un homme qui a été chargé de la mission d'exercer une religion dans une commune, et qui adopte une religion différente, ne peut inspirer la confiance, et qu'il y a là un acte de haute inconvenance.

Dans le cas particulier, d'ailleurs, le sieur Morette ne méritait pas cette confiance, puisqu'il a été depuis condamné à un an de prison, pour outrage à la religion et aux mœurs. (Agitation; M. A. de Gasparin s'agite vivement sur son banc.) La justice m'a donc donné raison contre vous lorsque je refusais, il y a deux ans, d'accorder l'autorisation au sieur Morette.

La justice, je le répète, a prononcé; l'arrêt qui condamne Morette a été rendu par une cour royale avec toute la solennité et toutes les garanties que l'on peut désirer.

M. DE GASPARIN. Nous viendrons tout-à-l'heure à la question du refus d'autorisation; quant aux jugements intervenus dans les faits de séquestration de mineures, ils n'empêchent pas que les faits n'aient existé, bien qu'un acquittement ait été prononcé; pas plus que le jugement du jury de Rouen n'a fait que M. de Beauvallon n'ait tué M. Dujarrier.

M. O. BARROT. D'étranges doctrines ont été professées dans ce débat. Nous ne sommes pas ici pour résoudre des questions de convenance, mais des questions de constitution et de liberté; il ne faut pas qu'une considération quelconque puisse prédominer le droit, car alors le droit n'existe plus.

Quant à la question soulevée par la pétition, elle est grave. Comment! un père à qui le fanatisme aura enlevé sa fille mineure n'aura de recours qu'en une action civile! l'État se déclarera neutre! il n'agira pas pour protéger l'autorité paternelle! Dans ces circonstances, l'État doit poursuivre directement et garantir les droits du père.

M. MARTIN (du Nord). L'État a poursuivi toutes les fois qu'une plainte lui a été adressée, et il s'est occupé activement, l'honorable M. de Gasparin le reconnaît lui-même, de la recherche des mineures enlevées et de la poursuite de l'attentat.

Quant à la liberté de changer de religion, elle est entière; nous ne l'avons pas contestée au sieur Morette; ce que nous lui avons refusé, c'est l'intérieur.

M. A. DE GASPARIN. Il est humiliant qu'à notre époque il soit encore besoin de venir défendre la liberté des cultes. Je dois cependant féliciter M. le garde-des sceaux d'avoir fait des progrès dans le sens de la liberté : il y a quelques années, il faisait une différence entre les cultes reconnus et les cultes non reconnus; il y a trois semaines, il a renoncé à cette opinion dans le conseil d'Etat; mais ce n'est pas assez : la liberté religieuse n'existera que du jour où l'autorisation préalable sera abolie.

Il n'y a maintenant que quatre religions admises en France, les autres sont mises hors du droit commun; nous n'avons jamais contesté le droit laissé aux maires d'autoriser le local, mais il ne faut pas que le maire ait le droit d'élever des doutes sur le droit d'exercice du culte; il ne doit pouvoir s'occuper que de la salubrité, de la convenance du lieu et de la bonne tenue des réunions.

Ce que demandent les pétitionnaires, est exactement ce que demandait M. Dupin il y a dix ans; il n'attribuait à l'autorité administrative que le droit d'autoriser le local sous le rapport de la salubrité et de la convenance. L'orateur donne lecture d'un passage de M. Dupin.

Eh bien! il arrive à chaque instant que le maire refuse d'autoriser les protestants à se réunir dans aucun des lieux qu'on lui propose. C'est ce qui est arrivé à Dijon; le maire avait refusé d'autoriser la réunion dans tous les lieux dont on lui avait parlé; le ministre évangélique s'adressa au tribunal; le tribunal décida que le ministre avait le droit d'exercer son culte dans la ville; mais le jour même où le jugement était rendu, le maire écrivait au ministre que, d'après l'avis du procureur du roi, il l'avertissait qu'il n'autoriserait ses prédications dans aucun lieu de la ville.

M. D'HAUBERSART. Il fallait dénoncer le procureur du roi au ministre.

M. A. DE GASPARIN C'est ce qui a été fait par l'intermédiaire du préfet du département. M. le garde des sceaux a gardé le silence pendant longtemps, et lorsqu'il a répondu, il a opposé des fins de non recevoir.

Que doit faire un pasteur dans des circonstances semblables? cessera-t-il de prêcher l'Evangile? son devoir le lui défend; tiendra-t-il des réunions sans autorisation? la force publique viendra les interrompre. C'est ce qui est arrivé dans un très grand nombre de cas. Des troubles ont eu lieu à ce sujet dans diverses localités, et des poursuites ont été faites.

Nous jouissons déjà de beaucoup de liberté; nous avons obtenu qu'il ne soit plus fait de différence entre les cultes; nous y sommes parvenus en ne demandant jamais d'autorisation, en nous adressant aux tribunaux, qui ont fait ce que n'osait faire M. le ministre, qui ont autorisé ce qu'on nous disputait, le droit de nous réunir sans autorisation; nous persévérerons et nous arriverons au but.

Le prosélytisme est une cause d'agitation, cela peut être, mais cette agitation n'est-elle pas préférable à la mort? Un mouvement religieux se fait au fond de la société; les catholiques se font protestants, et les protestants catholiques; vous trouvez cela déplorable peut-être, moi je maintiens que ce mouvement religieux indique que l'esprit de recherche est toujours vivant, et que la corruption matérialiste n'est qu'à la surface de notre société; les croyances religieuses qui se transmettent comme un héritage sont des croyances mortes. (Très bien!)

M. DE FONTETTE proteste du dévouement des membres de la droite à la cause de la liberté dans toutes ses manifestations.

M. MARTIN (du Nord). La loi donne aux maires le droit d'autoriser le local dans lequel doit avoir lieu une réunion religieuse; son droit ne va pas au-delà; je l'ai toujours pensé et soutenu, et l'honorable M. de Gasparin est mal fondé à dire que j'ai changé d'avis dans le conseil d'Etat; M. de Gasparin prétend que nous renonçons à exiger une autorisation de pasteurs; il se trompe encore. Toutes les fois qu'un pasteur est autorisé par un consistoire à exercer ses fonctions dans une circonscription, le gouvernement n'a pas d'autorisation à donner, pas plus qu'il n'en donne aux prêtres catholiques délégués par les évêques; mais lorsqu'un homme qui n'a pas de titres officiels, qu'un premier-venu se présente sous prétexte d'exercer des fonctions ecclésiastiques dans une localité, il est évident qu'une autorisation est nécessaire.

L'article 5 de la Charte n'est pas violé par cette exigence, parce que toute liberté doit pouvoir se concilier avec la bonne et sage administration. Cela, du reste, a été souvent jugé ainsi par la cour de cassation.

Il est impossible, je le répète, qu'un pasteur catholique aille troubler un village protestant, ou un pasteur protestant un village catholique, par des prédications ardentes qui peuvent être des causes de désordres et de collisions; la Charte n'a pu permettre de pareilles perturbations; ce ne serait pas de la liberté, ce serait de la licence.

M. ODILON BARROT. Je respecte et j'honore profondément les intentions

---

de jeune fille se leva : à côté d'elle se dressa une ombre moins vaporeuse, je vis des bras s'étendre, des mains se chercher, j'entendis un cri..... La lune se voila! Je m'enfuis au plus vite, courant comme un fou! Mes cris retentissants troublèrent sans doute dans le silence de la nuit les hôtes aériens de ces sombres demeures, car j'entendis des essaims d'oiseaux prendre leur essor tumultueux à travers les branches, et le souffle de leur vol arriva jusqu'à moi.

. . . .

. . . . » Une ardeur aveugle courait dans mes veines : j'étais sorti pour respirer le calme au milieu de la nature endormie, et voilà que je rencontrais le tableau voluptueux du délire de l'amour. Eperdu, haletant, ce fut en vain que j'essayai de chasser de mes yeux cette scène qui m'avait bouleversé. Ce fut en vain que je précipitai à tout hasard ma course vagabonde, j'entendais toujours ces voix, je voyais toujours ce séduisant fantôme de la jeune fille se débattant languissamment dans les bras de celui qu'elle aimait!

. . . .

. . . . » J'errai ainsi à travers champs toute la nuit. Brisé de fatigue, au bout de mes forces, je tombai de lassitude et je me trouvai dans un état de lourde somnolence, incapable de maîtriser le cours de mes pensées, impuissant à m'endormir. Je vis, comme à travers un nuage, les étoiles blanchir peu à peu, la clarté de la lune s'effacer, et ce fut confusément que j'aperçus l'aube matinale déployer à l'orient la magnificence de ses draperies.

. . . .

. . . .

» Je me réveillai au milieu du jour : mon esprit n'était pas encore débarrassé de cette oppression pénible qui avait pesé sur lui comme un cauchemar. Une langueur morne et inaccoutumée alourdissait mes sens; un ennui terrible, un besoin vague de fuir dans d'autres lieux s'empara de moi! Et puis, il faut que je te le dise, plus désolée et plus inexorable que jamais, m'apparut cette fois *son* image! J'avais besoin de la voir, il me la fallait. J'avais été éprouvé de mille sortes, j'avais assisté à des scènes toutes nouvelles pour moi; je me réveillais non plus avec des sentiments désordonnés et irréfléchis, je voyais enfin clair à la vie! Je n'étais plus un enfant, j'étais un homme! »

. . . .

Quelques jours après Maurice était de retour.

VI.

Sur ces entrefaites, la Pologne avait sonné le tocsin de la détresse, arborant résolument le drapeau de l'indépendance nationale. Cette famille de héros avait ressaisi ses armes rouillées, et au long roulement des tambours avait fait savoir aux nations ses sœurs qu'elle était encore vivante. Il n'était bruit dans Paris, comme dans toute la France, que de l'audace étrange de ces modernes Spartacus, ayant secoué six fois les fers de l'esclavage, et six fois ayant été vaincus.

Le souvenir d'une telle patrie brûlait le cœur du vieux colonel. Assis dans un coin de sa chambre, pleurant de rage à soixante-dix ans, il demandait à grands cris un cheval et une carabine. Paulowna, digne fille d'une mère morte sur le champ de bataille, malgré son abattement, encourageait son père et lui lisait chaque matin les nouvelles de l'insurrection.

A l'arrivée de Maurice, le colonel se leva; Paulowna, bondissante, accourut. Ce fut pendant quelques minutes un échange insensé de questions, de demandes, d'interrogations, qui se croisaient avec rapidité. Le colonel, ému, hors de lui, embrassait sa fille, embrassait Maurice, pleurait, riait. Paulowna, tremblante, ne pouvait détacher ses yeux des yeux de Maurice, sa main de sa main.

— Mais embrassez-vous donc, mes enfants! fit le vieillard.

Ce ne fut qu'un cri de la part des jeunes gens. Ils se tinrent étroitement embrassés sans pouvoir parler, sans avoir conscience de ce qui se passait en eux, Maurice rompit le premier le silence:

— Merci, ange, de ne pas avoir oublié que j'étais là pour partager une douleur, s'il y en a une. Car je veux être de moitié dans les consolations que vous donnez à votre père! Ne suis-je pas son fils?

— Brave Maurice, disait le colonel, oh! oui, vous êtes mon fils, mon fils bien-aimé, et vous êtes digne de l'être, car votre noble cœur a une parole bienveillante pour toutes les infortunes, une sympathie pour tous les malheurs. Oh! oui, vous êtes mon fils.

Et il lui tendit sa main, que le jeune homme serra avec empressement.

Paulowna ne disait rien, Maurice ne savait comment interpréter ce silence. Tout à coup elle vint à lui et lui prit la main :

— Maurice, dit-elle, et son attitude était calme, noble et fière; je ne vous demanderai pas si vous voulez devenir mon époux, je ne vous demanderai pas si votre cœur est compatissant pour la souffrance, mais, Maurice, — et son regard s'enflamma, le sang de sa mère morte lui battait dans les veines; — ma patrie est là-bas, qui vient de se réveiller, le fusil à la main, la rage de l'indépendance dans le cœur! Maurice, la Pologne se tord dans une sanglante agonie, Maurice, elle va peut-être mourir!!!... Maurice, Maurice... m'aimes-tu?

Elle était tombée à genoux, les bras étendus vers son fiancé, l'œil inquiet, jetant des flammes.

— J'irai, j'irai, pour vous, Paulowna, sainte jeune fille qui portez dans votre cœur la patrie absente! Pour vous qui me demandez si je vous aime! pour toi, ange, qui m'as dit que tu m'aimais! J'irai, oh! oui, j'irai!

Il releva la jeune fille. Le père, écrasé par cette scène déchirante, promenait ses yeux pleins de larmes de l'un à l'autre, ne sachant lequel il devait le plus admirer ou d'une telle fille ou d'un tel fils.

Les deux jeunes gens se prirent par la main et vinrent s'agenouiller aux pieds du vieillard. Il mirent leurs deux mains chaudes et moites dans sa main sèche et rude, usée dans les batailles.

— Je jure, dit Paulowna, de n'être qu'à toi, vaillant Maurice! Je jure de te consacrer ma vie entière, car tu l'as conquise.

— Je jure, dit Maurice, de garder pour toi, Paulowna, toute la pureté de mes affections. Je vais partir, je place sous votre sauve-garde, mon père, le trésor d'amour qui vient de m'échoir en partage! Bénissez votre fils, et que le Dieu des combats soit avec lui.

Le colonel sanctifia cette union en étendant ses deux mains sur leur tête sans rien dire; son émotion avait brisé ses forces. Puis il les attira sur sa poitrine, et il se donnèrent le dernier baiser.

— Elle ne doit pas mourir, cria Maurice exalté, la patrie qui met dans le cœur de ses filles un amour aussi profond! Réjouis-toi, Pologne, courage, tes destinées sont éternelles!

Le lendemain, Maurice courait en Gallicie à franc étrier.

Frédéric QUILLOT.

FIN.

tiera pour objet : 1° d'entendre le rapport de la Gérance et d'arrêter les comptes ; 2° de nommer cinq membres pour le comité de surveillance ; 3° de délibérer sur plusieurs modifications à faire aux statuts.

Les conditions à remplir pour assister ou pour se faire représenter aux Assemblées générales ont été arrêtées par l'Assemblée générale du 12 mars 1843, qui a décidé :

1° Que le § 2e de l'art. 13 des statuts ainsi conçu : « Les actions de cinq mille francs donnent seules entrée dans l'Assemblée générale » est supprimé.

2° Que le § 1er de l'art. 26 est modifié de la manière suivante : « Les propriétaires d'actions nominatives de cinq mille francs et de *cinq cents francs* ont seules droit de faire partie de l'Assemblée générale.

D'après l'art. 31, tout actionnaire absent ou empêché pourra se faire représenter par un actionnaire porteur d'une action de cinq cents francs seulement. Le mandataire devra justifier d'une procuration authentique ou sous-seing privé, enregistré.

Société du 10 juin 1843.

POUR LA PUBLICATION DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Deuxième avis à MM. les actionnaires.

Aux termes de l'article 28 des statuts, une Assemblée générale doit avoir lieu dans le courant d'avril de chaque année. L'Assemblée générale de 1846 est fixée au 19 avril courant. — La séance sera ouverte à deux heures, au siége de la Société, rue de Seine, 10. Elle a pour objet : 1° d'entendre le rapport de la gérance sur la situation de la Société ; 2° d'entendre le rapport du comité de surveillance sur les opérations de l'année ; 3° d'arrêter les comptes ; 4° de pourvoir au remplacement des membres sortants du comité de surveillance.

Les conditions à remplir pour assister ou pour se faire représenter aux assemblées générales ont été déterminées, ainsi qu'il suit, par l'assemblée du 23 juillet 1843, agissant en vertu de l'article 29 des statuts :

« Pour assister aux assemblées générales, il faut posséder ou représenter, en actions ou coupons d'action nominatifs, une somme de 500 fr. au moins.

» Les actionnaires fondés de pouvoirs devront avoir déposé les titres d'actions ou de coupons qu'ils représentent, et les pouvoirs y correspondant, au siége de la Société, huit jours avant l'époque fixée pour l'assemblée. Quant aux titulaires, ils seront admis à l'assemblée sur l'exhibition de leur titre.

» Ceux de nos Actionnaires qui voudront se faire représenter devront adresser leurs titres à leur mandataire avec un pouvoir *qui devra être spécial à l'assemblée du 19 avril* 1846. Une simple lettre suffit pour donner pouvoir. »

REVUES DE LA QUINZAINE.

Mouvement politique et social.

—

FRANCE.

Un évènement déplorable s'est passé aux houillères de Saint Etienne. Une augmentation de salaire avait été promise avec une certaine légèreté à des ouvriers, et ce fut, au contraire, une diminution que l'on voulut leur faire subir. De là naquit une irritation facile à comprendre, et qui donna lieu à quelques menées et à des rassemblements. Le général de division et le procureur du roi étant intervenus, on arrêta quelques jeunes ouvriers. Les rassemblements augmentèrent, on lança des pierres, et, sans sommation préalable, les soldats tirèrent des coups de fusil. Six personnes sont mortes de leurs blessures.

C'est presque toujours un tort de la part des autorités de vouloir faire parade de force ; elles croient faire *peur* en s'entourant de soldats et en menaçant de coups de fusil ; elles ne produisent que de l'exaspération. Les moyens de conciliation sont plus efficaces, et l'intervention officieuse d'un maire, qui a failli être tué, aurait réussi, sans la malencontreuse apparition des soldats. Ce qui a surtout augmenté l'irritation, c'est l'arrestation de quelques jeunes gens que l'on voulait conduire en prison. Une manie déplorable des autorités est de ne pas comprendre que dans ces moments de trouble on doit ménager les susceptibilités, même mal placées, d'une foule mécontente. A quoi bon, dirons-nous, emmener en prison des gens arrêtés ? Prenez leur nom et leur signalement, puis relâchez-les. Craignez-vous de ne plus les retrouver ? Eh ! bon Dieu, pour éviter quelques mois de prison qu'ils auraient *peut-être* à subir, croyez-vous qu'ils abandonneront leurs familles, leur pays ? cela est ridicule, et cependant les juges d'instruction n'hésitent pas à envoyer en prison, dans une triste et corruptrice prison, sous la prévention du moindre délit, des ouvriers qu'il serait plus sage et plus humain de laisser en liberté, et de ne pas enlever à leur famille, qui a besoin de leurs bras, et qui s'en trouve subitement privée.

A plus forte raison devrait-on agir ainsi, dans ces circonstances graves, où toute une population est en émoi. — Mais il faut que force reste à la loi. — Est-ce un bien, est-ce un mal ? mais en France nous ne séparons pas la loi de ceux qui sont chargés de l'appliquer ; nous n'avons pas un respect superstitieux pour la loi pure et simple, lettre sèche et morte (qu'au surplus les ministres respectent fort peu eux-mêmes) ; la loi ne vaut pour nous que d'après ce qu'elle produit : notre véritable loi, c'est la *loi vivante*, c'est-à-dire l'exécuteur de la loi : s'il agit bien, nous aimons et respectons lui et la loi ; s'il agit mal, tant pis pour la loi et pour lui. Lors donc que l'on demande que force reste à la loi, cela veut dire seulement que l'on n'a pas su l'appliquer, convenablement, et qu'à défaut de sagesse et de prudence, on s'est servi de la force brutale. Les populations ne disent pas alors : force est restée à la loi ; mais elles disent : force est restée à la force, et la loi n'est qu'un peu plus déconsidérée ainsi que ceux qui sont investis des pouvoirs légaux.

— Le mouvement de Saint-Etienne a eu lieu par suite de la concentration entre les mains d'une forte compagnie, actionnaire de la plus grande partie des mines du bassin houiller. Un des sages législateurs du Palais-Bourbon a fait agréer une proposition tendant à empê-

sommes pour ainsi dire sur le qui-vive, le retour d'Abd-el-Kader dans l'Ouest étant annoncé comme prochain.

» L'expédition contre la deïra d'Abd-el-Kader est positivement résolue, et l'on sonde les dispositions des populations marocaines de la frontière. Nous apprenons que la grande tribu des Beni-Senassen, sur le territoire de laquelle la colonne aux ordres du général Cavaignac a campé dernièrement, et qui semblait s'être détachée de la cause de l'émir, vient de déclarer qu'elle prendrait les armes contre nos troupes si elles faisaient une nouvelle incursion dans le Maroc ; presque toutes les tribus limitrophes ont dû se prononcer dans le même sens, de sorte que l'expédition projetée offre maintenant des difficultés que l'on n'osera peut-être pas aborder, et cependant nous ne pouvons pas tolérer éternellement sur les frontières de nos possessions un foyer de révolte qui, on le sait, n'est pas sans danger. Ce revirement subit de la part des tribus limitrophes est généralement attribué à la présence sur les lieux du fameux khalifa Bou-Hamedi, qui n'est pas lui-même sans inquiétude depuis qu'il a connaissance de nos projets sur la deïra.

» D'un autre côté, il est positif maintenant que Muley-Abder-Rhaman presse Bou-Hamedi de s'interner au delà de Tazza, ce que ce chef ne paraît pas disposé à faire.

» Le retour de l'émir est attendu avec impatience par les populations de la deïra. »

— En Algérie, depuis la reprise des hostilités, bon nombre de chefs indigènes nommés par l'autorité française ont été assassinés.

GRANDE-BRETAGNE.

En Angleterre, la crise politique se prolonge. Le ministère flotte toujours dans l'incertitude sur toutes les grandes questions de politique intérieure et extérieure. Il a constamment obtenu une assez forte majorité dans la chambre des communes, mais la chambre des lords lui suscite des embarras de toute nature, et notamment une opposition hargneuse dans la discussion de ses projets de réforme commerciale. Après avoir poussé les partisans de la protection à prolonger les débats, outre mesure, dans la chambre des communes, les lords ont pris l'initiative d'une nouvelle loi draconienne pour l'Irlande. Ils se sont hâtés de la faire passer, afin de l'envoyer aux communes avant la clôture de la discussion sur la loi des céréales. L'étiquette exige qu'une loi votée à la chambre des lords et envoyée à la chambre des communes soit discutée immédiatement par celle-ci. Or, cette nouvelle loi sur l'Irlande doit faire éclater la discorde dans le camp ministériel, qui se compose de trois parties hétérogènes, savoir :

1° Les députés de l'Irlande ; 2° les whigs et les radicaux ; 3° les conservateurs qui ont suivi sir Robert Peel dans son mouvement libéral.

Cette tactique des lords a réussi. La discussion de la loi des céréales est interrompue, et elle ne pourra être reprise avant un mois, car les vacances de Pâques durent au moins dix ou douze jours, et les députés de l'Irlande discuteront douze ou quinze autres jours avant de laisser passer une loi aussi tyrannique que celle qu'on propose.

Les libéraux commencent à être inquiets sur le sort du projet ministériel. On parle d'un nouveau pacte secret entre le ministère et l'ancien parti tory, par lequel on se serait entendu pour différer les projets de réforme. M. Cobden, le chef de la ligue, a dit cependant qu'il ne croyait pas à l'existence de ce pacte secret, mais on n'en est pas moins dans l'incertitude sur les mouvements et les intrigues des partis.

— L'armée anglaise vient de remporter une victoire décisive aux Indes. On dit que la paix a été conclue et que le pays de Lahore sera occupé militairement par les Anglais.

— La question de l'Orégon est dans le *statu quo*. Les négociations ont été suspendues, mais il est probable qu'on ne tardera pas à les reprendre sur de nouvelles bases qui permettraient d'arriver à une solution pacifique. En attendant, les Anglais font d'assez grands préparatifs de guerre, mais les prolétaires protestent en masse contre la guerre en tout état de cause, et les journaux populaires disent que le peuple anglais ne permettrait pas au gouvernement de faire la guerre au peule américain.

Les journaux américains sont indécis sur la question. Ils semblent craindre que l'attitude hostile du Mexique n'annonce des intentions de guerre de la part de l'Angleterre, qui soutiendrait le général Paredès contre les Etats-Unis. Il y a évidemment de grandes difficultés de part et d'autre.

Le ton des journaux américains est cependant plus conciliant depuis quelque temps. En Angleterre, on soupçonne le parti tory de vouloir compliquer les difficultés de la politique étrangère, et même de vouloir compromettre la paix, afin de détourner le pays des questions de réforme intérieure.

— Le peuple anglais en masse vient de manifester une vive sympathie pour les Polonais, mais les classes les plus influentes se sont abstenues de toute manifestation publique.

La crise intérieure occupe tous les esprits, et les questions de politique extérieure sont reléguées au second rang. L'Irlande est dans un état affreux de misère et de troubles. L'Angleterre n'est guère moins menacée de malaise et de perturbation. Les partis se contrebalancent à peu près, et tous les projets sont entravés par cet état d'oscillation. Le ministère ne sait plus s'il triomphera ou s'il tombera. Tout est en suspens, et on ne peut pas dire quelle tournure la politique intérieure du pays pourra prendre d'ici à deux ou trois mois. Les tories semblent espérer que la disette en Irlande pourra se limiter à une durée de quelques mois seulement, et qu'une fois cette époque de crise passée, les réformes commerciales pourront être ajournées indéfiniment. C'est dans cette attente qu'ils prolongent les débats, et l'on dit tout haut que le ministère est d'accord avec eux pour jouer cette comédie. Cela n'est pas probable, mais le théâtre parlementaire nous offre si souvent le spectacle de semblables roueries, qu'on ne saurait plus s'étonner de rien.

ESPAGNE.

Des évènements importants se sont accomplis en Espagne, dans le cours de la dernière quinzaine. Le ministère Miraflorès a été renversé ; le duc de Valence, Narvaez, et sa coterie sont revenus aux affaires.

Les Chinois viennent de payer le dernier terme de l'indemnité convenue avec le gouvernement anglais. En conséquence, l'île de Chusan devra, d'après les termes du traité, être évacuée. Le journal du gouvernement a publié une notification par laquelle Son Excellence déclare qu'elle conservera Chusan jusqu'à ce que la ville de Canton soit ouverte aux Anglais. Une dépêche adressée à Ky-Ing, et datée du 22 janvier 1846, l'informera de la détermination prise par sir John Davis. »

Résumés des faits divers.

—

BULLETIN JUDICIAIRE.

Plusieurs affaires graves ont occupé cette quinzaine la curiosité publique.

En première ligne s'est trouvée la triste affaire Beauvallon, dont tout le monde connaît le résultat : acquittement de l'accusé et sa condamnation en 20 000 fr. de dommages-intérêts.

A Paris s'est jugée en même temps l'affaire Martin, Vaubazon et Lebourgeois, accusés de détournements de lettres et valeurs à la poste. Martin a été acquitté, Vaubazon et Lebourgeois sont condamnés chacun à cinq années d'emprisonnement et 1000 fr. d'amende.

Nous ne parlons pas de toutes les autres minimes affaires dans lesquelles se révèlent journellement toutes les turpitudes et toutes les misères.

Puisque nous parlons de misères, veut-on savoir quel est le budget de la charité légale ? Voici à cet égard un document curieux extrait d'un travail publié par M. Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance.

Il existe :

1,333	Hôpitaux ou hospices dont les revenus s'élèvent à	58,662,992 f. 77 c
1	Hospice royal pour les aveugles,	328,492 »
7,599	Bureaux de bienfaisance,	13,557,836 »
46	Monts-de-Piété dont les prêts sont annuellement de	42,220,681 »
39	Institutions consacrées à l'éducation des sourds-muets ; les budgets des deux institutions royales établies à Paris et à Bordeaux sont seuls connus ; ils forment ensemble la somme de	255,503 »
1	Institution pour l'éducation des aveugles	156,699 »
141	Dépôts d'enfants trouvés, pour mémoire les 6,717,829 fr. consacrés à ce service, puisqu'ils figurent déjà dans les revenus hospitaliers ci-dessus mentionnés.	
73	37 asiles publics pour les aliénés, 25 quartiers dans les hospices, 11 asiles privés, reçoivent des départemens	4,828,168, 75
1	Maison royale à Charenton pour des aliénés pensionnaires, reçoit de l'Etat	459,857
9,242	Etablissements divers dépensant annuellement	115,411,232 f. 52 c.

Ajoutez à cela les sommes distribuées en aumônes particulières, et qui ne changent absolument rien à l'état de choses existant. Malgré tous ces sacrifices la plaie du paupérisme s'étend de jour en jour. Pourquoi donc persister à ne pas chercher ailleurs la solution du problème ?

DÉCLARATIONS DE FAILLITE.

Depuis le 22 mars, 30 faillites ont été déclarées sur la place de Paris.

CAISSE D'ÉPARGNE.

Les 23, 24, 29 et 30 mars la caisse d'épargne de Paris a reçu 1 187 995 f., elle a remboursé 1 714 911 fr. 91 c.

Il résulte de ces chiffres que les remboursements ont dépassé les recettes de 526 916 fr. 91 c.

NÉCROLOGIE.

Sont décédés depuis le 22 mars Mme de Salvandy, mère de M. le ministre de l'instruction publique. — MM. le lieutenant-colonel Delpire, major de l'hôtel royal des Invalides. — M. le lieutenant-général Charbonnel. — Bessel, astronome, directeur de l'Observatoire de Kœnigsberg. — Le lieutenant-général Delort.

NOUVELLES DU JOUR.

CHRONIQUE. — D'après la *Gazette d'Augsbourg*, on ferait des préparatifs à Belgrade, capitale de la Servie, pour y recevoir le sultan, qui se proposerait de visiter cette principauté, et aurait même invité le prince de Metternich à se rendre à Belgrade pour y conférer avec lui. Il est certain, ajoute ce journal, qu'un prince de la famille impériale d'Autriche se rendra dans cette ville pour complimenter le grand-seigneur.

M. Payen a fait parvenir 200 francs, au nom de la garde nationale de Grenelle, à M. le maire de Monville : cette somme est destinée aux ouvriers victimes du dernier désastre.

— La foire aux jambons se tiendra sur le boulevart Bourdon, près la place de la Bastille, les 7, 8 et 9 avril.

— Soliman-Pacha est arrivé hier à Paris, accompagné de M. Avédik, premier interprète de l'ambassade.

— L'avis suivant vient d'être affiché dans Paris :

Le préfet de la Seine croit devoir rappeler aux électeurs qui ont l'intention d'établir leur domicile politique dans un autre arrondissement que celui où ils ont leur domicile réel, que les formalités voulues par l'art 10 de la loi du 19 avril 1831 doivent être remplies avant le 20 avril courant, délai de rigueur.

Toutes les déclarations qui seraient faites aux greffes des tribunaux après cette époque, ne pourraient avoir d'effet que pour la formation des listes de 1847.

SINISTRE MARITIME. — Le 22 mars, le brick français *l'Accéléré*, capitaine Augier, a sombré à l'entrée du port d'Alger : ce bâtiment venait de Bone, qu'il avait quitté le 19 mars ; il portait 34 chevaux destinés pour la gendarmerie d'Afrique ; qui avaient été confiés à la garde d'un sous-officier et cinq gendarmes, l'équipage était composé de sept hommes. Arrivé en vue d'Alger à l'heure de la journée où la mer était la plus mauvaise, le capitaine Augier gouverna sur le môle ; mais il paraît qu'il ne calcula pas assez exactement l'effet que produisent les

Le patriotisme polonais résiste à la persécution, à la dispersion même, invincible derrière le rempart de son culte et de sa langue. Elle a ce qui fait les grandes causes et les grands avenirs, des confesseurs et des héros.

La nationalité polonaise ne doit pas périr, ou bien les nations reconnaissent qu'elles ne sont que des troupeaux que le sabre a le droit de déchirer et de partager. La nationalité polonaise ne doit pas périr ; car elle manquerait à l'équilibre de l'Europe, elle manquerait à la sanction de la légitimité la plus sainte, la légitimité des peuples.

La Pologne vient encore de se dresser contre ses spoliateurs. C'est sa huitième protestation armée... Foi indomptable dans l'immortalité de la patrie et dans l'imprescriptible justice de Dieu ! Et telle est la fécondité de cette foi que, même sous l'oppression, même dans l'exil, elle réalise un progrès qui contient la promesse de l'indépendance et de la destinée nationales.

Jusqu'à présent la noblesse polonaise avait porté presque seule le poids de la lutte et du sacrifice. C'était triste ; c'était juste peut-être. Le peuple était resté trop désintéressé à la révolution. Esclave de la corvée et de la glèbe, il n'eût combattu que pour changer de maîtres.

Le mouvement actuel ouvre à la Pologne une ère nouvelle.

Instruite par l'épreuve et par le progrès des temps, la noblesse polonaise a compris qu'on ne surmonte une coalition formidable qu'à la condition de s'appuyer sur un peuple. De toutes parts elle s'est ralliée avec enthousiasme au manifeste arboré à Cracovie.

Vainement, le machiavélisme, appréciant le danger, s'est efforcé de transformer un appel à la liberté des communes en un appel au communisme ; le signal de l'affranchissement du peuple a retenti dans tous les cœurs slaves. La religion l'a béni et sanctionné. Le clergé national, ce manifeste d'une main, le crucifix de l'autre, a marché à la tête des insurgés.

Le caractère de ce mouvement a fait éclater les nouvelles sympathies des nations en un accord universel. La Pologne entre irrévocablement dans l'ordre des principes que la France a proclamés elle-même en 1789 ; la France accueille et constate avec joie ce nouveau gage de la confraternité des deux peuples.

Depuis long-temps la Pologne se préparait à cette rénovation. Associée à la défense de ces principes libérateurs, elle avait, sur tous nos champs de bataille, mêlé ses idées et son sang à notre sang et à nos idées. Elle fut solidaire de nos victoires comme de nos revers. En 1830, au souffle que notre révolution répandit sur l'Europe, elle se leva ; — et de la chute de Varsovie date l'affaiblissement continu du principe de liberté dans le monde.

Aussi, quels que soient, par moments, le découragement ou la langueur de l'opinion publique en France, elle est toujours vive et toujours prête dès que la Pologne lui fait appel. La religion, les sciences, les arts, la tribune et la presse, toutes les puissances, ... diplomatie généreuse.

Dans ce but, le Comité central fait appel à tous les amis de la liberté des peuples et de l'indépendance des nationalités.

La Pologne a sauvé la civilisation chrétienne ; elle a préservé du joug de l'islamisme même ses oppresseurs d'aujourd'hui. Avant-garde du progrès et de la liberté vers l'Orient, sa mission n'est pas finie ; la Pologne ne peut pas périr !

Le comité se compose aujourd'hui des membres suivants :

MM. le duc D'HARCOURT, pair de France, *président*.
Le comte Charles de LASTEYRIE, *président honoraire*.
George-Washington LAFAYETTE, député, *vice-président*.
TAILLANDIER, député, *vice-président*.
Cyprien ROBERT, *secrétaire*.
BIXIO, *secrétaire*.
VAVIN, député, *trésorier*.

MM. Allier, député. — Baron, député. — Béranger, chansonnier. — Bessas-Lamégie. — Beaumont (de la Somme), député. — Beaumont (Gustave de), député. — Bethmont, député. — Boissel, député. — Bonnin, député. — Boulay (de la Meurthe), député. — Bureau de Puzy, député. — Cambacérès, député. — Carnot (Hippolyte), député. — Chapuis, colonel de la 4e légion. — Chipuis de Montlaville, député. — Chopin (Jean-Marie). — Considerant (Victor), rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*. — Cordier, député. — Crémieux (Adolphe), député. — Ducuing (François). — Durrieu (Xavier), rédacteur en chef du *Courrier français*. — Dutrone, conseiller honoraire à la Cour royale d'Amiens. — Féron, membre du Conseil municipal de la Seine. — Girardin (le comte Ernest de), député. — Hugo (Victor), pair de France. — Jouvencel (de), député. — Isambert, député. — Julien (M.-A., de Paris). — Labaume (Edouard de). — Lafayette (Edmond), avocat. — Larabit, député. — Lasteyrie (Ferdinand de), député. — Laverdant (Désiré). — Lesseps (Charles), rédacteur en chef de *l'Esprit public*. — Luneau, député. — Madier de Montjau, conseiller à la Cour de cassation. — Marchant, député. — Marie, député. — Marchal, ancien député. — Maurat-Ballange, député. — Nivière (le baron). — Paya (J.-B.) — Pelletier (le baron), lieutenant-général d'artillerie. — Perrée (Louis), directeur du *Siècle*. — Piéron, député. — Portalis (Auguste), conseiller à la Cour royale. — Saint-Albin (Hortensius de), député. — Sarrans (B.). — Subervic, lieutenant-général, député. — Salle (vicomte César de), rédacteur en chef de *l'Alliance*. — Teulon, député. — Zeltuer (le colonel Frantz de).

Insurrection polonaise.

Les pays slaves voisins de la Pologne s'agitent sous l'influence de l'insurrection proclamée en Gallicie, au nom de l'affranchissement des paysans. En Hongrie, la noblesse prépare un projet de loi d'affranchissement, qui doit être porté à la prochaine diète. La noblesse hongroise, en agissant ainsi, prouve qu'elle comprend ses intérêts. Espérons qu'elle sera plus ferme dans sa résolution que ne l'a été la noblesse de la Gallicie lorsque, il y a trois ans, elle demandait au gouvernement autrichien de s'associer à elle pour opérer cette réforme. Le cabinet de Vienne s'y opposa. Il repoussa ... polonaise est plus vivace que jamais. Elle a pour elle les sympathies de tous ces millions de serfs qui composent le fond des populations de la Russie, de la Hongrie, de la Bohême et de l'Autriche elle-même, aussi bien que de la Pologne.

Les journaux allemands parlent des mesures que prend le gouvernement autrichien pour réprimer le mouvement en Gallicie. Ces mesures consistent dans de nouveaux envois de troupes. La Gallicie compte à l'heure qu'il est plus de 50 000 hommes. Les mêmes journaux avouent néanmoins que la tranquillité n'est pas encore rétablie, et qu'elle ne sera pas facile à rétablir.

L'instruction contre les détenus politiques se poursuit. On les a divisés en trois catégories. Dans la première se trouvent les chefs destinés à la peine de mort. Cette catégorie, dit la *Gazette d'Augsbourg*, est *très nombreuse*, mais on compte sur l'*humanité* et la *douceur proverbiale* du gouvernement autrichien pour réduire par des commutations le nombre des exécutions capitales. La seconde classe comprend ceux qui seront condamnés à la prison, et la troisième ceux qui seront punis par l'exil.

L'archiduc Ferdinand, gouverneur de la Gallicie, a été rappelé. On le remplace par le baron de Pillersdorf.

Chemins de fer. — Récapitulation.

La question des chemins de fer reviendra devant les chambres dans quelques jours.

L'agiotage, qui demande à grands cris concessions sur concessions pour s'enrichir avec l'argent des actionnaires bénévoles, sera-t-il enfin arrêté, ou bien la corruption dont parlait il y a quelque temps un honorable député, marchera-t-elle de plus en plus tête levée ? Et la chambre voudra-t-elle sanctionner ces indignes manœuvres de Bourse, qui finiront par enlever à l'agriculture, et au commerce maritime surtout, les rares capitaux qui leur restent encore ?

Il est à craindre que des chambres qui votent avec acclamations la déchéance de la France dans les grandes entreprises, comme celle de Madagascar, où notre pavillon pourrait comme aux beaux temps de sa gloire, briller d'un vif éclat, n'accueille encore favorablement les projets des agioteurs et des accapareurs de capitaux.

On sait que les emprunts à forts intérêts et à *gros lots* exécutés par Necker, il y a près de soixante-dix ans, arrêtèrent les opérations maritimes, que Laverdy, Trudaine et Turgot avaient fait ouvrir dans nos ports. — On sait que l'agriculture eut beaucoup à souffrir de l'engouement qui fit affluer tous les capitaux à Paris pour prendre part à des emprunts qui offraient de grandes chances aléatoires et devaient enrichir d'un jour à l'autre.

Mais les emprunts de Necker avaient du moins un but de gloire nationale, ils devaient relever la France du honteux traité de paix de 1763, et assurer l'agrandissement de cette grande œuvre pré-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 6 AVRIL 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

GYMNASE : *Geneviève*, comédie-vaudeville en un acte, par M. Scribe. — VAUDEVILLE : *Le Roman comique*, comédie-vaudeville en trois actes. — FOLIES-DRAMATIQUES : *Paris au bal*.

Dans notre bulletin dramatique, il est une œuvre qui brillera par son absence, c'est la *Fille du Régent*, comédie en cinq actes de M. Alexandre Dumas, inaugurée cette semaine au Théâtre-Français. Nous ne pouvons prendre sur notre conscience de juger une pièce sans l'avoir vue, et des raisons fort sérieuses nous ont empêché de voir jusqu'à présent la pièce de M. Dumas. Nous n'y renonçons pas cependant.

La Fille du Régent n'a pas une santé si délicate que nous ne puissions la retrouver vivante dans huit jours. Elle aura notre visite ; notre analyse venant la dernière, nous pourrons tenir compte des jugements portés par tous nos confrères et apprécier l'impression produite sur la presse par cet événement littéraire, car à part toute opinion sur le mérite et la réussite de la pièce, c'est un événement littéraire qu'une comédie en cinq actes jouée au Théâtre-Français et signée Dumas.

Parmi les théâtres de vaudeville notre prédilection est acquise au Gymnase. Un journal qui aurait de l'esprit comme un démon, s'il était fidèle à son titre, a bien voulu chercher une cause à notre sympathie pour ce théâtre ; il a cru deviner que nous voulions gagner le directeur du Gymnase, afin de le décider à la représentation d'un vaudeville de notre cru vaudeville passionnel et attractionnel qui aurait obtenu les éloges anticipés de MM. Cantagrel et Toussenel. La feuille satanique avait même promis quelques fragments de notre manuscrit à ses abonnés..., promis n'est pas le mot propre, elle les en avait menacés. Nous réclamons pour notre part l'accomplissement de cette promesse ou de cette menace.

Le diable a compromis en cette circonstance sa réputation de malice. En fait de vaudeville manuscrit, nous n'avons pas de quoi faire une cigarette et notre sympathie pour le Gymnase est pure de tout intérêt personnel.

Nous aimons ce théâtre, parce que sans être socialiste, il sert indirectement la cause du progrès social, parce que dans les pièces nombreuses dont son répertoire s'enrichit depuis quelques mois, les sentiments généreux sont mis en honneur, parce qu'il y a dans ces pièces de l'observation et de la sensibilité, parce que les affections de l'homme y sont présentées avec naturel, et souvent, à l'insu même des auteurs, au vrai point de vue de la science sociale. On n'a pas oublié *Jeanne et Janneton*, la *Belle et la Bête*, *Noémie*, la *Mère de famille*, gracieuses esquisses de l'amour, de l'influence féminine, du sentiment filial ou fraternel. Dans *Geneviève*, M. Scribe a voulu peindre la tendresse paternelle, et il a parfaitement saisi le véritable caractère de ce sentiment protecteur.

On croit généralement que le père est né pour morigéner, pour gronder sa fille (il s'agit d'une fille dans *Geneviève*). C'est à la mère, il est vrai, que la direction des filles est principalement abandonnée, c'est la mère qui doit dire : « Laure ou Julie, tenez vous droite ; mangez du pain avec vos confitures ; ne lisez jamais de romans, et préparez-vous à faire le bonheur de l'époux qui sera choisi par vos parents. » Mais quand les leçons maternelles sont mal écoutées ou peu suivies, le public civilisé trouve tout simple que le père intervienne pour prendre une grosse voix et pour employer des moyens coercitifs. Lors même que l'enfant est devenue jeune fille, que son intelligence s'est développée, que son éducation est finie, on considère comme tout à fait légitime et conforme au vœu de la nature, que le père commande et que la jeune fille obéisse.

Eh bien ! moralistes, philosophes, grands faiseurs de règlements pour l'humanité, vous vous trompez ici comme toujours. Si le père et la fille écoutent la voix de leur cœur, s'ils sont dociles à l'inspiration divine, c'est la fille qui commandera, c'est le père qui s'empressera d'obéir.

Ne sentez-vous pas que le sentiment paternel est plein de douceur et de mansuétude, qu'il en coûte au père de réprimander son enfant et surtout de le punir ; ne sentez-vous pas que le père est embarrassé de la férule de magister que vous lui placez entre les mains ? Son vœu serait de ne jamais ordonner, afin de n'avoir pas à blâmer la désobéissance ; son vœu serait d'entourer sa fille de toutes les attentions, d'être pour elle une providence visible, d'aller au-devant de ses désirs, de lire dans ses regards, d'entendre l'expression de ses volontés pour les satisfaire. Rendre sa fille heureuse, la gâter en toute sécurité de conscience, voilà ce qui plaît au père, voilà ce qu'il pourra faire toujours, quand l'enseignement, quand la réprimande, quand la critique seront organisées en dehors de lui, et lui permettront de se livrer sans danger pour le caractère de l'enfant, à toutes les complaisances, à toutes les flatteries que son cœur lui inspire.

Et la fille, reconnaissante de tant de soins, elle voudra conseiller son père, le diriger, le débarrasser des affaires de ménage, en prendre le gouvernement, se montrer pour la santé du vieillard plus prévoyante que lui et quelquefois résister résolument à ses caprices. N'en déplaise à tous les préjugés et à toutes les habitudes de la civilisation, le ton naturel providentiel qui doit régner dans la famille, c'est la déférence de la vieillesse à l'enfance, du supérieur à l'inférieur ; lorsque le père obéit, il est plus heureux que s'il commande.

De cette vérité découlent des conséquences importantes pour l'organisation de la société ; aussi devons-nous savoir gré à M. Scribe beaucoup de grâce de l'avoir enchâssée dans une bluette attrayante. M. Clérambourg, banquier riche et veuf, n'a plus d'autre passion que son amour pour sa fille Geneviève (Mlle Rose Chéri). Leurs tête-à-tête sont délicieux ; il faut voir avec quelle tendresse la fille veille sur son père, lui adresse des conseils ; quelquefois même des injonctions, il faut voir avec quelle affection Numa, toujours excellent dans les rôles paternels, s'empresse de complaire aux moindres désirs de sa fille.

Un tel bonheur ne saurait durer toujours, Geneviève a 17 ou 18 ans, il faut la pourvoir d'un mari, mais Clérambourg est un monomane d'amour paternel. Tout en désirant que sa fille ait un protecteur plus jeune que lui, une position dans le monde ; tout en voulant la marier, il est jaloux de son gendre futur. Il tremble de se voir réduit à la seconde place dans le cœur de Geneviève.

C'est avec des transports de joie qu'il la voit éconduire trois prétendants fort sortables. Le bonhomme oublie que si le sentiment de famille devient pour l'âme une occupation exclusive, c'est dans la vieillesse seulement. Geneviève est jeune, elle a besoin d'amour, elle aime depuis longtemps le principal commis de son père, Adrien, dont le zèle et l'activité soutiennent la maison de banque. Clérambourg acceptera-t-il un pareil gendre ? oui vraiment, notre père a les sentiments élevés, il se souvient d'avoir été commis et d'avoir jeté lui-même les premières bases de sa fortune ; mais s'il venait à savoir que sa fille aime Adrien d'un amour passionné, il s'effaroucherait peut-être, car il veut conserver le cœur de Geneviève à peu près entier.

La jeune fille se prête à la faiblesse paternelle ; usant, dans un but légitime, de toute l'habileté féminine, elle feint de n'éprouver pour Adrien qu'une amitié fort calme, de l'épouser par amour filial et afin de se fixer à jamais dans la maison paternelle. Clérambourg est la dupe de cette innocente ruse, il souscrit au mariage. On passe dans la salle où le contrat doit être signé. Geneviève, attachée au bras de son père, le regarde avec ivresse. — Mais, chère fille, tu oublies ton mari. — Ah ! c'est vrai, je n'y pensais pas. Venez donc ! (La toile tombe.)

Mlle Chéri, MM. Numa et Deschamps ont fait très bien valoir cette petite pièce ; elle a réussi complètement ; nous y regrettons seulement quelques longueurs.

Nous laisserons à d'autres le soin de chercher si la donnée de Geneviève n'a pas été exploitée plusieurs fois, et notamment dans une vieille comédie en vers, jouée au Théâtre-Français sous le titre de *Dupuis et Desronay*. Pour peu qu'on ait suivi le théâtre, on arrive à ne plus faire aux auteurs un grave reproche de ces emprunts. Des situations neuves il n'y en aura guère tant que les conditions sociales ne seront pas changées. Depuis que la civilisation règne sur le monde, toutes les littératures ont vécu d'un très petit nombre de données ; les mêmes fables ont été mises en vers par Esope, par Phèdre et par Lafontaine ; Sophocle, Euripide, Corneille ; Racine, ont couronné les mêmes triomphateurs et sacrifié les mêmes Iphigénies ; les Satires d'Horace ont été refaites par Régnier et par Boileau ; l'œuvre de Rabelais a défrayé d'anecdotes, d'intrigues et de personnages bien des littérateurs qui, au dix-septième et au dix-huitième siècle ont vécu des miettes laissées par Gargantua. En vé-



des grandes lignes de chemin de fer. Ce projet fut rejeté. L'opposition, oubliant les grands principes proclamés par l'Assemblée constituante, contribua beaucoup à ce déplorable vote, qui livra plus tard les railways à des compagnies. Certes, la direction des chemins de fer, proposée en 1838, était irrationnelle, et prouvait manifestement la pauvreté des vues ministérielles, mais, du moins, le principe financier qu'il portait devant les chambres était conforme aux véritables intérêts du pays.

On sait que le projet de loi de 1838 n'aboutit qu'à la concession des chemins de fer de Strasbourg à Bâle (6 mars 1838) et de Paris à Orléans (7 juillet 1838) pour une durée de 99 ans. Nous ne parlons pas du projet mort-né de la ligne de Paris au Havre, car la loi de concession de ce chemin fut rapportée, et le cautionnement rendu aux concessionnaires saisis inopinément d'une panique mortelle quoique cette compagnie arborât les noms de MM. Roy, d'Aligre, Hamann, Aguado, Boignes, Joubert (comte) et Lebobe. Cette générosité de la part de l'État, fut suivie de nouveaux avantages donnés à deux autres compagnies. Le chemin de Strasbourg à Bâle reçut une commandite de 12 millions 600 mille fr. à 4 p. 100, non compris 1 p. 100 pour l'amortissement du prêt. Celui de Paris à Orléans un *minimum* d'intérêt annuel de 3 p. 100, plus 1 p. 100 d'amortissement. A la même époque (15 juillet 1840) le chemin de fer de Paris à Rouen fut concédé et obtint de l'État, pour un capital de 40 millions pendant 46 ans et 334 jours, un prêt de QUATORZE millions à 3 p. 100.

De 1840 jusque vers le milieu de l'année 1842, les actions des chemins de fer concédés étant au-dessous du pair, les capitalistes se tinrent prudemment à l'écart et ne sollicitèrent pas de concessions, quoique l'État eût fait preuve de libéralité envers d'autres compagnies. Ainsi, il avait accordé :

Quatre millions (4 p. 0/0 d'intérêt, non compris 2 p. 0/0 d'amortissement, loi du 15 juillet 1840), à celui d'Andrezieux à Roanne; — six millions (4 p. 0/0 remboursables par douzièmes, loi du 17 juillet 1837) à celui de la Grand'Combe; — cinq millions (à 4 p. 0/0 remboursables par vingtièmes, loi du 1er août 1839), à celui de Versailles (rive gauche).

Enfin apparut la loi du 11 juin 1842. On connaît les vicissitudes dont les dernières traces disparurent par celle de 1845 qui exonère les départements et les communes du paiement des deux tiers de la valeur des terrains nécessaires pour les chemins de fer.

Cette loi ouvrit aux roués de la Bourse une mine féconde pour exploiter l'actionnaire, comme avaient fait les gaz et les bitumes en 1838.

Assurés de la proie que le ministère leur livrait, les banquiers commencèrent par se montrer récalcitrants et par faire dire à leurs journaux qu'ils étaient prêts à se dévouer à la patrie en acceptant les propositions ministérielles, mais qu'évidemment ils sollicitaient la permission de se ruiner.

baud et Jabin, appartenant à la compagnie du Gagne-Petit, se sont refusés à reprendre leurs travaux. Ils se plaignaient, notamment les piqueurs, que leur salaire fût trop modique; ces derniers faisaient observer que les piqueurs gagnaient ailleurs de 3 à 3 fr. 50 c., tandis qu'ils ne recevaient que 2 fr. 75 c.

La veille même, tous les mineurs avaient reçu leur paie de quinzaine, *et, pour la première fois, cette paie avait été faite par la Compagnie générale.*

Le lendemain jeudi, les piqueurs, ayant obtenu de M. Harmet les 3 fr. 50 c. qu'ils désiraient, descendirent dans les puits Tuibaud et Jabin; quant aux traîneurs, ils déclarèrent qu'ils ne travailleraient que si on leur accordait les 3 fr. 25 c. que gagnent les traîneurs de Rive-de-Gier. M. Harmet, ingénieur de la mine, répondit qu'il ne pouvait prendre sur lui la responsabilité d'une semblable augmentation, qu'il allait se rendre à Rive-de-Gier pour vérifier les faits, et qu'il leur apporterait une réponse le jour même. Il leur assigna un rendez-vous à huit heures du soir au puits, et le rendez-vous fut accepté par les ouvriers.

Que se passa-t-il à huit heures du soir? Nous l'ignorons; mais, vendredi, dès six heures du matin, les traîneurs arrivèrent chez le commissaire de police d'Outrefurens et se plaignirent amèrement (ici nous citons un rapport officiel) *que M. Harmet, qui avait promis de leur accorder 3 fr. 25 c., ne voulût point exécuter sa promesse.* En conséquence, ils annoncèrent leur intention de suspendre leurs travaux.

Le commissaire de police parlementa longtemps avec les mineurs et parvint enfin à leur faire accepter une transaction. Ils devaient, avant tout, faire leur hâlance, sauf à agir après comme ils l'entendraient.

Cette transaction eut l'assentiment de M. Harmet, et les mineurs déclarèrent, de leur propre mouvement, qu'ils ne voulaient ni causer de désordre, ni provoquer de démonstration dans les autres mines; que leur but était uniquement d'obtenir un salaire plus fort et proportionné aux travaux pénibles et dangereux dont ils étaient chargés. Dès vendredi, les travaux étaient donc repris sur tous les points du *Gagne-Petit*.

Tels sont les faits qui étaient parvenus à la connaissance de l'autorité jusqu'au vendredi soir, 27 mars.

La journée du samedi se passa tranquillement comme celle du vendredi; on ne sait pas ce qui se passa le dimanche, et l'autorité n'avait aucune crainte, lorsque le lundi 30 mars les ouvriers étaient en révolte.

On sait que le procureur du roi, M. Bouchetal, voulut opérer quelques arrestations à la tête d'un très faible détachement de gendarmerie. Bientôt cerné, il réclama des renforts qui furent envoyés avec une parcimonie beaucoup trop grande. Trente hommes du 66e d'abord, deux compagnies ensuite, en tout cent hommes au plus. Ces soldats, entourés, assaillis par la foule et attaqués à coups de pierre, firent feu sans commandement. Sur les instances réitérées de M. Bouchetal, on leur avait distribué des cartouches.

Tous les documents qui nous parviennent, attribuent au général Charron des intentions conciliatrices. C'est avec le désir de calmer les esprits sans effusion de sang, que ce général se rendit à Outrefurens, où le service militaire n'exigeait pas sa présence; un capitaine eût suffi pour commander le faible détachement envoyé sur les lieux.

Les membres du comité de surveillance des mines de la Loire avaient cru d'abord et avaient répété que l'ordre de faire feu avait été donné par le général.

de sang et par le seul aspect de leur masse.

On sait maintenant ce qu'il faut penser de la philanthropie de la Compagnie générale et de la sollicitude de ses agents à l'égard de la classe laborieuse. Nous n'entendons pas dire que cette compagnie ait encore rien fait, rien proposé pour les victimes du 30 mars et pour leurs familles. L'organisation du travail dans le bassin de la Loire, le patronage des ouvriers mineurs, voilà des missions que l'État vient d'accepter, qu'il est tenu de remplir sans délai.

Intolérance.

La *Gazette de Modène* rapporte, d'après la *Gazette de Cologne* et la *Gazette piémontaise*, un décret rendu par le gouvernement autrichien contre les catholiques allemands. Quelle folie pousse ce gouvernement dans cette voie d'intolérance religieuse? Condamner à l'exil les catholiques qui adopteront la doctrine de Rouge, condamner à des peines graves pour le moindre délit ceux qui adhéreront à cette doctrine, appliquer ainsi aux citoyens une échelle de peines différentes, selon leurs différences d'opinions religieuses, voilà les aberrations monstrueuses où se laisse entraîner la monarchie autrichienne. N'est-ce pas un signe certain de décadence?

Voici ce décret :

Circulaire du premier chancelier aux chefs de province en Bohême, Moravie et Silésie, en Galicie, en Autriche, en Styrie et du littoral.

Art. 1er. Les catholiques dits *allemands*, ne faisant partie d'aucune communion religieuse reconnue dans la monarchie d'Autriche, sont une société illégale et n'ont aucun droit de demeurer dans l'empire; en outre, on appliquera à ces sectaires dans le cas où ils viendraient à commettre *une action condamnable* (*azione condannevole*), comme s'ils avaient commis des *délits graves* (*delitti gravi*), les peines portées aux art. 39, 40, 41 et 42 de la 2e section du Code.

2. Il est défendu aux légations autrichiennes d'apposer leurs *visa*, pour l'intérieur de la monarchie, sur les passeports d'aucun étranger, qui serait membre de cette secte. Si quelqu'un passe la frontière sans avoir présenté le passeport pour obtenir le *visa*, il sera immédiatement soumis à une instruction judiciaire et renvoyé du pays.

3. Lorsque des sujets autrichiens résidant à l'étranger et faisant partie de la susdite secte, voudront rentrer dans leur patrie, l'ambassadeur autrichien les invitera à abandonner la secte et à se mettre en règle, en faisant acte d'adhésion à une des communions reconnues par l'État.

4. Lorsque des étrangers demeurant dans la monarchie feront partie de la secte, ils seront obligés de quitter le pays immédiatement.

5. Les sujets autrichiens faisant partie de la secte et qui n'auront commis aucune action répréhensible, devront se mettre en règle, d'après l'article 3, ou en cas contraire, émigrer. Si ces sujets préfèrent l'émigration, ils seront obligés de se conformer, dans le plus bref délai possible, aux dispositions des paragraphes relatifs à la patente qui a rapport aux émigrations de l'année 1832, et à se préparer immédiatement à quitter le territoire autrichien.

---

rité, l'homme ne crée pas, il combine, il harmonise, il ajuste. Ce qu'on peut demander au littérateur comme à l'industriel, ce n'est pas de forger des matériaux, c'est de les mettre habilement en œuvre.

Nous ne reprocherons donc pas aux gens d'esprit qui viennent de donner au Vaudeville une édition dialoguée du *Roman comique*, les larges emprunts qui sont faits au véritable auteur; eux-mêmes les ont reconnus avec une modestie touchante et n'ont réclamé d'applaudissements que pour le poëte Scarron. Il est vrai que ces messieurs n'ont pas transfiguré les personnages et les situations du *Roman comique* assez notablement, qu'ils n'ont pas revêtu la donnée première d'une forme assez piquante, assez originale, pour être les auteurs de leur pièce, pour y apposer leur cachet comme La Fontaine apposa le sien sur la Grenouille et le Bœuf, ou la fable du Loup et de l'Agneau; il est vrai que la mise en scène du *Roman comique* ne leur a coûté qu'une dépense extrêmement faible d'imagination et de travail intellectuel, mais qu'importent les éléments entrés dans la combinaison, si le résultat plaît? Le *Roman comique* est une pièce amusante, bien intriguée, où les actrices sont jolies (Mmes Ozy, Mézeray, Sanxay, Frantz, Victorine, Durand, Anaïs), une pièce où les costumes éblouissent de grâce et de fraîcheur, une pièce où l'on rit aux éclats et sans désemparer pendant tout le troisième acte : après cela si les critiques ne sont pas contents, il faudra bien leur dire avec le grand fabuliste :

> Les délicats sont malheureux,
> Rien ne saurait les satisfaire.

Nous vivons, pour la soirée, sous le règne de Louis XIV; trois chevau-légers, en garnison dans une petite ville de province, regrettent les distractions de Versailles. Survient une troupe de comédiens ambulants, véritable bande de bohémiens si bien mise en scène par Scarron dès les premières pages du *Roman comique*. Le principal aubergiste du lieu reste ébahi comme un Egyptien qui voit des sauterelles s'abattre sur sa récolte; il refuserait nettement l'hospitalité aux comédiens, si les chevau-légers n'intervenaient, captivés par les beaux yeux des actrices. Ces dames sont reconnaissantes, elles acceptent un souper qui peut avoir des conséquences peu conformes à la morale.

L'heure du souper est déjà fixée; on fait des préparatifs. Tout à coup trois jeunes dames de la cour, escortées par une duègne, se présentent au directeur forain : « Nous sommes les épouses légitimes des chevau-légers; nous venons épier leur conduite. » Et ce n'était pas sans motif, puisque ces messieurs veulent souper avec des filles de théâtre. « Le rendez-vous aura lieu sans lumière, et vos actrices n'iront pas, nous prendrons leur place, afin de confondre nos perfides. »

Le petit complot se combine; tout irait des mieux si les chevau-légers ne se voyaient obligés de quitter la ville pour escorter la voiture d'un ministre, à la distance de plusieurs lieues. Il faut laisser le quartier libre à l'escorte arrivante, escorte de lansquenets commandée par trois officiers.

Des lansquenets à cheval? n'est ce point une hérésie? Nous avions toujours cru que dans les troupes allemandes, au service de la vieille France, on donnait le nom de lansquenets aux fantassins et celui de reîtres aux cavaliers. Reiter, en allemand, veut dire cavalier; c'est ainsi que se nomment encore les cavaliers de la ligne dans le royaume de Wurtemberg. Mais passons.

Le charmant costume des trois lansquenets a presque fait coup de théâtre. Les chevau-légers, vêtus d'écarlate et galonnés d'or avec baudrier de soie blanche et plume blanche au feutre, semblaient avoir atteint le maximum de l'élégance; mais près des lansquenets du Vaudeville, ils ont l'air d'avocats, de députés, d'académiciens, de porteurs de l'*Epoque*, de tout ce qu'il y a de plus laid dans la nature. Quel est donc le merveilleux uniforme de ces lansquenets? Comme les feuilletons ornés d'illustrations enluminées ne sont pas encore à la mode, je vous dirai simplement : Allez y voir.

Entre militaires, on est large et libéral dans les questions d'amour; les chevau-légers ne profiteront pas du rendez-vous accordé par les actrices, mais ils ne veulent pas que ce rendez-vous soit perdu, et chargent les lansquenets de s'y rendre à leur place; procédé fort grossier, mais dont l'histoire des civilisés offre maint exemple.

Que feront les marquises? Averties par le directeur de la troupe ambulante, elles mourraient plutôt que d'aller trouver des lansquenets qui les attendent sans lumière. Mais ces messieurs sont exigeants. Comment les tromper? « Voici un expédient, s'écrie le directeur La Rancune, j'enverrai mes actrices au souper des officiers, mais à condition que vous, mesdames, les dames d'honneur de la reine, vous remplacerez mes comédiennes sur le théâtre. »

La proposition est choquante, mais il n'y a pas moyen de la repousser; nos dames sont prises entre deux portes, dont l'une ouvre sur la salle du festin, l'autre sur la salle de spectacle, improvisée dans une grange; il faut jouer la comédie; on n'en mourra pas. Le grand Louis XIV n'a-t-il pas dansé sur le théâtre de Versailles?

Rendons justice aux auteurs, ils ont parfaitement sauvé ce que la situation présentait d'abord d'invraisemblable, et le parterre finit par trouver tout naturel que nos grandes dames figurent sur un théâtre de foire.

La représentation commence. Ici le comique, le drôlatique abondent, les rires du public forment une basse continue au dialogue des acteurs. Il faut voir un tendre amant et une tendre amante s'avouer leurs tendres sentiments, au milieu d'une forêt, tandis que La Rancune (Leclère), à demi caché dans la coulisse, allume de fréquents éclairs et imite le roulement du tonnerre en secouant une feuille de fer-blanc; il faut voir ce bon La Rancune interrompant, à demi-voix, ses acteurs pour leur dire : « Arrête-toi un moment, laisse au public le temps d'applaudir. »

On retourne les coulisses qui représentaient la forêt, on en fait un temple, et nous voyons s'accomplir la cérémonie imposante qui doit changer les amants en époux. — Bénis-les! crie Leclère au grand-prêtre. — Mais le père noble doit m'interrompre en réclamant sa fille! — Bénis-les! — Mais le père noble est au cabaret sans doute, on ne peut pas le trouver. — Bénis-les tout de suite ou je te mets à l'amende.

Le grand-prêtre étend sur les jeunes gens ses mains bénissantes, tout en jetant en mesure dans le réchaud allumé sur l'autel des pincées de sel et de poudre qui raniment la flamme. — M. La Rancune, j'ai béni les époux et le père noble ne vient pas. — Ah! mon Dieu! ah! mon Dieu! rebénis-les, cela fera prendre patience. — Je vous bénis! pas de père noble. — Ah mon Dieu! le public va se mettre en colère, il brisera tout, c'est sûr.

Dans ce moment d'anxiété générale, un véritable père, à la recherche de son fils qui s'est engagé parmi les comédiens, arrive inopinément sur la scène et fait esclandre; il interrompt la cérémonie. La Rancune le fait empoigner et jeter à la porte par deux satellites; on rebénit les époux. Le public croit assister au dénouement naturel et normal; il applaudit à tout rompre, en s'extasiant sur le naturel et l'entrain des acteurs. La toile baisse.

Que deviennent les marquises, les lansquenets et les chevau-légers? cela vous est égal, n'est-il pas vrai? et à moi aussi.

Nous n'avons pas flatté les auteurs ou plutôt les arrangeurs du *Roman comique*. Il est certain qu'ils doivent beaucoup à Scarron et à l'excellent Leclère, cependant il ont jeté dans leur dialogue plusieurs traits piquants ou profonds. Nous avons remarqué cette pensée, sur laquelle on ne saurait trop réfléchir; c'est un comédien qui parle :

Et les gens amusants sont toujours méprisés.

Etrange société, en effet; elle dédaigne, elle humilie l'artiste, bien qu'elle raffole de ses œuvres. Elle met sur le pinacle, elle arcable de décorations, d'argent et de considération des moralistes, des philosophes, des économistes dont elle serait bien fâchée de lire les écrits. O monde renversé!

La vieille dame qui chaperonne les jeunes marquises, et *La Caverne*, doyenne des actrices ambulantes, sont deux personnages comiques très bien interprétés par Mmes Leconte et Guillemin.

Le théâtre des Folies-Dramatiques joue à Paris un rôle assez important. Ce théâtre est le Gymnase populaire, il représente la littérature dramatique légère pour tous ceux qui vont demander des émotions fortes au mélodrame du boulevart.

Paris au bal, un vaudeville joué récemment à ce théâtre avec un grand succès, est un vaudeville construit sur une heureuse donnée. Il s'agissait d'esquisser avec leurs divers caractères les bals de Paris, depuis le bal du comte millionnaire jusqu'à celui de la grisette, qui met un lampion sous son escalier. La série des bals est fort nombreuse, les auteurs se sont

[illegible] néral, quand ils se répandent en lamentations sur les souffrances de l'industrie linière ? Lorsqu'un député ne plaide que la cause de ses électeurs, opposée à la cause nationale, y a-t-il donc une témérité, digne d'injures, à dire qu'il pense à son élection ? L'*Echo du Nord* aurait mieux fait de discuter nos articles sur le sort des ouvriers liniers de Lille.

On écrit de Meaux au *Messager* :

« Un déplorable accident vient d'arriver au souterrain de Courcelles, près Lusancy, sur un des ateliers du chemin de fer de Paris à Strasbourg.

» La galerie du souterrain était poussée à 150 ou 200 mètres du côté de Lusancy, quand un éboulement considérable eut lieu hier, dans la partie la plus rapprochée du fond.

» On fit l'appel, 19 ouvriers manquaient. La fin de la journée, le commencement de la nuit se passèrent en tentatives infructueuses. On remarqua cependant une rigole latérale à la galerie, qui avait été heureusement recouverte en planches pour l'écoulement des eaux, et que l'éboulement n'avait pas comblée.

» Avec des pièces de bois attachées les unes au bout des autres, on suivit la direction de la rigole, et après plusieurs essais inutiles, un grelot fixé à la plus avancée de ces pièces de bois attira heureusement l'attention des ouvriers disparus sous l'éboulement.

» Ils répondirent en attirant à eux les pièces de bois, et peu à peu un réservoir parfaitement organisé s'établit dans la rigole au moyen d'une corde qui a servi, depuis ce matin, à leur faire parvenir des vivres de toutes sortes, des chandelles et des lettres, auxquelles ils ont répondu.

» Ils témoignent dans leur réponse qu'ils sont pleins d'espoir et de courage.

» M. le sous-préfet de Meaux, qui s'est aussitôt transporté sur les lieux, a eu soin qu'on leur fît passer la plus grande quantité possible de provisions, en leur recommandant de les ménager. En effet, la rigole qui sert de communication pouvait s'engorger, et comme la durée de temps nécessaire pour percer l'éboulement n'est pas connue, le salut de ces braves gens dépend des aliments qui doivent les soutenir jusqu'à leur délivrance.

» Dans la crainte que ces dix-neuf hommes réunis dans un lieu peu étendu, ne vinssent à manquer d'air, M. le sous-préfet, sur la demande des ingénieurs, a invité M. le maire de La Ferté-sous-Jouarre, ville distante de Lusancy de cinq kilomètres seulement, à envoyer au souterrain des tuyaux de pompe à incendie qui, avec la boîte de secours qui se trouve sur les lieux, aideront à chasser de l'air nouveau dans le refuge de ces malheureux.

» Tous les ingénieurs ont rivalisé de zèle dans cette triste circonstance. M. le substitut du procureur du roi et M. le commandant de la gendarmerie se sont aussi rendus immédiatement sur les lieux.

» La délivrance est très probable, presque certaine. Le moment, toutefois, n'en peut être fixé. On assigne un délai de deux ou trois jours, qui paraîtront, sans doute, bien longs aux malheureuses victimes de cet accident ; mais on ne négligera rien, soit pour l'abréger autant que possible, soit pour conduire à bonne fin les travaux qui doivent les sauver. »

« J'ai eu l'honneur de recevoir la note de V. E. au sujet des difficultés qui se rattachent à l'ouverture de la ville de Canton aux marchands anglais. Le deuxième article du traité de Nankin porte que les sujets anglais, avec leurs familles et établissements, pourront résider, dans le but de faire leurs affaires de commerce sans contestation ni restriction, dans les villes de Canton, Amoy, Foochowfoo, Ningpo et Singhai. Le traité a été exécuté dans quatre de ces ports, Canton forme l'unique exception. Même à Foochowfoo où des difficultés s'étaient présentées l'an dernier, exactement analogues à celles de Canton, le gouvernement de V. E. a fait exécuter le traité. Dans le premier article du traité de Nankin il est dit : que les sujets de nos deux gouvernements jouiront respectivement d'une entière sécurité et protection de leurs personnes et de leurs biens dans leurs domaines respectifs. Il est très satisfaisant de réfléchir que dans quatre des ports, la plus parfaite sécurité et tranquillité sont établies. A Foochowfoo, où j'avais tout lieu de me plaindre l'an dernier, la population a été amenée par suite de mes représentations et par des exemples convenables, à se conduire avec mesure vis-à-vis des étrangers. Mais malheureusement, à Canton, le mal est loin de se borner à la pure exclusion de la ville. V. E. sait que le vice-consul lui-même, fonctionnaire public, a été audacieusement et outrageusement assailli sur l'autre bord de la rivière. Il n'a été encore fait aucune réparation pour ce fait et pour un autre semblable, qui m'a été rapporté par le consul.

La longue expérience de la vie politique que possède V. E. doit vous convaincre qu'un pareil état de choses ne peut pas continuer. C'est à Canton que sont nés ces troubles auxquels la paix a heureusement mis fin, et c'est par mon désir de voir continuer nos relations amicales actuelles que je m'empresse, avant qu'il soit trop tard, d'insister avec tous les ménagements possibles sur l'exécution complète des engagements convenus par le traité, au sujet de Canton. Dans le 12ᵉ article du traité de Nankin il est expressément stipulé que les îles de Koolangsoo et de Chusan continueront de rester en la possession des troupes de S. M. jusqu'au paiement complet des termes de l'indemnité et jusqu'à l'entière exécution des mesures à prendre pour ouvrir les ports aux navires britanniques.

Eu juillet 1843, V. E. a reconnu, dans une note adressée à mon prédécesseur, qu'il était juste d'ouvrir la ville de Canton aussi bien que les autres, et s'est engagée solennellement à faire droit cette demande. Moi-même, j'ai à plusieurs reprises pressé V. E. de tenir cet engagement, et maintenant j'insiste sur ce point par ordre de mon gouvernement. Nous avons déjà remis Koolangsoo, et les troupes de S. M. évacueront Chusan aussitôt que conformément au traité, cette question aura été résolue. V. E. sait que dans la prévision de l'évacuation de Chusan nous avons à peine élevé quelques constructions dans cette île. Je passe maintenant à la dernière note de V. E. Le tumulte dans lequel la populace a attaqué la maison du préfet de Canton a été, comme tout le monde le sait, causé par l'extrême sévérité avec laquelle cet officier a traité un individu qui obstruait son chemin, et non par l'annonce que les étrangers voulaient tenter de pénétrer dans la ville. J'ai patienté autant que possible, en interdisant aux négociants anglais et autres l'exercice d'un droit légitime et reconnu.

Mais, dans l'hypothèse même où le tumulte dont il s'agit aurait été provoqué par le bruit que les étrangers étaient dans l'intention d'exer-

sujets. Les habitants des villes du Punjaub seront, dans ce sens, parfaitement assurés de leurs biens et de leurs personnes contre toute molestation de la part des troupes anglaises ; ils sont invités à rejeter toute appréhension, et à vaquer à leurs affaires respectives en toute confiance.

Par ordre du très honorable gouverneur général des Indes,

F. CURRIE, secrétaire du gouvernement des Indes avec le gouverneur général.

Le *Sud* publie le programme de la deuxième séance publique de l'Athénée-Ouvrier, qui doit avoir lieu prochainement à la Société philharmonique de Marseille. Ce programme est, comme on va le voir, composé de manière à éveiller vivement la curiosité. Dans cette séance, les studieux jeunes gens qui ont obtenu naguère un si légitime succès, acquerront sans doute de nouveaux titres à la sympathie du public. M. Charles Poncy, que d'excellentes productions poétiques ont placé à un rang distingué dans la littérature actuelle, présidera cette fête de famille.

PREMIÈRE PARTIE.

1° Discours par MM. Mazuig, ouvrier cordonnier, et Lacreusette, président de l'Athénée ; lu par ce dernier. — 2° *L'Adriatique*, chœur, paroles de M. Mazuig, musique de M. Chevalier : chanté par ses élèves. — 3° *Le Lai du Damoisel*, ballade du quinzième siècle, par M. Couret, d'Alais, membre correspondant de l'Athénée ; lue par M. Lacreusette. — 4° *La Châtelaine*, romance, paroles de M. Fortoul, ouvrier bijoutier, musique de M. Camoin, ouvrier menuisier ; chantée par M. Martin, ouvrier tonnelier. — 5° Poésie de M. Gérin, membre honoraire de l'Athénée ; lue par M. Martin, artiste dramatique. — 6° *La Regatta*, romance de M. Mazuig, musique de M. Camoin ; chantée par M. Autard. — 7° *Dors, mon Enfant*, réminiscence poétique, par V. Ferrand, ouvrier cordonnier ; lue par M. Martin, artiste dramatique. — 8° *L'Absence*, romance, de M. Ferrand, musique de M. V. Aymes, ouvrier lithographe ; chantée par M. Vincent, artiste. — 9° *Numa* (fragment de tragédie), par M. Fortoul ; lue par M... — 10° *Hymne à l'Eternel*, de M. V. Vire, ouvrier peiguier ; musique de M. V. Aymes ; chantée par le chœur Chevalier.

DEUXIÈME PARTIE.

1° *La Mère de Dieu*, nouvelle, par M. Lacreusette. — 2° *Le Retour*, boléro à grand orchestre, musique de M. de Bombes, membre honoraire de l'Athénée ; chantée par M. Vincent, artiste. — 3° *Le dernier Jour de Venise*, poésie, de M. Mazuig, lue par M. Victor Genin, artiste dramatique. — 4° *L'Adolescente*, rondeau, paroles de M. Vire, musique de M. Camoin ; chantée par M. Martin. — 5° *Les trois Numéros*, conte en vers, de M. Vire ; lu par M. Lacreusette. — 6° *Prière sur une Tombe*, romance dramatique avec orchestre, musique de M. de Bombes ; chantée par M. Vincent. — 7° *La Patrie*, poésie de M. Fortoul ; lue par M. Martin. — 8° *Chant du Condottiere*, paroles de M. Mazuig, musique de M. Camoin ; chantée par M. Lyon. — 9° *Poésie*, de M. Ch. Poncy, ouvrier maçon, membre honoraire. — 10° *Minette*, chansonnette, de M. Vire, musique de M. Chevalier ; chantée par M. Martin. — 11° *Les Machabées*, oratorio, paroles de M. Mazuig, musique de M. Chevalier, chantée par ses élèves.

L'orchestre sera conduit par le compositeur.

Peinture : Un point de vue de Naples, marine de M. Chauvin, ouvrier cordonnier.

Le piano sera tenu par M. Monticelly.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le prince de Joinville est de retour à

bornés à trois types et les ont fort bien caractérisés.

Dans le grand monde, nous avons vu le maître et la maîtresse de la maison pressant de danser les jeunes gens, qui tous refusent et qui ont raison, car on vient au bal pour s'amuser, et il n'est pas de corvée qui ne soit préférable à la danse des gens comme il faut, danse froide et glacée, exécutée, au lieu d'orchestre, au son d'un piano criard. Nous plaignons beaucoup les jeunes personnes et les dames de la société, car elles n'ont pas le droit de danser ailleurs que dans les salons soumis aux lois de l'étiquette. Cependant nous prévenons les maîtres de maison qu'il sera de plus en plus difficile de trouver des danseurs, à moins d'employer des automates ou des hommes de peine gagés à tant la soirée. L'excès du mal amènera le bien, il faut que le bal de société se transforme, et jamais il n'en sentira la nécessité, s'il n'arrive pas au *nec plus ultra*, aux colonnes d'Hercule de l'ennui ; il est à cet égard en bonne voie.

Nous avons remarqué dans la pièce des Folies-Dramatiques une autre situation prise sur le fait, aussi bien que celle du danseur : c'est la position du chanteur de romances sentimentales dont les accents produisent l'effet de la retraite battue dans le jardin des Tuileries, et qui perd vingt auditeurs à la fin de chaque couplet.

Du salon de M. le comte de Brouillard, nous passons dans celui d'une lorette domiciliée rue de Bréda ; elle ne sort qu'en chapeau à plume et en *visite* de velours ; mais, hélas ! elle a laissé des souvenirs au Prado, où les musiciens eux-mêmes la connaissent sous le joli nom de Tonton-Larifla.

Descendons d'un degré, ou plutôt montons, montons quelques étages. Nous voici au quartier latin, chez Mlle Cascarinette, brodeuse et polkeuse tout à la fois. Que se passe-t-il dans cette mansarde ? eh mon Dieu ! ce qui se passe à la fin de tous les vaudevilles : tous les personnages se rencontrent, on marie ceux qui doivent être mariés, un couplet final est adressé au public et la toile tombe.

VICTOR HENNEQUIN.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE-ROYALE DE MUSIQUE : *Paquita*, ballet, par MM. Paul Foucher et Mazillier ; musique de M. Deldevez.

Bien que le titre de ce ballet soit espagnol et que l'action se passe à Sarragosse, sa couleur principale est empruntée à l'empire. Les uniformes français de toutes armes qui passent sous les yeux du public feraient croire par moments que l'on s'est trompé de théâtre, et qu'on a pris le chemin du boulevart du Temple pour celui de la rue Lepelletier. — Ces uniformes, plus glorieux qu'élégants pour la plupart, ne répondent pas entièrement aux exigences de l'Académie royale de danse, et il arrive que, pour être déplacés, ils sont loin de produire la même sensation de respect et d'élan sympathique que sur la scène essentiellement militaire du Cirque-Olympique. C'est en vain que, prévoyant sans doute l'écueil, on a mis presque exclusivement en évidence l'uniforme leste et dégagé des hussards ; le dolman, la pelisse pendante et le pantalon collant forment un costume assurément très joli, mais très difficile à porter pour la plupart des femmes, même des mieux faites. Or, dans plusieurs ensembles, la moitié des femmes sont ainsi travesties, et il faut bien convenir que, à part quelques charmantes exceptions, les draperies leur seraient beaucoup plus avantageuses. Les costumes de cour de l'empire, qui apparaissent au second acte, n'ont jamais passé pour un type heureux d'élégance. Au milieu de tout cela, l'œil se repose avec plaisir sur les gitanas aux jupes légères et pailletées, aux cheveux entourés de résilles.

Voici la fable qui a servi de canevas au chorégraphe. La scène se passe en 1812, à Sarragosse. Un mariage est sur le point de se conclure entre le fils du comte d'Hervilly, général français, et la sœur de don Lopez, gouverneur de la province. Mais cette union, commandée par l'empereur, n'est pas du goût de don Lopez qui hait les Français, et qui, pour la rompre, n'imagine rien de mieux que de charger un coquin de gitano nommé Jariga, d'assassiner le jeune d'Hervilly. Celui-ci, en véritable hussard, et malgré l'approche de son mariage, se met à la poursuite d'une charmante danseuse, qu'il a remarquée dans la bande de Jariga. Heureusement pour lui, la jeune fille, Paquita, découvre les noirs projets de Jariga et de don Lopez ; par son adresse, elle parvient à sauver le jeune homme au moment où il s'était livré imprudemment, en venant la chercher jusque dans la maison de son ennemi. Plus tard on découvre que Paquita est la nièce du comte d'Hervilly : son père et sa mère, traversant les montagnes en 1795, ont été assassinés par les gitanos, qui ont jugé plus profitable d'élever l'enfant que de la tuer. Une miniature que Paquita a conservée, la fait reconnaître. Elle dévoile la complicité de don Lopez, qui est arrêté. Le mariage convenu se trouve naturellement rompu, et le jeune officier des hussards s'estime heureux de trouver dans la jeune fille qu'il poursuivait, une jolie cousine qu'il peut épouser.

Cette histoire est un peu banale, et si le ballet obtient du succès, ce n'est pas à M. P. Foucher qu'il faudra en reporter le mérite, mais on pourra sans crainte en attribuer l'honneur à Carlotta Grisi qui ne s'est jamais montrée plus vive, plus sémillante, plus légère ; qui n'a jamais déployé plus de force en même temps que plus de grâce et de souplesse, et aussi à M. Mazillier qui a su dessiner des pas charmants ; il faudra aussi réserver une partie des compliments pour Mme Weiss, l'habile institutrice des petites danseuses viennoises, dont l'influence se reconnaît facilement dans les pas d'ensemble. Tous ces éléments de succès aussi bien que les pas si gracieusement dansés par Mlles Adèle Dumilâtre, Robert, Caroline, Barré, etc., sont entièrement indépendants du livret.

M. Deldevez a écrit pour ce ballet une partition qui se recommande par des qualités solides en même temps qu'elle offre un grand nombre des motifs gracieux et d'un style parfaitement approprié au genre. On peut se laisser distraire de la scène et écouter l'orchestre avec la certitude d'être intéressé. On retrouve avec plaisir, au second acte, la solennelle gavotte et la célèbre walse de la Reine de Prusse, qui caractérisent l'une et l'autre, l'époque choisie par l'auteur du livret. La manière dont est traité et instrumenté l'air des Folies d'Espagne, par lequel débute l'introduction, dénote immédiatement un compositeur maître de son art, et le reste de l'ouvrage confirme cette première impression.

Le dernier décor qui représente une magnifique salle de bal avec une galerie à perte de vue, est étincelant de lumière ; il a été couvert d'applaudissements. Le premier offre un site montagneux, aride et pittoresque ; les plans en sont très habilement disposés, mais la couleur, d'un rouge brique criard, en est un peu trop uniforme. Cela n'a rien d'antinaturel, mais on aurait pu choisir une variété de tons plus agréable à l'œil.

— Emile Prudent a désormais conquis parmi les pianistes une position qui lui permet d'aborder sans crainte les plus vastes arènes ; aussi, son prochain concert, fixé au jeudi 9 avril, doit-il avoir lieu à l'Opéra. Nous sommes convaincus d'avance qu'il sortira avec honneur de cette épreuve périlleuse, que peuvent seuls tenter les artistes dont la réputation bien assise, constatée, commande l'attention et le respect du public. A ce concert, où il n'aura pour auxiliaires que Duprez et Mlle Nau, Emile Prudent fera entendre plusieurs compositions nouvelles dont les heureux invités d'une magnifique soirée donnée récemment par M. Pleyel, ont eu la primeur. On s'accorde à faire les plus grands éloges de ces divers morceaux, et l'on cite entre autres une *Séguidille* (on sait que Prudent revient d'Espagne), que l'on redemandait encore après l'avoir entendue deux fois. Nous serons heureux d'applaudir au triomphe de l'un des pianistes qui contribuent le plus puissamment à soutenir l'honneur de la France contre la redoutable Allemagne.

ALLYRE B.

Le tirage de la loterie des artistes musiciens ayant été ajourné au 14 avril, l'exhibition des lots et l'audition des instruments seront prolongées jusqu'au 12. Le succès de ces matinées musicales, qui attirent chaque jour une nombreuse affluence au bazar Bonne-Nouvelle, ne pouvait manquer d'être complet, car jamais plaisir ne coûta si peu à se procurer. Pour vingt sous on entend, pendant deux heures, d'excellente musique, parfaitement exécutée, et l'on emporte en outre un billet de loterie qui les vaut à lui seul et au-delà. Chaque jour, de deux heures à quatre, des morceaux de Beethoven, de Mozart, de Haydn, de Hummel, d'Onslow, de Mayseder, etc., sont interprétés par des artistes les plus habiles. Il nous suffira de citer MM. Massart, Tilmant, Rignault, Cossmann, Gouffé, Battanchon, etc. L'harmonium de Debain résonne sous les doigts de Lefébure-Vely ou de Desjardins ; les pianistes les plus renommés, Alkan, Hallé, Lacombe, Mme Farrenc, Mlles Vény, E. Krinitz, etc., se succèdent et font apprécier les qualités des beaux instruments donnés par MM. Boisselot et Roller-Blanchet ; enfin, c'est à qui, parmi les artistes, apportera son concours à l'œuvre de l'association, dont les avantages sont de plus en plus appréciés à mesure que l'on comprend mieux la puissance qu'elle peut acquérir et les services qu'elle est appelée à rendre. Il n'y a pas besoin d'exciter le public à se porter à ces matinées : il suffit de lui faire savoir qu'elles se continuent, et la foule n'y fera pas défaut.

est arrivé par le chemin de fer; on attend de la cavalerie de Vienne. L'embouchure du puits sera occupée militairement.

INDIGNATION PUBLIQUE. — On lit dans le *Journal de l'Arrondissement du Havre* :

« Si dans notre époque de civilisation avancée, la démoralisation es générale, pour ainsi dire, dans les grands centres de population ; si dans les villes une séduction est un fait tellement ordinaire que l'opinion s'en émeut à peine, il n'en est pas de même dans les petites localités où les rapports entre tous les membres de la communauté sont plus intimes et plus sympathiques. Là, chacun se connaît, chacun vit au grand jour, chaque évènement a son intérêt, et la rareté des faits saillants leur donne un retentissement et une importance tout exceptionnelle.

La petite bourgade d'Etretat vient d'être le théâtre d'un de ces évènements qui ont le privilége d'émouvoir fortement les cœurs droits et sensibles ; voici dans quelles circonstances : Une jeune fille des environs d'Etretat vivait, heureuse et pure, sous les yeux de parents qui la chérissaient; les agréments de sa personne, la douceur de son caractère l'avaient fait rechercher par de nombreux prétendants. Plus heureux que ses rivaux, l'un d'eux sut toucher le cœur de la jeune villageoise, ce fut le nommé N..., jeune homme d'Etretat, qui exerce dans cette localité la profession (nous en sommes bien fâchés pour le roman) d'ouvrier cordonnier.

» Après avoir échangé les plus tendres aveux, le jeune N... fit une demande en règle aux parents de sa bien-aimée ; l'âge, la fortune, la position sociale, toutes les conditions d'un bonheur probable se trouvaient réunis dans ce projet d'union, aussi la demande fut-elle agréée, et bientôt le jeune N... fut-il admis à faire officiellement sa cour à sa promise. A Etretat, une promesse de mariage équivaut au sacrement ; la jeune fille, dans son inexpérience, ajouta trop de foi aux promesses d'un volage. Rassurée sur les conséquences d'une faute par l'engagement sacré qu'il avait contracté vis-à-vis d'elle, la pauvre enfant n'eut bientôt plus rien à lui refuser. Dans les premières ivresses d'un amour qu'elle croyait partagé, l'infortunée put s'aveugler sur les résultats de sa faute, et ce fut presque avec joie qu'elle annonça à son amant qu'il l'avait rendue mère.

» Mais cette révélation, qui fortifie ordinairement la constance des amants sincères, produisit sur le cœur de N. un effet diamétralement opposé. Le *Don Juan du tire-pied* qui avait sans doute entendu parler de Bacchus, jugea spirituel de transformer en Ariane son intéressante victime ; en d'autres termes, il rompit brusquement avec elle et laissant cette pauvre fleur brisée sur sa *tige*, il ne chercha pas même à mettre dans sa rupture les *formes* qu'on eût dû attendre d'un homme de sa profession

» Prête à devenir mère, la pauvre délaissée voulut tenter auprès des parents de son séducteur un dernier effort pour réclamer la réalisation d'une promesse sacrée ; mais là une nouvelle déception l'attendait, et celle qui devait être pour elle une seconde mère, eut l'inhumanité d'accueillir à coups de balai ces prétentions si légitimes pourtant.

Or, à Etretat, il est sans exemple qu'une femme soit abandonnée par l'homme qui a abusé de sa faiblesse, et un fait qui servira à caractériser les mœurs de cette petite localité, c'est qu'il n'y existe pas un seul enfant illégitime. Heureuses mœurs des temps primitifs, que n'êtes-vous le partage de toutes nos populations rurales !

» Cette conduite de la mère de N... jointe au refus formel de ce dernier de donner un nom à l'être innocent qui allait lui devoir la vie, excita dans la population entière d'Etretat une indignation qui se traduisit en un charivari des plus bruyants. Il est bon de savoir qu'à Etretat cette manifestation est le signe le plus formel et le plus énergique de l'improbation et du mépris général. Si l'on s'en fût tenu là, malgré l'art. 474 du code pénal qui interdit les démonstrations de cette nature, cette affaire aurait bien pu n'avoir pour résultat que de ramener à de meilleurs sentiments celui qui en était l'objet ou de le forcer à quitter son village natal : mais poussés par un zèle exagéré, les champions de la morale publique outragée, furieux de voir que le séducteur en question venait braver l'opinion, se livrèrent sur sa personne à des voies de fait, qui quoique peu graves (puisqu'on se contenta de le pousser et de le culbuter), n'en ont pas moins motivé une plainte par suite de laquelle sept jeunes gens sont comparus le 6 mars devant le tribunal de simple police de Criquetot, où une amende de 5 fr. a été prononcée contre eux. »

VARIÉTÉS.

Conseils sur la Royauté à Mgr le comte de Paris.

Par M. JULES DE PRESLES (1).

Dans les luttes qui renaissent, comme au moyen âge, entre les serfs industriels et les seigneurs, de quel côté se rangera la royauté ? Hélas ! nous craignons bien qu'elle se laisse tromper par la ruse, elle qui, en d'autres mains et en d'autres temps, sut dominer la force et constitua l'unité nationale. Entraînée par de funestes illusions, par de plus funestes nécessités peut-être, la royauté livre tous les jours à ses rivaux, quelques-uns de ses droits : droit de battre monnaie (banques); droit de lever l'impôt (péages et tarifs); droit de rendre la justice (prud'hommes et tribunaux de commerce *élus par un petit nombre de privilégiés*); droit d'exploitation du domaine national (concession des mines); droit de propriété avec gérance des

(1) Brochure in-8o chez Guarin, rue Bourbon-Villeneuve, 29.

qui se presse et se remue autour de vous, ou bien aux hommes d'affaires, aux banquiers qui tiennent les hautes positions de la bourgeoisie, je dirais, comme ils disent tous, que le projet est impraticable et absurde.

Que voulez-vous? La découverte donnera le luxe dans le travail ; les riches oisifs n'en ont que faire. Elle donnera la concorde et la paix générale; les exploiteurs qui vivent du choc subversif des passions ne peuvent pas la patronner. Mais, parlez de toutes ces choses au père chargé de famille, à la jeune fille épuisée par un travail sans salaire, aux indigents, à tous ceux enfin qui pleurent ou qui souffrent ; oh ! alors vous verrez leurs yeux s'animer à vos promesses. Ils vous croiront, vous, Monseigneur ; mais, tant que les hommes de foi seront les seuls soutiens de la théorie, ceux qu'elle doit sauver, par cela même qu'elle est une œuvre de science et d'étude, par cela même qu'elle ne s'applique pas, de suite et à la fois, à un vaste royaume, la regarderont comme un rêve consolant mais impossible à réaliser.

Je vous ai exposé mes croyances ; maintenant, elles appartiennent à votre examen. Mais, quelque parti que vous preniez à leur égard, occupez-vous du peuple et de ses *besoins sociaux*. En obéissant par là aux inspirations de votre cœur, vous tiendrez la conduite la plus politique qu'un roi puisse s'imposer dans ces temps-ci.

L'ancien tiers-état n'est plus aujourd'hui une simple bourgeoisie, c'est une aristocratie, c'est une féodalité industrielle et financière. Socialement, la force humaine étant à tous, le capital à quelques-uns, cette classe domine l'atelier national. Politiquement, elle nomme les députés, et les députés imposent les ministres à la royauté. Elle est donc tout, et quand après cela les doctrinaires disent : *le Roi règne et ne gouverne pas*, il est évident qu'ils proclament sinon une vérité, au moins un grand fait constitutionnel.

Entre cette classe, qui grandit et qui grandira tous les jours, et la royauté, il n'y en a pas une autre qui puisse servir de contrepoids. Mais supposez, Monseigneur, que le pouvoir royal prenne l'initiative du mouvement que je vous signale, qu'il s'empare de la direction de réformes salutaires, puis qu'une lutte éclate entre lui et son antagoniste politique, il pourra s'appuyer sur le peuple comme on s'appuie sur son œuvre.

Cela serait tout simplement une imitation de la conduite tenue par la royauté féodale. Elle avait contre elle une classe riche et puissante. Que fait-elle? Elle aide aux premiers efforts du tiers-état, elle institue les parlements, convoque les états-généraux, favorise l'établissement des communes. Reconnaissant de l'appui qui lui est offert, le tiers-état travaille, par tous les moyens, au développement de la monarchie, et soulève le pouvoir royal au dessus de tous les pouvoirs.

Eh bien ! Monseigneur, cette politique, qui transforma la suzeraineté méconnue des ducs de France en royauté française, elle s'offre encore à vous, à vous qui serez muni du pouvoir unitaire entrevu seulement par saint Louis et Charlemagne.

D'ailleurs, le but n'est-il pas plus noble et plus généreux encore ? La commune donnait l'indépendance locale, la liberté et l'existence politique. Eh bien ! vous, Monseigneur, vous pouvez, en prêtant votre concours aux communes associées, donner au peuple la liberté sociale, la liberté positive, la possibilité de travailler pour vivre et de vivre en travaillant.

C'est ainsi que la royauté élevant le peuple, sans abaisser l'aristocratie, se constituera une base solide et puissante : c'est ainsi qu'elle échappera à l'ambition toujours croissante d'une classe qui n'a avec elle aucun intérêt commun, et qui veut se servir d'elle comme d'un instrument. L'Angleterre est une preuve vivante de cette vérité. La royauté, dans ce pays, ne pouvant opposer aucun contrepoids à l'aristocratie, sa position est devenue tellement humiliante, qu'aujourd'hui cette couronne ne va plus bien qu'aux enfants et aux femmes.

Et que nos amis ne craignent pas qu'un conservateur ait endossé l'habit phalanstérien pour nous enrôler plus facilement avec les humbles serviteurs de la dynastie. Nous ne tombons pas dans ces piéges. Nous savons que le titre de phalanstérien, qui ne fut longtemps qu'un certificat de bon sens, de sens pratique, de dévouement généreux à la sainte cause des malheureux, de mépris de l'intrigue et du charlatanisme, va bientôt devenir une puissante recommandation. On verra sous peu avec quelle obséquiosité le civilisé tire respectueusement le chapeau à une idée quand elle possède cent mille francs de rente! L'hypocrisie est un hommage à la vertu, a dit je ne sais plus quel moraliste; on va se donner l'hypocrisie du phalanstère, comme hommage à la puissance et à l'avenir ! On se dira phalanstérien par spéculation. Nous savons toutes ces choses, aussi avons-nous bien soin de dire à tous ceux qui frappent à la porte : *Montrez-nous patte blanche.*

Mais celle de M. Jules de Presles est des plus blanches, vraie main d'aristocrate. Ecoutez plutôt ces pages qui murmurent si agréablement de doux noms et de grandes choses :

Vers le commencement de ce siècle, il y avait dans un comptoir de Lyon, un obscur commis qui, lui aussi, se livrait solitairement à ces grandes tentatives. Mais, au lieu de viser au titre pompeux d'inventeur exclusif et complet, il préféra procéder comme Bossuet, poursuivre la connaissance de Dieu et de soi-même, et la prendre pour base de la science qu'il créait. Aujourd'hui, Monseigneur, le nom de Charles Fourier n'est peut-être pas encore arrivé jusques à la cour ; mais, dans le peuple, il est connu, et déjà plus d'un cœur souffrant le bénit et l'honore.

Fourier étudie les grandes lois qui régissent l'univers. A ce point de vue, le ciel et la terre lui appartiennent ; il les sonde, les examine, fait un corps d'observation qui doit servir de fondement à sa théorie. Quel

les arrose, des collines verdoyantes accidentent le paysage ; au loin, une vaste forêt borne l'horizon. Les vergers, les jardins, les céréales s'entremêlent, et la culture change comme change la nature du sol. Chacun a intérêt au bien-être de tous ; car, dans l'association, chacun a sa part dans le domaine général. Aussi, ne voyez-vous nulle part ni haies, ni bornes, ni fossé. Dans l'état morcelé, le sol doit se plier aux exigences du propriétaire. Tel champ qui conviendrait à la vigne, on le cultive en seigle. Il faut vivre, et, pour vivre, on fait violence à la nature. Ici, au contraire, une pensée d'ensemble préside à tout, et vous voyez, dans l'exercice de l'industrie agricole, la puissance d'unité qui, naguère encore, ne servait qu'au gouvernement des Etats. Et tout cela se lie, s'engrène, se mélange avec une harmonieuse variété. Ici un massif de fleurs éclatantes vient reposer la vue fatiguée de s'étendre sur un champ de blé; là, une allée d'arbres à fruits donne un air de vie et de fête à la culture prosaïque des légumes. Çà et là, vos yeux s'arrêtent sur de charmants castels, sur d'élégants belvédères à colonnades et à flèches.

Les séries viennent de se livrer au repos ; voici qu'elles sortent de ces habitations charmantes ; elles sont divisées par groupes ; un porte-étendard les précède ; elles regagnent leurs travaux, musique en tête, en chantant des chœurs gigantesques qui remplissent l'air de gaieté et d'harmonie. Comme tout cela est vivant, grandiose, intelligent ! Les groupes se séparent, se répandent sur le sol. Admirez comme l'ordre varié des cultures consiste à les amalgamer, et combien ce mélange jette de charme et d'enthousiasme dans leurs travaux ! Le contraste, la rivalité même produisent ici l'ordre et le bon accord.

Une colline plantée d'arbres vient de vous ouvrir une sinueuse allée. Il y a sous ces sombres feuillages une fraîcheur tellement attrayante, que, sans vous en apercevoir, vous êtes arrivé jusques au sommet. D'ici, Monseigneur, nous apercevons le phalanstère.

M. Jules de Presles, est si franchement orthodoxe qu'il propose tout simplement au roi de prendre pour ministres les chefs de l'Ecole sociétaire. Quand viendra ce jour d'éternelle mémoire, nous prions M. Jules de Presles de nous envoyer son vrai nom et son adresse, afin qu'on lui réserve une place d'honneur sur le banc de douleur.

Nous espérons bien que la *jeune* royauté fera son profit des conseils de notre ami. Et ajoutons que nous n'en désespérons pas. Mme la duchesse d'Orléans, dont nous avons toujours honoré la haute intelligence, a lu, nous assure-t-on, avec la plus sérieuse attention, la brochure de M. Presles, et l'a classée au nombre des écrits politiques destinés à l'éducation du comte de Paris. Du reste, le jeune prince en a reçu un exemplaire pour son usage personnel. Malheureusement, M. de Presles a oublié de mettre le phalanstère en belles images. La conquête du royal enfant fût ainsi devenue immanquable.

Malgré cette lacune, nous recommandons la brochure de M. de Presles à tous ceux qui s'intéressent au salut du parti conservateur et de la royauté. J. D.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. V. à Semur. — Inscrit. Cordial accueil.

M. L. à Château-Th. — Inscrit. Merci. E. B. vous serre la main.

M. S. à Strasbourg. — Compliments affectueux aux nouveaux. — Félicitations à tous.

M. R. à Orléansville. — Votre nom était inscrit d'avance.

M. C. à Langres. — Reçu. — Merci à tous deux.

M. E. à Nantes. — Comme toutes les causes généreuses, la nôtre doit éveiller l'enthousiasme de la jeunesse.

M. G. à Tlemcen. — Votre frère avait payé jusqu'au 31 mai. — Nous prolongeons de 9 mois. — Nous n'avons aucun avis du cercle.

Mme *** à Toulouse. — Vous avez raison sur tout. — Sans doute ce serait un puissant auxiliaire; mais il est prudent de compter sans lui.

M. C. à Châteauneuf-de-M. — La lettre de M. M. arrive ce matin 5. — Il est trop tard pour envoyer.

M. J. à Toulon. — La date omise dans la lettre d'hier pour le réab. de M. T. est 30 mars.

M. T. A. B. à Lille. — Inscrit. Merci. Nous attendons votre communication.

M. G. à Loos. — Reçu le mandat de 30.

Mmes R. L. et F. à Orléans. — Avis du paiement en votre nom des trois mois de votre cotisation. Affectueux remerciements.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 6 avril.

7 h. 1|2 **OPÉRA.** — Comte Ory. Paquita.
7 h. 1|2 **FRANÇAIS.** — Une Fille du régent.
7 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Domino. Ambassadrice.
6 h. 1|2 **ODÉON.** — Legs. 1re Touristes. Voyage interrompu.
6 h 1|2 **VAUDEVILLE.** — Roman comique.
6 h. 1|2 **VARIÉTÉS.** — Gentil Bernard. Vendetta.
6 h. 1|2 **GYMNASE** — Mari. Geneviève. Conteurs.
6 h. 1|2. **PALAIS-ROYAL** — Juif-Errant. Carillon. Etourneau. Philtre.
6 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Michel Brémond.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Jean-Baptiste.
6 h. 1|2 **AMBIGU.** — Mousquetaires.
6 h. 3|4 **CIRQUE-OLYMPIQUE.** — Cheval du Diable.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

En outre, 26 souscripteurs ont augmenté hier de 243 fr. 50 c. pour les 4 premiers mois, leur cotisation normale, ci	970	00
Total.	101,479	96

Événements de Saint-Étienne.

Il y aurait peu d'intérêt à revenir sur la scène sanglante du 30 mars, pour se demander si dans cette circonstance fatale, la responsabilité de l'autorité militaire a été plus ou moins grande que celle de l'autorité civile. Un fait général domine tous les détails : c'est que la situation des ouvriers mineurs est malheureuse, c'est que la fusion des compagnies houillères a jeté l'inquiétude et l'agitation dans leurs esprits. Ils ont prévu les résultats du monopole ; ils ont compris qu'une fois l'exploitation du bassin centralisée, une fois qu'ils n'auraient plus à choisir entre plusieurs administrations, ils seraient obligés, eux qui ne peuvent pas transporter leur industrie, de subir la loi des capitalistes ; le seul nom de la Compagnie générale les terrifie, et c'est bientôt après la réunion des puits du Gagne-Petit à cette grande exploitation, *c'est au moment où le paiement des ouvriers avait lieu pour la première fois au nom de la Compagnie générale*, que le désordre a pris naissance. Aujourd'hui la grève s'étend et se propage ; quelques cris de vengeance ont même été proférés par les ouvriers. Voici comment le *Courrier de Saint Etienne* rend compte de la situation :

Depuis mercredi dernier la situation s'aggrave.

Il n'y a pas eu de nouveau conflit entre la troupe et les ouvriers ; mais la cessation du travail dans les mines est de plus en plus générale.

Des groupes de mineurs s'élevant parfois jusqu'à 150 et 200 hommes parcourent le bassin houiller de Saint-Etienne dans tous les sens. Ils ne commettent aucune violence matérielle, mais ils interdisent à leurs camarades de descendre dans les puits ou les font remonter quand ils sont descendus.

Déjà ces bandes ont atteint Firminy, et s'efforcent de généraliser l'inertie qui règne dans le bassin stéphanois. Il est donc à craindre que les mineurs du bassin de Firminy n'imitent les mineurs de Saint-Etienne, quoique leur intention primitive ait été de se tenir en dehors du mouvement.

M. le directeur des mines de Firminy est venu prier l'autorité administrative de protéger ses mineurs contre les suggestions des nôtres.

Rive-de-Gier est tranquille ; hier et avant-hier, les mineurs continuaient paisiblement leurs travaux ; ils ne laissaient même pas apercevoir la moindre velléité d'agitation.

Il est évident, néanmoins, que si tous les mineurs de Saint-Etienne désirent une augmentation de salaire, ils ne sont pas tous également disposés à se jeter, pour l'obtenir, dans les hasards d'une grève.

Dès lundi soir, en effet, M. le maire d'Outre-Furens s'est mêlé à un gros rassemblement de mineurs qui avait lieu au Pont-de-l'Ane, et ses paroles conciliantes paraissaient impressionner les plus ardents. Peu de temps après, le commissaire de police d'Outre-Furens, M. Sylveton, très aimé de la population ouvrière de cette commune, a reçu la visite d'un grand nombre de mineurs, pères de famille, qui l'ont supplié de concilier les différends et de hâter le moment où les travaux seraient repris, attendu que, sans argent et sans pain, ils se trouveraient bientôt, eux, leurs femmes et leurs enfants, dans la position la plus critique.

Depuis trois jours, M. le procureur-général de Lyon, M. H. Levet, secrétaire-général de la préfecture, remplissant les fonctions de préfet en l'absence de M. Daunant ; M. Biot, sous-préfet de Saint-Etienne, ainsi que les autorités militaire, judiciaire et municipale de la ville sont en permanence au milieu de nous et prennent des mesures pour le rétablissement de l'ordre.

... bassin de Saint-Etienne, en forçant les ouvriers paisibles, c'est-à-dire le plus grand nombre d'entre vous, à cesser le travail qui assure la subsistance de vos familles. Nous ne pouvons tolérer plus long temps un état de choses si contraire à vos intérêts, et qui tient toute une contrée dans l'anxiété.

» Que les ouvriers qui ne veulent pas travailler sachent bien que, si personne ne peut les y contraindre, ils n'ont pas le droit d'imposer leur volonté aux autres.

» Ceux qui ne sont pas sourds au langage de la raison peuvent retourner avec sécurité à leurs travaux ; des mesures efficaces ont été prises pour les protéger contre toute espèce de violence.

» Pour le préfet de la Loire,

» *Le conseiller de préfecture, secrétaire général délégué,*

« H. LEVET. »

Le 67e régiment de ligne est arrivé à Saint-Etienne, venant de Lyon. De forts détachements de troupes ont été expédiés et échelonnés au Chambon, à la Ricamarie, à Saint-Genest-Lerpt, à Outre-Furens et à Saint-Jean-Bonnefond.

Des précautions ont été prises pour le logement et la nourriture des soldats.

Les victimes du douloureux événement du 20 mars ont été inhumées mardi matin. Le service funèbre a été célébré dans la paroisse de Sainte-Marie.

Avant hier, quelques groupes de mineurs se sont répandus dans la commune d'Outre-Furens en criant : « Aux armes ! Vengeons-nous ! » Mais cette exaltation n'a été qu'isolée et momentanée.

Tel est, jusqu'au jeudi, 2 avril, le résumé fidèle de la situation.

Nous ne reprochons point à l'autorité les mesures de sûreté qu'elle se croit obligée de prendre, mais ce n'est pas avec des bataillons qu'on résout les questions économiques et sociales. La proposition de M. Delessert, prise en considération par la chambre des députés, n'est pour le gouvernement qu'un engagement d'intervenir dans la question des houillères. Quelles que soient les raisons mystérieuses qui peuvent entraver ici le bon vouloir, soit de nos ministres, soit de certains chefs de l'opposition, il faut nécessairement que de la promesse on passe aux actes, que l'exploitation du bassin de la Loire soit soumise par une loi nouvelle à des conditions qui garantissent le prix modéré de la houille et le bien-être des travailleurs.

Si la Compagnie générale se montre hostile à ces réformes, qu'on l'exproprie et que l'Etat lui-même lui succède au nom de l'utilité publique. Jusqu'à ce moment il y aurait autant d'humanité que de sagesse à faire savoir aux ouvriers que l'autorité n'est pas sourde à leurs plaintes, ni indifférente à leur sort ; amnistie complète pour le passé, trop cruellement expié (s'il fut coupable), promesse et garantie d'un meilleur avenir, voilà ce qui ramènerait les ouvriers au travail, beaucoup plus sûrement que les bataillons du 66e.

Insurrection polonaise.

Des lettres particulières qui nous parviennent de Bohême parlent d'une grande fermentation dans la population de ce pays. Les paysans, dont le sort est à peu près le même que dans la Gallicie, se sont déclarés dans plusieurs endroits contre le servage et la corvée. Les seigneurs usent de modération ; ils promettent de faire des représentations au gouvernement, sans l'autorisation duquel ils ne peuvent rien entreprendre. Une de ces lettres assure qu'une députation de la noblesse va porter, à Vienne, l'expression des vœux du pays. D'un autre côté, les journaux rédigés sous l'influence de la chancellerie autrichienne, annoncent que M. de Kolowrat s'occupe d'un plan de réforme à introduire dans les rapports

Mais l'*Observateur autrichien* a besoin de dénaturer les faits pour faire passer les plus absurdes et les plus grossières calomnies. A l'entendre, les conjurés n'auraient songé qu'au *pillage des villes, au massacre des Allemands*. Or, il n'y a eu, à ce que nous sachions de villes pillées que par *les soldats autrichiens*, et de massacres que ceux qui ont été exécutés par les miliciens de S. M. impériale.

Quant aux nouvelles de ce qui se passe en Gallicie, les feuilles allemandes sont des plus circonspectes. Cependant une lettre de Cracovie du 23 mars, publiée par la *Gazette de Voss*, contient ce qui suit :

Depuis quatre jours on entend tous les jours sourdement des coups de canon du côté de la Gallicie, et le 20, dans la soirée, l'horizon était rouge en plusieurs endroits par suite d'incendies. Dans la même nuit, un corps d'infanterie autrichienne et huit canons se sont dirigés vers la Gallicie. D'autres détachements d'infanterie sont partis pour Bochnia et Wieliczka. Tous ces indices et préparatifs prouvent que l'agitation parmi les paysans n'est pas calmée.

Et certainement l'agitation règne et se propage. Nous avons dit, hier, que 5 à 600 paysans armés se tenaient dans les Karpathes près de Sandecz. La *Gazette de Nuremberg* nous annonce aujourd'hui qu'une colonne de 200 réfugiés du territoire de Cracovie s'est montrée du côté de Tarnow et a failli s'emparer de cette ville. Le même journal dit en outre qu'il y a eu des tentatives de pillage à Baranow, à Frystack et sur quelques autres points de la Gallicie centrale et orientale.

On nous écrit de Bruxelles :

Des comités pour la Pologne vont être installés à Liége et à Anvers.

L'abbé comte de Robiano, à Bruxelles, souscrit pour 100 francs.

La diplomatie s'émeut de ces démonstrations. Des plaintes fort vives ont été adressées à la cour par les représentants de Prusse et d'Autriche. Vous savez que la Russie n'a pas de représentants chez nous.

L'avènement du ministère de Theux a sérieusement indisposé l'opinion publique. Les sociétés électorales de l'Alliance à Bruxelles, de l'Union et de l'Association libérale à Liége, sont convoquées extraordinairement pour demain lundi en assemblées générales.

La rivalité sourde qui, depuis quelque temps, se manifestait entre les évêques et les jésuites, n'était guères connue que du monde dévot, mais elle commence à devenir visible pour le public. On sait qu'un collége de hautes études a été élevé à Namur par les révérends pères, en vue de susciter à l'Université catholique et épiscopale de Louvain une concurrence ruineuse, et que le père Barbieux avait mission spéciale à Louvain de surveiller le recteur M. de Ram, et le vice-recteur, M. de C ck.

Depuis fort longtemps l'archevêque de Malines et l'évêque de Tournai étaient en termes de froideur avec les jésuites ; mais voici que l'évêque de Liége, qui fut longtemps pour eux un zélé protecteur, se déclare contre leurs empiétements.

Les choses en sont au point, que le *Journal historique et littéraire de Liége*, organe de la compagnie de Jésus, annonce que les circonstances graves de l'époque et les dangers de la foi, rendent sa périodicité mensuelle insuffisante.

Les deux partis envoient à Rome émissaires sur émissaires pour faire arbitrer leurs querelles.

La cause du débat est bien simple. Les jésuites veulent prendre tout et laisser le reste aux autres. Leurs captations de testaments et leurs achats de terre mettent entre leurs mains la meilleure part de la richesse du pays, et l'irritation soulevée contre l'Ordre, surtout depuis l'avènement du ministère affilié, est poussée à un tel point, que l'épiscopat et le clergé en masse craignent de partager quelque jour les dangers des compromettants auxiliaires trop longtemps choyés ou du moins tolérés par eux.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 7 AVRIL 1846.

BEAUX-ARTS.

Salon de 1846. (1)

(3e ARTICLE)

M. Horace Vernet est l'interprète officiel de l'armée d'Afrique. Personne ne s'entend mieux que lui à traduire un bulletin, à dresser le procès-verbal d'une victoire. Expert en razzia, il sait par cœur la fantasia et le coup de peloton ; il connaît aussi bien les habitudes des Bédouins que celles de nos soldats ; il a pénétré tous les mystères du haïk et du burnous, de la tunique et du képi, et si Cuvier reconstruisait un mastodonte à la simple inspection d'une vertèbre, il ne lui faut à lui que la poignée d'un flissa pour reconstruire un Kabyle, un pompon ou un passe-poil pour réédifier l'équipement complet d'un voltigeur. Nous aimons ce talent, si justement populaire, vif, alerte, dispos ; toujours jeune, toujours prêt : — En avant, marche. Et voilà notre peintre, le pinceau à la main, échelonnant les régiments, lançant les tirailleurs, ordonnant l'assaut, commandant la charge... En avant, marche, pas accéléré... Et le voilà à la tête d'une compagnie de chasseurs ou d'un bataillon de spahis, poursuivant les Arabes de Constantine aux frontières du Maroc, semant les plaines, les vallées, les ravins, d'épisodes variés, toujours vrais, toujours intéressants.

M. Horace Vernet est le plus peintre de nos militaires et le plus militaire de nos peintres. Leste dans ses allures, libre dans ses mouvements, franc, spirituel, chaud de patriotisme et d'honneur, il est Français jusqu'au bout des doigts, et l'on peut dire de sa touche qu'elle est nationale.

Mais ne lui demandons pas les terribles émotions du drame, la sainte horreur de la guerre. A la vue de ses œuvres nous ne sommes ni troublés ni saisis d'effroi ; l'odeur de la poudre n'arrive point à nos narines, nos yeux ne s'obscurcissent point de la fumée du combat, et le canon n'accentue point d'un rhythme lugubre la fusillade homicide. M. Horace Vernet, un peu superficiel, n'a pas le temps de se perdre dans les profondeurs de la pensée, et ses cadavres ne se dressent point devant nous, sous l'influence galvanique de la poésie, pour nous montrer leurs cœurs entre les lèvres sanglantes de leurs blessures.

La *Bataille d'Isly* fait beaucoup moins d'effet sur le public que la *Prise de la Smala*, exposée l'année dernière. On passe avec indifférence devant cette grande toile vide d'intérêt, et il semble que la mémorable affaire qui a fait un duc ait perdu de son importance à être vue de près. Ces aides-de-camp, ces officiers, ces généraux, sont si calmes, si peu ébouriffés, ils causent si tranquillement, qu'on se croirait au Champ-de-Mars, n'étaient quelques blessés qui se meurent sur le premier plan, heureusement secourus par leurs camarades. Tout cela est cependant groupé, composé, arrangé avec une habileté rare. Les gestes sont vrais, les attitudes naturelles, les mouvements justes, et chaque personnage est à son poste, jouant son rôle, assez prosaïquement il est vrai, mais avec une telle sincérité que tout le monde se dit : « Cela doit être exact. »

L'attention du spectateur n'est réveillée que lorsqu'il sait que toutes ces têtes sont des portraits. On veut faire connaissance avec ces braves, on se rappellera leurs physionomies... où est le maréchal ? où sont Lamoricière, Jusuf, Cavaignac ?... voilà le général Bedeau, le colonel Foy, le commandant Froment-Coste... ici le capitaine Delmas, M. Rosetti, M. Tartas, M. Eynard, M. Roches et le cheval qu'Abd-el-Kader lui donna... L'on oublie la fameuse tente, le célèbre parasol et la mésaventure du prince marocain. On se dérange à peine pour laisser passer cet intrépide bataillon de chasseurs qui devra plus tard périr au marabout de Sidi-Brahim, et l'on se demande si ce grand nègre qui lance à fond de train son cheval sur on ne sait quoi, par dessus un tapis et des coffrets précieux, ne serait pas par hasard quelque écuyer du Cirque-Olympique égaré au milieu de ce brillant état major.

L'atmosphère qui enveloppe les environs d'Ouchda nous paraît froide. Nous attendrons d'avoir visité l'Afrique pour être sûr qu'il ne fait pas très chaud aux frontières du Maroc le 14 août en plein été. Cette dernière toile n'ajoutera pas grand'chose à la réputation de M. Horace Vernet. C'est toujours la même habileté, la même franchise d'exécution, la même facilité à se faire comprendre de tout le monde au premier coup d'œil, la même couleur négative qui n'a que l'apparence de la Vérité.

M. Horace Vernet, comme la plupart des peintres, se préoccupe peu du jeu de la lumière qui divise un ton en nuances infinies, il ignore les fantaisies du soleil et la richesse du coloris, qui n'est autre chose que la variété dans l'unité. La *Bataille d'Isly*, considérée comme œuvre d'art, laisse beaucoup à désirer, mais elle restera comme un renseignement historique des plus intéressants.

Le temps et l'opinion ne sont plus à la guerre, la sympathie publique pour les grands faits d'armes a passé avec les luttes gigantesques de l'ère napoléonienne.... cela explique la froideur de notre admiration que le vent du désert n'a pas même pu réchauffer. Nous ne croyons plus aux batailles ; mais les armées industrielles de l'avenir auront leurs périls, leurs drapeaux et leurs gloires.... leurs peintres sont déjà nés.

Arrêtons-nous maintenant, si vous voulez bien, devant cette petite toile de M. Decamps ; toute sombre et tout humide.... il pleut, et la campagne s'enveloppe d'une brume épaisse.... les arbres de la colline se colorent à peine de teintes monotones, le sentier qui serpente à travers les rochers est malaisé et raboteux ; tout à l'heure ce sera un torrent.... un vieux berger se couvre des lambeaux de son manteau rouge et ses pieds glissent sur le terrain fangeux ; il a pris sous son bras un petit agneau blanc, tout triste de ne pouvoir gambader à côté de sa mère. Derrière notre homme se presse un troupeau de brebis à la laine crottée ; un bélier bien encorné marche en tête, et sur les flancs un gros chien noir est chargé de réveiller celles qui s'attarderaient à quelques brins d'herbe du chemin.... tout cela est exprimé avec un rare talent.... la poésie du mauvais temps ruisselle jusque sur le spectateur et plus d'une dame rapproche instinctivement les plis de son châle... Tacite compliment pour l'artiste... c'est qu'il y a là de l'impression et de l'art.... Cela est sérieux, beaucoup plus sérieux que bien des Grecs et des Romains qui n'ont de grave que l'ennui qu'ils laissent après eux.

Nous pourrions chercher à M. Decamps quelques chicanes sur des empâtements par trop excentriques, sur des molesses cotonneuses qui nous surprennent de sa part, mais nous avons hâte de nous mettre à l'abri ; heureusement que voilà une *Salle d'asile en Asie-Mineure* prête à nous recevoir... entrons.

Les murs gris et nus se dessinent en arêtes saillantes et n'ont pour tout ornement qu'un rayon de soleil vif et éclatant qui imprime sur le plâtre les grillages d'une macharabie. Cette lumière ardente laisse tous les tons du tableau dans une neutralité douce et tranquille... l'effet es

(1) Voir les numéros du 21 et du 29 mars.

à roturée, quelque honorables qu'ils fussent. A quoi bon d'ailleurs une autorisation quand il s'agit des droits sacrés de la conscience, et que de suffisantes garanties sont données à la société par les lois qui punissent les auteurs, éditeurs et imprimeurs de tout livre criminel? — Mais ces livres étaient le prétexte de manœuvres imprudentes et coupables qui pouvaient troubler le repos des populations. Que l'on poursuive les manœuvres et leurs auteurs, soit ; mais de quel droit étendre sur tout un parti la solidarité de quelques torts particuliers? L'énorme grief vraiment que de troubler la conscience des gens endurcis dans l'égoïsme et le scepticisme, d'éveiller les remords dans l'âme des criminels, de fondre la glace de l'indifférence, de susciter dans le pays la salutaire agitation du sentiment religieux !

Ah! si le pouvoir avait souci de l'ordre moral, il ne livrerait pas l'éducation et le gouvernement intellectuel du pays au dévergondage d'une presse que toute croyance sincère irrite, parce que toute croyance sincère l'accuse et la condamne. Il réserverait ses sévérités pour les livres obscènes, dignes en effet de toutes les flétrissures de la justice; mais ce sont précisément les livres qui circulent le plus librement dans les campagnes, poison d'autant plus funeste qu'il s'insinue dans les intelligences ardentes, les plus avides de lecture et de science. Mais a-t-on jamais suspecté les livres protestants d'outrager la morale publique?

Nous insistons sur ce sujet, plus peut-être que la frivolité du temps actuel ne semble le permettre. C'est qu'à nos yeux il n'est pas de droit plus important pour les progrès de l'esprit humain, que le droit de libre examen, de libre propagation, de libre culte. Nous n'entendons pas justifier les outrages ni les attaques violentes qui provoqueraient l'anarchie; au contraire, c'est à nos yeux la manière la plus coupable de violer la liberté que d'outrager par l'insulte ou la calomnie ceux qui manifestent leur foi : mais toute discussion, toute attaque didactique, qui ne provoque que le réveil des consciences engourdies, toute propagation qui n'a d'autre tort que de déplaire aux dissidents, fussent-ils la majorité la plus imposante par le nombre, nous les tenons pour sacrées. Et quelque morte que soit la chambre aux préoccupations religieuses, elle n'a pu entendre sans un électrique frémissement M. de Gasparin déclarer qu'au besoin il se fera colporteur et qu'il saura bien faire respecter sa balle et son droit. C'est un fier et généreux langage auquel applaudiront tous ceux qui, la foi dans l'âme, entrevoient l'aurore des temps nouveaux, signe de la prochaine renaissance religieuse de l'humanité.

Nous tenons, on le voit, le débat à toute sa hauteur, et ce sont les intérêts mêmes de la conscience et de la liberté que nous défendons. Quant aux querelles des catholiques et des protestants, n'ayant pas une suffisante connaissance des faits, nous nous abstenons de prendre parti.

Dans la séance d'aujourd'hui, la chambre a voté deux projets de loi ; une somme de deux millions de francs a été affectée à la construction de plusieurs ponts sur la Loire entre la ville d'Angers et la ville des Ponts de Cé. Une somme de deux cent cinquante mille francs a été accordée pour la construction d'un pont sur le Bancel (Drôme), route de Paris à Antibes.

Messieurs les Pairs, messieurs les Députés,

L'instruction est un besoin pour le peuple et une dette de l'Etat. Ce besoin, si long-temps contesté, vous l'avez satisfait ; cette dette si long-temps méconnue, vous l'avez acquittée. C'est un bienfait dont les familles qui vivent de travail vous remercient chaque jour.

Cependant, votre œuvre, qui est aussi celle du gouvernement, est menacée de ruine. Les hommes à qui l'on a confié la direction des écoles primaires sont dans une position intolérable. Leur courage est à bout, leur patience est épuisée. Beaucoup ont déserté la carrière ; tous ceux qui sont capables et dignes les imiteront bientôt si l'on ne vient à leur appui.

Nos griefs ne sont pas nouveaux pour vous, et vous savez la justice de nos plaintes. Quand vous revenez, chaque année, dans nos provinces, dans nos campagnes, vous pouvez juger par vous-mêmes du sort qu'on a fait aux instituteurs. Il est presque toujours, presque partout, au-dessous de celui du dernier des mercenaires (1).

Dans la force de l'âge, l'instituteur gagne moins qu'un manœuvre aux champs, qu'un ouvrier à la ville. S'il a une femme, des enfants, la vie de tous est misérable, quelque peine qu'il se donne pour l'améliorer. Vieillard, — bien peu le deviennent ! — il est évincé de sa place et n'a contre la faim d'autre ressource que la charité publique.

Ceux qui nous taxeront d'exagération n'ont pas visité les écoles rurales, désertes de mai en octobre, et de novembre en mars envahies par les élèves qu'on nous force d'enseigner gratuitement, quoique la plupart appartiennent à des familles aisées. Ils n'ont pas vu des instituteurs obligés de travailler à la moisson, à la vendange, pour avoir du pain l'été et du bois l'hiver. Ils ne savent pas dans quelle dépendance nous sommes vis-à-vis des conseils municipaux, vis à vis des parents, vis-à-vis de tout le monde. Ils n'ont pas entendu les regrets et les vœux des administrations départementales, des conseils généraux, à notre égard.

L'enseignement primaire devrait être une fonction estimée, c'est un métier servile. — Peut-on le régénérer, le rendre acceptable et honorable? Nous le croyons, messieurs, et c'est pour cela que cette pétition vous est adressée.

On peut affranchir les instituteurs de la servitude où les tiennent les municipalités, tout en laissant à celles-ci une juste autorité, une nécessaire influence. Il suffit qu'ils soient nommés sur la présentation du recteur de l'académie au lieu de l'être sur celle du conseil de la commune. On éviterait ainsi les abus d'une omnipotence fâcheuse. La direction d'écoles importantes ne serait plus donnée ou conservée à des maîtres ignorants ou inactifs au détriment d'hommes de savoir et de courage. Les instituteurs auraient un refuge contre l'arbitraire sous lequel ils gémissent aujourd'hui dans un grand nombre de localités.

On peut améliorer pécuniairement la position des maîtres, et cela sans grever beaucoup les finances publiques. Deux moyens sont proposés : le premier regarde l'élévation du traitement fixe ; le second consiste à rendre annuelle, de mensuelle qu'elle est, la rétribution scolaire.

Il y a quinze mille écoles primaires communales où les maîtres ne se font pas, en traitement fixe et en rétributions d'élèves, un revenu de quatre cents francs par an, c'est-à-dire un franc dix centimes par jour, moitié moins qu'un maçon ou qu'un journalier! Nous demandons qu'on porte à trois cents francs, au minimum, leur traitement annuel, et qu'on

(1) Nous savons un instituteur qui s'est fait cantonnier, parce que le salaire des cantonniers, qui est de 400 francs environ, dépassait de beaucoup le sien... Dans un grand nombre de départements, moins riches que celui de l'Indre, le traitement total de l'instituteur, en y comprenant les rétributions mensuelle, n'atteint pas 3-0 francs. Dans un de ces départements, que nous pourrions citer, le minimum est tombé jusqu'à 210 francs. Les moyennes officielles sont fausses, parce que le traitement total des frères de chaque école chrétienne figure sur la tête du directeur seul, tandis qu'il se divise en réalité sur plusieurs têtes.

(Note de la *Démocratie pacifique.*)

[illegible] l'espoir. Au nombre des ministres du roi se trouve l'homme d'Etat qui a fondé, on peut le dire, l'instruction populaire en France ; nous nous adressons à lui et à ses collègues, comme à vous, messieurs les pairs et députés.

Si l'amertume de nos peines, si la justice de nos droits pouvaient nous donner cette hardiesse, nous ferions plus, nous porterions nos doléances jusqu'au pied de ce trône où toute réclamation fondée est accueillie, où tout dévouement est estimé, où tout ce qui intéresse les classes laborieuses est l'objet d'une vive sollicitude. Là aussi on recevrait avec bonté nos plaintes longtemps contenues.

Nous apprenons aux enfants du peuple à chérir la patrie, à obéir aux lois, à aimer le prince dont la vie est un constant sacrifice à la France. Chez les nations anciennes, nos fonctions étaient un titre à la vénération publique ; nous prions qu'on les empêche de devenir un objet de mépris et de compassion. Est-il possible que nos vœux ne soient pas écoutés?

Nous qui considérons l'instruction de tous les enfants de la patrie comme une obligation sacrée pour l'Etat, nous nous associons pleinement aux vœux si modérés et si raisonnables de cette pétition. Nous invitons nos amis à la répandre autour d'eux, et si les instituteurs en expriment le désir, à nous la renvoyer avec les signatures ; elle sera par nos soins déposée sur le bureau des deux chambres.

Prochainement nous traiterons cette grande question de l'instruction primaire sous ses principales faces ; nomination des instituteurs, composition et fonctions du comité de surveillance, conditions d'admission des enfants aux écoles, méthodes d'enseignement, traitement des instituteurs, récompenses et retraites, etc., et nous montrerons que la France doit être envers les instituteurs plus généreuse qu'ils n'osent le demander eux-mêmes.

Dans la discussion sur le bill de conviction en Irlande, repris le 3 avril, O'Connell a développé son amendement tendant à déclarer que les mesures proposées ne feraient qu'aggraver les malheurs de l'Irlande et augmenter les crimes. J'ai pris note, dit l'orateur, d'une déclaration de la plus haute importance faite dans cette enceinte, par le très honorable baronnet (sir Robert Peel), qui a proclamé que les crimes qui désolent l'Irlande, n'ont aucun caractère politique ni religieux. Une autre déclaration, non moins importante, c'est que sur 32 comtés, dont se compose l'Irlande, 22 sont entièrement exempts de tous troubles. Dans 5 il y a des troubles partiels, et dans 5 seulement la criminalité est plus forte : donc, de l'aveu du premier ministre, les deux tiers de l'Irlande sont complètement purs de toute participation aux crimes sur lesquels se base la mesure actuelle ; en conséquence, pour la grande masse de la population irlandaise, le bill de la coërcition est superflu.

J'invite la presse périodique anglaise à prendre note, comme moi, de la déclaration ministérielle et à avancer moins témérairement que l'Irlande est en proie à la perturbation ; sa tranquillité générale, à l'exception de cinq comtés, est désormais une vérité prouvée, un fait acquis. Mon amendement est bien plus juste, plus équitable que la loi ; j'atteins le coupable et je respecte l'innocent : je n'englobe pas dans une mesure de pénalité sévère toute une population inoffensive; je pose les bases du rétablissement de la tranquillité, tandis que votre mesure acerbe, destinée à porter des fruits amers, ne ferait, croyez-moi, qu'augmenter le nombre des crimes, que décupler le chiffre des victimes. Une de mes grandes causes de répugnance contre le bill, est l'attribution de pouvoirs discrétionnaires trop étendus au lord-lieutenant; vous constituez un pouvoir arbitraire, vous anéantissez d'un trait de plume l'*habeas corpus*.

Le pays est soumis au régime du bon plaisir ; pendant que le riche dégustera à loisir et tranquillement chez lui son café et son thé, accompagné de liqueurs spiritueuses, le pauvre sera exposé, à tous les instants, à des visites domiciliaires ; sous prétexte de chercher des suspects dans

---

parfaitement senti. Un bon vieux Turc est là étendu sur un divan d'assez misérable apparence, près d'un bahut chargé de vases colorés. Le temps a usé le violet de son caftan et voilé d'incertitude les plis de sa robe... il tient une longue pipe dans ses mains, un gros bambin s'est fait un coussin d'une de ses manches, et devant lui un gamin asiatique s'allonge sur une page d'écriture difficile, comme un lézard sur une feuille sèche. Un banc de bois règne autour de la salle, et dans un coin s'entassent cinq ou six négrillons à calottes rouges ou blanches.... l'un d'eux s'est débarrassé de ses petites babouches jaunes qui le gênaient sans doute dans ses sérieuses occupations d'écolier, car il est là accroupi, déchiffrant un passage scabreux avec une bonne volonté et une ardeur qui nous autorisent à dire que c'est un piocheur... Quelle différence avec ce petit joufflu dont la veste éclatante brille au milieu des haillons de ses camarades... adorable petite physionomie d'espiègle. Où vont ses yeux ? A quoi pense-t-il? Ce n'est certainement pas à la leçon ni au maître ; mais peut-être bien à quelque tortue ou plutôt à ces oranges qui roulent là-bas sur le plancher à travers les nattes poudreuses. Les expressions et les attitudes sont d'une charmante naïveté, qui traduit bien le caractère de chaque enfant. Le mérite de l'observation est poussé très loin, mais nous regrettons que les pieds et les mains ne soient pas plus finement exécutés et que les vêtements soient entachés de lourdeur.

Nous allons retrouver nos petits écoliers sur les bords du canal, que festonnent les voutes blanches d'une galerie brodée de nids d'hirondelles. Deux d'entre eux donnent à manger à de petits canards goulus. Un troisième, fièrement campé, le poing sur la hanche, pose déjà sa petite dignité turque, et pourrait bien être l'enfant de la maison. Entre deux pans de mur se glisse une bande étroite de ciel, touche d'azur vive et gaie qui s'éteint dans les vapeurs de l'horizon.

M. Decamps excelle à rendre les effets nets et tranchés ; il aborde avec une incroyable hardiesse le mortier et la chaux ; crépissant un pillier avec un rayon de soleil, voilant une porte vermoulue d'une demi-teinte transparente. Sa peinture est une maçonnerie délicieuse à voir, sa brosse une truelle qu'il promène avec amour sur les moellons qu'il a entassés. Nul ne sait mieux que lui polir les rugosités de la pierre, étaler un enduit; l'égratigner, le sillonner de fissures, le colorer de mousse, l'écailler, le badigeonner de mille nuances. Mais M. Decamps est si passionné pour ce genre de travail, qu'il s'oublie quelquefois jusqu'à maçonner les personnages et la végétation. Il devrait bien se méfier un peu de son procédé et ne pas nous donner de l'huile grasse pour de l'eau, car cela nous expose à entendre dire derrière nous : « Voilà des canards qui nagent en pleine friture. » — N'oublions pas deux charmants *Souvenirs de la Turquie d'Asie* tout empreints de couleur locale.

Entre M. Decamps et M. Gendron il y a la différence du jour à la nuit : mais nos yeux brûlés par un soleil ardent cherchent les fraîcheurs du lac et les mélancoliques pâleurs de la lune. Il fait nuit. Les arbres de la forêt se dressent comme des fantômes et les plantes frissonnent au vent de la ballade qui court dans le feuillage. Sur les eaux sombres tourbillonne une vapeur de jeunes filles, mortes le jour des fiançailles, la veille des noces. Elles ont quitté la froide tombe, et coquettement parées de linceuls, elles se jouent et s'entrelacent en ronde fantastique, fredonnant de leurs lèvres décolorées quelques naïfs souvenirs d'enfance.

Où donc est le gazon vert que vous fouliez de vos petits pieds pétulants? où sont les fleurs dont vous orniez vos chevelures? où sont les regards que vous cherchiez, les cœurs qui battaient pour vous ?... Pauvres âmes en peine, *Willis* légères, dansez et chantez, tout cela vous sera rendu... vos joues retrouveront leurs fraîches couleurs, vos yeux se mouilleront de douces larmes ; dansez, car vous aurez des ailes, et l'éternité pour aimer.

Ce tableau est plein de sentiment et de goût... la composition en est charmante, et la grâce des mouvements s'allie bien à l'ajustement des draperies flottantes... M. Gendron a compris son sujet en poète, et nous n'avons pas le courage de lui reprocher une certaine indécision de la main qui rend son exécution timide, faible et un peu molle.... Ce sont là des défauts pour lesquels nous sommes indulgent quand nous voyons les ravages que cause aujourd'hui l'insolente assurance de la brosse.

M. Henri Lehmann aime la forme et il en sent la beauté.... savant dessinateur, il donne à tous ses ouvrages un cachet particulier; mais en recherchant le caractère il tombe quelquefois dans l'exagération. Ses compositions ont quelque chose de compassé, de calculé, qui refroidit le spectateur, et sa verve s'émousse au contact du raisonnement. Sa couleur manque généralement de charme et de limpidité, et son modelé s'arrondit en tons ligneux sous une touche trop égale.

Les *Océanides* s'ajustent habilement sur un rocher noir battu par les vagues écumeuses de la mer. Il y a là de beaux développements de dos, de torses, de jambes et de bras, des attitudes gracieusement sérieuses; mais le sang ne circule pas sous ces chairs d'ivoire jauni, et ce groupe de terre cuite pourrait être attribué à la main d'un statuaire.

La tête de l'*Hamlet* n'a pas cette individualité étrange que nous désirerions; le costume parfaitement peint sent légèrement le mélodrame. La main gauche du personnage est admirable de tout point.

L'*Ophélia* a sa manière dans sa folie de jeune femme et sa belle robe brochée d'or attire trop l'attention. Un peu plus de souplesse, de gracilité, de simplicité languissante, et elle nous apparaîtrait telle que nous la rêvons, pauvre violette fanée au milieu des fleurs et des *Herbes de grâce*.

C'est un beau portrait que celui de Mme la comtesse de ***. Le profil s'accentue magistralement, et le modelé est à la fois large et d'une exquise finesse.... bien que la coiffure soit presque bizarre, elle s'allie bien à la noblesse des traits. Un autre portrait du même artiste, celui de Mme *** est plein d'excellentes qualités. Le dessin en est vigoureux, et la couleur vive et franche, un peu heurtée dans certaines parties.... La pose est tourmentée et M. Lehmann a visé à l'effet. Nous n'avons pas l'honneur de connaître Mme ***, nous croyons seulement que ses grands yeux noirs n'ont pas besoin de se donner tant de mal pour être éloquents.

Deux vers de Métastase :

Printemps, jeunesse de l'année;
Jeunesse, printemps de la vie.

ont inspiré à M. Charles Muller un charmant tableau, qui a nom *Primavera*. Cela est frais, coquet, pimpant, élégant, gracieux... les fleurs sourient, les étoffes chantent, le soleil babille... les yeux parlent et les lèvres s'entr'ouvrent pour exhaler un parfum mélodieux. Les gais propos rayonnent, le luxe reflète l'amour et le geste agaçant se cache dans la demi-teinte, sous les ombres embaumées des lilas.

Du train dont vont les choses, nos artistes ne tarderont pas à résoudre ce problème : faire sérieusement de la peinture amusante, ou bien d'une façon amusante de la peinture sérieuse..... M. Charles Muller fait de la peinture amusante, c'est déjà beaucoup, mais il se préoccupe peut-être trop des succès faciles et de la gentilhommerie chiffonnée du boulevard. Son tableau, un peu mince d'exécution, un peu éparpillé d'effet, est plein de bonne volonté, de douces et riantes pensées, de charmantes aspirations... mais il sent son magasin de modes, et nous ne savons quel vague souvenir plane sur toute cette composition..... Ne serait-ce point celui de certain *Décaméron*, qui fit de M. Winterhalter un peintre royal? — Les enfants de M. le comte de Laborde, que M. Muller fait gracieusement voltiger dans les allées d'un jardin, en compagnie d'une colombe, sont ravissants, mais un peu enfarinés de bonne grâce..... M. Muller abuse du blanc.

M. Adolphe Leleux a eu un beau jour une explication franche avec la nature. Depuis lors, il s'est mis hardiment à la besogne, heureux et convaincu, passionné à sa manière, fort de sa conscience et puissant par sa volonté..... taillant en pleine pâte les Bretons les plus solides qu'on puisse voir; quand il les avait couchés à l'ombre de quelque épais buisson et

[illegible] relations de propriétaire à fermier en Irlande. On ne saurait se dissimuler cette vérité, c'est que le moment est venu de faire quelque chose pour l'Irlande. Le misérable bill de coërcition ne fera rien.

Il y a en Irlande beaucoup d'excellents propriétaires, il y en a aussi beaucoup de mauvais. De nombreux domaines sont administrés par des agents. Il est à désirer que le droit du tenancier établi dans l'Ulster depuis 300 ans soit étendu à toute l'Irlande (Ecoutez). Je voudrais aussi qu'une lourde taxe fût levée sur les propriétaires absents. Il est bien certain que si le parlement désire sincèrement mettre un terme à ces meurtres qu'il déplore en Irlande, il doit s'attaquer à la cause de ces meurtres. (Ecoutez.) La discussion a été remise au lundi suivant.

On lit dans une correspondance particulière du *Sémaphore* :

Rome, 28 mars.

Bien que la plus parfaite tranquillité règne à Rome et dans les contrées circonvoisines, le gouvernement n'est pas sans inquiétude pour ses légations, et l'Autriche ne cesse d'exciter ses appréhensions : elle expose que les régiments polonais d'Autriche se trouvant, selon l'usage, en Lombardie, ne sont pas sans quelque velléité sympathique pour leurs frères du nord ; disposition assez inquiétante pour les gouvernements italiens. Le bruit ayant couru que les régiments italiens de Lombardie, en garnison dans la Galicie, avaient passé aux insurgés, les craintes ont redoublé ; on en inférait naturellement que les régiments polonais considéreraient comme un devoir, en Lombardie, d'assister les Italiens. Cependant, quoique rien de semblable ne se révèle, des arrestations ont eu lieu dans les légations. On a prétendu qu'elles avaient été déterminées par les révélations de Rienzi, le réfugié dont la Toscane a accordé l'extradition au Saint-Siége ; mais il faut croire que c'est une calomnie répandue par les sectes des gouvernements pour effrayer les patriotes. Les préoccupations politiques sont telles ici, qu'elles font oublier les inappréciables griefs du Saint Siége contre la Russie, au sujet des persécutions exercées contre les catholiques de Pologne. Rome a pris, dans ces derniers jours, des décisions vraiment singulières : il ne faut pas craindre de le dire, par suite de ces appréhensions, à la poste on a séquestré le *Journal des Débats* lorsqu'il a parlé de M. de Larochefoucauld, notre représentant à Florence, et de Rienzi. *L'Univers* lui-même vient d'être l'objet de la même mesure à l'occasion d'articles un peu vifs en faveur de la Pologne. Et c'est le gouvernement du Saint-Père, du chef du catholicisme, qui agit ainsi ! Il y a bien des catholiques zélés qui en sont indignés.

Malgré cette harmonie du Saint Siége avec la Russie, pour la violation des droits les plus sacrés des peuples, l'impératrice vient de faire annoncer qu'elle ne viendra pas à Rome pour la semaine sainte. Voilà nos touristes pèlerins bien déconcertés. Le voyage à Rome de l'épouse du czar est remis aux premiers jours de mai.

En considérant tous les faits cités plus haut, on cherche en vain l'influence de M. Rossi ; cependant le gouvernement français semble y ajouter foi : c'est une de ses illusions. Il est vrai que M. Rossi a déployé ici une habileté rare, mais ce n'est point au bénéfice des intérêts de la France ; c'était le *sine quâ non* de son maintien à Rome, maintien que personne ne croyait possible, en voyant la cour comme le clergé de tous les rangs et les nobles ligués contre lui. Cette situation est presque toujours la même, quoi qu'on en dise, c'est-à-dire que l'habile conduite de l'homme n'a pas permis de méconnaître en lui le représentant de France, accrédité en forme et protégé même par M. de Metternich : mais il ne lui est accordé que ce qu'il serait trop difficile de refuser. D'ailleurs, dans toutes les chancelleries romaines on répète : le Saint-Siége doit être bien avec la France. On s'abuse étrangement en France sur les difficultés que M. Rossi a pu rencontrer pour [illegible] la dissolution des noviciats des jésuites établis dans notre patrie ; il est démontré pour nous, d'une manière complète, qu'à Rome la très [illegible] avec une protestante, un empêchement à l'occupation du poste d'ambassadeur à Rome, a pu ne pas trouver le même inconvénient pour M. Rossi, qui est dans une situation identique à cet égard ; ailleurs, des questions analogues nous sont faites sur des points encore plus délicats. Aussi, cette année, les Français cherchent-ils à vivre isolément au milieu de la foule d'étrangers qui afflue à Rome. Malgré ces faits, le cabinet des Tuileries paraît avoir décidé en principe le maintien de M. Rossi à Rome ; c'est du moins ce que ce dernier laisse à entendre à ses intimes avec autant de satisfaction que de confiance. Il dit que le titre d'ambassadeur lui serait déjà accordé s'il n'y avait une question d'opportunité, que M. Guizot promet de faire disparaître bientôt. Tels sont les faits du jour. M. Rossi est un homme d'un grand mérite à plusieurs égards, mais est-ce bien lui qu'il faudrait choisir pour représenter la France à Rome ?

PLATA. — Les nouvelles que nous recevons de Buenos-Ayres vont jusqu'au 23 janvier dernier, celles de Montevideo jusqu'au 31.

Plusieurs rencontres ont eu lieu entre la cavalerie montevidéenne, commandée par Baez, et les troupes de Rosas commandées par Urquiza. Les Montevidéens ont eu le dessus.

Plusieurs points du territoire de Montevideo, qui étaient occupés par l'armée de Rosas, ont été abandonnés.

Soixante grands bateaux chargés de différents produits de la province argentine révoltée de l'Entre-Rios, ont descendu l'Uruguay et sont arrivés à Montevideo escortés par deux goëlettes montevidéennes.

Ces faits ont une certaine importance, mais Oribe est toujours sous les murs de Montevideo... .

Il y aura demain séance publique à la chambre des pairs pour une communication du gouvernement et la discussion de quelques projets de loi d'intérêt local.

Chambre des Députés.

Séance du 6 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La chambre adopte sans discussion dix projets de loi d'intérêt local, autorisant les départements du Loiret, de la Nièvre, de Maine-et-Loire, de l'Aisne, de la Meurthe, de la Côte-d'Or, du Finistère, et la commune de Montjean (Maine-et-Loire) à s'imposer extraordinairement ; les départements de la Charente-Inférieure et de la Manche à contracter un emprunt.

L'ordre du jour appelle des rapports de pétitions.

M. LAURANS, rapporteur : « Les membres de l'église réformée, à Cannes, se plaignent de ce que le gouvernement a soumis le colportage des livres purement religieux, et particulièrement la Bible, au régime des autorisations municipales. »

La commission propose le renvoi au ministre de l'intérieur et de la justice.

M. A. DE GASPARIN. La liberté de la vente devrait être, il me semble, le corollaire nécessaire de la liberté d'impression ; une religion, pour être libre, a besoin de trois choses : les réunions des adhérents, la controverse, le colportage. Les colporteurs protestants sont des hommes choisis, ils reçoivent des instructions minutieuses qui font de ce colportage une œuvre de dévoûment. Les colporteurs ont ordre de donner leurs livres au prix coûtant, et même au-dessous, aux pauvres, et ils se bornent d'ailleurs à entrer dans les maisons sans étaler sur la voie publique. Ces livres sont aussi choisis avec le plus grand soin, et, dans un procès récent, il a été reconnu par le procureur du roi qui poursuivait un colporteur, que tous les livres colportés étaient excellents.

Il est inconcevable qu'on exige un diplôme de ces colporteurs, et que ce diplôme leur soit si souvent refusé. La loi de 1834 n'est applicable, évidemment, qu'au colportage sur la voie publique ; aussi, n'avait-on jamais songé à l'appliquer aux colporteurs à domicile, avant les six derniers mois de 1845. C'est depuis lors que des poursuites et des condamnations ont eu lieu dans le Midi, le Nord, la Normandie, la Côte-d'Or ; dira-t-on que c'est là un hasard ?

Prétendra-t-on qu'on craint la distribution de livres obscènes et immoraux ? Mais ces livres, n'en existaient-ils pas il y a un an ? Pourquoi les [illegible]

A GAUCHE. Pourquoi donc ?

M. MARTIN (du Nord). Il y a des matières sur lesquelles la discussion peut avoir certains danger, surtout lorsqu'elle se fait à un certain diapason.

Le droit de controverse est absolu et c'est une conséquence de la liberté des cultes ; mais ce droit doit être exercé dans certaines bornes ; il ne permet pas l'outrage, or, la circulaire dont il vous a donné lecture comme étant la plus violente, ne parle que d'attaques imprudentes et coupables.

Comment ! on pourra outrager impunément la religion, traiter les prêtres catholiques de simoniaques et d'infâmes, et l'on appellera cela de la controverse ?

Quant au colportage, la loi de 1834 est positive ; elle veut que tout colporteur prenne une autorisation, et n'étale que des livres qui ne soient contraires ni à la morale publique ni aux lois. C'est dans les campagnes surtout qu'il est dangereux de laisser pénétrer certains livres, au milieu d'hommes peu instruits et incapables de distinguer encore la vérité de l'erreur, les bons principes des livres immoraux. Grande est la liberté des colporteurs sur la voie publique ; mais il est évident qu'on ne peut accorder de privilége aux colporteurs de livres qui contiennent contre les prêtres catholiques les injures que j'ai citées. A l'égard de ces ouvrages et de ceux qui les colportent, le gouvernement a toujours fait et fera toujours son devoir. C'est en ce sens que nous acceptons le renvoi de la pétition.

M. A. DE GASPARIN. La commission a proposé le renvoi de la pétition, parce qu'elle a cru que la loi de 1834 avait reçu une application trop absolue.

M. DUGABÉ. Je faisais partie de la commission, et mon avis a été qu'en attirant l'attention du gouvernement sur la question, le gouvernement ferait exécuter plus sûrement encore la loi sur le colportage.

M. A. DE GASPARIN. Il s'agit ici d'une question de bonne foi ; la commission a conclu dans un sens absolument opposé ; j'en appelle au souvenir de tous.

L'orateur revient sur ce que M. le garde des sceaux a dit du curé Maurette, qui s'est fait prédicateur protestant.

M. MARTIN (du Nord). Puisque M. de Gasparin revient sur cette question, et soutient que Maurette n'a été condamné que pour une question de controverse, je lirai à la chambre le rapport que M. le procureur du roi de la cour royale de Toulouse m'adressait avec le livre du sieur Maurette, en m'annonçant les poursuites.

M. le ministre donne lecture de ce rapport, dans lequel on dit que le sieur Maurette traite dans son livre les prêtres catholiques de voleurs, en accuse plusieurs de l'avoir voulu l'assassiner ; il dit qu'ils ont des femmes à nourrir, il se moque de leur Dieu rongé de vers, et prétend qu'ils sont les premiers à tourner leur culte en ridicule par des chansons quand ils ont achevé la célébration des cérémonies religieuses.

Evidemment, continue l'orateur, ce n'est pas là de la controverse, mais bien des outrages et des injures.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. DUPRAT dépose le rapport sur le projet de loi relatif au chemin de fer de Cette à Bordeaux.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à la reconstruction de divers ponts.

M. LEPELLETIER-D'AULNAY demande si ces travaux sont assez urgents pour que, dans l'état de nos finances, on doive les entreprendre.

M. DUMON, ministre des travaux publics, répond que tous les travaux dont il est question dans le projet de loi sont de la plus grande urgence, et compromettraient la circulation, s'ils n'étaient exécutés au plus tôt.

Après une courte réplique de M. Lepelletier-d'Aulnay, la chambre passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Une somme de 2 millions de francs est affectée à la construction des ponts de C[illegible], de la Loire, route royale no 161. — Adopté.

« Art. 2. Une somme de 250,000 fr. est affectée à la construction du pont sur le Bancel, route royale, no 7, de Paris à Antibes. — Adopté.

« Art. 3. Une somme de 700,000 fr. est affectée à la construction d'un pont en maçonnerie sur le Tarn, à Alby, route royale no [illegible], de Lyon à Toulouse. »

M. MORTIMER-TERNAUX. Il ne s'agit pas ici d'un pont à reconstruire, mais d'un pont nouveau qui servira à l'embellissement d'Alby, mais qui ne tient pas à la viabilité générale de la France. Les études sur ce pont ne me semblent pas suffisantes ; la commission locale, composée d'ingénieurs, a changé trois fois d'avis à ce sujet en cinq mois ; elle voulait un pont à trois arches et avec des arcades ; elle a proposé ensuite un pont suspendu ; enfin elle s'est prononcée en faveur du pont en maçonnerie qui nous est demandé.

---

qu'il leur avait imposé ce profond et lourd sommeil, qui est le bénéfice du rude travail, il les réveillait, allait leur chercher de joyeuses compagnes et les faisait danser devant une auberge, gais et insouciants, souples dans leurs costumes pittoresques, lestes avec leurs gros souliers. M. Leleux nous a initiés à tous les aspects, à toutes les joies, à toutes les rudesses de la Bretagne... Et le voilà depuis quelque temps aux prises avec les Espagnols... On se rappelle le succès de sa *Posada*, originale et vigoureuse peinture, énergique traduction des mœurs méridionales. Cette année, il nous a donné des contrebandiers de l'Aragon..... Ce tableau est traité en maître... Il fait beau voir ces intrépides ennemis de la douane, le fusil au dos, le pistolet à la ceinture, conduisant à travers les ravins leurs mules empanachées de plumes folles, enrésillées de houppes, de clochettes et de grelots..... quelle allure, quelle vie, quelle franchise [illegible] Comme le pays est âpre et raide, comme la lumière accroche bien les roches anguleuses qui jettent de longues bandes d'ombre [illegible]... le haut du ciel tout chargé d'électricité, enveloppe de noirs tourbillons la cime aiguë de la montagne..... l'orage approche et l'on sent qu'il y a un drame au fond de tout cela.

Le style de M. Leleux s'élève et sa manière grandit, mais nous l'engageons à varier un peu plus les types de ses figures... Tous ses hommes, toutes ses femmes se ressemblent, qu'ils soient empruntés à la Bretagne ou aux Pyrénées... Ses ouvrages gagneraient beaucoup à s'enrichir de la variété des physionomies ; ses terrains et ses personnages sont aussi touchés d'une façon uniforme qui jette quelque monotonie sur son exécution. Les défauts que nous indiquons sont surtout sensibles dans le petit tableau des *Faneuses*.

M. Leleux ne peut plus s'égarer maintenant, il n'a rien à craindre, cuirassé comme il est d'une volonté de fer ; mais qu'il ne s'arrête pas et qu'il cherche à étendre son domaine. Il lui est permis d'avoir de l'ambition.

M. E. Hédouin a peut-être plus de finesse que M. Leleux et un sentiment plus délicat. Son tableau représente une *Halte dans les Basses-Pyrénées* est d'un effet piquant et d'une jolie impression, les gestes de ses paysans sont pleins de naturel et la poussière du chemin se mêle bien aux chaudes vapeurs de l'horizon. Pourquoi M. Hédouin ne donne-t-il pas satisfaction à un certain appétit de grâce qui se révèle dans ses ouvrages, à un besoin de coquetterie qui perce à travers la rudesse de ses compositions ? Pourquoi n'écoute-t-il pas la voix de la fantaisie qui lui dit : marche tout seul ? »

M. Leleux et M. Hédouin sont liés d'une étroite amitié ; mais si ce n'était pas demander un trop grand sacrifice, nous les engagerions beaucoup à ne pas voyager ensemble cette année.

M. Diaz est fait pour peindre comme le cœur pour aimer. Quelques personnes croyant que cet artiste appartient au monde féerique, s'imaginent que sa palette a quelque chose de surnaturel. Pour nous qui l'avons examinée attentivement de très près, nous pouvons certifier qu'elle ne brûle pas les doigts et qu'elle n'a ni double fond, ni ressorts cachés, ni rien de magique. C'est une plaque de bois comme toutes les autres palettes, seulement lorsqu'elle est chargée de couleurs elle ne ressemble pas du tout à celles de plusieurs membres de l'Institut que nous ne nommerons pas.

On a dit encore que M. Diaz peignait aussi bien avec son pouce ou son couteau qu'avec sa brosse... cela n'est pas impossible, mais dans tous les cas, ce qu'il y a de certain, c'est que ses œuvres sont de délicieux petits bijoux à enchâsser dans l'or... Vouloir les analyser serait folie. Comment toucher à ces charmants caprices, insaisissables comme un rayon de soleil ? à ces fantaisies fugitives douces à l'âme comme une bonne pensée ?... Dépeigne qui voudra ce mystérieux pêle-mêle de sourires et de blonds cheveux, de perles et de gazes, de petits pieds blancs et d'épaules veloutées... cet harmonieux assemblage de gazon et de clairières, d'eaux limpides et de nuages follement perdus à travers les arbres de la forêt ; laissons bruire au vent les feuilles d'automne, laissons vagabonder au hasard ces draperies d'or et d'azur, laissons le prisme s'enrouler en spirales satinées autour de ces femmes délicates couchées dans les fleurs ; laissons le peintre colorer de suaves harmonies ses petits enfants chéris qui roulent sur la mousse ou s'envolent là-bas sur des impossibilités de harpes transparentes ; taisons-nous, et admirons... Comme tous les hommes forts, M. Diaz a su profiter intelligemment de ce qui a été fait avant lui : il s'inspire visiblement de Corrége, de Velasquez, de Watteau, de Prud'hon, de Delacroix et de Rousseau le paysagiste, mais la nature est toujours là, à côté de lui, et son individualité, dégagée de souvenirs, reste pure du contact des maîtres. M. Diaz est un des peintres les plus originaux de ce temps-ci ; il a sa manière, son procédé, son sentiment ; son dessin n'est ni pur ni correct, mais fin d'intention, et il modèle avec une telle recherche, une telle délicatesse [illegible] répand la vie sur des figures à peine ébauchées.

L'A[illegible] [illegible] chef-d'œuvre d'exécution : il y a là un dos irréprochable [illegible] sentiment exquis, une distinction passionnée [illegible] nulle part.

Le *Jardin des Amours* est une ravissante pochade riche d'harmonies imprévues.

La *Sagesse* est séduisante, comme cela doit être, et la *Magicienne* nous a enchanté.

Dans les *Délaissées* on sent l'impuissance du dessin ; les têtes sont bien peintes et d'une jolie expression. Les draperies, d'une adorable couleur, sont lourdes de faire et écrasent de leur pesanteur les formes suaves qu'elles entourent. Le petit amour qui s'envole, tout empâté de lys et de roses, suffirait pour une réputation.

On vit et l'on respire dans les paysages de M. Diaz ; rien de plus croustilleux, de plus vif, de plus gai, de plus diamanté de soleil que son intérieur de forêt. M. Diaz est un rêveur, mais comme les rêveurs sont très-souvent les hommes positifs, nous n'hésitons pas à le regarder comme un de nos artistes les plus sérieux.

M. Papety a exposé un très beau portrait d'homme, arrangé avec goût et d'une couleur originale. La pose est simple, la tête d'une ressemblance parfaite... Les fonds et les accessoires sont merveilleusement traités. Nous aimons moins le *Solon*. On sent que M. Papety est gêné par les exigences de la commande officielle ; son imagination riche et ardente ne s'accommode point des froideurs d'un programme académique. Il lui faut plus d'air et de liberté. Tout le monde se souvient du *Rêve de bonheur* qu'il jeta, il y a quelques années, comme un défi... Le succès fut grand. L'audace trouve toujours de chaudes sympathies. Mais on attend la réalisation de ce rêve, le public a pris la chose au sérieux, il a eu la préface, ça ne lui suffit pas, il veut la suite... Déjà il s'impatiente ; ne l'entendez-vous pas murmurer : « Eh ! que nous font vos histoires du temps passé ? ce que nous voulons de vous, M. Papety, ce sont des scènes de l'avenir, des spectacles inédits éclairés par un soleil prophétique... Ce que nous voulons de vous, c'est que vous étaliez à nos yeux les splendeurs de l'unité universelle... Laissez là les vieux législateurs, ils ne vous amusent guère et ils nous ennuient... Soldat de la grande cause, nous vous avons applaudi, lorsque vous avez déployé en plein jour l'étendard phalanstérien... A l'œuvre donc et courage... Nous sommes prêts, et nous vous suivrons à la conquête de l'harmonie. »

Nous pouvons dire confidentiellement aux impatients qu'ils ne perdront rien pour attendre.

CHARLES BRUNIER.

pont en maçonnerie; je voterai donc pour le premier projet et contre le second.

M. MAUGUIN parle dans le même sens.

M. BUREAUX DE PUSY ne croit pas qu'un pont en maçonnerie puisse être fait pour 700,000 fr.

MM. Mortimer-Ternaux, de Las-Cases, rapporteur, Legrand et Luneau sont encore entendus.

M. LIADIÈRES demande que le crédit soit réduit à 450 000 fr. et destiné à la construction d'un pont suspendu.

M. DEJEAN. Je demande le vote au scrutin de division. (Réclamations.)

M. LEDRU-ROLLIN prie la chambre de vouloir bien fixer un jour pour les interpellations qu'il se propose d'adresser à M. le ministre relativement aux événements de Saint-Etienne.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre se prononcera sur cette demande dans la séance de demain. Il est d'usage que le ministre soit averti.

M. LEDRU-ROLLIN. On propose de voter au scrutin de division : si la chambre est en nombre pour un vote, elle doit l'être aussi pour fixer le jour où elle entendra les interpellations. Je demande, si la chambre est en nombre, que la question soit posée aujourd'hui.

Les secrétaires, consultés, déclarent que la chambre n'est pas en nombre. La chambre se sépare.

Demain, à deux heures, séance publique. Suite de la discussion sur le projet de loi relatif à divers ponts; — fixation du jour des interpellations de M. Ledru Rollin; — discussion de la proposition de M. Demarçay sur le sel.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Suleyman Pacha a été reçu aujourd'hui par le roi en audience solennelle. Suleyman-Pacha, qui vient d'arriver à Paris, n'est pas le colonel Selves, ainsi que quelques journaux l'ont annoncé, mais bien l'ambassadeur de la Sublime Porte. Soliman-Pacha (le colonel Selves), est attendu vers le 15, avec Ibrahim-Pacha, pour lequel on dispose en ce moment les appartements de l'Elysée-Bourbon.

— La Bibliothèque royale restera fermée du 15 au 19 avril inclusivement, à cause des vacances de Pâques.

— M. Flamant, traiteur à Paris, rue de la Harpe, 18, a disparu depuis lundi, sans que l'on ait pu découvrir ses traces, malgré toutes les recherches.

CAISSE D'ÉPARGNE DE PARIS. — Versements reçus par la Caisse d'épargne de Paris les dimanches 5 et lundi 6 avril, de 6 193 déposants, dont 657 nouveaux, 790 521 francs.

Remboursements effectués la semaine dernière à 2 054 déposants, dont 557 soldés, 846 051 fr. 17 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 76 228 fr. 65 c.

Demandes de remboursements du 5 avril, 914 954.

RÉCLAMATION SPIRITUELLE. — Dernièrement, au milieu d'une averse subite, un monsieur, réfugié dans le passage des Panoramas, sentit soudain l'une de ses poches s'alléger du poids de sa bourse, qu'un jeune homme, parfaitement mis, s'était chargé de faire disparaître. Sans autre esclandre, le volé se pencha à l'oreille de son voleur : « Mon Dieu, monsieur, lui dit-il, seriez-vous assez bon pour me rendre une bourse que je viens de perdre dans votre poche? » Le voleur s'empressa de s'exécuter, heureux d'en être quitte pour un bon mot.

ÉCLIPSE DE SOLEIL. — Voici, d'après les registres de l'Observatoire

ment il était sa veste et son chapeau, qu'il remit entre les mains de son camarade, enjamba le parapet et se précipita dans la Seine. Son ami, qui n'avait pas eu le temps d'empêcher cet acte de folie, resta atterré d'abord, puis comprit que ce qu'il avait de mieux à faire était d'appeler des secours. A ses cris, des bateliers s'étaient déjà empressés de détacher des bachots, lorsqu'ils virent le jeune homme, qui était resté long-temps sous l'eau, revenir à la surface et nager avec une grande facilité, en se dirigeant vers le bord de la rivière. Ils comprirent qu'il se tirerait seul facilement d'affaire et l'attendirent dans leur bachot, où il ne tarda pas en effet à aborder.

A PROPOS DU SALAIRE. — On lit dans le *Sémaphore* : « Il y a quelques jours, la police, accompagnée d'un détachement de soldats, a fait une descente sur les chantiers du port auxiliaire à Marseille, où une discussion de salaire qu'avait soulevée une partie des ouvriers, avait à abouti une suspension de travaux. Les ouvriers ne voulaient point se retirer, mais le déploiement de la force armée a suffi pour les décider à quitter les chantiers sans qu'il y ait eu de leur part la moindre résistance »

SINISTRES MARITIMES. — On lit dans l'*Akhbar* :

« Le courrier de l'ouest vient de nous apporter la nouvelle du naufrage du cutter napolitain *le San-Antonio*. Ce navire s'est perdu dans la nuit du 23 au 24 de ce mois, sous les cheuouans, à huit milles environ à l'est de Cherchell. Il est chargé en grande partie pour le gouvernement.

» L'équipage, composé de huit personnes et d'un passager, a été sauvé.

» Dès que ce sinistre a été connu à Cherchell, M. le directeur du port s'est rendu sur les lieux, où, sur sa demande, un détachement de vingt hommes, commandé par M. l'officier chef du bureau arabe, avait déjà été envoyé afin de veiller à la sûreté des naufragés et à la conservation des objets qui pourraient être sauvés.

» Le bateau à vapeur de l'Etat *le Phare*, en passant dans la matinée du 25, ayant aperçu *le San-Antonio* à la côte, y a envoyé des embarcations, qui ont laissé des vivres à l'équipage et ont emporté plusieurs voiles, dont le dépôt a été effectué au magasin de la marine de Cherchell.

» Dans la même nuit, trois balancelles espagnoles naufrageaient près du port d'Arzew.

» La première, nommée *le Saint-Michel*, de vingt tonneaux, équipée de seize hommes, armée d'un canon et de quatorze fusils, commandée par le patron Linaver, était partie d'Oran, le 20, à minuit, avec un chargement pris à l'entrepôt, composé en grande partie de tissus de coton et de tabac, à la destination de Gênes. Elle a fait côte sur la rive droite de la Macta.

» La seconde, *le Saint-Jacques*, de 48 tonneaux, commandée par le sieur Prieto, ayant huit hommes d'équipage, était chargée d'orge pour le gouvernement.

» Enfin, le troisième, du nom de *Notre-Dame de la Miséricorde*, de 58 tonneaux, patron Joseph Gomu, équipée de huit hommes, était également chargée d'orge pour l'administration militaire.

» Ces deux derniers navires avaient déjà heureusement débarqué les deux tiers de leur chargement dans le port de Mostaganem, lorsqu'un violent coup de vent du nord les força d'appareiller et les jeta à la côte entre la Macta et le vieux Arzew.

» Aucun des hommes des trois équipages n'a péri. M. le directeur du port, qui s'est empressé de se porter sur les lieux, espère que les navires pourront être renfloués. »

Bourse du 6 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 50	83 50	83 40	83 45
— — fin courant	83 50	83 55	83 45	83 50
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 70	119 70	119 70	120 70
— — fin courant	119 75	119 80	119 70	120 75

4 1/2 J. 22 m. dr cours	112 50	Banq. de Fr. dr cours	3400 »
4 J. »	106 25	O. V. de Par. »	» »
Emp. 1844. au Ct »	» »	C. hyp...... »	560 »
— fin Ct »	» »	— Gouin..... »	12 0 »
B. du Trés. »	» »	— Gann..... »	1190 »

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	» »	83 80	» »	84 20
5 p. 0/0...... d. 50	» »	120 15	» »	» »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» »/»	» »/»	» »/»	» »/»
5 p. 0/0.....	20 »/»	25 »/»	» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »	ROM........... Der C.		101 1/4
Récép. Rotsch.	»	101 25	BELG. 4 1/2.....	»	56 1/2
ESP. Dette act.	»	» »	— 5 0/0.....	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840....	»	99 7/8
— 3 p. 0 0.	»	» »/»	— de 1842....	»	102 3/8
Dete intérieure	»	30 7/8	— Banque....	»	900 »/»
PORTUG. 5 0/0 1887	»	» »/»	— de Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT........	»	» »/»
HAITI..........	»	» »/»	AUTRICHE	»	» »/»

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron.. » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1250 »
Act. d J. »	110 »
Ch. S. G. »	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	360 »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1312 50
— à Rouen.	1025 »
R.-Havre..	740 »
Avignon...	900 »
Str. à Bâle.	228 75
Paris-Str...	517 50
Tours Nant	517 50
Orl.-Vierz.	660 »
C. du Nord	775 »
Famp-Has.	460 »
Diep.-Féc..	405 »
Boul. à Am.	510 »
Orl.-Bord.	620 »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	575 50
Bord-Teste	» »
Zinc V. M..	» »
Lin Maber.	» »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 76.50 à 00,00; courant du mois, 79,00 à 00,00; 4 d'été, 82,00 à 00,00; 4 derniers, 85,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 75,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 126,00 à 127,00; 4 d'été, 129,00 à 000,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 7 avril.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Une Fille du Régent.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
6 h. 1/2 ODÉON. — Ingénue. Tartufe.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Roman comique.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Vendetta.
6 h 1/2 GYMNASE. — Mari. Geneviève. Chanoinesse.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL — Juif-Errant. Vert-Vert. Ravel en voy. 2 Papas
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Rep. extraordinaire.
6 h 1/2 GAITE. — Jean-Baptiste.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Augusta. Mazurke. Hommes de 16 ans. Crispin.
6 h. 1/2 FOLIES. — Bûcheron. Thibaut. Modiste. Bal.

Imprimerie Lange Lévy et Compagnie, rue du Croissant, 16, hôtel Colbert.

n'était pas le nombre seul qui donnait à la fête un nouveau degré de solennité. La crise que la Cause vient de traverser et qu'elle a dominée, grâce à l'énergique dévouement de ses amis, avait serré les rangs autour du drapeau.

Les émotions du combat se mêlaient encore aux joies du triomphe, et quoique le succès fût certain et déjà connu, on attendait, dans une inquiétude mêlée de curiosité, l'éclatante proclamation de la victoire. Nous renonçons à dire avec quel enthousiasme la nouvelle en a été accueillie de la bouche de M. Considérant; tous ceux qui ont assisté à cette fête en conserveront un éternel souvenir, et pour les autres, rien dans les coutumes de la société agonisante qui les entoure ne leur donnerait une idée d'une telle exaltation de vie et de bonheur.

Nous voudrions qu'ils eussent été témoins de ces applaudissements partis du cœur, de ces transports ardents, de ces bravos électriques, que le contraste d'un ordre parfait (1) fesait mieux encore ressortir tous ceux qui ne croient pas à la foi dans les autres, parce qu'elle est morte en eux, et ceux encore qui se prosternent aux pieds du vieux monde, rongé par l'égoïsme et le scepticisme, et ceux qui cherchent un foyer de chaleur où leur âme engourdie se réchauffe et s'embrase, et ceux qui n'osent confier leur espérance à notre fortune! Quand une idée a conquis tant de nobles cœurs, tant de hautes intelligences, et les a conquises par le seul attrait du Bien et du Beau, le monde est à elle.

Vingt épreuves du beau portrait de Fourier, gravé par M. Calamatta, d'après le tableau de M. Jean Gigoux, ornaient la salle du banquet. Les disciples se pressaient pour contempler la noble tête du penseur. Comme d'habitude, des *couronnes impériales* couvraient les tables; on sait que cette fleur est l'emblème du savant méconnu.

Un orchestre composé de Sax-horns remplissait la salle de ses éclatantes harmonies.

Voici les toasts qui ont été prononcés : tous ont été couverts d'applaudissements, et la plupart redemandés par acclamations.

A FOURIER ! dont la vie, comme celle du Christ, a été toute de dévouement !

A FOURIER ! qui pour prix de son amour de l'humanité si pur, si élevé, n'a reçu qu'injures et calomnie. — A FOURIER ! dont la doctrine sera bientôt dignement vengée par la grandeur morale et la divine pureté du premier Phalanstère ! ! !

A L'ABOLITION DE LA GUERRE ! à la transformation des armées destructives en armées industrielles !

A LA LIBERTÉ !

La liberté! glorieux attribut de l'homme, et gage de sa haute destinée : à la liberté jusqu'à ce jour poursuivie par les peuples au prix de sanglantes révolutions.

Fourier, en la voulant pour tous et dans sa plénitude, a donné les conditions et les moyens de son établissement pacifique et universel.

A L'ORDRE !

L'ordre ! but supérieur et sanction suprême de la théorie de Fourier !

A l'ordre que l'amour du progrès nous fait une loi d'accepter, même dans ses conditions incomplètes !

A LA LIBERTÉ DE LA PRESSE !

Le droit de publier sa pensée est un des premiers droits de l'homme. La liberté de la presse est la plus précieuse de toutes les conquêtes que nous ont léguées nos pères ; elle seule garantit au peuple la jouissance croient déjà tenir le monopole de la presse.

La tentative audacieuse des marchands ne prouvera qu'une chose : la nécessité de les chasser une fois de plus du temple, en purifiant la propagation de la pensée de sa promiscuité honteuse avec la spéculation et le mercantilisme. (Transports d'applaudissements !)

A la liberté de la Presse !

AUX PROLÉTAIRES ! au progrès des idées phalanstériennes dans les classes ouvrières ! De jour en jour le peuple comprend mieux la loi de son développement et de son émancipation. La lumière du génie aura bientôt dissipé les deux puissances infernales qui torturent son existence depuis tant de siècles : l'ignorance et la misère ! — Une fois réveillé de son long sommeil et affranchi de cette double servitude, le peuple ne sera jamais plus dans cette infériorité apparente qui sert encore d'excuse à toutes les oppressions. — Avec la tyrannie de la misère finiront les autres tyrannies ; elles se tiennent si bien qu'elles s'évanouiront toutes dans le même néant.

Au progrès de la science sociale dans les classes ouvrières !

A LA PROPRIÉTÉ !

La propriété a stimulé les hommes au travail productif. Elle a favorisé l'essor des arts, des sciences et de l'industrie. Arbitraire est despotique à son origine, privilège du petit nombre pendant bien des siècles, elle doit aujourd'hui, comme tous les pouvoirs anciens, affranchir les esclaves. Par l'association, elle devient collective, sans cesser d'être individuelle. Ainsi transformée, elle distribue à tous les bienfaits de la richesse et de l'indépendance.

A LA RÉALISATION PROCHAINE DU PREMIER PHALANSTÈRE !

La vérité a jailli, le monde marche, l'avenir se prépare. — Bientôt nous tracerons sur le sol le plan de la première commune sociétaire, de la nouvelle Jérusalem terrestre. — Bientôt luira le jour d'un combat solennel. Mais dans cette lutte pacifique de la vérité contre l'erreur, il n'y aura pas de victimes, tous voudront entonner en cœur le *Te Deum* de la délivrance, tous voudront célébrer la sublime révélation des destinées de l'humanité!

Au premier phalanstère !

ODE A FOURIER.

Lorsque le Verbe, force et flamme,
Sur le front de l'humanité,
Tout à coup fit resplendir l'âme
Comme un éclair de vérité!
Quant eut vécu l'Eden du monde,
Débordant de son lit immonde,
Le flot des races se dressa...
Et l'on ne sait, dans sa démence,
Sombre Babel, échelle immense,
Les montagnes qu'il entassa!

L'Océan, dans sa paix première,
Enivré de rebellion,
Secouant sa blanche crinière,
Se hérissa comme un lion!
L'ouragan, nouveau-né, balaya de son aile
Des enfants du désert la tente originelle;
Le guerrier délaissa la forêt maternelle
Où s'étaient couchés ses aïeux...
Et le vautour expiatoire,
Sur le Caucase de la gloire,
Rongea l'envahisseur des cieux!

Mais l'aurore de l'harmonie
Brilla sur ton humble berceau,
Toi que l'amour et le génie
Avaient marqué d'un divin sceau!
Gloire! durant quarante années,
Tu soutins, sans fléchir, nos lourdes destinées,
En proie au rire amer comme au dédain moqueur...
O sage, ô martyr, ô prophète!

Car tous ont enfin place au banquet d[...]

O Maître! à tes regards la nature infinie
Comme d'une urne pleine épanche l'harmonie!
Ainsi que des amants dont s'unissent les mains,
Pareils à des ramiers dont s'enlacent les ailes,
Planètes et soleils, consommant leurs hymens,
Chantent leurs amours éternelles!
Tout s'enchaine et s'unit en un chœur cadencé :
L'esprit générateur visite son empire,
Et l'éther palpitant soupire
Comme un sein d'amour oppressé!
Dors, ô sage! — Bientôt la Terre ingrate et vaine
Saluant ce jour immortel,
Consolateur sacré de la misère humaine,
Creusera du genou le pied de son autel!
Dors, car ton œuvre est accomplie...
Repose du sommeil des dieux.
Toi qui de leur calice as desséché la lie!
Et d'un éclair de gloire illumine à nos yeux
L'héritier du manteau d'Elie
Et du char qui l'emporte aux cieux!

Ces vers, dits par l'auteur, M. le comte de l'Isle, avec un sentiment de véritable inspiration, ont été accueillis par les plus vifs applaudissements.

AU SENTIMENT RELIGIEUX ! A L'UNITÉISME ! !

Manifestation la plus haute de la dignité de l'homme, et de sa légitime domination sur notre globe !

A la religion d'amour et de lumière qui unira les hommes entre eux, et l'homme à Dieu et à l'univers ! !

A L'AGRICULTURE !

L'association domestique-agricole, glorieuse, bienfaisante et complète exploitation du sol, rallie dans ses travaux attrayants les sexes et les âges. Elle seule développe et féconde toutes les forces de la nature et de l'homme ; elle seule rendra cette TERRE, notre mère commune, belle et heureuse, en versant sur l'humanité entière des trésors d'abondance et de joie !

A L'INDUSTRIE !

Cette puissance créatrice qui peut enfanter tant de prodiges ! L'organisation du travail, dont Fourier a formulé la loi, doit faire disparaître tous les désordres et toutes les misères d'une concurrence sans frein et d'une production sans règle.

Au commerce ! ce lien des peuples ! Puisse-t-il, mieux ordonné, rapprocher bientôt les nations, les unir par des intérêts communs, devenir enfin l'école de la loyauté : il a été assez longtemps celle du mensonge.

A l'Organisation du travail ! ! !

AUX ARTS !

Les grandes idées font les grandes œuvres !

La Foi enfante les poëtes !

A l'Architecture phalanstérienne !

Vienne le jour où la poésie, la musique, la peinture, la statuaire, confondant leurs accords, entonneront, au soleil de l'association, le grand hymne de l'unité universelle.

Les chefs-d'œuvre du passé pâliront devant les gigantesques travaux de l'avenir !

AUX FAIBLES ! AUX DÉLAISSÉS ! AUX OPPRIMÉES !

A l'Enfance ! Depuis les temps oubliés de l'Eden, l'Enfance a toujours souffert sous un régime de contrainte qui étouffe les bons germes au lieu de les féconder. Mais voici que paraît l'aube des jours heureux. Saluons la Salle d'Asile et la Crèche, ces divins présages; — cette première ébauche de l'éducation du Phalanstère, où des soins de maternelle fraternité entoureront *tous* les enfants dès le berceau, où les jeux de l'enfance seront le travail même ; où toutes les vocations et tous les caractères se développeront dans la liberté et dans le bonheur !

(1) En dehors des dispositions morales des assistants et du zèle des commissaires, le mérite de l'ordre si remarquable qui a été conservé, est due en grande partie aux excellentes dispositions prises par M. Colonel, restaurateur, qui avait été chargé cette année, comme les précédentes, de ce colossal dîner.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 8 AVRIL 1846.

Observations sur les pays sakalaves

ET SUR LA SITUATION DE LEUR POPULATION A L'ÉGARD DES HOVAS (1).

La partie occidentale de Madagascar, comprise entre la rivière Sambéranou et la rivière Mângouki, est encore partiellement occupée par des groupes plus ou moins considérables de Sakalaves qui n'ont point accepté le joug des Hôvas ; mais on peut dire qu'ils s'y dérobent bien plus qu'ils ne le repoussent : leur résistance est toute d'inertie. Des obstacles divers s'opposent à ce que cette résistance soit plus active ; ce sont : l'anarchie dans laquelle vivent depuis longtemps ces populations et qui rend aujourd'hui impossible à leurs chefs l'exercice régulier de toute espèce d'autorité : l'incapacité personnelle de quelques-uns de ces chefs : l'inhabileté politique de tous, le caractère turbulent des Sakalaves, leurs querelles intestines, l'insuffisance de leur matériel en armes et munitions, enfin leur ignorance complète de la stratégie et même des plus simples notions de l'art militaire.

La plus grande partie du royaume de Bouéni, de Mandzaraï à Sambéranou, est actuellement presque inhabitée : de toute la population qui occupait, il y a vingt ans, ce territoire, il y reste seulement quelques groupes épars, qui ont accepté la domination des Hôvas, ou des bandes de Djépkis dont l'action hostile s'exerce tout aussi bien contre les villages de leurs compatriotes que contre les postes occupés par l'ennemi.

Presque tous les Sakalaves des districts du Nord, ont, depuis cette époque, et en diverses circonstances, émigré au pays d'Androunab, dont ces districts dépendirent jadis. Quelques-uns ont suivi ou rejoint Andriansouli à Maïotte; d'autres enfin se sont réunis sur certains points du territoire et sur les îles voisines, où ils ont formé des masses assez considérables : telles sont les populations de Nossi-Bé, de Nossi-Fâli et celle que commande Tafikandre. J'ai dit que cette dernière pouvait être de 25,000 âmes. Il doit s'en trouver de 15,000 à 16,000 sur les deux îles.

Le pays d'Ambongou, contrairement au précédent, est plus peuplé maintenant qu'il ne l'était avant l'invasion du Bouéni et du Ménabé par les Hôvas : son territoire, entrecoupé de bois et de marécages, en fait un refuge assuré lors des incursions de l'ennemi, qui d'ailleurs ne peut séjourner dans cette province, à cause de son excessive insalubrité. Toutefois, la population d'Ambongou ne me paraît pas devoir dépasser le nombre de 35,000 âmes.

Les provinces sous l'autorité de Ttsifalagni n'ont qu'une population très minime relativement à leur étendue : elle peut s'élever à 15 ou 16 mille âmes.

La partie indépendante du Ménabé ne doit pas compter plus de 70,000 âmes de population.

Quoi qu'il en soit, si les groupes dispersés çà et là sur ces grandes divisions du territoire sakalave se réunissaient pour agir de concert contre l'ennemi commun, ils formeraient en chacune d'elles une force armée capable d'écraser les garnisons faibles et isolées que le gouvernement houva y entretient ; la même force serait aussi incomparablement supérieure aux corps d'expédition qu'il y envoie annuellement.

La partie sud du Bouéni, aujourd'hui sous l'autorité de Tafikandre, possède au moins 4,000 guerriers ;

La partie d'Ambongou dépendante du Bouéni, où commandent maintenant Lavasikin'dah'j, Tsambou, Rabouki et Andrianab, en compte 600 700 ;

La partie d'Ambongou, dépendante du Ménabé, et les provinces de Tifalagni mettraient sur pied 3,000 hommes.

Le Ménabé proprement dit, dont Tarague est roi, pourrait disposer de 14.000 hommes.

Eh bien! il résulte de la dissémination de ces forces et des diverses causes mentionnées ci-dessus :

Que 1 100 à 1 200 Hôvas peuvent, quoique répartis entre plusieurs postes, se maintenir dans le royaume de Bouéni, et exercer paisiblement leur souveraineté sur le territoire qui environne ces postes ;

Que 1 800 Hôvas tiennent sous leur dépendance une moitié du royaume de Ménabé ;

Enfin que des corps de 2 000 à 3 000 hommes peuvent impunément parcourir et dévaster le pays d'Ambongou, où ils n'ont pas un seul poste, aussi bien que les autres parties encore insoumises du Bouéni et du Ménabé.

Il n'y a pas, rigoureusement parlant, d'inimitié ni de rivalités permanentes entre les diverses tribus sakalaves, mais les moindres causes suffisent souvent pour amener des différends entre leurs chefs, dont les rapports sont généralement empreints de susceptibilité plutôt que de bienveillance.

Les Sakalaves sont turbulents, vaniteux, menteurs, insouciants de l'avenir, défiants par ignorance, et souvent cruels par superstition. Mais ils ont beaucoup d'amour-propre, une imagination vive, une intelligence assez facile ; ils sont sobres, vigoureux, agiles, durs à la fatigue, capables d'enthousiasme et peu vindicatifs; instruits et bien commandés, ils feraient de très bons soldats. Leurs chefs partagent ces défauts comme ces bonnes qualités; ils ne sont, sous aucun rapport, personnellement supérieurs à leurs sujets : aussi leur influence sur ces derniers est elle à peu près nulle. Il en est de même de leur autorité; toutefois il faut remarquer que l'absence de celle-ci tient moins encore à la faiblesse de leur caractère qu'à l'impossibilité où ils sont de se faire obéir. Cette impossibilité durera tant que les chefs sakalaves (chefs suprêmes ou rois) n'auront pas une force armée permanente, soldée par eux, et qui leur soit entièrement dévouée. Radama n'a dû qu'à cette institution de pouvoir dompter les habitudes non moins anarchiques et oligarchiques des Hôvas, et leur imposer les réformes intelligentes dont il avait compris la nécessité pour agrandir sa puissance et civiliser son pays.

(1) Extrait des *Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie orientale de Madagascar*, ouvrage important dont nous rendrons compte.

Allemagne, Angleterre et France, pour la liberté et pour la paix du monde !

FOURIER.

Sous la coupole du Panthéon, il manque une statue.

Paix ! écoutez ! de cette vaste enceinte
Légèrement les voûtes ont frémi :
Debout ! soldats de la phalange sainte !
Ce bruit annonce un Sauveur, un ami.
FOURIER parait dans un flot de lumière,
Sa grande voix nous crie avec bonté :
« Fils du travail, apportez une pierre
» Au Temple de l'Humanité.

» Pour vous doter, ma main infatigable
» A réuni bien des trésors épars,
» Et je suis mort sur la borne immuable,
» Marquant la route et les points de départs.
» Avec l'Attrait et la Loi sériaire,
» Faites surgir une heureuse cité ;
» Révélateurs, apportez une pierre
» Au Temple de l'Humanité !

» Dieu te destine à de nouvelles phases ;
» Peuple ! sois prêt pour ta rédemption,
» Dans l'avenir jette de larges bases
» Pour préluder à ton ascension.
» Honte au cœur froid, à l'Oisif en arrière
» Qui, sur la mousse, endort sa lâcheté !
» Rois Plébéiens, apportez une pierre
» Au Temple de l'Humanité.

» Votre Edifice est en décrépitude ;
» Le Temps disjoint ses soliveaux usés.
» Sauvez vos fils ! sauvez la multitude,
» Ou sous le comble ils seront écrasés !
» Fondez ! dressez l'Arche hospitalière
» Où tout mortel soit à l'aise abrité.
» Législateurs, apportez une pierre
» Au Temple de l'Humanité.

» Sur les discords, sur les ardentes fièvres,
» Femmes, jetez des mots consolateurs :
» Tout dogme est pur qui passe par vos lèvres ;
» Tout dogme est saint qui passe par vos cœurs.
» Répandez donc sur l'œuvre tout entière,
» Parfum d'amour, parfum de chasteté.
» Filles d'Adam, apportez une pierre
» Au Temple de l'Humanité.

» Pourquoi jeter le trouble et l'anathème
» Sur les esprits palpitants sous vos lois ;
» Vous qui versez l'eau sainte du baptême,
» Du Fanatique arrêtez les exploits.
» Christ, notre maître, en fermant la paupière,
» Teignit de sang la croix de charité.
» Soldats de paix, apportez une pierre
» Au Temple de l'Humanité.

» Semez la Foi, semez la Propagande,
» Au camp, au bal, au salon, au barreau.
» Que tout génie apporte son offrande,
» Que tout bras fort apporte son marteau.
» Du choc des corps s'échappe la lumière ;
» Du choc des faits jaillit la vérité.
» D'en haut, d'en bas, apportez une pierre
» Au Temple de l'Humanité. »

FOURIER remonte à la voûte immortelle,
Où l'Harmonie habite près de Dieu ;
Il disparaît, et sa voix paternelle
Jette ces mots pour éternel adieu :
« Chaque degré de l'échelle unitaire,

marchal ! (Vifs applaudissements.)

Ils sont vifs déjà les rayons dont ce diadème étincelle ; ces feux ne sont encore pourtant que les premiers reflets du soleil de liberté qui se lève, pour l'inonder bientôt de bonheur et d'amour, sur l'horizon du vieux monde ! Hosanna ! nous savons que le Rédempteur social est venu parmi nous ; nous savons qu'il a accompli sa mission sur la terre !

Oui, je vous en prends à témoins, soldats du bataillon sacré qui marche à l'avant-garde ; et vous, nobles cœurs sympathiques, emportés sur la ligne que trace dans les airs le drapeau libérateur ; je vous en prends à témoin, ce jour est un jour de gloire ; cet anniversaire est saint parmi tous les aniversaires !

Eh ! pourquoi tenterions-nous d'opprimer notre foi ? Que nous font les traits débiles des sceptiques et leurs sarcasmes pâles ? Nous sommes les serviteurs vivants de la plus grande des causes. Laissons aujourd'hui les morts enterrer leurs morts.

Oui, il n'est donné qu'au petit nombre des globes de passer tout à coup des ténèbres de la subversion aux splendeurs de l'harmonie ; il n'est donné à aucun d'assister deux fois au spectacle des évènements qui se préparent sur la terre. Et c'est quand l'humanité, cinq mille ans plongée dans un océan de sang et de larmes, va, comme la Vénus antique, sortir, lumineuse et divine, de ces flots immondes, c'est alors que nous essaierions de dompter nos croyances !

Allez ! soldats de la phalange sainte, confessez votre foi à la face des peuples, et proclamez-le : depuis que l'homme est sur la terre, la terre a eu deux grands jours : le jour qui a vu naître le Fils du charpentier de Nazareth, Verbe de Dieu, Seigneur des âmes, et celui qui a donné naissance au Fils du marchand drapier de Besançon, Verbe de l'homme, prince des génies, roi des intelligences. Et dites encore aux nations qu'un troisième jour va venir où les Jérusalem du ciel descendront sur la terre, où les deux Verbes unis s'incarneront dans l'humanité, et où l'humanité, une avec Dieu, le contemplera dans sa gloire.

S'il n'en était pas ainsi, et que cette parole fût fausse, pourquoi rendrions-nous, dans nos cœurs, à cette parole un témoignage irrésistible ? Si l'esprit de vérité n'était en nous, qui donc produirait en nous ces vibrations qui brisent nos poitrines et font trembler cette enceinte ?

Pourquoi les roseaux rendraient-ils des sons plus retentissants que les éclats des trompettes d'airain ?

Qu'étions-nous hier, quand nous portions dans son humble tombe le corps de notre maître ? que sommes-nous aujourd'hui encore ? quelques hommes de cœur et de bonne volonté, quelques prolétaires du talent et de l'intelligence, quelques soldats intrépides. Et cependant l'esprit de vie est répandu sur les deux hémisphères, et nos idées, comme des légions invincibles, emportent au pas de charge les royaumes de l'intelligence. Glorifions donc notre faiblesse ! car notre faiblesse rend hommage à la suprême virtualité de notre cause.

Nos amis se multiplient. Malgré leur volonté, les langues de nos adversaires prononcent de plus en plus distinctement nos formules ; et voilà que nos ennemis eux-mêmes se chargent d'accélérer la marche de nos affaires ! (Applaudissements.) il y a quinze jours à peine, ils entonnaient sur nous un chant de mort. Qu'ils reçoivent nos actions de grâce : nous leur répondons aujourd'hui par un chant de triomphe. (Enthousiasme général.)

Oui, frères, l'année phalanstérienne qui commence s'ouvre sous d'heureux et sous de grands auspices. Nous apportons la liberté à la terre, et la terre en a soif. Prêtez l'oreille ; vous entendrez d'étranges bruits dans les airs. Les choses qui ont fait leur temps craquent dans leurs ais disjoints. La nature s'irrite d'impatience ; le monde frémit : le nord lui-même s'échauffe et s'embrase, et pour la première fois, à l'Orient de l'Europe, dans la vieille patrie des Slaves, le cri d'affranchissement s'unit au cri d'indépendance...

Des signes semblables accompagnaient, il y a dix-huit cents ans la voix du Rédempteur des esclaves. Saluons donc l'heure qui va sonner ! C'est l'heure du dernier affranchissement, du triomphe de tous les opprimés, et, ce qui est plus grand encore, du pardon de tous les oppresseurs ! (Tonnerre d'applaudissements.)

bataille.

Mais que dis-je ! est-ce à des cœurs d'élite qu'on parle de responsabilité, de devoirs ? avons-nous besoin dans nos rangs de manier des armes ? Non, l'idée qui entraîne l'humanité par delà les confins du devoir et de la loi, l'idée qui noiera la loi dans l'attrait, la responsabilité dans le dévouement, et le devoir dans l'amour, cette idée ne marche-t-elle pas déjà avec les puissances qui lui sont propres ? *Les attractions sont proportionnelles aux destinées*, la foi mesure les titres et commande librement et passionément les actes et les sacrifices !

Voyez plutôt : dans ce siècle où l'or est le seul Dieu vivant, et où, fanatisme féroce ! l'homme fabrique ce dieu avec son sang, ses larmes et son honneur ; voyez comment agit l'Ecole Sociétaire : en moins de deux, mois elle constitue librement cent mille francs de rente à l'Idée qu'elle sert. Il fallait, messieurs, ce témoignage à ce siècle pour qu'il comprît enfin la force de cette idée. (Vifs applaudissements !)

Dans un an, à pareil jour, nous convoquerons avec nous les représentants du siècle : ils viendront ; notre idée est déjà suffisamment dotée pour leur paraître respectable. Nous leur ferons cordial accueil et ce jour-là, je vous en prends pour garants, j'en mettrais, sans crainte aucune, vos sentiments en gage, ce jour-là, l'Ecole sera en état de leur offrir un témoignage devant lequel nous les verrons s'incliner ! ! !

D'ici là, ceignons tous, jour et nuit, nos reins de la ceinture des forts. Il faut s'établir d'abord sur la brèche que nous venons d'emporter ; il faut accélérer partout le mouvement des subsides et des renforts et préparer vaillamment la dernière campagne. Cette campagne, messieurs, sera courte et joyeuse : les tristesses du chemin étroit et aride vont bientôt disparaître, les grands horizons vont s'ouvrir. Ah ! nous ne sentirons pas la fatigue et les meurtrissures quand nous aurons franchi la montagne et que nous déboucherons, à la clarté du jour, sur le plateau du phalanstère !

Réjouissons-nous donc, enfants de l'exil, demain nous baiserons le sol de la patrie. J'entends déjà les chants joyeux et les airs de fête ; quand le ciel était noir et le terrain couvert de rochers et de ronces, il n'y avait place que pour les pionniers aux mains calleuses. La route est faite, les abords sont plantés, les brises apportent des parfums d'harmonie dans les embrages : la route peut recevoir désormais les artistes, les poètes, les enfants et les femmes, les femmes qu'une noble voix, dans le dénombrement des forces vives de l'humanité, nommait si magnifiquement naguère la *Puissance de Réserve* (Applaudissements). Hé bien ! ces Puissances d'harmonie nous viennent : déjà leurs groupes charmants se répandent dans les campagnes mariant leurs voix aux voix de nos artistes, leurs chants aux chants de nos poètes. Evohé ! Evohé ! Dieu est pour nous, et c'est l'heure suprême puisque la Réserve s'engage ! Découvrons donc l'image jusqu'ici voilée de Fourier. J'avais formellement promis à Fourier, Messieurs, de ne l'inaugurer qu'en un jour de victoire. (Vifs applaudissements.)

Un mot, un seul mot encore, aux amis de la cause. Les faibles périssent d'un succès : — A l'œuvre donc, dès demain ! dès demain au travail et au sacrifice ! afin que le monde voie bien que nous ne sommes pas de ces faibles que le succès débilite et qu'un triomphe perd. Messieurs, celui en qui s'est incarné au degré le plus éclatant dans l'humanité, le génie de la victoire, César a résumé son génie dans un mot : c'est ce mot qui doit briller sur le drapeau d'action de l'Ecole : *Nil actum si quid agendum superest*, RIEN N'EST FAIT TANT QU'IL RESTE QUELQUE CHOSE A FAIRE. (Applaudissements unanimes.)

Insurrection polonaise.

Si nous continuons à inscrire dans nos colonnes ce titre, c'est que nous sommes convaincus que l'insurrection n'est point étouffée, mais qu'au contraire elle se soutient et se propage. Nos renseignements particuliers ne nous donneraient pas cette certitude,

(1) Allusion au licenciement forcé d'une partie des serviteurs de la cause, jusqu'à ce que la rente de l'Ecole ait atteint son chiffre normal.

Dans les provinces sakalaves, la culture est aujourd'hui strictement bornée à ce que réclame la consommation des indigènes ; l'exploitation des richesses naturelles du sol est entièrement négligée : le commerce n'y trouve donc plus d'aliment. Cet état de choses est le résultat forcé de l'invasion et de l'oppression auxquelles sont en proie, depuis vingt ans, ces malheureuses contrées.

Le bétail y est actuellement, outre un peu de riz, le seul article d'exportation pour des navires européens. L'eau est généralement mauvaise sur toute la côte ; ce ne serait qu'avec beaucoup de temps et de peines que des navires de guerre en feraient provision.

Les voies de communication jadis établies entre les pays sakalaves et les provinces centrales sont depuis longtemps abandonnées. Les expéditions dirigées quelquefois de l'Ambongou vers l'intérieur ne se composent que de bandes de pillards qui, arrivés à l'improviste sur les frontières de Sisaska et de Vonizongo, se ruent sur les villages qu'ils rencontrent, et y enlèvent des femmes, des enfants et du bétail. Ces bandes prennent, à dessein, des sentiers détournés, qui, étant longs et difficiles, ne sauraient convenir que pour des opérations du même genre. Il n'y a, à proprement parler, de route pour aller de la côte au centre de l'île, que celle de Majunga à Tananarivou, à travers Anghalavouré. Par cette voie, qu'on assure être facile et praticable pour des charrettes, des courriers à pied se rendent en huit jours de l'un à l'autre point. Si l'ancienne route par Andriba était rendue à la circulation, les rivières Bétsibouka et Ikoupa pourraient être utilisées au trajet de Majunga à Manghaniki ; le chemin restant alors à faire pour atteindre Tananarivou n'exigerait plus que huit jours de marche. On trouverait dans les Antalaots' restés à Majunga, aussi bien qu'en beaucoup d'autres qui habitent Nossi-Bé ou Mafotte, des guides intelligents pour la navigation de ces rivières et pour toute la route qui mène à Tananarivou.

Les postes houvas de Majunga et de Mouroun'sang, qui sont les plus importants de la côte-ouest, n'ont chacun qu'une garnison de trois à quatre cents hommes. Le système de fortification, au moyen duquel ces postes sont défendus, suffit à les rendre inexpugnables pour les Sakalaves, et les garantit même d'une attaque de leur part ; mais ils ne tiendraient pas devant la moindre artillerie dirigée par des Européens, et leur garnison serait d'autant plus facilement délogée que, tous les bâtiments dont ils se composent étant faits de bois et de feuillage, il suffirait d'y envoyer quelques obus pour les incendier en un instant. Celui de Majunga, entre autres, est dans des conditions particulièrement favorables à une attaque par mer : les plus grands navires peuvent mouiller devant, à portée convenable. Ces postes n'ont ni puits ni citernes et ne sont pas ordinairement approvisionnés de vivres : leur isolement et leur éloignement d'Imerne les mettraient, en cas de siège, dans l'impossibilité d'en recevoir promptement de l'intérieur ; il serait d'ailleurs très facile de les bloquer.

La lutte engagée entre les Sakalaves et les Hôvas doit inévitablement se terminer au désavantage des premiers, s'ils sont abandonnés à leurs seules ressources. Pour s'en convaincre, il suffira de comparer entre elles leurs situations respectives.

Il y a une nation et un gouvernement hôvas. — Il n'y a que des groupes plus ou moins considérables de Sakalaves : groupes sans cohérence, sans hiérarchie, sans gouvernement, sans direction commune.

Il y a une politique houva : créée par Radama, elle eut d'abord pour but la constitution de l'unité malegache sous sa domination. Ranavalou, qui lui a succédé, a des vues moins élevées, il est vrai ; cette reine et les hommes cupides qui dirigent son gouvernement se sont faits marchands : leur seule préoccupation est d'amasser de l'or. Mais leurs propres ressources étant de plus en plus absorbées par les habitudes vicieuses et les besoins désordonnés qu'ils ont contractés, et qui sont les résultats ordinaires d'une civilisation avortée, ils prétendent exploiter à leur profit tout le commerce de l'île : ils veulent donc aussi la souveraineté et l'occupation, sinon comme but d'ambition politique et de grandeur nationale, au moins comme moyen de s'enrichir. Si, depuis quelques années, le gouvernement de la reine poursuit son œuvre avec moins d'activité, il faut l'attribuer à l'épuisement de la population qu'il dirige et à l'insuffisance absolue de celle-ci pour une occupation plus réelle des provinces conquises, bien plus qu'à la résistance que lui opposent les populations attaquées. Non seulement, en effet, les Sakalaves ne cherchent pas à repousser les expéditions houvas ou à s'emparer des postes houvas maintenus dans leur pays, mais ils paraissent n'avoir pas même la volonté de défendre le territoire qu'ils conservent encore. Ils vivent au jour le jour, en groupes séparés, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, souvent errants dans les bois, et ne songeant qu'à fuir à l'approche de l'ennemi. Ainsi, devant cette immuable politique des Hôvas, qui poursuit la conquête de l'île par l'invasion et l'occupation partielle, il n'y a, chez les Sakalaves, qu'insouciance et imprévoyance.

Le gouvernement d'Imerne trouve, dans le commerce extérieur qu'il entretient, la possibilité de pourvoir à son approvisionnement en armes et en munitions de guerre, et de couvrir ainsi ses pertes et ses consommations en ce genre. — Les Sakalaves, déjà moins bien pourvus que leurs adversaires, sous ce double rapport, usent et consomment sans pouvoir remplacer ou réparer.

Chez les Hôvas, les chefs sont, pour la plupart, initiés aux idées et aux connaissances pratiques nécessaires à leurs relations avec des étrangers ; un certain nombre de jeunes hommes ont reçu une éducation dans ce sens, et il en est même qui ont montré, dans des circonstances délicates, une intelligence supérieure et un tact politique remarquable. Il n'est pas un chef sakalave qui sache lire, et la transmission de la pensée au moyen de caractères est encore une chose si merveilleuse pour eux et leurs sujets, que les uns et les autres la considèrent comme œuvre de sorcellerie.

L'épuisement de la population hôva, l'aversion inspirée contre les dominateurs par la cruelle oppression que le gouvernement de la reine fait peser sur les populations déjà soumises, prolongeront peut-être la résistance des Sakalaves, mais ne rétabliront pas les chances en leur faveur : manquant de ressources pour prendre l'offensive au moment convenable, ils ne pourront profiter des embarras temporaires des Hôvas, et ceux-ci reprendront fructueusement les hostilités à mesure que renaîtront leurs moyens d'action.

Ainsi donc, et sans aucun doute, l'anéantissement de la nationalité sakalave au profit de la domination hôva n'est plus qu'une affaire de temps, dont le terme ne saurait être éloigné.

GUILLAIN,
Capitaine de corvette.

qu'il a faits. Il serait impossible de calculer, dès à présent, les effets de cette mesure.

Ces effets, dirons-nous à la *Gazette d'Augsbourg*, ne seront pas, certes, favorables au gouvernement autrichien. La spoliation, aussi inique que barbare, ne pourra qu'augmenter le mécontentement. L'Autriche prétend gouverner, désormais, la Gallicie, par le massacre et la rapine couverte d'un manteau de légalité ; c'est un système comme un autre. Nous croyons, seulement, que le cabinet de Vienne sera le premier à se repentir de s'en être servi.

Il suffira, en effet, de comparer ce système avec les principes et les actes du gouvernement national de Cracovie, pour faire comprendre aux populations que la modération, la sagesse et la justice ne sont pas du côté du gouvernement autrichien.

Cette opinion commence d'ailleurs à se répandre en Allemagne; elle se fait surtout jour dans les journaux de la Prusse. La *Gazette de Spener* s'est prononcée à cet égard, dans plusieurs de ses numéros, avec une énergie et une franchise qui lui ont valu l'honneur d'être défendue dans tous les états autrichiens.

Nous avons toujours dit que l'insurrection a été faite au nom des principes et des idées socialistes. Ce fait important se trouve confirmé aujourd'hui par l'*Observateur autrichien*, qui, en parlant de diverses brochures répandues en Gallicie, dans le but de soulever le peuple, extrait d'une d'elles, intitulée : *Quelques vérités importantes pour le peuple polonais*, le paragraphe 39, conçu ainsi :

Il faut avoir soin surtout que l'insurrection dans toute la Pologne ait le caractère d'une révolution générale et sociale. Ce sera pour le peuple une garantie certaine et un stimulant très grand à l'insurrection. Il faut ensuite agir de manière que toute la population soit pénétrée de cette idée, même les femmes et les enfants, afin que l'œuvre de la délivrance s'empare vivement de tous les esprits. La révolte ainsi proclamée fera de tous les paysans des patriotes, ils seront prêts pour le combat et le commenceront même. Partout où la voix du peuple pénétrera ainsi dans le peuple, le peuple produira des héros, des patriotes et des apôtres du peuple.

L'*Observateur autrichien* voit dans cette proclamation un appel au bouleversement de tous les Etats européens. Nous y voyons, nous un acte plein de sagesse, qui pouvait trouver du retentissement parmi les masses, non seulement en Gallicie, mais partout où le peuple souffre encore.

Aussi, voyez quelles sympathies l'insurrection polonaise a trouvée dans toute l'Europe. Voyez quel effet elle a produit en Bohême, en Hongrie et dans les autres pays slaves. Partout dans ces contrées la question sociale est posée, partout on parle de l'affranchissement des serfs; partout ces mêmes serfs se relèvent et demandent à devenir libres.

Évènements de Saint-Étienne.

On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* :

Nous nous rendons l'écho de la majorité des habitants qui se sont étonnés, à bon droit, que M. H. Levet, secrétaire général de la préfecture, n'ait rien dit des salaires dans sa proclamation. Sa première pensée n'aurait-elle pas dû être d'éclairer les mineurs sur cette principale, cette seule cause de leur soulèvement ? ne devait-il pas, avant tout, leur déclarer bien haut que l'on n'avait jamais songé à amoindrir le prix de leur journée de travail ?

Cet oubli est une faute politique des plus graves. Qu'on la répare, si toutefois de pareilles fautes sont réparables. Cela vaudra mieux que d'encombrer le pays d'une infanterie et d'une cavalerie inutiles, car elles n'ont pas même réussi à protéger hier les mineurs de Côte-Thiollière contre ceux qui leur défendaient de descendre dans les puits.

— Dans le bassin houiller de Saint-Etienne la situation est toujours la même : la grève continue. L'administration locale a publié l'avis suivant :

« La nécessité de protéger les ouvriers disposés au travail contre ceux qui provoquent le chômage, a conduit l'autorité à échelonner, depuis 48 heures, sur le bassin houiller de Saint-Etienne, des détachements de troupes de ligne assez nombreux pour rendre la sécurité aux établissements restés en dehors de la coalition. A ces postes militaires ont été attachés des commissaires de police chargés de faire, en temps et lieu, l'application des mesures répressives prévues par la loi, avec l'ordre exprès de n'user des moyens auxiliaires mis à leur disposition que dans un cas d'agression ou de menace quelconque, soit contre les travailleurs paisibles, soit contre la force armée.

» Cet ordre de choses, qu'ont accueilli avec joie les divers chefs d'exploitation, n'a point encore éclairé les ouvriers coalisés sur les graves conséquences de leur conduite. Plusieurs d'entre eux se sont livrés, dans la journée d'hier, à des actes coupables ; quelle que soit à leur égard la rigueur de l'autorité, elle sera sanctionnée par l'opinion, car nul citoyen ne saurait pactiser avec une conflagration telle que celle dont notre ville et les communes qui l'avoisinent sont en ce moment le théâtre. La dignité du pays, plus encore que la question houillère, est mise en jeu dans cette lutte. Avant toute autre considération, l'autorité administrative et judiciaire doit donc avoir pour but le rétablissement de l'ordre, elle doit sévir contre ceux qui le troublent, et nous excitons de toutes nos forces les ouvriers mineurs à reprendre leurs travaux, parce qu'avant toute autre considération aussi, nous désirons leur épargner des regrets tardifs, et ne pas compromettre, sous le coup de l'émeute, les intérêts puissants qui nous préoccupent. »

M. Ledru-Rollin a demandé aujourd'hui à la chambre des députés de fixer un jour pour les interpellations qu'il se propose d'adresser au gouvernement au sujet des troubles de Saint-Etienne. M. le ministre de l'intérieur a répondu que toute discussion lui semble inopportune au moment où les troubles ne sont pas apaisés et où l'on est contraint de maintenir des troupes en armes dans le bassin houiller de Saint-Etienne; une discussion assez vive s'est élevée sur la question de savoir si la majorité a le droit d'empêcher un membre de la minorité d'adresser des interpellations au gouvernement. MM. Lherbette, Bureaux de Puzy et Crémieux ont défendu le droit des minorités, et ont maintenu que le droit d'interpellation est absolu, sauf celui de la chambre de ne pas écouter l'orateur ou

liers et 2 000 fantassins. Le combat fut vivement engagé et dura deux heures; les Arabes se battirent avec un grand acharnement, mais, mis en pleine déroute, ils prirent tumultueusement la fuite, en laissant plus de 200 des leurs sur le carreau. Nous aurions éprouvé quelques pertes : on parle d'un chef de bataillon tué, ainsi que de quelques officiers. Il paraîtrait que le maréchal Bugeaud aurait jugé cette affaire, dont on ne tardera pas à connaître tous les détails, extrêmement importants, puisqu'un officier d'état-major, M. le capitaine Pourcet, s'est embarqué par son ordre sur *le Pharamond* avec des dépêches pour le ministre de la guerre sur cet engagement. Ces nouvelles sont arrivées à Alger le 31 mars au soir par le paquebot *le Tartare*, qui avait quitté Oran le 29. »

Le capitaine Duliot, commandant le navire *la Julie*, entré lundi matin dans le port du Havre, venant de Bourbon, rapporte que, le 23 décembre, quelques troubles assez graves avaient eu lieu dans l'île. Des noirs, attroupés dans le quartier Saint-André, y avaient fait quelques ravages sur les propriétés rurales.

La gendarmerie de Saint-Denis, accourue sur les lieux, a arrêté et conduit en prison 60 nègres.

Le 24, la colonie était sur le *qui vive*. Les soldats avaient reçu des cartouches ; les postes étaient partout doublés et bien gardés.

Ces craintes de soulèvement avaient motivé, de la part du gouverneur, une défense de célébrer la messe de minuit. Le capitaine Duliot est parti le 25 décembre, jour de Noël.

ESPAGNE. — Il est de plus en plus question de modifications ministérielles. C'est M. Egana et le général Pezuela qui seraient remplacés. M. Sabater et le général Mazarredo leur succéderaient.

Chambre des Députés.

Séance du 7 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. CORNE dépose une pétition qui demande l'intervention du gouvernement, par voie diplomatique, pour le rétablissement de la nationalité polonaise.

M. D'HAUBERSAERT dépose une pétition relative à la navigation intérieure.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi portant demande d'un crédit de 290,000 fr. pour la publication d'ouvrages scientifiques, et divers projets de loi d'intérêt local.

La chambre adopte sans discussion deux projets de loi autorisant le département de la Charente à imposer extraordinairement.

M. DESSAURET dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un crédit de 3 millions pour les travaux à exécuter aux routes royales.

M. LEDRU-ROLLIN reproduit sa proposition de fixer un jour pour entendre les interpellations qu'il se propose d'adresser au gouvernement sur les derniers évènements de Saint-Etienne.

L'orateur saisit cette occasion, dit-il, pour faire remarquer que la chambre n'a d'autre droit que de fixer le jour des interpellations demandées, mais n'a pas le droit de les empêcher ; les interpellations sont le seul recours de la minorité contre la majorité ; si la chambre avait le droit de refuser les interpellations, la majorité écraserait la minorité ; c'est ce qui n'a pas été contesté sous la Restauration; cela n'a été contesté dans aucun gouvernement constitutionnel ; le droit d'interpeller les ministres a des inconvénients peut-être, mais quelle est la liberté qui n'en a pas?

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Le gouvernement n'est pas embarrassé de répondre aux questions qui lui sont adressées ; mais je crois qu'il y aurait inconvénient à ce que les interpellations eussent lieu dès à présent ; c'est ce que l'honorable M. Ledru-Rollin a reconnu lui-même lors des développements de la proposition de M. F. Delessert.

A la date des dernières nouvelles, on était obligé de tenir des troupes sur diverses parties du bassin houiller de Saint-Etienne; je crois qu'en présence de ces faits, toute discussion qui pourrait jeter de l'irritation dans les esprits est inopportune. C'est pour cela que nous prions la chambre de ne pas fixer le jour demandé pour les interpellations.

M. CRÉMIEUX. Nous consentons à retarder le jour des interpellations, mais je n'entendrais pas qu'on priât la chambre de ne pas autoriser les interpellations.

M. O. BARROT. C'est une question règlementaire; l'honorable M. Ledru-Rollin pourra reprendre sa demande dans la séance de demain s'il le juge à propos.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Nous ne refusons pas d'autoriser les interpellations, mais nous croyons qu'il n'y a pas opportunité.

M. LEDRU-ROLLIN. Prenez garde qu'en demandant toujours un délai on n'arrive à supprimer le droit d'interpellation. Vous pouvez ne pas écouter l'orateur, mais vous ne pouvez lui opposer une fin de non-recevoir. Fixez un jour éloigné, si vous voulez; décidez que les interpellations auront lieu dans dix jours, mais vous ne pouvez répondre par un ajournement indéfini.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre a le droit absolu de fixer son ordre du jour. Elle peut retarder indéfiniment la discussion d'un projet de loi présenté par le gouvernement, ou d'une proposition acceptée par ses bureaux; à plus forte raison a-t-elle le droit de retarder le jour où des interpellations seront faites.

M. GARNIER-PAGÈS. La doctrine de M. le président n'est rien moins que la négation des droits de la minorité. Quand nous faisons des interpellations, nous ne pouvons forcer le gouvernement à nous répondre: mais la chambre n'a pas non plus le droit de nous imposer silence.

Le droit d'interpellation a été entier sous la Restauration, et il n'a été contesté par personne.

M. LE PRÉSIDENT. Sous la Restauration, on ne portait pas les interpellations à l'ordre du jour, mais on saisissait l'occasion d'une pétition ou d'un projet de loi analogue; depuis 1830, c'est là une véritable conquête, les interpellations sont portées à l'ordre du jour, mais par cela même il reste dans le droit de la chambre de fixer l'ordre de ses travaux.

M. GARNIER-PAGÈS. Il est de l'intérêt de la majorité elle-même d'écouter nos raisons... Le bruit des conversations force l'orateur à descendre de la tribune.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre entend-elle fixer un jour pour les interpellations? (Vives réclamations à gauche.)

M. CRÉMIEUX. Je demande à poser la question. Si M. le ministre réclame l'ajournement de la question et que le membre qui demande à interpeller le ministre y consente... (Interruption.)

Messieurs, nous sommes aujourd'hui la minorité; mais vous pouvez l'être demain. J'espère bien que nous serons en majorité aux prochaines élections. (Interruption.) Si l'on ne demande qu'un ajournement, et que M. Ledru-Rollin y consente, je n'y vois pas d'inconvénient ; mais je ne puis adopter la doctrine de M. le président. Nous sommes ici au nom du pays, et, à ce titre, nous avons le droit d'être entendus; la majorité peut m'interrompre, mais j'ai le droit de choisir : ou de continuer mon discours ou de garder le silence.

Le droit d'interpeller est absolu. A propos de telle ou telle loi, nous avons tous le droit d'interroger le ministre sur les évènements qui se sont passés

M. LHERBETTE a proposé de réduire ce crédit à 400 000 fr. et de construire un pont suspendu.

M. DE LASCASES, rapporteur, annonce qu'après mûre délibération, la commission persiste dans ses conclusions.

M. MORTIMER TERNAUX recommence le discours qu'il a prononcé hier sur cette question.

M. DUMON, ministre des travaux publics. On a dit hier que le pont à construire à Alby est un pont électoral. Eh bien ! j'ai sous les yeux un plan de 1779, plan que je suis prêt à communiquer à la chambre, dans lequel le pont pour lequel nous demandons un crédit est indiqué à l'état de projet, comme destiné à remplacer l'autre pont qui tombe de vétusté.

M. le ministre revient sur les arguments qu'il a présentés hier sur la préférence qui doit être accordée au pont en maçonnerie sur le pont suspendu.

M. LUNEAU soutient que la question n'est pas suffisamment étudiée. L'ancien pont qu'il s'agit de remplacer ne sera pas démoli, il durera probablement plus que celui qu'on va construire; mais le gouvernement veut en faire présent à la ville.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE, en présence des propositions contradictoires qui sont faites, demande l'ajournement. Dans tous les cas, il est impossible qu'une somme de 700 000 fr. suffise pour la construction du pont en maçonnerie.

(En ce moment M. Thiers s'avance vivement vers M. Guizot, ministre des affaires étrangères, assis à son banc, et l'emmène dans la salle des conférences. Hilarité générale.)

MM. le ministre des travaux publics, le rapporteur, d'Angeville, Liadières, Bureaux de Puzy, sont encore entendus.

Le crédit de 700 000 fr. est rejeté.

M. DUMON, ministre des travaux publics, dit qu'il retire l'article.

L'amendement est également retiré.

Les articles 4, 5 et 6, relatifs à la répartition des crédits et aux voies et moyens, sont adoptés sans discussion.

Le scrutin sur l'ensemble du projet de loi est annulé, faute d'un nombre suffisant de votants; il sera repris au commencement de la séance de demain.

Après un débat confus, la chambre décide :

1° Qu'elle s'assemblera demain, à deux heures, dans les bureaux, pour la nomination de la commission chargée d'examiner la proposition de M. F. Delessert sur les houillères ; et à trois heures, en séance publique, pour discuter et voter un projet d'échange ;

2° Qu'elle ne se réunira plus avant le lundi 13 avril, pour discuter le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires pour la marine, et la proposition de M. Demesmay sur le sel.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Les vacances de Pâques ont commencé aujourd'hui pour la cour royale de Paris et le tribunal de première instance de la Seine. La cour d'assises seule tient ses séances. Les audiences ne rouvriront que mardi prochain.

M. Mérilhou, pair de France, conseiller à la cour de cassation, vient d'être appelé à remplacer M. Philippe Dupin, comme membre du conseil privé du roi.

— MM. les officiers et délégués de la 7e légion de la garde nationale, réunis pour l'élection du colonel et du lieutenant-colonel, ont ouvert entre eux une souscription pour la cause polonaise.

Cette souscription a produit une somme de 225 fr. 50 c., qui a été remise à M. Vavin, trésorier du comité central, rue Taranne, 12.

— Lord Palmerston doit arriver aujourd'hui ou demain à Paris, où il restera huit ou dix jours.

— Le conseil supérieur de l'ordre des Frères de la doctrine chrétienne vient de décider que la musique ferait désormais partie intégrante de l'enseignement des diverses écoles des Frères de la doctrine chrétienne.

INONDATIONS. — Les eaux de la Seine se sont élevées à 5 mètres 80 centimètres aux échelles du pont Royal. A cette hauteur, les piles du pont du Carrousel sont submergées, et l'eau touche aux grands arceaux. Les fleuve coule à pleins quais, et les bateaux sont à flot sur les ports. Le bassin compris entre le pont au Change et le pont Notre-Dame a l'aspect du plus effroyable torrent. Tous les inspecteurs de la navigation sont sur pied pour surveiller l'amarrage des innombrables embarcations qui couvrent les deux rives de la Seine, depuis Conflans jusqu'à Sèvres. Enfin, l'eau débordant au-dessus et au-dessous de Paris, plusieurs centaines d'hectares de terres ensemencées sont submergées. Le fleuve charrie des morceaux de bois provenant évidemment de trains de bois surpris en voyage par les grosses eaux, qui les auront rompus. Les caves de l'Hôtel-de-Ville et celles des maisons qui bordent les deux rives du fleuve commencent à se remplir d'eau.

LES MINEURS DU SOUTERRAIN DE COURCELLES. — On a de bonnes nouvelles des dix-neuf mineurs enfermés dans le souterrain de Courcelles (chemin de fer de Paris à Strasbourg). Leur courage et leur santé se soutiennent. On est parvenu à renouveler l'air au fond du souterrain. Le 6 avril, à deux heures, on estimait à deux mètres seulement l'épaisseur des décombres qui les isolent. On espérait que le même soir ils seraient délivrés.

CRIME INEXPLIQUÉ. — Un crime audacieux a été commis samedi à Paris, rue de la Victoire, 1. Un homme s'est présenté, demandant à parler à la dame X..., femme d'un courrier de malle de l'administration des postes. Reçu par la femme de ménage de cette dame, Marie Polon, femme Chaubon, il a brusquement fermé la porte et a frappé presque aussitôt la femme Chaubon d'un instrument pointu et tranchant. Aux cris de la victime, la dame X... s'est renfermée dans un cabinet. Effrayé lui-même l'assassin a pris la fuite, laissant dans l'appartement l'instrument du crime: c'est une lime ou tire-point qui pourra servir à le faire découvrir. On n'a encore pu recueillir de renseignements précis sur l'auteur de cette tentative, dont le vol était sans doute le but comme le meurtre en était le moyen. La femme Chaubon a reçu des blessures graves qui mettent sa vie en danger.

VARIÉTÉS.

La Russie sous Nicolas 1er.

PAR IVAN GOLOVINE (1).

Après avoir étudié le génie de la nation russe et le caractère de

plus que les portraits de Louis XIV et des princes de son sang, crayonnés par le duc de Saint-Simon. Dans l'appréciation des hommes d'Etat de la Russie, nous trouvons à côté de la critique et même du sarcasme, des vues utiles, des pensées fécondes, celle-ci par exemple :

« Le comte Cankrine était le partisan le plus chaleureux du régime prohibitif, en même temps que du système industriel, et le développement fébrile qu'il a imprimé aux manufactures ne rachète pas les souffrances de l'agriculture à laquelle il avait refusé sa sollicitude. Un cœur véritablement russe ne serait jamais tombé dans cette erreur et aurait compris que la Russie est avant tout un pays agricole. »

Au tableau peu flatté de la cour, notre auteur fait succéder une étude sur la noblesse qui est héréditaire ou personnelle; la noblesse héréditaire a ses degrés et toute cette organisation graduée rappelle assez celle de la Chine, avec laquelle la Russie a plus d'un trait de ressemblance. Ces deux Etats où la civilisation se mélange avec la barbarie, sont, d'après la comparaison de Fourier, de véritables *mulets* inféconds, mais dont la constitution est plus vigoureuse que celle des Etats purement barbares ou complètement civilisés.

Le servage, une des plaies de la Russie, l'un des faits qui déconsidèrent cette contrée aux yeux de l'Europe, tend à disparaître de la Moscovie. A cet égard, la Russie est en travail de transformation, mais le travail est lent; le pouvoir voulant ménager les nobles ne marche que timidement vers l'affranchissement des travailleurs agricoles. Des émancipations partielles ont eu lieu dans plusieurs domaines, mais souvent elles ont été mêlées de calculs pécuniaires, comme dans la France du moyen âge où plus d'un seigneur, plus d'un roi même ont vendu la liberté à leurs serfs.

Nous n'entrerons dans aucun détail au sujet des chapitres consacrés par M. Golovine au clergé séculier ou régulier, à la bourgeoisie, aux élections rurales, dans lesquelles interviennent les paysans de la couronne, au service public divisé en quatorze classes ou *tchinns* qui établissent une correspondance entre les fonctions civiles et les grades de l'armée. Nous voulons réserver à nos lecteurs le plaisir de s'instruire dans les pages substantielles de M. Golovine. La partie technique de l'organisation russe, peu connue en France, est exposée dans son ouvrage avec une grande netteté; il énumère les huit ordres de chevalerie russe, depuis celui de Saint-André jusqu'à celui de Saint-Stanislas, et on décrit les décorations. l'Aigle-Blanc et saint Stanislas sont d'origine polonaise, l'ordre de Saint-Anne est du Holstein, celui de Sainte-Catherine réservé aux dames, a pour grande maîtresse l'impératrice qui conserve cette dignité jusqu'à sa mort.

Notre auteur passe ensuite en revue les hautes cours administratives, législatives et judiciaires; il visite les bureaux des ministères, donne la statistique de l'administration provinciale, et analyse les lois civiles et pénales. Il est curieux de voir avec quel jésuitisme le gouvernement russe se vante d'avoir aboli la peine de mort (*excepté pour les crimes politiques*); *le tribunal suprême*, véritable commission formée par l'empereur, applique sans aucune règle, aux conspirateurs, tel supplice qu'il plaît aux juges d'inventer. Par un raffinement de vengeance et pour déconsidérer les chefs d'insurrection dans l'esprit du peuple, on les envoie habituellement à la potence. Tout récemment l'Europe a vu avec indignation des Polonais attachés au gibet, parce qu'ils n'avaient pas désespéré de la renaissance de la patrie.

Quant aux assassins, aux bandits, la loi russe respecte leur vie, elle se contente de les utiliser dans les mines de l'Oural ou dans les défrichements de la Sibérie, après leur avoir fait passer par le knout. On ne fusille pas les soldats les plus coupables, ils subissent les coups de verge d'un bataillon; mais rien n'est plus facile que

(1) Chez Capelle, libraire, rue des Grès. — Voir notre numéro du 29 mars.

richesses naturelles de la Russie. Il constate la répugnance du circassien pour la civilisation et paraît pressentir qu'à cette forme sociale doit en succéder une autre qui seule utilisera tous les caractères nationaux, harmonisera toutes les institutions et ralliera pacifiquement tous les peuples.

Nous espérons, cependant, que M. Golovine, s'il écrit encore sur la Russie, donnera plus d'extension à la partie organique de ses vues, qu'il ne se contentera pas de signaler à la Moscovie toutes les fautes de son gouvernement, et qu'il s'étendra sur les ressources de la puissance russe, sur les emplois utiles à l'umanité, qui pourraient être donnés à ces forces immenses.

Dans le livre que nous analysons on trouve, à certains passages, l'irritation, facile à concevoir, d'un homme injustement persécuté. Bien que toujours patriote au fond, et pour ceux qui savent le comprendre, M. Golovine témoigne contre le gouvernement russe une humeur qui semble s'attaquer par fois à la Russie elle-même. Ce pays possède un gouvernement fort, une armée nombreuse, disciplinée; il est gouverné par un empereur auquel nous ne décernerons pas l'apothéose, mais qui n'est pas entièrement dépourvu de grandes qualités; on le reconnaît dans les anecdotes mêmes citées par M. Golovine. Ce n'est pas un homme incapable de bons mouvements, que celui qui raya d'une liste de condamnés le prince Obolensky, son ennemi personnel. Cet homme niait énergiquement la légitimité de l'autocrate et ne lui donnait d'autre titre que celui de monsieur. Les magistrats, plutôt ou les commissaires chargés de juger Obolensky, le condamnèrent à mort pour plaire au souverain, qui effaça la sentence en disant : « Cette condamnation est une bassesse. »

Un jour, c'était la fête de Noël, Nicolas parcourait son palais, et suivant l'usage moscovite, il saluait toutes les personnes qui se trouvaient sur son passage de ces mots sacramentels : le Christ est ressuscité, — un factionnaire, au lieu de répondre conformément à la coutume : « Oui vraiment, le Christ est ressuscité, » osa dire à l'empereur : « C'est un affreux mensonge. » Ce factionnaire était israélite et cédait à l'entraînement de sa foi. Comment le tyran se vengea-t-il? Il se contenta d'ordonner qu'à l'avenir les soldats juifs ne monteraient pas la garde le jour de Noël. Bien des tableaux ont représenté l'empereur de Russie lors du choléra, faisant rentrer dans l'ordre par quelques mots une populace furieuse.

Il y a de grandes choses à faire avec la Russie et même avec son empereur. Cette force organisée ne doit pas convoiter l'occident ni le midi. L'occident et le midi de l'Europe, plus civilisés que la Russie, ne pourraient que dégénérer et s'abrutir par suite de leur contact avec la Moscovie. Le Polonais et l'Allemand n'ont pas d'enseignement à recevoir du cosaque, du baskir et du Kirguise. A l'occident, la Pologne, boulevart de la civilisation, doit se reconstituer et se reconstituera prochainement aux applaudissements de la chrétienté. M. Golovine en exprime le vœu et l'espérance, mais vers l'Orient la carrière est ouverte à la Russie; c'est là que son action sera salutaire au monde; qu'elle se civilise et qu'elle civilise la haute Asie, telle est sa destinée, destinée glorieuse que M. Golovine n'a peut-être pas indiquée avec assez d'élan et de sympathie. Nous espérons que ses réflexions ultérieures lui donneront une idée plus nette du type d'amélioration sociale qu'il semble pressentir et qu'en écrivain judicieux, il voudra présenter à l'admiration et à l'imitation des Russes quelque chose de mieux que la France actuelle. En vérité, les Moscovites de la vieille roche ne sont pas complètement dans leur tort quand ils refusent de nous prendre pour modèle et M. Golovine met dans leurs bouches des réflexions dont nous pourrons faire notre profit :

» Du despotisme, il y en a en France presqu'autant que chez nous; » le despotisme est dans le sang du Français, et partout où la loi lui » laisse quelque arbitraire, l'agent de l'administration publique se » dédommage de toutes les entraves qu'il trouve ailleurs à son bon » plaisir. L'intérêt seul guide la France. Voyez comme ce bouti- » quier salue humblement le chaland en équipage, lui si fier quand » il va saisir quelque malheureux dans son grenier! C'est encore

M. J. à Colmar. — ...

M. B. à Nonancourt. — Réinscrit, merci. — Mêmes principes, mêmes idées.

M. G. à Toulouse. — Reçu le groupe annoncé. — Vous serez le bienvenu. — C'est très bien. Envoyez-nous les statuts. — 1° 1 000. — 2° 2 000. — 3° non.

M. C. à Grenoble. — Reçu les 35 et la liste.

Bourse du 7 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 50	83 60	83 50	83 60
— — fin courant	83 45	83 65	83 45	83 65
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 60	119 60	119 50	119 60
— — fin courant	119 75	119 95	119 70	119 95

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »»	Banq. de Fr. dr cours	» »»
4 J. » »	» »»	O. V. de Par. »	» »»
Emp. 1844. au Ct »	» »»	C. hyp...... »	855 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1200 »»
B. du Trés. »	» »»	— Gann..... »	» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	83 65	83 85	——	84 25	84 10
5 p. 0/0......	d. 50	» »»	» »»	——	»» »»	»» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	16 »/»	07 1/2	» »/»	» »/»
5 p. 0/0.....	15 »/»	20 »/»	» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »»	ROM............ Der C.	104 1/4
Récép. Rotsch. »	» »»	BELG. à 4 1/2..... »	98 3/4
ESP. Dette act. »	33 1/4	— 5 0/0...... »	» »/»
— — pass. »	» »/»	— do 1840..... »	90 7/8
— 3 p. 0/0. »	36 1/2	— do 1842..... »	102 5/8
Dette intérieure »	30 5/8	— Banque..... »	900 »/»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	» »/»	— do Em. 1844. »	1000 »/»
HOLL. 2 1/2 »	» »/»	PIÉMONT......... »	» »/»
HAITI.......... »	» »/»	AUTRICHE....... »	» »/»
Union linière...	» »»	— Fourneaux de l'Aveyron...	» »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	» »»
Act. d J. »	110 »»
Ch. S. G. »	1070 »»
V. r. dr.	540 »»
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	365 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1222 50
— à Rouen.	1035 »»
R.-Havre..	725 »»
Avignon...	900 »»
Str. à Bâle.	230 »»
Paris-Str...	548 75
Tours-Nant	540 »»
Orl.-Vierz..	» »»
C. du Nord	787 50
Famp-Haz.	» »»
Diep.-Féc..	» »»
Boul. à Am.	505 »»
Orl.-Bord.	600 »»
Mont. à Tr.	420 »»
Paris-Lyon	575 50
Bord-Teste	105 »»
Zinc V. M..	6500 »»
Lin Maber.	» »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 76,50 à 00,00; courant du mois, 77,50 à 75,50; 4 d'été, 80,00 à 78,00; 4 derniers, 85,00 à 84,00.

LILLE. — Pas de courrier.

ESPRIT. 3/6. — Disponible et courant du mois, 126,00 à 000,00; mai et juin, 128,00 à 00,00; 4 d'été, 129,00 à 000,00.

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 7 avril. — Foin 1re 53 à 56, 2e 48 à 50; 3e 47 à 00. — Luzerne, 1e 51 à 00; 2e 46 à 00. — Paille de blé, 1re 31 à 33; 2e 29 à 30; 3e 27 à 00. — De seigle, 1e 32 à 34. — Regain, 00 à 00; 47 à 00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

PETITS LIVRES SOCIÉTAIRES A BAS PRIX.

LA LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE a publié, depuis quelque temps, un certain nombre de livres et de brochures à bas prix pour aider à la vulgarisation de la doctrine de l'association et de l'organisation du travail. Elle a écoulé un grand nombre de ces petits livres, tels que : — *Petit cours d'économie politique* à l'usage des ignorants et des savants (extrait de *Débâcle*) par V. Considerant; — *les Enfants au Phalanstère*, dialogue sur l'Education (extrait du *Fou du Palais-Royal*), par F. Cantagrel; — *le Sept avril*, que nous donnons en prime aux abonnés d'un an (6 fr.) du numéro de quinzaine de la *Démocratie Pacifique*; — *l'Almanach phalanstérien*, qui compte déjà deux années; — *les Fruitières du Jura* (exemple d'association); — *Immoralité de la Doctrine de Fourier*; — *De la politique nouvelle*; — *l'Exposition abrégée du Système phalanstérien*, par V. Considerant, deux éditions: l'une complète, l'autre spéciale, où ne sont pas comprises les Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la Destinée sociale. *L'Organisation du travail et l'association*, par Math. Briancourt et un extrait du même ouvrage ayant pour titre *Précis de l'Organisation du travail*, etc.

La plupart de ces petits ouvrages se trouvent chez les dépositaires du Comptoir central de la Librairie, dans les principales villes de France.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

[illegible] conciliation par la voie des réformes dans la condition actuelle des paysans.

Quoi qu'il en soit, l'insurrection en Gallicie tient la tête haute. Les paysans ont reconnu leurs véritables oppresseurs, et se sont tournés partout contre le gouvernement. Ils sont commandés par un des leurs, nommé Czela, et ils demandent formellement: 1° libération de la corvée; 2° suppression des redevances; 3° vente du sel à 1 fr. 70 c. le quintal; 4° partage des biens-fonds, dont 1|4 à la noblesse et les trois autres quarts aux paysans. On assure, dit la *Gazette universelle allemande*, qu'une personne notable dirige le mouvement à Pilsna. Il paraîtrait que cette personne représente le pouvoir civil, tandis que Czela se regarde comme chef militaire.

Les cinq bombardiers qui avaient pris la fuite, en Gallicie, au moment de l'explosion de la révolte, ont été amenés hier ici de Vadowierze. Le départ inattendu du comte de Fiquelmont, avec une mission extraordinaire pour Berlin, a produit beaucoup de sensation à Vienne. Une lettre adressée de cette capitale à l'*Observateur rhénan* dit qu'avant son départ, ce diplomate a eu une longue conférence avec le prince de Metternich, dont il possède toute la confiance, et avec le comte de Munch-Bellinghausen, président de la diète germanique. On assure que M. de Fiquelmont attendra à Berlin l'arrivée de l'empereur de Russie. D'autres prétendent que sa mission ne se rattache qu'à des questions constitutionnelles.

S'il faut s'en rapporter à la *Gazette de Cologne*, c'est à Berlin que les trois puissances se sont entendues au sujet de Cracovie. Voici ce que nous lisons à cet égard dans ce journal :

Contre toute attente on s'occupe, en ce moment, à Berlin du sort de Cracovie. Les journaux ont déjà annoncé l'arrivée du général russe, M. de Berg; il a pour mission de régler les affaires de la république cracovienne. Le comte de Fiquelmont représentera l'Autriche, et du côté de la Prusse ce sera le ministre des affaires étrangères baron de Canitz. La première séance a déjà eu lieu; la résolution qui y a été prise est ainsi conçue: « Cracovie continuera à rester un état libre, mais il n'aura pas le droit d'avoir des troupes, il ne pourra non plus réorganiser ses milices. Les trois puissances protectrices auront alternativement une garnison militaire dans la ville de Cracovie. L'ancien château royal est transformé en citadelle, et il y aura devant un parc d'artillerie. »

Nous pouvons assurer d'une manière certaine que la Prusse s'intéresse au plus haut point au sort des insurgés.

Six journaux belges ont ouvert jusqu'aujourd'hui des souscriptions en faveur de la Pologne : *Journal de Charleroi, Débat social, Journal de Bruxelles, Libéral liégeois, Gazette de Mons* et *Echo de Renaix*.

On nous écrit de Bruxelles :

« MM. les comtes de Mérode et de Beauffort ont organisé, de concert avec les évêques, une souscription distincte pour la Pologne. Les fonds seront remis par M. de Montalembert à un comité de Paris, institué spécialement dans un esprit catholique. Sous cette forme, la démonstration doit nécessairement réunir tout le clergé, c'est-à-dire, les pasteurs de nos 4 000 villes et communes, l'Université de Louvain, les séminaires diocésains, etc.

» La comtesse de R... a souscrit pour 200 fr.

» La société électorale de l'*Alliance*, réunie hier en assemblée générale, pour le renouvellement de son comité, a voté par acclamation la souscription polonaise, en autorisant son nouveau comité, renforcé dans le sens du libéralisme radical, fixer un chiffre proportionné à l'importance de la société qui se compose de 827 membres présents, tous électeurs de Bruxelles et de la banlieue.

» Un Russe, ami zélé de la cause polonaise, a transmis à l'émigration de Bruxelles des renseignements d'un haut intérêt sur les rapports actuels

[illegible] lancelin, l'un de nos députés les plus dévoués aux intérêts de la marine et les plus compétents sur la matière, a traité cette question avec étendue dans la dernière séance de la *Société maritime* dont il est le président. Nous empruntons à la *Flotte* ce document, qui servira à éclairer la discussion.

Le projet de loi relatif à l'établissement des correspondances transatlantiques, présenté à la chambre des députés le 16 mai 1840, fut accueilli, non-seulement par la France, mais encore par tous les Etats continentaux de l'Europe, avec une approbation générale. Les rapports remarquables fournis aux deux chambres par les commissions qu'elles avaient chargées de l'étude du projet, développèrent de la manière la plus complète et la plus satisfaisante, les immenses avantages commerciaux et politiques que devaient procurer au monde des relations assurées et périodiques qui rapprochaient les deux continents au point de réduire à un intervalle de quelques semaines des distances qui, jusqu'alors, n'étaient franchies qu'en plusieurs mois. Le gouvernement s'empressa de répondre au vœu de la loi, et, par l'activité qu'il mit dans les constructions, dix-huit bâtiments transatlantiques, convenablement et richement emménagés pour leur usage, furent prêts à prendre la mer dans le courant de 1843.

Par quelle fatalité, au moment de recueillir les fruits d'une entreprise qui, en 1840, semblait si bien conçue, qui venait de coûter à l'Etat au-delà de trente millions, renonce-t-on tout-à-coup à faire au moins l'essai de ce matériel immense, pour fonder la correspondance française, sauf, si l'expérience en avait fait sentir la nécessité, à prendre le parti que l'on prend aujourd'hui, de renoncer à ces bâtiments comme paquebots, et de les réunir à la flotte? Ce n'est pas là ce qu'on devait attendre de l'expérience acquise par la mission d'exploration commerciale et politique du *Gomer*; ce beau bâtiment, sur les plans duquel ont été construits tous les transatlantiques qu'on reconnaît être matériellement dans les meilleures conditions, a justifié les résultats avantageux qu'on avait espérés. *Le Gomer*, dit un rapport que nous avons sous les yeux, après une campagne de vingt-deux mois et un parcours de douze mille lieues marines, a parfaitement répondu à l'attente des ingénieurs et de son habile commandant. Malgré les contrariétés inséparables d'un aussi long voyage, exécuté dans des saisons et dans des mers souvent redoutables, malgré les tempêtes ou coups de vent contre lesquels il lui a fallu lutter, le bâtiment s'est montré doué d'excellentes qualités marines, et a su résister, sans avaries majeures, aussi bien qu'aurait pu le faire un navire à voiles placé dans les mêmes conditions. Quant à sa marche, alternativement essayée à la vapeur et à la voile, elle n'a pas présenté de résultats moins avantageux, puisque, sur un parcours de 36 930 milles, elle a donné une vitesse moyenne de 7 milles 8|10 par heure dans le premier cas, et de 6 milles 4|10 dans le second.

D'après ce résultat, la vitesse moyenne, fixée à 7 milles 8|10 à l'heure, par la vapeur, fut de 62 lieues marines en 24 heures, vitesse que ne surpassent pas les steamers de la compagnie royale subventionnée par le gouvernement britannique.

L'expérience acquise par l'expédition du *Gomer*, démontra donc que les dix-huit paquebots transatlantiques construits en vertu de la loi de 1840, rempliraient d'une manière satisfaisante le but qu'on s'était proposé; mais l'on s'arrêta, quand il s'agit d'organiser leur service: M. le ministre des finances définit, dans son exposé du 29 mars 1845, les motifs qu'eut le gouvernement pour suspendre leur mise en activité, en apprenant les sacrifices considérables que l'Etat aurait à supporter. Les espérances qu'on avait pu concevoir, à une époque où les faits n'avaient

[illegible] espérances qu'elle avait conçues, c'est au pays, à prononcer s'il n'eût pas été téméraire d'induire le trésor en une dépense de 17 millions, sans autre dédommagement qu'un produit éventuel de 3 à 4 millions.

Cependant, si les intérêts du trésor, ou pour mieux dire ceux des contribuables, exigeaient cette prudente réserve, il n'en est pas moins regrettable que la France se soit laissée devancer par ses rivaux, et qu'après six années, elle en soit, aujourd'hui, à chercher les moyens de fonder chez elle un établissement qui, en Angleterre et aux Etats Unis, est en pleine et prospère activité depuis 1842. Nous ne dirons pas les dommages qu'occasionne à notre commerce maritime ce funeste retard; la décroissance annuelle de notre tonnage en fait foi.

Eclairé par l'expérience, le gouvernement a senti la nécessité de pourvoir à ce grave inconvénient; il a reconnu que l'esprit d'association, naguère si incertain, si timide, devenu par une soudaine révolution entreprenant jusqu'à la témérité, lui offrait des moyens de réparer le temps perdu et de recouvrer des avantages trop différés. L'appel qu'il a fait a été entendu; des compagnies se sont formées et lui ont soumis des propositions qui ont dû fixer son attention. C'était avec la certitude d'un succès prochain que M. le ministre des finances demandait en 1845, à la législature, l'autorisation de traiter aux conditions les plus avantageuses à l'Etat. Il semblait que la faculté que demandait le ministre de traiter avec des compagnies commerciales pour l'exploitation, au moyen de paquebots, soit à vapeur, soit à voiles et à vapeur, de quatre lignes principales de correspondance, ne devait pas éprouver d'opposition; il en fut autrement. D'une part, on attaqua la disposition facultative de l'emploi du système mixte de la voile et de la vapeur, qu'on repoussait absolument; c'était, quoi qu'il en soit, la seule et unique force de la vapeur qu'on admettait; c'était la plus grande vitesse dans les parcours que l'on exigeait.

D'une autre part, les intérêts locaux prévalant, comme en 1840, sur les intérêts politiques et généraux, réclamaient opiniâtrement une ligne et un service particulier et spécial sur chacune des places de commerce que la loi de 1840 avait dotées.

Il était difficile, avec ces exigences, d'arriver au but qu'on se proposait, celui d'un service régulier opéré à un prix inférieur à l'énorme dépense que comporte l'exécution de la loi de 1840.

Le temps et l'expérience ont fait justice des préventions qu'on avait conçues contre le système mixte de la voile et de la vapeur. Ce qui se passe actuellement en Angleterre, où l'on installe sur un grand nombre de bâtiments à voiles de la flotte le nouveau propulseur; où, dans ce moment même, on monte sur les chantiers de Liverpool sept steamers à hélice, destinés au service de la correspondance avec les Etats-Unis; enfin, ce que propose actuellement le rapport de la commission de la chambre des députés sur l'emploi de cet ingénieux et puissant procédé, qu'il adapte à un certain nombre de vaisseaux, démontre évidemment combien était peu fondée la prévention si hautement manifestée contre une invention qui doit produire un si grand et si salutaire effet sur la rapidité et la sécurité de la navigation, effet tel qu'on ne peut douter que, dans très peu d'années, il n'y aura plus de navires de long cours dépourvus de ce moteur indispensable.

Si l'on ne conteste point les avantages de l'hélice sur les bâtiments à voiles, on prétendra toujours que des machines à vapeur d'une plus grande puissance, action continuelle et ininterrompue, procureront certainement une bien plus grande célérité: le fait paraît incontestable; pourtant, vous voyez dans le résumé du voyage du *Gomer*, dont nous venons de citer un passage, que la moyenne de la vitesse, calculée sur

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 9 AVRIL 1846.

JULES LAMBERT.

I.

— *Per Dio santo*! je crois que le jeune homme vient de remuer la paupière... Pietro, veille bien sur lui pendant que je vais amarrer ma gondole. Si par hasard il revenait à la vie, appelle-moi aussitôt; car, vois-tu, *mio Pietro*! avec une bonne œuvre par-ci par-là, on gagne les saintes indulgences; et puis, comme dit le proverbe, le bien a quitté la terre pour se réfugier sur l'Adriatique dans l'âme des gondoliers.

— Ne te donne pas tant de peine, Beppo; il est parfaitement mort... Quelle folie de la part de cet homme de venir se noyer ici! ne pouvait-il pas aller plus loin? *corpo di Bacco*! perdre deux superbes courses à la *Piazetta* pour sauver un cadavre!

— Tais-toi, Pietro... Voici le vieil Andréa, le doyen des gondoliers; il pourra nous tirer d'embarras; à son âge, il a vu mourir tant de gens!.. Qu'en pensez-vous, père Andréa? faut-il dire la prière des agonisants ou la prière des morts?

A ces mots, le vieillard se peucha lentement sur le cadavre, lui mit la main sur le cœur, sur le front, sur toutes les parties du corps, pressa son oreille contre les lèvres, puis se releva en secouant tristement la tête:

— Il n'y a plus un souffle de vie. Ce jeune homme est mort; son corps est aussi froid que le marbre du palais Mocenigo. C'est dommage; car il était beau... il ne ressemble pas à un Italien; le connaissais-tu, Beppo?

— C'était un Français, un peintre, un fou! je le promenais quelquefois le long des lagunes, ou bien en pleine mer; c'était toujours par les plus sombres nuits, quand l'orage grondait au loin, et que les flots dansaient comme des enragés. Il ne disait pas un mot, se tenait debout, enveloppé dans son manteau, et quand à la lueur de l'éclair, je pouvais le regarder, il avait les yeux au ciel, et souriait en murmurant tout bas quelques paroles.

— Cela me rappelle le grand poète, le noble lord Byron, si beau que l'on ne s'apercevait pas qu'il était boiteux. Ah! c'était le bon temps des gondoliers, le temps des mascarades, des amours, des sérénades et des belles filles! mais il est mort, n'en parlons plus... Tu disais donc, Beppo, que ce jeune homme était toujours seul; alors ce n'est pas l'amour qui l'a fait se suicider, comme cet autre peintre français qui s'est tué l'année dernière.

— Quand on est jeune, on ne meurt que d'amour, père Andréa; mais à votre âge vous ne pouvez plus comprendre ces choses-là. Il était amoureux, c'était facile à voir. De qui? cela ne me regarde pas; quelque patricienne qui se sera moquée de lui, ou quelque fille qui l'aura ruiné! Il a eu grand tort de se tuer, il y en a bien d'autres qui l'eussent consolé... Mais qu'allons-nous en faire? ma foi, à la grâce de Dieu! l'enterrera qui pourra. Bonjour, père Andréa; faites-en ce que vous voudrez. Viens-tu, Pietro?

Et les deux gondoliers, joyeux et indifférents comme deux vrais enfants de Venise, s'éloignèrent en chantant quelques vers du Tasse.

Le père Andréa, resté seul, appela un capucin qui passait, et lui aida à transporter le cadavre à l'église de *Santa-Maria*, où il paya une messe pour le repos de l'âme du trépassé.

Cette scène se passait le 18 juillet 1836 à Venise, sur le quai des Esclavons, et vous n'avez qu'à lire les pages suivantes, si vous voulez connaître la véridique et lamentable histoire du jeune peintre français.

II.

Après avoir recueilli la succession de son père qui venait de mourir, Jules Lambert, un des meilleurs élèves du baron Gros, quitta Paris pour aller chercher en Italie ce que l'on trouve partout, c'est-à-dire un ciel bleu, des tableaux de Raphaël, des belles femmes, des statues de Canova et des aventures.

Jules Lambert était un beau et poétique jeune homme. Il avait fait de la vie un long poème, de la femme un ange, de la peinture une religion, et de l'amour une ineffable et divine harmonie. Il voyait passer dans tous ses rêves de blancs fantômes qui lui souriaient et qui l'appelaient avec de doux baisers. Le soir, il regardait les étoiles, laissait errer sa pensée et ses yeux dans l'immensité, et semblait vouloir aspirer de ses larges poumons la création tout entière; puis il murmurait:

— Que la vie est donc belle! comme il fait bon être jeune pour tant de bonheurs et d'espérances! Respirer le parfum des fleurs, s'enivrer de toutes les joies de la nature, aimer d'un long, d'un éternel amour; voilà l'existence! O mon Dieu! je te remercie!

Vous voyez bien que Jules Lambert était un poétique jeune homme, et qu'il arriva en Italie avec ses illusions les plus naïves, les plus chastes et les plus menteuses.

Depuis trois mois il était à Venise, parcourant en tous sens les lagunes, les théâtres, les *conversazioni*, la Piazetta, la place Saint-Marc, le Lido et tous les quais, sans rencontrer son rêve le plus tendrement caressé, c'est-à-dire une belle Italienne aux longues paupières baissées, aux regards de feu, aux cheveux noirs, au cœur passionné et à la main blanche.

Il s'était créé dans sa pensée un type sublime de l'antique beauté vénitienne; il le poursuivait sur tous les visages, il le cherchait dans toutes les gondoles, il le demandait à toutes les femmes, mais, hélas! chaque jour lui apportait une nouvelle déception. En attendant l'amour, il eût bien pu se dédommager par le plaisir, car plus d'un regard s'était arrêté sur son beau front; mais le cœur de Jules était chaste comme un sourire de vierge, et il eût cru ses lèvres profanées par un baiser de courtisane. Nous avons oublié de dire que le jeune peintre faisait des vers.

Mais on ne peut pas toujours rêver et faire des vers; il vient un instant où l'on a besoin de remplacer l'idéal par la réalité, et la réalité se faisait un malin plaisir de rire au nez de M. Jules Lambert. Le désespoir s'en mêlait; il ne dormait plus; l'ennui l'écrasait. Il ne regardait plus avec complaisance sa belle moustache noire, sa taille cambrée et ses bottes vernies. Sa chevelure devenait inculte, sa lèvre se plissait avec ironie et dégoût. Chaque sourire de femme lui semblait une amère dérision.

Ce pauvre jeune homme était en vérité fort à plaindre, lorsqu'un jour, en se rendant à la place Saint-Marc, il passa devant un tout petit palais blanc, coquet, souriant, mystérieux, et que l'on nomme la maison de *Bianca-Capello*.

Il pensait en ce moment, je crois, à l'organisation de la république de Platon, d'où les femmes sont exclues, comme chacun sait, ainsi que

[illegible] avant par des cavaliers partis des bords du Chott, et s'éloignaient en toute hâte. Mais M. de Martimprey, sans attendre le gros de la cavalerie qui s'était arrêté pour faire boire, chargea vigoureusement avec les officiers de son état-major et une vingtaine de cavaliers du Makzen les cavaliers qui couvraient la retraite des Douara; cinq ou six furent tués, les autres prirent la fuite, et la petite troupe, gagnant la tête de l'émigration, la ramena sur la cavalerie et l'infanterie qui s'avançaient. A six heures du soir, 80 prisonniers, dont les principaux marabouts des Harars, 200 bœufs, 2,000 moutons, etc., étaient rentrés au camp.

Dans le second, le général Cavaignac rend compte d'un engagement assez sérieux :

« Je sortis de Tlemcen le 24 à midi, avec une colonne de troupes assez forte, pour agir au besoin chez les Beni-Snouss. Je pris bientôt les devants avec la cavalerie, composée de quatre escadrons de hussards et d'un escadron de spahis ; en tout, 300 chevaux, soutenus par trois bataillons.

» En débouchant sur le plateau de Terny, nous aperçûmes, du côté d'Afir, quelques partis peu nombreux. Bientôt nous vîmes déboucher une cavalerie forte de 7 à 800 chevaux, marchant vers nous en bon ordre. Elle était soutenue par 1 200 fantassins environ, que nous ne pouvions point encore apercevoir.

» Parvenu à mille mètres environ de l'ennemi, qui jusque-là s'était avancé vers nous résolument, j'arrêtai la cavalerie pour donner le temps à l'infanterie de la rejoindre et de s'emparer des crêtes que nous avions à notre gauche, et dont l'ennemi se rapprochait insensiblement.

» Le mouvement de nos bataillons lui fit sans doute craindre de voir sa retraite coupée, car nous vîmes presque toute cette masse faire un à droite et marcher, lentement et toujours en ordre, vers le pied des hauteurs. Il n'y avait plus à attendre. J'ordonnai donc au colonel Gagnon de charger immédiatement avec les trois premiers escadrons sur la masse ennemie ; l'escadron de spahis reçut l'ordre de se diriger sur un groupe d'environ 200 chevaux, qui, n'ayant pu suivre le mouvement du reste de la colonne arabe, semblait vouloir se jeter sur notre droite. Les spahis firent leur mouvement avec beaucoup de résolution ; ils étaient conduits par le lieutenant Ben-Bekonya. Ils furent bientôt mêlés avec les cavaliers ennemis, et l'engagement fut assez vif pour me décider à soutenir nos 40 spahis avec l'escadron de réserve. L'ennemi fut mené grand train et rejeté dans les gorges de l'ouest.

Pendant ce temps, et du côté de la charge principale, M. le colonel Gagnon, précédant son régiment avec son état-major, était entré au milieu de la cavalerie arabe qui marchait toujours et commençait à monter sur les pentes difficiles du Sud. Le combat commença alors. Une première décharge fit tomber le capitaine-adjudant-major Ollier, assez grièvement blessé, et cinq chevaux, parmi lesquels se trouva celui du colonel Gagnon. Le colonel, immédiatement entouré, fut bientôt dégagé par les escadrons ; ceux-ci, chargeant dans le plus grand ordre, pénétraient successivement au milieu de cette masse, qui ne tarda point à se disperser sur les pentes qu'elle cherchait à gravir, laissant plus de 80 cadavres sur le terrain.

» M. le commandant Farémont, à la tête d'un de ses escadrons, et bientôt un des bataillons du 15e, qui arrivait à toutes jambes, parvinrent sur les crêtes, et, se jetant à travers les bois, tuèrent encore bon nombre de fantassins attardés.

» Je rappelai bientôt toutes les troupes, et nous campâmes à Afir. Dans ce combat, qui fait beaucoup d'honneur au colonel Gagnon et à la cavalerie qu'il commandait, l'ennemi a perdu beaucoup de monde et a laissé plus de cent hommes sur le carreau.

» Des huit drapeaux qu'il montrait, sept ont été pris, le huitième était porté par un cavalier qui tua le sous-lieutenant Thévenin, des hussards, au moment où il cherchait à s'en emparer. Ce vaillant jeune homme avait, dans un engagement récent, été blessé d'un coup de sabre à la tête; c'est une perte pour le régiment. De notre côté, nous avons eu deux tués, dont un officier ; neuf blessés, dont un officier ; et vingt-deux chevaux tués ou blessés.

» Après sa déroute, l'ennemi n'a point cherché à se réunir, ni vers

ESPAGNE. — Le général Roncali, nommé gouverneur de l'île de Cuba, en remplacement du général O'Donnell, va mettre à la voile pour la Havane. — Dans un grand banquet donné récemment par M. Bresson, ambassadeur de France à Madrid, on remarquait le duc de Rianzarès, Narvaez et les ministres Orlande et Burgos. — La crise ministérielle continue. Le journal *el Castellano* s'exprime à ce sujet en ces termes : « On parle d'un ministère Villuma, dans lequel doivent figurer MM. Pezuela, Egana, baron de Meer, Isla Fernandez et Ondino. Cette nouvelle a produit une grande agitation dans les esprits. Beaucoup de personnes voient la révolution ou le despotisme derrière la chute du cabinet Narvaez. Tout le monde pense que nous touchons à une grande crise. Dieu veuille nous en préserver! »

Le *Heraldo* fait sur la position de l'Espagne, des réflexions qui nous paraissent justes ; mais comment ce journal espère-t-il que le ministère Narvaez puisse entreprendre les grandes réformes qu'il signale, si ce ministère, par son impopularité, est contraint de dépenser toute son activité pour se maintenir au pouvoir?

Voici le passage du *Heraldo* dont nous voulons parler : « Il est temps pour l'Espagne de songer aux améliorations matérielles et de se rappeler que nous vivons dans le dix-neuvième siècle. Ainsi, la réforme des tarifs des douanes qui peut influencer si puissamment sur notre avenir commercial ; la réforme non moins importante des poids et mesures ; la navigation de nos rivières et de nos canaux ; les chemins de fer ; le développement de l'esprit d'association ; les banques, les sociétés de bienfaisance publique, les questions de finances et de crédit, devraient occuper les méditations de nos hommes d'Etat. »

Ovation de M. Welker.

Nous avons souvent reproduit les discours courageux et animés du député Welker, chef de l'opposition dans la chambre des députés badois. Nous apprenons avec plaisir que la ville de Heidelberg, de son propre mouvement, a nommé citoyen honoraire M. Welker qui, dans sa longue carrière, a rendu de grands services, tant au grand-duché de Bade qu'à l'Allemagne entière.

M. Welker a toujours été le premier à défendre les droits imprescriptibles de l'humanité et de la liberté. Il a porté la parole dans toutes les grandes occasions. Professeur à l'Université de Fribourg, puis à celle de Heidelberg, il n'a jamais fléchi dans ses principes et est toujours resté fidèle à la vérité, même au risque de son existence matérielle. M. Welker a reçu bien des témoignages de la sympathie du peuple allemand. Espérons que bientôt les Allemands, sortant victorieux de la lutte, contribueront, par un redoublement d'énergie, à élever le grand édifice social de l'avenir.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER, CHANCELIER.

Séance du 8 avril.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, au nom de ses collègues MM. les ministres du commerce et de l'intérieur, dépose sur le bureau :

1o Un projet de loi de douanes, relatif à l'exportation des tissus de lin, déjà adopté par la chambre des députés ;

2o Un projet de loi tendant à autoriser la ville de Soissons à s'imposer extraordinairement.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux, dépose sur le bureau :

1o Le projet de loi sur les pêcheries, adopté par la chambre des députés ;

2o Plusieurs projets de loi relatifs à des échanges de terrains entre l'Etat et divers particuliers.

M. LE VICOMTE DE FLAVIGNY présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au tarif du droit d'octroi sur les bestiaux.

La chambre adopte sans discussion deux projets de loi relatifs à des circonscriptions territoriales dans les départements du Calvados et du Tarn.

M. DE CAMBACÉRÈS, rapporteur du comité des pétitions : « Les notaires des arrondissements de Barbezieux, Neufchâtel, Brioude, Sarguemines, Issoire, Saint-Jean-d'Angely et Nevers, sollicitent une loi qui tari-

CHRONIQUE DU JOUR. — On lit dans un journal de Londres, le *Globe* : « Notre correspondant de Paris nous écrit que tout est prêt à Paris pour la réception de la reine Victoria, excepté, toutefois, la salle à manger de l'Hôtel-de-Ville, qui ne sera prête que vers la mi-juin. A cette époque, le roi et les ministres seront libres, car la chambre des députés sera dissoute. On annonce que M. le duc et Mme la duchesse de Nemours iront faire une visite à la reine Victoria à la fin de mai ou au commencement de juin. Leur visite précédera de quinze jours le départ de S. M. »

— L'infant don Enrique, duc de Séville, est arrivé dimanche à Bayonne, venant d'Espagne.

— M. de Kisseleff est parti hier de Paris pour Toulon, où le grand-duc Constantin est attendu prochainement,

— Par arrêté de M. le ministre de l'instruction publique, en date du 28 mars, et en suite du concours ouvert devant la Faculté de médecine de Paris, le 1er décembre 1845, M. Denonvilliers, docteur en médecine, est institué en qualité de professeur d'anatomie à la Faculté de médecine de Paris.

ENCORE UNE DISPARITION. — Le nommé Claude Lavigne, commissionnaire demeurant rue de l'Empereur, no 20 (barrière Blanche), stationnant au coin de la rue Joubert et de la rue Sainte-Croix-d'Antin, n'est pas rentré chez lui depuis le lundi 30 mars. Dans le quartier où il stationnait, on s'est vivement ému de la disparition du commissionnaire Lavigne, qui était fort aimé. On craint qu'à la suite d'une rixe il n'ait été assassiné et jeté dans une carrière du côté de Montmartre.

HARDIS CHASSEURS. — Le 20 mars, le sieur Heymès, journalier à Vallerange (Meurthe), se rendit au bois, accompagné d'un de ses enfants âgé de treize ans. En arrivant, il aperçut une louve accroupie, que ses cris ne purent déranger. Heymès résolut de la tuer ; mais il n'avait pas le bâton, et ne portait que la corde destinée à lier son fagot : néanmoins il se concerta avec son petit garçon et le chargea de passer un nœud coulant au cou de la bête, tandis que lui la maintiendrait après s'être jeté sur elle. Tout fut ainsi fait : dans la lutte le père fut mordu au bras, l'enfant à la jambe, mais la louve fut étranglée et amenée à Morhange, où l'on fit une quête au profit d'Heymès et de son courageux fils.

UNE MORT SANGLANTE. — Dimanche soir, à une heure assez avancée, M. Gauthier, conducteur de mécanique chez M. Fain, tombait frappé d'un coup de sabre vers l'aine, par un garde municipal, à la porte d'un épicier près de la barrière Saint-Jacques. Relevé par ordre du commissaire de police de Montrouge, on se disposait à le transporter à l'hospice Cochin, lorsqu'il a succombé ; l'artère avait été coupée. D'accord sur ce triste résultat, deux journaux qui rendent compte de l'évènement ce matin, diffèrent tout à fait sur les circonstances qui l'ont amené.

La *Réforme* prétend que M. Gauthier, maltraité de paroles par le garde municipal, au moment où il faisait un achat chez l'épicier, en compagnie de sa femme, se contenta de quelques représentations en termes modérés, et fut frappé par le garde municipal au moment où il sortait de la boutique.

D'après le *Droit*, au contraire, le garde s'était rendu chez le liquoriste, qui tient en même temps de l'épicerie, pour y faire une emplette, et il trouva devant le comptoir sept ou huit individus déjà pris de boisson, qui voulurent le forcer à boire avec eux ; le municipal les aurait remerciés ; ils auraient mis de l'insistance, et comme il persistait à ne pas accepter, ils auraient fini par regarder son refus comme une insulte. Injurié d'abord et provoqué ensuite par des voies de fait, le municipal se serait vu obligé de se défendre, et pour se soustraire aux violences dont il était l'objet, il aurait tiré son sabre et en aurait porté un coup à M. Gauthier, qui paraissait plus acharné contre lui. D'après l'information, dit le *Droit*, les torts seraient tout entiers du côté des agresseurs, et trois d'entre eux ont été arrêtés.

En présence de ces deux récits contradictoires, il convient d'attendre le résultat de l'instruction. M. Gauthier laisse cinq enfants en bas âge.

Le *Messager* annonce que le garde municipal a été arrêté, mais que tout fait croire qu'il s'est trouvé dans le cas de légitime défense.

---

les poètes, les journaux à grand format, les chemins de fer, les romans en quinze volumes et autres inventions de l'humaine faiblesse.

Tout à coup, il leva la tête vers une des fenêtres de la blanche maison, d'où s'échappaient des accords tendres et voilés. Puis une voix fraîche et vibrante, une voix de jeune fille italienne, une voix pure et joyeuse comme celle d'un oiseau par une belle matinée de printemps, chanta sur une mélodie simple et gracieuse ces vers, que je vais vous traduire, s'il est possible :

« Qui pourra me dire le secret de ce que j'éprouve ? D'où viennent ces » pensées inconnues et confuses qui me font tressaillir, sourire et pleurer » tour à tour ? — Enfant, j'aimais à bondir comme un jeune chevreau à » travers les blés aux épis d'or et les vertes prairies, j'aimais le bruit, les » sérénades, les gondoles pavoisées et les joyeuses chansons des gondo» liers. — Maintenant j'aime les longs repos et les molles paresses ; » j'aime le silence et la solitude pour écouter une tendre et mystérieuse » musique qui chante au fond de mon cœur, et me berce comme la » voix des flots lorsqu'ils viennent doucement expirer sur le rivage.

— « Voyageur, pourquoi cette tristesse sur ton front et ces larmes dans » tes yeux ? la brise est embaumée, mes lèvres frémissent, les orangers » sont en fleurs. Oh ! viens t'asseoir près de moi sous leur ombrage, et » t'enivrer de tous ces parfums !

» A l'heure où le soleil disparaît à l'horizon, laissant derrière lui ces » beaux nuages d'or, de pourpre et de feu, qui ressemblent à un vaste » incendie précédé de gigantesques tourbillons de fumée, j'aime à m'as» seoir sur les bords de l'Adriatique, et là, ma tête appuyée dans mes deux » mains, j'écoute ! — la terre parle au ciel, la brise parle à la fleur, l'oi» seau parle à la branche, la vague parle au rivage ; mais toutes ces » voix, toutes ces harmonies murmurent des paroles qui me font tres» saillir et que je ne puis comprendre.

— « Voyageur, pourquoi cette tristesse sur ton front et ces larmes dans » tes yeux ? la brise est embaumée, mes lèvres frémissent, les orangers » sont en fleurs. Oh ! viens t'asseoir près de moi sous leur ombrage, et » t'enivrer de tous ces parfums ! »

La belle voix avait cessé de chanter depuis long-temps, que notre peintre était encore là, immobile, les yeux fatalement fixés sur la fenêtre d'où était sortie une si ravissante musique. Il resta ainsi deux longues heures, espérant voir paraître celle dont la voix l'avait fait frémir d'une ivresse inconnue.

Comme elle devait être belle ! comme son regard devait être noir et pudiquement voluptueux ! comme le choix de ces paroles et de cette musique prouvait bien une âme vierge et naïve, qui chante joyeusement l'existence, et qui sourit au bonheur, semblable à ces jolies fleurs qui exhalent en rougissant leurs premiers parfums sous un rayon de soleil !

Mais, hélas ! la fenêtre mystérieuse et jalouse ne s'ouvrit pas, et Jules désappointé s'en retourna à sa demeure en répétant tout bas les paroles qu'il venait d'entendre.

Le lendemain, il revint à la même heure, et la même voix lui chanta les mêmes paroles ; mais cette fois, la voix était plus émue, plus douce, plus pénétrante. Jules écoutait avec ravissement, sa poitrine se gonflait, car sans doute il avait été remarqué, sans doute c'était pour lui qu'elle venait de chanter.

Il était sur le point de s'agenouiller et de lui crier : Merci ! lorsque la fenêtre s'ouvrit discrètement. Une petite main blanche, aux doigts délicatement recourbés, effilés et roses, une petite main, comme doit être celle de toute femme aimée, laissa tomber à ses pieds un joli bouquet. Puis, la petite main se retira en s'agitant d'une façon moqueuse, et la fenêtre se referma pour ne plus s'ouvrir.

Jules prit les fleurs, les porta à ses lèvres, leur sourit tendrement et leur adressa, sans doute, les plus charmantes paroles du monde. Quand il eut fini, il crut entrevoir un léger mouvement dans les plis épais des rideaux qui voilaient l'appartement. Il fit un gracieux salut et courut s'enfermer avec son bouquet.

Pendant quinze jours, même promenade, même chant et même bouquet; notre peintre était fou d'amour, d'espérance, d'incertitude et un peu moins avancé que le premier jour.

III.

— Cette situation n'est pas tenable, se disait l'artiste, en se promenant à grands pas dans sa chambre. Il me semble qu'en ce moment je joue un rôle assez ridicule. Je suis amoureux, soit, mais quel est l'objet de cet amour ? une main blanche, un bouquet, quelques sons perdus dans l'espace, moins que cela, une ombre insaisissable, un être vaporeux et fantastique, qui n'a peut-être de réalité que dans mon imagination. Autant vaudrait être amoureux d'une étoile, d'un rossignol, d'un nuage qui passe ou d'une vierge de Rubens. Il faut en finir, il faut que je la voie !... mais où, quand et comment ? n'importe ! si elle m'aime, elle me pardonnera mon audace, les Italiennes, dit on, aiment fort à pardonner ; si elle ne m'aime pas, eh bien ! je saurai à quoi m'en tenir, et je tâcherai de me consoler, comme on se console ici-bas de toutes les déceptions ; en oubliant.

Ce monologue terminé, et lorsque le soir fut venu, Jules Lambert, enveloppé du classique manteau couleur de murailles, se glissa dans l'ombre, et alla se mettre en observation à quelques pas du palais qu'habitait le mystérieux objet de ses amoureuses rêveries.

Il était là depuis une heure, lorsque la porte s'ouvrit et laissa sortir une femme, que, malgré l'obscurité, il était facile de reconnaître pour une vénérable duègne.

Le peintre l'aborda résolument. La duègne fit d'abord un geste de frayeur.

— Soyez sans crainte, *signora*, dit-il en glissant dans la main de la vieille une pièce d'or, qu'elle reçut en répondant à cette politesse par une humble révérence, accompagnée d'un malin sourire.

— Que désire votre excellence ?

— Puis-je savoir quelle est la personne qui habite ce palais ?

— Impossible.

— Pourquoi ?

— Parce qu'il m'a été défendu de vous le dire.

— Mais pour quel motif ?

— Je l'ignore.

— Vous vous trompez sans doute ; je ne puis être l'objet d'une pareille défense. Je suis étranger, nul dans cette ville ne me connaît. Comment serais-je connu de vous et de votre maîtresse?

— Ma maîtresse sait tout ce qu'elle veut savoir. Et la preuve, c'est qu'elle m'a chargé de vous remettre ceci.

La vieille présenta à Jules un bouquet semblable à celui des jours précédents, et disparut avant que celui-ci eût eu le temps de revenir de sa surprise.

— Qu'est-ce que cela signifie? se dit l'artiste, en retournant le bou-

… avec des madriers. Il en résulte que l'éboulement n'a pas rempli le caniveau : l'eau y coule to jours avec la même abondance ; c'est un moyen de communication avec le fond de la galerie où se trouvent les malheureux mineurs, mais il n'est pas possible d'arrêter l'eau.

» Après la première stupeur qui a suivi l'éboulement, on a crié par le caniveau. Aucune réponse. Cependant l'eau devait transmettre le son. On crie encore. Un son suit de près le cri qui vient d'être poussé. Moment d'espoir ! mais bientôt on s'aperçoit que ce son n'est que l'écho affaibli de la voix qui a crié. On renouvelle les cris d'heure en heure : encore réponse. Au bout de dix-huit heures, on commençait à perdre tout espoir, et l'on croyait que les dix-huit malheureux avaient été asphyxiés par une explosion de mine, qui avait eu lieu au moment même de l'éboulement ; le ventilateur avait été rompu.

» Enfin, après dix-huit heures, on a trouvé un moyen très ingénieux : on a cloué des tringles en chêne les unes à la suite des autres ; elles surnageaient dans le caniveau ; on en poussa d'abord dix mètres, puis vingt mètres, puis trente mètres. On frappa au bout de la tringle avec un marteau ; des sons pareils répondent à ceux qu'on envoie ; on frappe un coup, un coup répond ; on frappe deux coups, deux coups répondent ! Les mineurs vivent, on est avec eux en intelligence.

» On pousse et on agite la tringle ; ils la saisissent et ils l'agitent à leur tour ; alors on la retire et on y attache le bout d'une ficelle ; on pousse la tringle, ils saisissent la ficelle ; on attache au milieu de la ficelle du pain et une bouteille de vin ; ils tirent à eux ces premiers aliments : leur alimentation est assurée.

» Hier, 4 avril, à dix heures, ils avaient reçu dix ou douze convois de vivres. Ils ont envoyé un billet dans lequel ils confirment qu'ils sont dix-neuf, et qu'un seul a été blessé à la tête.

» Pendant cette correspondance, on a travaillé sans relâche à percer une galerie à travers les décombres, pour les délivrer, mais ce travail est extrêmement lent. On suppose qu'il y a douze ou quinze mètres d'éboulement. On espérait pouvoir faire six mètres en vingt-quatre heures ; mais on rencontre des bois brisés ; les sables remués coulent souvent et retardent le travail. Dans les dix-huit premières heures on avait à peine avancé de deux mètres. Au reste les vivres ne leur manqueront pas, et on espère avoir le temps de les sauver.

» A six heures du soir, les dix-neuf mineurs du souterrain de Courcelles n'étaient pas encore délivrés ; on ne pouvait même encore préciser à quelle heure on arriverait jusqu'à eux. La galerie de sauvetage, exécutée en trois jours, avait onze mètres de longueur. Les mineurs continuaient à recevoir des aliments : mais ils se plaignaient de manquer d'air. On s'efforçait, du reste, de renouveler l'air le plus possible au moyen de tuyaux de pompes à incendie. »

M. DE GENOUDE CONTRE LE PERCEPTEUR DES CONTRIBUTIONS DU ONZIÈME ARRONDISSEMENT. — Une contestation assez grave s'est élevée entre M. de Genoude, rédacteur en chef de la *Gazette de France*, et M. Chapuis, percepteur des contributions du 11e arrondissement.

M. de Genoude, prétendant que la taxe de son imposition mobilière avait été faite arbitrairement et contre les prescriptions formelles de la loi du 31 avril 1832, a refusé d'acquitter la somme qui lui était réclamée pour ses impositions par le percepteur. Ce dernier adressa à M. de Genoude les avertissements d'usage et fit procéder à une saisie ; M. de Genoude n'ayant pas satisfait aux réclamations du fisc, en motivant toujours son refus sur la violation de la loi du 31 mai 1832, M. Chapuis, par acte du 2 mars 1846, l'a averti que, faute de paiement de sa contribution mobilière, il serait procédé, le mardi, 7 avril, à l'enlèvement et à la vente du mobilier garnissant son domicile, rue de Tournon, 8.

De son côté, M. de Genoude a assigné M. Chapuis devant le tribunal civil de la Seine, afin de faire déclarer nulle en la forme, et illégale en son principe, la saisie qui a été faite. Nonobstant cette assignation, M. Chapuis a saisi le conseil de préfecture : un arrêté de ce conseil a ordonné la continuation des poursuites.

Or, aujourd'hui, 7 avril, le domicile de M. de Genoude devait être dégarni, et le mobilier saisi allait être vendu, lorsqu'un référé a été introduit, à la requête de M. de Genoude, devant M. le président du tribunal civil.

… qui étaient dans la voiture, deux seulement ont souffert de l'accident : encore n'ont-elles reçu que de légères contusions.

— Entre Hédé et Tintériac, la diligence de Rennes à Dinan a versé dans la nuit du 1er au 2 avril. Deux voyageurs qui étaient sur l'impériale n'ont rien eu. Les voyageurs de l'intérieur ont reçu des blessures plus ou moins graves ; cependant l'état d'un seul de ces voyageurs inspirait quelques inquiétudes.

LES CHASSEURS MORALISÉS. — On écrit de Rome, 27 mars, dit la *Gazette des Tribunaux* : Depuis quelque temps, nos jeunes gens à la mode avaient pris en affection la chasse du sanglier dans la campagne de Rome. Ils se réunissaient de trente à quarante pour chaque partie de chasse, laquelle durait ordinairement une quinzaine de jours, et ils se délassaient le soir, de la rude guerre qu'ils faisaient pendant le jour aux bêtes noires, par le jeu, et surtout par de copieux repas, où les vins généreux coulaient à flots, et auxquels prenaient part bon nombre de ces jeunes et gracieuses femmes, que chez nous on appelle, sans doute par antiphrase, *les stoïciennes*.

La police, qui a vu dans ces amusements un grand scandale, a pris un arrêté qui porte bien le cachet d'un gouvernement théocratique. Par cet arrêté, elle ordonne que, dorénavant, à chaque partie de chasse, doit assister un prêtre, qui accompagnera partout les chasseurs pour veiller au maintien des bonnes mœurs ; que tous les matins, avant le commencement de la chasse, il dira la messe dans une église voisine, à laquelle tous les chasseurs seront tenus de se trouver ; qu'enfin cet ecclésiastique aura la place d'honneur à tous les repas, desquels les femmes seront absolument exclues.

Cette mesure a fait hausser les épaules à tout le monde, et on la trouve d'autant plus ridicule que les jeunes gens qui, chez nous, vont à la chasse, et qui presque tous appartiennent à ce qu'on appelle la jeunesse dorée, ne sont rien moins que dévots, et que même la plupart d'entre eux sont des Anglais et des Allemands qui professent le culte protestant.

UN CYNIQUE COQUIN. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

IRLANDE (Tipperary), 31 mars. — Plusieurs individus ont été traduits aux assises de Tipperary, sous l'inculpation de l'assassinat d'un malheureux fermier nommé Foyarty, dont tout le crime était d'avoir payé les loyers de sa ferme au *landlord* ou propriétaire, malgré les injonctions réitérées de Molly-Maguire.

Dormody, l'un des complices de ce crime et de plusieurs autres attentats politiques du même genre, a obtenu l'impunité en se portant dénonciateur et en déposant contre ses co-accusés sous la foi du serment.

M. Rollestone, avocat des accusés, a usé du droit que la loi britannique accorde aux conseils d'interpeller directement les témoins. Le dialogue suivant s'est établi :

L'avocat. — Quel âge avez-vous ?

Dormody. — Vingt-six ans.

L'avocat. — Vous êtes marié ?

Dormody. — Oui.

L'avocat. — Pauvre femme !... Et vous avez des enfants ? — R. Oui.

D. Quels sont vos moyens pour soutenir vous et votre famille ? — R. Je laboure un champ de pommes de terre pour lequel je paie 7 shellings et demi (environ 15 fr.) de loyer.

D. Depuis combien de temps connaissiez-vous le malheureux Foyarty ? — R. Depuis trois ou quatre ans.

D. Si le premier venu vous proposait d'entrer dans un complot pour aller tuer un homme à coup de fusil, iriez-vous ? — R. Je ne pense pas.

D. Cependant vous avez consenti à tuer Foyarty ? — C'est parce que je le connaissais ; je ne me mêle jamais d'affaires semblables à moins que je n'aie été attaqué.

D. Vous êtes-vous déjà mêlé d'affaires semblables ? — R. Oui.

D. Vous avez été mis en jugement pour l'assassinat d'un nommé Shanahan ? — R. Oui, et j'ai été acquitté.

D. N'êtes-vous pas entré aussi dans un complot pour assassiner un pauvre vieillard nommé Hoyan ? — R. J'étais présent, mais je n'étais point entré dans le complot.

D. Vous avez aussi assisté à l'assassinat de Bolton ? — R. Oui.

D. Vous faisiez le guet pendant que vos complices exerçaient sur les …

… des assemblées de charité pour l'œuvre instituée en 1803 par feu Mme la comtesse de Carcado pour les enfants délaissés, aura lieu à Notre-Dame, le samedi saint, 11 avril 1846, à une heure précise.

Le discours sera prononcé par M. l'abbé de Ravignan. Cent jeunes filles sont élevées gratuitement par cette œuvre. La quête sera faite par Mmes la duchesse de Doudeauville La Rochefoucauld, rue de Varennes, 17 ; la comtesse Armand de Senonnes, rue de Bourbon, 105 ; De Lalaio, quai Voltaire, 3 bis ; de Noguet, quai Voltaire, 7 bis ; la comtesse de Rantz, rue Grenelle Saint-Germain, 16 ; la comtesse Frédéric de La Rochefoucauld, rue de l'Université, 106 ; la comtesse de Nédonchel, quai Voltaire, 15 ; la vicomtesse de Rougé, rue Vanneau, 10.

Les personnes qui ne pourront pas s'y trouver sont invitées à faire remettre leurs dons à l'une des adresses ci-dessus, ou à Mmes la baronne de Montmorency, rue Saint-Dominique, 111 ; la comtesse de Saisseval, rue Notre-Dame-des-Champs, 17.

Bibliographie.

Le Département des Hautes-Alpes,

Par M. B. CHAIX, sous-préfet de 1800 à 1815, membre du conseil général (1).

Voici un livre savant, consciencieux, instructif. Fruit du travail d'une vie laborieuse, publié par un vénérable vieillard de 86 ans, dès les premières pages, l'œuvre de M. Chaix attache et captive. On sent qu'une aussi longue carrière a été utilement consacrée au pays. On comprend que l'auteur ne se targue pas de sa longue expérience pour repousser et combattre les grandes idées ayant pour objet l'avènement d'un meilleur régime social. Malgré son grand âge, M. Chaix se montre toujours contemporain de toute pensée noble et généreuse. On voit qu'il a aimé et compris les grandes aspirations de 89, qu'il en a embrassé toutes les conséquences logiques ; en un mot, M. Chaix, octogénaire, est aujourd'hui socialiste, partisan des réformes qui doivent, en assurant aux travailleurs, au peuple, la place qui lui est due, rendre la France forte, puissante et prospère.

C'est là un beau spectacle. Si tous les hommes publics, d'un âge avancé, si tous les serviteurs de l'Etat d'un ordre élevé, comprenaient ainsi les devoirs sacrés de leur position, les nouvelles générations, celles qui datent des dernières années de l'Empire et de la Restauration, seraient fières d'être guidées par de tels hommes. Malheureusement il n'en est rien, et la France du milieu du dix-neuvième siècle, de ce siècle prédestiné aux plus grandes choses, voit ses essors généreux comprimés par un gouvernement sans énergie, sans esprit d'initiative.

Le livre de M. Chaix renferme une description complète des Alpes dauphinoises et cottiennes. L'auteur donne la géographie, la climatologie, l'ethnographie, l'histoire, la statistique, l'industrie, la viabilité, etc., etc., de cette partie si intéressante et si peu connue de la France.

Des sommités de nos Alpes la vue plonge dans un horizon infini, plane sur un panorama enchanteur.

Montez sur le col de l'Alp-Martin, tournez les yeux vers le sud, et les Bouches-du-Rhône apparaîtront devant vous ; visitez, par une belle journée de juillet, le Lautaret, le Col-de-Vars, et d'immenses tapis de fleurs délicieuses charmeront votre regard, et les mille nuances du plus beau vert s'étaleront devant vous.

Voulez-vous contempler cette terre classique qui enfanta tant de prodiges et qui attend aujourd'hui de la France la parole nouvelle de la résurrection ? franchissez le faîte du col du Mont-Viso, et la péninsule italique apparaîtra presque entière à vos yeux étonnés.

Aimez-vous les sites agrestes, empreints d'une sauvagerie sublime ? voulez-vous sonder les abîmes, écouter le fracas imposant des torrents, charmer votre regard de l'aspect des différentes végétations ? allez, parcourez nos Alpes, passez de zone en zone, de versant en versant, et vous comprendrez les merveilles infinies de la création.

(1) Cet ouvrage est en vente à Grenoble, chez M. Vellot, libraire ; à Gap, chez M. Allier ; à Briançon, chez M. Chantard ; à Paris, chez M. Carilian Gœury, quai des Augustins, 39 et 41.

---

quel dans tous les sens.

Un feuillet s'en échappa, et tomba à ses pieds. Il le ramassa, et entrevit dans l'ombre quelques lignes tracées au crayon.

— Ceci va sans doute me dire le mot de l'énigme.

Il rentra chez lui, et se hâta de lire le billet suivant, écrit en français avec une élégance et une pureté de lignes, qui décelaient une main délicate et expérimentée :

« Depuis une heure, vous êtes là, caché à l'angle de mon palais, épiant dans l'ombre comme un jaloux, un sbire ou un malfaiteur. Cela n'est ni la place d'un beau cavalier comme vous, ni le métier d'un gentilhomme. Que voulez-vous savoir ? qui je suis ? je suis jeune, je suis belle et je vous aime. Que voulez-vous encore ? me voir ? cela est impossible. Me dire que vous m'aimez ? je le sais. Me le prouver ? la meilleure preuve que vous puissiez m'en donner, c'est de m'obéir, et je vous ordonne..... non, je vous supplie de ne faire aucune démarche pour venir jusqu'à moi. Une barrière fatale et insurmontable s'élève entre nous, et toute tentative serait aussi impuissante que dangereuse pour vous et pour moi. — Croyez-moi, mio *benedetto Giulio*, le rêve, même en amour, vaut mieux que la réalité. Nous avons fait tous deux un doux rêve, n'en demandons pas davantage sur cette terre maudite et désolée. Qu'est-ce que le bonheur, sinon se croire heureux ? Ami, fermons les yeux du corps, ceux de l'âme ne s'ouvrent que dans l'obscurité, et la nuit de nos rêves a de plus enivrantes clartés que tous les rayons du soleil. L'amour ressemble à ces fées de l'Orient, qui doivent rester cachées au plus profond du sanctuaire ; car s'ils se montraient une seule fois au grand jour, on verrait qu'ils ne sont, eux aussi, que de simples mortels. »

Si la folie amoureuse de Jules Lambert n'eût été déjà complète, ce billet mystérieux eût certes achevé de lui tourner la tête. Les artistes sont comme les femmes et les petits enfants, ils ne peuvent échapper aux magiques influences de l'inconnu et du merveilleux.

— Elle m'aime ! s'écria le jeune homme en baisant avec transport la place où ces mots étaient tracés. Elle m'aime ! et j'abandonnerais la partie comme un sot ou comme un lâche !.. Oh ! non pas, ma douce colombe ; vous m'avez montré le ciel, je ne veux plus redescendre sur la terre... Des obstacles insurmontables, dites-vous ? Qu'importe, si vous m'aimez ! En amour comme en guerre, *impossible* n'est pas français.

Malheureusement pour notre peintre, s'il avait le cœur sensible et l'imagination prompte à s'enflammer, il était, en fait de ruses galantes et de stratégie amoureuse, au-dessous du plus vulgaire Don Juan d'estaminet ; le pauvre garçon comprenait Raphaël et Michel-Ange, passait des heures entières à contempler avec amour un beau paysage ou une Vénus antique, mais il ne savait pas le premier mot des choses de la vie réelle.

Aussi, le lendemain passa-t-il toute la journée à chercher en vain comment il pourrait forcer la belle Italienne à lui accorder une entrevue, qu'elle semblait fort disposée à lui refuser.

Enfin, après la plus longue et la plus laborieuse méditation, il trouva un moyen qui lui sembla triomphant : c'était tout simplement de s'informer dans le quartier quels pouvaient être les habitants de la maison *Bianca-Capello*, d'attendre la sortie de la duègne, et de s'introduire dans le palais, dût-il lui en coûter un coup de stylet, ou quelqu'autre inconvénient de ce genre.

Un gondolier qu'il interrogea, lui répondit que le palais était habité, seulement depuis un mois, par une dame que nul ne connaissait, car elle ne sortait jamais, par un vieux domestique et par une duègne, qui seule était chargée du service extérieur.

Cette réponse, quelque peu satisfaisante qu'elle fût, sembla assez favorable au projet de l'artiste pour l'affermir dans sa résolution. Le soir même, il alla reprendre son poste d'observation, mais de façon cette fois à ne pouvoir être découvert.

Bientôt la vieille femme sortit et se dirigea du côté opposé à celui où le peintre était caché. Lorsqu'elle fut éloignée, il s'approcha furtivement de la porte d'entrée ; cette porte était fermée.

— Attendons ! se dit-il en essuyant la sueur qui inondait son front ; car l'audacieuse tentative qu'il méditait le faisait trembler malgré lui ; la vieille ne peut tarder à revenir ; il faudra bien qu'elle me laisse entrer bon gré mal gré. Mais elle... elle, je vais la voir ; que lui dirai-je ?... Et si elle me chasse comme un laquais ou un mendiant ? Eh bien ! je l'aurai vue, du moins. Advienne que pourra !

La lune se levait à l'horizon, et commençait à blanchir de ses molles clartés le marbre des palais et les flots de l'Adriatique. Le peintre était appuyé contre une fenêtre, que dans son trouble il n'avait pas remarquée. La duègne ne revenait pas, et craignant d'être aperçu, il allait s'éloigner, lorsque la fenêtre s'ouvrit tout-à-coup. Une douce et blanche main effleura son épaule et le fit tressaillir. Jules prit cette main et la porta avec transport à ses lèvres frémissantes.

— Oh ! pardon, dit-il, pardon ! mais si vous saviez combien je vous aime !

La main se retira lentement, et une femme voilée, se penchant vers lui, lui dit tout bas avec un indéfinissable accent de tristesse, de reproche et d'amour :

— Jules, vous l'avez voulu... adieu ! tout est fini entre nous ; le rêve s'est envolé ! l'heure du réveil a sonné ; puisse-t-elle être pour vous moins cruelle qu'elle ne l'est pour moi !

Puis la fenêtre se referma, et le pauvre artiste fut forcé de regagner sa demeure, le cœur triste et navré, maudissant le ciel, les femmes et l'amour,

Jurant, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus.

Malgré cet énergique serment et cette courageuse résolution, une fièvre brûlante l'agita toute la nuit, et le lendemain il erra la journée entière autour du palais qui renfermait sa cruelle et mystérieuse inconnue. Mais tout resta calme et silencieux. Pas un bruit, pas une voix, pas un signe de vie ; le palais était sombre et muet comme un tombeau.

Le gondolier, que Jules avait interrogé la veille, passa près de lui.

— Pardon, *excellenza*, dit-il, vous attendez sans doute quelqu'un du palais Capello ?

— En effet, mais pourquoi cette question ?

— C'est que vous pourrez attendre longtemps ainsi : le palais est maintenant désert ; tout le monde l'a quitté cette nuit même, et la vieille Antonia m'a dit que sa maîtresse ne devait plus y revenir.

(*La suite à demain.*)

EUGÈNE CAMUS.

Demain soir, jeudi, à l'Académie royale de musique, a lieu le concert d'Emile Prudent. Les compositions qu'il exécutera sont toutes nouvelles pour Paris : les *Huguenots*, la *Somnambule*, la *Ronde de nuit*, la *Marine* (études), la *Séguidille* et le *Désert*. Duprez chantera un fragment de Gluck, et, avec Mlle Nau, le duo de *Lucie*.

Patois de Briançon : BARNAGE (pelle à feu) ; patois de la vallée de Pô : *barnus* ; — BABAOU (croquemitaine), *babaou* ; — BRONX (marmite), *bronza* ; — BRAYA (culottes), *braga* ; — DEYGROUPA (dénoncer), *desgroupar* ; — MANZO (génisse), *manza* ; — la ROUGNO (gale), *la rogna* ; — BAJANEL (niais), *bajan* ; etc., etc.

Nous n'avons pas la prétention de faire une analyse même succincte du livre de M. Chaix, car tout y est instructif et demande à être lu. Qu'il nous suffise de dire que le passé, le présent et l'avenir du département des Hautes-Alpes s'y trouvent largement dessinés. Rappelons un fait.

On sait que la distance de Turin à Lyon par le Mont-Cenis est de 404 kilomètres (96 lieues), et que par le mont Genèvre (vers Suze), Briançon, le Lautaret et Grenoble, elle est plus courte de 80 kilomètres (20 lieues). C'était là l'ancienne route des Gaules en Italie. En 1802, le premier consul voulut rétablir cette route, mais les fonds manquaient. M. Chaix, alors sous-préfet, fit un appel aux populations des environs de Briançon, celles-ci répondirent avec empressement, et le 1er fructidor an X (1802) 1 700 hommes armés de leurs outils, tambour en tête, accompagnés de leurs maires respectifs, arrivèrent sur le terrain où le tracé se trouvait indiqué. En quinze jours ces braves travailleurs exécutèrent *gratuitement* 8 000 mètres (2 lieues) de route carrossable et firent plus de 60 000 mètres cubes de déblais. M. Chaix avait divisé ses hommes en groupes de dix travailleurs, et le premier coup de pioche fut donné sur toute la ligne au signal convenu que M. Chaix exécuta d'une hauteur voisine.

Ce fait mérite d'être hautement signalé. Egalement honorable et pour les administrés et pour l'administrateur, il prouve combien il est facile d'enthousiasmer les hommes pour les choses réellement utiles, et comment il est possible, en élevant le moral du travailleur, de faire exécuter avec passion, avec enthousiasme, les travaux même les plus rudes.

M. Chaix n'a encore fait paraître que le 2e volume de son ouvrage sur le département des Hautes-Alpes, c'est celui dont nous venons de parler. Expliquons cet anachronisme.

Personne ne met plus en doute aujourd'hui l'importance des travaux statistiques, surtout si les chiffres sont appuyés par des considérations générales, lorsqu'en un mot l'auteur a profondément étudié son sujet, et qu'il peut dire là est le mal, ici est le remède.

M. Chaix avait à publier ses observations de quarante années ; c'est un courage de longue haleine, partant d'une publication coûteuse, d'autant plus que des cartes et des gravures devaient y être annexées. En 1834, M. Chaix en fit hommage au conseil général du département, qui proposa au préfet de nommer une commission pour en apprécier l'utilité. La commission déclara l'ouvrage utile, mais elle ajoute que vu la dépense il fallait demander le concours de MM. les ministres du commerce et de l'intérieur.

M. Chaix a le malheur d'appartenir à l'opposition dans le conseil départemental. Or, on le sait, un homme de l'opposition qui n'est pas député n'est qu'un brouillon pour le ministère ; en haut lieu, on s'inquiète fort peu de lui et de ses écrits.

M. Chaix n'obtint donc rien, absolument rien. Le conseil général, soit pour insuffisance réelle de fonds, soit pour faire la cour au ministère, ne fit également aucun sacrifice pour la publication d'un ouvrage sur lequel il s'exprimait de la manière suivante : « Le conseil général ne

forgeron, à St-Denis, rue Royale, 3. Juge comm., M. Labbé ; synd. prov., M. Huet, rue Cadet, 1.

Bourse du 8 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 65	83 80	83 65	83 70
— — fin courant	83 60	83 75	83 60	83 75
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 »»	120 10	120 »»	120 10
— — fin courant	120 »»	120 30	120 »»	120 30

4 1/2 J. 22 m. dr cours		» »»	Banq. de Fr. dr cours	3400	»»
4 J. »	»	106 25	O. V. de Par.	»	» »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »»	C. hyp......	»	550 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1200 »»
B. du Trés.	»	» »»	— Gann.....	»	» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	83 90	83 95	——	»» »»	84 20
5 p. 0/0......	d. 50	120 25	120 40	——	120 25	120 40

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	05 »/»	» »/»	» »/»
5 p. 0/0.....	10 »/»	20 »/»	» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours		» »»	ROM.............	Der C.	101 1/4
Récép. Rolsch.	»	101 25	BELG. 4 1/2.....	»	99 »/»
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 5 0/0......	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840....	»	99 7/8
— 3 p. 0/0.	»	36 3/4	— de 1842....	»	102 5/8
Dets intérieure	»	30 1/4	— Banque.....	»	900 »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— de Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT........	»	1265 »/»
HAITI..........	»	» »/»	AUTRICHE......	»	» »/»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.		
4 Can. dr C.	1250	»»
Act. d J.	»	» »»
Ch. S. G.	» 1080	»»
V. r. dr.	530	»»
— Ob. anc.	»	»»
— — nouv.	»	»»
V. r. gauc.	365	»»
Paris à Sc.	»	»»
— à Orléans	1235	»»
— à Rouen.	1035	»»
R.-Havre..	» »	»»
Avignon...	910	»»
Str. à Bâle.	235	»»
Paris Str...	525	»»
Tours Nant	517	50
Orl.-Vierz.	677	50
C. du Nord	763	75
Famp-Haz.	»	»»
Diep.-Féc..	450	»»
Boul. à Am.	505	»»
Orl.-Bord.	632	50
Mont. à Tr.	»	»»
Paris-Lyon	580	»»
Bord-Teste	160	»»
Zinc V. M..	6500	»»
Liu Maber.	»	»»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 76,00 à 00,00 ; courant du mois, 78,00 à 00,00 ; 4 d'été, 81,00 à 80,00 ; 4 derniers, 84,00 à 00,00.
LILLE. — Colza, 77,00.
ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 127,00 à 128,00 ; 4 d'été, 130,00 à 000,00.

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 7 avril. — Foin, 1re 62 à 00 ; 2e 50 à 60 ; 3e 46 à 00. — Luserne 1re 00 à 00 ; 2e 46 à 50 ; 3e 42 à 44. — Regain, 48 à 43. — Trèfle, 46. — Paille de blé 1re 30 à 31 ; 2e 28 à 29 ; 3e 27 à 00. — Paille de seigle 32 à 00. — Paille d'avoine, 1re, 45 à 00 ; 2e, 40 à 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 8 avril. — Foin, 1re 52 à 55 ; 2e 48 à 50 ; 3e 40 à 42. — Paille de seigle 1re 30 à 34 ; 2e 26 à 29. — Paille de blé 1re 27 à 30 ; 2e 24 à 26 ; 3e 00 à 00.

Halle à la viande du 8 avril. — 16122 kil. Bœuf 1,45-1,30-0,80. — 13174 kil. Veau 1,60-1,40-1,10. — 3232 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. — En gros 32720 kil. 1,36-1,30-1,26.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 6, 7 et 8 avril. — *Beurre* (le kil. En livres 2,12 à 2,66. — En mottes Isigny 1,90 à 5,70. — En mottes Gournay 2 16 à 2,70. — Petit beurre 1,64 à 2,32. — Beurre salé ou fondu 1,80 à 2,00. — *OEufs* (le mille). Du 6 avril. 35 à 49. — Du 7, 27 à 48. — Du 8, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine), 7 avril. Brie 14 à 50. — A la pie 5 à 15.

questions économiques et sociales qui se sont [illegible] depuis 15 ans, y sont exposées et résolues au point de vue de la science sociale. Livre écrit de verve et qui a tout l'attrait d'un roman. — Un vol. in-8°. Prix : 5 fr. — A la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL, par F. CANTAGREL, 2e édition entièrement revue par l'auteur. Cet ouvrage expose, sous forme d'entretiens et de discussions animées, les principaux points de la Théorie phalanstérienne. Toutes les objections faites à la doctrine de Fourier y sont passées en revue. C'est un de ces livres de fantaisie où la science ne se montre qu'à la dérobée, où un apparent pêle-même sert de voile à la méthode, où la variété des formes déguise l'aspérité du fond. — La 1re édition in-8° a été rapidement écoulée. La 2e édition, contenant 400 pages compactes format Charpentier, se vend 4 fr. — A la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

AFFAIRE SÉRIEUSE. — M. Richard, rue Coq-Héron, 3, est chargé de l'organisation d'une institution commerciale dans laquelle des personnes expérimentées pouvant faire un versement de 15 à 20,000 fr., trouveront une position honorable et lucrative. — Se faire connaître et se présenter de 8 à 11 heures du matin.

— Il ne manquait à l'*Histoire de dix ans*, pour accroître encore l'immense succès qu'elle a obtenue dès son apparition, que d'être illustrée. L'édition que publie en ce moment M. Pagnerre est sous tous les rapports digne du beau livre de M. Louis Blanc. Douze magnifiques gravures représentant les épisodes les plus saillants de l'histoire contemporaine, les portraits des hommes politiques qui y ont joué le premier rôle, et le portrait de l'auteur, par Mercury, accompagnent cette cinquième édition, qui est imprimée avec un grand luxe. Traduit dans toutes les langues de l'Europe, contrefait en Belgique, dans tous les formats, cinq fois imprimé en France, ce grand ouvrage, on le sait, a placé son auteur au premier rang de nos historiens.

— On nous assure que les études que la Compagnie Neustrienne a fait faire pour la ligne de Paris à Caen et Cherbourg, sont entièrement achevées. Cette compagnie, qui depuis long-temps a assuré son capital, est maintenant en mesure de faire les démarches nécessaires pour soumissionner cette ligne. La composition de son conseil semble lui assurer de grandes chances de succès. Son siège est rue de la Bourse, 5.

Spectacles du 9 avril.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Concert de Prudent.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
6 h. 1/2 ODÉON. — Ingénue. Saint-Genest.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Roman comique. Malheurs.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Maîtresse.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mari. Geneviève. Mère.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Poisson. 1re Mile ma Femme. Bains. Caporal
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond Bruno.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Jean-Baptiste.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Chasseurs. Pierrot. Chemin.
6 h. 1/2 FOLIES. — Bûcherons. Thibaut. Modiste. Bal.

Imprimerie Lange-Lévi et Ce, rue du Croissant, 16.

étroits, tous ces marchands de paroles dont nous allons tuer l'industrie, ont essayé d'étouffer par le silence la vérité qui venait de s'incarner ; la vérité encore au berceau, mais qui déjà leur semblait redoutable. Avec un dédain affecté, ils ont passé sous silence les premiers anniversaires de la naissance de Fourier ; à peine ont-ils interrompu ce silence par quelques sarcasmes adressés à des lecteurs ignorants habitués à rire, à s'indigner ou à lever les épaules sur la parole du journaliste qui leur fournissait chaque matin la ration intellectuelle de la journée.

Quelques années se passent et Fourier grandit, ses disciples se multiplient, une phalange de travailleurs dévoués se forme aux dépens de tous les vieux partis, elle écrit sur sa bannière : *Organisation de la commune ; — association du capital, du travail et du talent ; — unité universelle.* La vieille presse commence à s'inquiéter sérieusement, à trembler pour ses idoles vermoulues ; le silence lui paraît un moyen de défense insuffisant ; elle parle et cherche à nous anéantir par le ridicule ; tenant soigneusement voilés les principes incontestables et féconds de la science sociale, elle appelle à grands cris l'attention sur les assertions de Fourier les plus excentriques. En avril 1844, le lendemain de la réunion où les disciples avaient célébré la mémoire du Maître, le *Journal des Débats* leur demande s'ils ont consommé des petits pâtés de Babylone et s'ils se sont fait servir à table par des anti-lions ou des anti-léopards.

Ces attaques passionnées n'ont pas mieux servi les ennemis de la vérité que leur silence. Quand un grand principe doit triompher, quand il répond aux voeux de l'humanité, quand il formule les intentions mêmes de la Providence, tous les mouvements de ses ennemis hâtent ses progrès, tout ce qu'on fait contre lui le sert. Si travesties qu'elles puissent être dans le langage de nos ennemis, les idées que nous servons rayonnent à travers tous les déguisements ; mutilées, souillées à plaisir, elles conservent toujours une empreinte de grandeur et de beauté divines, comme les statues qu'on retire brisées du sol de la Grèce. Il n'y a pas de parodie de la théorie de Fourier publiée dans un livre ou dans un journal qui n'ait éclairé un homme de cœur dans la foule des rieurs inintelligents et qui n'ait fait un nouvel apôtre. Nos adversaires se chargent de nos recrutements. Quand le *Journal des Débats*, en 1844, apprenait à ses lecteurs que les disciples de Fourier se réunissaient annuellement pour porter des toasts à l'anéantissement de la guerre, à l'ordre, à la paix, à la liberté, à l'affranchissement de tous les faibles, il rendait service à notre cause, comme la *Presse* nous a rendu service en 1846, lorsqu'elle a publié l'appel que l'Ecole sociétaire adressait à la foi et au dévouement de tous ses amis.

Seule, toujours en retard, comme il convient aux représentants du passé, nous adresse, à propos du banquet, une attaque dont elle aurait dû s'abstenir, sinon par sympathie pour nous, du moins par intelligence et par tactique.

Nous ne discuterons pas avec la *Quotidienne* ; à quoi bon ? les événements ne se chargent-ils pas de réfuter tous les jours les assertions de cette feuille judicieuse ? Sa politique n'est-elle pas condamnée par les faits ? et bien que le parti légitimiste s'applaudisse chaque matin, n'est-il pas évident pour tous que, de succès en succès, il arrive au dernier terme de l'impuissance et de la nullité ? Ce parti n'avait qu'un moyen de se régénérer, prendre en main la cause des améliorations sociales trop négligées par le gouvernement actuel, se faire le champion du travailleur et du pauvre, organiser sur le sol français l'association agricole. Eh bien ! tel est l'intelligence de ce parti, qu'à l'occasion du dernier congrès agricole, la *Quotidienne* a trouvé à propos de rabaisser l'agriculture ; maintes fois elle exprime son dédain pour les questions économiques, elle jette l'anathème sur les pages les plus brûlantes des romanciers socialistes, les mieux faites pour éveiller chez les riches le sentiment de l'humanité. Enfin, pour couronner l'œuvre, elle attaque de front les représentants dévoués de la cause populaire, et charge ses grands pistolets pour nous envoyer à la tête une balle..... de liége.

Nous ambitionnons peu la gloire de vaincre un journal aussi habile et aussi bien inspiré. La *Quotidienne* nous dispense d'ailleurs de toute discussion, quand elle appelle Fourier *un économiste de dernier ordre qui a rêvé on ne sait quoi.....*

La *Quotidienne* serait en effet bien embarrassée, s'il lui fallait rendre compte des idées écloses dans la tête de Fourier. Elle ne sait pas ce qu'a rêvé cet économiste. (C'est le nom qu'elle a donné à l'ennemi juré des économistes, au génie qui a détruit leur science illusoire.) Or, quand un homme est le père d'une théorie qui rallie et passionne des disciples répandus sur la surface du globe entier ; quand les partisans de cette théorie trouvent dans leur dévouement assez de puissance pour soutenir, en dépit de la concurrence mercantile, un organe quotidien qui rayonne chaque jour plus vivement et plus loin ; quand leurs livres se répandent par milliers, quand leurs fêtes sont célébrées à la fois dans toutes les villes de France, un publiciste qui prétend éclairer l'opinion doit savoir ce qu'a dit cet homme, de quoi se compose sa théorie, où tendent les efforts de ses disciples. Fourier ne s'est pas donné pour un économiste ; nous ne faisons pas de lui un Dieu.

Mais il faut pardonner à la *Quotidienne* ; elle nous a cités ingénument et loyalement. Elle a répété après nous : « Saluons

ambiguës sur la légitimité des peuples et une apologie entortillée de M. le prince de Metternich.

Mouvement de la Rente annuelle de l'Ecole sociétaire au 9 avril.

	SOUSCRIPTEURS.	SOMMES.	
		PAR MOIS.	PAR AN.
Lundi 6 avril	1,164	8,375 f. 83 c.	100,509 f. 96 c.
Aujourd'hui 9.	1,203	8.516 12	102,198 12

Idées autrichiennes sur le progrès social.

Une lettre, expédiée *officiellement* de Vienne à Paris, est parvenue à M. de Castellane. C'est une réponse au discours remarquable prononcé par l'honorable député dans la séance du 13 mars. Nous ne pouvons reproduire en entier ce factum émané de quelque admirateur de M. de Metternich, et qui commence par de grandes invocations de la Bible et de l'Evangile, pour se terminer par une théorie payenne sur la responsabilité fatale des générations. M. de Metternich trouve très naturel, de par Plutarque, que les peuples soient punis pour les fautes de leurs ancêtres. En admettant, en effet, que la punition soit juste et nécessaire, nous ne voyons pas pourquoi toute la nation polonaise devrait payer de son indépendance les torts exclusifs de la noblesse ; nous ne voyons pas surtout en vertu de quelles raisons divines l'Autriche substituerait sa tyrannie à celle de la noblesse polonaise. D'ailleurs, le bureau de l'esprit public de M. de Metternich oublie un grand principe, celui de la rédemption. La noblesse polonaise, par la générosité féconde de ses désirs et par le triomphe qui en sera la conséquence, enseignera bientôt au commentateur autrichien de Plutarque que les nations comme les individus se rachètent et se sauvent par le repentir, par l'héroïsme et par la charité.

Venons à la question principale traitée dans ce document, et citons :

Veuillez ouvrir le code civil autrichien, publié l'année 1811, vous trouverez au paragraphe 16 du premier chapitre la disposition suivante : « L'esclavage ou le servage, et l'exercice d'un pouvoir qui en dériverait, » n'est pas chose permise. » Ce code était une forme définitive donnée à des lois antérieures.....

..... Deux patentes, l'une du 5 avril 1782, l'autre du 10 mai 1787, réglèrent alors définitivement la condition du paysan de Gallicie. Les dispositions principales de ces deux actes législatifs, sont l'affranchissement du servage et de la glèbe ; le droit de posséder en propre le terrain qui jusqu'alors n'avait été concédé qu'à titre d'usufruit ; cette nouvelle propriété était déclarée indivisible, et devait être possédée par droit de primogéniture.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 10 AVRIL 1846.

JULES LAMBERT [1].

IV.

Dans son désespoir, Jules Lambert résolut d'abord de quitter Venise au plus tôt, et de retourner à Paris ; mais un secret pressentiment, une voix intérieure lui firent bientôt abandonner cette violente résolution. Puis il chercha à étourdir son cœur et sa pensée par le bruit, le mouvement et l'incessante agitation de la vie extérieure ; mais ce fut en vain : l'aspect de la foule, le tumulte de la grande ville, la railleuse indifférence ou la sotte curiosité des gens qui le heurtaient au passage, au lieu de calmer sa blessure, ne firent que l'irriter.

Alors il se renferma dans la solitude la plus profonde ; il fit le vide autour de lui, resta des journées entières seul dans sa chambre, couché sur un divan, toutes portes closes, toutes fenêtres hermétiquement fermées, comme s'il eût peur de l'air et de la lumière. S'il sortait, ce n'était que le soir, pour aller errer sur les grèves, ou s'asseoir dans l'ombre, au fond de quelque rocher, battu et creusé par les flots de l'Adriatique.

Le pauvre artiste ignorait sans doute combien la solitude, si chère aux amants heureux, si favorable aux joies amoureuses, est amère et fatale pour toute âme désolée, qui vient lui demander le repos du cœur et l'oubli.

Après quelques jours de sombre retraite et de farouche isolement, Jules Lambert, pâle, fiévreux, désespéré, se demanda si ce genre de vie n'était pas le droit chemin qui conduisait à l'abrutissement ou à la folie. Le bon sens, — malgré son apparente excentricité, le jeune peintre n'en manquait pas, — le bon sens lui répondit affirmativement. Mais que faire ? Par quel moyen chasser de son cœur cette importune pensée, ce charmant et cruel fantôme qui le poursuivait partout ? Son amour, qui n'avait été d'abord qu'une curieuse fantaisie d'artiste, était devenu, grâce à l'inconnu et à l'impossible, une ardente et aveugle passion. Quelle était cette femme ? il l'ignorait. Avait-il l'espoir de la revoir un jour ? Tout lui prouvait qu'elle était à jamais perdue pour lui.

— Après tout, se dit-il un matin que les rayons du soleil venaient joyeusement dorer les rideaux de sa fenêtre, et que l'on entendait au loin le chant des petits oiseaux et celui des gondoliers, — tout cela n'est peut-être qu'une mystification, et moi, je pourrais bien n'être qu'un sot.

Cette soudaine réflexion le sauva. Le meilleur moyen de calmer les tourments de l'amour, c'est de leur opposer les scrupules de la vanité.

— Décidément je suis un sot ! reprit le peintre, honteux d'avoir été si longtemps sans deviner cette modeste vérité. Il me reste un dernier moyen d'en finir, et celui-là est infaillible ; c'est de travailler comme si l'humanité éprouvait le besoin d'un grand peintre de plus.

Il se mit alors à parcourir les églises, les monuments, les palais de Venise, dévorant et copiant avec une effrayante avidité tableaux, statues, bas-reliefs, mosaïques, colonnes, portiques, chapelles, que sais-je ! Mais si son regard voyait et admirait, si sa main dessinait, sa pensée était parfois bien loin, et l'amour reproduisait avec de singulières lignes les œuvres immortelles des grands maîtres de l'Italie.

Après quinze jours de ce travail herculéen, Jules Lambert s'aperçut avec stupeur que son album ne ressemblait pas mal à la boutique d'un marchand de bric-à-brac ; il en déchira les pages sacriléges, et se demanda avec effroi si son fatal amour n'était pas devenu une maladie de cœur chronique et incurable.

— La nature sera peut-être plus heureuse que l'art, se dit-il en soupirant. Essayons de la nature.

Le lendemain, il se leva avec les premiers rayons du soleil, et sortit de la ville. Où allait-il ? Il eût été fort embarrassé de répondre à cette question ; il allait, voilà tout.

Après avoir erré pendant quelques heures à l'aventure, invoquant toutes les divinités champêtres, appelant à son aide ses plus jeunes, ses plus frais, ses plus poétiques souvenirs, églogues antiques, idylles naïves, coquettes pastorales, s'efforçant de sourire aux fleurs, aux arbres, à la verdure, au ruisseau qui coule, à l'oiseau qui vole, à la brise qui passe, il arriva, couvert de sueur et de poussière, à la grille d'une jolie villa devant laquelle il s'arrêta.

— J'ai une faim et une soif dévorantes ! se dit le peintre en s'essuyant le front. Il est singulier comme le grand air, la poésie et les plaisirs champêtres ouvrent l'appétit et prédisposent l'estomac aux matérielles jouissances. Je ne vois ici d'autre habitation que cette fraîche et coquette villa. Si je demandais à son heureux propriétaire une bienveillante et généreuse hospitalité ? — Chez les montagnards écossais, l'hospitalité se donne... — Je ne suis pas en Ecosse ; mais c'est égal, il y a des Ecossais partout.

Il sonna, on ne vint point à son appel. Il attendit quelques minutes et resonna ; on ne vint pas davantage.

— Diable ! se dit-il, cette maison serait-elle inhabitée ? J'aperçois cependant des pas récemment imprimés sur le sable, et des pas de femme encore. Il est impossible que l'on ne m'ait pas entendu. On ne veut point m'ouvrir apparemment. Je ne puis pourtant pas forcer cette grille et prendre d'assaut maison et habitants.

Il sonna encore une fois pour que son estomac n'eût rien à lui reprocher, et il s'éloigna.

L'inhospitalière villa s'élevait à mi-côte, sur le versant d'une colline, qui conduisait par une pente presque insensible à une petite vallée ombreuse et verdoyante, au fond de laquelle un limpide ruisseau serpentait lentement sur un frais tapis de verdure et de fleurs, à l'ombre de grands arbres, qui semblaient placés là tout exprès pour le protéger contre les brûlants rayons du soleil.

— Bon ! se dit l'artiste après avoir contemplé avec une indicible satisfaction ce gracieux paysage qu'il n'avait point remarqué d'abord ; du moins je trouverai là de l'eau, de l'ombrage et un vert gazon. Cela est peu substantiel, mais l'homme des champs et de la nature doit se contenter de peu et remercier le Créateur de ce qu'il veut bien lui envoyer. Ceci est un chapitre de plus à ajouter au système des compensations de ce bon M. Azaïs.

Et il descendit rapidement la colline.

Arrivé près du petit ruisseau, il se fit un vase étrusque avec le creux de sa main, puisa de l'eau, la but avec délices, se baigna le visage à la façon orientale, et s'étendit au pied d'un arbre.

Il commençait à s'endormir, lorsqu'il fut réveillé par une douce et mélancolique chanson, qui s'éleva, comme un faible et mélodieux murmure à quelques pas de lui, du fond d'un épais massif.

Jules Lambert, surpris et charmé tout à la fois, écouta d'abord avec un muet ravissement ; puis, comme frappé d'une commotion électrique, son cœur bondit dans sa poitrine, il se leva et s'élança vers le massif, d'où la voix se faisait entendre.

Au bruit qu'il fit en écartant le feuillage et les branches, un léger cri de frayeur répondit, et lorsque l'artiste fut parvenu à franchir l'obstacle qui s'opposait à son passage, il ne vit plus qu'une forme blanche et légère, une ombre insaisissable qui fuyait rapidement, en se glissant à travers les arbres, dans la direction de la villa.

— C'est elle ! murmura le pauvre peintre en se laissant tomber, muet et accablé, à la place que l'inconnue venait de quitter. Elle m'a vue et elle a eu peur ; elle m'a reconnu et elle a fui !... Pourquoi ma présence la fait-elle trembler ? pourquoi me fuit-elle ainsi ? si elle m'aime, pourquoi m'éviter ? si elle ne m'aime pas, pourquoi se jouer ainsi d'un homme qu'elle ne connaît point et qui ne lui a jamais fait de mal ? Pourquoi ? le sais-je, moi !... Cette femme, quelle est-elle ? que me veut-elle ? Mais je ne la connais pas. Qu'y a-t-il de commun entre elle et moi ? D'où vient que je l'aime ? Pourquoi son image, que je n'ai jamais vue, et que je reconnaîtrais entre mille, me poursuit-elle ici comme à Venise, dans la veille comme dans le sommeil, partout et toujours ?... Y a-t-il donc un lien mystérieux des âmes, un fluide inconnu et sympathique, indépendant du temps, de l'espace et du monde visible, inaccessible à nos organes et plus fort que notre faible intelligence ?... Oh ! c'est à en perdre la raison, à devenir fou et idiot !... Cette villa, elle l'habite sans doute... Il faut en finir. Si c'est un jeu cruel, il est temps qu'il se termine ; s'il en est autrement, qu'ai-je à craindre ? Son ressentiment ? mais elle me traite en ennemi. Qu'ai-je à perdre ? sa présence ? mais elle me fuit.

Disant ces mots, il remonta résolument la colline, et se trouva en face de la villa.

Il sonna comme un homme bien décidé à vaincre tous les obstacles. Un vieux domestique vint lentement ouvrir la grille, et lui demanda ce qu'il voulait.

— Je désire parler à la maîtresse de cette maison.

— Impossible, signor.

— Pourquoi cela ?

— D'abord, parce que je suis seul ici ; ensuite, parce que le propriétaire

(1) Voir le numéro d'hier.

mais c'est un autre paysan qui doit venir la posséder à sa place; c'est un fief rustique placé dans des conditions de dépendance déterminées par les lois; la force qui pourrait ressortir trop oppressive du majorat nobiliaire, se trouve contrebalancée par le majorat du paysan. La classe des paysans ne peut donc jamais être dépossédée; cette condition de chef de famille est tellement respectée par le gouvernement, que même en temps de guerre, le soldat, qui par la mort de son frère aîné, devient le chef de famille, est à l'instant même renvoyé chez lui.

Ainsi vous voyez le sol partagé en deux grandes divisions, qui existent conjointes, sans pouvoir jamais se confondre, car jamais noble ne peut acquérir aucune des parties du sol qui appartient à la classe des paysans; et si des vues d'arrondissement pouvaient lui faire désirer l'acquisition d'une parcelle, ce n'est qu'avec autorisation de l'autorité supérieure et sous la forme d'un échange territorial d'égale valeur qu'elle pourrait avoir lieu.

Il vous sera facile de comprendre que ce n'est pas un financier moderne qui aurait pu être le créateur d'une organisation de cette nature. Elle est stérile pour le trésor, qui trouve peu de droits de timbre et de mutations à percevoir; le but principal du gouvernement, auquel on croit donner un sobriquet dérisoire, en l'appelant paternel, n'est donc pas de s'enrichir, mais de gouverner par des lois qui empêchent l'appauvrissement des classes les plus faibles.

Nous ne nous arrêterons pas à de vaines discussions de mots sur le servage. Le servage affecte bien des formes diverses. Que les principes exprimés par Marie-Thérèse, par Joseph II et par l'empereur François aient, d'une manière quelconque, pénétré dans les faits, que ces principes aient modifié quelques formes, nous le voulons croire. Mais là n'est pas la question. Bien long-temps avant la révolution de 89, le régime féodal, en France, avait subi des modifications successives; il subsistait pourtant dans ses principes généraux. La question est de savoir si le régime actuellement maintenu par l'Autriche est concordant avec nos idées modernes, s'il est conforme à l'esprit du Christianisme, s'il légitime conséquemment la sollicitude que le Pape aurait, dit-on, témoignée pour le triomphe du gouvernement autrichien et pour l'asservissement de la Pologne.

Le publiciste de Vienne donne son système comme une excellente transition de l'état du moyen-âge à celui des sociétés modernes. Qu'est-ce que l'état des sociétés modernes? C'est celui où se développent, dans une juste mesure, la liberté individuelle, l'égalité des droits, la généralisation de la propriété, la fraternité. Comment donc l'état social qu'on nous décrit peut-il conduire à la liberté, à l'égalité et à la fraternité?

Comment! vous constatez que *« le sol est partagé en deux grandes divisions qui existent conjointes, sans pouvoir jamais se confondre »*, d'un côté les nobles, de l'autre les paysans, et cet état d'antagonisme nécessaire, vous nous le donnez comme un moyen de transition à la fraternité, et la conservation de ce régime fatal des castes vous paraît provenir d'une très paternelle providence!

Et ces paysans propriétaires sont-ils, d'ailleurs, dans une condition analogue à celle du paysan français? Evidemment non. Le paysan, sous la loi autrichienne, est accablé de corvées, de redevances, afin de perpétuer [illegible]

Ne vous faites donc pas d'illusion, vous tous, les conservateurs avoués ou honteux du vieux monde, vos mauvaises raisons ne convertiront personne. Votre idéal autrichien ne saurait convenir à l'atmosphère morale des régions occidentales, comme vous dites; et avant peu, si vous ne vous hâtez vous-mêmes d'essayer de meilleures transformations, les vents d'ouest iront balayer votre édifice vermoulu, et, dans les éclats de la tempête, vous entendrez enfin ces mots sacrés auxquels vous fermez aujourd'hui votre oreille : Liberté, Fraternité, Justice!

Les journaux allemands se taisent aujourd'hui sur l'insurrection polonaise. Mais nous avons des lettres particulières des frontières de la Gallicie qui suppléent à ce silence et qui confirment, en les expliquant, plusieurs faits que nous avons déjà rapportés. Rien n'est plus certain maintenant que la participation du gouvernement autrichien aux massacres et aux actes de brigandage dont la noblesse gallicienne a été victime. Nous savions que les assassins avaient été payés : une de ces lettres nous apprend qu'ils avaient entre les mains une liste contenant les noms des personnes dont les têtes devaient tomber.

Le gouvernement ne s'est pas trompé dans ce lugubre choix. Son doigt sanglant n'a marqué que des patriotes, que des hommes prêts à tout sacrifier pour l'indépendance de leur patrie. Et pendant qu'on vouait ainsi leurs noms à la proscription, on leur enjoignait, pour être plus sûr qu'ils n'échapperaient pas à cet infâme guet-apens, de ne point s'absenter de leurs habitations sans être munis de passeports délivrés par les autorités. Il est inutile de dire qu'avant qu'on leur délivrât ces passeports ils étaient tombés sous les coups des assassins.

Nous avons frémi d'horreur en lisant le récit de ces saturnales. Dans plusieurs châteaux les seigneurs se sont défendus avec désespoir. Leurs paysans étaient avec eux. Les assiégeants appartenaient presque partout à cette classe de *miliciens* que nous avons déjà signalés comme les seuls auteurs des massacres.

Parmi les personnes assassinées, on en a trouvé quelques-unes qui étaient munies d'un certificat ainsi conçu : *Sujet loyal et fidèle de S. M. l'empereur*. Les assassins les avaient confondues avec les autres.

Mais ce qui prouve mieux que tous ces faits, que le gouvernement n'était pas étranger à ces actes criminels, c'est que des poursuites judiciaires ont été dirigées contre ceux des nobles qui, pour leur légitime défense, ont tué ou blessé les assaillants.

On se figure difficilement l'état actuel de la Gallicie. La terreur et la désolation partout; les nobles, qui ont échappé à la mort, sont les uns en fuite, d'autres en prison. Plusieurs femmes sont devenues folles.

Les paysans, là où ils se sont laissés entraîner, reviennent de leur égarement, quittent leurs foyers et se réfugient par bandes dans les forêts, en maudissant le gouvernement et en jurant sa destruction. Ces cris de haine retentissent, à l'heure qu'il est, d'un bout à l'autre de la Gallicie.

Voici les renseignements que nous trouvons dans notre correspondance particulière :

Dans les houillères de la Loire la grève continue, elle s'étend à tout le bassin de Saint-Etienne.

Samedi dernier quelques ouvriers ont voulu travailler dans un ou deux puits, à Terre-Noire; quelques menaces ont été proférées contre eux par d'autres mineurs, mais la présence de la troupe a empêché le désordre d'aller plus loin.

Dimanche, à quatre heures du matin, une douzaine d'ouvriers arrêtés chez eux, ont été conduits en prison par la force armée. La population est calme, il n'y a aucun danger de révolte si l'autorité s'abstient de mesures irritantes et capables de la provoquer.

On continue à s'entretenir beaucoup des tristes événements du 30 mars. Il n'y a point eu de sommations avant la fusillade. Ce fait est maintenant admis même par les hommes du pouvoir.

Le procureur du roi, M. Bouchetal, est pour le moins aussi responsable que le général des malheurs qui sont advenus. Quelques personnes disent avoir entendu M. Bouchetal insister pour qu'on apportât des cartouches et que le général commandât le feu. Aller prendre quelques ouvriers au milieu de leurs camarades et de plusieurs centaines de curieux, c'était une faute... Tirer sur eux! voilà ce qui soulève encore l'indignation universelle.

Nul ne sait quand et comment l'agitation se terminera. Si la misère ne tenait pas les ouvriers à la gorge, ils seraient les maîtres, car le charbon devient rare, et avant un mois, si la grève se prolonge, les forges, les usines, l'éclairage au gaz seraient arrêtés. Si, par surcroît, les ouvriers de Rive-de-Gier suspendaient leur travail, qu'arriverait-il prochainement! Il n'y a pas de charbons extraits, la compagnie n'en fait sortir qu'au fur et à mesure des besoins. Bientôt les bateaux à vapeur du Rhône et de la Saône cesseraient de fonctionner. Que d'industries seraient entravées! Il est effrayant d'y songer. Tout récemment le principal commissionnaire du bassin disait que quinze jours de grève générale suffiraient pour amener tous ces désastres. Quinze jours, c'est trop dire, mais nous ne l'accuserions pas d'exagération s'il avait porté le terme à six semaines.

Le conseil municipal de Saint-Etienne, dans sa prochaine réunion, doit demander une enquête sur les événements du 30 mars. Il n'a pas encore formulé cette proposition, de peur de fournir un nouvel aliment à la fermentation des esprits.

On prête ce propos à l'un des principaux agents de la Compagnie générale : « L'autorité ne veut pas qu'on accorde en ce moment une augmentation aux ouvriers, ce serait encourager la révolte. »

Nous espérons que des idées plus conciliatrices prévaudront dans les conseils de l'administration publique et des compagnies.

---

de la villa n'est point une femme, mais bien un homme comme vous et moi.

— Et quel est le nom de votre maître?

— Il signor Jacopo Morlani, un des plus riches négociants de Venise, et présentement voyageant en Toscane pour ses affaires.

— Votre maître n'a-t-il point une fille?...

— Mon maître est veuf et n'a jamais eu d'enfants.

— Cet homme se moque de moi, pensa Jules Lambert.

Il interrogea d'un regard scrutateur le visage du vieillard, dont la naïve simplicité et la confiante franchise semblaient ne redouter aucun examen. L'artiste continua, en glissant une pièce d'argent dans la main de son interlocuteur :

— Puisque votre maître est absent, je reviendrai une autre fois; mais avant de retourner à Venise, j'aurais un léger service à vous demander.

— Parlez, je suis à votre disposition.

— Je suis fatigué, la chaleur est accablante; permettez-moi d'entrer et de me reposer un peu.

— Rien n'est plus facile; entrez et reposez-vous.

— On dit cette villa aussi charmante à l'intérieur qu'elle est belle à l'extérieur; me permettrez-vous de la visiter?

— Je ne sais si je dois...

— Je suis un étranger, un peintre français, et...

— Un artiste, c'est différent. Mon maître aime beaucoup les artistes et n'a rien à leur refuser. Venez, signor peintre; nous avons ici plusieurs tableaux, que les connaisseurs ont admirés.

L'accent du vieux domestique était si peu celui de la raillerie, ses réponses ressemblaient si bien à la vérité, que Jules le suivit fort désappointé, et se demandant s'il n'était pas dupe de quelque étrange erreur, de quelque nouvelle hallucination de son cerveau en délire.

— Et pourtant je l'ai entendue et vue! se disait le pauvre peintre, en parcourant avec désespoir la villa dans tous les sens. Personne! rien qui décèle la présence d'une femme; rien qui puisse même la faire soupçonner. Il n'y a point ici d'autre habitation que celle-ci.... mais où est-elle allée? qu'est-elle devenue? disparue comme une ombre, sans laisser plus de traces qu'un rêve de la nuit! Cela est étrange, merveilleux et incroyable!... allons, je ne saurai rien encore aujourd'hui. La fatalité s'en mêle et je ne me sens pas de force à lutter contre elle. Ce que j'ai de mieux à faire, c'est de fermer les yeux, de me boucher les oreilles, d'imposer silence à mes lèvres et à mon cœur, et de me laisser aller au courant qui m'emporte.

Il revint à Venise, en se jurant de ne plus quitter sa chambre, de ne plus penser, de ne plus agir, de se renfermer désormais en lui-même comme une huître ou un colimaçon; mais dès le lendemain matin, les premières clartés de l'aube avaient à peine blanchi l'horizon, que le peintre amoureux était déjà sur le chemin qui conduisait à la villa.

V.

Vain espoir! inutiles recherches! tentatives impuissantes! la villa était déserte, ses habitants l'avaient abandonnée. En vain il essaya d'en franchir le seuil, en vain il interrogea ceux qui passaient, en vain il parcourut tout le pays environnant, le peintre fut forcé de s'avouer vaincu, et de renoncer à poursuivre une chimérique illusion, un fantôme insolent et moqueur, qui se riait de tous ses efforts, et qui ne lui apparaissait un instant, que pour mieux lui échapper.

Plusieurs mois se passèrent, sans qu'aucun incident imprévu vînt apporter un nouvel aliment à la folle passion de Jules Lambert, qui était loin de se dissimuler le ridicule extravagance d'un pareil amour.

Il avait eu la sérieuse pensée de s'éloigner de Venise, c'était le seul parti qu'il eût à prendre, et le plus simple bon sens le lui conseillait; mais un irrésistible aimant, une puissance mystérieuse et incompréhensible, le retenaient malgré lui, malgré tous les efforts de sa volonté.

Une triste et monotone mélancolie, une touchante langueur avait succédé aux premiers transports de la passion, aux cuisantes douleurs d'un amour impuissant et méprisé. Ce n'était pas le calme, ce n'était pas l'oubli; c'était un état de vague et silencieuse tristesse, qui n'a pas de nom dans notre langue, et qui ressemble un peu à la morne agitation des flots après la tempête.

Il ne vivait pas, il se laissait vivre, et les jours passaient pour lui indifférents, maussades et glacés, sans qu'il s'inquiétât même de leur durée et des changements que les lois de la nature leur imposaient.

Son unique plaisir était de monter, chaque soir, dans une gondole, avec quelques musiciens, et là, nonchalamment couché à l'arrière, de se laisser bercer par le flot et la musique, et d'aller où l'emportaient le vent et le caprice de ses rameurs. Si parfois il ne trouvait pas de musiciens, il s'enveloppait de son manteau, et debout à l'avant de la gondole, il voguait en silence, et rêvait, les yeux fixés sur la lune, les nuages ou les étoiles.

Un fait, en apparence sans intérêt, vint troubler la tranquillité de ces promenades élégiaques. Jules Lambert s'était aperçu qu'une gondole semblait suivre la sienne depuis quelques jours.

Plusieurs fois, pour s'assurer si c'était hasard ou volonté, il avait fait taire sa musique et arrêter son embarcation; mais l'impertinente et curieuse gondole s'arrêtait aussitôt, et ne se remettait en mouvement que lorsque le peintre, impatienté, se décidait à reprendre sa course.

Enfin, un soir, cette indiscrète poursuite fut si persévérante et si importune, que Jules Lambert résolut de s'en débarrasser à tout prix.

Il ralentit d'abord sa marche, de façon à diminuer l'espace qui le séparait de la mystérieuse gondole; puis, lorsqu'il vit son adversaire éloigné seulement de quelques brasses, il fit un signe à ses rameurs, et son embarcation s'arrêta brusquement. Au lieu d'imiter cette manœuvre, l'autre gondole, après un instant d'hésitation, bondit dans l'obscurité et passa devant celle de l'artiste avec la rapidité d'une flèche.

— Diavolo! dit le peintre en se penchant vers ses rameurs; ils ont plus d'esprit que nous, mais ils ne nous brûleront pas ainsi la politesse. Un ducat, si vous donnez la chasse à cette maudite gondole; deux, si vous la rattrapez.

Il avait à peine achevé ces mots que, du fond de la gondole qui fuyait devant lui, s'éleva, comme par enchantement, une voix pure et vibrante, une voix de femme, qui chantait ces paroles bien connues de l'artiste :

« Voyageur, pourquoi cette tristesse sur ton front, et ces larmes dans
» tes yeux?... la brise est embaumée, mes lèvres frémissent, les oran-
» gers sont en fleurs; oh! viens t'asseoir près de moi sous leur ombrage,
» et t'enivrer de tous ces parfums! »

Puis tout se tut, et la gondole magique s'envola sous les efforts de quatre vigoureux rameurs.

— C'est elle! s'écria le peintre, haletant de bonheur, de surprise et d'espoir. Courage, mes braves! courage! voici ma bourse; dix fois autant, si vous pouvez les suivre et les aborder.

Excités par les largesses et les encouragements de Jules Lambert, les gondoliers se courbèrent sur leurs rames, et la frêle embarcation glissa sur les flots avec la légèreté et la vitesse d'un goëland.

Bientôt la lumière de la gondole fugitive apparut dans l'obscurité. Celle de l'artiste gagnait rapidement sur elle.

— Bravo! s'écriait Jules avec transport. Ils sont fatigués, nous les tenons. Hardi! encore un dernier et vigoureux effort, et cette fois-ci elle ne m'échappera pas.

Mais une étrange fatalité semblait acharnée à déjouer toutes les espérances du pauvre Jules. Sa gondole, lancée avec une effrayante énergie, alla heurter l'arrière de celle qui fuyait devant elle. Beaucoup plus petite et plus légère, elle ne put résister à la violence du choc, elle chavira, et tous ceux qui la montaient furent précipités au milieu des flots de l'Adriatique.

Un cri déchirant partit de la fatale gondole. Elle vira aussitôt de bord, s'arrêta, et deux hommes se jetèrent dans la mer, à l'endroit où le peintre avait disparu.

(*La suite à demain.*) EUGÈNE CAMUS.

Le Cercle musical, présidé par M. Ch. de Bez, donnera le 14 avril prochain, à huit heures du soir, dans la salle de M. Herz, son concert annuel. Le produit de cette soirée est généreusement abandonné par le Cercle à la caisse de pensions et secours de l'Association des artistes musiciens. Au surplus, il n'est point nécessaire de faire appel au sentiment de charité pour inviter le public à un semblable concert, et l'on peut y aller aussi bien par amour de la bonne musique bien exécutée que pour l'amour du bien et de ses semblables. L'orchestre, conduit par M. Tilmant, quoique composé en partie d'amateurs, a depuis longtemps fait ses preuves. Il exécutera une symphonie de Mozart, l'ouverture d'Euryanthe de Weber, et, avec l'excellent pianiste Hallé, un grand concerto de Beethoven. Le nom d'Ole-Bull figure sur le programme de cette soirée, et l'on entendra dans la partie vocale Mme Mondutaigny, MM. Alexis Dupont et Protet.

On trouve des billets au prix de 5 francs, chez M. Ch. de Bez, rue Saint-Lazare, 34; chez M. Maurice Schlesinger, rue Richelieu; chez les principaux marchands de musique et à la salle de M. Herz.

Comparez ces subventions à celles que les exigences de ces localités nécessiteraient de notre part, et voyez dans quelles proportions seraient ces sacrifices avec l'importance respective du commerce des deux pays.

L'Angleterre possède dans la mer des Antilles et sur le continent américain, vingt-trois établissements coloniaux, dont la population s'élève à 815 279 individus, dont le revenu annuel est de 581 250 000 francs, et le commerce maritime est de 310 800 000 francs. Ses seules exportations en produits manufacturés, dans la Grande-Bretagne, expédiées tant dans ses colonies que dans toutes les contrées où se rendent ses paquebots, sont d'une valeur ordinaire de 274 millions de francs. Tel est l'aperçu des intérêts qu'a l'Angleterre à entretenir sa correspondance transatlantique; que l'on veuille bien remarquer que toute cette correspondance ne coûte à son trésor que 6 millions.

La France possède dans les Antilles deux colonies, la Martinique et la Guadeloupe, et sur le continent la Guyane. La population totale de ces trois établissements est de 270 466, dont 182 238 esclaves.

Les importations et les exportations que le régime colonial concentre dans la métropole s'élèvent à 90 237 730 fr.

La France, dans toutes les contrées de l'Amérique (sauf les Etats-Unis) où se dirige son commerce, fait :

En exportation, commerce général,		104 447 453 fr.
En importation,	idem.	59 654 392
	Total. . .	164 101 845

Que l'on prononce, en comparant la situation des deux Etats, s'il est raisonnable de prodiguer en France les fonds du trésor, au point de lui imposer pour des produits si énormément inférieurs, une charge plus que double de celle qu'attribuent au même service nos puissants voisins.

L'on fait grand bruit d'un prétendu privilège qu'accorderait le gouvernement à une compagnie à qui il serait licite de transporter un fret illimité; il semblerait, à en croire les doléances qui proviennent de plusieurs places à la fois, qu'il y a péril imminent et que la compagnie va monopoliser tout le commerce d'importation et d'exportation. Pour juger jusqu'à quel point ces alarmes sont fondées, nous examinons l'état actuel de la navigation faite dans les contrées où doivent toucher nos transatlantiques, et nous trouvons, qu'en 1844, la totalité des navires français qui ont touché à quelqu'un de ces ports, y compris nos colonies, a été, à l'entrée, de 428, d'un tonnage de 96 949; — à la sortie, de 430, d'un tonnage de 100 939.

On peut aisément calculer sur ce fait, si la part que prendront au transport des marchandises, des paquebots faisant sur quatre lignes (non comprise celle de New-York) un voyage mensuel, porteront au commerce le préjudice effrayant dont on le menace; au reste, si cette considération de concours de paquebots paraissait réelle, il n'y a pas de doute qu'il ne fallût pas des subventions pour pourvoir aux bénéfices, sur la probabilité desquels auraient été fondés ces calculs. Je suis loin, au reste, de partager les craintes que l'on propage, et dût, au début, cette concurrence être favorable aux entrepreneurs, elle aura infailliblement sur le commerce général du pays, et notamment sur l'industrie nationale, les plus heureux effets. Ces paquebots touchant une fois chaque mois, dans toutes les échelles des Antilles, du Mexique, de l'Amérique centrale, de la Nouvelle-Grenade, de Venezuela, du Brésil et de la Plata, porteront et feront connaître aux habitants de ces régions qui voient de nos navires du commerce sur leurs rivages, les échantillons de nos produits si variés, si nombreux et si recherchés dans toutes les parties du Nouveau-Monde; nul doute que ces visites périodiques n'ouvrent à l'industrie française des débouchés ignorés jusque-là ou tout au plus exploités par ces avides pacotilleurs, dont la conduite a contribué à altérer la confiance due à notre caractère. Ce ne sera plus dès lors par des intermédiaires que le fabriquant et le commerçant français traitera; ce sera avec les nationaux eux-mêmes qu'il correspondra, qu'il recevra ses demandes et ses expéditions.

Notre correspondance par Chagres nous procurera ce que les Anglais et les Américains ont trouvé et pratiquent pour leur compte, des relations directes, suivies et régulières avec la côte occidentale de l'Amérique et l'Océanie. Ainsi se trouve abrégée de trois mille lieues la distance qui nous sépare de nos établissements. Dès lors l'on ne contestera plus comme on l'a fort extraordinairement fait, la nécessité de payer quelques frais pour la correspondance par le bateau à vapeur de Panama à Valparaiso.

Je soumets avec confiance à la Société maritime ce tribut de mes études sur l'importante question des correspondances transatlantiques.

Concours de Poissy.

Il y a des gens qui ont la main malheureuse; tout ce qu'ils touchent ils le gâtent; ils sèment autour d'eux le désordre, ils troublent les réunions les plus pacifiques et trouvent toujours moyen de renvoyer mécontent de leur fête un public tout disposé à l'indulgence et à la gaieté.

Certes, le concours de Poissy est une excellente institution, destinée à jouer un beau rôle dans l'industrie agricole; mais si M. le ministre de l'agriculture désire que sa création grandisse; s'il veut la mettre sous le patronnage de la sympathie publique, nous le conjurons de se méfier dorénavant de l'ordonnateur malhabile qui a si vivement mécontenté hier la foule des visiteurs. Ce n'est point pour faire connaissance avec les troupes de ligne et la gendarmerie que l'on accourt de loin à Poissy; c'est pour étudier les progrès vivants de l'agriculture; c'est pour comparer des animaux de races diverses, élevés dans des localités et par des méthodes différentes : croit-on que le public puisse être satisfait de rencontrer, à son arrivée, une espèce de cordon sanitaire de baïonnettes

(1) Voir le numéro d'hier.

à M. Boscher.

3e *prime* : Délivrée par la ville de Poissy, 500 fr., Durham-Charollais, âgé de 36 mois, poids 804 kil., à M. Hervieux (Nièvre).

DEUXIÈME CLASSE. — Animaux de 800 kil au moins, poids vivant, quel que soit leur âge.

Première prime 1 000 fr., Solers (Auvergne), poids 932 kil., à M. Cesbron-Levaux (Sarthe).

2e *prime* 900 fr. Durham-Charollais, poids 990 kil., à M. Hervieux (Nièvre).

3e *prime* 700 fr. Cotentin, poids 1183 kil., à M. Boscher (Orne).

4e *prime* 590 fr., Solers, poids 902 kil., à M. Chauveau.

3e CLASSE. — Animaux de 799 kil. au plus, poids vivant, quel que soit leur âge.

Première prime 800 fr., Cotentin, poids 778 kil., à M. Cornet (Calvados).

2e *prime*, 700 fr., Durham-Cotentin, poids de 761 kil., à M. de Torcy (Orne).

3e *prime* 500 fr., Durham-Charollais, poids 744 kil., à M. Chenu (Cher).

Moutons.

PREMIÈRE CLASSE. — Animaux de l'âge de 36 mois au plus, quel que soit leur poids.

Première prime 600 fr., Disley-Artésien, à M. Lucas.

2e *prime* 500 fr., Kento-Mérinos, à M. Martine.

3e *prime* 400 fr., Disley-Mérinos, à M. Pluchet.

2e CLASSE. — Animaux de 50 kil. et au-dessus, poids vivant, quel que soit leur âge.

Première prime 600 fr. Disley-Artésien, à M. Lucas.

2e *prime* 500 fr. Cauchois, à M. Louyel.

3e *prime* 400 fr. Métis-Mérinos, à M. Hardelay.

3e CLASSE. — Animaux de 49 kil. et au-dessous, poids vivant, quel que soit leur âge.

Il n'y a pas eu lieu à donner la première prime.

2e *prime* 500 fr., Disley-Berrichon, à M. Ladrey.

3e *prime* 400 fr., Solognots, à M. Legendre.

ESPAGNE. — Le ministère Narvaez a donné sa démission le 4 avril. Elle a été acceptée par S. M. la reine. Les longues et douloureuses discussions qui ont eu lieu dans le sein du conseil ont surexcité si fortement le duc de Valence, qu'il a été atteint d'une violente crise nerveuse. M. Isturitz, nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères, a été chargé de former un nouveau cabinet. Le général Armero, qui, dans le premier ministère Narvaez, était resté uni jusqu'à la fin à ses trois collègues, MM. Mon, Pidal et Mayans, a été nommé ministre de la marine. M. Egana a consenti à garder le portefeuille de grâce et de justice.

El Eco del Comercio fait la réflexion suivante : « Qui est heureux en Espagne? Personne, pas même la reine. » Nous engageons le journal progressiste à aller plus loin et à se demander pourquoi l'Espagne, ce pays qui possède de si grandes ressources, qui est encore la seconde puissance coloniale du monde, se traîne péniblement à la remorque des nations de second ordre de l'Europe? Que l'*Eco del Comercio* se pose nettement cette question, et il verra comment la Péninsule peut être régénérée.

On lit dans le *Courrier du Havre* :

« *L'Ariel*, bâtiment anglais (on ne dit pas s'il est bâtiment de guerre), est arrivé à l'île Maurice venant de Madagascar et après avoir séjourné pendant deux mois sur la côte de cette île. La reine Ranavalo a permis aux résidents étrangers dont l'expulsion a donné lieu à l'affaire de Tamatave, de venir réclamer les marchandises qui leur avaient été confisquées. Pendant le séjour à terre, ils ont été sous la garde continuelle de soldats chargés de veiller à ce qu'ils n'eussent aucun autre rapport avec les indigènes. On voit que la reine persiste dans son décret d'expulsion absolue des étrangers.

» Les hommes de l'*Ariel* rapportent qu'aux treize têtes plantées au bord du rivage, après le combat de Tamatave, trois autres ont été ajoutées. On n'a pu distinguer à la vue, à cause de la distance où le bâtiment était de la côte, si ces têtes étaient celles d'Européens ou d'indigènes. »

Bel exemple donné à Londres.

Nous lisons dans la *Vigie de l'Ouest* :

« Au milieu de la corruption de la société actuelle, un spectacle digne des beaux siècles du christianisme vient consoler aujourd'hui les amis de l'humanité; nous voulons parler de ces nobles efforts qui se tentent partout pour améliorer le sort des pauvres. Dans notre dernier numéro nous appelions l'attention de nos concitoyens sur l'institution de la caisse de secours mutuels qui s'organise chez nous par les soins de l'administration. Hier, nous avons lu dans la *Revue britannique* le récit de la première séance de la commission qui s'est instituée à Londres pour fournir aux pauvres des logements commodes et sains, au prix payé par eux pour habiter des masures infectes et insalubres.

» Les orateurs ont démontré la possibilité d'arriver à ce magnifique résultat par l'association, tout en servant aux fondateurs un intérêt convenable.

» Nous engageons toute la presse française à répandre dans notre pays cette bonne nouvelle. »

Malgré l'avertissement que nous avons donné il y a peu de temps aux journaux qui nous empruntent nos feuilletons, l'*Helvétie*, journal de Porentruy, reproduit la *Cigale et la Fourmi*, de M. Eugène Camus, sans citer le nom de l'auteur. Nous n'hésitons pas à signaler hautement de tels procédés au blâme public.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — La *Gazette de Londres* annonce que la reine d'Angleterre a fait apposer le sceau de l'Etat sur les lettres-patentes qui accordent à sir Henri Hardinge, à sir Hugh Gough et leurs héritiers mâles légitimes, la dignité de pair du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

butés intérieurement, n'ont pu résister à la pression exercée extérieurement par les terres éboulées, et ont dû se rapprocher en glissant sur leurs bases. Il faudra deux mois au moins pour rétablir la voûte.

LES 19 MINEURS DU SOUTERRAIN DE COURCELLES. — Les nouvelles qu'on a reçues des dix-neuf mineurs du souterrain de Courcelle sont fort inquiétantes. Le 7, à quatre heures du soir, on craignait d'avoir encore besoin de deux ou trois jours pour les délivrer. On avait percé 16 mètres de galerie de sauvetage, mais il paraît que le glissement des sables et des décombres augmente l'épaisseur qui les sépare. Il tombe beaucoup d'eau dans le souterrain; leurs vêtements étaient mouillés depuis plusieurs jours; on était parvenu à leur passer du linge.

Bulletin scientifique.

Nous ne pouvons reprendre la série de nos comptes-rendus scientifiques sans nous excuser auprès de nos lecteurs des retards que nous avons mis, malgré nous, à les tenir au courant de tout ce qui se passe dans le monde industriel et savant. La grande exactitude avec laquelle, pendant trois ans bientôt, ont paru nos bulletins hebdomadaires, plaidera, sans doute, en notre faveur, et nous fera pardonner trois semaines de silence. Après tout, la science n'a pas marché à pas si rapides que nous ne soyons en mesure d'exposer ses progrès en une ou deux colonnes. Aucun fait bien saillant n'a été signalé, aucune découverte de premier ordre n'a été faite, quoi qu'en ait dit, par exemple, il y a deux ou trois jours, le *Premier-Paris* du *Journal des Débats*. On a vanté l'invention de deux procédés propres à permettre à la douane et au fabricant d'apprécier facilement la quantité de sucre cristallisable contenu dans tout sucre donné, comme s'il s'agissait vraiment d'un bienfait humanitaire. Nous conserverons nos éloges les plus magnifiques pour de meilleures occasions, et si nous avons, ce qui est fort probable, à revenir sur cette question des sucres, nous tâcherons de ne pas commettre l'injustice d'attribuer tout le mérite de la découverte à une ou deux personnes seulement, n'ayant guère eu que la peine de faire l'héritage de leurs devanciers.

Ces deux procédés sont dus à M. Payen et à M. Clerget. Ils ont été décrits par M. Dumas dans une des dernières séances de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale. Le procédé de M. Payen est applicable aux sucres solides ou en poudre, celui de M. Clerget est destiné aux sucres à l'état de sirop. Le premier est fondé sur la propriété qu'a l'alcool *saturé* de sucre cristallisable, de dissoudre encore du sucre incristallisable et autres matières mélangées au sucre impur. Pour l'appliquer, on n'a qu'à prendre une dissolution de sucre pur dans l'alcool et à y jeter un poids déterminé du sucre à essayer; la portion qui ne se dissoudra pas étant desséchée sera la proportion du sucre qui devra acquitter les droits ou qu'on devra seule payer au fabricant en achetant son sucre non raffiné.

Le procédé de M. Clerget est fondé sur les propriétés de la lumière polarisée; il est appliqué en Allemagne, et depuis longtemps M. Biot l'a recommandé. Il est dans la pratique d'un usage très simple et très commode. Mais il n'est pas aussi facile de faire comprendre son principe et les raisons théoriques de son exactitude. Qu'importe, après tout, à l'industriel? Il n'a qu'à remplir un tube convenable de la liqueur sucrée, à regarder à travers, à tourner une vis et lire deux nombres sur une échelle.

Un autre fait, qui s'est passé dans une autre enceinte, a eu aussi un assez grand retentissement. L'Académie des sciences s'est occupée, en trois séances consécutives, des moyens de prévenir, au moins dans une certaine mesure, les accidents auxquels donne lieu l'exploitation des chemins de fer. Elle a discuté durant trois heures, et elle a fini par voter qu'*il y avait quelque chose à faire, et qu'il fallait en prévenir le ministre des travaux publics*. L'illustre assemblée n'a pas voulu s'expliquer en termes plus explicites, malgré l'insistance de MM. Arago, Pouillet et Dumas. La section de mécanique, par l'organe de M. Poncelet, a déclaré qu'il suffisait à la dignité de l'Académie d'appeler l'attention du gouvernement sur les dangereuses conditions adoptées par les compagnies pour l'exploitation des voies ferrées. A l'objection que l'attention du gouvernement et de tous les ingénieurs des ponts et chaussées était suffisamment éveillée, M. le baron Charles Dupin a répondu qu'il n'en disconvenait pas, mais « que le ministre avait besoin qu'on lui donnât du cœur, qu'on lui donnât de la force *contre les compagnies, régnant en souveraines de par la puissance du veau d'or*. L'Institut, autrefois national de France, devait jouer aujourd'hui le rôle de l'ancien parlement et faire au gouvernement des représentations contre la féodalité industrielle et financière. »

Jamais M. Dupin n'a mieux parlé, mais il avait beau avoir raison contre l'inertie du pouvoir, il ne justifiait pas celle de l'Académie qui n'a pas fait, depuis quatre ans, un seul rapport sur l'un quelconque des trois cents moyens qu'on lui a demandé de juger, et qui ont tous pour but d'éviter les accidents déplorés. Le ministre des travaux publics aura le droit de dire à l'Académie: «Indiquez-moi des moyens.» L'Académie conserve par devers elle, nous avons cru le comprendre aux explications de quelques membres, cette réponse mystérieuse : « Les rapports qu'on vous fait dorment dans vos cartons. Il est donc inutile de vous en envoyer. Demandez aux chambres des fonds pour faire l'essai des moyens proposés, et aussitôt, nous vous signalerons les expériences à entreprendre. » Ainsi expliqué, le vote de l'Académie prend une signification sérieuse.

Nous avons été dernièrement visiter la machine à vapeur d'éther sulfurique, inventée par M. du Tremblay. Cette machine est présentée par son auteur comme devant être d'une grande utilité pour la navigation transatlantique. Il est donc juste que nous nous en occupions dans notre *Bulletin*.

M. du Tremblay emploie, pour donner le mouvement de rotation, deux machines accolées; l'une est mue par la vapeur d'eau, l'autre par la vapeur d'éther. La vapeur d'eau, après avoir travaillé dans le cylindre de la première machine, est amenée dans un vase clos, servant de condensateur, où elle se refroidit en vaporisant de l'éther; la vapeur d'éther formée, fait aller la seconde machine. De cette façon on double la puissance de la machine à eau, et on économise à la fois du combustible et de la place et du poids (la machine à éther est très petite). Nous n'avons qu'une objection à faire à M. du Tremblay, c'est que son excellente idée d'utiliser la vapeur d'eau et sa chaleur ordinairement perdue, serait tout

M. Baumgarten, ingénieur des ponts-et-chaussées à Marmande, sur le moulinet de Woltman, l'appareil le plus exact, à ce qu'il paraît, pour mesurer les vitesses des cours d'eau à toute profondeur, et obtenir ainsi les éléments indispensables à la solution d'une foule de problèmes d'hydraulique importants.

M. Boileau et M. de Saint-Venant ont également envoyé des Notes concernant l'hydraulique.

M. Duhamel a donné lecture à l'Académie d'un rapport extrêmement élogieux fait en son nom et au nom de MM. Poncelet, Piobert et Morin, sur un Mémoire de balistique présenté par M. Didion, professeur du cours d'artillerie à l'école de Metz. Dans son travail, M. Didion a simplifié les formules anciennes du mouvement des projectiles, et il a résolu nettement les problèmes obscurs du tir à ricochet.

La discussion relative aux dangers de la locomotion actuelle des chemins de fer, a provoqué l'envoi de nouvelles communications sur les moyens de les éviter, de la part de MM. Gaspard de Cepri, Chavagneux, Chevalier et Maury. Mais ces communications iront dormir à côté de leurs aînées dans les poudreux cartons de l'Institut.

M. Pelouze, ainsi que nous l'avons dit, a donné dernièrement un moyen analytique très précieux pour dorer le cuivre dans les alliages. Cet illustre chimiste a annoncé alors que ses élèves cherchaient des moyens commodes de dorer également les autres métaux usuels. Aujourd'hui il a fait connaître que M. Margueritte a résolu le problème pour le fer. La méthode proposée consiste à dissoudre le minerai ou l'alliage dans l'eau régale, à ramener la dissolution au minimum d'oxidation par un sulfite, et à peroxider de nouveau par une dissolution de caméléon minéral. Une goutte de cette dernière liqueur colorera la dissolution en rose tranché. On pourra compter sur une approximation de 2 à 3 millièmes.

Nous terminerons cette œuvre rapide par quelques mots relatifs à un Rapport lu par M. Payen sur une découverte de physiologie générale assez importante. MM. Lævig et Kœlliker ont constaté que la cellulose, substance qui distinguait le règne végétal, existe dans les enveloppes d'une classe d'animaux sans vertèbres, les Tuniciers. Ce fait efface une démarcation établie dans la science entre les deux grands règnes, mais il établit en même temps que les distinctions artificielles faites par l'esprit humain n'existent jamais aux limites des phénomènes naturels.

Partie physiologique et médicale. — Les deux plus importantes communications de la séance, relatives à la physiologie, ont trait aux phénomènes de la digestion. C'est en premier lieu le rapport de la commission chargée d'examiner le Mémoire de M. Mialhe sur la digestion et l'assimilation des matières amyloïdes et sucrées : commissaires, MM. Magendie, Flourens, Milne-Edwards et Payen, rapporteur. C'est, en second lieu, un travail comparatif des phénomènes de la digestion et de la nutrition chez les carnivores et les herbivores, par M. Bernard, de Villefranche.

D'après les travaux de divers observateurs que M. Payen rappelle au commencement de son rapport, le fait de la dissolution et de la saccharification de l'amidon par la salive était bien établi avant les recherches de M. Mialhe. C'est Leuch qui a réellement découvert l'action de la salive sur la fécule hydratée et qui le premier a observé le produit soluble et sucré qui en résulte. Mais on ignorait l'agent spécial du phénomène; M. Mialhe a éclairé plusieurs points douteux dans les évulsions de la salive humaine, en y découvrant le principe actif de la transformation des substances amylacées, en démontrant l'analogie, si ce n'est l'identité de ce principe avec la diastase en ferment contenue dans l'orge germé.

Les commissaires ont répété les expériences de M. Mialhe. La transformation partielle de l'amidon cru sous l'influence de la salive, exigea que les deux corps fussent maintenus en présence durant 24 heures, à 40° centigr.; mais l'amidon broyé fut rapidement transformé à la température de 45° lorsque l'hydratation eut été préalablement obtenue à 100°; soit que l'on agît sur l'empois, la mie de pain ordinaire ou sur le pain azyme. Enfin, la saccharification fut instantanée lorsqu'on soumit à la salive le liquide amylacé filtré à chaud.

Les commissaires ont pu obtenir de la salive humaine filtrée le principe actif, et constater son action en suivant les procédés indiqués par l'auteur du Mémoire. Le mode d'extinction et les phénomènes produits sur l'amidon dans les états différents, sont tout à fait semblables à ce qu'on a observé dans les recherches et l'étude du principe actif ou fermentiscible des céréales. En extrayant de la salive le principe actif, M. Mialhe a obtenu une diastase animale douée d'une énergie capable de dissoudre et de saccharifier 2,000 fois son poids d'amidon et ayant aussi son maximum d'action en présence de l'eau et à la température de 7° à 8°. Comme l'autre diastase, elle était neutre, sans saveur, inerte enfin. Les mêmes réactifs qui font cesser la réaction de la diastase végétale, notamment le tannin, les bases solubles, les acides en certaines proportions, la créosote et divers sels métalliques, annulent aussi le pouvoir de la diastase animale. Son altération spontanée donne également lieu à une production acide, et de même encore que la diastase végétale, la dissolution aqueuse perd sa propriété distinctive par l'élévation de la température à 100°.

Un aussi grand nombre de caractères communs paraissait autoriser à considérer les deux substances comme identiques. M. Mialhe s'est toutefois abstenu de se prononcer sur ce point, et la commission le loue de sa réserve.

la bouillie alimentaire ou le chyme acide dans l'intestin grêle; 2° le chyle opaque bien homogène et d'un blanc laiteux; 3° les urines claires, de couleur ambrée et à réaction acide. Sur d'autres animaux nourris exclusivement de substances végétales et observés dans les mêmes circonstances, l'auteur a toujours vu: 1° le chyme alcalin dans l'intestin grêle, 2° le chyle clair comme la lymphe et offrant à peine quelquefois une légère teinte opaline dans le canal thoracique; 3° les urines blanchâtres et à réaction très alcaline.

Ces différences ne proviennent pas de la différence d'organisation de ces animaux, mais bien de la nature différente de leurs aliments. Deux chiens et deux lapins, dont les urines pendant la digestion offraient les caractères précédemment indiqués, ont été soumis à une diète absolue, et au bout de 36 heures, les urines des quatre animaux étaient claires, ambrées et à réaction très acide.

Les chiens ayant été mis au régime des pommes de terre et des carottes, les lapins à celui de la viande, les premiers rendirent des urines louches, blanchâtres et alcalines; les seconds des urines claires et ambrées. Les animaux ayant été sacrifiés pendant la digestion, M. Bernard trouva chez les lapins le chyme acide dans l'intestin grêle et le chyle opaque et d'un blanc laiteux. Chez les chiens, au contraire, le chyme était alcalin dans l'intestin grêle et le chyle clair offrait à peine une teinte alcaline. Ainsi le changement dans l'état des urines se trouvait lié à des modifications correspondantes dans le chyme et le chyle.

L'auteur conclut de ces faits que les différences qui existent dans l'appareil alimentaire des herbivores et des carnivores ne portent en réalité que sur la partie mécanique de la fonction digestive.

Il annonce qu'il doit, avec son ami M. Baumes présenter bientôt un travail sur la composition des urines de la digestion de différents aliments analysées comparativement à celles de la diète, qui sont identiques chez tous les animaux.

Voici encore deux résultats remarquables signalés par M. Bernard:

Sur deux animaux à jeun, si l'on injecte très lentement dans le sang, à l'un une dissolution de sucre de canne, à l'autre une dissolution de sucre de raisin ou glucose, on observe qu'au bout de peu de temps les urines du second sont devenues louches et alcalines, tandis que celles du premier n'ont changé ni d'apparence ni de réaction, ce qui s'explique par la propriété qu'a le sucre de raisin de s'assimiler et de se délayer directement dans le sang, tandis que le sucre de canne ne peut s'assimiler qu'après avoir subi l'influence de l'estomac.

La section de la 8e paire de nerfs pendant la digestion, chez un lapin, a ramené les urines à l'état acide, parce que la digestion s'est trouvée suspendue. Par la section de ces nerfs, les animaux, quoique ayant l'estomac plein d'aliments, sont dans les conditions de la diète, comme le démontre l'état de leurs urines.

Héméralopie qui serait l'effet d'une envie maternelle. — Un individu atteint d'héméralopie, c'est-à-dire qui perd l'usage de la vue chaque soir pour ne le recouvrer que le lendemain matin au jour, a raconté au docteur Magne, qui en a fait l'objet d'une Note pour l'Académie, qu'il tenait cette infirmité d'une envie de dindon que sa mère aurait eue pendant qu'elle était enceinte de lui. On sait que le dindon, comme la plupart des oiseaux, voit très peu la nuit. Cet homme a, en outre, à l'aisselle droite, une tumeur constituée par une véritable crête de dindon, flasque, pendante, granulée, longue de 7 à 8 centimètres.

Un signe certain de la mort, suivant le docteur Ripault, de Dijon. — Le moyen d'obtenir ce signe consiste, dit l'auteur, dans une pression assez forte que le doigt exerce sur la paupière inférieure, de manière à refouler, en l'élevant, tout le globe circulaire que soutient la main opposée. L'ouverture de la pupille devient alors elliptique, et M. Ripault voit là un signe caractéristique de la mort, signe auquel il faudrait ajouter plus de foi que ceux que le célèbre Louis tirait de l'aspect de la cornée.

Suppression de la syphilis. — M. Guépin, de Nantes, adresse une brochure ayant pour objet de signaler diverses mesures de police et d'hygiène qui tendraient à diminuer, peut-être même à extirper ce virus, dont les ravages sont si étendus. L'auteur cite l'exemple de la Belgique où, grâce à de sages dispositions prises sur la demande de l'Académie de médecine de Bruxelles, on ne compte plus aujourd'hui que 30 vénériens dans l'armée, qui compte de 25 à 30 mille hommes. Voilà, certes, un résultat qui mérite de fixer l'attention, qui devrait stimuler le zèle des administrations et des médecins de notre pays.

Utilité du bicarbonate de chaux dans les eaux qui servent de boisson. — M. Dupasquier, de Lyon, poursuit avec zèle et succès l'étude des conditions que doivent présenter les eaux potables. Il combat le préjugé qui, depuis long-temps déjà, fait considérer commes les eaux les meilleures, celles qui contiennent le moins de substances minérales en solution. Chacun sait que l'eau absolument pure, l'eau distillée, n'est pas agréable à boire; elle est pesante à l'estomac et dispose aux indigestions. M. Dupasquier établit deux catégories de substances, que l'on trouve d'ordinaire dans les eaux. Dans la première, celle des substances *utiles*, ce chimiste place : 1° l'oxygène atmosphérique; 2° l'acide carbonique; 3° le chlorure de sodium; 4° le bicarbonate de chaux.

Il range parmi les substances *nuisibles* : 1° les matières organiques, surtout à l'état putride; 2° le sulfate de chaux; 3° les autres sels calcaires, excepté le bicarbonate, comme le chlorure de calcium, le nitrate de chaux, quand ils sont un peu abondants.

M. L. à St-Martin d'A. — Inscrit. Affectueux remerciements.

M. M. V. à Lorient. — Reçu lettre et journaux par M. M. — Les 29 ont été apportés, mais refusés par nous, la traite étant lancée.

M. D. à Bruxelles. — Le moyen de transmission pour les 15es nous fait défaut.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 8 avril. — BUFFIÈRE, anc. march. de nouveautés, rue Coquenard, 1. Juge comm., M. Odier, synd. prov., M. Defoix, rue St-Lazare, 70. — BRACHET, nég. en vins, rue Portefoin, 12. Juge comm., M. Jouet; syndic prov., M. Henrionnet, rue Cadet, 13. — BAUDRY, libraire, rue des Petits-Augustins, 5. Juge comm., M. Cornusult; synd. prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6. — CORDIER, fab. d'équipements militaires, rue du Bouloy, 24. Juge comm., M. Beliu-Leprieur; syndic prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8.

Bourse du 9 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 70	83 70	83 60	83 65	4 Can. dr C. » »»
— — fin courant	83 75	83 75	83 60	83 60	Act. d J. » » »»
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 90	119 90	119 75	119 85	Ch. S. G. » » »»
— — fin courant	120 05	120 25	120 05	120 15	V. r. dr. 530 »»

4 1/2 J. 22 m. dr cours	»	» »»	Banq. de Fr. dr cours	3400 »»	— Ob. anc. 1015 »»
4 J. »	»	106 25	O. V. de Par. »	1360 »»	— — nouv. » »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »»	C. hyp...... »	560 »»	V. r. gauc. 360 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin.... »	1200 »»	Paris à Sc. » »»
B. du Trés.	»	» »»	— Gann.... »	1160 »»	— à Orléans 1225 »»
					— à Rouen. 1035 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	83 85	83 80	——	»» »»	84 20
5 p. 0/0......	d. 50	120 40	120 45	——	» »»	» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	15 »/»	» »/»	» »/»	» »/»
5 p. 0/0.....	20 »/»	25 »/»	» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM.............	Der C.	104 »/»
Récép. Rotsch.	»	101 25	BELG. 4 1/2.....	»	» »/»
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 5 0/0......	»	» »/»
— — pass.	»	5 1/4	— dr 1840....	»	100 1/8
— 3 p. 0,0.	»	36 3/8	— dr 1842....	»	» »/»
Dette intérieure	»	30 3/4	— Banque....	»	900 »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— dr Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT........	»	1260 »/»
HAITI.........	»	» »/»	AUTRICHE......	»	» »/»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER (suite)	
R.-Havre..	745 »»
Avignon...	» »»
Str. à Bâle.	226 25
Paris-Str...	523 75
Tours-Nant	552 50
Orl.-Vierz.	677 50
C. du Nord	700 »»
Famp-Haz.	560 »»
Diep.-Féc.	450 »»
Boul. à Am.	503 »»
Orl.-Bord.	630 »»
Mont. à Tr.	400 »»
Paris-Lyon	573 »»
Bord-Teste	165 »»
Zinc V. M..	6500 »»
Lin Maber.	780 »»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 76,00 à 00,00; courant du mois, 78,00 à 00,00; 4 d'été, 81,00 à 80,00; 4 derniers, 84,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 77,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 127,00 à 128,00; 4 d'été, 130,00 à 000,00.

SUIFS de place (50 kil.) toujours tenus, quoique très calmes, à 59,50. — Les SUIFS de Russie donnent toujours lieu à peu d'affaires aux prix dernièrement indiqués. — SUIFS en branches, 47,50 à 49,00. — CHANDELLES, 62,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Les succès obtenus par les serres des Champs-Elysées ont inspiré, dit-on aux fondateurs de cet établissement, l'idée de le développer dans des proportions qui en feraient un véritable Eden.

Si nous sommes bien informés, il ne serait question de rien de moins que de créer un lieu où l'hiver serait entièrement supprimé, et où les chaleurs de l'été se trouveraient ingénieusement tempérées.

On parle de vastes terrains achetés dans ce but à de bonnes conditions, terrains d'avenir, et qui, en attendant la réalisation de la plus-value qui leur assure leur situation, seraient utilisés d'une façon si intelligente, qu'en ajoutant une merveille de plus à toutes les merveilles que possède déjà notre grande ville, ils donneraient aux capitaux engagés un produit très élevé. La spéculation serait assise à la fois sur des terrains avantageusement situés et sur une fondation d'art et de plaisir à laquelle l'empressement des Parisiens ne ferait pas défaut, car les noms qu'on cite comme patronant cette création nouvelle, sont pour tous une garantie du bon goût et de la loyauté qui présideront à cette entreprise à laquelle l'une des maisons de banque les plus honorables a prêté son concours.

— La rue Rambuteau a opéré une métamorphose complète dans le quartier si populeux de la Pointe-Saint-Eustache. La circulation, attirée par l'élargissement de toutes les rues adjacentes, a créé un commerce nouveau tout différent de celui d'autrefois, qui s'est placé tout d'abord à la hauteur des premières maisons de commerce de Paris. Hier a eu lieu l'ouverture d'un immense magasin de nouveautés élevé comme par enchantement à l'angle de la rue Rambuteau et de la Pointe-Saint-Eustache: ses grands assortiments et la modicité des prix justifient pleinement son titre: *Aux Fabriques de France*. Il semble qu'en effet chacune de nos fabriques y ait envoyé ses plus beaux et ses meilleurs produits. La foule se portait dans ces vastes galeries, qui égalent en magnificence les plus grands magasins.

M. A. DELAVIGNE ouvrira le 20 avril à l'Institut complémentaire des études classiques, rue des Fossés-Saint-Victor, 25, un nouveau cours trimestriel, préparatoire au baccalauréat ès-lettres.

Imprimerie Lange-Lévi et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] qui, au nom de la justice, de la liberté, de l'égalité, exploitent la masse d'une nation au profit d'une minorité dans cette nation même, et du travail de tous font deux parts inégales, la richesse pour quelques-uns, la misère pour le grand nombre.

Les conservateurs de tous pays sont donc fort embarrassés lorsqu'ils ont à s'occuper de l'une de ces oppressions excessives de ces tyrannies monstrueuses qui soulèvent en tout cœur d'homme une réprobation spontanée, universelle; eux aussi sont bien forcés de la condamner; mais avec quelle mollesse ils s'acquittent de ce devoir! quels ingénieux détours ils emploient pour pallier le crime des oppresseurs! que d'habileté à découvrir et mettre en lumière les torts des victimes! Jamais un accent franc et généreux ne sort de leur bouche pour revendiquer les droits méconnus, les droits sacrés, impérissables, de la vivante humanité. Réclamer des droits méconnus, mais ils ne le peuvent, car eux aussi, autour d'eux, méconnaissent des droits. Or, leur intelligence comprend qu'il existe une solidarité sainte entre tous les opprimés, et qu'il n'y a pas là seulement une question de plus ou de moins d'esclavage et de misère; c'est partout et toujours le droit divin des masses laborieuses qui se débat, qu'il s'agisse d'un peuple d'esclaves ou de serfs, ou d'un peuple de prolétaires gouvernés constitutionnellement.

Que les prolétaires irlandais sont plus misérables que les prolétaires français, cela est certain; mais pourquoi les prolétaires français sont-ils misérables, et pourquoi y a-t-il des prolétaires français?

Voilà la formidable interrogation que nos conservateurs redoutent, et pour l'éviter ils sont contraints de jeter un voile complaisant sur toute tyrannie extérieure, et de se rendre ainsi complices du plus odieux attentat contre la liberté et la dignité humaines.

C'est ainsi que depuis long-temps le *Journal des Débats*, d'ailleurs dévoué aux intérêts anglais, a pris parti contre l'Irlande. Il se garde bien de nier le mal existant, ce serait absurde, tant ce mal est horrible; mais sous prétexte d'impartialité, il intervient sans cesse entre les oppresseurs et les opprimés, et s'attache avec habileté à prouver à ces derniers que, s'ils sont malheureux, il y a un peu de leur faute; qu'ils ne savent pas prendre le meilleur moyen de se débarrasser de leurs entraves; qu'O'Connell est ridicule et impuissant, etc., etc. Or, avec tout ce verbiage, l'adroit journal détourne l'attention du véritable point de la question ou la noie dans un océan de raisons contradictoires, dans lequel se perd son lecteur, qui finit par se dire avec une égoïste impartialité: « Qu'Anglais et Irlandais se tirent d'affaires comme ils pourront; cela ne me regarde pas. » Et le but du journal est atteint.

La misère de l'Irlande est si profonde, qu'elle engendre une lutte perpétuelle entre l'Irlandais prolétaire et l'Anglais usurpateur du sol; cette lutte se manifeste à chaque instant par la rupture des lois sociales, et l'Irlandais révolté, ne pouvant tenir campagne ouverte contre un ennemi supérieur en forces, lui fait la guerre par le vol et l'assassinat. De son côté, l'Angleterre ne veut pas céder un pouce de sa conquête, elle refuse de reconnaître les droits de la nation irlandaise, et cherche à maintenir sa domination par la force; seulement elle *légalise* autant que possible cet emploi de la force, et ses troupes et gendarmeries sont toujours précédées d'un attirail complet de lois duement votées en plein parlement.

Rappelons brièvement les mesures légales que l'on se dispose à appliquer en l'Angleterre, et, pour abréger, empruntons-en le détail aux *Débats* eux-mêmes:

À l'ouverture de la session, la reine, en déplorant le peu de sécurité qui était assuré à la vie des hommes en Irlande, avait annoncé que des mesures seraient présentées pour apporter un remède à ce triste état de choses. Le gouvernement a donc présenté un bill de coërcition, appelé [illegible] On dit chaque fois: « C'est pour un temps, c'est une mesure d'urgence »; mais la mesure temporaire finit par devenir permanente, si bien que, sauf de très courts intervalles, l'Irlande est toujours sous le régime des lois d'exception.

Le bill qu'on propose aujourd'hui donne au lord-lieutenant la faculté discrétionnaire de mettre en état de siège tel comté qu'il désignera; d'augmenter indéfiniment le nombre des constables et la force de la police, qui doit être défrayée par les localités; de mettre aussi à la charge des localités les indemnités dues aux victimes ou aux familles des victimes des assassinats. En outre, la police aura le droit d'arrêter tout individu qui ne serait pas domicilié dans le district où il sera trouvé, et d'entrer à toute heure dans toute maison pour faire ces arrestations. Une autre mesure, qui a pour but de faciliter l'action de la justice, c'est celle qui permettra de transporter à Dublin le siège d'un procès, afin que les témoins puissent être entendus librement et mis à l'abri des menaces. Enfin, la clause du bill qui a peut-être soulevé le plus de protestations, c'est celle qui interdit aux habitants des comtés mis sous le régime de la loi spéciale, d'être dehors de leurs maisons après le coucher du soleil. C'est ce qui a été appelé la *loi du couvre-feu*.

C'est en effet la résurrection du couvre-feu normand, de celui qui fut établi en Angleterre après la conquête. Le code barbare revient avec les mœurs barbares. L'Angleterre, quand il s'agit de l'Irlande, est obligée de reculer de sept à huit siècles. Comme le dit un journal anglais: « Elle reprend aujourd'hui la conquête inachevée de l'Irlande; elle se remet à l'œuvre après une interruption de sept cents ans; c'est la discipline normande qu'elle applique de nouveau à cette île toujours contenue, jamais domptée. »

Puis les *Débats* ajoutent: « Est-ce le crime qui a engendré la » tyrannie ou la tyrannie le crime? Cela serait assez difficile à dé» terminer. »

O éclectisme admirable! — Les Anglais ont conquis l'Irlande, ils ont massacré ses habitants, ils les ont dépouillés de tous leurs biens, ils les maintiennent dans l'esclavage le plus dur, dans la misère la plus profonde; sur un sol fertile, les Irlandais meurent de faim, ils ne sont vêtus que de guenilles; dans les rues de Dublin, des ouvrières ne portent qu'une chemise trouée, dans quelques contrées elles vont *toutes nues*, mais gardons-nous de hasarder un jugement précipité; « est-ce la tyrannie qui a engendré le » crime, ou le crime la tyrannie? Cela est assez difficile à détermi» ner. »

O sage journal! Continuons cette enquête fructueuse. Vous dites encore:

On citait l'autre jour dans le parlement une dépossession en masse effectuée ainsi à l'égard de tout un village composé de soixante-et-une maisons, habité par deux cent soixante-dix individus, et appartenant à un seul propriétaire. Celui-ci avait, à ce qu'il paraît, affermé en 1827 cette portion de ses domaines à trente tenanciers, lesquels, par suite du déplorable usage en vigueur en Irlande, l'avaient subdivisée en une quantité de petits lots qu'ils avaient sous-loués. Mais il arriva qu'en 1842, les trente principaux tenanciers ne voulurent plus payer que la rente de la terre qu'ils occupaient eux-mêmes, laissant le propriétaire s'arranger comme il pourrait avec les petits fermiers. Or, comme ceux-ci se trouvaient insolvables, le propriétaire, pour rentrer en possession de son bien, dut les en faire sortir par la force. Un jour donc, une forte troupe de police vint camper dans le village de Banninglass pour maintenir l'ordre, qui aurait pu être troublé par la dure exécution qui se préparait. Bientôt arrivèrent les baillis du propriétaire avec leurs gens: ils firent sortir des soixante-et-une maisons les familles qui les habitaient, et, se mettant à l'œuvre, en quelques heures ils eurent démoli les toits et laissé seulement les murs. Les malheureux habitants, vieillards, femmes, enfants, regardaient tristement et laissaient s'accomplir sans résistance l'œuvre de destruction. Ils restèrent près de ces ruines; puis, le soir, ils

Il est incontestable que le [illegible] de ce [illegible] dans les limites de son droit; mais ce qui est certain aussi, c'est qu'on compromettrait tous les droits, même les plus sacrés, en les exerçant d'une manière aussi dure. Il y a longtemps qu'on a dit: La propriété a ses devoirs aussi bien que ses droits; et nulle part ce principe n'est plus scandaleusement violé qu'en Irlande!

Avec de telles paroles comment voulez-vous éclaircir aucune question? D'une part le propriétaire est dans *les limites de son droit*, de l'autre il viole ses *devoirs* de propriétaire; comment peut-on être dans son droit en violant son devoir? Quel est cet amalgame incohérent de mots? Qu'est-ce que le devoir? qu'est-ce que le droit?

Quel est le droit du voleur qui m'a pris ma montre? Est-il dans *la limite de son droit* quand il se refuse à me dire qu'elle heure il est, ou par ce refus viole-t-il scandaleusement son devoir de propriétaire?

C'est là cependant la pitoyable question que l'on agite lorsqu'on parle de l'Irlande. L'Anglais a volé ou hérité de celui qui a volé la terre d'Irlande, et ce vol on l'appelle un droit; puis on dispute sur l'étendue de son devoir, c'est-à-dire sur la portion très minime de restitution que le voleur doit accomplir au profit du volé!

Mais le droit et le devoir résident dans des sphères supérieures, et non pas dans ces régions infimes où se débattent la violence, la faiblesse et l'anarchie: hors de l'harmonie des intérêts, le droit et le devoir sont des mots élastiques qui ne servent guères qu'à pallier tous les crimes, colorer toutes les usurpations, sanctifier toutes les servitudes. Pour s'élever à la vérité, il faut sortir de ce chaos de mensonges et de fourberies où nous sommes plongés, il faut avoir la force de contempler face à face la destinée vraie de l'humanité..... Arrière, scepticisme débile! fais place à la foi; elle engendrera des œuvres, et les œuvres sauveront le monde.

Les nouvelles de la Gallicie sont importantes. Les paysans, dit une lettre adressée à la *Gazette de Breslau*, parcourent le pays en bandes. Ils sont bien armés et bien organisés. Ils ne veulent plus payer aucun impôt ni se soumettre à aucune charge. Ils arrachent partout la proclamation impériale qui leur enjoint de rentrer dans l'ordre et de reprendre leurs travaux. Leurs chefs paraissent des hommes habiles et instruits. Plusieurs bandes occupent les forêts, ils font de là des excursions dans les environs.

Les troupes autrichiennes se tiennent pour la plupart dans les villes. Elles n'osent pas s'avancer dans l'intérieur du pays. Les forêts sont à leurs yeux de véritables forteresses. Plusieurs engagements ont eu lieu entre les détachements de l'armée et les paysans, et l'avantage est resté à ces derniers. Voici ce que nous rapporte à ce sujet une lettre du 3 de ce mois, de Sandecz:

« Notre cercle est presque en état de siège. Dans la ville même nous avons près de 5 000 Autrichiens.

» Il est difficile de se faire une idée de la peur qu'inspirent à ces gens nos braves paysans, qui ne sont pour la plupart armés que de leurs fusils de chasse. Il y a trois jours, une cinquantaine de ces paysans ont surpris à l'entrée d'un bois un détachement de houlans et leur ont tué, à ce qu'on dit, plus de 60 hommes. Nous avons su que ce détachement était rentré dans la ville dans un état épouvantable. Une sortie de deux bataillons d'infanterie et de deux escadrons de cavalerie, avec deux pièces de canon, a été aussitôt faite; on a battu les bois en tous sens, et on a été obligé de s'en retourner sans avoir rencontré personne. »

Ces détails donnent à croire que les paysans de Gallicie organisent la véritable guerre des partisans. Sur ce terrain, et animés du saint désir de devenir libres, ils seront invincibles.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 11 AVRIL 1846.

JULES LAMBERT. (1)

VI.

Deux heures du matin venaient de sonner successivement à toutes les églises de la cité *flottante*, suivant l'expression de je ne sais plus quel poète italien. Une nuit profonde enveloppait Venise de ses ombres silencieuses; nulle voix, nul bruit extérieur, hors les murmures du vent et le bruissement des flots dans les lagunes, ne venaient réveiller les échos endormis sous les arches des grands ponts ou à l'angle des palais.

Dans une chambre, à demi éclairée par une lampe, dont on avait eu soin de voiler les trop vives clartés, l'œil du poète ou de l'artiste eût pu voir un de ces poétiques et gracieux tableaux qu'on trouve si rarement dans la vie réelle, et qui n'ont besoin que d'être illuminés par le génie pour devenir des chefs-d'œuvre. Comme Dieu ne nous a pas mieux partagé, à l'endroit du génie, que tant d'autres romanciers, ce qui nous console un peu, nous nous résignerons à esquisser simplement ce tableau en quelques lignes.

Cette chambre avait un aspect de magnificence orientale et de religieuse simplicité plus facile à deviner qu'à analyser. Une tenture de satin blanc, frangée de quelques filets d'or, couvrait les murailles. Un immense divan, en velours bleu et à crépines d'argent, entourait l'appartement, dont la forme était presque circulaire; une magnifique glace de Venise surmontait une cheminée en marbre blanc, taillée au milieu d'un des plus beaux blocs de Carrare, et sculptée par Canova. Cette cheminée n'avait pour tout ornement étranger qu'une splendide coupe d'or, haute de deux pieds, représentant le Dante couronné par Virgile et par Homère, et portant à sa base les initiales gravées de Benvenuto Cellini.

D'un côté, sur l'éclatante blancheur du satin, se détachait un grand Christ du Titien, l'homme-Dieu au Golgotha, Jésus souriant à ses bourreaux, priant pour l'humanité et léguant un Dieu à l'univers. Au-dessous un prie-Dieu en bois d'ébène sculpté et surmonté d'une petite croix, dont l'un des bras soutenait une couronne de fleurs flétries et desséchées. Vis-à-vis le Christ une *Mater dolorosa*, de grandeur naturelle et digne du pinceau de Raphaël. Le plafond, peint à la fresque, représentait sur un fond lumineux un ange gardien veillant et priant.

Au fond de l'appartement, sur une estrade recouverte de somptueux tapis, s'élevait un lit d'une blancheur exquise et d'une irréprochable élégance. Des flots de gaze et de dentelles l'entouraient comme un nuage vaporeux et inaccessible. C'était en même temps un petit nid de colombe ou de vierge, et une royale couche de souveraine.

Sur ce lit, dont une femme seule était digne d'approcher, dans l'ombre des rideaux de soie, reposait une tête pâle et inanimée. Ce n'était point cependant une tête de jeune fille; car celle-ci était ornée d'une longue moustache noire. C'était tout simplement le peintre Jules Lambert, que les deux nageurs avaient repêché presque suffoqué par l'asphyxie, et qu'ils avaient apporté tout évanoui dans ce mystérieux séjour.

Debout près du lit, une main appuyée sur le cœur du moribond, une jeune femme d'une merveilleuse beauté était doucement penchée, et semblait interroger avec une douloureuse anxiété le visage inerte et glacé de l'artiste.

Une vieille femme, assise à l'écart et dans l'ombre, était occupée à préparer quelque salutaire breuvage.

— Au nom de la Vierge sainte! disait tout bas la jeune femme dans le dialecte si doux et si harmonieux des enfants de Venise; hâtez-vous; Marietta! il en est temps encore, je sens battre son cœur, comme s'il se ranimait au seul contact de ma main; mais, par tous les saints du paradis! hâtez-vous! car, voyez vous, Marietta, s'il en mourait, *povera Giulia*! j'en mourrais, moi aussi.

Les préparations pharmaceutiques de la duègne étaient inutiles; nul danger ne menaçait la vie du peintre, et son évanouissement allait bientôt se dissiper de lui-même et sans les secours de l'art.

Au moment où la jeune femme cherchait à introduire entre ses lèvres quelques gouttes de la bienfaisante liqueur, il fit un léger soupir, et ouvrit lentement les yeux.

Elle se rejeta en arrière, comme si elle eût voulu s'enfuir; mais elle n'eut pas le temps d'éviter le regard du malade.

Ce regard, d'abord vague, indécis et presque inanimé, s'illumina soudain d'admiration, de surprise et d'enivrement à l'aspect de cette idéale et rayonnante beauté, placée là, devant lui, comme une céleste apparition.

Elle était bien belle, en effet! Ses grands yeux noirs, à demi cachés sous de longues paupières, regardaient le peintre avec une indicible expression de bonheur et d'amour. Un doux et tendre sourire, un sourire chaste, amoureux et presque maternel, semblable à celui de la *Vierge à la chaise* de Raphaël, épanouissait, comme une fraîche rose de mai, ses deux lèvres entr'ouvertes. La clarté de la lampe, voilée pour tout le reste de l'appartement, venait expirer sur son front et lui faisait une lumineuse auréole.

— C'est elle! murmura l'artiste.

Puis, comme s'il eût douté de la réalité de ce qu'il voyait, il ajouta:

— O mon Dieu! ne m'éveillez pas!

Et il referma les yeux.

Au bout de quelques minutes, il les ouvrit de nouveau; la vision enchantée avait disparu. Il poussa un profond soupir, et levant lentement la tête, il parcourut d'un regard surpris et inquiet tous les objets qui l'environnaient.

Il était loin, sans doute, de se rendre compte de la situation singulière dans laquelle il se trouvait; car il passa sa main sur son front, comme un homme qui cherche à rassembler quelques idées éparses et fugitives.

— Où suis-je? dit-il enfin d'une voix si faible, que le son ne parvint point jusqu'à la duègne, qui était toujours assise à l'autre bout de l'appartement.

— Suis-je donc seul ici? répéta-t-il.

Cette fois la vieille femme entendit.

— Me voici, signor, toute prête à vous obéir; que désirez-vous?

Le peintre regarda la vieille femme. La vue de ce visage ridé et flétri lui fit mal. Il pensa que le délire de la fièvre avait transfiguré pour lui cette hideuse tête en une mystérieuse et céleste apparition.

— Pauvre fou! pauvre fou, murmura-t-il en se cachant le front dans ses deux mains.

La vieille reprit:

— Je suis à vos ordres. Que désire votre excellence?

---

(1) Voir les numéros d'avant-hier et d'hier.

trouvé le moyen de se soustraire à la surveillance prussienne et de se rendre en Saxe, où il a été arrêté le 7 mars.

D'après une lettre particulière de Vienne, reçue aujourd'hui à Paris par un personnage marquant, la noblesse autrichienne est très mécontente de la position que le gouvernement s'est faite aux yeux de l'Europe dans les affaires de la Gallicie. Elle voit dans les massacres de Tarnow, de Bochnia, etc., etc., un précédent terrible pour elle-même et une condamnation du pouvoir qui se dit *conservateur*.

Dans notre numéro du 5 avril, nous avons imprimé, en citant une correspondance, que les deux journaux de Saint-Etienne avaient *dénaturé* les faits, dans le récit présenté par eux des évènements du 30 mars.

Aujourd'hui le *Courrier de Saint-Etienne* réclame vivement contre cette expression et lui prête une portée que, dans notre pensée, elle n'avait pas.

Nous avons reçu avec reconnaissance des renseignements relatifs aux scènes du 30 mars, renseignements contraires en quelques points de détail aux récits du *Courrier de Saint-Etienne* et du *Mercure ségusien*, et destinés à leur servir de contrôle. Pour avoir accueilli et reproduit à peu près intégralement ces renseignements, auxquels se joignait l'expression d'une ardente et généreuse sympathie pour la classe laborieuse, avons-nous dédaigné ou suspecté les documents qui nous parvenaient, comme ils parvenaient au public tout entier, par la voie du *Courrier de Saint-Etienne*? Nullement, et nous avons prouvé notre estime pour ce journal en insérant dans nos numéros des 6, 7 et 8 avril, non-seulement les détails qu'il donnait sur la crise industrielle dont le bassin de la Loire est actuellement le théâtre, mais encore ses appréciations quand elles se trouvaient conformes aux nôtres. La *Démocratie* a cité, approuvé le *Courrier de Saint-Etienne* lorsqu'il reprochait à M. Levet, secrétaire général de la préfecture, de n'avoir fait aucune mention du salaire dans une proclamation destinée à calmer les ouvriers, et de n'avoir pas osé leur garantir que le prix de leur journée, déjà si minime, ne serait pas abaissé. Nous avons appuyé le *Courrier de Saint-Etienne* lorsqu'il a soutenu que de pareils engagements pris par le pouvoir contribueraient plus efficacement au rétablissement de l'ordre que l'infanterie et la cavalerie dont les environs d'Outrefurens sont encombrés. Aujourd'hui encore, nous nous joignons à lui pour demander que la préfecture du département de la Loire soit transférée de Montbrison à Saint-Etienne, et que le centre industriel du département en devienne aussi le centre administratif.

Le *Courrier de Saint-Etienne* s'est donc trompé lorsqu'il a prêté à notre rédaction l'intention de nier sa loyauté dans le compte-rendu des évènements du 30 mars, et de le présenter comme asservi au parti-borne. Toutefois, nous ne regrettons pas cette discussion, puisqu'elle a fourni au *Courrier de Saint-Etienne* l'occasion de repousser énergiquement la qualification d'*ultra-conservateur*, et de protester une fois de plus de son amour pour les classes laborieuses.

Le journal le *Rhône* a découvert que le meilleur moyen d'obvier aux crises industrielles, de prévenir à jamais les grèves et de moraliser la classe ouvrière, ce serait de mettre en pratique ce principe fécond : *la participation du travailleur aux bénéfices de l'exploitation*. Le *Rhône* développe ainsi cette pensée dont il est tout fier :

Ce système s'applique tous les jours à un grand nombre de spéculations industrielles ou commerciales.

[illegible] tou-tes les plaies sociales appartient aux socialistes et surtout à Fourier, qui seul a présenté les moyens pratiques d'associer intégralement le capital, le travail et le talent.

Le *Rhône*, dans son article fort judicieux d'ailleurs, n'a rien dit qui n'ait été imprimé, il y a près de quarante ans, par Fourier, qui n'ait été répété par tous ses disciples et appliqué par eux spécialement à la question des houillères de la Loire. Il est bon sans doute de prendre les idées justes là où elles se trouvent, mais attaquer des hommes qu'on ne connait pas, s'emporter contre eux en invectives grossières au moment même où on se nourrit de leur doctrine et où l'on cherche à la faire passer pour des résultats de son propre travail, comment une pareille conduite peut-elle être qualifiée?

Dans une lettre récemment adressée au *Commerce* et relative à la question du bassin houiller de Saint-Etienne, M. Odilon-Barrot dit — qu'il entend rester libre dans l'appréciation *des hautes et difficiles questions qu'offrent à notre société les dangers du monopole comme ceux de la concurrence, portés à leurs dernières et plus extrêmes conséquences*.

Nous sommes heureux d'apprendre que l'honorable chef de la gauche ait enfin aperçu l'importance de ces questions. Obligé, pour s'éclairer à ce sujet, de lire les ouvrages qui traitent de la matière, de consulter les auteurs qui ont signalé les dangers du monopole et de la concurrence, M. Odilon-Barrot va donc faire connaissance avec ces *socialistes* que l'année dernière encore, lors de son voyage en Corse, il anathématisait de toute son éloquence.

Aux ouvriers.

On lit dans le *National de l'Ouest* :

On nous a dit, et nous le croyons sans peine, que depuis les dernières luttes du compagnonnage, luttes sanglantes, déplorables, et dont certains hommes du pouvoir s'applaudissent, que des concessions avaient été faites de part et d'autre, et qu'avant peu, dominés par une pensée supérieure, les membres de toutes ces sociétés éparses et dissidentes se fondraient dans une puissante unité.

Nous ne saurions trop appeler de nos conseils et de nos vœux la fin de ces combats stupides et stériles, dignes d'une époque barbare, où l'ouvrier dépense une force et des ressources dont il a besoin pour son travail et pour l'avenir.

Quand la cité matérielle n'existe pas, pour les ouvriers, ils doivent s'associer dans la cité morale, et avant de devenir citoyens de la même patrie, être frères dans la même idée. Or, toutes les corporations souffrent de l'état déplorable de la société et de son gouvernement : la corruption a pénétré partout ; l'égoïsme est dans tous les cœurs ; seul, le peuple n'est pas attaqué, car c'est lui qui, aujourd'hui, pense, travaille, agit et soutient la gloire de la France par son industrie, pendant que d'autres la dégradent par leur politique.

C'est donc au peuple qu'est confié le dépôt sacré de nos glorieuses traditions ; il doit s'en rendre digne par son unité, son dévouement et sa conduite, pendant que des rois absolus, très-paternels, très-catholiques et très-bons pères de famille, sans nul doute, accordent une prime à l'assassinat et mettent des têtes humaines à l'enchère ! Et des paysans abrutis par de longs siècles de servage et de misère, se font les séides du pouvoir qui les opprime, les bourreaux patentés de leurs frères !

Quel exemple pour nous ! Et quand donc sera-t-on convaincu que le chef-d'œuvre des gouvernements machiavéliques de notre époque consiste moins dans l'érection de citadelles que dans la division du peuple au nom de ses intérêts ; et que, de même qu'on marque d'une croix rouge et blanche les troupeaux que l'on envoie à l'abattoir, de même le peuple a été marqué et divisé !

Défiez-vous des faux semblants d'humanité de ceux qui vous exploi-

Saint-Etienne :

« Il circule une nouvelle grave : le viaduc de Rive-de-Gier inspirerait de profondes inquiétudes. M. le sous-préfet de Saint-Etienne est parti en hâte sur les lieux, avec des agents spéciaux, pour juger par lui-même de l'état des choses et décider s'il ne conviendrait pas d'interrompre le départ des convois du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, jusqu'à ce que tout sujet de crainte eût disparu. »

ESPAGNE. — La *Gazeta de Madrid* du 3 avril publie un décret royal par lequel l'ex-ministre de la marine, le général Pasuela, est remplacé *ad interim* par un chef de cette administration, M. Jorge Perez Lasso de la Vega. On ne connait pas encore officiellement le nom des autres ministres.

Démenti à M. de Metternich.

M. Dziallnsky, l'auteur de la dépêche insérée dans la *Gazette officielle de Berlin* sur les massacres de la Gallicie, vient de donner un démenti formel à M. de Metternich, dans le journal de Posen. M. Dzialinsky maintient les faits énoncés dans sa dépêche, faits qu'il a vus sur les lieux mêmes. L'auteur de cette lettre tant discutée possède lui-même des terres très considérables en Gallicie, mais il a affranchi tous ses paysans le lendemain de sa majorité.

ÉTATS-UNIS : ORÉGON. PAQUEBOTS TRANSATLANTIQUES. TEXAS. — Les dernières nouvelles de l'Union vont jusqu'au 18 mars. Le sénat s'occupait toujours de l'affaire de l'Orégon.

Comme nous avons déjà eu occasion de le dire, le gouvernement américain s'occupe avec activité d'établir des paquebots transatlantiques entre New-York et le centre du commerce européen, c'est-à-dire la Manche et la Baltique.

La pensée première du gouvernement fédéral avait été de choisir le Havre pour port de destination en Europe, et tout porte à croire que ce projet eût été définitivement adopté, si le Havre se fût trouvé en possession d'un service transatlantique. Mais, comme en toute chose, nous venons après les autres, le gouvernement américain préfère aujourd'hui le port de Brême. Dans cette combinaison le Havre devient une simple escale. Il importe de remarquer que Brême a été choisi dans la prévision que la malle des Indes passera par Trieste pour se rendre en Angleterre. Dans cette hypothèse, en effet, les steamers américains aboutiraient au centre des affaires de l'Allemagne, des Indes, de la France et de l'Angleterre. Voilà une nouvelle leçon donnée à nos lenteurs administratives. Le ministère en comprendra-t-il la portée?

Le 15 février dernier, la république du Texas a cessé d'exister. Le président Jones, en déposant ses fonctions et son titre, a fini son allocution à la Convention nationale par ces mots : « Puisse l'union être perpétuelle et avantageuse à tous les membres des deux pays, tel est mon vœu le plus ardent. » Le dernier acte de ce grand drame est consommé. La république texienne n'existe plus.

Les deux chambres de ce nouvel état de l'Union ont nommé pour les représenter dans le sénat fédéral, l'ancien président, Samuel Houston, et M. Thomas Rusk.

LA PLATA. — Le *Times* de Londres assure que le général Oribe a reçu de Rosas l'ordre d'attaquer vigoureusement Montevideo. Aux termes des instructions qui lui ont été données, il devra, après avoir pris cette ville, la piller, la brûler, détruire, en un mot, tout ce qu'il pourra et se retirer ensuite. « Il y a longtemps, ajoute le *Times*, qu'Oribe a commencé à détruire les maisons et les métairies dans les faubourgs et les environs de Montevideo, mais il peut encore commettre bien d'autres destructions s'il ne rencontre pas une forte résistance dans le pays. Nous espérons, continue la feuille de Londres, que la prompte arrivée des troupes européennes changera les rôles, et qu'Oribe sera bientôt forcé de lever le siége de Montevideo. »

— Rien, répondit le peintre.

Et il se retourna du côté opposé, où il ne tarda pas à s'endormir.

Le lendemain matin, lorsqu'il se réveilla, il faisait grand jour ; mais de doubles et épais rideaux laissaient à peine pénétrer la lumière jusqu'au lit du malade.

Ce fut après de lents et laborieux efforts qu'il parvint à se rappeler ce qui s'était passé la veille et pendant cette étrange nuit. Quoique d'une extrême faiblesse, il ne souffrait pas, et sans l'aspect inconnu de la chambre où il se trouvait, il eût certes été convaincu que tout cela n'était qu'un rêve.

Il appela ; la duègne accourut.

— Que désirez-vous, signor ?

— Beaucoup de choses ; d'abord que vous ouvriez ces rideaux.

La vieille alla les ouvrir, et la lumière inonda l'appartement, qui apparut aux yeux de l'artiste dans toute sa splendeur. Les fenêtres donnaient sur le canal, et l'on apercevait au loin la tour de Saint-Marc.

— Il paraît que je suis toujours à Venise, se dit le peintre, qui s'attendait peut-être à quelque merveilleuse découverte.

La vieille se rapprocha du lit.

— Que désire encore votre excellence ?

— Mon excellence désire que vous répondiez avec franchise à toutes les questions qu'il lui plaira de vous adresser.

— Je vous obéirai, pourvu que les réponses que vous exigerez de moi ne soient point contraires aux ordres supérieurs que j'ai reçus.

— Ah !... il y a des ordres supérieurs ?

— Parlez, signor.

— D'abord, où suis-je ?

— A Venise.

— Je le vois bien. Chez qui suis-je ?

— Je ne puis vous le dire.

— C'est différent. Passons à une autre question : avez-vous toujours été seule ici, cette nuit ?

— Non, signor.

— Qui était avec vous ?

— Ma maîtresse.

— Est-elle jeune ?

— Oui.

— Est-elle belle ?

— Elle est jeune, elle est belle et elle vous aime.

— Quel est son nom ?

— Je ne puis répondre à cette question.

— La reverrai-je ?

— Peut-être.

— Cette vieille sorcière est impénétrable comme une énigme du sphinx antique, pensa Jules Lambert.

Après un instant de silence, il reprit :

— Mes vêtements ont eu le temps de sécher depuis hier ; veuillez me les faire remettre.

— Impossible.

— Ne puis-je donc pas me lever et sortir de ce palais ?

— Vous êtes encore trop faible, et toute agitation serait dangereuse dans votre position.

— C'est-à-dire que je suis prisonnier ici?

La duègne ne répondit pas.

— Et combien de temps doit durer ma captivité? reprit le peintre qui, dans son impatience, commençait à élever la voix.

— *Jesus Maria* ! dit la vieille effrayée ; parlez plus bas, signor, ou vous allez vous faire du mal, et je me verrais forcée de ne plus vous répondre.

— Encore une fois, quand serai-je libre ?

— Demain matin.

Jules Lambert allait sans doute lui faire quelque nouvelle question ; mais elle mit discrètement son doigt sur ses lèvres, et fit avec la tête un geste négatif.

L'artiste comprit :

— Soit ! dit-il, en refermant les yeux ; tirez ces rideaux, le jour m'importune ; je ne parlerai plus.

Il tint religieusement parole, et essaya, mais en vain, de se rendormir. Au bout de quelques heures, l'ennui le prit et il témoigna le désir de se lever.

La vieille femme lui remit une magnifique robe arménienne et des babouches orientales, qui eussent fait honneur au pied d'une sultane. Il endossa ce pittoresque costume avec un léger sourire d'artiste et de connaisseur, et alla s'asseoir sur un des divans.

Lorsqu'il fut assis, la duègne lui présenta avec une monastique et silencieuse gravité un plateau de vermeil, tout couvert de cigarettes, dont les parfums doux et pénétrants chatouillèrent agréablement la sensibilité nerveuse du peintre amoureux.

Vers la fin de la journée, Jules Lambert, après avoir successivement brûlé toutes les cigarettes, sentit le besoin d'une nourriture plus substantielle. La vieille, qui ne le quittait pas, frappa légèrement contre la muraille. La tapisserie se souleva, et une petite table d'ivoire, de nacre et d'or, chargée de mets exquis et de vins généreux, parut comme par enchantement, et glissa sur les tapis, comme si elle eût été poussée par une main invisible.

— Il paraît que je suis dans le pays des fées et des songes dorés, se dit l'artiste émerveillé. Tout cela ressemble fort à un conte des *Mille et une Nuits* ; il n'y manque plus que la princesse enchantée. Mais patience ! je la verrai sans doute ; il faut bien que toute cette fantasmagorie ait un dénouement.

Lorsque la nuit fut venue, Jules Lambert se remit au lit, et congédia la vieille en lui disant qu'elle pouvait se retirer, qu'il n'avait plus besoin de ses services. Elle obéit, et sortit après avoir éteint les bougies qui éclairaient l'appartement.

Resté seul, le peintre, dont l'imagination était montée au ton du merveilleux le plus fantastique, se dit que l'heure de l'apparition allait sans doute bientôt sonner, et il attendit ; mais il attendit long-temps en vain, tout resta calme, sombre et silencieux. Malgré le serment qu'il s'était fait de veiller toute la nuit, vaincu par le sommeil et par l'obscurité, il s'endormit.

A peine eut-il fermé les yeux, qu'il se réveilla en sursaut et tressaillit. Une main légère et parfumée, après avoir effleuré son front, venait de se poser doucement sur ses lèvres.

— C'est moi ! dit tout bas en français une voix émue et harmonieuse, dont le peintre reconnut aussitôt les doux accents.

EUGÈNE CAMUS.

(*La suite à demain.*)

[illegible] de la Haute-Vienne, à Limoges, à l'effet d'être chacun un dépôt.

— Le journal religieux l'*Univers* a été saisi à Rome par ordre du gouvernement pontifical.

— Une cruelle épidémie règne en ce moment dans Louviers et aux environs de cette ville ; beaucoup d'enfants y sont atteints d'une maladie qui, pour plusieurs, est mortelle. Toutes les familles sont en proie aux plus vives alarmes. A Surville, commune non éloignée de Louviers, les décès sont dans une proportion effrayante ; il n'est point de famille qui n'ait à regretter la perte d'un ou de plusieurs enfants.

— La fièvre typhoïde fait de grands ravages à Dublin et dans plusieurs comtés d'Irlande.

— Dans l'assemblée générale des actionnaires de la Banque de l'Industrie, qui a eu lieu à Anvers, la dissolution de la société a été prononcée à l'unanimité des membres présents, représentant plus des deux tiers des actions. La liquidation est confiée à l'administration, sous la surveillance de deux commissaires, délégués à cet effet par l'assemblée générale.

— La voiture d'Amiens à Lille a versé, mercredi dernier, à l'entrée de la ville d'Arras. Une dame qui se trouvait à la première place a été fortement contusionnée par la chute, ainsi que par les piétinements des voyageurs empressés de sortir de la voiture, et s'est évanouie. Heureusement des secours lui ont été prodigués à temps, et son état aujourd'hui n'a rien d'alarmant.

CABINET NOIR AU PETIT PIED. — Le tribunal d'Auxerre poursuit en ce moment l'instruction d'une affaire qui, depuis plus d'un mois, fait le sujet de toutes les conversations. Voici les faits : M. N... fit l'année dernière prononcer la séparation de corps contre sa femme, pour cause d'adultère. Dans les débats de ce procès, on produisit un grand nombre de lettres que Mme N....., alors à Lyon, aurait écrites à un jeune homme habitant Auxerre. La manière dont le mari s'était procuré ces lettres fut l'objet de bien des conjectures, et resta jusqu'à ces derniers temps un mystère pour tous. Un fait dénoncé, il y a un mois environ, au parquet d'Auxerre, viendra peut-être jeter quelque lumière sur les moyens à l'aide desquels a été obtenue la remise des lettres dont nous venons de parler. M. B...., ancien avoué à Auxerre, ayant été, dans le courant du mois de février dernier, consulté par Mme N.... sur les difficultés qui ont suivi sa liquidation avec son mari, lui répondit par une lettre qu'il jeta à la poste d'Auxerre. Cette lettre était adressée : « A Mme N..., hôtel de l'Europe, à Auxerre. » Le lendemain, la lettre, au lieu d'être remise à son adresse, se trouvait entre les mains du mari, qui la faisait voir en public et en envoyait une copie de la main de M. B..., afin que ce dernier ne doutât pas du chemin qu'avait pris sa consultation. Ce fait, aussitôt dénoncé au parquet et au directeur général des postes, a donné lieu à une instruction criminelle que les magistrats d'Auxerre poursuivent avec un zèle et une activité qui, bien certainement, amèneront la découverte de la vérité. Cette vérité est désirable pour tous, car il ne faut pas que les employés d'une administration qui a besoin de la confiance publique demeurent longtemps comme en état de suspicion. Malheureusement l'instruction pourra être longue, car il paraît que l'on est sur la voie de nombreuses soustractions, et que des commissions rogatoires ont été ordonnées.

UN DANGEREUX MÉTIER. — Il y a quelques jours, vers trois heures, un drame tout palpitant d'émotions se passait à Lyon, au milieu de la Saône, dont les eaux sont en ce moment fort élevées et fort rapides. Un immense radeau venait de franchir le passage difficile des deux ponts du Change, lorsque, emporté par le courant, il toucha contre un bateau à laver du quai de la Baleine. Cet accident le fit dévier. Malgré les efforts de ses dix hommes d'équipage, il fut jeté contre la pile occidentale du pont Séguin, y donna en plein travers et fut brisé en deux parties égales. Ce moment fut terrible ; un cri d'angoisse partit à la fois des rives et du pont, et se mêla aux craquements des pièces de bois qui pouvaient broyer tous ces hommes. Ces braves gens conservèrent un sangfroid admirable ; séparés, restés cinq sur une portion de radeau, cinq sur l'autre, ils continuaient pour traverser le pont Tilsitt. Ils n'y purent réussir ; ils furent jetés en travers d'une arche, et ici il y eut un danger imminent, car un immense gouvernail avait porté contre le pont et menaçait de tout balayer. Les hommes durent s'enfuir à la hâte à une extrémité du radeau, à l'abri derrière un éperon du pont, au milieu des poutres disjointes, où un faux pas pouvait être mortel : heureusement des batelets vinrent à temps recueillir les dix mariniers.

PHÉNOMÈNES ELECTRIQUES.— On écrit de Villeseneux : « Un ouragan a passé sur notre commune, accompagné de grêle, d'éclairs et de tonnerre incessant. Sa violence était telle, que tout d'abord il a inspiré la frayeur. Ce n'était pas sans raison, car la foudre est tombée à Clamanges, sur une maison appartenant à M. Matthieu. Malheureusement, comme une grande partie des constructions dans ce pays-ci, cette maison était couverte en chaume. En moins de dix minutes, le feu avait gagné toutes les parties du bâtiment ; corps de logis, écuries et grange, étaient la proie des flammes.

» Malgré les secours les plus prompts, de la part des voisins d'abord, et bientôt de tous les habitants du village, une partie seulement du mobilier et du bétail a pu être sauvée. La pompe de Clamanges, conduite immédiatement sur le lieu du sinistre, et celles de Villeseneux, Germinon, Chaintrix et Bergères, arrivées peu de temps après, ont pu, grâce au zèle intelligent des pompiers et des nombreux travailleurs accourus des villages voisins, empêcher le feu d'atteindre d'autres bâtiments presque contigus. Mais il a été impossible de conserver la moindre partie de la maison de M. Matthieu. »

— Il y a quelques jours, dans la soirée, à la suite d'un violent coup de tonnerre, la foudre est tombée dans la cheminée d'une chambre, au premier étage de la maison du sieur Désiré Cadot, rue Galand à Crépy, occupée par le sieur Douy, dit Basterolle. La femme de ce dernier était chez elle avec trois jeunes enfants ; elle s'occupait à arranger son feu. En ce moment, et sans rien voir ni rien entendre, elle éprouve une légère piqûre au bras droit et des commotions sur toutes les parties du corps. Puis elle voit sa chambre remplie d'une fumée épaisse, exhalant une forte odeur de poudre. La femme Douy ne savait alors ce que c'était, mais bientôt elle apprit que la foudre était tombée dans sa cheminée. Du reste, cette femme n'a pas été autrement blessée ; elle éprouve encore une légère douleur au bras droit, où la foudre a laissé des traces ressemblant à une petite branche, qui ne paraissent plus maintenant. Les enfants n'ont rien eu. Le fluide électrique a passé ensuite par une cloison qu'il a fracturée à divers endroits, puis par le plancher d'un cabinet à côté de la [illegible] marins les plus anciens qui le virent avec une vive curiosité, déclarèrent qu'ils n'en avaient jamais vu de pareil. Le poisson vécut encore 24 heures hors de l'eau.

Transporté à Saint-Brieuc, il y a fait à juste titre l'admiration de toutes les personnes qui l'ont vu, dans les premiers moments surtout, où l'éclat de ses couleurs n'avait encore subi aucune altération ; car, aux troisième et quatrième jours, les nageoires, en se desséchant, avaient perdu la couleur rouge vif qu'elles avaient au sortir de l'eau, les nuances irisées du dos s'étaient affaiblies ainsi que les taches nacrées, dont il était parsemé.

La nouveauté de ce poisson, inconnu de tous les pêcheurs et marins de nos côtes qui l'ont vu, nous ayant fait soupçonner que ce devait être une espèce nouvelle ou au moins un poisson très rare, nous avons dû chercher à en déterminer l'espèce ou à constater qu'elle n'a pas encore été décrite. Nous nous sommes, dans ce but, livré aux recherches que les ressources minimes de la localité nous offraient, et nous sommes arrivé aux résultats suivants :

Ce poisson appartient au genre *Zeus*, à corps ovale, comprimé, à mâchoires protractiles. Il est dépourvu de dents, du moins apparentes, mais sa langue est épaisse et très consistante. Il fait partie du sous-genre *Lampris*, dans lequel se trouve seul le *Chrysotose lune*, animal qui a le plus grand rapport avec celui dont nous parlons, mais dont il diffère en quelques points seulement.

MYSTIFICATION ARCHÉOLOGIQUE. — Un journal d'Afrique rapporte l'anecdote suivante : « Un touriste vient, dit-on, d'être dupe d'une mystification singulière. Il avait aperçu entre les mains d'un pêcheur, à Ténès, une espèce de pierre tumulaire, sur laquelle était gravée l'inscription suivante, assez bien conservée :

AN NOM DC CCX- LIVC ELL
ARIVS INV
EN TAB ITP OL
KA MET NONDE
CORA
B IT UR

» Le touriste s'empressa de payer, au prix que demanda le pêcheur, cette curieuse antiquité, qui lui parut à première vue appartenir à l'hérésiarque Arius ; puis il la soumit aux archéologues de la localité, qui tous y perdirent leur latin. Mais, au moment où il jouissait le plus de leur embarras, survint un sergent du génie qui, après avoir jeté un coup d'œil sur ledit monument épigraphique, s'écria : « Rien n'est plus facile ; voici ce qu'il faut lire : *Anno 1844, Cellarius inventabit polkam et non decorabitur*.

» Le touriste fut tellement démonté par cette interprétation sans réplique, qu'il partit sur-le-champ, ne pensant pas même à emporter sa pierre, qu'il destinait au musée de son endroit. »

LES MINEURS DU SOUTERRAIN DE COURCELLES. — On écrit de Meaux, le 8 : « Il y a eu, hier au soir, une crise grave dans la situation des dix-neuf ouvriers disparus sous l'éboulement du souterrain de Courcelles (chemin de fer de Paris à Strasbourg) ; le conduit qui sert à fournir à ces infortunés de l'air et des vivres avait été obstrué. En même temps, la galerie de sauvetage, commencée depuis cinq jours, était abandonnée à cause des dangers qu'elle présentait ; on était obligé d'en commencer une seconde.

» L'appel des sondes de M. Degousée est enfin arrivé au souterrain. Dans le même temps, la rigole de communication avait été débouchée, et l'on pouvait de nouveau faire passer aux dix-neuf ouvriers de l'air et des vivres.

» Le moral des ouvriers se soutient, comme le prouvent leurs lettres et les plaisanteries qu'elles contiennent parfois. Ils se plaignent cependant de manquer d'air ; les tuyaux de pompe placés dans la rigole de communication ne leur en fournissent pas assez. On essaie en ce moment de percer avec la sonde la masse de l'éboulement. Si l'on est assez heureux pour ne pas rencontrer les bois des cintres démolis, on leur enverrait de l'air par un tube de sept à huit centimètres de diamètre.

» M. le sous-préfet est presque toujours sur le lieu de l'événement. Les ingénieurs redoublent à chaque instant de dévouement et de zèle. Un médecin se tient à leur disposition pour faire passer aux malheureux ouvriers tous les conseils dont ils auraient besoin, et pour préparer les soins, le traitement qu'une si longue réclusion peut rendre nécessaires au moment de la délivrance. On ne pense pas qu'il faille moins de quatre jours pour achever la seconde galerie de sauvetage. »

Le 9. — « La situation des intéressants ouvriers du souterrain de Courcelles, s'est considérablement améliorée depuis hier.

» Les vivres continuent de leur parvenir avec facilité ; depuis que la rigole est débouchée, l'air leur est envoyé en plus grande quantité, parce qu'on a installé dans le souterrain les deux ventilateurs de Nanteuil et d'Armentières, outre celui de Courcelles.

» La correspondance de deux de ces braves gens avec leurs femmes, prouve que le courage se soutient, et qu'eux et leurs compagnons ne doutent pas d'une délivrance prochaine.

» La santé des dix-neuf ouvriers avait donné des inquiétudes ; quelques symptômes paraissaient graves, comme les maux de tête et le gonflement des jambes ; mais ils semblaient dissipés.

» Les travaux de la première galerie de sauvetage, à travers l'éboulement même, sont tout-à-fait abandonnés, un danger prochain menaçant les ouvriers qui y étaient employés.

» La seconde galerie latérale, dans laquelle le sous-préfet a pénétré avec les ingénieurs, avance régulièrement de 7 à 8 mètres par jour.

» L'ingénieur en chef, M. Marinet, a fait passer aux dix-neuf ouvriers un croquis et une note qui leur indique les travaux qu'ils peuvent faire de leur côté afin de hâter leur délivrance. Le salut de ces infortunés ne paraît plus douteux aujourd'hui. S'ils exécutent bien leurs instructions, ils peuvent être délivrés samedi ; dans le cas contraire, ce serait de 36 à 48 heures plus tard ; mais on ne comprend dans ce calcul ni les accidents ni les obstacles imprévus.

» Chacun est ici admirable de dévouement et de zèle. M. le curé de Luzancy ne quitte presque pas le lieu de l'événement. »

Le *Messager* annonce que M. le ministre de la guerre, en apprenant que les ouvriers ensevelis dans le souterrain de Courcelles pouvaient, par suite de nouveaux éboulements, rester plusieurs jours encore dans une situation périlleuse, vient de donner des ordres pour qu'un détachement de sapeurs du génie soit envoyé immédiatement, pour coopérer aux travaux qui doivent amener la délivrance des malheureux dont l'existence se trouve si gravement [illegible]



[illegible] la science juridique. Le mérite des solutions de M. Chassan dans les questions de droit pur, nous n'entreprendrons pas de le constater, pas même de le signaler, le caractère politique du journal où nous en rendons compte, devant concentrer l'attention sur les questions qui intéressent spécialement le journalisme.

La première est celle de la responsabilité des imprimeurs. Il n'est pas contesté que comme auteur principal, l'imprimeur n'est responsable qu'autant que le rédacteur de l'écrit est inconnu, et encore s'il n'y a pas d'éditeur. Dans ce cas, en effet, c'est lui-même qui est le véritable éditeur, c'est-à-dire le publicateur. Mais peut-il être poursuivi comme complice de l'auteur ou de l'éditeur connus? Oui, s'il a agi sciemment, dit l'article 24 de la loi de 1819. Sa culpabilité ne résulte plus de ses fonctions d'imprimeur, mais d'un concours pareil à celui que les articles 59 et 60 du Code pénal exigent pour toute complicité. M. Chassan admet bien « que l'imprimeur est toujours présumé avoir agi de bonne foi et non » sciemment. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'un ouvrage étranger par sa nature » ou par ses apparences extérieures, à toute passion de parti, lorsque » l'écrit incriminé émane d'un journal qui n'a jamais été poursuivi, l'imprimeur pourra très bien alléguer et faire admettre pour excuse qu'il » n'a pas pris connaissance de l'écrit. »

Mais l'auteur ajoute : « Il n'en serait pas de même si l'auteur de l'écrit avait déjà subi des condamnations, si le titre seul désignait la couleur passionnée de l'ouvrage. Ces circonstances, et d'autres encore, » peuvent servir à prouver que l'imprimeur a agi avec une intention » criminelle. Dans ces cas, ses allégations sur son ignorance devront » être écartées, car sa sollicitude devait être éveillée et son devoir était » de lire. »

Ces principes, qui tirent des hautes fonctions de l'auteur dans le parquet une dangereuse autorité pour ses confrères, doivent être combattus partout et toujours. Ils sont la violation des règles de droit sur la complicité. Jamais la complicité ne se présume, elle doit être matériellement établie ; et ce n'est pas au prévenu à démontrer son innocence, c'est aux magistrats à prouver sa culpabilité. On convient que le *compositeur* qui a composé le livre, le correcteur qui a lu les épreuves, ne peuvent être poursuivis : et cependant on n'entend pas dire, qu'un compositeur ou un correcteur ne puissent jamais, et dans aucun cas, être complices d'un délit de presse. Non, mais on entend dire que les compositeurs et correcteurs, quoique initiés forcément au délit et y participant, sont des instruments matériels, dont le concours ne peut constituer la complicité. L'imprimeur n'est que le chef industriel des compositeurs, des correcteurs et autres typographes, beaucoup plus étranger à la perpétration matérielle du délit que ses ouvriers. Il ne peut donc être plus coupable que ces derniers.

En suivant les principes de M. Chassan, dans un pays surtout où les brevets d'imprimeur sont un privilége que le pouvoir accorde ou retire à son gré, on met les auteurs à la discrétion des imprimeurs, c'est-à-dire du gouvernement. La liberté de la presse est atteinte dans sa base.

Il nous est agréable de pouvoir donner une adhésion presque absolue à la doctrine de M. Chassan, sur le droit de libre controverse théologique et de discussion philosophique. « Sous le régime de la liberté des cultes, » dit-il, prohiber ou restreindre les controverses, ce serait restreindre la » liberté des cultes. Pour jouir du droit d'examen, de critique et de né» gation, il n'est pas même besoin d'être placé sous l'invocation d'un » culte déterminé. Celui qui n'appartient à aucune secte positive doit » obtenir une prérogative égale à celle des autres citoyens..... La liberté » de controverse est illimitée..... La liberté la plus entière est laissée à la » discussion théologique ou philosophique du dogme et des rites des di» vers cultes. »

Ces principes sont les nôtres : dernièrement encore nous les défendions contre un avocat-général du parquet de Paris qui tiendra compte à l'avenir, nous l'espérons, de l'opinion de son savant collègue de Rouen. L'auteur soutient avec moins de fermeté son opinion à l'égard de la *morale publique*, qu'il renferme tout entière dans les deux dogmes de l'existence de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Cependant les motifs de décider sont les mêmes : la loi et la raison condamnent l'outrage, l'insulte, l'attaque violente envers les croyances qui obtiennent le respect général, mais non la manifestation même énergique de toute dissidence, comme l'enseigne fort bien, même à l'égard de la morale religieuse et publique, M. le professeur Rauter. On sent qu'au fond de sa pensée, M. Chassan est favorable à la libre discussion, mais il est regrettable qu'il n'ose pas combattre plus franchement les égarements de beaucoup de magistrats.

Ses instincts d'un large libéralisme reparaissent au sujet des attaques contre la propriété. Il maintient, conformément à la distinction qui fut faite par M. de Salvandy et M. de Barante, lors de la discussion des lois de septembre : « Que si des discussions abstraites ou philosophiques, qui » ne s'adressent pas aux passions, qui n'ont pas un caractère d'excitation, » pouvaient être poursuivies, ce serait une extension erronée et vexatoire » qui n'est pas dans l'intention de la loi. » Il est bon de rappeler sans cesse cette salutaire distinction entre la discussion de tout dogme politique, social ou religieux, qui est toujours permise, et l'attaque violente qui seule est défendue.

M. Chassan se prononce pour la compétence des tribunaux civils quand ils sont saisis de la connaissance d'un fait de presse au seul point de vue des dommages-intérêts réclamés par la partie plaignante ; il reconnaît aussi aux tribunaux criminels et correctionnels le droit d'accorder des dommages-intérêts à la partie civile en cas d'acquittement ou d'absolution du prévenu ou de l'accusé. Il est difficile de contester la *juridicité* de ces décisions, fondées sur les principes généraux du droit. Mais il faut bien reconnaître que l'esprit de notre législation, qui a voulu constituer le jury souverain juge des infractions de la presse, est complètement mé-

(1) 2e Edition, 3 vol. in-8°. Paris, Videcoq, place du Panthéon.

… restriction, ni limite au droit de réponse. L'obligation de payer au tarif des annonces tout ce qui dépasse le double de la longueur de l'article incriminé garantit suffisamment les journaux contre tout abus.

Nous ne trouvons pas la même sûreté de jugement dans la fixation des droits des journaux non politiques. Non-seulement l'auteur leur interdit l'économie sociale et l'administration, mais encore les nouvelles politiques. Ils ne peuvent donc annoncer la nomination d'un député de leur arrondissement, ni l'ouverture des chambres, ni le changement d'un ministère. De quoi voulez-vous donc qu'ils vivent? Nous plaignons nos confrères du ressort de Rouen, si M. Chassan leur fait une destinée si dure. Mais nous ne pouvons croire à une telle sévérité que nous jugeons peu légale. La loi n'a voulu protéger que les actes et les agents politiques, et non les nouvelles. Les matières d'administration locale, en tant qu'elles se rattachent aux intérêts de la cité, et non à ceux du pays politique, sont également dans le domaine des journaux non politiques. M. Chassan n'ignore pas que les maires ont le double caractère de mandataires de la commune et d'agents du gouvernement, ce qui établit une différence de procédure en cas de poursuites; cette distinction doit guider aussi pour la fixation du caractère politique ou non politique d'une discussion. Nous avons connu des substituts, quelque peu journalistes, il est vrai, qui l'ont toujours faite, qui même toléraient, comme histoire contemporaine (Académie des inscriptions et belles-lettres), bien des empiétements sur le domaine politique, et leur chefs n'y trouvaient pas à redire.

Nous regrettons d'être obligés de restreindre cette étude pleine d'intérêt sur le livre très remarquable de M. Chassan. Aussi finirons-nous notre article par une courbe à très court rayon, non toutefois sans signaler à l'auteur deux ou trois légères imperfections. Etait-il bien nécessaire d'apprendre aux dames qu'elles ne peuvent intenter une action en diffamation à qui les accuse de larcin en faisant allusion à l'effet de leurs charmes sur le cœur?

Oh! oh! je n'y prenais pas garde!
Tandis que, sans songer à mal je vous regarde,
Votre œil en tapinois me dérobe mon cœur:
Au voleur! au voleur! au voleur! au voleur!

Pourquoi ne pas fondre dans le texte les nombreuses notes de jurisprudence renvoyées au bas de la page, ce qui divise désagréablement l'attention? Pourquoi ne pas entrer plus souvent et plus fermement dans la critique des dispositions légales, afin de fournir des matériaux à une codification nouvelle, seul moyen de sortir de cet inextricable labyrinthe de règlements, de lois, d'ordonnances, qui s'enchevêtrent depuis deux siècles?

Enfin, nous regrettons que l'auteur n'ait pas traité des délits de contrefaçon et de plagiat qui sont bien des délits de la presse. Cette lacune

…Bourdon aîné et Cie, rue Bourg-l'Abbé, 48. Juge comm., M. Milliet; synd. prov., M. Clavery, marché St-Honoré, 21. — BOCQUET, papetier, rue Montmartre, 76. Juge comm., M. Barat; syndic prov., M. Lecomte, rue de la Michodière, 5. — ELINGUER, fab. de produits chimiques, à Vaugirard, rue des Vignes, 2. Juge comm., M. Bourceret; syndic prov., M. Pascal, rue Richer, 32.

Bourse du 10 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 60	83 63	83 65	83 65	4 Can. dr C. 1250 »»
— — fin courant	83 60	83 60	83 55	83 60	Act. d J. » 110 »»
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 80	119 95	119 80	119 80	Ch. S. G. » » »»
— — fin courant	120 15	120 15	119 90	119 90	V. r. dr. 530 »»

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »»	Banq. de Fr. dr cours	3400 »»	— Ob. anc. » »»
4 J. » »	106 25	O. V. de Par. »	» »»	— — nouv. » »»
Emp. 1844. au Ct »	» »»	C. hyp...... »	540 »»	V. r. gauc. 355 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1200 »»	Paris à Sc. 485 »»
B. du Trés. »	3 3/8	— Gann..... »	1180 »»	— à Orléans 1225 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	— à Rouen. 1035 »»
3 p. 0/0...... d. 50	» »»	83 75	——	»» »» 84 20	R.-Havre.. 740 »»
5 p. 0/0...... d. 50	» »»	» »»	——	»» »» 120 90	Avignon... 910 »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		Str. à Bâle. 235 50
3 p. 0/0.....	15 »/»	» »/»	» »/»	» »/»	Paris-Str... 522 50
5 p. 0/0.....	15 »/»	20 »/»	35 »/»	» »/»	Tours-Nant 555 »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours »	» »»	ROM............ Der C.	104 1/8	Orl.-Vierz. 674 50
Récép. Rotsch. »	104 50	BELG. 4 1/2..... »	99 1/8	C. du Nord 762 50
ESP. Dette act. »	» »/»	— 5 0/0...... »	» »/»	Famp-Haz. 455 »»
— — pass. »	» »/»	— do 1840.... »	100 1/4	Diep.-Féc.. 435 »»
— 3 p. 0/0. »	36 5/8	— do 1842.... »	102 1/8	Boul. à Am. 510 »»
Dette intérieure »	30 7/8	— Banque..... »	900 »/»	Orl.-Bord. 630 »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	» »/»	— do Em. 1841. »	» »/»	Mont. à Tr. 420 »»
HOLL. 2 1/2 »	» »/»	PIÉMONT....... »	1265 »/»	Paris-Lyon 577 50
HAITI......... »	» »/»	AUTRICHE...... »	390 »/»	Bord-Teste 460 »»
				Zinc V. M.. 6475 »»
				Lin Maber. 732 50

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6000 »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 76,50 à 76,00; courant du mois, 78,00 à 77,50; 4 d'été, 80,00 à 79,00; 4 derniers, 84,00 à 83,00.
LILLE. — Colza, 76,00 à 77,00. — Œillette rousse, 81,00. — Cameline, 77,50. — Chanvre, 77,50. — Lin, 77,00.
ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 128,00 à 130,00; mai et juin, 130,00 à 00,00; 4 d'été, 130,00 à 131,00.

Marchés.

Halle aux veaux. 18 avril. — Veaux amenés 836, vendus 806, 1,92-1.76-1,60. — Vaches amenées 69, vendues 59, 1,20-1,10-1,00. — Taureaux, amenés 6, vendus 6 à 0,00-0,00,-0,96.

Marché Saint-Antoine, 10 avril. — Foin, 1re 63 à 00; 2e 54 à 00; 3e 48 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 40 à 45. — Regain, 40 à 41.— Trèfle, 00.—Paille de blé 1re 30 à 00; 2e 28 à 00; 3e 25 à 00.—Paille de seigle 30 à 33.— Paille d'avoine, 1re, 00 à 00; 2e, 32 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 9 avril. — Foin 1re 52 à 55, 2e 48 à 50; 3e 45 à 00. — Luzerne, 1e 00 à 00; 2e 45 à 48. — Paille de blé, 1re 31 à 33; 2e 28 à 30; 3e 25 à 27. — De seigle, 1e 33 à 00. — Regain, 48 à 00; 45 à 00.

… chemires purs de 80 à 100 francs, qui ne sont que des châles de laine tout au plus; nous engageons donc les personnes qui achètent des châles-cachemires à se faire délivrer toujours une facture constatant que le châle est vendu pour cachemire, et nous déclarons que nous traduirons devant les tribunaux les vendeurs qui, à l'avenir, s'écarteraient de la voie de la probité et de l'honneur qui doivent présider aux transactions commerciales; car la loi ne peut être impuissante pour réprimer de pareils abus, et nous attendons avec impatience celle sur la marque des fabriques, qui est soumise en ce moment à la discussion des chambres.

Nous comptons sur votre obligeance et votre justice pour insérer la présente dans votre plus prochain numéro.

Recevez, monsieur, l'assurance de notre parfaite considération.

L.-A. BIÉTRY, fabricant de tissus de cachemires, rue du Mail, 29; RICHET, filateur de cachemires à Belleville, impasse Saint-Laurent; GIMBERT, rue des Marais-du-Temple, 35.

Aujourd'hui que l'expérience a démontré l'incontestable supériorité de la dorure et argenture par le procédé Ruolz et Elkington, nous croyons devoir appeler l'attention de nos lecteurs sur le procédé Boisseaux, Detot et compagnie, rue Neuve-Vivienne, 23, dont la réputation s'accroît de jour en jour dans cette importante spécialité. Ces messieurs préviennent le public que tout ce qui sort de leur maison est marqué des poinçons de leur fabrique: B. D. Il importe d'autant plus d'avoir égard à cette marque, que tous les objets contrefaits, quoique ayant la même apparence, se détériorent promptement par l'usage.

— M. Robert Houdin donnera les dimanche et lundi de Pâques une représentation extraordinaire à une heure, sans préjudice de celle du soir. Si nous avions un conseil à donner à l'habile prestidigitateur, ce serait de faire pareille chose tous les dimanches. Nous lui garantirions volontiers salle pleine comme chaque soir.

Spectacles du 11 avril.

7 h. 0/0 FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
6 h. 0/0 ODÉON. — Relâche.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Roman comique. 3 Baisers. Poltron.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Maîtresse.
6 h. 0/0 GYMNASE. — Mari. Geneviève. Mme de Cérigny.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Mlle ma Femme. Mort. Juif. Rue de la Lune.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond. Bruno.
6 h. 0/0 GAITÉ. — Jean-Baptiste.
6 h. 0/0 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 0/0 COMTE. — Enfants. Ah! mon habit! Sourd.
6 h. 0/0 FOLIES. — Bûcheron. Thibaut. Modiste. Bal.

Imprimerie Lange-Lévi et Ce, rue du Croissant, 16.

briller sur le monde la sainte auréole de toutes les libertés.

Dans l'ordre politique, la liberté des mers occupe un des premiers rangs.

De tout temps la France a eu le sentiment du rôle maritime éminent qu'elle est appelée à jouer. Napoléon, en proclamant qu'il appartenait à la France d'assurer au monde la liberté des mers, a synthétisé de la manière la plus élevée cet instinct national.

Cette mission, la France l'accomplira. Mais pour obtenir ce haut titre de gloire, pour donner raison à la raison, pour sanctionner le droit, la France a besoin d'une marine puissante; il faut à la France une association franche et sincère avec les Etats maritimes de deuxième et de troisième ordre.

Dans ces derniers temps, les Chambres ont enfin compris toute l'importance qu'il y aurait à doter le pays d'une flotte formidable. Les allocations pour ce service ont été considérablement augmentées; en 1842, elles dépassèrent le chiffre de 133 millions.

D'énormes dépenses ont donc été faites pour donner à notre marine tous les moyens de prospérité et de développement. L'administration a-t-elle répondu à la confiance et à la générosité des Chambres? Est-elle surtout en état de prouver que les dépenses faites pour la construction et l'entretien des vaisseaux l'ont été avec tout l'*avantage et le ménage possible*? suivant la belle expression de Richelieu. Nous ne le croyons pas. Les Chambres ne l'ont pas pensé dans la session dernière, lorsqu'elles ont demandé, par un vote formel, une enquête sur l'état actuel de notre puissance navale.

Personne ne contestera que dans l'esprit de la Chambre cette enquête ne dût être très sérieuse et très explicite; la Chambre, en un mot, désirait, comme Richelieu en 1629, connaître *l'état au vrai* de notre marine.

M. le ministre de la marine s'occupa ou crut s'occuper de ce travail; il présenta en effet au roi, à la fin de décembre dernier, un volume contenant sur l'*inscription maritime et les équipages de ligne*, — *sur les bâtiments de la flotte et constructions navales*, — et *sur l'approvisionnement des arsenaux*, des documents qui ont de l'intérêt, mais qui sont aussi éloignés de donner une idée exacte et approfondie de l'état de la marine, que des chiffres arides, dépouillés de la puissance de la parole et du raisonnement, sont loin de porter la conviction dans l'esprit du lecteur.

Nous avons lu et étudié ce document. Les questions les plus graves y sont traitées avec une légèreté inouie. A propos de l'*approvisionnement* des bois, c'est à peine si l'on parle de l'incendie du Mourillon, de cet événement encore entouré de mystère et qui cache peut-être une félonie. Voici ce qu'en dit M. le ministre:

« Un événement récent appelle une dernière explication relativement à l'approvisionnement des bois. Dans le cours de cette année, un incendie a fait subir à la valeur des bois de chêne appartenant au port de Toulon une réduction de près d'un million. »

[illegible] développement de l'inscription maritime; ce sont: la navigation » à la vapeur et l'établissement des chemins de fer parallèles au littoral de la mer et au cours des fleuves et rivières affluant à » la mer. »

M. le ministre se contente de dire sur la seconde question, — celle des chemins de fer parallèles: « C'est là une de ces questions » que l'avenir seul peut résoudre. » Réponse très profonde, comme on voit.

Et encore: « En ce qui concerne les bois de chêne propres à la » construction des vaisseaux, ainsi que les bois résineux qui servent à faire la mâture, il est d'autant plus important d'en posséder une grande quantité, qu'en temps de guerre il devient très » difficile d'en tirer du dehors, et que les produits du sol national » vont toujours en diminuant. L'approvisionnement de ces bois n'a, » et ne doit avoir de limites, en chaque port, que dans la difficulté » de les maintenir en parfait état de conservation. »

Ces deux faits n'inspirent aucune réflexion au ministre, il ne parle ni de l'importance pour le pays d'adopter un système forestier, qui arrêterait la ruine de nos forêts, ni des magnifiques résultats que donnent les procédés du docteur Boucherie pour la conservation des bois.

En un mot, nous n'avons trouvé dans le document dont nous parlons qu'une seule pensée d'avenir nettement formulée, elle est relative à l'approvisionnement des bois. M. le ministre demande avec raison la révision des articles 123, 127, 128, 129 et 135 du Code forestier, pour que l'administration puisse choisir dans les forêts domaniales et communales les bois propres aux constructions navales.

Un intérêt aussi important pour la nation aurait dû, ce nous semble, mieux inspirer M. le ministre, et le déterminer à demander le rétablissement du privilége que l'Etat possédait avant la loi du 21 mai 1817, sur les bois des propriétés privées (Droit de martelage).

M. le ministre de la marine termine son rapport au Roi en demandant aux chambres des CRÉDITS EXTRAORDINAIRES, s'élevant à la somme de 93 100 000 fr.

Certes, si la France peut, par ce nouveau sacrifice d'une centaine de millions, constituer une marine puissante, personne ne s'élèvera contre une telle dépense; mais, — et toute la question est là — le rapport de M. le ministre de la marine est loin de prouver qu'un résultat si durable doive être obtenu.

Non, ce n'est point ainsi que l'on procède quand on veut parler à l'intelligence et à la bonne foi de ses lecteurs, quand on veut fortement signaler le mal, appliquer le remède.

Lorsque Richelieu voulut connaître l'*état au vrai* de la puissance navale de la France, il fit faire une enquête à la fois sur la marine

tion marchande, larges assises sur lesquelles il voulait élever la puissance maritime du royaume. Il donne des bons statuts et des encouragements aux sociétés de Terre-Neuve, des Indes-Occidentales, du Cap-Nord, de la Nouvelle-France, de Saint-Christophe d'Amérique; il autorise les compagnies commerciales de la *Nacelle fleurdelisée* et du *Morbihan*. Connaissant son siècle, il ajoute que les nobles peuvent faire partie de ces compagnies sans déroger.

Lorsque Richelieu connut *l'état au vrai* de la marine, il fit ses préparatifs en conséquence: « L'Angleterre, disait-il, étant située » comme elle l'est, si la France n'était puissante en vaisseaux, » elle pourrait entreprendre, à son préjudice, ce que bon lui sem» blerait sans crainte de retour; elle pourrait empêcher nos pêches, » troubler notre commerce et faire, en gardant l'embouchure de » nos grandes rivières, payer tel droit que bon lui semblerait aux » marchands; elle pourrait descendre impunément dans nos îles » et même sur nos côtes; enfin, la situation du pays natal de cette » nation orgueilleuse, lui ôtant tout lieu de craindre les plus » grandes puissances de la terre, l'ancienne envie qu'elle a contre » ce royaume lui donnerait apparemment lieu de tout oser lorsque » notre faiblesse nous ôterait tout moyen de rien entreprendre à » son préjudice. »

Richelieu voulut avoir 40 vaisseaux *bien outillés* et *bien équipés* pour garantir la France de toute injure dans la *mer océane*, et trente galères pour la Méditerranée et la mer du Levant. Le cardinal-ministre fit plus; pour contrebalancer la puissance navale de la Grande-Bretagne, il conclut avec la nouvelle république des Sept-Provinces-Unies (Pays-Bas), cette alliance féconde qui eut de si beaux résultats et qu'acceptèrent Mazarin, Lyonne et Colbert.

Malheureusement, les grandes traditions de notre histoire touchent fort peu nos ministres, ils ne savent pas ou n'osent pas s'élever aux pensées générales et synthétiques qui embrassent les différentes parties de leur administration, pour établir largement la puissance et la prospérité du pays; ils ne savent, ils ne veulent que vivre au jour le jour, et lorsqu'il s'agit d'appeler sur les actes de leurs subordonnés la reconnaissance ou l'anathème de la France, ils reculent épouvantés, tant ils craignent les mille petites puissances bureaucratiques qu'ils ne savent ni récompenser ni punir.

Ainsi se prolonge ce *statu quo*, écrasant qui corrompt de plus en plus le pays légal.

Il est vrai que les panégyristes intéressés de ce système ne manquent pas au ministère. A propos du rapport dont nous venons de parler, le *Journal des Débats* disait il y a quelque temps: « Les » grands travaux qui servent de base à la reconstitution de la force » navale, telle que la propose le ministre de la marine, honorera » le nom de l'amiral de Mackau et laisseront de son administration » une trace ineffaçable. »

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 12 AVRIL 1846.

JULES LAMBERT. (1)

VII.

Pour se convaincre sans doute qu'il n'était point le jouet de quelque nouvelle illusion, Jules Lambert fixa sur ses lèvres cette main qui venait de les effleurer, et la couvrit de baisers.

— Merci! dit-il, qui que vous soyez, ange, fée, femme ou démon, merci! Je vous attendais; mais vous avez été bien longtemps à venir.

Un silence se fit, pendant lequel on n'entendit que le souffle léger et palpitant qui s'échappait, de plus en plus précipité, du sein de la mystérieuse inconnue. Ivre d'amour, encouragé par le silence et l'obscurité, Jules essaya d'attirer à lui la jeune femme. Elle obéit d'abord sans résistance, comme entraînée par un pouvoir surhumain, et se pencha lentement; mais, soit crainte, soit pudeur, soit tout autre sentiment, elle se releva avec énergie, et, retirant sa main, elle s'éloigna de quelques pas.

— Ne m'aimez-vous donc point comme je vous aime? dit le peintre d'une voix suppliante.

— Je vous aime, et c'est pour cela...

— Que vous me fuyez; je vous avoue que je ne puis comprendre...

— Je le vois, en effet, Jules, vous ne me comprenez pas, répondit la douce voix avec un accent de tendre et mélancolique reproche.

— Si je vous ai offensée, pardonnez-moi! mais ce qui se passe dans le pays des songes et des enchantements ressemble si peu aux terrestres et vulgaires réalités, qu'il est bien permis à un simple mortel de ne pas comprendre. Mais tout ce qui m'arrive est tellement inexplicable, les circonstances fatales et mystérieuses qui m'ont conduit ici, sont si bizarres, si impénétrables...

— Ce que je puis vous dire, vous allez le savoir, reprit la voix avec un accent plein de noblesse et de sérieuse dignité. Mais avant tout, Jules, répondez-moi avec franchise et loyauté: avez-vous jamais aimé?

— Vous êtes mon premier, mon unique amour.

— On dit les hommes de votre pays aussi légers que vaniteux, aussi prompts à oublier que faciles à s'enflammer, aussi incrédules envers l'amour qu'envers Dieu; vous n'êtes point un de ces hommes, n'est-ce pas?

— Je vous aime, répondit l'artiste, vous voyez bien que je puis croire à l'inconnu et à l'invisible. Mais, pourquoi cette question?

— Parce qu'il ne faut pas que vous doutiez de ce que je vais vous dire, parce que je réclame de vous une foi entière et la confiance la plus absolue.

— La foi est la première vertu de toutes les religions, je vous aime et je crois!

— Ecoutez-moi donc, et veuillez ne pas m'interrompre.... malgré cette apparence de luxe, de splendeurs et de richesse qui m'environne, malgré quelques avantages personnels et une existence qui feraient la joie et l'orgueil de plus d'une femme ici-bas, Jules, j'ai horriblement souffert, et mes yeux ont plus souvent pleuré que mes lèvres n'ont souri. Quelle a été, quelle est la cause de cette souffrance et de ces larmes? je ne puis vous le dire; ceci est un secret entre Dieu seul et moi.... je n'ai jamais aimé. Avant le jour où je vous ai vu pour la première fois, je me disais: — L'amour n'est qu'un hypocrite mensonge, une perfide déception, lorsqu'il n'est pas pis encore, c'est-à-dire une ignoble réalité. Un instinct secret, un pressentiment du cœur m'avertissaient que les hommes étaient indignes de l'amour, qu'ils ne savaient et ne pouvaient comprendre. Je méprisais votre sexe et j'avais fait le serment de n'aimer jamais. Je vous vis, Jules, vous ne ressembliez point, je le crus du moins, aux hommes que j'avais rencontrés jusque-là, et.... j'oubliai mon serment.

— Pourquoi me fuir alors?

— Parce que je vous aimais, parce que je croyais impossible même pour vous l'amour tel que je l'avais rêvé, parce que j'avais peur de vous, peur de ne retrouver qu'un homme sur le piédestal où je venais de placer un Dieu.

Malgré l'irrésistible penchant qui entraînait son cœur et son imagination vers l'idéal, le spiritualisme, l'amour pur et dégagé des matérielles entraves, Jules Lambert se vit transporté tout à coup par ces paroles à une telle hauteur de sentiment, il se sentit tellement écrasé sous le poids de sa divinité, qu'il en fut effrayé, et n'eut pas la force de répondre à l'inconnue.

Elle comprit sans doute la pensée du peintre; car elle reprit:

— Vous le voyez bien, ami, que j'avais raison de vous fuir. Mes paroles vous font peur, et cependant je ne vous ai pas tout dit encore!... Jules, écoutez-moi: que vous acceptiez ou que vous refusiez mon amour, je ne serai jamais à vous, du moins dans le sens vulgaire et grossier que les hommes attachent à l'idée de possession. Peut-être ne nous reverrons-nous jamais sur cette terre, peut-être un jour serons-nous réunis; pour moi, je l'ignore, car ce secret est celui de Dieu et de l'avenir. Jules, je ne vous demande point une fidélité sans doute au-dessus des forces de l'humanité; tout ce que je vous demande, c'est qu'aucune autre femme ne puisse effacer le souvenir de notre amour, et que votre cœur soit toujours prêt au premier appel. J'exige encore de vous le solennel serment de ne faire aucune tentative pour savoir qui je suis, et pour parvenir jusqu'à moi. A ces conditions seules, si vous les acceptez, je puis vous dire: — Jules, mon bien-aimé Jules, je t'aime, je t'aime, comme peut-être ici-bas une femme n'a jamais aimé!

Le pauvre peintre écoutait pâle et frémissant, la poitrine oppressée, la fièvre au cœur et dans les veines. Hors de lui-même, subjugué par une puissance surnaturelle et irrésistible, pour lui les limites du possible et du réel n'existaient plus, les mondes visibles et invisibles étaient confondus, la veille et le sommeil n'étaient plus que des mots vides de sens les étranges paroles de l'inconnue bruissaient à son oreille et l'enivraient comme une céleste harmonie. Il s'écria:

— Qui que tu sois, ange du ciel, vision charmante, réalité plus charmante encore, moi aussi, je t'aime, et je te jure devant Dieu, qui m'entend, que je serai digne de ton amour, dût-il m'en coûter mon bonheur en ce monde et dans l'autre.

La jeune femme ne répondit pas; mais la douce main vint dans l'ombre chercher la main de l'artiste, la souleva lentement, et il sentit tomber sur ses doigts tremblants une larme brûlante. Puis, la main se retira, un faible soupir, un bruit doux et léger comme une plainte amoureuse se fit entendre, et on s'éloigna.

— Oh! ne me quitte pas ainsi! Reste, reste encore! s'écria le peintre d'une voix suppliante... Où vas-tu? Si tu t'envoles dans les cieux, emporte-moi sur tes ailes; si tu retournes sur la terre, oh! ne va pas sans moi parmi les hommes; ils sont grossiers, méchants et corrompus, ils voudront te faire à leur image, ils flétriront ta beauté, ils riront de tes paroles et ne les comprendront point.

L'obscurité était trop profonde pour que Jules Lambert pût voir la jeune femme agenouillée devant son Christ, et priant avec une ardente et religieuse ferveur; mais il l'entendit murmurer:

— O mon Dieu, je vous remercie! je ne m'étais pas trompée; il m'aime comme je voulais être aimée.

Un profond silence succéda à ces paroles, et l'artiste sentit passer dans ses cheveux comme une brise tiède et embaumée. Une voix dit tout bas à son oreille: « Je t'aime! » et deux lèvres brûlantes se posèrent sur son front. Il jeta un cri de bonheur et d'amour, enlaça de ses bras tremblants une taille voluptueuse et palpitante, qu'il voulut presser contre sa poitrine; mais cette taille souple, légère, presque insaisissable, glissa entre ses doigts comme un serpent, et lui échappa avec la rapidité de l'éclair. En vain il appela, en vain il conjura, en vain il chercha dans l'ombre, elle avait disparu; et il entendit le froissement d'une porte que l'on fermait à l'extérieur.

Il resta d'abord muet, anéanti, stupide, sans mouvement et sans pensée, puis une sorte de délire fiévreux et désespéré s'empara de lui. Le pouvoir magique, la domination toute-puissante que la jeune femme avait exercés sur les sens impétueux, sur la nature ardente et passionnée de l'artiste, s'étaient évanouis avec elle. Il venait de redescendre du ciel sur la terre; l'homme restait, le Dieu avait disparu.

Il se tordit avec rage; il se leva comme un insensé, heurta toutes les murailles et essaya, mais en vain, d'ébranler la porte.

— Sot, triple sot! se disait-il en se frappant le front avec désespoir. Elle était là, j'entendais le doux son de sa voix, elle me disait « je t'aime, »

(1) Voir les numéros des 9, 10 et 11.

adhérera à ces propositions ; on est porté à croire que cette fois la Russie abandonnera le système par elle antérieurement suivi, qui consistait à réduire le droit d'entrée des articles qui ne sont pas importés de la Prusse en Pologne, et à augmenter le droit sur les articles que la Prusse exporte réellement.

Lettre de M. Quinet.

On sait que le gouvernement, voulant remplir ses engagements envers la cour de Rome, en ôtant la parole à M. Quinet, et n'osant toutefois attaquer de front la liberté de la chaire, a pris un moyen terme tout-à-fait digne de l'illustre corporation à laquelle on voulait complaire. M. Quinet est demeuré libre de monter en chaire; mais au mois de novembre dernier, à l'ouverture de l'année scolaire, on a mutilé son programme, on lui a enlevé le droit de comparer les littératures *et les institutions* de l'Europe méridionale. En un mot, on lui a refusé toute possibilité de continuer son cours, à moins qu'il ne voulût abandonner la cause de la liberté d'enseignement et sacrifier sa dignité personnelle. M. Quinet n'a pas accepté cette position et s'est vu réduit au silence.

Aujourd'hui, au moment où la Sorbonne et le Collège de France renouvellent leurs affiches pour inaugurer le semestre qui va s'ouvrir après les vacances de Pâques, le programme de M. Quinet est mutilé une seconde fois. Parmi les professeurs, rassemblés suivant l'usage, peu de voix protestent ; la majorité a la faiblesse de souscrire à cette violation des droits de la chaire, et l'administrateur du Collège de France notifie à M. Quinet que la faculté de mettre les institutions du midi de l'Europe en regard de sa littérature lui est interdite une seconde fois. Voici la réponse du professeur :

Monsieur l'administrateur,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de m'annoncer que M. le ministre a de nouveau effacé le mot *institutions* dans le titre de mon cours, quoique ce programme ait été admis depuis plusieurs années. Je me permettrai d'abord de rappeler que le terme que l'on m'interdit aujourd'hui, faisait déjà partie du programme de mon cours de Lyon, et il n'entre, je pense, dans l'esprit de personne que les libertés du Collège de France soient moins étendues que celles d'une Faculté de province. Si la difficulté était sur un sujet particulier, je pourrais peut-être, sans de notables inconvénients déférer à ce que l'on demande. Mais, lorsque sur ces deux mots, *littératures* et *institutions* comparées, on efface le second, la vérité est que l'on détruit le principe même de mon enseignement, tel que je l'ai conçu et pratiqué toute ma vie. Me demander de changer tout cela d'un trait de plume, c'est me demander l'impossible. Ce qui ne l'est pas moins, c'est d'accepter une condamnation préventive ; on me juge pour les fautes à venir, avant même que j'aie rien dit.

D'ailleurs il ne s'agit pas de moi, M. l'administrateur, mais de l'enseignement supérieur en général, et du caractère du Collège de France en particulier. Si, dans l'une de nos chaires, nous consentons à abandonner ce qui est un droit consacré, que devient alors l'indépendance du corps enseignant? Si les franchises philosophiques du Collège de France sont sacrifiées sans défense, qu'arrivera-t-il des professeurs des facultés? Je n'ai pas besoin de vous rappeler à cet égard, l'ordonnance royale qui marque le caractère et définit les droits du Collège de France. La di-

[...] principes sont ceux d'un enseignement supérieur, et ils ne se modifient pas au gré des circonstances externes. Abandonnerons-nous aujourd'hui les droits philosophiques que le gouvernement a lui-même reconnus dans nos chaires? Renoncerons-nous à ce qu'il considère comme une conquête *nouvelle* de notre siècle? Voilà pour moi la question.

Le programme de mon cours, *littératures et institutions comparées*, n'est pas autre chose que la traduction de l'ordonnance royale qui regit en partie notre établissement. Pour briser mon programme, il faut briser cette ordonnance ; je ne fais que la résumer et l'appliquer. Tant qu'elle subsiste, mon droit est entier. La révoquer, c'est rompre avec l'esprit de notre siècle, avec ce qu'elle définit fort bien, *le mouvement actuel des études et l'état nouveau des sciences et de la littérature*.

Comment, M. l'administrateur, pourrions-nous admettre qu'il y ait au Collège de France huit ou dix chaires de littératures orientales, grecques, modernes, et que personne dans cet établissement n'ait le droit de traiter des *institutions* de l'Orient, de l'antiquité ou des temps modernes? Qui donc parlera de ces choses, et où s'enseigneront-elles? Puis-je consentir à un retranchement, qui serait, en principe, une atteinte manifeste au Collège de France et la destruction même de ma chaire? Au lieu de l'esprit élevé de notre institution, ce serait tout ramener à un enseignement de rhétorique.

Vous savez, mieux que moi, M. l'administrateur, quel est le sentiment des universités étrangères à ce sujet, et combien elles ont fait respecter chez elles le principe de liberté dans le haut enseignement. Notre vénérable et illustre ami, M. Creuzer, est professeur de littérature grecque et romaine, à Heidelberg. Qui a jamais songé à lui interdire de traiter depuis trente années des institutions religieuses de l'antiquité orientale et grecque? M. Schelling est sous la main d'un roi absolu, sa chaire est celle de philosophie ; quel ministre lui a jamais interdit d'intituler son cours : *Philosophie de la révélation*?

J'ose avancer qu'il n'y aurait pas d'étonnement pareil à celui qu'on éprouverait à Berlin, à Munich ou à Heidelberg, si l'on adressait à un professeur de ces universités, l'étrange injonction qui m'est faite. Aussi, ne serez-vous pas surpris si je me refuse à un changement qui, d'abord, m'est impossible, et qui, en second lieu, aurait pour résultat de placer les libertés, la dignité philosophique du Collège de France, infiniment au-dessous des traditions des universités étrangères. Le moyen de concevoir et d'admettre que nous ayons en France, au sommet de l'enseignement, moins de droits, de franchises, d'indépendance scientifique que dans les écoles des Etats despotiques ! Cela ne se peut. En faisant ce que l'on me demande, je croirais signer la déchéance de l'enseignement en France.

Dans ces circonstances, M. l'administrateur, il ne me reste qu'à déclarer qu'en effaçant, contrairement à l'ordonnance royale du 12 mars 1831, le titre et le sujet de mon enseignement, M. le ministre me réduit à l'impossibilité absolue d'ouvrir mon cours. Il y a sans doute un inconvénient à ce qui se passe ; le dommage est grand pour moi, puisque je suis placé entre l'oubli et la calomnie. Mais ce serait un bien plus grand mal et sans remède si un professeur livrait lui-même et sans protestation, ce qu'il considère comme l'honneur et le droit du corps auquel il appartient.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.

Paris, ce 8 avril 1846. E. QUINET.

(1) Rapport au roi, concernant l'ordonnance.

[...] leur part, ils regrettent la suspension indéfinie du cours de M. Quinet, et que leur amour pour la liberté de l'enseignement est large et sincère?

Les Arpenteurs forestiers.

DESPOTISME ADMINISTRATIF.

Il existe en France un corps de fonctionnaires publics dont le titre et les fonctions ont été maintenus sous tous les régimes, depuis sept cents ans et plus ; l'importance de leurs attributions est si bien constatée, que jamais on n'a osé les faire disparaître de la hiérarchie administrative : ces agents, dont le service est indispensable au bon aménagement des forêts, portent le titre d'*arpenteurs forestiers* ; leur organisation date d'une ordonnance de Louis VI, rendue en l'année 1115 ; on les trouve mentionnés, comme fonctionnaires, dans les ordonnances de Henri II, Charles IX, Henry IV, et dans cette fameuse ordonnance de 1669 dont notre code moderne a si mal profité. « L'administration forestière, dit M. Jacques de Walserres dans son *Manuel du droit rural*, l'administration reçut une organisation nouvelle dans l'ordonnance soigneusement élaborée par Colbert : la France fut divisée en maîtrises, ayant chacune un grand-maître, des maîtres, des lieutenants, etc., et des *arpenteurs*. » Plusieurs arrêts du conseil expliquant ces dispositions, constatèrent le titre officiel des arpenteurs et leur droit de fonctionnaires publics.

Après la révolution, les arpenteurs se retrouvent encore dans la loi de 1801, et toujours avec le titre d'agents publics, qui est confirmé judiciairement en 1807 par un arrêt de la cour de cassation.

Arrive enfin le code forestier de 1827, la loi qui nous régit aujourd'hui ; et, cette fois encore, les arpenteurs prennent rang dans la hiérarchie des fonctionnaires publics. Le texte est formel ; on lit, en effet, à l'article 160 : « Les agents *arpenteurs* et gardes forestiers constateront par procès-verbal les délits et contraventions, savoir : les agents et arpenteurs dans toute l'étendue du territoire pour lequel ils sont commissionnés, etc. » Si des termes aussi positifs laissaient place à la moindre équivoque, il suffirait, pour lever tous les doutes, de lire l'ordonnance rendue en exécution de la loi ; on y voit décrit l'uniforme des arpenteurs et *les marques distinctives de leur grade dans l'exercice de leurs fonctions*. Eh bien ! ce corps si respectable par ses services et son ancienneté, ce corps institué par la loi, va être supprimé en vertu d'une simple circulaire du directeur général des forêts. Si la chambre n'intervient pas pour maintenir les droits acquis, pour maintenir l'exécution des lois, tout le personnel des arpenteurs va être jeté au rebut sans indemnité, sans retraite, sans moyens d'existence. Et ne croyez pas que l'administration invoque aucun motif, ou justifie d'aucune façon sa mesure brutale ; non : elle chasse les arpenteurs parce que tel est le bon plaisir de M. Legrand ; sa raison, c'est l'arbitraire ; sa loi, c'est la loi du plus fort ; le code lui déplaît, elle le change, elle en fait un autre à sa façon.

Le pouvoir législatif ne doit pas tolérer cette nouvelle usurpation ; l'acte tyrannique de M. Legrand sera, nous l'espérons, sévèrement réprimé ; la chambre, en discutant le budget des dépenses, trouvera l'occa-

---

mes lèvres brûlent encore de son baiser, et je l'ai laissée partir comme un idiot, comme un lâche, comme un homme sans force, sans volonté, sans amour et sans cœur !... peut-être ne la reverrai-je jamais... et si je la revois, qui sait si elle ne me punira pas de mon obéissance, c'est-à-dire de ma sottise et de ma lâcheté ! Les femmes sont toutes ainsi ; elles se moquent de nous, et elles ont raison.... Oh ! pourquoi l'ai je laissée partir ? pourquoi.... le sais-je, moi ! tout-à-l'heure, j'étais un fou, et maintenant je le suis peut-être plus encore.

Cette crise violente dura peu ; une prostration lourde et accablante, suite inévitable de toute commotion nerveuse, s'empara de Jules Lambert, et il retomba presque inanimé sur son lit. Sa tête languissante se pencha lentement sur son épaule, il fit un long soupir, et un profond sommeil s'appesantit sur ses yeux.

Lorsqu'il se réveilla, le soleil brillait à l'horizon, les oiseaux voltigeaient à sa fenêtre et les gondoliers chantaient le long des lagunes.

Les vêtements du peintre avaient été déposés près de lui pendant son sommeil. Il se leva triste, morne, silencieux ; il se hâta de s'habiller et sortit sans même jeter un dernier regard, un dernier adieu à ces lieux charmants et cruels, où l'amour ne lui était apparu un instant que pour mieux lui faire sentir le poids de ses ennuis et mieux comprendre les navrantes tristesses d'une vie sans amour et sans espérance.

Il parcourut rapidement tout le palais ; il était désert, et hors la chambre que l'artiste venait de quitter, il paraissait inhabité depuis longtemps.

— Je m'en doutais, dit-il avec amertume.

Lorsqu'il eut franchi le seuil extérieur, il se retourna pour voir le mystérieux palais où il laissait son repos, son bonheur et sa liberté. — C'était la maison de *Bianca Capello*.

VIII.

Le carnaval venait de commencer, le carnaval de Venise, cette débauche de tous les sens, ce poème burlesque, échevelé, incroyable, où les amours, les gondoles, les fleurs, les blanches épaules, les petits pieds et les joyeuses paroles se croisent, se heurtent, se confondent au bruit des sérénades, des éclats de rire et des soupirs étouffés par les baisers ! ivresse ardente, folle, galvanique d'un peuple qui n'est plus un peuple, d'une société qui n'est plus qu'un cadavre !

Quelques jours s'étaient passés depuis la scène que nous venons de raconter. Le peintre amoureux avait épuisé en vaines conjectures toutes les ressources de son imagination et de son intelligence ; rien, nul fait extérieur, nulle supposition vraisemblable n'étaient venus éclairer même d'une lueur décevante le sombre cercle dans lequel son esprit et son cœur s'agitaient, sans rencontrer autre chose que le vide, le doute et les ténèbres.

Fidèle à sa promesse, il s'était abstenu de toute démarche, de toute tentative qui eussent pu calmer du moins cette cruelle incertitude, mille fois plus dévorante qu'une douloureuse certitude et une désespérante réalité. Dans ce dernier cas, il eût pu appeler à son aide la résignation, dernière ressource de l'humaine faiblesse, asyle suprême où viennent se réfugier tous ceux qui ont aimé, souffert et pleuré sur notre pauvre globe.

Un matin, c'était un des derniers jours de carnaval, fatigué du bruit et des clameurs de la foule, irrité d'entendre toute cette joie, toutes ces folles ivresses, qui s'agitaient autour de lui comme une insolente ironie, Jules Lambert se préparait à s'éloigner de Venise, du moins pour quelques jours, lorsqu'un de ses amis, qu'il n'avait pas vu depuis longtemps, entra dans sa chambre.

C'était un des plus élégants *sportmen* du Champ-de-Mars et de Chantilly, un des plus magnifiques *lions* du boulevart de Gand ; il était venu promener son ennui en Italie, *se mettre au vert*, comme on disait sous la régence, et réparer par quelques mois d'exil les avaries faites à sa fortune par ces deux Carybde et Scylla de l'océan parisien, que l'on nomme vulgairement le lansquenet et la lorette. Du reste, joyeux compagnon de plaisir, il était gentilhomme par naissance et par instinct, et disciple d'Epicure par tempérament.

Il secoua doucement le bras de son ami Jules et lui tint à peu près ce langage :

— Faites-moi le plaisir, mon très cher, de me dire ce que vous devenez depuis quelque temps ? On ne vous rencontre nulle part, vous vous cachez d'une manière scandaleuse. Vous voilà sombre comme un mélodrame et triste comme un poète anglais. Votre toilette est plus négligée que celle d'un feuilletonniste ou d'un député ministériel ; en vérité, ami, vous m'affligez. Que se passe-t-il donc? Il n'y a que les criminels ou les amoureux qui cherchent l'ombre et le mystère ; vous êtes l'un ou l'autre.

— Ni l'un ni l'autre. Je fais comme vous, je m'ennuie.

— Cette réponse est plus méchante que spirituelle, et elle ne prouve rien du tout. Vous vous cachez ; donc....

— Je ne me cache pas le moins du monde, je travaille, et si je suis amoureux, il est pour l'artiste plus d'un amour.

— Amour de l'art, n'est-ce pas? Connu, très cher ! ceci est une raison bonne tout au plus pour satisfaire la curiosité d'un financier, d'un bourgeois, d'un *philistin*, comme vous dites, ou de tout autre sot.

— Eh bien ! oui, je suis amoureux, amoureux fou, et amoureux sans espoir ! êtes-vous content?

— Vous me conterez cela en déjeunant.

— Je suis désolé de vous refuser ; mais il m'est impossible...

— Vous me conterez cela en déjeunant, et si vous ajoutez un seul mot de refus, je ne vous quitte pas de la journée.

— Impossible. Vous le voyez, ces préparatifs...

— Encore ! Vous vous obstinez... Soit donc ! dit le *lion* en s'asseyant. Foi de gentilhomme ! je passe la journée entière avec vous.

— Mais je quitte Venise aujourd'hui même.

— Pour longtemps ?.

— Je l'ignore. De graves intérêts...

— A demain les affaires sérieuses ! Vous donnerez bien un jour à l'amitié. Du reste, bon gré mal gré, je vous tiens et je vous garde.

Le peintre ne put s'empêcher de sourire de l'obstination de son ami.

— Eh bien ! transigeons, dit-il, va pour le déjeuner ; mais après...

— Après ?... je n'ai qu'une parole, j'ai juré de ne point vous quitter, je ne vous quitte pas. Puisqu'il en est ainsi, puisque vous êtes sourd à ma voix et à mes prières, je vous avertis que nous irons ce soir au bal masqué, et que je vous enlève après le bal pour vous conduire à un délicieux souper, qui ferait envie à ce pauvre Sardanapale de voluptueuse mémoire. De joyeux convives, du vin de Chypre et de Syracuse, et les plus belles filles de Venise ! Cela vous fera quelques heures de plaisir et d'oubli ; c'est tout ce que l'on peut demander à la vie.

— Ami, je ne puis accepter ; un front chagrin fait un mauvais convive, et puis j'ai besoin de silence, de solitude...

— Jules, vous êtes un fou. Je connais les devoirs de l'amitié, et je vous ordonne de venir avec nous. Pour vous punir, je vous céderai ma place auprès de la belle, de l'incomparable, de la délirante Jemma, la plus folle, la plus enivrante, la plus délicieuse des femmes que Vénus entoure de son écharpe rose.

Jules Lambert ne savait plus à quel saint se vouer, et par quel moyen il pourrait vaincre l'obstination de son ami sans être forcé de rompre avec lui, lorsqu'il entendit frapper légèrement à sa porte.

Il alla ouvrir. Une femme voilée et enveloppée d'une large mante lui remit une lettre qu'elle tenait à la main, et s'éloigna aussitôt.

Il brisa le cachet et lut :

« Ce soir, à minuit, au théâtre de la Scala ; si vous n'étiez pas seul, » lorsque vous verrez venir à vous un domino blanc et rose, hâtez-vous » d'éloigner les importuns. »

Le pâle et sombre visage de l'artiste s'illumina d'un éclair de joie et d'un soudain rayonnement. Il se retourna vers son ami, et, lui pressant la main avec une radieuse effusion :

— Soit ! lui dit-il, passons la journée ensemble et allons au bal masqué ; c'est moi maintenant qui vous en prie.

EUGÈNE CAMUS.

(*La suite à mardi.*)

Parmi les spectacles que, pendant ces jours de courtes vacances, les parents peuvent rechercher pour leurs enfants, le Diorama est un des plus attrayants et des plus convenables. L'exposition actuelle offre, par extraordinaire, trois tableaux à la fois : l'*Intérieur de l'Eglise de Saint-Marc*, à Venise, avec la cérémonie de la présentation au peuple, du doge nouvellement élu ; les deux premiers aspects du *Déluge*, et la *Vue de la Ville de Fribourg*, avec son piquant effet de neige par un jour de printemps.

» Il n'est point d'acte du gouvernement, si isolé qu'il paraisse, qui n'ait sa signification ; si on l'étudie avec un peu de soin, on y démêle sans peine l'esprit et les tendances générales du gouvernement, et quand les tendances sont mauvaises, comme celles que nous apercevons ici, tout le monde doit craindre pour soi ; tous les citoyens sentent qu'ils sont solidaires, que l'arbitraire et l'injustice, qui frappent l'un aujourd'hui, peuvent frapper l'autre demain. La Restauration, en congédiant un grand nombre d'officiers, leur avait au moins assuré une demi-solde. Sans cela, et pour cela seul, elle eût excité une révolution. De révolution, nous n'en voulons plus, Dieu merci! La tranquillité toujours ; mais toujours aussi, et pour tous, justice et bienveillance.

» M. le Directeur-général s'autorise d'un vote de la Chambre des Députés, qui s'est prêtée à faire passer quelques mille francs du chapitre DES DÉPENSES DIVERSES, au chapitre du PERSONNEL. Pauvre excuse, subtilité indigne d'un homme grave ! De bonne foi, en est-ce assez pour conclure que la Chambre a entendu rayer de nos lois tous les textes qui ont consacré l'existence et les attributions du corps des Arpenteurs forestiers? On sait avec quelle rapidité se vote le budget. La chambre ne s'est pas associée sciemment à la destitution en masse de tant d'hommes honorables.

» Mais ceci doit lui servir de leçon ; son attention est éveillée maintenant sur l'injustice dont on veut la rendre responsable. Un tel acte n'est plus de notre temps. C'est à la tribune que tous les députés indépendants doivent le combattre, s'il le faut. Les nôtres, quelle que soit leur indulgence pour le ministère, sont encore assez pénétrés de l'esprit d'équité qui fait le fond du caractère de notre pays, pour nous rapporter, aux élections prochaines, la certitude que M. le Directeur-général et M. le Ministre des finances ont renoncé à un acte de dureté, que les besoins du service ne rendent pas nécessaire, qui ferait un contraste pénible avec la conduite habituelle du gouvernement, et donnerait lieu de craindre un retour à des caprices de pouvoir, dont nous entendons être délivrés pour toujours. »

LE TRANSIT ÉGYPTIEN. — LES COMPAGNIES.

La question du transit égyptien a été définitivement résolue contre l'Angleterre. Malgré les instances de M. John Perry, membre de la Société orientale et péninsulaire, qui avait été envoyé en Egypte pour agir auprès de Méhémet-Ali, le vieux pacha a tenu bon, et l'administration du transit a été remise au gouvernement égyptien, moins les stations du Caire à Suez, pour lesquelles on attend la réponse de Bombay. Du reste, le personnel des employés subalternes est conservé intégralement. Les enseignes ont été changées ; au lieu de : *Egyptian Company's transit*, il y a : *Transit-Administration*. Le tarif du prix pour le transport des voyageurs d'ici à Suez, et *vice versâ*, a été fixé comme il suit :

		L.	F.
1re place d'Alexandrie à Suez. . . .		12	300
2e »		9	233
1re »	de Suez au Caire	2 10	62 50
1re »	du Caire à Alexandrie. . .	9 10	237 50
2e »		6 10	162 50

Celui des marchandises n'a pas encore paru, mais on y travaille.

Cette détermination de Méhémet-Ali est une nouvelle preuve de la méfiance du pacha à l'endroit des compagnies industrielles. Nous l'en félicitons sincèrement. Tandis que, chez nous, des ministres faibles et impuissants abandonnent l'Etat et l'intérêt social à des compagnies qui font leurs affaires, le pacha d'Egypte se met en garde contre l'importation en Orient de cette féodalité nouvelle qui est déjà si fortement constituée en Occident. Il est vrai que, peut-être, dans cette occurrence, le pacha n'obéit qu'à un instinct de conservation ; car la nature même des choses et une expérience déjà commencée lui ont fait sentir que des compagnies industrielles, conservant leur nationalité sur la terre d'Egypte, et défendues par leur ambassadeur et par les forces maritimes dont il peut sans cesse disposer, opéreraient contre lui, Méhémet-Ali, une véritable dépossession de la souveraineté administrative et politique.

L'industrie et le commerce sont la base de la constitution égyptienne, telle que Méhémet-Ali l'a faite ; et s'il y laissait pénétrer l'influence et l'intérêt des compagnies, le vieux pacha risquerait fort d'être débordé et emporté. Cela explique sa fermeté à repousser les compagnies, soit dans l'affaire du barrage, soit dans celle du transit, soit pour les différentes lignes de fer dont on lui présente les projets.

Nous croyons que les compagnies industrielles ne sont possibles et ne seront bienfaisantes en Orient que lorsqu'elles seront constituées sous le patronage collectif des puissances, et qu'elles acquerront ainsi un caractère *neutre*. Jusques-là, il nous paraît rationnel et légitime que les gouvernements orientaux repoussent toute innovation de ce genre, et préfèrent exécuter eux-mêmes les grands travaux d'utilité publique, bien qu'ils soient obligés d'avoir recours à un personnel européen. Les Etats de cette portion du globe conserveront, du moins, leur pleine liberté, et ne se trouveront point engagés, inféodés à des intérêts hostiles. Ils ne sont point pour les dettes publiques, pourquoi le seraient-ils pour les opérations industrielles?

Le pacha d'Egypte continue à pousser, avec la plus grande activité, les travaux du barrage du Nil. On espère que les berges seront achevées avant la crue du fleuve. Nous souhaitons que M. Mougel, notre compatriote, mène à bien cette grande opération. Le barrage du Nil est le préliminaire obligé du percement de l'isthme de Suez par un canal maritime, car c'est le moyen d'avoir de l'eau dans le désert, pour planter et consolider les bords du Bosphore artificiel que la main de l'homme doit ouvrir entre la mer Rouge et la mer Méditerranée.

Tremblements de terre.

On lit dans le *Portafoglio Maltese* du 2 avril :

« Samedi dernier, vers 4 heures 3/4 de l'après-midi, deux secousses de tremblement de terre se firent sentir : ce qui est insolite parmi nous. La première secousse était légère, elle dura 7 secondes. Quatre minutes après, la deuxième secousse eut lieu ; elle fut très forte et elle produisit une grande sensation dans le pays. Cette secousse était ondulatoire, horizontale, venant du midi, et elle dura 20 secondes. L'atmosphère n'offrait rien de particulier, si ce n'est un léger nuage qui se dissipa avec le tremblement de terre. On avait cru que ces secousses étaient le contrecoup d'un phénomène analogue qui vient de se produire en Sicile ; mais on a avis exactement observé la direction, on est demeuré con-

d'une escadre d'évolution. Il rassemblera probablement dans la Méditerranée une division de l'escadre russe commandée par le grand-duc Constantin, second fils de l'empereur Nicolas. La *Presse* se félicite de cette circonstance, qui lui semble propre à rapprocher les deux Etats, et c'est ainsi qu'elle fait valoir les avantages de leur alliance :

« L'empereur actuel s'occupe beaucoup de la marine russe ; il l'a entièrement renouvelée, et elle pèsera dorénavant dans la politique européenne, non pas tant par elle-même, au moins de longtemps encore, *que par les services qu'elle pourrait rendre à une marine plus puissante à laquelle elle se rallierait.* »

Nous ne sommes pas les ennemis de la Russie, nous qui appelons de tous nos vœux l'association, l'union fraternelle de tous les peuples; mais pour réaliser cette grande œuvre, la France, qui en a l'initiative, et qui en est responsable devant Dieu, doit prendre ses premiers auxiliaires chez les civilisés, non chez les barbares; chez les peuples qui ont le sentiment de la liberté, de la justice et de la dignité humaine, et non chez ceux qui chaque jour laissent fouler aux pieds ces grands principes. Que le prince de Joinville rencontre le grand-duc Constantin, qu'il s'échange entre eux des visites polies, amicales mêmes, rien de mieux, mais pour qu'il résultât de cette rencontre une alliance intime entre la Russie et la France, pour que notre flotte pût accepter la coopération des 120 voiles et des 7 800 bouches à feu énumérées par la *Presse*, il faudrait que deux grands évènements se fussent accomplis dans le monde : la constitution de l'unité germanique et de la Pologne indépendante.

ESPAGNE. — Le nouveau ministère espagnol a été en partie reconstitué le 4 et le 5 avril. M. Isturitz est nommé président du conseil et ministre des affaires étrangères. M. Francisco Armeroy Penaranda, ministre de la marine, et, par *interim*, ministre de la guerre. M. Pedro de Egana, ministre de grâce et justice. Les sous-secrétaires d'Etat du ministère de l'intérieur et des finances géreront *ad interim* leurs départements respectifs.

— Le général Mazzaredo, capitaine-général de Madrid, a été remplacé par le maréchal-de-camp Pezuela. Le brigadier Furon a été replacé à la tête du régiment de la *Reina Gobernadora*, commandé depuis par le brigadier Ortega.

FERNANDO POO. — *El Heraldo* donne une nouvelle importante relative à l'île de Fernando Poo. On se rappelle que l'Angleterre voulait, il y a quelques années, se faire céder par l'Espagne cette île située au fond de la mer de Guinée (côté orientale d'Afrique). L'Angleterre s'était même refusée à reconnaître le droit de l'Espagne sur cette île, quoiqu'il date de l'année 1778. Il paraît, d'après ce que dit le *Heraldo* que les amiraux anglais et français qui commandent les escadres destinées à côtoyer la partie orientale d'Afrique, se seraient empressés, en arrivant à Fernando-Poo, de saluer le pavillon espagnol, reconnaissant ainsi les droits de l'Espagne sur ce pays. En outre, ces deux amiraux auraient donné tour à tour au représentant de l'Espagne à Fernando-Poo des marques de considération. Dans les fêtes qui ont eu lieu à bord des vaisseaux amiraux et auxquelles assistait le commandant des forces navales espagnoles, des toasts nombreux ont été portés à l'union des trois puissances. Puissent les vœux des hommes de guerre de ces trois nations retentir dans le sein des cabinets de France, d'Angleterre et d'Espagne ; car ces trois puissances ont d'innombrables intérêts communs sur la surface du globe !

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — S. A. R. M. le prince de Joinville est allé prendre à Toulon le commandement de l'escadre d'évolution de la Méditerranée. Le pavillon du prince sera arboré à bord du *Souverain*. On sait que cette escadre se composera de neuf vaisseaux de ligne et de neuf bateaux à vapeur. Une division de la flotte russe se trouve en ce moment dans la Méditerranée, non loin de la France ; on assure même qu'après avoir remonté les côtes d'Italie, où voyage l'impératrice, cette division s'arrêtera dans un de nos ports, et que le jeune grand-duc qui la commande sera reçu et fêté par le prince français.

— L'avis au public de M. le conseiller d'Etat, directeur des postes, en date du 6 de ce mois, concernant la convention postale arrêtée récemment entre le gouvernement français et celui du grand-duché de Bade, vient d'être affiché dans Paris. Aux termes de cette importante convention, dont l'effet sortira le 1er mai prochain, les lettres seront transmises dans l'un et l'autre Etat sur le pied d'une égalité parfaite, affranchies comme non affranchies.

UN ENFANT PRODIGE. — Fotole, cet intéressant phénomène dont Henri Monnier a *plutarqué* la mémorable histoire, Fotole, qui aura sept mois dans quinze jours, imite Napoléon à s'y méprendre, et met comme le grand homme et sans qu'on le lui dise, ses mains derrière le dos. Mais l'enfant dont nous trouvons l'histoire dans les journaux américains, n'appartient pas à la catégorie d'enfants-prodiges, parmi lesquels l'héritier de M. Patrat occupe un rang si distingué. C'est un digne émule des Vito Mangiamele, des Mondeux, etc. Cet enfant, âgé de neuf ans et demi, habite à Gambier dans l'Ohio. Il est doué des facultés mathématiques les plus extraordinaires. Sans plume et avec une rapidité merveilleuse, il fait les calculs les plus difficiles.

Voici quelques-unes des questions qui lui furent posées. Quel est le cube de 26? Il répondit 17 576. On lui demanda la quatrième puissance de 73. Ses grands yeux brillèrent vivement; il s'élança vers la porte, revint sur ses pas et répondit : 31 640 625. Trois quarts de minute s'étaient écoulées entre la demande et la réponse. Les facultés extraordinaires de cet enfant ne s'appliquent pas seulement aux mathématiques. Il n'est pas de science qui lui soit étrangère ; l'astronomie, l'histoire et surtout l'histoire naturelle sont pour lui pleines de charmes. Il a composé tout seul un almanach pour 1846, et il a fallu douze jours à un adulte pour recopier la partie la plus illisible de son écriture. — On parle de mettre cet enfant au collège, mais ne semblerait-il pas plus profitable de mettre le collège à cet enfant?

LOCOMOTION AÉRIENNE A MITRAILLE. — Un jeune Italien vient de résoudre le problème des problèmes. Grâce à lui, les routes de l'air, ces régions dont la conquête annoncera l'établissement définitif de la domination de l'homme sur le monde, vont être livrées à la circulation. L'art souverain de la navigation aérienne est créé..... pour la millième fois,

A la *Gazette du Berry*. — Même prière.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 10 avril. — CHAUSSOIS, épicier, rue de Paris, 55, à Belleville. Juge comm., M. Ferté ; syndic prov., M. Baudouin, rue d'Argenteuil, 36.

Du 10 mars. — CHALVET, march. de charbon, à Boulogne, rue de la Concorde. Juge comm., M. Grimoult ; syndic prov., M. Battarel, rue Cléry, 9.

Du 7 avril. — GOUVE, distillateur, rue St-Denis, 332. Juge comm., M. Le Roy ; synd. prov., M. Sergent, rue des Filles-St-Thomas, 17.

Marchés.

Halle à la viande du 11 avril. — 23601 kil. Bœuf 1,35-1,25-0,80. — 20451 kil. Veau 1,65-1,45-1,15. — 4930 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. — En gros 39920 kil. 1,36-1,30-1,26.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 9, 10 et 11 avril. — *Beurre* (le kil. En livres 2,06 à 2,76. — En mottes Isigny 2,20 à 5,20. — En mottes Gournay 1 66 à 3,30. — Petit beurre 1,82 à 2,24. — Beurre salé ou fondu 1,76 à 1,84. — *Œufs* (le mille). Du 9 avril, 30 à 50. — Du 10, 28 à 48. — Du 11, 30 à 50. — *Fromages* (la dizaine), 10 avril. Brie 14 à 40. — A la pie 5 à 15.

Marché aux chevaux du 11 avril. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 104, vendus 24 de 300 à 1050. — De trait 315 entrés, vendus 33 de 500 à 1010. — Hors d'âge 212 entrés, vendus 28 de 80 à 420. — Anes entrés 14, vendus 3 de 30 à 65. — Chèvres amenées 4, vendues 2 de 18 à 40. — Voitures, 41 amenées, 7 vendues de 100 à 700. — Encan, entrés 3, vendus 3, de 70 à 140. — Essai, 99.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 11 avril. — Foin, 1re 54 à 55 ; 2e 47 à 50 ; 3e 42 à 44. — Paille de seigle 1re 29 à 32 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 27 à 30 ; 2e 24 à 26 ; 3e 22 à 23.

Marché de la Maison-Blanche, 11 avril. — Sur 107 porcs, il s'en est vendu 60 à 1,30-1,28-1,26. — Vaches laitières amenées 41, vendues 26 de 230 à 450. — Taureau, amené 0, vendu, 00.

VERSAILLES, 10 avril. — Foin 1re qualité, 42 à 46 ; 2e, 36 à 40 ; 3e, 30 à 36. — Paille de froment, 25 à 32 ; de d'avoine, 28 à 35. — Trèfle, 20 à 30. — Luzerne, 31 à 48. — Regain, 30 à 43.

Beurre en livres (les 100 kil.) 1re qualité, 240 ; 2e, 200 à 230. — Œufs (le 1000), 40 à 44.

181 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,70 le kil. sur pied.

Bourse du 11 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 65	83 65	83 65	83 60	4 Can. de C.	1250 »»
— — fin courant	83 65	83 70	83 60	83 70	Act. d J. »	» »»
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 80	119 80	118 60	119 75	Ch. S. G. »	1075 »»
— — fin courant	120 00	120 15	119 90	120 »»	V. r. dr.	585 »»

						INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 1/2 J. 22 m. dr cours	»	»»	Banq. de Fr. dr cours	3400	»»	— Ob. anc.	» »»
à J. »	»	406 »»	O. V. de Par. »	»	»»	— — nouv.	» »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »»	C. hyp...... »	840	»»	V. r. gauc.	363 »»
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin.... »	1200	»»	Paris à Sc.	» »»
B. du Trés.	»	3 3/4	— Gann..... »	1175	»»	— à Orléans	1230 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.			
3 p. 0/0......	d. 50	» »»	83 80	—— 84 10	84 15	— à Rouen.	1037 50
5 p. 0/0......	d. 50	» »»	120 70	—— » »»	120 80	R.-Havre..	745 »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.		Avignon...	915 »»
3 p. 0/0.....	15 »/»	» »/»		» »/»	» »/»	Str. à Bâle.	285 »»
5 p. 0/0.....	25 »/»	30 »/»		22 1/2	» »/»	Paris Str...	825 »»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM.............	Der C.	101 1/8	Tours-Nant	847 50
Récép. Rotsch.	»	101 50	BELG. à 4 1/2.....	»	» »/»	Orl.-Vierz.	600 »»
ESP. Dette act.	»	» »/4	— 5 0/0.......	»	» »/»	C. du Nord	763 75
— — pass.	»	5 1/4	— do 1840....	»	100 1/4	Famp-Haz.	» »»
— 3 p. 0.0.	»	» »/»	— do 1842....	»	» »/»	Diep.-Féc..	488 »»
Dete intérieure	»	30 1/8	— Banque....	»	905 »/»	Boul. à Am.	510 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— do Em. 1841.	»	» »/»	Orl.-Bord.	635 »»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT.........	»	1265 »/»	Mont. à Tr.	430 »»
HAITI....	»	» »/»	AUTRICHE	»	» »/»	Paris-Lyon	580 »»
						Bord-Teste	165 »»
						Zinc V. M..	6300 »»
						Lin Maber.	735 »»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 76,50 à 77,00 ; courant du mois, 78,00 à 77,50 ; 4 d'été, 80,00 à 79,00 ; 4 derniers, 84,00 à 83,00.

LILLE. — Colza, 77,50 à 00,00. — Œillette rousse, 81,00. — Cameline, 77,50. — Chanvre, 77,50. — Lin, 77,00. — Voiture, 6,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 129,00 à 130,00 ; mai et juin, 000,00 à 00,00 ; 4 d'été, 130,00 à 131,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 12 avril.

7 h. »/» FRANÇAIS. — Jeanne d'Arc. Georges Dandin.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Marie. Cendrillon.
6 h. »/» ODÉON. — Ingénue. Manteau. Lucrèce.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Roman comique. 3 Baisers. Poltron.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Maîtresse. Maison. Enfants. Professeurs.
6 h. »/» GYMNASE. — Mari. Geneviève. Couleurs.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Mile ma Femme. Mort. Juif. Omelette.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Bruno. Kean. Trilby.
6 h. »/» GAITÉ. — Jean-Baptiste.
6 h. »/» AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. »/» COMTE. — Physique. Mme de Genlis. Intermède. Chemin de fer.
6 h. »/» FOLIES. — Bûcheron. Thibaut. Modiste. Bal.

Imprimerie Lange-Lévi et Ce, rue du Croissant, 16.

FONDATIONS D'UTILITÉ, D'ART ET DE PLAISIRS, SUR UNE SUPERFICIE DE 13,770 MÈTRES.

Placement d'argent avec les sûretés immobilières les plus complètes, et en même temps avec les chances les plus étendues que puisse présenter une opération industrielle.

CAPITAL SOCIAL : 4,500,000 FR., DIVISÉ EN 9,000 ACTIONS DE 500 FR. CHACUNE.

CONSEIL DE SURVEILLANCE.

MM. le duc D'AVARAY, président honoraire;
Lieutenant général comte D'ASTORG, pair de France, commandant la deuxième division militaire;
BLANQUI, membre de l'Institut;
LÉOPOLD DE BOUSSONAC, directeur de la compagnie d'assurances mutuelles *la Prévoyance*;
Le vicomte E. DE CHABROL;
Le marquis DE CHOISEUL;
CRAPEZ, propriétaire;
DESPREZ (d'Yebles), propriétaire-horticulteur;
Le comte de GASVILLE, membre du conseil général d'Indre-et-Loire.
D'HERAMBAULT, membre de la chambre des députés;
Le baron DE JOUVENEL, propriétaire;
A. DE LA GRAVIÈRE, maître des requêtes au conseil d'Etat;
Le comte DE PONTMARTIN, du conseil-général du Gard;
Le baron TRIGANT DE LATOUR, conseiller référendaire à la cour des comptes.

CONSEIL DE GÉRANCE.

E. SOULANGE-BODIN;
DE LA COMTE, propriétaire;
LÉON GRAMAIN, administrateur des *Serres des Champs-Elysées*.

BANQUIERS DE LA COMPAGNIE.

MM. PAVIE-BLONDEL et Comp^{ie}, rue Lepelletier, 2.

AGENT DE CHANGE.

M. RUFFIER.

CONSEIL JUDICIAIRE.

MM. LABOT, avocat aux conseils du roi;
LÉON DUVAL, avocat à la cour royale;
GUYOT-SIONNET, avoué;
VALPINÇON, notaire.

Les versements s'opèrent par cinquièmes, soit 100 fr., chez les Banquiers, rue Lepelletier, 2.

Acheter à Paris des terrains dans une situation d'avenir, c'est faire le plus sûr et le plus avantageux de tous les placements.

Depuis un demi-siècle, la population de Paris s'est accrue si rapidement et en des proportions telles, que tous les terrains achetés dans des conditions normales, surtout les terrains situés sur la rive droite de la Seine, au Nord-Ouest de Paris, ont gagné une plus-value représentant au moins un intérêt de *dix à vingt pour cent par an*.

Le vaste réseau de chemins de fer, qui tous partiront de Paris, ou qui viendront y aboutir, amènera, on peut l'affirmer, une subite crue de population et une consommation d'espace deux fois plus rapide que celle dont nous avons été témoins depuis quelques années.

Au nombre des terrains de Paris dont la hausse a été la plus forte, il faut compter ceux des Champs-Elysées, qui ont au moins triplé de valeur depuis cinq ans, et que divers motifs doivent faire quintupler dans les dix années qui vont suivre.

Toutefois, l'inconvénient de l'achat des terrains, même de ceux qui ont le plus grand avenir, c'est qu'ils ne rapportent rien pendant un certain nombre d'années, et que cette absence d'intérêts et de produits augmente beaucoup le coût primitif.

Restait donc un problème à résoudre, celui d'acheter des terrains, ayant la chance d'obtenir une plus-value double, triple ou quadruple, sans être privé d'un bon intérêt de son argent.

C'est ce problème que nous avons résolu.

Connaissant le goût des Parisiens pour les fleurs, nous avons créé un Jardin-d'Hiver aux Champs-Elysées.

Ce jardin, ouvert le 26 janvier 1846, a donné depuis cette époque, par le droit d'entrée (1 fr. par personne dans la semaine, 50 c. le dimanche), et par le bénéfice sur les ventes de fleurs, plantes et arbustes, déduction faite de tous frais, un produit moyen de 500 fr. par jour, soit plus de 50 p. 100 de dividende par an sur le capital engagé.

Dès les premiers jours, la question s'est donc trouvée jugée; le Jardin-d'Hiver était passé dans nos mœurs.

Toutefois, et par cela même, il n'y eut qu'un cri : la tentative était faite sur une trop faible échelle, l'air et l'espace manquaient; tout Paris accourant, il fallait s'agrandir.

C'est ce que viennent de décider les fondateurs du Jardin-d'Hiver des Champs-Elysées, qui ont trouvé le moyen de s'assurer à de bonnes conditions *treize mille sept cent soixante-dix mètres* de terrains adjacents, afin d'offrir prochainement au public un établissement que nous envieront toutes les capitales.

Londres, Vienne, Bruxelles, Gand, Harlem, Hambourg, New-York même, possèdent des établissements horticoles fondés sur la plus vaste échelle. Un seul horticulteur anglais, Loddiges, fait annuellement un bénéfice de plus de 15 mille livres sterling (375 000 fr.), et dix autres de ses concurrents marchent de près sur ses traces. Deux frères établis naguère à Hambourg ont acquis dans un laps de temps assez court, une fortune dont le chiffre, établi par la succession de l'un d'eux, dépassait huit millions.

Un seul établissement horticole réellement digne de ce nom, existe en France, celui de M. Soulange-Bodin, illustre doyen d'une science qui n'a pas été chez nous autant et aussi vite appréciée qu'elle devait l'être. Mais l'établissement de M. Soulange avait le grave défaut de ne pas se trouver au sein de la capitale, et pourtant il donne aujourd'hui d'importants résultats!

Chose étrange! il n'existe ni à Paris ni en France un vaste établissement où se trouvent les belles collections réunies de la Flore indigène ou de la Flore naturalisée sur notre sol.

Nul jardin n'a encore étalé à la fois, aux yeux du public, les deux mille variétés du catalogue des Roses; les individus innombrables dont se composent les nomenclatures de Jacynthes, de Tulipes, d'Iris, de Renoncules, d'Anémones, de Pivoines, d'Œillets, de Géraniums, de Dahlias, de Camélias, de Magnolias, d'Azaleas, de Rhododendrums, de Kalmias et autres.

Et pourtant, ne devrait-on pas au public français, ce Crésus prolétaire qui a les plus beaux palais, les plus beaux musées, et les plus belles collections de tableaux du monde; qui ne refuse à sa pauvreté mille fois millionnaire, aucun des fastes inventés par le luxe et la civilisation, ne lui devrait-on pas aussi le spectacle de ces richesses de la nature, que se donnent de simples particuliers!

Le public est si avide de jouissances nouvelles, et sait payer si bien les plaisirs nouveaux!

Pénétrés de cette conviction, non-seulement les fondateurs du Jardin-d'Hiver ont résolu de le développer sur de larges proportions; d'établir une vaste serre spéciale qui servira de marché aux Fleurs couvert et permanent, et d'y joindre une salle d'exhibition (1); mais encore, afin de pouvoir fournir au public les plantes les plus belles et les plus nouvelles à des prix extrêmement réduits, ils se sont assuré la possibilité d'acquérir la magnifique propriété de M. Soulange-Bodin, située à Ris, sur le chemin de fer de Corbeil, d'une étendue de 55 hectares 47 ares 15 centiares (167 arpents), et qui contient une grande quantité de serres et un nombre infini de plantes, qu'une intelligente culture reproduit à mesure qu'elles s'épuisent.

(1) La salle d'exhibition publique sera ouverte gratuitement quatre fois l'an, à tous les horticulteurs français et étrangers; des prix seront décernés à chacune de ces quatre expositions. Les juges seront choisis par les exposants mêmes.

Fondations d'utilité, d'art et de plaisirs.

Un membre illustre de l'Académie française avait naguère conçu le projet de doter Paris d'un monument comprenant non-seulement divers établissements consacrés aux distractions et aux plaisirs, mais favorisant aussi l'étude et les progrès des arts et de l'intelligence.

Cette idée n'a pas été perdue pour les fondateurs du Jardin-d'Hiver. Aussi comptent-ils donner comme annexe à leur établissement des Champs-Elysées :

1° Une magnifique salle de concerts et de bals disposée de manière à ce que les spectateurs y soient groupés, été comme hiver, au milieu des arbustes et des fleurs;

2° Un panorama dès à présent établi, et dont la première exhibition sera celle de la ville de Londres;

3° Un cabinet de lecture où se trouveront tous les journaux, revues et magazines publiés en France et à l'étranger, ainsi que tous les recueils contenant les figures peintes ou gravées de tous les arbres, arbustes, plantes et fruits composant la Flore française et la Flore étrangère;

4° Un vaste salon où se trouveront des rafraîchissements de toutes sortes;

5° Un pavillon où seront vendus:

Les bouquets coupés, les fleurs de coiffure, les garnitures de robes et autres parures naturelles pour la toilette;

Les primeurs de légumes et de fruits;

Les graines, plants, arbres, arbustes, œilletons, etc.; les jardinières, bancs, outils, ustensiles et objets quelconques, servant ou tenant au jardinage;

Tous les oiseaux français et étrangers.

Les fleurs et les oiseaux sont la fête des yeux, disent les Chinois, les uns ne sauraient donc être séparés des autres.

Capital de la Société.

QUATRE MILLIONS CINQ CENT MILLE FRANCS, divisés en 9 000 actions de 500 fr. chacune, dont 100 fr. payables en souscrivant, 100 fr. au fur et à mesure des appels que fera le Conseil, avec un intervalle de 3 mois à partir du second versement.

Le capital sera représenté, 1° par 13 770 mètres de terrain en un seul morceau (1), ayant une longue façade sur l'avenue des Champs-Elysées, numéros 33, 35, 37, 39, 41 et 43, avec triple sortie sur les Champs-Elysées, la rue de Marbeuf et sur l'allée des Veuves, et entrée sur chacune de ses façades. Lesdits terrains seront acquis au prix de 2 901 000 fr.

2° Par une maison située avenue des Champs-Elysées, le bâtiment du Panorama et autres constructions d'un revenu actuel de 24 100 fr., résultant d'anciens baux.

3° Par le Jardin-d'Hiver établi aujourd'hui et les serres qui y sont jointes, lesdites serres contenant dès à présent deux cent mille plantes.

4° Par les serres d'exposition, de promenade et de multiplication qui seront ajoutées à celles qui existent.

5° Par tous les établissements dont il a été parlé ci-dessus, et qui seront créés sur les terrains de la Compagnie.

6° Par l'établissement fondé par M. Soulange-Bodin, à Fromont, près Ris, d'une contenance de 167 arpents, les maisons d'habitation, corps de ferme, parc, jardins et vergers; par ses nombreuses serres, ses arbres exotiques, ses nouveautés rares, ses plantes-mères, ses massifs de terre de bruyères, ses fleurs, arbres et arbustes, et en général tout son mobilier agricole et horticole.

Produits.

La vente des plantes et des fleurs au Jardin-d'Hiver actuel des Champs-Elysées a donné un bénéfice qui, joint au droit d'entrée, ne peut pas être évalué à moins de 500 fr. par jour, soit par an 180 000 fr.

Si l'on ajoute à ce revenu le produit actuel des immeubles existants, tant à Paris qu'à Fromont, il est permis de dire qu'un intérêt de plus de 5 pour 100 du capital social est assuré aux actionnaires.

On doit donc en outre considérer comme *dividende* certain la plus-value progressive des terrains.

Comme dividende éventuel, mais toutefois on peut le dire, non moins certain : 1° l'accroissement du nombre des visiteurs et des acheteurs, en raison des agrandissements et embellissements qui vont avoir lieu (1) :

2° Le produit de la salle des concerts et bals (2) :

3° Le produit du Panorama (3);

4° Le produit des arbres, arbustes et plantes cultivés à Fromont;

5° Le produit des grandes fêtes qui pourront être données dans le cours de l'année;

6° Le produit du glacier, du salon de rafraîchissements, de la ferme des bouquets et des fleurs, des ventes de graines, primeurs, outils de jardinage, etc. (2)

Ne devons-nous pas admettre que la recette d'entrée, la vente et la location des fleurs seront au moins doublées (1); il est impossible d'en douter, car il en sera de l'établissement des Champs-Elysées comme des théâtres : les diverses collections fleurissant successivement, seront autant de pièces nouvelles qui amèneront le même public vingt fois dans une année.

(1) Certains terrains voisins se vendent jusqu'à 300 fr. le mètre. Il en a même été refusé à ce prix. D'importants terrains, dans la rue Chaillot, situation beaucoup moins avantageuse, viennent de se vendre 160 fr. le mètre.

(2) L'Hippodrome, situé si loin, a constamment réuni plus de 10,000 spectateurs.

(3) La salle Vivienne devient un magasin de nouveautés; on peut donc dire qu'il ne reste plus à Paris que la salle de M. Herz, laquelle donne annuellement un très beau chiffre de location.

Garanties.

Dans cette opération, rien d'aléatoire. Ordinairement, à l'expiration des sociétés les plus fructueuses pendant leur durée, ce qui compose l'actif ne se vend rien. Ici, supposez qu'on renonce dans quelques années à toute exploitation industrielle, les 13 770 mètres de terrain et la propriété de Fromont vaudront alors au moins 8 millions. Les mauvaises chances sont nulles; les Tivolis se sont presque toujours ruinés, parce qu'ils spéculaient sur le beau temps, chose si incertaine à Paris. Ici, tout en comptant sur l'été, nous spéculons principalement sur l'hiver, qui, sous notre ciel, fait rarement faute, et répond toujours plus ou moins à l'appel.

Le Jardin des Champs-Elysées, c'est une douce température en toute saison; c'est le beau temps malgré la pluie; c'est l'Italie à deux pas du boulevart de Gand.

Point de gros frais, point de troupe d'acteurs ou d'artistes, point de lourd personnel. Des garçons jardiniers reçoivent de modiques appointements; on en a beaucoup pour peu d'argent. Ajoutez de la terre de bruyère, de faibles dépenses de réparation et d'entretien, et vous avez tout le débours annuel; il sera léger.

Dans toute autre industrie, les non-valeurs fourmillent, les marchandises invendues dans une saison se soldent à vil prix la saison suivante. Un Rhododendrum, un Camélia invendus cette année, ont double valeur l'année d'après; celui qui revient à 50 centimes la première année et qu'on vend 1 fr. 50 c. la deuxième année, vaut 2 fr. 50 c. la troisième année, 3 fr. 50 c. la quatrième année, 4 fr. 50 c. la cinquième année, 5 fr. 50 c. la sixième année, 8 fr. la septième année, 10 fr. la huitième année, 20 fr. la neuvième année, et ainsi de suite jusqu'à 500 fr. A partir de huit ans, les branches devenues nombreuses se multipliant à l'infini, le prix de la plante augmente dans des proportions beaucoup plus fortes.

Jamais fondation n'a donc présenté les avantages de celles-ci, et la pire chance serait d'obtenir plus tard une très forte plus-value de son argent, après avoir reçu annuellement un intérêt élevé.

Dispositions générales de l'Acte de Société.

D'après l'acte de société passé devant Me Valpinçon, notaire à Paris, nul n'est tenu au delà de sa mise de fonds.

Il n'est attribué aux membres du conseil de gérance aucune action rémunératoire, aucune part industrielle, et ce n'est qu'après 5 0/0 d'intérêts payés aux actionnaires que les gérants sont admis à une participation pour un tiers dans les bénéfices.

Les actionnaires de Paris et des départements, titulaires de deux actions nominatives, auront un droit d'entrée personnel dans les serres et dans les jardins de la compagnie.

(1) Le Panorama de Londres a produit, à l'établissement du Colosseum de Londres, plus de trois millions de francs en douze ans; on n'a pas encore eu besoin de le changer, et ses moindres recettes annuelles ont été de 200 000 fr. Il est certain que toute la France voudra voir Londres à Paris pour 1 franc, et qu'il y a là une recette de 400 000 francs par an pendant dix ans.

(2) Ces spécialités seront affermées, et déjà la vente des bouquets coupés l'a été par traité signé. En général, tout est d'avance sous-loué par baux moitié fixes, couvrant les intérêts du capital sans exposer les Actionnaires à aucune chance de perte; moitié éventuel, formant un bénéfice illimité.

(3) La Préfecture de la Seine constate que, pendant les cinq mois d'hiver, la moyenne des transactions faites sur le seul marché du Quai-aux-Fleurs est de 75 000 fr. par jour de marché; or, ce marché se tient deux fois par semaine; il y en a huit par mois : c'est donc sur ce point seulement un mouvement d'affaires de près de trois millions.

La souscription est ouverte chez MM. PAVIE BLONDEL et Ce, Banquiers de la Compagnie, rue Lepelletier, 2.

favorable de cette crise; elle a accéléré le mouvement ascendant de la Rente de l'Ecole sociétaire, et notre organe quotidien est plus sûr de son avenir que les journaux aujourd'hui les mieux assis.

La Rente annuelle de l'Ecole monte déjà à 103 158 fr. 12 c.; elle est servie par 1 226 souscripteurs. Nul doute que dans un court délai elle n'atteigne le chiffre normal que nous avons demandé aux amis de notre cause. En attendant, au prix, il est vrai, d'économies intérieures extrêmes et des sacrifices les plus pénibles, nous pouvons annoncer formellement que l'existence du journal est assurée. Rien n'a dû nous coûter pour obtenir ce résultat, et nous comptons sur le zèle, le dévouement, et l'activité de tous les nobles cœurs voués à la défense de nos principes, pour améliorer bientôt une situation trop tendue, mais qu'en tout état de cause nous sommes résolus à supporter.

Que nos adversaires et nos amis le tiennent donc pour bien arrêté: la *Démocratie pacifique* vivra; que les uns et les autres lui continuent le concours qu'ils lui donnent depuis un mois, et la *Démocratie pacifique* sera bientôt au nombre des journaux les plus puissants et les plus prospères.

Les Mineurs de la Loire.

Le sang des ouvriers, le sang des femmes versé près de Saint-Etienne, la grève qui se prolonge, l'agitation qui depuis le 30 mars fermente chez les mineurs, et que la seule présence des troupes a comprimée jusqu'à ce jour, tous ces faits devraient apprendre à nos gouvernants qu'il est temps de chercher un remède à l'antagonisme des intérêts, et d'organiser l'industrie. Nul homme de bonne foi ne saurait plus être la dupe de ces phraseurs qui, soit par l'effet d'une ignorance impardonnable et grossière, soit dans l'espoir d'obtenir une place, une décoration, un siége à l'Académie des sciences morales, disent et impriment que l'ère de la paix et du bonheur est arrivée pour toutes les classes. Non vraiment, notre civilisation ne mérite pas qu'on l'encense; non vraiment, les promesses faites à la nation par les législateurs de 89 n'ont pas été réalisées. Le moment n'est pas venu, pour les hommes d'Etat, de se féliciter et de s'endormir dans la quiétude, puisque le désordre et l'incohérence sont partout. Si la misère profonde qui ronge constamment et sans bruit la classe ouvrière, ne semble pas à ceux qui se sont chargés d'administrer la France, un sujet digne de leurs méditations, il faut espérer du moins que les coups de fusil les ont réveillés.

Ce ne sont point les soldats, agents passifs, souvent esclaves et victimes eux-mêmes, que nous rendons responsables des malheurs du 30 mars. Ils ont fait trop légèrement usage de leurs armes; ils n'ont pas assez compris que dans les luttes civiles le courage du soldat doit se manifester par la modération, par la patience, et que, lorsqu'il se trouve muni d'un fusil chargé en présence de curieux, d'ouvriers désarmés et de femmes, ce ne sont pas les coups portés, mais les coups reçus avec fermeté qui l'honorent.

Toutefois il est évident que les meilleurs conseils donnés à la troupe ne sauraient suffire pour prévenir le retour d'une collision

Et cependant au sein d'une contrée où toutes les denrées sont chères, le salaire de cet ouvrier ne dépasse guère en moyenne trois francs par jour. Avec cette faible somme il faut qu'il entretienne une famille souvent nombreuse; mal vêtu, logé dans de misérables tanières, il est réduit pour toute nourriture au pain de seigle, au lard souvent cru, et la rétribution qu'il touche, dépensée d'avance, n'est point à lui, mais à l'usurier.

Lorsque cet homme qui, trop souvent, aggrave encore sa misère par l'ivresse, parce que son âme n'a pas été raffinée par l'éducation, parce que la société n'est pas assez prévoyante, assez maternelle pour mettre à sa portée de plus nobles plaisirs, lorsque cet homme apprend que toutes les houillères dans lesquelles il peut travailler sont réunies en la possession d'une seule société, lorsqu'il songe avec effroi que si les administrateurs de cette compagnie veulent abaisser son salaire, insuffisant déjà, il ne trouvera d'ouvrage nulle part à moins de s'expatrier; lorsque les agents de la compagnie générale, au lieu de calmer ces inquiétudes, débutent à Saint-Etienne par manquer à des engagements pris envers les ouvriers, on doit s'attendre à des agitations sans cesse renaissantes.

Pour y mettre un terme, l'Etat doit intervenir, mais non pas seulement comme il l'a fait jusqu'ici, par ses soldats, ses procureurs du roi et ses gendarmes. Il faut organiser la production dans le bassin houiller de la Loire, de manière à réaliser dans l'extraction de la houille la plus grande économie de ressorts, tout en accordant à l'intérêt des consommateurs et à celui des ouvriers les plus solides garanties. Nous avons déjà esquissé un type d'organisation qui remplirait toutes ces conditions. Nous remettrons prochainement ce type sous les yeux de nos lecteurs. Il est urgent que la compagnie générale prouve par ses déclarations et par ses actes qu'elle est disposée à prêter les mains à des innovations favorables aux consommateurs et à la classe ouvrière, autrement ces mots déjà prononcés par quelques publicistes: *expropriation des houillères de la Loire pour cause d'utilité publique* deviendront la devise et la conclusion de tous les hommes indépendants qui étudieront le problème.

L'ancien chef du dernier cabinet espagnol, le général Narvaez, s'est vu forcé de quitter son pays. Il est déjà entré en France. Ainsi, dans l'espace de soixante jours, l'Espagne a eu quatre ministères. L'instabilité du pouvoir a jeté une vive inquiétude dans les esprits. Malheureusement la chute de Narvaez, qui s'était posé en dictateur, n'est pas la conséquence de son esprit extrà-légal. Il est tombé sous le coup de la défaveur de la reine, motivée, dit-on, par un mouvement de colère dont il se serait rendu coupable devant S. M. dans le conseil des ministres. Narvaez, banni, a été conduit sous escorte à la frontière française.

Reconstitution de la Marine française.

La France doit donner au monde la LIBERTÉ des mers. NAPOLÉON.

L'ordre du jour appelle demain, devant la chambre des députés, la discussion du projet de loi relative à une demande de crédits

aussi considérable.

Dans la pensée de M. de Mackau il ne s'agit, en effet, de rien de moins que de réorganiser la marine de France, tâche grandiose que d'ailleurs M. le ministre pose en ces termes: « Pénétré de la » pensée que les chambres veulent la reconstitution forte et durable de l'établissement maritime, je me suis proposé, par des » communications complètes, de les mettre pleinement en mesure » d'apprécier les divers éléments qui le composent. »

Or, les citations que nous avons faites du Rapport, citations que nous pourrions multiplier jusqu'à complète reproduction de ce travail, prouvent que le ministre s'est contenté d'effleurer seulement quelques-unes des questions qui renferment l'avenir de notre puissance maritime; il s'est tû sur les autres. En un mot, M. de Mackau a jeté un voile discret sur les vices organiques du département qu'il gouverne. Erreur fatale, car elle prouve chez ce haut fonctionnaire un esprit de longanimité ou d'optimisme qui passe toutes les bornes.

M. de Mackau n'a pas même eu le courage qu'eut en 1820 M. de Portal, alors ministre de la marine, lorsque, après avoir reconnu que les dépenses faites dans son département avaient déjà absorbé, depuis 1815, deux cent soixante-dix millions en pure perte, il disait: « Je l'affirme sans hésiter, notre puissance navale » est en péril; les progrès de la destruction s'étendent avec une » telle rapidité, que si l'on persévérait dans le même système, la » marine, après avoir consommé 500 millions de plus, aurait totalement cessé d'être en 1830. C'est dire assez, ou qu'il faut abandonner l'institution pour épargner la dépense, ou augmenter la » dépense pour maintenir l'institution. »

On comprendra facilement le cri de détresse lancé par M. de Portal si l'on réfléchit que sous l'Empire la moyenne annuelle du budget de la marine était de 125 millions, et qu'elle fut réduite tout-à-coup, sous la Restauration, à 45.

Depuis 1821 jusqu'en 1838 la marine a dépensé de 65 à 70 millions par an; ces dépenses ont été portées à 96 millions; en 1840 elles ont atteint le chiffre de 125 millions en 1841, enfin en 1842, elles se sont élevées au chiffre *maximum* de 133.

Mais si ces chiffres prouvent d'une manière générale que la marine actuelle est dans de meilleures conditions qu'elle ne l'était en 1820, ils sont loin d'établir que l'application de ces énormes capitaux a été faite de la manière la plus utile au pays. Et comme il n'y a qu'une voix pour stigmatiser les désordres de cette branche si importante de l'administration publique, nous croyons que M. de Mackau eût acquis un véritable titre de gloire, et eût répondu à l'intention des chambres, s'il fût entré résolûment, comme il convenait à l'allure franche d'un vieux marin, dans la voie des réformes de son ministère. Il fallait mettre à nu le ver rongeur qui dévore l'argent des contribuables sans donner à la France une marine forte et puissante à la hauteur des sacrifices qu'elle s'impose et des hautes destinées qui l'attendent.

Oui, il faut le dire et le répéter sans cesse, tant que l'administration supérieure niera le mal, elle repoussera le remède: tant qu'elle s'efforcera de cacher la lumière, l'anarchie, l'incohérence qui règnent dans toutes les branches de ce grand service, empê

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

LUNDI 13 AVRIL 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON: *Les Touristes*, comédie en 3 actes. — PALAIS-ROYAL: *Mlle ma femme*, 1 acte par MM. Lefranc et Labiche. — La salle de Latour-d'Auvergne.

L'homme a besoin de changer de place, de voir des pays divers, de fraterniser avec toutes les races et d'admirer les plus beaux points de vue du globe entier. Que de jouissances ne sont pas attachées à la vue d'une terre nouvelle; tout nous y intéresse, mœurs, coutumes, édifices; tout nous y paraît poétique et nouveau, depuis la fleur des champs jusqu'à la couleur du ciel. Lorsque l'ère du carnage sera terminée, lorsque l'humanité ne formera plus qu'un seul peuple, lorsque des voies de communication, rapides comme la pensée, auront détruit les distances, tout homme pourra céder à son penchant pour les voyages lointains; il complètera son éducation en accomplissant le tour du monde, comme l'ouvrier, le compagnon finit aujourd'hui la sienne par le tour de France.

La terre sera belle alors; plus de landes, plus de rochers arides, plus de marais pestilentiels, partout la puissance humaine étendra son empire. Les voyageurs sont emportés au milieu d'un jardin sans bornes, varié indéfiniment dans ses aspects, mais toujours animé par la végétation, par la vie; des plates-bandes de fleurs, des ombrages courbés en berceau longent la route et offrent au marcheur des distractions, des parfums, un abri contre le soleil.

Aux forêts, dont les imposants massifs sont percés de larges voies et ornés de statues, succèdent les cultures engrenées avec art, les kiosques, les castels; puis de distance en distance apparaît le manoir de la commune sociétaire, le village organisé, remplaçant le clocher d'ardoise et son coq ridicule par une tour pleine de hardiesse et de majesté, les chaumières et les masures par des galeries, par des pavillons qui se relient avec harmonie. C'est dans ce monde surtout que le voyage est attrayant, qu'il est instructif. Dans toutes les régions, le principe d'association domine; il donne à tous les arts, à l'architecture surtout sa divine empreinte. Mais que de liberté, que de fantaisie, que de caprice dans les détails! Avec sa tour brodée à jour, avec ses fenêtres en ogives, ses trèfles, ses colonnettes, ses arceaux, le Phalanstère du nord rappelle la cathédrale du moyen-âge dont il a conservé la flèche. Le Phalanstère méridional présente au soleil ses blanches terrasses, ses dômes, ses coupoles gonflées; le Phalanstère moscovite fait briller sur son faîte des globes et des chaînes dorées; celui de l'extrême orient dresse vers le ciel une tour de porcelaine et le vent fait parler les clochettes suspendues au bord de ses toits. Partout blasons et bannières variées; les traditions nationales ressuscitent et deviennent plus vivantes que jamais, tout en se ralliant au principe général de l'harmonie.

L'industrie contribue aussi puissamment que les styles des différents arts nationaux à diversifier la surface de la terre. Ici, le phalanstère, port de mer, étend ses ailes autour d'un bassin où viennent flotter les pavillons de toutes les marines du globe; ailleurs, le phalanstère, centre d'une exploitation charbonnière, est entouré de vastes houillères, exploitées avec un ordre, une activité, un ensemble que la civilisation n'obtiendra jamais de ses salariés. Le peuple s'est transfiguré comme la nature et les édifices. Sur quelque point du globe que vous porte le navire à vapeur, l'aréostat ou le char de feu, vous voyez les populations accourir à votre rencontre. Tout homme est pour elles un ami. Le spectacle de leurs industrieux travaux, qui sont autant de plaisirs, vous retiennent et vous attachent. Dans un pareil monde, et nous sommes à ses portes, tout homme voyagera, et le changement de résidence ne sera pas seulement un vif plaisir pour lui. L'harmonie sociale sait tout utiliser, tout rendre utile à l'espèce humaine. Le voyage ne s'accomplira pas individuellement, mais par groupes de naturalistes, d'archéologues, de dessinateurs, de musiciens, d'artistes dramatiques, jaloux de se perfectionner dans leur science ou dans leur art, en étudiant toutes les productions, tous les styles, et désireux de porter un défi tout pacifique aux savants, aux industriels, aux artistes des pays qu'ils vont traverser; les voyages seront encore des campagnes dans ces armées industrielles qui se porteront pour accomplir des travaux d'assainissement ou d'embellissement sur tous les points du globe où leur présence sera demandée: partout ces soldats de l'humanité seront accueillis par des fêtes.

Dans la société actuelle, dans cette pauvre civilisation, qui se trouve à l'égard de l'harmonie dans le rapport de l'humble chenille au radieux papillon, la passion des voyages est loin d'avoir reçu un développement aussi brillant et aussi utile. Le travailleur, l'ouvrier soit agricole, soit industriel, ne voyage que rarement et péniblement, la misère l'attache à la glèbe, il ne possède pas le minimum, c'est-à-dire la satisfaction des premiers besoins de la vie, et la facilité de déplacement est au nombre de ces besoins; sans elle point de liberté pour l'homme. Le commerçant voyage pour ses affaires; mais le voyage lointain, le voyage attrayant qui permet de jouir de la nature, c'est le privilége du riche, de l'oisif, du touriste. Dans une meilleure société tous les hommes pourront voyager, et leurs voyages seront utiles. Aujourd'hui, le riche seul voyage et ses excursions ne sont utiles à personne, pas même à lui.

Le touriste, c'est l'Anglais qui s'ennuie dans la Grande-Bretagne, au milieu des parcs verdoyants, des docks encombrés de marchandises, des villes de briques enfumées par les feux de charbon de terre. Il vient en France, et s'ennuie de notre campagne coupée en losanges uniformes par les prés et par les moissons, de nos rues boueuses, tortueuses, mal éclairées. Il prend en aversion nos gardes nationaux et nos gendarmes. L'Anglais s'ennuie en Suisse, au pied des glaciers; en Italie devant le dôme de Saint-Pierre. Il revient par l'Allemagne et s'ennuie à Vienne, sans être distrait de sa mélancolie par le costume noir des juifs, le costume bleu des séminaristes hongrois; il passe sans plaisir devant l'orchestre de Strauss, sans peur devant le factionnaire autrichien qui a le droit de le tuer d'un coup de fusil sans en rendre compte à personne. Le riche Anglais s'ennuie partout: est-ce parce qu'il est né pour un monde idéal dont il porte le type dans son cœur et qu'il ne voit jamais réalisé sur la terre? est-ce parce qu'il n'a pas fait d'études assez sérieuses pour comparer entre elles les productions des différents pays, les mœurs et les institutions des peuples? nous ne savons... mais après avoir mutilé volontairement ou involontairement toutes les statues qu'on lui a montrées, après avoir brisé dans la vallée de Chamouny les bâtons ferrés de tous les guides, après avoir coupé un morceau de la porte de la prison où le masque de fer fut enfermé aux îles Marguerite, l'Anglais revient dans son *sweet home* fort ennuyé, rapportant de ses voyages une fiole de l'eau du Rhin, une fiole de l'eau du Tibre, une fiole de l'eau du Danube, et les mémoires de tous les aubergistes qui l'ont dûment écorché en sa qualité de milord.

Le touriste c'est encore le lion français, qui a des gants jaunes, un chapeau polka, un habit polka, une épingle de cravate éblouissante... et rien dans la poche ni dans la tête. Il se rend aux eaux d'Allemagne ou de Savoie, *parce qu'on y va*, pour jouer, pour faire le beau et pour raconter, plus tard, au Café anglais, qu'il a séduit des princesses russes.

La race moscovite, en effet, n'est pas rare dans les établissements d'eau, mais plaignez le touriste russe: il n'a obtenu l'autorisation de voyager qu'en laissant ses immeubles et ses serfs en nantissement chez l'autocrate, sa fortune reste en gage de sa bonne conduite, et partout où voyage le Russe un fil secret l'attache à la Russie; il est libre de voltiger, mais comme le hanneton, comme le ballon captif. Dans toutes les capitales, le touriste russe trouve des agents officiels ou officieux de son gouvernement, il faut donc qu'il marche droit, car la police de Péters-

duit à 93 400 000 fr., somme à répartir sur sept exercices.

Cette dépense extraordinaire, réunie aux dépenses ordinaires et aux dépenses antérieures, donnera en 1854 une flotte composée de :

Bâtiments à voile.

41 vaisseaux, dont 20 à flot, 20 en chantier aux 22/24e d'avancement, et 4 également en chantier au terme moyen de 14/24e.
66 frégates, dont 40 à flot, 10 en chantier aux 22/24e, et 16 en chantier au terme moyen de 14/24e.
60 corvettes.
60 bricks.
40 bâtiments légers.
20 transports.

Bâtiments à vapeur tous à flot.

30 bâtiments de guerre proprement dits, de 400 à 600 chevaux et plus.
70 bâtiments légers de 90 à 200 chevaux, sans compter 10 bâtiments à vapeur de divers rangs, impropres à la navigation active et affectés au service local des ports.

Plus loin, M. le ministre ajoute que pour arriver au complet réglementaire dans la période indiquée de sept ans (de 1847 à 1854), il y aurait à construire EN TOTALITÉ, pour être mis à flot :

Bâtiments à voiles.

9 vaisseaux.
19 frégates.
37 corvettes.
43 bâtiments de moindre force.

Bâtiments à vapeur.

8 de la 1re classe.
24 de la 2e classe.

Nous l'avons dit et nous le répétons, ces grands travaux proposés par M. le ministre et les cent millions qu'il faudrait y consacrer extraordinairement, ne nous effrayeraient en rien, si le *Rapport au roi* de M. de Mackau, Rapport qui, dans l'intention de la Chambre, devait être une enquête sérieuse sur l'état actuel de notre marine, avait été de nature à nous convaincre, comme nous l'espérions, que l'administration, entrant désormais dans une nouvelle voie, préviendrait les dilapidations, les méfaits et les mécomptes qui ternissent l'éclat dont ce ministère devrait être environné. Malheureusement il n'en a point été ainsi.

Forcés entre deux maux de choisir le moindre, nous souscrivons à l'amendement de la commission qui réduit à 73 les 93 millions demandés par M. le ministre.

Nous ne savons pas si la parcimonie de la commission est, au fond, motivée par les raisons qui nous font craindre de voir les ressources de la France dépensées en pure perte, mais toujours est-il qu'elle insiste beaucoup sur la nécessité de faire des économies. Triste condition en effet que celle de députés consciencieux et amis de leur pays dans des circonstances aussi difficiles !

Depuis la révolution de 1830, que M. de Mackau cherche à rapetisser en lui donnant l'épithète de *révolution constitutionnelle*, c'est la première fois que les chambres législatives sont appelées à se prononcer sur la meilleure organisation à donner à la force navale de la France, c'est pour la première fois que le gouvernement fait une proposition directe sur la reconstitution de la marine. Eh bien ! c'est dans une circonstance aussi décisive que des hommes versés dans la matière repoussent une partie du projet ministériel. C'est à un fait grave, qu'il est bon d'enregistrer.

» les puissances voisines et éloignées, toutes s'arment enfin contre » ceux qui ont usurpé l'empire maritime, comme contre les TYRANS » DU GENRE HUMAIN. »

Ces paroles sont frappantes de vérité. Si la France, en s'appuyant sur sa propre force et sur celle des nations maritimes de 2e et 3e ordre, n'accepte pas courageusement la mission d'assurer au monde la liberté des mers, un jour viendra, et il n'est pas éloigné, où les peuples se jetteront sur l'Angleterre pour l'anéantir. Une leçon aussi terrible compterait une foule d'exemples dans l'histoire, mais elle n'en serait pas moins une calamité pour l'humanité. Ce n'est point par le sacrifice de tout un peuple que l'humanité avancera dans la voie de ses hautes destinées, c'est en les appelant tous, selon leur titre spécial et leur valeur respective, à faire partie de la grande famille humaine. La mission que nous ambitionnons pour la France n'est pas une mission de destruction, mais une mission de justice et de protection du droit public de l'humanité.

On nous assure que les maîtres charpentiers et les marchands de bois sont en pleine coalition à Paris pour rançonner les grandes administrations, qui ne peuvent plus adjuger de travaux de charpente qu'au prix qui convient à ces messieurs. On ajoute qu'il est étonnant que le parquet, si prompt à poursuivre les coalitions d'ouvriers, n'use pas de la même sévérité envers les maîtres. Nous nous faisons l'écho de ces bruits et de ces plaintes, parce qu'elles sont un nouveau témoignage du désordre social, mais sans nous intéresser outre mesure aux grandes administrations qui savent bien à leur tour, quand l'occasion s'en présente, se coaliser pour exploiter les travailleurs et les consommateurs. Il va sans dire que nous ne parlons pas des administrations publiques qui méritent que le gouvernement intervienne en leur faveur. Si l'on veut sincèrement l'ordre dans les relations sociales, il faut porter ses vues au delà de poursuites correctionnelles, et rechercher les moyens d'accorder les intérêts de tous ceux qui participent à une même œuvre.

On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* :

L'attitude des mineurs, dans la matinée de mardi, a inspiré de vives inquiétudes ; mais M. le procureur du roi Bouchetal n'était point là, et, grâce à la prudence des officiers dirigeant les troupes qu'on avait envoyées à leur rencontre, tout s'est terminé sans collision.

Une masse de mineurs dissidents s'étaient portés sur les mines de Montrambert, de la Ricamarie et de Firminy, sur ce dernier bassin surtout, pour faire sortir des puits ceux qui avaient repris les travaux. Ils ont réussi d'abord dans leurs tentatives ; mais des troupes les ont rencontrés et refoulés, et après un premier moment de panique, tous les travaux ont été repris à Firminy.

Des mineurs de Rive-de-Gier, auprès desquels les nôtres avaient envoyé des ambassadeurs, ont positivement refusé de s'adjoindre à la grève stéphanoise.

Quelques nouvelles arrestations ont eu lieu dans la nuit du mardi.

Aujourd'hui, le calme est des plus complets.

Quelles que soient les résolutions des ouvriers mineurs, on doit s'attendre à ne les voir reprendre les travaux qu'après les fêtes de Pâques ; on sait qu'ils ont l'habitude de chômer pendant les derniers jours de la semaine sainte. La situation sera donc indécise jusqu'à mardi prochain.

M. le baron Lascours, lieutenant-général, commandant la division militaire de Lyon, est retourné dans cette dernière ville, après être venu un moment à Saint-Etienne, pour juger par lui-même de l'état des choses.

Quelques houillères du bassin de Saint-Etienne étaient restées en dehors de la coalition dénoncée par M. Lansyer. Leur fusion dans la Com-

que, avait pu pénétrer de nouveau dans le Tong-King où il avait eu déjà le bonheur de confesser Jésus-Christ, en 1831, au milieu des plus affreuses tortures. »

Si M. Martin (du Nord) était tenté de s'intéresser comme chrétien au sort de cet infortuné jeune homme qui a voué de hautes et généreuses qualités à la conversion des infidèles, comme ministre des cultes, il doit refouler en lui-même tout sentiment de pitié. Le souverain de la Cochinchine n'a fait qu'appliquer les principes posés ces jours derniers par M. Martin (du Nord) lui-même, répondant à M. Agénor de Gasparin qui réclamait la liberté des cultes. Le catholicisme n'est pas une religion reconnue en Cochinchine ; ses ministres ne sont pas payés par le budget de l'Etat, bien plus, la prédication de cette religion y est interdite.

Ainsi M. l'abbé Galy, M. l'abbé Chamaison violent audacieusement les lois de la Cochinchine, ils troublent la conscience des habitants, ils outragent les cultes reconnus et diminuent l'antique respect dont ces cultes jouissent. Le gouvernement de la Cochinchine est donc dans son droit le moins contestable lorsqu'il fait arrêter, emprisonner les novateurs qui attaquent la morale et la religion du pays, et si la peine légale de ces témérités est la mort, très justement les perturbateurs de l'ordre doivent subir la peine qu'ils ont bravée.

Qu'aurait à répondre au ministre des cultes de Cochinchine le ministre des cultes de France et les journaux qui le complimentent de son langage ? Est-ce à la barbarie à donner à la France des leçons de tolérance et de liberté religieuse ? Quand donc comprendra-t-on que les droits de la conscience humaine sont supérieurs aux intérêts passagers des sociétés oppressives ?

La chambre des pairs se réunira le mardi 14, à une heure, pour tirer au sort les bureaux, entendre divers rapports, et discuter la proposition relative au droit d'octroi sur les bestiaux.

La chambre des députés se réunira demain, 13, à midi, dans ses bureaux, pour examiner 1° le projet de loi relatif à un crédit de 292 550 fr. pour la publication de l'ouvrage sur les découvertes faites dans l'ancienne Ninive ; 2° le projet de loi tendant à proroger de dix ans la faculté de concéder aux détenteurs les terrains domaniaux usurpés ; 3° deux projets relatifs à divers crédits pour le Muséum d'histoire naturelle.

L'assemblée se réunira en séance publique à une heure et demie pour reprendre le scrutin sur le projet d'échange et discuter le projet de loi relatif aux crédits demandés pour les constructions navales et l'approvisionnement des arsenaux de la marine.

Un Sermon de Charité sera prêché en l'église de Saint-Séverin, le mardi de Pâques, 14 avril, à 3 heures, entre les Vêpres et le Salut, par M. l'abbé Lefebvre, en faveur de la Conférence de Saint-Vincent de Paul, établie sur les quartiers de Saint-André-des-Arcs, de l'Ecole-de-Médecine et de la Sorbonne, pour le soulagement et l'instruction des ouvriers indigents, et le patronage des enfants pauvres dans les écoles et ateliers.

Monseigneur l'archevêque de Chalcédoine présidera l'assemblée et donnera la bénédiction solennelle du Très-Saint-Sacrement.

La quête sera faite par
Mme la marquise de Beaucaire, rue de Las-Cases, 4,
Mme de Boischevalier, rue de Tournon, 14.
Mme Carlhan, faubourg Poissonnière, 18.
Mlle Espérance Carteron de Peronne, rue de Navarin, 4.
Mlle de Labouterie, rue Neuve-de-Luxembourg, 32.
Mme Abel Transon, rue d'Enfer, 35.
Mlle Gabrielle Xavier de Jean, rue Neuve-Saint-Georges, 3.

Les personnes qui ne pourraient pas assister à cette assemblée sont priées d'adresser leurs offrandes soit à Mesdames les quêteuses, soit à M. l'abbé Auger, chanoine honoraire de Beauvais et de Bayeux, membre honoraire de la Conférence, rue de Vaugirard, 71.

---

bourg prend un vif intérêt à ses impressions de voyage. Le malheureux tourne autour de la France comme autour d'un paradis perdu, mais il n'ose pas trop s'aventurer dans cet Eden gardé par une flamboyante épée. On est mal vu en Russie quand on vient de France. Pour pénétrer impunément dans ce pays réprouvé, il faut faire valoir des raisons de santé, il faut avoir essentiellement besoin des eaux des Pyrénées ou du ciel de la Provence ; alors un permis de séjour en France est accordé au Moscovite, mais pour un temps limité ; s'il outrepasse le délai, si ses maux de nerfs ou de poitrine ne guérissent pas au jour et à l'heure dits, s'il hésite à repartir pour la région des frimats au premier ordre de rappel, si surtout il commet le crime affreux de faire jouer une pièce de théâtre ou d'imprimer un livre, il est ruiné, déshérité, banni. Lecteur, si vous avez gémi sur les infortunes du touriste anglais, pleurez sur le touriste russe.

Dans la nouvelle comédie représentée au théâtre de l'Odéon, des types de touristes empruntés aux différentes nationalités sont mis en scène, Ivan pose pour la Russie, lord Stink pour l'Angleterre, une foule de messieurs et de jolies dames ont mission de représenter la France ; cette brillante société se trouve réunie aux eaux de Bade, et l'intrigue qui s'engage au milieu d'elle est tellement légère, qu'il a fallu à l'auteur une grande habileté pour construire une pièce avec un aussi frêle tissu. Tout roule sur l'incognito d'un grand seigneur, du duc Planetès que l'on sait arrivé à Bade depuis peu. Ivan, lord Stink, les autres *baigneurs* passent tour à tour pour le duc Planetès et recueillent tous les bénéfices de la position. Comme lord Planetès est fort riche, toutes les femmes les courtisent ; l'Espagnole les agace, la Française les lutine, l'Anglaise va les enlever ; enfin le véritable duc se découvre : il épouse une jeune fille qui l'aimait lorsqu'il n'était pour elle qu'un simple peintre de paysage, une comète errante, et lorsque son astre n'était pas encore *implané*.

Si légère que soit la donnée, la pièce est intéressante, l'esprit y pétille ; nous y avons remarqué M. Mauzin dans le rôle d'un oncle et tuteur intéressé, fasciné comme le vulgaire par l'éclat de la planète inconnue. M. Henry a fait beaucoup rire dans le rôle de lord Stink ; il s'y est montré comique en évitant l'exagération et la charge. Mlles Naptal et Fernand se sont acquittées avec succès de leurs emplois.

Nous admirions récemment la fécondité du *Gymnase*, le *Palais-Royal* est en veine de produire à son tour. Voici qu'au *Nouveau Juif-Errant* succèdent, coup sur coup, *Mort civilement* et *Mademoiselle ma Femme*. Le Palais-Royal est un théâtre fort bien situé, fort suivi, où l'on se dispute les places et qui semble disposé tout exprès pour servir de compensation aux malheureux qui viennent de dîner à quarante sous ; le Palais-Royal vient d'être peint, orné, doré, estampé tout à neuf. Ce théâtre possède Luguet, Levassor, Grassot, Tousez, Ravel, Sainville, et bien que sa troupe féminine soit moins brillante, il est impossible de dire où s'arrêteraient ses succès s'il donnait de bonnes pièces. Malheureusement, nous n'avons pas entendu dire que le *Juif Errant*, où Grassot porte des costumes fort comiques, ait enlevé l'enthousiasme général ; le *Mort civilement*, qu'on verra tout-à-l'heure analysé par un de nos collaborateurs, a été, d'après son rapport, un peu applaudi, un peu sifflé. Nous avons vu les mêmes manifestations contradictoires accueillir la première représentation de *Mademoiselle ma Femme*. Or, un jour de première représentation, un sifflet indépendant nous paraît avoir au moins l'autorité de douze paires de mains complaisantes. Luguet jouait pourtant et jouait très bien dans ce petit vaudeville. Mlle Nathalie y roulait ses yeux étincelants, mais que voulez-vous ? le Palais-Royal a voulu faire de la morale ; après nous avoir amusés du récit des aventures d'un jeune homme qui s'introduit chez mademoiselle Nathalie en grimpant le long d'un treillage, il a tenté de purifier cette histoire mondaine en nous expliquant que Mlle Nathalie était la femme de ce jeune homme, que ce jeune homme était le mari de Mlle Nathalie, que les deux époux s'étaient perdus de vue depuis longtemps et ne se connaissaient même plus de figure, mais que leur rapprochement était moral, vertueux et conjugal.

Le public a souffert assez impatiemment ce dénouement invraisemblable, ainsi qu'une longue homélie mise dans la bouche de M. Luguet sur le ménage, le mariage et les devoirs auxquels il nous engage. *Non erat hic locus*, on ne va pas chercher des sermons au Palais-Royal, mais des distractions et de l'esprit. Le théâtre du Palais-Royal, quoi qu'il fasse, scandalisera toujours les âmes pieuses. On ne le chargera pas de l'éducation des jeunes filles. Qu'il n'essaie donc pas de rentrer en grâce auprès de tout le monde, et qu'il conserve sa spécialité, celle de l'intrigue leste et des mots joyeux. On demande autre chose au Théâtre-Français, créé pour l'ennui de l'âge mûr ; autre chose chez Séraphin, consacré à l'amusement de l'enfance. Je reconnais avec empressement que les marionnettes et les ombres chinoises ne sauraient jamais être trop morales, mais, pour Dieu ! que MM. Lefranc et Labiche ne fassent pas de M. Luguet et de Mlle Nathalie des prédicateurs et des apôtres.

Les auteurs inconnus, les acteurs qui n'ont encore sous leurs pieds les planches d'aucun théâtre, se plaignent vivement du journalisme qui ne les aide pas à percer. Les auteurs inconnus ont raison, le critique leur fait subir des lenteurs douloureuses : l'écrivain a pâli sur son manuscrit, il a consacré de longues veilles à cette œuvre qui doit faire la gloire de son auteur et le bonheur de l'humanité. Après mille démarches, mille soucis, plus fatigants vingt fois que le travail de la composition, l'on a fini par trouver un imprimeur, les épreuves sont corrigées, le livre a paru, le voici ; il traite de sujets remplis d'actualité, d'à-propos, et, si le public est averti de son existence en temps utile, la bibliographie enregistrera un succès colossal. Hélas ! le livre publié reste pourtant inédit ; trois mois, six mois, un an se passent avant que les journaux en parlent, et quand leurs articles paraissent, il est trop tard, le volume porte une trop vieille date, il manque d'à-propos, n'est plus au courant de la science ; vingt productions récentes l'ont dépassé.

On pense beaucoup à ces tribulations inhérentes à la vie de l'écrivain lorsqu'on est auteur de livres, on y pense beaucoup moins quand on est feuilletoniste. Cependant il y a des jours où l'on est saisi par le remords, où le journaliste ne peut apercevoir sa table encombrée de volumes, dont il ne parlera peut-être jamais, sans se dire : « Voilà des existences, des avenirs, des gloires, des fortunes qui ne dépendent que de moi, et que mon silence tue ! » Quelquefois il lui semble que ces livres sont animés, qu'ils gémissent et se plaignent, qu'à chacun d'eux une âme est enchaînée, qui sait ! peut-être l'union de deux cœurs, le triomphe d'un noble amour sont attachés au succès, à la publicité d'un ouvrage que le journaliste laisse ainsi dormir dans la poussière, mais que voulez-vous ! le travail de la critique n'est pas mieux organisé que les autres, les jugeurs manquent. Ils seront de plus en plus insuffisants à leur tâche, si l'Université continue à nourrir la jeunesse de grec et de latin, au lieu de la former aux professions utiles, si chaque année elle doit mettre en circulation de nouvelles générations de lettrés qui publient leur premier ouvrage (comme nous l'avons fait nous-mêmes) entre la dernière année du collège et la première année de droit.

Il est impossible, avec la meilleure volonté du monde, au petit groupe des journalistes, de lire et d'apprécier la multitude infinie des auteurs. Il est également impossible au feuilletoniste d'écouter et de juger tous les acteurs en espérance qui s'essaient dans des salons. Cependant il y a des exceptions à toute règle, et nous avons saisi avec plaisir une occasion de rendre visite à la salle de la Tour-d'Auvergne, espèce de petit Conservatoire privé, où nous avons vu jouer par des débutants la comédie du *Misanthrope* et la tragédie de *Charles VII*. La salle, peu chargée d'ornements, est décorée avec goût. La mise en scène et les costumes ne laissent rien à désirer. Parmi les acteurs nous avons remarqué, outre Mlle Léontine Bocage, dans les rôles de Célimène et de Bérangère, M. Chéry, qui a joué le rôle d'Alceste avec intelligence, aplomb, dignité, et M. Acquier, qui a rendu dans toute sa fierté orientale, dans toute son énergie presque sauvage le caractère du Sarrazin Yacoub.

M. Acquier a de la chaleur, le timbre de sa voix est vibrant, sonore, quand il prononcera un peu plus distinctement, quand il variera un peu l'intonation de cette voix qui rappelle un instrument de cuivre, quand i-

la statue en pied de l'empereur pour être placée dans une espèce de sanctuaire sur la tombe.

UN PUFF SCANDINAVE. — Qui ne se souvient des étourdissantes découvertes du docteur Obeuma, cette froide mais originale création de l'humour suédois ? Le docteur Obeuma a trouvé l'art de conserver les animaux et les hommes vivants, voire même, on s'en souvient, une charmante jeune fille, c'est-à-dire d'arrêter le cours de leur vie pendant un temps quelconque, et cela rien qu'en produisant un abaissement de température. Il paraît que les succès du docteur ont eu pour lui de tristes résultats : non content d'avoir obtenu l'entreprise du grand congélatoire officiel des condamnés à mort, il s'est avisé de proposer de congeler l'armée pendant la paix, pour économiser sa nourriture et son entretien; mais les militaires se sont soulevés à cette nouvelle. Il a eu beau leur démontrer qu'en mettant la moitié de leur paie à la caisse d'épargne, ils seraient riches en se réveillant dans une cinquantaine d'années, il a eu beau leur montrer une vingtaine de pauvres neveux qui se sont fait congeler en attendant l'héritage de leurs oncles, tout cela ne les a pas séduits ; ils veulent vivre tout d'une traite et sans étape, à ce qu'il paraît. Le pauvre docteur, poursuivi et cerné par les soldats révoltés, a dû se réfugier dans ses glacières, où on l'a découvert le lendemain gelé lui-même. Comme on ignore les procédés qu'il faut suivre pour le dégeler sans danger, l'autorité a décidé qu'on le laisserait dans cet état jusqu'à ce que son secret fût découvert ou réinventé.

DILUVII TESTIS. — M. le docteur Albert Koch, auquel l'on doit déjà de riches découvertes en paléontologie, vient de trouver un squelette colossal du reptile fossile appelé *Basilosaurus* par M. Harlan. Sa longueur est de 104 pieds ; les portions solides des vertèbres ont de 16 à 18 pouces de longueur et de 8 à 12 pouces de diamètre.

Ce monstrueux animal était carnivore ; les yeux étaient grands et faisaient saillie en avant de la tête ; les membres sont en forme de rames ou de nageoires qui, en proportion de la grosseur de l'animal, étaient petites, bien que suffisantes sans doute pour diriger le corps de cet énorme animal à travers les eaux des rivières ou des mers qu'il fréquentait.

Tout atteste que ces animaux étaient très nombreux dans les mers, baies, estuaires, etc., qui occupaient jadis tout le pays que recouvrent aujourd'hui les formations tertiaires de transport d'Alabama.

LIVRES NOUVEAULX, LIVRES VIEILS ANTICQUES. — Voici qui ne figurera pas mal à la suite d'une histoire anté-diluvienne. C'est encore de la paléontologie, mais de la paléontologie littéraire. Une revue donne l'analyse d'un livre, dont le plan fort ingénieux, suivant elle, nous reporte directement au temps de l'auteur de *Clélie*.

« Considérant la vie comme un voyage dans lequel on rencontre des mers orageuses et des lacs limpides, l'auteur de ce livre prend l'homme au sortir de l'enfance et le conduit successivement dans les principales situations par lesquelles il est probable qu'il passera. Voici d'abord le golfe de l'oisiveté, qui a trois issues : l'une conduit au vice, l'autre à la misère, et la dernière est un détroit fort long, qui s'appelle le détroit des études. D'un autre côté est l'île de la philosophie, diversement accidentée par le cap des passions, la baie du libertinage et la pointe de la fidélité ; tandis que le bord opposé est formé par la côte du principe religieux, etc... On ne pouvait concevoir un livre qui parlât davantage à l'imagination, et qui fût en même temps d'une application morale plus immédiate. » Telle est l'opinion du *Bulletin de censure*.

LE CHOLÉRA. — Le choléra ravage plusieurs provinces de la Perse ; il a été introduit par les caravanes de Steret dans le Khorasan, et s'est répandu de là au midi dans le Kerman et à l'ouest dans les pays marécageux de Masaendheran et de Ghilon, où il a fait de grands ravages. A Meched, un tiers de la population a succombé ; à Téhéran et à Ispahan la population de quartiers entiers a disparu.

— On nous écrit d'Oran, dit la *Gazette médicale*, que la mortalité

sentée à la chambre des députés.

PUITS DE FEU. — Nous avancions dans un des derniers numéros de la *Phalange*, cette opinion, que les puits de feu seraient un jour aussi nombreux que les puits artésiens. L'événement semble devoir confirmer nos prévisions ; nous recevons en effet l'annonce de la découverte de plusieurs de ces sources naturelles de chaleur, de lumière, de force. Toutes ont été rencontrées aux Etats-Unis ; l'une aux environs de Southington. On creusait un puits ; en fouillant dans le sable on détermina le dégagement du gaz hydrogène carboné qui s'échappa en faisant entendre une sorte de sifflement. Un des ouvriers ayant eu l'idée d'y mettre le feu, le bruit de l'explosion fut tel qu'on l'entendit à plus de trois quarts de mille. Depuis ce temps le gaz continue à brûler. La seconde source nouvellement découverte existe sur la rivière Kenawha. Le gaz brûle à la surface des eaux. Lorsqu'on creuse des puits d'une certaine profondeur, le gaz s'échappe en une abondance telle qu'un seul de ces puits pourrait, dit-on, remplir en cinq minutes un réservoir suffisant pour éclairer toute la ville de New-York pendant douze heures. Enfin à Pittsbourg, un puits foré pour une exploitation de salines aujourd'hui abandonné présente un phénomène curieux de fontaine intermittente. A peu près toutes les trois semaines, l'eau s'élance tout-à-coup à la hauteur de dix à douze mètres, avec un dégagement de gaz inflammable, à l'accumulation duquel probablement est dû le phénomène. Les faits de cet ordre méritent autant l'attention des socialistes que celle des naturalistes, car partout où existent des puits de feu, l'homme trouvera gratuitement la lumière, la chaleur et la force, ces puissants éléments de la vie industrielle.

VARIÉTÉS.

Examen et Réfutation

DU DISCOURS DE M. MASSOT, PROCUREUR DU ROI A LYON. (1)

Par un socialiste phalanstérien.

Il n'est jamais trop tard pour parler d'un bon livre phalanstérien. De leur nature nos idées sont de tous les temps et de tous les lieux, toujours actuelles et toujours opportunes, et pour peu qu'un écrit les présente avec fidélité et clarté, il est certain d'un succès durable. Ce succès lui est plus assuré encore, si par un travail d'élaboration personnelle, l'auteur ajoute quelque chose à l'œuvre de ses prédécesseurs. La vérité est comme une belle statue que les premiers penseurs ont ébauchée, que leurs successeurs perfectionnent d'âge en âge, et qui demandera des siècles infinis de travail, avant qu'elle ait atteint ce fini qui ne permet plus de rien ajouter. Chacun de nous, s'il a dans sa tête le type idéal, plan divin de la statue, doit s'efforcer d'apporter sa part de concours à l'œuvre commune. S'il ne le peut, faut-il du moins qu'il en multiplie les copies et les répande dans le monde, pour qu'elles y deviennent la source féconde de nouvelles et plus puissantes inspirations. Le socialiste phalanstérien, auteur de l'*Examen et réfutation du discours de M. Massot*, procureur du roi à Lyon, a eu cette double ambition. Dans une première partie, il a seulement reproduit en les résumant les diverses réponses de l'Ecole sociétaire aux banales accusations dont ce magistrat s'était fait l'écho ; dans les notes qui forment la seconde partie de son travail, il a émis des idées que la Théorie doit s'approprier comme une richesse nouvelle.

Que l'on nous permette quelques développements : le sujet a de l'importance.

(1) Lyon. Dorier, quai des Célestins. — Paris, Librairie sociétaire, rue de Seine, 10. Prix 75 c.

foncer dans les chairs.

Il faut donc se féliciter que la magistrature d'aujourd'hui, au lieu de condamner *sans phrases*, comme certains juges de Louis XVI, les idées nouvelles, consente à les discuter. Nous lui prédisons qu'elle s'engage dans une voie dont elle ne prévoit pas l'issue. Pour discuter il faudra ouvrir les livres, pour réfuter il faudra étudier, et alors, adieu l'enthousiasme pour les merveilles de la société actuelle. Quand les avocats de cour d'assises, ceux du moins que leur jeune âge n'a pas encore endurcis, veulent défendre avec chaleur un accusé, ils s'abstiennent avec soin de pénétrer trop avant dans les replis de l'affaire, surtout dans la conscience et la vie privée de leur client ; ils savent que la vérité serait décourageante, et pour mieux plaider ils prennent le parti d'ignorer. Malheur aux magistrats qui n'auront pas la prudence de l'avocat ! Leur cliente, la société, leur paraîtra, s'ils fouillent dans sa vie privée, bien vicieuse, bien dégradée ; et quand ils auront cessé de l'estimer, c'en sera fait de leur éloquence et de leur dévouement. Ils passeront à l'ennemi par la froideur du zèle d'abord, puis par le silence, et bientôt par une abdication formelle de leur mission. Les vieux tiendront bon peut-être, parce qu'ils en ont l'habitude ; mais les jeunes ! ils déserteront avec armes et bagages. Je prédis bien des tribulations aux substituts qui voudront dans les temps qui approchent concilier leur langage officiel avec leur raison et leur cœur.

M. Massot s'est engagé dans cette voie ; mais nous conviendrons qu'il n'y a pas fait beaucoup de chemin. Homme sérieux, il s'amuse à réfuter encore le saint-simonisme, enterré depuis douze ans, depuis que ses principaux apôtres sont à la tête du mouvement industriel : il reproche à la doctrine phalanstérienne de vouloir développer les passions humaines, surtout les passions affectives ; et en même temps, il lui apprend que la vraie association *doit respecter les penchants de l'homme, ses sentiments, sa nature* (textuel ! ! !). Il la déclare convaincue d'impuissance, expirant sous le ridicule, tombée dans le discrédit, alors qu'elle est en mesure de se constituer en deux mois plus de cent mille francs de rente ! Il est clair que M. Massot ne connaît pas encore les doctrines dont il parle. Certainement il se ferait un scrupule de donner ses conclusions dans une affaire civile, ou ses réquisitions dans une affaire criminelle, sans avoir soigneusement étudié le dossier, écouté du moins les avocats des parties. Ah ! s'il s'agissait d'une question d'hypothèque, comme il pâlirait pendant de longues veilles sur Troplong ou Merlin, pesant avec sévérité, dans la balance de sa raison, les arguments de chacun, et redoutant, comme le dernier malheur, de saisir à contre-sens l'opinion de l'auteur qu'il combat ! Mais quand l'auteur se nomme Fourier, quand le livre est le *Traité de l'Unité universelle*, fruit de vingt ans de méditations ; quand l'accusé est une doctrine qui annonce le règne prochain de l'ordre et du bonheur ; quand les avocats sont des hommes qui consument à la défendre leur intelligence, leur fortune, leur santé, leur vie tout entière, oh ! alors, on n'a plus besoin de lire ni d'écouter : on se ferme les yeux et les oreilles pour juger et condamner ! La Thémis nouvelle aura donc, comme l'ancienne, un bandeau sur les yeux et un glaive dans sa main droite ; mais pourquoi une balance dans sa main gauche ?

M. Massot n'ignore pas des arrêts ainsi rendus à la légère sont toujours cassés. Grâce au socialiste phalanstérien de Lyon, le jugement de M. Massot a déjà subi ce triste sort devant le tribunal suprême du bon sens public, qui est la cour de cassation du monde des idées.

Entre toutes les idées fausses que l'honorable magistrat a renouvelées, sinon des Grecs et des Romains, du moins des philosophes et des économistes,

---

ralentira son débit et saura s'arrêter de temps en temps, ne fût-ce que pour donner le temps d'applaudir, nous sommes certain que M. Acquier produira de l'effet sur une plus vaste scène.

VICTOR HENNEQUIN.

PALAIS-ROYAL. — *Mort civilement*, vaudeville en un acte, de MM. Mélesville et Dartois.

Sainville est un bon gendarme, tout gonflé d'amour pour Mlle Lardenois qui en dessèche, car, si le gendarme n'aime que la fille, en revanche, il est aimé de la fille et de la mère, et la mère Lardenois, qui a tout lieu de se croire veuve, est une rude concurrence pour la pauvre ingénue. Le gendarme n'ose trop dire ce qu'il en pense, il tient à gagner du temps, se fiant le plus généreusement du monde aux éventualités providentielles. Il se résigne donc à devenir le beau-père de sa maîtresse, toujours pour gagner du temps. La Providence paraît sous les traits hâves et flétris de Lardenois-Levassor, qui a bien l'air d'un revenant. L'ex-veuve proteste contre un retour si malencontreux, qui lui semble on ne peut plus arbitraire. Le gendarme y voit au contraire le doigt du destin. Les points de vue sont bien différents. La veuve tient tellement à son titre, que le mari risquerait fort d'être expulsé de ses pénates comme un vil charlatan, s'il n'avait le soin de déclarer qu'il est ou va être possesseur par héritage d'une somme assez ronde. Cela change bien des choses, le cœur de la veuve est tout à coup envahi par des réminiscences on ne peut plus lucides; elle n'avait envisagé Lardenois que de profil, et ne le reconnaissait pas; de face, c'est bien lui. Le talisman banal, l'or, fait son office. Il ne reste plus à Lardenois que de savoir au juste où en étaient les choses à son arrivée, entre le gendarme et son ex-veuve ; Sainville le tranquillise en lui demandant la main de sa fille.

C'est alors que Mme Lardenois découvre le profond machiavélisme du gendarme amoureux; consentir à cette union, ce serait renoncer à jamais au plus doux espoir de sa vie, ce serait brûler ses vaisseaux, et la mère Lardenois, malgré la reprise de possession légale, n'y renonce pas encore. Lardenois n'était plus maître de sa jalousie, lorsque M. le maire vient lui annoncer officiellement que décidément il est mort.... civilement. Lardenois ne conçoit pas la portée de cette peine, il l'assimile à l'exil purement et simplement, et se propose, avant son départ, de toucher son héritage et d'en disposer en bon père de famille. L'officier municipal lui donne pleine conscience de son malheur : il ne peut hériter, il ne peut tester, il n'est plus le mari de sa femme, et n'est même pas le père de son enfant. Tout lui est ravi, jusqu'à sa personnalité, le malheureux trouve que *ça n'a pas de nom*. Dans sa douleur il confie tout à sa femme, mais la *re*-veuve Lardenois n'a pas l'esprit assez subtil pour comprendre les finesses légales, et, en regardant de plus près son pauvre mari, elle ne doute pas que ce ne soit son âme, revêtue pour la forme, de la plus mince, de la plus chétive enveloppe qui soit venue la visiter. Le destin réintervient. Lardenois a sa grâce, la terreur de sa femme se dissipe aux assurances réitérées de l'autorité. Mais le malheureux a voulu en finir avec une vie qui ne pouvait plus avoir aucune consistance sociale. On le voit sur une élévation prêt à se précipiter dans l'onde. Le gendarme lui sauve la vie en l'ajustant au bout de sa carabine, Lardenois tenant à mourir de la mort de son choix. Une explication le rend à toutes les existences possibles, légales et naturelles, et même au bonheur, si Lardenois pouvait y croire encore après tant d'épreuves. Lardenois aurait seulement désiré que le gouvernement s'amendât un peu plus vite à son égard, mais M. le maire lui fait observer que le gouvernement a beaucoup d'occupation.

Ce petit acte, où on a beaucoup ri et qui a été un peu sifflé, pourra cependant devenir, avec quelques coupures, une des bonnes charges du Palais Royal. Sainville, Levassor et Mme Leménil y sont délicieux.

E. S.

Emile Prudent à l'Opéra.

Nous n'avions point trop préjugé du talent d'Emile Prudent en augurant qu'il sortirait triomphant de l'épreuve dangereuse, pour un pianiste, d'un concert dans la grande salle de l'Opéra. La soirée de jeudi dernier a mis le sceau à la réputation de ce brillant virtuose. Les six morceaux qui figuraient sur le programme étaient disposés dans un ordre habile, car ils ont occasionné un crescendo d'applaudissements couronné par un véritable enthousiasme.

Le talent d'Emile Prudent se distingue par une exquise délicatesse, une netteté d'exécution parfaite, et une habileté extrême à réduire dans les limites du piano, les effets d'orchestre les plus compliqués. C'est surtout dans la fantaisie sur le *Désert* qu'il a fait preuve de cette faculté. Tous ceux qui connaissent l'admirable page par laquelle M. Félicien David a rendu le *Lever du Soleil*, devaient trouver bien audacieuse la tentative de traduire avec le piano, l'effet puissant que le symphoniste avait su produire, et cette tentative devait paraître surtout téméraire dans l'immense vaisseau de l'Académie royale de musique. Mais le talent de l'exécutant et les qualités de l'instrument ont pleinement triomphé de la difficulté, et avant que l'explosion de lumière ne fût arrivée, le crescendo avait acquis déjà une telle intensité sonore, que l'enthousiasme du public s'est manifesté par les applaudissements les plus bruyants et les plus universels. Sous le rapport de la puissance et de l'entraînement, l'arrangement et l'exécution de ce morceau placent Emile Prudent au premier rang; sous celui de la grâce, de la délicatesse et du charme, sa *Marine* et sa *Séguidille* ne laissent rien à désirer.

Il est impossible d'entendre rien de plus sémillant, de plus vif, de plus coquet que la *Séguidille*, qui a été redemandée avec acclamations. C'est une perle qui doit prendre place à côté des mélodies hongroises de Listz et de la saltarelle d'Alkan. — Le motif de la *Marine*, courte phrase mélodique de cinq ou six notes, est d'une admirable suavité d'expression ; c'est un soupir sorti du plus profond de l'âme. La *ronde de nuit*, intitulée : *Etude*, est un charmant morceau dans lequel la difficulté est admirablement déguisée, du moins quand on l'entend exécuter par son auteur. C'est une des qualités d'Emile Prudent, et nous ne saurions trop le louer pour cela, que jamais l'auditeur n'est appelé à s'apercevoir de la difficulté de ce qu'il exécute ; cela fait l'éloge, non-seulement de son habileté comme virtuose, mais encore et surtout de son goût comme compositeur. Il est évident qu'il se préoccupe avant tout du charme musical. Nous terminerons par un reproche : les morceaux d'Emile Prudent manquent généralement de développement, ou du moins présentent un défaut d'équilibre sous ce rapport. Ils tournent court et se terminent plus brusquement que les introductions ne le feraient présager. Ce défaut nous a surtout frappé dans le caprice sur la *Sonnambula*, et dans la fantaisie sur le *Désert*.

La soirée tout entière a été pleine d'intérêt, et Mlle Nau, notamment, par la manière brillante dont elle a chanté l'air du 1er acte de *Lucie*, a contrebalancé le succès du bénéficiaire. Mlle Nau a fait dans ces derniers temps d'immenses progrès, et elle possède aujourd'hui un talent d'une rare perfection. Duprez a dit avec un art infini et une belle expression la jolie romance de la *Favorite* : *Ange si pur*, et avec Mlle Nau, le duo de *Guillaume Tell*. L'ouverture de la *Flûte enchantée*, le chœur des chasseurs d'*Euryanthe* et la bénédiction des poignards des *Huguenots* complétaient un admirable programme, et la séance a été d'autant plus attrayante qu'elle n'a pas duré beaucoup plus de deux heures, pendant lesquelles l'intérêt du public n'avait pas cessé un instant d'être vivement excité.

ALLYRE B.

[illegible] logie s'étend au monde moral, et nous l'avions nous-mêmes esquissée en ces termes (1).

« L'homme qui vient au monde en ces âges de subversion n'est point la fidèle image du type humain, idéalement beau et bon, tel qu'il jaillit au jour de l'enfantement terrestre du souffle divin du Créateur. Tombé de l'édénisme dans la sauvagerie, et de la sauvagerie passant au patriarchat, à la barbarie et à la civilisation, par une suite d'évolutions que le génie de Fourier a éclairées d'une si vive lumière ; il est déchu de sa grandeur originelle ; et cette déchéance de destinée pèse sur son être tout entier... C'est que chaque génération porte en elle comme l'essence concentrée des générations antérieures ; elle hérite de leur esprit comme de

(1) Etudes sur la criminalité : n° du 25 novembre 1845.

[illegible] dit que l'auteur prépare, et qui aura pour titre : *Esquisse d'une nouvelle psychologie.*

L'École sociétaire verra croître rapidement sa puissance quand elle sera en mesure de renouveler de fond en comble toutes les prétendues sciences actuelles, à commencer par les plus transcendantes.

Le socialiste phalanstérien de Lyon, dont nous regrettons de ne pouvoir révéler le nom, nous semble appelé à concourir puissamment à ce grand œuvre de la réédification générale du monde scientifique, puissant levier pour la restauration du monde social.

J. D.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

[illegible] tre un ouvrage remarquable par la force du style et la hardiesse des idées ; dans un cadre étroit, il rappelle ce qu'était la primitive Église et ce qu'en a fait le prêtre. Ce livre agite vivement le monde catholique.

— Le docteur COMET vient de publier une 9e édition de sa *Méthode curative* externe des douleurs rhumatismales, goutteuses, nerveuses et des viscéralgies. Sa médication est simple, sans inconvénients et d'un emploi facile pour les personnes qui désirent se traiter elles-mêmes.

Imprimerie Lange-Lévi et Cé, rue du Croissant, 16.

(Démocratie pacifique), qui avaient été fixées au dimanche 19 courant, sont remises au dimanche 10 mai.

L'absence du principal actionnaire de la première de ces sociétés et une indisposition de M. Cantagrel, gérant-directeur de l'administration, indisposition dont les suites exigent une suspension momentanée de tout travail, rendent cet ajournement obligatoire.

Question du sel.

La chambre des députés va reprendre sous peu de jours la discussion de la proposition de M. Demesmay sur la réduction de l'impôt du sel. La France entière suivra avec une vive sollicitude des débats devant lesquels recule le ministre des finances, mais qu'il devra bien subir, parce qu'une prompte solution importe au pays tout entier. La question du sel, c'est la force et la vigueur des populations, l'accroissement du nombre et de la valeur des bestiaux, la fertilité des terres stériles ; c'est la concurrence sur le pied d'égalité avec les nations étrangères : c'est, en un mot, le salut de l'agriculture, et par l'agriculture celui de la France. Il faut donc, quoi qu'il en coûte, réduire et réduire énormément le prix du sel que la nature nous livre gratuitement en immenses quantités.

Mais la France, aveugle sur cette question comme sur toutes les autres, ne songe qu'à accuser l'Etat, qu'à condamner l'impôt, et elle ne remarque pas que l'impôt n'est pas la seule cause de l'excessive cherté du sel. La féodalité financière, en effet, s'empare à vue d'œil de cette branche de revenus publics comme de toutes les autres, et fait peser sur le prix du sel une surtaxe qui le maintiendra, si l'on n'y prend garde, bien au-dessus de son prix, quelle que soit la réduction de l'impôt. L'Ecole sociétaire, pour déjouer cette nouvelle manœuvre, va publier une série d'articles dûs à la plume de M. Thomassy, que ses connaissances techniques et des relations personnelles ont mis à même de voir et de toucher le mal. On jugera par les détails précis que nous publierons que ce mal est double et non simple, comme le pensent les adversaires de l'impôt du sel, et qu'il est urgent d'y porter un énergique remède.

Du monopole des Sels

PAR LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE.

Un régime nouveau commence pour les sels : celui de la liberté. La France a été la première à le proclamer lors de l'abolition de la *gabelle*. « Le sel, disait en 1790 l'abbé Maury, est *un cinquième élé-* » *ment* ; la disette du sel ou sa cherté est donc au nombre des ca- » lamités que le Corps législatif doit prévenir. » L'impôt ne tarda pas à être supprimé ; mais il reparut sous Napoléon, et par les exigences, par les nécessités malheureuses de cette époque militaire, il s'aggrava jusqu'au taux de 40 francs par 100 kilogrammes. Réduit à 30 francs par la Restauration, cet impôt pèse encore sur nous ; et, tribut payé au génie de la guerre, chacun et la vente des sels en France, sauf l'acquittement de l'impôt au moment où la denrée passe de l'usine dans le commerce. Eh bien! l'impôt, tout exorbitant qu'il est, rapporte d'abord moins à notre trésor que ne fait proportionnellement en Toscane ou en Autriche le système du complet monopole de l'Etat. Ces deux Etats retirent du monopole des sels la huitième partie de leurs recettes; et c'est la vingtième partie seulement de son budget que la France retire de son système d'impôt. Les consommateurs, d'un autre côté, paient beaucoup plus en France, et presque le double en certains cas, grâce à une surtaxe commerciale, qu'une liberté sans garantie au dedans et sans communication avec les producteurs étrangers, a permis d'établir sur les sels nationaux et laisse encore accroître chaque jour. Une liberté aussi désastreuse n'est qu'une misérable déception. Cause d'oppression et de ruine pour les faibles, elle est pour les princes de la finance un moyen assuré de coalition illégale, un acheminement impuni vers le plus odieux des monopoles, vers l'accaparement prochain, dans les mains d'une seule maison de banque, d'une denrée nécessaire à tous.

Dans l'état actuel des affaires de l'industrie, le monopole est la conséquence nécessaire, immédiate, du système des coalitions. On sait comment s'est opérée la coalition des houillères du bassin de la Loire, comment soixante concessions de mines, fondues en une seule société, se sont organisées en syndicat pour exploiter le combustible dont s'approvisionnent les départements du centre et 10 ou 12 millions d'individus. Une pareille association, si le gouvernement n'intervient, restera évidemment maîtresse du marché et du salaire des travailleurs. Faisant la hausse et la baisse des prix sur un territoire aussi étendu et pour un produit désormais indispensable, elle va devenir un véritable état dans l'Etat. Combien pourtant tout ce qu'elle prépare est inférieur à ce qu'a déjà accompli une association analogue, mais secrète, qui exploite également un bon tiers et bientôt la moitié de tout le royaume !

Il s'agit de la coalition des salines du Midi et des manœuvres qui, sans bruit et sans éclat, font rapidement surenchérir une denrée de première et suprême nécessité. Les propriétaires de ces usines traitent les consommateurs comme leurs vassaux immédiats et réalisent sur la plus vaste échelle, avec une perfection inouie, toutes les prévisions de la science sur l'invasion de la féodalité financière.

En vrais seigneurs féodaux, les chefs de cette coalition se sont partagé tout le territoire compris entre les Alpes et les Pyrénées. —Ils y forment quatre groupes confédérés, unis par une même pensée, et obéissant à la même stratégie, depuis plusieurs années déjà couronnée d'un plein succès.

Le premier groupe rançonne exclusivement le Var et les Basses-Alpes.

Le second les Bouches-du-Rhône et tous les départements de la rive gauche du fleuve, avec une dotation de 120 mille francs pour renoncer à faire concurrence dans l'approvisionnement de la rive droite.

Le troisième, maître de cette dernière rive et du marché de Lyon, fait arriver les sels du Gard et de l'Hérault jusqu'à Châlons et à Moulins, ou bien jusqu'à Paris et aux rivages du Nord par la voie du grand cabotage.

Le quatrième enfin, maître d'une admirable position pour approvisionner le Sud-Ouest de la France par le canal et l'entrepôt de plus forts dividendes, viennent tous en aide aux fermiers pour surcharger de plus en plus les consommateurs. Ce n'est pas tout : le choix des principaux actionnaires a été merveilleusement combiné et il est tel qu'une conspiration tacite de propriétaires influents, de hauts fonctionnaires, de députés aussi, les uns intéressés, les autres intimidés, a rendue jusqu'à ce jour impossible la poursuite de cette immense coalition !...

Qu'en est-il résulté? Les salines du Midi produisent annuellement près de deux millions de quintaux métriques, dont 700 000 environ sont livrés à la consommation intérieure. Quand les compagnies, avant la coalition, vendaient à 1 franc par quintal cette quantité de sel dont le prix de fabrication est tout au plus de 50 centimes, elles avaient un bénéfice net de 350 000 francs par an. Au prix de 2 francs, elles ont eu 700 000 francs de plus ; à 3 francs, autres 700 000 francs, et à 4 francs, prix actuel de la denrée au sortir de la saline, elles perçoivent sur la seule consommation intérieure un bénéfice net et annuel de 2 450 000 francs. Que la tolérance du gouvernement se prolonge quelques temps encore, et ce bénéfice de première main dépassera bientôt 3 millions. Ajoutez à cela les gains successifs que marchands et débitants font grossir pour eux-mêmes dans d'égales proportions.

Nous examinerons plus loin la part de surtaxe évidement illégitime qui se trouve dans ces bénéfices commerciaux. Revenons aux manœuvres secrètes de la coalition, et n'oublions pas la clause essentielle de la plupart des baux à ferme, savoir : qu'il ne sera point fait de récolte dans les salines affermées. Le motif qui l'a dictée n'est point douteux : on voulait prétexter de la rareté du sel pour le faire surenchérir, et on est allé jusqu'à le refuser à nos pêcheurs de Terre-Neuve, accoutumés à venir l'acheter à bon marché dans les ports du Midi. Il y a deux ans, par exemple, les sels de la Méditerranée se vendaient aux Terre-Neuviers à 1 fr. 50 c. les 100 kilogrammes. Or, le 30 août 1845, sous prétexte de mauvaise récolte, les 100 kilog. furent élevés à 4 francs au port de Cette ; et le 30 septembre les propriétaires des salines d'Hyères répondirent qu'ils ne voulaient plus vendre même à 4 francs (1). C'est alors que parut l'arrêté ministériel du 8 octobre dernier, autorisant nos armateurs de pêche à s'approvisionner en Espagne et en Portugal. Cette mesure produisit aussitôt un premier effet : le prix des sels pour la consommation extérieure fut réduit à 3 fr.

En attendant, faute de concurrence extérieure, le sel, pour l'intérieur, se maintient, dans le midi, à 4 fr. par quintal au sortir de la saline, c'est à dire avec 3 fr. 50 c. de bénéfice net, ou sept fois la valeur intrinsèque du sel. Non contentes de ces bénéfices, les compagnies coalisées en font encore sur la vente en gros, dont elles usurpent aussi le monopole, en refusant la denrée aux uns, la livrant aux autres et imposant mille conditions arbitraires qu'elles n'imposeraient pas évidemment sans quelque intérêt.

Ainsi se fait le commerce des sels depuis les Alpes jusqu'aux Pyrénées, avec ce trait distinctif et accusateur, que le prix du sel augmente avec le voisinage des salines, et diminue quand on marche

(1) Voir la pétition des armateurs de la baie de Saint-Brieuc, armant 81 navires montés de 3 900 hommes pour la pêche de la morue à la côte de Terre-Neuve. (21 février 1846.)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 14 AVRIL 1846.

De la Répartition des richesses et de la Justice distributive.

Par F. VIDAL (1).

Voici un ouvrage neuf, intéressant, utile, et qui ne se recommande pas moins par l'importance des questions sociales qu'il embrasse, que par la façon lucide et impartiale avec laquelle ces questions sont traitées. Ce livre faisait besoin à notre époque. L'auteur, M. F. Vidal, fort connu et fort redouté dans le monde de l'économie politique, achève enfin l'œuvre de démolition de cette fausse science, œuvre entreprise avec tant de succès par M. de Sismondi. Fatigué de voir ces savants officiels qui procèdent d'Adam Smith, se réfugier toujours derrière la prétendue insolubilité du problème de la *Répartition*, M. Vidal les poursuit dans ce dernier retranchement, les y force et les en chasse. Le problème de la répartition n'est pas insoluble, et la preuve, c'est qu'il a été résolu, et résolu intégralement par les socialistes du XIXe siècle. Les précurseurs de ceux-ci, du reste, les utopistes et les philosophes du siècle dernier, les Linguet, les Morelly, les Jean-Jacques avaient entrevu et pressenti la fameuse solution, et il ne faut que savoir lire et conclure pour la trouver formulée en toutes lettres au bout de chacun des arguments des saints pères de l'économisme, les Quesnay et les Adam Smith. M. Vidal, qui sait lire et conclure, tire cette solution à clair. Après l'avoir débarrassée de toutes les obscurités dont l'ignorance et l'orgueil de nos savants la tiennent entourée, il la descend à la portée des intelligences les plus modestes, un crime que la science officielle ne lui pardonnera jamais.

Que nul n'excipe donc désormais de l'insolubilité du problème de la répartition qui ne veut être taxé d'obscurantisme systématique. Que nul, pour pallier les torts de sa paresse et de son égoïsme, n'invoque la banale excuse du danger de toucher à ces questions brûlantes de répartition et de salaire. Double sottise et double maladresse ! Les questions ne deviennent brûlantes que parce qu'on a laissé s'amasser autour d'elles des ferments d'incendie. Il n'y a danger pour les gouvernements et pour les sociétés, qu'à rester dans le faux quand on en peut sortir. Que des ministres fainéants de l'an de grâce 1846 nous allèguent de ces excuses-là, c'est très bien. Ces hommes ont pris à tâche de rapetisser le pouvoir ; il faut bien qu'ils reculent devant une question de salaire, si la question est trop forte pour eux, et qu'ils la laissent résoudre par les soldats de la ligne, comme ils ont fait pour Lyon en 1834, comme ils viennent de faire pour les mineurs de Saint-Etienne. Rougissons pour le pouvoir de l'aplatissement et de l'imbécillité de ses agents, mais gardons-nous de prendre pour modèles ces méchants bâtards d'une révolution populaire qui les renie. Les esprits sérieux et dévoués, ceux qui veulent connaître les misères de la société et découvrir les moyens de les guérir, ceux-là ne doivent pas fuir devant les questions capitales, mais courir au devant d'elles, au contraire; et en faisant ainsi ils agiront sagement, car les questions difficiles ne se résolvent pas par des ajournements; les ajournements indéfinis n'ont d'autre résultat que de faire éclater avec violence les solutions qui, prises à temps, se fussent dénouées d'une façon pacifique... C'est pour les esprits de cet ordre que M. Vidal a écrit.

L'économisme politique était déjà bien malade des progrès de la raison publique, des attaques de M. de Sismondi et de ses propres sottises, nombreuses comme les flots de la mer. J'aime à penser que l'hérésie maudite ne se relèvera pas du nouveau traité *De la Répartition des richesses*.

En effet, la tâche que s'est imposée le publiciste français est bien autrement large que celle entreprise par le publiciste de Genève. Celui-ci se borne à repousser, au nom de la raison et de l'humanité, les doctrines impies des fatalistes et de leurs plagiaires de France, *servum pecus*..... Sa haute intelligence, sa philanthropie éclairée lui disent bien qu'une société basée sur la concurrence anarchique et sur le despotisme du capital ne peut pas tenir, que cette société-là a le sang vicié de principes mortels. Malheureusement le noble écrivain ne sait pas la société à mettre à la place de la société démolie ; la solution supérieure, l'utopie fait défaut à cette critique vigoureuse qui ne laisse rien debout. Le lecteur voudrait voir surgir de ce monceau de ruines les assises rassurantes de quelque nouvel édifice où le travailleur pût faire halte et trouver enfin un abri ; le lecteur a beau regarder, hélas ! il ne voit rien venir, rien que la poussière qui poudroie. C'est différent avec M. F. Vidal. L'auteur du traité *De la Répartition des richesses* appartient à l'école qui porte écrit sur son drapeau la devise de l'*Association* et de l'*Organisation du travail* ; avec lui on sait où l'on va et quelle voie peut conduire le plus rapidement l'humanité à de meilleures destinées.

La diversité du but devait entraîner aussi entre les deux démolisseurs, une certaine diversité d'allures, d'allures de guerre surtout. L'écrivain socialiste de 1846 ne bataille plus à la façon du publiciste d'avant 1830. Celui-ci, avons-nous dit, est un rude jouteur, mais qui se contente de désarçonner les gens et n'ose frapper les morts. M. de Sismondi ressemble un peu trop au général carthaginois qui savait vaincre mais non profiter de la victoire ; on sent qu'il lui manque une idée, un système, une maîtresse à parer des dépouilles opimes du vaincu ; on se dit que c'est là le secret de sa générosité. La charité de M. Vidal, plus chrétienne, plus compréhensive, le défend de ces faiblesses dangereuses et de ces pitiés condamnables. Sa logique est plus féroce ; point de pacte avec l'ignorance, point de quartier pour les charlatans. L'économiste à bas, M. Vidal ne craint pas de mettre pied à terre, d'appuyer le genou sur la gorge au vaincu et de lui visiter le cœur de la pointe de son poignard. Morte la bête, mort le venin ; seulement M. Vidal tient à ce que le coupable confesse publiquement ses torts avant de passer de vie à trépas ; une de ses exigences est même de vouloir, quand il enregistre un décès, que le défunt signe au procès-verbal. Du reste le lecteur bat volontiers des mains à ces grands coups d'épée dont chacun marque sa place, brise une armure ou pénètre dans les chairs. Le lecteur est logicien, il aime les coups qui portent, et ne comprend pas qu'on commence par tuer les gens pour les laisser vivre ensuite.

La tactique favorite de M. Vidal, tactique de bonne guerre, s'il en fut, est celle qui consiste à prendre deux économistes de la haute volée, Adam Smith et Jean-Baptiste Say par exemple, à les amener sur la scène et à les mettre aux prises si rudement, le disciple et le maître, qu'au bout de quelques minutes il ne reste plus que des tronçons de tous deux. M. Vidal s'entend admirablement à monter ces scènes-là dont la galerie s'amuse fort. Un autre spectacle non moins divertissant et que M. Vidal ne refuse pas non plus à son public, est celui de l'économiste bien posé, se souffletant de ses propres mains ;.... l'auteur de la page 40, prouvant clair comme le jour à l'auteur de la page 20 du même livre, qu'il a dit une sottise ou qu'il en a menti ; je l'en crois très capable.

Toutes ces exécutions, du reste, opérées en *d'excellents termes*, avec un sang-froid de bonne compagnie qui ne se dément jamais, avec ce calme de la colère blanche qui ne se trahit qu'au tremblement des doigts et aux frémissements du style. Je ne connais pas de critique plus sanglante et qui tue mieux que celle de ce livre, et de critique qui fasse mieux passer dans l'esprit du lecteur la haine pour les gens que l'auteur n'aime pas. M. Vidal a une manière à lui de faire valoir les mérites de ses ennemis qui réussit à vous les rendre particulièrement odieux.—Un bien digne homme, dira-t-il, et un bien vénérable philanthrope que ce bon monsieur Malthus ; quel dommage qu'il ait écrit des phrases comme celles-ci :

« Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir.... cet homme n'a pas *le moindre droit* de réclamer une portion quelconque de nourriture et il est réellement *de trop* sur la terre : *au grand banquet de la nature il n'y a pas de place pour lui* ; la nature lui commande de s'en aller et elle ne tardera pas à mettre elle-même cet ordre à exécution.... Que chacun en ce monde réponde de soi et pour soi. *Tant pis pour ceux qui sont de trop ici-bas*. On aurait trop à faire, si l'on voulait donner du pain à tous ceux qui crient la faim. Qui sait même s'il en resterait assez pour les riches ! »

Excellent homme ! qui ne reconnaît pas à l'enfant du pauvre le droit de vivre, qui refuse au pauvre le droit d'amour et de paternité, qui fait de ce droit départi par Dieu à toutes ses créatures un privilège de la naissance et de la fortune, qui tue la charité au cœur du riche, qui consolide l'égoïsme au cœur de l'avare, qui légitime tout massacre et toute tyrannie. L'excellent homme ! l'excellent homme ! Et quelle morale commode pour les élus du sort, et comme ces paroles devaient résonner douces aux oreilles de ces lords qui chassent les paysans de leurs domaines d'Ecosse pour les remplacer par des moutons qui rapportent plus que les hommes, à ce qu'il paraît, et coûtent moins à entretenir. C'est le même philanthrope, vous savez, qui a inventé la théorie du luxe et prouvé que *sans les riches, les travailleurs mourraient de faim*. — Sans doute, objecte timidement M. Vidal, *mais sans les travailleurs que deviendraient les riches*? Hein?

Encore un excellent jeune homme que ce disciple de Malthus, qui,

(1) Chez Capelle, 10, rue des Grès Sorbonne.

Dans la région centrale, les sels gemmes ou ignigènes des départements de l'Est se rencontrent avec les sels de l'Océan et ceux de la Méditerranée, et une certaine concurrence modère les prix de cette denrée nécessaire à tous. Supposez maintenant chacun des trois groupes de producteurs organisé en syndicat dans le genre de l'association des houillères de la Loire ; rien n'est plus facile assurément et plus naturel qu'un accord entre ces trois sociétés régies par quelques individus. L'accord une fois fait, qu'il soit écrit ou tacite, le résultat est le même : le prix des sels s'élève progressivement dans tout le royaume, et au lieu d'une coalition, vous avez un monopole surtaxant au profit d'une cohorte d'actionnaires l'universalité des consommateurs.

En place de cette hypothèse, supposez mieux encore, supposez le même projet poursuivi par la maison de banque dont j'ai parlé. Toutes les difficultés d'exécution disparaissent ; la puissance des moyens secondée par l'unité de vue triomphe de tous les obstacles ; et chacun des centres de production, obligé d'admettre le redoutable concurrent pour associé, le reconnaît aussitôt pour son maître. Le monopole, cette fois-ci, se fait homme, et livre en une seule main la hausse et la baisse des prix du sel, de cette denrée, condiment indispensable de toute nourriture et aussi nécessaire à la vie que le pain. Ce résultat est effrayant, il a même fait hésiter quelque temps la maison de banque en question. Voilà néanmoins ce qu'elle nous prépare et ce qu'elle réalisera infailliblement à l'aide de quelques palliatifs, s'il n'est pris des mesures en rapport avec la gravité d'un tel mal, et si la liberté du commerce des sels n'est garantie et complétée par la même loi qui va régler l'impôt.

Pour le moment, nous sommes donc à nous débattre entre des demi-mesures contradictoires. Nous n'avons ni les avantages du monopole légal, ni ceux d'une liberté réelle fondée sur une large concurrence.

L'impôt jusqu'à ce jour a seul préoccupé les esprits ; et encore est-ce l'impôt considéré isolément, abstraction faite des notions commerciales et industrielles qui peuvent tant influer sur la matière législative.

Quand il s'agit pourtant d'imposer une denrée de première nécessité, peut-on se passer d'en bien connaître le prix de fabrication ? Et n'est-ce pas l'unique moyen de mettre le droit en rapport convenable avec la valeur intrinsèque du produit ? Si cette valeur, par exemple, est calculée sur les rendements des méthodes grossières usitées encore dans l'ouest de la France, les 100 kilogrammes de sel reviennent à 2 et 3 francs, et l'impôt actuel de 30 francs en représente seulement dix fois le prix de revient. Si les calculs reposent, au contraire, sur les procédés techniques les plus avancés, le sel de mer, coûtant à grand' peine au producteur 50 centimes par quintal métrique, s'élève, par l'impôt seul, à soixante fois sa valeur primitive. Or, comme les sels marins forment environ les 7/8 de la consommation alimentaire et industrielle, on saurait, pour le présent, d'où il faut partir pour apprécier la portée de l'impôt.

Quant à l'avenir de ces derniers produits, pourrait-on oublier l'accroissement de consommation, l'infaillible supériorité qui leur est assurée sur les sels gemmes et ignigènes ? La cherté croissante du combustible restreindra évidemment la production de ceux-ci. Les salines de mer, au contraire, donneront chaque année des produits plus abondants ; et sous l'action gratuite des vents et du

qu'unit une [illegible] élevé à 3 fr. 75 c. et même à 5 fr. les 100 kilogrammes de sel qu'elles vendaient, et cela avec un beau bénéfice, 80 c. et 1 fr., avant le mois de septembre dernier. La nouvelle compagnie qui se coalise avec ces sociétés ne vise à rien de moins qu'au monopole du sel, non-seulement dans le midi, mais encore dans toute la France. Pour arriver là, il faut qu'avant la réduction qui, par le développement de consommation dont elle sera la source, et aussi par la diminution des avances nécessaires, permettra à beaucoup de petites exploitations de se créer ; il faut, dis-je, que la grande société soit en mesure de tuer les petites entreprises ; il faut donc que la sienne soit organisée, installée et en voie de produire. De là l'intervention dans cette affaire de cette haute influence dont je vous parle. Et comme ce qu'elle veut elle l'obtient, tenez pour certain que dans le gouvernement et même dans les chambres elle trouvera des avocats si chaleureux, que l'auteur de la proposition et la commission qui l'a examinée et élargie en seront pour leurs frais de calculs et de logique, à moins que la chambre, fatiguée enfin de ce joug honteux, que pour son honneur et pour les intérêts de la France, elle a trop visiblement subi dans la question des chemins de fer, ne s'indigne enfin et ne veuille, par une grande mesure d'équité et de bonne politique, reprendre dans l'opinion publique la place qu'elle y a bien un peu perdue.

Chambre des Députés.

La chambre des députés a commencé aujourd'hui la discussion du projet de loi concernant la demande d'un crédit extraordinaire de 93 100 000 francs pour constructions et approvisionnements des arsenaux de la marine. On sait que la commission a réduit ce chiffre à la somme de 73 millions.

La différence entre le projet ministériel et celui de la commission porte principalement sur une réduction de 4 vaisseaux, de 5 frégates, de 20 corvettes, de 10 bricks, de 10 bâtiments légers.

D'autre part, la commission accepte avec empressement l'augmentation de l'effectif des bâtiments à vapeur. Cet effectif qui avait été fixé, en 1842, à 70 bâtiments d'une force totale de 18 400 chevaux, est élevé par la présente loi à 100 bâtiments d'une force de 28 800 chevaux.

On le sait, la discussion de ce projet de loi ne renferme rien de moins que la réorganisation et la reconstitution de notre marine. La circonstance est donc solennelle et prend une haute gravité. Malheureusement, la bataille a été mal engagée. Après un long et filandreux discours de M. de Carné, qui est venu débiter des lieux-communs, après une harangue prétentieuse de M. Chasseloup-Laubat, maladroit imitateur de M. de Lamartine, l'honorable M. Ducos est heureusement venu relever cette séance languissante. M. Ducos a développé ses idées d'une manière élégante, nette et précise ; malheureusement il n'a pas traité le point capital de la question, et n'a point exigé du gouvernement l'assurance que les nouvelles allocations recevront l'emploi le plus utile et le plus rationnel.

M. Jules de Lasteyrie a franchement abordé cette thèse. Il s'est demandé pourquoi le ministère de la marine se trouve avoir be-

nous passerons en revue les réunions qui viennent d'être consacrées à glorifier la mémoire de Fourier sur toute la surface de la France. Nous reviendrons alors avec détail sur le banquet des ouvriers phalanstériens. Nous reproduirons les toasts, les vers et les principaux discours qui ont été applaudis à cette fête.

Reconstitution de la Marine française.

Le *Rapport au roi* de M. le ministre de la marine, rapport dont nous avons déjà parlé dans nos numéros d'hier et d'avant-hier, renferme, comme nous l'avons dit, des documents curieux qui peuvent faire la joie et le bonheur des *purs statisticiens*, mais qui ne sauraient être goûtés par les véritables économistes.

Nous trouvons, par exemple, dans ce document, *le relevé général des valeurs constatées par les inventaires annuels de la marine*, du 1er janvier 1830 au 1er janvier 1844. De ce relevé résulte la comparaison suivante :

1er janvier 1830. Total général des valeurs,	249 270 000 fr.
1er janvier 1844,	325 300 000
Ce qui établit, pour l'espace de 14 années ci-dessus, une augmentation de valeur de	76 030 000

M. le ministre donne ces chiffres sans y ajouter la moindre réflexion, moyen infaillible de se laisser doucement traîner à la remorque de la routine, sans penser à tirer du passé une leçon pour l'avenir.

Nous avons cherché à nous rendre compte de cette plus-value de 76 millions obtenue dans l'espace de quatorze années ; nous l'avons rapprochée des dépenses totales faites pour l'ensemble des services du département de la marine, et nous avons trouvé, dans un autre tableau du Rapport au roi, que les dépenses exécutées dans le même laps de temps (1830 à 1844), s'étaient élevées à 1 340 millions. Or, de 1 340 millions ôtez 76 millions, il reste 1 264. C'est-à-dire que le ministère de la marine a absorbé en frais de toute sorte, qui ne sont plus représentés par rien, un capital égal à plus de 16 fois et demie celui qui représente encore quelque chose, en un mot, qui a été capitalisé.

Nous croyons que tout le monde serait curieux d'apprendre si cette proportion de 16 à 1, appliquée à une force navale déterminée entre le capital dépensé et dont il ne reste plus aucune trace, et celui qui représente encore des objets utilisables, est une proportion rationnelle, exacte, nécessaire. Tout le monde, en effet, se posera cette question : Pourquoi cette proportion de 16 à 1 plutôt que de 10 à 1, plutôt que de 20 à 1.

Malheureusement, les esprits droits et économes des deniers publics, ne sont pas à la veille de sortir de leur incertitude à cet égard, en voyant avec quelle légèreté le ministre de la marine traite les pertes réelles de capitaux enfouis dans son département. Ainsi, la chose vaut la peine d'être répétée, M. de Mackau ne trouve, ce sont ses propres expressions (Voir page 89 de son Rapport), dans

---

sous le pseudonyme de Marcus, propose sérieusement l'adoption d'un mode d'asphyxie pour les enfants nouveau-nés, et demande une prime à la loi en faveur de l'infanticide !

Et aussi ce bon M. Say, Jean-Baptiste, l'honneur, la gloire et la lumière ; *summum decus* de l'économisme français, celui qui a écrit :

« A *rigoureusement* parler, la société ne doit aucun secours, aucun moyen de subsistance à ses membres. » Et la morale du Christ qui nous prescrit de nous aimer comme des frères, et notre raison, notre simple raison, qui nous crie que si nous n'avions pas besoin de nous entr'aider les uns les autres, nous ne nous réunirions pas en corps de société ; mais allez donc parler raison et morale du Christ à messeigneurs les économistes.

Une fois que M. de Sismondi avait déclaré qu'il était impossible de séparer la Richesse du Bonheur, et l'Economie politique de la Morale, M. Jean-Baptiste Say exprima le regret que ce publiciste n'eût pas compris le but et *la dignité* de la SCIENCE !

Toujours même superbe et même outrecuidance. Il y a à Paris un monsieur Charles Dupin, deux fois académicien, délégué des propriétaires d'esclaves et philanthrope, cumulard de dix traitements peut-être, lequel ayant intérêt à affirmer cela, affirme que le sort du travailleur d'aujourd'hui est plus fait pour inspirer l'envie que la pitié, témoin le sort des mineurs du bassin houiller de la Loire. Si vous vous avisez de citer à l'encontre de ces affirmations mensongères des chiffres officielles qui prouvent que le nombre des indigents s'est accru de 22 000 pour Paris seulement en moins de huit ou dix ans, ledit Charles Dupin n'hésitera pas à vous traiter d'ignorant, de clabaudeur obscur. Cet homme qui vous appelle ignorant a construit dans sa jeunesse une frégate qui n'a jamais pu tenir sur l'eau !

Honnêtes gens tant qu'il vous plaira et bons pères de famille, mais je défie qu'on me cite un principe barbare, infâme, un mode d'oppression, une indignité dont cette bande d'honnêtes gens n'ait fait l'apologie !

J'ai dit barbare et infâme... trouve-t-on ces mots trop durs pour les théories de Malthus ? Je les trouve trop faibles, moi, pour caractériser dignement cette épouvantable doctrine qui proclame la charité duperie, qui n'a de rigueurs que pour un seul crime... l'indigence.... qui fait de la dureté de cœur la plus sublime des vertus et recommande l'infanticide comme un acte agréable à Dieu. Pour l'honneur de l'humanité, je veux croire que de telles théories n'ont pu germer que dans le cerveau d'un publiciste anglais, condamné à innocenter les crimes politiques de l'aristocratie anglaise, la caste la plus cruelle, la plus rapace et la plus orgueilleuse qui ait pesé sur ce malheureux globe. Il fallait bien poser l'inhumanité en principe pour justifier cette politique atroce. Adam Smith et Malthus ne sont autres que les théoriciens du monopole commercial et maritime, le but où visait l'Angleterre et qu'elle a fini par toucher. Nos petits économistes, si vains de leur prétendue science, n'ont jamais été que de risibles marionnettes dont la politique anglaise tenait les ficelles, et qui n'ont pas même conscience du rôle de traîtres qu'on leur a fait jouer... Excusez-les, mon Dieu ! car ils ne savent ce qu'ils font !

Il est à remarquer, en effet, et c'est un résultat qui doit frapper aujourd'hui tous les yeux, que l'époque des grands développements de la puissance britannique est contemporaine de l'époque où les principes de l'économisme firent invasion dans le domaine des idées. La théorie du gouvernement-ulcère, qui est née de l'économisme, armait les peuples contre les rois, les colonies contre les métropoles, et préparait l'accaparement du monopole commercial maritime par l'Angleterre, en même temps que les principes de la concurrence anarchique préparaient à ses manufactures le monopole de l'approvisionnement de tous les marchés du globe. L'influence du gouvernement britannique sur le nôtre peut se mesurer au crédit qu'ont chez nous les idées de mercantilisme et ceux qui les représentent. Je doute que jamais le négoce et ses bons amis les économistes aient vu de plus beaux jours que ceux où nous vivons, où les fabricants de casimir noir sont ministres, où les économistes, les grands-prêtres du Veau d'Or, sont ambassadeurs près du Pape. L'économie politique n'est autre chose que la théorie transcendante du paupérisme, créée et mise au monde pour légitimer la spoliation et les crimes, pour servir les intérêts et rassurer les consciences d'une poignée de lords anglais et de marchands de Londres.

Et comme il était bien nécessaire de restituer au char de l'Institut, cette cinquième roue de la section des idéologues ! Vous allez en juger par le témoignage de M. Dunoyer, le président de l'Académie des sciences morales lui-même. Ce brave homme vient d'écrire dans un accès de franchise :

« L'économie politique, qui a un certain nombre de principes *assurés*,
» paraît loin encore néanmoins d'être *une science arrêtée*. On n'est
» d'accord, ni sur l'étendue du champ où doivent *s'étendre* ses recher-
» ches, ni sur l'*objet fondamental* qu'elles doivent se proposer. On ne
» convient, ni de l'ensemble des travaux qu'elle embrasse, ni du *sens*
» *précis qu'il faut attacher à la plupart des mots dont est formé son*
» *vocabulaire.* »

Une science qui ne connaît ni le champ de son travail ni le sens des mots qu'elle emploie !

Cela veut dire en bon français que l'économie politique ne ressemble pas le moins du monde à une science, et que le Vénérable de cette loge d'économistes ne comprend pas trop pourquoi on leur a disposé une place à l'Institut..... Moi non plus.

Or, cet aveu d'impuissance, que M. le président Dunoyer nous accorde spontanément et de si bonne grâce, M. Vidal l'arrache par la puissance de sa logique à tous les maîtres de la fausse science, à commencer par Adam Smith, le plus humain et le plus fort à beaucoup près d'eux tous. Adam Smith sait bien, mais il n'ose pas dire ce qu'il sait ; le fauteur acharné de la concurrence anarchique sait qu'elle engendre fatalement le monopole, que le libre débat entre le maître et l'ouvrier amène forcément l'écrasement de celui-ci, et il n'en continue pas moins l'apologie de la concurrence et du libre débat. Que voulez-vous ! il faut que cela soit ainsi..., tant pis pour les vaincus ; l'économie politique n'a pas à s'occuper de la question d'équité dans la répartition des produits du travail ; elle raconte seulement comment les richesses se produisent ; *ab uno disce omnes*. Tous les économistes, tous les principaux chefs de secte, physiocrates, libéraux, statisticiens, éclectiques, viennent déposer l'un après l'autre dans le livre de M. Vidal, contre la fausseté des doctrines d'anarchie et de laissez-faire, et proclamer malgré eux la gloire du principe d'association et de solidarité.

Mais quelle que soit la pesanteur du coup porté à la fausse science par le livre de M. Vidal, les économistes d'aujourd'hui auront de grandes actions de grâce à rendre à son auteur. Hélas ! tous ces rhéteurs habiles, dont la rédaction des journaux mercantiles est pavée, peuvent savoir enfin le premier mot de leur science. Je suis presque tenté d'en vouloir à M. Vidal de le leur avoir donné ; ils ne déraisonneront plus pour nos menus plaisirs et nous ne pourrons plus dire en lisant les discours et les chiffres de M. Charles Dupin : « Il n'y a que l'ignorance de ces marchands de phrases qui puisse égaler leur aplomb.. »

Les économistes apprendront, en lisant l'ouvrage de M. Vidal, sur quels principes doit s'appuyer la science, la science qui ne peut avoir qu'un seul but, le bonheur de l'humanité ; ils apprendront que toute théorie qui prétend faire abstraction de l'équité et de la morale, est une théorie impie et dont il faut que les travailleurs opprimés fassent justice, quand la punition d'en haut se fait un peu attendre. M. Vidal ne dit pas ces choses-là tout-à-fait, il les laisse deviner.

L'ouvrage de M. Vidal, dont la première partie est consacrée à l'exposition des principes de la science et la seconde à la critique des économistes, se termine par une étude consciencieuse et approfondie des théories des diverses écoles socialistes, en matière de répartition. Il est facile de voir que l'impartialité, la bonne foi et l'amour sincère du progrès ont guidé l'appréciation de l'écrivain. Celui-là n'écrit pas pour endormir le remords de l'opulent ni pour mériter le prix Montbyon ; il écrit pour confesser la vérité, pour rendre à chaque réformateur la justice qu'il lui croit due. Les disciples de Saint-Simon, ceux de Ch. Fourier, ceux d'Owen ont donc enfin trouvé un résumateur qui ne cherche pas à défigurer et à calomnier les doctrines de leurs maîtres.

M. Vidal, sans afficher plus de sympathie pour l'Ecole sociétaire que pour les autres écoles socialistes, n'hésite pas à reconnaître la supériorité de la théorie de Fourier comme procédé de transition et d'application immédiate. Prenons acte de cet aveu important. Ne chicanons pas beaucoup M. Vidal sur le reste de sa critique concernant la doctrine de la répartition proportionnelle au concours du capital, du travail et du talent. Nous sommes un peu de l'opinion de M. Vidal, qui pense que la question de transition de la société actuelle à une société meilleure est de beaucoup plus importante de toutes les questions sociales, et qu'il est plus urgent d'aviser aux moyens de tirer le prolétaire de la servitude douloureuse dans laquelle il gémit que de discourir à perte de vue sur la valeur relative du capital dans l'avenir. Le présent est assez menaçant, assez chargé d'orages et de révolutions pour absorber toute notre attention et la concentrer dans la sphère de l'actualité. Ce qui est sûr, c'est que cette terrible question du capital occupera un peu moins nos arrière-neveux que nous. Cela étant, et aucune école socialiste ne demandant dès aujourd'hui la suppression du capital, tendons la main à tous nos frères en dévouement, quel que soit le drapeau qu'ils arborent, et pourvu que leur devise soit celle de l'association et de la fraternité. Ainsi soit-il.

A. TOUSSENEL.

chaque mot de cette citation; la voici : « S'il est de l'intérêt de l'E-
» tat d'entretenir l'effectif des ouvriers nécessaires à ces travaux,
» il n'est pas moins important d'en contenir l'extension. Les ré-
» ductions apportées à différentes époques dans les crédits appli-
» cables aux salaires de main-d'œuvre ont toujours été pour cette
» population une cause de souffrance, pour nos arsenaux un dan-
» ger de perturbation, et souvent même pour l'autorité un *sujet*
» *d'inquiétude*. C'est donc avec raison que la commission du bud-
» get de 1837 engageait à éviter autant que possible les secousses
» produites par l'augmentation ou la réduction subite des tra-
» vaux. »

Et pourtant, précisément parce que l'on agit sur une grande masse d'ouvriers, l'administration, si elle était animée d'un esprit vraiment libéral, eût trouvé le moyen de venir efficacement en aide aux ouvriers des ports et de leur procurer un bien-être qui serait la meilleure garantie contre les émeutes et les mutineries.

Si nous montons à une échelle plus élevée, nous trouvons encore que le sort de nos savants et braves officiers de marine, que leur avenir surtout, lorsque l'âge pèsera sur eux, n'est pas mieux assuré et que pour eux aussi ces 1 264 millions ont été dépensés en grande partie inutilement.

L'administration aurait-elle consacré des sommes sérieuses à la solution du problème de la meilleure et de la plus utile application de la vapeur ? a-t-elle utilisé les savantes recherches et les excellents procédés du docteur Boucherie pour la conservation des bois? Non, encore non; et quant aux paquebots transatlantiques construits depuis 1840, on sait qu'on a été obligé de les transformer en frégates, vu leur impossibilité de fonctionner pour le service auquel ils avaient été destinés.

Mais peut-être l'administration a concentré toute son intelligence et toutes ses forces dans la question capitale du service maritime; peut-être a-t-elle voulu simplifier, ramener à l'unité les systèmes incohérents qui existent aujourd'hui dans les évolutions et les commandements des équipages. On sait qu'un savant capitaine a proposé un nouveau système de commandements qui, dans un espace extrêmement court, rendrait familier à tout homme d'une capacité moyenne, le service auquel il est appelé sur les bâtiments de l'Etat, ce service qui exige maintenant plusieurs années d'apprentissage, au bout desquels le marin ne sait manœuvrer que sur son vaisseau.

Eh bien ! non, l'administration n'a tenu nul compte de cette belle invention.

Douze cent soixante-quatre millions ont donc été dépensés en 14 ans, sans que la moindre pensée d'avenir ait animé l'administration.

Nous ne parlerons pas de la gloire militaire de notre flotte, on sait aujourd'hui assez exactement ce que valent pour l'honneur de notre pavillon, les expéditions de Saint-Jean-d'Ulloa, de la Plata, de Taïti, etc.

Nos marins ont fait preuve individuellement de courage, mais nulle part une grande occasion de se signaler n'a été offerte à la marine française.

Les exemples que nous venons de citer et mille autres que nous pourrions rappeler, démontrent que l'administration de la marine manque absolument de grandes vues sur la colonisation, le commerce maritime, l'approvisionnement et la conservation des arsenaux. Cette administration est loin de comprendre les intérêts et la mission du pays.

Tout est petit, mesquin, chez elle, à l'exception des énormes capitaux qu'elle jette à pleines mains on ne sait où, et pour des usages qu'il lui serait impossible de justifier.

Les sympathies pour l'insurrection qui a éclaté en Gallicie se prononcent, de plus en plus vivement dans les pays slaves. Dans l'assemblée générale du comitat de Szabolcz (en Hongrie), tenue le 16 mars dernier, le fiscal s'est déclaré en faveur de la Pologne et a proposé d'adresser une supplique à l'empereur pour que les affaires de la Gallicie soient réglées conformément à la justice et sans effusion de sang. Cette proposition a été adoptée et il a été décidé qu'une pétition serait présentée à l'empereur. L'orateur avait demandé que la Gallicie fût gouvernée constitutionnellement, et que la diète fût convoquée pour statuer sur cette question.

Les mêmes manifestations ont eu lieu dans la Croatie. L'empereur a répondu aux Etats de ce pays par un rescrit plein d'aigreur.

Le prince Constantin Czartoryski, frère du prince Adam, dont les biens en Gallicie viennent d'être confisqués, a adressé à la table des nobles (Landrecht) une protestation dans laquelle il attaque cette mesure comme injuste et illégale, attendu que les biens confisqués étaient inscrits au nom de la princesse sa femme.

Le président de Krig, fils d'un tailleur de Vienne, anobli par l'empereur en 1820 et envoyé à cette époque en Gallicie comme conseiller aulique, a gardé ce poste peu de temps, mais assez pour se faire détester de toute la noblesse à cause de ses manières grossières et hautaines. Rappelé à Vienne, la rage dans le cœur contre cette noblesse, il demanda, après les évènements de 1836, à retourner en Gallicie, dans l'espoir de donner une libre carrière à sa vengeance. Aussi, en apprenant les massacres de Tarnow, était-il le premier à dire : « Tuons les nobles par les paysans, nous ferons mitrailler ces derniers après. »

Le mouvement se propage parmi les paysans. Le comte de Wrbna est rappelé. Un corps d'armée de 12 000 hommes est mis à la disposition du gouverneur-général.

Les conférences continuent à Vienne sur la question de l'abolition de la corvée en Gallicie. Deux partis se sont formés dans le conseil; l'un demande la suppression immédiate et complète de la corvée, l'autre est pour une transaction. Le prince de Metternich est contraire à l'un et à l'autre de ces partis. Le silence de l'*Observateur autrichien* donne à penser qu'il n'y aura rien de changé dans l'état social des paysans.

vent en désaccord avec ceux de la Belgique, de la Hollande et des provinces rhénanes. Non-seulement ils sont élevés au maximum du cahier des charges, mais les distances y sont calculées avec tous les détours opérés par le railway pour la facilité des travaux d'art et d'exploitation des foyers de population, et les fractions de kilomètres entiers. Ceci nous paraît un faux calcul de la part de l'administration du chemin du Nord, et nous pensons qu'elle ne tardera pas à revenir sur cette tarification. Il en est du port des voyageurs comme du port des lettres ; on peut en tripler ou en quadrupler facilement le nombre en en diminuant le coût. L'expérience a prouvé partout la vérité de cet axiome. Si la population belge a pris tout-à-coup des habitudes de locomotion qui lui étaient inconnues, c'est à la douceur du tarif des chemins de fer exploités par l'Etat qu'on le doit. Il en serait de même en France.

Les autres journaux, tout en rendant justice à l'exactitude de la compagnie, n'épargnent pas non plus, en revanche, les reproches au tarif exorbitant qu'elle vient de publier et qui est l'objet des murmures et des plaintes de toute notre population.

Un journal protestant de Genève, intitulé la *Réformation*, attaque l'Ecole sociétaire et la *Démocratie pacifique* avec une grande virulence. Pour justifier notre silence envers des attaques qui attestent l'ignorance la plus profonde, nous citerons les deux strophes suivantes d'une traduction d'un psaume de David par MM. les rédacteurs de ce journal :

Retourne, Jéhovah, délivre mon âme.
Sauve-moi pour l'amour de ta grâce,
Car dans la mort il n'est plus de souvenir de toi
Et dans le Scheol qui te louera.

Je suis épuisé de mes soupirs,
Chaque nuit j'inonde mon lit,
Je trempe ma couche de mes larmes ;
Mon regard est flétri de chagrins,
Il vieillit à cause de tous mes ennemis.

On plaint des gens aussi malheureux ; on ne leur répond pas.

Chambre des Députés.

Séance du 13 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La chambre adopte à 236 voix contre 6 un projet de loi d'échange sur lequel le scrutin avait été annulé à la dernière séance.

M. CHEGARAY dépose une pétition contre l'impôt qui pèse sur le sel. Cette pétition est renvoyée à la commission saisie de la proposition de M. Demesmay.

M. LEVAVASSEUR dépose une pétition du capitaine Roland qui se plaint que les Anglais aient illégalement saisi son bâtiment à Sainte-Marie de Bathurst.

M. LE MINISTRE DE LA GUERRE dépose, un projet de loi relatif à une demande de crédits pour un tribunal de première instance à Alger.

Ce projet est renvoyé à la commission du budget de 1847.

MM. DE PANAT et WUSTEMBERG réclament chacun un congé. — Accordé.

M. BELLONNET dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer de Dijon à Mulhouse.

M. VUITRY dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la taxe des lettres.

M. ALLARD dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux fortifications du Havre.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ dépose une pétition des habitants de Laiglé, qui réclament contre le tracé du chemin de fer de l'Ouest.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux crédits demandés pour les constructions navales et l'approvisionnement des arsenaux de la marine.

La commission propose une réduction de 20 millions.

M. DE CARNÉ, après avoir rappelé que la France ne peut être une puissance secondaire en fait de marine ; qu'elle a pour mission de protéger la liberté des mers, de garantir les droits des neutres ; que notre colonie d'Alger est au prix pour nous de notre prépondérance maritime dans la Méditerranée, combat la réduction proposée par la commission. L'effectif de 40 vaisseaux proposé par le ministère est déjà fort restreint ; le réduire à 30 ce serait déchoir.

Vous nous dites que le personnel manque, que l'inscription maritime ne suffit pas ; mais pourquoi ne recourir qu'à l'inscription maritime ? Le recrutement vous coûterait moins cher. Vous regardez l'inscription comme un impôt qui ne vous coûte rien ; vous ne faites pas attention que les monopoles au prix desquels vous l'achetez vous reviennent à plus haut prix que si vous aviez une levée permanente. Si vous offriez aux familles pauvres et surchargées de donner à quelques uns de leurs enfants de l'éducation et un avenir, croyez que vous ne manqueriez pas d'hommes. Ne vous retranchez donc pas derrière l'insuffisance du personnel pour demander une réduction du matériel.

M. DE CHASSELOUP-LAUBAT insiste sur la nécessité de mettre le matériel de la marine en harmonie avec le personnel actuel, et sur celle de ne pas disséminer notre puissance navale, et de la concentrer plutôt dans ce qui doit faire sa véritable force. A quoi bon ces grands vaisseaux qui ne peuvent servir que dans certaines circonstances ? Le temps des grands combats maritimes est passé. Ce n'est pas une marine nombreuse, c'est une marine forte qui nous est nécessaire : la force se perd quand elle se dissémine.

Les peuples puissants par leur marine se sont beaucoup moins occupés du matériel que des hommes; et ces hommes c'est seulement dans l'inscription maritime qu'on peut les prendre avec avantage ; nous avons deux écoles de mousses en France, une seule a produit de bons résultats; l'autre n'en a produit que de négatifs ou de mauvais.

M. le ministre de la marine demande vingt vaisseaux à flot et vingt vaisseaux en construction. Or, la commission lui offre vingt-quatre vaisseaux à flot et douze en construction ; c'est réellement lui offrir plus qu'il ne nous demande.

Il y a des vaisseaux en chantier depuis 1807, d'autres depuis 1811; et sur vingt-trois qui sont en cet état, la moyenne d'âge de ces constructions est de dix-huit ans et sept mois (On rit). Ces retards dans la construction sont onéreux pour le pays, le temps les a détruits presque complètement avant qu'ils soient terminés. Nous proposons au gouvernement de mettre treize de ces vaisseaux à flot; c'est un premier remède contre le système des vaisseaux en chantier, système onéreux pour notre marine et nos finances.

Il faut que nous ayons à la fois une flotte sur la Méditerranée et une flotte sur l'Océan ; il faut qu'au besoin la France puisse être le centre d'une coalition maritime de toutes les puissances navales secondaires ; mais dans le cas de cette coalition, les frégates, les navires à vapeur devraient aller au dehors sillonner la mer en tous sens, harceler et attaquer l'ennemi, et nos vaisseaux devraient, il me semble, rester sur nos côtes ou dans nos ports, qu'ils protégeraient ; les gros navires sont de mauvais instruments de guerre, de difficile manœuvre, et qui compromettent le pavillon ; voilà pourquoi je crois qu'il est plus avantageux pour nous d'augmenter nos constructions navales secondaires que nos grands bâtiments.

M. DUCOS. Il n'y a qu'un avis sur l'importance de la marine et la nécessité pour nous d'avoir une flotte puissante. La chambre s'est toujours mon-

[illegible] le dernier mot d'une invention ? Si l'on attendait toujours ainsi, notre vie se passerait tout entière dans l'inaction. Il faut donc employer des bateaux à vapeur, mais ne pas oublier qu'ils ne peuvent prendre le premier rôle dans une bataille ; et qu'ils ne sont aux gros vaisseaux que ce que la cavalerie légère est aux bataillons d'infanterie.

On nous dit que le personnel maritime est insuffisant. Je ne puis croire qu'une population de 35 000 000 d'âmes ne puisse fournir plus de 40 000 marins valides. Mais d'après le rapport au roi, l'inscription maritime peut fournir chaque année 15 000 marins, et 46 000 si l'on se borne à compter les hommes de vingt à quarante-cinq ans. Je crois donc que la chambre doit voter le crédit demandé par M. le ministre de la marine.

M. J DE LASTEYRIE. On nous demande un crédit ; avant de le voter, il faut que nous soyons sûrs que si nous comblons un déficit, nous ne créerons pas un autre déficit à côté.

L'an dernier, la chambre a décidé qu'il serait fait une enquête sur l'état de la marine : un document nous a été distribué. Or, vous savez que notre commission des finances a déclaré que la cause du déficit, la cause de nos misères en fait de marine, vient de la mauvaise gestion de la comptabilité de la marine, de la mauvaise administration dans les ports et au centre même du ministère.

M. le ministre nous dit que les allocations annuelles du budget sont insuffisantes ; mais pourquoi le sont-elles ? La chambre n'a jamais rien refusé. Pourquoi le ministre ne demande-t-il pas de crédits plus considérables? Ce sont les commissions de la chambre qui ont poussé le gouvernement à demander des crédits ; mais c'est en vain qu'on a voté des fonds ; la situation ne s'est pas améliorée; ce ne sont pas les hommes qui manquent, comme on l'a dit, c'est le matériel.

La véritable raison du mal, et cette raison a été signalée par la commission de la chambre, c'est la mauvaise comptabilité de l'administration de la marine, non-seulement dans les ports, mais à Paris.

Il n'est pas besoin d'être profondément versé dans ces matières pour juger qu'une administration qui ne sait ni ce qu'elle possède, ni ce qu'elle dépense, ni ce qu'elle produit, a une mauvaise comptabilité. Or, c'est là le cas de l'administration de la marine ; je n'en veux d'autre exemple que ce qui s'est passé au sujet de l'incendie du Mourillon. Dans le Rapport au roi la perte est évaluée à 1 million ; elle est portée à 2 131 000 francs dans la demande de crédits ; ainsi dans une évaluation dont elle avait les bases, l'administration de la marine s'est trompée de plus d'un million.

On assure qu'un recensement, déclaré impossible en 1839, a été fait en 1845 ; on voit qu'il n'en est rien.

La marine ne sait pas davantage ce qu'elle dépense. En 1838 on a demandé un crédit supplémentaire pour payer des bois, achetés deux ans auparavant et dont on avait oublié qu'on devait le prix. Elle ne sait ce qu'elle produit, et cela de parti pris. La construction des navires est divisée en 24es; or, ces 24es ne sont pas égaux ; il en est qui valent dix, tandis que les autres conservent leur valeur nominale.

Au reste, tous les vices ne sont pas dans les ports; ils existent aussi dans l'administration centrale; il n'y a nulle part budget sincère, inventaire sérieux. Souvent un chapitre est substitué à l'autre; ainsi, pendant longues années, certains traitements du personnel étaient prélevés sur les fonds destinés aux ouvriers, et les ouvriers payés sur les fonds destinés au matériel. Les matériaux sont presque partout employés mal à propos et avec des déficits énormes.

Je prie la chambre de ne pas se tromper sur le sens de mes paroles ; je n'accuse personne ; je signale des faits ; je n'accuse que des institutions.

Ces vices sont surtout dans les marchés, dans les constructions des ateliers et magasins, dans la construction des coques de navires et dans les armements.

Les marchés sont faits par adjudication ; la loi l'a réglé ainsi ; mais les cahiers des charges sont tellement faits que l'adjudication devient impossible, parce qu'on y insère toujours quelques conditions absolument irréalisables. Les négociants n'en soumissionnent pas moins; on peut rejeter leurs produits ; mais on leur a fait faire des frais ; il y a souvent urgence d'ailleurs ; on accepte donc, mais après avoir obtenu un rabais, des objets souvent de mauvaise qualité ou du moins de qualité inférieure ; mais tous y trouvent leur compte ; seulement la loi a été violée ; l'adjudication s'est changée en un marché à l'amiable : La camaraderie se substitue à la justice et la corruption à la sincérité de la loi.

En ce qui concerne la construction des ateliers et des magasins, chaque port veut se suffire à lui-même et posséder dans son sein tous les établissements nécessaires à la construction et à l'armement des bâtiments ; de là une dissémination fâcheuse de nos ressources et des dépenses énormes en bâtiments ; c'est ainsi qu'on a dépensé 20 millions, à Indret, pour les établissements destinés à la construction des bâtiments à vapeur ; qu'est-il arrivé ? Depuis que l'outillage est acquis, que les magasins ont été construits dans les ports, on n'a plus fabriqué de machines.

Une autre fois on a mis à la fois 13 vaisseaux de 100 canons sur le chantier, d'après un modèle non expérimenté ; c'est-à-dire qu'on a d'un seul coup risqué 39 millions.

Ailleurs on a construit un grand nombre de bateaux à vapeur de 450 chevaux ; on les a fait meubler magnifiquement ; puis quand toutes les dépenses ont été faites, on les a reconnus impropres au service auquel ils étaient destinés.

Des sommes énormes sont perdues par le mauvais emploi des matériaux et surtout à l'époque de l'armement. L'armement est plus coûteux que le matériel, et il y a encore plus de gaspillage.

Au moment de sortir du port, les officiers font changer souvent quatre ou cinq fois l'aménagement de leur navire.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Ils font bien.

M. J. DE LASTEYRIE. Oui, sans doute, ils font bien, puisque la France subvient à tous leurs caprices ; ils font bien de dépenser en travaux complètement inutiles les fonds que nous votons pour l'accroissement de notre marine ; ils font bien, puisque vous ne voulez pas employer ces fonds à autre chose.

Qu'on ne croie pas que ces changements et ces travaux faits à bord des bâtiments sont de peu d'importance. Ces changements occasionnent des dépenses énormes et injustifiables. Ainsi, par exemple, il est tel bâtiment auquel, au moment de mettre à la mer, on a détruit et replacé le bastingage pour obéir à un caprice du commandant.

Vous citez toujours la puissance maritime de l'Angleterre; savez-vous à quel prix elle entretient ces immenses flottes qui couvrent le monde? L'an dernier les crédits pour la marine anglaise étaient de 27 500 000 fr. Ainsi, l'Angleterre dépense pour son immense marine ce que nous dépensons pour la nôtre si pauvre et si délabrée. (Sensation.)

M. DE MACKAU, ministre de la marine, Je prends l'engagement de répondre par des faits à tout ce que vient de dire l'honorable préopinant. Il a apporté sans doute beaucoup de zèle dans l'enquête à laquelle il s'est livré ; mais il y a apporté aussi une complète inexpérience de la matière.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

PETITE CHRONIQUE.— Ibrahim-Pacha doit arriver le 24 avril à Paris, où il habitera l'Elysée-Bourbon, avec les personnes qui l'accompagnent ou le suivent, et dont voici les noms : S. E. Soliman Pacha, major-général de l'armée égyptienne, et son fils, Scandar Bey, enfant de douze ans; Ibrahim-Bey, colonel du 1er régiment de la garde, officier d'ordonnance; le lieutenant-colonel Bonfort, intendant ; Nubaz, interprète ; Karabet, secrétaire.

—La *Gazette de Madrid* contient un décret qui nomme le général Pe-

LES OUVRIERS DU SOUTERRAIN DE COURCELLES. — On lit dans la *Correspondance-Mallet* :

« Les dix-neuf ouvriers renfermés dans le tunnel de Courcelles ont été tous sauvés hier à deux heures moins un quart. Les habitants de la contrée étaient accourus en foule de 50 kilomètres à la ronde pour assister à cette délivrance presque miraculeuse. Elle a eu lieu au bruit des applaudissements universels. Toute la soirée il y a eu fête à Luzançy et le long du chemin de la Ferté. 500 francs ont été donnés aux ouvriers qui ont effectué le sauvetage.

Quant aux 22 soldats du génie envoyés par M. le ministre de la guerre, ils sont revenus ce matin à Paris par le bateau-poste de Meaux, sans avoir donné un seul coup de pioche. Les ouvriers n'ont voulu, à aucun prix, leur laisser prendre part à la gloire de sauver leurs camarades.

— Le *Mercure ségusien* publie la note suivante que l'administration du chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon lui adresse sur les accidents survenus dans la percée de Couzon :

« La voûte du percement de Rive-de-Gier s'est abaissée d'une manière sensible par suite d'un nouvel affaissement de terrain produit par l'exploitation des mines de houille des concessions de Combes et de Couzon, au-dessus desquelles ce percement se trouve établi.

» La compagnie du chemin de fer a pris immédiatement les mesures nécessaires pour reconstruire et rehausser les parties de la voûte dont l'abaissement aurait pu entraver la circulation. Ces travaux de maçonnerie sont opérés pendant la nuit, depuis huit heures du soir jusqu'à six heures du matin, en réservant une heure d'intervalle pour le passage des deux trains de nuit.

CHARITÉ SOCIALE. — Il existe à Cruzilles, arrondissement de Mâcon, une école primaire de filles, dirigée par la sœur du desservant de la commune. Au grand regret de l'institutrice, l'établissement, comme dans toutes les écoles rurales, est désert en été, parce que tous les enfants un peu forts sont employés aux travaux d'agriculture ou à conduire le bétail au pâturage. Un jour que l'institutrice déplorait, en présence de son frère, la solitude à laquelle elle était condamnée, le bon prêtre lui dit : « Une idée m'est venue. Dans la belle saison, nos cultivateurs sont fort embarrassés de leurs plus jeunes enfants. Ils les laissent seuls dans leurs chaumières, où ces petits êtres sont fréquemment victimes d'accidents, ou bien les transportent avec eux dans les champs et les y déposent au bout d'un sillon, dans un fossé, sous une haie. Là, les enfants sont exposés aux intempéries, aux atteintes des reptiles et des animaux malfaisants. Si vous voulez, ma sœur, nous allons nous en charger, et Dieu merci, l'occupation ne vous manquera pas. » Cette proposition fut accueillie avec transport. D'un autre côté, les cultivateurs ne se font pas prier pour confier sans aucune rétribution leurs enfants à l'institutrice.

M. le curé, qui manie fort bien la lime et le rabot, se mit immédiatement à l'œuvre et fabriqua en quelques jours un mobilier composé de petits bancs, de petites tables et des couchettes. Et aujourd'hui on trouve à Cruzilles une école très fréquentée, une salle d'asile, une crèche, tout ce que vous voudrez, car il y a chez l'institutrice des marmots de tous les âges, de tous les sexes, et en si grand nombre, que M. le curé est obligé d'aider sa sœur et de prodiguer des soins à l'intéressante famille qu'elle s'est créée.

PROGRÈS DE LA CIVILISATION. — Il résulte d'un relevé publié par le *Morning-Chronicle* qu'il a été opéré en Angleterre durant l'année 1845, 59 123 arrestations. Parmi les individus arrêtés :

30 317 ont été mis en liberté par les magistrats.
23 890 condamnés par les tribunaux spéciaux.
4 916 traduits devant les cours d'assises, qui en ont condamné 3 548.
Le nombre des suicides pendant la même année s'est élevé à 144.

Parmi les offenses diverses qui ont occasionné les arrestations, nous remarquons les suivantes :

Pour homicides de différents genres	147
Ivrognerie	17 561
Cruauté envers les animaux	217
Tentative de suicide	151
Pour s'être montrés dans des postures indécentes	155
Bigamie	30

de la pureté de l'accent de l'automate. Le mot *three* en particulier fut merveilleusement dit. Plusieurs combinaisons de sons bizarres et difficiles furent rendues avec une parfaite fidélité. Quand le savant américain rendit à l'automate sa première visite, celui-ci lui fit cet aimable accueil : « Bonjour, monsieur Patterson, lui dit-il, je suis bien aise de vous voir. » Puis, pour faire honneur à son savant hôte, il chanta avec une grande justesse le *God save Victoria* et le *Hail Columbia*. Les organes vocaux de l'automate sont, il paraît, calqués sur ceux de l'homme. Les différentes parties en sont exécutées en caoutchouc et mises en mouvement à l'aide d'un clavier. Par malheur, il paraît que dans un moment de colère, le Pygmalion américain, M. Faber, a mis en pièces ce chef-d'œuvre qui lui avait coûté dix-sept années de travail.

PONT MONUMENTAL. — Le journal de New-Castle donne la description d'un pont qui va être jeté dans cette ville sur la Tyne et qui sera certainement l'une des constructions les plus gigantesques des temps modernes. Il réunira deux routes, l'une inférieure et destinée aux voitures et aux piétons ; l'autre, plus élevée de 22 pieds (anglais), portera trois voies de fer. La première aura 1380 pieds de long et sera en ligne droite ; la dernière sera immédiatement au-dessus et dans la même direction ; mais à 270 pieds de chacune des deux extrémités, elle s'écartera de cette direction pour se porter vers l'ouest, à son extrémité septentrionale, et vers l'est à son extrémité méridionale. Dans ces deux portions divergentes la voie de fer sera supportée par deux belles colonnades composées chacune de 20 colonnes de fonte de fer. Le pont lui-même aura six arches en rivière de 124 pieds 10 pouces (anglais) d'ouverture, et quatre arches sur la terre ferme sur chaque bord de 36 p. 3 p. d'ouverture. Ces arches seront en fer et leurs cintres seront supportés par des piles de pierre.

La voie pour les voitures sera à 35 pieds au-dessus de la plus grande hauteur des eaux, elle occupera le milieu du pont inférieur, sa largeur sera de 20 pieds. A chacun de ses côtés sera une voie pour les piétons, large de 6 pieds, bordée extérieurement par une belle balustrade haute d'environ 4 pieds. La voie pour les locomotives sera portée sur des arceaux au-dessus de la précédente, le tout étant en fonte de fer. A chacune des têtes du pont inférieur se trouvera un grand arc triomphal à trois arceaux, en maçonnerie, surmonté d'une statue ; celle de ces statues qui couronnera l'entrée septentrionale sera celle du célèbre ingénieur Georges Stephenson, qui recevra ainsi une éclatante preuve de la reconnaissance publique dans le lieu même de sa naissance.

MOEURS PARLEMENTAIRES. — Un journal de New-York accuse M. Sawyer, forgeron, qui représente au congrès l'état de l'Ohio, de dîner sans façon dans la chambre des représentants. Il paraît que tous les jours, à 2 heures, M. Sawyer quitte son siège et va se poster dans l'embrasure d'une fenêtre, derrière le fauteuil du président.

Alors il déplie un papier graisseux contenant un morceau de pain et de la charcuterie ou quelque autre substance grossière. Il le dévore, essuie ses mains avec son papier graisseux en guise de serviette, et le jette par la fenêtre. Lorsqu'il reste encore un peu de graisse à ses doigts, il les essuie à sa tête presque chauve, ce qui lui évite d'acheter de la pommade. D'autres fois, il lèche ses doigts, et les manches de son habit ou son pantalon lui servent de serviette. Son couteau lui sert de cure-dents. Enfin il revient à sa place, injurie les wighs en les appelant le parti anglais, et réclame pour les Etats-Unis la possession du territoire de l'Orégon tout entier comme nécessaire au développement de la civilisation.

TREMBLEMENT DE TERRE. — Le 28 mars, à quatre heures de l'après-midi, on a ressenti à Malte trois secousses de tremblement de terre. Les ébranlements ont eu lieu coup sur coup ; ils ont été plus particulièrement sensibles dans les rues et dans les églises, où des chandeliers ont été renversés et des cloches mises en mouvement. La population s'est montrée très effrayée, mais aucun accident n'a eu lieu. La même commotion a été ressentie en Sicile et en Egypte.

— Jeudi dernier, un orage, accompagné de trombes de vent, a fondu sur les vallées d'Emanville et de Pavilly (Seine-Inférieure), et a tout détruit sur son passage. Des arbres de haute taille ont été déracinés, rompus et jetés à une grande distance ; une grange enlevée de dessus ses *blocs* et traversée ; les vitres, les contrevents et les gouttières d'une

— — fin courant | 120 00 | 120 25 | 120 »» | 120 25

4 1/2 J. 22 m. dr cours	112 50	Banq. de Fr. dr cours	3410 »»
4 J. »	» »»	O. V. de Par. »	» »»
Emp. 1844. au Ct »	» »»	C. hyp..... »	627 50
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1200 »»
R. du Trés. »	» »»	— Gann..... »	1160 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	» »»	»» »»	——	»» »»	84 80
5 p. 0/0......	d. 50	120 25	120 35	——	» »»	» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	15 »/»	10 »/»	» »/»	» »/»
5 p. 0/0.....	22 1/2	25 »/»	32 1/2	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »»	ROM.............	Der C.	101 1/4
Récép. Rotsch.	»	101 50	BELG. 4 1/2......	»	» »/»
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 5 0/0......	»	» »/»
— — pass.	»	5 1/2	— de 1840....	»	100 3/4
— 3 p. 0,0.	»	36 5/8	— de 1842....	»	102 1/4
Dette intérieure	»	29 7/8	— Banque....	»	905 »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— de Em. 1844.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT........	»	1260 »/»
HAITI....	»	» »/»	AUTRICHE	»	395 »/»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

V. r. dr.	631 25
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	352 50
Paris à Sc.	468 »»
— à Orléans	1235 »»
— à Rouen.	1045 »»
R.-Havre..	750 »»
Avignon...	» »»
Str. à Bâle.	235 »»
Paris Str...	525 »»
Tours Nant	850 »»
Orl.-Vierz.	680 »»
C. du Nord	768 75
Famp-Haz.	» »»
Diep.-Féc..	» »»
Boul. à Am.	510 »»
Orl.-Bord.	635 »»
Mont. à Tr.	420 »»
Paris-Lyon	580 »»
Bord-Teste	160 »»
Zinc V. M..	» »»
Lin Maber.	733 »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible 76.00 à 75,00 ; courant du mois, 78,00 à 77,50 : 4 d'été, 80,00 à 79,00 ; 4 derniers, 84,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 77,50 à 78,00. — Œillette rousse, 81,00. — Cameline, 77,50. — Chanvre, 77,50. — Lin, 77,00. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 129,00 à 130,00 ; mai et juin, 000,00 à 00,00 ; 4 d'été, 130,00 à 131,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 14 avril.

7 h. 1/2 FRANCAIS. — Une Fille du Régent. Sganarelle.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
6 h. 1/2 ODÉON. — Alcade. Phèdre. Touristes.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Roman comique. 3 Baisers. Poltron.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Maîtresse. Maison. Enfants. Professeurs.
6 h. »/» GYMNASE. — Mari. Geneviève. Couleurs.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Mlle ma Femme. Mort. Juif. Omelette.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Bruno. Kean. Trilby.
6 h. »/» GAITE. — Jean-Baptiste.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. »/» COMTE. — Physique. Mme de Genlis. Intermède. Chemin de fer.
6 h. 1/2 FOLIES. — Bûcheron. Thibaut. Modiste. Bal.

Imprimerie Lange Lévy et Compagnie, rue du Croissant, 16, hôtel Colbert.

Total, — 70 millions.

Divisé par 30, chiffre du droit sur le quintal métrique, cette somme donnerait pour la consommation générale du royaume 2 333 333 quintaux. Ce chiffre n'est point toutefois le plus exact ; car au moment de la perception, le droit de 30 fr. peut se réduire à 28 fr. 50 c. et à moins encore, par suite de diverses remises sur le paiement et sur la denrée même, dont la loi veut compenser le déchet, particulièrement pour les sels de l'Ouest. Il en résulte que le quotient de la consommation calculée sur les chiffres officiels doit être au minimum élevé à 2 400 000 quintaux métriques classés, de la manière suivante :

400 000 qx.	sels gemmes ou igigènes provenant des départements de l'Est et en partie des Basses-Pyrénées.
700 000	sels marins des bords de la Méditerranée.
1 300 000	sels marins des bords de l'Océan, principalement des côtes de l'Ouest qui s'étendent de l'embouchure de la Loire à celle de la Gironde.

Pour mémoire, le chiffre de la contrebande.

Total, 2 400 000 quintaux métriques pour la consommation de près de 35 millions d'habitants, ce qui revient à 7 kilogrammes par tête. Or, comme cette quantité est inférieure à la consommation individuelle des pays où le sel est moins taxé qu'en France, on en infère avec raison l'exagération de notre impôt. C'est dans cette pensée qu'une proposition a été faite par M. Demesmay pour réduire à 20 francs le droit actuel de 30 francs par quintal, ou 3 décimes par kilogramme.

La commission de la Chambre des députés, chargée de l'examen de ce projet, a été avec raison plus libérale : elle a proposé d'abaisser la taxe à 1 décime, 10 francs par quintal, calculant que la consommation devant plus que tripler sous le régime de la taxe réduite, l'impôt des sels, au lieu de diminuer des deux tiers en proportion de la réduction du droit, dépasserait au contraire de 361 000 fr. le chiffre inscrit en prévision au budget des recettes de 1846. La commission, en agissant ainsi, n'a fait, croyons-nous, qu'entrer plus avant dans la pensée réelle de l'auteur de la proposition.

La question posée en ces termes, le ministère des finances a pris les devants sur la discussion des Chambres. Par ordonnance du 26 février dernier et en vertu de la loi du 17 juin 1840, il a réduit à 5 francs par quintal métrique le droit sur les sels destinés à l'alimentation des bestiaux. Quant à l'impôt sur les sels destinés à la consommation directe de l'homme, le ministère s'est évidemment réservé d'en combattre la réduction. Le droit resterait donc à cet égard fixé à 30 francs, à moins qu'une des deux propositions faites à la Chambres des députés ne donnât lieu, comme nous l'espérons, à de nouvelles mesures de dégrèvement.

Maintenant que va-t-il se passer ? et je le demande d'abord : l'abaissement de l'impôt est-il la seule difficulté à résoudre ? c'est la seule, il est vrai, dont on ait parlé ; mais il en est une seconde que l'élévation du prix vénal des sels ne permet plus de laisser dans l'oubli. A mesure que les méthodes de fabrication se simplifient, que chaque industrie concentre et utilise tous ses moyens d'action, et alors précisément que le prix de revient diminue pour les sels, le prix de vente de cette denrée, par un contre-sens inouï, résultat des coalitions secrètes dont nous avons seulement indiqué les manœuvres, va toujours croissant et constitue déjà une surtaxe commerciale presque aussi lourde que l'impôt.

Loin de nous la pensée de méconnaître la récompense légitime due aux travaux et aux combinaisons du fabricant et du marchand ; mais lorsqu'en faisant une large part aux frais commerciaux inévitables, les bénéfices sur une denrée de première nécessité deviennent exorbitants, lorsqu'ils en dépassent dix, quinze, vingt fois la valeur intrinsèque, peut on rester indifférent à cet accroissement sans terme dans le prix vénal ? Le pourrait-on surtout en présence de la réduction de l'impôt ? Celui-ci étant en effet réduit de 3 décimes à 2 ou 1 par kilogramme, qui sait si la surtaxe commerciale ne s'élèverait pas dans les mêmes proportions ? auquel cas il est bien évident que la question ne serait pas résolue. Le mal serait déplacé, mais non guéri ; une charge équivalente pèserait sur le consommateur, et la consommation restant stationnaire, les pertes du trésor seraient sans compensation.

L'exagération des droits du fisc contribue sans doute à arrêter la consommation du sel au-dessous du chiffre que les besoins réels du pays lui feraient atteindre. Mais les prétentions croissantes des producteurs, en présence même de l'impôt de 30 francs, mais leur coalition inévitable, leurs moyens d'accaparement, leur entente secrète avec les marchands en gros, lesquels s'entendent à leur tour avec les détaillants pour rançonner les consommateurs, enfin le monopole incarné qui s'avance, n'est-ce pas là aussi une difficulté de la question ? Or, dans un tel état de choses, la diminution dans les prix du sel marcherait-elle avec la réduction de la taxe ? et sans cette diminution proportionnelle dans la valeur vénale, comment accroître au même degré la consommation, comment faire produire sur cette nouvelle base l'équivalent du premier impôt ?

(1) Voir notre numéro d'hier.

producteurs du Midi est, comme nous savons déjà, de 3 francs 50 centimes, ci. — 3 50

A ce prix arrêté pour la *campagne* 1846 (c'est l'expression usitée dans la guerre pacifique faite aux consommateurs), le sel se livre aux marchands en gros, qui le revendent avec un bénéfice de 50, 75 centimes et même 1 franc par 100 kilogrammes, ci en moyenne. — 00 75

Plus les frais de transport de la saline aux entrepôts des villes voisines. — 00 25

Total. — 35 00

Telle est la première période de la vente. D'où l'on voit que si l'impôt y représente 60 fois la valeur intrinsèque de la denrée, les bénéfices nets de la fabrication et de la vente en gros la représentent à leur tour huit ou neuf fois.

Voyons, à présent, la vente en détail. A Cette, le plus vaste entrepôt des sels du Midi ; à Montpellier, à Marseille, sièges principaux des compagnies qui, en Provence et en Languedoc, exploitent la denrée, le sel qui sort des magasins en gros à 35 fr. ou 35 fr. 50 cent. les 100 kilogrammes, s'élève en passant par la vente au kilo et au demi-kilo à 40, 45 et 50 francs. Le sel de table, moulu ou ne peut plus économiquement par la machine à vapeur, s'élève même jusqu'à 60 francs, vendu qu'il est à 60 centimes le kilog.

Ainsi par la vente en détail, qui est presque exclusivement celle de la consommation, le prix du sel s'accroît en moyenne de 15 fr. 00 c. C'est-à-dire de trente fois la valeur intrinsèque de la denrée, ci. — 15 00

Total, y compris les 35 fr. ci-dessus de la valeur vénale du sel — 50 00

Tel est le prix réel de la consommation dans les villes du littoral, presque à la porte des usines qui produisent le sel avec une facilité incomparable et où les frais de transport sont à peu près nuls.

En résumé, des 50 fr. en question, 30 fr. proviennent de l'impôt, 50 c. des frais de fabrication, 50 autres c. tout au plus des divers frais de transport, enfin 19 fr. proviennent des bénéfices du commerce dont il faudra bien tenir compte, puisqu'ils constituent à peu près les 2/3 de la difficulté à résoudre.

Examinons maintenant les charges que ces bénéfices trop oubliés, quoique fort peu modestes, font peser sur la généralité des consommateurs.

La vente des sels du Midi s'élève annuellement à 700 000 quintaux métriques. A 19 fr. de surtaxe commerciale par quintal, la charge qui, outre l'impôt, pèserait sur les consommateurs, serait de 13 300 000 fr.

Si les bénéfices des producteurs et commerçants de l'Est et des côtes de l'Océan se réalisaient dans les mêmes proportions sur une masse de 400 000 quintaux d'un côté et de 1 300 000 de l'autre, la part mercantile s'y élèverait à 32 300 000 fr., ce qui ferait pour la France entière environ 45 600 000 fr. !

Tels seraient les bénéfices annuels du commerce, le prix des sels étant calculé sur celui des villes méridionales les plus voisines des centres de production.

Calculées sur le cours de la denrée à Lyon, les sommes perçues par le commerce, dépenses et bénéfices nets, seraient un peu moindres, et cela malgré l'accroissement de prix qu'auraient dû naturellement amener les frais de transport. La raison de ce fait singulier est qu'à Lyon la concurrence n'est pas complètement anéantie, que les sels de l'Est peuvent s'y faire encore une petite place sur le marché et que les producteurs du Midi ne pouvant plus dicter la loi aux consommateurs, se bornent à solliciter leur préférence.

Ainsi, vendre à bas prix au loin, et au voisinage de la production, vendre le plus cher possible, tel est la tactique suivie depuis quelques années dans le commerce des sels.

Lyon nous offre encore un exemple curieux des manœuvres inattendues, des transformations rapides que la coalition approprie à chaque nouvelle circonstance.

Le lecteur connaît déjà sa tactique sur le littoral, et comment, par une indemnité de 120 mille francs, elle avait empêché la concurrence des sels de Provence sur la rive droite du Rhône. Cette clause, que nous avons mentionnée dans l'ensemble des opérations, a été modifiée depuis l'année dernière et a fait place à une combinaison évidemment supérieure. Celle-ci consiste dans une association formée entre :

1° Les deux grandes compagnies propriétaires en Languedoc et Provence de tous les sels, soit à titre de fermière des salines, soit par suite d'acquisition à forfait des récoltes, à des prix et pour des temps déterminés ;

(1) Ces 50 c. par quintal sont un *maximum*. Voici en effet le détail des frais :

Frais généraux,	10 c.
Levage des sels,	12
Embarquement,	10
Intérêt du capital, variable, suivant les proportions de l'usine de 10 à	15
Total :	47

34 fr. les 100 kilog., les sels arrivés à Lyon sont vendus par les marchands ; et la valeur excédant le prix de 34 fr. étant réputée bénéfice, est partagée par tiers entre les trois catégories d'intéressés.

Or, le prix des sels étant, en février dernier, de 38 francs les 100 kilog, le bénéfice net était de 4 fr. sur une quantité moyenne de 220 000 quintaux métriques affectés à l'entrepôt lyonnais. Ce chiffre produit donc au-delà des intérêts du capital et des frais commerciaux, — un bénéfice annuel de 880 000 fr.

Notez encore que ces 880 000 fr. ne constituent que le bénéfice de la vente en gros. Les consommateurs pauvres, qui ne peuvent guère acheter le sel qu'à la livre, le paient aux débitants à raison de 45 et plus souvent 50 fr. par quintal.

A Paris la condition des consommateurs est pire encore. L'octroi perçoit 5 francs par quintal métrique ; et le sel raffiné de l'Est ou le sel moulu du Midi, qui coûterait 41 fr. hors barrière où il est arrivé par la voie économique de la navigation, se vend en ville 35 centimes la livre, 70 cent. le kilog., juste le double des droits du fisc et de l'octroi. Quant aux sels gris de l'Ouest, sels terreux et déliquescents, ils ne reviennent au détail dans Paris qu'à 25 c. la livre, ou 50 fr. le quintal.

Prenant donc la moyenne de ces divers prix et supposant d'ailleurs tous ces sels exempts des matières étrangères que la fraude des débitants y a si fréquemment mêlées et dont les proportions se sont élevées maintefois à 15, 20 et 25 p. 100, on n'exagérera pas, ce nous semble, la moyenne générale des profits commerciaux sur le sel en la fixant à 22 fr. par 100 kilogrammes, alors que l'impôt est de 30 fr.

Remarquons encore que cet impôt n'est en réalité que de 28 fr. 50 c., par suite de la réduction de 5 p. 100 accordée au moment où la denrée est enlevée de la saline, et qu'une autre réduction est allouée, pour compenser le déchet présumé de 3 p. 100 sur les sels de l'Est et du Midi, soit sur 1,100,000 quintaux métriques, et de 5 p. 100 sur les sels de l'Ouest, soit sur 1,300,000 quintaux. On voit donc que l'impôt se réduit à 27 fr. 60 pour les premiers sels, et à 27 fr. seulement pour les derniers. Dès lors la surtaxe commerciale devient proportionnellement beaucoup plus forte, puisque les consommateurs payent intégralement aux producteurs et aux premiers marchands la part d'impôt dont ceux-ci ont été exemptés. — Ceci soit dit sans prétendre d'ailleurs que le bénéfice représentant les avances de l'impôt et celui qui est destiné à compenser le déchet des mauvais sels ne puissent se justifier.

Admettant donc la moyenne de 22 fr. pour surtaxe commerciale : nous trouverons que les 2 400 000 quintaux de sel annuellement consommés en France coûtent aux populations :

Pour l'impôt,	70 000 000
Pour les frais et bénéfices du commerce,	52 800 000
Total,	122 800 000

Rançon exorbitante et qui montre bien la double nature des obstacles qui s'opposent aux progrès de la consommation du sel ! Un seul exemple suffira pour rendre encore plus palpable cette vérité.

Avec le chiffre actuel de l'impôt, l'ouvrier, père de famille, en paie pour sa part plus qu'en'exigerait une cotisation capable de lui assurer la moitié de son salaire en cas de maladie (1). Ce résultat est considérable ; mais ce n'est pas tout ; et puisque l'exagération de la taxe commerciale ravit aussi une part de la substance du peuple, il faut en tenir compte ; or, avec cette seconde charge, l'ouvrier se trouve grevé d'une dette précisément égale à la nouvelle cotisation qui, dans le même cas, lui assurerait son salaire entier, c'est à dire à la fois la nourriture de son ménage et sa propre guérison.

L'intérêt des classes laborieuses, le premier des intérêts du pays, réclame donc simultanément la réduction du droit et l'abaissement du prix vénal des sels.

Mais au lieu d'entrer dans cette voie, le gouvernement laisse s'organiser sous ses yeux un redoutable monopole qui rendra à peu près impossible les remèdes que réclame la gravité de la situation.

RAYMOND THOMASSY.

Saint-Domingue.

RÉVOLUTION A HAITI.

La malheureuse république haïtienne paraît destinée à une anarchie sans fin. Le 28 février dernier, une révolution nouvelle a renversé le président Pierrot et appelé au pouvoir le général Riché. Ces événements se sont accomplis, du reste, sans effusion de sang. Le général Riché, qui est un noir, a choisi ses ministres dans la classe des mulâtres. Ses premiers actes annoncent un certain esprit de modération et de sagesse.

Voici quelques passages de la proclamation du général Riché où se trouvent exposés les griefs des Haïtiens contre le président déchu.

Haïtiens !

Le général Pierrot, qui avait notre confiance, n'a pas compris ses devoirs. Il aurait pu mettre un terme aux agitations qui nous tourmentent

(1) Voir le rapport de M. Talabot au conseil général des manufactures, dans l'extrait de la délibération du 15 janvier 1846, pages 7 et 8.

[illegible] paraît se compliquer d'une nouvelle difficulté : nous apprenons, en effet, qu'un amiral espagnol, ayant sous ses ordres un vaisseau, deux frégates, trois goëlettes et un vapeur, après avoir touché à Santo-Domingo le 24 février et s'être mis en relations amicales avec les Dominicains, se préparait à aller à Haïti demander réparation de plusieurs insultes faites au pavillon espagnol et exiger une indemnité de 400 000 francs.

SOLUTION NOUVELLE DE LA QUESTION HAÏTIENNE.

Les événements que nous venons d'exposer augmentent encore l'intérêt de la question haïtienne. La France va avoir à régler ses différends avec le nouveau gouvernement. Le livre de M. Lepelletier de Saint-Remy mérite d'être particulièrement étudié dans ces circonstances.

Nous avons indiqué (1) quelle était la situation difficile, déplorable, périlleuse, des républiques haïtienne et dominicaine. Nous allons dire en peu de mots quelle est la solution proposée, renvoyant le lecteur, pour plus ample informé, au livre même de M. Lepelletier de Saint-Remy, livre plein de faits et de documents précieux (2).

Cinq intérêts sont en jeu dans cette question.

L'intérêt des colons indemnitaires; — l'intérêt des porteurs de l'emprunt de 1825 ; — l'intérêt de la république haïtienne ; — l'intérêt de la république dominicaine ; — enfin, l'intérêt de la France. La France, ainsi que le fait justement observer M. Lepelletier de Saint-Remy, manquerait à son rôle de grande nation maritime si elle ne voyait rien pour elle, dans la question de Saint-Domingue, qu'une créance à faire rentrer.

Aux porteurs de la dette haïtienne, la France garantirait un intérêt de 3 pour 100; et ceux-ci s'estimeraient certainement heureux de tirer enfin, d'une manière assurée, quelque chose d'une créance que tout le monde croit désespérée.

La France, au profit de la république haïtienne, renoncerait à exiger le paiement du capital de la dette. Les 63 478 575 francs, reliquat d'une créance si souvent réduite, deviendraient dette consolidée de la république, qui en paierait l'intérêt à 3 pour 100. Le gouvernement d'Haïti conserverait, bien entendu, la faculté de se libérer par remboursement du capital.

Nous avons vu que l'indépendance de la république dominicaine n'était pas reconnue par l'Espagne, et qu'elle était gravement menacée par le gouvernement d'Haïti. La conquête de la partie espagnole est une idée populaire et favorite dans les pays de l'ouest, et le président Riché ne paraît pas renoncer aux projets de son prédécesseur contre Santo-Domingo, insurgé et affranchi depuis 1843. Dans cette situation, la France se ferait deux fois médiatrice auprès des gouvernements d'Espagne et d'Haïti, pour obtenir la reconnaissance de l'indépendance de la république orientale.

En outre de ces services rendus aux deux républiques de Saint-Domingue, la France leur accorderait un avantage commercial considérable. Tous les produits de la grande île (le sucre excepté) auraient droit à un traitement de faveur, qui diminuerait nos droits de douane environ des *deux tiers* sur le café, d'*un tiers* sur les autres denrées.

Ce point de la question a besoin de quelques éclaircissements. M. Lepelletier de Saint-Remy a produit et défend depuis quelques années avec activité l'idée des taxes intermédiaires. Cette idée consiste, en vue de secourir notre navigation appauvrie, à accorder un privilége de tarif aux produits étrangers passant par nos entrepôts, Antilles et autres, et arrivant en France par navires français. C'est ce privilége qu'il s'agirait d'étendre très-libéralement aux denrées coloniales de Saint-Domingue.

Un mot sur la question du café, sur les mérites divers et sur la consommation de ce précieux produit.

Le café, dans ses combinaisons variées avec l'eau, le lait, le sucre, a des propriétés nutritives très puissantes et très délicates, ainsi qu'il résulte d'une analyse faite par M. Payen à la demande de M. Lepelletier de Saint-Remy. Le café est, après le sucre, la denrée tropicale la plus encombrante ; de plus, observons qu'il n'a rien à perdre de sa propriété d'encombrement, tandis que les chargements de sucre doivent être notablement réduits par le raffinage, par le progrès de l'industrie aux colonies. Le café mérite donc autant que l'estime gastronomique, les sympathies politiques d'une grande nation maritime.

En 1843, 208 millions kil. de café ont été livrés au commerce (3). Sur cette somme de produits, on a consommé :

En France	14 530 000
En Angleterre	15 581 000
En Belgique	12 847 000

Il faut remarquer que l'Angleterre a consommé en 1843, 18 253 000 kilogrammes de thé, tandis que le chiffre de la consommation de cette denrée est insignifiant en France, (150 000 kil.). Hors Paris, et même à Paris dans les classes pauvres, le thé n'est qu'un [illegible]

(1) *Démocratie pacifique* du 31 mars.
(2) *Étude et solution nouvelle de la question haïtienne.* 2 vol., chez Arthus Bertrand.
(3) Voici, par ordre de mérite, la série des cafés : MOKA, MARTINIQUE, BOURBON (comprenant celui de Maurice) ; Guadeloupe, Saint-Domingue, Cayenne, Cuba; *Ceylan, Porto-Rico, Brésil, Java, Sumatra, Jamaïque, Manille*, etc.

[illegible] gouvernement français avait le bon sens de réformer ses tarifs, la France atteindrait facilement la moitié au moins de la consommation belge, c'est-à-dire 1 kilogramme et demi par individu. Il en résulterait que la France aurait à demander à l'étranger environ 50 millions de kilogrammes de café. En abaissant à 35 et 40 francs les chiffres des droits actuellement supportés par les cafés étrangers (1), le trésor doublerait presque les 12 millions qu'il perçoit aujourd'hui en opprimant le consommateur.

Dans notre consommation de 14 530 000 kilogrammes, les cafés français n'entrent que pour le faible chiffre de 1 727 000 kilogrammes. Le dégrèvement proposé sur les cafés étrangers ne pourrait donc nuire à nos colonies ; bien au contraire, l'élévation de revenus qui en proviendrait, comme nous l'avons indiqué, permettrait de favoriser les provenances françaises.

On conçoit maintenant comment la question des cafés se rattache d'une manière importante à la solution de la question haïtienne. Sur les 14 millions consommés par la France, Saint-Domingue en fournit 3 512 000. Les cafés de Saint-Domingue sont encore très estimés, mais ils avaient autrefois une réputation supérieure, qui doit renaître lorsque les producteurs donneront plus de soin à la culture du caféier. Si donc la France faisait descendre le droit que nous paye le producteur haïtien de 95 et de 105 francs à 36 francs, l'avantage serait immense, et les bénéfices exciteraient puissamment la production dans la grande île.

A ce privilége, il y a une condition, c'est que les cafés et les autres produits des républiques devraient passer par un entrepôt français et être acheminés dans nos ports sur navires français.

Ici se présente la question de l'intérêt de la France : c'est le dernier terme de la solution proposée par M. Lepelletier de Saint-Remy.

En retour des avantages commerciaux offerts, des services politiques rendus, la France demanderait à la république dominicaine la cession de la presqu'île de Samana. N'oublions pas que pour obtenir la protection du gouvernement français contre les prétentions conquérantes d'Haïti, les Dominicains, soit en 1822, lors de l'aggression de Boyer, soit depuis leur insurrection de 1843, ont fait des ouvertures pour accepter le protectorat et même la souveraineté de la France.

La presqu'île de Samana, située à la pointe nord-est de Saint-Domingue, a environ 18 lieues de long sur 5 de large. Le port de Samana, à l'entrée de la baie, offre toutes les facilités pour la défense militaire. Le pays est très arrosé, fertile et splendidement boisé. Samana, placée au vent des grandes Antilles, domine tous ces parages. Aussi, paraît-il qu'elle a été le marché central et le foyer de la vie maritime aux beaux temps de la monarchie espagnole. Une artère immense, le fleuve Yuna, met en communication les riches provinces de Saint-Domingue avec la baie de Samana. C'est là un avantage tout particulier pour la république orientale, dont les produits arriveraient ainsi directement au port d'entrepôt.

Cette solution présentée dans la question de Saint-Domingue nous paraît excellente. Elle offre quelques difficultés, qu'un gouvernement intelligent et ferme résoudrait sans peine. Toute la question est comprise dans ces deux points : Concession de Samana, reconnaissance de la république dominicaine par l'Espagne. La session de Samana sera faite aussitôt le désir de la France connu, et les Dominicains seront heureux d'acquérir à ce prix un allié puissant. Dans les rapports d'alliance intime qui unissent les gouvernements des deux côtés des Pyrénées, il serait aisé d'obtenir, en Espagne, une résolution généreuse, à laquelle on s'était décidé à une autre époque. Les Espagnols, maîtres de Cuba, et déjà inquiétés dans cette belle colonie, comprendront aisément qu'il leur importe d'avoir, dans le voisinage de la Jamaïque, et solidement posée, une puissance amie assez forte pour modérer les vues envahissantes de l'Angleterre.

Ces deux points résolus, qui peut empêcher la France de s'établir à Samana? Les gouvernements de Londres et de Washington seraient contrariés sans doute, mais assurément ils ne pourraient pas élever la moindre objection. Haïti protesterait peut-être. La France lui répondrait : « Nous respectons votre indépendance ; respectez celle des Dominicains. Nous vous faisons remise du capital de votre dette; nous ne vous demandons qu'un faible intérêt, et nous donnons à vos créanciers notre garantie. Songez, en établissant et en organisant chez vous le travail libre, à payer vos dettes et à sortir enfin de l'état de misère et d'abaissement qui attriste le monde civilisé. Profitez des grands avantages commerciaux offerts par votre ancienne métropole. La France n'a plus d'autre prétention sur vous que celle de vous traiter en fille et en sœur, et de vous guider dans le développement de votre civilisation. » Haïti comprendrait ce langage ; sinon, elle se donnerait tort aux yeux de tous les peuples.

Postée à Samana, la France pourrait aider de ses conseils désintéressés les deux républiques. Elle ferait comprendre aux Haïtiens particulièrement qu'il n'est ni logique ni digne de faire une révolution au nom de la liberté, pour constituer ensuite un code de travail forcé. Nous ne croyons pas, pour notre compte, qu'un régime où la production ne se trouve stimulée que par la menace du sabre et du mousquet, soit la seule organisation du travail con-

(1) Ces droits sont de 18, de 95 et de 105 francs.

(voir plus bas le compte-rendu de la séance); nous nous bornerons à en citer deux qui prouvent plus que tous autres quel fabuleux degré peut atteindre la négligence de l'administration en matière d'approvisionnement. L'année dernière, l'arsenal de Toulon manquait d'un mât d'une certaine dimension dont avait besoin un navire sur le point d'appareiller ; tout récemment, il y a quelques jours, M. le prince de Joinville se trouvant à Brest, n'aurait pu disposer d'un bateau à vapeur pour se rendre à Cherbourg et au Havre, si on n'eût eu recours au charbon du service des vivres.

Dans l'acte d'accusation dressé par M. Billault contre le ministère de la marine, cet honorable député a eu le bon esprit d'écarter toute idée qui pourrait faire penser à la majorité qu'il s'agit d'une question ministérielle. Espérons que si M. Thiers monte demain à la tribune, comme on le dit, il saura se tenir constamment à la hauteur du sujet sans s'abaisser à une question de personnes.

Mais à côté des justes récriminations de détail, M. Billault a su s'élever aux plus nobles et aux plus larges aspirations sur notre avenir maritime. Il a présenté la France, cette mère généreuse de toute liberté, comme ayant reçu la mission sublime d'assurer au monde la liberté des mers. Placée à la tête de la grande association des marines de 2e et de 3e ordre, il l'a montrée brillante de cette auréole de gloire qui est le signe indestructible du dévouement le plus pur à la sainte cause de l'humanité ; en un mot, on voyait que l'honorable orateur subissait la puissance des vues grandioses des Richelieu et des Colbert. M. Billault était Français.

M. de Mackau, poussé par ses collègues, est enfin monté à la tribune. Ne pouvant pas se faire illusion sur la portée des attaques dont son administration avait été l'objet, il a commencé par décliner une partie de la responsabilité qui pèse sur son ministère, en la reportant sur ses prédécesseurs et sur la Chambre elle-même. Il n'a pas manqué, selon l'usage antique et solennel des ministres qui n'ont pas de responsabilité sérieuse, de dire : Prenez ma tête. «Si toutes les allégations portées à cette tribune par l'honorable M. Billault, a-t-il dit, sont vraies, il faut me mettre en état d'accusation, malgré les témoignages de bonté du roi à mon égard. »

Cette précaution oratoire a produit l'effet qu'on devait attendre chez une majorité optimiste, qui non-seulement n'aurait que faire de la tête de M. de Mackau, mais qui s'effraie à la moindre pensée d'un remaniement ministériel; car il faut le remarquer, M. l'amiral n'a pas manqué de faire luire la perspective d'une crise politique si la majorité n'acceptait pas son projet de loi.

M. le ministre de la marine a répondu habilement à certaines attaques de M. Billault, mais l'ensemble des faits allégués par cet honorable député et par M. Jules de Lasteyrie n'accuse pas moins son administration.

Il y a plus, M. Billault avait proposé un moyen bien simple, qui n'est pas sans antécédent, pour établir d'une manière précise, exacte et rationnelle, la position actuelle de notre marine. Il demandait que l'on consultât nos braves et savants officiers pour avoir leur opinion, car il est de notoriété publique que ces hommes d'action savent où est le mal et en connaissent le remède.

M. le ministre n'a pas accepté la proposition, il s'est borné à dire que le *Rapport au roi*, dont nous avons déjà parlé ces jours-ci, était le résultat d'une enquête sérieuse, qu'il avait envoyé sur les lieux des hommes capables pour bien voir et bien apprécier, et que les tableaux statistiques qu'il a donnés et que tout le monde attaque ne renferment que l'exacte vérité, rien que la vérité, toute la vérité.

Voilà donc, derechef, la chambre enlacée dans l'éternel dilemme que lui pose le ministère lorsqu'il sent que la confiance de la majorité pourrait bien lui faire défaut : ou d'accepter ses projets incohérents, indigestes, non étudiés, ou de provoquer un blâme politique. On sait malheureusement, à l'avance, quelle sera, en pareil cas, la décision du scrutin. Le ministère aura gain de cause.

Au travail, au travail, contribuables! c'est encore 93 millions que vous aurez à fournir à ce nouveau et insatiable tonneau des Danaïdes que l'on appelle le budget.

Puisse ce nouveau gaspillage de la fortune publique ne pas passer inaperçu; puissent les orateurs, et les plus grands, monter à la tribune pour dire au ministère où il conduit la France!

La chambre des pairs a entamé aujourd'hui la discussion du projet de loi sur le droit d'octroi des bestiaux : le rapport de la commission conclut à l'adoption pure et simple du projet tel qu'il a été voté par la chambre des députés. Il est probable que la discussion soulèvera peu d'objections sérieuses. Nous en rendrons compte demain.

Grève de Saint-Etienne. — Rectifications de M. Ogier.

Nous avons dit que la grève de Saint-Etienne, que la collision déplorable du 30 mars, que l'agitation à laquelle le département de la Loire est livré depuis quinze jours, n'avaient qu'une cause, la crainte éprouvée par les ouvriers de voir la *Compagnie des mines de la Loire* diminuer leur salaire insuffisant déjà, la terreur qu'inspire d'avance un monopole auquel l'Etat n'a su opposer jusqu'à présent aucune barrière sérieuse.

Nous avons dit spécialement que les ouvriers des puits du Gagne-Petit, concession de Terre-Noire, ouvriers qui ont donné le signal

discussion relative à lui-même ou aux prétentions de son neveu.

Enfin, notre version a pris le caractère d'une vérité, démontrée par suite des déclarations de M. Ogier lui-même. On lit dans une lettre adressée par ce gouverneur au *Mercure ségusien*, en date du 31 mars 1846 et reproduite dans la *Démocratie* du 4 avril :

« Si j'ai renoncé à mes fonctions de gouverneur des mines de » la concession de Terre-Noire (dans laquelle est comprise l'amodia- » tion des mines du Gagne-Petit), c'est de mon plein gré et après » y avoir beaucoup réfléchi, parce que j'avais à subir depuis long- » temps les tracasseries d'un ingénieur divisionnaire de la Compa- » gnie des mines de la Loire *qui se plaignait sans cesse, même en* » *présence des ouvriers, du salaire trop élevé que je leur accordais*, » et citait comme règle le salaire des ouvriers de Blanzi. En se- » cond lieu, si j'ai consenti à reprendre mon poste, ce n'a été » que pour quelques jours et sur les instances réitérées d'un ingé- » nieur, d'un actionnaire important de la Compagnie des mines de » la Loire et de M. Harmet lui-même. »

Cette lettre fait le plus grand honneur à M. Ogier, martyr de son dévouement aux intérêts des prolétaires et des efforts qu'il avait faits pour défendre le mineur contre la rapacité des exploitants.

Aujourd'hui voici que M. Ogier, toujours employé de la Compagnie, réconcilié avec elle et tenant fort peu, à ce qu'il paraît, à la reconnaissance des ouvriers et au titre de père des mineurs, écrit à la *Démocratie pacifique* et au *Mercure ségusien* pour désavouer ou, si l'on veut, pour *interpréter* sa première lettre : la question du salaire n'a été pour rien dans sa retraite, il n'y a eu entre lui et M. Harmet qu'un débat tout personnel ; à sa connaissance aucun agent de la Compagnie des mines de la Loire n'a manifesté l'intention de réduire les salaires; quant à la lettre du 31 mars, lettre signée Ogier, imprimée dans le *Mercure ségusien* et dont l'authenticité n'a pas été contestée depuis quinze jours, *M. Ogier ne l'a pas rédigée lui-même*.

Ce n'est pas en imposant à ses agents de pareilles rétractations et de tels détours que la Compagnie des mines de la Loire se relèvera dans l'opinion et qu'elle pourra éloigner d'elle la responsabilité des derniers troubles. Voici les pièces que M. Ogier nous adresse :

Saint-Etienne, le 10 avril 1846.

A Monsieur le rédacteur en chef de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur,

Vos numéros du 3 et du 4 de ce mois contiennent sur les faits qui se sont passés dans l'exploitation dont je suis gouverneur depuis quinze ans, des renseignements que je dois rectifier, dans l'intérêt de la vérité aussi bien que dans celui des ouvriers qu'on cherche à égarer par de fausses suppositions.

Il est inexact que j'aie offert ma démission de gouverneur des mines du Gagne-Petit, concession de Terre-Noire, et que les ouvriers aient refusé de travailler, parce que la Compagnie des mines de la Loire aurait voulu opérer une réduction sur leurs salaires; aucun ordre n'a été donné à ma connaissance, aucune invitation n'a été faite à moi ni aucun autre employé de la Compagnie, de diminuer le salaire d'une classe quelconque de nos ouvriers.

Ma retraite n'a eu pour cause qu'un débat tout personnel entre M. Harmet, l'un des ingénieurs divisionnaires de la Compagnie, et moi; la réclamation ci-jointe, que j'adresse au *Mercure ségusien*, vous prouvera, Monsieur, que vous avez donné une fausse interprétation à ma lettre du 31 mars dernier, est insérée dans le numéro de ce journal du 1er avril courant.

J'attends de votre impartialité l'insertion de cette lettre dans l'un de vos plus prochains numéros, et vous prie d'agréer l'assurance de ma parfaite considération.

CH. OGIER.

Saint-Etienne, le 10 avril 1846.

A Monsieur le rédacteur du MERCURE SÉGUSIEN.

Monsieur,

La lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 31 mars dernier, et qui a été insérée dans votre numéro du 1er avril courant, a été l'objet d'appréciations erronées et malveillantes qu'il est de mon devoir de rectifier.

Dans cette lettre, que je n'ai pas moi-même rédigée, j'ai voulu indiquer que le motif de ma retraite ne devait être attribué qu'aux dispositions peu bienveillantes de M. Harmet à mon égard, mais je déclare que ni M. Harmet, lui-même, ni aucun employé de la Compagnie des Mines de la Loire, n'ont, à ma connaissance, donné l'ordre, ou seulement manifesté l'intention de diminuer les salaires qui n'ont jamais été plus élevés qu'ils ne le sont en ce moment, car la journée des traîneurs, qui était anciennement de 2 fr. 50 c., puis de 2 fr. 75 c., est aujourd'hui et depuis plus de cinq ans de 3 francs.

Je le répète, le motif de mes débats avec M. Harmet était tout personnel et n'avait aucun rapport avec le salaire des ouvriers qui n'a jamais été mis en question.

Je vous prie, M. le rédacteur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro, et d'agréer, etc.

CH. OGIER.

Après avoir lu ces lettres, nous déclarons que la philanthropie de la Compagnie des mines de la Loire nous inspire moins de confiance que jamais ; nous persistons à demander que le législateur intervienne dans le bassin houiller de la Loire pour y opérer une transformation plus sérieuse que les mesures proposées par M. Delessert.

Saint-Etienne.

On lit dans le *Mercure ségusien* du 10 avril :

La situation de notre bassin houiller n'est pas changée ; une vingtaine d'ouvriers ont été arrêtés, mais il n'y a eu aucun conflit.

Une personne intéressée au commerce de charbon nous assure que la *Compagnie des mines de la Loire* a suspendu ses expéditions pour le dehors, dans la crainte que la ville de Saint-Etienne ne vienne à manquer de combustible pour sa consommation domestique.

et répondre par une action constante à des besoins sans cesse renaissants ! On raconte de la poésie tant de miracles !

Le conseil municipal de Saint-Etienne vient de décider que des *observations relatives à la coalition des mines de houille du bassin de la Loire et à la proposition de M. Delessert* seraient envoyées à tous les membres de la chambre des députés.

Dans ces observations, tout en rendant justice aux intentions de M. Delessert, on déclare, avec raison, que sa proposition toute préventive est insuffisante pour neutraliser les dangereuses conséquences d'un monopole organisé déjà ; mais nous voudrions que le conseil municipal, en réclamant comme nous des garanties en faveur des consommateurs et des ouvriers, parût mieux comprendre les avantages de l'unité d'exploitation, qu'il n'essayât pas de porter atteinte à ce principe, et qu'il ne cherchât pas des armes contre la fusion des concessions dans la loi de 1810, qui n'en interdit que la division et le morcellement.

Ces erreurs, qui se sont constamment reproduites dans les rapports de M. Fénéon, et dans les délibérations du conseil municipal de Saint-Etienne, ont nui beaucoup à l'influence de ces travaux et de ces actes sur les esprits complètement impartiaux.

Malgré la chute du cabinet Narvaez et l'avènement de M. Isturiz au pouvoir, la crise ministérielle continue toujours à Madrid. C'est là un triste état de choses, d'autant plus malheureux pour l'Espagne, qu'à l'exception de deux hommes, M. Martinez de la Rosa et de M. Lopez, le passage au ministère de presque tous les hommes politiques, coûte millions sur millions à l'Espagne. Le pays classique de l'agiotage devait en effet finir par produire cette démoralisation éhontée qui fait que tous les moyens sont bons pour arriver à une fortune improvisée.

Le pays commence à s'agiter ; des mouvements ont eu lieu en Gallicie. La question du mariage de la reine est le motif de cette levée de boucliers. Elle est faite au nom et pour la cause de l'infant don Enrique.

Le nouveau ministère n'a pas encore lancé son programme. Le décret liberticide de Narvaez sur la presse n'a pas été révoqué : c'est là un fait grave et qui peut avoir des résultats désastreux : puisse le ministère Isturiz comprendre que l'on ne joue pas impunément avec les armes de la tyrannie.

Nouvelles d'Amérique.

GUADELOUPE. — Le 13 mars, à quatre heures et demie du matin, une légère secousse de tremblement de terre s'est fait sentir à la Pointe-à-Pître.

MEXIQUE. — Le gouvernement mexicain persistant à ne pas recevoir M. Slidell, l'envoyé des Etats-Unis, on craignait au Mexique que cette république ne fût déclarée en état de blocus par le commodore Connor, aussitôt que lui seraient arrivés les ordres qu'il attendait, avec des bâtiments pour renforcer son escadre.

Le Mexique était tranquille ; néanmoins le parti fédéral s'agitait, on croyait qu'il arriverait au pouvoir. Santa-Anna, ayant toujours l'espoir d'être rappelé, continuait de séjourner à la Havane, où une de ses principales occupations était d'élever des coqs de bataille et de les faire battre.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER, CHANCELIER.

Séance du 14 avril.

M. le président procède au tirage des bureaux.

M. MOLINE SAINT-YON, ministre de la guerre, dépose le projet de loi relatif à l'appel de 80,000 hommes pour la classe de 1846.

La chambre se retire dans ses bureaux pour examiner divers projets de loi.

M. DE BARTHÉLEMY dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux canaux.

M. LE COMTE DE TASCHER présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit complémentaire de 300,000 fr. pour les établissements de bienfaisance.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au tarif du droit d'octroi sur les bestiaux, adopté par la chambre des députés.

M. DE LAPLACE. Ce que la loi actuelle a voulu régler était du domaine exclusif de l'ordonnance. Le gouvernement seul est juge compétent dans ces matières. L'ordonnance du 4 juillet 1830 lui accordait la faculté de désigner les communes où la taxe au poids serait substituée à la taxe par tête. Pourquoi n'en a-t-il pas fait usage? Lui seul est responsable des abus produits par les votes des conseils municipaux, car il avait en main le remède à ces abus.

Par exemple, à Toulon, chaque tête de bœuf acquitte 27 fr. de droit, tandis que dans les villes voisines d'égale population la taxe n'est que de 8 fr.; et c'est à Toulon que se fait l'achat des approvisionnements nécessaires à une portion considérable de nos forces maritimes. La commune de Toulon pourrait se montrer plus libérale avec le gouvernement, qui lui accorde des avantages immenses par le seul fait de l'existence dans ses murs de l'un de nos arsenaux maritimes.

M. DE MESNARD, membre de la commission. L'honorable préopinant s'est il rendu compte des obstacles contre lesquels se serait heurté le gouvernement s'il avait voulu dans cette question se passer de l'appui de la loi? Ce n'est pas trop de toute l'ampleur des pouvoirs publics pour en imposer aux conseils municipaux.

L'objet véritable du projet de loi, ne l'oubliez pas, est de rendre la viande de boucherie plus accessible aux classes ouvrières, à ces armées de l'industrie auxquelles la grandeur de notre patrie sera confiée dans l'avenir.

La moralisation des classes ouvrières tient beaucoup à la qualité de leur alimentation. L'abus des boissons meurtrières provient de la mauvaise qualité des aliments du peuple. Il est évident que lorsque nous verrons arriver sur nos marchés les grands comme les petits bestiaux, il en résultera une notable diminution sur le prix de la viande. Producteurs et consommateurs y trouveront leur avantage.

L'orateur répond ensuite à cette objection faite que du moment que la viande dépecée, dite viande à la main, ne paiera guère plus que la viande sur pied, à l'instant même l'industrie foraine encombrera les villes de viandes dépecées, et il y aura là un danger, car la surveillance des viandes des abattoirs ne pourra plus s'exercer sur la viande [illegible] main provenant du dehors.

Cette objection, dit l'orateur, a été [illegible] méditations de la commission. Elle présentait deux questions [illegible] la première, de sa-

peuvent prendre la mer. Si vous croyez que le nombre des navires [illegible] ne soit pas assez grand, proposez de l'augmenter, la commission vous appuiera. (Très bien!) Mais nous vous combattrons si vous proposez de conserver tant de vaisseaux sur le chantier. A force de répéter : Il faut détruire Carthage, Carthage a été détruite. Nous ne nous lasserons pas plus de crier : Il faut supprimer complètement cette lente exécution de nos vaisseaux, et nous espérons qu'à la fin nous aurons la victoire.

M. JUBELIN, commissaire du roi, lit d'une voix faible un discours pour justifier l'administration de la marine contre les accusations formulées hier par M. J. de Lasteyrie. Il soutient que, s'il y a eu en effet des abus dans l'administration de la marine, ces abus n'existent plus ; les reproches que M. de Lasteyrie fait à la marine sont surannés; ils s'appliquent au passé et non pas au présent. Aujourd'hui la marine est organisée centralement, sur d'excellentes bases; le contrôle est sincère et complet. On a fait droit aux plaintes qui s'élevaient de différents côtés ; la comptabilité surtout est parfaitement ordonnée dans chaque port, et dans les rapports de toutes les localités à l'administration centrale.

Il est possible qu'à certaines époques la marine n'ait pas assez tenu à l'exécution des marchés ; mais il n'en est plus ainsi : ils sont exécutés aujourd'hui dans toutes leurs dispositions ; la preuve, c'est que les fournisseurs ont de toutes parts fait entendre des réclamations. Il en est de même, je le répète, dans les autres parties du service. Sur tous les points les reproches de l'honorable préopinant portent complètement à faux.

M. BILLAULT. Quand un député qui n'a pas l'avantage d'avoir l'expérience technique se présente à la tribune pour dénoncer des abus, il est presque toujours sûr d'être réfuté par trois raisons : on lui dit qu'il ignore les faits, qu'il calomnie ou qu'il est ennemi de l'alliance anglaise. C'est ce qu'on a fait aujourd'hui. Quant au manque d'expérience technique, que la chambre fouille dans ses souvenirs, elle verra que ce ne sont pas les ministres de la marine qui n'appartenaient pas à l'arme qui ont gouverné avec le moins d'honneur.

Il se manifeste dans le pays et dans la chambre, depuis quelques années, un phénomène remarquable, c'est la faveur qui entoure l'administration de la marine. Est-ce là une mode, un caprice, ou bien est-ce un noble et merveilleux instinct?

Une marine puissante est indispensable pour protéger nos côtes, pour protéger notre commerce, notre grande colonie d'Alger, nos colonies d'Amérique. Un intérêt égoïste, d'ailleurs, ne doit pas nous guider ; la France a toujours compris son généreux rôle de civilisatrice ; vous vous êtes faits les champions des intérêts de tout le monde, vous devez en rester les gardiens.

C'est sous l'influence de ce sentiment que M. Lacrosse vous a proposé et que vous avez voté une enquête sur l'état de la marine. Elle sentait qu'elle avait besoin de voir clair dans cette administration, dont chaque année la commission du budget lui signalait les gaspillages. La chambre voulait une enquête, complète, sérieuse ; elle ne se contentait pas de chiffres contenus dans les cartons dont on lui offrait la communication. Elle voulait savoir les forces navales du pays, le rapport au roi ne lui a rien appris, absolument rien. C'est une apologie continuelle, un dithyrambe en faveur de ce qui existe.

Mais vous-même, vous condamnez ce rapport par votre projet : si tout est pour le mieux, pourquoi nous demandez-vous des crédits? Vous affirmez d'un côté, la commission nie. Vous nous demandez des millions uniquement pour les gaspiller. Vous voulez pouvoir nous dire : vous avez sacrifié des millions, toutes vos dépenses n'ont abouti à rien ; il est impossible à la France de posséder une marine. Mais nous voulons voir clair dans ce que nous faisons ; avant de voter, nous voulons savoir quels seront les résultats de notre vote.

Vous dites que votre personnel suffit ; mais vienne une guerre, pourrez-vous le réunir tout à coup? Supprimerez-vous soudainement le cabotage? Tuerez-vous toute votre marine commerciale? Quoi que vous en puissiez dire, votre inscription maritime est insuffisante ; elle décroît chaque jour. Vous recrutez surtout vos marins dans ceux qui font la pêche à la baleine. Mais cette pêche, pour laquelle vous sacrifiez d'énormes primes, va toujours en décroissant dans une proportion considérable : toute votre marine commerciale est en déchéance ; et pendant ce temps les marines étrangères augmentent de 40 et même de 80 pour 100. Ce sont les chiffres de la commission.

Qu'une guerre survienne, que ferez-vous? Je le répète : vous aurez encouru une immense responsabilité, car vous forcerez nos marins à aller languir sur les pontons d'Angleterre.

Est-ce à dire que le nombre des marins français ait diminué? Non pas. Mais nos marins vont faire la navigation à l'étranger, parce qu'on leur fait des conditions trop dures. Votre marine marchande diminue, parce qu'elle coûte trop cher. Vous en préoccupez-vous?

Quant au personnel, qui est la chose essentielle, vous trompez le pays. Qu'une crise survienne et que le pays souffre, c'est votre inhabileté qui la causera, c'est contre vous qu'il se tournera.

La commission dit que mieux vaut 36 vaisseaux bien armés que 40 mal armés, j'en tombe d'accord ; mais il s'agit de savoir combien il nous faut de vaisseaux bien armés.

Sur la question de la marine à vapeur, la combinaison des divers modes de navigation n'a pas été étudiée : personne n'a calculé ce qu'il nous faut de bâtiments de chaque espèce.

Vous nous dites que vous avez une réserve sur les chantiers ; mais cette réserve est très coûteuse, et au besoin elle nous serait de peu de secours : vous savez qu'il y a tel de vos vaisseaux en construction qui y est depuis 1807 ; il aura eu quarante ans d'enfance. (On rit.) Ces vaisseaux, la pluie, les vents les atteignent : les procédés ont changé, il faudrait les refaire en entier pour en pouvoir tirer parti. Les générations d'ingénieurs qui passent sous les flancs de ces colosses les admireront comme un monument du génie de leurs ancêtres, mais ils se garderont d'y toucher ; c'est une ruine que l'on aura élevée à grands frais, mais qui ne tiendrait pas la mer si l'on s'avisait de l'y lancer.

Où en est la navigation à la vapeur? Vous avez beaucoup construit, mais avez-vous réussi ? *Le Gomer* ne pouvait porter à la fois son approvisionnement et son artillerie ; c'est là votre plus belle frégate de guerre ; on a été obligé d'en faire un paquebot, encore fatigue-t-il quand le temps est mauvais ; superbe machine de guerre qui ne peut pas porter ses armes! (On rit.) *L'Asmodée* et *l'Infernal*, autres frégates de 450 chevaux également, ne peuvent, l'un porter son combustible et n'a aucune stabilité par le gros temps ; l'autre n'a jamais pu marcher.

Dira-t-on que nous réussissons mieux dans de moindres constructions? Nos bateaux de moindre dimension, dont vous voulez faire des frégates, n'ont pu marcher ni garder la mer, et l'on a été contraint, faute de mieux, d'en faire des paquebots de transport ; il y en a vingt-deux qui sont dans ce cas. Nous voilà donc obligés de confesser aux yeux de toute l'Europe notre infériorité en fait de construction navale. Est-ce là bien ce qui manque? Non, c'est le soin, c'est l'ordre et la bonne administration.

L'imprévoyance est partout ; une preuve de votre imprévoyance en fait d'approvisionnement, c'est ce qui s'est passé dans une des dernières batailles : on n'avait plus de boulets, il a fallu en emprunter, et l'on n'en a pu trouver que de calibre différent. Voulez-vous un autre fait? Il y a quelques mois, un navire qui allait partir de Toulon, *l'Inflexible*, n'a pu trouver un bas-mât ; il a fallu démâter un autre navire, *le Montebello*, pour faire un mât à *l'Inflexible*. (Sensation.)

Les faits abondent ; le prince de Joinville voulut dernièrement aller par

ger, elle verrait ce qu'ils lui répondraient.

Si donc la chambre veut une marine forte, il faut qu'elle surveille elle-même l'emploi des fonds qu'elle va voter : elle ne réussira qu'à cette condition. Pour ma part, si l'enquête n'est pas résolue, je voterai les fonds, mais avec un profond sentiment de tristesse et de découragement, car je sais trop qu'ils seront inutiles comme par le passé. (Sensation prolongée.)

La séance est un moment suspendue.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Je suppose qu'il ne convient pas à la chambre que je suive l'honorable préopinant,...

A GAUCHE. Au contraire.

M. DE MACKAU. Si la chambre le désire, je suis prêt à le faire; mais il me semble que là n'est pas la question soulevée par le projet de loi.

A GAUCHE. Toute la loi est là.

M. DE MACKAU. Si le matériel de la marine était dans un état satisfaisant, le projet ne serait pas présenté; mais il est injuste de rendre le ministère actuel responsable des actes de tous ses prédécesseurs. Les ministres ne sont pas seuls responsables du passé; la chambre a bien pris sa part de responsabilité. (Mouvements divers. — Agitation.)

L'honorable préopinant s'est occupé de trois points : le personnel, le matériel et les approvisionnements. Il commence par nier la sincérité des chiffres et les déclarations officielles du Rapport au roi. Je ne puis comprendre que l'on vienne faire une pareille critique.

Voici ce que j'ai fait depuis la dernière session : J'ai envoyé dans les ports des amiraux, dans les quartiers de l'inscription maritime des capitaines de vaisseaux, chargés de faire une enquête sur les faits; j'ai confiance en ces subordonnés, et l'on doit m'accorder la même confiance quand je répète mot pour mot leurs rapports. Si je méritais les reproches que l'on m'adresse, il faudrait me mettre en accusation.

Je le répète, je n'ai dit que la vérité; si j'avais un secret sur quelque point d'administration, je le confierais au roi qui m'autoriserait à le garder. (Rires ironiques; M. Thiers interpelle l'orateur, agitation.)

Depuis dix ans, l'inscription maritime s'est considérablement augmentée: cela tient à ce que l'appel est permanent et le service très-doux. La création des équipages de ligne a aussi grandement augmenté le personnel; on est parvenu à trouver le meilleur mode d'organisation; les troupes maritimes, artillerie et infanterie, continuellement exercées, rivalisent de dévouement et d'habileté, et au moment de la guerre elles seraient d'excellents auxiliaires.

Quant au matériel, il est vrai que dans ces dernières années il y a eu des retards dans les constructions navales, mais cela tenait à l'insuffisance des crédits. Le projet que nous proposerons à la chambre nous permettra de faire exécuter complètement l'ordonnance organique de 1830.

Il n'est pas exact que des matériaux aient manqué à Toulon, en un moment d'embarquement; il est vrai qu'on en a pris d'un autre navire; mais ce n'est pas parce qu'il y avait pénurie, mais probablement parce qu'on a reconnu que cela était plus expéditif.

On a dit aussi que le port de Toulon s'est trouvé démuni au moment de l'expédition de Tanger; j'ai pris des renseignements à ce sujet, et on lira demain, dans le *Moniteur*, le rapport qui m'a été adressé; il en résulte qu'à l'époque de l'expédition, le port de Toulon avait assez de boulets pour approvisionner pendant deux ans toute l'escadre de la Méditerranée. L'allégation est sans fondement aucun.

Quant aux bateaux à vapeur, nous avons fait tout ce qui était en nous. Nous nous sommes adressés à toutes les industries, nous n'avons pas réussi. Mais ce n'est pas une raison pour nous de ne pas persévérer.

L'administration de la marine faisait construire d'un côté, pendant que de l'autre côté elle s'adressait à l'industrie privée. L'industrie nous a mal servis, mais ce n'est pas une raison pour que nous ne nous y adressions plus, car l'industrie doit être encouragée, lors même qu'elle ne réussirait pas complètement. (Vives réclamations.)

J'ai dit que l'industrie devra toujours être employée, mais avec toutes les garanties et les précautions nécessaires. Nous avons d'ailleurs pour point de comparaison nos usines d'Indret, où les travaux sont parfaits.

Quant aux bâtiments à vapeur entrepris pour les colonies, on n'a rien à objecter à leur solidité; ils sont excellents; seulement on a reconnu qu'ils ne pourraient pas faire le service assez rapidement. Mais ces bateaux ne sont pas condamnés et seront très utilement employés.

Quant aux vaisseaux en chantier, nous pensons qu'il faut entretenir à la mer ceux dont on a besoin, et garder sur les chantiers, dans un état aussi avancé que possible, ceux dont on n'a pas besoin. Il résulte cet avantage de la station des vaisseaux sur les chantiers, que si de mauvais bois ont été employés, ces bois se détériorent et sont remplacés. (Interruption.)

Un vaisseau que j'ai monté avait été quarante ans sur les chantiers; c'est le meilleur que j'aie jamais vu. Les vaisseaux s'améliorent sur les chantiers; le bois s'y durcit. Les Anglais l'ont reconnu, et c'est ainsi qu'ils procèdent constamment.

On a dit que, par suite de notre organisation de l'inscription maritime, les équipages changent trop souvent de bord, et l'on semble préférer le système de la presse employé en Angleterre. Sans parler de tout ce que la presse a de vexatoire, notre système d'inscription maritime me semble de tout point préférable. En Angleterre, quand on a besoin d'un équipage, on fait une levée en masse, et l'on part pour une expédition de trois ans au

dans sa quatre-vingt-quatorzième année. M. Sevestre avait voté la mort du roi, et il avait fait à la Convention le rapport sur la mort du Dauphin. Il représentait le département d'Ille-et-Vilaine.

— Le *National* annonce que le roi a couru un sérieux danger : une épingle s'est glissée dans un plat d'épinards servi sur la table royale, et c'est dans l'assiette du roi que l'épingle s'est trouvée. Elle a été arrêtée à temps, heureusement.

— L'honorable M. Dupont (de l'Eure) a éprouvé samedi dernier une très grave indisposition. On a craint un instant une congestion cérébrale. Un traitement énergique a été aussitôt appliqué, et M. Dupont a ressenti depuis lors une amélioration marquée. Aujourd'hui son état ne donne aucune crainte sérieuse.

— Le conseil-d'Etat s'occupe en ce moment de l'examen d'un projet d'ordonnance ayant pour but d'organiser d'une manière nouvelle les théâtres de province et les troupes nomades de comédiens.

— Le salon, au Louvre, va être fermé pour quelque temps à cause de travaux intérieurs.

— Le grand steeple-chase annoncé depuis long-temps, aura décidément lieu dimanche prochain, à deux heures de l'après-midi, à Berny, à 13 kilom. de Paris, sur la route ordinaire de Paris à Orléans.

Depuis la mort du prince royal, il n'y avait pas eu à Paris de course au clocher.

Le prix de la course, qui aura lieu dimanche, se compose comme il suit :

Fonds principal,	10 000 f.
Quarante-deux chevaux anglais et français engagés à 500 fr. d'entrée, payés d'avance,	21 000
Total,	31 000

Il y aura des tribunes, comme aux courses du Champ-de-Mars.

— Un bruit, que nous ne garantissons pas, court à Cherbourg depuis quelques jours : ce serait la perte du brick de l'Etat *l'Abeille*, parti de notre port pour Gorée. D'après ce bruit, l'équipage se serait sauvé.

NOUVELLE MANIÈRE DE FAIRE UN JOURNAL. — On lit dans le *Corsaire-Satan* : « Le *Figaro* de Berlin ayant eu une nouvelle scandaleuse à transmettre à ses lecteurs, voici comme il s'y est pris :

« Une nouvelle compromettante pour M....., directeur de...., piétiste et réactionnaire, court la ville. Ne pouvant la publier dans le journal, et cette nouvelle étant néanmoins de nature à éclairer d'honnêtes consciences, notre portier a reçu l'ordre de la raconter tout au long et dans toute sa crudité à tous ceux qui se présenteraient pour en être informés. Du reste, nous garantissons l'authenticité de cette nouvelle. »

Cet article n'ayant pas reçu l'autorisation de la censure, le journal qui l'a publié sans autorisation vient d'être cité devant le tribunal criminel. Mais l'homme désigné a déjà été destitué.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Grenoble. — Transmettez nos remerciements et compliments sympathiques à Mmes de C., L. et V., et à M. J. — Dites à Mme de C. que nous méritons qu'il nous soit beaucoup pardonné.

M. A. à Marseille. — Reçu le m. de 150. — Merci.

M. D. à Tonneins. — Reçu les 20. — Nous comprenons.

M. L. à Châtellerault. — Le titre est prêt. — Nous vous inscrivons. Merci.

M. F. à Douai. — La dernière adresse à nous connue de D. est La Calle (Algérie.)

M. A. P. C. à Châlons-s.-M. — Reçu 21—12—6. — Cordial accueil à tous deux.

M. B. à Ste-Memmie. — Il n'est plus temps pour P.-B. Nous gardons les 30 à votre disposition.

M. F. à Châlon-s.-S. — C'est très bien. — Compliments affectueux à M. J. D.

M. C. à M. — Cordial accueil à M. D. — Merci. Nous savons que l'on peut toujours et pour tout, compter sur vous.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 13 avril. — Dlle TOUSSAINT, march. de modes, connue sous le nom de Clémence Pratt, boulevart de la Madelaine, 13. Juge comm., M. Rousselle-Charlard; syndic prov., M. Colombel, rue Castellane, 12. — PERRIN et AUBRIOT, entrep. de bâtiments, à la Chapelle-St-Denis. Juge comm., M. Bourget; syndic prov., M. Clavery, marché St-Honoré, 21. — PERSON, march. de meubles, rue du Pas-de-la-Mule, 6. Juge comm., M. Halphen; synd. prov., M. Pascal, rue Richer, 32. — Dlle DAUCHY, lingère, rue de Cli-

3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 75	83 75	83 75	83 75
— — fin courant	83 75	83 75	83 60	83 60
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 » »	120 » »	119 80	119 80
— — fin courant	120 15	120 15	120 05	120 05

4 1/2 J. 22 m. dr cours	112 50	Banq. de Fr. dr cours	3432 50
4 J. » »	106 » »	O. V. de Par. »	» » »
Emp. 1844. au Ct »	» » »	C. hyp...... »	510 » »
— fin Ct »	» » »	— Gouin.... »	1200 » »
B. du Trés. »	» » »	— Ganu..... »	1160 » »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	» » »	» » » »	» » » »	84 10
5 p. 0/0......	d. 50	120 75	120 80	» » »	» » »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	10 »/»	» »/»	» »/»	» »/»
5 p. 0/0.....	20 »/»	» »/»	» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» » »	ROM............	Der C. 101 3/4
Récép. Rotsch. »	» » »	BELG. 4 1/2..... »	» »/»
ESP. Dette act. »	» »/»	— 5 0/0...... »	» »/»
— — pass. »	» »/»	— do 1840.... »	100 3/4
— 3 p. 0/0. »	» »/»	— do 1842.... »	102 1/4
Dette intérieure »	30 »/»	— Banque.... »	900 »/»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	» »/»	— do Em. 1841. »	» »/»
HOLL. 2 1/2 »	» »/»	PIÉMONT........ »	1260 »/»
HAITI.... ..... »	» »/»	AUTRICHE ...... »	» »/»

Union linière... » » » — Fourneaux de l'Aveyron... » » »

4 Can. dr C.	1232 75
Act. d J. »	» »
Ch. S. G. »	1077 50
V. r. dr.	537 50
— Ob. anc.	10.0 » »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	341 75
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1227 50
— à Rouen.	1040 » »
R.-Havre..	730 » »
Avignon...	925 » »
Str. à Bâle.	232 50
Paris-Str...	522 50
Tours-Nant	547 50
Orl.-Viers.	877 50
C. du Nord	767 50
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc..	» »
Boul. à Am.	510 » »
Orl.-Bord.	630 » »
Mont. à Tr.	420 » »
Paris-Lyon	580 » »
Bord-Teste	» »
Zinc V. M..	» »
Lin Maber.	730 » »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 70,00 à 75,00; courant du mois, 77,50 à 77,00; 4 d'été, 80,00 à 79,00; 4 derniers, 84,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00. — Œillette rousse, 00,00. — Cameline, 00,00. — Chanvre, 00,00. — Lin, 00,00. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois et mai, 127,00 à 000,00; juin, 128,00 à 00,00; 2 d'été, 130,00 à 000,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

M. Edmond Degranges vient de combler une lacune que présentait encore son *Cours d'études commerciales*. Le *Traité de correspondance commerciale*, que publient les éditeurs Langlois et Leclercq, est un livre élémentaire et complet où la règle, toujours suivie de l'exemple, initie promptement aux principes et au style du commerce. Les exemples, tous extraits des archives des principales maisons, sont un fidèle exposé de ce qui a lieu dans la réalité des affaires. Les préceptes se composent de quelques indications utiles, de l'exposé des moyens admis, de ce qu'il y a en un mot de bien déterminé sur l'espèce de lettre dont chaque chapitre est l'objet.

— La bonne fabrication des lits en fer et sommiers élastiques de M. Auguste Dupont attire la foule dans ses vastes galeries de la rue Neuve-Saint-Augustin, 3, près la rue Richelieu. Cet établissement est le seul où l'on trouve un assortiment de plus de mille lits garnis de leurs sommiers, et prêts à être livrés.

Vente par autorité de justice.

En l'Hôtel des Commissaires-Priseurs, place de la Bourse, 2, le 15 avril 1846.

Consistant en : Bureaux, fauteuils, chaises, pendules, cartonniers, casiers et autres objets. — Au comptant.

Spectacles du 15 avril.

7 h. »/» OPÉRA. — Philtre. Paquita.
7 h. »/» FRANÇAIS. — Rep. extraordinaire.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Grand concert.
6 h. »/» ODÉON. — Ingénue. Touristes.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Roman comique. Dame de chœurs.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Maîtresse. Gentil Bernard.
6 h. »/» GYMNASE. — Mari. Geneviève. Diplomate.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Mlle ma Femme. Mort. Juif. Philtre.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond.
6 h. »/» GAITE. — Jean-Baptiste. Mlle de La Faille.
6 h. »/» AMBIGU. — Mousquetaires.

Imprimerie Lange-Lévi et Ce, rue du Croissant, 16.

PAR LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE (1).

Théorie des coalitions à venir d'après les faits et gestes de la compagnie N.

L'industrie et le commerce des sels se trouvent actuellement en France dans l'état le plus discordant et le plus anormal.

Dans l'Ouest, la fabrication de la denrée se partage entre 15 ou 16 mille propriétaires de salines, restées la plupart dans un état véritablement primitif. Ces propriétaires trop nombreux et mus par des sentiments fâcheux de méfiance, ont jusqu'ici refusé de s'associer sous la direction des personnes intelligentes et actives qui ont essayé plusieurs fois de concentrer leur exploitation et de leur procurer les bénéfices des méthodes perfectionnées. De ce côté donc l'esprit d'association a été vaincu faute de puissants moyens d'émulation, et d'une concurrence qui, l'Etat s'abstenant, ne pouvait résulter que de la libre introduction des sels étrangers.

Par la même cause et par une triste compensation, l'esprit de coalition, le génie du monopole s'est infiltré d'abord et ensuite a tout envahi dans l'association des salines du Midi de la France, vastes établissements la plupart assez mal situés et susceptibles de perfectionnements nouveaux, mais auxquels une bonne administration assure une supériorité redoutable sur les établissements salifères de l'Ouest.

Quant aux usines de l'Est, nous n'en parlerons ici que pour mémoire, vu la faiblesse proportionnelle de leur concours dans la production générale.

D'un côté donc l'exploitation la plus incohérente, l'anarchie la plus complète, avec des établissements épars et morcelés.

De l'autre, la grande industrie avec la puissance des moyens, secondée par l'unité de vue et la supériorité des méthodes scientifiques, mais dégénérée, grâce à l'indifférence du pouvoir, en instrument d'oppression sur tous les consommateurs.

Le régime légal des sels est pourtant chez nous un régime de liberté ; mais comme cette liberté n'est ni garantie, ni organisée, elle a été partout tenue en échec et mise, sinon hors la loi, du moins hors d'usage. Par quel enchaînement de causes cette liberté commerciale est-elle devenue pratiquement impossible et le sera toujours à moins de couper le mal dans sa racine? c'est ce que nous allons expliquer.

La coalition des salines du Midi est d'abord un fait de notoriété publique d'une plainte universelle.

« Une compagnie puissante, disait-il, le 14 avril 1844, s'est emparée dans nos contrées du monopole des sels. Son action retombe de tout son poids sur les classes les plus pauvres qu'elle obère, et nul ne songe à lui demander compte de ses actes, ni à arrêter le cours de cette coupable exploitation.

» S'il fallait choisir entre l'Etat et une compagnie, mieux vaudrait pour les populations que le monopole appartînt à l'Etat, car alors elles auraient moins à souffrir que si des particuliers s'arrogeaient ce privilège. »

Le remède proposé n'est point le seul, ni peut-être le meilleur ; du moins s'accommode-t-il peu, quant à présent, aux idées dominantes dans le monde officiel ; mais il nous suffira d'avoir cité ces paroles entre mille autres pour montrer que nous ne sommes point les seuls à signaler l'illégalité flagrante et monstrueuse de la coalition méridionale.

La société commerciale dont parlait le journal la *Vérité* est l'âme de la coalition, c'est elle qui en a étendu le réseau sur tout le midi de la France ; qui en a tressé et serré les mailles avec tant d'habileté. Elle se constitua d'abord par la fusion secrète des principales compagnies intéressées dans les sels. Chacune de celles ci, conservant en apparence son individualité, n'en manœuvra qu'avec plus de succès vers le but commun, qui était d'accaparer par achat ou baux à ferme toutes les salines du Languedoc.

La compagnie A, par exemple, afferma les deux principales salines de l'Hérault et de l'Aude : la compagnie B, celles des Pyrénées-Orientales et du Gard ; les compagnies C, D, etc., se partagèrent les autres : de manière qu'un beau jour, maîtresses du marché, elles élevèrent d'un commun accord le prix des sels de 1 à 1 f. 50, puis à 2 fr. et 2 fr. 50. Alors les divers propriétaires de salines se réveillèrent, mais trop tard ; les gros bénéfices n'étaient plus pour eux, et ils se regardèrent, non point pour rire comme les augures, mais pour compenser le déplaisir d'avoir été dupes en supputant la part qui leur restait.

En 1832, époque où ce premier essai de coalition eut un plein succès, l'ensemble des fermages s'élevait à 372 750 fr. par an. Les coalisés, comme on voit, avaient été fort généreux ; il est vrai que c'était avec l'argent d'autrui. La plupart des consommateurs ne comprirent rien à la hausse du sel, et les autres, trop riches ou trop paresseux, dédaignèrent de se plaindre.

Une fois les salines du Languedoc concentrées dans ses mains, la coalition naissante était maîtresse du canal et de l'entrepôt de ... en s'appuyant, l'une aux Alpes, ...

Telle fut la seconde phase de la coalition. Son système d'opération se trouvait complété, mais il lui manquait encore l'union intime pour en assurer le succès. C'est pour obtenir ce dernier résultat que l'année dernière, les principaux coalisés conçurent le triple accord de la production de la denrée, du transport par les bateaux à vapeur et de la vente en gros. Les marchands de Lyon, qui avaient songé à devenir eux-mêmes producteurs pour organiser la concurrence, ont renoncé aussitôt à cette idée, et contents d'un tiers des bénéfices généraux, ils se sont engagés à servir d'avant-garde contre les producteurs des départements de l'Est.

Telles ont été les manœuvres et en quelque sorte la politique extérieure de la compagnie, mère de cette vaste coalition. Dans sa politique intérieure, elle eut à contenir les propriétaires de salines jaloux de reprendre leur revanche par des fermages de plus en plus élevés. Des spéculateurs voulurent aussi profiter de la hausse de prix pour créer des salines. Mais les coalisés disputaient pied à pied toutes les positions ; car, à chaque nouvelle saline, c'était pour eux un nouveau fermage à subir, sans quoi, le marché n'étant plus maîtrisé, la baisse des prix s'en suivait infailliblement. Le prix des baux à ferme et celui de la denrée croissaient ainsi parallèlement, avec cette seule différence que lorsque les coalisés donnaient 50 ou 40 p. 100 aux propriétaires, ils retiraient 100 et 150 p. 100 de leurs propres capitaux sur les bénéfices de la consommation. Malgré ses succès, cette stratégie commerciale n'en avait pas moins un vice radical ; elle tendait, en effet, à l'élévation indéfinie des prix de vente par l'absorption successive de toutes les salines qu'elle était obligée ensuite de faire chômer. Plus donc la coalition s'élevait, plus elle menaçait ruine : c'était un colosse aux pieds d'argile. Aussi a-t-il suffi d'une simple communication de ses manœuvres et de ses bénéfices, faite à une puissante maison de banque, pour l'ébranler sur sa base et lui annoncer sa fin prochaine.

La coalition primitive disparaîtra donc, mais seulement pour se transformer, pour renaître plus forte et cette fois-ci même invincible, si la liberté commerciale n'est sauvée de ce péril.

En attendant, c'est-à-dire dès 1844, la compagnie directrice faisait à elle seule un bénéfice net de 600 000 fr. par an, et voici les singuliers reproches qu'on lui adressait sur sa négligence à faire grossir de pareils revenus :

« Le bénéfice de 600 000 francs pourrait être encore augmenté : 1° de 2 ou 300 000 francs que la compagnie pourrait diminuer sur les 120 000 francs d'indemnités qu'elle paie à la com-

(1) Voir nos numéros du 14 et du 15 avril.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
JEUDI 16 AVRIL 1846.

JULES LAMBERT. (1)

IX.

Minuit sonnait lorsque les deux amis entrèrent dans le bal.

— Maintenant, mon cher Léonce, dit le peintre, je vais vous prier de me laisser seul.

— Je m'éloignerai, mais à une condition, répondit le *lion*.

— Laquelle ?

— C'est que vous allez me donner votre parole d'honneur de ne point vous esquiver du bal, et de venir souper avec nous. Sinon, non.

— Il me semble que je vous ai assez prouvé aujourd'hui ma bonne volonté, pour que vous me laissiez libre de fuir un plaisir qui, je vous le jure, n'en peut être un pour moi.

— Il est vrai, et je vous en remercie, vous vous êtes exécuté aujourd'hui avec une grâce parfaite et une gaieté charmante ; mais j'ai entrepris votre guérison, je la veux entière, radicale. Vous êtes dans la bonne voie, et je ne vous laisserai pas retourner en arrière. Donc, votre parole d'honneur, ou je reste.

— Vous êtes impitoyable, et je.....

Le peintre s'interrompit ; il venait d'apercevoir à quelques pas le domino rose et blanc, qui semblait le chercher dans la foule.

— Au nom du ciel ! mon ami, éloignez-vous ! s'écria Jules Lambert en pressant la main du gentilhomme avec une singulière énergie.

— Votre parole ?

— Je vous la donne.

— Bravo ! dans deux heures trouvez-vous à cette place, je viendrai vous prendre.

Et le seigneur *lion* disparut au milieu d'un groupe de masques qui passaient.

Jules Lambert se mit à la recherche de son domino. Il ne tarda pas à le découvrir.

Le domino l'aperçut aussi, accourut et passa son bras sous celui du peintre, qui prit une main délicatement gantée et parfumée, qu'on lui abandonna, et qui frémissait comme une feuille légère agitée par le vent. Puis il interrogea du regard le masque qui voilait le visage du domino.

— Oui, c'est moi ! dit tout bas une voix qui fit à son tour tressaillir l'artiste.

— Merci ! répondit-il, d'avoir deviné combien je souffrais loin de vous. Je vous attendais, mais je n'espérais pas. Vous m'avez appelé, merci encore une fois ! me voici ; disposez de votre esclave.

— Venez, dit le domino.

Ils entrèrent dans un petit salon frais et coquet, qui précédait une des plus élégantes loges du théâtre.

— Nous pourrons parler ici en liberté, reprit le domino. Ecoutez-moi ! les moments sont comptés, et je ne puis rester long-temps avec vous. Ce n'est point l'homme amoureux, ce n'est point l'artiste exalté par le merveilleux et l'inconnu, que j'interroge, c'est à la conscience du cœur, à la probité de l'honnête homme que je m'adresse. Demain, la lourde chaîne qui me retient à Venise, sera rompue ; demain, je serai libre. M'aimez-vous assez pour que je puisse, sans crainte pour le présent, sans regrets pour l'avenir, vous confier ma vie, mon bonheur et mon amour ?

— Demandez à l'oiseau captif s'il veut la liberté, au mourant s'il veut la vie, au damné s'il veut le pardon de Dieu et les joies du paradis ! s'écria le peintre.

— Laissez-moi achever..... Jules, m'aimez-vous assez pour ne jamais me demander compte du passé, quoi qu'il arrive ? avez-vous assez de foi pour ignorer toujours, sans doutes cruels, sans injurieux soupçons, même le nom que j'ai porté jusqu'à ce jour ? avez-vous assez de force pour oublier ces longues et tristes années que nous avons passées loin l'un de l'autre, et assez d'amour pour croire qu'aujourd'hui seulement nous commençons à vivre ?

Jules Lambert ne répondit pas ; mais ses yeux, humides de bonheur et d'amour, étincelaient, son front rayonnait, on entendait les battements de son cœur. Appuyée sur l'épaule de son amant, et prête à défaillir, la jeune femme attendait avec anxiété la réponse de l'artiste.

Il se pencha lentement vers elle, et murmura :

— De quel nom faut-il que je t'appelle désormais, ô ma bien-aimée ?

— Appelle-moi Marie ; toutes celles qui portent ce nom ici-bas doivent être heureuses et saintement aimées.

— Marie, repousseras-tu la première prière que je t'adresse, en y joignant ce nom, si plein de poésie et d'amour, ce nom que, moi aussi, j'aurais choisi pour toi, car je n'en sais pas de plus doux qu'une bouche humaine puisse prononcer ?

— Parle, mon Jules ; que désires-tu ? A mon tour je puis te dire : Dispose de ton esclave.

— Oh ! laisse-moi détacher ce masque importun et jaloux qui cache ton visage ! Laisse-moi contempler cette beauté divine qui rayonne sur ton front, sur tes lèvres et dans tes yeux, cette beauté idéale et souveraine, que je n'ai encore entrevue que dans un rêve....

Le masque tomba aux pieds de la jeune femme. L'artiste s'agenouilla et joignit les mains comme s'il eût voulu prier.

— C'est elle ! dit-il ; la voilà bien telle qu'elle m'était apparue, semblable à un ange du ciel, le front couronné de lumière, de beauté, d'innocence et d'amour ! O mon Dieu ! merci de l'avoir faite si belle, que je pourrai l'adorer comme une Madone, et verser à ses petits pieds, comme les parfums de la Magdeleine, toutes les tendresses de mon cœur !

Tout-à-coup les yeux de la jeune femme se fermèrent ; elle devint pâle comme une morte, et chancela.

— Qu'as-tu, ma bien-aimée ? dit le peintre effrayé, et en l'appuyant contre sa poitrine.

— *O mio Giulio* ! en écoutant tes paroles ... le bonheur me parcourt tout entière, et je tremble ... retentit dans mon cœur, chacun de tes regards ... ma main est glacée,



et mon front est brûlant. Oh ! je t'aime.... je suis heureuse.... je suis folle.... et je voudrais mourir !

— Mourir, quand aujourd'hui seulement nous commençons à vivre ! mourir, quand l'avenir est si riche de tendresses et de félicités ! Marie, aimer, c'est vivre ! et je veux vivre, moi, pour t'emporter dans mes bras, bien loin, en France, dans la maison où mon vieux père est mort, pour t'y cacher à tous les yeux comme un trésor, et m'y enivrer en silence de tes longs regards !

— Oui, Jules, c'est cela ! partons demain ; moi aussi, je veux vivre, je veux aimer ! quittons cette ville maudite, cette terre fatale où j'ai tant souffert, où j'ai tant pleuré... Où irons-nous ? Peu m'importe, pourvu que j'y sois avec toi, que tu m'aimes, et que nous ne soyons plus séparés !

— Je suis prêt, répondit le peintre. Quand partons-nous ?

— Demain soir, dès que la nuit sera venue, je t'attendrai au pied de la colonne du Lion.

— Seule ?

— Seule.

— N'emportes-tu rien avec toi ?

— Rien que mon amour et ma liberté.

Un léger bruit se fit entendre, comme si l'on eût frappé discrètement à la porte.

La jeune femme pâlit ; Jules Lambert fit quelques pas pour aller ouvrir. Elle l'arrêta et remit précipitamment son masque.

— Que signifie ? dit le peintre, surpris d'un trouble et d'une agitation qu'elle s'efforçait en vain de dissimuler.

— Cela signifie, Jules, que voilà le bruit de ma chaîne qui se fait entendre, répondit la jeune femme avec un amer et douloureux accent. Cela signifie, Jules, que demain cette chaîne sera brisée, car mes forces sont épuisées, et j'aimerais mieux mourir que de la porter plus longtemps !

— Marie, vous me quittez ainsi....

— Il le faut ; encore un jour, un seul jour.... et demain, oh ! demain, nulle puissance de la terre et du ciel ne pourra nous séparer.

Et elle sortit. Le peintre voulut la suivre ; elle avait disparu.

Il rentra dans le bal. Les deux heures de liberté que son ami lui avait donnés avant de la conduire à son souper, n'étaient point encore expirées. Le peintre espéra pouvoir lui échapper.

En effet, après avoir rapidement traversé le théâtre, malgré la foule, dont les rangs pressés semblaient s'opposer à son passage, il allait franchir la porte de sortie, lorsqu'une main se posa sur son épaule.

— Très bien ! dit le *lion* en riant dans sa barbe. Voilà qui s'appelle être fidèle au rendez-vous !

— Ami, je suis horriblement fatigué ; soyez assez généreux pour ne pas exiger...

— J'ai votre parole d'honneur, et je vous sais, très cher, trop gentilhomme pour y manquer.

— Allons donc ! répondit l'artiste avec un long soupir.

(*La suite prochainement.*)

EUGÈNE CAMUS.

(1) Voir les numéros des 9, 10, 11 et 12.

» pulation tout entière, et qui convient parfaitement à l'État éco-
» nomique de la France où la richesse privée est une exception,
» mais où l'aisance générale fait des contributions de chacun et
» même de l'obole du pauvre la source inépuisable de la richesse
» publique. L'impôt moderne du sel, si différent de l'ancienne ga-
» belle, ne peut donc soulever de réclamations sérieuses. Le far-
» deau en est supporté d'une manière presque insensible par l'uni-
» versalité des citoyens. »

Les spéculateurs à leur tour font juste le même raisonnement au sujet de la surtaxe commerciale, et ils la perçoivent avec d'autant plus de facilité et de profit qu'ils en parlent moins. Aussi voit-on propriétaires de salines, accapareurs de moyens de transport, marchands de première et de seconde main, tous, jusqu'à l'épicier du coin, mettre la main sur une denrée dont le consommateur est à la fois tributaire forcé et de si bonne composition. Et tous vont s'enrichissant de la sorte aux dépens du public, en lui vendant la plus pauvre et la plus nécessaire des denrées.

RAYMOND THOMASSY.

Nous avons reçu hier de M. Demesmay, député du Doubs, la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

Dans le remarquable article que vous publiez aujourd'hui sur la réduction de l'impôt du sel, M. Thomassy s'étonne que les conditions actuelles et futures de la production et de la vente du sel n'aient point attiré l'attention des hommes qui se sont occupés de la question. M. Thomassy se trompe. Dès la première conférence que m'a fait l'honneur de m'accorder la commission, je lui ai soumis la question des coalitions entre les producteurs, question que d'ailleurs j'avais soulevée dans les développements mêmes de ma proposition.

Plus tard, M. le directeur-général des douanes a traité, fort au long et très intelligemment, cette question, dans son rapport à M. le ministre des finances. Dans plusieurs publications, je suis revenu moi-même sur le même sujet, que, comme M. Thomassy, je trouve de la plus haute gravité, et de même que le faisait, de son côté, l'administration des douanes, je proposais à la commission, comme devant être nécessairement écrit dans la loi, un article autorisant l'introduction du sel étranger, avec toutes les réserves nécessaires pour sauvegarder la production indigène.

Ainsi, dans un article inséré le 15 décembre dans le *Journal de l'Agriculture pratique*, je disais :

« Quelques personnes se sont préoccupées de la crainte que, par l'effet d'une coalition entre les producteurs du sel, le prix de cette matière ne fût haussé d'une partie du chiffre qui serait diminué sur l'impôt; j'ai fait part de cette crainte à la commission, parce qu'il m'a paru qu'un moyen certain de prévenir ce danger c'était de le signaler et de faire connaître en même temps les armes que le gouvernement et le pouvoir législatif ont à leur disposition pour l'écarter, s'il se réalisait.

» Sans parler des lois pénales qui répriment les coalitions dont le but est le renchérissement des subsistances, le sel étant un objet de première nécessité, le législateur aurait évidemment le droit de le taxer et de fixer un maximum de prix, comme il l'avait fait par la loi du 30 mars 1790. L'État pourrait, par une expropriation pour cause d'utilité publique, faire rentrer les salines dans son domaine, et devenir ainsi le régulateur des prix de vente. Il pourrait encore établir une concurrence modératrice de ces prix à l'aide de nouvelles concessions faites sous la condition d'un maximum. Enfin, un dernier moyen serait de lever la prohibition qui pèse sur le sel étranger, et de l'admettre, moyennant un certain droit d'entrée, sur nos marchés en concurrence avec le sel indigène. Les producteurs sont trop intelligents pour ne pas comprendre que, dans une fabrication dont le prix de revient est presque nul, leur intérêt comme celui du trésor est dans une large consommation, favorisée par la modicité du prix réel; mais s'ils l'oubliaient, il suffirait qu'ils fussent bien avertis que le gouvernement et les chambres ont la ferme volonté de conserver à l'agriculture et aux consommateurs seuls le bénéfice de la réduction de l'impôt, et qu'ils sont armés de pouvoirs suffisants pour assurer ce résultat. »

Le 2 février, dans une lettre à M. le rédacteur de la *Presse*, et publiée le 23 du même mois, je disais encore :

« La question des coalitions entre les producteurs est grave; elle tient une large place dans le Mémoire (celui de M. le directeur-général des douanes). Là se trouve développé l'un des moyens que je ne pouvais qu'indiquer dans une récente publication. Le remède est entre les mains du législateur qui saura l'employer, si le mal signalé existe réellement. Ce moyen, l'admission du sel étranger avec un droit d'entrée suffisamment protecteur pour nos établissements de production nationale, est une mesure simple et rationnelle, qui ferait obstacle aux coalitions entre les producteurs, etc. »

Je n'ai jamais douté de l'existence du mal. La coalition est manifeste, dans le Midi. Je ne doute pas davantage de l'existence des projets que vous attribuez à de puissants financiers, soit pour développer le monopole, soit pour retarder la réduction de l'impôt jusqu'au jour où ils se trouveront en position d'en profiter *seuls*. Mais en revanche, je doute encore moins de la fermeté que montrera la chambre à déjouer ces détestables manœuvres.

Un mot sur le fond de la question. Les adversaires, de toute nature, de la réduction, ont jusqu'à présent accusé et doivent continuer à accuser d'exagération les chiffres de consommation future donnés par la commission.

dont de plus en plus; il semble qu'il y ait un parti pris de ruiner la France à force de lui faire *payer sa gloire*.

Quels résultats le gouvernement a-t-il obtenus en Afrique après quinze ans d'occupation, après avoir sacrifié des milliers d'hommes et dépensé des millions par centaines !

Il a porté le ravage et la désolation sur une foule de points, que le travail de l'homme avait déjà fécondés. La guerre implacable, brutale, voilà toute la politique du gouvernement en Afrique, voilà comment il compte dégoûter le pays de cette magnifique conquête.

L'opinion publique veut que le ministère prenne au sérieux la marine. La chambre lui demande une enquête détaillée, complète, sur l'ensemble de ce grand service public; en un mot, la chambre veut être édifiée sur le passé, le présent et l'avenir de notre marine. Que fait le ministère? Il répond par des documents qui disent tout ce qu'on veut leur faire dire, et qui par conséquent n'ont absolument aucune valeur. Mais ces nouveaux oracles sybillins, derrière lesquels s'abrite le ministère, lui assurent l'impunité; ils lui permettent en même temps de demander ou d'accepter des centaines de millions qu'il dépense sans résultat.

Cette déplorable et ruineuse manière de conduire les affaires de la marine se traduit en langage parlementaire par l'absence d'un système nettement et franchement formulé.

C'est ce manque d'ensemble que M. Thiers a aujourd'hui vigoureusement attaqué. Il l'a fait avec un grand bonheur de langage et un grand à-propos d'exemples et de citations.

Placé sur ce terrain, on comprend que M. Thiers devait apporter à la tribune un plan complet d'organisation maritime.

Le plan de M. Thiers est vaste et formidable. Il repousse comme dérisoire et mesquin celui du ministère, qui se borne à ne demander que quarante vaisseaux de ligne. M. Thiers en voudrait au moins soixante, et il a prouvé avec la lucidité ordinaire de son argumentation que la France possède en hommes, en matériel et en finance tous les éléments de cette force navale.

Nous partageons entièrement l'opinion de M. Thiers à cet égard, et nous le félicitons de grand cœur de l'heureuse initiative qu'il vient de prendre devant la chambre.

Oui, la France devrait avoir au moins 60 vaisseaux de ligne, et ce nombre, après tout, n'est que le double de celui que Richelieu regardait comme indispensable il y deux siècles pour la protection de notre marine marchande et nos possessions de la *mer océane*.

Ce nombre de vaisseaux est d'autant plus nécessaire qu'aujourd'hui l'Espagne, la Hollande, le Danemark, la Suède, etc., possèdent des forces navales peu considérables. La France doit être assez puissante pour protéger les nations de deuxième et troisième ordre contre les prétentions égoïstes de l'Angleterre.

Nous regrettons que M. Thiers, toujours trop préoccupé de l'alliance anglaise, n'ait pas tourné ses regards vers ces autres pays, alliés naturels de la France.

Nous aurions désiré aussi que l'orateur eût parlé de l'administration de la marine, car on aura beau faire, les plus beaux projets d'avenir, si on ne force pas cette administration à introduire d'utiles réformes dans son sein, des centaines de millions seront encore gaspillés sans aucun fruit pour la France.

Demain M. de Lamartine montera à la tribune. Espérons qu'il s'élèvera hautement, avec toute la puissance de sa parole, contre ces abus monstrueux.

Lord Brougham et lord Palmerston assistaient à la séance.

Chambre des Pairs.

Le projet de loi relatif au mode de perception du droit d'octroi sur les bestiaux a rencontré aujourd'hui un seul adversaire à la Chambre des pairs. M. Girard, maire de Nîmes, s'est efforcé de démontrer que la nouvelle loi devait être repoussée : 1° parce qu'elle attentait aux libertés communales ; 2° parce qu'elle augmenterait infailliblement le prix de la viande dans l'intérieur des villes. L'honorable pair prétendait trouver la preuve de sa dernière proposition dans les faits qui se sont produits à Lyon depuis que cette ville a substitué au droit fixe par tête, le droit proportionnel au poids. Ces arguments avaient été produits précédemment à la Chambre des députés ; M. le ministre des finances n'a pas eu de peine à démontrer combien ils avaient peu de solidité.

Le projet de loi mérite l'approbation de la législature, c'est incontestable ; mais il serait imprudent de se faire illusion sur l'importance des résultats que l'on peut en attendre : de si faibles moyens soulageront bien peu les souffrances matérielles de la nation.

Un grand orateur a pu dire à la tribune, avec l'assentiment de la Chambre des députés, que le peuple français était malade du mal de la faim : accusation terrible et trop bien méritée dont la civilisation ne se lavera jamais aux yeux de la postérité. Oui, le peuple français, ce peuple si fier de son unité, ce peuple qui possède un des plus beaux territoires de l'univers, ce peuple qui se vante d'être à la tête des sciences et des arts, ce peuple qui prétend montrer aux nations européennes le chemin de la liberté, n'a pas su conquérir pour lui-même la liberté de manger à sa faim. Ce n'est pas un remaniement de nos systèmes d'octroi qui guérira la société de son mal ; il faut des remèdes plus énergiques. M. le comte d'Harcourt l'a parfaitement compris ; son discours plein de verve et de bonnes inspirations ne laisse aucun doute sur l'insuffisance du projet de loi ; mais il ne présente non plus qu'une solution très incomplète du grand problème que notre époque doit résoudre. M. le comte d'Harcourt reconnaît qu'il faut changer nos institutions ; il proclame que la civilisation est impuissante à faire le bonheur du peuple ; il hésite à dire dans quelle voie nouvelle doit s'engager la société. Il se doit à lui-même de ne point laisser son programme imparfait et de tracer le plan complet de l'édifice qui doit remplacer nos institutions vermoulues. Un esprit si lucide

torités. Czela se présenta devant les autorités allemandes, tout seul. Il parla avec courage et franchise, et lorsque le président du cercle l'interrompit pour lui faire observer qu'il oubliait où et devant qui il se trouvait, il répondit : « Ma personne est à l'abri de toute atteinte. Si vous me retenez ici, tremblez pour vous et pour Tarnow. » Sa fermeté en imposa aux autorités, et il fut congédié avec l'exhortation d'user de tous les moyens en son pouvoir pour engager les paysans à retourner dans leurs foyers.

Dans les comitats de la Hongrie voisins de la Gallicie, Marmarosz, Arva, Szabolc, la noblesse est en proie à la plus vive inquiétude. Elle craint que les paysans ne suivent l'exemple de ceux de la Gallicie. La noblesse tient des congrégations générales. La loi martiale a été proclamée pour un an. Les troupes arrivent en toute hâte. La misère est telle, que la noblesse a supplié l'empereur de se charger de l'entretien de l'armée pendant le temps qu'elle resterait en Hongrie.

La Prusse est sortie de la politique de neutralité qu'elle paraissait vouloir suivre. Les réfugiés de Cracovie qui se sont rendus aux généraux comte de Brandebourg et de Rohr seront livrés à la Russie et à l'Autriche. L'extradition de Mazarski a eu lieu. C'est lui qui, au premier signal de l'insurrection, arma ses paysans et courut se joindre aux Cracoviens.

Mazarski habitait la Pologne ; le gouvernement de la Prusse, en le livrant à une mort certaine, a dérogé à sa dignité. Le sang de Mazarski et des autres victimes sera une tache ineffaçable dans l'histoire du règne de Frédéric-Guillaume IV.

L'enquête sur les détenus appartenant à la Prusse se poursuit à Sonnenbourg. Le comte Dombrowski, qui s'est constitué lui-même prisonnier, a été interrogé.

On ne sait rien encore sur le sort de Tyssowski qu'on a arrêté à Dresde. On dit qu'à l'époque de la capitulation de Cracovie son extradition a été demandée par le général de Collin.

Solidarité des peuples opprimés.

Un député, ami dévoué de la Pologne, membre du Comité polonais, nous a adressé, depuis quelque temps, la communication suivante, que nous n'avions pu encore publier faute d'espace.

Que faut-il faire pour la Pologne? Avant d'agir, il faut examiner la situation, les éléments dont se compose cette grande question d'affranchissement et dont elle se complique. Il y a dans cette question autant à nouer et à dénouer qu'à rompre.

Trois grandes puissances possèdent les lambeaux de la Pologne. Voilà le fait. Quand le fait outrage le droit, c'est le fait qui doit périr.

Le caractère commun de la politique de ces trois puissances envers leurs sujets de races diverses, c'est leur attention à éloigner systématiquement les populations de leur pays natal et à exciter entre les aggrégations diverses, dont l'empire de chacune est formé, des antipathies réciproques. Du moment où un ennemi commun ne réunit plus ces aggrégations, elles tendent à se disjoindre, à rentrer dans les conditions naturelles de leur indépendance, et ce n'est qu'à l'aide de la stratégie gouvernementale que chaque puissance maintient une apparente cohésion entre ces éléments hétérogènes. La maxime *divide ut regnes* ne constitue pas des empires solides.

La Russie réunit sous son sceptre violent la Moscovie, la Courlande, la Finlande, l'Ukraine, une grande partie de la Pologne, et s'étend jusqu'au-delà du Caucase. Elle maintient sa puissance par la transplantation lointaine des hommes dont elle recrute ses armées. Elle transporte le Finlandais en Moscovie, le Moscovite en Finlande, le Polonais au Caucase, le Caucasien et l'homme de l'Ukraine en Pologne. Elle les emploie tous comme instruments de domination, profitant des dissidences de culte, se servant du chrétien grec et du musulman contre le catholique, du catholique contre le musulman.

Le gouvernement autrichien, qui agit sur des éléments aussi hétérogènes, qui commande à vingt peuples divers : Italiens, Bohêmes, Hongrois, Polonais, Croates, ne peut employer que les mêmes moyens de domination. Jusqu'ici ils moins violent que la Russie, ce gouvernement vient de prouver qu'au besoin il sait la dépasser en un jour.

La Prusse, qui réunit dans son sein les populations les plus éclairées de l'Allemagne, et qui touche à divers états où la civilisation moderne et les idées de liberté ont fait plus de progrès, a compris quelques-unes des nécessités de sa position. Son administration intelligente et libérale, sans faire perdre aux populations polonaises leur esprit de nationalité, ni aux provinces rhénanes leurs anciens souvenirs, a su, jusqu'à présent, les maintenir assez paisiblement sous ses lois.

Tous ces amalgames tendent, plus ou moins énergiquement, à se dissoudre et à former des combinaisons conformes à leurs affinités.

Dans une partie considérable du nord de l'Europe et de l'Asie il existe donc un vif besoin de réorganisation qui doit être satisfait.

On se méprendrait étrangement si l'on ne voyait au fond de l'agitation qui se manifeste aujourd'hui qu'un sentiment de nationalité. L'idée de la nationalité n'apparaît pas sous le même aspect à tous les esprits ; elle varie pour les différentes classes, suivant l'état social dont elle retrace le souvenir. Chez les unes elle éveille les plus vives sympathies ; chez d'autres, au contraire, elle fait naître le doute et la crainte.

En effet, l'idée seule de nationalité ne renferme pas en elle même des principes assez généraux, assez féconds pour les individus de toutes les classes, de tous les cultes. Elle ne saurait produire cette énergie universelle, cet enthousiasme collectif qui brise toutes les oppressions et ressuscite un peuple.

Le rétablissement de la Pologne ne peut s'accomplir isolément. Le Nord de l'Europe, une partie de l'Asie elle-même doivent en éprouver un certain ébranlement et subir des modifications dans leur existence sociale et politique. Les amis de la Pologne réduiraient cette sainte cause à des proportions trop étroites s'ils n'

[illegible]

Il faut rappeler également au Finlandais que la Suède fut sa patrie, à l'homme de l'Ukraine que ses libertés nationales ont été confisquées au profit de l'empire russe. Il faut dire enfin à l'homme du Caucase qu'il devient l'instrument d'une oppression fatale pour le généreux Polonais, tandis que la Russie arrache aussi violemment ce dernier de son pays natal pour en faire son instrument contre le Caucasien lui-même. Il faut faire comprendre à tous que la diversité des cultes que l'on exploite au profit du despotisme est un déplorable malentendu ; que tous doivent se réunir et s'entendre pour s'affranchir d'un despotisme brutal et sauvage, et que, soumis à des cultes divers, ils n'en sont pas moins frères en Dieu dans l'humanité.

Bien que la population de la Prusse et des petits Etats de l'Allemagne soit sympathique à la Pologne, il importe aussi que les corps armés de ces Etats soient particulièrement imbus des droits de la Pologne et de sa mission libératrice.

Au milieu du malentendu universel, si un conflit s'élève avant une explication nette, générale et comprise, de la position et des droits des peuples, des torrents de sang peuvent être répandus sans résultats profitables pour l'humanité. Que les hommes de dévouement et d'intelligence fassent donc pénétrer les idées d'affranchissement social et de fraternité chez toutes les aggrégations nationales qui sont appelées à prendre part à l'immense drame dont la Pologne est le sujet vivant. C'est le seul moyen d'épargner d'immenses malheurs et de hâter sa délivrance par un *dénouement* général, dans le sens étymologique du mot. Ces régiments, ces corps armés, composés d'hommes parqués loin de leur pays natal, mieux éclairés sur l'emploi que l'on fait d'eux, peuvent devenir les auxiliaires et les défenseurs actifs de la cause que l'on veut aujourd'hui leur faire combattre en la dénaturant à leurs yeux.

Que la persuasion se répande par des manifestes de toute nature : elle sera l'arme la plus puissante et la plus irrésistible contre l'oppression.

Il est dès aujourd'hui un point résistant d'où peut sortir peut-être un danger sérieux pour la puissance russe, si un principe libérateur vient se joindre à l'héroïque bravoure qu'a fait naître au Caucase l'esprit d'indépendance. Qu'on agisse sur Schamil ; qu'on l'excite à annoncer par des proclamations largement répandues et par toutes les voies à sa disposition qu'il fait appel à la résurrection de toutes les nationalités opprimées par la Russie, à l'affranchissement de tout servage chez les peuples du Nord, à leur liberté, à leur indépendance ; qu'il appelle ses concitoyens à l'accomplissement de ce grand œuvre : alors l'armée russe qui le combat, armée composée de Courlandais, de Polonais, d'hommes de l'Ukraine, pourrait ne plus voir un ennemi dans celui qu'elle a mission d'attaquer. Cette armée se désorganiserait et fournirait peut-être les premiers éléments d'une force libératrice des nationalités opprimées. L'Europe a vu son horizon assombri par le mouvement des populations parties du nord de l'Asie. Le dix-neuvième siècle pourrait voir un élan d'affranchissement et de liberté partir de ces lieux jadis redoutés de la civilisation.

Ce n'est point ici le lieu d'indiquer comment et par qui on peut associer la puissance caucasienne au grand travail de rénovation qui fermente dans l'Europe septentrionale : pour le chef redouté du Caucase, il y va de son propre salut et de son avenir. Que l'on calcule la position de la Russie, tenant une armée inquiète en garnison sur toute l'étendue de ses états de Pologne, et voyant revenir sur elle son armée du Caucase désorganisée ou agitant la bannière de l'affranchissement et de la liberté. Un sentiment de fraternité religieuse peut associer les peuples musulmans à cette grande œuvre, si on leur fait comprendre que leur concours aurait une influence favorable sur les rapports de la chrétienté tout entière avec leurs frères en croyance dans les trois parties de l'ancien monde.

Que l'on agisse dans ces voies larges. Le despotisme ne peut se maintenir violemment qu'à l'aide du malentendu des peuples. Expliquons ce malentendu, la violence aura perdu son plus dangereux auxiliaire.

Ainsi, pour sauver la Pologne, il faut reconnaître que sa nationalité ne constitue pas seule l'unité de la nation, qu'elle laisse entre les classes une séparation au moyen de laquelle la politique des cabinets d'Autriche et de Russie peut les appeler et les appelle déjà à s'entre-détruire en consolidant ainsi sa domination. Les Polonais de tous les rangs ont donc agi avec sagesse et compris la situation en proclamant l'égalité de tous les membres de la famille nationale. Qu'ils ajoutent à l'idée de leur indépendance nationale et de leur affranchissement social, celle de l'affranchissement et de l'indépendance de tous les peuples du Nord, d'un affranchissement régulier, généreux, complet, et leur cause prendra un développement rapide et irrésistible. Que les patriotes polonais se proposent ce but, le poursuivent avec persévérance, qu'ils attendent tout de la sympathie des peuples, rien des gouvernements, — et le succès couronnera leurs efforts.

Une lettre de Rome du 3 avril, arrivée aujourd'hui à Paris, annonce que Renzi, chef de la conspiration de Rimini, livré par le duc de Toscane aux autorités papales, a été condamné par le tribunal suprême de Rome à la peine de mort. On dit que pour éviter des troubles, l'exécution aura lieu clandestinement au fort de Saint-Ange.

La lettre suivante a été adressée aujourd'hui à la *Réforme* et au *National* : les signataires, en nous en donnant communication, nous prient de l'insérer.

Monsieur le rédacteur,

Nous venons vous prier d'insérer notre réponse à la décision de la commission arbitrale des comités réunis du *National* et de la *Réforme* que vous avez publiée hier.

Nous avons tous participé au vote relatif à l'élection des commandants du 1er bataillon de la 3e légion.

Tous nous avons la ferme conviction d'avoir rempli un devoir de cons-

Hovyn, Chousse, Léon Chanaillard, Lesserré, Dupas, Viardin, A. Bourgès, Notrel, Marc Halff, Neveu, Duprez, Delavaux, Blanc, Lamiralle, Canneva, Dupas, Piquot.

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC PASQUIER, CHANCELIER.

Séance du 15 avril.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au tarif du droit d'octroi sur les bestiaux.

M. GIRARD ne voit pas l'utilité de la loi, qui d'ailleurs lui semble porter atteinte aux droits des conseils municipaux. Cette loi, qu'on dit d'ailleurs une loi de dégrèvement, aura pour résultat dans certaines villes, à Lyon par exemple, de faire peser une surtaxe considérable sur les grandes et moyennes races.

L'orateur blâme aussi l'article qui établit l'égalité de droit entre la viande à la main et la viande de boucherie. A Paris, la surveillance continuera sans doute à être exercée convenablement sur la viande à la main, mais en sera-t-il de même dans les petites villes et les campagnes ?

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dit que le droit au poids étant plus équitable que le droit par tête, c'était une raison pour le faire préférer ; c'est assez exiger que d'imposer la viande à la main à la taxe de la viande de boucherie, droit d'abattage compris. Sous l'influence de la loi proposée la production augmentera, et l'on verra baisser peu à peu le prix de la viande.

M. DE RAMBUTEAU. On espère que la loi aura pour résultat de rendre accessible au peuple la consommation de la viande : c'est une erreur ; ce qui s'opposera à ce résultat, c'est la division incessante et indéfinie de la propriété. Cette division entraîne le défrichement des pâturages et la difficulté des engrais. Le remède n'est donc pas dans la loi que nous discutons ; il est dans l'introduction des bestiaux étrangers.

L'orateur entre dans le détail des objets qui sont introduits dans Paris, et il en conclut que la nourriture du peuple s'est améliorée. Quant à la disposition relative à la viande à la main, il ne faut pas se dissimuler qu'elle produira un vide assez considérable dans les caisses municipales. M. de Rambuteau repousse donc le projet de loi.

M. D'HARCOURT. Dans la discussion récente qui a eu lieu au sujet de la loi qui nous occupe, tout le monde a été assez unanime pour reconnaître la nécessité de mettre à la portée de toutes les classes, mais surtout des classes les moins privilégiées, une alimentation aussi importante que celle de la viande, la plus importante sans contredit, après celle du pain ; tout le monde a rivalisé de zèle à cet égard ; les ministres et les législateurs ont protesté, dans les termes les plus touchants, de leur dévouement pour une cause aussi sacrée que celle du bien-être et de la nourriture des classes les plus nombreuses de la société. Et cependant, il faut le dire, le projet de loi n'aboutit qu'à des résultats bien minimes, et qui ne sont pas de nature à changer beaucoup la situation. Il est fort peu probable que ce projet augmente la quantité de viande qui existe en France ; et en supposant qu'il y ait quelque augmentation à cet égard, c'est tout au plus quelques villes à octroi qui sont appelées à en recueillir le bénéfice.

Tous ceux dont on a pris la défense et les intérêts avec tant de chaleur, dans cette circonstance, ont dû éprouver quelque mécompte en comparant l'excellence des sentiments qu'on leur a témoignés et l'exiguité des résultats obtenus.

Mais il se joue beaucoup de comédies dans l'intérieur du gouvernement représentatif ; on y parle de beaucoup de choses, et on ne dit pas toujours bien franchement ce qu'on pense, surtout quand les intérêts particuliers s'y trouvent engagés ou compromis.

Si véritablement on avait voulu nous mettre la viande plus à notre portée, il y avait un moyen bien simple, bien naturel qui ne demandait pas tant de discussion et tant de contention d'esprit, et qui allait plus directement au fait, c'était de réduire le droit exorbitant de 50 fr. qui pèse sur chaque tête de bétail qui se présente à la frontière, droit qui égale à peu près le quart de la valeur de la marchandise, dont par conséquent la suppression aurait eu pour effet de nous donner la viande à un quart meilleur marché qu'elle ne vaut aujourd'hui.

Mais c'est que dans le projet actuel on veut faire de la philanthropie gratuitement, sans aucun inconvénient, et que, dans l'autre hypothèse, il faudrait toucher à quelques intérêts particuliers qui ne manqueraient pas de réclamer.

Ce droit de 50 fr., si je ne me trompe, nous a été légué par la Restauration, et je crois même par la chambre introuvable de 1822 qui, comme vous le savez, se connaissait en monopole et en privilège. Mais il est arrivé, dans cette circonstance, ce que nous avons vu plusieurs fois se reproduire : on a congédié la Restauration et l'on a trouvé bon de garder ses monopoles et ses privilèges.

Et cependant conçoit-on une situation plus anormale que la nôtre ? Conçoit-on que, dans un royaume de 35 millions d'habitants, il y en ait plus de 30 millions qui ne mangent pas de viande de boucherie ? Conçoit-on qu'il résulte de documents officiels que nous ne mangeons pas plus de viande aujourd'hui qu'il y a trente ans, alors que l'agriculture était dans l'enfance et les prairies artificielles presque nulles ? Evidemment, un pareil état de choses ne peut pas durer longtemps ; il faut qu'il disparaisse d'une façon ou de l'autre. Assurément je ne suis pas plus partisan qu'un autre des réformes, surtout quand elles sont imposées et contraintes ; mais, en définitive, quand il s'agit d'une chose aussi importante que la nourriture des hommes, il faut bien reconnaître qu'on doit arriver à un résultat ; et si l'effet de nos institutions était de n'amener aux affaires que des partisans du monopole, ou des hommes qui profiteraient de leur situation pour spéculer sur la détresse publique, il faudrait bien reconnaître qu'il y a un vice dans nos institutions, et se hâter d'y porter remède.

Mais je ne veux pas m'appesantir sur ce point, je veux économiser les moments de la chambre, et je craindrais aussi d'effaroucher M. le chancelier qui, comme vous savez, n'aime pas beaucoup les digressions. (On rit.)

Je ne proposerai même pas d'amendement qui ne serait pas adopté. Je me bornerai à demander compte à M. le ministre du commerce des promesses solennelles qu'il nous a faites dans plusieurs circonstances, et à savoir de lui s'il ne juge pas que le moment soit enfin venu de les mettre à exécution. Je crois qu'il est d'autant plus urgent de le faire, que toutes ces promesses vagues d'améliorations dans l'industrie, futur bon marché dont nous bercent toujours les détenteurs des monopoles quand il s'agit de toucher aux tarifs, que toutes ces espérances qu'on nous donne sont tout à fait chimériques et illusoires. La nature des choses, l'augmentation de la population, la division incessante de la propriété tendent forcément à la diminution du bétail en France. La petite propriété peut faire rendre beaucoup à la terre, mais elle ne peut pas faire de bestiaux ; un propriétaire de 100 arpents peut faire des élèves ; mais cela est impossible à cent propriétaires d'un arpent.

La division de la propriété mène forcément au défrichement des bois et au défrichement des pâtures qui sont si utiles pour l'élève des bestiaux.

A l'égard des bois, vous avez des lois bonnes ou mauvaises ; mais quant aux pâtures, on fait tout ce qu'on veut, et je dirai même que l'administration en encourage la destruction. Il n'y a guère de préfet qui n'engage de tout son pouvoir les communes à aliéner ou à partager les pâtures, parc-

[illegible] dit à tous les intérêts particuliers ligués contre lui : « Vous voulez affamer votre pays pour grossir vos revenus ; je ne souffrirai pas une pareille iniquité tant que je serai au pouvoir. » Notre situation est sous quelques rapports la même ; on nous permet le pain, on nous interdit la viande. Cette question, je le pense, est aussi populaire, aussi humanitaire que l'autre. Je souhaite que les ministres veuillent bien la résoudre avec autant de succès qu'elle l'a été dans un pays voisin.

MM. Rœderer, de Cordoue, de Castellane et G. Delessert sont encore entendus.

M. CH. DUPIN dit que le bétail n'a jamais été plus considérable en France qu'aujourd'hui : si le prix de la viande n'a pas diminué, c'est que la consommation a augmenté.

La chambre passe à la discussion des articles et renvoie à demain la suite de la discussion.

Chambre des Députés.

Séance du 15 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

MM. H. Lacaze et Tesseyre demandent chacun un congé. — Accordé.

M. LIADIÈRES dépose le rapport sur le projet de loi relatif au crédit pour la célébration des fêtes de Juillet.

M. BIGNON dépose le rapport sur le budget.

La chambre adopte sans discussion huit projets de loi autorisant : 1o La ville de Saint-Germain-en-Laye, les départements de Seine-et-Marne et du Bas-Rhin à contracter un emprunt ; 2o des changements de circonscription dans les départements de la Haute-Loire, du Finistère, de l'Ardèche, de l'Aisne et de la Dordogne.

M. LACROSSE dépose le rapport supplémentaire de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur le chemin de fer de l'Ouest.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux crédits demandés pour les constructions navales et l'approvisionnement des arsenaux de la marine.

M. DE HELL, membre de la commission, lit un discours que nous n'entendons pas. Il insiste sur la nécessité qu'il y a d'organiser d'abord le service administratif de la marine.

M. THIERS. Ce n'est jamais de plein gré que j'aborde cette tribune ; je n'y parais que lorsque j'y suis entraîné par mes opinions et par l'intérêt du pays.

Qui dit marine, dit suite, temps, volonté. Il y a des fautes graves dans le passé, il y en aura probablement dans l'avenir ; mais quand le plan est bon, les fautes de détail sont rachetées et disparaissent dans la beauté de l'ensemble. Si j'avais trouvé un plan d'organisation dans le rapport de M. le ministre ou dans le rapport de la commission, je n'aurais pas abordé la tribune. Je tâcherai de suppléer au silence de l'un et de l'autre.

Je serai nécessairement long, mais la question est grave et ne peut être effleurée en passant : il faut qu'on la traite à fond.

Devons-nous être une puissance maritime ? Le passé de notre marine est-il un sujet de découragement ou un sujet d'espérance ? Quel ennemi pouvons-nous rencontrer ? Avons-nous un personnel suffisant et faisons-nous ce qu'il faut pour nous l'assurer ? Que devons-nous faire entre la navigation à la voile et la navigation à la vapeur ? Voilà les questions qu'il faut examiner.

Nous avons 612 lieues de côtes, tandis que nous n'avons que 565 lieues de frontières de terre. Nous avons des produits à vendre ou à acheter ; donc nous devons avoir une marine. Ce n'est pas un acte d'ambition, c'est un acte d'absolue nécessité. Le peuple le plus pacifique de la terre n'a-t-il pas, par cela seul qu'il a des côtes, été dernièrement obligé de subir un bombardement ?

Que la paix soit rompue entre l'Angleterre et les Etats-Unis, nous garderons la neutralité, nous dites-vous ; c'est assurément là une belle position, car le commerce des deux pays nous reviendra ; mais à quelle condition pourrons-nous le prendre ? A la condition que nous aurons une marine grande et puissante, capable de faire respecter notre neutralité.

Nous avons une colonie en Afrique, et cette colonie réussira malgré les difficultés ; mais à quelle condition ? A la condition que nous pourrons en tout état de cause entretenir des relations constantes entre l'Algérie et la France. Je suis grand partisan de l'Algérie, je ne suis donc pas l'ennemi de la marine, comme on l'a dit en dénaturant mes expressions.

Il est vrai qu'à certaine époque on peut développer, plus ou moins, telle force du pays. Le traité de 1756, avec l'Autriche, nous permettait de diminuer nos forces de terre et d'augmenter notre marine. L'alliance anglaise a pu nous amener, au contraire, à restreindre notre marine ; il faut que l'on développe à la fois les deux forces du pays, chacune dans sa sphère, tout en faisant la part des circonstances.

Je crois l'alliance anglaise utile, fort utile ; mais il ne faut pas pour cela fermer les yeux ; une collision peut éclater d'un jour à l'autre sans qu'on l'ait pu prévoir ; il a failli en éclater une il y a deux ans à Taïti. Il faut donc que nous soyons prêts pour toutes les circonstances.

Le passé de notre marine doit-il nous décourager ? Toutes les fois qu'on a voulu s'appliquer à développer notre marine, on a parfaitement réussi. Sous Mazarin nous n'en avions pas ; mais voyez comme elle grandit sous Louis XIV, par les soins de Colbert, et comment elle put résister souvent à la marine de deux nations. Elle déchut après le combat de la Hogue, non pas par suite de ce désastre, mais parce que les mains qui gouvernaient n'étaient plus les mêmes, et que Louis XIV, s'épuisant pour attaquer la Hollande, abandonnait aux armateurs de Saint-Malo le soin de soutenir notre marine militaire. Ils firent des prodiges de valeur ; mais ils étaient impuissants contre les nations coalisées.

Après les nobles efforts de notre marine pendant la guerre de la Succession, notre marine déchut pendant la guerre de Sept Ans ; il en résulta un affaissement général, et Voltaire exprimait le sentiment public lorsqu'il examinait longuement la raison pour laquelle la France ne pouvait avoir de marine. Voltaire mourut en 1778, c'est-à-dire à l'époque où surgissait la guerre d'Amérique. Eh bien ! vous savez ce que nous avons pu faire en Amérique et dans les Indes ; il n'a fallu pour cela que deux hommes : Louis XVI et un ministre. On a mal récompensé Louis XVI ; les peuples quelquefois sont ingrats ; mais sa volonté avait suffi pour reconstituer notre marine, non pas de manière à résister complètement à l'Angleterre, mais de manière à faire sentir au loin notre influence.

La marine a fléchi sous la révolution ; Napoléon a tenté de la relever : Napoléon prodiguait les hommes et le sang, parce qu'il avait tout organisé pour pouvoir le faire ; mais il voulait trop ; ses désirs étaient trop grands pour les forces humaines ; il dut succomber.

Toutes les fois que le gouvernement l'a voulu, la marine française a été forte ; dès que le gouvernement s'est relâché, notre marine a déchu ; si nous voulons une marine qui domine sur toutes les mers, nous ne réussirons pas ; mais il nous est facile d'avoir une marine grande et forte, comme était la nôtre sous Louis XVI.

Avec quel pays pouvons-nous avoir des luttes sur la mer ? Ce n'est pas avec l'Autriche, avec la Russie, avec l'Espagne, ni la Hollande, pays auxquels nous sommes infiniment supérieurs pour la marine ; c'est donc à celles de l'Angleterre qu'il faut comparer nos forces. L'Angleterre n'a pas plus de

... ceux-là si l'on veut. Il n'y a, ajoute-t-on, que 46 000 hommes de troupes d'élite, mais ne fait-on la guerre qu'avec des troupes d'élite ?

D'ailleurs M. le ministre convient qu'on peut porter à 50 et même à 56 mille hommes le nombre des marins excellents. Mais à ces marins sont mêlées pour un tiers des troupes des équipages de ligne données par le recrutement et les engagements volontaires : cela porterait le personnel maritime à 80 ou au moins à 75 000 hommes : c'est-à-dire à ce qu'il faut, d'après les calculs de M. le ministre, pour armer 50 vaisseaux, 50 frégates et 100 bateaux à vapeur.

Mais l'inscription maritime a augmenté de 23 mille hommes depuis dix ans ; elle n'était que de 101 mille en 1835. Ne pouvez-vous pas faire continuer cette progression ?

Il est quelques personnes qui prétendent que la liberté des échanges peut seule assurer un grand développement à la marine ; ce n'est pas mon avis. Je crois, moi, que le système protecteur est le plus favorable à l'accroissement de la marine. L'industrie se développant de plus en plus, on n'apporte plus des produits fabriqués, mais on apporte des matières premières en plus grande quantité, et l'inscription maritime augmente ; que le gouvernement appelle sur ses bords un grand nombre de marins, il se fera un vide que le commerce comblera en allant chercher dans les ports, des jeunes gens, des novices.

Quand vous voudrez augmenter votre inscription maritime, vous avez un moyen bien simple, c'est d'augmenter vos armements ; la permanence de la levée et la perfection des recensements n'y sont pour rien.

L'Angleterre et les Etats-Unis ont une immense population maritime dans laquelle ces puissances peuvent puiser à pleines mains ; mais la Russie est obligée de prendre des hommes à la glèbe pour en faire des marins ; renonce-t-elle pour cela à avoir une marine ? Nullement : la Russie forme des marins elle-même, à défaut de l'industrie privée. Le jour où les armements de l'Etat seront en rapport avec un personnel plus nombreux, ce personnel naîtra tout à coup ; mais lorsqu'on n'a que huit vaisseaux à la mer et quatre en commission de rade, il est impossible qu'on se flatte d'obtenir un résultat sérieux.

La commission de rade est un demi-armement dans lequel il y a à bord la moitié de l'équipage et un état-major. Dans cet état, l'équipage peut être exercé : il peut même faire un voyage de Toulon à Alger. En y ajoutant un certain nombre de marins des équipages de ligne, on a un armement suffisant.

Mais M. le ministre de la marine a changé la commission de rade en disponibilité de rade ; dans ce dernier cas, le navire n'a pas d'état-major ; il n'a d'équipage qu'une garde de cent hommes, et il reste dans le port. Je crois cette mesure déplorable : il faut un armement ou rien.

Je me suis informé de la dépense qui résulterait de l'entretien d'un certain nombre d'hommes à bord ; pour six millions par an, vous pourriez avoir dix vaisseaux armés, et pour quatorze millions vous auriez quinze vaisseaux armés complètement ; vous verriez alors dans quelle proportion croîtrait votre inscription maritime.

J'arrive au matériel. Si l'on prévoyait prochainement une révolution dans la marine, je concevrais que l'on restreignît la construction des navires à voiles ; mais n'oublions pas que toute transition de ce genre est nécessairement très lente, et que le vaisseau de ligne conservera longtemps sa valeur, soit dans sa forme actuelle, soit par l'application du système de l'hélice.

J'admets cependant qu'on se restreigne à quarante vaisseaux. En présence de ces circonstances, je demande qu'au moins on reporte sur l'approvisionnement ce qu'on retire des constructions. Eh bien ! vous demandez un approvisionnement de 180 000 stères de bois : ce serait suffisant à peine pour deux années ! Dans les circonstances actuelles, où il est si difficile de se procurer des bois, cet approvisionnement est dérisoire ; il vous faudrait au moins 300 000 stères.

Il y a plus : l'Etat vend ses bois ; puis, quand il en a besoin pour la marine, il est souvent obligé de les racheter à l'industrie à laquelle il les a vendus.

M. D'ANGEVILLE. Ils coûtent moins cher de cette façon.

VOIX DIVERSES. — Allons donc ! (Bruit.)

M. THIERS. On ne me persuadera jamais qu'il soit plus avantageux de vendre ce qu'on possède, pour le racheter ensuite, que de le garder d'abord. Ce qu'il y a de certain, c'est que les bois diminuent partout, en Amérique et en France, et qu'on ne s'en préoccupe pas.

M. le ministre de la marine a, dit-on, donné une singulière raison à la commission pour s'excuser de ne pas porter plus loin ses provisions de bois. Il n'a pas, dit-il, de lieu où les mettre.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. J'ai dit qu'il est difficile de les conserver.

M. THIERS. Le moyen est bien simple : on les enterre dans la boue ou le sable de la mer, et les bois sont parfaitement conservés ; l'expérience le démontre. Il me semble qu'il n'est pas difficile de se servir de ce mode.

L'orateur critique l'administration de la marine sur la manière dont les expériences sont faites. Les Anglais tentent plus que nous et réussissent plus souvent, parce qu'ils font ces expériences avec soin et dans de bonnes conditions. Les expériences faites jusqu'ici l'ont été presque toujours dans de mauvaises conditions. Ce n'est pas ainsi qu'on arrache son secret à l'avenir.

Si l'on continue à restreindre ainsi notre marine à s'occuper des Marquises au lieu de faire le port d'Alger (murmures), si l'on ne garde que huit vaisseaux sous voiles, si l'on continue à faire des approvisionnements mesquins, on court à la déchéance complète de la marine.

Souvent, dans l'administration de la marine, on a sacrifié le matériel au personnel, parce que le matériel n'a pas de voix pour se défendre... (On rit.) Jusqu'ici vous avez flotté entre la chambre qui vous offre tout ce que vous voudrez et la politique qui vous conseille de refuser. (Nouveaux rires).

... ments apportés hier par M. Billault n'étaient pas complètement vrais. (Interruption.)

On a singulièrement grossi le nombre des marins français donnés par l'inscription maritime ; parmi les prétendus matelots d'élite il y en a de dix-huit à vingt ans ; mais ceux-là sentent encore le lait. (On rit.) Le nombre des marins d'élite ne dépasse pas trente-cinq mille.

On prétend qu'il est facile de réunir ces marins sur les navires de l'Etat ; mais on a voulu armer six vaisseaux en 1840, cela a demandé une année entière, quelque ardeur qu'on ait pu y apporter. Vous avez des marins sur les cadres, mais ils courent les quatre parties du monde.

Il se produit d'ailleurs maintenant un fait très remarquable : le commerce ne veut pas des marins que vous avez formés pour le service militaire. C'est le commerce qui doit former les marins, et la marine militaire les employer. La plupart de nos marins militaires désertent à l'étranger.

M. THIERS. La raison en est simple. Vous armez des navires que vous désarmez ensuite. Les marins se trouvent sans occupation et ne savent où s'employer ; pour prévenir cet embarras, ils désertent. Armez et conservez vos armements, accroissez-les même, et vos matelots vous resteront.

M. D'ANGEVILLE. Mais il faudra bien mettre un terme à cet accroissement des armements, et les inconvénients signalés par M. Thiers existeront toujours.

La marine à vapeur fait d'immenses progrès ; il est impossible, en présence de cet état de choses, de créer une marine à voiles qui semblera bien arriérée dans quelques années.

On veut que nous fassions de grandes provisions de bois ; mais ces provisions ne sont pas faciles à garder ; à quoi bon, d'ailleurs ? Nous possédons en France les meilleures essences de chêne, et le système de transactions pour l'achat de ces bois coûte un tiers de moins que le martelage exercé dans les forêts particulières par les agents de l'Etat. Je ne crains pas d'être démenti sur ce point par M. le ministre des finances.

M. Lacrosse a proposé, par un amendement, d'augmenter les crédits ; la commission consent à cette augmentation. Si M. le ministre demande des fonds plus considérables, nous sommes prêts à les voter ; tout ce que nous demandons, c'est qu'il n'y ait pas d'illusion ni d'erreur possible.

M. LE PRÉSIDENT. La parole est à M. de Lamartine.

De toutes parts : A demain ! La séance est levée.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Tous les ingénieurs des ponts et chaussées qui ont concouru à l'exécution du chemin de fer de Paris en Belgique ont reçu du gouvernement belge la décoration de l'ordre de Léopold.

— On annonce que douze cents nominations ou promotions dans l'ordre de la Légion-d'Honneur ou dans les cadres de l'armée seront faites cette année à l'occasion de la fête du roi.

UNE ÉLOQUENTE PLAIDOIRIE. — Une jeune et jolie femme est surprise en conversation criminelle par le père légal de ses enfants. Celui-ci, homme d'un âge respectable et doué d'une figure prédestinée, amène son infidèle moitié au pied du tribunal. Après les premières formalités de l'audience, le président adresse la parole au plaignant et procédant aux questions usitées, lui demande son âge.

Le mari répond : « Cinquante-deux ans. » Aussitôt l'accusée se lève vivement et s'écrie : — « Cinquante-sept, monsieur, cinquante-sept ! ne diminuez pas mes circonstances atténuantes. »

L'UN DES GENTILSHOMMES DE L'AFFAIRE BEAUVALLON. — On a annoncé qu'un des principaux témoins dans l'affaire Beauvallon était arrêté sous inculpation de faux témoignage. La correspondance particulière du *Journal de la Somme* s'exprime ainsi à ce sujet :

« Nous savions depuis plusieurs jours les faits qui ont motivé cette arrestation, faits de la plus haute gravité. Même aujourd'hui que ce témoin est arrêté, nous nous croyons obligés à une grande circonspection, dont chacun appréciera les motifs. Nous nous bornerons donc à dire quelques mots de l'incident qui va se rattacher étroitement au procès Beauvallon. Voici une partie de ce qui nous a été dit par des personnes qui doivent avoir reçu des informations exactes :

» Le jour même qui suivit le verdict du jury, rendu la veille au soir, un officier de marine, M. M...., qui venait de débarquer au Havre, arrivait à Rouen. Il lut les débats du procès, et écrivit aussitôt à M. le président des assises, qu'il avait été présent aux *préparatifs* du duel chez M. de Beauvallon, le matin même du duel, et que M. d'.... y était aussi. M. M.... racontait ici aux magistrats les plus étranges choses, que notre respect pour la chose jugée nous interdit de répéter avant qu'elles soient divulguées dans un débat judiciaire et public.

» M. le président répondit à l'officier que sa révélation ne pouvait plus être d'aucune utilité dans le procès qui venait d'être clos par un acquittement, mais qu'il allait sur-le-champ transmettre sa lettre à M. le procureur-général près la cour royale de la Seine ; ce qu'il fit.

L'arrestation de M. d'.... a été la conséquence nécessaire de cette transmission, les faits révélés par l'officier de marine étant tous contraires à ceux qui ont été affirmés, par le témoin arrêté, devant la cour d'assises de la Seine-Inférieure.

UNE ARMÉE COMME IL FAUT — Les statisticiens ont fait un curieux

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 14 avril. — BONNAY, march. de vins traiteur, faubourg St-Antoine, 208. Juge comm.. M. Barthelot ; syndic prov., M. Haussmann, rue St-Honoré, 290. — CHANCENOTTE, restaurateur, tenant maison meublée, rue Richelieu, 46. Juge comm., M. Halphen ; synd. prov., M. Geoffroy, rue d'Argenteuil, 41.

Du 3 avril. — MASSON, march. de vins, place des Trois-Maries, 7. Juge comm.. M. Barat ; syndic prov., M. Morard, rue Montmartre, 173.

Du 9 avril. — PÉPION fils, gravatier, rue Popincourt, 51. Juge comm., M. Barat ; syndic prov., M. Decagny, rue Thévenot, 16.

Marchés.

Halle aux blés. — 15 avril. Choix, 116 à 118 k. 33,00 à 33,50. — Montereau 115 k. 32,00 à 00,00. — Picardie 115 k. 31,50 à 00,00. — Champagne, 115 k. 31,50 à 00,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 19,50 à 20,00.

Orges. 92 à 93 k., 16,00 à 16,50 ; les 100 k. 00,00 à 00,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 30,50 à 31,00 ; 145 k. 29,50 à 30,00 ; 140 k. 28,00 à 28,50 ; 135 k. 27,00 à 27,50, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 10,25 à 10,75 les 325 litres. — Moutures 11,25 à 11,50. — Recoupettes 11,50 à 12,00 les 100 k. — Remoulages 17,00 à 17,50 les qualités courantes ; 18,00 à 18,50 les fines qualités ; 19,00 à 20,00 les blanches.

Halle à la viande du 15 avril. — 20199 kil. Bœuf 1,55-1,35-0,00. — 16115 kil. Veau 1,65-1,45-1,15. — 4901 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. — En gros 38400 kil. 1,38-1,33-1,28.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 13, 14 et 15 avril. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,70 à 2,94. — En mottes Isigny 1,50 à 5,00. — En mottes Gournay 1 55 à 2,40. — Petit beurre 1,58 à 2,20. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00. — *Œufs* (le mille). Du 13 avril, 28 à 46. — Du 14, 30 à 48. — Du 15, 00 à 00. — *Fromages* (la dizaine), 14 avril. Brie 10 à 42. — A la pie 5 à 15.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 15 avril. — Foin, 1re 55 à 62 ; 2e 45 à 50 ; 3e 40 à 44. — Paille de seigle 1re 29 à 32 ; 2e 28 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 31 ; 2e 26 à 27 ; 3e 00 à 00.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 13 avril. — Blé 1re 22,00 ; 2e 20,00 ; 3e 18,00 — Seigle 1re 13,60 ; 2e 11,66. — Orge 1re 12,00 ; 2e 10,66. — Avoine 1re 9,33 ; 2e 8,60 ; 3e 8,00. — Farines le sac de 159 kil. 60 à 62. — Foin de 00 à 00 et de 00 à 00. — Paille de 00 à 00.

Bourse du 15 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 60	83 60	83 40	83 50
— — fin courant	83 60	83 70	83 55	83 60
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 70	119 80	119 60	119 80
— — fin courant	119 95	120 10	119 90	120 » »

4 1/2 J. 22 m. dr cours	112 50	Banq. de Fr. dr cours	3417 50
4 J. » »	106 » »	O. V. de Par. »	1380 » »
Emp. 1844. au Ct »	» » »	C. hyp...... »	805 » »
—— fin Ct »	» » »	— Gouin.... »	» » »
B. du Trés. »	3 3/8	— Gann..... »	» » »

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	» » »	» » »	——	» » »	» » »
5 p. 0/0......	d. 50	» » »	» » »	——	120 75	120 90

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	15 » 1/»	» » 1/»	» » 1/»	» » 1/»
5 p. 0/0.....	25 » 1/»	30 » 1/»	» » 1/»	» » 1/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours »	» »	ROM.............. Der C.	101 3/8
Récép. Rotsch. »	101 50	BELG. 4 1/2...... »	» » 1/»
ESP. Dette act. »	» » 1/»	— à 0/0....... »	» » 1/»
— — pass. »	» » 1/»	— de 1840.... »	100 3/4
— 3 p. 0/0. »	» » 1/»	— de 1842.... »	102 1/4
Dette intérieure »	30 » 1/»	— Banque..... »	» » 1/»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	» » 1/»	— de Em. 1841. »	» » 1/»
HOLL. 2 1/2 »	» » 1/»	PIÉMONT........ »	1260 » 1/»
HAITI.... ..... »	» » 1/»	AUTRICHE ...... »	305 » 1/»

Union linière... » » » — Fourneaux de l'Aveyron... 6000 » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	» »
Act. d J. »	» »
Ch. S. G. »	» »
V. r. dr.	530 »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	235 »
Paris à Sc.	385 »
— à Orléans	1222 50
— à Rouen.	1065 »
R.-Havre..	» »
Avignon...	» »
Str. à Bâle.	228 75
Paris-Str...	528 75
Tours-Nant	547 50
Orl.-Vierz.	» »
C. du Nord	770 50
Famp-Has.	» »
Diep.-Féc..	250 »
Boul. à Am.	540 »
Orl.-Bord.	525 »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	577 50
Bord-Teste	400 »
Zinc V. M..	6150 »
Lin Maber.	730 »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,00 à 00,00 ; courant du mois, 77,00 à 00,00 ; 4 d'été, 80,00 à 00,00 ; 4 derniers, 83,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00. — Œillette rousse, 00,00. — Cameline, 00,00. — Chanvre, 00,00. — Lin, 00,00. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 127,00 à 000,00 ; 4 d'été, 130,00 à 000,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 avril.

7 h. » 1/» FRANÇAIS. — Fille du Régent.
7 h. » 1/» OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
6 h. » 1/» ODÉON. — Manteau. Phèdre. Touristes.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Roman comique. Trois loges. Passé minuit.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Vendetta.
6 h. » 1/» GYMNASE. — Mari. Geneviève. Mme de Cérigny.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Mlle ma Femme. Mort. Juif. Pommes.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

[illegible] plus belles encore, réservées aux monopoleurs des sels. Nous ne craindrons pas de dévoiler à leur tour ces nouveau-venus, et nous prévenons le lecteur que nous le faisons avec d'autant plus de certitude, que les calculs de ces messieurs ont été faits sur les chiffres officiels que nous sommes allé chercher *nous-même* à la direction de la Douane, en 1844. Depuis lors, les chiffres des divers groupes de production ont un peu varié. Les sels ignigènes et les sels gemmes ont pris du développement ; au contraire les sels déliquescents et terreux de l'Ouest ont vu, et verront encore se restreindre de plus en plus leur débouché. C'est ce qui expliquera comment les chiffres de la situation 1846 ne s'accordent pas complètement avec ceux du mémoire rédigé en 1844. Ce mémoire, présenté à la royauté financière en personne, fut délibéré dans son grand conseil, et accepté par cette considération que les bénéfices du monopole devant être un peu moindres que ceux des coalitions précédentes, les économistes et les journaux n'auront qu'à rester bouche close devant ses succès, et les consommateurs qu'à se féliciter de ne payer que deux millions de rente annuelle à un seul banquier.

Ceci paraît incroyable, c'est pourtant ce que nous allons faire toucher au doigt. Les producteurs de l'Ouest, attendu leur nombre, leurs procédés de fabrication arriérés, et leur pauvreté relative, seront les grands tributaires de cette rente. Les producteurs du Midi viendront après ; enfin ceux de l'Est, qui pourront du moins se consoler en voyant S. M. la reine Christine rançonnée avec eux au prorata de ses revenus actuels.

Un grand enseignement va donc résulter de tous ces faits. Cet enseignement s'adresse aux peuples et aux rois. La souveraineté financière se pose l'égale de toutes les souverainetés qu'elle dominera bientôt, et le monopole des sels n'est pour elle qu'un des mille moyens d'organiser ses forces et la perception de ses tributs. Il ne restera bientôt plus qu'à battre monnaie à son effigie et à s'enrôler sous ses drapeaux ; sans quoi l'isolement et la faiblesse relative nous livreront tous désarmés à ses centurions et à ses préteurs.

En attendant les financiers préludent à leur future domination. Ils s'essaient dans l'art de lever des impôts et d'emporter les positions imprenables. C'est une féodalité nouvelle qui monte comme la marée pour tout envahir. Elle atteint déjà le salaire des travailleurs ; elle va frapper bientôt les bénéfices des petits marchands, et remplacer tous les intermédiaires de la vente par quelques commis à gage. Tels sont les principes dont l'application est imminente dans la question des sels.

Revenons à la coalition méridionale. Parfaitement instruite du danger qui la menace, elle essaie bravement d'aller au-devant du péril. Le monopole veut la supplanter ; eh bien ! elle a résolu de se transformer elle-même en un monopole général par l'association de tous les grands producteurs de sels. C'est là son but actuel, et l'on ajoute qu'elle a offert au royal banquier une part magnifique de ses revenus pour le faire renoncer à son projet.

Quoi qu'il advienne donc, le monopole nous attend, mais s'il fallait choisir du monopole des coalisés ou de celui d'un seul banquier, nous préférerions de beaucoup le monopole d'un seul. La

(1) Voir nos numéros des 11, 15 et 16 avril.

L'Ouest 2 400 000

Total 2 400 000 quintaux métriques,

fournis par une infinité d'établissements mal situés, en arrière des découvertes modernes et représentant à 6 p. 0/0 un capital de plus de 50 millions.

Maintenant c'est avec un capital de 2 millions environ qu'on voudrait établir une concurrence victorieuse contre les producteurs, propriétaires de 50 millions. Ce serait en fournissant à la moitié de la consommation, soit en créant 1 200 000 quintaux métriques au moyen de six grandes usines qui l'emporteraient :

1° Par l'avantage de la proximité du lieu de consommation et des moyens de transport ;

2° Par l'application des perfectionnements scientifiques ;

3° Par le peu d'importance relative du capital engagé en premiers frais d'établissement et qui lutterait avec 2 millions contre la moitié des produits représentant un capital de 50 millions ;

4° Par la tactique combinée de six gros bataillons salifères qui doivent l'emporter contre une infinité de petites salines sans accord entre elles.

Opération de l'Est.

Ce groupe embrasse : 1° la totalité des salines vendues par le domaine de l'État, et acquises pour compte de la reine Christine au prix de 8 millions environ, en comptant dans cette somme les 500 mille francs d'indemnité donnés aux premiers adjudicataires de Dieuze ; 2° cinq autres concessions régies aujourd'hui comme les anciennes salines de l'État par la loi du 17 juin 1840.

L'exploitation du sel gemme dans l'est de la France est concentrée dans les départements de la Moselle, de la Meurthe, du Doubs et du Jura.

Il résulte des études de M. N. : 1° que l'établissement d'une usine pouvant fournir 60 000 quintaux métriques d'après les procédés usités dans l'Est, ne coûterait que 250 000 francs au maximum ; 2° qu'il serait possible d'établir au centre de la France une usine à évaporation naturelle, de manière à économiser les frais de combustible et à obtenir des sels cristallisés à aussi bas prix que dans les marais salants. La propriété de ce dernier procédé serait garantie par un brevet d'invention (1).

Il s'agirait donc d'établir dans l'est de la France deux salines ; l'une dans les environs de Châlon-sur-Saône, l'autre dans le département de la Meurthe. Celle de Châlon serait divisée en deux parties : la première, qui coûterait 250 000 francs de frais d'établissement, produirait, au moyen de chaudières à évaporation, 60 000 quintaux métriques par an ; la deuxième, qui coûterait environ 100 000 fr., produirait 30 000 quintaux métriques par l'évaporation naturelle en été (2). La position de cette double usine lui permettrait d'écouler ses produits directement par la Saône, par la Loire et par la Seine, au moyen des canaux du centre et de Bourgogne.

Celle de la Meurthe n'aurait qu'une seule division qui emploierait le

(1) Le brevet d'invention serait tout à fait inadmissible pour le procédé dont il s'agit. Ce procédé n'est point en effet nouveau comme le suppose l'auteur du Mémoire ; il se trouve usité en Espagne et en d'autres pays.

(2) L'auteur du Mémoire oublie trop que la cherté des terrains à acquérir neutraliserait l'économie résultant de l'évaporation naturelle. La réduction du prix de revient à 60 c., comme il le dit plus bas, pourrait être obtenue sans aucun doute, mais par d'autres moyens qu'il serait trop long de développer ici.

fr. 90 c. représentant les frais de production immédiate. Celui du quintal métrique, obtenu par l'évaporation directe du soleil en été, ne serait que de 60 c. environ.

Le prix du quintal métrique du sel, pris dans les salines publiques, est dans ce moment de 4 fr. 70 c., déduction faite de l'impôt. En vendant au prix de revient de 2 fr. 11 c., la nouvelle compagnie, tout en présentant au commerce une économie de 2 fr. 59 c. par quintal métrique, retirait l'intérêt de ses fonds à 5 p. 0/0. Pour vendre aux mêmes conditions les 140 000 quintaux vendus par la nouvelle compagnie, les anciennes usines de l'Est supporteraient une perte annuelle de 362 600 fr. comparativement à leur prix de vente actuel.

Il est évident qu'en présentant des conditions aussi avantageuses, l'on trouverait facilement des acheteurs solvables sur les principaux marchés de l'Est, et qu'un traité ne tarderait pas à intervenir entre la nouvelle et les anciennes compagnies de l'Est dans le but d'établir des prix raisonnables.

Groupe du Midi.

Des deux usines à établir, l'une devrait l'être dans la Camargue, pour déverser directement ses produits sur le Rhône ou les faire remonter jusqu'à l'entrepôt de Lyon, en économisant les droits des canaux de Beaucaire et des étangs ou du canal de Bouc, selon que l'on considère les salines situées sur la rive droite ou la rive gauche du fleuve. La deuxième usine devrait être établie près de la *Roubine* de Narbonne. Ainsi rapprochée de l'entrepôt de Toulouse, principal débouché des salines du département de l'Hérault, elle économiserait une partie des droits du canal du Midi et, comme la première, l'emporterait par la concurrence.

Groupe de l'Ouest.

Une saline étant établie à l'embouchure de la Loire et l'autre à l'embouchure de la Gironde, l'avantage résulterait : 1° du système de fabrication qui donnerait directement des sels aussi purs que les sels raffinés ; 2° de l'économie de la main-d'œuvre résultant de la création d'un grand établissement, qui rendrait inutile la masse des sauniers qui exploitent aujourd'hui les petites salines de ces contrées et prennent au moment de la livraison de la marchandise la moitié ou le 1/3 du prix de vente ; 3° de la création de machines hydrauliques pouvant en toute circonstance porter les eaux de l'Océan sur des terrains élevés, et remédier ainsi au manque de récolte qui afflige ces salines, lorsque les marais de l'Océan ne s'élèvent pas à une assez grande hauteur. Les salines de l'Ouest n'ont jamais été l'objet d'une spéculation générale. Le quintal métrique de sel s'y est à plusieurs époques vendu jusqu'à 8 francs, par suite de la pénurie de la marchandise résultant en grande partie du vice de leur exploitation.

Résumé.

Il résulte de ce que nous venons de dire que l'on pourrait établir, pour le

prix de	600 000 f.	2 salines	dans l'Est	produis. au minim.	140 000 q.m.
	600 000	2 —	dans le Midi	—	350 000
	800 000	2 —	dans l'Ouest	—	710 000
Total,	2 000 000	Pour 6 salines		produis. ensemble,	1 200 000

(1) L'auteur du Mémoire a commis ici une double erreur. En demandant 600 000 fr. pour fabriquer 350 000 quintaux métriques de sels du Midi, il demande évidemment trop, et méconnaît tout ce qui est donné gratuitement par le climat méridional. D'un autre côté, en ne demandant pour produire 710 000 quintaux métriques de sels de l'Ouest, que 800 000 fr., il suppose la production beaucoup plus facile sur les bords de l'Océan que sur ceux de la Méditerranée ; erreur flagrante ! oubli vraiment inexplicable !

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 17 AVRIL 1846.

JULES LAMBERT. (1)

X.

Le *lion*-gentilhomme introduisit l'artiste dans un de ces vastes et magnifiques salons qui font l'orgueil et bien souvent le désespoir de la fière mais peu opulente noblesse vénitienne. Plusieurs femmes, masquées et vêtues de riches costumes orientaux, étaient groupées sur un immense divan, autour duquel voltigeaient une douzaine de papillons à trente-deux vertèbres, qui représentaient la fine fleur des aristocraties française, allemande, anglaise et italienne.

A l'entrée des deux amis, un cri étouffé partit du groupe féminin, une des femmes se leva et fit un mouvement comme si elle eût voulu s'enfuir ; mais, soit qu'elle reconnût son erreur, soit qu'elle comprît l'impossibilité d'échapper aux regards des nouveaux arrivants, elle retomba sur le divan, et répondit par un muet signe de tête à la présentation que Léonce fit de son ami.

Vous savez aussi bien que moi et peut-être beaucoup mieux que moi ce que peut être un souper de bal masqué, un souper de gentilshommes et de courtisanes, quand les hommes sont jeunes, spirituels et débauchés, quand les femmes sont belles et sans scrupules, quand les vins sont de Chypre, de Falerne, de Xérès et de Syracuse. Aussi je vous fais grâce de toute description ; car je serais forcé de tomber dans le lieu-commun, ce que j'évite le plus qu'il m'est possible.

Le souper était bientôt terminé, et Jules n'avait pas encore desserré les dents. Grave, rêveur et visiblement ennuyé, il ne mangeait pas, buvait moins encore, et semblait attendre, avec une muette résignation la fin de ce joyeux banquet, comme un martyr attend la fin de son supplice. Il ne regardait même pas la femme près de laquelle son ami l'avait placé.

(1) Voir les numéros des 9, 10 11, 12 et 16.

Il est vrai qu'elle était aussi silencieuse que lui, et d'une tristesse qui semblait demander grâce à la gaîté de tous les convives. Comme les autres femmes, elle avait gardé son masque, et je suis disposé à croire que c'était de la part de ces messieurs un raffinement de volupté. Celui qui l'eût examinée attentivement, eût pu deviner que cette femme était en proie à une horrible souffrance ; car son corps tressaillait aux moindres gaîtés de Lambert, sa main était convulsive, et son regard semblait douloureusement et fatalement attaché sur le visage du jeune peintre.

Jusqu'à ce moment, les choses s'étaient passées avec assez de calme et de décence ; les cerveaux n'étaient pas encore montés au diapason de l'ivresse. Mais, depuis un instant, le vin disparaissait promptement de profondes et magnifiques coupes, qui eussent fait honneur à l'orfévrerie du quinzième siècle. Les voix s'élevaient par degrés, l'orage grondait, grondait..., il éclata sur la tête de la pauvre voisine de Jules. Ce fut notre lion qui commença :

— En vérité, belle dame ! vous êtes silencieuse comme la tombe de mes yeux. Le front grave et sombre de mon ami Jules, qui s'incline là-bas comme un saule pleureur, vous aurait-il fait subir par hasard son austère influence ?... Ne riez pas, messieurs, je crois au magnétisme ; ici se présente un problème à résoudre. A celui qui en aura dit le mot, je donne ma charmante *Picciola* ou mon adorée *Francesca*, à son choix, femme ou jument. Ecoutez aussi, belle et mélancolique dame, ceci vous regarde, et vous serez notre juge... Pourquoi la rieuse, la folle, l'étourdissante Gemma est-elle ce soir triste comme une âme du purgatoire, prude comme une vieille fille, et répréhensible comme une femme vertueuse ? Répondez, messieurs, vous avez tous la parole.

— Elle aura rêvé être vieille, laide et amoureuse d'un cardinal... elle songe au salut de son âme : nous sommes tous mortels !

— Détestable !... elle cherche le nom de [illegible] amant.

— Impertinence !... c'était moi. Elle [illegible] à confesse ; elle avait des remords, caprice de [illegible] directeur lui a montré le diable, et elle l'a trouvé [illegible]

— Dix-huitième siècle, usé !... el[illegible] fleur sans parfum et la femme sans amour sont [illegible] nature.

— Madrigal... elle rêve l'affranchi[illegible] et se demande



ce qui l'empêcherait d'être la Jeanne d'Arc de l'Italie..... nous pouvons tous le lui dire.

— Stupide !... elle se moque de nous.

— Silence, messieurs ! reprit le dandy, en passant le doigt dans sa chevelure bouclée. Vous ne devinez rien, vous ne comprenez rien, vous ne savez rien. Gemma la femme sans amour, Gemma la fleur sans parfum, Gemma le cœur de marbre, Gemma qui a ruiné trois ambassadeurs en riant comme une folle, Gemma qui, de sa petite main blanche, a jeté par la fenêtre ses adorateurs et ses rubans, lorsqu'ils étaient fanés, Gemma enfin est amoureuse ! de qui ? vous ne le savez pas, ni moi non plus... vos rires sont de mauvais goût, mes gentilshommes... elle aime, et je le prouve : elle va chaque jour à l'église, premier symptôme ! tous les soirs sa gondole reste amarrée devant son palais, second symptôme ! elle n'a ni bu, ni médit, ni chanté, troisième symptôme ! Il y a huit jours, elle a congédié, comme une grande dame qu'elle n'est pas, le prince royal du royaume de Naples, qui de désespoir est allé se jeter aux genoux d'une blonde et fade Anglaise, quatrième symptôme !... enfin, messieurs, voyez vous-mêmes, comme elle est tremblante, comme son masque semble frémir sur son visage ! je jurerais Dieu qu'elle est pâle de colère. Pourquoi donc cela, mon enfant ? croyez-moi, il est plus doux d'aimer que d'être aimée.

La jeune femme suffoquait ; ses doigts étaient crispés, ses yeux sanglants, et ses lèvres serrées avec la rage de l'impuissance. En effet, que pouvait-elle répondre à tous ces hommes qui avaient acheté le droit de lui jeter l'injure au visage ?

Jules eut pitié d'elle. Tout ce qu'il y avait en lui de cœur et de généreuse délicatesse se révolta en écoutant ces hommes, réunis pour accabler une pauvre femme, qui, quoique coupable sans doute, ne l'était pourtant que par eux et pour eux ; il se leva avec indignation, il était superbe.

— Voulez-vous, messieurs, que je vous dise, moi, pourquoi cette femme est triste ? cependant, je ne sais qui elle est, je ne la connais pas, ni ne veux la connaître. Cette femme est triste, parce qu'elle est au milieu de vous, parce que chacune de vos paroles, chacun de vos sarcasmes, deviennent, en passant par son cœur, un douloureux souvenir et une fatale expiation. Cette femme est triste, parce que les hommes lui ont

307 000 dans le Midi.
1 150 000 dans l'Ouest.

Total, 2 011 000 de bénéfice annuel pour toute la France.

Ce résultat obtenu, les fondateurs de l'entreprise créeraient à Paris trois sociétés par actions (1) en représentation de leurs propriétés dans chacun des trois groupes.

Dès que ces sociétés seraient constituées, les fondateurs garantiraient aux actionnaires un prix de ferme de 6 p. 0/0 pendant vingt-cinq ou trente années consécutives. Le prix d'émission des actions dépendrait donc de la volonté des fondateurs-fermiers, selon qu'ils préféreraient opérer leurs bénéfices comme fermiers ou en vendant des actions. La garantie de 6 p. 0/0 de dividende aurait lieu, sauf le cas de concurrence, auquel cas il baisserait proportionnellement au prix de vente, de telle sorte que si le prix de vente du sel baissait de moitié, le prix de ferme baisserait aussi de moitié. Il est à remarquer que cette clause écarterait à tout jamais les concurrences nouvelles.

Le bénéfice réel de l'opération étant de 2 011 000 francs par an, si les fondateurs-fermiers voulaient répartir entre les actionnaires des trois sociétés qu'ils auraient constituées une somme de 1 500 000 francs, en se réservant pour eux-mêmes 511 000 francs de bénéfices pendant toute la durée de la ferme, la masse des actions serait émise pour 25 000 000 fr.

Déduisant de cette somme les frais d'établissement, soit 2 000 000

Les bénéfices des fondateurs seraient de 23 000 000

indépendamment du bénéfice annuel de 511 000 fr. qu'ils toucheraient comme fermiers.

23 millions de bénéfice net immédiatement perçus sur la valeur actuelle des salines nationales, plus 500 mille francs de rente payés par la généralité des consommateurs, tels seront donc les résultats du monopole des sels dans les mains d'un seul banquier, et sans compter les 1 500 000 francs payés annuellement aux propriétaires des actions.

Voilà le compte du monopole unitaire.

Quant au monopole projeté par les anciens coalisés, s'il se réalisait, il serait beaucoup plus compliqué, et partant plus onéreux.

Il est pourtant un système plus funeste encore, mais dont l'exécution facile n'assure que trop probablement la réalisation. C'est l'accord des coalisés avec le banquier en question, auquel ils paieront tribut non-seulement pour conjurer sa concurrence, mais pour avoir sa protection active et émettre eux-mêmes les actions de saline au cours le plus élevé. Le prix vénal des sels commencera donc à un taux inférieur à celui des cours actuels; on essaiera de se populariser par cette baisse et d'en imposer aux *économistes plus ou moins sérieux*. Puis tout-à-coup viendra une mauvaise récolte, et quand en une seule campagne on pourrait faire la provision de deux ou trois années de consommation, on prétextera de la rareté du sel pour en doubler le prix.

Alors, les rafles annuelles que les coalisés du midi font aujourd'hui sur les *centaines de mille francs*, on les fera sur des MILLIONS.

R. THOMASSY.

des difficultés propres aux salines de l'Océan, où les pluies et les vents chargés d'humidité, quoique moins fréquents sur les rivages de l'Ouest que du côté de la Manche, le sont toutefois beaucoup plus que sur les bords de la Méditerranée.

(1) Cette disposition a pour objet de masquer le monopole.

secondaires, un ministre venir, en 1846, demander pour défendre nos 612 lieues de côtes, pour protéger l'Algérie et nos colonies, le nombre exact de vaisseaux de lignes, ni plus ni moins, que Richelieu voulait avoir il y a plus de deux siècles! M. de Mackau, cela a été dit, a trouvé ce nombre dans la tradition des populations maritimes, et il l'a accepté. Il n'a pas cherché à remonter à l'origine de la pensée qui l'avait établi. C'est là un tort grave, un tort, nous ne craignons pas de le dire, qui prouve la petitesse des vues de M. de Mackau.

Oui, il est beau de respecter la tradition des œuvres du génie. Mais nous ne devons jamais faire abstraction du temps et des circonstances. D'ailleurs, il faut le dire, M. le ministre, en acceptant le fait traditionnel du nombre de 40 vaisseaux, n'avait pas le moins du monde pensé à le rattacher à la grande œuvre de Richelieu. Plusieurs fois, à la tribune, en parlant de ce nombre, on a dit: « Mais ce chiffre est-il sacramentel? pourquoi 40 plutôt que 36, plutôt que 42? » Pourquoi? Parce que le génie s'impose aux médiocrités, parce que, lorsque le génie a créé une grande institution, Dieu veut qu'elle s'incarne dans les masses, que les masses la proclament et la défendent par la force de la tradition, et la fassent accepter bon gré mal gré, par ces hommes que la décadence du pouvoir place à des rangs qu'ils ne doivent point occuper. Dans ces moments de marasme national, la tradition accomplit sa mission providentielle; elle est la révélation permanente du génie des hommes que la terre a perdus.

Mais évoquez par la pensée la grande figure de Richelieu, supposez qu'elle contemple le monde actuel, opposez l'état présent des forces maritimes européennes à celles de son époque, soyez surtout animé de cet amour pour l'indépendance, l'unité et la gloire de la France, qui embrasait ce courageux athlète, et vous verrez s'il se serait contenté de quarante vaisseaux pour l'Orient, de trente galères (vaisseaux légers) pour la Méditerranée!

Allez plus loin, étudiez les recherches, les travaux qu'il a fait faire pour connaître l'état vrai, positif des ports, des arsenaux, des forteresses, du commerce, et vous verrez comment on procède lorsqu'on veut sérieusement, hardiment, pertinemment la puissance de son pays.

Mais, hélas! cette grande question qui nous occupe et nous remue si profondément; cette question, à laquelle des hommes éminents ont prêté l'appui de leurs études et de leur éloquence, — il est cruel de le penser, — cette question grandiose sera rapetissée aux proportions mesquines d'une politique modeste.

Oui, nous le disons le cœur navré de honte et de douleur, les chambres vont voter cent millions pour la reconstitution de notre marine, et la France n'aura pas une marine à la hauteur de sa destinée; les millions disparaîtront en des gouffres inconnus, et la liberté des mers, cette tâche magnifique que Dieu a dévolue à notre pays, dont nos populations ont toujours eu profondément l'instinct, que Napoléon proclama; la liberté des mers ne sera point encore assurée au monde, l'humanité gémira sous la pression et l'orgueil de l'Angleterre!

Quand donc, ô France généreuse! pourras-tu dire: « Je marche dans ma force et dans ma gloire? »

IRLANDE.

Les ouvriers de Tory-Hill, près de Croom, se sont réunis un jour de la semaine dernière, au nombre de plus de cinq mille, pour aviser aux moyens de se procurer des moyens de subsistance pour eux et leurs familles. Ils se sont séparés sur l'assurance que leur a donnée le révérend O'Shea, curé catholique, de défendre leurs intérêts et de convoquer un meeting d'une manière légale, si, dans quinze jours, ils n'avaient pas obtenu d'ouvrage du gouvernement ou des propriétaires. En cinq minutes ce peuple, dont la patience égale le dénuement, s'était écoulé, et d'au-

ces, qui beaucoup de Polonais appartenant à la Prusse ont choisi de préférence l'arme de l'artillerie.

On vient de trouver parmi les papiers saisis qui se rattachent à l'insurrection polonaise, une instruction rédigée par le comité polonais de Paris, qui datait déjà de plusieurs années, et qui contient l'invitation de procurer partout aux jeunes gens de la nation polonaise l'occasion de se familiariser avec les connaissances militaires, et notamment avec le service du canon, afin d'avoir dans le cas éventuel d'une levée de boucliers générale un nombre assez grand d'hommes instruits dans l'emploi de cette arme importante.

D'après la *Gazette des Postes de Francfort*, les habitants de Posen ont été réveillés dans la nuit du 8 au 9 avril au cri de: *révolution*. Des centaines de personnes, parmi lesquelles on comptait surtout des Polonais armés de faux et de fourches, s'étaient rassemblées sur la place du Marché. Un aubergiste semblait être leur chef. Néanmoins, cette vive alarme n'eut aucune suite sérieuse.

CAUCASE.

Une lettre de Constantinople annonce que les Abhazes, tribus indépendantes de la Circassie, n'ont pas accepté les offres de conciliation que leur avait faites la Russie, et se sont prononcés en faveur de Schamyl, l'Abd-el-Kader du Caucase.

EGYPTE.

On écrit du Caire au *Morning-Poste*, que M. Mougel, ingénieur français, vient d'être chargé, par Méhémet-Ali, de la direction des travaux de barrage du Nil, et qu'il a été nommé bey. Dix mille hommes travaillent à ce barrage. On verra bientôt s'il y a ou non possibilité de l'effectuer. La question est de savoir si on trouvera un fondement solide. Quoi qu'il en soit, l'entreprise coûtera des sommes énormes au pacha. Il n'est plus question de faire un canal de la mer à Tineh, à travers le désert jusqu'à Suez. Les travaux de fortification d'Alexandrie que dirigent des ingénieurs français sont suspendus pour le moment, par suite des travaux du barrage qui emploient une quantité énorme de bras.

Chambre des Députés.

Séance du 16 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. ALLARD dépose le rapport sur le projet de loi relatif au canal de Niort à La Rochelle.

M. DE LESPINASSE dépose une pétition d'un grand nombre d'habitants de Toulouse contre la loi relative aux livrets des ouvriers.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux crédits demandés pour les constructions navales, et l'approvisionnement des arsenaux de la marine.

M. LEVAVASSEUR. Vous avez entendu hier une magnifique leçon d'histoire; mais l'honorable M. Thiers a oublié un point essentiel; il a parlé de Colbert et il n'a pas cité ce qui lui fait le plus d'honneur, il n'a pas cité la marine marchande, dont Voltaire a parlé en termes si brillants dans le *Siècle de Louis XIV*.

Colbert fit beaucoup pour la marine marchande, parce qu'il savait que le développement de cette marine pouvait seule nous assurer une bonne marine militaire; c'est ce qu'on comprit aussi sous Louis XVI, et c'est à cette préoccupation qu'on a dû le beau développement de notre marine à cette époque.

L'orateur combat, au milieu du bruit, les traités de 1822 et 1826, qui assurent à l'Angleterre et aux Etats-Unis le transport des denrées d'échange. Il se plaint ensuite qu'on néglige complètement l'agriculture aux colonies, et que, dans toutes nos possessions, il n'y ait pas une seule ferme-modèle; qu'on n'y fasse pas plus abondamment transporter des travailleurs libres, qui féconderaient le sol, doubleraient les produits et engageraient les autres à faire des entreprises.

En terminant, l'orateur reproche au gouvernement de ne pas faire assez pour les colonies, mais la chambre est de complicité dans cet oubli. Le gouvernement avait proposé une loi sur le sucre indigène, la chambre l'a rejetée. Le gouvernement n'a pas de plan, et la chambre ne veut pas écouter les choses sérieuses.

dit: « Jeune fille, tu es belle; la femme est reine par la beauté, et tu seras reine; il te faut des perles au front, voici des perles; il te faut un palais de marbre, voici un palais; viens avec nous; nous te ferons heureuse, riche, adorée! » — Et les hommes lui ont lâchement menti! voilà pourquoi cette femme est triste... C'est que dans la voie fatale où vous l'avez égarée, elle ne peut plus reculer; il faut qu'elle marche toujours, jusqu'au jour où vous lui direz: — « Qui es-tu, mendiante? passe ton chemin; nous ne te connaissons pas. »

— Vous êtes poète, monsieur? lui dit froidement un des convives, je vous croyais peintre.

— J'aime cette morale, dit un autre en souriant, cela fait diversion; c'est l'ombre du tableau.

Gemma avait écouté avec avidité les paroles de Jules; elle lui serra convulsivement la main.

La voix de l'orgie, étouffée un instant par la dramatique tirade de l'artiste indigné, reprit une nouvelle vigueur.

A un signal donné, les femmes enlevèrent leurs masques, et les regards, ivres de vin et d'amour, jaillirent de toutes ces prunelles comme autant d'éclairs par une belle nuit d'orage.

Un seul masque était resté sur un seul visage; c'était celui de Gemma, qui sans doute avait oublié le signal convenu. De vives réclamations furent faites; elle refusa. On voulut le lui arracher, elle lutta.

La violence redoubla; Jules allait encore prendre sa défense, lorsque le masque tomba à ses pieds.

La malheureuse jeta un cri:

— Par pitié, tuez-moi!

Et elle tomba évanouie.

A ce cri, Jules frissonna; il se pencha vers ce pâle visage:

— Elle! elle! s'écria-t-il, ô mon Dieu, c'est horrible!... cette femme n'était qu'une courtisane!

Il sortit comme un insensé, et le lendemain, le soleil le trouva seul, à pied, sur la route de Rome.

XI.

Jules Lambert promena son désespoir, son amour et le deuil de ses illusions évanouies de Rome à Naples, de Naples à Palerme, et de Palerme à Florence. — Pendant les premiers jours il allait, il allait sans rien voir et sans rien entendre; l'aspect seul de la ville éternelle lui rendit un peu de calme et d'intelligence. — A Naples, il eut la force de jeter un regard au fond de son cœur, d'analyser sa passion, et de pleurer comme un enfant; la corde douloureuse se détendait. — A Palerme, il se jura de ne plus aimer désormais, et de fermer son cœur comme un sanctuaire impénétrable. — A Florence, il se dit:

— Après tout, parce que Marie se nomme Gemma, parce que la vierge n'est qu'une courtisane, parce que l'ange est tombé du ciel dans le ruisseau, dois-je, moi, Jules Lambert, une des gloires futures de l'école française, dois-je me brûler la cervelle ou me faire capucin! ô Brutus, tu disais vrai: la vertu n'est qu'un mot!

Après une promenade de six mois, bien résolu de quitter pour toujours l'Italie et d'aller revoir son atelier de la rue Saint-Germain-des-Prés, il revint à Venise. Il voulait dire adieu à la belle fiancée de l'Adriatique, et saluer pour la dernière fois le lion de Saint-Marc et le palais des vieux doges vénitiens.

Et puis, vous l'avouerai-je à sa honte? un indicible attrait l'entraînait vers la blanche maison de *Bianca Capello*. Voulait-il revoir cette femme qui avait brisé son cœur? Non. Voulait-il l'entendre? Non; et cependant à mesure qu'il approchait, son cœur battait avec violence, ses jambes fléchissaient, sa respiration devenait haletante et saccadée. Il prononçait le nom de cette femme avec un sourire de mépris et de dégoût, et cependant une larme furtive se cachait sous sa paupière.

Lorsqu'il fut arrivé devant la fenêtre, il leva lentement les yeux et la contempla long-temps. Tout était silencieux; pas le plus petit mouvement. Plus de main blanche, plus de fleurs, plus de baisers à travers l'espace.

Tout-à-coup, une voix douce et harmonieuse, mais triste, lente et faible comme un soupir de vent d'automne, vint retentir dans le cœur du pauvre peintre.

C'était Gemma qui chantait, comme autrefois, les vers que vous connaissez; mais son chant avait une telle expression de souffrance, une mélancolie si monotone et si douloureuse, que ces joyeuses paroles ressemblaient au sourire d'une victime qui cache ses larmes et dévore ses sanglots.

Jules écouta, grave et immobile; puis le chant s'affaiblit par degrés, et s'évanouit comme si un ange l'eût emporté dans les cieux. Le peintre, tremblant, le front penché, les yeux en pleurs, se retira lentement sans proférer une seule parole.

Le lendemain, il revint à la même heure; mais il attendit en vain, la maison resta muette comme la tombe. Il attendit ainsi pendant une semaine entière, sans entendre autre chose que le bruit des flots et la rame des gondoliers.

Alors un étrange vertige le prit. L'amour, qu'il croyait éteint dans son cœur, se réveilla avec violence, avec délire.

La porte du palais était ouverte; une main invisible et fatale l'entraîna.

En deux bonds, il fut à la porte de cette chambre, qui renfermait tout ce qu'il avait aimé sur la terre. Un pas de plus, et il était aux pieds de Marie, et il lui disait encore: « O ma bien-aimée, je t'aime! »

Mais ce pas, il n'avait plus la force de le faire; son énergie s'était brisée à la vue de cette porte qu'il fallait franchir. Une sueur glacée inondait son visage, et il fut forcé de s'appuyer contre la muraille.

Il allait s'enfuir, lorsqu'il entendit une prière murmurée à voix basse et en sanglotant.

Son courage revint; il ouvrit doucement la porte, et jeta un profond et rapide regard dans l'appartement.

Soudain ses genoux fléchirent; il poussa un cri, qui retentit dans tout le palais:

— Morte! morte!... O mon Dieu! ta justice est épouvantable!

La jeune femme, pâle, inanimée, vêtue de blanc, les bras croisés sur la poitrine, était étendue sur un lit, qu'éclairait à peine la lumière vacillante de deux cierges qui brûlaient à son chevet. Une vieille femme, penchée sur les pieds de la morte, veillait, priait et pleurait. Gemma avait conservé dans la mort toute sa grâce et sa beauté. Sur ce lit sombre et tendu de noir, elle ressemblait à une blanche statue de marbre couchée sur un tombeau. Des fleurs effeuillées çà et là répandaient de doux et mystérieux parfums. Dans l'ombre de l'appartement se détachait le grand Christ du Titien, dont le tendre et céleste regard semblait dire à cette autre Magdelaine: « Femme, il te sera beaucoup pardonné, parce que tu as beaucoup aimé! »

Plus pâle, plus froid que le cadavre de celle qu'il avait aimée, Jules

[illegible] raisons viennent à l'appui de celle-là, et si M. Thiers ne m'avait enlevé l'occasion de vous faire l'histoire de notre navigation, je m'y jetterais aujourd'hui ; je ne dirai qu'un mot à cet égard.

La France a cet instinct, messieurs, que si la puissance des peuples est celle qui jette le plus d'éclat et de grandeur, de prestige instantané, c'est aussi celle qui a les plus prompts, les plus soudains retours de fortune. Telle est la nature de la prépondérance navale : la France, et elle s'en souvient, a reconnu que c'est une puissance qui participe en quelque sorte de l'instabilité, de la mobilité de l'élément sur lequel elle est fondée, *instar maris*.

Que voyez-vous en effet dans l'histoire navale de la France ? Une intermittence, une oscillation continuelle de la faiblesse à la force, de la toute-puissance à l'anéantissement complet. Voilà ce qui frappe l'œil du lecteur toutes les fois que nous parcourons ces grandes et souvent si douloureuses pages de notre marine française.

Richelieu, messieurs, trouve cette marine anéantie. En quelques années il la relève. Colbert et son fils Seignelay, qui ne fut que la continuation non du génie, mais des œuvres de son père, l'éleva jusqu'à cent et tant de vaisseaux de ligne sous Louis XIV. Mais à peine Louis XIV est-il entré dans la tombe, que sous le règne..... Je ne trouve pas d'épithète dans une discussion patriotique, je ne veux pas en chercher ! (Très bien !)

Sous le règne de cette régence dont on ne peut prononcer le nom qu'avec tristesse pour son pays, sous l'administration d'un ministre qui vendait son pays à l'Angleterre pour enrichir de 20 millions sa fortune personnelle, nous avons vu notre marine militaire réduite à un seul bâtiment, à une seule carcasse de vaisseau à l'ancre dans une de nos rades, carcasse qui aurait mérité de porter à son mât le pavillon de deuil de la marine et de la moitié de la nation française. (Sensation.)

Plus loin, et quelques années plus tard, vous voyez un fait inconcevable, plus honteux encore que celui de Dubois : c'est qu'en 174[illegible], sous un ministre dont je ne veux pas redire le nom pour ne pas affliger sa famille, le matériel de la marine française, les gréements, les approvisionnements de la marine furent vendus à l'encan, comme un mobilier désormais inutile à une nation qui ne devait plus, qui ne voulait plus ou qui n'osait plus avoir de marine militaire. (Nouvelle sensation.)

Voilà les oscillations de cette marine. Eh bien ! à peine quelques années étaient écoulées que, sous le règne de Louis XVI, vous avez vu votre marine remonter jusqu'à 85 bâtiments, étonner les mers de l'Inde, faire naître l'indépendance américaine à l'abri de son pavillon et promettre à ce règne, si d'autres infortunes ne l'avaient pas abrégé, de hautes destinées dignes de cette grande nation. (Très bien !)

Plus tard, sous la république, vous savez ce qui s'est passé ; et enfin, avec la volonté puissante, énergique, de Napoléon, qui promettait de porter le nombre à 2[illegible] bâtiments, nous avons eu 90 vaisseaux. Voilà des faits qui doivent rassurer les esprits, qui doivent consoler la France et lui promettre un avenir plus grand que le passé qu'elle a déploré et que le présent qu'elle déplore encore. (Très bien !)

Maintenant, j'arrive à une autre considération. Il n'y a dans l'état du monde, dans la situation réciproque de la France et du monde continental, de la France et de l'Angleterre, dans la situation que nous a faite la révolution de Juillet, dans la situation qui nous laisse, nous laissera peut-être encore pour longtemps isolés par suite de ses antipathies naturelles des souverainetés absolues, intimidées par l'explosion d'un grand peuple, il n'y a que deux guerres possibles : une guerre de principe, continentale, révolutionnaire, une de ces guerres extrêmes, implacables, qui ne permettent plus de paix, une guerre de tous contre un, une guerre d'un principe contre un principe, guerre qui ne se termine que par l'anéantissement d'un peuple ou par le meurtre d'une idée. (Sensation prolongée.)

Je sais parfaitement que, si des circonstances pareilles se présentaient, la France, après des convulsions d'énergie terribles, sortirait victorieuse, plus grande et avec l'idée tout entière contre laquelle on aurait affronté ses armes. La France est impérissable par l'idée qu'elle porte en soi. (Très bien !)

Maintenant il y a une autre guerre, la guerre purement territoriale, la guerre d'un peuple avec une autre nation, dans laquelle on combat pour un territoire, pour une conquête.

Eh bien ! je ne crains pas d'affirmer qu'il n'y a plus pour nous d'autres champs de bataille dans le monde que l'Océan ou la Méditerranée. Une guerre de cette nature, je le répète, se termine par l'alliance, la paix, la conquête, une perte ou une adjonction de territoire.

Or, s'il est dans l'univers un point central pour la guerre, c'est en Orient, au fond de la Méditerranée. Vous avez vu en 1840 les craquements de l'Orient tout entier, vous les avez entendus deux fois, vous les entendriez en-

[illegible] J'ai visité cette flotte. Elle est importante, en effet, par son matériel ; elle a 54 bâtiments de premier ordre, seulement dans la mer Noire. Mais, heureusement pour nous, elle n'est pas aussi importante dans son personnel militaire. Ses hommes sont braves, mais neufs à la mer. Je n'en veux pas conclure que la flotte russe restera longtemps dans cette situation précaire. Je connais le génie slave ; je sais avec quelle facilité Pierre le Grand a improvisé une nation à ses successeurs, et je sais aussi avec quelle facilité la Russie peut improviser un personnel maritime. Je ne me rassure donc pas de ce côté : 54 bâtiments dans la mer Noire, pouvant grossir tous les jours, voilà, messieurs, une situation qui peut vous étonner, d'un côté ; et, d'un autre côté, vous donner des espérances ; car un jour peut et doit venir où, entre la Russie et nous, il n'y aura plus ce qui nous sépare (sensation), et où nos flottes, en s'unissant, pourront composer 120 vaisseaux et équilibrer les mers.

Mais l'Angleterre, elle, ne compte pas moins de 700 bâtiments de guerre dont elle peut couvrir les deux mers au premier signe de son amirauté ; chacun de nous sait que, s'il est question, par exemple, de ces bâtiments à vapeur dont nous nous croyons suffisamment armés, en ajoutant 28 vaisseaux à 72, en ce qui concerne seulement les bâtiments à vapeur, l'Angleterre a 500 marchés avec les bâtiments à vapeur de son commerce pour rallier 500 bâtiments nouveaux du jour au lendemain aux flottes qu'elle aurait à armer et à déchaîner sur l'Océan.

Mais la commission vous dit : « Nous donnons au gouvernement plus qu'il ne nous demande ; de quoi vous plaignez-vous ? Nous donnons d'une part au gouvernement une disponibilité moindre en vaisseaux à voiles, mais nous lui donnons d'autre part une force infiniment supérieure en feu à ce qu'il nous demande en voiles. » Il résulte de ce raisonnement que la commission, qui prétend économiser d'un côté 20 millions sur la totalité de ce crédit, dit au gouvernement, dit à la France : « Je vous donne du feu quand vous me demandez du feu. » Comme si le feu n'était pas mille fois plus cher que le vent, que Dieu donne gratis, gratis à toutes les voiles et à tous les mâts ! (Mouvement.)

Quant à la vapeur, quel que soit son mérite de célérité, elle a, dans les grands combats maritimes, l'infériorité énorme de la masse. Elle a l'infériorité du nombre des hommes qu'elle peut porter ; elle a l'infériorité immense des pièces de bouches à feu, des pièces de canon dont elle peut menacer et atteindre un rivage, une flotte étrangère ; enfin elle a l'infériorité de porter son combustible, et de se rapprocher souvent le plus près possible du rivage où elle doit trouver son combustible. (Sensation.)

J'ai lu, il n'y a pas long-temps, dans la *Vie de Nelson*, qu'il avait été souvent, dans ses grandes campagnes, neuf mois, dix mois, jusqu'à quatorze mois sans toucher terre, par l'obligation de se maintenir sur certaines grandes positions de la Méditerranée ou de l'Océan. Eh bien ! que feraient, dans des cas pareils, vos bâtiments à vapeur, forcés d'aller se ravitailler à chaque instant ?

Et, en cas de grande guerre, que feraient contre les 10 000 canons des vaisseaux russes ou anglais vos bateaux chargés à peine de 900 pièces de canon ? Est-ce avec ces coques que vous pourriez affronter les masses, les citadelles flottantes de l'Océan ?

Et pour ce qui concerne la défense du territoire, messieurs, on nous disait qu'il suffisait de ces petites forces mobiles qui, par leur agilité, suppléeraient au nombre ; qu'avec des batteries flottantes on fermerait l'entrée de vos fleuves, qu'avec des bateaux, circulant comme une ceinture mobile autour de vos frontières de 500 lieues, vous préviendriez toutes les attaques de l'ennemi.

Ce système n'est pas nouveau, messieurs, c'était celui de l'Empire dans ses derniers jours. Vous avez vu ce qui en est advenu. Vous avez vu que quand le chef de l'Empire lui-même, détrôné, abandonné de la fortune, le chef de cet Empire, qui avait choisi ce genre de défense pour son territoire, a voulu chercher un refuge sur la terre d'Amérique, il a été saisi par ces grands bâtiments, à l'issue même de la rade de Rochefort ; il a été le premier et fatal exemple des résultats du système que vous conseillez aujourd'hui à votre pays. Oui, c'est le système de la commission : murez la France, murez-la avec une ceinture de bâtiments à vapeur mobilisés ! rendez la France à jamais incapable d'aller affronter, non pas en misérable corsaire, non pas en piraterie nationale, mot qui ferait rougir ce grand et noble pays, rendez-la incapable d'aller affronter face à face, corps à corps, bord à bord, bouche à feu contre bouche à feu, ces grandes flottes que nous avons osé aborder dans tous les grands règnes de notre histoire, et qui, je l'espère, seront encore abordées un jour par nous.

La commission propose 33 vaisseaux ; M. le ministre en demande 40 ; d'autres, comme M. Thiers, veulent 40 vaisseaux et 50 frégates ; s'il m'était permis de donner mon chiffre, j'indiquerais celui de 60 comme normal en

[illegible], porter à 100 000 le nombre de marins [illegible] en admettant, comme le fait Colletti, un accroissement [illegible] 100 en neuf ans. Un homme qui a étudié vingt-cinq ans [illegible] navales cette importante question, me disait il y a peu de jours : « Le mal de la navigation française, de la navigation militaire, est en effet dans l'inscription, dans le mode de recrutement pour nos marins. Ce mode, il date de Louis XIV, et date d'un temps où ni la liberté ni l'égalité entre les citoyens, ni les garanties que nous nous devons tous mutuellement n'existaient pour personne. C'est l'arbitraire qui a écrit la loi de recrutement maritime ; aujourd'hui, la constitution devrait l'effacer. La constitution devrait pourvoir aux nécessités de l'inscription maritime, comme elle a pourvu à toutes les grandes nécessités défensives ou offensives de l'armée de terre ; une grande conscription maritime avec des conditions exceptionnelles que la nature de ce service comporte, avec des conditions de rengagement, avec des primes pour des services redoublés, avec des pensions militaires de 15 ou 20 francs par mois après trente années de service, attireraient sous le pavillon et y fixeraient des cadres de personnel maritime en matelots ayant un certain avancement jusqu'aux grades savants, qui rendraient votre marine infiniment plus forte, plus constitutionnelle et plus digne des institutions qui doivent régir aujourd'hui également toutes les conditions de vos populations ! »

Comment ! sous Louis XIV, 100 bâtiments de guerre et 100 000 marins ! Sous Louis XVI, 85 bâtiments de guerre français dans l'Inde et en Amérique ! Sous Napoléon, 90 bâtiments de guerre, et bientôt, si la fortune ne lui eût pas fait une carrière si courte, 200 bâtiments de guerre, au milieu de toutes les préoccupations qui le forçaient à épuiser sa force sur le continent ! Enfin, sous la Restauration, car, quoiqu'on en ait dit, la Restauration était si peu liée par les traités de 1815 du côté de l'Océan et de la Méditerranée, que liée en effet sur le continent jusqu'à être garrottée, les traités de 1815 venaient de lui rouvrir la voie des mers, la carrière de son commerce ; ils venaient de lui restituer ses colonies, pour lesquelles vous admettrez qu'il lui fallait une marine. Peu de temps après, elle [illegible] grande guerre de l'indépendance de la Grèce et tirait le premier coup de canon de Navarin, qui ressuscitait un peuple.

Nous pouvons oublier ces choses ; mais j'affirme que la reconnaissance de la Grèce, qui a dû à une flotte française la résurrection de sa nationalité, ne l'oubliera pas aussi facilement que nous. (Vive sensation.)

La restauration elle-même avait eu ou voulu avoir 53 vaisseaux. Au commencement de la révolution de Juillet, nous avons voulu en avoir [illegible] ; et à présent que le ministre de la marine ne vous en demande que 40, la commission nous en accorde, comme par grâce, 33 ! Encore [illegible] les anéantir le plus promptement possible, ou de les transformer en bâtiments à vapeur. Si ce n'est pas là de la déchéance navale, je ne m'y connais pas, je n'ai pas le sentiment de mon pays !

Il me reste un seul mot à dire sur l'équilibre entre le matériel et le personnel ; un mot sur le personnel, sur le cadre moral de nos officiers. Avez-vous quelquefois réfléchi mûrement, gravement, à ce corps admirable de notre personnel d'officiers de marine ?

1 500 officiers de mer, 600 capitaines de vaisseau, 200 capitaines de frégate, 600 lieutenants de vaisseaux, 500 et je ne sais combien d'enseignes, 80 capitaines de corvette, voilà, messieurs, ce personnel qui suffit à la défense de cette ceinture de mer dont la France est enveloppée ; personnel qui est renouvelé dans ses cadres, l'on pourrait dire héréditairement, par des familles exclusivement consacrées au service, à la défense, à la mort pour le pays quand il en est besoin. Vous êtes-vous rendu compte des études, des préparations qu'il faut pour aborder cette carrière ; du temps, des dépenses, des travaux ?

Croyez-vous que les retranchements que vous voulez faire à la [illegible] militaire seront un puissant encouragement à ces études, à ces [illegible] ? Croyez-vous que ces officiers de marine consommés, dans chacun desquels il y a quatre ou cinq officiers complets, croyez-vous que pendant qu'ils voient leurs camarades de l'armée de terre, mais plus rapidement formés, plus soudainement improvisés par le sol, que pendant qu'ils voient trouver un avancement facile, quotidien en Algérie, ils restent [illegible] croisés dans vos ports, regardant construire [illegible] 3 vaisseaux au 22/24 que vous leur permettez ou plutôt que vous leur retranchez ; croyez-vous qu'ils verront sans douleur, sans découragement démolir sous leurs pieds le pont de ces bâtiments, sur lesquels leur honneur était de vivre, sur lesquels leur gloire peut-être était de mourir un jour ! (Sensation prolongée.)

Encore un mot. La grande flotte que nous désirons et qu'on nous conteste, n'est pas un luxe inutile, ce n'est pas la coutume des [illegible]

[illegible] en silence de la couche mortuaire. Il prit lentement la main [illegible] de la jeune femme, et laissa tomber deux grosses larmes qui brûlaient ses yeux.

La vieille lui remit une lettre, que la malade avait écrite quelques jours avant sa mort. Ce fut à la lueur des deux cierges funèbres, à genoux devant le cadavre, qu'il lut ces derniers adieux :

GEMMA A JULES LAMBERT.

« Quand on sent venir la mort, on jette un dernier regard autour de soi pour sourire et dire : Au revoir ! à ceux que l'on a aimés, et qui pleurent autour de vous. Moi aussi, j'ouvre les yeux, et je regarde ; mais il n'y a personne autour de mon lit. Je suis seule dans cette chambre, seule dans cette maison, seule au milieu de cette grande ville, dont j'entends au loin la voix bruyante et les rumeurs joyeuses. Je ne pouvais pas partir sans dire adieu à quelqu'un ici-bas ; voilà pourquoi j'ai pensé à vous, M. Jules, que je sais bon et généreux. Après tout, depuis si long-temps que je souffre sans rien dire, mon pauvre cœur s'est tellement rempli goutte à goutte de fiel et d'amertume, que je ne puis l'empêcher de déborder. Quand les yeux sont secs et brûlants, on pleure et on est soulagé ; eh bien ! moi, je vais laisser saigner mon âme devant vous, cela me fera du bien.

» Monsieur Jules, vous souvenez-vous encore de ce bal masqué, où vous étiez si beau, que j'en étais fière rien qu'à vous regarder, où vos paroles ressemblaient à une si douce musique, que j'en pleurais comme une folle, et que je sentais mon pauvre cœur se fondre dans ma poitrine, comme sous un rayon de soleil ? Ce fut mon seul jour de bonheur dans cette vie ; mais je n'ai pas le droit de me plaindre ; ce jour-là je fus si heureuse, que je ne sais pourquoi je ne suis pas morte de joie en prononçant votre nom. Eh bien ! permettez-moi de vous parler encore, comme je vous parlais ; je vous disais *toi*, et en disant cela, il me semblait, ô mon bien-aimé, que mes lèvres étaient purifiées, que je m'élevais jusqu'à toi, et que nous habitions un autre monde.

» Je sais bien que tu ne peux plus m'aimer. Je le savais alors, comme [illegible], je n'étais pas [illegible] ; j'étais si heureuse, que je me [illegible] que tu ne pourrais jamais découvrir qui j'étais. Mais j'avais trop outragé l'amour, pour qu'il me laissât être heureuse. Le jour de la punition est arrivé bien vite !... Oh ! je te vois encore ; tes lèvres étaient pâles et frémissantes, un feu sombre jaillissait de tes yeux, ta bouche était contractée, et tu me dis : « Cette femme n'est qu'une courtisane !... » A ce mot, je sentis quelque chose qui se brisait dans ma poitrine... Tout était fini pour moi, tu venais de me tuer.

» O Jules, mon bien-aimé Jules ! quelle que soit une femme, ne lui dis jamais ces horribles paroles ; toutes les femmes ont le même cœur pour souffrir et pour aimer. Qu'importent les souillures et la forme du vase ! il y a toujours au fond une larme qui s'écoule, quand le vase est brisé. Dans chaque femme qui passe, il y a un pli du cœur qui cache une blessure saignante et mystérieuse ! Vous autres, hommes, vous ne pouvez pas savoir cela. Vous jetez le mépris à la face d'une pauvre femme ; puis, vous vous enveloppez dans votre force et votre vertu. Je me suis toujours demandé de quel droit vous en agissiez ainsi. La justice de Dieu vaut mieux que celle des hommes ; car Dieu ne nous condamne jamais sans nous entendre.

» Je ne te dis pas cela, mon Jules, pour te faire un reproche ; ce que tu as fait était bien fait. Je ne devais pas m'introduire dans ton cœur pour te voler ton amour ; je devais te dire, les mains jointes et la rougeur au front :

» — Vous ne pouvez m'aimer ; je ne suis pas digne de vous. Je suis une fille perdue, dont les lèvres flétries, le corps profané et les regards menteurs sont bons tout au plus pour des seigneurs niais et libertins ; je n'ai jamais eu d'enfance, de chastes rêves, de sommeil pur, de pensées de jeune fille, fleurs tendres et parfumées qui couronnent le front des vierges ; je n'ai jamais aimé !... J'avais quatorze ans à peine, lorsque ma mère mourut. On me vendit à un vieillard, aussi dépravé, aussi infâme que peut l'être un vieillard débauché. Hommes, femmes, laquais, tout se ressemblait ; et la corruption, comme un poison lent, s'infiltra goutte à goutte dans mes veines et dans mon cœur. Je fus long-temps à comprendre tout cela. Je marchais, j'agissais, je vivais machinalement, sans pensées et sans désirs, avec la naïveté d'un enfant et l'aveugle soumission d'un esclave. Puis, par un beau soir, je me pris à rire plus fort que les autres, à chanter comme une folle ; je levai ma coupe en demandant du vin. A moi aussi, il me fallait l'ivresse et l'orgie ! de l'idiotisme je venais de passer au désespoir. Le matin, quand la fièvre des sens était calmée, je me prenais à pleurer à chaudes larmes, et j'ai tant pleuré, mon adoré Jules, qu'il est bien temps que j'aille me reposer dans la tombe.

» Mon Dieu ! tout-à-l'heure, il me semblait que mes forces étaient revenues, et maintenant je puis à peine soulever ma plume. J'avais pourtant à vous demander quelque chose qui pèse là, sur mon cœur, comme un cauchemar !... Je voudrais bien ne pas être enterrée parmi les mendiants et les courtisanes ; ma mort ainsi ressemblerait à ma vie. O Jules, ayez pitié de moi ! car je vous ai aimé comme l'on aime Dieu et sa mère tout à-la fois ! je vous demande une petite croix sur ma tombe, un peu de gazon et une blanche marguerite, arrosée d'une larme.

» Maintenant, adieu, mon bien-aimé !... Quand une fleur a perdu ses parfums, elle se penche sur sa tige, et meurt ! Tous les parfums de mon cœur se sont envolés vers toi. Que me reste-il à faire ici-bas ? j'aime mieux m'en aller bien vite demander à Dieu une petite place parmi les femmes éplorées, les âmes en deuil, et les vierges flétries.

» Adieu Jules ! mon grand Christ me regarde ; il me pardonne... Pardonnez-moi comme lui. »

Jules se leva, un désespoir profond, morne, navré était empreint sur tous ses traits, il se pencha vers le cadavre, déposa sur ses lèvres décolorées un premier, un chaste, un silencieux baiser, et dit :

— Pauvre enfant ! les hommes sont plus coupables que toi. [illegible] à toi de me pardonner ; car je t'ai tuée, et tu étais encore digne de mon amour.

Il exécuta fidèlement les dernières volontés de la jeune femme, il pleura long-temps sur son modeste tombeau.

Puis, quand tout fut fini, il regarda autour de lui. Se voyant seul, sans une mère, sans une amante, sans un ami, il lança au ciel un sombre regard et un amer sourire, et courut se jeter dans l'Adriatique.

[illegible]

FIN.

Mlle Louise Mattmann, qui est classée aujourd'hui parmi nos meilleures pianistes, donnera son concert samedi prochain, 15 courant, à huit heures du soir, dans la salle de M. Pleyel, rue Rochechouart, 20.

seule arme avec laquelle nous pourrons combattre un jour l'Angleterre sur l'Océan ! on nous propose de faire hisser un peu moins haut, un peu moins large que nous ne l'avons fait jusqu'à présent, le drapeau de notre nation au sommet de ces grands mâts, que nous avons montrés tant de fois aux deux mondes et aux deux mers ! Les systèmes se heurtent, les esprits sont indécis, la France attend ! Messieurs, l'Angleterre nous regarde! votons bien ! (Très bien ! très bien ! agitation prolongée.)

La séance reste suspendue dix minutes.

M. LE RAY, membre de la commission. Nous n'avons eu pour but que de donner à la marine la faculté de marcher avec le temps ; puis, en introduisant dans la flotte un vaisseau toujours puissant en artillerie, mais rendu plus propre à la défense du littoral, nous avons espéré que nos côtes devant être bien couvertes, d'autre part le concours de moyens divers pourrait les rendre inattaquables.

L'orateur revient ensuite sur les arguments qui ont été précédemment présentés en faveur des conclusions de la commission, notamment par M. de Chasseloup-Laubat.

La commission n'a pas entendu restreindre à trente-six vaisseaux la force normale de la marine ; elle n'a demandé trente-six vaisseaux que pour une courte période, pendant laquelle elle a cru bon d'attendre les progrès qui pourront être faits dans la marine à vapeur.

L'orateur entre successivement dans le détail des divers points touchés par le rapport de la commission.

M. MERMOUX, rapporteur. Aujourd'hui, chambres, pays et gouvernement, nous voulons tous une bonne marine militaire pour former, comme l'entendait Richelieu, l'un des éléments essentiels de la grandeur de la France et de sa force, pour favoriser l'essor de son commerce; nous la voulons capable de prévenir la guerre par l'habileté de sa conduite durant la paix, par une conduite ferme et prudente, conforme à l'esprit des traités, aux règles internationales de la mer; nous la voulons appropriée aux besoins du pays, conçue dans une pensée systématique qui se prête d'abord à la défense vigoureuse de la vaste étendue de nos côtes; puis à l'agression hardie, prochaine ou lointaine, capable enfin s'il le fallait de faire une guerre active et soutenue.

Nous avons voulu surtout garantir l'embouchure de nos fleuves ; aujourd'hui, l'ennemi pourrait venir brûler Rouen, s'il lui en prenait fantaisie. (Réclamations.) On nous cite la marine de Louis XIV et de Louis XVI. Mais nos frégates actuelles battraient les escadres de Louis XIV. Portal, qui a restauré la marine sous la Restauration, en 1820, demandait 28 vaisseaux et 60 frégates ; nous vous proposons aujourd'hui 36 vaisseaux et 50 frégates.

L'orateur s'attache à démontrer que la guerre d'escadre offre beaucoup plus d'inconvénients, d'embarras et de dangers que la guerre de division, sans donner de meilleurs résultats. La marine à vapeur sera l'arme de l'avenir : construire aujourd'hui une grande marine à voile, c'est construire pour l'ennemi. (Réclamations.)

Messieurs, l'armement d'un seul vaisseau soulève aujourd'hui des difficultés immenses ; si vous en avez un grand nombre, ils seront mal armés, vous aurez dispersé vos forces et construit, je le répète, pour aller augmenter les forces de l'ennemi. (Nouvelles réclamations.)

Vous dites que l'on peut accroître l'inscription maritime; on ne pourra le faire qu'au détriment du commerce ; le commerce, privé de ses marins, devra se restreindre et augmenter son frêt. Votre augmentation de l'inscription maritime en tarira la source.

M. THIERS. On a dit que l'Angleterre nous écoute ; raison de plus pour ne pas diminuer dans le pays le sentiment de sa force. J'ai apporté des chiffres, je les ai soumis à M. Le Ray, qui a reconnu qu'ils sont exacts. Il ne faut pas que le pays croie avoir plus qu'il n'a, mais il faut qu'il sache aussi ce qu'il a.

On nous dit que la France ne pourrait aujourd'hui présenter plus de 36 000 marins. Nous avons donc bien déchu depuis la guerre de l'Indépendance, alors que nous résistions à l'Angleterre ! Nous avons armé alors 63 vaisseaux à la fois et même jusqu'à 75.

J'ai consulté les *Annales maritimes*, et j'ai trouvé l'état de la marine en 1782. Il y avait alors 65 vaisseaux sous voile, combattant en même temps; cela suppose au moins dix vaisseaux de réserve ; l'escadre combattant avait 47 465 hommes; il y avait des vaisseaux de 50, 70, 74 et jusqu'à 110 canons ; il y avait, outre ces vaisseaux, un grand nombre de frégates; tout cela, je le répète, suppose au moins 65 mille marins portant les armes. C'est l'avis de M. Chasseriau dans les documents insérés au recueil que j'ai cité. Comment, la France n'aurait plus cette force à sa disposition !

Adressez-vous aux archives de la marine : vous trouverez que les marins militaires de l'inscription maritime, en 93, étaient de 95 000 ; ils sont aujourd'hui de 101 000. On a réduit le temps du service de 60 à 50 ans, et licencié les hommes du quartier de l'intérieur, qui équivalent à 23 000 hommes. L'inscription maritime a donc en réalité augmenté de 28 000 hommes ; comment se fait-il qu'aujourd'hui l'on prétende avoir moins d'hommes que nous n'en avions en 93?

On nous dit : Il faut des hommes pour le cabotage, il en faut pour la pêche, les marins sont loin ; en 1840 on a eu une peine infinie à armer quelques vaisseaux. Cela est vrai, mais c'est parce que c'était en temps de paix, et que les marins occupés par le commerce, qui les payait plus, n'allaient que malgré eux sur les bâtiments de l'Etat ; il en serait autrement en temps de guerre. Les Anglais ont eu plus de peine que nous à la même époque pour armer un nombre moindre de vaisseaux. Leurs marins sont en général plus éloignés que les vôtres. Vous dites qu'on perdra des hommes dans la guerre, mais l'ennemi sera dans le même cas que vous.

Admettons, si vous voulez, que les marins disponibles ne soient qu'au nombre de 50 000; vous pouvez, avec ce nombre, faire tout ce qu'on vous propose. Mais l'inscription maritime rend-elle tout ce qu'elle pourrait rendre? Ne pourrait-on pas, au besoin, prendre les marins des quartiers de l'intérieur, c'est-à-dire du bord des rivières ?

On a dit que j'ai proposé l'exemple russe ; c'est une erreur. Vous savez ce que font les Russes ; ils n'ont pas de matelots ; ils prennent des hommes

abaissements de température, en Espagne, un homme, ouvrier à la journée de son état, incombustible par occasion, s'apprête à quitter son pauvre métier pour courir le monde et gagner de l'argent en se faisant voir en public. Il plonge sa main dans l'huile bouillante ; il promet même de boire ce liquide au plus haut degré de chaleur. Il manie des charbons enflammés et les garde dans la main jusqu'à ce qu'ils soient éteints. Il se vante d'entrer dans un four où l'on vient de mettre le pain, et d'empêcher que la cuisson n'ait lieu. La seule chose à laquelle l'homme incombustible n'ait pas songé, c'est à s'employer comme moyen de secours dans les incendies.

UNE NATION QUI FAIT BIEN LES CHOSES. — A voir la rapidité avec laquelle se succèdent les éboulements de tunnels, viaducs, etc., on ne peut douter que, lorsqu'à l'expiration des concessions qui leur sont accordées, les compagnies remettront les chemins de fer aux mains de l'Etat, il faudra en reprendre la construction de fond en comble. Ainsi, les faveurs de la France auront été pures de tout intérêt personnel ; la nation chevaleresque aura poussé le désintéressement jusqu'à ses dernières limites ; elle ne se sera pas même réservé la chance d'hériter des compagnies. Voici un fait qui vient grossir la liste déjà si longue de ceux qui mettent hors de doute la vérité que nous venons d'émettre.

On écrit de Vierzon :

« La voûte du souterrain de Vierzon s'est écroulée sur cinquante mètres environ de longueur. Cet évènement paraît avoir été occasionné par les pluies abondantes qui viennent de tomber, et qui ont amené un fort éboulement de terre vis à vis une partie du tunnel, dont l'intérieur venait d'être déblayé jusqu'aux fondations, afin d'établir le radier. Les pieds-droits n'étant plus contrebutés intérieurement, n'ont pu résister à la pression exercée extérieurement par les terres éboulées, et ont dû se rapprocher en glissant sur leurs bases. Il faudra deux mois au moins pour rétablir la voûte. »

UN ÉMULE DE M. CH. DUPIN. — Le *Journal de Péronne* parle d'un instituteur qui est en même temps : chantre de la paroisse, greffier de la mairie, épicier, boulanger, charcutier et commissionnaire en vins.

UNE CHANCE. — Un individu de passage, ces jours derniers, dans une auberge à Saint-Antoine, près Yvetot, se leva de bonne heure, s'introduisit dans la chambre de son hôte, prit 130 fr., ferma la porte à double tour et décampa. L'aubergiste, réveillé en sursaut au bruit que fit la clef dans la serrure, se leva aussitôt, vit son armoire ouverte, comprit la soustraction opérée, attela un cheval à sa voiture, et prit à tout hasard la direction de Barentin. Il n'avait pas parcouru trois kilomètres qu'il fut abordé par un piéton qui, le voyant seul, lui demanda une place à ses côtés. Il allait s'y refuser lorsqu'il reconnut son larron en personne, lequel apparemment n'était pas doué d'une égale mémoire ; car, de la meilleure foi du monde, il s'établit dans la voiture et entama une conversation des plus amicales avec force remerciements. Quand ils furent arrivés à Barentin, l'aubergiste entra à la gendarmerie, où il demanda, non pas à déjeûner, mais une paire de menottes pour son compagnon. Celui-ci, appréhendé et fouillé, fit des aveux d'autant plus complets, qu'il était porteur de la somme volée, encore intacte.

TREMBLEMENT DE TERRE. — Une secousse de tremblement de terre qui a duré dix secondes s'est fait ressentir, le 27 mars avant minuit, à Plankenstein. Les vitres des croisées ont été fortement ébranlées, et des chiens ont hurlé.

RÉCLAMATION. — On lit ce matin dans l'*Esprit public* :

Monsieur,

J'avais eu connaissance des bruits absurdes qui circulaient à mon sujet, à la suite du procès de Rouen; j'en avais ri comme d'une chose fort bouffonne, me contentant de protester contre ces absurdités en prolongeant mon séjour à Paris, quand ma position m'appelle depuis long-temps en Espagne ; mais le crédit que vous accordez à ces odieuses calomnies, en les livrant à la publicité, me force à rompre le silence.

D'abord, je ne suis pas arrêté, et, pour que vous ne conserviez aucun doute à cet égard, je vous apporte moi-même ma lettre, accompagné de deux de mes amis, pour vous certifier mon identité. Le reste de votre histoire est tout aussi fabuleux.

Ensuite, votre officier de marine n'existe pas ; vous l'avez créé, mis au monde et breveté de votre autorité privée ; d'après cela je conçois qu'il vous était facile de le faire débarquer au Havre, arriver à Rouen et ainsi de suite, d'après le très joli conte que vous racontez à vos lecteurs avec le plus admirable sangfroid. De tout ceci, il ne reste donc qu'une chose, c'est le regret que vous devez éprouver d'avoir, par une légèreté impardonnable, fait peser sur la tête d'un honnête homme une aussi grave accusation que celle que vous avez fait peser sur moi pendant vingt-quatre heures. Vous vous hâterez, je l'espère, monsieur, de remédier, autant qu'il sera en vous, au mal que vous m'avez fait. Dans cette attente, agréez je vous prie, etc.

Le vicomte VICTOR D'EQUEVILLEY,
Capitaine au service de S. M. la reine d'Espagne.

M. d'Equevilley nous invite nous-mêmes à dire que la qualification de gentilhomme ne saurait, à son égard, être employée comme une épigramme, attendu qu'elle repose sur des titres réels. Il proteste d'ailleurs de ses sentiments démocratiques.

ACTE DE PROBITÉ. — Nous nous faisons un plaisir de publier le

Du 15 avril. — LÉONARDY, filateur de laine, à Créteil. Juge comm., M. Labbé ; syndic prov., M. Thiébaut, rue de la Bienfaisance, 2.

Bourse du 16 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 65	83 65	83 35	83 50
— — fin courant	83 65	83 70	83 40	83 40
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 80	119 90	119 60	119 80
— — fin courant	120 05	120 05	119 75	119 »»

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »»	Banq. de Fr. dr cours	3417 50
4 J. »	» »»	O. V. de Par. »	1320 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »»	C. hyp...... »	509 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1201 »»
B. du Trés. »	3 3/8	— Gann..... »	1160 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	» »»	83 80	—	84 »»	83 95
5 p. 0/0...... d. 50	» »»	» »»	—	» »»	» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	05 »/»	» »/»		» »/»	» »/»
5 p. 0/0.....	15 »/»	20 »/»		» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »»		ROM..............	Der C.	101 3/8
Récép. Rotsch.	» 101	50	BELG. 4 1/2.....	»	» »/»
ESP. Dette act.	» »	»/»	— 5 0/0......	»	» »/»
— — pass.	» »	»/»	— de 1840.....	»	» »/»
— 3 p. 0/0.	» »	»/»	— de 1842.....	»	102 1/4
Dette intérieure	» 30	3/4	— Banque.....	»	» »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »	»/»	— de Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	» »	»/»	PIÉMONT........	»	1200 »/»
HAITI....	» »	»/»	AUTRICHE.......	»	» »/»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron.. » »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1271 75
Act. d J. »	» »»
Ch. S. G. »	» »»
V. r. dr.	» »»
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	307 50
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans.	1310 »»
— à Rouen.	1020 »»
R.-Havre..	750 »»
Avignon...	» »»
Str. à Bâle.	220 »»
Paris-Str...	500 »»
Tours-Nant.	545 »»
Orl.-Vierz.	670 »»
C. du Nord.	735 »»
Famp-Haz.	» »»
Diep.-Féc.	430 »»
Boul. à Am.	» »»
Orl.-Bord.	600 50
Mont. à Tr.	» »»
Paris-Lyon	572 50
Nord-Teste	» »»
Zinc V. M.	» »»
Lin Maber.	» »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 76,50 à 00,00 ; courant du mois, 77,00 à 76,50 : 4 d'été, 79,00 à 00,00 ; 4 derniers, 83,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 77,00 à 00,00. — Œillette rousse, 00,00. — Cameline, 00,00. — Chanvre, 00,00. — Lin, 00,00. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 127,00 à 128,00 ; 4 d'été, 129,00 à 130,00.

SUIFS. — Toujours calmes et sans variations. Ceux de place sont maintenus par la boucherie à 59,50 les 50 kil. Les suifs étrangers sont sans affaires à peu près dans les mêmes cours. Suifs à savons, 57,00 ; suifs en branche, 47,50 à 48,00. Chandelle, 62,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 avril.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Paquita. Comte Ory.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Fille du Régent. Ciguë.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Marie. Cendrillon.
6 h. 1/2 ODÉON. — Touristes. Médecin de son honneur. Etourdis.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Roman comique. Homme blasé. Idée de médecin
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil-Bernard. Maîtresse et ma Femme.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mari. Geneviève. Georges.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Mlle ma Femme. Mort. Juif. Omelette.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Michel Brémond. Bruno.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Jean-Baptiste. Mlle de La Faille.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Mme de Genlis. Hommes de 18 ans. Chasseurs.
6 h. 1/2 FOLIES. — Bûcheron. Thibaut. Modiste. Bal.

Imprimerie Lange-Lévi et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] la reine.

L'assassin a été immédiatement arrêté ; il se nomme Lecomte ; c'est un ancien garde général de la forêt de Fontainebleau.

Voici les renseignements que les journaux du soir nous fournissent sur cette odieuse tentative : « Le Roi revenait en char-à-bancs d'une chasse au sanglier qui avait eu lieu depuis le matin dans la forêt de Fontainebleau, sous la conduite des princes. La reine, Mme la princesse Adélaïde, Mmes les duchesses de Nemours, d'Aumale, la princesse de Saxe-Cobourg, le prince Philippe son fils, le prince et la princesse de Salerne étaient dans le char-à-bancs avec le Roi. Au moment où le cortège royal arrivait près du lieu dit la *Faisanderie*, en tournant dans la rue Royale, deux coups de feu ont été tirés du petit parc d'Avon ; il y a eu un intervalle de deux à trois secondes entre le premier et le second coup. Au premier coup, deux balles ont percé les franges du char-à-bancs et se sont logées dans le dessus de la voiture. Au second coup, une balle et du gros plomb ont frisé la tête du Roi. Une bourre a été trouvée sur la robe de la reine, placée à côté du Roi. L'assassin était monté sur un tas de bourrées, en dedans du parc, et avait appuyé son fusil sur la muraille.

» Il était à une distance de dix pas de la voiture royale. On a reconnu qu'il s'était caché derrière le mur, de manière à ne se découvrir qu'au moment de tirer.

» Le Roi ni aucun des membres de la famille royale n'ont été atteints.

» Au bruit de la double détonation, un palefrenier, le sieur Millet, qui était à cheval près de la voiture du roi, s'est approché du mur d'où étaient partis les deux coups, et, à l'aide de son cheval, il s'est hissé sur un angle et s'est précipité dans le parc. Il s'est mis à la poursuite de l'assassin, qui fuyait à toute vitesse.

» Les officiers du 1er régiment de hussards s'élançaient en même temps au galop pour découvrir l'assassin. Ne pouvant pénétrer dans le clos, ils l'ont cerné.

» Millet, après une course de quelques secondes, a approché l'assassin, qui l'a couché en joue en lui disant : « Si tu avances, tu es mort. » — Millet, ne s'inspirant que de son courage, s'est précipité sur le fusil de l'assassin ; il a saisi ce dernier par le bras. Des officiers sont aussitôt arrivés et l'ont entouré. Il a avoué son nom et a osé exprimer le regret d'avoir manqué le roi.

A la première vue l'assassin a été reconnu par les gens de service de la maison du roi.

Lecomte est grand, noir ; ses traits annoncent de l'exaltation et une brutale énergie. Il a des moustaches noires ; il est âgé de 48 ans.

Voici ce qu'on raconte de lui :

Il entra au service comme simple soldat en 1822, et se fit remarquer par son courage et sa résolution dans la guerre d'Espagne de 1823, où il fut fait sous-officier, puis officier ; il fut décoré à la suite de cette expédition. Plus tard, il entra dans la garde royale, où il a été sous-officier.

Entré en 1829 au service de la maison d'Orléans, il fut successivement [illegible] Il s'était retiré à Paris, où il vivait dans un grand désordre et une grande exaltation.

Il était parti avant-hier soir pour Fontainebleau, où il arriva hier à six heures du matin.

Dans son interrogatoire, qui a duré plus de deux heures, il a avoué être venu avec l'intention bien arrêtée de tuer le roi.

Ses anciens collègues le regardent comme un des plus habiles tireurs ; il ne manquait jamais le chevreuil à 150 pas.

La ville de Fontainebleau a été hier soir illuminée, et toutes les maisons ont été pavoisées.

Après avoir assisté à un conseil des ministres, M. le garde des sceaux et M. Hébert, procureur-général à Paris, sont partis pour Fontainebleau.

Le roi est attendu à Paris demain, vers deux heures après-midi.

Le roi et la famille royale se portent bien.

Mme la duchesse d'Orléans est partie ce matin pour Fontainebleau.

La *Patrie* rapporte la version suivante :

« Lecomte a été destitué de son emploi de garde-général de la forêt de Fontainebleau pour un grave manquement à ses devoirs : il aurait vendu à son profit du gibier tué dans cette forêt.

» La destitution dont il fut frappé lui inspira un ressentiment profond contre M. de Sahune, conservateur des forêts de la couronne. C'était déjà faire remonter la responsabilité un peu haut. Il eût été plus naturel qu'il s'en prît à l'inspecteur ou au sous-inspecteur, dont le rapport avait provoqué la mesure que motivait sa faute.

» Cependant il poursuivait directement M. de Sahune, et adressait des menaces qui obligèrent M. de Sahune à réclamer la protection de la police. Une surveillance active était donc exercée contre lui dans toutes celles de ses démarches qui se rapportaient à la personne qu'il menaçait.

» On doit croire que, fatigué de cette surveillance, il s'est décidé à porter sa vengeance plus haut. Rien ne pouvait faire prévoir son abominable dessein, et toute surveillance devait cesser là où elle était sans motif. Il eut donc toute liberté d'action à Fontainebleau.

» On dit qu'il a été ramené aujourd'hui à Paris, et qu'il est enfermé à la Conciergerie. Le fusil dont il s'est servi pour son attentat est déposé au parquet. On a examiné cette arme, et on a reconnu qu'elle avait été effectivement chargée : d'un côté de deux balles, de l'autre d'une seule balle.

» Le procureur du roi près le tribunal de première instance de la Seine et l'un de MM. les juges d'instruction se sont transportés, nous dit-on, aujourd'hui à Fontainebleau pour examiner le lieu où le crime a été commis.

» M. de Montalivet était aussi dans le char-à-bancs où se trouvait le roi et la famille royale. D'après un bruit qui circulait à la chambre des députés, l'assassin aurait eu d'abord l'intention de diriger son arme contre M. de Montalivet seul. » Cette version est peu probable.

[illegible] fouler les sentiments si légitimement provoqués par le danger que le roi a couru et par les angoisses de sa famille.

La chambre a voté, à l'unanimité, les 93 millions de crédits extraordinaires pour la reconstitution de notre marine. Cette somme se répartit comme il suit :

Coques,	58 574 000 fr.
Matériel d'armement,	18 120 000
Matériel d'artillerie,	9 600 000
Machines à vapeur,	12 000 000
Approvisionnement normal,	36 500 000
	134 794 000
Soit en somme ronde,	135 000 000
A déduire : Crédits annuels pendant sept ans, à 6 000 000, (sommes déjà inscrites au budget ordinaire),	42 000 000
Reste à allouer,	93 000 000

Il ne faut pas demander à la nouvelle loi si elle prévoit ou si elle garantit le bon emploi de cette somme considérable. Le ministère de la marine, ce ministère contre lequel on a élevé dans le sein même de la chambre de si nombreuses et de si justes réclamations, ce ministère emploiera ces fonds comme il l'entendra ! Nous pouvons dès aujourd'hui pourtant faire connaître comment il en emploiera une partie.

Plusieurs orateurs, et la Chambre en masse ont avec raison demandé au ministre qu'il fit de grands approvisionnements en bois de chêne. M. le ministre a dit que pour conserver cette immense quantité de bois (300 000 stères), il sera obligé de faire construire de nouvelles fosses à eaux saumâtres, parce que, a-t-il ajouté, il a été reconnu que le bois se conserve beaucoup mieux immergé dans ces eaux qu'exposé à l'air sous des hangars. M. le ministre a raison. Malheureusement il n'a raison qu'à demi. Il est vrai que tant que les bois demeurent immergés, ils ne se fendent pas, ils ne se déforment pas ; mais lorsqu'on les extrait et qu'on les met à l'air pour s'en servir, ces bois se gâtent bien plus facilement que ceux qui sont restés en plein air. M. Duhamel et l'expérience l'ont prouvé surabondamment.

Ainsi on dépensera des sommes considérables pour construire ces fosses, on emploiera des millions dans l'achat des bois, et leur mise en œuvre dans la construction des vaisseaux n'aura pas les résultats que l'on pourrait attendre de précieuses inventions que la marine n'ignore pas.

En vérité, lorsque l'on voit une semblable indifférence du gouvernement au regard des bonnes idées, on dirait qu'il met sa gloire à ignorer le progrès.

D'une part, le nouveau système de commandement d'un savant capitaine, par lequel les manœuvres s'apprendraient dans un temps très court, tout en formant des hommes aptes à monter sur tous les bâtiments, est complètement délaissé par M. le ministre ; de l'autre, les procédés de conservation de bois de M. Boucherie ne sont pas mis en pratique.

Ces faits sont tellement extraordinaires, qu'on ne peut les expliquer que par l'opposition que toute amélioration rencontre dans les bureaux du ministère de la marine. On peut donc dire, à moins de poser en fait l'incapacité formelle du chef de ce département, que M. de Mackau règne, mais ne gouverne pas. Il est vrai qu'il a parlé à plusieurs reprises de sa responsabilité ; comment concilier

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 18 AVRIL 1846.

BEAUX-ARTS(1).
Salon de 1846.
(4e ARTICLE.)

Nous aurions bien voulu suivre une marche méthodique : diviser le Salon en catégories, vous parler d'abord de la peinture religieuse, puis des tableaux d'histoire, des tableaux de genre, des paysages, des portraits, de la sculpture, etc., car nous savons tout le parti qu'on peut tirer des classifications ; mais en présence des 2 412 ouvrages qui sont entassés au Louvre, le courage nous a manqué... Entrevoyant l'ennui caché derrière la logique, nous avons accepté le patronage de la fantaisie qui nous tendait la main... Suivons-la donc, et puisqu'elle nous engage à commencer aujourd'hui par les galeries de sculpture, allons droit à la *Poésie légère* de M. Pradier, une des plus belles productions de la statuaire moderne, et l'œuvre capitale du Salon de 1846.

Simple, gracieuse, touchant à peine le sol, une jeune femme s'abandonne au délire poétique... De sa main gauche elle tient une cithare d'or, son bras droit se recourbe par dessus sa tête qu'elle rejette en arrière, enivrée de rhythme et de mélodies. Ses membres s'agitent, son corps frémit au souffle divin qui l'anime, et les plis flottants d'une draperie semée de pourpre, viennent effleurer les voluptueux contours de sa majestueuse nudité.

Il se fait, en face de cette statue, un respectueux silence d'admiration : on prête l'oreille, on croit entendre un doux murmure de phrases cadencées et de notes limpides, on cherche si quelque vapeur d'aspirations ne s'élève pas dans l'air comme un pur encens, on voit tourbillonner une poussière de roses sous les pas accentués de la danseuse qui s'élance dans l'espace en jetant au vent ses enthousiastes harmonies.

M. Pradier joint à une grande fécondité une habileté merveilleuse : intelligent interprète de la nature, il se plaît aux traditions mythologiques, aux désinvoltures agaçantes, aux molles attitudes de l'Orient. A chaque exposition il nous apparaît suivi de quelque blanche statue, parée dans le goût antique, vêtue de souvenirs grecs et de sensuelles coquetteries. Fouillant le marbre avec délices on sent qu'il est heureux d'assouplir un bloc de pentélique en courbes gracieuses, en formes suaves, heureux de broder de plis les fines étoffes qu'il jette sur les épaules nues d'une nymphe, d'une déesse, ou qu'il étend complaisamment sous les membres délicats de quelque nonchalante fille de l'Asie.

La *Poésie légère* est un de ses meilleurs ouvrages. Le *motif* de cette figure ne nous est point inconnu, et dans les peintures de Pompeïa ou d'Herculanum nous retrouvons tout entière cette pose élégante et hardie ; mais qu'importe ? Il fallait de l'audace pour l'aborder le ciseau à la main. La difficulté était grande, le triomphe est complet.

Comme exécution, il y a là des *morceaux* irréprochables. La jambe gauche qui porte et le pied sont modelés avec une énergie et une finesse incroyables... le torse, admirablement mouvementé, se contourne en sinuosités juvéniles ; la vie circule à travers la flexibilité des muscles, la chair palpite sous l'épiderme... L'âme se révèle sous la matière.

Le bras gauche est trop long et la main qui tient la lyre lourde relativement à l'autre. Si nous étions obligé de trouver un défaut à cette figure, nous dirions qu'on ne peut en saisir l'ensemble que d'une seule place. Quand on la regarde de profil, soit à droite, soit à gauche, les lignes se heurtent d'une façon désagréable et tout l'effet est détruit. On aimerait à voir la *Poésie légère* dans une niche naturelle de branches entrelacées, s'enlevant en silhouette de neige sur l'émeraude du feuillage.

Le marbre représentant S. A. R. monseigneur le duc d'Orléans est raide et guindé. La tête a du caractère et de la noblesse, les bras sont bien posés ; mais le dessin anguleux des jambes est d'un vilain aspect. La statuaire s'accommode peu du pantalon à sous-pieds et du frac ; cependant M. Pradier, dans la figure de *Jouffroy*, a su heureusement dissimuler les mesquineries et les laideurs du costume moderne sous un manteau ajusté avec une exquise adresse. La physionomie du savant professeur est pleine de distinction et de dignité, les bras sont naturellement placés, les mains fort belles. L'artiste, à force d'habileté, est parvenu à faire une œuvre à la fois vraie, simple et très monumentale.

Anacréon et l'Amour, *la Sagesse repoussant les traits de l'Amour* sont tout à fait trop des pastiches de l'antique, et nous sommes tenté de croire qu'ils nous arrivent directement d'Athènes ou d'Egine.

M. Ottin a eu une idée neuve ; il faut lui en savoir gré, car la chose est rare par le temps qui court. Son *Chasseur indien surpris par un boa*, est une chose originale, fortement sentie, énergiquement rendue. Un drame saisissant se joue devant nos yeux. Voyez ce cheval frappé de terreur au contact du reptile, il s'abat et cherche à se dégager des froids anneaux qui l'enserrent. Tout son corps tremble, ses jambes de derrière se dérobent sous lui, son poitrail frissonne et sa tête s'écarte violemment de la gueule béante du monstre qui s'entr'ouvre sous ses naseaux. L'Indien nu, calme en face du danger, mais agile et vif dans ses mouvements, ajuste une flèche.... le trait part... A qui la vie, à qui la mort ?

Ce groupe en plâtre est parfaitement composé ; le sangfroid de l'homme fait un beau contraste avec la frayeur instinctive de l'animal qui le porte. C'est une pensée au milieu de cet enchevêtrement de lignes bizarrement combinées ; l'attitude du sauvage, animée sans exagération, se prête bien aux développements musculaires. Sa coiffure n'est pas heureuse, et nous reprocherons à M. Ottin certaines maigreurs et quelques pauvretés dans le modelé, qui disparaîtront quand il exécutera cet ouvrage en bronze.

Nous ne savons si ce groupe a une destination, mais il nous semble que ce serait un très bel ornement pour le Jardin-des-Plantes.

La *Mater amabilis* du même artiste est traitée avec beaucoup de délicatesse. La pose de la vierge est gracieuse.... comme elle se penche bien vers son fils qu'elle tient sur ses genoux et dont la petite main apprend à bénir ! Tout cela est d'une naïve simplicité qui touche et plaît à l'âme. La figure de Marie est empreinte d'amour maternel et de chaste amabilité ; les draperies qui l'enveloppent s'arrangent bien. La tête de Jésus manque de beauté et d'étude ; son corps n'a pas cette ampleur enfantine qu'on retrouve dans les chérubins de Raphaël.

M. Ottin a fait de grands progrès depuis l'*Hercule* qu'il envoya de Rome. L'exposition de cette année lui assigne un rang distingué parmi nos sculpteurs.

La *Mélancolie*, figure en marbre, belle de conception et habilement exécutée, fait honneur à M. Clésinger. Cependant elle se rapproche plus de quelque gravure allemande que de la nature. Les draperies sont lourdes et pèsent sur les membres comme si elles étaient mouillées ou bordées de plomb.

M. Paul Gayrard a gracieusement groupé les cinq filles de M. le comte de Montalivet. L'expression des physionomies est d'un sentiment fin et délicat. Les attitudes ont du charme et de la distinction. On regrette que

(1) Voir les numéros des 21, 29 mars et 7 avril.

l'aubier seul admet la pénétration, la même préparation donne à cet aubier une consistance égale à celle du cœur, et une durée plus longue, sans doute, que celle du cœur même. Et, comme un morceau de chêne restant de la bille, dont l'aubier a été pénétré, était encore près de la fosse à l'état naturel depuis la mise en terre de cette bille, il a été constaté que l'aubier de ce morceau se trouvait dans l'état de corruption le plus complet, et qu'il cédait au moindre effort, se séparant par lambeaux sans aucune résistance, tandis que l'aubier de la bille préparée était devenu aussi dur que le cœur.

Enfin, une dernière remarque a été faite sur une bille de chêne à l'état naturel, et refendue en deux par un trait de scie avant la mise en terre : le cœur de cette bille avait éprouvé une altération assez notable, puisqu'en grattant un peu avec le couteau, l'on enlevait, sans effort, trois ou quatre millimètres de cœur absolument corrompu. Ce fait, rapproché de la résistance absolue que présentaient les surfaces sciées des billes de hêtre et charme, préparées et refendues également avant la mise en terre, révèle toute la puissance de conservation exercée par les procédés de M. Boucherie, puisque les essences qui, à l'état naturel, s'altèrent le plus promptement, sont demeurées intactes au moyen de la pénétration, tandis que le chêne qui, ordinairement, résiste plus long-temps aux variations atmosphériques, a contracté dans les mêmes conditions une altération très sensible.

La cherté de la viande et le morcellement.

M. de Rambuteau, préfet de la Seine, en combattant à l'avant-dernière séance de la Chambre des pairs le nouveau projet de loi pour la perception de l'octroi sur les bestiaux, a émis sur le prix de la viande quelques considérations qui ne doivent pas passer inaperçues.

D'après l'honorable pair : « Si la consommation des bestiaux ne fait pas plus de progrès en France, si la viande a augmenté depuis vingt-cinq ans au lieu de diminuer, et cela non-seulement dans les grandes villes où il existe des octrois, mais encore dans les campagnes, dans les lieux de production, c'est que la France n'élève pas assez de bestiaux ; c'est que les circonstances survenues de nos jours dans l'agriculture s'opposent à cette élève.

» Parmi ces circonstances, il faut citer en première ligne la division extrême de la propriété qui s'accroît chaque jour. De 1815 à 1825 l'augmentation des cotes était de 15 000 par année; de 1825 à 1833, elle s'est élevée à 52 000; et ce n'est pas exagérer que de dire qu'aujourd'hui il y a, tous les ans, près de 50 000 hectares divisés et fractionnés pour ainsi dire à l'infini. — Dans nos campagnes, lorsqu'une succession est ouverte, non-seulement chaque héritier veut avoir sa part, mais encore une portion de chacune des pièces de terre qui composent l'héritage. — Cette division diminue de plus en plus le nombre des agriculteurs assez riches pour faire les avances que demande l'élève des bestiaux. D'un autre côté les pâturages, et surtout les pâturages clos sont remplacés par des cultures que l'on croit et qui sont effectivement plus fructueuses. »

C'est bien de constater le mal ; mais quel remède propose M. de Rambuteau ? Pas d'autre que l'abaissement des droits sur les bestiaux étrangers. Ce remède va droit au but : sans doute il diminuerait le prix de la viande dans les départements-frontières et dans les grands marchés où ce bétail peut arriver; les travailleurs de l'industrie, le commerce, les villes d'une partie de la France y gagneraient, cela n'est pas douteux. Mais la production indigène pourra-t-elle pour autant baisser ses prix sans se ruiner? Si, même avec une haute protection, l'agriculture morcelée ne peut produire beaucoup de bétail et le vendre à bon marché, le pourra-t-elle

sa vocation agricole, sa puissance et sa richesse, renoncerait à la production du bétail !

Si néanmoins, par les funestes conséquences du morcellement, la France ne peut plus soutenir la concurrence contre les nations voisines, déclarez la guerre au morcellement. Le morcellement est un fait social, un fait humain qui peut être modifié : apprenez à le modifier.

Il y a deux moyens : l'un, celui que certains publicistes attardés osent encore recommander ; c'est l'indivision de la *propriété*, la reconstitution des grandes fortunes territoriales par le droit d'aînesse, les majorats et les substitutions. Ce moyen-là, que rêve encore l'aristocratie ancienne et nouvelle, est devenue la plus absurde des chimères. La division de la propriété, le partage entre tous les enfants, la participation de tous à la jouissance et au gouvernement de la terre, sont le fruit de plusieurs siècles de combats : on n'abdiquera pas de telles conquêtes pour satisfaire la vanité des modernes barons. Et mieux valent cent fois le morcellement et la petite propriété qui, du moins, mettent un très grand nombre de citoyens en possession du capital foncier et de l'indépendance, et donnent un produit brut infiniment plus considérable.

Le second moyen, celui que l'Ecole sociétaire développe depuis quinze ans devant le monde, pénètre de plus en plus les intelligences : c'est l'*unité d'exploitation* combinée avec la *division de la propriété*, au moyen du système actionnaire.

On a bien trouvé l'art de ne pas morceler les grandes usines tout en partageant la propriété : qu'on applique le même art à l'organisation de vastes fermes où tous les avantages de la *grande culture* (emploi sans chômage de toutes les forces humaines et naturelles, instruments perfectionnés, procédés supérieurs de culture, suppression des murs, servitudes, conflits de voisinage, etc.), seront combinés avec les avantages de la *petite propriété* (ardeur des agents, raffinement des soins, etc.).

Des fermes ainsi organisées produiront beaucoup de bétail, de bonne qualité, à bas prix : elles soutiendront la concurrence avec les autres pays civilisés qui ne sauraient être dans de meilleures conditions de production, même avec les pays patriarcaux, tels que ces contrées d'Afrique, qui produisent toutes les denrées agricoles à très bas prix, grâce surtout à la constitution collective de la propriété dans les tribus.

Quant aux différences qui pourraient subsister encore au profit de nos rivaux, et qui proviendraient de l'inégalité dans le prix des terres, dans leur fécondité, dans l'impôt, elles sont plus que compensées par les frais de transport, les bestiaux ne pouvant voyager que difficilement et chèrement à de grandes distances, par la voie de terre, et surtout par eau.

La France commettrait donc une immense folie, si elle renonçait à l'éducation des bestiaux, instrument d'une fertilité toujours renaissante et toujours croissante, pour se livrer exclusivement à des cultures épuisantes qui consomment les engrais sans les renouveler. Mais afin de satisfaire aux justes réclamations des classes pauvres, des grandes villes, des départements-frontières, l'agriculture doit profiter de la protection dont elle jouit encore, pour se préparer à lutter à armes égales contre l'étranger et à le vaincre sur tous les marchés, à porter même la concurrence au sein des campagnes ennemies, ou plutôt des campagnes rivales. Si elle n'entre dans cette voie, elle sera bientôt dominée par la puissance de ses adversaires, et vaincue par leur or. Qu'elle choisisse entre sa ruine ou sa transformation.

Nous avons reçu, samedi dernier, des mains d'un des principaux actionnaires de la *Compagnie des mines de la Loire*, une lettre signée de M. Cl. Ogier, gouverneur de l'exploitation du Gagne-Petit. Mais le soir du même jour, le signataire de cette lettre vint lui-même s'en faire donner lecture, afin de savoir d'une manière plus précise tout ce qu'on lui avait fait signer. Il reconnut alors, non sans étonnement, que certains passages étaient tout à fait contraires à sa pensée, en même temps qu'à sa lettre du 31 mars dernier. M. Ogier nous pria donc de ne point publier la seconde lettre qui venait de nous être remise en son nom. Mais on lui en avait fait signer deux autres exemplaires ; et comme il n'a pu les retirer des mains de celui qui avait pris sa signature, et qu'il n'entend pas qu'on puisse, quelque part que ce soit, s'en prévaloir contre la vérité, M. Ogier a cru devoir écrire la protestation suivante :

Saint-Jean-Bonnefond, le 13 avril 1846.

Monsieur le rédacteur du *Mercure ségusien*,

Dans l'intérêt de la vérité, j'ai besoin plus que jamais de la publicité de votre journal. C'est pour protester de toutes mes forces contre les erreurs matérielles qui viennent de m'être signalées et qui ont été aveuglément signées par moi, sans que j'en aie pris lecture, après avoir été écrites dans trois lettres rédigées par une autre main que la mienne et hors de ma présence. Le 11 du même mois, un ancien directeur des mines de la concession de Terre-Noire, intéressé à la *Compagnie des mines de la Loire*, me fit appeler au puits Thibaut, par l'intermédiaire d'un machiniste. Arrivé là, cet ancien directeur me dit qu'il avait besoin de constater le salaire des ouvriers traîneurs des mines de la concession de Terre-Noire, antérieurement à ce jour. Trois papiers écrits me furent présentés comme n'attestant autre chose que cette cote de salaire. Je les ai donc signés comme n'attestant que cela, rien que cela, pas davantage, et je déclare librement, spontanément, publiquement, que tout ce qui, dans ces trois lettres, pourrait être contraire à ma lettre du 31 mars dernier, est de tout point et radicalement contraire à la vérité, et doit être considéré comme l'effet d'une inadvertance ou d'une surprise.

Agréez, etc.

CL. OGIER.

Après avoir examiné la lettre que nous avions reçue nous-mêmes de M. Ogier, nous avons reconnu que le corps du texte était d'une autre main que la signature.

Avant de manifester les sentiments que soulève en nous toute cette intrigue, nous attendons les explications qui seront présentées sans doute au nom de la Compagnie des mines de la Loire.

Les deux journaux de Saint-Etienne espèrent la cessation prochaine de la grève. On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* :

« Hier mardi, les travaux n'ont pas encore été repris dans toutes les mines de notre bassin. Cette situation peut être attribuée aux suites des fêtes de Pâques. Nous ne pourrons être fixés qu'aujourd'hui sur la résolution des mineurs.

» Nous espérons encore qu'ils céderont à l'inspiration de leur propre intérêt bien entendu. »

Le *Mercure ségusien* s'exprime ainsi :

« Les nouvelles qui nous arrivent ce matin même confirment davantage nos prévisions sur la grève.

» On a travaillé hier aux Littes et à Montrambert (bassin de la Ricamarie).

» La concession de Villars (bassin de Saint-Etienne) a repris à peu près complètement ses travaux dans les puits Villefosse et Baunier. On y compte en ce moment 74 ouvriers. »

---

les étoffes, les bras et les mains ne soient pas plus précieusement étudiées.

M. René Toulmouche débute avec éclat. Son *Satan chassé du ciel* est une figure énergique dont l'aspect a de la grandeur et impressionne vivement. Le buste de M. Bernard, de Rennes, nous fait bien augurer du talent de cet artiste.

Parmi les bustes que M. Dantan jeune a exposés nous remarquons celui de Mme Léon V***, il se recommande par la finesse et l'individualité de l'expression... L'exécution en est à la fois large et délicate.

M. Feuchère a jeté la vie sur les traits spirituels de M. Provost, de la Comédie-Française... Le buste de M. Terme, maire de Lyon, par M. Bonnassieux, a beaucoup de caractère.

N'oublions pas l'*Aloys Sennefelder*, inventeur de la lithographie, intéressante figure de M. Maindron. — Une *Hébé* de M. Vilain. — L'*Hiver* et l'*Eté* de M. Droz. — Le *saint Christophe* de M. Dantan aîné. — *René Descartes* par M. le comte de Nieuwkerke. — Un joli *buste de jeune fille* par M. Jouffroy. — Les médaillons de M. Barre père et Eugène Farochon. — Un *buste de femme* de M. Barre fils. Ne regardons pas le général *Cambronne*. Donnons un coup d'œil au *Gassendi* de M. Ramus, à la *Valentine de Milan*, statue en marbre de M. Huguenin, destinée au jardin du Luxembourg, et disons adieu à la sculpture en examinant une charmante statuette de M. Paul Cabet, qui représente un *Jeune Grec visitant les tombeaux des Thermopyles*.

Nos sculpteurs se distinguent surtout par des qualités d'exécution. Le côté matériel est principalement développé chez eux. On travaille le marbre avec une grande habileté, on sait généralement construire une figure, mais l'inspiration manque. On a beau se débattre dans les vieilles traditions, on a beau les retourner en tous sens, rien de neuf ne surgit. Où trouver quelque idée qui élève l'âme, passionne et enthousiasme !

Ah! nous le disons parce que nous sommes profondément convaincu: l'artiste qui, sachant son métier, voudrait aujourd'hui fouiller dans *la Théorie de l'unité universelle*, y découvrirait des trésors de pensées généreuses, puissantes, sublimes... des sources intarissables de poésie.

Réchauffé par des croyances conformes à la raison, marchant hardiment dans une voie nouvelle, soutenu par les sympathies publiques, il entendrait bientôt son nom mêlé aux acclamations de la foule, on le verrait bientôt prendre place au premier rang parmi les meilleurs.

Maintenant dirigeons-nous vers le salon carré, et arrêtons-nous devant les dessins de M. Vidal qui se trouvent sur notre passage. Regardons cette belle *écouteuse*. En vain elle cherche à se maniérer dans sa longue robe brochée de petits bouquets, ne trouvez-vous pas que c'est la plus séduisante petite femme du monde et n'êtes-vous pas tout disposés à lui pardonner comme nous sa curiosité? A quoi rêve cette jolie blonde, toute pensive, qui examine ses doigts avec tant d'attention sans les voir? Quelle est la cause de cette *satisfaction* intérieure? Est-ce le compliment d'hier ou le succès de demain? Ne serait-ce pas plutôt cette bourse pleine d'or qui s'étale sur ses genoux? Pauvre enfant ! que ne renonce-t-elle à ses réflexions pour courir la campagne pendant *la saison des roses*, comme cette fraîche jeune fille au corsage entr'ouvert, dont la chevelure disparaît sous une couronne de fleurs. Ses longues paupières à demi fermées nous laissent à peine entrevoir de noires prunelles noyées de plaisir, ses narines se gonflent et sa taille enroulée de volubilis et de roses, se balance aux chants qui frémissent sur ses lèvres empourprées... C'est l'amour des champs palpitant de vie, resplendissant de grâces et de jeunesse.

Les défauts de M. Vidal sont de ceux que l'on aime. Son crayon est un petit paradoxe prétentieux qui charme et séduit, et qu'il faudrait bien se garder d'émousser. En lui donnant des conseils, on serait tenté de l'engager à ne pas les suivre ; en lui faisant des reproches, on lui dirait volontiers de ne pas les écouter ; n'est-il pas assez puni des jolis péchés qu'il a sur la conscience? quand il voit les ombres de ses imitateurs se dresser autour de lui et l'assiéger comme des remords ?

Entrons dans le salon carré. Que dit-on dans cette foule qui se presse et cherche à s'approcher le plus possible ? « Voilà le paysage de M. Français avec des figures de Meissonnier. Voilà le tableau de Meissonnier avec un paysage de Français. » Comme vous voudrez... Pour nous, c'est un précieux résultat de l'association. Nous vous ferons remarquer en passant que deux artistes ont très bien pu combiner leurs talents sans rien perdre de leur individualité. Prenez note de ce fait, dont les conséquences peuvent être graves et très favorables au progrès de l'art.

Maintenant, si vous voulez bien, nous vous raconterons l'histoire véridique de ce petit tableau. C'est tout simplement une étude d'après nature que M. Français a faite l'été passé dans le parc de Saint-Cloud. Revenu à Paris, il l'avait placée sur un chevalet, la consultant à chaque instant pendant qu'il peignait ses *nymphes* et faisait *coucher le soleil* sur les collines boisées de Bougival. Un beau matin M. Meissonnier vient lui faire une visite, et comme cet artiste a des raisons pour se connaître en bonnes choses, il aperçoit tout de suite l'étude en question, et de s'extasier : « Cela est ravissant, mon cher Français ! comme ces arbres sont bien étudiés, comme la silhouette se dessine gracieusement sur le ciel ; voilà des masses de feuillage modelées avec une merveilleuse souplesse ; ta touche est délicate, ta couleur fine, solide, distinguée ; tu n'as jamais mieux fait. Ah ! si tu me le permettais, je serais enchanté de glisser quelques figures sur cette petite berge que tu as peinte avec tant de soin et que colore un beau rayon de soleil. » La proposition est acceptée comme vous devez le penser, et la toile s'éloigne dans la poche de M. Meissonnier. A quelque temps de là, M. Français va à son tour visiter son camarade. « Bonjour ! comment te portes-tu? Eh bien !... Oh ! mon Dieu ! qu'as-tu fait là.... malheureux ?... Voyons, mesurons... 5, 10, 15, 20, 100... Hélas ! mes arbres ont cent mètres, on va dire que j'exagère. Tes figures sont trop petites. Comment faire ?... » Ces paroles étaient à peine prononcées que les Lilliputiens disparaissaient sous l'impitoyable couteau de M. Meissonnier. M. Français en avait les larmes aux yeux. Il s'en alla tout triste ; mais il se consola plus tard quand il vit se promener sous les ombrages de ses tilleuls chéris les plus adorables petites marquises qu'on puisse voir, fraîches, pimpantes dans leurs jupes de soie aux vives couleurs, abritées sous d'imperceptibles ombrelles, causant, babillant en compagnie du président et de Mgr le duc de ***. M. Français ne se lasse pas encore d'admirer avec quelle bonne grâce le prince de *** donne le bras à la petite duchesse. Il sait les secrets confiés par le gros maréchal à son ami le comte de *** qu'il est facile de reconnaître à l'aisance de ses manières, à l'aristocratie de sa désinvolture. M. Français va jusqu'à prétendre qu'il a entendu prononcer là-bas le nom de Mme de Pompadour, qu'il a saisi au passage plusieurs phrases de l'*Emile*, et qu'on médit quelque peu, dans ce coin, du *Devin de village*. Cela ne nous étonne point tant M. Meissonnier a mis d'esprit, de vérité, de naturel dans ces personnages, tant il les a microscopiquement parfumés d'atmosphère Louis XV.

Le succès de cette ravissante toile est grand et mérité. A qui en revient le plus d'honneur ? Ne serait-ce point à l'amitié qui a réuni pour nos plaisirs deux des plus charmants talents de ce temps-ci !

Ne vous éloignez pas et dites-nous ce que vous pensez de ce portrait de femme, par M. Amaury Duval ? Vous avez raison, la pose est belle et pleine de gracieuse simplicité, les mains admirablement exécutées, la robe bleue est peinte d'une façon irréprochable ; la tête est fort ressemblante et le profil d'un beau dessin, quoi qu'un peu dur et âpre de contours. Ne vous semble-t-il pas que le visage à l'air d'être collé sur le fond. Cela vient du modelé qui manque de saillie, l'air ne joue pas dans cette toile et le peintre ne s'est point assez préoccupé de la valeur des tons.

La chambre des pairs a adopté hier divers projets de loi d'intérêt local, et le projet de loi relatif à l'octroi sur les bestiaux, tel qu'il avait été voté par la chambre des députés.

Elle se réunira demain samedi, à midi, en séance publique, pour reprendre un scrutin annulé, discuter le projet de loi relatif aux établissements de bienfaisance, et entendre des rapports de pétitions.

Chambre des Députés.

Séance du 17 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. LE PRÉSIDENT. La chambre a reçu avec une profonde émotion la nouvelle de l'attentat commis sur la personne du Roi. La nation tout entière éprouvera à la fois un sentiment d'horreur pour le crime et de reconnaissance pour la Providence qui, une fois encore, a si visiblement et si miraculeusement conservé des jours si précieux à la France.

Dans de telles circonstances les grands pouvoirs de l'Etat éprouvent le besoin de resserrer encore par une éclatante démonstration de dévouement et de sympathie les liens qui les unissent; la chambre, fidèle organe du pays, n'a jamais manqué à ce devoir. Si le roi était maintenant à Paris, la chambre, je n'en doute pas, s'empresserait de se rendre auprès de lui. Sa Majesté doit revenir demain à Paris, je crois me rendre l'interprète des sentiments de la chambre en lui proposant de se rendre demain tout entière aux Tuileries, après le retour du roi, à l'heure que je serai à même de lui indiquer au commencement de la séance. (Oui! oui! Vive le roi!)

M. DUMON, ministre des travaux publics, présente le projet de loi relatif au chemin de fer du Centre.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux crédits demandés pour les constructions navales, et l'approvisionnement des arsenaux de la marine.

« Art. 1er. Une somme de 93 100 000 fr. est affectée aux constructions navales et à l'approvisionnement des arsenaux, pour être employée, concurremment avec les crédits imputables sur les ressources ordinaires du budget que la loi des finances allouera, chaque année, pour les mêmes natures de dépense, au ministère de la marine et des colonies. »

M. D'ANGEVILLE déclare que la commission adopte l'amendement présenté par MM. Thiers et Janvier; seulement elle demande que le nombre des bâtiments à flots soit de 24.

Cet amendement propose de répartir ainsi les crédits :

Coques,	58 574 000 fr.
Matériel d'armement,	18 120 000
Matériel d'artillerie,	9 600 000
Machines à vapeur,	12 000 000
Approvisionnement normal,	36 500 000
Total, 134 794 000, et en nombre rond,	135 000 000
A déduire : Crédits annuels pendant sept ans, soit, 6 000 000.	42 000 000
Reste à allouer,	93 000 000

M. BERRYER propose de son côté la répartition suivante :

Construction des coques,	62 434 000
Matériel d'armement,	17 720 000
Matériel d'artillerie,	9 200 000
Machines à vapeur,	7 808 000
Approvisionnement normal,	37 740 000
Total, 134 894 000, et en nombre rond,	135 000 000
A déduire : Crédits annuels pendant sept ans, soit, 6 millions,	42 000 000
Total,	93 000 000

M. BERRYER développe cet amendement. Il insiste pour que l'on vote, comme l'avait proposé M. le ministre de la marine, 44 vaisseaux dont 20 sur le chantier, 20 à flot et 4 aux 14/24es; et 66 frégates, dont 40 à flot ou en chantier, et 16 aux 14/24es. Quant aux 14 millions qui avaient été proposés pour la construction des bricks et avisos, l'orateur propose de les appliquer à compléter l'approvisionnement en bois.

[...] mission comme il le fait maintenant, il nous aurait épargné bien des embarras et considérablement abrégé notre travail; mais il a parlé d'une toute autre manière.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, très vivement. Cela est inexact. (Bruit.)

M. LACROSSE. Il arrive parfois que des dénégations tombent de cette tribune sur M. le ministre; mais elles sont faites en termes plus parlementaires. (Bruit.)

L'orateur entre ensuite dans le détail des rapports de M. le ministre de la marine avec la commission.

M. D'ANGEVILLE donne à son tour quelques explications sur ce qui s'est passé dans le sein de la commission, et soutient que le ministère a depuis lors complètement modifié ses vues.

L'art. 1er est adopté avec la modification proposée par MM. Thiers et Janvier, pour la répartition des crédits.

« Art. 2. Cette allocation générale sera répartie entre sept années consécutives, à partir du 1er janvier 1847.

» Elle formera l'objet de chapitres spéciaux dans la seconde section du budget de la marine.

» La portion des crédits qui n'aura pas été employée pendant une année pourra être réimputée à l'exercice suivant, avec la même affectation, au moyen de crédits supplémentaires, qui seront ouverts provisoirement par ordonnances royales, et soumis à la sanction législative dans les formes prescrites par les articles 4 et 5 de la loi du 24 avril 1833.

» Les annulations correspondantes de crédits sur l'exercice précédent seront proposées dans le même projet de loi.

» Art. 3. Sur cette allocation générale, il est mis à la disposition du ministre de la marine et des colonies, pour l'exercice 1847, un crédit de 13 300 000 fr. »

M. ETIENNE demande que l'on ajoute à l'article ces mots : « Savoir, 1 300 000 fr. pour salaires d'ouvriers, et 12 000 000 fr. pour approvisionnements de prévoyance. »

M. RIHOUET demande que l'on divise le crédit en trois parts : l'une pour les salaires d'ouvriers; l'autre pour le matériel naval; et la troisième pour les approvisionnements.

M. LACROSSE croit qu'on ne peut se trop presser pour faire des approvisionnements.

M. JUBELIN, commissaire du roi, propose la répartition suivante des crédits :

Salaires d'ouvriers, 1 300 000 fr.; matériel naval, 7 500 000 fr.; approvisionnements de prévoyance, 4 500 000 fr.

M. J. DE LASTEYRIE. Cette répartition est dans une proportion tout-à-fait différente de celle qu'on nous a d'abord proposée. Je ne comprends pas la cause de cette différence.

M. D'ANGEVILLE propose à son tour la répartition suivante : Salaires d'ouvriers, 1 100 000 fr.; dépenses de la flotte, 3 300 000 fr.; approvisionnements de prévoyance, 8 900 000 fr. — Adopté.

L'article 4, relatif aux voies et moyens, est également adopté.

« Art. 5. Chaque année il sera rendu aux chambres un compte spécial des dépenses effectuées en vertu de la présente loi. » — Adopté.

On procède ensuite au scrutin de division sur l'ensemble du projet de loi, qui est adopté à l'unanimité par 305 votants.

Demain, à deux heures, séance publique. Développements de la proposition de M. de Preigne sur le timbre des journaux; interpellations de M. de Mornay sur les relais de poste; rapports de pétitions.

BELGIQUE.

On nous écrit de Bruxelles :

« Le langage de l'*Emancipation* ne permet pas de douter que l'énergique pamphlet qui a été adressé à la classe ouvrière et répandu à profusion dans les principales villes du royaume servira de prétexte à M. De Theux pour s'attaquer aux associations électorales, c'est-à-dire à la bourgeoisie organisée contre la ligue de la noblesse et du clergé.

» M. De Theux tombera s'il tente le jeu de M. de Polignac, mais il tombera plus certainement encore s'il ne le tente pas, et nous pouvons le prouver presque arithmétiquement.

[...]

» La jonction légale et pacifique de Liége et Bruxelles en 1848 délivrera la Belgique de l'oppression abrutissante des villes par les campagues.

» Vous voyez bien que M. de Theux est perdu, soit qu'il joue le rôle de M. de Polignac, soit qu'il préfère celui de M. de Villèle. La réaction est sur un plan incliné, elle roulera dans l'abîme.

» Le roi revient de ses terres et de ses chasses, les chambres s'ouvrent le 20, en face du désordre administratif et financier le plus lamentable, d'un déficit croissant, de travaux publics arriérés et d'une misère hideuse. »

IRLANDE.

Dans une grande réunion de l'association du rappel, qui vient d'avoir lieu à Conciliation-Hall, M. O'Connell a dit en parlant de la famine qui menace l'Irlande, que ce n'est pas là un temps permanent ni qui eût pu être prévu par l'intelligence humaine. Il accuse lord Heytesbury de préférer les protocoles aux pommes de terre, puis il ajoute que les populations doivent respecter les convois de provisions et qu'il ne s'oppose pas à ce que mille voix s'élèvent pour demander au gouvernement l'assistance promise. Puis, passant à la politique du ministère, il s'exprime ainsi :

« Je reconnais que Peel a agi avec noblesse et générosité vis-à-vis du peuple anglais en ce qui concerne les lois des céréales. Jamais ministre ne fut plus puissant comme ministre, il avait dans la chambre une majorité de 90 à 100 voix. Il pouvait compter sur cette majorité tant qu'il serait l'ennemi de l'Irlande. Il a, selon moi, noblement et généreusement agi, en sacrifiant son intérêt personnel pour assurer au peuple anglais du pain à bon marché, du travail et de bons salaires. Comme il a bien agi, je voterai toujours avec lui tant qu'il s'agira de faire du bien au peuple anglais, mais que fait-il pour l'Irlande, cet homme si généreux vis-à-vis de l'Angleterre? il donne à l'Irlande un bill de coercition, du pain à bon marché pour les Anglais, des violences et des poursuites pour les Irlandais! »

ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 11 avril :

« Le ministère Isturitz est définitivement constitué. Voici les noms qui figurent dans la nouvelle administration : président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. Isturitz; finances, M. Mon; intérieur, M. Pidal; grâce et justice, M. Diaz Caneja; guerre, général Sanz; marine, M. Armero.

On croit que le ministère ne tardera pas à réunir les cortès, qui seront saisies d'une loi sur la liberté de la presse. Les chambres devront ensuite approuver le budget, afin que le service public puisse régulièrement marcher, et les cortès étant closes, on procèdera aux élections générales sous l'influence de la nouvelle loi. Tel paraît être le programme du nouveau ministère. »

Nous recevons sur les évènements de Lugo les renseignements les plus contradictoires. D'après les uns, la révolte se propage; d'après les autres, elle est presque étouffée.

PORTUGAL.

La chambre des députés a enfin adopté la loi de régence. Cette loi accorde au roi Ferdinand, en cas de mort de la reine, l'exercice plein et entier de la prérogative royale. Le régent devra prêter serment de fidélité au roi mineur et promettre de lui remettre le pouvoir à sa majorité. Le régent exercera les mêmes droits s'il survenait un empêchement moral ou physique à la reine, mais il devrait se démettre de ses fonctions aussitôt que l'empêchement aurait cessé.

POLOGNE.

La nouvelle de l'extradition de Mazaraki ne se confirme pas. Tan[...]

M. Hippolyte Flandrin est plus souple, plus large. Sa brosse n'a pas cette sécheresse qui nuit aux ouvrages de M. Amaury Duval. Le portrait de Mme R***, dans un cadre oval, rappelle le faire de Léonard de Vinci. Excellent dessinateur, M. Flandrin arrive à produire de grands effets par les moyens les plus simples; il a répandu sur cette figure un charme indéfinissable; les yeux surtout ont une expression délicieuse, et la guipure qui enveloppe les épaules est ajustée avec goût. Cet artiste sait donner du caractère aux moindres choses sans tomber dans la bizarrerie. Les trois autres portraits qu'il a exposés sont des œuvres de premier ordre qu'il faut regarder avec attention, car, plus on les voit, mieux on les comprend, plus on les aime.

Nous n'avons qu'à faire quelques pas pour examiner les *Amateurs* de M. Guillemin. C'est là un très joli tableau, l'exécution est à la fois large et minutieuse. Le jeu des physionomies, les gestes, les attitudes sont vrais, les accessoires grassement peints, d'une très agréable couleur. M. Guillemin a fait beaucoup de progrès. Son *Convoi breton* est une toile bien composée, d'une triste et pieuse impression; l'*Art au régiment* une charge spirituelle. *La mauvaise nouvelle* et *la Lecture* se distinguent par la finesse de la touche et la délicatesse des intentions. M. Emile Bérenger est plus froid, mais non moins habile. On se plaît à regarder sa *Couturière*, fraîche comme une rose, ardente au travail, heureuse dans sa chambrette dont tout le luxe consiste en une montre d'argent et un bouquet de violettes. Sa *Jeune fille faisant bouillir du lait* est si gentille, si aimable dans ses coquets ajustements, qu'à la considérer on oublie bien des choses et entre autres pas mal de grands tableaux historiques, fort insignifiants du reste.

M. Steinhel, qui fait les fruits et les légumes à ravir, est aussi un peintre de genre très distingué. Sa *Scène d'intérieur* est une œuvre pleine de sentiment et de charme.

Les tableaux de M. Tassaert sont de petits poèmes tout naïfs, sans prétention au style, mais remplis d'intérêt. Cet artiste ne fait pas grands frais d'imagination et ne met pas son esprit à la torture pour nous faire croire qu'il a de grandes idées. Il ne grossit point sa voix pour attirer notre attention; consciencieux observateur, il traduit dans un langage simple les petits drames qui se jouent autour de lui. Ignorant le luxe et la richesse, on sent qu'il compâtit aux misères du pauvre, et son idéal de bonheur s'arrête à un intérieur de cuisine égayé par un bon feu. Il y place une grosse servante, deux enfants, un chien et un chat, et cela s'appelle *les Enfants heureux*. Nous ne sommes point dans quelque maison aristocratique du faubourg Saint-Germain ou de la Chaussée-d'Antin. Il y a là seulement un peu d'aisance. La bonne fille, Fanchette si vous voulez, fait un ourlet en attendant qu'il soit l'heure de mettre le gigot à la broche; Fox, le chien noir, appuie sur ses genoux sa tête intelligente et se prête aux fantaisies d'un marmot en chemise et en souliers rouges qui cherche, à l'aide de sa petite sœur, à se mettre à cheval sur son dos.

Tout-à-l'heure les apprêts du repas commenceront; Fanchette retroussera ses manches; Louise, enchantée de se rendre utile, l'aidera à éplucher les légumes, et notre bambin voudra imiter sa sœur; Minet fera le gros dos en se frottant contre chaque pied de chaise et de table; Fox se réjouira en pensant aux os de l'avenir.

Cette scène n'a rien d'extraordinaire, n'est-il pas vrai? Une cuisine, une bonne, deux enfants, un gigot, un chou, un lièvre pendu à la muraille, une marmite sur le feu, un chat, un chien, un polichinelle de dix sous... quels éléments de tableau et quelle singulière idée d'appeler ça *les Enfants heureux*! Eh! mon Dieu oui, bien heureux, car ils ne souffrent jamais de la faim, car ils sont soignés et choyés, car ils vont aller embrasser leur maman, tout fiers en lui disant : « Nous avons travaillé avec Fanchette, c'est nous qui avons fait le dîner de papa. »

Joies pures de la famille, êtes-vous permises à tant de pauvres gens mal nourris, mal logés, mal vêtus, réduits à l'état de machines!... Du pain, du pain sec arrosé de larmes à des chérubins, des haillons sales à leurs petits membres souffreteux, des reproches tacites à leurs sourires, et pour jouets, un jour de fête et de grande prospérité, quoi... un sabre ou un fusil.

Voyez le sort réservé à ces *Enfants malheureux* que M. Tassaert nous représente au milieu des neiges. Ils viennent de ramasser à grand'peine à travers la campagne quelques morceaux de bois pour alimenter le triste foyer. Saisis par le froid, ils se sont blottis contre le mur d'une cabane... deux petites filles s'enlacent pour se réchauffer, elles n'ont pas conscience de leurs maux; leur sœur aînée, déjà grande, affaissée sur elle-même, abîmée de fatigues et de douloureuses pensées, s'abandonne au désespoir... sa belle tête se renverse sous le souffle du malheur. Ah! c'est trop souffrir... lui faudra-t-il quitter ses parents, venir à la ville, quêter un peu d'ouvrage? et quand elle aura, pieuse et résignée, usé son courage à un salaire insuffisant, lui faudra-t-il tendre la main... demander l'aumône?... qui l'aidera, qui la soutiendra, qui la protègera?... Pourra-t-elle ne pas s'égarer?... la honte, voilà ce qui l'attend, l'infamie et la prostitution, voilà son patrimoine... Ah! pitié, pitié pour l'âme, pitié pour le corps... mais avant tout justice.

L'exécution de M. Tassaert est un peu lâchée et brutale, sa couleur est fine et il a des harmonies originales. Dans son *Juif* et dans son *Marché d'esclaves* il y a certaines parties traitées de main de maître, les femmes nues sont assez disgracieuses à voir et de mauvais goût... *La Pauvre enfant* est une toile remplie de sentiment et de tristesse.

Nous ne voulons pas vous quitter aujourd'hui sans vous montrer un paysage dont on parle peu, quoique ce soit pour nous un des meilleurs du Salon. Il représente *une Vue de Tivoli*, par M. Buttura. La couleur de ce tableau manque, il est vrai, de charme et de limpidité, mais les oliviers qui bordent ce petit sentier rocailleux sont dessinés avec tant de soin, les branches et les feuillages modelés avec tant de conscience et d'amour, les arbrisseaux qui se pelotonnent autour des cascatelles entre les arêtes vives des rochers sont si bien touchés, la ville de Tivoli est si exactement rendue et les profondeurs de la campagne de Rome si vraies, que nous n'hésitons pas à dire que dans aucune toile nous ne retrouvons à un aussi haut degré les qualités sérieuses du paysage.

M. Buttura est exempt de toute manière, de toute exagération, de tout procédé excentrique. Il reproduit la nature avec un religieux respect; il comprend la belle forme et sait choisir. Il ne lui manque qu'un peu plus de hardiesse et d'entrain. Les tons lourds du premier plan nuisent beaucoup à l'effet général de ce paysage, les figures ne sont pas assez faites; quoi qu'il en soit, c'est là un ouvrage de style, qui a le rare mérite de ne rappeler ni le Guaspre, ni le Poussin, ni les gravures.

Et quand nous voyons tant de paysagistes se perdre dans les aberrations de la brosse, victimes du *chic* et des *ficelles*, quand nous en voyons tant d'autres nous ennuyer de leurs radotages, regarder le ciel et la végétation dans les vieux tableaux, nous devons hautement rendre justice à un artiste qui, comme M. Buttura, marche d'un pas ferme, sans s'inquiéter des succès faciles, sans faire de concessions à la mode, cette idole de la médiocrité.

Nous verrons une autre fois plusieurs beaux paysages, quelques peintures historiques et [...]ses, un assez grand nombre de portraits et de scènes famili[...]ea à plus d'un titre.

Notre ami Tous[...] d'analogies, à qui les plantes et les fleurs ont fait t[...]fidences, vous racontera l'histoire naturelle et les [...] du Salon. Vous voyez que nous sommes aussi [...] que des nôtres.



C. CHARLES BRUNIER.

[illegible] des différend entre les États-Unis et le Mexique. A la date des dernières nouvelles, le ministre des États-Unis à Mexico n'avait pas encore été reçu par les autorités actuelles. Des démonstrations d'un caractère hostile aux États-Unis continuent d'avoir lieu à Mexico ; cette circonstance m'a paru nécessiter de tenir environ les deux tiers de notre armée à notre frontière sud-ouest. Par suite de cela, plusieurs de nos postes militaires ordinaires ont été réduits à une force trop petite, qui ne suffirait pas pour leur défense en cas d'hostilités.

» Vu ces circonstances, je suis d'avis qu'une augmentation de nos forces de terre et de mer est actuellement nécessaire pour mettre le pays dans un état convenable de défense. En même temps, je suis décidé à suivre la politique qui me paraîtra la plus propre à maintenir une paix honorable tant avec la Grande-Bretagne qu'avec le Mexique. Or, rien ne saurait conduire aussi sûrement à ce but que l'unanimité dans nos desseins et le ferme maintien de tous nos justes droits. »

Voici le chiffre des forces navales qui, dans le projet du ministre de la marine, devront être complétées dans six mois ou un an au plus tard.

5 vaisseaux de ligne, 9 frégates, 23 sloops et 1 schooner ; 2 steamers pour les ports et 4 bâtiments de transport. Les frais d'équipement de cette force doivent être de 625000 dollars. — Sur les chantiers, il y a 4 vaisseaux de ligne, 3 frégates et 2 sloops. Le secrétaire de la marine a des prétentions moins élevées que la commission, qui voudrait 40 bateaux à vapeur, équipés, au lieu de 10. La dépense totale, d'après la commission, serait de 17 220 000 dollars. On ne sait à laquelle des deux propositions le président donnera sa sanction.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le public est prévenu que, dans l'intérêt de la colonisation de la ville de la Calle, et en vertu d'une décision de M. le maréchal duc de Dalmatie, décision confirmée le 2 avril courant par M. le ministre de la guerre, 60 lots à bâtir et 50 lots à cultiver seront concédés gratuitement aux premières familles qui s'établiront dans cette localité, et qu'en outre une somme de 600 francs sera comptée, à titre de prime, à chacune des trente premières familles qui auront bâti des maisons en pierre dans la nouvelle enceinte de la ville.

— Par une ordonnance royale du 15 avril, insérée au *Moniteur* de ce matin, la banque de France est autorisée à établir un comptoir d'escompte à Strasbourg. Les opérations de ce comptoir seront les mêmes que celles de la banque de France, et seront exécutées sous la direction et la surveillance du conseil général de la banque, conformément aux dispositions de l'ordonnance royale du 25 mars 1841.

— M. Louis Parnet, ancien directeur de la *Revue indépendante*, vient de mourir à Nice, à la suite d'une longue et douloureuse maladie.

UN LUMIGNON. — M'est avis qu'il serait tout à fait digne des corps savants de proposer un prix pour la découverte d'un procédé d'épuration de la lumière dont la presse inonde assurément notre époque, mais dont des lumignons du genre de celui-ci ternissent trop souvent l'éclat :

Des matelots ont fait voir à Bruges et Gand un poisson d'environ 13 à 14 pieds de longueur, dont la forme rappelle d'une manière étonnante tout ce qui a été dit de ces poissons que les uns ont appelés syrènes, d'autres anges, d'autres évêques de mer. En effet, la partie inférieure de la tête ressemble singulièrement à une face humaine ; la face extérieure est recouverte d'une espèce de carapace qui a la forme d'une mitre, et qui se prolonge comme une chape. Les mamelles sont intérieures (les mamelles d'un poisson !) et à peu de distance de la tête. Les nageoires ressemblent à deux bras garnis d'ailes. Il y a enfin dans tout le buste quelque chose de l'ange, de la femme et de l'évêque. Le corps du poisson se termine en pointe, couronnée d'une large nageoire en forme de panache.

Ce monstre, ajoute-t-on, est une preuve authentique de la véracité des descriptions déjà données par plusieurs naturalistes. A énumérer les journaux qui, se copiant les uns sur les autres, ont répété cette sottise, il faudrait remplir une de nos colonnes.

CHRONIQUE DES CHEMINS DE FER. — Si les chemins de fer doivent doter l'humanité d'avantages incontestables, leurs bienfaits, il faut le dire, auront coûté cher : on les aura achetés au prix des larmes et de [illegible] responsabilité [illegible] de ces [illegible] cartons du ministre. » Tel est le jugement que le premier corps savant de France porte sur l'administration du pays. Mais les torts du Pouvoir, — tort n'est pas assez dire : dans une question qui intéresse à ce point la vie des citoyens, à s'abstenir il y a crime, — les torts du Pouvoir n'empêchent pas que l'Académie ait manqué à son devoir. En donnant sa démission, comme elle le fait, dans toute question d'utilité publique, l'Académie abdique la haute position que le souvenir d'une illustration passée lui avait faite dans l'estime publique.

UN MARIAGE DANS LA NEIGE. — La législature des États-Unis vient d'être saisie d'une singulière demande de divorce. Une jeune fille de bonne famille, dont on vante fort les qualités physiques et morales, se laissa aller, dans le courant de l'hiver, aux séductions d'une course en traîneau, avec une douzaine de jeunes gens et de demoiselles d'Albany. On avait pris pour but de la promenade un village situé à quelques milles de la ville ; arrivé là, il fallut faire halte pour donner du repos aux chevaux. Nos promeneurs, fort embarrassés dans leur oisiveté, eurent alors l'idée de jouer une parodie matrimoniale, dans laquelle le principal rôle fut donné à la jeune fille dont nous parlons. Quant à celui de fiancé, il ne manqua pas de rivaux pour se le disputer ; et, enfin, un juge, qui se trouvait au milieu de cette folle jeunesse, consentit à tresser les liens conjugaux.

La cérémonie terminée, on se remit en route pour Albany, et grande fut la stupéfaction de notre héroïne lorsqu'elle fut sommée par son époux de le suivre sous son toit. Elle crut d'abord que l'on continuait la plaisanterie, mais elle acquit bientôt la preuve que son mariage avait été fait suivant toutes les formes voulues par la loi, dont il n'était pas ainsi permis de se jouer impunément. Son désespoir fut d'autant plus poignant qu'elle est fiancée depuis quelques mois à un jeune homme auquel elle porte une très vive affection, tandis qu'elle n'éprouve qu'une profonde antipathie pour le perfide qui s'est rendu coupable de cet étrange escamotage matrimonial.

Celui-ci, cependant, proteste de son innocence, et déclare que ce n'est qu'après l'accomplissement de la cérémonie qu'il en a compris toute la gravité ; il ne se défend pas, d'ailleurs, du bonheur avec lequel il a ainsi pris au sérieux ce qui n'avait été d'abord pour lui qu'un jeu. Mais il est probable que ce bonheur sera chimérique, car celle dont il est l'époux devant la loi, a demandé à la législature l'annulation de cet étrange mariage, et, en attendant, elle demeure sous le toit paternel.

RÉPONSE NAIVE. — Un enfant a été brutalement frappé par un cocher. Le sieur Boulot, père de cet enfant, se porte portie civile et réclame 200 fr. à titre de dommages-intérêts. — Le président interroge l'enfant, mais le père s'obstine à répondre pour lui.

M. le président. — Ce n'est pas vous que j'interroge, votre fils est assez grand pour répondre. — (A l'enfant.) Dites ce que vous savez ?

L'enfant. — Un agneau se désaltérait dans le cristal d'une onde pure.

LA QUESTION SE POSE. — L'*Union de l'Ouest* annonce que les ouvriers plâtriers d'Angers ont présenté de concert une demande d'augmentation de salaire, avec menace, en cas de refus, de cesser leurs travaux. Quelques maîtres ont adhéré, mais la majorité a ajourné. En conséquence, les ouvriers font grève depuis lundi. L'augmentation qu'ils sollicitent est de 25 c. par jour.

— Nous apprenons, dit l'*Hermine*, que les ouvriers de plusieurs corps de métiers, à Nantes, menacent de suivre cet exemple.

— Une émeute qui pouvait avoir des suites funestes a éclaté à Méru et dans la campagne environnante, où plusieurs milliers d'habitants vivent, depuis un temps immémorial, du travail des éventails ; près de trois mille ouvriers voulaient briser les machines à l'aide desquelles, d'après l'invention de M. Duvelleroy, on fabrique rapidement et économiquement ces éventails, objet d'un commerce si considérable, et dont l'Espagne et l'Amérique sud font une si grande consommation. Les troubles de Méru ne sont pas encore tout à fait apaisés.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Clermont. — Très bien. — Nous expédions tout de suite.
M. B. à Oran. — Réinscrit. — Merci.
M. B. à Laflèche. — Oui, le paquet est entre nos mains.

[illegible] ET VALEURS FRANÇAISES.	cours.	haut.	bas.	cours.
3 p. 0|0 J. du 22 déc. au Ct	83 35	83 30	83 30	83 30
— — fin courant	83 35	83 35	83 30	83 35
5 p. 0|0 J. du 22 mars au Ct	119 75	119 70	119 60	119 60
— — fin courant	119 80	119 60	119 70	119 75

4 1|2 J. 22 m. dr cours	111 50	Banq. de Fr. dr cours	3412	»»
4 J. » »	106 »»	O. V. de Par. »	1200	»»
Emp. 1844. au Ct »	» »»	C. hyp...... »	805	»»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1200	»»
B. du Trés, »	3 3|6	— Gann..... »	1135	»»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.
3 p. 0|0......	d. 50	» »»	83 80	——	84 »»	83 90
5 p. 0|0......	d. 50	» »»	» »»	——	» »»	» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0|0.....	10 »|»	05 »|»	» »|»	» »|»
5 p. 0|0.....	03 »|»	13 »|»	» »|»	» »|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM.............	Der C. 102	»|»
Récép. Rotsch.	» 101	50	BELG. 4 1|2.....	»	» »|»
ESP. Dette act.	» »	»|»	— 5 0|0......	»	» »|»
— — pass.	» »	»|»	— do 1840....	»	» »|»
— 3 p. 0|0.	» »	»|»	— do 1842....	»	102 1|4
Dette intérieure	» 30	3|8	— Banque....	»	900 »|»
PORTUG. 5 0|0 1837	» »	»|»	— do Em. 1841.	»	» »|»
HOLL. 2 1|2	» »	»|»	PIÉMONT........	»	1200 »|»
HAITI....	» »	»|»	AUTRICHE......	»	» »|»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron.. » »»

[illegible] ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1251 50
Act. d J. »	» »»
Ch. S. G. »	» »»
V. r. dr.	325 »»
— Ob. anc.	1090 »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	325 »»
Paris à Se.	» »»
— à Orléans	1210 »»
— à Rouen.	1022 75
R.-Havre..	» »»
Avignon...	900 »»
Str. à Bâle.	227 50
Paris-Str...	510 75
Tours-Nant	545 »»
Orl.-Vierz.	665 »»
C. du Nord	780 50
Famp-Haz.	» »»
Diep.-Féc..	180 »»
Boul. à Am.	502 50
Orl.-Bord.	613 »»
Mont. à Tr.	» »»
Paris-Lyon	370 »»
Bord-Testa	» »»
Zinc V. M..	» »»
Lin Maber.	» »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,00 à 75,50 ; courant du mois, 77,00 à 00,00 ; 4 d'été, 79,00 à 00,00 ; 4 derniers, 83,00 à 82,00.

LILLE. — Colza, 76,50 à 77,00. — Œillette rousse, 00,00. — Cameline, 00,00. — Chanvre, 00,00. — Lin, 00,00. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3\|6. — Disponible et courant du mois, 127,00 à 000,00 ; mai et juin, 127,00 à 128,00 ; 4 d'été, 130,00 à 131,00.

L'un des gérants : V. CANTAGREL.

Spectacles du 18 avril.

7 h. »|» FRANÇAIS. — Famille Poisson. Jeanne d'Arc.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
6 h. »|» ODÉON. — Touristes. Horace. Jeu de l'Amour.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Roman comique. Homme blasé. 2 Filles.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Madelon.
6 h. »|» GYMNASE. — Mari. Geneviève. Georges.
6 h. 1|2. PALAIS-ROYAL. — Rep. extraordinaire.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Marie Jeanne. Brano.
6 h. »|» GAITÉ. — Rep. extraordinaire.
6 h. »|» AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. »|» COMTE. — Marin. Enfants. Chemin.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

dernier Numéro de quinzaine.

	SOUSCRIPTEURS.	SOMMES. PAR MOIS.	PAR AN.
Dimanche 4 avril	1 123	8 200 f. 66 c.	98 407 f. 92 c.
Aujourd'hui 19.	1 298	8 859 70	106 316 40

Bien que l'accroissement continu de la Rente ne nous permette pas de douter qu'elle atteigne, avant quelques mois, son taux normal, nous ne devons pas laisser, même provisoirement, nos dépenses courantes au dessus de nos ressources régulières.

Parmi les réformes qui ont pour objet de porter immédiatement nos dépenses au dessous du niveau actuel des recettes certaines, il en est une que nous réalisons dès aujourd'hui. Elle consiste dans le remplacement de notre Numéro du lundi par un numéro double paraissant chaque dimanche.

Somme toute, nos abonnés ne perdront rien à cette combinaison, d'où résultera une économie notable. Ils recevront toujours sept feuilles par semaine. Nous estimons même qu'on préférera généralement un double Numéro-Revue, chaque dimanche, aux feuilles simples du dimanche et du lundi.

Cette combinaison transforme le Numéro de *quinzaine* en Numéro de *huitaine*, transformation qui nous était demandée de toutes parts. Nos amis nous font espérer un accroissement considérable d'abonnements par suite de cette combinaison.

Le prix de l'abonnement du Numéro de huitaine, fixé d'après les proportions établies, sera de 12 fr. par an, 6 fr. pour 6 mois, et 3 fr. pour 3 mois.

Les abonnements actuels de quinzaine seront servis d'après ce nouveau règlement de prix. En conséquence, chacun de ces abonnements expirera lorsque l'abonné aura reçu un nombre de numéros de huitaine égal à celui des numéros de quinzaine pour lequel il a souscrit.

Dès que la *Rente* aura atteint le taux normal déterminé dans notre Appel, le Numéro du lundi sera rétabli et nos abonnés quotidiens continueront à recevoir le double Numéro-Revue *tous les dimanches*.

Nous engageons nos amis à mettre à profit cette nouvelle combinaison. Ils comprennent parfaitement combien il importe d'étendre la publicité du *Journal de huitaine*; nous sommes assurés que, grâce à leurs efforts, nous verrons le nombre des souscripteurs s'accroître rapidement autour d'eux.

Les Fêtes phalanstériennes.

Nous assistons à un spectacle de décomposition et de renaissance sociales qui nous émeut profondément, nous que le bonheur de notre destinée a placés au centre même de ce grand mouvement. Autour de nous, à nos pieds pouvons-nous déjà dire, les philosophies diverses qui agitaient il y a quinze ans à peine notre jeunesse, s'évanouissent dans le silence et le dédain universels, s'enveloppant de leurs nuageuses rêveries comme d'un linceul funéraire. Les disciples renient les maîtres, abandonnés à leur solitaire et impuissant orgueil, pour tendre une main fraternelle à le secours de mains nouvelles pour le soutenir. Au sein même des clergés divers, on s'interroge avec inquiétude et l'on accueille sans effroi l'idée d'une rénovation de la parole divine par une interprétation plus large, et d'une reconciliation avec le monde par de tolérantes concessions.

Ainsi abandonnée par la foi et l'espérance, la société se livre aux frénésies de la cupidité et de l'agiotage, ne reculant devant aucune orgie, depuis la plus extravagante jusqu'à la plus vile. Comme aux temps de la décadence romaine, elle tourmente les terres et les mers pour calmer sa fièvre, mais en vain. L'ennui l'accable, le souci la dévore, la peur l'étouffe. Dieu ne permet pas le bonheur dans les âges de subversion, afin que l'humanité ne puisse s'y endormir : la destinée heureuse est dans l'exécution des plans divins, et dans ces plans, la fraternité humaine, la solidarité universelle, tiennent la place que la société réserve aujourd'hui à l'égoïsme et à la haine.

Dans ce cimetière, plein de tombeaux et de ruines, une seule Idée grandit, grave, recueillie, isolée encore, et faible par son isolement; mais de jour en jour plus vigoureuse, plus hardie, plus haute, de jour en jour voyant croître le cortége de ses amis et de ses apôtres. Cette Idée, qui a germé dans la douleur et qui entrevoit déjà les splendeurs du triomphe dans la puissance et la richesse, c'est notre Idée, l'Idée phalanstérienne. Long-temps le monde a passé son chemin sans la voir, aujourd'hui il la salue avec étonnement et respect, demain il l'embrassera.

Il n'est pas de signe plus manifeste de sa prochaine souveraineté que ces fêtes solennelles qui déjà se célèbrent en son nom sur la surface entière du globe. Fêtes de joie et de bonheur quand le 7 avril nous ramène avec le printemps l'anniversaire de la naissance de CHARLES FOURIER, le Génie révélateur des Destinées; fêtes de deuil et de tristesse quand au déclin des saisons, le 10 octobre rappelle à nos cœurs l'anniversaire de la mort de notre Maître; double commémoration de ces grands jours que l'intelligente volonté de Dieu a distribués à des époques de renouvellement et de chute pour associer dans les âges futurs les joies et les tristesses de l'humanité, avec les joies et les tristesses de la nature, sublime accord qui ralliera par l'amour et l'enthousiasme toutes les puissances de la planète, et sera l'emblème terrestre des harmonies universelles.

Comme le Christianisme à son berceau, comme toutes les assemblées de croyants, l'Idée nouvelle consacre ses sentiments par des repas communs, fraternelles agapes où les rangs se confondent, où le cœur se dilate et s'échauffe dans les contacts du cœur. Ces agapes nouvelles, sans mystères sombres et sans fanatisme, empreintes au contraire de l'expansive bienveillance qui est dans nos âmes, sont un exemple, que nous livrons à l'imitation du monde, de l'alliance du plaisir avec le respect de soi-même. Et si le monde méprisait encore la matière, il apprendrait de nous comment elle se purifie et s'ennoblit par la pensée.

Cette année le nombre des banquets phalanstériens a été plus considérable que les années précédentes, leur solennité plus imposante, et si la cordialité ne pouvait être plus franche et plus affectueuse, elle s'excitait par une foi plus ferme et de plus prochaines espérances.

Avant de parler des divers banquets dont les détails nous sont parvenus, nous compléterons par quelques nouveaux documents le récit du grand banquet de la salle Valentino, dont nous avons déjà rendu compte.

Les étrangers qui étaient venus honorer, avec nous, la mémoire de Fourier, appartenaient, par leur résidence habituelle, aux pays suivants :

Allemagne, Angleterre, Belgique, Chili, Danemarck, Espagne, Grèce, Ile Maurice, Italie, Mexique, Moldavie, Piémont, Portugal.

— La *Gazette de Trèves* (Prusse rhénane) rend compte du banquet du 7 avril, dans les termes suivants :

« Mardi soir a eu lieu, dans la salle Valentino, rue Saint-Honoré, le grand banquet en l'honneur du jour de naissance de Charles Fourier. Pour l'Ecole phalanstérienne cette fête avait une haute signification. La *Démocratie pacifique*, son principal organe, était depuis quelques semaines sérieusement menacée dans son existence. Déjà la *Presse* de M. Emile de Girardin et l'*Epoque* de M. Granier de Cassagnac avaient entonné, au milieu des rires moqueurs, son chant de mort, lorsque les chefs de l'Ecole, faisant appel aux partisans de Fourier, leur ont demandé de constituer une rente annuelle d'environ 120 000 francs, afin d'assurer la périodicité quotidienne du journal. De toute part on a répondu à cet appel, car partout on a senti la nécessité de conserver un journal véritablement indépendant, et dont l'honnêteté est restée à l'abri de la corruption, du mercantilisme et de l'industrialisme. Le jour même du banquet la rente avait déjà atteint le chiffre de 101 479 fr. Aussi, la solennité phalanstérienne du 7 avril ne s'est-elle pas seulement présentée comme un renouvellement, mais encore comme une victoire.

» Il y avait là 800 personnes de toutes les classes de la société. Tout s'est passé avec accord et harmonie, dans l'ordre le plus parfait, sans sergents de ville ni sentinelles, sans la moindre intervention de la police.

» Les classes et les rangs se confondaient dans une fraternelle union. Chaque table avait pour ornement la fleur de l'Impériale, emblème du génie de l'auteur du traité de l'*Unité universelle*. Les toasts portés ont été les suivants.......

» Victor Considerant a clos la fête par un discours tout palpitant d'enthousiasme, dans lequel il a exprimé ses remerciements pour le passé, ses espérances pour l'avenir. »

La *Gazette de Cologne* rend aussi compte du banquet dans des termes non moins bienveillants.

Nous sommes très sensibles à ces témoignages de sympathie qui nous viennent d'un pays que nous avons toujours considéré comme l'allié naturel de la France; et nous prions nos confrères d'Allemagne de recevoir nos affectueux remerciements.

Seul entre tous les journaux de province, dont plusieurs ont rapporté fidèlement les détails de la fête, le *Mémorial de Rouen* s'est livré à une amère critique de certains toasts et du discours de M. Considerant : « Puisque vous étiez plus de huit cents à votre ban-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 19 AVRIL 1846.

APPEL AUX VAUDEVILLISTES.

Etudes de Matelot.

BREDINDIN, matelot (35 ans), gravement comique, exécutant toutes ses folies avec calme, ne s'étonnant jamais. Favoris rouges, épais, chapeau en arrière, touffes de cheveux épars sur le front. — La joue enflée; l'épaule voûtée. — Marchant les coudes en dehors, les pieds en dedans, les jambes écartées; chemise ouverte, col rabattu, cravate cordée et placée à la colin. Voix rauque.

PATARA, matelot (23 ans), son ami, vif, alerte, balochard, parlant haut, riant aux éclats; mise plus coquette avec des vêtements de même espèce, beaucoup d'entrain sans être aussi trivial que Bredindin. Dans toutes les scènes où Patara et Bredindin se trouvent ensemble, l'allure emportée, bruyante du premier doit faire un contraste très marqué avec le flegme imperturbable et volontairement niais du second.

BREDINDIN parle mal naturellement; Patara le fait exprès. En résumé, Bredindin serait Alcide Tousez, Patara serait Achard.

La scène devrait se passer dans un port de mer, à Brest, par exemple, et le théâtre représenter un cabaret, avec une enseigne bien visible : *A la descente des héros de Mogador, d'Ulloa*, etc. Des tables avançant jusqu'au milieu de la scène.

Au lever du rideau, on entend crier dans les coulisses :

Arrêtez ! arrêtez !.....

PATARA, BREDINDIN (leurs poitrines gonflées et leurs vestes boutonnées dénoncent de la contrebande) *Douaniers*.

PATARA (entrant en courant par le fond, poursuivi par deux douaniers et faisant le tour de la scène). File de l'avant ! file !

BREDINDIN, entrant aussitôt après Patara, ressortant par les coulisses de gauche, puis reparaissant par le fond, toujours poursuivi, il arrive sur le devant de la scène. (Au public.) Qu'est-ce qui voudrait bien me cacher quèqu'part ?

PATARA (se dirigeant à gauche près de la rampe). Nage un coup ! garçon, nage !

DOUANIER (sur le point de saisir Patara). Ah ! je te tiens, mon gaillard !

PATARA (passant sous le bras du douanier qui veut se retourner brusquement, fait un faux pas et tombe). Pas encore, gabelou, pas encore.

DOUANIER (qui s'est relevé et a poursuivi Bredindin, arrêtant Bredindin). En voilà un de pris !

BREDINDIN (s'en débarrassant sans s'échauffer). Tout à l'heure, douanier, je suis vot' homme. (Il s'échappe, rejoint Patara, tous deux retournent dans l'endroit où Patara a failli être saisi et sont bientôt cernés dans ce petit espace par quatre douaniers.)

DOUANIER (désignant Bredindin qui a l'air très piteux). Commençons par celui-ci. Vous avez du tabac, matelot ? ouvrez votre veste.

BREDINDIN (hésitant d'un air niais). Vous croyez, douanier ? oh ! y en a bien peu !

DOUANIER (s'impatientant). Allons donc ! ouvrez votre veste, dépêchons-nous.

(Il y aurait ici un jeu de scène analogue entre Patara et un autre douanier).

BREDINDIN (toujours embarrassé, mais sans se déboutonner). Je vous dis qu'y en a si peu qu'ça n'vaut vraiment pas la peine. Un' miette, quoi!

DOUANIER (en colère). Ah ça ! voyons ! allez-vous en finir, ou je vous déboutonne moi-même !

BREDINDIN (d'un air de pudeur offensée). Me déboutonner ! oh !...... (Commençant à se déboutonner lentement avec un air de regret comique.) Mais je vous assure, douanier, que j'en ai presque pas, pas seulement de quoi faire deux pipes.

DOUANIER (furieux de la lenteur de Bredindin, le déboutonnant lui-même). Nous allons voir, vous allez payer ça ! Nous faire courir après vous depuis le quai... (Il fourre sa main dans la veste de Bredindin, qu'il ne peut entièrement déboutonner à cause des efforts visibles de ce dernier pour se gonfler, et tire un énorme paquet d'étoupe. Bredindin se déboutonne alors entièrement, et prend dans la poche de côté un morceau de papier contenant une once de tabac. Patara en fait autant de son côté.)

DOUANIER (continuant hors de lui). C'est égal, vous allez être empoignés tout d'même, pour avoir trompé les employés du gouvernement.

BREDINDIN (d'un air niais). Ah ! ben ! c'est pas juste ! j'ai pas menti au gouvernement, puisque v'là deux heures que j'vous dis que j'ai pas plus de deux pipes de tabac dans ma poche. (Il montre le morceau de papier.)

LE DOUANIER (se tournant vers Patara). Et vous aussi, allons ! suivez-nous au bureau !

PATARA. (Il suspend tout en parlant son paquet d'étoupe au bouton de derrière de l'habit du douanier.) Moi non plus, j'ai pas menti au gouvernement, puisque j'ai rien dit.

LE DOUANIER. C'est bon ! marchez toujours, vous raconterez cela au lieutenant de douane.

(Ils commencent à se mettre en marche, chaque matelot flanqué de deux douaniers.)

PATARA (à Bredindin, mais assez haut pour être entendu des douaniers). Crois-tu que les amis, là-bas, dans le canot, aient eu le temps de tout passer ?

BREDINDIN. Possible !

LE DOUANIER (aux matelots). Ah gredins ! (Aux trois autres douaniers.) Ce sont les autres canotiers qui débarquent le tabac ! Jamais nous n'arriverons à temps ! (Ils sortent en courant.)

PATARA (riant). File ton nœud, mes petits cabillauds manqués ! Tu arriveras trop tard, quoique tu sois quatre.

(Ils rentrent en scène).

PATARA (il entre en se dandinant et en chantant).

Et voilà, voilà, voilà, voilà.
Voilà, le vrai gab'lou français.

C'est égal ! v'là toujours une cinquantaine de livres de tabac que l'gouvernement n'fumera pas. Sont-ils enfoncés, les gabelous !

BREDINDIN (toujours avec flegme). Laisse donc, l'gouvernement fume au contraire de c'taffaire-là. Mais passons à un autre exercice, et contemoi un peu comme quoi que je te r'trouve à Brest sur *l'Neptune*.

PATARA. Voilà !... En relâchant à la Martinique, patrie de la *décentrie* et de la fièv'jaune, nous avons trouvé *le Neptune* qu'avait jeté à la mer la moitié de son monde; alors le commandant lui a passé une partie d'son équipage, dont j'en étais. Tu comprends ?

BREDINDIN. Tout d'suite... Ah ça ! deux vieux de la cale qu'ont couru bordée ensemble ne se revoient pas sans (il lève les deux bras comme pour boire à deux mains avec une bouteille) prendr' hauteur du soleil.

PATARA. Ça va, mon vieux !

BREDINDIN (montrant le cabaret). Connais-tu ce mouillage-là ?

[illegible] des esprits plus intelligents, des manières aussi dignes, un sentiment de l'ordre plus ferme : nous nous en rapporterons à leur loyauté pour proclamer que les doctrines phalanstériennes ont été accueillies par l'élite des ouvriers, et que partout où elles tombent, chez les pauvres comme chez les riches, elles éveillent l'amour mutuel et non la haine, elles fondent la paix et préviennent la guerre.

Si le *Mémorial de Rouen* n'a pas le loisir de faire cette expérience, qu'il lise avec attention le compte-rendu qui suit.

Banquet des Ouvriers phalanstériens de Paris.

Plus de quatre cents personnes, hommes, femmes et enfants, se pressaient dans les jardins et les salons du restaurateur Tonnelier, à la barrière du Maine. Le nombre eût été beaucoup plus considérable si les dimensions de la salle l'eussent permis. Les billets étaient retenus long-temps à l'avance, et quelques élus n'ont dû la faveur d'être admis qu'au dévouement de leurs amis, qui ont renoncé à cette fête pour y faire participer des cœurs non encore pleinement conquis à la cause, mais qui offraient des espérances. Cet ingénieux calcul du prosélytisme n'aura certainement pas été trompé, car tous ceux, en petit nombre du reste, qui étaient venus comme curieux, sont sortis dévoués, séduits par le charme des tableaux qu'ils ont eus sous les yeux.

Dans une grande salle fraîchement et élégamment décorée étaient dressées de nombreuses tables ornées de *couronnes impériales* dont le sens emblématique, déjà populaire, a été expliqué dans un des discours qu'on lira plus bas. Aux murs de la salle étaient suspendus de nombreux exemplaires du beau portrait de Fourier, gravé par Calamatta, d'après Gigoux. La table de la présidence, destinée à M. Boissy, ouvrier-poète, était ombragée par le drapeau de l'unitéisme, drapeau blanc, mais purifié de tout caractère politique par les devises suivantes, brodées sur son tissu, et rangées sous cette forme.

INDUSTRIE.

SOCIÉTAIRE OU ATTRAYANTE. *Attraction.*	MORCELÉE OU RÉPUGNANTE. *Contrainte.*
Réunions passionnées.	Isolement du travailleur.
Exercice varié.	Travail monotone.
Richesse.	Misère.
Harmonie.	Anarchie.

Les diverses tables étaient ornées de douze larges banderoles symbolisant par leur couleur et portant en devise les douze passions cardinales, que Fourier a constatées dans l'analyse de l'âme humaine :

I. SENSITIVES	Goût	(Lilas)	Vue	(Vert dragon)
	Odorat	(Mordoré)	Ouïe	(Turquoise)
	Tact	(Rose vif)		
II. AFFECTIVES	Amitié	(Violet)	Amour	(Bleu)
	Ambition	(Rouge)	Familisme	(Jaune)
III. DISTRIBUTIVES	Cabaliste	(Indigo)		
	Papillonne	(Vert)		
	Composite	(Orange)		

Ce symbolisme, premier germe de l'art phalanstérien, se continuait dans les rubans des commissaires et dans les moindres détails où on avait pu l'introduire.

Les billets d'entrée et de sortie portaient sur une face ces mots : THÉORIE DE FOURIER ; de l'autre, ceux-ci : DIEU, UNITÉ, HARMONIE, déjà adoptés pour les cartes des banquets mensuels, ainsi que les dispositions précédentes.

[illegible] et l'enfance, [illegible] de la contrainte [illegible] l'éducation civilisée fait peser sur elle, sera sollicitée par l'attrait au développement, à l'éclosion des facultés dont la nature l'a si magnifiquement et si diversement dotée !

A Fourier ! à la réalisation du Phalanstère !

PAR MADAME MARIE-ELISABETH DE VITRY.

Fourier ! vaste et puissant génie, ton anniversaire est pour nous le jour le plus beau et le plus solennel. Aussi l'ai-je choisi pour élever la voix, au nom des femmes, des orphelins et de tous les opprimés, certaine que, dans cette enceinte, ma voix trouverait de généreux échos.

Quand donc sonnera pour nous l'heure de délivrance ? Mon Dieu ! serions-nous condamnées à passer de ce monde sans avoir vu l'aurore de la rédemption, sans avoir vu l'ombre d'une fête harmonienne, d'une fête digne de notre glorieux martyre ?

Oh ! non, n'est-ce pas, vrais disciples de Fourier ? Vous surtout, chefs de l'Ecole, vous qui tenez en vos mains des espérances si chères ! n'est-ce pas que nous verrons le commencement du règne de Dieu promis à la terre ?

A l'œuvre donc et courage ! Groupez autour de vous les hommes de cœur et des femmes d'intelligence ; des femmes surtout, car sans elles, il n'est pas d'association ni d'attraction possible. Rallumez dans leurs cœurs le feu sacré, faites-leur bien comprendre qu'elles ne sont pas seulement mères des enfants que le ciel leur a confiés, mais qu'elles sont mères de l'humanité tout entière. Mais si chez quelques-unes le froid de l'égoïsme a éteint l'étincelle divine, mettez en jeu leur amour-propre. Que rien ne vous arrête, soldats de la phalange, car si nous sommes, comme vous l'avez dit, la puissance de réserve, faites que nous puissions vous défendre, donnez-nous des armes, inspirez-nous le dévouement et la foi !

Que votre drapeau soit le nôtre, seulement alors votre triomphe sera complet !

PAR M. LÉOPOLD : AUX MÈRES DE FAMILLE !

Malgré le triomphe progressif des idées humanitaires, pouvons-nous compter sur une réalisation prochaine sans votre concours généreux, ô mères de famille !

Non ! chaque génération naît de votre sein, s'inspire de votre voix, et meurt telle que vous l'avez faite !

A vous donc l'avenir de notre foi !

Femmes, soyez bonnes, et l'enfant sera bon !

Dévoilez-lui de bonne heure les turpitudes de ce monde qui, loin de la repousser, a vidé jusqu'à la lie la coupe des préjugés, et il plaindra ce monde : Plaindre les hommes, c'est déjà rêver à leur bonheur !

Ne reculez pas, ne dédaignez pas, ne désespérez jamais surtout, l'essence humaine est bonne, car elle vient de Dieu !

Et si quelque fataliste insensé venait vous dire que l'homme naît, avec ses vices, avec ses crimes même, ah ! fuyez, car il blasphème ! la nature n'est pas une marâtre, Dieu est bon, et c'est à son image qu'il a créé le genre humain !

Aux mères de famille !!!

PAR M. DE VITRY : A L'UNION DE TOUS LES SOCIALISTES !

Pourquoi dans le camp de l'avenir nous ranger sous des bannières hostiles ? Notre but est commun, nos espérances sont les mêmes.

Abjurons de misérables querelles de mots et de personnes ! Qu'importe l'étiquette des systèmes quand il s'agit du salut de l'humanité ? Que sont des noms propres en face d'une œuvre si grande et si sainte !

Ouvrons nos bras à nos frères ! faisons appel à leur cœur, à leur intelligence, à leur foi ! et les rangs serrés, les mains entrelacées, marchons forts et unis, sur la route de l'avenir !

Socialistes, à votre union, c'est dire à votre triomphe !

PAR M. PELLARIN :

AUX AMIS DE L'ÉQUITÉ SOCIALE dans tous les siècles, dans tous les pays !

[illegible] du même amour. Nous saluons en eux les ancêtres directs, les glorieux précurseurs des socialistes, c'est-à-dire de ces hommes (parmi lesquels nous tenons à honneur de nous compter), qui poursuivent aujourd'hui l'accomplissement de la justice, la réalisation de la charité fraternelle dans les rapports sociaux !

A tous les bienfaiteurs ! à tous les émancipateurs de l'humanité !

PAR M. FÉRIER :

A L'HARMONIE UNIVERSELLE !

L'harmonie universelle, hier encore hyperbole poétique, aujourd'hui théorie scientifique, n'attend plus que la constitution de son milieu normal, pour se compléter dans le monde des faits, en absorbant en soi la vie sociale ; elle s'établira définitivement par l'essor intégral des passions et des facultés humaines, tel que Fourier nous l'a décrit dans sa splendide *Théorie de l'Unité*. La terre est dans une attente solennelle. Hâtons de tous nos vœux et de tous nos efforts l'œuvre de sa délivrance. Que l'homme, jusqu'alors en discordance avec la nature, et châtié de plus en plus de sa rébellion, accepte enfin sa loi suprême. Alors le triple monde des passions, des esprits et des corps, organisé en vastes unités concentriques roulant dans une sphère unique, sera comme trois cordes vivantes d'une même lyre, chantant l'hymne de bonheur aux mains de l'Eternel.

A l'harmonie universelle !

Par M. STOURM : AUX PROPAGATEURS DE LA SCIENCE SOCIALE !

L'apôtre est le serviteur naturel et comme le complément du génie. Le propagateur est une transition providentielle entre le vulgaire et l'homme inspiré de Dieu. Sa tâche consiste à transformer les croyances, à agir sur les esprits en légitimant leurs préoccupations, et en présentant la vérité comme une voie plus rapide et plus sûre pour réaliser leur espoir. L'apostolat exige qu'on soit en même temps invincible et doux, convaincu de sa foi d'une façon inébranlable et compréhensif de la raison de toutes les erreurs. Il y a chance alors que le vulgaire sorte de sa léthargie, et reconnaisse dans la science nouvelle la réalisation scientifique de tous ses instincts. Chaque personnalité a besoin d'un enseignement spécial, et celle qui est restée rebelle trouvera aussi, tôt ou tard, son professeur naturel, sa nature sympathique qui fera virer de bord son entendement fourvoyé. Allons à tous, nous qui avons consacré notre vie à opérer un rapprochement entre le génie et l'humanité. L'apôtre, en se plaçant entre ces deux termes, réalise moralement la rédemption du genre humain.

LES CRÈCHES.

VERS DE MADAME VAYRON, LUS PAR L'AUTEUR.

Enfants ! joignez vos voix à nos chants d'allégresse,
Des crèches dites-nous les soins pleins de tendresse ;
Dites, petits oiseaux que hier venus des cieux
Vous vivez au leur sein confiants et joyeux.

A FOURIER vos baisers, votre reconnaissance,
Grâce à LUI de la crèche où doula votre enfance,
Grâce à lui l'homme aîné devint [illegible],
Et vous fûtes chéris des vierges du Seigneur.

De la voûte azurée, ô divine Marie !
Accomplissez les vœux de la mère qui prie
Pour l'enfant son espoir ! donnez, donnez toujours,
Votre amour infini comprend tous les amours.
Bénissez nos efforts, et qu'enfin la misère
Soit chassée à jamais des confins de la terre.
Beaux petits chérubins, riez, séchez vos pleurs,
Vos songes sont dorés et vos jours sont meilleurs.

Ouvrez ! cœurs généreux, vos abris tutélaires
A ces gentils enfants trop longtemps solitaires,

PATARA (s'avançant vers le cabaret). Parbleu ! c'est la mèr' Baluchon. Attends, j'vas sonder ! pour voir si c'est fond de roche (Il prend un tabouret et frappe à tour de bras sur la table). Holà ! hé ! N'y a personne dans la case ? (Il attend un instant et frappe de nouveau).

Ici le vaudevilliste pourrait faire un couplet sur l'air de *Marianne*.

Ah çà ! mais il n'y a donc personne,
Dans c'te maison, pour nous servir,
V'là déjà une heur' que j'carillonne.

BREDINDIN (allant prendre un tabouret).

Attends mat'lot, y vont venir.

PATARA et BREDINDIN ensemble. (Ils frappent en mesure).

Et allons donc,
Mèr' Baluchon,
Arrivez donc, j'démolis la maison.

Mme BALUCHON (de la coulisse).

Voilà ! voilà !
Messieurs, voilà ! (Elle entre).

Oh ! n'cassez rien ! (A part). Car j'vous f'rais payer ça !

PATARA (d'un air important) :

Dit's-donc, vous nous fait' bien attendre.

Mme BALUCHON (d'un air aimable) :

J'vas vous servir ; qué c'qui vous faut ?

PATARA et BREDINDIN avec explosion.

Eh ! parbleu ce n'est pas de l'eau,
Vu qu'nous sortons d'en prendre (*bis*).

PATARA. Et pendant un an, la vieille.

Mme BALUCHON. Du vin ! messieurs ? On va vous servir.

PATARA. Et surtout qu'il n' soit pas mince.

Mme BALUCHON (se retournant). Comment, pas mince ?

BREDINDIN. Eh ! oui, du solide, la mère, pas de bordeaux, c'est trop clair. Faut qu'ça vous dise son petit mot en passant. (Il montre son gosier.) Hum !

Mme BALUCHON (souriant d'un air intelligent). Je sais ce que vous voulez, messieurs. (Elle sort.)

PATARA (entraînant Bredindin vers la table). Allons, par le flanc d'à gauche, comme dit le capitaine d'armes du *Neptune*. (Ils vont s'asseoir à une table, Bredindin en dedans, Patara du côté du cabaret.)

Mme BALUCHON (entrant avec deux bouteilles et deux verres). Voilà ! (Elle sort.)

PATARA (montrant les pieds énormes de la cabaretière qui s'en va). Tiens, regarde un peu, Bredindin, quels pieds !

BREDINDIN (naturellement). Des vrais pieds à pêcher des bigornes.

Mme BALUCHON. (Elle s'est retournée brusquement à l'apostrophe de Patara et relève un peu sa robe pour faire voir ses pieds, qu'elle montre au public.) Qu'est-ce que c'est, vauriens ?

BREDINDIN (verse à boire tout en parlant avec flegme, pendant que Patara rit de tout son cœur). Oh ! rien, madame, vous pouvez pêcher c'coquillage dans la vase sans vous amarrer des planches sous les pieds.

Mme BALUCHON (avec un mépris digne) Insolent !

BREDINDIN. Avec des nageoires comm' ça, vous n' vous enfoncerez pas dans vot' opération, y a pas d' danger.

Mme BALUCHON. Malhonnête ! (A part.) Ils paieront double, j'en réponds. (Elle sort indignée.)

PATARA (tirant son verre pour trinquer). Ah ! ça, mon vieux, qu'est-ce que tu fais à terre ? Tu dois être heureux comme un poisson dans...

BREDINDIN (de mauvaise humeur). Dans un tambour... N' m'en parle parle pas... Je suis depuis deux mois dans une compagnie, la 102e permanente. C'est ça un service à ressort, comprends-tu ça, toi ? (Il se lève et fait les mouvements de corps indiqués dans le couplet tout en chantant ; sa position gênée lui fait étrangler les paroles du couplet.)

Air quelconque sur un air quelconque.

Faut mettr' la poitrine en avant,
Un vrai métier d' galère !
Les pieds sur la même align'ment,
Les épaul' en arrière.

(Parlé.) Si y a du bon sens ! si c'est dans la nature d'un homme de s' disloquer comme ça. (Très sérieusement.) Dire pourtant qu'il faut avoir les coud' au corps pour faire la guerre et pour serrer une voile ! En invente-t-on de ces inventions !

P't'être ben aussi qu'un jour venant
On trouv'ra la manière
De naviguer l'gaillard d'avant
Mis sur l'gaillard d'arrière.

(Il reste dans la position du soldat sous les armes.)

PATARA (imitant l'instructeur). Fixe ! immobile sans bouger ! (riant). C'est fini, t'es pas né pour ça.

BREDINDIN (quittant sa position). Non ! (Au public avec confidence.) On m'croira si on veut, mais c'est un métier qu'est tout-à-fait *apathique* au matelot. (Il se rassoit et boit). Et toi, Patara, t'arrives de la Plata, la traversée elle a été bonne ?

PATARA. Comme ça. Nous avons bourlingué pendant plus d'un mois sans pouvoir crocher la ligne, toujours vent d'bout. Mais une fois sur la ligne, toujours vent arrière. L'vaisseau en prenait feu ! Nous filions l'tonnerre du diable à la voile. Nous sommes entrés à Brest, ça n'a pas fait un pli. — A la santé. (Ils boivent).

BREDINDIN (posant son verre). Comment ? tu n'comprends pas ça ? T'as pas encore été assez débarbouillé par la lame d'ouest. Ecoute un peu la gérographie. La terre ! c'est rond, n'est-ce pas ? et la mer aussi ?

PATARA. Ah ! par exemple ! *si c'est rond*, je...

BREDINDIN (interrompant d'un air doctoral). Oui, c'est rond. Eh bien ! la Ligne *quinoxale* c'est le point qu'est le plus haut. (Prenant la bouteille de la main gauche, il met le bouchon en place de la main droite). C'est comme qui dirait le goulot de c'te bouteille où c'qu'est l'bouchon. Supposition ! Tu pars de la Plata (il montre de la main droite le pied de la bouteille à droite). Tu veux attraper la ligne (il montre le bouchon). Tu montes par tribord, tu montes, tu montes (il fait passer alternativement et avec lenteur deux doigts de la main droite sur le côté droit de la bouteille). Mais ça t'éreinte ; ah ! (il respire). Ouf ! te voilà arrivé ! (il met ses deux doigts à cheval sur le bouchon). Tu y es, n'est-ce pas ?

PATARA (écoutant attentivement le menton appuyé sur les mains, les coudes sur la table). J'y suis, après ? Le bouchon, c'est la ligne. Comment qu'tu l'appelles ? la ligne...

BREDINDIN (naturellement). *Quinoxale*.

PATARA. Ah ! bon !

BREDINDIN. Une *fois* qu't'es là, mon fiston... Brrrrouh.... (il fait descendre rapidement par le même mouvement de doigts le côté gauche de la bouteille). Tu n'as plus qu'à t'affaler par bâbord, comme tu dis, ton vaisseau file le tonnerre, et j'te r'trouve à Brest ; ça va bien ? (il lui donne une poignée de main). Pas mal, merci, et toi ? (Il débouche la bouteille et verse).

PATARA. Tu es crânement savant ! (Ils boivent.)

SUPPLÉMENT

[illegible] DU JOUR. — Ibrahim-Pacha est arrivé à Toulouse le 14 avril. Il a assisté le soir même à une représentation des *Martyrs*, dans une loge d'honneur établie au milieu des premières galeries. Le lendemain, il a passé en revue la garnison, réunie au polygone.

— On pensait généralement à la chambre que l'attentat de Fontainebleau rendait difficile et peut-être impossible, quant à présent, le voyage de la reine d'Angleterre.

— On annonce qu'hier vendredi a été signée une ordonnance royale qui constitue la chambre des pairs en cour de justice.

UN MISÉRABLE. — Un homme, un vieillard, vient de mourir d'épuisement à Londres, dans une maison de pauvres où il avait été transporté. Le médecin qui lui a donné les derniers secours a constaté que cet homme est mort d'inanition lente. Eh bien ! chez cet homme, dans le taudis où il avait passé de longues années, on a trouvé des valeurs du Pérou, des billets de la banque d'Angleterre et de l'or... 216 mille francs en or..., assez pour affranchir de la galère du salariat vingt familles de parias !... Le misérable volait l'indigence, il mendiait. Mais ! cette affreuse dépravation n'est, après tout, que la conséquence [illegible] de l'incertitude du lendemain dans lequel la société laisse ses enfants.

VOUS AI-JE FAIT DU MAL? AU CONTRAIRE. — Le baume de Riga est à ce moment la plus grande merveille connue en Angleterre. Voici, d'après les journaux de Londres, une expérience facile à répéter, à l'aide de laquelle chacun pourra s'assurer de l'efficacité de cette panacée universelle. Prenez, est-il dit, une poule ou un mouton, enfoncez-lui un clou dans le crâne, et ne craignez point d'entamer le cerveau, mais au contraire [illegible] de part en part ; traitez de la même façon la langue [illegible] dans la blessure. *Subito* le [illegible] après la blessure est guérie, ses traces [illegible] à manger comme si de rien n'était [illegible] on observe le plus souvent [illegible] d'appétit.

DIEU PROTÈGE LES CONTRIBUABLES ANGLAIS. — On attend pour le mois prochain la cinquième délivrance de la reine d'Angleterre.

PLUS D'ABIME NI DE DISTANCE. — Les gouvernements de France et d'Angleterre viennent, dit-on, d'autoriser l'établissement d'un télégraphe électrique sous-marin entre la France et l'Angleterre. On dit aussi qu'une compagnie s'est formée pour établir une communication du même genre entre l'Europe et l'Amérique. Les deux continents ne seraient plus qu'à quelques secondes l'un de l'autre. Un jour viendra où l'on saura de chaque point du globe ce qui le jour même se sera passé sur le globe entier. Temps de splendeur et de gloire ! temps quelque peu difficile cependant pour le chroniqueur qui rédigera alors les faits divers de la *Démocratie pacifique*.

UNE SPÉCULATION NOUVELLE. — Le dialogue suivant avait lieu ce soir entre un passant et un marchand de chansons, qui criait à tue-tête : « La mort de Béranger ! voici la mort de Béranger ! »

Le passant. — Depuis quand est-il mort?

Le marchand. — Depuis ce matin.

Le passant. — Impossible ! je l'ai quitté hier très-bien portant et l'on annonce aujourd'hui dans un journal son changement de domicile.

Le marchand. — C'est vrai, Monsieur, il demeure maintenant au faubourg du Roule.

Pendant ce temps, la chanson est prise et payée 10 centimes.

Le marchand, rappelant le passant qui s'éloigne. — Monsieur ! monsieur ! si vous voyez Béranger, ne lui dites pas qu'il est mort.

AVIS AUX GENTILSHOMMES DE LETTRES ET AUTRES. — Un jeune homme honnête, doux, modeste, qui peut produire un [illegible] de certificats, annonce par la voie du *Morning Chronicle* qu'il ambitionne l'honneur d'entrer au service d'un homme de bonne compagnie. Il monte à cheval, chasse, chante, pêche (mais jamais mieux que son maître, à moins d'ordres contraires) ; il tient les livres, s'entend à surveiller les domestiques et à faire vingt autres choses non moins nécessaires. Il regarde comme un devoir de se sentir toujours heureux. — S'adresser à A. L. 41, Haymarket, à Londres.

PLAISANT RETOUR DES CHOSES D'ICI-BAS. — Il y a huit jours le gouvernement français surveillait l'infant don Enrique à la demande de Narvaez. Aujourd'hui le même gouvernement surveille ledit Narvaez à la demande [illegible] don Enrique... ou peu s'en faut.

D'UNE VARIÉTÉ EXOTIQUE DE CORRESPONDANCE. — Il existe en Angleterre un usage bizarre en apparence, mais très suffisamment motivé par la vie errante que mène un si grand nombre de nos voisins. Cet usage consiste à correspondre par la voie des journaux avec des personnes dont on ignore absolument la résidence. Un Anglais a-t-il perdu de vue depuis un an, depuis dix ans, un parent, un ami, une connaissance avec qui il désire renouer ses relations, il lui fait appel par la voie de la presse ; le journal va porter sa lettre dans l'Inde, au Canada, à Sydney, au cap de Bonne-Espérance, et peut-être [illegible] dans quelque établissement perdu [illegible] encore vierge. Souvent l'espoir de [illegible] repose uniquement sur les chances [illegible] de correspondance ; souvent aussi ces lettres [illegible] sont inspirées par des motifs si futiles, et sont rédigées d'une façon si bizarre, qu'elles font véritablement double emploi avec les meilleures lazzis des journaux qui remplissent à Londres l'utile office du *Corsaire* et du *Charivari*. Le *Times* est l'intermédiaire le plus habituellement employé pour ces sortes de correspondances. Voici quelques modèles du genre extraits de l'un de ses derniers numéros :

— Au nom du ciel ! cher Billy, reviens ou écris-nous.

— A Charles. — A quoi bon nous tourmenter ainsi? tu pourrais au moins nous écrire un mot.

— A R. E. L. Nous vous donnons huit jours. Repentez-vous ou nous vous repoussons pour toujours.

— Si Williams veut revenir chez ses parents, il ne sera plus grondé par sa sœur, et on lui permettra de sucrer lui-même son thé. S'il ne veut pas revenir, que du moins il nous renvoie la clef de la boîte à [illegible]

[illegible], CHAUFFÉ ET FORCÉ POUR RIEN. — Il existe, en une millier [illegible] la relation de ce fait dont il a été témoin oculaire.

UN REVENANT. — On annonce que l'ancien lord-maire de Londres a fait don au jardin zoologique d'un chat à deux têtes parfaitement conformes. Conformes à quoi? Ce maire est celui qui a laissé à Paris des cartes de visite sur lesquelles on lisait : FEU LORD-MAIRE DE LONDRES.

L'ART DE VOLER. — Un Allemand prétend avoir trouvé l'art de planer dans les airs, mais il ne veut divulguer ce précieux secret que lorsqu'il aura réuni un nombre de souscripteurs suffisant pour le dédommager de ses frais. Le confiant journal auquel nous empruntons cette nouvelle lui donne sans y penser ce titre équivoque : *l'Art de voler*.

SUPÉRIORITÉ DE L'ANGLETERRE. — N'en déplaise aux anglophobes ! il faut s'y résigner. Que jamais en France l'Anglais ne règne, c'est probable, mais qu'Albion perde un jour le sceptre de la réclame, c'est ce dont on peut douter, même après avoir lu la célèbre adresse à *Messieurs les concierges*. Ce chef-d'œuvre de l'Époque n'est qu'un thème de *septième* auprès des moindres essais de nos voisins.

Voici quelques modèles du genre anglais :

« Un jeune homme qui a des espérances considérables et qui *professe les principes évangéliques*, désire rencontrer une jeune demoiselle douée d'un physique agréable et d'une fortune convenable. Ce jeune homme a cinq pieds sept pouces, et, s'il ne se trompe, ses autres qualités sont à la hauteur de celles-ci.

— On demande un commissionnaire portant aisément 200 livres et *marchant avec la crainte de Dieu* devant les yeux.

— Sirop éthéréalisant. Il donne en moins de quinze jours la taille d'une sylphide.

— Une dame porte en faveur de l'*Elixir balsamique de Congrève* le témoignage suivant :

« Mariée depuis peu de jours, j'avais la douleur de ne pouvoir m'étendre de mon long dans le lit, ni reposer ma tête sur le même oreiller que mon mari ; il me fallait rester assise soutenue par des traversins, ce *qui était extrêmement désagréable dans ma nouvelle condition*. » — Après avoir bu un litre de l'élixir la dame put se coucher tout de son long et reposer sa tête sur le même oreiller que son mari. C'est le mari qui l'atteste.

LES DEUX FONT LA PAIRE. — *Le Journal de l'arrondissement du Havre* a trouvé dans sa boîte une lettre ainsi conçue :

« Moncieu le journalice,

» Je vou savoi un fèt qui sait pacé dimange dan not commun. Le cieur G.... de B........ qui depuir 47 an de sa nécence na pat jouit d'ocun endipansicion sait trouvé dimange soire gaiet apret coupé. Ile a di a son epouce de fer du the et sait couché. Den la nui ille a rêlevé poure bo r ne cait pas trouve plu male met le matin can il cait reveyé ille ét mor.

» Ille laice 4 enfan cuba cage. L... F.

» *Obergice*. »

Quand il s'est réveillé il était mort ! Ce trait serait sans pareil n'était la réponse qu'un maire vient d'adresser au préfet de son département. Celui-ci lui ayant demandé le relevé des décès survenus dans la commune pendant un temps déterminé, le maire lui adressa un chiffon de papier sur lequel un nom était inscrit ; au-dessous on lisait : « Monsieur le préfet, je vous envoie Philippe Gauthier par la poste, afin qu'il vous arrive plus vite ; c'est *le seul mort* qui soit *existant* dans mon village. »

Avis. — Un locataire, dont le bail est sur le point d'expirer, voulant remettre la maison qu'il habite dans l'état où elle était quand il en prit possession, désire se procurer 500 rats vivants. Il les paiera volontiers au prix de 125 francs ; il a besoin en outre pour son jardin de cinq millions environ de plantes sauvages pour lesquelles il offre la même somme.

N. B. Il faut que les rats soient adultes et vigoureux.

LE PROGRÈS PROGRESSE. — On assure qu'il sera incessamment présenté aux chambres un projet de loi portant concession à une compagnie puissante de la fourniture de l'air — nous disons de l'AIR — qui se consomme à Paris. Ainsi, l'un des besoins le plus généralement sentis de notre temps, va recevoir satisfaction. Depuis longtemps on se plaint de l'affreux gaspillage qui se fait de cet élément de première nécessité, chacun en consommant à pleins poumons au lieu de s'efforcer de restreindre ses besoins ainsi que le veulent la saine morale et l'économisme anglais. Ce gaspillage provenant évidemment de ce que l'air est gratuit, la mesure proposée coupera le mal à sa racine. Ses mérites ne seront pas moindres au point de vue hygiénique. Le royal banquier qui dirige l'entreprise insiste avec raison sur la nécessité de remplacer par un air mieux conditionné l'air de qualité inférieure qu'on respire à Paris. Il s'appuie à cet égard sur un Mémoire longuement motivé, riche de faits et d'analyse, que l'Académie des sciences, toujours prête à se dévouer aux œuvres d'utilité publique (ainsi que le prouvent les rapports qu'on attend d'elle sur la question des quarantaines, sur celle des chemins de fer et sur mille autres) que l'Académie des sciences, disons-nous, a rédigé sur sa demande. Un seul point reste douteux, c'est celui de savoir si l'on importera de l'air des lieux où règne un ciel plus pur, ou si on le fabriquera de toutes pièces à l'aide de procédés scientifiques perfectionnés. Un chimiste, membre de l'Institut, insiste pour l'air perfectionné. Ce chimiste est celui auquel on parle d'accorder l'entreprise de la nourriture de l'ouvrier, du prisonnier et du soldat. Ses découvertes l'ont mis en mesure d'établir ce régime à si peu de frais, qu'il n'y a plus dans cette voie de progrès possible. Ayant reconnu que dans ce que nous mangeons ce n'est pas (chimiquement parlant) ce que nous croyons manger qui nous nourrit, il va, par une sublime économie de ressorts, substituer à la cuisine grossière empyrique dont notre ignorance se contente, une cuisine savante, une cuisine chimique, où il n'entrera que de l'azote pur. Ainsi sera résolu ce beau problème constitutionnel : *Vivre de l'air du temps*. Revenons à notre sujet, et envisageons-le au point de vue de la justice. La justice trouvera son compte tout comme l'hygiène et l'économie. N'est-il point, en effet, contraire au plus saines notions du droit que tout le monde respire le même air? Voit-on que le riche et le pauvre soient vêtus, nourris, logés de la même façon? Non. Mais, comme il convient, chacun se nourrit, se loge, se vêtit suivant ses ressources personnelles. *Chacun pour soi, chacun chez soi*. Grâce à la mesure proposée, cette choquante anomalie cessera d'exister, et comme il y a des wagons de [illegible]

[illegible] œuvre digne d'être connue et [illegible] notre professeur du collège, M. Marcaillou, vient d'ouvrir un cours de physique et de mécanique. Il serait à désirer que l'exemple de ces deux honorables professeurs fût suivi et que chaque ville industrielle offrît ainsi à la classe laborieuse les moyens d'une instruction pratique aussi facile qu'éclairée.

VARIÉTÉS.

Une Oraison funèbre.

Les journaux de Marseille nous apprennent que M. Joseph Désanat, rédacteur en chef du *Bouil-Abaisso* vient de clôturer après deux ans d'inspiration infatigable sa poétique publication. Nous venons ajouter nos regrets à ceux de ses compatriotes, et pour les faire mieux apprécier, nous dirons à nos lecteurs qui pourraient bien l'ignorer, ce que c'est, que le *Bouil-Abaisso* (non celui de M. Alexandre Dumas, tout le monde le connaît, mais celui de M. Désanat.)

Le *Bouil-Abaisso* (mets provençal très renommé) était un journal hebdomadaire publié depuis deux ans à Marseille (Massilia) par M. Désanat, poète local de grande renommée. Par une excentricité unique en France, ce journal était écrit tout absolument tout, en vers, et en vers patois, même les conditions d'abonnement :

> Lou prex d'un an, sense rabattre
> Es seje francs l'abounament
> Vué lou semestre et tres mai quatre
> Didin Marsio soulament ;
> Doum' eis départament n'en coueste
> S'espédia, chacun va bouen,
> Per timbre, bando, et fres de poste
> Metran en sus quarante sous.

Même les avis et annonces, que l'éditeur se chargeait de vérifier sans augmentation de prix :

> Avis, reclame maritime
> Publicados ou darnié revers,
> La ligno couesto vingt centime,
> Et l'article es mes tout en vers.

Même l'adresse du journal :

> Casteou-Redou es ma carrièro ;
> Oustaou simple, ni pris ni gros,
> Moun bureou n'a ges de barrièro,
> Vingt et noou n'es le numéro.

Un tort bien fâcheux, et qui troublera long-temps l'existence de M. Désanat, s'il lit ces lignes, laissée tache dans ce recueil d'une si piquante originalité : l'indication du nom et de la demeure de l'imprimeur au bas de la quatrième page, était en prose et en français ! ! !

On se ferait difficilement une idée de ce qui a été dépensé de verve étincelante, de sentiments gracieux, de fraîcheur d'imagination, dans ce journal ouvert à tous les poètes du midi, qui sont restés fidèles à la langue de leurs aïeux les troubadours. Et ces poètes sont plus nombreux et plus distingués qu'on ne pense dans le nord ; le phalanstère compte les siens, aussi habiles à modeler élégamment les pensées que l'argile. Qu'ils persistent dans leurs éloquentes protestations : [illegible], qu'ils ne s'humilient pas aux pieds des Francs. La science sociale [illegible] L'avenir créera sans doute une langue unitaire et pivotale, qui permettra à tous les hommes de communiquer entre eux, mais sans rejeter les langues diverses, correspondant à la variété des passions, des races, des [illegible], des climats. Dans la grande série des langues, une belle place sera réservée à l'idiome des troubadours, que le moyen-âge admira sous le nom de langue romane, et que les puristes de la Picardie et de la Normandie essaient de flétrir sous le nom de patois. Il en est peu d'aussi harmonieux, et qui allient à un plus haut degré l'énergie à la grâce. Les ravissantes poésies de Jasmin suffiraient pour lui assurer l'immortalité, et celles de M. Désanat y contribueront.

Le poète provençal a dignement couronné son œuvre par une éloquente pièce de vers consacrée à la mémoire de Puget, le grand sculpteur, qui attend encore de ses ingrats compatriotes une statue sur une des places publiques de la ville de Marseille.

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. B. et S. à Lyon. — Nous avons bien reçu le m. de 200. — Envoyez sous bande, par la poste, aff. — sinon par mess. gr. vos [illegible]

M. T. à Saint-M. de R. — Inséré. Merci. Nous adoptons sur tout. — Nous sommes entièrement de votre avis pour le ton, mais non pour le titre.

Mlle C. M. en Valachie. — R. B. a reçu votre lettre. Tout va bien.

M. S. à Constance. — Nous avons reçu 12 ex. Merci. — Il nous manque encore, pour annoncer, un document que nous avons demandé à Strasbourg.

M. L. à Boulogne. — Remerciements à M. D. et à vous pour la promptitude de votre réponse.

M. M. B. à Salins. — Reçu et distribué. Chacun vous remercie.

AVIS. — Nous prions nos amis de nous instruire régulièrement de leurs changements d'adresse et de résidence ; nous engageons aussi tous ceux qui nous envoient des listes de personnes sympathiques à la cause sociétaire et disposées à lui prêter leur concours, de joindre aux noms la désignation des professions, qualités et adresses.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 17 avril. — LAURENT et Ce, à Paris, et AMABLE DE LA FOLIE et Ce, à Londres, march. de nouveautés, et le sieur LAURENT, tant en son nom personnel que comme gérant, rue de Lancry, 20. Juge comm., M. Baudot, syndic prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5. — TEAGUE, march. de vins, à Vaugirard, rue de Sèvres, 7. Juge comm., M. Barat, syndic prov., M. Magnier, rue Taitbout, 14. — BETTHELIN fils, [illegible], rue Neuve-Saint-Augustin, 10. Juge comm., M. Gallois, syndic prov., M. Tiphagne, rue du Faubourg-Montmartre, 61.

Marchés.

Halle à la viande du 18 avril. — 23741 kil. Bœuf 1,15-1,35-0,00. — 20763 kil. Veau 1,05-1,45-1,15. — 4336 kil. Mouton 1,00-1,30-1,00. — En gros 27336 kil. 1,44-1,37-1,50.

A [illegible] fin cour. [illegible] | Banq. de Fr. dr cours [illegible]
A [illegible] 406 [illegible] | O. V. de Par. 1330 [illegible]
Emp. 1844, au Ct | C. hyp. [illegible]
— fin Ct | — Gouin. 1200 [illegible]
B. du Trés. 3 3/8 | — Gann. 1133 [illegible]

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	83 40	83 35	83 [illegible]	83 90
5 p. 0/0......	d. 50	» »	» »	» »	» »
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0.....	» »	» »	17 1/2	» »	» »
5 p. 0/0.....	05 »	» »	» »	» »	

V. r. dr. [illegible]
— Ob. anc. » »
— — nouv. » »
V. r. gauc. 325 »
Paris à Sc. » »
— à Orléans 1210 »
— à Rouen. 1027 50
R.-Havre.. 735 »
Avignon.. » »
Str. à Bâle. 225 »
Paris-Str... 517 50
Tours-Nant 543 »
Orl.-Vierz. 665 »

[illegible] leur jeunesse ; les pères de famille même, sans avoir aucune notion [illegible] peuvent l'enseigner à leurs enfants, tout en l'apprenant eux-mêmes. Il suffit de suivre pas à pas les exercices du livre. Les ouvrages de M. Boulet se trouvent au pensionnat de jeunes gens qu'il dirige rue Basse-du-Rempart, 14, et aussi au dépôt spécial des classiques du baccalauréat ès-lettres, boulevart Montmartre, 18, où le catalogue se distribue gratuitement.

LIVRE D'OR DE LA NOBLESSE, publié par le Collége héraldique et archéologique de France, à Paris, rue des Moulins, 10 ; grand in-4o, curi-

[illegible]
8 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Roman comique. Riche d'amour. Malheurs. [illegible]
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Professeurs. Maison en loterie. Fille de l'Avare.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mari. Geneviève. Georges.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Peaux d'anches. Mlle ma Femme. Mort. Juif.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Bruno. Michel Brémond. Trilby.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Sonneurs. Compagnons.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Mario. Enfants. Chemin.

DIORAMA. — Derrière le Château-d'Eau, de 10 à 5 h. — Le Déluge, avant, pendant et après. — Intérieur de Saint-Marc. —

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

[illegible] qui avaient compris que tout est lié dans le système de la nature, l'analogie était cependant restée, comme tant d'autres mines fécondes, à l'état improductif pour l'humanité. Les uns et les autres n'avaient qu'effleuré la superficie du trésor : soit par défaut de persévérance dans les recherches, soit par manque du courage nécessaire pour aborder le problème dans toutes ses déductions rigoureuses, tous n'ayant pas assez de confiance en Dieu.

Il appartenait au génie supérieur dont nous fêtons aujourd'hui l'anniversaire, de donner au monde la preuve de cette magnifique harmonie et aussi les lois d'après lesquelles se doivent interpréter ses manifestations si diverses. Grâce à cette clef merveilleuse, il n'y a plus de mystère que l'homme ne puisse pénétrer, les voiles tombent et il peut lire dans la nature comme dans un livre ouvert. A l'aide de cette adorable science nous pouvons voir les passions humaines et leurs différents effets se refléter, comme dans un miroir limpide, dans les mille variétés de fleurs qui embellissent la terre et qui plaisent tant aux femmes.

Aussi c'est aux femmes que Fourier a dédié cette part de sa sublime découverte. La délicatesse exquise de leur tact, l'attraction provoquée chez elles par le sujet de cette étude, les désignent pour cette tâche et elles se livreront, avec ardeur et succès, à la recherche du sens caché sous chacunes de ces charmantes énigmes.

J'ai cru devoir donner ces quelques mots d'explication aux dames qui, toujours en grand nombre, s'unissent à nous de cœur et d'esprit et dont la sympathie est acquise à tout ce qui est beau et bon ; et puis à ceux de nos amis qui ne sont pas encore suffisamment initiés à nos idées pour avoir pourquoi nous avons orné de couronnes impériales la place occupée par notre président et pour bien comprendre ensuite la touchante analogie de cette belle fleur.

C'est Fourier qui a décrit cette analogie, qui le représente lui-même d'une manière aussi poétique que fidèle. Après avoir donné (dans la botanique) l'analogie de l'intrigue [illegible] et fortune, Fourier nous présente le portrait de la noble industrie humiliée, l'analogie du savant ou artiste.

« Il est peint dans une fleur nommée Couronne impériale, donnant six corolles renversées et surmontées comme la [illegible] d'une touffe de feuillage. Cette fleur, qui a la forme de vérité (forme triangulaire du lys et de la tulipe), excite un vif intérêt par l'accessoire de six larmes qui se trouvent au fond du calice. Chacun s'en étonne, il semble que la fleur soit dans la tristesse ; elle baisse la tête et répand de grosses larmes qu'elle tient cachées sous ses étamines. C'est donc l'emblème d'une classe qui gémit en secret. Cette classe est très industrieuse, car la fleur porte en bannière le signe d'industrie, la touffe de feuilles groupées au haut de la tige, en symbole de la haute et noble industrie des sciences et arts.

» La classe d'industrieux qui gémit en secret n'est pas celle des plébéiens grossiers, mais celle des savants utiles et obligés de fléchir devant le vice heureux ; aussi la plante incline-t-elle ses belles fleurs en attitude humiliante. Elles sont gonflées de larmes cachées, image du sort des savants et artistes qui font l'ornement principal de la société et n'en sont payés que par des dégoûts, tandis que les agioteurs et les sangsues amoncellent des trésors en quelques instants.

» Cette fleur est de couleur orange, qui est celle de l'enthousiasme ou composite, par analogie à la classe industrieuse des savants et artistes qui n'ont d'autre soutien que l'enthousiasme contre la pauvreté et les humiliations dont ils sont abreuvés dans le jeune âge.

» A la suite d'une pénible jeunesse, ils parviennent à obtenir quelque relief ou quelque petit bien-être : par imitation, la fleur, après avoir passé le bel âge dans une attitude humiliante, élève enfin son pédoncule et sa capsule de graines ; mais il est trop tard pour prendre cette attitude, quand le pédoncule n'est plus orné de sa belle fleur et n'a plus qu'une triste gousse à présenter. Cet effet dépeint le tardif bien-être des savants [illegible]

[illegible] nous communiquer sur [illegible] auxquelles ils ont pris part.

Portrait de Fourier.

Nous avons annoncé dans notre dernier Numéro de quinzaine, comme devant être mis prochainement en vente, le Portrait en pied de Fourier, gravé par Calamatta, d'après le tableau de Gigoux. La planche était en effet terminée, et nous avons eu le plaisir d'inaugurer les premières épreuves de cette belle gravure au banquet du 7 avril. Les soins commandés pour le tirage de cette planche précieuse ne permettent d'obtenir qu'un très petit nombre d'exemplaires par jour. Il en résulte que nous n'avons encore en vente que des *épreuves d'artiste*. Le tirage des épreuves avant la lettre commencera cette semaine, et bientôt après nous pourrons offrir un choix dans l'assortiment complet qui sera ainsi échelonné : ÉPREUVES D'ARTISTE sépia : 50 fr. ; sur chine, 40 fr. — AVANT LA LETTRE — sur chine : 30 fr. ; sur blanc, 24 fr. — APRÈS LA LETTRE, sur chine : 15 fr. ; sur blanc : 12 fr.

Avis. — Nous engageons les personnes qui veulent avoir le portrait de Fourier, à nous faire parvenir sans délai leur demande. Il en sera pris bonne note, et nous y ferons droit dans l'ordre des paiements effectués, de telle sorte que les premiers inscrits dans chaque catégorie recevront les premières épreuves qui sont toujours les meilleures.

Le roi et la famille royale, partis à 8 heures du matin de Fontainebleau, sont arrivés à une heure après midi dans la cour des Tuileries.

A 2 heures et demie LL. MM. ont reçu la chambre des pairs au grand complet, ayant à sa tête M. le chancelier et M. le grand-référendaire.

A 3 heures la chambre des députés est partie du Palais-Bourbon, son président en tête.

M. le président Sauzet a prononcé un discours qui a vivement ému le royal auditoire.

Le roi a répondu :

« Il m'est impossible de vous dire tout ce que j'éprouve en entendant
» l'expression de vos sentiments et en recevant toutes ces marques de
» sympathie. Il m'est impossible de vous exprimer combien j'en suis
» touché, combien j'en suis pénétré ; si vous voulez démêler mes sen-
» timents pour vous, examinez les vôtres pour moi. Je vous rends tou-
» tes les sympathies que vous m'exprimez, et qu'encore une fois il m'est
» impossible de vous dépeindre comme je le voudrais, au milieu des émo-
» tions que j'éprouve. »

» Ces sentiments de la chambre des députés pour moi, pour la reine,
» pour mes enfants et pour mon petit-fils, je vous en remercie du fond
» de mon âme ; mais, en vérité, je suis bien malheureux et j'ai le cœur
» percé quand je pense que toute cette famille que j'aime tant est expo-
» sée comme moi à ces exécrables attentats dont seul pourtant je devrais
» être l'objet. »

« Messieurs, a poursuivi le roi, c'est pour la France que je vis et que je veux vivre ; tous mes soins, tout mon dévouement et celui des miens sont et seront consacrés au développement de son bonheur et de ses libertés. Nous oublierons ces odieux attentats et nous marcherons en commun vers le but que nous nous proposons tous, et auquel j'ai donné toute ma vie. »

Les cris de : Vive le roi ! ont interrompu Sa Majesté à plusieurs reprises.

Le roi a reçu ensuite le conseil royal de l'instruction publique, présenté par le grand-maître, M. de Salvandy.

Le roi ne recevra plus les corps constitués jusqu'au 1er mai.

[illegible] ses déclarations.

» A l'arrivée de M. le garde des sceaux et de M. le procureur-général Hébert, hier, Lecomte a été interrogé pendant quatre heures. Rien n'a transpiré de ses déclarations.

» Le secret le plus profond est gardé. Une nouvelle descente a eu lieu ce matin dans la maison qu'habitait l'assassin à Paris. Les plus grandes précautions sont prises pour transférer l'assassin la nuit prochaine à Paris, dans une voiture cellulaire. »

Nos craintes n'étaient que trop fondées. Les journaux ministériels de ce matin s'efforcent déjà de donner à l'horrible crime de Lecomte une origine politique, tandis que tous les renseignements recueillis jusqu'à ce jour ne révèlent qu'une pensée d'horrible vengeance pour un grief personnel. Déplorable tactique dont nous désirons, sans oser l'espérer, que le gouvernement, plus habile que ses imprudents serviteurs, sache s'abstenir ! Rien n'est plus propre qu'une aussi odieuse injustice à diminuer l'unanimité des sympathies dont tous les partis entourent la royauté dans ces douloureuses épreuves qui frappent cruellement une famille aussi bien qu'une dynastie. Outragés dans leur probité, les partis se redressent avec indignation, et frappent leurs adversaires avec d'autant plus d'énergie qu'ils ont à venger leur honneur. Une première fois, en 1835, le ministère, dont M. Thiers était l'âme et le bras, ne l'oublions pas, abusa de l'attentat Fieschi pour confisquer la plus précieuse partie de nos libertés : mais qu'on y regarde de près avant de renouveler un pareil trait d'audace. La France, éclairée et rendue défiante par dix ans d'expériences, ne subirait peut-être pas le même affront avec la même patience !

Les trois Politiques.

Dans la situation actuelle de la France et de l'Europe, il y a trois politiques que l'on peut appeler : la politique d'abaissement, la politique de concurrence, la politique d'association.

La politique d'abaissement est la politique pratiquée par le ministère actuel. Cette politique, on la connaît assez, soit dans son principe, soit dans ses résultats. Son principe, c'est l'égoïsme, c'est la peur ; ses résultats sont l'anéantissement de l'influence et de la nationalité françaises, le maintien d'un *statu quo* plein de désordres et de dangers, l'abandon des libertés et des garanties nationales ou internationales.

Cette politique est jugée ; elle répugne non-seulement à la France, mais à l'Europe entière ; elle est contraire aux intérêts des classes laborieuses, dont elle ne fait qu'augmenter les souffrances ; elle est contraire aux intérêts des classes moyennes, des petits propriétaires, des marchands, des bourgeois et des consommateurs, qu'elle livre pieds et poings liés à la nouvelle féodalité industrielle.

Cette politique ne peut pas organiser la paix en Europe et dans le monde ; elle ne peut pas constituer le pays pour le progrès, assurer le bon ordre et la prospérité intérieure. Au dehors, elle abandonne la nationalité polonaise et la cause des paysans de la Gallicie qui demandent l'abolition des charges féodales ; au dedans elle répond par des coups de fusil et par la construction de formidables citadelles, aux besoins des prolétaires et des ouvriers des mines qui demandent des conditions meilleures dans le travail et protestent contre l'oppression de la féodalité nouvelle.

La politique d'abaissement a donc pour effet, d'une part, de favoriser le maintien de la féodalité antique, le maintien de toutes les servitudes territoriales abolies par la révolution française, et, d'une autre part, de favoriser le développement de la féodalité nouvelle, de la féodalité du capital qui s'agglomérera pour pressurer, pour écraser le travailleur, pour faire la loi au consommateur.

BREDINDIN. Dis donc, tu n'sais pas, j'vas mettre tout-à-l'heure le grappin dessus à mon commissaire de *la Vénus* au sujet de mon mariage.

PATARA (toujours bruyamment). Ah ! bah, tu veux te marier ! En v'là une d'idée biscornue ! Et avec qui que tu vas naviguer d'conserve ?

BREDINDIN. Avec c'te p'tite corvette que t'as vue aujourd'hui à ton bord : Toinette.

PATARA. Comment ! la marchande à qui t'a parlé, celle qui nous vend des petits pains et des saucisses ?

BREDINDIN. Oui, elle va à bord d'la part d'sa maîtresse la mèr' Bistoc, qui tient un débit d'vin.

PATARA. Et tu appelles ça une petite corvette ? C'est plutôt un bateau à vapeur de 450 chevaux ! Elle porte bien ça ! C'est égal, tu t'enfonces.

BREDINDIN. Et pourquoi, que je m'enfonce ?

PATARA. Tu sais bien l'père Mailloche de *la Sirène* ?

BREDINDIN. Oui. Il s'est épousé aussi y a trois ans avant de partir pour la station du *Brésille*.

PATARA. Eh ben ! il est r'venu y a deux jours.

BREDINDIN. Avec des économies *de toutes sortes*.

PATARA. Ah ! oui, je t'embrasse ! c'est sa femme qui lui en a fait des économies ; trois économies, hautes comme ça. (Il montre trois hauteurs avec la main.) Mais, pour de l'argent ! pas plus que sur la grande vergue du *Neptune*.

BREDINDIN (versant). Il n'a pas tout démoli dans la case ?

PATARA. Oh ! si ; faut être juste ! En plus, il a envoyé à son épouse une demi-douzaine de (il fait le geste de donner un soufflet) paré à virer !

BREDINDIN (avec dédain). C'est un vrai *nigdouille*, ton père Mailloche. C'est pas comm'ça qu'on s'conduit avec sa femme. (Avec solennité.) Toinette manœuvrera comme elle voudra. Une fois mariés, je ne la chagrinerai jamais sur ses dépenses.

PATARA. Mais si elle te flibuste tout ce que tu as ?

BREDINDIN. Laisse donc, j'ai un moyen !

Quand c'que j'épouserai Toinette,
Nous n'pourrons pas nous disputer,
Car not' fortune s'ra claire et nette,
J'aurai déjà tout fait sauter
Avant la noc', tout fait sauter !..
Tu comprends bien qu'si j'mange d'avance
Jusqu'à mon dernier sol...

PATARA. Très bien !

BREDINDIN.

I'm'restera pas mal de chance
Pour que Toinett' ne m'vole rien.

PATARA (fort, avec approbation).

C'est juste ! t'auras beaucoup de chance
Pour que ta femm' ne t'vole rin.

Mais alors, d'après ton idée, si nous en courrions une tout d'suite de bordée ?

BREDINDIN. J'veux bien ! mais faut qu'ça soyé une bordée d'longueur que tout mon décompte de *la Vénus* y passe.

PATARA (réfléchissant). Voyons ! qu'est-ce que nous pourrions bien faire pour nous amuser ?... Ah ! si nous cassions quéqu'chose ?

BREDINDIN. Ah ! matelot, c'est toujours la même chanson ; changeons d'mouillage, veux-tu ?

PATARA. Ça va ! dérapons, allons-nous promener !

BREDINDIN. Tout seuls à nous deux ? que non. Va-t-en chez la mère Bistoc, là, au coin. (Il montre la coulisse de droite.) Tu trouveras Toinette qui doit être rev'nue du bord, elle amènera Justine, qui n'est pas déchirée du tout, et nous irons prendre une biture d'officiers qu'on s'en souviendra longtemps !

PATARA (se levant pour s'en aller). Convenu !

BREDINDIN. Attends-un peu donc, faut d'abord les gréer proprement.

PATARA. Comment ça ?

BREDINDIN (il se lève et d'un air important). Je désire que Toinette *batte* chapeau comme le vaisseau-amiral bat pavillon au mât d'misaine.

PATARA (bruyamment). En v'là une d'idée ! ça y est, des chapeaux en gaze de soie avec une plume de marabout du Sénégal !

BREDINDIN. Avec deux plumes tricolores !..... (Prenant le bras de Patara.) De plus !... n'oublie pas, surtout ! je veux qu'elles ayent un ridicule en crépon d'Chine au bras gauche pour porter not' chiq bien dél-li-ca-te-ment.

PATARA (regardant Bredindin avec admiration). T'es un homme de génie ! (Réfléchissant.) Une autre d'idée : je m'sens comme une démangeaison d'carrosse, hein !

BREDINDIN. Des gens comme toi-z-et-moi ne se promènent jamais autrement. Va-t-en espalmer nos dames, j'vas m'occuper d'la voiture.

PATARA. C'est ça ! tu nous attendras ici.

BREDINDIN (lui donnant la main). Ça y est.

PATARA.

Air : *Bon voyage M. Du....., etc.*

Roule ta bosse,
Attends-moi là.
Nous allons donc voyager en carrosse.

BREDINDIN.

Roule ta bosse,
Moi j't'attends là.
Ah ! quell' bordée ! j'voudrais y être déjà.
Surtout, mon fils, soigne un peu les costumes.

PATARA.

Et toi l'carrosse ! entends-tu, matelot !

BREDINDIN.

Va, c'est convenu, mais n'oublie pas les plumes,
Et l'ridicule !

PAMARA.

Sois tranquille, à tantôt !

(Ensemble et bruyamment.)

Roule ta bosse, etc.

(Patara sort en courant.)

AUTRE SCÈNE. — Ici paraîtrait un lieutenant de vaisseau.

BREDINDIN. Tiens, v'là l'capitaine de ma compagnie ! ça se trouve bien, j'vas lui dire un mot. Il m'a l'air d'assez bon poil, faut profiter de l'embellie. Attention ! (Le capitaine s'avance toujours lentement du côté de Bredindin pour sortir. Ce dernier s'approche doucement, fait un demi-tour à gauche, ôte son chapeau de la main gauche, y laisse tomber quelque chose qu'il a dans la bouche ; porte la main droite à la hauteur de l'œil et se tient prêt à adresser la parole à son capitaine, lorsque ce dernier passera près de lui.) Capitaine, je voudrais avoir celui de vous faire une réclamation, si c'est un effet de votre part.

LE CAPITAINE (levant la tête). Hein ? c'est toi, Bredindin ; tu viens me relancer jusqu'ici ? ne peux-tu attendre l'inspection de demain ?

BREDINDIN (gardant sa position). Capitaine, c'est très pressé.

LE CAPITAINE. Qu'est-ce que c'est ? Voyons, mets ton chapeau.

car ce qu'il y a de plus facile à comprendre, c'est l'esprit même de notre époque, l'esprit de la prétendue science que l'on appelle *économique*. L'industrie moderne, la société tout entière ne reposent-elles pas sur la concurrence ? Ainsi donc, faisons concurrence à toutes les nationalités, mais surtout à l'Angleterre, notre vieille ennemie, disent les politiques de l'école de M. Thiers, mais que cette concurrence n'existe qu'en théorie, car, au fond, nous voyons bien qu'en pratique elle n'est guère possible. Garnissons notre portefeuille par la théorie ou la concurrence, et, quand nous serons au pouvoir, nous pratiquerons le *laisser-faire*, le *laisser-passer*, et même l'abaissement continu.

Il reste une troisième politique, c'est la politique d'association. Celle-là est vraie en théorie, comme elle serait possible en pratique. Elle consiste à dire : Nous maintenons nos forces maritimes et terrestres vis-à-vis de l'Angleterre et de l'Europe, mais nous nous unissons à toutes les nationalités qui veulent la paix, la liberté et le progrès, et nous proposons à nos concurrents maritimes ou continentaux des combinaisons sociétaires qui garantissent les droits de tous. Ainsi, dans la question des mers, nous proposons l'organisation d'une marine neutre formée avec des éléments fournis par tous les Etats maritimes du monde ; nous proposons de fonder définitivement l'ordre et la liberté des mers, au nom de tous, et par une association proportionnelle des éléments maritimes actuellement existants ; nous proposons de faire faire la police des mers par cette marine neutre, cosmopolite plus encore que nationale. Ainsi, dans la question d'Orient, nous proposons l'association et la neutralité pour les grands passages commerciaux, soit par l'isthme de Suez, la mer Rouge, soit par la Syrie et l'Euphrate ; nous proposons d'appliquer le principe de l'*intégrité nationale* proclamé pour l'empire ottoman qui tombe et se meurt, à la Pologne qui fait de si [illegible] efforts pour se relever et vivre. Nous proposons de porter toutes les questions d'intérêt commun à un grand jury international siégeant à Constantinople ; nous proposons, en un mot, de faire entrer dans l'unité générale toutes les nationalités, quelle que soit leur valeur militaire actuelle, et de constituer ainsi une association permanente qui sera la meilleure garantie de l'ordre, de la justice, de la paix. A cette condition, les Etats de l'Europe et surtout les six grandes puissances, pourront renoncer à cet état de paix armée qui les ruine, parce qu'il s'augmente chaque jour, grâce à la concurrence internationale et à l'absence d'institutions unitaires basées sur la politique d'association.

Voilà, selon nous, la politique qui donnera à la France *grandeur*, *gloire*, *puissance* et *supériorité*. C'est la politique du progrès réel, la politique d'humanité, la politique qui améliorera le sort des classes pauvres et nombreuses, qui donnera à la bourgeoisie et aux classes moyennes ce bien-être et cette sécurité qu'elles désirent si vivement. La véritable gloire, la véritable supériorité de la France consistent à réaliser les principes d'égalité et de fraternité du christianisme et de la révolution française ; elles consistent à unir, à associer, à appliquer toutes les forces vivantes de l'humanité à la production et à la répartition équitable du bonheur.

La Grève de Saint-Etienne.

Le travail de transformation qui s'opère au sein de la société française, commence à devenir apparent pour tous les esprits. Il y a peu d'années encore, les questions industrielles et sociales n'occupaient que le second plan dans les discussions des journaux ; la politique, et la politique la plus stérile, la plus creuse, absorbait l'attention du public. On considérait comme un utopiste, comme un rêveur, tout écrivain qui appelait de ses vœux l'organisation du travail, au lieu de disserter sur la *doctrine* de M. Guizot, sur les [illegible] ...ment à celui de [illegible] leurs esclaves, [illegible] l'exploitation de la terre et de l'homme par quelques privilégiés, régime odieux dont Fourier prévoyait l'avènement il y a quarante ans, et qu'il baptisait du nom de *féodalité industrielle* ; ou bien, l'esprit public et le gouvernement, alarmés des envahissements de ce pouvoir oppresseur, lui feront une guerre inintelligente, combattront avec acharnement non-seulement les priviléges de l'aristocratie financière, qui sont un fléau, mais encore le principe de l'unité d'exploitation qui est salutaire. On dissoudra les compagnies puissantes, sans rien laisser subsister de leurs œuvres ; et, par une réaction exagérée contre le monopole, on rétrogradera jusqu'au morcellement avec ses déperditions et sa faiblesse. Dans la question spéciale des houillères de la Loire, le conseil municipal de Saint-Etienne, cédant aux suggestions des propriétaires de mines dissidentes, nous paraît engagé dans cette fausse voie.

Il faut prendre une route intermédiaire, également éloignée des deux abîmes.

Toutes les fois que l'unité d'exploitation avec l'économie de ressorts et la concentration des lumières vient se substituer au morcellement, à l'antagonisme des intérêts, au gaspillage, résultats certains de l'exploitation multiple, un grand progrès est réalisé, le gouvernement doit applaudir ; mais, pour être fidèle à sa mission, pour sauvegarder tous les intérêts, il doit empêcher le capital de profiter seul des économies et des bénéfices produits par la simplification et le perfectionnement des ressorts ; il faut que le travail et le talent, après avoir concouru à l'œuvre, participent à l'augmentation des produits, et les consommateurs doivent reconnaître au bon marché, au bon aménagement des denrées que la production vient de s'organiser sur des bases meilleures.

En intervenant pour exiger la réalisation de ce programme toutes les fois que l'inquiétude du consommateur et de la classe laborieuse lui dénoncerait la naissance d'un monopole nouveau, le gouvernement arrêterait les envahissements de la féodalité industrielle, sans ressusciter le régime ruineux du morcellement. Entre ces deux termes, il en poserait un troisième, le *garantisme*, régime progressif, destiné à enfanter promptement l'association intégrale du capital, du travail et du talent.

Spécialement, voici par quelles dispositions législatives pourrait se résoudre la question industrielle qui se débat aujourd'hui dans le bassin houiller de la Loire :

1° A l'avenir aucune association houillère embrassant un certain périmètre ne pourra se constituer sans autorisation et sans se conformer aux obligations qui lui seront imposées par l'Etat.

2° Une division de la France en bassins houillers est annexée à la loi ; toute association est interdite entre les concessions de plusieurs bassins naturels.

Ces dispositions ne statuent que pour l'avenir. Aussi seraient-elles insuffisantes, et voici par quelles mesures nous conseillons d'agir sur les associations déjà formées :

3° Le salaire des agents employés dans les mines ne pourra jamais descendre au-dessous d'un minimum déterminé chaque année par ordonnance royale, pour chacun des bassins houillers de la France.

La fixation aura lieu, sur le rapport des préfets qui auront pris l'avis des administrateurs, ingénieurs et d'une délégation des ouvriers.

L'ordonnance royale imposera un minimum de salaire plus élevé aux concessionnaires qui n'accorderaient aux ouvriers aucune part dans les bénéfices de l'exploitation.

4° Dans toute exploitation dépassant un périmètre indiqué par la loi, une part des bénéfices formera, sous la surveillance de l'autorité locale, un fonds de prévoyance sociale appliqué aux besoins collectifs des ouvriers et employés.

[illegible] pour [illegible] prix de la [illegible] travail. Après la grève le pouvoir de la Compagnie éveillera dans nos esprits les mêmes inquiétudes qu'auparavant ; nous en éprouverons même de plus grandes, car, avant la grève, on pouvait attribuer à la Compagnie des mines de la Loire, des dispositions sympathiques à la classe laborieuse, et se reposer en partie sur le bon vouloir des associés, quant aux garanties que le travailleur réclame. Aujourd'hui aucune illusion de cette nature n'est permise.

Après la sanglante exécution du 30 mars, la Compagnie n'est pas intervenue pour désavouer ceux de ses agents qui avaient manqué de parole aux mineurs, pour rassurer les ouvriers sur leur avenir, pour prendre l'initiative d'une mesure généreuse en faveur des victimes ; elle a publié une déclaration dont le seul but était de faire tomber sur les ouvriers toute la responsabilité des troubles.

Toujours mue par le désir de se justifier aux yeux du public sans employer la meilleure des justifications, celle des actes, la Compagnie a livré perfidement à la publicité une déclaration surprise à la bonne foi de M. Ogier, d'un homme qui ne sait pas écrire. Nous avons dit que nous suspendions l'expression de notre opinion tout entière sur cet abus de confiance, jusqu'à ce que la Compagnie nous ait fourni des explications... Mais déjà nous en savons assez pour affirmer que cet incident portera le coup le plus terrible à la considération et à l'influence de la Compagnie.

Que le gouvernement agisse donc et promptement. Les grandes compagnies ont établi un commencement d'ordre matériel dans le bassin houiller de la Loire, mais elles y perpétuent l'anarchie morale, et si quelque chose peut prévenir une nouvelle collision, ce n'est certes pas la confiance que leurs agents inspirent.

Les Sociétés de secours mutuels. — Comparaison avec les Caisses d'épargne.

Les sociétés de secours mutuels qui s'établissent entre les ouvriers de même profession ou de professions différentes, sont aussi supérieures aux caisses d'épargne, que celles-ci aux institutions de simple charité par l'aumône.

La caisse d'épargne vaut mieux que rien ; aussi la voyons-nous sans regret s'établir dans les lieux privés de toute institution analogue. Mais ses inconvénients sont tels, que nous nous sommes toujours abstenus de la recommander en système général, comme fondation sociale de haute portée. La caisse d'épargne développe la cupidité. Celui qui s'est fait une habitude d'y verser ses économies, s'en fait bientôt une passion ; il thésaurise, et pour thésauriser, il épargne sur le nécessaire de sa famille, sur cette part de dépenses accessoires qu'on traite de superflues, mais qui seules jettent un rayon de bonheur sur sa triste existence ; pour échapper à de futures privations, il se condamne aux privations présentes ; il se dégrade par l'avarice, le plus ignoble de tous les vices. Souvent même il vole ses maîtres. Avec la cupidité, la caisse d'épargne fait naître l'égoïsme. Le déposant apprend à séparer ses intérêts, ses plaisirs, ses souffrances, des intérêts, des plaisirs et des souffrances de ses frères. Pour se suffire à lui-même, il s'isole. La fraternité, la solidarité, s'éteignent dans son âme.

Les sociétés de secours mutuels n'ont aucun de ces torts. Aussi bien que les caisses d'épargne elles habituent à l'économie et à la prévoyance, vertus modestes sans doute qui ne méritent pas l'admiration de l'humanité, mais vertus utiles et dignes d'estime dans nos sociétés misérables, parce qu'elles sont la condition des vertus de famille. C'est par l'économie et la prévoyance que le chef d'une famille peut se montrer fils généreux, époux dévoué, père affectueux, en évitant à ceux qui l'entourent de dures privations. C'est

---

BREDINDIN (remettant son chapeau, mais parallèlement à lui-même, dans une position oblique, et ne le renversant entièrement que lorsqu'il est au dessus de sa tête, pour que la *chose* mise dedans ne tombe pas). Capitaine ! c'est pour une permission comm' quoi je voudrais m'établir.

LE CAPITAINE. Tu veux te marier, nigaud, tu as donc trop de ta solde, que tu veux en donner la moitié ; et puis la compagnie peut-être embarquée d'un instant à l'autre.

BREDINDIN. C'est égal, capitaine, c'est une fille honnête, dont à laquelle j'ai promis de lui faire son bonheur. J'peux pas manquer d'parole.

LE CAPITAINE. Quel âge a-t-elle ?

BREDINDIN. Elle n'a pas encore quarante ans, à ce qu'elle m'a dit.

LE CAPITAINE. Mais elle a dix ans de plus que toi ; garde donc ta solde, imbécile, tu te fais gruger. (Il va pour sortir.)

BREDINDIN (faisant un geste craintif). Oh ! capitaine.

LE CAPITAINE (se retournant vers Bredindin). Elle a donc quelques économies, elle a un état, au moins, la future ?

BREDINDIN (souriant avec orgueil). Oh ! oui, capitaine, elle est factrice chez la mèr' Bistoc, un débit de vin dans la rue des Mal-Chaussés.

LE CAPITAINE. C'est-à-dire, servante de cabaret. Ça ne se peut pas, tu te mets la corde au cou ; n'en parlons plus. (Il fait un nouveau mouvement pour s'en aller).

BREDINDIN, à part. Ça ne prend pas, faut mouiller l'ancre de miséricorde ! (Elevant la voix.) Capitaine ! faut que j'lui laisse en partant de d'quoi pour... pour...

LE CAPITAINE (impatienté). Pourquoi, voyons !

BREDINDIN (d'un air qui veut être fin). Pour quéqu'un qu'est en route... Ah !

LE CAPITAINE. Voilà ce que tu appelles des économies ! Es-tu sûr qu'elle ne t'en ait pas conté pour te soutirer ta paye ?

BREDINDIN (avec volubilité). Oh ! faites excuse, capitaine, ça n'est pas une *rabioteuse, elle l'est, trois mois au moins, ça s'voit bien* !

LE CAPITAINE. Comment ? Y penses-tu, nigaud, il n'y a pas deux mois que nous sommes à Brest. (Sévèrement.) Allons, c'est bon, laisse-moi en repos.

BREDINDIN. (Il revient les bras croisés près de la rampe avec une physionomie sournoise et féroce. Au public, du ton le plus naturel.) — Eh ben ! dites-moi un peu la main sur la conscience si n'faut pas avoir étranglé père z-et mère pour rester au service ? Mais dites-le donc, là.

BREDINDIN (retournant à la charge). Encore un mot zà vous communiquer, mon capitaine. Y a deux ans qu'j'ai fait une dénégation qui court toujours bon bord et...

LE CAPITAINE. Ça n'me regarde pas, adressez-vous au bureau des Revues.

BREDINDIN. Y n'veulent pas m'écouter. Figurez-vous que j'ai été entortillé à Toulon par une femme avec quoi que je n'suis pas marié à la mairie, et, comme un vrai *mort dans l'dos* que j'suis, j'lui ai *dénégué* la moitié d'ma solde en vous disant qu'c'était ma femme, et pas du tout. (En souriant d'un air qui veut être intelligent). Vous connaissez ça, mon capitaine, c'était ma femme par-dessus l'bord, histoire de rire (Reprenant un air furieux). Et qu'est-ce que j'apprends avant-hier ? La mauvaise gabarre démolie a changé d'armateur, voilà pourquoi que je veux mettre le *linguet* sur ma *dénégation*.

LE CAPITAINE. Tant pis pour vous, Bredindin, vous m'avez trompé ainsi que le bureau des Revues. Votre délégation continuera.

BREDINDIN (à lui-même). V'là mon mariage qui court un vilain bord. (Il chante avec une tristesse comique.)

> Dire que c' vieux scélérat d' ponton
> Avec ma sold', c'est bien ma faute.

(Il se frappe la poitrine).

> Va fair' ses beaux bras à Toulon
> Pendant qu' moi j' serai-t-à la côte. (*Bis.*)

(Reprenant le dessus).

> Mais c'est égal, gros calman !

(Il frappe sur sa poche, où sonnent des pièces de 5 francs).

> Va, j'te réponds qu' c'lui-là t' f'ra brosse.
> Car pour qui roul' plus lestement
> J'men vas l'fair' rouler en carrosse. (*Bis.*)

Je dois être en retard, mais c'est ici à côté.

AUTRE SCÈNE. — Arrivée de Patara et de ces dames. (Ici le vaudevilliste pourrait produire un effet de mise en scène en faisant poursuivre Patara par les cris populaires de Brest, etc., etc.)

PATARA (se retournant dignement vers les gamins en faisant évoluer avec lui les dames dont il n'a pas quitté le bras.) Eh bien ! qu'est-ce que c'est, tas de moussaillons ! J' vas te faire filer douze nœuds vent arrière, si tu continues à m'chauffer la plante des pieds ! (Il fait un pas vers les gamins, qui se sauvent en répétant leurs cris).

Mme BALUCHON (accourant). Qu'est-ce qui faut vous servir ?

PATARA. C' qui faut m' servir ? Mon ami Bredindin et la voiture. (On entend le roulement d'une voiture.)

Mme BALUCHON. Voilà ! voilà ! voilà !

(Bredindin arrive sur un char-à-bancs découvert à quatre roues, à un cheval. Il y a quatre places sur deux banquettes. Une longue perche surmontée d'un mouchoir rayé de rouge est plantée près du banc de l'avant. Tous, avec admiration :)

Ah !

PATARA. Bravo ! soignée la calèche. (A Bredindin.) Te voilà, c'est bien heureux ! C'est pas délicat de faire attendre les dames.

BREDINDIN (sautant sur la scène). Allons, n't'impatiente pas, nous allons appareiller, v'là l'pavillon d'partance qu'est en tête du mât de misaine. (Il montre le mouchoir.) Tiens, Patara, donne-moi un peu ton coup d'longue-vue à c'te patache (il la montre), c'est ça qu'est taillé pour la marche. (Revenant en scène.) Bonjour, Toinette, ça va bien depuis c'te matin à bord du *Neptune* ? (A Justine, croyant lui faire un compliment et s'inclinant.) Mademoiselle !...... certainement......

TOINETTE (grosse et forte gaillarde vêtue d'une robe brune très commune, fichu à carreaux, chapeau à plumes, ridicule, etc. Elle donne une poignée de main solide à Bredindin. Avec une voix forte et grasse). Salut ! Bredindin, voilà-t-un procédé de cheval et de carrosse dont auquel madame et moi nous sommes très sensibles...

JUSTINE (ton pincé, voix flûtée). Oui, sans doute, c'est bien soigné z-à vous de nous faire promener z-en carriole.

PATARA (sautant sur le bord de la carriole sans regarder dedans, et se tournant vers les dames.) Allons embarque ! embarque !

BREDINDIN (les conduisant jusqu'à la voiture, sans leur donner la main, mais en gesticulant d'un air aimable). Savez-vous, mes petites mouettes, que vous n'êtes pas mal fichues comme ça toutes les deux. Vous avez très bien fait les choses, M. Patara. (Montrant les plumes.) En v'là une de panache ! M'est avis qu'on devrait forcer les chevaux d'corbillard à en porter comm' ça.

PATARA (toujours debout sur la carriole. Avec affectation cérémonieuse). Voyons, mesdames, prenez donc la peine d'embarquer.

BREDINDIN. Allons, saute à bord, mes petits requins ! Offrez-moi donc

[illegible] secourir sans les aimer. Il les accompagne pieusement à leur dernière demeure, les descend lui-même dans la tombe, et après avoir honoré leur mémoire par des larmes et des prières, il devient le patron des veuves et des orphelins. Au lieu de calculer froidement dans la solitude de son foyer, comme le déposant à la caisse d'épargne, quelle part il convient de faire à la prudence, quelle part aux honnêtes plaisirs, le membre des sociétés de secours mutuels se réunit à ses confrères pour délibérer en commun sur des intérêts communs, et c'est encore pour son intelligence, dont l'horizon s'élargit, un exercice aussi noble que pour son cœur dont les sentiments se réchauffent et s'exaltent.

Les sociétés de secours mutuels établissent entre les classes pauvres et les classes riches des rapports bien plus intimes et plus affectueux que ne font les caisses d'épargne. Celles-ci sont bien à la vérité dirigées par un conseil local d'administration composé de ce qu'on est convenu d'appeler les notabilités. Mais leur fonction est toute matérielle; la présidence n'est qu'un acte de présence, encore pas toujours, dans le local aux heures d'inscription : elle n'entraîne pas à un échange de secours, pas même à des consolations et des conseils bienveillants. Quand leur tour de service est passé, les membres du conseil sont aussi étrangers qu'auparavant à la destinée des déposants. Au contraire, dans un grand nombre de sociétés de secours mutuels, et ce devrait être ainsi dans toutes, les riches peuvent être reçus comme membres honoraires, à la condition de verser une cotisation ; ils sont quelquefois admis à remplir dans l'œuvre des fonctions actives de dévouement désintéressé. Ainsi associés au mérite et à la prospérité de l'institution, ils vivent d'une vie plus large et plus sympathique, parce qu'ils étendent leur amour sur leurs associés, qui les récompensent par un retour d'attachement, de considération et de respect. Lorsque dans une profession, les maîtres ont le cœur de se faire ainsi les confrères en même temps qu'ils sont les patrons de leurs ouvriers, la communauté tout entière devient une famille. Quel plus noble rôle pour les classes riches que de fondre ainsi leur destinée dans celle du peuple! Et ne trouveraient-elles pas dans les jouissances du bien accompli, de l'amour reçu et donné, de la sécurité acquise, une large compensation à de légers sacrifices de temps et d'argent !

Les administrateurs qui veulent prouver leur patriotisme par des actes d'un dévouement intelligent doivent donc provoquer l'établissement des sociétés de secours mutuels, dont les modèles existent déjà par centaines, de préférence aux caisses d'épargne. Et dans les lieux où celles-ci existent il faut encore fonder des sociétés pareilles, parce qu'il y a un moyen très simple et excellent de faire concourir au bien général les deux institutions. C'est de constituer les caisses d'épargne dépositaires des fonds des sociétés mutuelles. La loi autorise cette pratique, qui est déjà familière à beaucoup de sociétés. En prenant ce rôle, la caisse d'épargne se purifie. Elle cesse d'être un instrument de cupidité et d'égoïsme, pour n'être plus qu'un placement productif de capitaux honorablement amassés. Sa valeur politique devient alors plus manifeste. Certains publicistes ont reproché au gouvernement d'avoir fait de la caisse d'épargne un moyen politique, en intéressant à la stabilité de l'État un grand nombre de citoyens. Nous, qui n'appelons pas de nouvelles révolutions, parce qu'elles seraient escamotées comme toutes les précédentes, par les habiles, nous avons toujours félicité le pouvoir d'avoir eu au moins une fois l'intelligence de ses intérêts. S'il l'avait à un plus haut degré, il favoriserait activement la formation des sociétés de secours mutuels. Liées au sort des caisses d'épargne et à l'ordre général, ces sociétés amèneraient à des sentiments pacifiques tous leurs membres, c'est-à-dire la partie la plus intelligente et la plus morale de la population. Il est vrai aussi que le

L'*Echo de l'industrie*, de Lyon, [illegible] dans un langage à la fois [illegible] et éloquent la situation industrielle du bassin de Saint-Étienne :

Il n'y a pas de loi qui réprime la coalition des propriétaires de houille, a dit M. le ministre, et cependant il y en a de terribles, de sévères, qui punissent l'ouvrier s'il refuse de travailler au salaire réduit, s'il s'entend avec quelques-uns de ses compagnons d'infortune pour résister à l'abaissement de son médiocre bénéfice, quand même le rabais imposé mettrait son salaire au-dessous du nécessaire.

Évidemment il y a ici injustice flagrante, oubli du législateur ; s'il n'y a pas de loi, que n'en faites-vous une? la chambre n'a-t-elle pas pour mission de sauvegarder tous les intérêts, d'empêcher les abus, de remédier aux maux qui menacent une fraction de la société? et quand cette fraction est la plus nombreuse, la plus faible, la plus déshéritée, ce devoir ne devient-il pas pressant et sacré ? Vous empêchez la coalition d'ouvriers parce que ce genre de protestations peut avoir de graves inconvénients, peut amener de funestes excès ; mais lorsque les coalitions des capitaux ont des résultats aussi funestes, pourquoi restez-vous impassibles; cette puissance que vous possédez d'une main, hésiterez-vous à l'employer de l'autre ? Si vous empêchez ceux-ci de protester, donnez-leur au moins des garanties que vous veillez pour eux et que vous saurez les préserver de l'envahissement, de la tyrannie de ceux-là.

Que l'on ne s'y trompe pas, ce dilemme est irrésistible ; la force des choses et des événements vous oblige de répondre nettement ; il n'est plus temps de tergiverser, de se rejeter sur des moyens illusoires. La question intéresse toute l'industrie, l'existence d'une partie de la population ; il faut répondre, il faut agir, il faut chercher la solution du problème et la trouver bientôt. Dans de pareilles circonstances, les remèdes les plus prompts sont ceux qui guérissent le mieux.

Les compagnies, direz-vous, sont contraintes par la loi d'extraire de certaines quantités de charbons, ils ne peuvent pas accaparer, ils sont forcés de vendre.

Et l'ouvrier, dont vous redoutez les grèves, dont vous punissez les coalitions, n'est-il pas obligé lui, par un pouvoir plus fort que vos décrets, à accepter les conditions du travail à quelque prix que ce soit par cette loi qui ne transige jamais, la loi de la nécessité?

Un capitaliste peut faire le sacrifice de ses capitaux ; dans l'espérance d'un bénéfice immense, il peut risquer des sommes énormes, produire des hausses et des baisses mensongères, des disettes factices. Cet état peut durer longtemps, aussi longtemps qu'il aura des fonds disponibles ; il ne court pas même la chance de se ruiner, car il saura s'arrêter à temps. L'ouvrier n'a pas ce privilège, il faut qu'il accepte, qu'il travaille ou qu'il meure de faim.

On ne meurt pas de faim, direz vous ; eh ! comment fera-t-il donc, s'il ne gagne pas son salaire journalier, lui qui n'a pas d'autre ressource?

Cette pente est glissante et dangereuse. En laissant se former le nouveau pouvoir, vous constituez un état dans l'état, une société dans la société, et une société dont l'intérêt direct sera l'appauvrissement et la ruine du plus grand nombre; car cette minorité n'agira que pour elle, en vue de ses propres bénéfices, et imposera bientôt ses conditions à ceux mêmes qui doivent la soumettre aux lois du royaume.

Pour qu'un gouvernement soit véritablement fort, il faut qu'il s'appuie sur l'opinion publique, qu'il recherche l'intérêt national, le bien de tous ; qu'il maintienne les droits de chacun dans l'accord de la liberté universelle ; il faut pour cela qu'il ne s'effraie pas de renverser une minorité menaçante, qui le sert parce qu'il lui est utile, qui l'abandonnera ou le combattra quand il lui sera opposé ; il faut enfin qu'il s'appuie sur sa véritable base, sur le peuple, sur le travail, cette puissance imposante qui ne réclame rien qui ne soit équitable, parce qu'au milieu de ses souffrances elle a appris à connaître et à pratiquer cet esprit de justice que malheureusement on se plaît à lui refuser.

Ceux qui ne comprennent point cela sont aveugles ; ceux qui le nient sont de mauvaise foi. L'avenir du pays industriel est là. Ce qui se présente

l'ordre [illegible] pour savoir quel nom donner à leur tentative, s'il faut l'appeler une échauffourée ou une révolution ; mais que tous ceux qui sentent battre dans leur poitrine un cœur indépendant se lèvent et applaudissent à ces combats engagés et soutenus pour la sainte cause de la liberté !

Qui d'ailleurs parmi nous, ouvriers, ne s'émouvrait pas à la lecture du manifeste qu'a publié le gouvernement national institué à Cracovie? Cette pièce restera dans les annales des peuples comme une protestation permanente contre tous les genres d'oppression.

La souscription ouverte par ce journal en faveur des Polonais, s'élève à 96 fr. 10 c.

L'appréciation de la réforme douanière entreprise par Robert Peel, concorde entièrement avec celle des autres journaux publiés par les ouvriers. Cette appréciation, qui est aussi la nôtre, mérite d'appeler l'attention des publicistes, qui prétendent que la liberté commerciale suffit à réaliser toutes les promesses de l'esprit moderne de justice et de liberté.

La liberté commerciale, toutefois, est fort loin de nous paraître contenir la solution des grandes difficultés sociales — qui appellent suivant nous des mesures d'ordre et d'organisation, — mais elle répond à un principe de raison et de haute économie sociale désormais hors de toute atteinte : celui de la division du travail et de l'application des forces productrices là où elles peuvent produire la plus grande somme de résultats. Ce principe, vrai et profitable dans un atelier, ne l'est pas moins en effet dans la société générale, dans le grand atelier humanitaire, et quand chaque nation, se bornant aux industries pour lesquelles son sol, son climat, ses ressources de tout genre la disposent, offrira à l'échange la plus grande somme possible de produits, la richesse universelle en sera l'inévitable conséquence. Que des institutions régulatrices, protectrices des masses qu'elles animeraient d'une vie collective et solidaire, viennent ensuite présider à une distribution équitable de la richesse, et la société humaine sera sur la voie de tous les progrès qu'il lui est donné d'accomplir.

Mais si le principe de liberté, de concurrence et d'individualisme a gagné sa cause dans l'opinion des hommes avancés qui dirigent l'esprit public, il est malheureusement loin d'en être le même du principe d'ordre, d'association et de solidarité. La justice elle-même est encore si peu comprise, que l'on ne voit généralement rien à reprendre au régime odieux du salaire, et que beaucoup d'hommes haut placés dans la société prétendent donner comme légitimes et inattaquables, les résultats de la lutte si inégale du travailleur déshérité contre les capitalistes et les propriétaires. La réforme commerciale anglaise est un triomphe du principe de liberté et de concurrence ; elle ruine fondamentalement le privilège féodal de l'aristocratie de la terre et porte une grave atteinte à quelques monopoles industriels, mais elle ne touche en rien au monopole général des instruments de travail, propriété d'un petit nombre ; monopole qui place l'ouvrier, le salarié, dans la même position vis-à-vis du capitaliste et de l'entrepreneur, que le consommateur en présence du marchand de blé privilégié, c'est à dire dans l'obligation de payer le loyer des instruments de travail le prix que le détenteur veut y mettre. [illegible]

Nous avions dit, enfin, que les suites de cette réforme, quelles qu'elles fussent, seraient un enseignement pour les classes [illegible] doit voir maintenir comment nous l'entendons. Si malgré la diminution du prix des subsistances et l'impulsion plus ou moins directe donnée au commerce, le taux des salaires continue de s'abaisser, et la condition de l'ouvrier d'être précaire et misérable, ce sera une preuve que le principe de concurrence est insuffisant pour amener la juste répartition des avantages sociaux, et que tant que les travailleurs resteront isolés, dépourvus de toute garantie d'existence, de toute propriété collective, ils devront s'attendre à être exploités et spoliés par le capital. L'expérience qui va se faire en Angleterre intéresse dans un plus haut degré la classe ouvrière de tous les pays ; nous la suivrons, quant à nous, avec la plus

---

vot' main, Toinette. (Il prend la main de Toinette qui monte debout sur le marchepied). Comment, Toinette! vous n'avez pas de gants ? et vous non plus, Justine? Patara, tu n'as pas acheté de gants à ces dames? Monsieur Patara b[illegible] je m'rétracque, vous n'êtes qu'un gaffelé.

PATARA (à Bredindin). N'te fâche pas, voyons. (Aux femmes.) C'est trop tard pour le quart d'heure. On vous en achètera ce soir, et des fameux ! en agneau, premier brin !

BREDINDIN (d'un air de dédain, avec solennité.) De l'agneau! allons donc! des gants en vrai chameau !

TOINETTE. A !

BREDINDIN. A?

TOINETTE (plus haut). A !

BREDINDIN (d'un air étonné). A..? Eh ben ! après?

TOINETTE (accentuant fortement). En-cha-meau-a !

BREDINDIN (comprenant). Ah !

TOINETTE (haussant les épaules d'un air de pitié, mais sans rire). Oui, en chameau. Est-ce qu'on porte des gants en chameau?...

JUSTINE (naturellement, avec approbation). En chevreuil, à la bonne heure !

PATARA. Eh ben ! embarquez donc, Toinette ; pourquoi donc qu'vous restez debout sur l'marchepied?

BREDINDIN (poussant doucement Toinette que Patara tient d'une main, et Patara perd l'équilibre). Allons, placez-vous, Toinette.

PATARA (se relevant et regardant ce qui l'a fait trébucher). Que diable que t'as arrimé dans la cale de ta patache, qui n'y a pas moyen d'y fourrer les mollets d'ces dames?

TOINETTE (regardant). C'est vrai ! elle est pleine comme un œuf, vot' voiture !

JUSTINE. Oh ! d'abord, moi, j'veux t'être à l'aise!

PATARA. Tiens ! tiens ! nous v'là gréés comme à bord. Une ligne de loch! (Il la montre.) Un bateau d'loch ! (Il le montre.) Une ampoulette ! (Il la montre.) Qu'est-ce que ça veut dire?.

BREDINDIN (très naturellement). Est-ce qui ne faut pas savoir le chemin qu'on fait ! Et puis, j'veux être sûr que l'marchand d'la voiture n'm'a pas donné du *fil carré* pour du *bitord*.

PATARA. Ah ça ! t'as pas payé tout, au moins !

BREDINDIN. Non, la moitié. Quel bénéfice que j'aurais à casser les nageoires à la bête si elle n'file pas ses six nœuds, comme il m'la promis?

PATARA (tirant de la voiture une grosse corde et un grappin qu'il mouille). Et c'grappin, et c'cablot, qu'a au moins dix brasses de long, qu'est-ce que t'en fais ?

BREDINDIN. Ah ça ! t'as donc toujours été mat'lot *coq* à bord? Tu n'vois pas qu'si nous vient une rafale de vent trop fraîche qui nous fasse dériver sur la côte, comme nous n'sommes pas très amolottés sur l'*gouvernement* des pataches, j'mouille le grappin, et *bitte* et *bosse*, v'là la barque qui s'arrête. (Il monte à côté de Toinette, derrière.) Et puis, tout ça c'est du leste qui nous empêche de chavirer.

PATARA (avec approbation consciencieuse). C'est parfaitement juste, t'es un génie, c'est connu ! (A Mme Baluchon qui, pendant ce temps a ramassé d'un air piteux les morceaux de sa vaisselle.) Holà ! hé ! l'hôtesse ! Arrive ici, vieille carcasse échouée, que j'te fasse ton décompte. Combien que c'est ? voyons.

Mme BALUCHON (à demi-voix et en colère). Malotru, va ! (A part.) C't'égal, ils n'sont pas assez gris, ils r'viendront dîner... nous *verrerons* à ce soir. (D'un air aimable.) Oh ! messieurs, c'est bien ! ça se r'trouvra avec autr'chose.

PATARA, bruyamment, il met la main à la poche.

Air : *Un jour le bon Dieu s'éveillant.*

Dit'donc la mère Baluchon
Nous prends-tu pour des cornichons!
(A Bredindin.) Comment trouv'tu c'te vieille figure,
Que l'diabl' m'élingue se figure
Que c'soir nous s'rons vent d'sus vent d'dans,
Et qu'ell'pourra nous mettr' dedans.
Oh ! vous avez le nez trop long, ma chère.

BREDINDIN (en montrant les pieds de Mme Baluchon).
Et les pieds aussi, les pieds surtout, la mère !

TOUS.
Les pieds beaucoup trop longs, la mère !

(Toinette et Justine se montrent en riant les pieds de Mme Baluchon. Bredindin mouille son doigt et lève le bras, pour voir de quel côté vient le vent).

PATARA (jetant deux pièces de 5 francs sur la table). Tiens, v'là des piastres, débrouille tes lignes avec ça. (Mme Baluchon ramasse.) Maintenant hissons le grand foc, et en route ! Ah ! ça d'quel bord amurons-nous?

BREDINDIN (baissant le bras). Attends, les vents sont nord-ouest (prononcez noroi), nous faut mettre le cap sur Kerinou ! (Patara enlève le mât du pavillon de partance et se dispose à frapper sur le cheval.)

JUSTINE (en minaudant). Ça n'est pas très commode vot' voiture, faut s'asseoir comm' les tailleurs.

BREDINDIN. Dites donc comme les Turcs, c'est plus noble.

TOINETTE (à Bredindin). Fait-elle la sucrée, hein?

BREDINDIN, à Justine. Les gens comme il faut n's'tiennent jamais autrement en carrosse. Allons, dérape, Patara. (La voiture commence à se mettre en marche avec l'aide de Bredindin.)

Mme BALUCHON (faisant la révérence). A revoir, messieurs, mesdames et la compagnie.

PATARA et BREDINDIN. Adieu, la mère, à tantôt ! (Ils embrassent chacun leur voisine et se mettent à chanter: Vivent, vivent les matelots des classes ! tandis que les dames chantent horriblement faux):

Et vogue la nacelle, qui porte mes amours.

Nous nous arrêtons ici pour cette première étude, elle suffit, nous le pensons, pour que le lecteur puisse apprécier la différence qu'il y a entre le vrai matelot goudronné et le matelot musqué de l'Opéra-Comique.

Prochainement une étude du même genre.

ture de la seule bibliothèque de Sainte-Geneviève pour les lectures du soir; 3° la défense d'entrer en blouse dans les bibliothèques. Cette triple réclamation nous paraît fondée. Si la dernière paraissait trop radicale, faudrait-il du moins qu'il existât quelque bibliothèque où les ouvriers pussent être admis dans leur costume de travail, à toute heure du jour ou de la soirée. Un pays n'est pas démocratique quand il recule devant une innovation de si bon augure. Heureuse serait la société si les bibliothèques et les musées étaient remplis de travailleurs en blouse !

Viennent ensuite une ode à la *Fraternité*, de M. Auguste Salières, typographe, et quelques strophes de l'*Ode sur la vapeur*, par M. Lachambeaudie, que la *Démocratie pacifique* a publiée en entier.

Un article bibliographique est consacré par M. Gustave Bonnin au livre d'Agricol Perdiguier, sur l'histoire d'une scission dans le compagnonnage. Nous y remarquons le passage suivant empreint d'un sentiment élevé :

« Mais surtout ce que nous regrettons, c'est que Perdiguier, qui connaît si bien l'histoire du compagnonnage, qui possède sur cette institution des documents nombreux autant que précieux, se soit borné à nous donner des notions fort succinctes sur les autres *devoirs* ; et qu'il ait réservé tous ses soins pour nous retracer les vicissitudes du *devoir de liberté*. Il serait fort intéressant pour la classe ouvrière de pouvoir s'édifier sur les services que peut rendre le compagnonnage tout entier. C'est à cette condition qu'il peut vivre dans notre temps; autrement, qu'aurions-nous à faire d'associations rivales ? ce ne serait que de l'égoïsme à plusieurs, et non du socialisme.

REVUES DE LA QUINZAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

La seule discussion intéressante qui ait eu lieu durant cette quinzaine à la chambre des députés a été celle du projet de loi de crédit extraordinaire demandant 93 millions pour la marine. On a généralement semblé croire que cette demande faite par le gouvernement ne l'était pas dans le but sérieux de donner une force véritable à nos flottes; et tous les orateurs, appuyant sur la nécessité de faire sortir notre marine de l'état de délabrement où on la laisse tomber, ont conjuré le ministère de prendre au sérieux le rôle que la France est appelée à jouer sur les mers et à ne pas gaspiller en pure perte l'argent que la chambre a voté à l'unanimité pour cette œuvre de reconstitution de la marine. Les ministres ont promis, mais nous avouons avoir peu de confiance en ces promesses. Une nécessité supérieure les domine : ils se croient contraints de tout sacrifier à l'alliance anglaise. Or, l'alliance anglaise demande impérieusement sinon l'anéantissement, au moins la complète médiocrité de notre établissement maritime, et par malheur le cabinet des Tuileries comprend trop mal sa position intérieure et extérieure pour pouvoir résister aux exigences d'une alliée trop intime et donner à la France le rôle de grande civilisatrice, que la révolution de Juillet lui destinait.

— Dans le cercle du mouvement intérieur se meut toujours, à côté de la vaine et dispendieuse image du pouvoir officiel, la réalité toujours grandissante du pouvoir non officiel, l'aristocratie financière, dont chaque pas est un nouveau triomphe. Nous avons étudié plus particulièrement, durant cette dernière quinzaine, le *monopole des sels* constitué par de puissantes compagnies : elles sont parvenues à élever le prix du sel dans des proportions colossales.

Il est curieux d'établir le décompte de ce que paie le consommateur pour son sel ; il le paie 50 francs le *quintal métrique* ; ces 50 francs se décomposent ainsi :

1° 50 centimes, prix de fabrication, et 25 centimes, prix de transport aux entrepôts, total 75 centimes représentant la valeur première du sel, ci.		75 c.
2° 30 francs pris par le gouvernement à titre d'impôt (un objet de première nécessité valant 75 centimes, imposé 30 francs, quelle déraison !), ci.	30	00
3° Bénéfices des monopoleurs qui vendent maintenant 3 fr. 50 c. ce qu'on ne vendait avant le monopole que 1 à 1 fr. 50 c., ci.	3	50
4° Bénéfice des marchands en gros.		75
5° Bénéfice des marchands en détail.	15	00
Total.	50	00

Oui, cinquante francs, ce qui ne coûte de frais de fabrication et de transport que 75 centimes ! Fâcheuse entente du gouvernement et du commerce pour spolier le consommateur !

ALLEMAGNE.

Les élections dans le grand-duché de Bade sont terminées. L'opposition, déjà en majorité dans la chambre précédente, vient de gagner encore six voix. M. Zittel, l'auteur de la motion en faveur de la liberté de conscience illimitée, a été élu deux fois. On sait que la chambre a été dissoute à propos de cette motion, prise en considération par elle.

On dit que le gouvernement grand-ducal est prêt à faire quelques concessions à l'opinion du pays. M. de Mittermayer, professeur à Heidelberg, un des nouveaux élus, est désigné pour le président futur de la chambre. M. Beck, ancien président, va, dit-on, entrer dans le ministère. La chambre sera convoquée sous peu.

La lutte entre la chambre constitutionnelle de Saxe et le gouvernement continue toujours. Là aussi, l'opposition est en majorité, mais les discussions sont beaucoup moins vives qu'au début de la session. On est fatigué de part et d'autre de parler et de discuter sans obtenir aucun résultat. Le roi a émis le vœu de voir la session close au mois de mai.

La chambre saxonne ne s'assemble que tous les trois ans. On dit que le roi, à la fin de la session, va se rendre à Leipzig pour présenter à l'Université le fils aîné du duc Jean, son frère, qui est l'héritier présomptif. Jusqu'à présent, les Saxons ont reproché au duc de faire élever ses enfants par les jésuites ; le roi, par cet acte, fera une concession à l'opinion publique et se réconciliera avec la ville de Leipzig.

Six Polonais, grâce à l'entremise de l'ambassadeur russe, ont été

littérateurs, ouvriers, artistes, artisans, tous les états y sont admis et s'y coudoient. Les membres composant cette société sont déjà si nombreux, qu'il n'y a plus de local assez vaste pour les contenir. Aussi est-il question à Francfort de faire bâtir une vaste salle pour les *Amis du progrès*, tel est le nom de cette société qui compte dans son sein les hommes les plus remarquables de cette ville. C'est en effet un grand progrès. Des sociétés pareilles se sont fondées à Kœnigsberg et à Breslau. Il n'y a que la Saxe qui reste en arrière. Il y a huit jours que la police d'une petite ville saxonne a refusé à un homme la permission d'y passer la nuit, sous prétexte qu'il portait un nom juif. Force lui fut de prouver par des preuves irrécusables qu'il n'était pas juif, en d'autres termes qu'il n'était pas circoncis. La chambre saxonne pétitionne en faveur de l'émancipation des Juifs. Nous lui conseillons de pétitionner en faveur de l'émancipation du peuple saxon.

ESPAGNE.

Le ministère Narvaez qui avait culbuté par la violence le ministère Miraflores, vient de succomber à son tour et de livrer le pouvoir au cabinet Isturitz. Ce nouveau gouvernement paraît vouloir entrer dans une voie moins furieusement modérée que celle de Narvaez, qui n'avait pas reculé devant l'abolition de la liberté de la presse et devant la pensée d'instaurer en Espagne la politique *du bon plaisir*. M. Isturitz se dispose à présenter aux cortès un projet de loi sur la presse. Espérons que cette loi sera digne de l'époque. La question du mariage de la reine occupe tous les esprits. C'est pour l'Espagne une question nationale. En Galice, des mouvements révolutionnaires ont eu lieu au nom de l'infant don Enrique que le parti libéral désigne comme mari de la reine.

ÉTATS-UNIS.

La question de l'Orégon n'est point encore décidée. Le président Polk vient d'adresser un nouveau message (24 avril 1846) au congrès, par lequel il l'invite à faire des armements pour la défense du pays. Le président paraît toujours fidèle à l'opinion qu'il avait lors de son grand message du 2 décembre 1845. Il n'a pris vis-à-vis de personne l'engagement d'abandonner ses premières idées relatives à l'occupation complète du territoire de l'Orégon jusqu'au 54e degré. Les armements proposés par le président ont donc une portée politique que l'on ne saurait amoindrir sans tomber dans un optimisme exagéré.

Chambre des Pairs.

Séance du 18 avril.

M. le président Pasquier donne lecture de l'ordonnance apportée par M. le garde-des-sceaux, qui convoque la cour des pairs à l'effet de procéder sans délai au jugement de l'attentat commis le 16 de ce mois sur la personne du roi, et investir des fonctions de procureur-général près cette cour M. Hébert, procureur-général près la cour royale de Paris, et des fonctions de substitut, M. Bresson, avocat général.

M. Pasquier invite ensuite MM. les pairs à se rendre, avant deux heures, aux Tuileries où ils seront reçus par le roi. La chambre se sépare.

Chambre des Députés.

M. le président Sauzet donne lecture à la chambre d'une lettre de M. le ministre de l'intérieur, annonçant que le roi recevra la chambre à trois heures.

La chambre se sépare en s'ajournant à lundi pour la discussion de la proposition de M. Demesmay, sur le sel, et du projet de loi relatif aux routes royales.

RÉVOLUTION POLONAISE. — SOUSCRIPTION NATIONALE

Souscription ouverte dans les bureaux de la DÉMOCRATIE.

MM. Hardy, 2 fr.; un officier du génie, 2 fr.; Sarret de Marrugny, 4 fr.; Alexandre Peron, 5 fr.; Becker (Félix), tapissier, ami de la Pologne, et ennemi de ces idoles sanguinaires qui se disent les représentants de Dieu sur la terre et qui foulent aux pieds les préceptes les plus sacrés de son évangile (Paroles du duc d'Harcourt), 1 fr. 50 c.; Charles Hattots, 50 c.; Alexandre Voisin, 5 fr.; Mme D., 1 fr.; Becker, 10 fr.; Biottot d'Oran, 10 fr.

SOUSCRIPTION DE TARBES. — MM. le général Simon Lorière, 10 fr.; Dosque, 5 fr.; Bartalaix, 5 fr.; J. Darramon, 10 fr.; Blanchet, 5 fr.; Galliay, 5 fr.; Latapie, 5 fr.; Bouillon, 5 fr.; G. Desjardins, 5 fr.; L. Vignes, 5 fr.; E. Brun, 5 fr., Baric, 5 fr.; Cocconcelli, 5 fr.; Dastugues, 5 fr.; Salles, 2 fr.; Mazaré, 5 fr.; un Polonais, 5 fr.; L. d'Erlon, 5 fr.; Prouane, d.-m.-l., 5 fr.; un Polonais réfugié, 1 fr.; R. Lacoumette, 5 fr.; Lafargue, huissier, 1 fr.; V. Brauhauban, 5 fr.; Gaston de Boussais, 5 fr.; Casabonne, avocat, 2 fr.; R. Pougat, avocat, 2 fr.; d'Aurensan, id., 2 fr.; Figarol, id., 2 fr.; Dintrans, 2 fr.; Bérot, 1 fr.; Cobadon, 1 fr., Adour, 1 fr.; Pujo fils, 1 fr.; Etienne L., 2 fr.; Magentis, 50 c.; Vidal, marchand chapelier, 1 fr.; Laporte, 2 fr.; Laporte, greffier, 5 fr.; Eugène, 1 fr.; V. Gaye, 50 c.; Baudus, 3 fr.

Total,	189 fr.	»
Montant des listes précédentes,	3 844	10
Total général,	4 033	10

Médaille à offrir à Eugène Sue,

DÉFENSEUR DES CLASSES SACRIFIÉES ET PROMOTEUR DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

SOUSCRIPTION DE LYON. — MM. Darles père, 50 c.; Vandel, 50 c.; Darles fils, 50 c.; Nicollier, 50 c.; Combres, 50 c.; Perras, 50 c.; Vernay, 25 c.; Charrin-Remy, 2 fr.; Cordier, jeune, 50 c.; Mattel, 50 c.; Ramus, 50 c.; Troullier, 50 c.; Garcin, 50 c.; Ladret, 50 c.; A. Bertrand, 50 c.; Dubois, 50 c.; Giordani, 20 c ; Maisonseul, 50 c.; A. Marmy, 50 c.; Thimon, 3 fr.; Brun, d'après sa conscience, 5 fr.; Renard, 2 fr.; Greizolmer, 50 c.; Jung, 1 fr. 50 c.; Foron, 1 fr.; Hey, 50 c.; Vindry, 50 c.; Bernoud, 1 fr.; Mme Bernoud, 25 c.; Mlle Cécile Bernoud, 25 c.; Charvet, 25 c.; Joarhit, fouriériste, 25 c ; Traversier, 10 c.; Morel, 10 c ; Clément, 10 c.; Pivot, 10 c.; Rodier, 10 c.; Escoffier, 10 c.; Bourdier, 10 c.; Metrat, 10 c.; Ducret, 10 c.; Joseph Reynier, 50 c.; Darlerin, 10 c.; Maximilien Reverchon, de la Verpillière, 50 c.; Armand Attara, 50 c.; Mme Marie Reynier, 50 c., Martin Genis, phalanstérien, 50 c.; François Genis, 15 c.; Mlle Marguerite Duriat, 25 c.; Mlle Adèle Bernes, 25 c.; Martinon, 20 c.; Mlle Marie Vernet, 25 c.; Mlle Clotilde Veyron, 25 c.; Clotilde, femme Farignot, 1 fr.; Mlle Louise Gurand, 50 c.; Albert Pacot, 25 c.; Françoise, femme Sarrazin, 25 c.; Perragon, 25 c.; Lapicotière, 25 c.; Rougemont, 25 c.; Plantier, 25 c.; Poix, 25 c.; Lemonon, 50

des d'Angers, 15 fr. 50 c.; Mlle Brageon, de Lyon, 50 c.; Collenot, à Semur, 1 fr.; Gamet, de, 50 c.; Legros, notaire, d°, 50 c., un anonyme, de, 50 c.; Remond, notaire, d°, 1 fr.; Nodot, pharmacien, d°, 50 c.; Baudu, architecte, d°, 25 c.; Basse, médecin à Saulieu, 50 c.; Courtois, pharmacien, d°, 50 c.; Locquin, avocat, d°, 50 c.; Jacquin, pharmacien, d°, 50 c.; Lefranc, à Teigny, 50 c.

Total,	127	25
Montant des listes précédentes,	1 278	05
Total général,	1 405	30

Tirage de la Loterie de Petit-Bourg.

Le tirage de la loterie de Petit-Bourg a eu lieu aujourd'hui, à une heure, à l'Hôtel-de-Ville, en présence d'un public nombreux. M. le maire du 3e arrondissement présidait l'assemblée.

Le prospectus de la loterie ayant très longuement expliqué le mode adopté pour le tirage, nous croyons inutile de le reproduire ici, et nous nous bornerons à en faire connaître les résultats.

Les 3 gros lots ont été gagnés par la série 326, savoir :

Le lot de 50,000 fr. par le n° 319. — Le lot de 20,000 fr. par le n° 243. — Le lot de 10,000 fr. par le n° 271.

Les 10 lots de 5,000 fr. ont été gagnés par le n° 26 de chacune des séries suivantes : 33—45—97—116—274—289—291—296—347—397.

Les 10 lots de 4,000 fr. ont été gagnés par le n° 367 de chacune des séries suivantes ; 33—48—69—186—226—308—409—412—440—476.

Les 10 lots de 2,000 fr. ont été gagnés par le n° 201 de chacune des séries suivantes : 20—155—164—242—251—374—417—429—431—442.

Les 20 lots de 1,000 fr. ont été gagnés par le n° 251 de chacune des 20 séries suivantes : 6—72—81—111—113—131—182—188—200—232—300—330—346—365—411—420—461—474—478—496.

Les 10 lots de 500 fr. ont été gagnés par le n° 288 dans chacune des 10 séries suivantes : 59—161—318—332—362—383—392—410—423—479.

Les 100 lots de 100 fr. ont été gagnés par le n° 183 des 100 séries suivantes :

3—14—16—18—26—30—42—64—67—68—69—70—77—78—79—88—94—98—103—106—107—109—119—120—130—138—140—142—143—148—157—159—172—177—178—190—194—196—202—203—207—214—216—217—218—248—261—264—265—266—272—281—284—294—297—299—304—310—317—324—328—334—336—337—330—340—352—353—356—359—363—366—367—370—372—375—384—386—388—393—398—400—404—415—418—421—425—427—436—438—443—447—450—455—456—458—462—466—490—495.

Les 1,000 lots de 50 fr. ont été gagnés par les n°s 126 et 131 de chacune des 500 séries.

Les 500 lots de 20 fr. ont été gagnés par le n° 39 de chacune des 500 séries.

Les 10 lots de 2,000 fr. pour l'admission de 10 enfants à Petit-Bourg ont été gagnés par le n° 377 de chacune des 10 séries suivantes : 2—91—131—132—151—250—268—313—462—498.

10 autres lots de bienfaisance, dont 5 de la valeur de 2,000 fr., ont été gagnés par le n° 227 des séries suivantes : 81—105—165—276—468. Les 5 autres de la valeur de 1,000 fr. ont été gagnés par le même n° 227 des séries suivantes : 149—190—271—344—395.

Les 40,000 lots de 5 fr. ont été gagnés par les 80 n°s suivants dans chacune des 500 séries, savoir :

2—6—15—20—22—27—32—39—45—47—53—57—61—70—71—77—85—89—93—100—105—106—113—116—123—127—131—144—149—154—158—165—170—173—179—181—188—194—200—203—209—215—217—223—229—231—237—242—250—252—256—261—267—274—279—284—286—294—300—305—309—314—318—323—330—334—339—345—347—351—360—364—367—374—380—384—386—391—399.

Ici était close la loterie faite par l'administration de Petit-Bourg ; mais comme 200 lots avaient été offerts par la famille royale et par quelques particuliers, ces lots ont été réservés comme fiche de consolation aux billets qui n'avaient rien gagné. On a donc retiré de l'urne des billets tous les numéros qui avaient obtenu un lot quelconque, et les 200 lots supplémentaires ont été tirés au sort entre les billets restants.

Les 10 n°s suivants : 131—157—198—241—243—262—299—322—333—345 dans chacune des 20 séries suivantes :

57—72—81—83—116—183—207—238—243—363—368—378—395—398—403—418—459—480—482—485.

Les lots qui ne seront pas retirés d'ici à 40 jours seront acquis à l'œuvre de Petit-Bourg.

Les 30 000 fr. de tableaux sont répartis sur les gros lots, mais ils seront, comme les autres, remboursables en argent, sans déduction de 10 p. 0/0 au profit de Petit-Bourg, au gré des gagnants.

Les personnes qui voudraient donner aux lots de bienfaisance une destination également de bienfaisance, mais autre que celle indiquée sur le programme, en auront le droit sur leur simple déclaration ; on échangera ces lots contre argent sous la déduction de 10 p. 0/0, sauf un petit nombre de lots qui ont une destination spéciale et forcée, et qui pour cette raison ne pourront pas être échangés contre de l'argent.

L'administration indiquera à son bureau à Paris, rue Paradis-Poissonnière, 49 ter, l'ordre dans lequel on procédera à la délivrance des lots.

Résumés des faits divers.

BULLETIN JUDICIAIRE.

Dans la quinzaine qui vient de s'écouler ont été condamnés à la peine de mort les nommés :

Femme Chanal pour assassinat de son mari.

Croizette, pour assassinat de sa maîtresse.

Jouirat, traduit aussi aux assises de l'Oise sous l'accusation d'assassinat.

Fournial et Débery pour trois assassinats avec vol et incendie.

Voici, d'autre part, la liste des affaires déférées en ce moment aux assises de la Seine :

Le 16, Huard, vol à l'aide d'effraction dans une maison habitée ; fille Le-

[illegible] contre des plus sanglantes. 6 000 paysans, armés pour la plupart de fusils de chasse, ont marché contre quatre compagnies d'infanterie et les ont mises en déroute. Les Autrichiens ont perdu 30 grenadiers.

A Lemberg tout est sur le qui-vive. Des pièces de canon sont braquées contre la ville et la caserne d'artillerie du Cloître-Rouge, où sont enfermés les 22 officiers autrichiens compromis dans la dernière conspiration ; l'Hôtel-de-Ville est occupé par la milice et les troupes.

Le bruit courait que le 16 ou le 17 avril une révolution générale éclaterait dans la Gallicie. On parlait d'une guerre d'extermination contre tout ce qui porte l'uniforme autrichien.

Les villes de Tarnow, de Bzerzow, de Gurlau, sont déclarées en état de siége.

Saint-Etienne.

Notre correspondance nous apprend que la tranquillité est loin d'être rétablie dans le bassin houiller de Saint-Etienne. Le mercredi 15 avril, à deux heures après midi, un rassemblement de plusieurs centaines d'ouvriers s'était formé au Pont-de-l'Ane. M. le préfet en uniforme, M. le colonel du 66e, deux détachements de hussards et deux compagnies d'infanterie, sont partis dans cette direction aussi rapidement que possible. Il n'y a pas eu de collision, les ouvriers se sont dispersés.

Le jeudi 16 on a fait quelques arrestations ; à la pointe du jour, quelques prisonniers soigneusement escortés rentraient en ville. Des troubles ont eu lieu le même jour à la Ricamarie, et vers quatre heures un omnibus conduisait en prison une dixaine d'ouvriers mineurs ; ils étaient précédés par des gendarmes et suivis par des hussards ; l'escorte allait au grand trot et la foule des spectateurs semblait inquiète.

Aux environs de Saint-Etienne on ne voit que mouvements de troupes ; les ordonnances à cheval se croisent dans toutes les directions. Pour protéger les ouvriers qui veulent travailler et leurs maîtres, on a placé des postes près des mines, à Méon, au Pont-de-l'Ane, à Terre Noire, à la Ricamarie, etc., etc. La grève est générale dans le bassin. Très peu d'ouvriers travaillent, et quand ils sortent des puits il faut que les militaires les escortent jusque chez eux, autrement d'autres ouvriers les attaquent à l'improviste et les battent à discrétion. Malgré toutes les précautions de l'autorité, il y en a tous les jours quelques-uns de maltraités.

La masse des ouvriers est plus indisposée qu'elle ne l'était il y a quelques jours ; ils sont exaspérés ; la misère contribue à les aigrir, mais ils paraissent bien décidés à ne pas rentrer dans leurs mines avant d'avoir obtenu des garanties ; ils disent : « Si nous rentrons maintenant, on fera de nous ce qu'on voudra, la Compagnie disposera de tout. Que deviendrons-nous avec un seul maître ? nous serons de vrais esclaves, etc. » Les ouvriers ne savent pas bien exposer les inconvénients du monopole et de la féodalité industrielle, mais ils les sentent parfaitement et les comprennent mieux qu'ils ne les expriment.

Les mineurs assurent que la Compagnie paie les journées au dessus du taux ordinaire et fournit du vin à ceux qui travaillent, afin de faire croire que la majorité ne demanderait qu'à travailler et que la grève, loin d'être l'expression du vœu général, est l'œuvre de quelques intrigants et mauvais sujets. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la Compagnie emploie tous les moyens pour faire tomber sur les ouvriers seuls la responsabilité des troubles. Ils sont bien coupables, en effet. Pourquoi viennent-ils troubler le doux repos des hommes de finance ? De quoi les mineurs se plaignent-ils ? A la vérité ils ont grand tort d'employer la violence à l'égard de ceux d'entre eux rien aux autres ! Les soldats sont sur pied la nuit et le jour, ils doivent être exténués.

Du 17, à 11 heures du matin

Rien de changé à Saint-Etienne depuis hier : les ouvriers sont toujours irrités de plus en plus, quelques-uns portent des armes cachées. Il y a encore eu de nouvelles arrestations cette nuit. L'autorité supérieure n'est pas disposée à employer des moyens pacifiques pour arriver à une solution, du moins on n'en entend pas parler. Mais en revanche les baïonnettes ne manquent pas. Les militaires paraissent avoir profité de la triste expérience du 30 mars, ils sont prudents, et partout où ils se sont trouvés en face des ouvriers, ils ont évité d'employer leurs armes.

Le mal s'aggrave ; des personnes bien informées assurent que les ouvriers du Rive-de-Gier vont cesser leurs travaux aujourd'hui ou demain. Le chef de mouvement du chemin de fer de Lyon a dit qu'il tenait 22 voitures prêtes pour transporter des troupes à Saint-Etienne ou à Rive-de-Gier. Nos populations se prononcent avec force contre la coalition charbonnière, et si le gouvernement n'intervient pas au plutôt, de grands malheurs sont à craindre.

Nous recevons de nouveaux détails sur l'indigne supercherie au moyen de laquelle la Compagnie des mines de la Loire a surpris la signature de M. Ogier.

M. Ogier a signé aveuglément trois lettres à l'instigation de M. Basset, ancien directeur du Gagne-Petit, aujourd'hui nommé secrétaire général de la grande compagnie.

Aussitôt que M. Basset eut obtenu les signatures de M. Ogier, il porta lui-même une des lettres au rédacteur du *Mercure ségusien*, en réclamant l'insertion pour le numéro du lendemain, celui du dimanche. Le rédacteur voyant que cette lettre contredisait les déclarations du 31 mars, s'empressa de la porter à un neveu de M. Ogier, en lui faisant part des doutes que lui inspirait la sincérité de cette lettre. On en réfère aussitôt à M. Ogier, et celui-ci affirme qu'en effet il n'a cru et voulu signer qu'une cote du salaire des ouvriers traîneurs à différentes époques. Il fut convenu que la lettre ne serait pas insérée dans le *Mercure ségusien*, et aussitôt M. Ogier, accompagné de son neveu, alla réclamer les deux autres lettres à M. Basset (ces lettres nous avaient été envoyées ; elles ont été insérées sous toutes réserves dans la *Démocratie pacifique* du 15 courant). M. Ogier et son neveu se rendirent ensuite à l'imprimerie du *Courrier de Saint-Etienne*, afin que ce journal n'insérât pas les lettres, dans le cas où elles lui seraient adressées.

Le lundi suivant, M. Ogier, toujours accompagné de son neveu, retourna chez M. Basset et réclama vivement les deux lettres mises en circulation d'une manière aussi perfide. M. Basset, poussé à bout et après une très vive discussion, déclara que ces lettres avaient été envoyées à la *Démocratie pacifique*. Il prétendit et voulut prouver à M. Ogier que ces lettres ne le compromettaient pas, qu'elles n'avaient aucune importance ; mais dans un moment de trouble inexplicable chez un homme habile et froid comme l'est habituellement M. Basset, il alla chercher une lettre de son conseil d'administration et la lut à M. Ogier et à son neveu ; en voici la substance :

« La lettre d'Ogier, du 31 mars, nous fait le plus grand tort auprès du gouvernement : tâchez, *par tous les moyens*, d'en atténuer l'effet. Nous déplorons la démarche de M. Harmet qui, par l'insertion au *Mercure* de sa note du 29 mars, a provoqué la lettre d'Ogier qui nous fait TANT DE MAL. »

En définitive, le lundi matin M. Ogier, *en compagnie de son neveu*, ne put rien obtenir de M. Basset. L'oncle et le neveu se retirent, et M. Basset recommande à Ogier de le venir voir *seul* dans l'après-midi. Ogier s'y rend, et malgré les influences de toutes sortes que l'on tenta d'exercer sur lui, pendant cette visite, il signa dans la soirée du même jour une lettre que la *Démocratie pacifique* vient de recevoir et qui confirme la déclaration du 31 mars, [illegible] notre conviction est formée et les hommes qui [illegible] *par tous les moyens* d'exploiter et d'asservir la population ouvrière de la Loire, auront pour adversaires infatigables tous les hommes dont le cœur est honnête, tous ceux que révoltent l'égoïsme, la cupidité et le mensonge.

Il demeure avéré que M. Harmet, avant la grève, a menacé les ouvriers d'une diminution de salaire, et après la retraite d'Ogier, c'est la seule crainte de cette diminution qui a fait sortir les ouvriers du puits du Gagne-Petit. Si l'on conteste, nous donnerons les détails les plus circonstanciés sur les propos tenus dans la mine du Gagne-Petit par M. Harmet et sur le fait *toujours relatif aux salaires* qui a déterminé la retraite de M. Ogier.

La Compagnie des mines de la Loire vient de faire à son honneur ces blessures dont il ne peut pas guérir.

Le *National* publie aujourd'hui une lettre, dans laquelle M. Fénéon déclare qu'il n'était nullement intéressé à combattre, ainsi qu'il l'a fait, l'association charbonnière, et que tout au contraire les mines dont il est propriétaire auraient *augmenté* de valeur si cette association s'était opérée sans obstacle.

Du Monopole des Sels

PAR LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE.

DE LA RÉDUCTION DE L'IMPÔT. — DE LA LIBRE INTRODUCTION DES SELS ÉTRANGERS.

L'indulgence avec laquelle des personnes considérables ont bien voulu accueillir nos précédents articles, nous fait un devoir de redoubler de soin pour ne rien dire que d'exact, de juste et d'applicable.

Nous avons signalé des abus étranges, des énormités menaçantes pour les consommateurs, nous pourrions ajouter pour les petits propriétaires de salines et pour les marchands de sel, portion laborieuse et libre des classes moyennes, destinés à être remplacés par quelques actionnaires et par de simples commis à gages. Au nouveau compte des monopoleurs, les producteurs à faibles capitaux, les intermédiaires indisciplinés de la vente, seraient mis à la réforme et supprimés comme rouages inutiles ou embarrassants. Quant à l'émulation générale que la propriété et l'industrie, divisées en des milliers de mains, ont depuis 50 ans communiquée à la France, elle deviendrait ce qu'elle pourrait dans les opérations régulières et monotones de quelques financiers. Tel est le nouveau péril, et pour peu qu'on y réfléchisse, il est bien évident que c'est là une conséquence inévitable de la grande industrie se reconstituant par les monopoles et les coalitions.

Qu'on ne se méprenne point toutefois sur nos intentions, ni sur les conclusions de nos prémisses.

Les coalitions sont flagrantes, le monopole en pleine organisation ; mais après avoir signalé le mal, tairions-nous le plus ? Après avoir dévoilé des abus vraiment inouis, garderions-nous le silence sur la cause première ?

La surcharge commerciale qui pèse sur les populations forme, avons-nous dit, les 2/3 environ de la difficulté pendante devant les chambres, et représente dans le Midi 40 fois la valeur intrinsèque de la denrée.

Mais cette denrée de première nécessité, le fisc la fait [illegible]

(1) Voir nos numéros des 14, 15, 16 et 18 avril.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 21 AVRIL 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

ODÉON : Mlle Araldi. *Phèdre*. — *Les Horaces*. — Le théâtre de Marivaux.

Cette semaine, les premières représentations ont fait défaut : il ne s'est produit sur la scène qu'une seule nouveauté ; cette nouveauté, ce n'est pas une pièce ; c'est une actrice, une tragédienne, c'est Mlle Araldi.

Mlle Araldi est une Italienne, et ce nom de théâtre a remplacé son véritable nom de famille, Louise Belloni.

Louise Belloni naquit à Milan, le 25 octobre 1825 ; douée de remarquables dispositions pour le théâtre, et surtout d'une rare élégance dans ses gestes et dans ses poses, elle remplit à quatre ans et demi le rôle de l'Amour à l'Opéra de sa ville natale ; et depuis, à Milan, à Paris, à Gênes, à Londres sur le théâtre de Drury-Lane, elle se fit applaudir comme danseuse.

Mais là n'était pas sa véritable vocation. A Paris, au Théâtre-Français, en voyant Mlle Rachel jouer Hermione, Mlle Araldi sentit s'éveiller en elle un ardent désir de jouer Racine et Corneille, elle fut servie à souhait et bientôt elle débuta comme tragédienne sur notre première scène française. Pourquoi n'y est-elle pas restée ? Pourquoi la presse est-elle demeurée froide à son égard ? Pourquoi la gloire et la popularité de Mlle Araldi ne datent-elles pas de cette époque ? S'il faut en croire un ardent ami de la jeune tragédienne, qui vient de publier une *Biographie* en son honneur, les sociétaires furent jaloux de Mlle Araldi. Ils voulurent tuer son avenir en étouffant le bruit de ses succès, et le Théâtre-Français, par des moyens que le biographe s'abstiendra de qualifier, imposa silence à toute la presse.

Déjà nos confrères du feuilleton dramatique ont protesté contre cette insinuation. Le Théâtre-Français n'a aucun pouvoir sur la presse, et loin de chercher à la corrompre, on dirait qu'il emploie tous les moyens pour la mécontenter. Depuis le moment surtout où les fonctions de commissaire royal près du Théâtre-Français ont été attribuées à un homme parfaitement [illegible], qui n'avait jamais rien écrit, depuis que sur le faîte de ce théâtre est venu se poser un geai paré des plumes d'une multitude de paons, les procédés de l'administration à l'égard des journalistes ont été assez empreints de mesquinerie et d'inintelligence pour les révolter, alors même qu'il n'aurait pas suffi pour cela de l'impuissance d'une troupe infirme et d'un choix de pièces telles que la *Tour de Babel*, *Jeanne de Flandre*, etc., etc.

Non, les journaux ne sont point les esclaves ni les complaisants de MM. les sociétaires, et si l'on n'a point célébré Mlle Araldi lorsqu'elle a paru pour la première fois dans la tragédie, ce n'est point que les feuilletonnistes eussent pris le mot d'ordre dans la rue de Richelieu, ce n'est pas non plus que Mlle Araldi manquât de talent, c'est que l'opinion publique se résigne difficilement à créer coup sur coup deux gloires, deux illustrations, à décerner presque à la fois deux couronnes aux prétendants qui suivent une même carrière. Lorsque Mlle Araldi se fit entendre pour la première fois, la presse n'était pas encore remise de l'enfantement d'une grande et légitime renommée, celle de Mlle Rachel ; elle avait pour cette ovation usé toutes ses trompettes. On n'aurait pu le lendemain de ce triomphe, de cette apothéose, ramener la foule aux pieds d'une seconde tragédienne. A cette époque une artiste d'une énergie sauvage, qui sans doute ne pouvait rivaliser avec Rachel, mais qui possédait de puissantes qualités, Mlle Maxime, a été brisée dans la lutte, sans que l'opinion lui fît sa part et lui élevât le piédestal secondaire sur lequel elle devait être placée. On était alors exclusif. Le moule d'où venait de sortir la statue de Pauline et de Roxane avait besoin de se reposer et de se refroidir avant de créer une autre figure.

Découragée par le silence des journaux, par l'indifférence du public, Mlle Araldi parcourut la province, la Champagne surtout. Maintenant elle revient à Paris plus sûre d'elle-même, plus complètement formée. Le moment est propice : Mlle Rachel, admise dans l'Olympe de M. Samson et de Mlle Anaïs, excite toujours l'admiration, mais non plus cette fièvre d'enthousiasme qui rendait la critique inattentive et même injuste pour les autres talents. Pour surcroît de bonne fortune, Mlle Araldi rentre à Paris sur la scène de l'Odéon au moment où [illegible] les théâtres se taisent, où rien de nouveau n'apparaît à l'horizon [illegible] naturels peuvent concentrer sur elle toute [illegible] attention et sans réserve.

L'épreuve a été heureuse pour la jeune Milanaise. Mlle Araldi, applaudie à l'Odéon avec transport, redemandée après les représentations de *Phèdre* et des *Horaces*, a trouvé dans les journaux d'hier matin beaucoup plus d'éloges que de critiques.

Mlle Araldi est belle de profil ; sa beauté cependant réside moins dans son visage que dans son port, sa démarche, ses attitudes. On a dit avec raison :

> Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

Nous dirons de Mlle Araldi :

> Même en la tragédienne on trouve la danseuse.

La voix de notre jeune actrice est vibrante, puissante, pleine de sonorité, timbrée d'un accent italien presque insensible et qui n'est pas sans charme. Mlle Araldi, détail important à nos yeux, se costume avec un goût parfait ; elle mime et déclame avec beaucoup d'art ; cependant, le dirons-nous, Mlle Araldi joue et déclame toujours, elle ne vit pas dans son rôle, elle en a la tunique et les camées, le geste et l'accent, mais non pas l'âme, elle ne souffre pas des douleurs de Phèdre, et le sens interne de cette grande figure paraît lui échapper.

Dans la grande scène du premier acte, au moment où Phèdre, en présence d'Œnone, avoue involontairement cet amour adultère, incestueux, qu'elle voudrait se cacher à elle-même, nous n'avons trouvé Mlle Araldi ni assez mélancolique ni assez tendre ; elle disait avec rhythme et cadence, elle gesticulait noblement, mais la nature et la vérité n'étaient pas en elle.

Dans la pièce de Racine, Phèdre, après avoir longtemps rêvé, après avoir voulu chasser la pensée d'Hippolyte, y revient en dépit d'elle-même et s'écrie :

> Dieux, que ne suis-je assise à l'ombre des forêts !
> Quand pourrais-je au travers d'une noble poussière
> Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière ?

Ce char est celui d'Hippolyte, ces vers sont un aveu, une confidence qu'Œnone saisit avidement et que Phèdre voudrait retenir après l'avoir laissée échapper :

ŒNONE.

Quoi, madame ?

PHÈDRE.

Insensée, où suis-je et qu'ai-je dit ?
Où laissé-je égarer mes vœux et mon esprit ?

[illegible] au prix qu'il leur fait plaisir de fixer. Mais je le demande, s'ils sont coupables par leur surtaxe arbitraire, l'Etat n'est-il pas leur complice par l'exagération de l'impôt? Ce n'est pas tout : la taxe réduite profiterait encore au fisc lui-même, et voici comment : l'acquittement des droits une fois mis à la portée des petites bourses, la remise de 5 pour 100 sur le paiement deviendrait inutile ; et la preuve, c'est que le fisc la refuse aujourd'hui quand il s'agit de recevoir moins de 300 francs (1). Ainsi le marchand forain qui pour 200 à 250 francs d'impôt n'obtient que 7 ou 8 quintaux métriques, en transporterait chez lui 20 ou 25 dans le même voyage, et avec économie de temps et de transport, ferait ainsi la provision de toute une commune. De pareils achats, actuellement impraticables, se multiplieraient à l'infini, et la remise du 5 pour 100 se trouvant presque toujours supprimée de fait, apporterait au trésor 2 ou 3 millions de plus.

Mais au lieu de seconder cet heureux mouvement, ce libre labeur des petites fortunes, la taxe exagérée sur le sel les entrave, les atrophie, et ne profite guère qu'aux maisons de banque. Celles-ci deviennent à la lettre, par l'acquittement du droit, les véritables maîtres de la denrée. Elles en mettent la fourniture au plus bas prix par la division qu'elles jettent parmi les petits producteurs et les petits marchands, et par des marchés fermes où le faible est toujours la dupe du fort. La taxe exagérée ruine ainsi le pauvre et enrichit le riche. C'est une part de l'impôt que paie l'Etat aux financiers, et pour comble de faiblesse il laisse rançonner la généralité des consommateurs, au lieu de faire cause commune avec eux !

Autre considération : si l'impôt était réduit, le petit producteur pourrait bien souvent acquitter les droits et vendre lui-même son sel. Gagnant alors sur la production et sur la vente, il se contenterait d'un bénéfice moindre sur l'une et l'autre opération, et les prix courants de la denrée diminueraient encore au lieu de s'accroître ; mais en l'état des choses, le petit producteur, au lieu de se faire marchand, est trop heureux de trouver un acquéreur ; les bénéfices les plus légitimes lui échappent, et avec la remise du 5 p. 0/0, passent à ceux qui peuvent acquitter l'impôt.

L'avance de droits exagérés et acquittés en traites acceptables, seulement sous bonnes signatures, prête ainsi à l'agiotage, et finalement livre, même dans l'Ouest, le commerce des sels aux mains de quelques financiers.

Tout se tient donc dans la question des sels ; et si la surtaxe, fruit des coalitions et des monopoles, est un mal, l'impôt de 30 fr. par quintal est évidemment son complice, ou plutôt c'est le premier coupable.

Ainsi l'on peut voir comment les abus de tous genres font cortège à l'impôt. De puissants financiers se constituent ses gardiens, et ils portent au maintien du *statu quo* une véritable tendresse d'héritiers. Comme l'a fort bien dit M. Demesmay, *ils retardent la réduction de l'impôt jusqu'au jour où ils se trouveront en position d'en profiter* SEULS.

Oui, tel est, nous ne dirons pas le but, mais l'infaillible résultat de toute pensée, de toute parole d'ajournement. La situation est plus grave que tout ce qu'on pourrait dire; et une dernière considération [illegible] droits exorbitants du fisc et devant les financiers ! Quel argument pour ceux qui prétendent que les lois, faites par quelques-uns, ne profitent qu'à ce petit nombre ! !

Cependant le peuple se plaint et s'irrite, non de la surtaxe commerciale qu'il ne sait point distinguer de l'impôt légal, mais de cet impôt qui lui est odieux comme protecteur trop réel des coalitions et des monopoles, et parce que les détaillants endoctrinés par les coalisés le lui représentent comme l'unique auteur de la cherté du sel.

« Le gouvernement, me disaient sur le port de Cette des hommes » du peuple dont je reproduis textuellement le langage, le gouver- » nement avait promis de diminuer le prix du sel ; mais voilà que » ce prix est augmenté, et nous payons maintenant le sel cinq sols » la livre. »

Cinquante francs le quintal, dans cette ville de Cette où le sel afflue de tous côtés, et d'où l'on ne peut sortir un instant sans apercevoir des salines capables à elles seules d'approvisionner tout le midi de la France ! ! !

Voilà quelle sera partout l'oppression des classes les plus pauvres du pays, et partout aussi quel sera leur langage dont le fiel, détourné par les complices du monopole, retombera en entier sur le gouvernement.

Et maintenant, je demanderai à M. le ministre des finances et à tous les partisans de l'impôt actuel : « Que gagnerez-vous à le maintenir ? »

Hâtons-nous donc de pourvoir à une pareille situation ; et sans rappeler ici les arguments si nettement exposés par l'honorable député du Doubs et par la commission de la chambre, abordons l'application du remède avec la franchise que nous avons apportée à signaler le mal.

Le dégrèvement fera d'abord disparaître tous les abus qui naissent de l'exagération de l'impôt : l'asservissement des petits propriétaires, la vente interdite aux petits capitalistes, etc. ; et à cet égard l'efficacité du remède ne saurait être douteuse. Là est donc, à coup sûr, le plus de bien à faire, mais nullement la plus grande difficulté à résoudre. Celle-ci est dans la mesure à prendre, non-seulement pour empêcher la surtaxe commerciale de grossir en proportion de la réduction de l'impôt, mais pour la réduire ellemême d'un bon tiers et l'abaisser, par exemple, de 32 à 35 millions. Or, ici, la solution douteuse est de savoir si les financiers qui profitent de l'exagération de l'impôt, loin de restreindre leurs bénéfices, ne se retourneront pas de manière à se coaliser et à s'approprier sous nouvelle forme en grande partie le bienfait de la réduction.

L'intolérable complication d'une liberté sans garantie contre les coalitions et les monopoles avec un droit exorbitant sur la denrée, a rendu cette question fort difficile à résoudre. Les hommes expérimentés, le directeur de la douane lui-même, l'honorable M. Gréterin, offre pourtant un excellent moyen de modérer la surtaxe du marchand et de faire baisser le prix des sels à l'intérieur : c'est la libre introduction des similaires étrangers. Un droit faiblement protecteur éviterait l'excès de concurrence étrangère et préviendrait la vileté du prix des sels nationaux ; le commerce aurait donc ses bénéfices légitimes, et la liberté, garantie au dedans par les communications avec le dehors, sauverait le consommateur des renchérissements arbitraires de la denrée.

D'autres mesures contre cette surtaxe illégitime ont également préoccupé les esprits sérieux.

[illegible] » sels et les armateurs. Qu'il soit décidé que le sel étranger sera » admis en France en tout temps, moyennant un droit assez élevé » pour donner des garanties aux propriétaires des marais français : » nous pensons que ce droit pourrait être de 5 fr. par tonneau de » 1 000 kilog., ainsi que l'a demandé le conseil général du com- » merce dans sa séance du 30 décembre dernier. »

L'efficacité de cette mesure ne nous semble pas douteuse, au moins pour plusieurs années. Son premier effet sur les sels du Midi sera de faire remettre en activité celles des salines qui s'afferment, sous la clause de ne point fabriquer de sel. Ainsi, la production du département de l'Aude, jadis de 300 000 quintaux métriques, et aujourd'hui tout au plus de 100 000, jettera sur le marché 200 000 quintaux de plus, et ôtera le prétexte, non-seulement de refuser le sel, mais encore d'en faire surenchérir les prix. Au lieu donc de 40 fr., ou même de 30 fr. pour 1 000 kil., les monopoleurs seront forcés d'abaisser leur prix de vente à la moyenne des vingt-cinq années précédentes, c'est-à-dire à 10 fr. 50 c. le tonneau (2). Les salines bien situées et construites avec intelligence pourraient encore gagner à ce prix plus de 25 0/0 du capital de fondation.

L'introduction des sels étrangers ne peut donc soulever d'objections sérieuses.

Cette mesure, à l'adresse directe du commerce, est la seule qui puisse être efficace dans son propre intérêt, dans celui de sa liberté. L'utilité n'en serait pas douteuse, même pour les producteurs qui, dans l'oubli des périls qui les menacent, sur la foi de quelques jours de repos que leur accordent encore les monopoleurs, pourraient protester contre cette concurrence des sels étrangers. Cette concurrence empêchant en effet de maîtriser le marché de tout le royaume, rend beaucoup moins facile l'exécution des projets que nous avons dévoilés. Elle sauve pour le moment les quinze mille propriétaires de l'Ouest, et peut-être leur donnera-t-elle le temps de se grouper, de s'organiser en syndicat, de rendre en un mot à l'esprit d'association la part que réclame l'industrie si simple, si grandiose et si fructueuse des sels de mer.

L'intérêt qu'inspirent les populations maritimes de la Bretagne, de la Vendée et de la Charente-Inférieure, appelle de préférence nos regards sur ce côté de la question ; et ce serait un véritable bonheur pour nous si nos paroles, en leur signalant un ennemi tout prêt à les envahir et à les supplanter sans distinction, jetait au milieu de leurs méfiances réciproques les germes d'union et de force, qui peuvent seuls les sauver. Les salines de l'Ouest sont divisées entre des milliers de petits propriétaires qui les possèdent séparément par surfaces de quelques hectares, et parfois de quelques mètres carrés. Dans cet état fragmentaire de leur industrie, les propriétaires abandonnent la culture de leurs salines à une multitude d'ouvriers occupés tour à tour à l'exploitation agricole et à la fabrication du sel. En compensation de ce dernier travail, les ouvriers, au moment de la récolte, prennent le quart, le tiers et quelquefois la moitié des produits. En vertu de ce partage, l'ouvrier est, en quelque sorte, associé au maître, et encore quand il prend sa part des bénéfices, laisse-t-il le propriétaire seul grevé de l'intérêt du capital de fondation et des autres avances que celui-

(1) Ordonnance du 27 novembre 1843. Art. 1er... Le paiement de la taxe sera effectué en traites ou obligations duement cautionnées, à trois, six et neuf mois, lorsque le droit s'élèvera à plus de 600 francs ; soit au comptant sous un escompte dont le taux sera déterminé par notre ministre secrétaire d'Etat des finances (5 pour 100) lorsque le droit s'élèvera au moins à 300 francs.

(1) *Nouvelles considérations à l'appui de la réduction de l'impôt sur le sel.* (Journal d'agriculture pratique et de jardinage.)

(2) Voir la pétition des armateurs de la baie de Saint-Brieuc.

Ces vers expliquent les précédents, et nous nous rappelons avec quelle tendresse mélancolique et timide Mlle Duchesnois exprimait ce vœu :

> Suivre de l'œil un char fuyant dans la carrière.

Un char, c'est Hippolyte. Mlle Araldi qui n'est point Phèdre, qui n'a point toujours à l'esprit le souvenir de ce jeune homme, Mlle Araldi qui songe à bien dire, à scander régulièrement les vers en arrondissant le bras, a dit : « Que ne suis-je assise à l'ombre des forêts ! » comme une femme qui s'ennuie à Paris dirait : « Je voudrais bien être à la campagne, à la croix de Beroy, par exemple, et voir une course au clocher. »

Nous n'avons pas trouvé non plus une profonde intelligence de la situation dans la manière bruyante avec laquelle Mlle Araldi a déclamé cette fin de période, dans la scène avec Hippolyte :

> Et Phèdre, au labyrinthe avec vous descendue,
> Se serait avec vous retrouvée ou perdue.

Ces paroles sont les dernières d'une tirade de trente vers. Nous concevons très bien que si l'on dit une tirade de cette étendue en faisant *crescendo*, en augmentant toujours l'intensité de sa voix pour finir par des coups de tonnerre, on entraînera les applaudissements de la masse, et Mlle Araldi les a entraînés ; mais il nous semble que pour interpréter finement la pensée de Racine, il faudrait dire ces derniers mots *ou perdue*, à mi-voix, avec embarras, trouble et volupté, de manière à motiver la réponse d'Hippolyte :

> Dieux ! qu'est-ce que j'entends, madame ! oubliez-vous,
> Que Thésée est mon père, et qu'il est votre époux ?

Hippolyte lui-même (M. Randoux) a commis une faute semblable et laisse perdre une délicate intention de Racine. Hippolyte annonçant à la jeune Aricie qu'elle cesse d'être captive, dit à cette beauté dont il est épris :

> Je vous laisse aussi libre et plus libre que moi.

M. Randoux n'a nullement senti ni fait sentir que ces dernières paroles, *et plus libre que moi*, sont une déclaration d'amour. On aurait cru, à l'entendre, qu'il disait à Aricie : « Vous pouvez vous promener de long en large. »

Nous n'aimons pas la précipitation avec laquelle Mlle Araldi a débité ces beaux vers :

> Où me cacher ? Fuyons dans la nuit infernale.
> Mais que dis-je ? Mon père y tient l'urne fatale,
> Le sort, dit-on, l'a mise en ses sévères mains,
> Minos juge aux enfers tous les faibles humains.

Pourquoi nous faire perdre par un débit rapide et saccadé les riches détails de cette poésie ? Phèdre est inquiète, agitée, sans doute, mais sa position n'est pas tout-à-fait celle d'une femme qui vient d'être arrêtée par la garde et qui s'écrie : « Où me cacher, par ici ? par là ? au grenier, à la cave ? »

Après avoir débuté avec succès dans *Phèdre*, Mlle Araldi a vaillamment abordé le rôle de Camille dans les *Horaces*, et le vers mâle de Corneille a paru lui convenir mieux que la poésie belle, séduisante, mais un peu efféminée de Racine. Au quatrième acte, Camille a lancé les fameuses imprécations contre Rome avec une fureur puissante et sincère; elle a dit cette dernière phrase :

> Voir le dernier Romain à son dernier soupir,
> Moi seule en être cause et mourir de plaisir.

avec une ironie sanglante, avec un rire insultant qui motivait bien la fureur d'Horace et qui nous font penser que Mlle Araldi n'est pas incapable de trouver un jour le véritable ton de sa nature et de vivre entièrement dans ses rôles.

Qu'elle ait donc bon espoir, l'attention de la critique est éveillée, la sympathie de la jeunesse lui paraît acquise, une atmosphère de bienveillance l'entoure, qu'elle travaille à mieux pénétrer le caractère des personnages qu'elle représente, à se les assimiler plus complètement. Aujourd'hui, dans l'état actuel de son talent, si nous avions à la comparer à Mlle Rachel qui a si bien trouvé le secret de la simplicité, du naturel et de l'émotion vraie, nous dirions : Mlle Rachel nous fait songer à Mlle Malibran qui chantait la romance du *Saule* avec des pleurs partis du fond de l'âme. Mlle Araldi est Mme Pasta qui, dans la même situation, songeait trop à bien porter sa lyre et à promener sur les cordes une main gracieusement arrondie.

Mlle Araldi est parvenue à la publicité. Elle est certaine d'être jugée, de voir tous ses efforts appréciés, ses qualités et ses défauts mis en évidence. C'est peu de choses, direz-vous; l'attention de la critique ne devrait être un privilège pour personne, tous les artistes y ont droit. Vous avez raison. Cependant quand Mlle Araldi a débuté aux Français, elle n'a pas été jugée, on ne lui a donné ni encouragements ni conseils ; pour forcer les voix de la presse à rompre le silence à son égard, il a fallu qu'elle attendît, qu'elle s'éclipsât en province, qu'elle reparût ensuite à titre de nouveauté, laissant faire une *biographie* qui décerne l'apothéose. C'est ainsi qu'on force aujourd'hui l'attention générale, et bien des artistes succombent au découragement avant de briser cette glace transparente et pourtant si difficile à briser qui le sépare de la publicité véritable.

Dans une société meilleure, les artistes prédestinés seront signalés dès leur enfance à la sympathie générale. Toute commune sociétaire aura son théâtre où chacun pourra s'essayer. Quelquefois les troupes de plusieurs cantons se rassemblent et forment une réunion de talents dramatiques telle que pourraient à peine la fournir douze capitales civilisées ; la renommée des acteurs qui se distinguent en de pareilles réunions devient promptement universelle.

Indépendamment de ces troupes fixes il circule sur le globe des bandes de chevalerie errante. Aujourd'hui arriveront les bandes roses de Perse, qui déploient caractère dramatique et lyrique, et qui, pour soutenir l'honneur du corps, ne se recrutent que parmi les meilleurs acteurs de la Perse; demain les bandes lilas du Japon, qui déploient caractère poétique et littéraire.

Les bandes roses de Perse, composées de trois cents chevaliers et chevalières, arrivent à la phalange de Saint-Cloud portant drapeaux et bannières sur lesquels sont inscrits leurs titres de gloire.

Tandis que les bandes roses de Perse donnent des représentations, arrivent les bandes hortensia du Mexique qui viennent faire assaut avec elles sur les théâtres des phalanges de Saint-Cloud, Neuilly, Marly, etc. S'il y a prééminence décidée dans les talents de la bande rose, elle recevra de la contrée un drapeau qu'elle déploiera parmi ses trophées, et sur lequel on lira : *Défaite des bandes hortensia à la phalange de Saint-Cloud.*

Dans le cours de leurs voyages, les bandes de même caractère se croisent en tous sens pour rencontrer leurs rivales et livrer des assauts qui font le charme de la contrée témoin de cette guerre. Que d'essors pour le génie dramatique ! par combien de voies n'arrivera-t-il pas à la renommée !

Le théâtre de l'Odéon, sur lequel nous avons dû concentrer notre attention pendant cette semaine, fait précéder ses drames ou ses tragédies d'une petite pièce empruntée souvent à Marivaux. C'est un bon choix, le *Legs*, le *Jeu de l'Amour et du Hasard*, les *Fausses Confidences*, voilà de charmantes comédies. Il est facile de dire avec [illegible] *dage* quand on n'a pas lu Marivaux ; ceux qui l'ont lu le goûtent [illegible]

... propres ... dans le Midi.

Mais pour être encore en arrière du progrès, cette industrie de l'Ouest n'en a pas moins rendu d'immenses services dans le passé.

C'est à elle qu'on doit la vie et le mouvement des populations sur les plages jadis incultes et malsaines de l'Océan. Elle y a fait créer des ports, des canaux et autres voies de communication pour le transport de ses produits.

Elle a donné de l'ouvrage aux communes du littoral, une consommation de première nécessité aux pêcheurs, un objet important de cabotage à la marine marchande; au dehors, elle a fourni matière à des échanges et à des traités de commerce avec les nations voisines, avec la Belgique, par exemple, qui a longtemps consommé nos sels de l'Ouest de préférence à ceux de Liverpool; à l'intérieur enfin, elle occupe pour la distribution d'une denrée, nécessaire à tous les consommateurs, un grand nombre de familles laborieuses de la classe moyenne. Elle procure ainsi dans les relations du petit négoce indigène les mêmes avantages que dans les échanges du commerce international.

Tels sont les bienfaits que le pays a retirés de l'industrie salifère de l'Ouest; et c'est au nom de ces services rendus que nous oserons réclamer une mesure protectrice exceptionnelle pour lui ménager la transition à un état d'exploitation perfectionné.

L'exception en faveur de ces contrées est déjà posée en principe dans la loi du 17 juin 1840.

« Jusqu'au 1er janvier 1851, dit l'article 16 de cette loi, des ordonnances royales règleront, 1° l'exploitation des petites salines des côtes de la Manche; 2° les allocations et franchises sur le sel dit de *troque*, dans les départements du Morbihan et de la Loire-Inférieure.

» A cette époque, toutes les ordonnances rendues en vertu du présent article cesseront d'être exécutoires, et toutes les salines seront soumises aux prescriptions de la présente loi. »

La même motif milite donc en faveur d'un droit protecteur plus élevé, pour garantir la production des sels indigènes sur les bords de l'Océan; et les chambres l'admettront sans doute avec d'autant moins de difficulté, que des périls inattendus menacent cette production du côté de l'intérieur.

Ajoutez à cette considération que les frais de transport des sels marins de Portugal ou d'Espagne empêcheront toujours l'introduction de ces derniers d'être redoutable, et que les sels ignigènes de Liverpool ne doivent pas inquiéter plus sérieusement les producteurs de l'Ouest. Au souvenir des services rendus jadis au pays par ces populations si intéressantes, quel homme de cœur voudrait leur refuser le temps et les moyens de se pourvoir contre des périls nouveaux? Le temps de grâce est d'ailleurs fixé dans la loi de 1840, c'est jusqu'en 1851 que des ordonnances particulières leur feront un état privilégié, après quoi elles rentreront dans la loi commune pour en partager les charges comme les avantages. Eh bien! alors on pourvoierait de même à la réduction du droit protecteur et on l'égaliserait avec celui de l'Est et du Midi.

Résumons-nous. La question des sels est une question très complexe et il faut la saisir par les deux bouts, sous peine de voir échapper la difficulté par celui dont on ne serait pas maître.

Le *statu quo*, d'abord, ne profite qu'aux financiers, et fait des prix courants d'une denrée vitale la proie des coalitions et des monopoles.

Il s'agit de remédier à ce mal, en d'autres termes, de soulager vous mettrez l'achat du sel en gros ... quintal à la portée de beaucoup de familles. Dès lors la surtaxe commerciale diminue pour elles au moins des deux tiers, surtout si cette surtaxe est déjà réduite par l'introduction des sels étrangers. Le ménage de la classe ouvrière ne paiera donc que 5 francs et quelques centimes au lieu de 16 francs, et la différence qu'il économisera, placée à une caisse de *secours mutuel*, lui assurera, comme nous l'avons démontré, la garantie du maintien de son salaire en cas de maladie!

RAYMOND THOMASSY.

Chambre des Députés.

LES MAITRES DE POSTE. — LE SEL.

La Chambre a perdu la meilleure partie de son temps à un échange de propos et de querelles au sujet de l'indemnité réclamée par les maîtres de poste pour le tort que leur causent les chemins de fer. M. Benoist a eu les honneurs du seul mot amusant qui ait été dit: répondant à M. Darblay qui avait plaidé avec sa chaleur accoutumée la cause des maîtres de poste, il l'a appelé, *par distraction*, M. Dailly (le grand-maître des postes de France); toute la Chambre s'est associée par ses rires au sens voilé du *lapsus linguæ* de M. Benoist.

Dans une société passablement organisée, tout individu, toute classe d'individus lésés par une innovation serait largement indemnisé; engrené bientôt dans le mécanisme nouveau ou associé aux bénéfices de ce mécanisme, chacun appellerait et provoquerait toute espèce de perfectionnements. Dans nos sociétés, organisées à rebours du bon sens, toute découverte devient une source de calamités pour bon nombre de citoyens, et l'on ne peut songer à indemniser dans un cas, sous peine d'y être tenu dans tous. Or, ce serait, vu l'état d'imperfection de nos industries, une cause de ruine pour le budget, ou plutôt d'entrave au génie dont les inventions seraient plutôt redoutées qu'encouragées.

Les maîtres de poste, qui sont une puissance électorale, avaient espéré échapper à la loi commune; mais la séance d'aujourd'hui les aura sans doute éclairés sur les dispositions peu favorables de la chambre et du gouvernement, dispositions dont nous sommes obligés d'approuver la dureté. Les chemins de fer ne sont qu'une machine à transport, un progrès dans l'art de la circulation; la question n'est pas autre à leur égard qu'à l'égard de toute machine, de tout progrès industriel. Ou indemnité pour tout le monde, ou indemnité pour personne. La position des maîtres de poste, lesquels, après tout, ont bâti pour la plupart des fortunes sur le monopole, serait beaucoup moins favorable que celles des rouliers, des aubergistes, des palefreniers, des éleveurs de chevaux, des producteurs de fourrage, et des fournisseurs de toute espèce qui auront à perdre à la concurrence des chemins de fer, et qui perdent sans réclamer. Telle est la loi inexorable des sociétés où l'intérêt particulier est opposé à l'intérêt général.

A chacun son tour: le petit bourgeois a exploité l'ouvrier, le petit marchand a exploité le consommateur: l'un et l'autre sont dévorés maintenant par les grandes maisons de fabrique et de commerce qui, à leur tour, seront bientôt écrasés par les gigantesques usines et bazars fondés sur plusieurs millions de capital. Les maîtres de poste rançonnaient voituriers et voyageurs; ils en seront punis par les chemins de fer dont les moindres ne tarderont pas à être engloutis par les plus forts.

Jusqu'à ce qu'enfin le peuple, qui est maître par le nombre et par la force, se lasse de toutes ces exploitations, et les absorbe à son tour — ou que se fonde par le concours de tous l'association intégrale.

La fin de la séance a été remplie par le discours de M. Demesmay, qui a énergiquement soutenu sa proposition sur la réduction de l'impôt du sel, dans un discours nourri de faits, de chiffres et de raisons. L'honorable député du Doubs a ainsi dignement cou-

... particuliers), ont été classés par le conseil d'... de Petit-Bourg, et répartis d'avance entre les 20 séries que le tirage a désignées de telle sorte que les 10 premiers lots de l'Etat ... des 200 lots appartiennent à la 1re série sortie de l'urne; les 10 lots suivants à la série sortie de l'urne la 2e, et ainsi de suite.

Quant à l'affectation des 10 lots de chacune des séries, elle aura lieu à chacun des 10 billets gagnants dans l'ordre de leur sortie de l'urne.

Nous avons donné les numéros des 20 séries et des 10 numéros gagnants dans ces séries suivant l'ordre naturel des chiffres. Nous rétablissons ici ces numéros dans *l'ordre du tirage*.

Les 20 séries gagnantes ont été désignées par le sort ainsi qu'il suit: 72—243—81—378—398—83—482—403—183—363—450—418—368—57—480—238—116—485—395—207.

Les 10 numéros gagnants dans chacune de ces séries sont: 322—151—157—198—299—333—262—243—241—345.

C'est dans cet ordre que ces 10 numéros recevront les 10 lots affectés à chacune des 20 séries gagnantes. — Le numéro 322 de la série 72 qui est sortie la première recevra un fauteuil donné par la reine.

IRLANDE.

La patience des Irlandais se lasse. Le peuple s'est soulevé à Clonmel, ville du comté de Tipperary. Quand la faim chasse ces malheureux de leurs foyers, a-t-il dit, écrit le *Dublin freeman's journal*, des spectres sortant de leurs tombeaux. Les moulins à farine les plus considérables peut-être de toute l'Irlande, ceux qui avoisinent les villes, ont été attaqués et pillés le 13 de ce mois. Le lendemain toutes les boutiques des boulangers de Clonmel ont été envahies par une foule composée en grande partie de femmes et d'enfants. La ville a été mise en état de siége; les rues principales sont remplies de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie, des canons sont braqués sur les places, toutes les boutiques sont fermées et les affaires complètement suspendues.

— On a trouvé, à un demi-mille de Roscommon, un homme mort de faim; en échange, lord Stanley dépense à Londres 20 000 livres sterling qu'il tire de ses propriétés d'Irlande. Depuis plus de dix ans il n'a pas dépensé dans ce malheureux pays.

POLOGNE.

On écrit de Cracovie à la *Gazette de Cologne*, en date du ... avril:

« On aperçoit toujours ici la lueur des flammes et on entend dans le lointain des coups de canon.

» Le chef des paysans, Jacques Szela, délivre des passe-ports aux voyageurs qui sont arrivés ici en étaient munis. Szela signe *maître de la vie et de la mort*. On croit que s'il n'appartient pas lui-même à la classe instruite de l'insurrection cracovienne, il est du moins conseillé d'un conseiller intelligent. On assure que c'est E. Dembowski.

» Un jour Szela est arrivé, dit-on, à Tarnow, dans une voiture à quatre chevaux, suivi seulement de 4 personnes, pour avoir une entrevue avec le chef du cercle (Kreishauptmann) qu'il aurait constamment appelé *Pan kularza* (petit capitaine). Il ne manifestait aucune crainte d'être fait prisonnier, car il poussa la menace jusqu'à dire que s'il lui arrivait la moindre chose, Tarnow serait réduit en cendres le lendemain.

— Les paysans qui n'ont pas pris part à l'insurrection ... par Szela a sous ses ordres plusieurs milliers de paysans armés.

ESPAGNE.

Les troupes du général Puig Samper ont rencontré les insurgés à une lieue de Santiago. On ignore le résultat de cette affaire, on sait seulement que les uns et les autres se sont mêlés aux cris de: Vive la reine! et qu'ensuite ils sont allés occuper leurs positions respectives. Trois bataillons sont partis de la Castille pour la Galice. Le général ... vient de déclarer en état de siége les quatre provinces de la Galice, composant le district soumis à son commandement.

Il ne paraît pas que le nouveau ministère comprenne la liberté de la presse autrement que celui qui l'a précédé. Il vient de publier un ... pêche dans laquelle il engage les journaux à s'abstenir de publier aucune nouvelle alarmante, faute de quoi il se verrait forcé de ... la

---

peu d'afféterie commune à toutes les productions du 18e siècle ne nuit pas à l'ingénieuse élégance de ses conceptions. Comme les bergères poudrées de la même époque, elles sont à la fois maniérées et jolies. Marivaux d'ailleurs avait des tendances à devenir phalanstérien c'est à dire qu'il possédait une grande dose d'esprit pratique et de bon sens. Il ne croyait pas qu'on pût supprimer les passions et préférait de beaucoup les inspirations de la nature aux conseils de la philosophie. Ecoutez ce dialogue extrait de la *Surprise de l'Amour*; un philosophe et un domestique seul en scène:

HORTENSIUS.

Eh bien! mon garçon, je vous attends.

LUBIN.

Un petit moment d'audience, monsieur le docteur Hortus.

HORTENSIUS.

Hortensius, Hortensius; ne défigurez point mon nom.

LUBIN.

Qu'il reste comme il est; je n'ai pas envie de lui gâter la taille.

HORTENSIUS.

Je le crois; mais que voulez-vous? (à part) Il faut gagner la bienveillance de tout le monde.

LUBIN.

Vous apprenez la morale et la philosophie à la marquise?

HORTENSIUS.

Oui.

LUBIN.

A quoi cela sert-il, ces choses-là?

HORTENSIUS.

A purger l'âme de toutes ses passions.

LUBIN.

Tant mieux; faites-moi prendre un doigt de cette médecine-là contre ma mélancolie.

HORTENSIUS.

Est-ce que vous avez du chagrin?

LUBIN.

Tant, que j'en mourrais sans le bon appétit qui me sauve.

HORTENSIUS.

Vous avez là un puissant antidote: je vous dirai pourtant, mon ami, que le chagrin est toujours inutile, parce qu'il ne remédie à rien, et que la raison doit être notre règle dans tous les états.

LUBIN.

Ne parlons point de raison; je la sais par cœur, celle-là; purgez-moi plutôt avec de la morale.

HORTENSIUS.

Je vous en dis, et de la meilleure.

LUBIN.

Elle ne vaut donc rien pour mon tempérament. Servez-moi de la philosophie.

HORTENSIUS.

Ce serait à peu près la même chose.

LUBIN.

Voyons donc les belles-lettres.

HORTENSIUS.

Elles ne vous conviendraient pas. Mais quel est votre chagrin?

LUBIN.

C'est l'amour.

HORTENSIUS.

Oh! la philosophie ne veut pas qu'on prenne d'amour.

LUBIN.

Oui, mais quand il est pris, que veut-elle qu'on en fasse?

HORTENSIUS.

Qu'on y renonce, qu'on le laisse là.

LUBIN.

Qu'on le laisse là! Et s'il ne s'y tient pas? car il court après vous.

HORTENSIUS.

Il faut fuir de toutes ses forces.

LUBIN.

Bon! quand on a de l'amour, est-ce qu'on a des jambes? La philosophie en fournit donc?

HORTENSIUS.

Elle nous donne d'excellents conseils.

LUBIN.

Des conseils! ah! le triste équipage pour gagner pays.

HORTENSIUS.

Ecoutez: Voulez-vous un remède infaillible? Vous pleurez une maîtresse, faites-en une autre.

LUBIN.

Eh! morbleu! que ne parlez-vous? Voilà qui est bon cela.

Cette scène fait ressortir avec autant de verve que de vérité l'impuissance de la philosophie civilisée en présence de l'attraction passionnelle. Gageons que dans le monde aromal où il se trouve maintenant, Marivaux a fêté le Sept avril, jour de la naissance de l'homme qui a le plus puissamment éclairé notre monde.

VICTOR HENNEQUIN.

Au milieu des immenses nappes de papier de toutes couleurs qui étalent les programmes démesurés des concerts dont, depuis un mois, toutes les salles musicales de Paris retentissent matin et soir, une toute petite affiche, portant un programme de six lignes, annonce modestement la plus belle fête musicale de la saison; c'est le concert qui sera donné par l'Association des Artistes musiciens, samedi prochain 25 avril, à l'Académie royale de musique, où seront réunis 500 exécutants, sous les artistes de Paris, sous la direction du prince des chefs, M. Habeneck.

Le programme est court, avons-nous dit, mais il n'a pas besoin d'amplification, ni de paraphrases. Il suffit de lire:

1° Ouverture du *Jeune Henri*,	de MEHUL;
2° Fragments du *Requiem*,	de MOZART;
3° Scène et chœur d'*Iphigénie en Tauride*,	de GLUCK;
4° Fragments de la *Vestale*,	de SPONTINI;
5° Ouverture d'*Obéron*,	de WEBER;
6° Chœur de *Judas Macchabée*,	de HAENDEL;

et de penser au nombre et au mérite des exécutants pour imaginer ce que sera cette fête. On n'a d'ailleurs pas perdu le souvenir de la magnifique exécution de la *Création* d'Haydn, de l'ouverture d'*Obéron* et du chœur de *Judas Macchabée*, le 1er novembre 1844, à la ... fête donnée par l'Association des Artistes musiciens. ... plus de vie, plus d'attrait, et, par sa variété, est plus ... et aux habitudes du public français. Il est regrettable que Paris ne possède pas, pour de semblables fêtes, une salle qui permette de réunir huit ou dix mille auditeurs.

Mme Veyret donnera demain, mardi ..., son concert annuel dans la salle de M. Pleyel, rue Rochechouart ...

— Après-demain, mercredi, M. Oscar Pfeiffer, pianiste, donne une soirée musicale dans les salons de M. Erard.

[illegible]

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à un crédit de 3 millions sur l'exercice de 1846 pour les travaux de rectification des [illegible].

Ce crédit est voté par assis et levé, sans discussion et au scrutin de division.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Demesmay, relative à la réduction de la taxe du sel.

M. DEMESMAY, après quelques considérations générales, dit qu'il a examiné les pièces communiquées à la commission. Les résumés, l'enquête présentée par MM. les directeurs-généraux pourraient, dans les mains de M. le ministre, servir d'armes contre la réduction de l'impôt. Au contraire, l'enquête elle-même, c'est à dire telle qu'elle existe dans les rapports mêmes [illegible], est le plus admirable plaidoyer qui se puisse lire en faveur de la réduction, la plus complète confirmation des raisonnements et des chiffres de la commission.

Vous le savez, messieurs, la commission a pensé que la réduction de l'impôt à 10 fr. amènerait une consommation telle que le trésor trouverait, dans l'augmentation des quantités taxées, une compensation certaine à la diminution du taux de la taxe.

Il a procédé à un minutieux dépouillement des quatre-vingt-cinq rapports adressés par les directeurs à M. le directeur général; il ressort de l'enquête examinée, appréciée dans les plans mêmes des agents, que la consommation de l'homme peut être évaluée à 7 kilogrammes 88 par habitant, et qu'elle donnerait pour la population de 1846. 276,414,996 k.

Que la consommation des bestiaux s'élèvera à 340,339,002

Que la consommation pour chaulage des semences et pour [illegible] aux engrais est évaluée 10,221,714

Que l'industrie manufacturière, aujourd'hui forcément privée de l'usage du sel par l'exorbitant de la taxe, consommerait 7,811,328

Si, à ce chiffre, on ajoute celui de la consommation industrielle [illegible] affranchie de la taxe à 55,000,000

On arrive à une consommation générale de 689,826,946

Le produit de la taxe à 30 fr. est évalué, pour 1846, à 71,874,800 fr.

La taxe de 10 fr. sur 689,826,945 kilogr. produirait 18,982,694

En conséquence, d'après les directeurs des contributions indirectes, le déficit se réduirait à, 2,892,106

Cependant que M. le directeur général des douanes opine que la réduction de la taxe aura pour effet de laisser dans les caisses du trésor un déficit annuel de 30 8,2 908 fr., les directeurs des douanes signalent un accroissement de consommation, qui non-seulement exclut pour l'avenir toute crainte de déficit, mais encore aboutit à un excédant de recettes de 17,[illegible].

Ainsi les prévisions de la commission ont été, à 2 ou 3 millions près, confirmées par l'enquête de l'administration des contributions indirectes; elles ont été de beaucoup dépassées par l'enquête de l'administration des douanes. [illegible] jusqu'ici que l'opinion personnelle, isolée, des deux honorables chefs de ces administrations.

La consommation du sel, comme celle de toutes les autres denrées, s'est toujours accrue en raison de l'abaissement du prix.

Ainsi, avant 89, d'après Necker, il est incontestable que dans les provinces où le sel se payait de 4 à 24 cent. le kilogramme, la consommation était de [illegible] kilogrammes, tandis que dans les provinces où le sel se vendait de 74 à 24 cent., cette consommation n'était que de la moitié, c'est-à-dire de 4 kilogrammes 966 grammes.

La révolution vient. L'impôt est aboli. Voici ce que dit Chaptal: « Pendant les années où le sel a été franc d'impôt, les salines se sont multipliées, et la consommation de cette denrée a été prodigieuse; elle s'est élevée jusqu'à produire 22 à 23 millions.—Depuis le rétablissement de l'impôt, la consommation s'est ralentie à tel point qu'elle est à peine le dixième de ce qu'elle était. »

De 1806 à 1810 l'impôt fut successivement de 20, 40 et 30 centimes; chacune de ces variations, d'après les comptes des finances, eut son effet proportionnel sur la consommation. C'est-à-dire que, en 1812, sous le régime de l'impôt à 20 c., la consommation (d'après une note des douanes, imprimée et distribuée aux chambres, en 1831) fut plus forte qu'elle ne l'était en 1829, sous le régime de l'impôt actuel. Ainsi, pendant les guerres de l'empire, alors que l'agriculture était forcément négligée et privée de bras et de numéraire, ces deux grands leviers de sa prospérité, la consommation du sel en France était supérieure à ce qu'elle était en 1829, alors que quatorze années de paix avaient dû développer les connaissances agricoles et les moyens de les appliquer!

En 1836, la consommation avait atteint tout au plus le chiffre de 1812, c'est-à-dire qu'elle était restée stationnaire pendant vingt-cinq ans, de 1812 à 1836, par cela qu'aucune variation ne s'était manifestée dans le prix de la denrée.

Mais voilà qu'en 1842, par suite de l'application de la loi de 1840, une baisse d'environ 20 pour 100 a lieu dans dix départements de l'Est, échap-

[illegible] proverbe allemand dit: « Une livre de sel fait dix livres de viande. »

M. Moll, qui a parcouru la Belgique, l'Allemagne et la Suisse pour chercher les moyens de développer l'agriculture, disait dans son rapport, qu'une les principales causes de l'infériorité de nos bestiaux, c'était l'impossibilité de leur donner du sel.

Tous les gouvernements de l'Europe ont, depuis vingt ans, réduit l'impôt sur le sel; le gouvernement anglais l'a aboli en 1825, à une époque où sa dette était de 15 milliards. Plusieurs fois déjà le gouvernement et l'administration des douanes ont reconnu la nécessité du sel destiné à l'agriculture. Il s'est même fait de grands progrès en ce sens en 1831, lorsque cette question fut portée à la chambre pour la première fois.

L'orateur cite successivement l'opinion de divers écrivains et hommes d'Etat qui, à diverses époques, ont protesté contre l'impôt du sel. Buffon disait que c'était un crime dont l'homme ne se fût jamais rendu coupable s'il eût connu ses véritables intérêts; Chaptal l'appelle le fléau destructeur de toute prospérité agricole; Casimir Périer, en 18 5, disait que nous devions nous attendre à la diminution et à la réduction de l'impôt sur le sel, et, en 1831, il s'excusait de n'avoir pas encore présenté de loi; M. Cunin-Gridaine lui-même, en 1829, appuyait avec énergie MM. de Tracy et de Kératry, qui attaquaient l'impôt sur le sel; M. Humann parlait dans le même sens en 1811.

L'impôt sur le sel n'a jamais été présenté que comme une nécessité des époques où la France était menacée dans son indépendance ou avait besoin de réparer ses pertes. Cet impôt a l'odieux privilège d'être progressif en sens inverse de la fortune de ceux qui le supportent. (Très bien!) Un journal américain tout dévoué au gouvernement, disait dernièrement que le sel doit être exempt d'impôt au même titre que l'air et l'eau. Sir Cobden m'écrivait dernièrement qu'en Angleterre l'opinion publique regarde l'impôt du sel comme une cruauté envers les pauvres. Je pourrais aussi vous citer les paroles de sir Robert Peel. J'aime mieux terminer par quelques paroles de M. Bugeaud:

« Les considérations politiques, autant que la justice et l'humanité, écrivait-il en 1831, nous pressent de faire enfin quelque chose pour les classes pauvres et laborieuses qui forment l'immense majorité des Français. Qu'ont-elles gagné jusqu'à présent à la révolution de juillet? Elles ont payé de plus forts impôts et fourni à nos armées un plus grand nombre de leurs enfants... Les classes pauvres et ignorantes, ne peuvent juger de la bonté d'un gouvernement que par le bien-être qu'elles éprouvent, et quand elles souffrent, elles sont disposées au changement. » (Très bien!)

M. le ministre de l'agriculture convenait, il y a quelques jours, qu'il faut tâcher de diminuer le prix de la viande et en augmenter la consommation; il ajoutait que sa coopération est acquise pour tout ce qui peut favoriser l'agriculture. M. le ministre des affaires étrangères parlait dernièrement dans le même sens.

Le moment est venu d'agir: ce sont des actes qu'il faut aujourd'hui et non plus des paroles. (Vive approbation).

La suite de la discussion est renvoyée à demain: on s'occupera ensuite du projet de loi relatif aux chemins de fer de Bordeaux à Cette; de l'Ouest, et de Dijon à Mulhouse.

Le ministre de la guerre a reçu aujourd'hui des rapports d'Afrique. L'abondance des matières nous force à en renvoyer le compte-rendu à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le roi a reçu dimanche le corps municipal de la Seine, qui a été présenté par le préfet de la Seine.

— La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui à une heure, en chambre du conseil, sous la présidence de M. le chancelier.

— Lecomte a été amené aujourd'hui de Fontainebleau à Paris. Il est arrivé à dix heures du matin à la Conciergerie, où il a été écroué.

— On annonce que le choléra règne à Saint-Pétersbourg.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. de K. à Dijon. — Merci, ami. Vous êtes toujours des meilleurs.

MM J. A. à Cadix, et J. M. y D. à Jérès. — Notre ami F. D. vous fait inscrire. Nous savions que ni l'un ni l'autre ne ferait défaut.

M. D. à Dijon. — Reçu les 36.

M. M. B. à Salins. — Reçus et distribués. — Chacun vous remercie.

M. L. à Metz. — Reçu les 82. Merci. — Nous savons ce que vaut notre ami B.

M. R. à M. (Nièvre). — Reçu les 116. — Relisez et pesez bien les termes, vous verrez que nous n'avons rien à regretter.

M. C. à Verdun s/d. — Reçu les 60,60. — Merci. — Nous nous en sommes occupés à fond. — Rien à faire. Nous vous écrirons.

[illegible]	[illegible]	»	» »	[illegible]	[illegible]	»	[illegible]	[illegible]
HOLL.	2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT........	»	1265 »/»	[illegible]	[illegible]
HAITI........		»	» »/»	AUTRICHE........	»	325 »/»	Lin Maber.	» »

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

Marchés.

Halle à la viande du 18 avril. — 23745 kil. Bœuf 1,55-1,35-0,00. — 20262 kil. Veau 1,65-1,45-1,15. — 4236 kil. Mouton 1,60-1,80-1,00. — En gros 37620 kil 1.44 1.37-1.30.

MARCHÉ DE SCEAUX du 20 avril. — 1235 bœufs amenés, 1186 vendus 1,06-1,04-0,88. — 157 vaches entrées, 149 vendues 1,04-0,90-0,78. — 614 veaux entrés, 516 vendus 1,70-1,60-1,30. — 10440 moutons entrés 9.76 vendus 1,40-1,20-1,00.

L'un des gérants: [illegible]

Spectacles du 21 avril.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Jeanne d'Arc. l'Ecole des Maris.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
6 h. 1/2 ODÉON. — L'ingénue. Tourtisien.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Roman comique. Riche d'amour. Malheurs. Mari.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Camusot Gentil Bernard.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mari. Geneviève. Georges.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Mlle ma Femme. Mort. Juif. Vert-Vert.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Bruno. Michel Brémond. Trilby.
6 h 1/2 GAITÉ. — Madeleine. Jean-Baptiste.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Mort aux rats. Crispin. Chemin.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

[illegible] adopter cette mesure, moyen quelque peu suspect de pousser à l'adoption. Enfin M. Lacave-Laplagne a combattu à tous les points de vue la proposition Demesmay-Dessauret.

Rien de neuf dans ces trois discours sur une question épuisée, pour ce journal surtout. Aussi serons-nous brefs. A qui pourrions-nous apprendre que le sel est d'une telle importance pour la santé publique et la prospérité agricole, qu'il est à bon droit considéré comme matière première d'absolue nécessité? L'agriculture en réclame la franchise à grands cris par la voix de tous les cultivateurs, de tous les agronomes, de toutes les sociétés agricoles, comme la condition suprême de l'éducation du bétail et de l'assainissement des foins comme un amendement actif pour les terres, même comme moyen de chaulage pour les semences des blés.

Mais ce qui ne paraît pas avoir suffisamment pénétré dans le sentiment public, non plus que dans la discussion parlementaire, c'est que le sel est pour l'homme une condition de santé et de vigueur, et par contre-coup d'intelligence et de beauté. On trouve tout naturel de livrer à bas prix le sel à l'agriculture, et on ne se révolte pas de voir les hommes traités moins favorablement que les bestiaux.

En vertu de l'ordonnance de M. Lacave-Laplagne, le bœuf mangera son sel au prix de 5 centimes le kilogramme, mais l'homme paiera le sien 40 centimes. Pourquoi ce privilége au profit du bœuf? Est-ce donc que l'homme, à ne le considérer qu'au point de vue agricole, comme instrument de travail et de production, serait moins précieux que le bœuf ou que le cheval? L'infériorité de sa force physique n'est-elle pas amplement rachetée par la supériorité de son intelligence? n'est-ce pas lui qui perfectionne, qui invente, qui gouverne, qui crée vraiment par sa pensée autant que par ses bras la richesse agricole? Par quel aveuglement faut-il que l'État ait moins de souci de former de belles races d'hommes, fortes, intelligentes, ardentes au travail, que de belles races d'animaux? Telle est pourtant la réalité, puisque l'on accepte comme chose normale le haut prix du sel pour l'homme, son bas prix pour les animaux. MM. les députés laissent trop entrevoir qu'ils sont éleveurs de bestiaux et non d'hommes.

La critique de l'ordonnance vraiment fabuleuse de M. Lacave-Laplagne, sur la dénaturation des sels, serait pas aussi être plus complète. Ce ministre pourra se vanter d'un résultat que les Sully et les Colbert n'auraient osé rêver : l'égalité de prix entre le son et la farine. Et grâce à ce renchérissement, qui est immanquable, puisque la production du son en France serait de beaucoup inférieure aux besoins, le prix du sel, surchargé de frais de transport, d'entrepôt, d'emmagasinage, de déclarations, de certificat, de surveillance, de manipulation, serait deux ou trois fois plus élevé après le mélange qu'avant. Encore aucun orateur, ni aucun agronome, n'ont-ils tenu compte, que nous sachions, des charrois employés au transport de l'énorme quantité d'eau qu'exigerait la dénaturation : cette eau est peut-être à la portée des riverains le long des fleuves et des rivières ; mais dans beaucoup de pays, surtout les pays calcaires, il faut aller la chercher assez loin pour qu'on ne puisse négliger le calcul des frais de transport et des embarras qu'elle occasionne. On n'a guère songé non plus, M. Lacave-Laplagne est excusable de les ignorer, aux habitudes des pays consacrés à l'élève des bestiaux, tels que les montagnes des Pyrénées et de l'Auvergne. Dans ces contrées, d'innombrables troupeaux de [illegible] l'autorité des [illegible] par [illegible] et par la commission. C'était une entreprise trop difficile pour qu'il pût espérer le succès. Aussi ne pensons-nous pas que ses dénégations, habiles du reste, puissent triompher des dispositions de la Chambre qui paraissent toutes favorables au système de la commission. M. le ministre des finances n'a souci que du trésor public, et tout ce qui pourrait porter atteinte aux recettes l'épouvante. Nous croyons qu'à l'égard de l'impôt du sel, la diminution des recettes n'est pas à craindre (pourvu toutefois que le prix du sel ne soit pas abandonné à la merci des marchands et fabricants).

Mais, quand il en serait ainsi, le gouvernement doit porter ses vues plus haut que le ministre des finances. Qu'il réduise les frais énormes de la paix armée, qu'il opère la conversion des rentes toujours promise, jamais réalisée ; qu'il reporte l'impôt sur les objets de luxe comme en Angleterre ; qu'il taxe les capitaux mobiles de la Bourse et des banques, surtout qu'il organise à son profit les assurances, les transports, les annonces, la circulation du numéraire, les recouvrements, les remplacements militaires, les salines elles-mêmes, substituant ainsi l'*impôt-salaire* ou *commission à l'impôt-contribution*, et alors ses recettes couvriront largement tous ses besoins, sans qu'il soit obligé de recourir à des taxes aussi durement iniques que celles du sel.

Si le gouvernement comprenait seulement ses intérêts politiques ! En voyant la royauté menacée par les balles des assassins, plus encore que par le poids des ans, il voudrait protéger la dynastie par le patronage de l'universelle popularité, et il supprimerait hardiment tout impôt sur le sel comme l'Angleterre. Le lendemain de cette courageuse réforme la royauté de Juillet reposerait sur des bases inébranlables, car elle serait bénie dans toute ville, dans toute campagne, dans toute ferme, dans toute famille.

Demain M. de Lamartine doit prendre la parole : nous attendons de lui de grandes paroles et de grands sentiments. Puisse le peuple opprimé par la double tyrannie de l'État et de l'aristocratie financière trouver en lui son libérateur !

Association des maîtres en faveur des ouvriers.

Dans une assemblée de grands industriels qui s'est tenue à Paris il y a peu de jours, il a été donné lecture d'*un projet de formation d'un jury de récompenses en faveur des ouvriers*. Nous empruntons au *Moniteur industriel* quelques extraits du rapport de M. Denière fils, qui a été chargé par le jury déjà constitué de faire connaître le but et le plan de l'institution nouvelle.

Pour nous, disons-le, notre but est plus accessible; nous voulons nous confondre, tous chefs industriels, dans une pensée commune qui ne permette pas le doute, et qui emprunte sa seule grandeur aux sentiments qui la dictent; nous voulons former un vaste patronage en faveur de l'ouvrier, constituer un jury permanent pour assigner des récompenses au travail et à la conduite.

Dans ce but, notre tutelle devra s'étendre sur ceux qui travaillent, quel que soit leur âge ou leur profession, quel que soit aussi leur sexe, ouvriers ou ouvrières, hommes ou femmes de journée.

C'est avec soin et intérêt que notre association recueillera les exemples d'une conduite régulière, digne d'être offerte en modèle; les preuves d'intelligence et d'habileté, telles qu'inventions de moyens remplaçant avec avantage les procédés actuellement employés, les actes de courage et de dévouement dont l'ouvrier aura fait preuve tant dans sa vie privée que [illegible] honorable, ce [illegible] vons nous engager dans des questions d'un autre ordre, qui, en [illegible] la netteté et à la pureté de la mission, compromettraient le succès et la vitalité de l'institution. La tâche que nous nous assignons porte avec elle d'assez féconds résultats, et assez d'honneur, pour qu'il nous soit doux de nous y renfermer.

Nous avons fait assez comprendre tout ce que ce patronage a de privé, nous n'avons jamais pensé qu'il pût être établi par l'autorité publique; non, il doit naître de lui-même, et prospérer sous la direction bienfaisante des chefs d'ateliers; mais il serait cependant désirable que l'autorité publique, en donnant la sanction administrative à cette institution, y joignît le don annuel d'une médaille d'honneur, qui ajoutât aux témoignages d'estime dont nous voulons récompenser l'ouvrier.

Ces récompenses que nous nous proposons de donner, exigeront, sans doute, quelques dépenses, mais ces dépenses ne seront pas excessives. Lorsqu'un ouvrier, une femme ou un enfant auront mérité, à raison de la régularité de leur conduite ou de leur aptitude industrielle, qu'un prix leur soit décerné, médaille ou livret de caisse d'épargne, certes, ils seront avant tout frappés de ce qu'aura de flatteur pour eux cette distinction décernée par des juges éclairés ; lorsqu'une mention s'adressera même à un apprenti, l'éloge donné à sa conduite ne sera pas non plus sans valeur, et l'honorera parmi ceux de son âge. Telles doivent être le caractère essentiel et la portée de nos récompenses, qui seront pour l'ouvrier plutôt encore un gage de notre considération qu'une prime donnée à sa moralité et à son aptitude.

. . . .

Les récompenses consistent en médailles d'or, d'argent et de bronze, livrets de caisse d'épargnes, mentions honorables. Elles auront lieu :

1° Pour la moralité, la bonne conduite et les anciens services des ouvriers ;

2° L'aptitude et l'habileté ; l'invention de moyens remplaçant avec avantage les procédés actuellement employés ;

3° Les actes de courage et de dévouement ;

4° Enfin, toutes choses utiles à l'industrie, jugées telles par les délégués.

Un tel langage honore celui qui le tient et ceux qui ont mérité de l'entendre. Il témoigne d'un mouvement nouveau dans l'esprit des chefs de l'industrie, et prouve ce que nous n'avons un seul jour cessé de rappeler, qu'il n'est donné à aucun intérêt de position, à aucun calcul d'égoïsme d'éteindre ces sentiments de justice et de générosité que la nature a déposés au fond de toutes les âmes, et qui survivent toujours, en partie du moins, aux plus funestes influences de l'anarchie sociale. Ce langage enfin, en facilitant la réconciliation des maîtres et des ouvriers, par un échange de bons procédés, doit préparer un accord plus intime de leurs destinées.

Aussi, applaudissons-nous volontiers à ces nobles paroles.

Nous avons cependant quelques réserves à faire, et nous les soumettons avec confiance à l'examen des honorables souscripteurs de la nouvelle association.

D'abord le jury des récompenses s'exagère énormément les avantages des récompenses décernées.

S'il nous est permis pour un moment de prévoir et d'assigner les résultats certains de notre association, disons que, grâce à elle, l'ouvrier pourra se dépouiller successivement de tous les vices qu'on a tant reprochés à la classe industrielle, vices réels peut-être, mais non tels qu'on les a faits en les généralisant, et qui ne sauraient résister à notre tutélaire influence ; disons enfin que, grâce à elle, se développera progressivement la moralité des ateliers, et espérons mieux de l'avenir en considérant par quelles heureuses relations le patronage aura brisé l'individualisme fu-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 22 AVRIL 1846.

Salon de 1846.

BÊTES ET FLEURS.

Je suis heureux du lot qu'ils m'ont assigné, les bêtes et les fleurs. Voilà au moins des créatures raisonnables et qui ne rougissent pas de se parer des atours que leur a octroyés la nature, et qui s'habillent encore aujourd'hui comme s'habillaient il y a très longtemps leurs ayeux pour folâtrer sur les pelouses fleuries de l'Eden. C'est étonnant comme l'étude attentive de la figure de la *Poésie légère* vous passionne et vous enflamme pour ces modes du paradis si simples, si peu coûteuses. Mais sortez donc ainsi vêtue dans ces climats déshérités du soleil, où le municipal et le rhume de cerveau veillent pour la pudeur. D'un autre côté, si ce que j'ai ouï dire à une forte couturière est vrai, il paraîtrait que ce costume de nos premières parentes, si simple en apparence, est excessivement difficile à porter. C'est égal, le bon Dieu qui a imaginé ces contours était un fier artiste.

Va donc pour les bêtes et les fleurs, et félicitons-nous de ce que la mission d'étudier les portraits de l'époque ait été assignée à un plus habile et à un plus dévoué que nous, car je sens là que j'aurais horriblement souffert dans mon orgueil d'homme, des gardes nationaux et des grands personnages de ce temps. Ah çà, mais ces malheureuses familles royales n'ont donc pas un ami sincère, un seul, pour les tirer par la manche et les avertir du tort immense que certains peintres officiels leur font dans l'opinion publique ! Comme si la charge de gérants responsables d'une société civilisée n'était pas déjà assez lourde pour les princes, comme si les misères de cette société maudite et le zèle intempestif et stupide du journal des Judas ne leur faisaient pas encore un assez grand nombre d'ennemis !

Il faut que je dise cependant que l'obligation de me renfermer dans les bêtes me laisse un regret en l'âme, en ce qu'elle m'enlève une superbe occasion de me débarrasser d'un secret qui m'oppresse et que j'aurais été heureux d'épancher dans le cœur de mes lectrices. Un tout petit secret, du reste, moins que rien, la découverte d'un système complet d'esthétique passionnelle... l'analogie qui m'a confié ça l'autre soir, et qui m'a donné en même temps le dernier mot de l'art, de la religion, de l'histoire universelle... Et comme l'histoire universelle de l'analogie ne ressemblait guère à celle qu'a écrite l'aigle de Meaux. J'entends encore le souffle de sa voix caressante ; elle disait : « Une seule loi régit le monde ; cette loi, c'est l'attraction : loi de bonheur et d'harmonie, de liberté et d'ordre. Le soleil est pivot d'attraction en même temps que foyer de lumière et source de fécondité (Phébus, dieu du jour et de la poésie). Le beau, *c'est le mobile d'attraction*, le phare du bonheur. Quand l'auteur de toutes choses différenciait les sexes et les électrisait contrairement et faisait l'un *si* plus beau que l'autre, c'était pour que celui-ci fût constamment ramené par l'attrait dans la voie de son bonheur.» Et elle disait encore : «Le beau, c'est l'incarnation de l'idéal, qui est le reflet d'harmonie, et la vraie religion est la religion de l'attrait, du bonheur, et tout dogme d'expiation et de contrainte est blasphématoire et impie, à preuve que c'est Dieu lui-même qui a donné à la femme ses formes elliptiques, et qu'il a placé l'image du bonheur au fond de nos plus vieux souvenirs ainsi qu'au bout de nos espérances, comme un phare destiné à nous indiquer la bonne voie, ou plutôt comme une double locomotive qu'il aurait attachée à l'avant et à l'arrière du convoi de l'humanité, pour assurer et accélérer sa marche. » Mais je m'arrête. Maintenant que le lièvre est levé, à vous, artistes, de le poursuivre. Attendez un peu que nous ayons le temps de développer ce système, et vous allez ouïr bourdonner les cousins ; mais tout beau donc, ma langue, comme dit en pareil cas le grand Corneille à son cœur et moi à Castagno.

La première personne que je demande en entrant au salon, c'est M. Jadin. M. Jadin n'y est pas, c'est dommage : le silence de M. Jadin sera toujours pour [illegible] calamité publique. Plus d'un verdoyant pâturage appelle [illegible] les bœufs et les génisses de M. Brascassat ; les bœufs [illegible] M. Brascassat — style noble — n'entendent pas la voix d[illegible] pâturage. Les honneurs de la peinture cynégétique de 1846 [illegible] à M. Alfred de Dreux, artiste élégantissime, [illegible] le joli chien doivent beaucoup. M. Alfred de Dreux [illegible] pu pour nous consoler du silence de ses émules, [illegible] à dire qu'il a presque réussi.

Une seu[illegible] m'afflige en ce triomphe, la toile capitale de M. de Dreux représente une *Chasse au renard* ; et quel renard et quelle chasse ! Une chasse en plaine, *bone Deus* ! Je me demande où nous courons avec ces idées-là, et quand le gouvernement se disposera à arrêter ce flot d'erreurs dont s'imbibe journellement l'esprit de la jeunesse, et qui mine sourdement les bases de l'ordre social (ceci pour répondre à un admirateur de M. Cuvillier-Fleury, qui m'avait défié d'élever mon style à la hauteur de celui de ce grand écrivain). Oui, puisque l'autorité ne juge pas à propos de permettre à un particulier d'atteler plus de trois couples de chevaux à sa voiture, ce en quoi elle a parfaitement raison, je voudrais savoir pourquoi elle n'interdirait pas tout aussi bien à un peintre le droit de donner trente chiens, et trente chiens de noble race, à une bête ignoble, une bête puante, un renard, un emblême d'épicier félon. A propos, pendant que l'autorité serait en train de bien faire, si elle passait chez M. Victor Adam pour le prier de ne plus mettre de queue à ses chevreuils, elle ne sait pas combien elle me ferait de plaisir. Je disais donc que c'était témoigner bien peu d'égards à une race amie et respectable, que de prostituer ainsi ses plus nobles enfants à des services indignes. M. Alfred de Dreux ne sait peut-être pas que tout chien qui donne sur le renard est un chien déclassé. Pour mon compte, je déclare que je n'offrirais pas cinquante centimes du plus beau griffon vendéen, convaincu de la plus minime sympathie pour le renard. Je vais plus loin, je tiens qu'il n'est pas de procédé illégitime pour la destruction du renard, y compris le traquenard et la pioche, voire la taupe saturée de noix vomique. Le renard est le seul être que ne dégoûte pas la taupe, ce qui peint bien ses mœurs.

Voyez un peu pourtant ce que c'est que de ne pas lire assez assidûment les feuilletons de *zoologie passionnelle*, quand on se destine à la profession de peintre de bêtes. Voilà certainement un artiste éminent, M. Alfred de Dreux, et qui sait son cheval et son limier comme pas un, et qui possède un talent distingué, gracieux, coquet, pimpant, un peu musqué, un peu quintessencié peut-être, mais national comme le style de Marivaux, mais vrai comme la tournure, le langage et l'esprit des femmes de son pays. Eh bien ! savez-vous ce qu'il a manqué à cet artiste agréable si richement titré en favoritisme pour nous offrir un chef-d'œuvre à la place de sa chasse au renard ? Rien qu'un peu plus de lecture du feuilleton de la *Démocratie pacifique*.... l'histoire de faire entrer dans sa toile à la place de sa vilaine bête, un louvart, un daguet, tout ce que vous voudrez, ça m'est égal, pourvu que ça ne soit pas un renard ; avec une garniture d'épines, une racine d'arbre dévasté et un bouquet de bruyères pour figurer la forêt, pas un coup de pinceau de plus, et, je vous le répète, le chef-d'œuvre y était. Car l'entrain de cette meute est admirable, tous ces chiens-là sont bien de véritables chiens d'ordre, en chair et en os, et qu'on entendrait certainement hurler si l'on avait l'oreille un peu

pourquoi est-il donc ainsi ? Parce que l'éducation morale lui manque, parce que le peu qu'il en reçoit est combattu par les mauvais exemples et les mauvais conseils qui l'entourent, parce que la privation continue de toutes les jouissances de la vie le jette par réaction dans des excès quand il a l'argent et le loisir pour se les procurer, parce que l'incertitude du lendemain, la certitude d'une éternelle misère, l'absence de toute solidarité avec ses camarades et ses maîtres déracinent en lui les germes naturels de toutes les vertus. Quelques primes lui donneront-elles l'éducation, le loisir, le bien-être, un salaire élevé, la sécurité du présent et de l'avenir, la communauté d'intérêts avec ses égaux et ses chefs, toutes ces conditions capitales de la moralité ? Non assurément. Ainsi, pas d'illusions sur la portée de l'institution. Elle est bonne, elle est honnête, mais tout à fait disproportionnée au but. Il sied mal à des gens qui vivent dans la réalité des choses de faire des utopies.

Cette première critique nous conduit à une seconde. Si les maîtres veulent sérieusement améliorer le sort des classes ouvrières, et non seulement acquérir sur elles une plus facile discipline, comme certaine phrase du rapport de M. Dupin fils sur les coalitions d'ouvriers pourrait le faire craindre à qui ne connaîtrait pas la loyauté de leurs intentions ; le premier pas à faire, c'est de les admettre d'une manière quelconque à participer aux bénéfices.

Est-il juste, nous le demandons, que les maîtres s'enrichissent, deviennent millionnaires, acquièrent dans l'Etat pour eux et leur postérité tous les priviléges qui s'attachent à la fortune et se transmettent par la naissance, tandis que les ingénieurs, les contre-maîtres, les ouvriers qui ont par leur collaboration active créé pour une grande partie cette richesse, n'ont pour toute part qu'un salaire en argent qui se consomme au jour le jour, vivent et meurent pauvres et lèguent à leurs enfants l'héritage de leur misère et de leur infériorité sociale ? Dans une distribution de primes à des contre-maîtres, M. Charles Dupin les félicitait beaucoup il y a quelques mois de l'octroi qu'on leur faisait, à aux simples ouvriers, d'une médaille en or ou en argent. Mais il légitimait cette haute récompense par le tableau de leurs services. Or, ces états de services, fort admirables, constataient que chacun de ces hommes a consacré de longues années au service d'hommes pour la plupart millionnaires, quelques-uns ministres; qu'ils ont organisé et dirigé de vastes ateliers, monté de grandes machines par douzaines, par centaines, et ces gens n'ont que le titre et le salaire de simples contre-maîtres, et on croit les récompenser suffisamment par quelque médaille ! Il n'ont pas même obtenu une seule croix d'honneur ! Et les générations d'ouvriers qui ont par leurs bras aidé les contre-maîtres et enrichi les maîtres passent inconnues, oubliées, dédaignées, à jamais misérables ! Nous le demandons aux honorables souscripteurs du jury des récompenses : est-ce juste, cela ? et peuvent-ils espérer obtenir l'ordre dans l'industrie tant que durera cette injustice ? Non : pas plus que les colons ne pourraient compter sur la reconnaissance et l'amour des nègres à la seule condition de distribuer des primes aux plus habiles d'entre eux. Le salariat est une dernière forme de l'esclavage ; c'est le salariat même qu'il faut transformer en association: jusque-là le salarié sera toujours un serviteur indiscipliné.

Puisque les chefs de l'industrie sont en veine de généreux sentiments, qu'ils fondent un système d'honneur et de récompenses pour les maîtres qui prendront l'initiative de cette transformation ; qu'ils mettent cette question à l'étude et publient les travaux qui leur seront soumis.

Provisoirement, ils peuvent faire quelque chose dont les ouvriers leur

---

Saint-Etienne.

On lit dans le *Courrier de Lyon*, nº du 19 avril :

La Compagnie générale des mines de la Loire a compris la nécessité de répondre aux nombreuses attaques dont elle a été l'objet.

Dans ce but, elle nous a adressé une note explicative et justificative des faits sur lesquels portent les reproches auxquelles elle a été en butte, soit à la tribune, soit dans les colonnes de la presse périodique.

Nous croyons faire acte de justice et d'impartialité en reproduisant dans notre supplément d'aujourd'hui, le Mémoire de la Compagnie générale, Mémoire qui corrobore l'opinion que nous avons souvent exprimée sur la convenance et l'utilité de l'association considérée en elle-même, mais qui ne paraît pas de nature à infirmer celle que nous avons émise sur les dangers d'un monopole de cette nature, sur la nécessité de le limiter par des conditions stipulées dans l'intérêt de l'industrie et des consommateurs, et de nature à sauvegarder cet intérêt, en même temps que celui des exploitants eux-mêmes.

Nous avons pris connaissance du document auquel le *Courrier de Lyon* fait allusion, et notre opinion est tout à fait conforme à celle de ce journal. Les *notes sur la Compagnie des mines de la Loire* s'étendent longuement sur les inconvénients de la concurrence anarchique et sur la légalité de l'association charbonnière; elles font valoir à cet égard des raisons très solides; mais les auteurs de ces *notes* ne consacrent pas une ligne à rassurer les ouvriers sur leur avenir et à leur proposer des garanties.

La grève est toujours générale à Saint-Etienne. Dans les premiers jours de la semaine dernière, la Compagnie a essayé de mettre des ouvriers dans ses mines de la Ricamarie et de Montrambert ; mais le mercredi, un rassemblement principalement composé de femmes, ou, dit-on, d'ouvriers déguisés en femmes, s'est porté sur les puits et a forcé les mineurs à remonter. Ce jour-là, comme les autres, les autorités militaires et judiciaires ont fait preuve de peu de sagacité. Le commissaire de police, accompagné de troupes, se transportait à Montrambert pour faire cesser le désordre. Chemin faisant, il rencontre un ouvrier mineur et le prie de l'accompagner au puits où était le noyau du rassemblement. Le naïf ouvrier y conduit les autorités ; après qu'elles eurent opéré quelques arrestations, elles s'en revenaient, toujours accompagnées du guide. On arrive devant la maison de ce dernier, au point où on l'avait rencontré, et lui, se voyant près de son gîte, salue fort honnêtement la compagnie et veut se retirer ; mais l'aimable commissaire, à qui probablement il manquait une capture pour faire un compte rond, déclare à son guide qu'il faut aller en prison.

Un avocat du barreau de Saint-Etienne, chargé de la défense de ce malheureux guide, est allé demander l'élargissement de son client au procureur du roi en lui exposant les détails de l'arrestation. Le savant magistrat, tout en convenant des faits, répondit à l'avocat qu'innocents ou coupables on ne relâcherait les prisonniers qu'après la grève.

On s'accorde généralement à dire aujourd'hui que l'instruction n'a révélé *aucune charge* contre les cinq ouvriers dont l'arrestation, le 30 mars, a provoqué la boucherie du puits de la Grand'-Pompe.

Actuellement la grève est complète. Dans tout le bassin de Saint-Etienne il n'y a pas cent ouvriers employés dans divers puits aux réparations urgentes. Encore la majeure partie est-elle composée de gouverneurs et de manœuvres qui n'ont point l'habitude des mines et ne sont point comptés comme ouvriers mineurs.

Le vendredi 17 un bataillon du 7ᵉ léger est arrivé à Saint-

---

transatlantique.

Après un débat prolongé entre MM. Dejean de la Bâtie, de Montagnac et Lafont de Lurcy, sur la nécessité probable d'une subvention, M. Laverdant a signalé l'envahissement croissant et dangereux des grandes compagnies industrielles et il a exprimé le vœu que l'organisation des services transatlantiques restât entre les mains du gouvernement. MM. le lieutenant-général comte de Girardin, Frédéric Lacroix, de Lamarche ont vivement appuyé le principe de l'exécution par l'Etat. MM. de Montagnac et Lafont de Lurcy désiraient que l'on passât outre et que l'on acceptât comme un fait accompli la renonciation de l'Etat exprimée par le ministère et par la commission de la chambre des députés.

Sur la proposition de M. le général de Girardin et de M. Ferry, l'Assemblée a ajourné le débat à dimanche prochain, afin que la Société puisse examiner le rapport de sa commission et discuter à fond les intérêts politiques qui se lient à la question des paquebots transatlantiques.

MM. de Montravel, de Saint-Quentin et Vincendon-Dumoulin ont pris part à la discussion.

La cause sociétaire fait de rapides progrès dans toutes les parties du monde. La bibliothèque de Kasan vient de faire venir deux exemplaires des œuvres de Fourier. Plusieurs bibliothèques de Moscou ont suivi cet exemple. Il paraît que les universités russes en général ont demandé et obtenu l'autorisation de faire venir les ouvrages de la Librairie sociétaire et de les soumettre à l'examen de la critique.

La *Gazette de Voss* à Berlin, qui, naguère encore, a défendu le principe de la concurrence, revient sur ses pas et déclare aujourd'hui, dans un *premier-Berlin*, que la concurrence est anarchique et conduit au monopole ; que l'ancien système de corporations est insuffisant et tyrannique, et qu'il faut que l'Etat lui-même régie et distribue les fonctions industrielles et commerciales de la société.

Nous sommes curieux de voir le système de la *Gazette de Voss*, qu'elle promet de développer plus tard autant que la censure le lui permettra.

Nouvelles de l'Inde.

Les Anglais sont aujourd'hui les maîtres du Pandjaub ; leur armée campe à Lahore, où le Maharadjah *Duleep-Singh* reçoit humblement les ordres de sir Henry Hardinge. L'indemnité pour les frais de guerre, fixée à 38 millions, sera payée par tiers en deux ans. Tous les chefs ont fait leur soumission. L'armée sicke est licenciée.

On pense que le général sir Charles Napier sera nommé au commandement des forces anglaises sur les frontières nord-ouest ; on dit même qu'il recevrait le titre de gouverneur du Pandjaub. Sir Charles Napier, comme gouverneur du Scind, reçoit 240 mille francs par an.

Le *Courrier de Bombay* et les autres journaux de l'Inde, à son exemple, ont ouvert des souscriptions au profit des femmes et des enfants que la conquête du Pandjaub a faits veuves et orphelins.

Le *Corsaire-Satan* vient de publier sur Jean Journet un feuilleton spirituel dû à la plume de M. Lepoitevin Saint-Alme, rédacteur en chef de ce journal. L'auteur, après avoir apprécié l'homme que son dévouement a fait appeler l'*apôtre*, et dont la foi ardente justifie l'excentricité, ajoute les lignes suivantes, qui honorent autant sa bonne foi que son indépendance :

J'ignore ce que le récit de l'aventure de *Jean Journet* produira sur les autres, mais quant à moi, cette païenne persécution serait capable de me

---

complaisante. C'est-à-dire que la première fois que je me suis rencontré nez à nez avec ces bêtes là et que je les ai vues se ruer avec une si noble furie contre un ennemi indigne, je me suis reculé involontairement pour leur faire passage, et qu'un sentiment de pitié pour la victime m'est entré involontairement au cœur. Or, dans le même moment j'entendais cette confidence d'un capitaine de garde nationale fraîchement réélu à son épouse : « Dis donc, Lolotte, voici un particulier *que* je ne voudrais pas être dans sa peau. » On ne se figure pas le nombre de phrases admiratives et de réflexions touchantes de ce genre que j'aurais pu ramasser autour de ce tableau si je l'avais voulu.... Ah ! oui, monsieur, vous êtes bien coupable, et dans l'intérêt de l'art cynégétique comme dans celui de votre gloire, de n'avoir pas suivi plus régulièrement le feuilleton que je vous ai dit. Là du moins vous auriez appris que le renard est une odieuse bête de rapine, qui se tient d'habitude au plus épais des fourrés, et ne le quitte guère que pour gagner le terrier, et alors vous n'auriez pas écrit d'un aussi joli style votre histoire de renard en plaine; car rien n'est beau que le vrai, voyez-vous. « Cependant, allez-vous me répondre, je vous jure que les choses se passent comme je l'ai raconté. — Où çà ? — En Angleterre.... » L'Angleterre, toujours l'Angleterre, ils n'ont que ce mot-là à la bouche, que ça finit par en devenir ennuyeux. Je vais l'autre jour à la chambre des députés pour entendre la discussion du budget de la marine sur lequel se prennent les fonds secrets de la presse; j'ai dû me croire transporté à la chambre des communes de Londres. Tribunes réservées et tribunes publiques, tout était encombré de lords énormes et de ladies violacées ; au-dessous de moi, au-dessus, tout le monde parlait anglais, et le ministre de la marine aussi, et le chef de l'opposition encore plus fort; ce que voyant, je me suis retiré l'oreille basse et le cœur attristé. Autre mystification avant-hier ; ce jour-là l'Angleterre avait accaparé toutes les voitures parisiennes et arrêté la circulation sur la route d'Orléans. C'était une fête que donnaient aux lorettes de France les gentilshommes de cheval de cette facétieuse Albion, une fête qu'ils appellent *steeple-chase*, une véritable partie de plaisir anglais, dont le principal agrément consiste à se casser le cou ou bien à s'enfourner dans six pieds de vase au choix, et le tout pour l'appât de quelques misérables milliers de francs. Il paraît qu'il était venu des *sportsmen* des plus lointaines contrées des Trois Royaumes, même des montagnes Rocheuses, par delà le Mississipi, pour assister à cette brillante, mais pluvieuse solennité. Toutes les bêtes qui ont couru étaient anglaises, les écuyers qui les montaient aussi, ce qui vexe horriblement tous nos gentilshommes de la presse parisienne, mais ce qui m'amuse excessivement, moi qui ne suis pas gentilhomme. Qu'est-ce que ça me fait, je vous demande un peu, que l'Anglais soit plus homme de cheval que le Français, s'il m'est prouvé qu'en revanche le Français est plus homme d'esprit que l'Anglais? Qu'est-ce que ça me fait que les Anglaises soient plus fortes sur la coupe des pierres, comme elles s'en vantent, que nos élégantes Parisiennes, s'il m'est prouvé que celles-ci sont infiniment plus fortes que les autres sur la coupe des robes et autres moyens de plaire ? J'ai entendu mieux que ces regrets patriotiques en fait de regrets ridicules, c'était un Anglais qui croyait aussi sa nation déshonorée parce qu'il n'y avait pas eu la moindre épaule cassée à ce fameux steeple-chase et qui affirmait que la course était à recommencer. La seule chose qui m'afflige, hélas ! dans tout ce dévergondage de maquignonnage et d'anglomanie, est de voir que l'art aussi, que la peinture cède à la contagion, et que M. Alfred de Dreux veuille nous faire accroire que le renard se chasse en plaine, parce que les Anglais, qui n'ont pas de forêts et qui élèvent leurs renards au biberon, sont forcés de le chasser à ciel ouvert. Non, non, monsieur, jamais en France de pareilles théories ne régneront, tant qu'il me restera un bout de papier et une plume pour protester contre vos hérésies. Renards de contrebande, monsieur, renards de pacotille que vos renards anglais !

Ici mon ami Charles Brunier, qui m'a cédé pour aujourd'hui sa place et à qui je viens de confier la tirade patriotique qui précède, me fait observer que je lui avais promis, pour nos communs lecteurs, un article de peinture, et que je ne leur ai livré, jusqu'à présent, qu'une notice biographique sur le renard, notice très intéressante, il est vrai, mais qui le serait encore bien plus ailleurs. Cette observation judicieuse me rappelle à mes devoirs.

J'ai compté au salon cinq à six toiles de M. Alfred de Dreux, trois grandes, une ou deux moyennes, une petite; la *Chasse au renard* ci-dessus, une *Cavalcade* de beaux messieurs et de belles dames de la cour de Louis XV, chevauchant dans une forêt royale, sous prétexte de rendez-vous de chasse; plus une *Chasse à l'oiseau*, ayant pour principal personnage une damoiselle moyen-âge montée sur un palefroi; enfin, diverses *études de chiens courants* dans l'attitude de la mélancolie ou de la méditation. La plus petite de ces toiles, celle qui représente une *Jeune dame en tenue de deuil*, assise sur un talus de verdure et confiant ses chagrins secrets à deux charmantes levrettes qui les comprennent et qui les partagent si bien, est un petit chef-d'œuvre de joliesse, de sentiment et de grâce. M. Alfred de Dreux possédant l'heureux privilége de plaire par ses défauts autant que par ses qualités, ce que la critique a de mieux à faire avec ce talent, c'est d'admirer en souriant, et de se taire ; car, enfin, mieux vaut se taire sur un talent que de l'encourager dans ses vices, comme on serait tenté de le faire si l'on n'avait pas le courage de résister à ses attractions. Ce qui serait, toutefois, d'autant plus excusable que la somme des qualités de M. de Dreux est beaucoup plus élevée que n'en veulent convenir la plupart de ses juges. La nature des paysages de M. de Dreux est une nature de convention, à ce qu'ils disent; nature de convention tant que vous voudrez, mais je la connais, je l'ai vue, je la rencontre tous les jours dans les parcs, et ces marquises-là aussi et leurs chevaux et leurs chiens. Et puis, l'air joue avec facilité à travers ces feuillages. Je sais bien que j'ai vu de plus beaux ciels; le ton de cette verdure et de ces étoffes de velours serait même un peu plus velouté, moins terne, que je ne le trouverais pas mauvais et que l'effet général du tableau n'y perdrait rien, je crois; mais le moyen de s'occuper de ces tâches légères, quand votre attention est absorbée par une cavalcade d'élégantes et lestes amazones, toujours admirablement bien en selle, par l'éloquence de ces regards et de ces mouvements désordonnés de chiens, par l'intérêt du drame qui se joue sous vos yeux. M. Alfred de Dreux est sans contredit l'homme le plus fort en chiens que je connaisse; on n'a pas plus de courage, de dignité et de respect de soi-même que les limiers de M. Alfred de Dreux ; de vrais lions dans le combat, des agneaux, des gazelles dans le monde; je dirais de parfaits gentilshommes de meute, si les vilains de la presse mercantile n'avaient déshonoré l'épithète.

Le chien inspire bien; il n'a pas inspiré que M. Alfred de Dreux : voici venir un autre spirituel artiste, qui a puisé à la même source et qui va nous offrir pour contraste aux *Chagrins partagés* un groupe délicieux, mais moins mélancolique ; trois têtes dans un bonnet, une d'enfant, deux de chiens, dogue et terreneuve, la faiblesse unie à la force par les liens d'amitié, l'homme protégé par la bête et fier de son appui. Je ne sais pas si je me trompe, mais j'ai dû rencontrer déjà ces trois têtes-là quelque part et j'ai dû être admis dans l'intimité du groupe moyennant le tribut du baiser à l'enfant. L'auteur de cette composition charmante s'appelle Eugène Giraud, l'auteur de la *Permission de dix heures* et de tant d'autres toiles ravissantes de couleur, de verve et d'esprit encore, un des peintres officiels et populaires des liesses du siècle dernier. Trouvez-vous pas comme moi fort remarquable et fort singulière cette double aptitude des deux artistes à rendre avec un égal bonheur les scènes de la vie licencieuse et élégante de la cour de Louis XV et les scènes d'animaux ? Mais M. Eugène Giraud est bien autrement fort que M. Alfred de Dreux

[illegible] — de te permettre de prononcer dans l'absence de tout préjugé sur la doctrine dont tu fus l'apôtre et le martyr.

LEPOITEVIN SAINT-ALME.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Nous nous sommes engagés hier à donner le résumé des nouvelles d'Afrique. Notre tâche sera facile. Nous poursuivons toujours Abd-el-Kader, qu'un miracle seul peut nous livrer, ainsi que l'a déclaré le maréchal Bugeaud. Le général Jusuf châtie toujours les Arabes de Tittery. M. de Lamoricière continue contre les Harars son système d'opérations. « Le 29, nous fîmes inutilement, dit le général, une longue poursuite des douars qui avaient décampé devant nous et dont nos yeux, trompés par le mirage, ne mesuraient pas exactement l'éloignement. Les uns prédisent l'arrivée d'Abd-el-Kader chez les Beni-Meddour ; les autres se vantent de lui avoir vu traverser le Chott à Sidi-Kralifa. » Le bulletin du maréchal est plus long que le nôtre, mais il n'est pas plus intéressant.

Chambre des Pairs.

Séance du 21 avril.

PRÉSIDENCE DE M. BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.

M. [illegible] présente le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi tendant à modifier divers articles relatifs à des défrichements. Il conclut à l'adoption du projet du gouvernement.

M. DE CAMBACÉRÈS dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à la garde nationale.

La chambre adopte au scrutin six projets de loi d'intérêt local.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'ouverture d'un crédit complémentaire de 800 000 fr. pour les établissements de bienfaisance.

M. DUBOUCHAGE se plaint qu'on accorde si peu aux nationaux, tandis qu'on donne tant aux réfugiés étrangers.

M. DE [illegible] dit que ces fonds deviennent trop souvent un moyen de corruption électorale.

Le projet de loi est adopté par 118 voix contre 9.

La chambre vote ensuite le projet de loi relatif aux canaux, tel qu'il a été adopté par la chambre des députés. La chambre n'étant pas en nombre pour voter au scrutin, reprendra cette opération vendredi.

Chambre des Députés.

Séance du 21 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. Demesmay, relative à la réduction de la taxe du sel.

M. DE COLMONT. On a fait une ordonnance pour dégrever le sel destiné à l'agriculture, mais cette ordonnance est inapplicable ; pour qu'on pût donner du sel à la moitié des animaux de France, il faudrait qu'on leur donnât quatre fois plus de son qu'il n'en existe dans tout le royaume. Ajoutez qu'il y a des contrées où l'on ne fait pas de son. Les frais du transport seraient d'ailleurs énormes ; il faudrait pour cela un service spécial de diligences ; puis le son monterait bien vite à un prix considérable qui réduirait à rien les avantages du dégrèvement. Dans beaucoup de cas, c'est du sel pur qu'il faut donner aux bestiaux pour les préserver du farcin, de la morve, etc. ; pour améliorer les fourrages avariés, le sel mélangé ne peut rendre le même service.

M. SALANDY. Il a été dit que l'incapacité de travail causée aux ouvriers par les blessures et la maladie ne pèse pas plus sur eux que l'impôt sur le sel. Cela est exact ; mais je ne puis admettre, comme la commission, que le déficit causé par l'abaissement de l'impôt doive trouver une compensation. Si nous dégrevons le sel, il faut dire aux ouvriers pour lesquels il est à propos de faire quelque chose, puisque nous n'avons rien fait pour eux depuis 1830... (Approbation à gauche.) ; il faut dire aux ouvriers, non pas, qu'en dégrevant le sel, nous espérons qu'ils en emploieront davantage et nous

On a attaqué l'ordonnance du mois de février ; un membre même, avec une aménité qui n'a rien de parlementaire, l'a qualifiée d'absurde. Cette ordonnance a été rendue après des études consciencieuses faites par les princes de la science ; je ne dis pas qu'elle soit une satisfaction complète donnée à l'agriculture ; mais je crois qu'elle peut être utile dans certains pays, et c'est assez pour la justifier.

M. le ministre entre dans des détails sur la composition des mélanges salins et sur les moyens de les employer. Les mélanges indiqué par l'ordonnance sont au nombre de deux, et rien n'empêche de les varier encore. La preuve qu'ils seront employés, c'est que les prix du sel ont déjà augmenté à Orléans ; des demandes ont été aussi adressées au gouvernement pour que des dépôts soient établis dans plusieurs communes.

L'orateur défend les agents de l'administration qui ont fourni les renseignements communiqués à la commission ; ces renseignements ont été dépouillés par M. Demesmay ; peut-être eût-il été plus à propos que la commission s'en chargeât elle-même, non qu'il suspecte la loyauté de M. Demesmay, mais enfin l'honorable député pouvait être aveuglé par la paternité. Il lui est arrivé plus d'une fois d'interpréter les faits d'une manière fort large, de ne pas parler des déclarations qui combattent sa proposition, et d'augmenter l'importance de celles qui lui sont favorables. Il a pris trop souvent ses espérances pour des réalités.

M. DEMESMAY maintient l'exactitude des chiffres qu'il a donnés et qui se trouvent, dit-il, dans les rapports des agents de l'administration.

M. LACAVE-LAPLAGNE. Lorsque l'honorable membre a développé sa proposition, j'ai dit que je la trouvais trop restreinte ; qu'il fallait faire ou plus dès maintenant ou attendre que l'état de nos finances nous permît de faire plus.

Pour que l'augmentation de consommation fût considérable, il faudrait que ce fût une denrée qui, comme le sucre, pût pénétrer tout à coup dans des classes qui n'en usent pas ; mais la consommation du sel, pour les hommes, est arrivée, ou à peu près, à son maximum ; dans les campagnes surtout on en dépense des quantités considérables ; aussi la consommation du sel en France diffère-t-elle très peu, par tête, de la consommation des autres pays. Il n'y a que le pays de Bade, la Suisse et l'Angleterre, où la consommation moyenne du sel, par tête, soit supérieure à celle de la France. Or, pour que les calculs de M. Demesmay fussent justifiés, il faudrait que l'on consommât, en France, le double de ce que l'on consomme dans les autres pays.

Le sel revient à 15 fr. rendu chez le débitant dans les provinces de l'Est. (Réclamations.) Il est donc impossible que le prix moyen par toute la France puisse être de 14 fr., puisqu'il faudra ajouter au prix de revient les frais de transport qui sont considérables. Il faudrait, pour que les prévisions de la commission puissent se réaliser, que les agriculteurs consacrassent chaque année près de 70 millions en achats de sel.

Les races d'animaux de l'Angleterre sont plus fortes que celles de France, l'élève des bestiaux plus abondante ; il est donc probable que les animaux français consommeraient moins de sel ; la commission cependant suppose qu'un de nos animaux consommerait autant que trois animaux anglais.

Je conviens pourtant que la consommation humaine pourrait augmenter d'un kil. par individu ; la consommation pour le bétail pourrait arriver à 100 millions par an, et la consommation industrielle à 25 millions ; mais ce ne serait pas assez.

Quant à la fraude qui, dit-on, n'existerait plus, la surveillance est telle, que nous avons peu à gagner sous ce rapport. Une augmentation de la consommation nécessiterait des frais de surveillance plus considérables ; elle aurait pour résultat d'amener une hausse. (Réclamations.)

L'année dernière, je disais à la commission : « Aussitôt que l'état de nos finances nous le permettra, nous réduirons l'impôt sur le sel ; nous ne le supprimerons pas totalement, mais il sera réduit considérablement. » L'an dernier nous entrevoyions une diminution de dépenses probables pour notre colonie de l'Algérie et une augmentation sur diverses recettes. Cette année nous n'en pouvons pas dire autant. L'Algérie est une charge plus lourde que jamais ; la chambre eût pu économiser sur les crédits destinés à la marine, elle ne l'a pas voulu. Il faut un revenu immense pour faire face à toutes les dépenses d'un pays comme le nôtre. Notre revenu actuel nous suffit à peine. Devons-nous réduire une des principales sources de ce revenu ? Et dans ce cas, par quoi la remplacerons-nous ? Par de nouveaux impôts ? Les impôts actuels pèsent déjà assez lourdement sur la propriété et sur l'industrie.

Dans ces circonstances j'engage la commission à ne pas persister dans son projet, à ne pas exiger de nous un sacrifice aussi considérable. La cham-

saluait avec [illegible]

A son arrivée à l'hôtel de la Paix, dont la cour avait été [illegible] décorée, ainsi que le grand escalier, le prince a été reçu par [illegible]rités. Après les premiers compliments, il a été immédiatement conduit dans ses appartements, arrangés avec autant de goût que de [illegible]ce. Le prince s'est mis à la croisée et a salué la foule, qui a fait entendre des vivats.

A neuf heures, S. A. s'est rendue, accompagnée de sa suite, au spectacle ; M. le directeur des théâtres l'a accompagnée, un flambeau à la main, à la loge municipale, qui avait été décorée avec une simplicité pleine d'élégance. A son entrée dans la salle, le prince a été salué par les plus vives acclamations, auxquelles il a répondu par les plus gracieux saluts. Son costume était de la plus grande richesse. Il portait un pantalon turc et une veste rouge brodés en or ; sa poitrine [illegible] de décorations en diamants. La poignée de son sabre, en or, était [illegible] enrichie de diamants. S. A. a pris place entre M. le lieutenant-général et un personnage de sa suite. Les autres officiers étaient placés derrière lui. M. le maire et M. le secrétaire-général étaient également dans la loge.

POUR SERVIR AU SYSTÈME DES COMPENSATIONS. — Le [illegible] *Advertiser* donne gravement cette nouvelle : « Le duc [illegible] d'engager les hommes de son régiment à laisser croître [illegible], afin de se donner un air aussi martial que possible. » [illegible] après le correspondant du *Times*, le ministre des [illegible] vient d'ordonner aux employés de son administration [illegible]rement la barbe. Il paraît que ces messieurs portent des [illegible]gues, qu'elles effacent, brouillent tout ce qu'ils écrivent ; la [illegible] donc d'utilité publique.

UN VOYAGE D'AGRÉMENT. — M. Alfred Donné, autrefois [illegible] et maintenant inspecteur général des écoles de médecine, va [illegible] prochainement sa promenade annuelle ; on ignore encore [illegible] le touriste officiel visitera dans sa capricieuse tournée.

TÉLÉGRAPHE AMÉRICO-EUROPÉEN. — Nous avons dit [illegible] qu'une compagnie s'est formée aux Etats-Unis dans le but d'établir un télégraphe électrique entre l'Europe et l'Amérique. Voici quelques détails sur ce magnifique projet.

Les deux stations extrêmes de cette [illegible] Liverpool et New-York. La communication s'établirait à l'aide de [illegible] fils d'un demi-pouce de diamètre. Ces fils [illegible] à vapeur se dévideraient derrière les navires [illegible] de l'Océan. De distance en distance des bouées de [illegible] Ils jalonneraient la route du télégraphe pour qu'en cas de [illegible] on puisse en retrouver les bouts et les rattacher. [illegible] suffira pour transmettre un signe simple et recevoir la réponse d'une rive à l'autre de l'Atlantique.

UN GENRE DE CUMUL QUI N'EST PAS A LA PORTÉE DE M. LE BARON CHARLES DUPIN. — M. Alexandre de Humboldt, que G. Schlegel a surnommé le *Circum-navigateur de la science*, vient d'être nommé docteur en philosophie par l'université d'Erlangen (Bavière). Cet illustre savant se trouve avoir maintenant dix-neuf chapeaux de docteur à sa disposition.

ASSOCIATION SCIENTIFIQUE. — Les idées d'association [illegible] partout, même parmi les savants. Il n'y a plus à désespérer de rien. Nous avons souvent insisté sur la nécessité d'organiser sur de [illegible] le travail scientifique et de substituer dans la science comme dans l'industrie l'association au morcellement.

Cette idée a rencontré de l'écho. Au moment où nous écrivons, les délégués de plusieurs académies et sociétés savantes de France sont réunis à Orléans, sous la présidence de M. de Caumont, dans le but d'établir des relations intimes entre ces diverses compagnies. A ce propos nous devons mentionner un excellent article que M. [illegible] vient de

---

sur la zoologie passionnelle, ainsi qu'il appert de la disposition de ses personnages, cercle, égalité, confusion, figures d'amitié.

Une chasse au sanglier de M. Malenson occupe glorieusement les hauteurs du Salon carré, juste au dessus de cette fameuse bataille d'Isly qui a fait tant de bruit pour rien, plus un duc. Le sanglier de M. Malenson ressemble trop au sanglier de Calydon qui devait jeter aussi des flammes par la bouche. C'est par les yeux et non par la bouche que le sanglier jette des flammes. Peut-être que je ne ferais pas mal de renvoyer aussi M. Malenson à l'étude de la zoologie passionnelle. Savez-vous, monsieur Malenson, pourquoi le sanglier sur ses fins est un animal si terrible ? Parce que le sanglier est l'emblème de l'avare, et que l'avare est de tous les mortels le plus tenace à la vie. Il ne faut pas rougir, vous n'êtes pas le seul qui ignoriez ces choses-là. Seulement les grands artistes les devinent. Phidias n'avait jamais vu une belle femme, mais il l'avait devinée. Je me sentirais disposé à dire beaucoup de bien de cette œuvre de M. Malenson, qui atteste un progrès visible sur ses œuvres de l'an dernier, si le jury qui a décerné à cette toile une place d'honneur ne me semblait pas l'avoir récompensée déjà au delà de ses mérites.

Il y a dans la toile de Decamps du Salon carré, le berger et son troupeau qui s'en reviennent par l'orage ; il y a là un chien fantastique dont la figure me poursuit dans mes rêves. Je ne savais pas que le pinceau possédât la puissance d'évoquer de ces apparitions-là, tout comme l'imagination d'Hoffmann.

J'affirme que j'ai lu dans le dernier numéro de la *Revue des Deux-Mondes*, un article signé Alexis de Valon, où les combats de taureaux sont peints d'un autre style et d'une autre couleur que le combat de taureaux de M. Porion, lequel m'a presque autant ému que le passage du bœuf gras dans la rue Saint-Honoré par un beau jour de carnaval. Une personne curieuse de science me demandait il n'y a pas long-temps la raison qui faisait que la vue d'un drapeau rouge mettait le taureau en fureur. Je regrette vivement de n'avoir pas aujourd'hui le loisir de traiter à fond cette question importante. Le taureau est ami des travaux champêtres, le rouge est la couleur favorite de l'ambition, du carnage, de la guerre qui fait beaucoup de tort aux moissons. Trouvez le reste.

M. Philippe Rousseau continue avec un succès toujours croissant la traduction des fables de Lafontaine, un homme assez fort en analogie, mais qui a eu une fois le tort de faire l'apologie de l'avarice et de battre la paille sur le dos de la cigale. On n'est pas plus spirituel et plus bête scélérate que le Raminagrobis de M. Philippe Rousseau. Je ne demande à M. Rousseau qu'un peu plus de largeur dans son exécution et un peu plus de chaleur dans ses tons. M. Rousseau est de ceux à qui l'on peut beaucoup demander, parce qu'ils sont en mesure de beaucoup donner.

Comment peut-on s'appeler Rosa Bonheur et avoir du talent, et ne pas mettre tout son bonheur à traduire des roses ? Mais enfin voici une poulinière comme on en rencontre fort peu dans les haras du Régent et un troupeau de moutons qui fait honneur à celui qui le peigne. Mouvement bien exprimé, excellent dessin, couleur pâle.

J'aurais certainement confiance dans les chevaux de M. de Lansac qui me semblent taillés sur un excellent patron et capables de fournir une traite vigoureuse ; malheureusement M. de Lansac n'obéit pas assez docilement aux exigences de la *Papillonne* dans le choix dans ses sujets. Traduction en langage civilisé : tous les chevaux de M. de Lansac sont les mêmes.

Pardon à l'auteur, dame ou non, de ce tableau qui se trouve au fond de la galerie de bois, à droite, et qui représente un groupe de pigeons blancs. Bien compris comme sujet de zoologie passionnelle ; colombe, emblème d'amour fidèle et de tendresse maternelle.

Admirez un charmant petit sujet de nature morte, signé Couderc, très finement touché et aussi parfaitement terminé que possible, quoique un peu froid de couleur. Vous ne savez pas que la couleur de l'oiseau est l'étendard passionnel que Dieu veut qu'il déploie, et que les bêtes tomberaient dans la même confusion que les hommes, si les peintres s'avisaient de dénaturer les nuances de leur vêtement. Les questions de costumes sont très graves pour les bêtes.

A qui ce vilain hibou, emblème d'obscurantisme, dévorant une perdrix, emblème de familisme patriarcal ? A qui ce cygne sauvage assailli par deux aigles ? Je l'ignore et ne désire pas le savoir, n'étant pas jaloux de rencontrer qui que ce soit pour lui dire : ça n'est pas ça du tout. Il est de fait qu'il n'y a pas un seul de tous ces grands oiseaux-là capable de voler avec ses grandes ailes, aussi légèrement et aussi gracieusement que l'amour de Diaz, une charmante petite miniature rose et blonde qui se soutient dans l'air je ne sais pas comment.

Le Daniel dans la fosse aux lions de M. Leuillier reproduit tous les défauts et toutes les qualités, qui se retrouvent en nombre égal à peu près dans les diverses productions de cet artiste. Le succès des dernières années de M. Leuillier n'a pas encore éclipsé celui de son premier tableau : des *Chrétiens livrés aux bêtes*. M. Leuillier s'entend toujours à merveille à faire manœuvrer les masses de bêtes féroces, lions, tigres, panthères, hippopotames. L'exécution, par malheur, ne répond pas assez chez cet artiste aux exigences de sa composition ambitieuse. Cette fourmilière de lions ne m'émeut pas, c'est trop de lions pour un homme seul.

Méry disait un jour qu'il ne se pardonnerait jamais d'avoir dépensé seize tigres dans un roman. Que l'exemple de ce repentir serve de leçon à M. Leuillier.

M. Achille Giroux serait un des premiers peintres de [illegible] si la valeur d'un artiste se mesurait à sa fécondité. Un peu moins de [illegible] avec un peu plus d'amour pour chacune de ses toiles, et M. Achille Giroux parviendrait sans peine à occuper une place fort honorable dans la série des peintres de bêtes et des paysagistes. Ses chevaux et ses herbages d'aujourd'hui sont en progrès visible sur leurs aînés des années précédentes et nous sont une garantie de ses progrès futurs.

La palette de M. Paris est une palette riche de tons vrais et de nuances. Ses compositions brillent par la verve, l'entrain et la [illegible]. M. Paris, qui a beaucoup à faire encore pour atteindre à l'élégance et à la vérité de la forme, est sur la grande route du succès.

Mais, hélas ! toujours des chevaux civilisés, des chevaux de bataille et de course. Toujours la cupidité ou le carnage. A quand donc, s'il vous plaît, MM. les artistes, les chevaux des tournois galants et des fêtes d'harmonie ? à quand les quadrilles de jouvencelles et le char des vestales attelé de ses douze chevaux blancs, et escorté des escadrons [illegible] de la cavalerie enfantine, la sainte milice de Dieu ? [illegible] que les poètes ont le droit de traduire l'avenir et [illegible] goût des [illegible] jardin d'Alcine ? Les peintres sont aussi des poètes, [illegible]

Mais j'oublie que j'avais promis à mes lectrices une leçon de botanique passionnelle à propos des fruits et des fleurs du salon. C'est que l'espace me serre et que j'ai dépassé depuis longtemps les limites qu'on m'avait imposées. A une autre fois donc les raisins et les roses. [illegible] *voluptas* ; ce n'est pas ma faute si les [illegible] de M. [illegible] Giraud et de M. Alfred de Dreux m'ont fait perdre tout [illegible] penser.

A. TOUSSENEL.

P. S. On désirerait trouver des actionnaires possédant un naturel agréable et pas mal de mille livres de rentes, pour faire partie d'une société de chasse adjudicataire de la plus belle et de la plus giboyeuse forêt de France. S'adresser, franco, au rédacteur des feuilletons de chasse de la *Démocratie pacifique*.

… huit jours du couvent, si j'avais une maladie secrète, je ne me ferais pas traiter par le docteur Ch. Albert, c'est un trop grand charlatan.

— PAROLE D'UN CROYANT. — Dans la même soirée on vint à parler de l'empereur. Un Russe s'écria : « L'empereur est grand! Dieu est plus grand… Mais l'empereur est jeune. »

— DE L'ÉDUCATION CIVILISÉE. — Le mot de cette aimable jeune fille nous en rappelle un autre dont nous ne ferons pas tort à nos lecteurs. Une jeune ... la priant de lire à haute voix quelques pages d'un livre. — « Maman, à quel endroit faut-il rougir? » demanda-t-elle.

— DE L'INDUSTRIE. EXPOSITION HELVÉTIQUE. — On annonce comme devant s'ouvrir le 3 août prochain une exposition générale des produits de l'industrie de la Suisse. Cette exposition, qui aura lieu à Zurich, est la première de ce genre qui ait lieu dans la Confédération helvétique.

— CONGRÈS AGRICOLE. — L'Association agricole du centre de l'Ouest, formée entre les cinq départements des Deux-Sèvres, de la Charente, de la Charente-Inférieure, de la Vendée et de la Vienne, ouvrira son congrès de 1846, le 11 mai prochain, à Poitiers. Les lettres et paquets relatifs au congrès devront être adressés, avant sa réunion, à M. Bérat, secrétaire de la Société d'Agriculture de Poitiers.

Les personnes qui désireront faire partie de l'Association, ou seulement assister au congrès, voudront bien en transmettre l'avis au président de l'une des sociétés agricoles des cinq départements, ou à l'un de MM. les membres du conseil de direction, en y joignant une somme de 5 francs au moins.

Le département de la Vienne, la ville de Poitiers, ainsi que les diverses sociétés savantes qui y sont établies, se proposent de solenniser la tenue de ce congrès dans cette antique et importante cité par tous les moyens en leur pouvoir. Il y aura à cette occasion, à Poitiers, des bals, des concerts, des expositions d'objets d'art et d'horticulture, des concours de charrues et des courses de chevaux.

De son côté, l'Association distribuera des prix et des médailles, pour les plus beaux et les meilleurs bestiaux, machines et instruments agricoles, ainsi que pour les exploitations les mieux tenues. M. le ministre de l'agriculture et du commerce a bien voulu mettre, dans ce but, à la disposition de l'Association une somme de 4 000 francs.

— PAGES D'HISTOIRE COMPARÉE. — On prétend que la fortune des frères Rothschild s'élève à 730 millions. L'inventaire de la maison de Paris a produit, pour 1845, un bénéfice de 130 millions.

Ces jours-ci un homme, un vieillard, dont les traits amaigris par la souffrance sont pleins de distinction, comparaissait devant la police correctionnelle sous la prévention de vagabondage et de mendicité.

Ce pauvre homme soutint devant le tribunal des opinions qu'à bon droit on trouva singulières.

« Dans un pays qui se prétend civilisé, disait-il, à l'homme qui n'a pas d'asile on devrait en fournir un, à l'homme qui n'a pas de pain on devrait en donner. Vous trouvez plus simple de le mettre en prison! étrange civilisation que la vôtre! »

L'origine de la colossale fortune des frères Rothschild date du désastre de Waterloo. — Au moment où se jouait cet héroïque dénouement de l'épopée impériale, un homme distribuait des relais sur la route de Bruxelles à Ostende; à peine les canons de Blucher avaient-ils achevé les derniers restes du glorieux bataillon de l'île d'Elbe, que déjà cet homme montait à cheval, et partait à franc étrier. Arrivé sur le port, il demande une barque, il veut à l'instant même passer en Angleterre, mais une affreuse tempête couvre la mer, et nul ne veut affronter les chances périlleuses de la traversée. A prix d'or cependant le voyageur décide un marin, un père de famille sans doute, qui pensa que mourir à ce prix, c'était encore se dévouer aux siens. *Mais* la barque portait un futur César et sa fortune. Il arriva sain et sauf sur les côtes d'Angleterre; à peine a-t-il touché le sol qu'il remonte à cheval, il court ou plutôt il vole à Londres, et n'arrête sa course désordonnée qu'au bas des degrés de la Bourse. Une immense inquiétude y règne, les fonds sont à vil prix, l'homme achète tout ce qui se vend. Vingt-quatre heures après, la lamentable nouvelle est connue; la grande nation pleure sur ses enfants, sur sa gloire ternie… Nathan Rothschild a gagné 20 millions, il a posé les fondements d'une dynastie nouvelle.

Il y a quelques jours encore un soldat, un débris de Waterloo, courbé sous le poids de l'âge et de la misère, mutilé, sans asile, comparaissait devant le même tribunal de police correctionnelle et sous l'imputation du même délit, celui de mendicité et de vagabondage : « Mes bons messieurs, disait-il, en étendant vers les juges son bras mutilé, ne soyez pas sévères pour moi. J'ai servi mon pays, j'étais à Waterloo, envoyez-moi au Dépôt, mes bons messieurs, et je vous bénirai. »

Au moment où Nathan Rothschild jouait ce mémorable coup de bourse, à l'Institut de France un membre de je ne sais quelle Académie écrivait et semblait absorbé par son travail tandis qu'autour de lui ses collègues s'entretenaient de la fatale nouvelle; tout à coup il jette sa plume, se lève, se frotte les mains et arpente le salon. « Quoi qu'il arrive, dit-il, je n'en aurais pas moins conjugué mon verbe. »

les Bélon son beau-frère, et Fleury Bélon leur cousin. Cette rencontre fut le signal d'une vive inquiétude chez ces personnes. Ces quatre individus, effrayés, cherchèrent à éloigner Merlo qui s'approcha d'eux, disant : « Eléonore, madame Soulange, écoutez-moi, je vous prie. » Mais ces paroles et d'autres ne calmèrent aucunement la prévention qu'il inspirait. Comme il continuait de se rapprocher d'Eléonore sa femme, celle-ci courut s'abriter derrière sa mère, et Charles Bélon, qui avait à la main une petite règle, fit mine d'écarter Merlo, qui, continuant à tenir le même langage affectueux, s'approcha de plus près, jusqu'à ce que, mettant la main sur l'épaule de Charles Bélon, il tira tout d'un coup de dessous la redingote qu'il portait, un grand couteau qu'il plongea tout entier dans le corps de Charles Bélon. Celui-ci tomba sur le coup et expira peu de minutes après. Aussitôt ce coup porté, Merlo s'élança sur Eléonore sa femme, la saisit, chercha d'une main son cœur, la frappa immédiatement du même couteau, et l'étendit raide. Il se jeta alors sur la dame Soulange Bélon sa belle-mère. Fleury Bélon, qui avait eu le temps de se reconnaître, se précipita sur l'assassin, saisit le couteau; mais Phillidor l'arracha de ses mains, lui fit une large blessure, et laboura de son arme la poitrine de la dame Soulange. Heureusement il ne put aller plus loin : aux premiers cris de ses victimes, on était accouru. Sans doute ces cris le troublèrent, car, après une courte lutte, il fut désarmé par un noir, qui cependant ne put réussir à l'arrêter. Merlo prit la fuite au milieu des flons qui, en cet endroit, bordent la route. Ses victimes, excepté la dame Soulange, qui a survécu à ses blessures, expirèrent quelques minutes après. Charles Bélon eut le temps de désigner son assassin. Celui-ci fut arrêté le surlendemain.

» Tel est le crime avec ses circonstances matérielles; mais ce crime a été commis avec préméditation et guet-apens. C'est ce qui résulte des circonstances suivantes :

» Jean-Baptiste-Phillidor Merlo s'était marié à la demoiselle Marie-Eléonore Bélon le 6 mai 1845. Ce jeune homme, d'un caractère emporté, eut presque aussitôt des débats d'intérêt avec sa nouvelle famille; il exerça à l'égard de sa femme des actes de brutalité révoltante, et le 16 mai, douze jours après son mariage, ne pouvant plus les supporter, elle se réfugia chez sa mère. Phillidor Merlo voulut employer les moyens de rigueur pour ramener sa jeune épouse sous le toit conjugal; il eut recours au commissaire de police et au procureur du roi, et le 23 mai il se rendit chez sa belle-mère, où il se répandit en injures et en menaces de mort, montrant un long couteau dont il était armé, en disant qu'il en ouvrirait le ventre à ceux qui lui occasionneraient les désagréments dont il se plaignait.

» Ces menaces décidèrent la dame Soulange Bélon à recourir à la justice. Elle se rendit auprès du juge de paix de Saint-Pierre, le même jour, 23 mai. A la fin de la conférence, Charles Bélon pressa sa mère de partir, dans la crainte que s'ils étaient rencontrés par Merlo, ils ne fussent assassinés par lui, ce qui parut au juge un acte de pusillanimité, dont il réprimanda le jeune Charles Bélon. Ces menaces ne tardèrent pas à se réaliser. Le 29 mai, ayant appris d'un des voisins que toute la famille Bélon était descendue au quartier pour se présenter de nouveau au juge de paix, il fit ses préparatifs de départ, et ces préparatifs sont caractéristiques de la préméditation. Il distribua à la famille Houareau les objets composant son mobilier et les animaux de sa basse-cour; mit, contre son habitude, une redingote qu'il boutonna jusqu'au haut, plaça dessous un long couteau nouvellement affilé, et puis il prit congé de la famille Houareau et d'une négresse pour laquelle il avait un vif attachement, les embrassant et fondant en larmes; il recommanda même ses frères à Houareau.

» Après avoir quitté son domicile, il passa chez plusieurs de ses voisins, dans un état de grande agitation, paraissant avoir beaucoup pleuré, semblant disposé à faire quelque avec pénible à l'un, embrassant l'autre avec des larmes. Il se rendit ensuite chez l'un de ses parents, et ne l'ayant pas trouvé, il écrivit, dans le plus grand trouble, un billet par lequel il le priait de donner la liberté à une négresse qu'il affectionnait particulièrement; toutes dispositions qui se prennent, tous actes qui se font dans un moment suprême : il l'avait arrêté avec lui-même en plaçant sous sa redingote le couteau fatal.

» Ce n'est pas tout. Merlo arriva au chemin par lequel doivent passer sa femme, sa belle-mère et leur famille. Il les attend; à la nuit tombante, quatre personnes s'avancent. Merlo les croise à petits pas, à vingt-cinq mètres environ de la ravine des Cafres; il les prenant pour les Bélon, il s'approche d'eux, regarde de très près la dame Potain, afin de reconnaître si ce sont ses victimes. La dame Potain le reconnaît parfaitement et qualifie à haute voix son acte d'indécente curiosité, sans que Merlo réponde un seul mot, tant sa préoccupation est grande, sans qu'il précipite sa marche; toute son attention est fixée sur un seul objet. Quelques minutes après, il rencontre de la même manière la famille Bélon, dissimule ses sentiments violents, de crainte qu'aucune de ses victimes lui échappe, sollicite un moment d'entretien avec une voix suppliante, s'approche, atteint sa première victime, et la frappe de mort.

» Nous avons raconté le reste. Le crime est commis avec les circonstances aggravantes de préméditation et de guet-apens. »

Pendant la lecture de l'acte d'accusation, Merlo donne des signes d'une violente émotion; il sanglote, et paraît saisi, à différentes reprises, d'un tremblement convulsif.

Le témoin le plus important était sans contredit la dame Soulange Bélon, mère des deux victimes de Phillidor, et qui n'a échappé elle-même à la mort que grâce à l'intervention du noir Prosper. Cette pauvre femme qui appartient à la classe infime de la population blanche de la colonie, qui sait à peine s'exprimer en français, a excité les émotions les plus vives dans l'auditoire et sur les sièges des magistrats.

Mon pauvre enfant, disait-elle, ma pauvre Tinore (abréviatif pour petite Eléonore), quand elle a entendu le pauvre Charles crier : « Maman, prenez garde à vous, il a son couteau! » elle se cachait derrière moi en me tenant par la robe; mais quand le scélérat a eu frappé mon cher fils, il s'est jeté sur nous; il nous a renversées la tête la première dans le fossé, sur le bord du chemin; et puis il a marché sur la tête et le corps de sa pauvre femme; il l'a *posée* sous ses genoux, nous arrachant nos mouchoirs

Du 6 avril. — ROYER, menuisier-ébéniste, quai de Gèvres, 18; juge comm., M. Sommier; syndic prov., M. Lecomte, r. de la Michodière, 5.

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 21 avril. — Foin 1re 51 à 55; 2e 48 à 50; 3e 40 à 45. — Luzerne, 1e 48 à 00; 2e 45 à 00. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 28 à 29; 3e 00 à 00. — De seigle, 1e 00 à 00. — Regain, 00 à 00; 46 à 00.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 20 avril. — Blé 1re 22,00; 2e 20,00; 3e 19,66. — Seigle 1re 13,34; 2e 12,00. — Orge 1re 12,00; 2e 11,34. — Avoine 1re 10,00; 2e 9,33; 3e 8,66. — Farines le sac de 159 kil. 59 à 61. — Foin de 00 à 00 et de 00 à 00. — Paille de 00 à 00.

Bourse du 21 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 50	83 60	83 50	83 60
— — fin courant	83 50	83 60	83 45	83 55
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 85	120 »	119 85	119 95
— — fin courant	119 85	120 »	119 85	119 95

4 1/2 J. 22 m. dr cours	»	» »	Banq. de Fr. dr cours	3415	» »
4 J. »	»	106 » »	O. V. de Par. »	1365	» »
Emp. 1844. au Ct	»	» » »	C. hyp…… »	825	» »
— fin Ct	»	» » »	— Gouin…. »	1203	» »
B. du Trés.	»	3 3/8	— Gann…. »	1130	» »

PRIMES. fin cour. — fin proch.
3 p. 0/0…… d. 50 — » » » » 83 70 — 84 » » 83 05
5 p. 0/0…… d. 50 — » » » » » » » — » » » 20 70

REPORTS. du Ct à fin du mois. — D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0….. » » » /» 05 » /» — 17 1/2 15 » /»
5 p. 0/0….. » » » /» 05 » /» — 22 1/2 » » /»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »	ROM………… Der C.	103	» /»
Récép. Rotsch.	»	101 25	BELG. 4 1/2…… »	96	1/2
ESP. Dette act.	»	» » /»	— 3 0/0…… »	»	» /»
— — pass.	»	» » /»	— de 1840… »	100	7/8
— 3 p. 0/0.	»	36 3/8	— de 1842… »	102	» /»
Dett intérieure	»	30 3/4	— Banque… »	»	» /»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» » /»	— de Em. 1841. »	»	» /»
HOLL. 2 1/2	»	» » /»	PIÉMONT…… »	1200	» /»
HAITI……….	»	» » /»	AUTRICHE…… »	»	» /»

Union linière… » » » — Fourneaux de l'Aveyron… » » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1252 50
Act. d J. »	» »
Ch. S. G. »	» »
V. r. dr.	325 75
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	130 »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1220 75
— à Rouen.	1032 50
R.-Havre.	740 »
Avignon.	» »
Str. à Bâle.	237 50
Paris-Str.	548 75
Tours-Nant	545 »
Orl.-Vierz.	667 50
C. du Nord	790 »
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	400 »
Boul. à Am.	505 »
Orl.-Bord.	600 »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	570 »
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber.	725 »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,00 à 00,00; courant du mois, 77,00 à 00,00; 4 d'été, 79,00 à 00,00; 4 derniers, 82,00 à 00,00.
ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 127,00; mois d'été, 128,00; à 129,00; quatre dern. 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 22 avril.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Paquita. Freyschutz.
6 h. 1/2 FRANÇAIS. — Une Fille du Régent. Belle-Mère.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Part du Diable. L'Eau.
6 h. 1/2 ODÉON. — Legs. Andromaque. Fausses confidences.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — (Repr. extr.)
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse. Gentil Bernard.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mari. Geneviève. Georges.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Mort. Juif. Mlle ma Femme. Almanach.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Bruno. Michel Brémond. Trilby.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Madeleine. Victorine.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

[illegible] la main de Dieu entre le fusil de l'assassin et le front du roi, il est encore plus facile d'admettre l'Annonciation, l'Incarnation, la Transfiguration et la Pentecôte, car on conçoit mieux les manifestations miraculeuses qui ont pour objet la destinée générale de l'humanité. La conservation de l'ordre, dans un moment donné, en France et même en Europe, a moins d'importance que la révélation de la fraternité et de l'unité universelles.

Quelques incrédules plus tenaces prétendent, il est vrai, que ces éclatants hommages à la Providence, qu'ils viennent des publicistes universitaires, de M. Thiers ou de plus haut, ne sont rien que de la monnaie politique et diplomatique, c'est-à-dire de la fausse monnaie.

Pour nous, nous pensons qu'à ces suggestions de l'esprit de ruse et de mensonge se mêle presque toujours, même dans les natures les plus altérées, une inspiration juste et sacrée. Non, il ne répugne pas à notre raison d'admettre que la Providence puisse intervenir alors qu'il s'agit des intérêts de la France, de l'Europe entière, cœur et cerveau du monde; il ne répugne pas à notre raison d'admettre que la main de Dieu puisse s'étendre protectrice et secourable vers nous, s'il faut prévenir les luttes dévastatrices et sanglantes auxquelles nous entraînent la division actuelle des intérêts et le désordre des passions.

Mais nous voudrions, du moins, que cette question de l'intervention providentielle fût posée d'une manière précise :

Dieu, ont dit les grands penseurs, est le Suprême économe. Supposez, si bon vous semble, que par l'influence fatale d'un pouvoir indépendant de lui, les méchants désirs éclatent dans l'âme humaine; ou bien acceptez, si vous voulez, cette doctrine de nos fatalistes politiques : « L'homme *s'agite* et Dieu le mène (1); » dans tous les cas, l'intelligence, en face des œuvres et des voies de Dieu, vous révèle et vous impose le principe nécessaire de l'*économie de ressorts*. Dieu ne fait rien pour rien. Telle est la loi.

Si donc la Providence, comme on le proclame à cette heure, a voulu préserver l'existence de S. M. Louis-Philippe, qu'on nous dise pourquoi elle a laissé le crime s'accomplir, se réservant seulement de détourner la balle du meurtrier! Comment! en admettant que Dieu, providence constante, ne pût pas arracher du cœur l'inspiration funeste, l'assassin pouvait être retenu à Paris par un accident; une fantaisie pouvait ramener par une autre allée le cortège royal; les fascines dressées contre le mur pouvaient rouler sous les pieds de Lecomte au moment où la voiture arrivait à portée de fusil; Lecomte pouvait être retenu au lit par une indisposition [illegible], la Providence [illegible] quelconque, par une mort naturelle, la Providence, indigne bonté, l'aurait réservé pour l'échafaud; elle aurait permis l'assassinat afin de fournir une victime au meurtre judiciaire! Eh! pauvres logiciens! ne dites-vous pas vous-mêmes, chaque jour, que l'exemple est contagieux, et concevez-vous Dieu semant la contagion du régicide et se préparant ainsi à lui-même de grandes besognes pour la préservation des têtes royales.... Vous voyez bien que vous faites jouer à la Providence un rôle absurde!

Que tout le monde le comprenne donc : s'il est vrai que la Providence est intervenue pour sauver les jours du roi, il est également vrai que la Providence a permis que ces jours fussent menacés et que cette menace fût entendue du monde entier. Et que les sophistes, à bout de mauvaises raisons, ne viennent pas dire que tout cet éclat du crime a pour unique objet de faire savoir aux nations que la Providence veille particulièrement sur Louis-Philippe, que S. M. est protégée et bénie de Dieu. Dieu ne suscite pas des monstres, Dieu n'épouvante pas les peuples, afin de montrer ses sympathies pour un roi. Il y a un meilleur moyen de prouver que les rois sont vraiment dans les voies de la Providence, ce serait que les peuples, découvrant dans les cœurs royaux une charité ardente, un vif désir des améliorations sociales, se ralliassent aux chefs des gouvernements par l'amour et non plus par la peur.

Le sens de ces tentatives de régicide qui affligent la société et qui se renouvellent si déplorablement en France, depuis quinze années, est profond : il est, en même temps, facile à saisir. Si la Providence intervient, si elle préserve le monarque qui a voulu sincèrement la paix et qui, chef d'une nation illustre dans les fastes de l'histoire, n'a pas craint de payer par de durs sacrifices la conservation de cette paix précieuse, dans chacun de ces coups qu'elle laisse frapper, dans chacune de ces cruelles menaces qu'elle laisse éclater, elle donne un avertissement sévère.

Par les assassinats qu'inspirent les colères politiques, elle avertit les chefs des Etats que les institutions gouvernementales sont incomplètes et fausses; par les assassinats qu'inspirent les haines privées, elle les avertit que les rapports sociaux sont mal combinés. Le crime de Lecomte, tâchez de le comprendre, le crime de cet homme, crime non politique, démontre que nous vivons encore dans une société odieuse qui change des hommes en bêtes féroces ou les frappe de folie furieuse au lieu de les utiliser pour le bien; la loi de solidarité réserve aussi leur croix aux personnes royales, tant que les peuples portent eux-mêmes leur croix séculaires. Aussi long-temps que la misère, le crime et la guerre décimeront la grande famille humaine, les couronnes royales porteront des épines et déchireront les fronts couronnés; et le martyre des rois durera jusqu'au jour de l'émancipation et du bonheur [illegible] reconnaître qu'il y a, en vérité, quelque chose à faire.

(1) En vue de protester contre cette doctrine étroite et fausse, les phalanstériens d'Orléans, au banquet du 7 avril, disaient : « A l'activité humaine! l'homme *agit* et Dieu le mène! »

Chambre des Députés. — L'impôt du Sel.

Que le peuple de France bénisse le nom de M. de Lamartine! Grâce à lui, le débat qui s'était traîné pendant deux jours sur le terrain de la statistique, terrain ouvert à toutes les contradictions, s'est élevé à la hauteur des grands principes de justice et d'humanité, que nulles dénégations n'auraient osé atteindre. Sous l'empire de son éloquent et généreux discours, la chambre entière a voté comme un seul homme le principe de la réduction de l'impôt à 10 francs les 100 kilogrammes. A peine a-t-on pu compter quatre ou cinq protestations solitaires, fidèles à la mauvaise fortune du ministre des finances, accablé par l'unanimité de ce vote.

Nul ne sera tenté de le plaindre de cette défaite humiliante qu'il a bien méritée par sa résistance aveugle aux énergiques et persévérantes réclamations du pays. Comprend-on qu'un gouvernement qui a quelque souci de sa considération, au lieu de se mettre à la tête d'une réforme qu'il ne peut conjurer, tout au moins de s'y rallier à temps, s'obstine à la repousser, malgré la certitude de se voir abandonné même par ses plus fidèles alliés! Il pouvait se faire un titre de gloire de son initiative, un titre d'estime de son adhésion même tardive, il pouvait conquérir pour lui-même et attirer sur la royauté l'éternelle reconnaissance du peuple; et, par amour du *statu quo*, par haine de toute réforme, il se condamne aux malédictions, il justifie les défiantes accusations du pays tout entier!

Depuis long-temps le pouvoir n'avait commis une faute politique aussi grave. Et des ministres qui se disent habiles devront rougir d'une si grande maladresse. Ah! ce n'est pas Robert Peel qui en eût commis de pareilles.

Quel que soit le sort des paragraphes et amendements qui restent à voter, le principe est emporté. Dès aujourd'hui l'honorable M. Demesmay peut se réjouir d'avoir doté l'agriculture, la France entière d'un immense bienfait. Parmi les orateurs qui l'ont appuyé avec le plus d'autorité, nous devons citer M. de Tracy, qui a fait entendre aujourd'hui de fermes et justes réclamations en faveur des habitants de la campagne, toujours sacrifiés aux populations des villes. Si la Chambre, dont la mission va finir, laisse quelque trace dans la mémoire de la France, elle le devra surtout à l'acte de tardive justice qu'elle a aujourd'hui consacré par son vote unanime. Pourquoi faut-il que tant de chemins de fer livrés au monopole des Compagnies pèsent sur sa conscience comme un remords!

Chemin de fer de Bordeaux à Cette et à Castres.

LE TRACÉ.

La loi du 11 juin 1842 classait, parmi les grandes lignes des chemins de fer celle de la Méditerranée à l'Océan « par Marseille, Toulouse et Bordeaux. » Malheureusement cette loi et le rapport qui

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 23 AVRIL 1846.

IMPRESSIONS DE VOYAGE.

Translation des restes de l'Empereur.

Il est une observation psychologique curieuse, intéressante pour tout homme qui cherche à avancer la solution du grand problème intitulé : le cœur humain; c'est la sensation dénoncée par les physionomies des hommes d'un navire, et surtout le caractère que prennent les causeries de bord à l'approche de Sainte-Hélène.

Le matelot fredonne, en allumant sa pipe à la mèche, le *Vieux Drapeau*, ou *le 5 mai* de Béranger; le timonnier, gent plus aristocrate, déclame avec emphase la *Messénienne de Waterloo*.

L'officier, lui, se permet Byron, Lamartine ou Hugo, dans leurs odes à l'empereur.

Mais toutes ces démonstrations sont encore trop bruyantes pour être bien senties; on voit que l'idée principale se fait jour dans l'âme de chacun, et n'attend qu'une apparition pour devenir la pensée unique, pour prendre l'énergie d'une émotion réelle.

On commente, on discute les faits de l'empire; l'un cite une parole sublime du grand homme, l'autre une phase de sa vie privée. Ainsi fut-il à bord de *l'Oreste* tant que Sainte-Hélène ne parut pas au bout de nos longue-vues.

Mais dès que le cri : terre! retentit, chacun alors, dans un silence curieux et agité, cherche à distinguer les formes accidentées de ce roc, *excrément du Diable*, selon l'expression énergique d'une femme célèbre, à qui l'enthousiasme du désespoir faisait oublier la pudeur des mots.

Plus de chants, plus de causeries bruyantes : un mutisme complet et réfléchi naît de la contemplation de cet affreux tombeau.

La grande infortune franchit ces rochers de quinze cents pieds et vient vous frapper au cœur.

Chacun, à travers la brume mortelle qui domine les pics déchirés de Longwood, croit voir le profil sévère de Napoléon; il est là debout, les bras croisés sur sa poitrine, la tête baissée, l'œil fixé sur le soleil couchant, à moitié mordu par l'horizon.

Vient-il apprendre comment les astres déclinent? Ne le sait-il pas? Lui, soleil de gloire et de génie autour duquel gravitaient jadis tant d'astres empruntant leur éclat de ses reflets?

Plus tard étoile pâle, obscure, isolée au milieu de l'Océan?

Lui dont la respiration puissante haletait au milieu de l'Europe pour domicile, et qui se sentit mourir faute d'air sur un roc de quelques milles!

Même en dehors de l'idée qui se rattache à ce lieu et contribue peut-être à le rendre plus affreux, l'aspect de ces murailles abruptes, morcelées en tous sens dans une horrible convulsion de la nature, fait naître en vous une sensation froide pareille à celle que produit un cimetière avec son silence de mort.

Que devait donc ressentir celui qui vint s'ensevelir là avec tous ses rêves de gloire et de grandeur? dites; ne dut-il pas lire sur chaque pierre de ces rochers, l'inscription fatale qui sert d'enseigne à l'enfer du Dante?

Une crainte positive nous domina bientôt; était-il supposable que nous rencontrassions *la Belle-Poule* dont la route n'était pas au juste déterminée? Et cependant au brick *l'Oreste* appartenait le droit d'avoir une part à l'exhumation de Napoléon, car il avait pour capitaine M. Doret, l'un des élèves de première classe qui, en 1815, proposèrent à l'empereur de le conduire aux Etats-Unis; leurs moyens étaient deux chaloupes servant à transporter des vivres de Rochefort à l'île d'Aix; l'empereur avait accepté, les dispositions étaient faites, ils devaient prendre le large en passant dans la nuit sous le feu des bâtiments anglais, puis monter de gré ou de force à bord du premier navire marchand rencontré à la mer, pour se rendre en Amérique; mais les deux bateaux attendirent vainement, *le Bellérophon* avait paru. Napoléon, grand comme son malheur, s'était fié à la générosité anglaise qui le fit enterrer vivant à mille lieues au large.

A celui donc qui s'efforça d'arrêter l'empereur sur cette route fatale, devait échoir au moins le bonheur de contribuer à l'arracher de Sainte-Hélène après sa mort.

Voici du reste comment le brick *l'Oreste* reçut mission d'assister à cette auguste solennité. Il était d'abord destiné à accompagner la frégate *la Gloire* et la corvette *la Boussole*, afin d'offrir sa part de dévouement à l'expédition de Buenos-Ayres.

Mais à la sortie de la digue de Cherbourg, M. l'amiral baron de Mackau rendit la manœuvre indépendante, et les trois navires firent route libre jusqu'à Gorée, point de réunion convenu; malgré les différences de marche ils arrivèrent presqu'en même temps, sans cependant s'être rencontrés en route.

Après cinq jours de station à Gorée, *la Gloire* appareilla pour Montevideo, nous laissant l'ordre d'aller porter à Sainte-Hélène un pilote de la Manche, devant servir au retour de la frégate *la Belle-Poule*, commandée par S. A. R. Monseigneur le prince de Joinville; le but de cette expédition est, comme on le sait, la translation en France des restes mortels de Napoléon.

Nous partîmes, laissant la corvette *la Boussole* dans l'intention d'appareiller trois jours après nous.

Je passe sur notre traversée, très contrariée par les calmes; elle dura quarante-trois jours.

Enfin le 7 octobre 1840, nous étions en vue de l'île célèbre. Célèbre? oui. La Bastille n'appartient-elle pas à l'histoire?

On comprendra facilement l'empressement que nous mîmes à diriger nos longue-vues sur la rade de James'-Town, aussitôt la pointe S.-E doublée; notre désappointement fut grand : point de pavillons tricolores, quelques navires marchands anglais et hollandais, une goëlette de guerre anglaise, étaient seuls mouillés en face de la ville.

Ainsi que l'indique Horsburgh, nous serrâmes la terre le plus près possible, malgré les rafales descendant des montagnes, nous forçant à chaque instant de veiller nos perroquets et nos basses voiles. Nous arrivâmes ainsi très près du mouillage, puis une série de brises folles ne nous permit que fort tard de laisser tomber notre ancre en rade de James'-Town.

Une bonne nouvelle nous était déjà parvenue; le capitaine du port, suivi d'un agent consulaire, avait annoncé que la frégate *la Belle-Poule* n'avait pas encore paru; il était pourtant peu probable que dans les trois jours donnés par le commandant pour la durée de notre séjour, le hasard amenât le prince de Joinville pour nous faire jouir de la cérémonie tant désirée.

Aussi, par précaution, résolûmes-nous d'alterner pour rendre notre visite au tombeau dans ce court espace de temps, chacun à son tour devant faire le service des absents.

Quelques instants avant de mouiller, un officier avait été expédié au gouverneur *pour traiter du salut*; car il est d'usage entre nations policées d'avoir assez de confiance dans la réciprocité des procédés pour se poser, avant l'échange des égards dus de part et d'autre, cette question faisant ressortir, sinon la civilité, au moins les progrès d'une civilisation prudente et éclairée :

« Me rendrez-vous le salut que j'ai l'intention de vous faire? Combien de révérences, s'il vous plaît, que je ne m'expose à vous en faire davantage? » Il est étonnant qu'on n'ajoute pas : « Combien de livres et d'onces de poudre comptez-vous mettre dans vos gargousses, afin que nos coups de canons ne fassent pas plus de bruit que les vôtres? »

Quel bretteur de profession a jamais commis d'aussi insolentes politesses?

Enfin nous étions mouillés devant James'-Town; l'île se dessine sous ce point de vue d'une manière fort pittoresque; la vallée encadre ses maisons blanches entre de hautes montagnes et contribue à faire ressortir l'horrible beauté de ses rochers volcaniques. Mais des centaines de dessins et de voyages autour du monde l'ont décrite, je ne me sens pas capable de lutter avec eux, eussent-ils été faits au coin du feu, dans un bon fauteuil à la Voltaire.

JOURNÉE DU 8 OCTOBRE 1840.

A huit heures du matin, 21 coups de canon tirés par *l'Oreste*, saluèrent la nation anglaise; ils furent rendus immédiatement par les forts en nombre égal.

Aussitôt après deux officiers du bord partirent dans l'intention de rendre leur première visite à la vallée du tombeau; je restai de service à bord.

Vers neuf heures un bateau venant de terre nous annonça deux gros navires en vue et paraissant naviguer de conserve. Il se glissa bien alors chez nous une sorte d'espérance que ce pouvait être la frégate *la Belle-Poule* et la corvette *la Favorite*, mais la chance paraissait bien minime; il arrive, au dire de notre consul M. Salomon, 800 navires par an, ce qui fait une moyenne de deux ou trois par jour. Cependant, à dix heures, la

... par ... (tracé indéterminé).

L'emplacement de la gare de départ, à Bordeaux, de la ligne de Bordeaux à Cette, est également *indéterminé* : le ministère des travaux publics *ignore* encore si cette gare sera isolée ou si elle sera réunie à celle de Bordeaux à Paris.

Quoique la direction que nous venons d'indiquer soit, comme nous l'avons dit, celle de la commission, il n'est pas inutile de faire observer que l'incertitude de la commission n'aurait pas été si grande, si l'administration qui, dès l'année dernière, voulait l'exécution du railway de Bordeaux à Cette, eût présenté des études et des recherches nettes et précises. Mais comme le ministère fait flèche de tout bois, il s'est bien gardé de ne pas retenir dans ses mains ce moyen d'influence électorale pour dominer par l'intérêt de clocher les électeurs des localités *indéterminées*.

Certes, si les chambres avaient le sentiment de leur haute mission nationale, elles repousseraient ce projet et ne s'associeraient pas aux menées du ministère. — Ce rejet serait d'autant plus fondé qu'on pourrait adopter un autre tracé qui, tout en reliant entre elles les villes de Marseille, Toulouse et Bordeaux, rendrait enfin au CENTRE de la France, à ces pays délaissés par l'administration, une partie des millions qu'ils versent dans le trésor depuis des siècles sans que l'on songe à les doter d'aucune amélioration sérieuse.

Il est de toute évidence, en effet, que Toulouse devrait être réuni à Bordeaux par une *ligne centrale* qui, de Châteauroux, descendrait à ou près Limoges et arriverait à Montauban en passant également à ou près Cahors. Un embranchement se détachant à la hauteur de Périgueux mettrait la ligne du centre en communication avec celle de Bordeaux à Paris. Les départements du centre rentreraient dans le droit commun, et un seul embarcadère suffirait à Bordeaux. Mais hâtons-nous de le dire, nous doutons que les chambres portent aussi haut leur amour du bien public, du juste et du vrai. Dans le système de fiction des trois pouvoirs de l'État se pondérant l'un l'autre, les chambres sont façonnées à l'image du pouvoir : là où le pouvoir met son honneur à n'avoir *aucune* idée de véritable organisation, les chambres suivent ce pernicieux exemple et abdiquent tout esprit d'initiative et d'avenir. C'est honteux, mais c'est ainsi.

Les chambres adopteront donc le projet ministériel du chemin de fer de Bordeaux à Cette par la vallée de la Garonne et le canal du Midi, puis elles voteront les 18 millions de subvention que demande la compagnie Ezpeleta, Ricard, etc., qui se présente pour exécuter ce chemin moyennant une jouissance de soixante années.

LA COMPAGNIE.

Le 11 juin dernier, M. le ministre des travaux publics, assisté de M. Legrand, fit l'aveu suivant à la commission chargée de l'examen ... der. »

Il est vrai que M. le ministre se garde bien d'appeler cette compagnie une compagnie *fusionnée*; il l'appelle tout bonnement Compagnie *collective*. C'est plus simple, plus français peut-être, mais nous avons en vain cherché dans le Rapport la différence que M. le ministre attache à ces deux expressions. Nous regrettons que la commission n'ait pas insisté sur ce point; la réponse ministérielle eût été curieuse à citer.

Mais poursuivons. Nous trouvons encore dans ce Rapport les lignes suivantes :

« M. le ministre a, de plus, ajouté que depuis les négociations » qui avaient eu lieu entre cette compagnie (les compagnies ci-dessus) et lui, d'autres compagnies lui avaient également fait des » offres pour l'exécution et l'exploitation du chemin de fer de Bordeaux à Cette, et qu'il n'avait pas cru devoir discuter des propositions qui *arrivaient tardivement* et lorsque les négociations » qu'il avait entamées avec *d'autres* compagnies touchaient à leur » terme. »

Ici la chose se complique, et la logique ministérielle se couvre de plus en plus d'épais nuages. Comment! d'un côté vous dites que la compagnie Ezpeleta est une collection de compagnies, c'est-à-dire, ne représente plus qu'UN seul et même intérêt, et de l'autre vous avancez que vous ne voulez pas traiter avec une *nouvelle* compagnie, parce que vous avez entamé des négociations avec d'autres, c'est-à-dire avec cette même société collective Ezpeleta. Où sont donc ces autres compagnies? Nous les cherchons en vain. Pour choisir, il faut comparer; où est la comparaison sérieuse faite par M. le ministre? Nulle part. Où est la preuve qu'il a défendu les intérêts publics? Nous l'ignorons complètement.

Ainsi, pour éviter un mal qu'il eût été si facile de prévenir (l'immobilisation de grands capitaux), on tombe dans un pire. Le chemin de fer de Bordeaux à Cette, d'une valeur de 150 millions, sera livré tout simplement, au coin du feu, à une compagnie *collective*, sous le prétexte digne de M. de Lapalisse, que cette compagnie en renferme plusieurs.

Voilà bien un de tes coups, ô système de la *responsabilité* ministérielle!

Nouveaux détails sur Lecomte.

Depuis son arrestation, Lecomte n'a pris aucune nourriture, excepté dans le trajet de Fontainebleau à Paris. Il s'est entretenu avec l'officier des circonstances de son crime. Il attribue sa *maladresse* à cette double circonstance, que la voiture du roi était arrivée plus tôt qu'il ne croyait et allait plus vite que d'ordinaire; il s'est hâté de monter sur le tas de fagots qu'il avait placé près du mur.

Lecomte affecte un calme que ses traits démentent; mais tout chez lui ... témoigne...

Avant d'être placé comme garde-général de la forêt à Fontainebleau, Lecomte avait rempli des fonctions semblables à Orléans; mais il avait dû quitter cette résidence par suite de sa mésintelligence avec ses chefs. A Orléans et à Fontainebleau, il avait eu avec des officiers de la garnison des affaires d'honneur dans lesquelles il avait été constamment agresseur, et dont il était toujours sorti à son avantage; antérieurement, et lorsqu'il servait dans la garde royale, il avait tué en duel un de ses camarades, sous-officier de chasseurs ainsi que lui. Il était d'ailleurs d'un caractère sombre et concentré, et ses habitudes se ressentaient de l'exaltation fébrile de son esprit.

Ainsi, il lui arrivait de coucher hors de chez lui, sur la terre, enveloppé d'un manteau, uniquement, disait-il, parce qu'un garde des forêts devait être endurci aux fatigues et aux privations; il passait parfois des semaines entières sans vouloir prendre d'autre nourriture que du pain et de l'eau.

Il se montrait, au reste, aussi exigeant et aussi sévère pour les autres qu'il l'était pour lui-même. Une particularité de son caractère insociable était sa haine pour les femmes et les enfants; il ne pouvait supporter la présence de ces derniers, et entrait en fureur au retentissement de leurs jeux bruyants. Il arriva, entre autres circonstances, qu'un jour, devant dîner avec un de ses collègues, il se leva de table et s'en alla, parce que c'était une femme qui faisait le service.

Il paraissait fort économe, sans être avare; cependant, avec de bons appointements, il ne mettait rien de côté au bout de l'année, et en plusieurs occasions ses chefs ayant eu à se plaindre gravement de lui, s'étant contentés de lui imposer, à titre de punition, une retenue de 20 fr. sur son mois d'appointements, il se montra on ne peut plus sensible à cette perte, qui le porta à se répandre en injures et en menaces.

— Lecomte a reçu la visite de M. le ministre de l'intérieur. Il a répété qu'il regrettait que trop de précipitation dans son tir l'ait empêché de venger sur la personne du roi ses propres griefs.

Ce matin, il a été transféré définitivement de la Conciergerie à la prison attenant au Petit-Luxembourg.

L'instruction se poursuit avec activité.

Les bureaux de la chambre ont examiné, aujourd'hui, la proposition suivante, qui a été faite hier par M. Vivien :

« Art. 1er. Les annonces judiciaires dont l'insertion dans les journaux est prescrite par les lois, et spécialement par les articles 620, 621, 646, 696 et 698 du code de procédure civile, par les articles 42, 202 et 248 du code de commerce, par l'avis du conseil d'État du 1er juin 1807, et par la loi du 3 mai 1841, pourront être insérées aux lieux indiqués par les lois, dans tous les journaux qui seront reconnus, conformément à l'article 3, avoir 150 abonnés au moins, si le journal est publié dans un arrondissement dont la population soit de 50 000 âmes ou au-dessous, et ...

---

terre reconnut les bâtiments pour français, l'espoir devint alors sérieux; une demi-heure après une frégate et une corvette peintes en noir doublèrent la pointe S. E. de l'île et levèrent tous nos doutes.

Nous reçûmes immédiatement, par un signal de la frégate, l'ordre de hisser notre numéro pour nous faire reconnaître, et bientôt après le commandant de l'*Oreste* se rendit à bord pour se mettre à la disposition de S. A. R.

Pendant le temps que *la Belle-Poule* employa pour se rapprocher du mouillage, une légère crainte vint se mêler à notre joie: peut-être le commandant rapporterait-il l'ordre d'appareiller avant la cérémonie, où il pouvait n'y avoir d'admis que les initiés.

A quatre heures du soir, la frégate, belle, majestueuse, arriva au mouillage, luttant contre les folles brises et les calmes, commandée par le prince de Joinville en personne, et certes commandée de manière à faire douter qu'elle obéissait aux ordres d'un marin de 22 ans, n'ayant confié à personne, pas même à M. Hernoux, son aide-de-camp, le mouillage qu'il avait l'intention de prendre.

Au moment où la frégate *la Belle-Poule* laissa tomber son ancre, un salut de toute notre artillerie l'accueillit, nos hommes montèrent debout sur les vergues faisant face à la frégate, et trois cris de : vive le roi! terminèrent notre salut.

La goëlette de guerre anglaise, capitaine Littlehales, échangea, ainsi que les forts, 21 coups de canon avec la frégate.

Après avoir signalé dans la journée du 7 ce qu'il y a de mesquin et de positif dans ces conventions de salut, nous devons faire connaître le côté poétique des saluts eux-mêmes, surtout devant Sainte-Hélène.

Il est impossible de se figurer les étonnantes répercussions des échos sur ces hautes montagnes.

Si lent que soit le feu, le second coup de canon arrive toujours avant que les échos du premier aient cessé, et comme le son réfléchi a presque l'intensité du son primitif, un salut produit un bruit continu pareil à celui du grondement de la foudre.

Les deux officiers qui avaient été visiter la tombe étaient de retour à cinq heures. M. Durand Brager, peintre de marine, passager à bord de l'*Oreste*, pour la campagne de Buénos-Ayres, s'était joint à eux, ainsi que M. Charles Baudin, fils de l'amiral de ce nom. Ils avaient tout vu, Longwood, la chambre à coucher et le cabinet de travail devenus écurie, la simple et modeste vallée du tombeau, puis enfin l'habitation située à quelques pas de la tombe; cette proximité fait la fortune de la propriétaire, qui spécule adroitement sur la sensibilité des visiteurs: chacun laisse chez elle trois fois la valeur du léger repas qu'il y prend. Ces messieurs, dans leur enthousiasme, ont échangé un souvenir contre deux roses, dans la main d'une jolie enfant de huit ans qui venait leur dire adieu, c'est la fille de la propriétaire. Cette spéculation a pour raison sociale mistress Torbett et Compe.

Ils avaient été invités à écrire leurs noms sur un registre tenu par cette dame depuis la mort de l'empereur; il contient des milliers de signatures, de pensées vraies, senties parfois, souvent prétentieuses; ici des menaces de mauvais goût contre les Anglais, là des vers à la louange de l'empereur; plus loin des signatures de soldats revenant sans doute de Bourbon ou de Pondichéry qui ont exhalé leur fureur chevaleresque contre ces *gueux* d'Anglais à qui ils *dévouent* une haine *éternelle* pour *tout le temps qu'ils vivront*.

Quant à la poésie improvisée d'avance ou sur place, elle n'est pas digne d'être retenue; presque tous ces vers, loin de partir du cœur, sentent la rhétorique, visent à l'effet, lorsqu'ils ne sont pas boiteux, malgré la multiplicité extra-réglementaire de leurs pieds.

Ces fadaises paraîtront déplacées peut-être en face de la grande cérémonie qui se prépare, mais cette notice est un journal, elle doit contenir tout ce que j'ai su et vu, je ne compose pas une tragédie avec ses règles d'unité et d'intérêt croissant jusqu'au dénouement, je raconte les évènements à mesure qu'ils s'accomplissent : il n'y a point de circonstances minimes dans un séjour à Ste-Hélène, fait en un pareil moment, la grandeur du sujet relève et ennoblit la faiblesse des détails.

Le soir de ce jour je descendis pour la première fois à terre. L'arrivée de la frégate et le but de sa mission connus, avaient mis tous les habitants en émoi; c'était à qui s'emparerait des officiers français; le pauvre enseigne de vaisseau aurait fini par se croire un personnage d'importance, tant il recevait d'invitations et de prévenances.

Je fis bientôt la rencontre de M. Fabre, lieutenant de vaisseau à bord de *la Belle-Poule*, et de M. Arthur Bertrand, fils du grand-maréchal; des offres de plus en plus gracieuses se renouvelant, nous finîmes par accepter l'invitation d'un jeune homme qui nous introduisit dans sa famille, toute pleine encore des souvenirs de Napoléon.

Un seul cadre décorait chaque chambre de cette maison très confortable; il renfermait le portrait de l'empereur, reproduit par nos meilleurs graveurs; il est partout, mais il est seul.

M. Gedeon, le chef de cette famille, a compris que cette gravure peut tenir lieu de tous les tableaux d'histoire; qu'il y a d'immenses volumes de faits sur ce front pensif et dans le feu des prunelles de ce nouveau Jupiter tonnant, qui d'un froncement de sourcils pouvait remuer le monde.

Le fils Gedeon nous présenta nominativement à sa mère, à sa sœur miss Mary, ainsi qu'à plusieurs dames réunies; l'accueil, affable pour tous trois, fut naturellement plus cordial pour M. Arthur Bertrand, né, comme on le sait, à Sainte-Hélène.

Tous les premiers instants furent consacrés à la mémoire de l'Empereur. La maîtresse de la maison nous montra des cheveux richement conservés dans un médaillon; elle les tenait du général Montholon. MM. de Las-Cases et de Rohan-Chabot vinrent bientôt se joindre à nous. La soirée se passa à écouter d'assez bonne musique au piano; miss Mary, charmante jeune personne, vive et gaie comme un pinson de France, exécuta, avec une intention de circonstance, la *walse du duc de Reichstadt*.

L'heure de partir arriva bientôt pour moi, au moment où la connaissance devenait agréable et où la soirée avait pris de l'entrain; on allait même danser, je crois, mais le brick *l'Oreste* exigeait le retour de ses canots à neuf heures; je laissai donc chacun au plaisir et me rendis à bord.

J'oubliais de dire que depuis notre arrivée, c'est-à-dire la veille de ce jour, l'ordre avait été donné de remplacer dans tous les actes publics ou ordres émanés du gouvernement, le titre de général Bonaparte par celui de l'empereur Napoléon; cette réforme s'était depuis longtemps opérée dans les maisons particulières, mais il n'y avait point eu jusque-là d'autorisation officielle.

JOURNÉE DU 9 OCTOBRE 1840.

De nouveaux saluts faits par la goëlette anglaise et la terre annoncèrent la première descente du prince à James'-Town; il y fut reçu par la garnison tout entière sous les armes.

J'avais appris de la veille son intention de faire un pèlerinage à la vallée du tombeau, et il était trop intéressant de lire sur le visage des généraux Bertrand et Gourgaud, de MM. de Las-Cases et Marchand, les premières émotions à la vue de la tombe de leur célèbre ami, pour laisser passer cette journée sans accomplir aussi moi-même ma première visite.

Aussitôt à terre je me fis renseigner sur le chemin suivi par le prince, et j'appris avec bonheur qu'il avait d'abord résolu de se rendre à Plantation-House, maison de campagne où le gouverneur, malade, demeurait, et devait revenir par la route du tombeau.

Pensant donc avoir grandement le temps je partis à pied, en artiste, un bâton à la main, refusant les chevaux et les voitures offerts par le gouvernement de la reine; très mauvais cavalier, je craignais que l'attention donnée à mon cheval dans ces chemins difficiles, ne m'enlevât le bonheur d'être à moi-même dans une pareille visite; et puis, l'avouerai-je? je ne voulais pas dans mon premier enthousiasme devoir à l'obligeance des Anglais les commodités de ce trajet à une tombe qu'ils avaient creusée. Comme si quelques piastres dépensées aujourd'hui pouvaient passer l'éponge sur les pages sanglantes enregistrées dans l'histoire des peuples, à l'article : Droit des gens!

Néanmoins ce procédé du gouvernement anglais, eût-il même l'intention de le faire accepter comme compensation, est louable; hospitalité ou ostentation, il est au moins l'indice d'un remords.

Je suis toutefois forcé de convenir que malgré mon exaltation poétique et nationale, je n'eusse point poussé l'héroïsme des pèlerins jusqu'à faire le voyage nu-pieds, à l'instar des moines du moyen-âge, car la route est âpre et rude, quoique nivelée par le procédé de Mac-Adam.

Pourtant la vue pittoresque de James'-Town, avec ses maisons fraîches, jointes à de jolis jardins, puis la cascade de Briars rappelant le premier séjour de l'empereur, choisi par lui-même lors de son débarquement, font oublier la fatigue pendant la première moitié du trajet.

A mesure qu'on s'élève sur la montagne par ces chemins inclinés à 30 degrés, la brume s'épaissit et donne à tout une teinte grisâtre; l'aspect est nu, désolé jusqu'au sommet, où s'élève une assez grande quantité de sapins dont la végétation paraît vigoureuse; mais là, comme si la nature elle-même avait voulu dénoncer le lent assassinat commis dans ces lieux, les arbres, les flancs déchirés, présentent à l'œil une couleur rouge de sang. Attribuant d'abord cet effet à l'idée lugubre qui me dominait, j'approchai et reconnus qu'une mousse rougeâtre couvrait les arbres et le terrain; mais au milieu des pensées tristes et vengeresses dont j'étais assailli, voyant moins par les yeux du botaniste qu'avec ceux de l'âme, le souvenir de la grande catastrophe offrait toujours à mon esprit chacun de ces arbres portant la trace sanglante de la mort dont ils avaient été témoins.

Je m'éloignai brusquement de cette place funèbre pour prendre le petit chemin en pente qui conduit à la vallée du tombeau; je n'en étais plus qu'à une centaine de pas quand je vis venir au devant de moi un homme de 40 à 50 ans, grand, brun, en habit de deuil, moins remarquable par l'aristocratie de sa tournure que par l'expression vraie et sans prétention de ses manières; sa figure était un type de franchise et de bonté; il avait avec bonhomie que tout plein encore des impressions qu'il venait de recevoir, il ne pouvait réprimer l'envie d'en parler au premier passant. C'était l'un des anciens serviteurs de l'empereur; en cette qualité il avait obtenu de faire la traversée de Ste-Hélène pour assister à la cérémonie ...

… parlé MM. Vivien, Odilon Barrot, Garnier-Pagès, Lasteyrie et plusieurs autres membres.

La lecture de la proposition a été autorisée par trois bureaux. Elle aura par conséquent lieu en séance publique.

Les bureaux ont ensuite nommé une commission pour examiner le projet de loi relatif au chemin de fer du Centre.

Chambre des Députés.

Séance du 22 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. Demesmay sur le sel. Le discours capital de la séance est celui de M. de Lamartine.

M. DE LAMARTINE. (Mouvement d'attention.) Messieurs, si cette question dans son avenir ne devait appartenir qu'à la chambre seule, elle me semblerait suffisamment instruite; mais, comme elle appartient à l'opinion du dehors, et qu'elle passera devant une autre chambre, je crois utile que chacun de son point de vue éclaire la question. (Parlez! parlez!)

Hier, messieurs, en écoutant M. le ministre des finances avec attention, et je dirai plus, avec respect, car je ne me dissimule pas qu'il accomplissait le devoir de gardien du trésor; en l'écoutant, dis-je, je me demandais: Si j'étais à sa place, si j'étais un homme d'Etat gouvernant les affaires financières de mon pays et que la proposition me fût soumise, repousserais-je cette proposition? Et je me répondais: Je l'adopterais; après avoir bien mûrement, bien sérieusement débattu en moi les motifs de ma démission, il ne reste pas l'ombre d'un doute dans mon esprit.

Je ne me dissimule pas cependant les difficultés de la question. Je sais que la première qualité d'un impôt, c'est d'être converti en habitude. Je crois que rien au monde n'est plus difficile pour un gouvernement que de substituer un impôt à un autre impôt; je sais, car j'ai lu l'histoire, que non-seulement de grands troubles, mais des révolutions n'ont eu d'autre motif que le déplacement de l'impôt; que le royaume de Naples, par exemple, a failli échapper à la maison d'Espagne, dans les séditions de Masaniello, pour une misérable taxe sur le poisson; que dans le temps où la maison d'Autriche possédait la Belgique, à Gand, à Bruges, à Bruxelles, partout il y a eu des commotions immenses et presque révolutionnaires, à l'occasion de quoi? à l'occasion d'un impôt sur la drèche ou sur la bière. Enfin, messieurs, un fait que nous avons eu sous les yeux, et qui doit être dans la pensée de tout le monde, à la fin du dernier siècle, vous avez vu à l'occasion d'un impôt impopulaire sur le thé, l'Amérique se soulever; nous avons vu d'une question d'impôt mal posée, sortir l'indépendance d'un continent tout entier. Vous voyez que je ne veux dissimuler à la chambre aucun des côtés graves de la question.

Je ne me fais pas illusion davantage sur la valeur des différents chiffres qui ont été réciproquement présentés à la tribune. J'ai beaucoup étudié l'économie politique, bien qu'on ne m'en soupçonne pas. (On rit.) J'ai passé de longues années de ma vie à étudier profondément toutes les matières de l'économie politique. Pourquoi? Parce que animé de bonne heure d'un sens politique qui était une révélation de vocation invincible en moi, j'avais besoin d'étudier, avant l'âme, le corps de la politique, et que l'économie politique c'est véritablement la politique incarnée dans les faits et les institutions populaires. J'ai appris dans cette étude ce que valent les statistiques; … les plus rapprochées de la terre et pour lesquelles la consommation que vous leur disputez est un besoin vital, oui, vous remplirez votre trésor, vous le remplirez de millions; mais ne l'oubliez pas, votre trésor, en se remplissant de ces millions, se remplira aussi des murmures, se remplira des privations du peuple, des récriminations des partis, de cette désaffection sociale qu'une législation sage doit toujours écarter des bases des institutions, des bases de son ministère des finances, comme de celle de l'Etat lui-même. (Très bien, très bien!)

Or, l'impôt du sel est-il proportionnel, est-il mesuré aux forces de ceux qui sont obligés de le supporter? Le sel est peut-être de toutes les substances naturelles la seule qui ne soit pas susceptible d'un accroissement indéfini; pourquoi? Parce que la nature elle-même a mis les bornes de cette consommation dans l'organisation de l'homme; parce que la nature elle-même a mis dans le palais de l'homme la mesure, la même pour tous, de la consommation du sel; parce que le riche, quelle que soit sa richesse, ne peut pas en consommer plus que l'indigent; au contraire, messieurs, c'est le pauvre qui, par la qualité grossière de ses aliments, en emploie le plus: une olive salée dans le Midi, un hareng dans le Nord, du fromage partout, voilà la nourriture des classes laborieuses.

Or, je n'ai pas besoin d'insister sur cette considération, déjà épuisée, de l'alimentation du peuple; mais tirez-en vous-mêmes la conséquence; nous avons, sur une population de 35 millions d'habitants, au moins 30 mille pauvres, relativement parlant, contre 5 millions d'hommes qu'on peut appeler aisés. C'est sur ces 30 millions, c'est-à-dire sur la partie la plus nombreuse, la plus souffrante, la plus nécessiteuse de notre population, que cet impôt de 71 000 000 fr. est payé, en grande partie, au profit de l'aisance, de la richesse publique, et qu'il porte non-seulement sur la bourse, mais sur l'existence des classes souffrantes. Car une observation physiologique bien remarquable que j'entendais faire hier par un illustre médecin, dans cette enceinte, c'est que le sel est reconnu physiologiquement un des éléments constitutifs du corps humain, et par conséquent, cet impôt pèse, non-seulement sur la misère, mais sur la vie, sur l'organisme humain; c'est comme si vous imposiez le sang ou les nerfs de l'homme. (Sensation.) C'est un impôt de 72 millions que vous faites porter, pour la plus grande partie, sur l'existence, sur la santé, sur la force même de l'homme.

Voilà des considérations qu'aucune valeur de chiffres ne pourra effacer de vos esprits et de vos cœurs.

M. Talabot, dans le discours à deux tranchants qu'il a prononcé hier (On rit.), nous disait: « L'Angleterre nous a précédés dans cette magnifique transformation de l'impôt, mais dans l'unique pensée d'apporter un élément de rivalité, important, décisif, dans les éléments de son travail contre les éléments du travail continental, et surtout du travail français! »

Je ne nie pas ce but; mais l'Angleterre en avait un autre, un plus élevé; le législateur anglais était mu aussi par ce principe qui fait la gloire de toutes les législations éclairées, que la force que Dieu donne aux gouvernements, que la force financière doit être employée surtout, avant tout, pour le bénéfice de ces classes nombreuses qui composent la masse du peuple, et qui, par leurs souffrances, leur ignorance, leur travail, leur misère même, sont à ses yeux les premières et les plus grandes de l'ordre social. (Très bien!)

Dans les considérations qui précèdent le bill de 1825 relatif à l'abolition de l'impôt sur le sel, on lit ces mots:

« Dans l'intention que le peuple soit soulagé de la taxe qui pèse sur lui par l'impôt du sel, et pour qu'en étant soulagé moralement et charitablement de ce fardeau il puisse l'être encore bientôt de l'impôt qui pèse aussi … de l'utilité de la transformation des taxes et de l'abaissement des prix?

Eh quoi, messieurs, les portes de fer de votre âme ne seront-elles donc jamais fléchies? fléchies, je ne dirai pas seulement par les cris du peuple, par la voix de ces orateurs que vous entendez tour à tour à cette tribune réclamer justice et bienfaisance pour lui. Mais ne deviendront-elles jamais intelligentes à l'appel de la théorie et de la science qui leur dit qu'en s'ouvrant elles s'enrichissent? Ne pourront-elles donc s'ouvrir à la voix de ces hommes de tous les états de l'Allemagne, comme en Wurtemberg, par exemple, qui, de l'autre côté de la Manche surtout, vous donnent à la fois le précepte et l'exemple, et recueillent 12 au lieu de 1, pour avoir su à propos effacer ou abaisser considérablement les tarifs qui s'interposaient entre le trésor, les consommateurs et le producteur?

Messieurs, M. le ministre des finances nous disait au commencement de cette discussion: notre état est prospère, la paix règne et promet de régner encore longtemps en Europe; votre population s'accroît tous les ans, non-seulement en nombre, mais s'accroît surtout en travail, en contact, en circulation, en échanges, en tout ce qui produit pour le trésor ces recettes dont vous vous montrez à bon droit si jaloux; Dieu lui-même, par la magnificence des récoltes, par les saisons régulières qu'il donne à ce pays depuis un certain nombre d'années, semble vous convier par vos prospérités mêmes, à entrer dans cette voie du soulagement du peuple où la pensée de la science, comme la pensée de la politique, comme la pensée de la religion elle-même, doit conduire aujourd'hui les gouvernements.

Quand vous considérez, je ne dis pas seulement depuis quinze ans, mais depuis trente ans les différents chapitres de votre budget, que voyez-vous? Dans l'intérêt, je ne dirai pas exclusif, il n'y a pas d'intérêt exclusif en bonne économie politique, mais enfin, dans l'intérêt plus spécial, plus immédiat des classes les plus aisées, les plus fortes de votre société, que ne faites-vous pas? Routes, canaux, chemins de fer, par milliards, fortifications, embellissements de vos villes, monuments, beaux-arts, exposition, d'industrie, Versailles lui-même, ce produit de la munificence du dix-neuvième siècle, qui effacera un jour peut-être, heureusement, la munificence égoïste et personnelle d'une autre époque! Voilà ce que vous faites pour les classes riches; et je vous en loue! le travail produit le salaire, et le salaire reproduit la richesse. Le luxe est utile aux grandes nations, et surtout le luxe de l'intelligence, des arts, du génie.

Mais après avoir tant fait pour les classes les plus riches, les plus heureuses de la société, vous hésiteriez à faire quelque chose pour les classes nombreuses, à leur donner à bas prix ce que Dieu donne gratis aux oiseaux du ciel! (Agitation.)

Messieurs, la question du sel est politique, car il y a de la politique dans un gouvernement populaire jusque dans l'atelier de l'ouvrier, jusque dans l'établissement du pauvre habitant de nos montagnes des Basses-Alpes, de l'Auvergne, des Pyrénées. Le sel est depuis cinquante-quatre ans une question politique en France, car vous vous souvenez que la suppression de l'impôt du sel, dans la suppression de la gabelle, fut pour beaucoup dans la conquête des droits de la révolution de 89.

Eh bien, le sel en France n'est pas seulement une matière imposable, C'est une idée, une idée de justice, une idée de liberté, une idée surtout d'égalité. (Interruption.)

La preuve que le sel est une idée, c'est qu'il a été à l'état de programme dans la bouche de tous les partis politiques qui se sont disputé, depuis l'invention du gouvernement représentatif, le pouvoir à la tribune, et ce qui donne le pouvoir, ou ce qui devrait le donner, la popularité, la vraie l'honnête, la sérieuse popularité. (Sensation.)

… inhumation; après dix-neuf ans d'absence, il venait de revoir la place où, les larmes aux yeux, il avait dit adieu à Napoléon.

Il tenait sous son bras un morceau de bois sec de deux pieds de longueur sur six pouces de diamètre, portant une cavité naturelle qu'il me montra avec orgueil; c'était un morceau d'un vieux saule mort, avec l'empereur à quelques pieds de la tombe, et qu'il avait su dérober à la vigilance du gardien.

Le brave Noverras avait l'intention de le conserver sans le faire travailler; la cavité devait être une tabatière ouverte aux amis de l'empereur seulement; il s'étendit bientôt avec bonheur sur sa vie passée, me montrant du doigt les endroits où Napoléon aimait à s'arrêter; je l'écoutais avec recueillement; la religion du souvenir est sacrée, ce n'était pas le prestige du langage qui m'éblouissait, mais ce brave homme parlait le langage du cœur; l'effusion de sa reconnaissance pour son ancien maître faisait naître chez moi une émotion profonde; il la partageait, c'est là tout le secret de son éloquence.

Je le quittai en prenant la main qu'il m'offrait, comme si nous nous étions connus autrefois, et j'arrivai bientôt au tombeau.

Le sergent gardien commença aussitôt en anglais son office, froid par lui-même, mais que je trouvai glacial, comparé aux paroles senties de Noverras avec sa voix émue, tremblée, avec ses phrases doucement articulées, comme s'il avait eu peur de réveiller son maître.

J'éloignai aussitôt le cicérone, pensant douloureusement aux malheureux forcés d'être tristes par état, de même que les fous d'autrefois étaient investis de la charge de faire rire; et sortis de la palissade extérieure, après avoir néanmoins payé la douleur obligée du gardien, je me dirigeai alors sur un petit chemin à droite; et là, assis à dix pas de la route, pouvant tout voir sans être aperçu, j'attendis plus d'une heure l'arrivée du prince et de sa suite. Mais cette heure passa vite, tant de souvenirs tristes, tant de graves réflexions, devaient surgir en face des … immenses, infinis, que révèle cette vallée célèbre.

Sainte-Hélène!… — Napoléon! — Un rocher! Un géant! enfantés tous deux par une commotion terrible. — Un tremblement de terre! — Quatre-vingt-treize!

Un jour, levant sa tête brûlée au milieu de l'Océan, l'un deux fit refouler en bouillonnant les vagues ennemies qui lui disputaient sa place!

Un jour, levant aussi son front inspiré au milieu du monde stupéfait, l'autre fit refouler aux limites de la terre les hordes ennemies qui convoitaient son pays. Mais un seul est debout! Destin étrange, qui fait … sur ce rocher volcanique le colosse, fils comme lui d'une effrayante … du globe!

Tout hier, aujourd'hui rien! Ici repose celui que Dieu avait marqué au front du sceau magique qui commande aux hommes! Celui dont l'ascendant puissant dominait tellement ces millions de soldats, que mourant de froid et de faim dans les neiges de la Russie, ou balayés par la mitraille de Waterloo, ils n'osaient regretter le pays natal, car leur patrie était tout foulé par l'empereur! leurs lieux de famille, ceux qu'ils … attachaient à lui jusqu'à la rencontre d'un boulet! L'enthousiasme du …, le magnétisme de la gloire, avaient soumis des milliers de volontés à un seul. Le fluide magique tout-puissant du grand magicien avait englouti chez eux toutes les affections, hormis celle de la … et oubliant, faute de temps pour y penser, les joies si pures du retour, les baisers chaleureux d'une mère, pour un coup d'œil d'approbation, tous avaient fini par confondre l'aigle impériale surmontant le drapeau de leur régiment avec le coq doré perché sur le clocher de leur village.

Quel génie formidable, quelle énergie morale infinie avait pu opérer de pareils prodiges?

Et de tout cela qu'est-il? Rien; rien qu'une effrayante image de la mort nivelant tout sur sa route.

Napoléon vivant, c'est le colosse qui, les bras étendus, touche Moscou d'une main, après avoir écrit de l'autre son nom sur les pyramides!

Napoléon mort! Ce n'est que le corps d'un homme pour qui la pelle du fossoyeur n'a pas déplacé plus de terre que pour le dernier de ses soldats! Pour tous deux le sol qui les couvre a repris son niveau…

Un peu revenu de l'abattement où m'avaient jeté ces réflexions, je portai mes regards autour de la palissade qui ceint la grille en fer où se trouve la tombe; la vallée qui la renferme est admirable, je n'essaierai pas de la peindre, je ne me sens pas de force à rendre tout ce que cet endroit imprime de respect religieux; certes, si l'on pouvait transporter cette partie de l'île en France, aucune tombe, pas même le dôme doré des Invalides, n'approcherait du calme sévère, de l'aspect à la fois riche et simple de celle-ci; et quoique Napoléon puisse se passer de contraste pour être grand, il ne le sera jamais plus que dans la modeste vallée de Sainte-Hélène.

Le galop de deux chevaux me fit tourner la tête, et j'aperçus S. A. R. le prince de Joinville et le capitaine de génie Alexander; ils vinrent presque jusqu'à la grille; là le capitaine adressant en anglais la parole au gardien, lui dit d'ouvrir la porte et de veiller à ce qu'aucune personne étrangère à la suite du prince ne s'introduisît dans l'enceinte.

Peu d'instants après les chevaux et les voitures se succédèrent et vinrent s'arrêter derrière le prince.

Il descendit de cheval après s'être assuré que tout le monde avait rallié, et entra dans l'enceinte, suivi du général Bertrand, du général Gourgaud, de MM. de Las-Cases, de Rohan-Chabot, Hernoux, Marchand, l'abbé Coquereau, Arthur Bertrand, des commandants de *la Belle-Poule*, de *la Favorite* et de *l'Oreste*, Charner, Guyet et Doret, enfin de M. Touchard, officier d'ordonnance, du chirurgien-major et d'un lieutenant de vaisseau de la frégate.

Tous ces messieurs se présentèrent tête nue et s'arrêtèrent ainsi que le prince à quatre ou cinq pas du grillage en fer à hauteur d'appui qui entoure la tombe.

Un silence et une immobilité de quelques minutes suivirent.

Que de souvenirs durent s'offrir en foule à l'esprit de tous ces vieux amis de l'empereur; comme ils durent sentir leur cœur presser ses battements à la vue de cette place où gisait celui dont ils avaient suivi les phases si variées de grandeur et de chute! L'émotion du général Bertrand ne pouvait se comparer qu'à celle de son fils, dont la respiration haletante, entrecoupée, les yeux mouillés de larmes, trahissaient l'impression produite par ce lieu fatal. Le général Gourgaud semblait vouloir cacher sous une allure militaire la pensée douloureuse qui le dominait. M. l'abbé Coquereau, qui n'avait aucun ministère à remplir dans cette simple visite particulière, s'agenouilla quelques instants et resta dans le rôle modeste que comportait son costume. M. de Rohan-Chabot, malgré son caractère officiel de commissaire [illegible] les devoirs importants qui découlaient de ce titre, fut forcé [illegible] par rendre hommage à la mémoire de Napoléon, avant [illegible] tions de sa charge; chacun enfin paya le tribut à la tombe.

Les premiers instants donnés à la contemplation de ce lieu, plein d'un si grand intérêt pour ceux qui lui rendaient leur première visite, et surtout pour ceux qui renouvelaient connaissance avec lui, chacun se mit en devoir d'emporter un souvenir de la tombe; l'un attaqua le saule desséché, déjà entamé par Noverras; l'autre les branches vertes de celui-ci qui ombrageait la tombe de ses rameaux, un troisième que je dénoncerai, M. l'abbé Coquereau, cueillit en allongeant le bras à travers la grille qui ceint étroitement la pierre funèbre, de l'herbe sur la tombe même.

L'intention rachète évidemment ce qu'il y a d'un peu irrégulier dans cette manière d'emporter un souvenir de Napoléon; cette petite dévastation faite sans but eût été une profanation coupable; mais malgré cette réflexion, faite du reste non pour blâmer, mais pour ne rien omettre, j'eusse sans doute agi de même si j'avais fait partie de la suite du prince, l'instinct d'imitation m'eût probablement entraîné; simple observateur isolé, je jugeais plus sévèrement.

Le gardien, sur un signe du colonel, venait d'enlever l'un des barreaux de la grille pour livrer passage, mais le prince refusa, ainsi que tous, d'aller poser le pied sur cette tombe sacrée.

Le commissaire du roi et le capitaine du génie Alexander, dont il sera question plus tard, à cause de sa conduite toute française en cette circonstance, parlèrent longtemps au prince; leurs gestes trahissaient assez clairement le sujet de la conversation, c'était d'après la conformation du lieu les moyens à employer pour l'exhumation, la translation, etc.

Je vis aussi mistress Torbett parlant longtemps au général Bertrand, pour obtenir de lui qu'une pétition en sa faveur fût présentée au prince; mais la brave dame était jugée, on n'y fit point droit.

Pendant tout le temps que dura le séjour du prince à la vallée, un capitaine du 91e se tint de faction à la porte de la palissade; dans quel but? je l'ignore, mesure de police sans doute prescrite par le gouverneur, afin d'éviter les visiteurs curieux que la promenade du prince aurait pu attirer.

C'était du reste parfaitement inutile; j'étais le seul non faisant partie de l'escorte témoin de cette première visite, et à l'exception de M. Touchard, officier d'ordonnance du prince, qui passa tout près de moi, conduisant deux dames au tombeau, personne, je crois, ne m'a vu dans le petit chemin qui mène à la cabane du gardien, tandis que rien ne m'échappait.

Une demi-heure après son entrée dans l'enceinte, le prince de Joinville donna le signal du départ, et, mettant son cheval au galop, il prit le devant, toutes les voitures suivirent. Je me levai à mon tour et partis sans visiter mistriss Torbett et sans emporter un symbole, songeant tristement qu'il est beaucoup de gens pour qui la question d'amour-propre est presque tout dans ce fait, ils veulent pouvoir montrer ces souvenirs et dire: « Voilà ce que j'ai arraché moi-même sur la tombe de Napoléon. »

Car pour eux ces symboles n'ont pas même le pouvoir de l'habit de deuil, il vous avertit au moins, chaque matin quand vous le mettez, qu'il faut être triste tout le jour.

ÉDOUARD PUJOL,
Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain.*)

M. le ministre? qu'est-ce qui tient encore le gouvernement [illegible] évidemment une seule pensée : il craint d'engager dangereusement sa responsabilité dans l'abandon d'une matière imposable qui pourrait, comme il nous l'a dit, laisser un vide difficile à combler dans le trésor.

Nous l'avons rassuré à cet égard, rassurons-le sur la responsabilité ; le gouvernement craint de la prendre. Mais nous qui sommes la voix même, qui sommes le sentiment de notre pays, n'hésitons pas devant cette responsabilité pour la chambre ; et puissions-nous le faire par un vote unanime ! Puissions-nous n'avoir qu'une seule main en ce moment pour tendre au pays la justice et la munificence que nous lui devons, afin qu'après tant d'années de patience, cette munificence apporte aux classes souffrantes, agricoles, nécessiteuses, laborieuses de notre société, un soulagement trop longtemps et trop vainement attendu. (Très bien !!!)

Et soyons bien convaincus, messieurs, que nous ne nous en repentirons jamais. Assumons hardiment le rôle que le gouvernement nous laisse et ne nous en inquiétons pas. Il n'y a rien, messieurs, de si facile, de si glorieux et de si doux à porter au peuple, à la fin d'une législature, au moment où nous allons nous présenter à nos juges, nos titres à la main ; non, il n'y a rien de si facile, de si glorieux et de si doux à porter devant son pays, que la responsabilité d'un bienfait. (Très bien ! — Marques réitérées d'approbation sur tous les bancs.)

L'art. 1er est voté à l'unanimité, moins les deux ministres présents et quatre autres députés.

M. BONNEFONS propose d'y ajouter les paragraphes suivants :

« Pour les sels non consommés sur les lieux de production, cette taxe sera en outre réduite d'une somme égale à la moitié des frais de transport de ces lieux à ceux de destination.

» Une ordonnance royale règlera le tarif définitif par chaque arrondissement de sous-préfecture. »

La chambre renvoie à demain la discussion de cet amendement.

Avis à nos Abonnés des Départements.

Ceux de nos souscripteurs des départements dont l'abonnement expire le 30 avril sont priés de renouveler avant l'échéance, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption dans l'envoi de leur journal.

Nous rappelons que, nonobstant l'arrêté de M. le ministre des finances qui défend aux agents de l'administration des postes de se charger de faire des abonnements aux journaux, il est toujours facile de s'abonner à la DÉMOCRATIE PACIFIQUE, SANS AUGMENTATION DE FRAIS. en s'adressant aux directeurs des *Messageries royales* et des *Messageries générales de France*, ou aux correspondants de ces messageries.

La *Démocratie pacifique* publie chaque dimanche un numéro double, contenant la revue des principaux évènements de la semaine. On peut s'abonner séparément à ce numéro hebdomadaire, au prix de 12 fr. pour l'année, 6 fr. pour six mois, 3 fr. pour trois mois.

Les souscripteurs d'un an au numéro double du dimanche recevront *franco*, à titre de prime, l'EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, suivi des *Etudes sur quelques Problèmes fondamentaux de la Destinée sociale*, par V. CONSIDERANT, ou bien les deux ouvrages suivants, à leur choix : 1° l'EXPOSITION ABRÉGÉE, moins les études ; 2° le PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par MATH. BRIANCOURT. — Les souscripteurs de six mois n'auront droit qu'à un des deux derniers ouvrages.

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées. Sont seuls considérés et servis comme abonnés les souscripteurs qui nous ont fait parvenir le prix de leur abonnement.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le lieutenant-général baron Meunier vient de mourir. Il avait épousé la fille du célèbre peintre David.

— M. le ministre des affaires étrangères vient d'instituer une commission spéciale chargée de déterminer le mode et les conditions de l'examen qu'auront à subir les aspirants au grade d'élève-consul.

Cette commission, présidée par M. le baron de Bassière, est composée de messieurs :

Pouillet, Michel Chevalier, Letroune, Macarel, Lavollée, Mignet, Desages, de Lambert, Marec, Herbet.

— En exécution de l'ordonnance royale du 27 décembre 1844, sur la réorganisation des bureaux du ministère de la marine et des colonies, une commission supérieure vient d'être formée, par décision de M. l'amiral de Mackau, pour procéder à l'examen des aspirants à l'emploi de commis titulaire de l'administration centrale de la marine.

Cette commission est composée de MM. Jubelin, président ; Boucher, Chauchaprat, Gerbidou, Blanchard, Marec et Mestro.

UN INCOMPRIS. — Un jeune enfant, un vrai gamin de Paris, comparaissait, il y a quelques jours, devant la police correctionnelle sous la prévention de vagabondage. A l'audience, le père, homme dur et brutal, reproche à ce grand criminel de n'être resté dans aucune des maisons où il l'a mis en apprentissage.

Le président s'adressant à l'enfant : Ballard, vous entendez ce que dit votre père ; il paraît que vous êtes un petit mauvais sujet qui ne voulez pas travailler ?

L'enfant. — C'est pas ma faute, c'est mes maîtres qui me renvoient.

Le président. — Quel est votre état ?

L'enfant. — J'étais chez un pâtissier.

Le président. — Pour quel motif vous a-t-on renvoyé ?

L'enfant. — Parce que je mangeais l'ouvrage.

[illegible] la richesse et de l'élégance de la forme. Je [illegible] cette incomparable pièce de vers qu'un marchand de Bercy joint aux prix-courant de ces pièces de vins :

Le système de la controverse,
J'en conviens, est un sujet de discussion,
Mais non pas toujours une idée inverse.
. . . .
Si les négociants de Bercy enchérissent leur vins,
Je me plais, moi, à diminuer le prix des miens.
D'ici six mois, ils perdront leur clientelle.
Nul doute que la mienne deviendra plus belle.
De fait, je change mon vin pour de l'argent.
Mais en cela je veux être payé comptant.
Je crois, du client, mériter confiance.
Il faut en tout un peu de conscience :
Hélas ! elle est si rare aujourd'hui ;
Souvent qui croit la mériter se nuit.
Doit, la concurrence la mieux établie,
A elle vous attirer par ses modestes prix.
Oui, je vous livrerai des vins en nature ;
En douter, pour moi serait une injure.
Et, pour vous en dire davantage,
Il faudrait une plus grande page.

LA SAINE ÉCONOMIE POLITIQUE. — Le *Journal des Economistes* trouve que le dernier article de M. Toussenel est aussi peu flatteur que possible pour les économistes et l'économie politique.

En conscience, on ne saurait exiger que pour partisan du *laisser faire* qu'il soit, cet estimable organe de l'économisme anglais poussât l'optimisme aussi loin que Sganarelle, et que se sentant battu il s'estimât content. Aussi, trouvons-nous naturel que, s'empressant de détourner de lui ce calice de vérités amères, il boive à longs traits à même un mémoire où M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont s'est proposé « de démontrer que les passions mauvaises, les penchants déréglés, les vices inhérents à la nature de l'homme, enfin, forment l'obstacle le plus grand au bien-être des peuples. »

Notre compassion pour ce pauvre journal va même jusque-là qu'afin d'atténuer autant qu'il est en nous la navrante impression que M. Toussenel a produite sur son moral, nous nous empressons de porter à sa connaissance un projet qui comblera d'orgueil et de joie son cœur britannique. Le landrath glaronnais ayant reconnu, d'accord en cela avec tous les hommes intelligents, la nécessité d'imposer de lourdes charges aux personnes qui se marient, afin de diminuer par cette entrave le nombre des mariages dans la classe ouvrière, une commission nommée à cet effet a proposé de faire payer, outre la taxe des pauvres, taxe déjà considérable, un louis d'or à tout jeune homme qui se marie à l'âge de 21 ans, et la même somme aux filles de 19 ans. Cette honorable commission voulait en outre qu'on n'accordât d'autorisation de mariage qu'à ceux qui seraient en état de nourrir leurs enfants. — Quoi de plus sage ! quoi de plus conforme au bon ordre et à la morale ! — Un homme est-il sur le point de se marier ? il détermine avec sa future le maximum que leurs moyens leur permettront d'atteindre en matière d'enfants. Ce point arrêté, notre homme va trouver la commission du landrath et lui prouve que sa femme et lui mettront aisément les deux bouts ensemble. Si ses moyens lui donnent droit à un certain nombre d'enfants plus une fraction, il cherche quelqu'un qui se trouvera dans la même condition que lui, et combinant leurs fractions, ils se constitueront un droit commun à un entier dont la propriété leur sera collective... Pour ceux qui outrepasseront leur crédit, on établira une échelle de peines depuis l'amende jusqu'à la mort. Voilà économiser ! voilà malthuser ! Hélas ! cette sage proposition si conforme à la fois et à la saine morale et à ce divin commandement : croissez et multipliez, a été rejetée par le landrath, mais hâtons-nous de le dire, l'hérésie ne l'a emporté qu'à la faible majorité de 14 voix contre 12. Il y a évidemment quelque chose à faire (économiquement parlant) de ce landrath.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. S. à L. C. G. — J. B. a reçu votre paquet. — Il vous écrira aussitôt examen fait,

M. C. à Metz. — Erreur reconnue. Nous nous empressons de rétablir.

M. M. à Dque. — Ne tirez aucune conclusion. — Nous sommes en faute. — Nous réinscrivons avec la nouvelle condition. — Remerciement cordial.

M. L. à Périgueux. — Reçu le paquet. — On fera le nécessaire. — Cordial accueil à M. H. — Reçu les trois mandats : 10—43,20 et 63,30 (et non 66,30), en tout 116,50 au lieu de 119,50.

M. F. à Cluny. — On vient de nous verser votre souscription pour 1846. — Merci.

M. R. à la Guillotière. — Nous n'avons point le billet de 100 dont vous nous parlez ; s'il nous parvient, nous suivrons vos instructions.

M. F. F. à Laflèche. — Vos actions vous attendent toujours. — Faut-il vous les expédier ?

M. B. à Bruxelles. — La brochure nous est parvenue. Vifs remerciements. Il en sera parlé.

M. E. C. aux Brosses. — Votre dernière proposition est acceptée avec empressement. Nous comptons sur vous pour la semaine prochaine.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 21 avril. — LHEUREUX, entrep. de maçonnerie, à Joinville-le-Pont. Juge comm., M. Le Roy ; syndic prov., M. Sergent, rue des Filles-St-Thomas, 17. — ANTOINE, march de bois, à la Villette, quai de Seine, 33. Juge comm., M. Grimoult ; synd. prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — CALANDA, anc. maître d'hôtel garni et débitant de liqueurs, rue Tirechappe,

Bourse du 22 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0|0 J. du 22 déc. au Ct	83 50	83 85	83 40	83 85
— — fin courant	83 65	83 65	83 55	83 55
5 p. 0|0 J. du 22 mars au Ct	120 »»	119 80	119 95	119 95
— — fin courant	120 10	120 10	119 90	119 90

4 1|2 J. 22 m. dr cours	» »»		Banq. de Fr. d° cours	3415	»»
4 J. »	»	» »»	O. V. du Par. »	1385	»»
Emp. 1844. au Ct	»	» »»	C. hyp...... »	580	»»
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin.... »	1201	»»
B. du Trés.	»	3 3|4	— Gann..... »	1140	»»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0|0......	d. 50	»» »»	83 73	84 »»	84 05
5 p. 0|0......	d. 50	» »»	» »»	» »»	120 70

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0|0.....	»» »|»	05 »|»	17 1|2	» »|»
5 p. 0|0.....	»» »|»	40 »|»	» »|»	» »|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »»	ROM........... Der C.		103 3|4
Récép. Rotsch.	»	101 »»	BELG. 4 1|2.....	»	94 1|2
ESP. Dette act.	»	» »|4	— 5 0|0......	»	» »|»
— — pass.	»	» »|»	— d° 1840....	»	100 7|8
— 3 p. 0,0.	»	36 3|8	— d° 1842.....	»	103 »|»
Det° intérieurs	»	30 3|4	— Banque.....	»	» »|»
PORTUG. 5 0|0 1837	»	» »|»	— d° Em. 1841.	»	» »|»
HOLL. 2 1|2	»	» »|»	PIÉMONT.........	»	1260 »|»
HAITI..........	»	» »|»	AUTRICHE......	»	» »|»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron.. » »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1222 50
Act. d J. »	» »»
Ch. S. G. »	» »»
V. r. dr.	330 »»
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	» »»
V. g. gauc.	233 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1127 50
— à Rouen.	1026 25
R.-Havre..	» »»
Avignon...	917 50
Str. à Bâle.	230 »»
Paris-Str...	[illegible]
Tours-Nant	[illegible]
Orl.-Vierz.	[illegible]
C. du Nord	786 »»
Famp-Haz.	» »»
Diep.-Féc..	437 50
Boul. à Am.	[illegible]
Orl.-Bord.	[illegible]
Mont. à Tr.	[illegible]
Paris-Lyon	[illegible]
Bord-Teste	[illegible]
Zinc V. M..	» »»
Lin Maber.	725 »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,00 à 00,00 ; courant du mois, 77,00 à 00,00 ; 4 d'été, 79,00 à 00,00 ; 4 derniers, 82,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 76,50.

ESPRIT 3|6. — Disponible, courant du mois et mai, 127,00 à 128,00 ; mois d'été, 129,00 ; quatre dern. 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 23 avril.

6 h. »|» FRANÇAIS. — Chevalier. Valérie. Ciguë.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
6 h. 1|2 ODÉON. — Médecin. Jeanne d'Arc. Marion.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — Conte bleu. 1re Un homme grave. Riche.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Vendetta. Gentil Bernard.
6 h. »|» GYMNASE. — Mari. Geneviève. Georges.
7 h. 1|2. PALAIS-ROYAL. — Mort. Juif. Mlle ma Femme. Almanach.
6 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Bruno. Michel Brémond. Trilby.
6 h. »|» GAITÉ. — Madeleine. Victorine.
6 h. »|» AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3|4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. »|» COMTE. — Marin. Homme de 16 ans. Docteur Gall.

Imprimerie Lange Lévy et Compagnie, rue du Croissant, 16, hôtel Colbert.

[illegible] Toscane fit échouer le projet dans les Etats romains.

Le système d'accaparement ne pouvant dès lors être complet, et une porte restant toujours ouverte à l'ennemi, c'est-à-dire à la concurrence, les coalisés se replièrent sur le théâtre primitif de leurs opérations; et, grâce aux *égards* dus à leurs positions électorales, ils continuèrent paisiblement à battre monnaie sur le dos des consommateurs.

Ce mode tout particulier de lever des impôts menace, comme nous l'avons dit, la France entière; nous savons même que la maison de banque qui tient cette épée de Damoclès levée sur nos populations, prépare un ensemble d'opérations sur tous les sels d'Europe dans les pays mêmes où ils sont objet de monopole légal; de sorte qu'elle songe à rançonner les Etats comme ses propres tributaires et comme elle ferait de simples consommateurs.

Inutile de distinguer ici la partie applicable de ce système de celle qui est encore de pure imagination. Toujours est-il que l'idée des coalisés du Midi, l'accaparement des sels des deux Péninsules, poursuivie avec une diplomatie que seconderait la puissance des capitaux, pourrait très bien un jour se réaliser; et alors, nous le demandons, pour ce temps où l'industrie des sels aura dit son dernier mot, et où la concurrence étrangère sera elle-même vaincue par des coalitions formées entre les producteurs des divers Etats: quel sera donc le remède pour cette nouvelle et périlleuse situation? Qui soupçonnait il y a vingt ans le règne de ces coalitions dont nous venons de dérouler l'histoire? Qui eût pu croire surtout à la possibilité d'un monopole général pour tout le royaume? Qu'on [illegible] donc pas si la féodalité financière songe déjà à organiser sa domination sur l'Europe entière.

N'oublions pas, d'abord, que l'industrie des sels touchera bientôt à son plus haut développement. Au point où elle est arrivée, il ne s'agit plus, en effet, que d'en généraliser les procédés perfectionnés et de la monopoliser dans toute la France; la simplification et l'économie, comme la perfection de ses moyens, rendent [illegible] cette entreprise facile à ceux qui sauraient seulement y consacrer à propos deux ou trois millions.

Tel est l'immense avantage que donne la concentration des industries et cette tendance unitaire qui caractérise tous les faits économiques de notre époque. Le travail morcelé est absorbé par celui qui l'est moins; la grande exploitation tue la petite. La guerre est ainsi partout au sein de la paix: guerre sans quartier parmi les gens les plus pacifiques, et singulière paix; car quiconque a peu de ressources en aura toujours moins, et qui en a beaucoup en aura toujours plus. Telle est la répartition moderne des produits.

Un seul espoir s'offre à ceux qui ont peu, c'est l'union de leurs faibles ressources, c'est une association contre la richesse concentrée en quelques mains.

Or, si les sociétés par actions ne produisent point ce résultat, qui

(1) Voir nos numéros des 14, 15, 16, 18 et 19 avril.

[illegible] l'industrie et le commerce du sel.

Le sel de mer, par exemple, grâce à l'exploitation des eaux-mères, pourrait, sans perte aucune de la part des producteurs, se donner pour rien, puisque les eaux qui l'ont produit, en représentent elles seules trois ou quatre fois la valeur. Ces eaux, contenant, en effet, d'autres sels, qu'on ne peut obtenir qu'après la cristallisation du sel commun (l'hydroclorate de soude), donnent, par la production naturelle des sulfates de magnésie, de soude et de potasse, des bénéfices à faire négliger la récolte du premier sel. C'est ce qui se réalise déjà dans les vastes salines de Peccais, et ce que feront, à leur tour, avec encore plus de succès, les compagnies qui organiseront des établissements rivaux dans la Basse-Camargue.

Or, quand de puissants producteurs obtiennent une denrée de suprême nécessité à un tel prix, et veulent s'entendre pour faire concurrence à tous les propriétaires de petits établissements qui ne peuvent gagner comme eux sur l'exploitation des sulfates, il est bien évident que la lutte ne saurait être de longue durée. Les petites salines disparaissant ainsi devant les grandes, et les grandes appartenant à quelques financiers, il n'est pas non plus douteux que le monopole se réalisera, et toujours plus tôt qu'on ne l'aura soupçonné.

La concurrence étrangère que nous avons demandée comme remède du moment, ne saurait donc être efficace contre l'éventualité d'un tel péril, surtout si cette concurrence est contenue ou détruite, comme elle le sera tôt ou tard, par des intelligences avec les producteurs étrangers. Ainsi plus de doute sur l'inévitable rénovation du commerce des sels; et, au bout, nous entrevoyons toujours le monopole avec ses commis à gage pour la répartition de la denrée.

Maintenant quel parti restera-t-il à prendre lorsque cette denrée, faite exprès pour le monopole, ne pourra échapper à l'alternative d'être accaparée par des particuliers ou par l'Etat?

Mieux vaut à coup sûr l'Etat: c'est le mot de tous et de chacun, c'est la réponse du bon sens dans une cause d'intérêt public. L'idée n'a pas besoin de commentaire pour être comprise; mais comment échapperait-elle aux difficultés de l'application et aux entraves que les complices des coalitions illégales ne manqueraient pas de lui susciter? L'expérience répondra pour nous; le monopole des sels par l'Etat, tel qu'il pourrait un jour se réaliser en France, existe ailleurs avec un succès inespéré; quelques perfectionnements suffiraient pour l'accommoder à notre état social, et le mettraient à même de répondre victorieusement aux objections passionnées des accapareurs aux abois ou aux préventions surannées de la gabelle et du monopole féodal.

La Toscane et l'Autriche, deux Etats qui comptent parmi les mieux administrés du continent, nous serviront, sinon de modèle, au moins de première épreuve pour le système qu'il s'agira, le cas l'exigeant, de mettre en pratique chez nous.

Le fisc autrichien exerce le monopole des sels de deux manières différentes. Dans la première, exploitant lui-même les salines minérales et les sources salées qui abondent surtout dans la Haute-

[illegible] sel, cette mesure, lorsqu'elle lui proposée, éveilla de vives sollicitudes tant pour les intérêts du fisc que pour ceux des consommateurs. « On appréhendait surtout, dit M. Tegoborski, dans son ouvrage sur les finances de l'Autriche:

» 1° Que les magasins de vente n'étant plus répartis et approvisionnés par le fisc de manière à mettre partout en rapport l'exploitation des salines avec les besoins de la consommation des provinces les plus rapprochées, il aurait pu y avoir encombrement d'un côté et de l'autre affluence trop grande de la part du public commerçant;

» 2° Que le débit en détail n'étant plus réglé par un tarif, l'esprit de spéculation aurait pu s'en emparer et renchérir considérablement cette denrée de première nécessité;

» 3° Que le commerce du sel étant rendu entièrement libre, il aurait été plus difficile d'empêcher la contrebande que dans le temps où le débit en détail se faisait sous le contrôle immédiat du fisc et par ses comptables....

» Or, l'expérience ne tarda pas à prouver, continue l'auteur, que toutes ces craintes et ces objections étaient sans fondement.

» Les demandes de sel de la part du public commerçant se répartirent d'elles-mêmes, de manière à ne causer aucun embarras à l'administration des salines, ni aucun dérangement dans leur exploitation.

» La libre concurrence établit bientôt partout la balance entre l'offre et la demande, de manière à empêcher la cherté de cet article. Les prix courants des sels qui se maintiennent sans aucune fluctuation en sont la meilleure preuve. »

Et M. Tegoborski cite pour exemple le sel consommé dans la capitale dont la vente en détail ne procurait au débitant qu'un bénéfice de 4 et 1/2 p. 0/0 en sus du prix de vente des magasins de la couronne.

La surtaxe commerciale, si écrasante chez nous et presque aussi lourde que l'impôt, se trouve donc supprimée en Autriche par le fait du monopole légal.

Ajoutons qu'en France le renchérissement de la denrée tient au double effet des coalitions sur la production et sur la vente en gros; ce qui fait descendre de haut en bas un esprit de cupidité qui pèse tout entier sur les classes pauvres. Il est donc à présumer que si l'Etat avait en France, comme en Autriche, tous les grands entrepôts de sel, et que chacun fût libre d'y aller acheter en gros et au même prix, la même égalité se reproduirait dans les bénéfices modérés de la vente en détail.

Mais pour en finir avec l'inégale répartition de la surtaxe com-

(1) Le pays de Bade et la plupart des gouvernements d'Allemagne, dans la vue de favoriser l'agriculture, vendent ce qu'ils appellent le sel des bestiaux (Viehsaltz) à raison de 3 fr. 60 c. le quintal métrique; et notez qu'en Allemagne les sels reviennent beaucoup plus cher à l'Etat, qui ne dispose guère que de sels gemmes ou ignigènes. (Rapport de M. Mett, en 1842, au retour de la mission que lui avait confiée le ministre de l'agriculture.)

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE
VENDREDI 24 AVRIL 1846.

IMPRESSIONS DE VOYAGE.

Translation des restes de l'Empereur (1).

JOURNÉE DU 10 OCTOBRE 1840.

Le brick *l'Oreste* appareille pour se rapprocher de la frégate et laisse bientôt tomber son ancre à égale distance de la terre et de *la Belle-Poule*.

A peine sommes-nous mouillés depuis une heure, que le prince de Joinville vient à bord; il est ordinairement simple et digne, il n'a pas voulu sortir de ce rôle avec nous; il a accosté le brick dans sa yole, sans aide-de-camp, en veste, avec un chapeau de paille. Sa visite a été celle d'un simple particulier; un fait que je certifie vrai dénote parfaitement, du reste, les allures sans prétention de S. A. R.:

Lorsque la frégate *la Belle-Poule* a passé la ligne, la farce burlesque connue de tous sous le nom de Baptême de la ligne, y eut lieu avec toute la pompe que pouvait y mettre un bâtiment princier, et certes S. A. R. est de tout l'équipage celui qui a été le plus mouillé, chaque matelot voulant avoir la satisfaction de jeter un seau d'eau à la tête d'un prince de France, ce que du reste il avait joyeusement provoqué le premier en aspergeant tous ceux qui s'offraient à ses coups.

Pendant le séjour du prince à bord, le fils de l'amiral Baudin, qui avait fait avec nous la traversée de Gorée à Sainte-Hélène, fut appelé; il fut question dans cet entretien, je le suppose, du transbordement de ce jeune homme à bord de la frégate. Peu d'instants après, le prince poussa du brick sans plus de pompe que n'en avait nécessité son arrivée.

Le soir de ce jour, un grand dîner fut offert par le gouverneur à S. A. R. et aux autorités de l'expédition. La musique de la frégate joua pendant tout le repas; je descendis à terre dans la soirée, et la connaissance si vite faite avec la bonne famille de Gedeon me permit d'offrir mon bras à miss Mary; Fabre et un lieutenant de vaisseau de *la Favorite* en ayant fait autant pour quelques dames de connaissance, nous commençâmes, dans le jardin du gouverneur, une promenade tout à fait sentimentale.

Ce jardin charmant, pittoresque, adossé à la montagne, est garni de bosquets ombragés, d'allées serpentant en tous sens, et bordé du côté de la mer par une terrasse militairement décorée de canons accoudés au rempart et regardant la rade; il est vraiment fort remarquable pour le pays. Je ne puis dire au juste l'espèce des arbres et des plantes qui l'ornent, à quelle classification de Linnée ou de Jussieu ils appartiennent; j'avoue à ma honte que je profite d'un aspect agréable, je jouis d'un arbre qui s'élance avec grâce et vigueur vers le ciel, d'un rocher qui se silhouette nettement sur un nuage sombre, sans m'occuper si l'arbre est un sapin ou un orme, la pierre un basalte ou un schiste.

Cette promenade à la clarté des étoiles, interrompue à chaque instant par le désir d'entendre plus distinctement le mineur d'une walse de Strauss, jouée avec infiniment de goût par la musique du prince, donnait à cette soirée une couleur romantique, une teinte de mélancolie fort appréciée de nos jolies Anglaises.

La musique terminée, nous rentrâmes et trouvâmes dans la maison quelques personnes réunies; je citerai entre autres miss Seale, offrant le type le plus parfait de la beauté anglaise, véritable création de Keepsake par la régularité et la distinction de ses traits; si je n'étais galant, j'ajouterais que la ressemblance s'étend peut-être un peu loin, mais je me borne au physique.

La soirée se passa à causer, à feuilleter des albums, où nous cherchions à découvrir des rapports entre les gravures et les charmantes misses qui nous entouraient.

Quand j'arrivai au quai, je m'aperçus que l'entraînement de la soirée m'avait fait oublier l'heure du départ du canot de *l'Oreste*; par malheur aucune embarcation de la frégate ou de la corvette n'était là, ces messieurs couchant ordinairement à terre; j'acceptai alors l'invitation du docteur de la goëlette anglaise *le Dolphin*, qui m'offrit de haler un canot de son bâtiment. M. de Rohan-Chabot désirant aussi se rendre à bord de *la Belle-Poule* le soir même, nous profitâmes tous deux de l'obligeance du docteur, et nous embarquâmes dans une pirogue baleinière très peu commode. M. le commissaire du roi, dont ce n'est nullement le métier, s'y trouvait fort mal à l'aise; la longueur des poignées d'aviron rentrant de toute la largeur de la pirogue, nous forçait à chaque coup de nous retirer en arrière; il me demanda alors pourquoi l'on faisait cette partie de la rame si exorbitamment longue; de là suivirent des considérations sur les leviers du second genre. Mais je doute fort que cette leçon de statique ait été bien reçue, adressée à un homme qui perdait à chaque instant les conditions d'équilibre dans cette barque fragile. Malgré tout, le complaisant docteur, qui s'était institué patron, nous conduisit sains et saufs chacun à notre bord.

JOURNÉE DU 11 OCTOBRE 1840.

La moitié de l'équipage de *l'Oreste* fit ce jour-là sa visite au tombeau. Il fallait voir les bouteilles fournées, *estropiées* qui devaient contenir l'eau de la fontaine Napoléon; entendre les projets de chacun, de rapporter de la terre, des cailloux, des branches de saule, etc. Enfin, l'enthousiasme que faisait naître cette promenade était au comble.

Les propos les plus curieux étaient suggérés par la fatigue que leur causaient ces horribles montées, car le gouvernement de la reine n'avait pas étendu sa munificence jusqu'à gratifier chaque matelot d'un cheval. Ils gravissaient donc bardiment à pied, la veste sur l'épaule, les routes mac-adamisées qui mènent à la tombe, mais ne pouvaient s'empêcher d'exhaler leur fureur contre les Anglais qui avaient fait exprès de *mouiller le défunt au tonnerre*, dans l'unique but d'*éreinter* les matelots qui venaient *se remorquer* jusque là. Les hommes de la corvette qui faisaient aussi leur visite ce jour-là, ne bornèrent pas leurs élans à des mots; ayant prolongé jusqu'à Longwood, ils entrèrent dans les appartements occupés autrefois par l'empereur, et se mirent à visiter scrupuleusement toutes les parties de la maison, puis poussèrent l'enthousiasme jusqu'à enlever le plancher de l'une des chambres. Le meunier, propriétaire, ne partageant pas même au degré cet élan patriotique, voulut se récrier; mais il lui fut répondu par la seule phrase anglaise connue de ces messieurs: *Will you beer?* Cette raison commençait à lui paraître convaincante, il allait accepter toutes les solutions de continuité opérées chez lui, quand l'officier de corvée arriva assez tôt pour arrêter les matelots qui, dans leur désir d'emporter un souvenir de Longwood, démolissaient d'autorité les boiseries des fenêtres, prétendant que Napoléon avait dû *s'appuyer dessus*. Je ne dirai rien de plus, les matelots sont les mêmes partout.

Quoique non de service, j'avais fait une partie de la route avec nos hommes; voici comment:

Une cavalcade avait été organisée la veille chez M. Gedeon; le but de notre promenade était tout bonnement une course dans l'île, ayant pour premier point de relâche la maison de la nourrice de M. Arthur Bertrand, et pour second Fairy-Land (terre féerique) où se trouvait la maison de campagne de M. Gedeon. Deux officiers anglais, en retard comme moi, m'offrirent de m'accompagner, et notre route se trouvait [illegible]

(1) Voir notre numéro d'hier.

dans l'égale répartition du prix vénal entre le riche et le pauvre, mais aussi dans la vente d'une qualité de sel également bonne pour tous. Or, ce résultat vainement poursuivi chez nous, est immédiatement obtenu dès que le fisc a des agents responsables pour vendre d'une manière uniforme le sel qu'ils tiennent tous de lui.

Les avantages des deux systèmes de l'Autriche se trouvent réunis dans le monopole des sels usité en Toscane. Ce monopole, établi par les Français en 1808, à l'époque du royaume d'Italie, et maintenu depuis lors, offrirait peut-être le modèle du genre, s'il avait eu plus d'unité et s'il pouvait s'appliquer à un vaste territoire et à une population de 35 000 000 d'habitants.

La Toscane est un des pays où l'administration est sans contredit la plus honnête ; la moralité y descend de haut en bas, et cette administration peut être citée pour modèle. Eh bien ! voici comment s'exerce le monopole des sels :

Le gouvernement, propriétaire exclusif des salines, dirige la fabrication, en distribue et transporte les produits dans ses grands entrepôts, et de là le vend en gros aux employés de la ferme des tabacs. Ces employés, déjà payés par la ferme, sont en vertu du contrat de cette dernière avec le gouvernement, obligés de revendre le sel en détail sans en retirer aucun gain, par conséquent de le débiter au prix d'achat. Ce prix est par livre toscane de 12 *quatrini* pour les campagnes et les petites villes, et de 13 *quatrini* à Florence et dans les principales villes du grand-duché (environ 30 centimes par kilog.)

Avec ce maximum de vente uniforme, dont le 13e est attribué aux hôpitaux, les consommateurs en Toscane paient moins cher qu'en France, affranchis qu'ils sont de toute surcharge commerciale.

N'oublions pas aussi que leur population des campagnes et des petites villes paie un *quatrine* de moins par livre, tandis qu'en France la surtaxe des marchands accable de préférence les campagnes et la classe pauvre, et va toujours croissant avec la subdivision du détail et l'éloignement des grands entrepôts.

Ce n'est pas tout : la qualité des sels s'altère à mesure que les prix en augmente ; ainsi, à Paris, où le prix au détail s'accroît d'un tiers sur la valeur en gros, le consommateur est souvent réduit à user d'un sel mélangé de 15, 20 et 25 p. 0/0 de matières étrangères (1).

Tel est le résultat inévitable d'un système qui d'un côté impose le sel à 30 francs, c'est-à-dire jusqu'à 60 fois sa valeur intrinsèque, et qui, d'un autre côté, refuse d'en surveiller le débit, en laisse monopoliser la vente en gros et la production, ou du moins s'interdit la faculté d'empêcher ce monopole.

Décréter un impôt aussi exorbitant et ne pas surveiller la consommation d'une denrée de première nécessité dont on exagère aussi arbitrairement la valeur : quelle révoltante contradiction !

En Angleterre, il est vrai, le commerce du sel est libre ; mais du moins l'impôt a été réduit progressivement et enfin aboli ; on est

(1) M. Magendie, cité par M. Demesmay, député du Doubs, dans ses Nouvelles considérations à l'appui de la réduction de l'impôt du sel.

Elles nous semblent toujours sans force contre le monopole des sels ; car la consommation du tabac est une consommation de luxe ; celle du sel, au contraire, est de première nécessité. On ne peut donc rien inférer d'un monopole à l'autre, et s'il en est un permis et possible, c'est assurément celui de cette dernière denrée.

Ce n'est pas tout : la seule manière d'atténuer les inconvénients de la régie du tabac ne serait-elle pas d'y joindre la régie du sel ? La même administration suffirait à l'une et à l'autre vente ; et les frais de chacune d'elles étant amoindries de moitié par le partage, ferait tomber l'accusation si souvent reproduite contre la cherté des exploitations entreprises par l'Etat.

Le monopole des sels ne serait pas non plus un moyen fourni à l'Etat de créer une superfétation de nouveaux employés, puisque ceux de la première régie suffiraient. Son but unique serait de simplifier et d'uniformiser le travail social dans la production des choses nécessaires. Celles-là réclament en effet l'unité, comme les choses simplement utiles réclament la liberté des moyens.

En résumé, s'il fallait poser un principe temporaire, nous dirions : tout ce qui, étant de première nécessité, peut être monopolisé par un ou quelques banquiers, doit être monopolisé par l'Etat ; tout ce qui est, au contraire, susceptible de concurrence doit être laissé au commerce libre, et à la faculté complète des échanges soit à l'intérieur, soit avec les similaires étrangers.

RAYMOND THOMASSY.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui à la majorité de 240 voix contre 26 la proposition de M. Demesmay, amendée par la commission. Ainsi, à l'avenir le sel ne paiera plus que 10 fr. de droit les 100 kilogrammes. Malgré les observations de M. Berryer, député de Marseille, en faveur des fabriques de soude qui jusqu'ici jouissaient, ainsi que toutes les autres industries, du privilège de consommer le sel en franchise, la Chambre a rétabli l'égalité entre l'industrie et l'agriculture. L'exemption de droits n'a été conservée que pour les salaisons de poissons dans l'intérêt de la marine au long cours.

La fin de la chambre a été signalée par les protestations de MM. Clappier, Genty de Bussy, Glais-Bizoin et Luneau, contre les monopoles existants ou à venir, dont la cupidité peut paralyser tous les bons effets de la loi, par l'élévation du prix vénal du sel. Voilà le gouvernement mis en demeure. Nous verrons s'il aura le courage de son devoir. Nous craignons bien que le sentiment de sa future faiblesse, en présence de cet envahissement nouveau de la féodalité financière, ne soit pour beaucoup dans la résistance du gouvernement. Mais espérons que la Chambre aura le courage qui manque aux ministres ; nous tirons cet espoir de son vote de ce jour ; malgré l'espèce d'injonction de MM. Guizot et Duchâtel, qui sont montés les premiers à la tribune du scrutin, pour déposer solennellement leur boule dans l'urne noire, elle a obéi à son devoir.

Constatons que les chefs de la gauche, MM. Thiers et Barrot, n'ont pas daigné dire un mot dans toute cette discussion. On n'agitait qu'une question de vie ou de mort pour l'agriculture française, une question qui passionne 25 millions de cultivateurs, qui intéresse 35 millions de citoyens. Ce n'était pas une question de portefeuille. En quoi un tel débat pouvait-il les toucher ?

liser quelques améliorations matérielles. Ainsi, depuis quelque temps, les rues principales de la ville et des faubourgs présentent plus de propreté et sont plus praticables. Un grand nombre même viennent d'être entièrement réparées. C'est une amélioration d'autant plus utile, que le nombre des voitures augmente considérablement. Il a été aussi question de l'éclairage au gaz dans le faubourg de Péra. Ce serait le préservatif le plus efficace contre les voleurs qui, depuis quelque temps, semblent s'être donné rendez-vous à Constantinople, et qui croient pouvoir, à l'aide de leur qualité d'Européens, se soustraire à l'action de la police turque. Récemment, le divan a été obligé d'avoir recours aux ambassades et de les avertir, par une circulaire, qu'il lui était impossible de ne pas réprimer ces vols nocturnes, alors même qu'ils seraient commis par des étrangers ne relevant que de leur loi nationale. L'établissement d'un système d'éclairage et d'une police centrale de sûreté, nous paraissent être le meilleur commentaire et le complément indispensable de cette circulaire.

Les chantiers de l'arsenal sont en pleine activité. Parmi les ouvrages sortis récemment de ces chantiers, on peut citer les deux bateaux à vapeur, dont la mise à l'eau vient d'avoir lieu. Les bâtiments à vapeur sont destinés à être de la plus grande utilité à la Turquie. Aussi, toutes les nouvelles constructions navales sont-elles munies des appareils de ce puissant élément de force et de vitesse qui a opéré une si grande révolution dans l'industrie humaine. Quant aux bâtiments à voile, on se fait que réparer ceux qui existent déjà.

On sait que le sultan Abdul-Medjid prend, depuis une année environ, des leçons de géographie et de langue française. On assure qu'il a fait de très grands progrès dans cette langue, et qu'il peut soutenir une conversation en français. S'il vient un jour à Paris, il pourra se passer du secours d'un interprète.

En Egypte, Méhémet-Ali, malgré son grand âge, s'occupe toujours, avec la vigueur de la jeunesse, d'agriculture et de travaux publics. Voici l'époque des récoltes, et il voyage dans le pays pour s'assurer par lui-même de ses revenus.

Il vient de faire nettoyer et approfondir le canal de Mahmoudié, qui joint le Nil à Alexandrie. Il a déjà plusieurs fois visité le barrage du Nil, qui se construit un peu au-dessous de la pointe du Delta, au lieu dit le *Ventre-de-la-vache*. Grâce à la présence et aux ordres du pacha, les travaux de cette construction gigantesque sont poussés avec une grande activité. Rien n'avait été préparé à l'avance ; mais, à l'heure qu'il est, l'on réunit les matériaux, l'on confectionne le béton, l'on travaille au pilotis des quais à opposer au courant du Nil, qui est très fort à l'embranchement.

Le barrage est commencé à la partie qui rentre dans les terres. L'on construit des logements et des ateliers provisoires pour les employés principaux en même temps que les ateliers définitifs des chemins de fer. Enfin, sur l'emplacement du Delta formant la pointe de l'embranchement, se trouvent réunis environ 10 000 hommes, employés, ouvriers, soldats et manœuvres, qui déploient tous la plus grande activité.

Les passagers de l'Inde sont tous très satisfaits de la nouvelle organisation du transit. On avait installé des tentes dans le désert. Prévoyant que les voyageurs auraient à se plaindre de cette mesure, le consul-général anglais a fait rouvrir les stations, et l'on est, en ce moment, à augmenter les relais de chevaux. On espère pouvoir par la suite effectuer cette traversée en douze heures de temps, au lieu des 20 heures qu'y sont actuellement employées.

Ce résultat nous paraît concluant. Il démontre l'avantage de placer les voies de communication entre les mains de l'autorité publique, plutôt qu'au pouvoir des compagnies. Quand on voit des administrations aussi

---

quelque temps celle du tombeau, nous y rencontrâmes les matelots qui s'y rendaient. — Arrivés dans la maison de la nourrice de M. Arthur, autrefois l'habitation du général Bertrand, la réception fut cordiale, simple, sans prétention. Nous vîmes là les cavaliers qui nous avaient précédés, MM. Fabre, Bertrand, Gedeon fils, le docteur du *Dolphin*, quelques officiers anglais, etc. — Un quart d'heure fut donné à remercier nos hôtes et à boire le coup de l'étrier, et nous partîmes pour Fairy-Land, qui est en effet assez pittoresque : la végétation y est belle, vigoureuse. On mesure sur cette hauteur des vallées d'une profondeur effrayante ; une pierre énorme détachée du sommet fit un bruit horrible en tombant de roche en roche, déracinant les arbustes qu'elle rencontrait sur sa route : au bout d'une minute la chute ne s'était pas encore accomplie. Un faisan dérangé de ses méditations par ce fracas inusité dans ses domaines, s'envola en poussant un cri rauque et prolongé. Nous quittâmes Fairy-Land après avoir inscrit nos noms dans un petit bosquet, avec des annotations plus ou moins gracieuses pour les hôtes, et revînmes au galop à James'-Town. En arrivant à l'hôtel, tout mouillé, car il avait plu presque continuellement pendant notre promenade, je me trouvai fort embarrassé, car je n'avais point à terre de vêtements pour changer, et comme je ne veux rien omettre, je dirai que je dus à l'obligeance de M. de Las-Cases les effets qui me permirent de me présenter chez M. Gedeon qui m'avait invité à dîner. La soirée de ce jour-là fut pareille à toutes celles passées dans cette charmante famille.

J'appris en rentrant à bord cette nouvelle que j'inscris aussitôt : nos maîtres de manœuvre, dans leur visite à la tombe, ont rencontré M. Coursot, ancien serviteur de l'empereur ; il avait reçu du consul de Baya, lors de la relâche faite en ce lieu par *la Belle-Poule*, dix bouteilles de vin qu'il avait promis de boire une fois le cercueil en possession française ; l'époque fut un peu devancée et le vin bu avec nos maîtres, qui furent très éloignés de rejeter la proposition et de le faire manquer à sa promesse.

JOURNÉE DU 12 OCTOBRE 1840.

Un ordre parlant de la *Belle-Poule* fait aujourd'hui son apparition à bord des bâtiments de guerre français.

Frégate *la Belle-Poule*, au mouillage de Jame's-Town.

S. A. R. M. le prince de Joinville, commandant l'expédition, me charge de faire connaître à MM. les capitaines qu'il entend leur appliquer immédiatement, ainsi qu'aux personnes composant les états-majors et équipages, les dispositions de l'article 120 de l'ordonnance en vigueur sur le service à la mer.

En conséquence, MM. les capitaines voudront, aux termes de ladite ordonnance, s'abstenir et veiller à ce que les personnes placées sous leurs ordres s'abstiennent de donner, dans les correspondances particulières, aucun avis relatif aux opérations de la division.

Ils voudront bien aussi signifier expressément que la correspondance sera défendue à compter du 13 de ce mois jusqu'au jour de la libre pratique avec la terre de France. Les lettres du brick *l'Oreste* devront donc être remises à bord de la frégate avant l'époque indiquée.

L'aide-de-camp de service auprès de S. A. R.

Signé le capitaine de vaisseau, HERNOUX.

Cet ordre, utile parfois peut-être en temps de guerre pour dérober à l'ennemi les opérations de l'armée, nous parut sans motifs ; mais, le reconnût-on nécessaire, il est tout à fait inexécutable.

Comment veillera-t-on à ce que les lettres ne contiennent pas telle ou telle particularité ? Est-ce en les décachetant ? Mais la peine qu'inflige le Code maritime pour une désobéissance au service n'approche pas de celle qu'inflige le Code pénal pour une effraction. Et en supposant même que cette défense atteigne le but proposé, et qu'aucun avis relatif à la cérémonie ne soit expédié en France par nous, ignore-t-on qu'il y a dix personnes au moins apostées exprès à Sainte-Hélène pour rendre compte au gouvernement anglais de ce qui se passe ici jour par jour ? Chaque navire qui appareille emporte la relation des faits jusqu'à l'époque de son départ. C'est donc un secret à la portée de tout le monde, même de la France, car de Douvres à Calais il n'y a que sept lieues.

A midi, M. Salomon, faisant fonction de consul de France, mais représentant notre nation en anglais, car il ne sait pas un mot de notre belle langue, vint à bord avec sa famille ; deux canots, celui de l'état-major compris, avaient été mis à sa disposition. M. l'abbé Coquereau arriva au même instant rendre sa visite au commandant. Je me trouvai pour la seconde fois à même de servir de truchement à M. l'abbé, qui avait quelques renseignements à obtenir du consul pour l'exhumation d'un jeune élève de marine, M. d'Harcourt, mort cinq mois auparavant à Sainte-Hélène, et dont le corps devait revenir en France sur la corvette *la Favorite*.

A deux heures, le trois-mâts français *la Bien-Aimée*, de Bordeaux, capitaine Gillet, vint mouiller devant nous ; et à la vue de la frégate et de la corvette en deuil, il fit disparaître sous une couche de peinture noire la raie blanche extérieure simulant une batterie.

Pendant cette journée, la famille Gedeon, avec accompagnement de ladies et de misses, conduite par MM. Fabre et Arthur Bertrand, rendit visite à bord de *la Belle-Poule*.

Tout était nouveau pour elles dans cette belle frégate de soixante canons. Les chambres particulières des officiers, véritables boudoirs de petites-maîtresses, captivèrent long-temps leur attention ; elles virent ensuite, sur l'avant du carré, le caveau qui devait contenir le cercueil : il est simple et sévère.

Des draperies de velours noir, bordées de franges d'argent, semées d'abeilles du même métal, tapissent le plafond dans le sens de la largeur du navire. Les quatre faces de la chapelle ardente sont tentées de même ; des lampes suspendues y donnent une clarté funèbre.

De là les dames montèrent dans l'appartement du prince, alors absent, et *miss* Mary aperçevant un gant abandonné sur le sopha, en fit l'observation avec un petit air d'envie qui fut immédiatement compris par M. Arthur, et le gant du prince fut volé. Le soir même, un certificat signé Arthur Bertrand fut donné devant moi à *miss* Mary sur l'authenticité du propriétaire de ce gant, et l'on y regrettait fort galamment de n'être point en cette circonstance à la place du prince de Joinville.

ÉDOUARD FUJOL,

Lieutenant de vaisseau.

(*La suite à demain.*)

La belle fête musicale donnée par l'Association des artistes musiciens va clore dignement la saison des concerts. Cette fête était annoncée pour le 25 avril. Une indisposition de Mlle Dabré force à la remettre au jeudi 30 avril, 500 instrumentistes et choristes, sous la direction de M. Habeneck, exécuteront dans la salle de l'Opéra, transformée en salle de concert : 1° l'ouverture du *Jeune Henri*, de Méhul ; 2° des fragments du *Requiem*, de Mozart ; 3° chœur final de la première partie de la *Création*, d'Haydn ; 4° les principaux morceaux de la *Vestale*, de Spontini ; 5° l'ouverture d'*Oberon*, de Weber ; 6° le chœur célèbre : *Chantons victoire de Judas Macchabée*, de Hændel. — S'adresser pour les billets de toutes places, au bureau de location de l'Opéra. Contrairement à l'usage adopté par les théâtres, à Paris, les places sont délivrées d'avance sans aucune augmentation de prix.

[illegible] fut décoré dans une circonstance assez singulière. Les chasseurs français chargeaient un régiment de cuirassiers espagnols. Ne pouvant soutenir le choc vigoureux de notre cavalerie, les Espagnols prennent la fuite. Au même instant le cheval de Lecomte s'emporte, et malgré les efforts de son cavalier, il le conduit au milieu des escadrons ennemis. Frappant alors d'estoc et de taille, Lecomte se trouve en face du colonel espagnol, le somme de se rendre et le ramène prisonnier. — « Tu vas être décoré, Lecomte, lui disaient les chasseurs, mais ce n'est pas toi qui l'as voulu, c'est ton cheval; s'il n'avait pas eu la bouche aussi dure, tu n'aurais pas pris le colonel espagnol, qui a cru bonnement que tu le chargeais lorsque c'était ton cheval qui t'emportait. » — Lecomte se fâcha d'abord de ces plaisanteries, puis il finit par convenir que son cheval avait pris le mors aux dents. Qui eût dit alors que le soldat qu'on décorait du signe de l'honneur deviendrait un jour un lâche et vil assassin! »

Chambre des Députés.

Séance du 23 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY.

M. VIVIEN donne lecture de sa proposition sur les annonces judiciaires. Nous en avons donné le texte hier matin.

Dans la séance d'hier, la chambre a adopté l'art. 1er de la proposition de M. Demesmay sur le sel. Cet article porte qu'à dater du 1er janvier 1848, la taxe du sel est réduite de trois décimes à un décime par kilog.

« Art. 2. Toute franchise ou modération de droit, autorisée avec ou sans condition par les lois antérieures en faveur des exploitations agricoles ou manufacturières, est supprimée. »

M. TALABOT combat cet article. La loi est faite dans le but d'augmenter la consommation du sel; il est illogique de retirer à l'agriculture et à l'industrie la franchise dont elles jouissent aujourd'hui. Le sel est la matière première des usines où il est employé; ces usines paient chaque année des sommes considérables au trésor; il ne faut pas les grever par une loi de dégrèvement.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN. Il serait à désirer sans doute que l'industrie et l'agriculture fussent encore mieux traitées qu'elles ne le sont dans le projet de loi; mais il est des limites dans les sacrifices, et l'on ne comprend pas que l'industrie qui est si productive, réclame, lorsqu'elle est placée dans la même situation que l'agriculture qui produit si peu.

M. DEHAYNIN. Il y a trois intérêts dans l'impôt du sel. Celui de la consommation humaine, vous l'avez favorisé en abaissant l'impôt; vous avez eu raison; mais il y a encore la consommation agricole et la consommation commerciale; je crains fort que la première ne s'accroisse pas autant qu'on semble l'espérer; quant à la seconde, elle est fort lésée par l'article en discussion. La France s'est enrichie depuis un certain nombre d'années de deux produits nouveaux, la soude artificielle et l'acide hydrochlorique, extraits du sel marin. Comme on fait très peu de soude sur les côtes de France, avant la fabrication artificielle on était obligé d'en faire venir d'Espagne; cette soude, tous droits payés, revient à 17 fr. le quintal; la soude factice coûte 13 fr., parce que le sel d'où on la tire est exempt de droits; si le sel employé dans les usines est soumis au droit, la soude factice coûtera 19 francs; on augmentera, dit-on, les droits sur les soudes étrangères, à la bonne heure; mais il s'en suivra une énorme surcharge pour l'industrie des produits chimiques et des savons. Je prie donc la chambre de rejeter l'article.

M. POUILLET. Les industries qui emploient la soude en grande quantité sont au nombre de trois: la savonnerie, la verrerie et la blanchisserie. L'augmentation sera peu considérable pour les deux premières industries; elle sera d'environ 3 francs pour 100 kilogrammes sur la savonnerie, et de 2 francs 75 centimes sur la verrerie. Quant à la blanchisserie des toiles et cotons, c'est une industrie dont le capital roulant est annuellement de 120 millions; elle exporte un septième de ses produits, c'est-à-dire une quantité pour laquelle elle paiera au trésor, en vertu de la loi que nous discutons, une surcharge de 100 000 francs. On pourra, au surplus, favoriser l'exportation de diverses manières; la surcharge d'ailleurs n'est pas considérable. Les sels employés dans le commerce ne sont nullement dans le cas du sel employé à la consommation humaine; en admettant que les produits soient un peu plus élevés, ceux qui les achètent sont plus en état de supporter l'impôt que le pauvre qui consomme directement le sel.

L'article 2 est adopté.

M. DE BUSSIÈRES. Par suite du dégrèvement, les sels de l'Est pourront être employés comme engrais; il serait bon d'en tenir compte dans le projet de loi sur le tarif des canaux.

M. DARBLAY. La commission s'en est occupée aujourd'hui dans ce sens.

« Art. 3. Sont maintenues les dispositions antérieures à la présente loi, autorisant l'enlèvement, le transport et l'emploi en franchise ou avec modération de droits du sel de toute origine à destination de la salaison, soit en mer, soit à terre, des poissons de toute nature. » — Adopté.

M. CLAPPIER présente un amendement ainsi conçu:

« Les sels marins étrangers, importés par navires français, dans les ports de la Méditerranée, supporteront une surtaxe de 50 centimes par 100 kilogrammes, et sans remise pour déchet, outre le droit ordinaire sur le sel indigène. S'ils y sont importés par navires étrangers, ils supporteront, outre le droit ordinaire, et sans remise pour déchet, une surtaxe de 2 francs par kilogramme.

M. GLAIS-BIZOIN demande que l'on dise: « De la Méditerranée et de l'Océan. »

Il s'est formé dernièrement une association pour monopoliser tous les sels du Sud-Est de la France; cette association a de vastes ramifications; elle peut s'étendre beaucoup plus loin, et à côté de ce monopole, il s'en établira nécessairement d'autres. Il faut porter remède aux dangers dont ce monopole menace le consommateur, autrement l'association s'emparerait des bénéfices du dégrèvement, et le pays n'y gagnerait rien.

M. DESSAURET. Les observations de l'honorable préopinant sont justes; mais la loi n'est applicable qu'en 1848; nous pouvons y revenir dans les lois de douane qui nous seront soumises en 1847.

L'amendement est retiré.

M. GENTY DE BUSSY. Si les monopoles dont on a parlé existent, il est du devoir du gouvernement de les réprimer et de prendre contre eux une mesure du même genre que celle qu'on va prendre contre les concessionnaires de houilles.

J'ajouterai qu'il y a sur les bords de la Méditerranée un grand nombre de terrains marécageux qui pourraient être convertis en marais salants; il serait à propos que le gouvernement les fît exploiter, ou les concédât; ce serait un moyen de rendre productifs des terrains maintenant insalubres.

« Art. 4. Une loi spéciale règlera, à partir dudit jour 1er janvier 1848, 1o le remboursement à faire sous forme de drawback, à l'exportation, de la taxe perçue pour le sel entré dans la composition des soudes artificielles, savons, verreries et autres produits à base de sel des manufactures françaises; 2o les droits d'entrée à percevoir sur les soudes et autres produits industriels à base de sel de provenance étrangère qui seraient importés en

[illegible] cher cette agglomération de capitaux et cette fusion des compagnies; le gouvernement n'en a pas voulu; il a refusé formellement ces moyens qui consistaient à des restrictions apportées aux souscriptions. Mais il promet de s'occuper d'autres moyens d'arriver au même but: au lieu de le faire, il vient nous proposer de renoncer aux garanties de l'adjudication publique.

Les chemins de fer sont déjà un monopole; la concession directe est un monopole dans un monopole. L'adjudication peut avoir des inconvénients, mais elle a aussi de grands avantages; elle donne des garanties au gouvernement; elle lui permet d'obtenir des conditions beaucoup plus avantageuses; cela est arrivé dans une foule de circonstances; il en est même résulté des réductions fabuleuses; pour le chemin de Fampoux, par exemple, le gouvernement a gagné 40 à 50 ans sur la durée de la concession.

Il y a quelques jours on nous dénonçait le monopole des concessionnaires de houilles; on nous a dénoncé aujourd'hui le monopole des exploitants du sel; la concession directe d'un autre monopole; le gouvernement se plaint tous les jours dans les conversations des exigences des compagnies; c'est à la chambre à défendre le gouvernement contre ces exigences.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. On s'occupera ensuite du chemin de fer du Centre et de celui de Dijon à Mulhouse.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Lundi dernier, M. Thiers a montré les fortifications de Paris à lord Palmerston. Les points principaux de l'enceinte continue, la plupart des forts détachés, ont été examinés par les deux honorables visiteurs. Cette promenade, faite tantôt en voiture, tantôt à cheval, a duré depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures de l'après-midi.

— Les jeunes Egyptiens qui étudient à Paris viennent de se rendre à Orléans pour y recevoir Ibrahim-Pacha. On pense que S. A. sera à Paris demain.

DE LA PROSPÉRITÉ CROISSANTE. — Il s'est fait aujourd'hui, rien qu'à la salle des ventes des commissaires priseurs, place de la Bourse, dix ventes forcées de meubles par autorité de justice.

CHRONIQUE DES AMOURS CIVILISÉES. — TRIPLE CRIME. — Il y a quelques jours des cris affreux mirent en émoi le village de Villebonne. Ces cris partaient d'une maison habitée par une jeune veuve, fille d'un riche fermier de l'endroit. Accourus sur les lieux, les voisins furent témoins d'un affreux spectacle. La jeune et belle femme se roulait à terre en proie à d'horribles convulsions. L'infortunée venait de s'empoisonner; en vain lui prodigua-t-on les secours les plus empressés, elle succomba dans des douleurs inouies.

Quelle était la cause de ce suicide? on le sut bientôt. Cette jeune femme entretenait depuis long-temps d'intimes relations avec le desservant de sa commune. Elle allait être mère. Avait-elle cherché dans la mort un refuge contre le déshonneur? avait-elle voulu anéantir le fruit d'un amour réprouvé? les uns disent que les tristes amants s'étaient promis la douloureuse joie de mourir ensemble — d'autres, qu'ils avaient résolu de rester purs aux yeux du monde au prix même d'un infanticide. Cette horrible scène avait lieu le dimanche de Pâques. La veille, le prêtre avait donné l'absolution à plusieurs de ses paroissiens.

SUICIDE. — Le *Courrier des Etats-Unis* qui nous arrive aujourd'hui nous apprend qu'à Philadelphie une jeune fille de 18 ans, Margaret Carrignan, poussée au désespoir par l'abandon d'un jeune homme auquel elle était fiancée, a cherché la mort dans les eaux du Schuylkill.

ABANDON. — Voici une scène que beaucoup de ceux qui en ont été témoins, ont dû trouver d'un comique achevé:

Un jeune homme se mariait l'autre jour à Saint-Nicolas-des-Champs. Au moment où le prêtre allait prononcer les paroles qui nouent des liens indissolubles, une femme dans un état de grossesse assez avancée se précipite dans l'église et déclare que le futur est le père de son enfant. On veut l'éloigner, elle s'emporte. Un officieux alla chercher la garde et cette femme fut mise à la disposition du procureur du roi.

ASSASSINAT. — Le 14 de ce mois, Bataille, scieur de long, comparaissait devant la cour d'assises de la Seine sous l'accusation d'assassinat commis sur la personne de sa maîtresse. Ce malheureux a fait preuve dans le cours des débats d'une brutalité et d'un cynisme révoltants. Marié en secondes noces, il a été déjà condamné pour violences exercées envers sa femme. Ce qu'elle est devenue, il l'ignore. Quant à sa maîtresse, les témoins attestent qu'il la traitait avec une affreuse brutalité. « Coquine, tu ne mourras que de ma main! » lui disait-il souvent. « Il faut que tu me donnes de l'argent ou sinon des coups. » — « Il faut avouer que j'ai bien peu de chance! s'écriait cette malheureuse. J'ai fait la connaissance d'un homme qui me bat et qui menace de me tuer. »

Un jour, sous le plus frivole prétexte, il l'accable de coups, et lorsqu'à l'audience on lui rappelle cette scène ignoble: « Si j'avais été méchant, dit-il, *je l'aurais crevée à coups de souliers.* » Une femme dépose qu'ayant rencontré un jour Bataille, celui-ci lui dit: « Tu vas venir dîner avec moi ou tu passeras par mes mains. » Après le repas il lui dit encore: « Ce n'est pas tout, il faut que tu couches avec moi ou je te tue avec ce couteau. » — « J'y ai couché, ajoute le témoin, il m'a maltraitée. » Au reste, l'aphorisme favori de ce misérable est celui-ci: « Plus on bat les femmes souvent, et plus on est sûr de s'en faire aimer. »

Le crime commis par Bataille n'a d'autre motif que sa révoltante brutalité; cependant le jury a admis des circonstances atténuantes, et l'assassin a été condamné à 15 ans de travaux forcés et à l'exposition. Le jury a pensé sans doute que la brutalité même de cet homme atténue la grandeur de son crime. Les malheureux en qui on n'a pris souci de développer ni moralité ni raison, qui sont nés et qui ont vécu dans la fange, ces brutes à visage humain peuvent-elles être en bonne justice considérées comme seules responsables de leurs actes? Le verdict du jury indique assez que dans sa pensée une part de responsabilité retombe sur la société. La société sème l'ignorance, la dépravation, la misère; elle recueille le meurtre, c'est justice.

INFANTICIDES. — En Belgique on découvre dans les lieux d'aisance du dépôt de la Cambre le cadavre d'un enfant nouveau-né.

A Lanarce une jeune ouvrière en dentelle est arrêtée sous la prévention d'infanticide.

A Beauvoir on rencontre dans un bois dépendant de la commune de Royas un homme qui livre à des chiens un enfant nouveau-né.

[illegible] François Durand ne s'inquiéta pas de ces apparences; on lui avait assuré qu'il fallait attribuer l'état de sa femme à une indisposition d'une nature particulière. Dans la nuit du 5 au 6 juin 1845, Elisabeth Gilbert accusa de vives douleurs et quitta le lit, où elle laissait Durand. Elle revint bientôt après rassurer son mari; elle lui apprit qu'une hémorrhagie abondante l'avait parfaitement rétablie.

Néanmoins la justice eut des soupçons. Elisabeth Gilbert fut soumise à l'examen des hommes de l'art, et l'on reconnut chez elles des traces d'un accouchement récent. Bientôt on découvrit dans le jardin le cadavre d'un nouveau-né et le squelette entier d'un enfant enfoui depuis deux ans. Elisabeth Gilbert avait réellement, aux époques dont le public avait fixé les dates, donné le jour à trois enfants.

Ces enfants étaient vivants au moment de leur naissance: elle étouffa le premier en appliquant une main sur sa bouche, jusqu'à ce que tout mouvement eût cessé, jusqu'à ce que la vie se fût retirée; et le soir, à la faveur des ténèbres, elle alla déposer le cadavre dans le lieu qu'elle a indiqué et où les tristes restes ont été trouvés.

Le second enfant périt de la même mort; quand au troisieme, elle le plongea tout vivant dans un vase profond qu'elle avait eu le soin de remplir d'eau; elle avait, du reste, a-t-elle ajouté, pourvu aux besoins de l'âme de ces malheureuses créatures; elle leur avait conféré le baptême.

Déclarée coupable, mais avec des circonstances atténuantes, Elisabeth Gilbert a été condamnée aux travaux forcés à perpétuité et à l'exposition.

VARIÉTÉS.

Essai sur le gouvernement paternel et les mystères d'Autriche,

Par MICHEL KUBRÄKIEWICZ, ancien fonctionnaire de Gallicie.

L'ouvrage que nous allons analyser était rédigé et même composé en grande partie à l'imprimerie slave de Paris, au moment où éclata la dernière insurrection de Cracovie. L'auteur avait déjà dénoncé l'incompatibilité de la race polonaise et du gouvernement autrichien, la bassesse et l'hypocrisie du cabinet de Vienne, la profonde misère des serfs galliciens, lorsque le soulèvement de la Pologne autrichienne, les massacres de Tarnow, le cri d'affranchissement poussé par les paysans de Gallicie sont venus justifier toutes ses accusations et confirmer pleinement ses vues. Pour mettre son livre au courant des évènements, il lui a suffi d'y ajouter un chapitre de conclusion et d'emprunter à la *Démocratie pacifique* un article sur *la Mission de la Pologne et de la France dans l'humanité*.

Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, l'Europe chrétienne et civilisée eut dans la Pologne un rempart vivant. L'existence de la Pologne était précieuse pour l'Europe entière, mais trois gouvernements égoïstes, mettant leurs petites ambitions au-dessus de tous les intérêts et de tous les droits, égorgèrent, pour lui ravir ses dépouilles, le brillant chevalier qui servait à la chrétienté de sentinelle avancée. La Russie et la Prusse commencèrent par entretenir en Pologne un état constant d'anarchie, et notre auteur cite un traité secret par lequel Catherine II et Frédéric-le-Grand s'engagent à conserver dans ce pays la monarchie élective, sans y permettre l'établissement de la monarchie héréditaire. Bientôt, quand la Pologne eut été affaiblie, démoralisée par des agitations intestines, on procéda audacieusement au partage, en y intéressant Marie-Thérèse impératrice, reine de Hongrie. La Russie conduisit toute cette intrigue, et voici quelles instructions Catherine II donnait au sujet du démembrement de la Pologne à l'un de ses affidés: « J'épouvanterai la Turquie, je gagnerai » l'Angleterre par l'espoir d'un traité de commerce avantageux; chargez-vous d'acheter l'Autriche, afin qu'elle endorme la France. »

Ces perfides instructions furent suivies, et bientôt la Pologne fut partagée en trois lambeaux, le grand-duché de Posen attribué à la Prusse, la Gallicie dévolue à la maison d'Autriche, et la Pologne proprement dite, la Russie se l'était réservée.

Jusqu'à ce jour les amis de la Pologne avaient considéré les Russes comme ses plus cruels, peut-être même comme ses uniques oppresseurs; on eût dit que la résurrection de la Pologne serait complète si les provinces dont Varsovie est la capitale échappaient au joug de la Russie. Les insurgés polonais eux-mêmes, en 1831, ne se proposèrent pas d'autre but; mais aujourd'hui voici que le grand-duché de Posen et la Gallicie veulent se rattacher à l'unité polonaise et reprendre l'aigle blanc pour symbole.

M. Michel Kubrskiewicz établit que la Gallicie est un élément essentiel de l'antique Pologne, que Cracovie, berceau vénéré de la nationalité polonaise, est à Varsovie ce que Moscou, pour le Russe, est à Pétersbourg;

Que les Autrichiens sont des oppresseurs plus cruels et surtout plus faux, plus dissimulés que les Russes; que le gouvernement autrichien, soi-disant paternel, est plus incompatible avec le caractère polonais que le despotisme russe lui-même.

On ne peut plus contester ces assertions lorsqu'on a vu en 1846 les Cracoviens, après la prise et l'occupation de leur ville, implorer la protection des Cosaques et des Tartares contre les bandes du général Collin.

L'insurrection cracovienne, bien qu'elle n'ait pas été couronnée d'un succès immédiat, a profondément instruit l'Europe. Voici ce qu'elle a fait savoir aux gouvernements et surtout aux nations qui en ont reçu des ébranlements sympathiques:

La Pologne est immortelle et ne se résignera jamais à la paix du tombeau.

La Gallicie et le grand-duché de Posen doivent se réunir à l'ancien royaume de Pologne pour reconstituer la libre patrie des Polonais.

Le gouvernement autrichien qui, dans la dernière lutte, s'est déshonoré aux yeux de toute l'Europe, et qui s'est marqué à jamais du sceau de l'infamie, doit perdre, non-seulement ses possessions italiennes et slaves, mais encore toute haute influence en Allemagne. Réduit à ses possessions héréditaires, à son archiduché d'Autriche, il verra la Prusse, plus intelligente, plus humaine, constituer l'unité germanique et devenir le noyau

Si vous allez en Autriche, n'y portez pas de livres ni de journaux; à la frontière les douaniers vous arrêteraient et vous enverraient sous l'escorte de la gendarmerie au bureau de police le plus voisin. Les livres compromettent les sujets autrichiens bien plus gravement que les voyageurs. Pour avoir reçu secrètement un ouvrage imprimé à Paris, un Gallicien, Constantin Slotwinski, a été arraché de son lit, sa femme s'est fait tuer en le défendant, et il est condamné maintenant au *carcer durissimus*, équivalent des travaux forcés.

Rien de plus arriéré, de plus barbare, et pour dire le vrai mot, de plus infâme que la pénalité autrichienne. Non-seulement les soldats sont battus et passent par les baguettes, mais, dans la Gallicie, la canne ou les verges peuvent s'appesantir sur les hommes et *les femmes* de la classe ouvrière.

Il faut plaindre les États encore plongés dans la barbarie, lorsque cette barbarie est involontaire, lorsque c'est un antique héritage dont les gouvernants s'efforcent de débarrasser leurs sujets, mais la barbarie du gouvernement autrichien est calculée, systématique. Vainement les puissants de Vienne affectent toutes les vertus patriarcales, vainement ils jouent la dévotion. On sait que dans la campagne de Gallicie leurs soldats ont tiré sur les prêtres et profané les églises; on sait que leur froid égoïsme ne recule devant aucun moyen de succès sans en excepter les plus vils.

Aux temps de la république française, l'assassinat de nos plénipotentiaires à Rastadt par des hussards autrichiens glaça d'horreur toute l'Europe. Enfin, nous venons de voir les paysans galliciens stipendiés par l'Autriche, massacrer en masse, non pas des révoltés, des ennemis combattant les armes à la main, mais toute la noblesse de la province, sans en excepter les femmes ni les enfants.

Du 22 avril. — MORTREAU, entrepreneur de maçonnerie, r. du Faub.-Poissonnière, 14; Juge comm., M. Odier; syndic prov., M. Tiphagne, r. du Faubourg Montmartre, 61. — WORMSER, march. de lingeries, r. du Renard-Saint-Sauveur, 6; Juge comm., M. Letellier Delafosse; syndic prov., M. Heurtey, r. Geoffroy-Marie, 5. — ALLIX, confectionneur, r. Saint-Denis, 17. Juge comm., M. Cornuault; syndic prov., M. Henrionnet, rue Cadet, 13.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Bourse du 23 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 55	83 85	83 55	83 85
— — fin courant	83 80	83 70	83 50	83 85
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 90	120 05	119 80	120 05
— — fin courant	119 90	120 13	119 90	120 10

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »»	Banq. de Fr. dr cours	3415	»»
4 J. »	103 »»	O. V. de Par. »	1385	»»
Emp. 1844. au Ct »	» »»	C. hyp...... »	845	»»
—— fin Ct »	» »»	— Gouln.... »	1210	»»
B. du Trés. »	2 1/2	— Gann..... »	1142	50

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	83 60	83 70	—— » »»	84 »»
5 p. 0/0......	d. 50	» »»	120 05	—— » »»	120 65

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	»» »/»	»» »/»	47 1/2	» »/»
5 p. 0/0.....	5 »/»	»» »/»	» »/»	» »/»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.		
4 Can. dr C.	»	»»
Act. d J. »	»	»»
Ch. S. G. »	»	»»
V. r. dr.	580	»»
— Ob. anc.	»	»»
— — nouv.	»	»»
V. r. gauc.	380	»»
Paris à Sc.	»»	»»
— à Orléans	1225	»»
— à Rouen.	1006	25
R.-Havre..	752	50
Avignon...	920	»»
Str. à Bâle.	230	»»
Paris-Str...	520	»»
Tours-Nant	545	»»
Orl.-Vierz.	»	»»

... néral des fleurs. Voici un résumé de ce qu'on doit attendre de cette publication : cet ouvrage est un livre de pure fantaisie, un livre sur les fleurs, un conte de fées, un roman, où on parle lilas et jasmin, rose et chèvrefeuille, où les héros et les héroïnes sont des fleurs qui ont secoué le joug ridicule de Flore et fait une levée de corolles contre la mythologie; elles ont d'autres passions, d'autres mœurs, d'autres idées; elles sont devenues romantiques, et l'auteur en connaît même de socialistes. Cependant, pour respecter les anciennes données et établir un point de comparaison, le langage des fleurs sera introduit dans le texte, et afin d'unir à l'attrait d'une distraction les avantages qu'offre l'étude d'une science positive, il sera joint à cet ouvrage un petit traité de culture des fleurs et une botanique des dames.

Spectacles du 24 avril.

7 h. »/» OPÉRA. — La Juive.
6 h. »/» FRANÇAIS. — Fille du Régent. Femme de 40 ans.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Châlet. Emma.
6 h. 1/2 ODÉON. — Diogène. Etourdis.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Conte bleu. Malheurs. Roman comique.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Camuset.
6 h. »/» GYMNASE. — Mari. Geneviève. Georges.
7 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Mort. Juif. Mlle ma Femme. Philtre.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Relâche.
6 h. »/» GAITÉ. — Madeleine. Victorine.
6 h. »/» AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. »/» COMTE. — Les Chasseurs. Augusta. Chemin.
6 h. »/» FOLIES. — Rocambolle. Modiste. Bal.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

... l'année dernière avec MM. Garnier-Pagès et Luneau, M. Crémieux a montré encore une fois à la chambre, d'une manière saisissante, les abus et les conséquences funestes que l'agiotage entraîne à sa suite, lorsqu'on lui livre des millions par centaines.

Comparant le mode des concessions directes à celui des adjudications, M. Crémieux a démontré péremptoirement que le premier de ces systèmes avait tous les inconvénients du second, sans offrir l'avantage considérable de faire naître une concurrence sérieuse entre les compagnies. D'ailleurs des exemples dignes de fixer l'attention de la Chambre prouvent clairement que l'Etat a moins perdu toutes les fois que cette concurrence a eu lieu.

Pourquoi donc le ministère veut-il revenir sur les anciennes décisions de la Chambre ? Pourquoi veut-il concéder directement le chemin de fer de Bordeaux à Cette ?

Nous l'ignorons. Les motifs donnés par M. le ministre n'ont aucune valeur.

M. Crémieux a formulé un amendement par lequel il demande que le système de l'adjudication soit appliqué à ce chemin de fer. Les quatre compagnies (celles du Midi, des Deux-Mers, etc., etc.), qui offrent des conditions meilleures que la compagnie Ezpeleta agréée par le ministre, entreraient alors dans la lice, et les 60 années de jouissances, ainsi que les 18 millions de subvention accordés à cette dernière compagnie, seraient réduits au profit de l'Etat.

Cet amendement, mis aux voix, a été appuyé par 97 voix et repoussé par 113. Mais ce scrutin n'ayant pas réuni le nombre des voix nécessaires pour être valable, a été annulé. Demain, à l'ouverture de la séance, il sera procédé à une nouvelle épreuve.

Nous engageons vivement les députés indépendants à voter pour l'amendement de M. Crémieux. La puissance de la féodalité financière n'est déjà que trop grande, il serait honteux pour le pays que l'agiotage dictât ouvertement ses lois et s'assît au banc du ministère, en effaçant les prérogatives de la Chambre.

Chemins de fer de Dijon à Mulhouse

ET DE SAINT-DIZIER A GRAY.

Toutes les fois que les intérêts maritimes du pays étaient fortement engagés dans la direction des chemins de fer qui doivent sillonner le territoire, nous n'avons pas manqué d'élever la voix pour défendre ces précieux intérêts. Nous avons fait une guerre à outrance à la déplorable ligne du Havre en Allemagne par Paris et la vallée de la Marne. Cette direction allongeait de près de 120 kilomètres un chemin de *transit* qui, dirigé en droite ligne du Havre sur Manheim par Rouen, Compiègne, Reims, Metz et Sarrebruck, eût attiré sur notre territoire les marchandises qui de l'Allemagne centrale se dirigent dans les pays d'outre-mer, ou qui arrivent de ces lointains parages. Nos ports de la Manche et de la mer du Nord eussent trouvé dans ce transit d'excellentes cargaisons pour donner un plus grand essor à leur commerce océanique.

Des intérêts mesquins de localité, des influences personnelles ont renversé ces projets conçus dans l'intérêt national, et le ministre des travaux publics, loin de comprendre la portée de cette ligne de transit, n'a pas su défendre et faire adopter, contrairement à la promesse qu'il en avait faite à la chambre, la diminution de 50 0/0 sur le tarif des marchandises étrangères qui prendraient par la vallée du Doubs.

Eh bien ! les sacrifices que s'impose l'Etat pour la construction d'un de ces chemins peuvent devenir d'une haute importance pour le pays, si ces deux railways, au lieu d'être faits isolément sont combinés entre eux et viennent se prêter un mutuel secours.

Voici comment :

Il faudrait réunir Dijon à Mulhouse par Besançon et la vallée de l'Ognon.

A partir de Langres, le chemin de fer de Saint-Dizier se bifurquerait d'un côté sur Gray, de l'autre sur Vesoul, et rejoindrait ainsi Mulhouse.

Cette ligne de Saint-Dizier, Langres et Vesoul deviendrait alors un précieux tronçon de raccordement pour la double ligne qui descendrait de nos ports de la Manche et de la mer du Nord, et surtout pour le Havre, Calais et Dunkerque.

Pour le Havre cette direction, réunie à celle de l'embranchement de Montereau à Troyes, qui serait prolongé sur Langres, rendrait la distance du Havre à Mulhouse plus courte de 64 kilomètres que la ligne passant par Dijon.

Pour Calais, en passant par Fampoux, Saint-Quentin, Reims, Châlons-sur-Marne, Saint-Dizier, Langres et Vesoul, la distance de ce port de mer à Mulhouse serait de 654 kilomètres seulement.

Pour Dunkerque, en passant également par Fampoux, Saint-Quentin, Reims, etc., etc., cette distance ne serait plus que de 644 kilomètres.

Or, si l'on rapproche ces deux dernières distances de celle d'Anvers à Mulhouse, on reconnaît qu'elles sont moindres, puisque celle-ci est de 730 kilomètres.

Ces faits sont de la plus haute importance et peuvent avoir pour la prospérité de notre marine marchande d'immenses résultats.

Précisons mieux ce projet :

Dans notre hypothèse, la ligne de Chaumont, Langres et Vesoul est appelée à jouer un grand rôle.

Chaumont réuni à Saint-Dizier, à Châlons-sur-Marne, à Reims projettera la ligne au nord sur Calais et Dunkerque, à l'est sur Mulhouse par Langres et Vesoul.

Chaumont réuni à Troyes projettera à l'ouest une ligne sur Paris et sur le Havre ; et à l'est elle passera également par Langres et Vesoul.

Pour faciliter l'exécution de ces lignes et surtout de celles comprises entre la Marne et la Saône (Saint-Dizier et Gray), l'Etat accordera, s'il cède ces travaux à des compagnies, la subvention des 31 millions du chemin de fer de Saint-Dizier, à la compagnie qui se chargera de réunir, d'un côté, Troyes et Saint-Dizier à Chaumont, de l'autre Chaumont à Langres, à Gray, ; enfin Chaumont à Langres et Vesoul.

Les millions du Trésor recevront ainsi une application utile aux grands intérêts de l'Etat.

Ne serait-il pas en effet ridicule que le Trésor dépensât 31 millions pour un chemin de fer de Saint-Dizier à Gray, exclusivement pour alimenter de charbon les usines métallurgiques de la Marne, lorsqu'il a été prouvé surabondamment et d'une manière aussi incontestable que savante, par M. l'inspecteur divisionnaire Brière de Mondétour, que pour cet usage un canal serait préférable ?

Ne serait-il pas déraisonnable d'accoler dans l'étroite vallée du Doubs, le long du canal du Rhône au Rhin, un chemin de fer qui non-seulement entraverait par sa direction la navigation, mais qui contrarierait si profondément les intérêts du pays et priverait les départements de la Haute-Saône des améliorations qui leur sont dues ?

Ajoutons que les directions que nous proposons ne sont pas nuisibles aux intérêts de Marseille et du Midi.

Nous montrions il y a peu de jours que les persécutions exercées en Cochinchine contre les missionnaires catholiques n'étaient que l'application des principes professés à la tribune française par M. le ministre des cultes. Mais voici un document bien plus curieux : c'est le langage même de M. Martin du Nord que nous trouvons dans la bouche de Ki-Yng, commissaire impérial, chargé par le maître du céleste empire des négociations avec M. de Lagrené, représentant du roi des Français, pour la libre introduction du culte catholique en Chine. Voici quelques extraits de ces curieuses conversations politiques, que nous empruntons à une des dernières livraisons du *Correspondant*.

Ki-Yng élève des objections contre le droit de construire des églises et de s'y assembler librement, droit réclamé par M. de Lagrené :

Il est dit dans votre dépêche que, puisque l'empereur a permis l'exercice de la religion chrétienne, il résulte de là que les Chinois peuvent construire des églises et s'y rassembler.

L'intention de votre Noble Grandeur est sans doute que les Chinois chrétiens puissent se rassembler dans le voisinage de leurs demeures, pour y réciter des prières et se livrer avec joie à des pratiques de vertu. Mais il existe une grande différence entre les coutumes de l'empire du Milieu et celles de votre noble empire. Le peuple de l'empire du Milieu a professé de tout temps des religions saintes ; aussi a-t-on construit des temples saints dans tous les districts, grands et petits. Hommes et femmes, bûcherons et bergères, il n'est personne qui ne se livre à des actes d'adoration. Et cependant il n'y a jamais aucune espèce d'assemblée, tout comme on n'abuse jamais de ces choses-là pour le mal.

En vérité, ceux qui s'assemblent ne sauraient le faire dans une bonne fin ; car pour faire le bien il n'est pas nécessaire de se rassembler.

Voyez les deux religions des boudhistes et des Tao-se ; quoique les bonzes aient des lieux où ils vivent en communauté, qu'ils se séparent de leur pères et mères, qu'ils s'abstiennent du mariage, qu'ils se livrent aux exercices de piété et de mortification, et qu'à cause de cette vie dure qu'ils mènent ils aient des temples nombreux où on pourrait s'assembler, les sectateurs de leur religion ne s'y rassemblent pourtant pas. La religion du Seigneur du ciel (le catholicisme), au contraire, n'est point comme ces religions-là. Ceux qui la prêchent ont toujours envie de la répandre sur une vaste échelle. Dans le principe, ce sont ceux, qui tendent au bien dans toute la droiture de leur cœur qui l'embrassent. Ensuite, ceux qui veulent en abuser pour le mal l'embrassent aussi. Si on adresse de nouveau une claire pétition à l'empereur pour qu'il leur accorde de bâtir des églises et de s'y rassembler, les libertins et les mauvais sujets qui s'y trouveront mêlés profiteront assurément de ces circonstances et ne reculeront devant aucun forfait. Les hommes s'assembleront pêle-mêle avec les femmes, et il s'ensuivra des désordres contraires aux bonnes mœurs. On façonnera des dieux extraordinaires, et d'après ces modèles on fera toute espèce de diableries. Ce qui est dit dans le code relativement à l'impression clandestine de livres de prières, à l'établissement d'une association, à la séduction et à la corruption des femmes, tout cela ce sont des choses que l'on ne pardonne pas, que les autorités locales ne peuvent se dispenser d'empêcher et de poursuivre avec vigueur, et que votre Noble Grandeur ne veut assurément pas non plus patronner.

Votre Noble Grandeur, qui a une intelligence si vaste, une pénétration si profonde, et qui envisage mûrement les affaires sous toutes leurs faces, comprendra certainement que tout ce qu'on lui a dit à cet égard n'est point controuvé.

Mais les lois et les coutumes de nos deux empires ne sont point les mêmes. Le fait de ne pas construire des églises dans l'empire du Milieu

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
SAMEDI 25 AVRIL 1846.

IMPRESSIONS DE VOYAGE.

Translation des restes de l'Empereur (1).

JOURNÉE DU 13 OCTOBRE 1840.

La seconde moitié de l'équipage fait aussi son pèlerinage à la tombe ; il ressemble en tout à l'autre ; toujours quelques hommes qui se sont enivrés en mémoire de l'empereur. Je n'en parlerai pas davantage.

Dans l'après-midi, le colonel d'artillerie Trelauney vint en personne inviter tous les officiers du brick à un dîner pour le lendemain. Il fit la même démarche à bord de la frégate et de la corvette.

Je descendis, dans la soirée, chez M. Gedeon, et trouvai là miss Mary très affairée ; elle avait commencé la confection d'un magnifique pavillon tricolore, dont le blanc et le bleu étaient en satin, et le rouge en crêpe de Chine ; c'était celui qui devait flotter au grand mât de la chaloupe portant le cercueil à bord de la frégate. Miss Mary, avec un petit acharnement boudeur essentiellement français, avait tellement insisté pour le construire, aidée de ses amies, que Fabre, chargé de le faire coudre par des timonniers, avait préféré le confier à ces dames. Après les avoir plaisantées sur l'oubli qu'elles faisaient de leur nationalité anglaise, en travaillant à un pavillon tricolore, je sortis, et, conduit par M. Gedeon père, j'entrai chez M. Darling qui, en compagnie du capitaine du génie Alexander, me montra la volière que Napoléon avait fait fabriquer lui-même à Longwood ; elle a neuf à dix pieds de longueur et remplie de compartiments habilement distribués, faits par un Chinois, sur les plans et sous la direction immédiate de l'empereur.

Quelle chute ! Napoléon, premier stratégiste du monde, combinant autrefois le choc de deux nations, se proposant des problèmes d'armées de cinq cent mille hommes en présence, problèmes dont la solution était si souvent : Victoire pour la France ! obligé, pour occuper son cerveau inactif, de donner les plans d'une volière ! *Sic transit gloria mundi.*

Ce jour même, les généraux Bertrand et Gourgaud avaient déjeuné chez M. Darling, propriétaire de la volière, sur une table qui avait appartenu à l'empereur. Elle me fut aussi montrée ; de nombreuses taches d'encre témoignent qu'il y a souvent écrit.

Les taches d'encres sorties de la plume de Napoléon, au moment peut-être où il se justifiait aux yeux du monde dans le *Mémorial de Sainte-Hélène* ! Quel volume à faire pour un peintre d'imagination et de détails !

Le général Bertrand reçut en cadeau la table et la volière.

En revenant à bord, je sus qu'un ordre du jour, relatif à la cérémonie qui devait avoir lieu le 15, avait paru dans la journée. Nous ne le donnerons pas en entier ; l'accomplissement des faits et les réflexions qui en découlent, devant trouver place dans ce journal, ce serait un double emploi.

« Frégate *la Belle-Poule*, rade de James-Town, île de Sainte-Hélène.

» Le jour de l'exhumation des restes de l'Empereur ayant été fixé au jeudi 15 de ce mois, les dispositions suivantes seront prises à l'occasion de cette grande solennité.

» MM. les capitaines des bâtiments sur rade et M. le capitaine de corvette Charner se rendront jeudi, à une heure du matin, au lieu de l'exhumation, afin d'y assister en qualité de témoins. Ils prendront ensuite dans le cortège la place qui leur sera assignée par M. le commissaire du roi ; arrivés à la place, ils rallieront leurs états-majors respectifs.

» M. l'abbé Coquereau, aumônier de la frégate et M. le docteur Guillard, chirurgien-major, se mettront aussi à la disposition du commissaire du roi ; ils emmèneront avec eux les hommes de l'équipage qui pourront être nécessaires à leur service.

» Nulle autre personne appartenant aux bâtiments de la division ne pourra se rendre à terre. Il est important de constater que la cérémonie qui se fera à terre sera tout anglaise et que, d'après les ordres du gouvernement du roi, les honneurs dus aux têtes couronnées ne seront rendus par nous aux restes de l'empereur Napoléon, que lorsque remis entre nos mains ils seront placés sous pavillon français.

JOURNÉE DU 14 OCTOBRE 1840.

Plusieurs officiers et élèves de chaque navire se rendirent le soir au dîner offert la veille par le colonel Trelauney ; je fus du nombre. En passant sur la place je vis qu'on essayait le char qui devait transporter le corps ; il était chargé d'un poids immense, quatre chevaux entièrement couverts d'une étoffe noire le traînaient autour de la place.

Arrivés à la mess (1), nous fûmes reçus par le colonel, entouré de quelques officiers du 91e régiment ; il nous accueillit avec une joie et une franchise non jouées.

C'est un homme de près de six pieds, dont l'air ouvert, l'allure chevaleresque s'harmonie fort bien avec sa haute taille ; son verbe élevé, ses gestes dramatiques, n'ôtent rien à l'expression pleine de bonté de ses traits.

Après quelques mots échangés, il demanda solennellement quels étaient les deux plus anciens officiers présents. Fabre et moi lui étant désignés, il prit avec un sérieux admirable Fabre sous le bras droit et moi sous le bras gauche, — nous allions à peine à son épaule, — et nous entraîna au pas accéléré dans la salle du festin.

Je fais grâce à la nomenclature des plats de ce dîner ; le meilleur et le plus essentiel, sans contredit, fut le visage de l'hôte, aussi affable pour l'officier que pour l'élève de marine. Le repas tirant à sa fin, un premier toast porté en français par le colonel était ainsi conçu : — A cette jeune et belle France que j'aime tant, à notre belle France à tous !

Fabre voulut répondre en buvant à l'Angleterre et à la reine, mais le colonel lui dit tout bas qu'il avait été expressément défendu de porter aucun toast politique. Il avait su, lui, dans le sien, éluder la défense. Ce n'était pas la nation française qu'il venait de nommer, mais les Français présents.

Une santé fort paisible et non compromettante fut portée alors par Fabre, à l'accueil reçu à Ste-Hélène. A mon tour j'en portai une en anglais, dans le même sens, en y joignant les officiers du 91e régiment.

Un officier de la corvette, non instruit du petit dialogue qui venait d'avoir lieu entre le colonel et ses voisins, ignorant la restriction prescrite, se leva et, tout à l'union de la France et de l'Angleterre, à leurs progrès dans la marche de la liberté ! Le colonel protesta aussitôt, mais il le fit d'une manière assez curieuse ; il commença d'abord par remercier avec effusion l'officier, disant qu'il s'associait de tout son cœur au toast qui venait d'être porté ; puis s'apercevant qu'il enfreignait lui-même

(1) Voir les numéros des 23 et 24 avril.

(1) Nom donné à la table commune des officiers anglais.

juger avec moins de légèreté les idées et les coutumes qu'ils ne connaissent pas, et à reconnaître en France aux doctrines nouvelles la même liberté qu'ils réclament pour la foi catholique dans les pays étrangers. Qu'ils apprennent aussi par la juste indignation que soulèvent en eux de si étranges imputations, que la calomnie envers les personnes, que le travestissement, même consciencieux, des idées, sont la forme la plus blessante et la plus condamnable de la persécution. La diffamation est la plus inique des tyrannies.

Saint-Etienne.

On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* :

« La grève tend à cesser. Plus de cent ouvriers sont rentrés, sur divers points, dans leurs ateliers, pendant la journée d'avant-hier. Néanmoins, le parti pris des mineurs n'est pas homogène ; ils se fractionnent, et on ne saurait assigner une époque fixe à la cessation générale du chômage. Toutefois, à l'heure où nous mettons sous presse, les dernières informations constatent dans la situation une amélioration visible. »

Voici comment s'exprime le *Mercure ségusien* :

« On travaillait, hier, *dans quelques puits dissidents*, et le grand nombre des ouvriers paraissait revenu à des dispositions meilleures. »

Ainsi, la grève tend à cesser, mais principalement dans les mines qui ne sont pas réunies à la Compagnie générale ; les puits qui dépendent de cette puissante société semblent toujours frappés d'interdit. Nous le répétons, quand même tous les mineurs se verraient contraints par la faim, à reprendre leurs travaux sans avoir obtenu de garanties, l'ordre et la tranquillité ne seraient nullement assurés dans le bassin houiller de la Loire. Il faut que le gouvernement prenne un parti, et malheureusement nous le croyons mal éclairé. Au lieu de conserver précieusement l'unité d'exploitation, mais en organisant le travail, en garantissant aux consommateurs le bas prix de la houille, aux mineurs un salaire convenable, le gouvernement penche aujourd'hui vers le morcellement.

Le *Mercure ségusien* l'annonce en ces termes :

« Une lettre datée de la Chambre et qui nous est communiquée, contient les lignes suivantes :

« Le ministre des travaux publics m'annonce à l'instant même que dans une conférence, entre lui et les membres du Conseil général d'administration de la Compagnie générale, le principe du fractionnement vient d'être adopté ; je me hâte de vous donner cette nouvelle qui contribuera à la pacification du pays.

» Comme il est 5 heures moins un quart, j'ai à peine le temps de vous assurer de mon attachement dévoué.

» De la Chambre, 20 avril. »

» Nous pouvons garantir l'authenticité de cette nouvelle ; mais nous nous réservons d'examiner ce que peut valoir le principe du fractionnement. »

Voici les noms des 26 députés qui ont voté contre la réduction de l'impôt du sel :

MM. Guizot,	MM. Meilheurat,
Duchâtel,	Ladvocat,
Martin (du Nord),	Martin (Haute-Garonne),
Dumon,	Sahune,
Cunin-Gridaine,	Mottet,
Lacave-Laplagne,	Ségur,
Sébastiani,	Sainte-Aulaire,

[illegible] de Bordeaux à Bayonne, l'autre au rachat de la concession du havre de Courcelles.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Bordeaux à Cette, et à l'embranchement de Castres sur ce chemin.

M. CORDIER lit un discours que nous n'entendons pas.

M. LHERBETTE critique le système de la concession directe proposé pour ce chemin par la commission, qui l'année dernière proposait l'adjudication publique ; il voit les plus graves inconvénients à ce que les députés intéressés à l'établissement d'un chemin de fer soient nommés membres de la commission chargée d'examiner le projet. Ainsi, dans la commission qui a examiné la loi qui nous occupe, sur neuf membres, il y en a sept qui représentent les localités par où passera le chemin. (Approbation à gauche.)

M. LE PRÉSIDENT. Le président ne peut souffrir que la discussion prenne un caractère personnel. (Bruit.)

M. LHERBETTE. Je n'attaque pas les personnes, mais les faits. La commission qui a examiné le chemin de fer de Saint-Dizier est unanime, tous les députés qui en font partie y sont intéressés. (Bruit.) Dernièrement il s'agissait de nommer un commissaire pour le chemin de fer du Centre, on a nommé un député intéressé dans ce chemin.

L'an dernier, la commission nous présentait un long rapport en faveur du système de l'adjudication publique ; elle brûle cette année ce qu'elle adorait hier et elle nous propose aujourd'hui de concéder directement le chemin. Il paraît que l'intérêt change beaucoup la logique, mais lequel faut-il croire : du rapport de l'an dernier ou du rapport de cette année ?

Pourquoi renoncer au système de l'adjudication ? N'en avez-vous pas obtenu de bons résultats ? N'avez-vous pas obtenu, quoi qu'en eussent dit le ministre et les commissions, des réductions énormes sur la durée des concessions ? Je ne vous citerai que le chemin du Nord, qu'il avait d'abord été question de concéder directement.

La commission se réfugie derrière la responsabilité ministérielle ; car elle n'a pas eu l'indiscrétion de vouloir tout examiner par elle-même (On rit), comme si la responsabilité ministérielle était quelque chose ! mais les chartes, les lois, le gouvernement constitutionnel, ne sont que des garanties que nous prenons ; ce sont des actes de défiance ; nous ne pouvons nous fier à personne.

La chambre s'est interdit le droit de concéder directement un chemin ; elle ne le peut plus par délicatesse ; une partie des membres de la chambre, cela résulte d'un procès récent, ont des intérêts dans les chemins de fer, tant qu'il y a adjudication, on peut admettre à toute force qu'un ministre vienne vous dire : « J'ai pris 150 actions dans un chemin de fer, pas une de plus (on rit) ; » mais lorsqu'il y a concession directe, y aura-t-il une ombre même d'excuse ? Qui dit que les ministres ne prendront pas des actions dans les chemins qui seront directement concédés ?

M. LUNEAU. Cela s'est fait.

M. LHERBETTE. Je prie donc la chambre de rejeter l'amendement de la commission et d'adopter le projet du gouvernement.

Après une courte réplique de M. Duprat, rapporteur, la chambre passe à la discussion des articles.

Art. 1er. « La soumission présentée le 5 mars 1846, par MM. François-Xavier de Expeleta, Joseph Ricard, John-David Barry, Nicolas-Marie-Hippolyte Drouillard, Antoine Luzarche, Antoine-Adolphe-Charles-Ferdinand Royer, Jean-Auguste baron Sargét, au nom de la compagnie qu'il représentent, conformément aux listes de répartition déposées au ministère des travaux publics, pour l'exécution et l'exploitation du chemin de fer de Bordeaux à Cette, avec embranchement sur Castres, est approuvée.

» En conséquence, ladite compagnie est et demeure concessionnaire du dit chemin sous toutes les clauses et conditions du cahier des charges annexé à la présente loi. »

M. LUNEAU reprend en son nom l'article proposé l'an dernier par le gouvernement. Cet article est ainsi conçu :

« Le ministre des travaux publics est autorisé à procéder par la voie de la publicité et de la concurrence, aux clauses et conditions du cahier des charges coté A, annexé à la présente loi, à la concession du chemin de fer de Bordeaux à Cette. »

Le gouvernement, dit l'honorable membre, a toujours eu peu de sympathies pour l'adjudication publique, et il choisit la première occasion qui se présente pour s'en débarrasser. Les localités veulent des chemins à tout prix ; le gouvernement s'entend avec une compagnie, puis il dit aux députés et aux localités : « Acceptez mon système ou vous n'aurez rien. » Les députés de la localité cèdent ; ils demandent à leurs collègues de les appuyer pour le chemin qui les intéresse, à charge de revanche. C'est ainsi

convention. Eh bien ! avec l'adjudication, vous êtes arrivé à ne concéder ce chemin que pour 38 ans, en vous faisant restituer tout l'argent que vous aviez déboursé.

Nous avons passé du système de la concession à celui de l'adjudication ; nous avions de bonnes raisons sans doute ; mais la concession directe, c'est l'agiotage dans toute son énergie, dans toute sa fureur. Tout le monde s'est précipité dans ces compagnies, les membres de cette chambre comme les autres, dans de bonnes intentions sans doute, mais ils peuvent être accusés ; les actions montent à des prix fabuleux ; telle action qui avait coûté 125 francs, valait tout de suite 500 francs. Le gouvernement aurait pu empêcher ces cotes fabuleuses : car la Bourse est sous la direction du ministre des finances. Il ne l'a pas fait. Un procès nous a révélé que la Bourse était tellement encombrée de vendeurs et d'acheteurs, qu'il était impossible de se remuer. Aux ministères des finances et des travaux publics on le savait, on ne faisait rien. On était là en bonne compagnie (On rit.) ; ceux qui vendaient étaient les gentilshommes de la place (Nouvelle hilarité.)

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. Je demanderai au préopinant ce qu'il fallait faire.

M. LUNEAU. Faire saisir ceux qui vendaient.

M. CRÉMIEUX. Espérez-vous donc empêcher l'agiotage par la concession directe ? Mais aujourd'hui, avant que nous ayons discuté la loi, les actions de la compagnie pour qui l'on demande la concession, se vendent déjà avec 70 et 75 francs de prime à la Bourse ; en indiquant ce chiffre, je suis même probablement au-dessous de la réalité.

Quand il y a beaucoup de compagnies qui ont des chances de succès, les actions ne peuvent monter que dans une certaine limite ; mais lorsque la concession sera accordée par une loi, qu'il n'y aura plus à y revenir, les actions monteront fabuleusement ; je ne dis pas qu'elles vaudront beaucoup en réalité, mais elles acquerront une valeur fictive énorme sous l'influence du jeu.

M. le ministre me demande ce que je ferais contre l'agiotage. Mais, à quoi bon être ministre, si c'est l'opposition qui gouverne ? Apportez-nous des lois contre l'agiotage, si vous n'en avez pas ; vous verrez avec quelle ardeur nous les voterons.

La compagnie Expeleta vous semble offrir des garanties ; mais si vous faites une adjudication publique et que vous ne soyez pas rassuré sur la compagnie adjudicataire, vous pourrez toujours en revenir à celle-ci ; mais vous aurez de plus la chance d'obtenir des conditions beaucoup plus avantageuses. Voyez ce qui vous est arrivé pour les chemins concédés dans l'intervalle des sessions ; comparez les conditions de l'adjudication et celles que vous aviez prévues ! Outre la compagnie concessionnaire, il s'en présente quatre autres pour le chemin de Cette, et à la tête de ces compagnies je vois figurer des pairs et des députés ; ces compagnies sont honorables (On rit.) et sérieuses. Le ministre a d'ailleurs la faculté constante d'écarter celles des compagnies qui ne lui sembleront pas offrir les garanties convenables.

M. DUMON, ministre des travaux publics, répond qu'il s'agit d'un chemin qui n'est pas dans le cas des autres. Il est nécessaire de lui allouer une subvention, à cause des difficultés et du peu de rapport probable de ce chemin.

Le gouvernement peut se trouver devant une compagnie qui ne sera pas complètement satisfaisante, et qui cependant ne sera pas assez mauvaise pour devoir être repoussée.

Après une courte réplique de M. Crémieux, la chambre procède au scrutin de division sur l'amendement.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN rappelle que la proposition a été faite, que les députés intéressés dans un chemin de fer ne peuvent voter dans leur propre cause ; il ne propose rien, mais il a cru devoir rappeler ce fait à la chambre.

Un certain nombre de députés s'abstiennent : 97 voix se prononcent pour l'amendement, 113 contre.

La chambre n'est pas en nombre ; le scrutin sera repris demain au commencement de la séance.

Demain, à 1 heure 1/2, suite de la discussion ; discussion du projet de loi sur les chemins de fer de l'Ouest, et de Dijon à Mulhouse.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — D'après une lettre de Berlin, arrivée hier à Paris, le choléra règne aux environs de la capitale de la Prusse.

On assure que le gouvernement français vient d'envoyer deux méde-

---

la consigne, il ajouta : — Mais il m'est défendu de parler politique.

Je ferai ici une observation : pourquoi les toasts précisément prohibés au dîner des officiers ont-ils été portés au dîner offert par le gouverneur aux autorités de l'expédition ? Est-ce une raison analogue à celle qui fait défendre aux enfants de toucher aux armes à feu ? Pour mon compte, je trouve la mesure juste, raisonnable, mais elle aurait dû s'étendre à un repas où la qualité des hôtes donnait bien plus de poids aux paroles émises.

Pour les Anglais, cet ordre était sage, car dans cette circonstance solennelle où ils se reconnaissent un tort dans le passé, puisqu'ils le réparent aujourd'hui, il leur convenait de conserver l'allure grave d'une nation qui se repent ; leur position inférieure en face de la cérémonie qui les accuse publiquement, les force précisément à garder leur dignité, et ne leur permet pas de s'associer à la joie bruyante de ceux qui ont le beau côté. Pour les Français il était indispensable ; ne pouvait-il arriver qu'échauffés par le Madère, un toast équivoque ou mal compris n'amenât des personnalités blessantes sur le fait même qui réunissait les Français à Sainte-Hélène ; ou bien ne pouvait-on être fâché à jeun du toast porté la veille dans l'émotion du pass-wine ? Toutes ces protestations de fraternité, d'alliance éternelle, pouvaient le lendemain, 15 octobre, se changer en menaces de vengeance. Que fallait-il pour cela ? L'affreux désappointement de trouver le cercueil vide ou non intact. Quel compte alors à demander au gouvernement anglais de la fidélité de ses agents !

Chacun du reste comprit son rôle, et le repas fut convenable.

En sortant de table, à dix heures du soir, nous aperçûmes devant la maison de M. Salomon plusieurs voitures préparées, et bientôt par la porte de la ville arrivèrent les généraux Bertrand et Gourgaud, MM. de Las Cases, Marchand, Coquereau, Rohan de Chabot, Guillard, Charner, Guyet et Doret ; M. Arthur Bertrand, qui sortait de la messe, vint les joindre ; ils allaient présider pendant la nuit à l'ouverture du cercueil et témoigner de l'état du corps ; suivaient les quatre serviteurs de l'empereur.

Nous devons ici faire connaître un fait ; nous ne pourrons nommer nos autorités, mais nous ne pensons pas qu'il puisse être contesté par les hauts passagers de la frégate *la Belle-Poule*.

On nous a assuré que grande délibération avait eu lieu à Paris, pour éviter les frais d'une expédition inutile et le désappointement humiliant de ne rapporter en France qu'un cercueil : il fallait découvrir un moyen de s'assurer de la présence du corps.

On avait d'abord songé à proposer au gouvernement anglais de faire ouvrir la tombe par ses ordres, sous les yeux d'une commission française, afin que s'il devait y avoir mystification, elle eût lieu en petit comité. Mais comment exposer une pareille demande sans blesser la susceptibilité anglaise ? Ne se révolterait-elle pas à la seule idée qu'en France on puisse supposer une telle violation du droit des morts ?

Est-on de force à lui prouver que cette méfiance découle naturellement du fait de 1815 ?

Qui voudra lui dire : — Votre conduite avec Napoléon vivant fait suspecter celle que vous avez pu tenir avec Napoléon mort ? C'est épineux !

Alors, sans en faire une question de gouvernement, on pensa à donner cours à l'expédition, mais à demander simplement au gouverneur de Sainte-Hélène l'ouverture du cercueil. Une autre objection se présentait, s'il faisait cette réponse essentiellement anglaise : — Je vais en référer à mon gouvernement. L'expédition, commandée par un prince de France, séjournera-t-elle quatre ou cinq mois à 4 500 lieues au large pour attendre la décision ? ce n'était ni digne ni convenable.

Un autre embarras même s'ajoutait à cette détermination : il fallait obtenir que les principaux personnages de l'île assistassent à cette vérification, afin qu'en cas de mécompte et de réclamation à faire, on ne pût nous accuser de mauvaise foi et appuyer cette allégation de l'absence de tout Anglais à cette cérémonie.

A force de délibérer, on finit par conclure que la délibération était inutile, faute de solution possible, et l'on s'en remit au bon sens, à l'esprit de S. A. R. C'est ce que l'on fit de mieux, car cette question délicate fut présentée avec une prudence et un tact qui éloignèrent toute susceptibilité.

Le prince fit comprendre au gouverneur qu'avec un si nombreux équipage, la frégate devant faire une traversée de deux mois en passant par les chaleurs de la ligne, il était d'une urgente nécessité de s'assurer de l'état du corps, de prendre toutes les précautions et de lui appliquer les préservatifs hygiéniques, qu'un séjour de dix-neuf ans en terre pourrait nécessiter. Il demanda ensuite que les Anglais de bon conseil, soit comme médecins, ou comme ingénieurs pour l'exhumation et la translation, fussent présents. Ainsi les deux conditions étaient remplies.

Le moyen était simple, mais il fallait le trouver ; c'est l'œuf de Christophe Colomb : tout réussit à gré.

Revenons au départ des initiés pour la tombe.

Pourquoi ce mystère ? pourquoi ce petit nombre de Français présents à une aussi importante opération ? pourquoi donc un seul chirurgien présent ? pourquoi les médecins des trois navires n'ont-ils pu porter leur avis pour l'assainissement du corps et les moyens de conservation jusqu'en France ? car, après ce contact avec l'air atmosphérique, la putréfaction devra faire des progrès rapides. Quelques jours auparavant, trois d'entre eux avaient assisté à l'exhumation du corps du jeune d'Harcourt. Est-ce que tous les officiers non de service n'auraient pas dû voir, et apposer leur signature au procès-verbal ? Est-ce que l'authenticité d'un témoignage n'est pas en raison directe du nombre des témoins ?

A demain le grand jour. *L'Oreste* imita le trois-mâts *la Bonne-Année*, et se peignit en noir pendant la nuit.

ÉDOUARD PUJOL,

Lieutenant de vaisseau.

(*La suite prochainement.*)

La belle fête musicale donnée par l'Association des artistes musiciens va clore dignement la saison des concerts. Cette fête était annoncée pour le 25 avril. Une indisposition de Mlle Dobrée force à la remettre au jeudi 30 avril. 500 instrumentistes et choristes, sous la direction de M. Habeneck, exécuteront dans la salle de l'Opéra, transformée en salle de concert : 1° l'ouverture du *Jeune Henri*, de Méhul ; 2° des fragments du *Requiem*, de Mozart ; 3° chœur final de la première partie de la *Création*, d'Haydn ; 4° les principaux morceaux de la *Vestale*, de Spontini ; 5° l'ouverture d'*Oberon*, de Weber ; 6° le chœur célèbre : *Chantons victoire* du *Judas Macchabée*, de Hændel. — S'adresser pour les billets de toutes places, au bureau de location de l'Opéra. Contrairement à l'usage adopté par les théâtres, à Paris, les places sont délivrées d'avance sans aucune augmentation de prix.

On exécutera à l'église Saint-Merry, dimanche prochain 25 avril, une des messes avec orchestre de M. J. Stiegler, sous la direction de M. Frédéric Viret, maître de chapelle de cette paroisse.

[illegible] des enfants contre des actes de brutalité qui ne le cèdent guère à ceux que les animaux endurent, nous ne pouvons qu'accueillir avec joie une mesure qui rendra plus rares, si elle ne les fait totalement cesser, les scènes honteuses dont les rues sont chaque jour le théâtre. Ajoutons que l'action protectrice de cette société s'étendra indirectement sur les hommes eux-mêmes, en les soustrayant aux chances de représailles du genre de celle-ci :

Il y a quelques jours, hors de l'une des portes de Louvain, un charretier accablait de coups de fouet son cheval récalcitrant ; tout à coup celui-ci, qui était parvenu à se dégager des liens qui l'attachaient à la charrette, s'élance vers son maître, le renverse une première fois, puis, l'ayant vu se relever, se dresse sur ses pieds de derrière, le renverse encore une fois à l'aide de ses pieds de devant, et se met alors à piétiner sur le malheureux. Relevé mourant, le charretier a été conduit à l'hôpital. Ce qu'il y a surtout d'extraordinaire dans cet évènement, c'est qu'à peine le cheval eut-il assouvi sa vengeance sur cet homme, par lequel, dit-on, il était maltraité continuellement, qu'il redevint doux comme un agneau, et se laissa conduire à l'écurie avec la plus grande docilité.

ÉCLIPSE DE SOLEIL. — Voici quelles seront les phases de l'éclipse annulaire de soleil qui aura lieu demain samedi, 25 avril.

Commencement de l'éclipse à 2 heures 11 minutes du soir.

Eclipse centrale à 5 heures 5 minutes du soir.

Fin de l'éclipse centrale et annulaire à 6 heures 47 minutes du soir.

Fin de l'éclipse totale à 7 heures 48 minutes.

Mais pour Paris, la vue du phénomène ne commencera qu'à 5 heures 41 minutes.

Le soleil se couchera en partie éclipsé.

CHRONIQUE DE LA FAMILLE CIVILISÉE.

CHAPITRE PREMIER. — TABLEAUX DE MOEURS CONJUGALES. — Un ouvrier terrassier portait, il y a deux jours, une plainte en adultère contre sa femme. A l'audience, son caractère ne tarde pas à se dessiner. « Etrillez-la bien cette gueuse-là! s'écrie-t-il, elle ne l'aura pas volé. » Le président l'engageant à plus de modération : — « Dam! répond brutalement Sélos, je suis son mari... j'ai raison. » Cependant l'instruction révèle que ce mari si scrupuleux sur le point d'honneur, est joueur, paresseux, débauché, violent, ivrogne; que sa femme est au contraire laborieuse, pleine de courage, bonne mère; qu'à trois reprises elle a établi un petit commerce de liqueurs et qu'à trois reprises Sélos a vendu ses fonds. « J'ai toujours recommencé, dit cette pauvre femme, et Dieu merci, le bon Dieu est venu à mon secours, et mes enfants ont eu à manger. Ah! je puis le dire, M. le président, si j'avais eu le bonheur de tomber sur un mari qui m'eût ressemblé, ma fortune serait faite, tandis que je suis dans les mains d'un homme qui passe sa vie à me dépouiller et à me tourmenter dès que j'ai quelque chose. »

Il est vrai que la femme Sélos a entretenu avec le sieur Salvanetti des relations criminelles; mais le mari encourageait l'inconduite de sa femme et spéculait sur l'adultère. S'il traduit cette malheureuse en justice, c'est parce qu'elle a refusé de lui donner sa signature pour toucher 1000 francs qui restent dus sur son dernier fonds. Enfin, l'indignité de cet homme est tellement notoire, que, tout en requérant contre la femme l'application de la loi, l'avocat du roi déclare que ses sympathies ne sont pas du côté de celui qu'il a mission d'assister. La femme Sélos a été condamnée à 8 jours de prison.

— Encore un mari dont l'honneur outragé crie vengeance. M. Penré tient énormément à avoir été déshonoré. Il supplie le tribunal de voir dans les lettres qu'il apporte les preuves flagrantes d'un adultère. Ces lettres ont été, d'après lui, écrites par sa femme à un officier du 69e de ligne. La seule chose que ces lettres prouvent, c'est que la maison conjugale était devenue un enfer pour l'épouse du plaignant ; c'est qu'elle était chaque jour en butte aux injures et aux outrages du père et de la mère de son mari. Rien n'indique qu'elle ait eu avec celui que dans sa détresse elle a choisi pour confident d'autres relations que la triste correspondance qui fait le triomphe de son mari. Mais les circonstances qui plaident en faveur de cette femme ne sont point du ressort de la justice, et bien que le tribunal reconnaisse que ces lettres ne prouvent pas l'adultère, néanmoins comme elles constituent une injure grave pour le mari, la séparation a été prononcée au profit de ce dernier.

— Voici une scène d'intérieur qui s'est passée dans le faubourg Saint-Martin. Une pauvre femme venait d'accoucher; son mari, ouvrier ébéniste, sans égards et sans respect pour la position de celle qui vient de le rendre père, se couche auprès d'elle, puis importuné des gémissements que cette malheureuse ne peut contenir, se lève, et tirant les matelas, fait rouler à terre la pauvre mère et le nouveau-né. Les enfants de cette brute, éplorés, indignés, coururent avertir le commissaire de police. Arrêté sur-le-champ, il fut le lendemain remis en liberté sur les prières même de celle qu'il avait si indignement outragée.

— Les journaux américains s'égaient énormément aux dépens d'un pauvre mari de New-York. M. Barbier a pour femme une modiste de haute volée, établie dans Broadway, ou pour mieux dire il n'est que le mari honoraire et légal; le mari de fait, est un certain avocat du nom de Lockwood, qui, non content de dégommer son chef d'emploi, lui a joué les plus charmants tours. Ainsi, il lui a fait faire une promenade forcée au Canada; et, à son retour, pensant qu'un aussi long voyage exige un long repos, il l'a fait mettre en prison pour dettes. Sorti de prison, M. Barbier arrive chez sa femme et la trouve en tête à tête avec M. Lockwood. Le temps de rire était passé, M. Barbier tire sur son rival deux coups de pistolet et le manque, après quoi il va tranquillement attendre chez un voisin l'arrivée des officiers de police entre les mains desquels il se constitue prisonnier.

— A Apt, un homme vient de louer sa femme à un autre misérable, moyennant la redevance annuelle de 100 francs. Le marché est conclu pour quatre ans.

II. ADULTÈRE. — Une scène sanglante a eu lieu à Montreuil. La femme Liénard entretenait des relations criminelles avec le sieur Potrelle. Informé par la rumeur publique, le mari épie son rival, et lundi dernier, au moment où celui-ci va pénétrer chez sa maîtresse, Liénard se précipite sur lui et lui enfonce à plusieurs reprises dans la poitrine un couteau de charcutier dont il s'était muni. Par une sorte de miracle, les profondes blessures de Potrelle ne sont pas dangereuses.

— Marie Billard épousa en secondes noces le nommé Durand. Elle avait de son premier mariage un enfant âgé de 11 ans, Joseph Villon, dont la fortune personnelle s'élevait à environ 40 000 francs. En cas de mort sa mère héritait de lui et son beau-père acquérait l'administration et la jouissance de ses biens. Le 5 juin dernier, ce jeune enfant fut trouvé gisant à terre et baigné dans son sang. Son beau-père l'avait assassiné. La cour d'assises du Rhône vient de condamner Durand à la peine de mort.

— Dans la commune de Belleport (Bouches-du-Rhône), un père et une mère ont coupé par morceaux leur enfant âgé de douze ans.

IV. BIGAMIE ET INCESTE. — Un vieillard de 70 ans, William Cowley, épousa dernièrement la veuve Richard, mère d'une gentille fille de seize ans qui vint demeurer dans le domicile maternel. Mais à peine mariés les époux regrettèrent leur liberté. William ne s'en tint pas là, il lorgna les grâces de la jeune Mary, et, chose à peine croyable, mistriss Cowley offrit à son vieil époux de prendre pour femme à sa place cette jeune fille. Celui-ci accepta, et sans divorce d'ailleurs un mariage très régulier en apparence unit William Cowley à sa belle-fille.

V. INCESTE ET PARRICIDE. — Toutes les parties du monde apporteront, hélas! leur triste contingent à cette chronique fangeuse. Le 3 novembre, un double meurtre, un double parricide, fut commis au Brésil.

Une passion qui n'avait pu s'assouvir dans l'inceste se désaltérait dans le sang. Quelques jours avant, Joao Alves Passoz avait voulu violer sa fille. S'arrachant aux infâmes étreintes de son père, l'enfant courut demander à son frère asile et protection. Passoz, apprenant où elle s'est réfugiée, se met en route suivi de deux serviteurs. A peine a-t-il aperçu son fils, qu'il lui tire un coup de fusil. Frappé mortellement, le jeune homme a cependant la force de décharger une arquebuse dont il blesse légèrement l'agresseur. Alors une lutte horrible s'engage. Passoz frappe son fils à coups redoublés d'une arme qu'il tient à la main; cependant le jeune homme parvient à tirer de sa gaîne un couteau avec lequel il éventre son père. Tous deux expirèrent peu d'instants après.

VI. PROSTITUTION. — Un père, Jacques Bigorre, convaincu d'avoir poussé sa fille, âgée de moins de 16 ans, à la prostitution, vient d'être condamné à deux ans de prison. Cette enfant a déclaré qu'elle partageait avec son père le produit de ses débauches.

VII. MÈRE ET FILLE. — Une mère est venue déposer une douloureuse plainte devant le même tribunal de police correctionnelle. La pauvre femme tremble et sanglote, car le coupable qu'elle dénonce c'est sa fille, une enfant de 15 ans, qui a osé lever sur elle à plusieurs reprises une main sacrilège. Pendant la navrante déposition de cette femme, Justine reste impassible. Elle s'entend sans émotion condamner à une détention de deux années. La mère quitte l'audience en sanglotant.

Cette coupable enfant a une sœur. Mais autant Justine est irrespectueuse envers sa mère, autant Adèle est douce et prévenante. Adèle est laborieuse ; c'est une excellente ouvrière qui a mis à profit les soins et les conseils de sa mère et qui console celle-ci dans sa détresse. Justine, au contraire, est dissipée ; en vain lui a-t-on fait essayer de plusieurs états, elle n'a de goût que pour les plaisirs.

M'exposerai-je à l'indignation de M. Louis Reybaud, si je dis que dans l'âme de cette jeune fille qui n'a pu s'habituer à cette odieuse industrie où la femme, ce divin trésor de poésie, descend au rôle de machine à coudre, il y a peut-être des germes qui, se développant sous l'influence de conditions favorables, en eussent fait la gloire et les délices de ceux qu'elle désole? Ecrirai-je à l'appui du *Code de la brute*, si je dis que l'existence évidemment contraire à ses goûts que cette jeune fille est contrainte à mener, que cette vie désespérante de monotonie, cette vie de fatigues et de privations, a peut-être seule produit en elle cette affreuse dépravation?

VIII. FRÈRE ET SOEUR. — Un frère et une sœur, tous deux Irlandais, vivaient à Paris. Héritier de toute la fortune paternelle, Crérand devait, d'après la loi irlandaise, subvenir aux besoins de sa sœur. Loin de remplir ce devoir, il la maltraita à ce point que la vie commune devint intolérable à la jeune fille. Dernièrement, la pauvre enfant eut le bonheur de trouver une place de maîtresse d'anglais dans un pensionnat de demoiselles; mais elle manquait de tout : à peine était-elle vêtue. Comment se présenter ainsi dans un établissement honorable? Son frère donnait des leçons d'anglais à un marchand de nouveautés. La jeune fille s'adresse à celui-ci, et, empruntant le nom de Crérand, achète pour 75 francs de marchandises. Mais à peine a-t-il appris ce fait, que Crérand, qui est un puritain de bonne souche, s'indigne et déclare qu'il ne paiera pas; il fait plus, il accuse sa sœur des plus infâmes déportements, et la laisse traduire en justice. La jeune fille avoue avoir mis un châle au Mont-de-Piété : « J'étais sans ressources, s'écrie-t-elle en sanglotant, j'avais faim! » Le frère, vêtu de noir, s'avance solennellement au pied du tribunal et ne prend la parole que pour accabler la prévenue. Celle-ci est catholique, il est anglican : de là son animosité contre elle. Malgré les efforts de cet homme, le président, lui enjoignant de se taire, a prononcé l'acquittement de la pauvre Irlandaise.

IX. MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Un affreux accident, que les précautions les plus simples pourraient prévenir, et qui se reproduit presque tous les jours, parce que, sous le régime du salariat, ces précautions ne sauraient être prises sans un léger accroissement de dépenses qui diminuerait sans compensation les bénéfices du maître, vient d'arriver à la blanchisserie de Moyen-Moutier (Vosges). Une jeune ouvrière s'est laissée prendre par les engrenages d'une machine, et, dans moins d'une minute, elle a eu le corps littéralement broyé. Cette fille était l'unique soutien de ses parents.

— Un jeune ouvrier, qui était aussi le soutien de sa mère et de sa sœur, un forgeron, se rendant avec ses compagnons au chantier de l'île Videnaut, près de Nantes, est tombé à l'eau et s'est noyé, parce que l'emplacement réservé aux bateaux n'est pas suffisant, et que de plus grands intérêts s'opposent à ce qu'on s'occupe de si petites choses. Si une dizaine de personnes qui se trouvaient dans la barque ne l'avaient allégée en sautant à bord d'un navire voisin, tous les passagers eussent péri.

— Sur la ligne du chemin de fer près de Blaisy, quatre ouvriers qui faisaient la maçonnerie d'un puits ont été ensevelis sous leur échafaudage. N'est-il pas affreux de songer qu'une surveillance un peu attentive préviendrait ces désastres, et que cette surveillance ne sera pas exercée, et que chaque jour verra grossir cette lamentable liste des martyrs de l'anarchie industrielle!

De l'organisation de la médecine rurale en France,

Par le Dr Alph. Loreau, professeur à l'École de Poitiers.

Parmi les publications assez nombreuses auxquelles a donné lieu l'annonce d'une réorganisation médicale, nous avons remarqué l'écrit de M. le docteur Loreau, comme l'un de ceux qui renferment le plus de vues judicieuses et utiles sur l'importante question qui s'y trouve traitée. Il nous suffirait de reproduire l'énoncé des principes qui servent de point de départ au jeune professeur poitevin, pour faire sentir combien ils offrent de conformité avec ceux que nous avons nous-même exposés dans un travail dont la suite n'a pu, à raison de son étendue, trouver place dans cette feuille. « Répartir également les secours de la médecine ; niveler l'impôt médical, en se mettant en rapport avec les positions et les fortunes, au lieu de le subordonner à l'arbitraire et aux distances à parcourir ; régulariser le service du médecin ; soustraire *ce missionnaire de la charité* (expression de M. de Salvandy), à la pénible nécessité de tenir en compte courant les services qu'il rend et l'argent qu'il reçoit, » telles sont les bases du programme que s'est tracé M. Loreau, bases qu'il justifie par des explications et des raisonnements sans réplique.

« Tout le monde, dit-il, a été frappé de cette monstrueuse anomalie : tandis que l'habitant des villes trouve auprès de lui tous les secours que son état réclame, pour un prix qui ne dépasse guère 2 francs par visite, et qui, le plus souvent, égale à peine la moitié de cette somme, l'habitant des campagnes, éloigné de toute ressource, ne peut se procurer qu'à grands frais (de 5 à 12 ou 15 francs et même plus) des secours insuffisants et tardifs. »

« Dans l'organisation actuelle, ajoute plus loin M. Loreau, s'il y a quatre malades dans une même commune, il arrive souvent que trois ou quatre médecins sont déplacés à la fois, et viennent de divers points pour soigner chacun un de ces quatre malades. De cette malentente il résulte que quatre déplacements effectués, amenant quatre locations de voitures, vont quadrupler la dépense, et que, sans que cela profite à personne, il pèsera sur le village pour une seule visite à chacun de ses malades du jour, un impôt de 24, 30 ou 40 francs. Et si l'on ajoute les déplacements causés par l'obligation d'aller chercher le médecin souvent à une grande distance, de courir à la ville pour les médicaments, d'y revenir pour donner des nouvelles du malade, le prix des drogues, le chômage forcé du patient et des membres de la famille, tous plus ou moins dérangés par la maladie, l'on est véritablement effrayé d'un tel état de choses. »

Eh! mon Dieu oui, voilà, en prenant tout au mieux, la moindre somme de fléaux qui puisse, dans le cas de maladie, résulter pour un ménage campagnard de l'état actuel de morcellement et d'insolidarité entre les familles. Car notez bien que l'on suppose ici que chacun aura fait consciencieusement son devoir, malgré les diverses oppositions d'intérêt qu'établit le régime actuel, 1° entre le médecin et son malade, 2° entre celui-ci et d'autres personnes de la maison le plus souvent. C'est vraiment merveille qu'une société aussi mal combinée que la nôtre, n'aille pas encore plus mal qu'elle va et ne donne pas lieu à plus de méfaits et d'attentats contre l'humanité. Il est vrai que, malgré le bon approvisionnement habituel de leurs sombres colonnes, la *Gazette des Tribunaux* et les autres feuilles judiciaires n'enregistrent pas tout, il s'en faut bien.

Mais rentrons dans notre sujet, quoique l'observation qui précède ne s'en écarte pas autant qu'on le pourrait croire. Un des résultats d'une bonne organisation du service médical serait, en effet, de rendre moins faciles certains drames domestiques, tel qu'il en est révélé de temps en temps quelques-uns qui vont se dénouer en cour d'assises.

Voici en quoi consiste le plan de M. Loreau, qui n'est, en définitive, comme tout ce qu'on peut proposer de raisonnable et d'avantageux en cette matière, qu'une application partielle du principe d'association :

Il serait établi des circonscriptions médicales dont chacune comprendrait deux ou trois communes plus ou moins, suivant la population, les ressources, la situation topographique, etc. On peut supposer en moyenne 1 000 individus par circonscription. Chaque circonscription fournirait pour le service de santé une somme annuelle de 3 000 fr., par exemple, c'est-à-dire 38 francs par individu. Mais cette taxe, au lieu d'être uniforme, serait en raison de la fortune de chacun. — Les habitants seraient, à cet effet, classés en cinq catégories : La 1re comprenant les riches taxée à 6 fr., la 2e à 4 fr., la 3e à 3 fr., la 4e à 2 fr., enfin la 5e, formée des indigents, recevrait gratuitement les secours médicaux. C'est, comme on voit, un système analogue à celui qu'a exposé notre ami le docteur Jœnger, de Colmar, dans la *Phalange*, n° du 15 août 1840.

Chaque circonscription aura, outre son médecin, une ou plusieurs gardes-malades et une boîte pharmaceutique garnie des médicaments les plus nécessaires et les plus usuels.

Le médecin, auquel il serait alloué pour cela une somme fixe de 1 400 fr., fera deux visites par semaine dans chacun des centres un peu importants de sa circonscription. Là il trouverait à son arrivée l'indication de tous ceux qui ont besoin de son assistance. Outre ces visites périodiques et gratuites, il en ferait d'extraordinaires aux malades qui le désireraient ou bien dont la position l'exigerait, et il recevrait le prix de ces courses extra-périodiques d'après un tarif fixe et décroissant, dans la même proportion que la cotisation annuelle, pour les diverses catégories d'habitants. Ce prix, dans tous les cas, serait bien moins élevé que le prix actuel des voyages de médecin. M. Loreau l'évalue en maximum à 4 fr. pour la première catégorie. Il montre que, grâce à ces dispositions, une maladie dont les frais, en honoraires de médecin et en achat de médicaments, monteraient aujourd'hui pour le moins à 200 fr., n'en coûterait pas plus de 40 ou 50, même pour les familles riches, tout en donnant lieu à un même nombre de visites et à un égal emploi de médicaments mieux garantis dans la seconde hypothèse.

Quant à la nomination des médecins de circonscription, c'est un point que nous reprocherons à M. Loreau de traiter beaucoup trop légèrement ; car il l'abandonne à peu près au hasard, sans consulter d'autres convenances que celles du praticien qui trouverait à son gré un poste vacant. Si la voie du concours paraît peu praticable pour ces sortes de nominations, il nous paraît que la population du ressort dont il est indispensable que le médecin désigné possède la confiance pour remplir utilement sa fonction, ne devrait pas être privée de tout moyen de manifester ses préférences, de même encore que la commission de santé du département devrait avoir, à notre avis, un autre rôle que celui d'installer, purement et simplement, quiconque se présente le diplôme à la main, pour occuper une vacance. Nous concevons tout ce que peut faire naître de suspicion la manière dont s'exercent aujourd'hui, par le temps de corruption qui règne, les influences locales; mais n'est-il pas permis d'es-

de son travail annoncent un esprit qui n'est point resté étranger aux lumières de la science sociale. Ce qu'il y a de faux dans les rapports d'intérêt tels que les établit le régime actuel entre le médecin et le malade, y est nettement accusé. On ne saurait trop insister sur ce fait si bien caractérisé par Fourier, en quelques lignes souvent citées avec raison dans les écrits de l'Ecole sociétaire. Le mode de rétribution usité chez nous envers les médecins est tellement contraire au bon sens, qu'il excite la surprise et les risées de peuples qui passent à nos yeux pour barbares. Voici à ce sujet une anecdote rapportée dans le *Moniteur universel* du 26 novembre 1816 :

« Un jour le vieux Kien-Long, empereur de la Chine, demandait à Georges Staunton comment on payait les médecins en Angleterre. Quand il eut compris le système : « Peut-il y avoir, s'écria Kien-Long, un seul » Anglais en bonne santé? Je vais vous dire comment je me conduis » avec mes médecins. J'en ai quatre auxquels le soin de ma santé est » confié. On leur donne une certaine somme toutes les semaines; mais » *dès que je suis malade, ce salaire leur est retenu jusqu'à ce que je* » *sois bien*. Je n'ai pas besoin de vous dire que mes maladies ne sont pas » longues. »

Peut-être Kien-Long s'abusait-il un peu sur l'influence réelle de ses médecins et leur faisait-il honneur de résultats qui n'étaient dus quelquefois qu'à l'excellence de son tempérament. Toujours est-il qu'à supposer aux médecins la puissance de guérir, ce souverain s'y prenait de façon à s'assurer qu'ils l'appliqueraient de leur mieux dans l'intérêt de son impériale santé.

Au surplus, M. le docteur Loreau n'est pas le seul de nos confrères qui, à l'occasion du projet de réorganisation de la médecine, ait émis des idées qui concordent avec les données de la science sociale. M. le docteur Kuntzli, par exemple, dans un volume) dont la *Démocratie* rendra

(1) A ce propos, nous exprimons aussi le regret que l'auteur ne fasse pas concourir, pour une part, l'Etat et le département dans les dépenses du service de santé. Cela est de toute justice, les localités étant fort inégalement partagées sous le rapport de la richesse, et les devoirs d'humanité n'étant pas moindres envers les populations les plus pauvres.

M. D. à Longueville. — La traite étant en cours, nous vous prions de prendre les mesures pour qu'elle soit acquittée à présentation. — Ni vous, ni M. H., ne pouvez être oublié. Il y a retard forcé.

M. L. à N. — Mais vous pourrez toujours employer la voie de la poste pour nous transmettre le prix de l'ab., moyennant le droit de 5 p. 0|0, qui sera bientôt, il faut l'espérer, réduit à 2.

M. D. à L. — Même réponse.

M. A. X. à Rodez. — J. D. a reçu votre lettre. Il vous répondra. Tout sera réglé. Il y a eu malentendu pour 142,50, que l'on supposait chez M. D., et qui sont sans doute au Gr.

M. O. à Rodez. — Vous n'aviez pas prévenu et l'envoi a été continué rue de l'Université. — Vous avez dû recevoir.

M. J. D. à Gros. Notre ami n'a rien oublié. Le commissionnaire assure que tout a été remis place de la Cité. On va très bien rue de Vaugirard.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 23 avril. — COQUET aîné, anc. comm. de roulage, r. Saint-Denis, 278. Juge comm., M. Letellier Delafosse; syndic prov., M. Gromort, passage Saulnier, 4 bis. — SEBILLE, fab. de chapeaux, r. des Blancs-Manteaux, 16. Juge comm., M. Barat; synd. prov., M. Baudouin, r. d'Argenteuil, 36. — THIBAUT fils aîné, fabr. de chapeaux de paille, r. du Mail, 3. Juge comm., M. Millet; syndic prov., M. Blet, r. Saint-Hyacinthe-Saint-Honoré, 1.

Bourse du 24 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0|0 J. du 22 déc. au Ct	83 75	83 75	83 70	83 70
— — fin courant	83 75	83 75	83 75	83 70
5 p. 0|0 J. du 22 mars au Ct	120 »»	120 10	120 »»	120 10
— — fin courant	120 25	120 25	119 10	120 10

4 1|2 J. 22 m. dr cours	»	112 »»
4 J. »	»	106 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »»
— fin Ct	»	» »»
B. du Trés.	»	» »|»
Banq. de Fr. dr cours		3410 »»
O. V. de Par.	»	1385 »»
C. hyp......	»	545 »»
— Gouin....	»	1210 »»
— Gann.....	»	1150 »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1252 50
Act. d J. »	» »»
Ch. S. G. »	1100 »»
V. r. dr.	835 »»
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	335 »»
Paris à Sc.	»» »»
— à Orléans	1218 »»
— à Rouen.	1047 25

1?? veaux ont été vendus de 1,50 à 1,30.

Marché de Poissy, 23 avril. — Il a été amené 1805 bœufs, sur lesquels 1789 ont été vendus 1,18-1,06-0,90. — 86 vaches amenées, dont 83 vendues 1,04-0,90-0,18. — Veaux amenés 799, vendus 799 à 1,80-1,60-1,40. — 7630 moutons amenés, sur lesquels 7601 ont été vendus 1,44-1,26-1,06.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 23 et 24 avril. — Porcs amenés, 607 vendus 607 à 1,50-1,40-1,30. — Veaux amenés 781, vendus 781 à 1,80-1,60-1,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

— La 6e édition du dernier ouvrage de M. de Cormenin, *les Entretiens de village*, vient de paraître chez l'éditeur Pagnerre. Ce petit livre, qui contient de si utiles enseignements, a été accueilli par d'universelles sympathies. Près de 12 000 exemplaires se sont écoulés en moins de deux mois.

— L'immense succès obtenu par la maison du GRAND COLBERT, dans la vente des deux dernières parties de cachemires purs à 90 fr. et à 155 fr., a engagé cette maison à traiter une nouvelle et importante affaire de châles, tous en première qualité de cachemire, qu'elle peut laisser au prix de 144 fr. Comme on a voulu faire croire au public que des cachemires sans mélange ne pouvaient pas être vendus au-dessous de 300 et 400 francs, il sera remis avec chaque châle un certificat de garantie portant le numéro d'ordre du fabricant et la désignation de cachemire pur.

Spectacles du 25 avril.

6 h. 1|2 FRANÇAIS. — Jeanne d'Arc. Famille Poisson.
7 h. 1|2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
6 h. 1|2 ODÉON. — L'Ingénu. Touriste.
6 h. 1|2 VAUDEVILLE. — 1re Un homme grave. Riche. Conte bleu.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Madelon.
6 h. 1|2 GYMNASE. — Mari. Geneviève. Georges.
7 h. 1|2. PALAIS-ROYAL. — 1re repr. Lait d'ânesse,
6 h. 1|2 PORTE-ST-MARTIN. — Petites Danaïdes.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

che 3 mai. — Nos anciens abonnés de quinzaine auront donc reçu trois feuilles en sus de leur droit, savoir : le Numéro double de ce jour et le Numéro du 8 avril qui contenait le compte-rendu du banquet de la veille.

La périodicité hebdomadaire du Numéro double, réclamée depuis long-temps, a été bien accueillie : nos amis ont compris que cette publicité de chaque dimanche était bien plus favorable que la précédente au placement de la feuille.

Sur quelques points cependant on a regretté l'augmentation de abonnement. Malheureusement, dans les circonstances actuelles surtout, nous ne pouvons pas, en doublant la matière, nous dispenser de doubler le prix. Toute la question est de savoir si la périodicité hebdomadaire à 12 fr. n'est pas plus satisfaisante que la périodicité de quinzaine à 6 fr. Or, à cet égard, nous ne saurions avoir le moindre doute.

Les personnes qui ne veulent pas consacrer 12 fr. par an à l'abonnement, trouveront facilement d'ailleurs des co-abonnés, et préféreront elles-mêmes la périodicité hebdomadaire à l'intervalle trop long de la quinzaine.

Quelques-uns de nos amis nous écrivent que nous aurions pu maintenir le prix actuel en donnant un supplément d'une demi-feuille seulement chaque dimanche. C'est une double erreur ; d'abord parce qu'un demi-supplément ne permettrait plus de conserver au Numéro du dimanche le caractère spécial que nous avons voulu donner au Numéro de quinzaine et qu'il ne doit pas perdre ; ensuite, parce qu'un demi-supplément payant les mêmes droits de timbre et de poste qu'un supplément entier, l'économie que nos correspondants supposent n'existerait qu'en proportion très faible.

Quelques-uns se sont plaints de la suppression du Numéro du lundi. — Nous ne demandons pas mieux que de le rétablir : mais nous ne pouvons le faire avant que la Rente ait atteint un chiffre suffisant, et que la perception en soit bien régulièrement organisée. Aujourd'hui, qu'on ne l'oublie pas, nous ne marchons qu'avec des *économies extrêmes en toutes branches* ; nous nous sommes imposé la loi de maintenir nos dépenses *au-dessous* du niveau de nos ressources. Aucune considération ne nous fera déroger à ce principe fondamental, et s'il avait exigé la suppression de deux, de trois Numéros par semaine, nous aurions fait cette suppression.

Au reste, il existe cinq ou six journaux quotidiens qui ne paraissent pas le lundi, mais avec cette différence qu'ils ne donnent pas, comme la *Démocratie pacifique*, un Numéro double le dimanche. Ce Numéro, avec son caractère spécial et le soin tout exceptionnel is à sa composition, est certainement bien supérieur à deux numéros ordinaires. Cette supériorité nous paraît de nature à compenser pour nos abonnés la privation qu'ils éprouvent une fois la semaine, d'autant que dans la plupart des journaux le numéro du lundi se sent généralement d'avoir été composé le dimanche. — Au reste, nous le répétons, cette suppression n'est que momentanée, et nous rétablirons le Numéro du lundi dès que l'état de la Rente le permettra.

Le développement de la Rente et le placement du *Numéro du dimanche*, voilà les deux points que nous recommandons spécialement aujourd'hui au zèle des partisans de notre cause. Le Numéro du 1er de chaque mois.

Ceux de nos anciens abonnés de quinzaine dont, par suite de la réduction de temps, l'échéance nouvelle tomberait dans le courant d'un mois, recevront le Numéro double jusqu'à la fin de ce mois.

Les souscripteurs de six mois au Numéro de quinzaine qui reçoivent ce Numéro depuis l'origine, doivent renouveler leur abonnement dans le courant de cette semaine, s'ils veulent recevoir le Numéro de dimanche prochain.

La Guerre sociale.

L'heure est solennelle pour les gouvernements. Il faut que, toute affaire cessante, ils méditent sur les souffrances et sur les besoins de la classe ouvrière, il faut qu'ils organisent le travail, il faut qu'ils se mettent résolûment à la tête des socialistes, ou l'Europe, dans un délai fort court, sera désolée par une guerre terrible.

Guerre des pauvres contre les riches, guerre des exploités contre leurs oppresseurs, guerre de ceux qui ne possèdent rien contre ceux qui détiennent tout, guerre pour le salaire, guerre pour la propriété, *guerre sociale*.

Depuis longtemps nous prévoyons l'invasion du fléau, nous signalons les deux causes qui le préparent : la misère des travailleurs portée à son comble et la rapide propagation des théories communistes. Contre ces deux maux la violence est impuissante, la violence ne soulage pas la misère et n'arrête pas le cours des idées. Mais le pouvoir sait qu'il existe des doctrines à la fois progressives et pacifiques conciliant le droit et le devoir, l'ordre et la liberté; capables de rassurer le travailleur sur son avenir, sans l'armer contre le présent, sans le mettre en insurrection contre la société actuelle. Ces doctrines sont les nôtres. Un gouvernement vraiment grand par l'intelligence et par le cœur eût compris depuis longtemps l'importance et la sainteté de ces idées. Il eût mesuré leur valeur à la noblesse des dévouements qu'elles inspirent et se fût chargé lui-même de les réaliser; un gouvernement plus timide, mais éclairé du moins sur ses véritables intérêts, n'eût opposé à notre propagation aucune entrave; il eût ouvert à notre enseignement pleine carrière, comprenant que nous pouvions seuls neutraliser l'influence dangereuse des théories qui nient le principe de la propriété et qui dans leurs moyens de succès font entrer la guerre.

Le gouvernement actuel de la France n'a pris aucun de ces partis, il ne s'est encore montré sympathique ni à nos projets de réalisation, ni au vœu plus d'une fois exprimé par nous de donner à notre enseignement une large publicité.

Croit-il donc que la guerre sociale annoncée tant de fois soit une chimère?

On envoie aujourd'hui des médecins étudier en Prusse la marche du choléra : qu'on envoie plutôt des hommes politiques étudier en Gallicie et en Irlande la marche de la guerre sociale, fléau qui gagnera bientôt la France.

En Gallicie, les paysans ont massacré les nobles, tous ceux qui possédaient la terre, tous ceux qui leur imposaient la corvée; le sol a bu le sang des propriétaires, des privilégiés égorgés avec leurs familles, et cependant la fureur des paysans n'est pas assouvie, elle se malheureux affamés ont attaqué les armes à la main des magasins de farine et les ont pillés ; ils ont fait main basse sur l'approvisionnement des boulangers.

Vous souriez, peut-être, et vous dites : Qu'importe au ministère Guizot ? la Gallicie et l'Irlande ne sont pas la France.

Ecoutez : il n'y a pas un mois, les mineurs de Saint-Etienne ont refusé de descendre dans leurs puits parce qu'on les avait menacés d'une diminution de salaire ; on les en avait menacés, si le fait est contesté, nous le prouverons ; on a voulu d'abord les ramener au travail par des promesses fallacieuses, on leur a garanti non-seulement le maintien du salaire actuel, mais encore une augmentation, puis l'on s'est joué d'eux quand ils ont réclamé l'exécution de cette promesse. Depuis cette époque les mineurs du bassin de Saint-Etienne font grève, leur pays est encombré de troupes ; on opère des arrestations tous les jours ; les soldats ont tué à coups de fusil des femmes enceintes ; du jour au lendemain vous pouvez recevoir la nouvelle d'une collision terrible : direz-vous que ce n'est pas là un état de guerre?

Il est vrai que la grève ne s'étend pas de Saint-Etienne à Rive-de-Gier, comme on l'avait craint d'abord ; il est vrai qu'à Saint-Etienne même elle paraît toucher à sa fin; mais sait-on pourquoi la grève ne s'est pas étendue à Rive-de-Gier? Sait-on pourquoi les travaux sont repris sur quelques points à Saint-Etienne?

A Rive-de-Gier, les maîtres ont compris la gravité de leur position; ils ont fait les concessions nécessaires. A la Grand'Croix, les ouvriers avaient cessé leurs travaux ; ils étaient sortis du puits et réclamaient une diminution de travail, une heure de moins par jour. On leur a promis ce qu'ils demandaient, et ils sont rentrés sur-le-champ dans la mine. Sur d'autres points, d'autres réclamations ont obtenu un succès immédiat ; mais ce n'est pas là un état normal, et des complaisances passagères, commandées par la peur, ne sauraient équivaloir à des garanties.

A Saint-Etienne, les ouvriers recommencent à travailler, parce qu'ils manquent de ressources pour prolonger la grève; la misère, la faim les prennent à la gorge. Il faut bien qu'ils travaillent, même à des conditions iniques, lorsque leurs femmes et leurs enfants leur demandent du pain. Quelques mineurs se sont rendus sur le marché afin de se louer pour des travaux étrangers aux mines, mais les ouvriers abondent sur le marché dans ce temps-ci. On trouve difficilement à 1 franc 25 centimes par jour; ce n'est pas du pain. La majorité des mineurs est donc obligée de reprendre ses travaux, de passer sous les fourches caudines de la Compagnie. Mais peut-on dire que la lutte soit finie? Nullement: les ouvriers sont indignés de voir que le gouvernement ne fait rien pour eux, qu'ils vont être exploités sans merci par la Compagnie générale. On répond à leurs plaintes par des baïonnettes et par des balles, ils ne peuvent pas s'associer, se concerter, se réunir même, un certain nombre, pour causer seulement, sans être dispersés par l'infanterie et la cavalerie. Les ouvriers sentent le poids de cette oppression, ils la comparent avec la liberté d'association, et même de coalition qui est laissée à leurs maîtres. Si les mineurs reprennent actuellement le travail, c'est afin d'y chercher des forces pour une grève nouvelle et de la commencer au premier jour avec plus d'entente, de vigueur et d'à-pro-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 26 AVRIL 1846.

LES UTOPIES PHILOSOPHIQUES ET MORALES

JUGÉES PAR FOURIER.

Les feuilletonistes réunis de la *Démocratie pacifique* déclarent en toute humilité qu'il leur sera rarement possible de donner à leurs lecteurs un feuilleton qui vaille celui-ci ; ils ne croient même pas qu'il existe de critique à la fois plus judicieuse, plus spirituelle et plus amusante.

Fourier, que d'aucuns traitent de rêveur et d'utopiste, était l'esprit le plus positif et le plus rigoureux du monde. Son bon sens était à la hauteur de sa prodigieuse puissance de découverte. Il est plaisant de voir cet homme, qui a dévoilé le système de la nature, qui n'a rien imaginé, rien avancé d'arbitraire, il est plaisant de le voir appelé utopiste par les sectateurs des vieilleries philosophiques et morales dont la vanité et l'impuissance sont jugées par des milliers d'années d'expérience ! Mais ce sont précisément les soutiens de ces doctrines vaines, ceux qui suivent ces voies de déceptions, qui sont les utopistes et les rêveurs ! Fourier a voulu le prouver une bonne fois aux plus simples : pour cela faire il a choisi le *Télémaque*, parce que le *Télémaque* est donné à la jeunesse comme l'évangile de la morale et de la saine raison ; il a choisi Fénélon, parce que Fénélon lui apparaissait comme le philosophe placé le plus haut par la noblesse du caractère, la pureté des intentions, l'excellence des aspirations.

Lisez donc, lecteur, et voyez si Fourier, cet utopiste, en passant le *Télémaque* au creuset de son bon sens, a bien montré dans quel abîme de contradictions, d'aberrations et de déclamations burlesques, se précipitent nécessairement tous ceux qui, avec les meilleurs désirs du monde, écrivent sur l'homme et sur la société, sans se rallier avant tout, comme l'a fait Fourier, aux principes rigoureux de la science, aux données inflexibles de l'attraction et de la nature. Lisez ce morceau, lisez ce chef-d'œuvre de bon sens et de gaieté, vous qui ne l'avez jamais lu; et vous qui le connaissez déjà, lisez-le encore.

La Déraison politique et morale,

OU LE PIÈGE DES OUVRAGES BIEN ÉCRITS.

« Quelque sujet qu'on traite, ou plaisant ou sublime,
» Que toujours le bon sens s'accorde avec la rime. »

Si le bon sens est exigé, même en poésie, à plus forte raison est-il exigible en prose. Dès lors on ne voit pas à quel titre les moralistes peuvent se croire affranchis des règles du bon sens et du sens commun, dans leurs théories de modération.

Surpris de l'apostrophe, ils vont répliquer que rien n'est plus sensé que la morale douce et pure, étayée de la froide raison. Quant à moi, j'y cherche vainement une lueur de raison, et je n'y trouve à chaque page qu'un tissu de folies. Choisissons pour preuve quelque fragment d'une de ces morales qui FONT LE TOUR DU MONDE, la morale du divin Fénélon, ami des hommes et des dieux, oracle des saines doctrines de la simple nature. Voyons, dans cette courte analyse, *à quel degré de folie les dogmes de modération peuvent conduire l'esprit humain* :

Après avoir décrété de quelles couleurs les sept classes de citoyens seront habillés à Salente, et avoir assigné aux dernières classes les couleurs rose, jaune et blanc, d'où il suit que les charbonniers, cordonniers et fabricants d'encre seront en habit rose, jaune et blanc, Mentor continue par le décret suivant, qui serait assez mal accueilli dans notre siècle mercantile :

« On ne souffrira jamais aucun changement, ni pour la nature, ni pour » la forme des habits ; car il est indigne que des hommes destinés à une » vie sérieuse et noble s'amusent à inventer des parures affectées (voilà le congé de réforme pour les fabricants et ouvriers de mode), ni » qu'ils permettent que leurs femmes, à qui ces amusements seraient » moins honteux, tombent jamais dans cet excès. »

Le décret est galant ; ainsi, mesdames, quand vous songez à vous parer d'un colifichet, votre époux, s'il est ami des saines doctrines, doit vous défendre tout changement dans les parures et vêtements ; jamais ni châle ni bonnet de nouveau goût ; ainsi l'exige la morale douce et pure du divin Fénélon.

« Il défendit toutes les marchandis[illegible]ngers, qui peuvent introduire le luxe et la mollesse. » [illegible] de prêcher cette morale aux fabricants de Paris et [illegible] d'Angleterre, tous gens fort jaloux de vendre [illegible]er !

« Il régla de même la nourritur[illegible]ci devient intéressant : le sieur Mentor va nous [illegible]s mets à perpétuité. Quelques-uns se plaignent [illegible]tablit cette gêne



pendant six semaines : ici la philosophie va plus loin ; elle veut régler la nourriture pendant tout le cours de l'année ; mais voyons ces statuts en cuisine.

« Quelle honte, disait-il, que les hommes les plus élevés fassent consister leur grandeur dans les ragoûts par lesquels ils amollissent leur » âme et ruinent incessamment la santé de leur corps ! Il faut donc, » ajoute Mentor, borner vos repas aux viandes apprêtées sans aucun ra» goût ; c'est un art pour empoisonner les hommes. » Tout doux, seigneur Mentor ; on vous citera tels individus qui ne peuvent se nourrir que de ragoût, même à déjeuner. Voilà bien les moralistes ! ils veulent non-seulement soumettre à leurs caprices tous les esprits, mais qui pis est tous les estomacs.

» Le roi Idoménée (en ami vrai des saines doctrines) retranche donc » tous les ragoûts, et Mentor retranche ensuite la musique molle et effé» minée qui corrompait toute la jeunesse. Il borne la musique aux fêtes, » dans les temples, pour y chanter les louanges des dieux et des héros. » Voilà de saines doctrines musicales : défendons tous ces chants efféminés des Grétry, des Sacchini ; n'admettons que les musiques mâles, comme *la Carmagnole* et *la Tragala*, si nous voulons être au ton de la morale douce et pure.

« Il défendit très sévèrement la magnificence des maisons, et voulut » que chaque maison un peu grande eût un péristyle. » Y pensez-vous, seigneur Fénélon ? Un péristyle est une magnificence très coûteuse. Voilà bien les moralistes ! coûte que coûte, ils veulent que chacun se conforme à leurs goûts, et un philosophe qui aura bâti un péristyle ordonnera à tout citoyen d'en bâtir autant. Celui-ci veut « que chaque maison » ait de petites chambres pour les personnes libres. » Pourquoi, dans un pays très chaud comme Salente (État de Naples), ne pas permettre les grandes chambres salubres et bien aérées? Mais notre moraliste aime les petites chambres ; il faudra que chacun se confine comme lui dans un réduit, tout en faisant l'énorme dépense d'un péristyle, qui suppose colonnes ou pilastres.

L'article d'où j'extrais ces sornettes ne s'étend qu'à une huitaine de pages, ce qui rend les contradictions d'autant plus plaisantes, qu'elles ne sont souvent qu'à un feuillet de distance, comme les suivantes, fort dignes de l'attention des commerçants et économistes :

« Il faut régler l'étendue de terre que chaque famille pourra posséder; » il ne faut permettre *à chacune dans chaque classe que l'étendue de* » *terre* ABSOLUMENT NÉCESSAIRE pour nourrir le nombre de person» nes dont elle est composée..... » (C'est la *loi agraire*, l'arrière-secret de la morale douce et pure.)

« Si l'on a planté trop de vignes, il faut qu'on les arrache ; le vin est la

la naissance de Charles Fourier. Nous renouvelons à ceux de nos correspondants, qui ne nous ont envoyé que des notes, l'invitation de compléter leurs renseignements, afin que ces solennels témoignages de la foi nouvelle soient connus et honorés comme il convient. Rien n'est plus propre à soutenir le courage contre les difficultés de l'apostolat, que les exemples donnés par les plus dévoués.

L'honneur d'ouvrir la marche appartient à la ville de Besançon, patrie de Fourier, résidence de son premier et long-temps unique disciple.

BANQUET DE BESANÇON.

Neuvième anniversaire célébré ; jamais plus d'animation et d'enthousiasme.

Plus de 50 couverts dans la grande salle Migon. MM. Just Muiron, Hippolyte Renaud, Fachard, docteur Ballard, Flingre, Ratez, Grimes, Versigny ont porté les divers toasts et prononcé des discours. Nous donnons les paroles des deux premiers orateurs.

Discours de JUST MUIRON, premier disciple de Fourier.

Messieurs,

Le Créateur se manifeste et se peint dans ses œuvres, et les œuvres de Dieu nous révèlent sa puissance et sa volonté. C'est en contemplant la merveilleuse, l'universelle harmonie des créations, que Fourier a découvert les grandes bases de la science positive dont il a doté le monde. Nous devons au génie de Fourier la plus exacte et la plus féconde, la plus concise et la plus complète définition des attributs de Dieu; de ces attributs, lois qui, de toute nécessité et éternité, président au mouvement régulier de l'immensité des êtres, masses et individus. Quatre lignes ont suffi à Fourier pour définir les attributs, les grandes lois de Dieu !

Universalité de Providence ;
Justice distributive ;
Economie de ressorts ;
Unité de système.

Dans leurs individualités ou dans leurs familles, dans leur ensemble ou pris isolément, tous les êtres connus ou inconnus de nous, déployent leurs splendeurs, goûtent leurs jouissances, accomplissent leurs destinées, avec d'autant plus de perfection et de bonheur, que leur mouvement de vie se coordonne mieux à l'économie de ressorts, à la justice distributive, à l'universalité de Providence, à l'unité de système qui régissent l'infini.

Evidemment ces lois gouvernent à nos yeux les branches matérielle et organique du mouvement universel. Par ces lois aussi doit être nécessairement gouverné le pivot, le foyer, le but de toute création, le mouvement social.

Or, l'histoire de quarante siècle nous apprend, les hideux évènements qui de nos jours se passent en Pologne, en Italie, dans la Grande-Bretagne, en Espagne, en France, par toute la terre, cet océan de misères, d'oppressions, de perfidies, de calamités sans nombre, au moral et au physique, dont le genre humain subit la torture, tout ce chaos du mal nous prouvé trop, hélas ! que le mouvement social est hors des voies de Dieu.

Nous en avons la conviction trentenaire, conviction chaque jour plus profonde et que légitiment au plus haut degré les progrès frappants de notre propagande : oui, les lois dont Fourier a donné la formule sont éminemment divines. Elles seules peuvent introduire et garantir, elles seules dispenseront bientôt à tous et à chacun la liberté, la richesse, la vérité, la justice, la fraternité la plus digne de l'homme et du chrétien.

Honneur à Charles Fourier de Besançon !

Comment cette sublime découverte, cette bonne nouvelle a-t-elle été accueillie d'abord ? Hélas ! parmi les hommes, les plus grands, enivrés d'encens et d'orgueil, dédaignaient d'écouter un obscur inventeur ; les petits, abattus, dégradés par de longs malheurs, ne trouvaient plus de force pour se relever, pour croire et espérer. Les uns, qui possédaient et voulaient jouir, sans remords, chez eux, pendant que l'on pleurait autour d'eux, avaient racorni leurs cœurs, fermé leurs yeux et leurs oreilles. Les autres, voyant dans la souffrance le seul moyen de mériter, avaient dressé des autels au mal et regardé la recherche du bonheur comme une impiété. Enfin, tous les cœurs étaient faussés, toutes les intelligences dévoyées, saturées de contre-vérités, de fausses sciences.

Dans de telles conditions, faut-il s'étonner, si pendant des années, Fourier a marché seul, si pendant d'autres années il n'a été suivi que d'un petit nombre de disciples ?

Avant de soumettre l'idée nouvelle à la raison de l'homme, il y avait à faire un travail préparatoire d'une grande difficulté, à traiter, à guérir cette raison atrophiée chez les uns, hypertrophiée chez les autres; chez tous, malade et incapable de remplir sa fonction, de juger, d'apprécier sainement.

C'est cette préparation, ce redressement de la raison collective qui a absorbé l'Ecole, qui a exigé des disciples de Fourier, des efforts, du dévouement, des sacrifices. Cette pénible tâche devait être longue, et nous devons nous réjouir de ce qu'aujourd'hui elle est à peu près terminée.

Aujourd'hui les vieux partis s'effacent, les vieilles idées s'en vont; aujourd'hui des mots nouveaux ont reçu le droit de bourgeoisie, des questions nouvelles ont surgi qui concentrent de plus en plus l'attention générale.

Aujourd'hui, toutes les parties de la terre ont entendu le nom de Fourier, les livres de l'Ecole ont été traduits dans toutes les langues, répandues chez toutes les nations.

Aujourd'hui, on est bien près de rougir de ne pas connaître la science nouvelle, de toute part on s'informe, on écoute, on étudie.

Aujourd'hui, par le dévouement des disciples, l'Ecole présente au monde un beau spectacle, et la propagation s'asseoit sur des bases solides.

Aujourd'hui, enfin, sur plusieurs points on s'occupe, avec de bonnes chances de succès, du but réel, définitif de tous nos vœux, de tous nos efforts, de la RÉALISATION.

Courage donc, messieurs, courage ! chaque année, le 7 avril, nous retrouve plus compactes, plus forts, plus nombreux. Que rien ne puisse nous refroidir quand nous travaillons pour les plus sublimes, les plus saints résultats. Si la tâche nous paraît rude, si l'attente nous paraît longue, songeons à tant de sacrifices que les hommes se sont imposés pour des causes nécessairement étroites, écourtées à côté de notre cause sacrée. En pensant au résultat que nous atteindrons, à ce qu'il y a de grand, de magnifique, d'inouï dans nos espérances, nous sentirons que la réalisation de nos vœux ne saurait être trop chèrement payée.

Au jour où la vérité triomphera, où l'humanité régénérée, transportée d'amour et de reconnaissance, saluera tout entière le nom, le grand nom de Charles Fourier!

BANQUET D'ORLÉANS.

Nos amis d'Orléans se sont réunis le dimanche 12 avril. Les toasts suivants ont été portés :

PREMIER TOAST. — A FOURIER !

A FOURIER, savant sublime !
Il délivre l'humanité du trouble de ses passions.
A FOURIER apportant au monde la loi de l'attraction et de l'unité universelle !

DEUXIÈME TOAST. — A l'activité humaine !
L'homme agit, Dieu le mène !

... rapide des communications, la distance effacée par une merveilleuse invention du génie industriel. Qui peut ne pas voir dans ce fait le présage de l'unité universelle, le premier acte de la domination unitaire de l'homme sur la terre ?

Cependant, aujourd'hui, cet instrument de puissance et d'harmonie n'a pas encore l'emploi utile et heureux auquel il est destiné. Il rapproche les hommes le plus souvent pour les affaires, pour les intérêts matériels; mais combien les voyages ont peu de charmes pour le cœur, dans ce monde où les divisions et les souffrances pénètrent jusque dans le sein bien-aimé de la famille. Et même, dans le champ des choses matérielles, que de troubles et de désordres ! et que de ruses, de perfidies sont favorisées par la rapidité des communications ! Que d'échanges mensongers !

Si Dieu a voulu que le génie de l'homme effaçât la distance entre les membres épars de la famille humaine et préparât ainsi la constitution de l'unité matérielle, Dieu a voulu aussi que ses enfants se rapprochassent pour s'aimer et pour glorifier la Création par le bonheur. Dieu n'aurait pas permis que l'homme pût faire d'aussi grandioses découvertes, si elles n'étaient destinées qu'à multiplier les manœuvres de la fausseté et de la haine, qu'à propager l'erreur et le mal. Non ; ces forces de la nature, de la nature amie trop longtemps méconnue, ces forces ont pour fonction d'unir les âmes dans une fraternelle harmonie, en vue de la gestion du globe.

Vous le savez, cette œuvre suprême de l'unité spirituelle, c'est celle que Fourier est venu enseigner ; c'est celle dont nous poursuivons l'accomplissement.

Déjà cet accord des âmes, nous le réalisons religieusement entre nous. Sans nous connaître, messieurs, nous nous aimons, car un but commun nous rallie dans un même noble désir. Lorsqu'un des enfants de la famille phalanstérienne visite ses frères, une pensée sainte est entre eux, et ces rapports vont désormais se multiplier. Ils seront féconds pour le progrès de la Cause, pour le bien de l'humanité. Rappelons-nous cette parole de Jésus-Christ : « Partout où vous serez assemblés en mon nom, » je serai au milieu de vous. » Amis, c'est bien au nom de Dieu que nous sommes réunis aujourd'hui, car Fourier, c'est l'homme de la science divine, envoyé ici-bas pour réaliser la loi de l'amour divin.

Que ces réunions, aux jours solennels, soient donc pleines d'efficacité ! Qu'elles fécondent nos âmes en exaltant la foi ! Que, pénétrés de mieux en mieux de la sublimité de votre mission, nous puisions, dans ces accords de sympathie des forces nouvelles pour vaincre l'esprit du mal et pour faire triompher la science ! Unissons-nous en des vœux ardents pour le salut du monde, pour le bonheur de nos frères. Souhaitons, amis, souhaitons que bientôt, par toute la France, par toute l'Europe, sur le globe entier, les voyageurs apportent tous aux cités, aux empires qu'ils parcourent, les mêmes sentiments de fraternel dévouement que je viens vous exprimer au nom de vos amis de Paris ; souhaitons qu'ils soient accueillis partout avec la même hospitalité religieuse que vous voulez bien me faire. Puissent les mêmes généreux désirs rallier tous les hommes, et puissent nos efforts être assez fructueux pour qu'avant peu de jours s'élève par nos soins le premier édifice d'harmonie, pour qu'il soit donné à nos enfants de voir enfin le règne de Dieu commencé sur la terre.

Et vous, frères de la cité d'Orléans, vous qui les premiers avez été reliés matériellement à cette capitale du monde intellectuel où Fourier acheva sa laborieuse carrière, réjouissez-vous, car votre position est prédestinée. Peut-être, sur cette route qui vit le premier rail-way central à longue distance, peut-être verrez-vous s'ouvrir le premier phalanstère. Vous n'oublierez pas, nous le savons, que cette position favorisée vous commande des devoirs plus grands. Ainsi, redoublez de zèle et d'ardeur. Entreprenez partout et toujours l'œuvre des religieuses conquêtes. Soyez pleins de confiance, car si l'esprit divin est avec ceux qui se réunissent au nom du Christ, il anime bien plus encore de sa force irrésistible ceux qui parlent à la fois au nom de l'amour et au nom de la science, ceux qui

---

» source des plus grands maux parmi les peuples ; que le vin soit donc » conservé comme une espèce de remède, ou comme une liqueur très » rare, qui n'est employée que pour les sacrifices. (Et ailleurs il dit) qu'on » n'admette que le vin du pays. »

Ne garder du vin que pour les burettes !!! Voilà un moraliste bien endiablé contre les ragoûts et le vin : comment s'accordera-t-il avec Horace et Anacréon, et même avec les sacrificateurs ou prêtres, qui ne sont point d'avis qu'on limite aux burettes l'usage du vin ; ils aiment assez à voir du vin sur leur table. Mais procédons au recueil des contradictions que notre moraliste va articuler, dès les pages suivantes, contre son précepte de loi agraire et de destruction des vignes.

« D'ailleurs la liberté du commerce était entière à Salente : bien » loin de le gêner par des impôts, on promettait une récompense à tout » marchand qui pourrait attirer à Salente le commerce de quelque nou- » velle nation. »

Eh ! sur quoi commercera-t-on dans un pays qui, ne cultivant que la quantité de terre ABSOLUMENT NÉCESSAIRE pour nourrir son peuple, n'a pas de superflu à exporter ? un pays qui, arrachant les vignes, et n'admettant que les vins de cru, ne peut acheter ni vins étrangers, ni liqueurs également prohibées, et qui défend *toutes marchandises de pays étrangers pouvant introduire le luxe et la mollesse* ; un pays où le savant politique Mentor « RETRANCHA un nombre prodigieux de marchands » qui vendaient des étoffes façonnées des pays éloignés, des broderies, » des vases d'or et d'argent, avec des figures de dieux, d'hommes et » d'animaux, des parfums, de beaux meubles, etc. » (Mentor a ordonné plus haut de rassembler tous les meubles somptueux et de les vendre aux Peucètes, pour éviter la corruption, et la renvoyer charitablement chez les voisins.)

Après tant de prohibitions, je ne vois pas sur quoi on pourra commercer dans une contrée qui ne veut rien acheter de l'étranger, et qui, n'ayant que les cultures *absolument nécessaires*, n'a rien à donner en échange, rien à livrer au commerce extérieur.

Cet obstacle n'embarrasse pas notre moraliste, et il va d'un trait de plume créer dans Salente un commerce plus immense que celui de Londres : écoutons.

« Ainsi les peuples y accoururent bientôt en foule de toutes parts : le » commerce de cette ville était semblable au flux et reflux de la mer : les » trésors y entraient comme les flots viennent l'un sur l'autre : *la franchise, la bonne foi, la candeur* semblaient du haut de ses superbes tours appeler les marchands des pays les plus éloignés ; chacun d'eux » vivait paisible et en sûreté dans Salente. »

Holà, seigneur Fénélon ! vous avez dit plus haut qu'on *retranchait*, c'est-à-dire qu'on excluait et pourchassait tous ceux qui vendaient les étoffes des pays éloignés, les vins, liqueurs, parfums, vases, meubles étrangers : que pouvaient donc faire à Salente ces marchands *qui apportaient les trésors comme les flots viennent l'un sur l'autre* ? les marchands ne viennent pas pour la promenade, et ne livrent leurs trésors qu'à bonnes enseignes. Ils ne pouvaient pas vendre aux Salentins des subsistances, puisque Mentor avait *pris des précautions* pour que chaque famille en produisît le nécessaire ; on pouvait encore moins vendre aux Salentins des étoffes même d'utilité, puisque Mentor avait employé aux arts nécessaires, comme draperie et toilerie, tous les ouvriers qui servaient aux arts pernicieux ; ces navigateurs ne vendaient pas des épices dans un pays qui proscrivait les ragoûts, ainsi que toutes les productions *lointaines* et *riches* : le pays ne buvait que du vin du cru : sur quoi donc commerçaient ces légions de marchands *qui apportaient les trésors comme les flots viennent l'un sur l'autre?* Venaient-ils faire emplette de vertus ? de LA FRANCHISE, LA BONNE FOI, LA CANDEUR, que Mentor place au haut des tours de Salente ? ces denrées morales n'ont rien qui puisse tenter les marchands ; il faut laisser la franchise, la bonne foi et la candeur au-dessus des tours superbes ; si elles en descendaient pour venir à la Bourse, elles se trouveraient furieusement dépaysées.

Singulière science que la morale ! Quel étrange privilège que celui d'enseigner gravement des inepties, des contradictions stupides qu'un enfant de dix ans rougirait d'avoir écrites ! Horace dit que les poètes peuvent tout oser ; il me semble que les moralistes usent largement de ce droit. Quel dommage qu'on ne rencontre plus de ces rois dociles, comme Idoménée, à qui un moraliste pourrait dire : « Change tes pas- » sions, rédime ta table : point de ragoûts, ils amollissent l'âme; point de » vins étrangers, ils ruinent le corps ; point de sucreries, ni café, ni li- » queurs ; point de beaux meubles ni de beaux appartements : borne-toi » à une petite cellule, selon le sage Mentor ; point de couverts d'argent » ni de vaisselle plate ; mange dans une cuiller de bois, selon la morale » douce et pure de Salente, qui défend les vases et meubles d'argent ; » obéis aveuglément aux ordres des philosophes ; réprime tous tes dé- » sirs, fais arracher les vignes, bouleverse les cultures et les propriétés ; » établis la loi agraire, et tu seras digne du beau nom de roi philoso- » phe. » Voilà, en résumé, la morale que Mentor fait adopter au bon prince Idoménée : bonne pâte de roi ; on n'en fait plus de cette trempe !

« Aussitôt Idoménée régla sa table, où il n'admit que du pain excel- » lent : (pourquoi si bon ? le pain bis serait plus moral ;) du vin du pays, » qui est *agréable et fort*, avec des viandes simples. Personne n'osa se » plaindre d'une RÈGLE que le roi s'imposait lui-même ; et chacun se » corrigea ainsi de la profusion et de la délicatesse où l'on commençait » à se plonger par les repas. »

Ladite *règle* prescrite et pratiquée par le roi ne s'accorde guère avec la *règle* précédente, qui veut qu'on réserve le vin pour les sacrifices et les médicaments ; qu'on n'en cultive que le nécessaire pour ces deux emplois. Voilà les Salentins réduits, selon l'usage moral, à opter entre plusieurs règles contradictoires : celle de Mentor, qui ne veut point de vin à table, et celle du roi qui se fait servir sur table du vin *agréable et fort*, comme exemple à suivre. Ici les Salentins se rangeront à l'avis du roi, et avec d'autant plus de raison, que Mentor, après avoir dit d'une part qu'il faut arracher les vignes, parce que le vin est la source des plus grands maux, dit aux précédentes pages qu'il faut en cultiver beaucoup. Voici le texte :

« Mettez des taxes, des amendes sur ceux qui négligent leurs cultu- » res, et Bacchus, foulant sous ses pieds les raisins, fera couler du pen- » chant des montagnes des ruisseaux de vin plus doux que le nectar, et » les creux vallons retentiront des concerts des bergers. »

Nul doute que les bergers et paysans ne chantent miracle, quand ils verront les ruisseaux changés en vin aussi bon que du nectar. La joie sera la même qu'aux noces de Cana. Mais il faudra bien leur permettre de boire de cet excellent vin, puisqu'on les punit par des *taxes et amendes*, s'ils en négligent la culture.

Un célèbre fabuliste blâme les médecins *Tant pis* et *Tant mieux*, d'ouvrir deux avis contradictoires dont le malade est victime. Ces médecins ont au moins l'excuse de la dualité d'individus. Ici, le moraliste étant seul ne devrait avoir qu'une opinion, et il en a non pas deux, mais trois bien distinctes ; en effet :

1° Il veut d'abord faire arracher les vignes, source des plus grands maux ; n'en laisser que pour les sacrifices religieux, contre l'avis des prêtres même, qui ne sont pas fâchés de voir du vin sur table.

2° Après avoir condamné l'usage du vin, il excite le roi à donner l'exemple de boire chaque jour, à l'ordinaire, du vin *agréable et fort*. C'est vouloir que le roi invite à l'immoralité, puisque le vin et les ragoûts sont la source des plus grands maux.

3° Oubliant ses diatribes contre le vin, il finit par changer les ruisseaux en vin délicieux comme du nectar, dont les paysans ne manqueront pas de se gorger, au point de tomber morts-ivres, et se livrer dans l'ivrognerie à tous les déportements.

Toutes ces contradictions sont applaudies, moyennant le passeport de morale douce et pure. Un écrivain sensé et non philosophe aurait adopté une seule opinion, un parti raisonnable, comme de permettre qu'on bût modérément du vin, chose assez nécessaire au cultivateur, sous un cli-

SUPPLÉMENT

... [illegible] ... 10 0[illegible] autres ... [illegible]

Morts non naturelles. — Le nombre des personnes qui, pendant l'année dernière sont mortes de mort non naturelle dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande s'est élevé à 9 399, savoir : 3 305 individus ont péri par des chutes, ou pour avoir été renversés ou écrasés par des voitures ou des chevaux, etc.; 1 950 ont été noyés ; 3 057 sont morts par l'action du feu, savoir : 148 dans des explosions; 257 à la suite de brûlures, et 352 pour être tombés dans de l'eau bouillante ; 18 ont été empoisonnés ; 65 ont été assassinés avec des armes blanches ou à feu ; 83 sont morts à la suite de blessures qui leur ont été faites par eux-mêmes ou par autrui ; enfin, 971 se sont suicidés, ont péri sur l'échafaud ou sont morts par des causes qui n'ont pu être découvertes.

Condamnations à mort. — Voici le chiffre des condamnations à la peine capitale prononcées en différents états de l'Europe pendant une période de cinq ans. En Espagne, les exécutions annuelles ont été dans la proportion d'un condamné à mort et exécuté par chaque 122 000 habitants ; la proportion en Suède a été d'un sur 172 000 ; en Irlande, un sur 200 900 ; en Angleterre, un sur 250 000 ; dans le duché de Bade, un sur 400 000 ; en France, un sur 470 000 ; en Prusse, un sur 1 700 000 ; en Bavière, un sur 2 000 000 ; et en Belgique, depuis 1830, pas une. La période choisie pour ce calcul a été celle de 1832 à 1837.

Mouvement des hôpitaux de Paris pendant 1845. — Le chiffre des malades existant en traitement dans les hôpitaux de Paris a varié, dans les douze mois de 1845, entre 11 261, chiffre minimum (novembre), et 12 876, chiffre maximum (mars). Le chiffre des malades ou infirmes a varié dans les hospices, entre 11 317 (août), et 11 643 (décembre). On voit par là que la population malade soignée dans les hôpitaux et hospices a été, à Paris, constamment de 22 à 23 000. Le mouvement des entrées a été, dans l'année 1845, de 86 814 malades, et les sorties, prises, en général, comme les entrées, ont été de 79 402. Le nombre des décès a été, dans tous ces établissements, de 9 666, dont 6 875 morts dans les hôpitaux, et 2 791 dans les hospices. La mortalité la plus forte dans les hôpitaux a été pendant le trimestre de janvier (1 958) ; la plus faible, pendant le trimestre de juillet (1 516).

Naufrages. — D'après un relevé de la Société nationale britannique de sauvetage, le nombre des navires anglais qui périssent par naufrage est annuellement de 600 environ ; les pertes matérielles résultant de ces sinistres sont évaluées à 2 500 000 liv. sterl. (62 500 000 fr.) et le nombre des individus auxquels ils coûtent la vie, de 1 560.

VARIÉTÉS.

Causeries et Méditations,

PAR M. CH. MAGNIN (1).

Allons tout de suite au fait ; l'ouvrage, que nous venons de lire avec une scrupuleuse attention et une sérieuse sympathie, auxquelles M. Ch. Magnin a acquis un droit incontestable, est une sorte de recueil, dans lequel sont réunis plusieurs travaux littéraires, publiés à diverses époques par le *Globe*, l'ancien bien entendu, le *National*, la *Revue des Deux-Mondes* et le *Journal des Savants*.

La première question que le lecteur doit nous adresser est nécessairement celle-ci : — Quels sont le but et l'utilité littéraire de ce livre, composé en apparence d'éléments fort hétérogènes ?

Quelques-uns diront peut-être : — Que nous importent à nous des critiques, qui n'ont eu, à part le talent de l'écrivain, qu'une importance relative à l'époque où l'auteur les a publiées, et des questions littéraires, dont notre siècle s'est fort ému sans doute, mais que depuis long-temps il a parfaitement oubliées ! Ces articles devaient avoir eu et ont eu en effet un succès réel ; mais ce premier succès était-il un motif suffisant pour appeler de nouveau l'attention du public sur des questions quelque peu usées, sinon résolues, pour réveiller une querelle littéraire, qui ne doit plus renaître, et dont les derniers combattants, après s'être donné le baiser de paix avec plus ou moins de bonne volonté, siègent pour la plupart sur les immortels fauteuils de l'Académie française ?

M. Magnin a répondu lui-même à ces objections dans une fort modeste et fort spirituelle préface, dont nous transcrivons quelques lignes :

« Aujourd'hui, ces idées (le mouvement de rénovation littéraire, dont » le *Globe* a été le principal organe de 1824 à 1830), aujourd'hui, ces » idées poursuivent leur cours en raison de l'impulsion acquise, mais » avec une force sensiblement décroissante. Peut-être, dans cet apaise» ment graduel, pour ne pas dire dans cette langueur qui gagne peu à » peu la critique, est-il permis de voir l'indice d'une nouvelle et prochaine » révolution du goût ; peut-être le génie toujours éveillé qui ne permet » pas que l'esprit humain s'engourdisse dans un trop long sommeil, va» t-il demain faire luire aux yeux de quelques adeptes certains aspects, » voilés jusqu'ici, de l'éternelle beauté ; nous le souhaitons pour notre » part, nous, placés dans la foule, et qui n'avons pas de plus grand plai» sir que d'applaudir et d'admirer. Mais, en attendant l'effet désiré de ce » nouveau souffle inspirateur, et avant qu'un salutaire cataclysme vienne, » comme il y a vingt ans, emporter les vieux systèmes et raviver les » sources tarissantes de la poésie et de l'art, on ne peut trouver mau» vais que l'école critique actuelle se résume et se recueille ; on doit ap» prouver que généraux et soldats rassemblent leur bagage et mettent » à l'abri, dans un coin de l'arche, ce qu'ils ont à cœur de sauver de la » submersion qui s'avance. »

Vous dites vrai, monsieur ; il est bon, il est profitable pour nous tous, public, poètes, écrivains, artistes, de raviver, par un retour sur le passé, les sources tarissantes de la poésie et de l'art, de retremper nos forces et notre foi en l'avenir, au spectacle d'une victoire à laquelle vous avez pris une glorieuse part, et dont dernièrement on s'est efforcé, mais en vain, de ternir l'éclat par de tardives et impuissantes tentatives de réaction. Non, il n'est pas indifférent pour ceux qui s'intéressent sincèrement à l'avenir de la littérature française, ceux qui n'oublient ni les glorieux souvenirs du passé, ni les justes éloges qu'un étroit patriotisme peut seul refuser aux chefs-d'œuvre des littératures étrangères.

Parmi les morceaux que nous avons remarqués, un surtout nous a frappé par la beauté du style, l'élévation de la pensée et une singulière coïncidence des théories artistiques de l'auteur avec les doctrines de Fourier et de son Ecole. Quelques citations suffiront pour en faire juges nos amis.

Ce remarquable article a pour titre : *De la statue de la reine Nantechild* et des révolutions de l'art en France au moyen-âge.

L'auteur, après avoir prouvé que dans les arts et principalement dans l'architecture la seule cause de décadence, c'est l'absence de direction, d'unité et d'harmonie, jette un regard sur ce que nous nommons avec une singulière vanité les monuments du dix-neuvième siècle, et il dit :

« ..... Pour nous, peuple à demi Anglais, à demi Américains ; qui al» lons, en chapeaux ronds, échanger nos coupons de *trois pour cent* » sous le péristyle d'un temple grec, nous qui mettons un lancier polo» nais en faction près d'un petit arc de triomphe gréco-romain ; nous chez » qui la sculpture ne sait si elle doit se montrer habillée ou nue, païenne » ou chrétienne ; nous sommes sous le rapport plastique et pittoresque, » au dessous même du siècle de Louis XV, qui eut au moins un demi» caractère. L'art, chez nous, n'a plus ni direction ni unité. Nos rues, bi» garrées d'édifices de tous les styles, étalent des échantillons de tous » les siècles. Ce décousu vient surtout de l'absence d'une pensée archi» tecturale qui nous soit propre. C'est à l'architecture, à ce premier des » beaux-arts, qu'il appartient d'écrire et de formuler en caractères inef» façables la pensée d'un siècle, si le siècle en a une. Lorsque, faute » d'idée et de génie, l'architecture vient à faire défaut, le reste n'a plus » de base. Alors, peintres, poètes, sculpteurs, privés de direction, se » jettent dans la contrefaçon du passé, flottent, selon leur caprice, de » l'imitation classique à l'imitation du moyen-âge, tout prêts peut-être à » adopter le goût japonais ou chinois, qui a déjà eu un si bizarre com» mencement de vogue pendant la vieillesse de Voltaire. »

Pourquoi donc l'art fut-il si grand au moyen-âge ?

« Parce qu'alors, répond M. Magnin, il n'y eut point d'artistes, point » d'individus ; il n'y eut que des abbayes, des confréries, des monas» tères, où l'on mettait en commun non-seulement sa vie, ses biens, ses » intérêts terrestres, mais ses pensées, son âme, et, qui le pouvait, son » génie. »

Puis, l'auteur nous fait, dans un tableau aussi rapide qu'éloquent, l'histoire tout entière de la grandeur et de la décadence de l'architecture depuis les premiers temps du christianisme jusqu'à nos jours.

Enfin, après avoir démontré les funestes conséquences de l'*Individualisme*, qui ronge les entrailles de notre société, de l'isolement dans lequel languissent aujourd'hui l'art et les artistes, M. Magnin s'écrie, et nous sommes heureux de pouvoir transcrire ici ces nobles et prophétiques paroles :

«.... Mais l'art véritable, le grand art, celui de qui tous les autres re» lèvent ; l'art qui s'adresse aux générations, qui a besoin des siècles » pour se déployer, et qui survit aux siècles ; l'art qui a élevé les Pyra» mides, le Parthénon, l'alhambra, Sainte-Sophie, la cathédrale de Reims, » où est-il ? quand reviendra-t-il ?

» Il reviendra, quand, de cette poussière impalpable d'idées qui nous » entoure, il se sera formé quelque chose qui soit une croyance, quelque » chose de consistant, de durable, et qui mérite d'être exprimé dans » cette langue monumentale, la plus belle que l'imagination ait parlée.

» Je suis de ceux qui croient qu'une époque de décomposition et d'in» dividualisme comme la nôtre, couve une époque de recomposition et de » croyance.

«Je crois que les temps de tourmente intellectuelle, tels que ceux où nous » vivons, sont, pour ainsi dire, des saisons de labour et de semailles pour » l'esprit humain, et qu'au fond de quelque sillon obscur de notre terre » si tourmentée et si retournée en tous sens, est déposé déjà peut-être le » germe d'où sortira le nouvel arbre de vie et de science, de plus en plus » grand, de plus en plus touffu, dont les larges branches doivent donner » un jour du repos et de l'ombre à l'humanité. »

M. Magnin écrivait ces lignes en 1832. Depuis ce temps, le bon grain a germé, et les moins clairvoyants peuvent apercevoir à la surface de notre sol, encore couvert de ruines, de broussailles et de plantes parasites, les premiers rameaux de l'arbre de vie et de science, qui doit un jour abriter l'humanité régénérée.

Nous partageons de grand cœur les justes méfiances qu'inspirent à l'auteur toutes les *poétiques* passées et présentes. Qu'importent, en effet, pour l'avenir de la poésie et de l'art, toutes ces règles d'un intérêt fort secondaire et qui ne sont que la partie matérielle de la poésie, rimes plus ou moins riches, césures plus ou moins mobiles, enjambements, alexandrins, querelles de mots et de genres, comme si Boileau n'avait pas condamné lui-même ses classiques préceptes par ce vers plein de sens et de vérité :

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux.

Ce que désire M. Magnin, et ce que nous appelons de tous nos vœux, c'est que la science du beau, l'esthétique, fondée sur l'observation réelle des poétiques sentiments qui font battre le cœur de l'homme, se constitue enfin, et devienne le foyer commun, fécond, rayonnant, au sein duquel toute fleur de poésie puisse éclore et s'épanouir en liberté, où tout artiste libre et fier puisse venir réchauffer son enthousiasme ou son génie. Il est évident que cette science n'existe pas aujourd'hui. Quand et par qui sera-t-elle constituée ? Ceci est un secret ... lequel s'arrête impuissante notre époque de civilisation ..., de critique individuelle, de scepticisme jaloux, d'art ... ; ceci est un problème, dont la solution est réservée aux générations futures, aux siècles seuls d'harmonie, d'amour et d'... nous avouons humblement ne pas partager la confiance ... M. Magnin les dé-

(1) Deux volumes in-8°. Chez Benjamin Duprat, rue du Cloître-St-Benoît, 7, à Paris.

charité sociale.

M. L. à Périgueux. — Vous avez dû recevoir réponse satisfaisante de la C. P.

M. L. à Wissembourg. — Très bien, l'Alsace est une généreuse terre. — Cordial accueil aux nouveaux. — Nous prenons bonne note. Roulez avec soin, et retournez à nous.

M. T. aux forges du M. — Vous pouvez compter sur une épreuve choisie.

M. H. A. S. à Paris. — Nous avons reçu votre lettre du 17 courant. Si vous aviez plusieurs numéros du journal de New-York dont vous parlez, nous les tirions volontiers. — Donnez-nous s. v. p. votre adresse.

M. B. au Faouet. — Reçu. — Cordial accueil à M. C. — Merci.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 24 avril. — BOUTTÉ, agissant tant en son nom personnel que comme gérant de la Société en commandite BOUTTÉ et comp., quincailliers, r. Saint-Honoré, 290. Juge comm., M. Chevalier ; syndic prov., M. Jouve, r. Louis-le-Grand, 18. — HEOMÉ, tapissier, r. de la Ferme, 22. Juge comm., M. Ferté ; synd. prov., M. Mounciny, r. Feydeau, 26. — FRÉCON, ancien marc... de vins, à Saint-Mandé. Juge comm., M. Belin-Leprieur ; syndic prov., M. Morard, r. Montmartre, 173. — FINET, tapissier, r. des Moineaux, 21. Juge comm., M. Ferté ; syndic prov., M. Maillet, r. des Jeûneurs, 14. — SAINT BLANCARD, négoc. en vins, r. de La Rochefoucauld, 31. Juge comm., M. Chatenet ; synd. prov., M. Breuillard. r. de Trévise, 6.

Du 22 mars. — DELAVESNE, épicier, r. de La Bruyère, 19. Juge comm., M. Le Roy ; synd. prov., M. Thierry, r. Monsigny, 9.

Marchés.

Halle aux veaux. 24 avril. — Veaux amenés 882, vendus 882, 2,00-1,80-1,60. — Vaches amenées 103, vendues 94, 1,16-1,04-0,84. — Taureaux, amenés 4, vendus 2 à 0,00-0,00,-0,96.

Halle à la viande du 25 avril. — 26102 kil. Bœuf 1,60-1,40-0,80. — 22617 kil. Veau 1,70-1,50-1,20. — 5337 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. — En gros 40960 kil. 1,52-1,47-1,42.

Marché aux chevaux du 25 avril. — Chevaux de selle et de cabriolet amenés 162, vendus 16 de 400 à 1260. — De trait 246 entrés, vendus 31 de 390 à 1400. — Hors d'âge 201 entrés, vendus 18 de 80 à 470. — Anes entrés 18, vendus 4 de 35 à 80. — Chèvres amenées 7, vendues 2 de 18 à 36. — Voitures, 25 amenées, 4 vendues de 30 à 225. — Encan, entrés 3, vendus 3, de 90 à 215. — Essai, 104.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 25 avril. — Foin 1re 51 à 54; 2e 48 à 50 ; 3e 44 à 00. — Luzerne, 1e 50 à 00; 2e 47 à 00. — Paille de blé, 1re 30 à 31 ; 2e 28 à 29; 3e 27 à 00. — De seigle, 1e 34 à 00. — Regain, 00 à 00; 45 à 43.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 25 avril. — Foin 1e 56 à 58 ; 2e 45 à 50 ; 3e 40 à 42. — Paille de seigle 1re 29 à 30; 2e 26 à 28. — Paille de blé 1re 26 à 30; 2e 26 à 27; 3e 00 à 00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 23, 24 et 25 avril. — Beurre fin en livres 1,90 à 2,56. — En mottes Isigny 1,70 à 5,40. — En mottes Gournay 1 60 à 2,60. — Petit beurre 1,56 à 2,14. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0.00. — *OEufs* (le mille). Du 23 avril, 32 à 50. — Du 24, 30 à 50. — Du 25, 30 à 54. — *Fromages* (la dizaine), 24 avril. Brie 18 à 40. — A la pie 5 à 15.

Bourse du 25 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 75	83 80	83 75	83 75
— — fin courant	83 75	83 75	83 60	83 60
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 05	120 10	120 05	120 10
— — fin courant	120 25	120 25	119 10	120 10

4 1/2 J. 22 m. dr cours	112 »	Banq. de Fr. dr cours	3410 »
4 J. »	106 »	O. V. de Par. »	1235 »
Emp. 1844. au Ct	» »	C. hyp...... »	540 »
— fin Ct	» »	— Gouin.... »	1210 »
B. du Trés.	» »	— Gann..... »	1150 »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	» »	» »	» »	84 30
5 p. 0/0......	d. 50	» »	120 35	» »	» »
REPORTS.		du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....		» »	» »	15 »	17 1/2
5 p. 0/0.....		10 »	» »	35 »	» »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »	ROM............ Der C.	103 1/4
Récép. Rotsch.	101 »	BELG. 4 1/2.....	» »
ESP. Dette act.	32 3/4	— 5 0/0.....	» »
— — pass.	» »	— do 1840.....	101 »
— 3 p. 0/0.	» »	— do 1842.....	101 7/8
Dete intérieure	30 3/4	— Banque.....	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	» »	— do Em. 1841.	» »
HOLL. 2 1/2	» »	PIÉMONT.......	1260 »
HAITI....	» »	AUTRICHE	395 »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron.. » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1250 00
Act. d J.	» »
Ch. S. G.	1100 »
V. r. dr.	320 »
— Ob. anc.	1015 »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	130 »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1250 »
— à Rouen.	» »
R.-Havre..	700 00
Avignon...	» »
Str. à Bâle.	223 75
Paris-Str...	522 50
Tours-Nant	547 50
Orl.-Vierz.	» »
C. du Nord	776 25
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	500 »
Orl.-Bord.	637 50
Mont. à Tr.	410 »
Paris-Lyon	500 »
Bord-Teste	» »
Zinc V. M..	6510 »
Lin Maber.	» »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 76,00 à 77,00 ; courant du mois, 80,00 à 00,00 ; 4 d'été, 78,00 à 00,00 ; 4 derniers, 82,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 75,00 à 00,00 ; œillette rousse, 80,25 ; lin, 77,50 ; cameline, 76,50 à 76,75. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois, 128,00 à 00,00 ; mai et juin, 129,00 à 129,00 ; mois du milieu, 130,00 ; quatre dern., 00,00.

Savons. — Disponibles, belle qualité, 87 à 87,50 les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 avril.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Hamlet. Chevalier à la mode.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Pré. Emma.
6 h. 1/2 ODÉON. — Phèdre.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un homme grave. Conte bleu. Roman comique.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Camusot. Mme Panache. Père de la Débutante.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mari. Geneviève. Mère. Un Nuage.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Mort. Mlle ma Femme. Lait. Vert-Vert.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Enfants. Marie-Jeanne. Trilby.
6 h. 1/2 GAITE. — Madeleine. Victorine.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 1/2 COMTE. — Maison des fous. Crispin. Docteur.
6 h. 1/2 FOLIES. — Rocambolle. Modiste. Bal. Dévorans.

Prix : 4 fr.— 2e édition. —Par la poste, 4 fr. 50. Prix : 3 fr.—

PORTRAIT EN PIED DE FOURIER,

GRAVÉ PAR CALAMATTA D'APRÈS LE TABLEAU DE GIGOUX (0,50 CENTIMÈTRES SUR 0,34.)

ÉPREUVES D'ARTISTES, sépia . . . 50 fr. — — sur chine . . . 40 | ÉPREUVES AVANT LA LETTRE, sur chine . . . 30 fr. — — sur blanc . . . 24 | ÉPREUVES APRÈS LA LETTRE, sur chine . . . 15 fr. — — sur blanc . . . 12

Troisième édition. — 4e tirage.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN,

Suivi de: ÉTUDES SUR QUELQUES PROBLÈMES FONDAMENTAUX DE LA DESTINÉE SOCIALE.

Par VICTOR CONSIDERANT.

0,60 centimes le volume, pris rue de Seine, 10, et *franco*, 75 c.
6 francs les 12 exemplaires pris rue de Seine, et *franco*, 7,50

Deuxième édition. — 1er tirage.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION,

Comprenant la TROISIÈME PARTIE supprimée dans le PRÉCIS.

Par MATHIEU BRIANCOURT.

0,80 centimes le volume, pris rue de Seine, 10, et *franco*, 1 f. » c.
8 francs les 12 exemplaires, pris rue de Seine, et *fracno*, 10 »

PETITS OUVRAGES A BAS BRIX :

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, par V. CONSIDERANT, 3e édit. grand in-32 compacte. Prix ; 30 cent., et par la poste, 35 cent.

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE à l'usage des ignorants et des savants. (Extrait de DÉBACLE.) Prix : 40 c.; et par la poste : 50 c.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par MATH. BRIANCOURT, 2e édit. grand in-32 compacte. Prix : 30 cent., et par la poste : 35 cent.

LE SEPT AVRIL, banquets commémoratifs de la naissance de Fourier Prix : 20 c.; et par la poste : 25 c.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER. 30 c.; par la poste, 50 c.

LA GRÈVE DES CHARPENTIERS EN 1845, *épisode de la crise sociale de l'époque*, par J. BLANC. Un vol. in-12 de près de 300 pages compactes. Prix : 1 fr. 50 c., et par la poste : 2 francs.

LES FRUITIÈRES DU JURA, par WL. GAGNEUR. 40 c. par la poste, 45 c.

LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

FEODALITE OU ASSOCIATION, à propos des

HOUILLÈRES DU BASSIN DE LA LOIRE,

PAR VICTOR HENNEQUIN.

Brochure in-8 de 50 pages.

Prix : 0 fr. 75 c. Et par la poste, 0 fr. 90 c.

LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10.

VUE DE LA POINTE SAINT-EUSTACHE.



ENTRÉE LIBRE

Dans les immenses galeries de Nouveautés des FABRIQUES DE FRANCE.

PLACE DE LA POINTE SAINT-EUSTACHE,

172, RUE RAMBUTEAU; 4, 6 et 8, RUE MONTORGUEIL.

Maison WEBER. Grand prix MONTYON.

DORURE ET ARGENTURE.

DE MM. RUOLZ ET ELKINGTON.

Rue Joquelet, n. 5. MÉDAILLE D'OR en 1844.

Quinze années de succès justifiés, la bonté et la solidité de l'Orfèvrerie en Argent allemand, la dorure et argenture de MM. de Ruolz et Elkington, font de notre métal la plus parfaite imitation du vrai. Le bon goût et le prix modéré de nos couverts, Vaisselle et Bijoux, ne peuvent qu'augmenter notre clientèle.—Couverts, 60 à 65 grammes d'argent par douzaine de couverts, garanti par le poinçon.

3 FRANCS **PILULES STOMACHIQUES** LA BOITE.

Seules autorisées contre la Constipation, les Vents, Etourdissements, la Bile et les Glaires. — Pharmacie Colbert, passage Colbert.

En vente, à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10.

MÉNAGE SOCIÉTAIRE

PAR CH. HAREL.

Brochure in-8o. — Prix : 2 fr.; et par la poste, 2 fr. 70 c.

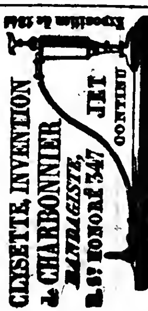
LES JUIFS

ROIS DE L'ÉPOQUE

HISTOIRE de la FÉODALITÉ FINANCIÈRE,

par A. TOUSSENEL.

1 volume in-8.—Prix, 5 francs. Par la poste, 6 fr. 25 cent.



A VENDRE 500 fr. Mobilier, secrétaire, commode, lit, table de nuit, lavabo, table de jeu, table de salon, 6 chaises.— 450 fr. Meuble de salon complet.— 250 fr. Pendule, candélabres, flambeaux. S'adr. au concierge, r. Fontaine-Molière-Richelieu. 41

CAFETIERES DAUSSE, rue de Lancry, 40. Le café s'y fait sur table, à l'eau chaude ou à l'esprit de vin, fort ou faible, une ou plusieurs tasses, avec économie de 33 0/0 par l'emploi de poudre fine. — Moulin pour moudre très fin.

DIORAMA.—Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h.— Le Déluge, avant, pendant et après.—Intérieur de St-Marc — Effets de jour et effets de nuit.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

THÉORIE DE

L'ÉDUCATION ATTRAYANTE.

Dédiée aux Mères,

Par V. CONSIDERANT, ancien Elève de l'Ecole Polytechnique.

Prix, 3 fr., et par la poste, 3 fr. 75 c.

RHUMES, IRRITATIONS, INFLAMMATIONS

Le SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT, de plus en plus apprécié pour le traitement des irritations et inflammations de la poitrine, de l'estomac et des intestins, est prescrit avec un succès toujours croissant par les plus célèbres médecins de la capitale, membres de l'Académie et de la Faculté royale de Médecine. Ce sirop est, en effet, la préparation la plus efficace pour combattre ces cruelles maladies, d'où résultent les Rhumes, Catarrhes, Crachements de sang, Croups, Coqueluches, Dyssenteries, etc., etc. — Pharmacie BRIANT, rue Saint-Denis 137, et dans toutes les pharmacies.

AUX PYRAMIDES, RUE ST-HONORÉ, 295, A PARIS.

EAUX MINÉRALES NATURELLES DE VICHY,

VÉRITABLES PASTILLES DE VICHY,

Sels de vichy pour boisson et pour bain.

MALADIES des CHIENS, poudre de VATRIN.

Seul remède approuvé et ordonné par MM. les vétérinaires de l'école royale d'Alfort, pour la prompte guérison de toutes les maladies de ces animaux. 4 fr. le paquet avec l'instruction. Chez Duval, pharm., r. Croix-des-Petits-Champs, 44; Lizeray, fab. d'armes, boulv. des Italiens, 17, et les principaux armuriers de Paris et de chaque ville.

VARICES. MÉDAILLE A L'EXPOSITION DE 1844.—BAS ÉLASTIQUES sans coutures ni lacets, pour combattre les varices et les engorgements des membres inférieurs.—FLAMET jeune, seul inventeur et fabricant breveté, sans garantie du gouvernement; rue Saint-Martin, 87.—Affranchir.

MÉDECINE HOMŒOPATHIQUE

du Dispensaire médical Saint-Germain,

rue du Four-Saint-Germain, 37, à Paris.

Nous avons déjà fait connaître l'immense avantage qu'obtient journellement la MÉDECINE HOMŒOPATHIQUE dans les affections aiguës et chroniques. Si l'on doutait encore de l'efficacité de cette méthode, les nombreuses guérisons obtenues chaque jour à ce Dispensaire suffiraient pour démontrer sa supériorité sur toutes les autres méthodes thérapeutiques.—Consultations gratuites de midi à 3 heures, et particulières, de 3 à 5 heures —On traite par correspondance.—Affranchir les lettres.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

[illegible]

» Au milieu de la table un vase renfermant une *couronne impériale*, fleur emblème du génie méconnu et dont Fourier avait désigné lui-même l'analogie, rappelait le souvenir du maître, de cet homme qui a trouvé les bases de l'organisation du travail ; le moyen de rendre à l'homme le bonheur, auquel l'appelait sa destinée, et qui n'a été salué dans la foule que par les cris du sarcasme et de la calomnie.

» Une triple salve d'applaudissements a salué le moment où l'on a découvert le portrait en pied du maître dont une gravure ornait la salle du banquet.

» Plusieurs toasts *à Fourier*, — *à l'extinction du paupérisme*, — *au peuple*, — *à la réalisation*, — *à la liberté*, — *à l'agriculture*, — *à la liberté de la presse*, — *aux amis absents*, ont été portés par plusieurs convives. — Tous exprimaient les plus généreux sentiments, et ont prouvé que l'Ecole phalanstérienne était à la hauteur de l'importante mission qu'elle s'est imposée. — Enfin l'un des convives s'est levé et a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

Ce serait peu de nous être réunis dans cette enceinte, les uns guidés par un pieux souvenir, les autres attirés par un sentiment de bienveillance et de sympathie.

Ce serait peu d'avoir, par le tribut d'une respectueuse admiration, glorifié le nom de Ch. Fourier, l'illustre créateur de la science sociale ; enfin, ce serait peu d'avoir formulé nos vœux, exprimé nos espérances, si nous n'avions conscience des devoirs qu'il nous reste à remplir pour rendre nos hommages dignes de celui qui en est l'objet.

Non, ce n'est point assez d'avoir compris la loi d'harmonie sociale révélée par Fourier, et pressenti la portée de son œuvre immortelle, si, comptant sur la puissance inerte et trompeuse du temps, on se laisse engourdir par l'inaction et par l'insouciance du présent. L'avenir est fils du passé, et s'il ne naît pas de plante sans semence, il ne se produit pas de bons fruits sans culture. Que ceux qui veulent entendre prochainement sonner l'heure des destinées heureuses ne se bornent pas à des vœux, qu'ils entrent résolûment en action et apportent un concours effectif à l'œuvre souvent ingrate et toujours laborieuse de la propagation.

L'expansion pure et simple de l'idée sociale par la parole et la presse est aujourd'hui et sera encore pendant quelques années la fonction pivotale de l'Ecole sociétaire. C'est le premier échelon qu'elle doit franchir avant d'arriver à une phase plus avancée de son développement sériaire, c'est-à-dire à la réalisation.

En effet, jusqu'ici la parole du Maître a été pour le monde, je veux dire pour la masse des hommes, ce que les rayons d'une lumière trop vive sont pour l'organe de la vue. L'œil ne peut supporter les irradiations directes du soleil, ainsi le monde n'a pas compris la vérité irradiée par le génie de Fourier. C'est à son École qu'appartient la mission d'adoucir l'éclat de cette lumière éblouissante, de rendre ses rayons plus obliques et de les décomposer en une série de vérités simples et élémentaires, de même que le prisme disperse le rayon blanc en sept couleurs principales que l'œil supporte facilement. Ce travail s'achève de jour en jour ; les livres de l'Ecole, ses journaux sont le fruit de cette assimilation de la doctrine et de cette élaboration interne que je compare à l'action réfringente des corps sur la lumière.

Lorsque les moyens de propagation orale et écrite seront plus nombreux, plus parfaits ; que la vie de l'Ecole sera matériellement assurée, on la verra aussitôt réfléchir, avec une puissance imprévue, sur le monde environnant, les rayons éclatants de la vérité nouvelle, et, par des irra- [illegible] qu'il faut renverser par une discussion sérieuse, par une charge à fond ; il faut prouver au monde que la véritable philosophie, la saine morale et la religion du Christ sont d'accord dans tous leurs principes fondamentaux avec la doctrine de l'attraction passionnelle.

Quant à moi, Messieurs, j'ai sur ce point une conviction profonde et, en dépit de toutes les contradictions, je suis persuadé qu'il ne faut aux philosophes, aux moralistes, aux théologiens, qu'une étude méthodique, suivie, impartiale et consciencieuse des doctrines phalanstériennes pour que leur base soit généralement acceptée. Appuyons donc de toutes nos forces la tendance qui s'est heureusement révélée dans l'Ecole, depuis la publication de la nouvelle *Phalange*, à aborder les hautes questions de doctrine, et encourageons notre savant Doherty à poursuivre ses travaux si remarquables sur la question religieuse.

Si l'étude est encore nécessaire au sein de l'Ecole ; si les efforts de la propagation ne peuvent acquérir toute leur puissance qu'après une appropriation complète de la parole du maître par les disciples, n'oublions pas les conditions nécessaires à l'accomplissement de cette première phase de la *mission* phalanstérienne. L'Ecole a besoin pour se fortifier d'accroître son personnel, d'augmenter ses ressources matérielles et de constituer définitivement ses organes de communication avec le monde extérieur, organes dont quelques-uns peuvent n'avoir qu'une utilité restreinte, mais qui sont indispensables pour attirer à nous les intelligences les mieux disposées à recevoir la semence de la vérité et à la faire fructifier au profit de la cause en lui fournissant des recrues pleines de force, de jeunesse et de bon vouloir.

C'est à ce titre que l'Ecole demande qu'on soutienne son organe quotidien, qu'on assure son existence et sa durée par une rente annuelle. Il faut que cette rente atteigne le plus tôt possible le *minimum nécessaire*. Arrivée à ce point dont elle approche, l'Ecole sera plus maîtresse de ses mouvements, et n'absorbera pas une partie de sa précieuse activité à lutter contre les obstacles qu'a engendrés jusqu'à présent l'exiguité de ses ressources. C'est alors que dans la plénitude de sa force expansive elle pourra frapper à coups redoublés sur les vieilles idées, à la faveur desquelles se maintient le désordre social sur les doctrines sceptiques de l'économisme et sur les fausses conceptions d'un philosophisme vain et stérile. D'ici à deux ans, plus tôt peut-être, l'Ecole aura quitté les langes et le berceau de son enfance, et s'élancera, douée d'une énergie dès lors indomptable, dans la voie d'une propagation directe. En vain, le vieux monde luttera contre elle ; les germes de l'idée phalanstérienne jetés d'avance aux quatre vents de l'horizon, fécondés par un travail persévérant de quinze années, élèveront leurs rameaux sur tous les points du globe, et des athlètes inattendus surgissant de toutes parts viendront multiplier les coups sous lesquels doivent succomber l'erreur et l'ignorance.

Voilà la marche, la seule marche que l'Ecole ait à suivre ; voilà le but qu'elle atteindra irrésistiblement. Que chacun de nous sache donc attendre patiemment l'heure de la victoire ; cette heure est proche, mais elle n'a pas sonné. Jusque-là point de repos, point de découragement, point d'indifférence ! Que le *sentiment d'unité* nous rende unanimes à soutenir l'Ecole dans la voie où la suit l'immense majorité de ses adhérents ; que quelques-uns se gardent des écarts d'une ardeur impatiente, et que, sous prétexte d'une divergence d'opinion, personne ne se croie en droit de répondre au signal d'appel par un refus de concours dont la responsabilité pèserait lourdement dans l'avenir. Conservons notre indépendance, nos opinions individuelles pour le conseil et la délibération, mais pour l'action, soyons tous d'accord ; obéissons au mot d'ordre. La discipline seule fait la force, acceptons-la ; une fois un plan de campagne adopté, [illegible]

que temps, les contenir par la force brutale ; mais ils se relèvent inopinément et avec d'autant plus d'énergie que le ressort a été plus fortement tendu. On ne viole pas impunément les grandes lois de la justice. D'ailleurs, ce n'est pas là de l'ordre ; ce n'est pas là de la stabilité ; et l'Europe est trop éclairée pour vouloir fonder son repos sur un système de compression barbare.

Les paysans de la Gallicie, après le massacre horrible des familles polonaises, ne sont pas plus disposés à supporter le joug féodal autrichien.

Quant à la nationalité polonaise, il est bien démontré aujourd'hui qu'elle est impérissable. Combien de fois n'a-t-on pas tenté de noyer la Pologne dans son sang ! combien de fois n'a-t-on pas mis son corps en lambeaux ! mais on n'a pu anéantir son âme. Le sang des Polonais vivifie la Pologne, comme le sang des martyrs vivifiait le christianisme. Sept fois cette nationalité si vivace s'est efforcée de se reconstituer, et rien ne pourra désormais effacer des traditions si profondes. Il est dans la nature humaine de s'attacher à une œuvre en raison des sacrifices qu'elle a coûtés. On ne peut donc supposer raisonnablement que les Polonais renoncent jamais à leur indépendance, et que l'insurrection de 1846 soit la dernière. On ne peut supposer qu'un intérêt si puissant s'évanouisse, parce qu'on aura procédé à quelques condamnations et à quelques exécutions.

L'esprit de nationalité qui ne cessa jamais d'animer la Pologne, se combine et s'unit forcément avec le besoin d'émancipation et de justice distributive qui travaille les paysans slaves. Il est dans la nature des choses que les opprimés se donnent la main. L'Autriche a bien pu lancer à Tarnow, sa landwehr en haillons sur les seigneurs, tout l'or de cet empire ne suffira pas à étouffer l'insurrection d'affranchissement quand elle soulèvera sur une grande échelle les populations slaves. Il est donc certain que la nationalité polonaise est assurée de revivre dès que, prenant l'initiative du progrès politique et social dans toute la partie orientale de l'Europe, elle proclame l'abolition de tous les privilèges qui pèsent sur le travailleur agricole, et une constitution juste de la propriété.

Ces faits méritent qu'on en tienne compte. On ne peut les détruire ; il serait sage de les accepter. Mais nous ne sommes pas à une époque où la raison domine encore chez les gouvernements de l'Europe ; chacun, sauf les gouvernants, comprend qu'il ne saurait y avoir d'ordre véritable sans liberté. La Russie, l'Autriche et la Prusse, qui ont concouru à renverser Napoléon, parce que, prétendait-on, il ne respectait pas assez l'indépendance nationale, sont-elles bien venues à dire aujourd'hui, à la face de l'Europe et du monde :

La raison du plus fort est toujours la meilleure.

Ces trois grandes puissances, qui disposent de douze cent mille soldats, espèrent toujours pouvoir écraser la Pologne. Mais après avoir soulevé l'Europe entière contre l'abus de la force militaire, exercé au nom des idées libérales de la Révolution française, n'est-il pas odieux de tomber dans le même abus en faveur du despotisme féodal, du servage, des corvées, de l'oppression des nationalités et de tous ces restes du moyen-âge qui devraient faire honte à des nations chrétiennes ?

Non, l'Europe conservatrice et pacifique ne devrait pas souffrir qu'il y eût ainsi, dans son sein, une cause permanente d'insurrection et de guerre ! L'Europe chrétienne ne devrait pas souffrir, sur

---

[illegible] brûlant comme celui de Naples.

Fénélon, dans un autre chant de son livre, fait l'éloge *des doux présents de Bacchus pour charmer les soucis des hommes* : pourquoi vouloir en priver le cultivateur qui en a besoin, non pour se charmer, mais pour prévenir des maladies et réparer ses forces épuisées par les feux de la canicule ? Un pauvre moissonneur, brûlé pendant une journée par le soleil de Naples, aurait besoin d'un peu de vin pour se soutenir ; il n'en aura point, cela ne convient pas à la morale : il faut que les moissonneurs deviennent philosophes, qu'ils s'exposent à une bonne fièvre, plutôt que de se restaurer par un verre de vin ! *risum teneatis*.

LE TÉLÉMAQUE est vanté comme oracle des saines doctrines de l'éducation philosophique ; je n'y vois, ainsi que dans tous les livres de morale, qu'un tissu de fadaises faites pour fausser l'esprit des jeunes gens et les conduire à la perdition, s'ils suivent seulement le quart de ces préceptes, que tout père a bien raison de démentir par *institution cupide*. Un enfant imbu de tels principes ne serait qu'un pédant hébété ; arrivant à la table de son père il y verrait, comme dans tous les ménages, un ragoût des restes de la veille ; il faudrait donc qu'il sortît de table en disant au père : « *Je ne veux pas amollir mon âme, ni faire consister » ma grandeur dans les ragoûts.* » Si c'est un prince élevé selon le Télémaque, il faudra qu'en montant au trône de France, il dise à ses peuples : « Habitants de Bordeaux et Cognac, de Languedoc et Provence, » de Bourgogne et Champagne, arrachez toutes vos vignes ; n'en gardez » que de quoi dire la messe ; le vin est la source des plus grands maux. » Quand il n'y aura plus ni vins ni eaux-de-vie à vendre dans Bordeaux » et La Rochelle, dans Marseille et Cette, vous verrez les vaisseaux y ac» courir de toutes parts, et les trésors y entrer comme les flots viennent » l'un sur l'autre. »

« C'est mal interpréter, réplique-t-on ; Fénélon disait cela au figuré. » Non vraiment : d'ailleurs à quoi servent des préceptes qu'il ne faut prendre qu'au figuré ? Il ordonne très positivement, avec des augures sinistres contre ceux qui n'obéiront pas ; toutefois, si l'on doute du ridicule de ses doctrines, examinons-en pièce à pièce quelques-unes, d'où il sera évident que l'auteur veut anéantir la civilisation ; ce qui serait fort sage s'il indiquait une meilleure société ; mais semblable à tous les philosophes, il veut détruire sans savoir édifier. Démontrons par des citations :

Éducation des Crétois. « On ne leur propose jamais d'autre plaisir « que celui d'être invincibles par la vertu. » Quelques-uns penseront qu'avec la vertu il faut de l'artillerie ; encore n'est-on pas sûr d'être invincible avec des vertus et des canons. Si je ne craignais les longueurs, je voudrais analyser au moins vingt balourdises dans cette proposition de plaisir moral, où il est impossible de trouver un sens. Allons plus loin :

« En Crète on met le courage à fouler aux pieds les trop grandes ri» chesses. » Encore une vingtaine de balourdises dans ce genre de courage, comme dans le plaisir précédent. Tous les riches Crétois sont donc occupés à fouler aux pieds des sacs d'argent ! S'ils le méprisent tant, pourquoi ont-ils pris la peine de le gagner ? La belle chose que les idées morales, quand on les met en parallèle avec le bon sens !

« En Crète on punit trois vices qui sont impunis chez les autres peu» ples : l'ingratitude, la dissimulation et l'avarice. » Eh ! ce sont les colonnes de la civilisation. Egoïsme, fausseté, cupidité ; si Fénélon ne veut pas de ces trois vices, il ne veut pas de la civilisation.

« En Crète tout le monde travaille et personne ne songe à s'enrichir. » De plus fort en plus fort ! comment se fait-il donc qu'il y ait tant de gens *trop riches*, mettant leur courage à fouler aux pieds les *trop grandes richesses* ! Ile fortunée, on s'y enrichit à l'excès, sans songer à rien gagner ! Le seigneur Fénélon a rêvé ici un effet de l'harmonie sociétaire ; il ne lui restait qu'à en inventer la théorie.

« On n'y souffre ni meubles précieux, ni festins délicieux, ni habits » magnifiques, etc., etc. On y boit peu de vin (c'est dommage dans le » pays de Malvoisie). Tout au plus y mange-t-on de grosses viandes, » sans ragoûts. » Encore la guerre aux ragoûts et au vin ! Mais les Mahométans qui ne boivent pas de vin, sont-ils meilleurs que nous ! Voyez les massacreurs de Scio, les bourreaux ottomans occupés à faire périr une nation entière dans les supplices ! sont-ils donc moins vicieux que les buveurs anglais qui leur aident à exterminer les Grecs ?

Parlant du roi de Crète, il dit : « Les lois peuvent tout sur lui ; il a » LES MAINS LIÉES dès qu'il veut faire le mal (Voici les principes jaco» bites dans un traité de morale douce et pure, et d'éducation vertueuse). » Les lois, en Crète, ne veulent pas que tant d'hommes servent par leur » misère et leur lâche servitude, à flatter l'orgueil et la mollesse d'un seul » homme. Le roi ne doit rien avoir au-dessus des autres ; il doit être plus » sobre, plus exempt de faste qu'aucun autre ; il ne doit pas avoir plus » de richesses ni de plaisirs (la sainte égalité !), ce n'est point pour lui» même que les Dieux l'ont fait roi ; il ne l'est que pour être l'homme » des peuples. Quelle horrible inhumanité de leur arracher les doux » fruits de la terre qu'ils ne tiennent que de la nature libérale et de la » sueur de leur front. »

En substance, il veut qu'on supprime les impôts, qu'on rédime la liste civile, qu'on *lie les mains au roi*, et que l'autorité passe au peuple ! Voilà en propres termes l'argot de la jacobinière, le pendant de la loi agraire conseillée plus haut. Cependant c'est Fénélon qui parle, c'est le livre sans pareil, la boussole d'éducation, la quintessence de morale douce et pure. Eh ! trouve-t-on dans la morale autre chose que l'esprit démagogique allié aux rêveries des folles vertus ? Tel est le piège des ouvrages bien écrits : *Déraison politique et morale* ; pas une phrase où l'on puisse concilier l'auteur avec lui-même ; pas un précepte compatible avec le sens commun ! Tout-à-l'heure Mentor a retranché la musique molle et efféminée *qui corrompt toute la jeunesse*, et il met ses bergers en quête pour aller chercher des chansonnettes !

« Le berger revient avec sa flûte, et chante à sa famille assemblée les » nouvelles chansons qu'il a apprises dans les hameaux voisins. » Quoi ! seigneur Fénélon, vous voulez qu'on mène une vie sérieuse et noble, sans aucune musique *molle et efféminée*, et vous conseillez de perdre le temps à s'occuper de chansons, en changer tous les jours ! A telle page vous n'admettez que la gravité et la constance, puis au feuillet suivant vous prêchez la frivolité et la nouveauté à ces misérables Salentins. Vous dites : « Ils n'auront que du pain et des fruits de leur propre terre, ga» gnés à la sueur de leur visage. L'époux avec les chers enfants doivent » revenir fatigués ; tous les maux du travail finissent avec la journée. » Les voilà donc harassés, ne songeant qu'à trouver leur soupe aux choux et leur châlet, n'ayant pas le temps de courir les villages voisins, pour s'y meubler l'esprit de chansons efféminées, et interdites selon vos dogmes, qui « bornent la musique aux fêtes des temples, aux louanges des » dieux et des héros. »

Pour en finir de ces billevesées morales, voici le vertueux Narbal prouvant qu'il vaut mieux mourir que de mentir ; soutenant que Télémaque et lui doivent aller à l'échafaud, plutôt que de dire un petit mensonge qui leur sauverait la vie ; mais si nous avions raisonné de la sorte en 93 et 94, où en serions-nous ? Chacun pour sauver sa vie, a dit force mensonges aux comités révolutionnaires ; pour mon compte, j'ai trompé trois fois en un jour le comité, et la visite domiciliaire ; dans ce seul jour j'ai trois fois échappé à la guillotine par de bons mensonges, et je crois avoir bien fait, n'en déplaise aux moralistes. Je pense même qu'un bon civilisé doit exercer ses enfants au mensonge et à la dissimulation. Le beau galimatias qu'on verrait, si les diplomates et les courtiers prenaient tout-à-coup fantaisie de dire la vérité. De bonne foi, est-elle faite pour la mercantile civilisation ?

Eh ! si ces docteurs moraux sont si amoureux de la vérité, pourquoi avoir tardé trois mille ans à faire le calcul de la vérité supposée, troisième issue de civilisation ? Je n'ai pas employé d'autre procédé pour découvrir le mécanisme des séries passionnées. Ils y seraient parvenus de même en spéculant sur la vérité collective, combinée avec l'industrie interne et externe ; tandis qu'en prêchant la vérité individuelle, isolée

par les idées phalanstériennes. (1)

Si les sociétés de secours mutuels n'étaient qu'un moyen plus digne et plus efficace de soulager les misères populaires, nos amis souhaiteraient sans doute leur prospérité comme hommes, comme citoyens ; mais comme phalanstériens ils se tiendraient pour désintéressés. Heureusement elles sont mieux que cela. A y regarder de près, il est aisé de voir quel parti on peut en tirer pour la mise en pratique de plusieurs idées capitales de la Théorie sociétaire.

Nous ne faisons qu'indiquer celle d'association, parce qu'elle est acceptée de tous et qu'elle constitue l'essence même de ces institutions. Mais en partant de ce fait évident que les marchandises nommées *remèdes*, fabriquées et vendues par des industriels et des marchands qui se nomment pharmaciens, s'obtiennent dans ces sociétés à des conditions meilleures de prix et de qualité pour chacun des sociétaires, il est facile de comprendre que les mêmes avantages pourraient être obtenus à l'égard de toute autre marchandise.

Le pain et le vin, par exemple. Une société composée de 1 000 membres, ce qui fait avec les femmes, les enfants et les vieillards 4 à 5000 personnes au moins, constituerait pour un boulanger, pour un marchand de vin, une clientelle d'une très grande importance. Il n'est pas de fournisseur qui pour l'attirer à lui n'offrît un rabais de un à deux centimes, peut-être davantage, sur le prix ordinaire du kilogramme et du litre. Au bout de l'an cette économie de tous les jours constituerait un profit très sensible dans une famille et équivaudrait à un secours réel. La diminution des prix ne serait pas le seul bénéfice : la qualité y gagnerait, la société se réservant le droit de la contrôler par ses inspecteurs : son bureau recevrait les plaintes des sociétaires et les transmettrait au fournisseur, qui serait ainsi toujours menacé de perdre un important débit par la moindre fraude.

Or, ces avantages pour être obtenus ne demandent pas, qu'on le remarque bien, la consommation en commun. Dans toute ville de second et troisième rang, où les distances n'empêchent pas les approvisionnements au même magasin, rien ne s'oppose à ce que toute famille conserve ses habitudes actuelles ; il suffit qu'elle soit connue du marchand comme affiliée à la société par un ou plusieurs de ses membres. Dans les villes très considérables on pourrait avoir plusieurs magasins.

Que l'on étende maintenant ces calculs à toutes les autres denrées de première nécessité, le sel, le poivre, le sucre, la viande, le poisson, le fromage, etc., au linge, aux vêtements, objets qui tous pourraient facilement se prêter à pareils marchés, et que l'on évalue les immenses économies qui seraient procurées aux classes pauvres par cette application nouvelle des vertus de l'association. Cela vaut un peu mieux que l'aumône.

Le bienfait serait si grand et si évident, qu'au bout de quelques mois tout le monde voudrait faire partie de la société, même les riches qui, après tout, sont bien aises de n'être dupes des marchands ni pour les prix ni pour les qualités. De sorte que, par contre-coup, la société se ramifierait dans toutes les populations : à la commune administrative, agglomération informe de familles indifférentes ou hostiles, sans d'autres rapports souvent que la proximité de demeure, on substituerait une commune où la solidarité, commune avec l'économie, dont le … avec la spéculation, et qui, soit par le bas prix des denrées, soit par l'excellence des qualités et la confiance qu'ils inspireraient, deviendraient bientôt la seule source d'approvisionnement tant pour les sociétaires que pour les non-sociétaires.

Ainsi serait promptement supprimée la propriété *intermédiaire*, principe funeste du commerce qui fait un spéculateur du marchand: lequel ne devrait être qu'un entrepositaire : ainsi l'on s'acheminerait à l'établissement d'un comptoir communal. Or, ce sont encore là des résultats essentiellement phalanstériens.

Dans l'ordre du travail on peut introduire des progrès analogues à ceux que nous venons d'indiquer pour le commerce et la consommation.

Toutes les familles des sociétaires font exécuter des quantités considérables d'ouvrage, à des industriels de diverses professions. Que la société, par l'organe de son syndicat, s'entende pour le choix des fabricants, pour les prix, pour les conditions du travail: elle obtiendra des traités infiniment plus avantageux que dans le débat individuel de gré à gré. — On pourra réserver aux sociétaires tout ouvrage qu'ils pourront fournir à égalité de prix et de qualité; ce qui sera pour eux et leurs familles une source considérable de bien-être. Enfin, quand la société aura des ressources (1), et un personnel habile, elle pourra se constituer fabricant, comme tout-à-l'heure elle se constituait marchand ; acheter des métiers comme ouvrir des magasins ; prendre patente, devenir électeur sous le nom de son gérant, et prendre ainsi position respectable dans le monde. Les bénéfices partagés entre tous les membres, proportionnellement au capital, au travail et au talent, élèveraient les salaires, et ce qui vaut mieux encore, la moralité et la dignité de tous.

En se concertant entre elles, les diverses sociétés pourraient se créer les moyens d'acheter des terres, des usines et fonder de grands établissements. Et ce plan réalisé porterait un coup mortel à la féodalité industrielle, tout aussi facile à vaincre que la féodalité commerciale. Lorsque les travailleurs auraient à choisir entre des ateliers seigneuriaux, où ils ne seraient que des serfs, misérables salariés, et des ateliers sociétaires où ils pourraient prétendre aux mêmes avantages, sinon à de plus grands, et de plus à tous les grades qu'assurent la capacité et l'activité, où ils pourraient tous les jours serrer fraternellement la main de leurs chefs, les ateliers seigneuriaux seraient bien vite désertés et les seigneurs déconfits, car, à quoi leur serviraient les maisons et les machines, et les capitaux de toute nature, sans le travail qui seul les féconde ?

Or, ce sont encore là des résultats essentiellement phalanstériens. Et ils peuvent s'obtenir dans toutes les institutions de bienfaisance comme dans celles de secours mutuels.

Que nos amis comprennent donc l'importance de ces œuvres de charité, dont le monde n'a su tirer jusqu'à présent qu'un faible parti, mais qui en nos mains et sous l'influence de nos idées peuvent devenir de puissants instruments de la rénovation du monde. Les théorèmes de la science sociale, qui, sous forme abstraite, ne sont compris que du petit nombre, seront acceptés et aimés de tous quand ils se réaliseront, aux yeux des populations, sous forme concrète et bienfaisante. Isolés d'abord dans des emplois particuliers, les faits ne tarderont pas à se mettre en rapport, à se join-…

Il a été publié dans la première quinzaine du mois d'avril; nous regrettons que l'abondance des matières ne nous ait pas permis de reproduire plus tôt ce remarquable travail. Au surplus, nos lecteurs verront qu'il n'a rien perdu de son actualité.

(1) Voir notre numéro du 19 avril.

(1) Il en est qui ont plus de 10 000 francs de réserves.

ÉVÈNEMENTS DE SAINT-ÉTIENNE.

Autant les monopoles qui se trouvent entre les mains de l'Etat peuvent être avantageux à la société, autant ceux qui sont constitués au profit de quelques individus lui sont funestes. Cela se conçoit facilement, car les services rendus par l'Etat sont organisés par tous et pour tous, tandis que ceux qui sont entrepris par des particuliers sont toujours le plus onéreux possibles pour la masse des consommateurs.

C'est en nous appuyant sur ces principes parfaitement simples, que nous voudrions voir le gouvernement s'emparer du monopole des assurances, de celui des chemins de fer, du roulage, et de toutes les grandes branches du service public, comme il posséda déjà celui du tabac, du transport des lettres et de la monnaie.

Mais le Pouvoir se garde bien d'entrer dans cette voie qui réaliserait de si prodigieuses économies. L'initiative ne lui convient en rien, pas plus pour les mesures purement administratives que pour les mesures politiques. C'est en vain qu'il voit tout autour de lui les gros capitalistes tenter de fonder par tous les moyens une nouvelle féodalité, celle de la richesse, mille fois plus dangereuse que l'ancienne féodalité nobiliaire. Le Pouvoir, loin de s'alarmer d'un pareil fait, semble au contraire le favoriser de toutes ses complaisances. Il faut le répéter à satiété, il n'y a pas de plus court chemin pour mener aux révolutions sociales, au soulèvement des masses dénuées de tout, contre les repus et les blasés.

Certes, on sait que nul plus que nous ne professe le respect de la propriété, des droits acquis, et l'amour de l'ordre. Nous ne sommes pas plus communistes qu'égalitaires ; mais nous aimons la justice et voulons que les droits de l'humanité soient reconnus et respectés ; nous voulons que tout homme laborieux puisse vivre du travail de ses bras ; nous voulons que l'Etat fasse observer l'équité à l'égard de tous; nous disons plus, nous voulons qu'il se conduise en père envers tous les membres de la société. Est-ce donc trop demander, dans l'état actuel de nos lumières, avec nos idées de justice, avec nos sentiments chrétiens, que de vouloir que le gouvernement accorde à tous égale protection et qu'il se préoccupe d'améliorer le sort des plus infimes de la grande famille ? Est-ce trop demander, que de vouloir que le pouvoir défende les faibles contre les forts et qu'il prenne l'initiative de la création de toutes les garanties et de la réalisation de toutes les réformes ? Non, ce n'est pas se montrer trop exigeant que de sommer le pouvoir de remplir les premiers devoirs de sa position. Non, ce n'est pas se montrer son adversaire, son ennemi, que de le solliciter d'entrer dans une voie féconde pour tous et principalement pour lui.

Cependant, les hommes du pouvoir, fiers de leur expérience prétendue, dédaigneux des conseils des esprits honnêtes et désintéressés, ignorants des tendances du présent et de la science de l'avenir, sans amour véritable pour le pays et pour le peuple, les hommes du Pouvoir laissent aller les choses au gré du hasard, ou plutôt suivant

---

des emplois industriels, ils n'ont pu aboutir qu'à enraciner la civilisation, engouffrer le genre humain dans les sept fléaux lymbiques, et dans la *déraison politique et morale*.

Je viens d'appuyer la thèse par un aperçu des sottises dogmatiques du Télémaque ; le bonhomme Fénélon ne se doutait guère des résultats qu'aurait, en 1789, sa doctrine essayée en France : Fénélon n'est pourtant pas suspect de perversité: qu'est-ce donc que des auteurs écrivant bien comme lui, et n'usant de ce talent que pour exciter le désordre, élever aux fonctions publiques en bouleversant le système social ? Ne suffirait-il pas de cette considération pour apprendre enfin aux modernes qu'il faut, en politique sociale, se défier des ouvrages bien écrits, recourir aux inventions bien raisonnées, reconnaître enfin à quels travers systématiques, à quel degré de folie les dogmes de modération et les jongleries oratoires peuvent conduire la politique, lorsqu'elle se confie aux systèmes des philosophes qui, en feignant de vouloir modérer les passions, ne veulent que se livrer à leurs fantaisies et y asservir tout ce qui existe ?

LE PORTRAIT DE FOURIER.

Je ne pense pas qu'il existe aujourd'hui sur la surface du globe une œuvre d'art à qui l'avenir réserve la même illustration et la même popularité qu'à celle-ci. Lorsque l'humanité, aujourd'hui brisée sous la faux de ses misères, et rivée au mal par des dogmes menteurs, aura enfin secoué le joug de l'imposture et redressé la tête pour lire au ciel la vérité écrite dans la loi d'attraction; quand le lépreux et le paralytique, guéris de leurs souillures et de leurs infirmités, auront repris leur place au banquet d'harmonie où Dieu nous convie tous, alors les populations libérées n'auront pas assez d'hymnes pour chanter la gloire du révélateur immortel qui leur ouvrit la voie des destinées heureuses; et, dans l'effusion de leur reconnaissance, elles commanderont à l'art de reproduire en tous lieux son image vénérée.

Les ministres de l'éducation, les princes de la science auront besoin de s'inspirer dans leurs enseignements de la présence du sage qui apprit à passionner l'enfance pour l'étude et rendit le métier d'initiateur si doux et si facile, de si rude et si répugnant qu'il était autrefois. L'amour voyera des autels à celui qui réhabilita et purifia son culte, au nouveau Thésée qui affranchit les vierges pauvres du tribut qu'elles payaient au minotaure de la prostitution, terrassa et tua le monstre, plaça la liberté de la femme sous l'égide de sa pudeur et de sa dignité, et restitua le droit de suzeraineté dans les relations d'amour au sexe à qui le Créateur avait départi la plus large dose d'attraction, sceau de l'élection divine. Les mères, débarrassées de soucis, d'inquiétudes et de veilles, et qui n'auront plus de la maternité que les joies, les mères voudront sanctifier les édifices consacrés à l'éducation de la tendre enfance, par l'effigie du génie bienfaisant qui leur fit ces jouissances et lança le premier dans le monde les saintes idées de la crèche et des salles d'asile. La vieillesse honorée et qui aura été rendue sa part légitime d'influence et de direction dans les affaires du monde, voudra bénir aussi des yeux comme du cœur celui qui la releva de son inutilité et de son délaissement.

Les chefs des Etats provoqueront partout les témoignages de gratitude des populations pour le sage législateur qui mit fin aux agitations et aux bouleversements politiques, en promulguant la loi d'harmonie et de solidarité qui règle les rapports des gouvernements et des peuples... Gloire alors à l'artiste dont l'habile pinceau aura été choisi pour transmettre aux générations futures les nobles traits de l'homme chéri de Dieu, le génie emportera son nom dans l'immortalité.

Le portrait dont nous avons à parler est l'œuvre de J. Gigoux, compatriote de Fourier. C'est ce qu'on appelle, en langage d'atelier, une œuvre parfaitement réussie. Ce tableau vous frappe tout d'abord par son caractère d'imposante simplicité. Le noble vieillard, peint de grandeur naturelle, est représenté assis sur un quartier de roche au milieu d'un site désolé ; ses deux mains pèsent en se joignant sur le modeste bambou ; la tête se relève pendant que le corps fatigué demande appui. *Os homini*... le front est sublime ; l'enveloppe a été moulée par la pensée qui bouillonnait dessous. L'œil du spectateur a peine à supporter l'éclat de ce regard si perçant, si profond, si limpide, où viennent se refléter à côté d'un sentiment d'indicible amertume, la plus fière expression de la foi en soi, l'indomptable énergie du cœur, de la charité quand même. Ce n'est plus là le Marius antique, le batailleur stupide méditant de nouveaux massacres et de nouvelles vengeances sur les ruines de la cité détruite, c'est le prophète embrasé de l'esprit de Dieu qui fut raillé et hué par la foule pour avoir prêché la loi sainte, mais que l'aveuglement et l'injustice des hommes n'ont pas détourné de sa voie. Oh ! celui-là aussi a vidé le calice de vinaigre et de fiel ; mais comme il savait par l'exemple de Socrate et de Jésus quel sort les sociétés subversives réservent aux envoyés de Dieu, il s'est résigné à son sort; il a plus souffert de l'abrutissement et des misères de la société civilisée que des outrages et des dédains dont elle a payé ses efforts.

Ce n'est point une idée de vengeance, croyez-le, qui luit au fond de ce regard dominateur et superbe, c'est seulement la haine et le mépris du charlatanisme de tous les partis et de toutes les couleurs, charlatanisme de morale, de religion, de philosophie, de politique, cataracte intellectuelle qui tient fermés à la céleste lumière le cœur et la raison de l'homme. Pour ceux-là seuls, les charlatans qui veulent prolonger l'ignorance et les misères humaines dont ils vivent, pour ceux-là seuls ce regard a des éclairs : il ne rayonne pour les victimes que douce sympathie et pitié. L'humble sergent de boutique que vous contemplez là et qui portait dans sa tête les destinées du monde, avait donné rendez-vous ici même, au sein de cette solitude dévastée, à un riche. Il apportait à ce riche le moyen d'extirper d'un seul coup de la société actuelle la misère, la prostitution, le carnage, la révolte... et le riche n'est pas venu. Voilà pourquoi cette figure vous paraît tant souffrir, et prier et maudire en même temps.

Le jour était arrivé où l'Ecole sociétaire devait enfin songer à populariser cette grande figure de Fourier, le découvreur sublime de la loi d'attraction, cette grande et majestueuse figure que la piété de ses héritiers testamentaires avait tenue voilée pendant dix ans pour se conformer à ses volontés suprêmes. Il lui avait été promis à l'époque où ce portrait fut peint, deux ans avant sa mort, que ce portrait ne serait inauguré qu'en un jour de triomphe. Il l'a été le 7 avril 1846, en présence de 800 convives, réunis par le lien d'une commune foi pour annoncer au monde la réalisation prochaine de la loi de bonheur. Après le pinceau, la gravure. Le soin de reproduire le portrait de Gigoux a été confié au burin de Calamatta, le graveur officiel des illustrations contemporaines. Une pareille tâche ne pouvait être remise en des mains plus exercées, plus habiles et plus dignes. Le burin a tenu toutes les espérances fondées sur le talent de l'artiste ; il a fait tout ce que le burin sait faire. C'est cette œuvre de Calamatta que nous annonçons aujourd'hui, œuvre dont un grand nombre de nos lecteurs ont pu apprécier le mérite, lors du banquet du 7 avril. Nous engageons vivement nos amis à faire l'acquisition de cette gravure, dont les produits, cela va sans dire, sont entièrement consacrés au service de la cause. Le portrait de Fourier a été cédé à la société du 15 juin 1840 par Mme Clarisse Vigoureux.

A. TOUSSENEL.

On exécutera à l'église Saint-Merry, demain dimanche, 25 avril, une des messes avec orchestre de M. J. Siegler, sous la direction de M. Frédéric Viret, maître de chapelle de cette paroisse.

Le concert de Mlle Ida Bertrand, aura lieu mardi, 28 avril, dans les salons de M. Erard.

[illegible], aux yeux des soi-disant conservateurs, servir l'ordre et la paix publique ?

La fusion des compagnies houillères du bassin de la Loire n'avait pas laissé que de causer d'assez vives inquiétudes à la classe tout entière des mineurs qui se voyaient ainsi menacés dans leur salaire, et aux esprits éclairés qui entrevoyaient qu'elles ne manqueraient pas d'élever leurs tarifs dès qu'elles auraient constitué solidement leur monopole. Ces craintes furent portées à la chambre ; mais sans résultat, comme toujours. Il ne s'agissait que d'intérêts publics !

Pour tranquilliser les ouvriers mineurs on leur avait promis d'élever le taux de leurs journées ; mais quelles garanties peuvent avoir les travailleurs aujourd'hui ! Aussi la promesse ne tarda-t-elle pas à être violée, ce qui détermina les déplorables évènements qui viennent d'avoir lieu.

Avec quelque modération et un peu de prudence, on aurait empêché le meurtre de quelques malheureux spectateurs des ridicules manœuvres du procureur du roi ; mais celui-ci n'eût sans doute pas été satisfait, car il n'aurait pas eu, aux yeux du Pouvoir, ce vernis de dévouement que donne toujours la violence.

Quoi qu'il en soit, des égorgements ne sont pas des solutions. On peut tuer des hommes, en emprisonner d'autres, faire d'immenses procès, jeter des familles entières dans la détresse ; tout cela ne prouve pas que de pauvres pères de famille n'aient pas le droit de défendre le pain de leurs enfants contre la rapacité de quelques millionnaires. On peut répandre des flots de sang, des procureurs du roi peuvent se passer la fantaisie de chasses à l'homme, on peut exploiter indignement les sueurs de malheureux ouvriers en les plaçant entre la faim et l'assassinat ; tout cela ne prouve pas que l'équité soit du côté de la violence et que les opprimés ne doivent plus essayer de reconquérir leur droit à la vie. Non, ces allures sanglantes, ces procédés féroces que le Pouvoir s'efforce de mettre partout en vigueur, n'atteindront pas le but qu'il se propose. L'intimidation peut avoir momentanément raison de réclamations légitimes, mais elle ne saurait les étouffer à tout jamais. Il est temps enfin de voir si ce qu'on appelle la liberté du commerce et de l'industrie doit être l'oppression éternelle des consommateurs et des ouvriers.

Les évènements de Saint-Etienne vont certainement provoquer à la chambre des interpellations. Il serait à désirer que la majorité, pénétrée de la gravité de la situation, exigeât au plutôt la présentation d'une loi pour autoriser la fixation du prix de la journée des ouvriers mineurs et du tarif des matières de l'exploitation unitaire du bassin de la Loire, comme aussi de toutes les exploitations qui résulteraient de la fusion de plusieurs compagnies ; car, s'il est rationnel et avantageux de concentrer les capitaux et les efforts dans les grandes industries, un gouvernement prévoyant et équitable ne doit pas souffrir que cette concentration écrase le plus grand nombre pour enrichir d'une manière monstrueuse quelques capitalistes.

C'est par cette surveillance paternelle, par cette équité protectrice, par l'intelligence de toutes les garanties indispensables, que le pouvoir peut espérer de rétablir l'ordre, d'amener la prospérité, d'affermir la paix intérieure, et non pas par la brutalité, le meurtre et la prison. En un mot, c'est la cause du mal, ou l'incohérence, l'opposition actuelle des intérêts entre le capital et le travail, qu'il faut attaquer et détruire, et non pas un effet nécessaire qui se reproduira sans cesse tant que subsistera son principe.

REVUES DE LA HUITAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

La chambre a adopté à la presque unanimité la proposition modifiée de M. Demesmay, par laquelle l'impôt sur le sel serait réduit de 30 fr. à 10 fr. le quintal métrique. Le ministère s'est opposé autant qu'il a été en lui à cette mesure si bienfaisante. Le ministre des finances a osé alléguer que cette réduction d'impôt amènerait un déficit dans les finances ; mais les déficits ne proviennent-ils pas encore plus du mauvais emploi et du gaspillage des fonds perçus que de la diminution des recettes ? A quoi a-t-on employé les sommes énormes votées par les chambres ? A des dépenses funestes, comme celle des fortifications de Paris, ou à des dépenses niaises et ridicules, comme celle des millions donnés aux banquiers pour leurs chemins de fer, et ces jours derniers, le ministre des travaux publics n'a-t-il pas encore osé venir demander 34 millions pour les donner gratuitement à M. de Rothschild et à ses associés du chemin de Paris à Rennes ? Ainsi on maintient des impôts écrasants, on craint de les voir diminuer, parce qu'on veut continuer à faire de magnifiques cadeaux à la féodalité industrielle. Ce n'est plus pour les besoins sérieux de l'Etat que ces impôts continuent à se percevoir, c'est pour l'agrandissement et l'enrichissement de nos barons financiers. Ils sont maîtres des routes, ils sont maîtres des canaux, ils sont maîtres du sel, chaque jour ils deviennent maîtres d'une nouvelle branche de commerce. Qui gouverne donc en France ? A coup sûr ce n'est pas la chambre des députés ; car malgré sa volonté unanime, les banquiers feront échouer devant la chambre des pairs la réduction d'impôt qu'elle vient de voter.

GRANDE-BRETAGNE.

Il ne s'est passé rien de très remarquable en Angleterre depuis notre dernière revue. Le parlement qui a suspendu ses séances pendant les vacances de Pâques, vient de les reprendre depuis quelques jours seulement et n'a rien fait d'important. Pendant les vacances, le ministère a ordonné que des actions de grâce composées exprès par l'archevêque de l'Eglise anglicane, seraient offertes à Dieu dans toutes les paroisses du royaume pour le remercier d'avoir

Le *Times* blâme sévèrement les grands propriétaires qui évincent leurs pauvres tenanciers et les forcent ainsi, ou à mourir de faim ou à s'expatrier par milliers.

Les chartistes anglais font des progrès assez rapides dans leur projet d'achat de la terre. Ils ont souscrit 200 000 francs depuis quelques semaines pour l'achat d'une nouvelle propriété. Ils veulent constituer, disent-ils, une *démocratie territoriale* pour contrebalancer le pouvoir de l'aristocratie féodale. Ce ne sont plus des droits politiques qu'ils réclament exclusivement, mais une puissance sociale capable de conférer des droits politiques, sans avoir recours à la bonne ou à la mauvaise volonté des privilégiés.

Les chartistes ont déjà assez d'influence pour entraver le recrutement de l'armée anglaise, en exhortant les prolétaires à ne pas s'enrôler dans la milice nationale. Ils ont manifesté l'intention de paralyser le gouvernement en cas de guerre au sujet de l'Orégon. Ils ne veulent pas, disent-ils, que l'Orégon soit sous la domination anglaise. Ils aiment mieux le réserver pour les besoins de l'émigration de tous les pays de l'Europe, sous le règne des lois de la république américaine. Cet esprit de défiance de la part du peuple anglais envers son gouvernement et de fraternité avec la démocratie américaine, rendrait la guerre extrêmement hasardeuse pour l'Angleterre. Les Anglais et les Irlandais regardent l'Amérique comme leur principal lieu de refuge quand la misère et le manque d'ouvrage les obligent d'abandonner leur pays déjà trop peuplé.

On parle d'une dissolution du parlement anglais avant le mois de juillet, et le projet de réforme commercial est menacé d'un retard fatal par suite de cette dissolution. S'il en était ainsi, nous croyons qu'il y aurait danger sérieux de guerre civile pendant les élections, car les partis opposés sont assez forts de part et d'autre pour soutenir une lutte terrible et prolongée, et le mécontentement des classes ouvrières est assez général pour les rendre dupes des intrigues et les précipiter dans toute espèce d'excès. La Grande-Bretagne n'a jamais été dans une phase plus critique que celle dans laquelle elle se trouve aujourd'hui.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE.

Les deux chambres du parlement ont été saisies, le 23, d'un projet de bill sur les chemins de fer. Sir Robert Peel a développé assez longuement aux communes les vues du gouvernement à cet égard. Il a cité quelques abus qui lui ont été dénoncés, et qui ont contribué à le convaincre de la nécessité de l'intervention du gouvernement et de la législature. « On a vu, a dit le ministre, des compagnies dans lesquelles une partie notable des actions (quelquefois la moitié et plus) a été réservée, afin que l'on pût en inonder le marché à un moment donné et jouer à la hausse. On a été jusqu'à prendre chez le banquier les fonds provenant des dépôts du dixième faits par les souscripteurs pour les employer à l'achat d'actions de la même compagnie, afin de les faire monter. Un grand nombre de personnes en sont à regretter la facilité avec laquelle elles se sont laissées entraîner dans ces opérations. Nous voulons donner à ces personnes le moyen d'exprimer franchement leur pensée ; et voilà pourquoi nous proposons : 1° d'accorder, sous certaines restrictions, aux actionnaires, le droit de dissoudre les compagnies ; 2° de décider que la chambre n'adoptera aucun bill autorisant une construction de railway, soit que la compagnie doive être constituée par ce bill, soit qu'elle l'ait été déjà par acte antérieur, sans qu'il soit constaté par certificat en due forme que le bill, avant de subir sa dernière épreuve devant le parlement, a été soumis à un meeting d'actionnaires représentant au moins le tiers du capital engagé, et que les porteurs des coupons formant une valeur égale aux trois cinquièmes du capital représenté dans ce meeting se sont prononcés pour qu'il soit donné suite au bill.

» Ces mesures, a ajouté le ministre, nous paraissent d'autant plus urgentes qu'il est incontestable que l'on n'a jamais eu sérieusement l'intention d'exécuter quelques-unes des lignes proposées, et que, dans un grand nombre de cas, les compagnies ne se dissoudraient pas moins après avoir obtenu la sanction du parlement. »

IRLANDE.

Les nouvelles d'Irlande continuent à être alarmantes ; de nouveaux troubles ont éclaté à Kilsheelan et à Fethard, où le peuple a pillé des navires chargés de grains et des magasins de farine ; mais l'intervention de la force armée a momentanément rétabli l'ordre. Plusieurs bâtiments sont, il est vrai, arrivés des Etats-Unis, chargés de farine et de blé de Turquie ; mais ces quantités ne sont pas suffisantes pour faire baisser les prix, et le peuple n'a pas le moyen d'acheter. On compte à Ashlam et dans les environs 500 familles qui n'ont pas de pain. Plus on va, plus la misère s'augmente. Le système barbare d'expulsion se poursuit activement de la part même des plus grands propriétaires, et l'*Elgin Courier* annonce que plus de vingt individus, petits fermiers ou tenanciers sur les domaines du duc de Richmond (l'un des chefs du parti ultra-tory), à Strathbogie et dans les paroisses voisines, ont reçu l'ordre d'évacuer leurs métairies pour le terme de la Pentecôte.

ESPAGNE.

Rien n'est changé en Espagne, il n'y a qu'un nouveau ministère de plus. Le ministère Isturitz marche sur les traces de son trop célèbre prédécesseur. M. Isturitz avait été jusqu'à présent un *modéré* moins furieux que Narvaez, mais il paraît qu'il met sa gloire à suivre la politique de coup d'Etat de ce général.

Plusieurs personnages politiques ont été exilés sans forme de procès. Les journaux ont reçu l'ordre de ne point publier de nouvelles alarmantes. Or, ces nouvelles alarmantes ne sont que l'historique des différents mouvements révolutionnaires qui ont éclaté sur plusieurs points de la Péninsule. L'effervescence n'en continue pas moins. Le gouvernement espagnol est entré dans une voie réactionnaire trop impudente, et il cherche à pacifier le pays par la force du sabre. Triste politique !

La *Gazette de Madrid* annonce officiellement que Santiago a été occupé le 11 par le général Puig-Samper. Les chefs des rebelles se sont enfuis vers le Portugal ou vers la mer.

Le général Concha, par une dépêche datée du 15 et écrite de Berrarra,

honorés de l'étranger. Elle croyait qu'en n'inspirant plus la peur et se tenant immobile comme une borne à face humaine, comme un dieu Terme sans cœur, elle se concilierait l'amour de tous les peuples. Erreur, fatale erreur ! L'étranger la méprise ! Chose caractéristique, ce ne sont plus les peuples opprimés seuls qui se récrient contre l'immobilité et l'impuissance de notre bourgeoisie aristocratique, ce sont les gouvernements mêmes qui dans leurs rapports diplomatiques lui adressent peut-être des flatteries, mais qui la raillent impitoyablement dans leurs brochures et journaux officiels.

Dès qu'un gouvernement qui doit être le tuteur et non le geôlier d'un peuple, ose dire en face du monde : « Je crains plutôt le dedans que le dehors, » il peut être sûr qu'au dehors aussi bien qu'au dedans, il ne sera ni aimé ni craint !

Nous avons déjà reproduit quelques articles de la *Gazette universelle de Leipzig*, que ce journal a insérés sous le titre : *Décadence de la bourgeoisie française*, avec l'épigraphe : « Celui qui craint la vérité a affaire à un coquin, et ce coquin..... c'est lui-même. » Tout en reconnaissant les vérités énoncées dans ces articles, nous avons prouvé à ladite gazette que si elle voit le fétu dans nos yeux, elle ne sent pas la poutre contre laquelle elle bronche tous les jours dans son propre pays. Voici ce qui est plus important, c'est l'opinion officielle du gouvernement prussien sur la France et ses institutions.

Il y a un an que M. le baron d'Arnim, ambassadeur prussien à Bruxelles, récemment nommé ambassadeur à Paris, a présenté à son auguste maître un rapport sur les relations commerciales entre le Zollverein et la Belgique. Ce rapport vient d'être publié par le gouvernement prussien sous le titre de : *Testament politico-commercial*, et traduit en entier, sauf quelques expressions, par le *Portefeuille* de Paris. Dans cette brochure, l'auteur tend à démontrer que les intérêts commerciaux doivent être subordonnés aux idées politiques, et, pour corroborer son dire, l'ambassadeur prussien montre du doigt la France et son « gouvernement impuissant, dont la politique subordonnée aux intérêts grossiers est tombée si bas, qu'on la qualifie de politique d'épiciers. » Voici encore un passage qui est un trait satirique contre la France : « La Belgique, par la loi du 21 juillet 1844, a donné une nouvelle preuve de ce courage juvénil avec lequel le gouvernement et les chambres attaquent de front les questions les plus épineuses et leur donnent une solution pratique. Courage digne d'envie, même s'il pousse à des fautes. Il n'y a qu'une politique vieille et caduque qui ne fasse pas de fautes, mais aussi qui ne puisse rien faire du tout. Les Etats ne tombent pas par un excès d'action, mais par l'inaction. Ils ne meurent pas d'une fièvre chaude, mais d'une fièvre putride. »

Maintenant voici dans l'*Observateur rhénan*, journal créé par le gouvernement prussien, un article presque officiel sur le gouvernement représentatif de la France.

On sait que le *Siècle*, le *Constitutionnel* et plusieurs autres journaux français et allemands parlent depuis dix-huit mois d'une constitution prussienne : à en croire ces journaux, cette constitution doit voir le jour au mois de mai prochain. Le gouvernement prussien juge enfin à propos de répondre officiellement à ces suppositions. Il déclare qu'il ne songe nullement à octroyer une constitution représentative, mais seulement à étendre les droits politiques des Etats provinciaux. « Le roi, dit ce journal, aime à consulter tous les hommes de mérite et d'expérience de son pays, et c'est à cette fin que les représentants des Etats provinciaux seront convoqués à Berlin et consultés sur les affaires générales de l'Etat.

» Il nous reste, dit en finissant l'*Observateur rhénan*, à détromper les partisans du système représentatif, tel qu'il existe en France ; ce parti, dupe et mesquin, qui considère l'Etat comme une compagnie d'actionnaires, comme une propriété échue exclusivement à ceux qui, par hasard, ont des droits politiques, dont chacun s'empare autant que possible, qu'il administre selon ses intérêts privés. Pour eux, le monarque n'est que le président de cette compagnie, dont les classes privilégiées sont les actionnaires. Les différents groupes des partis représentatifs ne cherchent qu'à se duper, qu'à l'emporter par des combinaisons personnelles sur la minorité, ou à se défendre contre les empiètements de la majorité. Ce n'est pas un gouvernement, c'est une honteuse curée ! On croirait à peine possible qu'un tel gouvernement ait pu prendre racine en Europe. Que Dieu nous en préserve !

» Or, les affaires d'Etat ne sont nullement des affaires privées de quelques classes privilégiées. La minorité ne doit jamais être sacrifiée à une majorité de hasard. Les affaires publiques ne doivent jamais être conduites selon les caprices de quelques groupes réunis, ni devenir une pomme de discorde entre les intérêts opposés de quelques autres groupes.

» L'Etat est un être organique dont la durée va au-delà de plusieurs générations. La génération actuelle ne doit s'y développer qu'à la condition de laisser libre carrière à la génération à venir. Ce n'est que dans cette voie qu'un Etat marche droit vers le but de l'humanité. Chacun doit contribuer à atteindre ce but selon ses moyens, sa capacité et sa position, autrement ce serait un suicide national. C'est ce but que S. M. le roi de Prusse a en vue. Il désire employer et utiliser pour le bien de l'Etat toutes les capacités supérieures, s'il est possible, à la sienne, et c'est toujours dans ce but qu'il élargira les attributions politiques des états provinciaux. »

Voilà le langage d'un gouvernement absolu. Qu'on le compare à celui de nos conservateurs à outrance, qui, au fond, ne veulent conserver que leur médiocrité, et disent : « Après nous le déluge ! » — « On nous reproche, s'écrie le journal prussien, d'avoir une bureaucratie. Soit ! nous en reconnaissons les inconvénients. Mais telle qu'elle est, nous la préférons à la *comptoircratie* des Etats soi-disant représentatifs. » Le mot est allemand, dur à prononcer, mais il restera !

D'ici à quelques jours M. le baron d'Arnim présentera ses lettres de créance à M. Guizot. On fera assaut de politesse et de flatteries. M. Guizot sera probablement un grand homme d'Etat dans la bouche du rusé Prussien. Qu'on juge par là de la sincérité des rapports diplomatiques entre les peuples civilisés !

SILÉSIE.

Les troubles de Gallicie semblent près de s'étendre jusqu'à la Silésie supérieure ; des lettres menaçantes ont été adressées à des fonctionnaires publics et à des habitants aisés. On y remarque le passage suivant : « Que l'on coupe quelques têtes, et les choses iront mieux. » Des renforts de troupes ont été dirigés sur cette province.

[illegible] adjudication, j'avais demandé des actions, je ne m'en suis jamais caché ; mais quand on a proposé de concéder directement le chemin, je m'y suis opposé, et hier et aujourd'hui j'ai voté pour l'amendement de M. Crémieux.

M. ABATUCCI. Je répète que, pour ma part, j'ai ignoré jusqu'à hier au soir que l'on m'avait porté sur la liste de souscription.

M. LHERBETTE. Il résulte de cet incident que l'on adresse un reproche aux députés qui prennent des actions de chemin de fer. Il ne s'agit pas ici de politique, de majorité ni de minorité, il s'agit de moralité. Ce qu'il y a de certain, c'est que les compagnies font tout ce qu'elles peuvent pour attirer à elles les députés, et que quelques-uns se sont laissé entraîner. Eh bien, du moment où les députés entrent dans des chemins de fer, la chambre s'interdit le droit de faire des concessions directes. Les compagnies ne pouvant conquérir nos votes, ont cherché à les acheter.

Faut-il rappeler ce qui a eu lieu pour la concession du chemin de fer d'Avignon ? La compagnie qui l'a obtenu comptait des députés dans son sein : et à peine celui qui était à la tête eut-il obtenu le chemin, qu'il donna sa fille en mariage au fils du ministre des travaux publics.

M. PEYRE. Cela est inexact. (Agitation.)

M. LHERBETTE. Vous n'avez donc pas lu le *Moniteur* ? M. le ministre nous a dit depuis que les conventions matrimoniales étaient antérieures à la concession du chemin ; mais cela n'infirme pas le fait.

Après les explications qui viennent d'avoir lieu, je fais appel à la conscience de tous ; il faut qu'il y ait une réaction dans la chambre ; il faut que l'indignation de tous les cœurs honnêtes se manifeste par une résolution énergique, et j'espère que l'appel que je fais à la chambre sera entendu.

M. PEYRE. Je donne le démenti le plus formel à ce qui vient d'être dit, relativement au mariage du fils du prédécesseur de M. le ministre des travaux publics. Je me suis mêlé de cette affaire ; je suis intervenu dans le mariage en question ; les bases en avaient été arrêtées trois semaines avant que le projet fût présenté à la chambre.

M. LUNEAU. J'étais membre de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer d'Avignon, et, dans cette discussion, je me rappelle que M. le ministre s'était fait l'avocat de la compagnie et que c'était l'opposition qui défendait les intérêts de l'Etat. Il y a dans le fait qui vient d'être révélé un nouvel et puissant argument contre la concession directe.

M. LHERBETTE. Des explications données par M. Peyre, il résulte au moins qu'il y a eu simultanéité entre la concession de la pupille et la concession du chemin. (Bruyante hilarité.)

M. GAUTHIER DE RUMILLY a la parole contre l'article du gouvernement. (Concession directe du chemin de Bordeaux à Cette à la compagnie Ezpeleta et Ce).

M. GRANDIN demande que l'on retire les noms de l'article 1er. Il est possible que la compagnie n'accepte pas les amendements qui pourront être ajoutés dans la loi, et alors la chambre aurait fait un travail inutile.

Cet amendement est rejeté. L'article 1er du gouvernement est adopté ; réserve faite de l'embranchement sur Castres.

MM. Mortimer-Ternaux, Vivien et Lasnyer combattent cette partie de l'article ; ils demandent que l'embranchement sur Castres soit concédé pour 99 ans sans subvention.

MM. Berryer, Martin (Haute-Garonne) et le ministre des travaux publics insistent pour que cet embranchement soit concédé aux mêmes conditions que le chemin de Bordeaux à Cette (c'est-à-dire avec une concession de 60 ans et une subvention de 3 millions, comme l'a proposé la commission).

La proposition de la commission est rejetée.

M. LUNEAU fait observer qu'après ce vote le projet de loi devra être modifié, et que l'Etat, en dispensant la compagnie de faire l'embranchement sur Castres, a droit à obtenir des compensations, et il demande le renvoi du projet de loi à la commission.

La commission accepte le renvoi ; la discussion continuera lundi.

NOUVELLES DU JOUR.

CHRONIQUE. — Le *Moniteur de l'Armée* annonce aujourd'hui que, par ordonnance royale du 13 avril, M. le duc de Montpensier, lieutenant-colonel du 4e régiment d'artillerie, a été nommé au grade de colonel pour commander le 5e régiment de la même arme.

— Ibrahim-Pacha est arrivé hier à Paris. Les voitures du roi l'attendaient au débarcadère du chemin de fer d'Orléans et l'ont conduit, avec sa suite, à l'Elysée-Bourbon. S. A. occupe, au premier étage du palais, les appartements que l'empereur Napoléon a habités pendant les Cent-Jours.

Ibrahim-Pacha a été reçu aujourd'hui, à une heure, en audience solennelle, par le roi.

— Lord Palmerston, dit le *Courrier français*, a été reçu en audience particulière par le duc de Nemours, avec lequel il a eu une longue entrevue.

— On dit que Lecomte a déjà tenté plusieurs fois de se donner la mort. Aussi, a-t-on organisé autour de lui une surveillance toute particulière.

— D'après un arrêté récent du ministre de la guerre, les examens d'admission à l'école militaire de Saint-Cyr commenceront le 15 juillet prochain, et ceux de l'école Polytechnique, le 20 du même mois.

COURSES DE CHEVAUX. — C'est demain dimanche que commencent au Champ-de-Mars les courses de la Société d'encouragement : cinq prix seront disputés :

1° Bourse de 1 000 francs pour chevaux de tout âge ; sept chevaux sont engagés.

2° Prix de l'administration des Haras, 2 000 fr. pour poulains et pouliches de trois ans seulement ; il y a huit engagements.

3° Prix du Cadran, 3000 fr. pour poulains et pouliches de quatre ans ; les engagements ont été faits en 1844 ; dix chevaux sont engagés.

4° Premier prix de 1 000 pour chevaux de tout âge ; il y a sept engagements.

Dans ces quatre prix, comme pour tous ceux dont les fonds sont fournis par la Société, les chevaux de pur sang, nés et élevés en France, peuvent seuls être admis à concourir.

5° Course de haies, 1 500 fr. pour chevaux de tous pays. Sept chevaux sont engagés, parmi lesquels Tiger, tant de fois vainqueur, et plusieurs autres chevaux qui ont couru dimanche à Berny.

Les courses commenceront à deux heures.

UNE VILLE CHAUDE. — S'il faut en croire certains journaux, on bâtit en ce moment aux Etats-Unis une ville qui jouira de la plus douce température, même au cœur de l'hiver, car les rues seront chauffées en dessous ; la neige y sera fondue en tombant, et la pluie évaporée à l'instant ; les habitants marcheront à pied sec et à pied chaud. L'idée est fort sim-

[illegible] liers de francs qu'ils cherchaient.

Cette affaire, si grave, dure depuis huit ans ; elle a nécessité l'audition de huit cents témoins et l'envoi sur les lieux d'un conseiller et d'un substitut de la cour. Quatre accusés avaient été arrêtés dès les premiers jours, puis relâchés faute de charges et par suite d'une erreur commise dans la constatation des faits. Deux seulement ont été traduits devant la cour d'assises, deux étant morts pendant l'instruction. Cette affaire a été jugée à la dernière session des assises de la Corrèze.

Déclarés coupables de l'incendie, des trois assassinats et du vol commis, l'incendie et les assassinats comme moyen, et le vol comme but, le tout dans moins d'une demi-heure, dans la nuit du 20 février, à Landréac, près Lubersac, les nommés Légery, dit Recurat, et Fournial ont été condamnés à mort par la cour d'assises de la Corrèze, le 3 avril au soir, après six jours de débats. L'exécution aura lieu à Lubersac.

Il y a eu trois condamnations à mort dans le département de la Corrèze en moins d'un an.

UN VAGABOND. — Ragot a été trouvé une de ces nuits dernières par une patrouille, couché sur le boulevart Bourdon. Il a déclaré n'avoir ni domicile ni moyens d'existence. Traduit en police correctionnelle, il convient des faits : « J'étais venu de mon pays pour avoir de l'ouvrage ; mais il n'y a rien eu pour moi. Alors, n'ayant pas d'argent, je ne pouvais naturellement ni manger ni domicilier. »

Cependant on a trouvé sur Rayot une bourse contenant 161 fr. 80 c., et cette circonstance semble contradictoire avec les assertions du prévenu.

— Ah ! s'écrie celui-ci, c'est tout comme si je n'avais pas eu d'argent, car cette bourse-là, elle n'était pas à moi : je l'avais trouvée le matin aux environs du Palais-Royal. Chez nous, à Annecy-le-Franc, quand on trouve une chose on la garde pendant huit jours, et puis au bout de ça, si personne ne la réclame, on la confisque. Donc, je me suis dit comme ça : Mon garçon, tu vas garder le magot pendant huit jours sans y toucher. Pendant ces huit jours-là tu liras toutes les affiches d'objets perdus, et si on ne la réclame pas, eh bien ! tu la garderas. Oh ! je n'y aurais pas touché avant le temps écoulé. Je suis un honnête homme ! Je suis pauvre, mais je n'ai jamais volé personne. Je sais bien que tout cela ne me serait pas arrivé si, avec l'argent du boursicot, je m'étais payé un bon souper et un bon lit. Mais j'aime mieux encore n'y avoir pas touché. Va pour ce qui arrive.

— Vous n'avez jamais été condamné ?

— Moi ! mais prenez donc des renseignements à Annecy-le-Franc, vous verrez si je ne suis pas un brave homme.

— Etes-vous dans l'intention de travailler ?

— Mais je ne demande que ça... Travailler ! donnez-moi un brin de besogne, et vous verrez comme ça sera troussé.

— Pouvez-vous vous faire recommander de quelqu'un ?

— J'ai un pays qui m'a écrit à la prison qu'il me ferait travailler avec lui au chemin de fer de Strasbourg.

Le tribunal renvoie Ragot des fins de la poursuite.

FORCES NAVALES DE TOUS LES PEUPLES. — D'après un tableau qui a été imprimé et distribué aux membres du sénat des Etats-Unis, les marines des puissances d'Europe et d'Amérique sont classées dans l'ordre suivant :

Angleterre. — Sans compter 14 navires à voiles et 22 à vapeur, qui sont au service de la Compagnie des Indes, 26 paquebots transatlantiques, employés à un service postal et 72 bâtiments attachés au service de l'administration des douanes ; en tout 134 bâtiments portant 310 canons, l'Angleterre a 371 bâtiments armés, mettant 4 718 canons en batterie ; elle a en construction ou désarmés 300 bâtiments, 13 054 canons. — Total : 671 bâtiments ayant 17 772 canons et montés par 40 000 hommes. Dans le nombre de ces bâtiments il y en a 121 à vapeur.

France. — 187 bâtiments armés, 4 157 canons. En construction et désarmés, 129 bâtiments, 4 625 canons. — Total : 316 bâtiments, 8 782 canons, 27 551 hommes d'équipage (37 de ces bâtiments sont à vapeur).

Russie. — Sans compter la flotte de la mer Caspienne, et en comprenant les bâtiments armés, désarmés ou en construction, 179 bâtiments, 5 976 canons, 59 000 hommes (5 de ces bâtiments sont à vapeur).

Etats-Unis — 47 bâtiments armés, 1 157 canons. En construction et désarmés, 30 bâtiments, 1 190 canons. — Total : 77 bâtiments, dont 5 à vapeur, 2 345 canons et 8 724 hommes. De plus, les Etats-Unis ont 13 bâtiments armés au service de leur douane et 8 bateaux à vapeur, ayant ensemble une force de 61 canons et 769 hommes.

Turquie. — 31 bâtiments armés, 1 510 canons. Sur chantier et désarmés, 12 bâtiments, 692 canons. — Total : 43 bâtiments, dont 5 à vapeur, et 2 212 canons. On n'a pas le nombre d'hommes des équipages.

Egypte. — 55 bâtiments armés, 1 448 canons, 3 bâtiments désarmés et en construction, et dont 1 à vapeur. — Total : 58 navires, 1 760 canons ; chiffre des équipages inconnus.

Hollande. — 48 bâtiments armés, 308 canons. Sur chantier et désarmés, 86 bâtiments, 1 344 canons. — Total : 184 bâtiments, dont 4 à vapeur, 1 652 canons ; équipages inconnus.

Suède. — 330 bâtiments armés et 660 canons. En chantier ou dans le port, 50 bâtiments, 1 194 canons. — Total : 380 bâtiments, dont 2 à vapeur, 1 854 canons ; équipages inconnus.

Danemark. — 90 bâtiments armés, 344 canons. En chantier et en construction, 12 bâtiments et 732 canons. — Total : 108 bâtiments, 1 076 canons ; équipages inconnus.

Autriche. — 74 bâtiments en commission, 686 canons ; équipages inconnus.

ERUPTION DE L'HÉCLA. — On écrit de Copenhague que l'éruption de l'Hécla, qui a commencé depuis le 2 septembre de l'année dernière, continue toujours, et qu'elle n'a pas éprouvé la moindre interruption.

Une éruption si longue et si continuelle de ce volcan est sans exemple dans les annales de l'Islande.

Heureusement la lave qu'elle vomissait sans cesse n'avait pas encore atteint les contrées habitées, mais les cendres du volcan, qui couvraient presque tous les meilleurs pâturages, en avaient empoisonné l'herbe avec les grandes quantités de soufre qu'elles contenaient, de sorte que l'on craignait fort de ne pouvoir de long-temps encore y ramener les troupeaux.

Dès le commencement de l'éruption de l'Hécla, les deux célèbres source jaillissantes d'eaux thermales en Islande, le Geyser et le Stokkar, ont

M. le président, au témoin. — Pourquoi vous êtes-vous mariés ?

Le témoin. — Je ne le voulais pas.

L'accusé. — Ni moi non plus.

Le témoin. — Il vendait mes habits, tout, chez moi. Brigand, va !

L'accusé. — Elle m'a dit qu'elle m'enverrait les gendarmes si je ne voulais pas me marier, et puis le maire et le curé m'ont beaucoup sollicité.

Mais avec sa seconde femme, le langage de Piquenard est bien différent.

— C'est, dit-il, une charmante femme, très comme il faut, bonne ouvrière.

D. Comprenez-vous le tort que vous avez fait à cette femme ? — R. Oui, mais je voudrais pour mon petit doigt ne l'avoir point fait.

La seconde épouse de Piquenard est une jeune femme de dix-neuf ans. Elle ne paraît pas, au reste, partager, à l'égard du prévenu, les sentiments de sa co-associée. Elle avoue bien avoir été parfois maltraitée, mais elle ajoute qu'elle l'a pardonné de grand cœur.

Sous le rapport de la probité, il n'y a d'ailleurs rien à dire sur le compte du prévenu. Le bigame a été condamné à 6 ans de travaux forcés sans exposition. Le tribunal prononce la nullité du second mariage.

IMPOTS SOMPTUAIRES. — Outre un impôt sur les maisons et sur les portes et fenêtres, les revenus de la ville de Londres se composent ainsi qu'il suit : Impôt sur les chiens de chasse, 12 fr., et sur tous les autres, 8 fr. ; plus, une voiture à deux roues et à un cheval, 130 fr. ; pour une voiture à quatre roues, 250 fr. ; pour deux voitures à quatres roues, deux fois 275 fr., car la taxe, sur chaque voiture, augmente de 25 fr., à raison du nombre qu'on en a. Un cheval de main, de carrosse ou de course, paie 60 fr. ; deux chevaux, chacun 100 fr. ; trois chevaux, chacun 110 fr., et ainsi de suite dans une lente progression. — Pour un domestique mâle, l'impôt est de 55 fr., et toujours dans le même système, qui suppose plus de richesse à qui affiche plus de luxe ; il est de 62 fr. pour chaque quand on en a deux, et de 75 fr. pour chaque aussi quand on en a trois. Enfin, après le faste, l'impôt frappe les superfluités ou la vanité, une des choses les plus superflues, car il atteint la poudre à poudrer et les armoiries ; et voyez si jamais Anglais manque à blasonner ses équipages !

UN RENDEZ-VOUS. — Un propriétaire de la rue Saint-Denis se levant au milieu de la nuit pour se rendre dans un certain endroit que l'on ne nomme pas, se trouve face à face avec un individu étranger à la maison. « Que faites-vous là ? lui dit-il. — Qu'est-ce que cela vous fait ? lui répond l'étranger. — Encore une fois, répondez : que faites-vous là ? — Parbleu ! que voulez-vous que j'y fasse ? probablement ce que vous venez y faire vous-même. — Vous n'êtes pas locataire de la maison, et vous ne devez pas vous y trouver à pareille heure.

Ainsi acculé, l'étranger changea de système. » Eh bien ! dit-il, s'il faut vous dire la vérité, je ne connais personne dans cette maison, et si vous m'y trouvez, c'est que, pris à l'improviste d'un de ces besoins imprévus qui ne pardonnent pas, et ayant aperçu la porte de votre allée ouverte, je suis monté en toute hâte, me doutant bien qu'à l'étage le plus élevé de la maison je trouverais ce que je cherchais. — Vous avez même trouvé ce que vous ne cherchiez pas, répond le sieur Demianau, car vous ne comptiez pas me trouver là. Allons, pas de bruit, ne réveillons personne, et suivez-moi au prochain poste, où vous vous expliquerez. »

Et ce disant, le propriétaire empoigne notre homme au collet et le conduit au poste, où on trouve sur lui un trousseau de clefs dont l'une appartenait à une honorable locataire du 2e étage, Mme veuve Lebrun.

A l'audience, alors que le président lui demande ce qu'il faisait dans la maison où on l'a trouvé. — Je vous l'ai déjà dit, répondit-il : j'avais été pris d'une indisposition.

M. le président. — Ne répétez pas cette fable absurde... les clefs dont vous avez été trouvé possesseur, et surtout celle de Mme Lebrun, que vous aviez évidemment prise à sa porte, expliquent assez dans quel but vous vous étiez introduit dans la maison.

Le prévenu. — Eh bien, je vais vous dire la vérité.

M. le président. — C'est ce que vous avez de mieux à faire dans votre intérêt.

Le prévenu. — Si je ne l'ai pas dit jusqu'à présent, c'est que je ne voulais pas compromettre une personne qui a des bontés pour moi... La clef de Mme Lebrun m'avait été remise par elle-même... mais elle m'avait bien recommandé de ne venir qu'au milieu de la nuit, afin de n'être vu par personne.

Aussitôt la dame Lebrun se lève brusquement : — Moi ! ah ! Dieu de Dieu ! s'écrie-t-elle, a-t-on jamais vu !... mais c'est une abomination !

Et, en effet, à la vue de cette dame, le soupçon que le prévenu veut faire peser sur elle ne peut subsister un instant. Le prévenu fait lui-même une légère grimace. Mme Lebrun a soixante-trois ans ; Mme Lebrun est bossue ; Mme Lebrun a la figure dévastée par la petite-vérole, etc., etc. Le prévenu s'entend condamner à cinq années d'emprisonnement. C'est la dixième condamnation qu'il subit.

STATISTIQUE CYNÉGÉTIQUE. — Le *Journal des Chasseurs* a publié récemment un document curieux : c'est l'état des animaux nuisibles détruits dans les forêts de la couronne pendant les années 1840, 41, 42, 43, 44 et 45. Il résulte de ce relevé, qui prouve tout le soin porté par l'administration forestière au repeuplement de ces mêmes forêts, que, dans l'espace de six ans, du 1er janvier 1840 au 1er janvier 1846, il a été détruit par les gardes, soit aux pièges, soit à l'aide du fusil, le chiffre énorme de 157 517 animaux nuisibles (oiseaux et quadrupèdes), savoir : 88 loups, louves et louveteaux ; 5 241 renards ; 213 blaireaux ; 3 659 fouines ; 3 050 putois ; 1 597 chiens errants ; 7 784 chats ; 34 452 belettes et hérissons ; 4 477 buses ; 7 451 émouchets ; 10 170 chats-huants ; 18 468 corbeaux ; 21 540 pies ; 19 479 geais ; 6 030 écureuils ; 10 822 rats et loirs.

LA RECHERCHE D'UNE POSITION SOCIALE. — Un pauvre diable a été arrêté en flagrant délit de vagabondage. Peu d'instants avant son arrestation, il entre dans un cabaret et se fait servir trois litres et demi de vin. A l'audience, le président lui reproche d'avoir refusé de payer le marchand. — Ne dites pas que je n'ai pas voulu payer ! s'écrie Monceau. Il serait infiniment plus juste de dire que je n'ai pas pu... attendu que je n'avais aucune espèce de monnaie.

M. le président. — Mais alors il ne fallait pas boire.

Monceau. — J'aurais manqué mon dénouement, et j'agissais pour le bon motif. Je voulais me faire arrêter pour m'empêcher de continuer mon vagabondage. C'est ce que j'appelle mon bon motif.

[illegible] du socialisme qui accompagne cette distinction. Dans la bouche d'un homme d'Etat, cet hommage que nous pouvons revendiquer pour nos principes et pour notre œuvre, témoigne de la transformation qui s'accomplit aujourd'hui dans l'esprit de toutes les classes et chez tous les peuples.

« Le communisme et le socialisme, dit-il, ne doivent point être confondus. Les communistes veulent abolir complètement la propriété privée, ou du moins la restreindre à un tel point qu'il n'en resterait guère plus que le nom. A la place de la propriété privée, ils veulent une communauté des biens et notamment du sol, qui s'étende à toute la surface de la terre.

» Les socialistes, au contraire, ne demandent qu'une répartition plus équitable des produits de l'industrie entre le travail, le talent et le capital. Dans ce but ils désirent spécialement l'organisation du travail, et des limites à la libre concurrence. Quant aux moyens pour y arriver, ils sont fort divisés d'opinion et ils n'ont présenté jusqu'à présent que fort peu d'idées applicables.

» Du reste les socialistes comptent dans leurs rangs des hommes fort estimables, et les questions qu'ils ont soulevées sont de la plus grande importance. »

M. Treichler est signalé dans ce rapport comme un des principaux propagateurs du communisme en Suisse. Cependant il a formellement repoussé le titre de communiste; il s'est déclaré partisan convaincu du droit de propriété. Il a même écrit de ces lignes qui attestent des convictions d'un ordre très élevé : « Les communistes peuvent s'élever au socialisme, les socialistes ne peuvent descendre au communisme. » Malgré ses déclarations multipliées, ses adversaires ont réussi à faire suspendre le cours de science sociale qu'il professait à Zurich avec le plus grand succès. Allant même plus loin, l'un de ses ennemis les plus acharnés a demandé par une pétition sa mise en jugement, mais en vain, grâce sans doute à la considération que lui vaut l'amitié des hommes les plus éminents du canton.

La loi proposée a été adoptée. Son premier et principal article est ainsi conçu : « Il est défendu d'entreprendre publiquement la justification du vol et des délits analogues, ou d'exciter la haine d'une classe de citoyens contre une autre, en faisant ressortir les inégalités de fortune patrimoniale ou acquise, ou en général de porter atteinte à l'ordre légal par des attaques contre l'inviolabilité de la propriété. »

On voit que le socialisme tel que le nôtre est complètement désintéressé dans ce projet de loi. Aussi ne comprenons-nous guère les attaques récentes dont nous avons été l'objet de la part du journal conservateur de Zurich, la *Gazette fédérale*. Voici en quels termes elle parlait de nous dans un de ses derniers numéros :

« Le journal socialiste la *Démocratie pacifique*, **ORGANE RÉPUBLICAIN DE L'EXTRÊME GAUCHE**, vient d'envoyer une circulaire à ses partisans pour les presser de venir à son aide au moyen d'une subvention en argent, faute de quoi elle cesserait de paraître. Nous trouvons dans cette lettre un passage plein de folie que nous reproduisons comme le témoignage authentique d'un charlatanisme tel qu'on ne saurait en trouver qu'à Paris. « Après avoir cité ce passage qui finit par ces mots : « Soldats de la phalange, c'est à nous de sauver le monde, » la gazette zurichoise ajoute : « Nous conseillons à nos communistes de concourir à l'œuvre de la *Démocratie* en prenant un bon nombre d'actions. »

Pour toute réponse, nous apprendrons à nos lecteurs que cette [illegible] voici en quels termes lui répond M. le conseiller d'état Delarageaz, président du conseil d'instruction publique :

Je reconnais que l'*Almanach national* a des tendances *socialistes*, mais non communistes ; permettez que je vous dise que c'est par un affreux jeu de mots, sur ces expressions *communisme* et *socialisme*, que vous trompez vos lecteurs.

Si vous avez besoin d'une profession de foi pour arriver à vos fins, je vous dirai que je ne suis point communiste, mais que j'aime à m'occuper de questions sociales pour tâcher de trouver si possible un remède au mal moral et matériel du peuple ; que je ne considère pas le problème social comme étant résolu ; que si j'avais la certitude que la communauté fût la seule forme de la société capable de faire tarir les sources des maux dont l'espèce humaine est affligée, ce que je suis loin de croire, je ne craindrais pas de me déclarer franchement communiste, et de faire tous mes efforts pour propager cette doctrine.

Je vous dirai même, si cela peut vous être agréable, que s'il n'est pas permis de s'occuper consciencieusement de rechercher les moyens d'améliorer la position des travailleurs et des personnes courbées sous le poids de la misère et des vices qu'elle engendre, par l'association volontaire, tout en respectant la propriété de tous, sans être taxé de communisme ; eh bien ! à ce taux-là, appelez-moi communiste ; et vous pouvez me déchirer à belles dents, si vous croyez ne pas pouvoir satisfaire votre ressentiment d'une autre manière ; je m'en consolerai bien vite.

De son côté, M. Jules Rochat écrit au *Courrier suisse*, au nom du comité rédacteur de l'*Almanach national*, une longue lettre où la même distinction est reproduite. La réplique du journal conservateur ne donne pas une haute opinion du ton de la polémique vaudoise : « Tout cet écrit de M. Rochat, dit le *Courrier suisse*, mêlé de citations pieuses, exhale une odeur de corruption singulière. La civilisation moderne serait-elle déjà morte que les corbeaux s'assemblent ainsi ? »

A Berne, des questions analogues s'agitent, à propos de la révision de la constitution bernoise, soumise en ce moment aux délibérations du conseil d'Etat ; il est demandé dans une pétition que l'*Etat garantisse à chaque citoyen le droit de vivre de son travail*.

Ainsi, on le voit, l'heure est venue pour les peuples de soulever et de discuter les grandes questions de l'organisation sociale. Puisse la France ne pas perdre, dans cette nouvelle phase de la vie des nations, le rôle d'initiateur qui a fait sa gloire pendant quinze siècles !

Chemins de fer de l'Ouest.

EXPROPRIATION DU RAILWAY DE SAINT-GERMAIN.

Nous avons souvent attaqué et nous ne cesserons de combattre les exorbitantes et usuraires prétentions de la compagnie du railway de Saint-Germain.

Deux grands intérêts publics nous imposaient ce devoir.

D'une part la Compagnie de Saint-Germain prélève et cherche à prélever des droits de péage sur les chemins de Versailles (rive droite), de Rouen, du Havre, de Dieppe, de Fécamp, de Caen, de Rennes, de Brest, etc., etc.

D'autre part, l'établissement des embarcadères de cette compagnie (dans et hors Paris), a donné une direction funeste aux autres [illegible] compagnie a su imposer le parcours aux compagnies de Versailles (rive droite), de Rouen, du Havre, de Fécamp et de Dieppe, viennent encore dominer l'ensemble du réseau de l'Ouest et cela pour une durée de QUATRE-VINGT-DIX-NEUF ANS !

Cela n'est pas tolérable ; il faut donc :

Ou donner, comme nous l'avons demandé depuis plusieurs années, pour tête des chemins de fer de l'Ouest, l'embarcadère du railway de Versailles (rive gauche) transporté de la barrière du Maine dans l'intérieur de Paris, vers la Croix-Rouge;

Ou exproprier, pour cause d'utilité publique, la Compagnie de Saint-Germain ;

Ou, mieux encore, exproprier pour la même cause les trois Compagnies de Saint-Germain et de Versailles (rive gauche et rive droite).

Sur ces trois chemins, qui seraient exploités par l'Etat, on pourrait faire toutes les expériences nécessaires pour prévenir les accidents et former un corps d'habiles mécaniciens et de conducteurs de machines.

Le premier moyen réaliserait en faveur des chemins de l'Ouest une économie de parcours de 7 kilomètres entre Paris et Versailles et, de plus, une économie de traction, le chemin de fer de la rive gauche ayant des pentes beaucoup plus faibles que celui de la rive droite.

D'un autre côté les chemins de l'Ouest posséderaient ainsi à Paris une gare moins incommode, moins périlleuse que celle de la rue Saint-Lazare, où les lignes de Versailles, Saint-Germain, Rouen, le Havre, Dieppe et Fécamp, amèneront bientôt des masses de voyageurs.

Enfin l'Etat, lorsqu'il redeviendrait propriétaire de ces chemins, soit en les rachetant, soit à l'expiration de la concession, n'aurait à supporter aucune servitude à l'égard de la Compagnie de Saint-Germain. Cette compagnie, qu'on ne l'oublie pas, ne veut faire aucune concession. Appuyée sur son tronçon lilliputien de SEPT kilomètres, elle est prête à accepter les millions que lui fourniront les chemins de l'Ouest pendant 50 à 55 ans, mais *elle refuse toute compensation en faveur de l'Etat, même après ce long espace de temps*.

La deuxième combinaison (Expropriation du railway de Saint-Germain), permettrait à l'Etat de faire des améliorations dont la cupidité de la Compagnie refuse de doter le public, d'améliorations que réclament impérieusement la gare de Saint-Lazare et les SEPT kilomètres de Paris à Asnières. En un mot l'Etat, maître de cette importante tête de ligne, s'entendrait bien plus facilement avec les Compagnies de Rouen, du Havre, de Versailles (rive droite), etc., etc., qu'avec la hautaine et parasite Compagnie de Saint-Germain.

Le troisième moyen (Expropriation des chemins de Versailles et de Saint-Germain), rendrait possibles de très grandes améliorations dans le service des embarcadères. On reconnaîtrait qu'il convient de laisser aux voyageurs des railways de Rouen, du Havre, de Dieppe et de Fécamp l'usage exclusif de l'embarcadère de Saint-Lazare ; et si l'on adoptait ce parti, qui serait le meilleur, la ligne de Caen, qui doit s'embrancher aux environs de Mantes sur le chemin de Rouen à Paris, s'en détacherait après en avoir parcouru une partie assez considérable, et arriverait à Paris, soit aux Champs-Elysées, soit au faubourg Saint-Honoré. Ce nouvel embarcadère recevrait également le service de Saint-Germain et de Ver-

---

REVUE DRAMATIQUE.

PORTE SAINT-MARTIN. — Les *Petites Danaïdes*, vaudeville burlesco-tragico-comico-diabolico-fantastique en six tableaux, par M. Gentil.

Un océan de feu, des femmes demi-nues pourchassées, flagellées, torturées par des monstres hideux ; la femme foulée aux pieds par l'homme ou plutôt par la brute, par l'homme portant les attributs de la bestialité, par le diable enfin, tel est le repoussant tableau que le théâtre de la Porte-Saint-Martin vient d'offrir au public sous le nom des *Petites Danaïdes*.

Nous avions hâte d'exprimer le vif sentiment de répugnance que nous a fait éprouver la représentation de l'enfer, décoration finale et but évident de toute la pièce. Les socialistes, les hommes qui voudraient inspirer aux masses de la vénération pour la femme, pour cette nature exquise et délicate, pour cette puissance morale qui n'a pas la force physique à ses ordres, et qui a besoin pour s'émanciper de trouver l'homme loyal et juste, les socialistes ne sauraient protester assez vite contre des images, contre des scènes qui donnent au sexe fort l'exemple de la brutalité, et qui livrent aux rires de la foule les deux choses les plus saintes : la douleur de la femme et les mystères de l'autre vie.

Maintenant analysons avec détail le vaudeville de M. Gentil.

Comme préliminaire indispensable, nous raconterons à nos lecteurs deux aventures qui se sont passées à quelques mille ans de distance.

Première aventure. Egyptus était roi d'Egypte, et son frère Danaüs était roi d'Argos ; Egyptus avait cinquante fils, et Danaüs avait cinquante filles appelées Danaïdes, du nom de leur père. Il existait entre ces deux puissantes maisons des inimitiés sourdes et des rivalités ambitieuses. — Oublions tous nos différends, dit Egyptus à Danaüs, et marions tous nos enfants ensemble. — J'y consens, répondit le roi d'Argos.

Le mariage était conclu, mais non pas encore célébré, lorsqu'un songe envoyé par les dieux apprit à Danaüs que l'un de ses gendres futurs lui ravirait la couronne et la vie. L'avertissement divin ne désignait pas le coupable ; comment le trouver parmi cinquante jeunes gens ? Nous disons jeunes gens, parce que nous supposons que les fils d'Egyptus étaient nés de plusieurs mères. Si le bon Egyptus avait eu tant d'enfants d'une seule femme, il aurait fallu que l'aîné atteignît au moins soixante ans pour que le dernier fût mariable.

Danaüs, oubliant que l'homme ne saurait lutter contre le destin, surtout par des moyens criminels, imagine de faire périr à la fois ses cinquante gendres. Il dissimule d'abord et laisse la cérémonie nuptiale s'accomplir ; mais ses filles sont prévenues ; elles sont armées de poignards, et pendant la première nuit conjugale, chacune d'elle égorgera son époux.

Les Danaïdes exécutèrent cette consigne étrange avec une fidélité plus surprenante encore. A peine aurions-nous compris tant de rigueur chez celles de ces dames auxquelles étaient échus les plus vieux époux, et encore celles-là mêmes auraient dû se montrer moins cruelles, car elles avaient aussi besoin d'indulgence, et parmi cinquante filles d'un même père, il devait y en avoir quelques-unes d'un peu bien mûres.

L'une des Danaïdes, Hypermnestre, ne put se décider à égorger Lyncée son époux ; elle lui sauva la vie, et Lyncée, accomplissant l'oracle, vengea ses frères en mettant fin au règne et à l'existence de Danaüs.

Après leur mort, les cruelles Danaïdes furent condamnées par les juges des enfers à remplir d'eau une tonne immense ; elles y travaillent encore avec ardeur, espérant quitter le séjour infernal lorsqu'elles auront accompli cette tâche ; mais le tonneau des Danaïdes n'a pas de fond ; à mesure qu'on y verse il se vide ; les intelligentes Danaïdes ne s'en sont pas encore aperçues. En vérité, le jury infernal s'est montré bien rude pour ces créatures ; il est évident qu'elles ont agi sans discernement et qu'elles méritaient au moins les *circonstances atténuantes*.

Les Danaïdes travaillent aux enfers à côté d'Ixion qui tourne sur sa roue, emblème de la philosophie civilisée enchaînée au cercle vicieux ; à côté de Tantale qui voudrait boire et qui a de l'eau jusqu'au menton, mais non pas jusqu'à la bouche, image de l'attraction passionnelle dans notre société qui excite tous les désirs sans les satisfaire.

Nous avons achevé le récit de la première aventure que nous voulions raconter au sujet des Danaïdes ; si l'histoire est invraisemblable, absurde même, elle n'en est que plus conforme au génie de ces peuples que nous appelons anciens, et qui, bien loin de mériter le nom d'antiques, étaient des peuples enfants, nouveau venus sur la terre et se nourrissant de contes bleus.

Il nous reste une aventure à conter ; nous la mettrons en dialogue. La scène se passe entre deux personnages, dont l'un a été directeur de la Porte-Saint-Martin, l'autre voudrait l'être.

LE DIRECTEUR FUTUR. Je vais être enfin directeur de la Porte Saint-Martin.

LE DIRECTEUR RETIRÉ. Je ne vous en fais pas mon compliment.

— Pourquoi donc cela ?

— Vous pourrez vous ruiner. La salle de la Porte-Saint-Martin est très vaste ; quand elle est remplie les recettes sont bonnes, mais que de frais ! le public exige de la mise en scène ; vous avez un nombreux orchestre, un corps de ballet à entretenir. Pour faire face à tant de dépenses, il faut avoir une heureuse veine, tomber sur une de ces pièces qui attirent long-temps la foule sans frais nouveaux. Ces pièces-là ne se rencontrent pas tous les jours ni toutes les années.

— Comment pouvez-vous dire du mal de la Porte-Saint-Martin ? vous y avez fait fortune.

— J'y ai fait fortune par un coup de bonheur inespéré ; je m'y suis enrichi sans le savoir, ou plutôt malgré moi ; voici le fait :

Le théâtre ne prospérait pas ; mon administration devenait embarrassée, lorsque M. Gentil me soumit le manuscrit des *Petites Danaïdes*, vaudeville burlesco-tragico-comico-diabolico-fantastique. C'était en 1819. On venait de reprendre au grand Opéra les *Danaïdes* de Salieri, qui faisaient fureur. Le tableau de l'enfer surtout attirait la foule. Je parcourus le manuscrit qui m'était présenté ; j'y vis une parodie assez amusante du genre olympico-classique en général, et de l'opéra de Salieri en particulier ; mais l'auteur voulait un tableau final qui éclipsât celui du grand Opéra ; il y avait 60 ou 80 000 francs à risquer pour la mise en scène, je refusai.

Quelques jours après, des amis de l'auteur, fort bien placés dans le monde littéraire, Désaugiers principalement, me prièrent vivement de revenir sur ma première décision et de monter les *Petites Danaïdes*. Vaincu par leurs instances, je cédai fort à regret, n'espérant pas d'autre succès que de couvrir mes frais et de ne pas augmenter ma dette.

— Je sais le reste : Potier qu'on n'a jamais remplacé, Potier, le Talma du genre burlesque, voulut bien accepter le principal rôle dans l'œuvre de M. Gentil ; le public, fatigué de la mythologie, fut enchanté de la voir tourner en ridicule ; on saisit avec empressement les allusions dirigées contre le danseur Paul et les chanteurs du grand Opéra ; votre enfer écrasa celui de l'Académie royale de musique ; le succès fut inouï et se prolongea pendant plus d'une année.

— Vous dites vrai ; la pièce eut plus de trois cents représentations, je couvris les frais, je payai mes dettes et je me retirai avec une honnête aisance ; mais peut-on jamais compter sur de pareils coups de fortune ? Si vous étiez directeur de la Porte Saint-Martin, auriez-vous un procédé sûr pour opérer de pareils miracles ?

— Il me semble que cela n'est pas très difficile. Puisque vous avez fait tant de recettes avec les *Petites Danaïdes* sans connaître la valeur de cet ouvrage, je jouerais à coup sûr en le redonnant aujourd'hui, et j'obtiendrais au moins autant de recettes que vous.

— Ne vous y fiez pas, et souvenez-vous bien qu'un dîner réchauffé.... vous connaissez le reste.

— Cependant si le dîner était parfaitement réchauffé, si j'ajoutais aux feux de l'enfer quelques fagots de plus, et si je faisais à mes démons une distribution nouvelle de torches ?

— Il vous manquerait encore toutes les conditions de mon succès. Il n'est plus piquant de railler la mythologie. On ne se moque pas des morts, et la mythologie est si bien morte, que l'œuvre d'un esprit hardi

Chambre des députés. — Chemin de fer de Bordeaux à Cette.

Les débats sur le chemin de fer de Bordeaux à Cette ont continué aujourd'hui. Plusieurs députés, MM. Grandin, Luneau, Mortimer-Ternaux, ont vainement cherché à défendre les intérêts de l'Etat contre les compagnies : le ministère et sa légion compacte ont repoussé toute espèce de modification. Le cahier des charges, dans lequel on aurait pu faire d'heureux changements, a été adopté tel que l'avait conçu la pensée ministérielle.

L'embranchement sur Castres, repoussé dans la séance de samedi parce que la compagnie demandait une subvention de 3 millions, a été voté aujourd'hui, moyennant une augmentation de six années de jouissance pour toute la ligne de Bordeaux à Cette.

La majorité ministérielle trouve que c'est là une économie !

La compagnie du chemin de Bordeaux à Cette aura donc une subvention de 18 millions et une jouissance de 66 ans.

MM. les députés des Pyrénées-Orientales ont présenté un amendement pour la construction d'un embranchement qui, de la ligne de Bordeaux à Cette, se porterait sur Perpignan.

Chemin de Lyon. — Tunnel de Blaisy.

On lit dans le *Railway* :

A son retour de Dijon, M. Jullien, l'ingénieur du chemin de fer, parle **en désespéré** du tracé par Blaisy ; d'après lui, le tunnel est une affaire ruineuse et impraticable, et la compagnie adjudicataire va tout remuer pour obtenir un autre tracé, probablement celui du Mont-Afrique.

Cette nouvelle est de la plus haute gravité. Lors de la discussion de la ligne de Lyon, nous avons fortement attaqué le passage de ce chemin par Blaisy. Nos prévisions n'étaient que trop fondées. Les énormes travaux qu'exige cet incroyable tracé effraient à juste titre un de nos plus habiles ingénieurs praticiens de chemin de fer. M. Jullien est ici l'interprète des ingénieurs les plus recommandables qui ont étudié cette ligne. On lit, en effet, dans un écrit publié en 1843 par un de nos plus savants ingénieurs en chef les lignes suivantes : « Nous ne parlons pas du tracé par le vallon de » la Loze ; ses pentes énormes, la hauteur excessive de son point » de partage, la longueur de ses souterrains, les difficultés de tous » genres qu'elle présente nous portent à penser qu'après un exa- » men plus approfondi, une étude plus complète, l'on renoncera à » cette direction. »

Le ministère n'y a pas renoncé, et cette ruineuse et fatale entreprise est commencée sur plusieurs points.

Voici ce que nous disions nous-mêmes il y a un an :

Le ministère a fait voter le chemin de Lyon par la vallée de l'Yonne, par cette vallée, qui non-seulement a donné origine à l'embranchement de Troyes, mais qui nécessitera des travaux aussi dispendieux que menaçants pour la sûreté des voyageurs. En effet, c'est pour suivre cette malheureuse direction, c'est pour longer un canal et une rivière, que des millions seront dépensés dans un tunnel de 4 500 mètres creusé sous le faîte d'entre Seine et Saône (col de Blaisy, vallée de la Loze). Il faudra percer 212 puits, dont quelques-uns auront jusqu'à 174 mètres de profondeur, pour extraire une grande partie des déblais du tunnel et pour aérer ce souterrain. Aux approches de ce tunnel, les voyageurs trouveront d'un

Une nouvelle crèche vient d'être ouverte rue Saint-Honoré, 357. Le local est bien choisi. Il y a de l'air et de la lumière. Une terrasse, qu'une sollicitude délicate a déjà entourée de caisses de fleurs, permet pour les beaux jours de mettre les nourrissons au grand air. On a eu l'heureuse idée de joindre un ouvroir pour les mères à cet asile des enfants.

Une autre crèche, due au zèle de M. le curé de Saint-Gervais, recevra les enfants dans peu de jours. Elle est située rue Geoffroy-Lanier, en face la mairie du 9e arrondissement.

Dans ces deux crèches, nous avons remarqué un meuble très ingénieux. Le donateur et l'inventeur est M. Jules Delbruck. M. Delbruck, le premier dans la presse française, a célébré les bienfaits de l'institution, et il en poursuit le perfectionnement avec beaucoup d'ardeur et d'intelligence.

On a vu quelquefois de petites chaises roulantes dans lesquelles de tout petits enfants accoudés sur des supports à hauteur d'appui, essaient leurs premiers pas. C'est à ce meuble que M. Delbruck a donné une forme nouvelle, plus étendue, plus complète et plus féconde. Imaginez un petit promenoir circulaire placé au centre de l'appartement ; des balustrades fermées par un filet servent d'appui ; et là vous voyez les poupons, s'aidant des bras et des mains, faire leur premier exercice, se dresser, se soutenir, se hâter, marcher enfin, en se souriant les uns aux autres. C'est une charmante invention, et l'on aurait pu nommer ce meuble le *premier pas* ; mais M. Delbruck a voulu lui donner une destination composée, l'utiliser pour autre chose que pour le premier exercice. En effet, dans la partie intérieure est un banc circulaire où les poupons vont s'asseoir après leur promenade. Devant eux sur une tablette est la bouillie, la soupe, et au centre la bonne mère gardienne, assise à l'aise, peut à la fois donner la becquée à une nichée d'enfants, et surveiller les petits promeneurs. A ce meuble qui sert, on le voit, à plusieurs usages, l'inventeur a donné le nom de *pouponnière* ; ce nom est plein de naïveté et de gentillesse. Va donc pour pouponnière, et que toutes les crèches songent à avoir leur pouponnière !

Nous sommes heureux d'enregistrer de nouveaux témoignages de la bienveillance sympathique des journaux allemands.

On lit dans la *Gazette royale et privilégiée de Berlin* :

« La *Démocratie pacifique*, dont les affaires n'étaient pas en très bon état, a fait un appel à tous les amis de l'honnêteté et de la loyauté dans le journalisme, afin qu'ils lui constituent une rente destinée à la soutenir. Les souscriptions lui arrivent de tous les côtés. En ce moment, une rente annuelle, montant déjà à 100,000 francs, formée de contributions volontaires, assure pour l'avenir l'existence de la *Démocratie*. »

On lit dans le *Mercure de Souabe* :

« La *Démocratie pacifique* vient de se voir sur le point d'être obligée de suspendre sa périodicité quotidienne ; mais, grâce aux sacrifices volontaires de ses partisans, son existence, un instant compromise, est désormais assurée. La *Démocratie* s'est mise en avant de toutes les feuilles parisiennes par l'impartialité de son opposition.

On lit dans l'*Echo du Nord*, journal de Lille :

La *Démocratie pacifique* a donné du 14 au 21 avril inclusivement, cinq articles de M. Thomassy sur le monopole du sel accaparé par des grossistes ; nous conseillons son ouvrage, ne devrait-elle pas prendre des mesures pour que le dégrèvement qu'elle a voté porte réellement ses fruits ? Nous sommes malheureusement bien convaincus que si des mesures législatives ne compriment pas l'avidité des accapareurs, le sel ne diminuera pas pour la population. Il en sera de ce bienfait des chambres comme il en est du bienfait de la nature quand elle prodigue la récolte des vins ; ni Paris, ni la banlieue, ni même les consommateurs des grandes villes n'en ressentent le bénéfice. Le débitant seul en profite, comme ici l'épicier seul profitera du dégrèvement du sel, supposé que la chambre des pairs ne le rende pas illusoire.

C'est un droit, c'est un devoir sacré pour le gouvernement, en attendant qu'il lui plaise de s'immiscer comme arbitre souverain entre le peuple et les coalisés qui le pressurent, de limiter ces énormes et honteux bénéfices sur une denrée de première nécessité.

Les témoignages d'estime dont l'*Echo du Nord* accompagne ses observations nous sont d'autant plus précieux, que nous avions eu dernièrement avec ce journal une légère querelle qu'il a eu le bon goût d'oublier en présence d'un grave intérêt public. Ses regrets sur le silence des journaux de l'opposition doivent s'appliquer à tous les journaux de Paris sans exception. Il n'en est pas un seul qui ait dit un seul mot des graves révélations de M. Thomassy sur les manœuvres de la royale dynastie de Rothschild.

Nouvelles étrangères.

IRLANDE.

La situation de l'Irlande devient de plus en plus déplorable : la fièvre typhoïde étend ses ravages dans plusieurs comtés, et une partie des populations en est réduite à vivre du produit des souscriptions faites entre quelques propriétaires charitables.

ESPAGNE.

Il paraît certain qu'outre la ville de Lugo, où le général Concha n'a pu entrer, les insurgés de la Galice, au nombre de 2 000 hommes environ, sous les ordres du brigadier Rubin de Celis, occupent encore Vigo et Pontevedra, et communiquent ainsi avec la mer.

Les bruits les plus étranges et les plus alarmants circulaient au départ du courrier : suivant les uns, Rodil avait rejoint les insurgés à Lugo ; suivant les autres, Espartero lui-même avait débarqué à Vigo. Ces deux faits paraissent controuvés ; mais il en est un autre certain : une tentative de pronunciamiento a eu lieu à Oviedo de la part des sergents du bataillon provincial de Salamanque. Les sergents ont été surpris par les officiers au moment même où ils se mettaient en mesure d'exécuter leur complot, et on les a traduits devant un conseil de guerre. Le gouvernement a reçu une dépêche officielle qui l'en informe.

L'insurrection, en se prolongeant alors qu'on la croyait étouffée par l'action combinée des généraux Villalonga, Puig Samper et Concha, a donné une sorte de recrudescence aux bruits de crise ministérielle, et l'on prétendait le 20, à Madrid, que la reine avait mandé au palais M. Castro y Orozco, président du congrès, pour lui confier la mission de former un nouveau ministère. L'*Heraldo* et les principaux organes de la presse madrilène regardent toutefois cette nouvelle comme au moins prématurée.

RUSSIE.

L'instruction relative au complot polonais marche assez lentement en

---

consisterait au contraire à la ressusciter en l'interprétant. Tous les acteurs parodiés avec succès par M. Gentil ont disparu de la scène. Vous auriez beau consulter avec soin les traditions et reproduire dans ses moindres détails la mise en scène de mes *Petites Danaïdes*, suspendre votre danseur, M. Grédelu, au bout d'une corde et l'enlever à trente pieds de terre à chaque entrechat, confier à M. Nestor le soin de reproduire toutes les allures de Potier dans le rôle du père Sournois, le public n'a pas vu les danseurs ni les chanteurs dont vous vous moqueriez, et s'il consentait à rire ce serait aussi pour obéir aux traditions. Vos cinquante paires de mariés numérotés, remplissant constamment la scène dans les premiers tableaux, sembleraient assez monotones.

— Oui, mais l'enfer avec le pont suspendu sur un fleuve de feu, le pont d'où l'on précipite des femmes nues, le moulin qui tourne, emportant à chacune de ses ailes des femmes pendues par les cheveux, le démon colossal qui sortira de terre en secouant dans chaque main des poignées de femmes.... et puis cette harmonie ou plutôt ce charivari de cris perçants, de bruits de fouets et de chaînes... le public serait enlevé par un ensemble pareil : il admire bien la tentation de Callot, même en gravure, je la lui montrerais vivante. D'ailleurs, dans cette scène finale je m'éloignerais un peu des traditions pour les dépasser ; j'écraserais votre enfer comme vous avez écrasé celui du grand Opéra.

— Tout cela ne prouve rien ; mon Enfer était un chef-d'œuvre pour 1819. Aujourd'hui l'art du machiniste et celui du décorateur ont fait des progrès énormes. Après les *Pilules du Diable* et la *Biche au bois*, votre tâche sera plus difficile que la mienne. J'ajouterai que la punition des Danaïdes n'est pas un sujet qu'il convienne de mettre en scène aujourd'hui. Depuis 26 ans, si les mœurs et les institutions ne se sont améliorées que faiblement, la conscience publique a gagné beaucoup sous le rapport de la délicatesse. On cherche moins la vue des supplices, la profanation de la femme n'amuse que peu d'esprits rétrogrades et grossiers ; les masses, grâce à Dieu, deviennent chaque jour plus généreuses, elles sentent que le salut du genre humain ne s'accomplira pas sans le concours de la femme et ne supporteront pas que, même pendant une heure, même dans une fiction théâtrale, on livre en pâture aux démons l'image des épouses et des mères. Plus votre Enfer sera vrai, saisissant, plus il révoltera.

— J'en augure beaucoup mieux.

— Nous verrons bien.

Après avoir reproduit ce dialogue, je devrais commencer le compte-rendu des *Petites Danaïdes*, mais mon analyse est maintenant inutile, la conversation des directeurs en tiendra lieu.

Pour se relever dans notre opinion, dans celle de la presse, qui a blâmé d'une voix presque unanime le hideux spectacle offert au public par la Porte-Saint-Martin, que ce théâtre nous offre bientôt des tableaux riants, enchanteurs. Quand on vit dans le monde civilisé, ce n'est pas l'enfer qu'on va chercher au théâtre, on ne le trouve que trop dans la vie réelle, c'est le paradis. Voici comment nous aimerions à voir peindre le bonheur dans une série de scènes fantastiques.

La toile se lève : au milieu de la plus verte campagne, sous un ciel bleu, plein de lumière, on aperçoit un palais de marbre, dont l'architecture, comme celle de la renaissance, est légère et majestueuse à la fois. Au centre s'élève une tour merveilleusement sculptée. De son faîte où flotte une riche bannière s'échappent des pigeons voyageurs ; des deux côtés l'édifice étend ses ailes symétriques ; elles se replient et s'avancent sur la scène pour encadrer une cour d'honneur où la population est rassemblée. Tout en conservant son unité, notre palais est varié dans ses détails ; ce sont des terrasses, des pavillons, des escaliers tantôt larges et solennels comme ceux des Tuileries et de Versailles, tantôt formant la spirale et pleins de hardiesse, comme ces vrilles qui percent du haut en bas la grande flèche de Strasbourg. Au bas des escaliers dorment des lions de bronze ; sur les terrasses des fleurs frémissent, des papillons voltigent, des enfants courent. Dans les enceintes intérieures, on entrevoit des arbres verts, des statues, des fontaines jaillissantes ; puis, à l'horizon, des richesses végétales harmonieusement distribuées ; ici des forêts soumises aux lois de l'*ordre massif* et inspirant par leur profondeur un sentiment de recueillement et de respect, ailleurs des lignes d'arbres fruitiers s'engageant dans les vignobles et les céréales, conformément aux lois de l'*ordre engrené* ; ailleurs enfin le jardin chinois avec sa confusion complète et ses mille fantaisies, l'*ordre ambigu* réunissant sur le même terrain, sans harmonie apparente, le bosquet, le potager et le parterre.

Mais ne laissons pas nos regards errer si loin, concentrons-les sur la cour d'honneur qui occupe le devant de la scène.

Là, toute la population manœuvre avec ardeur, avec ensemble ; la femme et l'enfant trouvent, aussi bien que l'homme, leur place dans les rangs de cette armée pacifique ; elle a ses étendards, sa musique, ses uniformes ; mais ses étendards sont blasonnés d'emblèmes industriels, sa musique ne la stimule pas au combat, mais à l'activité bienfaisante et productive ; ses uniformes sont des costumes de travail. Les sarraus gris d'un groupe de laboureurs, les sarraus bleutés d'un groupe de faucheurs sont rehaussés par des bordures, ceintures et panaches de couleurs tranchantes ; même élégance dans les attelages, dans les chariots vernissés, dans les charrues peintes de couleurs emblématiques comme le sont aujourd'hui en Allemagne les affûts des canons. Après avoir pompeusement défilé, l'armée des travailleurs se disperse, chacun des groupes marche à son poste, à son travail, ou plutôt il y court, il y vole avec des cris joyeux.

Nous ne savons pas si le théâtre civilisé montrera jamais ce spectacle à son public ; mais l'École phalanstérienne prend l'engagement de le montrer à toute la terre.

VICTOR HENNEQUIN.

Un Homme grave, vaudeville en un acte, par M. Souvestre. — *Un Conte bleu*, vaudeville en un acte, de MM. Laffitte et Thomas.

Deux nouveautés cette semaine au Vaudeville et, de plus, deux nouveautés qui ont réussi.

Parlons d'abord de la première de ces pièces : elle a droit à toutes nos sympathies, en premier lieu parce qu'elle dénonce le vice et le ridicule très heureusement attaché à toute position anormale dans la société présente ; en second lieu parce qu'elle appartient à un homme connu et aimé des lecteurs de la *Démocratie*, l'auteur des *Réprouvés et des Elus*. Avant tout, disons qu'un habile romancier, un peintre d'histoire sociale, habitué à de vastes cadres, dans lesquels l'action se déroule largement et prend son essor rationnel, ne peut se trouver à l'aise dans le cadre rétréci d'un vaudeville en un acte, pièce de convention d'ailleurs, où l'on ne doit mettre en jeu que des émotions factices, où le mot simple, vrai, senti, n'a pas pour le public la valeur d'un calembour ; où la couleur éclatante et tranchée appelle seule la *claque*, où la nuance glisse et passe inaperçue.

Comment donc sur ce terrain exigu, qui s'oppose à la grande culture, analyser sous toutes ses faces un caractère social qui eût exigé les cinq actes de *Tartuffe* ? car ce vaudeville devait s'appeler : *Un Magistrat*, ainsi que le prouvent les billets envoyés au journal, et sous ce rapport la censure, qui a certainement ordonné de changer ce titre, a fait preuve, sans s'en douter, d'une certaine perspicacité littéraire.

Une pièce de théâtre intitulée : *un Magistrat* réclamait une étude profonde, détaillée de la situation fausse, impossible de cette classe d'infortunés fonctionnaires, préposée au maintien, à la défense de l'ordre, et par conséquent intéressée au désordre, car enfin le vol, l'assassinat, la cour d'assises, le réquisitoire flamboyant, l'esclandre sous toutes ses faces, voilà la seule cause de l'utilité, de l'importance du magistrat. Ils grandissent ensemble amoureusement en se tenant par la main, ils décroissent ensemble. N'est-il pas évident que le jour prochain venu où les créatures du Dieu bon, passionnées au travail, négligeront certains délassements civilisés, tels qu'hériter très vite d'un père qui vit trop long-temps, changer de mari par l'arsenic, remplacer le chef de l'Etat au moyen d'une carabine ; n'est-il pas vrai que ce jour-là le corps des magistrats et ses dépendances perdra de son relief ? N'est-il pas très vrai aussi qu'un chat un peu madré, admis dans un logis confortable, où il est choyé, fêté, caressé, parce qu'il fait bonne guerre aux rats, ne sera pas assez naïf pour se rendre inutile en les détruisant tous, car ce jour-là il sera chassé comme parasite ?

Nous ne prétendons pas insinuer que, médecins du corps social, les magistrats appellent et saluent le désordre, mais nous répétons qu'il leur faut la présence de l'épidémie pour constater leur importance et leur funeste utilité ici-bas. Nous soutenons qu'il est temps d'organiser à

[illegible] département ;

2° Un projet de loi portant à 150 000 fr. le crédit de 140 000 fr. pour ces divers établissements ;

3° Un projet de loi portant demande d'un crédit de 281 000 francs pour dépenses relatives à la Faculté de médecine de Paris et à celle de Montpellier. Ce crédit sera pris sur les fonds de réserve 1846.

M. ÉMILE DE GIRARDIN écrit pour donner sa démission de député.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Bordeaux à Cette.

M. DUFRAT, rapporteur, rend compte des délibérations sur le cahier des charges, qui a été renvoyé à la commission par suite du rejet de l'embranchement sur Castres. La commission s'est contentée de revenir au projet primitif du gouvernement, sauf quelques légères modifications.

On passe au vote du cahier des charges.

M. GRANDIN présente quelques observations sur l'article 35, relatif aux tarifs. Sur le chemin de fer de Rouen, par exemple, il n'y a nulle proportion entre les prix pour les parcours partiels et le parcours total. Tel colis qui paie 10 francs pour le transport de Rouen à Paris, paie 18 francs pour le transport de Rouen à Maisons, où la distance est moindre. Cela est souverainement injuste ; si l'on ne peut rien faire pour le chemin de Rouen, il ne faut pas que ces abus puissent s'établir sur les autres chemins.

L'orateur propose donc un amendement tendant à faire déclarer que les abaissements de tarifs consentis par l'administration des chemins de fer ne pourront être faits, dans aucun cas, qu'après l'homologation du préfet et à dater du jour où cette homologation sera affichée.

Il demande en outre qu'on retire à la compagnie le droit d'accorder à un ou plusieurs expéditeurs une réduction sur l'un des prix portés au tarif, ou, dans le cas contraire, qu'on déclare que toutes les fois qu'un abaissement de ce genre aura été consenti pour un expéditeur, il soit forcément applicable à tous.

Il se plaint encore que l'administration des chemins de fer se soit arrogé la faculté de faire des catégories dans les classes fixées par le cahier des charges.

M. Legrand et M. Dumon, ministre des travaux publics, combattent ces dispositions. Le cahier des charges une fois adopté, le gouvernement ne peut avoir le droit de l'interpréter.

L'amendement est rejeté, et l'ensemble de l'article 1er est adopté.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, écrit au président pour lui annoncer que le 1er mai, le roi, à l'occasion de sa fête, recevra à une heure la grande députation de la chambre des députés, ainsi que ceux des membres de la chambre qui voudront s'y adjoindre.

M. LE PRÉSIDENT tire au sort cette députation.

« Art. 2. Il sera alloué à la compagnie une somme de 15 millions fr. Cette subvention sera délivrée dans les proportions et aux époques stipulées par le cahier des charges. »

MM. MORTIMER TERNAUX et LUNEAU proposent de réduire la subvention à 12 millions; autrement la chambre, en rejetant l'embranchement sur Castres, aurait fait à la compagnie un présent de 3 millions.

Cet amendement, combattu par le ministre des travaux publics, est rejeté après une épreuve douteuse. L'article de la commission est adopté.

« Art. 3. Dans le cas où la compagnie du chemin de fer de Montpellier à Cette n'aurait pas, avant l'expiration des trois années à dater de la présente loi, établi ce chemin dans des conditions agréées par l'administration et propres à assurer une circulation continue entre Bordeaux et Montpellier, le ministre des travaux publics pourra concéder à la compagnie concessionnaire du chemin de fer de Bordeaux à Cette, aux clauses et conditions du cahier des charges annexé à la présente loi, mais sans subvention, un embranchement de Mèze sur Montpellier. »

MM. GRANIER et DE LARCY proposent de remplacer ces mots : « Le ministre des travaux publics pourra concéder, etc., » par ceux-ci :

« La compagnie concessionnaire du chemin de fer de Bordeaux à Cette sera tenue d'exécuter, etc. »

M. DE LARCY. Le chemin qui existe entre Cette et Montpellier n'est qu'à une seule voie et ne peut suffire au milieu du réseau où il se trouve placé. À [illegible] est de vingt-quatre. Il me semble qu'il y a des inconvénients à ce qu'on puisse dire qu'une loi importante a été votée à une si faible majorité.

La chambre entend encore MM. Luneau, le ministre des travaux publics, Deslongrais, Kœchlin, Bethmont et Lasnyer.

L'article de la commission est mis aux voix et adopté à la deuxième épreuve.

M. GARCIA développe un amendement, qu'il propose avec M. Parès, tendant à ce que le ministre soit autorisé à concéder directement un embranchement de Narbonne à Perpignan, Port-Vendres et la frontière d'Espagne, moyennant une concession de 99 ans, mais sans subvention.

M. ARAGO. On s'étonne de ne pas voir mon nom sur l'amendement et l'on pourrait attribuer cette absence de mon nom à des raisons secrètes ; la seule, c'est qu'on ne m'a pas consulté avant de le présenter.

Je suis peu ami des concessions directes et à longs termes, mais il est impossible que le chemin soit fait autrement; je voterai cependant en faveur de l'amendement, non pas pour des raisons électorales, mais parce que je crois que les départements frontières ne doivent pas être délaissés, et surtout que l'embranchement demandé est de la plus haute importance pour les communications avec l'Espagne.

La suite de la discussion est renvoyée à demain. On s'occupera ensuite du chemin de fer de l'Ouest.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Aujourd'hui Ibrahim-Pacha a été reçu par le roi. Quatre voitures de la cour se sont rendues à midi à l'Elysée-Bourbon. Ibrahim-Pacha et l'ambassadeur turc en grand uniforme sont montés dans la première voiture, les aides-de-camp du prince et les jeunes gens de l'école égyptienne occupaient les trois autres. Six piqueurs et six hommes d'attelage de la maison du roi escortaient les voitures. Le fils du vice-roi a été reçu, en descendant de voiture, par M. le duc de Montpensier, qui l'a conduit dans la salle du Trône, où se trouvaient le roi en uniforme de lieutenant-général, la reine, le prince de Joinville et les princesses. La nombreuse suite d'Ibrahim venait après lui. M. le maréchal duc de Dalmatie, en uniforme de maréchal, et M. le ministre des affaires étrangères aussi en uniforme, M. le maréchal Sébastiani et des généraux assistaient à cette réception.

— On annonce la promotion au grade de maréchal-de-camp de M. le colonel Pélissier, sous-chef d'état-major de l'Algérie.

— La séance publique annuelle des cinq académies aura lieu samedi prochain, 2 mai, à deux heures précises, au palais de l'Institut, sous la présidence de M. Dunoyer, président de l'Académie des sciences morales et politiques.

— Le roi de Prusse vient d'ordonner l'érection d'un Musée qui renfermerait tous les objets qui ont appartenu à Luther.

— Le conseil municipal de la ville de Paris, ayant reconnu la nécessité, dans l'intérêt de la morale et de la salubrité publique, de supprimer les contre-allées des boulevarts Beaumarchais et des Filles-du-Calvaire, a décidé que l'emplacement de ces contre-allées serait livré à l'industrie particulière, pour y élever des constructions qui vont embellir et régulariser cette partie des boulevarts ; la vente d'une fraction de ces terrains se poursuit en ce moment à la chambre des notaires de Paris.

— C'est le dimanche 3 mai, à 11 heures du matin, que doit avoir lieu, à l'Ecole vétérinaire d'Alfort, la vente publique de béliers et brebis de races anglaises, de béliers mérinos à laine soyeuse de Mauchamp, et de six taureaux de la race de Durham, provenant des établissements de l'Etat.

Le catalogue se distribue à la Direction de l'agriculture et des haras, à l'Ecole d'Alfort et à la Vacherie expérimentale du Pin.

[illegible] mélasse, l'acheteur prie le marchand de ne lui rendre que des pièces de 50 centimes. Pour satisfaire cet autre désir, le marchand tire de son comptoir sa sébille à la monnaie; mais au même instant il se trouve coiffé du chapeau rempli de mélasse, et le liquide sucré lui dérobe complètement la vue. Quand il put enfin y voir clair, la monnaie, la pièce de 5 francs et l'acheteur, tout avait disparu, la mélasse et le chapeau seuls étaient restés. Nous n'avons pas entendu dire que la police eût découvert et arrêté cet audacieux voleur.

STATISTIQUE CIVILISÉE. — Le nombre des condamnations à la peine de mort, prononcées par les cours d'assises pendant l'année 1845, a été de 55. — 35 individus ont été condamnés pour assassinat ; 3 pour viol et assassinat ; 4 pour tentative d'assassinat ; 3 pour parricide ; 2 pour infanticide ; 3 pour incendie, et 5 pour empoisonnement.

Sur les 55 condamnés, 41 ont été exécutés et 14 ont obtenu une commutation de peine. —Un arrêt de condamnation a été annulé par la cour de cassation, et il n'a pas été statué sur la condamnation du trabucaire Cerecot.

En 1844, il y avait eu 50 condamnations et 42 exécutions. — 5 condamnations de moins qu'en 1845, et une exécution de plus.

IL Y A DES GENTILSHOMMES PARTOUT. — Le *New-York commercial advertiser* raconte un duel horrible qui a eu lieu entre deux gentilshommes journalistes de l'endroit, MM. Ritchie et Pleasant. M. Pleasant, armé de deux pistolets à deux coups et d'une canne à épée, marcha à la rencontre de son adversaire. Celui-ci fit feu de ses deux pistolets. M. Pleasant avançait toujours, il fit feu trois fois sans atteindre M. Ritchie. Arrivé sur lui, il le frappa de sa canne à épée, mais Ritchie para le coup avec son coutelas. Au même moment M. Pleasant tomba, il avait reçu trois coups de feu à la main gauche, au bras gauche et à la poitrine. John Handen Pleasant était un écrivain original et brillant.

MODÈLES DU GENRE. — Un journal ayant à raconter comme quoi Marie-Cristine a envoyé pour la loterie des orphelines de Bourges un panier qu'elle a fait elle-même, s'exprime ainsi :

« Marie-Thérèse d'Espagne, qui peut dire mieux qu'une autre reine :

Non ignora mali, miseris succurrere disco,

se souvient toujours avec tendresse de la ville hospitalière où elle a laissé une part précieuse d'elle-même. Elle a fait de ses pieuses et royales mains un panier de fruits, travail admirable de goût et de patience ; elle l'a envoyé pour la loterie des orphelines. Or, ce travail nous est arrivé, mais pollué par des mains brutales. La douane a fouillé, maculé, flétri ce don précieux et charmant de la pitié. Nous n'avons pas d'expressions pour flétrir nous-mêmes une telle barbarie. Des mains reconnaissantes s'occupent en ce moment à réparer ce sacrilège outrage ; et le don royal figurera dans la loterie qui sera tirée dans quelques jours. Il pourra y avoir des dons plus riches, il n'y en aura pas de plus précieux. »

En échange voici dans quels termes un journal de la même nuance annonce à ses lecteurs la mort du conventionnel Sevestre :

« La France compte aujourd'hui un régicide de moins dans son sein. Le conventionnel Sevestre est allé rendre compte à Dieu de son vote. La longanimité de Dieu est grande, car Sevestre a tralné sa carrière jusqu'à 94 ans. Cinquante ans passés sur ses forfaits ont dû lui donner le loisir de méditer sur son énormité, et briser son cœur de remords, si le remords peut entrer dans la conscience d'un régicide !

» Voici le vote de Sevestre : « Je ne connais point cette justice qui fléchirait devant un coupable élevé, tandis que tous doivent fléchir devant l'ordre social où les calamités, de quelque nature qu'elles soient, ne puissent profiter à personne, afin que tous aient intérêt à balayer ces fanges impures et à en effacer le souvenir.

Ce n'est pas à ce point de vue que M. Souvestre a peint le magistrat. Il n'a pu dans un vaudeville faire d'*un Homme grave* qu'une pièce comique et gaie, une critique spirituelle de la sotte gravité et de l'importance ridicule de certains magistrats fulminant contre des travers qu'ils partagent.

Dupertal, avocat général (Bardou), refuse de marier sa fille à un peintre de talent et son fils à une pianiste célèbre (Mme Doche). Celle-ci, piquée au vif, finit par ensorceler l'homme grave et l'oblige à se vêtir d'un déguisement de Pierrot pour la conduire au bal masqué. Le magistrat, surpris dans cet équipage par les quatre amoureux, est obligé de les marier pour les forcer à garder le silence sur la perte de sa dignité. Bardou est assez vrai dans son rôle, les autres personnages sont sacrifiés, ainsi qu'il arrive dans toute pièce qui manque d'espace. Que M. Souvestre nous fasse de bonnes comédies, il y sera plus à son aise, le rôle de vaudevilliste ne lui va pas.

Un Conte bleu est une paraphrase spirituelle, animée, du *Menteur véridique*. Félix et Mme Thénard donnent beaucoup d'entrain à cette gentille réminiscence.

E. P.

CHRONIQUE MUSICALE.

L'Académie royale de musique n'a pu encore parvenir à combler le vide produit par la retraite de Mlle Falcon. Beaucoup aspirent à la couronne tombée si prématurément de cette belle tête ; mais nulle jusqu'à présent n'a pu traverser victorieuse les épreuves imposées pour cette conquête. Cette semaine, Mme Rossi-Caccia, qui s'appuie sur un passé déjà glorieux, s'est présentée pour tenter l'entreprise, et elle a résolûment abordé le rôle de Rachel de la *Juive*. Depuis qu'elle a quitté l'Opéra-Comique, Mme Rossi-Caccia a tenu, dans diverses troupes italiennes, l'emploi de *prima donna*. Pour se conformer aux nécessités du genre pathétique qui domine, comme chacun sait, dans le répertoire italien moderne, elle a dû renoncer à ces notes argentines qui lui avaient valu tant d'applaudissements, et travailler à élargir ses notes aiguës. Cette partie de la voix de Mlle Rossi est probablement encore en voie de développement; il est à désirer du moins qu'elle acquière plus de volume et plus de rondeur. Ce n'est point l'intensité qui manque au son ; c'est la qualité, c'est l'ampleur. Il y aura sans doute dans le répertoire de l'Opéra des rôles qui conviendront mieux à Mme Rossi que celui de Rachel. Nous attendrons de nouvelles épreuves, mais nous craignons que cette artiste ne puisse pas arriver sur la nouvelle scène qu'elle aborde, au rang qu'elle avait si brillamment conquis à l'Opéra-Comique. — Duprez s'est surpassé aux deux représentations de la *Juive* de lundi et de vendredi. Il a été couvert d'unanimes applaudissements et rappelé trois fois sur la scène. Il y avait longtemps qu'il avait dû perdre l'habitude de pareilles ovations. Ces succès doivent lui être d'autant plus précieux, qu'il les doit à deux choses moins fragiles que la voix, son âme et son talent.

— A l'Opéra-Comique on a repris, pour la continuation des débuts de Mlle Marie Lavoye, l'un des premiers ouvrages composés par M. Auber, *Elhme*, qui suivit la *Bergère châtelaine*, et consolida la réputation de ce compositeur.. Mlle Marie Lavoye a beaucoup à faire encore si elle veut arriver à chanter comme sa sœur. Sans exiger autant, nous voudrions au moins qu'elle fût plus maîtresse de sa voix, qui dépasse souvent les limites de la tonalité. Mlle Marie Lavoye a l'organe beaucoup plus joli, plus flatteur quand elle parle que quand elle chante. Si elle ne réussit pas à l'Opéra-Comique, la carrière théâtrale ne lui sera pas fermée pour cela, et elle pourra, croyons-nous, aborder d'autres scènes avec beaucoup plus d'avantage.

— Parmi les derniers concerts, celui de M. Ole-Bull avait particulièrement attiré l'attention, non-seulement à cause de la réputation du bénéficiaire, mais aussi par les noms de MM. Listz, J. Janin qui brillaient sur l'affiche et dans de nombreuses réclames. Il s'agissait de la cantate composée par Listz en l'honneur de Beethoven, et dont les paroles sont, à ce qu'il paraît, dues à M. J. Janin. Cette cantate, exécutée par des chanteurs amateurs, et accompagnée avec deux pianos, a produit un triste effet; mais l'interprétation était assez mauvaise pour que l'on doive ne pas rendre l'œuvre responsable de la mésaventure. Il est fâcheux pour Listz que la première exécution à Paris, de sa cantate, ait eu lieu dans d'aussi mauvaises conditions. Ses détracteurs, et ils sont nombreux, n'ont point laissé échapper cette occasion de protester contre une renommée dont l'éclat les offusque.

Quant à M. Ole-Bull, nous nous étions déjà plaint, après l'avoir entendu à l'Opéra, de sa tendance à tout sacrifier aux difficultés et aux tours de force, mais nous avouerons que nous étions loin de nous faire une idée des excentricités auxquelles il était capable de se livrer sous prétexte de musique. Nous ne l'avions point entendu, nous ne l'avions point vu surtout, exécutant le *Carnaval de Venise* de Paganini. Nous ne pensons pas qu'il soit possible à un homme qui se dit artiste et qui possède véritablement d'éminentes qualités musicales, de s'écarter davantage de la ligne de l'art. Nous renonçons à décrire cet assemblage de sons qui n'appartiennent à aucun instrument et à aucune gamme, et les contorsions de l'exécutant. Cela n'est plus du domaine de la musique et sort par conséquent, de nos attributions.

Comme contraste aux exercices acrobatiques [illegible] nous venons de parler, nous avons plaisir à mentionner une [illegible] pianiste qui suit modestement sa carrière, et se contente de [illegible] de plus en plus la belle réputation qu'elle s'est acquise dans le monde des artistes. Nous voulons parler de Mlle Louise Mattmann, dont nous avons eu autrefois à signaler le talent précoce et distingué. Aujourd'hui il ne s'agit plus de précocité, l'enfant est devenue une jeune fille que ses succès et son talent ont mis au rang des premières pianistes de Paris. Mlle Mattmann conserve toujours son goût et son culte pour la grande et belle musique. Son concert débutait par le grand concerto en *mi* bémol de Beethoven, avec accompagnement d'orchestre.

— Mlle Augustine Allix s'est produite cette année pour la première fois devant le public. Elle a dit avec beaucoup d'expression et d'élan l'air si beau de *Robin des bois*. Mlle Augustine Allix peut désormais aborder la publicité avec confiance. Les applaudissements qu'elle a recueillis sont la juste récompense des études consciencieuses par lesquelles elle a développé les qualités dont la nature l'a douée.

— Jeudi prochain aura lieu le beau concert donné par l'Association des artistes musiciens. Nous avons fait connaître déjà le riche programme de cette fête, où figurent les noms de Méhul, de Haydn, de Spontini, de Weber et de Hændel. Quant à l'exécution, on peut imaginer ce qu'elle sera avec 500 artistes fournis par la Société des concerts, l'Académie royale de musique et le théâtre Italien, sous la direction de M. Habeneck. On ne peut regretter qu'une chose, c'est que l'Association des artistes musiciens ne profite pas plus souvent de sa puissance pour organiser de semblables solennités. On n'a point assez le goût des grandes choses en France. Les habitudes étroites et mesquines du morcellement se retrouvent partout. Nous espérons que l'empressement du public et le succès de jeudi prochain encourageront les artistes musiciens à recommencer bientôt, et à fonder définitivement les fêtes périodiques que leur association seule peut entreprendre. Ils devront y trouver à la fois profit et gloire.

ALLYRE B.

— S'adresser pour les billets du concert donné par l'Association des artistes musiciens, au bureau de location du Grand Opéra, rue Grange-Batelière, de 10 heures à 4 heures. — Contrairement aux habitudes des théâtres de Paris, le prix des places à la location sera le même qu'au bureau pour ce concert.

Mme Verteuil, première cantatrice du théâtre impérial de Saint-Pétersbourg, donnera dimanche prochain, à 8 heures du soir, dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, un grand concert auquel concourront les premiers artistes de nos théâtres lyriques.

il ne fallait d'ailleurs qu'ajourner le sanglant dénouement de ce drame, car les émeutiers le poursuivirent dans le City-Hotel.

Arrivé au troisième étage, il lui fallut s'élancer par une croisée, et, tombant sur le pavé, il se brisa la cuisse. Lorsqu'on le ramassa, il était sans connaissance, et il fut transporté à la prison pour y finir son agonie. Mais le soir, vers dix heures, on apprit qu'il était revenu à la vie; l'émeute alors se porta de nouveau autour de la prison et en fit le siége. Le prisonnier fut bientôt enlevé et porté, dans un état de nudité presque complète, au milieu de la rue, pour y être pendu au poteau d'un réverbère.

Le malheureux Judson, qui souffrait horriblement de sa fracture, déclara à ses bourreaux qu'il accepterait la mort comme une faveur, mais il les supplia de le tuer d'un coup de carabine au lieu de le pendre. « S'il y a ici un seul gentleman, s'écria-t-il, qu'il me tue ! » On demeura sourd à ses prières, on ne voulut même pas lui accorder quelques moments d'entretien avec un ministre de la religion. Il fut hissé au poteau, mais son supplice ne devait pas finir encore, car la corde ayant cassé, la foule eut enfin honte de son sauvage acharnement, et Judson fut rapporté à la prison, où il a dû mourir après quelques heures de souffrances.

— Le *Courrier des Etats-Unis* raconte un fait qui semble indiquer que les scènes du genre de celles que nous venons de raconter ne sont pas rares de l'autre côté de l'Atlantique.

Les nommés Wade et Long ayant été calomniés par Norris, partirent pour la ville de Russellville que celui-ci habitait. Ils avaient juré de le tuer. Les amis de Norris lui conseillèrent de partir, en lui offrant l'argent dont il avait besoin pour son déménagement. Il faisait, en effet, ses préparatifs de départ, lorsqu'il se trouva, dans la rue, face à face avec ses deux ennemis. Ils l'accostèrent, en le sommant de livrer les armes dont il était porteur, ce qu'il fit sans résistance. Long, alors, tira un pistolet de sa poche et l'arma. Norris se recula en demandant grâce; mais Wade s'avança vers lui et frappa le malheureux d'un coup de bâton qui le renversa aux pieds de Long. Celui-ci lui déchargea aussitôt son pistolet dans la tête, puis les deux assassins remontèrent tranquillement sur leurs chevaux et s'éloignèrent sans que personne songeât à les arrêter. Quant à Norris, il succomba après une heure d'agonie.

NON GARANTI. — On assure que M. le maréchal duc d'Isly n'a pas encore pris Abd-el-Kader.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. AA. de la Nièvre. — Reçu pour M. K. — Pour M. R., voyez la p. c. du 21. — Un seul lot de 5 fr. (soit 4 fr. 50), par le n° 136, série 421.

M. H. à Brest. — Reçu les 94. — Remerciement cordial à MM. P., F., A., G. a., Le P. et L. — Il n'y a eu et il ne pouvait y avoir aucune espèce de transaction : veuillez rectifier cette opinion erronée. — Quant au reste, C. veut vous répondre.

M. S. à L. C. G. — M. G. sera servi. — Voyez la p. c. du 23.

M. B. à Toulon. — Reçu les 46. — Vos communications sont accueillies avec un vif intérêt.

M. T. à Nancy. — Inscrit. Merci. — Tous nos efforts tendent vers la réalisation, et, nous en sommes convaincus, par le chemin le plus sûr et le plus court.

M. F. D, à R. — Nous prenons note pour vous et M. D.

M. B. à Bone. — Reçu les 100 par notre ami V. — Compliments à vous, qui avez provoqué, et remerciements à tous ceux qui ont répondu. C'est une très bonne chose. — Nous attendons votre demande.

M. R. à Ra... (Nièvre). — M. Lebideux aîné attend votre avis pour payer le mandat de 116.

A. l'*Ind. d'Elb*. — La D. P. ne paraît plus le lundi. — Nous renvoyons le 23.

MM. les dir. de la *Vigie de l'O.*; de l'*Armoricain*, du *Journal* et du *Courrier du Havre*. — Prière d'adresser dorénavant rue de Seine 10, l'exemplaire qu'ils adressaient à M. D. L., rue de l'Université.

Bourse du 27 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 75	83 75	83 65	83 65
— — fin courant	83 70	83 70	83 55	83 55
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 90	119 90	119 60	119 60
— — fin courant	120 15	120 15	119 75	119 80

4 1/2 J. 22 m. dr cours		112 50
4 J. »	»	106 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »»
—— fin Ct	»	» »»
B. du Trés.	»	» »/»
Banq. de Fr. dr cours		3410 »»
O. V. de Par.	»	» »»
C. hyp......	»	332 50
— Gouin....	»	» »»
— Gann.....	»	1150 »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1252 50
Act. d J. »	» »»
Ch. S. G. »	1095 »»
V. r. dr.	» »»
— Ob. anc.	1020 »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	325 »»
Paris à Sc.	»» »»
— à Orléans	1235 »»
— à Rouen.	1037 50

tairesou des propriétaires. A l'avance ils ont traité sans qu'on pût soupçonner leurs projets.

— Une institution qui ne peut manquer d'exercer une heureuse influence sur les transactions industrielles et sur les opérations financières du commerce parisien, c'est la constitution d'une société qui vient d'avoir lieu sous le titre de *Banque du Commerce*, au capital de 15 millions de francs. La mise en actions de cette société, qui a eu déjà d'heureux résultats, ne peut manquer de se compléter prochainement. Le siége définitif est rue Hauteville, 1.

— Le *Cours élémentaire d'arboriculture*, que vient de publier M. le professeur Dubreuil, sera, pour les propriétaires et les praticiens, un *vade mecum* indispensable, où ils trouveront les indications les plus sûres et les plus pratiques. Ecrit avec une clarté remarquable, ce traité servira bientôt de base à toutes les opérations qui constituent la culture des arbres forestiers, à fruit ou d'ornement.

Spectacles du 28 avril.

7 h. 1/2 FRANCAIS. — Fille du Régent.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ODÉON. — L'Ingénue. Touristes.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Un homme grave. Conte bleu. Roman comique.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Maîtresse.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mari. Geneviève. Georges.
7 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — 1re Frisette. Gaudrion. Mme Mennechet.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Danaïdes.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Madeleine. Victorine.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Mousquetaires.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 3/4 COMTE. — Flageolet. Enfants. Chemin de fer.
6 h. 1/4 FOLIES. — Rocambolle. Modiste. Bal. France.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le mode de concession directe avait d'abord été essayé; il donna lieu à des intrigues faciles à comprendre lorsqu'il s'agit du maniement de millions, et que fleurit cette maxime de morale civilisée : celui qui prend cent sous est un voleur, celui qui prend un million est un habile homme, celui qui en prend quatre a droit au respect de tous.

On abandonna la concession directe, pour adopter la concession par adjudication publique. Nouveaux inconvénients : les Compagnies se coalisèrent et imposèrent leur volonté au ministère ; celui-ci aurait pu facilement briser ce joug en refusant d'adjuger, mais en ce temps, ou plutôt dans tous les temps, il ne faut pas plus compter sur l'énergie désintéressée des ministres que sur leur vertu; le ministère plia, et sa faiblesse donna naissance à ces Compagnies qui pullulèrent sur la place et absorbèrent fâcheusement tous les capitaux, en donnant un essor sublime à l'agiotage et de beaux bénéfices aux spéculateurs.

Voilà les adjudications publiques condamnées ! Que va-t-on faire? Essayer un nouveau système? Nullement ; nos gens sont peu fertiles en bonnes inventions, et n'ont de facilité que pour le mal : on retourne donc à la concession directe, et il paraît décidé que les futurs chemins seront tous livrés suivant ce mode primitif.

Pour nous, sans vouloir faire ici un parallèle superflu entre les deux manières, disons simplement que la concession directe est plus utile aux ministres en ce qu'elle leur donne un moyen puissant d'influence personnelle, et que plus d'une élection est attachée à une concession de cent et tant de millions, telle, par exemple, que celle du chemin de Cette à Bordeaux, qui ne coûtera pas moins de 150 millions, et que le ministère, d'accord avec la commission de la chambre des députés, viennent de concéder directement pour 66 ans avec subvention de 15 millions à payer par l'Etat.

Donc, sans approfondir davantage ces deux modes connus, nous nous contenterons de rappeler brièvement la forme de concession que nous avons proposée il y a deux ans, et qui participe aux avantages des autres modes sans en présenter les inconvénients.

On reproche à l'adjudication publique le rabais forcé, exagéré, produit par la concurrence entre les Compagnies soumissionnaires.

On reproche à la concession directe la corruption et les faveurs secrètes.

On reproche à toutes deux la fausseté de leur base, qui repose sur une chance aléatoire. En effet, qui peut répondre que dans le temps accordé pour la concession, les bénéfices seront suffisants pour rémunérer le capital, ou bien qu'ils ne seront pas scandaleusement énormes et n'imposent pendant longues années une lourde charge au public, enchaîné par le monopole?

Tous ces inconvénients disparaîtraient par le système suivant :

« Tel chemin devant être concédé, faire dresser par l'administration le devis des plans et dépenses qui sera examiné par les » Compagnies soumissionnaires. On allouera tant en sus pour dé» penses imprévues. Etablir un cahier des charges dans lequel la » durée de la concession sera ainsi réglée : les recettes, dépenses » déduites, seront employées chaque année à payer aux action» naires : 1° *Intérêts*, 4 pour 0.0. — *Prime*, 1, 2, 3 pour 0[0 (ce » qui ferait en réalité 5, 6, 7 pour 0.0 d'intérêts). — 3° *Amortissement*, le restant disponible. — La *prime* diminuerait en raison » du capital amorti. — *Lorsque le capital aura été amorti en entier,* » *la concession prendra fin.* »

« Si les devis étaient dépassés, la dépense supplémentaire, due à une concurrence exagérée, puisque le rabais ne porterait que sur la *prime*, c'est-à-dire sur les bénéfices à faire.

Les compagnies ne feraient point des bénéfices scandaleux, puisqu'elles ne recueilleraient qu'une prime déterminée à l'avance, et elles ne courraient aucun risque de perte, puisque le chemin leur demeurerait tant que le capital ne serait pas remboursé.

Nous voyons à ce système un seul inconvénient, c'est de ne pas assez donner à l'agiotage. Cette raison est puissante, surtout quand ceux qui ont intérêt à la faire valoir, les banquiers, sont puissants eux-mêmes ; mais les hommes d'Etat doivent-ils favoriser l'agiotage? — « Pour attirer les capitaux on est contraint de favoriser l'agiotage. » — Ce mot seul condamne tout le système des concessions de chemins de fer à des compagnies : a-t-il jamais été de bonne politique de ruiner une portion du pays pour parvenir à doter le public d'un ouvrage utile? Or, agioter, c'est ruiner une portion du pays, puisque c'est enlever leur argent aux gens faibles et aux producteurs utiles, pour le faire passer entre les mains des habiles et des intermédiaires parasites du commerce et de la banque.

Délégation de la Guadeloupe. — Une Candidature impossible.

Voilà bientôt six mois que l'ancien conseil colonial de la Guadeloupe a vu expirer ses pouvoirs, et, avec eux, les pouvoirs de ses délégués. Depuis, un nouveau conseil a été constitué ; mais n'ayant pas encore été convoqué, il n'a pu jusqu'à ce jour élire ses délégués. La Guadeloupe se trouve donc, depuis bientôt six mois, privée de représentants officiels près du gouvernement du roi. Il est vrai que, suivant l'article 19 de la loi du 24 avril 1833 sur le régime législatif des colonies, les anciens délégués ne cesseront régulièrement de remplir leurs fonctions que lorsqu'ils auront été remplacés. Mais l'un de ces honorables personnages, M. de Chazelles, ayant jugé à propos d'entreprendre un voyage à la Guadeloupe, et l'autre, M. Desmirail, ayant publiquement annoncé qu'il se retirait des affaires coloniales, et ne pouvant plus être considéré comme investi du caractère de délégué, nous sommes en droit d'établir que, *par le fait*, et, nonobstant toute fiction légale, la Guadeloupe n'est pas représentée, à cette heure, près du gouvernement central.

Cette situation faite à l'une de nos colonies n'est pas tolérable. Il est dans le vœu de la loi, sinon dans son texte, que les colonies ne restent pas sans conseils, que leurs conseils ne restent pas sans délégués ; au conseil que l'on vient de dissoudre doit succéder, dans le plus bref délai, un nouveau conseil ; celui-ci doit être immédiatement convoqué, tant pour formuler sa politique, que pour élire des mandataires « chargés de donner au gouvernement du » roi les renseignements relatifs aux intérêts généraux de la colo» nie, et de suivre auprès de lui l'effet des délibérations et des » vœux du conseil. » (Article 19 de la loi du 24 avril.)

Et dans quel moment prive-t-on les colons de la Guadeloupe de délibérer et d'exprimer leurs vœux? Au moment où la loi du 18 juillet 1845, en ouvrant de nouvelles voies à leur politique, en leur imposant de nouveaux devoirs et une plus grande sagesse, en les rattachant plus étroitement aux institutions de la mère-patrie, rend plus pressante, et, ne craignons pas de le dire, plus efficace que jamais l'expression de leurs besoins et de leurs vœux. Dans quel moment les prive-t-on de faire parvenir au gouvernement du roi des renseignements toujours utiles, quelquefois nécessaires? Au moment pour faire nommer à la délégation de la Guadeloupe une de ses créatures. Qu'il nous soit permis de taire ici le nom de ce candidat. Le nommer, ce serait sans doute nous dispenser de discuter ses titres, mais ce serait aussi nous jeter dans une série d'explications et de conjectures dont nous tenons à épargner au gouvernement le ridicule et l'odieux. Mais ce qu'il faut que l'on sache, c'est qu'une lettre de recommandation auprès du gouverneur de la Guadeloupe a été remise à ce poupon ministériel ; c'est que le gouverneur, pour se conformer au désir de la recommandation, n'a pas voulu convoquer le conseil avant d'avoir préparé l'opinion, c'est qu'il a entrepris, dans ce but, une tournée générale dans la colonie ; c'est que dans tous les lieux où il s'est arrêté, dans les villes, dans les bourgs, surtout à la Pointe-à-Pitre, il n'a pas craint de manifester ses sympathies en faveur de celui que le doigt du ministre osait indiquer à la représentation coloniale, comme à un nouveau genre de subvention ; transformant ainsi la Guadeloupe en un bureau des fonds secrets dont lui, le gouverneur, par délégation du ministre, consentait à se faire le caissier.

Une pareille inconvenance échappe aux commentaires ; mais elle n'a pas échappé à l'esprit ouvert et pénétrant des habitants de la Guadeloupe. Il ne sera même pas question (pourrait-il d'ailleurs en être autrement?) de cette étrange candidature, au conseil colonial. Il faut bien se résigner et laisser enfin toute une honnête population se choisir un représentant digne d'elle, quoique non pourvu des faveurs ministérielles.

Adoption du rail-way de Bordeaux à Cette.

LES CHEMINS DE FER DE L'OUEST.

La Chambre a voté aujourd'hui à une forte majorité le chemin de fer de Bordeaux à Cette. L'embranchement sur Perpignan a été retiré.

La compagnie Ezpeleta, etc., etc., reste donc adjudicataire de ce chemin et de l'embranchement sur Castres, moyennant une subvention de 15 millions et une jouissance de 66 ans et demi.

La Chambre a ensuite passé à la discussion générale des chemins de fer de l'Ouest.

L'honorable M. Vavin a courageusement attaqué ce projet ministériel. Il a fait ressortir de la manière la plus évidente que si la Chambre, en votant ce projet, croit faire les affaires de la Normandie et de la Bretagne, elle se tromperait étrangement, elle ne souscrirait qu'aux prétentions exorbitantes de la compagnie de Saint-Germain.

Malheureusement les sages observations de M. Vavin iront, comme toutes les autres, se perdre devant la pusillanimité des Chambres et la puissance despotique de la haute banque. La Compagnie de Saint-Germain obtiendra tout ce qu'elle voudra, les chemins de l'Ouest lui écheront encore en partage.

On lit dans un journal ministériel le fait suivant qui donne une idée exacte de la position subalterne acceptée par la Chambre et les ministres en face des spéculateurs industriels :

« Deux honorables députés appartenant au centre gauche avaient proposé, samedi dernier, un amendement tendant à ce que la traverse de la Garonne par le chemin de fer eût lieu à ou près Laugon.

» Cet amendement était basé sur le principe qui a jusqu'à présent réglé la direction de tous les tracés de chemins de fer, à sa

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MERCREDI 29 AVRIL 1846.

DES FLEURS DU SALON DE 1846
ET DE LA BOTANIQUE PASSIONNELLE.

On dira, si l'on veut, que je me répète, que je deviens monotone comme un feuilleton du *Journal des Débats* ou comme le tic-tac d'une pendule, je ne sortirai pas de mes principes : hors du passionnel, point de salut pour l'art, qu'il s'agisse de bêtes ou de fleurs. Mettez-vous bien dans l'idée, peintres de fleurs à qui je m'adresse, que toutes les plantes sont des êtres animés comme nous de passions dévorantes, et qui ne peuvent s'épanouir dans leur magnificence qu'en un milieu qui laisse à ces passions leur libre essor, ou, pour parler plus simplement encore, un milieu qui leur fasse une destinée proportionnelle à leurs attractions. Hélas ! que vous en avez vu mourir de jeunes plantes, sans vous douter que c'était la passion qui les tuait; oui, madame, la passion, une inclination contrariée par la barbarie d'un *tuteur*, entravée par un obstacle quelconque, une grille, un mur de couvent, d'ombrageux alentours. L'une était blanche et rose et née pour vivre aux champs, ignorée et heureuse : elle s'étiola et s'éteignit faute d'air dans le séjour des cours où elle fut transplantée. L'autre qui sèche sur pied et s'incline avant l'heure, apporta en naissant le germe de la contagion héréditaire et périt pour les fautes d'autrui. Celle ci, séparée de la moitié de son être par une multitude infinie de kilomètres, a long-temps attendu un doux message d'amour; mais les facteurs officiels de la correspondance des fleurs, le vent, le papillon, l'abeille, ont passé avec les beaux jours sans lui apporter le souvenir de l'étamine aimée, et la pauvre délaissée a fermé sa corolle, sa corolle, nid d'amour par elle préparé pour de tendres mystères, tente nuptiale qu'elle avait tissu d'une merveilleuse matière plus précieuse, plus splendide, plus odorante mille fois que l'étoffe du manteau d'une reine d'Angleterre. Oh! cachons à tous nos douleurs et le mal qui nous fait mourir, et que l'œil du profane ne déflore pas du moins l'alcôve virginale où l'amour, hélas! n'a pas lui... Elle dit, et son dernier parfum s'exhale vers la contrée natale, et sa tête allanguie s'affaisse sur sa tige. Combien d'autres ont péri, dont je ne parle pas, en proie au ver rongeur... de la misère, source de tous les crimes. Ah! vous voyez bien que le Créateur a écrit la passion partout, partout les désirs et l'amour, pour nous faire comprendre que le bonheur est au bout de la passion satisfaite et la souffrance au bout de la passion comprimée. Orgueilleux et stupides moralistes qui prétendez refaire et corriger l'œuvre de Dieu qui nous a commandé le plaisir, comme les fleurs, en obéissant à la loi divine d'attraction, se montrent plus intelligentes et plus raisonnables que vous! Il est de fait que si j'avais le malheur de croire à un Dieu taquin et jaloux et dont le plus grand bonheur serait de tantaliser ses pauvres créatures, je demanderais la suppression immédiate des fleurs, comme suspectes d'hérésie et d'immoralité, comme s'obstinant à nous mettre sans cesse sous les yeux des scènes libidineuses. Car, chose fort bizarre, remarquez bien que Dieu, que le Dieu des catholiques lui-même, n'a pas du tout l'air de maudire les fleurs qui obéissent avec le plus de zèle à son commandement : aimez-vous...... Au contraire, c'est précisément à celles qui se ruinent le plus vite en frais de toilette et de parfums qu'il accorde une place privilégiée dans ses temples et dans ses reposoirs. Que voulez-vous que je vous dise, mes braves puritains de Rome et de Genève, le fait est-il vrai, oui ou non? Alors ne me taxez donc pas d'impiété, si je prends la peine de vous expliquer le sens mystérieux et caché de la Fête-Dieu que vous célébrez avec pompe, mais que vous ne comprenez pas. La Fête-Dieu est la fête de la fécondité et de l'amour, si vous désirez le savoir, et c'est pour cela qu'elle est la plus belle et la plus touchante de toutes les cérémonies du culte catholique, et qu'elle a mérité d'être appelée la Fête-Dieu, comme qui dirait la fête par excellence. Et je vous en narrerais par ma foi bien d'autres encore, si je ne tremblais pas d'être un peu lapidé, oui, lapidé par les dévots de l'époque, un tas de juifs libérés, de renégats de toutes les couleurs et de toutes les politiques, d'artistes en pistolet, qui se sont constitués de nos jours les cerbères de la fausse morale et aboient à tous les gens de bien. Ecoutez seulement ce que j'ai à vous dire sur la vigne, une plante certainement chérie du Seigneur et de ses ministres, puisque c'est avec le sang de la vigne que le Christ communie. Vous ne soupçonneriez pas de quels efforts la plante sainte est capable pour percer les obstacles qui entravent l'essor de sa dominante passionnelle, laquelle n'est autre pourtant qu'une passion d'ordinaire bien paisible, le besoin de jaser...

La vigne aime à jaser, et en [illegible], il est bien difficile de faire un crime de cette faiblesse [illegible] une plante dont le jus délie la langue et qui est un [illegible] d'expansion, d'amitié. Dans cette ardeur d'expansion [illegible] s'attache avec amour à tout ce qui l'entoure ; elle [illegible] sur l'épaule des ormes, des oliviers, des frênes, [illegible] les arbres. Puisque la vigne moniale en tonique d'amitié, [illegible] que cela soit ainsi. Or, j'en eus une pour amie d'enfance, amie généreuse et prodigue que je vois d'ici encore me tendre ses larges bras chargés de si doux fruits ! comme autrefois, en ces jours heureux de septembre, où l'enfant exilé rentre au foyer natal, où M. Lhomond se tait pour laisser parler le rouge-gorge. Sa riche végétation, délice des enfants, orgueil de la famille, non contente de tapisser de ses verts réseaux toute la face méridionale d'une immense muraille, en avait escaladé la crête, pour aller voisiner au moyen de ses pousses les plus aventureuses avec un espalier de la maison adjacente. L'entente la plus cordiale régnait entre les deux treilles; plusieurs circonstances que l'horticulteur devinera sans peine avaient contribué à en resserrer les liens. Un jour le deuil entra dans la maison voisine ; puis vint un nouveau maître, qui prétendit avoir le droit d'exhausser de quelques pieds la muraille mitoyenne et qui en abusa. Il fallut bien alors se résigner à trancher par le fer les nœuds étroits qui unissaient les espaliers amis ; leur cœur en saigna bien long-temps, mais la barbarie ne tarda pas à porter fruit. Dès le premier automne, vengeance du ciel ! la récolte des deux treilles diminua de moitié en poids et en saveur. L'an d'après, les deux tiges ne poussèrent qu'en bois et s'emportèrent en hauteur avec une incroyable énergie. C'était pitié de voir de chétifs grappillons durcis et recroquevillés sous la feuille, déshonorer la place où s'étalaient naguère dans tout l'éclat de leur beauté appétissante les grappes d'or translucides ravis aux ceps de la terre promise. Deux ou trois ans se passent sans apporter de changement notable dans la disposition d'esprit des espaliers rebelles. Vainement la science horticole fait appel à tous les moyens de la thérapeutique végétale pour vaincre l'infécondité opiniâtre. Fumier chaud, bains de pied, manteau de paille l'hiver, caresses, petits soins, rien n'y fait, ou plutôt tout cela se convertit en bois. Des deux côtés du mur la désolation est au comble, chez les enfants surtout; le bonheur de ne rien faire est si monotone sans chasselas, quand on en sait le goût. Déjà les grands parents parlent de mesures extrêmes, quand par une splendide matinée d'avril, la mousse des bourgeons de l'une et l'autre treille s'entrouvre et laisse voir s'échappant de chaque coque soyeuse une double gemmule, promesse inespérée d'une riche vendange. Et comme l'un des propriétaires se glorifiait bruyamment du succès de ses efforts qui auraient triomphé, à l'en croire, des résistances de la nature : « Père, lui demanda son fils, qui prenait à bon droit sa part de la joie paternelle, as-tu vu comme les branches qu'ils avaient coupées il y a trois ans, sont revenues ensemble par-dessus la muraille, dis? » Le savant ne prit pas au sérieux l'observation de l'enfant; mon père était savant. Six mois après, au milieu des jouissances de la récolte, le propriétaire de la treille voisine répétait, pour la vingtième fois, à mon père : « Savez-vous que c'est tout de même bien drôle ça, la coalition de ces deux vignes, qui semblent se donner le mot pour faire grève et pour reprendre le travail en même temps?—Certainement que c'est fort

Une souscription en faveur des Polonais est ouverte aux bureaux de l'*Observateur français*, 67, Strand, à Londres. Les fonds provenant de cette souscription seront régulièrement transmis au Comité central de secours.

L'*Observateur français* annonce qu'il publiera, chaque semaine, la liste des donataires et le montant de leur souscription.

Personnel de la marine.

INSCRIPTION MARITIME ET RÉGIME DES CLASSES.

Le rapport que la commission des crédits supplémentaires a déposé sur le bureau de la chambre des députés, le 17 avril, contient une demande de crédit de 191,950 francs pour augmentation du cadre des officiers de marine.

Voici le tableau de son état actuel et des augmentations proposées :

	Capes de vais.		Capes de corv.		Lieut. de vais.		enseignes.	
Nombre actuel.		100		200		600		500
Besoins du service — A la mer.	39		166				450	
Besoins du service — Dans les ports	47		50				50	
Total.	86	86	211	211	545	545	500	500
Disponibles, en congé.		14				55		
Déficit.				11		50		
Augmentation demandée.		10		20		50		50
Total proposé.		110		230		650		550

Age moyen des 47 capitaines de vaisseau employés à terre : cinquante-quatre ans.—De tous les capitaines de corvette : quarante-huit ans.

De pareils chiffres justifient trop l'augmentation demandée pour qu'elle ne soit pas accordée par les chambres ; car dans chaque grade il faut compter un cinquième des officiers distraits du service actif par les maladies ou les congés indispensables après de pénibles campagnes.

Il ne suffit pas aux besoins de la France de mettre le nombre de ses officiers de marine au niveau du matériel flottant nécessaire à sa puissance ; il faut arriver au même résultat pour le nombre de ses matelots, cet élément de force qu'une longue suite d'efforts sages et persévérants peut seule développer, qu'une faute peut détruire. A cet important problème se rattachent de près ou de loin une foule de questions, celles des pêches, des ports, du commerce extérieur, des douanes, des subsistances, des salaires, de la législation maritime, etc., et surtout celle de l'inscription maritime et du régime des classes. Cette dernière question est traitée avec une grande supériorité dans une notice écrite en 1842 par M. Holker, lieutenant de vaisseau, dont la flotte regrette la mort prématurée. Elle vient d'être publiée, nous en recommandons l'étude à nos législateurs.

Après avoir établi que le personnel de la marine militaire ne peut s'alimenter que dans celui de la marine du commerce et de la pêche, l'auteur signale comme la principale cause de nos revers maritimes depuis 1790, l'exception dans laquelle les pouvoirs législatifs maintinrent les gens de mer au milieu du renouvellement général de notre société, exception qui dure encore, et dans les fâcheuses mesures qui furent prises successivement pour lutter contre un mal dont on ne voulait pas voir la vraie cause.

Le régime des classes, fondé par Colbert en 1668, assurait aux gens de mer en échange de leur liberté une foule de priviléges précieux à cette époque. Ces privilèges furent supprimés en 1790.

[...] de nos gardes nationales mobiles.

La durée du service réclame aussi des garanties. Le sort n'appelle sous les drapeaux qu'un habitant sur trois. Le service du soldat ne dure que six ans, soit deux ans en moyenne pour chacun. Tous les matelots subissent le service militaire. En bonne justice ils devraient en être quittes aussi au bout de deux ans. Si les besoins de l'Etat exigent qu'on les garde six ans, qu'on le fasse, mais qu'on n'en exige pas davantage, et qu'après avoir acquitté cette dette le marin rentre dans l'exercice des droits communs à tous les citoyens sans renoncer à son métier.

Si, par l'effet de cette meilleure position sociale et des soins de leurs intérêts le nombre des marins augmente, si leur condition sur les bâtiments de guerre devient assez avantageuse pour les y appeler volontairement, ne pourra-t-on pas réduire encore à trois années le temps de service exigé, et plus tard même le supprimer entièrement, comme en Angleterre, où en temps de paix la flotte ne se recrute que par engagements volontaires ?

Pour compléter l'efficacité de ces mesures, l'auteur propose un système de solde et d'avancement qui permettrait de faire disparaître ce qu'il y a de barbare encore dans notre pénalité maritime, et favoriserait le légitime essor de l'ambition chez nos matelots, condamnés aujourd'hui, quelle que soit la supériorité de leur mérite, à rester indéfiniment dans les grades inférieurs.

L. M.

On nous écrit de Saint-Etienne, 26 avril :

« La grève des mineurs touche à sa fin. Demain tous les travaux seront repris : aucun ouvrier ne manquera à l'appel, si ce n'est ceux qui sont en prison. Les maîtres, les autorités, le gouvernement mettront-ils le temps de calme à profit pour prévenir de nouveaux conflits ? L'expérience a trop prouvé, malheureusement, jusqu'à ce jour, que l'on croyait avoir tout fait quand, par menace ou compression, on avait pu rétablir l'apparence de l'ordre. »

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE. — La *Gazette officielle* du 22 annonce que par un bande du 16, le général Villalonga a déclaré en état de blocus toute la côte de Galice, depuis l'embouchure du Rivadeo jusqu'à celle de la Guardia. Le gouvernement a complété cette mesure en envoyant quatre navires de guerre croiser dans ces parages. La possession de Vigo par les insurgés a rendu indispensables ces dispositions navales.

RÉPUBLIQUE DE CRACOVIE. — La *Gazette d'Augsbourg* annonce que les représentants des trois puissances protectrices, après plusieurs conférences tenues à Berlin, auraient arrêté, relativement au sort futur de la république de Cracovie, la combinaison suivante : le *statu quo* de 1815 sera maintenu, mais la milice urbaine sera licenciée, et les trois puissances se réservent de mettre, à tour de rôle et tous les deux ans, garnison dans le château.

GALLICIE. — Le *Journal des Débats* a reçu de Lemberg la lettre suivante en date du 14 avril :

« Nous venons de traverser les trois derniers jours de la semaine sainte au milieu d'angoisses et d'inquiétudes. Le bruit s'était répandu dans toute la province que le 10, vendredi saint, il devait y avoir un massacre général des nobles polonais et des fonctionnaires allemands. Les troupes ont été concentrées dans les villes et un grand nombre d'habitants des campagnes s'y étaient réfugiés. Heureusement ces terribles présages ne se sont pas réalisés. On annonce même que dans les cercles de Wadowice et de Bochnia l'ordre et la tranquillité commencent à se réta-

[...] rogés pendant trois jours. Ainsi il y aura [...] attendront peut-être trois et quatre ans que leur cause soit instruite. Un grand nombre, ne pouvant supporter le traitement auquel ils sont exposés, ont déjà succombé. Toutes les familles sont dans la désolation. Nous sommes amenés ici à implorer la clémence impériale, non pour obtenir l'oubli et le pardon, mais pour avoir des juges. On considérerait comme un très grand bienfait si le gouvernement impérial voulait envoyer seulement sur les lieux une commission extraordinaire composée d'Allemands ou de Polonais, mais assez haut placés pour rester en dehors des animosités locales et faire au moins une prompte justice.

» La situation de la province est des plus malheureuses ; toute confiance a disparu. Le gouvernement craint les nobles et les paysans ; les nobles craignent les autorités locales, cause principale des malheurs du pays, et les paysans, qui ne reconnaissent aucun frein. Les paysans confondent dans leur haine les nobles et les autorités autrichiennes. Ils refusent toute obéissance, et ne veulent plus travailler. Ainsi de longtemps encore l'ordre et la tranquillité ne seront pas rétablis, et l'avenir se présente sous les plus tristes auspices. »

CHINE. — L'empereur a fait publier, le 7 février 1846, un édit qui annonce l'admission des marchands étrangers à Canton, et recommande aux habitants de cette ville de s'abstenir de toute manifestation hostile contre eux.

La chambre des pairs a tenu aujourd'hui une séance qui n'a offert aucun intérêt.

Chambre des Députés.

Séance du 28 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY.

M. LE PRÉSIDENT procède au tirage des bureaux.

M. MOLINE DE SAINT-YON, ministre de la guerre, présente un projet de loi portant demande d'un crédit de 8,800,000 fr. applicable aux fortifications de Toulon.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Bordeaux à Cette. Un amendement relatif à un embranchement sur Perpignan avait été présenté dans la séance d'hier. M. le ministre des travaux publics dit que cet embranchement ne pouvant être entrepris par aucune compagnie sans subvention, il est inutile de le voter tant qu'une compagnie ne se présente pas. L'amendement est retiré.

L'ensemble du projet de loi est ensuite adopté par 219 voix contre 45.

M. DE L'ESPÉE dépose le rapport sur le projet de loi relatif à la restauration de divers édifices publics.

M. DESSOUSSEAUX DE GIVRÉ dépose une pétition relative au chemin de fer de l'Ouest. Il se plaint en même temps que la commission n'ait pas déposé aux archives le procès-verbal de ses séances. Ce procès-verbal était indispensable pour éclairer la chambre sur les variations de la commission, et pour montrer à tous que ce sont les compagnies qui font la loi au gouvernement.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Une compagnie se présentait l'année dernière pour le chemin de fer de Rennes ; mais elle refusait d'accepter certaines propositions qu'une autre a cru pouvoir accepter ; il en est résulté une concurrence qui a produit enfin le projet de loi qui est présenté à la chambre.

M. GARNIER-PAGÈS. Il s'agit de savoir si la chambre est liée ou ne l'est pas ; il faut adopter forcément le projet tel qu'il est, ou renoncer à obtenir les chemins de fer.

M. LACROSSE, rapporteur. La soumission de la compagnie de Breteuil laisse la chambre parfaitement libre.

M. DUMON, ministre des travaux publics. La chambre est parfaitement libre de modifier le projet de loi, mais il est certain que les compagnies doivent en même temps rester complètement libres de se retirer si elles ne jugent pas à propos d'accepter les conditions que vous lui faites. Quand au

---

singulier et fort inexplicable, » lui répondait mon père, qui était un savant.

Je vous certifie qu'on a fait des drames avec des victimes cloîtrées et des murs de couvent et des échelles de soie qui ne sont pas plus intéressants que la simple histoire que vous venez d'ouïr ; j'ajoute que les annales de la botanique passionnelle, que bien peu de gens ont feuilletées jusqu'à ce jour, fourmillent de semblables récits, et circonstance fort remarquable, la morale de ces romans-là est toujours : Dieu nous a mis au monde pour aimer et jouir, soyez heureux pour obéir à Dieu.

Pourquoi les deux vignes ci-dessus ont-elles refusé pendant un certain temps de produire ? la réponse est facile, puisque je vous ai déjà expliqué comme quoi l'attraction de la vigne est de se lier d'amitié avec tout ce qui l'entoure pour causer de choses et d'autres. En séparant les deux espaliers amis, en les soumettant pour ainsi dire au régime cellulaire, en les condamnant à l'isolement et au silence, on leur avait fait *une destinée non proportionnelle à leurs attractions* ; elles se regimbèrent et refusèrent de produire ; elles étaient dans leur droit. Et elles rentrèrent dans la voie de l'harmonie et de la fécondité le jour où elles rentrèrent dans la voie de leurs attractions. La vigne ne demande pas mieux que de produire, mais à la condition qu'on ne la froissera pas dans ses affections légitimes. Ah ! si les peintres savaient, si les analogistes pouvaient !

Si les peintres savaient ! C'est pour en revenir aux fleurs du Salon de 1846, le soi-disant sujet du présent feuilleton. Si les peintres savaient, ils feraient parler aux fleurs un langage que chacun pût comprendre ; ils leur assigneraient une tenue en harmonie avec leur dominante caractérielle, vous savez parfaitement ce que je veux dire ; je veux dire qu'ils feraient poser la renoncule, la pivoine, qui sont des emblêmes de grandes dames ; qu'ils feraient minauder l'hortensia, emblême de coquetterie, cette plante qui s'ennuie si horriblement à la campagne, où le soleil gâte le teint, mais qui se plaît si fort en revanche sous l'abri des murs des palais, de ceux du Luxembourg par exemple, dans le jardin réservé du grand-référendaire. Ils feraient briller dans le bal, la rose, perle d'amour, riche des dons de la nature, mais ne méprisant pas ceux de l'art, car *toujours la parure embellit la beauté*. Ils feraient soupirer et languir dans la solitude l'œillet, la vierge infortunée qui meurt du mal d'amour, l'œillet, fleur favorite d'Herschell et victime de la morale civilisée, mais à qui l'avenir en revanche garde une destinée si remplie de bonheur et de volupté. Ils feraient... ils feraient, hélas ! une foule de jolies choses qu'ils ont tort de ne pas faire, et ils ne feraient pas ce qu'ils font. Par exemple, ils n'assigneraient pas comme ils ont fait cette année dans leurs compositions étranges une place de prédilection au pavot, au pavot somnifère, qui distille l'opium, à l'emblême abrutissant des extases solitaires, et ils ne pousseraient pas l'amour du monstrueux jusqu'à reproduire avec le pinceau cette criminelle aberration de l'horticulture, la tulipe double. Enfer et malédiction ! doubler une fleur qui est l'emblême de la justice, comme le lys de la vérité, une fleur qui a eu l'attention de se défaire elle-même de son calice, et qui n'a jamais voulu souffrir le moindre vêtement sur sa tige, pour montrer que la simplicité, la nudité et la droiture, doivent être les seuls caractères et les premiers principes de la conduite de l'homme juste. La glorification du pavot et l'avènement de la tulipe double... dites-moi s'il n'y a pas là de quoi désespérer pour l'art, et où s'arrêtera ce dévergondage d'inventions saugrenues ? Etonnez-vous après cela de quelque chose et de ce qu'ils auraient envie de voter une statue à M. Cunin-Gridaine ou une médaille à M. Fulchiron.

Mon Dieu ! oui, mon Dieu ! oui, tout cela est bien triste, et j'avoue qu'il me serait bien difficile d'être courtois et galant, peut-être même impartial vis-à-vis des nombreux artistes qui se vouent à la confection des fleurs peintes, si je n'avais sans cesse présente à la pensée cette réflexion consolante que ce sont des civilisés, et que la civilisation touche à sa quatrième phase, sa phase de déclin.

A voir cet éternel vase de Sèvres, toujours, toujours le même et dans lequel s'engouffrent confusément des tas de fleurs qui hurlent de se sentir accouplées et dont les nuances ne sympathisent guère plus que les dominantes caractérielles, il serait absurde d'affirmer qu'il y a progrès dans le style et dans l'ordonnance du genre. L'effet général de ces bouquets coloriés est de n'en pas produire. Si jamais il fut dit une vérité, c'est celle-là. Ce défaut d'intérêt provient précisément de ce que les fleurs sont des notes d'une gamme passionnelle qu'il faut savoir grouper et faire vibrer d'une certaine façon pour produire un accord qui vous arrive à l'âme. Les fleurs sont les touches du piano qui prend une âme sous les doigts de Prudent, vous transporte, vous enivre, et ne rend que des sons sourds, aigres ou discordants quand je les touche au hasard. L'art de peindre les fleurs cherche encore son Prudent. Vous aurez beau dire et beau faire, peintres de fleurs, et déployer à l'appui de vos tentatives désespérées toutes les ressources de la palette, vous ne ferez jamais rimer une rose avec un pavot blanc, un lys ni une tulipe avec un tournesol, pas plus que vous ne réussirez, vous autres peintres de nature morte, à composer un groupe harmonieux en unissant le hibou avec l'hirondelle, l'engoulevent et le colibri. A la série, à l'analogie seule le droit de distribuer l'harmonie.

Je frémis à la pensée des salmigondis de bêtes et de fleurs qu'il me faudra digérer encore jusqu'au jour heureusement voisin où l'étude de la branche passionnelle occupera la première place dans les programmes de tous les cours scientifiques, y compris le cours de botanique et de zoologie. Alors, comme il ne sera plus permis à l'artiste d'ignorer, à la critique sera également interdite l'indulgence. D'ici là soyons juste et ne faisons pas aux gens un crime d'ignorer ce qu'ils n'ont pas appris ; laissons de côté l'ordonnance pour nous occuper exclusivement de l'exécution et des détails. Ce qui m'étonne, pour le dire en passant, c'est que dans une époque où le besoin d'être initié aux mystères de la botanique passionnelle se fait si généralement sentir et où tant de spéculateurs sont à l'affût des besoins de la société pour les mettre en actions, personne ne se soit avisé encore d'entreprendre cette branche d'enseignement. Je lis bien tous les jours dans les annonces des journaux juifs qu'une demoiselle anglaise, d'une rare beauté, désire montrer... sa langue, mais je n'y vois malheureusement pas de demoiselle anglaise qui désire montrer la botanique passionnelle ; si je profitais de la circonstance pour annoncer que mademoiselle Magaud de Beaufort, la jeune et éloquente professeuse qui fait si bien parler les fleurs à l'Athénée, a publié récemment un *Traité de botanique élémentaire* à l'usage des gens du monde ; si j'invitais toutes celles de mes lectrices qui s'occupent de fleurs à lire ce petit livre, et si je les chargeais en même temps de remercier pour moi l'auteur d'avoir compté sur mes vives sympathies ! Quelle indignité n'est-ce pas de la part de ces messieurs de l'Institut qui reçoivent énormément d'argent pour faire un Dictionnaire, de n'avoir pas encore créé les féminins de *professeur*, d'*auteur* et d'*orateur* ! Dire qu'il n'y a pas de mot dans la langue la plus galante de l'univers, pour désigner honorablement une femme qui écrit ou qui parle, comme si nous ne savions pas tous que la femme a été aussi richement dotée que nous, pour ne pas dire plus, du don de la parole ; comme si ce devait être bien flatteur pour une jeune et jolie personne qui professe, de s'entendre traiter de savant professeur à l'instar de M. Charles Dupin ! Je déclare pour mon compte, que ma plume se briserait dix fois avant de se résigner à écrire : *le jeune et charmant professeur*.

Le Salon de fleurs de 1846 ne renferme qu'une seule étude de botanique passionnelle, et encore est-il plus que probable que l'auteur, M. Bard, a fait ici de la botanique passionnelle sans le savoir ; le sujet, en tout cas, l'aurait bien inspiré. Ce sujet, c'est Linnée adolescent herborisant avec son professeur sur le rivage d'un lac quelconque de sa froide patrie. Le vieux porte l'habit rouge, l'adolescent un costume romantique à la Werther ; tous deux paraissent également épris de leur belle maîtresse, la science ; seulement chacun l'encense à sa manière ; chaque âge a son accent pour moduler la tendresse. Le chauve, qui n'a plus rien à démêler avec les affaires de cœur, traite les plantes en collectionneur. L'œil et la main armés d'une loupe, il examine avec une attention minutieuse le signalement de la plante aquatique qu'il a ravie à l'onde, pour bien s'assurer que c'est celle-là qui manque au musée botanique de Linkœping [...]

Après une courte réponse de M. de La Place en faveur du projet, la séance est levée.

Demain, à midi et demie, réunion pour l'organisation des bureaux ; examen du projet de loi relatif au chemin de fer de Bordeaux à Bayonne. A une heure et demie, séance publique ; suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de l'ouest ; règlement de l'ordre du jour de la chambre pour le reste de la session.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le célèbre peintre Dominique Papety vient de s'embarquer à Marseille pour Alexandrie.

— Les auditeurs de la conférence d'économie sociale que M. Jules Lechevalier a tenue à Berlin dans le courant de cet hiver ont fait frapper une médaille commémorative qui lui a été offerte à la fin du cours. Le sujet traité dans cette conférence était l'organisation de l'industrie.

— Le sultan vient d'ordonner qu'à l'avenir les femmes esclaves qui mourraient sur le marché seraient livrées aux élèves de l'école de médecine de Galata-Serai, pour leurs travaux anatomiques. Ces jours derniers l'autopsie du cadavre d'une femme esclave a eu lieu pour la première fois à Galata-Serai, en présence d'un auditoire turc très nombreux.

— Au termes d'un arrêté de M. le préfet de la Seine, en date du 27 avril, présent mois, une enquête qui durera quinze jours, est ouverte à la 11e mairie, sur le projet de percement de l'une des rues nouvelles indiquées dans le plan d'édilité parisienne publié, il y a quelques années, par M. Perreymond, dans la *Revue d'architecture* de M. César Daly. Cette rue, qui aura 12 mètres de largeur, ira de la place Saint-Sulpice à la place Saint-Germain-des-Prés.

COURSES DE CHANTILLY. — Voici la liste des prix qui seront courus sur l'hippodrome de Chantilly les 14, 15 et 17 mai prochain :

14 mai :	Prix de Chantilly,	1 200 f.
	Prix du ministère du commerce,	2 000
	Prix spécial des haras,	3 000
	Prix de Diane,	6 000
	Prix du premier pas,	600
	Prix du premier jour, indépendamment des entrées,	12 800
15 mai :	Prix d'Aumale,	1 250
	Prix de la reine Blanche,	1 000
	Prix de l'administration des haras,	5 000
	Prix de la Pelouse,	1 500
	Prix de la Biche, non fixé.	
	Prix du deuxième jour,	8 750
17 mai :	Prix de Nemours,	3 000
	Prix de l'Oise,	2 000
	Derby, ou prix du Jockey-Club,	7 000
	Course de haies,	1 000
	Prix du troisième et dernier jour,	13 000
	Total des prix qui seront décernés dans les trois jours,	34 550 f.

On espère que le chemin de fer du Nord sera ouvert pour l'époque de ces courses, et qu'Ibrahim-Pacha les honorera de sa présence.

UN CHIEN ORTHODOXE. — Un ministre anglican voulant faire honte à ses paroissiens de la tiédeur de leur zèle, leur cita en pleine chaire, il y a

LES HÉROS SE RENCONTRENT. — Un journal annonce qu'on vient de trouver des monnaies antiques à l'effigie de M. Fulchiron, et que la ville de Lyon va frapper une médaille en l'honneur de César, ancien député du Rhône.

VERTU DU PAIN A CACHETER. — Puisque l'hiver paraît devoir rendre au printemps la visite que l'été lui a faite, ce sera rendre service à nos lecteurs que de porter à leur connaissance un moyen infaillible de guérir subitement les asthmes les plus rebelles. Nous traduisons textuellement de l'anglais l'indication suivante : « PAINS A CACHETER PULMONIQUES de Lecock. Un respectable gentleman de Stainford s'est guéri, à l'aide de ces pains à cacheter vraiment merveilleux, d'un asthme qui le tourmentait depuis plus de vingt ans. Un soir, il en prit deux ou trois avant de se coucher; le lendemain, quand il se réveilla et, que sous l'empire de l'habitude il essaya de tousser, il ne put y parvenir : il était guéri. »

VALEUR EN MARCHANDISES. — La marchandise ici désignée est l'épouse de M. Ripalet, elle a été livrée par M. Clément. M. Clément est entrepreneur de négociations matrimoniales ; M. Clément entreprend tout ce qui concerne son état. Il a marié M. Ripalet, en échange de quoi ce chaland a souscrit au négociant sus-nommé des lettres de change motivées comme il convient en matière commerciale : *Valeur en marchandises*. Mais à l'échéance, M. Ripalet, bien que le fait même du mariage constate que la livraison était conforme à la commande, M. Ripalet a négligé de faire honneur à sa signature. La marchandise n'étant pas de nature à être reprise, M. Clément a arraché sa pratique aux félicités conjugales, et l'a envoyé achever sa lune de miel à l'hôtel d'Angleterre.

M. Ripalet est venu demander à la 4e chambre l'annulation des lettres de change, ce que la cour a accordé, se fondant sur ce que leur cause est immorale ; en conséquence, M. Clément aura à consigner sur ses registres un sinistre de plus.

LES FÊTES CIVILISÉES. Le *Moniteur* vient de publier le programme officiel des réjouissances du 1er mai. Ce magnifique programme débute ainsi :

« Le 1er mai, à midi, le corps municipal de la ville de Paris, ayant à sa tête le préfet du département de la Seine et le préfet de police, se rendra en cortége au palais des Tuileries, où il aura l'honneur d'être admis à présenter ses hommages au roi. »

STATISTIQUE RELIGIEUSE DE LA RUSSIE. — D'après les documents officiels, la Russie, à l'exclusion de la Pologne, comptait, en 1843, 8 684 376 individus ne professant pas la religion de l'Etat, savoir :

2 754 876 catholiques romains ;
16 084 arméniens catholiques ;
322 626 arméniens grégoriens ;
1 669 601 luthériens ;
40 691 réformés ;
2 317 644 mahométans ;
1 163 738 juifs ;
223 312 sectateurs de Lama ;
175 914 adorateurs d'idoles.

Le nombre des édifices religieux de ces cultes s'élève à 14 098 (2 509 catholiques romains, 885 luthériens, 3 032 synagogues).

En 1843, furent convertis à la religion grecque : 3 703 catholiques-romains, 7 arméniens, 363 luthériens, 6 réformés et 1 846 juifs, 478 mahométans, 1 816 païens. Ces conversions ont dû suivre depuis une progression considérable par suite des mesures violentes exercées sur les dissidents par le gouvernement russe.

Durant la même période, deux protestants et deux mahométans se firent catholiques ; 120 catholiques et 28 juifs embrassèrent le protestantisme. On sait qu'il est rigoureusement défendu à un grec de se convertir à aucune des confessions dissidentes, ainsi qu'à tous les chrétiens d'em-

[illegible] avaient été considérés comme non avenues. On n'avait rien vu, personne, hors les hallucinés, n'avait rien pu voir, cela est incontestable. Des gens qui n'eussent pas été payés pour croire à leur infaillibilité, se fussent demandé sans doute si un tel phénomène n'était pas de sa nature singulier, intermittent, et si, de ce qu'il ne paraissait plus, on pouvait nécessairement conclure qu'il n'avait jamais existé?

Mais l'Académie a par devers elle l'histoire de la vaccine, des bateaux à vapeur, des chemins de fer, des aérolithes, etc., qui prouvent que là où le savoir de tous peut échouer, sa prudence ne saurait être mise en défaut. Pour d'autres que pour des académiciens, une réserve excessive eût été de rigueur, d'autant plus que des phénomènes analogues à ceux qu'a présentés Mlle Cottin ont déjà été observés à diverses époques ; ce que l'Académie, à titre de foyer des lumières du globe, a dû nécessairement ignorer. Aussi n'est ce point pour son usage particulier que nous mentionnons le fait suivant relaté par le *Journal de Constantinople* dans l'un de ses derniers numéros: l'observation qu'on va lire date de 1830, et ce qui lui donne un nouveau degré d'authenticité, c'est qu'elle a été, à cette époque, consignée en partie dans le premier de nos journaux de médecine, dans la *Gazette médicale*. Ces observations ont été faites à Smyrne sur deux sœurs, Dhespina et Zubétula, l'une âgée de vingt ans, l'autre de seize, par les premiers médecins de la ville.

Dhespina et Zubétula se placèrent à un pied de distance l'une de l'autre, touchant toutes deux, soit avec les mains, soit avec le corps, une table placée entre elles. Au bout de quelques minutes on entendit un bruit semblable à un léger craquement le long des parois de la table; ce bruit pouvait être comparé à celui de la semelle d'une botte criant sur le plancher, mais avec certaines variations d'intensité ; ce bruit n'était pas continu, mais entrecoupé. Ce phénomène a persisté pendant plus d'un quart d'heure. Au bout de ce terme, un bruit sec et fort partit de la table, semblable pour l'intensité, mais non pour la nature du son, à un coup de poing qui aurait été vigoureusement porté sur ce meuble. Ce choc ou cette détonation rappelait très bien le bruit occasionné par la décharge d'une faible bouteille de Leyde.

Du moment où ce premier bruit eut lieu, les deux femmes continuant à être toujours en contact avec la table, les craquements et les détonations reparurent par intervalles, tantôt en s'affaiblissant, tantôt en acquérant une énergie nouvelle. Après quelque temps d'observation et de silence, les personnes présentes tentèrent quelques expériences.

La première consista dans l'essai suivant: La table en question portait à son milieu et à sa partie antérieure un tiroir. L'une des deux demoiselles fut engagée à tirer à elle le tiroir jusqu'à toucher avec le bouton (qui était en bois) une partie quelconque du corps de sa compagne, mais sans se mettre d'aucune façon en contact direct avec elle. Presque à chaque fois que cette épreuve fut répétée, des détonations ont été obtenues.

On isola ensuite la table au moyen de fragments de verres : les phénomènes cessèrent complétement. Les isoloirs retirés, les phénomènes reparurent.

Les craquements et les détonations se succédant avec énergie, on mit les jeunes filles en contact immédiat, d'abord genou contre genou, et ensuite la main dans la main. Tant que cette communication fut maintenue, il n'y eut pas le moindre indice sensible d'action électrique. Tout bruit avait disparu.

Les demoiselles placées de nouveau à distance, et les mains posées sur la table, un nouveau mode de communication fut établi entre elles par le moyen de deux clefs dont chacune d'elles tenait l'un des bouts, en évitant, toutefois, de faire porter ces clefs contre les parois de la table. Pendant tout le temps que cette communication eut lieu, on eut également à observer une suspension complète de tout effet électrique apparent.

Ces premiers essais accomplis, on remarqua que la flamme des deux lampes à huile qui brûlaient sur la table même, devaient puissamment

---

Nordkoping, et qu'on lui a demandée. L'attitude du vieillard, absorbé par sa vérification et démesurément courbé vers la terre, est pleine de vérité et d'expression ; ce front plissé par le travail rayonne d'intelligence. Ce n'est pas l'intelligence mais, l'extase qui rayonne dans les regards du jeune homme, et le spectateur comprend que ces regards se sont élevés doucement vers le ciel, sous l'impulsion d'un pieux sentiment de gratitude et d'orgueil ; car l'amoureuse imagination de ce jeune homme vient de déchirer le voile mystérieux qui couvrait les amours des fleurs ; il a lu leurs passions, il a découvert le secret de leurs sexes dans la corolle indiscrète de la jolie campanule azurée qui se balance à sa main droite. Il faut bien qu'il remercie Dieu de lui avoir révélé le mot de l'énigme en donnant la célébrité à son nom.

A parler franchement, je ne suis pas bien sûr que M. Biard ait eu l'intention de mettre dans sa toile toutes les choses que j'y ai fait tenir; mais je pense qu'il me pardonnera sans peine de les y avoir rencontrées.

Le nombre des peintres de fleurs qui ont exposé cette année est immense ; je trouve dans le livret autant de noms de demoiselles et de dames que de noms d'hommes : Mesdames Agathe Pilon, Elisa Muller, Pauline Girardin, Tri[illegible], Desportes, [illegible]champs, etc.; Saint-Jean, Chérelle, Chabal, Chazal, Pascal, Régnier, Renié, [illegible], Fronland, j'en passe et des meilleurs. [illegible] encore, distancé l'autre. C'est un triste métier quelquefois que celui d'historien. Aussi pourquoi toutes ces dames négligent-elles obstinément la carrière de la botanique passionnelle et de l'analogie, dans laquelle Fourier leur promet de nombreuses chances de gloire. C'est bien fait qu'elles soient punies de leur indifférence pour la science qui leur assure la plus riche moisson de fleurs et de fruits !

J'ai ouï dire par la majorité de la critique que M. Saint-Jean maintenait encore cette année sa supériorité sur tous ses rivaux. Je pense absolument sur ce point comme la majorité de la critique. M. Saint-Jean a exposé deux tableaux, dont l'un, qui représente une branche de raisin et rien de plus, me semble une de ses meilleures toiles. J'y retrouve toutes les qualités précieuses du style de l'artiste, la vérité des tons, la science du sujet moins la recherche des contrastes, du trompe-l'œil et de ces détails puérils de gouttes d'eau et d'insectes qui sont l'écueil du genie. Je suis peu touché de ces dialogues entre melon et pinçon d'Ardenne, entre céleri et mésange, qu'une foule de peintres de fleurs et de bêtes mortes nous forcent d'écouter, sous prétexte de naïveté, de simplicité et de nature. Je remercie M. Saint-Jean de ne jamais recourir à ce triste moyen d'attirer l'attention.

Voilà des fleurs et des fruits qui ont bu à longs traits les arômes du soleil, et qui portent encore la livrée de l'astre qui les a mûris. Propriétaire, M. Chérelle. *Perge opus* M. Chérelle, c'est-à-dire ne craignez pas de vous laisser trop aller aux inspirations du soleil. On a rarement à se repentir de ces entraînements-là. Voyez Decamps et Diaz.

Les gouaches de M. Chabal révèlent un talent tout à fait distingué. Je soupçonne fort M. Chabal de ne pas être complètement rebelle aux enseignements de la botanique passionnelle. Voilà du moins des fleurs élégamment groupées et qui ne s'étouffent pas et qui ont l'air de se plaire ensemble, comme il appert de leurs évolutions gracieuses et de la richesse de leur teint. Si j'étais fleur, j'aimerais assez à faire faire mon portrait par M. Chabal. Je demande pardon à l'auteur du charmant tableau qui représente une vierge dans une guirlande de roses, d'avoir presque oublié son nom.

Je pénètrerais certainement un peu plus avant dans cette galerie de sujets monotones, si je ne sentais bouillonner sous ma plume les rancunes de l'analogiste, qui menacent de faire explosion et qui m'empêcheraient certainement de saisir dans les œuvres qu'il me reste à juger une foule de qualités merveilleuses. Je m'impose le silence, par crainte de l'injustice. Je ne puis tarder d'ailleurs à reprendre cette vaste question des fleurs, lors de la visite que je suis chargé de faire très prochainement au Jardin des Plantes. Si j'ai péché par parole ou par omission, je me repentirai comme je fais aujourd'hui [illegible] mon feuilleton de bêtes de l'autre jour où beaucoup se plaignent, m'a-t-on dit, de n'avoir pas été nommées.

« Et d'abord, se sont récriés les admirateurs enthousiastes de Delacroix, à quoi diable avez-vous pensé d'oublier notre lion, un vrai lion cependant ? — Eh ! sans doute, réponds je à ces admirateurs enthousiastes ; mais si j'ai dissimulé mes sympathies pour ce superbe monstre, c'est que l'un de vous l'avait déjà mentionné très avantageusement dans cette feuille. »

Un autre mécontent m'a dit : « Vous ne sauriez vous douter comme le terre neuvèque vous avez donné pour acolyte à l'espiègle gamin d'Eugène Giraud ressemble à un levrier gris. Je ne dis pas que les apparences ne sont pas ici contre moi ; mais je rejette la responsabilité du délit sur le correcteur ; le correcteur est capable de tout. J'avais écrit l'autre jour que tous les chevaux de M. de Lansac étaient *le même*, il m'a fait dire les mêmes. Ce doit être encore lui qui m'aura fait imprimer que M. Philippe Rousseau aurait besoin de mettre un peu plus de largeur dans son exécution et de chaleur dans ses tons. M. Philippe Rousseau est un artiste irréprochable sous les deux rapports ci-dessus, et je le soutiendrai envers et contre tous.

Et Ottin le sculpteur, dont l'œuvre occupe cette année une place si distinguée dans la galerie des neiges, pourquoi n'avoir pas parlé de son *Chasseur indien surpris par un serpent boa?* Par la raison que Brunier en avait déjà dit tout le bien que j'en pensais.

Et ce charmant petit groupe de bronze représentant l'attaque d'un nid de rouge-gorge par un loir, exécuté par M. Cain, et placé en face des médaillons si remarqués de Fatochon? Parce que je ne l'avais pas vu.

Et les renards et les taureaux de M. Kiorboë? Parce que j'avais déjà parlé un peu longuement du renard, et que je ne voulais pas déverser sur un artiste estimable la moindre part de cette antipathie très prononcée qui m'anime à l'endroit du vil quadrupède qui fait les délices de l'Anglais.

Et le requin de M. Biard, et les goëlands de M. Gudin, et le terreneuve de M. Viardot? Parce que tout ce monde-là ne m'a inspiré que des sentiments de froide estime.

Au surplus, j'entends reprendre la question des bêtes, aussi bien que celle des fleurs, dans le cours de mes promenades au Jardin-des Plantes, qui s'embellit et s'enrichit tous les jours, et où je vous engage à aller voir une antilope gigantesque gris perle, fraîchement débarquée, deux amours de lionceaux, un mouflon du Maroc, des autruches d'Algérie, des massifs de pivoine, des avenues de marronniers magnifiques et une multitude d'autres merveilles. Vous y pourrez voir aussi dans le parc des oiseaux d'eau, une infortunée cigogne que l'amour a rendue mère d'un œuf, et que la misère des temps a réduite à se fabriquer un nid avec un numéro de l'*Epoque*. Où diable, me direz-vous, l'*Epoque* va-t-elle se nicher, s'il est vrai que la cigogne soit l'emblème de la pudeur, de la fidélité, de l'innocence ! Que voulez-vous que je vous réponde? mauvaise graine pousse partout.

Pourvu que le choléra n'arrive pas pour interrompre nos causeries et promener de nouveau le deuil sur la triste cité ; car je ne cache pas qu'il m'est bien difficile de ne pas redouter le courroux du ciel pour cette malheureuse France, quand je lis dans la Bible les châtiments que Dieu infligea par la main d'Aaron, aux adorateurs du veau d'or. La France ne s'est-elle pas courbée assez lâchement, assez bas, aux pieds de l'idole impure, pour que le bras de Dieu s'appesantisse sur elle. O juifs, jusqu'à quand abuserez-vous ainsi de notre patience et de notre stupidité !

A. TOUSSENEL.

M. Cavallo, dont le talent comme pianiste et l'imagination comme improvisateur, sont connus et éprouvés, donnera un concert jeudi 30 mars, à huit heures du soir, dans les salons d'Erard, rue du Mail.

amortissement, en tout par conséquent 400 francs ou 40 p. 0/0 du capital nominal.

CHEMIN DE BORDEAUX A CETTE. — Les compagnies réunies, présentées pour la concession directe de cette ligne, ont, pour mettre en quelque sorte les chambres en demeure d'en finir de ce projet dans cette session, formé leur conseil d'administration et déposé à la caisse des consignations leur cautionnement de 16 millions. Elles espèrent que le parlement ne voudra pas qu'un capital aussi considérable reste inutilement enfoui à la caisse d'amortissement.

Il y a en ce moment treize compagnies sur lesquelles on n'a encore payé qu'une partie du capital.

Voici ce qui a été payé et ce qui reste à payer, pour onze principales compagnies :

Noms des lignes.	Capit. social.	Déjà payé.	Reste à payer.
Avignon à Marseille,	20,000,000	18 000 000	2.000.000
Centre,	32 000 000	16 000 000	16 000 000
Amiens à Boulogne,	37,500 000	18 750 000	18,750,000
Orléans à Bordeaux,	65 000 000	19,500 000	45 500.000
Montereau à Troyes,	20 000 000	8.000.000	12 000 000
Nord,	200,000,000	50.000.000	150 000,000
Lyon,	200 000.000	50 000 000	150 000 000
Strasbourg,	125,000,000	31.250,000	93 750 000
Tours à Nantes,	40 000 000	10,000 000	30.000 000
Fampoux à Hazebrouck,	16 000.000	3,200 000	12,800 000
Dieppe et Fécamp,	18,000,000	3,600,000	14,400,000
	773,500,000	228,300,000	545,200,000

ENVAHISSEMENTS DU SYSTÈME MÉTRIQUE. — Un huissier obligé de mentionner dans un procès-verbal de saisie deux livres de dévotion, et craignant de commettre une contravention en employant le mot *livre*, éluda la difficulté en écrivant un *kilogramme de dévotion*.

LES AMOURS CIVILISÉES. — Une jeune fille, Alphonsine C.... vivait avec sa mère, lorsque, par suite des relations de voisinage, elle fit la connaissance d'Alexandre B..., qui habitait la même maison avec son père. L'un et l'autre étaient jeunes, et un sentiment plus vif que l'amitié ne tarda pas à s'emparer de leur cœur. La mère d'Alphonsine s'aperçut de cet amour naissant. Sa sollicitude fut éveillée, et elle demanda à Alexandre quelles étaient ses intentions. Il répondit que son plus vif désir était de s'unir à Alphonsine.

La pauvre jeune fille se laissa illusionner par les promesses de celui à qui elle avait donné son cœur. Elle oublia son devoir jusqu'à abandonner la maison de sa mère, et elle suivit son séducteur, qui la plaça dans une petite maison de Boulogne. C'est de là qu'elle lui écrivit plusieurs lettres. En voici une qui permettra d'apprécier le caractère de cette pauvre jeune fille, et donnera une idée de sa passion exaltée.

« 25 ocobre 1843.

» Ma bonne âme chérie, combien cette séparation doit te paraître longue ! mais aujourd'hui au moins je t'ai vu, me voilà remplie de ton souvenir, jusqu'à ce qu'il ne me suffise plus et que je souffre de ta trop longue absence. Mon bien aimé, sois doux dans tes reproches. Si je suis injuste quelquefois, ne te fâche pas; ne me dis plus surtout que tu n'aimeras plus venir. Rien ne peut me rendre agréable cette maison, que parce que je me dis : Il est venu là, il m'a dit cela là. il m'a embrassée là, il m'a répété : je t'aime. Tu es homme, tu as de la force de caractère; je suis souvent trop enfant.

» Marque-moi le jour que tu viendras là-1-. A côté de cette croix et sur le mot moi, baise, c'est une larme que j'ai laissée tomber, en pensant à la peine que je te fais. Cela me revient malgré moi; est-ce mal ! toi que j'aime tant ! t'affliger ainsi, est-ce mal ! Nous, femmes, ne devons-nous pas ne régner dans le cœur de l'homme que nous aimons autrement que par la douceur.... N'est-ce pas là notre tâche....

» ALPHONSINE »

Au mois de mars 1844, Alexandre l'emmena en voyage, la présenta à sa famille. Il alla même jusqu'à faire à son père les actes respectueux. Le 31 octobre il écrivait :

« Paris, 31 octobre 1844.

» Mon bon trésor,

» Je te quitte pour peu de jours. Tranquillise-toi, de près comme de loin je veille, tu le sais, toujours sur toi. Je n'ai pas osé ce matin t'en dire plus long, dans la crainte de t'affliger. Sois calme, ne te tourmente pas, aime-moi bien; dans peu, très peu de jours, je serai près de toi. Après-demain une longue, bien longue lettre, une grande explication nullement défavorable pour toi. Patience ! la position n'est pas si mauvaise que tu le penses. Maintenant je prends le chemin de fer. Je ne t'en

enjoint aux officiers de ne plus ... cette décision a été prise en conseil des ministres et formulée dans un décret dont les considérants rempliraient deux de nos colonnes.

DU MÊME AUX MÊMES. — Un autre décret accompagnait le mémorable décret qui précède : « Dorénavant, y est-il dit, aucun officier ne pourra se marier, à moins qu'il ne constate que la femme qu'il se propose d'épouser soit noble et qu'elle jouisse d'une fortune d'au moins 10 000 florins de rente. » Les officiers viennent de protester en masse contre cette décision royale : ils déclarent que dorénavant ils ne verseront plus de fonds à la caisse de retraite pour les veuves, puisque le mariage leur est rendu impossible. Une association de demoiselles non nobles de Gœttingue vient, de son côté, de voter une adresse au corps d'officiers d'artillerie, qui a pris l'initiative dans cette démarche, et de « le remercier de la belle conduite qu'il a tenue dans cette circonstance. »

UN DE PRIS. — Un étudiant de première année s'avise dernièrement de recourir, pour avoir de l'argent, à un individu qui a déjà eu quelques démêlés avec la justice par suite de l'âpreté usuraire des transactions auxquelles il se livre.

L'usurier, après s'être enquis de la position du jeune homme, du rang et de la fortune de sa famille, consentit à lui prêter 1 500 francs, remboursables au bout de trois mois, moyennant 500 francs d'intérêt. C'était, comme on le voit, de l'argent placé à 33 pour 100 par trimestre, soit à 132 pour 100 par an.

Mais, au moment de signer, l'argent étant compté et aligné en lignes provocatrices sur la table de l'étudiant, le prêteur voulut que celui-ci acceptât les lettres de change au nom de son père.

Le jeune homme coupa court par un refus catégorique à cette odieuse proposition, et l'usurier se retira en emportant son argent. Mais dans les visites qu'il avait faites à l'étudiant, il avait eu occasion de voir la jeune fille pour laquelle il faisait les folles dépenses qui l'avaient plongé dans l'embarras. Il alla la trouver et lui promit une petite somme, à titre de cadeau, si elle parvenait à décider celui sur lequel elle avait tout empire, à souscrire les fausses lettres de change.

Cette fille se prêta avec empressement aux désirs de l'usurier, et son insistance fut telle près de son amant, que le malheureux consentit à faire ce qu'on exigeait de lui. Jour fut pris pour le 15, et il fut convenu que l'argent serait apporté et remis contre les lettres de change, qu'il souscrirait séance tenante chez un restaurateur de la rue Dauphine.

Par bonheur, le jeune homme, alors que sa résolution de persister dans son refus était bien prise, avait parlé de la proposition de l'usurier à un de ses amis, plus expérimenté que lui. Celui-ci, averti de ce qui allait se passer, prévint le commissaire de police, et, au moment où, la tête troublée par le champagne, l'étudiant tenait déjà la plume à la main et allait signer les acceptations, le magistrat intervint avec des témoins qui avaient entendu, à travers une mince cloison, ce qui s'était dit.

Procès-verbal a été dressé, et l'usurier a été mis en état d'arrestation, ainsi que la jeune fille, qui se qualifie demoiselle de boutique, mais à laquelle la police applique une autre qualité, qu'elle relève sur les registres du bureau des mœurs.

GARANTISME. — Les nobles institutions qui forment une transition entre la société où nous vivons et celle de l'avenir, se répandent partout; des crèches vont être créées à Bruxelles sous le patronage de la Société philanthropique : déjà l'autorité communale de la capitale lui a alloué un subside pour cet objet, et elle espère en obtenir bientôt un autre du gouvernement. La première crèche dans laquelle pourront être gardés dix à douze petits enfants, sera établie dans une maison attenante à l'hospice de la Société, rue aux Laines, dont l'acquisition vient d'être faite. A Paris, la crèche de la Madeleine vient d'être ouverte rue Saint-Honoré, 357, après avoir été bénie par M. le curé.

Les salles d'asile suivent le même mouvement progressif.

La commune de Saint-Maur fait construire en ce moment une salle d'asile et une école dont les dépenses sont évaluées à 27 996 fr. 25 c. Le conseil municipal a voté à cet effet une imposition de 5 464 fr. 55 c. Les fonds libres entreront dans ces dépenses jusqu'à concurrence de 8 000 fr. L'Etat et le département accordent une autre somme de 8 000 fr., et le ministre alloue un secours de 6 832 fr. sur les amendes de police correctionnelle, pour compléter la somme de 27 996 fr. 25 c.

On annonce également qu'une colonie agricole vient d'être annexée à la maison centrale de Loos (Belgique). Cent jeunes gens détenus seront appliqués à l'exploitation des terrains loués par le gouvernement dans l'enclos de l'abbaye. Les enfants qui y seront admis apprendront à la fois l'agriculture et l'horticulture, et pourront, en quittant la colonie, être utilement employés dans les fermes et dans les jardins. Cette prison renfermait, au 1er octobre 1845, une population totale de 1 454 individus : Hommes, 978; femmes, 235; garçons, 194; filles, 27.

MARCHÉ DE SCEAUX du 28 avril. — 1200 bœufs ... 1,16-1,04-0,88. — 144 vaches entrées, 128 vendues 1,04-0,90-0,70. — 663 veaux entrés, 663 vendus 1,71-1,54-1,34. — 8609 moutons entrés 7969 vendus 1,40-1,22-1,04.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 27 avril. — Blé 1re 21,66 ; 2e 20,00; 3e 18,66 — Seigle 1re 12,66; 2e 11,34. — Orge 1re 12,66 ; 2e 12,00. — Avoine 1re 10,00; 2e 9,66 ; 3e 8,33. — Farines le sac de 159 kil. 58 à 60. — Foin de 42 à 45 et de 35 à 38. — Paille de 25 à 30.

Bourse du 28 avril 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 60	84 45	83 60	83 60
— — fin courant	83 50	83 60	83 50	83 60
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 70	119 70	119 65	119 65
— — fin courant	119 80	119 80	119 65	119 75

4 1/2 J. 22 m. dr cours	112 50	Banq. de Fr. dr cours	3410 »»
4 J. »	106 »»	O. V. de Par. »	» »»
Emp. 1844. au Ct »	» »»	C. hyp...... »	530 »»
—— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1212 50
B. du Trés. »	3 3/8	— Gann..... »	1180 »»

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	» »»	» »»	——	84 »»	84 05
3 p. 0/0...... d. 30	» »»	» »»	——	» »»	» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» »/»	»» »/»	15 »/»	17 1/2
5 p. 0/0.....	07 1/2	»» »/»	35 »/»	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM.............	Der C.	103 1/8
Récép. Rotsch.	» 101	»»	BELG. 3 1/2.....	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	»» »/»	— 5 0/0......	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840.....	»	101 »/»
— 3 p. 0,0.	»	» »/»	— de 1842.....	»	104 »/»
Dette intérieure	»	30 5/8	— Banque.....	»	900 »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— de Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT.........	»	1200 »/»
HAITI....	»	» »/»	AUTRICHE	»	396 »/»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron.. » »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1285 »»
Act. d J. »	» »»
Ch. S. G. »	1095 »»
V. r. dr.	» »»
— Ob. anc.	1030 »»
— — nouv.	» »»
V. r.e gauc.	350 »»
Paris à Se.	»» »»
— à Orléans	1233 »»
— à Rouen.	1032 50
R.-Havre..	780 »»
Avignon...	» »»
Str. à Bâle.	227 50
Paris Str...	300 »»
Tours Nant	342 50
Orl.-Vierz.	» »»
C. du Nord	763 »»
Famp-Haz.	» »»
Diep.-Féc..	446 »»
Boul. à Am.	435 »»
Orl.-Bord.	603 »»
Mont. à Tr.	» »»
Paris-Lyon	372 50
Bord-Teste	100 »»
Zinc V. M..	» »»
Lin Maber.	735 »»

MARCHANDISES — HUILE de colza disponible, 76 00 à 00,00; courant du mois, 79,00 à 00,00; 4 d'été, 78 00 à 00,00; 4 derniers, 81,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00 ; lin, 00,00; cameline, 00,00 à 00,00. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois, 00.00 à 00.00; mai et juin, 124,00 à 129,00; mois du milieu, 130,00; quatre dern., 00,00.

Savons. — Disponibles, belle qualité, 00 à 00,00 les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 29 avril.

7 h. 1/2 OPÉRA. — La Favorite.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Fille du Régent. Chasse aux Fripons.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Richard. Emma.
7 h. 1/2 ODÉON. — Fausses Infidélités. Henri Hamelin. Tartufe.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un homme grave. Conte bleu. Roman comique.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Perruquière.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Mari. Geneviève. Georges.
7 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Frisette. Lait d'ânesse. Mlle ma Femme.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Danaïdes.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] de progrès, elle s'y communique et devient plus générale; les hommes et les idées sont mis en contact; ce rapprochement prépare un concert de volontés qui a jusqu'ici manqué à l'agriculture, et l'a livrée aux influences souvent hostiles de l'industrie et du commerce. C'est enfin pour les villes, pour les contrées mêmes, théâtre de ces manifestations, un utile ébranlement donné à l'opinion publique, trop souvent engourdie par l'excès de la centralisation.

Nous parlerons aujourd'hui du congrès de Bourges.

Le congrès s'est ouvert dans cette ville le 14 avril, sous la présidence de M. Bengy-Puyvallée, président de la Société d'agriculture du Cher (1). Nous remarquons dans son discours le passage suivant où se trouvent bien indiqués l'importance et le vrai caractère des congrès :

Qui pourrait nier que l'importance et l'éclat des réunions, que l'empressement manifesté pour y prendre place, ne doivent rehausser l'agriculture aux yeux de la nation et ne doivent, avec le temps, corriger cette prévention (qui heureusement diminue tous les jours) qui laissait autrefois à la classe moins bien partagée par la fortune, la culture des terres et les travaux des champs, prévention qui éloigne encore aujourd'hui de nos campagnes tant d'hommes embarrassés de se créer une existence?

Certes, ce serait un événement bien heureux pour l'Etat si cette jeunesse qui se presse à l'entrée de carrières auxquelles un si petit nombre peut parvenir, parce que les avenues en sont encombrées; si cette jeunesse, dis-je, pouvait accepter celle de l'agriculture et reconnaître que celle-là, si elle offre un avenir moins lucratif et moins brillant, en assure à l'homme sage un plus sûr et toujours honorable.

Cependant, messieurs, nos assemblées ont trouvé des détracteurs. On a employé contre elles l'arme du ridicule, arme puissante en notre pays. On a aussi cherché à les représenter comme dangereuses sous quelques rapports dont je m'abstiendrai de parler. Mais ces réunions, composées de cultivateurs laborieux, de propriétaires amis de l'ordre, n'ont-elles pas partout discuté et délibéré sur leurs intérêts avec la prudence, avec la mesure qui convenait à la mission qu'elles se proposaient? Il en sera ainsi de nous, messieurs; nous nous occuperons, il est vrai, de nos besoins; mais nous discuterons sur nos intérêts. Nous émettrons des vœux avec la modération qui convient au caractère honorable de tous les hommes qui composent cette assemblée. Nous éloignerons de nous avec soin tout ce qui pourrait se rattacher aux questions politiques. La politique est un terrain brûlant qui, si nous y mettions le pied, dévorerait en un instant tout le fruit de nos travaux. Les congrès, ainsi qu'on l'a dit, messieurs, doivent être un terrain neutre, où viennent travailler en commun des hommes que les passions politiques ont pu diviser, mais que l'intérêt du pays, qui est l'intérêt de tous, doit rapprocher.

Ces sentiments, messieurs, je n'en doute pas, sont ceux qui animent tous les membres de cette nombreuse assemblée, et je crois me rendre votre organe en déclarant ici que ce sera cet esprit de modération et de dévouement à notre pays qui présidera aux discussions et aux résolutions que nous prendrons.

(1) Le bureau se composait, outre M. Bengy-Puyvallée, de MM. Sabathier et de Duranty, vice-présidents; de Girardot, Fabre, Chazereau et Joubert, secrétaires.

[illegible] Que le gouvernement [illegible] pour organiser les associations agricoles, à divers degrés dans chaque département, et d'une manière uniforme dans tous les points de la France.

Art. 4. Que le principe électif soit introduit dans cette organisation.

Art. 5. Que les membres du conseil général d'agriculture soient portés au nombre de deux au moins par département.

Art. 6. Que les membres du conseil général d'agriculture soient nommés exclusivement par délégation des associations agricoles départementales du degré supérieur.

Art. 7. Que ce conseil soit réuni tous les ans.

Art. 8. Que le gouvernement accorde à l'association agricole départementale du degré supérieur les attributions et les prérogatives conférées aux chambres consultatives des manufactures et du commerce.

II. *Du crédit agricole ou des moyens de procurer des capitaux à l'agriculture.*

Le congrès émet le vœu que la législation et les institutions financières de la France reçoivent prochainement d'importantes modifications tendant 1° à abaisser autant que possible le loyer de l'argent; 2° à faciliter la direction des capitaux vers l'agriculture.

III. *De l'enseignement agricole et des encouragements à donner à l'agriculture.*

Art. 1er. Qu'il soit formé un plus grand nombre de chaires d'économie agricole dans les grandes villes.

Art. 2. Que le nombre des instituts agricoles soit porté à cinq, suivant le vœu émis par le conseil général de l'agriculture.

Art. 3. Que le gouvernement favorise la création d'une ferme-école dans chaque département.

Art. 4. Que le gouvernement impose aux instituteurs primaires indépendamment des livres de lecture employés par eux, un Traité élémentaire de culture.

Art. 1er. Qu'il soit demandé aux Chambres par M. le ministre un crédit suffisant pour venir en aide à l'agriculture et favoriser son élan.

Art. 2. Que les subventions accordées aux comices soient en grande partie appliquées à l'achat et à la revente aux enchères de nombreux étalons des différentes espèces d'animaux.

Art. 3. Enfin, que les comices décernent les récompenses avec le plus d'appareil et de publicité possibles.

IV. *Des domestiques ruraux et autres agents de l'agriculture et amélioration du sort des travailleurs agricoles.*

Art. 1er. Que les sociétés et comices agricoles soient invités à employer une partie notable de leurs ressources à distribuer des récompenses aux domestiques ruraux qui leur seront signalés pour leurs bons services et leur attachement à leurs devoirs.

Art. 2. Que l'administration n'augmente pas le nombre des assemblées dites *louées de domestiques* et autant que possible les réglemente de manière à éviter l'abus des termes d'engagement trop rapprochés.

Art. 3 Que 1° le gouvernement, qui a eu l'heureuse et salutaire idée d'établir des colonies agricoles de jeunes délinquants, étende l'application de la colonie agricole aux enfants-trouvés, dans le but de reporter vers l'agriculture les bras qui manquent à ses travaux et de lui préparer une pépinière de bons et honnêtes garçons de ferme; 2° que si le gouvernement, dans sa sagesse, désirait avant de généraliser en France la colonisation agricole des enfants-trouvés, prendre conseil de l'expérience par l'établissement préalable de quelques colonies d'essai, l'une de ces colo-

l'importation des bestiaux [illegible] de ce droit.

Art. 2. Maintien général de tous les droits de douanes actuels sur les matières premières ou autres produits de l'agriculture.

Art. 3. Elévation du droit sur les laines étrangères de 22 à 33 p. 0/0, comme cela a eu lieu jusqu'en 1833.

Art. 4. Dans tous les cas, recommandation aux agents des douanes de plus de surveillance et de sévérité dans l'exercice du droit de préemption sur les laines, et recherche des moyens de leur faciliter cette préemption.

Art. 5. Adoption par la chambre des pairs et sanction par le roi de la loi sur la perception au poids des droits d'octroi sur les bestiaux et sa prompte mise à exécution.

Art. 6. Réduction des tarifs d'octroi sur les bestiaux, les vins, les bois à brûler et les charbons de bois; ces objets étant de première nécessité et cependant grevés de droits exagérés.

Art. 7. Qu'à l'avenir aucun tarif d'octroi ne soit établi sans un vote législatif.

Art. 8. Que tous les tarifs d'octroi actuellement existants soient révisés par les chambres.

Art. 9. Enfin la commission aurait proposé à l'unanimité le vote d'un droit différentiel de navigation, au profit de notre marine, sur toutes les navigations étrangères, si elle n'avait pensé que ce vœu s'écartait de ses attributions et aussi des intérêts qui sont l'objet spécial de la réunion.

VIII. *Des moyens à prendre pour le développement de l'industrie chevaline.*

Art. 1er. Une augmentation de primes pour les cantons qui sont déjà dans la voie des améliorations.

Art. 2. Une subvention efficace par son importance, accordée aux associations agricoles qui ajouteraient des sommes égales pour acheter des étalons et les revendre aux enchères.

Art. 3. L'augmentation du nombre des étalons et des stations fournies par l'Etat.

Art. 4. Que la répartition dans les diverses stations soit faite, et que leur emploi soit dirigé d'accord avec l'administration par des commissaires délégués dans les arrondissements, lesquels commissaires seront présentés par les sociétés et comices agricoles et nommés par MM. les préfets.

Art. 5. Qu'à l'avenir les étalons, autres que ceux pur-sang, ne soient plus entretenus dans les établissements de l'Etat, mais placés chez les éleveurs. Quant aux conditions d'exécution de ce nouveau système, la commission recommande à l'attention du gouvernement celles déjà expérimentées dans les départements de l'Indre, de la Côte-d'Or, et plusieurs autres, pour les étalons achetés par les conseils généraux.

Art. 6. La faveur de la saillie gratuite pour les juments primées.

Art. 7. La création des courses de fond pour les chevaux de selle, et de courses au trot pour les chevaux de trait.

Art. 8. L'acquisition des chevaux de remonte exclusivement en France.

Art. 9. L'élévation du prix porté à un chiffre suffisamment rémunérateur.

Art. 10. La fixation invariable du minimum des chevaux dont l'Etat ferait annuellement l'acquisition.

IX. *De l'amélioration des races bovine et ovine.*

Art. 1er. Que des primes nombreuses et élevées soient accordées aux cantons déjà dans la voie des améliorations de ces espèces.

Art. 2. Que des subventions soient accordées aux associations agricoles qui donneront des sommes égales pour acquisitions de taureaux et bé-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 30 AVRIL 1846.

IMPRESSIONS DE VOYAGE.

Translation des restes de l'Empereur (1).

JOURNÉE DU 15 OCTOBRE 1840.

A huit heures du matin, les vergues des navires français sont mises en pantenne, les pavillons en berne hissés à mi-mât, et quoique la douleur soit ordinairement peu soucieuse de la régularité de son costume, ce désordre, expression du deuil général, doit avoir lieu avec beaucoup d'ordre; malgré leur inclinaison, les vergues doivent être parallèles; les pavillons hissés à chaque mât doivent être à la même hauteur. Sur tous les théâtres publics les hommes sont les mêmes, la question d'amour-propre domine chez eux les sentiments les plus naturels; une douleur n'est vraie qu'isolée, naissant hors des regards de la foule. Mais sur les planches d'un navire en division, comme sur la scène du monde, la tristesse doit avoir de la grâce, de l'élégance pour être remarquée; le désespoir le plus pittoresque est celui sur lequel on s'apitoye le plus.

Cependant une fois ce devoir du métier rempli, chacun avec impatience attend le moment où le cercueil paraîtra sur la montagne. Deux heures sont sonnées et rien ne se voit encore, on se perd en conjectures; comment expliquer ce retard? Refuseraient-ils de nous le rendre? A-t-on reconnu qu'il a été forcé, qu'il est vide ou ne contient qu'un corps mutilé? délibère-t-on, en ce cas, si le silence est préférable à un reproche public? Toutes ces questions sont faites à bord des navires, et l'anxiété est bientôt à son comble, car il est trois heures et rien ne paraît.

A trois heures cinquante minutes seulement, un coup de canon parti de l'intérieur de l'île annonce que le cortége quitte la vallée et se met en marche.

Cette nouvelle, quoique faisant cesser en partie notre incertitude, ne nous rend pas entièrement la joie; il nous reste cette pensée : Si ce n'était qu'une vaine cérémonie si apparat pour cacher aux Anglais le désappointement général, sauf à demander compte plus tard de ce cruel déboire?

Le fort Citadelle ouvre le feu et alterne avec *la Belle-Poule*, tirant alternativement de minute en minute; c'est à quatre heures un quart seulement que l'on commence à apercevoir le cortége sur le chemin qui descend en serpentant du sommet de la montagne.

Même à la longue-vue, on ne distingue encore que deux longues files noires, c'est sans doute la milice de Sainte-Hélène, dont le costume sombre s'harmonie avec cette scène de deuil, puis à la suite une ligne rouge qui nous paraît être formée par les soldats du 91e.

Le char funèbre semble être au milieu.

Pour ceux qui connaissaient la cause et le but de cette immense et solennelle procession, c'était un aspect à la fois majestueux et fantastique; on eût dit que Napoléon renonçant à son apothéose, descendait du ciel parmi nous; les personnages du second plan, seuls, gâtaient ce tableau : ce n'était pas sa vieille garde qui l'entourait.

Tout à coup, derrière le cortége, on voit remuer, onduler une banderole bariolée de mille couleurs : c'est la foule des curieux qui se précipite comme une avalanche, descendant à pic la montagne jusqu'au coude de la route, afin de se trouver de nouveau sur le passage du cercueil et recommencer la même manœuvre jusqu'à la vallée.

Quand on supposa le cortége à petite distance du débarcadère, les états-majors de *la Belle Poule*, de *la Favorite* et de *l'Oreste*, s'embarquèrent pour se rendre à terre. La chaloupe de la frégate richement ornée d'un aigle doré aux ailes étendues sur l'avant, deux autres aigles dans la même position aux angles de l'arrière, reçut le prince et ses aides-de-camp, MM. Hernoux et Touchard; le maître d'équipage de *la Belle-Poule*, debout derrière, tenait la barre du gouvernail.

A l'arrivée au débarcadère, tous les canots s'arrêtent, mâtent les avirons pour laisser accoster le prince. L'arrière de la chaloupe est présenté au quai; deux grapins mouillés au large et deux forts palans à terre la maintiennent immobile.

Une fois le prince débarqué, les canots accostent successivement, les états-majors sautent sur le quai et se forment aussitôt sur deux lignes par rang d'ancienneté, laissant entre ces haies la largeur de la route où viennent se placer le prince de Joinville et ses aides-de-camp. Il n'y avait alors sur le débarcadère et même sur tout le quai, d'étrangers aux officiers français que le capitaine du port, la sentinelle et une douzaine de gardiens coiffés d'un turban rouge.

Nous étions là depuis quelques moments, quand une *musique* monotone, horrible de vérité et de situation, composée seulement de petites flûtes douces, se fit entendre au loin; elle jouait sur une mesure lente, traînée, un motif d'une mélodie simple, de deux phrases seulement, se liant toujours l'une à l'autre sans moduler sur un autre ton, sauf le mouvement : c'était l'air de *Veillée adorable*; des roulements sourds s'entendant à peine, faits sur des tambourins et des tam-tams, dont la peau était doublée d'un crêpe, indiquaient seuls la fin de chaque phrase, retombant toujours sur la tonique avec une régularité désespérante.

Nous nous découvrîmes tous et dans un respect religieux nous attendîmes l'apparition du cortége; le silence et le recueillement étaient complets.

Ils duraient à peine depuis quelques minutes, lorsqu'une compagnie du 91e régiment, tenant leurs fusils sans baïonnette, horizontalement, se précipitèrent sur nous au pas de course; ce mouvement brusque, troublant le calme solennel qui régnait en ce moment, nous surprit d'abord; puis, arrivés près de nous, ils s'arrêtèrent d'un commun accord et se formèrent sur deux lignes, au son vibrant d'un coup de clairon; à un second signal, des haies de tirailleurs s'ouvrirent de chaque côté du chemin, un peu en dehors de celles qu'occupaient les officiers; alors d'un mouvement simultané faisant face à la route que devait parcourir le char funèbre, ils mirent le bout du canon bronzé de leurs fusils par terre, entre la pointe de leurs pieds, les deux mains posées sur la crosse, la tête basse, inclinée en signe de respect sur leurs mains. L'immobilité de ces soldats irlandais était étonnante; pas une tête ne se leva à l'approche du cercueil; pas un coup d'œil ne dénonça chez eux la gêne de cette position forcée. Certes, c'était bien là l'attitude militaire la plus pittoresque pour représenter l'abattement.

Nous attendions toujours l'arrivée du cortége; je ne saurais rendre l'espèce de sentiment mixte né sous l'influence de cette attente : il y avait à la fois curiosité, intérêt et douleur; il cessa enfin. Une douzaine d'hommes de la milice, sur deux rangs, parurent les premiers, les uns armés de flûtes douces exécutant toujours lentement l'air sans fin et sans commencement dont nous avons parlé. Derrière eux, en tête du char, venait l'abbé Coquereau suivi de deux enfants de chœur, l'un portant le crucifix et l'autre l'eau bénite; quatre mules, entièrement couvertes d'une étoffe noire, traînaient le char supportant le cercueil; le drap mortuaire en était resplendissant, mais il me serait impossible de le détailler si je ne l'avais vu le lendemain à loisir; car en ce moment chacun de nous, le cœur gonflé, les yeux humides, la respiration entrecoupée, était écrasé par une sensation gaie ou triste, je ne sais, mais certainement bien sentie. — La cérémonie du 16 octobre donnera ces détails de broderies d'or, de velours et de soie; elles entraveraient aujourd'hui la marche de cette relation; je dirai seulement la place occupée par chacun autour du char funèbre.

Aux quatre angles, portant les coins du poêle : derrière à droite, le général Bertrand; à gauche, le général Gourgaud; devant à droite, de Las-Cases, à gauche, Marchand; à côté, MM. de Rohan-Chabot, Arthur Bertrand, les trois commandants et le docteur. Le gouverneur suivait le

(1) Voir les numéros des 23, 24 et 25 avril.

vrières de la classe agricole.

Le Congrès, reconnaissant la nécessité d'arriver à l'assainissement immédiat des bourgs, villages et hameaux de France, demande que les agents-voyers soient investis des fonctions d'officiers de police rurale sous la surveillance des maires.

XII. *De l'organisation d'un service médical dans les campagnes pour les classes pauvres.*

Le Congrès émet le vœu que des services médicaux et pharmaceutiques gratuits soient établis par le gouvernement en faveur des indigents dans les communes rurales.

Un incident de bon augure pour l'avenir, c'est la vive discussion qui a précédé le choix de la ville où se tiendra le prochain Congrès. Châteauroux, Nevers, Orléans, Guéret réclamaient cet honneur. Ces localités ont eu de chaleureux défenseurs dans ceux de leurs habitants qui assistaient au Congrès. Le scrutin a ainsi classé les ambitions : Sur 101 votants, Nevers a eu 52 suffrages ; Châteauroux, 36 ; Orléans, 10 ; Guéret, 2. En conséquence, Nevers a été choisi, et une commission nommée pour organiser la future session.

On a remarqué que M. le comte de Montemolin (prince des Asturies) a suivi assidûment toutes les séances du Congrès. On lui avait réservé une place d'honneur.

Nous donnerons demain un des plus importants Mémoires lus au Congrès.

La chambre a voté le premier article du projet de loi relatif au réseau de l'Ouest. Nous résumerons et apprécieront demain la discussion.

Réforme postale.

La Commission chargée d'examiner le projet de loi du gouvernement sur la réforme postale a proposé le projet suivant, qui contient quelques améliorations, mais elles sont trop insignifiantes pour mériter une approbation que nous avons refusée au projet ministériel.

Projet de la commission.

Art. 1er. À partir du 1er janvier 1847, la taxe d'un décime établie par l'art. 2 de la loi du 3 juin 1829, sur les lettres recueillies ou adressées dans les communes où il n'existe pas d'établissement de poste, cessera d'être perçue.

Art. 2. À partir de la même époque, le tarif de perception de la taxe des lettres simples sera réglé comme il suit :

La taxe pour la première zone de 10 kilomètres, à . . . 5 cent.

Lettre *de* et *pour* la même commune, et lettres de communes à communes dans l'arrondissement du même bureau. 10 cent.

Lettres au delà de 40 kilom. et jusqu'à 80 kilom. 20

Lettres au delà de 80 kilom. et jusqu'à 150 kilom. 30

Lettres au delà de 150 kilom. et jusqu'à 400 kilom. 40

Lettres au delà de 400 kilom. 50

Art. 3. Il n'est rien changé aux dispositions des lois et règlements qui déterminent le poids de la lettre simple et les progressions établies pour la perception des taxes sur les lettres d'un poids plus élevé.

Art. 4. Pour la perception de ces taxes, toute fraction au dessus de 5 centimes sera élevée à 5 centimes.

Art. 5. Le port des lettres simples adressées aux sous-officiers, soldats

nistre des finances.

Art. 11. Les lois et les règlements en vigueur concernant la taxe des lettres, celle des envois de fonds par la poste, et les contraventions relatives au transport des correspondances, continueront de recevoir leur exécution dans toutes celles de leurs dispositions qui ne sont pas contraires à la présente loi.

Comme on vient de le voir, la Commission n'a fait au projet ministériel que des modifications peu importantes. Une réforme postale renfermée dans de pareilles limites est une œuvre bâtarde pour laquelle nous nous sentons peu de sympathie ; aussi nous dispenserons-nous de la discuter article par article.

Nous renverrons le lecteur désireux de s'éclairer sur les détails de la question à la dernière brochure que l'infatigable M. Grasset vient de publier sous ce titre : *Appel à la France et à la Belgique* (1).

Ce nouvel opuscule éclaire parfaitement la question, et donne sur la Réforme postale de M. Rowland-Hill, en Angleterre, des renseignements curieux et authentiques qu'on sera bien aise de comparer avec ceux fournis à la tribune par M. Lacave-Laplagne.

M. Grasset est un rude adversaire qui relève, en homme tout à fait compétent, les inexactitudes fort peu involontaires des calculs présentés par M. Conte. Nous ne faisons qu'un reproche à M. Grasset, c'est de ne pas se montrer plus radical dans ses demandes de réforme.

Notons en passant que M. Grasset voudrait que le poids de la lettre simple fût porté à 10 grammes.

M. Grasset réclame aussi contre la taxe des lettres de Paris pour Paris, dont ne parle pas le projet ministériel ; il voudrait qu'on réduisît la taxe à 10 c. pour toutes les lettres de 15 grammes et au-dessous.

Au surplus, comme nous l'avons dit, nous engageons vivement ceux qui désirent s'éclairer sur la question postale, de lire l'*Appel* de M. Grasset.

Au moment où la chambre va enfin s'occuper de la réforme postale, il est bon de signaler une manœuvre à laquelle le ministère va sans doute avoir recours. On va se lamenter sur le vide que le dégrèvement du sel laissera dans les recettes du trésor, et l'on suppliera MM. les députés de ne pas augmenter encore l'embarras de ce pauvre M. Lacave-Laplagne. Si les députés se laissent endormir par les doléances ministérielles, la réforme sera ajournée. Ce succès une fois obtenu, le ministère redoublera d'efforts pour faire rejeter par MM. les pairs le dégrèvement du sel, et fier de son double triomphe il répètera partout que le gouvernement représentatif est le meilleur des gouvernements.

P. S. Nous apprenons que le projet de loi sur la réforme postale a été écarté aujourd'hui de l'ordre du jour, c'est-à-dire, indéfiniment ajourné. Avis aux électeurs !

Les Banquets phalanstériens jugés par un catholique.

L'*Univers religieux* contenait dans son numéro de samedi une critique de nos banquets, aussi spirituelle qu'il avait pu réussir à la faire. Nous prenions la plume pour y répondre, lorsque nous

(1) A Paris, chez Labitte, passage des Panoramas, 61. Prix : 50 c.

de liberté et de tolérance. Le paganisme semble se . . . . . Des tressaillements indéfinissables signalent à la fois l'imminence du péril et le jour de la délivrance ; et voilà que d'un bout de la France à l'autre, les hommes de bonne volonté s'appellent et se répondent. Un instinct commun les rassemble ; ils serrent leurs rangs pour s'avancer, avec plus de force et de sécurité, vers de nouvelles destinées..... Demandez-leur où ils vont, ils l'ignorent. Qu'attendent-ils de l'avenir ? bien peu peuvent le dire. Quand le christianisme vint visiter la vieille Europe, des hordes innombrables de barbares, poussées irrésistiblement par la main de Dieu, se précipitèrent, comme un violent orage, sur cette société décrépite. Instruments aveugles des volontés divines, leur fer creusait à travers le monde les sillons où devaient se féconder les germes de la civilisation moderne...., Aujourd'hui, les soldats de la liberté, poussés aussi par une puissance invisible, s'arment pour la lutte, lutte nouvelle, lutte pacifique quoique ardente, où le glaive de la parole doit remplacer le fer des barbares, et la propagande enthousiaste le génie de la destruction.

L'histoire est là pour le prouver : partout où un mal sérieux se manifeste, Dieu suscite le remède qui le doit guérir... or, le mal de l'époque, le mal qui déjà gagne les masses, c'est l'égoïsme. L'égoïsme a tout envahi, les hautes régions de la politique, les relations de la vie privée ; en haut comme en bas, chacun se concentre dans un impénétrable individualisme. Seul avec ses intérêts, on n'a d'autre souci que de les multiplier et de les étendre, sans pitié pour les droits que l'on froisse et que l'on sacrifie..... le remède, c'est l'expansion, c'est le sentiment de la fraternité entre les hommes. Eh bien ! proclamons-le avec joie, cette sainte cause ne verra pas défaillir le courage de ses défenseurs ; ils ont déjà mesuré l'étendue de nos souffrances ; si le péril est grand, leur dévouement sera plus grand encore. Voyez-les à l'œuvre ; divisés dans leurs doctrines, dans leurs opinions, dans les habitudes de leur vie, ils se trouvent unis dans une religion commune, la religion du dévouement.

Aussi, que d'efforts tentés, que d'essais de toute nature, que de systèmes sollicitent le contrôle de l'opinion et l'épreuve de l'expérience ! Dans d'autres temps, le génie de l'homme s'exerçait à construire de gigantesques plans de campagne, à préparer l'asservissement de plusieurs peuples sous un vaste réseau de conquêtes ; aujourd'hui l'œil scrutateur du savant s'efforce de pénétrer les secrets de l'organisation des sociétés humaines. A leur suite s'aventurent des esprits impatients qui espèrent voir se réaliser le lendemain leurs rêves de la veille. Oh ! combien leurs travaux seraient plus utiles, leurs succès plus assurés, si, dans ces régions inconnues où la science les appelle, ils marchaient appuyés sur les principes inaltérables dont l'Eglise garde le dépôt ! Combien leur charité serait plus féconde, si elle s'allumait au foyer de la foi catholique ! Mais, quels que soient ces hommes de cœur, nous ne leur crierons pas moins : Courage... Partout où se manifestera un grain de foi, un rayon d'espérance, partout où un élan généreux attestera que la charité vit encore, nous nous associerons à ces vœux, nous les accompagnerons de nos sympathies. Honneur donc à tous ces nobles caractères ; à eux aussi, comme aux sages de l'antiquité, leur foi sera imputée à justice ; les bénédictions du ciel sont abondantes pour les hommes courageux... la vérité visite tôt ou tard les cœurs purifiés par le dévouement. Qu'ils s'avancent donc avec confiance. L'avenir s'ouvre devant eux plein de mystérieuses promesses, l'avenir, mine inépuisable pour quiconque, armé de la patience des forts, sait attendre et dégager laborieusement l'or pur de l'alliage qui l'obscurcissait... qu'ils se réunissent pour stimuler leur zèle, pour se communiquer leurs espérances.... illusions peut-être... qu'importe ! n'apprendront-ils pas, en se rapprochant, le langage de la fraternité ; ne se sépareront-ils pas plus ardents à soulager leurs frères, mieux préparés à tous les dévouements !

---

char, derrière lui le colonel d'artillerie Trelauney ; le capitaine Alexander, les épaulettes couvertes d'un crêpe, et autres Anglais venaient ensuite ; faisaient aussi partie du cortège : MM. Nuverras, Archambault, Peyron, Saint-Denis, tous serviteurs de l'empereur.

Le calme religieux et sévère empreint sur tous les visages, nous empêchait de rien deviner, et cependant notre impatience était grande ; le sérieux de tous les initiés ne nous laisait rien augurer de favorable sur l'état du cercueil et du corps.

A une vingtaine de pas du débarcadère, le char fut arrêté par les artilleurs, dont quatre tenaient la bride des chevaux, les autres marchaient sur les flancs du cortège, ayant eu pour mission de diriger et ralentir la marche dans la route en pente conduisant du sommet de la montagne au quai.

Le gouverneur, vieillard courbé, affaissé par la fatigue de ce long trajet à pied, demanda bientôt à remettre lui-même, aux mains de S. A. R. Mgr le prince de Joinville, les restes sacrés de l'empereur Napoléon. Par égard pour l'âge et la physionomie altérée du gouverneur, le prince s'avance de quelques pas vers lui ; le vieillard alors, avec un sourire qu'il voulut rendre gracieux, prévenant, malgré la pâleur maladive de ses traits, s'approcha de S. A. R. ; puis d'un air qui semblait témoigner le contentement ressenti par lui de restituer à la France, dont elles n'auraient jamais dû être séparées, les dépouilles dernières de l'Empereur, il allait par quelques mots, sans doute, confirmer cette pensée, quand levant les yeux sur la physionomie grave et imposante du prince, absorbé par l'émotion et par l'importance de sa mission en ce moment solennel, il effaça subitement son sourire, refoula cet élan ; un froid glacial revint sur ses traits ; le représentant de la France venait, sans le vouloir, de lui rappeler qu'il était gouverneur anglais.

Il y eut un court échange de paroles que l'obligation de rester à nos places nous empêcha d'entendre, et le prince, suivi du char, revint au milieu de nous.

Au même instant, comme si tous les navires de la rade avaient deviné que le corps de l'Empereur était devenu notre propriété, ou qu'un signal invisible pour nous l'eût indiqué, toutes les vergues apiquées se dressent en une seconde, des pavois de mille couleurs flottent, se déploient en pyramides bariolées ; quelques bâtiments anglais signalent leur joie en hissant leur pavillon au grand mât ; l'un d'eux même avait joint, cousu le pavillon anglais au nôtre, de sorte que selon le caprice de la brise, il nous découvrait dans ses ondulations tantôt les trois couleurs, tantôt le yacht britannique.

L'ordre qui avait régné parmi toutes les personnes entourant le cercueil fut rompu ; MM. de Las Cases, Coquereau, Arthur Bertrand, vinrent se mêler à nous en nous serrant la main ; depuis près de vingt-quatre heures ils avaient le cœur plein sans avoir pu l'épancher ; mais nous n'osions les questionner, le secret de la tombe leur avait peut-être été imposé.

Il n'en était rien, tous les détails de cette scène nocturne furent racontés, l'effusion qu'ils y mettaient et la conformité, du reste, de leurs récits dans les plus minimes circonstances, empêcheraient (si leur caractère ne suffisait pour cela) d'en suspecter la véracité.

Chacun des officiers de *l'Oreste* en retint sa part.

La première chose qu'il fallut évidemment enlever fut le dessus de la tombe, composé de trois larges pierres, puis la pioche et la pelle creusèrent environ huit pieds de terre avant de rien rencontrer. On trouva alors un ciment fort épais et dur comme du marbre qu'on fut obligé de briser à coups de masse ; le reste de la nuit suffit à peine à ce travail, pendant lequel l'impatience était horriblement aiguisée ; la lenteur de cette opération rendit fatigant pour plusieurs le silence obligé en face de la tombe.

Il y eut même de la part du capitaine Alexander un mot qui prouve combien ce gentleman tenait haut la déférence due au tombeau de l'empereur : le dévouement dont il a, d'ailleurs, fait preuve pendant toute la cérémonie donnait à lui seulement le droit de le prononcer devant des Français.

Quelques témoins, oubliant peut-être dans l'entraînement des conjectures et dans l'irritabilité de l'attente, la sainteté du lieu, causaient assez haut.

— Réfléchissez, messieurs, leur dit le capitaine, qu'en ce moment six pouces nous séparent à peine du cercueil de Napoléon.

On venait en effet d'arriver au premier cercueil en acajou. Le ciment était brisé.

Au moyen de bigues et de palans la bière fut enlevée du caveau. Cinquante hommes n'y réussirent qu'avec peine ; elle pesait plus de deux mille livres. Afin de l'isoler et d'éviter le contact d'une terre humide, on l'avait fait reposer sur plusieurs grosses pierres placées au fond de la fosse.

Le corps de Napoléon fut alors porté dans l'une des tentes construites à quelques pas de la tombe. Les prières des morts dites, l'eau bénite jetée par les assistants, il fut procédé à l'ouverture du cercueil en acajou, qui fut scié quoique en fort bon état ; mais à cause de son long contact avec l'humidité, il fut aussitôt remplacé par un autre en ébène apporté de France, sur le couvercle duquel brillaient incrustées en or huit lettres dont l'assemblage fut autrefois un nom magique, et qui n'est puissant aujourd'hui que par le souvenir. La seconde enveloppe était en plomb fort épais, hermétiquement soudé. On fut obligé de scier la partie supérieure ; et, circonstance curieuse, l'homme employé à ce travail est le même qui en 1821 fut appelé à le souder à la mort de l'empereur.

Cette opération terminée, on se mit en mesure d'enlever le couvercle : l'attente était grande, on pensait bien avoir aussitôt sous les yeux le corps de Napoléon.

Quel magnifique tableau d'histoire que ce groupe entourant sous une tente le cercueil exhumé de l'empereur, le regard fixe, arrêté sur l'ouverture, attendant dans la plus inquiète impatience le résultat de cette enquête solennelle !

Rien ne parut cependant encore sous le couvercle. Une plaque de fer-blanc clouée au cercueil, mais indépendante du dessus, cachait l'ouverture.

On fut obligé de la tailler au ciseau. Chaque coup de marteau donné sur le cercueil devait frapper au cœur les témoins de cette scène.

Enfin un drap de satin blanc, dont on avait doublé la bière intérieure, parut, il s'était détaché et enveloppait le corps.

L'émotion atteignit alors son apogée. Le docteur Guillard, se portant au pied du cercueil, commença à rouler petit à petit le drap dans ses doigts. Qu'allait-on voir ? Dix-neuf années passées sur ce corps en ont-elles fait un squelette hideux, repoussant ? L'anxiété était à son comble, la pâleur sur tous les visages.

Tout à coup un effet physique fort simple, mais que dans le premier moment d'émoi les témoins ne purent expliquer, se produisit. Un frissonnement général de la tête aux pieds fit croire que Napoléon se réveillait ; chacun se crut coupable de profanation. Pour tous, le corps avait eu un mouvement très prononcé, semblable à une convulsion nerveuse, et cependant l'enveloppe seule avait bougé ; mais, en proie à une sorte d'hallucination fébrile, personne ne se rendit compte de ce fait singulier.

La démonstration en est simple.

Indépendamment des gaz plus légers que l'air, évidemment formés entre le corps et l'enveloppe et ne pouvant se livrer passage tant qu'ils restèrent serrés l'un contre l'autre, le docteur, en pinçant ce drap pour le séparer du corps, avait dû faire le vide entre les deux ; l'air, trouvant probablement alors une ouverture qui lui permit, comme c'est la loi physique, de venir se mettre en équilibre de densité, s'était précipité avec force par cette entrée, soulevant par ondulations l'enveloppe dans tout le chemin qu'il parcourut. L'opération continua, et bientôt le corps de Napoléon parut en entier.

(*La fin à demain.*)

EDOUARD PUJOL,
Lieutenant de vaisseau.

[illegible] la liberté, l'ordre, la propriété, l'édu[cation], la [illegible], les arts, l'industrie, l'agriculture..... la Pologne! [ce]tte sœur rivée violemment, mais pour un jour, à la chaîne de la servi[tu]de, ne devait-elle pas être saluée avec amour dans une assemblée de [Fr]ançais réunis pour la liberté? Qu'on nous permette de citer ces paro[les] : « Après trois jours de sommeil dans le sépulcre de douleur, la Pologne ressuscite comme le Christ, aux yeux des peuples saisis d'admiration; bientôt elle reprendra sa place dans le chœur des nations libres. Au triomphe de la Pologne! à l'affranchissement de la race slave! à la délivrance de toutes les nations opprimées! »

Mais, au milieu de ces ardents désirs, de ces vœux, de ces aspirations, [le] mot de ralliement, c'est l'unité. — L'unité! le catholicisme l'avait ap[porté]e à la terre. Rassemblant les éléments dispersés par le paganisme, [il] poursuivait lentement son œuvre, les nationalités nouvelles se consti[tuai]ent, l'esprit civilisateur du christianisme étendait peu à peu sa bienfai[san]te influence; bientôt les passions se trouvèrent mal à l'aise au sein de [ce]tte unité, elles essayèrent de la briser; l'homme proclama son indépen[dance] religieuse, il voulut être son seul maître et son seul juge... mais hé[las]! tout s'enchaîne. Après avoir voulu marcher seul, sans frein et sans gui[de] pour se frayer la voie du ciel, il voulut marcher seul dans la société [tem]porelle, seul avec ses intérêts, comme il était resté seul avec son or[gue]il; suivez-le quelque temps encore, vous ne tarderez pas à le ren[con]trer seul avec son égoïsme.

Vous étonnerez-vous maintenant que ces coups redoublés portés au ca[tholicisme], à la place d'une harmonieuse unité, aient produit inévitable[men]t le désordre et l'anarchie? Transportez-vous, par la pensée, à la fin [du] dernier siècle : le principe de dissolution avait fait de tels ravages, [qu]'on pouvait désespérer de l'avenir... Mais si l'homme s'agite dans le [mal], effrayé déjà de la vanité de ses prétendues conquêtes, Dieu ne cesse [pas] de veiller sur la France... Après les orages d'une cruelle et sanglante [révol]ution, une idée féconde apparaît, l'idée d'association. D'abord ti[mide], elle s'élabore dans quelques cerveaux solitaires; puis, quelques [enthousi]astes la compromettent ou la parodient. Cependant, malgré tous [les] obstacles, l'idée grandit, se propage; bientôt le mot est sérieusement [prono]ncé, mille voix le répètent, l'opinion s'en empare, tous s'en émeu[vent], hommes d'Etat, publicistes, économistes; on comprend enfin que [la] question d'association est désormais une des plus grandes questions [des] temps modernes... Ainsi, les mêmes hommes qui avaient amoncelé [des] [illegible], qui avaient brisé l'unité catholique au nom de l'indépen[dance] humaine, sentent les premiers le besoin de reconstruire. Travailleurs [illegible], ils préparent, à leur insu peut-être, la réalisation des prin[cipes] chrétiens dans les relations sociales, et par suite, le triomphe de [l'u]nité catholique. Merveilleux desseins de la Providence! Elle se sert, [pour] consolider et développer son église, de la main qui s'était approchée [pour] en ébranler les fondements.

Oui, disons-le avec humilité, les catholiques ne devaient pas avoir [l'h]onneur de l'initiative. Long-temps unis d'une manière trop intime [aux] intérêts et aux grandeurs de ce monde, ils oublièrent que l'Evangile [leur] avait commandé de marcher, de marcher toujours, tant qu'il y au[rait] un progrès à faire dans les institutions et dans les mœurs; de se dé[vouer], de se dévouer toujours, tant qu'il y aurait une plaie à guérir, un [malheu]r à soulager. Intéressés à conserver dans l'organisation de leur pays [la] part que le sort leur avait faite, ils s'efforçaient, dominés par de dé[plora]bles illusions, de transporter dans les institutions relatives et pro[gressi]ves des sociétés humaines, l'immutabilité nécessaire des dogmes [reli]gieux. Personne n'ignore aujourd'hui les conséquences funestes que [produ]isirent ces préjugés. Combien n'a-t-on pas vu d'hommes, chrétiens [au] fond de l'âme, s'éloigner du catholicisme, parce que l'inertie de leurs [frè]res leur semblait avoir sa racine dans les préceptes de leur foi! Voilà la date de cette scission à jamais regrettable qu'il est bien temps de [répa]rer.

Catholiques, libéraux, séparés un jour, le moment est venu de vous [ra]pprocher pour travailler ensemble à l'œuvre commune. Revenez à nous, [vous] conquérants, vous tous qui avez agrandi la science humaine, qui [ave]z su demander à l'industrie tant de merveilles, à la nature des secrets [si long-temps] ignorés... venez à nous, venez puiser à la source de toute [vérité] et de toute justice, la vie qui manque à vos œuvres, venez creuser [les] fondements de votre édifice, dans le roc que les orages n'ébranlent [pas], venez l'abriter sous la main protectrice de l'Eglise, si vous ne vou[lez] voir crouler en un jour ce que vos laborieux efforts auront péniblement préparé. Ne craignez pas que vos mérites et votre gloire soient mé[connus]. L'humanité saura garder la mémoire des grands noms qui l'ont [se]rvie. Les hommes qui, les premiers, après le travail de destruction du [dernier] siècle, ont enfin restitué au monde l'idée de l'unité, les hommes [qui], les premiers, ont compris et proclamé, selon le vœu de l'Evangile, [qu']au lieu du morcellement et de l'individualisme, toute science écono[miq]ue et sociale devait avoir pour base l'association, ces hommes, quels [qu']aient leurs égarements, auront droit à l'estime et à la reconnais[sance] des peuples.

[illegible] les intérêts de la terre, par la loi de la solidarité, comme la [religion] unit les cœurs par une foi commune, tel est le problème dont [on] cherche et attend la solution. Chercher ailleurs les lois de la pro[duction] et de la distribution des richesses, c'est s'enfermer obstinément [dans un] chaos d'inextricables contradictions. En effet, supprimez un mo[men]t, par la pensée, les bienfaisants résultats que promet l'association, [et so]udain, chaque progrès, chaque conquête nouvelle de la science ou [de l']art, va devenir un sujet d'alarme. Répondez-nous : que préparerait à [l'a]venir le gigantesque développement des moyens de locomotion, l'em[ploi] des machines à l'industrie, la presse organisée s'efforçant de jeter à [to]ute heure la vie et la lumière au milieu de nos institutions? Quel se[rai]t le but de toutes les créations nouvelles, nos voies de fer, nos moteurs [qu]i ne connaissent plus d'obstacles ni de limites, chaque élément de la [n]ature dompté par le génie de l'homme et devenant sous sa main un agent docile, et cette langue mystérieuse et muette qui bientôt, avec la rapidité de la foudre, portera la pensée humaine d'une extrémité du monde à l'autre? A quoi serviraient toutes ces choses, si les éléments so[ci]aux, poussés par une activité dévorante, devaient se croiser perpétuel[le]ment pour se combattre; si, dans ce mouvement et dans cette mêlée, [les] hommes étrangers les uns aux autres, se rapprochaient un mo[m]ent sur le champ de l'industrie, non point pour s'entr'aider, mais pour [se] vaincre, s'éloignant bientôt plus indifférents et plus glacés, chargés [des] dépouilles de leurs victimes?

[illegible] au travail que nous préparons.

FRÉDÉRIC ARNAUD.

Nouvelles étrangères.

IRLANDE. — La détresse est effroyable en Irlande. Un voyageur rapporte qu'à New-Inns, village qui compte 500 âmes, il a trouvé presque toute la population chez le révérend M. Flym. Ces malheureux venaient demander à leur pasteur des conseils à défaut de secours; ils sont depuis long-temps réduits à ne vivre que d'un seul plat de pommes de terre par jour, et encore ces pommes de terre sont-elles mauvaises. Le voyageur a assisté à un repas de famille : on a retiré du feu une marmite où des pommes de terre avaient bouilli. Jamais plus dégoûtante pâture ne fut présentée à l'homme : presque toutes étaient pourries.

ESPAGNE. — *El Clamor publico* annonce dans un supplément, que le gouvernement n'autorisant pas la publication de sa feuille, il se voit dans la nécessité de suspendre sa tâche, espérant que ce sera pour peu de temps. Il proteste, dans les limites des droits conférés par la constitution, contre la force et l'arbitraire dont il est l'objet, et il est décidé à poursuivre, devant qui de droit, une demande en dommages-intérêts. — Le même journal publie ce qui suit sur une petite feuille détachée : « Notre numéro d'aujourd'hui a été saisi, nous ignorons pourquoi. Nous engageons les ministres à agir et à sortir de leur inertie. Nous consacrons un autre article à l'anniversaire de la bataille de Villalar, épisode historique. »

— Le général Balboa, capitaine-général de Burgos, a déclaré, le 21, toutes les provinces composant son district en état de siége.

GALLICIE. — On écrit de Breslau, le 21 avril :

« Les gentilshommes qui s'étaient réfugiés dans les monts Carpathes se montrent de nouveau, parce qu'ils voient que les paysans ont tourné leurs armes contre le gouvernement. Dembrowski, ex-secrétaire du gouvernement révolutionnaire de Cracovie, est le chef du mouvement; il s'est même rendu à Cracovie le vendredi-saint. Les débris du parti se réunissent. Szela lui avait offert le commandement en chef, mais il l'a refusé, car Szela inspire une plus grande confiance aux paysans. On prend des gentilshommes pour officiers. »

Chambre des Députés.

Séance du 29 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. BOULAY (de la Meurthe) dépose une pétition relative à l'amélioration du sort des instituteurs primaires. Il demande si le ministère tiendra la promesse qu'il a faite l'année dernière de présenter un projet de loi sur ce sujet.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique, annonce qu'il présentera dans peu de jours un projet de loi sur cette question, qui n'a cessé de l'occuper depuis l'année dernière; il craint seulement que, vu l'état avancé de la session, cette loi ne puisse être discutée cette année.

MM. GLAIS-BIZOIN, DE MORNAY et LÉON DE MALEVILLE demandent si M. le ministre s'occupe d'améliorer l'enseignement médical, et insistent pour qu'un projet de loi sur cette matière soit présenté au plus tôt.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. On s'en occupe activement.

M. DESSAURET dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au chemin de fer du Centre.

La chambre, appelée à régler son ordre du jour jusqu'au budget des dépenses inclusivement, décide qu'elle ne discutera pas cette année les projets de loi : 1° sur les [illegible]; 2° sur la taxe des lettres; 3° sur la correspondance transatlantique; 4° sur les moyens d'améliorer le service du *Moniteur*.

Elle décide qu'après la loi qui l'occupe, elle discutera dans l'ordre suivant les projets de loi relatifs 1° au chemin de fer de Dijon à Mulhouse; 2° au chemin de fer de Saint-Dizier à Gray; 3° aux crédits supplémentaires et extraordinaires; 4° aux fortifications du Havre; 5° aux crédits pour l'Algérie; 6° aux ports de commerce; 7° à divers édifices publics; 8° aux travaux du port de Cherbourg et de Saint-Nazaire; 9° aux réfugiés; 10° aux fêtes de juillet; 11° à un changement de circonscription électorale dans le département de Saône-et-Loire.

La chambre décide encore que les séances auront lieu désormais à une heure.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux chemins de fer de l'Ouest.

M. [illegible] insiste sur les avantages qu'il y aurait de relier nos ports militaires non-seulement au centre, mais entre eux, et de mettre en communication directe Cherbourg et Brest avec Marseille et Toulon.

M. LACROSSE, rapporteur, résume la discussion et donne quelques détails sur les rapports de la commission avec la compagnie. On passe à la discussion des articles.

« Art. 1er. Il sera établi un chemin de fer de Paris à Cherbourg, par Evreux et Caen, avec embranchement sur Rouen. » — Adopté.

« Art. 2. Le ministre des travaux publics est autorisé à concéder directement aux sieurs comte de Breteuil, duc de Plaisance, Edouard Blount et Auguste Michelet, au nom de la compagnie qu'ils représentent, conformément aux listes de répartition qui devront être déposées par eux au ministère des travaux publics, le chemin de fer de Caen sur Paris et sur Rouen, aux clauses et conditions du cahier des charges coté A, annexé à la présente loi. »

MM. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ, DUTERTRE et DE SAINTE-AULAIRE demandent par un amendement que l'on n'indique pas la compagnie à laquelle la concession sera faite, et que dans le cas où la concession n'aurait pas eu lieu dans le délai de six mois à dater de la promulgation de la présente loi, le ministre soit autorisé à procéder à l'adjudication par la voie de la publicité et de la concurrence.

Cette rédaction, dit M. Desmousseaux de Givré, aurait l'avantage de ne pas engager la chambre et de lui laisser toute liberté de voter les amendements qu'elle trouvera convenables. Il est probable que la compagnie de Breteuil accepterait le chemin avec ces amendements; mais dans le cas où elle refuserait de s'en charger, une autre, la compagnie Emile Pereire, est prête à l'entreprendre.

M. BERRYER appuie la première partie de cet amendement. L'on n'a pas de preuve que les souscripteurs de la compagnie Breteuil et Cie soient sérieux; il vaut mieux ne pas [illegible].

M. DUMON, ministre des travaux publics. Le chemin de Caen s'embranchant sur celui de Rouen, apportera [illegible] un surcroît de produits, en compensation desquels nous [illegible] divers avantages. Pour que l'Etat les obtienne, il [illegible] de Caen s'entende avec



CHRONIQUE DU JOUR. — Hier, Ibrahim-Pacha a visité Vincennes. — S. A. est venue avec sa suite dans les équipages de la cour; les nobles visiteurs ont mis pied à terre pour monter de magnifiques chevaux qui leur étaient préparés.

On se souvient qu'en 1841 Méhémet-Ali envoya au roi huit ou dix beaux chevaux arabes, parmi lesquels était celui qu'Ibrahim-Pacha montait à la bataille de Nézib. Ces chevaux furent placés dans les haras du parc de Saint-Cloud. Aujourd'hui, Ibrahim a retrouvé à Saint-Maur son ancien cheval de bataille, qu'il a immédiatement monté, non sans laisser voir une vive émotion, ni sans témoigner aux princes une vive reconnaissance.

M. le duc de Montpensier, récemment nommé colonel du 5e d'artillerie, était à la tête de son régiment. A midi et demi, le cortége des princes français et égyptiens est passé devant le front des régiments, en commençant par l'infanterie et finissant par l'artillerie. De grandes manœuvres ont ensuite été exécutées avec une remarquable précision. Après ces manœuvres, a eu lieu le défilé. A cinq heures, il y a eu grand dîner dans le fort de Vincennes, dans les appartements de M. le prince de Montpensier.

— La cellule dans laquelle on a incarcéré Lecomte, dans la prison du Luxembourg, est située au rez-de-chaussée et naturellement fort humide. Cette humidité a incommodé le prisonnier dès le premier jour de son emprisonnement, et il a réclamé auprès du président de la chambre des pairs, qui vient, dit-on, de faire placer Lecomte dans un étage plus élevé.

On a eu soin d'enlever à Lecomte toute possibilité de voir au dehors dans ce nouveau logement. Les fenêtres déjà grillées ont été garnies d'auvents évasés, de sorte qu'il ne reçoit dans la prison que le jour absolument nécessaire.

Lecomte est traité du reste avec beaucoup d'égards. Il mange régulièrement et ordonne lui-même le menu de ses repas. L'ameublement et les objets de table et de toilette que l'on avait installés au rez-de-chaussée ont été mis à la disposition de l'accusé dans le logement qu'il occupe depuis peu.

— Un convoi est parti aujourd'hui de la gare du chemin de fer du Nord pour Lille. C'est la première fois que la ligne entière aura été parcourue par une locomotive. Parmi les personnes dont ce convoi était composé se trouvaient M. Emile Pereire, administrateur; M. le baron Maurice Duval, préfet du Nord; M. Narjot, préfet de la Somme; M. Calluaud, sous-préfet d'Abbeville; M. le receveur-général d'Arras; MM. Petiet, Lechatelier, Maniel, ingénieurs de la compagnie, et M. Armand, architecte.

POUR FAIRE SUITE A L'HISTOIRE DE NAPOLÉON BONAPARTE DU BARONET WALTER SCOTT. — C'était un consul anglais, M. Drummond-Hay, qui, le 2 août, stipulait à Ribat, auprès de l'empereur du Maroc, les intérêts de la France qui, pendant ce temps, avait une flotte sous les ordres du prince de Joinville, devant Tanger, et une armée sous les ordres du maréchal Bugeaud, à la frontière du Maroc; c'était respectable!

L'empereur accorda au consul anglais tout ce que la France demandait par son organe.

Ces concessions à peine obtenues, M. Drummond-Hay expédie un courrier au consul de France; l'empereur, de son côté, envoie deux officiers de sa maison, l'un à Tanger, l'autre à Isly, avec mission d'annoncer que les affaires de France sont terminées, et que tout acte d'hostilité contre la France sera puni de mort.

Le messager de l'empereur arrive à Isly le 12 août, à l'heure même où M. le maréchal Bugeaud recevait la dépêche du prince de Joinville, lui apprenant le bombardement de Tanger, le 6.

Le fils de l'empereur, qui commandait le camp marocain, s'incline devant les volontés de son père, calme toutes les irritations, s'efforce d'apaiser toutes les haines. Il croyait la paix conclue.

Le maréchal Bugeaud, au contraire, réunit ses troupes, appelle des renforts, met son armée en mouvement. Il continuait la guerre.

Le 14 août, de grand matin, l'armée française marche et se dirige vers le camp marocain.

L'un des principaux chefs, le bach-tobji (canonnier en chef), va réveiller le fils de l'empereur, et l'avertit de l'approche des chrétiens.

« Calme-toi, dit Mouleï-Mohammed, la paix est faite; et c'est sans doute le général français qui, avant de s'éloigner, vient me rendre visite; car bien des fois il m'a exprimé le désir de me voir, de m'entendre, pour le bien de nos relations. »

Et sur ce, le fils de l'empereur, bien tranquille, va se recoucher et se rendort jusqu'à sept heures.

L'armée française avance à grands pas.

Le bach-tobji, inquiet, malgré l'assurance qui lui avait été donnée, va de nouveau trouver Mouleï-Mohammed.

« O mon seigneur, dit-il, le chrétien approche et rien ne témoigne de ses intentions pacifiques; il ne nous a pas envoyé de messager de paix; s'il vient en ami, il faut nous disposer à lui faire honneur; s'il vient en ennemi, il ne faut pas nous laisser surprendre. »

— « Il vient en ami, dit Mouleï-Mohammed; voici la lettre de mon très glorieux père (que Dieu veille sur ses jours!), m'assurant que tout est conclu pour la paix, et que je ne dois faire aucun acte d'hostilité; fais au contraire monter nos plus habiles cavaliers à cheval, et qu'avec leurs fusils, chargés seulement à poudre, ils accueillent par une fantasia brillante la bienvenue des chrétiens. »

Cet ordre est aussitôt transmis; les plus beaux cavaliers vont au-devant des chrétiens pour les accueillir dignement, suivant les désirs de leur maître.

Mouleï-Mohammed, de son côté, ordonne dans l'intérieur du camp tous les préparatifs de la réception. La tente, cette fameuse tente qui a innocemment *posé* aux Tuileries, comme un trophée de guerre, voit tous les apprêts d'une collation, thé, café, gâteaux, etc.

C'est sur ces entrefaites que M. le maréchal Bugeaud arrive. Il n'eut pas grand'peine à s'emparer du camp, du parasol, de la tente, des lettres, et ce fut seulement dans le désordre de la fuite et dans le suprême effort du désespoir que nous eûmes vingt-sept hommes tués.

Voilà ce que dit l'histoire, l'impartiale histoire. Voilà cette bataille qu'on a échafaudée presqu'à la hauteur des grands noms d'Austerlitz, de Marengo, d'Arcole, des Pyramides, et qui a valu un duché *in partibus* à un général français.

Ah! Français! Français né malin! tu as créé bien autre chose que le vaudeville.

MARCHÉS.

Halle aux blés. — 29 avril. Choix, 116 à 118 k. 32,00 à 32,50. — Montereau 115 k. 31,50 à 31,75. — Picardie 115 k. 31,00 à 00,00. — Champagne, 115 k. 31,00 à 00,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 19,00 à 19,50.

Orges. 92 à 93 k., 15,75 à 16,00; les 100 k. 00,00 à 00,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 32,00 à 32,50; 145 k. 30,50 à 31,00; 140 k. 28,50 à 29,00; 135 k. 00,00 à 00,00, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 10,75 à 11,00 les 325 litres. — Moutures 11,50 à 12,00. — Recoupettes 12,50 à 14,00 les 100 k. — Remoulages 17,00 à 17,50 les qualités courantes; 18,00 à 18,50 les fines qualités; 19,00 à 19,50 les blanches.

Halle à la viande du 29 avril. — 22514 kil. Bœuf 1,60-1,40-0,80. — 21660 kil. Veau 1,70-1,50-1,20. — 4095 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. — En gros 44616 kil. 1,50-1,43-1,36.

Marché de la Vallée du 29 avril. — Alouettes (la pièce) 0,00 à 0,00. — Agneaux (la pièce) 8,50 à 22. — Bécasses 0,00 à 0,00. — Bécassines 0,00 à 0,00. — Cailles, 0,00 à 0,00. — Canards barbotteurs, 2,00 à 2,50. — Canetons de Rouen, 4,00 à 6,00. — Canards sauvages, 0,00 à 0,00. — Chapons gras, 2,75 à 7,00. — Chevreaux ou cabris 1,60 à 3,50. — Chevreuils 00,00. — Cochons de lait, 0,00 à 0,00. — Dindes gras, 7,00 à 8,00; comm., 4,00 à 6,00. — Faisans, 0,00 à 0,00. — Lapins ou lapereaux 1,90 à 3,00. — Lièvres ou Levreaux, 0,00 à 0,00. — Moutons pré-salé 08 à 42. — Oies comm. 2,00 à 3,50; grasses, 0,00 à 0,00. — Perdrix grises, 0,00 à 0,00. — Perdrix rouges, 0,00 à 0,00. — Pigeons bizets 0,35 à 0,60; — de de volière 0,60 à 1,20. — Pilets, 0,00 à 0,00. — Poules ordinaires 1,80 à 2,50. — Poulets gras 3 00 à 5,00; de comm. 1,75 à 2,25. — Rouges, 0,00 à 0,00. — Sarcelles, 0,00 à 0,00 Vanneaux, 0,00 à 0,00.

3 p. 0/0.....	» »/»	»» »/»	15 »/»	17 1/2	
5 p. 0/0.....	» »/»	»» »/»	35 »/»	37 1/2	

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM.......... Der C.	103	»/»	Orl.-Vierz.	672	50
Récép. Rotsch.	»	101	10	BELG. 4 1/2... »	»»	»/»	C. du Nord	706	25
ESP. Dette act.	»	32	3/4	— 5 0/0..... »	»	»/»	Famp-Haz.	»	»»
— — pass.	»	»	»/»	— de 1840.... »	100	1/2	Diep.-Féc..	485	»»
— 3 p. 0.0.	»	»	»/»	— do 1842.... »	101	1/2	Boul. à Am.	500	»»
Dete intérieure	»	31	»/»	— Banque.... »	900	»/»	Orl.-Bord.	623	»»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»	»/»	— de Em. 1841. »	1100	»/»	Mont. à Tr.	415	»»
HOLL. 2 1/2.	»	»	»/»	PIÉMONT........ »	1260	»/»	Paris-Lyon	571	25
HAITI..........	»	»	»/»	AUTRICHE...... »	»	»/»	Bord-Teste	»	»»
							Zinc V. M..	6400	»»
							Lin Maber.	725	»»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron.. » »»

MARCHANDISES — HUILE de colza disponible, 78 00 à 00,00; courant du mois, 79,00 à 00,00; 4 d'été, 78 00 à 79,00; 4 derniers, 82,00 à 00,00

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00; cameline, 00,00 à 00,00. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois, mai et juin, 128,00 à 120,00; mois du milieu, 130,00; quatre dern., 00,00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Déjà huit livraisons de l'ENCYCLOPÉDIE MODERNE que publient *MM. Firmin Didot frères*, ont paru et permettent de juger du plan et du mérite de cet important ouvrage, qui donne des notions générales sur toutes les parties des connaissances humaines que personne ne saurait mainte-

[...] paraît deux fois par semaine, le jeudi et le dimanche. Prix, 10 fr. pour Paris, et 12 fr. pour les départements. On s'abonne aux bureaux, rue Vivienne, 4.

— Au moment des départs pour la campagne, l'administration des MESSAGERS PARISIENS vient de quadrupler son service de tapissières et chariots par chevaux. Elle envoie dans les départements. S'adresser à tous ses bureaux.

Spectacles du 30 avril.

7 h. »/» OPÉRA. — Solennité musicale.
7 h. »/» FRANÇAIS. — Virginie. Une Confidence.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. »/» ODÉON. — L'Ingénue. Touristes.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Un homme grave. Conte bleu. Roman comique.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Perruquière.
6 h. »/» GYMNASE. — 1re repr. Jardin d'hiver. Mari. Zoé. Ennemis.
7 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Frisette. Lait d'ânesse. Mlle ma Femme.
6 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Danaïdes.
6 h »/» GAITÉ. — Madeleine. Jean-Baptiste.
6 h. »/» AMBIGU. — Début des mimes Scandinaves.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 3/4 COMTE. — Barbe impossible. Intermèdes. Sourd. Docteur Gall.
6 h. »/» FOLIES. — Rocambolle. Modiste. Bal. France.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] des classes ouvrières une réponse aussi digne et aussi judicieuse.

Encore la Providence et le Régicide.

L'*Espérance, Courrier de Nancy*, se récrie contre notre article sur l'intervention de la Providence dans le crime de Lecomte. Elle nous accuse, à ce propos, d'avoir fait sur l'Annonciation, l'Incarnation et la Transfiguration des plaisanteries que le monde même trouverait d'assez mauvais goût.

Ceci n'est point exact. Nous tenons, au contraire, ces croyances dignes d'égards et d'une étude sérieuse, comme toutes les croyances qui sont depuis des siècles l'objet du respect des peuples : suivant nous, les dogmes recèlent généralement de profondes vérités, qu'il appartient à la science humaine de dégager successivement des voiles qui les enveloppent. Aussi notre langage à cet égard est-il tout différent de celui qui a long-temps été de mode en France et en Europe, et il n'a pas changé dans cette circonstance.

L'*Espérance* prétend, de plus, que nous avons méconnu l'intervention de la Providence parce que, aurions-nous dit : *Si Dieu s'était mêlé de sauver le roi, il se fût mêlé aussi de le faire assassiner.*

« Cette conclusion bizarre, ajoute ce journal, ne se tire pas d'arguments fort serrés, et l'on pourrait bien renvoyer sur les bancs, pour y suivre un cours de logique, la *Démocratie* fouriériste. Les moindres bons écoliers de théodicée, si elle voulait les consulter, en sauraient assez pour lui apprendre que la toute-puissance divine n'a point coutume d'arrêter l'action des *causes secondes* douées de libre-arbitre ; que Dieu, laissant agir les volontés, permet le mal sans en être l'auteur, et lui concède en cette vie une certaine latitude ; ce qui n'empêche pas qu'ensuite, outre la barrière des lois générales dans lesquelles il la circonscrit, il ne puisse très bien, par exception, troubler à son gré la réussite particulière des projets d'une créature perverse, et tromper ainsi quelquefois l'attente du crime. »

Rétablissons notre pensée tout-à-fait travestie. La question est celle-ci :

Dieu a-t-il, ou non, protégé par une intervention directe, les jours du Roi ? — Nous n'en savons rien du tout ; aussi, nous sommes-nous prudemment abstenus de rien affirmer, n'ayant pas, comme l'*Espérance* et certains autres journaux, l'avantage d'être initiés aux secrets de Dieu. Nous inclinons même à penser que, si le Roi n'eût pas changé de place, si Lecomte n'eût pas été troublé, et que la balle eût frappé juste, Dieu n'aurait pas préservé le Roi de la mort, pas plus que le plus obscur des citoyens.

D'où nous oserions conclure, que si le Roi a échappé à un si grand danger, c'est plutôt parce que Lecomte n'a pas bien visé, que parce que Dieu a détourné la balle. Et ce qui nous fortifie dans cette idée, c'est que la *Gazette de France*, la *Quotidienne*, la *France*, et peut-être aussi l'*Ami de la Religion* et l'*Univers religieux*, sans compter toutes les gazettes catholiques et légitimistes de province, qui sont au courant des plans divins aussi bien que l'*Espérance*, n'ont pas vu le moins du monde l'intervention de la main de Dieu dans le salut du prince, sans quoi elles n'eussent point hésité à se rallier autour d'un trône consacré par sept miracles, tandis que le duc de Bordeaux n'en compte qu'un seul à son bénéfice, celui qui le protégea, comme on sait, lors de sa chute de cheval.

Toutefois, reconnaissant la possibilité de l'intervention divine dans les affaires humaines, nous n'avons pas voulu la nier absolument en cette occasion, et nous avons dit que, si la Providence avait permis le crime tout en préservant la victime, lorsqu'il lui eût été si facile de prévenir, sinon la conception, du moins la perpétration du crime, c'était sans doute en vue d'un grand enseignement [illegible], sa culpabilité complète, puisqu'il avait conçu et tenté d'exécuter son attentat, et cependant le scandale d'un grand crime eût été épargné à l'Europe.

Ou la Providence n'est pour rien dans cette affaire, — ou elle a voulu donner à la royauté, à la France entière une grande leçon.

Cette leçon, quelle est-elle, si ce n'est pas celle que nous avons dite ? Que l'*Espérance* nous l'apprenne, puisqu'elle se croit plus avancée que nous dans les confidences de Dieu.

Ce journal eût évité cet embarras, s'il s'en était tenu aux éloges qu'il nous donne pour les articles de M. Thomassy sur le sel. Personne alors n'aurait protesté.

Révolution en Portugal.

Nous recevons de Lisbonne des nouvelles de la plus haute importance. Le ministère réactionnaire Costa-Cabral, qui depuis quatre ans (mars 1842) conduit les affaires de Portugal, paraît être à la veille de tomber sous le coup de l'indignation générale. Après avoir, sous toutes les formes, grevé le pays de mille impôts, après avoir fait dévorer, par des emprunts ruineux, les revenus de l'État, Costa-Cabral espérait qu'il lui serait facile de rétablir complètement la politique de l'absolutisme. Il s'est trompé. La loi qu'il a fait accepter dernièrement aux chambres, et qui attribue la régence au mari de la reine, le duc Ferdinand-Auguste Cobourg-Gotha, a été très mal reçue par le peuple.

Depuis plus de onze ans que le prince Ferdinand-Auguste est à Lisbonne, il n'a eu qu'un seul but, celui de thésauriser et de faire passer des fonds en Angleterre. Comment un peuple pourrait-il voir sans inquiétudes pour l'avenir cet esprit de sordide avarice chez le mari de la reine !

Le prince Ferdinand s'est toujours conduit en étranger ; aussi n'est-il ni aimé ni estimé. D'ailleurs il obéit aveuglément aux suggestions de son conseiller intime, le jésuite Dietz.

Les principaux griefs des Portugais contre Costa-Cabral, sont ses honteuses menées dans les élections. Il n'a reculé devant aucun acte de violence et de despotisme pour que les noms de ses dévoués serviteurs sortissent de l'urne électorale. Souvent la troupe est intervenue, le sang a été versé pour la plus grande gloire du système représentatif.

La nouvelle révolution qui vient d'éclater dans les provinces de Minho, et dans les villes de Fundao, de Tondella, de Braga, de Guimarens, de Vizeu, c'est-à-dire depuis le centre jusqu'au nord du Portugal, n'est pas une révolution militaire : le peuple en masse s'est soulevé, il s'est courageusement battu ; déjà l'on compte beaucoup de victimes. Le peuple crie : vive la reine ! il demande un gouvernement franchement parlementaire, l'abolition de certains impôts et la chute de Costa-Cabral.

Les détails manquent encore ; on assure pourtant que le 8e régiment de chasseurs, en garnison à Braga, chef-lieu de la province de Minho, a fraternisé avec le peuple. On ignore si la ville d'Oporto s'est réunie aux révoltés. En revanche l'insurrection commençait à éclater dans une des provinces du sud, celle d'Algarve.

Le ministre Costa-Cabral ne perd pas de temps, il croit pouvoir se défendre en proclamant la loi martiale, en supprimant la liberté de la presse, et en envoyant son frère, José Cabral, ministre de la justice, sur le théâtre de la révolution, pour observer la conduite des généraux. José Cabral est un des hommes du gouvernement les plus décriés ; c'est lui qui dans les élections a fait commettre les plus grandes énormités.

Dans quelques jours nous saurons au juste ce qu'il faut espérer de cette insurrection. Puisse le peuple portugais, après 25 ans de révolution, asseoir enfin sa liberté et son bien-être sur des bases inébranlables.

[illegible] au centre des quatre principaux [illegible] la Suisse par la chaîne du Jura. Ces avantages géographiques sont précieux ; il est très important de les utiliser. Nos relations avec la Haute-Italie et la Suisse méridionale y gagneront considérablement.

L'embranchement de Dôle à Salins intéresse aussi dans un rayon assez considérable, le développement de l'agriculture nationale. Les sels et les plâtres abondent aux environs de Salins : la ligne de fer proposée permettrait de livrer à bas prix ces matières aux départements voisins et étendrait très heureusement contre les coalitions du Midi, la concurrence des sels de l'Est.

La direction du railway de Dôle à Salins par la vallée de la Loire offre en outre l'avantage de faciliter l'exploitation des forêts royales de Moidons, Chaux, Monchard, les vastes sapinières de la Fresse, du Maublin, etc., etc.

L'État vend chaque année pour près d'un million de francs de sapins provenant de ces forêts. Les communes et les particuliers font des ventes également considérables. Par toutes ces raisons, Brisson avait déjà, dans son *Essai sur la navigation intérieure*, judicieusement proposé un canal entre Salins et Dôle. Cette pensée de bonne administration et de réparation envers une vieille et noble cité long-temps délaissée, fut reprise en 1820 par M. Becquey, et en 1835 par M. Corne, ingénieur en chef du canal du Rhône au Rhin.

Tout concourt donc pour que l'embranchement de Dôle à Salins soit accordé. Et puisque les chambres, dans des vues économiques que nous ne partageons pas, donnent leur approbation à toutes les lignes qui ne demandent pas de subvention à l'État, elles ne sauraient refuser un embranchement aussi utile et dont l'exécution doit avoir lieu sans le concours du trésor.

Ajoutons, pour compléter ce que nous avons à dire sur le réseau de l'Est, qu'il nous paraît tout-à-fait indispensable de relier Besançon à Lyon par la voie la plus courte, c'est-à-dire par une ligne longeant le pied du Jura. Cette ligne, qui desservirait les riches vignobles du versant occidental du Jura, est tellement indiquée comme jonction des chemins de fer de la vallée du Rhône et de la vallée du Rhin, qu'il est impossible qu'elle ne soit pas bientôt exécutée.

La chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de l'Ouest.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'article suivant où la science sociale est savamment combinée avec la science de l'économie agricole.

Des Domestiques ruraux

ET AUTRES AGENTS DE L'AGRICULTURE, ET DE L'AMÉLIORATION DU SORT DES TRAVAILLEURS AGRICOLES (1).

> La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'existence à ceux qui sont hors d'état de travailler. — Art. 21 de la loi du 27 juin 1793.

Parmi les propositions dont se sont occupés les congrès, aucune ne se lie plus intimement à l'avancement de notre agriculture, mais en même temps aucune ne présente plus de difficultés dans sa solution. Car ici, il ne s'agit pas seulement d'un fait physique à accomplir, il s'agit aussi d'une réforme toute morale, toute intellectuelle, toute sociale. Aussi, pour faire sentir la haute importance de ce vaste problème, croyons-nous

(1) Mémoire lu au Congrès agricole du Centre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 1er MAI 1846.

IMPRESSIONS DE VOYAGE.

Translation des restes de l'Empereur (1).

SUITE DE LA JOURNÉE DU 15 OCTOBRE 1840.

Ses cheveux si beaux, qu'il portait longs à Sainte-Hélène, avaient été coupés avant sa mort pour être envoyés à son fils ; mais le peu qui reste est intact.

Toute la figure est momifiée, un peu noircie ; le nez légèrement affaissé ; les lèvres déprimées. Il est néanmoins assez peu défiguré pour être reconnu par qui n'aurait vu que son portrait, malgré sa barbe longue de plus d'une demi-ligne.

M. Marchand se rappelle pourtant avoir rasé l'empereur quelques instants après sa mort. L'anatomie explique sans doute pourquoi la nutrition agit encore sur les organes dont la vitalité est le plus lente, comme les cheveux et les ongles, plusieurs heures après l'extinction de la vie.

Les épaulettes, les décorations, le grand-cordon, n'étaient nullement altérés, seulement ternis ; l'habit vert des chasseurs à cheval était taché, les boutons noircis, un ou deux ne tenaient plus ; mais les revers rouges, les parements, étaient entièrement neufs. La main gauche, dont M. Marchand avait désigné la place avant l'ouverture, était si peu changée qu'on eût dit qu'elle dormait. M. l'abbé Coquereau nous assura qu'elle était rose, potelée, presque vivante. Il n'y avait point d'épée, on sait que l'empereur, voulant la laisser à son fils, l'avait confiée dans ce but au général Bertrand. Les seuls objets qui n'avaient pu résister à l'épreuve du temps étaient le chapeau et les bottes ; ces dernières étaient décousues et laissaient paraître les doigts des pieds.

Le cœur et les entrailles, placés dans une urne, ne furent point visités.

On jugea bientôt qu'il était dangereux de laisser plus long-temps le corps au contact de l'air. Le couvercle d'acajou fut seul replacé, sans y joindre la plaque de fer-blanc, légèrement oxydée.

Ce court moment de contemplation avait peut-être accéléré l'entière dissolution de bien des années.

Le cercueil de plomb fut resoudé ; une forte caisse de chêne reçut le tout, et l'on procéda à la sortie de la vallée.

Ce fut encore un immense travail que ce poids énorme à poser sur le char, et le cortége se mit en marche pour se rendre au quai.

Avant de revenir au débarcadère, je citerai un fait entre cent, qui prouve l'incroyable émoi dans lequel cette auguste cérémonie a jeté tous les habitants de Sainte-Hélène. Cette île qui doit toute l'aisance dont elle jouit aujourd'hui à la seule présence de l'empereur, car son commerce ne s'est agrandi que par l'arrivage fréquent des navires que la curiosité, l'intérêt, y font relâcher, voit cependant s'éloigner sans regret apparent cette unique cause de son bien-être ; les intérêts du négociant sont oubliés, effacés par le sentiment de justice et de réparation dû à l'immortel prisonnier.

Un capitaine anglais, dont je regrette d'avoir perdu le nom, maigre, décharné, au lit depuis huit mois, est venu à six heures du matin, par une brume épaisse, attendre le moment de la sortie du cortége. Ce vieil officier avait fait les guerres de Hanovre, et ne voulait pas mourir sans avoir vu passer le cercueil de Napoléon.

Quel problème insoluble est donc cet homme dont le génie impose un pareil vertige d'admiration et de respect à ceux mêmes qui se sont battus contre lui, et qu'il a traités en ennemis ?

Arrivons au débarcadère.

Les restes de l'empereur viennent de nous être rendus ; ils sont à nous, mais ils touchent encore au sol anglais.

Le capitaine du génie Alexander déclare impossible de transporter à bras le cercueil jusqu'à la chaloupe. Il rend compte au prince de la peine qu'ont nécessitée la sortie du caveau et la mise sur le char, et propose alors de faire servir la grue placée sur le bord du quai à l'embarquement.

Le conseil est suivi, les trois commandants ayant confirmé l'opinion du capitaine Alexander.

Le char est aussitôt présenté sous la grue. Chacun s'embarque et va prendre place autour de la chaloupe.

Le prince lui-même, suivi de quatre personnes de la mission, du commissaire du roi, de M. l'abbé, de M. Hernoux, descend dans la chaloupe, en prend le commandement, et vient se placer le long du quai à l'aplomb de la grue, afin de recevoir le cercueil. Toutes les embarcations suivent, les avirons sont mâtés, les équipages ont le chapeau bas, et, après une assez longue attente, le cercueil, soulevé de terre au moyen de la roue à engrenage, est présenté au-dessus de la chaloupe.

Qu'on se figure l'étrangeté de ce tableau unique. Ce groupe de canots, remplis d'officiers et de matelots, tête nue, l'angoisse peinte sur les traits ; tous ces regards n'en formant qu'un seul, fixés sur ce cercueil suspendu, confié à une corde qui peut casser. Mais personne en ce moment ne songe au poids immense qui peut le broyer en tombant ; l'essentiel est d'emporter intacts les restes de l'empereur.

Toutes les opinions des spectateurs, quelles que soient leurs nuances politiques, sont fondues, concentrées dans cette pensée unique : Napoléon sera-t-il à nous ?

Une immobilité horrible d'anxiété règne. S. A. R. seule, responsable de l'accomplissement de sa haute mission, conserve la physionomie calme du chef, et suit attentivement la descente du cercueil, sans dénoncer une émotion que son rôle tout positif en ce moment, celui de veiller lui-même à l'embarquement, doit éloigner.

Tout à coup le cercueil, après avoir parcouru très lentement la moitié de la distance du quai à la chaloupe, reçoit une secousse brusque, instantanée, qui glace chacun d'effroi ; la grue vient de *choquer*, la corde a molli d'un pied. Ce fut un frisson général ; mais quelques gestes seulement trahirent la sensation des spectateurs. Pas une parole ne vint troubler le silence [illegible] de cette scène à la fois grandiose et bizarre.

Un [illegible] encore signaler la descente du cercueil ; il n'était plus qu'à un pied de la chaloupe, quand un son de voix bref se fit en-

(1) Voir les numéros des 23, 24, 25 et 30 avril.

[illegible] entre les travailleurs. Il faut, suivant nous, unité de vue et unité d'action, aussi bien entre les ouvriers agricoles qu'entre les propriétaires du sol. Quand notre organisation domestico-agricole en sera à ce point, alors, seulement alors, nous n'aurons plus à nous occuper des misères de la classe laborieuse.

Ce qui précède nous conduit à poser en principe : que la misère provient de la mauvaise organisation qui régit l'existence des travailleurs agricoles ; que point d'organisation sans unité ; que l'unité est un lien qui rattache les hommes et les choses à un même principe, en les conduisant vers un seul et unique but ; que ce but peut être formulé par ces deux mots : *Richesse* et *Bonheur* ; que la voie la plus sûre pour arriver à une unité universelle, c'est l'ASSOCIATION.

Suivant nous, l'association est le véritable levier du progrès. Malheureusement ce principe est méconnu, aussi bien en politique qu'en industrie, aussi bien par le commerce que par l'agriculture. De cette première faute, il résulte qu'à côté de la production on rencontre la misère, à côté de la richesse le dénuement, à côté des fortunes colossales nées comme par enchantement des ruines nombreuses, des banqueroutes, des faillites, des fraudes et des vols.

Si maintenant nous supposons les hommes associés, leurs intérêts identiquement liés, alors la production préviendra la misère, la richesse le dénuement, la fortune les ruines et les actions frauduleuses ; il y aura équilibre, et la répartition des bénéfices se fera mathématiquement suivant un principe d'immuable justice, et par contre l'humanité tendra directement vers la richesse et le bonheur. . . . .

Le travailleur qui exerce ses forces corporelles, à quoi tend-il aujourd'hui ? A se procurer purement et simplement le pain nécessaire à la nourriture du lendemain ; car la rémunération qu'on lui accorde ne suffit pas pour le faire subsister pendant plusieurs jours. Est-ce le travail qui le tue ? Non ! c'est la peine, ce sont les afflictions morales, car il ne trouve, comme résultat de son labeur, que la misère, que les privations, que la douleur, et si la maladie vient l'atteindre (et cette idée est une de celles qui exercent le plus d'influence sur son organisme), l'hôpital lui ouvre ses portes, et la charité publique, qui a créé l'hôpital, laisse par compensation sa femme et ses enfants mourir de faim et de misère.

Le travailleur qui exerce ses facultés intellectuelles, qui cherche à se procurer par ses travaux une position en rapport avec son intelligence, souffre, languit et meurt encore plus vite que le travailleur qui n'exerce que ses forces physiques, car la misère a encore plus d'influence sur son organisme.

Revenons au travailleur agricole.

Si ce n'est pas l'excès de travail qui tue le travailleur, l'économiste doit donc s'efforcer de lui procurer ce qui lui manque. Et que lui manque-t-il ? Ce qui est nécessaire à tous ses besoins ! Il faut au travailleur un travail qui le pénètre de la grandeur de sa mission, qui lui montre son labeur concourant à l'édification des grandes choses, qui lui apporte largement son pain quotidien, qui lui prépare un avenir de repos, qui lui permette d'espérer pour sa compagne, pour celle qui l'a aidé à supporter l'existence, un peu de cette tranquillité qui fait le bonheur des vieux jours.

Pour procurer à l'homme ce bien-être, il faut d'abord le connaître, avoir conscience de ses sentiments, de ses passions, de ses penchants, puis appliquer ses facultés, selon ses sentiments, ses passions et ses penchants.

Nous allons nous efforcer de résumer en quelques mots les tendances générales de l'homme :

L'homme tend à l'amitié, et le contact de ses semblables satisfait à cette tendance.

Il tend à l'amour, et le mariage réalise ses désirs.

Il tend aux plaisirs de la famille, et ses enfants viennent combler ses vœux.

[illegible] pour l'ouvrage. Dans le second cas, l'ouvrier [illegible] de mauvais ouvrage toutes les fois qu'il peut le faire impunément, ou, s'il a intérêt à exécuter loyalement son marché, il s'excède, ruine sa santé et abrège son existence.

Suivant nous, le salaire ne peut et ne doit être équitablement réparti qu'en raison du capitale, du travail et du talent.

Moins on trouve d'ouvriers pouvant s'occuper d'un travail, plus le prix de ce travail ou le salaire doit être élevé.

L'honneur qui accompagne une profession doit être considéré comme un salaire.

L'absence de considération nécessite un salaire plus considérable.

Le travail qui n'est pas constant, doit être plus rétribué que celui qui est journalier.

Enfin, le salaire doit faire vivre l'ouvrier, sa femme et ses enfants ; doit l'aider à soutenir les vieillards, à satisfaire les habitudes passées à l'état de besoins, à supporter les dépenses occasionnées par les maladies accidentelles, doit lui permettre les dépenses résultant des satisfactions morales et intellectuelles ; enfin, doit lui donner la faculté de pouvoir amasser une somme assez considérable pour qu'un jour il puisse, sans travailler, se procurer le pain nécessaire à son existence.

Mais tout en procurant ce bien-être et cette satisfaction morale à l'ouvrier, il ne faut pas que le propriétaire en souffre, il ne faut pas que le propriétaire réduise les intérêts que lui rapporte le sol, et qui sont déjà si minimes. Il faut au contraire qu'il trouve dans l'acte de bienveillance et de philanthropie que nous allons lui conseiller une nouvelle source de richesse, une augmentation de produits et par contre une hausse dans la rente du sol.

Tout cela peut se réaliser, et tel est l'admirable résultat que nous offre l'association qui n'agit jamais en mode simple, mais bien toujours en mode composé, qui offre une dualité constante dans le bien-être qu'elle procure, qui enfin ne peut être utile aux uns sans être utile à tous.

On nous objectera que les propriétaires qui ne font pas valoir par eux-mêmes n'ont pas le droit d'imposer à leurs fermiers des lois en dehors de leurs conventions écrites. Cela est vrai. Mais comme aujourd'hui le nombre des propriétaires qui sont à la tête de leur exploitation est assez considérable, nous ne nous adresserons qu'à ceux-là, et, suivant nous, l'exemple devra faire le reste.

Que d'abord les propriétaires fassent, et bientôt les fermiers, en voyant les produits augmenter, les frais diminuer, les ouvriers plus heureux, s'efforceront à l'envi de faire comme les maîtres du sol, de les imiter et de participer sans en avoir conscience, à l'édification de cette voie qui devra conduire les pauvres travailleurs agricoles vers ce but qui est aujourd'hui regardé comme une utopie ; vers le bonheur.

Entrons en matière :

L'art. 21 de la loi du 27 juin 1793, que nous avons pris pour épigraphe, a posé un principe qui malheureusement dans l'ignorance où l'on était alors d'un mécanisme sociétaire est resté sans résultat. Si nous cherchons la conséquence de cette loi, nous trouvons que tout homme faisant partie d'une société quelconque a droit à un minimum qui le mette à l'abri de la faim.

De ce premier principe, nous concluons qu'il est nécessaire d'appliquer un minimum invariable aux classes souffrantes de la société, et en particulier à la classe agricole.

Ceci posé, voyons comment il serait possible de faire l'application du minimum aux deux classes de travailleurs dont aujourd'hui nous nous sommes proposés d'améliorer la position, c'est-à-dire aux domestiques ruraux et aux journaliers.

Par le fait même que les domestiques ruraux font partie du personnel de la ferme, leur nourriture leur est accordée. Nous ne changerons rien à cette première coutume, seulement nous donnerons à la nourriture le nom de minimum, et ce sera la seule partie de la rétribution qui sera

[illegible] Le premier principe s'applique tous [illegible] eux qu'aux journaliers, mais le second ne peut s'appliquer qu'à ces derniers.

Ceci posé, voyons d'abord le mode de répartition que nous adopterons à l'égard des domestiques.

Dans une ferme, les domestiques ont chacun leurs fonctions. Nous y trouvons le charretier ou laboureur, le bouvier, le vacher, le berger, le porcher et les servantes. Tous ces auxiliaires devront avoir, comme nous l'avons vu plus haut, un minimum fixe représenté par la nourriture.

Le laboureur a sans contredit la fonction la plus difficile à remplir, et le travail le plus pénible à exécuter. Quant aux autres domestiques, la difficulté de leurs travaux change à chaque exploitation, selon que le propriétaire se livre plus exclusivement à l'éducation des bêtes à cornes ou à celle des bêtes à laine. Enfin, quant aux servantes, leur travail est assez régulier et consiste habituellement dans la traite des vaches, le soin de la basse-cour et les divers travaux du ménage.

La répartition devra donc avoir lieu selon le travail et le talent développés dans l'exécution de ces différentes opérations, et selon le genre de spéculation auquel les propriétaires du sol se livreront.

Admettons un instant que l'importance des travaux se répartisse dans l'ordre suivant : laboureur, berger, bouvier, vacher, servantes et porcher, et voyons dans ce cas comment le propriétaire devra opérer.

D'après l'expérience et des calculs qu'il serait trop long de rapporter ici, le charretier-laboureur devra toucher pour rétribution annuelle le vingtième des produits obtenus.

Le berger, par le fait même que sa profession, quoique demandant autant de talent, exige moins de fatigues, ne devra toucher que le vingt-deuxième des produits obtenus.

Et par ordre : Le bouvier un vingt-quatrième des produits. — Le vacher un vingt-sixième. — Les servantes un vingt-huitième. — Et enfin le porcher un trentième.

Si quelques-uns de ces ouvriers venaient à remplir exceptionnellement les fonctions du charretier-laboureur, soit dans les labours, les moissons, les fauchaisons ou le battage des grains, ils devront être rétribués comme lui, c'est à dire au vingtième.

On doit néanmoins comprendre que ces chiffres sont très variables, en ce sens qu'ils doivent changer selon les cultures, selon les localités, selon les travaux qu'on fait exécuter. Il nous suffit ici de poser un principe, lors de l'application il sera toujours temps d'en régler l'exécution.

Cependant nous dirons avec la conviction que les chiffres donnent à celui qui les pose, que l'adoption de cette méthode aurait pour but de doubler la somme que gagne actuellement le travailleur agricole et en même temps de doubler le revenu que le propriétaire tire de son sol.

Puis, enfin, si à ce mode de répartition de salaire on parvenait à appliquer un système rationnel de culture, alors il deviendrait impossible de poser des bornes à la progression.

Pour rétribuer équitablement les journaliers, il faut bien se pénétrer de cet axiome que nous répétons ici pour la troisième fois : c'est-à-dire que le travail qui n'est pas constant doit être plus rétribué que celui qui est journalier.

Partant de ce principe, nous dirons que la rétribution du journalier doit être d'un tiers plus forte que celle du domestique rural. On pourra par exemple accorder aux journaliers le treizième des produits récoltés, outre les 70 centimes d'allocation journalière. Ainsi, supposons qu'un ouvrier de cette classe puisse faucher dans sa journée un journal de pré rendant 26 quintaux de foin, il aura donc le prix de deux quintaux qui, à 2 fr. 50 c. par exemple, portera sa journée à 5 fr., plus les 70 centimes de minimum.

Nous avons cependant bien compris que nous ne devions pas accorder une rétribution trop forte, afin de ne pas entretenir la paresse et l'indolence de quelques-uns de ces journaliers. Aussi prions-nous nos lecteurs

---

tendre. On ne peut exprimer l'effet produit par ce bruit inattendu. Et cependant cette parole était urgente, indispensable ; on venait de dire d'arrêter le mouvement de la roue ; c'était le prince lui-même qui avait crié : « Tenez bon ! »

Poussée par la houle du large, la chaloupe venait de s'échouer près du quai ; elle pouvait s'y briser, et le moindre embarras qu'eût en ce moment occasionné la descente du cercueil, eût été la nécessité de le rehisser jusqu'à ce qu'elle fût à flot.

Quelques ordres à demi-voix, donnés par le prince seulement, la mirent promptement en position de recevoir le corps sur l'arrière de son grand mât.

A peine eut-il touché le fond de la chaloupe, que le beau pavillon fait à Sainte-Hélène flotta resplendissant. Dès lors la cérémonie devint toute française, car à ce signal les trois navires de guerre s'entourèrent d'une ceinture de feu et de fumée, s'élevant en auréoles blanches jusqu'au ciel, qu'elles semblaient aller remercier de la réussite de nos vœux. Le temps sombre, la nuit presque faite, rendaient cet aspect encore plus pittoresque. L'air cruellement monotone des flûtes anglaises avait fait place au chœur des moines de *Robert*, exécuté par la bonne musique de la frégate ; les tam-tams et tambourins, qui roulaient sourdement pendant la route, avaient été remplacés aussi, mais par cent coups de canon précipités, bondissant de montagne en montagne avec un fracas effrayant de majesté !...

Certes, c'était là le roulement funéraire qui convenait au convoi de Napoléon...

— Celui-là ou le tonnerre...

Sur un signe du prince, les embarcations de *la Favorite* ouvrirent la marche ; celles de *la Belle-Poule* se mirent sur les flancs du cortège ; les nôtres suivirent. Deux canots marchands, des capitaines Gillet et Truquetil, arrivés pendant notre séjour, avaient obtenu de faire partie du cortège, qui se dirigea vers la frégate.

Un fait qui aura l'air d'une supposition toute poétique eut lieu ; il est authentique, pourtant : il n'est pas une personne à bord de *l'Oreste* qui ne l'ait remarqué. Une étoile seule brillait, pure, éclatante, au milieu d'un ciel gris et sombre ; elle était juste dans la vertical de la frégate, placée comme but du chemin suivi par le cercueil de l'empereur... Les réflexions sont inutiles. Deux salves pareilles à la première se succédèrent à court intervalle pendant le trajet, et toutes les vergues des navires se couvrirent d'hommes faisant face au cortège jusqu'au moment de l'arrivée. Les canots accostèrent du côté opposé à la chaloupe, qui s'arrêta à tribord ; aussitôt, sur le pont, les officiers se formèrent en haies par rang d'ancienneté, le sabre hors du fourreau, pour rendre au cercueil les honneurs dus au roi quand il vient à bord d'un bâtiment de guerre. Une garde de soixante hommes était sur le gaillard d'arrière à babord, face à l'escalier. Le prince, selon le poste prescrit par l'ordonnance, descend au bas de l'échelle de commandement et surveille lui-même les dispositions de l'embarquement ; il s'assure que les fausses balancines sont pesées, et bientôt cent hommes élongés sur le palan mis à la grande vergue, hissent le cercueil. La garde présente les armes, les tambours battent aux champs, les états-majors saluent du sabre, tout l'équipage se découvre, car Napoléon monte à bord !

Arrivé sur le pont, et dépouillé de sa caisse de chêne, le cercueil d'ébène parut et fut transporté sur l'estrade ; l'abbé Coquereau prononça l'absoute, les factionnaires furent placés pour la nuit, et tous les officiers regagnèrent leurs bords respectifs, le cœur et la tête pleins pour longtemps de cette admirable fête de deuil !

Quel beau quart de nuit ce dût être pour l'officier de *la Belle-Poule* chargé de veiller Napoléon endormi !

JOURNÉE DU 16 OCTOBRE 1840.

Un ciel pur, entièrement dégagé, devait éclairer la cérémonie du 16 ; le destin voulait sans doute confirmer l'opinion des historiens en ce qui regarde l'insalubrité du climat de Sainte-Hélène, opinion si souvent repoussée par les Anglais. Il y eut là suffisamment de témoins pour constater la brume mortelle et presque incessante du séjour fixé à l'empereur ; il n'est plus possible d'élever un doute sur cette cause prématurée de sa mort : un seul jour sur dix fut beau.

A dix heures, moment prescrit par l'ordre du jour, les états-majors se réunirent à bord de *la Belle Poule*, afin d'assister au service divin ; 60 hommes de *la Favorite* et de *l'Oreste* y furent aussi admis.

Avant le commencement du saint office, j'eus le temps d'examiner en détail les ornements et décorations qui embellissaient le gaillard d'arrière de la frégate. Sur le mât d'artimon, faisant face à l'avant, s'appuyait l'autel ; à quelques pieds au-dessus on voyait un aigle doré et couvert d'un crêpe : un trophée de six pavillons tricolores l'entourait ; du centre s'échappaient un fusil, une espingole, un pistolet et un sabre ; de chaque côté, sur le pont, des fusils croisés en faisceau, formant un [illegible] prolongé, étranglé au sommet par une couronne d'or ; d'autres couronnes de laurier étaient suspendues aux baïonnettes ; en avant de ces faisceaux, un obusier de montagne, clair et luisant, dominait la volée sur l'avant, une pile de quatre obus.

A babord de l'autel, un paravant en velours noir semé d'étoiles d'argent ; deux ifs garnis d'un double rang de bougies, étaient placés sur l'avant des obusiers.

Au milieu du gaillard d'arrière était placé, sur une estrade, le cercueil couvert du drap mortuaire ; le fond de ce drap était en velours violet, enjolivé d'arabesques, brodé d'or ; l'intervalle laissé dans les angles de la croix blanche, en drap d'argent, était aussi en velours, mais parsemé d'abeilles d'or.

La bordure la plus rapprochée de la croix portait un N couronné au milieu ; la bordure extérieure était en hermine, quatre glands d'or énormes pendaient aux quatre coins du poêle ; à la tête de ce cercueil un riche coussin sur lequel posait une couronne d'or voilée d'un crêpe.

Tout ce luxe d'or, de velours, de satin, faisait un singulier contraste avec ces décorations militaires de canons et de fusils ; mais l'ensemble de ce tableau, placé dans un cadre de mâts, de vergues et de cordes, était vraiment d'un aspect à la fois majestueux et original.

La cérémonie dut bientôt commencer et chacun prit le poste désigné par M. Touchard.

Le prince, placé au milieu du navire, entre le cercueil et le cabestan, avait à sa droite M. Hernoux, à sa gauche M. le commissaire du roi, aux coins du poêle les quatre personnes de la mission, du côté de l'évangile MM. Bertrand et de Las-Cases, du côté de l'épître MM. Gourgaud et Marchand.

Une garde de 60 hommes se tenait partagée en deux de chaque côté du navire : elle était commandée par M. Penenros, lieutenant de vaisseau.

Sur l'avant du cabestan, MM. les commandants et les états-majors réunis, les équipages groupés sur l'avant du grand mât.

La messe fut dite.

Chacun eut en face de l'autel et du cercueil la tenue convenable, et dans cette foule de jeunes officiers qui devait renfermer quelques esprits atteints du vernis d'incrédulité, si peu rare aujourd'hui, le respect le plus religieux, l'onction la plus exemplaire régnèrent ; car, de même que la veille la prise de possession des restes de Napoléon avait eu le pouvoir

Le banquet annuel des anciens élèves de l'école de Sorrèze (direction dom Despaulx, Ferlux frères et Bernard) aura lieu le jeudi 14 mai, chez Lemardelay, rue Richelieu, 100, où l'on pourra s'inscrire.

On s'inscrit aussi chez M. Henry Nouguier, l'un des commissaires du banquet, rue Saint-Honoré, 248 bis.

Chambre des Députés.

Séance du 30 avril 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La chambre a voté, dans sa séance d'hier, l'article 2 du projet de loi, réserve faite du cahier des charges A, maintenant soumis à sa délibération.

Un article est déjà adopté sans discussion quand, sur l'observation de MM. Luneau et Mercier (de l'Orne), M. le président annonce qu'il va être procédé à l'appel nominal.

DE TOUTES PARTS. Non ! non !

M. F. DE LASTEYRIE. Je prierai seulement M. le président de faire remarquer à ceux de nos collègues qui ont demandé que l'heure d'ouverture de la séance fût avancée, qu'ils devraient au moins être exacts.

M. LE PRÉSIDENT. Je ne peux le faire mieux que par l'avertissement que j'ai donné hier et par l'exemple du bureau. La discussion sur le cahier des charges va continuer; M. Grandin a la parole sur l'article 2, ainsi conçu :

« Le chemin de fer s'embranchera sur le chemin de fer de Paris à Rouen en amont du souterrain de Rolleboise; il se dirigera sur Evreux, passant par Conches, Serquigny, Bernay, Lisieux et Mézidon, et arrivera à Caen au point qui sera déterminé par l'administration.

» De Serquigny, une branche sera dirigée sur Rouen par ou près Brionne et Glos-sur-Rille, et se rattachera au chemin de fer de Paris à Rouen, avant l'arrivée dans cette dernière ville, au point qui sera fixé par l'administration. »

M. GRANDIN fait ressortir avec le rapport même de la commission l'importance qu'il y a à ne pas laisser Elbeuf en dehors de réseau dessiné par le projet de loi; il prend acte de la liberté laissée au ministre des travaux publics de déterminer le meilleur tracé, dans l'intérêt d'Elbeuf, et il espère que cette ville intéressante ne sera pas sacrifiée et qu'on laissera Elbeuf en ...

L'article 2 est adopté.

Les articles suivants du cahier des charges sont successivement adoptés sans débat important jusqu'à l'article 37, qui contraint la compagnie, avant la signature de la convention, à apporter le consentement de la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen, à l'application à ce chemin de certaines clauses de ce cahier des charges, telles que celles qui sont relatives au transport des militaires, des ingénieurs et commissaires, des dépêches et des voitures cellulaires, à la prohibition des voitures découvertes et au tarif des bestiaux.

M. GRANDIN propose d'ajouter l'obligation d'apporter également le consentement de la compagnie aux art. 35, 36 et 40 relatifs aux tarifs.

Cet amendement, combattu par M. le ministre et par la commission, en ce qui concerne les art. 35 et 36, est mis aux voix et rejeté.

La partie de cet amendement relatif à l'article 40, est adoptée.

Un amendement de M. Desmousseaux de Givré sur l'article 2 du projet de loi est rejeté après une discussion sans importance.

M. DE BELL propose, de concert avec MM. Hernoux, Leray, Abraham Dubois, Havin, de Tocqueville, Vieillard, d'Houdetot, Sellier, Quesnault et Liberet, au point de vue des intérêts maritimes de la France, un amendement qui compléterait l'article 2 du projet de loi, et qui est ainsi conçu :

« Dans la partie comprise entre Caen et Cherbourg, le chemin sera exécuté, conformément aux dispositions des lois du 11 juin 1842 et du 19 juillet 1845.

» Il est ouvert au ministre des travaux publics, pour les travaux à la charge de l'État, un premier crédit de 500 000 fr. sur l'exercice 1846 et de un million sur l'exercice 1847. »

... tôt, puisque probablement le chemin de Caen à Cherbourg trouvera, comme les autres chemins de fer votés sous l'empire de la loi de 1842, une compagnie qui remboursera à l'État ses avances. La nécessité de pourvoir à la défense des côtes nous fait une loi de voter ce chemin dès aujourd'hui.

Après quelques nouvelles explications de MM. Darblay, Lacrosse et G. de Beaumont, l'amendement est mis aux voix; deux épreuves sont déclarées douteuses; il est procédé au scrutin de division. 117 voix se trouvent dans l'urne blanche, 119 dans l'urne noire; l'amendement est rejeté. M. Martin (du Nord), qui avait, par mégarde, mis sa boule dans l'urne noire, est entouré d'un grand nombre de députés qui paraissent lui adresser de vives observations.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. Plusieurs grâces et commutations de peine viennent d'être accordées par le roi, sur la proposition de M. le garde des sceaux. Différents journaux ont annoncé qu'au nombre des condamnés sur lesquels s'étend la clémence royale figurait Mme Lafarge. Nous n'avons recueilli à cet égard aucun renseignement qui nous permette de confirmer cette nouvelle.

— M. Michel Chevalier ouvrira le second semestre de son cours d'économie politique au Collège de France, le samedi 2 mai, à onze heures. Il traitera de la *colonisation* pendant ce cours d'été.

— Le Zollverein se dispose, dit la *Gazette d'Augsbourg*, à négocier un traité avec Naples.

— Les premières courses de chevaux de Bordeaux ont eu lieu lundi dernier. Le prix de 1 500 francs, fondé par M. le comte de Paris, pour chevaux entiers de quatre ans et au-dessus, a été gagné par *Partisan-Fitly*, appartenant à M. de Nexon, qui a parcouru les quatre kilomètres en cinq minutes. Le prix d'arrondissement de 2 000 francs, pour poulains entiers et pouliches de trois ans seulement, a été remporté par *Octavie*, appartenant à M. Couperie; elle a parcouru les deux kilomètres en deux minutes trente-deux secondes.

— Dimanche 3 mai, les grandes eaux joueront à Versailles.

— Les chambres réunies de la cour royale de Paris ont ordonné la radiation de Me Charles Ledru du tableau de l'ordre des avocats. Cet arrêt est sans précédents.

M. Charles Ledru était assisté de M. Ferdinand Barrot. On disait que les membres de la cour étaient présents au nombre de cinquante-trois; M. le procureur général était assisté de deux avocats généraux et de sept substituts.

— Voici le programme exact des courses de chevaux qui auront lieu au Champs-de-Mars le dimanche 3 mai, à 2 heures de l'après-midi, quelque temps qu'il fasse, en présence de S. A. Ibrahim-Pacha :

Prix du printemps,	4 000 fr.
Prix du ministère de l'agriculture et du commerce,	2 000
Prix de la Ville de Paris,	6 000
Prix de l'Ecole militaire,	3 000
Total,	15 000

La journée sera terminée par une course de haies.

CAISSE D'ÉPARGNE. — Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 26 et lundi 27 avril, de 5 130 déposants, dont 585 nouveaux, 708 378 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière, à 4 956 déposants, dont 453 soldés, 825 680 fr. 41 c.

Rentes achetées, à la demande des déposants, pendant la même semaine, pour un capital de 82 337 fr. 25 c.

Demandes de remboursements du 26 avril, 866 345 fr.

... le sujet de son appartenir ... Ah ! vous savez bien, les jeunes filles de Prunay ? Eh bien ! ces charmantes enfants sont morts ! »

OU LE MAL EST ATTAQUÉ DANS SES RACINES. — On s'entretient à Lure d'un événement qui a produit une sensation difficile à décrire. Une femme de cette localité ayant conçu quelques soupçons sur la fidélité conjugale de son mari, s'arma d'un rasoir et fit subir à son époux, pendant qu'il dormait, l'humiliant supplice que Fulbert infligea à l'infortuné Abélard. Cette triste vengeance a, dit-on, obtenu une forte approbation dans les rangs de la population féminine que la conduite du coupable scandalisait.

COMME ON ÉCRIT L'HISTOIRE. — Nos lecteurs ont remarqué sans aucun doute les gracieux détails que nous avons donnés ce matin sur la visite qu'Ibrahim-Pacha a faite avant-hier à Vincennes. En affirmant que ces détails ont été goûtés, nous ne saurions nous exposer au reproche de présomption, puisque nous n'avons fait que copier le *Constitutionnel*. D'ailleurs, en qualifiant ces détails d'intéressants, nous sommes dans le vrai. N'est-ce pas en effet une attention toute gracieuse de la part des hôtes royaux de l'illustre visiteur que de lui offrir à la descente de voiture les nobles coursiers dont la vue lui rappellera la patrie absente ? N'est-ce point un à-propos d'une délicatesse exquise que d'offrir à Ibrahim, pour assister à une image animée de la guerre le magnifique arabe que le vainqueur de Nézib montait à cette journée qui illustra son nom ? L'intérêt qui s'attache à ce récit n'arrive-t-il pas à son apogée quand on se représente l'émotion du héros à la vue de ce noble témoin de ses hauts faits ? L'adjectif dont nous nous sommes permis de nous servir est donc parfaitement exact. Ce qu'il l'est moins c'est... comment le dire ?... Voici le fait. Au moment où se passait à Vincennes cette scène touchante dont le *Constitutionnel* a donné le récit exact, Son Altesse Ibrahim-Pacha, accompagné de M. le colonel Thierry, du brave Soliman-Pacha, major général de l'armée égyptienne, et de ses officiers, visitait à l'hôtel des Invalides les nobles débris des armées françaises et faisait une pieuse visite au tombeau de celui dont le foudroyant passage en Orient a laissé un superstitieux souvenir dans la mémoire de ses compatriotes.

Voilà comme on écrit l'histoire... Après tout, cette visite qu'Ibrahim n'a pas faite mardi dernier, il la fera mardi prochain; il n'y a donc erreur que de huit jours, et rien n'empêche de croire que les choses se passeront huit jours plus tard comme le *Constitutionnel* raconte qu'elles se sont passées huit jours plus tôt. Si même l'évènement ne cadre pas avec le récit qu'en a donné *à priori* le *Constitutionnel*, ce journal pourra dire qu'il aurait pu se passer comme il le raconte. C'est le cas de dire que si la chose n'est pas vraie, elle est bien trouvée. Qui diable cependant se serait avisé de croire le *Constitutionnel* sorcier ! Comme il a su cacher son jeu jusqu'à présent !

Disons, la prudence l'exige, que la rectification du récit donné prématurément par le *Constitutionnel*, a été apportée par les *Débats*; car s'il est difficile de croire le journal de M. Thiers atteint de prophétie, il ne l'est pas moins de surprendre le journal de M. Guizot en flagrant délit d'exactitude.

N. B. Le *Moniteur* reproduit ce matin le récit que nous avons emprunté au *Constitutionnel*.

AVIS A LA PRESSE. — Le 17 janvier dernier, à propos d'une brochure publiée par M. J. de Polignac, le journal le *Siècle* publia un article auquel M. de Genoude se crut en droit de répondre.

Sa lettre n'ayant pas été admise, la discussion a été portée aujourd'hui devant la 7e chambre du tribunal correctionnel.

Me Nibelle a plaidé pour M. de Genoude.

M. F. Barrot a présenté la défense de M. Sougère.

---

de concentrer toutes les opinions politiques en une seule, les petites hérésies à la mode avaient disparu en face du service divin célébré en son honneur.

Le moment de l'élévation surtout fut solennel : la garde, le genou en terre, présentant les armes, les roulements sourds des tambours voilés, remplaçant le tintement de la sonnette qu'agite l'enfant de chœur, les coups de canon tirés de minute en minute par *la Favorite* et *l'Oreste*, donnaient à cet instant un caractère de tristesse et de recueillement indéfinissables.

Pendant le reste de la messe, la musique sur la dunette, masquée par des pavillons, exécutait des *andante* sévères.

Le service divin terminé, chacun défila par rang d'ancienneté devant le cercueil et y jeta l'eau bénite.

La cérémonie venait de finir, lorsqu'on annonça un brick de guerre anglais, nommé *le Fantôme*, qui arrivait en rade et mouillait près de *l'Oreste*.

A cette nouvelle une pensée prompte, électrique, circula dans la foule des officiers ; venait-il par hasard d'Angleterre avec mission d'empêcher la reddition du cercueil ?

Le prince à qui cette idée vint sans doute aussi, se tourna vers l'un des commandants et je l'entendis lui dire, en accompagnant ces paroles d'un geste fort en usage en Provence :

« Qu'ils viennent nous le redemander maintenant ! » Et il passait le revers de sa main gauche sous son menton.

Il se rendit ensuite au grand panneau pour assister à la descente du cercueil dans l'entrepont, où se trouvait la chapelle ardente.

La musique répéta pendant cette opération le morceau de *Robert*.

Les états-majors furent alors invités, avant de rejoindre leurs bords, à une collation servie dans la salle à manger du prince ; je m'y rendis pour dire adieu à mes connaissances ; j'y trouvai M. l'abbé Coquereau et M. Arthur Bertrand déjeunant tous deux ; M. l'abbé Coquereau m'offrit, en sortant de table, d'aller dire un dernier adieu à Napoléon; nous descendîmes tous trois du caveau et jetâmes de nouveau de l'eau bénite sur le corps.

Les adieux et les souhaits de bon voyage échangés, je partis : un canot de la frégate me porta bientôt à terre, j'y fis ma dernière visite à la bonne famille Gedeon que je quittai avec regret et que je ne pus revoir ... car il devait avoir lieu le lendemain.

JOURNÉE DU 17 OCTOBRE 1840.

La matinée de ce jour fut consacrée à la rédaction du procès-verbal.

Plusieurs souvenirs du prince témoignèrent de la satisfaction que lui avaient fait éprouver le zèle et le dévouement de quelques Anglais dans cette occasion.

Le colonel Tréfaunay eut un magnifique fusil de chasse, le capitaine Alexander reçut une riche tabatière avec le portrait du roi; miss Mary Gedeon montrait à tout le monde, dans une folle gaîté, le superbe bracelet enrichi de pierres précieuses que le prince lui avait envoyé.

Nombre de médailles furent distribuées; elles portaient d'un côté le portrait du roi, et de l'autre cette inscription :

« Loi du 18 juin 1840, ordonnant la translation des restes mortels de l'empereur Napoléon de l'île Sainte-Hélène à l'église de l'hôtel royal des Invalides de Paris, et la construction de son tombeau aux frais de l'État. S. A. R. le prince de Joinville commandant l'expédition. »

Chaque officier reçut une de ces médailles en partage; une partie du cercueil extérieur et du saule vert fut coupée et distribuée entre les trois navires.

Nous devions appareiller le soir même de ce jour, mais le départ fut retardé : le bruit courut qu'une malheureuse discussion relative à l'ordre dans lequel les signatures devaient être apposées au procès-verbal en fut cause ; la question, non résolue, fut remise à l'arrivée en France ; mais il paraît que la réflexion fit comprendre ce qu'un tel débat d'amour-propre aurait de peu convenable en face d'une cérémonie toute de cœur et d'élan, et ces difficultés s'éteignirent pendant la traversée.

Le 18 au matin, les trois navires appareillèrent de la rade de James-Town ; *l'Oreste*, après avoir salué le prince, fit route pour Montévideo.

Adieu, belle frégate, garde saintement le précieux dépôt qui t'est confié ; adieu, belle cavale noire, porte au pays de France qui t'attend les glorieuses dépouilles que tu viens de conquérir ; pars, secoue avec orgueil ta brillante crinière tricolore ; tu dois être fière de ton fardeau et du cavalier qui te guide ! Adieu, encore adieu, le beau pays de France te dira merci !

Le blocus de la Plata était levé et la paix conclue depuis quinze jours à notre arrivée. Deux mois après nous entrions en rade de Brest.

Ici se termine notre journal particulier ; nous ferons seulement une dernière observation sur un fait dont tous les journaux ont parlé.

La conduite sage et résolue du prince de Joinville pendant la traversée de Sainte-Hélène à Cherbourg, les dispositions de guerre prises par lui lors de la mésintelligence suscitée par les affaires d'Orient entre la France et l'Angleterre, ont été avec justice l'objet des éloges de la presse. Nous nous joindrons à tous pour louer la prudence des préparatifs d'hostilité et de défense faits à bord de la frégate ; car la science du marin consiste principalement à être *paré à tout*. Mais nous ne pensons pas que *la Belle-Poule*, portant les restes de Napoléon, courût le moindre risque d'être attaquée. Il existe entre toutes les nations civilisées une convention inviolable, même en temps de guerre, c'est le respect et l'assistance à tout bâtiment dont la mission est un voyage scientifique, une exploration, un travail hydrographique utile au monde entier ; à plus forte raison celui qui porte à son bord ce qui est sacré pour tous les peuples de la terre : un cercueil ! Ce crêpe qui flotte en tête du grand mât, n'est-il pas un écriteau plus saisissant que celui que Louis XI faisait promener dans Paris ? Tous les yeux peut-être n'y voudront pas voir : Place aux mânes du plus grand homme des temps modernes ! mais tous seront forcés d'y lire : Laissez passer la justice de *Dieu* !

Nous finirons en exprimant une opinion que bien d'autres partagent :

Certes le rappel de l'empereur était un acte de justice, et puis c'était l'accomplissement de son vœu le plus cher ; mais pour la masse des Français, ce rappel a tué le prestige qu'attachait à son isolement ; on l'admirera toujours, on ne le plaindra plus.

L'homme est ainsi fait qu'il lui faut des difficultés à vaincre pour se faire un mérite de sa pitié, et il n'y aura plus deux mille lieues à franchir pour s'agenouiller sur sa tombe.

Que voulez-vous que devienne la sainteté du pèlerinage de la Mecque, maintenant que Mahomet est à Constantinople !....

ÉDOUARD PUJOL,
Lieutenant de vaisseau.

FIN.

» On demande pour servir de main à canon beaucoup de jeunes gens, beaux et de bonne réputation; ils auront la gloire de remplacer les BRAVES qui tombèrent en travaillant à la civilisation de l'Inde, selon les bonnes et vieilles méthodes, en pratiquant le pillage et l'assassinat. Déjà plus de 40 000 êtres humains sont restés sur les champs de gloire, et quelques milliers d'autres ont succombé à la fatigue, aux privations et aux maladies.

» Une prime de 4 livres sterling (100 francs) sera accordée aux jeunes gens avides de renommée qui accepteront le noble emploi d'assassins britanniques, et afin que le service de Sa Majesté ne manque pas d'HOMMES BRAVES et MORAUX, assez braves et assez moraux pour que sir Charles Napier lui-même soit fier de marcher à leur tête, voici les avantages qu'on offre à tous ceux qui s'engageront :

» 1° A toute recrue est immédiatement et à tout jamais épargnée la peine de penser : on l'élève sans surnumérariat préalable au rang de machine animée ;

» 2° Si le jeune homme est marié, on lui donnera une excellente occasion d'abandonner sa femme et ses enfants, car il lui sera défendu de les emmener avec lui.

» 3° S'il essaie de déserter, il recevra quelques centaines de coups de fouet, titillation délicieuse, qui peut être mieux imaginée par ceux qui l'ont sentie, que décrite par ceux qui ne l'ont jamais éprouvée. A ses cris et à ses gémissements, la musique militaire y joindra en guise d'accompagnement cet air animé et triomphant : *Britain never shall be slaves* (les Anglais ne seront jamais esclaves). Il aura le droit de se livrer, pendant cette cérémonie, à cette réflexion consolante, que d'après l'opinion du duc de *Vilainton*, ces sortes de remontrances sont tout à fait nécessaires au maintien de la discipline.

» 4° Si, cédant aux illégales tentations de la faim, il lui arrive de mettre la main sur quelque pièce de volaille qui ne serait pas précisément sa propriété, il pourra briguer l'honneur suprême d'être pendu par le commandant en chef lui-même. (Voyez, pour de plus amples renseignements, l'adresse de sir Charles Napier à l'armée des Indes).

» 5° S'il meurt de fatigue ou de maladie (et ces ennemis-là ont fait plus de victimes que la baïonnette et le canon), il n'en sera fait aucune mention dans les bulletins de victoire ; mais s'il tombe sur le champ de bataille, alors il sera couché tout au long dans la liste glorieuse de ceux qui ont versé leur sang pour la patrie.

» S'adresser aux gentlemen qu'on voit se promener vers le milieu du jour devant la *Tontine Proujats*. On les reconnaît à leurs habits de couleur sanglante et aux nœuds de rubans dont leurs schakos sont ornés pour rappeler le chat à neuf queues, et les sillons bleus et noirs, jaunes et rouges que cet instrument imprime si souvent sur le dos du soldat. »

VARIÉTÉS.

Histoire de Pologne.

PAR JOACHIM LELEWEL.

La cause de la Pologne est gagnée dans l'opinion de tous les peuples européens, et l'opinion des peuples devient tôt ou tard une loi pour les gouvernements. L'insurrection cracovienne de 1846, moins importante que l'insurrection varsovienne de 1830, si l'on s'attache aux résultats matériels, a cependant remué plus profondément les esprits. L'Europe attentive n'a perdu aucun détail de cette dernière lutte ; elle se souvient du courage déployé par les Polonais pendant le combat, et de tous les actes qui, après le combat, ont caractérisé diversement les vainqueurs. L'Autriche, qui embrigadait et qui soldait non pas des combattants, mais des assas-

(1) 2 vol. in-8, avec un Atlas.

... pendance nationale.

Tous les éléments moraux qui doivent concourir à la reconstitution de la Pologne sont maintenant préparés : enthousiasme patriotique, résolutions libérales et progressives des Polonais, déconsidération des gouvernements autrichien et russe, neutralité bienveillante de la Prusse, ardente sympathie de la France. A quel moment ces divers éléments enfanteront-ils des actes ? Quand la Pologne renaîtra-t-elle ? Il serait téméraire de fixer le jour où s'accomplira le décret de la Providence, mais le jour de la renaissance ne saurait plus être éloigné. Les peuples attendent, et, dans leur attente, tout ce qui rattache à la Pologne, tous les travaux qui peuvent jeter de la lumière sur les origines ou sur l'avenir de cette nation, prend à leurs yeux un intérêt immense. Voilà pourquoi nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'ouvrage d'un Polonais qui a joué un rôle important dans l'insurrection de 1830, sur l'*Histoire de Pologne* par Joachim Lelewel.

Cet ouvrage est un précis clair, substantiel. Dans la partie relative aux origines de la Pologne, l'auteur a donné place aux traditions fabuleuses; il les a racontées dans un style naïf, et mises dans la bouche d'un oncle qui s'adresse à ses neveux. Jamais, dans ses récits, il n'oublie de nous faire connaître l'état de l'agriculture et de l'industrie aux différentes époques ; des descriptions de la cuisine polonaise trouvent leur place à côté des batailles.

L'*Histoire de la Pologne racontée par un oncle à ses neveux* est suivie de la *Pologne renaissante*, ou histoire de la Pologne depuis sa chute, racontée à la jeunesse polonaise tout entière. Voici le portrait tracé par M. Lelewel du grand-duc Constantin qui opprima la Pologne jusqu'à l'insurrection de 1830 :

« Figurez-vous, mes enfants, un homme de grande taille, aux » épaules larges et robustes, à la voix rauque, au nez retroussé, » ne quittant jamais l'uniforme, portant un chapeau à trois cornes, » surmonté de plumes de coq, et placé de manière à ne pas gêner » ses regards perçants, qui sous des sourcils blancs et hérissés, » cherchaient les victimes qui pussent convenir à ses appétits de » tigre. Voilà l'homme adouci par le mariage (le grand-duc venait » de se marier avec Jeannette Grudzinska). Pour un bouton mal » cousu il mettait aux arrêts le soldat et son officier ; un passant » ne l'avait-il pas salué, il l'envoyait au corps-de-garde ; de jeunes » voyageurs s'offraient-ils à ses regards avec des chapeaux de nou- » velle mode, il les faisait amener sur la place de Saxe, où il pas- » sait en revue les troupes de la garnison, et, après les avoir pla- » cés sur un tambour, il coupait lui-même les bords de leurs cha- » peaux ; un enfant aux longs cheveux avait-il arrêté ses regards, » il le faisait arracher des bras de sa mère éplorée, et pendant » que le pauvre enfant pleurait et tombait en convulsions, on lui » coupait sa belle chevelure. Tels étaient les amusements du grand- » duc Constantin. »

Outre l'*Histoire de la Pologne* et la *Pologne renaissante*, les deux volumes de M. Lelewel contiennent un troisième ouvrage, la *Pologne sous le règne de Stanislas-Auguste Poniatowski* ou histoire de sa chute et des efforts des Polonais pour sauver l'indépendance de leur patrie. Dans ce travail, l'auteur ne résume plus et son récit prend de larges proportions. Les machinations de la politique russe, la démoralisation des Polonais et les détails des différents démembrements sont retracés avec un intérêt dramatique. Dans toutes les pages de M. Lelewel respire un ardent patriotisme. Nous n'insisterons point sur le vif esprit d'opposition que l'auteur manifeste à plusieurs reprises contre les prétentions des princes Czartoriski à la souveraineté. Les questions secondaires qui pourraient aujourd'hui diviser les Polonais doivent dormir et demeurer dans l'ombre. Il est évident que nulle famille ne saurait avoir de droit sur un peuple, mais la monarchie héréditaire tempérée par des

5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 »	120 »	119 90	119 90
— — fin courant	119 90	119 90	119 50	119 50

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» » »	Banq. de Fr. dr cours	3345 »»	Ch. S. G. »	» »»
4 J. »	» » »»	O. V. de Par. »	1335 »»	V. r. dr.	» »»
Emp. 1844. au Ct »	» »»	C. hyp..... »	525 »»	— Ob. anc.	» »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	» »»	— — nouv.	» »»
B. du Trés. »	» »»	— Gann.... »	1130 »»	V. r. gauc.	315 »»
				Paris à Sc.	»» »»
				— à Orléans	1240 »»
				— à Rouen.	1035 »»

PRIMES.	fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	» »»	» »»	84 40	83 90
5 p. 0/0...... d. 50	» »»	» »»	120 45	120 25
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» »/»	»» »»/»	13 »/»	20 »/»
5 p. 0/0.....	» »/»	»» »»/»	33 »/»	40 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »»	ROM.............	Der C. 103 »/»	R.-Havre..	737 50
Récép. Rotsch. »	101 »»	BELG. 4 1/2..... »	»» »/»	Avignon...	920 »»
ESP. Dette act. »	» »/»	— 3 0/0...... »	» »/»	Str. à Bâle.	227 50
— — pass. »	» »/»	— de 1840.... »	100 1/2	Paris-Str...	517 50
— 3 p. 0.0. »	» »/»	— de 1842.... »	» »/»	Tours-Nant	540 »»
Dette intérieure »	36 3/8	— Banque.... »	» »/»	Orl.-Vierz.	» »»
PORTUG. 5 0/0 1837 »	» »/»	— de Em. 1841. »	» »/»	C. du Nord	765 »»
HOLL. 2 1/2 »	» »/»	PIÉMONT........ »	1260 »/»	Famp-Haz.	» »»
HAITI.... ..... »	» »/»	AUTRICHE ...... »	» »/»	Diep.-Féc..	460 »»
				Boul. à Am.	407 50
				Orl.-Bord.	620 »»
				Mont. à Tr.	412 50
				Paris-Lyon	578 »»
				Bord-Teste	» »»
				Zinc V. M..	» »»
				Lin Maber.	725 »»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6000 »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 76,00 à 00,00; courant du mois, 78,00 à 00,00 ; 4 d'été, 78.00 à 00,00 ; 4 derniers, 82,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 76,00 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 ; lin, 00,00 ; cameline, 00,00 à 00,00. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois, mai et juin, 126,00 à 129,00; mois du milieu, 130,00 ; quatre dern., 00,00.

Savons. — Disponibles, belle qualité, 00 à 00,00 les 100 kil.

SUIFS. — Toujours calmes et sans variations. Ceux de place sont maintenus par la boucherie à 59,30 les 50 kil. L'approvisionnement en suifs étrangers est sensiblement réduit. Suifs en branche, 44,00 à 45,00 ; chandelle, 61,50.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 1er mai.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Relâche.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE — Marie. Cendrillon.
7 h. 1/2 ODÉON. — Relâche.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un homme grave. Conte bleu. Roman comique.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Beruard. Professeurs.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

» ... le titre de Rédempteur social,» il ajoutait «que ces
» blasphèmes étaient en pure perte, qu'en voyant ces deux noms
» si près l'un de l'autre, on ne serait frappé que de l'indignité
» d'une telle profanation ; qu'essayer d'élever Fourier si haut, c'est
» faire effort pour faire descendre Jésus de la place que lui a faite
» la conscience humaine, etc., etc. »

Cet article du *Semeur* a été reproduit par la *Gazette de France.*

Nous avons quelques raisons de penser que le récit de nos fêtes phalanstériennes a excité les mêmes sentiments dans quelques cœurs honnêtes.

Quand des scrupules sont sincères, nous nous faisons un devoir de les dissiper. La foi est une vertu si rare, la passion religieuse une si noble passion, que nous honorons même leurs égarements. Aussi, avons-nous donné aux critiques du *Semeur* l'attention sérieuse que nous avons refusée aux frayeurs politiques du *Mémorial de Rouen*, qui, pour le dire en passant, paraît fort courroucé de notre irrévérence.

Que nos adversaires lisent donc notre réponse avec impartialité, comme nous avons lu leurs attaques, et qu'ils s'interrogent ensuite avec bonne foi.

Où est le blasphème à rapprocher le nom de Fourier de celui de Jésus, si nous maintenons de l'un à l'autre la loi de hiérarchie, si nous honorons dans Fourier, non l'égal, mais le premier des serviteurs du Christ? Quel maître fut jamais offensé parce que la reconnaissance des peuples entoura son nom de celui de ses disciples?

Fourier est à nos yeux le plus grand des serviteurs et des disciples du Christ, parce que lui seul entre tous ceux qui prennent ce titre, a trouvé les moyens de réaliser les préceptes du Messie.

Que prêcha Jésus-Christ? L'amour de Dieu, la foi absolue dans la Providence, et l'exécution des plans divins sur la terre comme au ciel; — l'amour du prochain, le pardon des injures, le dévouement mutuel; — le respect des droits de tous, de la femme, des enfants, du peuple, au nom de l'unité de nature; — l'affranchissement de tous les opprimés; — le courage de l'apostolat, et le dévouement du martyre pour la propagation de la vérité ; — la solidarité entre la destinée présente et la destinée future, entre les générations mortes et les générations vivantes; — le prochain bonheur de l'humanité par l'avènement du royaume de Dieu. Toutes ces grandes vérités, entrevues dans les âges édéniques, s'étaient obscurcies dans la conscience des peuples, pendant quatre mille ans de déviation. La mission du Christ fut le redressement de l'humanité fourvoyée; il éclaira les intelligences, et réchauffa les cœurs au foyer d'une lumière et d'une chaleur plus vives, et c'est pour avoir remis le genre humain dans la voie du salut, que le genre humain reconnaissant l'a proclamé pendant dix-huit siècles et le proclame encore le Rédempteur et le Sauveur du monde; et parce qu'il a péri de la mort la plus ignominieuse, victime des docteurs, des scribes, des prêtres, des puissants et des savants de la société où il annonçait la bonne nouvelle, sa mort est devenue le symbole suprême du sacrifice dans les âges de subversion, et la croix le digne objet des respects de l'humanité.

Mais Jésus ne pouvait faire que s'accomplit de son vivant ni longtemps encore après lui la régénération sociale qu'il annonçait. Ce n'était pas une œuvre de pur sentiment, car le bonheur et l'amour ne peuvent se réaliser dans la misère et dans l'opposition de tous les intérêts, il faut le concours de la science et de l'industrie, le concours de toutes les forces et de toutes les intelligences. Or, ce concours manquait de son temps. Souvent il se plaint de la grossièreté d'esprit de ses disciples et du peuple qui l'entoure ; il leur dit qu'il aurait encore beaucoup de choses à leur enseigner, mais jusqu'aux missionnaires! quels appuis dans les rois et les peuples, croyants jusqu'au fanatisme et dévoués jusqu'au martyre! Et cependant, après dix-huit cents ans de domination chrétienne, le monde est encore païen. Les hommes n'aiment pas Dieu et ne l'adorent que des lèvres ; ils se haïssent et se jalousent au lieu de s'aimer; les dispositions au dévouement sont plus rares que jamais; la femme et l'enfant sont opprimés; le peuple est serf par le salaire et la pauvreté ; la croyance à Dieu est ébranlée plutôt qu'affermie ; les générations présentes n'ont pas plus de souci de l'avenir que du passé ; la guerre, l'iniquité, l'impiété, l'oppression, nous enveloppent de toutes parts, au lieu de la justice, de la piété, de la fraternité prêchées par Jésus. Nous ne pouvons jeter les regards autour de nous, qu'ils ne soient souillés par le spectacle impur de la prostitution et du vice, par le tableau de l'esclavage des faibles, du mensonge universel, des crimes et des fraudes sans nombre.

L'Evangile n'est donc pas réalisé. Le royaume de Dieu n'est donc pas advenu. Chacun n'a pas son pain de chaque jour, et la volonté de Dieu n'est pas faite sur la terre comme au ciel.

Et si, à réaliser les grandes promesses du Christ, tant d'âmes généreuses ont été impuissantes, n'est-ce pas un signe qu'il faut par la science de l'organisation sociale féconder les inspirations du sentiment?

Cette science, les contemporains de Jésus ne pouvaient la porter : le dix-neuvième siècle, plus avancé dans la connaissance des lois du monde, mieux préparé par les progrès de l'industrie, peut la porter. Un homme est venu, qui l'a découverte et enseignée, et cet homme est Charles Fourier.

Loin de nier la grandeur de Jésus, Fourier lui a toujours rendu le plus respectueux hommage. En un temps où il était de mode de persifler le Christianisme, l'auteur du *Nouveau Monde industriel* déclarait Jésus-Christ son maître et son guide. A toutes les pages de ses livres il se donne pour le continuateur de l'œuvre du Christ, le promoteur de l'organisation sociale qui doit faciliter la réalisation des préceptes du Christ.

S'il est vrai que telle fût sa mission, et que telle a été son œuvre, comment serait-il impie de rapprocher son nom de celui de Jésus-Christ et de l'appeler, lui aussi, le Rédempteur social? Si, grâce à lui, la liberté se combine avec l'ordre, la vertu avec le bonheur, la richesse avec le travail, l'essor de nos passions avec les plans divins, la vie terrestre avec la vie ultra mondaine, la génération présente avec les générations futures ; si l'homme, sous l'influence de ses doctrines, se rallie sympathiquement à l'homme, à la nature et à Dieu, et qu'ainsi se raniment les élans religieux aujourd'hui comprimés, Charles Fourier n'aura-t-il pas, sur les pas et suivant les préceptes du Christ, racheté l'humanité, révélé les destinées, sauvé le monde! Et sa gloire ne s'ajoutera-t-elle pas comme un rayon nouveau à la gloire du Christ?

Que nos adversaires nous disent où est le blasphème dans ces solennels et tardifs hommages rendu au génie d'un homme, qui fut raillé et conspué par les docteurs et les prêtres des doctrines régnantes; qui vécut et mourut, bon et simple de cœur, pauvre, isolé, martyr de sa foi dans la Providence et de son amour pour les hommes, n'ayant pour consolations que ses espérances et pour serviteurs à son lit de mort que quelques disciples, humbles pêcheurs d'hommes, inconnus au monde.

Cessez donc, croyants de tous les cultes, de blasphémer vous-mêmes le Christ dans la personne du plus grand des chrétiens, et si vous recherchez sincèrement le royaume de Dieu et sa justice, pour que tout le reste vous soit donné par surcroît, n'outragez plus, par d'injustes accusations, les hommes qui, comme vous et mieux que

des chefs d'industrie.

Nous, ouvriers, profondément touchés du noble exemple que viennent de donner les grands industriels de Paris, en fondant le *Jury de récompenses pour les ouvriers* ;

Désireux de faire tout ce qui sera en nous pour aider à la *régénération morale* de la classe laborieuse, but poursuivi par la société de patronage qui vient de se former ;

Convaincus que cette régénération est essentiellement liée à celle de toutes les autres classes, et que, si le patronage des ouvriers par les maîtres doit rappeler les premiers à l'observation des devoirs sociaux, une institution analogue est aussi nécessaire pour encourager les seconds dans l'exercice des obligations non moins grandes qu'ils ont à remplir.

A l'exemple des chefs d'industrie qui ont fondé le *Jury de récompenses pour les ouvriers*, nous avons constitué entre nous un *Jury d'encouragements en faveur des chefs d'industrie*.

Si la maxime : *Les bons maîtres font les bons ouvriers*, est vraie, la pensée qui nous dirige est inattaquable ; et, aussi juste que celle qui a inspiré la fondation du *Jury de récompenses pour les ouvriers*, elle est destinée au même succès.

Il y a plus ; elle en est le complément nécessaire, indispensable. Procédant avec les mêmes vues, suivant la même marche, animée du même désir de bien faire, aussi désintéressée, elle comblera les lacunes qui forcément s'étaient manifestées dans le philanthropique projet des maîtres de l'industrie parisienne.

Les soussignés se croient exactement, vis-à-vis des chefs d'industrie, dans une situation semblable à celle où sont les membres du *Jury de récompenses* vis-à-vis de leurs ouvriers. Toute l'intelligence, la sagacité, l'équité qu'apporteront les maîtres dans le choix des encouragements à donner à la bonne conduite, à la moralité des ouvriers, ne feront pas plus défaut à ceux-ci, lorsqu'il s'agira de découvrir et de couronner la probité et la vertu de leurs chefs.

Comme le jury des maîtres, celui des ouvriers, reconnaissant que le pouvoir a beaucoup fait en ces derniers temps pour la prospérité matérielle des chefs de l'industrie, tant pour les encouragements qu'il a accordés aux plus hardies spéculations que par les lois qu'il a faites ou appliquées en leur faveur, dirigera principalement ses efforts vers la recherche et l'encouragement des qualités morales qui, nécessaires à tout le monde, sont encore plus indispensables à ceux qui ont sous leur dépendance le sort de milliers de familles pauvres.

De même que la *tutelle* des maîtres s'étendra sur tous ceux qui travaillent, quels que soient leur sexe et leur profession, la sollicitude des soussignés n'aura pas de bornes. Il ne sera pas nécessaire que le maître occupe chez lui un des membres du jury ouvrier pour qu'il lui soit accordé la récompense due à son mérite, car c'est partout que les soussignés iront chercher le vrai mérite.

Ainsi donc, le *Jury ouvrier*, par une enquête sérieuse et approfondie, sera bientôt à même de signaler à la reconnaissance publique ceux d'entre les manufacturiers et entrepreneurs industriels dont la conduite régulière, l'aménité envers leurs inférieurs, la justice dans les transactions, l'humanité dans les actes, et tout ce qui, en un mot, constitue le parfait honnête homme et le bon citoyen, lui fera un devoir de les donner à tous leurs collègues comme un exemple et un modèle à suivre.

Et pour arriver à la découverte de ces vertus, que jusqu'à ce jour une modestie louable a ensevelies dans l'ombre et le silence, le *Jury ouvrier* est décidé à n'épargner ni son temps ni ses peines, les résultats de son œuvre devant le récompenser de ses travaux, d'ailleurs si honorables et si doux au cœur.

Trop pauvres pour distribuer des encouragements matériels, et pensant d'ailleurs que la vertu trouve en elle-même sa récompense, les soussignés ne pourront offrir aux bons maîtres que des mentions honorables dans une publication annuelle.

Si l'autorité publique, jalouse de participer aussi à ce grand acte de justice et d'avenir, veut joindre sa marque d'estime à celle des ouvriers, elle montrera par là son intelligence.

L'institution du *Jury ouvrier* aura des résultats faciles à prévoir

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 2 MAI 1846.

OUVERTURE DE L'HIPPODROME.

Jeudi dernier, pour la première fois de la saison, l'Hippodrome s'est ouvert au bruit des fanfares ; des milliers de spectateurs ont applaudi à la vigueur des écuyers, à la grâce et à la résolution des amazones ; ils ont admiré l'élégance des costumes, des chars et des attelages.

Depuis longtemps cette fête nous était promise, mais le ciel s'était toujours prononcé contre la famille Franconi. A deux reprises déjà le public, appelé à la barrière de l'Etoile par un programme pompeux, avait trouvé le sol détrempé par la pluie, et l'ouverture de l'Hippodrome ajournée pour cause de mauvais temps. A cette occasion, nous demanderons une fois de plus à quoi servent les savants officiels que la France entretient à si grands frais? Pourquoi tant de géologues, d'astronomes, de physiciens, de chimistes? Comment! après tant de siècles d'observations et d'études, un peuple qui se dit civilisé par excellence ne saurait se livrer à l'entraînement d'une fête sans risquer d'être interrompu par la pluie! une vapeur, un brouillard, un nuage lui font la loi!

Nous avons perdu quelque peu le respect des anciens pour la foudre. On sait que le bon Jupiter se laisse dérober son tonnerre sans se fâcher; il suffit pour cela d'une simple broche; mais, en 1846, nous vénérons toujours le nuage; nous ignorons l'art de le conduire dans les régions où il est utile, de le suspendre au-dessus des champs arides et de le résoudre à point nommé en pluie bienfaisante. Nous ne savons pas l'écarter des villes et des lieux de plaisir. Un roi civilisé passant une revue solennelle est exposé aux ondées les plus intempestives, la pluie ne respecterait pas un bal champêtre ni une légion de la garde nationale paradant pour la première fois *dans la nouvelle tenue*. Et l'on dit que nos savants servent à quelque chose! un peuple anthropophage viendrait seul à bout de les utiliser, encore ferait-il bien mauvaise chère.

Les civilisés n'ont pas encore su comprendre que l'atmosphère est comme la terre elle-même, un champ livré par Dieu à la culture et à la domination de l'homme. Aussi, M. Victor Franconi, directeur de l'Hippodrome, voyant les nuages ligués contre lui, s'est-il contenté de recevoir la pluie et d'ajourner par deux fois sa première représentation. Enfin, jeudi, sans remise, les portes se sont ouvertes ; une foule brillante a rapidement couvert tous les gradins. Cette foule est pour elle-même un grand spectacle. Il est beau de voir plusieurs milliers de personnes en habit de fête, animées par l'attente du plaisir. Pour des regards habitués aux proportions d'une salle de spectacle ou d'un cirque, l'Hippodrome est vaste, on aime sa décoration empruntée à l'architecture arabe, ses mâts aux banderoles flottantes, sa voûte d'air et d'azur, et les rayons du soleil dont il se laisse largement inonder. L'orchestre est nombreux, bien conduit ; les *sax-horns*, dont la voix est trop éclatante pour une salle fermée, et qui résonnaient trop bruyamment, peut-être, au dernier banquet phalanstérien, peuvent déployer librement, à l'Hippodrome, leur puissante harmonie.

Tandis que leurs accords dissimulent aux spectateurs réunis les longueurs de l'attente, tous les regards interrogent les ornements qui décorent l'arène ; on voudrait trouver un sens à ces formes, à ces couleurs ; on cherche à les interpréter, et quand même on ne saurait pas que la livrée de l'Hippodrome, blanc, bleu ciel, orange, signifie, dans la langue de l'analogie universelle : unité, amour, enthousiasme, l'alliance de ces couleurs paraît heureuse et de bon augure.

La trompette résonne, un rideau s'ouvre au midi de l'arène, et nous voyons défiler un brillant cortége équestre. Trompettes, nobles dames, cavaliers, varlets, tous portent le galant costume du règne de Louis XIII. Après avoir fait lentement le tour de l'Hippodrome, on s'arrête et l'on se range en bataille, puis l'on se divise en ... dames et cavaliers s'élancent au galop le pistolet au poing, ... de carton, des têtes de maures placées sur des piquets ... d'une tombe sous le feu de mesdames Céleste, Caroline, ... Cécile.

Les varlets ont emporté les armes à feu ; la troupe élégante fait briller ses rapières, elle part à bride abattue, et les têtes qui jonchaient le sol reparaissent au bout des épées. On distribue ensuite les javelots ; les cavaliers et les amazones font pleuvoir une grêle de traits contre des cibles ; quatre fois le but est touché, quatre fois une corbeille s'ouvre et rend à la liberté un essaim de blanches colombes.

Aux javelots ont succédé les lances inoffensives du jeu de bague ; les écuyers et les écuyères passent au galop sous un arbre de métal, dont les branches sont garnies d'anneaux enrubanés. Bientôt chaque branche est dépouillée de ses fleurs. Lecteur, vous venez d'assister au *Carrousel du temps de Louis XIII*. Dans ces gracieux exercices les amazones ont obtenu l'avantage sur les cavaliers.

Pendant le premier entr'acte, l'Américain Braduri, couché sur la corde volante, s'y prélasse comme sur un lit moelleux ; il sourit et sa confiance gagne le public, bien qu'il suffise d'un faux mouvement pour envoyer l'acrobate sonder les mystères du monde aromal.

Les amazones rentrent en scène sous un costume nouveau ; elles ont pris la casquette du jockey, sa casaque bariolée, et n'ont conservé du vêtement habituel de leur sexe qu'une longue jupe de velours noir ; les voici lancées dans un nuage de poussière, elles franchissent plusieurs fois les haies, et Mlle Angèle, distinguée par son corsage rayé de vert et d'orange, arrive la première au but.

MM. Henri Franconi, Jacob, César, vêtus à l'orientale comme les Perses de l'antiquité, exécutent un *steeple-chase* debout, et sautent aussi les haies. Chacun d'eux a les pieds posés sur la croupe de deux coursiers.

Nous renonçons à raconter avec détail comment la lutte des écuyers et des amazones s'est plusieurs fois renouvelée ; l'homme se montrant toujours plus énergique et plus fort à mesure que la femme s'était montrée plus gracieuse ; courant sur deux chevaux lorsqu'elle s'était fait applaudir en en conduisant un seul, se dressant debout sur quatre chevaux à la fois, lorsqu'elle venait de conduire un char. Au milieu de cette lutte qui mettait en relief toutes les qualités corporelles des deux sexes, des intermèdes bouffons se sont glissés et, par exemple, la course de

commerce. ... l'exemple de coalitions ... qui ... celles des ouvriers, deviennent une calamité publique.

Les soussignés ne prétendent pas dire que le tableau qu'ils viennent de tracer s'applique à la majeure partie des fabricants; telle n'est pas leur pensée : ils croient au contraire qu'il n'y a encore que quelques brebis galeuses, et leurs efforts tendront à empêcher la contagion de gagner le troupeau.

RÈGLEMENT.

I. — Il est formé, parmi tous les ouvriers qui veulent bien y prendre part, un comité d'enquête chargé de transmettre à la reconnaissance publique les noms des chefs d'industrie qui, en France, se sont signalés ou se signaleraient par une conduite exemplaire sous tous les rapports.

Ce comité, déjà nommé pour cette année, recevra des ouvriers tous les renseignements, avis, etc., destinés à les guider dans ces choix difficiles.

II. — Il publiera chaque année un compte-rendu de ses enquêtes.

Mention honorable y sera faite :

1° Des maîtres, fabricants, manufacturiers, entrepreneurs, etc., dont la vie privée sera exempte de reproches (sixième classe de mentions);

2° De ceux qui auront veillé avec sollicitude sur la santé de leurs ouvriers, et qui n'auront pas craint de faire quelques dépenses improductives pour assainir leurs ateliers (cinquième classe);

3° De ceux dont les ateliers seront régis, pour la discipline intérieure, par un règlement émanant des ouvriers eux-mêmes (quatrième classe);

4° De ceux qui n'auront jamais eu de procès avec leurs ouvriers (troisième classe);

5° De ceux qui n'auront pas voulu diminuer les salaires, malgré les exemples, les encouragements, les menaces même de leurs confrères coalisés (deuxième classe);

6° De ceux qui, sans rien toucher au salaire actuel, feront participer les ouvriers, dans quelque minime proportion que ce soit, à leurs bénéfices nets (première classe).

Les ouvriers fondateurs de la présente institution pourront ajouter à ces catégories toutes celles qui n'ont pu être prévues dans ce premier travail.

Les mentions ne pourront être faites qu'accompagnées de l'attestation de la moitié au moins des ouvriers travaillant chez le fabricant désigné.

(*Suivent les signatures.*)

Paris, ce 1er mai 1845.

A demain nos réflexions.

La Chambre de commerce du Havre et le Railway de Saint-Dizier.

Nous avons souvent eu occasion de féliciter la chambre de commerce du Havre de l'empressement qu'elle apporte à éclairer le gouvernement toutes les fois que les grands intérêts du pays se trouvent engagés. Nos sympathies sont d'autant plus acquises à cette chambre de commerce, que dans l'affaire des chemins de fer elle ne cesse depuis dix ans de demander l'exécution et l'exploitation de ces chemins par l'Etat.

Les railways de Saint-Dizier à Gray et de Dijon à Mulhouse, devaient éveiller la sollicitude de la chambre du Havre; aussi vient-elle de publier un mémoire très important sur la direction à donner à ces deux lignes (1).

(1) *Observations sur les chemins de fer de Mulhouse et de Saint-Dizier*, par MM. J. Clerc et M. Delaroche, délégués de la chambre de commerce du Havre.

... comment ne fait-il qu'on n'ait pas mis en évidence les intérêts maritimes?

Plus loin la chambre de commerce du Havre fait ressortir combien il est fatal pour nos relations internationales que nos tarifs soient si élevés qu'ils le sont, et cela à cause de l'intervention des Compagnies dans l'exploitation de ces voies rapides de communication. La chambre de commerce met en présence le prix de tonnage sur les deux lignes du Havre à Bâle, et d'Anvers à Bâle. Dans ce calcul il ne faut pas oublier de remarquer que du Havre à Bâle par Saint-Dizier et la vallée de l'Ognon la distance par notre territoire est plus courte, et que pourtant le prix de transport est plus élevé que par Anvers, Cologne et Mannheim. C'est incroyable, mais c'est ainsi, grâce aux compagnies.

Marchandises de première classe du Havre à Bâle, 765 kilomètres à 18 cent. par kilomètre et par tonne.	138 fr.	90 c.
D'Anvers à Bâle par Cologne, le Rhin et Mannheim, 784 kilom., à 8 cent. par kilom.	63	72
Différence en faveur d'Anvers	75	18

Vis-à-vis de pareils faits, on ressent plus vivement encore combien il est déplorable que les voies de transport, qui exercent une si haute influence sur la prospérité du pays, aient été abandonnées à la merci des Compagnies. Depuis bien des années la chambre de commerce du Havre avait demandé au gouvernement de se réserver la faculté de diminuer les tarifs de 40 à 50 p. 100 pour les *marchandises de transit*.

L'adoption d'une mesure semblable devient plus nécessaire que jamais; les lignes allemandes se compléteront, et si nous maintenons nos tarifs élevés, on évitera nos ports, notre navigation, et on tournera autour de la France sans emprunter son territoire.

Le conseil général du commerce l'a si bien senti, qu'à sa dernière session il a émis à l'unanimité le vœu que cette mesure soit adoptée.

Mais pour faire sentir l'importance de ce vœu, voyons ce qui se passe en Belgique, pays sans marine et sans colonies.

Voici comment le gouvernement belge apprécie la haute importance du TRANSIT (1). Rien ne lui coûte pour en assurer les avantages à son pays.

« Le problème à résoudre, dit le ministre belge, est d'attirer sur les » ports du pays, et SPÉCIALEMENT SUR CELUI D'ANVERS, LE TRAN- » SIT DES MARCHANDISES D'ALLEMAGNE; cette dernière condition ne » peut être remplie qu'autant que les frais de transport entre Anvers et » Cologne ne seront pas plus élevés que ceux de la navigation du Rhin » entre cette dernière ville et Rotterdam. »

« Le gouvernement, poursuit plus loin le ministre, n'a reculé devant » aucune mesure, compatible avec les intérêts du trésor et de l'indus- » trie nationale, pour atteindre les conditions essentielles que nous ve- » nons d'indiquer, etc., etc. »

Chez nous, que se passe-t-il?

On ne fait rien; on ne s'occupe du commerce international, c'est pour dire que son peu d'importance ne doit pas exercer d'influence sur les tracés. On ne veut pas se rendre compte que si le commerce de transit ne s'est pas développé en France, c'est uniquement à cause de la cherté des transports. Il en serait tout autrement si nos tarifs des chemins de fer n'étaient pas aussi élevés.

Ces observations sont de la plus grande justesse. Puisse enfin le gouvernement comprendre la haute importance de nos intérêts maritimes, et ne pas sacrifier la seule et dernière ligne internationale de chemin de fer qui nous reste à construire entre l'Allemagne et nos ports du Nord, à des minces intérêts de localité.

Voici, d'après le *Mémorial de Rouen*, la liste complète des dépu-

(1) C'est aussi pour donner une plus grande impulsion à ce commerce que nous avons hier appuyé le chemin de fer de Dôle à Salins. (Note de la *D. P.*)

... et ... à Paris, et qui semblait vouloir ... fait. Nous avons déploré tout le bruit qu'on a très imprudemment fait à cette occasion : nous n'avons point dissimulé l'imprudence de M. Ch. Ledru; mais au moins ce n'est pas lui qui avait appelé la publicité; il n'avait pas demandé que sa lettre fût imprimée. — La presse s'étant emparée de cette affaire, le conseil de discipline intervint et prononça contre M. Ch. Ledru la peine d'un an de suspension.

C'était, ce nous semble, un châtiment assez sévère pour une faute qui avait plus d'une excuse. M. Hébert n'en a pas jugé ainsi; il a fait appel *à minima*. Les chambres réunies de la cour royale ont suspendu pendant deux jours leurs audiences ordinaires pour s'occuper exclusivement de cette affaire, et enfin, après avoir entendu l'avocat et son défenseur, M. Ferdinand Barrot, la cour a décidé qu'il n'y avait pas de circonstances atténuantes, et elle a rayé M. Charles Ledru du tableau des avocats.

Enlever son état à un homme, le priver de ses moyens d'existence, lui infliger enfin la peine la plus dure pour quelques lignes inconsidérées, est-ce bien proportionner la punition à l'offense? Que pourrait-on faire de plus pour des actes qui déshonorent? Que pourrait-on faire pour un avocat qui manquerait aux sentiments de la délicatesse, et dont on aurait à soupçonner la probité?

Le conseil de l'ordre ne s'était pas déjà montré trop indulgent : la cour nous paraît avoir poussé la sévérité à ses extrêmes limites. On aurait compris peut-être cette sentence, si le fait qui l'a provoquée eût conservé quelque crédit dans l'opinion. Mais ceux mêmes qui avaient voulu exploiter cette lettre dans un intérêt de parti ont reconnu que M. Ch. Ledru s'était trompé et avait été trompé. Il en était convenu lui-même; il a regretté d'avoir donné lieu à ces tristes débats.

La justice ne devait-elle pas tenir compte de ces circonstances? Fallait-il frapper encore, et frapper si fort un homme qui exposait ses torts avec naïveté et qui montrait par quelle suite de faux renseignements il avait été égaré lui-même? L'ordre entier des avocats avait déjà sévi par l'organe de son conseil, la cour nous paraît avoir dépassé le but, et, comme il arrive toujours en pareille occurrence, l'opinion publique, qui aurait vu sans surprise que M. Ch. Ledru eût reçu un châtiment, tournera tout son intérêt vers un avocat victime d'une sentence qu'on peut accuser d'une excessive rigueur.

Nouvelles étrangères.

BELGIQUE. — On nous écrit de Bruxelles :

« Le libéralisme vient d'accomplir un important progrès, qui facilitera et simplifiera de beaucoup les travaux du congrès libéral.

» L'*Union électorale* de Liége, d'accord avec l'*Alliance* de Bruxelles, représentée par son fondé de pouvoirs, M. Jules Bartels, a voté par acclamation le programme commun stipulant les réformes suivantes :

» 1° L'abaissement uniforme du cens électoral (nomination des sénateurs et représentants), au minimum constitutionnel de 20 florins; 2° L'abaissement uniforme du cens électoral (nomination des conseils communaux) au minimum de 15 fr., fixé par la loi spéciale; 3° L'abolition du cens d'éligibilité communale; 4° Augmentation du nombre des sénateurs et des représentants proportionnellement à l'augmentation de la population; 5° Incompatibilité des fonctions publiques avec le mandat de sénateur ou de représentant; 6° Abolition du droit dévolu à la couronne de nommer les bourgmestres en dehors des conseils; 7° Abolition du fractionnement facultatif des collèges électoraux dans les 24 villes principales en collèges de quartiers; 8° Non-intervention du clergé à titre d'autorité dans l'enseignement donné aux frais de la commune ou de l'Etat.

» L'association électorale de Gand a déféré avec empressement à l'invitation de l'*Alliance*. Son concours est acquis sur tous les points énumérés. On compte moins sur l'association électorale d'Anvers, et pas sur l'association dissidente de Liége.

» La discussion sur la crise ministérielle s'éternise à la chambre, mais

---

quatre singes ficelés sur des chevaux nains et portant les costumes de Robert-Macaire, de Bertrand, de deux gendarmes. Il va sans dire que les gendarmes épouvantés ne comprenaient rien à leur rôle; cramponnés à leurs montures, ils n'auraient, certes, pas lâché la crinière pour saisir le collet d'un malfaiteur. Il y aurait eu du charlatanisme à nous donner les quatre singes pour des écuyers de bonne volonté, mais nul regard ne pouvait s'abuser, la ficelle était visible.

La presse doit encourager les représentations de l'Hippodrome, elles contiennent un germe précieux et font rêver aux civilisés un monde nouveau dont les fêtes seraient plus vivantes et plus variées que celles de la société actuelle. La fête caractéristique de la civilisation, ce sont les réjouissances du 1er mai, c'est la fête du roi avec ses prolétaires déguenillés se ruant en masse aux Champs-Elysées; ses vauriens exécutant, sans femmes, des danses immondes au pied des orchestres; ses boutiques, c'est-à-dire ses petites cavernes de voleurs où l'on détrousse le passant, où tout est faux, depuis le mirliton jusqu'à la trompette, tout est malsain, depuis le pain d'épice jusqu'au sucre d'orge. Vraie fête civilisée, où de grands théâtres consacrés aux pantomimes guerrières cherchent à exciter chez l'enfant de Paris le dégoût des professions utiles, l'amour du carnage, la haine et le mépris pour l'Anglais et le Prussien, pour tous les Européens qui ne sont pas *Frrrancés*.

Oh oui! la fête du roi est bien une fête civilisée propre aux époques d'ignorance, d'incohérence industrielle, de compression et de misère. Cette fête s'ouvre et se termine au bruit du canon; elle met sur pied les sergents de ville et la garde municipale. Dans les lieux où elle réunit la foule, elle lui donne en spectacle des malheureux à demi-nus, qui grimpent lentement au mât de cocagne, cherchant à se devancer les uns les autres, et se jouant, pour une cuiller d'argent, d'aussi vilains tours que s'il s'agissait d'arriver au ministère. Le 1er mai, pour exciter le peuple à la joie, on écrit partout en gros caractères, non pas : Fête et bombance, mais : SECOURS AUX BLESSÉS. Enfin, le soir, quand le feu d'artifice est terminé, quand les lampions fument et puent, nul ne se couche avec tranquillité, car on tremble de lire le lendemain dans les journaux : « Un affreux malheur a terminé la journée d'hier. L'administration, toujours imprévoyante, n'avait pas ménagé la circulation des voies as-

» sez larges; des engorgements ont eu lieu sur plusieurs points. On » compte près de cent personnes étouffées ou écrasées. La conduite de » la garde municipale en cette circonstance est au-dessus de tous les » éloges. »

Avec ces tristes fêtes qui commencent par la fraude mercantile et qui finissent par le carnage comme pour nous donner un échantillon de tous les maux appelés par Fourier *fléaux lymbiques*, on est heureux de faire contraster les paisibles et brillantes représentations de l'Hippodrome. L'Hippodrome n'est qu'un germe, nous le savons, mais c'est un germe d'harmonie. Nous sentons fort bien que les exercices hippiques exécutés à la barrière de l'Etoile ne satisfont pas à tous les désirs de la foule. Cinquante cavaliers ou amazones guidant des chars ou franchissant des haies, c'est peu pour remplir l'attente solennelle de cinq ou six mille spectateurs. Mais enfin l'Hippodrome fait concourir aux plaisirs du public des éléments trop négligés ailleurs. Il fait un usage bien entendu des couleurs et des emblèmes, réhabilite la gymnastique très injustement dédaignée, ouvre carrière à l'activité physique de la femme, excite entre elle et l'homme une rivalité piquante qui, de l'arène et du cirque, doit passer bientôt dans l'agriculture et dans l'industrie. L'Hippodrome enfin, pour varier le spectacle qu'il nous offre, emprunte à tous les peuples vivants ou morts leurs jeux et leurs costumes.

Dans la même séance il fait défiler sous nos regards le raffiné du temps de Louis XIII, le satrape de Darius, Atalante en costume antique, le gendarme, le jockey, le paysan de la Bretagne.

Ainsi dans la conception magnifique de Fourier toutes les nationalités, toutes les races, vivantes ou disparues, viennent apporter une pierre au temple. Le magnat hongrois, l'archonte athénien, l'argotier de la cour des Miracles, le paladin, le troubadour et la vestale revivent pour trouver place au Phalanstère; le Phalanstère est un édifice matériel et moral élevé par l'humanité tout entière et où doivent se combiner toutes les traditions sociales comme toutes les architectures. C'est le sanctuaire qui doit donner asile à tous les pèlerins fatigués de leur long voyage dans les sociétés subversives.

Eh bien! à la première représentation de l'Hippodrome, à la vue de ces chevaux élégants caparaçonnés, de ces chars dorés, de ces jeunes

hommes et de ces jeunes femmes empruntant leur parure à toutes les contrées et à tous les siècles, nous avons vécu pour quelques instants en harmonie.

Transfigurant par la pensée tout ce qui nous entourait, nous avons cru voir la population d'une commune harmonienne marchant en cortége à la rencontre d'un octarque ou d'un ennéarque, c'est-à-dire d'un calife ou d'un empereur. Les trois vestales d'apparat, de talent et de chasteté, ornés de toutes les pierreries du trésor sociétaire, suivaient la marche sur un char traîné par douze chevaux blancs, harnachés de violet, panachés de blanc et de violet. Chacun sait ou doit savoir que le rose (pudeur), le violet (amitié), le brun et l'azur mêlés de rouge (décence et amour mêlés d'ambition) sont les couleurs symboliques des vestales.

Autour du char les petites hordes, recrutées parmi les enfants les plus intrépides, caracolaient sur leurs chevaux nains. Les écuyers et les écuyères qui composaient ces hordes manœuvraient en ligne courbe comme les Tartares, formant tour à tour l'orage, la fourmilière, le serpentage, les vagues brisées; ils étaient ralliés par les aigles et par les lions dorés qui leur servaient d'étendards; leur costume rappelait la Hongrie, mais ils ne s'assujétissaient à aucune loi d'uniformité pour les couleurs, et les dolmans aux rosés, violet, contrastaient avec les pantalons cramoisi, émeraude, garance.

Aux petites hordes succédaient les petites bandes montées sur des zèbres et toutes parées de fleurs. Tous les autres quartiers de la phalange marchaient ensuite sous leurs étendards, guidés par leurs officiers.

En quittant l'Hippodrome, l'emportai cette brillante vision dans mon esprit. Je ne fus rappelé au monde réel que par la voix d'une mère de famille déguenillée qui me demanda l'aumône. Elle avait à ses côtés plusieurs enfants à demi-nus. Je compris que je vivais en civilisation, que l'harmonie n'était pas réalisée sur la terre. Pendant ma rêverie, j'avais pris pour le présent ce qui n'est encore que l'avenir, mais les disciples de Fourier sauront bientôt, par leurs efforts et leur dévouement, réparer cette erreur de date.

VICTOR HENNEQUIN.

[illegible] points de l'Espagne : à Saragosse et à Logrono ont eu lieu des tentatives de pronunciamiento qui, pour avoir été promptement réprimées, n'en ont pas moins causé de nouvelles inquiétudes dans le public ; à Burgos, la province a été mise en état de siége par une mesure *préventive*, dit l'*Heraldo*. Cependant cette mesure n'a pas obtenu l'assentiment du ministère, car le général Balboa qui l'a prise, a été révoqué sur-le-champ et remplacé par le général don Joaquim Bayons. La *situation* prend donc un aspect assez sombre, et à moins qu'un coup vigoureux ne soit porté à l'insurrection en Galice, avant qu'elle ait pu pénétrer des côtes dans l'intérieur du pays, il est impossible de prévoir où elle s'arrêtera.

Au milieu de cette crise, le cabinet Isturilz demeure inactif et semble décidé à ne pas convoquer les cortès, à ne prendre aucune mesure qui lui donne couleur avant d'en *avoir fini* avec la révolte, qui, en attendant, la déborde de toutes parts.

SUISSE. — Après une année de recherches on est enfin parvenu à constater combien il y a eu de morts et de blessés dans le combat contre les corps-francs du côté des troupes gouvernementales. La *Staatszeitung* en donne les noms dans son dernier numéro. D'après cette liste, Lucerne compte 21 blessés et 9 morts, les petits cantons 8 blessés et un mort (du canton de Zug) ; du canton de Schwytz personne n'a été *atteint*, *les troupes n'étant arrivées qu'après la défaite*.

D'après les lettres reçues d'émigrés suisses en Amérique, la plupart ont beaucoup souffert de la fièvre l'année dernière ; il est défendu de mendier ; on mange bien, et ce sont ceux qui étaient sous tutelle qui ne se soucient pas du tout de retourner au pays. L'un des émigrés écrit : *En* [illegible] *pas moins* [illegible]

Il [illegible] aussi avancé que l'ancien continent [illegible]

(*Journal de Genève.*)

— [illegible] de ratifier la convention conclue par le grand conseil avec les cantons de Saint-Gall et du Tessin, au sujet de l'établissement du chemin de fer sur le territoire de ces trois États. On sait qu'il s'agit du chemin de fer du lac de Constance au lac Majeur.

— En présence des émigrations toujours plus nombreuses qui dépeuplent les vallées grisonnes, on se demande pourquoi on ne cherche pas à répandre parmi ces populations telle ou telle branche d'industrie, comme la broderie, le tissage, etc., pour subvenir à leurs besoins.

La *Rhétie libre*, en communiquant dans un de ses derniers numéros un extrait d'un mémoire fort curieux présenté récemment à la Société d'utilité publique des cantons de Saint-Gall et d'Appenzell, sur les progrès de l'industrie suisse, se demande pourquoi nos femmes et nos jeunes filles, au lieu d'émigrer, ne pourraient pas tout aussi bien s'occuper à broder que celles de la vallée du Rhin et du Vorarlberg, et comment il se fait que dans le canton de Saint-Gall 75 000 individus vivent de leur industrie, tandis que chez les Grisons on ne connaît pour ainsi dire l'industrie que de nom ?

FAITS DIVERS.

Par ordre de M. le ministre de la guerre, les opérations des conseils de révision commenceront le 15 de ce mois.

— Afin de lever tous les doutes qui pourraient subsister dans l'esprit de MM. les pairs sur la réalité de l'attentat de Lecomte, on vient d'apporter à Paris, pour la déposer sur le bureau de la cour des pairs, la partie supérieure de la voiture dans laquelle se trouvaient le roi et sa famille lors de l'attentat de Fontainebleau. Elle servira de pièce de conviction. Un expert a été nommé en outre par M. le chancelier, pour aller dans la forêt de Fontainebleau dessiner le plan exact des lieux où le crime a été commis. En présence de tels témoignages, Lecomte sera bien forcé de faire l'aveu de son crime.

— On vient d'amarrer au port d'Orsay un bateau d'une nouvelle invention, dont la forme singulière attire les regards de tous les passants. Ce bateau est en forte tôle et ressemble assez à une quille couchée sur le côté ; il est rond, creux, mais fermé de tous côtés. D'espace en espace sont de nombreux œils de bœuf, disposés pour voir clair dans l'intérieur. Son diamètre dans la partie renflée est d'environ deux mètres, sa longueur de quatre à cinq. Dans l'intérieur est une puissante machine dont le moteur est inconnu, et à l'arrière, à la place du gouvernail, est une hélice. Enfin, à l'extérieur, peint en rouge, on lit en lettres blanches l'inscription suivante : *Bateau sous-marin*. Des expériences doivent être faites avec ce bateau au fond du bassin d'Orsay, entre le Pont-Royal et celui de la Concorde.

— Comme les années précédentes, le baron Athalin avait fait distribuer un nombre considérable de billets, pour assister dans le jardin privé du roi, devant le pavillon de Flore et le pavillon Marsan, au feu d'artifice et à la [illegible].

Comme les années précédentes on arrivait au jardin privé par les grilles de la cour d'honneur des Tuileries. Mais cette année les dispositions avaient été si mal prises, que nous avons vu des centaines de dames renvoyées d'une porte à l'autre, sans que pendant trois heures (de 4 heures et demie à 7 heures et demie) il leur ait été possible de franchir les grilles.

Ces absurdes dispositions avaient vivement exaspéré les assistants et à deux reprises des coups ont été échangés entre les bourgeois et les gardes. On avait, en effet, contrairement aux premières notions du bon sens commun, laissé la foule se former auprès des grilles, au lieu de laisser entrer successivement les arrivants ; les gardes furent obligés de bousculer hommes, femmes et enfants pour empêcher une irruption en masse. Beaucoup de personnes ont été maltraitées ; nous avons vu des dames et des enfants qui ont couru de graves dangers. C'était indigne.

Dans le jardin, le nombre des chaises était au moins de moitié moins considérable que celui des invités. Les dames ne savaient où s'asseoir. On éprouvait une peine infinie à les voir ainsi dans des positions les plus gênantes, et cela pendant plusieurs heures.

A voir ce manque d'égards et de convenance, on dirait en vérité que les commissaires chargés des fêtes royales oublient que les personnes qui ont été invitées acquièrent des droits par ce seul fait, et qu'il est très inconvenant de les priver, dans le jardin du roi, d'un confortable que l'on retrouve partout ailleurs au prix très démocratique de deux sous.

UN AVOCAT SAUVEUR. — Il n'est que les avocats pour n'être jamais à bout de ressources. Bien a pris à mons Hermann de Riglès d'en choisir un dont l'esprit souple et multiforme sait glisser entre les difficultés [illegible] locaustes et les autres insignes du culte, et M. de Riglès affecte la sienne à la guérison des malades. Mais les aromates modernes valent bien les aromates anciens, et, n'ayant plus d'arche à frictionner, il faut bien les employer à autre chose.

Ce système a eu un plein succès, M. de Riglès a été acquitté.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX. — Nous annoncions dans l'un de nos derniers numéros la formation d'une société protectrice des animaux. Cette société est définitivement constituée ; le règlement, libellé en 29 articles simples, mais clairs et positifs, vient d'être approuvé par le gouvernement.

Son but est de poursuivre, par tous les moyens, la répression des mauvais traitements exercés sur les animaux.

Le nombre de ses membres est illimité.

M. le docteur Pariset a été élu président.

M. le docteur Flandin, vice-président.

M. Parisot de Cassel, secrétaire.

M. Hamon, secrétaire. *id.*

Enfin, au nombre des membres on remarque : MM. Moll, comte Léon de Laborde, baron de Curnieu, Jacquemin, agronome distingué, Faber, conseiller d'Etat russe, etc.

RECOMMANDÉ A L'INDIFFÉRENCE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES. — On lit dans une feuille du Havre : « Nous avons ici, depuis quelques jours, un rival de cette fameuse femme électrique, si longtemps un objet de doutes, même pour les hommes le plus haut placés dans la science. Ce nouveau phénomène est un matelot de quinze à seize ans, nommé Cyprien Benoît. Il a fait deux fois le voyage du Havre à la Havane, sur le navire *Havre et Guadeloupe*, capitaine Touret.

» C'est pendant une de ces traversées qu'il a ressenti, dit-il, les premières atteintes de ce qu'il appelle son mal. Ses camarades l'avaient surnommé *la Torpille*. Nous avons vu hier le jeune Cyprien dans les salons de M. M***, un des plus honorables négociants de notre ville. Vingt-cinq personnes ont pu se convaincre, comme nous, que les propriétés attractives et répulsives du jeune matelot sont, à peu de choses près, semblables aux phénomènes électriques observés chez Angélique Cottin.

» Quelques plaisants, incrédules, en ont conclu que Cyprien Benoît pourrait bien être tout simplement Angélique Cottin elle-même, déguisée en matelot. La mystification serait plaisante ; mais elle n'est ni vraisemblable ni possible. »

COULEUR LOCALE. — Un homme, cuisinier de son état, étant mort tout dernièrement à la Pointe-à-Pitre, voici quel a été le cérémonial de son enterrement :

Quelques moments avant la levée du corps, tous les cuisiniers de la Pointe-à-Pitre, en nombre fort imposant, arrivèrent à la maison mortuaire. Chacun d'eux portait, par-dessus ses vêtements de deuil, le tablier blanc, attribut de sa profession, et tenait à la main, qui un couteau, qui une casserole, qui une poêle à frire ; tous les ustensiles de cuisine, en un mot, accompagnaient tous les cuisiniers.

Derrière le cercueil marchait un repas complet, soigneusement préparé ; un fort bon dîner, vraiment, et qui eût fait plus de bien à un vivant qu'à un mort ; c'étaient des volailles rôties de belle apparence, un jambon glacé, des plats de riz au four et autres mets, compagnons ordinaires de ceux-ci, lesquels, portés avec la gravité convenable et voilés de crêpe, rappelaient le cheval de bataille suivant, caparaçonné de deuil, quelque illustre capitaine à sa dernière demeure.

De distance en distance, dans la marche funèbre, on entendait des cris étouffés ou perçants. Ce n'étaient pas de pauvres âmes qui sanglotaient ou se déchiraient, non, c'étaient des coqs et des canards à qui, de moment en moment, on coupait solennellement le cou. On jetait leurs têtes sur la route, et leur sang marquait le chemin du convoi.

Arrivé sur le pont des Abîmes, à la sortie de la ville, le cortège fit halte, et aussitôt commença dans la foule un mouvement extraordinaire : on frappait les chaudrons, on aiguisait les couteaux, on soufflait fortement sur des fourneaux invisibles ; les uns faisaient semblant de griller des côtelettes, d'autres de hacher du persil, ceux-ci tournaient la broche et ceux-là goûtaient gravement des sauces absentes. C'était une dernière représentation des scènes animées de la cuisine dans les grandes occasions, spectacle d'adieu offert au défunt, dernier coup de feu tiré sur le cercueil du cuisinier, à l'image des coups de fusil que tirent les soldats sur la tombe d'un soldat. Quand on fut arrivé au cimetière, on descendit le corps dans la fosse, on plaça à la suite les uns des autres, sur le cercueil, tous les plats qu'on avait apportés : le jambon, le riz au four, etc. ; après quoi on jeta la terre sur ce mort approvisionné, et la foule reprit lentement le chemin de la ville, assurée que le mort pourrait faire bonne vie dans sa tombe.

UNE DISPOSITION INTELLIGENTE. — Un règlement d'administration veut que les femmes enceintes ne soient admises à l'Hôtel-Dieu qu'après les premières douleurs de l'enfantement. Une conséquence assez fréquente de cette disposition est que la femme accouche dans le vestibule. Cela étant, peut-être serait-il à propos d'organiser dans la loge de la portière un service d'accouchement, et de remplacer l'historique Suisse par une sage-femme.

ENSEIGNEMENT RÉGIMENTAIRE. — D'un travail officiel qui vient d'être publié sur l'enseignement, en 1844, dans les écoles régimentaires d'infanterie et de cavalerie, dans les pénitenciers militaires et les gymnases, il résulte que 73 000 hommes ont participé, en 1844, à l'enseignement régimentaire, c'est environ 5 000 de plus qu'en 1843. La même supériorité s'est fait sentir dans le nombre de ceux qui ont avancé ou terminé leur instruction dans les deux degrés. 67 officiers directeurs ont obtenu une médaille, une gratification ou une mention honorable, 130 moniteurs généraux ont reçu une gratification, et 31 ont été l'objet d'une mention honorable au *Journal militaire*. — L'enseignement dans les pénitenciers militaires est borné aux cours du premier degré. 848 ont suivi les cours, tant à l'île d'Oleron et à Belle-Île-en-mer qu'à Saint-Germain-en-Laye. Dans les deux premiers ateliers, le nombre des élèves a été de 860. Au pénitencier de Saint Germain, sur 227 élèves en permanence, 95 ont appris à lire, à écrire et à calculer, et 88 ont fait des progrès sensibles. — L'enseignement de la gymnastique a également donné, en 1844, des résultats supérieurs à ceux de 1843. — Pendant cette dernière année, 48 013 militaires avaient suivi les cours, tant dans les corps que dans les 5 gymnases divisionnaires ; en 1844 il y a eu 53 942 dont 1 336 exercent ou sont en état d'exercer les fonctions de moniteur, et 2 157 ont acquis une instruction suffisante ; c'est près de 8 000 de plus qu'en 1843. — Cette amélioration assez considérable porte principalement sur le nombre des élèves qui ont fait quelques progrès, et il est juste de re-

[illegible] tur sera escamoté. (Haut.) J'en rappelle !

UNE FAMILLE CIVILISÉE. — Une scène de barbarie a eu lieu la semaine dernière à la Montagne, près d'Indret ; elle a été commise par un père et une mère sur leur enfant, âgé de onze ans. Depuis longtemps déjà, ce pauvre garçon était victime de leurs mauvais traitements, qui se manifestaient tant par la privation de nourriture que par des corrections de toutes sortes ; aussi s'est-il vu forcé, quoique bien jeune encore, de fuir de la maison paternelle pour aller chercher ailleurs un asile et se mettre à l'abri d'une colère et de cœurs si durs qu'ils n'ont pas d'égaux même dans la brute. Voici le fait :

Samedi dernier, il est parvenu à la connaissance de M. le maire de Saint-Jean-de-Boiseau, qu'un enfant était détenu comme prisonnier chez son père et sa mère, dans un grenier, et qu'il y subissait des traitements dignes des cannibales. M. le maire, accompagné de deux témoins, s'est immédiatement rendu au lieu désigné par la rumeur publique, et il a pu se convaincre par lui-même de la vérité. En effet, l'enfant était lié dans le grenier, lieu ordinaire des punitions, sur une corde disposée en forme de balançoire ; cette corde était assez élevée pour qu'y étant attaché sous les bras, il ne pût se soulager ni à l'aide de ses pieds, ni à l'aide de ses mains ; par conséquent, il était pendu horizontalement.

Interrogé par M. le maire sur le temps qu'il y avait qu'il était là, il a répondu que c'était le quatrième jour, et que, dans cet intervalle, on ne lui avait presque pas donné de nourriture. Une voisine, témoin ordinaire de ces horreurs, avait eu la bonté de lui donner un morceau de pain le matin même, et avait approché une boîte qui se trouvait près de la victime, afin qu'elle pût se tenir debout, mais en lui recommandant toutefois de ne pas le dire à sa mère, dont elle [illegible] les injures les plus grossières en pareille circonstance. [illegible] interrogée aussi par le magistrat, n'a eu que des paroles [illegible] répondre. Le père était absent. [illegible] a été tout [illegible] les auteurs de cet acte inhumain, et envoyé à Paim[illegible] compétente. Quand la justice aura prononcé, je vous donnerai le nom des coupables pour les livrer au mépris public.

TÉLÉGRAPHES ÉLECTRIQUES. — Les lignes télégraphiques électriques se multiplient rapidement aux États-Unis. Avant la fin de 1846, la communication télégraphique sera terminée entre New-York et Cincinnati, sur une distance de 1 200 kilomètres, et l'on paraît persuadé qu'en 1848 la Nouvelle-Orléans et le Portland qui se trouvent à une distance de 5 700 kilomètres se trouveront à quelques minutes de distance pour la communication des nouvelles. On propose déjà de faire une application curieuse de ce genre de télégraphe. On ferait connaître de l'intérieur des terres l'arrivée des tempêtes qui se dirigeraient vers les ports de mer, de manière à avertir les navires en rade.

Le prix des communications télégraphiques de New-York à Philadelphie (145 kilomètres), est d'environ 1 fr. 25 c. pour dix mots.

Les télégraphes américains sont jusqu'à présent la propriété de compagnies particulières, mais on suppose que le gouvernement ne tardera pas à les racheter et à se mettre à la tête de ces rapides communications.

LE RÉGICIDE. — L'*Abeille de Fontainebleau* donne des renseignements curieux sur la vie et les habitudes de l'assassin Lecomte :

« Pendant son séjour à Fontainebleau, la conduite de Lecomte a toujours été celle d'un homme sombre et misanthrope et d'un caractère sauvage : jamais il n'a lié la moindre relation avec qui que ce soit ; il vivait isolé, ne fréquentait ni café, ni cabaret, ni [illegible] fouçait dans la forêt, passait des nuits à l'affût, couchait à la belle étoile, et restait souvent plusieurs jours absent de chez lui. Son travail d'ailleurs était facile, ses rapports lucides, et certes c'était un des bons agents de l'administration. L'amour de son devoir lui valut un jour une affaire d'honneur.

» Quelques personnes chassaient dans la forêt avec un permis de chasse ordinaire, mais avec restriction sur le chevreuil et le faisan. Un des chasseurs, M. B..., officier de la garnison, fut tout à coup abordé par Lecomte, qui lui déclara procès-verbal, prétendant qu'il avait tiré sur un chevreuil, M. B... se récria ; Lecomte ne voulut rien entendre, alors l'officier lui donna un démenti et fit, dit-on, un geste de menace, et comme Lecomte lui en demandait raison, rendez-vous fut pris pour le lendemain matin. Le lendemain matin Lecomte arriva seul sur le terrain ; un des témoins de M. B... se détacha et vint d'office se placer à côté de Lecomte.

» Le duel avait lieu au pistolet : on tira au sort à qui échéerait le droit de faire feu le premier ; M. B... tira et n'atteignit pas. Lecomte tira en l'air et dit alors que, légionnaires tous deux, lui, Lecomte, ne voulait pas tirer sur un légionnaire, mais que si M. B... n'était pas satisfait, il était prêt à recommencer l'épreuve. Bien entendu le capitaine se tint pour satisfait.

» Lecomte semblait jaloux au dernier point de son intérieur. Sauf sa femme de ménage, il ne voulait pas que personne pénétrât chez lui. Un jour qu'il devait aller à Paris, ne sachant comment faire pour son cheval, dont lui seul prenait ordinairement soin, il lui mit trois bottes de foin dans son ratelier, trois bottes de paille par dessus, un boisseau d'avoine dans l'auge à sa droite, et à sa gauche, un seau d'eau.

» Le lendemain, la bête était malade d'avoir trop mangé. Un employé forestier, appelé par son service, arriva chez lui ; la bonne lui montre la jument dont elle est inquiète ; celui-ci l'examine, puis la promène une heure et la ramène en bonne santé.

» Quand Lecomte revint, la bonne lui raconta l'histoire ; Lecomte entra alors dans la plus violente des fureurs, criant, jurant, sacrant, maugréant et déclarant que nul au monde ne devait mettre le pied chez lui, et qu'il aurait mieux aimé voir sa jument périr que de la savoir touchée par un autre.

» Un autre jour, il avait perdu sa jument dans la forêt ; ayant à opérer aux environs, il l'avait dessellée et l'avait attachée par la bride ; elle se détacha et s'enfuit. Lecomte rentra en ville la selle sur le dos. Trois jours après, on vient frapper chez lui. « Qui est là ? crie Lecomte à travers la porte. — C'est moi. — Qui, vous ? — B... — Que voulez-vous ? — Je vous ramène votre cheval que j'ai trouvé dans la forêt. — Ici plusieurs jurons de Lecomte, après quoi il ajoute : Qui vous a prié de me ramener mon cheval ?... » Pendant ce temps-là, la porte était toujours fermée. M. D... fut obligé d'attacher le cheval à la porte et de s'en retourner sans autre espèce de remerciement.

» Logé dans une maison de la ville, chez M. R..., personne ne le vit pendant trois mois de son séjour qu'une seule fois avant son entrée ; ne voulant parler à qui que ce fût, pas même avec les domestiques, il dé-

anglaises? On trouve que les 58 millions et demi sterlings ou 1 milliard 477 millions de 1844 ont été expédiés comme suit : 14 millions et un tiers dans le nord de l'Europe, 11 millions et un cinquième dans l'Europe méridionale, 11 millions et un cinquième en Asie, 8 millions aux Etats-Unis, 5 millions et demi dans l'Amérique du nord et les colonies anglaises y compris l'Inde anglaise, 1 600 000 en Afrique, 1 100 000 dans les possessions des autres nations dans l'Inde.

Il est assez remarquable de voir qu'en France les exportations ont suivi depuis quinze ans à peu près la même progression. Elles étaient en 1830 de 573 millions et en 1844 de 1 147 millions. L'accroissemnnt a été régulier de 1830 à 1837. A cette époque, les exportations fléchirent de 961 à 758 millions. Elles se redressèrent pendant les quatre années qui suivirent pour fléchir de nouveau en 1842 et 1843, époque où elles montèrent de 992 à 1 147 millions.

On sait que les produits français se dirigent surtout vers les Etats-Unis (161 millions en 1844), l'Angleterre (143 millions), la Suisse (106 millions), l'Espagne (102 millions), les Etats sardes (89 millions), l'Algérie (78 millions), la Belgique (54 millions), le Brésil (30 millions), la Guadeloupe, les villes anséatiques, la Martinique, les Pays-Bas, la Turquie, la Russie, Bourbon, etc.

pouvant suffire à leur existence, et se voyant sans ressources et arriérée de plusieurs termes, cette malheureuse conçut l'affreuse pensée de mourir et de donner en même temps la mort à son enfant pour le soustraire à une vie misérable.

Ce matin, les voisins, en passant sur le palier où elle demeure, sentirent une forte odeur de charbon ; ils frappèrent à la porte de l'ouvrière, et ne recevant pas de réponse, ils devinèrent, d'après l'affreuse situation de cette femme, ce qui se passait à l'intérieur de l'appartement.

Le commissaire de police, M. Vassal, fut aussitôt informé, et lorsqu'il arriva, la porte avait été enfoncée et les habitants de la maison prodiguaient leurs soins à la pauvre ouvrière, qui donnait encore quelques signes de vie. Il n'en était pas de même de son malheureux enfant, qui, ayant moins de force pour résister à la vapeur du charbon, venait d'expirer.

M. Vassal a fait transporter la mère à l'hospice de la Charité, où, en attendant sa guérison, elle restera à la disposition de M. le procureur du roi, comme inculpée d'infanticide.

Du reste toutes les personnes qui connaissaient cette infortunée, ont attesté qu'avant d'en venir à une extrémité si funeste, elle avait toujours eu beaucoup de soins et de tendresse pour son enfant, et qu'elle

part légitime de succès ; l'ovation qu'il a reçue l'aura dédommagé ; mais d'un autre côté ne lui aura-t-elle pas fait sentir plus vivement l'injuste privation de gloire qu'il endure?

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 30 avril. — Foin 1re 52 à 54; 2e 48 à 00 ; 3e 44 à 00. — Luzerne, 1e 51 à 00; 2e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 30 à 31 ; 2e 27 à 28; 3e 00 à 00. — De seigle, 1e 00 à 00. — Regain, 00 à 00; 47 à 00.

Marché de Poissy, 30 avril. — Il a été amené 1827 bœufs, sur lesquels 1819 ont été vendus 1,16-1,04-0,88. — 64 vaches amenées, dont 59 vendues 1,08-0,94-0,80. — Veaux amenés 927, vendus 927 à 1,76-1,58-1,40. — 7228 moutons amenés, sur lesquels 7078 ont été vendus 1,46-1,28-1,10.

Marché de Nangis du 29 avril. — Entrés 581 veaux, vendus de 1,20 à 1,70. — Entrés 35 bœufs, vendus de 1,00 à 1,15. — Entrées 40 vaches, vendues de 0,90 à 1,00. — Entrés 45 moutons, vendus de 1,00 à 1,40. — Entrés 21 porcs, vendus de 1,00 à 1,20. — Froment, 184 hect. à 19,65. — 135 hect. d'avoine à 8,90.

L'un des gérants : F. Cantagrel.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] quand les pouvoirs publics ne connaissent pas, n'appliquent pas cette loi d'ordre et de liberté, il se forme, dans le corps social, des germes de révolutions, c'est-à-dire de secousses maladives. Ces germes éclatent; les sociétés sont prises d'une fièvre ardente; les pouvoirs publics sont emportés; les bouleversements, les subversions violentes remplacent les innovations pacifiques et régulières.

Quand donc ces principes si simples, si vrais, si positifs, arriveront-ils à l'intelligence des hommes qui tiennent dans leurs mains les destinées de l'Europe et du monde! Depuis long-temps les sociétés civilisées ont besoin d'une transformation profonde, transformation que l'on pressentait d'abord vaguement, mais que la science a aujourd'hui clairement expliquée. Il s'agit de faire disparaître à jamais les derniers restes du servage et le salariat lui-même, en élevant tous les travailleurs au rang d'associés dans la commune, dans la nation, dans l'humanité.

La réforme de Luther et les guerres des Paysans en Allemagne, les révolutions d'Angleterre et de France, tous les soulèvements, toutes les commotions politiques qui s'y rattachent, n'ont été que des maladies causées par le retard d'avènement de la nouvelle organisation sociale. Ces grandes et terribles convulsions se sont calmées; mais la fièvre révolutionnaire est loin d'être guérie, car elle a sa source profonde dans le servage et le salariat, dans les misères et les injustices qu'ils entraînent avec eux.

Qu'on jette un regard sur le monde. Les germes de révolution et de guerre s'accumulent, et ils commencent déjà à éclater de toutes parts. Dans le Nord et à l'Orient, toute la race slave s'agite; la Pologne vient de se lever encore une fois, sanglante et mutilée; la guerre sociale règne en Gallicie; l'incendie et le massacre, provoqués par le machiavélisme de l'Autriche, se sont tournés contre elle; après avoir mis à mort leurs seigneurs, les paysans demandent à M. de Metternich l'abolition de la glèbe et des servitudes qui pèsent sur eux. Au midi, l'Italie frémissante n'attend qu'une occasion pour se soulever; les conspirations et les projets de révolte sont devenus en quelque sorte la vie morale des Italiens; et le pape, qui se dit le successeur du Christ, est obligé d'avoir recours aux soldats étrangers, aux sbires et aux bourreaux. Au centre de l'Europe, la Suisse, travaillée par le socialisme, est prête à combattre et les Jésuites et l'esprit protestant rétrograde. La Prusse demande une constitution, et une fièvre intellectuelle agite l'Allemagne. En Espagne et en Portugal, la guerre civile recommence, d'autant plus menaçante que le pouvoir a été plus réactionnaire. En France, on répond par la prison ou par la fusillade aux grèves et aux réclamations des salariés. L'Irlande, de plus en plus pressurée et exténuée par l'avidité britannique, est constamment à la veille de prendre les armes; et la jeune Amérique, qui soulève les questions les plus radicales de propriété, est sur le point d'en venir aux mains avec la vieille Angleterre, pour une question de territoire.

Voilà pourtant les résultats de ce système de conservation immobile et inintelligente, qui s'obstine à ne rien changer, à ne rien transformer, à ne rien améliorer! On a cru, en empêchant tout mouvement, en arrêtant tout progrès, maintenir la paix et la bonne harmonie; mais le mal, qui est dans l'anarchie et l'exploitation industrielles, n'a fait que grandir et s'envenimer; de partiel qu'il était, il est devenu général; et la civilisation tout entière se trouve aujourd'hui menacée d'un cataclysme universel.

Et qu'on y songe! dans un mouvement général, les armées les plus nombreuses seront impuissantes. Jusqu'à présent, les mouvements révolutionnaires partiels ont été contenus ou réprimés par [illegible]tionnaire est inévitable. Les bases de l'édifice social sont vermoulues; il s'affaissera sur lui-même, et comme par son propre poids. Quelques secousses rapides suffiront, et nous venons d'en signaler les signes précurseurs.

Mais, quelle que soit la crise qui se prépare, l'Europe et l'humanité en sortiront triomphantes. Nous avons foi à l'avenir, nous avons foi aux destinées du genre humain. Après l'orage, le soleil renaît plus brillant et plus beau. Il ne dépend pas de quelques hommes d'arrêter l'essor de la vie universelle. Par les cataclysmes révolutionnaires, comme par les progrès pacifiques, l'humanité doit arriver à l'ASSOCIATION et à l'HARMONIE.

FÊTES PHALANSTÉRIENNES.

BANQUET DE COLMAR.

On lit dans le *Glaneur du Haut-Rhin* :

Depuis quelques années, à Paris et dans plusieurs villes de France, les disciples de Charles Fourier se réunissent, le 7 avril, pour fêter l'anniversaire de sa naissance.

En Alsace aussi, il y a des représentants de l'Ecole sociétaire, fondée par Fourier. Ces personnes se sont donné rendez-vous lundi dernier à Colmar, à l'occasion de la même fête. Cette réunion a été nombreuse; au dessert, plusieurs toasts ont été portés et ont provoqué une grande animation et l'expansion d'une franche cordialité. Ces manifestations, en l'honneur d'un homme qui n'a de valeur que par les idées qu'il a émises, contrastent singulièrement avec les habitudes de notre époque, où l'agitation des affaires tourmente tant d'hommes et absorbe la plus grande partie de leur activité. Mais quoi d'étonnant? le culte des idées n'a-t-il pas été de tout temps un besoin pour les hommes? Ces tendances spéculatives ne constituent-elles pas l'élément le plus puissant du progrès? Trop heureuse la société, si cette activité prend un caractère pacifique, comme cela se remarque dans l'Ecole phalanstérienne. En effet, le but de cette Ecole est de propager et de soumettre à la vérification pratique de nouvelles idées sur l'organisation de la société, suivant les données fournies par la nouvelle science créée par Charles Fourier.

Ce penseur émit ses vues d'organisation dès le commencement de ce siècle. Il partit de l'idée que les rapports sociaux sont déterminés par les différents ordres de besoins et de stimulants qui déterminent l'homme à l'action, d'où naissent des faits observables qui tombent dans le domaine de la science aussi bien que tout autre fait naturel. Il étudia ces faits dans leurs causes, et parvint à déterminer la loi qui les régit; il créa ainsi la science sociale, qui a pour but de déterminer les meilleures combinaisons et formes sociales. Les solutions données par Fourier sont-elles exactes et vérifiables par l'expérience? C'est ce que nous ne pouvons examiner ici. Nous nous contentons d'affirmer que ce penseur original forme école, que ses idées trouvent beaucoup d'adhérents, et spécialement parmi les hommes qui sortent des hautes écoles de sciences. Ce fait nous paraît important, d'autant plus que ces hommes ont la plupart une conviction raisonnée et agissent avec la plus grande sincérité. Le dévouement à leurs idées a été mis en évidence dans une circonstance récente. Le journal la *Démocratie pacifique*, organe de l'Ecole phalanstérienne, s'étant trouvé dans une détresse pécuniaire, fit appel à ses partisans et demanda la constitution d'une rente annuelle, affectée au service de la cause. Aussitôt il lui fut répondu par des engagements qui dépassent aujourd'hui le chiffre de 100 000 fr. Cette manifestation est un titre d'honneur pour l'Ecole phalanstérienne, et prouve la force des convictions qui lui sont acquises; car quiconque en ce siècle délie sa bourse pour le soutien d'une idée, croit évidemment à la valeur de cette idée.

En Alsace, l'Ecole sociétaire compte déjà beaucoup de partisans, si nous en jugeons par le nombre de personnes qui ont assisté à la fête anniversaire de la naissance de Fourier (50 environ); leur conviction paraît solidement assise. Nous donnons en preuve l'allocution suivante, faite par un des convives et accueillie avec sympathie par l'assemblée. Nous aimons à citer ces paroles, parce qu'elles montrent en même temps et [illegible] et considérez que dans la plupart des villes [illegible] de France des hommes de cœur et d'intelligence viennent de se réunir dans le même but; quand vous voyez que chez toutes les nations civilisées le nom de Ch. Fourier commence à être connu et respecté; qu'en Angleterre ses travaux fixent sérieusement l'attention, et qu'en Amérique ils préoccupent les masses; vous avez la certitude que ce modeste commis était un homme d'une trempe exceptionnelle, que le monde commence à apprécier sa découverte et en attend de grandes choses.

» En effet, vivant au milieu d'une société en proie à tous les désordres de la subversion, impuissante pour se dégager du principe payen de l'asservissement et de l'exploitation des masses au profit de quelques heureux par exception, où l'égoïsme était le fait dominant, et avait maintenu l'idée sainte de l'unité et de la fraternité des hommes à l'état d'utopie, Fourier a élargi son âme aux proportions de celle du Christ, en rêvant la rédemption sociale pour l'humanité entière.

» Acceptant avec foi et amour l'idée de la fraternité, il en a conclu que, enfants du même père qui est au ciel, tous les hommes sans exception ont droit à ses bienfaits. Dès lors, se faisant l'instrument intelligent et dévoué de cette haute conception, il s'est mis à la recherche de la loi d'harmonie qui doit régir le royaume de justice et de vérité. Son génie a découvert cette loi qu'il a proclamée dans cette formule exacte et concise :

» *Les attractions sont proportionnelles aux destinées.*

» *La série distribue les harmonies* (1).

» Gloire à Fourier! à lui gloire immense dans l'avenir, car un lot de cette importance dans le champ des découvertes ne peut échoir qu'à un seul homme pendant l'existence de l'humanité sur ce globe!

» Mais, messieurs, notre société en désordre fait la condition dure au génie. La plupart des grands inventeurs ont bu au calice amer; la plupart ont fait une station au calvaire en expiation des bienfaits qu'ils apportaient à l'humanité. Fourier a partagé le sort commun aux grands hommes. Victime de la conjuration du silence contre sa découverte, puis travesti, ridiculisé, calomnié, il est mort à la peine au moment où il avait conquis quelques disciples dévoués.

» Mais si l'homme disparaît, la vérité subsiste; elle est envahissante de sa nature. Une fois qu'elle a pris pied dans quelques intelligences vigoureuses, elle développe ses forces et marche résolument à la conquête du monde. Aujourd'hui ce monde prête quelque attention à la découverte de la loi d'harmonie, ébranlé qu'il est dans son indifférence par les efforts répétés de l'Ecole sociétaire; il se réveille de sa torpeur au bruit des 100 000 francs de rente annuelle qu'une foi éclairée surgissant de tous les points de la France met au service de la propagation de la science sociale. L'Ecole possède enfin le levier magique; son action sera puissante, efficace, car il est cimenté par le dévouement, et manié par des bras exercés à la lutte au service d'une grande cause. Courage et persévérance! et nous aussi constituons un groupe fort et compacte qui marche dignement dans cette croisade vers le nouveau monde social. Unissons nos efforts à ceux des hommes intelligents et dévoués qui dirigent

(1) Ces propositions, pour être comprises, demandent quelques mots d'explication. La création est faite d'après un plan préexistant dans la sagesse divine; d'après ce plan, l'humanité a un rôle, une fonction à remplir; le Créateur doit nécessairement avoir donné à l'humanité un attrait ou impulsion pour cette fonction, et des instruments appropriés à son accomplissement; donc *les attractions sont proportionnelles aux destinées à accomplir.*

Les attractions ou impulsions natives sont les forces vives de l'âme humaine; pour qu'elles produisent l'effet utile qu'elles sont destinées à réaliser, elles doivent agir dans un arrangement déterminé; cet arrangement ou mécanisme est préétabli dans les plans du Créateur; c'est à l'homme à le découvrir. Fourier s'est posé ce problème et il a démontré que la disposition suivie par Dieu dans l'arrangement des choses créées, était l'ordre sériaire, c'est-à-dire le classement régulièrement gradué de forces inégales, mais de même nature, coopérant, chacune dans sa sphère, à une action générale, à laquelle toutes se rallient. Cet ordre sériaire permet le libre développement des forces individuelles dans un ordre général, et *c'est ainsi que la série distribue les harmonies.*

C'est cet arrangement sériaire existant dans la disposition de l'univers, *création de Dieu*, que Fourier propose d'appliquer à l'organisation sociale, *création de l'homme*. C'est là sa découverte; sa réalisation est le but des efforts de l'Ecole dont il est le chef.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 3 MAI 1846.

UN ENFANT DU BON DIEU.

C'était, je crois, un des derniers jours du mois d'avril 1842. Je sortais de la Chambre des Députés, où je venais d'entendre un gras et riche banquier parler pendant deux heures avec un lyrisme presque anacréontique de la prospérité toujours croissante de notre France, du bonheur des classes ouvrières, de la paternelle sollicitude du gouvernement, etc., etc.

Ce monsieur grasseyait en parlant, lorgnait les tribunes et caressait amoureusement les plis de son jabot. Je m'étais hâté de sortir, car j'avais besoin de prendre l'air et de respirer en liberté.

Je marchais lentement le long des quais, et tout en rêvant au bonheur qui accable le peuple français, je venais de franchir l'espace qui sépare la Chambre des Députés de la Halle aux Vins, lorsqu'en levant les yeux par hasard, je vis venir à moi un homme dont l'étrange aspect fixa mon attention.

Son visage mâle et énergiquement accentué était d'une effrayante maigreur et d'une pâleur presque livide. Sa taille élevée, ses larges épaules, son allure ferme et hardie décelaient une vigueur peu commune. Une épaisse et noire moustache cachait ses lèvres. Un vieux chapeau, dont la soie avait disparu depuis longtemps, était crânement incliné sur son front. Un grand paletot usé, déchiré et rapiécé en plusieurs endroits, était croisé sur sa large poitrine. Il se drapait sous ces misérables haillons avec la noblesse et la pose souveraine d'un consul romain. Jamais plus navrante misère ne fut portée plus fièrement. Sa démarche était lente, grave, mesurée comme celle d'un noble Castillan qui n'a conservé des richesses paternelles qu'un grand nom et une vieille épée.

— O César de Bazan! me dis-je en souriant. Cet homme doit être ou un effronté coquin, sans pudeur et sans vergogne, ou une de ces âmes d'élite et fortement trempées qui ont la conscience quand même de leur dignité, et que rien ne peut abattre, pas même la misère.

Il était arrivé près de moi. Je crus que, par respect pour mes bottes vernies et mon lorgnon, il allait discrètement prendre la chaussée. Loin de là; il m'écarta doucement du bras, sans même daigner lever les yeux sur moi, et passa, grave, rêveur, solennel, comme s'il eût porté dans les plis de son vieux paletot les destinées de l'humanité.

Un souvenir d'enfance, un de ces souvenirs qui se cachent dans un pli du cœur, et qui ne s'effacent jamais, se réveilla soudain en moi. Je venais de reconnaître instinctivement, pour ainsi dire, un des joyeux compagnons de mes premières années.

Je courus à lui.

— N'êtes-vous pas Henri D...? lui dis-je.

— Oui, me répondit-il.

— Ne me reconnaissez-vous pas?

Il me fixa un instant, puis un affectueux sourire souleva sa moustache, et il me prit la main.

— Je n'oublie jamais. Merci de t'être souvenu de moi! De tous mes anciens amis tu es le seul qui n'ait pas détourné la tête en passant à mes côtés.

— Pourquoi t'aurais-je méconnu?

— Pourquoi?... me répondit-il avec un amer sourire et en me désignant du regard les misérables vêtements qui le couvraient, tu n'as donc pas vu cela?

— Je ne regarde jamais que le visage de mes amis. Mais qu'es-tu devenu, que s'est-il passé, depuis bientôt quinze années que nous sommes séparés?

— Je vais te conter cela; mais pas ici.

Nous entrâmes dans un café.

— Que faut-il vous servir, messieurs? nous demanda le garçon.

— Un verre d'eau, pas autre chose, répondit mon singulier ami.

— Pourquoi seulement un verre d'eau?

— C'est un vœu, répondit-il en souriant.

— Je ne comprends pas.

— Tu vas me comprendre... Je n'ai reçu, tu le sais, aucune éducation. A quinze ans, je savais à peine lire et écrire. Mon père, pauvre artisan, me dit un jour : — Tu es assez fort et assez grand pour gagner ta vie; quel état veux-tu? Je te donne huit jours pour faire tes réflexions. Je réfléchis et j'entrai en apprentissage chez un corroyeur. Bientôt, j'étais devenu un bon et vigoureux ouvrier; je vins à Paris. Je passai là six années, vivant parmi les ouvriers, presque heureux de cette bonne vie rude et grossière, sans penser qu'il pouvait y avoir pour moi une existence supérieure à celle que me faisait mon travail de chaque jour.

Un jour, poussé par je ne sais quelle fatalité, j'entrai au Théâtre-Français. Mlle Rachel jouait les *Horaces*. Te dire ce que j'éprouvai en entendant pour la première fois les vers de Corneille et les énergiques accents de la jeune tragédienne, cela est impossible à une langue humaine. Un seul mot me fera comprendre; j'étais fou lorsque je rentrai dans ma mansarde, tellement fou que je fus plus de quinze jours sans pouvoir retourner à mon atelier. En vain je voulus reprendre mes travaux et ma vie habituelle, en vain j'appelai à mon aide toute ma volonté et toute mon énergie, je n'avais plus qu'une pensée, un désir, un rêve, retourner au théâtre, revoir Rachel, l'entendre encore, l'entendre toujours! Que te dirai-je! j'étais frappé... ces coups-là, vois-tu, c'est la vie ou la mort; ils font de vous ou un idiot ou un homme supérieur... lequel des deux serai-je un jour? nous verrons bien.

Je ne pus m'empêcher de rire à cette étrange exclamation. Il prit sans doute mon rire pour une impertinente raillerie; car il se leva lentement, après m'avoir jeté un grave et fier regard, prit son chapeau et voulut s'éloigner.

— Où vas-tu? lui dis-je.

— Je m'en vais.

— Et la fin de ton histoire?

— Toi aussi, tu es comme les autres, tu ris... tu n'es pas digne de l'entendre.

Je me levai à mon tour pour le retenir.

— Non, me dit-il avec un indicible accent de dignité douce et résignée. Cette histoire, tu la sauras un jour... plus tard.. comme les autres,.. aujourd'hui, tu dirais que je suis un fou. Fou! cela est vrai peut-être; mais le fou n'a besoin de la pitié de personne. Adieu!

Il sortit du café; je voulus le suivre; il était déjà loin.

— Hélas! me dis-je, en regagnant tristement mon hôtel, quel sera le

phalanstériens stéphanois; nous nous empresserons de les publier dans un prochain numéro.

Nous publions, ainsi que nous l'avons promis, quelques-uns des toasts chaleureux prononcés au banquet commémoratif où se sont réunis dernièrement cent vingt phalanstériens stéphanois, pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Fourier.

Toute pensée sociale, tout désir de progrès, toute aspiration et tout souhait de l'intelligence pour l'amélioration et le bonheur des classes pauvres, tout sentiment religieux enfin en faveur de ceux qui souffrent est commun à tous les esprits élevés, à toutes les âmes généreuses.

Sans appartenir à l'Ecole sociétaire, il suffit d'avoir un cœur pour sympathiser avec la plupart des toasts qui ont été portés dans la fête phalanstérienne; en voici le texte :

Suivent les toasts, entre lesquels nous remarquons les suivants :

A la Propagation de la science!

Puisse bientôt l'humanité sortir radieuse des lymbes obscures où elle est restée plongée jusqu'à ce jour! puisse se réaliser sur la terre ce que sa mauvaise appréciation des volontés de la sagesse divine lui a fait considérer comme un rêve trompeur : le Bonheur par l'Association solidaire de tous ses membres, et l'Ordre par la Liberté.

A l'agriculture!

A l'agriculture! la première, la plus utile, la plus grande et la plus noble de toutes les industries!

Vous le savez : tout est lié dans le monde; toutes les industries se tiennent par la main. Toutes ont fait du progrès et marchent rapidement dans la voie du perfectionnement. L'agriculture seule, qui est pourtant l'industrie pivotale, essentielle, est restée stationnaire pour ainsi dire, quand les autres marchaient à pas de géants.

Il est temps qu'elle prenne son essor et marche en avant; l'avenir de notre pays, l'avenir des sociétés, le globe entier y sont intéressés.

C'est par l'agriculture qu'on fera disparaître la misère qui étiole, mine et fait périr une partie des populations.

» Quand la terre produira dix fois autant de substance qu'elle en produit aujourd'hui; quand elle produira de bons et beaux aliments, et que tous les hommes pourront en consommer en quantité suffisante, vous ne verrez plus ces populations chétives et maladives qui composent aujourd'hui la majorité des populations du globe; elles feront place à des populations plus fortes, plus vigoureuses et plus belles, parce qu'elles seront mieux nourries.

C'est par l'agriculture que vous relèverez l'homme de son état d'abaissement, que vous lui donnerez santé, liberté.

Liberté, parce que celui qui a faim est toujours esclave de celui qui peut le faire vivre.

Santé, parce que, sans une nourriture saine et abondante, il n'est pas de santé possible.

Je le dirai encore : à l'Agriculture! non pas à l'Agriculture actuelle, si pauvre et si impuissante, exploitée par l'ignorance et la routine, entravée par le morcellement et l'égoïsme, mais à l'Agriculture sociétaire.

A cette glorieuse et complète exploitation du sol qui ralliera, dans ses travaux multiples et attrayants, les âges, les classes et les sexes, et qui deviendra justement alors la première comme la plus puissante des industries.

BANQUET DE MONTPELLIER.

On lit dans l'*Indépendant du Midi*, journal de Montpellier :

Vous accueillerez sans doute avec intérêt les détails qui suivent, et vos lecteurs verront avec plaisir que les idées de rénovation sociale ne sont plus contenues seulement dans le cabinet des penseurs.

Hier mardi, 7 avril, un certain nombre de partisans des doctrines phalanstériennes auxquels, s'étaient joints des hommes d'opinions diverses, ont fêté dans un banquet l'anniversaire de la naissance de Charles [...] *les peuples*. Rassurés par elle contre l'esprit de conquête, les populations d'Allemagne nous tendront une main amie, et se joindront à nous pour assurer le maintien de la nationalité polonaise!

Après ce toast, l'un des commissaires du banquet, a prononcé l'allocution suivante :

MESSIEURS,

« Une année déjà nous sépare de notre premier banquet anniversaire du 7 avril, et mesurant les difficultés de la lutte que nous avons entreprise contre les vieilles idées d'antagonisme et de morcellement, nous comprenons tous que de grands efforts seront nécessaires pour décider le triomphe des idées de progrès et d'ASSOCIATION.

» Mais serions-nous en droit de nous plaindre? Ne voyons-nous pas que l'esprit du temps, lors même qu'il n'en a pas la conscience, se transforme et vient à nous, et ne faut-il pas s'écrier, comme la vigie sur le navire : la terre! la terre!

» Messieurs, l'heure qui nous rassemble entend les cris d'espérance qui s'élèvent déjà des diverses parties du globe. — Dans les villes de l'Afrique septentrionale, nos amis en appellent des rudes labeurs de la guerre et des scènes douloureuses du présent aux époques de bonheur que la science prépare pour l'humanité tout entière. — De l'autre côté de l'Atlantique, des milliers d'Américains exaltent l'esprit nouveau qui s'incarne tous les jours dans leurs associations agricoles. L'Allemagne comprend à son tour que l'association des peuples est le corollaire de l'association des travailleurs, et, tendant à la France une main amie, ses publicistes reconnaissent la haute valeur des découvertes sociales que nous devons au génie de Charles Fourier. — En France, il n'est plus de ville où le drapeau phalanstérien ne soit arboré—et dans Paris enfin, l'Ecole sociétaire vient d'obtenir de ses adhérents une rente annuelle qui lui donnera puissance de maintenir ses organes, et, si nous le voulons tous avec force, d'appeler dans peu d'années nos concitoyens au spectacle admirable d'une phalange d'harmonie.

»Et maintenant, messieurs, pendant que nos idées grandissent, que se passe-t-il dans le monde? Ne voyons-nous pas que les faits deviennent de plus en plus significatifs? Dans la Grande-Bretagne, le pouvoir lui-même pose devant les hommes du privilège la question sociale et reconnaît les droits du travail. La vieille économie pâlit et se déconsidère devant les malheurs sans nombre que l'introduction des machines, la concurrence anarchique et la constitution des monopoles, qui en est la conséquence, déterminent dans le milieu actuel. — Des luttes sanglantes éclatent au sein même de la France et notre cœur est ému des désastres sans cesse renaissants qui affligent la société et l'affligeront tant qu'elle ne saura pas établir entre ses membres une solidarité bienfaisante.

» Messieurs, vous le savez tous, ce que demande l'Ecole sociétaire, c'est de prouver au monde la possibilité du bonheur, par l'exemple d'une commune-modèle, où seraient rendues solidaires toutes les forces qui concourent à la production, — ce qu'elle résume dans cette expression : Association du CAPITAL, du TRAVAIL et du TALENT. En supprimant les fonctions qui s'entravent et qui se nuisent, en n'admettant plus de rouages parasites, la commune sociétaire dans une exploitation merveilleusement en rapport avec la nature humaine, unira les bienfaits de la petite propriété aux procédés supérieurs de la culture en grand — elle échangera ses produits par un seul comptoir qui mettra directement en rapport le consommateur et le producteur, et par des combinaisons sagement entendues, rendra le travail facile à tous autant qu'assuré.

» Vous le savez tous, Messieurs, dans cette organisation où les machines qui travaillent pour tous sont accueillies avec bonheur par tous, tout travailleur, étant directement intéressé à l'augmentation des produits, est bienveillamment disposé à cette fraternité de sentiments qui, jusqu'à ce jour, est demeurée un vœu stérile.

» Hé bien! Messieurs, la société éclairée cependant par l'expérience des bienfaits de l'organisation dans la construction des routes de fer qui économisent le temps, hésite encore à vouloir l'organisation de la production qui créerait des richesses inespérées. Disons plus, de tristes ricanements accueillent encore la parole des disciples de la science sociale lorsqu'ils affirment que l'homme est né pour le bien et pour le bonheur!

» Il est temps que tous soient bien et duement avertis. [...] moins la satisfaction de conscience d'avoir fait ce qui dépend de moi!

»Mais ne désespérons pas, MÊME DU PRÉSENT! Les enfants du Midi ne sauraient être spectateurs indifférents dans cette lutte sublime contre le génie du mal — à l'œuvre, les hommes de bonne volonté, les jeunes, les forts! tous ceux qui ne désespèrent pas de l'avenir, tous ceux qui ne veulent pas justifier leur triste inertie par ce mot, qui n'est pas français : *c'est impossible!*

» Pénétrez-vous de la pensée d'armonie qui lie et solidarise les intérêts de toutes les classes et de tous les peuples. — Vous l'aimerez comme nous et voudrez le servir. — Forts de votre concours, nous assurerons son prochain triomphe. »

Vous comprendrez, Monsieur le rédacteur, combien nous étions désireux de communiquer à vos lecteurs, les réflexions qui précèdent.

Agréez, etc. L'UN DES CONVIVES.

La suite de cette Revue au prochain numéro de Huitaine.

Jurys des maîtres et des ouvriers.—Participation des travailleurs aux bénéfices.

Nous avons publié il y a quelques jours, le plan, dressé par plusieurs chefs d'industrie, d'une institution nouvelle destinée à récompenser la conduite et le talent des meilleurs ouvriers. Nous avons applaudi à cette manifestation, témoignage de nobles sentiments, parce qu'elle tendait à rapprocher par le cœur des classes que divisent l'intérêt, parce qu'elle annonçait que l'ouvrier commençait à prendre dans l'estime des maîtres la place qui lui a été long-temps refusée : mais sans nous faire aucune illusion sur la portée d'une telle innovation. Le mal social tient, disions-nous, à des causes profondes que de simples gratifications pécuniaires ou honorifiques ne sauraient anéantir : il faut à l'ouvrier autre chose que la tutelle, même bienveillante et généreuse, des maîtres; il faut que par une participation quelconque aux bénéfices, il en devienne l'associé et non plus le serf; qu'il acquière comme lui de l'instruction, des loisirs, des garanties pour le présent et pour l'avenir; en un mot, sa part de bien-être et de bonheur.

A l'appel des maîtres, les ouvriers viennent de faire, par l'organe des rédacteurs de trois journaux populaires, l'*Atelier*, l'*Union* et la *Fraternité*, une digne réponse. Luttant de courtoisie, puisque leur pauvreté s'oppose à un combat de générosité, les ouvriers fondent, de leur côté, un jury pour distribuer des mentions d'honneur à ceux des maîtres qui se seront distingués par leurs vertus de famille ou par leur conduite envers les travailleurs : la première mention est réservée à ceux qui sans diminuer le salaire auront admis pour une part quelconque les travailleurs aux bénéfices. Nous avons donné hier ce projet.

Si les maîtres ont l'esprit élevé, ils accueilleront avec joie ce défi loyal. Ce serait un beau spectacle donné à la France qu'une grande solennité annuelle où les représentants des deux classes fraternisant dans une même assemblée, proclameraient à la face de la France, c'est-à-dire du monde, les maîtres la gloire des ouvriers, les ouvriers la gloire des maîtres : tournoi d'honneur qui serait le prélude d'une prompte conciliation des intérêts et des sentiments.

Pour nous, cette concurrence de bons procédés nous réjouit, et nous la tenons en haute estime. Même à n'y voir qu'une simple protestation de dignité blessée, ou la critique très spirituelle d'une mesure incomplète, le Jury des ouvriers ne manquerait pas d'une certaine valeur. Il est bien temps en effet que les puissants du monde comprennent que l'heure est venue de substituer au patronage l'association, et la justice à la pitié. Il est temps, surtout, que la publicité, gardienne souveraine de l'ordre, descend au fond des ateliers, et révèle au grand jour les conditions du régime industriel. L'enquête des ouvriers peut y aider puissamment.

Les ouvriers, grâce à cette demi-lumière intellectuelle que la société leur distribue dans les écoles ou dans la presse, apprennent de jour en jour à connaître leurs droits, leur nombre, leur force,

(1) Nous regrettons de n'avoir pas reçu, pour les reproduire, les autres toasts, qui étaient tous remarquables sous le rapport de la pensée comme sous celui de la forme.

---

dénouement de cette histoire que je ne sais pas, mais que je devine? les filets de Saint-Cloud peut-être.

.... Quatre années s'étaient écoulées. J'avais quitté Paris, et cette singulière rencontre s'était à peu près effacé de mon souvenir, lorsqu'il y a environ un mois quelques affaires m'appelèrent à Belleville.

Je revenais lentement et en flânant; arrivé devant le théâtre, j'aperçus une foule de petits bourgeois et de grisettes qui semblaient attendre l'heure du spectacle avec une impatience inaccoutumée.

— Il parait qu'il y a fête au théâtre? dis-je à un petit gamin qui me regardait de l'air curieux et effronté, tout particulier à cette race goguenarde de la Bohême parisienne.

— Je crois ben! me répondit le gamin, en faisant claquer sa langue contre ses dents. On donne aujourd'hui les *Sept Infants de Lara*; du chenu, n'est-ce pas? et ce qui est plus fameux encore, c'est M. Henri qui joue le rôle de *Gonzalo*.

— Henri, dis-tu? Quel est cet Henri? comment est-il? l'as-tu vu?

— En v'là une de question; si je l'ai vu! mais je le vois tous les dimanches. Un crâne acteur, allez! quand il est en colère, il fait trembler la salle. Et puis, il vous a des yeux à vous faire frémir; mais on dit qu'il est bon enfant. Il fait pleurer toutes les femmes, quoi! ça pleure joliment une femme.

J'interrompis le petit drôle, qui ne paraissait pas disposé à mettre un terme à son enthousiasme, et dont le geste et le langage s'animaient singulièrement.

— Y a-t-il long-temps que cet acteur est au théâtre de Belleville?

— Il y a six mois.

— D'où venait-il?

— Je ne sais pas. Il est arrivé pas trop *calé*, maigre comme un clou, et gueux comme un rat d'église.

— C'est mon homme, pensai-je.

La porte du théâtre venait de s'ouvrir; j'y entrai avec la foule.

La toile se leva. J'attendais avec impatience l'entrée de *Gonzalo*; je ne m'étais pas trompé: il entra, c'était Henri D., toujours fier, toujours grave, toujours drapé sous son costume de montagnard comme autrefois sous son misérable paletot, fixant froidement la foule, et semblant la dominer du regard.

Il joua, je ne dirai pas comme un grand artiste; certes, un professeur du Conservatoire eût trouvé fort à redire à la brusque sauvagerie de son geste, aux éclats énergiques de sa voix, aux formes peu délicates de son allure plébéienne. Seulement, il fut ce que ne sont pas toujours nos plus célèbres tragédiens, il fut vrai; lorsqu'il pleura, il pleura réellement, et lorsqu'il frappa, il frappa fort. Le public battit des mains à tout rompre, et le rappela deux fois au milieu des plus bruyantes acclamations.

Pendant une des dernières scènes, il m'avait aperçu et reconnu.

Après le drame, on commença un vaudeville dans lequel il ne jouait pas. La porte de ma loge s'ouvrit; c'était lui.

— Veux-tu savoir maintenant la suite de mon histoire? me dit-il en souriant et en me pressant la main.

— Parle, lui répondis-je en lui faisant place à mes côtés.

— Je te disais donc, lorsqu'il y a quatre ans notre conversation fut interrompue, je te disais qu'après être sorti du Théâtre-Français, je m'étais frappé le front en m'écriant, comme un grand poète que j'ai lu depuis : — Il y a pourtant quelque chose là! — De ce jour, une idée folle, incroyable, fatale, s'empara de toutes mes facultés; ce fut mon rêve du jour, mon rêve de la nuit; je ne vécus plus que pour et par cette pensée: quitter mon métier et entrer au théâtre. Avant tout, il fallait savoir; je ne savais rien. J'avais vingt-cinq ans, chaque heure de ma vie était précieuse pour moi. Je parcourus les quais, j'achetai quelques volumes dépareillés de Corneille, de Racine et de Molière, je cessai d'aller à mon atelier et je m'enfermai dans ma mansarde.

— On ne vit pas seulement de beaux vers et d'émotions tragiques. Ton travail seul te donnait du pain; comment vivre alors, puisque tu ne travaillais plus?

— Je songeai bien un peu à cela; — mais, bah! me dis-je, le bon Dieu y pourvoiera..... car je crois à Dieu, me fit observer le pauvre comédien, en levant les yeux au ciel avec une foi profonde et une gravité toute philosophique.

— Cette confiance te fait le plus grand honneur, et pourtant....

— Pourtant, quoi? reprit-il en haussant les épaules.... je te dis que Dieu devait y pourvoir; il y pourvut en effet; j'avais fait la connaissance d'une jeune ouvrière, qui vivait comme moi, dans une mansarde voisine de la mienne, de l'air du temps, de pain sec, d'illusions et d'un rayon de soleil, quand il plaisait à l'astre du jour d'en envoyer un à notre fenêtre. C'était une pauvre orpheline abandonnée, douce et résignée comme une sainte, laborieuse à donner envie de travailler, jolie et gracieuse comme une petite chatte, mais fière, plus fière qu'une grande dame du faubourg Saint-Germain; elle avait 16 ans; je l'aimais, elle m'aimait aussi, je lui jurai devant Dieu de l'aimer toujours, de ne jamais l'abandonner, elle me fit le même serment, et tous deux nous apprîmes pour la première fois qu'il y avait même pour le pauvre et l'orphelin quelques jours de bonheur sur cette terre... je lui dis le projet que j'avais formé d'étudier l'art dramatique, et d'entrer au théâtre. Mais comment vivre jusque là?... Elle leva lentement vers moi son doux et angélique regard :

— Combien, me dit-elle, te faut-il pour vivre chaque jour, en te réduisant au plus strict nécessaire?... Je réfléchis un instant :

— Il me faut six sous par jour.

— Bien! répondit-elle, ne t'inquiète de rien et travaille. Je gagne vingt sous par jour à faire des chemises; cela me suffit pour ma nourriture, ma toilette et mon logement. Je travaillerai trois heures de plus et tu auras ce que tu demandes.

Voilà comment Dieu pourvut à mon existence.

— Et combien de temps as-tu vécu ainsi?

— Six ans; seulement, la dernière année le prix du travail a baissé un peu et j'ai été forcé de supprimer le tabac.

— Et des vêtements? comment faisais-tu pour t'en procurer?

— C'était plus difficile, et cependant je tenais peu à être paré comme un *lion* du boulevart. Il m'arrivait parfois d'assez bonnes aubaines. J'avais découvert, dans les dernières années, un brave homme qui réunissait pendant l'été une petite troupe de pauvres diables comme moi, et qui, chaque dimanche, les conduisait à ses frais donner une représentation soit à Corbeil, soit à Nogent-le-Roi, ou quelqu'autre bourgade voisine de Paris. Je jouais les premiers rôles, et je recevais *trois francs* par chaque séance... Cela ressemble un peu, n'est-ce pas? au *Roman comique* de Scarron. Eh bien! d'honneur, nous ne jouions pas trop mal parfois, surtout quand nous avions dîné avant la représentation.

Cette naïve plaisanterie me fit presque frissonner. Je me hâtai de l'interrompre :

—Pourquoi as-tu attendu si long-temps à te placer dans un théâtre?

— Pourquoi?... parce qu'on me prenait pour un mendiant, et qu'on ne voulait pas m'entendre. Un seul directeur consentit un jour à me recevoir. Il montait son théâtre et paraissait animé des sentiments les plus philanthropiques, disaient du moins ses *amis politiques*. Il me reçut grave, solennel et posé comme un *consul*, me fit quelques grandes phrases

il prouve que l'homme ne saurait travailler avec ardeur pour le compte d'autrui, et que le sentiment de la propriété est un ressort nécessaire pour mettre en action toutes nos forces productives :

» Savoir faisons à touz présents et avenir que oye la grief clameur et complainte de plusieurs gens d'église, nobles, bourgeois et habitans de la ville de Senz et du paiz d'environ, disant que, jacoit ce que raison (quoique naturellement), touz ouvriez de bras et laboureurs de vignes soient tenus, puis que ils sont pris, retenuz ou allouez pour ouvrer à journée, de eulx tenir en l'euvre où ils sont mis, et de gaignier leurs journées bien et loyaument sans en partir ne laisser leur ouvraige jusques à heure ordenés et compétent; c'est assavoir solcil couchant ; et ainsi est-il acoustumé d'anciennté et doit être fait ; néantmeins, depuis aucun temps ençà, tous, ou la plus grant partie des ouvriers et laboureurs estant et repairens environ ladicte ville de Senz, qui est paiz de vignoble, en abusant, fraudant et decevant les bonnes gens ausquels ilz euvrent, on délaissié et délaissent leur ouvrage et se partent entre midi et nonne (trois heure après midi), ou environ, et espécialement grant espace de temps avant que le soleil soit couchié, et vont ouvrer en leurs vignes ou en leurs tâches, « là où ils besoignent et exploitent autant d'ouvraige ou plus, comme ilz ont fait tout le jour pour ceulx qui les paient de leurs journées, » et qui plus est, « en ouvrant à journée ils se faingnent et espargnent sanz faire leur devoir, afin qu'ils soient plus fors et moins travailliez pour ouvrer ez lieux où ils vont après leur département ; » et ces chouses qui sont abuz déraisonnables contre Dieu et justice et le bien et utilité publique, veulent y ceulz laboureurs et ouvriers tenir à conséquence (commettre avec persévérance) ne autrement ne le veulent faire, combien que plusieurs s'en soient doluz et complains ; et si viennent tart en place et prennent grant pris et salaires de leurs journées.

« Et avec ce, les gardes, sergents ou messiers qui sont ordenez ou commis pour garder les vignes et le fruit estant en ycelles, dont ils ont et prennent grand pris et salaire, de leur autorité prennent, cueilleot, mangent et donnent des raisins estant en leur garde, et en font moust (raisin écrasé propre à devenir du raisiné) et plusieurs excès et oultraiges au préjudice, grief et dommages de ceulx à qui lesdictes vignes sont ; et par tel faiz ont été ceulz à qui la chose touche, moult grevés au temps passé et se croient encore plus au temps avenir, se sur ce n'estoit briefment pourveu de remède convenable. »

» Nous à leur supplication et requeste, volant telz abus abattre et faire cesser du tout, et nostre peuple estre tenu et gouverné en bons usages, avons ordené et ordenons par ces présentes que doresenavant tous ouvriers et laboureurs, hommes et femmes, toutefoiz qu'ils voudront gaingnier, seront tenuz de venir ès lieux et ès places ordenées et acoustumées en la dicte ville de Senz et ès lieux voisins, et y estre avant soleil levant, et, après ce qu'ils auront esté louez et retenuz, yront ouvrer et labourer là où leurs maistres ou maytrecés les ordeneront et emploieront, et en leurs ouvrages se tendront et ouvreront continuellement, en gaingnant bien et loyaument leur salaire jusques à soleil couchant, sanz revenir à la ville, ne issir ou partir de leur besoigne, se ce n'est pour prendre leur récréation de boire et de mengier, et pour eux repouser raisonnablement ; et aussi des ouvriers estranges qui vendront nouvellement pour euvrer, ils ne pourront prendre, lever ne exigier aucune hause outre 5 sols tournois, sur peine de 60 sols tournois d'amende, en quoy sera encouru et encheu envers nous chascun qui deffauldra ou fera le contraire de ceste présente ordonnance. »

« Et oultre, que les gardes, sergens ou messiers desdictes vignes ne autres pour eulx ne pourront prendre ou cueillir dores en avant esdictes vignes, raisins pour faire moust nouvel, ne autre despense (emploi), ne pour donner à leur voulenté sur peine de six livres tournois d'amende à appliquier à nous. »

Les ordonnances que nous venons de reproduire constatent un état social bien différent du nôtre. Depuis le quatorzième siècle, d'une part les connaissances industrielles se sont généralisées dans le peuple, les bons ouvriers se sont multipliés et la concurrence a diminué de beaucoup leur valeur marchande ; d'autre part le capital est devenu maniable, s'est détaché du sol ; les lois qui l'immobilisaient en la possession de la noblesse ont été brisées ; il s'est formé dans les mains de quelques bourgeois des accumulations énormes de capitaux. Cette concentration étant activée encore par le système des associations, nous devrions plutôt dire des coalitions de capitalistes, il est extrêmement rare que l'ouvrier puisse se montrer exigeant à l'égard du maître et de l'entrepreneur. La fixation du salaire est toujours une lutte ; mais si le législateur y intervient, ce n'est plus au secours du maître qu'il doit courir ; l'ouvrier, pauvre, isolé, ne possédant qu'une aptitude industrielle fort répandue, l'ouvrier, facile à remplacer par un autre affamé comme lui, ou par des machines, sera presque toujours opprimé par le capitaliste tout-puissant et détenteur des instruments de travail.

Tant que le capitaliste et le travailleur ne seront pas intégralement associés, libres à l'égard l'un de l'autre et participant aux bénéfices de l'œuvre commune, la fixation du salaire sera toujours une lutte entre les possesseurs de l'argent qui chercheront à obtenir les plus longues journées de travail au plus bas prix possible, et les représentants du travail qui voudront naturellement élever leur salaire et diminuer leurs fatigues.

Depuis l'avènement de la bourgeoisie au pouvoir, depuis que la société française a pris, dans les hautes régions surtout, un cachet mercantile, cette lutte est une guerre souvent ensanglantée, guerre terrible, et qui peut paralyser tout le mouvement industriel du pays si, au lieu de débattre le salaire *individuellement et de gré à gré*, les capitalistes se concertent, se coalisent pour déprécier dans tous leurs ateliers le salaire des travailleurs ; si d'autre part les ouvriers au lieu de se soumettre isolément à l'exploitation du riche, réclament pour tous leurs frères une augmentation de salaire déterminée et font *grève* jusqu'à ce qu'ils l'aient obtenue.

Au moyen-âge, quand les ouvriers étaient les plus forts, le gouvernement intervenait dans cette lutte pour imposer à leurs prétentions un maximum ; aujourd'hui que l'ouvrier est le plus faible, qu'il est exploité sans miséricorde, le gouvernement, principe vital ; une loi rigide suit difficilement les ondulations du mouvement industriel ; une lettre morte a de la peine à régir la production et la consommation qui sont la vie des sociétés. Nous ne proposons la fixation légale des salaires que comme un procédé transitoire, applicable avec beaucoup de ménagements. La seule manière de résoudre parfaitement la question du salaire, c'est de faire disparaître le salariat, la rétribution de l'homme par l'homme et d'organiser toutes les industries sur la base de l'association universelle.

(1) Compiègne, 8 décembre 1350.
(2) Paris, juillet 1383, Charles VI.

Le législateur français n'a pas encore senti la nécessité de cette solution. A la fin du dix-huitième siècle, fasciné par ce mot liberté, partageant toutes les illusions des économistes, il crut qu'il suffisait de laisser faire les entrepreneurs et de laisser faire les ouvriers, pour que la meilleure organisation industrielle se réalisât d'elle-même, que les produits arrivassent au maximum de perfection, que le capitaliste fît un bénéfice honnête, et que l'ouvrier fût rétribué de manière à satisfaire aux premiers besoins de la vie.

Philippe VI, le roi Jean, Charles VI, avaient opposé par le maximum une barrière aux exigences de l'ouvrier, les législateurs économistes ne voulurent pas opposer par le minimum une barrière aux exigences du maître, ils ouvrirent à la concurrence une large carrière.

Toutefois, ces hommes qui se croyaient de bonne foi les partisans de la liberté illimitée, ôtèrent nominalement au maître et très effectivement à l'ouvrier une liberté précieuse, celle de s'associer ; ils affranchirent de toute entrave le débat du salaire, mais à une condition, c'est que ce débat *serait individuel* et *de gré à gré* ; que, pour fixer le prix de la journée de travail, le fabricant ne se concerterait jamais avec le fabricant, ni le prolétaire avec le prolétaire. C'était vouloir l'impossible. Quand des intérêts sont communs à plusieurs hommes, ces hommes ne peuvent manquer de s'aboucher et de s'entendre ; mais nos législateurs n'ayant pas découvert et salué le principe qui met fin à l'antagonisme industriel, l'association du capitaliste et du travailleur, sentant bien que leur système de libre concurrence éternisait la lutte entre ces deux classes, voulurent du moins que cette lutte se réduisît aux proportions les plus minimes, qu'elle demeurât individuelle et ne pût jamais entraver le mouvement général de l'industrie.

La loi du 22 germinal an XI, sur les manufactures, fabriques et ateliers, prévenait la coalition des maîtres pour abaisser le salaire des ouvriers, et la coalition des ouvriers pour l'élever. Aux termes de cette loi la coalition des maîtres était punie d'une amende de 100 francs à 3 000 francs, auxquels il était loisible d'ajouter un emprisonnement d'un mois au plus.

La loi, supposant avec vraisemblance que les ouvriers ne pourraient pas payer d'amende, punissait leur coalition d'un emprisonnement dont le maximum était de trois mois.

Ces dispositions ont été conservées à très peu de choses près dans les articles 414 et 415 du Code pénal, qui ne se distinguent de la loi de l'an XI que par un redoublement de sévérité à l'égard des *chefs* de coalitions. Ces articles sont ainsi conçus :

« Art. 414. Toute coalition entre ceux qui font travailler des ouvriers, tendant à forcer injustement et abusivement l'abaissement des salaires, suivie d'une tentative ou d'un commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement de six jours à un mois, et d'une amende de 200 francs à 3 000 francs.

» Art. 415. Toute coalition de la part des ouvriers pour faire cesser en même temps de travailler, interdire le travail dans un atelier, empêcher de s'y rendre et d'y rester avant ou après de certaines heures, et en général pour suspendre, empêcher, enchérir les travaux, s'il y a eu tentative ou commencement d'exécution, sera punie d'un emprisonnement d'un mois au moins et de trois mois au plus.

» Les chefs ou moteurs seront punis d'un emprisonnement de deux à cinq ans. »

Ces articles combattant un fait économique et social, un fait irrésistible, ne pouvaient avoir et n'ont eu jusqu'à présent aucun effet marqué. Sous le nom de coalition, c'est l'association qu'ils attaquent, et l'humanité, obéissant aux lois providentielles de son développement, est entraînée invinciblement à l'association universelle. De nos jours, en dépit du législateur, les capitalistes se sont concertés pour limiter le salaire ; les ouvriers se sont concertés pour obtenir des tarifs généraux, uniformes, qui s'élèvent périodiquement de manière à correspondre au renchérissement de toutes les denrées ; les ouvriers se sont entendus pour faire grève, c'est-à-dire suspendre le travail tous à la fois, jusqu'à ce qu'on leur accordât ces tarifs. Vainement l'autorité qui fermait les yeux sur les coalitions des maîtres, des entrepreneurs, des capitalistes, parce qu'ils sont électeurs ou éligibles, a-t-elle sévi durement contre les coalitions d'ouvriers. Il n'est pas au pouvoir de la police, de la magistrature ni même du législateur, de faire rétrograder les hommes jusqu'au morcellement absolu, jusqu'à la vie exclusivement individuelle, une fois qu'ils ont compris les avantages de l'association, la puissance de la solidarité. Le législateur ne peut intervenir utilement, efficacement dans les questions de salaire que dans trois buts :

1° Venir au secours des ouvriers en stipulant en leur faveur un minimum de salaire, dans les branches d'industrie et dans les localités où ils sont opprimés par des ligues de capitalistes, mesure provisoire et transitoire de garantisme.

2° Reconnaître, patroner, organiser, non-seulement les associations de maîtres, mais encore les associations d'ouvriers, avouer et protéger le compagnonnage en l'améliorant, abroger les articles 414 et 415 du Code pénal, donner aux maîtres et aux ouvriers le droit de se nommer des représentants qui débattront les conditions du salaire en prenant l'Etat pour tiers arbitre en cas de dissentiment absolu.

3° Fondre enfin l'association des maîtres et celle des ouvriers en une seule, anéantir le salariat et régénérer l'industrie en lui donnant pour base ces grands principes : participation du travailleur aux bénéfices, association du capital, du travail et du talent.

Tel doit être, sur la question du salaire, le dernier mot du législateur.

VICTOR HENNEQUIN.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. R. au Grandjouan. — Inscrit. Vous ne pouviez pas nous faire défaut.
M. X. à Alger. — Reçu les 100. — Merci à notre ami J.

[illegible] 3,50 ; grasses, 0,00 à 0,00. — Perdrix grises, 0,00 à 0,00. — Perdrix rouges, 0,00 à 0,00. — Pigeons bizets 0,00 à 0,00 ; — do de volière 0,50 à 1,10. — Pilets, 0,27 à 0,55. — Poules ordinaires 1,80 à 2,50. — Poulets gras 3,00 à 4,50 ; do comm. 2,00 à 2,40. — Rouges, 0,00 à 0,00. — Sarcelles, 0,00 à 0,00 Vauneaux, 0,00 à 0,00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 2 mai. — Foin 1re 52 à 55 ; 2e 48 à 50 ; 3e 44 à 46. — Luzerne, 1e 48 à 00 ; 2e 45 à 00. — Paille de blé, 1re 29 à 30 ; 2e 27 à 28 ; 3e 00 à 00. — De seigle, 1e 31 à 00. — Regain, 00 à 00 ; 45 à 00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 30, 1er et 2 mai. — *Beurre* (le kil. En livres 1,60 à 2,44. — En mottes Isigny 1,60 à 6,10. — En mottes Gournay 1 40 à 2,20. — Petit beurre 1,36 à 1,70. — Beurre salé ou fondu 1,76 à 1,76. — *Œufs* (le mille). Du 30 avril, 32 à 60. — Du 1er mai, 28 à 47. — Du 2, 33 à 48. *Fromages* (la dizaine), 1er mai. Brie 14 à 40. — A la pie 5 à 15.

VERSAILLES, 1er mai. — Foin 1re qualité, 42 à 46 ; 2e, 38 à 40 ; 3e, 35 à 00. — Paille de froment, 24 à 30 ; do d'avoine, 36 à 40. — Trèfle, 30 à 37. — Luzerne, 35 à 45. — Regain, 37 à 00.

Beurre en livres (les 100 kil.) 1re qualité, 200 ; 2e, 170 à 190. — Œufs (le 1000), 40 à 44.

255 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,80 le kil. sur pied.

Bourse du 2 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 60	83 70	83 60	83 70
— — fin courant	83 80	83 85	83 75	83 85
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 75	119 75	118 75	119 75
— — fin courant	120 10	120 15	120 »»	120 »»

4 1/2 J. 22 m. dr cours	»	» »»	Banq. de Fr. dr cours		3415 »»
4 J. »	»	106 50	O. V. de Par.	»	1380 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »»	C. hyp.	»	596 »»
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin.	»	1212 50
B. du Trés.	»	3 5/8	— Gann.	»	1150 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	83 95	84 »»	——	» »»	» »»
5 p. 0/0	d. 50	120 30	120 35	——	» »»	» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	17 1/2	20 »/»	» »/»	» »/»
5 p. 0/0	37 1/2	»» »/»	» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM.	Der C.	103 »/»
Récép. Rotsch.	»	101 »»	BELG. 4 1/2	»	99 »/»
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 5 0/0	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840	»	100 1/2
— 3 p. 0/0.	»	» »/»	— do 1842	»	» »/»
Dette intérieure	»	31 5/8	— Banque	»	» »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— do Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT	»	» »/»
HAITI	»	» »/»	AUTRICHE	»	» »/»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	» »»
Act. d J. »	» »»
Ch. S. G. »	» »»
V. r. dr.	» »»
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	305 »»
Paris à Sc.	»» »»
— à Orléans	[illegible]
— à Rouen.	[illegible] 25
R.-Havre.	765 »»
Avignon.	» »»
Str. à Bâle.	[illegible]
Paris-Str.	547 50
Tours-Nant.	[illegible] 50
Orl.-Vierz.	» »»
C. du Nord	765 »»
Famp-Haz.	» »»
Disp.-Féc.	» »»
Bord. à Am.	[illegible] »»
Orl.-Bord.	[illegible] »»
Mont. à Tr.	» »»
Paris-Lyon	575 »»
Bord-Teste.	» »»
Zinc V. M.	» »»
Lin Maber.	725 »»

Union linière. » »» — Fourneaux de l'Aveyron. [illegible]

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 76,00 à 00,00 ; courant du mois, 79,00 à 00,00 ; 4 d'été, 78,00 à 00,00 ; 4 derniers, 82,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 76,00 à 00,00 ; œillette rousse, 80,50 ; lin, 00,00 ; cameline, 76,50 à 00,00. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois, mai et juin, 128,00 à 00,00 ; mois du milieu, 130,00 ; quatre dern., 00,00.

de 4 feuilles.

PAR UN SOCIALISTE PHALANSTÉRIEN.

Troisième édition. — 4e tirage.

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN,

Suivi de ÉTUDES SUR QUELQUES PROBLÈMES FONDAMENTAUX DE LA DESTINÉE SOCIALE.

Par VICTOR CONSIDERANT.

0,60 centimes le volume, pris rue de Seine, 10, et *franco*, 75 c.
6 francs les 12 exemplaires pris rue de Seine, et *franco*, 7,50

Deuxième édition. — 1er tirage.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION,

Comprenant la TROISIÈME PARTIE supprimée dans le PRÉCIS.

Par MATHIEU BRIANCOURT.

0,80 centimes le volume, pris rue de Seine, 10, et *franco*, 1 f. » c.
8 francs les 12 exemplaires, pris rue de Seine, et *franco*, 10 »

LE FOU DU PALAIS-ROYAL,

PAR F. CANTAGREL.

Un beau vol. in-18 compacte de 400 pages.

Prix : 4 fr.— 2e édition. —Par la poste, 4 fr. 50.

SOLIDARITÉ,

Vue synthétique sur la Doctrine de Fourier,

PAR HIPP. RENAUD,

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Prix : 3 fr.— 1 vol. in-8.—2e édition. — Par la poste, 3 fr. 50.

Introduction à l'étude

DE LA SCIENCE SOCIALE,

PAR A. PAGET.

Prix : 3 fr.— 1 vol. in-8.—2e édition. —Par la poste, 3 fr. 75

FURNE ET Ce, ÉDITEURS
55, RUE ST-ANDRÉ-DES-ARTS.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

E. BOURDIN, ÉDITEUR
51, RUE DE SEINE-ST-GERMAIN.

En vente aujourd'hui la première Livraison du

25 CENT. la Livraison.

MÉMORIAL DE SAINTE-HÉLÈNE

600 Dessins.

PAR LE COMTE DE LAS-CASES,

Illustré de 600 Dessins par Charlet,

SUIVI DE NAPOLÉON DANS L'EXIL

PAR MM. O'MÉARA ET ANTOMARCHI,

ET DE L'HISTORIQUE DE LA TRANSLATION DES RESTES MORTELS DE L'EMPEREUR NAPOLÉON AUX INVALIDES.

Conditions de cette nouvelle Souscription :

L'ouvrage complet formera 2 beaux volumes grand in-8° jésus vélin, contenant la matière de 12 volumes ordinaires, publiés en 120 livraisons. — Prix de la livraison, 25 centimes; 30 francs l'ouvrage complet.

Il paraîtra deux Livraisons par semaine. — Chez tous les Libraires de la France et de l'Etranger.

N. B. MM. les Souscripteurs aux premières éditions du *Mémorial de Sainte-Hélène* sont prévenus qu'ils ont jusqu'à fin mai prochain pour compléter leur exemplaire, passé cette époque cela ne leur serait plus possible.

N. 2, RUE VIVIENNE.

CACHEMIRES

PRÈS LE PERRON DU PALAIS-ROYAL.

CHALES, cachemire pur. . . . . 89 fr. 50 c.
Nouvelle et importante partie de CHALES, cachemire pur, fabrication supérieure. . . . 144 »

La maison du GRAND COLBERT, voulant donner un démenti formel aux personnes qui ont prétendu qu'elle était dans l'impossibilité de livrer des Cachemires français sans mélange au BAS PRIX de 90 FRANCS, et en DESSINS NOUVEAUX A 155 FRANCS, a l'honneur d'informer le public qu'il sera remis, AVEC CHAQUE CHALE, UN CERTIFICAT DE GARANTIE, portant le NUMÉRO du FABRICANT et la DÉSIGNATION DE CACHEMIRE PUR.

PLUSIEURS BELLES PARTIES DE NOUVEAUTÉS, FANTAISIES ET SOIERIES À DES PRIX EXCEPTIONNELS.

Confection de Mantelets, de Visites, etc., depuis 14 fr. 50 c. jusqu'aux prix les plus élevés.

Maison WEBER. Grand prix MONTYON.

DORURE ET ARGENTURE.

DE MM. RUOLZ ET ELKINGTON.

Rue Joquelet, n. 5. MÉDAILLE D'OR en 1844.

Quinze années de succès justifiés, la bonté et la solidité de l'Orfèvrerie en Argent allemand, la dorure et argenture de MM. de Ruolz et Elkington, font de notre métal la plus parfaite imitation du vrai. Le bon goût et le prix modéré de nos couverts, Vaisselle et Bijoux, ne peuvent qu'augmenter notre clientèle.—Couverts, 60 à 65 grammes d'argent par douzaine de couverts, garantis par le poinçon.

Rue St-Louis, 21, au Marais. PLUS DE MÉDECINES DÉSAGRÉABLES.

LIMONADE GAZEUSE PURGATIVE DE QUENTIN.



MALADIES des CHIENS, poudre de VATRIN.

Seul remède approuvé et ordonné par MM. les vétérinaires de l'école royale d'Alfort, pour la prompte guérison de toutes les maladies de ces animaux 1 fr. le paquet avec l'instruction. Chez Duval, pharm., r. Croix-des-Petits-Champs, 44; Lizeray, fab. d'armes, boulv. des Italiens, 47, et les principaux pharmaciens de chaque ville.

Victor Masson, éditeur, 4, place de l'École-de-Médecine.

TRAITÉ COMPLET DES GOURMES

CHEZ LES ENFANTS, réunissant la Description et le Traitement des éruptions et autres affections chroniques du premier âge, avec formulaire spécial, etc., etc. 2e édition, revue et corrigée. — Par J.-V. DUCHESNE DUPARC, d.-m.-p., professeur pr de pathologie cutanée, auteur de plusieurs ouvrages classiques sur les maladies de la peau, ancien interne d'Alibert à l'hôpital Saint-Louis, etc.— Un vol. in-8 de plus de 500 pages. Prix net, 6 fr.; franco par la poste, 7 fr. 50 c.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

MODELE DE L'ETIQUETTE collée sur chaque boîte.



PRIX | LA BOITE, 1 FR. 50 C. LA 1/2 BOITE, 75 C.

En vente, à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10.

MÉNAGE SOCIÉTAIRE

PAR CH. HAREL.

Brochure in-8o. — Prix : 2 fr.; et par la poste, 2 fr. 70 c.

LA GRÈVE

DES CHARPENTIERS EN 1845,

ÉPISODE DE LA

CRISE SOCIALE

DE L'ÉPOQUE,

Par Julien Blanc.

Un volume in-12 de près de 300 pages, contenant la matière d'un fort volume in-8.

Prix, 1 fr. 50 c., par la poste, 2 fr.

PORTRAIT EN PIED DE FOURIER,

GRAVÉ PAR CALAMATTA,

D'APRÈS LE TABL. DE GIGOUX

Epreuves depuis 50 fr. jusqu'à 12 fr.

THÉORIE DE L'ÉDUCATION ATTRAYANTE,

DÉDIÉE AUX MÈRES DE FAMILLE,

PAR V. CONSIDERANT,

ancien élève de l'école polyt.
Prix, 3 fr., par la poste, 3 50.

LES JUIFS ROIS DE L'ÉPOQUE

HISTOIRE de la FÉODALITÉ FINANCIÈRE,

par A. TOUSSENEL.

1 volume in-8.—Prix, 5 francs.
Par la poste, 6 fr. 25 cent.

A VENDRE 500 fr. Mobilier, secrétaire, commode, lit, table de nuit, lavabo, table de jeu, table de salon, 6 chaises.—450 fr. Meuble de salon complet.—250 fr. Pendule, candélabres, flambeaux. S'adr. au concierge, r. Fontaine-Molière-Richelieu. 41

DIORAMA.—Derrière le Château-d'Eau, de 10 h. à 5 h.— Le Déluge, avant, pendant et après.—Intérieur de St-Marc— Effets de jour et effets de nuit.

... mais comment en nier la stricte justice?

Est-il juste que lorsqu'un atelier, une usine, une ferme prospèrent par le concours des trois éléments de la production, le capital, le talent et le travail, le capital seul s'enrichisse, tandis que le travail et le talent restent pauvres comme auparavant? S'il fallait choisir entre deux injustices, ne serait-il pas moins inique d'assurer au capital sa part fixe à titre de minimum d'intérêt ou de dividende, et de réserver les bénéfices au talent et au travail? Quand l'industrie ne va pas, il y a chômage, il y a réduction de salaire, les travailleurs de divers grades sont atteints dans leurs épargnes, dans leurs moyens d'existence: ils sont donc solidaires du capital pour la perte; pourquoi ne le seraient-ils pas pour le profit? Quelquefois ils sont blessés ou tués, et le soin de les guérir ou de soulager leurs familles est abandonné à la charité publique (1). Est-ce juste? Voilà le terrain où nous porterons désormais la discussion, maintenant que le sentiment public a été suffisamment préparé par des considérations d'un autre ordre.

Ne craignons donc pas de poser comme un principe suprême, hors de toute atteinte, que le talent et le travail ONT DROIT aux bénéfices tout comme le capital.

Il n'est pas d'objection sérieuse en théorie contre ce principe, mais il en est plusieurs en fait que nous signalerons nous-mêmes au *Jury des Ouvriers* pour lui éviter de fâcheuses injustices dans la distribution de ses récompenses.

La participation aux bénéfices trouve le plus souvent dans la constitution actuelle de l'industrie des obstacles très graves dont il serait inique de ne pas tenir compte.

En premier lieu, le défaut d'une bonne comptabilité. C'est évidemment la première condition pour qu'une telle mesure soit introduite, et elle manque généralement. La moyenne et petite industrie, la moyenne et petite agriculture n'ont pas de comptabilité assez régulière pour que l'on puisse prétendre avec quelque exactitude allouer aux travailleurs une part quelconque dans les bénéfices. La grande industrie et la grande agriculture possèdent seules les ressources suffisantes pour organiser une telle comptabilité; encore même est-elle très difficile dans l'agriculture parce que les bénéfices consistent autant dans la plus-value du fonds que dans l'accroissement des revenus: souvent même il arrive que par calcul, et un très bon calcul, le cultivateur sacrifie le bénéfice courant à l'élévation de valeur du fonds. D'où le travailleur se trouverait facilement frustré s'il n'avait droit qu'à une part des bénéfices nets.

Il est d'autres obstacles tirés, soit de la position des maîtres, soit de celle des ouvriers.

Ainsi, le plus souvent aujourd'hui, la position des maîtres est entourée de secrets; secrets de famille, secrets d'affaires, secrets de crédit, secrets de spéculations, qui sont des éléments essentiels de prospérité. Trahies par un compte-rendu officiel, bien des maisons s'écrouleraient, et un tel résultat serait aussi fatal aux ouvriers qu'aux maîtres. — A cette difficulté s'en ajoutent d'autres.

De la part des ouvriers, c'est le défaut d'éducation qui établit une trop grande inégalité dans les rapports, le défaut de fixité qui les entraîne d'un lieu à un autre, suivant leur curiosité ou leurs espérances, le défaut d'une organisation qui fasse représenter la masse par un petit nombre de délégués.

Enfin pour tous, maîtres comme ouvriers, c'est l'incertitude même qui préside à toutes les spéculations industrielles. Peu de ... de but.

Ainsi, des caisses de secours et de retraites que les maîtres alimenteraient en partie par leurs dons; — des maisons communes de consommation et de logement louées à des prix modérés, — des écoles, des salles d'asile, des crèches gratuites pour les enfants des ouvriers; — des réductions d'heures de travail, des livres prêtés ou donnés; — bref, les secours affectueux de toute nature qui sont à la portée des maîtres, devraient être considérés par les ouvriers, comme étant la seule forme possible dans bien des cas, vu l'état actuel de la société, de l'admission aux bénéfices. Il est même vrai de dire qu'une telle forme serait souvent beaucoup plus profitable aux travailleurs qu'une part dans les produits pécuniaires.

C'est donc un catégorie nouvelle de mentions que nous proposons au jury de récompense fondé par les ouvriers, en même temps que nous la présentons au jury des maîtres, comme une manière beaucoup plus efficace qu'une simple gratification, d'améliorer la condition physique et morale des ouvriers.

Puissent nos conseils, inspirés par l'estime que nous portons à tous les producteurs, quels que soient leur titre et leur position, être accueillis avec bienveillance! Ils renferment, nous en sommes convaincus, le secret de la transformation pacifique du monde!

Si l'on avise seulement à tempérer l'hostilité sans la supprimer, un épouvantable cataclysme est prochain, et alors: Malheur aux vaincus!

(1) En parcourant une très grande usine d'Alsace nous avons un jour remarqué, au milieu d'une salle, un tronc intitulé *tronc pour les blessés*, invitation aux visiteurs de panser les blessures reçues par les ouvriers au service des chefs de l'établissement.

La Pologne et le Caucase.

Nous avons publié, il n'y a pas long-temps, un excellent article qui nous avait été communiqué par un des membres de la chambre des députés les plus dévoués à la cause polonaise. M. Bonnin, l'auteur de cet article, y exposait les considérations les plus judicieuses sur la situation incohérente de la Russie et de l'Autriche, composées d'éléments nationaux divers qu'elles poussent les uns contre les autres, et sur l'identité, la solidarité d'intérêts qui devrait réunir toutes ces nationalités dans un même but d'indépendance politique et démocratique.

Tout le système de la politique et de la puissance russe n'a d'autre base que l'application de cette maxime barbare: *diviser pour régner*. C'est ainsi, dit M. Bonnin, que la Russie transporte le Finlandais en Moscovie, le Moscovite en Finlande, le Polonais au Caucase, le Caucasien et l'homme de l'Ukraine en Pologne. C'est ainsi qu'elle profite, pour maintenir et agrandir son empire, des antagonismes de nationalité et des dissidences de culte. C'est ainsi qu'elle combat les musulmans du Caucase par les catholiques polonais, et les catholiques de la Pologne par les chrétiens grecs et les musulmans. L'armée est le grand levier qui sert à transplanter ces éléments de nationalités diverses, et à les lancer en dominateurs ou en conquérants contre ceux à l'égard desquels ils ont encore quelques restes de préjugés aveugles. Le devoir de la Russie serait de dissiper ces préjugés, afin d'amener toutes ces populations à une unité libérale, à une véritable harmonie; la politique du czar préfère les entretenir et les exploiter au profit d'un absolutisme non moins aveugle, d'un absolutisme aussi dangereux qu'impossible dans l'état actuel des sociétés européennes.

Sur la vaste étendue de pays qu'embrasse maintenant l'empire russe, les deux points qui résistent le plus à ce système d'unité barbare et anti-sociale, sont, d'une part, la Pologne catholique; de l'autre, le Caucase musulman. La plus grande partie des six cent mille hommes dont se compose, dit-on, l'armée russe, est occupée à maintenir les provinces polonaises, toujours prêtes à se soulever, ou à combattre les braves montagnards du Caucase. En même temps, la race slave frémissante aspire à s'affranchir des servitudes qui pèsent encore sur elle, et à conquérir l'indépendance ... élevées par la différence des ... aujourd'hui presque entièrement abaissées; les peuples comprennent que l'intérêt supérieur de la liberté et du progrès social doit l'emporter sur toute prévention; leur conduite le démontre; et ceux-là mêmes qui paraissent le plus attachés à leurs vieilles croyances sont peut-être le plus près de sentir que la religion véritable consiste à s'unir contre les oppresseurs, à abolir définitivement tous les genres de servitudes, et à chercher des conditions sociales plus conformes à la justice et au bonheur commun.

Oui, la solidarité d'intérêt et de but doit rapprocher tôt ou tard les Polonais qui veulent reconquérir leur liberté, des montagnards du Caucase qui combattent pour défendre la leur; et en s'unissant, ils entraîneront toute la race slave dans la voie de l'émancipation sociale. Telle est la tendance naturelle des choses. C'est à l'opinion publique et aux amis de la Pologne qu'il appartient de favoriser ce mouvement et d'aider, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, à l'union, à l'entente fraternelle des Polonais et des Caucasiens. En agissant sur l'esprit de ces deux peuples, on agira sur l'esprit de l'armée russe elle-même, dont ils forment un des principaux éléments. Les régiments composés de Polonais refuseront de combattre contre les Caucasiens, les régiments composés de Caucasiens refuseront de combattre contre les Polonais, et se joindront à eux dans une insurrection.

La Turquie elle-même est intéressée à prêter les mains à cette œuvre de rapprochement et d'émancipation. En effet, le succès de cette combinaison dissiperait toutes les craintes du divan à l'endroit de la Russie, et l'intégrité de l'Empire Ottoman serait désormais une vérité. A ce point de vue, il nous semble que l'Europe occidentale devrait voir avec plaisir le contrecoup de la question polonaise sur la question d'Orient, et applaudir à un résultat qui tendrait à raffermir la paix du monde.

Sociétés de secours mutuels. (1)

SOCIÉTÉ DE PÉRIGUEUX.

La Société de secours mutuels et de prévoyance des ouvriers de la ville de Périgueux s'est assemblée dans la salle du tribunal de commerce. La réunion était nombreuse et avide de connaître la situation financière de l'Association. M. Auguste Dupont, président, a ouvert la séance par un discours plein d'une haute raison et de fraternelles sympathies, où il excuse, par l'intérêt supérieur de l'ordre, quelques rigueurs qu'on n'a pu éviter dans l'application du règlement.

La parole a été ensuite donnée à M. Hippolyte Rousseau, vice-président et membre de la commission des finances, qui a établi la situation de la caisse sociale. En voici le résumé:

Total des recettes.			1 244 f.	25 c.
Total des dépenses.			656	70
Reste en excédant.			3 505	
Auxquels il faut ajouter l'intérêt produit par les versements à la caisse d'épargne, réglé à			77	68
Total de l'actif.			3 582	68
Se composant ainsi qu'il suit :				
Par le débit à la caisse d'épargne, réglé à	3 488	68		
Par argent en caisse	94			
	3 582	68. Ci.	3 582	68

(1) Voir les numéros des 19 et 26 mars..

... de mélodrame sur les ennuis et les difficultés de l'art dramatique, sur les joies innocentes et paisibles de la vie obscure et laborieuse de l'ouvrier, conclut à ce que je devais retourner à mes peaux de mouton, et me mit fort poliment à la porte. Le malheureux croyait sans doute que je voulais lui enlever la gloire et les succès qu'il se réserve pour lui seul; c'était du pain que je lui demandais!

— Et maintenant?

— Oh! maintenant, si je l'osais, je me dirais riche; 800 francs d'appointements et mille lignes de drame à apprendre par semaine, c'est presque du bonheur. Si j'étais seul, j'en aurais bien assez; mais elle... elle! si tu savais, un ange de pureté et d'amour; jamais un mot amer, jamais une plainte! Quand je sors, elle me dit: Au revoir! d'une voix si douce et si caressante! Quand je rentre, toujours un sourire dans ses beaux yeux, et une bonne parole sur ses lèvres! et si elle pleure quelquefois, c'est toujours lorsque je ne suis pas là. Je te le jure, mon ami, si je suis ambitieux, ce n'est pas pour moi, c'est pour elle. Combien je serais heureux, si un jour je pouvais lui dire: — Laisse-là ce travail qui te fatigue, qui pâlit ton front, qui flétrit avant l'âge ta jeune et fraîche beauté. Je suis riche, riche pour toi et pour moi, pauvre enfant! Des parures, tu ne sais pas ce que c'est; en voici... Ajoute-les à ta beauté. Maintenant, viens avec moi, sortons. Allons là-bas, parmi tout ce monde qui passe, brillant et paré comme pour une fête; fais voir à toutes ces femmes, si fières et si joyeuses d'être belles, que toi aussi tu as le droit d'être fière de ta beauté.

L'exaltation de l'artiste était telle, que le spectacle s'était terminé, que nous étions sortis avec la foule, et que nous cheminions le long de la rue qu'il habitait, sans nous en être aperçus.

Arrivés devant sa maison, il s'arrêta:

— Veux-tu la voir? me dit-il.

— Il est bien tard peut-être.

— Bien tard! répondit-il en souriant, tu ne sais donc pas que sa vie se résume en deux mots: Travailler et attendre.

Nous montâmes au troisième étage.

— C'est ici, me dit-il.

Et il ouvrit doucement la porte.

Un spectacle triste et charmant tout à la fois s'offrit à ma vue.

Près d'une table, à peine éclairée par les lueurs mourantes d'une petite lampe, la jeune femme était assise, la tête à demi penchée sur sa poitrine, que soulevait lentement un doux et léger sommeil. Elle était vêtue d'une simple robe de toile, et un petit châle, noué autour de sa taille, laissait entrevoir un cou d'une blancheur et d'une pureté de lignes adorables. De longs cheveux blonds, bouclés et groupés avec une gracieuse coquetterie, encadraient à demi un visage fin, délicat et d'une distinction parfaite. Une broderie commencée s'était sans doute échappée de ses doigts pendant son sommeil, et était tombée sur ses genoux. A ses pieds, deux beaux enfants, rosés et blonds comme leur mère, jouaient sans bruit et souriaient comme deux petits anges. Seulement, ils étaient peu vêtus, et ils devaient avoir grand froid, car il n'y avait pas de feu dans l'âtre.

Au bruit que nous fîmes en entrant, la jeune femme se réveilla et jeta un léger cri à la vue d'un étranger.

— N'ayez pas peur, lui dis-je en lui tendant la main, c'est un ami.

Henri D. me nomma.

— Oh! monsieur, je vous connais depuis long-temps, me dit-elle avec une grâce charmante.

Je montrai à l'artiste les deux enfants qui s'étaient réfugiés derrière leur mère:

— Tu ne m'avais pas parlé.....

— De ces deux enfants, n'est-ce pas? c'est notre trésor à nous; nous sommes comme les avares, nous n'en parlons pas.

Après avoir échangé avec la jeune femme quelques paroles insignifiantes:

— Maintenant, lui dis-je, vous devez être bien heureuse des succès de votre amant; car il a un talent réel, je puis vous en donner la certitude.

Elle le regarda avec un fin et doux sourire:

— Je le savais bien, répondit-elle. Je suis heureuse, bien heureuse, et pourtant.....

— Pourtant?

— Mon bonheur n'est pas encore complet.

— Pourquoi?

— Oh! je ne veux pas vous dire cela, il me gronderait.

— Dites toujours; je serai là pour vous défendre.

Elle ne répondit pas, mais elle rougit, baissa la tête, prit ses deux enfants dans ses bras et les pressa contre son cœur.

Le comédien m'éloigna et me dit à l'oreille:

— Des niaiseries. Elle prétend que si nous passions par les mains de M. le curé et de M. le maire, le bon Dieu nous en saurait gré. Hélas! je ne demanderais pas mieux, mais un serment fait à la face du ciel, un serment aussi pur, aussi sacré au bout de six années que le premier jour ne vaut-il pas tout autant?

— Pour toi, mon ami, je le comprends; mais pour le monde, pour elle, pour l'avenir peut-être..... souffriras-tu que cette pauvre fille, si généreuse, si dévouée, si noble dans son amour et dans sa vie laborieuse, soit moins honorée dans le monde que toute autre femme, qui certes ne la vaudra jamais?

— Tu as raison, me dit-il en me pressant la main. Mais je ne puis l'enchaîner à mon existence qu'en lui assurant une position digne d'elle. Et quelle est, dis-moi, la position d'un pauvre diable de comédien dans la banlieue? De la misère, cachée chaque soir, pendant quelques heures, sous quelques oripeaux de théâtre!..... Oh! si je pouvais arriver à une scène supérieure; si M. Dumas voulait m'engager à son théâtre..... peu m'importe à quel prix; j'accepterais toutes les conditions..... et alors, oh alors! ma Louise pourrait dire: — Maintenant, mon bonheur est complet!

EUGÈNE CAMUS.

CHANT DES MARTYRS.

LE CHŒUR (4).

Du haut de l'horizon, du milieu des nuages
Où l'astre voyageur apparut aux trois rois;
Des profondeurs du temple où veillent tes images,
De tes enfants, ô Christ, n'entends-tu pas les voix?
Si ton divin regard s'abaisse et considère
Leur foule turbulente au pied de tes autels,
Un long ruisseau de pleurs doit baigner ta paupière;
Tu dois te demander, dans ta douleur austère,
S'il est des dogmes éternels?

LE PRÊTRE.

O Christ! j'ai pris longtemps pour un port salutaire

(4) Le chœur est considéré dans cette pièce comme une voix à part, chargée, comme dans la tragédie antique, d'évoquer les personnages et de les mettre en scène.

6 ont été rayés des contrôles.	6		
1 a donné sa démission. . .	1	Ci...	12
et 5 sont décédés.	5		

Effectif jusqu'à ce jour. 847

		FR. C.
Recettes. — Total.		19 546 52
Dépenses. — Total.		11 631 30
Excédant formant le fonds de réserve, se composant ainsi qu'il suit :		7 915 22
Par le débit à la caisse d'épargne et à la recette générale s'élevant à . . .	7 840 76	
Par argent en caisse.	74 46	
Actif réel. .	7 915 22 Ci.	7 915 22

Nous remarquons dans les recettes que les membres honoraires ont versé 2 412 fr., et que les dons volontaires se sont élevés à 573 fr. 45 c. Ces dons révèlent un touchant exemple de fraternité entre les diverses classes de travailleurs. La profession des journaliers a donné à la Société des secours mutuels 34 fr. 55 c. ; — celle des chamoiseurs 120 fr. — Celle des tailleurs de pierre, 7 fr. 50 c. — Des professions diverses, 186 fr. 10 c.

Nous remarquons dans les dépenses que les frais funéraires des femmes des associés sont au compte de la Société, qui a payé pour cet emploi 292 francs. D'après les projets de la Commission, et grâce à la prospérité de l'institution, ce genre de secours recevra dès cette année une nouvelle extension, et les femmes des ouvriers seront pour tous les secours assimilées à leurs maris, sans aucune cotisation de leur part.

Nous sommes heureux de trouver dans le discours de M. Noirot des pensées aussi élevées, des sentiments aussi justes que ceux-ci : « Sociétaires ouvriers, sociétaires honoraires, nos liens, nos intérêts sont les mêmes, car si pour les uns il y a des avantages » matériels bien précieux, pour les autres il en est de moraux non » moins inappréciables. La plus douce satisfaction pour l'homme » de bien n'est-elle pas de contribuer au bonheur de ses sembla» bles, de fraterniser avec eux ? Non, comme l'ont prétendu des » moralistes dont il faut plaindre l'erreur, ce n'est point une pénible » tâche que de pénétrer dans le cœur de l'homme. On y découvre » autre chose que l'égoïsme ; on y voit éclater mille sentiments » généreux qui ne demandent qu'une occasion pour s'exercer. Le » contact des hommes entr'eux les améliore ; donnez-leur un » moyen d'être utiles et leur dévouement vous sera acquis. L'ha» bitude du bien les rendra plus moraux en même temps qu'elle » leur préparera de plus douces jouissances. »

Le bureau du conseil d'administration se compose de MM. Noirot, président ; de Martigny, vice-président ; l'abbé Biard, secrétaire ; Dubray, trésorier.

Nous empruntons ces détails à la *Revue de l'Ouest*, journal de Niort.

SOCIÉTÉ DE FONTENAY (Vendée).

La Société de secours mutuels de la ville de Fontenay (Vendée), s'est assemblée le dimanche 5 avril. La réunion, dit l'*Indicateur*, journal qui se publie dans cette ville, présidée par les premières autorités de la ville, s'est fait remarquer par le bon ordre, qui n'a cessé d'y régner, et par l'aspect de confraternité qui semblait animer tous les membres qui la composaient. C'est au milieu d'un religieux silence que M. Lucot neveu, président de la Société, a ouvert la séance et a pris la parole pour exposer et faire apprécier le système de secours adopté par la Société. Une des plus généreuses de France, elle distribue aux malades 1 fr. par jour, sans compter

« Dans une cité de près de 8 000 habitants, au milieu d'une population qui aime le travail et s'y livre avec calme, il eût été déplorable de ne pas rencontrer une de ces institutions de prévoyance qui aident au travailleur honnête, mais malheureux, à traverser de mauvais jours.

» Grâce à vous nous n'aurons pas à déplorer une pareille imprévoyance.

» L'homme laborieux et économe qui entre dans votre société, qui s'y attache et se pénètre bien de son but, pourra désormais être tranquille sur son avenir. S'il lui arrive de ces malheurs qui, paralysant momentanément les forces du travailleur, deviennent la source de cette gêne si poignante des familles d'ouvriers, il trouvera dans votre association de prompts et utiles secours...

» Et ces secours, donnés par une main amie, avec des conseils et des encouragements fraternels, il les recevra sans baisser la tête ; car lui aussi, dans les jours prospères, il a pu prélever sur son salaire une prévoyante épargne pour venir au secours du malheur.

» Oui, messieurs, cette association de bienfaisance vous honore ; elle vous honore tous ; et, si, en venant une fois encore ici vous donner un public témoignage des sentiments qu'elle m'inspire, je suis étonné de quelque chose, c'est qu'il y ait un seul ouvrier, un seul travailleur en dehors de votre association.

» Ah ! messieurs, malheur à celui qui ne comprendra pas que quelques jours de détresse sans appui et sans secours peuvent devenir la cause des peines et des chagrins de toute une vie !

» Malheur à celui qui ne comprendra pas que son meilleur placement est l'épargne de quelques jours de salaire déposée dans cette bourse commune destinée au soulagement de tous !

» Persévérez donc, messieurs, persévérez dans l'excellente voie où vous êtes entrés ; persévérez, car il n'y a que la persévérance qui fonde des établissements durables. De fausses idées, de faux et imprévoyants calculs, je ne veux pas dire de l'égoïsme (qui serait d'ailleurs bien mal entendu) éloigneront peut-être encore quelque temps de vous ceux qui auraient déjà dû être des vôtres ; mais le temps, l'expérience, la raison, vous les amèneront, soyez-en sûrs.

» Un jour viendra peut-être aussi, et je l'appelle de tous mes vœux, où votre association permettra d'étendre encore votre prévoyance et vos secours. Les administrations fondent pour leurs employés, au moyen de retenues sur leurs traitements, des caisses de retraite. Pourquoi, vous tous qui avez un salaire de chaque jour, ne songeriez-vous pas aussi à assurer, par des épargnes et des retenues volontaires, des ressources pour vos vieux jours?...

» Le bien appelle le bien, et les sociétés de secours mutuels conduisent à toutes ces heureuses conséquences. Vous apprenez à l'ouvrier à se créer des secours pour ses jours de détresse ; apprenez-lui aussi à se faire des réserves pour sa vieillesse. Il sera peut-être un jour sans famille, sans soutiens, au moment où il n'y aura plus pour lui d'heures de travail et de jours de salaire : quel bonheur alors de trouver cette épargne amassée de longue main, et grossie par une fraternelle prévoyance !

» Et si, plus heureux, celui qui s'était imposé ces épargnes n'en a pas besoin dans ses vieux jours, que de jouissances encore il se sera réservées ! Ouvrier laborieux, il aura aidé l'ouvrier malheureux ; et quelle est l'âme qui ne sent pas tout le bonheur qu'on éprouve à aider son semblable ?...

» Continuez donc, Messieurs, continuez cette œuvre de sagesse. Vous aurez laissé à vos familles un grand motif de sécurité, et à vos enfants un bon et salutaire exemple. »

Il serait difficile, ajoute l'*Indicateur*, de décrire l'enthousiasme de l'assemblée à ces touchantes paroles de M. le maire. Chacun s'est senti mieux pénétré de ses devoirs, plus disposé à maintenir, à perpétuer une œuvre commencée sous de si heureux auspices ; chacun s'est montré fier d'appartenir à une institution qui a su mériter les éloges et les encouragements du premier magistrat de la cité. Ces paroles trouveront aussi, nous n'en doutons pas, de l'écho au dehors : elles dissiperont les pré- ventions des ouvriers qui n'ont pas encore compris combien ils sont soutenus que les membres de l'association fraternelle à laquelle aura appartenu leur père.

Puis, pour couronner l'œuvre, M. le commissaire Raynaud a proposé de ne pas se séparer avant qu'il ne fût fait une quête en faveur des veuves et des orphelins.

Essayer de rendre la satisfaction avec laquelle cette demande a été accueillie serait presque l'affaiblir ; mais, pour en donner une idée, il est nécessaire de dire que le tronc a été promené aussitôt, que son produit a été des plus satisfaisants, et qu'il a été décidé, à l'unanimité, qu'à l'avenir toutes les grandes réunions se termineraient en donnant à la proposition du commissaire Raynaud un souvenir de reconnaissance et de sympathie.

La situation de la Société de secours mutuels de Fontenay se résume ainsi :

Recettes pendant l'année 1845			7 742 fr. 85 c.
Dépenses			6 137 11
Excédant			1 605 74
Qui se compose ainsi qu'il suit :			
A la caisse d'épargne	1 600 f.		
En caisse chez le trésorier	5 74 c.		
Total.	1 605 74	ci	1 605 74
Caisse des pensions			222 60

L'institution ne fonctionne que depuis le 1er janvier 1844.

Nous continuerons prochainement cette revue pour signaler de telles œuvres à l'estime de la France entière. A la chronique de l'agiotage et de la spéculation nous opposerons la chronique de la bienfaisance et de la fraternité.

Du droit d'octroi sur la Viande.

Les chambres viennent de voter un projet de loi qui modifie le mode de perception de l'octroi sur les animaux destinés à la boucherie : jusqu'à présent la taxe était établie d'une manière uniforme sur chaque espèce d'animal ; on percevait invariablement le même droit par tête de bœuf ou de mouton, sans avoir égard au poids ; les petites races payaient le même droit que les grosses. Dorénavant, au contraire, tous les animaux seront imposés proportionnellement à leur poids, il n'y aura plus de privilège pour les bêtes de grande taille ; les éleveurs de toutes les contrées pourront se faire concurrence pour l'approvisionnement des villes, et, par conséquent, le prix de la viande pourra subir une certaine diminution.

Le projet décide, en outre, que *la viande à la main*, introduite par les marchands forains, ne pourra plus être soumise à un droit supérieur aux droits d'abattoir et d'octroi réunis.

Nous aimons à reconnaître que les auteurs de ce projet de loi ont été inspirés par un sentiment de justice et de bienveillance pour les classes pauvres des villes ; leur but est nettement formulé dans le passage suivant du rapport lu à la chambre des pairs : « Quand on porte les regards sur nos grands centres d'industrie, dit le rapporteur, quand on considère avec quelle difficulté notre armée y trouve des recrues suffisamment valides, et avec quel surcroît de rapidité la mort y exerce ses ravages sur des générations affaiblies, on ne saurait trop se préoccuper du soin d'y encourager, par la condition du bon marché, l'emploi des aliments les plus substantiels. Tandis que dans les campagnes le prix de la viande est resté à peu près stationnaire, on l'a vu s'élever dans les villes, à mesure que les droits d'octroi y ont augmenté ; on a remarqué en même temps que la consommation des bœufs ne s'était point accrue dans la même proportion que la population. L'élévation du prix de la

---

Ta maison, dont le toit domine les hauts lieux ;
Et j'ai voulu cacher au fond du sanctuaire,
Comme dans un tombeau, mon front tumultueux.

LE SOLDAT.

O Christ ! j'ai pris longtemps pour une noble chaîne
L'abrutissant lien que je traîne aujourd'hui ;
Et j'ai donné mon sang à la cause lointaine
De cette égalité dont l'aube à peine a lui.

LE LABOUREUR.

O Christ ! j'ai pris longtemps pour une tâche sainte
La rude mission confiée à mes bras ;
Et j'ai, pendant vingt ans, sans repos et sans plainte,
Laissé sur les sillons la trace de mes pas.

L'OUVRIER.

O Christ ! j'ai pris longtemps pour œuvre méritoire
Mes longs jours consumés dans un labeur sans fin ;
Et, maintes fois, de peur d'outrager ta mémoire,
J'ai plié ma nature aux douleurs de la fin !

LE PRÊTRE.

La loi n'a pas rempli mon âme inassouvie.

LE SOLDAT

Le vent a balayé tout le sang répandu.

LE LABOUREUR.

Où je semais le grain j'ai récolté l'ortie.

L'OUVRIER.

Hier j'avais un lit..... mon maître l'a vendu.

LE CHŒUR.

Vérités du passé qu'êtes-vous devenues ?
Mais vous qui vous leurrez d'un meilleur avenir,
Souffrantes légions, cohortes méconnues,
Pourquoi vous écarter des croyances reçues ?
Pourquoi chercher un port loin des grèves battues
Par la vague du souvenir ?

L'OUVRIER.

C'est qu'en nos souvenirs abonde l'amertume.

LE LABOUREUR.

C'est que leur impuissance a dessillé nos yeux.

LE PRÊTRE.

C'est que l'âge présent se brise en folle écume.

LE SOLDAT.

C'est que la Liberté nous convie à ses jeux.

LE CHŒUR.

La Liberté ! quelle est cette étrange déesse ?
Vient-elle, désertant quelque temple écroulé,
Des champs du Latium, des collines de Grèce ?

LE SOLDAT.

Elle vient de partout où l'âme est en détresse ;
De tous lieux où l'exil foule un sol désolé ;
De tout sol douloureux où l'humble se redresse ;
De tout amphithéâtre où le sang a coulé.

LE CHŒUR.

O Providence !

LE SOLDAT.

Ainsi le veut la loi suprême :
Loi sainte, loi d'amour, espoir de l'opprimé,
Rêve des cœurs ardents qu'exalte l'anathème,
Recours de l'indigent qui laboure et qui sème
Sans que pour lui jamais un brin d'herbe ait germé.
Elle vient de la froide échoppe
Où l'ouvrier pâlit sur un travail ingrat ;
Des degrés de l'autel que la nuit enveloppe,
Des angoisses du prêtre et du sang du soldat ;
De toute intelligence à qui Dieu se révèle
Egal pour tous en sa bonté,
Et devant quelque jour réunir sous son aile
L'indivisible humanité.

LE CHŒUR.

Si telle est de ta foi la ferveur consolante,
D'où naît donc ta tristesse, ô soldat?

LE SOLDAT.

De l'attente.
Chaque matin je crois (jusqu'ici vainement)
Voir apparaître enfin cette éternelle aurore,
Que, depuis tant d'hivers, implore
Ce monde ballotté sur un gouffre écumant :
Chaque matin mes yeux interrogent l'espace....
Et toujours sous un ciel d'airain
Se lamente le vent qui passe,
Et me voici pensif jusqu'au lendemain.
Et, bien que de ma foi rien n'ébranle les bases,
Bien que j'annonce à tous venants
La Liberté promise et ses saintes extases,
Et son heure fertile en généreux élans ;
Mon esprit, cependant, tressaille dans ses langes,
Car je pressens combien sont voués par le sort,
Jusqu'à ce qu'un jour par ait lui sur nos phalanges,
Au joug de la misère, aux rigueurs de la mort !

LE CHŒUR.

Joug affreux, rigueurs infinies
Pour l'exilé des temps nouveaux ;
Dont les livres se sont ternies
A n'embrasser que des tombeaux !
Ah ! s'il est vrai qu'il soit, par delà vos décombres,
Une terre promise aux cuisantes douleurs
Qui suivent pas à pas, comme un cortège d'ombres,
Les nomades tribus des mortels voyageurs ;
S'il est vrai que là-bas, par delà ce nuage,
Une invisible déité,
Pour vous parer de fleurs, vous attend au passage ;
S'il est vrai qu'il faille un orage
Pour enfanter la Liberté :
Que cet orage éclate, et que la foudre gronde,
Que l'air se purifie au feu de mille éclairs,
Qu'enfin l'Harmonie illumine ce monde
Comme un soleil géant sorti des flots amers.

. . . .

Du haut de l'horizon, du milieu des nuages
Où l'astre voyageur apparut aux trois rois,
Des profondeurs du temple où veillent tes images,
De tes enfants, ô Christ, n'entends-tu pas les voix ?
Si ton divin regard s'abaisse et considère
Leur foule turbulente au pied de tes autels,
Un long ruisseau de pleurs doit baigner ta paupière ;
Tu dois te demander, dans ta douleur austère,
S'il est des dogmes éternels ?

CH. CAILLAUX.

Saint-Malo, 1845.

Les ouvriers mineurs, vaincus par la faim, ont généralement repris leurs travaux, sans avoir obtenu de la compagnie des mines de la Loire aucune garantie. La rentrée des mineurs attachés aux puits de Roche-la-Molière et des Platières, qui avaient recommencé la grève depuis quarante-huit heures, vient d'avoir lieu, grâce à l'intervention de M. le sous-préfet et de M. Morillot, directeur des mines de Firminy, qui ont mis fin ainsi au dissentiment qu'avait soulevé le sous-directeur, M. Schisler.

Cependant, au puits du Treuil, la grève dure encore. On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* :

La chambre de commerce de notre ville vient d'adresser à M. le ministre de la justice une nouvelle protestation contre la Société générale des mines de la Loire.

Cette protestation est, sans contredit, la plus énergique qui ait été encore formulée contre le monopole.

La chambre de commerce proteste contre l'autorisation demandée par l'association houillère pour se constituer en société anonyme, et contre la proposition de M. Delessert, auquel elle sait gré néanmoins de ses bonnes et loyales intentions.

Elle reproche à la Compagnie générale d'être : Illégale, Bâtarde, Agioteuse, Accapareuse, Exagérée, Cupide, Dangereuse, Immorale, Abusive.

Ce mémoire, daté du 5 avril 1846, et signé de MM. Peyret, président ; Gerin fils aîné, Victor Berthollet, Hippolyte Royet, Larderet et Henri Palluat, nous arrive trop tard pour que nous puissions l'insérer en entier. En voici le passage principal :

« En 1841, il se forme, dans la ville de Saint-Etienne, une association d'ouvriers passementiers, c'est-à-dire tisseurs de rubans ; elle avait pour but de poser des limites à l'abaissement toujours croissant des salaires, qui n'assuraient réellement plus leur existence. Cette société, régulièrement formulée en soixante-et-un articles, sous le titre de *Société générale pour la Fabrication des Rubans*, n'était point illégale dans ses formes. Elle n'était illicite ni dans son but ni dans ses moyens ; elle n'avait encore motivé aucune plainte ; elle n'avait commis aucun acte qui pût lui être reproché ; mais elle pouvait devenir dangereuse, parce qu'elle se constituait au nombre de deux milles sociétaires, avec faculté d'élever ce nombre jusqu'à cinq mille ; elle tendait ainsi au monopole de la main-d'œuvre en rompant l'équilibre d'une légitime concurrence. Le Pouvoir s'en émut : une descente de lieux fut ordonnée par un juge d'instruction ; une perquisition fut faite chez un jeune et honorable notaire, secrétaire de l'ordre, qui avait reçu le dépôt de l'acte social. Cet acte fut saisi et déféré aux tribunaux ; il fut condamné à être lacéré, soit en première instance, soit en appel.

» Nous demanderons, monsieur le ministre, si l'association des ouvriers rubanniers était plus dangereuse en 1841, que ne l'est l'association des houillères en 1846 ;

» Si le monopole des rubans pouvait être plus funeste à l'Etat que le monopole des houiles, contre lequel nous protestons avec plusieurs millions de Français ;

» Si un léger tissu de soie, jouet de la mode, est plus utile à l'humanité que le combustible qui fait cuire ses aliments, mouvoir ses usines et manœuvrer ses vaisseaux ;

» Nous demanderons s'il est permis aux capitaux de s'associer, de se coaliser indéfiniment, et si la même faculté est interdite aux salaires.

» Nous demanderons si, depuis bientôt huit mois que le conseil municipal de Saint-Etienne a fait entendre et adressé au ministère de justes réclamations ; si, depuis qu'il a signalé le danger, le Pouvoir a pris quelques mesures répression et de garantie ; s'il s'est fait représenter l'acte de cette prétendue société et si cet acte est bien licite.

» Nous sommes amenés à demander encore s'il est bien vrai que tous les Français soient égaux devant la loi, et si la Charte de 1830 est réellement une vérité. Et dans ce cas, nous demanderons, enfin, pourquoi, en 1845, une association financière, reconnue dangereuse à la tribune nationale par un ministre lui-même, n'a pas été poursuivie dans les mêmes formes, avec la même célérité et la même rigueur que le fut, en 1841, l'association des ouvriers tisseurs de rubans.

» Ces faits divers, que nous comparons, se passent ou se sont passés sur le même sol et sous les mêmes yeux, à cinq années d'intervalle ; dans cette période de temps, les lois ont-elles été modifiées ?

» La France, monsieur le ministre, a besoin de croire à l'impartialité des hommes qui la gouvernent comme à l'impartialité de ses lois.

» C'est au nom de toutes les industries stéphanoises que nous en demandons l'application prompte et rigoureuse ; nous l'espérons de votre justice. »

La chambre des députés a continué la discussion des chemins de fer de l'Ouest. La suite de la discussion a été renvoyée à lundi. Le chemin de fer de Dijon à Mulhouse est également à l'ordre du jour.

La chambre des pairs a adopté sans modification les cinq premiers articles du projet de loi sur la navigation intérieure, et a continué la discussion à lundi.

REVUES DE LA SEMAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

En 1789, les députés des provinces arrivaient aux Etats-Généraux le cœur rempli de grandes et généreuses pensées d'émancipation et de régénération. Il n'en est pas ainsi de nos députés de département pour la plupart desquels la députation n'est qu'un marchepied à de faciles honneurs, ou une petite gloriole d'amour-propre. « Je me ferai nommer député, dit un riche propriétaire. — Pourquoi en effet ne vous feriez-vous pas nommer député ? » lui répond-on. Rien n'est plus cruellement naïf que ce *pourquoi ?* Il se traduit exactement par ces mots : Vous n'avez ni savoir, ni talent, ni patriotisme, ni vues élevées, mais puisque vous êtes riche, vous pouvez vous passer de tout cela.

Les élections approchent, il s'agit donc pour les députés indépendants, ce qui veut dire non dépendants du gouvernement, de s'assurer les bonnes grâces de leurs électeurs, et, pour les députés dépendants,

GRANDE-BRETAGNE.

La situation se complique. Les partis se font une guerre sourde et cachée. Les débats parlementaires sont à peu près nuls et le ministère est paralysé dans ses projets de réforme commerciale.

Le public ignore ce qui se prépare au sein des partis. Tout ce que l'on sait, c'est que le temps se passe en menées souterrains et en conciliabules des clubs politiques. On ne sait pas si la discussion parlementaire pourra être continuée. Les uns disent qu'il y aura prochainement une dissolution, les autres soutiennent que la chambre actuelle sera conservée ; cependant tout le monde se prépare pour de nouvelles élections. Les chefs de tous les partis semblent avoir été frappés à la fois de la nécessité de compter leurs forces et de régler leurs différends en dehors des débats parlementaires, avant de se livrer un simulacre de bataille devant le pays.

Quelle est la cause du mutisme parlementaire ? Quelle est la nouvelle pièce qu'on répète en secret avant de la jouer en public ?

Quelques-uns pensent que les deux armées politiques sont sur le point de s'entendre, et que les diplomates des deux camps sont occupés à régler entre eux les articles secrets d'un grand traité de paix et d'alliance, après la signature duquel les privilégiés de toute couleur se réuniront contre leur ennemi commun, la tourbe des travailleurs, les esclaves du capital et de la propriété.

En effet, il y a vraiment danger pour les deux castes de privilégiés ; les travailleurs se remuent d'une manière inquiétante pour tous les genres de monopole exclusif. Dans tous les centres de manufacture et de commerce les travaux sont interrompus. A Liverpool, à Birkenhead, à Hull, à Manchester, à Leeds, à Birmingham, les ouvriers sont en grève par milliers. Ici les charpentiers et les maçons, là les peintres en bâtiments et les tonneliers, ailleurs les marins du commerce. Partout les travailleurs demandent un plus fort salaire, une réduction dans la durée du travail, et une part proportionnelle dans les bénéfices du capital. En un mot, ils demandent une nouvelle organisation de l'industrie et surtout une meilleure part pour le travail, dans les richesses produites au moyen du capital, du travail et du talent. Ils ont déjà formé des associations nombreuses dont le but est de capitaliser les économies du travail, afin de venir au secours des victimes du capital. Ils ont demandé au gouvernement l'autorisation d'établir des sociétés en commandite pour l'achat des terres et autres immeubles ; et cette demande a mis en émoi le monde des privilégiés. On redoute cette nouvelle ligue du peuple, plus qu'on ne redoutait la ligue du capital manufacturier contre les privilèges de la propriété.

Il existait déjà une loi qui, sous de certaines restrictions, permettait l'acquisition d'immeubles aux sociétés de bienfaisance. C'est à l'aide de cette loi que les prolétaires ont formé des associations de secours mutuels ; ils demandent aujourd'hui que le gouvernement en élargisse les bases, afin que les sociétés de travailleurs puissent acheter des immeubles. Cette demande a donné l'éveil aux partis politiques qui se sont coalisés en secret contre ce mouvement de la part du peuple. Le ministère a fait semblant d'accueillir avec bienveillance la pétition des ouvriers, et sous prétexte d'introduire des améliorations dans la loi ancienne, il vient d'en proposer une nouvelle, qui enlèvera aux travailleurs tous moyens de s'associer pour quoi que ce soit.

D'après le projet ministériel, toute société de bienfaisance ou de secours mutuels doit, pour se former, obtenir la sanction du ministre de l'intérieur et du procureur général du royaume, parce que, dit-on, il est à craindre que les économies accumulées par ces associations, et rendues formidables par leurs masses capitalisées sous forme d'immeubles et de grandes propriétés, ne soient appliquées à l'entretien des grèves de travailleurs qui ne voudraient pas subir la loi du capital.

Dans cette guerre qui commence entre le travail exploité et le capital exploitant, les grands propriétaires et les manufacturiers se sont subitement coalisés pour résister à l'ennemi commun. De là le secret de cette trêve inexplicable et de ce mutisme parlementaire. « Faisons face à l'ennemi d'abord, et ensuite nous verrons à nous entendre comme nous pourrons sur nos différends de privilégiés. » Telle est la base des traités que l'on prépare dans les clubs politiques.

Pendant la répétition de cette comédie qu'on va jouer incessamment dans les hautes classes de la société britannique, la tragédie marche avec rapidité vers un dénouement dans les basses classes de cette même société.

La famine et la fièvre, la misère et le crime redoublent leurs fureurs en Irlande, et dans une seule ville d'Angleterre, la ville de Bradford, il y a 300 familles d'ouvriers, nourries journellement par un comité extraordinaire de secours. Dans cette même ville, 1 500 ouvriers sans ouvrage sont employés pendant six heures par jour, moyennant un salaire de vingt-cinq sous, qui les empêche de mourir de faim, ou de se constituer en émeute permanente.

Des sentiments tout nouveaux fermentent au sein des masses ; des idées nouvelles se développent dans les esprits. Le drame des intérêts a changé de proportions et de lois conventionnelles. Les grands comédiens de la reine y perdent leur latin, et le théâtre parlementaire est trop arriéré maintenant pour illusionner la foule.

Aussi, les acteurs travaillent à mettre en scène une nouvelle pièce. Nous attendons avec intérêt les premières représentations de cette comédie *civilisée*, si toutefois c'est une comédie seulement ; car ce pourrait être un drame où le le tragique le disputerait au comique.

ALLEMAGNE.

Guerre aux Juifs ! paix aux Philistins ! tel est depuis quelques mois, dans les universités allemandes, le cri de la jeunesse qui s'avance à grands pas dans la voie du socialisme. Guerre aux Juifs ! c'est-à-dire guerre à l'aristocratie d'argent (*Geld-Aristocratie*), la plus indigne et la plus immorale de toutes les aristocraties. Paix aux Philistins ! c'est-à-dire paix à tous ceux qui demandant à vivre honnêtement du produit de leur industrie, deviennent la proie de l'exploitation et de la libre concurrence.

On ne saurait se figurer avec quelle avidité est lu par la jeunesse allemande tout livre nouveau qui sort de France avec un caractère ou seulement une tendance socialiste. Eugène Sue, notre grand romancier socialiste, est certainement plus populaire dans l'Allemagne septentrionale que dans certaines parties de la France, et le succès

dre politique, et à n'introduire, en fait de réformes dans le milieu social, que la partie immédiatement réalisable des vues exposées par les saints simoniens et principalement par l'Ecole de Fourier. Aussi les journaux allemands prétendent-ils qu'il ne leur a rien appris de nouveau. Les conférences, auxquelles assistait un public aussi nombreux que choisi, ont duré plusieurs semaines et ont été suivies jusqu'à la fin avec un zèle qui ne s'est point démenti. Outre MM. de Humboldt et de Varnhagen, on cite parmi les auditeurs des dames, des journalistes et l'élite de l'école hégélienne ainsi que de la jeune littérature. La *Gazette de Cologne* dit que les idées du socialiste français ont trouvé crédit dans les cercles les plus haut placés, et que plusieurs personnages influents se montrent disposés à favoriser la création de nouvelles communes d'après le plan exposé par M. Lechevalier.

M. Huber, socialiste allemand, fait remarquer que les plans du socialiste français ne diffèrent pas essentiellement de ceux que lui-même vient de publier dans une brochure intitulée : *De la colonisation intérieure*. Dans cet ouvrage, qui a pour but de remédier au prolétariat, l'auteur demande aussi la fondation d'un nouvel établissement communal qu'il appelle la *colonie par association*. Quatre ou cinq cents familles logeraient ensemble dans un grand édifice (*Central-Gebaeude*) qui serait le centre d'une exploitation agricole et industrielle. M. Huber, qui n'évalue qu'à un million de francs la somme nécessaire pour fonder son phalanstère allemand, croit que cette somme serait bien vite prêtée par une société de gens honorables. C'est surtout dans les pays slaves que de pareilles fondations produiraient les effets les plus salutaires. L'Autriche comprendra-t-elle qu'elle ne doit pas chercher ailleurs que dans cette réforme les moyens de résoudre en Gallicie, d'une manière équitable, la question terrible du prolétariat ?

On lira sans doute avec curiosité l'ouvrage dans lequel M. Jules Lechevalier doit rendre compte de son séjour et de ses études en Prusse. C'est dans ce livre, dont la traduction accompagnée de commentaires, sera immédiatement faite en Allemagne, que le professeur publiera son cours de Berlin. On nous assure que ce cours a été fait exactement d'après le programme présenté il y a plusieurs années par M. Lechevalier pour appuyer sa candidature à une chaire d'économie sociale au collège de France.

M. Lechevalier a dû quitter Berlin le 25 avril. A la veille de retourner en France, il a reçu une députation chargée de lui offrir, au nom de ses auditeurs, comme témoignage de leur reconnaissance, une belle médaille d'or, destinée à rappeler par un emblème et une inscription, les conférences du socialiste français dans la capitale de la monarchie prussienne.

ESPAGNE ET PORTUGAL.

Plusieurs provinces de ces deux malheureux pays se sont révoltées.

En Espagne, la Galice est toujours en armes et oppose une vive résistance aux généraux du gouvernement de Madrid. Le ministère Isturitz, au lieu de revenir franchement sur les actes odieux et liberticides du dernier cabinet Narvaez, suit les traces de son devancier, et pousse conséquemment à la désaffection générale. Ce nouveau ministère est frappé d'atonie ; on ne sait ni ce qu'il veut, ni ce qu'il fera. En attendant, la position de l'Espagne devient de plus en plus critique.

De son côté, le Portugal vient de lever l'étendard de la révolte. Cette nouvelle révolution prend un caractère plus tranché que par le passé. Jusqu'ici les insurrections avaient été faites par les militaires. Aujourd'hui le peuple se soulève et paraît décidé à vouloir obtenir de sérieuses réformes. Sa patience est à bout. Le ministère Costa-Cabral qui, depuis quatre ans, pèse sur le Portugal, a eu recours aux moyens les plus bas, les plus honteux, soit pour fausser les élections, soit pour grever le pays de lourds impôts. Pour compléter sa funeste politique, le ministère a donné l'exemple d'une dissipation et d'un luxe effrénés. Toujours sans argent, il avait recours à des emprunts usuraires pour lesquels il vendait aux banquiers les revenus de l'Etat.

Non content d'appauvrir le peuple, le ministère, dans un sot esprit de camarilla, a fait voter une loi de régence qui décerne la couronne de l'ancienne Lusitanie au mari de la reine, le prince Ferdinand-Auguste de Cobourg-Gotha. Cette loi de régence a été, comme elle devait l'être, très mal reçue par les populations. Le prince Ferdinand-Auguste n'a su ni se faire aimer ni se faire estimer, et depuis qu'il est en Portugal il n'a pensé qu'à s'enrichir aux dépens de la nation. Dans tous les pays on pardonne aux rois la prodigalité : on ne leur pardonne jamais l'avarice.

Tout porte à croire que ces mouvements insurrectionnels d'Espagne et de Portugal prendront de l'extension. Puissent les chefs des deux insurrections s'entendre : les besoins des deux pays sont les mêmes, qu'ils fraternisent, et la Péninsule deviendra libre et forte.

POLOGNE.

Les nouvelles qui nous arrivent de la Gallicie par des lettres particulières sont importantes. Le soulèvement est devenu presque général parmi les paysans des cercles de Sandecz et de Sanok. Adossés contre les Karpathes ces cercles sont très propres à la guerre des guérillas. Dembowski se tenait toujours dans le cercle de Tarnow et sa bande grossissait. L'ancien chef de cette bande, le paysan Czelak, a perdu beaucoup de son influence depuis qu'on a vu qu'il était en pourparlers avec les autorités.

A Lemberg le jour de la fête de l'empereur, il a été donné connaissance de la proclamation impériale portant quelques améliorations dans l'état actuel des paysans.

Cette proclamation n'a pas, à ce qu'il paraît, produit le résultat auquel on s'attendait.

Une lettre de Posen parle d'un soulèvement des paysans dans le gouvernement de Charkow (en Russie). Elle prétend aussi qu'il y a de l'agitation en Lithuanie et en Samogitie.

GRÈCE.

Le gouvernement grec vient de fonder une école d'agriculture à Tyrinthe. La direction en est confiée à M. Proios, ancien élève de l'école de Grignon.

L'aréopage (cour de cassation) d'Athènes vient d'annuler l'arrêt qui condamnait l'éditeur de la *Minerve* à l'amende et à l'emprisonnement dans le procès que lui avait intenté M. de Piscatory, ministre de France. L'affaire est renvoyée devant le tribunal de Syra.

A Berne, la discussion continue sur la nouvelle constitution.

Dans le canton de Vaud et à Genève, on s'occupe beaucoup de communisme et de socialisme, depuis que le conseil de l'instruction publique de Lausanne a envoyé à toutes les écoles l'*Almanach national* empreint de tendances socialistes. La presse locale prend vivement parti suivant ses opinions.

A Zurich, une loi a été rendue contre le communisme.

La 5[e] livraison de la *Phalange* paraîtra le mardi 5 mai.

Elle contiendra : I. Le commencement d'un cahier inédit de Fourier *sur les Trois passions distributives*. (Ce cahier sera terminé en juin, et dans le même numéro de juin, nous donnerons la première partie de l'analyse des passions sensitives, qui contient des chapitres très intéressants sur l'arbre passionnel et une récréation de correspondance sidérale).

II. Le 9[e] article de M. H. Doherty sur la question religieuse.

III. La fin de la *Guerre des paysans*, par M. Alexandre Weill.

IV. *Vues historiques sur la propriété*, par M. Alph. Gilliot.

V. Article bibliographique sur l'ouvrage de M. Cassour, intitulé : *Quelques études sur les religions de l'Inde et de l'Egypte.*

Cette livraison ne sera envoyée qu'à ceux de MM. les abonnés qui auront réglé le prix de leur abonnement.

NOUVELLES DU JOUR.

Les cinq Académies ont tenu aujourd'hui leur séance publique annuelle, sous la présidence de M. Ch. Dunoyer, président de l'Académie des sciences morales et politiques.

— La *Gazette de France* a été saisie à la poste et dans ses bureaux.

— M. Charles Ledru a déposé aujourd'hui au greffe de la cour royale de Paris son pourvoi contre le déplorable arrêt disciplinaire qui l'a frappé.

— Aujourd'hui, à deux heures, Ibrahim-Pacha a visité le Palais-de-Justice. La nouvelle, bientôt répandue de cette visite, avait attiré aux abords du Palais une foule considérable; Ibrahim-Pacha est arrivé dans un des équipages de la cour, précédé d'un piquet. Il avait près de lui son fils qui depuis peu habite Paris et fréquente nos écoles, et M. le colonel Thierry, aide-de-camp de M. le duc de Montpensier. Une seconde voiture renfermait les personnes de sa suite. Les illustres visiteurs sont entrés d'abord à l'audience de la cour d'assises ; on jugeait une accusation de complicité de faux reprochée à un jeune homme de 18 ans. Des sièges avaient été disposés pour le prince et sa suite.

Ibrahim-Pacha a paru prendre le plus vif intérêt aux débats ; son fils, placé derrière lui, lui donnait des explications sur l'administration et les formes de la justice. Après le résumé de M. le président, les princes se sont retirés et ont parcouru ensuite les autres parties du palais. La plupart des audiences étaient fermées. S. A. a ensuite visité la Sainte-Chapelle, dont la restauration s'achève maintenant.

— Ibrahim-Pacha a visité avant-hier le palais du Luxembourg. Il s'est longtemps arrêté dans la galerie des tableaux. Le *Maréchal Moncey à la barrière Clichy*, de M. H. Vernet, tableau que S. A. connaissait par la gravure qu'elle possède, a paru vivement l'intéresser. En voyant le *Massacre des Mameluks*, de M. Horace Vernet, Ibrahim a détourné la tête, disant que ce n'était pas là le portrait de son père. Une personne lui a fait remarquer que M. Horace Vernet l'avait peint de souvenir, il y avait vingt ans ; mais cette explication n'a pas paru le satisfaire. Il a passé rapidement devant le *Massacre de Chio*, après en avoir demandé le sujet.

MARTYROLOGE DES TRAVAILLEURS. — Il n'est pas de journaux de médecine, de quelque pays qu'ils nous viennent, qui ne nous apportent les détails de quelque cas nouveau d'une affreuse maladie, d'une maladie mortelle, la nécrose ou carie des mâchoires, déterminée par les vapeurs de phosphore sur les ouvriers employés à la fabrication des allumettes. Ces observations se multiplient tellement sur tous les points de l'Europe que l'on ne comprendrait pas que, depuis longtemps déjà, les autorités n'aient pris des moyens efficaces pour préserver les ouvriers de ces terribles accidents, si on ne savait que les autorités se préoccupent de toute autre chose que d'améliorer la lamentable condition de ceux qui créent toutes les richesses sociales.

— Hier dans la matinée la fabrique de bijouterie d'acier, rue de la Roquette, 92, a été attristée par un affreux événement.

La machine qui met en mouvement les mécaniques se trouvait en jeu lorsqu'un des ouvriers avança le bras pour remettre à sa place une pièce qui fonctionnait mal ; mais une courroie lui saisit la main et l'entraîna avec une force d'impulsion telle qu'il fut soulevé de terre et lancé contre un des bras de la machine. Ce fut sa tête qui porta, et le choc a été si violent que le crâne en fut brisé.

Le corps de ce malheureux ouvrier a été transporté dans une pièce voisine, où sa mort a été constatée par le commissaire du quartier, et le maître de la fabrique a voulu que les travaux fussent suspendus jusqu'à ce qu'on lui eût rendu les derniers devoirs.

CHOCOLAT DE PIÉTÉ. — Nous avons à Paris des boutiques de comestibles sur lesquelles on peut lire en grosses lettres les commandements de Dieu et de l'Eglise. Le dimanche, sur les volets fermés s'étalent pieusement toutes sortes de préceptes édifiants sur l'observance rigoureuse des jours consacrés. Voici une invention d'un tout autre genre qui ne le cède guères à la précédente pour l'originalité. On lit dans un grand journal : « Pharmacie de J. Delooy fils, pharmacien-droguiste, rue de Tournay, à Courtray. A *l'occasion du carême*, chocolat supérieur *sans graisse*, première qualité, 75 centimes *la livre*, 16 *onces net*. » S'il existe un acte de probité comparable à celui de ne pas introduire de graisse dans du chocolat vendu pendant le saint temps du carême, c'est assurément de donner 16 onces pour une livre. On reconnaît là tout de suite des habitudes de parfait honnête homme.

— Le gouvernement wurtembergeois s'occupe avec sollicitude du moyen de diminuer le crétinisme. D'après un relevé récent, on compte 2901 crétins dans le royaume de Wurtemberg ; ce qui fait 1 crétin sur 600 habitants. Sur ce nombre, 1 193 sont âgés de 15 à 30 ans, 939 ont plus de 30 ans, et 769 moins de 15.

— Voici un triste dénouement d'une affaire relative à l'exercice illégal de la médecine. Un M. L..., dénoncé comme se livrant à la pratique en vertu d'un faux diplôme, est mandé au parquet. Sur son refus, les

même pas cru devoir donner d'avance le programme de la révolution, dont le prochain arrivage de la Havane doit, dit-il, nous annoncer l'accomplissement. Il s'est borné à dire que Don.... Don....; Don.... étaient à la tête de cette terrible conjuration dont les ramifications s'étendent sur toutes les Antilles espagnoles... Et il y a des journaux sérieux qui se laissent prendre à d'aussi grossières mystifications !

AMOURS CIVILISÉES. — Un crime horrible a été commis, jeudi dernier, entre Reims et Rethel. Des personnes de l'Ile-sur-Suippe (Marne), en se rendant, le matin, à leurs travaux, trouvèrent, non loin de cette commune, à côté d'une meule de grains, le cadavre ensanglanté d'une femme de 25 à 30 ans, qui avait succombé évidemment sous les coups d'un assassin. Le crâne était fracassé, et à côté se trouvait une pierre teinte de sang, qui avait servi à la perpétration du crime. On remarquait aussi au cou des traces de pression qui faisaient penser que l'assassin avait achevé sa victime en l'étranglant.

L'autorité, ayant été informée de ce crime, a fait sur-le-champ les recherches nécessaires pour arriver à la découverte du coupable. Elle a appris que la veille cette femme avait été vue sur la route de Reims à Rethel avec un individu du même âge, qu'on croyait être un nommé B.., de cette dernière ville. La force armée se dirigea aussitôt à l'adresse indiquée, et B... fut arrêté. Une perquisition faite à son domicile, fit découvrir du linge ensanglanté et plusieurs objets qui fournissaient à la justice des preuves accablantes contre lui ; B... n'a pas cherché à nier, il a avoué le crime. Il a déclaré qu'il avait l'intention d'épouser cette fille, qu'il avait retirée d'une maison de prostitution à Saint-Denis, près Paris, et qu'il la conduisait dans ce but auprès de sa mère, à lui, à Rethel ; mais qu'en chemin une querelle s'était élevée entre eux, que, dans un mouvement de colère, il s'était armé d'une pierre et l'en avait frappée de plusieurs coups violents, qui lui avaient fait perdre connaissance, et qu'ensuite, craignant qu'elle ne révélât ces faits à la justice, il lui avait donné la mort, en lui serrant le cou entre ses deux mains. Il paraît, en effet, que le crime a été commis comme B.. l'indique ; mais on pense que la querelle, dont il ne veut pas faire connaître le motif, n'a pas existé, et qu'il n'a donné la mort à cette femme que pour l'empêcher de révéler d'autres crimes qu'il aurait commis précédemment, et dont elle aurait été confidente. B.. a été conduit à la prison de Reims, où il est écroué.

LE PARADIS DES DÉBITEURS. — L'état du Mississipi, après s'être convaincu par une longue expérience que la meilleure de toutes les spéculations financières est de faire des dettes et de ne pas les payer, veut faire participer tous ses citoyens aux bienfaits de cet excellent système dont il a pu seul jouir impunément, jusqu'ici, grâce aux privilèges de sa petite souveraineté. Il existe encore, dans le code de cet Etat, des lois qui permettent aux créanciers de poursuivre leurs débiteurs devant les tribunaux et de les faire exproprier. C'est un abus dont la réforme a été proposée à la législature, le 3 mars, par un bill qui ordonne que : « toutes les lois maintenant en vigueur pour contraindre le paiement des dettes et l'exécution des contrats, entre individus, seront à tout jamais abrogées. » On aurait bien voulu, probablement, donner à cette loi un effet rétroactif, mais la chose eût été inconstitutionnelle, et force a été de laisser se débattre, contre les exigences de l'ancienne législation, les pauvres diables qui ont ou auront contracté des dettes avant le 15 juin 1846.

BATEAU SOUS-MARIN. — On a placé ce matin sur le bateau en fer sous-marin, amarré au port d'Orsay, un drapeau tricolore sur lequel on lit : *Au prince de Joinville ! A la marine française* !

A midi, les rouliers amenaient auprès de l'amarre de ce bateau 52 milliers de vieux conduits en fonte de fer ; c'est le lest pour submerger cette singulière construction. L'inventeur est M. le docteur Payerne, auquel on doit déjà une cloche à plongeur adoptée par la marine française.

M. le docteur Payerne se prépare à faire ses épreuves mercredi ou jeudi prochain.

Avec ce bateau, dit la *Correspondance Mallet*, on se promènera dans les profondeurs de l'Océan, absolument comme dans un salon. On ajoute qu'il a été construit en vue d'explorer les mystérieux gouffres de Charybde et de Scylla.

PROSPÉRITÉ DE PLUS EN PLUS CROISSANTE. — La brillante journée du 1[er] mai a été close par un incident qui ne se trouvait pas sur le programme des réjouissances. A minuit une patrouille civique trouvait sur le boulevart St-Denis, à demi-mort d'inanition, un jeune homme de 25 ans, se disant sans travail, sans asyle et sans pain. Cinquante pas plus loin, une pauvre vieille de 72 ans était accroupie sur le pavé, grelotante et en larmes ; une maladie avait épuisé ses ressources ; le propriétaire avait fait vendre ses meubles, et elle attendait que la Providence ou la garde lui procurât un lit et des aliments. Nos soldats citoyens, douloureusement émus, s'empressèrent de les conduire ou plutôt de les porter au poste voisin, sans écouter un passant qui les engageait à mener ces malheureux chez M. le baron Ch. Dupin, cet économiste, âme et lumière du monde futur, qui aurait infailliblement procuré à l'un du travail, et à l'autre du pain, ou leur aurait démontré que s'ils étaient malheureux c'était leur faute.

STATISTIQUE DE LA LÉGION D'HONNEUR. — Il y avait en France, au 20 novembre dernier, 50 227 personnes ayant le droit de porter la décoration de la Légion-d'Honneur. Sur 170 Français, âgés de plus trente ans, on trouve un décoré. — 30 642 décorés ne touchent point de traitement; 19 585 en reçoivent.

On compte parmi les décorés *sans* traitement : 13 grand'croix, 63 grands-officiers, 386 commandeurs, 2 663 officiers, 27 566 chevaliers. Et avec traitement : 68 grand'croix, 140 grands-officiers, 533 commandeurs, 1 992 officiers, 16 952 chevaliers. — De 1822 à 1830 inclusivement : 714 sous-officiers et soldats reçurent la croix ; de 1831 à 1844, elle a été donnée à 4 112; la seule année 1831 figure dans ce total pour 726. Le gouvernement de juillet reconnut forcément qu'une distinction prodiguée de la sorte perdait tout son prix, il aurait été bientôt réduit à n'avoir qu'à *ôter* la croix au soldat qui aurait fait une action d'éclat.

Malgré le développement qu'a pris la guerre en Afrique, pareilles distributions ne sont plus que de 250 à 400 par an environ. En 1838, en 1840, elles n'ont pas dépassé 128 et 169 ; 9 769 légionnaires sont des soldats de l'empire. On en comptait 12 142 au 20 novembre 1843. 5 975 000 fr. de traitement auront été répartis, en 1845, entre les 19 545 légionnaires ci-dessus, 139 grand'croix, grands-officiers et commandeurs forment un cent quarantième environ de l'effectif, reçoivent 448 000 fr., c'est-à-dire un treizième à peu près du total du traitement ; nous ne savons s'il y a là compensation bien équitable.

VARIÉTÉS.

Histoire de la Législation industrielle.

LE SALAIRE.

A la fin du moyen-âge la condition des laboureurs et des artisans échappés au servage n'était pas aussi malheureuse à beaucoup près que celle du prolétaire actuel. Les laboureurs affranchis possédaient presque tous un coin de terre et ne consentaient qu'avec répugnance à travailler comme journaliers sur le domaine d'autrui. Quant aux ouvriers proprement dits, la puissance oppressive qui les écrase aujourd'hui, la féodalité industrielle, n'était pas constituée. Au quatorzième siècle, les capitalistes n'imposaient pas comme aujourd'hui la loi aux ouvriers. On ne voyait pas la concurrence au rabais que se font maintenant les travailleurs affamés réduire le prix de la journée à la somme la plus minime et prolonger l'obligation de travailler jusqu'à douze, quatorze, seize heures par jour, comme il arrive trop souvent en Angleterre. Les ouvriers exercés étaient fort rares ; beaucoup venaient de l'étranger ; il fallait les fixer en France par des privilèges. Leurs exigences allaient fort loin et les lois furent obligés d'y mettre ordre. Aujourd'hui le législateur est sollicité par l'opinion publique à fixer un minimum au-dessous duquel le salaire de l'ouvrier ne pût jamais descendre. Dans l'ancienne France, au contraire, on dut établir un maximum pour empêcher ce salaire de monter indéfiniment. Ces faits prouvent avec quelle justesse Fourier a caractérisé la civilisation quand il a dit que cette forme sociale commençait par opérer la diminution des servitudes personnelles et directes, esclavage, servage, etc., pour opérer ensuite dans sa phase descendante, celle où nous sommes maintenant, l'aggravation de toutes les servitudes impersonnelles et indirectes, contributions, octrois, recrutement, dépendance de la masse des prolétaires à l'égard des capitalistes.

Philippe VI de Valois, le roi Jean, Charles VI, appliquèrent au salaire des ouvriers industriels ou agricoles le système de la maximation.

Sous Philippe VI, les ouvriers élevaient le prix des journées *par manière de caquehan* (cabale), malgré les règlements des gens que le roi avait mis en chaque ville pour fixer le taux de la journée de travail, eu égard à la bonté de la monnaie courante, à la saison et au prix des vivres.

Par ordonnance de 1330 (1) le roi Philippe défendit aux ouvriers d'exiger des salaires excessifs et d'arriver au travail à l'heure de *prime* pour s'en aller à *complies* (tout se mesurait alors sur le rituel ecclésiastique). Le roi déclare que si l'on a jamais toléré des journées limitées de prime à complies, c'est « plutôt corruptèle que coustume. » Il veut que les journées durent depuis le lever du soleil jusqu'à son coucher.

L'ordonnance du roi Jean du 30 janvier 1350 (2) *concernant la police du royaume*, est une longue charte industrielle qui règle les procédés de toutes les industries, les conditions d'apprentissage dans beaucoup de professions ; enfin, le maximum du prix des marchandises et de la journée de travail. Le principe de la libre concurrence n'était pas encore intronisé. Nous voyons par cette ordonnance qu'au milieu du quatorzième siècle il y avait à Paris, pour la mesure officielle des grains et farines, 24 mesures aux halles aux farines, 12 à la Grève et 12 à la Juiverie.

Les courtiers (*courratiers*) de vins, de draps, etc., ne pouvaient exercer pour eux-mêmes aucun commerce. Cinq corps de métier façonnaient le cuir, les courroyeurs, baudroyeurs, tanneurs, cordonniers et savetiers. Les marchands forains ou étrangers ne devaient débiter leur marchandises qu'aux halles et marchés. Les forains qu'on voyait le plus souvent à Paris étaient les Brabançons apportant souliers (chaussures de cuir), estiveaux (chaussures de poil de castor), chapeaux de bièvre et de feutre, selles, brides, galoches, chandelles de suif et autres, patins, éperons, toiles, armures et autres denrées. L'ordonnance fixe le maximum de la journée des vignerons, tailleurs et *fouëurs* suivant les saisons, ainsi que le maximum de la journée des ouvriers *soyeurs de grains*; les vignerons, s'ils sont propriétaires et journaliers à la fois, ne peuvent travailler à leurs propres vignes que trois jours de la semaine, le lundi, le mardi, le samedi ou la veille de la fête, s'il en tombait une dans la semaine. Le maximum de leur salaire est fixé ; « et qui
» plus leur en donnera que dit est par journée et aussi qui plus en
» prendra ne en ce commettra aucune fraude, sous ombre de cour-
» toisie ou autrement, le preneur et le donneur l'amendera chacun
» de soixante sols dont l'accusateur aura la quinte partie.

» Et si les aucuns n'ont de quoy payer l'amende pécuniaire, ils
» seront en prison au pain et à l'eau par quatre jours, et la seconde
» fois payeront lesdits soixante sols s'ils ont de quoy ou seront
» mis au pillory et marquez de la fleur de lys ou de graigneur (plus
» forte) punition si le cas y échet. »

On ne pouvait donc pas, sans être puni, dépasser, à l'égard des journaliers et ouvriers, le maximum légal, mais on pouvait rester au-dessous. L'ordonnance répète à l'égard de plusieurs professions : « Et qui meilleur marché en pourra avoir, si le preigne. »

Toutes les professions sont passées en revue, comme dans la danse des morts d'Holbein.

« Chambrières qui servent aux bourgeois de Paris et autres quelconques, prendront et gagneront trente sols l'an, le plus fort, et non plus ; et les autres à la value (proportionnellement) avec leur chaussement et nourrices cinquante sols et non plus, et si elles sont en service ne le pourront laisser jusques à la fin de leur terme. Et qui fera le contraire, il l'amendera » (il en sera puni).

L'ordonnance fixe le droit que toucheront sur chaque placement les *recommanderesses*, femmes qui recommandaient les chambrières, les nourrices et leur trouvaient des places. Elles étaient

---

(1) Vincennes, 18 mars 1330, Philippe VI,—voyez mandement pour taxe le prix du blé, des vins, foins, avoines, poissons, draps, gistes, denrées et le salaire des laboureurs et ouvriers, Paris, 14 février 1351, Jean.
(2) Paris.

... après la chute de l'empire français, s'imaginèrent qu'en réprimant les effets, ils détruiraient la cause, et ils posèrent le principe de la politique de conservation immobile, politique qui gouverne aujourd'hui la France elle-même, malgré la révolution de 1830 et l'apparition de la science sociale.

En Orient, les masses sont beaucoup moins travaillées du besoin de rénovation; assoupies par des habitudes séculaires de fatalisme, elles demeurent naturellement immobiles; à l'exception d'un profond désir de paix et de repos, les populations orientales semblent dépourvues de toute volonté, de toute spontanéité progressive. Eh bien! par une destinée vraiment providentielle, les chefs de ces populations inertes rivalisent de zèle dans l'initiative des améliorations et des transformations de tous genres. Bien loin de comprimer l'essor progressif, les souverains orientaux l'excitent, le stimulent. Ce sont eux qui font des révolutions, ou plutôt des coups d'Etat dans l'intérêt des masses. En Orient, c'est le pouvoir qui marche; ce sont les masses qui résistent.

A l'heure qu'il est, pour vaincre cette résistance des masses, ou, du moins, pour se précautionner contre elle, le ministère ottoman paraît vouloir s'appuyer sur les forces de l'Angleterre et de la France. Voici ce qu'on lit dans une correspondance de Constantinople publiée par le *Sud* de Marseille :

Le mouvement commence ici, on parle beaucoup ; on dit qu'il se fera bientôt de grandes choses ; bientôt, c'est-à-dire pendant ou du moins après le voyage du sultan. Un vaisseau de ligne anglais, *l'Hibernia*, portant le pavillon de l'amiral Parker, et un brick de guerre, *le Siren*, de la même nation, sont aux Dardanelles prêts à faire voile pour Constantinople. On parle aussi de l'arrivée probable dans la mer de Marmara du vice-amiral Turpin à bord de *la Minerve*. Pourquoi des vaisseaux de guerre anglais et français dans le Bosphore ? Pourquoi la présence simultanée des deux amiraux ? Beaucoup de questions de cette nature sont faites. On se livre à beaucoup de conjectures. Dans les quartiers européens, on croit que des changements considérables seront entrepris à Constantinople pendant le voyage du sultan et que les vaisseaux français et anglais ne seront pas déplacés dans le port de Constantinople pour contribuer à contenir dans l'ordre et dans la soumission aux ordres supérieurs le peuple ottoman que les oulémas, toujours puissants, voudraient porter à la résistance. Les Turcs croient que ce ne sera qu'après le retour du sultan que bien des choses importantes seront entreprises, alors que Reschid-Pacha aura bien eu le temps de voir le sultan pendant la durée de son voyage et de lui communiquer ses plans. Alors il y aura, disent-ils, du nouveau.

Tandis que le gouvernement turc se prépare, par cette combinaison de circonstances qu'il a provoquées lui-même, l'absence du sultan en voyage et la présence de forces maritimes anglaises et françaises dans le Bosphore, à entreprendre *des choses importantes*, à faire DU NOUVEAU; le pacha d'Egypte, malgré son grand âge, toujours actif, toujours sur le qui-vive, toujours jaloux de maintenir sa réputation de *réformateur*, se propose, dit on, d'opérer un changement radical dans l'état des fellahs égyptiens. Il s'agirait de leur accorder les droits civils et politiques. Ils participeraient, [illegible] la construction successive des autres localités. Des instructions à ce sujet ayant, en conséquence, été données à S. Exc. Bâki-Bey, gérant du département de l'intérieur, S. A. Abbas-Pacha a reçu l'ordre de former une commission chargée d'étudier et de décider les questions qui se rattachent à la réalisation du plan du vice-roi. Cette réunion, composée des plus hauts fonctionnaires de l'Egypte, a déjà arrêté, comme base des opérations, les dispositions suivantes :

1° Trois villages, au lieu d'un seul, seront reconstruits comme villages-modèles. Le choix de la commission a porté sur Négileh, dans la province de Bahirah, et sur Kafr-Zayât et Ghezaïh, dans la province de Menoufieh.

2° D'après les intentions du vice-roi, les habitants ne seront tenus qu'à confectionner les briques et à choisir parmi eux le nombre de manœuvres nécessaires; le gouvernement donnera gratuitement la chaux, les pierres, les fers, les bois, et fournira également, à ses frais, des maçons et des charpentiers, dans le cas où le village n'en serait pas suffisamment pourvu.

3° Sous la direction et avec le concours de l'autorité départementale, du conseil-général de santé et du génie civil, il sera sur-le-champ procédé à l'examen des localités et à un recensement comprenant le chiffre des habitants et la composition des familles.

4° Au ministre de l'instruction publique et des travaux publics est réservé le soin de désigner les ingénieurs qui devront se rendre sur les lieux pour y dresser, de concert avec le délégué du conseil de santé et le médecin provincial, les plans des nouveaux villages. Ces plans, qui devront concilier tous les besoins, sous le rapport de la salubrité, de la commodité intérieure et de la bonne apparence des habitations, seront présentés au ministère des travaux publics et, les devis une fois établis, soumis par lui à l'approbation de la commission.

5° Enfin, il est prescrit de la manière la plus formelle aux gouverneurs des deux provinces de faciliter, par tous les moyens dont peut disposer l'autorité locale, l'exécution des travaux relatifs à la construction des villages-modèles.

A la suite de la délibération dont nous venons d'exposer les principaux résultats, le général Clot-Bey, inspecteur-général du service de santé, a été chargé de la partie hygiénique des opérations ordonnées par la commission; M. d'Arnault, ingénieur des ponts-et-chaussées, de la direction des travaux du génie; et le colonel Mustapha-Bey du soin d'accélérer la confection et la réunion des matériaux. Ces fonctionnaires sont aussitôt partis du Caire pour aller, sur les lieux, remplir la mission qui leur est confiée.

On se rend facilement compte de l'extrême activité que viennent de déployer les hommes appelés à concourir à l'œuvre conçue par le prince. Au moment où il en a révélé la pensée, le vice-roi a hautement manifesté le prix qu'il attachait à sa réalisation : « Si ce grand travail, a-t-il » dit, s'achève de mon vivant, il me rajeunira par la pensée du bien qui » en résultera pour l'Egypte. Si la mort me surprend avant qu'il soit » terminé, je léguerai, par testament, à mes fils, à ma famille et aux » grands du pays l'obligation de l'achever. »

Nous ne savons si les hommes chargés d'exécuter la volonté du pacha et de dresser les plans de villages-modèles, comprendront tous les avantages résultant de l'unité en ménage et en agriculture ; nous ne savons si l'intention de Méhémet-Ali est réellement d'associer tous les cultivateurs, toutes les familles dans la commune; mais ce qui nous paraît certain, c'est que tous ces progrès sont [illegible] n'expérimente que sur un millième.

Quand à Reschid-Pacha, le généreux concurrent de Méhémet-Ali dans la voie du progrès, nous ne savons quels peuvent être ses projets; mais, puisqu'il prend ses mesures et ses précautions, on doit croire qu'il est déterminé à agir.

Ah! plût à Dieu qu'une pareille rivalité pour le bien, pour l'amélioration de la société et des classes laborieuses, s'établit entre les souverains de l'Europe, entre les nations chrétiennes elles-mêmes! Nous ne serions pas sans cesse exposés à voir se former et éclater sur nos têtes les tempêtes révolutionnaires ; et le corps social n'aurait plus à traverser ces crises douloureuses dont tous les efforts des conservateurs-bornes ne font le plus souvent que précipiter et envenimer l'explosion.

— —

Méhémet-Ali persiste toujours dans son projet de faire un voyage en Europe; mais s'il donne suite, comme il y a lieu de le croire, à ce projet, ce ne sera qu'après le retour en Egypte de son fils Ibrahim.

Encore la Providence et le Régicide. — Réponse à l'UNIVERS RELIGIEUX.

Que nos lecteurs nous pardonnent de les entretenir une troisième fois du crime de Lecomte : ils seraient bien autrement à plaindre s'ils étaient abonnés au *Journal des Débats* ou au *Constitutionnel*. Voilà quinze jours que ces deux journaux abusent de la dimension démesurée de leurs colonnes pour discuter à perte de vue si ce crime est ou n'est pas un crime politique, quelle part en revient aux discours incendiaires, comme chacun sait, de M. Thiers, et si M. Cuvillier-Fleury est l'auteur de la polémique des *Débats*, et si le château est coupable des vivacités de ses défenseurs, et autres grandes questions qui passionnent modérément la France.

On nous rendra ce témoignage que nous avons été beaucoup plus ménagers de la patience de nos lecteurs.

Cependant, l'*Espérance de Nancy* nous a entraînés nous-mêmes dans un premier débat, et le malheur des temps veut que nous en ayons un second avec un allié de l'*Espérance* qui vient au secours de son amie blessée; cet allié, c'est l'*Univers religieux*.

L'*Univers* s'était livré à quelques plaisanteries sur les banquets phalanstériens; nous lui avons opposé le jugement qu'en porte, sous toutes réserves en faveur de sa foi, un excellent catholique, M. Frédéric Arnaud. Vous croyez que si l'*Univers* consent à une discussion avec nous, ce sera pour répliquer à M. Arnaud? Nullement, des banquets phalanstériens, il n'en est plus question, et c'est à propos de la Providence que cette feuille nous cherche une seconde querelle. Nous accepterions ce nouveau débat, si l'*Univers* voulait bien nous dire, d'abord, ce qu'il pense de l'article de M. Arnaud; mais il est inutile d'entreprendre une seconde polémique avant d'avoir vidé la première.

Il est, d'ailleurs, une autre raison de silence que nos lecteurs apprécieront par ce simple passage : « En attendant de relever les ci- » trouilles, la *Démocratie pacifique* s'occupe de rabaisser un peu la » Providence, à qui l'on attribue, suivant elle, trop d'action sur » trop de choses. Considérant, d'une part, combien cette Provi-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 5 MAI 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

AMBIGU-COMIQUE. Les *Mimes scandinaves*. — PALAIS-ROYAL. *Frisette*, par MM. Lefranc et Labiche. — GYMNASE. *Les Ennemis*, par MM. Fournier et Alphonse. Le *Jardin d'Hiver*, par MM. Mélesville, Carmouche et de Courcy.

Depuis le commencement de la semaine dernière, une troupe de mimes étrangers occupe chaque soir les planches de l'Ambigu. Ces mimes ne parlent pas, et pour deux raisons, la première c'est qu'ils ne savent pas un mot de français, la seconde c'est que leur talent consiste à exprimer toutes les passions de l'homme par des gestes et par des poses. Le ballet pantomime et la *Pyramide humaine* constituent leur spécialité.

Ces mimes, dirigés par M. Lehmann, n'ont encore offert au public français que deux pièces, le *Diable vert* et *Pierrot*, plus un intermède : les *Poses helléniques*. Ce répertoire suffit pour composer un spectacle fort attrayant. En France, où les exercices du corps sont trop négligés, la pantomime et la gymnastique rattachées à une action scénique, présentent un intérêt de curiosité. Cette combinaison, familière aux Anglais et aux Allemands, devient piquante pour nous par sa nouveauté.

Ajoutons qu'il y a du charme à voir figurer avec ensemble une troupe étrangère faisant voyager avec elle ses costumes et même une partie de ses machines et de ses décorations; la carnation, la physionomie, les allures des acteurs, la coupe de leurs vêtements, leur mise en scène, tout exhale un parfum de nationalité spéciale, tout porte l'imagination vers des contrées lointaines.

Reconnaissons-le toutefois, chacun n'est pas capable de sentir ces accords et de savourer ces harmonies. Elles ne sont appréciables que pour des esprits un peu cultivés, ayant quelques notions sur l'histoire, la géographie, la diversité des races, et tandis que la partie lettrée du public s'enthousiasme pour ces apparitions d'artistes étrangers qui nous dépaysent d'un voyage, en nous apportant un vivant spécimen de leur patrie, on voit souvent la masse demeurer indifférente, éprouver même de la répulsion pour un spectacle inusité, imprévu, qui contrarie ses habitudes et sa routine.

Il y a peu d'années, quelques bayadères de l'Inde vinrent exécuter sur nos théâtres les danses de leur pays. C'étaient de belles filles, bien que leur teint fût couleur de bistre et qu'un cercle d'or se balançât à leurs narines. Tous les hommes qui avaient rêvé de l'Orient, de ses mystères et de sa magnificence, durent frissonner de plaisir lorsqu'au lever de la toile ils aperçurent trois Indiens jouant de la flûte de roseau, agitant de petites cymbales et frappant sur le tambourin. Ces trois musiciens portaient le turban blanc; deux d'entre eux étaient jeunes, la barbe blanche du troisième contrastait à ravir avec son teint cuivré.

Devant eux, les bayadères, brunes de teint, mais sveltes, cambrées, à l'œil ardent, n'attendaient que le signal de la danse; leurs cheveux flottaient en longues tresses noires, entremêlées de fils d'or; elles étaient vêtues de gaze et de soie; des poignards d'une forme étrange brillaient dans leurs mains et, de chaque côté de la scène, un brasier rempli de parfums asiatiques séparait cette apparition du monde réel par un rideau de fumée.

O contes des *Mille et Une Nuits*, *Orientales* de M. Victor Hugo, vous n'exercez pas votre pouvoir magique sur toutes les âmes, car la foule s'ennuya; les bayadères furent presque sifflées. On ne sut pas admirer ces corps souples, dorés et brunis par le soleil asiatique; on ne sut pas s'intéresser à cette danse si différente de la nôtre, danse qui consiste dans les poses, dans le mouvement des bras, et où les pieds sont à peu près inutiles. Le parterre s'attendait sottement à voir des femmes blanches et roses qui lui feraient des entrechats et des pirouettes comme à son grand Opéra. Il fallut pour le contenter qu'on appuyât la flûte de roseau, le tambourin, les cymbales, orchestre monotone mais religieux, traditionnel, en harmonie parfaite avec la danse de *Rangoun* et d'*Amany*, par un accompagnement ridicule de violons civilisés. C'est alors que le public applaudit, c'est alors que nous eussions sifflé de grand cœur.

Dans une circonstance analogue le public de Bruxelles ne s'est pas montré plus intelligent. On avait annoncé sur l'affiche : *Danses nationales et coutumes guerrières des O-Jib-be-Ways, sauvages des bords du Missouri*. Le public, qui mérite bien d'être dupé, car il aime à l'être, car il estime le faux et dédaigne le vrai, le public espérait voir des sauvages bien propres, bien savonnés avec du savon de Windsor, des sauvages accommodés au goût de l'Europe, beaux, bien faits, portant un diadème et une ceinture de plumes d'autruche, quoique l'autruche soit très rare au Canada. Il aurait été permis aux sauvages d'orner leurs bras et leurs jambes d'anneaux en or massif, de chausser le cothurne grec ou romain. Ils auraient dû porter l'arc et le carquois, à la mode de la Diane chasseresse. Des sauvages ainsi costumés sont faits pour plaire, leur vue n'a rien qui surprenne désagréablement; on en a vu de pareils le mardi gras.

Point du tout : la toile se lève et mes Belges, qui n'aiment en toutes choses que la contrefaçon, aperçoivent de véritables sauvages, sales, le visage barbouillé de rouge, n'ayant pas sur eux la moindre plume d'autruche, mais tout couverts de pelleteries communes, de haches, de casse-têtes, de plumes d'aigle et de corbeau, de griffes d'ours; les sauvages ainsi vêtus commencent à frapper sur leurs tambours et sautent lourdement en poussant des hurlements de bêtes fauves et en faisant retentir les grelots de leurs mocassins. A cette apparition que devint le public?

Le public commença par se trouver mal ; le parterre s'évanouit en masse, puis, lorsque les spectateurs eurent repris leurs sens, l'assemblée cria d'une seule et même voix : Assez! assez! la toile, la toile! Il fallut baisser la toile à peine levée; les sauvages ne reparurent plus, ils en furent pour leurs frais de voyage.

Après ces tristes exemples, il serait téméraire d'affirmer que la qualité d'étranger suffira pour assurer aux *mimes scandinaves* un excellent accueil. Cependant, le goût et l'intelligence du parterre parisien ont pu faire des progrès depuis le départ des bayadères, et la partie lettrée du public aimera ces représentations où le sujet de la pièce, l'intervention fréquente de la diablerie, les costumes bizarres du démon, la physionomie et le jeu des acteurs, tout porte le cachet de l'Europe septentrionale.

Tous les mimes sont d'une souplesse et d'une vigueur très remarquables. Nous avons apprécié la prestesse et la légèreté de M. Holland qui dans le *Diable vert* semble voler comme s'il était réellement soutenu par ses petites ailes d'émeraude. Mme Lehmann, chargée des rôles d'amoureuse, est gracieuse et jolie, mais le succès des mimes repose principalement sur le talent du directeur de la troupe, M. Lehmann, bouffon plein de verve. Dans la pièce intitulée *Pierrot*, M. Lehmann concentre sur lui toute l'attention du public.

Son visage enfariné, sa large bouche agrandie encore par une enluminure, rappellent les clowns anglais, et bien que la troupe entière se donne pour scandinave, c'est-à-dire recrutée dans le Danemarck, la Suède et la Norwège, on est en droit de se demander si M. Lehmann personnellement n'appartiendrait pas à la race britannique. Dans la farce qu'il intitule *Pierrot* on trouve de nombreuses analogies avec une pièce du même genre jouée à Paris il y a trois ou quatre ans par des bouffons anglais. Enfin, M. Lehmann, par une saillie assez maladroite, a fait naître le doute qui nous préoccupe à son égard.

Lors de la première représentation, entre les deux actes de *Pierrot*, lorsque la toile était baissée, il a reparu dans son costume blanc devant le trou du souffleur pour exécuter gravement trois saluts, puis au moment

[illegible] langage et de telles appréciations que l'*Univers* demande à grands cris la liberté d'enseignement.

Nous attendons de l'*Espérance* une réponse que nous n'ayons pas le droit de mépriser, comme celle de l'*Univers*, — pour reprendre la discussion au point où nous l'avons laissée.

La chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion du chemin de fer de l'Ouest. L'amendement de M. Boudet a été adopté. Le chemin de fer de Rennes se dirigera donc à partir du Mans par Sillé-le Guillaume et Laval. La chambre a adopté ensuite les articles 4, 5, 6 et 7 du projet de loi. Elle a renvoyé à la commission l'article 8. La discussion continuera demain.

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, le 3 mai 1846.

Monsieur le rédacteur,

Les délégués des villes de l'Aigle, Verneuil, Tillières, Nonancourt, Dreux et de tous les pays intéressés à l'adoption de l'amendement de MM. de Tracy, de Lamartine, Sapey, Glais-Bizoin, marquis de la Grange, Raimbault, général Thiars, ont lu avec étonnement dans le journal l'*Epoque* du 3 mai, un article dans lequel cette feuille annonce que le tracé proposé par cet amendement était repoussé par des populations qui l'appelaient au contraire de leurs vœux les plus ardents. L'adoption du tracé proposé par la commission aurait en effet pour résultat de frapper ces populations dans leurs fortunes et dans leurs droits acquis. Il renouvellerait, selon les expressions de l'*Epoque*, la folie des deux chemins de Versailles, puisqu'il longe dans tout son parcours le chemin de fer du Mans, tandis qu'un seul coup d'œil jeté sur la carte, prouve au contraire que le tracé demandé par l'amendement de MM. de Tracy, de Lamartine, Sapey, etc., divise en deux parties à peu près égales le territoire existant entre les deux grandes lignes se dirigeant l'une à droite vers Caen par Evreux, l'autre à gauche vers le Mans par Chartres.

Ils ont l'honneur d'être, etc.

Pour tous les délégués des villes de l'Aigle, Verneuil, Tillières, Nonancourt, Dreux et en leur nom.

Signé : WADDINGTON, MOUCHEL, AUGUSTE AVISSE, MÉSIRARD, BROCHAUD, CAILLÉ DE SAINT-PÈRE.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. — Un incident extraordinaire a produit une grande agitation dans la dernière séance des communes. M. Smith O'Brien ayant refusé de faire partie des comités formés pour l'étude des chemins de fer anglo-écossais, a été arrêté par le sergent d'armes de la chambre.

Sir Robert Peel a demandé, qu'avant de s'ajourner, la chambre autorisât M. Smith O'Brien à assister le lendemain matin 1er mai à la séance d'un comité de la chambre des lords, qui désirait entendre sa déposition sur des faits relatifs à la manière dont fonctionne la loi des pauvres en Irlande. Cette autorisation a été accordée sur-le-champ.

Malgré cela, il paraît que la captivité de M. O'Brien est assez rigoureuse ; il ne peut quitter la chambre qui lui est assignée pour prison que le dimanche, pour se rendre à la chapelle sous la garde du sergent d'armes, et lorsqu'il a paru, depuis son incarcération, devant le comité de la chambre des lords, il était accompagné de deux surveillants.

Dans la séance du 1er mai, M. Roche a lu une lettre qu'il venait de recevoir de son ami M. O'Brien, et dans laquelle celui-ci annonce que, *souffrant par l'injustice de la chambre des communes*, il n'attend

[illegible] gouvernement par le chancelier de l'échiquier, a fini par être adoptée à la majorité de 59 voix contre 41.

— Outre la pairie, qui vient de leur être décernée à tous deux, sir Henry Hardinge, gouverneur général des Indes, et sir Hugh Gough, commandant en chef de l'armée, ou plutôt lord Hardinge et lord Gough, car c'est ainsi qu'on les appelle maintenant, recevront des preuves substantielles de la reconnaissance nationale à l'occasion de la conquête du Pendjab. Le gouvernement propose au parlement d'accorder à chacun de ces deux officiers généraux une pension viagère de 5 000 liv. sterl. (plus de 125 000 fr.), et la compagnie des Indes a l'intention d'accorder, de son côté, à lord Hardinge 5 000 et à lord Gough 2 000 liv. sterl. de rentes viagères.

ESPAGNE. — Les opérations combinées du général Villalonga, capitaine-général de la Galice, et du général Concha, qui commande en chef l'armée d'opération, ont obtenu, dans la journée du 23, un succès décisif sur l'insurrection.

La ville de Santiago a été prise de vive force par le général Concha, qui s'est ensuite mis en marche sur Vigo et Pontevedra ; le capitaine-général Villalonga s'est rendu en personne à Lugo.

Cette insurrection qui a inscrit sur ses drapeaux la *Constitution* de 1837, qui s'est formée aux cris de : *vive l'infant don Henri* ! est, à ce qu'il paraît, une insurrection espartériste. Le général Iriarte, qui devait commander en chef l'insurrection, et qui a été le premier mis en déroute sous les murs d'Astorga, n'est connu que par son dévouement aveugle à l'ex-régent. La plupart des officiers qui ont commandé les insurgés, et qui sont aujourd'hui prisonniers, avaient servi dans le régiment de Luchana ou dans les corps privilégiés d'Espartero.

Le chef des insurgés de Solis, qui est au nombre des prisonniers, est âgé de 34 ans à peine : ce jeune homme, auquel un triste sort semble réservé, a commencé sa carrière dans la marine ; plus tard, et dans l'espérance d'un avancement plus rapide, il passa dans l'infanterie, et enfin dans l'état-major. Il a été aide-de-camp du général San-Miguel, et il était en dernier lieu chef d'état-major en Galice.

PORTUGAL. — Les lettres que nous recevons du Portugal sont du 21 avril. L'insurrection de Minho a pris un caractère de gravité qui a obligé le gouvernement à prendre des mesures extraordinaires. Cette insurrection, qui jusqu'à présent n'est qu'une révolte contre les impôts, a fait d'assez grands progrès dans le pays. Les troupes sont restées fidèles au gouvernement ; elles ont repoussé les attaques des paysans, qui, malgré les pertes qu'ils ont éprouvées, sont revenus plusieurs fois à l'attaque aux cris de : *A bas les impôts ! à bas les Cabral ! vive la reine !* Néanmoins les paysans se sont emparés de Braga et de quelques autres villes et villages sur les frontières d'Espagne, et sont déjà au nombre de 4 à 5 000 hommes armés. Aucun homme politique ne se trouve jusqu'à présent à la tête de l'insurrection. Les insurgés, partout où ils se présentent, détruisent les registres et les papiers concernant le fisc et les impôts.

Les Cortès, réunies en séance le 20, se sont déclarées en permanence ; elles ont accordé au ministère des pouvoirs extraordinaires et discrétionnaires, pendant l'espace de soixante jours, pour combattre l'insurrection de Minho. Elles ont en outre suspendu la liberté de la presse et toutes les garanties individuelles qui se trouvent dans la charte.

M. Costa Cabral a fait diriger par terre et par mer, sur le théâtre de l'insurrection, toutes les troupes disponibles de la garnison de Lisbonne. Son frère Silva Cabral s'est embarqué, le 20, avec son régiment pour Oporto. Il prend le commandement en chef des troupes, avec des pleins pouvoirs du gouvernement.

des voitures de troisième classe [illegible] Ces voitures sont fort incommodes et exposées à tous les accidents et à toutes les intempéries.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Ces voitures ne sont que provisoires et la compagnie s'est engagée à en faire de meilleures pour l'avenir. (Réclamations.) Au reste, l'autorisation du gouvernement n'a pas encore été accordée pour ces voitures.

M. MERCIER propose de substituer à ces mots : « Avec embranchement du Mans sur Caen, » ceux-ci : « Avec embranchement de Caen sur le Mans, » qui indiqueraient que le chemin pourra être prolongé à Tours. — Rejeté.

MM. de Tracy, Glais-Bizoin, Dutertre, du Fresnay, de la Grange, Rémilly, Sapey, Raimbaut, Thiard et de Lamartine, proposent de substituer aux mots : « Avec embranchement de Chartres sur Alençon, » ceux-ci : « D'un point à déterminer entre Versailles et Chartres sur Alençon, par ou près Dreux, Verneuil et Laigle. »

M. DE TRACY développe cet amendement.

M. LACROSSE le combat, parce que, dit-il, la compagnie qui se présente pour le chemin de Caen n'accepte la concession que si le tracé par Dreux et Laigle est écarté.

M. GRANDIN. C'est la Compagnie de Rouen seule qui repousse le chemin par Dreux, parce qu'elle veut conserver son monopole. Il importe, au contraire au pays, qu'il y ait une concurrence sérieuse, surtout aux environs de Paris, et que l'on n'accorde pas tout à certaines compagnies.

L'amendement est rejeté.

On passe à la discussion du cahier des charges.

Sur l'article 30, M. Vavin demande que l'on indique que le raccordement sur le chemin de la rive droite ne sera pas livré au public avant le raccordement sur le chemin de la rive gauche. Il coûtera à peine un million par ce dernier raccordement ; l'autre coûtera de cinq à six millions.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Les compagnies n'ont pas d'intérêt à ce qu'un chemin soit raccordé avant l'autre ; mais il serait injuste de faire attendre la rive droite, parce que la rive gauche n'aurait pu exécuter les travaux. (Réclamations.)

M. DE JOUVENCEL demande que le service ne puisse être commencé qu'à la fois sur les deux rives.

Ces amendements sont rejetés.

Sur l'article 32, M. Le Ray demande qu'au lieu de dire que le chemin du Mans sur Caen « se détachera de la ligne principale au point qui sera déterminé par l'administration, » on dise : « Se détachera de la ligne principale près Conlie. » — Rejeté.

M. DE LA PLESSE demande que l'on transporte au prix des engrais la chaux qui est le principal engrais sur toute la ligne. La chaux est à l'agriculture de la Normandie et de la Bretagne ce qu'est la houille à l'industrie.

Cet amendement, combattu par la commission, est adopté.

M. LUNEAU demande comment il se fait que les dépêches ne partent de Paris que le soir, tandis qu'il pourrait en partir quatre fois par jour pour les villes sur lesquelles des chemins de fer se dirigent de Paris.

Il demande en outre jusqu'à quel point il est vrai que la compagnie de Tours refuse de transporter les dépêches si le gouvernement ne construit des voitures spéciales, et n'entretient des employés à toutes les stations ? Je ne comprends pas, dit-il, que le gouvernement pousse la condescendance jusqu'à construire des voitures spéciales lorsque des articles formels obligent les compagnies à faire le transport des dépêches.

M. DUMON, ministre des travaux publics, répond que le service est bien fait partout, et qu'il ignore les faits dont parle le préopinant.

Plusieurs membres insistent ; M. Dumon garde le silence.

M. DE JOUVENCEL demande que l'on oblige les compagnies du chemin de Versailles à terminer les travaux et les gares dans un délai de cinq ans. — Adopté.

M. VAVIN demande qu'une fois le service établi, il y ait autant de départs sur la rive gauche que sur la rive droite, et que s'il y a encombrement au débarcadère de la rive droite, l'excédant des convois soit dirigé sur le chemin de la rive gauche.

La compagnie, dit l'orateur, fera tout son possible pour réduire les deux

---

où le public s'attendait à une harangue, Pierrot s'est esquivé en faisant la grimace.

Cette bouffonnerie ayant obtenu un plein succès, M. Lehmann s'est montré de nouveau, tenant un manuscrit d'une main, une bougie de l'autre. Il recommence les trois saluts.... grand silence. Le parterre est dupe une seconde fois. Pierrot ne prononce que ces mots : *Ladies and gentlemen, mesdames et messieurs*..... puis il disparaît avec une grimace nouvelle.

Deux paroles empruntées à l'idiome britannique, c'en fut assez pour indisposer l'assemblée et pour stimuler au plus haut degré sa cabaliste nationale. Les mimes, applaudis dans tout le cours de la représentation, furent sifflés par pur patriotisme, lorsque le rideau se fut baissé sur leur dernière parade. Au milieu de clameurs confuses, nous avons entendu ces cris : *A bas les Anglais, cela ne vaut pas Debureau* ! Et les faubouriens se sont retirés en chantant à pleine voix :

> Guerre aux tyrans ! Jamais, jamais en France,
> Jamais l'Anglais-ais ne règnera-à
> Jamais l'Anglais ne règnera.

Cette ardeur guerrière était dépensée mal à propos ; M. Lehmann, en supposant qu'il soit Anglais, n'est pas un tyran mais un *clown* ; il n'aspire pas à régner mais à faire rire, et nous croyons qu'il produira cet effet sur les spectateurs non prévenus.

L'intermède intitulé les *Poses helléniques*, met en relief chez les mimes scandinaves beaucoup de force, d'agilité, et un rare sentiment de l'harmonie. C'est la gymnastique élevée à la hauteur de l'art. MM. Holland, Szollisy, Cole, Beverle, Ahlers, Petroni, entrelaçant, échafaudant leurs corps, forment des combinaisons symétriques et variées. Après chaque exercice, au moment où l'édifice humain se détruit, tous les mimes retombent sur leurs pieds, mais avec ordre, et en composant un groupe rempli d'expression. Vous diriez un bas-relief antique.

Le théâtre du Palais-Royal a de bons acteurs et une salle fraîchement décorée ; depuis long-temps nous lui souhaitions un bon vaudeville et une toile neuve. La toile est venue, le vaudeville aussi. *Frisette*, de MM. Lefranc et Labiche, est une charmante pièce parfaitement jouée par Luguet et Mlle Frenéix.

Voici la situation, elle est piquante, bien qu'elle rappelle un peu les *Deux Camusot*. Un garçon boulanger, Gaudrion, occupait une chambre dans un hôtel garni. Passant toute la nuit à son pétrin, il ne venait à son logis que le jour pour y dormir. Tous les autres appartements de l'hôtel étaient occupés.

Survient une jolie brodeuse, Mlle Frisette, qui voudrait une chambre garnie dans l'hôtel. On ne sait où la caser ; cependant, comme elle travaille dehors toute la journée, et ne rentre chez elle que le soir, la maîtresse de l'hôtel imagine de lui louer comme vacante, la chambre du garçon boulanger. Deux locataires habitant le même appartement à l'insu l'un de l'autre. Cette donnée est fertile en incidents comiques. Gaudrion trouve que ses allumettes et son bois vont un peu bien vite. Il est surtout confondu de trouver sa chandelle brûlée, lui qui ne consomme jamais de luminaire, et qui comptait bien avec un bout de chandelle faire l'année entière. Mlle Frisette, de son côté, ne comprend pas comment le boudin blanc qu'elle a mis sur le feu s'est changé en une autre pièce de charcuterie. Après plusieurs surprises de ce genre, chacun des deux locataires finit par jeter le déjeuner de l'autre par la fenêtre, puis tous deux se trouvent face à face, leur quittance de loyer à la main ; explication, scène violente. Gaudrion n'aime pas les femmes, c'est un autre farouche Hippolyte.

Tout à coup il entend les cris d'un enfant, cet enfant porte son nom, cet enfant est le sien, c'est le fils d'une femme séduite, puis abandonnée par Gaudrion et morte dans la misère. Frisette a recueilli l'orphelin et lui sert courageusement de seconde mère. Gaudrion est touché de cette conduite généreuse ; vous sentez qu'il courtise Frisette et finit par l'épouser. Mais ce dénouement, auquel j'arrive brusquement, se trouve amené, dans la pièce de MM. Lefranc et Labiche par des scènes pleines de grâce et de sensibilité. Le public a justement applaudi le vaudeville et la débutante. Mlle Frénéix est svelte, élégante de tournure, distinguée de manières ; elle rappelle par son sourire Mlle Rose Chéri. La première épreuve lui a été favorable. Espérons que prochainement elle créera de nouveaux rôles qui nous donneront une idée plus complète de ses moyens.

Tandis que le Palais-Royal améliore son répertoire et empiète sur le genre sentimental du Gymnase, ce dernier théâtre se relâche un peu. *Les Ennemis* et *le Jardin d'hiver* ne sont pas des pièces de notre goût. Le vaudeville des *Ennemis* est conçu dans un bon esprit ; c'est la satire de la bureaucratie, de la corruption politique et des manœuvres électorales. On s'y instruit, on s'y moralise, on s'y améliore, mais on ne s'y amuse guère. Cette pièce revenait de droit au Théâtre-Français qui a le monopole de la haute comédie, c'est-à-dire de la comédie peu divertissante. Dans *les Ennemis*, MM. Ferville, Numa, Klein sont très bons. Quant à Mlle Kehler, jeune, gracieuse, fraîchement mise, mais sans voix, sans regard, sans chaleur, elle a l'air d'une petite poupée ou d'une femme de papier découpée dans un journal des modes.

Le *Jardin d'hiver* n'est pas une pièce, c'est une décoration, et cette décoration est une réclame. Les fondateurs du Jardin d'hiver ont eu sans doute une heureuse idée, mais ils abusent quelque peu des moyens de publicité, et ce refrain : *promenez-vous au Jardin d'hiver*, deviendra bientôt aussi monotone que celui-ci : *lisez l'Epoque*. La nouvelle décoration du Gymnase est une fidèle reproduction des serres établies aux Champs-Elysées. Au milieu des bouquets et des bouquetières MM. Achard, Klein, Deschamps, Perès, Bordier, Mmes Melcy, Anna Chéry, Irma gazouillent pendant un quart d'heure environ, le temps de bien voir la décoration, puis la toile baisse.

Notons que Mlle Irma Aubry est une cantatrice espagnole fort séduisante ; les dentelles, le satin rose, les anglaises touffues lui siéent à merveille, ainsi que les airs langoureux et les yeux en coulisse. Mlle Melcy, dans un rôle de femme mariée, a su faire contraster sa décence ordinaire et sa tenue réservée avec la désinvolture de la cantatrice ; mais l'esprit des acteurs n'a pu donner un caractère dramatique ni littéraire à la pièce ; c'est une affiche-monstre : *allez au Jardin d'hiver*.

Tout en engageant les amis et partisans du Jardin d'hiver à ne pas fatiguer l'attention du public déjà suffisamment éveillée, nous applaudissons à la création de cet établissement qui réalise une idée phalanstérienne, comme la salle d'asile, la crèche et tout ce que la société actuelle contient de bon. Dès les premières publications de Fourier il demandait que des Jardins d'hiver fussent ouverts à la population tout entière, afin qu'on cessât d'appliquer exclusivement au riche ces vers de Boileau :

> Il peut, dans son jardin tout peuplé d'arbres verts,
> Receler le printemps au milieu des hivers.

Lisez la description du manoir destiné aux membres de la commune sociétaire :

« Le centre du palais ou phalanstère doit être affecté aux fonctions » paisibles, aux salles de repas, de bourse, de conseil, de bibliothèque, » d'étude, etc. Dans ce centre sont placés le temple, la tour d'ordre, le » télégraphe, les pigeons de correspondance, le carillon de cérémonie, » l'observatoire, *la cour d'hiver garnie de plantes résineuses* et pla» cée en arrière de la cour de parade. »

En attendant que le Jardin d'hiver se complète, s'améliore et se rapproche encore davantage du type conçu par Fourier, tous les lieux destinés aux plaisirs d'été se rouvrent au public, embellis par une décoration toute nouvelle. C'est à qui l'emportera par l'ampleur des jardins, le nombre, l'habileté des musiciens, et surtout par la magnificence de l'éclairage.

Le bal Mabille n'est pas reconnaissable : les corbeilles de fleurs s'y sont multipliées comme par enchantement. Le pavillon chinois qui abritait l'orchestre, la salle couverte qui reçoit les danseurs en cas de pluie,

[...] à la compagnie de l'Ouest.

M. L[...]. L'article de la commission est une mesure comminatoire contre la compagnie de Saint-Germain; cette compagnie, qui a déjà le chemin du Nord, est assez puissante pour qu'on ne se prive pas de tout recours contre elle; l'amendement aurait pour effet de placer le chemin de l'Ouest entre les mains de cette compagnie.

MM. Boudet, Chegaray et M. le ministre des travaux publics sont encore entendus. L'amendement est rejeté.

« Art. 6. Le rabais de l'adjudication ne portera que sur la durée de la concession du chemin de fer de Versailles à Rennes.

» Le ministre des travaux publics déterminera dans un billet cacheté le maximum de durée de jouissance, au-dessus duquel l'adjudication ne pourra être tranchée.

» Ce maximum de durée ne pourra, dans aucun cas, excéder soixante ans.

» Le délai ci-dessus fixé, courra à dater de l'époque déterminée par le cahier des charges pour l'achèvement des travaux. » — Adopté.

« Art. 7. Les travaux de raccordement des chemins de fer de Versailles avec celui de Versailles à Chartres, seront exécutés conformément aux lois du 11 juin 1842 et du 19 juillet 1845.

» Un crédit de 2,000,000 fr. est ouvert au ministre des travaux publics sur l'exercice 1846, en sus du crédit déjà alloué par la loi du 26 juillet 1844. » — Adopté.

L'art. 8 est renvoyé à la commission.

Demain, à midi, réunion dans les bureaux. Examen des projets de loi présentés par M. le ministre de l'instruction publique.

A une heure, suite de la discussion. Discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Dijon à Mulhouse.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — D'après les nouvelles de Barcelone, M. Lesseps aurait annoncé au gouvernement français qu'un cas de fièvre jaune s'était déclaré dans cette ville, par suite des provenances des îles du Cap-Vert. Serions-nous destinés à revoir le cordon sanitaire de 1820?

— Une pyramide en granit va, dit-on, être élevée dans la forêt de Fontainebleau, à l'endroit où se trouvait la voiture du Roi lors de l'attentat de Lecomte.

— Le maréchal-des-logis Gérard, qui s'est rendu célèbre dans l'est par le grand nombre de lions et de panthères dont il a débarrassé le pays, vient de recevoir la croix de la Légion-d'Honneur.

— On écrit du Havre :

« Le premier navire qui fera voile de ce port pour notre colonie du Sénégal y transportera un de ces aventureux voyageurs qu'un attrait irrésistible pousse vers les entreprises les plus téméraires. Un jeune homme déjà éprouvé par de rudes voyages dans les régions occidentales de l'Afrique, M. Raffenel, commis principal de la marine, a conçu le dessein de traverser cet immense continent de l'ouest à l'est, entre le 12e et le 16e parallèle.

» Encouragé par le ministère de la marine, généreusement secondé par d'autres ministères et par le Muséum d'histoire naturelle, le hardi voyageur va se lancer à son tour dans cette voie périlleuse, fatale à tant d'illustres courages. Nous ne pouvons que nous associer de toutes nos sympathies à cette œuvre de dévouement, à cette mission vers laquelle une vocation réfléchie entraîne un jeune homme plein d'espérance et d'avenir. »

— On écrit de Malte, le 23 avril : « Un nouveau tremblement de terre vient d'épouvanter notre population : deux secousses ont eu lieu hier 22 à huit heures cinquante minutes du soir. Elles se sont succédé à quelques secondes de distance. Cet événement, quoique moins grave que celui du

[...] chargés de plâtras, [...] tandis qu'un de ses camarades, franchissant l'escalier de la maison qui menaçait ruine, jetait l'alarme sur tous les paliers, en criant : « Sauvez-vous! sauvez-vous! la maison s'écroule! » Un grand nombre de locataires se précipita dans les escaliers. Il était temps, car à peine le terrassier et ceux des locataires qui avaient entendu son cri de détresse, avaient-ils franchi la cour, que la maison s'écroulait avec un fracas épouvantable.

Pendant quelques instants ce fut un spectacle de terribles et déchirantes émotions : ceux qui avaient eu le bonheur d'échapper à ce désastre s'interrogeaient avec anxiété, et cherchaient s'ils n'avaient pas à déplorer la mort d'un ami, d'un parent. Les craintes n'étaient malheureusement que trop fondées; plusieurs personnes étaient ensevelies sous les décombres. Vingt-deux locataires avaient pu se soustraire au danger, et la maison en contenait vingt-huit.

L'autorité, immédiatement avertie, s'est empressée d'envoyer des troupes sur les lieux. Les sapeurs-pompiers, les gardes municipaux et la troupe de ligne ont rivalisé de zèle. Après un travail pénible, on est parvenu à retirer des décombres quatre personnes dont les blessures n'offrent pas une gravité telle que l'on doive désespérer de leurs jours. Les cadavres de deux locataires qui ont succombé ont été également retrouvés.

La circulation est interrompue dans la rue Mogador, dans une partie de la rue Neuve-des-Mathurins et de la rue Saint-Nicolas-d'Antin. Les travaux de déblaiement et de consolidation sont poursuivis avec activité.

Les deux personnes qui ont succombé sont la dame Jeau, âgée de quarante-cinq à cinquante ans, et un enfant de huit ans. Une autre femme a reçu des blessures assez graves pour nécessiter son transport à l'hôpital Beaujon, où les soins les plus empressés lui ont été prodigués, et l'on a tout espoir de pouvoir la conserver à la vie. Six autres, hommes, femmes et enfants, n'ont reçu que de très-légères contusions.

M. et Mme Yron, mariés d'hier seulement, et qui occupaient pour la première fois leur logement, n'ont pas reçu la moindre égratignure.

UNE HARDIESSE. — Une revue anglaise, le *Quarterly-Review*, a osé écrire en Angleterre ce qui suit :

« Parmi les ascendants de notre gracieuse souveraine, nous pouvons le dire sans que sa dignité en soit diminuée, on trouve un réfugié français protestant. L'écusson royal d'Angleterre ne perdra rien de son lustre parce que la révocation de l'édit de Nantes a contribué à donner une souveraine à la Grande-Bretagne en bannissant Alexandre Desmiers d'Olbreuse, gentilhomme du Poitou. Ce gentilhomme passa avec sa fille en Allemagne, et s'établit à Brandebourg, où sa fille, Mlle Desmiers d'Olbreuse, devint fille d'honneur de l'électrice duchesse de Hesse. Georges-William, frère du premier mari de l'électrice (qui était Charles-Louis, duc de Hesse), devint éperdument amoureux de Mlle Desmiers et l'épousa.

» Il mourut en 1705, et sa femme en 1722, laissant une fille unique mariée à son cousin germain Georges-Louis, duc de Hanovre, depuis électeur et héritier présomptif de la reine Anne au trône d'Angleterre, et père de la maison de Brunswick. »

A l'appui de cet audacieux article du *Church-Quarterly-Review*, le *Siècle* publie la lettre suivante :

« Monsieur,

» L'article du *Quarterly-Review* est véritablement historique.

» Permettez-moi de le compléter à l'aide de mes titres de famille.

» La seigneurie d'*Oloreuse*, qui avait appartenu à Alexandre *Desmiers*, a été donnée, *à titre de parent*, par le roi d'Angleterre, Georges *second*, et sa sœur la *reine de Prusse*, en vertu d'un acte authentique remon-

on rencontre également de riches veines de ce combustible dans le Northumberland et dans le comté de Durham, depuis la Tweed jusqu'à la Tees, dans les montagnes de Cumberland et dans les comtés d'York et de Lancastre. Les veines suivent assez régulièrement la direction du sud-ouest au nord-ouest.

On prétend que malgré la consommation énorme de ce combustible, les mines britanniques en contiennent encore des masses assez considérables pour fournir aux besoins pendant 1 500 ans.

La consommation annuelle de la Grande-Bretagne est de 20 à 21 millions de tonnes.

Les exportations ont augmenté depuis 1830 dans les proportions suivantes :

En 1830, le chiffre des exportations s'élevait à 505 421 tonnes; en 1832, à 588 450; en 1834, à 621 256; en 1836, à 1 101 000; en 1838, à 1 413 800; en 1840, à 1 621 300; en 1842, à 2 120 000; en 1844, à 2 410 000 tonnes.

Le nombre des ouvriers anglais employés aux mines, s'élève à plus de 500 000. L'Angleterre a des dépôts de houille dans toutes les parties du monde, à Rio-Janeiro, à Odessa, à Archangel et à Constantinople.

Le produit total de la houille en Europe est estimé à 12 millions de liv. sterl. ou 300 millions de francs par an.

Courses de la Société d'encouragement.

Les courses de la Société d'encouragement, dimanche dernier, ont eu pour elles un temps admirable et une admirable poussière : tout le monde en est revenu poudré de gris. Conçoit-on que les dames parisiennes ne protestent pas? Quel changement après une heure passée sur le turf! L'éclat du teint, la fraîcheur de la peau avaient disparu sous une couche terreuse; les cils, les sourcils, les belles tresses soyeuses de la chevelure, tout était devenu gris sale. Et que de robes, de chapeaux, de plumes, de rubans, de dentelles flétris et perdus! Qu'elles empruntent au printemps sa chaleur et sa sève exubérante, à la bonne heure; mais pour Dieu! qu'elles avisent à ne pas se laisser couvrir d'une crinière de sable. On eût dit de vraies lionnes du désert.... Et cependant, le fleuve est là, complaisant et inépuisable, aux portes mêmes de l'hippodrome. Pauvre société riche de la civilisation, trop pauvre pour abattre, par un facile arrosement, la poussière incommode sur le champ de ses fêtes!

Venons aux belles choses qui se sont passées au milieu de cette poussière dévorante.

Nous sommes un des plus fidèles assistants des courses depuis 1830, et, nous le déclarons, jamais, en France, journée n'a été mieux remplie et plus intéressante. Onze courses; 29 chevaux engagés, pas un seul distancé; chaque prix vivement disputé; une vitesse considérable; une course de fond comme jamais on n'en avait vue, *huit* tours du Champ-de-Mars; de vrais *gentlemen-riders*; des chutes, du sang répandu sans suite dangereuse; une *cabaliste* merveilleusement animée entre les parieurs, les jockeys et les chevaux, voilà ce que nous avons eu, sous un ciel pur et brûlant, au milieu d'un concours immense, toutes les buttes étant noires de spectateurs, et une double ligne de voitures suivant les cordes jusqu'au pont d'Iéna et jusqu'à l'Ecole Militaire.

Des cinq chevaux engagés pour la course de haies, *The Wicht*, à M. Rowles, s'est abattu au premier saut; *Cathenica*, à M. Crémieux, a suivi la course assez honnêtement; *Tiger*, à M. Reiset, ayant daigné ne pas refuser, toutes les chances paraissaient pour

tout s'est métamorphosé, tout est bronze et or. Partout de larges glaces reflètent la foule, partout s'étale un brillant feuillage en cuivre estampé; les spectateurs ne sont plus assis sur le bois comme l'année passée, mais sur le velours. Une fontaine a jailli de terre. Quand vient la nuit, les becs de gaz s'allument par milliers; ce ne sont qu'arcades et girandoles de flamme. Les fameux palmiers aux fruits lumineux qui faisaient autrefois l'ornement et la gloire du jardin Mabille, disparaissent dans cet océan de clarté; leur lumière est éclipsée; ils font presque tache. Tels seront aux yeux des harmoniens les grands génies devant lesquels s'inclinent aujourd'hui les civilisés.

La vue du jardin Mabille, ainsi transfiguré, nous inspirait le désir d'assister à un bal masqué d'été, où les dominos se perdraient sous l'ombrage; mais, en civilisation, une pareille fête dégénérerait trop facilement en orgie. On n'y maintiendrait un peu de décence qu'en disséminant au fond des bosquets des gardes municipaux au lieu de faunes. Ce n'est pas seulement dans le bronze et l'or moulu que consiste la beauté des fêtes, c'est dans la noblesse du sentiment qui réunit les masses, dans leur exaltation sincère et pure. Point de belle fête si la franche amitié, si l'amour courtois et réservé ne viennent pas animer les groupes. Dans les bals de la civilisation, la jeune fille honnête cherche un bon parti; les polkeuses du bal Mabille cherchent un bon souper. Nos bals ne sont pas des réunions de plaisir, mais des bazars où l'on trafique. N'espérons pas y trouver des joies sans mélange tant que nous ne saurons y perfectionner que la matière, tant que nous demanderons à la dorure, à l'estampage, à l'éclairage, un contentement absolu que la science sociale peut seule réaliser.

VICTOR HENNEQUIN.

Concert de l'Association des Artistes musiciens.

Vendredi dernier a eu lieu la belle fête musicale organisée par l'Association des artistes musiciens, et son éclat a pleinement répondu à ce que l'on devait attendre d'une semblable institution. C'était un concert dans toutes les acceptions du mot. Les artistes sentaient qu'ils étaient là pour eux et l'exécution s'est naturellement ressentie de cette disposition de leur esprit. N'est-ce pas à ce sentiment que l'on doit attribuer en grande partie la supériorité de la Société des concerts sur tous les ensembles musicaux que l'on compte à Paris? Dans les théâtres, l'intérêt des artistes n'est aucunement lié avec celui des établissements; il se passe là ce qui a lieu dans toutes les usines; les salariés restent dans la stricte limite de leur devoir, de même que les entrepreneurs cherchent à obtenir leurs services au moindre prix possible. Mais, dira-t-on, l'amour de l'art ne doit-il pas suffire pour que les artistes apportent à l'exécution des œuvres dont l'interprétation leur est confiée, toute l'ardeur dont ils sont capables? c'est ravaler les artistes que de les considérer comme de simples manœuvres, accomplissant un métier sans autre stimulant que le besoin de vivre. Nous avons toutes sortes de raisons pour tenir en estime toute particulière l'honorable corporation des artistes musiciens, mais nous ne trouverons parmi eux aucun contradicteur, lorsque nous dirons que neuf fois sur dix ils s'acquittent de leur tâche dans les orchestres, avec ennui et lassitude; et cela ne prouve pas que l'amour de l'art soit éteint en eux, car la moindre circonstance suffit pour ranimer la flamme de leur enthousiasme. Vienne une cause qui les fasse sortir de la monotonie habituelle du métier, les premières représentations d'un bel ouvrage, la rentrée d'un artiste d'élite, un début brillant, vous verrez tout d'un coup l'orchestre sortir de son engourdissement ordinaire et faire des merveilles d'exécution.

Or, vendredi dernier les artistes avaient toute raison d'être vivement excités par le programme qu'ils avaient à exécuter; et puis c'était chose inhabituelle pour eux de se trouver réunis en si grand nombre dans la même enceinte; enfin, un grand intérêt collectif les animait : l'esprit de corps devait leur inspirer le plus vif désir de bien faire; la gloire du corps entier des musiciens français était en jeu, car là était réunie l'élite des exécutants, instrumentistes et chanteurs, de Paris. Il fallait rendre éclatante la suprématie artistique de la France, et la preuve a été faite.

Le premier morceau du programme était l'ouverture du *Jeune Henri*, que l'on ne connaît pas à moins de l'avoir entendue ce soir-là, ou tout au moins par l'orchestre de la Société des concerts. C'est un admirable petit poème que cette ouverture! Cinq strophes du *Dies iræ* de Mozart, succèdent à cette ravissante inspiration de notre grand Méhul; puis le chœur final de la première partie de la *Création*, de Haydn, qui, à la première fête donnée par l'Association des artistes musiciens, avait produit tant d'effet. Dans ces deux fragments de deux chefs-d'œuvre, la masse chorale prouve qu'elle est digne d'entrer en ligne avec l'armée instrumentale qui vient de faire si brillamment ses preuves.

Nous arrivons à la partie du concert qui a excité le plus vif enthousiasme : les fragments de la *Vestale*, d'un maître adopté par la France, et qui a tant fait pour la gloire de l'école française, car aucune musique ne peut être à meilleur droit revendiquée par le génie français que celle de la *Vestale* et de *Fernand Cortez*. Par quel fâcheux concours de circonstances l'auteur de ces deux chefs-d'œuvre a-t-il sitôt disparu de la scène sur lequel son nom [...] si vif éclat? Nous avons dit déjà quels transports avait excité l'admirable final de l'anathème. Ce morceau est sans contredit [...] conceptions chorales qui existent au théâtre. [...] progrès accomplis dans



le domaine musical sous le rapport de la sonorité, rien ne dépasse l'effet saisissant de ce morceau. Lorsque le prestige de la scène et de la nouveauté venait s'y joindre, il devait provoquer un véritable délire chez les spectateurs. Pourquoi n'essaierait-on pas la reprise de cet ouvrage dont tous les morceaux exécutés vendredi, s'ils n'ont pas produit le même effet que le final, n'en ont pas moins été vivement appréciés?

Après l'enthousiasme éprouvé par le public, après la chaleureuse ovation faite à Spontini par le public transporté, il ne fallait rien de moins que le génie pittoresque de Weber et la magistrale puissance de Haendel pour ne pas laisser tomber l'exaltation qui avait saisi les esprits. Mais, l'ouverture d'*Oberon* et le chœur du maître saxon : *Chantons victoire* peuvent soutenir, et défier tous les voisinages, et la soirée s'est terminée comme elle avait commencé, par des applaudissements unanimes, émanant d'un profond sentiment de jouissance, et bien motivés d'ailleurs autant par le choix des œuvres que par le mérite de l'exécution.

Dorénavant, l'Association des artistes musiciens ne peut pas se dispenser de donner au moins une fête de ce genre chaque année. Elle doit s'imposer cela comme un devoir. Il serait bien à désirer, par exemple, que Paris fût enfin doté d'une salle où il y eût place à l'aise pour de semblables solennités. La salle du grand Opéra ne peut recevoir qu'un trop petit nombre d'auditeurs; il faudrait, pour bien faire, que l'on pût abaisser beaucoup le prix des places, de telle sorte que ces fêtes ne fussent point un privilège exclusif pour les riches. De plus, si l'espace le permettait, on trouverait facilement encore à augmenter le nombre des exécutants, car il n'y a pas à Paris un seul artiste qui ne tienne à honneur de concourir à ces fêtes. Quand le sentiment corporatif ne les y porterait pas, la curiosité suffirait pour cela, car dans des réunions de ce genre être acteur c'est être spectateur et auditeur.

Enfin, si la salle que nous demandons existait, appartenant à l'Etat ou à la ville, l'Association des artistes musiciens comme toutes les institutions ayant caractère public, seraient exonérées de l'impôt très lourd qu'elles paient, dans de semblables circonstances, à l'intérêt privé auquel la salle et le matériel de l'Académie royale de musique ont été abandonnés par le gouvernement.

ALLYRE B.

Les Folies-Dramatiques donneront demain soir, mardi, une grande représentation au bénéfice de Dorlanges, artiste et régisseur de ce théâtre.

Demain, mardi, à deux heures, dans la salle de M. Herz, rue de la Victoire, concert donné par Mlle de la Morlière.

…hild, et *Light-Foot* à M. de Morny. Un grand intérêt s'attachait au début de *Light-Foot*, le premier produit de la merveilleuse *Frétillon*, et issue d'un père également célèbre, *Alterater*. *Frétillon* a donné, il y a sept ou huit ans, la plus grande vitesse connue en France. *Light-Foot* a tout à fait la tête de sa mère ; ses allures sont fort belles ; il a vaillamment couru ; mais il ne pouvait lutter dans une course de fond contre *Cavatine* et *Error*.

Le plus grand intérêt de la journée a été pour la course des *gentlemen riders*. Nous avons demandé souvent que l'on établît des courses en trois ou quatre tours pour encourager chez les éleveurs le développement du fond, de la force. Nous avons eu aujourd'hui huit tours. Le Jockey-Club de Paris, où la banque fait de plus en plus invasion, ne pouvant plus fournir de *gentlemen riders*, la province s'est décidée à en envoyer au turf parisien. M. le comte Guy de Montecot, venu, je crois, de la patrie de Georges Sand, montait *Potteen* ; M. le comte de Lancosmes-Brèves montait le *Roi des Bohémiens* ; *Grey Hercules* portait M. Medric du Bouéxic (un nom breton s'il en fut), orné d'une petite moustache blonde très fine et relevée d'une façon fort agaçante. Nos sympathies, d'abord fixées sur le Breton, se tournèrent un peu vers le Berrichon, lorsqu'on nous eut conté l'histoire suivante :

Il y a deux ans, aux courses d'Avranches où les Anglais viennent toujours et trouvent de meilleurs rivaux qu'à la Croix de Berny, M. de Montecot arriva sur l'hippodrome, boitant, soutenu par un ami, avec une balafre sur la joue droite, un emplâtre sur l'œil gauche : c'étaient les fruits d'un très récent *steeple chase* sérieux. Dans cet état de délabrement, M. de Montecot se fit porter sur son cheval, recommença à franchir les haies et gagna le prix. Ma foi ! voilà un gentilhomme français, et il faut parier pour lui, car l'espèce commence à en devenir rare dans ce temps où tout le monde ménage sa peau et ne s'expose plus qu'aux dangers de la Bourse.

Le signal est donné. M. le duc d'Albufera commande la charge avec moins d'habileté et de bonheur que son glorieux père. Le *Roi des Bohémiens* prend la corde et mène la course en bondissant. Il semble que pour huit tours les cavaliers vont ménager leurs bêtes ; il n'en est rien : le trio équestre part à fond de train. Peu à peu, M. de Lancosme-Brèves dépasse ses rivaux ; notre moustache bretonne se laisse distancer. Les choses continuent ainsi, avec une rapidité qui semble croître, et vers la moitié du septième tour, un tiers de l'hippodrome sépare *Grey Hercules* du *Roi des* [illegible] ries ; c'est vraiment une belle fête, et les applaudissements prodigués par les dames ont dû consoler M. de Lancosme de sa défaite, M. de Montécot de son malheur et réjouir M. Medric de Bouéxic, le vainqueur à la petite moustache castillane.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. H. C. à Vienne. — Reçu les 20 par M. C. que nous regrettons de n'avoir pas vu, mais qui a promis de revenir.

M. L. à Périgueux. — Servi M. D. à partir du 1er mai.

M. L. T. R. à R. — Reçu les 150. — Nous vous en dirons le sort. — Aussitôt le tirage nous expédierons comme vous le désirez.

M. L. à Nantes. — Reçu les 108 et les documents. Merci.

Mlle D. à Nantes. — Nous avons bien reçu les 15, le livre, etc. — Transmis. — Merci au docteur. Nous vous enverrons des portraits quand nous aurons des épreuves de chaque espèce.

M. B. à Nonancourt. — Reçu les 15.

M. R. à Saumur. — Nous expédions. — L'année de *Ph.* 18 f.

MM. B. et S. à Lyon. — Reçu les 50.

M. M. à Dijon. — Reçu les 71. — Avez-vous retiré nos livres ?

M. B. D. à Montpellier. — Envoyez nous les nos du *Courrier du Midi* auxquels vous répondez. Nous en avons besoin pour compléter notre collection de polémiques phalanstériennes.

M. J. J. F. de l'*Industriel de la Champagne*. — Même prière. En attendant que nous vous citions comme il convient, vifs et très vifs compliments.

Echo du Cantal. — Prière d'annoncer que M. Eugène Camus est l'auteur de *la Cigale et la Fourmi* et que cette charmante nouvelle est empruntée à la *Démocratie pacifique*.

M. P. à Clermont-l'Hérault. — Merci de votre envoi qui tombe en des mains méridionales très compétentes. On connaît de vous mieux encore : certains beaux vers bibliques sur deux beaux vases à Toulouse. Préparez-en de pareils pour le phalanstère.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT

Bourse du 4 mai 1846.

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 76,00 à 00,00 ; courant du mois, 79,00 à 00,00 ; 4 d'été, 78,00 à 00,00 ; 4 derniers, 82,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 76,00 à 00,00 ; œillette rousse, 80,50 ; lin, 00,00 ; cameline, 76,50 à 00,00. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible, courant du mois, mai et juin, 128,00 à 00,00 ; mois du milieu, 130,00 ; quatre dern., 00,00.

… géôlier de l'empereur. Il est superflu aujourd'hui de parler des textes si connus qu'on vient de citer. Un nombre immense d'exemplaires en a été répandu dans toute l'Europe ; mais il convient de signaler le luxe matériel de cette édition, à laquelle les peintres célèbres sous le règne de Napoléon et la plupart de ceux qui ont, depuis qu'il a quitté la France, retracé les pages glorieuses de son histoire, apporteront le tribut de leurs talents. Ce magnifique livre offrira de plus aux admirateurs du crayon si vrai et si spirituel de Charlet, 600 de ses plus beaux dessins. — Le *Mémorial de Sainte-Hélène*, malgré les dépenses considérables occasionnées par ses illustrations, a été mis par l'éditeur à un prix tellement accessible à toutes les classes de la société, que le vœu exprimé par l'empereur sera rempli : son œuvre pourra désormais avoir une place marquée dans toutes les chaumières de la France. (Voir aux annonces du 3 mai.)

— La bonne fabrication des lits en fer et sommiers élastiques de M. Auguste Dupont attire la foule dans ses vastes galeries de la rue Neuve-Saint-Augustin, 3, près la rue Richelieu. Cet établissement est le seul où l'on trouve un assortiment de plus de mille lits garnis de leurs sommiers, et prêts à être livrés.

Spectacles du 5 mai.

7 h. ½ FRANÇAIS. — Polyeucte. Famille.
7 h. ½ OPÉRA-COMIQUE — Mousquetaires.
7 h. ½ ODÉON. — Ingénue. Touristes.

TABLE DES MATIÈRES contenues dans la Livraison de Mai 1846.

Sommaire de la Livraison d'Avril.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

... de l'économie politique, et Dieu sait quels malheureux efforts il tente pour s'en tirer avec honneur! A l'entendre « le salaire » est essentiellement la rémunération qui convient à l'homme libre. Quel homme est plus libre en effet qu'un salarié? Quel homme possède au plus haut degré la faculté de disposer de lui-même, de changer de lieu et d'occupation? Au point de vue de la liberté, le salaire est le mode de rémunération le meilleur, le plus parfait. L'association, que les socialistes veulent substituer au salariat, est à ce point de vue une forme rétrograde, car l'association attache l'homme à la terre ou au capital. L'association n'est qu'un servage déguisé, ou si l'on aime mieux un servage idéalisé. Le salarié est libre, l'associé ne l'est pas. »

Il faut bien vraiment que ce soit le *Courrier français*, pour que l'on discute sérieusement des paradoxes aussi exorbitants.

Pour les mettre à nu, levons le voile métaphysique et appliquons les principes aux faits; nous laisserons de côté les questions de justice sociale et de dignité humaine qui ont pourtant bien quelque importance.

La théorie du *Courrier français* veut dire que dans une ferme, le propriétaire qui perçoit le prix du fermage et le dépense suivant ses fantaisies, est moins libre que le journalier, que le valet de labour, que la servante, condamnés pour gagner leur misérable salaire à suer douze ou quinze heures par jour. Cela veut dire que dans une usine les actionnaires possesseurs des capitaux et trouvant le loisir de se faire nommer députés ou pairs de France, de se promener en Angleterre ou en Italie, sont moins libres que les salariés, soumis à la dure surveillance des contre-maîtres. Cela veut sans doute dire, pour donner à la pensée tout son relief par un exemple éclatant, qu'en ce moment la compagnie coalisée de Saint-Etienne est aux ordres des ouvriers mineurs. Il est vrai que le maître peut congédier l'ouvrier sous le plus frivole prétexte, et le jeter dans la rue sans travail et sans pain, qu'importe? l'ouvrier congédié n'en est que plus libre d'aller où bon lui semble. D'après l'économiste du *Courrier français*, l'autorité a cessé d'être dans l'industrie, la mesure de la liberté, et celui qui commande est véritablement l'esclave.

Jamais Smith ni Say n'avaient poussé aussi loin les hardiesses de leur optimisme.

Comment de généreux apôtres de la liberté ont-ils pu s'égarer jusque-là?

Ils nous le disent : l'association attache l'homme à la terre ou au capital; le salaire l'en dégage. Le salarié est libre de disposer de lui-même, de changer de lieu et d'occupation; l'associé ne l'est pas.

Lourde chaîne, en effet, que celle qui attache le propriétaire à la ... qu'à leurs ouvriers, et que ... ment, cloués toute leur vie au même abrutissement. Mais c'est au mépris des principes de l'économie politique déplorablement méconnus.

Le *Courrier français* pense donc que ces milliers de travailleurs employés par la dynastie Rothschild à l'exploitation de ses mines ou à la construction de ses chemins de fer, seraient bien à plaindre si un jour le baron Rothschild leur disait : « Mes amis, je ne suis pas content de vous, et j'entends diminuer les avantages que je vous fais. Vous touchiez un assez bon salaire, même je vous faisais tous les ans la largesse d'une gratification assez raisonnable. Vous ne méritez pas qu'il en soit ainsi à l'avenir. En conséquence, pour vous punir, je compléterai le minimum du salaire nécessaire à vos besoins par un petit coupon d'action dans ma maison, qui fera de vous mes associés. Il est vrai que vous serez ainsi rendus participants à ma prospérité et à ma puissance royales, et que vous toucherez de beaux dividendes à la fin de chaque semestre. Mais ne vous hâtez pas de vous réjouir. Comprenez bien qu'en vous associant à moi, je vous attache à ma propre servitude; je vous enchaîne à mes mines et à mes chemins de fer; et quoique vous pussiez, munis de vos actions et de vos dividendes, engager partout ailleurs vos services, votre pensée, du moins, sera fixée à mes établissements, dont vous souhaiterez le succès; et cela, c'est un esclavage que je vous impose. »

Le *Courrier français* pense-t-il que de telles propositions seraient accueillies par les ouvriers de M. Rothschild comme un attentat à leur liberté? Pour nous, nous inclinons à croire qu'ils seraient peu alarmés d'une telle perspective, et qu'il suffirait d'organiser le travail sur de telles bases, pour apaiser les murmures de jour en jour plus redoutables des classes populaires.

Le *Courrier* lui-même sera de cet avis, pour peu qu'il veuille y réfléchir. Il est des hommes à qui le rôle d'apôtres d'aucune servitude ne saurait convenir, et les rédacteurs de ce journal sont du nombre. Qu'ils laissent donc les théories mensongères de l'économisme à ceux qui en profitent.

Chambre des Députés.

L'ensemble du projet de loi sur le réseau de l'Ouest a été adopté aujourd'hui par une majorité de 228 voix contre 12. Ensuite la discussion s'est ouverte sur le chemin de fer de Dijon à Mulhouse.

Nous avons déjà fait ressortir combien il serait important pour les intérêts généraux du pays que ce chemin fût dirigé par la vallée de l'Ognon.

Les défenseurs de ce tracé et les partisans de la vallée du Doubs devaient donc se trouver en présence. Après plusieurs discours ... le ministre ont été renversées, et tout le monde a pu se convaincre de la supériorité du tracé par l'Ognon sur celui du Doubs, même abstraction faite des grands intérêts du pays qui militent en faveur de ce premier chemin. Nous regrettons vivement que les honorables membres de la Chambre, MM. Parandier et de Magnoncour, partisans du Doubs aient fait, pour éviter une défaite, renvoyer le vote à demain. Sans cette manœuvre, la Chambre eût voté, à une très grande majorité, le tracé par l'Ognon.

Espérons que la chambre n'aura pas oublié demain l'excellent discours de M. Dufaure.

Voici les projets de loi qui seront discutés après le chemin de fer de Dijon à Mulhouse :

Projet de loi relatif au chemin de fer de Saint-Dizier à Gray. (Chemin de fer du Centre.)

Projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1845, 1846 et des exercices clos.

Projets de loi relatifs aux fortifications du port du Havre.

Projet de loi relatif aux ports de commerce.

Projet de loi portant allocation d'un crédit de 3 466 000 fr. applicable à l'achèvement de divers édifices publics d'intérêt général, et à la démolition du clocher de Saint-Denis.

Projet de loi portant allocation de crédits pour les fortifications de Cherbourg et de Saint-Nazaire.

Projet de budget de l'exercice 1847. (Dépenses.)

Projet de loi relatif aux crédits pour l'Algérie (*immédiatement avant le budget du Ministère de la guerre*).

Jean Journet vient de commencer une nouvelle tournée dans la province. Nous nous voyons dans l'obligation de faire une déclaration à ce sujet.

Les idées de Fourier appartiennent à tout le monde; chacun a le droit de les propager et de les servir à sa manière.

Bien que nous ayons constitué pour la propagation de la doctrine sociétaire une Ecole assise sur des bases déterminées et que nous regardions l'unité d'action et de direction, comme la condition du triomphe prochain de notre cause, nous n'entendons point nous poser en église tyrannique et traiter en ennemis ceux qui, à tort ou à raison, font de la propagation excentrique et servent la cause en dehors de notre mouvement; notre unité, exclusivement fondée sur l'accord, l'attrait et le dévouement, doit même pousser aussi loin que possible la tolérance envers ce qu'elle peut considérer comme des écarts.

Mais pour que ces dispositions libérales et bienveillantes ne tournent pas au détriment de la cause, il faut du moins que l'Ecole dégage, quand cela devient nécessaire, sa responsabilité des actes qui sont en dehors de sa ligne de direction.

Les manifestations de Journet sont souvent empreintes d'un très beau caractère de foi, de poésie et de puissance; malheureusement elles paraissent parfois compromettantes.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 6 MAI 1846.

DE L'ESPRIT DE VERTIGE MINISTÉRIEL ET DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL.

M. ÉMILE CHEVÉ. — M. AIMÉ PARIS.

Je commence par déclarer que je suis de ceux qui nient complètement l'existence de la société actuelle, ou du moins qui ne l'admettent que sous la formule du cauchemar, d'une vision nébuleuse, tourmentée, chaotique, caractérisée par la démission absolue des facultés intellectuelles et destinée à s'évanouir au prochain réveil du cerveau.

Le monde est rempli d'aliénés qui hurlent contre l'utopie, les ingrats! et qui ne s'aperçoivent pas que cette société civilisée qu'ils considèrent comme le *nec plus ultrà* des sociétés perfectibles, ne reste debout que par la grâce de l'utopie. Otez l'utopie de la société actuelle, et vous allez un peu entendre la société s'écrouler. Il est certain que je ne vois plus que le ressort de l'utopie qui soit de force à neutraliser les ravages du vertige ministériel.

Ainsi j'ai entendu dire par des gens qui ont la faiblesse de croire au *Moniteur*, qu'un nommé Duchâtel, soi-disant ministre de l'intérieur, avait déclaré un jour à la tribune nationale *que la question des salaires était trop grave pour que le pouvoir se permît d'y intervenir*. Or, vous comprenez bien qu'il m'est impossible, à moi homme sensé, d'ajouter foi à cette version du *Moniteur*, que je suppose inspirée à cette feuille officielle par les ennemis du soi-disant ministre; car il est clair qu'un organe du gouvernement qui se serait exprimé de la sorte au milieu d'une assemblée de gens sages, eût été immédiatement accueilli par un concert de huées universelles, et que les gamins du quartier l'eussent attendu à la sortie de la chambre pour le reconduire jusqu'à son domicile. Dites-moi que le *Moniteur* a calomnié le ministre, ou que la chambre des représentants du peuple a perdu la raison, je ne demande pas mieux; mais ne me soutenez pas qu'un tel discours a été tenu.

D'autres ont voulu me faire accroire, en me citant à l'appui de leur opinion une foule d'ordonnances et de jugements enregistrés et publiés en due forme, que l'autorité, la même autorité qui avait défendu aux ouvriers de Saint-Etienne de s'associer pour défendre leurs salaires, avait permis plus tard aux capitalistes de l'endroit de se coaliser pour déprécier lesdits salaires, voire qu'elle aurait envoyé naguère au secours de la coalition des préfets et des baïonnettes, tant et si bien que le sang des travailleurs aurait coulé au profit de l'ordre et du capital. Eh bien! je déclare que c'est encore là une invention odieuse des ennemis de l'autorité, attendu qu'il est impossible d'admettre qu'une autorité saine d'esprit se laisse aller ainsi à provoquer l'exaspération des classes laborieuses, à stimuler les ressentiments des serfs de l'industrie contre ceux qu'on appelle leurs maîtres, à se faire le plastron de ces ressentiments, hélas! trop légitimes, s'amuse enfin à pousser de ses propres mains le char éreinté de l'Etat dans l'arène embrasée et sanglante des catastrophes et des bouleversements politiques. Soutiens-moi, Cuv....-Fl...y, toi, dont la prunelle de lynx sait pénétrer jusqu'au fin fond des plus ténébreux abîmes pour y démêler la trame des complots parricides. Car je sais des courtisans d'aujourd'hui qui ont l'adulation plus plate et plus stupide que les sénateurs du temps de Domitien, et qui, pour témoigner leur dévouement à César, s'ingénient à lui représenter la nation comme peuplée d'assassins méditant son trépas. Ou, je le répète, les faits de tout-à-l'heure ont menti, ou l'autorité a sa place marquée au dépôt de Charenton.

Je vous connais, monsieur Guizot, et vous aussi, monsieur Thiers, il y a quatre cents ans vous vous appeliez je ne sais plus comment, à Constantinople; c'était bien vous qui agitiez la fameuse question de savoir si le roi règne et gouverne, au moment où le Turc emportait d'assaut la cité. Vous vous efforcez vainement de me dissimuler votre âge, il y a quatre cents ans entre votre époque et la nôtre. J'en suis fâché pour vous, mes petits historiens, mais je suis fâché de vous déclarer que je vous regarde comme des mythes.

Et M. Lacave-Laplagne aussi, je le considère comme un mythe, un gros mythe, et j'ajoute qu'un gouvernement qui jouirait du moindre instinct de conservation et du moindre sens commun, à défaut de l'amour du peuple, s'empresserait de se priver du concours d'un fiscal si compromettant, un ministre qui, pour sauvegarder les intérêts du trésor, prend juste le contrepied de la marche de Colbert; qui, au lieu d'établir une chambre de justice pour réviser les fortunes mal acquises et faire rendre gorge aux juifs, met son bonheur à gorger les traitants; qui, au lieu d'aller au devant de la réduction de l'impôt du sel, le plus inique et le plus impopulaire de tous les impôts, s'oppose seul à la réduction, pour forcer le peuple à conclure avec les docteurs de l'économisme anglais, *que les gouvernements sont les ennemis-nés des peuples*. C'est cependant vrai : ce gros homme-là, qui a l'air de n'avoir d'autre passion que celle de doter les siens des plus riches emplois de finances et de transmettre à la postérité ses traits peu agréables, eh bien! c'est peut-être celui-là qui est destiné à porter à son gouvernement les coups les plus terribles. Le peuple dira : « La raison publique et l'équité condamnaient l'impôt du sel, la chambre des députés en avait voté la suppression à l'unanimité; seul le gouvernement s'opposa à la réalisation de cette mesure salutaire que réclamait si instamment la misère du peuple. Donc... donc, le gouvernement qui remit la direction de ses finances à des Colbert de cet acabit-là, a la tête à l'envers. » Ce qu'il s'agissait de démontrer.

Répondez-moi encore : est-ce une société raisonnable qui s'aviserait jamais de confier le ministère de l'agriculture à un fabricant de casimir noir pour culottes? Voyons, la main sur la conscience, vous est-il possible de vous représenter sans rire M. Cunin-Gridaine transformé en père des moissons? — Et puis après, on se plaint que les pommes de terre sont malades et que les chevaux de France ne sont pas de force à lutter contre des chevaux anglais. Que diable voulez-vous qu'il y fasse, ce brave homme!

Que vous dirai-je maintenant de Sylvain Dumon qui n'ait pas été dit? Sylvain Dumon, ministre des travaux publics, un homme qui me fait payer tous les jours sur le pont des Arts trente centimes de trop, un avocat que les habitudes de sa profession et celles de son physique avaient complètement brouillé avec la ligne droite dès l'âge le plus tendre, le même qui a eu l'effronterie de justifier le commerce en pleine tribune nationale, disant que la spéculation qui consiste à acheter au meilleur marché et à revendre au plus haut prix, est éminemment légitime. Ça, ministre des travaux publics! mais je soutiens qu'il n'est pas de démonstration plus accablante de la folie gouvernementale contemporaine que cette simple attribution des fonctions de directeur suprême des grands travaux publics à un avocat de Lot-et-Garonne. Enfin, heureusement que ce n'est pas moi qui l'ai nommé là et qui en répondrai devant Dieu.

Et vous prétendez me persuader, vous autres les optimistes, qu'il n'y a plus qu'à tirer le rideau après une société qui se reflète en de tels moules au physique et au moral. Ah! mais non, transigez pour votre compte personnel si bon vous semble; quant à moi, je vous déclare que je n'abdique pas aussi facilement : j'ai rencontré hier, à la descente du Luxembourg, trois nobles pairs, trois pairs à parapluies plus ou moins avariés, qui étaient M. Fulchiron, M. le baron Dupin et M. Villemain; et je vous proteste que je ne me suis pas senti très-fier d'être Français en regardant ces trois législateurs.

Un jour, voyez-vous, mes amis, quand nous viendrons nous reposer en cette terre des délices de l'existence aromale, nous qui assistons aux sottises gouvernementales de ce temps, nous refuserons d'y croire, et il nous faudra plus que des preuves écrites, c'est-à-dire des monuments de peinture et de pierre pour nous convaincre que les choses se passaient bien en 1846, comme nous les voyons se passer. Vous essaierez vainement de faire comprendre à un enfant d'harmonie qu'il y a eu une société française se disant civilisée et chrétienne, où l'indigence forçait la mère à étrangler de ses propres mains le fruit de ses entrailles, où le travailleur mourait de faim aux portes de l'hôtel de l'oisif millionnaire, où la loi condamnait aux peines les plus sévères le mendiant qui dérobait un morceau de pain pour vivre, tandis que des fils de roi briguaient l'honneur de figurer dans un quadrille aux côtés de la fille du juif, voleur de cent millions. Ces choses-là se sont vues pourtant.

Or, il était une excellence en laquelle j'ai eu foi long-temps, et que mon imagination complaisante se plaisait à détacher du groupe d'obscurants ci-inclus. C'est l'excellence qui préside à l'instruction publique, et qui est connue dans le monde universitaire et politique sous le nom parfumé d'Alonzo Salvandy. Quand j'avais ouï le grand-maître décider que l'étude du chant et des langues étrangères serait désormais obligatoire dans les classes, mon cœur s'était rempli d'une vive allégresse; je m'étais dit : Voici venir enfin un véritable philanthrope qui, pour avoir apprécié par lui-même l'inutilité et la puissance d'*embêtement* des études classiques, veut affranchir la génération nouvelle du tribut qu'il a payé à la routine de son temps. Bravo! bravissimo! car si le chant s'en mêle, la vieille boutique est démolie, rasée de fond en comble; ce n'est plus qu'une affaire de temps, les études attrayantes gagneront désormais au collège

[illegible]

En de pareilles circonstances, il serait souverainement impolitique de sévir contre les ouvriers arrêtés. Nous espérons que la magistrature sentira le besoin de pacifier les esprits en prenant le parti de l'indulgence. De puissantes considérations plaident, d'ailleurs, pour les prévenus. Ceux d'entre eux qui ont refusé de travailler, parce qu'ils ne se trouvaient pas rétribués d'une manière convenable, ont usé d'un droit, et le concert qui a pu exister entre eux pour déterminer l'instant de la cessation du travail ne saurait leur être imputé à crime, car on sait que la coalition des maîtres avait devancé la leur. On ne pouvait exiger des mineurs qu'ils se livrassent isolés à la merci des capitalistes, qui formaient une fédération toute-puissante et déjà suspecte au gouvernement lui-même.

S'il est vrai que quelques-uns des détenus se soient abandonnés à des voies de fait contre les ouvriers qui travaillaient pendant la grève, ces violences ne sauraient être justifiées, mais l'expiation a précédé le jugement; elle a été dure, elle a été sanglante. Plusieurs des ouvriers arrêtés ont vu leurs femmes périr sous leurs yeux. Le devoir de la magistrature est d'apporter un baume sur toutes ces plaies, de compenser, de réparer, autant que possible, par sa douceur et sa modération, les égarements de la force armée. Nous formons des vœux ardents pour que le tribunal de Saint-Etienne comprenne et sache remplir sa mission conciliatrice.

Féodalité nouvelle.

L'*Impartial du Nord* publiait, il y a peu de jours, le remarquable article qui suit, sur le mouvement qui emporte les sociétés vers une phase nouvelle de la civilisation :

Pour qui veut se rendre un compte exact de l'état des choses, il est bien évident que le règne du juste-milieu approche de sa fin et que tous les partis constitutionnels, descendus au dernier degré de l'impuissance, ne fonctionnent plus que comme ces machines qui, privées de leur moteur nécessaire, achèvent d'user péniblement la force transmise une dernière fois et sans retour à leurs rouages multipliés. Avons-nous besoin de refaire le bilan du système? C'est chose inutile maintenant. Chaque jour est venu ajouter une page nouvelle à l'histoire honteuse des seize années qui se sont écoulées depuis 1830, et, chaque jour, nous avons vu reculer les limites du possible en fait d'audace et d'infamie. Dans les premières années qui ont suivi la fondation du trône de Juillet, les auteurs de la détestable politique inaugurée le lendemain du combat disaient qu'il fallait sacrifier aux nécessités du moment l'accomplissement des promesses de la Révolution, et que le plus urgent était de restaurer le crédit public, de féconder le travail et de donner une large satisfac-

[illegible] de sa nature ; il tend à se restreindre de plus en plus, et déjà ce ne sont plus seulement les travailleurs, les prolétaires qu'il décime, il frappe à coups redoublés sur les classes intermédiaires de la société, sur la petite bourgeoisie, qu'on appelait naguère la force et l'espoir de l'Etat. Le capital a joué son rôle, et maintenant, comme nous le disions naguère, nous assistons à la reconstruction d'une nouvelle féodalité, non moins impitoyable que ses aînées, et, dans tous les cas, moins excusable, car elle n'a pas le prestige d'anciens services rendus à la cause nationale. Bientôt les conséquences de ce système d'accaparement vont se faire sentir d'un bout de la France à l'autre, et sans doute nous verrons s'élargir et se creuser le gouffre du paupérisme sous la pression continue du monopole. Il y a quinze ans que nos voix s'élevait pour prophétiser cet avenir aujourd'hui réalisé, et toujours on nous a traités de faux prophètes. Avions-nous tort, cependant !

La propriété, jadis divisée en un grand nombre de mains, tend à se concentrer de plus en plus, et bientôt nous retrouverons des communes entières possédées par une seule famille. Vainement nos lois, en assurant l'égalité des partages, avaient mis en apparence un obstacle infranchissable à la reconstruction de la féodalité territoriale ; cette précaution n'a pas eu le succès que les auteurs du Code civil pouvaient en attendre. Il suffit d'une mauvaise récolte pour ruiner le petit propriétaire ; force lui est de recourir aux emprunts, il hypothèque son fonds de terre, et bientôt il est exproprié. L'acheteur, c'est le gros propriétaire qui n'est pas fâché d'arrondir son domaine. Vient-il à mourir, ses héritiers reçoivent une part assez forte pour trouver les moyens de l'étendre à leur tour, et au moyen des alliances, l'économie aidant, bientôt chacun d'eux devient aussi riche que celui dont ils s'étaient partagé l'héritage. Dans beaucoup de localités, l'agriculture aspire à se faire manufacturière, et cette tendance devra nécessairement faciliter le travail d'agglomération que nous avons signalé. En un mot, la féodalité industrielle s'emparera de toutes les sources de la richesse nationale.

Si maintenant nous passons au côté moral et politique de la société qu'on nous a faite, nous ne voyons partout que désordre et corruption. La violation des règles fondamentales de toute administration consciencieuse et loyale est mise à l'ordre du jour ; le mal est devenu si intense, la contagion a gagné si promptement tous les degrés de l'échelle sociale, que l'on ne sait si l'on doit accuser les gouvernants plutôt que les gouvernés. A l'extérieur, toutes les lâchetés du pouvoir ont rencontré tant de souteneurs dans la nation officielle, que nous avons vu M. Guizot et ses pareils faire parade de leurs méfaits. Voilà pour la part du juste-milieu et de ses serviteurs ! Quel sera le remède à tous ces maux? Si nous en croyons la vieille opposition, celle que M. Barrot traîne à la remorque de M. Thiers, il suffit de confier la direction des affaires à l'ancien président du conseil du 1er mars pour voir disparaître tous les nuages qui

[illegible] et fécond ; nous voulons bien marcher lentement, mais nous voulons marcher dans les voies de Juillet, et surtout nous voulons que la France ne subisse plus cette impulsion rétrograde, qui l'a rejetée plus loin qu'elle ne l'était sous la Restauration.

Sauvagerie civilisée.

Le navire l'*Angélina* avait disparu avec douze hommes et son capitaine sur les îles Mulgraves (Océanie). On supposa qu'ils avaient été massacrés par les sauvages, et on résolut de les venger. Cette vengeance vient en effet d'avoir lieu. Par ordre du ministre de la marine, une corvette de l'Etat a débarqué 92 hommes sur une de ces îles ; on a brûlé les barques des naturels et leurs cases, c'est-à-dire ce qu'ils avaient de plus précieux, car, comme le fait observer la narration officielle, le bois dans ces îles est très rare. Dans la résistance causée par ces dévastations, six sauvages ont été tués. On a trouvé dans les cases des effets d'habillement et plusieurs objets provenant du navire l'*Angélina*.

Nous devons constater encore ici que notre civilisation se montre bien ignorante et bien barbare à l'égard de ces pauvres sauvages. Et d'abord, en admettant même que les naturels des îles Mulgraves aient tué nos compatriotes, de quel côté ont été les premiers torts dans la rencontre qui a pu avoir lieu? Aucune enquête ne l'a constaté, ainsi qu'il résulte du rapport fait au ministre de la marine. N'a-t-on jamais vu de matelots européens molester les sauvages, et pourquoi présumer que ce sont les Sauvages qui ont attaqué les premiers? Certainement, il faut se montrer quelquefois rigoureux avec ces pauvres enfants de la nature, que la peur peut seule contenir, et empêcher de se livrer au penchant du vol, qui leur est commun à presque tous, et sur lequel ils sont loin d'avoir les mêmes idées que nous ; mais dans l'incertitude où l'on est, et du motif de la disparition des hommes de l'*Angélina*, et des circonstances qui ont pu motiver une attaque de la part des naturels, nous disons qu'il y a une véritable barbarie et un déplorable abus de la force brutale à aller détruire les seules ressources de ces misérables sauvages, et les réduire à une misère encore plus grande, le tout pour se venger... se venger d'un tort peut-être imaginaire. Se venge-t-on d'un enfant?... Que les Civilisés sont parfois Sauvages avec tout leur verbiage de philanthropie et d'humanité !

Le *Courrier de Constantinople* annonce, dans les termes suivants, les projets de réforme du pacha d'Egypte :

Depuis quelque temps il est question de projets d'améliorations élabo-

---

tout le temps qu'y perdra l'ennui, et je voyais de loin la muse du Gradus et celle du pensum, enveloppées dans leurs longues redingotes de castoriné jaune, s'éclipser lentement comme des ombres peu légères, et je me rajeunissais de cinq lustres pour mêler mon organe à celui des gamins affriandés, et pour entonner avec eux, dans un chœur magnifique, le chant de liberté. Illusion décevante, vain et fragile espoir ! La Routine et l'Université ont vu venir de loin le coup qui les menaçait, et elles se sont revêtues du costume funèbre de la prosopopée, et s'appuyant sur les corps savants et les académies, leurs plus fidèles béquilles, elles se sont traînées jusqu'aux genoux du ministre ; elles ont frappé à la porte de sa sensibilité ; elles ont évoqué devant lui les fantômes désolés des épouses et des filles, que la suppression des professeurs d'obscurantisme allait réduire à la mendicité, et pis que cela peut-être. Et le grand-maître, attendri, a reculé devant son œuvre ; cet homme n'avait pas la passion du bien assez forte pour adopter la devise : Fais ce que dois, advienne que pourra.

L'étude du chant est donc demeurée obligatoire dans les collèges, mais pour consoler l'esprit de routine de cette innovation désastreuse, l'autorité a fait choix pour l'enseignement de la musique dans les classes, des méthodes généralement reconnues comme les plus imparfaites, les plus dispendieuses et les plus arriérées. Vous voyez bien qu'il faut que l'esprit de vertige soit le fluide constitutif même de l'atmosphère du pouvoir, et que le ministre le mieux intentionné ne saurait échapper à l'influence intellecticide du milieu ambiant. Il est facile de juger de cette influence par ce qu'il en est advenu à la cervelle du grand vainqueur, rien que pour avoir mis la main sur un bâton de maréchal un peu chaud.

Donc il y a des méthodes d'enseignement musical, de solfèges, qui vous apprennent à lire la musique et à chanter la note en trois ans ; à travers les dégoûts d'un travail inouï, rebutant, fastidieux. Il y en a d'autres, ou plutôt il y en a une autre qui vous conduit au même résultat, mais au bout de trois mois et par la voie du travail attrayant, du travail qui possède le privilège de passionner l'écolier pour l'étude. C'est dans la catégorie des premières méthodes que le ministre, directeur de l'enseignement public, a naturellement choisi pour les cours de chant des collèges. Dieu du bon sens, faites que la faute retombe sur la tête de M. Orfila et sur celle de tous les conservatoires-bornes ; mais détournez-la, s'il se peut, de celles de nos enfants !

La méthode attrayante, — je ne parlerai que de celle-là, ne voulant adresser aucune parole de blâme à d'honorables professeurs dont le seul crime pourrait être d'avoir conservé trop de confiance dans la supériorité de leurs méthodes, — la méthode attrayante est celle inventée par Galin, perfectionnée et mise en pratique par M. et Mme Emile Chevé et M. Aimé Pâris avec une persévérance que n'ont pu rebuter jusqu'ici les obstacles de l'autorité et de la routine, avec un talent qui les fera pénétrer tôt ou tard par la brèche au cœur de l'enseignement.

Des milliers de personnes, d'élèves et d'auditeurs, ont pu depuis dix ans apprécier les résultats réellement prodigieux de la méthode Galin. Tous ont pu se convaincre de l'incontestable supériorité de cette méthode naturelle qui a fait de l'étude de la musique la plus facile et la plus attrayante des études, qui ne connaît pas d'oreilles ni de larynx rebelles aux lois de l'harmonie, qui a déblayé le champ si ingrat de cette science des ronces et des lenteurs dont les anciens systèmes l'avaient obstruée à plaisir. Et cependant M. Emile Chevé et M. Aimé Pâris ont frappé vainement depuis dix ans à la porte de tous les conservatoires et de tous les établissements publics pour se la faire ouvrir : la routine la leur a tenue opiniâtrement fermée. Depuis dix ans, à Paris comme à Bruxelles, à Gand, à Liège, à Metz, à Lille, partout, M. Emile Chevé et M. Aimé Pâris, les infatigables champions de la noble cause, demandent l'expérimentation publique de la méthode de leur maître ; ils proposent à leurs adversaires le combat à armes égales, le combat en plein jour, offrant de faire et faisant gratuitement leurs cours, offrant d'acquitter de leurs deniers tous les frais de l'expérience, si l'insuccès les condamne ; partout leurs adversaires reculent après avoir accepté d'abord sous l'impulsion du premier mouvement d'amour-propre. La crainte de perdre une position acquise et d'être obligés de faire place aux vainqueurs, en cas de défaite, arrête les plus courageux au moment du combat ; la question d'argent vient faire taire les susceptibilités de l'orgueil, et la peur organise la conspiration du silence contre les innovateurs, ces fâcheux qui ne finissent jamais d'améliorer et de simplifier les études, et qui ne peuvent se résigner à laisser les sinécuristes en repos. Hélas ! il faut bien le répéter, car c'est vrai, les plus grosses pierres que les inventeurs aient jamais rencontrées sur la route, y avaient été mises par les corps constitués, et je crois qu'il serait difficile de citer dans l'histoire de la science une seule grande découverte qui n'ait eu dès l'abord contre elle toutes les académies.

Les principaux obstacles que MM. Emile Chevé et Aimé Pâris aient eu à vaincre depuis qu'ils se sont voués à l'enseignement musical, leur sont venus des conservatoires et des maîtres officiels de l'art. L'autorité par son inertie, la presse par son silence, se sont faites, en tant qu'il a été en elles, les complices de cette conjuration d'éteignoirs. La presse aux mille voix, la presse si facile à la *pâte pectorale*, n'a pas daigné encore prêter son attention aux péripéties de cette guerre acharnée entre l'esprit de progrès et l'esprit d'obscurantisme. La presse n'a pas éprouvé encore le désir d'intervenir dans la lutte et de prêter au moins le secours de ses sympathies aux courageux champions de la cause populaire, obligés de lutter seuls depuis dix ans contre les mauvais vouloirs de la science officielle. Si M. Alphonse Karr avait assisté une fois aux leçons de M. Emile Chevé, ou à celles de M. Aimé Pâris, son beau-frère, je suis bien sûr que je n'aurais jamais à solliciter pour qui de droit un éloge de sa plume.

J'ai suivi pendant quelques semaines un cours de M. Emile Chevé, beaucoup moins pour m'instruire que pour pouvoir me faire une idée approximative des merveilles que la méthode du travail attrayant était appelée à réaliser un jour. Voici ce que j'ai vu, ce que je raconte, non pas en musicien, mais en historien, en profane :

Le cours où je pris place comptait une huitaine d'élèves, jeunes et vieux, hommes et femmes. Au bout de quatre vingts leçons, trois mois d'études, tous les élèves de ce cours déchiffraient la musique et la chantaient à première vue ; tous écrivaient sans faute et sans hésitation tout air qu'on leur chantait. Un célèbre compositeur, dont vingt succès sur nos premières scènes lyriques ont consacré la popularité et la gloire, assistait un jour à l'une de ces expériences ; et comme l'illustre visiteur semblait éprouver quelque difficulté à concilier l'habileté d'exécution dont le cours faisait preuve avec le chiffre des leçons et la date de l'ouverture : « Soyez assez aimable pour revenir dans quinze jours, lui dit le professeur, vous verrez ces dames et ces messieurs travailler le contre-point. — Le contre-point, dites-vous ? Ah ! parbleu, je suis curieux de voir la chose, car je me souviens qu'il ne m'a pas fallu moins de trois ans pour l'apprendre, et encore, et encore... — Ce qui n'empêche pas, interrompit une petite voix flûtée et argentine, qu'on vous servira du contre-point, et même du contre-point *fleuri*. » L'académicien ne revint pas, au grand regret des élèves, qui savaient, avant la centième leçon, assez d'harmonie et de contre-point pour émerveiller, par la rapidité de leurs progrès, toutes les illustrations de l'Institut. Trois mois avaient suffi pour l'étude de l'écriture, de l'intonation et de la mesure, trois autres mois pour celle de l'harmonie. Comparez et jugez. Et ces enfants et ces vieillards suivaient le cours avec la même assiduité passionnée, et chacun trouvait toujours les leçons du professeur trop courtes, et la menace de la privation de la prochaine leçon du docteur a suffi à plus d'une mère pour retenir dans le devoir un enfant indocile.

M. le docteur Chevé a expérimenté sa méthode d'enseignement musical sur 150 soldats de la garnison de Lyon, tout ce qu'on a pu lui procurer de plus insensible aux charmes de la mélodie. Au bout de trois mois de leçons, l'artilleur avait pris feu à la musique et avec une ardeur devenue compromettante pour les autres parties de son service.

M. le docteur Chevé, ancien chirurgien de marine et savant médecin, est parvenu à transplanter sa méthode d'enseignement attrayant dans les sciences médicales comme dans la science mathématique. J'ai perdu une fois quinze jours à l'entendre parler anatomie, par une saison superbe, en plein passage de bécasses.

Et dire que les mêmes ministres qui ont pu faire un inspecteur général des écoles de médecine avec un pédicure, n'ont pu faire un directeur général de l'enseignement musical avec le docteur E. Chevé ou M. Aimé Pâris.

Comme je ne veux pas que ces paroles puissent être considérées comme une réclame, mais bien comme l'expression sincère de mon admiration et de ma gratitude pour M. le docteur Emile Chevé et pour les siens, je ne parlerai point du *Traité d'harmonie* en deux volumes qu'il vient de publier, et dans lequel le lecteur trouvera à côté de l'exposition d'une méthode d'enseignement admirable de clarté et de simplicité, l'histoire intéressante des tribulations réservées à tout homme de bon vouloir et de talent par les puissances de cette bienheureuse société civilisée, si amie des lumières.

Que je vous dise encore, à propos de lumières, les frères Ignorantins viennent d'adopter la méthode d'enseignement musical de MM. Chevé et Aimé Pâris. Heureux cette fois l'enfant du prolétaire appelé à profiter le premier des progrès de la science. Qui nous eût dit, hein? il y a un peu plus de seize ans, dans le bon temps du libéralisme, que l'honneur d'expérimenter les méthodes nouvelles appartiendrait un jour aux pauvres Ignorantins ! Ah ! monsieur Salvandy, j'attendais mieux que ça de vous !

Car il faut que j'en avertisse le gouvernement, la mission de le défendre devient plus difficile et plus fastidieuse de jour en jour, et tout cela par la faute des Lacave-Laplagne et des Cuvillier-Fleury, qui sont des amis imprudents dont on ne saurait trop se défaire. C'est au point que je suis décidé à donner ma démission de réconciliateur du pouvoir et du peuple, si la réduction de l'impôt du sel, votée par la chambre élective, ne passe pas à la chambre des pairs. Ma foi, le gouvernement se tirera de là comme il pourra, je ne m'en mêle plus.

A. TOUSSENEL.

[illegible] dans une réunion de prisonniers, dont, en général, le moral est affaibli, car, sur 150 détenus, on peut hardiment avancer qu'il y en a au moins 80 qui sont sous l'influence d'une fâcheuse prédisposition mentale voisine de la folie, et que sur le reste, quoi qu'on puisse dire, il y en a un grand nombre dans la plus profonde misère, et qui sont incapables de subvenir à leurs besoins avec une indemnité de 65 centimes par jour.

La prison de Clichy est privée, non-seulement d'une infirmerie, mais encore à l'intérieur de toute espèce de médicaments, de linges et des instruments les plus vulgaires, malgré le zèle réellement dévoué que le directeur et le greffier de la maison apportent à procurer ce qui est nécessaire aux malades. Dans la situation des choses, les malades sont obligés de rester et de succomber dans leurs cellules, au milieu de tous leurs camarades; ceux-ci, il est vrai, apportent à les soigner un zèle plein d'un affectueux dévouement qui honore les détenus au dernier point ; mais, dans ce cas, la contrainte par corps, en général inutile, ne devrait-elle pas être modifiée pour les graves maladies, et l'autorité supérieure ne devrait-elle pas faire transporter d'office hors de la prison, les prisonniers malades, sans avoir besoin de recourir aux formalités, trop lentes, de la justice, pendant le cours desquelles les malades succombent ?

Nouvelles étrangères.

ESPAGNE. — Les journaux de Madrid du 29 n'offrent aucun intérêt ; mais on a reçu à Paris, par voie extraordinaire, des nouvelles de Galice qui annoncent la fin de l'insurrection et l'entrée des troupes royales à Lugo, Pontevedra et Vigo. Les officiers du grade de capitaine et au dessus, au nombre de dix-neuf, ont été fusillés. Les autres, bien qu'également condamnés à mort par le conseil de guerre, ont obtenu un sursis, et le gouvernement leur accordera, dit-on, une commutation de peine.

Le brigadier Rubin de Cilès, chef d'une division d'insurgés, et les membres de la junte insurrectionnelle se sont embarqués à bord du brick de guerre *le Hervion*, qui avait pris parti pour la révolte, et ont fait voile pour le Portugal ou pour Gibraltar.

Presque tous les prisonniers faits par les généraux Concha ou Villalonga sont militaires, et, sur les 2 000 captifs, on compte à peine 200 étudiants, bourgeois ou paysans.

ÉTATS AUTRICHIENS. — On écrit de Laybach (Carniole), le 25 avril, qu'une collision sérieuse a éclaté à Isola entre les habitants de cette ville et des chasseurs de la garnison de Capo-d'Istria. Une dizaine d'hommes ont été blessés mortellement de part et d'autre dans cette rixe, dont le motif n'est pas expliqué. A Trieste, il y a également eu des troubles, et le 24 avril, il s'était formé sur le *Molo del Sale* un attroupement assez menaçant pour que l'autorité eût cru devoir faire distribuer des cartouches aux troupes. La foule s'est néanmoins dispersée après les premières sommations.

DANEMARK. — Une ordonnance royale convoque les états provinciaux pour le 15 juillet prochain, et fixe à deux mois la durée de la session.

RUSSIE. — Les mesures du gouvernement tendant à coloniser les nombreuses bandes de bohémiens vagabonds qui parcourent le pays et à les fixer dans les villes pour les faire renoncer à leur vie nomade, si dangereuse pour la propriété des habitants du pays, et les familiariser peu à peu avec les arts et les métiers de vie civile, se poursuivent chaque année sur une échelle toujours plus grande. D'après le dernier compte-rendu du ministre des domaines de l'empire, on en avait établi 1 420 dans l'année 1842 sur les domaines de la couronne, non compris les villes.

Une autre mesure non moins utile s'exécute depuis plusieurs années en Sibérie : le gouvernement y a créé une colonie pour les criminels des deux sexes condamnés aux travaux forcés et qui ont achevé le temps de leur peine ; ce sont des individus qu'on rend à la société. D'après le même rapport du ministre des domaines de la couronne, il a été fondé en 1843, dans le gouvernement de Jenisseisk, principalement destiné à cette colonisation, 17 colonies de la couronne, où ont été établis, à l'expiration de leur peine, 7 500 hommes et 5 179 femmes.

Pour tâcher de mettre un terme aux nombreuses faillites qui surviennent surtout à Saint-Pétersbourg, l'empereur a sanctionné, il y a quelques mois, un projet de loi du conseil de l'empire, en vertu duquel tous les négociants sont formellement tenus d'avoir les livres de compte prescrits par les lois. Si, lors de la déclaration de la banqueroute, les faillis ne peuvent produire ces livres, ils encourront la peine fixée pour les banqueroutes frauduleuses.

CAUCASE. — Il est bien difficile de se former une idée exacte de l'état des choses dans le Caucase. A côté des bulletins russes, dont le ton est toujours triomphant, viennent se placer des correspondances particulières d'Orient qui représentent au contraire ces montagnards comme plus redoutables et plus insoumis que jamais. C'est ainsi que nous lisons dans le *Sémaphore* du 30 avril :

« Des lettres de Tiflis reçues à Odessa le 10 avril nous apprennent que les troupes russes ont éprouvé des pertes assez fortes, et qu'elles ont été chassées par Schamyl de la ligne militaire qu'elles occupaient à Groznaya. Les canons qui se trouvaient dans le camp ont été pris et les fortifications de compagne rasées.

» On assure que Schamyl se trouve à la tête de trente mille cavaliers qui lui ont été amenés par le chef de la partie septentrionale du Daghestan. L'enthousiasme de la population musulmane du Caucase pour Schamyl est au comble depuis qu'il a arraché des mains des Russes 4 000 familles musulmanes. Schamyl est beaucoup plus fort que l'année dernière ; les désastres de l'armée russe à Dargo l'ont grandi, et il est aujourd'hui en état de prendre l'offensive. »

TURQUIE D'ASIE. — On écrit de Trébisonde, que le gouvernement russe vient de réduire de quatorze à quatre jours la durée de la quarantaine imposée aux marchandises de provenance turque, aux frontières de la Mingrélie, de l'Imérétie et de Guriel. Cette réduction est un acheminement vers l'abolition totale de la quarantaine, et elle se complète par une autre disposition que le gouvernement compte prendre, et qui consistera à admettre indistinctement toutes les marchandises sur le terri-

[illegible]

La chambre revient au cahier des charges du chemin de Caen.

M. GARNIER-PAGÈS propose à l'article 57 du tarif l'amendement suivant :

« Toute réduction de tarif consentie, sur une des sections de la ligne de Rouen, en faveur des voyageurs, bestiaux ou marchandises allant de Rouen à Paris, et réciproquement, devra, avec l'approbation de l'autorité supérieure, être consentie, jusqu'à concurrence de la même somme, sur la ligne de Rosny à Paris, en faveur des voyageurs, bestiaux ou marchandises allant de Caen à Paris et réciproquement. Tous ces abaissements de tarifs devront profiter entièrement au public. »

M. LACROSSE, rapporteur, et le ministre des travaux publics, adhèrent à la rédaction de M. Garnier-Pagès, sauf quelques modifications.

M. GARNIER-PAGÈS accepte quelques-unes des modifications proposées par le ministre.

M. GRANDIN trouve qu'il y a injustice à favoriser partiellement quelques-unes des stations, et croit qu'il n'est pas convenable de faire profiter quelques stations seulement de l'abaissement du tarif, au lieu d'en faire profiter tout le parcours.

L'amendement est adopté.

La chambre adopte ensuite l'ensemble du projet.

M. CHAIX-D'EST-ANGE dépose le rapport sur la proposition de M. Delessert sur la concession des houilles.

On passe à la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Dijon à Mulhouse.

« Art. 1er. Le ministre des travaux publics est autorisé à procéder, par la voie de la publicité et de la concurrence, conformément aux clauses et conditions du cahier des charges coté A, annexé à la présente loi, à la concession du chemin de fer de Dijon à Mulhouse. »

La commission propose d'ajouter : « Avec embranchements d'Auxonne sur Gray, et de Chêne-Bier sur Héricourt et Montbéliard. »

Après avoir voté le principe, la chambre s'occupe du cahier des charges, dont l'article 2 est ainsi conçu dans le projet du gouvernement :

« Le chemin de fer s'embranchera à Dijon sur le chemin de fer de Paris à Lyon ; de Dijon, il se portera sur Besançon, par Auxonne et Dôle ; à partir de Besançon, il remontera la vallée du Doubs, en passant par ou près Beaume-les-Dames et Montbéliard, ira toucher Belfort, et de Belfort, enfin, il se dirigera sur Mulhouse par Altkirch : à Mulhouse, il sera mis en communication avec le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, suivant le tracé qui sera déterminé par l'administration, les deux compagnies entendues. »

La commission propose un autre tracé, à partir de Besançon, en ces termes :

« A partir de Besançon, le chemin gagnera la vallée de l'Ognon, en passant par Villers-Sexel et Bevern, ira toucher à Belfort, et de Belfort enfin il se dirigera sur Mulhouse par Dannemarie et Altkirch à Mulhouse. Il sera mis en communication avec le chemin de fer de Strasbourg à Bâle, suivant le tracé qui sera déterminé par l'administration, les deux compagnies entendues.

» Un embranchement à une seule voie sera dirigé de Chêne-Bier sur Héricourt et sur Montbéliard, et un embranchement à deux voies d'Auxonne sur Gray. »

M. CLÉMENT lit un discours en faveur du tracé proposé par le gouvernement qui, dit-il, est le plus direct de la Méditerranée au Rhin.

M. DIDELOT condamne le tracé par la vallée du Doubs au point de vue stratégique ; rien de plus facile pour l'ennemi que de s'emparer du chemin que l'on propose, surtout entre Montbéliard et Belfort. L'adoption de ce tracé aurait pour conséquence le vote de fortifications très coûteuses pour Montbéliard. Le chemin dans la vallée du Doubs offre d'ailleurs de grands dangers pour la sécurité des voyageurs; il faut faire huit ponts sur le Doubs, etc. Le chemin par la vallée de l'Ognon n'a aucun de ces inconvénients.

M. POUILLET. Le tracé par le Doubs est plus court, il n'a que des pentes médiocres, et dessert des localités importantes. Le chemin par l'Ognon a un souterrain de 2 000 mètres, il traverse des terrains difficiles et inhabités, qu'on appelle la Sibérie de la Haute-Saône. L'Ognon cependant a des qualités incontestables (on rit), mais le tracé par cette vallée n'a aucun avantage que ne présente le tracé par le Doubs.

M. BERRYER fait ressortir l'importance de la ligne; il ne s'agit pas de savoir si telle ou telle partie du tracé est plus ou moins populeuse, mais il s'agit de savoir si le chemin est facile et commode; le chemin par la vallée de l'Ognon a l'avantage de se rapprocher de la ligne qui sera établie forcément de Langres à Mulhouse, et qui reliera le Havre à l'Ouest, à ce grand centre de fabrication.

M. PARANDIER présente quelques considérations que le bruit des conversations et les cris : Aux voix ! ne nous permettent pas d'entendre.

M. BELLONNET, rapporteur, développe quelques passages du rapport.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Le chemin par la vallée du Doubs ne coûtera que 17 millions; celui par la vallée de l'Ognon en coûtera 21, auxquels il faut ajouter 4 500 000 fr. pour l'embranchement sur Montbéliard ; le second de ces chemins a d'ailleurs des pentes plus nombreuses, des courbes plus brusques et des souterrains plus longs que le premier; celui-ci dessert d'ailleurs de nombreuses populations, tandis que l'autre passe dans une plaine déserte. L'intérêt stratégique est désintéressé dans la question, puisque la commission mixte s'est prononcée à l'unanimité pour le tracé par le Doubs.

Quant au projet de rattacher Mulhouse à Langres et par là à l'Océan, ce n'est assurément pas le tracé par l'Ognon qui le favorise le plus. Le chemin par le Doubs est donc plus coûteux et il sera moins productif que celui qui serait construit par la vallée de l'Ognon, je prie donc la chambre de l'adopter.

M. DUFAURE. Je crois au contraire que le chemin par la vallée de l'Ognon coûtera moins et sera plus productif que le chemin par la vallée du Doubs.

Dans les premières études faites par M. Parandier lui-même, la dépense du chemin par l'Ognon était évaluée à 15 millions, et la dépense du tracé par le Doubs à 17 millions. Il est vrai que depuis l'année dernière le chiffre de la dépense pour le tracé de l'Ognon a été porté à 21 millions; mais voici comment. Le chemin devrait passer dans une plaine, en grande partie couverte de bois et où il n'y a pas d'habitations : on avait d'abord estimé en terrain 2 800 francs l'hectare, c'était un prix raisonnable; depuis l'année dernière on a porté ce prix probable à 7 600 fr. (Sensation.) Je ne m'amuserai pas à discuter ce chiffre. M. Elie de Beaumont a dit d'ailleurs que l'on ne trouverait aucune difficulté à exécuter le chemin dans la vallée de l'Ognon, tandis qu'on aurait dans la vallée du Doubs à surmonter des obstacles très embarrassants, à percer des roches dont on ne connaît même pas la nature.

On a parlé d'un souterrain de 2 000 mètres par la vallée de l'Ognon; ceux de la vallée du Doubs formeront, réunis, 6 000 mètres. Le chemin du reste ne sera pas moins productif ; on serait sûr qu'il faudrait des embranchements; je sais bien que le chemin par le Doubs n'en pourra recevoir ; encaissé entre deux montagnes, il sera le plus égoïste des chemins (on rit); mais, messieurs, l'embranchement sur un chemin, c'est la facilité des communications, c'est la vie.

L'intérêt stratégique n'est pas aussi désintéressé qu'on le dit dans la question. Nos frontières sont ouvertes en deux points, du côté de la Bel-

[illegible]

C'est, dit-on, M. le premier président Franck-Carré qui a été désigné par M. le chancelier pour faire le rapport au nom de la commission d'instruction.

CAISSE D'ÉPARGNE. — Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 3 et lundi 4 mai, de 6 511 déposants, dont 768 nouveaux, 831 987 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 1 889 déposants, dont 561 soldés, 843 531 fr. 48 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 78 536 fr. 15 c.

Demandes de remboursements du 3 mai, 774 583 fr.

LE MONITEUR vient de publier les comptes trimestriels des opérations de la caisse d'amortissement et de celles de la caisse des dépôts et consignations qui est chargée aussi des achats de rentes pour le compte des déposants de la Caisse d'épargne. Voici les faits les plus généraux qui ressortent de l'examen de ces tableaux.

La caisse d'amortissement avait reçu au 31 mars, et pour le premier trimestre de l'année courante, la somme de 7 812 800 fr. en rentes trois pour cent, dont moitié pour les dotations fixes du budget, et moitié provenant des arrérages des rentes d'après leur affectation légale. Cette somme porte la recette générale de la caisse, depuis le 1er juillet 1833, à 296 millions ; et la recette générale, depuis le 1er juin 1816, à 1 334 millions et un tiers.

La caisse d'amortissement a employé, pendant le premier trimestre de l'année courante, 7 637 000 fr. à l'acquisition d'inscriptions de rentes 3 0/0. Ces rachats ont été faits au taux moyen de 83 fr. 91 c. Le taux le plus bas est celui de 83 fr. 20 c., en date du 1er janvier ; le taux le plus haut est celui de 85 fr., le 28 février.

La caisse des dépôts et consignations, qui avait au 31 décembre un excédant de recettes d'environ 554 millions, a reçu pendant le trimestre plus de 64 millions et demi, dont 23 millions et demi en consignations judiciaires et administratives, 20 millions appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance, 1 million environ de dépôts volontaires, et 19 millions et demi pour services divers.

La caisse des dépôts et consignations n'a remboursé que 45 millions, savoir : 12 millions pour les consignations judiciaires et administratives, 7 millions aux caisses d'épargne et de prévoyance, 800 000 fr. aux déposants volontaires et 25 millions pour les services divers. Elle avait donc au 31 mars un excédant de recettes de 573 millions, dont 136 et demi provenant de consignations et 436 et demi de dépôts volontaires. Cet excédant était représenté par 615 000 fr. en espèces, 5 millions et demi en effets à recevoir, 349 millions et demi en effets publics, et 217 millions et demi en créances pour comptes-courants. Les valeurs déposées consistent toujours principalement en inscriptions de rentes, savoir : plus de 13 millions à 5 p. 100, près de 9 millions en 4 p. 100, près de 2 millions en 3 p. 100, et 16 000 fr. seulement en 4 1/2 p. 100.

Les achats de rente faits pour le compte des déposants des caisses d'épargne, en exécution de la loi du 22 juin dernier, s'élèvent maintenant à la somme de 3 millions et demi pour Paris, et près de 3 millions pour les départements. Le quart de ces achats se fait en 5 p. 100.

COURSES DU CHAMP DE MARS. — Jeudi 7 mai, au Champ de Mars, 3e jour des courses de la Société d'encouragement, cinq prix seront disputés, savoir :

Prix d'Orléans, 3 000 fr. pour chevaux de tous pays. 9 chevaux sont engagés, dont 3 français, *Cavatine*, *Souvenir* et *Drummer*, qui déjà, l'an dernier, a gagné ce même prix.

Prix d'Iéna, 1 200 fr. Quatre chevaux engagés. Les jockeys français sont seuls admis à monter dans cette course.

Prix des Pavillons, 7 000 fr. 4 chevaux engagés, *Prédestinée*, *Fitz-Emilius*, *Suavita* et *Drummer*. Tous quatre ont déjà gagné de nombreux prix, et la lutte sera des plus intéressantes.

Poule d'essai, pour chevaux de 3 ans seulement, 3 000 fr., ajoutés à 1 000 fr. d'entrée par cheval. 15 chevaux sont engagés.

Prix extraordinaire, 3 000 fr. Distance deux tours et demi. 11 chevaux sont engagés.

Les courses commenceront à 2 heures.

UN EXEMPLE NON CONTAGIEUX. — M. Blin de Bourbon vient d'adresser la lettre suivante au maire de Doullens :

Paris, ce 28 avril 1846.

Monsieur le maire,

La chambre des députés vient de sanctionner, par son vote, le nouveau projet du gouvernement et de la commission qui concède, *directement et sans concurrence*, le chemin de fer de Bordeaux à Cette à la compagnie soumissionnaire.

Etant l'adversaire des concessions directes sans concurrence en matière aussi importante, comme je l'ai prouvé par mes paroles et par mes votes dans la séance de ce jour, je ne veux pas profiter du bénéfice des actions que j'avais demandées l'année dernière, *à une époque où le gouvernement et la commission de la chambre nous proposèrent de concéder le chemin de Bordeaux à Cette par adjudication, avec publicité et concurrence.*

Mes soixante-quinze actions primitives ont été réduites à 37 actions 1/2 définitives, qui, dit on, se vendent déjà dans les coulisses de la Bourse avec une prime de 20 fr., ce qui produirait 750 fr. que je vous enverrai sous très peu de jours, en vous priant de les verser, de ma part, dans la caisse du bureau de bienfaisance de Doullens. Ce secours vous arrivera d'autant plus à propos que vous avez en ce moment un très grand nombre d'indigents à secourir.

J'ai l'intention de faire vendre mes 37 actions 1/2 à la Bourse, lorsqu'il sera permis de le faire, et si, comme tout l'annonce, la prime a éprouvé alors de l'augmentation, je consacrerai cette augmentation à quelque œuvre du même genre dans l'arrondissement de Doullens.

Je suis, monsieur le maire, etc. BLIN DE BOURDON.

SCANDALE EN PERSPECTIVE. — On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

« M. Edmond de Ginoux, ancien rédacteur en chef de la *Sentinelle des Pyrénées*, rédacteur du journal de Taïti, l'*Océanie française*, qui a été supprimé par ordre du gouvernement, à la demande du cabinet an-

[illegible] plus à l'imprudente parole qu'elle avait prononcée avant son départ; mais à peine avait-elle ouvert sa porte que sa fille, accourant au devant d'elle, lui annonça que son petit frère, n'ayant pas été sage, elle lui avait infligé elle-même la punition.

La malheureuse mère courut tout de suite au berceau de son enfant, et vit en effet que le pauvre petit être avait subi pendant son absence une horrible mutilation; en ce moment il ne donnait plus que quelques signes de vie.

Le désespoir s'empara aussitôt de cette femme, et, dans cet instant de délire, elle asséna sur la tête de sa fille un violent coup de battoir qu'elle tenait encore à la main, et l'étendit raide morte à ses pieds; immédiatement après, elle ouvrit sa fenêtre et se précipita sur le pavé, où elle fut tuée sur le coup.

Cet événement a causé une douloureuse impression dans tout le voisinage, où cette malheureuse femme était aimée et estimée, et citée comme une excellente mère de famille.

ANNONCES ANGLAISES. — On a pu voir par les différents spécimens d'annonces anglaises que nous avons donnés, que ce mode de correspondance est employé de l'autre côté de la Manche à bien des usages. En voici quelques-unes qui peuvent soutenir la comparaison avec celles qui les ont précédées:

« *A un absent regretté!* — Colward, votre absence prolongée cause à vos parents la plus mortelle inquiétude: s'il vous reste encore quelque bon sentiment au fond du cœur, revenez, revenez au nom du ciel! Toutes vos fautes passées vous seront pardonnées; on s'arrangera même pour satisfaire vos désirs raisonnables. »

Ces lignes sont adressées par des parents désolés à un jeune homme qui s'est enfui de la maison paternelle pour aller on ne sait où. A coup sûr, il va se perdre. Cette annonce lui parviendra-t-elle à temps, ou bien est-il déjà perdu?

Plus bas, c'est un caissier qui, dans un moment d'égarement, s'est laissé entraîner à jouer une somme qui appartenait à son patron. Cette somme, il l'a perdue, sa tête s'est égarée, il n'ose plus rentrer chez celui dont il a trahi la confiance: mais dix ans de probité ont plaidé sa cause. On l'invite à revenir et on lui promet de tout oublier. Pourvu que son désespoir n'ait pas rendu ce pardon inutile!

« *Aux âmes charitables!* — Cinq livres à emprunter. »

C'est un malheureux qui se décide à faire un appel à la sympathie du public. Mais avant d'en arriver là, à combien de portes n'a-t-il pas dû frapper! Combien de refus n'a-t-il pas dû essuyer! Cinq livres l'arracheraient à la misère, au crime peut-être. Les trouvera-t-il? Oh! oui; car, immédiatement au-dessous de son annonce, en voici une autre qui nous fait espérer pour lui:

« *Quatre mille livres à prêter!* »

« *Hygiène.* — M. Hamlin, sacristain de *Unicorn Chapel*, était affligé, ainsi que sa femme, d'une toux opiniâtre qui, depuis six ans, résistait à tous les remèdes. Il eut enfin l'idée d'essayer un jour les pastilles du docteur L.... et trois jours après, lui et sa femme étaient complètement guéris, *et les tuyaux de l'orgue aussi*, auxquels M. Hamlin en avait fait prendre. Il est donc reconnu que les pastilles du docteur L... sont le remède le plus infaillible contre toute espèce d'enrouement. »

Cet article nous en rappelle un autre plus ancien, mais non moins ingénieux. Son titre était: *Miraculous escape*. On y racontait en termes très pathétiques le naufrage d'un navire. Le capitaine avait réussi à gagner avec quelques matelots une île habitée par des sauvages. Ils allaient être massacrés par eux, lorsque tout d'un coup le capitaine voit les armes leur tomber des mains et les sauvages eux-mêmes se prosterner à ses pieds en l'adorant. Ils venaient de voir leur image reflétée dans le vernis de ses bottes et le prenaient pour un Dieu. Cet événement leur sauva la vie. *Le cirage sortait des magasins de MM. Warren et Ce.*

UNE POSITION SOCIALE. — Donan a été arrêté en état de vagabondage; on l'a arrêté au milieu de la nuit couché sur les marches de l'Ambigu-Comique. Il avoue n'avoir pas de domicile, une seule personne pourrait le réclamer, c'est son oncle, il n'a pas d'autres parents au monde; malheureusement, ajoute-t-il, l'oncle a été gelé au passage de la Bérésina du temps de l'autre.... et Donan est absolument seul comme l'obélisque au milieu de la place de la Concorde.

Le tribunal condamne le pauvre diable à huit jours de prison.

Le prévenu. — Pardon, mon président. Est-ce que vous ne pourriez pas y ajouter un peu de Dépôt.... pour me refaire un peu?

LES COMPAGNIES DES CHEMINS DE FER EN ANGLETERRE. — Les plus aventureux de nos spéculateurs français ont suivi avec un vif sentiment de curiosité et d'étonnement les progrès de la manie des chemins de fer dans la Grande Bretagne. On sait que l'année 1845 a vu naître plus de 900 nouveaux plans de railways.

On s'attendait bien que cette rage de spéculation amènerait une réaction dans la Grande-Bretagne, et cette réaction a en effet donné lieu à une crise contre laquelle nos voisins d'outre-Manche se débattent depuis six mois. Plus de la moitié des compagnies, qui avaient été formées par des aventuriers, et qui n'avaient d'autre but que de faire des dupes, se sont déjà vues dans la nécessité de se dissoudre; d'autres ont maintenu leurs bills devant le parlement, malgré le vœu des souscripteurs, qui demandent la liquidation de ces compagnies, et le parlement va être obligé d'intervenir pour faciliter la liquidation de ces compagnies. Mais cette liquidation soulève une question de frais, qui a produit depuis quelque temps une véritable avalanche de procès. Les hommes de loi et les avoués (*attorneys*) cherchent à profiter du malheur général, et ils ont déjà retiré des sommes considérables pour leurs honoraires et pour divers frais dont ils amplifient la liste outre mesure. On a prélevé certaines sommes sur l'argent déposé par les souscripteurs qui avaient pris livraison de leurs actions, et les avoués veulent maintenant forcer les souscripteurs qui n'ont pas pris livraison à apporter aussi leur quote-part dans les dépenses.

Ces prétentions ont trouvé de toutes parts des récalcitrants, mais comme plusieurs souscripteurs actionnés pour ce genre de frais ont perdu leurs procès, les réclamations des attorneys sont devenues plus générales que jamais. Les fondateurs de certaines compagnies leur ont vendu les lettres de demandes des souscripteurs qu'ils avaient en leur possession, et les hommes de loi poursuivent ceux qui ont refusé les actions qui leur ont été attribuées. Ce système d'intimidation a été porté si loin en dix jours, à partir du 6 jusqu'au 16 avril, que d'obscurs attorneys ont envoyé de *cent à deux cent mille lettres d'assignation* à des souscripteurs dont ils réclament les frais d'administration, des sommes variant de 2 à 10 sh. par action. Les sommes ainsi réclamées forment un total de près de 2 millions sterlings ou 50 millions de francs.

Un de ces attorneys, nommé James Matthews, a même été plus loin: il a réclamé, au nom de la compagnie de Grand-Junction, Great-Western et South-Western, la totalité du dépôt sur les actions qui avaient été attribuées aux souscripteurs.

On parle déjà, à Londres, de la formation d'une compagnie d'assurance pour la protection des souscripteurs de chemins de fer.

SINISTRE. — Une riche maison anglaise, la maison Green de Blackwal, sur la Tamise, vient d'expédier pour Calcutta, Bombay et Canton quatorze navires jaugeant ensemble plus de 14 000 tonneaux.

Un de ces bâtiments, *le Seringapatam*, de 1 000 tonneaux, parti de Londres, faisait route avec bon vent, sous toutes voiles, allant à une vitesse de neuf milles à l'heure.

A onze heures de la nuit, un navire qui déjà avait été aperçu au plus près du vent se trouva tout à coup droit, pour ainsi dire, sous le beaupré du *Seringapatam*. Soit que des deux côtés on ne comprît pas les commandements qui partirent en même temps des deux bâtiments pour éviter le choc qui allait avoir lieu, soit toute autre cause, un abordage épouvantable s'en suivit, et *le Seringapatam* coupa l'autre navire littéralement en deux, en le prenant droit par son travers. Ce dernier bâtiment était *le Harriet*, danois, allant de Sainte-Croix (Antilles) à Copenhague, chargé de sucre. Les hommes de quart à bord du *Harriet* ont sauté immédiatement à bord du navire anglais; ceux qui étaient couchés ont eu le temps de se sauver également, quoique le bâtiment danois ne soit resté que fort peu de temps avant de couler.

Il a été annoncé que la carcasse d'un grand bâtiment avait été trouvée, il y a quelques jours, en mer, devant Brighton; c'est celle de ce navire.

Le Seringapatam, étant trois fois plus fort en tonnage que *le Harriet*, n'a pas fait une goutte d'eau, malgré la violence du choc; mais il a cassé son beaupré, et tous ses hauts, sur l'avant, ont été enlevés. Il a fallu revenir au port; mais deux fois vingt-quatre après son entrée dans le bassin, il reprenait la mer sans la moindre trace des avaries qui étaient résultées de son abordage.

M. Green a recueilli chez lui l'équipage du navire *le Harriet*, en attendant l'intervention du consul danois, qu'il a prévenu de ce sinistre.

[illegible] vendus 189 à 1,40-1,38-1,36. — Bœufs amenés, 0 vendus 0 à 0,00.

MARCHÉ DE SCEAUX du 4 mai. — 1268 bœufs amenés, 1125 vendus 1,12-1,00-0,84. — 96 vaches entrées, 93 vendues 1,06-0,92-0,78. — 550 veaux entrés, 550 vendus 1,70-1,54-1,38. — 8631 moutons entrés 8227 vendus 1,40-1,20-1,00.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 4 mai. — Blé 1re 21,66; 2e 20,33; 3e 19,66. — Seigle 1re 13,34; 2e 12,00. — Orge 1re 12,00; 2e 11,34. — Avoine 1re 10,00; 2e 0,33; 3e 9,00. — Farines le sac de 159 kil. 58 à 60. — Foin de 42 à 45 et de 36 à 40. — Paille de 25 à 30.

Bourse du 5 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 05	84 15	83 95	84 » »
— — fin courant	84 15	84 25	84 10	84 25
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 » »	120 40	119 80	120 10
— — fin courant	120 15	120 50	120 15	120 35

4 1/2 J. 22 m. dr cours 112 50	Banq. de Fr. dr cours 3450 » »
4 J. » » 104 50	O. V. de Par. » » » »
Emp. 1844. au Ct » » » »	C. hyp...... » » » »
—— fin Ct » » » »	— Gouin.... » 1212 50
B. du Trés. » » » »	— Gann..... » 1450 » »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	» » »	84 30	——	» » »	» » »
5 p. 0/0...... d. 50	120 40	120 60	——	» » »	» » »
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0.....	10 » / »	15 » / »		» » / »	» » / »
5 p. 0/0.....	30 » / »	25 » / »		» » / »	» » / »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » » »	ROM............ Der C. 103 » / »
Récép. Rotsch. » 101 » »	BELG. 4 1/2..... » » » / »
ESP. Dette act. » » » / »	— 5 0/0...... » » » / »
— — pass. » » » / »	— de 1840.... » 100 1/2
— 3 p. 0/0. » » » / »	— de 1842..... » 101 1/2
Dete intérieure » 31 1/2	— Banque..... » » » / »
PORTUG. 5 0/0 1857 » » » / »	— de Em. 1841. » » » / »
HOLL. 2 1/2 » 59 3/4	PIÉMONT........ » » » / »
HAITI.......... » » » / »	AUTRICHE........ » 395 » / »

Union linière... 490 » » — Fourneaux de l'Aveyron... 6050 » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1150 » »
Act. d J. »	» » »
Ch. S. G. »	» » »
V. r. dr.	807 50
— Ob. anc.	» » »
— — nouv.	» » »
V. r. gauc.	305 » »
Paris à Sc.	» » »
— à Orléans	1252 50
— à Rouen.	1042 50
R.-Havre..	760 » »
Avignon...	930 » »
Str. à Bâle.	[illegible] » »
Paris-Str...	548 75
Tours-Nant	543 [illegible]
Orl.-Vierz.	[illegible] » »
C. du Nord	770 » »
Famp-Haz.	» » »
Diep.-Féc..	455 » »
Boul. à Am.	515 » »
Orl.-Bord.	642 50
Mont. à Tr.	440 » »
Paris-Lyon	575 » »
Bord-Teste	460 » »
Zinc V. M..	6450 » »
Lin Maber.	720 » »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,50 à 00,00; courant du mois, 77,00 à 00,00; 4 d'été, 78,00 à 00,00; 4 derniers, 81,50 à 00,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00; cameline, 00,00 à 00,00. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 121; courant du mois, 123; juin, juillet et août, 125,00 offert; quatre dern., 00,00.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 6 mai.

7 h. » / » OPÉRA. — Favorite.
7 h. » / » FRANÇAIS. — Plaideurs. Fille du Régent.
7 h. » / » OPÉRA-COMIQUE. — Châlet. Pré.
7 h. » / » ODÉON. — Fils de la Folle. Deux Frères.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Un homme grave. Passé minuit. Gentil-Jobard.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Camusot.
6 h. » / » GYMNASE. — Jardin d'hiver. Mari. Ennemis. Diplomate.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Frisette. Lait d'ânesse. Mlle ma Femme.
6 h. » / » PORTE-ST-MARTIN. — Petites Danaïdes.
6 h. » / » GAITÉ. — Madeleine. Jean-Baptiste.
6 h. » / » AMBIGU. — Début des mimes Scandinaves.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 3/4 COMTE. — Chasseurs. Homme. Jeunes Lions. Sourd. Fantasmagor.
6 h. » / » FOLIES. — Rocambolle. Modiste. Bal. France.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

fabricants français pourront mesurer avec quelque justesse le danger de la concurrence étrangère. Ils sauront contre quels articles on peut lutter avec avantage, quels autres il faut perfectionner pour améliorer la qualité ou réduire les prix; ils peuvent même y apprendre, tout au moins y soupçonner, les procédés de fabrication inconnus en France. La différence des prix peut encore leur indiquer les contrées où l'exportation serait avantageuse, et celles où il faut s'en abstenir. C'est, comme on le voit, l'occasion d'études du plus haut intérêt pour les industriels, et, nous le croyons, aussi pour les administrations et pour la presse.

Il est aisé, en effet, de montrer comment la question de l'industrie des soies touche intimement à plusieurs des grandes questions qui s'agitent de notre temps.

En première ligne la question des *douanes*. Bien que la production française des tissus de soie fût protégée par les droits d'entrée qui pèsent sur les similaires étrangers, la ville de Lyon, centre de l'industrie de la soie, s'est toujours loyalement associée à Bordeaux pour demander un régime douanier plus libéral. La municipalité, la chambre de commerce, la fabrique, la députation (sauf M. Fulchiron au sujet de l'union douanière), n'ont jamais cessé de renouveler leurs plaintes contre les représailles dont l'industrie française était victime, par suite d'une funeste exagération des tarifs protecteurs. Les libréchangistes se croyaient assurés à jamais de ce concours si important, lorsqu'au mois de janvier dernier la crainte de l'introduction des soieries chinoises, à la suite des rapports ouverts avec le Céleste Empire par les Anglais et par M. de Lagrené, au nom de la France, vint tout-à-coup ébranler les anciennes convictions. Beaucoup de fabricants s'écrièrent que la Chine produisait à 50 0/0 meilleur marché, et que la protection de 25 0/0 devenait désormais dérisoire. Cependant l'alarme ne fut générale ni dans la fabrique, ni dans la presse locale; on remarqua de nobles fidélités. Mais les fidèles invoquaient bien plutôt l'absence de tout danger sérieux que la rigueur des principes. Ils faisaient remarquer que la Chine ne pouvait être aussi privilégiée qu'on le disait, puisque la France soutenait sa concurrence à conditions douanières égales sur tous les marchés du globe, même dans l'Inde. La vérité ne fut pas éclaircie; elle ne l'est pas encore. Peut-être que les documents de la mission de Chine, qui seront prochainement publiés, combleront cette lacune. Quoi qu'il en soit, il y a là une étude bien importante à faire. Quel est, en Chine, le prix de revient de la soie? Qu'ajoutent à ce prix les charges du transport et de la vente en France? Quelle hausse pourrait déterminer l'élévation de la demande en Chine, par l'ouverture de cette contrée au commerce européen? Mêmes questions pour tous les autres pays dont la concurrence elles pourront soutenir la lutte à armes égales?

Au point de vue des douanes, l'exposition de Lyon ouvre d'autres perspectives. On y remarque une relation évidente entre les prix des tissus et le système douanier des pays producteurs. Ainsi, dit le *Censeur de Lyon* qui continue à défendre le principe de la liberté commerciale, les étoffes du canton de Zurich sont celles qui peuvent faire à la fabrique lyonnaise la plus sérieuse concurrence, soit par leur beauté, soit par leur bas prix: or, l'industrie manufacturière en Suisse n'est protégée par aucun droit d'entrée sur les produits similaires, nos tissus y entrent en franchise, et c'est sous l'empire de la liberté absolue que la fabrique zurichoise s'est élevée, s'est développée, a grandi à ce point de faire une concurrence redoutable à celle de Lyon, sur le modèle de laquelle elle s'est créée. Viennent ensuite les fabriques de la Prusse rhénane, de l'Angleterre, de l'Espagne, en ordre inverse de l'élévation des tarifs protecteurs.

En présence d'un tel rapprochement, il faut y regarder à deux fois avant d'accorder aux réclamations de quelques fabricants lyonnais le baume d'un surcroît de protection douanière.

Après la question des douanes, première ressource des industries menacées, vient celle des *salaires*, autre chance de salut que les maîtres acceptent volontiers. Mais il est malheureusement trop certain, qu'au point où sont tombés les salaires dans l'industrie de la soie, il n'y a plus de réduction possible, et l'on fabrique à Lyon la plupart des produits, ceux qui s'écoulent le plus facilement, qui appartiennent à la consommation la plus générale, à plus bas prix que partout ailleurs. Le salaire est même abaissé pour certains articles au dessous de toute limite raisonnable. Beaucoup d'ouvriers, les femmes surtout, ne peuvent pas toujours suffire à leurs plus pressants besoins, malgré un travail assidu. L'*Echo de l'industrie*, de Lyon, a récemment publié le budget d'une famille d'ouvriers en soie, qui met cette vérité dans tout son jour. Nul n'oserait la contester.

La triste position d'un très grand nombre s'aggrave d'ailleurs d'un incident qui est en soi un progrès. A mesure que la fabrication s'est développée, les métiers établis dans la ville n'ont pu suffire; on en a établi beaucoup dans les campagnes. Il y a avantage pour les ouvriers de ceux-ci, parce que le logement et la nourriture y sont moins chers que dans la ville de Lyon. Mais cet avantage s'est immédiatement converti en réduction de salaire, et la concurrence des ouvriers de la campagne a pesé sur les ouvriers de la ville, nouvelle cause de misère. Quel parti prendre en présence des rivaux qui se montrent à tous les points de l'horizon, et qui emploient eux-mêmes, en Suisse notamment, des métiers situés hors des villes? L'industrie française devra-t-elle s'avouer vaincue, faute de ne pouvoir accroître la misère de ses travailleurs? duiraient en même temps, sans toucher aux salaires, les prix de revient et de vente, moyen très honorable de concurrence.

Très bien, sans doute, et quant à présent c'est même pour le mieux. Mais nous savons les conséquences de cette constitution de la grande industrie. Saint-Etienne n'est pas si loin de Lyon. L'écrasement des moyens, le servage des petits, plus d'indépendance personnelle pour une foule de chefs d'industrie réduits à l'état de salariés; véritable chute en prolétariat. Et avec cette déchéance tous les torts qui en naissent pour la dignité de l'homme, pour les garanties auxquelles il a droit, pour la sécurité de son avenir. Si la richesse y gagne, l'égalité y perd. Et le siècle ne peut faire le sacrifice de l'égalité.

Il faut donc compléter les plans de grande organisation pour qu'ils soient un remède efficace et accueillis partout avec joie.

Nous continuerons demain cette revue sommaire des questions engagées dans l'industrie de la soie.

Chambre des Députés.

La Chambre a voté aujourd'hui à une grande majorité le chemin de fer de Dijon à Mulhouse par la vallée de l'Ognon, l'embranchement de Dôle à Salins et celui d'Auxonne sur Gray.

Le chemin de Dijon à Mulhouse s'embranchera donc à partir de Dijon sur celui de Paris à Lyon; de Dijon, il arrivera à Besançon par Auxonne et Dôle; vers le nord, Auxonne sera rattaché à Gray; au sud Dôle sera relié à Salins. A partir de Besançon la ligne principale gagnera la vallée de l'Ognon en passant par Villersexel et Bevern, et ira toucher à Belfort; il arrivera à Mulhouse par Dannemarie et Altkirch.

La Chambre a ensuite commencé la discussion du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray.

L'opportunité de la construction immédiate de ce chemin a été contestée par M. Collignon. Il voudrait qu'il ne fût exécuté que dans trois ans.

L'honorable député a commis un anachronisme, lorsque, par des considérations économiques, dont quelques-unes d'ailleurs sont fort justes, il a voulu arrêter l'immense développement donné aux chemins de fer. Il y a long-temps que le conseil-général des ponts-et-chaussées et les ingénieurs qui ont étudié ces questions, auraient dû prévoir les funestes conséquences d'un classement de lignes, calqué sur la direction des routes royales. Les ministres des travaux publics, le conseil général et M. Dufaure, rapporteur du projet de loi sur les chemins de fer en 1842, auront un jour à se reprocher d'avoir prêté leur concours à l'œuvre incohérente et ruineuse du système qui a prévalu. Si l'on eût adopté un système opposé, 3 000 à 3 200 kilomètres de chemin de fer eussent suffi pour desservir toutes les grandes régions de la France, et l'on n'aurait pas maintenant à déplorer d'avoir inutilement engagé plus de deux milliards dans ces entreprises, lorsque la moitié de cette somme eût largement suffi.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 7 MAI 1846.

BEAUX-ARTS(1).

Salon de 1846.

(5e ARTICLE.)

L'autre jour, en sortant du Salon, nous étions allé nous asseoir aux Tuileries, fatigué, harassé, ennuyé... La peinture jaune nous avait mis de mauvaise humeur, et nous venions de passer en revue tant de compositions vulgaires, tant de sujets usés, tant de poses connues, que nous maudissions cette médiocrité féconde qui rabâche toujours la même chose, sans originalité, sans verve, sans poésie. Nous avions besoin d'air, et nos yeux se reposaient avec bonheur sur le luxuriant feuillage des marronniers.

Autour de nous s'ébattait tout un peuple d'enfants frais et roses. Les uns couraient confusément en poussant des cris joyeux, d'autres dansaient en rond et fredonnaient des chansonnettes; les balles volaient, les cerceaux roulaient à travers les promeneurs; ici l'on sautait à la corde, là des marmots accroupis fouillaient le sable de leurs menottes poudreuses, élevaient des monticules, rassemblaient de petits cailloux, traçaient des allées, plantaient des brins d'herbes ou des fragments de branchages, emplissaient de terre des corbeilles et des brouettes, tour à tour jardiniers ou pionniers, maniant la pelle de bois avec le plus charmant sérieux du monde, ardents à l'ouvrage, fiers de leurs travaux. Les mamans, groupées à l'ombre de quelque statue de marbre, causaient, brodaient, lisaient. A chaque instant c'était un baiser à recevoir ou à rendre, une chevelure à relever, une recommandation à faire, un gâteau à donner; puis on repartait en gambadant, le nez au vent, les joues pourpres, l'œil brillant de joie et de plaisir. Et les mères oubliaient leurs broderies, leurs conversations et leurs lectures, pour suivre du regard les plis flottants d'une robe bleue, un bout d'écharpe blanche, un chapeau de paille, une veste de velours violet, une blouse écossaise qui disparaissaient bientôt dans cette foule sautillante. Hélas! nous étions seul, nous... seul, c'est-à-dire nous avions à la main le livret du Salon, et dans ce livret se trouvaient quelques feuilles de papier griffonnées de notes au crayon. Nous étions venu là pour les relire, les mettre en ordre et leur donner une apparence de feuilleton; mais le lieu était mal choisi sans doute, car tout travail nous fut impossible, et après avoir essayé de coudre ensemble quelques phrases parfaitement insipides, nous prîmes une résolution énergique, mais peu charitable, ce fut de vous livrer ces malheureuses notes dans toute leur simplicité. Nous avons fort envie de vous engager à ne pas les lire. Enfin les voici.

(1) Voir les numéros des 21, 29 mars, 7 et 18 avril.

La grande peinture au Salon de 1846 est, sauf de bien rares exceptions, nulle, insignifiante, banale, etc., etc.; beaucoup de talent mal employé, sujets rebattus, vieilles idées religieuses ou mythologiques délayées avec plus ou moins d'adresse sur des toiles de 5 — 10 — 15 — 20 pieds, pour l'ennui des spectateurs et le malheur des critiques.

M. Delécluze du *Journal des Débats* a pris le parti de parler de tout sans en rien dire... c'est d'un homme d'esprit. — M. Théophile Gauthier s'entend à tourner les difficultés, il a trop d'amis et la camaraderie le gêne. — M. Gustave Planche se démolit lui-même dans la *Revue des Deux-Mondes*. — Les appréciations de M. Charles Blanc sont très justes. — M. Champfleury fait spirituellement et sous une forme amusante de la critique sérieuse. Nous ne serions pas toujours de l'avis de *Diogène au Salon*. Quant au *Salon de 1846*, par M. Baudelaire-Dufays, la crudité de style qui dépare certains passages de ce petit livre, nous empêche de dire tout le bien que nous en pensons... Il est des expressions qu'on blâme même chez Diderot...

Entrée de l'empereur Napoléon et de l'archiduchesse Marie-Louise au palais des Tuileries pour la cérémonie de leur mariage, le 2 avril 1810, par M. Garnier. Voir aux boutiques de 25 sous une boîte de jouets d'enfants, la gravure qui a paru dans l'*Illustration*, et le portrait de M. Garnier par M. Guignet. M. Delécluze, après avoir rendu compte de ce tableau, termine ainsi: « Quant à moi, la composition de M. Garnier me reporte à l'an 1810 et au mélange de gloire et d'inquiétudes déjà vives qui régnaient en France de manière à émouvoir. »

Portrait de M. Granier de Cassagnac tenant à la main le journal le *Globe*, lisez l'*Epoque*. Réclame à l'huile.

M. Schlesinger a exposé quatre tableaux: *Une Journée de J.-J. Rousseau*, *Colin-Maillard assis*, le *Pont d'amour*, l'*Indiscret*.

Un monsieur décoré d'un certain âge, montrait cette dernière toile à une fort jolie dame qui lui donnait le bras. « Mon Dieu! lui disait-il en s'extasiant, que cela est donc spirituel! — Spirituel comme un vieux garçon! répondit la dame. »

M. Chenavard est très connu au divan de la rue Lepelletier... Il y joue aux échecs avec M. Alfred de Musset... Ce qui ne l'empêche pas de dire que M. Alfred de Musset n'a jamais existé et que le jeu d'échecs est un mythe... Sa conversation est instructive, originale, amusante, c'est un critique de la force de 450 Gustave Planche, un négateur de haut titre, dont les aperçus sont parfois profonds, mais peu consolants; il a manqué sa vocation; nous ne saurions préciser ce qu'il aurait dû faire, à coup sûr ce n'est pas le tableau qu'il a exposé cette année.

Si nous avons bonne mémoire, un nommé Michel-Ange a déjà traité ce sujet avec quelque succès. M. Chenavard a la science du dessin, il connaît parfaitement la musculature du corps humain, comme on peut s'en assurer en regardant plusieurs belles figures de son *Enfer*. Mais pourquoi l'*Enfer*, pourquoi toutes ces horreurs? Cet artiste devrait écrire en grosses lettres, bien apparentes, sur les murs de son atelier: Dix-neuvième siècle, 1846; dix-neuvième siècle, 1846. L'année prochaine nous serons en 1847; Michel-Ange, l'auteur du *Jugement dernier*, est mort en 1564.

Etats-généraux sous Philippe IV, dit le Bel (10 avril 1302), par M. Vinchou. (Voyez Histoire de France de M. Michelet, t. 3.)

Congrès tenu à Rouen en 945, par M. le baron Christian de Benzon. (Extrait de Dudon de Saint-Quentin et de Strinholm, écrivain scandinave.)

Cela est fort intéressant, nous ne le nions point, mais nous sommes bien las des scènes mélodramatiques. Les assassinats, les crimes, les coups de poignard et les coups de théâtre n'ont même plus la puissance de nous émouvoir.

Nous donnerions cinquante congrès tenus à Rouen ou ailleurs pour un rayon de soleil sur un gazon vert, vingt armures pour une pâquerette, dix châteaux forts pour un doux regard, toutes les fureurs d'un vieux tyran pour un sourire sur des lèvres roses, beaucoup de batailles pour une fête harmonienne, les revues passées et futures du Champ-de-Mars pour une revue des armées industrielles.

Nous aimerions mieux contempler les joies d'une tendre mère entourée de ses enfants qu'assister à l'assassinat de *Thomas Becket*, archevêque de Cantorbéry; et quelque superbes que soient les tours et les murailles d'une ville assiégée, nous les quitterions bien vite pour nous asseoir à l'ombre d'un tilleul auprès d'un bon vieillard expliquant à de jeunes filles les mystères des plantes et le langage des fleurs.

Nous avons peut-être là des goûts singuliers, mais qu'y faire? Ce n'est pas notre faute si nous ne nous sentons pas attiré vers les fossés, les ponts-levis, les remparts, les fortifications, les bastions, les escarpes, etc.; si l'incendie, le pillage, l'orgie après la victoire nous attristent et nous épouvantent; si nous avons horreur du canon et de la mitraille, des cadavres et du sang. Artistes, chantez le bonheur, chantez le luxe du corps, le luxe de l'intelligence, le luxe du cœur; chantez l'amour, l'amitié, la famille, la sainte ambition qui nous pousse en avant; mettez en scène nos passions telles que Dieu nous les a données, et pour décorations copiez la belle nature, telle que Dieu l'a faite.

L'art doit se régénérer par les croyances, et aujourd'hui il faut croire avec la raison. La poésie ne meurt pas; tous les jours elle se pare de fleurs nouvelles; tous les jours elle plonge plus avant dans les profondeurs infinies de l'idéal. Ses pieds s'appuient sur le passé, mais ses yeux sont tournés vers l'avenir: regardez donc avec elle.

Il ne suffit pas de fouiller dans des livres, de trouver un texte, de le traduire sur une toile et de le faire imprimer dans le livret du Salon pour faire de l'art religieux. Qu'est-ce que la lettre quand l'esprit manque? Un simple coucher de soleil en dira plus que vingt figures entassées de face et de profil, gesticulant en tous sens, s'efforçant en vain d'exprimer une idée que vous n'avez pas... que vous ne pouvez plus avoir. L'idée s'élève, grandit, se poétise à mesure que l'humanité progresse; vouloir retourner en arrière, c'est de la folie; marchons donc en avant.

Puisque le portrait de M. Lamennais est au Salon, nous pouvons bien rappeler qu'à la fin du premier chapitre de l'Evangile selon saint Mathieu il a écrit ce qui suit: « Ce qu'il y a particulièrement à remarquer

1re classe, 1 500 fr.; 2e classe, 1 200 fr.; 3e classe, 900 fr.

A Paris, instituteurs du 1er degré, 1 800 fr.; du degré supérieur, 2 500 francs.

Surveillantes des salles d'asile, 1re classe, 900 fr.; 2e classe, 700 fr.; 3e classe, 500 fr.

On nous écrit de Saint-Etienne, en date du samedi 2 mai :

« L'ordre est rétabli dans notre localité; mais ce n'est qu'un ordre apparent; la tranquillité ne règne qu'à la surface. La lutte entre les ouvriers et les maîtres continue. Pour faire rentrer les ouvriers dans les mines on leur avait promis, directement ou indirectement, une diminution de travail; cette diminution n'avait probablement pas été bien limitée, bien définie; des discussions s'élèvent tous les jours : lundi, à la mine du Treuil, les ouvriers ont quitté les mines; le mardi, ils sont rentrés. Le même jour, les ouvriers ont cessé le travail à la Roche Puit-de-Ville, le lendemain ils sont rentrés. Hier vendredi, la même chose a eu lieu au Gagne-Petit. Partout les ouvriers travaillent avec découragement, ils sont dans un état d'inquiétude indéfinissable; ils travaillent aujourd'hui sans savoir s'ils travailleront demain, et demeurent constamment sur le qui-vive.

» Tous attendent le 10 du mois, jour de paie, et si ce jour on ne leur promet pas une augmentation, il est probable que tous vont cesser leurs travaux, et que la grève sera plus générale et plus unanime que par le passé. Les ouvriers ne s'en cachent guère, ils le disent hautement. Nous sommes donc loin de posséder l'ordre et la tranquillité. Les militaires sont toujours postés près des mines, et les raisons ne manquent pas à l'autorité pour expliquer leur présence, car les ouvriers sont exaspérés de voir que personne ne s'occupe d'eux et qu'ils sont contraints par la misère de reprendre leurs travaux, sans avoir obtenu la moindre garantie pour l'avenir.

» Les maîtres disent que dans l'état actuel des choses, il n'y a pas moyen de commander les ouvriers, toujours prêts à partir à la moindre remontrance. Les mineurs sont-ils toujours justes et raisonnables dans leurs demandes? je l'ignore, mais j'en doute; ils sont devenus très exigeants.

» Le gouvernement et la compagnie des mines prendront-ils des mesures pour éviter de nouveaux malheurs, de nouvelles luttes? Chercheront-ils à ramener l'ordre par d'autres moyens que par les baïonnettes, par la compression? Ce serait bien à souhaiter, mais nous ne l'espérons guère.

» Comme vous le voyez, le débat s'agite entre l'ouvrier et le maître; on ne pense pas du tout aux consommateurs; cette classe est pourtant la plus exposée à souffrir de la lutte, car rien ne serait plus simple que de mettre le capitaliste et le travailleur d'accord en augmentant de quelques centimes le prix du charbon; mais une pareille transaction se ferait aux dépens de nombreuses industries et la difficulté ne serait que reculée.

» Les populations sont toujours fortement prononcées contre la coalition charbonnière, coalition qui marche toujours, quand même : la mine de la Beroudière vient d'entrer dans le fusionnement pour une somme de 3 500 000 fr. Depuis le 1er courant elle fait partie de la Compagnie générale ... Ce travail s'accomplit dans une atmosphère méphytique, avec une chaleur qui varie et qui est toujours élevée.

» Ce travail est si pénible, qu'on voit dans les mines des hommes ruisselants de sueur, écumer de la bouche comme des enragés; l'homme est stimulé par le fouet de la nécessité et par son amour-propre qui le pousse à se montrer aussi fort que ses camarades. Tous les traîneurs sont maigres et pâles, ou les voit harassés quand ils ont fini la journée.

» Parfois ils sont obligés de passer dans des voies qui n'ont qu'un mètre d'élévation, et cela sur des longueurs de plusieurs mètres; ils marchent ainsi courbés et appuyés sur une béquille en traînant leur benne. Dans certains endroits, on a des pentes rapides à descendre, quelquefois des flaques d'eau à traverser.

» Il faut avoir vu l'intérieur des mines pour se faire une idée de ces lieux sombres et effrayants, éclairés par des lampes qui donnent peu de clarté. De tous côtés on entend tomber des parcelles de terrain qui se détachent ou des gouttes d'eau qui filtrent. Il semble que tout va s'affaisser.

» Les traîneurs gagnent 3 fr. par jour dans certaines mines et dans d'autres moins, dans aucune davantage, à ma connaissance du moins. Sur ces 3 fr., les ouvriers doivent prélever 25 centimes d'huile par jour, reste 2 fr. 75 c.; on leur fait une retenue de 5 c. par franc pour la caisse de secours, reste 2 fr. 60 c. net. Cette journée est assez forte en apparence, mais déduisez les jours fériés, les jours de maladie, les jours de réparations à faire à la machine, au puits, les inondations, le feu et mille autres causes, qui peuvent enlever des journées aux traîneurs, ce ne serait pas exagérer que de porter à 100 le nombre des jours de chômage par an, car on célèbre toutes les fêtes, 1er janvier, mercredi des cendres, lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, Sainte-Barbe, Saint-Roch, les Morts, etc. Si on porte à 100 les journées perdues, il reste 2 fr. 8 c. par jour; en comptant 8 c. pour tabac, ils n'auront plus que 2 f. Il faut vous dire que tous les mineurs fument, petits et grands. La nourriture de ces hommes est nécessairement plus forte que celle des autres états, tels que tailleur, cordonnier, forgeur, limeur, etc., etc. Ils ont tous un appétit démesuré; ils ne tiennent pas à la qualité, mais il leur faut la quantité; plusieurs mangent le lard cru, et cela par économie; la majorité le mange cuit; mais on le mange toujours froid, ainsi que tout le repas qu'on fait dans le puits. Le lard est la nourriture habituelle des mineurs. On compte 3 livres de pain par jour à chaque homme, à 20 c., 60 c.; reste 1 fr. 40 c.; ajoutons une demi-livre de lard à 40 c., reste 1 fr.; un peu de fromage, une demi-bouteille de vin, 25 c., restera 75 c. par jour pour loyer, chauffage, habits, etc., etc. Que deviendra la famille toujours nombreuse du mineur?

» 4 mai. — Rien n'est changé dans la localité. Les militaires sont toujours à l'entrée des puits. Les ouvriers paraissent toujours disposés à faire grève le 10, si on ne les augmente pas. On espère pourtant que la Compagnie et le gouvernement sauront prévenir de nouveaux malheurs.

» Le pays est calme, aucun parti politique ne cherche à exploiter les ouvriers; les employés de la Compagnie disent bien qu'il y a des meneurs, mais pour moi je suis convaincu que personne ne joue ce rôle. Tout ce qui se passe ici présente à mes yeux un caractère providentiel. On ne peut pas comprendre comment la Compagnie a pu chercher à diminuer ... tions lointaines, pour former un faisceau unitaire de ce qu'il y a de commun et de solidaire entre les intérêts de tous les peuples, en un mot, pour établir la bonne harmonie universelle, qui est elle-même la garantie du bonheur de la France.

Voilà ce que vous avez à dire, si vous comprenez le gouvernement de ce pays autrement que par la compression et l'immobilisme. Sur ce terrain positif, peut-être vous mettrez-vous d'accord.

Nouvelles étrangères.

INDE. — Voici le texte du traité de paix conclu entre le gouvernement britannique et l'Etat de Lahore :

« I. Il y aura paix et amitié perpétuelle entre le gouvernement britannique d'une part, et le maharajah d'Huleep-Singh, ses héritiers et successeurs, d'autre part.

» II. Le maharajah de Lahore renonce pour lui, ses héritiers et successeurs, à toute prétention ou droit sur les territoires situés au sud du Sutledje, et s'engage à ne jamais avoir aucune relation avec ces territoires et avec ces habitants.

» III. Le maharajah cède à l'honorable compagnie des Indes, en souveraineté perpétuelle, tous ses ports, territoires et droits dans le Douab, ou contrées, monts et plaines situés entre les rivières Beas et Sutledje.

» IV. Le gouvernement britannique ayant demandé à l'Etat de Lahore, à titre d'indemnité des frais de la guerre, outre la cession du territoire énoncé dans l'art. 3, le paiement de 1 1/2 crore de roupies, et le gouvernement de Lahore ne pouvant payer actuellement toute cette somme ni en garantir le paiement d'une manière satisfaisante, le maharajah cède à l'honorable compagnie, en souveraineté perpétuelle, comme équivalent à un crore de roupies, tous les forts, territoires, droits et intérêts dans le pays élevé situé entre les fleuves Beas et Indus, y compris les provinces de Cachemire et Azarah.

» V. Le maharajah paiera au gouvernement anglais la somme de 50 lacks de roupies le jour même ou avant le jour de la ratification du traité.

» VI. Le maharajah s'engage à licencier les troupes indisciplinées de l'armée de Lahore et à les désarmer. Il promet de réorganiser les régiments d'infanterie régulière, suivant le mode et avec la solde établis du temps du feu mharajah Rungeet-Singh.

» VII. L'armée régulière de Lahore sera limitée à 25 bataillons d'infanterie, composés chacun de 800 hommes, et de 12 000 hommes de cavalerie. Ce chiffre ne sera jamais dépassé sans le concours du gouvernement anglais. S'il devenait ultérieurement nécessaire pour une cause quelconque d'augmenter ces forces, la cause sera complétement expliquée au gouvernement anglais; et quand la nécessité n'existera plus, les troupes régulières seront remises sur le pied ordinaire.

» VIII. Le maharajah livrera au gouvernement anglais tous les canons, au nombre de 36, qui ont été pointés contre les troupes anglaises et qui, placés sur la rive droite du Sutledje, n'ont pas été pris à la bataille de Sobraon.

» IX. Cet article règle la navigation des rivières Beas et Sutledje, et assure le service des bateaux du gouvernement de Lahore, dans l'intérêt du commerce et pour le service des voyageurs.

---

ici, c'est la naïve simplicité de ce récit qui commence l'histoire d'un monde nouveau, d'un monde aujourd'hui même, après dix-huit siècles, *à peine à l'état d'enfance*, car où est le Christ? où est sa doctrine? où la trouver chez les nations même chrétiennes? cherchez-la dans les institutions, elle n'y est pas; dans les lois presque toutes empreintes d'une injuste inégalité, elle n'y est pas; dans les mœurs que caractérise un profond égoïsme, elle n'y est pas. Où donc est-elle? elle est dans l'avenir qui se prépare au fond de la nature humaine en travail; elle est dans ce mouvement qui agite les peuples d'un bout de la terre à l'autre; elle est dans les aspirations des âmes pures, des cœurs droits, elle est dans la conscience de tous, car tous se disent. Ce qui est ne saurait durer, car ce qui est, c'est le mal, la négation de la charité, de la fraternité, une tradition de la race de Caïn, quelque chose de réprouvé qu'emportera bientôt le souffle de Dieu. »

Ceci est un peu osé, et qu'en diront ceux qui encensent tous les jours notre aimable civilisation, et se mirent complaisamment dans leur ouvrage, en se faisant à eux-mêmes d'amoureuses minauderies?... Hélas! nous n'aurions qu'à les plaindre, s'ils n'étaient cause de bien des maux.

Quand on fait un feuilleton sur le Salon, il faut parler peinture. Quand la peinture est ennuyeuse, on peut parler d'autre chose. Si nous parlions de l'Institut par exemple? (Une colonne à faire sur l'Institut.)

On a refusé trois tableaux de M. Corot, et nous prions nos lecteurs de regarder au fond de la galerie de bois, à gauche, l'*Intérieur d'une boutique de vitrier*, pris à Chatou, pour avoir une idée du bon goût qui préside à certains jugements. A peu près en face il serait utile de remarquer *Une rixe de mendiants* et *Un assassinat nocturne*, de M. Ignace Manzoni. Cela a son genre de mérite, mais c'est de l'art de foire et de tréteaux. Il paraît que MM. les membres du jury se plaisent à la parade, surtout quand les saltimbanques n'ont que des grossièretés triviales à dire et pas d'esprit. L'Institut... (Autre colonne à faire contre l'Institut.)

M. Heuss a exécuté M. Guizot en pied. L'homme d'Etat est assis dans un cabinet de travail fantastique, enveloppé de lumières et de reflets pyrotechniques; son front est rayonnant d'ennui et ses bottes vernies réfléchissent le portefeuille du ministère des affaires étrangères. Il y a sans doute un sens caché là-dessous, et un de nos amis prétend que c'est l'apothéose du 29 octobre. M. Guizot aurait bien dû user de son influence pour préserver S. A. R. Madame Adélaïde, du malheur qui lui est arrivé. Elle a été peinte par ce même M. Heuss. On est exposé à tout quand on est prince; et voyez ce que M. Winterhalter a fait de sa majesté le roi des Français!

Les peintres, chargés de représenter officiellement les cérémonies de la cour citoyenne, sont soumis à de telles exigences, qu'en les critiquant on peut être injuste. Mais il est déplorable de voir des hommes de talent sacrifier leur réputation à des considérations mesquines.

Il y a des peintres et des négociants en peinture. Les premiers font de la peinture, les seconds exercent un commerce.

Aux uns la gloire, aux autres le profit.

Il a été publié un livret du Salon annoté par M. Delaunay. Nous ne pouvons résister au plaisir d'en donner deux petits extraits.

Oh! le brave jeune homme que M. Morel Saint-Hilaire! ne pas avoir dix-huit ans et peindre avec cette aisance et cette vérité! (Voir le *Journal des artistes*, 12 avril).

Dites : Voilà un des plus grands paysages du Salon, mais aussi un des bons. Bravo! M. Foucaucourt, vos progrès sont immenses. (Voir le *Journal des artistes*, 12 avril).

Nous croirions nuire au succès de ce petit livre en en faisant l'éloge; il se vend 60 centimes, 40 centimes de moins que le livret officiel. C'est encore trop cher.

M. Grosclaude est toujours excessivement gracieux; sa brosse légère se joue des difficultés. Par une singulière audace, il donne de la transparence aux corps opaques et de l'opacité à l'atmosphère. Qu'importe, si c'est un moyen de plaire!

11 portraits de M. Guignet, 8 portraits de M. Court, 12 portraits de M. Pérignon, en tout 31 portraits. C'est trop. Le règne de M. Dubufe est fini; combien durera celui de M. Pérignon? un souffle de la mode l'a fait une puissance, un souffle de la mode le renversera. Dans deux ans on aura oublié M. Pérignon comme on a oublié aujourd'hui M. Dubufe, et cependant c'est un homme de talent qui s'est laissé séduire par des succès faciles et des compliments sans valeur. Ses portraits ne supportent pas l'analyse; le bras du nº 1415 n'existe pas; on peut substituer le front de Mlle P*** à celui de Mme F** et attacher les bras de Mlle de M*** aux épaules de Mlle L*** sans inconvénient. Même carnation pour toutes les têtes. — Nulle recherche de dessin ou de coloris, nulle individualité. — Recette pour faire de la couleur de chair, — blanc, jaune, brun, rouge, etc. Mélangez avec soin et étendez le tout le plus proprement possible. Quelle différence y-a-t-il entre les gravures de mode et les portraits de M. Pérignon? les couturières seules pourraient faire la critique de ces ouvrages-là. Nous prévenons M. le vicomte B***, membre de la chambre des députés, que lorsqu'il aura vu pendant deux mois son portrait accroché dans son Salon, il sera pris d'une telle horreur pour la porcelaine qu'il brisera ses assiettes, ses plats, ses tasses, ses sucriers, etc., voire même ses vases de Sèvres, s'il en a sur sa cheminée, pourvu que le portrait n'y passe pas.

Ne pas parler des paysages de M. Boisselier. Ne pas regarder ceux de M. Raymond, aspirant à l'Institut. Les *Odalisques* et l'*Intérieur de Harem* de M. Lépaulle font prendre l'Orient en grippe.

Engager M. Haffner à ne pas tant se préoccuper de Diaz et de Decamps, qui a retiré ses tableaux, par parenthèse, à notre grand regret, car nous aimions à les voir; c'est dire que nous les admirions.

Le samedi est un jour réservé. Les abords du Louvre sont encombrés d'équipages, et l'on parle très haut dans les galeries. Voici un fragment de conversation commencée devant la *Marguerite* d'E. Delacroix. « Fi! l'horreur! mais c'est affreux, hideux, scandaleux, incroyable! Comprenez-vous ça! — Pas plus que vous, mon cher; et je me demande ce qu'on peut trouver de bien là dedans. En vérité, c'est se moquer des gens; on a pourtant fait une réputation à Delacroix, c'est de la folie. A propos, avez-vous vu les adorables tableaux de Pingret? — Oui. Oh! c'est ravissant; et les *Petits déjeuners de Marly*, par je ne sais plus qui. Ah! c'est adorable; et les portraits de Pérignon, délicieux. Personne ne peint mieux que Pérignon. — C'est vrai, mon cher, et je dirai même plus, il n'y a personne qui peigne mieux que Pérignon aujourd'hui. — Que pensez-vous de Guignet, cette année? mais, Guignet n'est peut-être pas aussi gracieux; cependant ses portraits sont ravissants. Winterhalter est toujours charmant; quelle facilité, quelle touche spirituelle! Quelle transparence!... Ah! c'est ravissant, on n'est pas plus gracieux. »

Et ainsi de suite de ravissant en adorable, de gracieux en incroyable, et d'adorable en ravissant.

Le dimanche, c'est autre chose, on entend lire des passages de Plutarque : *la Mort de Cléopâtre* par exemple :

Tombée au pouvoir d'Octave après la bataille d'Actium et la défaite d'Antoine, elle apprit à l'aide d'intelligences qu'elle s'était ménagées, qu'il se disposait à quitter l'Egypte et à l'emmener avec lui afin qu'à sa rentrée dans Rome elle ornât son char de triomphe... elle n'hésita plus : elle résolut de se donner la mort pour, etc., etc...

Martyr de saint Genest, par M. de Lestang-Parade; ce tableau ne manque pas de mérite.

La Charité chrétienne, par M. Vauchelet; il y a du mérite dans cette toile.

Saint Firmin, premier évêque et patron du diocèse d'Amiens, par M. Lecurieux; œuvre pleine de mérite.

Nous avons remarqué *la Justice de Charles-Quint, sainte Cécile, patricienne romaine, le chevalier de Boutières à la bataille de Cerisoles, 24 avril 1544*... Nous avons vu avec plaisir... nous avons distingué... nous citerons... nous pourrions continuer ainsi long-temps...

Lorsque nous rencontrons quelqu'un qui nous dit bonjour, comment ça va-t-il? nous répondons : Pas mal; et vous? Lorsqu'on nous parle de la pluie et du beau temps, nous prenons patience; lorsqu'on nous raconte l'aventure de la veille ou l'anecdote que nous avons racontée nous-même vingt fois, nous avons bien envie de nous en aller. Mais si l'on vient nous dire sérieusement et en confidence : Henri IV est mort, nous nous sauvons à toutes jambes. La plupart de nos peintres d'histoire s'imaginent qu'on ne sait pas qu'Henri IV est mort, et ils sont tout étonnés de n'être pas écoutés... A qui la faute?

On n'a pas besoin de prendre des notes pour se rappeler les bonnes choses. — Il faut un peu penser à ses lecteurs... — Cette réflexion nous engage à vous faire grâce de deux pages d'observations absolument insignifiantes. Personne ne se plaindra de ce léger sacrifice... et maintenant que vous avez reçu nos confidences, pardonnez-nous...

La semaine prochaine, nous ferons notre dernière promenade au salon.

CHARLES BRUNIER.

... questions pourront être soumises au gouvernement anglais, le gouverneur général donnera l'assistance de ses conseils et de ses bons offices, pour servir les intérêts du gouvernement de Lahore.

» XVI. Les sujets des deux Etats, lorsqu'ils visiteront les territoires respectifs, seront traités sur le pied de la nation la plus favorisée.

» Fait à Lahore le 9 mars 1846, répondant au 10e jour de Rubbec vol awal 1262, stijrée et ratifié le même jour. »

Suivent les signatures du maharajah d'Huleep-Singh, de sir Henri Hardinge, de deux rajahs, de cinq sirdars, de F. Kurrie et de H. M. Lawrence.

ANGLETERRE. — M. Smith O'Brien vient d'adresser à ses commettants de Limerick une lettre dans laquelle il leur explique les motifs du refus qu'il a fait de prendre part aux travaux d'un comité de la chambre des communes, refus qui a entraîné son incarcération ; ces motifs se résument en ceci : depuis 1843, M. Smith O'Brien a perdu tout espoir d'obtenir du parlement britannique des mesures sages et utiles en faveur de l'Irlande ; et dès lors il a cessé d'assister régulièrement aux séances des communes ; il aurait même donné sa démission s'il n'avait pensé pouvoir rendre encore service à ses commettants en combattant des projets de loi contraires aux droits et aux intérêts de l'Irlande ; l'assiduité simultanée aux travaux des comités et de la chambre serait d'ailleurs, selon M. Smith O'Brien, incompatible avec les devoirs *plus élevés* qu'il veut remplir, soit à Londres, soit en Irlande, envers ses commettants ; puis il conteste au parlement britannique le droit de contraindre les députés ou pairs irlandais à concourir aux délibérations, l'acte d'union ne faisant, dit-il, aucune mention de ce droit.

M. Smith O'Brien est l'un des représentants de la jeune Irlande, c'est-à-dire du parti qui trouve O'Connell tiède et incolore, et qui subit maintenant son influence plutôt qu'il ne l'accepte.

En même temps qu'il faisait parvenir cette lettre à ses électeurs, M. Smith O'Brien en adressait une autre à M. O'Connell pour le prier de ne pas donner suite au projet qu'il a annoncé de demander, par une motion formelle, la mise en liberté de l'honorable député de Limerick.

— Dans la séance des communes du 4 mai, M. O'Connell a déclaré que, cédant aux instances de son ami, M. Smith O'Brien, il retirait sa motion tendant à obtenir la mise en liberté de cet honorable membre.

ESPAGNE. — Les feuilles de Madrid du 30 confirment la nouvelle de la pacification de la Galice.

Chambre des Députés.

Séance du 6 mai 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Le petit nombre de députés qui se trouvent dans la salle demandent qu'il soit procédé à l'appel nominal, afin que les noms des retardataires soient insérés au *Moniteur*.

Le tracé par la vallée de l'Ognon est mis aux voix et adopté à la presque unanimité.

MM. BRABYER et BAUDE demandent le rejet de l'embranchement sur Montbéliard. Ce chemin tiendrait la place d'un simple chemin vicinal. Montbéliard a, d'ailleurs, un canal qui suffit à son commerce.

Après quelques observations de MM. Bellonet et Parandier, l'embranchement est rejeté. — Le reste de l'article 1er est adopté. — On revient au cahier des charges.

Sur la proposition de M. D. Marquis, combattue par le gouvernement, la chambre décide que tous les engrais, de quelque nature qu'ils soient, seront transportés sur le chemin au prix des houilles, marnes, fumiers, etc.

« Art. 2. Le ministre des travaux publics déterminera, dans un billet cacheté, le maximum de de durée de jouissance au-dessus duquel l'adjudication ne pourra être tranchée.

» Ce maximum de durée ne pourra excéder quatre-vingt-dix-neuf ans, à dater de l'époque déterminée par le cahier des charges pour l'achèvement des travaux. » — Adopté.

« Art. 3. Le ministre des travaux publics est autorisé à concéder, par adjudication publique ou par concession directe, l'embranchement de Dôle à Salins, aux clauses et conditions du cahier des charges coté A, annexé à la présente loi.

» La durée de la jouissance ne pourra excéder quatre-vingt-dix-neuf ans, à dater de l'époque determinée par le cahier des charges pour l'achèvement des travaux. »

M. PARANDIER demande le rejet de l'embranchement sur Salins.

L'article est adopté après une courte discussion, ainsi que le cahier des charges, et l'art. 4 relatif aux voies et moyens.

Il est procédé au scrutin sur l'ensemble du projet de loi qui est adopté à l'unanimité par 211 voix.

M. LACAVE-LAPLAGNE et M. DE SALVANDY présentent deux projets de loi.

On passe ensuite à la discussion du chemin de fer de Saint-Dizier à Gray.

M. COLLIGNON croit que l'Etat, qui entreprendra d'abord les travaux, trouvera difficilement une compagnie qui veuille se charger du chemin à des conditions avantageuses. Les bras manquent d'ailleurs, et le chemin coûtera beaucoup plus qu'on ne s'y attend. Ce chemin aura, de plus, l'inconvénient de faire une concurrence préjudiciable aux travaux du canal de la Marne au Rhin. L'orateur entre ensuite dans des considérations financières pour demander le rejet du chemin.

UNE VOIX. Il fallait présenter ces raisons lors de la discussion du canal de la Marne au Rhin. (On rit.)

M. COLLIGNON. Le chemin de Saint-Dizier n'aura de valeur que lorsque les chemins qui l'avoisinent seront construits ; il faut donc attendre que ces chemins soient construits, autrement il créera des embarras nombreux pour l'avenir.

L'Angleterre a tout ce qu'il lui faut en travaux publics ; ses capitaux peuvent donc sans inconvénient se porter dans les entreprises de chemins de fer. Il n'en est pas de même en France, où nous voulons tout créer à la fois : chemins de fer, canaux, chemins vicinaux. Les industries, l'agriculture souffriront si vous leur retirez les bras dont elles se servent, et tout déplacement des ouvriers est gros d'embarras pour l'avenir.

M. DUMON. Si notre avenir financier est encore engagé, le pays est prospère ; nous avons doté le pays d'immenses établissements de travaux publics ; nous avons foi dans l'avenir, et nous continuerons.

Le chemin de Saint-Dizier à Gray a une importance considérable, parce qu'il rapproche les fontes si abondantes de la Haute-Marne et les houilles de la Loire, c'est-à-dire deux bassins destinés à se compléter l'un l'autre, et qui souffrent grandement d'être séparés. Nous ne demandons pas l'autorisation de concéder le chemin ni de l'adjuger, ni même de l'achever, nous ne demandons que l'autorisation de l'entreprendre.

M. G. DE BEAUMONT. L'orateur se plaint qu'en général les commissions

... éloges aux princes qui l'accompagnaient. Il a visité ensuite les parties principales du château de Vincennes. A six heures, il y a eu grand dîner, puis soirée dans les appartements de M. le duc de Montpensier.

— Les grandes eaux, les bassins et les cascades joueront dimanche prochain dans le parc de Saint-Cloud, à l'occasion de la fête du roi.

— On lit dans les journaux anglais : « Un nouveau versement de la rançon chinoise est arrivé à la Monnaie royale, dans neuf wagons attelés de trois chevaux chaque, et un chariot attelé de deux chevaux. Le trésor, déposé dans des caisses, se composait de cinquante-six tonneaux d'or et d'argent, qui seront fondus avant d'être convertis en espèces du royaume. La valeur est de plus d'un demi-million sterl. De Portsmouth à Londres le trésor a été escorté par un bataillon de soldats. Dans quelques jours arrivera le dernier versement. »

UN DÉPART DE CONDAMNÉS de la prison de la Roquette pour le bagne de Rochefort a eu lieu hier. Ils étaient au nombre de onze.

Parmi eux figuraient Arribat (Jean), âgé de 65 ans, condamné à vingt ans de travaux forcés pour complicité de vol, avec fausses clefs ;

Gourvoisier, condamné à trente ans de travaux forcés pour vol, avec la circonstance de récidive ;

Pialu, âgé de 58 ans, condamné à perpétuité pour viol sur ses enfants ;

Taupied, 18 ans, même condamnation, aussi pour viol ;

Etalon, condamné à vingt ans de travaux forcés pour complicité de vol à l'aide d'escalade et d'effraction.

Ce dernier, lors de l'opération du ferrement, était à part de ses compagnons, qui l'accusent, en terme de prison, d'*avoir fait de la musique*, c'est-à-dire d'être révélateur, parce qu'on redoutait quelque acte de violence de leur part ; il figurait avec Taupied, Piolat et Arribat aux dernières expositions.

Tous ces misérables manifestaient une joie extrême de leur départ pour le bagne ; quelques-uns dansaient pendant qu'on les conduisait au ferrement, et Chartier disait que si son tour avait été retardé cette fois, il aurait fait un mauvais coup.

Pialu, qui est Auvergnat, avait seul une contenance triste et abattue, qui contrastait avec la gaieté bruyante des autre condamnés. Il protestait de son innocence, et s'écriait à chaque instant : « Ah ! si le bon Dieu de nostre pays ne me vient pas en aide, je suis perdu ! »

Chartier et Briard, qui font partie de ce convoi, parvinrent, au commencement de 1845, à s'échapper du bagne de Rochefort, et, à l'aide de fausses feuilles de route de l'artillerie de marine de ce port, réussirent à parcourir une certaine étendue de ce pays en se faisant payer l'indemnité de route comme des soldats en congé.

A neuf heures, la voiture cellulaire qui les emmenait est sortie de la prison.

DES PERTURBATIONS VOLCANIQUES commencent à se manifester en Allemagne. La *Gazette de Trèves* annonce que près du village d'Eckfeld il a été entendu des détonations souterraines qui ont duré plusieurs jours, sans qu'il en soit résulté aucune secousse de tremblement de terre. Ce n'est que plusieurs jours après que ce menaçant phénomène eut cessé de se faire entendre, que l'on remarqua dans la forêt voisine, et sur une étendue de trois arpents, un affaissement du sol de sept à huit pieds de profondeur. On croit avoir aussi remarqué que sur ce sol la végétation avait pris un développement bien plus rapide que dans le reste de la forêt.

PREUVE A L'APPUI. — Les Russes professent, dit-on, un attachement sincère et vif pour le prince Constantin ; ils se plaisent à vanter ses belles et heureuses qualités : l'une des anecdotes qu'ils citent le plus fréquemment pour justifier leur admiration et les espérances qu'ils fondent sur la haute intelligence du futur empereur de toutes les Russies, est celle-ci :

« Un jour la Newa, dans une forte crue, avait atteint les anneaux du quai qui indiquent le point le plus élevé. Le grand-duc, qui avait alors 16 ans, était au palais d'hiver avec le ministre de la police, M. de Brakendorff, frère de Mme la princesse de Lieven. — « Si j'étais le maître, dit Constantin, j'empêcherais bien la Newa de toucher les anneaux. — Mais que ne le faites-vous, lui dit le ministre, n'êtes-vous pas grand-amiral ? — Oh oui ! reprit l'enfant, grand-amiral pour rire, mais si je l'étais pour de bon ! — Eh bien ! que feriez-vous ? — Je ferais hausser les anneaux, » dit le petit grand-duc en se redressant.

TAXE DES LETTRES. — Le relevé annuel publié par l'administration des postes, en Angleterre, démontre que le nouveau système de la taxe des lettres a fait, dans le courant de l'année 1845, des progrès plus grands encore que l'année précédente. Il a été délivré dans le Royaume-Uni, pendant l'année 1845, 271 millions et demi de lettres, 30 millions de plus qu'en 1844. Le revenu brut, qui s'est élevé en 1845 à 1 901 580 liv. st., dépasse de 20 000 liv. celui de 1844 ; on a donc atteint, pour le trésor, les quatre cinquièmes de ce que produisait l'ancien système. Le revenu net a dépassé de 56 000 liv. celui de 1844, et le nombre des lettres expédiées dans le district de Londres s'est tellement accru, que leur produit dépasse de beaucoup celui que donnait cette même catégorie avant la réduction. Le relevé des lettres expédiées, dans le courant de janvier 1846, dans tout le Royaume-Uni, indique pour l'année entière une proportion de 503 millions. C'est quatre fois plus que ce qui circulait dans toute l'Angleterre avant la réforme postale. Les envois d'argent sont *trente* fois plus considérables.

CHARITÉ SOCIALE. — Le jour de la fête du roi une distribution gratuite de pain a été faite aux indigents de Carcassonne. Il paraît qu'il a été distribué 200 kil. de pain environ de moins que les années précédentes. On sera douloureusement surpris de cette diminution, quand on saura qu'elle a pour unique motif la cherté extraordinaire du pain cette année. Il nous semble que cette situation aurait dû produire une détermination toute contraire, et la cherté du pain devait être une raison d'en distribuer davantage.

DERRIÈRE LE GRAND MAT. — Nos lecteurs apprendront avec plaisir que ce roman, d'un intérêt à la fois si simple et si émouvant, publié dans la *Démocratie pacifique*, vient de paraître chez l'éditeur Pétion. Il est inutile de leur rappeler que ce livre est une étude vraie, sentie, prise sur le fait de toutes les sensations de l'homme de mer pendant une traversée. L'auteur, M. Pujol, y a victorieusement prouvé que l'intérêt

Nous nous bornerons à indiquer, d'après le journal l'*Institut*, les moyens généraux et les preuves matérielles à l'aide desquelles l'illustre physicien anglais s'est efforcé, dans une séance de l'Institution royale de Londres, de rendre manifestes pour son auditoire les phénomènes les plus délicats de cette action nouvelle qu'il appelle diamagnétique.

L'électro-aimant dont il s'est servi avait la forme d'un fer à cheval ; le fer consistait en une barre courbée de 3 3/4 pouces anglais de diamètre et de 46 pouces de longueur ; autour étaient enroulés plus de 500 pieds d'un fil de cuivre ayant environ 1/5 de pouce de diamètre. L'aimant était placé les pôles en haut, au niveau de la table du physicien, et deux pièces glissantes de fer en formaient les armatures mobiles, de façon qu'on pouvait régler à volonté la distance qui les séparait. Il était excité par 20 couples d'une batterie de Grove.

M. Faraday a d'abord rendu sensibles les deux effets distincts et caractéristiques produits sur les corps magnétiques à la manière du fer, savoir : la position axiale prise par une portion allongée de la substance quand on la place entre les pôles, et l'attraction quand le corps est voisin de l'un des pôles. Afin de faire comprendre toute la force de l'aimant et le soin qu'il faut apporter dans ces expériences, il a roulé en cylindre une feuille de papier ordinaire, et a montré que ce cylindre était magnétique, puisqu'il se dirigeait entre les pôles ; ce qui rend manifeste la délicatesse de l'épreuve et la nature définitive de l'action.

Les corps diamagnétiques ont ensuite été soumis à l'action de l'aimant ; des barreaux de cristal, de phosphore, de bismuth mis tour à tour en expérience, ont tous pris spontanément une position équatoriale, et quand on les mettait en mouvement, ils oscillaient autour de cette position. Tous étaient suspendus par un paquet de fil de cocon, et mis à l'abri des mouvements de l'air par une cage de verre. La répulsion effective du bismuth et du phosphore a été ensuite rendue évidente par une sorte de disposition micro-métrique dans laquelle la substance était suspendue à l'extrémité du petit bras d'un levier équilibré, tandis qu'un grand disque de papier était attaché au long bras placé à l'abri sous un écran de verre. De cette manière on a vu le disque se mouvoir dans une étendue de 15 à 20 pouces à droite ou à gauche, à volonté, suivant que les pôles magnétiques étaient amenés près du bismuth ou du phosphore d'un côté ou d'un autre. Parmi les matières organiques, une tranche de pomme et un morceau de bois ont obéi librement à l'aimant en oscillant autour de sa position équatoriale.

M. Faraday s'est ensuite occupé de la condition magnétique des composés de métaux magnétiques, principalement de leurs sels et des solutions qu'on en prépare. Les solutions fournissent des liquides transparents, des milieux magnétiques, capables, dans certaines limites, de s'ajuster à tous les degrés de force, en permettant d'examiner les phénomènes magnétiques sous une forme nouvelle, à savoir, comme existant dans les milieux dont les corps, soit magnétiques, soit diamagnétiques, sont entourés et affectés par eux. Pour éclaircir ce sujet, l'illustre physicien a pris l'air pour exemple, et dit qu'on ne doit pas supposer *à priori* que l'air n'a pas de rapport magnétique avec les autres corps, car il a en réalité un rapport direct, et M. Faraday l'a montré d'une manière manifeste. Il a pris un tube mince de verre contenant de l'air et hermétiquement scellé ; ce tube a été suspendu entre les pôles d'un aimant par un fil de cocon et pondéré en y attachant un petit tube de mercure placé exactement sous le milieu, de manière à pouvoir plonger dans l'eau quand on l'en entourait ; une jarre de verre, contenant dans sa partie inférieure une solution claire de protosulfate de fer, et par dessus de l'eau distillée, a été disposée sur un pied entre les pôles, de manière qu'on pût l'abaisser en laissant le tube à l'air libre, ou l'élever jusqu'à ce que le tube fût ou dans l'eau ou dans la solution. Pendant tout le temps que le tube à air restait dans l'air, il paraissait parfaitement indifférent à l'action des pôles ; mais, du moment qu'il plongeait dans l'eau, il semblait fortement magnétique et prenait une direction axiale avec une force considérable ; d'un autre côté, quand il entrait dans la solution ferrugineuse, il ressemblait à un corps diamagnétique en prenant une direction équatoriale, et était fortement repoussé : ainsi, suivant la nature du milieu immédiatement ambiant, il pouvait paraître corps neutre, corps magnétique ou corps diamagnétique. On peut faire alterner les phénomènes avec la plus grande facilité un grand nombre de fois, en relevant ou abaissant la jarre.

De la même manière, M. Faraday a montré qu'une solution faible de sulfate de fer agissait comme un corps magnétique dans l'eau, et comme un corps diamagnétique dans une solution plus concentrée ; et, après quelques remarques sur ces phénomènes différentiels, ainsi que sur les rapports entre les phénomènes terrestres magnétiques et diamagnétiques, il a mis fin à cette brillante exposition, dont nous avons cru devoir reproduire un écho dans notre *Bulletin*, tant sont nouveaux et curieux les phénomènes découverts par l'illustre physicien anglais. M. Faraday a certainement ouvert à la science une voie féconde, non-seulement sous le rapport théorique, mais aussi sous le rapport pratique. Un progrès si considérable ne saurait s'accomplir sans apporter quelque bienfait physique à l'humanité.

GENÈVE. — ARC LUMINEUX PRODUIT PAR LA PILE.

Paris, Londres, Berlin, Genève et Saint-Pétersbourg sont à peu près aujourd'hui les seuls centres scientifiques où les travaux se succèdent rapidement. Paris, à cause de l'influence considérable exercée par la presse française dans le monde entier, est le centre le mieux placé pour donner la plus forte impulsion aux progrès des sciences. Il fait certainement fonction de pivot ; et quels que soient les reproches sérieux qu'on ait à lui adresser sur la négligence qu'il met à exercer cette fonction, on vient toujours le chercher lorsqu'il s'agit de faire connaître un fait nouveau. C'est ainsi que M. de La Rive, qui est certes l'un des hommes les plus éminents de Genève, et qui soutient la splendeur scientifique d'une ville qui a possédé les Saussure et les de Candolle, est venu lire devant notre Académie des sciences un extrait de ses recherches sur les phénomènes moléculaires qui accompagnent la production de l'arc voltaïque entre deux pointes conductrices.

Le passage du courant voltaïque détermine dans les corps qui le transmettent non-seulement des effets lumineux, calorifiques et chimiques, mais encore des phénomènes moléculaires. Les phénomènes sont très variés : tantôt ils se présentent sous forme d'un transport de la matière pondérable dans une certaine direction déterminée ; tantôt ils se mani-



viennent rouge blanc au pôle positif, sur une longueur de 3 centimètres environ ; au pôle négatif elles ne rougissent même pas. Les plaques métalliques, qui ne s'échauffent que peu quand elles communiquent avec le pôle négatif, éprouvent, lorsqu'elles terminent le pôle positif, une élévation de température telle qu'elles sont rapidement trouées, lors même qu'elles sont formées de *fer* ou de *platine*, si leur épaisseur ne dépasse pas un millimètre.

Cette plus grande élévation de température au pôle positif qu'au pôle négatif, la désagrégation de la matière, qui s'opère au premier et non au second, semblent montrer que la substance placée au pôle positif éprouve des vibrations ou des actions mécaniques que n'éprouvent pas celles qui communiquent avec le pôle négatif. C'est, au reste, ce que démontre encore mieux le fait remarquable suivant :

Si l'on prend pour terminer les pôles deux tiges de fer doux, d'un centimètre de diamètre; taillés en pointe fine, on peut les éloigner l'une de l'autre de 6 millimètres, sans que l'arc lumineux cesse d'être produit. Quand on les aimante fortement, en faisant passer un courant électrique dans une hélice dont on les entoure, ou en les mettant en contact avec les pôles d'un fort électro-aimant, l'arc lumineux cesse immédiatement. Si l'aimantation disparaît assez vite pour que les pointes n'aient pas eu le temps de se refroidir sensiblement, l'arc lumineux reparaît aussitôt ; dans le cas contraire, il faut remettre les pointes en contact pour qu'il ait lieu de nouveau. Lorsqu'on aimante d'une manière permanente les tiges de fer doux, on peut produire encore entre les pointes l'arc lumineux; mais il diffère alors totalement de celui qu'on obtient quand il n'y a pas aimantation. Dans ce dernier cas, l'arc se présente sous la forme d'une espèce de courant de fer fondu, s'écoulant avec facilité et sans bruit du pôle positif au pôle négatif, avec une auréole lumineuse d'un éclat des plus vifs. Mais quand il y a aimantation, la distance à laquelle il est possible d'éloigner les pôles l'un de l'autre, sans cessation de l'arc lumineux, est tout au plus le tiers de ce qu'elle est dans le cas de non-aimantation. En outre, l'arc se présente sous forme d'étincelles, s'échappant avec peine et avec bruit de tous sens de la pointe positive. Aussitôt que l'aimantation cesse, l'arc lumineux redevient instantanément paisible, et reprend l'apparence qu'il avait avant l'aimantation.

M. de la Rue a réussi à produire le bruissement dont nous venons de parler, d'une manière beaucoup plus marquée, en remplaçant l'une des deux pointes en fer doux par une pointe faite d'un autre métal, et mieux encore de colle ou de charbon de bois bien recuit. On obtient alors, quand le fer doux est aimanté, et seulement dans ce cas, un son continu très aigu et très intense, tout à fait semblable à celui que produit la sortie de la vapeur dans les sifflets des locomotives. Ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le son n'a lieu qu'autant que la pointe de fer doux aimantée communique avec le pôle positif ; si elle communique avec le pôle négatif, on n'entend pas le moindre bruit.

ACADÉMIE DES SCIENCES.

Télégraphie électrique. — Des résultats importants concernant ce nouveau mode de transmission de la pensée ont été signalés dans la dernière séance. M. Bréguet écrit que, sur la ligne de Rouen, un fil de fer a pu être substitué au fil de cuivre employé jusqu'ici, sans nécessiter l'emploi d'un plus grand nombre d'éléments : six couples ont suffi dans l'un et l'autre cas. Il y a plus, on a expérimenté, en revenant au fil de cuivre, qu'un seul couple développait assez d'électricité pour la transmission des dépêches de Paris à Rouen.

La télégraphie électrique est donc parfaitement applicable à de longues lignes sans exiger des appareils dispendieux. On a fait parcourir au fluide, au moyen d'un triple fil, trois fois la distance entre Paris et Rouen, c'est-à-dire 99 lieues, et la dépêche est parvenue tout aussi bien que si elle n'avait fait qu'un parcours. Enfin, l'on a pu faire se croiser les dépêches transmises en sens inverse sur deux fils, sans aucun trouble dans les deux communications simultanées.

De son côté, un ingénieur américain, M. Morse, annonce qu'aux Etats-Unis la télégraphie électrique fonctionne sur une ligne de 270 lieues de développement.

Du café et de ses qualités nutritives. — Un premier Mémoire lu par M. Payen, sur ce produit tant recherché pour sa saveur et ses propriétés agréablement stimulantes, aboutit à cette double conclusion pratique :

1° Il faut ménager avec soin la torréfaction du café, l'arrêter au degré qui le rend friable et lui donne une couleur *rousse*, ou *marron* tout au [illegible] jusqu'à la couleur brune, en altérant trop profondément les matières organiques azotées, développe des huiles empyreumatiques à odeur désagréable.

Théorie de l'œil, et lois physiques de la vision. — L'explication des phénomènes physiologiques appelle de plus en plus le concours des sciences mathématiques et chimiques. On pourrait prendre en quelque sorte pour mesure du progrès de la physiologie la part d'intervention légitime et incontestable de ces dernières sciences dans son domaine, part bien restreinte encore, malgré les incessantes conquêtes de l'esprit moderne dans cette direction. Il convient donc d'encourager les efforts qui tendent à constater dans les actes vitaux l'application des lois générales qui régissent l'univers. Un homme qui occupe un poste élevé dans le corps savant des ponts et chaussées, M. Vallée, poursuit depuis longtemps la solution du problème de la vision à l'aide des formules mathématiques. L'Académie des sciences, qui a plus d'une fois encouragé ses travaux à ce sujet, avait à se prononcer sur un quatrième Mémoire de M. Vallée relatif à la théorie de l'œil.

L'hypothèse fondamentale de l'auteur est que la réfringence de l'humeur vitrée croît rapidement du cristallin à la rétine, et que le cône des rayons convergents, formé d'abord par la cornée et le cristallin, beaucoup en avant du fond de l'œil, se transforme par l'action des couches postérieures plus denses de l'humeur vitrée, en une surface courbe de révolution à pointe beaucoup plus aiguë que le cône; ce qui, d'une part, diminue considérablement l'aberration de chaque pinceau homogène, et d'autre part, par une action contraire à celle de l'aberration de réfrangibilité ordinaire, produit jusqu'à un certain point l'achromatisme. Ceci, par malheur, ne s'appuie sur aucune observation, et la commission de l'Académie déclare ne pouvoir se prononcer, faute de preuves suffisantes, sur le mérite de cette vue de M. Vallée. Elle l'invite à compléter ses travaux par la détermination expérimentale du pouvoir réfringent et du pouvoir dispersif des diverses parties de l'humeur vitrée.

De l'assainissement des fabriques d'engrais-sang. Tel est le titre d'un Mémoire adressé par M. le docteur Sucquet. L'auteur énumère en commençant quelques-uns des nombreux foyers d'infection qu'engendrent autour d'elles les grandes villes. Parmi les matières compromettantes pour la salubrité, se trouve le sang des abattoirs, qui depuis 1825 a acquis une valeur commerciale. A cette époque, en effet, il fut démontré que les débris les plus putrescibles des animaux pouvaient être sans retard et sans perte employés comme engrais, pourvu qu'on ralentît les effets de leur décomposition. Tel est l'usage que reçut dès lors la plus grande partie du sang des abattoirs, le sang fibrineux désigné sous le nom de *cassiotte*. Les raffineries absorbent une forte partie du sang liquide. La grande quantité d'albumine qu'il renferme le rend très propre à décolorer et nettoyer le sucre sans qu'il perde de ses propriétés fertilisantes. Une autre partie du sang, qu'on dessèche rapidement, à une température au-dessous de 60°, est destinée à la préparation des poudres clarifiantes pour les vins, les alcools, etc. Enfin, on s'est avisé de faire servir une partie du sang des abattoirs à la nourriture des porcs. On a dû y renoncer à cause des effets nuisibles qu'il produisait sur la santé de ces animaux.

Quoiqu'il en soit de ces divers usages, on traite le sang réuni dans de vastes tonneaux, en y faisant arriver au courant de vapeur qui le tient en ébullition pendant un temps suffisant pour prévenir sa putréfaction. Mais, comme le fait observer M. Sucquet, cette cuisson de grandes masses de sang n'est point sans inconvénient sous le rapport de l'hygiène publique. Il propose en conséquence d'y substituer la précipitation à froid de toutes les matières animales du sang par le persulfate de fer. Il verse dans le sang une dissolution de ce sel marquant de 17° à 20° à l'aréomètre, et elle coagule instantanément ce liquide en une masse solide, noirâtre, inodore et imputrescible. 5 p. 0/0 de sel suffisent pour produire ce résultat. L'auteur a opéré avec plein succès sur un tonneau de 4 500 litres. Les frais, suivant lui, seraient moins élevés qu'avec le procédé actuel, et ne dépasseraient pas 5 fr. pour 100 kil.

Voyage de M. Raffenel dans l'intérieur de l'Afrique. — M. Arago annonce que ce jeune voyageur, qui a déjà fait preuve de tant de courage et de résolution, va de nouveau s'enfoncer dans l'intérieur de l'Afrique, afin de parcourir ce continent de l'ouest à l'est, entreprise dans laquelle ont toujours succombé les hardis explorateurs qui l'ont jusqu'à présent tentée. (Meilleure chance et glorieux retour à notre

[illegible]
— Paille de blé 1re 28 à 30; 2e 25 à 27; 3e 00 à 00.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 5 mai. — Veaux amenés 481, vendus 431 à 1,70-1,55-1,40. — Vaches grasses amenées 83, vendues 46 1,04-1,94-0,78. — Vaches laitières amenées 79, vendues 28 de 225 à 520. Taureaux am. 24, vend. 24 à 0,84.—Porcs am. 00, vend. 00 à 0,00-0,00-0,00.

Bourse du 6 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 20	84 20	84 » »	84 » »
— — fin courant	84 20	84 20	84 » »	84 » »
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 10	120 15	120 10	120 15
— — fin courant	120 35	120 40	120 30	120 30

4 1/2 J. 22 m. dr cours	»	» »	Banq. de Fr. dr cours	3423	» »
4 J. »	»	106 25	O. V. de Par. »	1380	» »
Emp. 1844. au Ct	»	» » »	C. hyp...... »	»	» »
— fin Ct	»	» » »	— Gouin..... »	»	» »
B. du Trés.	»	3 1/2	— Gann..... »	1150	» »

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	84 30	84 20	—	84 65	84 60
5 p. 0/0......	d. 50	120 60	120 35	—	» » »	» » »
REPORTS.	du Ct à fin du mois.				D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0......	10 »	» »			» »	» »
5 p. 0/0......	27 1/2	» »			» »	» »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »	ROM..............	Der C.	100 1/2
Récép. Rotsch.	»	101 » »	BELG. 4 1/2.....	»	99 3/4
ESP. Dette act.	»	» » »	— 5 0/0......	»	» » »
— — pass.	»	» » »	— do 1840.....	»	100 1/4
— 3 p. 0/0.	»	» » »	— do 1842.....	»	101 3/4
Dette intérieure	»	31 7/16	— Banque.....	»	» » »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» » »	— do Em. 1841.	»	» » »
HOLL. 2 1/2	»	» » »	PIÉMONT........	»	» » »
HAITI.........	»	» » »	AUTRICHE........	»	» » »

Union linière... » » » — Fourneaux de l'Aveyron.... » » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1250 »
Act. d J.	» » »
Ch. S. G.	1007 50
V. r. dr.	305 »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	300 »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1263 75
— à Rouen.	1047 50
R.-Havre..	765 »
Avignon...	» »
Str. à Bâle.	220 »
Paris-Str...	547 50
Tours-Nant	543 75
Orl.-Vierz.	605 »
C. du Nord	763 75
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc..	460 »
Boul. à Am.	545 »
Orl.-Bord.	635 50
Mont. à Tr.	440 »
Paris-Lyon	575 »
Bord-Teste	» »
Zinc V. M..	6425 »
Lin Maber.	730 »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75.50 à 75,00; courant du mois, 77,00 à 76,50; juin et août, 78,00 à 77,00; 4 dern., 81,00 à 80,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00; cameline, 00,00 à 00,05. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 123; courant du mois, 124; juin, 122; juillet et août, 124,00 offert; quatre dern., 00,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Trois publications importantes viennent de paraître chez l'éditeur Pagnerre : un livre de science politique, *De l'Organisation de la République*, par M. Pilliard, ancien préfet ; la 2e édition de la charmante comédie de M. Félix Pyat, *Diogène*, et les *Mystères de la Russie*, ouvrage d'un grand intérêt, qui a fait connaître dans ses détails les plus secrets la situation actuelle de l'empire russe.

— M. Reboul, de Nismes, vient de publier dans la *Bibliothèque Charpentier*, un nouveau volume de *Poésies*. On retrouve dans ces compositions du célèbre boulanger, et à un plus haut degré encore, toutes les qualités qui ont fait la fortune de ses premiers vers. M. Reboul est bien le poète du midi de la France, il en exprime parfaitement les idées, les croyances, le goût et les sentiments; son nouveau volume sera au moins aussi recherché que les deux premiers, et sans nul doute son succès sera encore plus grand.

Spectacles du 7 mai.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Femme de 40 ans.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ODÉON. — Ingénue. Touristes.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Gentil-Jobard. Conte bleu. Mansarde.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Vendetta.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jardin d'hiver. Mari. Ennemis. Diplomate.
7 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Frisette. Lait d'ânesse. Mlle ma Femme.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Petites Danaïdes.
6 h 1/2 GAITÉ. — Madeleine. Jean-Baptiste.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Début des mimes Scandinaves.
6 h. 3/4 CIRQUE-OLYMPIQUE. — Cheval du Diable.
6 h. 3/4 COMTE. — Mon Habit. Intermède. Fantasmagorie. Jeunes Lions.
6 h. 1/2 FOLIES. — Rocambolle. Lilas. Canaille. L'Avoué.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Quelques grandes maisons seules peuvent faire les dépenses nécessaires pour monter en grande échelle un système d'études et d'inventions continues, nécessaire pour assurer à la fabrique lyonnaise sa prééminence. Car, on le sait, l'élégance, le bon goût et la nouveauté des dessins, sont les titres qui jusqu'à présent ont donné tant de prix aux produits de l'industrie lyonnaise sur tous les marchés du globe. Or, voici ce qui arrive. A peine un dessin est-il lancé que les petits industriels qui n'ont ni le talent ni l'argent pour en produire de meilleurs, s'en emparent, le contrefont servilement ou l'imitent avec quelque léger changement qui rende plus difficile un procès en contrefaçon. De là un découragement pour les inventeurs, ou bien un épuisement rapide du bénéfice de leur idée par son application immédiate sur de trop grandes proportions, ou son extension aux articles courants. Nous désirons que les nouvelles lois sur la propriété des dessins et sur les marques de fabrique préviennent un mal qui atteint la fabrique française dans son titre principal au succès, le génie des industriels ; mais nous n'osons l'espérer. Pour introduire la loyauté dans les relations industrielles et commerciales, il faut des garanties d'un ordre beaucoup plus élevé que de simples mesures répressives : l'organisation de la grande industrie pourra y conduire.

Il est un moyen d'encourager le génie inventif qui dépend des chefs de maison et qu'ils ont le tort de trop négliger ; c'est la rétribution généreuse des contre-maîtres et autres employés quand ils concourent à perfectionner la fabrication. Un détail amélioré, un procédé supérieur trouvé, une économie de ressorts opérée, cela suffit quelquefois pour faire la fortune d'un industriel ; toujours cela y contribue. Eh bien ! quel profit en résulte pour l'inventeur ? Aucun : le talent, pas plus que le travail, ne participe, en ce cas, à l'augmentation de richesse, toute réservée au capital.

Non-seulement c'est d'une profonde injustice, mais d'une grande inhabileté.

L'auteur du *Juif errant* raconte dans une note de son livre, qui est tout véridique, quoque rattachée à la fabrique idéale de M. Hardy, que le chef d'une grande maison industrielle de Paris, conçut et réalisa il y a quelque temps le projet d'associer ses contre-maîtres et chefs d'ateliers aux bénéfices de son entreprise. Il jugea qu'en les intéressant au succès il devait prendre leurs conseils, et par égard de convenances bien plus qu'en vue d'un avantage réel, il les assembla de temps à autre pour parler des affaires communes. Quelle ne fut pas sa surprise d'entendre émettre dans ces réunions une foule de bonnes idées que jusque-là ses contre-maîtres avaient gardé pour eux seuls, par insouciance ou par calcul ? En très peu de temps ses procédés de fabrication reçurent, grâce à des révélations multipliées, de notables perfectionnements, qui se traduisirent en augmentation de bénéfices dont il fut heureux d'abandonner une part à ses collaborateurs. Et depuis, l'esprit des contre-maîtres est toujours en quête d'innovations dont ils recueillent leur profit.

Une pareille combinaison, qui ferait au talent un meilleur sort, toutefois nous rappellerons au nom de nos principes, que dans l'état actuel de la société l'éducation professionnelle, si vivement réclamée par quelques esprits, risque de condamner l'homme à la servitude d'une seule fonction pendant toute sa vie. Elle devrait s'étendre à des fonctions multiples pour être sans inconvénients. Il faut, de plus, qu'elle soit ennoblie par l'éducation générale qui fait l'homme et le citoyen, sous peine d'isoler l'individu de la société humaine, et de l'étouffer dans l'étroite prison d'un métier, ou plutôt d'un fragment de métier. Résultat déplorable où conduit déjà la division du travail, à défaut d'une organisation où cet excellent principe de perfectionnement soit équilibré par d'autres principes non moins essentiels. L'absence d'un système qui offre ces garanties rend plus nécessaire encore l'alliance de l'éducation générale avec l'éducation professionnelle.

(1) Voir le No d'hier.

Les intérêts de l'industrie de la soie sont en harmonie parfaite avec les tendances de la nature humaine, qui aspire au luxe et à la richesse, et même ils se sont accordés jusqu'à présent avec tous les intérêts français. Cependant nous voyons percer depuis quelque temps dans les sentiments de l'industrie de Lyon, une dissidence avec l'agriculture, menace d'une prochaine hostilité, qui annonce un vice secret de part ou d'autre, peut-être dans toutes les deux. Voici à quelle occasion :

Les tisseurs ont reconnu que si les soieries chinoises étaient à très bas prix, ce bon marché tenait à la différence du prix de la matière première plus qu'à celui de la façon industrielle. Il paraît en effet que par des conditions locales meilleures, les profits du propriétaire et de l'éducateur sont moindres qu'en France ; qu'il en est de même pour la filature. Aussi les soies chinoises sont-elles moins chères que les soies de France, d'Italie, de Sardaigne et du Levant, dont la fabrique lyonnaise tire un merveilleux parti. Pourquoi Lyon, qui jusqu'à présent ne s'est approvisionné que dans ces pays, n'achèterait-il pas aux entrepôts anglais, puisqu'on n'a pas su en créer chez nous, les soies chinoises, grèges, écrues et moulinées, dont il a besoin ? C'est au moyen de ces soies que l'Angleterre a développé avec un grand éclat sa propre industrie : quelle valeur n'acquerraient-elles pas entre les mains des fabricants français? Ainsi disent beaucoup de fabricants.

La conclusion est toute naturelle : que le gouvernement ouvre la France aux soies étrangères, considérées comme matière première, et qu'il prohibe les tissus, si cela ne suffit pas. Alors l'industrie nationale lyonnaise se maintiendra et prospérera.

Très bien ; mais les propriétaires, les cultivateurs, les éducateurs, les filateurs et les mouliniers seront ruinés par la concurrence étrangère. Et pourquoi une partie notable de l'agriculture française et une industrie considérable seraient-elles sacrifiées aux intérêts de quatre ou cinq grandes villes ?

Cette dissidence atteste, disons-nous, un vice secret dans l'organisation du travail national, puisque la prospérité des uns ne peut être obtenue que par le sacrifice des autres. La même opposition des intérêts se présentait au sujet de l'industrie linière, comme nous l'avons fait voir à propos du traité belge.

Si, pour complaire à l'agriculture, on prohibait les soies étrangères, ... l'une et l'autre sont solidaires, pour le ... comme pour le succès. Il faut donc se mettre en quête d'inventer un système où leurs intérêts soient associés, et non hostiles, et ce système ne peut exister que dans la combinaison de la grande agriculture avec la grande industrie.

Peut-être aussi est-il bon de ne pas encourager outre mesure l'engouement qui s'est manifesté depuis quelques années pour les plantations du mûrier. Il faut réserver cette culture, qui demande beaucoup de main-d'œuvre, aux pays de France les mieux favorisés par les conditions climatériques. Heureux encore ces pays, s'ils peuvent lutter contre des contrées aussi favorisées par la nature que l'Italie, le Levant, l'Inde et la Chine !

Nous bornerons là ces aperçus, nous réservant de faire connaître, dans quelques jours, les résultats de la comparaison des diverses qualités des soieries, au point de vue purement industriel. Nous n'avons voulu qu'indiquer les questions, et non les résoudre. C'est une matière importante, difficile, presque neuve, qui appelle les plus sérieuses études. Les variations de la mode troublaient déjà trop souvent la prospérité de l'industrie de la soie : en présence d'un nouvel ennemi, la concurrence étrangère, il faut redoubler d'efforts pour conserver un sceptre qui est depuis plus de deux siècles dans les mains de la France. La France remet le soin de son honneur à la noble ville de Lyon.

Machiavélisme du gouvernement autrichien.

La conduite du gouvernement autrichien pendant les derniers troubles de la Gallicie est une abdication morale. Les pouvoirs politiques ne sauraient se maintenir long-temps par la seule force des armes. Il faut qu'un principe vienne les appuyer, qu'ils soient soutenus par la sympathie ou du moins par le respect des nations.

Le gouvernement autrichien, qui n'a jamais été populaire en Pologne, y est maintenant méprisé de tous. Il s'était montré barbare et dépourvu de toute moralité en soldant les paysans galliciens, en les encourageant au massacre de la noblesse ; il se montre faux et hypocrite aujourd'hui, en présentant aux paysans comme une marque de son libéralisme et de sa sollicitude pour leurs intérêts des concessions qu'il leur fait bien à regret et dont la noblesse gallicienne avait pris depuis long-temps l'initiative.

Un coup d'œil jeté sur l'histoire de la Gallicie mettra nos lecteurs à même d'apprécier le machiavélisme de l'ordonnance impériale, destinée à pacifier les paysans et reproduite il y a quelques jours dans presque tous les journaux de Paris.

Lors du partage de la Pologne, le gouvernement de Vienne, au lieu d'assimiler complètement la condition sociale des Galliciens à celle de ses sujets allemands, conserva, développa précieusement les germes d'organisation féodale qu'il trouva dans la Gallicie. La féodalité lui parut un moyen commode d'exploiter et de pressurer ce pays, et en outre de prévenir et de paralyser toute insurrection nationale de la Pologne autrichienne, en nourrissant des griefs sans cesse renaissants, une hostilité perpétuelle entre les nobles galliciens et leurs corvéables.

Les rapports des seigneurs et des paysans furent réglés, pour la Gallicie, par des ordonnances impériales de 1786. En voici les dispositions principales :

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
VENDREDI 8 MAI 1846.

Les Parias d'outre-Manche.

A LA BARONNE LÉONIE DE G...

Londres, ce 5 mai 1846.

...D'abord, permettez-moi de vous gronder, chère baronne. Vous n'avez sans doute pas oublié le reproche que vous m'adressiez dans votre dernière épître. Vous m'accusiez de négligence. Vous m'aviez, disiez-vous, demandé quelque saisissant épisode de la vie populaire à Londres, et, soit insouciance, soit parti pris, je refusais de satisfaire votre curiosité. Aujourd'hui, je veux prendre ma revanche, chère belle, et si je ne gagne pas ma cause auprès de vous, il faut avouer que j'aurai joué de malheur. Vous avez toujours professé une sympathie profonde pour les infortunés, vous avez pris souci de leurs infortunes, et vous avez cherché à répandre un baume vivifiant sur les plaies toujours saignantes qui les torturent. Et vous avez bien fait !

A Paris, le peuple souffre, c'est vrai. Il souffre comme dans tous les grands centres de population. Cela a toujours été, cela sera toujours... jusqu'à ce qu'une âme généreuse se charge d'appliquer enfin la théorie qui doit régénérer la société.

Hélas ! ce que vous voyez à Paris, chère baronne, est du bonheur, comparé à ce que j'ai sous les yeux, dans cette Babel moderne qui dresse sa gigantesque silhouette aux bords de la Tamise. A Paris, le vice et la misère sont honnêtes ; ils peuvent s'avouer, à la rigueur. A Londres, il n'en est point ainsi... Toutes les dégradations humaines s'étalent impudemment au grand jour ; le vice effraie à force d'être hideux, et la misère fait saigner l'âme, tant elle est contagieuse et nue !

Mais ici je prévois une objection de votre part ; je veux la détruire avant d'aller plus loin.

Comment se fait-il, ne manquerez-vous pas de me demander, que dans un pays si éminemment religieux, si libre, si bien rempli d'institutions de bienfaisance, le peuple soit tombé si bas ? A cela je vous répondrai qu'ici la religion n'est souvent qu'un masque d'hypocrisie. — Les véritables jésuites sont à Londres. Et qu'est-ce donc que la religion anglicane telle que la professe l'aristocratie britannique, si ce n'est l'auxiliaire obligé de l'orgueil et du mépris des opprimés ? Et cette liberté du gouvernement représentatif que l'on ose prôner si haut, qu'est-elle donc après tout ? Un mensonge, une singerie, moins qu'un prétexte... Le droit de se réunir au nombre de cent mille hommes dans une plaine, pour entendre les hâbleries d'un Macaire populacier, mais en même temps l'obligation de se disperser à la première apparition du *policeman* armé de son estaffe... Le droit de représenter le duc de Wellington en coq botté et la reine Victoria en poule couronnée dans une situation intéressante... Mais en même temps l'obligation imposée aux membres de la chambre basse de repousser toute réforme véritablement utile au pays... Le droit de créer, d'établir une foule de maisons de bienfaisance destinées à soulager les opprimés, mais aussi l'obligation, par elles prise, de se montrer plus impitoyables cent fois que le garde-chiourme des bagnes officiels !... Voilà donc à quoi se résume cette philanthropie tant vantée d'Albion. Partout le mal dans toute son affreuse nudité, partout aussi la plus lâche hypocrisie, mais de remède nulle part !

Croyez bien, chère baronne, que je ne sors pas ici des strictes limites que m'impose la vérité — il est des sujets tellement graves qu'on ne joue pas avec eux — sérieux par dessus toutes choses, ils veulent être sérieusement traités.

Je vous ai parlé des établissements prétendus de bienfaisance, j'ai voulu m'assurer par moi-même de ce qu'un *workhouse* (1) pouvait offrir de profitable à l'infortune, et j'ai visité un de ces nombreux asiles de l'indigence. J'en sortais donc, fort peu édifié sur les idées humanitaires, telles qu'on les pratique en ce pays-modèle du gouvernement représentatif, lorsqu'un spectacle douloureux me toucha d'une pitié profonde. Des âmes charitables, — il s'en rencontre partout, — rapportaient sur un brancard une pauvre femme couverte de haillons et un enfant nu ; la mère et l'enfant étaient morts tous deux, ils s'étaient noyés dans la Tamise.

— Cette femme a dû bien souffrir ! m'écriai-je assez haut, pour qu'un voisin pût recueillir mes paroles.

— C'est vrai, monsieur, dit le voisin ; Jane Hopkins a bien souffert, en effet. Figurez-vous, monsieur, que cette malheureuse vivait d'un *penny* de pommes de terre par jour, et que, réduite à la dernière extrémité, elle s'était vue forcée de mettre son petit Tom au *workhouse* ; mais la mère ne pouvait rester longtemps privée de la vue de celui sur lequel elle avait concentré toute son affection ; et puis l'enfant était souffrant ; on voyait bien que la faim avait passé par là, car ses joues amaigries, son œil terne et vitreux et ses petites lèvres desséchées formaient un terrible argument contre le régime du *workhouse*. Jane Hopkins résolut donc de reprendre son enfant, sauf ensuite à le recommander à la miséricorde de Dieu ! Croiriez-vous, monsieur, que lorsqu'on eut consenti à le lui rendre, après une foule d'objections et de difficultés, on eut eu la barbarie de le dépouiller de ses vêtements et de le remettre à sa mère dans un état complet de nudité, en se fondant sur ce que les règlements du lieu avaient de formel... En effet, ces vêtements appartenaient au *workhouse*, il les avait donnés à l'enfant qui entrait. Donc il était tout naturel qu'il les lui reprît en sortant. Ce coup a été trop rude pour Jane Hopkins, et après avoir imploré le pardon du bon Dieu, elle a préféré mourir avec son enfant que de l'abandonner à des hommes sans entrailles.

(1) Maison de travail.

C'est ainsi, chère baronne, que se pratique un des plus sublimes préceptes de l'Evangile, sur cette terre privilégiée.

Mais assez du *workhouse*... Deux mots maintenant sur le quartier Saint-Giles et sur le *Gin Palace*, ou palais du Genièvre. Le quartier Saint-Giles, théâtre du lugubre drame que je vais essayer de vous raconter, se compose d'un informe et sombre pâté de maisons entrecoupé de ruelles tortueuses qui se prolongent entre les rues artérielles de Holborn et d'Oxford. Ces maisons, ou plutôt ces caves, sont habitées par une multitude fourmillante, grouillante et abâtardie d'Irlandais affamés. Ce sont les parias de la Grande-Bretagne, les Bohémiens de Cordoue transplantés à Londres, moins le ciel lapis lazuli, la cigarette et la guitare sous les orangers...

Un soir du mois de février dernier, qu'il tombait une pluie fine et pénétrante, et que la bise inspirait aux girouettes des cheminées d'étranges lamentations, je m'enfonçai dans le dédale des rues tortueuses de Saint-Giles, et n'ayant pour tout guide que la lumière vacillante des réverbères, j'avisai bientôt une taverne, dont l'entrée était encombrée par une foule d'habitués, à moitié ivres et entonnant des refrains obscènes. Comme je tenais à étudier la vérité sur les lieux et à prendre la nature sur le fait, et me souvenant, d'ailleurs, de votre soif d'histoires émouvantes, je perçai à grand peine cette multitude abrutie et je demandai un verre de gin. Imaginez-vous un grand verre à vin plein jusqu'aux bords, d'une liqueur blanche et ébouriffante, et tout cela pour la modeste somme de 2 pence, ou 4 sous. — On est si charitable ici... ne croyez pas que ce gin soit contenu dans des bouteilles. La besogne serait trop grande, les bouteilles sont trop petites ; c'est à d'énormes barriques que l'on puise ce bienheureux nectar, et devant ces barriques, tout autour du comptoir, se dressent des groupes fantastiques, dont Hoffmann, Holbein ou Goya auraient fait leurs délices. Vieillards, hommes, femmes, filles et enfants, tout est là, se heurtant, se confondant, buvant...

Ce soir-là, il y avait recrudescence de joyeux propos et de copieuses libations chez le père Welcome, le dieu de cet Olympe, car Kitty la chanteuse chantait une de ses plus suaves mélodies.

C'est ici que commence le chapitre des émotions, chère baronne, aussi dois-je exiger de vous une attention soutenue.

lonaise. Les seigneurs protestèrent plus d'une fois, par esprit de nationalité aussi bien que par libéralisme sincère. Ils voulurent soustraire les cultivateurs au joug des ordonnances de 1786 ; mais un article spécial de ces ordonnances défend sévèrement aux seigneurs d'affranchir de la corvée les paysans polonais en masse. L'affranchissement individuel est autorisé, mais soumis à tant de conditions et de taxes, qu'il est tout à fait hors d'usage.

Les seigneurs polonais, Vincent Zaboklicki, Léon Zalewski et d'autres qui, en 1834 et 1835, voulurent émanciper leurs paysans, furent arrêtés comme coupables de rébellion et condamnés au *carcer durissimus*, punition plus rude et plus meurtrière que nos travaux forcés. Malgré ces exemples, la diète gallicienne de 1844, sur la motion de M. Alfred Potocki, duc polonais, comte autrichien, fit parvenir à l'empereur une pétition tendant à affranchir les paysans polonais de la corvée et à leur accorder la complète propriété de leurs terres.

Telles étaient les dispositions, tels étaient les projets de l'aristocratie gallicienne au moment où l'on vit éclater l'insurrection de Cracovie, et les chefs de ce mouvement annoncèrent assez nettement par leur proclamation qu'ils étaient décidés à effacer les derniers vestiges du despotisme féodal.

L'injuste et oppressive domination de l'Autriche en Pologne était perdue à jamais si les nobles et les paysans venaient à se comprendre; le cabinet de Vienne le sentit; il gorgea les paysans d'argent, de promesses, mit à leur tête les miliciens de sa Landwehr, dépeignit les nobles comme des ennemis, comme des exploiteurs, et par suite d'un malentendu préparé de longue main, le plus affreux massacre fut accompli au bénéfice du *gouvernement paternel*.

On sait qu'alors le cabinet autrichien publia partout et fit répéter à la tribune française par M. Guizot, que les paysans galliciens n'avaient pas été soldés, qu'ils s'étaient armés spontanément contre des aristocrates qui les oppressaient; que spontanément ils avaient couru à la défense d'un gouvernement libéral et progressif; mais le châtiment de Zaboklicki et de Zalewski, et par dessus tout la proposition faite par la diète gallicienne en 1844, sont là pour démontrer que les nobles galliciens songeaient depuis longtemps à l'émancipation de la classe agricole, et que le gouvernement autrichien, plus rétrograde à cet égard que le gouvernement russe, les a toujours entravés quand ils ont voulu marcher dans cette voie. Les paysans ne se seraient pas mépris sur leurs véritables intérêts, n'auraient pas foulé aux pieds le sentiment de la nationalité, n'auraient pas massacré leurs seigneurs, sans les excitations et les promesses du cabinet autrichien.

Armer et stipendier des égorgeurs, ce n'était pas tout; il fallait les désarmer ensuite en leur faisant des concessions: alors intervint la proclamation jésuitique, flétrie par nous au commencement de cet article.

Dans cette pièce, l'empereur Ferdinand appelle le massacre des nobles tués sur la grande route ou dans leurs châteaux, les outrages subis par leurs femmes, l'incendie de leurs propriétés, *les preuves de fidélité et d'attachement donnés à notre gouvernement et à notre personne*; il annonce que pour l'avenir: 1° les corvées désignées dans les lettres-patentes du 16 juin 1786, sous la dénomination de *charrois au long cours*, sont supprimées.

2° Les jours de travail que, pendant la fenaison et le battage du blé les seigneurs fonciers avaient le droit de demander contre une indemnité, en vertu de l'ordonnance du 9 août 1786, ne devront plus être exigés.

Bataeus.

Prolongation du chemin de fer du Centre.

Le développement du tracé entre le Bec-d'Allier et Clermont est de 152 kilomètres; l'embranchement de Nevers de 10 kilomètres; la longueur du tracé entre Châteauroux et Limoges de 150 kilomètres.

Depuis plusieurs mois jusqu'au 17 avril dernier, jour de la présentation du projet de loi relatif à ces deux chemins de fer, une alarme générale régnait parmi les populations des deux versants qui dessinent le bassin de la rivière d'Allier.

Les craintes de ces populations n'étaient que trop fondées. La riche bourgeoisie industrielle de Nevers et ses habiles avocats s'étaient groupés pour confisquer à leur seul profit le chemin de fer qui, par la loi du 11 juin 1842, et plus explicitement par celle du 26 juillet 1844, avait été accordé à la vallée de l'Allier.

Les prétentions de ces grands capitalistes et de leurs orateurs étaient d'autant plus exorbitantes, que Nevers était rattaché à la grande ligne de Paris à Clermont, par un très court embranchement, un embranchement de 10 kilomètres (2 lieues 1/2).

Le ministère tint long-temps l'épée de Damoclès suspendue sur la tête des riverains de l'Allier et de toutes les populations qui avaient un grand intérêt à ce tracé; aussi, non-seulement l'Allier et le Puy-de-Dôme, mais la Haute-Loire, le Cantal, l'Aveyron, la Lozère, l'Ardèche, le Lot, une partie du Cher, de la Creuse et de la Corrèze, se réunirent pour défendre leur droit menacé par les capitalistes nivernais. Enfin, le ministère se décida à rester dans la légalité et à donner gain de cause à la vallée de l'Allier. Il est vrai que si Nevers est puissant par ses barons financiers, la réunion de tous les départements que nous venons de nommer était bien plus puissante par le nombre de ses députés.

Nous ne saurions donc donner des éloges au ministère pour une décision qui lui a été arrachée par la force parlementaire. Toutes nos félicitations doivent être pour l'activité qui a été déployée dans cette lutte par les membres des différentes commissions d'examen qui se sont réunies, soit à Moulins, soit à Clermont, etc., etc. Parmi les travaux importants qui ont été publiés nous avons remarqué ceux de M. le major de Séréville, les notes de MM. Alary et Clairefond, de M. Félix Mathé, le rapport de M. Bardoux, celui de M. le comte Martha Beker, et les très judicieuses observations de M. Henry Doniol, avocat, etc., etc.

La commission de la chambre des députés qui s'est occupée de cette question a écrit dans son rapport les lignes suivantes, qui prouvent à quel point la justice était du côté de l'Allier. Si ces sages pensées avaient toujours présidé au choix des PREMIÈRES lignes de fer à établir sur notre territoire, on n'aurait pas à regretter aujourd'hui les immenses capitaux enfouis dans les railways, conséquence funeste de l'accumulation de toutes sortes de voies dans les mêmes localités.

« Le bassin de la Loire, dit M. Dessauret, rapporteur, possède » un fleuve navigable et un canal qui lui est latéral, et Nevers » principalement écoule tous ses produits par un grand nombre » de canaux divergeant en tous sens: donner encore au bassin de » la Loire un chemin de fer *ne serait qu'une mesure de luxe*.

» Le bassin de l'Allier n'a ni canal ni rivière navigable à proprement parler; lui donner un chemin de fer, c'est obéir à la » nécessité, et *ne faire qu'un acte de réparation et de justice*. »

Depuis six ans nous défendons ces principes. Malheureusement notre voix n'a point été écoutée. Le ministre des travaux publics a donné suivantes du projet de loi du 17 avril dernier:

« L'on sait combien sur la route royale de Paris à Toulouse les » mouvements du roulage sont considérables, sans parler des » diligences et malles-postes qui font le trajet de Paris à Limoges » et à Toulouse. »

Voilà pourquoi M. le ministre, après avoir parlé plus loin du respect qu'il a pour les droits acquis, et après avoir formulé sa devise par ces mots: « *La justice distributive est le premier devoir du gouvernement*, » forcera les populations et le commerce du centre, au-delà de Limoges et Toulouse elle-même, à suivre le long chemin circulaire par Bordeaux pour arriver à Paris. Les habitants de Limoges devront *remonter jusqu'à Orléans*, redescendre à Tours et à Poitiers pour se rendre à Bordeaux par voie de fer.

Si c'est ainsi que nos ministres comprennent la justice distributive, ils sont dignes d'entrer dans les conseils de l'empereur d'Autriche qui inscrit sur tous les monuments publics cette devise aussi justement appliquée: « JUSTITIA REGNORUM FUNDAMENTUM. »

Chambre des Députés. — Chemin du Centre.

La Chambre des députés a interrompu aujourd'hui la discussion du projet de loi du railway de Saint-Dizier à Gray; elle a renvoyé le cahier des charges à la commission. La Chambre a ensuite commencé la discussion du chemin de fer du Centre.

A partir de Châteauroux jusque près de Limoges, deux tracés étaient en présence. L'un, celui de M. Pihet, passant par Argenton et La Souterraine; l'autre, de M. Colomès, par Bénévent et Laurière. Le tracé de M. Colomès offre sous tous les rapports des avantages considérables sur celui de M. Pihet; mais il paraît qu'il ne convient pas à M. le ministre et à M. Legrand. Le conseil général des ponts et chaussées a suivi, comme toujours, l'inspiration d'en haut: il a rejeté ce projet et adopté celui de M. Pihet. Plusieurs députés ont vainement défendu le tracé Colomès. Ce projet a échoué.

Un judicieux amendement avait été proposé par plusieurs honorables membres; il s'agissait de remplacer dans le projet de loi du chemin de Limoges, les mots « de Paris sur le centre de la France, » par ceux-ci: « de *Paris sur le midi* de la France. »

Cet amendement a été retiré sur la promesse de M. le ministre de faire faire de nouvelles études depuis Limoges jusqu'à Toulouse. M. Dumon a ajouté qu'il repoussait l'amendement « parce qu'on ne » classe pas un chemin avant que des études en aient démontré » la possibilité. »

M. le ministre se montre ici bien peu au courant des travaux de ses subordonnés, puisque, dès l'année dernière, M. Colomès a publié sur ce tracé un très important travail (1). Mais nous l'avons dit, tous les ingénieurs n'ont pas l'honneur d'être les bien-venus auprès de M. Dumon. Le chemin de fer de Limoges à Toulouse ne sera donc pas classé cette année-ci, *faute d'études*.

Le jésuite Dietz, la France et l'Univers.

La *France* et l'*Univers* se sont ligués contre nous à l'occasion de notre article: *Révolution en Portugal*. Les articles de ces deux feuilles sont évidemment sortis de la même plume, car ils se reproduisent presque textuellement l'un l'autre. Notre réponse sera facile.

(1) Considérations générales sur le chemin de fer de Paris à Toulouse.

Kitty la chanteuse était une jolie enfant de douze ans, aux cheveux noirs ondoyants, aux yeux bleus abrités par de longs cils, et rehaussés d'une légère auréole de bistre. Qu'une fleur aurait bien fait dans ses jolis cheveux... mais pas même une fleur! Pauvre enfant! sa robe en lambeaux couvrait à peine ses formes naissantes, ses petits pieds étaient nus, et pourtant malgré ses haillons, malgré la pâleur de son visage, ou plutôt à cause même de cela, je ne pus me défendre d'un sentiment de tristesse extrême à la vue de Kitty. Et puis, si vous saviez combien sa voix était fraîche et argentine, combien, malgré les ricanements stupides des buveurs, elle mettait d'orgueil à bien exprimer son chant triste et doux... Ah! c'est que ce chant était celui de sa mère... pauvre femme qui se mourait sur la paille d'un grabat. Tout à coup cette voix si douce, qu'elle semblait un souffle de la brise, ne fit plus entendre qu'un dernier écho, et les groupes des buveurs se rangèrent pour faire place à un nouveau-venu. C'était la présence de ce dernier qui avait fatalement fait expirer sur les lèvres de Kitty ses notes harmonieuses.

Cet homme était son père.

Non, vous n'avez jamais rêvé de dégradation plus repoussante. Les gueux de Callot, les truands de la cour des Miracles, les lépreux de Jérusalem, devaient être, à coup sûr, des modèles de grâce exquise et de sybaritisme comparés à cet être sans nom. Ce n'est pas que ses vêtements fussent plus déguenillés que ceux de ces confrères en pénurie, au contraire, ils accusaient encore une origine aristocratique qui redoublait leur laideur, en annonçant que le vice avait passé par là. Mais c'était sa figure cadavéreuse, sa tête chauve à son printemps, ses yeux stupides, et sa barbe inculte, et dans toute sa personne un je ne sais quoi qui inspirait un dégoût insurmontable.

Pat O'Neil, ainsi s'appelait cet homme, après avoir jeté sur les groupes fantastiquement éclairés par un gaz fatigué, un regard d'abrutissement, s'approcha de la pauvre Kitty qui, toute tremblante, n'eut que le temps de s'esquiver pour se soustraire à son osseuse étreinte.

Et Pat O'Neil se mit à rire bêtement en regardant partir son enfant.

Moi, je résolus de la suivre à tout prix et de dévoiler le mystère qui devait infailliblement envelopper son existence. Je lui glissai donc un shilling dans la main à titre d'aumône et lui demandai l'adresse de ses parents. Encouragée par la franchise de mes paroles, l'enfant me précéda dans la plus fangeuse des ruelles de ce Capharnaüm, jusqu'à ce que nous fussions arrivés devant une espèce de soupirail dont l'entrée était cachée par un énorme couvercle en chêne à deux battants.

Ici l'enfant s'arrêta, et faisant jouer une serrure, ouvrit cette porte improvisée. Une odeur fétide et mortelle faillit m'asphyxier, comme je descendais, en suivant Kitty, le long d'une échelle vermoulue. Je me crus transporté à l'entrée de l'Averne. Cela devenait étrange. Dès que mes pieds eurent touché le sol humide, je cherchai à me reconnaître.

—Non, jamais, chère baronne, dussé-je vivre cent ans, je n'oublierai la douloureuse impression que produisit sur moi cette tanière de la mendicité. Pardonnez, si je m'arrête ici à quelques détails d'intérieur; je ne suis pas très partisan des descriptions à perte de vue; je laisse ce soin aux coloristes sans consistance, m'attachant au fond avant tout. Mais cette fois, décrire cet intérieur, c'est comprendre en même temps cent repaires également affreux.....

Quatre murs grossièrement taillés en forme de caveau, quatre murs suintant d'une humidité noire, un escabeau, un pot à eau et un grabat orné d'une simple couverture, plus découpée de trous qu'une truelle à poisson. Au dessus, et fixé au plafond, se balançait une manière de lampion contenant une chandelle de roseau, qui répandait sur cette scène de désolation des reflets bizarres...

Une femme, jeune encore, gisait sur ce grabat, n'ayant pour se protéger contre les rigueurs de la saison, que l'informe couverture. Cette femme se mourait de privations.

Dès qu'elle eut aperçu sa fille, elle se souleva péniblement sur son séant, en lui faisant signe d'approcher. Kitty embrassa la pauvre femme, les yeux inondés de larmes, et lui expliqua le motif de ma visite et l'intérêt que j'avais pris au récit de ses souffrances.

Madame O'Neil leva sur moi un long regard de reconnaissance sublime, puis elle secoua sa pâle tête en signe de doute et plaçant sa main décharnée sur son cœur:

— Il est trop tard! dit-elle en poussant un soupir qui me navra. Mon bon monsieur, Dieu vous bénira, car vous avez eu pitié d'une grande douleur. Mais, hélas! je le sens bien, c'est mon agonie qui se prolonge... Ma fille, ma bonne, ma chère Kitty... que fera-t-elle sans moi? Christ miséricordieux!

— Et votre mari? hasardai-je.

— Mon mari..., mais c'est lui qui me tue, monsieur, c'est lui qui tuera mon enfant. Que le Seigneur soit avec lui! Ah! si vous saviez tout, si vous connaissiez mon histoire... Nous étions riches jadis, il y a bien douze ans de cela, n'est-ce pas, ma Kitty? Oui, douze ans, car tu dois avoir cet âge-là... Eh bien! monsieur, mon mari et moi nous étions riches, quoique simples ouvriers tous deux, mais notre travail nous suffisait. Depuis la naissance de cet enfant, Pat a oublié le serment solennel prononcé devant les autels, il m'a abandonnée pour se jeter à corps perdu dans la débauche. Que le Seigneur lui soit en aide! Alors le travail et le bien-être se sont enfuis de notre toit, et Pat s'est plongé plus avant dans le mal. Il a voulu boire pour oublier, et la boisson lui a tourné la tête. Plus tard, non content de maudire sa mauvaise étoile, c'est contre moi que s'est déchaînée sa fureur, c'est contre son enfant. Et depuis lors, chaque jour, chaque nuit, il m'accable d'injures et de cruels traitements... Oh! j'en mourrai, monsieur, j'en mourrai!

— Cet homme n'a donc plus de cœur? interrompis-je.

— Le gin, monsieur, le gin le lui a flétri; mais pourquoi revenir sur le passé?... C'est une si vieille histoire que la mienne, après tout, celle de tant de pauvres ouvriers dans Londres....

Tout à coup il se fit un grand bruit au dehors, la porte s'ouvrit et une masse roula au bas de l'échelle, puis bientôt se dégourdit, se releva et se tint droit sur ses jambes dans la personne de Pat O'Neil.

— Mon mari! cria la mourante; et elle retomba sans connaissance sur son grabat.

Kitty s'appuya contre moi, en implorant ma protection.

Les yeux de Pat lançaient des flammes... Cet homme avait prodigieusement bu... C'était l'incarnation du gin!

— Ah! ah! ah! mistress O'Neil, ricana-t-il en montrant le poing; nous avons des amoureux! Quand je te disais, sorcière damnée, que cette petite en était, que cela ne pouvait pas toujours durer!...

Pat se tut; mais son silence faisait peur. Tout à coup, avant que j'eusse eu le temps de le prévenir, il se précipita sur l'escabeau, et le brandissant avec rage sur sa tête, il en menaça sa femme.

Mais déjà celle-ci était morte.

Une patrouille passait en ce moment. J'appelai du secours; on s'assura de la personne de Pat, qui grinçait les dents et hurlait en écumant:

— Du gin! du gin! damnation... et vive l'Angleterre!

Et voilà, chère baronne, comment se termina ce drame d'intérieur, qui ne constitue qu'un simple épisode de tous les jours dans l'histoire de la capitale du *Royaume-Uni*.

Quant à Kitty, grâce à une influente amitié, j'ai pu la placer dans une des meilleures pensions des environs.

Je viens de lire dans le *Times* que Pat O'Neil s'est pendu dans sa prison, parce qu'on lui refusait du gin.

Si je vous disais qu'ici ce ne sont pas les hommes seuls qui s'adonnent corps et âme à cette infernale boisson, que les femmes aussi s'en abreuvent avec délices, et que les pauvres petits enfants à la mamelle sucent le gin avec le lait de leurs mères!

Si je vous disais tout cela, chère baronne, vous me taxeriez d'exagération. Eh bien! c'est la vérité nue, pourtant, comme tout ce que je vous ai écrit aujourd'hui.

THÉODORE STARNES.

[illegible] de la foi (*Sociedade feota ou do feotismo*) société qui a débuté à Lisbonne par une découverte plus ou moins suspecte de reliques trouvés, disait-elle, dans l'église de Saint-Roch de cette capitale. On sait également que cette société a su se gagner les bonnes grâces de la haute aristocratie portugaise.

Si ce ne sont pas des jésuites, c'est bien du moins du jésuitisme ; et les journaux du pays n'ont pas tort de dire que nombre de hauts personnages de Lisbonne se reposent *à l'ombre* des jésuites, s'associent à leurs œuvres, non pas dans ce qu'elles avaient de grandiose au seizième siècle, mais dans ce qu'elles ont de mesquin, de petit, de tracassier de nos jours.

Dernièrement encore, les journaux portugais parlaient d'une émeute arrivée dans l'église de *los Congregados* d'Oporto, à l'occasion d'un sermon ultrà-jésuitique qui y avait été prêché.

Quant au prince D. Ferdinand, oui, nous maintenons le portrait que nous en avons fait ; mais si l'on veut nous faire revenir d'une erreur, que la *France* nous dise ce que ce prince a fait depuis onze ans pour le Portugal ?

Dès son arrivée à Lisbonne, et avant d'avoir gagné l'affection du pays, il a intrigué de toute façon pour être nommé général en chef de l'armée ; il n'a pas réussi.

En 1842, lors de la destruction de la constitution de 1838, que le ministre de l'intérieur Costa-Cabral lui-même est allé accomplir à Oporto, il est de notoriété publique que D. Ferdinand voulait s'y transporter pour appuyer ce mouvement réactionnaire. La reine l'en ayant empêché, il envoya son aide-de-camp, le colonel Sarmento, qui, sous prétexte d'abord de vouloir défendre la constitution libérale de 1838, finit (telles étaient évidemment ses instructions) par se mettre du côté de Costa-Cabral.

Dernièrement, voyant qu'il ne pouvait être nommé général en chef, le prince D. Ferdinand a brigué pour se faire nommer régent. Cette fois il a réussi. Cet acte a mis le comble à la désaffection des Portugais, qui ne sauraient voir un étranger, un homme qui n'a rien fait d'utile au pays, à la tête de leur nation.

Nous n'avons donc pas agi en *civilistes*, comme le prétend l'*Univers*, en parlant de M. Dietz. Nous avons encore moins manqué à la justice naturelle et à la loyauté française, comme voudrait le faire croire la *France*. Nos appréciations sur le prince Ferdinand et sur son secrétaire intime étaient justement motivées.

C'est maintenant à la *France* et à l'*Univers* à montrer qu'ils ne manquent pas de loyauté française, qu'ils connaissent « les lois de la charité chrétienne », en faisant connaître notre réponse à leurs lecteurs.

Nous recevons la lettre suivante :

Paris, 6 mai 1846.

A Monsieur le Rédacteur de la *Démocratie pacifique*,

Tous faits de supériorité quelconque devant être toujours contestés, s'il y a lieu, permettez-moi de réclamer l'honneur suprême et unique de la *plus grande vitesse, obtenue dans les courses* en faveur du héros du *turf* français, *Nautilus* (1).

Frétillon, la belle, la *sémillante Frétillon*, à laquelle vous décernez cette suprématie dans votre article du 8 mai courant, nonobstant ses brillantes qualités, n'a couru en 1838 et 1839 qu'en 4 minutes 50 et quelques secondes (deux tours). D'autres, avant et après elle, ont couru plus vite : *Félix*, en 1834, en 4 minutes 50 secondes ; *Eylau*, en 1839, en 4 minutes 47 secondes ; mais à *Nautilus seul* appartient la *plus grande vitesse* observée jusqu'à ce jour en France ; en 1840, il a couru dans le *grand prix royal*, en 4 minutes 46 secondes ; en 1842, dans le *prix d'Orléans*, en 4 minutes 46 secondes 2/5, distançant tous ses rivaux ; à Versailles, c'est encore lui qui a parcouru le *plus vite* le champ de courses (deux tours) en 4 minutes 32 secondes. Rendons donc à César ce qui est à César et à *Nautilus* le sceptre que nul autre ne lui a encore enlevé.

F. PLUCHART.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. — La chambre des communes, dans sa séance du 4 mai, a adopté deux motions présentées par le gouvernement et tendant à accorder à lord Hardinge et à lord Gough les pensions dont nous avons parlé, en récompense des services qu'ils ont rendus aux Indes.

La chambre a ensuite repris la discussion du bill des céréales, et elle a rejeté à une majorité de 96 voix un amendement de lord George Bentinck, tendant à faire prononcer l'ordre du jour sur la motion de faire examiner le bill en comité. A la suite de ce vote, il a été décidé que le rapport sur le bill serait présenté le vendredi 8 mai, et que la troisième lecture aurait lieu le lundi suivant ; les dernières épreuves à subir par le bill vont donc se succéder rapidement, et rien ne paraît devoir entraver désormais, au moins à la chambre des communes, les importantes mesures dont l'Angleterre attend avec impatience la réalisation.

— L'exemple donné par M. Smith O'Brien est contagieux : un autre membre irlandais du parlement, M. R. Dillon-Browne, vient à son tour de refuser péremptoirement de participer aux travaux d'une commission chargée d'examiner plusieurs projets de chemins de fer.

— M. O'Connell vient d'adresser à lord John Russell, à propos des affaires d'Irlande, une lettre qui a surtout pour but de prévenir une scission dans le parlement entre les membres irlandais et le parti qui reconnaît pour chef le noble lord. M. O'Connell insiste sur deux points importants : « Si vous voulez, dit-il, donner des garanties à la vie et à la propriété de l'Irlande, attachez-vous à concilier les intérêts des fermiers avec ceux des propriétaires ; si vous voulez diminuer la misère de l'Irlande, taxez les riches absents, mais n'appliquez pas à ce malheureux pays votre loi des pauvres, qui fonctionne déjà mal en Angleterre, où le peuple ne manque pas de travail, et qui serait impossible chez nous. Si vous adoptez le système de M. Poulett-Scroppe et autres membres anglais, honnêtes, mais mal informés, c'est-à-dire, si vous taxez la pauvreté pour venir au secours des pauvres, le paupérisme irlandais inondera bientôt l'Angleterre, non comme un torrent, mais comme un déluge. »

---

(1) Ce cheval, propriété des ducs d'Orléans et de Nemours, avait une taille élevée, une robe lisse, plutôt noire que baie brune ; il était remarquable surtout par la distinction, la beauté, la douceur de sa tête et la [illegible].

[illegible] la populace, qui l'avait poursuivi à coups de pierres. Le général Bobo, que le président Riché venait de nommer généralissime des départements du nord, était entré dans la ville, le lendemain matin, à la tête d'une force considérable, et s'était emparé du palais National. Il était venu dans le dessein de proclamer la présidence de Riché et d'établir la constitution. Il y avait eu de vives inquiétudes parmi les gens de couleur, qui craignaient d'être pillés et massacrés par les noirs, et plusieurs des plus riches d'entre eux avaient quitté l'île. Ces craintes paraissent pourtant n'avoir pas été fondées.

» Le 24, une dispute s'était élevée entre une goëlette de guerre appartenant aux Haïtiens et l'équipage d'une des embarcations du steamer français *le Tonnerre*. On avait tiré un coup de fusil à bord de la goëlette, avec l'intention, disait-on, d'insulter l'équipage de l'embarcation. Le commandant du steamer s'en était plaint à l'amiral haïtien, qui lui permit de saisir et d'emmener deux des coupables, dont un lieutenant, à bord du steamer, où ils furent fouettés. Cette affaire avait fait beaucoup de bruit à terre, et on avait voulu tuer un matelot français qui se trouvait en ce moment sur le quai : il parvint à s'échapper à la nage après avoir essuyé trois coups de feu.

» On avait également tenté de tuer le capitaine d'un brick français ; mais il était parvenu à atteindre son embarcation sous l'escorte d'un grand nombre d'officiers haïtiens.

» Bientôt l'effervescence fut au comble dans la ville, les tambours battirent la générale, les troupes se rangèrent sur les remparts, les canonniers à leurs pièces, prêts à faire feu ; le steamer, de son côté, vint s'embosser à petite portée et pointa ses batteries sur la place ; heureusement on s'en tint de part et d'autre à ces démonstrations, et les difficultés ne tardèrent pas à être aplanies à l'amiable. »

BUENOS-AYRES ET MONTEVIDEO. — Les derniers avis reçus de la Plata, par la voie des Etats-Unis, ne renferment aucun fait saillant. Le bruit courait, à la fin de janvier, que le général rosiste Urquiza, après avoir battu à diverses reprises le chef montevideen Garribaldi, avait rejoint dans l'Entrorios, les forces commandées par Garzon, autre général buenos-ayrien, et que tous deux avaient marché sur Corrientes, à la tête de quatre ou cinq mille hommes ; mais le général Paz se serait porté à leur rencontre, une bataille aurait été livrée, les troupes rosistes auraient été complètement défaites ; Urquiza se serait enfui avec quelques cavaliers, et Garzon serait tombé entre les mains de l'ennemi. Cette nouvelle a besoin de confirmation.

Chambre des Députés.

Séance du 7 mai 1846.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Saint-Dizier à Gray.

« Art. 1er. Une somme de 31 000 000 est affectée à l'établissement d'un chemin de fer de Saint-Dizier à Gray, et passant par ou près Joinville, Chaumont et Langres. »

M. DESLONGRAIS propose un amendement qui est ainsi conçu :

« Il sera statué dans la session prochaine sur les formes, la nature, la durée et les conditions de la concession ou de l'adjudication du chemin de Saint-Dizier à Gray. »

M. LASNYER propose comme sous-amendement que le ministre des travaux publics sera autorisé à concéder ce chemin par voie d'adjudication publique, pour une durée qui ne pourra excéder quatre-vingt-dix-neuf ans.

MM. PELTEREAU VILLENEUVE et LASNYER échangent quelques explications.

M. DESLONGRAIS accepte le sous-amendement de M. Lasnyer.

M. DUMON, ministre des travaux publics, combat l'amendement. Dans cette session, a-t-il dit, la chambre a voté un grand nombre de chemins qui sont livrés à l'industrie particulière ; si l'on autorise la création de nouvelles actions, la tension sera trop grande, et il en résultera une gêne écrasante pour le commerce et l'industrie. Dans le système du projet, ce sont simplement des avances que nous faisons et qui nous seront remboursées plus tard.

M. LASNYER. Les observations que vient de faire M. le ministre pouvaient tout aussi bien s'appliquer au chemin de Dijon à Mulhouse ; pourquoi les a-t-on gardées pour celui de Saint-Dizier à Gray ?

MM. Bellonet, de Bussières, rapporteur, Deslongrais, d'Angeville, Lasnyer et Muteau, échangent quelques explications sur les produits probables du chemin.

L'amendement est adopté après une épreuve douteuse. (Vive agitation.)

L'adoption de cet amendement nécessite la confection d'un cahier de charges.

M. VUITRY propose de l'improviser séance tenante.

M. LUPIN. Autrefois c'était le gouvernement qui faisait des projets de lois après un mûr examen, la chambre les étudiait et les adoptait si elle les trouvait convenables ; aujourd'hui ce sont les commissions qui font les projets ; les membres de la chambre les modifient par des amendements ; chacun se distribue un tronçon de chemin au moyen d'une disposition improvisée, et là-dessus on vote sans même s'inquiéter si les lois sont contradictoires, et si nous engageons nos finances et grevons l'Etat de dépenses énormes.

Après quelques explications de M. Vuitry, la chambre charge la commission de préparer un cahier des charges, et décide qu'elle s'occupera immédiatement du chemin de fer du Centre.

M. ALLARD dépose un supplément de rapport sur le projet de loi relatif aux fortifications du Havre.

M. DE SURRIAN demande un congé. — Accordé.

Art. 1er du projet de loi sur le chemin du Centre : « Une somme de 2 millions 600 000 fr. est affectée à l'exécution de la partie du chemin de fer de Paris sur le centre de la France, comprise entre Châteauroux et Limoges, et passant par Argenton et La Souterraine. »

M. DELAVEAU développe un amendement qui aurait pour effet de réduire le crédit de 9 millions, et de substituer au tracé par Argenton et la Souterraine le tracé par Bénévent.

M. TALABOT appuie ce tracé. Le tracé par Argenton a l'inconvénient d'avoir des pentes très fortes, de se tenir à une hauteur très considérable, presqu'égale à celle du Panthéon, et d'allonger de 14 kilomètres le chemin entre Châteauroux et Limoges. Le tracé par Bénévent a d'ailleurs l'avantage de desservir un grand nombre de foires et marchés ruraux.

M. DUMON, ministre des travaux publics, défend le tracé par Argenton, où la circulation sera plus active, où le terrain est meilleur et moins coûteux. Quant aux pentes, il sera possible de les adoucir et par conséquent de raccourcir le chemin.

L'amendement de M. Delaveau est rejeté.

MM. BOUDOUSQUIÉ, Gauthier d'Uzerche, de Sahune, Rivet, de Saint-Priest, Salgues, Cayx et Cabiel proposent de remplacer ces mots : « Sur le centre de la France, » par ceux-ci : « Sur le midi de la France. »

MM. DE SAINT-PRIEST et BOUDOUSQUIÉ développent cet amendement.

Lisez : « Lien unitaire et garantie de l'accord parfait entre la raison céleste et la raison terrestre, entre le verbe divin et le verbe humain, entre l'homme, l'ange et Dieu.

Page 481, lignes 6 et 7, d'en bas, transposez les mots *psychologique* et *psychogonique* qui ont été mis l'un à la place de l'autre, ce qui en altère le sens complètement.

Page 474, lignes 6 et 7, pour *théorie mécanique passionnelle*, lisez : théorie de la mécanique passionnelle.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Une ordonnance du roi du 4 mai porte qu'il sera procédé au dénombrement de la population du royaume, par les soins des maires, dans le cours de la présente année.

Ne compteront pas dans le chiffre de la population servant de base à l'assiette des impôts ou à l'application des lois sur l'organisation municipale les catégories suivantes :

Corps de troupes de terre et de mer, — maisons centrales de force et de correction, — maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles pour les jeunes détenus, — prisons départementales, — bagnes, dépôts de mendicité, — asiles d'aliénés, — hospices, — collèges royaux et communaux, — écoles spéciales, — séminaires, — maisons d'éducation et écoles avec pensionnats, — communautés religieuses, — réfugiés à la solde de l'Etat, — marins du commerce absents pour les voyages de long-cours.

— Mme la princesse de Belgiojoso est arrivée hier à Paris, de retour d'Italie où elle a séjourné six mois.

— Les terrains du boulevart Beaumarchais, mis en vente par la Ville de Paris sur une mise à prix de 452 700 fr., ont été adjugés mardi dernier, en la chambre des notaires de Paris, pour la somme de 1 million 65 500 francs.

A LA RECHERCHE D'UNE PATRIE. — On calcule que trente mille Irlandais auront émigré cette année de leur patrie. Bon nombre d'émigrants possédaient des sommes assez considérables ; mais à ne compter que 20 liv. st. (500 fr.) par tête, il en résulte que le capital de ce pays, déjà si pauvre, se trouve diminué de 600,000 liv. st. (15 millions de francs).

SUCRE INDIGÈNE. — Sur 310 fabriques de sucre de betteraves actuellement existantes, 306 sont en activité : l'année passée, à la même époque, il y avait 12 fabriques de moins en activité et 17 fabriques de plus en non-activité. Il a été fabriqué 37 millions et demi de kilogrammes de sucre, près de 4 millions de plus que l'année dernière, et il en a été mis en consommation plus de 26 millions de kilogrammes. Jusqu'à ce jour et depuis le commencement de la campagne, c'est-à-dire depuis le mois d'octobre, la consommation n'avait pas atteint celle de l'année dernière ; mais voici que le chiffre qui se rapporte à la fin de mars dépasse de plus de un million la consommation de l'époque correspondante de l'année 1845.

UN ÉVÉNEMENT. — Jeudi dernier, les cloches de l'église d'Amfreville-la-Campagne ont été tout à coup mises en branle. Le joyeux carillon qui résonnait dans les airs indiquait qu'il ne s'agissait ni d'incendie ni d'enterrement. De quoi s'agissait-il ? Personne ne le savait. Tout le monde accourut ; les enfants, croyant qu'il se préparait quelque baptême et qu'on allait leur distribuer des dragées ; M. le curé, venant s'enquérir si on avait découvert un nouveau saint dont on se mettait à sonner la fête, avant de l'avoir averti.

Enfin il résulta des explications données par le sonneur, que le carillon avait été commandé par M. Delangle, greffier de la justice de paix. M. Delangle, après quatorze ans d'exercice, venait de se donner un successeur et de résigner ses fonctions. C'était pour annoncer sa retraite et pour fêter la fin de ses pénibles travaux, que le greffier démissionnaire avait fait sonner les cloches. La chose ainsi éclaircie, chacun rentra chez soi, trouvant passablement excentrique le moyen adopté par le greffier pour faire entendre ses adieux.

L'ESPRIT DU SIÈCLE. — Un journal de Copenhague annonce qu'un vaste pétitionnement s'organise dans le Danemarck, afin de demander aux prochains états la réforme électorale dans le but d'augmenter le nombre des électeurs qui n'est actuellement pour tout le royaume que de 38 à 39 000.

CURIOSITÉS. — On vient de vendre à Londres la collection d'autographes de feu sir William Upcott, ex-bibliothécaire de l'Institut de Londres. Parmi les articles portés dans le catalogue de la vente se trouvait une longue liste des honoraires que les écrivains les plus célèbres de la Grande-Bretagne ont reçu pour leurs œuvres. Nous citerons seulement quelques-uns des ouvrages et des auteurs les plus connus en France :

Addison a reçu 107 liv. st. 10 sh. pour sa tragédie de *Caton* ; Gay, 94 liv. st. 10 sh. pour ses *Fables* et son opéra des *Mendiants* ; Olivier Goldsmith, 800 guinées pour son *Histoire naturelle de la terre*, et 70 guinées seulement pour son *Vicaire de Wakefield* ; Godwin, 80 guinées pour son *Caleb William* ; Anne Radcliffe, 500 liv. st. pour son *Voyage en Hollande* ; Rowe, 50 liv. st. pour sa tragédie de *Jane Shore* qui a fait la fortune d'un grand nombre de libraires et de directeurs de théâtres ; mistress Inchbald, 252 liv. st. 10 sh. pour *Simple histoire* et l'*Enfant de la nature* ; Helen-Maria Williams, 25 liv. st. pour sa belle traduction de *Paul et Virginie* ; Belsham, 1 100 liv. st. pour ses *Mémoires de Georges III* ; Francis Hargrave, le père du barreau anglais, celui qui, le premier, a demandé que l'esclave des colonies fût reconnu libre du moment où il mettrait le pied sur le sol britannique, a reçu 250 livr. st. pour ses *Collections et arguments juridiques*.

A L'INSTAR D'HENRI VIII. — Le prince royal de Danemark vient de former une demande en divorce contre sa femme, la princesse Caroline de Mecklembourg Strelitz, qu'il a épousée en secondes noces en juillet 1841, et qui, en 1844, par suite d'une discussion qu'elle eut avec son mari, se retira à Neu-Strelitz, auprès de sa famille, que depuis elle n'a pas quittée.

Le procès en divorce sera jugé dans notre capitale, par une commission composée d'ecclésiastiques et de laïques choisis en partie par le roi de Danemark, en partie par le grand-duc de Mecklembourg-Strelitz.

La demande en dissolution du mariage est fondée sur le motif d'aversion invincible ([illegible] *invincibile*), qui, d'après le principe du culte luthérien, [illegible] époux appartiennent, suffit pour déterminer l'annul[illegible]

Le [illegible]ark avait épousé en premières noces sa cou-

Total. 140 000 000 fr. 00 c.

UNE BELLE CURE. — Un riche villageois du département du Nord, atteint depuis long-temps d'hypocondrie, et auquel d'officieux amis avaient fait croire qu'il était ensorcelé, alla consulter un médecin. « J'ai sept démons dans le corps, lui dit-il. — Sept, pas plus? — Non, seulement sept. » Le médecin, s'apercevant de l'état mental du malade, lui promit de le guérir en sept jours et de chasser chaque matin un démon de son corps à 20 fr. pièce. Il consent, et le médecin le faisant approcher d'une machine que ce pauvre homme ne connaissait point, lui donne une forte commotion électrique: le malade pousse un cri, le médecin dit froidement: «Un de parti.» Le jour suivant, même opération, même cri, même propos, et jusqu'à la fin; après quoi l'ensorcelé se déclara guéri, paya le prix convenu, qui fut distribué aux pauvres, et s'en retourna content au logis.

L'ESPRIT DE CORPS. — Un journal de Reims ayant publié, il y a quelques jours, un article sur le sort des enfants des banquistes, les saltimbanques que la foire a amenés à Reims s'émurent à la lecture de cet article dont quelques appréciations leur parurent diffamatoires. Dimanche dernier, à midi, un factum intitulé *Riposte des saltimbanques* à M.*** fut répandu à profusion dans la ville; une heure après, un mannequin portant sur sa poitrine ces mots: *l'Industriel* (journal), était traîné de tréteaux en tréteaux par les saltimbanques attroupés et suivis d'une multitude de curieux; enfin, après avoir ballotté, frappé, foulé aux pieds pendant une demi-heure le mannequin, ils lui firent subir le supplice de la pendaison. Bientôt ces scènes scandaleuses prirent un caractère beaucoup plus grave.

Les rédacteurs du journal, qui avaient eu l'imprudente curiosité de se mêler à la foule, furent dénoncés à l'émeute foraine; alors on les suivit, on les serra de près, en faisant entendre contre eux des huées et des menaces, et même, dit-on, en se portant à des voies de fait contre leurs personnes. Ces messieurs parvinrent enfin à se réfugier dans une maison voisine, et à se soustraire ainsi à des démonstrations qui, de moment en moment, devenaient plus sérieuses.

LE MONOPOLE DES SANGSUES. — Il n'y a pas que les propriétaires du bassin houiller de la Loire qui forment des coalitions dans leur intérêt particulier: le commerce des sangsues est aussi devenu un monopole. Trois spéculateurs, après s'être fait une guerre acharnée, se sont réunis pour acheter, à Strasbourg, toutes les sangsues qui arrivent en France. Ils ont leur dépôt rue Montmartre, 26, et réalisent des bénéfices considérables en rançonnant les pharmaciens et les malades. Le prix d'une sangsue, grâce au privilége que se sont arrogé les monopoleurs, est aujourd'hui de 40 centimes! Une application de dix sangsues coûte donc 4 francs! On sait que certaines maladies, comme les fluxions de poitrine, exigent de fortes saignées. Ainsi, un ouvrier gravement indisposé par suite d'une transpiration rentrée, ne pourra être sauvé à moins de 4 fr. et plus dépensés en une heure!

LE TOUR DU MONDE SIMPLIFIÉ. — Au moment où l'on s'occupe aux Etats-Unis d'un chemin de fer qui doit relier les centres commerciaux de l'Union avec la Chine, un ingénieur de la marine d'Angleterre qui habite la Jamaïque, propose un plan de communication entre l'Asie, l'Amérique et l'Europe, au moyen de chemins de fer et de bateaux à vapeur combinés ensemble. Le point de départ indiqué par ce projet serait Montego-Bay, à la Jamaïque, qu'un chemin de fer relierait avec Kingston, capitale de l'île. On irait de Montego-Bay à Batabam (Cuba) par bateau à vapeur, puis à la Havane par chemin de fer, puis à Tampa-Bay, dans la Floride (ce port est à quelques heures du Mississipi), par bateau à vapeur; en y établissant un chemin de fer, on se rendrait en trente heures de New-Orléans à New-York.

La seconde ligne proposée, celle qui mettrait l'Asie en communication avec l'Europe par la Jamaïque, irait à Vera-Cruz, Honduras, à tous les ports de la Côte-Ferme et à Chagres, où, d'après le projet d'un facile voyage par terre, entre cette dernière ville et Panama, s'établirait la communication entre les deux Océans.

Il ne restait plus qu'à organiser un service de correspondance par la vapeur, dans la mer Pacifique. Il faudrait trouver un point de relâche, les îles Sandwich, par exemple, sur la route de la Chine.

On irait ainsi d'Angleterre à la Jamaïque en dix-huit jours, de la Jamaïque à Canton en quarante-deux jours.

Ce projet a été soumis au gouverneur de la Jamaïque, lord Elgin, aux gouverneurs des Etats de l'Union américaine qu'il concerne, et à ceux des possessions anglaises dans le nord de l'Amérique. Partout il a été parfaitement accueilli. Le paquebot transatlantique, qui vient d'arriver des Indes-Occidentales en Angleterre, en a apporté une copie à sir Robert Peel.

LE SALARIAT EN ANGLETERRE. — La plupart des ouvriers mineurs du district de Wednesbury, l'un des plus importants du Staffordshire, ont suspendu leurs travaux, qu'ils refusent de reprendre, si les maîtres ne veulent pas revenir sur leur décision, de diminuer les salaires de 3 d. par jour (30 cent.) Dans un meeting d'ouvriers, qui a eu lieu mardi matin dans un vaste champ près de Wednesbury, il a été décidé qu'on tiendrait ferme.

A Liverpool, la grève des maçons continue. Les ouvriers, adoptant un fâcheux système d'intimidation, ont établi des piquets aux chantiers de

indiquait dernièrement, et d'enterrer eux-mêmes le corps. »

Que fera l'autorité ecclésiastique? que fera M. Martin (du Nord)? Rien.

ASSOCIATION SCIENTIFIQUE. — La session de l'*Institut des Provinces* qui s'est réuni à Orléans dans le cours de la semaine de Pâques, a été marquée, dit-on, par de nombreux et intéressants travaux. Quarante membres environ ont pris part aux opérations de l'assemblée, parmi lesquels on remarquait M. Caumont, directeur général, et M. Girardin, secrétaire général, tous deux correspondants de l'Institut de France; M. Drouet, de la Sarthe, inspecteur divisionnaire des monuments historiques; M. le professeur Petit-Laffitte, de Bordeaux; M. Wasse, de Marseille; M. le vicomte de Cussy, de Saint-Mandé; M. le marquis de Laporte, de Vandôme; M. l'abbé de Voucoux, vicaire général du diocèse d'Autun; M. Paul Huot, inspecteur des monuments historiques du département de Seine-et-Oise; M. de Clinchamps, d'Avranches; M. le comte de Chastelleux, d'Avallon, et plusieurs autres notabilités scientifiques et littéraires. L'Institut a paru entendre avec intérêt un rapport provoqué par lui-même, sur l'organisation, l'histoire, la marche et les travaux de l'Académie de Lyon.

L'assemblée a été d'avis unanime que cette Académie, si faiblement dotée par la ville de Lyon, et entièrement négligée dans les allocations départementales, devait être comprise la première, et pour une forte part, dans la répartition des subventions que M. le ministre de l'instruction publique a fait espérer aux sociétés savantes des départements. M. le maire de la ville d'Orléans a assisté à plusieurs séances de la session, et Mgr Fayet, évêque du diocèse, et ancien inspecteur général des études, membre de l'Institut, a pris une part active à quelques-uns de ses travaux.

L'assemblée s'est séparée le 18 avril, à la suite de diverses excursions géologiques et archéologiques dans les environs d'Orléans, et après avoir approuvé le programme du futur congrès scientifique, qui doit s'ouvrir à Marseille, le 1er septembre prochain.

UN CHAT DE GÉNIE. — Ce chat est certainement un canard. Voici le trait mémorable qu'on lui prête. Un physicien expérimentait en public; pour prouver qu'on ne peut vivre sans air, il avait mis un chat dans la machine pneumatique. Plusieurs coups de piston étaient donnés. L'animal, qui commençait à se sentir gêné dans une atmosphère qui se raréfiait de plus en plus, eut le singulier bonheur de s'apercevoir d'où venait le danger. Il mit la patte sur le trou qui donnait issue à l'air et empêcha qu'il n'en sortît davantage. Tous les efforts du physicien furent inutiles, soit pour tirer le piston, dont le jeu était arrêté par la patte du chat, soit pour déboucher le trou de la plate-forme. Le chat, dont alors la patte se trouvait dégagée, la retirait aussitôt; mais au premier coup de piston qui le privait d'une portion d'air, il se hâtait de l'y remettre. Tous les spectateurs applaudirent à la sagacité de l'animal, que l'on fut obligé de délivrer pour lui en faire substituer un autre moins intelligent.

Courses de la Société d'encouragement.

Nous avions aujourd'hui une course d'un grand intérêt, *le prix d'Orléans* fondé par le regrettable Prince Royal pour chevaux de tous pays. C'est une occasion d'utile rivalité. Il y a deux ans, un inconnu, *Flirtation*, venait battre notre meilleur cheval *Nativa*. L'an dernier, *Drummer* rétablissait l'honneur de la France en battant un anglais de valeur, *Walpole*. Aujourd'hui, le même *Drummer* a conservé la palme à notre pays. Il a gagné aisé, mais son rival *Freystrop*, poulain de trois ans, est une admirable bête qui pourra bien, s'il est soigné, faire à *Drummer* son Waterloo en 1847. *Souvenir*, le magnifique élève de M. du Beauvau, est arrivé troisième, laissant derrière un autre anglais *Lucy Long*.

L'an dernier *Drummer*, après avoir gagné le *prix d'Orléans*, osait encore entrer en lice, et, après avoir fait huit tours de l'hippodrome, il était glorieusement battu par *Commodore Napier*. Il a joué le même jeu aujourd'hui; mais il n'a fait que quatre tours et demi. *M. d'Ecoville*, le beau produit de M. Calenge, a gagné aisé le *prix extraordinaire* (deux tours et demi); *Error* venait troisième assez loin en arrière de *Drummer*.

Le *prix d'Iéna* a été enlevé très brillamment par *Light-Foot*, le fils de *Frétillon*; il avait pour rivaux *Convalescence*, *Donna Sol* et *Lady Macbeth*.

Fitz Emilius et *Suavita*, qui se disputèrent l'an dernier le *derby*, se sont présentés seuls pour le *prix des pavillons* (deux tours et une distance). *Fitz Emilius*, l'invincible, a triomphé comme à Chantilly, comme partout. *Fitz Emilius*, à M. Aumont, a couru en sa vie douze fois, et il a remporté douze prix.

La *poule d'essai* (petite distance), offrait encore des candidats au *derby*. Un nouveau nom s'est produit: *Philip Shah*, à M. de Pontalba. *Premier août*, favori, a été battu d'une demi-tête. A deux poteaux derrière venaient *Club Stick*, *Mariquita*, *Sainte-n'y-touche*, *Meudon*. Puissions-nous voir lutter ensemble dimanche prochain les favoris du *derby*: *Liverpool*, *Miss Waggs*, *Premier août*, *Chourineur*, *Club Stick* et *Philip Shah*!

M. le duc de Nemours assistait aux courses. Ses écuries ont du malheur. A qui s'en prendre? Le prince a le meilleur jockey du monde, Edwards; ses chevaux sont beaux. Nous avons admiré les

des Filles-Saint-Thomas, 17. — QUELLIER, tailleur, rue Saint-Marc, 5. Juge comm., M. Labbé; synd. prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6. — SOISSONS, épicier, rue Sainte-Barbe, 12. Juge comm., M. Grimoult; synd. prov., M. Boulet, passage Saulnier, 16.

Du 6 mai. — Dme BRONIKOWSKA, maîtresse d'hôtel, rue Saint-Jacques, 143. Juge comm., M. Jouet; syndic prov., M. Heurtey, rue Geoffroy-Marie, 5. — BAUDOUIN, imprimeur typographe, rue des Boucheries-St-Germain, 38. Juge comm., M. Cornuault; syndic prov., M. Clavery, marché St-Honoré, 21.

Bourse du 7 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 »»	83 95	83 90	83 90
— — fin courant	84 »»	84 »»	83 95	83 95
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 10	120 10	119 90	120 »»
— — fin courant	120 25	120 25	120 15	120 20

4 1/2 J. 22 m. dr cours	112 50	Banq. de Fr. dr cours		3421 »»
4 J.	» »»	O. V. de Par.	»	1365 »»
Emp. 1844. au Ct	» »»	C. hyp......	»	532 50
— fin Ct	» »»	— Gouin.....	»	1212 50
B. du Trés.	» »/»	— Gann.....	»	1400 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0..... d. 50	» »»	84 10	—	84 60	84 45
5 p. 0/0..... d. 50	» »»	120 83	—	» »»	» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	03 »/»	10 »/»		» »/»	» »/»
5 p. 0/0.....	103 »/»	» »/»		» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM..........	Der C.	100 1/4
Récép. Rotsch.	»	» »»	BELG. 4 1/2.....	»	» »/»
ESP. Dette act.	»	22 3/4	— 5 0/0.....	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840....	»	100 1/4
— 3 p. 0,0.	»	37 1/2	— do 1842....	»	102 »/»
Dette intérieure	»	31 3/8	— Banque....	»	» »/»
PORTUG. 3 0/0 1837	»	» »/»	— do Em. 1831.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	59 3/4	PIÉMONT........	»	» »/»
HAITI........	»	» »/»	AUTRICHE......	»	» »/»
Union linière...		» »»	— Fourneaux de l'Aveyron...		» »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	» »»
Act. d J. »	105 »»
Ch. S. G. »	1090 50
V. r. dr.	800 »»
— Ob. anc.	1000 »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	305 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1262 50
— à Rouen.	» »»
R.-Havre..	735 »»
Avignon...	» »»
Str. à Bâle.	246 75
Paris-Str...	617 50
Tours-Nant	535 »»
Orl.-Vierz.	» »»
C. du Nord	766 »»
Famp-Haz.	» »»
Diep.-Féc.	» »»
Boul. à Am.	548 »»
Orl.-Bord.	627 50
Mont. à Tr.	410 »»
Paris-Lyon	571 25
Bord-Teste	» »»
Zinc V. M..	» »»
Lin Maber.	725 »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,00 à 74,50; courant du mois, 76,50 à 00,00; juin et août, 77,00 à 00,00; 4 dern., 81,00 à 80,00.

LILLE. — Colza, 75,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00; cameline, 00,00 à 00,00. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 124,00 à 125,00; juin et août, 126,00; quatre dern., 00,00.

SUIFS. — Toujours calmes et sans variations. Ceux de place sont maintenus par la boucherie à 68,50 les 100 kil. L'approvisionnement en suifs étrangers est sensiblement réduit. Suifs en branche, 44,00 à 45,00; chandelle, 62,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 80,50 à 90,00 les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

On lit dans le *Constitutionnel* :

« Des Egyptiens de distinction, venus à la suite d'Ibrahim-Pacha, ont été visiter hier le bazar d'articles de voyage, situé boulevart Poissonnière, 14. Ces étrangers ne pouvaient revenir de leur surprise à la vue d'une si grande quantité d'articles nouveaux rassemblés dans le même endroit. Les tentes portatives se dressant en quelques minutes, tous les articles de campement, les hamacs, lits de camp, les appareils de gymnastique, balançoires, etc., ont surtout excité leur curiosité. Ils ont fait d'importantes emplettes et ont beaucoup félicité M. Alexis Godillot, inventeur et propriétaire de tous les produits exposés dans ce bazar. »

— Un dentiste qui s'est acquis une grande célébrité par ses ingénieuses inventions, M. W. Rogers, s'occupe uniquement des progrès de la science et des perfectionnements de son art, pendant que quelques-uns de ses confrères passent leur temps à imaginer des sujets de réclames et d'annonces, qui n'ont pour but que de dénigrer ses inventions. Les amis de la science, en général, et ceux de M. W. Rogers en particulier, apprendront donc avec plaisir qu'il va faire paraître, dans quelques jours, son quatrième ouvrage: le *Dictionnaire des sciences dentaires* qui fait suite à l'*Hygiène dentaire* et à l'*Encyclopédie du dentiste*, et à l'*Exposé sur les dents osanores*, ouvrages du même auteur, et qui ont obtenu beaucoup de succès dans le monde.

Spectacles du 8 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Lucie, Paquita.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Horace, Mari à la Campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Richard, Part. à
7 h. 1/2 ODÉON. — Lucrèce, Henry Hamelin.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Gentil-Jobard, Conte bleu, Mansarde.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Genil Bernard, Maîtresse.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

grande agriculture n'est pas encore constituée en France ; elle se fonde en Algérie), d'abord se faisant concurrence, puis comprenant mieux leurs intérêts, s'associant, se coalisant, et parvenant au monopole par la coalition. En bas, la caste des nouveaux serfs, prolétaires enchaînés par le besoin à la fortune des nouveaux barons, et s'accroissant de tout ce qui des classes moyennes tombe dans le prolétariat. Le *fusionnement* des compagnies adjudicataires des chemins de fer et la formation de la compagnie houillère ont été dans ces derniers temps la plus éclatante manifestation de cette transformation, et quelques colossales qu'aient paru ces entreprises à des yeux habitués aux mesquines spéculations de la moyenne et petite industrie, ce ne sont que de très faibles échantillons de ce qui se prépare en ce genre, si la nation n'y met bon ordre. On verra d'ici à deux ou trois ans comment les diverses provinces de la France industrielle savent, par des traités de paix et d'alliance, enserrer dans son Ile-de-France la royauté moderne ou plutôt l'Etat, que la royauté est censée représenter.

Nous venons aujourd'hui signaler le germe d'un nouveau monopole, à l'occasion de la fourniture de 900 000 sacs de toile de chanvre destinés au service des subsistances militaires (vivres et fourrages) en Algérie, pour les années 1846, 1847 et 1848.

On sait que dans plusieurs parties de la France, les populations rurales font alterner avec les travaux agricoles le filage et le tissage du chanvre. Depuis quelques années la mécanique est venue menacer par la puissance de ses inventions leur paisible existence. Cependant les conditions de ce travail qui se fait dans la morte-saison, par les mauvais jours, dans les veillées, souvent avec l'aide des femmes, sont tellement économiques, que les cultivateurs parviennent encore à soutenir la concurrence. Dans le département de la Somme les tisserands s'étaient livrés à la spécialité des toiles solides, dites toiles à sacs, connues et désignées dans le commerce sous la dénomination de *toiles picardes*. Jusqu'à présent aucune rivalité, aucune concurrence, n'en avait dépossédé ce pays. Trente mille ouvriers y trouvaient leur existence.

Cet état de choses va changer par suite des dispositions prescrites par le ministre dans le cahier des charges pour la fourniture des sacs de l'armée d'Afrique, et dans l'instruction qui accompagne le cahier des charges. En vain les fabricants et négociants de Paris, propriétaires ou locataires de métiers à tisser, ont adressé au ministre de la guerre une plainte qui a été appuyée par les députés de la Somme ; en vain la presse locale s'est fait l'organe de grands intérêts menacés, ruinés, les choses continuent leur cours, et dans quelques jours la fabrication des sacs de toile, patrimoine pour ainsi dire traditionnel de toute une contrée, sera le privilége, le monopole de quelques grands industriels.

Il suffira de quelques explications pour justifier pleinement cette prévision.

Le cahier des charges et l'instruction qui l'accompagne sont à la date du 8 avril (qu'on remarque les dates). Tout fabricant qui voudra être admis à prendre part à l'adjudication, devra en informer officiellement avant le 30 avril le sous-intendant militaire, et adresser au département de la guerre une demande qui devra parvenir pour le 3 mai, sans aucune remise. La demande doit être accompagnée d'un nombre très-considérable de pièces. Et ceux-là seuls seront admis à concourir qui justifieront de la possession d'une manufacture réunissant les ateliers propres à la fabrication des quantités de toile dont se composera le *maximum* de lots qu'ils demanderont à soumissionner. Le nombre des métiers à tisser à la main, que devra posséder tout fabricant, est fixé à *quarante*, dont trente au moins internés dans l'établissement.

attendu si tard ? pourquoi veut-il adjuger si tôt ? pourquoi n'a-t-il pas informé long-temps à l'avance ses intentions de réforme radicale. Alors seulement la concurrence eût été possible, et l'ancienne industrie aurait pu tenter de s'approprier à un nouveau système : avec la marche suivie, il est évident que la fourniture sera réservée au très petit nombre de maisons qui, ayant des ateliers montés pour la fabrication d'une toute autre toile (car il n'en existe pas pour la toile à sacs), se prêteront facilement et promptement à des modifications dont elles seront sûres d'être largement indemnisées.

Etait-il même nécessaire d'en venir à un bouleversement complet de toutes les traditions ? Nous ne voulons pas nier que grâce au morcellement de l'industrie, à la concurrence qui en résultait, à l'imperfection des procédés, la qualité des toiles n'eut fortement baissé sur les marchés de la Somme. Le fait n'est que trop vrai, et si les tisserands de la vallée d'Airaine se trouvent menacés d'une ruine prochaine, ils ont bien quelques torts à se reprocher. Mais il faut dire aussi que la faute en était en grande partie aux commandes de mauvaise qualité faites par le ministre lui-même, et aux conditions mal définies par le cahier des charges. Il n'est donc pas étonnant que le gouvernement ne récoltât que ce qu'il semait, de la mauvaise marchandise. Il en sera de même à l'avenir. Il est vrai que dans le nouveau cahier des charges, le ministre, par une rigueur que nous approuvons pleinement, exclut d'une manière absolue les étoupes et le lin ; mais il ne demande pour le brin de chanvre admis qu'une force de traction de 2 et 112 kilogr. par fil, tandis que le brin de chanvre filé au numéro demandé possède une force de traction de 5 à 6 kilogrammes. Il en résulte qu'on pourra employer à cette fourniture des brins de chanvre de dernière qualité. A se montrer si peu exigeant, on ne gagne rien sur l'ancien système, car un mélange de bonne étoupe et de brin coûte beaucoup moins et fait plus d'usage. La surveillance est, il est vrai, de beaucoup diminuée, parce que l'étoupe facilitait extrêmement la fraude, contre laquelle on ne pouvait se mettre en garde que par une vigilance incessante depuis l'entrée de la matière en fabrique jusqu'à sa sortie en pièce de toile. La vérification est aussi beaucoup plus certaine, parce que l'on n'a plus à craindre l'emploi frauduleux du lin de bonne qualité bien plus cher que le brin de chanvre demandé, et que le lin de qualité inférieure est suffisamment reconnaissable. Mais si l'on ne peut invoquer en faveur du nouveau système la nécessité et la facilité plus grande de la surveillance et du contrôle, pourquoi sacrifier aux grands établissements toute l'industrie secondaire ? En excluant le lin et l'étoupe, on rétablissait l'égalité des garanties. Il eût suffi de se montrer sévère sur l'admission. Cette sévérité eût introduit des habitudes loyales, quelques améliorations récentes en étaient le gage, et l'on ne pouvait craindre de manquer de fournisseurs, puisque plusieurs des échantillons-types déposés par le ministre ont été fournis par les tisserands de la vallée d'Airaine.

On n'aura donc pas plus de garanties pour la qualité, la surveillance ou l'admission. Aura-t-on du moins le bénéfice du prix ? Moins encore ; le ministre n'y compte pas. La rigueur des formalités et des charges, les innombrables chances de rejet, les frais d'installation, de démarches, contribueront autant que le choix de la matière première à élever le prix de la toile. Les sacs qui ne coûtaient autrefois que 1 fr. 20 à 1 fr. 45, quand on avait le tort de se contenter d'une toile de lin et de phormium, coûtent 1 fr. 45 à 1 fr. 75, maintenant qu'ils se composent d'étoupes, de chanvre et de lin, mêlés avec des brins de mêmes substances. On verra que leur prix montera à 2 fr. 50 c. par le nouveau système.

Ce qui sidera beaucoup à ce renchérissement, sera surtout la facile coalition des fournisseurs. On sait combien les coalitions sont

... noncer à l'attention publique.

Nous savons bien qu'il faut que l'industrie morcelée cède tôt ou tard la place à la grande industrie, le travail à la main au travail mécanique ; nous savons que telle est la condition même du progrès social ; et nous nous en félicitons. Mais nous demandons, d'une part, que cette transformation s'opère avec les ménagements que méritent les anciens intérêts ; de l'autre, que des garanties soient assurées tant à la société qu'aux travailleurs, contre les dangers d'un despotisme menaçant.

Ces ménagements et ces garanties font entièrement défaut dans le système d'adjudication dont nous venons de faire la critique.

Saint-Etienne.

AFFAIRE DES OUVRIERS MINEURS.

Le procès des mineurs a commencé. Voici les détails que nous trouvons à ce sujet dans le *Courrier de Saint-Etienne* :

Hier mardi 5 mai, se sont ouverts, sous la présidence de M. Bayon, les audiences consacrées à la coalition des ouvriers mineurs. Le temps ne nous permet pas de rendre un compte détaillé ; cependant, pour ne pas tromper entièrement l'attente de nos lecteurs, nous analyserons à la hâte cette première journée judiciaire.

Vingt-neuf prévenus ont comparu devant le tribunal ; les deux contumaces, dont nous parlions dans notre précédent numéro, n'ont pas fait défaut à l'audience. Ce sont les sieurs Penel, dit Lomière, et Sapir, dit Jean Picq. Voici, du reste, la liste exacte des accusés avec la désignation des catégories indiquées par le ministère public, et celle des charges qui leur sont imputées.

1re catégorie. — Arrêtés le 30 mars à Outre-Furens : Pichon Louis, 23 ans, Fontvielle Christophe, 28 ans ; Chapuis, 28 ans ; Brunon Pierre, 20 ans ; Rouchouse Jean, 20 ans ; Pichon Jean, 26 ans ; Charréron Curé, 56 ans. Ils sont prévenus de coalition, de menaces de mort et d'outrages. Les deux derniers faits contre Charréron seul. Sur ces sept prévenus, les cinq premiers ont été arrêtés deux heures avant les fusillades du 30 mars. Jean Pichon et Charréron ont été arrêtés quelques minutes après le feu.

2e catégorie. — Arrêtés à Outre-Furens et à St-Jean-de-Bonnefonds, les 31 mars, 1 et 4 avril : Graille Jean, 48 ans ; Dard Jean-Baptiste, 34 ans ; Marcoux Jacques, 42 ans ; Ardaillon, 20 ans ; Garnier Jean, 26 ans ; Haffner Jean, 22 ans ; Jean Picq, dit Surbit. Ils sont prévenus de coalition, de menaces de mort sous conditions, de coups et blessures : ce dernier fait contre Graille seul.

3e catégorie. — Arrêtés à la Ricamarie, le 7 avril : Delorme Pierre, dit Roti, 29 ans ; Guillaumond Pierre, 19 ans ; Penel Pierre, dit Lomière. Ils sont prévenus de coalition, de menaces de mort et d'outrages de la part de Penel.

4e catégorie. — Arrêtés les 9, 14 et 16 avril, à Villars : Lacroix Pierre, dit Monistrol, 26 ans ; Bayle, 31 ans ; Gardetto Jean, 52 ans ; Dumas Antoine, 48 ans. Ils sont prévenus de coalition, de menaces de mort, d'outrages envers un commandant et des agents de la force publique.

5e Catégorie. — Arrêtés le 16 avril, à Reveux : Peyret Jean, 27 ans ; Brunon Marcellin, 19 ans ; Ogier Frédéric, 28 ans. Ils sont prévenus de coalition, de menaces de mort, etc.

6e Catégorie. — Arrêtés le 16 avril, à la Ricamarie : Vialleton Jean, 20 ans ; Bontemps Jean, 19 ans ; Berardier Claude, 20 ans ; Baconnier Louis, 20 ans ; Perrot Jean-Claude, 22 ans ; prévenus de coalition.

Un court réquisitoire, lu par le greffier, se borne à l'énumération qui précède. M. Ooofrio, substitut, occupant le siége du ministère public, pour M. le procureur du roi Bouchetal, s'attache à établir que le procès ne porte que sur les faits relatifs à une coalition, à des menaces ou à des violences ressortissant du tribunal correctionnel ; quant au crime de rébellion qui aurait provoqué la sanglante catastrophe du 30 mars, elle est exclusivement réservée, et provoquera, après instruction plus ample, une seconde affaire justiciable de la cour d'assises. Charréron paraît être le seul prévenu destiné, jusqu'aujourd'hui, à cette juridiction criminelle.

Cette distinction sur laquelle insiste M. Ooofrio, déroute la juste im-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 9 MAI 1846.

Sur la vie de Rancé.

PAR M. DE CHATEAUBRIAND.

Ce livre, qui a provoqué sur son illustre auteur les foudres du Saint-Siége, sujet de blâme pour les uns, d'approbation pour les autres, ce livre nous a paru porter avec lui un enseignement remarquable. Les imperfections de détail qu'on y rencontre, le ton d'amertume et de misanthropie qui y règne, la hardiesse qui y sert à dévoiler bien des scandales politiques et moraux, peuvent offenser une critique vulgaire ; mais il faut s'élever à une sphère de considérations plus haute, pour faire apprécier l'utile enseignement qui ressort, suivant nous, de cet écrit.

M. de Châteaubriant a été, parmi les générations contemporaines, le grand apôtre du passé, le représentant des traditions. Son nom a, malgré lui-même, servi de drapeau à ceux qui ont fait consister tout le progrès social dans le retour pur et simple à ces traditions, et dans la résurrection chimérique de ce passé. Certains hommes ont été frappés de quelques vices redoutables que présente la société dans sa constitution actuelle. Ils ont vu avec effroi le principe de l'autorité s'affaiblir de plus en plus ; les volontés individuelles, affranchies des entraves que l'ancien régime opposait à leur développement, se dresser parfois menaçantes contre l'ordre social. Ils ont cru que le génie philosophique et l'esprit révolutionnaire, auteur de l'ordre nouveau, avaient accompli dans le monde une mission funeste, et toute leur science s'est bornée dès lors à cette seule conclusion : effacer les conquêtes de la révolution et de la philosophie dans tous les ordres de faits ; dans l'ordre politique, abaisser le principe populaire devant le principe de la royauté ; dans l'ordre religieux, étouffer la libre croyance sous la tradition sacerdotale ; dans l'ordre moral, comprimer les tendances individuelles, pour garantir plus sû-

rement les intérêts généraux, qui, trop souvent aux yeux des conservateurs exclusifs, consistent seulement dans les intérêts privilégiés.

Les opinions de ces hommes ont passé, aux yeux de leurs adversaires, pour n'avoir d'autre mobile qu'un esprit de conservation égoïste. C'était une erreur ; il y avait parmi eux des convictions très sincères. Mais s'ils avaient eu dans l'intelligence plus de force, dans l'âme un degré plus élevé d'expérience et de foi divine, au lieu de conclure à la reconstruction de l'ancien ordre de choses, qui, pris dans son ensemble, valait moins que l'ordre présent, ils auraient rendu justice aux œuvres accomplies par le génie révolutionnaire ; ils auraient invoqué des idées nouvelles et pressenti une forme sociale supérieure aux institutions qui régissent en ce moment le monde civilisé.

La haute intelligence de M. de Châteaubriand le plaçait au-dessus des écarts et des préjugés, qui firent tomber le parti monarchique et religieux de la restauration. S'il avait promené avec amour dans les ruines du passé son génie solennel et mélancolique, c'était par instinct de poète et non par conviction de métaphysicien ou d'homme d'Etat. La majesté des anciens temps, les grandes choses accomplies par les ancêtres, les saintes traditions du Christianisme, la puissance de l'idée religieuse, le sentiment de la spiritualité, sont des choses dont un peuple peut perdre un instant la mémoire au milieu des révolutions ; mais les révolutions passent, et ces choses, qui ne peuvent périr, parce qu'elles sont des éléments nécessaires au développement de l'humanité, ces choses avaient retenti dans l'âme de M. de Châteaubriand en magnifiques échos. En réveiller le souvenir, en réhabiliter le culte, susciter pour elles l'admiration et l'amour d'une génération qui venait de les fouler aux pieds, telle fut la mission et telle fut la gloire de cet homme.

Mais sa mission était seulement de ressusciter en faveur des nations à venir ces sentiments d'un ordre général, qui avaient donné aux siècles passés leur grandeur et leur force ; et non de reconstruire l'ancien régime dans sa forme propre, dans ses institutions particulières, qui répugnaient presque toutes aux besoins et à la destinée de notre époque. C'est ce que ne voulurent pas comprendre les contre-révolutionnaires de la restauration ; et c'est ce qui a toujours établi entre eux et l'homme dont ils se

faisaient un drapeau, une ligne de démarcation quelquefois non apparente, mais néanmoins profonde et réelle.

Ainsi l'on se trompe étrangement lorsque l'on assigne à M. de Châteaubriand le triste rôle d'être exclusivement *laudator temporis acti*. Il a compris, aimé et chanté le passé, mais c'était seulement dans ces rapports mystérieux et harmoniques qui lient les générations futures aux générations écoulées ; il a glorifié les traditions, non pas afin que l'avenir se bornât à les traduire par une imitation servile, mais afin qu'il s'assimilât et façonnât à son usage l'élément impérissable et divin qu'elles recèlent.

Notre opinion à cet égard trouverait mille preuves dans les ouvrages de M. de Châteaubriand, si nous en entreprenions l'analyse ; mais le dernier livre de l'illustre écrivain nous dispense de ce travail, tant il confirme pleinement ce que nous venons d'avancer. Sous ce rapport, ce livre, d'ailleurs peu considérable, nous paraît un complément utile à l'ensemble des travaux de son auteur ; il prouve que le grand écrivain du *Génie du Christianisme* n'accepte l'héritage des anciens jours que sous bénéfice d'inventaire. Sur toutes les choses du dix-septième siècle, il dit toute sa pensée avec hardiesse, quelquefois avec amertume ; la royauté, la noblesse, les ordres monastiques, les autorités de l'église, certains actes de la papauté elle-même, y sont qualifiés avec une franchise, dont on devrait, ce nous semble, louer l'intention loyale, bien que certaines personnes eussent préféré, peut-être, voir ces attaques se produire sous une forme plus modérée.

Nous n'insistons pas davantage sur ce sujet ; tous ceux qui ont lu la *Vie de Rancé* ont pu se convaincre de la justesse de notre observation, et auront compris que l'admiration de M. de Châteaubriand pour l'ancien ordre de choses, n'exclut pas le sentiment et la connaissance des imperfections sans nombre, des abus criants, des plaies sociales et des misères que cet ordre de choses portait dans son sein.

Si nous avons cru devoir appeler sur ce point l'attention de nos lecteurs, c'est parce que nous tenons essentiellement à prouver que parmi les hommes éminents de tous les partis et de toutes les doctrines, parmi les génies poétiques surtout, aucun ne donne son suffrage absolu et sans

pommes de terre. Il les trouvait paresseux, mous, maladroits. Ogier n'est pas certain que M. Harmet ait pris sur lui de promettre une augmentation de paie ; mais il convient qu'un mal-entendu aurait pu faire présumer aux ouvriers que M. Harmet s'engageait personnellement à les augmenter.

Malheureusement, M. Harmet est absent. Il est à Paris. Il ne s'expliquera pas sur les faits qui inculpent si gravement son cœur et sa conduite. Des débats judiciaires sont pendants ; il ne nous est pas permis d'apprécier ni cette fâcheuse absence, ni les faits reprochés à l'absent.

Après les témoins à charge sont venus les témoins à décharge. M. Neyron, maire d'Outre-Furens, est interrogé. Ce vieillard, plus que septuagénaire, inspire un profond intérêt. Les prévenus le regardent avec tendresse. On devine que cet homme est celui qu'ils appellent leur père, et que ces hommes sont ceux qu'il appelle ses enfants.

— Que savez-vous? — Ce que je sais, c'est qu'ils sont tous mes enfants et incapables de faire du mal... Tenez, dit-il en pleurant, celui-là que vous voyez assis sur ce banc; c'est Dumas ; Dumas, vous ne pouvez pas le condamner. Quand ses camarades se trouvèrent enfermés, ainsi que lui, dans la mine de Bois-Mouzil, lors de l'affreuse inondation de 1831, lui seul avait du pain, lui seul pouvait survivre ; mais il le partagea avec eux, en s'écriant qu'ils devaient mourir tous ensemble et que la vie, pour lui tout seul, serait un supplice et non un bienfait.

Ce que je sais, ajoute M. Neyron, qui ne peut ici retenir ses sanglots, c'est que celui-là s'appelle Graille. — J'ai demandé pour lui la médaille d'honneur dans la même circonstance. C'est à lui, c'est à son courage, c'est à son sublime dévouement que ses camarades ont dû l'existence.

Cet épisode cause une émotion dont il est impossible de donner une idée. Des pleurs coulent de tous les yeux. Deux hommes seuls ne pleurent point : Dumas et Graille se contentent de rougir comme deux jeunes filles blessées dans leur modestie.

M. le docteur Soviche est appelé. Me Duché demande au tribunal qu'il lui plaise de permettre au docteur de donner des détails sur la catastrophe même du 30 mars, attendu que, sans cette catastrophe, sans l'influence qu'elle a exercée sur les esprits, ses clients Charréron et Jean Pichon n'auraient point été arrêtés, et que beaucoup de leurs co-accusés seraient rentrés le lendemain dans les mines.

M. le substitut Onofrio s'oppose vivement à ce que les témoins à décharge soient entendus sur des circonstances que la cour d'assises appréciera *bientôt*, assure-t-il, et qu'elle seule peut apprécier. Me Duché persiste dans ses conclusions, et le tribunal décide que les témoins ne pourront déposer que sur les faits exclusivement relatifs à la coalition et à la prévention.

Cette décision ôte toute espèce d'intérêt et d'importance aux témoignages de MM. Soviche et André Colcombet, ainsi qu'à ceux des témoins qui leur ont succédé.

Aujourd'hui seront interrogés les accusés et entendus les avocats. — Me Duché et Me Morlet pour l'ensemble de la défense, ainsi que Me Bayon fils pour Peuel et Me Martin pour Fontvielle.

La souscription ouverte par le bureau de bienfaisance d'Outre-Furens, en faveur des veuves et des orphelins victimes de la malheureuse catastrophe du 30 mars dernier, a produit 916 francs.

Nous n'avons pu voir sans indignation que sur cette somme destinée à des orphelins et à des veuves, un sieur Meunier, employé au plan incliné du chemin de fer des Treyves, se soit fait adjuger 10 francs *pour dégât fait à un matelas à lui appartenant*, sur lequel une des femmes mortes resta exposée vingt-quatre heures.

Chambre des députés. — Chemin de fer de Saint-Dizier.

La chambre a repris aujourd'hui la discussion sur le chemin de fer de Saint-Dizier à Gray, après avoir voté le premier article du chemin du Centre, qui alloue une somme de 42 600 000 francs pour l'exécution de la partie de ce chemin comprise entre Châteauroux

... portèrent, à une heure avancée de la nuit, sur une ferme et enlevèrent douze chevaux ou mules. Le lendemain le propriétaire averti parvint, à grand'peine, à retrouver cinq de ces animaux, qui lui furent rendus, mais sept disparurent sans retour. M. A. D..... adressa aussitôt une plainte au vice-consul, M. Villamus, qui s'empressa de rédiger une note, pleine d'énergie et de convenance, à l'adresse du gouvernement péruvien.

» Le président répondit aux réclamations de notre consul par un ordre de payer au propriétaire le prix intégral des animaux qui lui avaient été arbitrairement soustraits. Il est probable que sans la présence de notre représentant cette affaire n'aurait pas eu une solution aussi prompte, et que notre compatriote dépouillé solliciterait encore une juste réparation. Les Français résidant dans le Haut-Pérou s'accordent à faire le plus grand éloge du zèle et de la fermeté infatigable de M. Villamus. Son caractère digne et conciliant lui a acquis l'estime du gouvernement auprès duquel il réside, aussi bien qu'il fait honorer et respecter celui de la France. »

On lit dans l'*Observateur de Trieste* :

« La position des journaux français, par le rabais excessif du prix d'abonnement, dit un correspondant de la *Gazette d'Augsbourg*, est déplorable. Le seul *Journal des Débats*, qui est une feuille de la bourgeoisie riche et des banquiers, dont les rédacteurs sont comblés des faveurs du gouvernement, a eu le courage de maintenir son prix à 80 francs. Les autres perdent tous sur le prix de l'abonnement et ne peuvent couvrir leurs frais qu'avec les annonces. Par suite, ils vendent, comme on dit, les questions et se mettent au service d'intérêts contraires ou tout au moins indifférents à l'intérêt général. La *Démocratie pacifique* a eu le courage, pour se soutenir, de demander des subsides à ses partisans, qui lui ont constitué une rente annuelle de plus de 100 000 francs; mais cela ne peut réussir qu'à un journal qui appartienne à une école. Cette preuve de confiance honore, du reste, la *Démocratie pacifique*. Il eût été fâcheux que ce journal qui, à part l'étrangeté de la théorie sociétaire, est le seul qui présente des idées nouvelles, et s'élève au-dessus de la routine des feuilles de parti, eût été condamné à périr. »

On ne saurait trop encourager les journaux et revues en langues étrangères qui se publient à Paris. Ces publications sont le lien intellectuel entre la France et l'Europe. Mieux encore que les journaux écrits en français, elles peuvent faire pénétrer chez nos voisins ce qu'il y a de vraiment social dans les idées françaises. Cela est vrai surtout pour une revue italienne, qui ne peut être reçue au delà des monts qu'à la condition de se prémunir avec le plus grand soin contre toute allure violente et subversive. C'est la sage précaution que n'a cessé de prendre l'*Ausonio*. Cette revue mensuelle ne s'occupe que de littérature, d'industrie et d'association. Dans le second numéro, qui a paru ces jours-ci, nous avons surtout remarqué la continuation du premier article sur l'état actuel de l'Italie, un essai historique sur la destruction des Templiers, des idées générales sur le but de la poésie en Italie, et la traduction du projet de communication de la mer Méditerranée avec la mer Rouge, publié par la *Revue d'architecture*, projet qui intéresse à un si haut degré toute la péninsule italique. Nous recommandons l'*Ausonio* à ceux de nos amis qui connaissent la langue de Pétrarque et du Dante.

L'ASSOCIATION DES FABRICANTS ET ARTISANS, POUR L'ADOPTION DES ORPHELINS DES DEUX SEXES, tiendra son assemblée générale annuelle, le dimanche 10 mai, à *une heure précise*, dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. le baron Charles Dupin, pair de France et membre de l'Institut.

Des chants seront exécutés par les orphéonistes de la société Wilhelmienne et des écoles de Paris. La séance sera terminée par le tirage d'une loterie pour le placement en apprentissage des orphelins présentés à l'adoption.

Les personnes qui voudraient s'associer à l'œuvre, soit en prenant

... et brisaient à coups de pierres les fenêtres, aux cris de : « Vive la Pologne ! A bas la tyrannie moscovite ! Vive Oscar Ier (1) ! »

Un grand nombre d'arrestations ont été faites, et le gouverneur général de la Finlande a ordonné que les perturbateurs seraient jugés par une Cour martiale.

On a remarqué que, depuis mercredi, pas une seule personne ne s'est présentée au cours de M. Titscheff, professeur de langue russe à l'Université de Helsingfors, quoique tous les étudiants, à la seule exception des étrangers, soient tenus de suivre ce cours, sous peine d'être renvoyés de l'Université.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Le Sénat américain, dans sa séance du 13 avril, a adopté, à la majorité de 40 voix sur 54, la résolution suivante :

« Attendu que, par une convention conclue le vingtième jour d'octobre 1818, entre les Etats-Unis d'Amérique et le roi du royaume-uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, pour la période de dix années, et ensuite indéfiniment étendue et continuée, en vigueur par une autre convention conclue entre les mêmes parties, le sixième jour du mois d'août dans l'année de N.-S. 1827, il a été convenu que tout territoire qui serait réclamé par l'une ou l'autre partie sur la côte nord-ouest de l'Amérique, à l'ouest des Montagnes pierreuses ou rocheuses, maintenant appelé Orégon, serait avec ses ports, lacs, criques, et la navigation de toutes ses rives, *libre et ouvert* aux bâtiments, citoyens et sujets des deux puissances, mais sans préjudice des droits que les deux parties pouvaient avoir sur ledit territoire ; et avec cette stipulation, contenue dans le second article de ladite convention du 6 août 1827, que l'une ou l'autre partie pourrait abroger et annuler ladite convention, en donnant notification douze mois d'avance à l'autre partie contractante ;

» Et attendu qu'il est maintenant désirable que les droits respectifs des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne soient définitivement réglés, et que ledit territoire ne reste pas plus longtemps soumis aux fâcheuses conséquences de sa division entre la population anglaise et américaine, ou de la confusion et du conflit de la juridiction nationale, dangereux pour le maintien de la paix et de la bonne harmonie entre les deux pays;

» Conséquemment, dans le but que des mesures soient prises pour l'abrogation de ladite convention du 6 août 1827, dans la forme prescrite par l'art. 2, et que l'attention des gouvernements des deux pays soit attentivement et immédiatement appelée à faire tous les efforts pour arriver à une solution amiable de tout différend ou discussion relative audit territoire ;

» Il est résolu par le Sénat et la Chambre que le président des Etats-Unis est, par le présent, autorisé, à son gré, à donner au gouvernement britannique la signification stipulée dans le second article pour l'abrogation de ladite convention du 6 août 1827. »

MEXIQUE. — Les nouvelles du Mexique annoncent que la rupture entre les Etats-Unis et le Mexique est définitive ; le général Paredès a lancé une proclamation dans laquelle il déclare que la présence des troupes de l'Union sur les frontières et les côtes du Mexique le force à ne pas accueillir M. Slidell ; il proteste de nouveau contre l'annexation du Texas et l'invasion de cette province par les troupes de l'Union. Immédiatement après, M. Slidell a reçu ses passeports et s'est embarqué sur le steamer de guerre *le Missisipi*, avec tout le personnel de la légation ; ayant ensuite pris passage sur le navire *l'Alabama*, il est arrivé à la Nouvelle-Orléans.

L'armée d'occupation du Texas, commandée par le général Taylor, s'est avancée, comme elle en avait reçu l'ordre, vers le Rio-Grande del Norte, et le 29 mars, après diverses escarmouches avec l'armée mexicaine, elle a planté le drapeau de l'Union sur les bords du fleuve. A l'approche des troupes, la ville de Matamoros a été évacuée et la douane de la Pointe-Isabelle incendiée par les Mexicains.

— Un journal américain annonce, sur la foi d'une lettre de la Havane, que Santa-Anna et son ancien ministre Rejon ont quitté cette île pour se rendre à la Vera-Cruz et tâcher de ressaisir le pouvoir.

---

(1) On se rappelle que le grand-duché de Finlande faisait autrefois partie de la Suède, et n'a été cédé à la Russie qu'en 1815.

---

restriction aux diverses périodes sociales que l'humanité a franchies jusqu'à ce jour. Ce dégoût profond du présent et du passé, cette tristesse amère ressentie par l'illustre vieillard, en parcourant de la pensée le siècle de Louis XIV, l'une des plus brillantes époques de la civilisation, nous semblent une preuve à ajouter à tant d'autres preuves que la civilisation est loin d'être la destinée définitive du genre humain.

Il est un autre point que nous devons principalement faire ressortir ; c'est l'opposition qui existe entre les tendances instinctives du génie de M. de Châteaubriand, et le caractère du sombre héros dont il s'est fait l'historien. Ceci touche à l'une des questions fondamentales de la science sociale et religieuse.

L'unité de l'homme avec Dieu, tel est l'objet suprême de la science et de l'amour, tel est le bien par excellence, le but vers lequel doivent converger toutes les volontés; mais pour atteindre ce but, quelle voie la Providence a-t-elle ouverte à l'homme? Ici se présente une alternative :

Ou les passions fondamentales de l'homme, ses tendances sensuelles et affectives, ses instincts naturels, sont bons en principe, approuvés de Dieu dans leur développement, et par conséquent propres à entrer en harmonie avec la raison et la révélation religieuse, qui sont auprès de nous les interprètes de la volonté divine;

Ou ces passions sont mauvaises en principe, propres seulement à enfanter le mal et le désordre, et par conséquent doivent être éternellement proscrites par la raison et par la loi religieuse.

Si l'on adopte la première hypothèse, on adhère au principe fondamental du système de Fourier, sauf à en modifier, si l'on veut, ou à en varier les applications; on pense, en un mot, que pour arriver à l'unité avec Dieu, l'homme doit développer pleinement ses passions conformément à une loi rationnelle, et établir ainsi son unité avec lui-même, l'accord des passions avec la raison.

Si l'on se range à la seconde hypothèse, on conclut à la nécessité pour l'homme d'être en lutte avec sa propre nature; on conclut à la guerre permanente entre le principe actif de notre âme, la volonté et le principe passif, l'affectivité et la sensation ; on veut enfin la guerre de l'homme avec lui-même, pour arriver à sa paix avec Dieu.

Or, parmi les penseurs de tous les temps et de tous les pays qui ont poussé le plus loin l'application de ce dernier principe, le sombre réformateur de la Trappe tient sans aucun doute le premier rang. Cette assertion n'étonnera pas quiconque a entendu parler de la règle des trappistes; nous ne nous arrêtons donc pas à la justifier; et nous allons essayer de démontrer qu'à ce point de vue, il y a, ainsi que nous l'avons dit, opposition complète entre l'illustre écrivain qui nous occupe, et le héros qu'il a choisi.

En effet, aux yeux de Rancé, toute jouissance, même purement intellectuelle, est une déviation du chemin que l'homme doit suivre, pour arriver au but que la Providence lui prépare. C'est ainsi que dans sa dure austérité, le fondateur de la Trappe condamne l'art, et se refuse à contempler les chefs-d'œuvre amassés par le génie pour l'ornement de la ville éternelle; c'est ainsi que dans sa polémique avec Mabillon, il déclare la science, sinon dangereuse, au moins complètement inutile ; c'est ainsi qu'il se prive du spectacle des merveilles naturelles, à cause du charme que répandent autour d'elles ces manifestations de la magnificence divine; enfin, c'est ainsi que les douleurs volontaires et les tourments sans nécessité lui paraissent la voie qui conduit à Dieu, la destinée raisonnable de l'homme dans son passage sur la terre.

Sur tous ces points et sur bien d'autres, le génie de M. de Châteaubriand le pousse vers un terme diamétralement opposé à celui dans lequel Rancé voyait la vérité et le salut. Fort supérieur en ce point à son héros, M. de Châteaubriand sent tout ce qu'il y a de saint et de providentiel dans le développement de l'art, et il envisage l'art non seulement dans la grande poésie, qui en forme le degré le plus élevé, mais encore dans la danse, qui en est le plus bas échelon, à quelque perfection qu'elle parvienne; il admire et glorifie la science, il s'inspire et se grandit à la vue des splendeurs de la création ; il parle de l'amour comme un poète et non comme un moine ; enfin, il sourit à toutes les jouissances pures, à tous les vrais plaisirs, et ce qui aurait semblé profane au génie farouche de Rancé, apparaît avec le caractère sacré du beau, au génie expansif et sympathique de M. de Châteaubriand.

A cet égard, deux lignes de la *Vie de Rancé* en disent plus que tout ce que nous ajouterions : « Rancé serait un homme à chasser de l'espèce » humaine, s'il n'avait partagé et surpassé les rigueurs qu'il imposait aux autres. » Si le système de renoncement établi dans les statuts de la Trappe était bon et salutaire en lui-même, qu'importerait que Rancé l'eût appliqué ou ne l'eût pas appliqué à son propre usage? Il aurait rendu un service à l'humanité, par cela seul qu'il l'eût établi, et n'aurait dans aucun cas mérité de réprobation.

Toutes ces raisons nous permettent de croire que si le principe de la compression et de la guerre intérieure de l'homme, s'adaptait à l'organisation énergiquement dure du fondateur des trappistes, le principe bien plus humain, plus social et plus universel de la liberté morale, s'allie merveilleusement à l'organisation poétique de M. de Châteaubriand. Instinctivement, et comme toutes les natures d'élite, M. de Châteaubriand tend à l'unité sociale réalisée par la liberté des individus. Nous devons remarquer toutefois que le mot d'unité est détourné par lui de son véritable sens, lorsqu'il dit que la révocation de l'édit de Nantes tendait à établir l'unité dans le royaume. La véritable unité n'a rien de commun avec les mesures tyranniques et sanguinaires par lesquelles un culte en proscrit un autre; elle consiste surtout dans l'union des âmes par le lien d'une croyance identique et librement adoptée. Or, ce résultat est celui dont on s'est le moins occupé quand on a révoqué l'édit de Nantes.

Nous ne terminerons pas cet article sans déplorer la fatalité qui a fait frapper du même anathème pontifical, les trois hommes dont les efforts ont ramené au sein de notre pays la foi aux idées spirituelles et le sentiment religieux. Le grand auteur du *Génie du Christianisme*, le noble poète des *Méditations*, l'immortel penseur de l'*Essai sur l'Indifférence*, ont été successivement atteints par les foudres de l'Eglise. Sans doute le dogme et la tradition ont leurs nécessités ; mais ces nécessités s'imposent malheureusement, quand elles frappent des hommes aussi éminents par l'intelligence, aussi remarquables par les services rendus à la cause du principe religieux, qu'ils ont compris et défendu dans toute sa généralité.

HIPPOLYTE DESTREM.

[illegible] une première discussion très animée pour savoir si l'on discutera d'abord les articles ou le cahier des charges. La chambre se prononce pour ce dernier mode.

M. GILLON fait alors remarquer que l'on n'a pas encore songé à s'occuper du tracé du chemin.

Il s'élève alors une seconde discussion non moins vive pour savoir s'il est possible de voter un cahier des charges que personne n'a entre les mains, et de se prononcer sur un tracé sur lequel la chambre n'a aucun document, et qu'elle ne connaît même pas.

La chambre décide qu'elle passera outre à la condition qu'on se contentera d'indiquer que le chemin passera comme le proposait d'abord le gouvernement par ou près Joinville, Chaumont et Langres.

M. MUTEAU demande que le chemin se dirige de Saint-Dizier sur Dijon. Cet amendement est rejeté.

M. GILLON demande que l'on introduise dans le cahier des charges la disposition suivante :

« Ce chemin sera prolongé de Saint-Dizier jusqu'à la rencontre du chemin de Paris à Strasbourg, dans la vallée de la Saulx, par ou près Sermaise. »

MM. D'USÈS et LEGRAND (de la Manche), combattent cet amendement, qui est rejeté.

Le reste du cahier des charges est adopté ainsi que l'article 1er et 2.

M. G. DE BEAUMONT combat l'article 3 precité, qui lui semble contradictoire avec l'amendement de M. Lasnyer, adopté hier, et décidant que le chemin sera adjugé à une compagnie et non construit par l'Etat.

MM. Dupin, le ministre des travaux publics, Lasnyer, Deslongrais, le rapporteur, échangent quelques explications.

M. D'ANGEVILLE demande que le délai porté dans l'article soit de six mois.

L'article est mis aux voix avec cette modification acceptée par le gouvernement ; la première épreuve est douteuse ; il est procédé au scrutin par voie d'appel nominal. L'art. est adopté par 184 voix contre 110.

« Art. 4. Il sera pourvu aux dépenses autorisées par la présente loi, conformément à l'art. 18 de la loi du 11 juin 1842. »

M. DESLONGRAIS propose d'ajouter :

« Cette dépense sera faite à titre d'avance, sauf remboursement ultérieur par la compagnie concessionnaire. »

Cet amendement est rejeté, l'article est adopté.

Le scrutin sur l'ensemble du projet de loi est annulé faute d'un nombre suffisant de votants : il sera repris demain.

Demain, suite de la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer du Centre ; rapports de pétitions.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. Lapierre, capitaine de vaisseau, commandant *l'Inflexible*, vient d'être nommé commandant de la station dans les mers de la Chine, en remplacement de M. Cécille, qui rentre en France.

— L'ex-chef de sûreté, Vidocq, vient de mourir à Saint-Nicolas, près de Bruxelles ; il paraîtrait qu'il était tombé dans un état voisin de la misère par suite de fausses spéculations et de nombreux procès qui lui avaient été intentés ; on assure qu'il a vendu, dans ces derniers temps, à un éditeur de Bruxelles, des papiers, notes et renseignements très curieux sur diverses familles et personnages de France, à condition, toutefois, de ne les livrer à l'impression qu'après sa mort, car le secret lui avait été payé et il voulait avoir de la probité à sa manière et tenir ses engagements ; du reste, depuis une année, ses facultés intellectuelles s'étaient affaiblies par suite de fréquents excès de liqueurs alcooliques.

— Les prix ci-après seront disputés dimanche prochain, 10 mai, à 2 heures de l'après-midi, au Champ-de-Mars, pour la clôture :

1er Prix de 4 000 fr. ;
2e Poule des produits de 3 000 fr.;
3e Handicap, c'est-à-dire course de chevaux non *entraînés*, 2 000 fr.;
4e Deuxième prix, 1 000 fr.;
Total, 10 000 fr.

— Voici le détail des crédits qui sont demandés aux chambres pour l'achèvement de divers monuments de la capitale et de la banlieue :

Pour les archives du royaume,	606 000 fr.
Conservatoire des arts et métiers,	1 441 600
Ecole d'Alfort,	250 194
L'Observatoire,	128 000
Chapelle de la Chambre des députés,	180 102
Ministère du commerce,	43 000
Clocher de Saint-Denis,	45 000
Ensemble,	**2 693 296**

— Le récit publié, il y a quelques jours, sur un événement qui aurait coûté la vie à une femme X..... et à ses deux enfants, à Belleville, n'était heureusement pas fondé. Aucun événement de cette nature ni aucun fait qui ait pu donner naissance au bruit qui a couru, n'est arrivé dans cette commune.

UN MAIRE. — Un libraire ambulant se présenta il y a quelque jours à la porte d'un honnête paysan : c'était le maire de la commune. — Nous taisons le nom du maire par égard pour la commune. Après avoir causé avec cet étranger, et avoir examiné ses livres par curiosité et non pas pour les censurer, le bon maire demande au colporteur ce qu'il y a de nouveau : « Ah ! il y a une grande nouvelle, dit le colporteur ; le duc de Nemours va faire divorce avec sa femme, et il épousera la duchesse d'Orléans pour être roi : et, à cette occasion-là, on donnera trois jours à tous ceux qui voudront divorcer ; au bout de ces trois jours, ceux qui n'auront pas fait divorce ne le pourront plus. » Le bonhomme de maire crédule s'en alla aussitôt publier avec le plus grand sérieux la nouvelle qu'il venait d'apprendre et qui produisit une immense sensation. — Nous taisons le nom de la commune par égard pour le maire.

UN AFFREUX SINISTRE, causé sans doute par la malveillance, vient de plonger le village de Plagny-la-Ville dans la plus grande désolation.

Soixante-dix maisons environ sont devenues la proie des flammes. Deux fois déjà depuis un mois la vigilance active des habitants était parvenue à combattre avec succès de semblables tentatives. Mais le 28 avril, sur les quatre heures du soir, le feu s'est déclaré sous un hangard situé à l'extrémité nord du village ; le vent, qui soufflait avec force en ce moment, a été un aliment incessant et actif à sa propagation ; la contiguïté parfaite des maisons a rendu aussi impuissants les premiers efforts des habitants.

[illegible] un crime affreux. Malheureusement, parmi tous ceux qui se trouvent ainsi privés de leurs biens, plusieurs étaient assurés à différentes compagnies.

MOEURS AMÉRICAINES. — Dans les premiers jours du mois dernier, pendant les débats d'un procès devant un tribunal du comté de Saint-Mary (Maryland), une querelle s'est élevée entre les deux avocats dont l'un était M. Blakistone, sénateur de l'Etat, et l'autre M. Ashcomb, homme d'une haute réputation. Les deux adversaires, après avoir échangé des gros mots, avaient dégaîné les armes dont ils étaient porteurs ; mais l'intervention des temoins de cette scène scandaleuse allait les empêcher d'en faire usage, lorsqu'un jeune avocat, M. Henry Thomas, s'élança de son banc et tira à bout portant un coup de pistolet dans la tête de M. Ashcomb, qui tomba sans connaissance. Il est mort après quelques heures d'agonie. Le meurtrier fut immédiatement arrêté ; mais, dès le lendemain, il fut rendu à la liberté par un magistrat, qui déclara qu'il n'y avait eu qu'un homicide justifié par le droit de légitime défense. Cette étrange décision a sans doute été basée sur ce que M. Thomas, dont M. Blakistone défendait les intérêts dans le procès qui a provoqué cette sanglante lutte, avait pu légitimement prendre la défense de son avocat, menacé de mort par M. Ashcomb.

POUDRE AUX MOINEAUX. — On a calculé, dit un journal anglais, que dans une bataille, on tire souvent 80 à 100 000 cartouches à balles, sans tuer ou blesser plus de 500 hommes.

CHEMINS DE FER ALLEMAND. — Il résulte d'une statistique récemment publiée, que le réseau des chemins de fer qui sillonnent l'Allemagne s'étend et se resserre en même temps. Non-seulement les chemins de l'Oder et de l'Elbe se rapprochent de ceux du Rhin et du Mein, mais encore ils se dirigent simultanément vers la mer Baltique, la Vistule et le Danube ; et de ce dernier fleuve ils pénètrent en Hongrie, en Gallicie, et franchissant les Alpes, touchent à la mer Adriatique. Le Haut et le Bas-Rhin auront bientôt deux lignes de fer parallèles, l'une sur la rive droite, parcourant Francfort, Darmstadt, Heidelberg, Carlsruhe, Freibourg et Bâle ; l'autre sur la rive gauche, de Bingen, Mayence, par Worms, Mannheim (Ludwigshafen), Spire, Strasbourg, et de là par Colmar et Mulhouse à Bâle. — Une autre ligne, celle de Weser, ira de Francfort par Friendberg, Griessen, Marbourg et Cassel, à Munden, pour rejoindre la ligne du nord de Berlin, par Potsdam, Magdebourg, Hanovre, Minden, Munster, Dusseldorf, à Cologne. — Cologne est déjà liée, d'un côté, avec Dusseldorf et Elberfeld ; de l'autre, avec Aix-la-Chapelle et la Belgique, bientôt avec Paris. Dusseldorf et Aix-la-Chapelle seront réunis, grâce à une ligne particulière, par Crefeld et Clèves. Une autre ligne, de Duisberg, par Wesel et Emmerich, réunira Dusseldorf avec le chemin d'Arnheim à Amsterdam. — Une nouvelle ligne, non moins importante, se dirigera de Minden à Brême, et poussera jusqu'à Oldenbourg et Emden. Hanovre sera réuni à Hambourg par une ligne traversant Zelle, Lumberg et Harbourg. — La ligne entre Hambourg et Berlin est une des plus importantes. De Berlin, une voie ira par Mecklenbourg jusqu'à Lubeck, Wismar et Rostock ; une autre, à travers Stettin, poussera, d'un côté, à Stralsund ; de l'autre elle touchera la Poméranie-Inférieure. — Cette dernière ligne, traversant la Silésie, rejoignant l'Autriche, et celle de Dresde à Leipzig, forment ensemble la vertèbre de l'Allemagne centrale. D'un bout, elle va par Halle et Kœthen à Berlin ; de l'autre, touchant Bamberg ; par Hof et Altenbourg, elle rejoindra la grande ligne du sud de Bamberg, une ligne rejoindra Francfort, par Wurzbourg et Aschaffenbourg, et une autre, par Nuremberg et Augsbourg, ira à Munich. D'Augsbourg, une ligne latérale rejoindra celle d'Ulm et y rattachera le chemin wurtembergeois, qui, à son tour, se mariera à celle du grand-duché de Bade. — Malgré tous ces chemins, les uns faits, les autres en voie de construction, l'Allemagne a encore de grandes lacunes à remplir. — De Bonn à Mayence, il manque une ligne pour réunir Francfort avec Cologne. Il n'est pas question non plus encore de la construction de la ligne entre Munich et Vienne. On a parlé d'une ligne entre Dresde et Prague ; mais on attend d'abord l'achèvement de celle entre Vienne et Trieste.

Il est hors de doute que les chemins de fer allemands, en réunissant tous les fleuves d'Allemagne, le Danube avec le Rhin et le Mein (outre le canal du roi Louis de Bavière), l'Elbe, l'Oder, le Weser avec le Rhin, le Mein, et finalement avec deux mers, non-seulement activeront le commerce, mais encore vont lui donner un nouvel essor et peut-être une autre direction. Il est impossible de prédire aujourd'hui l'avenir de dix ans. Dix ans en notre temps, ce sont dix siècles du passé ; depuis le commencement de notre siècle, l'humanité a fait plus de progrès, sous le rapport de l'espace et du temps, que de l'ère de Charlemagne jusqu'à François Ier, et de François Ier jusqu'à Louis XIV. Nous ne marchons plus, nous volons.

UN PATRIARCHE. — Il est mort dernièrement dans le canton de Bâle un homme qui, pour la postérité qu'il laisse, ne trouve son pareil que parmi les patriarches de l'Ancien-Testament. Martin Schmutz est décédé à l'âge de 93 ans, dans la plénitude de ses facultés. Sa descendance a été de 1[illegible]7 personnes, savoir : 10 enfants, 47 petits-enfants, 107 arrière-petits-enfants, et 25 de la quatrième génération. De cette immense famille il reste encore 118 personnes.

DÉTÉRIORATION DU CLIMAT. — La matinée du 28 du mois dernier a été désastreuse pour les vignerons du Soissonnais. Ils ont vu périr dans l'espace de quelques heures toutes les espérances qu'ils avaient fondées sur la récolte future. Ils n'auront pas de vin cette année. « En présence de ces faits, il faut reconnaître, écrit-on, la vérité de cette thèse soutenue par le docteur Fuster : *Le climat de la France a changé et change*. Pour peu que notre climat continue ainsi de s'altérer, on peut prédire qu'avant dix ans il sera impossible de récolter du raisin sur nos côteaux. Le vin de ces dernières années a été détestable et n'a pu défrayer le vigneron. Allons-nous donc nous voir aussi, comme la Bretagne et la Picardie, réduits à arracher nos vignes pour les remplacer par des pommiers ou par des plants de houblon ? »

LA CIVILISATION EN PROVINCE. — La commune d'Heuzecourt a été dernièrement dans une grande agitation à l'occasion d'un sortilège dont une femme se crut atteinte. Voici le [illegible]

Au commencement de cette année [illegible] N..... tomba dans une langueur morbide qui inquiéta [illegible] famille. [illegible] consulta tous les médecins et les *guérit-tout* du pays, mais ceux-ci s'accordèrent à déclarer qu'ils ne connaissaient rien à sa maladie. [illegible] remèdes furent essayés, nul n'y fit. Ce fut alors qu'[illegible] crainte qu'elle [illegible]

[illegible] tait plus de doute sur l'efficacité du remède.

Trois de ces sept malades étaient arrivés au dernier degré du mal ; ils étaient couverts d'horribles ulcères aujourd'hui entièrement desséchées et cicatrisées, dit M. Peixoto, après quarante jours de traitement. Trois autres étaient dans un état beaucoup moins avancé. Aussi, après vingt-deux jours seulement de traitement, ils étaient déjà tout à fait mieux. Enfin, le septième, ajoute le docteur, est chez moi ; tout le monde peut le voir ; il y a dix jours seulement qu'il est en traitement, et déjà les tubercules qui couvraient sa figure ont disparu ; ses mains ont repris leur forme, et on peut dire que sa santé est dans son état normal.

Suivant le docteur Peixoto, le guano se donne à l'intérieur comme il s'emploie à l'extérieur, mais il faut absolument que le malade s'aide d'un médecin, tant pour déterminer la dose à prendre, et y ajouter d'autres ingrédients indispensables, que pour prescrire le régime qu'il faut suivre rigoureusement. Le docteur termine sa lettre en invitant le gouvernement brésilien à donner la plus grande attention à cette précieuse découverte, l'intérieur du Brésil étant rempli de lépreux, et cette maladie s'étendant chaque jour davantage.

Dans les colonies des Indes occidentales, la lèpre est aussi fort commune. L'île de la Désirade est le séjour que le gouvernement a assigné à ceux qui sont atteints de cette hideuse maladie, contre laquelle la médecine a toujours été impuissante. L'humanité commande aux médecins de la Martinique et de la Guadeloupe de ne pas laisser passer sans y donner toute leur attention, l'avis du médecin brésilien.

COLONIES AGRICOLES. — Il vient de se former à Posen une société de capitalistes chrétiens et israélites qui a pour objet d'acheter ou de prendre à ferme de vastes terres dans le but d'y établir pour colons, à des conditions avantageuses, de jeunes juifs pauvres du grand-duché de Posen, afin de les porter à préférer les travaux agricoles au métier de colporteur et de cabaretier que jusqu'à présent la plupart d'entre eux embrassaient exclusivement, et qui ont tant contribué à faire naître et à entretenir l'animosité qui règne encore parmi les classes inférieures contre les israélites.

Le roi a non-seulement exprimé sa satisfaction de la création de cette société, mais il a fait annoncer à ses directeurs que, si la société le désirait, le gouvernement lui affermerait à un prix modique divers grands domaines, appartenant à l'Etat, dans le grand-duché de Posen.

UNE MALADIE inconnue jusqu'ici vient de se déclarer parmi les bestiaux de l'Islande. On lui donne pour cause les cendres vomies par le volcan de l'Hecla, aujourd'hui en éruption, et qui ont saupoudré l'herbe que mangent les animaux. Sur les os des pieds, il se forme en moins de 24 heures des excroissances de forme oblongue qui prennent peu à peu un tel développement, qu'elles empêchent les bêtes de marcher ; puis le même phénomène se manifeste à la mâchoire inférieure, qui en même temps grossit et s'étend dans tous les sens si considérablement, qu'elle finit par se fendre en plusieurs endroits, tandis que sur les dents de la mâchoire supérieure, il se forme une espèce d'aiguilles osseuses très longues et très pointues, qui s'implantent dans la mâchoire inférieure, et même la traversent, phase de la maladie qui toujours détermine la mort de l'animal.

L'éruption de l'Hecla était d'une violence extrême, à la date du 8 mars. Les flammes qui sortaient des trois grands cratères atteignirent la hauteur de 2 400 brasses, et leur largeur surpassait la plus grande largeur de la rivière de Pioerson, qui est le fleuve le plus considérable de l'île.

CRIME DE LÈSE-MAJESTÉ. — Le tribunal de Munich est saisi en ce moment d'un grand procès. Un jeune peintre ayant perdu son portefeuille, la police y découvrit un dessin très blessant pour l'amour-propre du roi Louis, qui y était représenté comme un poète médiocre. On sait qu'après l'Angleterre, c'est en Bavière que les associations pour la protection des animaux sont le plus répandues. Dans le dessin incriminé, le roi poète est représenté au moment où il descend d'une pauvre rosse dont les flancs labourés annoncent ce qu'il a fallu d'efforts pour lui faire prendre l'essor. C'est Pégase. Le roi a encore un pied dans l'étrier et au-dessous se trouve cette inscription : *Le Roi Louis se faisant recevoir membre de l'association contre les mauvais traitements infligés aux animaux.*

LES PRISONNIERS D'ABD-EL-KADER. — Nous avons déjà parlé de l'heureuse évasion du chasseur Bernard, qui a réussi à s'échapper de la deïra d'Abd-el-Kader. De nouveaux détails fort intéressants ont été fournis par ce brave soldat sur l'affaire de Sidi-Brahim et ses suites.

Le chasseur Bernard faisait partie d'une des trois compagnies qui ont été les premières détruites, le 23 septembre, au combat de Sidi-Brahim. Il a reçu deux blessures dans le premier carré, et il est tombé sans connaissance non loin du pauvre colonel de Montagnac. Quand il est revenu à lui, il s'est trouvé au milieu de tous ceux de nos blessés que les Kabyles n'avaient pas eu le temps d'achever et que l'on réunissait par ordre d'Abd-el-Kader.

Le 23 même, on dirigea tous les prisonniers sur le Maroc. Comme Abd-el-Kader n'avait pas assez de mulets pour charger les têtes qu'il avait fait couper, presque tous les blessés furent forcés, par les chefs qui les conduisaient, d'en porter une ou deux. La seconde journée, une tribu fournit des bêtes de somme, et on put délivrer ces malheureux de leur douloureux et sanglant fardeau. Ceux que leurs blessures empêchaient de suivre furent abandonnés et massacrés dans les tribus que nous traversions. Le troisième jour, ils arrivèrent à la deïra, qui se trouvait campée sur les bords de la Malouïa. On présenta plusieurs prisonniers à la femme d'Abd-el-Kader ; quelques-uns, et Bernard était du nombre, furent condamnés à embaumer avec du miel celles de ces têtes qui devaient être envoyées à Fez ; ensuite on plaça en rond les têtes qui restaient, la figure tournée du côté du soleil levant, et les Arabes de la deïra et des tribus voisines vinrent faire une grande *fantasia* autour de cet affreux cercle. Bernard en reconnut un très grand nombre ; celle du lieutenant-colonel de Montagnac avait été tellement mutilée qu'on la laissa sur le champ de bataille. Chaque Kabyle ou chaque cavalier qui passait à côté d'elle lui tirait un coup de pistolet ou lui donnait un coup de yatagan.

Bernard, dont l'intelligence est presque aussi grande que l'énergie, s'occupa de panser ses camarades ; il extirpa plusieurs balles. Ceux qui avaient les meilleures chemises les donnèrent pour faire les premiers pansements ; les doublures des tuniques furent également employées à faire de la charpie et des bandes. Le docteur Cabasse rejoignit quelques jours après, et grâce à ses soins aussi éclairés qu'empressés, les blessures les plus légères furent promptement guéries. Il fit plusieurs amputations

4

damnés pendant les trois jours d'épopée de cette campagne. Tous les prisonniers ont pour eux du respect jusqu'à la vénération.

Le compagnon de fuite de Bernard a été massacré à quelque distance de deïra, le lendemain de leur fuite. Bernard lui-même fut attaqué par un Kabyle qui n'était pas armé et qu'il assomma à coups de bâton. Tout le 8e bataillon voulait conserver ce brave dans ses rangs; mais, dominé par le désir de revoir son vieux père, Bernard vient de s'embarquer pour la France avec tous les hommes libérables.

Tribunal de police correctionnelle.

Joachim Bétourné, dit Dur-à-Cuir, habitant de ces bords peu fleuris que la Bièvre n'arrose pas, est traduit devant la police correctionnelle, sous la prévention d'injures et de voies de fait envers le garde-champêtre de sa commune.

Bétourné est un ancien dragon de la garde impériale : il a aujourd'hui cinquante-huit ans bien sonnés, mais sa force herculéenne n'a rien perdu avec l'âge. Il a une jambe de bois et est amputé du bras gauche, mais les deux membres qui lui manquent semblent avoir laissé en héritage leur vigueur aux deux membres qui lui restent : sa jambe en vaut deux, et son bras en vaut quatre. De là vient sans doute le surnom de Dur-à-Cuir que ses compatriotes lui ont unanimement décerné.

Bétourné s'amusait, le 12 avril dernier, à chasser des petits oiseaux; non pas avec du plomb et un fusil, le vieux soldat connaît trop bien la consigne, mais avec des pierres de tous les calibres; il en jetait par centaines à travers les arbres, et s'il n'attrapait pas un seul oiseau, en revanche les blanches fleurs des cerisiers tombaient comme la neige sous ses furieux projectiles. Le garde-champêtre, passant par là, voulut empêcher Bétourné de se livrer à cet exercice; mais celui-ci l'envoya promener, en lui ordonnant de se taire, et en lui signifiant qu'il ne causait qu'avec ses égaux. « Mais, monsieur Bétourné, lui dit l'agent de la commune, il me semble que je suis votre égal; je pourrais même dire qu'ici je suis votre supérieur. — Toi, mon égal! s'écria *Dur-à-Cuire*; pour être mon égal, tu as une jambe et un bras de trop... Mais si tu tiens à jaser avec moi, je te vas rendre mon égal en un tour de main. » Et, disant cela, l'ancien dragon empoigne le garde-champêtre du seul bras qui lui reste, lui fait faire demi-tour, et, de son pied unique, lui allonge entre le dos et les cuisses un coup qui fait tomber le pauvre fonctionnaire sur le nez; puis il s'éloigne en s'écriant: « Va te faire mettre des cataplasmes, pékin! »

M. le président. — Bétourné, levez-vous.

Le prévenu, faisant le salut militaire. — Voilà, président, prêt à vous répondre, quoique j'aimerais mieux avoir affaire à un conseil de guerre... ça me comprendrait mieux.

M. le président. — Vous savez ce dont vous êtes inculpé? Vous avez injurié et frappé le garde-champêtre de votre commune?

Le prévenu. — Tout ça, c'est une vieille rancune de sa part; il m'en veut parce que je lui ai dit un jour qu'un pékin comme lui, qui n'avait fait pour toute campagne que la promenade d'Espagne en 1823, n'avait pas celui de s'intituler troupier et militaire.

M. le président. — Vous avez eu tort; toutes les fois qu'on a porté les armes pour la patrie, on a le droit d'en être fier.

M. le président. — Vous ferez bien, cependant, d'être plus circonspect à l'avenir, car vous vous exposeriez à une peine très sévère.

Le tribunal, admettant des circonstances atténuantes, et après avoir entendu Me Théodore Perrin, avocat du vieux dragon, ne le condamne qu'à 50 fr. d'amende.

Bétourné. — Le sixième de ma pension, excusez!... Faudra fumer de l'herbe pendant le prochain trimestre.

(*Gazette des Tribunaux*).

PETITE CORRESPONDANCE.

M. P. à Louviers. — Nous acceptons avec empressement; envoyez-nous vos notes.
M. D. A. à Bordeaux. — Nous inscrivons : remerciement cordial.
M. G. à Loos. — Reçu les 30. — Nous sommes d'accord.
M. B. à Brest. — Reçu les 150. — Nous aurons des explications à vous demander sur divers points.
M. A. C. aux Brenets. — Merci de vos bonnes notes. — Vous aurez créé un foyer.
MM. B. et S. — Reçu les 60 broch. — Merci. — Nous écrivons à M. B.
MM. D. et P. à Orléans. — Rappel pour avril et mai.
M. de R. à Bruxelles. — Reçu les 16. Merci.
F. C. à Amboise. — Si votre santé le permet, revenez le 13, dussiez-vous ne rester ici que trois jours.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 7 mai. — BORDIER, horloger bijoutier, rue Tronchet, 9. Juge comm., M. Barrat; syndic prov., M. Lefrançois, rue de Louvois, 8. — KLUG, tailleur, rue St-Honoré, 330. Juge comm., M. Bourceret; syndic prov., M. Baudoin, rue d'Argenteuil, 36.

Marchés.

Halle aux blés. — 6 mai. Choix, 116 à 118 k. 33,00 à 33,50. — Montereau 115 k. 32,00 à 32,50. — Picardie 115 k. 31,50 à 32,00. — Champagne, 115 k. 31,50 à 32,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 19,00 à 19,50.

Orges. 92 à 94 k., 15,75 à 16,25, les 100 k. 00,00 à 00,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 32,00 à 32,50; 145 k. 31,00 à 31,50; 140 k. 29,50 à 30,00; 135 k. 00,00 à 00,00, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 11,00 à 11,50 les 325 litres. — Moutures 12,00 à 00,00. — Recoupettes 12,50 à 14,00 les 100 k. — Remoulages 17,00 à 17,50 les qualités courantes; 18,00 à 18,50 les fines qualités; 19,00 à 10,50 les blanches.

Halle aux veaux. 8 mai. — Veaux amenés 818, vendus 818, 2,00-1,80-1,60. — Vaches amenées 135, vendues 132, 1,28-1,14-1,00. — Taureaux, amenés 9, vendus 9 à 0,00-0,00-0,00.

Marché Saint-Antoine, 8 mai. — Foin, 1re 56 à 58; 2e 52 à 54; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 44 à 47; 3e 40 à 42. — Regain, 00 à 00. — Trèfle, 38. — Paille de blé 1re 30 à 32, 2e 00 à 28; 3e 00 à 00. — Paille de seigle, 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re, 40 à 42, 2e, 00 à 38.

VERSAILLES, 8 mai. — Foin 1re qualité, 42 à 48; 2e, 38 à 40; 3e, 32 à 36. — Paille de froment, 24 à 34; de d'avoine, 32 à 38. — Trèfle, 30 à 41. — Luzerne, 31 à 47. — Regain, 30 à 00.

Beurre en livres (les 100 kil.) 1re qualité, 185; 2e, 150 à 170. — Œufs (le 1000), 40 à 44.

221 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,80 le kil. sur pied.

... meline, 00,00 à 00,00. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 121,00 à 00,00, juin et août, 125,00 à 126,00; quatre dern., 00,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT

Les *Fleurs animées* par J.-J. Grandville sont enfin parues. Rien n'est plus gracieux que le parti que cet ingénieux artiste a su tirer de l'aspect général des fleurs. Voici un résumé de ce qu'on doit attendre de cette publication : cet ouvrage est un livre de pure fantaisie, un livre sur les fleurs, un conte de fées, un roman, où on parle lilas et jasmin, rose et chèvrefeuille, où les héros et les héroïnes sont des fleurs qui ont secoué le joug ridicule de Flore et fait une levée de corolles contre la mythologie; elles ont d'autres passions, d'autres mœurs, d'autres idées; elles sont devenues romantiques, et l'auteur en connaît même de socialistes. Cependant, pour respecter les anciennes données et établir un point de comparaison, le langage des fleurs sera introduit dans le texte, et afin d'unir à l'attrait d'une distraction les avantages qu'offre l'étude d'une science positive, il sera joint à cet ouvrage un petit traité de culture des fleurs et une botanique des dames.

— Aujourd'hui samedi 9 mai, harmonie de Strauss au Jardin d'hiver aux Champs-Élysées, depuis 3 heures jusqu'à 6.

Spectacles du 9 mai.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Hernani. Famille.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ODÉON. — Ingénue. Touristes.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Gentil-Jobard. Conte bleu. Mansardé.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Camusot.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jardin d'hiver. Mari. Ennemis. Diplomate.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Rep. extraord.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Petites Danaïdes.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Rep. extraord.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Début des mimes Scandinaves.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Élysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Jeunes. Lions. Habit. Sourd.
6 h. 1/2 FOLIES. — Rocambolle. Lilas. Canaille. L'Avoué.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

l'exemple d'une élévation des salaires. La position change, il est vrai, quand les commandes abondent et que le travail presse, alors le maître est en quête d'ouvriers, et il paie leurs services en proportion de ses besoins; mais ces circonstances sont rares, et même lors les ouvriers affluent et se précipitent sur le champ industriel, et par leur concurrence empêchent l'élévation des salaires. Souvent aussi la création des machines vient répondre à la surexcitation des besoins.

Les économistes eux-mêmes conviennent de cette infériorité de position de l'ouvrier envers le maître, et il nous serait facile de citer les pages d'Adam Smith et de Say où ces importants aveux sont consignés.

On peut donc tenir le fait pour certain.

Il semblerait en résulter l'éternelle et fatale servitude des classes ouvrières au profit des classes propriétaires et capitalistes, et long-temps on l'a cru ainsi. Mais un symptôme nouveau, qui apparaît de jour en jour plus fréquent et plus général, est de nature à modifier cette prévision.

Nous voulons parler des grèves.

Si les maîtres n'avisent, par des moyens loyaux et généreux, à concilier les intérêts des ouvriers avec leur propre intérêt, nous entrevoyons pour eux dans un avenir prochain d'effrayants périls, que nous voulons signaler à leur attention, pendant qu'il en est temps encore.

Le refus de concours d'un ouvrier, de quelques ouvriers, n'est rien pour un maître : il peut le dédaigner. Le refus de concours de beaucoup d'ouvriers devient pour lui un motif sérieux d'alarmes : c'est la grève partielle. Le refus de concours de tous les ouvriers est pour les maîtres un coup mortel : c'est la grève générale.

Le maître possède et détient les instruments de travail, sol ou capitaux : sans doute. Mais qu'en fera-t-il si le travail de l'homme ne les rend productifs? Examinons de près, pour mesurer la portée d'une grève, les grandes catégories de l'industrie humaine.

Voilà de riches propriétaires et fermiers qui sont fiers de l'étendue et de la fécondité de leurs terres, du nombre et de la beauté de leurs bestiaux. Ils se réjouissent et dédaignent le *menu peuple* qui les entoure. Qu'un beau jour ce menu peuple, comprenant sa puissance, refuse tout travail au cultivateur : privé de laboureurs et de faucheurs, et de moissonneurs et de vendangeurs, le cultivateur ne pourra préparer ni lever aucune récolte, et ses troupeaux périront de faim dans ses étables. Ce fléau l'écrasera, parce qu'il a des impôts, des dettes et des charges de famille, dont son infortune ne le débarrasse pas.

...leur, au sein de leur puissance et de leur prospérité, l'un et l'autre doivent toujours trembler, car pour eux l'épée de Damoclès n'est pas une vaine métaphore.

Que faut-il pour les écraser? Ceci seulement : que la théorie des grèves soit bien comprise par les travailleurs, et que la pratique, aidée par la théorie, s'étende et se perfectionne. Quand l'accident deviendra un fait régulier, bien compris et bien conduit, il n'y a pas de maître, même de classe industrielle, qui ne soit obligée de capituler.

Or, cette théorie est très simple ; l'instinct du peuple l'a devinée déjà, et pour peu que la réflexion s'y applique, elle passera dans tous les esprits, et bientôt dans la vie pratique. Nous la dévoilons, pour appeler sur elle toute l'attention des maîtres, au risque de l'enseigner aux ouvriers, s'il en est qui l'ignorent encore.

Il y a trois espèces de grèves : la grève *violente*, la grève *tacite* et la grève *mixte*.

La grève violente est un délit et, ce qui pis est, une duperie. On se fait blesser, tuer, incarcérer; on livre à la misère sa femme et ses enfants, on épuise ses ressources, sinon son courage, en combats et en procès, et sans aucun profit. Sauf dans les cas où le sacrifice est un devoir, on est bien plus utile à sa cause libre qu'emprisonné, vivant que mort. Aujourd'hui, après quelques expériences, les ouvriers comprennent cela à merveille, et ils n'auront garde de retomber en de pareilles fautes.

La grève mixte, c'est l'accord pacifique mais délibéré pour refuser le travail. Nous maintenons, nous, qu'elle est parfaitement morale, et même légale. Nous l'avons démontré à l'occasion de la grève des charpentiers. Cependant les tribunaux en ont jugé autrement, ils l'ont punie comme coalition, et il y a peu d'espoir qu'ils reviennent à une jurisprudence plus équitable. Aussi les ouvriers auront-ils soin désormais d'éluder toute peine par une grève à la fois pacifique et tacite.

Elle consiste à s'abstenir simultanément du travail, mais sans délibération préalable, sans réunion, sans excitation, silencieusement et isolément, ou du moins avec un concert que ne trahit aucun acte extérieur saisissable par l'autorité publique. Il suffit aux ouvriers de chaque localité et de chaque profession, de convenir entre eux, par le moyen légal de la simple conversation, de faire grève si le salaire n'atteint pas un chiffre déterminé, et de tenir parole. On connaît l'influence du ton de la masse sur les individus ; l'exemple de la majorité suffit généralement pour déterminer la retraite de tous.

Qu'une grève ainsi conçue dure seulement quelques semaines, surtout quelques mois, et les maîtres crieront merci.

...pas la conscience de ses intérêts, en acquérant des ressources, et le capital mis en réserve l'aide bien plus à la résistance qu'il ne l'encourage à des concessions. Le capital, c'est l'arme du combat; le courage et la lutte s'élèvent d'ordinaire avec le mérite de l'arme. C'est l'ouvrier dissipé qui est vraiment esclave, parce qu'il est désarmé. Que tous les ouvriers d'une industrie sachent, au moyen de sévères privations, s'assurer deux ou trois mois de grève, et ils deviendront les véritables maîtres. Si les mineurs de Saint-Etienne avaient eu des livrets à la caisse d'épargne, la colossale coalition des maîtres aurait fléchi devant leur inertie, car elle ne peut refuser la houille pendant six semaines seulement aux industries des dix départements qui l'entourent, sans provoquer une réaction générale.

Le compagnonnage, les sociétés de secours mutuels offrent les mêmes avantages pécuniaires, même de supérieurs, et favorisent de plus l'entente cordiale entre les individus de la même profession et les professions diverses. Ce dernier point est capital, car on a vu, lors de la grève des charpentiers, combien les divers corps d'état sont disposés à se prêter main-forte. Aussi ne serions-nous pas étonnés qu'ils en vinssent à concevoir l'idée d'une caisse centrale qui se formerait par les apports mensuels des diverses caisses particulières, pour subvenir aux besoins de celles-ci quand elles seraient épuisées : une espèce de caisse d'assurances mutuelles contre la maladie, le chômage, etc.

En présence d'une telle organisation, les maîtres seraient trop heureux que les ouvriers voulussent bien leur tendre la main et leur louer des bras. Le travail ferait la loi au capital.

Voilà, sauf quelques détails inutiles à indiquer, la théorie des grèves, sur laquelle se règlera peut-être bientôt la pratique, nous en avertissons les maîtres. Qu'ils avisent, il en est temps encore! Nous désirons de tout notre cœur prévenir des conflits que la science sociale nous fait prévoir, et que nous déplorerions comme un obstacle à la conciliation de tous les intérêts, de tous les sentiments et de toutes les classes, seul but de nos efforts. Déjà l'orage point à l'horizon ; qu'on se hâte.

Mais que les maîtres se gardent bien de tout remède emprunté à l'esprit de compression. Qu'ils ne songent pas à détruire les caisses d'épargne, ni les sociétés de secours : ils y perdraient l'estime publique, et le gouvernement s'y refuserait, pour ne pas sacrifier sans compensation l'immense avantage du dépôt individuel et collectif aux caisses d'épargne, moyen de solidarité entre l'Etat et le peuple, précieux obstacle à de nouvelles révolutions politiques. Que les maîtres se gardent bien aussi de s'attaquer au compagnonnage, institution vieille comme l'industrie, et chère aux ou-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 10 MAI 1846.

LE JARDIN DES PLANTES.

C'est le jardin du peuple; on a tout fait sous la Restauration pour le débaptiser, pour le forcer d'adopter le nom de Jardin du Roi, il est resté le Jardin-des-Plantes, comme le pont d'Austerlitz est resté le pont d'Austerlitz. C'est le jardin du peuple, car c'est le seul qui fasse bon accueil au petit monde et qui ne s'offusque pas de l'humble livrée du travail, recevant le béret ou la veste avec les mêmes honneurs que l'habit noir et ce fragment de tuyau de poêle qui s'appelle chapeau rond et qui fait partie obligée du costume de bonne compagnie. Le peuple n'entre pas au jardin des Tuileries, parc réservé à la classe fainéante, à moins qu'il ne fasse excessivement chaud comme au 10 août ou au 29 juillet, et qu'il n'éprouve le besoin de changer son gouvernement contre un autre, ce qui fait que l'histoire tient note de ses visites et que chaque dynastie nouvelle n'a rien de plus pressé que de consigner à sa porte le terrible visiteur, dès le lendemain de son installation.

On ne paie pas pour entrer au Jardin des Plantes de Paris, comme cela se pratique au jardin *zoological* de Londres. (Les Anglais ont la singulière habitude de prononcer jardin *Gardnnnnn*.) Je m'étonne que l'idée ne soit pas encore venue à quelque juif circoncis ou incirconcis de mettre les singes et les girafes en actions, puisque la chose se fait en Angleterre, comme ils disent au Palais-Bourbon. L'Angleterre est, comme chacun sait, un pays favorisé du spleen, mais non pas du soleil, où les femmes sont très fortes sur la géométrie et excellent à conduire un char dans la carrière. Quand je dis que je m'étonne, c'est une manière de parler, car je ne m'étonne plus de rien depuis que j'ai eu l'agrément de relire mes feuilletons dans l'*Epoque*. Je m'étonne même d'autant moins, que la différence qui existe dans le régime économique des deux jardins zoologiques de Paris et de Londres, est caractéristique de l'esprit national des deux peuples. Oyez plutôt :

En Angleterre où l'or est tout, où l'homme ne reconnaît d'autre loi, d'autre Dieu que l'or, où les ministres de la religion, les plus vantés pour leur philanthropie (Malthus et consorts) refusent au pauvre le droit d'aimer, à l'enfant du pauvre le droit de vivre; en Angleterre, pays d'oligarchie et de fausse liberté, où la classe improductive et gouvernante a le plus grand intérêt à prolonger la misère et l'abrutissement des classes laborieuses, les institutions ne peuvent pas porter le cachet démocratique. Un gouvernement de caste ne peut pas raisonnablement doter le peuple d'établissements où l'instruction se distribue gratis, ne peut pas raisonnablement s'occuper de développer l'intelligence de ceux à qui l'on n'accorde pas même le droit de s'*asseoir au grand banquet de la vie*. Or, l'aristocratie britannique est trop logicienne pour commettre de ces contre-sens absurdes. Elle ferme le jardin zoologique au pauvre et elle a parfaitement raison; elle frappe l'éducation du peuple d'impôts quasi-prohibitifs en même temps qu'elle dégrève l'alcool, c'est dans l'ordre. Le gin, comme le tabac, aide à l'oppression, car il tue le corps et abrutit l'âme; l'expérience a prouvé d'ailleurs que le Saxon et l'Irlandais étaient plus gouvernables ivres qu'à jeun. Si le gouvernement anglais se met quelque beau jour en frais de munificence pour le peuple, ce ne sera jamais que pour lui faire des distributions de gin.

Il n'en saurait être ainsi en France, terre de charité et de démocratie, où la démarcation entre les classes laborieuses et les classes fainéantes n'est pas *encore* aussi tranchée qu'en Angleterre, où le peuple et le roi ont si longtemps combattu sous le même drapeau, où le peuple et le roi ont eu si longtemps besoin de demeurer unis pour briser l'orgueilleuse aristocratie, l'aristocratie *fédérale* et *protestante* qui a vaincu en Angleterre. L'Etat qui s'appelait le roi en France, lorsque le roi de France s'appelait Henri IV, Richelieu ou Louis XIV, l'Etat naturellement dut faire beaucoup pour le peuple de France dans le sein duquel il avait toujours trouvé ses auxiliaires, ses amis. C'est pour cela que toutes les grandes fondations de nos grands rois sont des institutions vraiment démocratiques. Paris est plein de colléges nationaux où l'enfant du peuple est admis à étudier gratis toutes les sciences, tous les arts, sous la parole des plus célèbres professeurs du monde civilisé.

La pauvreté, en France, n'est encore qu'un vice ; ce n'est pas comme en Angleterre un crime irrémissible. Les ministres de la religion française n'enseignent pas l'égoïsme et l'inhumanité comme ceux de la religion anglaise ; ils ne jettent pas l'anathème sur le pauvre comme sur un lépreux, ils ordonnent aux riches, au contraire, de lui faire une place à leur table. Enfin, le Dieu qu'on adore chez nous ne commande pas au père le meurtre de son enfant, comme le Dieu d'Abraham, encore moins à la mère le meurtre de son enfant nouveau-né, comme le Dieu de Malthus ; car le juif et l'Anglais sont le même peuple, peuple avide et cruel, et tous ont puisé dans le même livre leur inhumanité.

Alors il fallait que ces principes de charité chrétienne, de justice et d'égalité qui circulent dans l'atmosphère de notre noble patrie, se reflétassent dans ses institutions. Voilà pourquoi le public ne paie pas pour voir les bêtes et les fleurs dans le Jardin des Plantes et les merveilles du Muséum. Le gouvernement de France n'a pas encore perdu tout à fait le sentiment de ses devoirs.

En effet, toutes ces galeries si riches et si bien parquetées, c'est pour le peuple, c'est pour nous tous que l'Etat les a construites, qu'il a rangé avec tant de soin et de somptuosité toutes les pièces intéressantes du mobilier de ce monde et des mondes détruits, c'est pour nous qu'il appelle tous les jours les plus hautes notabilités de la science aux chaires d'anatomie, de chimie, de zoologie, de minéralogie, de botanique, prenant généreusement à sa charge les frais de l'éducation du peuple. C'est pour nous tous que ces riantes avenues de catalpas, de marronniers, d'arbres de Judée et de virgiliers étalent de si splendides toilettes, que le squelette décharné des sapins s'entoure de ses colliers de glycènes comme un mât de navire pavoisé pour une fête, pour nous que fleurissent les cerisiers à fleur double, les magnolias, les pivoines et les rhododendrons, et les rouges buissons des groseilliers du Canada et des cognassiers du Japon, pour nous que les flèches roses des tamarins agitent dans les airs leurs élégants panaches, que les iris, les lilas et les roses embaument l'atmosphère de si douces senteurs. Et voyez comme cet entassement de richesses est cependant ordonné avec sagesse et de manière à ce que l'intérêt de la science n'ait pas trop à souffrir de la coquetterie des groupes qui ne cherchent qu'à séduire les yeux.

Le Jardin-des-Plantes de Paris, avec son luxe d'enseignement gratuit, de collections, de galeries, de bibliothèques, de cultures, est la plus belle création de l'esprit national français. Je le préfère au Louvre et suis beaucoup plus fier d'être de mon pays, quand je regarde le Jardin-des-Plantes, que quand je regarde l'obélisque, par la même raison qui fait que je préfère les œuvres de Buffon à celles de M. le duc d'Isly.

Une seule chose m'afflige dans ce magnifique assemblage des produits de toutes les zones, c'est d'y voir le règne animal si faiblement représenté en ses verbes vivants, car il s'en faut que la richesse des loges et des parcs soit en état de rivaliser avec celle des *écoles* de botanique et des galeries de minéralogie. Il est vrai que si les plantes, comme l'a dit Linné, croissent et vivent, les animaux qui *sentent* ont une faculté de plus et que cette faculté, qui les rapproche de nous, nous les fait plus sympathiques et plus frères. Mais je suis fâché cependant de voir les pauvres fleurs souffrir injustement de l'excessive popularité des bêtes. Un jour l'homme du peuple, dégrossi par la généralisation du bien-être, puis raffiné par l'éducation harmonienne, saura aussi quels rapports secrets unissaient l'homme à la plante, et son affection pour les délaissées d'aujourd'hui s'en accroîtra d'autant. Linné s'est trompé, croyez-moi : les plantes sentent puisqu'elles aiment, et je n'oserais affirmer que l'affinité caractérielle ne soit pas pour quelque chose dans les brûlantes sympathies de l'acide sulfurique pour les bases alcalines. Savez-vous pourquoi le culte passionné des fleurs compte plus d'adeptes dans les rangs de la plus belle moitié du genre humain que dans l'autre? c'est que les liens de parenté qui unissent l'espèce humaine à la fleur, sont plus sensibles chez la femme que chez l'homme. Je défie qu'on me cite un homme de goût, un poète, qui ose contester la parenté des jeunes filles et des roses, et rarement ai-je rencontré moi-même une jeune fille sachant sa valeur, qui reniât cette parenté. Au contraire, demandez à l'analogiste ou au poète pourquoi la rose est la plus belle des fleurs, la pêche le plus savoureux des fruits, le petit pois le plus délicat des légumes, l'analogiste et le poète répondront : la rose est la reine des fleurs parce qu'elle est l'emblème de la jeune vierge, élégante, parfumée, pudique ; la pêche est le plus savoureux des fruits, parce qu'elle est l'emblème de la vierge, dont l'haleine n'est pas plus parfumée que celle de la pêche, ni les joues plus vermeilles et plus tendrement veloutées ; et le petit pois aussi, qui porte comme la pêche le duvet de virginité et veut être mangé dans sa fleur. J'ai souvent pensé que la passion des femmes pour les fleurs pourrait bien n'être qu'un essor de coquetterie et d'égoïsme familial ; on se plaît à se revoir dans son entourage, on aime à se mirer dans les siens quand on s'aime.

Le civilisé aime le singe, c'est un fait que je ne chercherai pas à expliquer par la raison ci-dessus, mais un fait bien constant ; le théâtre des singes est le plus couru de tous les théâtres du Jardin-des-Plantes. C'est



questions de cet ordre.

Si on s'étonnait de nous voir devancer ainsi la publication des documents sur le paupérisme, transmis à M. Duchâtel par les préfets, nous nous excuserions en citant les réflexions suivantes, aussi spirituelles que sensées, d'un feuilleton publié dernièrement dans l'*Impartial de Rouen* :

J'ignore quand messieurs les préfets auront pu réunir tous les documents que leur demande M. Duchâtel, mais cela prendra un certain temps. Les préfets s'adresseront d'abord aux sous-préfets qui s'adresseront aux maires. On ne répondra pas toute affaire cessante. Le recrutement est l'affaire du moment présent : tous les sous-préfets se mettent en marche pour présider au tirage, puis les préfets se mettront en marche pour l'opération de la révision, puis viendra la grande opération des élections, il faudra examiner les listes, soutenir ou attaquer les pourvois, entendre les courtiers électoraux, faire des marchés pour s'assurer l'appoint d'une majorité, et je vous demande quand les préfets, les sous-préfets et les maires auront le temps de s'occuper des pauvres !

Enfin, pourtant, une année ou l'autre, ils enverront à M. Duchâtel ou à son successeur ce qu'ils ont déjà envoyé à leurs prédécesseurs. M. Duchâtel ou son successeur prendra son temps pour examiner ces élucubrations départementales; ensuite, à ses aises, il fera aux pauvres l'aumône... d'un rapport; le rapport une fois fait, une commission sera encore nommée qui ne trouvera jamais le temps de s'assembler, ce qui fera que les pauvres resteront éternellement pauvres, et la mendicité un fléau toujours croissant.

C'est ainsi que nos ministres entendent la charité. Il y en a une, cependant, qu'ils entendent mieux, c'est celle qui, bien ordonnée, commence par soi-même.

De temps en temps, on semble pris d'un beau zèle dans les ministères, et le résultat de ce beau zèle, c'est un déluge de nouvelles écritures qui ne servent à rien, et de nouvelles montagnes de papier qui vont grossir la chaîne de celles du même genre qui se sont amoncelées successivement sur la surface du sol administratif de la France.

Il y a vingt fois plus de livres, de rapports, de discours, de tableaux, de renseignements, de documents statistiques et autres qu'il n'en faut pour savoir à quoi s'en tenir sur le paupérisme, si on avait la volonté vraie de s'occuper à résoudre le problème.

Que nous apprendront les préfets sur la situation des classes pauvres ? Qu'elles sont pauvres. Qui ne sait cela comme eux ? Il n'est pas nécessaire de porter un habit bleu brodé en argent et d'être préfet pour faire une découverte aussi extraordinaire.

En 1832, il y a de cela quatorze ans, M. d'Argout, qui s'était aussi occupé de la mendicité, trouvait que la question était suffisamment éclaircie, et, aujourd'hui, voilà qu'elle ne l'est plus assez. Qui l'a donc de nouveau embrouillée ? Est-ce que notre administration, comme Pénélope, défait sa toile à mesure qu'elle la tisse ? Non ; mais notre administration se croise les bras et ne fait rien. Elle a dans ses cartons tout ce qu'elle demande, plus qu'elle ne demande même ; mais la paresse d'ouvrir ces cartons et d'y feuiller fait qu'on aime mieux adresser quatre-

d'hui de vous donner tous les prix, je sais cependant que les charpentiers gagnent 2 fr. 50 c., les tailleurs de pierre jusqu'à 3 fr. 50.

Vous le voyez, Blois ressemble à tous les pays, en cela que l'industrie pivotale produit le moins pour les ouvriers. Le vin est pour toutes les côtes de la Loire, de Cher et de la Cise, la principale culture : le vigneron et le tonnelier sont les plus malheureux des ouvriers.

Le tonnelier a contre lui l'éventualité des récoltes : une gelée peut le priver immédiatement d'ouvrage, comme il est arrivé au printemps de l'année dernière : on ne trouve plus de travail que chez les maîtres qui ont de l'avance et qui en profitent pour se préparer de beaux bénéfices, en faisant confectionner les *poinçons* à vil prix. Le garçon vigneron ne gagne pas plus de 1 fr. l'hiver et 1 fr. 25 l'été, et encore faut-il ne pas oublier que les chômages sont nombreux à la campagne pendant les mauvais temps.

Le *closier* est un peu plus heureux, mais sa position est encore bien misérable ; c'est lui qui cultive la vigne, mais il ne boit jamais de vin qu'au cabaret. Le propriétaire ne lui accorde pour sa boisson que le marc du raisin et l'égrapillage que l'on trouve dans les vignes après la vendange. Dans les mauvaises récoltes, ces boissons ne suffisent point pour l'année, et alors les closiers ne boivent que *de l'eau mêlée avec du vinaigre*.

Je ne saurais vous assigner des prix exacts pour les façons des vignes, cela varie depuis 45 fr. jusqu'à 60 fr. l'arpent (60 ares). Pour le journalier j'ai calculé, d'après des renseignements positifs, que ses recettes de chaque année ne montent pas à plus de 400 fr. au maximum, en supposant toutes ses journées occupées et en calculant 200 journées à 1 fr. 50 c., et 100 à 1 fr. Or, en hiver, il y a de longs chômages, et le prix de 1 fr. est trop élevé.

Le batteur en grange n'a point de chômage, il est vrai, mais il ne gagne pas plus de 60 c., 75 c., 90 c., suivant les pays et les saisons.

Pour en revenir aux *closiers* vignerons, permettez-moi un mot pour finir, c'est que leurs logements sont ignobles; plancher en terre humide, à peine s'il y entre du jour ; ce sont de vrais bouges : leur pain est noir, on cuit tout les quinze jours ; j'en ai vu de moisi au bout de douze jours.

Dans certaines contrées du département, lors de la moisson, quand le père va en campagne, il y reste quelquefois un mois, et on l'attend toujours pour cuire.

La Sologne *pouilleuse* est un bien triste pays ; remplie d'étangs, elle est empoisonnée par les fièvres, que ce voisinage détermine. Souvent la terre ne rend que *deux fois* la semence qu'on lui avait confiée. Je regrette de ne point connaître particulièrement ces contrées, car je suis sûr qu'il y aurait à faire bonne récolte de faits pour ouvrir les yeux du bon M. Dupin.

2° Sort des femmes.

Les giletières, qui sont les mieux payées, gagnent 1 fr. 50 c., mais elles n'ont que 4 mois d'ouvrage. — Les femmes employées à

tienne se font une fâcheuse concurrence. Les Frères enseignent aux enfants de véritables sornettes, telles que la vertu attachée à je ne sais quelle médaille, laquelle vertu sauva un jour une petite fille qui allait se noyer, et mille autres superstitions semblables. La philosophie du collége, qui prend les jeunes gens un peu plus grands, est tellement sèche, qu'elle retire toute croyance du cœur. On remarque à Blois, comme ailleurs, que l'éducation du collége bouffit d'orgueil les jeunes gens qui y passent, et les remplit de mépris pour les états manuels.

4° Fraudes, falsifications et faillites.

Dans un pays qui produit le vin, vous savez ce que peut le génie de la fraude.

Je n'en finirais point à vous raconter tous les cas si divers que présente le mensonge dans l'industrie. C'est ainsi que l'on vend souvent du vin sur échantillon, et l'on en livre de qualité inférieure, sous prétexte que la qualité a changé par le clapotis causé par le roulement de la voiture. D'autres fois, c'est un marchand de chevaux qui vend un cheval comme poussif, lequel ne peut pas marcher du tout.

Puis, c'est un notaire communiant tous les mois, se confessant tous les huit jours, faisant des reposoirs dans sa cour au jour de la Fête-Dieu, qui a fait une banqueroute de deux millions et ruiné la masse des domestiques et des ouvriers, qui le préféraient à la caisse d'épargne. Mais la dot de sa femme restée intacte, sinon même considérablement grossie et le préserve des conséquences d'une grande infortune.

Une supercherie assez commune dans le commerce consiste, pour chaque nouvel établi, à se dire fabricant de Paris et arrivant tout droit de la capitale.

Je laisse de côté les fraudes bien connues de la droguerie, de l'épicerie et de la rouennerie, pour vous donner des détails précis, sur celles moins connues de la bijouterie et de l'horlogerie.

Quand un fabricant de Paris a des marchandises un peu faibles de titre, il les envoie à plusieurs correspondants de provinces qui les font contrôler aux contrôles de leurs localités, parce qu'ils sont bien moins sévères qu'à Paris et qu'ils se donnent rarement la peine d'essayer à la coupelle, mais seulement au toucher ; de cette manière, il circule dans la vente des bijoux *fourrés* de cuivre, tels que : anneaux, croix, etc. Tout le plein est marqué du bon contrôle par la régie elle-même. Il n'y a pas d'article plus fraudé que la chaîne jazeron.

La faculté que l'on a donnée au fabricant en lui accordant la liberté de marquer lui-même ses marchandises en doublé, a répandu dans le commerce tant de saletés, que la plupart des objets en doublé noircissent au bout de quelques mois. Le doublé est tombé si bas qu'il ne se paie en fabrique, *poids et façon*, que 90 cent. le gramme, tandis que l'or vaut 2 fr. 90 c. sans façon.

Je ne vous parle point ici des ruses de marchand pour se défaire des *rossignols* et des objets défectueux, c'est là ce qui fait le talent

---

une création de M. Thiers. Beaucoup de gens s'étonnent que le chef du ministère du 1er mars, le signataire de la note du 8 octobre, le même qui a rappelé à Toulon la flotte de l'amiral Lalande, ait conservé si longtemps sa popularité et son importance politique. Je ne partage pas l'étonnement général, quand je songe que le palais des singes au Jardin-des-Plantes est l'œuvre de ce ministre; car soyez sûr que c'est là le fondement d'une popularité plus impérissable que celle de l'orateur. Quand le peuple aura oublié les discours et les histoires de M. Thiers, il se souviendra de son palais, comme il a oublié les fautes et les prodigalités du règne de Louis XIV, pour ne plus se souvenir que des Invalides et du Louvre, et des autres créations du grand roi. En vérité, en vérité, je vous le dis, le palais des singes sera vivant encore dans la mémoire des hommes, et le nom de M. Thiers en honneur au Jardin-des-Plantes, que la gloire de l'historien et de l'orateur aura péri, ou du moins qu'on ne citera plus son nom que comme on cite sur le turf ceux de *Félix*, de *Frétillon* et d'*Eclipse*, à propos de vitesse prodigieuse parcourue dans un temps donné : « Monsieur un tel, dira le Timon du temps, en parlant de la célébrité parlassière du jour, est un immense orateur qui parle onze colonnes du *Moniteur* à l'heure. — C'est très joli, assurément, lui répondra quelque érudit versé dans la connaissance des annales parlementaires, mais ils ont eu mieux que cela en civilisation : vers le milieu du dix-neuvième siècle, un petit homme, pas plus haut que çà, qui s'appelait Adolphe Thiers, et qui parlait douze colonnes à l'heure, sans cracher. »

Mais M. Thiers n'a pas créé que le palais des singes au jardin favori du peuple. La reconnaissance publique inscrira encore son nom sur ces magnifiques cages de verre sous lesquelles vivent enchâssées les forêts vierges du Brésil et de l'Inde, et qui auront été les premiers modèles de ces gigantesques jardins d'hiver où nos enfants se promèneront sous cloche. Le peuple n'oublie jamais qui s'est occupé de ses plaisirs ; il associera dans sa gratitude le nom du petit homme aux grands noms des Colbert, des Daubenton, des Buffon, des Cuvier, des Geoffroy Saint-Hilaire, dont les efforts persévérants ont doté la capitale du monde civilisé de son plus bel ornement. A propos de Colbert et du Jardin-des-Plantes, j'ai trouvé dans l'excellent ouvrage que vient de publier M. Pierre Clément sur la vie du grand ministre, une touchante anecdote ; un mouvement d'indignation superbe de monsieur le contrôleur général qui ayant appris que des employés de l'établissement s'étaient permis de planter des chasselas pour leur compte dans un terrain destiné aux cultures scientifiques, se rend sur les lieux une pioche à la main et déracine les ceps usurpateurs. Trouvez-moi donc, vous autres, qui me reprochez mes admirations rétrogrades pour les œuvres du grand roi, un homme d'Etat de ce temps-ci, qui oserait porter la pioche dans un jardin usurpé par un grand personnage quelconque sur le domaine public, et un homme d'Etat capable d'instituer une chambre de justice pour vérifier la fortune des écumeurs de bourse, comme je vous disais l'autre jour.

Le vulgaire peut s'amuser des ours, des lions et des panthères noires ; moi qui sais les passions et les besoins de ces espèces, je passe en gémissant sur leur captivité. Donnez-moi de l'air et du jeu à ces puissantes machines, si vous voulez que je reconnaisse en elles les moules que le Créateur a pétris. Qu'on les enferme comme les lionceaux d'Algérie dans un parc où elles puissent se mouvoir et s'étendre au soleil ou se plonger dans l'onde; qu'on élargisse l'espace ou, si l'espace manque, qu'on supprime la représentation des félins en loge grillée.

L'empereur Napoléon qui comprenait toutes les grandes pensées, — qui chassa les économistes et les moralistes de l'Institut et voulut retirer la banque et le roulage au commerce, l'empereur Napoléon avait admirablement compris, comme Louis XIV et Geoffroy-Saint-Hilaire, cette importante question du Jardin-des-Plantes. Le vainqueur des Pyramides qui était destiné à subir si cruellement un jour les tortures de la chaîne, avait souffert aussi de l'emprisonnement des hôtes du Jardin-des-Plantes, et sa munificence leur avait voté en espoir une plus large hospitalité. D'après ses plans, l'emplacement du Jardin-des-Plantes devait s'étendre jusque par delà les rivages fangeux de la Bièvre et embrasser une surface dix fois plus étendue que celle d'aujourd'hui. Alors il y eût eu d'immenses parcs grillés pour les bêtes féroces, des prairies pour les cerfs, les antilopes et les gazelles, des cascades pour le saumon et la truite, des lacs dormants pour le crocodile et pour l'hippopotame. Les accapareurs de blés, dont la coalition amena les désastres de la campagne de Russie, firent avorter tous ces vastes projets en même temps. Je ne vois pas une page néfaste de notre histoire nationale, sur laquelle ne soit écrit un nom d'accapareur. La fortune de tous les princes juifs d'aujourd'hui date de Waterloo ; le lendemain de la catastrophe, les fonds français, ô honte ! montaient de dix pour cent.

Mais qu'est-ce encore que ces merveilles écloses dans le cerveau de l'empereur, merveilles déjà rêvées par Alexandre-le-Grand, il y a beaucoup de siècles, en comparaison des jardins des plantes que l'harmonie réalisera quelque jour, plutôt qu'on ne s'y attend, je vous en préviens tous? Un hasard heureux m'a fait tomber entre les mains le plan d'un jardin des plantes d'une capitale d'Heptarchat en Saturne. La crainte de provoquer l'incrédulité de mes lecteurs et aussi le besoin de renfermer ma pensée dans un nombre limité de colonnes, m'empêchent de révéler détails de cet établissement fabuleux, mais c'est à n'en pas croire son imagination elle-même, quand on en vient à comparer les féeries monumentales qui s'exécutent là-haut avec les mesquineries et les pyramides d'ici-bas. J'en rougis pour ce globe. Un jardin des plantes de là-haut, c'est tout bonnement un petit monde en raccourci, en miniature, où tous les climats, toutes les zones et toutes leurs productions diverses sont rassemblées, organisées et divisées d'après l'ordre sériaire distributeur de l'harmonie. Quand je serai directeur général des eaux-et-forêts de France, ce qui est ma vocation, ou pour me servir d'une expression plus propre, la destinée proportionnelle à mes attractions, je veux essayer de reproduire le Jardin-des-Plantes que j'ai vu en Saturne, sur une petite échelle. Comme la capitale de la France aura été à cette époque transportée à Poissy, près du confluent de l'Oise et de la Seine, et hors des méandres de ce dernier fleuve, c'est le coteau d'Andrezy que je choisirai pour sujet de mon expérimentation.

Au pied de la colline s'étendra un bassin immense divisé en d'innombrables compartiments d'eau salée et d'eau douce, où seront réunis tous les habitants des ondes que je ferai servir suivant leurs goûts et leurs tempéraments. Il y aura le bassin des baleines, le lac des crocodiles, et celui des hippopotames, et celui des castors chauffés à la température voulue par les besoins hygiéniques de chaque espèce. Sur les rivages de l'immense plaine liquide, folâtreront dans les vertes prairies toutes les variétés de ruminants, depuis la girafe jusqu'aux gazelles microscopiques du Cap, depuis l'aurochs jusqu'au bélier, et dans chaque parc destiné à telle ou telle espèce, fleuriront les arbres et les herbes qui sont le fond de sa nourriture sur sa terre natale, et ainsi des félins, des plantigrades, des solipèdes, des éléphants et des singes. Une température artificielle et constante, entretenue par des procédés météorologiques à moi connus, entretiendra sur le sommet du mont des neiges éternelles, pour procurer à l'ours blanc, au chamois, à l'élan et aux rennes un milieu qui les console de la patrie absente, et la montagne et tous ses alentours seront taillés sur le patron de notre globe lui-même, et il y aura une Europe, une Asie, une Afrique, une Amérique et une Océanie, et le voyageur, au moyen de cet universel géorama, pourra parcourir en quelques heures toutes les contrées de la terre et voir, comme le sage Ulysse, *les mœurs et les villes de beaucoup*, et par mes soins un enfant d'alors apprendra plus d'histoire naturelle et de géographie en huit jours que les plus fortes têtes de civilisation n'en apprennent en trente ans par les moyens connus. Or, si le palais des singes a suffi pour mener à bon port le nom de M. Thiers à travers l'océan des âges, jugez quel avenir de gloire est réservé au mien !

Et pourtant tel qu'il est, ce pauvre Jardin-des-Plantes de Paris, sans espace et sans eau, étroitement resserré entre la rue Buffon, l'hospice de la Pitié et le quai Saint-Bernard, que de droits il possède à notre affection, à notre gratitude, à nous autres hommes d'étude, déshérités du triste droit d'oisiveté! Qui de nous, hélas! n'a trouvé sous ses ombrages ou dans ses enseignements quelques consolations à ce mal terrible et desséchant de la jeunesse et du désir! Vous savez quand on a vingt ans, un cœur neuf et des sens inflammables, et que le vent du plaisir vous apporte de par delà les ponts les bruits rieurs de la cité en fête, et les parfums enivrants qui s'échappent des tresses de la danseuse animée par la walse, et que l'esprit de désespérance vous souffle en l'âme des pensées de révolution et de vengeance, et que le poids de votre infortune s'aggrave si pesamment de l'idée de la félicité d'autrui ; ou bien quand l'œil s'humecte à songer que tant de trésors d'affection et d'amour, que Dieu vous avait mis à l'âme, se seront épuisés en de stériles désirs, dans l'isolement et la tristesse, sans avoir apporté le bonheur à personne! Merci, ô mon beau jardin d'études, où j'ai passé tant d'années solitaires, où j'ai appris à reporter sur les animaux et les fleurs, une part de l'affection que Dieu m'avait donnée pour d'autres créatures. Salut et merci à la fois, car il semble que le parfum printanier de tes tilleuls et de tes marronniers évoque à présent dans mon âme ces sentiments de la première jeunesse que j'ai laissés s'envoler autrefois sous leur voûte discrète, et bien souvent, ainsi que l'insulaire de l'Océanie, dépaysé dans une société maudite, en revoyant tes arbres, j'ai cru retrouver ma patrie.

A. TOUSSENEL.

SUPPLÉMENT

... ce qu'il a un pied dans le tombeau, et demain il ne vous sera plus à charge.

Le tribunal, sur qui la petite harangue de Charamond semble avoir fait une certaine impression, ne pense pas, sans doute, pouvoir mettre de côté les preuves du nouveau délit qui lui est imputé ; il prononce contre lui la peine de trois mois de prison et cinq ans de surveillance.

RECOMMANDÉ A L'INDULGENCE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES. — La *Gazette médicale belge* nous annonce qu'il existait en 1686, à Bruxelles, un homme du nom de Breekmans, qui se permettait d'être électrique.

Cet homme étonnant brisait, par le seul attouchement, les objets les plus volumineux, tels que chaises, bancs, pupitres, charrettes, etc., etc. Il arriva plus d'une fois qu'au simple contact de son doigt indicateur gauche, des poutres énormes se crevassaient. Le magistrat de la ville émut aux faits et gestes de cet homme. Une commission, composée de MM. Geloof, Lichtzinningen et Van Limpel, docteurs en médecine, de MM. Verspuiglen et Pilmans, apothicaires jurés, fut nommée à l'effet de constater les effets surprenants manifestés par Breekmans. Il résulta de cette enquête que Breekmans était un sorcier. Le magistrat lança un édit contre cet homme ; mais celui-ci parvint à échapper par la fuite aux rigueurs de la justice. L'édit du magistrat de Bruxelles se trouve relaté tout au long dans le troisième volume du *Zwarten-Boeck* des archives de la ville.

PRÉCIEUX AUXILIAIRE. — Un horticulteur de Toulouse vient de renouveler l'expérience de Linsk sur les hérissons. Un couple de ces animaux, laissé en liberté dans un jardin, non-seulement s'est abstenu de toucher à toutes espèces de plantes et de gazons, mais il a, de plus, fait la chasse aux limaces, et délivré le jardin de l'un de ses fléaux.

POPULATION DES VOSGES. — L'administration vient de faire constater le mouvement de la population du département des Vosges pendant l'année 1845. Il résulte de ce travail qu'il est né 5 639 garçons légitimes, 5 105 filles id., 76 garçons naturels reconnus, 66 filles id., 446 garçons naturels non reconnus et 427 filles id., en tout 11 759 enfants. Il y a eu entre garçons et filles 2 538 mariages, entre garçons et veuves 125, entre veufs et filles 307, et entre veufs et veuves 93, en tout 3 063 mariages. Il est décédé 2 581 garçons, 1 227 hommes mariés, 597 veufs, 2 239 filles, 1 178 femmes mariées et 918 veuves, en tout 8 740 individus. Le nombre des naissances l'a emporté sur celui des décès de 3 019.

Mlle A. de Courcelles donne demain dimanche, à deux heures, dans la salle de M. Herz, une belle matinée musicale. Les noms de MM. Roger, Géraldy, Chaudesaigues, Offenbach, de Mlles Clara Lovedayet, Morel, et le talent de la bénéficiaire sont la garantie d'un programme intéressant.

Les nombreux admirateurs de M. Robert-Houdin, le célèbre prestidigitateur, n'ont qu'à se presser s'ils veulent encore assister à quelques-unes de ses délicieuses **SOIRÉES FANTASTIQUES**, car, cédant aux sollicitations des principales villes du Nord, il quittera Paris vers le 20 courant pour quelques mois. Nous annoncerons ultérieurement la réouverture de la charmante salle de la rue de Valois.

Il vient de paraître une brochure sur l'Algérie, par M. Hippolyte Lamarche, rédacteur du *Siècle*. Cette brochure est adressée à MM. Thiers et Barrot.

VARIÉTÉS.

Les Pauvres.

On a fait l'histoire des rois et des héros, des nobles et des bourgeois, voire des brigands, des gueux et des grands criminels, mais personne jusqu'à présent n'a essayé d'esquisser l'histoire des pauvres. Ce n'est pas que les droits du pauvre, droits naturels et imprescriptibles, aient besoin de la poudre des parchemins et de la justification des siècles. Ses droits à lui sont gravés dans son cœur, inscrits sur son front et représentés par sa sueur et par ses larmes.

Cependant l'histoire du pauvre a un double intérêt pour l'humanité. D'une part on y voit la marche de la civilisation, qui partout se couvre des guenilles du pauvre pour cacher sa peau lépreuse et tachetée de sang ; d'un autre côté, il est consolant de constater que le pauvre lui-même, malgré toutes les injustices, a constamment progressé, en s'élevant à la dignité de l'homme par le travail et l'intelligence ; qu'il a marché et marche encore d'un pas sûr, quoique lent, vers son émancipation, ce but qu'il atteindra bientôt, grâce à la science de l'association.

Chez les peuples primitifs, la pauvreté a toujours été regardée comme chose sacrée, parce que les peuples, dans leur premier âge, possèdent d'autres qualités que la richesse.

Il est vrai que chez les peuples primitifs, il ne fallait pas payer 500 francs de cens pour être législateur. Dans ces temps de barbarie, ceux qui étaient appelés à dicter des lois, devaient avoir non-seulement du génie, de la raison, de l'expérience, mais encore un cœur et quelque chose dedans. Avec cela, il pouvait être mendiant. Pas un seul législateur de l'antiquité, à l'exception de Numa, n'était riche. Plusieurs d'entre eux étaient complètement pauvres et vagabonds. S'ils avaient vécu de notre temps, on les aurait envoyés au dépôt de mendicité.....

Plus tard, ce fut le tour des philosophes qui, sans faire vœu de pauvreté comme les moines, se contentaient du strict nécessaire. Spinoza, l'un des plus grands génies, polissait des verres de lunettes pour gagner huit sous par jour.

Mendelssohn, célèbre philosophe allemand, se rend un jour à Berlin. A la porte de la ville, un douanier lui demande quel est son commerce. — Je vends de la raison, répondit-il. — Cela ne suffit pas. De quoi vivez-vous? — De la logique. — Enfin, quel est votre état? — Je pense.... Tous ces titres ne purent lui procurer un laisser-passer. Il ne fallut rien de moins que l'intervention de Frédéric-le-... Nous n'avons pas besoin de prouver la sollicitude de l'Evangile pour le pauvre. Chaque page en fait foi.

Après la venue du christianisme, les premiers prêtres, véritables lévites, firent profession de pauvreté. C'est par ce motif seul que la dîme, selon la loi de Dieu, leur fut attribuée ; mais bientôt les laïques pauvres en furent exclus, et n'eurent d'autre ressource que la charité publique volontaire, c'est-à-dire l'aumône.

Les pauvres étaient extrêmement nombreux au moyen-âge. Ils ne jouissaient d'aucun droit. Les serfs seulement étaient nourris par leurs seigneurs en cas de disette, comme l'avaient été les esclaves. Aussi les pauvres de cette époque se divisent-ils en deux classes, les uns restent honnêtes et reçoivent l'aumône en qualité de pauvres honteux ; les autres, trop nombreux pour demander, aiment mieux prendre et finissent par s'organiser en bandes de truands et de gueux. Ces derniers avaient leur roi. — Il ne faut pas croire que ces truands aient été dénués de tout sentiment honnête. C'est la misère et l'abandon qui les poussèrent dans le vice et l'abjection ; dès qu'ils trouvèrent une occasion de se racheter collectivement du crime, ils la saisirent avec empressement. Du temps des croisades nous voyons une armée entière, composée de toutes sortes de pauvres plus ou moins honnêtes, prendre la croix et partir bravement pour aller se faire mettre en pièces par les Hongrois et les Valaques.

Les croisades avaient dépeuplé l'Europe. Partout le clergé s'était enrichi aux dépens du pauvre, partout la noblesse avait confisqué la terre au détriment du laboureur, mais le pauvre était tellement abruti, qu'il n'avait pas la conscience de ses droits. Ils lui furent révélés par la connaissance de l'Evangile, cette charte divine qui seule est et restera toujours une vérité.

Longtemps avant Luther, Savonarole et Arnold di Brescia proclamèrent ces droits en Italie. Le premier souleva les pauvres contre le clergé enrichi. Wiclef poursuivit l'œuvre de Savonarole en Angleterre, où peu de temps après éclata la guerre des paysans dirigée par Jacques le tuilier. La Jacquerie française est le résultat des sermons évangéliques prononcés en tous lieux par le maître de Hongrie qui fut assassiné à Bourges au moment où il parlait à la multitude.

Jadis les rois français avaient protégé les pauvres contre le clergé et la noblesse. La reine Blanche déclara même la guerre à l'archevêque de Paris qui martyrisait dans les caveaux de Notre-Dame de pauvres laboureurs révoltés (Froissard). Mais depuis longtemps les rois faisaient cause commune avec les seigneurs et les évêques, et il ne restait pas d'autre alternative au pauvre que de mourir de faim ou de s'insurger. La Jacquerie est à peine domptée, que Zisda, au nom des mânes de Huss, plante l'étendard de la révolte sur les montagnes de la Bohême. Qu'on n'aille pas croire que ces guerres aient été exclusivement religieuses, elles furent de prime-abord dirigées contre les priviléges des nobles et du clergé au profit du pauvre.

Quand les hussites se déclarent contre Rome, ils débutent par confisquer les biens du clergé au profit des communes, et quand après Luther les paysans en Allemagne, en Suisse et en France se soulèvent et brûlent villes et châteaux, ils commencent par déclarer que les *dîmes ne seront plus livrées au clergé, mais qu'elles seront recueillies par chaque commune au profit des pauvres*. En cas d'abondance les communes devaient former des réserves pour les années de disette, et, en cas de malheur, les différentes communes devaient s'entr'aider et se livrer mutuellement les *dîmes*. En outre, les droits de chasse, de pêche et de cueillette furent rétablis au profit de l'indigent.

La Révolution française, résultat de la liberté conquise par la réforme, a proclamé tous les droits du pauvre ; malheureusement elle n'eut pas le temps de définir, ni de réaliser ces droits.

Certes, il est hors de doute que, malgré toutes les guerres sociales, malgré les exécutions sanglantes de la guerre des paysans et de la Révolution française, le sort matériel de celui qui ne possède rien ne s'est guère amélioré. La bourgeoisie, il est vrai, a pris la place de l'aristocratie ; le peuple proprement dit, l'ouvrier, s'est fait en partie bourgeois. Déjà, dans les villes anséatiques et dans toutes celles où fleurirent au moyen-âge le commerce et l'industrie, le mouvement des couches populaires se manifeste d'une manière assez sensible. La Révolution française compléta la transformation ; mais pour un ouvrier qui devint maître, pour un journalier qui s'établit fermier, il resta des milliers de prolétaires sans travail et sans pain assuré. Cependant, si d'un côté le sort matériel du travailleur a plutôt empiré qu'il ne s'est amélioré, d'un autre, le pauvre, n'importe de quelle classe, a gagné en dignité et en intelligence. Ce n'était pas une honte au moyen-âge que de mendier, c'en est une aujourd'hui, même dans les corporations allemandes où les compagnons, depuis des siècles, avaient l'habitude de demander l'aumône. C'est un grand progrès. Les hommes, se retrempant aux sources divines de la nature, reconnaissent que leur véritable destinée est le *travail* ; tant que le travail a été répugnant, et il l'est encore, la charité a été le seul droit des pauvres ; mais depuis qu'on tend à purifier, à sanctifier le travail, le droit du pauvre se métamorphose en *droit au travail*. Donnez au pauvre du travail, c'est là son droit ; donnez-lui du travail attrayant, c'est là sa loi, donnez au travail les garanties que vous accordez au capital, c'est là sa foi. Ce droit, il le conquerra ; cette loi, elle est gravée dans son cœur, et bientôt il deviendra impossible de lui arracher cette foi.

Pauvres, frères et amis, si vous voulez que la cause de l'humanité triomphe en vous et par vous, travaillez, travaillez avant tout à élargir votre intelligence, à purifier vos cœurs des scories civilisées. Ce n'est pas une provocation à la haine que je vous adresse, mais une exhortation à l'amour. Les injustices dont vous êtes victimes sont révoltantes, mais dès que vous vous montrerez dignes d'un meilleur avenir, — et vous êtes en bonne voie, — de nouveaux horizons s'ouvriront pour vous. Les bons riches viendront à nous et les



... gages.

— M. B. V. à Sens. — Excellentes observations dont nous ferons notre profit.

— M. Az. — Remerciement très cordial au vieux négociant, et prière instante de venir causer. C'est un acte d'ami.

— Nous prions ceux de nos correspondants à qui nous expédions directement nos livres, de nous indiquer les noms des libraires chez lesquels ils en font le dépôt.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 8 mai. — **LAURENT**, carrier, à la Croix d'Arcueil, route d'Orléans, 2. Juge comm., M. Chatenet ; syndic prov., M. Henrionnet, r. Cadet, 13. — **LENOY**, loueur de voitures, r. Neuve-Bréda, 18. Juge comm., M. Milliet ; syndic prov., M. Defoix, r. Saint-Lazare, 70. — **LAPALOQUE**, charpentier et march. de vins traiteur, à Montmartre, boul. de la barrière Blanche, 41. Juge comm., M. Ferté ; synd. prov., M. Héuin, r. Pastourel, 7.

Du 7 avril. — **BRIQUET**, fabr. d'ornements de voitures, r. de la Bienfaisance. Juge comm., M. Labbé ; synd. prov., M. Thiébaut, r. de la Bienfaisance, 2.

Du 1er avril. — Dame veuve **CUVILLIER**, limonadière, Chaussée des Minimes, 9. Juge comm., M. Grimoult ; synd. prov., M. Pellerin, r. Lepelletier, 16.

Du 5 mai. — **BERNARD**, négoc., rue d'Enfer, 67. Juge comm., M. Le Roy ; synd. prov., M. Pellerin, r. Lepelletier, 16.

Du 13 avril. — **MARTEL**, nourrisseur à Courbevoie. Juge comm., M. Halphen ; synd. prov., M. Lefrançois, r. de Louvois, 8.

Marchés.

Halle à la viande du 9 mai. — 24656 kil. Bœuf 1,60-1,40-0,80. — 19504 kil. Veau 1,70-1,50-1,00. — 4623 kil. Mouton 1,60-1,30-1,00. — Porc gros 42560 kil. 1,44-1,37-1,30.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 7, 8 et 9 mai. — *Beurre* (le kil. En livres 1,20 à 2,06. — En mottes Isigny 1,40 à 3,30. — En mottes Gournay 1 30 à 3,00. — Petit beurre 1,26 à 1,58. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 1,52. — *Œufs* (le mille). Du 7 mai, 33 à 50. — Du 8 mai, 38 à 47. — Du 9, 30 à 46. *Fromages* (la dizaine), 8 mai, Brie 12 à 36. — A la pie 6 à 18.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 9 mai. — Foin 1re 52 à 56 ; 2e 45 à 50 ; 3e 40 à 44. — Paille de seigle 1re 30 à 32 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 31 ; 2e 25 à 27 ; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 9 mai. — Foin 1re 52 à 56 ; 2e 48 à 50 ; 3e 43 à 00. — Luzerne, 1e 00 à 50 ; 2e 00 à 47. — Paille de blé, 1re 30 à 32 ; 2e 28 à 29 ; 3e 00 à 00. — De seigle, 1e 00 à 00. — Regain, 00 à 48 ; 00 à 40.

Bourse du 9 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 85	83 90	83 85	83 90
— — fin courant	83 90	83 95	83 85	83 95
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 » »	120 15	120 » »	120 10
— — fin courant	120 15	120 20	120 15	120 20

4 1/2 J. 22 m. dr cours	112 50	Banq. de Fr. dr cours	3420 » »
4 J. » »	106 25	O. V. de Par. »	1383 » »
Emp. 1844. au Ct »	» » »	C. hyp...... »	537 50
— fin Ct »	» » »	— Gouin.... »	» » »
B. du Trés. »	3 3/8	— Gann..... »	1150 » »

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	» » »	» » »	——	84 25	84 40
5 p. 0/0......	d. 50	120 35	120 40	——	» » »	120 85

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	05 » / »	» » / »	» » / »	» » / »
5 p. 0/0.....	05 » / »	10 » / »	» » / »	» » / »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »	ROM............	Der C.	100 » / »
Récép. Rotsch.	»	101 25	BELG. 4 1/2.....	»	99 3/8
ESP. Dette act.	»	» » / »	— 5 0/0......	»	» » / »
— — pass.	»	» » / »	— de 1840....	»	100 1/2
— 3 p. 0/0	»	» » / »	— de 1842....	»	102 » / »
Dette intérieure	»	» » / »	— Banque.....	»	800 » / »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	56 » / »	— de Em. 1841.	»	» » / »
HOLL. 2 1/2	»	» » / »	PIÉMONT........	»	1240 » / »
HAITI.....	»	» » / »	AUTRICHE	»	390 » / »
Union linière...		» » »	— Fourneaux de l'Aveyron..		» » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1237 50
Act. d J. »	» » »
Ch. S. G. »	1000 » »
V. r. dr.	410 » »
— Ob. anc.	» » »
— — nouv.	» » »
V. r. gauc.	305 » »
Paris à Sc.	» » »
— à Orléans	1215 » »
— à Rouen.	1037 50
R.-Havre..	757 50
Avignon...	915 » »
Str. à Bâle.	215 73
Paris-Str...	513 » »
Tours-Nant.	536 25
Orl.-Vierz.	» » »
C. du Nord	768 75
Famp-Haz.	» » »
Diep.-Féc..	430 » »
Boul. à Am.	» » »
Orl.-Bord.	625 » »
Mont. à Tr.	» » »
Paris-Lyon	567 50
Bord-Teste	185 » »
Zinc V. M..	» » »
Lin Maber.	720 » »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 74,00 à 00,00 ; courant du mois, 76,50 à 76,00 ; juin et août, 77,00 à 00,00 ; 4 dern., 80,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 74,50 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 ; lin, 00,00 ; cameline, 00,00 à 00,05. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, 124,00 à 000,00 ; juin et août, 125,00 à 00,00 ; quatre dern., 00,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 89,50 à 00,00 les 100 kil.

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIE CHAQUE DIMANCHE

UN NUMÉRO DOUBLE, CONTENANT UNE REVUE DES ÉVÈNEMENTS DE LA SEMAINE

AUQUEL ON PEUT S'ABONNER SÉPARÉMENT.

FEUILLE QUOTIDIENNE.		N° DOUBLE DU DIMANCHE.	
Un an.	48 fr.	12 fr.	un an.
3 mois.	12	3	3 mois.
Pour Paris, un an.	40		

A PARIS, RUE DE SEINE, 10.

Dans les Départements, chez tous les Libraires et Directeurs de Messageries.

En vente, à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10:

DU MONOPOLE DES SELS

PAR LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE.

Collection des articles publiés par la *Démocratie pacifique.*

AVEC PREFACE, DOCUMENTS ET PIECES JUSTIFICATIVES.

PAR RAYMOND THOMASSY.

Prix : 1 franc. Brochure in-8. Par la poste, 1 fr. 25.

FÉODALITÉ OU ASSOCIATION

A propos des Houillères du Bassin de Saint-Étienne.

PAR VICTOR HENNEQUIN.

Prix : 0,75 centimes. Brochure in-8. Par la poste, 1 fr.

PETITS LIVRES SOCIÉTAIRES A BAS BRIX :

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, suivi de : *Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la destinée sociale*, par **VICTOR CONSIDERANT.** 3e édition, in-32 compacte. Prix, 0,60 cent., et par la poste, 0,75 c. — Les 12 exemplaires, 6 fr., et par la poste, 7 fr. 75.

Le **MÊME OUVRAGE**, moins les *Etudes*. — Prix, 0,30 cent., et par la poste, 0,35 c. — Les 12 exemplaires, 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE a l'usage des Ignorants et des Savants (extrait de *Débâcle de la Politique*), par V. CONSIDERANT.—Prix, 0,40 c., et par la poste, 0,50 c.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION, par MATH. BRIANCOURT. Prix, 0,80 cent., et par la poste, 1 fr. — Les 12 exempl., 8 fr., et par la poste, 10 fr.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL (extrait du précédent) Prix, 0,30 cent., et par la poste, 0,35 c. — Les 12 exempl., 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER. — Brochure in-8 de 48 pages. — Prix, 0,30 cent., et par la poste, 0,50 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, dialogue sur l'éducation (extrait du FOU DU PALAIS-ROYAL), par F. CANTAGREL, in-32. — Prix : 0,40 c., par la poste, 0,50 c.

DE LA POLITIQUE NOUVELLE, convenant aux intérêts actuels de la société, par V. CONSIDERANT (2e édit.).—Prix, 0,15 c., par la poste, 0,20 c.

LES FRUITIÈRES DU JURA OU ASSOCIATION DOMESTIQUE pour la fabrication du fromage de Gruyères, par W. Gagneur, br. in-18. — Prix, 0,40 c., par la poste, 0,50 c.

En vente, à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10, et chez les Correspond. du Comptoir central

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION,

Comprenant la **TROISIÈME PARTIE** supprimée dans le **PRÉCIS**.

PRIX, 80 cent. franco, 1 fr. — PAR M. BRIANCOURT — **Prix, 80 cent.** franco, 1 fr.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL

Par F. CANTAGREL.

Deuxième édition. Un très beau volume in-18 compacte de 400 pages, format Charpentier, avec table analytique et alphabétique.

Prix : 4 francs, et par la poste, 4 francs 50 centimes

Maison WEBER. Grand prix MONTYON.

DORURE ET ARGENTURE.

DE MM. RUOLZ ET ELKINGTON.

Rue Joquelet, n. 5. MÉDAILLE D'OR en 1844.

Quinze années de succès justifiés, la bonté et la solidité de l'Orfèvrerie en Argent allemand, la dorure et argenture de MM. de Ruolz et Elkinton, font de notre métal la plus parfaite imitation du vrai. Le bon goût et le prix modéré de nos couverts, Vaisselle et Bijoux, ne peuvent qu'augmenter notre clientèle.—Couverts, 60 à 65 grammes d'argent par douzaine de couverts, garantis par le poinçon.

5 FRANCS la BOUTEILLE — **SIROP DE THRIDACE** — 2 FR. 50 c. la 1/2 BOUTEILLE

Suc pur de laitue sans opium, SEULE AUTORISÉ, comme le plus puissant CALMANT de tout état nerveux, spasmes, douleurs, agitations, chaleurs intérieures, crampes, insomnies, irritations de poitrine, d'estomac, de vessie et toute gastrite chronique. Pharm. Colbert, pas. Colbert

N. 2, RUE VIVIENNE. — **CACHEMIRES** — PRÈS LE PERRON DU PALAIS-ROYAL.

CHALES, cachemire pur. . . . . 89 fr. 50 c.

Nouvelle et importante partie de CHALES, cachemire pur, fabrication supérieure. . . . . 144 »

La maison du GRAND COLBERT, voulant donner un démenti formel aux personnes qui ont prétendu qu'elle était dans l'impossibilité de livrer des Cachemires français sans mélange au BAS PRIX de 90 FRANCS, et en DESSINS NOUVEAUX A 155 FRANCS, a l'honneur d'informer le public qu'il sera remis, AVEC CHAQUE CHALE, UN CERTIFICAT DE GARANTIE, portant le NUMERO du FABRICANT et la DÉSIGNATION DE CACHEMIRE PUR.

PLUSIEURS BELLES PARTIES DE NOUVEAUTÉS, FANTAISIES ET SOIERIES A DES PRIX EXCEPTIONNELS.

Confection de Mantelets, de Visites, etc., depuis 14 fr. 50 c. jusqu'aux prix les plus élevés.

En vente, à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10.

PORTRAIT EN PIED DE FOURIER,

GRAVÉ PAR CALAMATTA,

D'APRÈS LE TABL. DE GIGOUX

Epreuves depuis 50 fr. jusqu'à 12 fr.

THÉORIE DE L'ÉDUCATION ATTRAYANTE,

DÉDIÉE AUX MÈRES DE FAMILLE,

PAR F. CONSIDERANT,

ancien élève de l'école polyt. Prix, 3 fr., par la poste, 3 50.

MÉNAGE SOCIÉTAIRE

PAR CH. HAREL.

Brochure in-8o. — Prix : 2 fr. et par la poste, 2 fr. 70 c.

MÉMOIRE sur les **DENTS** ET LES **DENTIERS** en Pâte MINÉRO-ADAMANTINE (Pâtes minérales et carbone pur *diamant*), présenté à l'Académie royale des Sciences par **M. DIDIER**, Médecin-Dentiste; — on Système de **DENTIERS**, dont la beauté, la solidité et la propreté obvient aux inconvénients des **DENTIERS** en minérales qui sont douloureux, des **DENTIERS** en naturelles qui répugnent par leur origine cadavérique, des **DENTIERS** en cheval marin, osanores, etc., qui s'altèrent et nuisent à la santé. Br. in-8o, 1 fr. On l'obtient gratuitement chez l'Auteur, 28, *rue Richelieu*, où des modèles de ces Dentiers sont mis à la disposition des personnes qui voudront les voir.



MALADIES DES CHIENS POUDRE de REMEL, connue depuis 70 ans comme le seul et unique remède pour la maladie de ces animaux. Les vétérinaires le prescrivent journellement. (L'inst. suit le paquet). Prix du paq., 60 c. Dép. gén., 38, r. Dauphine, chez Stenacher, et dans les meill. pharm. de France et de l'étrang.

PLUS DE CHOCOLAT FALSIFIÉ.

Bon marché et qualité garantie au consommateur par le Chocolat Lherminier, à 1 fr. 60 c. le 1/2 kilo, supérieur à tout ce qui s'est vendu jusqu'à ce jour 2 fr. — Au magasin d'épiceries, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 37, à Paris.

MÉDECINE HOMŒOPATHIQUE

du Dispensaire médical Saint-Germain,

rue du Four-Saint-Germain, 37, *à Paris.*

Nous avons déjà fait connaître l'immense avantage qu'obtient journellement la MÉDECINE HOMOEPATHIQUE dans les affections aiguës et chroniques. Si l'on doutait encore de l'efficacité de cette méthode, les nombreuses guérisons obtenues chaque jour à ce Dispensaire suffiraient pour démontrer sa supériorité sur toutes les autres méthodes thérapeutiques.—Consultations gratuites de midi à 3 heures, et particulières, de 3 à 5 heures.—On traite par correspondance.—Affranchir les lettres.

SAVON DE GUIMAUVE

Ce véritable savon, si précieux pour la peau, ne se vend que chez BLANCHE, parfumeur, passage Choiseul, 4a. Eviter la contrefaçon. CRÊME D'HÉBE, infaillible pour les rides.

Rue St-Louis, 21, au Marais. PLUS DE MÉDECINES DESAGRÉABLES.

LIMONADE GAZEUSE PURGATIVE DE QUENTIN.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

frais particuliers ; à Blois il y a deux salles d'asile, l'une aux frais de la ville, l'autre aux frais de M. Lemaignen-Aucher, dont l'entretien lui coûte environ de 4 à 5 000 fr. par an.

Il en manque deux qui seraient nécessaires aux deux autres faubourgs, mais l'administration paraît se fier au zèle des citoyens du soin de les organiser, et les nouvelles salles ne se fondent pas.

Il n'y a point de crèches : dans un article des *Etudes sociales* publiées par le *Journal de Loir-et-Cher* il a été dit quelques mots sur la nécessité des crèches. Un de nos amis va donner un concert pour en fonder une. Cette somme fournie sera mise en tête d'une liste que nous ferons circuler pour recueillir des souscriptions particulières, puis nous adresserons une pétition au conseil municipal pour l'engager à fonder la crèche.

7° *Germes de garantisme et d'association.*

1° Les laitières d'un petit village qui fournit la crème si renommée de Saint-Gervais, n'ont qu'une femme pour garder une quarantaine de vaches.

2° M. de Beauchesne, comme vous l'avez raconté avec détails dans la *Démocratie* il y a quelque temps, est parvenu, par l'association complète avec son fermier, à tirer 10 000 fr. d'un terrain qui ne lui rapportait que 3 000 et quelques cents francs.

Salariat et Association.

Le *Courrier français*, dans un article dont nous regrettons que la solidité n'égale pas la courtoisie, répond à notre critique du salaire qu'il avait présenté comme étant la forme de rémunération la plus avantageuse au travailleur. Il maintient ses préférences pour ce système qu'il déclare supérieur au système de l'association qui a toutes nos sympathies. Il se déclare économiste et non socialiste.

Nous avons pesé attentivement chacun de ses arguments : ils se réduisent tous à un seul que voici.

Si le travailleur était associé, soit au fermier, soit à l'entrepreneur d'industrie, il participerait aux risques de la production, qui sont aujourd'hui supportés par le maître seul. Sa condition serait donc pire sous ce rapport. Et comme il n'a point d'avances, comme il serait obligé d'attendre une année au moins le règlement de ses comptes, il serait beaucoup plus enchaîné que l'ouvrier dont le compte se fait jour par jour et même heure par heure, car il n'aurait aucune ressource pour se déplacer. Sa part de bénéfices éventuels, il ne pourrait la négocier que difficilement et avec chances de pertes. Il ne serait donc pas plus libre ni plus riche.

Cette objection, qui est fondée en beaucoup de cas dans l'état morcelé et incertain de l'industrie actuelle, nous la connaissions parfaitement, si bien que nous l'avions formulée nous-mêmes quelques jours auparavant (1) en l'appuyant de plusieurs autres preuves plus solides, telles que l'absence de toute comptabilité rigoureuse dans la moyenne et petite industrie, la nécessité du secret, la différence des éducations, l'insuffisance d'instruction, la mobilité des ouvriers, etc. Voici du reste nos propres expressions, qui résument toutes celles du *Courrier français*.

« Enfin pour tous, maîtres comme ouvriers, c'est l'incertitude » même qui préside à toutes les spéculations industrielles. Peu de » maîtres oseraient garantir des bénéfices, peu d'ouvriers ose- » raient y compter. Et pour peu que le salaire dût être réduit, » même avec la chance des profits, il n'est pas douteux que l'im- » mense majorité des ouvriers préférerait le salaire courant aux » chances souvent hasardées de bénéfices problématiques, de peur » de compromettre les avantages du présent sans de suffisantes » compensations. »

Si la question devait se renfermer dans l'état de choses actuel, si la moyenne et petite industrie ne disparaissait pas tous les jours absorbée par la féodalité nouvelle des grands capitaux, nous serions à peu près d'accord avec le *Courrier français*.

Mais le monde se transforme et doit se transformer : de tout côté s'élèvent de grands établissements, prélude d'entreprises plus gigantesques. Ce mouvement, digne d'éloges au point de vue purement industriel, puisqu'il permet de produire plus, mieux et à meilleur marché, va devenir en peu de temps la loi même de la société. En présence de cette constitution nouvelle de la grande industrie, du grand commerce, de la grande agriculture ; et plus généralement encore, au point de vue de la justice, quel système vaut mieux pour le travailleur, le salariat ou l'association?

Voilà la question entre le *Courrier français* et nous, question de principe, applicable, soit aux temps qui naissent, soit à l'absolu, et non pas seulement à l'état contre nature qui existe aujourd'hui.

Le doute est-il possible?

Par le salaire, l'ouvrier reste prolétaire, c'est-à-dire paria dans la société, sans autre part aux avantages de la fortune qu'une chétive rétribution qui ne suffit pas toujours aux besoins quotidiens ; sa position ne s'élève que rarement ; ses enfants héritent de sa misère et la transmettent à leur tour ; les mots de patrimoine, d'héritage, de loisir, de bien-être, d'instruction, de gloire, d'influence sont exclus de sa langue. Il ne connaît d'autre ressort que le besoin, d'autre récompense que le témoignage de sa conscience. Il naît, vit et meurt dans la pauvreté, tandis que sous ses yeux ses maîtres, et les fils de ses maîtres enrichis par ses travaux, mènent une joyeuse existence. Quand le maître, au lieu d'être un homme, est une compagnie, la condition de l'ouvrier s'abaisse de tout ce que le capital acquiert de puissance : car d'homme à homme, ouvrier et maître pouvaient s'aimer et s'entendre ; l'instinctive fraternité fortifiée par la religion et l'éducation les rapprochaient : le maître était accessible à la pitié, à la générosité, à tous les nobles sentiments qui font l'honneur de l'homme. Mais une compagnie n'a ni cœur ni entrailles, elle a un règlement à suivre, une caisse à remplir, un budget à aligner ; elle ne connaît ni égalité ni mieux traitée est un ressort puissant d'émulation. Il en est résulté une amélioration de conduite qui est aujourd'hui vivement appréciée. Combien seraient plus vifs le zèle et le dévouement, si les actions, ou une série tout au moins, étaient divisées en coupons de minime valeur, tels que 20 ou 25 fr., et que chacun des ouvriers pût à son gré et dans une certaine limite les obtenir en paiement. Ils seraient plus que participants aux bénéfices, ils seraient associés ! Et ne comprend-on pas de quel prix serait une telle largesse pour eux, pour leurs familles, et, nous osons le dire, pour la compagnie elle-même !

(1) Jurys des maîtres et des ouvriers ; participation des travailleurs aux bénéfices. No du 3 mai.

Quelque chose de pareil existe déjà pour la pêche au long cours et pour les courses en mer, où tous les matelots ont leur part du butin : ce même principe se trouve aussi dans le métayage, et s'il n'y produit pas tous le bien qu'on pourrait en attendre, la faute en est à un concours de plusieurs circonstances qui disparaîtraient dans la grande culture actionnaire.

L'application de ce système aux houillères de Saint-Etienne et à toutes les concessions de chemins de fer, de canaux ou de mines devrait être la condition absolue de toute faveur gouvernementale.

Le *Courrier français* pense que la liberté absolue du commerce suffit pour remédier à tous les maux de la société ; c'est une illusion quelque peu rétrograde, qu'il nous permette de lui renvoyer son reproche. Que le dix-huitième siècle ait vu dans l'abolition des douanes le salut de l'humanité, il est excusable, puisque l'expérience n'avait pas prononcé ; la science sociale d'ailleurs n'était pas découverte. Mais aujourd'hui, quand nous voyons toutes les industries protégées ou non protégées par les douanes, souillées par les mêmes vices et les mêmes iniquités, se contenter de si peu, quelle faiblesse et quelle erreur ! La suppression des douanes entre les provinces n'a pas fondé à l'intérieur le règne de la vertu et de la justice. Pourquoi espérerait-on davantage de la suppression des douanes entre nations? La situation est absolument la même.

Nous sommes en principe partisans de la liberté commerciale, sauf mesure dans l'application ; nous avons fait depuis long-temps notre profession de foi ; mais nous savons aussi que l'affranchissement doit conduire à l'organisation, sous peine de rester stérile. La liberté n'existe que par l'ordre et dans l'ordre. Que nos honorables confrères s'élèvent donc de la liberté à l'organisation, de l'économisme au socialisme. C'est la destinée des cœurs généreux et des talents élevés !

Les Catholiques et les Phalanstériens.

La *Gazette de Lyon*, journal dévoué au catholicisme, se montre scandalisée au plus haut point de l'article publié par nous sous ce titre : *Jésus-Christ et Fourier*. Le pieux journal prend texte de cet article pour crier contre nous au sacrilége et au blasphème, et pour fulminer contre la théorie sociétaire avec une violence qui nous ferait dire après l'auteur du *Lutrin* :

Tant de fiel entre-t-il dans l'âme des dévots?

De quelle impiété sommes-nous coupables? Aurions-nous par hasard nié la grandeur, la divinité des préceptes évangéliques? Aurions-nous placé Fourier au-dessus du Christ ou seulement à son niveau? Rien de tout cela. Nous avons dit que Fourier était grand pour avoir mieux que personne compris l'Evangile ; ou plutôt voici nos propres paroles : *Fourier est le plus grand des serviteurs et des disciples du Christ, parce que lui seul, entre tous ceux qui prennent ce titre, a trouvé le moyen de réaliser les préceptes du Messie.*

Nous devions penser que des catholiques sincères accueilleraient avec plaisir une pareille déclaration, qu'ils se réjouiraient de trouver le rapprochement et la conciliation si faciles, si avancés même entre la tradition chrétienne et une jeune école dont il n'est plus possible de contester la puissance et l'avenir. Au lieu de se féliciter, la *Gazette de Lyon* s'indigne. Entre le Christ et Fourier, point de conciliation possible ; il est impie de réunir ces deux noms : « Jésus a promis aux hommes le bonheur » dans la vertu, dans le renoncement, dans l'humilité, dans le mé- » pris des richesses et des satisfactions sensuelles, pas ailleurs : » *heureux les pauvres*, heureux ceux qui souffrent. Si quelqu'un » veut être mon disciple, qu'il prenne la croix et qu'il me suive. » Vous serez heureux quand à cause de moi on vous chargera » d'injures... Réjouissez-vous alors et faites éclater votre joie, par- » ce qu'une grande récompense vous est réservée dans le ciel. » Ces maximes évangéliques et beaucoup d'autres paraissent à la *Gazette de Lyon* tout à fait incompatibles avec la théorie de ce Fourier qui prêche l'émancipation des passions humaines.

Nous disons, nous, qu'il n'y a pas le moindre dissentiment entre les préceptes du Christ et ceux de la science sociale. L'Evangile et la *Théorie de l'unité universelle* sont deux enseignements venus d'en haut, l'un est divin, l'autre scientifique, tous deux se complètent et sont en accord absolu quant au fond des choses. La différence des milieux sociaux dans lesquels ces enseignements sont intervenus, explique parfaitement comment des principes identiques ont enfanté des conséquences diverses.

Dieu n'a pas créé l'homme pour qu'il fût malheureux, même sur cette terre où nous trouvons épars tant d'éléments d'une magnifique harmonie. Si Dieu est bon, s'il est notre père comme nous le croyons tous, il doit vouloir que la plus grande somme de bonheur possible soit réalisée incessamment dans la création. Tel est en effet le principe commun qui relie le Christianisme et la Théorie de Fourier : restreindre la souffrance, augmenter le bien-être, en un mot, réaliser pour toute la création la plus grande somme de bonheur possible.

Au moment où parut le Christ, les sciences étaient dans l'enfance, l'industrie naissait, peu de richesses matérielles étaient en circulation dans tout l'univers, l'esclavage était la loi du monde. Dans un pareil milieu, comment restreindre l'empire de la souffrance? en venant au secours du pauvre par le dévouement, par la charité, en vivant pauvre d'esprit, c'est à dire détaché des richesses terrestres. On ne pouvait alors soustraire les populations à la misère la plus affreuse et généraliser sur le globe une certaine coulé nécessairement tant que l'humanité a été dépourvue de richesses matérielles et ignorante en fait d'organisation sociale.

Maintenant, changez le milieu, placez-vous à 1800 ans de distance, supposez que la science a marché, que l'industrie a créé mille trésors, mettez-vous en présence d'un système d'organisation sociale qui active encore la production et multiplie indéfiniment les richesses, non seulement matérielles, mais encore intellectuelles, si bien que chacun puisse largement satisfaire tous ses désirs sans empiéter sur la part d'autrui. Ajoutez même que dans le plan de la société nouvelle, tous les hommes sont si étroitement associés que le bonheur de chaque individu augmente ou diminue proportionnellement au bonheur collectif, à la prospérité de la société tout entière. Evidemment le Christ lui-même, voyant les hommes placés dans un pareil milieu, ne leur conseillerait pas de s'imposer des privations inutiles, de souffrir uniquement pour souffrir, il leur donnerait le signal d'un plaisir qui ne serait pris aux dépens de personne, et pour augmenter l'allégresse générale, il changerait l'eau en vin, comme aux noces de Cana.

Le Christ ne s'est pas incarné de nos jours pour commencer au milieu des hommes une seconde vie, mais Fourier, que nous persistons à nommer son plus grand et son plus fidèle disciple, a donné à la terre les moyens de réaliser un nouveau milieu social dans lequel le bonheur individuel s'accorde parfaitement avec le bonheur général, un milieu qui réalise toutes les conditions esquissées par nous tout à l'heure. Fourier a eu le droit de dire que dans cette société l'application du grand principe : *réaliser pour toute la création la plus grande somme de bonheur possible*, consisterait pour chaque homme à donner essor à ses douze passions cardinales dont l'énumération seule a si vivement choqué la pudeur de la *Gazette lyonnaise*.

Mais, dira-t-on, la société de Fourier n'est qu'idéale. Nous croyons pour notre part qu'elle est réalisable et qu'elle se réalisera ; provisoirement, et tant que les jouissances individuelles peuvent être nuisibles à l'individu ou à la masse, nous leur appliquons les règles posées par le Christ. Le renoncement, le sacrifice, doivent être encore la loi morale de notre époque d'ignorance, de morcellement et de misère. Ces principes redeviendraient la loi de l'harmonie, s'il était possible d'admettre que, la terre étant couverte de phalanstères, une calamité imprévue diminuât sensiblement les ressources du globe et forçât des membres de l'espèce humaine à compter sur le dévouement de leurs frères. Cet axiome sacré pour les phalanstériens : il faut en tout état de cause réaliser pour toute la création la plus grande somme de bonheur possible, a pour corollaire indispensable : l'intérêt collectif doit passer avant l'intérêt individuel, quand tous deux ne se concilient pas ensemble, ou, pour exprimer la même vérité dans le langage de l'Ecole, *toutes les attractions doivent se subordonner à l'unitéisme*.

Toutes les fois que les phalanstériens se trouveront placés dans les mêmes circonstances que les premiers disciples du Christ, ils s'efforceront d'imiter ces premiers disciples, et vraiment on serait mal venu à présenter comme des apôtres de l'égoïsme des hommes qui viennent de donner un bel exemple à tous les partis, en s'imposant des privations pour assurer par une rente annuelle la propagation de leur foi.

Nous croyons avoir justifié ce que nous avions énoncé, à savoir que l'Evangile et la Théorie de Fourier sont deux manifestations d'un même principe, deux faces de la même vérité. Non seulement l'Evangile a la priorité historique, mais nous lui reconnaissons encore la priorité au point de vue de la hiérarchie. C'est un homme comme nous, Fourier, qui a découvert le moyen pratique de réaliser le bonheur universel en organisant la société sur de meilleures bases. Cette découverte est du domaine de la science et de la raison. Il fallait que l'homme en fît la conquête par son labeur intellectuel, afin que le globe élevé à l'état d'harmonie fût bien son domaine, et qu'il pût jouir de son œuvre avec le sentiment d'une grande mission remplie. Le Christ est l'envoyé des sphères supérieures, qui, sans décharger l'homme de sa pénible et glorieuse tâche, est venu lui prêcher la charité, lui enseigner la patience et lui donner bon espoir. Le Christ a ranimé le courage du travailleur, en lui apportant *la bonne nouvelle*, en lui disant qu'un jour la volonté de Dieu serait accomplie sur la terre comme au ciel.

La *Gazette de Lyon* doit comprendre maintenant que le christianisme et la théorie de Fourier ne sont nullement inconciliables. Si ce journal, qui est « loin de trouver notre société excellente », qui sympathise « avec les classes ouvrières » veut remplir une mission utile, accomplir le devoir de la charité tel qu'il doit être compris à notre époque, la *Gazette de Lyon* ne se fera plus l'écho de préventions inintelligentes, ne prêtera plus à Fourier l'intention de donner aux hommes *des queues de singe*, plaisanterie fort usée et qui nous aurait empêché de répondre sérieusement à son article si nous n'y avions pas trouvé autre chose ; la *Gazette de Lyon* s'empressera de seconder dans leurs méritantes recherches les chrétiens qui, dès aujourd'hui, sans renoncer à leur foi, travaillent à mettre dans tout son jour la concordance de l'Evangile et de la théorie sociétaire.

Que cette vérité soit clairement démontrée, qu'elle devienne populaire, et de nombreuses légions qu'une foi commune inspire, que des malentendus seuls ont divisées jusqu'à ce jour, marcheront en unissant leurs drapeaux à la conquête de la terre promise.

FÊTES PHALANSTÉRIENNES (1).

BANQUET DE CLERMONT.

Nos amis de Clermont ont fait tirer à mille exemplaires, qu'ils ont répandu dans toute l'Auvergne, le compte-rendu de la fête du 7 avril, célébré dans cette ville : nous regrettons que son étendue ne nous permette pas de le reproduire en entier. Nous en citerons cependant les passages les plus importants.

Le 7 avril 1846, Clermont a vu, pour la première fois, célébrer l'anniversaire de la naissance de Fourier.

(1) Voir les numéros des 8, 13, 19, 26 avril et 3 mai.

soumettre sur la théorie sociétaire. Il est vrai que Fourier l'a formulée plus brièvement encore en disant :

« La série distribue les harmonies.

» Les attractions sont proportionnelles aux destinées. »

Lorsque ces vérités importantes, qu'il ne sera bientôt plus permis et qu'on aura honte d'ignorer, seront comprises, les guerres, les crimes, les fléaux et la misère disparaîtront à jamais de la terre, pour faire place à la charité la plus vive et aux plus douces harmonies. Le bien-être intégral de l'humanité en résultera; alors s'accompliront ces paroles du prophète Isaïe (chap. XI) : « Le loup habitera avec l'agneau ; le léopard se couchera auprès du chevreau ; le veau, le lion et la brebis demeureront ensemble, et un petit enfant les conduira tous. » Pensée également formulée par la description que Fourier fait des anti-lions et des anti-crocodiles. Alors s'accompliront de même ces paroles de l'Evangile : « Les sentiers tortueux seront redressés, les montagnes seront abaissées ; c'est alors que les hommes commanderont aux tempêtes, c'est alors qu'ayant trouvé sur la terre le royaume de Dieu et sa justice, tout leur sera donné par surcroît et en abondance. » Oui, Messieurs, telle est notre destinée : le bonheur universel !!!... Telles sont également nos attractions, le bien-être individuel ne pouvant découler que du bien-être collectif. Mais pour y parvenir, il faut respecter chez autrui ce que nous voulons qu'on respecte chez nous, et ainsi que Fourier le fait judicieusement remarquer : « Le règne de Dieu et sa justice ne consistent pas à prendre aux uns pour donner aux autres, à réduire la portion du riche dans le but, ou plutôt sous prétexte d'augmenter celle du pauvre, suivant la méthode révolutionnaire de tous les temps, ce serait déplacer le mal et non y remédier. Mais le règne de Dieu et sa justice consistent à obtenir, au moyen de combinaisons de forces productives, un accroissement de richesses auquel toutes les classes participeront, et qui procurera aux unes le bien-être qu'elles n'ont jamais connu, et aux autres de nouveaux moyens de jouissances. »

De même que l'humanité saura commander aux tempêtes, de même, par ce moyen, elle saura prévenir le retour de toutes espèces de révolutions ; révolutions qui, pour moi, ne sont que l'analogie frappante des orages nécessaires pour rétablir l'équilibre. Mais, vous savez aussi qu'il est écrit : *que le royaume de Dieu ne viendra pas avec un éclat qui le fasse remarquer* (St. Luc, ch. XVII, verset 20). Fourier nous démontre à ce sujet la nécessité des ambigus et des transitions, soit le crépuscule pour passer du jour à la nuit, soit l'aurore pour passer de la nuit au jour. Or, il est donc essentiel pour nous de prévenir les commotions qui, au surplus, sont toujours funestes et toujours déplorables.

Dans une société bien organisée, le mal ne doit et ne peut jamais être réparé par le mal. Si donc le bonheur est notre destinée essentielle, nos attractions ou penchants doivent naturellement nous y pousser. Ainsi l'abeille : destinée à vivre du pollen des fleurs, ses attractions sont donc irrésistibles pour les fleurs. Si cet insecte était, ainsi que le dit Fourier, transporté sur des rochers nus, c'est-à-dire dans un lieu dépourvu de fleurs, ses attractions n'en seraient pas moins les mêmes. Continuons nos investigations et admettons que, dans un parterre, on veuille empêcher l'abeille de satisfaire ses attractions, ou son besoin de butiner de fleur en fleur. Qu'en résulterait-il? Elle vous piquerait, c'est-à-dire qu'au lieu de vous être utile elle vous sera nuisible ; il est vrai qu'elle sera elle-même victime de ce mouvement de faux essor, puisque nous savons qu'elle y trouve le trépas. Toutes ces circonstances sont autant d'avertissements que nous prodigue la Providence, pour nous démontrer, d'une part, que les aptitudes entravées ou non utilisées deviennent nuisibles; et, de l'autre, que le mal ne peut jamais être réparé par le mal. A cet effet, est-il besoin de vous rappeler les préceptes de l'Evangile selon saint Mathieu (du verset 38 à 45), ainsi conçus : « Vous avez appris qu'il a été dit : œil pour œil et dent pour dent, et moi je vous dis de ne pas résister; vous avez appris qu'il a été dit : vous aimerez votre prochain et vous haïrez votre ennemi, et moi je vous dis : aimez vos ennemis et faites du bien à ceux qui vous haïssent. »

Je vous ai donné rapidement quelques sujets d'analogie, permettez-moi, messieurs, de terminer par une dernière analogie, celle de la couronne impériale, plante qui, autrefois la bien-aimée du maître, fait aujourd'hui l'ornement de notre table. (Suit l'analogie de la *Couronne impériale*, que nos lecteurs connaissent.)

Un étudiant en droit de Riom.

A la Pologne!

A toi, noble martyre!...

Convalescente à peine de profondes blessures, tu tentes de briser des chaînes odieuses...

Honneur à ton courage!

Mais espère, l'avenir est prochain où les grandes idées du *Maître* que nous fêtons ici rallieront tous les peuples à une même communion.

Puisse ce jour venir, et tous les peuples, unis sous la même bannière, proclamer à la face du monde : *Association, paix et amour* !

Un ex-professeur de rhétorique.

En présence du développement et de l'extension que prennent les idées sociales chez tous les peuples civilisés et dans toutes les classes de la société, à l'aspect de ces terres d'harmonie que Fourier nous promet, il me semble que le monde est sur le point de se transformer. Cette terre, qui n'est pour le plus grand nombre qu'une vallée de larmes et de misère, reprendra sa parure ; elle redeviendra ce qu'elle était avant notre déviation de destinée ; elle redeviendra ce que Dieu, dans son infinie bonté, veut ce qu'elle soit pour le genre humain : un séjour de paix et d'ineffable bonheur. Quelle reconnaissance le monde ne doit-il pas au puissant génie qui lui a révélé le moyen mathématique d'opérer toutes ces merveilles!

Je termine, messieurs, en vous proposant ce toast, qui résume tout ce que je viens d'exprimer :

A la statue de Fourier dans le premier phalanstère!

Un voyageur de commerce habitant Clermont.

A ceux qui approchent le plus du maître par leur science, par le dévouement, par le zèle et par l'importance de leurs travaux!

Au comité de direction de l'Ecole sociétaire! Soutenons de nos hommages et de notre reconnaissance tous ces nobles écrivains, tous ces grands cœurs toujours prêts à consoler ceux qui souffrent, par l'espoir d'un meilleur avenir!

quées personnes sympathiques aux idées de réforme sociale, ont fêté dans un banquet l'anniversaire de la naissance de Ch. Fourier. Le portrait en pied de Fourier, gravé par Calamatta, d'après le tableau de Gigoux, était exposé dans la salle du banquet. 32 personnes assistaient à la réunion. Divers toasts ont été portés, parmi lesquels ont été chaleureusement applaudis le toast à Fourier, un toast à la Pologne, et un autre à Béranger. Nous regrettons que le défaut d'espace ne nous permette pas de publier aujourd'hui *in extenso* les divers toasts et discours que nous avons précédemment mentionnés, nous sommes heureux, néanmoins, de reproduire dans nos colonnes, l'un de ces discours, le plus étendu et le plus approprié à la circonstance, celui qui a été prononcé par M. P. Forest :

Messieurs,

L'homme dont nous fêtons aujourd'hui la naissance a consacré sa vie entière au service de la plus sainte des causes. Plein de foi en l'infinie bonté de l'Être suprême, il s'est dit que la destinée de l'homme sur cette terre ne pouvait être le malheur, et il a cherché avec confiance un remède à ces maux, à ces douleurs, à ces iniquités sans nombre qui pèsent d'un poids si lourd sur notre triste humanité. A des efforts aussi nobles, aussi généreux, le succès était dû. Aussi, ne leur a-t-il pas manqué: pour moi comme pour la plupart d'entre vous, c'est là une conviction profonde.

Avant Fourier, avant ses impérissables et sublimes écrits, existait-il, je le demande, une solution satisfaisante de ces grands problèmes : — Qu'est-ce que l'homme? D'où vient-il? Où va-t-il? Quelle est sa destinée, sa fonction dans l'ordre universel? — Eh! messieurs, ces grands problèmes faisaient le désespoir de la philosophie ; et autour d'eux il n'y avait, je ne crains pas de le dire, qu'incertitude, obscurité, mystère.

Le Christ avait bien dit aux hommes : « Aimez-vous les uns les autres, voilà toute la loi. » Il avait bien exhorté les hommes à demander, avec leur pain quotidien, l'avènement du règne de Dieu, ce règne qui doit nous procurer à tous, par surcroît, tout ce qui est nécessaire à notre bonheur. Il avait dit enfin : « Cherchez et vous trouverez ; frappez et il vous sera ouvert. » Mais sa parole, qui l'avait écoutée? L'exhortation qu'elle renfermait, qui l'avait suivie? Depuis que la grande âme du Christ a passé sur la terre, est-ce que le règne de Satan, c'est-à dire le règne du mal, n'a pas continué à rester debout?.... Est-ce qu'aujourd'hui, après dix-huit cents ans de christianisme, l'oppression, la fourberie, la guerre, l'indigence, avec leur cortège de vices et d'horreurs, — est-ce que tous les fléaux qui pesaient sur le monde païen ne désolent pas encore notre malheureux monde?..Eh! messieurs, le mal est flagrant, il nous enveloppe, il nous déborde, il nous crève les yeux pour ainsi dire ; il est partout, il est en nous, hors de nous, autour de nous ; il est l'hôte quotidien de la somptueuse demeure du riche, comme de la mansarde du pauvre. Oui, le mal est partout ; — et ceux-là seuls le nient qui ont des yeux pour ne pas voir!...

Fourier est venu qui le premier a dit : — « Le mal ne peut venir de l'être infiniment sage et infiniment bon. Il doit venir des hommes, de l'imperfection des institutions humaines. Dès lors, il est transitoire, temporaire, non fatal et éternel. Les hommes sont faits, non pour se haïr, se nuire et vivre en ennemis, mais pour s'aimer, pour s'aider, pour vivre en frères ; — non pour laisser en friche ou dévaster ce globe, leur magnifique domaine, mais pour le féconder, le parer et l'embellir. Ils sont faits pour la richesse et non pour la pauvreté ; pour l'accord, non pour l'hostilité ; pour le travail attrayant, non pour le travail répugnant; pour le bonheur, non pour le malheur. Mais, pour les hommes, la condition *sine qua non* de l'accord, de la richesse, du travail attrayant, du bonheur, c'est l'union, c'est l'association : l'association, hors de laquelle il ne peut y avoir que faiblesse, impuissance et misère.

Et d'une main ferme et sûre, Fourier a tracé les lois de l'association humaine, ces lois qu'il a, non pas arbitrairement inventées, — car elles existent de toute éternité, car de toute éternité elles gouvernent tout ce qui a vie et mouvement dans l'univers, — mais qu'il a su reconnaître et préciser, parce que le premier il les a patiemment, sérieusement, obstinément cherchées.

L'union des hommes entre eux, l'union, l'association universelle, — voilà aussi, messieurs, ce qui a été le grand but des efforts de nos pères, les révolutionnaires de 89. Mais, ce grand but, c'est à nous, leurs fils, leurs héritiers directs, sinon de l'accomplir, du moins d'y travailler avec efficacité; car aujourd'hui, grâce aux travaux de Fourier, nous possédons la science de l'association, nous connaissons les moyens pratiques de réaliser sur la terre la vraie liberté, la vraie égalité et cette sainte fraternité que déjà prêchait le Christ il y a dix-huit cents ans, dans ces paroles inspirées : « Je ne vous ai apporté qu'un seul commandement, mais ce commandement comprend et résume tous les autres : c'est d'aimer Dieu et d'aimer votre prochain comme vous-même. »

A l'heure où je parle, messieurs, sur tous les points du globe, et particulièrement sur tous les points de cette noble France, notre patrie, de cette France qui est appelée à donner l'impulsion au monde dans la grande évolution qui se prépare, des milliers de cœurs généreux communient dans la même pensée, dans la même espérance. Sur tous les points de la France, en ce moment, le nom de Fourier est salué et béni par des milliers de voix avec de chaleureux transports, et sa parole, — dont nous sommes fiers de nous proclamer les apôtres, car c'est une parole de vie et de salut, — sa parole retentit partout avec acclamation.

Pourtant, messieurs, il n'est pas encore venu, le grand jour qui doit sonner les funérailles du vieux monde, le jour qui doit inaugurer le monde nouveau, ce monde fortuné dans lequel la misère, le vice, le crime, la prostitution, toutes les plaies qui nous dévorent, n'existeront plus qu'à l'état de souvenir ; — non, ce grand jour n'est pas encore venu : mais il dépend de nous qu'il ne se fasse pas trop attendre.

Ne sentez-vous pas de quel frémissement général, grâce au progrès des idées d'association, des idées d'affranchissement des masses, sont aujourd'hui remuées les fibres de l'humanité? Quand un peuple se lève contre ses oppresseurs, ce n'est plus seulement pour recouvrer son indépendance nationale, ce n'est plus seulement pour secouer le joug de l'étranger, c'est encore pour accomplir dans son sein une rénovation sociale ; c'est pour détruire les derniers vestiges de l'esclavage, pour abolir tous les privilèges, c'est pour appeler les masses à une participation équitable des jouissances de la vie sociale. — Comme moi, messieurs, vous avez tous tressailli en lisant le sublime manifeste de ces héroïques insurgés, nos frères du Nord. Grâce à Dieu, la grande lutte qu'ils ont entreprise n'est pas finie, et tôt ou tard, bientôt sans doute, le jour de la

donné dans cette ville.

C'est avec une vive joie que je vous annonce les progrès faits par la cause sociétaire dans cette riche et populeuse cité. Le nom de Fourier y était à peine connu, il y a quelques années; peut-être aurait-on pu alors y compter deux ou trois phalanstériens; maintenant on en rencontre partout. Dans les cercles, chez les libraires, les ouvrages du maître ou de ses disciples, leurs publications de tout genre sont exposés et recherchés.

Il manquait une preuve plus éclatante encore du succès de notre cause à Marseille, le banquet du 7 avril est venu la donner.

A peine avait-on eu le temps de donner avis à quelques personnes du projet définitivement arrêté de ce repas fraternel, et le soir au moment de se mettre à table, notre nombre se trouva subitement porté de vingt à trente convives, encore nous fit-on beaucoup de reproches de n'avoir pas averti assez tôt tous les amis de l'Ecole.

Quoi qu'il en soit, la fête a été telle qu'elle devait être : l'ordre et l'accord le plus parfait ont régné dans cette réunion d'éléments divers, qui comptait des négociants, des hommes de loi, des officiers, des médecins; etc., et trois ouvriers aussi remarquables par leur intelligence que par leur tenue digne, et les nobles sentiments dévoilés dans leur conversation.

Il ne manquait à cette solennité qu'une seule chose : le portrait de Fourier. Grande eût été notre joie, de voir devant nous les traits respectés du génie martyr, quand le plus ancien des phalanstériens présents a porté dans un toast longuement développé et religieusement écouté, la santé des trois disciples si dévoués, auxquels nous devons les progrès, et j'ose dire le triomphe des idées, si fécondes et si méconnues, léguées au monde par une des plus puissantes organisations dont notre globe ait été doté.

Oui, c'eût été un grand bonheur que de saluer le maître en buvant à la santé de Just Muiron, Mme Vigoureux et V. Considerant. Ces noms si connus et si aimés ont été accueillis avec enthousiasme.

Après ce toast on a porté celui des ouvriers. — « Des ouvriers chargés du poids le plus lourd des misères sociales actuelles, et appelés à être, par leur concours *pacifique*, l'instrument le plus puissant d'une réorganisation, de laquelle seule ils doivent attendre le bien-être et le bonheur. Puissent ces cœurs généreux et dévoués, a-t-on dit en terminant, puiser dans les principes de la science sociale, léguée par Fourier, la conviction profonde de l'inutilité, du danger de ces commotions violentes, qui loin de briser leurs chaînes, ne les relâchent un moment que pour les river plus fortement ensuite, ne détruisant une tyrannie que pour en former une autre, etc..... Une seule voie de salut leur est ouverte, et c'est celle qui doit, en les conduisant à leur véritable destinée, y mener en même temps l'humanité entière. »

Un des ouvriers présents a répondu avec chaleur à ce toast, en buvant : A l'union universelle des peuples!

Ainsi s'est terminé ce banquet, avec l'espoir de voir celui de l'année prochaine présenter une réunion bien plus nombreuse.

La suite au prochain numéro de huitaine.

La Chambre des pairs a commencé aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif au traité belge.

La Chambre des députés a adopté le projet de loi du chemin de fer de Vierzon à Clermont par la vallée de l'Allier et Moulins. Nevers aura un embranchement. L'ensemble du projet de loi sur le railway de Saint Dizier à Gray a été également adopté.

RÉVOLUTION POLONAISE. — SOUSCRIPTION NATIONALE

Souscription ouverte dans les bureaux de la DÉMOCRATIE.

Produit d'un whist entre des officiers d'Alger, 36 fr. ; — Beffara de Nonancourt, 5 fr.

SOUSCRIPTION DE MARSEILLE. — Bleur, 2 fr.; Blanc, 1 fr.; Campeuty, 1 fr. ; Celestin Sauze, 1 fr. ; Paul Carène, 1 fr. ; Rahm, 1 fr.; Brünaud, 1 fr.; Joseph Etienne, 50 c.; J. P. Arnaud, cordonnier, 1 fr.; Astruc, 50 c. Joseph Gause, 50 c.; Serun, 50 c. ; Mauret Marut, 50 c.; Jules, 50 c.; Pierre, 50 c.; Joseph Dumas, 1 fr. ; Produit d'un toast chez M. A. M., 11 fr. 50 c. Total : 66 fr. 00 c.

Montant des listes précédentes : 4 033 fr. 10 c.

Total général : 4 099 fr. 10 c.

COMITÉ ESPAGNOL. — APPEL A LA CHARITÉ.

Le mercredi, 20 mai, à 2 heures, il sera donné, au *Jardin d'Hiver des Champs-Élysées*, une grande matinée musicale et dansante en faveur des *réfugiés espagnols*.

La charité n'est d'aucun parti, et toutes les fois qu'il s'agit de secourir une infortune, on est sûr d'avance que l'on répondra à l'appel.

La fête que nous annonçons sera magnifique : Strauss et son orchestre exécuteront des walses, des quadrilles et des mazourkas dans la grande galerie que l'on construit à cet effet ; Sax fera de l'harmonie dans le jardin, au milieu des fleurs ; Baptiste et Tellier sonneront des fanfares ; des tombolas, des jeux de toute sorte seront établis de manière à varier tous les plaisirs de la journée. C'est plus qu'il n'en faut pour que la foule soit grande à la fête qui sera donnée le 20 mai, sous le patronage des femmes les plus élégantes de Paris.

Prix des billets : 10 fr.; rue du Helder, 25, au bureau de la *Mode*, et au Jardin d'hiver des Champs-Elysées, avenue des Champs-Elysées, 39.

Revue des Journaux populaires.

Le *Populaire* consacre un long article à l'histoire et à la doctrine de Jésus Christ.

Il fait sur la bibliothèque de l'ouvrier les réflexions suivantes, pleines de justesse :

Que les ouvriers sont malheureux! — Presque tous ne reçoivent aucune instruction dans leur enfance et leur jeunesse, beaucoup sont

les corrompant, les pressant, les tourmentant, se les disputant entre eux, et leur vendant souvent, non les livres qui conviennent le mieux à l'acheteur, mais ceux sur lesquels le vendeur peut gagner davantage...

Eh bien ! les livres sont bons ou mauvais ; parmi les bons, les uns sont *nécessaires*, les autres seulement *utiles*, d'autres seulement *agréables* ou de luxe.

Ce sont les livres *nécessaires* (en petit nombre, à bon marché, simples, vraiment instructifs et faits pour le peuple) qu'il faut acquérir d'abord. Acheter les livres seulement utiles ou seulement agréables, c'est épuiser sa bourse et s'ôter le moyen d'acheter les livres nécessaires ; mais, acheter les mauvais livres, c'est vouloir s'empoisonner ; consulter un ami plus instruit, c'est prudence ou sagesse ; se laisser entraîner et tromper, c'est faiblesse ou folie.

Les évènements de Saint-Etienne inspirent au *Populaire* ce mouvement de généreuse indignation :

Ah ! ne bougez pas, malheureux exploités ! ne jetez pas de pierres, malheureuses épouses dont on emmène les époux ! car la loi faite par vos maîtres et pour eux met la force et la mort entre leurs mains, et toute résistance illégale ne ferait qu'aggraver votre oppression et votre misère ; c'est le génie de la fraternité et de la solidarité qui seul peut vous défendre en vous unissant, comme le démon de l'égoïsme et de la cupidité unit vos dominateurs !...

Et c'est là une société humaine ! On y parle de religion ! on y invoque un christianisme qui proclame que les hommes sont tous les enfants d'un même père et tous frères !... on y prononce sans cesse le nom de Jésus Christ, qui répétait continuellement ce commandement suprême : « Aimez-vous comme des frères ! »

Il repousse avec énergie l'idée que le régicide Lecomte puisse être considéré comme sorti des *bas fond* de la société :

C'est le *bas-fond* de la société qu'on accuse ! Mais cet homme, qui a reçu de l'éducation, qu'on a décoré de la croix, qui a occupé les grades d'officier de chasseurs à cheval, de sous-officier dans la garde royale, d'aide-de-camp d'un général, de garde général dans les forêts royales, cet homme qui fréquentait le grand monde et de grands personnages, n'appartient-il pas au haut plutôt qu'au bas de la société ?

— L'*Atelier* fait un rapprochement plein d'intérêt entre la compagnie houillère d'Anzin et celle de Saint-Etienne :

Mais pourquoi, dit-il, s'arrêter à discuter sur les conséquences du régime nouveau que l'on veut introduire dans l'exploitation des mines de la Loire? N'avons-nous point un exemple concluant sous nos yeux qui démontre combien ce genre d'associations égoïstes est funeste à notre pays? Nous voulons parler des mines d'Anzin.

Depuis plus d'un siècle la compagnie d'Anzin n'a reculé devant aucun effort pour s'affranchir de toute concurrence, en absorbant d'une part toutes les sociétés qui s'étaient établies sur divers points du bassin de Valenciennes, et d'autre part en employant toute la puissance de son influence politique et de ses énormes ressources financières pour déterminer le gouvernement à frapper d'un droit considérable l'entrée des houilles de Belgique. Habilement dirigées, ces négociations ont jusqu'à présent réussi à merveille, au gré des sociétaires. Mais il est résulté de ces deux choses : c'est que le public, faute de pouvoir tirer son combustible d'ailleurs, paie la houille à un prix excessif, et qu'ensuite les milliers d'ouvriers employés dans ces mines ont vu réduire leur salaire à un taux si bas qu'il leur suffit à peine à traîner leur misérable existence. Plusieurs fois les pauvres mineurs d'Anzin ont bien tenté de secouer le joug de fer qui pèse sur eux, et ils avaient osé, en 1830, essayer de conquérir un peu plus d'aisance et de liberté. Mais les fusillades et les réquisitoires du procureur du roi sont toujours venus prêter un appui efficace à la volonté des seigneurs des mines, et les travailleurs ont dû se résigner chaque fois à étouffer leurs plaintes et à reprendre leur dur labeur.

Que l'on y prenne garde cependant ; de ce que la féodalité nouvelle a pu établir ses opérations sur quelques points de la France, sans soulever autre chose que des mécontentements et des protestations, il ne faut point conclure qu'on pourrait faire ainsi partout. Le régime féodal ne fut possible autrefois que parce qu'il rendait de véritables services à la France ; la féodalité financière serait impossible aujourd'hui, parce qu'elle n'apporterait avec elle que des maux. Nous sommes profondément convaincus que l'établissement de ce nouvel ordre de choses ne ferait que préparer une immense catastrophe.

L'*Atelier* rapproche les projets de jury de récompenses formé par les maîtres et par les ouvriers ; il fait précéder ce dernier de ces simples lignes :

Quelques jours après, la déclaration suivante, publiée par plusieurs journaux, indiquait suffisamment l'effet produit au sein de la classe ouvrière par le projet des fabricants parisiens.

Nous n'y trouvons aucune mention d'une lettre que le *Moniteur industriel* dit avoir été écrite au *National* au nom des journaux populaires, pour l'avertir que ce projet des ouvriers n'était qu'une mystification. Nous persistons, jusqu'à preuve contraire, à croire sérieuse la manifestation des ouvriers.

Ce journal se plaint, sous le titre : *Deux Poids et deux Mesures*, d'une sévérité du timbre trop révoltante pour n'être pas signalée :

Jusqu'à ce jour, nous avions eu la naïveté de penser qu'une erreur commise de bonne foi ne pouvait être considérée et punie comme une contravention. Nous venons d'apprendre, par le paiement au fisc d'une somme de 101 fr. 35 cent. (somme assez lourde, on le pense, pour des ouvriers), qu'indépendamment des quatre-vingt mille articles de nos Codes, tout citoyen doit savoir en outre par cœur les innombrables détails de tous les règlements fiscaux, et Dieu sait que toutes nos veilles ne suffiraient pas à une pareille tâche.

Nous allons simplement exposer le fait, et le public jugera si l'amende que nous avons payée a pour cause les opinions de l'*Atelier* ou la réparation d'un tort quelconque.

L'année dernière, notre imprimeur fit timbrer quelques rames de papier destinées à l'impression d'un prospectus de quatre pages. Dans son opinion, le format du papier indiquait le droit de timbre à percevoir. Le papier fut effectivement timbré à trois centimes, et on l'employa au tirage du prospectus. Mais l'agent du timbre au bureau de la poste opéra la saisie des exemplaires destinés aux départements, attendu que le tim-

bre n'était pas celui fixé pour les écrits périodiques, et particulièrement dans les hauts degrés de la hiérarchie.

Les hommes d'obéissance active n'obéissent qu'autant qu'ils respectent ceux qui commandent. C'est là un fait général contre lequel jamais rien ne prévaudra, il faut l'espérer. En présence de ce fait, c'est donc s'y prendre mal que de dire aux hommes d'obéissance active : « Vous croyez à tel principe, ce principe commande telle obéissance, — donc, etc. » On ne mène pas ainsi les hommes avec de secs arguments. Dites à une armée mutinée contre ses chefs : « Je conviens que vos chefs sont peu dignes, mais il faut obéir, parce que, etc. » Les soldats vous diront : « Nous ne pouvons obéir à qui ne sait pas nous mener au combat ; nous voulons d'autres chefs plus dévoués et plus capables de nous assurer la victoire. » Dans l'ordre spirituel, notre parti est mutiné pour la même cause : ce sont des chefs nouveaux, plus dévoués et plus intelligents qu'il nous faut ; c'est là notre logique, et nous n'en départirons pas.

Si donc, monsieur, vous nous faites l'honneur de nous écrire encore quelquefois, veuillez ne plus revenir sur cette question, qui est maintenant vidée. Mais vous nous obligerez de reporter la discussion dans l'ordre des faits politiques ou économiques.

REVUES DE LA SEMAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

Les députés ont continué cette semaine à s'assurer des voix pour les prochaines élections, en votant des chemins de fer ; l'un d'eux, M. Dupin, a même exprimé sous forme d'épigramme le sentiment général qui dirige les discussions : « A moi ce chemin-ci, à moi ce chemin-là, à vous cet autre ; vous êtes bon pour moi, je suis bienveillant pour vous. Votons-nous les uns les autres. » *On rit*, dit le journaliste, et les choses vont leur train. Les chemins votés durant cette huitaine, sont les chemins de l'Ouest, c'est-à-dire s'r Rennes par le Mans et Laval, celui de Dijon à Mulhouse par la vallée de l'Ognon, l'embranchement de Dôle à Salins et celui d'Auxonne sur Gray, celui entre Châteauroux et Limoges, passant par Argenton et la Souterraine, et celui entre Saint-Dizier et Gray.

Sont-ce les ministres qui se plaçant au-dessus de la sphère des intérêts particuliers, prennent souci des intérêts généraux ? Nullement ; ils sont également très préoccupés des élections qu'ils s'efforcent de fausser par tous les moyens possibles, et sacrifient volontiers les intérêts généraux à cette pensée. Ce n'est pas nous seuls qui le disons, c'est le premier ministre de la Grande-Bretagne.

Dans la discussion sur la loi des céréales (8 mai), lord Bentinck opposait à sir Robert Peel un discours d'économie politique dernièrement prononcé par M. Guizot, « l'un des plus grands ministres qui aient jamais gouverné un grand pays. » Comment sir Robert Peel répond-il ? « Connaissant la *prépondérance acquise par des intérêts particuliers* dans la chambre française, je n'ai pas promis que ces intérêts cèderaient à l'influence de la raison ; je n'ai pas promis *qu'à la veille des élections* les ministres français adopteraient nos principes. »

Sir Robert Peel n'a fait, par ces mots, que traduire très exactement ce que chacun pense en France et en Europe, à savoir que la révolution de Juillet, opérée en vue des intérêts les plus généraux de la nation, a été détournée de son cours et ne fonctionne qu'au profit de certaines classes. Pour les uns, c'est chose toute simple : en tout temps, en tous lieux, ils ont vu une aristocratie peu nombreuse vivant aux dépens de la masse de la nation ; pour eux les révolutions ne sont que des accidents passagers qui troublent cet ordre régulier et tentent vainement de détruire cette organisation aristocratique qu'ils appelleraient *naturelle*, s'ils l'osaient ; dès lors, quand la tourmente est passée, leur seul souci, après quelques verbiages obligés sur la philanthropie et les droits de l'homme, est de chercher à se caser dans les couches supérieures de la société, et d'exploiter la couche inférieure : « Puisque cela ne peut être autrement, disent-ils, chacun pour soi, tant pis pour les malheureux et les maladroits. »

D'autres, plus humains à ce qu'il nous semble et plus judicieux, en voyant se reformer sans cesse cette aristocratie exploitante, que ni la guerre ni les révolutions ne peuvent abattre, ou qui renaît toujours de ses cendres sous des formes imprévues, cherchent la cause du mal dans les profondeurs de la société. Pourquoi tous ces intérêts divisés ? Pourquoi ce morcellement ? Pourquoi tous ces frères ne sont-ils pas associés ? Comment réaliser cette Association ? Quelles en doivent être les lois ?... Questions qui changeront le monde ! car si le présent appartient aux aristocraties de naissance et d'argent, l'avenir, et un avenir rapproché, appartiendra à toute la famille humaine, heureuse d'avoir trouvé la loi naturelle et divine de l'Association ; mais pour arriver là, peuple, il faut travailler, étudier, aimer !

— Un ouvrier charpentier et plusieurs autres ouvriers ont, dans l'accident arrivé dimanche dernier, rue Mogador, fait preuve d'un dévouement sublime pour sauver les malheureux écrasés sous les décombres de la maison. Dernièrement, au souterrain de Courcelles, sur le chemin de fer de Paris à Strasbourg, les ouvriers avaient donné un témoignage non moins admirable de l'esprit de véritable charité qui inspire les classes pauvres. Chaque jour de pareils exemples se renouvellent parmi les travailleurs. O stupidité de nos mœurs ! elles honorent plus le soldat qui expose sa vie pour tuer un de ses semblables que le travailleur qui expose la sienne pour sauver un de ses frères.

— Le ministre des finances, craignant que l'on n'introduisît dans le budget des dispositions importantes sur la réforme postale qu'il eût été obligé d'accepter, puisqu'elles auraient fait partie de la loi du budget, a voulu parer le coup en présentant un tronçon de loi portant suppression du décime et réduction du droit d'envoi sur l'argent de 5 p. 0/0 à 2 p. 0/0. Nous espérons que les députés ne se laisseront pas prendre à ce piège grossier, et qu'ils refuseront de voter ce semblant de loi, qui, après leur vote, rentrera dans les cartons du ministère ou ira se faire enterrer à la chambre des pairs, à qui le temps manquera pour l'examiner. L'urgence et la justice de la réforme postale sont tellement évidentes, qu'il faut ici forcer la main au ministère, et insérer *dans le budget même* la réforme postale. Si le ministre est de bonne foi, que lui importe que les dispositions sur lesquelles il tombe d'accord, fassent partie de la loi générale du budget, ou soient contenues dans une loi spéciale ?

GRANDE-BRETAGNE.

La chambre des communes a repris, dans ses séances des 4 et 5 mai,

Tragédie de la misère. — Vers les trois heures de l'après-midi du samedi 2 mai, une jeune mère de famille a jeté ses trois enfants à la rivière et se préparait à s'y noyer avec eux pour échapper à une vie de privations et de malheurs qui lui était devenue insupportable. Cette jeune femme, âgée de 24 ans, épouse d'un peintre en bâtiments, se nomme Eliza Clark. Elle était vêtue pauvrement, mais avec une grande propreté. Interrogée sur les motifs qui l'avaient portée à cet acte de désespoir, elle a déclaré qu'elle y avait été poussée par des privations intolérables et les mauvais traitements de son mari.

Il est notoire que le salaire de la journée de travail et les fréquents chômages rendent la vie de famille presque impossible aux ouvriers anglais, et que la difficulté de vivre dans ces conditions a tellement démoralisé les masses, en les poussant à l'ivrognerie, que le dénouement des femmes et des enfants dépasse tout ce que l'on peut imaginer. Et c'est dans un pareil état de choses qu'on parle de la nécessité de diminuer d'un sixième le salaire de l'ouvrier, si les heures du travail sont réduites de douze à dix par jour ! Et notez bien que cette déclaration est faite par le ministère malgré l'assertion contraire d'un fabricant, M. Fielden, qui emploie lui-même de deux à trois mille ouvriers dans la manufacture des étoffes de coton. Nous pouvons juger par là jusqu'à quel point l'âpreté du gain a neutralisé tous les sentiments d'humanité dans le cœur de la plupart des capitalistes anglais et de leurs premiers commis, les ministres de la reine.

Mais, pour revenir au sort malheureux de cette pauvre famille d'ouvriers, un seul des trois enfants a pu être sauvé de la mort. Le corps de l'aîné, petit garçon de sept ans, n'a pas été retrouvé. Celui de l'enfant le plus jeune, a été retiré de la rivière, mais raide et sans vie. L'autre enfant, petite fille de quatre ans, a été retirée de l'eau donnant encore quelques signes de vie, et l'on espérait pouvoir la sauver par des soins assidus. La pauvre mère se meurt de chagrin d'avoir été forcée de survivre à ses enfants perdus.

Voilà un échantillon du fruit social de l'économie politique et du capital sans entrailles. Et l'on demande que la propriété soit respectée comme une chose sacrée par les travailleurs !

Et les prêtres de toutes les religions ne s'élèvent pas en masse pour protester en faveur du droit au travail et à la vie ! Est-ce qu'ils auraient tous abandonné la religion du Dieu vivant, pour se prosterner devant le nouveau Dieu de MAMMON et son idole, le veau d'or ? Comment voulez-vous que le peuple ne tombe pas dans la dépravation et ne perde pas toutes ses croyances ! Ce n'est vraiment pas étonnant.

L'histoire de cette pauvre famille est sans doute un résultat extrême de la tendance actuelle du capital à réduire les travailleurs et leurs familles à la plus affreuse misère, et même au désespoir, mais ce n'en est pas moins un tableau fidèle des conséquences effroyables de cette infâme tendance. Nous répétons le mot *infâme*, parce que les coryphées du capital savent bien que l'état actuel des choses mène droit à de pareils résultats, et cependant ils font imprimer journellement des calomnies contre les socialistes qui voudraient organiser un meilleur ordre social, dans lequel le travail participerait aux bénéfices du capital.

Il est notoire aujourd'hui que plus le capital est prospère, plus le travail est asservi et plongé dans la misère. Où cela nous mènera-t-il ? A l'abrutissement complet des masses ou à la perte des privilégiés ?

Heureusement, chez nos voisins, les ouvriers commencent à comprendre leur position et les dangers qui les menacent. Nous lisons dans les journaux anglais que les ouvriers ont formé des associations pour *l'émancipation du travail*, et qu'ils entendent effectuer cette émancipation en formant des ateliers d'ouvriers associés pour la fabrication et le débit de leurs produits.

Un grand nombre de bottiers se sont constitués ainsi en société, et ils ont dû ouvrir, hier 9 mai, un grand magasin rue de Drury, 151, à Londres. D'autres ouvriers se proposent de suivre cet exemple ; les questions sociales et industrielles absorbent de plus en plus l'attention des masses. Les grèves se continuent sur beaucoup de points et menacent d'éclater sur d'autres. Les mineurs du Staffordshire ont adressé un long mémoire à leurs maîtres qui les ont menacés d'une réduction de six sous par jour dans leur salaire, actuellement de 3 à 4 francs. Dans ce mémoire, les ouvriers font voir aux maîtres qu'ils obtiennent partout de leur capital un intérêt de 20 pour 100 de plus qu'ils ne gagnaient il y a dix ans alors que le prix de vente était d'un tiers de moins et que le salaire était d'un huitième plus élevé qu'il n'est aujourd'hui. Ils font voir aux maîtres qu'ils comprennent parfaitement les intérêts respectifs du capital et du travail et qu'ils sont résolus à se liguer contre les coalitions du capital. La guerre des ligues commence à s'organiser de part et d'autre, et si les ouvriers succombent dans la lutte, ce ne sera pas sans efforts, ni peut-être sans malheurs à déplorer.

Des conférences et des *conventions* de divers corps de métiers s'organisent partout, et surtout dans le nord de l'Angleterre. Les charpentiers, les ébénistes, les mineurs, les maçons, etc., se sont déjà organisés en partie, et leurs députés se réunissent en convention à Manchester et à Londres. Le mouvement est très remarquable ; nous verrons bientôt ce qu'il produira.

Un autre fait également digne d'attention, c'est que certains grands journaux politiques qui ont plus ou moins participé à la grande conspiration du silence contre les idées et les mots de *réforme sociale*, sont obligés aujourd'hui d'annoncer qu'ils ont l'intention de consacrer désormais une partie considérable de leurs colonnes à une revue hebdomadaire sous la rubrique de RÉFORME SOCIALE.

Le *Northern Star* du 2 avril fait cette annonce formelle, et emploie deux grandes colonnes à cette revue sociale, tout en déclarant qu'à ses yeux la réforme politique doit marcher la première et servir de moyen pour arriver plus vite aux réformes sociales.

— Le gouverneur général des Indes vient de conclure un traité de paix avec le royaume de Lahore. D'après ce traité, l'armée des Sicks doit être réduite de 100 000 à 32 000 hommes (20 000 fantassins et 12 000 cavaliers), et la paie des troupes au taux le plus bas possible. Le maharajah doit livrer au gouvernement anglais tous les canons, au nombre de 36, qui ont été pointés contre les troupes anglaises, et qui n'ont pas été pris à la bataille de Sobraon. Une grande partie du territoire a été donnée par les Anglais à un des petits chefs du pays, qui doit rendre hommage à ses nouveaux suzerains. Bref, les chefs de Lahore sont tellement dépouillés, liés et soumis, qu'ils sont dans l'impuissance de recommencer la guerre avec la moindre chance de succès. Au reste, c'est plutôt un bien qu'un mal pour ces malheureuses races de l'Inde, qui ne savent pas se soustraire aux désordres de leurs chefs ni mettre un terme au règne de l'anarchie.

ner les nobles polonais qui n'avaient pas craint de se faire les généreux propagateurs de cette doctrine.

Le ministre autrichien n'a point pardonné aux journaux prussiens d'avoir révélé en cette occasion son odieux machiavélisme. Dans un article où respire la passion, et dirigé contre ceux qu'elle appelle les traîtres allemands dans la question polonaise, la *Gazette d'Augsbourg* reproche aux feuilles prussiennes d'avoir en cette circonstance plutôt soutenu les intérêts français et anglais que ceux de l'Allemagne. Ce qu'il y a de singulier, c'est que l'*Observateur du Rhin*, qui a surtout soulevé la colère des partisans de l'Autriche, se trouve être précisément le journal le plus conservateur de toute la monarchie prussienne, la mission spéciale de cet *Observateur* (le nom lui est bien donné) étant de surveiller l'implantation du nationalisme prussien et les progrès du protestantisme dans les provinces rhénanes. Ce journal, que la vénérable *Gazette d'Augsbourg* accuse d'être français, se distingue au contraire par l'acharnement avec lequel il combat l'influence française, qu'il est chargé de repousser soigneusement loin de la frontière. A part son protestantisme exagéré et sa défiance à l'égard de notre pays, défiance assez naturelle, du reste, chez un Prussien de la vieille Prusse, l'*Observateur du Rhin* est un bon journal, entendant et servant parfaitement, au nom de la Prusse, les intérêts de sa patrie allemande et comprenant le progrès, autant que le progrès peut être compris par une feuille qui sert d'organe semi-officiel au gouvernement de l'*absolutisme intelligent*. Encore une fois, le grand crime de l'*Observateur* aux yeux de l'Autriche est de n'avoir pas approuvé la Saint-Barthélemy, au moyen de laquelle M. de Metternich espérait écraser à jamais les propagateurs des nouvelles idées sociales en Pologne. Ce sont ces idées qui survivent heureusement au massacre et animent aujourd'hui ceux-là mêmes dont on s'était servi pour les détruire, qui opèreront l'émancipation de la race slave. Tout nous annonce que les Carpathes auront bientôt leur Guillaume Tell social. Mais de même que M. de Metternich est un plus grand coupable que Gessler, le châtiment infligé à la maison d'Autriche, proportionné lui-même au crime de son ministre, ne consistera pas seulement cette fois dans la perte d'un petit bailliage, mais dans la décomposition complète et définitive de la monarchie autrichienne.

La Prusse est là toute prête à recueillir l'héritage des Habsbourg. En attendant, elle accueille le socialisme, repoussé par sa rivale avec tant d'horreur. Chose singulière ! à Berlin, l'élite de la science et de la littérature applaudissait dernièrement aux leçons d'un socialiste français, tandis qu'à Vienne on organisait le massacre des gentilshommes signalés comme étant les adeptes des écoles socialistes de la France. La *Gazette d'Augsbourg*, frappée sans doute de cet étrange contraste, n'a pas manqué de tonner contre un pareil scandale. Mais à Berlin, on a laissé crier la feuille inspirée par M. de Metternich, et pendant que l'Autriche trompe effrontément les paysans de la Gallicie, le gouvernement prussien s'occupe sérieusement de la fondation de nouvelles colonies agricoles dans le grand-duché de Posen.

Ces nouvelles colonies, établies dans la Prusse polonaise, sont destinées, dit-on, à être habitées par des jeunes gens juifs que l'on voudrait par ce moyen attacher au sol, en même temps que les détourner des habitudes de contrebande et d'usure, les faisant ainsi renoncer à une industrie qui a été la source impure des richesses entassées par les plus habiles de leurs co-religionnaires, par ces mêmes barons du coffre-fort qui tendent de plus en plus à une domination universelle, basée sur la servitude des peuples et l'humiliation des rois.

Or, la Prusse entend bien émanciper les juifs, mais elle ne veut pas les couronner, car le sort de la France en proie à la féodalité moderne ne lui paraît pas plus enviable que celui de l'Autriche dévorée par la servitude du moyen-âge. Et, à ce propos, voici les réflexions que vient de suggérer à l'*Observateur du Rhin* la lecture des articles publiés sur la question du sel dans la *Démocratie pacifique* :

« Malheur, dit le journal conservateur de la Prusse, malheur au pays
» où l'argent étant parvenu à conquérir la domination, abuse de son
» influence ! Cette condition misérable est celle de la France, pays
» constitutionnel que nos radicaux ne cessent de nous citer comme un
» modèle à suivre. Nous avons souvent signalé, et surtout à propos
» des concessions de chemins de fer, ce mal funeste qui emportera la
» France, et dont la cause première se trouve dans le vice de sa cons-
» titution qui la livre à la corruption. Mais, quand nous parlons ainsi,
» nos adversaires nous traiteront de calomniateurs et d'esprits ser-
» viles. Eh bien ! cette calomnie nous est commune avec les hommes
» les plus honorables et les plus intelligents de la chambre des dépu-
» tés, ce servilisme, il est partagé par le plus distingué des socia-
» listes. Qu'on lise le livre publié l'année dernière par Toussenel, à la
» librairie de l'Ecole sociétaire, et l'on verra que l'auteur, voulant
» arrêter la féodalité financière, pousse évidemment à l'augmentation
» de ce même pouvoir monarchique, dans lequel nos radicaux voient
» *une bureaucratie servile, un despotisme de fer*, Toussenel, beau-
» coup moins sévère, appelle la Prusse un gouvernement monarchique
» absolu, qui pourrait fournir aux amis de la liberté d'excellents mo-
» dèles d'institutions libérales. Quant à l'opinion de cet écrivain sur
» la situation de son propre pays, on verra en quels termes il l'exprime
» dans le huitième chapitre de son livre, intitulé : *Mensonges de la*
» *Charte*, et dans le quatorzième, où il traite des chemins de fer, des
» canaux, des rentes, des sucres, des douanes, des bestiaux et des oc-
» trois. Et l'on a encore le cœur de nous parler de la servitude alle-
» mande ! Qu'on pense ce que l'on voudra des moyens proposés par
» Toussenel pour guérir l'horrible maladie qu'il signale, les faits qu'il
» cite, et dont il tire parti en dialecticien habile, n'en sont pas moins
» véritables et seront tenus pour tels jusqu'à ce que le contraire soit
» démontré. L'auteur des *Juifs, rois de l'époque*, se montre, il est
» vrai, passionné, mais, c'est que les abus qui s'élèvent autour de lui
» l'ont révolté. Les directeurs de la Librairie sociétaire disent pour
» son excuse : — Il faut beaucoup lui pardonner, parce qu'il a beaucoup
» vu. En effet, Toussenel a servi, pendant dix ans, comme écrivain
» politique, le gouvernement actuel. — Mais, dit-il, quand j'ai vu que
» ces ministres qui m'avaient donné mission de les défendre, trahis-
» saient le pouvoir et vendaient la France aux juifs, j'ai déserté leur
» camp, afin de ne pas passer à l'ennemi avec eux.

Le livre de Toussenel qui vient d'être traduit, sera compris des étudiants allemands qui ne crieront que plus fort après l'avoir lu : Guerre aux juifs, paix aux Philistins !

traité fut très mal reçu par le peuple américain, parce qu'il stipulait, on peut le dire, l'abandon du droit de l'Union sur le territoire contesté du Maine. Il accordait également aux Anglais un partage par où ceux-ci pouvaient en toute saison faire passer des forces militaires dans le Canada, ce qu'il ne leur était pas possible d'accomplir auparavant.

M. Webster, dans un discours qu'il a prononcé au Sénat sur la question de l'Orégon, a cru utile de parler de son traité connu sous la dénomination de *Traité Ashburton*. En sa qualité de membre du parti wigh, M. Webster est contraire à l'occupation totale du territoire de l'Orégon, et par conséquent opposé aux démocrates qui poussent à cette occupation. Dans son discours il attaqua violemment M. Dickeson, sénateur, et M. Ingersoll, président du comité des affaires étrangères dans la chambre des représentants.

Dès le lendemain, M. Ingersoll se pose en accusateur de M. Webster; il demande communication de toutes les pièces du traité Ashburton, et prétend prouver que M. Webster est coupable de *malversations* et de *détournements* de deniers publics.

Au départ du dernier paquebot, le président ne s'était point encore prononcé à cet égard, mais le journal du gouvernement (l'*Union*) faisait pressentir que M. Polk accéderait à la demande de M. Ingersoll.

Ce fait est de la plus haute gravité. Nous n'entendons pas préjuger la question, mais d'étranges révélations pourraient sortir de cette enquête solennelle.

Les élections annuelles des magistrats municipaux de la ville de New-York viennent d'avoir lieu. Les candidats démocrates l'ont emporté à une grande majorité. Parmi les 18 membres du conseil de la municipalité, on compte 15 démocrates. C'est là un beau triomphe pour le parti populaire.

MEXIQUE.

Ce malheureux pays est de plus en plus en proie à de funestes tiraillements. Le général Paradès, sur lequel on avait fondé des espérances, paraît ployer sous le poids du gouvernement.

D'un côté le Yucatan et plusieurs provinces du nord-ouest, qui avaient toujours été fédéralistes, ne reconnaissent plus le gouvernement central de Mexico; de l'autre, le général Ampudia, à la tête de 3 000 hommes, se prononce contre Paredès, parce que ce dernier hésite maintenant à attaquer le Texas.

Santa-Anna, l'un des prédécesseurs du général Paredès, se dispose à retourner au Mexique ; il paraît même que son retour est désiré, parce que, à défaut d'autres qualités, il a une certaine énergie de caractère, que n'ont offerte jusqu'à présent aucun des autres chefs de l'Etat.

Il est déplorable que le Mexique en soit réduit à cette extrémité.

NOUVELLES DU JOUR.

CHRONIQUE. — Le ministre de la marine et des colonies a présenté, avant-hier, au roi, M. Vidal de Verneix, lieutenant de vaisseau, chargé par le contre-amiral Lainé d'apporter en France les drapeaux pris aux troupes de Buénos-Ayres, dans le combat d'Obligado. S. M. a donné l'ordre de placer ces drapeaux à l'hôtel royal des Invalides.

— On lit dans un journal : « M. Bignon doit jouer à Versailles, lundi, *Ruy-Blas*; *M. Alexandre Dumas assistera à cette représentation.* »

— Dans sa dernière séance, l'Académie française a décidé qu'elle ne distribuerait point cette année de prix de poésie. Le sujet donné était *la Vapeur*.

— L'Académie des sciences morales et politiques, sur le rapport qui lui a été fait par M. Franck, au nom de la section de philosophie, chargée d'examiner les Mémoires, au nombre de vingt, qui ont été adressés pour le concours au prix *Sur la Certitude*, a décerné le prix au mémoire n° 7, ayant pour épigraphe : *Non ego paucis offendor maculis*..... dont l'auteur est M. Javary, régent de philosophie au collège de Libourne (Gironde).

Une mention très honorable a été accordée au Mémoire n° 12, ayant pour épigraphe : *Et ne me dites pas que cette secte est à présent abolie, elle est en vigueur autant que jamais*, etc.

Une mention honorable a été également accordée au Mémoire n° 19, ayant pour épigraphe : *Notre dépendance fait notre force.*

L'Académie tiendra sa séance publique annuelle, le samedi 30 mai.

— Il existe déjà entre l'Angleterre et les Etats-Unis un service régulier de paquebots à vapeur ; ces paquebots partent tous les quinze jours de Liverpool pour Boston ou Halifax ; mais, indépendamment de ce service, le gouvernement britannique vient de s'entendre avec la compagnie royale des malles américaines pour que, pendant huit mois de l'année, un steamer parte chaque samedi de Liverpool pour New-York directement.

— On annonce la conclusion prochaine d'un traité d'extradition réciproque des malfaiteurs entre la France et la république du Chili. Ce traité est semblable à celui qui a été contracté avec les Etats-Unis ; d'autres du même genre vont, dit-on, être également négociés avec plusieurs républiques de l'Amérique du Sud.

— Hier la 1re chambre du tribunal civil de la Seine, présidée par M. Debelleyme, a rendu un jugement qui condamne Mlle Plessy à 100 000 francs de dommages-intérêts et en tous les dépens envers la Comédie-Française.

— On écrit de l'île de Ceylan au *Morning-Chronicle* : « Une révolte sanglante a eu lieu à bord du vaisseau de guerre *Recovery*, pendant que ce navire transportait des condamnés de Bombay à Singapour. Sans l'énergie et le sangfroid du capitaine et des officiers, c'en était fait de l'équipage et du bâtiment. Dans la lutte qui s'est engagée à bord, un des révoltés a été tué et un grand nombre ont été plus ou moins grièvement blessés. »

LE NAVIRE A VAPEUR *Great-Britain*. — Les réparations de ce navire sont terminées, et bientôt il va se mettre en route pour New-York. On essaiera préalablement la nouvelle hélice à quatre larges branches qui a remplacé l'ancienne à six branches de moindres dimensions; elle pèse 7 tonneaux et a le même diamètre que la précédente. On a supprimé un des mâts. Les cinq mâts restants sont tous placés sur la quille, et à l'abri de tout dérangement. Précédemment les mâts étaient plantés sous le pont, afin d'avoir, en vent contraire, la possibilité de les coucher, pour éviter la résistance qu'ils opposent aux vents. On a reconnu

sociétaires, a résolu de faire coïncider la prochaine exposition de plantes avec la fête communale, et a par conséquent fixé l'ouverture de cette exposition au dimanche 28 juin 1846.

Il sera décerné :

1° Pour les Collections les plus belles, les plus variées, et les mieux cultivées d'au moins 75 plantes en fleur, une médaille en or et une médaille en argent ;

2° Pour les plantes en fleur les plus distinguées par leur beauté et leur belle culture, deux médailles en argent ;

3° Pour la collection de 25 plantes remarquables (fleuries ou non fleuries), le plus nouvellement introduites dans le pays, une médaille en argent ;

4° Pour la plante fleurie et pour celle non fleurie qui, parmi les plantes récemment introduites, seront jugées réunir le plus de mérites, deux médailles en argent ;

5° Pour les collections les plus riches et les plus variées de 50 *Pelargonium* en fleur, deux médailles en argent ;

6° Pour les collections les plus riches et les plus variées de 50 Rosiers du Bengale en fleur, deux médailles en argent ;

7° Pour les collections les plus riches et les plus variées de 75 Calcéolaires en fleur, deux médailles en argent ;

8° Pour les plus belles collections de 75 *Fuchsia* et *Verbena* en fleur, deux médailles en argent ;

9° Pour la collection la plus belle et la plus variée de 150 Roses coupées, une médaille en argent ;

10° Pour les collections les plus belles, les plus variées et le mieux cultivées de 50 plantes vivaces de pleine terre en fleur, deux médailles en argent ;

11° Pour les plus belles collections de 25 Lys en fleur, dont au moins 15 variétés, deux médailles en argent ;

12° Pour les collections les plus belles et les plus variées de 25 Orchidées en fleur, deux médailles en argent ;

12° Pour les plus belles collections de 30 Palmiers, deux médailles en argent.

Dispositions réglementaires.

1. Les plantes, pour être admises à concourir, devront être la propriété des exposants ou le produit de leur culture.

2. Les bordereaux des plantes destinées à l'exposition devront être remis soit au Casino, soit au domicile du secrétaire, rempart Saint-Jean, n° 13, ou à celui du secrétaire-adjoint, rue de Courtray, n° 145, le 22 juin, avant sept heures du soir.

En ce qui concerne les concours nos 3 et 4, les bordereaux devront comprendre les renseignements nécessaires pour éclairer le jury.

3. Les plantes portées sur les bordereaux pourront seules concourir. Une commission spéciale sera chargée de vérifier les collections concurrentes avant le jugement, et d'en écarter les plantes qu'on y aurait jointes contrairement à la présente disposition.

Les plantes devront être rendues au salon le 26, avant sept heures du soir ; celles destinées au concours n° 5 seront seules reçues le lendemain 27, jusqu'à huit heures du matin.

4. Le jury sera composé autant que possible d'horticulteurs non domiciliés à Gand. Il se réunira le 27, à neuf heures du matin.

L'*Aconitum versicolor* et l'*Aconitum Napellus* sont désignés comme plantes forcées pour le concours d'hiver de 1847.

Fait en séance du conseil d'administration, le 6 avril 1846.

Le président, chev. HEYNDERYCX.
Le secrétaire CH. LEYRENS.

Le conseil d'administration a fixé au mois de septembre prochain une exposition de Dahlia, de fruits, de légumes et de produits agricoles, dont le programme sera ultérieurement distribué.

PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES. — Toutes les personnes qui s'occupent de photographie se rappellent avoir vu exposées chez l'un des opticiens de Paris les merveilleux résultats obtenus par le professeur Brauwer à l'aide d'une liqueur de son invention dont la composition est restée inconnue. Deux Français, MM. Georges Brown et Emile C., bien connus pour la perfection des portraits photographiques sortis de leurs ateliers, viennent d'acquérir la propriété de la liqueur de Brauwer. Nous avons vu exposées rue de la Marche, 8, au Marais, des épreuves obtenues à l'aide de ce procédé. Nous ne pensons pas qu'il ait été jamais obtenu rien de plus parfait en ce genre. La photographie a fait un véritable progrès, et ce qui n'est pas moins précieux, c'est que le prix des portraits de MM. Georges Brown et Emile C. a diminué en même temps que leur perfection s'est accrue. Désormais des portraits qui sont de véritables chefs-d'œuvre photographiques sont mis à la portée des bourses les moins garnies.

FATALITÉ. — Un pauvre vieillard comparaissait le 24 du mois dernier devant le tribunal correctionnel de Roanne, sous la prévention de vagabondage et de mendicité.

Sous les livrées de la misère, Charamond laisse encore deviner un sort qui fut meilleur et une position qui fut autrefois plus heureuse. Cependant, le vagabond a eu de nombreux démêlés avec la justice. Depuis 1821 il a comparu devant les tribunaux de 16 villes et subi 18 condamnations pour faux, vol, offense à la personne du roi, vagabondage, infraction au ban de surveillance, etc.

Interrogé par M. le président, Charamond s'explique ainsi :

— Messieurs, je demande à vous présenter quelque observations ; elles seront tristes, mais vous ne regretterez point de les avoir entendues, car elles éclaireront votre justice et, j'ose le croire, me vaudront votre indulgence.

Si je vous disais que dans cette longue série de condamnations qu'on vient de dérouler devant vous, il n'en est aucune dont le souvenir alarme ma conscience et fasse rougir mon front, le croiriez-vous? et cependant, je vous le jure (mais que vaut le serment d'un misérable comme moi) ! rien n'est plus vrai.

J'ai été condamné comme faussaire ; voici dans quelles circonstances : attaché à l'instruction publique en qualité de professeur de langues vivantes, un diplôme me fut délivré, sur lequel aucune date ne figurait ; je crus, dans mon intérêt, je l'avoue, pouvoir y ajouter cette date ; en le faisant, je ne nuisais à personne..... Une peine sévère vint me frapper ; toutefois, cette peine ne me fit perdre ni l'estime, ni la bienveillance

corruption contagieuse des prisons ; on sait aussi quel concert d'éloges, nous pouvons dire d'admiration, a couronné leur œuvre sainte. Le nom de Mettray est aujourd'hui populaire dans toute la France ; il sera l'école où viendront s'éclairer les fondateurs de pareilles institutions, comme venaient s'édifier à Cîteaux les fondateurs des ordres monastiques. MM. Demetz et de Brétignères seront bénis par la postérité pour avoir ouvert l'ère d'une charité sociale plus intelligente et plus féconde, parce qu'elle a moins douté de la bonté naturelle de l'homme.

La séance d'hier aura fortifié ces sentiments de haute estime et de reconnaissance dans le cœur de tous ceux qui y ont assisté. Elle a été pour M. de Salvandy qui la présidait, l'occasion d'un excellent discours, vivement applaudi. Et c'était justice. M. le ministre de l'instruction publique réclamait comme le plus précieux de ses droits, celui de veiller à l'éducation des enfants et de les diriger vers leur destinée ; bien précieuse mission, en effet, puisqu'elle confie à ses soins le bonheur de toutes ces jeunes générations, que la nature voudrait rendre heureuses, et que la société tourmente si cruellement. Puisse-t-il élever l'éducation publique au niveau de ses bonnes intentions, en la rendant attrayante pour les maîtres et pour les enfants, condition suprême sans laquelle il n'y a pas de succès !

Si nous ne savions avec quelle réserve on doit critiquer des plans dont on n'a pas expérimenté soi-même les difficultés, peut-être signalerions-nous à MM. Demetz et de Brétignères le défaut d'attrait comme un témoignage de quelque lacune dans le système d'éducation de leur colonie. Nous avons entendu avec regret M. Demetz parler dans son rapport de salutaire contrainte, de besoin d'intimidation et autres mots doctrinaires qui nous froissaient douloureusement. Qu'il y ait eu quelquefois nécessité, sagesse peut-être, de recourir à ces moyens, nous n'oserons le nier. Mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que les directeurs ne doivent se tenir pour satisfaits que lorsqu'ils auront trouvé l'art, que la science sociale révèle, de rendre inutiles toute punition, toute menace, toute contrainte, toute intimidation ; lorsque tous les enfants accompliront leurs travaux avec entraînement et bonheur. Si ce résultat est impossible à obtenir à Mettray, c'est une preuve que l'organisation en est imparfaite et doit être modifiée, tout au moins complétée par d'autres institutions dont il appartient aux honorables fondateurs de Mettray de signaler au gouvernement la nécessité et d'indiquer les plans généraux.

mot, on les traite en condamnés. C'est là une erreur radicale, profonde, que nous déplorons. Cet institut est, au contraire, destiné aux enfants *acquittés* parce qu'ils ont agi sans discernement, en exécution de l'art. 66 du Code pénal. Ces enfants ne sont donc pas, et n'ont jamais été des condamnés ; légalement et moralement, ils sont aussi purs que ceux de leurs camarades qui n'ont jamais paru en justice. On ne doit pas établir à leurs yeux, ni dans l'opinion publique, une différence qui n'existe pas. La condition sociale de ces enfants n'a pas changé par le jugement qui les acquitte, pas plus que celle de tout autre citoyen innocent, mal à propos traduit devant les tribunaux correctionnels. Leur renvoi dans une maison de correction n'a d'autre but que de les y faire *élever* (art. 66.) ; et la prison n'a pour eux d'autre caractère que celui d'une maison d'éducation. Cela est si vrai, que ces enfants sont remis à leurs parents, quand ceux-ci les réclament et offrent des garanties ; ou mis en apprentissage chez des maîtres, avec pleine jouissance de la liberté. La détention dans une maison de correction n'est une peine que dans les cas assez rares où l'enfant, âgé de moins de seize ans, est déclaré avoir agi avec discernement. Mais ce ne sont pas les détenus de ce genre qui forment le fond de la population de Mettray.

Les conséquences de cette erreur capitale sont des plus fâcheuses. On exclut les méthodes attrayantes, de crainte de rendre les enfants trop heureux et trop oublieux de leurs prétendues fautes ; on les soumet à un régime très sévère, autant pour leur faire subir une prétendue peine, que pour les préparer aux dures épreuves de la vie. Quand arrive le terme fixé par le jugement pour leur libération, on les congédie avec regret et malgré eux, parce qu'on ne se croit pas le droit de les garder. On refuse de recevoir les enfants pauvres du voisinage, s'ils n'ont pas passé en justice, au lieu de les accueillir à bras ouverts, toujours parce qu'on prend Mettray pour une succursale de prison, tandis que c'est une maison d'éducation au même titre, avec les mêmes droits et la même liberté que toutes les maisons d'éducation de France. Il y a mieux maintenant : c'est une ferme associée à des fabriques, pas autre chose ; or, rien de libre comme une ferme. Il est possible que les fondateurs se soient lié les mains par leurs propres statuts, mais ces statuts, on peut et on doit les modifier dans le sens de la justice et de la légalité. Le premier changement à faire est dans le nom : il faut dire désormais *colonie agricole* et non plus *colonie pénitentiaire* de Mettray.

L'établissement de la culture sur une étendue de plus de deux

Appuyée sur de tels succès, la colonie agricole de Mettray est désormais acquise à la France.

Elle obtiendrait, nous le croyons, des succès plus grands encore si les femmes étaient admises à prendre part à son administration. Nous éprouvions, dans cette grande salle de l'Hôtel-de-Ville, un douloureux étonnement. Beaucoup de femmes de tous les rangs étaient venues attirées par le cœur plus que par la curiosité, écouter des récits pleins d'intérêt pour elles. Il s'agissait de l'enfance ! Mais sur les fauteuils officiels, pas une femme ! Dans le tableau des services rendus à Mettray, pas d'autre allusion que celle du pieux dévouement des sœurs de charité ! La Société fondatrice et directrice s'appelle Société *paternelle* et non *maternelle*, comme si des femmes ne s'entendraient pas un peu mieux que des hommes à soigner, à élever, à patroner des enfants ! On semble ignorer quel génie déploient des femmes dans le gouvernement des maisons religieuses, et surtout des maisons d'éducation.

Cette exclusion des femmes de toutes les fonctions sociales, que la nature leur destine, où leurs attractions les appellent, sera un titre de honte pour notre temps. A peine si quelques-unes ont pu de nos jours se faire accepter même dans les crèches et les salles d'asile. Partout, à la tête des administrations de ces asiles de l'enfance, se lisent des noms d'hommes. Nous rougissions comme d'une iniquité en voyant, il y a peu de jours, un règlement général sur les crèches, des instructions sur des berceaux et des langes, signés par un homme ! Heureusement, c'est trop ridicule pour pouvoir durer en France, et dans peu il faudra bien que les hommes cèdent aux femmes tant de rôles usurpés.

N'auraient-elles pas droit aussi à leur part de gloire comme d'influence ? Entre plusieurs milliers de décorations distribuées, à l'occasion de la fête du roi, une a été remarquée par ceux qui avaient l'œil fixé sur les grands services rendus au pays, celle qui désignait à l'estime publique M. Marbeau, premier adjoint de la mairie du 2e arrondissemdnt de Paris, fondateur des crèches en France. Nous avons de tout notre cœur applaudi à ce choix. Peu de citoyens ne seront, de nos jours, honorés par un plus grand bienfait. Mais combien nous aurions désiré voir à côté de ce nom, quelques noms de ces femmes, comme la France en compte beaucoup, qui se dévouent, avec une passion que n'arrête aucun sacrifice, à toutes les œuvres saintes !

Partout on les trouve plus ardentes encore aux plaisirs de la bienfaisance qu'à ceux du monde. Les hospices, les crèches, les salles d'asile, toutes les institutions de charité voient en un jour

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 12 MAI 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

VAUDEVILLE. — *Gentil Jobard*, 5 actes par MM. Dartois frères et Jaime. — GYMNASE. — *Le Petit-Fils*, 1 acte, par MM. Bayard et Varner.

La semaine dernière n'a vu paraître que deux pièces nouvelles, mais ces deux pièces forment un ensemble, elles se correspondent, se complètent mutuellement. L'une d'elles a pour sujet l'art d'aimer, l'autre est un tableau des vertus de famille, et si les auteurs avaient fait des études un peu plus fortes en science sociale, *Gentil-Jobard* et *le Petit-Fils* composeraient un traité des *passions mineures*.

Pour expliquer ce dernier terme, nous apprendrons à ceux qui ne le savent pas, c'est à dire aux civilisés, nous répèterons à ceux qui le savent, c'est à dire aux phalanstériens, que l'homme est porté à se rapprocher de ses semblables, par quatre passions, nommées par Fourier *cardinales*, parce qu'elles sont le pivot des rapports sociaux. Ce sont : l'ambition, l'amitié, l'amour et le sentiment de famille.

Deux de ces passions, l'ambition et l'amitié, sont mâles ; elles se développent surtout chez le sexe fort ; aussi Fourier les a-t-il appelées *majeures*, les deux autres cardinales, l'amour et le sentiment de famille ou familisme, prédominent au contraire chez la femme ; ce sont les passions *mineures*.

Poussant l'analyse un peu plus loin, nous dirons encore que l'ambition, la plus énergique des passions majeures, a été surnommée *hypermajeure* ; l'amour, qui est la plus impérieuse des passions mineures, est la cardinale *hypermineure*. L'amitié et le familisme, passions moins fougueuses, ont reçu les surnoms d'*hypomajeure* et *hypomineure* (*hyper* en grec veut dire : sur, et *hypo* : sous).

Nous devions donner ces détails aux écrivains qui, pour mieux railler la théorie sociétaire, essaient de parler son langage, et par exemple aux rédacteurs de l'*Univers* qui, dernièrement, faisant l'entendu et croyant nous prouver qu'ils avaient lu Fourier, en nommant l'ambition *la passion cardinale affective*, le tout accompagné d'un sourire qui aurait bien voulu être malin et qui semblait dire : « Vous ne m'en imposerez point avec vos termes bizarres, je les connais mieux que vous. »

Eh bien ! il n'y a pas un phalanstérien qui puisse reconnaître l'ambition dans la périphrase forgée par l'*Univers* ; dites *la cardinale hypermajeure*, à la bonne heure ; voilà qui est parler français, ou du moins phalanstérien ; tout le monde vous comprendra.

Nous n'hésiterons jamais à fournir des renseignements à nos adversaires, à les tirer de peine lorsque nous les verrons se débattre aussi misérablement dans le bourbier de l'erreur. Ce n'est pas générosité de notre part, c'est orgueil et confiance. Nous savons que nos ennemis, si bien renseignés qu'ils soient même par nous, ne pourront jamais faire un tort sérieux aux vérités dont nous sommes dépositaires. Nous savons plus, c'est qu'après avoir étudié la *Théorie de l'unité universelle* pour y chercher des armes contre ses partisans, on est séduit, captivé tôt ou tard par cette doctrine grande, féconde, majestueuse comme la nature elle-même. Pour les hommes intelligents et de bonne foi, comprendre à fond la théorie de Fourier et l'accepter avec enthousiasme, c'est une seule et même chose.

Deux théâtres se sont donc entendus cette semaine pour offrir au public deux tableaux qui forment pendant, et dont l'un représente l'amour, l'autre le sentiment de famille.

Il y a bien des manières d'aimer. Au dix-huitième siècle, un poète, Gentil-Bernard, a voulu les connaître toutes et, dans un vaudeville en cinq actes qui fait fureur aux Variétés, MM. Dumanoir et Clairville ont ressuscité Gentil-Bernard sous les traits de Mlle Déjazet, pour lui faire parcourir tous les groupes dont la série des amours est composée.

MM. Dumanoir et Clairville ne connaissent la série des amours que d'une manière très imparfaite. Ils échoueraient inévitablement si dans un examen roulant sur l'art d'aimer, ils étaient obligés de définir *le féal*, *l'angélicat*, *le faquirat*, et surtout *le pivotat* ; mais, enfin, ils ont pris Mlle Déjazet par la main, l'ont promenée costumée en poète, en commis, en dragon, au milieu de toutes les beautés de la cour et du village. Mlle Déjazet, devenue Gentil-Bernard, a courtisé toutes ces femmes, chacune suivant son goût, et a rapporté de toutes ses aventures le manuel complet du séducteur.

Il n'est rien de tel pour donner le cachet à une célébrité que la caricature ; il n'est rien de tel pour constater le succès d'une pièce de théâtre que la parodie. *Gentil-Bernard* a été parodié au Vaudeville sous ce titre : *Gentil-Jobard*.

Des deux côtés nous trouvons une pièce amusante et spirituelle, cinq actes dont la longueur passe inaperçue, une actrice remplissant le principal rôle sous plusieurs travestissements masculins. Comme Gentil-Bernard, Gentil-Jobard est demoiselle.

La pièce de MM. Dartois et Jaime n'est pas précisément une parodie, c'est plutôt une réfutation ; les auteurs retracent toutes les situations qui achèvent l'éducation de Gentil-Bernard et sont pour lui des occasions de triomphe. En prenant son devancier pour modèle, en appliquant scrupuleusement les recettes de Gentil Bernard, en employant tous ses moyens de séduction, Gentil-Jobard est bafoué partout. Il finit par renoncer aux dames du grand monde, aux comédiennes, aux bourgeoises, aux campagnardes, et par épouser une ouvrière, sa cousine. La moralité de la pièce, c'est qu'il n'existe qu'un seul amour véritable, celui qui est inspiré par l'innocence.

Moralité fort morale assurément, mais un peu étroite, car elle réserverait le privilège d'être aimées par la jeunesse aux jeunes vierges qui sortent de l'apprentissage ou du pensionnat ; encore faudrait-il qu'elles en sortissent naïves et pures, ce qui restreindrait notablement le nombre des élues. Un système aussi exclusif est contraire à la nature, qui donne aux femmes de toutes les positions et de presque tous les âges des charmes divers pour se faire aimer, contraire aux progrès de l'esprit public qui déifie aujourd'hui la femme de trente ans, qui apprécie la femme de quarante ans et qui réhabilitera prochainement celle de cinquante. L'ingénue est adorable assurément, mais elle n'est pas le seul être qu'on puisse adorer ; d'autres, plus mûres, auront avec moins de fraîcheur physique, plus de sensibilité, plus de raffinement intellectuel et moral. A Gentil-Jobard qui usurpe l'office de M. le maire de Suresne en ne couronnant que des rosières, nous préférons Gentil-Bernard qui sait donner une place à tous les termes de la série, à toutes les lettres de l'alphabet, à toutes les notes de la gamme.

La mise en scène de *Gentil-Jobard* offre un défaut qui était inévitable, puisqu'on voulait calquer la pièce nouvelle sur le vaudeville de MM. Dumanoir et Clairville, mais qui n'est pas moins réel à nos yeux : un rôle d'homme joué par une femme, Gentil-Jobard représenté par Mlle Castellan.

Mlle Déjazet joue aux Variétés le personnage de Gentil-Bernard ; nul ne s'en plaint. Depuis long-temps Mlle Déjazet s'est fait des rôles d'homme une spécialité. D'ailleurs le costume viril retrempe et renouvelle sa jeunesse, éternelle comme celle des dieux de l'antiquité ; quant à Mlle Castellan, qui commence sa carrière, et que l'on dirige déjà vers cette spécialité regrettable, nous ne lui permettrons de jouer les hommes que du jour où il nous sera démontré qu'elle n'est ni assez gracieuse ni assez bien tournée pour jouer les femmes. Cette preuve est encore à faire. Mlle Castellan est vive, enjouée, pleine d'intelligence et de feu, elle a montré beaucoup d'entrain dans le rôle de Gentil-Jobard, et pourtant nous n'étions pas satisfait. Cette taille mince, ces hanches marquées, cette voix grêle, ces façons toujours un peu minaudières, jurent avec le costume viril. C'est du contraste que naît l'harmonie et une scène d'amour entre deux femmes, dont l'une porte la jupe, l'autre le pantalon, sera toujours un spectacle affadissant. Quelque animé que soit le dialogue, ces deux voix argentines ne sauraient se marier, vibrer ensemble d'une manière sympathique. Il n'y a pas d'illusion ni de dénouement possible.

On me dira peut-être : « Mais les hommes sont trop laids pour qu'on leur donne de jeunes rôles sur la scène. » Allons donc ! les jeunes amoureux existent bien dans la nature, le théâtre en aura quand il voudra. Il faut exciter la beauté masculine à se produire ; plus elle est rare, plus elle aura de prix. En excluant les hommes des rôles galants et coquets, vous les encouragez à la laideur.

Voilà quelles sont nos critiques à l'égard de *Gentil-Jobard*, mais, nous l'avons dit, la pièce est spirituelle, amusante. Nous avons ri de bien des situations, de bien des scènes et notamment d'une déclaration d'amour qui commence par ces vers :

> Une dame de qualité
> Vaut bien mieux que la quantité.

Le *Petit-Fils* de MM. Bayard et Varner est la contre-partie de *Geneviève*, autre tableau de famille. Dans *Geneviève*, un père adore sa fille ; dans le *Petit-Fils*, une grand'mère idolâtre son petit-fils. Le petit-fils, étudiant en droit, ne veut pas aller aux cours de la Faculté, on l'encourage dans son refus, et ici la tendresse maternelle n'est pas aveugle, car aux cours de l'Ecole de droit, il n'y a que de l'ennui à gagner et des idées fausses. Le petit-fils fait des dettes de jeu, la grand'mère les paie. On lui permet d'épouser avant son dernier, peut-être même avant son premier examen, la jeune personne qu'il aime. Eh bien, tout cela n'est pas très intéressant, dans tout cela point de pièce, point d'intrigue, rien de vivant. Nous avons sous les yeux un de ces tableaux d'intérieur aux détails minutieusement terminés, qui nous laissent voir un parquet bien ciré, des rideaux revenant de chez la blanchisseuse, la poussière se jouant dans les rayons du soleil, un cabaret de porcelaine sur un guéridon de marbre, mais pas un être animé, et pour tout drame un chat guettant une boule de papier.

Les auteurs du *Petit-Fils* ont brodé sur un tissu bien frêle ; mais si la pièce n'est pas assez fortement constituée pour vivre, elle végètera du moins, grâce à de petites nuances finement saisies, grâce principalement au jeu des acteurs Numa, Deschamps, Klein, Mlle Melcy et Mme Lambquin, qui a montré beaucoup de sensibilité dans le rôle de la grand'mère.

VICTOR HENNEQUIN.

ple donné par la compagnie d'Orléans?

Où serait l'utopie si, dans les établissemens que des obstacles sérieux empêchent d'admettre cette participation directe, les maîtres fondaient à leurs frais, pour accomplir un acte de justice et pas seulement de charité, des crèches, des salles d'asile, des écoles, des infirmeries pour les ouvriers et leurs familles?

Si nous sommes bien informés, la grande maison de commerce qui vient de se fonder à Paris sous le nom des *Villes de France*, n'admet d'employés, même des fournisseurs de marchandises à un titre quelconque, qu'à la condition de les associer à ses chances par un paiement partiel en actions et coupons d'actions? Où est l'utopie?

Que le *Courrier français* nous dise quelles difficultés pratiques empêchent qu'on introduise un système pareil là où il n'existe pas, qu'on le perfectionne où il existe.

Ce n'est pas encore l'harmonie, tant s'en faut, quoique paraisse le penser le *Courrier français*, et pourtant c'est toute autre chose que le simple salariat. C'est un progrès dans le sens de l'avenir, et c'est pourquoi nous lui ferons bon accueil, tout incomplet que nous le trouvions.

La liberté commerciale a des mérites que nous ne contestons pas; aussi la défendons-nous avec le *Courrier français* contre des attaques intéressées. Pourquoi, à son tour, ne défendrait-il pas l'association en même temps que la liberté commerciale, s'il ne peut méconnaître les mérites de l'association?

A mener de front dans le champ de la politique deux réformes solidaires, on les fortifie l'une par l'autre.

Les mineurs de Saint-Etienne

ET LES CHARPENTIERS DE PARIS.

Le tribunal de Saint-Etienne vient de prononcer un jugement qui fait le plus grand honneur à sa prudence, à sa modération, à sa justice. Sur 29 prévenus, quatorze ont été acquittés, onze condamnés à quinze jours de prison, deux à un mois, deux autres à deux mois de captivité.

Il faut applaudir à la douceur de cette décision, surtout quand on la compare avec les rigueurs excessives qui ont frappé les charpentiers de Paris. Les juges de Saint-Etienne ont compris que les ouvriers ne sont pas des coupables, mais des victimes, lorsque l'oppression exercée sur eux par les détenteurs du capital les conduit à faire grève; les juges ont compris qu'ils avaient devant eux des hommes honorables, un Dumas, qui lors de l'inondation de Bois-Monzil en 1831, a partagé son pain avec ses camarades, renfermés dans la mine et, comme lui, exposés à une mort presque certaine; un Grailly, qui dans la même circonstance a sauvé la vie de plusieurs ouvriers. Les juges auraient acquitté sans réserve tous les accusés, si malheureusement quelques faits de violence n'étaient venus se joindre à la suspension simultanée du travail; mais ces faits eux-mêmes n'ont pas étouffé toute indulgence dans le cœur de la magistrature. Elle a songé à la terrible expiation qui avait puni quelques écarts; elle a pensé à la fusillade du 30 mars, aux femmes et aux enfants qui avaient besoin pour vivre de la liberté des pères de famille.

Honneur au tribunal de Saint-Etienne! son jugement ne suffira point pour établir dans le bassin houiller de la Loire une sécurité durable; la coalition des capitalistes menace toujours les travailleurs, et si le juge a fait son devoir, le législateur tarde beaucoup à remplir le sien. Cependant, le jugement rendu jeudi dernier, sous la présidence de M. Bayon, nous paraît propre à diminuer l'irritation des esprits et à faciliter la tâche du pouvoir organisateur, pourvu qu'il se décide à intervenir promptement. La modération dont les juges de Saint Etienne ont fait preuve contribue, d'après les dernières nouvelles que nous avons reçues, à ramener les travailleurs dans les houillères.

Nous espérons que l'autorité supérieure, éclairée par ces heureux résultats, se hâtera de mettre un terme à la captivité de deux victimes d'une autre grève, Vincent et Dublé, charpentiers de Paris, hommes de cœur et d'intelligence, qui déjà ont passé dix mois sous les verroux. Nous ne supposons pas au pouvoir la pensée inhumaine de leur faire subir les deux et trois années d'emprisonnement auxquelles ils ont été condamnés par jugement du 26 août 1845. Déjà la Saint Joseph, fête des charpentiers, offrait, il y a six semaines, une heureuse occasion pour les rendre à leurs amis, à leurs familles, à leurs frères. Vincent et Dublé n'ont pu célébrer cet anniversaire. Que du moins ils n'achèvent pas le mois de mai dans la prison. La fête du roi, cette heureuse époque où la clémence royale s'étend sur les véritables criminels, doit être le signal de la délivrance pour des hommes coupables seulement de s'être dévoués pour leurs frères.

On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* :

Après trois laborieuses audiences consacrées à l'affaire des mineurs, le tribunal de Saint-Etienne, présidé par M. Bayon, a prononcé son jugement hier, jeudi, à quatre heures et demie du soir. Il était resté dans la chambre des délibérations depuis midi et demi. (Voir plus haut le résultat de la sentence.)

Nous reproduirons, dimanche prochain, le texte du jugement.

L'heure avancée ne nous permet pas de rendre un compte plus développé de ce procès qui a pris, dans sa dernière phase, des proportions importantes au point de vue des grandes questions économiques et sociales dont se préoccupent si profondément aujourd'hui tous les hommes sérieux.

Nous dirons, à la hâte, que tout le monde a fait son devoir.

M. le substitut Onofrio a su allier la sévérité du magistrat chargé de défendre les lois, à la tolérance et à la modération d'un cœur humain et intelligent.

Les débats ont été constamment dirigés et présidés avec une impartialité bienveillante.

Les avocats ont courageusement rempli leur tâche: Me Morlet, du barreau de Lyon, avec une grande supériorité de raison et de sentiment; — Me Duché, avec une héroïque exaltation; — Me Martin, avec une parole

Les amis des lumières.

La pénible situation des instituteurs primaires qui, dans un grand nombre de nos communes touchent à peine 400 francs par année, est signalée depuis longtemps au législateur. Il était indigne de la France d'abandonner à la misère les hommes qu'elle charge de former l'intelligence de ses enfants. M. le ministre de l'instruction publique a été choqué de ce scandale, et dans un projet de loi présenté par lui à la Chambre des députés, il a proposé d'augmenter le traitement de tous les instituteurs primaires, de manière à garantir au moins rétribué d'entre eux un minimum de 600 francs. Cette proposition, qui est faite pour ne rencontrer dans la Chambre aucune opposition sérieuse, honore M. de Salvandy; elle ajoute à l'estime que nous avions toujours eue pour son caractère et nous espérions qu'elle serait saluée par les acclamations de tous les partis.

Les catholiques et les légitimistes surtout, accusés depuis longtemps d'être amis des ténèbres, adversaires de la science et de ses progrès, devaient saisir cette occasion de se disculper et de prouver que leur zèle de fraîche date pour les lumières est d'une entière sincérité.

Point du tout: vendredi dernier, comme s'ils s'étaient donné le mot, l'*Univers* et la *Quotidienne* consacrent un long article à combattre avec ardeur la proposition du ministre de l'instruction publique. Ces deux journaux emploient tous les arguments imaginables pour dissuader les députés d'assurer du pain aux instituteurs. Le pays gardera le souvenir de cet accord touchant. Il doit réduire à leur juste valeur bien des protestations de dévouement à la science.

Donner du pain aux instituteurs, cette proposition vous scandalise. Et pourquoi donc, messieurs? les instituteurs primaires, ditesvous, ne méritent pas d'être ainsi rétribués; — ne sentez-vous pas que ce personnel, trop sévèrement jugé, doit être amélioré par une suite nécessaire de l'augmentation demandée, et que des hommes de choix rechercheront peu les positions qui ne leur assurent pas les moyens de vivre? — mais les subventions régulières vont tuer la concurrence privée. — Nous répondrons: le principe de liberté exige de l'Etat qu'il autorise cette concurrence, mais nullement que, pour faciliter le triomphe des établissements libres, il réduise ses instituteurs par la famine. Il est immoral, *insolent* même, c'est le mot de la *Quotidienne*, qu'un maître d'école soit rétribué presque autant que le curé du village. L'argument est joli, mais les petites augmentations demandées pour le corps enseignant ne lui permettront pas de rouler carrosse.

Les traitements augmentés donneront à manger, voilà tout, et un maître d'école a, ce nous semble, aussi bon appétit qu'un pasteur. Au surplus, si le traitement des curés est insuffisant, qu'on l'augmente, nous y souscrivons de grand cœur, mais il n'est pas généreux, il n'est pas chrétien de vouloir que les maîtres d'école soient condamnés pour toujours à l'indigence, parce que les curés sont pauvres. Le jour où les ecclésiastiques se rallieront franchement à la cause du peuple, à la grande cause de l'association, seul moyen de réaliser tous les préceptes du Christ, ils deviendront assez populaires pour obtenir tous les traitements que l'*Univers* et la *Quotidienne* voudront fixer.

L'Académie des sciences a tenu aujourd'hui sa séance publique annuelle. M. Arago a lu l'éloge de Monge. Cette lecture a duré trois heures, et pendant tout ce temps, le public nombreux qui se pressait dans la salle de l'Institut, n'a pas cessé de prêter à l'illustre et éloquent orateur l'attention la plus soutenue. Nous donnerons demain une analyse étendue de cette magnifique biographie, qui nous a profondément émus.

La cour d'assises de la Seine avait à juger aujourd'hui l'affaire du timbre. Les trois accusés étaient Lasseray, employé à l'administration du timbre, Lange-Lévy, imprimeur, et Lantaigne, marchand de papier. Les débats de cette affaire, que l'on avait présentée comme devant révéler des actes graves de corruption, ont fait évanouir toutes les charges. Il a été parfaitement démontré que Lange Lévy avait obtenu le remplacement d'une faible portion de timbres maculés et gâtés, et que Lasseray n'avait jamais reçu de Lévy d'autres objets que des collections du *Charivari* et de la *Caricature* qui servaient d'amusette à ses enfants. Quant à Lantaigne, le ministère public avait lui-même abandonné l'accusation.

Le jury, après avoir entendu les excellentes plaidoiries de Me Léon Duval et de Me Crémieux, a donné un verdict de non-culpabilité sur tous les points et en faveur de tous les accusés.

Le malheureux Lasseray n'en a pas moins passé préventivement dix mois en prison.

S'il était rarement question d'agriculture, il n'y a pas encore quatre ou cinq ans dans la presse et dans nos causeries parisiennes, il en est bien autrement aujourd'hui; car, il faut le reconnaître, les questions agricoles préoccupent les hommes sérieux, et bientôt, nous ne craignons pas de le dire, tout le monde sera pénétré de la haute importance de l'agriculture; tout le monde saura la considérer comme l'âme de la paix, comme la source principale de la richesse publique. Or, c'est déjà un progrès incontestable et qui doit en entraîner bien d'autres. Car une fois l'opinion publique saisie du besoin d'améliorer et de perfectionner la culture, on verra apparaître de tous côtés des éléments de progrès dirigés vers ce but.

C'est ainsi qu'une réunion de professeurs fonde en ce moment, sous le titre de *Cours pratiques des sciences utiles*, un enseignement appliqué spécialement à l'agriculture, et qui embrassera toutes les sciences. Les cours de géologie agricole, de botanique agricole, d'entomologie agricole et de droit rural, se feront en été, parce qu'il importe qu'ils soient accompagnés de promenades dans la campagne. Les cours de chimie agricole, de physique agricole, d'architecture rurale, etc., se feront en hiver.

Tous ces cours sont confiés à des savants déjà connus par des études spéciales sur les applications de la science qu'ils professent.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. — Le bill des céréales est sur le point d'avoir fourni la carrière des laborieuses épreuves qui lui étaient imposées à la chambre des communes. La chambre a reçu le 8 mai le rapport sur le bill et en a ordonné l'impression. La troisième lecture, dernière formalité à accomplir, a été fixée au lundi suivant, 11. Le bill sera renvoyé à la chambre des lords avant la fin de cette semaine.

ESPAGNE. — Il paraît positif qu'après de longues délibérations, le cabinet Isturitz s'est décidé à ne pas convoquer les cortès.

On a découvert, le 1er mai, à Grenade, une conspiration dans laquelle se trouvent impliqués plusieurs habitants ainsi que des officiers du régiment d'infanterie d'Albuera, en garnison dans la ville.

La nouvelle que le général Narvaez aurait fini par accepter l'ambassade de Naples, se confirme.

CAUCASE. — On dit que les soumissions des tribus circassiennes continuent à l'aile droite de la ligne du Caucase; après l'importante peuplade des Abudseks qui vient d'envoyer à Saint-Pétersbourg une députation pour protester de son dévouement à l'empereur, la tribu des Bachilbeis s'est également ralliée au gouvernement russe, en sollicitant l'autorisation de se transporter des sources de l'Ouroup sur le grand Zelentchouk, localité qu'elle a habitée autrefois et qu'elle désire coloniser: la permission demandée a été accordée sur-le-champ, et le nouvel établissement des Bachilbeis délivre non-seulement les Russes d'un ennemi dangereux, mais protége encore une partie de leur ligne du Kouban.

Ainsi la politique et la civilisation obtiennent insensiblement, à l'aile droite du Caucase, ce que les armes n'ont pu conquérir à l'aile gauche, où dominent toujours Schamyl et ses intrépides montagnards.

Chambre des Pairs.

Séance du 11 mai.

PRÉSIDENCE DE M. DE BROGLIE, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'exécution du traité avec la Belgique

Après quelques observations de MM. Ch. Dupin et Anisson-Duperron pour et contre le traité, M. Guizot prend la parole, et dans un long discours répète à peu près ce qu'il a dit sur cette question à la chambre des députés.

M. DE GABRIAC dit que si la contrefaçon belge est nuisible à quelques intérêts, elle favorise chez les étrangers la connaissance de nos chefs-d'œuvre littéraires.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 11 mai 1846.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1845, 1846 et des exercices clos.

M. ETIENNE se plaint que les impôts aillent toujours croissants, sans que les affaires du pays prennent de développement. Il dénonce plusieurs fraudes qui, dit-il, se commettent dans l'administration de la marine et de la guerre; ainsi, par exemple, on fait périr les chevaux par mauvaise nourriture. Cela résulte d'un procès récent; un autre a révélé que les travaux à faire au port de Cette ont été exécutés par un sous-traitant qui a soumissionné ces travaux à moitié prix, et les a exécutés en conséquence; l'administration s'en est émue; des employés subalternes, convaincus de s'être laissé corrompre, ont été traduits devant les tribunaux; mais il a été dit dans le débat que les vrais coupables, que ceux qui avaient profité de ces déprédations étaient placés plus haut, et les accusés ont été acquittés. Notez bien que ce ne sont pas les inspecteurs des travaux qui ont dénoncé le fait, mais des hommes étrangers à l'administration.

Parlerai-je des faits qui ont été révélés dans le procès des employés du port de Rochefort? Vous savez que là un ancien garde-magasin avait établi un vaste service de fraudes; la justice a puni les coupables; mais la nourriture du soldat continue à être l'objet d'une multitude de falsifications. Parlerai-je de cet entrepositaire de tabacs qui arrosait, pour en augmenter le poids, les produits qu'il était chargé de vendre? Parlerai-je de ce qui se passe en Algérie, où il paraît que les prévarications en sont arrivées au cynisme? Parlerai-je de ce qui se passe dans l'Inde et à la Martinique? Partout il y a fraude, falsification et concussion.

Tout cela vient uniquement de ce qu'on a déplacé les idées morales: on a fait consister tout le mérite d'un fonctionnaire dans son dévouement, et le fonctionnaire s'est imaginé que piller l'Etat n'est pas un vol. Il est temps que l'on mette un terme à cette démoralisation, qui mine sourdement la société et menace de tout envahir.

La discussion générale est fermée.

Art. 1er. « Il est alloué, sur l'exercice 1845, au-delà des crédits accordés par la loi de finances du 4 août 1844 et diverses lois spéciales, des crédits supplémentaires montant à 18 510 132 fr. 20 c.

Ces crédits sont répartis entre les divers départements ministériels, suivant les états annexés à la présente loi.

M. DROUIN DE LHUYS. Il y avait autrefois deux classes d'ordres religieux, les uns soumis aux évêques, et les autres soumis seulement au pape. La loi organique de l'an X abolit cette seconde classe d'ordres religieux, et décida que le clergé régulier ou séculier relèverait, sans aucune exception, de la juridiction épiscopale, et que le pape n'aurait aucun droit d'en excepter personne et qu'il ne doit être considéré en France que comme un ambassadeur. Le gouvernement n'a pas respecté cette loi en ce qui a trait au chapitre de St.-Denis. Ni l'empire qui l'avait rétabli, ni la restauration n'avaient osé l'enlever à la juridiction épiscopale, le gouvernement de juillet l'a fait.

M. MARTIN (du Nord), ministre des cultes. Je n'ai jamais songé à mettre en doute les principes qui viennent d'être rappelés par l'honorable préopinant. Le chapitre de Saint-Denis n'avait eu jusqu'ici qu'une organisation incomplète; une bulle lui en a donné une, mais qui n'est que provisoire; cette organisation ne sera définitive qu'après le vote de la chambre; aucun droit n'a donc été méconnu.

M. CORNE prend la parole sur les crédits demandés pour le ministère de l'intérieur en l'année 1846. Beaucoup de fraudes électorales, dit-il, ont été dénoncées à la chambre lors de la discussion de l'Adresse. M. le ministre de l'intérieur nous a dit: « Je veux examiner avant de juger, » je viens lui demander quel est le résultat de l'examen qu'il a dû faire dans les trois mois qui se sont écoulés depuis lors.

L'orateur raconte ensuite ce qui s'est passé aux élections du conseil général d'un arrondissement du Pas-de-Calais. Un candidat s'était porté sans l'aveu de l'administration; il fut élu le premier jour, mais on cassa l'élection, parce que deux domestiques en livrée étaient entrés dans la salle. A la nouvelle élection, on fut très étonné de voir passer jusqu'à dix-huit bulletins de suite qui portaient des désignations spéciales: M. Dubuisson, loyal; M. Dubuisson, agronome, etc.; ces bulletins avaient été copiés sur des bulletins-modèles donnés par l'administration à chacun; une voix d'

…er sur l'administration.

M. CORNE. Je n'ai voulu parler que de la morale contenue dans les discours prononcés aux banquets de Lisieux et de Saint-Pierre.

M. DUCHATEL. Mon honorable collègue, dans l'occasion précitée, s'est contenté de se moquer de cette prétention de voir la corruption toutes les fois qu'il se fait une recommandation ou qu'une faveur s'accorde. M. Corne ne peut blâmer les sollicitations en elles-mêmes, car j'ai entre les mains un grand nombre de recommandations faites par lui. On a deux points de vue pour juger les mêmes actes. Quand un député de la majorité sollicite une faveur, il est corrupteur; mais quand c'est un membre de l'opposition, il ne fait qu'attirer l'attention du gouvernement et provoquer un acte de justice.

On a dit que la première élection du conseil général du Pas-de-Calais a été annulée parce que deux domestiques en livrée se sont introduits dans la salle du vote; je ne considère pas ce fait comme insignifiant; mais il résulte du jugement du conseil de préfecture que plusieurs personnes étrangères à la liste électorale se sont introduites dans la salle et ont écrit des bulletins, entre autres le régisseur du candidat de l'opposition.

Quant aux qualifications diverses, les électeurs ont pu être, dit le conseil de préfecture, amenés à les écrire sur leurs bulletins, parce que, lors de la première élection, plusieurs bulletins avaient été annulés, faute de désignation suffisante. Des désignations ont été d'ailleurs ajoutées également au nom du candidat opposant. Il résulte de la déclaration de plusieurs scrutateurs que le nom de M. d'Avrincourt a été accompagné de ces mots : homme de bien, indépendant, non corrupteur, etc.

Quant au percepteur induement inscrit sur la liste électorale, il a été radié et destitué à la fois dès qu'on s'est aperçu de la fraude. Ainsi donc le conseil de préfecture a déclaré que les faits n'étaient pas prouvés; si vous croyez que le conseil de préfecture a bien jugé, pourquoi portez-vous la question devant la chambre? Si vous croyez qu'il a mal jugé, pourquoi ne vous adressez-vous pas au conseil d'Etat?

M. MARTIN (du Nord). Il est exact qu'une somme de 4 000 fr. a été accordée, en février 1845, pour les réparations de l'église de Beaume, réparations qui obéraient cette commune; mais la demande remontait à 1814; on n'avait pas pu y avoir égard l'année dernière. On a accordé la somme au mois de février dernier, parce que, à cette époque, j'ai distribué 479 000 francs à plus de deux cents communes. Il me semble que ces réponses sont péremptoires et qu'elles suffiront à la chambre.

M. CORNE revient sur les faits qu'il a déjà cités et en maintient la sincérité.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN dénonce aussi quelques faits de corruption qui se seraient passés dans l'arrondissement de Ploermel.

Après une courte réponse de M. le ministre de l'intérieur, la suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Moniteur* publie aujourd'hui un long rapport au roi de M. le ministre de l'intérieur sur les actes de courage et de dévouement signalés au ministre depuis le 9 août dernier jusqu'au 31 janvier. Des médailles d'or et d'argent de première et de seconde classe ont été décernées aux auteurs de ces actes, dont le rapport donne le récit.

— On annonce que le vapeur *le Véloce* quittera prochainement Toulon pour se rendre à Alexandrie, où il attendra M. de Lagrené et sa suite, qui doivent arriver en Egypte par Suez. *L'Archimède*, à bord duquel se trouve notre ambassadeur, ne rentrera pas en France; il quittera le port de Suez pour retourner dans la mer des Indes, où il fera partie de la division française qui va se trouver sous les ordres du capitaine de vaisseau Lapierre.

— Un sermon de charité sera prêché en l'église de Saint-Laurent, en faveur de l'Œuvre de Saint-Vincent-de-Paule, par M. l'abbé Pététot, chanoine honoraire de Paris, curé de Saint-Louis-d'Antin, le mardi 12 mai, à 8 heures du soir.

— L'Association des artistes dramatiques a tenu dimanche dernier sa séance annuelle à l'Hôtel-de-Ville. L'assemblée a été présidée par S. A. R. le duc de Montpensier. Le nombre des artistes présents était de 336. M. Samson, de la Comédie-Française, a fait, en qualité de vice président, le compte-rendu des travaux de l'année précédente. La situation financière de l'Association fait des progrès rapides; aujourd'hui l'Association possède 8 958 fr. de rentes, et la recette, depuis un an, s'est élevée à plus de 77 000 fr. Après M. Samson, M. Taylor a pris la parole; il a présenté le résumé des travaux de l'année, et il a particulièrement insisté sur les motifs qui lui faisaient espérer que l'Association serait prochainement autorisée par ordonnance royale.

CAISSE D'ÉPARGNE. — Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 10 et lundi 11 mai, de 6 013 déposants, dont 661 nouveaux, 801 132 fr. — Remboursements effectués la semaine dernière à 1 904 déposants, dont 522 soldés, 784 042 fr. 10 c. — Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 75 348 fr. 40 c. — Demande de remboursements du 10 mai, 769 235 francs.

UNE VARIANTE. — Dans tous les postes de la garde nationale parisienne est affichée une consigne où chacun peut lire cette phrase :

« Si leurs majestés le roi ou la reine viennent à passer devant le poste, » le factionnaire criera aux armes, le poste sortira, la garde présentera » les armes et les tambours battront aux champs. »

Dans une mairie que nous ne voulons pas nommer, la plume d'un citoyen mal pensant a modifié ainsi ce passage :

« Si leurs majestés le roi ou la reine, etc., le factionnaire *rira aux* » *larmes*, le poste *sourira*, la garde présentera *des palmes* et les tam- » bours... lèveront le camp. »

LIBERTÉ, ORDRE PUBLIC. — Dans la nuit de samedi à dimanche dernier, entre onze heures et minuit, la commune de Colomby-sur-Seulles fut mise en émoi. De tous côtés on criait : Levez-vous! au secours! à la garde! et chacun de se lever et d'accourir. La garde nationale est requise, et le commandant de cette milice citoyenne se trouve bientôt à la tête de 14 hommes, dont le premier était le maître d'école, armé d'un bâton d'environ trois mètres de longueur. — Les autres citoyens s'arment de pelles, de fourches, de râteaux et autres instruments aratoires; il n'y manquait qu'une charrue en guise de canon. — On eût dit une armée révolutionnaire. Qu'y avait-il donc? Des voleurs étaient dans l'église! On proposa d'envoyer chercher les gendarmes à Creully, de faire appeler le maire, d'aller à Caen chercher le procureur du roi; un malin dit qu'il faut sonner le tocsin; mais pour sonner le tocsin, répond un troisième, il faut entrer dans l'église. — Entrons. — On met la clef dans

et leurs vignes surtout, ont été maltraitées.

Il y a douze ans, au mois de mai 1834, Nantes et ses environs éprouvèrent pareil désastre.

PAUVRE MÈRE! — Combien sont pâles les inventions les plus romanesques de nos dramaturges en présence des scènes horribles qu'occasionnent tous les jours au sein des nations les plus civilisées, la misère, l'ilotisme et l'abrutissement dans lesquels on laisse croupir le peuple.

Samedi dernier, dit un journal anglais, dont nous résumons la narration, une jeune femme, d'un extérieur modeste et décemment vêtue, fut aperçue s'avançant sur le pont de Battersea. Elle tenait dans ses bras un enfant à la mamelle, et était suivie de deux petites filles, dont l'une paraissait âgée d'environ sept ans, et l'autre de trois ou quatre.

Arrivée vers le milieu du pont, cette femme s'est arrêtée, a fait ensuite quelques pas d'un air très agité; puis, saisissant tout-à-coup ses enfants, et après les avoir pressés contre son sein, elle les a précipités l'un après l'autre dans la rivière. Elle allait s'élancer elle-même par dessus le parapet, lorsqu'elle a été retenue par des passants, qui l'ont conduite au poste voisin.

On s'est mis immédiatement à l'œuvre pour sauver les malheureux enfants; mais le plus jeune n'était plus qu'un cadavre; l'aînée des filles avait disparu, et la seconde seule a pu être retirée vivante. Pendant qu'une foule nombreuse encombrait les quais, et faisait tous les efforts imaginables pour retrouver cette pauvre créature, la malheureuse mère, conduite devant le tribunal de police de Westminster, a déclaré se nommer Elisa Clarck et être mariée à un ouvrier peintre.

D'après les informations qui ont été prises durant cet intervalle par les officiers de police, il paraît que cette femme, signalée dans son quartier pour la régularité de sa conduite et la douceur de son caractère, avait beaucoup à se plaindre des mauvais traitements que lui faisait subir son mari, homme violent et adonné à l'ivrognerie. Environ un quart d'heure avant son acte de désespoir, elle était entrée chez l'un de ses voisins, et, après avoir prononcé quelques paroles empreintes de tristesse, elle était ressortie suivie de ses trois enfants, disant qu'elle allait sur le pont de Battersea. Quelque temps après, on a trouvé dans la chambre qu'elle venait de quitter une lettre adressée à son mari et conçue en ces termes : « Il y a bien long-temps que je subis vos mauvais traitements chaque fois que vous rentrez ivre, le soir. Hier encore, vous m'avez battue cruellement et lancée avec tant de violence contre la porte, que ma tête en a brisé les panneaux. Je fais des vœux pour que vous soyez plus humain avec votre prochaine femme que vous ne l'avez été avec moi; mais, avant de m'en aller, je désire voir partir mes enfants, et, quand vous recevrez cette lettre, eux et moi nous serons au fond de la rivière. »

Conduite en présence du juge, celui-ci a interrogé d'abord plusieurs témoins de la scène qui s'était passée sur le pont. L'un d'eux ayant déposé qu'ayant demandé à l'accusée le motif qui avait pu la porter à vouloir tuer ses enfants, elle avait répondu : « La misère; et j'ai pensé que je devais en délivrer d'abord mes enfants. Mon mari me maltraite; il doit revenir ce soir me battre encore; mes enfants du moins n'en seront pas témoins. » Une autre personne déclare que, tandis qu'on retenait cette femme sur le pont, elle criait en étendant les bras vers la rivière : « Au secours! au secours! Voyez mes pauvres enfants qui se noient! » Ces malheureux petits êtres se débattaient en effet à la surface, et jamais, ajoute le témoin, je n'ai vu un spectacle plus affligeant.

Le juge, M. Taylor, demande alors à l'accusée si elle a quelque question à adresser au témoin : « Avez-vous sauvé tous mes enfants? » demanda-t-elle alors d'une voix étouffée, mais pleine d'anxiété.

— Mais quelle est donc la cause qui a pu vous faire oublier ainsi tous vos sentiments de mère? demande le juge.

Cette pauvre femme promène autour d'elle un regard égaré; elle élève son index à la hauteur de son front, puis murmure d'une voix sourde : « Ce matin, quand il est sorti, il m'a dit : Au revoir!... Il y a bien long-temps qu'il ne m'en avait pas dit autant. Puis il m'a présenté son poing sous la figure et a dit en me quittant : « Je rentrerai ce soir terriblement ivre; je me ferai pendre à cause de vous... » Il a brisé avec ma tête la porte de notre chambre...

Le juge. — Mais ce n'était pas une raison pour noyer vos enfants?

L'accusée, avec incohérence. — Supposez que je fusse morte, mes pauvres enfants auraient dû mourir aussi de faim... C'est une bien rude tâche, dans ces temps, de gagner un morceau de pain... J'ai fait, hélas! tout ce que je pouvais faire...

Le juge a fait alors reconduire cette infortunée, qui donnait tous les signes d'une aliénation mentale, à la prison de Bridewell, où elle est maintenant dans le plus profond état de prostration. Quant à son indigne mari, quoiqu'il fût informé du sort de sa famille, on l'a retrouvé dans un état complet d'ivresse.

AVIS AUX VEUVES SENSIBLES. — Une veuve des environs de Soissons désirant mettre un terme aux ennuis de son veuvage, se mit en quête d'un mari. Or, il y avait justement dans la commune un certain étranger dont la bonne mine attirait les regards. Malgré ses cinquante printemps, la veuve le vit et brûla. L'étranger ne tarda pas à s'apercevoir de l'influence magnétique que sa personne exerçait sur le cœur de l'intéressante dame. Jugeant que la circonstance était bonne à exploiter, il se laissa à dessein tomber dans les filets que la sensible veuve tendait sur ses pas. Après les protocoles d'usage, le galant exposa à son tendre objet comme quoi l'état de sa garderobe, depuis long-temps négligée, exigeait une restauration radicale. La veuve, fortement éprise, fit toutes les avances et radouba notre homme des pieds à la tête, toujours en vue du mariage. Celui-ci, loin de reculer, manifestait la plus vive impatience de voir luire le jour où il pourrait avoir le bonheur de la conduire à l'autel. Mais auparavant il était indispensable qu'il allât au pays chercher ses papiers.

Avant son départ, profitant d'un moment d'effusion, il exprima à sa future le désir de compléter sa toilette, en ornant sa cravate, son gilet et ses doigts de plusieurs bijoux, notamment d'une jolie montre en or que la veuve avait en sa possession; puisqu'il devait l'épouser, il était convenable qu'il pût maintenant se mettre sur un certain pied qui fût en harmonie avec sa nouvelle position de fortune. La proposition parut juste; que peut-on refuser d'ailleurs à celui qu'on aime! Après s'être fait faire encore certaines avances nécessaires pour activer les préparatifs du mariage, le galant partit pour Reims, son pays natal, disait-il, et où il allait en peu de jours terminer ses affaires. Le voilà parti. Une semaine se passe, et l'amoureux ne revient pas. Inquiète, alarmée, la veuve se rend



dus qui les avaient assistés.

Quant au troisième, pensant d'abord ne concourir qu'à une *farce*, il s'était enfui aussitôt qu'il s'était aperçu de l'intention cupide de Ph. — La justice informe. Cinq individus sont en prévention : les deux époux et trois témoins.

UN BRAVE PETIT. — Les agents de la police locale viennent d'arrêter à Bruxelles un petit garçon orphelin âgé de 8 ans nommé Coudron, né à Tornay et demeurant en dernier lieu à Paris. L'histoire de ce petit infortuné, entrant à peine dans la vie, offre le plus touchant intérêt. Ayant perdu successivement son père et sa mère, établis à Paris, il se vit abandonné, seul, comme on dit, à la grâce de Dieu. Doué d'une intelligence très précoce et rempli de courage, cet enfant, que plus rien n'attachait à la grande ville, résolut de mettre à exécution un projet de voyage sur lequel il avait médité. Sans autre ressource que l'espoir dans la charité publique, il partit un beau matin de Paris pour se rendre à Gand, où devait se trouver un oncle à lui, d'après ce qu'il se souvenait avoir entendu dire par son père. Comment il s'y prit pour effectuer ce voyage, nous ne savons trop; mais toujours est-il que la distance qui sépare Bruxelles de Paris, il l'a franchie à pied et dans le plus affreux dénuement, et que c'est ainsi qu'on l'a arrêté sous une prévention de vagabondage.

UN VAGABOND. — Un étranger traversait une rue de Laval. Il fut accosté par un petit ramoneur à la figure noircie par la fumée, qui lui demanda l'aumône. Il continua son chemin sans paraître faire attention au malheureux. Après avoir fait quelques pas, il entra dans un débit de tabac pour acheter un cigare. En sortant, il laissa tomber par mégarde une pièce de son gousset. Le petit ramoneur se tenait à distance, triste comme quelqu'un qui n'a pas encore déjeuné et qui n'est pas sûr d'avoir à dîner; en voyant tomber la pièce, sans que l'étranger s'en fût aperçu, il courut pour la ramasser... Grand Dieu! c'était un napoléon d'or, une véritable fortune pour un petit ramoneur, et surtout pour celui-là!... Personne n'avait vu ce qui s'était passé, il eût été facile au petit ramoneur de s'approprier le brillant napoléon, mais il n'en eut pas même l'idée. Il s'élança à toutes jambes après l'étranger, qui était déjà loin, lui rendit la pièce d'or, et s'éloigna aussitôt, comme pour se venger de n'avoir pas reçu, quelques instants auparavant, l'aumône d'un petit sou qu'il avait demandé.

L'étranger, vivement touché de cette action, fut obligé de retourner sur ses pas et de suivre, jusqu'à l'extrémité de la rue, ce fier et brave enfant, pour le forcer d'accepter la récompense qu'il méritait. Informations prises ensuite, il apprit que, le jour même, la mère du petit ramoneur, pauvre femme surchargée de famille, devait être mise à la porte par son propriétaire, parce qu'elle ne pouvait pas payer deux termes échus de son loyer, montant ensemble à la somme de 12 fr.

SYMPTOMES. — Le 1er de ce mois des désordres assez graves ont eu lieu dans la ville d'Augsbourg. Le peuple, irrité de l'augmentation du prix de la bière, a brisé les portes et les fenêtres d'un grand nombre de cabarets et de brasseries, puis, il s'est répandu dans les rues où il a brisé les réverbères en vociférant et en sifflant. L'intervention de la troupe a été jugée nécessaire. Heureusement elle a pu disperser les perturbateurs sans faire usage de ses armes. Quelques individus ont été arrêtés. Les autorités ont pris des mesures pour prévenir le retour de ces scènes de désordre.

VARIÉTÉS.

Courses de la Société d'encouragement

La semaine dernière nous avions trouvé les lionnes poudrées au Champs-de-Mars; dimanche nous les avons vues lavées à grande eau. Ça été un vrai déluge deux heures durant, et Dieu sait le ravage! La foule était compacte, les toilettes fraîches comme le printemps, et l'on s'était muni d'ombrelles plus que de parapluies. Les cataractes du ciel se sont ouvertes vers 1 h. 3/4; elles étaient épuisées à 4 heures. Ce que j'en ai vu périr de robes et de chapeaux, de soie et de gaze, est incalculable. Il y en avait qui se tenaient droites, à air libre, affrontant bravement les ondées; quelques unes s'abritaient sous des mackintosh masculins offerts par une galanterie clair semée; d'autres se serraient en groupe, grelottantes sous le parapluie aux gouttières indiscrètes; d'autres enfin se pressaient frémissantes sous une tente improvisée avec l'étroite bordure en toile rouge des tribunes privilégiées. De tout ce monde charmant et trempé s'élevait un doux bruit pétillant de chuchottements et de rires, concert de la gaieté française au sein du désastre; on eût dit une immense couvée d'oiseaux des tropiques mal abrités sous le fouillage et bravant l'ouragan par leurs babillements joyeux. Voilà une fête qui coûte cher. Pauvre société riche de la civilisée Paris qui n'a même pas les moyens de dépenser deux mille francs pour en garantir vingt mille! Pauvre esprit de prévoyance du peuple le plus spirituel de la terre, qui ne sait pas plus détourner l'eau du ciel qu'abattre la poussière du sol! Heureux monde, où, modifiant le dicton populaire, il faut dire : « Après la pluie, la poussière; » heureuse société où il faut toujours cuire ou s'enrhumer à la fête, souffrir toujours à propos de plaisir! J'en reviens à mon idée : conçoit-on que les femmes, femmes d'esprit, de beauté ou de satin, ne protestent pas!

Pour nous consoler du malheur d'autrui et de nos propres infortunes (car nous avons laissé sur ce champ de bataille un chapeau Gaspart, des gants Privat, et emporté le reste fort endommagé), nous avons eu d'admirables courses.

Job, beau poulain par *Bizarre*, à M. le prince de Beauvau, a gagné le *handicap* de 2 000 fr., un tour et une distance, battant d'une longueur *Bonne-Chance* à M. Nataniel de Rothschild. *Aveline* et *Thélesie* étaient à quatre et six poteaux en arrière. Voilà qui ne fait pas honneur aux *handicapers*. Dans ces courses, où le poids est proportionné au mérite, les chevaux devraient tous arriver en bloc.

La *Poule des produits* (un tour) a été pour *Fleet*, à M. de Rothschild; *Ultimus*, à M. Lupin, qui avait long-temps mené la course, a été dépassé au dernier tournant et n'est arrivé que troisième. *Co*

prix du ministère de l'agriculture. Tous les concurrents étaient beaux et glorieux, excepté une certaine *Catin ex Fly*, qui s'entêta à courir, malgré les dieux, qui est fort laide, qui était distancée dès le premier tour, et dont nous ne parlerons plus. On sait la puissance de *Drummer*, les rares qualités de *M. d'Ecoville*; *Wagram*, fils de *Napoléon*, est fort comme un limonier; rien n'est plus élégant que *Confiance*, si ce n'est *Tomate*, et *Prédestinée* les passe toutes deux en beauté.

Le signal est donné; aujourd'hui M. le duc d'Albuféra s'est vraiment distingué. Les chevaux vont un train infernal. *Drummer*, qui a l'habitude de mener les autres, n'a pas pris la tête; est-ce un présage? *Prédestinée* va comme le vent; la masse de ses rivaux bondit sur ses traces et la presse. Quand l'escadron volant passe devant les tribunes, vos yeux sont éblouis par cette vitesse fantastique, gracieuse. *Tomate* est deuxième; mais, dès le pont d'Iena, elle faiblit; *Confiance*, jusque-là modeste dans le groupe glorieux, commence à avancer. Ils sont quatre, cinq, tête à tête: jamais on ne vit lutte plus soutenue. Mais qui donc semble ainsi se dégager et reculer peu-à-peu? sous la couche de terre qui couvre les jockeys ne distingue-t-on pas la casaque bleue et la toque jaune? Hélas! c'est le roi des rois, *Drummer* qui se laisse vaincre, et ses efforts seront vains pour se maintenir aux premiers rangs; il formera, avec *Tomate*, une arrière-garde encore honorable.

Cependant, *Confiance*, malgré l'énergie de son effort, ne peut que se maintenir dans le bloc de l'avant-garde: *Prédestinée* même toujours la course, serrée de près par *M. d'Ecoville* et le vigoureux *Wagram*. L'élan de la vitesse a été si excessif, qu'au dernier tournant ces puissantes bêtes, douées de qualités de fond de premier ordre, sont toutes essoufflées, rendues; elles sont toujours en bloc, en lutte ardente, mais elles arrivent à un petit galop d'épuisement. C'est une des plus belles luttes que nous ayons vues. *Prédestinée*, à M. de Morny, a gagné d'une longueur sur *M. d'Ecoville*. *Wagram*, à M. Jules Rivière, s'il est ménagé et bien entretenu, est destiné à de beaux succès.

Dans la *course de haies* toutes les sympathies étaient pour M. Ricardo, qui montait *The Wicht* à M. Rowles. C'était le seul *gentleman-rider* qui prît honorablement pour lui les dangers de la course. M. Ricardo est un beau cavalier dont nos dames, séchant leurs ailes au soleil, admiraient fort l'élégance. Par malheur, *The Wicht* s'est laissé aisément battre par *Diggory Diddle*, à M. Courtois jeune. *Beppo* venait second, *Waggs* troisième. Le *Tiger*, après avoir complaisamment sauté la première haie, s'est arrêté court, de l'air le plus tranquille, et il n'a pas été possible de faire comprendre à ce lunatique animal qu'il pouvait trouver un avantage personnel à continuer la lutte et à gagner le prix.

Pour ces courses du printemps *soixante-seize* chevaux ont été engagés. En 1843, il y en avait soixante-quatre. Voici comment se sont distribués les prix entre les éleveurs et les chevaux:

MM. le prince de Beauvau, par *Confiance*, *Souvenir*, *Job*.	3 prix.
de Rothschild, par *Drummer*, *Meudon*, *Fleet*.	3
de Pontalba, par *Club Stick* et *Philip Shah*.	2
Calenge, par *M. d'Ecoville* et *Liverpool*.	2
de Morny, par *Light-Foot* et *Prédestinée*.	2
Aumont, par *Cavatine* et *Fitz-Emilius*.	2
le duc de Nemours, par *Scamper*.	1
Médric du Bouexic, par *Grey Hercules*.	1
Fasquel; *Lady Mocbeth*.	1

—Bien, bien, parfaitement bien, répond l'entraîneur avec un sourire de bonheur paternel.—Ont-elles embelli? Font-elles des progrès?—Oh! beaucoup; elles profitent beaucoup, les petites. Elles se nourrissent bien; le terrain est excellent pour elles... Beau pays, belle campagne, des herbages comme ceux d'Angleterre. — S'amusent-elles un peu? — Oh! beaucoup, beaucoup; j'ai passé deux jours à les voir jouer. — Elles ne regrettent pas Paris? — Paris!... non, elles sont nées à Rocquencourt, chez M. Fould. — Qui ça?..... nées à Rocquencourt?... — Mes pouliches... — Quelles pouliches?.— Mes pouliches que j'ai mises à l'herbage à Lizieux. — Mais, Tom, mon ami... je vous demande des nouvelles de vos filles! — Ah! les enfants... je n'ai pas eu le temps de les voir.

Tom était resté deux jours à Lizieux, à regarder jouer ses pouliches, sans trouver le temps de visiter ses filles!

Un zélé sportman a réclamé pour *Nautilus* l'honneur de la plus grande vitesse que nous avions attribué à *Frétillon*. M. Pluchard a sans doute raison; je ne connais que de réputation les mérites et les hauts faits de la sémillante *Frétillon*. Lorsqu'elle triomphait sur l'hippodrome parisien, en 1838 et 1839, j'admirais, à quelques 4000 lieues d'ici, les prouesses d'*Aceline*, de *Pauline*, de *Patriot*, de *Robin-Redbreast* et de *Faugh'aballah*, *Faugh'aballah*, un cheval de cabriolet payé 700 francs à son arrivée du Cap, et qui battit pendant quatre ans des pur sang achetés 20 000 francs en Angleterre. Comme *Faugh'aballah*, *Nautilus*, bête supérieure en effet, avait de très médiocres façons, et, à cet égard, je suis obligé de contredire notre honorable correspondant. Aujourd'hui, l'étalon *Nautilus* reste à peu près sans emploi, précisément parce que les éleveurs ne lui trouvent pas de belles formes. Quant à *Frétillon*, je ne la vis jamais, mais elle était d'une finesse exquise si j'en juge par le portrait peint par M. Louis Amiel.

L'artiste dont le nom nous vient à propos de *Frétillon*, se fait le *pourtraicteur* de nos chevaux de course. Tous les princes du turf, *Drummer*, *Prédestinée*, *Fitz Emilius*, *M. d'Ecoville*, *Ratopolis*, *Lanterne*, *Coq-à-l'âne*, ont leurs portraits dans son album qui paraît en ce moment. M. Amiel dessine savamment; il exprime avec beaucoup de justesse et de goût les caractères variés. Il a moins de feu que M. Dedreux, mais il se distingue par le soin et la vérité. Au moment où l'élève des chevaux de course prend tant d'importance dans notre pays, dans l'état de prospérité de notre école de peinture, nous faudrait-il aller chercher de l'autre côté de la Manche des artistes pour faire les portraits des vainqueurs de Paris et de Chantilly? Nous croyons l'entreprise de M. Louis Amiel digne d'encouragement, et nous espérons que l'appui des princes et de MM. les membres du Jockey-Club ne fera pas défaut à un artiste de vrai mérite.

D. L.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A. Z. — Des avis aussi évidemment dictés par la sympathie, ne peuvent manquer d'être bien accueillis. Nous acceptons la partie affirmative de vos conseils; mais nous faisons quelques réserves sur la partie négative.

M. B. à La Flèche. — Reçu les 24. — On examine.

M. T. P. à Londres. — Reçu les L.st—4—7—0. — H. D. vous répondra. Compliments affectueux au nom de tous.

M. r. à Châlons s/S. — Reçu les 40.20. — Très bien. — Nous ferons usage des R

(1) C'est par erreur que nous avions fait *Austerlitz* vainqueur de *Chance*.

1re 35 à 32; 2e 28 à 29, 3e 00 à 00. — De seigle, 1e 00 à 00. — Regain, 00 à 48; 00 à 40.

Bourse du 11 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern[r]. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 »»	84 05	84 »»	84 »»
— — fin courant	84 1»	84 10	83 95	84 »»
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 85	119 85	119 75	119 75
— — fin courant	120 20	120 20	119 95	119 80

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »»		Banq. de Fr. dr cours	3430 »»	
4 J. »	»	106 25	O. V. de Par.	»	» »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »»	C. hyp......	»	530 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1212 50
B. du Trés.	»	» 3 3/8	— Gann.....	»	1150 »»

PRIMES,		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	» »»	» »»	——	84 50	84 40
5 p. 0/0......	d. 50	» »»	» »»	——	» »»	120 75

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» »/»	05 »/»	15 »/»	» »/»
5 p. 0/0.....	20 »/»	20 »/»	» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM............	Der C.	100 »/»
Récép. Rotsch.	»	101 50	BELG. 4 1/2....	»	» »/»
ESP. Dette act.	»	33 »/»	— 5 0/0......	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840....	»	100 1/2
— 3 p. 0/0.	»	» »/»	— de 1842....	»	102 »/»
Dette intérieure	»	34 1/2	— Banque....	»	895 »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— de Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	60 »/»	PIÉMONT.......	»	1230 »/»
HAÏTI....	»	» »/»	AUTRICHE......	»	390 »/»

Union finière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1260 »»
Act. d J. »	» »»
Ch. S. G. »	1090 »»
V. r. dr.	510 »»
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	302 50
Paris à Se.	»» »»
—à Orléans	1230 »»
— à Rouen.	1031 50
R.-Havre..	755 »»
Avignon...	915 »»
Str. à Bale.	214 75
Paris-Str...	510 »»
Tours-Nant	535 »»
Orl.-Vierz.	» »»
G.-du Nord	762 50
Famp-Haz.	» »»
Diep.-Fec..	» »»
Boul. à Am.	505 »»
Orl.-Bord.	621 25
Mont. à Tr.	400 »»
Paris-Lyon	535 »»
Bord-Testu	» »»
Zinc V. M..	» »»
Lin Maber.	720 »»

L'un des gérants: V CONSIDERANT

Spectacles du 12 mai.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Andromaque. Plaideurs.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Repr. extraord. au bén. de Mme Boulanger.
7 h. 1/2 ODEON. — Deux Frères. Menuisier. Fausses confidences.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Gentil-Jobard. Un homme grave. Riche. Conte.
6 h. 1/2 VARIETES. — Gentil Bernard. Camusot.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jardin d'hiver. Ennemia. Petit-Fils. Pensionnaire.
7 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — La Femme. Histoire de Cendrillon. Frisette.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Petites Danaïdes. Bruno.
6 h. 1/2 GAITE. — Grâce de Dieu. Madeleine.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Relâche.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Jeunes Lions. Sourd. Docteur Gall. Roberto.
6 h. 1/2 FOLIES. — Rocambolle. Lilas. Canaille. L'Avoué.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

[illegible] Aujourd'hui, l'autopsie de la France officielle a été continuée en présence d'un public nombreux attiré, nous sommes obligés de le dire, bien moins par l'intérêt politique et national de la question, que par le désir de contempler le bonnet rouge et la barbe grise d'Ibrahim.

Le vainqueur de Nézib occupait, en effet, une tribune avec sa suite orientale; tous les regards étaient braqués sur lui, et l'on a vu des dames se glisser jusque dans la tribune des journalistes pour avoir le plaisir de le contempler quelques instants.

Quant à la France vendue, aux élections faussées, à notre honneur compromis en présence de l'étranger, nul n'y songeait dans le public, et la Chambre elle-même en était faiblement préoccupée. Les grands orateurs avaient fait défaut. La corruption politique est maintenant une maladie chronique à laquelle on s'est habitué et contre laquelle peu d'hommes courageux luttent encore.

Aujourd'hui, la conversation générale des députés n'a cessé de faire une basse continue à la voix des orateurs qui venaient apporter à la tribune des faits nombreux. La Chambre ne s'est montrée attentive qu'au début de la séance pour écouter M. Dupin fulminant contre les légitimistes et faisant observer que la Providence protégeait visiblement les jours du roi citoyen, elle qui avait laissé tomber la couronne du roi régnant par la grâce de Dieu.

Le contraste est ingénieux, il a été fort applaudi; cependant la Providence doit se lasser des marches et contremarches que les rhéteurs lui font exécuter depuis quelque temps. Nous avons lieu de penser que la métaphore de M. Dupin, aussi vieille que le *char de l'Etat* et *l'épée de Damoclès*, méritait moins l'attention de la chambre que le discours prononcé par M. Leyraud contre le rôle joué par certains préfets dans les élections de toute nature.

Nous n'avons pu entendre qu'une partie de ce discours, accueilli par des marques générales d'impatience; mais la réponse embarrassée de M. Duchâtel nous a fait comprendre que les interpellations de M. Leyraud portaient juste.

La chambre ne veut pas qu'on l'éclaire sur cette corruption électorale dont elle sort, sur ces intrigues qui influent d'une manière si déplorable sur sa composition et sur ses votes. Cependant, l'adjudication des chemins de fer, en multipliant les moyens de séduction, a rendu le mal plus alarmant que jamais. C'est ce que M. Léon de Maleville, dans un discours incisif et spirituel, a prouvé par des exemples, où le ridicule se mêle au scandale. Il a montré des collèges électoraux proclamant la conquête d'un embranchement comme une victoire, et tirant le canon pour célébrer le succès d'un tracé.

La mission d'un député est aujourd'hui d'emporter un embranchement d'assaut pour ses électeurs, c'est de faire triompher les prétentions d'une puissante compagnie à laquelle il est peut-être associé. La chambre ne veut pas qu'on lui dise de ces vérités désagréables; eh bien! elle a raison, car le pays est suffisamment renseigné, et quelques exemples, quelques faits de plus ou de moins, ne peuvent rien ajouter à l'impression générale qu'il éprouve.

M. de Maleville qui, à force d'esprit et d'énergie, est venu à bout de captiver l'assemblée, s'est borné à demander que le ministère adressât aux préfets une admonition sévère et leur enjoignît de faire respecter la liberté des suffrages. La morale était impuissante pour introduire dans nos mœurs politiques la franchise et la loyauté.

Nous ne compterions pas davantage sur une autre panacée qui a peut-être en secret la confiance de M. de Maleville, c'est à dire le renversement du ministère actuel. Conditions légales d'admission et d'avancement établies dans tous les services publics, restitution des chemins de fer à l'Etat, réforme électorale, toutes ces mesures sont indispensables si l'on veut apporter aux progrès de la corruption un remède efficace.

M. le ministre de l'intérieur n'a rien répondu de satisfaisant à M. de Maleville.

A la fin de la séance, M. de Larcy a signalé des faits de corrup-

[illegible] tion de l'impôt sur le sucre indigène, tels qu'ils avaient été votés par la Chambre des députés, le premier à 101 voix contre 7, le second à 95 voix contre 12.

La Fraternité fouriériste comparée à celle de M. Bastiat.

M. Bastiat nous adresse, dans une lettre que publie le *Journal des Débats*, une apostrophe toute personnelle à laquelle nous sommes peu embarrassés de répondre. Il s'agit de la question des douanes dont l'honorable économiste ne tardera pas à faire son domaine propre dans les journaux de Paris aussi bien que dans ceux de Bordeaux, tant il y met de persévérance, et nous ajoutons bien volontiers d'esprit et de science.

M. Bastiat paraît craindre que les socialistes soient contraires à la liberté commerciale.

« Au point de vue des hommes qui se disent socialistes, j'encourrai, dit il, je le sens, un grave reproche pour avoir dit que la vie » à *bon marché*, fruit de la réforme anglaise, se traduira en baisse » du produit fabriqué. Vous voyez bien, diront-ils, que c'est tou» jours la guerre du riche contre le pauvre, du travail contre le » capital. Voilà la secrète pensée des manufacturiers, le machia» vélisme britannique qui se dévoile. Ce qu'on veut, c'est abaisser » le taux des salaires, c'est se mettre en mesure de sous-vendre » (*undersell*) tous les rivaux. L'ouvrier, c'est une machine dont on » cherche un emploi plus économique, etc., etc.

» J'ignore si les Anglais ont fait ce calcul; mais s'ils l'ont fait, » j'admire leur philanthropie; car quoi de plus généreux que d'ap» peler le monde entier au bénéfice de leur réforme? Si à mesure » qu'ils abrogent les taxes sur les matières premières ou qu'ils ré» duisent le tiers de la main d'œuvre, ou qu'ils se mettent à même » de naviguer à meilleur compte, ils abaissent proportionnelle» ment le prix du produit; s'ils font à l'acheteur une remise de 10 » francs à raison de la première circonstance, de 10 francs en rai» son de la seconde, de 5 francs pour la troisième, je le demande, » qui donc en définitive recueillera le fruit de la réforme, le plus » clair et le plus net de ses avantages? N'est-ce pas l'acheteur, le » *consommateur*, le Français, le Russe, l'Italien, l'homme rouge, » noir ou jaune, quiconque, en un mot, n'est pas assez fou pour » s'interdire, par d'absurdes tarifs, toute participation aux bienfaits » de cette grande mesure? — Et voilà, messieurs les socialistes, la » vraie fraternité, non *point la fraternité fouriériste*, mais la frater» nité providentielle que les nations ne puissent rien accomplir de » grand et de beau, même dans des vues égoïstes, qui ne profite » aussitôt à l'humanité tout entière. »

Nous ne comprenons pas bien l'objet ni la portée de cette petite attaque incidente, la troisième ou la quatrième à notre connaissance que nous lance dans ses écrits M. Bastiat. Quelle que soit la pensée de cet économiste, n'eût-elle pour but que de couvrir ses propres témérités (nos lecteurs n'ont pas oublié certaines idées de lui fort schismatiques contre le salaire), voici notre défense, plus nette et plus ferme que son attaque:

Nous voulons que chaque contrée de la terre soit affectée à la production des denrées qui conviennent le mieux à ses aptitudes productives. Dans cette règle suprême de l'exploitation harmonique du globe, Fourier montre à chaque page de ses livres l'instrument providentiel de l'alliance des peuples. Plus hautes et plus universelles sont nos vues de fraternité, plus nous désirons voir réaliser sur la terre le libre échange entre toutes les nations. M. Bastiat comprend il plus largement que nous cette première forme de la fraternité?

Nous voulons si bien que tous les produits de la terre soient mis à la portée de tous, que nous posons, comme condition première d'une société bien ordonnée, que tout homme ait un *minimum* garanti. Où M. Bastiat a-t-il vu que l'Ecole sociétaire protestait contre l'abaissement des prix? Loin de nous en effrayer, notre fraternité est si généreuse, que nous souhaitons de tout notre cœur voir le

[illegible] acheteur et le vendeur; ce sont des fraudes sur la qualité, la quantité, le poids, la mesure, non moins que sur le prix, fraudes qui sont les éléments de la prospérité commerciale des individus pendant un temps, mais qui, à la longue, discréditent un pays et le ruinent, comme Bordeaux en sait quelque chose; c'est l'opposition d'intérêts entre le maître qui veut obtenir le maximum de travail pour le minimum de salaire, et l'ouvrier qui veut obtenir le maximum de salaire pour le minimum de travail: c'est l'hostilité entre les ports de mer qui demandent la liberté commerciale et les campagnes qui demandent les douanes, entre les contribuables qui veulent la réduction du budget et le gouvernement qui le grossit d'année en année, entre l'agriculture qui fournit les matières premières et l'industrie qui les emploie; c'est, pour en finir d'un trait, la guerre des intérêts et des sentiments qui divise les classes, les âges, les sexes, toutes les âmes. Nos sentiments de fraternité se révoltent à ce spectacle: la fraternité de M. Bastiat est-elle plus accommodante?

Ou bien penserait-il que la suppression des douanes suffira pour faire advenir le royaume de Dieu sur la terre? Etrange candeur! Parce que la guerre sera universelle, elle engendrera l'harmonie! En 1789 les Etats-Généraux firent, pour l'intérieur de la France, ce que M. Bastiat, et l'Ecole sociétaire avec lui, demande aujourd'hui pour le globe entier. Voyons nous qu'au nom de la fraternité se soient réconciliés dans l'intérieur de la France le Nord et le Midi, l'agriculture et l'industrie, le producteur et le consommateur, les maîtres et les ouvriers, les riches et les pauvres, les citoyens et le pouvoir?

Il serait, que l'on en convienne, bien singulier que du même principe appliqué aux nations sortissent des effets diamétralement opposés! La même cause produira, qu'on le sache bien, les mêmes effets.

Nous n'en concluons pas que la suppression des douanes entre provinces ait été mauvaise; nous l'aurions nous-même votée avec enthousiasme; mais nous désirons que l'on ne s'engoue pas d'un principe négatif, pour en faire une panacée universelle, et qu'on le complète par des principes positifs.

La liberté en dehors de l'organisation tourne à la licence, à l'abus, c'est-à-dire à l'oppression des faibles par la tyrannie des forts; à la constitution de la féodalité financière par le servage collectif des travailleurs sous la coalition des maîtres. Le même effet se produirait entre nations. Les plus fortes aujourd'hui, c'est-à-dire les plus riches et les plus puissantes dans le domaine industriel, écraseraient les autres sous le poids d'une lutte inégale, et constitueraient ainsi une féodalité de nations bien autrement redoutable que celle des compagnies, ou plutôt cette féodalité se fonderait au profit de la seule Angleterre.

C'est pourquoi nous voulons régulariser la liberté du travail par l'organisation du travail. A cette condition seule régnera la fraternité humaine.

Si M. Bastiat la comprend autrement, nous le prions de s'expliquer. Et si le *Journal des Débats* craignait de compromettre sa dignité de grand format dans une polémique avec nous, nous offrons à M. Bastiat nos propres colonnes pour qu'il nous éclaire.

Industrie des soies.

Nous avons reçu depuis quelques jours la lettre suivante que l'abondance des matières ne nous a pas permis de publier plus tôt:

A Monsieur le rédacteur en chef de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Monsieur,

Votre article de vendredi dernier, sur *l'exposition des soieries étrangères à Lyon*, contient une erreur de fait que je vous prie de vouloir bien rectifier dans l'intérêt de la réputation de nos produits nationaux.

L'hostilité dont vous parlez entre la fabrique de Lyon et notre agriculture n'existe pas: les soies étrangères entrent en France sous un simple droit de balance, et c'est à tort que vous paraissez indiquer le con-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 13 MAI 1846.

Réponse à quelques injures et à quelques compliments.

—

Le Journal des Economistes, — l'Epoque, — la Critique.

—

A un M. M***, du *Journal des Economistes*, qui nous a gratifié du *post-scriptum* ci-après, à l'occasion de notre article sur le remarquable livre de F. Vidal:

« Nous venons de lire dans la *Démocratie pacifique* un article de » M. Toussenel qui est bien certainement le plus *insolent* qu'on ait ja» mais écrit contre les économistes et l'économie politique. Nous le si» gnalons à nos lecteurs comme un modèle du genre. M. Toussenel est » un collaborateur des phalanstériens qui a le talent d'écrire de façon » à ce qu'on se demande toujours s'il approuve ou s'il raille les fourié» ristes, *s'il a ou s'il n'a pas son bon sens.* »

Monsieur,

L'injure n'étant guère mieux portée aujourd'hui que la susceptibilité, j'ai décidé de vous laisser à vous seul la responsabilité de votre mot *insolent*, que je ne ramasserai pas; je ne suis pas gentilhomme.

Je ne suis pas bien sûr, d'ailleurs, que ce mot d'insolence ne soit pas pour vous, monsieur, synonyme de franchise et de vérité. Messieurs les économistes ont coutume de confondre tant de choses, et par exemple, le *prix* avec la *valeur* de l'objet, le *produit* avec la *rente* de la terre, la concurrence anarchique avec la liberté commerciale, la philanthropie avec la charité, la science de la richesse avec celle du bonheur,.. Je m'arrête là des quiproquos de l'économie politique, dont la liste me paraît plus interminable que celle des maîtresses de Don Juan.

Insolent! c'est le terme de mépris dont les privilégiés de tous les faux régimes ont salué de tout temps les pauvres soldats de la vraie foi, les plus humbles vulgarisateurs des principes de charité et de justice écrits dans le cœur de l'homme par la main de Dieu. L'expression se colore d'un rouge un peu plus vif, quand il s'agit de flétrir les prophètes inspirés et les révélateurs. Ceux-ci sont des blasphémateurs et des impies que le gibet, la ciguë ou le bûcher réclament. Aux maîtres le supplice et les tortures, aux disciples le pilori, les verges et l'épithète d'insolent.

Socrate était un impie et un cerveau fêlé, qui eut le malheur d'entendre la voix du vrai Dieu dans ses hallucinations, et le tort de ne pas vouloir garder son secret pour lui seul. Ce qui fut cause que les hommes de bon sens, les conservateurs et les économistes d'Athènes le condamnèrent à boire la ciguë, et, avant de le mettre à mort comme coupable d'irrévérence envers Madame Vénus, ou quelque autre bonne déesse de l'époque, ils eurent le soin de le livrer préalablement comme insensé aux huées de la foule, une sage précaution qui n'est jamais de trop.

Les pharisiens et les scribes qui crucifièrent Jésus m'ont toujours représenté les amis du commerce et du *laisser-faire*, la secte des économistes de Jérusalem, qui n'avaient pu digérer l'*insolence* et les faux principes de celui qui avait chassé les marchands du Temple à coups de fouet, en les traitant de voleurs.

Les disciples du Christ furent long-temps aussi des insolents et des fous, tout le temps qu'on les persécuta; et quand de persécutés, hélas! ils se firent persécuteurs, quand ils eurent oublié les préceptes du divin Maître, ce fut leur tour d'[illegible] la violence et le langage superbe des païens et des dominateurs. [illegible] après dix-huit siècles, après qu'ils ont fait fumer sur [illegible] de [illegible] Dieu le sang de quelques millions de victimes, [illegible] proclament les seuls sages, les seuls apôtres de la loi d'amour et [illegible] dire les seuls amis de la libre discussion et de l[illegible], eux qui demanderaient demain le redressement [illegible] l'Inquisition s'ils en avaient le courage, eux qui [illegible] brûler [illegible] par la main du bourreau, eux qui traitent déjà de [illegible] insensés tous ceux qui ne veulent pas croire à leur Dieu méchant et jaloux.

L'économiste, Monsieur, étant pétri du même limon que le reste des mortels, son langage a dû naturellement se teindre du reflet de ses diverses fortunes. Tout le temps qu'il a été tenu à distance et mis à l'index chez nous par le pouvoir, il s'est fait humble et libéral; aujourd'hui que le voilà devenu une puissance, grâce à l'annihilation du pouvoir et au triomphe des idées anglicanes, il est juste qu'il prenne les allures et le ton de son nouvel emploi, qu'il traite d'insolent et d'insensé quiconque ne fléchit pas le genou devant lui. Faites, monsieur, vous êtes dans votre droit, et j'en sais dans votre bande qui sont plus coupables que vous; vous savez, ces apostats de la femme libre, qui à peine sortis de la prison où on les enferma pour crime d'idée hardie, s'en viennent impudemment porter la voix contre la liberté de l'enseignement.

Jamais, dites-vous, on n'écrivit rien de plus insolent contre l'économie politique. Vous me flattez, monsieur, et j'ai grand'peur que vous ne ressembliez de tout point à M. Louis Reybaud qui avait obtenu des prix en économie politique avant d'avoir mis le nez dans Adam Smith, l'oracle révéré de l'économisme; de M. Louis Reybaud, qui ne saurait encore rien de ce que le docteur anglais a écrit, si le hasard ne lui en eût fait tomber un volume dans les mains, la dernière fois qu'il fut solliciter les suffrages des bons électeurs marseillais. J'ai grand'peur que vous n'ayez rien lu des économistes que vous défendez avec des armes si peu courtoises; car, à coup sûr, si vous les connaissiez, vous ne m'accuseriez pas de les avoir traités au delà de leurs mérites.

Qu'ai-je dit, moi innocent, que je n'aie répété après eux?

Je vous ai défié de *me citer un principe barbare, infâme, un mode d'oppression, une indignité dont les économistes n'aient fait l'apologie.* Je vous réitère le défi, et il me semble que vous ferez mieux de l'accepter, de me confondre par la citation demandée, que de m'accabler de vos épithètes peu civiles; injure n'est pas raison.

Est-il vrai que Malthus ait écrit, oui ou non, qu'*il n'y a pas de place au grand banquet de la nature pour l'homme pauvre qui naît dans un monde déjà occupé?*

Est-il vrai que le plus illustre des économistes français, Jean-Baptiste Say, ait écrit qu'*à rigoureusement parler, la société ne devait aucun*

[illegible] *votre abonné.*

—

Nous accueillons avec plaisir la déclaration qui nous est adressée sur les intentions des magnaniers français. Elle a d'autant plus de prix que la prétention de faire protéger l'industrie indigène des soies n'est pas également éloignée de la pensée de tous les éducateurs, comme le constate la lettre elle-même. Et nous craignons, à vrai dire, que la perspective de l'introduction de soies chinoises, à des prix peut-être de beaucoup inférieurs à ceux de France, ne range un jour cette classe de producteurs du côté des protectionnistes. Dans le mois de janvier dernier les journaux de Lyon, en conseillant aux fabricants lyonnais de s'approvisionner de soies chinoises, qu'ils disaient se vendre à 50 0/0 au dessous des prix français, avaient grand soin de préparer les agriculteurs aux conséquences de cette introduction, qui, bien qu'autorisée jusqu'à présent, ne s'est pas réalisée. Mais le propre revirement d'opinion chez les industriels lyonnais doit faire pressentir celui des cultivateurs. Il n'est pas douteux qu'à la moindre alarme on ne les voie réclamer la même faveur que les producteurs de bestiaux, de céréales, d'huiles, de lin, etc., et alors éclatera cette hostilité dont nous avons parlé, qui n'est encore qu'en perspective. C'est en vue de cette prévision que nous avons émis le vœu de ne voir étendre la culture du mûrier qu'aux régions placées dans d'excellentes conditions, afin qu'un jour les propriétaires ne puissent pas venir dire au gouvernement : « Vous nous avez encou» ragés; nous avons suivi vos conseils; maintenant que nous ne » pouvons pas soutenir la concurrence étrangère, protégez-nous. » Sans doute, la soie de France est très belle et très bonne, mais la qualité ne suffit pas pour le succès pécuniaire ; il faut que la réussite des éducations ne soit pas trop souvent compromise par les conditions climatériques. Or, il est en France plusieurs départements très mal placés sous ce rapport, à raison des gelées tardives du printemps, des variations de la température au mois de mai et des froids précoces de l'automne. Nous en savons où l'on se voit réduit à faire une seule récolte de feuilles tous les deux ans, et bien que grâce à cette espèce d'assolement biennal, les pousses produisent beaucoup plus, cela n'équivaut pas à la récolte annuelle des Cévennes. Enfin les souvenirs des vieillards dans ces pays et les débris de vieux mûriers aujourd'hui sans valeur attestent que les essais primitifs en ce genre n'ont pas toujours subi avec succès l'épreuve du temps. Et cependant c'est une espèce de manie générale depuis quelques années de planter partout des mûriers.

Nous ne voudrions réagir contre cet essor que dans une juste mesure : tant que les soies françaises ont pu soutenir la concurrence contre les soies étrangères, on conçoit que les cultivateurs se soient jetés où ils voyaient des bénéfices. Mais à l'approche des soies chinoises, il importe qu'ils comprennent que la concurrence va être autrement sérieuse, et que la lutte soit abandonnée à ceux qui, favorisés par la nature, peuvent le mieux la soutenir. Il est possible que l'imperfection des procédés de filature chinoise compense pendant quelque temps la différence des conditions climatériques, comme cela arrive encore à l'égard de l'Espagne, de l'Italie et du Levant ; mais en peu d'années les métiers anglais, français peut-être, tout au moins le génie industriel de ces pays, iront s'installer dans la Chine, et alors le danger deviendra plus sérieux. Il nous semble donc prudent pour les gouvernements comme pour les particuliers de tenir compte du prochain avènement d'une situation générale, où chaque contrée ne sera prospère qu'à la condition de ne s'adonner qu'aux cultures les mieux appropriées à ses aptitudes productives. Dans ces pays-là seulement la main d'œuvre des femmes et des enfants trouve un utile emploi : dans les autres, c'est une regrettable déperdition de forces qui pourraient être mieux employées, et une cause notable du renchérissement des produits.

—————

[illegible], dit une lettre de Cracovie, 150 de ces infortunés qui ont été arrêtés sur les frontières de la Prusse ont traversé notre ville, et cette circonstance a produit les scènes les plus déchirantes.

On voyait sur la place publique où les prisonniers se sont arrêtés un instant des enfants, des femmes qui poussaient de longs gémissements; quelques-unes serraient avec étreinte dans leurs bras leurs frères, leurs époux ; d'autres se jetaient à leur cou et ne pouvant s'en arracher, leur disaient d'une voix entrecoupée un adieu éternel. D'autres coupaient quelques cheveux aux prisonniers, ou adressaient des prières aux soldats qui leur servaient d'escorte, mais ceux-ci leur répondaient par une dérision amère ou par des paroles menaçantes.

On ne peut sans frémir penser à ce terrible moment, ni aux affreuses imprécations qui furent vomies contre le roi de Prusse et l'empereur de Russie, qui sacrifient tout à leur détestable politique : les lois, la nature et l'amitié.

La commission militaire qui avait été chargée de l'instruction relative aux derniers évènements de Cracovie, va être dissoute et remplacée par une commission civile. Les personnes qui ont pris part à ces malheureux évènements seraient ainsi traduites devant les tribunaux ordinaires.

ESPAGNE. — La dissolution de la chambre élective est, comme nous le disions hier, décidée en principe dans le conseil des ministres. Mais on assure que la reine manifeste de sérieuses répugnances contre la mesure qui lui est présentée comme le seul moyen de salut qui reste à l'administration actuelle. Si ces répugnances persistent, l'Espagne se trouvera de nouveau en pleine crise ministérielle.

GRÈCE. — Tous les journaux d'Athènes reproduisent une dépêche adressée le 23 mars dernier par lord Aberdeen à sir Edmond Lyons, le gouvernement anglais s'y montre intraitable sur le service des intérêts de l'emprunt, et après avoir caractérisé en termes fort peu bienveillants la situation financière de la Grèce, il menace de prendre toutes les mesures qu'il jugera nécessaires pour l'établissement d'un état de choses propre à sauvegarder les intérêts britanniques.

TURQUIE. — Malgré la présence de Reschid-Pacha aux affaires, il se produit encore quelques actes de fanatisme dans les provinces éloignées du centre de l'empire. Ainsi, plusieurs familles albanaises catholiques ont été dernièrement en butte aux persécutions des habitants et du pacha de Salonique. Un prêtre autrichien, qui a lui-même été cruellement maltraité, est venu à Constantinople demander justice pour lui et ces familles. On ne doute pas qu'il ne l'obtienne, et que le pacha ne soit sévèrement réprimandé, sinon destitué.

ÉTATS-UNIS. — L'envoyé américain au Mexique, M. Slidell, est décidément revenu à Washington sans avoir pu obtenir d'audience du général Paredès ou de ses ministres.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 12 mai 1846.

La chambre vote un projet de loi relatif à une diminution des communes du département de l'Ain.

M. SAPEY donne lecture de sa proposition sur les relais de poste.

Cette proposition sera développée samedi de la semaine prochaine.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1845, 1846 et des exercices clos.

On s'est arrêté hier aux crédits demandés pour le ministère de l'intérieur en l'année 1846.

M. DE SAINT-PRIEST prononce un discours sur les fraudes électorales. Il présente aussi contre la féodalité nouvelle quelques observations qu'il nous est impossible d'entendre, et il demande une enquête.

M. LEYRAUD se plaint que, dans un but électoral, on ait, par une simple instruction, donné le droit aux préfets, sous-préfets et maires, d'obtenir communication des registres des receveurs de l'enregistrement, communication que la loi réserve aux intéressés et à ceux qui en ont obtenu l'autorisation du juge de paix.

M. DUCHATEL. L'administration est chargée de faire les listes électorales, et par conséquent il faut qu'elle puisse se procurer des moyens de contrôle ; il n'y a donc rien que de légal dans la circulaire de mon honorable ami M. le ministre des finances.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le baron d'André, secrétaire de l'ambassade de France à Turin, vient d'arriver à Paris. Il est porteur du traité conclu entre la France et la Sardaigne ratifié par le roi de Sardaigne.

— Mᵉ Isambert, avocat à la cour royale de Paris, se promenait ce matin dans la salle des Pas Perdus, lorsqu'il fut brusquement attaqué par un individu contre lequel il devait plaider et qui le maltraita violemment pour lui arracher, disait-il, le dossier qui le concernait, et que Mᵉ Isambert avait reçu en communication de son confrère. Les gardes du Palais sont intervenus et ont arrêté ce plaideur furieux.

— La personne qui, tombée, avec sept autres de ses amis, d'un bachot chaviré, a si malheureusement péri dans la Seine, à Paris, dimanche dernier, est M. Sixdeniers, graveur distingué. M. Sixdeniers avait 48 ans.

— Le savant M. Raspail comparaissait aujourd'hui devant le tribunal de police correctionnelle sous la prévention d'exercice illégal de la médecine. Les poursuites ont été, de l'aveu même de M. l'avocat du roi, provoquées par l'association des médecins de Paris. M. Raspail se présentait en personne ; il a demandé la remise de la cause pour préparer sa défense et assigner ses dénonciateurs. Le tribunal a consenti sa remise à huitaine.

— L'annonce de la mort de Vidocq, que nous avons donnée d'après les feuilles belges, est démentie par plusieurs journaux. D'après ceux-ci, l'ancien chef de la police de sûreté, que l'on faisait mourir à Bruxelles, habite aux environs de Londres.

— M. Dittmer, directeur général de l'agriculture, vient de mourir à la suite d'une maladie de trois jours. Ses goûts et les facultés de son esprit le destinaient aux travaux littéraires; il aurait acquis un rang honorable dans cette carrière, si la révolution de juillet ne l'en avait arraché, mal à propos, pour le placer à la tête de l'administration de l'agriculture. Quoique parfaitement étranger à la science et à la pratique agricole, M. Dittmer lui a néanmoins rendu quelques services en accueillant les agronomes avec bienveillance et en s'efforçant d'agrandir et d'organiser le service qui lui était confié. Si son successeur ne doit pas non plus être choisi parmi les hommes spéciaux, comme tout nous le fait craindre, plaise à Dieu qu'il ne soit pas moins zélé pour l'agriculture.

— Les autorités municipales de Paris offrent en ce moment une prime de trois francs à tous les enfants indigents qui se feront vacciner.

— On vient de construire dans le passage des Pavillons une maison entièrement en fer. Cette maison a un rez-de-chaussée et un premier étage.

— Un accident malheureux, et qui pouvait priver la France d'un homme dont elle s'honore, est arrivé sur la route de La Valette, près de Toulon. Le jeune et célèbre poète Poncy, se rendant au chantier où il travaille actuellement, a reçu une blessure qui pouvait être de la dernière gravité. Un cheval monté par un cavalier en cantonnement dans le faubourg de Saint-Jean du Var est venu se ruer sur lui. Le choc a été si fort que M. Poncy en a été renversé violemment sur un tas de pierres et qu'il a perdu entièrement connaissance. On l'a immédiatement transporté en ville où de prompts secours lui ont été donnés. Les médecins qui lui ont prodigué les premiers soins espèrent que cet accident n'aura pas la gravité qu'ils redoutaient d'abord, et que le jeune poète sera bientôt rendu à ses occupations et à ses amis.

— Les courses de chevaux de Chantilly, patronées par M. le duc de Nemours, dureront trois jours et commenceront jeudi prochain, 14 mai.

Le premier jour, 14, cinq prix seront décernés montant à	14 200 fr.
Le deuxième jour, 15, cinq autres prix, montant à	8 750
Le troisième jour, 17, quatre prix, montant à	13 000
Total :	35 950

Plus un prix de la Biche, des prix de courses de haras et les entrées

---

secours, aucun moyen de subsistance à ses membres, même à l'enfant qui vient de naître?

Cela a-t-il été écrit, publié, professé, oui ou non? cela est-il barbare, atroce, infâme? voyons, répondez sans ambage. En est-il parmi vous un seul qui ose assumer la responsabilité de ces dogmes inhumains? Eh bien, alors ! si j'ai dit vrai, pourquoi m'appelez-vous insolent, insensé, pourquoi me battez-vous?

Non, pour bafouer votre science d'empiriques, nous n'avons pas besoin d'aller puiser des arguments dans notre cœur, à la source de charité, car vos maîtres, tous vos maîtres, les plus illustres souteneurs de votre science impie nous fournissent à chaque pas des pavés pour écraser l'infâme....

Jean-Baptiste Say a grand soin de prévenir ses lecteurs que la science qu'il professe n'a rien de commun avec le droit ni avec l'équité : « Remarquez, messieurs, que je n'examine point en vertu *de quel droit* telle ou telle loi est imposée aux hommes et aux choses, et en vertu de quel devoir ils s'y soumettent. Le *fait* et non le *droit* est *ce qui doit nous occuper ici* !... »

Le fait et non le droit ! une science qui a la prétention d'entrer pour quelque chose dans l'organisation politique des sociétés humaines et qui laisse le droit de côté. Mais dites-moi donc un peu qui sont les insolents et les insensés, de vous qui entendez régir le monde sans tenir compte du droit et de la justice, ou de nous qui ne séparons pas le fait du droit?

Qui sont les insolents et les insensés, de vous qui voulez faire aux riches un privilège du droit d'amour et de paternité, ou de nous qui ne voulons de priviléges de naissance pour personne et qui croyions jusqu'alors que la nuit du 4 août et les victoires de nos pères les avaient abolis? Fasse le ciel que le peuple assemblé pour juger ses juges ne vous pose pas un jour cette question redoutable, plagiaires de Malthus, ne vous demande pas compte de vos insultantes théories, qui placent l'homme du peuple, dans l'échelle des êtres, au-dessous des faisans et des cerfs des parcs aristocratiques à qui le droit de se reproduire ne fut jamais interdit.

Écoutez, disciples de Jean-Baptiste Say, de Smith ou de Malthus, vous qui n'invoquez que le fait, le fait a parlé contre vous. Le malheur de l'espèce humaine a suivi les progrès de votre industrialisme anarchique. Là où la concurrence illimitée a produit ses résultats les plus grandioses, la dégradation de l'espèce humaine a présenté le caractère le plus révoltant. Là, le travailleur réduit par les conditions de votre libre débat au plus épouvantable ilotisme, la créature humaine, la créature pensante a été assujettie au service abrutissant de la machine, et ce n'est plus le père qui a nourri l'enfant, c'est l'enfant qui a nourri le père, car le loyer des bras de l'enfant coûtant moins cher que le loyer des bras du père, a dû être préféré par l'entrepreneur d'industrie. Vous qui battez des mains au projet d'abolition des tarifs proposé par sir Robert Peel, vous battez des mains à la mesure qui va porter le coup de merci au travailleur, car la loi de la concurrence assure la victoire industrielle au plus riche capitaliste et au plus inhumain, et l'Anglais est plus riche que tous les autres peuples, et nul ne professe plus de mépris pour la machine humaine que l'industriel anglais ; et c'est pour lui, pour le capitaliste anglais, c'est pour la caste des lords qu'a été inventée la théorie de la liberté commerciale. Ecoutez encore un fait qui vous condamne tous. Napoléon, le grand empereur, celui dont le peuple a gardé la mémoire, Napoléon avait si bien compris l'intimité des liens secrets qui unissait vos théories aux intérêts de l'aristocratie anglaise, qu'il cassa un jour la classe des sciences morales et qu'il expulsa les idéologues de l'Institut comme indignes. Et c'est monsieur Guizot l'anglican qui les a rappelés dès le lendemain de 1830, pour faire pièce à l'empereur peut-être, à l'empereur coupable de n'avoir pas témoigné de la même sympathie à l'endroit des faux savants et des faux Français de la coterie de madame de Staël ; de manière que dès demain nous pourrons voir trôner au palais Mazarin et dans le même fauteuil que M. Arago ou M. de Lamartine quelque lauréat Monthyon pourvu pour tout bagage scientifique d'une lâche insulte à la fille du peuple, d'une lâche insulte à Fourier.

Oh ! nous sommes bien insolent, bien insensé vraiment, de vouloir détourner de notre pays la contagion du paupérisme et de l'inhumanité qui dévore l'Angleterre, bien insensé de préférer la doctrine du Christ qui nous dit de nous aimer comme des frères, à celle de Malthus qui refuse au pauvre le droit de s'asseoir au grand banquet de la vie et qui décerne à l'infanticide le prix de la vertu !

. . . .

Nous savons parfaitement ce que nous avons fait pour mériter les injures du *Journal des Economistes*, mais nous ignorons complètement à quelles causes heureuses nous devons les procédés gracieux et les câlineries sans nombre dont nous sommes depuis quelque temps l'objet de la part du journal l'*Epoque*. L'*Epoque* ne se contente pas d'accorder chaque jour à quelqu'un de nos feuilletons la précieuse publicité de ses vastes colonnes ; elle croirait manquer à l'un de ses plus religieux devoirs si elle omettait de transmettre en même temps à l'auteur des importantes considérations de botanique passionnelle qu'elle nous emprunte, le tribut de sa vive estime et de ses profondes sympathies. L'*Epoque* ne saura jamais combien sont douces à notre cœur les attentions délicates dont elle nous honore, et combien nous serions heureux de lui prouver toute notre gratitude. Nous la prierons seulement de modérer ses éloges à l'avenir, si elle désire que notre modestie les accepte. C'est ainsi que reconnaissant la faiblesse de nos mérites, nous nous voyons forcé de nous déclarer indigne de l'honneur de l'*affinité caractérielle* beaucoup trop flatteuse que l'*Epoque* essayait hier d'établir entre l'ellébore et nous. L'ellébore est l'emblême, hélas ! d'un médecin social de plus haut titre que nous. Ouvrez plutôt le grand livre de l'analogie, article : *Ellébore noir*. C'est une plante au feuillage sombre et qui fleurit l'hiver, au milieu du deuil de la nature, comme le sage dont l'intelligence et la parole rayonnent seules au sein des misères et du deuil des sociétés limbiques ; la fleur est blanche en témoignage de la pureté de la vie de celui dont elle est l'emblême ; elle affecte la forme du calice, forme de justice et de vérité. Le suc qu'elle contient calme le sang, préserve l'homme de la folie et de la fureur, symbole saisissant du Verbe d'harmonie qui fait taire le bruit des désordres et des guerres, calme le ressentiment de ceux qui souffrent, et appelle toutes les nations à s'aimer. Le suc de l'ellébore, pris à forte dose, neutralise d'avance, et pour toute la durée de la vie, le virus des vipères, emblêmes de perfidie et de calomnie, au rapport de Pouqueville, et nous connaissons quelqu'un qui ne désespère pas d'y trouver un jour le spécifique de l'hydrophobie que l'analogie indique. Nous avons éprouvé toute notre vie, pour les vipères, pour les chiens enragés et pour tout

lettre de lettres, dans lesquelles la prétendue amour de Butler se peignait sous les couleurs les plus vives, dans les termes les plus passionnés ; elles étaient surtout empreintes d'une jalousie très facile à effaroucher, car, dans un billet qu'il écrivait à Miss Sarah, pendant un court séjour que celle-ci fit à Philadelphie, il lui recommandait très instamment de ne pas se laisser prendre aux filets que les quakers, disait-il, tendent aux cœurs des jeunes filles.

Le jury a pensé que toutes ces exagérations d'amour équivalaient à une promesse de mariage, et il a alloué à miss Sarah 3,000 dollars.

L'HOMME, LA FEMME ET DIEU. — On sait ce mot d'une femme qui, au récit du sacrifice imposé à Abraham et devant la stoïque résignation du Brutus de la Bible, s'écria tout émue : « Dieu ne l'eût pas ordonné à une mère ! » Ce cri du cœur ne saurait trouver de meilleur pendant que cet autre mot spirituellement naïf qu'il nous a été donné de recueillir dans un salon, ces jours-ci. On énumérait devant une femme d'esprit les nombreux et singuliers avantages départis à l'homme et les inconvénients de toute nature attachés à un sexe que la beauté seule peut dédommager, quand elle le dédommage.

— Tout bien pesé, il faut, dit-elle, que Dieu soit un homme.

LA VERTU RÉCOMPENSÉE. — Un jeune homme de Dax, arrivé depuis peu de jours dans cette ville, se rendait il y a quelques jours chez un marchand pour y obtenir le crédit nécessaire à un commencement de commerce, lorsqu'il trouva près de 500 francs enveloppés dans un mouchoir. Personne ne l'avait vu, il pouvait tout garder : mais deux hommes marchaient devant lui, et il pensa que cette somme devait leur appartenir. Il double le pas, il a la satisfaction de voir qu'il ne s'est pas trompé. Cet acte d'honnête désintéressement accompli, il continue son chemin et se rend chez le marchand. Ce jeune homme qui venait de rendre 500 francs, qu'il aurait pu si facilement s'approprier, n'a pas obtenu un crédit de 150 francs.

UN PÈRE. — Dans les premiers jours d'avril, une jeune femme vint présenter à l'hospice de l'Enfant-Jésus, rue de Sèvres, un enfant qu'elle annonça avoir trois ans et demi, et qui se trouvait dans un état de dépérissement affreux.

Il avait sur tout le corps des taches noirâtres et livides dont les médecins ne purent rendre compte d'une manière précise, et lorsqu'il expira, peu de jours après, ils attribuèrent sa mort à une double pneumonie.

Cependant il y avait dans cette mort si prompte et surtout dans l'état maladif de cette chétive créature quelque chose qui ne leur semblait pas naturel, et ils crurent devoir adresser un rapport de leurs observations à l'autorité judiciaire, afin de provoquer une enquête.

M. le juge d'instruction délégua, d'après cet avis, un commissaire de police, qui se transporta au domicile de la fille Hermerel, mère de l'enfant. Celle-ci vivait en concubinage avec un nommé P.... ; et les renseignements que le commissaire prit sur eux n'eurent rien de défavorable.

Malgré les résultats de cette première enquête, nouvelle commission fut donnée à M. Pascalis, commissaire du quartier du Marché St-Jean. De nouveaux indices furent recueillis, qui déterminèrent l'arrestation de la fille Hermerel.

P... a eu de la fille Hermerel un premier enfant, que dès sa naissance il prit en aversion. Comme il reculait devant un crime, il aurait imaginé alors un affreux et nouveau genre de supplice.

Les dépositions des voisins et les déclarations de la fille Hermerel sembleraient élever de très fortes charges contre P...

Il plaçait l'enfant dans un fauteuil, au dos duquel il l'attachait de manière à comprimer ses mouvements, puis il le pinçait, en tordant les chairs, de manière à exciter par la douleur une commotion cérébrale d'autant plus violente, que le patient ne pouvait se débattre.

P..., enhardi par ce premier crime commis impunément, a essayé sur un second enfant le même genre de mort. C'est à son insu et contre sa volonté que la fille Hermerel aurait porté son enfant à l'hospice.

UN ESTOMAC EXIGEANT. — Le *Droit* raconte en ces termes la touchante aventure de Girardin : « Girardin n'a que douze ans, il est apprenti sculpteur ; il mordait assez à l'état, mais, malheureusement pour lui, il ne mordait guère autre chose, et son estomac exigeait une nourriture plus substantielle.

» Sa maîtresse, qui a des principes d'économie très arrêtés, lui donnait une portion de moineau-franc. De là des pleurs et des grincements de Girardin à beau crier ; « Messieurs, il est cru ! » messieurs, il est cru ! » on ne les conduit pas moins en prison, et de là à la police correctionnelle, où ils comparaissent aujourd'hui.

La mère de Girardin, qui le connaît, a soin de lui glisser au milieu de l'audience un respectable morceau de pain et trois œufs rouges.

Rendons justice à ce jeune ogre, il partage avec Henri comme celui-ci a partagé sa choucroute.

Et tous deux, mêlant leurs voix, répètent en chœur, en expliquant le vol du saucisson : « Il était crû ! il était crû ! »

Le tribunal, jugeant qu'ils ont agi sans discernement, ordonne que les deux prévenus seront rendus à leurs parents. »

LE TRAPPISTE ET LES ROSES. — Une jeune Anglaise, Mme Diana W..., fut visiter dernièrement avec son frère et son mari le monastère de la Trappe. On sait que les femmes ne sont pas admises dans l'intérieur de l'abbaye. Mais, comme Diana Vernon, son homonyme, Mme W... sait, à l'occasion, endosser les vêtements masculins qui lui vont à ravir. On passa donc tout en revue ; on s'amuse en visitant les cellules si calmes dans leur nudité. Puis le révérend père abbé fit à ses hôtes les honneurs de l'immense parc qui entoure l'abbaye, en offrant à leur admiration, avec un certain orgueil, ses superbes plans d'asperges et ses melons de primeur. Cependant, Mme Diana W... écoutait peu le vieillard, et ses yeux, où se peignait un vif sentiment de convoitise, se portaient sur un admirable massif de rosiers en pleine floraison. Les roses produisaient sur elle l'effet des armes sur Achille à Scyros. Avant de congédier ses hôtes, le digne vieillard, qui a conservé dans sa retraite le coup-d'œil si fin qui le distinguait dans le monde, cueillit un superbe bouquet de roses, et l'offrant à Mme Diana W... : Ces roses, lui dit-il avec un sourire empreint d'une malicieuse bonhomie, ces roses étaient, comme nous, destinées à vivre et à mourir dans la solitude. Dieu en a décidé autrement en envoyant une de leurs sœurs les visiter. Que son saint nom soit béni !

PENSÉE D'UN MARIN. — Le vrai bonheur sur la terre est d'être sur mer.

UTILITÉ DES FAUSSAIRES. — L'année dernière, le gouvernement hollandais avait demandé l'émission d'un papier-monnaie. Les états-généraux avaient accordé cette demande. L'émission devait avoir lieu au 1er janvier 1846 ; les bons Hollandais sont tout à l'heure arrivés au 15 mars et leur papier-monnaie n'arrive point ; ils ne voient rien venir.

On conte qu'au moment où la ministre Van-Hall allait ouvrir sa main à ces petits carrés de papier en leur disant : « Allez mes petits ! » et en ajoutant spirituellement : « Et revenez ! » un étranger se présenta. Il examine le papier, le tourne et le retourne, le met au jour et en tâte l'épaisseur.

— Vous ne pouvez émettre un papier si facile à contrefaire. Si vous doutez, donnez-moi deux jours et confiez-moi un de ces chiffons ; dans deux jours, je vous apporte le pareil, et vous ne saurez reconnaître l'original.

On accepta la proposition, après, toutefois, avoir fait déposer le montant du billet à ce monsieur, qui n'inspirait pas une grande confiance. Au jour dit le monsieur revint. Il avait deux billets à la main. On eût beau les confronter, comme il l'avait promis, on n'y put rien reconnaître. Alors, il a fallu détruire la planche et recommencer sur nouveaux frais.

Quant au mot de l'énigme, le voici : le monsieur, qui est un négociant fort recommandable de La Haye, se trouve avoir le plus grand intérêt à reculer l'époque de l'émission promise. Un Français, forçat libéré, autrefois condamné comme faussaire, lui a proposé ses services ; il les a acceptés. M. Van-Hall n'a, néanmoins, point congédié le négociant recommandable sans le prier de revenir pour essayer la contrefaçon sur le nouveau papier qu'il prépare. Lors qu'il sera parvenu à trouver un papier tel que l'autre ne pourra le contrefaire, le ministre remettra le papier-monnaie promis aux bons Hollandais, qui pourront bien attendre quelque temps encore.

LES AMOURS CIVILISÉES. — La ville de Saint-Dié est vivement émue par la nouvelle d'un crime horrible, dont toutes les circonstances cependant ne sont pas encore authentiquement constatées. Une fille du hameau de Robachet, employée à une tuilerie, se trouvant enceinte, aurait cherché à se soustraire au déshonneur, en jetant dans le fourneau de l'usine,

Séance publique annuelle de l'Académie des sciences.

BIOGRAPHIE DE MONGE PAR M. ARAGO.

Certes, personne ne pouvait espérer, comme l'a fort bien dit l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, que dans la biographie d'un mathématicien, il ne serait point question de mathématiques. Or, les mathématiques ne sont-elles pas de toutes les sciences les moins sympathiques aux masses? Les mathématiques, ce grand mot suffit ordinairement pour disperser, comme par enchantement, la plupart des réunions parisiennes. Femmes et hommes du monde, artistes, poètes, littérateurs se pressent pourtant dans l'étroite enceinte de l'Institut. Pendant trois heures entières, cette foule compacte de tout ce que Paris renferme de plus distingué par le rang, par la fortune et par l'éducation, ne se lasse pas d'entendre raconter comment un homme a su pénétrer au fond des abîmes d'abstraction de l'analyse transcendante ; elle suit avec anxiété l'histoire de ses efforts et de ses succès, et elle applaudit avec enthousiasme lorsqu'elle voit ce géant apporter au monde une science toute faite, la **GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE**, science inconnue certainement à la majorité de l'auditoire. Ce qu'il y a de plus étonnant encore dans ce phénomène étrange, c'est qu'il s'explique par deux mots : Arago parlait !

Nous ne saurions faire comprendre la puissance pleine de charme de cet illustre orateur, son éloquence entraînante, la fascination qu'il exerce. Personne ne sait aussi bien que lui rendre accessibles à tous les mystères les plus ardus des sciences ; personne ne sait mieux amuser et instruire, *placere docendo*. Comme il profite avec bonheur de toutes les occasions pour s'attirer la bienveillance de son auditoire. A-t-il à dire que Monge proscrit a été recueilli par une femme, il se hâte d'ajouter : « Les femmes ont toujours mis plus d'empressement que les hommes à cacher et à sauver les proscrits ; je ne sais si cette remarque est nouvelle, mais une bonne moitié de ceux qui m'écoutent ne me saura point mauvais gré de l'avoir faite. » Et toutes les femmes et tous les hommes d'applaudir. Les anecdotes, les allusions, les récits les plus charmants et les plus dramatiques se succèdent tour à tour, et quand M. Arago a fini de parler, on l'écoute encore, on est plein d'admiration (ce n'est pas assez), de vénération pour l'homme dont il a dit l'histoire. Certes, nul orateur n'atteignit mieux son but. « Je veux vous communiquer la vénération que j'avais pour Monge, » avait-il commencé par dire ; l'assemblée se dispersa en vénérant Monge, comme si elle avait vécu avec M. Arago dans son intimité.

Gaspard Monge naquit à Beaune en 1746. Son père, marchand ambulant, qui avait commencé par s'en aller aiguiser les couteaux par les rues de la ville (son illustre fils, ministre et académicien, se faisait gloire de le dire), avait acquis une certaine aisance, qu'il employa tout entière à donner à ses trois fils une éducation soignée. L'aîné, Gaspard, fut élevé chez les Oratoriens ; il se distingua dès ses débuts par son zèle et son intelligence ; il remporta toujours les premiers prix de sa classe ; à quatorze ans il avait construit une pompe à incendie remarquable ; à seize ans il avait levé un plan de sa ville natale, travail d'une difficulté extrême pour cette époque, vu surtout l'absence d'instruments et de méthodes, que le jeune homme fut obligé d'inventer. Les pères de l'Oratoire, qui avaient compris combien il serait important d'attacher à leur ordre un jeune homme d'une si grande espérance, l'avaient nommé à seize ans professeur de physique, et l'engageaient vivement à prendre la robe monastique. Il allait entrer dans les ordres, lorsqu'il reçut une lettre de son père, de Jacques Monge. Le marchand, à qui les révérends pères faisaient des offres magnifiques, n'avait point effacé en lui l'homme de bien ; il écrivit à son fils ces lignes pleines de simplicité : « Il ne faut prendre que l'état pour lequel on s'est préparé. Tes études littéraires ne sont point assez fortes ; tu t'es trop adonné aux sciences exactes pour devenir père oratorien. » A quelque temps de là Gaspard Monge, d'après les conseils empressés d'un officier supérieur du génie, partait pour l'école de Mézières.

Il y avait alors dans cette école vingt élèves qui se renouvelaient chaque année par moitié. Pour y entrer, il fallait que le jeune aspirant apportât la preuve que son père avait vécu noblement, c'est-à-dire n'a-

---

qui leur ressemble, une répulsion profonde à laquelle nous avons donné le plus libre essor que nous avons pu, et, de ce côté là, nous sommes bien forcé de reconnaître qu'il existe réellement une *certaine affinité caractérielle* entre l'ellébore et nous. Mais sans la force, qu'est le désir, hélas ! le vouloir sans les actes ! Nous n'en remercions pas moins l'*Epoque* du fond de notre cœur pour son intention d'analogie obligeante, regrettant sincèrement que certaines circonstances fâcheuses s'opposent à ce que nous lui adressions, en retour de son galant hommage, l'analogie de l'artichaut, conformément à l'adage populaire : que les petits cadeaux entretiennent l'amitié.

Nous ne connaissons pas le journal intitulé la *Critique*, et nous n'en sommes pas fâché, d'après l'échantillon du style ci-après, que nous avons besoin de faire goûter à nos lecteurs pour leur donner une idée des désordres intellectuels que peuvent engendrer le mépris de la grammaire et le dévergondage de l'adulation.

En répondant dernièrement aux catholiques et aux protestants qui l'accusaient d'impiété, pour avoir vu dans Fourier l'interprétateur social de la parole du Christ, la *Démocratie pacifique* annonça qu'elle attendait les juifs de pied ferme, dans le cas où ces derniers voudraient l'attaquer à leur tour. Or, voici ce que nous lisons dans le journal la *Critique* qui se moque fort de Fourier, mais qui s'agenouille devant un autre *grand homme calomnié, un autre génie méconnu*, devant M. le baron de Rothschild :

« Il serait difficile de trouver dans les journaux d'outre-Manche et d'Amérique, ces ébats par les excentricités dont ils se font les publicateurs, des excentricités d'une bouffonnerie plus *stupide* que celles que MM. les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* donnent quotidiennement en pâture à leurs abonnés, ce qui ne fait guère leur éloge puisqu'ils s'en contentent. Un de ces jours, par exemple les grands et les petits phalanstériens ont été initiés aux passions jusqu'ici inconnues de la vigne, qui, toute bavarde que les disciples de Fourier la dépeignent, a pourtant depuis ce bon Noé jusqu'à nous, su dissimuler ses *passionnelles* et incestueuses *attractions*. Qui s'en serait douté ! la vigne est le rudiment des vertus du fouriérisme. Elle est si vicieuse ! Oui, la vigne est tout ce qu'il y a de plus phalanstérien ; lisez et jugez les oracles de la rue de Seine ; dites ensuite si aucun autre journal oserait consigner dans la partie *sérieuse* de sa rédaction des absurdités de cette force. » (Suit un passage d'un de nos derniers feuilletons sur la vigne.)

Les excentricités de ce morceau tiré, non de la partie *sérieuse* de la *Démocratie pacifique*, mais de son feuilleton, eussent sans doute moins scandalisé la feuille juive, si l'auteur de cette *stupide bouffonnerie* ne s'était rendu coupable de bouffonneries bien autrement *stupides* encore dans une histoire de la *Féodalité financière*, où *les Juifs rois de l'époque* sont appréciés sous un tout autre point de vue que celui sous lequel le *roi des juifs* a été examiné dans les lignes suivantes, que le journal scandalisé par l'analogie de la vigne, consacre à la justification de ce pauvre M. de Rothschild, qui n'a guère gagné que 150 millions dans les affaires de chemin de fer, à ce qu'on dit.

. . . .

« Les concessions directes de chemins de fer ne peuvent être faites qu'à des compagnies puissantes ; cette puissance, qui prend sa source dans l'appui de fortes maisons de banque, devant prudemment se placer sous la protection du roi de la finance, M. de Rothschild devient naturellement le drapeau sur lequel il faut faire pleuvoir la mitraille des obus de la presse et de la tribune.

» M. de Rothschild ne fût-il pour rien dans une concession, que l'opposition et ses tirailleurs diraient qu'il en est le dictateur, et l'accableraient de traits qui, à la vérité, vont s'émousser sur la cuirasse dont le bon sens a couvert son amour-propre.

» Nous n'avons point à défendre M. de Rothschild contre les attaques auxquelles il est en butte, d'autres raison que l'équité, d'autres intérêts que l'accomplissement du devoir que nous imposent la bonne foi et la loyauté en toutes choses.

» Personne n'est donc en de meilleures conditions que nous pour guerroyer les agressions dont il est le point de mire.

» M. de Rothschild, venant en France avec une lettre de recommandation écrite par un cardinal romain — chose assez remarquable — à une des plus nobles et des plus dignes familles de la noblesse qui prend ses quartiers dans les premiers âges de la monarchie française, était peu riche ; il s'est acquis une fortune colossale. Mais comme on n'arrive pas à la *suprême puissance* que donne une position pareille sans être doué d'un esprit supérieur, et que le grand homme en tout genre est un objet incommode pour la vanité des médiocrités que le génie réduit au désespoir, on comprend que leur jalousie essaie de se venger par des calomnies, des sarcasmes.

» Si on doit s'étonner de quelque chose, c'est que les succès financiers de M. de Rothschild n'aient pas remué plus de passions, excité plus d'animosités, car à l'humiliation des vanités auxquelles il a refusé de tendre la main, se trouvent groupés les intérêts dont sa prospérité inouïe a peut-être bridé l'essor ; les intérêts blessés ont la rancune du moine ; de quoi ne sont-ils pas blessés lorsque l'ambition déchue apporte le contingent de son ressentiment profond, dans le champ clos où la vengeance peut trouver un prétexte !

» Des philosophes ont dit que le *grand homme* doit surtout désirer les suffrages du genre humain futur, en d'autres termes, d'être inscrit sur les tables de l'histoire du monde. Eh bien ! M. de Rothschild jouit d'une position préférable à la position du monarque le plus entouré de l'affection du peuple : *ses jours ne sont point menacés par la rage aveugle d'un assassin*. Il est certain, en outre, que la célébrité de son nom retentira dans les siècles pour lesquels les erreurs et les passions de celui-ci seront considérés comme une science mythologique. On pourrait donc dire que ce roi de la finance *est doublement un grand homme*, mais nous laissons à d'autres le soin de devancer la justice du temps. »

Nous ne pouvons laisser à d'autres le soin de signaler à la reconnaissance de la dynastie Rothschild un hommage aussi brûlant et aussi désintéressé de fidélité et d'amour. *Suprême puissance ! deux fois grand homme*, à quand le Dieu, messieurs les thuriféraires du veau d'or?

A. TOUSSENEL.

P. S. Définition inédite de l'Italie, par un homme d'esprit qui en arrive : *L'Italie est un pays où les puces prennent toujours et les sangsues jamais !*

ne l'avait pas compris; il savait à partir de quel moment cet élève avait cessé de le suivre. A la fin de la leçon il allait le trouver aussitôt, et lui disait seulement : « Je reprends, mon ami, du point où j'ai commencé à être inintelligible. » «D'ailleurs, a ajouté M. Arago, de même que le coloris du peintre fait pardonner les défauts du dessin, de même l'âme fait oublier le visage. *Les questions de laideur et de beauté sont des questions de trois semaines.*»

Monge avait surtout l'âme honnête, les sentiments purs et élevés ; il ne pouvait supporter qu'on soutînt devant lui des thèses contraires à la droiture. Il ne craignait jamais de rompre en visière pour défendre les honnêtes gens, dût-il en résulter un duel. Un soir, dans un salon, un homme parlait d'une jeune veuve que Monge ne connaissait pas. Cet homme, dont les hommages avaient été refusés par la jeune femme, se vantait tout haut de s'être bien vengé en lui faisant manquer plusieurs mariages au moyen de certaines historiettes qu'il avait colportées sur son compte. A ces mots indignes, Monge fend la foule des oisifs empressés autour du calomniateur. « Est-il bien vrai, lui dit il, j'ai besoin de l'entendre encore, que vous ayez cherché à nuire à une faible femme en racontant sur son compte des anecdotes que vous saviez fausses? » Sur la réponse affirmative qui lui est faite: « Vous êtes un infâme! » s'écrie-t-il, et un soufflet énergiquement appliqué accompagne l'apostrophe. A quelque temps de là, Monge rencontra la jeune femme, l'aima comme par un éclair, et demanda sa main. Aux premières hésitations, aux objections qui furent faites sur son manque de fortune, il répondit : « Les sciences y pourvoiront. » On voit qu'il avait déjà une naïve confiance dans sa destinée. En 1777, il épousa la veuve calomniée, qui n'apprit que plus tard qu'elle était la femme de son défenseur.

En 1780, Monge fut nommé professeur d'hydrographie au Louvre ; en 1783, il entra à l'Académie des sciences. Ses travaux sur les lignes de courbure, sur plusieurs questions de mécanique, de chimie et de physique, avaient fondé sa réputation sur des bases inébranlables. Il devint bientôt après examinateur de la marine.

Lorsque la tourmente révolutionnaire eut commencé à agiter la France, Condorcet fut appelé au ministère de la marine, il ne voulut point accepter ces hautes fonctions et désigna comme digne de les remplir Monge, son confrère. Exemple rare de modestie et d'amitié donné par un savant!

Monge, en s'installant à l'hôtel du ministère de la marine, fut tout d'abord étonné de la grandeur des appartements, du nombre des chambres qu'il avait à sa disposition. Après avoir choisi ce qu'il jugeait nécessaire pour lui et pour sa famille (et ses besoins étaient bien modestes), il décida que les autres pièces de son appartement seraient employées à loger indistinctement tous les officiers de la marine qui viendraient à Paris. On ne dit pas que cet exemple ait été suivi par aucun des successeurs de l'illustre savant.

Pendant toute la durée de son ministère, Monge s'attacha surtout à faire du bien, à empêcher autant qu'il put, l'émigration des hommes qu'il croyait utiles à la France, à augmenter nos ressources navales, mais il fut bientôt forcé de renoncer à son œuvre. Il sortit du ministère comme il y était entré, sans regret comme sans joie. M. Arago a entre les mains une page de calculs analytiques compliqués qu'il exécuta ce jour-là. « Monge tint une conduite bien différente, n'a pu s'empêcher d'ajouter l'illustre astronome, se rappelant pour un moment qu'il était député, de celle des ministres déchus ou même démissionnaires de l'époque actuelle. »

[illegible] en un an, dans cette seule ville, [illegible] voilà ce que firent Monge et Berthollet. En ce temps-là Monge courait toute la journée pour surveiller le travail de ses fonderies, comme il disait, et en rentrant chez lui il dînait avec un morceau de pain sec. Le matin, dès quatre heures, il partait encore avec un morceau de pain sec sous le bras pour son déjeuner. Un jour, Mme Monge voulut joindre du fromage à ce pain quotidien : « Vous allez, s'écria-t-il, me mettre là une méchante affaire sur les bras. Dernièrement, j'ai été un peu gourmand, et j'ai entendu dire autour de moi : Monge commence à ne pas se gêner, il mange des radis. »

Dès ce moment, Monge et Berthollet se prirent d'une amitié qui ne finit qu'avec leur vie. Ils travaillaient ensemble à sauver leur patrie et à faire avancer les sciences, et ils ne songeaient ni à l'ingratitude des hommes ni aux terribles évènements qui se passaient autour d'eux. Un jour, il arriva qu'ils furent dénoncés ; le portier de la maison qu'habitait Monge s'était chargé de ce soin. C'était après le 9 thermidor ; Monge était accusé d'être partisan de la loi agraire, et contre lui s'éleva une trame odieuse dont il manqua d'être victime. Quand Mme Monge, toute en pleurs, accourut l'annoncer à Berthollet, tranquillement assis aux Tuileries, celui-ci répondit : « Je sais cela, dans huit jours nous serons guillotinés ; mais j'aurai fini de trouver l'affinage du fer. » Mme Monge, le soir, sauta au cou de son mari, rentrant de ses visites dans les fonderies et lui annonça la fatale nouvelle : « Je ne m'occupe pas de cela, répondit-il tranquillement, mes fonderies marchent bien. » Sublime temps! sublimes hommes!

(*La fin à demain.*)

BARRAL.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. à Toulon. — Reçu les 62. Merci. — Toutes vos communications sont lues et étudiées avec un vif plaisir et un profond intérêt.

MM. B. D. et T. à Montpellier — Reçu les 3,4. — Le compte détaillé vous sera envoyé sous quelques jours. — L'ab. de la G. L. renouvelé en C. B. D., du 1er avril au 30 juin, sur son avis.

M. M. à Strasbourg. — Reçu les 50. — Nous vous envoyons deux ouvrages pour le surplus de l'ab.

M. E. à Lausanne. — Le *Nouvelliste vaudois* nous manque depuis longtemps; à quoi cela tient-il? Envoyez-nous s. v. p. l'Almanach national du canton de Vaud.

M. C. à Oran. — Nous savons bien que les maîtres sont autant que les ouvriers intéressés à l'organisation du travail. — Dans le jeu de bascule de l'offre et de la demande, il doit arriver parfois que le travail fait la loi au capital. — Merci des détails sur l'U. A. — Nous vous écrirons. — Nous vous avions bien jugé.

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 12 mai. — Foin 1re 52 à 56; 2e 47 à 50 ; 3e 40 à 45. — Luzerne, 1e 51 à 00, 2e 46 à 00. — Paille de blé, 1re 29 à 31 ; 2e 27 à 28; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 31 à 00. — Regain, 49 à 00; 45 à 00.

Marché Saint-Antoine, 12 mai. — Foin, 1re 54 à 56 ; 2e 50 à 52; 3e 44 à 47. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 45 à 48; 3e 00 à 00. — Regain, 40 à 00. — Trèfle, 00. — Paille de blé 1re 00 à 30, 2e 00 à 28; 3e 00 à 26. — Paille de seigle, 2e 00 à 30. — Paille d'avoine, 1re, 00 à 00, 3e, 32 à 33.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 12 mai. — Veaux amenés 475, vendus 475 à 1,80-1,50-1,40. — Vaches grasses amenées 112, vendues 76 1,14-0,96-0,80. — Vaches laitières amenées 90, vendues 49 de 210 à 580. Taureaux am. 1, vend. 1, 250. — Porcs am. 00, vend. 00 à 0, 0-0,00-0,00.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Zinc V. M.	[illegible]
HAITI........	» »	AUTRICHE........	» »	Lin Maber.	720 »

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

MARCHANDISES — HUILE de colza disponible, 74.00 à 00,00 ; courant du mois, 76,50 à 76,00 ; juin et août, 77,00 à 00,00 ; 4 dern., 80,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 ; lin, 00,00 ; cameline, 00,00 à 00,0 . — Sans expéditions

ESPRIT 3/6. — Disponible et courant du mois, mai et juin, 124,00; juillet et août, 126,00 à 00,00 ; quatre dern., 00,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 89,50 à 90,00 les 100 kil.

L'un des gérants : V CONSIDERANT

M. Mignet publie une deuxième édition considérablement augmentée de son curieux volume intitulé : *Antonio Perez et Philippe II.* « En le publiant de nouveau, dit-il, avec d'utiles changements et quelques développements nécessaires, je me suis efforcé de le rendre tout à fait digne de l'accueil favorable qu'il a déjà reçu. On y trouvera expliquée d'une manière encore plus certaine, l'histoire des longs et terribles démêlés de Perez avec Philippe II. » — Depuis la première édition de cet ouvrage, des matériaux importants ont été mis à la disposition de M. Mignet ; ils ont servi surtout à présenter avec des développements plus étendus l'exposé de la situation des Pays-Bas au moment où don Juan y fut envoyé comme gouverneur. M. Mignet a montré quelle avait été à l'égard de ces provinces la politique de Philippe II. L'histoire de l'insurrection des Pays-Bas sert à expliquer la conduite et les desseins de don Juan, et ce récit ne s'écarte pas du sujet, puisque les affaires de Flandre ont été le prétexte du meurtre d'Escovedo, et la cause première des infortunes de Perez. On promet un succès encore plus considérable à ce livre, qui en a déjà obtenu un si rapide et si universel, qui a été traduit aussitôt après son apparition en espagnol, en allemand et en anglais, et qui manquait depuis plusieurs mois dans le commerce de la librairie.

— Les personnes qui sont affectées de maladies nerveuses, et celles qui souffrent par suite de maladies anciennes ou nouvelles des voies digestives, peuvent avec toute confiance avoir recours à l'ouvrage du docteur BEAUCHET de SAUNOIS (5e édit.); elles y trouveront un guide sûr, des conseils excellents et de curieuses révélations sur les causes et la nature de toutes les maladies.

Spectacles du 13 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. — 1er acte du Serment. Concert. Paquita.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Le Manteau. Une Nuit au Louvre. Famille Poisson.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE — Richard. Domino noir.
7 h. 1/2 ODÉON. — Touristes. Plaideur. Voyage interrompu.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Gentil-Jobard. Un homme grave. Roman.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

... nous le trouvons aujourd'hui porté sur le terrain de l'Algérie.

Toutes ces discussions ne sont pas des dangers pour le ministère, mais ce sont des désagréments et des humiliations. Ce ne sont pas des dangers, car un cabinet qui n'a pas été renversé par la question de l'indemnité-Pritchard ne saurait tomber à la fin d'une session et d'une législature sur une question de crédits supplémentaires; le parti de la majorité est trop bien pris. Il n'y a pas en ce moment de portefeuille disponible.

Mais s'il est vrai que les adversaires du cabinet ne puissent promettre aucun succès prochain à leur ambition personnelle, leur parole n'en est pas moins utile pour éclairer le pays, pour lui démontrer l'impuissance de ses gouvernants. Il est seulement à regretter que cette parole des opposants soit exclusivement négative, qu'elle accuse la stérilité ministérielle, sans jamais formuler de plan, sans présenter un système nouveau ni même aucune idée organique nette et précise.

S'agit-il de l'Algérie? La France a deux choses à faire dans cette contrée: maintenir la paix et la sécurité dans ses possessions, y établir une colonisation puissante. Quant à la sécurité, on ne l'obtiendra jamais, ou du moins on ne pourra jamais la rendre durable tant que nos possessions d'Afrique, encombrées d'infanterie, seront à peu près dénuées de cavalerie; tant que l'émir, notre infatigable ennemi, trouvera dans le Maroc une retraite assurée. Malgré la victoire d'Isly, malgré le bombardement de Tanger et de Mogador, Abd-el-Kader a conservé dans le Maroc son quartier général et le dépôt de son armée. C'est là qu'il s'approvisionne et qu'il recrute ses troupes. Après la sanglante affaire de Sidi-Brahim, c'est à Fez, chez notre soi-disant allié Abder-Rhamen que l'émir a envoyé les têtes françaises, coupées sur le champ de bataille et embaumées par les propres mains de nos soldats. La puissance marocaine se rit de nous, parce que nous n'avons pas su profiter de nos victoires, parce que nous n'avons pas su dicter la loi à des barbares et que l'influence anglaise a paralysé nos armes et notre diplomatie.

C'est à Londres qu'il faut battre Abd-el-Kader, ou du moins pour être les maîtres en Afrique nous devons nous y montrer indépendants de la politique britannique. Sachons nous créer des alliés sur le continent, tendons les mains à l'Allemagne; que l'Europe centrale confédérée oppose enfin un contre-poids à ces prétentions anglaises, en face desquelles la politique de M. Guizot a constamment échoué comme la politique de M. Thiers.

S'affranchir de l'influence anglaise en adoptant une politique nouvelle à l'égard des Européens continentaux, telle est la première condition de notre sécurité en Algérie. La préférence méritée par tel ou tel système de tactique est une considération secondaire en présence de cette grande nécessité.

Pour coloniser l'Algérie puissamment et d'une manière productive, il importe de faire comprendre aux nationaux comme aux indigènes que la France ne fait pas la guerre pour la guerre, qu'elle se borne à repousser et à prévenir les agressions qui pourraient interrompre son travail civilisateur. Il faut protéger, encourager, honorer la population civile de la colonie, ménager les tribus qui ne se montrent pas hostiles et les provoquer à nouer avec nous des relations commerciales; il faut défricher, assainir, multiplier les voies de communication, lancer au milieu des tribus le chemin de fer qui vaut mieux que des légions de tirailleurs pour éclairer la marche de la civilisation et pour assurer ses conquêtes; il faut enfin organiser des communes-modèles, des établissements agricoles et industriels à la fois, où le travailleur soit associé aux bénéfices et où la coopération des Arabes, de leurs enfants surtout, puisse être admise progressivement et avec réserve.

Le gouvernement ne met en pratique aucune de ces idées, et l'opposition ne lui en signale jamais qu'une faible partie; toute discussion sur l'Algérie est à la chambre une série de récriminations et une accumulation de lieux communs. Tel a été le début de la séance d'aujourd'hui. M. Guizot a pris la parole plusieurs fois pour donner sur le voyage récent d'un ambassadeur marocain des explications peu instructives. M. Billault a prononcé, selon son usage, un discours bien étudié, mais dont le point de départ ne nous a paru ni assez élevé ni assez large. M. Mauguin, qui possède une des intelligences les plus nettes de l'assemblée, a très bien dénoncé l'influence de l'Angleterre dans la question marocaine, mais sans indiquer par quels moyens nous pourrions contraindre l'Angleterre à respecter notre liberté d'action. Pour être juste envers M. Mauguin, il faut ajouter que la chambre a souffert impatiemment son discours instructif et substantiel, et que les cris : aux voix! ne lui ont pas permis d'exprimer toute sa pensée.

La Chambre voulait entendre M. Thiers, qui, par un discours plein d'intérêt, s'est efforcé d'éveiller la sollicitude du gouvernement en faveur de la population montévidéenne. Il a demandé qu'on prît des mesures décisives pour débloquer Montévidéo, et a critiqué le système de guerre adopté par la France et l'Angleterre contre Rosas. Nous applaudirions sans réserve à M. Thiers, s'il n'avait lancé hors de propos des sarcasmes peu intelligents contre l'expédition de Madagascar, et s'il n'avait trahi à la fin de son discours son hostilité habituelle contre l'expansion maritime de la France.

La présence de M. Thiers à la tribune appelle inévitablement M. Guizot. Nous avons vu la lutte la plus vive s'engager aujourd'hui entre ces concurrents éternels. Il est resté démontré que dans la question de la Plata comme dans toutes les autres M. Guizot, voulant ...

A cette discussion sérieuse s'est mêlé un incident des plus comiques; par trois fois M. de Mackau, voyant qu'il s'agissait de faits maritimes, de faits qu'il considère comme étant de sa compétence, s'est levé pour répondre à M. Thiers; par trois fois, un coup d'œil de M. Guizot a cloué sur son banc le présomptueux amiral.

C'est à la quatrième tentative seulement que M. le ministre de la marine a obtenu la permission de parler.

Après l'avoir entendu, nous comprenons pourquoi M. Guizot l'engageait si fortement à se taire. M. de Mackau a parlé une langue marine, exclusivement à son usage; il a dit, par exemple, que Rosas *exerçait en Europe une grande situation*, et il a presque entièrement dévoilé la secrète pensée ministérielle, qui est d'amuser l'opposition par des marches et des contremarches, par des évolutions maritimes brillantes, mais inutiles, jusqu'à ce que Montévidéo soit au pouvoir du lieutenant de Rosas.

Après l'école faite par M. le ministre de la marine, la discussion s'est ranimée entre M. Guizot et M. Thiers; elle est devenue si vive, que nous avons entendu les deux pivots de la politique contemporaine échanger les aménités suivantes :

M. GUIZOT à *M. Thiers*. — Ma conviction est aussi profonde que la vôtre.

M. THIERS. — On n'a pas le droit de parler de sa conviction avec orgueil quand on en a changé tant de fois.

M. GUIZOT. — J'ai dit que ma conviction était aussi profonde que la vôtre, vous appelez cela de l'orgueil, je trouve que cela n'en est pas.

Le public donne raison à M. le ministre des affaires étrangères; il trouve que la conviction de M. Guizot vaut bien la conviction de M. Thiers, mais il n'estime pas très haut ces deux convictions réunies.

Nous n'insisterons pas sur l'étrange intervention de M. Darblay, déclarant qu'il s'était entendu avec son honorable ami M. Thiers, pour entraver par tous les moyens l'expédition de Madagascar, et qu'il croyait, en cette circonstance, avoir bien mérité de la patrie.

L'opinion s'éclaire chaque jour davantage, relativement à nos droits sur Madagascar, aux avantages que présenterait l'occupation de cette contrée, et l'on s'étonnait généralement, aujourd'hui, de la persistance avec laquelle M. Thiers et *sa garde consulaire* combattaient tout projet de coloniser cette île au lieu de se borner à traiter la question montévidéenne.

La chambre donnant raison, comme toujours, au ministère, a décidé, à la majorité de 198 voix contre 105, qu'il ne serait pas envoyé de nouvelles forces sur les rives de la Plata.

Candidatures parlementaires.

La chambre élective touche au terme de ses travaux. La dissolution est résolue, et probablement fixée à une époque peu éloignée. Les électeurs vont être appelés à renouveler la représentation nationale.

Les amis de la cause sociétaire ne doivent pas assister d'un œil indifférent aux scènes variées que l'agitation politique promet à leur curiosité. Nous devons au contraire intervenir partout, et prendre parti en accueillant ou repoussant les candidats avec une énergie qui se mesure à leurs sympathies ou leur hostilité envers nos doctrines.

Ceci n'est pas un programme politique, ni même un plan de bataille : le moment des élections ne nous semble pas encore assez rapproché pour de telles manifestations. Nous voulons seulement indiquer notre règle de conduite envers diverses candidatures électorales qui commencent à se produire.

La circulaire que M. le général Subervie vient d'adresser aux électeurs de Nogent-le-Rotrou est de nature à mériter nos éloges. Elle se caractérise par une déclaration sur l'organisation du travail qui lui donne à nos yeux un grand prix. C'est un premier témoignage de l'invasion des idées sociales dans le domaine politique, et nous espérons bien en compter beaucoup de pareils dans les programmes des candidats.

Nous reproduisons en grande partie cette circulaire.

... Bientôt la députation n'a plus été considérée que comme un marchepied sur lequel toutes les ambitions se sont élevées pour parvenir aux honneurs et à la fortune. Les intérêts généraux ont été sacrifiés aux intérêts privés; aussi avons-nous vu des hommes arriver d'emblée aux positions les plus élevées dans toutes les parties de l'administration, uniquement parce qu'ils étaient députés. D'autres sont également parvenus, tout d'un coup, à de hautes fonctions pour l'exercice desquelles ils n'avaient aucune connaissance. L'opinion publique s'est émue de ces faveurs scandaleuses, et la presse a proclamé que les emplois publics étaient l'apanage des députés et de leurs familles.

En présence de cette démoralisation, au milieu de l'agitation des partis qui se disputent le pouvoir, j'ai toujours conservé mon indépendance. J'ai rempli mes devoirs en homme de conscience. Je crois avoir justifié la confiance que vous m'avez accordée en m'éloignant de toutes les intrigues. Libre de toute ambition, fidèle au mandat que j'ai reçu de vous, jaloux de conserver l'estime publique, je n'ai jamais eu en vue que les intérêts du pays. Tous mes discours, tous mes votes ont été affranchis de toute considération personnelle. Si vous m'honorez encore de vos suffrages, ma conduite sera la même. Elle ne saurait changer en approchant du terme de la vie.

J'aime la liberté par dessus toutes choses. Je la veux pour tous sans distinction, sans réserve; mais je veux une liberté sage, limitée par des lois qui sont la règle de toutes les sociétés. Je suivrai constamment la marche du progrès dû à notre civilisation. J'accepterai les réformes que je croirai utiles au bonheur de la nation. Les réformes sociales sont l'œuvre du temps, des lumières et de la sagesse des peuples. Les réformes matérielles sont celles qui doivent occuper sans cesse les esprits, parce qu'elles intéressent les classes qui sont en souffrance. Elles seront la garantie ...

Je voudrais une réforme postale qui, en diminuant la taxe sur les lettres, rendît les communications plus faciles.

Je voudrais une organisation nouvelle de la perception des impôts indirects dont le système rigoureux est devenu une persécution pour toutes les populations.

Je voudrais une répartition plus juste, plus exacte du contingent du recrutement.

Je voudrais enfin qu'une sage organisation du travail améliorât le sort des classes laborieuses et fît disparaître la mendicité qui afflige l'humanité.

Toutes ces réformes indiquent le besoin d'un système économique qui ramène l'ordre dans les finances, et qui arrête les dépenses qui pèsent sur les contribuables.

Voilà, messieurs, quel sera l'objet de mes constantes sollicitudes si je suis encore appelé à faire partie de la nouvelle législature.

Je ne chercherai point à capter les esprits, ni à les séduire par de fausses promesses. Je n'ai jamais trompé personne. Ma vie est une vie de vérité; je puis la présenter tout entière à mes amis comme à mes ennemis.

Nous ne pouvons accorder les mêmes éloges à la lettre que M. Feuilhade-Chauvin, conseiller à la cour de cassation, adresse aux électeurs de Libourne. Elle se renferme tout entière dans les banalités du genre; défaut d'honnêteté et de moralité dans le pouvoir, indépendance et désintéressement dans le député, fidèle observation des lois, vif sentiment de l'honneur national, réduction de l'impôt, appui des plaintes de l'agriculture ou du commerce (suivant que le pays est agricole ou commercial) progrès modéré, réformes prudentes, toutes les libertés sauf contrôle et mesure, mélange à dose convenable de l'esprit de conservation et de l'esprit d'opposition, etc., etc., pas un mot qui touche aux idées nouvelles.

M. Feuilhade-Chauvin assure que la députation n'est pas pour lui une affaire d'ambition ni de calcul personnel. Il eût été juste d'ajouter que si la députation ne lui sert pas de marche-pied, du moins elle ne l'empêchait pas de marcher, et d'un pas assez rapide. Les avancements successifs de M. Feuilhade-Chauvin sont pour le moins aussi présents à la mémoire de la chambre que ses récentes manifestations contre les faveurs corruptrices du pouvoir.

L'Autriche démasquée par la Prusse.

Nous parlions dernièrement du désaccord que la question polonaise a jeté entre les journaux de la Prusse et ceux de l'Autriche. De nouveaux et très curieux renseignements à ce sujet, que nous trouvons aujourd'hui dans une lettre adressée à la *Gazette de Breslau*, achèveront de prouver la déloyauté et la mauvaise foi de la *Gazette d'Augsbourg*.

Voici les passages les plus importants de cette lettre reproduite dans l'*Observateur rhénan* :

La Gallicie, avant son insurrection, n'était guère connue en Europe que par les récits mensongers de la *Gazette d'Augsbourg*, qui représentaient ce pays comme jouissant d'un bonheur parfait et comme étant un véritable *Eldorado*, un paradis terrestre. Cracovie ne jouissait pas, à beaucoup près, d'un pareil bonheur, s'il fallait en croire la véridique *Gazette*. Toute la vie politique de cette ville libre, placée sous la protection des trois puissances du Nord, se composait de luttes puériles.

Cette soi-disant démocratie, livrée à mille petites jalousies et ne pensant jamais au bien général, ignorait également ses droits et ses devoirs. Dans les derniers mois de 1835, la *Gazette d'Augsbourg* ne craignit pas de noircir encore plus le tableau qu'elle présentait de la république de Cracovie. Cette ville était devenue, à l'entendre, le rendez-vous de tous les mécontents de l'Europe; les citoyens amis de la paix y tremblaient pour leur vie et leurs propriétés, et on ne pouvait y passer dans les rues pendant la nuit sans courir le risque d'être assassiné. Grand fut l'étonnement des Cracoviens en lisant ces étranges nouvelles, qui étaient autant de mensonges. Mais le plus grand de tous concernait le général Clopick. La *Gazette* avait annoncé qu'il avait été obligé de se réfugier en Autriche, pendant qu'il vivait paisiblement à Cracovie. Voulant sans doute épargner un démenti à la *Gazette*, un grand personnage invita en effet le général à aller vivre à Vienne; mais Clopicki refusa, disant qu'il se trouvait très bien à Cracovie.

Vainement quelques Cracoviens, trop soucieux de la réputation de la *Gazette d'Augsbourg*, lui écrivirent-ils pour redresser ses erreurs en ce qui concernait les affaires de leur ville. Ces rectifications furent repoussées, sous prétexte qu'elles ne venaient point d'une source officielle. On n'eût la clef de cette énigme que trois mois après, lorsque la *Gazette d'Augsbourg* eut pris soin de prouver à l'Europe que des affaires de Cracovie dépendait son repos et la paix générale. La ville libre fut alors occupée au nom des trois puissances, jusqu'à ce que les Russes et les Prussiens s'étant retirés, elle resta pendant quatre ans sous la garde d'une garnison autrichienne.

Pendant ce temps, le gouvernement de Cracovie fut complètement réorganisé, non-seulement on y introduisit le code autrichien, mais aussi les formes administratives, et jusqu'à un personnel d'employés venant de l'Autriche. Le sénat fut composé de personnes ayant servi l'Autriche et mérité la confiance de son gouvernement. La police fut mise entre les mains d'un commissaire autrichien. La milice du pays fut licenciée et on y substitua un corps de troupe autrichienne dont les officiers, aussi bien que les soldats, furent censés avoir passé au service de la république et en prirent l'uniforme. Enfin, Cracovie fut soumise au système établi en Gallicie depuis 70 ans.

Après les derniers évènements qui ensanglantèrent Cracovie, les habitants jugeant de l'avenir par le passé, eurent tout lieu de s'inquiéter du sort qu'on leur réservait, lorsqu'ils virent la *Gazette d'Augsbourg* recommencer à s'occuper de leurs affaires. Le but de cette feuille était facile à deviner. Justifier la conduite de l'administration militaire, rejeter toute la faute de l'évacuation de Cracovie par les Autrichiens sur les habitants de cette ville, représenter ces derniers comme complices de la conspiration polonaise, excuser d'avance de nouvelles oppressions; voilà le triste rôle que s'était donné à Vienne le correspondant de la *Gazette*.

Ce correspondant s'abaisse jusqu'à reproduire une foule de calomnies qui ... point en point, dans les ... ... Entre autres choses, il affirme que depuis cinq



mière attaque des véritables insurgés fut repoussée à Cracovie (pendant la nuit du 21 au 22 février), un vieux général qui crut pendant deux jours voir partout des insurgés, usa inutilement les forces de ses troupes et ne se retira qu'après avoir versé beaucoup de sang innocent. Ce fut sa retraite seule qui provoqua le second soulèvement, la marche sur Podgorze, et qui procura à l'insurrection des provisions et de l'argent.

2° Il est faux que des prêtres aient pris part aux combats. La procession à laquelle les Autrichiens coupèrent la retraite à Podgorze était entièrement pacifique. Les prêtres n'y prêchaient que la paix aux paysans, et les prisient de ne pas verser le sang. Aucun prêtre n'était armé. Les hommes qui assistaient en armes à la procession, appartenaient à la garde de sûreté de Cracovie. Ils ne pensaient pas à combattre, puisqu'un combat eût été impossible de la part d'une troupe de femmes, contre la mitraille et les charges de la cavalerie. Dembowski fut le seul qui, une croix à la main, harangua la foule agenouillée. Mais sa voix se perdit dans le bruit des canons. Je le répète, les prêtres sont tous morts victimes de leur mission de paix.

3° Le gouvernement autrichien comptait sur les paysans pour massacrer les nobles. Il avait adressé des circulaires aux municipalités des villages, en recommandant de veiller avec soin sur les personnes mal intentionnées. Aux circulaires répandues dans le cercle de Tarnow on avait ajouté ces mots : *Contre une récompense proportionnée.* » Pour la première voiture chargée de cadavres, on paya 25 florins par tête ; le prix tomba ensuite à 5 florins. »

L'auteur de la lettre pose ensuite seize autres questions à la *Gazette d'Augsbourg*, la mettant au défi de pouvoir le démentir. Il termine par ces mots qui donnent un grand poids à ses assertions :

Je confie mon nom à la *Gazette de Breslau*, et je l'autorise à le faire connaître dans le cas où la *Gazette d'Augsbourg* mettrait en doute un seul des faits que je ne crains pas d'avancer. Si on prouve que j'ai menti, je suis prêt à me mettre à la disposition des autorités compétentes.

Colonie agricole du Mesnil-Saint-Firmin.

En attendant que la session annuelle des conseils généraux nous fournisse l'occasion de traiter d'une manière approfondie l'importante question des enfants trouvés, nous croyons devoir faire connaître la solution qu'elle a reçue dans le département de l'Oise. Nous empruntons des détails d'un haut intérêt à une brochure qui vient de publier M. Ad. de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance (1).

La colonie agricole choisie par la Société d'adoption pour l'éducation de ses pupilles était constituée et connue depuis longtemps sous le nom de Colonie agricole du Mesnil-Saint-Firmin. Fondée par M. Bazin, propriétaire du Mesnil, elle était restée dans de faibles proportions, à l'état rudimentaire. Mais tout y était disposé pour recevoir, s'il y avait lieu, une augmentation considérable qui entrait dans les vues du fondateur, et qui s'accorde avec les projets de la Société.

La colonie est située dans le canton de Breteuil, arrondissement de Clermont, département de l'Oise, sur la ligne du chemin de fer du Nord, à dix myriamètres de Paris, partie sur la commune du Mesnil-Saint-Firmin, partie sur la commune de Rouvroy, au lieu nommé Merles.

Merles est le siége de la colonie, qui se compose en ce moment de quatre-vingt-huit enfants, un directeur et douze contre-maîtres, qui accomplissent tous les travaux d'exploitation sans aucun secours étranger.

La réunion de Merles et du Mesnil-Saint-Firmin constitue une des plus considérables exploitations agricoles de la France.

Au Mesnil comme à Merles, c'est aux frères agronomes de Saint-Vincent de Paul que la direction des enfants est confiée.

Les soins de la lingerie, de l'infirmerie, sont remis aux sœurs de St-Joseph, qui veillent également sur les plus jeunes enfants, dont la division est au Mesnil-Saint-Firmin. Un médecin visite régulièrement la colonie. Les enfants sont admis depuis l'âge de cinq ans jusqu'à celui de seize. La majeure partie de ceux qui y sont actuellement ont âgés de sept à douze ans, il y en a vingt au-dessous de sept ans, et le moins jeune en a quatre. Par un accord fait avec les commissions administratives, les enfants doivent rester à la colonie jusqu'à leur majorité. On prélève sur le prix de leur travail une somme destinée à leur être comptée à cette époque. Mais avant ce moment, si on trouve à les placer d'une manière sûre et qui leur soit avantageuse, on le fait avec empressement, en stipulant pour eux les conditions les plus favorables.

Ils sont élevés à peu près comme le seraient les enfants des métayers ou colons de nos villages, vêtus de gros drap l'hiver, de toile l'été ; ils portent la blouse en toute saison et des souliers pour chaussure.

Leur nourriture est frugale, mais abondante et saine ; ils ont de la viande quatre fois la semaine, et le reste du temps une soupe, des légumes, de la salade ou des fruits, suivant la saison. Ils se servent eux-mêmes, et, jusqu'au plus jeune, tous font leur lit, balaient leur dortoir et nettoient leurs vêtements. Ils sont distribués en divisions de vingt-cinq élèves, chacune ayant son chef et un sous-chef. Ces deux enfants veillent à ce que les élèves de leur division tiennent en ordre leurs vêtements et ne négligent pas les soins de propreté si nécessaires à la santé et à la bonne tenue. La faible portion d'autorité qu'exercent ces élèves et les légers priviléges dont elle est accompagnée, excitent et développent chez les enfants une utile émulation.

Tous les jeunes colons travaillent aux champs, suivant leur force et leur âge ; ils labourent et tracent des sillons, battent en grange, gardent des troupeaux, font la moisson, le service de la vacherie, de la laiterie, de la basse-cour ; ils s'occupent à sarcler et biner, débarrassent les champs des pierres et des cailloux qui nuisent au labourage et servent à former les routes.

Tous sont employés à quelque tâche agricole, et, dans les intervalles de repos forcé qui existent dans la vie champêtre, principalement l'hiver, les enfants s'adonnent aux travaux industriels dans les nombreux ateliers du fondateur de la colonie, qui possède une fabrique d'huile, de pénibles labeurs.

Ce digne ecclésiastique, le premier levé, préside à tous les actes de la vie de ses enfants. Il mange à leur table, sans permettre qu'il soit fait pour lui la moindre dérogation à leur régime frugal : il partage tous leurs travaux. Mêlant toujours l'exemple au précepte, il rend leur tâche plus facile et plus agréable ; d'une bonté qu'on ne saurait rendre, d'un courage, d'une activité qui dépassent souvent ses forces, il donne avec une simplicité évangélique l'exemple des plus rares vertus.

Souvent, à la fin d'un long jour d'été, les enfants, inquiets de ne plus voir à leur tête leur cher pasteur, retournant en arrière, l'ont trouvé profondément endormi dans un sillon qu'il avait peut-être creusé lui-même et qu'il venait de moissonner.

Que n'est-on pas en droit d'attendre de l'éducation de ces enfants confiée à un tel homme ! Aussi, n'hésitons-nous pas à le dire, tous sont purs, tous sont intelligents et tous sont instruits dans la proportion de leur âge et dans le cercle peu étendu qu'il leur est donné de parcourir.

Tous les enfants savent lire, les deux tiers savent, de plus, écrire et un peu calculer. L'hiver, on leur fait la classe régulièrement tous les jours ; mais l'été, les études sont forcément interrompues. Cependant, afin qu'il n'y ait pas trop de temps perdu, ce qui retarderait les enfants, on leur fait la classe le dimanche après l'office. Tous les jours, à la récréation, on leur lit quelques belles histoires, tirées de l'Ecriture, et de là, naturellement, découle l'enseignement moral et religieux. On leur donne ensuite une leçon de musique ; on les fait chanter en chœur, ce qui est une de leurs récréations favorites.

Faut-il dire que des enfants élevés ainsi sont heureux, que leurs jeunes et frais visages sont riants et sereins, que rien, à Saint-Firmin, ne sent la gêne ou la rigueur, qu'on se croirait au sein d'une grande famille, tant l'obéissance est facile, tant la discipline est douce ? Ces résultats, on les doit à l'admirable dévouement de M. Caulle ; et ce dévouement, comme il arrive toujours, en a fait naître d'autres, qui, pour n'être pas sur le premier rang, n'en ont pas moins leur mérite, et ne sont ni moins louables ni moins touchants. On nous permettra de citer les noms des premiers frères laïques qui sont venus seconder les efforts de M. l'abbé Caulle : M. Provost, vieil agriculteur, qu'une longue expérience rend précieux à la colonie ; MM. Philippe et Chaumont, qui ont tous deux payé leur dette à la patrie dans les rangs de l'armée, se sont, ainsi que leur directeur, voués à l'éducation des pupilles de la Société. Comme M. l'abbé Caulle, aucun travail ne les rebute, aucune fatigue ne les effraie. Souvent, après avoir fait la classe aux enfants, nous les avons vus, courbés sous le poids de leur fardeau, traverser les cours de la ferme, ou, conduisant la charrue d'une main habile, confirmer par cet enseignement pratique, les théories qu'ils développaient en peu de mots.

Nul ne s'étonnera qu'avec un personnel si heureusement trouvé, rompu aux habitudes d'une vie austère et laborieuse, initié à la pratique de l'éducation, les pupilles de la Société soient tout ce qu'ils peuvent être. A cet égard, déjà, les prévisions des fondateurs sont réalisées ; il en sera de même, on l'espère du moins, en ce qui concerne la partie financière de la généreuse entreprise. Au Mesnil-Saint-Firmin avec le luxe, rien à retrancher, rien à ajouter, la vie des champs dans son agreste simplicité, avec ses rudes travaux, mais aussi avec ses plaisirs purs, son calme profond, son bonheur facile.

La plus grande économie préside aux dépenses, comme la charité la plus ingénieuse pourvoit aux recettes. Chaque enfant coûte environ 50 c. par jour. Le bénéfice du travail des enfants ne peut pas encore être apprécié avec une exactitude rigoureuse, par la raison qu'ils ont été jusqu'à présent des apprentis plutôt que des ouvriers. Mais, cependant, on peut estimer leur travail de 20 à 25 cent., l'un dans l'autre. Le temps n'est pas loin où la colonie se suffira, et peut-être même donnera des bénéfices. Mais cette question, qui a sans doute son importance, n'est que secondaire pour les fondateurs de la Société. Ce qui leur importait surtout, c'était de prouver la possibilité de donner, à peu de frais, une éducation essentiellement morale et religieuse à ces pauvres enfants ; de les plier de bonne heure et sans peine à des habitudes laborieuses, de développer à la fois leurs forces et leur intelligence, d'en faire des citoyens utiles, des hommes probes et heureux.

Cette preuve est donnée ; déjà la situation florissante de la colonie fait concevoir les plus belles espérances pour l'avenir, et réalise les prévisions de M. le comte Molé, qui, en acceptant la présidence de la Société, s'est dévoué à cette œuvre avec une chaleur et une persévérance qui attestent à la fois le noble cœur d'un homme de bien et les vues élevées d'un homme d'Etat.

Ce serait vainement que les esprits les plus éclairés s'uniraient dans l'accomplissement de cette œuvre, si le pays lui-même ne la sanctionnait pas en l'acceptant. Le bien que peut faire la charité privée est grand, mais il est limité. Il serait triste de penser que cette heureuse création, qui arrache à une vie misérable, et trop souvent honteuse, des êtres innocents et malheureux, dût périr faute d'être soutenue par l'Etat, qui se plaint de voir le nombre des enfants trouvés augmenter chaque jour et à qui cette institution peut venir efficacement en aide. Le chemin est ouvert, il ne reste qu'à suivre la route tracée. Il ne s'agit pas de chimériques projets, de vaines utopies, l'expérience est là, elle est décisive ; c'est à l'Etat qu'elle est utile, c'est à l'Etat à la soutenir, et nous espérons qu'il entendra notre appel.

Le procès intenté par la *Démocratie pacifique* à l'*Epoque*, pour diffamation et pour injures, doit être appelé demain jeudi devant le tribunal de police correctionnelle.

Lorsque la *Démocratie pacifique*, dans un moment d'embarras financier, exposa loyalement sa situation et fit appel au dévouement de tous ses amis, l'*Epoque* a qualifié notre conduite de *simonie impudente* ; elle a trouvé plaisant de travestir en *pelé*, en *gruge* les noms des hommes qui nous apportaient leur concours. Les sarcasmes dirigés tous les jours par l'*Epoque* contre nos écrits, contre nos convictions mêmes, nous touchent peu. Nous la laissons guillemetter avec une bonne foi qui lui est propre des phrases qu'elle forge souvent et qu'elle donne à ses lecteurs comme empruntées à notre rédaction ; nous la laissons présenter à son public les fantaisies de nos feuilletonistes comme l'expression la plus sérieuse de notre politique et de nos doctrines, mais nous ne lui permettrons pas de toucher à l'honneur de nos amis ou d'attaquer notre probité.

L'affaire qui sera plaidée demain est un avertissement que nous donnons à l'*Epoque*.

eût été accepté, l'Angleterre aurait joui des mêmes avantages que nous. Cette convention de commerce était bonne ou mauvaise ; si elle était mauvaise, pourquoi l'avait-on présentée à la signature du roi ? si elle était bonne, pourquoi a-t-elle disparu du traité définitif ?

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Les explications que j'ai à donner à la chambre seront courtes et simples. L'honorable préopinant a été mal informé. Une des principales difficultés existant entre le Maroc et la France, c'était la délimitation des frontières ; le général de La Rue a été chargé de régler exclusivement cette question. Plus tard, dans le courant de la négociation, M. de La Rue et M. de Lamoricière, d'après quelques lettres qui leur avaient été adressées du ministère de la guerre, crurent qu'il serait bon d'ajouter au traité une convention commerciale, et ils nous envoyèrent un projet de traité dans ce sens.

Le gouvernement examina, fit des objections et des réserves, et n'accorda qu'une ratification conditionnelle. Les objections qui avaient été faites par le gouvernement français furent faites d'un autre côté par l'empereur de Maroc, et par ce dernier dans son propre intérêt et non dans l'intérêt de l'Angleterre, comme on l'a dit. Le traité portait la suppression de tout droit de douanes pour le commerce fait par terre entre l'Algérie et le Maroc ; mais l'Angleterre avait le droit d'être traitée sur le pied de la nation la plus favorisée ; elle aurait donc pu s'armer de notre traité pour demander la suppression des droits de douanes sur les côtes et par la frontière de mer. Or, si notre commerce par terre entre l'Algérie et le Maroc est peu de chose, le commerce maritime de l'Angleterre avec le Maroc est très considérable. L'empereur se voyait donc menacé de perdre complètement son revenu sur les douanes.

D'un autre côté, les commerçants français réclamaient dans le même sens. Ils ont maintenant le droit exclusif d'approvisionner l'Algérie. Or, ce commerce s'élève à 24 millions par an ; l'Angleterre, qui fait le principal commerce du Maroc, eût pu, d'après le traité, introduire de grandes quantités de marchandises dans le Maroc, et, tout droit de douane étant aboli à la frontière de l'Algérie, faire concurrence au commerce français dans notre colonie d'outre-Méditerranée. Nous avons eu égard à ces doubles réclamations, et c'est par suite que nous avons renoncé à la convention commerciale projetée, convention qui lésait à la fois la France et le Maroc. Quant à la partie du traité relative aux frontières, rien n'a été changé ; la signature du roi n'a donc été compromise en aucune façon, et aucun intérêt anglais n'est intervenu dans la question. »

Lorsque le traité de Tanger m'a été présenté, j'ai éprouvé quelques jours d'assez vive anxiété. Fallait-il se montrer exigeant et obliger l'empereur à nous livrer Abd-el-Kader ?

Cette conduite était la plus brillante et la plus propre à faire de l'effet, comme on disait tout à l'heure ; mais elle offrait des difficultés, elle transportait la guerre de l'Algérie dans le Maroc ; elle augmentait les embarras pour nous et pour l'empereur de Maroc, qui n'aurait pas manqué de trouver chez ses sujets les mêmes difficultés que nous éprouvons du côté des Arabes. Nous avons cru préférable de nous réserver le droit de poursuivre Abd-el-Kader même dans le Maroc, si l'empereur ne pouvait nous le livrer, et de ne pas nous engager et engager le Maroc avec nous dans une guerre longue et désastreuse.

Nous croyons donc, dans cette circonstance comme dans toutes les autres, avoir sagement défendu les droits de la France et suivi les lois d'une sage politique.

M. BILLAULT. La question n'est pas de savoir quelle convention commerciale avait été conclue avec le Maroc. Ceci n'est qu'un détail d'une question très grave, livrée chaque année à nos méditations, sans qu'une solution ait été trouvée.

Lorsqu'un traité nous fut présenté à la fin de 1844, la question semblait résolue. M. le ministre des affaires étrangères nous le disait lui-même, il voulait que tout fût réglé définitivement entre le Maroc et nous. Les faits ont donné à M. le ministre un démenti éclatant.

Abd-el-Kader a trouvé dans le Maroc un asile et des secours en hommes et en armes ; chacun sait qu'il a dans le Maroc un arsenal où il fait fabriquer et réparer ses armes. Je ne doute pas des bonnes intentions de M. le ministre des affaires étrangères, mais les faits prouvent qu'il s'est gravement trompé dans sa conduite.

Abd-el-Kader a été excommunié ; cette excommunication, qui devait avoir des effets si terribles, l'a-t-elle empêché de trouver appui chez les populations marocaines ? Au reste, M. le ministre des affaires étrangères ne croyait pas lui-même à l'exécution du traité à cet égard, car le jour même où il montrait tant de confiance devant les chambres, il écrivait pour se plaindre que l'empereur ne fît rien contre Abd-el-Kader, et que l'ex-émir n'eût rien perdu de sa popularité.

M. le ministre vient de nous dire qu'il y avait deux systèmes à suivre : la force ou la condescendance ; il a choisi la condescendance, il a fait remise à une puissance barbare des frais de la guerre ; il voulait, dit-il, ne pas porter à la fois la guerre dans le Maroc et dans l'Algérie ; j'approuve cette intention ; mais ces embarras que vous vouliez éviter, vous êtes forcés de les subir, et dans votre traité vous vous réservez le droit de faire avec difficulté ce que vous auriez pu faire facilement, entourés de l'auréole de la victoire.

Il est résulté de tout cela que l'empereur de Maroc nous a crus trop bienveillants pour en venir jamais à user de la force contre lui, et qu'il n'a rien fait pour nous livrer Abd-el-Kader.

Il n'a pas mieux exécuté les conventions secondaires. Nous avions délimité des frontières et stipulé des conventions politiques et commerciales dont il n'a pas plus tenu compte.

L'orateur se plaint que le gouvernement n'ait pas communiqué, lors de la discussion de l'Adresse, toutes les pièces relatives aux affaires de l'Algérie.

M. GUIZOT. Au moment de la discussion de l'Adresse, l'ambassadeur de Maroc venait d'arriver à Paris, j'ai cru qu'il y avait inconvénient à communiquer à la chambre certaines pièces qui peuvent être communiquées aujourd'hui sans difficulté. (Bruit.)

M. BILLAULT. M. le ministre vient de dire que la mission du général de La Rue avait eu seulement pour but de fixer des frontières ; deux lettres, l'une de M. le maréchal Soult, l'autre de M. le ministre des affaires étrangères, donnent cependant à M. de La Rue le pouvoir général de faire des conventions commerciales aussi bien que politiques avec le Maroc.

L'orateur donne lecture de ces documents.

Le traité conclu par M. de La Rue fut envoyé en France, signé par le roi et renvoyé au mois d'avril à l'empereur de Maroc, qui garda le traité trois semaines avant d'élever la réclamation dont on a parlé. Il est, d'ailleurs, reconnu par tout le monde que les droits de douanes sur les frontières de terre et les frontières de mer sont essentiellement différents, et que par conséquent le prétendu droit de l'Angleterre n'était qu'un prétexte venu de Gibraltar et non de la cour de Fez.

Le gouvernement a montré beaucoup trop de longanimité avec le Maroc ; nous avons commencé par payer notre gloire ; vous nous demandez aujourd'hui de payer les frais d'un voyage fait par l'ambassadeur de Maroc à Paris, vous agissez envers cette puissance avec une politesse exquise, je pourrais dire plus, et tout cela pour ne rien obtenir. Ce n'est pas par la reconnaissance qu'il faut espérer d'enchaîner des barbares, c'est par le respect. Les faits vous l'ont assez prouvé.

Le gouvernement a épuisé avec le Maroc toutes les formes de la bienveillance et n'a rien obtenu. M. le ministre nous a dit qu'il a hésité; il y a dix-huit mois les faits doivent l'avoir éclairé suffisamment ; qu'il renonce donc à son système de faiblesse et qu'il change enfin une politique qui a produit de si déplorables effets.

M. GUIZOT. L'honorable préopinant a donné à entendre qu'il s'est écoulé un long temps entre la signature du traité et la ratification de l'empereur

(1) *Du sort des Enfants trouvés et de la Colonie agricole du Mesnil-Saint-Firmin*, par le baron Ad. de Watteville. Prix, 1 franc. Se vend au profit de la Société d'adoption pour les enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres, chez Paul Dupont, rue Grenelle-St-Honoré, 55. — Alexis Beois. — Au bureau des Annales de la Charité, rue de la Planche, 25, et à celui de la Société d'adoption, rue de la Pépinière, 97.

... la force matérielle et à l'ascendant de la victoire.

M. le ministre a eu raison de dire que notre situation à l'égard du Maroc est bien différente de ce qu'elle était en 1844. Nous venions alors de remporter une victoire; Abd-el-Kader était sous notre main. Nous avons aujourd'hui perdu tous nos avantages, et nous sommes plus éloignés que jamais de prendre Abd-el-Kader. (Mouvements divers.)

M. MAUGUIN. L'empereur de Maroc n'a jamais songé à interner Abd-el-Kader; il s'est seulement entendu avec lui pour quitter le Maroc et se réfugier en Algérie; mais Abd-el-Kader a transporté sa deïra dans le Maroc, et il y recrute ostensiblement des troupes. Pourquoi le gouvernement ne somme-t-il pas Abder-Rhaman de disperser la deïra d'Abd-el-Kader, dispersion qu'il ne peut s'excuser d'ordonner sous des prétextes religieux?

L'orateur voit dans la conduite de l'empereur la main de l'Angleterre.

M. THIERS prend la parole sur la mission de M. Deffaudis dans la Plata. Après avoir rappelé les stipulations du traité conclu par M. de Mackau, il dit que le traité n'a été exécuté ni à l'égard des Français qu'on devait protéger et qui ont été égorgés, ni à l'égard de Montévidéo, dont l'indépendance devait être respectée. Il retrace les faits qui ont motivé l'envoi de M. Deffaudis à la suite de la visite en France d'un officier anglais revenant de la Plata.

Il y avait deux conduites à tenir: on pouvait contraindre Rosas par la force, ou négocier avec lui sous la menace que la France et l'Angleterre agiraient s'il ne cédait pas. On a préféré la négociation. Rosas a tout promis d'abord, mais il a cherché à gagner du temps. On lui demandait d'évacuer Montévidéo, sans même lui demander d'indemniser les Français maltraités: il a continué le siége qu'il fait de la ville, et nous avons été contraints d'en venir à employer la force.

On veut, dit-on, éviter la guerre; il me semble qu'après le combat de l'Obligado, il est difficile de dire qu'on n'est pas en guerre avec Rosas. Mais ce n'est pas comme on l'entend; c'est entier, c'est qu'on agisse; c'est qu'on délivre vingt mille de nos concitoyens, victimes de Rosas. Des maisons commerciales de nos principaux ports ont présenté des pétitions dans ce but; l'humanité et l'intérêt de notre commerce sont donc d'accord pour nous commander d'en finir, et de le faire, avant tout, lever le siége de Montévidéo.

Il est un moyen, mais un seul, d'arriver à ce résultat, c'est d'envoyer une force suffisante pour terminer les infortunes et la misère de nos nationaux, de nos frères. Ce n'est pas un acte d'opposition que je fais aujourd'hui, je supplie le gouvernement de faire un acte de justice et d'humanité. (Très bien!)

M. GUIZOT. Quand nous nous sommes décidés il y a un an à agir dans la Plata, nous étions mûs par les sentiments dont vient de parler l'honorable préopinant; mais nous nous sommes imposé deux choses: de ne pas intervenir dans les querelles particulières des différents chefs qui se disputent le pouvoir sur les bords de la Plata, et de ne pas engager dans cette affaire des forces supérieures à celles dont nous pouvons disposer. L'Angleterre et la France agissent de concert en cette circonstance; et je suis persuadé que l'intervention de ces deux puissances et l'usage des moyens que nous employons atteindra le but que nous nous proposons.

M. THIERS insiste. Tous les maux dont souffrent nos compatriotes à la Plata ne viennent que de ce que les troupes françaises ont toujours été insuffisantes. Il ne faut que trois ou quatre mille hommes pour en finir; je ne conçois pas comment vous pouvez les refuser lorsque dernièrement vous vouliez faire une expédition sur Madagascar. (Mouvements divers.)

M. GUIZOT. Les sentiments qui animent M. Thiers sont aussi les nôtres; mais il faut songer qu'à la Plata, à côté des Français qui réclament notre intervention, il y en a d'autres qui la craignent. Nous envoyons sur ces côtes ce qu'il faut d'hommes pour atteindre le but, mais nous ne pouvons consentir à faire couler plus de sang français qu'il n'est nécessaire.

Sans doute, si nous voulions faire prévaloir un des chefs qui gouvernent la ville ou les campagnes de Montévidéo, il suffirait d'envoyer beaucoup de troupes; mais nous ne pouvons intervenir dans la guerre civile que se font Oribe et son compétiteur, parce qu'il y a des Français dans les campagnes aussi bien que dans la ville; ce que nous voulons, c'est que les patrons étrangers de l'un et de l'autre parti se retirent, et que les chefs s'entendent pacifiquement; le but que nous nous proposons a obtenu l'assentiment de tous les hommes impartiaux qui connaissent les faits. (Agitation.)

M. THIERS. C'est nous qui avons compromis Montévidéo; cette république nous a servi contre Rosas; Rosas a voulu se venger sur elle, et c'est dans cette circonstance que nous l'abandonnons, nous qui sommes la France! Il y a là une ingratitude que je ne sais comment qualifier. Vous avez reconnu vous-même qu'il faut employer la force, puisque le sang français a coulé à l'Obligado. Que pouvez-vous d'ailleurs espérer de Rosas, d'un barbare qui vous joue et ne reconnaît que la force? Ce n'est pas comme opposant que je parle, je parle parce que le cœur me saigne en pensant à la malheureuse situation de nos frères.

M. GUIZOT. Je n'accepte pas les reproches de l'honorable préopinant; mais lui-même, en 1840, disait que notre conduite envers Montévidéo était difficile, et que cet Etat ne pouvait exiger que l'on poursuivît indéfiniment une lutte où nous ne les avions pas engagés. Ce sont les termes mêmes des instructions qu'il donnait à M. de Mackau.

M. THIERS. Il s'agissait dans ces instructions, non de Montévidéo, mais d'un parti buénos-ayrien opposé à Rosas, parti commandé par Lavalle.

M. GUIZOT répond qu'il s'agissait à la fois de Lavalle et de Rivera.

M. THIERS insiste sur sa précédente explication.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Je crois de mon devoir de dire à la chambre ce que je sais sur cette importante question (On rit.) C'est moi qui ai été envoyé par l'honorable M. Thiers; mais alors je pensais comme maintenant qu'il n'est pas besoin de se présenter à la Plata avec des forces considérables.

M. THIERS. Vous avez accepté 6 000 hommes.

M. DE MACKAU. Si l'on envoyait dans la Plata des forces considérables, nous serions entraînés dans une guerre longue et dont il serait difficile de prévoir l'issue; d'après ce que l'étude des lieux et des habitudes m'ont démontré d'une manière péremptoire. Il est impossible que nous poursuivions les Argentins dans la campagne.

La seule chose donc que nous puissions faire, c'est d'entretenir un certain nombre de troupes sur les côtes; en entretenir un peu plus qu'il n'y en a, ce serait perpétuer la guerre civile entre les naturels. Qu'on ne croie pas, du reste, que nos compatriotes de Montévidéo souffrent; la ville est suffisamment couverte pour que l'on n'y manque de rien. (Réclamations.)

M. THIERS. Je n'ai jamais demandé que l'on poursuive les Buenos-Ayriens dans la campagne; j'ai proposé à M. l'amiral Baudin et à M. de Mackau de descendre à Buenos-Ayres avec des forces suffisantes, et d'en chasser Rosas; voilà ce que M. de Mackau a accepté, et ce qu'il déclarait possible. Vous-même, M. le ministre de la marine, vous avez sommé Oribe de s'éloigner de Montévidéo, eh bien! il y est revenu, et vous ne faites rien pour faire respecter votre sommation.

M. GUIZOT. Chacun de nous parle ici avec sa conviction; la mienne est aussi profonde que la vôtre. (Bruit.)

M. THIERS. On n'a pas le droit de parler avec tant d'orgueil de sa conviction quand on en a tant de fois changé. (Mouvements divers; vive agitation.)

M. GUIZOT. Que la chambre se rassure, je ne répondrai pas une parole analogue à celle qu'elle vient d'entendre. (A M. Thiers). J'ai dit que ma conviction était aussi profonde que la vôtre, vous dites que c'est de l'orgueil, je ne pense que cela n'en est pas.

MM. AYLIES et DARBLAY échangent encore quelques explications au milieu d'une vive agitation.

M. THIERS. J'avais renoncé, il y a deux ans, à un vote sur cette question, parce que les paroles de M. le ministre m'avaient rassuré; après ce

— Il est question d'établir un bagne [illegible] aux condamnés arabes. L'établissement de ce genre qui existe aux îles Sainte-Marguerite est aujourd'hui jugé insuffisant.

— Nous lisons dans le *Réveil du Midi*, journal qui se publie à Toulouse, que l'Académie des Jeux Floraux donne encore au concours, pour l'année prochaine, l'éloge de Dante Alighieri, dont le prix a été réservé pour la troisième fois.

— Le jour du seizième anniversaire de la mort de l'inventeur de la lithographie, Sennefelder, les lithographes de Munich ont fait entre eux une collecte pour doter les deux petites-filles de cet homme célèbre. Cet acte de bienfaisance et de gratitude a produit la somme de 7 600 florins (19 700 fr.)

— L'ancienne armée vient de perdre un de ses vieux braves, M. Leroy, colonel du train d'artillerie de la garde impériale, qui vient de mourir à Paris, à l'âge de 79 ans. Ses obsèques ont eu lieu aujourd'hui.

— Le 2 mai, le brick-goëlette français *le Saint-Paul-Serge*, capitaine Portes, a été jeté sur les rochers situés au sud du port de Cherchell, où il a été entièrement brisé par la violence de la mer. Le même jour, le bateau français *le San Nicolo* a subi le même sort. Ce navire, chargé en partie de fer, avait deradé de Mostaganem, dans la matinée du 28 avril, et avait été, le 1er mai, forcé, à cause du mauvais temps, de se refugier dans le port de Cherchell. Les équipages de ces deux navires ont été sauvés.

— L'éruption du volcan de Saint-Vincent, à la Martinique, dont on avait vaguement donné la nouvelle, se trouve pleinement confirmée par une lettre de cette colonie. Le volcan lance continuellement d'énormes colonnes de fumée, et de temps à autre des gerbes de flammes qui éclairent d'une lueur sinistre toute la campagne environnante; des bruits sourds, pareils à des roulements d'artillerie sur un pont, des commotions saccadées viennent de plus épouvanter les habitants, déjà consternés de ce phénomène, et leur font appréhender à tout moment quelque catastrophe.

— On lit dans l'*Auxiliaire breton* de Rennes, 11 mai:

« Hier a été exécuté sur la route de Nantes un des plus hardis paris de course que l'on puisse imaginer. M. de Narcé avait parié qu'il parcourrait, sur une jument à M. du Boberil, 28 kilomètres en une heure. Le pari particulier était de 1 000 fr. Il y en avait plusieurs en dehors.

» Le point de départ était couvert d'équipages, et de tous côtés les curieux affluaient. A trois heures, M. de Narcé est parti. Arrivé au moins de trente minutes au quatorzième kilomètre, il a pris un peu de vin, fait bouchonner sa jument, frotté les naseaux de celle-ci avec de l'eau acidulée de vinaigre, puis il est reparti. A trois heures cinquante-cinq minutes et un quart, il arrivait au poteau de départ, aux applaudissements unanimes.

» Il n'y a pas d'exemple, croyons-nous, d'un pareil trait: franchir tout d'une haleine 28 kilomètres (deux minutes par kilomètre), sur une route ordinaire, encombrée de piétons, de voitures, et par deux fois de troupeaux, et cela malgré deux côtes, dont une fort dure et fort rapide, n'est point à comparer aux courses régulières du Champ-de-Mars. »

MORT DE M. SIXDENIERS. — Voici de nouveaux détails sur l'affreux sinistre arrivé avant-hier sur la Seine:

Un de nos artistes les plus distingués, M. Sixdeniers, dont le burin a popularisé tant d'œuvres charmantes, vient de périr d'une façon bien malheureuse. Propriétaire d'une petite embarcation sur la Seine, il avait convié, avant-hier dimanche, quelques amis à venir passer avec lui une partie de la journée. Il s'agissait de descendre le cours du fleuve jusqu'à Passy et de revenir ensuite prendre place à un joyeux repas de famille, pour fêter un anniversaire de naissance. A une heure de l'après-midi on s'embarqua à la pompe Notre-Dame, où le canot se trouvait amarré. M. Sixdeniers prit place au gouvernail, et son neveu, jeune homme de dix-huit ans, fut chargé des rames. Une minute à peine s'était écoulée depuis le départ, qu'emporté par le courant, qui est encore d'une violence extrême, entre le pont Notre-Dame et le pont au Change, le canot venait se briser contre une des piles de la seconde arche de ce dernier pont.

Envisageant alors toute l'imminence du danger qu'il courait, ainsi que ses compagnons, M. Sixdeniers s'empare d'un croc et cherche à saisir au passage l'un des anneaux de fer rivés sous l'arche du pont; mais ses efforts sont inutiles, et quelques secondes après, le canot vient se heurter de nouveau contre l'avant d'un bateau de bains et s'entr'ouvre avec fracas. Des huit personnes qui étaient à bord, sept ont pu se sauver à la nage ou en s'accrochant, par un effort désespéré, aux cordages qui servent d'amarres pour le bateau des bains; mais, entraîné dans un tourbillon, M. Sixdeniers n'a pas reparu, et, à l'heure où nous écrivons ces lignes, son corps n'a pas encore été retrouvé.

Seul entre tous ses compagnons, M. Sixdeniers était marié. Il laisse une veuve et une fille qui l'avait devancé à la fête de famille où il était attendu, et pour lesquelles cette catastrophe n'est pas seulement un désespoir, mais encore une ruine complète.

L'INFLUENCE DU MÉTIER. — On se rappelle le jeune ramoneur nommé Jones, qui avait trouvé à plusieurs reprises le moyen de pénétrer dans les appartements de la reine. Il avait été embarqué sur *le Warspite*, comme mousse de 2e classe; mais on ne l'a pas laissé revenir en Angleterre avec ce vaisseau. Avant le départ du *Warspite*, on a mis notre mousse à bord de *l'Inconstant*. C'est maintenant un très bon marin. A bord du *Warspite*, personne n'était aussi habile que lui à grimper. Une fois il grimpa au sommet du grand mât, s'assit sur la pomme qui le surmonte, et là ôta son chapeau, sa jaquette et sa chemise, qu'il jeta sur le pont.

UN VIEUX DE LA VIEILLE qui a beaucoup à apprendre en politique, mais qui le rattrape pas sur l'orthographe, a adressé la lettre suivante à l'*Argus soissonnais*:

« A Soissons 4 mai 1846.

» Monsieur

» On n'a lu daus votre journal du trois mai dans les nouvelles locales un endroit ou selon vous louis philipe est préférable à Napoléon parce que Napoléon n'a pu donner à la France ni la paix ni la liberté mais sous louis philipe quelle liberté avons nous nous passons pour l'avoir mais nous ne l'avons pas. ensuite nous avons la paix dites vous mais la paix on nous la fait chère payé quoique Napoléon toujours en guerre avec les puissances de l'Europe n'augmenté pas les impots comme sous le regne de louis philipe. quelles impots il y avait il dans son temps au prix de ceux d'apresen ce n'était rien. mais lon dira la guerre d'Afrique la guerre d'Afrique n'est que des escarmouches ainsi Monsieur nous

fer de l'Allemagne à Valence, en traversant la Belgique et la France, sans quitter les convois de chemins de fer.

LE NOUVEAU-TIVOLI, *Château-Rouge*, situé à la barrière Rochechouart, rue Neuve-Coquenard, doit s'ouvrir au public le jeudi 14 mai. Nous connaissions déjà les vastes pelouses de cet établissement, ses charmilles, ses jeux de bague, ses feux d'artifice et le palais de briques d'où semble dériver son nom. Cette année, des galeries d'un style mauresque se sont élevées comme par enchantement et offrent aux danseurs du Château-Rouge un refuge en cas de pluie. L'orchestre, composé de soixante musiciens, est remarquable par son ensemble. Une fête préparatoire qui a eu lieu mardi dernier nous a permis d'apprécier toutes ces innovations, et nous formons des vœux pour le succès du Château-Rouge. Quand viendra le jour où les ateliers et les fermes rivaliseront de luxe et d'élégance, comme les établissements de plaisir, et où l'émulation qui transforme aujourd'hui tous les bals publics embellira les séjours de l'industrie!

Séance publique annuelle de l'Académie des sciences.

BIOGRAPHIE DE MONGE PAR M. ARAGO (1).

Heureusement Monge et Berthollet ne furent pas emportés par la tempête réactionnaire qui avait englouti Robespierre. L'histoire des sciences constata seulement que le reflux du courant dans lequel périt Lavoisier manqua de causer la perte de ses illustres émules. De ce moment jusqu'à la seconde Restauration, la vie de Monge s'écoula au milieu des honneurs, et il goûta toutes les satisfactions que peuvent donner la gloire et les grandeurs. Il se lia d'amitié profonde avec le général Bonaparte, et cette amitié ne s'altéra pas lorsque le jeune général républicain revêtit la pourpre impériale.

Monge fit un noble usage de l'influence que lui donna sa haute position sous tous les gouvernements qui se succédèrent jusqu'à la constitution de l'empire français. Il s'attacha surtout à arracher des victimes aux exigences d'une politique trop souvent sanguinaire; il veilla aussi avec une sollicitude paternelle sur l'Ecole Polytechnique. Ce célèbre établissement scientifique se serait certainement écroulé sous les attaques réitérées qui s'élevèrent contre son existence dès les premières années de sa création, si son fondateur, si Monge n'avait pas été là pour le soutenir. De tout temps, les élèves de l'Ecole Polytechnique n'aimèrent guère les gouvernements, et bien souvent ils s'armèrent pour les combattre. Sous la République, sous le Directoire, sous l'Empire comme sous la Restauration et le gouvernement actuel, ils se mêlèrent de ne pas approuver la direction des affaires publiques, et jamais on ne leur sut gré de cette préoccupation, si ce n'est une fois, après juillet 1830. Une anecdote racontée par M. Arago suffira pour montrer les sentiments des élèves dans ces premiers temps de l'existence de l'Ecole. Lorsque Napoléon se fut couvert de la pourpre impériale, le corps tout entier des élèves protesta en refusant d'adhérer à la nouvelle forme de gouvernement. « Eh bien! Monge, s'écria l'empereur, vos élèves sont en pleine révolte; ils se déclarent positivement mes ennemis. — Sire, répondit le savant, nous avons eu bien de la peine à en faire des républicains; laissez-leur le temps de devenir impérialistes. D'ailleurs, permettez-moi de vous le dire, vous avez tourné un peu court. » C'est ainsi que par un franc et spirituel parler Monge détourna plus d'une fois de ses protégés l'effet de la colère ou de la mauvaise humeur de son illustre ami, l'empereur.

Du reste, jamais Monge ne demanda rien pour lui ni pour les siens. Un jour, Napoléon rendit publiquement témoignage de son désintéressement. L'empereur était entouré d'un groupe de solliciteurs, lorsqu'il aperçut l'illustre mathématicien qui venait à lui: « Monge, lui dit-il, vous n'avez donc pas de neveux que je n'en entends jamais parler? » Peu des occasions de faire fortune s'étaient offertes à Monge, mais il les négligea toujours. M. Arago a rappelé surtout une circonstance où l'intègre républicain tint une conduite bien différente de celle que suivirent tant d'illustres généraux. C'était en 1797 et 1798; Monge parcourait l'Italie pour recueillir des objets d'art et en enrichir la France. Il lui eût été bien facile de choisir pour lui quelque tableau, quelque statue, et cependant les noms de l'hôtel du sénateur, du grand-dignitaire de l'empire, furent toujours d'une complète nudité. « C'est que la contemplation des productions des beaux-arts, a dit M. Arago, est surtout une jouissance de l'âme, et comment l'âme pourrait-elle éprouver une joie, un bonheur, si partout les yeux rencontrent ces mots écrits sur chaque objet admiré: *Possession illégitime*? » Ces paroles ont causé dans l'assemblée pressée autour de l'illustre orateur, une sensation profonde.

C'est pendant le séjour de Monge en Italie que se faisaient secrètement les préparatifs de cette entreprise grandiose, que de pareils temps pouvaient seuls faire concevoir, de l'expédition d'Egypte. Monge était dans le secret de ce voyage lointain; Napoléon lui écrivait, le 2 avril 1798: « Je vous prie de remettre ce paquet à Desaix; je ne compte que sur lui » et sur vous..... » C'est au nom de Berthollet et de Monge seulement que se firent les engagements de ces quarante-six anciens élèves de l'Ecole polytechnique qui accompagnèrent le jeune général Bonaparte et composèrent l'Institut d'Egypte. « Berthollet et Monge leur disaient seulement: Nous voulons aller dans une contrée lointaine; il y aura des dangers à courir, mais notre expédition sera utile et glorieuse. » Sur la foi de ces renseignements vagues, ces quarante-six jeunes hommes consentirent à partir. Et quels hommes, vous savez leurs noms, ils sont illustres, et vous savez aussi qu'il restait en France des hommes non moins illustres dans les sciences et les arts, à tel point qu'il pût y avoir à la fois, en France et en Egypte, deux Instituts. Certes, un pays d'où l'on peut enlever cinquante savants du premier ordre, sans qu'il cesse d'en posséder encore assez pour marcher le premier dans l'histoire des sciences, est le premier pays du monde. Gloire au pays où de pareilles expressions ne blessent pas la vérité, où on ne peut pas dire qu'elles soient de la flatterie!

Nous ne saurions peindre l'enthousiasme avec lequel furent accueillies ces paroles de M. Arago, et l'éloquence qu'il avait en ce moment, éloquence vraie, partie de l'âme et qui nous exalta tous.

Nous ne pouvons suivre M. Arago dans cette partie de sa belle biographie, et nous regrettons bien vivement de n'avoir pas assez de place pour peindre, d'après notre illustre maître tout ce qu'il y eut de dramatique, de grand dans cette glorieuse entreprise. Monge, nous n'avons pas besoin de le

(1) Voir le numéro d'hier.

Monge conserva toujours un touchant souvenir de son expédition en Égypte. Quand il devint vieux, c'était de cette époque de sa vie qu'il aimait surtout à parler. On connaît le plaisir que les vieillards mettent à raconter, et à raconter souvent sans songer qu'ils se répètent, certaines histoires. Il en est une surtout qu'il se plaisait à dire à tous ses amis; il la raconta souvent à M. Arago. Nos lecteurs nous sauront gré de la placer dans ce compte-rendu.

Il s'agit du siège de Saint-Jean-d'Acre. Une tour paraissait être un point important; il fut jugé nécessaire de s'en emparer. Un capitaine de la 25e demi-brigade reçut l'ordre de monter à l'assaut; il prit quatre-vingts hommes avec lui et arriva le premier sur la tour, y planta son drapeau et confia la garde de l'étendard à un sous-officier; mais de toutes parts les balles, les boulets, les obus pleuvaient sur les quatre-vingts braves. Vingt-cinq hommes restés dans le fossé y étaient étendus sans vie; il ne restait en tout que dix soldats sur la brèche. La position fut jugée désespérée, et le capitaine donna l'ordre de la retraite. A ce moment le sous-officier qui gardait l'étendard fut tué. Quand il est arrivé en bas de la tour, qu'il a mis ses hommes à l'abri, le capitaine se retourne, aperçoit son drapeau flottant encore sur la brèche; aussitôt il s'élance, monte de nouveau à l'assaut sans se soucier des balles, arrache l'étendard et s'en vient, criblé de blessures, tomber au milieu de sa troupe mutilée.

M. Arago, qui avait gardé un souvenir profond de l'histoire racontée par son illustre ami, lorsqu'il s'agit pour lui d'écrire la biographie que nous analysons, craignait de ne pas être bien servi par sa mémoire, et demanda à l'ex-capitaine de la 25e demi-brigade si les détails que nous venons d'abréger étaient exacts. Le vieux soldat répondit officiellement au secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences: «RAPPORT sur l'attaque de la tour de...» et dans ce Rapport il disait ces simples et sublimes paroles: «Je vis notre drapeau sur la tour, je crus qu'il ne fallait pas l'abandonner; je remontai le reprendre.» Nos lecteurs applaudiront de toutes leurs forces, comme a fait l'assemblée tout entière pressée au palais de l'Institut; ils applaudiront avec enthousiasme ce courage magnanime, cette simplicité antique, et ils apprendront avec joie que l'ex-capitaine de la 25e demi-brigade, c'est le général Tarayre qui, ne pouvant plus manier l'épée, manie la charrue dans les campagnes de Rhodez, et sème en même temps que le blé les doctrines d'association non-seulement autour de lui, mais encore parfois dans les colonnes de la *Démocratie pacifique*.

Napoléon, à son départ d'Égypte, ne voulut point se séparer de Monge et de Berthollet. Il débarqua avec eux sur nos côtes et, toujours avec eux, il franchit en poste la distance qui le séparait de Paris. Monge et Berthollet avaient conservé les mêmes habits qu'ils avaient endossé deux ans auparavant à leur départ pour l'Égypte. Sur la route on s'étonnait vivement que des gens déguenillés se fissent traîner dans des voitures à six chevaux, et dans les rares localités où Napoléon fut reconnu, on s'écriait: «Comment le général peut-il se trouver avec de pareils mendiants!» Lorsque Monge, arrivé à Paris, se présenta chez lui, son portier ne voulut point recevoir un homme si mal vêtu, et, las d'insister, le savant courut à l'École polytechnique, à sa chère École. Le conseil de perfectionnement était rassemblé, et la présence inattendue du fondateur aimé de tous, produisit un effet impossible à décrire. Le procès-verbal des séances, faisant une fois trêve à la sécheresse proverbiale de ces sortes de sommaires, contient les lignes suivantes: «Le conseil suspend » toute délibération, pour se livrer à l'effusion de ses sentiments de joie » sur le retour de Monge et de Berthollet. Monge était présent; il recueille avec sensibilité les doux épanchements de l'amitié qui lui sont » prodigués par ses collègues; puis, par une heureuse diversion, il ramène les souvenirs sur les jeunes élèves de l'École polytechnique qui » les ont accompagnés. Tous se sont distingués par leur conduite et » leurs talents.»

Jusqu'en 1810, Monge continua à professer à l'École; alors sa santé

Quelque temps après, les anciens élèves se cotisèrent pour lui acheter une pierre, aujourd'hui ensevelie sous les luxueux monuments qui se pressent au Père-Lachaise.

Il n'est pas un ancien élève qui n'aime Monge pour les souvenirs qu'il a laissés à l'École. Tous, nous sommes reconnaissants de l'instruction profonde que nous lui devons. C'est notre père intellectuel.

C'est un pieux respect pour sa mémoire qui m'a donné le courage de faire cet extrait décoloré de la magnifique biographie lue par M. Arago. Peut-être mes souvenirs m'ont-ils mal servi. Je demande pardon à l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences et aux lecteurs de la *Démocratie* des erreurs que j'ai pu commettre et de la faiblesse de mon récit.

BARRAL.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Château-G. — Reçu les 12. — Envoyez-nous les détails. — Quant aux P., rien ne presse, et il faudra prendre la voie des mess. gén. en faisant un petit paquet sous toile.

M. L. A. à Genève. — Reçu les 34. — Nous ferons droit.

M. D. à Rio-Janeiro. — Nous applaudissons à vos efforts. — Vous avez raison; il y a partout à faire pour qui veut et sait, car partout il y a souffrance, ennui profond et vive aspiration vers un avenir meilleur, et l'on croit facilement à ce que l'on désire.

M. E. C. aux Brosses. — Impossible, ami, de rien préciser quant à présent. Vous serez informé aussitôt qu'on le pourra.

M. M. à Velluire. — Reçu. — Sans doute vous avez droit; mais personne n'a reçu.

M. P. de L. à Moulins. — Celle-là ouvrira le recueil. — De pareils vœux ne peuvent manquer d'être exaucés. — A votre dernière question la rép. est: Non.

M. A. à Marseille. — Les livres sont partis avec une lettre répondant à vos dernières.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 11 mai. — GOUTTE, chocolatier, r. Saint-Martin, 37. Juge comm., M. Châtenet; syndic prov., M. Geoffroy, r. d'Argenteuil, 41.

Du 12 mai. — SEVESTRE, fabr. de papiers peints, r. des Boulets, 14. Juge comm., M. Halphen; syndic prov., M. Geoffroy, r. d'Argenteuil, 41.

Du 8 mai. — THOMASSET, march. de vins, r. Bourbon-Villeneuve, 56. Juge comm., M. Ferié; synd. prov., M. Hérou, r. des Deux-Ecus, 33.

Marchés.

Halle aux blés. — 13 mai. Choix, 116 à 118 k. 34,00 à 34,50. — Montereau 115 k. 00,00 à 33,50. — Picardie 115 k. 00,00 à 33,00. — Champagne, 115 k. 00,00 à 33,00.

Seigles. 110 k. l'hectolitre et demi 19,00 à 19,50.

Orges. 92 à 93 k., 15,50 à 16,00; les 100 k. 00,00 à 00,00 hors barrières.

Avoines. — 150 k. 32,00 à 32,50; 145 k. 31,00 à 31,50; 140 k. 29,50 à 30,00; 135 k. 00,00 à 00,00, les trois entrées comprises.

Issues. Son, 11,00 à 11,50 les 325 litres. — Moutures 11,50 à 12,00. — Recoupettes 12,50 à 13,00 les 100 k. — Remoulages 17,50 à 18,00 les qualités courantes; 18,50 à 19,00 les fines qualités; 20,56 à 21,00 les blanches.

Halle à la viande du 13 mai. — 20862 kil. *Bœuf* 1,60-1,40-0,80. — 17970 kil. Veau 1,80-1,60-1,40. — 4331 kil. Mouton 1,70-1,40-1,10. — En gros 39600 kil. 1,44-1,39-1,34.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 12, 13 et 14 mai. — *Beurre* (le kil. En livres 1,26 à 2,04. — En mottes Isigny 1,70 à 4,50. — En mottes Gournay 1 30 à 3,10. — Petit beurre 1,08 à 1,92 — Beurre salé ou fondu 0,00 à 1,60. — *Œufs* (le mille): Du 11 mai, 26 à 50. — Du 12 mai, 33 à 50. — Du 13, 00 à 00 — *Fromages* (la dizaine), 12 mai. Brie 12 à 36. — A la pie 6 à 18.

Marché aux chevaux du 13 mai. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 98, vendus 18 de 325 à 1000. — De trait 249 entrés, vendus 25 de 480 à 1160. — Hors d'âge 128 entrés, vendus 20 de 90 à 525. — Anes entrés 8, vendus 3 de 25 à 47. — Chèvres amenées 12, vendues 4 de 18 à 30. — Voitures, 21 amenées, 3 vendues de 100 à 475. — Encan, entrés 4, vendus 4, de 60 à 280. — Essai, 90.

Dette intérieure	»	37 »|»	— Banque...	»	» »|»
PORTUG. 5 0|0 1837	»	» »|»	— dº Em. 1841.	»	» »|»
HOLL. 2 1|2	»	» »|»	PIÉMONT...	»	0230 »|»
HAITI...	»	» »|»	AUTRICHE...	»	» »|»

Bord-Teste	» »|»
Zinc V. M.	6300 fr.
Lin Maber.	» »

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 74,00 à 00,00; courant du mois, 76,00 à 00,00; juin et août, 77,00 à 00,00; 4 dern., 80,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00; cameline, 00,00 à 00,00. — Sans expéditions.

ESPRIT 3\|6. — Disponible 124 à 125 courant du mois et juin, 124,50; juillet et août, 126,00 à 00,00; quatre dern., 00,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 89,50 à 90,00 les 100 kil.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 14 mai.

7 h. »\|» FRANÇAIS. — Nuit au Louvre. Soirée à la Bastille. Fourberies.
7 h. »\|» OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. »\|» ODÉON. — Touristes. Mariage de Figaro.
6 h. 1\|2 VAUDEVILLE. — Gentil-Jobard. Un homme grave. Roman.
6 h. 1\|2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Vendetta.
6 h. »\|» GYMNASE. — Jardin d'hiver. Ennemis. Petit-Fils. Pensionnaire.
7 h. 1\|2. PALAIS-ROYAL. — La Femme. Histoire de Cendrillon. Frisette.
6 h. »\|» PORTE-ST-MARTIN. — Petites Danaïdes. Bruno.
6 h. »\|» GAITÉ. — 1re repr. de Philippe II.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

ce Mémoire contient, nous paraissent mériter l'attention sérieuse du gouvernement et des chambres.

La discussion du budget de 1847 va remettre à l'ordre du jour des chambres et de la presse les questions relatives à l'Algérie ; c'est le moment d'attirer l'attention du pays sur quelques points du système de colonisation suivi par le gouvernement (si toutefois système il y a), et de soumettre à l'opinion publique les réflexions qu'il fait naître.

Nous n'avons, pour notre part, ni vaste combinaison à proposer, ni système complet d'organisation à offrir ; et en eussions nous, que, pour parler avec franchise, nous n'en dirions pas un mot : nous n'avons pas la prétention d'ouvrir les yeux aux aveugles de l'époque, et de déblayer le champ de la discussion des préjugés qui l'encombrent. Ce ne sera pas trop peut-être du travail de plusieurs générations pour nettoyer les nouvelles étables d'Augias, et assainir le milieu où puisse se développer une idée largement organisatrice.

D'un autre côté, nous n'avons vu qu'un petit coin de l'Algérie, et quoique assez bien placé pour savoir ce qui s'y passait, et entendre dire ce qui se passait ailleurs, nous ne croyons pas avoir le droit de conclure du particulier au général, et d'affirmer résolument du tout ce que nous jugeons vrai pour une partie. Tout ce que nous voulons, c'est indiquer quelque chose à faire, signaler quelques vices essentiels dans une machine qui nous paraît en somme assez mauvaise.

Le but définitif vers lequel on tend, est, comme chacun le sait, la colonisation de l'Algérie, et en même temps, la soumission et la civilisation de la race arabe. Dans le langage officiel et dans les discours publics, on s'occupe surtout de la première entreprise, soit que l'on en suppose les résultats plus avantageux à la France, soit que l'on doute du succès de la seconde ; peut-être aussi ne distingue-t-on pas suffisamment l'une de l'autre ces deux opérations bien distinctes. Quoi qu'il en soit, laissons ici de côté la guerre et la civilisation arabe, les grillades du colonel Pélissier et les distributions de burnous du maréchal Bugeaud, l'organisation des tribus et la destruction de leurs demeures, de leurs arbres, de leurs récoltes.

Constatons seulement, en passant, que c'est une rude tâche que celle de la soumission de cette race guerrière ; et que les Arabes, en se défendant avec opiniâtreté, font preuve de beaucoup d'instinct national et religieux ; car il est évident que le résultat final de notre conquête (1) doit être l'anéantissement de leur religion et de leur nationalité.

Revenons à la colonisation proprement dite, c'est-à-dire à l'exploitation du sol africain par une nouvelle population industrielle et agricole ; nous pensons que trois causes doivent y concourir :

Les travaux militaires;

Les travaux publics de toute nature autres que les précédents;

Les efforts de l'industrie privée.

Nous avons entendu dire par le maréchal Bugeaud que le sabre est éminemment colonisateur par deux motifs : c'est qu'il protége et qu'il dépense. De ces quelques mots surpris dans l'une des nombreuses improvisations par lesquelles l'honorable maréchal essaie l'éducation coloniale et politique de la population de fonctionnaires réunis autour de lui, nous ne voudrions pas conclure que le gouverneur de l'Algérie n'a pas d'autre système de colonisation que celui de la guerre. Cependant il y a dans cette assertion, que le sabre est éminemment colonisateur, tout un faux système en germe. Sans doute, vers tous les points où nos colonnes vont établir leurs camps, leurs magasins, leurs postes avancés, se dirigent tout d'abord des hordes de débitants de vin, d'absinthe, d'objets grossiers de consommation à l'usage du soldat. Si l'établissement devient permanent, la culture transformera en jardins les abords les plus immédiats du camp; quelques baraques seront construites par les marchands de spiritueux, qui dès lors prendront le nom de colons dans les comptes-rendus officiels ; les constructions militaires sailliront sur le tout, et l'on aura un commencement de ville, une colonie. Tels sont les établissements d'Orléansville, Teniat-el-Had, etc. Nous ne nierons pas que ce soit là un moyen de coloniser un pays ; si la garnison de l'établissement militaire est nombreuse et consomme beaucoup ; si elle occupe la position assez de temps pour que les marchands, qui vivent à ses dépens, deviennent capables de se transformer en véritables colons, c'est-à-dire en cultivateurs ; si la situation est favorable au développement de l'agriculture, de quelques relations commerciales avec les indigènes, on aura réussi à résoudre sur ce point, d'une certaine manière, le difficile problème de la colonisation. Cette manière de procéder peut offrir plusieurs avantages, mais le plus certain à nos yeux est celui d'exiger le moins possible de savoir-faire et de combinaisons économiques. On ne fonde pas une ville et même un village, comme on établit un camp : la position de celui-ci est sur les faîtes, les lieux élevés d'où l'on domine le pays ; l'autre occupe de préférence les vallées ou les plateaux d'un facile accès. Lorsque l'on superpose les établissements militaires créés en vue de la conquête et de la domination d'un pays, on se laisse aller à l'entraînement des circonstances, on fait ce qui semble le plus naturel, mais on compromet l'avenir de ce pays. C'est surtout dans la distribution des voies de communication que les inconvénients d'un pareil système deviennent sensibles ; beaucoup de villes en France sont condamnées à rester en dehors du grand mouvement industriel de l'époque, ou luttent péniblement contre le désavantage de leur position, parce qu'elles doivent leur origine à l'agglomération de la population autour des forteresses ou derrière les murs construits dans les guerres qui ont autrefois désolé nos provinces. Ce séquence. On peut faire un excellent tracé de route pour arriver à un centre de population mal placé; on peut combiner très heureusement les dispositions d'un aqueduc qui y verse les eaux de sources lointaines ; mais plus ces entreprises auront exigé de science et d'argent, plus on aura à regretter que la dépense n'ait pas été faite dans de meilleures circonstances ; sans doute l'établissement des routes est un des éléments les plus considérables de la prospérité d'une contrée, et les travaux de cette nature produisent toujours d'heureux résultats, quelles que soient les imperfections du plan général, suivant lequel ils sont coordonnés ; les colons et le commerce passent par les brèches que l'armée ouvre à travers l'Atlas, franchissent les torrents sur les ponts que le génie militaire jeta en travers des ravins, et la colonisation marche avec la guerre. Sous ce rapport, le maréchal Bugeaud a raison : le sabre colonise; mais les routes qu'il construit sont mal tracées, la culture à laquelle il préside est superficielle, et la colonisation coûte trop cher; on doit considérer celle qu'il crée comme un bien relatif résultant d'un mal nécessaire, et ne pas faire celui-ci en vue de celui-là. Faites la guerre pour conquérir, soumettre ou chasser les Arabes, puisque l'on vous donne les hommes et l'argent que vous demandez pour obtenir ce résultat; mais ne la faites pas pour coloniser. Encore une fois, c'est un moyen peu économique, incomplet, compromettant pour l'avenir, et bon seulement quand on n'en a pas d'autre. Faites encore la guerre, s'il en est besoin, pour assurer la sécurité intérieure et débarrasser de préoccupations défensives le terrain où doit se déployer librement la véritable colonisation, celle qui a pour but la meilleure distribution des centres de population et de voies de communication, eu égard à la salubrité, à la fertilité et à la configuration du sol.

En résumé, ce n'est pas sur la transformation des camps en villes que porte la critique de nos remarques. Dès l'instant où notre domination s'est étendue sur l'immense pays dont nous occupons un si grand nombre de points, il ne pouvait en être autrement. Mais nous ne voulons pas que l'on fasse de cette nécessité un système colonial ; nous cherchons à ramener à sa juste valeur la colonisation par le sabre, et nous croyons lui faire la part assez belle en l'admettant comme le cadre nécessaire de la colonisation civile.

C'est dans ce cadre, déjà très vaste, que nous désirons voir sérieusement à l'œuvre l'administration ; sérieux, on l'est suffisamment, nous le croyons; mais heureux, c'est autre chose. Nous commençons, d'ailleurs, en abordant cette question, par déclarer que toute personnalité est loin de notre esprit ; nous ne doutons pas du zèle de chacun des administrateurs appelés à diriger, de près ou de loin, la colonisation de l'Algérie; nous pensons même que beaucoup d'autres à leur place ne feraient pas mieux, car il leur manquerait à tous ce que l'on ne rencontre pas encore aujourd'hui dans la sphère des pouvoirs publics : une idée, un principe d'organisation.

Nous avons placé les travaux publics au rang des principales causes qui concourent à la colonisation d'un pays ; pour se convaincre du rôle important, prédominant, qui leur est dévolu en Algérie, il suffit de faire l'énumération des administrations qui s'en occupent et des attributions de chacune d'elles. Quatre corps spéciaux travaillent en ce moment à dépenser les fonds de l'Etat en vue de l'intérêt public.

Le génie militaire et accessoirement l'artillerie ;

Le corps des ponts et chaussées;

Le corps des architectes ;

L'administration ébauchée des plantations.

Le génie militaire a été appelé à un développement considérable de personnel et d'activité par les circonstances toutes spéciales où se trouve notre grande colonie. Ses fonctions ordinaires se bornent en France, pendant la paix, à la construction et à l'entretien des fortifications et de tous les établissements qui s'y rattachent ; il est chargé, en un mot, de la défense du pays. La sphère d'action s'est singulièrement élargie en Afrique : les ingénieurs de l'armée placés en tête des expéditions ont frayé le chemin à nos colonnes, et jeté ainsi la base du réseau des principales routes de l'Algérie ; ils ont fondé des villes, construit des aqueducs, fait des jardins, des promenades, des hôpitaux, entrepris le desséchement des marais et des travaux d'irrigation ; ils ont été en même temps ingénieurs des voies de communication, architectes, administrateurs et quelquefois agriculteurs.

Le corps des ponts et chaussées n'a compté jusqu'à ces derniers temps qu'un bien petit nombre de représentants en Afrique. Ses travaux ont été naturellement circonscrits dans les zones concentriques aux principales villes du littoral, où il y avait assez de sécurité pour l'emploi d'ouvriers civils. Il a été chargé des travaux maritimes, des routes rayonnant à partir des principaux points d'occupation sur la côte, et sur des longueurs assez restreintes ; des alignements des rues de grande et petite voirie, et, dans les premières années de l'occupation, de tous les bâtiments civils qui n'étaient pas confiés au génie militaire. Il joint actuellement à celles de ces attributions qu'on lui a laissées, les travaux de desséchement.

Le corps des architectes s'est formé peu à peu dans ces dernières années, et ses attributions ont été arrondies aux dépens de celles des ponts-et-chaussées. Ils ont été chargés d'abord des principaux établissements d'Alger qui, par leur nature, appartiennent à l'architecture civile proprement dite, théâtres, églises, hôpitaux, hôtels d'administration, etc. Puis on leur a confié les alignements et les chaussées des rues de petite voirie, tous les égoûts, les fontaines, les marchés, les places publiques. Plus tard leur service, sous le nom de *Service des bâtiments civils*, s'est établi dans les principales villes de l'Algérie, avec une organisation hiérarchique régulière ; enfin, lorsqu'il s'est agi de coloniser le Sahel et la Mitidja, la construction des villages projetés, de leurs rues, de leurs fossés d'enceinte, a été assimilée aux travaux de l'architecture civile et confiée aux architectes qui se trouvèrent [illegible] les travaux de fortification, avec les rampes d'accès des travaux maritimes. Les voies de communication importent aux intérêts de l'agriculture et du commerce ; elles ont des relations avec le système défensif.

Les plantations doivent être coordonnées avec les alignements des routes et chemins ; l'aménagement des eaux destinées aux irrigations, avec le dessèchement des marais ; les projets de marchés, de places publiques avec les plans des rues et des routes ; l'écoulement des eaux de fontaine avec la distribution des égoûts ; celle-ci, dans certains cas, avec la disposition des travaux maritimes. Tout, en un mot, dans le vaste ensemble des travaux publics, qu'une administration intelligente distribue sur la surface d'un pays, se touche et s'enchaîne. Et cependant, chose incroyable ! il n'y a pour ainsi dire, aucun lien, aucun point de contact entre les quatre forces actives qui travaillent le sol de l'Algérie pour y faire croître la civilisation, cette plante d'une culture difficile et d'un rapport douteux.

Nous savons bien que cette assertion, prise indépendamment de tout développement, soulèverait contre elle toute la division de l'Algérie au ministère de la guerre ; mais, avec un peu d'attention, il est facile de se convaincre qu'elle est parfaitement fondée.

Nous ne nions pas que tel architecte du service des bâtiments civils ne soit libre d'aller, un rouleau de dessins sous le bras, voir tel ingénieur des ponts et chaussées, et qu'ils ne puissent, au coin du feu de leurs bureaux, se communiquer leurs projets respectifs, échanger un emplacement de village contre un tracé de route. Nous savons que les projets élaborés par les services civils passent sous les yeux d'un conseil d'administration qui est censé les examiner, les comprendre et les mettre d'accord ensemble ou à peu près. Mais nous soutenons que cela ne constitue pas des rapports réguliers, officiels, une centralisation éclairée, une direction générale, intelligente et féconde. Les faits sont là pour nous donner raison : nous y viendrons tout à l'heure. Il n'est, à notre connaissance, qu'une seule exception au désordre que nous signalons ; elle s'applique aux travaux de routes et de fortifications, lorsque les services du génie militaire et des ponts et chaussées ont des agents dans le même lieu. Les conférences entre les deux services, prescrites par l'ordonnance du 18 septembre 1816, ont été transportées de France en Afrique, et déterminent les bases d'exécution de ces travaux. Ce que nous voulons dire ici, concerne d'ailleurs plus particulièrement les administrations qui relèvent de la Direction de l'intérieur. Le génie militaire se trouve seul sur un grand nombre de points fort importants ; il n'a donc à conférer avec personne, et comme il fait tout, il prend sous sa responsabilité l'ordonnance générale des travaux. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet, et de faire voir que dans ce cas même, pour certains ouvrages, le concours d'un autre service devrait être exigé par l'Etat.

UN INGÉNIEUR.

La Chambre des députés a continué aujourd'hui la discussion sur les crédits supplémentaires, sans aucun incident remarquable. M. l'amiral Mackau a eu beaucoup à faire pour défendre son administration contre de nombreuses attaques ; mais les émotions de la veille avaient épuisé l'ardeur des combattants, et il s'en est tiré sans de trop graves blessures.

La 6e chambre du tribunal de police correctionnelle a jugé ce matin que la qualification de *simonie impudente*, appliquée à notre conduite par le journal l'*Epoque*, ne constitue ni une diffamation, ni une injure. A la bonne heure ! Cependant, comme il nous importe de bien connaître jusqu'à quel point les Phalanstériens sont mis hors du droit commun, nous allons faire appel de ce jugement étrange.

Notre cause, devant la cour royale, sera confiée au talent de notre ami Victor Hennequin, qui en était déjà chargé aujourd'hui. Son brillant plaidoyer aurait dû nous faire espérer un meilleur succès, même dans une cause moins bonne.

L'*Univers* reprend aujourd'hui la critique de nos banquets phalanstériens dans un article qui n'a pas même le mérite, pourtant bien facile, de la gravité. Il y a dans cette réponse deux parties : l'une qui concerne M. Arnaud, nous la lui communiquerons, et il y répliquera comme il jugera convenable. L'autre, qui nous concerne plus directement, sera remise à celui de nos rédacteurs qui est chargé du compte-rendu des pièces de théâtre, afin qu'il en parle, s'il en a le temps, dans son feuilleton hebdomadaire. On sait qu'il est d'usage de rapprocher, pour mieux les faire valoir par le contraste ou l'analogie, toutes les comédies d'une même semaine. MM. de l'*Univers* voudront bien ne pas trouver mauvais que nous ne dérogions pas pour eux à une tradition si raisonnable. Nous prions seulement notre collaborateur de ne pas excuser la médiocrité de quelques poésies phalanstériennes par les citations des poésies françaises et latines qui remplissent les Paroissiens et les Heures. Nous savons que le sentiment religieux absout toujours la faiblesse du style. Il n'y a que des journalistes peu familiers avec les prières et les chants de l'église, pour ignorer ces choses-là

Procès des Mineurs de Saint-Etienne.

Le procès des mineurs a occupé les séances des 5, 6 et 7 mai au tribunal de Saint-Etienne. Bien que le résultat de ce procès soit déjà connu de nos lecteurs, le compte-rendu détaillé des débats ne nous parvient qu'aujourd'hui par le *Mercure ségusien*. Nous allons extraire de cette analyse quelques documents qui jettent un vif intérêt sur la crise industrielle dont les houillères de la Loire sont le théâtre.

Audience du 5 mai.

Témoins cités à la requête du ministère public.

Le premier nom qui figure sur la liste est celui de M. Harmet, direc-

---

(1) Si on l'achève en continuant comme on a commencé.

(*Note de la rédaction.*)

Nous avons déjà relaté la déposition de M. Keyron, maître d'ouvriers, déposition faite d'un ton paternel en faveur de deux hommes héroïques : Dumas et Graille.

Témoins cités dans l'intérêt des prévenus.

M. SOVICHE, chirurgien en chef par semestre des hôpitaux civils et militaires de Saint-Etienne.

Il était, le 30 mars, vers onze heures du matin, au puits de la Grand'-Pompe. Il a vu arriver huit hommes commandés par un sergent et conduits par Monnier, agent de police à Saint-Etienne; ils portaient deux sacs de cartouches, contenant 70 paquets de 10 cartouches chacun.

M. le président fait observer au témoin qu'il entre dans un récit étranger à la cause.

Interrogé sur ce qu'il pouvait savoir des dispositions des ouvriers mineurs, M. Soviche répond que lorsqu'il a entendu le général donner ordre de charger les fusils, il n'a remarqué dans la foule aucune attitude hostile. Puis, au moment du départ des prisonniers, un jeune ouvrier un peu pris de vin a cherché, par trois ou quatre fois, à pénétrer dans les rangs, avec insistance, mais sans violence. Un gendarme a tiré son sabre et en a baissé la pointe contre ce jeune homme, mais elle a été relevée vivement par le lieutenant de gendarmerie.

Audience du 6 mai.

Après l'interrogatoire des prévenus, M. l'avocat du roi Onofrio prend la parole. Nous remarquons dans son réquisitoire les passages suivants :

« Evidemment, le refus de l'augmentation des traîneurs au puits Jabin n'est pas la cause de la coalition, il en est tout au plus le prétexte.

» On sera plus exact lorsqu'on attribuera l'origine aux craintes que la Compagnie générale avait fait naître, parmi les ouvriers, au bruit qui s'était vaguement répandu d'une diminution prochaine.

» On fera, si l'on veut, le procès à la Compagnie générale : je n'occupe pas ce siége pour la défendre, et je ne la défendrai pas. Je me réserve seulement de repousser les exagérations auxquelles on pourrait se livrer à cet égard.

» Je n'examine que comme motif d'atténuation cette crainte générale d'une diminution de salaire.

» Je dis d'abord qu'elle n'était pas fondée, rien n'annonçait une diminution prochaine. Le bon sens indique que, dans les circonstances où se trouve la Compagnie générale, qui a à se défendre contre des attaques partant de tous les points de la France, soulever les ouvriers par une réduction de salaire eût été un acte de folie. Tout indique même que, dans l'avenir, le sort de l'ouvrier doit trouver, dans l'intérêt de la Compagnie, une garantie assez forte, et qu'entre les deux classes de personnes auxquelles cette association a inspiré des craintes, les ouvriers et les consommateurs, ce n'est pas la première qui aura le plus à se plaindre.

» La cause des ouvriers manquait-elle de défenseurs? Le pays les abandonnait-il à leurs seules ressources? Loin de là : on peut dire que jamais, en France, une entreprise n'a été attaquée par plus de voix, par plus de talent, avec plus d'énergie, que la Compagnie des mines de la Loire. Les chambres de commerce, les conseils municipaux, les conseils généraux avaient élevé la voix; le gouvernement avait délégué sur les lieux ses ingénieurs les plus expérimentés; enfin, la chambre des députés elle-même avait retenti d'éloquentes paroles qui avaient signalé les dangers de cette association, et les représentants du pays avaient donné place à l'examen de cette question parmi leurs travaux les plus urgents. »

M. l'avocat du roi jette un coup d'œil sur l'aspect général des débats, fait quelques observations sur l'attitude des témoins et des prévenus, sur leurs réticences et leurs dénégations. Il entre ensuite dans l'examen des charges particulières à chacun des accusés, et il termine en ces termes :

« Il ne me reste plus qu'à donner aux ouvriers mineurs quelques conseils. La grève a aujourd'hui cessé, l'indulgence du ministère public et du tribunal a déjà renvoyé à leurs familles plusieurs de ceux qui avaient été arrêtés. C'est maintenant le tour de la justice. La décision que vous allez rendre doit être une leçon pour ceux que vous allez juger et pour ceux qui sont retournés à leurs travaux. Que les ouvriers aient confiance dans les magistrats. L'autorité ne consentira pas à les laisser tomber sous l'oppression qu'ils redoutent. Leurs intérêts ne resteront pas sans défense; ils sont l'objet des préoccupations des plus hauts pouvoirs de l'Etat; mais jamais l'ordre ne sera troublé impunément, et toutes les fois que les ouvriers voudront soutenir leur cause par la violence, ils trouveront devant eux l'autorité pour repousser ces tentatives coupables, et les tribunaux pour les punir. »

Me Morellet remercie le ministère public des conseils qu'il vient de donner, mais il ajoute : « Nous avons plus à faire, c'est de rétablir les faits et de leur rendre leur caractère véritable.

» Le débat ne peut être restreint aux étroites proportions qui lui ont été assignées par le ministère public. Ce n'est pas pour de médiocres intérêts que cette cité industrieuse, que tout ce qu'elle compte d'hommes honorables et éclairés, se sont si profondément émus. Un grand attentat a été commis et continue à se commettre avec persévérance contre la liberté, contre l'indépendance et la prospérité des industries qui élèvent si haut la France. On a essayé d'asservir les ouvriers, de préparer, de créer un droit de suzeraineté sur toutes les industries qui ont besoin de charbon pour vivre. Et la répression n'est pas encore venue.

» Ce triste honneur de se produire au grand jour avec l'assurance de l'impunité, devait amener de bien tristes évènements : la cessation du travail et l'effusion du sang. Ce sera l'une des pages les plus douloureuses de l'histoire industrielle, et une tache dans la vie de ceux qui les ont occasionnés, puisque personne n'en veut prendre la responsabilité.

» Eh ! mon Dieu ! je ne veux pas exalter par des souvenirs trop fidèles des douleurs trop légitimes, et ranimer l'indignation publique. Mais il faut bien que je dise que les malheurs individuels n'ont point été réparés, que les orphelins et les veuves attendent encore la justice et l'appui auxquels ils ont droit. Il faut bien apprendre à qui l'ignore ou qui l'oublie, que les questions de salaire, d'organisation du travail, ne se résolvent pas comme les questions politiques à coups de fusil.

» Magistrats judiciaires, il ne vous appartient pas de résoudre toutes ces hautes questions ; elles ne vous sont pas soumises ; mais il vous appartient [illegible] salaire, est également détruit ; puis il ajoute que ce sont les maîtres qu'il faut accuser de coalition, et non les ouvriers ; que s'il y a eu grève générale, c'a été l'effet, non d'une combinaison coupable, mais de la crainte générale et trop fondée d'un abaissement de salaire, mais de l'émotion légitime qui s'est emparée de tout Saint-Etienne dans la journée du 30 mars. On n'a pas pu indiquer un chef, un moteur ; tous ont obéi, tous ont cédé au même instinct, dans la crainte du même péril. Ce n'est pas eux qu'il faudrait accuser, c'est la spontanéité humaine.

Me Duché attaque avec une grande chaleur la Compagnie générale des mines de la Loire :

« Le Conseil général du département s'était ému. La lumière gagnant de proche en proche, la coalition devenait de plus en plus menaçante; le Lyonnais, la Bourgogne, l'Alsace, avaient fait entendre les plaintes les plus énergiques; toute l'industrie française avait réclamé par l'organe du Conseil général des manufactures et du commerce; enfin, du haut de la tribune, le député de Saint-Etienne, prenant une honorable initiative, avait mis le ministère en demeure de s'expliquer sur toutes ces questions brûlantes soulevées par le monopole, sur les questions qui tenaient en émoi notre population tout entière.

» Il faut le dire : malgré les nobles accents de nos plus savants jurisconsultes, malgré les énergiques protestations de nos plus profonds économistes, le ministère, suivant son système, paraissait disposé à *laisser faire*.

» C'est alors qu'enhardi par l'impunité, le monopole s'avançait de plus en plus menaçant ; enfin, grâce à une fatalité, que je dirais heureuse si elle n'avait pas coûté tant de sang et de larmes, son audace et sa témérité l'ont gravement compromis ; il est venu s'embarrasser aux milieu des cadavres, aux portes mêmes de notre cité, il a fait une halte dans le sang !

» Je dis que les ouvriers mineurs vivaient au milieu d'une population que la Société générale des mines de la Loire tient en émoi depuis trop long-temps, qu'elle inquiétait dans tous ses intérêts, qu'elle attaquait dans son passé, qu'elle blessait dans son présent, qu'elle menaçait dans son avenir.

» Je dis que les ouvriers mineurs étant journellement en rapport, soit avec les propriétaires redevanciers, soit avec les industriels, soit avec les consommateurs, devaient partager leurs inquiétudes, leurs craintes et leurs alarmes.

» Et lorsqu'ils ont vu placer à leur tête comme directeur, un homme qui avait fait ses preuves aux mines de Blanzy, ils ont dû se tenir pour avertis, ils ont dû croire que leurs inquiétudes étaient trop fondées, leurs alarmes trop réelles.

» Mais n'ont-ils pas dû être convaincus que leur position déjà si malheureuse allait devenir plus malheureuse encore, lorsqu'ils ont vu le même directeur fatiguer par ses tracasseries M. Ogier, leur gouverneur, qu'ils appellent *leur père*, lorsqu'ils l'ont entendu se plaindre : tantôt que le charbon revenait trop cher, tantôt que les ouvriers gagnaient trop ; qu'ailleurs ils gagnaient beaucoup moins, qu'à Blanzy on ne payait leur journée que 37 sous, que néanmoins les ouvriers avaient toujours de l'argent, mais aussi *qu'ils ne buvaient que de l'eau, qu'ils ne mangeaient que des pommes de terre et du pain noir*.

» Enfin, M. Ogier, leur père, est forcé de se retirer ; oh ! pour le coup, ils ont dû regarder ce fait comme le signal d'une diminution très-prochaine; n'est-il pas le même Ogier qui jusque-là avait été un obstacle aux diminutions proposées ? »

Me Duché finit à peu près en ces termes :

« M. l'avocat du roi a terminé son réquisitoire par une leçon qu'il a donnée aux ouvriers ; j'en approuve la sagesse. — Mais je crois que les prévenus n'en avaient pas besoin. — Pour moi, messieurs, je n'ai de leçon à donner à personne. — Mais je sollicite de votre justice un jugement qui soit un avertissement, un enseignement utile pour tout le monde. — En statuant sur le sort de ces honnêtes ouvriers, si dignes de toutes nos sympathies, ne perdez pas de vue les causes qui les ont amenés sur le banc de la prévention. Ils ont obéi à une nécessité de leur position ; ce qu'ils ont fait, ils ont dû le faire, ils ont usé de leurs droits, ils en ont usé avec prudence, avec modération ; ils veulent vivre en travaillant ; on voudrait les faire travailler en leur imposant la faim.

» Cette condition serait pire que la condition des anciens esclaves. — Nos ouvriers mineurs seraient-ils donc des serfs attachés à la houille ? Ils sont placés sous l'égide de la loi comme tous les autres citoyens ; apprenez à leurs maîtres qu'ils ne pèsent pas plus qu'eux dans les plateaux de votre balance. »

Audience du 7 mai.

MMes Martin et Adrien Bayon prennent successivement la parole; mais sans revenir sur les considérations générales présentées la veille par leurs confrères, ils s'appliquent uniquement à détruire par des moyens très clairs et très logiques, la prévention qui pèse sur quelques uns des ouvriers dont ils ont plus particulièrement accepté la défense.

La réplique est au ministère public; il s'exprime ainsi :

« Je ne m'étais pas trompé en présumant que la défense n'aurait pas aujourd'hui d'autre système que dans les précédents procès de coalition; qu'elle quitterait bientôt son rôle naturel pour prendre superbement celui de l'attaque, et que ses accusations n'épargneraient ni l'autorité civile, ni le ministère public. La nature, la fréquence de ces accusations, le retentissement et l'appui qu'elles ont trouvés dans une partie de la population, me font un devoir de ne pas les laisser sans réponse. Ces accusations ont été nombreuses. Les unes sont relatives à la conduite du ministère public vis à vis la Compagnie générale : ce sont les seules dont je m'occuperai avec un peu de détail, les autres portent sur la conduite de l'autorité vis à vis la coalition même des ouvriers.

» Soutenir, comme on l'a fait, que, le 30 mars, au puits de la Grand'-Pompe, la foule était calme, paisible, *riante* même, c'est se mettre en contradiction avec tous les faits publiés même par les récits les plus hostiles à l'autorité ; c'est donc soutenir une invraisemblance absurde : l'autorité aurait-elle eu la pensée d'appeler à deux reprises la force publique [illegible] pour obtenir l'exécution de la loi de quelques individus paisibles [illegible] !

» [illegible] qui s'est passé ensuite peut se résumer en un mot : S'il a été fait [illegible] on l'accuse de ne s'être pas servi.

» A la vérité, il a dû veiller silencieusement, par conséquent sans rechercher et sans attendre cette popularité qui est une si douce récompense à l'accomplissement de certains devoirs, et dont l'espoir est si attrayant qu'il excite quelquefois le zèle jusqu'à d'imprudentes exagérations.

» Puisque le moment est venu pour lui de parler, disons donc ce qu'il a fait et qu'il a cru pouvoir faire.

» Lorsqu'il s'est agi d'apprécier en fait la Compagnie des mines de la Loire, le ministère public, à tous les degrés de sa hiérarchie, a dit dès le principe et n'a jamais cessé de dire qu'elle constituerait pour le pays un dangereux monopole ; il n'a cessé d'adjurer le gouvernement d'user des moyens en son pouvoir pour en arrêter les progrès ; non qu'il ait partagé contre elle toutes les préventions du public, mais on a dit d'elle avec raison, qu'elle peut faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal.

» Nous avons tous pensé que, dans un état bien réglé, sous un régime comme le nôtre, le pouvoir de faire à son gré ou dans la mesure de son intérêt beaucoup de bien ou beaucoup de mal, était un pouvoir trop redoutable pour qu'on le laissât aux mains de simples particuliers. On conçoit un monopole semblable confié à l'Etat, on ne le conçoit pas sans crainte exercé par une société constituée de telle sorte que les personnes qui la composent ne peuvent être toutes connues et changent d'ailleurs à chaque instant. Voilà, Messieurs, ce que le ministère public a répété avant toutes manifestations des autres pouvoirs dans un grand nombre de documents officiels existants. Je suis certain de ne pouvoir être démenti par personne.

» Le ministère public pouvait-il faire davantage ?

» La loi pénale lui offrait-elle un moyen de frapper lui-même cette association et d'en arrêter les progrès ? C'est là la question du droit : elle présente une bien autre difficulté.

» La Compagnie générale, a-t-on dit, constitue une coalition de maîtres, une coalition de détenteurs d'une même marchandise, punissable aux termes des art. 414 et 419 du Code pénal. »

M. l'avocat du roi lit ces deux articles et s'efforce d'établir, par son commentaire, qu'ils ne peuvent s'appliquer aux faits dont il s'agit. Il termine son discours en ces termes :

« Je me résume : le ministère public a dénoncé la compagnie générale comme un fait dangereux qui devait appeler l'attention du législateur et du gouvernement ; mais lorsqu'il s'est agi d'y voir un délit, il a en vain interrogé la loi. Il avait reconnu le monopole ; mais il lui avait été impossible de reconnaître la coalition punie par le Code pénal. Vous direz avec moi qu'il n'a failli à aucun de ses devoirs.

» Il faut donc que les prévenus d'aujourd'hui renoncent à leur rôle d'accusateurs ; il faut qu'ils songent à se défendre. Leur délit, que la négligence des pouvoirs de l'Etat ne justifierait pas, n'a pas même cette excuse. La Compagnie générale n'a pas eu de complices dans le pouvoir. L'autorité municipale et l'administration veillaient sur ses actes, le ministère public veillait aussi ; quand les ouvriers ont voulu substituer leur autorité privée à celle des pouvoirs publics, ils ont fait acte de séditieux, ils ont troublé l'ordre de la société qui défendait leur cause.

» Que les ouvriers n'écoutent pas sans réserve tous les conseils qu'on leur donne : tous ne sont pas également désintéressés.... Qu'ils se gardent aussi de prêter l'oreille à toutes les déclamations dont leur condition est le texte. Certes, je reconnais le premier combien sont pénibles les travaux des mines, combien sont intéressants ceux qui les exercent ; mais pourquoi les peindre sous de si sombres couleurs ? Qu'y a-t-il de commun entre le condamné qui travaille forcément aux mines en d'autres pays et dont le plus grand malheur est bien moins ce travail que la privation de la liberté ? Qu'y a-t-il de commun entre lui et l'ouvrier de nos pays qui travaille librement, qui débat son salaire, qui peut quitter ce travail pour un autre, qui a pour le protéger la loi commune ? En quoi la condition diffère-t-elle de celle de tant d'autres ouvriers ? Si, sans chercher bien loin de nous, on ne manquerait pas de trouver des classes ouvrières dont la condition est au moins aussi rude que celle des mineurs, soit sous le rapport des salaires, soit sous le rapport des conditions physiques dans lesquelles s'exerce leur industrie. D'ailleurs nous avons tous en ce monde notre part de labeurs et de misères. Ce sont de mauvaises doctrines que celles qui veulent faire croire à certaines classes qu'elles seules portent le poids du jour : celui dont le travail paraît le plus dur n'est pas toujours celui dont le sort est le plus rigoureux.

» Oui, nos sympathies sont acquises aux ouvriers mineurs comme à tous les ouvriers ; mais à la condition qu'ils rempliront tous leur devoir de bon citoyen. Qu'ils aient confiance dans les pouvoirs publics, ils les trouveront toujours prêts à les protéger, mais ils les trouveront toujours prêts aussi à réprimer leurs désordres. »

La discussion close, le tribunal est entré en délibération ; et, après plusieurs heures, il a prononcé le jugement suivant par l'organe de M. le vice-président Bayon, à qui nous devons rendre hommage pour la haute impartialité dont il a fait preuve dans la direction de ces longs débats :

JUGEMENT.

« Attendu que, dans la journée du 30 mars dernier, à la suite de contestations avec le directeur de la compagnie du Grand-Puits, les ouvriers du puits Jabin ont cessé immédiatement leur travail et se sont transportés sur les puits des exploitations voisines, dans l'intention d'arrêter les travaux ;

» Attendu que les jours suivants, des attroupements nombreux d'ouvriers se sont successivement rendus sur tous les points du bassin de Saint-Etienne et ont amené la cessation générale de ces travaux ;

» Attendu que ces faits constituent le délit de coalition tel qu'il est défini par la loi ;

» Attendu que le tribunal, tout en ne s'occupant que des faits qui lui sont déférés, ne peut ni ne doit cependant se tenir en dehors des circonstances qui ont pu les amener ; qu'il résulte de l'instruction et des débats de la cause que ce n'est qu'à la suite de propos imprudents échappés au directeur Harmet, que les travaux ont été d'abord suspendus, et que les prévenus [illegible] dans le but de troubler la sécurité publique et les intérêts des exploitations, que sous l'idée plus

[illegible] commandant et des agents de la force publique dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, délit prévu et puni par les articles 224 et 225 du Code pénal ;

» Attendu qu'il existe en faveur de Jean Pichon, Christophe Fontvieille, Barthélemy Chapuis, Pierre Brunon, Jean Garnier, Jean Haffner, Jean Graille, Sabys dit Picq, et Antoine Dumas, des circonstances atténuantes qui permettent de leur faire l'application de l'article 463 du Code pénal ;

» Le tribunal, jugeant correctionnellement, condamne Jean Peyret et Pierre Lacroix à deux mois d'emprisonnement ; Jean Baptiste Dard et Pierre Delorme à un mois de la même peine ; et Louis Pichon, Christophe Fontvieille, Barthélemy Chapuis, Pierre Brunon, Jean Garnier, Jean Haffner, Jean Graille, Sabys dit Picq, Antoine Dumas, Guré Charreton et Claude Penel à 15 jours de la même peine.

» Condamne en outre les prévenus susnommés solidairement aux dépens, par application de l'article 194 du Code d'instruction criminelle. »

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. — La discussion sur la troisième lecture du bill des céréales s'est engagée le 11 mai à la chambre des communes, après avoir absorbé presque toute la séance, elle a été renvoyée au lendemain 12 ; au départ du courrier, le vote n'avait pas encore eu lieu.

Il est toutefois certain que le bill passera à une très grande majorité et que la décision définitive de la chambre, fatiguée de ces débats, où tous les arguments ont été épuisés de part et d'autre, ne saurait se faire attendre long-temps.

ESPAGNE. — Les journaux de Madrid sont remplis des détails de l'attentat commis à Malaga sur le colonel du régiment de Grenade. Il paraît qu'un projet de pronunciamiento se cachait derrière ce crime. Tous les officiers supérieurs de la garnison devaient être assassinés à un signal convenu. Les troupes, rassemblées en toute hâte, n'ont trouvé personne à combattre, les auteurs de cette échauffourée s'étant dispersés après avoir tiré quelques coups de fusil en l'air.

L'*Heraldo* prétend que la conspiration qui vient d'avorter s'étendait jusqu'à Grenade et Almeria, et qu'elle était dirigée de Gibraltar par l'ex-général Nogueras. Trois ou quatre arrestations ont été faites à Malaga ; cette ville et le reste de la province ont été mis en état de siége.

HAITI. — Le brick *Colorado*, capitaine Shackelford, arrivé à Boston, a apporté les nouvelles suivantes du Cap Haïtien, en date du 25 mars :

« Le soir du 24, le président Pierrot avait donné sa démission, et s'était retiré à sa maison de campagne, mais non sans avoir été insulté par la populace qui l'avait poursuivi à coups de pierres. Le général Bobo, que le président venait de nommer généralissime des départements du nord, était entré dans la ville, le lendemain matin, à la tête d'une force considérable et s'était emparé du palais National. Il était venu dans le dessein de proclamer la présidence de Riché et d'établir la constitution. Il y avait eu de vives inquiétudes parmi les gens de couleur, qui craignaient d'être pillés et massacrés par les noirs, et plusieurs riches d'entre eux avaient quitté l'île. Ces craintes paraissent pourtant n'avoir pas été fondées. »

PLATA. — On a reçu à Mobile des nouvelles de la Plata : les dates de Salto sont du 21 janvier. Urquiza a attaqué trois fois Garribaldi, chef des Montévidéens, et lui a fait éprouver des pertes considérables ; le général argentin a passé ensuite dans l'Entre-Rios, où, après avoir rallié le général Garzon, il devait marcher sur les Corrientes. On disait que Paz avait été au-devant de lui, et que, dans un engagement, Urquiza avait été défait et Garzon [illegible].

La détresse commençait à se faire sentir à Buenos-Ayres, par suite du blocus auquel est soumis cette ville, et l'on espérait [illegible] Rosas à composition.

M. Laurent, membre correspondant de l'Académie royale des sciences de l'Institut, commencera samedi prochain, à une heure, un cours de CHIMIE ORGANIQUE à l'Ecole pratique de médecine, rue de l'Ecole de Médecine, et le continuera les mardis et jeudis suivants à la même heure.

Ce cours sera public et gratuit.

Le savant professeur se propose de développer dans un petit nombre de leçons (10 à 12), son système de chimie organique. C'est pour les personnes qui s'occupent de chimie une heureuse occasion de s'initier à l'ensemble d'une théorie dont les innombrables détails sont restés jusqu'à ce jour disséminés en une multitude de mémoires ; théorie si longtemps controversée, mais qui a enfin acquis droit de cité dans la science et dans laquelle nous ne doutons pas, pour notre part, que réside l'avenir de la chimie.

ERRATUM. — Dans notre second article sur la biographie de Monge par M. Arago, il s'est glissé une erreur typographique que nous devons corriger. Monge est mort en 181[illegible] et non en [illegible] comme on l'a imprimé.

Nous profitons de l'occasion pour [illegible] un erratum à l'article publié sur le même sujet par la *Quotidienne*. Le journal légitimiste regarde comme un fait digne de remarque que M. Arago n'ait pas osé justifier Monge d'avoir voté la mort de Louis XVI. L'esprit de parti a fait commettre une bévue à notre confrère : *Monge ne fut pas conventionnel.*

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 14 mai 1846.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1845, 1846 et des exercices clos.

JULES DE LASTEYRIE prend la parole sur le chapitre [illegible] : [illegible] L'administration de [illegible]

On s'est empressé de faire une enquête. Une longue information a eu lieu ; il a été prouvé que l'incendie a éclaté sur un seul point, mais il s'est communiqué rapidement à divers amas de bois voisins ; c'est cette circonstance qui avait porté d'abord à croire que l'incendie avait plusieurs foyers. Il a été ainsi prouvé à tous que ce fatal évènement était un malheur et non un crime.

Quant aux désordres qui ont eu lieu à Rochefort, désordres contre lesquels je suis décidé à sévir le plus fortement, ils m'ont été signalés par l'administration locale, et c'est à la suite de cet avis que j'ai prévenu M. le garde des sceaux et que les poursuites ont eu lieu.

M. ESTANCELIN. Il existe pour la surveillance des chantiers et arsenaux de la marine des règlements extrêmement sévères ; la surveillance doit être de jour et de nuit, et il y a peine de mort contre celui qui y pénètre avec du feu, soit de jour, soit de nuit. Or, l'incendie a éclaté à onze heures du matin ; il est impossible que le hasard seul en ait été cause. Imprudence ou crime, il y a un coupable ; dans tous les cas, les surveillants devaient être responsables. Je demande si les surveillants, par la faute desquels un tel malheur est arrivé, ont été punis aussi sévèrement que leur négligence le mérite.

M. DE MACKAU. M. le préfet maritime de Toulon, il faut lui rendre cette justice, n'a négligé aucune mesure, et n'a à se reprocher aucune négligence ; tout le monde sait qu'il y a des faits contre lesquels la prudence est impuissante. Le chantier du Mourillon est très vaste, il est rempli d'une nombreuse population ouvrière, de copeaux, des cigares... (Interruption.)

Malgré toute la surveillance et la sévérité possibles, on comprend que tout ne peut être prévenu.

M. GLAIS BIZOIN. Il est impossible, comme l'a dit M. le ministre de la marine, qu'un cigare eût pu mettre le feu à des copeaux. (Aux voix !)

M. DE MACKAU réplique quelques mots au milieu des marques d'impatience de la chambre.

Les crédits de la marine sont votés.

M. GAUTHIER DE RUMILLY, à propos des crédits pour les chemins de fer, demande si l'on a fait une enquête relativement à l'accident du chemin de Saint-Etienne, et l'exécution des règlements sur ce chemin ; il demande encore ce qui sera fait pour le viaduc de Barentin.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Une enquête a été faite relativement à l'accident arrivé sur le chemin de Saint-Etienne, et les prévenus sont renvoyés devant la police correctionnelle ; quant au viaduc de Barentin il sera reconstruit par la compagnie, d'après un plan approuvé par le gouvernement ; le conseil d'Etat est saisi d'un règlement très étendu sur la police des chemins de fer, et ce règlement deviendra avant peu exécutoire.

M. LESTIBOUDOIS trouve que le nombre des paquebots de Marseille à Alexandrie et à Constantinople est beaucoup plus considérable que le service ne l'exige ; les équipages et le personnel des officiers sont aussi beaucoup trop nombreux, et comme le gouvernement perd sur ce service, une économie n'est pas à négliger.

L'orateur se plaint aussi que l'on s'obstine à conserver le système des quarantaines, malgré les réclamations incessantes de la science et du commerce.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, répond qu'une perte avait été prévue sur ce service de paquebots de l'Orient, mais qu'elle tend à diminuer. On a, du reste, déjà réduit d'un tiers le nombre des paquebots qui y sont employés, parce qu'on a trouvé le moyen de mieux organiser les voyages et les points d'abordage. Quant aux quarantaines, le gouvernement est disposé à en réduire la durée, et l'on s'occupe des moyens d'y arriver.

MM. de Tracy, d'Haussonville, O. Barrot, F. Delessert, de Carné, J. de Lasteyrie, du Golbéry et Ternaux-Compans proposent d'ajouter aux crédits demandés une somme de 95 000 fr. pour compenser au budget local de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane, les revenus des habitations domaniales dont les produits seraient désormais compris aux recettes du budget général de l'Etat.

M. D'HAUSSONVILLE développe cet amendement au milieu du bruit.

M. JOLLIVET le combat comme devant dépouiller injustement les colons.

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Au mandat de député, l'honorable préopinant en joint, dit-on, un autre... (Très bien ! très bien !) Sa situation de délégué des colonies lui faisait un devoir de tenir un langage tout différent de celui qu'il a tenu. Les habitants des colonies n'en sont plus aux vieilles théories qu'il a soutenues, et ils acceptent avec joie les lois que nous avons rendues l'année dernière pour préparer l'émancipation des esclaves.

Quant à l'amendement en lui-même, il a pour but de réaliser dès cette année ce que nous projetions de proposer dès le commencement de l'année prochaine ; nous ne pouvons que l'accepter ; seulement nous prions les honorables membres qui l'ont proposé de vouloir bien le présenter dans la loi du budget de 1847, où il sera mieux à sa place.

M. JOLLIVET donne quelques explications sur ses paroles antérieures.

La chambre rejette l'amendement, qui pourra être représenté lors de la discussion du budget.

Les articles 2, 3, 4, 5 et 6 sont adoptés avec les états auxquels ils se réfèrent, sous la réserve demandée par M. Isambert du chapitre 23, relatif à des dépenses pour les colonies.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

M. DE LAMARTINE demande la mise à l'ordre du jour du projet de loi relatif à un achat de terrain pour le Muséum d'histoire naturelle.

Cette proposition, combattue par M. Mercier (de l'Orne), est adoptée.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le congrès central des délégués des sociétés d'agriculture et des comices agricoles se réunira à Paris, dans la grande salle de la Sorbonne, le 18 de ce mois.

— C'est samedi prochain, 16 mai, que commenceront à l'Hôtel-de-Ville, salle Saint-Jean, à Paris, les opérations du conseil de révision, sous la présidence de M. le comte de Rambuteau.

— Hier matin, la maison de la rue Victor-Lemaire, 2, s'est affaissée d'une manière très sensible : les locataires, effrayés, se sont empressés de déménager aussitôt, et quelques heures plus tard la maison était entièrement vide. L'affaissement a été déterminé par une excavation profonde qui s'est faite instantanément dans les fondations. Des mesures de sûreté ont été prises sur-le-champ pour empêcher que cet accident n'entraînât des conséquences plus funestes. Au reste, on ne voit partout dans Paris que maisons étayées. En ce moment, par exemple, on consolide sur le quai d'Orsay une charmante maison construite l'année dernière sur l'emplacement de l'ancien hôtel de la Marine, et qui déjà menace ruine.

[illegible] en Angleterre vient de publier un rapport sur les accidents arrivés sur les chemins de fer depuis leur établissement, en faisant la distinction des accidents dus à l'imprudence, et de ceux inévitables.

Du 7 août 1840 au 31 décembre 1841, c'est-à-dire en 17 mois, le nombre total des accidents arrivés sur les chemins de fer anglais, s'est élevé à 197. Il y a eu 91 personnes tuées et 296 blessées. Le rapport ne fait pas de distinction entre les accidents dûs à l'imprudence des voyageurs et ceux qu'on peut regarder comme inévitables. On sait seulement que pendant l'année 1841, il n'y a que 29 accidents inévitables, dont 11 morts et 71 blessés.

En 1842, il y a eu 10 accidents inévitables, le nombre des tués a été de 5, et celui des blessés de 15.

Pendant la même année, il y a eu 26 tués et 22 blessés par imprudence, et 42 tués et 35 blessés parmi les employés des compagnies.

En réunissant les trois catégories, on trouve, pour 1842, 134 accidents, 73 tués et 71 blessés.

Onze nouvelles lignes ont été ouvertes en 1842.

L'année 1843 a été plus satisfaisante que les années précédentes. Il n'y a eu que 5 accidents inévitables par suite desquels 3 personnes ont été tuées et 3 ont été blessées. En outre, il y a eu 24 tués et 17 blessés par imprudence.

Dix nouvelles lignes, formant un parcours total de 151 kilomètres, ont été ouvertes pendant l'année 1843.

Le *Board of Trade* n'a pas publié de rapport en 1844, mais il vient d'en publier un qui comprend l'année 1844 et l'année 1845.

Pendant 1844, 10 individus ont été tués dont 6 voyageurs, et 74 dont 64 voyageurs, ont été plus ou moins blessés par suite d'accidents inévitables. 7 voyageurs ont été tués et 9 blessés par leur propre imprudence, 33 employés des compagnies ont été tués et 28 blessés dans des circonstances qui n'entraînaient aucun danger pour le public ; enfin 34 individus ont été tués et 17 ont été blessés sans danger pour les voyageurs, en contrevenant eux-mêmes à la consigne.

Pendant l'année 1845, 10 individus ont été tués dont 4 voyageurs, et 101 dont 82 voyageurs ont été blessés par des accidents inévitables ; 9 voyageurs ont été tués et 10 blessés par imprudence ; 36 employés des compagnies ont été tués et 24 ont été blessés dans des circonstances qui n'entraînaient aucun danger pour le public ; et 45 personnes n'appartenant pas aux compagnies ont été tuées et 9 ont été blessées en contrevenant elles-mêmes à la consigne, mais sans mettre les voyageurs en danger.

Il faut, pour établir une comparaison exacte entre les résultats des diverses années, tenir compte de la progression croissante du nombre des voyageurs qui parcourent les chemins de fer.

EXÉCUTION D'ABD-EL KADER. — FIN DE LA GUERRE D'AFRIQUE. — Mardi dernier, vers onze heures du matin, une foule considérable se dirigeait vers l'esplanade Bab-El-Oued, à Alger, où l'instrument du supplice était déjà dressé depuis quelque temps. Les indigènes étaient en très petite quantité dans cette multitude avide d'assister aux derniers moments d'Abd-el-Kader et de Keddour-ben-Hamdouni.

A onze heures, Abd-el Kader arriva de la prison au milieu d'un piquet d'infanterie et accompagné des aides de l'exécuteur des hautes-œuvres. Il attendit pendant quelques minutes, au coin du fort Neuf, son compagnon qui le suivait dans un tombereau, ayant le bourreau à ses côtés ; celui-ci venait de l'hôpital civil, où il avait été placé à cause de son état de maladie. Abd-el Kader avait une démarche assurée, et cette physionomie impassible que les musulmans, en général, conservent à l'aspect de la mort. Keddour, en dépassant la porte Bab-el-Oued, tourna la tête du côté de la guillotine, qu'il ne cessa de regarder jusqu'au moment où le tombereau s'arrêta. Son visage n'exprimait pas plus la crainte que celui de son camarade. Il dût sans doute à son état de maladie le triste privilège d'être exécuté le premier ; et, après que le bourreau lui eut ôté son burnous et sa chechia, il passa du tombereau sur la guillotine, où en quelques secondes il eut cessé de vivre. Son compagnon le suivit aussitôt et se laissa étendre sur la planche fatale avec la même indifférence que lui.

Le journal auquel nous empruntons et ce fait et le titre, a pris pour l'émir l'Arabe Abd-el-Kader-ben-Saïd, assassin d'Ouled-Mendil. Point n'est besoin d'ajouter qu'il n'y a rien de changé dans nos rapports avec le célèbre homonyme de ce misérable, si ce n'est que nous ne l'avons pas encore pris.

MINES D'OR. — La Sibérie contient, dit-on, une si grande quantité d'or, que l'on s'attend à ce que la découverte de ce précieux métal va occasionner une révolution financière en Europe, comme cela eut lieu lors de la découverte du Pérou. Dans l'espace des quatorze dernières années, le produit des mines d'or de ce pays a augmenté dans la proportion de 1 à 200. Onze mille personnes sont employées journellement au lavage du minerai ; et l'on pourrait en occuper trois fois autant, s'il était possible de trouver des ouvriers disposés à s'ensevelir, de gaîté de cœur, dans cet affreux pays. Ce manque de bras est le seul obstacle à l'encombrement des marchés de l'Europe par l'or de ce riche dépôt.

PROBITÉ D'UN VOLEUR. — Henri est prévenu de rupture de ban. A 36 ans il a été déjà condamné 15 ou 20 fois.

M. l'avocat du roi donne au tribunal lecture d'une lettre de M. Jacmin, médecin de la Force. Dans cette lettre, M. Jacquemin raconte qu'il est à sa connaissance personnelle qu'un jour, à la Force, un des compagnons de captivité de Henry, étant mort laissant pour tout héritage une mauvaise paire de bretelles, l'administration renonça à la succession en faveur de Henry. Ce dernier, en procédant à l'inventaire des deux bouts de lisière, les trouva d'un poids insolite, les décousit ; elles contenaient treize pièces d'or, qu'il alla tout de suite restituer au directeur de la prison.

Le camarade de Henry l'ayant plaisanté sur une restitution qui lui paraissait maladroite et mal inspirée, Henry aurait répondu : « Fi donc ! c'eût été indélicat. » Ce trait de probité a valu à Henry l'indulgence du tribunal, qui ne l'a condamné qu'à un mois d'emprisonnement.

couvert cette loi. Voilà ce que ne veulent pas comprendre ceux qui le combattent et ce que n'ont pas encore compris beaucoup de ceux qui sympathisent avec ses idées. M. Stromeyer a parfaitement saisi et développé ce caractère capital de la théorie sociétaire. Voici un passage de son ouvrage où se trouve définie et critiquée avec autant de force que de justesse, cette société civilisée que la philanthropie cherche à améliorer, que l'Ecole sociétaire au contraire condamne comme radicalement vicieuse et qu'elle veut reconstruire sur la base de l'association et de la liberté.

On verra par cette citation que les phalanstériens ne sont point ennemis de la civilisation, c'est à dire du mouvement qui a amené la société au point où elle est aujourd'hui, mais qu'ils admettent la nécessité d'une impulsion nouvelle qui la fasse sortir de l'ornière où elle s'embourbe de plus en plus.

« La société, dit M. Stromeyer, doit être considérée comme un être collectif et organique, dont les forces vitales et motrices sont les hommes avec leurs penchants, leurs facultés et leurs aptitudes. Ce qui distingue la société civilisée, c'est, à notre avis, qu'elle a établi pour tous les rapports politiques et religieux, moraux et civils de la société et de ses membres, des règles et des bornes précises, reconnues (expressément ou tacitement) par la masse, et dans le cercle desquelles doivent se mouvoir les forces que nous venons de nommer, c'est-à-dire les hommes avec leurs penchants et leurs facultés. Si ces limites étaient tracées de telle sorte que l'homme pût, dans leur enceinte, librement développer et raisonnablement exercer tous ses penchants, toutes ses facultés, ce serait avec raison qu'on exalterait la société civilisée comme la plus parfaite qui soit possible. Mais nous osons soutenir que les institutions actuelles de notre société, sous le rapport civil et industriel, ne comportent pas le développement et l'exercice libre des forces humaines et qu'il doit dès lors nous être permis, non-seulement de douter de l'excellence de ces institutions, mais encore d'en proposer d'autres que nous croyons préférables.

» Partant du principe que les formes et les institutions existantes sont les meilleures possibles, les moralistes ont de tout temps imposé à l'individu le devoir de dompter ses penchants et ses forces naturelles et de les faire entrer dans les formes sociales établies. Pour ceux des membres de la société qui ferment l'oreille aux exhortations des moralistes et qui, dans la poursuite de leurs penchants, dans l'exercice de leurs forces, transgressent les limites prescrites, on a des moyens de punition et de contrainte, des prisons et des bagnes, et, selon les circonstances, le fer du bourreau....

» Mais est-il raisonnable d'admettre qu'il soit absolument nécessaire de limiter et de comprimer dans son essor la nature invariable de l'homme et de ses penchants innés, pour obtenir un ordre social conforme au bien de la masse? N'est ce pas tout au moins un sujet digne de sérieuses et actives recherches que la découverte d'une forme et d'une organisation dans laquelle le développement et le mouvement libre des inclinations et des talents de chacun concourrait au bien et à la prospérité de l'ensemble?

» La perfection qu'on se plaît à reconnaître à ce qu'on appelle la civilisation, est réservée, selon nous, à une organisation dans laquelle l'individu n'aurait point à obéir à l'empire de la contrainte, mais seulement à son penchant naturel, où suivant librement ses inclinations et l'impulsion de ses facultés, il serait conduit par les

Après avoir posé la question dans ces [illegible] présente en quelques pages l'analyse des passions inhérentes à la nature de l'homme. Il le fait avec bonheur et clarté, et montre bien que les vices ne sont point des conséquences naturelles, mais des égarements de ces passions. Toutefois, s'il trace avec fermeté les détails du tableau, on peut regretter qu'il laisse manquer un trait à l'ensemble. On voudrait trouver ici une définition bien nette de la tendance générale dans laquelle se résument toutes les impulsions qu'on vient d'envisager séparément. L'auteur établit bien qu'elles ont pour racine commune le désir du bonheur, mais il lui restait à montrer que si, dans les circonstances actuelles, ce désir se traduit ordinairement par l'égoïsme, il est destiné, dans les vues de la nature, à prendre une forme plus digne de l'homme et plus favorable à la société. Quoique cette conviction respire dans tout l'ouvrage de M. Stromeyer, quoiqu'elle ressorte à chaque instant de ses démonstrations partielles, il convenait cependant de l'énoncer d'une manière précise et formelle. Fourier n'a pas manqué de le faire, et il a admirablement défini l'ensemble de toutes les aspirations de l'âme humaine, en l'appelant *unitéisme*, mot bizarre si l'on veut, mais d'une saisissante vérité.

Qu'est-ce en effet que le bonheur, si ce n'est l'accomplissement de la destinée? et qu'est-ce que la destinée humaine, sinon l'accession du genre humain tout entier à la grande loi de la destinée universelle, son unité avec lui-même, avec l'univers et avec Dieu? C'est pour avoir cherché son bonheur hors de cette voie et dans les labyrinthes de l'égoïsme, que l'homme ne l'a jamais trouvé. L'invincible désir de l'unité lui a toujours fait prendre en dégoût les jouissances des sens, du cœur et de l'esprit, lorsque les goûtant pour lui seul, il s'est mis volontairement en dehors de l'ordre universel, en dehors de l'humanité et de Dieu.

Cette lacune et quelques autres seront facilement comblées dans une seconde édition dont le livre de M. Stromeyer est digne à tous égards. Tel qu'il est, il renferme peut-être l'une des meilleures introductions à l'étude de la science sociale. Tous les travaux les plus remarquables de l'Ecole sociétaire y ont trouvé place, sans que l'ouvrage s'écarte un moment de son plan spécial. L'auteur, empruntant à Considérant sa belle théorie du droit de propriété, à Paget ses études sur la famille, à Muiron son projet de comptoir communal, à Raoul Boudon son organisation unitaire des assurances, aborde tour à tour son sujet sous les points de vue divers de la position des travailleurs, des droits du travail, des besoins de l'éducation, des principes de la moralité, et enfin sous le point de vue général de la destination de l'homme : il pose ces différents problèmes dans leurs véritables termes et les résout, avec Fourier, par le moyen de l'organisation des groupes et des séries. Il applique ensuite ces principes à la situation particulière des classes laborieuses en Allemagne. Tout en insistant sur le remède radical et sur la nécessité de débuter dans la réforme par l'organisation d'une commune associée, destinée à servir de point de départ à l'association universelle, il ne se borne pas à proposer ce moyen, qui pour beaucoup d'esprits a encore le tort d'être trop absolu. Visant à l'application immédiate, il indique à la philanthropie du siècle une voie qu'elle est peut être plus disposée à suivre que celle d'une rupture complète avec les usages établis. Il lui conseille de féconder et d'étendre deux germes précieux qu'offrent des institutions déjà connues, les sociétés d'assurances et les com-

B. du Trés.	»	3 3/8	— Gann....	»	1150 »	— à Rouen.	1087 »
PRIMES.		fin cour.		fin proch.		R.-Havre..	757 50
3 p. 0/0...... d. 50	» »»	» »»	——	84 25	84 30	Avignon...	907 50
5 p. 0/0...... d. 50	» »»	» »»	——	» »»	» »»	Str. à Bâle.	217 50
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.			Paris-Str...	506 25
3 p. 0/0.....	» »/»	» »/»	15 »/»	» »/»		Tours-Nant	547 50
5 p. 0/0.....	» »/»	» »/»	» »/»	» »/»		Orl.-Vierz.	657 50
FONDS ÉTRANGERS.						C. du Nord	755 »
NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM..............	Der C.	100 1/2	Famp-Haz.	» »
Récép. Rotsch.	»	101 15	BELG. 4 1/2.....	»	» »/»	Diep.-Féc..	» »
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 5 0/0......	»	» »/»	Boul. à Am.	» »
— — pass.	»	» »/»	— de 1840....	»	100 1/2	Orl.-Bord.	620 »
— 3 p. 0/0.	»	» »/»	— de 1842....	»	102 »/»	Mont. à Tr.	400 »
Dette intérieure	»	31 3/8	— Banque....	»	805 »/»	Paris-Lyon	531 »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— de Em. 1841.	»	» »/»	Bord-Teste	155 »
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT........	»	1230 »/»	Zinc V. M..	5200 »
HAITI....	»	» »/»	AUTRICHE	»	» »/»	Lin Maber.	720 »

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron.. » »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 74.00 à 00,00; courant du mois, 76,00 à 00,00; juin et août, 77,00 à 00,00; 4 dern., 79,00 à 80,00.

LILLE. — Colza, 74,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 74,00; cameline, 00,00 à 00,00. — Sans expéditions

ESPRIT 3/6 — disponible 125 à 000 courant du mois et juin, 124,00; juillet en septembre, 126,00 à 127,00; quatre dern., 00,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 89,50 à 90,00 les 100 kil.

SUIFS. — 1 fr. de baisse par 50 kil.; vente peu animée. La Boucherie a fixé le cours des suifs de place à 56,50. — Les suifs étrangers toujours sans affaires. — Suifs en branche, 43 à 44. — Chandelle 61,50.

L'un des gérants : V CONSIDERANT.

Spectacles du 15 mai.

7 h. »/» **OPÉRA.** — Concert. Paquita.
7 h. »/» **FRANÇAIS.** — Mithridate. Enfant trouvé.
7 h. »/» **OPÉRA-COMIQUE** — 1re repr. Le Trompette de M. le Prince.
7 h. »/» **ODÉON.** — Touristes. Misanthrope. Fausses infidélités.
6 h 1/2 **VAUDEVILLE.** — Gentil-Jobard. Un homme grave. Gants jaunes.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — Gentil Bernard. Perruquière.
6 h. »/» **GYMNASE.** —Jardin d'hiver. Ennemis. Petit-Fils. Pensionnaire.
7 h. 1/2. **PALAIS-ROYAL.** — La Femme. Histoire de Cendrillon. Frisette
6 h. »/» **PORTE-ST-MARTIN.** — Petites Danaïdes. Bruno.
6 h »/» **GAITÉ.** — Philippe II.
6 h. »/» **AMBIGU.** — Relâche.
6 h. 3/4 **CIRQUE NATIONAL** (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Le génie et les ponts-et-chaussées arrêtent le tracé des routes dans la traverse des fortifications d'Alger, du côté de Bab-a-Zoun; les plans sont expédiés, ils vont être approuvés, lorsque surgit un projet de Fondouck, dont la direction de l'intérieur propose l'établissement en travers de l'une des routes projetées.

L'ingénieur en chef combine un système d'alignement général des routes, prend son temps, réfléchit, place à telle distance les maisons, les clôtures, les plantations : tout paraît pour le mieux. Pendant ce temps-là, M. le directeur du Jardin d'essai plante à son gré, et met ses arbres à la place des murs de face des maisons.

L'ingénieur des travaux du port d'Alger élève, sur le passage d'une grande rue projetée, un manège à mortier qui coûte 80 000 f.; on est obligé maintenant de le démolir ou de différer l'exécution d'un ouvrage important d'édilité.

Les alignements de Cherchell sont établis sans qu'on ait tenu compte des rampes d'accès du port, et pour peu que l'on tarde à rectifier le plan de ces alignements, on sera obligé d'élargir des rues trop étroites, où des constructions neuves exigeront de fortes indemnités.

La direction de l'intérieur sème des villages sur les flancs et les sommets du Sahel, sans s'inquiéter de savoir s'ils sont abordables par des routes raisonnablement tracées, et l'on est étonné de voir dans des rues à peine ouvertes, des changements brusques de direction que rien ne motive, ou des déblais de plusieurs mètres de hauteur, comme dans nos anciennes villes de France, dont on remanie le sol pour l'approprier aux besoins nouveaux de la circulation.

Par suite de l'absence d'un plan général concerté, il arrive que deux ateliers se rencontrent dans les rues d'Alger, l'un pour paver une partie de rue, l'autre pour fouiller le sol au même endroit et établir un égoût. Les eaux torrentielles qui, pendant les jours de pluie violente, se précipitent du haut de la ville dans les rues de grande voierie, sont dirigées par l'ingénieur chargé du pavage, vers des points d'écoulement où la position des égoûts est pour lui problématique, et dont la section est peut-être insuffisante pour l'absorption des eaux.

Nous ne finirions pas, si nous voulions citer tous les cas où la mauvaise disposition des travaux, le retard et le défaut d'économie dans leur exécution ont été des conséquences forcées de leur mauvaise direction. On l'a dit souvent : en Afrique tout est à faire; il fallait donc au moins profiter de cette circonstance pour faire tout bien, nous ne voulons pas dire avec luxe, mais de manière à disposer harmoniquement toutes les parties du vaste ensemble des travaux publics.

Nous venons de descendre dans les détails d'exécution. Si nous reprenons la question sous un autre aspect, et d'un peu plus haut, nous remarquerons un vice d'organisation plus profond.

Le parti militaire est prépondérant en Afrique, et c'est naturel; mais dès l'instant où des intérêts, des administrations civiles se développent à côté de lui, cette prépondérance doit être limitée. Comme nous l'avons dit, les ingénieurs militaires sont constitués en Algérie dans une position anormale, et tout en reconnaissant milieu, pour aliment, cet intérêt public auquel on les accuse de rester trop étrangers. Que sera-ce donc des ingénieurs militaires qui, par éducation, sont habitués à lutter contre les facilités de la circulation !

Considérons ce qui s'est fait autour d'Alger : c'est d'abord la route du fort l'Empereur, poursuivie jusqu'à Douïra, et de là à Bouffarik et Blidah. Voilà la route vraiment militaire, celle des camps et des faîtes; mais considérée comme voie directe de communication entre Alger et Blidah, elle présente un tracé détestable. On a voulu y substituer celle de Blidah par Birkadem; cette dernière n'était pas encore achevée en 1845, grâce aux détournements de fonds opérés par le ministre de la guerre au profit des routes militaires de l'intérieur, et déjà les ponts-et-chaussées proposaient de la rectifier entre Alger et Birmadreis; il est probable que les rectifications ne s'arrêteront pas là. En outre, tout le pays réclame la rectification de la route de Douïra, par le vallon de l'Aïoun-Skakna, et ce projet est déjà en cours d'exécution. Voilà donc quatre ou cinq routes ou parties de routes pour aller d'Alger à Blidah; on conçoit combien de sacrifices inutiles et de retards un pareil système doit entraîner. D'un autre côté, il n'y a pas d'unité dans les détails des travaux des ponts-et-chaussées et du génie; celui-ci embranchera une route de 14 mètres de largeur sur une route ouverte à 7 mètres par ceux-là. La largeur de 14 mètres est un secret, comme celle de 7 mètres un mystère; les alignements qui conviennent à l'une ne conviendront pas à l'autre; le système des plantations ne pourra plus être le même, etc., etc.

Nous disions tout à l'heure, que la route d'Alger par Birkadem était restée inachevée, par suite de changements de destination donnés aux fonds votés par les chambres. Cette remarque nous met sur la voie d'un autre ordre de faits. On sait que l'approbation définitive des travaux appartient au ministre, après qu'il a pris l'avis du conseil d'administration, dont les délibérations doivent être extrêmement importantes en cette matière. On comprend en effet que le ministre joue ici le rôle d'ordonnateur, de modérateur des dépenses, mais que la voix du conseil doit être exclusivement écoutée, quand il s'agit du choix d'un projet et de son degré d'urgence.

Or, les travaux civils sont représentés au conseil par le directeur de l'intérieur, qui, généralement, sera incapable de les discuter au point de vue de l'art, et les travaux militaires qui ont pour représentant le gouverneur général qui, comme militaire, est prévenu naturellement en leur faveur, qui voit chaque jour le directeur du génie en Algérie, reçoit ses inspirations, discute ses projets avec lui, tandis qu'il n'a aucune communication avec l'ingénieur chef du service des ponts-et-chaussées. Les travaux civils ne se présentent donc pas sur le même rang que les travaux militaires; ils sont distancés de toute la place que tient le directeur de l'intérieur, augmentée actuellement de toute celle qu'occupe le nouveau directeur-général. Ils doivent donc nécessairement succomber dans la lutte, et voient souvent leurs rivaux profiter des crédits qui leur étaient primitivement destinés.

Ce que nous venons de dire des routes relativement au service du génie et des ponts-et-chaussées, nous pouvons le répéter des villages; quant aux rapports du service des bâtiments civils avec les deux autres, est-ce donc une chose facile que le choix de l'emplacement ... les attributions de l'ingénieur des dessèchements, du directeur du Jardin d'essai, de l'ingénieur des ponts-et-chaussées, de l'architecte, de l'officier du génie; et ne devait-on pas confier à une commission ainsi composée la rédaction, ou au moins l'examen des avant-projets de colonisation?

Plus généralement, et nous arrivons ici à la conclusion que nous avions en vue en parlant de l'organisation des travaux publics en Algérie, tous ces travaux ne devraient-ils pas être concertés, coordonnés dans un conseil supérieur, composé d'hommes compétents, avant d'être soumis au conseil d'administration qui ne peut s'occuper de la partie technique des projets? Ne pouvait-on étendre à tous les travaux publics la sage mesure prise à l'égard des travaux maritimes dont les avant-projets ont été confiés à une commission spéciale, dite *commission nautique*, et soumis à l'examen d'une commission mixte où les intérêts de la défense du pays et de la circulation sont représentés? N'a-t-on pas institué dans un but analogue la commission des dessèchements? Allons donc, administrateurs, un peu de largeur dans vos vues, un peu d'étendue dans vos idées; soyez conséquents et hardis dans le bien; quand vous avez fait un peu d'une bonne chose, sachez la faire tout entière !

Et que l'on ne vienne pas objecter ici que la commission consultative d'arrondissement instituée par l'article 103 de l'ordonnance du 15 avril 1845, remplit le but que nous signalons. L'idée de cette commission, bonne en soi, doit rester à peu près stérile. Les douanes, les contributions, les notables du pays, la justice, les affaires arabes, les domaines, l'intendance militaire y ont leurs représentants; elle s'occupe de colonisation et de police, des plantations et des cultes, des travaux publics et des milices, de l'agriculture et des contributions, de tout en un mot. C'est assez dire qu'elle ne peut s'occuper sérieusement de rien dans les deux réunions ou sessions annuelles qui lui sont mesurées par l'ordonnance d'organisation. Ce n'est pas dans une commission composée de quinze membres, étrangers pour la plupart aux détails des questions qui s'y agitent, que peuvent être discutés avec fruit et coordonnés des projets de travaux. On n'a pas encore eu l'idée en France d'envoyer le procureur général de la cour de cassation siéger au conseil des ponts-et-chaussées.

En résumé, nous voudrions voir le service des travaux publics organisé comme il suit, ou à peu près; car nous n'avons pas la prétention de tracer ici un plan invariable :

Zone civile. — Direction des travaux publics civils.

Ponts-et-chaussées. — Voies de communication de toute nature; dessèchements, égoûts, aménagement des eaux pour l'irrigation, l'industrie, la consommation; travaux maritimes.

Architectes. — Bâtiments civils de toute nature.

Service des plantations, en lui donnant la plus grande extension possible.

Zone militaire. — Direction du génie.

Génie militaire. — Tous les travaux, mais études de concert avec les ponts-et-chaussées, pour toutes les routes de quelque importance.

Centralisation des trois services civils dans un conseil supérieur des travaux publics civils, auquel seront adjoints un officier du gé-

(1) Voir notre numéro d'hier.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 6 MAI 1846.

LE PRINCE MÉNALCAS.

HISTOIRE NAIVE.

Trahit sua quemque voluptas.
VIRGILIUS MARO.

I.

(Le matin. — Vaste parc, grands murs, grille et petite porte sur la campagne. — Entre le docteur SCIENTIFICUS. — Perruque, habit noir, culottes courtes, bas blancs, souliers à boucles d'argent, canne à pomme d'or.)

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Il faut que je sois né sous un astre contraire; la fatalité s'en mêle évidemment. Que m'a-t-il servi d'avoir laborieusement acquis la position éminente que j'occupe, si de tels évènements étaient réservés à mon âge mûr? Hélas! je reposais encore de mon sommeil le plus doux, de cet assoupissement léger du matin, si plein de quiétude et d'abandon voluptueux; à peine l'aurore éclairait-elle, à travers mes rideaux, la blancheur immaculée du bonnet dont j'ai coutume de couvrir, durant la nuit, mon chef scientifique et mes tempes doctorales. Un songe charmant me représentait de nouveau les merveilles culinaires dont Marthe, ma gouvernante, est si prodigue. Marthe! une perle inappréciable pour un dégustateur! telle que Lucullus lui-même, de gastrosophique mémoire, n'en a jamais possédé! Il me semblait que je savourais encore toute la délicatesse et le raffinement de mon souper, mollement étendu sur ma couche, souriant à demi, inondé de calme et de béatitude... lorsqu'une voix discordante m'éveille en sursaut : « Docteur, docteur! on vous mande au palais; Son Altesse est malade; vite, vite, levez-vous! » O destinée, voilà de tes coups! Je ne réponds pas, je feins de dormir, me berçant du fol espoir qu'on respectera mon repos. Hélas! ma ruse est éventée; on insiste, le bruit redouble, il faut s'éveiller, se lever et partir. J'arrive, les portes du palais sont closes. Je frappe : « Allez au parc, me crie à travers le guichet la voix bien connue du chambellan Muller, Son Altesse s'y rendra probablement, et vous y rencontrera comme par aventure. » Me voici, personne ne vient, j'ai une fervente envie de m'aller remettre au lit. O Hippocrate, à quelles épreuves tes disciples ne sont-ils pas exposés!

II.

(Entre le chambellan MULLER. — Même costume, plus une petite clef d'or sur le dos.)

LE CHAMBELLAN MULLER.

Ah! docteur, n'avez-vous point encore rencontré Son Altesse?

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Mais, chambellan, votre question est au moins intempestive. Comment aurais-je rencontré Son Altesse Sérénissime le prince Ménalcas au fond du parc, à sept heures du matin, et sans que vous le sachiez, vous qui ne le quittez ni jour, ni nuit, comme il convient à la charge particulière dont vous êtes revêtu?

LE CHAMBELLAN MULLER.

Il est vrai; mais, cher Scientificus, tout ici est bouleversé depuis huit jours! Si je vous narrais les évènements insolites qui se succèdent sans interruption au palais, vous ne pourriez y ajouter foi. Vous seriez-vous jamais imaginé qu'hier matin, à son petit lever, Son Altesse, au lieu de répondre aux salutations et compliments de votre serviteur, a bâillé prodigieusement en me tournant le dos, puis s'est prise à dire avec exaltation ces mots dénués de tout sens : « O Wilhelmine! ô Wilhelmine! »

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Quant aux bâillements du prince, chambellan, ceci est de peu d'importance. Vous êtes un homme grave, Muller, essentiellement grave; Son Altesse est bien jeune, il se peut que vous l'ennuyiez.

LE CHAMBELLAN MULLER.

Vous parlez légèrement, docteur Scientificus. Votre supposition me semble superficielle. Mes paroles ne sauraient ennuyer Son Altesse, puisqu'elles sont d'étiquette et qu'elles datent du règne de feu son glorieux bisaïeul, le prince Ménalcas troisième.

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Je veux bien ne pas relever les deux épithètes incongrues dont vous vous êtes servi, Muller, à l'égard de ma supposition et de ma façon de parler en général; n'y pensons plus. Je vous ferai observer, en second lieu, chambellan, que l'exclamation du prince Ménalcas n'est nullement dénuée de sens. Wilhelmine est un nom de femme.

LE CHAMBELLAN MULLER.

Hélas! nous ne l'appréhendons que trop! Mais ce ne serait rien encore. Après le déjeuner, Son Altesse a présidé le conseil; et, voyant ses ministres discuter le plus ou moins d'opportunité d'une nouvelle taxe de guerre, par cette excellente raison qu'un prince sage n'a jamais assez d'argent dans sa poche; — Son Altesse, dis-je, a coupé court à la discussion en entonnant une chanson ridicule où il est question de laitières et de fromages à la crême!

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Oh! oh! ceci devient sérieux.

LE CHAMBELLAN MULLER.

Dans la soirée, Scientificus! dans la soirée, l'ambassadeur du grand-duc de Bergen s'est présenté au palais. Il était chargé d'une réponse favorable, touchant le mariage de Son Altesse avec la princesse Sybille. Mais, ô douleur! ô consternation! — *Pudet dictu*, Scientificus!

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Vous êtes un homme lettré, Muller, continuez.

LE CHAMBELLAN MULLER.

A peine l'ambassadeur avait-il cessé de parler, que Son Altesse s'est écriée : — Monsieur le baron, cela ne se peut plus, j'aime ailleurs!

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Que me dites-vous là, Muller? Votre imagination passe les bornes, mon ami. Son Altesse Sérénissime le prince Ménalcas n'a pu tenir un propos aussi intempestif.

LE CHAMBELLAN MULLER.

Elle l'a tenu, docteur; et madame la princesse-mère, l'ayant ouï s'exprimer de cette façon, n'a pu supporter le poids douloureux de sa stupéfaction, et s'est évanouie par trois fois consécutives. Ses dames d'honneur en ont fait autant, comme il convenait, et cette scène de désolation aurait duré fort longtemps peut-être, si Son Altesse n'était sortie en fredonnant cette malheureuse chanson où il est toujours question de laitières et de fromages à la crême!

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Son Altesse serait-elle aliénée?

LE CHAMBELLAN MULLER.

Je vous confierai tout bas, docteur, que dans mes heures de profonde méditation, cette idée lumineuse m'était déjà venue. C'est pourquoi j'ai pris le parti de vous faire prévenir à l'insu de tous. Son Altesse sort de bonne heure depuis quelques jours, et vient se promener ici, en défendant à qui que ce soit de la suivre. Vous avez un grand empire sur elle, et sans qu'elle puisse se douter de rien, vous pourrez étudier sa maladie et la guérir, s'il plaît à Dieu.

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Diable! chambellan, vous me conférez une fort lourde responsabilité. Retirez-vous cependant, Muller; j'ai besoin de méditer quelque temps, avant la venue de Son Altesse. Ces diagnostics me semblent fort graves. Voyons, récapitulons bien : d'abord, elle bâille aussitôt qu'elle vous aperçoit, n'est-ce pas? En second lieu, elle chante une chansonnette où il est question de laitières et de... de quoi est-il encore question dans cette chansonnette, Muller?

LE CHAMBELLAN MULLER.

De fromages à la crême, Scientificus.

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Fort bien. Enfin, Son Altesse s'est écriée! « J'aime ailleurs! » Ces paroles, Muller, à moins que ma perspicacité naturelle ne m'abuse, me fe-

[illegible]
» dénoncerai comme indigne à tous les hommes de sens et de
» cœur. »

Mais si nous donnons notre entière adhésion à la partie de la lettre de M. Thiers, relative à la politique pusillanime dont M. Guizot a fait parade dans les affaires de la Plata, nous ne saurions souscrire à l'apologie que M. Thiers se décerne à propos des évènements qui ont précédé le traité Mackau (29 octobre 1840).

Pour mériter toutes les sympathies des hommes « de sens et de cœur, » M. Thiers aurait dû faire amende honorable, il aurait dû dire qu'il s'était trompé en 1839 et en 1840; il aurait dû, surtout, établir, maintenant que les affaires de la Plata sont parfaitement connues par toutes les personnes qui ont pris la peine de les étudier, il aurait dû, disons-nous, rétablir dans leur vérité historique tous les faits qui se sont passés depuis 1838. La parole de M. Thiers eût alors été puissante, et il eût pu dire au ministère « : L'expérience ne vous a donc rien appris, vous avez laissé les évènements se succéder sans en retirer d'utiles enseignements, sans vous fixer sur la ligne de conduite que vous devez tenir vis-à-vis de Rosas ? »

M. Thiers n'a pas eu ce courage, aussi la première partie de sa lettre est pâle, entortillée, pleine de réticences et ne répond en aucune façon à la gravité du sujet.

« Il est vrai qu'en parlant du traité Mackau, M. Thiers semble adresser une sorte de blâme à ce vice-amiral. « Ce traité, dit M. » Thiers, aurait pu être rédigé autrement, mais je n'ai jamais fait » de sa rédaction un tort à M. de Mackau. Il avait laissé la France » [illegible] dans la question d'Orient, il avait vu le cabinet près de » se dissoudre pour la question de la Plata, et il devait être dis- » posé à en finir d'une affaire qu'il savait si difficile en elle-même » et devenue bien plus difficile encore par la complication surve- » nue dans les affaires européennes. »

Malheureusement M. Thiers ajoute : « Mais quel qu'il fût sous le » rapport de la rédaction, ce traité, s'il était exécuté fidèlement, » suffisait. »

Cette phrase prouve : ou que M. Thiers ne connaissait pas Rosas, ou qu'il voulait finir cette guerre à tout prix. Comment ! vous signez un traité avec Rosas, et vous ne prenez pas de garanties contre sa mauvaise foi ; vous traitez avec le chef de la *Mas-Horca* comme si cet homme était un Henri IV ! Mais c'est là de la folie. Il paraît même que M. Thiers n'est pas encore revenu de la confiance qu'il avait placée en Rosas, puisqu'il ajoute : « Néanmoins, » à peine le traité était-il signé, à peine nos forces avaient-elles » repris le chemin de l'Europe, que Rosas refusa d'exécuter les » conditions souscrites. »

Cette conséquence était inévitable, et la faute doit en retomber tout entière sur M. Thiers et sur M. Mackau.

Nous ne savons pas la ligne politique qu'eût suivie M. Thiers s'il fût resté au pouvoir après le traité Mackau, mais il est évident que sous son ministère les affaires de la Plata avaient été tout aussi mal conduites que sous le ministère actuel.

M. Thiers semble aussi méconnaître toute l'importance de l'appui que nous avaient prêté les Montévidéens en 1839, pour nous mettre à même de rendre efficace le blocus du littoral argentin.

La Liberté et l'Association.

Nous recevons de M. Frédéric Bastiat la lettre suivante, que nous nous empressons de publier. Nous répondrons demain.

Monsieur,

Vous m'offrez gracieusement vos colonnes, afin, dites-vous, que *je vous éclaire*. En admettant que vous ayez tant d'humilité, je n'ai pas tant de prétention.

L'Ecole *économiste* et l'Ecole *socialiste* sont trop profondément séparées, sinon par les intentions, du moins par la méthode, pour que j'aspire à les rapprocher. Si je pouvais les décider à bannir de leurs discussions ce langage violent dont votre feuilleton d'aujourd'hui offre une si triste exhibition, je croirais avoir beaucoup fait ; et plus encore, si je parvenais à vous convaincre que nous n'avons pas ces vues perverses que vos adeptes nous attribuent avec tant d'injustice.

Vous voulez la paix, la sécurité, une juste part de bonheur pour toutes les classes, l'égalité autant que possible, la fraternité parmi les hommes. Nous les désirons aussi. Mais vous croyez que tous ces biens résulteront instantanément d'une organisation artificielle du travail ; nous pensons, nous, que l'humanité en a déjà beaucoup conquis, qu'il lui en reste plus encore à conquérir par de persévérants efforts, une expérience qui coûte souvent cher, une prévoyance qui impose des sacrifices, par la diffusion des lumières et l'exercice de beaucoup de vertus. Vous comprendrez, monsieur, que je ne puis développer ces idées dans une lettre, et j'aborde le sujet de votre article : la *Liberté des échanges*.

Vous en êtes les chauds partisans ; je m'en réjouis, quoique je ne comprenne pas comment vous conciliez votre amour de la liberté et votre haine de la concurrence.

Subordonnez-vous le libre échange parmi les hommes à l'organisation que vous leur préparez ? Pour avoir la faculté d'échanger entre eux les fruits de leur travail, doivent-ils attendre d'avoir choisi entre tous les plans d'organisation qu'on pourra leur proposer, et de s'être soumis au plan de leur choix ?

Il me semble que ceci pourrait nous renvoyer bien loin ; car, d'abord, si l'on pouvait renfermer dans autant de cellules les deux mille plus fortes têtes de l'Europe avec mission d'élaborer des plans d'organisation, nous risquerions bien d'en avoir deux mille, tous différents. Ensuite, il faudrait quelque temps avant que les trois milliards d'hommes qui couvrent la terre eussent fait un choix unanime. Enfin, ils pourraient bien ne pas faire le meilleur, ce qui les obligerait, ou à persister dans une mauvaise organisation, ou à en changer toutes les semaines. Où en serait l'humanité, si elle s'était pliée au système *Blanc*, aujourd'hui que le système *Vidal* paraît obtenir la préférence ?

Cependant, on peut, ce me semble, conclure de votre article que vous renvoyez la liberté commerciale jusqu'après l'accomplissement de tous ces préalables.

« La liberté en dehors de l'organisation, dites-vous, tourne à la
— Bien plus, elle doit contenir la popula[illegible]
tout en laissant un libre cours au penchant le plus violent de l'humaine nature.

Voilà, certes, le royaume de Dieu, et vous me demandez « si la suppression des douanes suffira pour le faire advenir sur la terre ? »

Eh non, monsieur, je ne crois pas que la liberté commerciale portera tout à coup l'humanité à la perfection absolue. Je ne crois pas qu'elle fera couler sur la terre des ruisseaux de lait et de miel. Je ne crois pas qu'elle résoudra toutes les questions économiques, morales et politiques. Je ne crois pas qu'elle dispensera les hommes de prévoyance, d'activité, d'ordre, d'économie, de modération et de prudence. Vous voyez que je ne lui suppose pas la magique vertu que vous attribuez à l'Organisation.

Mais, me direz-vous, s'il n'est pas donné à la liberté commerciale d'effacer tous les péchés du monde, pourquoi donc attacher tant d'importance à un principe, après tout purement *négatif* ?

Oui, c'est un principe négatif en ce sens que c'est la *suppression d'un obstacle*. L'homme, à vos yeux, est-il donc un être tellement passif, tellement hors d'état de faire de sa liberté aucun usage utile, que ce ne soit rien faire pour lui que de le délivrer de ses chaînes ? Faut-il encore lui assurer et le vivre et le couvert, par la seule magie d'une organisation et indépendamment de toute coopération intelligente de sa part ? Hélas ! monsieur, je le voudrais, mais je ne sache pas que Dieu m'ait donné cette mission, et en tous cas, il ne m'a pas revêtu de la force qu'elle exige.

Un principe négatif ! mais si vous nommez ainsi tout ce qui ne fait d'autre bien que de supprimer le mal, je crains bien que la plupart de nos progrès ne soient dus à des principes négatifs. La charrue a diminué l'*obstacle* de la faim, l'établissement d'un ordre judiciaire a amoindri l'obstacle des fraudes et des injustices. Votre organisation tant cherchée elle-même a pour objet, selon ce que vous disiez tout à l'heure, de supprimer des oppositions d'intérêts, des guerres de sentiments, des hostilités de classes, etc. Vous voyez donc que la suppression du mal est déjà un bien, et même, telle est la dure condition de l'homme ici-bas, que je ne sais trop s'il en peut éprouver d'autre.

Quoi qu'il en soit, si les économistes poursuivent la destruction de la protection par les tarifs, ce n'est pas seulement parce qu'elle est un mauvais régime économique, c'est encore et surtout parce qu'elle est une profonde, une détestable injustice, et nous croyons que l'injustice, toujours funeste, l'est mille fois plus lorsqu'elle est organisée, légalisée, pratiquée sous l'égide des lois, avec le concours de la puissance publique.

Nous ne croyons pas, ainsi que vous, que la liberté favorise l'oppression des nations pauvres par les nations riches et avancées. Au contraire, nous pensons que sa mission propre est encore plus d'égaliser que d'élever.

Nous pensons que sous le règne de la liberté la richesse et le bonheur des nations se proportionne, non à leur développement colonial ou à leur puissance militaire ou maritime, mais à l'activité, à l'esprit d'ordre et d'économie de leurs citoyens.

---

raient supposer qu'il y a quelque amourette sous jeu ! Ne me répondez pas, chambellan, vous troubleriez le cours de mes déductions. Allez, et fiez-vous-en à ma vieille expérience.

LE CHAMBELLAN MULLER.

Adieu, docteur. Soyez adroit, je reviendrai bientôt. (*Il sort.*)

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS (seul).

J'ai beau vouloir me le dissimuler, Marthe n'est point encore de première force sur le salmis. Le dernier était trop assaisonné. Cela viendra sans doute, et avant peu je jouirai du talent le plus consommé qu'ait jamais mûri le feu du fourneau ; mais elle entend mieux le hors-d'œuvre en général, c'est incontestable. Je ne l'avouerai pas ! ma réputation en dépend. Quelle jubilation pour le gros conseiller Gastromann, s'il pouvait planter son drapeau culinaire au-dessus du mien, et faire triompher son cordon bleu de cette légère lacune dans le talent d'ailleurs si remarquable de Marthe ! Je tiendrai ferme ; *impavidum ferient ruinæ* ! Ah çà ! que m'a donc conté ce chambellan Muller ? eh ! que m'importe à moi que le prince Ménalcas soit fou ! Mon traitement n'est-il pas fixe ? Malade, je ne dis pas ; cela me tracasserait. Je serais forcé de sortir souvent... mes repas froidiraient peut-être ! Mais fou, à la bonne heure ; on l'enferme et tout est dit. Alerte ! voici Son Altesse.

III.

(Entre le prince MÉNALCAS. Blond, mince, rosé. Physionomie douce et ouverte. Habit feuille-morte, jabot de dentelle, culottes courtes de soie bleue, veste gorge de pigeon, souliers à boucles d'or. Il tient son chapeau à la main.)

LE PRINCE MÉNALCAS.

C'est vous, docteur Scientificus ? que faites-vous au fond du parc de si grand matin ?

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Que Son Altesse Sérénissime daigne accepter l'hommage de mon profond dévouement. Je viens de passer la nuit auprès d'un de mes malades, et je me suis permis de me reposer un instant ici en passant. J'étais loin de me douter de l'honneur que j'ai d'y rencontrer Son Altesse Sérénissime. Les matinées sont bien fraîches encore ; Son Altesse ne craindrait-elle pas d'altérer sa précieuse santé ? S'il m'était permis de hasarder un avis, j'oserais conseiller à Son Altesse, en qualité de son médecin particulier, de rentrer au palais et de...

LE PRINCE MÉNALCAS.

Docteur !

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Son Altesse ?

LE PRINCE MÉNALCAS.

Je ne veux pas vous chasser, Scientificus, mais vous me seriez particulièrement agréable si.....

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Son Altesse connaît mon dévouement absolu.

LE PRINCE MÉNALCAS.

Si vous alliez promener un peu plus loin. Je désire être seul.

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Les désirs de Son Altesse sont des ordres. (*Il salue.*) Monseigneur ! (*Il sort.*)

LE PRINCE MÉNALCAS (seul).

Il est huit heures, au moins, et Wilhelmine ne vient pas ! Pourvu que Scientificus ne l'ait point effrayée ! il en est bien capable, il est si laid ! — Ah ! qu'il fait bon et beau ! Une fois hors du palais, je respire à l'aise. C'est par un matin comme celui-ci que je rencontrai Wilhelmine pour la première fois. Elle revenait du marché en rossignolant, avec ses yeux bleus, ses lèvres roses, sa robe bariolée, son sourire joyeux, ses seize ans et toutes les belles fleurs qu'elle cueillait sur son passage ! Je l'aperçus à travers les grilles du parc, et je la saluai avec toute la grâce que je pus imaginer, en lui demandant de me vendre un peu de lait ; mais elle voulut me l'offrir, et cela avec tant de gentillesse, d'amabilité et de confiante bonté, que je restai tout honteux, embarrassé dans mes ridicules habits de prince, et plus intimidé, à coup sûr, qu'un écolier en faute devant son magister. Quant à elle, il paraît que, dès-lors, je ne l'effrayai pas beaucoup, car elle babilla comme un oiseau, me laissa baiser sa petite main et promit de revenir tous les matins.

Depuis huit jours je suis au paradis ! ah, je l'aime ! Ce n'est qu'une laitière, il est vrai, mais je l'aime ! Elle n'en sait rien ; nous causons de bonne amitié, de la pluie et du beau temps ; que sais-je ! Mais quand elle est partie, quoique je ne sache plus ce que nous avons dit, je suis plus heureux qu'un prince n'a le droit de l'être. Elle ne vient pas ! serait-elle malade ? Ah ! Wilhelmine, c'est bien mal à vous de m'inquiéter ainsi ! Pourquoi suis-je prince ? Dieu m'est témoin que ce rôle-là m'ennuie fort. Je m'éveille, je mange et je dors à heure dite ; c'est un véritable esclavage, et c'est absurde ! Mes ministres sont si voleurs ! mes chambellans sont si laids ! Les dames d'honneur de ma mère me font la cour. Elles sont très débauchées, ces dames ; mais, en revanche, elles sont si pudibondes ! Hélas ! qui me délivrera de ma principauté, de mes ministres, de mes chambellans et des dames d'honneur de ma mère ! Enfin, j'ai tout mon bon sens ; il est clair que je n'étais pas né pour être prince. La seule vue d'une ferme me fait battre le cœur ; je sais sur le bout du doigt Théocrite, Bion, Moschus et Virgile ; mes nuits sont peuplées d'idylles ; je ne rêve que de houlettes enrubannées et de chansons alternées sous les arbousiers et sous les hêtres. Dieu m'avait, sans doute, destiné de toute éternité à traire les vaches, les brebis et les chèvres, et à aimer Wilhelmine. — Wilhelmine est laitière ; quelle charmante profession ! elle vaut mieux que la mienne, puisque je m'ennuie. J'ai parfois une envie folle de jeter aux orties mon habit feuille-morte et ma veste gorge de pigeon, pour revêtir une fois dans ma vie un costume qui me plaise, et aller pétrir des fromages à la crème aux côtés de Wilhelmine.

IV.

(Entre WILHELMINE. Costume de jeune paysanne allemande aisée. Elle tient à la main un panier rempli de fromages. — Seize ans. Physionomie vive, intelligente et naïve.)

WILHELMINE.

Bonjour, monseigneur. Quel beau temps ! n'est-ce pas ? Je suis toute joyeuse ce matin ; je suis certaine qu'il va m'arriver quelque chose d'heureux aujourd'hui. Adieu, monseigneur ; il est tard, le temps presse ; j'ai voulu vous voir seulement en passant.

LE PRINCE MÉNALCAS.

Chère Wilhelmine ! comme vous voilà belle ! restez encore quelques minutes, je vous prie. Savez-vous bien que je vous aime à la folie ? si je ne devais plus vous revoir, j'en tomberai sérieusement malade au moins ! Dites, Wilhelmine, avez-vous un peu d'amitié pour moi ?

WILHELMINE.

Mais vous le savez bien, monseigneur. Vous êtes si bon et si aimable, comment ne vous aimerais-je pas ?

LE PRINCE MÉNALCAS.

C'est que je n'ose croire à tant de bonheur ! Ma chère enfant, voulez-vous me faire un grand plaisir ? Appelez-moi Ménalcas tout court, ou monsieur Ménalcas si vous voulez : mais ne dites plus monseigneur ou votre altesse : quand vous prononcez ces mots-là, j'ai envie d'aller me noyer !

WILHELMINE.

C'est que, monseigneur, vous êtes prince et je ne suis qu'une simple laitière.

LE PRINCE MÉNALCAS.

Hélas ! Wilhelmine, je suis amoureux de vous !

WILHELMINE.

Ah ! mon Dieu !

LE PRINCE MÉNALCAS.

Aussi, pourquoi êtes-vous si charmante, si gaie, si.... que sais-je ! Je vous aime, Wilhelmine.... Allez ! je suis bien le plus malheureux des princes de ma race. Ils étaient nés pour leur métier, au moins, eux !

WILHELMINE.

Mais, monseigneur, c'est-à-dire, monsieur Ménalcas, comment pouvez-vous être amoureux de moi, puisque nous ne pourrons jamais nous marier ? cela ne s'est jamais vu.

LE PRINCE MÉNALCAS.

Je vous demande pardon, ma chère enfant ; cela s'est vu au temps où les rois épousaient des bergères ; et cela se verra encore si vous le permettez. (*Muller et Scientificus arrivent et se cachent derrière les arbres pour écouter.*) Tenez, mon parti est pris, Wilhelmine ; je veux que vous soyez ma femme dès demain. Ne me répondez pas ; je reviens à l'instant, veuillez m'attendre. (*Il sort en courant.*)

WILHELMINE (seule).

Il m'aime ! je serai madame la princesse Ménalcas. Je suis folle... princesse ! oh ! non ! C'est un excellent jeune homme que j'aime bien ; mais je ne veux pas quitter ma mère, la ferme où je suis née, mes belles vaches, mon jardin et mes fromages ! Oh ! non : madame Ménalcas, à la bonne heure. Pourtant, s'il ne voulait pas être fermier, il faudrait bien devenir princesse ! J'aurais tant de peine à ne plus le voir ! — (*Elle sort en se promenant sous les arbres.*)

Saint-Etienne.

On lit dans le *Courrier de Saint-Etienne* :

Avant-hier lundi, si l'on doit en croire un bruit trop généralement répandu, une grève générale devait embrasser tout notre bassin houiller. Fort heureusement ce bruit était exagéré, mais des faits inquiétants se sont produits néanmoins.

Les ouvriers n'ont pas repris leurs travaux dans les mines du Gagne-Petit, de Bérard, de Montsalson, et des Platrières appartenant à la Compagnie générale ; — ni dans les mines dissidentes de La Roche et de la Molière.

Hier mardi, la situation de la grève s'est améliorée : les travaux avaient été repris en partie dans les puits de Bérard et du Gagne-Petit.

A la Ricamarie, les mineurs travaillent sans exception ; ils sont résolus à repousser toute suggestion de grève.

Ainsi la crise industrielle et sociale des houillères de la Loire n'est pas terminée et ne saurait l'être, les travailleurs ni les consommateurs n'ayant encore obtenu aucune garantie contre l'omnipotence de la Compagnie générale. Cependant l'administration s'occupe d'éclairer la question, et nous reproduisons les avis émis par plusieurs personnages officiels en réponse à des questions que le pouvoir leur avait adressées. On remarquera dans ces avis quelques idées utiles, mais il est à regretter que l'enquête n'ait porté jusqu'ici que sur les moyens de contenter les consommateurs, c'est-à-dire les propriétaires d'usines, de bateaux à vapeur, les puissantes compagnies des chemins de fer. Les avis qu'on va lire ne font aucune mention de l'ouvrier.

Avis de l'ingénieur en chef des mines de l'arrondissement de Saint-Etienne.

Dès le 10 août 1845, M. l'ingénieur en chef des mines de l'arrondissement de Saint-Etienne avait appelé l'attention de M. le préfet de la Loire sur les compagnies qui rivalisaient alors entr'elles, à qui s'approprierait le plus de concessions.

Il craignait un renchérissement dans le prix de la houille, et pour l'éviter, il proposait deux moyens :

Le premier consistait à exiger qu'il y eût dans chacune des 60 concessions du bassin, une exploitation tenue en activité constante, et taxée à une certaine production journalière.

Le second moyen était la taxation du prix de la houille, en prenant les prix établis pour base de cette taxation.

Dans une note ultérieure, M. l'ingénieur en chef déclare qu'il persiste dans les conclusions de son rapport du 10 août.

Reconnaissant toutefois qu'il est fort délicat pour le gouvernement de s'immiscer dans la fixation du prix d'une marchandise, M. l'ingénieur en chef serait d'avis que le gouvernement expropriât un certain nombre de concessions, et maintînt la concurrence en exploitant lui-même ces concessions. En attendant que ce moyen extrême puisse être mis à exécution, et pour éviter même, s'il est possible, d'y recourir, il pense que

» lecture, le prix auquel le combustible nécessaire à cette industrie devra
» être livré. Le prix ne pourra pas être inférieur au prix de revient ac-
» cru d'un dixième à titre de bénéfice. L'arrêté du préfet fixera le laps de
» temps pendant lequel cette fixation sera obligatoire. Dans aucun cas,
» ce terme ne pourra excéder trois ans. »

L'autorité doit se hâter de terminer son enquête et de prendre enfin des mesures qui rassurent tous les intéressés, car la situation des esprits dans les environs de Saint-Etienne est encore alarmante. A ce sujet nous dirons au *Journal de Reims*, journal impartial et modéré d'ailleurs, qu'il nous accuse à tort de ne pas avoir apprécié les avantages qui résulteront de l'association des compagnies houillères. En toute branche d'industrie, l'unité est préférable au morcellement au point de vue de l'ordre et de l'économie de ressorts, et nous avons toujours considéré comme rétrograde l'idée de dissoudre par voie de fractionnement la Compagnie des mines de la Loire.

En cette matière comme en toute autre nous applaudissons à l'unité d'exploitation, mais à condition que les exploitants donneront à l'intérêt de l'ouvrier et à celui du consommateur de suffisantes garanties. A cet égard nous n'avons rien vu de rassurant dans les actes de la Compagnie des mines de la Loire. Elle a parlé d'augmenter le fonds de prévoyance, de créer pour les enfants des mineurs des crèches, des salles d'asile, mais ces idées philanthropiques, dont plusieurs journaux entretenaient encore leurs lecteurs il y a peu de jours, sont restées jusqu'à présent à l'état de projet ou plutôt de protocole diplomatique, et une grève a été déterminée par la défiance qu'inspiraient aux mineurs les intentions de la compagnie.

Voilà pourquoi, peu rassurés nous-mêmes, nous demandons que la législation vienne régler les rapports de la Compagnie houillère avec les travailleurs et le public.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — La dernière insurrection de Pologne a provoqué de la part du gouvernement prussien une décision en vertu de laquelle nul ne pourra désormais cumuler la qualité de sujet prussien avec celle de sujet du royaume de Pologne, c'est-à-dire sujet russe. Cette position mixte était celle de M. Dombrowski, compromis dans les dernières affaires ; car, possesseur de propriétés assez importantes dans la Pologne russe, il est en même temps sujet prussien. Le cabinet de Berlin s'est fondé sur cette dernière qualité de M. Dombrowski pour refuser son extradition demandée au nom du czar. Mais les complications inséparables de cette double nationalité l'ont amené à décider qu'en pareil cas il devra désormais y avoir une option nette pour un pays ou pour l'autre.

SARDAIGNE. — Le gouvernement sarde vient de publier une ordonnance portant que l'instruction élémentaire sera réorganisée dans tout le royaume. Cette mesure est regardée comme un échec pour le parti ultrà-religieux qui a long-temps dominé à la cour de Sardaigne, et qui s'est toujours opposé à ce que l'enseignement primaire fût mis à la hauteur des besoins de l'époque.

On passe au projet de loi sur les eaux minérales, qui est vivement critiqué par MM. Gay-Lussac et Cordier, et défendu par MM. de Castellane et Feutrier.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

Séance du 15 mai 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

MM. BIGNON et VUITRY déposent les rapports supplémentaires sur le budget.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1845, 1846 et des exercices clos.

M. ISAMBERT se plaint de l'inexécution de la loi votée par la chambre dans la session dernière pour améliorer la condition des esclaves dans les colonies. La pensée première de l'émancipation des esclaves appartient à la France, quoi qu'en ait dit O'Connell ; nous avons fait des lois, mais il faut les faire exécuter ; or, les rapports font foi que des châtiments corporels continuent à être infligés, qu'on ne s'occupe pas de l'éducation des esclaves; 80 000 fr. alloués dans ce but ont été employés, à Bourbon, à l'édification d'une chapelle au collège royal.

M. JOLLIVET combat ces observations.

M. TERNAUX-COMPANS. Nous avons appris l'année dernière que des sévices cruels ont été exercés envers des esclaves ; les maîtres ont été traduits devant la cour d'assises et acquittés...

M. DE MACKAU, ministre de la marine. Je prie l'honorable orateur de supprimer les faits dont il se propose d'entretenir la chambre. Il peut croire que l'administration de la marine et des colonies a été aussi indignée que qui que ce soit de ces faits, et que nous les flétrissons de toute notre énergie.

M. TERNAUX-COMPANS. Après ce que vient de dire M. le ministre de la marine, je n'ai que peu de choses à ajouter. Je rappellerai cependant qu'on avait promis de racheter dès l'abord les esclaves ainsi maltraités, et qu'on ne l'a pas fait.

Je dois rappeler encore un fait plus exorbitant. Un esclave avait reçu de son maître l'ordre de lui servir de bourreau à l'égard d'autres nègres ; l'esclave ne refusa pas, mais on l'accusa de ne pas y mettre assez d'inhumanité, et le directeur de la colonie lui-même a fait châtier, sur la plainte du maître, cet esclave qui ne voulait pas être bourreau. (Sensation).

Il résulte de ces faits et de tous ceux que je ne cite pas, que la justice n'existe pas aux colonies, qu'il n'y a pour les esclaves aucune espèce de garantie.

Nous voulons protéger les nègres de la côte d'Afrique. Comment le ferons-nous, si nous avons si peu d'humanité pour les nôtres?

M. DE MACKAU, ministre de la marine. L'administration de la marine, je le répète, a éprouvé la plus vive indignation au récit des faits de cruauté auxquels il a été fait allusion, et elle a donné ordre au gouverneur-général de mettre en liberté les esclaves maltraités, et de chasser de la colonie les propriétaires qui s'étaient rendus coupables de ces sévices.

J'ajouterai que la conduite des assesseurs a été en particulier énergiquement réprouvée. Au reste, des ordonnances rendues en vertu de la loi votée l'année dernière, sont prêtes et seront exécutoires d'ici un mois.

MM. J. de Lasteyrie, Ternaux-Compans et Jollivet échangent encore quelques observations.

Les articles de la loi et les tableaux auxquels ils se réfèrent sont successivement adoptés sans modification, et le projet de loi voté au scrutin par 238 voix contre 3.

(Entrent MULLER et SCIENTIFICUS.)

LE CHAMBELLAN MULLER.

Eh bien ! que dites-vous de ce beau projet, docteur? N'est-ce pas une aliénation mentale des mieux conditionnées?

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Votre observation, chambellan, ne manque pas d'une certaine vérité ; pourtant, il serait bon que Son Altesse, interrogée par moi au sujet de la susdite aliénation mentale, prétendît mordicus qu'elle n'est pas folle ; ce qui est, comme vous le savez sans doute, le signe le plus caractéristique de la folie.

LE CHAMBELLAN MULLER.

Mais où donc est allée si précipitamment Son Altesse ? Ne le sauriez-vous point, Scientificus?

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Son Altesse ayant oublié de m'en faire part, chambellan, je ne saurais répondre à votre question intempestive. Son Altesse est probablement allée déjeuner, ce qui prouverait en faveur de son bon sens. Cette dernière réflexion me rappelle que Marthe m'attend. Je vais être forcé de vous quitter.

LE CHAMBELLAN MULLER.

Comment, docteur ! je vous ai annoncé à madame la princesse-mère, qui désire vous consulter touchant la maladie de son auguste fils, et vous songeriez à partir sans l'avoir vue !

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Mais, chambellan, l'heure est très mal choisie; Leurs Altesses Sérénissimes déjeunent ; laissez m'en faire autant. Je reviendrai, Muller, que diable ! je reviendrai.

LE CHAMBELLAN MULLER.

Impossible, Scientificus. Je vous ai annoncé. Que madame la princesse-mère puisse ou non vous recevoir maintenant, peu importe ; je vous tiens à l'heure dite ; je me cramponne à vous, vous resterez.

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Marthe se fâchera, Muller ! Le déjeuner froidira, chambellan !

LE CHAMBELLAN MULLER.

Vous resterez.

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Bon ! je me vengerai, Muller, prenez-y garde !

LE CHAMBELLAN MULLER.

Je n'y puis rien.

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS (en colère).

Je n'oublierai jamais ce procédé intempestif, chambellan. Vous l'aurez voulu ! Je vous rends responsable des suites déplorables de cet évènement. Allons, ma journée sera complète. Je me suis levé à sept heures du matin, j'aurai irrité Marthe, qui est très rancunière, et mon déjeuner sera froid. — Muller, vous êtes mon ennemi ; je ne m'en doutais pas, mais enfin vous l'êtes. Tout est dit entre nous, chambellan !

LE CHAMBELLAN MULLER.

Calmez-vous, docteur, calmez-vous ! on vient. Ciel ! c'est madame la princesse-mère elle-même avec Son Altesse. Madame la princesse paraît irritée ; Son Altesse réplique vivement. Que va-t-il se passer? Ah ! Scientificus, j'ai l'esprit plein de mortelles appréhensions !

V.

(Entrent le prince MÉNALCAS et la PRINCESSE-MÈRE. Grande, sèche, crêpée, poudrée, mouchetée. Robe de soie jaune à longue queue; falbalas et volants.)

LA PRINCESSE.

Oui, mon fils ! Le jour, l'heure où cette jeune créature portera le nom de votre père, j'aurai cessé d'exister ; tenez-le pour certain.

LE PRINCE MÉNALCAS.

Mais, madame, mon bonheur dépend...

LA PRINCESSE.

Votre bonheur, Ménalcas, doit dépendre de l'observation exacte de l'étiquette, en laquelle réside la félicité de vos sujets. Le grand-duc vous accorde la main de sa fille, la princesse Sybille. Ce mariage est un lien politique, un obstacle à toute guerre à venir entre les deux puissances. Il faut vous sacrifier, mon fils, à la raison d'Etat. La grandeur d'âme est héréditaire dans notre maison. Vous agirez comme ont agi vos pères, et vous oublierez la folie inexplicable dont vous m'entretenez.

LE PRINCE MÉNALCAS.

Mais encore une fois, madame, vous savez fort bien que ma principauté et le grand-duché de Bergen n'auront jamais à guerroyer, par l'excellente raison qu'il n'y a d'armée d'aucun côté. La princesse Sybille est très laide et d'un très mauvais caractère, dit-on. Elle est plus âgée que moi, et je suis fort décidé à n'en point faire une princesse Ménalcas.

LA PRINCESSE.

Approchez, docteur Scientificus, et vous aussi, chambellan Muller. Jetez-vous aux pieds de votre prince et suppliez-le de se rendre aux larmes de sa mère.

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS ET LE CHAMBELLAN MULLER (ensemble).

Prince !... Altesse Sérénissime !.... Par vos glorieux ancêtres !.... au nom...

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Mais, chambellan, taisez-vous donc. Vous avez entendu l'ordre que m'a donné madame la princesse. Il me semble que votre adjuration est au moins intempestive.

LE CHAMBELLAN MULLER.

Mais, docteur Scientificus, cet ordre m'était également adressé, et mon poste au palais me donne certainement le droit de parler avant vous.

LA PRINCESSE.

Silence, tous deux !

LE PRINCE MÉNALCAS.

Enfin, madame, ma principauté me pèse ; j'abdique.

LA PRINCESSE.

Vous êtes le maître, mon fils ; mais que dira l'Allemagne de cet acte inouï ?

LE PRINCE MÉNALCAS.

Il est fort probable qu'elle ne s'en occupera point ; mais elle ne pourrait qu'applaudir à cet exemple remarquable donné aux principicules mes confrères. Je suis résolu, madame ; vous prendrez la régence pendant la minorité de mon frère et je me retirerai dans ma maison de campagne. (*Wilhelmine entre et veut se retirer en voyant la princesse.*) Restez, Wilhelmine. Madame, permettez-moi de vous présenter cette charmante enfant pour qui je vous demande votre bénédiction maternelle.

LA PRINCESSE.

Comment avez-vous osé, jeune fille, porter vos regards si haut et croire un instant qu'il vous était permis d'épouser votre souverain?

WILHELMINE.

Hélas ! madame, je n'en sais rien, mais ce n'est point ma faute si nous nous aimons.

LA PRINCESSE.

Vous avez perdu la tête ! Est-ce là une raison ? Et vous, mon fils, persistez-vous toujours dans cette résolution inconcevable ?

LE PRINCE MÉNALCAS.

Sans doute, madame, puisque je l'aime.

LA PRINCESSE.

Adieu, prince, ou plutôt, fermier Ménalcas. Tout est rompu entre nous. Docteur et chambellan, suivez-moi. (*Elle sort.*)

LE CHAMBELLAN MULLER.

Docteur ! sommes-nous bien éveillés ?

LE DOCTEUR SCIENTIFICUS.

Il me semble, chambellan, que votre question est au moins intempestive... (*Ils sortent en causant.*)

LE PRINCE MÉNALCAS.

Venez-vous, Wilhelmine ?

WILHELMINE.

Où donc, monseigneur ?

LE PRINCE MÉNALCAS.

Chez votre mère, il faut bien que je lui demande votre main.

WILHELMINE.

Mon Dieu, monseigneur, est-ce bien sérieusement que vous voulez m'épouser?

LE PRINCE MÉNALCAS.

Wilhelmine, vous me faites beaucoup de peine : voudrais-je me jouer de vous? Je vous épouserai ; je m'occuperai des choses qui me plaisent, et vous serez heureuse, Wilhelmine, si ma sincère et profonde affection suffit à votre bonheur.

WILHELMINE.

Oh ! monseigneur, je suis déjà si heureuse que je ne puis m'imaginer que tout cela soit réel ! Un prince et une laitière !

LE PRINCE MÉNALCAS.

C'est à dire un fermier qui porte encore des habits de prince et une laitière plus belle et plus aimée qu'une princesse ! quoi de plus naturel ? Allons-nous marier. Ma destinée et mon plaisir sont de vous aimer et de vivre avec vous, Wilhelmine ; et comme dit le proverbe ; *chacun prend son plaisir où il le trouve.*

LECONTE DE LISLE.

aux autorités maritimes et militaires de ce port pour que ce prince y reçoive un accueil digne de son rang élevé.

— Le duc de Bordeaux se rend à Vienne pour exprimer à la famille impériale sa gratitude pour les témoignages de sympathie qu'il en a reçus pendant sa dernière maladie. Le duc a l'intention de se rendre à Venise dans le courant de l'été pour y prendre des bains de mer.

— On lit dans l'*Akhbar*, journal d'Alger, du 10 mai :

« Les journaux apportés par le dernier courrier parlent d'un voyage que M. le maréchal duc d'Isly doit faire à Paris à la fin de ce mois ou dans le courant de juin. En même temps, des bruits qui paraissent avoir une certaine consistance se répandent ici sur une démission qu'on dit avoir été donnée par notre gouverneur-général. »

— Il est question de l'établissement d'un service spécial et régulier de bateaux à vapeur entre le Sénégal et Alger ; au moyen de cette mesure, on aurait en France, tous les 25 jours, des nouvelles du Sénégal et de notre escadre des côtes occidentales d'Afrique.

— On écrit de Philippeville, le 5 mai :

« La peine des silos, contre laquelle un honorable membre de la chambre des députés a protesté naguère avec énergie, et qui a motivé des interpellations à M. le ministre de la guerre, est loin d'être abolie, quoi qu'on en dise. Dans un intervalle de moins de huit jours, deux militaires faisant partie de notre garnison ont été soumis à ce châtiment, et, par suite, sont entrés à l'hôpital dans un état pitoyable. Le soldat qui est mis au silo ne reçoit, pendant toute la durée de sa peine, qu'un quart de ration de pain, quelquefois même moins encore, et une bouteille d'eau. »

— Un caporal de la garnison d'Amiens vient d'être mis en prison, dit le *Journal de la Somme*, pour avoir écrit au prince Louis-Napoléon, enfermé dans la citadelle de Ham, une lettre dans laquelle il lui témoignait son dévouement.

— Par ordre supérieur, les personnes de Vienne qui, jusqu'à ce jour, avaient la permission de faire venir le *Charivari*, ont reçu défense de le recevoir.

— On assure que M. le ministre de l'intérieur vient de prendre une décision qui exclut désormais les dames du comité de lecture du Théâtre-Français.

— On annonce qu'une ordonnance de police doit paraître prochainement à Paris pour régler l'usage des canots d'agrément sur la Seine, et diminuer par des mesures particulières de précaution la fréquence des accidents qu'on a chaque jour à déplorer.

— Le nombre des lettres qui sont mises au rebut par le post-office de Londres, par suite de fausses adresses, est de cinquante par jour en moyenne. Il y en a cent qui arrivent tous les jours décachetés ; deux cents journaux par jour sont trouvés sans enveloppe et ne peuvent pas par conséquent être expédiés.

On cite, entre autres adresses singulières, celle d'une lettre datée du 6 mai dernier, et portant pour suscription : *A mon père, à Londres*.

NAPOLÉON II. — M. Rothschild étant à Lille, il se présente à la station. — On ne passe pas, dit le sieur F..., gardien d'une des entrées. — Voulant parodier la scène du petit caporal, le banquier insiste sans déclarer son nom. — On ne passe pas, reprend le gardien ; et voyant que les paroles étaient insuffisantes, il emploie un argument beaucoup plus significatif ; il empoigne l'importun par le collet et le rejette loin de la barrière. — Mais à peine lui eut-on déclaré le nom de l'illustre visiteur, qu'il se précipite à ses pieds fondant en larmes. M. Rothschild avait trop de magnanimité pour ne pas pardonner une offense commise par excès de zèle ; mais il a dû juger, comme beaucoup de voyageurs, que les employés remplissaient leurs devoirs trop brusquement.

EN BELGIQUE COMME PARTOUT. — Une pétition circule en ce moment dans la ville de Liège et se couvre de signatures. Cette pétition tend à demander aux chambres la libre entrée du bétail en Belgique, ou tout au moins une réduction de droits. Entre autres considérations, nous avons remarqué celles-ci :

Naguère la Belgique était réputée pour le pays de l'Europe où l'on vivait à meilleur marché.

Le bas prix de la vie entretenait le bas prix des salaires, et ce double fait avait facilité l'accès des produits de son travail sur tous les marchés du monde.

Depuis ces dernières années, le renchérissement des subsistances a été croissant, et, bien qu'il soit arrivé aujourd'hui à un point tellement ex-

— Le *Barbier de Lille* annonce un fait qui vient à l'appui de ce qui précède. M. Rothschild vient, dit ce journal, d'acheter à Lille une immense filature de lin, pour une somme de 2 millions 100 mille francs. C'est le quatrième achat de ce genre qu'il fait en France. Nous comprenons, ajoute le *Barbier de Lille*, la vente faite par le propriétaire de la filature : lorsque la finance essaie l'industrie sur des bases colossales, le plus sûr est de ne pas soutenir la concurrence et de vendre plutôt que de lutter à ses risques et périls. Mais que deviendra la fabrication, ainsi passée entre les mains de quelques-uns seulement ? Nous n'osons pas dire toute notre pensée, mais nous voyons là un avenir de catastrophes et de malheurs pour le pays. Le servage nobiliaire a disparu, gare au servage du coffre-fort !

GRÈVE DE BIRMINGHAM. — On compte en ce moment à Birmingham environ 3 000 ouvriers en grève ; les journaux philanthropiques évaluent à plus de 300 000 fr. le montant des salaires que les ouvriers de cette ville et des environs ont perdus par ce chômage ; mais ils ne disent pas ce qu'ont perdu les maîtres.

SUR LE PATRON DE L'ARMÉE D'ESPAGNE. — L'université de Kiel ne compte pas moins de 52 professeurs, et elle n'a que 200 étudiants, ce qui fait un professeur pour quatre étudiants.

LE DROIT DU PLUS FORT. — Voici une anecdote racontée, dit-on, par un député du Midi :

« Au temps où M. Sylvain Dumon faisait sa seconde au collège d'Agen, on lui donna pour condisciple M. Félicien B......, devenu depuis sous-préfet d'un petit arrondissement du Nord. — Doué d'une carrure herculéenne, M. Félicien B..... ne tarda pas à être la terreur du collège. Nul ne pochait un œil avec une précision plus mathématique, personne ne rossait ses camarades d'une manière plus exempte de solécismes.

« Vingt-cinq ans après la rhétorique, M. Félicien B.... apprend un jour par le *Moniteur* que M. Sylvain Dumon, son ancien condisciple, est nommé ministre. — Aussitôt, il vole à Paris, se fait annoncer chez la nouvelle excellence, et de ses deux bras d'Alcide, montrant la boutonnière de son habit veuve de tout cordon honorifique. — *Croix ou pile !* dit-il à son compatriote. M. Sylvain Dumon sourit, non sans trembler un peu, et le lendemain même M. Félicien B..... retournait dans sa province avec la croix de la Légion-d'Honneur. »

LA JUSTICE RUSSE. — La *Gazette universelle de l'Oder*, nouveau journal qui se publie à Breslau, raconte le fait suivant dont elle garantit l'authenticité : « Un jeune homme d'une très bonne famille de Dombrowa (Pologne russe), ayant commis l'imprudence de dire dans un bal à quelques-uns de ses amis : « Quel dommage de ne pas avoir été à Cracovie ! c'eût été un spectacle digne d'être vu, » fut dénoncé aux autorités comme ayant tenu des propos révolutionnaires. On lui fit immédiatement son procès, et le malheureux jeune homme fut condamné à recevoir 1 000 coups de knout ! L'exécution suivit de près la sentence. Il avait déjà reçu 600 coups, lorsque le médecin, qui assistait à l'exécution, déclara qu'on ne pourrait aller plus loin sans danger certain de mort. Nonobstant cet avis, on passa outre, et le condamné reçut encore 200 coups. Mais les derniers ne frappèrent plus qu'un cadavre ! »

Le même journal cite un autre exemple tout à fait semblable de l'atrocité de la justice russe : un autre jeune homme, nommé Zwatzky, a péri sous le knout ; il avait reçu au-delà 800 coups.

L'INDUSTRIE AMÉRICAINE. — L'imprimerie que M. John Dickson possède à Boston (Etats-Unis), a reçu depuis peu une telle extension qu'elle est maintenant, sans contredit, le plus grand établissement qui existe de ce genre. Le local de cette typographie forme un espace de 14 297 pieds carrés, et il est divisé en quinze ateliers qui sont éclairés le jour par cent fenêtres, et la nuit par deux cents lustres à gaz. Deux citernes distribuent l'eau dans cet établissement moyennant des tuyaux en fonte dont le développement total est de 250 pieds. Le nombre des presses de cette imprimerie est de trente-deux, dont dix sont mues par la vapeur et six par l'eau. Pendant l'année dernière, elle a employé cinquante mille livres de métal au stéréotypage, et elle a fourni six millions de feuilles d'impression, lesquelles, si elles étaient déployées les unes à côté des autres, présenteraient une longueur qui dépasserait celle de l'Océan entier.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. F. à Blois. — Reçu le paquet. — L'examen va être fait immédiatement. — Vous voulez donc cumuler tous les genres de concours ?

vendus 884 à 1,50-1,40-1,30. — Veaux amenés 935, vendus 935 à 1,30-1,60-1,50.

MARCHÉ DE SCEAUX du 11 mai. — 1084 bœufs amenés, 1070 vendus 1,24-1,12-0,98. — 133 vaches entrées, 126 vendues 1,14-1,04-0,88. — 650 veaux entrés, 650 vendus 1,80-1,50-1,40. — 10277 moutons entrés 9821 vendus 1,42-1,26-1,10.

VERSAILLES, 15 mai. — Foin 1re qualité, 41 à 45 ; 2e, 38 à 40 ; 3e, 34 à 37. — Paille de froment, 25 à 31 ; de d'avoine, 30 à 33. — Trèfle, 25 à 34. — Luzerne, 27 à 45. — Regain, 00 à 00.

Beurre en livres (les 100 kil.) 1re qualité, 160 ; 2e, 130 à 150. — Œufs (le 1000), 38 à 42.

203 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,80 le kil. sur pied.

Bourse du 15 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 85	83 96	83 85	83 90
— — fin courant	83 85	83 90	83 65	83 90
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 96	120 »»	119 90	119 95
— — fin courant	119 90	119 95	119 90	119 95

4 1/2 J. 22 m. de cours	»	»»	Banq. de Fr. de cours	3440	»»
4 J. »	»	106 25	O. V. de Par.	»	» 50
Emp. 1844. au Ct	»	» »»	C. hyp......	»	825 »»
— fin Ct	»	» »»	— Goum....	»	» »»
B. du Trés.	»	3 1/2	— Gann.....	»	1450 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	» »»	» »»	——	84 25	83 90
5 p. 0/0......	d. 50	» »»	» »»	——	» »»	» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» »/»	» »/»	15 »/»	» »/»
5 p. 0/0.....	15 »/»	02 1/2	» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct de cours	»	»»	ROM..............	Der C.	100 3/8
Récép. Rotsch.	»	104 50	BELG. 4 1/2.....	»	» »/»
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 5 0/0.......	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840....	»	100 1/2
— 3 p. 0/0.	»	» »/»	— de 1842....	»	102 1/4
Dette intérieure	»	31 3/8	— Banque....	»	» »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— de Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT.........	»	1220 »/»
HAITI....	»	» »/»	AUTRICHE......	»	395 »/»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron.. » »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1260 »»
Act. d J.	» »»
Ch. B. G.	» »»
V. r. dr.	497 50
— Ob. anc.	1045 »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	295 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1242 50
— à Rouen.	1030 »»
R.-Havre..	753 »»
Avignon...	» »»
Str. à Bâle.	218 75
Paris-Str...	565 »»
Tours-Nant	532 50
Orl.-Vierz.	660 »»
C. du Nord	757 50
Famp-Haz.	» »»
Diep.-Féc..	» »»
Boul. à Am.	» »»
Orl.-Bord.	630 »»
Mont. à Tr.	» »»
Paris-Lyon	540 »»
Bord-Teste	» »»
Zinc V. M..	» »»
Lin Maber..	715 »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,00 à 00,00 ; courant du mois, 77,00 à 00,00 ; juin et août, 77,00 à 00,00 ; 4 dern., 79,00 à 80,00.

LILLE. — Colza, 70,00 à 00,00 ; œillette rousse, 82,00 ; lin, 74,00 ; cameline, 76,00 à 00,00 ; chanvre, 76. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible 00,00 à 00,00 courant du mois et juin, 125,00 à 126,00 ; juillet et août, 123,00 à 124,00 ; quatre dern., 00,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 89,50 à 90,00 les 100 kil.

SUIFS. — 1 fr. de baisse par 50 kil. ; vente peu animée. La Boucherie a fixé le cours des suifs de place à 58,50. — Les suifs étrangers toujours sans affaires. — Suifs en branche, 43 à 44. — Chandelle 61,50.

L'un des gérants : V. CONSIDÉRANT

Spectacles du 16 mai.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Nuit au Louvre. Mari.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ODÉON. — Fausses infidélités. Tartufe. Fourberies.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Gentil-Jobard. Un homme grave. Gants jaunes.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil Bernard. Perruquière.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Jardin d'hiver. Ennemis. Petit-Fils. Pensionnaire.
7 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — La Femme. Histoire de Cendrillon. Frisette.
6 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Petites Danaïdes, Bruno.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Philippe II.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Relâche.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Augusta. Danse. Diavolo. Mme de Genlis.
6 h. 1/2 FOLIES. — Rocambolle. Lilas. Canaille. L'Avoué.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

tant à la liberté pour établir l'ordre, les socialistes repoussant la liberté sans l'organisation.

Nous n'acceptons pas cette antithèse entre la liberté et l'organisation, pas plus en principe général que dans la question particulière des douanes, par la raison bien simple que la liberté ne peut exister que dans l'ordre et par l'ordre (dont l'organisation n'est que la forme), comme l'ordre ne peut exister que par la liberté et dans la liberté. Que les économistes se bornent à demander la liberté, rien que la liberté, comptant sur la naissance spontanée de l'ordre, qui leur paraît un *effet* de la liberté, rien n'est plus vrai. Mais les socialistes (les phalanstériens du moins) ne tombent pas dans l'utopie contraire, celle qui consisterait à demander l'ordre et rien que l'ordre, avec l'espoir que la liberté en naîtrait. Ils savent que la liberté est la *condition* et non l'effet de l'ordre. Ce sont deux classes de faits sociaux, corrélatifs, inséparables, et toute prétention à les obtenir l'un après l'autre est une illusion. Donc, à leurs yeux, ne demander que la liberté, c'est manquer son but, comme on le manquerait également à ne demander que l'ordre.

Ces prémisses bien comprises, rien de plus clair que notre langage et notre conduite dans la question particulière des douanes.

Tous les bienfaits que vous vous promettez de la liberté des échanges, par l'établissement de relations amicales entre les peuples, par la suppression graduelle des armées et des marines militaires, par les avantages financiers qui en seront les conséquences, tous ces bienfaits, nous y croyons comme vous. Depuis quarante ans ils brillent comme promesses des temps d'harmonie dans les livres de Fourier ; depuis quinze ans, ses disciples ont inscrit leur foi dans leurs livres, et, en toute occasion, ils y ont été fidèles. Aussi, sommes-nous avec vous, comme nous étions avec Cobden, comme nous aurions été avec la Constituante, pour le libre échange entre citoyens, entre provinces, entre nations, sauf les mesures de transition imposées par l'équité, et que vous-même sans doute ne repoussez pas.

Mais, voulant le résultat, nous voulons le moyen. Par l'expérience des cinquante dernières années, par les enseignements de la science sociale, nous avons appris que la liberté ne peut jamais s'obtenir que par l'ordre, c'est-à-dire par l'organisation ; donc, pour obtenir le libre échange entre les peuples et au sein des peuples, nous voulons qu'on demande l'organisation, non pas avant ni après, mais en même temps que la liberté. Nous disons, pour employer notre langage, qu'il faut agir non en mode *simple*, mais en mode *composé*, seul moyen de réussir.

L'expérience a prononcé pour nous. Avant la révolution française, les provinces de France et, pour ainsi dire, les diverses professions, étaient séparées par des barrières comme le sont aujourd'hui les nations diverses. A cette époque, on supprima toute barrière en France, comme les économistes veulent aujourd'hui les supprimer sur le globe. On peut donc considérer les phénomènes [illegible] pays lointains. Et le commerce intérieur, et l'industrie intérieure ! Quel Homère dénombrerait leurs fraudes ! fraudes envers les acheteurs, fraudes envers les vendeurs, fraudes envers les consommateurs, fraudes sur la bourse, fraudes sur la santé, fraudes sur le prix, fraudes sur la qualité, la quantité, le poids, la mesure ! Et pour couronnement de leurs méfaits, industrie et commerce aboutissent au monopole ! Des trois éléments de la production, capital, travail et talent, le capital est le plus mobile, le plus sociable, si on peut dire. Il n'a pas tardé à comprendre combien lui étaient faciles et profitables les coalitions. Et le voilà qui se coalise et s'empare des sources de la production. Hier, les canaux, les chemins de fer; aujourd'hui les sels et les houilles ; demain les chanvres et les lins. Est-ce là vraiment le régime de la liberté ? N'est-ce pas l'asservissement des travailleurs, des moyens et petits producteurs, de tous les consommateurs ? L'oppression du faible par le fort, de l'ignorant par l'habile, du talent et du travail par le capital, de l'Etat lui même par de puissantes compagnies, voilà, Monsieur, les fruits du régime industriel inauguré en France sous le nom de libre échange et de libre concurrence.

Vous voyez donc bien, Monsieur, que les économistes qui en 1789 demandaient la liberté sans contrôle et sans garantie, c'est-à-dire sans organisation, ont manqué leur but. Ils ont agi en *simplistes*, et la France est aujourd'hui victime de leurs bonnes intentions.

C'est la faute qu'il faut éviter à l'avenir, faute où nous entraînerait la ligue bordelaise si elle parvenait à la domination de l'esprit public. Les phénomènes économiques entre nations se passeraient absolument comme entre provinces, et les industries diverses de peuple à peuple suivraient dans leur concurrence la même marche que dans un même Etat, parce que cette marche est la conséquence fatale de l'absence d'ordre.

Ainsi, dans les premiers temps, l'agrandissement des marchés qui s'étendraient au globe entier, surexciterait merveilleusement la production. Les ateliers, les magasins, les sociétés de capitaux s'élèveraient comme les débouchés à des proportions gigantesques. Dans cette première phase de la lutte tomberaient tous les producteurs aujourd'hui prospères, qui, à défaut d'un capital suffisant ou de conditions favorables, ne pourraient tenir tête à une colossale concurrence. Ils tomberaient dans le prolétariat; mais leur sacrifice serait voilé aux yeux de la foule par les pompes de la cérémonie.

Les forts, restés seuls maîtres des champs de bataille, continueraient quelque temps la lutte aux applaudissements d'un public imbécile. Plus vastes seraient les opérations, plus incertaines aussi les chances et plus immenses les ruines. Pour prévenir les catastrophes, le génie de la spéculation et de la fraude s'élèverait à la hauteur des circonstances ; mais bientôt de nouvelles victimes succomberaient épuisées. Le petit nombre des survivants comprendraient alors qu'ils sont dupes de leurs hostilités ; à la [illegible]

Entre quelles mains tomberait cette nouvelle souveraineté ? Entre celles de l'Angleterre. Aujourd'hui la plus riche en produits, en capitaux, en instruments de travail, en marine, en colonies, l'Angleterre peut vendre au plus bas prix, vendre à perte pour écraser des concurrents. L'Angleterre est en ce moment le Rothschild des nations : grâce à la libre concurrence, elle s'emparerait de tous les monopoles internationaux, comme la dynastie juive s'empare des monopoles français. Seulement dans l'Angleterre elle-même le travail et le talent seraient un jour dominés par le capital, et le roi des Juifs deviendrait le roi de l'Angleterre, reine elle-même du monde.

Vous niez, Monsieur, ces résultats. Cependant, pour les annoncer avec confiance, nous n'avons pas eu recours aux lumières, que vous contesteriez sans doute, de la science sociale; nous invoquons seulement le témoignage de l'expérience, cette boussole des peuples modernes. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi elle ne doit pas faire autorité en ce sujet, et par quelle raison secrète les mêmes causes ne produiraient pas sur le globe entier les mêmes désastres qu'elles ont engendrés chez un peuple, ou pour mieux dire, chez tous les peuples, car au sein de chaque nation, avec la liberté intérieure des échanges, règnent les mêmes abus, les mêmes crimes, éclatent les même catastrophes ? Ne peut-on, en matière de douanes, comme en toute autre, conclure du particulier au général, du connu à l'inconnu, du présent à l'avenir ?

Cet avenir, gros de tempêtes, nous le voyons des yeux de l'esprit, et nous voudrions le détourner de la France et de l'humanité: de la France, pour lui conserver la couronne du génie ; de l'humanité, pour mettre en ses mains le sceptre de la toute-puissance sur la nature; de l'une et de l'autre, pour les entraîner dans la voie du bonheur où la Providence les appelle.

Nous en savons les moyens, et nous les enseignons au monde sous les noms d'*Organisation du travail* et d'*Association*, mots mal compris, parce qu'ils sont mal écoutés, même de vous, Monsieur, qui êtes cependant un homme d'espérance pour nous, parce que vous nous paraissez libre de quelques-uns des préjugés de l'école économique, genre de liberté dont vos confrères paraissent très peu soucieux.

Il vous en reste, néanmoins, quelques-uns à secouer, celui-ci, par exemple : *que nous voulons assurer à chacun le vivre et le couvert, par la seule magie d'une organisation, et indépendamment de toute coopération intelligente de sa part*. Nous n'avons jamais rien dit ni pensé de pareil ; il nous semble que la société se compose d'hommes, et nous ne comprendrions pas comment la société pourrait être intelligente et active sans l'intelligence et l'activité de ses membres. Pas davantage nous ne croyons que le bonheur, la juste égalité, la fraternité résulteront d'une organisation *artificielle* du travail ; tout au contraire notre titre d'honneur, c'est pré-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 17 MAI 1846.

DELILLE JUGÉ PAR FÉNELON.

Nous avons cité, dans notre numéro du 26 avril, sous le titre de : *La Déraison politique et morale*, ou *le Piége des ouvrages bien écrits*, un article de Fourier où il met à nu avec une ironie franche et incisive la vanité pompeuse du livre classique de Fenélon. Après avoir dénoncé les so[illegible] politiques et morales que, grâce à un beau style et à une imagina[illegible], l'évêque de Cambray a revêtues d'un certain caractère d'orthodoxie, Fourier, dans l'extrait suivant, analyse avec non moins de verve et de bonheur cette singulière manie de notre époque, et de notre nation surtout, d'accepter comme bien venues toutes les banalités niaises quelques peu parées des fleurs du bel-esprit, répudiant au contraire sans examen ce que des formes moins prétentieuses ou moins décorées pourraient renfermer d'idées neuves et utiles.

Ces deux citations pourront faire voir à ceux qui voudront bien y prendre garde, que Fourier, à qui l'on reproche un style âpre, difficile, obscur, n'est pas aussi peu littéraire qu'on dit, et que dans sa forme sévère on trouve aussi cette clarté de la précision et de la justesse que l'on souhaiterait, sans injure, à beaucoup de nos littérateurs titrés.

LE BON SENS BANNI, DANS L'AGE MODERNE, PAR LE BEL-ESPRIT.

J'ai démontré le danger de ces utopies étayées, comme le *Télémaque*, des charmes du style. Je voudrais étendre cette critique à une gamme des sophistes ; le parallèle de leurs contradictions aurait pu dissiper beaucoup de préventions philosophiques ; mais, obligé d'abréger cette facétie, j'insiste une seconde fois sur le tort d'exiger en politique sociale, et surtout en matière de découverte, ce bel esprit qu'on exige en littérature.

Je vais l'analyser dans l'un des coryphées de la littérature moderne, DELILLE, digne par la déraison de prendre place à côté de FÉNELON, déjà cité sur le même sujet. C'est Delille qui va faire les honneurs du second article. J'examinerai quelques pesanteurs de son premier chant de l'*Homme des champs* : elles nous fourniront d'importantes conclusions sur l'influence du bel-esprit en aberrations morales et politiques, et sur la duperie du siècle, qui exige des inventeurs le talent des rhéteurs. SUUM CUIQUE.

MORALE DE L'HOMME DES CHAMPS.

SELON l'usage des moralistes, celui-ci débute par les contradictions et l'intolérance ; il dit, aux premières lignes :

« Mais quoi ! l'art de jouir et de JOUIR DES CHAMPS
» Se peut-il enseigner ? Non, sans doute, et mes chants
» Des *austères leçons* fuyant le ton sauvage,
» Viennent de la nature offrir la douce image ;
» Inviter les mortels à s'en laisser charmer.
» Apprendre à la bien voir, c'est apprendre à l'aimer. »

On croirait à ce début qu'il va traiter de la nature champêtre ; il n'en dit pas un mot : il ne met en scène que ses fantaisies morales auxquelles il veut astreindre tout le monde, sous peine d'être déclaré ennemi des champs, ennemi des saines doctrines, ennemi des torrents de lumières.

Après avoir dit que l'art de *jouir de champs ne se peut enseigner*, il veut l'enseigner dès la page suivante, où il gourmande Mondor sur ce qu'il ne sait pas *jouir des champs*. Il le raille amèrement, prouvant qu'il va s'ennuyer, parce qu'il veut faire bonne chère à la campagne, et qu'il veut au sortir du dîner repartir pour aller à l'Opéra.

Il y bâillera, dit notre moraliste ; j'en doute ; quelques nymphes du théâtre viendront égayer sa loge, et on y bâillera moins que dans le salon moral de votre homme des champs,

A côté... « du piquet des graves douairières,
» Du loto du grand-oncle, et du wisk des grands pères. »

Mondor est peu tenté de cette coterie surannée ; il réunit dans son château une compagnie fort différente ; dès lors c'est un ennemi des champs qu'on crible charitablement de quolibets.

Dans son château... l'ennui
Le reçoit à la grille et se traîne avec lui,

au dire du poète, qui en a menti, comme dans le cours de son poème : les Mondors ou financiers sont des gens qui, à la campagne comme en ville, savent jouir de la vie aussi bien qu'on le puisse en civilisation.

Que d'intolérance et de contradictions ! il a promis de *fuir le ton sauvage des austères leçons*, et le voilà, diffamant tous ceux qui ne veulent pas imiter son sage, dictant ses lois en pédagogue, sans vouloir permettre que chacun *jouisse des champs* comme bon lui semble, et s'en aille, lorsqu'il est rassasié de ce médiocre plaisir. A l'en croire, nos sens grossiers ne savent pas apprécier les charmes de la nature.

« *Apprendre à la bien voir, c'est apprendre à l'aimer.* »

Eh ! que nous fera-t-il voir de neuf dans cette nature champêtre ? La fantasmagorie morale : vingt rêves de bonheur dont pas un n'est compatible avec le sens commun. Lisons-en l'avant-goût dans sa préface contenant le plan de l'ouvrage :

« Dans le premier chant, dit-il, c'est le [illegible] avec des sens plus
» délicats et des yeux plus exercés qu[illegible] court dans leurs
» innombrables variétés les riches d[illegible] champêtres et
» multiplie ses jouissances en multi[illegible]
Que de raffinement sensuel pour [illegible] ne ferait-il pas



mieux de modérer ses passions, selon tant de fameux auteurs ? Mais où trouvera-t-il cette *innombrable variété de riches décorations*, si la campagne est située de Paris à Orléans, où l'on ne voit que de tristes plateaux, toujours uniformes, nus et désolant par leur immensité et leur monotonie ? Notre sage, dira-t-on, saura choisir un meilleur site : cela est douteux, car de tant de sages qui abondent à Paris aucun n'a su choisir le seul local où l'on puisse trouver *l'innombrable variété de riches décorations naturelles* ; c'est l'amphithéâtre de Poissy. Continuons sur les prouesses du sage :

« Sachant se rendre heureux dans son habitation champêtre, il travaille
» à répandre autour de lui son bonheur, d'autant plus doux, qu'il est
» plus partagé. » Mais s'il veut répandre parmi les paysans qui l'entourent cette manie de *raffiner ses sensations*, *multiplier ses jouissances*, et par suite ses dépenses, il fera des voisins très dangereux et très fripons ; plus ils acquerront en délicatesse des sens, plus ils inclineront à griveler sur le seigneur à cent mille écus de rente, pour se rapprocher de son bonheur *sensationnel*. Aussi un seigneur prudent ne cherche-t-il point à exciter chez le paysan cette sensualité, cette avidité de sensations perfectibilisées.

Je doute que la religion et la politique s'accordent sur ce point avec notre sage ami des champs ; elles ne veulent pas de paysans si recherchés, si perfectionnés; on ne leur laisse pas même l'enseignement mutuel, de peur qu'ils n'apprennent trop tôt à lire et à raisonner sur le budget, sur les lacunes de 20, 40, 60 millions.

« L'exemple de la bienfaisance lui est donné par la nature même, qui
» n'est à ses yeux qu'un échange éternel de secours et de bienfaits. Il
» s'associe à ce concert sublime, appelle au secours de ses vues bienfai-
» santes toutes les autorités du hameau qu'il habite (le curé et le ma-
» gister), et par ce concours de bienveillance et de soins, assure le bon-
» heur et la vertu de la vieillesse et de l'enfance. »

On est étourdi, après avoir lu ce pathos oratoire, ce déluge de pensées libérales, véritable enfilade de mots dénués de sens. La nature n'est rien moins que bienfaisante ; elle ne donne rien à celui qui n'a rien. Les seigneurs ne s'associent point aux concerts sublimes de la nature ; ils ne s'associent qu'aux ligues de féodalité pour pressurer le paysan ; ils ne voient pas des autorités dans le curé et le magister ; ils commandent au magister comme à un pied-plat, et quant au curé, s'il veut être admis au château, il faut qu'il suive l'ordre. D'ailleurs le seigneur ne veut pas tant d'acolytes, pour assurer le bonheur du hameau : il ne veut que lui, les gardes-chasse et le percepteur ; il exige que la vieillesse et l'enfance mettent leurs vertus à bien obéir et bien payer, fort éloignés en cela aux appelés au partage de ses richesses et de ses sensations, comme le prétend notre poète.

Et c'est avec ces balivernes morales que Delille veut nous enseigner à connaître la nature champêtre, en disant :

c'est nécessaire, parce qu'après tout, l'Etat c'est nous, c'est le pays entier. Mais nous pensons qu'il suffirait généralement de sa concurrence véridique pour préserver de graves abus.

Nous voulons, enfin, que la société comprenne que l'Association du capital, du travail et du talent peut seule donner au libre échange toute sa puissance et toute sa moralité.

Ce triple système d'innovation est, à des degrés divers, l'organisation du travail, objet de vos inquiétudes.

Ce mot caractérise une ère d'ordre et d'harmonie; il est le moyen et le complément de la liberté.

Aussi, souhaiterions-nous que la ligue française complétât son nom et s'appelât désormais *ligue pour la liberte des échanges et l'organisation du travail*. Sans rien abandonner de ses vues spéciales, elle les rendrait plus justes, plus puissantes, plus légitimes, plus populaires.

Et ne croyez pas, Monsieur, que pour s'engager dans ce mouvement, la ligue dût mettre en cellule les deux mille plus fortes têtes de l'Europe, pour les faire s'accorder sur le système à suivre : la dissidence est moindre entre les divers partisans de l'organisation du travail, qu'elle ne l'est entre les partisans et les adversaires des douanes; cependant on ne vous a pas mis les uns et les autres en cellule pour provoquer une conciliation préalable. Posez le principe, les détails viendront ensuite. Encore moins serait-il nécessaire que les trois milliards d'habitants du globe (nous sommes enchantés que vous tombiez d'accord avec Fourier pour fixer à ce chiffre le nombre normal des humains, qui n'est aujourd'hui que de 900 millions), fussent consultés : les chefs guident, les peuples suivent.

Il serait digne de vous, Monsieur, de vous faire auprès des économistes l'interprète des vœux des socialistes : ainsi, peut-être, les ramèneriez-vous à de meilleurs sentiments, et apaiseriez-vous leurs querelles. Nous ne nions pas, Monsieur, que nos critiques et nos plaintes ne soient quelquefois empreintes d'amertume; mais n'y sommes-nous pas autorisés par ce concert (dont vous êtes innocent) d'injures, de calomnies, d'outrages à Fourier et à ses disciples, qui remplissent les livres des économistes? Que l'on se montre juste envers notre maître, envers nous, envers nos idées, justes aussi envers le peuple dont nous défendons les droits, et vous verrez, Monsieur, avec quel bonheur nous désarmerons notre plume.

Paris et la Province.

Les admirateurs exclusifs de la capitale, les partisans de ce système de concentration qui accumule dans Paris tous les éléments de la vie et de la prospérité nationales, ont beau soutenir que la province est arriérée, des faits assez fréquents viennent prouver qu'il s'opère dans la France départementale un grand mouvement intellectuel, et qu'à certains égards elle peut donner des leçons à la présomption parisienne.

Paris est le centre de l'administration, mais aussi de la corruption... preneur a été frappé sur la voie publique parce qu'il avait adhéré aux propositions des ouvriers. Cependant, le tribunal de police correctionnelle n'a pas vu dans ces faits la justification des ouvriers ni même une circonstance atténuante qu'on pût invoquer en leur faveur. Deux charpentiers, remarquables par leur intelligence, leur modération et leur esprit conciliateur, Vincent et Dublé, ont été condamnés à trois et à deux années d'emprisonnement.

En province, à Saint-Etienne, dans un autre procès de grève, celui des mineurs, on a vu un avocat du roi, M. Onofrio, déclarer que l'union des propriétaires de houille atténuait sensiblement la culpabilité des ouvriers. Ce magistrat a dénoncé les dangers qu'entraine à sa suite la concentration des capitaux; il a prononcé ces paroles, qui révèlent un esprit large et progressif :

Nous avons tous pensé que dans un état bien réglé, sous un régime comme le nôtre, le pouvoir de faire, à son gré ou dans la mesure de son intérêt, beaucoup de bien ou beaucoup de mal, était un pouvoir trop redoutable pour qu'on le laissât aux mains de simples particuliers. On conçoit un monopole semblable confié à l'Etat, on ne le conçoit pas sans crainte exercé par une société constituée de telle sorte que les personnes qui la composent ne peuvent être toutes connues et changent, d'ailleurs, à chaque instant.

Dans le jugement, les magistrats ont tenu compte de la circonstance atténuante invoquée par le ministère public et qui mettait jusqu'à un certain point les ouvriers en état de légitime défense. Le texte de la sentence contient cette phrase, qui fait honneur à l'impartialité et au vrai libéralisme des juges :

Attendu que le tribunal, tout en ne s'occupant que des faits qui lui sont déférés, ne peut ni ne doit cependant se tenir en dehors des circonstances qui ont pu les amener; qu'il résulte de l'instruction et des débats de la cause que ce n'est qu'à la suite de propos imprudents échappés au directeur Harmet, que les travaux ont été d'abord suspendus, et que les prévenus paraissent avoir moins agi dans le but de troubler la sécurité publique et les intérêts des exploitations, que sous l'idée plus ou moins juste de se prémunir contre un abaissement de salaire qui pourrait résulter d'une vaste association projetée par les exploitants, et dont l'opinion publique elle-même s'est émue. Que ces motifs sont loin, sans doute, de légitimer la coalition poursuivie, mais qu'ils en atténuent la culpabilité.

Le jugement ainsi motivé acquitte la moitié des prévenus et condamne à deux mois d'emprisonnement les plus sévèrement frappés.

Que prouvent tous ces faits, que doit-on conclure de ce parallèle?

C'est que les éléments de la France départementale ne le cèdent en rien aux éléments de la population parisienne, c'est que Paris, centre des arts et du luxe, est aussi un foyer de corruption et d'intrigue, c'est que la réunion dans Paris de certains talents exceptionnels est due à un système de concentration factice et contraire au vœu de la nature, c'est que la province devient chaque jour plus digne de sa mission, qui est de contempler la première le tableau de la régénération sociale.

[illegible] tholiques, Calvin mieux que les protestants, nous serions très probablement dans notre tort : pourquoi ces messieurs prétendent-ils comprendre Fourier mieux que nous?

Cela est peu raisonnable : aussi maintenons-nous avec énergie, contrairement à tous les journaux protestants ou catholiques, que la *Théorie sociétaire*, boussole scientifique, est en parfait accord avec l'*Evangile*, boussole sentimentale. Quoi qu'en dise le *Semeur*, les *Théories de Fourier sur Dieu et sur l'homme, sur la Justice souveraine et sur le devoir, loin d'être la négation des bases mêmes de l'Evangile*, en sont la très fidèle traduction. La théorie des passions de Fourier se concilie parfaitement avec la théorie morale du Christ : il n'y a que la différence du germe au développement du sentiment à la science, du précepte à l'exécution, et aussi la différence des temps et des sociétés. Comme Jésus disait : « Je ne suis pas venu détruire la loi de Moïse, mais l'accomplir, » nous disons aussi : « Nous ne venons pas abolir la loi évangélique, mais l'accomplir. » Et la loi évangélique est aussi divine pour les phalanstériens que la loi mosaïque pour les chrétiens. Ce qui n'empêche pas que la future société harmonienne ne doive différer aussi profondément des sociétés chrétiennes d'aujourd'hui, que le christianisme diffère du mosaïsme. Ce qui n'empêche pas non plus que les sectateurs du christianisme ne puissent être les plus fanatiques ennemis de la Théorie sociétaire, comme les juifs, non contents d'avoir crucifié Jésus, sont les plus hostiles aux chrétiens.

Quand le *Semeur* jugera convenable d'ouvrir une discussion loyale, sérieuse, sur ces hautes questions, nous accepterons volontiers le débat. Mais il doit comprendre qu'une étude préalable et approfondie de nos doctrines doit précéder toute déclaration de guerre.

Jusque-là, qu'il se contente, suivant le conseil de l'Evangile, de juger l'arbre par ses fruits. Nos doctrines portent-elles des fruits de désordre, d'égoïsme, d'impiété, d'agiotage, ou bien des fruits d'ordre, de dévouement, de religiosité, d'abnégation? Qu'il réponde en conscience.

FÊTES PHALANSTÉRIENNES (1).

BANQUET DE NANTES.

On nous écrit de Nantes :

Les phalanstériens de Nantes ont fêté, eux aussi, l'anniversaire de la naissance de Fourier dans un banquet de 40 à 50 convives. Notre petite réunion a été gaie et animée. L'année prochaine, nous espérons doubler le nombre des convives : le banquet n'a été une chose convenue que le 5 au soir.

Premier discours.

Messieurs,

Il y a quelques années, les disciples de Fourier étaient peu nombreux et le vieux monde s'obstinait à les considérer comme des esprits enclins aux creuses rêveries. Maintenant on leur prête attention. Leur nombre s'accroît de jour en jour, et les expressions employées, pour la première fois, par le Maître, il y a 40 ans, commencent à entrer dans le vocabu-

(1) Voir les numéros des 8, 19, 26 avril, 3 et 10 mai.

« Apprendre à la bien voir, c'est apprendre à l'aimer. »

Nous l'avons vu de plus près que lui, qui ne l'a aperçue que des balcons du château, et c'est pour l'avoir vue de très près que nous ne l'aimons pas, et que nous préférons la nature des ~~châteaux~~ à celle des champs.

« Soyez l'homme des champs, votre rôle est sublime. »

Ouais! analysons les sublimités du rôle de cet homme qui, dit-on, aime la campagne en vrai sage,

Et qui sait « qu'il vaut mieux, sous ses humbles lambris,
« Vivre heureux au hameau, qu'intrigant à Paris. »

Le poète nous apprend que le vrai sage a sous ses humbles lambris une meute immense, et fait de grandes chasses au cerf. Il fallait bien cela pour amener une description de la chasse; car Delille n'a jamais qu'un seul but, c'est de faire des descriptions, souvent hors de propos. Aussi, en traitant de plaisirs des champs, débute-t-il par décrire tous les jeux de la ville, billards, wisk, échecs, trictrac. Il a la manie de l'hypotypose, comme Perrin-Dandin a celle de juger. Hors du genre descriptif et des traductions, il devient, quoique bon phrasier et bon rimeur, le dernier des écrivains en imagination et en raison.

Le sage qu'il nous dépeint est un épicurien qui, pour vivre *heureux au hameau*, imite la frivolité des libertins, ne cherche que nouveauté et raffinement dans les plaisirs champêtres.

« Le vulgaire au hasard jouit de leur beauté,
» Le sage veut choisir : tantôt la nouveauté
» Embellit les objets; tantôt leur déclin même,
» Aux objets fugitifs prête un charme qu'on aime.
» Le cœur vole au plaisir que l'instant a produit,
» Et cherche à retenir le plaisir qui s'enfuit. »

Eh! comment concilier ce sage avec la morale qui veut qu'on réprime ses passions, et qu'au lieu de cet amour de nouveauté et de voluptés sans nombre, on se borne à aimer la vertu et la constitution? Comment Delille ne s'aperçoit-il pas que sous le masque d'un sage, il n'a peint autre chose qu'un sybarite renforcé?

Pour en juger, voyons les prouesses de la cohue que ce sage assemble sous ses humbles lambris, où pendant l'hiver il n'amène pas moins de quatre-vingts individus et quarante chevaux, total cent-vingt bouches à nourrir. Tous ces grands-pères jouant au wisk, ces grand'mères jouant au piquet, et ces grands-oncles jouant au loto, sont escortés d'une foule de neveux et petits-neveux, fils et petits fils. Les jeunes gens forment, dit-il,

« Un essaim étourdi,
» Poussant contre l'ivoire un ivoire arrondi; »

C'est à dire faisant la poule au billard. Il se trouve nécessairement dans cette cohue bon nombre de jeunes sœurs, nièces et cousines. On voit que les familles sont arrivées par volées de trois générations depuis les grands-pères jusqu'aux marmots; qu'elles ont amené chevaux, cochers, laquais, soubrettes, de sorte que l'habitation champêtre du vrai sage contient, en étrangers seulement, au moins quatre-vingts amis des champs avec leurs chevaux; car la belle compagnie ne va pas à pied.

Pour exercer ce genre d'amour des champs, il ne faut pas moins de trois cent mille francs de rente. Ces quatre-vingts parasites ne vivent pas de peu, selon le poète; il font *sauter les bouchons des flacons délectables*, et leur caravane morale n'est pas moins amie des vignes que des champs.

L'étiquette règnera jusqu'au souper; mais une fois la séance levée et l'heure du coucher sonnée, quel joli manège moral va commencer. Chacun fera semblant d'aller se livrer au doux sommeil, aux pavots de Morphée, puisque c'est une congrégation de poètes; mais selon l'usage de la campagne, où règne *une honnête liberté*, chacun se trompera de lits et les jeunes *amies des champs* verront arriver, comme par hasard, de jeunes *amis des vignes* un peu échauffés par les fumées du champagne. Ayant suffisamment joui des champs pendant la journée, ils voudront pendant la nuit *répandre autour d'eux leur bonheur, d'autant plus doux qu'il sera partagé.*

D'avance ils se seront entendus pour un partage des belles, selon l'usage des innocentes réunions de la campagne. C'est, nous dit le poète, *un essaim d'étourdis*. Ils brusqueront l'affaire et entreront en tapinois dans vingt chambres que vingt dames ou demoiselles auront **OUBLIÉ DE FERMER**, comme la chambre d'Agnès Sorel,

« Que dame Alix, suivante très experte,
» En s'en allant, oublia de fermer. »

Plus d'une Alix aura négocié dans la soirée ces partages de bonheur, ce commerce épicurien, dont elle recueillera de bonnes étrennes. Je ne doute pas que chaque nymphe ainsi surprise ne rappelle ces jeunes amis des vignes aux lois de la sagesse. Chacun d'eux répondra, selon Delille :

« Que le sage doit multiplier ses jouissances en multipliant ses sensa-
» tions; qu'il doit se laisser charmer des douces images de la nature, et
» parcourir dans ses innombrables variétés ses riches attraits; la bien
» voir pour apprendre à l'aimer, savourer les voluptés avec des sens dé-
» licats. » (Telles sont les expressions du moral rimeur.)

Pour peu que les belles soient amies de la sagesse champêtre, elles se rendront à ces excellents préceptes, et emploieront *leurs sens délicats à échanger les secours et les bienfaits, s'associer aux sublimes concerts de la nature, et multiplier les sensations pour multiplier les jouissances.*

Tout se passera au mieux et sans bruit à l'étage des marquis et des comtesses, tandis qu'au bas et au voisinage des cuisines, ce ramas de cochers et de soubrettes, amenés par les amis des champs, feront chorus de scènes champêtres, et multiplieront leurs sensations par leurs jouissances. Ainsi les sensations multipliées d'étage en étage, élèveront toute cette cohue morale au faîte de la perfectibilité perfectible et des innocentes vertus des hameaux.

Que fait notre sage pendant cette bacchanale? Réfléchit-il sur l'amour des champs ou sur l'amour des prés? Non; le bon apôtre saura bien prendre part au gâteau; il ne ferait pas les frais d'une telle bourdifaille, s'il n'était pas sûr de tirer son enjeu; quelque tante officieuse lui aura ménagé une nièce accommodante. C'est donc un chef d'orgie, un directeur de bastringue champêtre que Delille nous a dépeint sous le nom d'*ami des champs*. Voilà à quoi se réduit la morale douce et pure, quand on veut en soumettre les visions à un sérieux examen; les apprécier selon les notions du sens commun; ne pas se laisser prendre au cliquetis d'expressions, au fatras d'illusions; confondre l'histrion moral par ses principes mêmes, et le renvoyer à l'école sur cette nature champêtre qu'il prétend *nous apprendre à bien voir*.

Observons-la donc telle qu'elle est, en comparant les vertus de notre sage et de la séquelle des bombanciers, avec les torts imputés à leurs antagonistes, à ce Mondor, cet *ennemi des champs*, ce Béelzébuth moral que le poète accuse en ces termes :

« Avec pompe on l'habille, on le couche, on le sert,
» Et Mondor au village est à son grand couvert. »

C'est donc pour se mettre au petit couvert que notre sage épicurien rassemble sous ses humbles lambris quatre-vingts godailleurs et quarante chevaux : quel petit couvert! Voilà bien les moralistes; quand ils déclament contre un vice, croyez qu'ils en sont beaucoup plus entachés que celui qu'ils dénigrent pour cacher leurs turpitudes.

Ce petit couvert de quatre-vingts amis des champs est un choix de beaux esprits et de joueurs, à en juger par leurs amusements pastoraux; *échecs, trictrac, wisk, piquet, loto, billard*; jeux très champêtres, auxquels il adjoint le plaisir de lire Voltaire et Racine. Aucun sot n'est admis dans ce congrès à prétention :

« Ainsi fermant la porte au sot qui, de Paris,
» S'en vient tuer le temps, la joie et vos perdrix. »

Voilà les chasseurs en disgrâce et traités de sots. Tout à l'heure le poète les vantait pour acheminer à des descriptions; elles sont faites; on n'a plus besoin d'eux; on se moque de leurs longs et assommants récits : ce sont des sots, tuant la joie et les perdrix. Notre sage leur ferme la porte. Voyons de quels beaux esprits il a fait choix hors de Paris:

« Ce sont de vieux voisins, des proches, des enfants,
» Qui visitent ces lieux chers à leurs premiers ans. »

Précieux choix? les vieux voisins de campagne sont de vieux chicaneurs qui, après avoir grugé le sage, lui feront vingt procès, et qui, au lieu de s'amuser à *relire tout Racine*, liront Cujas et Barthole pour

SUPPLÉMENT

cie, de procurer du travail aux indigents valides, enfin de s'occuper de l'éducation morale et religieuse et de la mise en apprentissage des enfants pauvres (art. 11 et 12 des statuts).

» L'association n'était à l'œuvre que depuis quelques semaines, et elle marchait déjà rapidement vers son but.

» Quatre-vingt-dix familles indigentes, vingt-neuf vieillards, neuf infirmes, deux voyageurs privés de ressources, quarante-cinq malades et vingt-neuf enfants avaient été efficacement secourus. Un résultat important avait été obtenu, car les enfants qui se livraient habituellement à la mendicité avaient cessé de mendier.

» Cependant les dépenses étaient de beaucoup au-dessous des recettes, et l'on pouvait espérer que des économies considérables permettraient de faire face aux besoins multipliés, aux misères plus nombreuses qui viennent assaillir les classes pauvres pendant les rigueurs de l'hiver.

» L'association charitable de la ville de La Châtre dut demander à M. le ministre de l'intérieur l'autorisation de s'organiser légalement.

» M. le ministre a refusé cette autorisation. L'association a été dissoute. »

UN NÉGOCIANT TRÈS CIVILISÉ. — Hoyau, déjà deux fois repris de justice pour vol et abus de confiance, comparaît encore devant le tribunal de police correctionnelle sous la prévention de tromperie sur la nature des marchandises par lui vendues, exercée au reste avec une audace et et une persistance extrêmes.

Le premier témoin entendu est une cabaretière qui s'exprime ainsi : « Cet homme, que je ne connaissais pas le moins du monde, se présenta chez moi un jour pour y prendre son repas : il se fit servir une petite salade, et, affectant une très grande susceptibilité sur la qualité de l'huile, il trouva la mienne détestable, ce qui n'est pas, je vous prie de le croire, et m'offrit de m'en vendre d'excellente, de premier choix et à un rabais considérable. Je n'en avais pas besoin pour le moment ; mais voulant profiter de la bonne occasion pour me procurer de l'huile à brûler à bon marché, j'acceptai l'offre de cet individu qui me promit de m'en apporter le lendemain une cruche de quinze livres à 13 sous. Il revint en effet, me déposa une lourde cruche toute huilée par dehors, bien bouchée, bien ficelée. Ne voulant rien conclure en l'absence de mon mari, je remis au lendemain le solde de mon petit compte. Il s'en va bien content, puis revient presqu'aussitôt : « Si ça vous était égal, qu'il me dit, c'est que je n'ai pas le sou sur moi, et j'ai quelques emplettes à faire ; avancez-moi toujours 6 fr., ce sera un à compte. Je lui donnai les 6 francs, et il n'est plus revenu.

M. le président. — Et quand vous avez enfin découvert la cruche ?..

Le témoin. — De l'eau claire, monsieur, rien que de l'eau claire, pas un pouce d'huile quelconque, si ce n'est autour du papier qui fermait le bouchon. (Hilarité.)

M. le président à Hoyau. — Eh bien ! vous entendez ?

Hoyau, la main sur la hanche et le sourire sur les lèvres : Dam ! que voulez-vous ? cette dame voulait avoir de l'huile à si bon marché !

M. le président sévèrement. — Taisez-vous ! ce système de défense est odieux.

Le deuxième témoin est une pauvre épicière, bonne pâte de femme qui porte sur sa figure l'expression d'une bonne foi et d'une crédulité naïves. Elle a aussi acheté du prévenu, pour 35 francs, une cruche qui ne contenait que de l'eau.

L'épicière. — C'est-à-dire, voyez-vous, ajoute-t-elle, qu'au jour d'aujourd'hui je ne peux ni ne veux pas encore le croire. J'ôte le bouchon, je puise.... de l'eau ! Ce n'est pas possible ; je puise encore : toujours de l'eau. Je me refuse à l'évidence. Enfin je vide la cruche ; pas une goutte d'huile.... C'était bien affreux.

M. le président, à Hoyau : Eh bien ! qu'avez-vous à répondre ?

Hoyau, qui a beaucoup de peine à contenir une envie de rire : Que voulez-vous ? elle en avait pour son argent.... c'était si bon marché !

M. le président. — Il est vraiment incroyable que vous persistiez dans un système de défense d'un cynisme aussi révoltant !

Six autres marchands, également pris pour dupes à l'aide des mêmes moyens, viennent accabler le prévenu de leurs dépositions. A cette avalanche de récriminations, Hoyau ne répond que par cette formule invariable : « J'en suis bien fâché, mais je n'ai pas l'honneur de connaître monsieur ou madame. »

Conformément aux conclusions sévères de M. l'avocat du roi Puget, le tribunal condamne Hoyau à deux ans de prison et 50 fr. d'amende.

M. Stanislas Bratkowski, réfugié polonais, a peint la situation de son pays dans un drame intitulé : le *Premier Retour*, épisode de 1833. La représentation de ce drame, qui avait été reçu au théâtre de Nantes, a été défendue par ordre ministériel.

VARIÉTÉS.

Facéties de l'Univers-Union catholique.

Les journaux soi-disant religieux, les journaux qui veulent monopoliser la parole évangélique auront beau dire ; nous sommes chrétiens et plus chrétiens qu'eux. La révélation divine du Christ et la révélation scientifique de Fourier composent un seul et même arbre ; l'Evangile en est le tronc, la science sociale c'est l'épanouissement des branches ; le tronc contient la sève et le principe de vie, mais ce sont les branches qui portent les fleurs et les fruits.

Toutes les fois que des écrivains catholiques nous présenteront des objections sérieuses et dictées par le désir d'être éclairés, nous leur ouvrirons, sur l'accord de l'Evangile et de la Théorie sociétaire, des aperçus capables de les rallier à nous, s'ils ont vraiment au cœur l'amour des classes souffrantes et le désir du progrès social, c'est à dire s'ils sont réellement chrétiens. Quant à ceux qui ne savent nous adresser, comme l'*Univers* l'a fait cette semaine, qu'un persiflage de mauvais goût et de mauvaise foi, nous ne saurions entamer avec eux une discussion dogmatique, ni répondre à leurs ricanements dans la partie de notre journal qui est consacrée aux sujets graves.

L'*Univers* nous somme de nous expliquer sur *les mers de limonade*, *les choux au jasmin*, *l'anti-baleine*, et autres singularités que nous ne pouvons renier, — du moins il l'assure, — sans condamner Fourier et sans mériter le terrible nom de *schismatiques*.

Notre première pensée avait été de donner une place à l'article le concois mieux pourquoi les petits pains de Babylone ont cessé d'être compris dans votre énumération satirique. Vous savez que sur le terrain de la friandise il serait trop facile de vous rétorquer vos arguments ; les phalanstériens ne font de la bonne chère qu'en théorie, vos amis sont gourmets en pratique.

Car de tous mets sucrés, secs, en pâte ou liquides,
Les estomacs dévots toujours furent avides.
Le premier massepain pour eux je crois se fit,
Et le premier citron à Rouen fut confit.

Vous n'avez pas soufflé mot lorsque, en réponse à une sortie imprudente de M. Lacordaire contre les pâtissiers de Babylone, nous avons publié la liste exacte et authentique de toutes les conserves, gelées, pralines, confiseries, chatteries de toute espèce qui ont été inventées ou perfectionnées dans les couvents, et qui sont les premiers titres de certains ordres monastiques à la reconnaissance de la postérité. Bien des gens ne connaîtront les nonnes que par les nonnettes et par certaines pâtisseries dont le nom prouve qu'elles rétablissaient la *paix* souvent troublée chez les religieuses.

Est-ce que nous blâmerions ces saintes filles d'avoir vaqué dans leurs moments de loisir à l'art culinaire et à la gastrosophie ? Nullement ; mais si nous donnons l'absolution aux penchants de la nature humaine, c'est à condition que l'homme, en usant de tout, n'abusera de rien, qu'il évitera l'excès par le nombre et la variété des essors, c'est à condition surtout qu'on développera principalement chez lui les penchants qui stimulent au travail, à l'activité productive. Or, un être inactif qui s'est retranché toute jouissance de gloire, d'ambition, d'amour et de famille, est bien exposé à laisser prendre un empire excessif aux petits raffinements culinaires dont il lui est permis de jouir ; la praline et la confiture peuvent devenir chez lui une idée fixe et déranger son équilibre moral, ce qui constitue la véritable débauche. J'ignore quel sera l'ordinaire des pâtissiers de Babylone, mais bien des phalanstériens accepteraient celui de leur évêque pour patienter.

Indépendamment d'un feuilleton spécial qui roulera sur les excentricités de Fourier, nous en promettons à l'*Univers* un autre, intitulé : *La question d'amour*, bien que nos adversaires aur ce nouveau terrain aient encore sur nous l'avantage de la pratique. Comment instruire de pareils docteurs ? N'ont-ils pas dans leur manche les pères de Loyola qui se chargent officieusement de rapprocher les sexes et de récompenser le zèle pour la foi par de bons mariages, *utile dulci* ?

Nous avons promis deux feuilletons sur des matières délicates, ces feuilletons seront catégoriques, mais avant de les écrire et de les dédier à tous nos adversaires, nous avons quelques mots à dire à l'*Univers* en particulier.

Lorsqu'une doctrine prend pour devise : droits du travailleur, association, organisation de la commune, transformation pacifique de la société, lorsque cette doctrine a pour but évident le soulagement d'affreuses misères, y a-t-il convenance, y a-t-il humanité à lui déclarer la guerre ? La guerre une fois déclarée, est-il franc et loyal de mettre de côté les principes sur lesquels cette doctrine est fondée, pour lui opposer quelques assertions bizarres qui ne constituent des articles de foi pour personne, et qui ne sont un sujet d'enseignement, de prédication, ni pour nous ni pour l'*apôtre Jean Journet*, quoi qu'en dise l'*Univers* très mal informé à cet égard ?

Une pareille tactique ne ferait honneur à aucun journal, elle est dangereuse surtout pour l'*Univers*, car le Christianisme dont il se dit à tort le fidèle organe, a ses excentricités, ses bizarreries à côté des principes les plus féconds et des révélations les plus lumineuses. Est-on bien venu à rire des anti-lions quand on vénère sans examen et sans choix la lettre de la Bible où nous voyons des murailles tomber au son de la corne à bouquin, où les ânes parlent, où des baleines avalent des prophètes qui composent tranquillement des cantiques dans les entrailles du monstre ?

Nous savons que ce miracle s'est reproduit de nos jours, à peu de chose près, et que l'*Union catholique*, journal religieux, absorbé par l'*Univers*, persiste à vivre, s'il faut l'en croire, et à chanter les louanges du Seigneur au sein de l'abîme ; cependant le charivari colossal donné à la ville de Jéricho par Josué, le soleil arrêté, l'âne savant de Balaam, la baleine de Jonas, mille autres légendes poétiques, symboliques si l'on veut, mais assurément fort excentriques, ont été maintes fois exploités contre l'Eglise et lui ont fait beaucoup de tort. Que répondrait l'*Univers* si, empruntant son langage, nous lui disions :

« Ces choses se trouvent-elles dans la Bible et y sont-elles présentées comme émanées de l'esprit divin ? Vous n'oseriez pas
» répondre négativement. Eh bien, dites-nous donc enfin ce que
» vous en pensez. Si vous les admettez, nous avons le droit de les
» maintenir dans la discussion, d'autant plus qu'elles l'égalent
» beaucoup ; si vous les regardez comme des Verbes symboliques,
» vous êtes de l'avis de tout le monde, mais en même temps que
» vous faites preuve de quelque bon sens, vous condamnez l'E-
» criture sainte, vous êtes schismatiques. »

Eh bien, nous ne vous posons pas ce dilemme, car vous avez beau repousser nos professions de foi, nous sommes chrétiens et nous n'avons pas besoin de votre baptême. Nous envisageons le christianisme dans son principe, dans sa mission, dans ses résultats ; nous le trouvons grand, digne de Dieu, et nous rougirions de nous armer contre la foi du langage de l'Ecriture, langage naïf, embelli par le merveilleux et proportionné au génie des peuples au sein desquels la révélation biblique s'est accomplie.

Cette réserve, que l'amour de la vérité nous impose à l'égard de la Bible, vous la devez aux livres de Fourier, car, s'il est vrai que vous ayez touché ces livres, vous avez dû sentir qu'il s'en échappait une lumière, et qu'ils étaient pleins de vérités nécessaires au salut du monde.

L'*Univers-Union catholique* sent bien tout cela, il sait que ce n'est pas discuter une doctrine que d'en livrer quelques lambeaux aux rires de la foule (en admettant que les lecteurs de l'*Univers* soient une foule) ; notre adversaire n'ignore pas qu'il a une poutre dans l'œil si nous y avons une paille, [illegible] méthode de discussion aussi peu de loyauté qu[illegible] des flèches empoisonnées et des balles mordues. Son long et violent article, son

aux instituteurs primaires le modique traitement que l'Etat veut leur garantir ; il est vrai que nous n'avons pas approuvé l'autorité papale quand elle a fulminé contre les congrès scientifiques et les chemins de fer, ni quand elle s'est prononcée en faveur de l'Autriche contre la Pologne en faisant saisir des numéros de l'*Univers* lui-même ; il est encore vrai que nous requérons le gouvernement français de soumettre à des inspections régulières les couvents de femmes et les pensionnats tenus par des religieuses, attendu que beaucoup de jeunes filles pauvres admises dans ces établissements par charité, en sortent infirmes pour toute la vie par suite de travail excessif, de nourriture insuffisante et de mortifications absurdes.

Nous saurons nous résigner aux malédictions de l'*Univers*, si cette ligne de conduite nous les attire.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. à Issoudun. — Reçu les 40. — Servis. — Ce sera pour le Bulletin.

M. G. à Ursel. — Nous sommes d'accord, fin juillet.

M. P. à Montmédy. — Nous vous servons, mais nous prions de vous mettre en règle.

M. G. à Laon. — Cordial accueil à M. B. — Reçu les 12. — MM. H. et D. sont en service.

M. T à Saint-Etienne. — Reçu les 367,50. — C'est bien. Nous savons que vous ferez tout le possible. — Lundi nous enverrons des portraits.

M. S. à Mulhouse. — Votre demande au sujet des livres est accueillie. — Vous vous aviserez et attendrez notre demande pour opérer le retour. — Pour les portraits, nous en aurons à 30, lundi : à 15 et à 12, dix jours après.

M. P. à Lyon. — Votre bon de 131 a été encaissé.

M. P. S. à Troyes. — Nous vous attendions. Merci à vous et à M. P. Vous êtes inscrits tous deux. — Reçu les 36.

Bourse du 16 mai 1845.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 05	84 25	84 05	84 20
— — fin courant	84 »»	84 20	84 »»	84 20
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 80	120 »»	119 75	120 »»
— — fin courant	120 »»	120 15	120 »»	120 15

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »»		Banq. de Fr. dr cours	3450 »»	
4 J. »	»	100 25	O. V. de Par.	»	» »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »»	C. hyp......	»	825 »»
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1015 »»
B. du Trés.	»	» »/»	— Gann....	»	1080 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	84 30	84 »»	——	» »»	» 85
5 p. 0/0......	d. 50	» »»	» »»	——	» »»	» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» »/»	05 »/»	» »/»	» »/»
5 p. 0/0.....	13 »/»	20 »/»	» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM............. Der C.		100 1/2
Récép. Rotsch.	»	101 50	BELG. 4 1/2....	»	» »/»
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 5 0/0......	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840....	»	100 3/8
— 3 p. 0/0.	»	» »/»	— do 1842....	»	102 1/4
Dette intérieure	»	31 1/4	— Banque....	»	» »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— do Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT........	»	1230 »/»
HAITI..........	»	» »/»	AUTRICHE	»	» »/»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

INDUSTRIE EN COMM. DE SOC.	
4 Can. dr C.	525 »»
Act. d J.	» »»
Ch. S. G.	1080 »»
V. r. dr.	» »»
— Ob. anc.	1040 »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	290 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	[illegible] »»
— à Rouen.	[illegible] 50
R.-Havre.	[illegible] 25
Avignon...	» »»
Str. à Bâle.	248 75
Paris-Str...	510 »»
Tours-Nant	325 »»
Orl.-Vierz.	» »»
C. du Nord	760 »»
Famp-Haz.	» »»
Diep.-Féc.	» »»
Boul. à Am.	300 »»
Orl.-Bord.	620 »»
Mont. à Tr.	400 »»
Paris-Lyon	513 75
Bord-Teste	155 »»
Zinc V. M..	6000 »»
Lin Maberl.	712 50

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,00 à 00,00 ; courant du mois, 77,00 à 00,00 ; juin et août, 77,00 à 00,00 ; 4 dern., 79,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 70,00 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 ; lin, 12,00 ; cameline, 00,00 à 00,0 ; chanvre, 00. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible 00,00 à 00,00 courant du mois et juin, 126,00 à 127,00 ; juillet et août, 128,00 à 00,00 ; quatre dern., 00,00.

Marchés.

Halle à la viande du 16 mai. — 23805 kil. Bœuf 1,60-1,30-0,00. — 23055 kil. Veau 1,80-1,60-1,40. — 4532 kil. Mouton 1,70-1,40-1,10. — En gros 16000 kil. 1,46-1,41-1,36.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 15 mai. — Veaux amenés 990, vendus 981 à 2,00-1,85-1,70. — Vaches grasses amenées 259, vendues 259, 1,32-1,18-1,04. — Vaches laitières amenées 00, vendues 00 de 000 à 000. Taureaux am. 30, vend. 30, 1,10-0,98. — Porcs am. 00, vend. 00 à 0,00-0,00.

Marché de la Maison-Blanche, 16 mai. — Amenés 128 porcs, vendu 128 à 1,30-1,28-1,26. — Vaches laitières amenées 81, vendues 63 de 200 à 420. — Taureau, amené 0, vendu, 00.

Marché aux chevaux du 16 mai. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 104, vendus 23 de 315 à 1180. — De trait 240 entrés, vendus 87 de 400 à 1300. — Hors d'âge 212 entrés, vendus 21 de 96 à 480. — Ânes entrés 10, vendus 2 de 20 à 35. — Chèvres amenées 11, vendues 3 de 15 à 40. — Voitures, 19 amenées, 4 vendues de 95 à 220. — Encan, entrés 4, vendus 4, de 60 à 150. — Essai, 100.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 16 mai. — Foin 1re 50 à 52 ; 2e 46 à 48 ; 3e 35 à 40. — Paille de seigle 1re 29 à 30 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 28 à 30 ; 2e 25 à 27 ; 3e 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 16 mai. — Foin 1re 52 à 56 ; 2e 46 à 50 ; 3e 40 à 44. — Luzerne, 1e 00 à 00 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 30 à 32 ; 2e 27 à 29 ; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 00, à 00 ; 00 à 00.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 14, 15 et 16 mai. — *Beurre* (le kil. En livres 1,30 à 2,00. — En mottes Isigny 1,60 à 4,80. — En mottes Gournay 1 30 à 3,00. — Petit beurre 1,24 à 1,54. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 1.14. — *Œufs* (le mille). Du 14 mai, 30 à 52. — Du 15 mai, 29 à 47. — Du 16, 28 à 50 — *Fromages* (la dizaine), 15 mai. Brie 12 à 36. — A la pie 6 à 18.

Éditeur de MONTE-CRISTO Et du JUIF ERRANT, R. du Jardinet, 11.

PAR **EDOUARD PUJOL,**
Lieutenant de vaisseau, auteur de ENTRE DEUX LAMES.

Éditeur de MONTE-CRISTO Et du JUIF ERRANT. 11, r. du Jardinet.

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

JOURNAL QUOTIDIEN, PUBLIE CHAQUE DIMANCHE

UN NUMÉRO DOUBLE, CONTENANT UNE REVUE DES ÉVÈNEMENTS DE LA SEMAINE

AUQUEL ON PEUT S'ABONNER SÉPARÉMENT.

A PARIS, RUE DE SEINE, 10.

Dans les Départements, chez tous les Libraires et Directeurs de Messageries.

FEUILLE QUOTIDIENNE.	
Un an.	48 fr.
3 mois.	12
Pour Paris, un an.	40

N° DOUBLE DU DIMANCHE.	
12 fr.	un an.
3	3 mois.

En vente, à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10 :

PORTRAIT EN PIED DE FOURIER,

GRAVÉ PAR CALAMATTA D'APRÈS LE TABLEAU DE GIGOUX (0,50 CENTIMÈTRES SUR 0,34.)

ÉPREUVES D'ARTISTES, sépia. . . 50 fr. — — sur chine. . . 40 | ÉPREUVES AVANT LA LETTRE, sur chine. . . 30 fr. — — sur blanc. . . 24 | ÉPREUVES APRÈS LA LETTRE, sur chine. . . 15 fr. — — sur blanc. . . 12

DU MONOPOLE DES SELS

PAR LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE

Collection des articles publiés par la *Démocratie pacifique*.

AVEC PRÉFACE, DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PAR RAYMOND THOMASSY.

Prix : 1 franc. Brochure in-8. Par la poste, 1 fr. 25 c.

FÉODALITÉ OU ASSOCIATION

A propos des Houillères du Bassin de Saint-Étienne.

PAR VICTOR HENNEQUIN.

Prix : 0,75 centimes. Brochure in-8. Par la poste, 1 fr.

PETITS LIVRES SOCIÉTAIRES A BAS BRIX :

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, suivi de : *Études sur quelques problèmes fondamentaux de la destinée sociale*, par VICTOR CONSIDERANT. 3e édition. in-32 compacte. Prix, 0,60 cent., et par la poste, 0,75 c. — Les 12 exemplaires, 6 fr., et par la poste, 7 fr. 75.

Le MÊME OUVRAGE, moins les *Études*. — Prix, 0,30 cent., et par la poste, 0,35 c. — Les 12 exemplaires, 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE à l'usage des Ignorants et des Savants (extrait de *Débâcle de la Politique*), par V. CONSIDERANT. — Prix, 0,40 c., et par la poste, 0,50 c.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION, par MATH. BRIANCOURT. Prix, 0,80 cent., et par la poste, 1 fr. — Les 12 exempl., 8 fr., et par la poste, 10 fr.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL (extrait du précédent) Prix, 0,30 cent., et par la poste, 0,35 c. — Les 12 exempl., 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER. — Brochure in-8 de 48 pages. — Prix, 0,30 cent., et par la poste, 0,40 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, dialogue sur l'éducation (extrait du FOU DU PALAIS ROYAL), par F. CANTAGREL, in-32. — Prix : 0,40 c., par la poste, 0,50 c.

DE LA POLITIQUE NOUVELLE, convenant aux intérêts actuels de la société, par V. CONSIDERANT (2e édit.). — Prix, 0,15 c., par la poste, 0,20 c.

LES FRUITIÈRES DU JURA OU ASSOCIATION DOMESTIQUE pour la fabrication du fromage de Gruyères, par W. Gagneur, br. in-18. — Prix, 0,40 c., par la poste, 0,50 c.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL,

PAR F. CANTAGREL.

Un beau vol. in-18 compacte de 400 pages.

Prix : 4 fr. — 2e édition. — Par la poste, 4 fr. 70.

SOLIDARITÉ,

Vue synthétique sur la Doctrine de Fourier,

Par HIPP. RENAUD,

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Prix : 3 fr. — 1 vol. in-8. — 2e édition. — Par la poste, 3 fr. 50.

Introduction à l'étude

DE LA SCIENCE SOCIALE,

PAR A. PAGET.

Prix : 3 fr. — 1 vol. in-8. — 2e édition. — Par la poste, 3 fr. 75

MÉMOIRE sur les DENTS ET LES DENTIERS

en Pâte MINÉRO-ADAMANTINE (Pâtes minérales et carbone pur *diamant*), présenté à l'Académie royale des Sciences par M. DIDIER, Médecin-Dentiste ; — ou Système de DENTIERS, dont la beauté, la solidité et la propreté obvient aux inconvéniens des DENTIERS en minérales qui sont douloureux, des DENTIERS en naturelles qui répugnent par leur origine cadavérique, des DENTIERS en cheval marin, osanores, etc., qui s'altèrent et nuisent à la santé. Br. in-8°, 4 fr. On l'obtient gratuitement chez l'Auteur, 28, *rue Richelieu*, où des modèles de ces Dentiers sont mis à la disposition des personnes qui voudront les voir.

En vente, à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10.

THÉORIE DE L'ÉDUCATION ATTRAYANTE,

DÉDIÉE AUX MÈRES DE FAMILLE,

PAR F. CONSIDERANT,

ancien élève de l'École polyt.
Prix, 3 fr., par la poste, 3 50.

Chez LABÉ, Libraire, place de l'École-de-Médecine, 4.

GASTRITES

Cinquième édition, *considérablement augmentée.*

GASTRALGIES. — MALADIES NERVEUSES. — AFFECTIONS CHRONIQUES DES VISCÈRES.

Considérées dans LEURS CAUSES, dans LEURS EFFETS et dans LEUR TRAITEMENT.

Ouvrage particulièrement dédié aux victimes des maladies des organes de la digestion, suivi de la connaissance des maladies par l'étude de tempéraments. Par le docteur Besurhel de Saunois, chevalier de l'ordre de la Légion-d'Honneur, inspecteur des écoles et médecin de l'asile du septième arrondissement, membre de la Société royale des sciences d'Anvers, de la Société minéralogique d'Iéna, etc., etc. Beau volume in-8°, orné de planches. Prix 5 fr. à Paris, 6 fr. par la poste en un bon affranchi. — Et chez l'auteur, rue Grange-Batelière, 14. — Consultations à midi.

SAVON DE GUIMAUVE

Ce véritable savon, si précieux pour la peau, ne se vend que chez BLANCHE, parfumeur, passage Choiseul, 48. Éviter la contrefaçon. CRÈME D'HÉBÉ, infaillible pour les rides.

1 FR. 240

FEUILLES beau papier à lettre glacé; extra-fin très glacé dans une boîte, 1 fr. 50 c.; extra-supérieur, 2 fr.; Initiales sans augmentation. Enveloppes, 40 c. le cent.; papier écolier, 3 et 3 fr. 50 c. la rame; registres réglés, 75 c. les 100 pages; boîtes de six bâtons de cire fine de couleurs, 75 c. et 1 fr.; fournitures de bureaux. Rue Jocquelet, 8, au 1er, près la Bourse.

MÉNAGE SOCIÉTAIRE

PAR CH. HAREL,

Brochure in-8°. — Prix : 2 fr.; et par la poste, 2 fr. 70 c.

LINGE DE MÉNAGE confectionné, SERVICES DAMASSÉS.

TROUSSEAUX

VIDAU, rue de Choiseul, 2.

LINGERIE FINE pour dames, DENTELLES.

Draps faits à 8 fr. 90 c. la p. Torchons à 9 fr. 90 c. la d. Serviettes fil, 9 fr. la d.

Chemises d'homme sur mesure depuis 4 fr. la pièce. Chemises de femme depuis 2 fr. jusqu'à 50 fr. la pièce. Peignoirs, camisoles, robes de chambre, layette confectionnées, etc., etc.

Tabliers de cuisine à 14 fr. Taies d'oreillers à 10,50 la d. COUVERTURES

A VENDRE 500 fr. Mobilier, secrétaire, commode, lit, table de nuit, lavabo, table de jeu, table de salon, 6 chaises. — 450 fr. Meuble de salon complet. — 250 fr. Pendule, candelabres, flambeaux. S'adr. au concierge, r. Fontaine-Molière-Richelieu. 41

MOUTARDE BLANCHE

pour le Sang, les Nerfs, les Maladies d'humeurs et la santé en général. — Chez DIDIER, Palais-Royal, 32. Le nom est sur les paquets et sur le magasin. — Dépôt, r. d'Enghien, 38.

VENTE

par autorité de justice EN L'HOTEL DES COM. PRIS., place de la Bourse, 2, *le lundi* 18 mai 1846, *à midi*.

Consistant en : pendules, commodes, secrétaires, chaises, piano, bureaux, planches en sapin et autres objets.

Au comptant.

Victor Masson, éditeur, 1, place de l'École-de-Médecine.

TRAITÉ COMPLET DES GOURMES

CHEZ LES ENFANTS, réunissant la Description et le Traitement des éruptions et autres affections chroniques du [illegible], avec formulaire spécial, etc., etc. 2e édition, revue et corrigée. — Par J.-V. DUCHESNE DUPARC, d.-m.-p., professeur pr de pathologie cutanée, auteur de plusieurs ouvrages classiques sur les maladies de la peau, ancien interne d'Alibert à l'hôpital Saint-Louis, etc. — Un vol. in-8 de plus de 100 pages. Prix net, 6 fr.; franco par la poste, 7 fr. 50 c.

On donne 10 000 FR. à celui

qui prouvera qu'il a un moyen supérieur à l'Eau de Lob pour faire repousser et épaissir les cheveux. Les personnes chauves qui traitent à forfait paieront après la Renaissance des cheveux. Flacon avec brochure, à 5 et 10 fr. S'adresser à M. LOB, chimiste d'Allemagne, rue Saint-Honoré, 284, à Paris. — Affranchir.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES.

18, rue Louis-le-Grand. Outre l'achat des Nues-Propriétés d'après des tarifs, elle constitue des rentes viagères avec hypothèque.

Rue St-Louis, 21, au Marais. PLUS DE MÉDECINES DÉSAGRÉABLES.

LIMONADE GAZEUSE PURGATIVE DE QUENTIN.

la vérité brille de plus en plus ; elle s'élève à l'horizon, et bientôt il n'y aura plus que les aveugles à en nier l'existence. Alors, tous béniront la mémoire de celui que notre réunion fête en ce jour. A l'aveuglement de l'ignorance et de l'incrédulité, succédera une ère de reconnaissance et de foi. Déjà l'âme de notre Maître, envolée dans les régions mystérieuses, doit éprouver un ineffable bonheur, en voyant s'étendre partout les idées d'ordre et d'harmonie qu'il nous a enseignées sur la terre de France. Le savez-vous bien, Messieurs? en ce jour, à cette heure peut-être, sur tous les points du globe, des hommes sont réunis comme nous pour célébrer l'anniversaire de la naissance de Charles Fourier et communier avec tous ses disciples dans une même pensée d'espérance et d'amour. L'idée sociétaire plane sur le monde. Elle est vivante en Amérique, en Allemagne, en Italie, en Espagne, en Afrique, en Orient. C'est un beau spectacle, Messieurs, en ce temps de doute et de scepticisme, que celui donné par des hommes qui, malgré les distances qui les séparent, arrivent au même moment à faire les mêmes vœux et à honorer la mémoire d'un grand homme!

Mais, en me laissant aller ainsi aux sentiments du cœur, j'oublie que quelques-uns de nos convives ne peuvent s'associer à notre admiration. Plusieurs de vous, en effet, Messieurs, ne connaissez Fourier que par des paroles détachées ou une lecture fragmentaire de ses œuvres, reproduites d'une manière déloyale dans les journaux qui servent les intérêts les plus ignobles de la société actuelle. Nous n'avons pas seulement à vous parler de la Théorie sociétaire; nous avons encore, et c'est là le difficile de notre tâche, à effacer de vos esprits les idées fausses et calomnieuses qu'y ont répandues les saltimbanques de la presse ou les hommes vains qui simulent l'érudition en critiquant ce qu'ils ignorent. Sachez-le donc, Messieurs, nous sommes aussi difficiles que personne dans le choix des principes, et nous n'avons accepté les nôtres que parce qu'ils concordent de tous points avec les prescriptions de la raison. Ne vous arrêtez pas à ces paroles que murmure le monde : au lieu de suivre l'impulsion générale et de vous faire l'écho des bruits vulgaires qui s'élèvent contre la doctrine sociétaire, portez votre attention d'une manière sérieuse sur cette œuvre monumentale. Souvenez-vous que chaque vérité nouvelle a été méconnue, et que les hommes qui saluèrent son apparition furent toujours considérés comme des rêveurs.

Mon Dieu! qu'y a-t-il donc de si extraordinaire à penser que l'humanité se meut aujourd'hui dans un cercle funeste, qui la fait passer successivement de révolution en révolution? Ne voit-on pas que tout est faux et à rebours des vœux de Dieu dans cette société? Prenez une partie quelconque de la forme sociale, et vous verrez qu'elle est contraire à toute loi d'ensemble et d'harmonie. Les inventions nouvelles, les machines, ces conquêtes de l'intelligence sur la matière, qui semblaient nous être réservées par la prévoyance divine pour alléger notre tâche terrestre et ne nous en laisser que la partie noble et élevée, ces découvertes entraînent avec elles des malheurs inouïs. A leur apparition, des milliers d'hommes, défenseurs inutiles, sont jetés sur le pavé et abandonnés aux angoisses de la misère. L'instruction, cette belle et sainte chose que l'homme, de même que le baptême, devrait recevoir en entrant dans la vie et pendant toute sa jeunesse; l'instruction, qui est la lumière salutaire fécondant en nous les germes que la nature y a déposés; l'instruction ne saurait pénétrer aujourd'hui dans toutes les classes sans y faire naître des besoins ne pouvant être satisfaits et y répandre, par conséquent, à longs flots, l'amertume et le chagrin. Tout le monde souffre, voyez-vous; les gouvernements et les gouvernés, les riches et les pauvres, le sentiment de la misère dans le développement de la vie sociale. Voulez-vous que je vous le dise, Messieurs? d'après Fourier, le mal ne vient pas, comme l'annoncent les divers partis politiques qui se disputent la direction du mouvement social, de ce que M. Thiers demeure retiré dans sa tente. Il ne vient pas non plus du système monarchique. Le mal est le résultat de l'hostilité des intérêts de la lutte du capital contre le travail, de l'injuste répartition des bénéfices, de la concurrence sans frein et du mauvais emploi des facultés humaines. Le remède, c'est la solidarité des intérêts, l'organisation et la combinaison des industries, l'association des travailleurs et des capitalistes, et le développement intégral de toutes les virtualités de l'homme. Dans l'application, il suffit d'établir une commune sur ces bases pour arriver à l'accord et au bonheur social.

A l'œuvre donc, chacun selon ses forces; à l'œuvre, nous surtout, gardiens d'une doctrine formulée par un génie inspiré de Dieu. Unissons nos voix pour étouffer celles des docteurs, et disons au monde jusqu'à ce qu'il nous ait compris : « Les attractions libres révèlent la destinée; l'organisation sériaire réalise la destinée et conduit au bonheur. »

Au révélateur de ces lois, à Fourier, notre maître!

Autre discours.

Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques mots aux paroles que vous venez d'entendre. Je veux répondre à une plainte de nos adversaires et à un découragement de nos amis.

Plusieurs nous font un grief de cette fête annuelle dont le double but est de célébrer une grande mémoire encore insultée et de retremper les courages dans l'enthousiasme d'une pieuse réunion. Selon eux, nous ne viendrions honorer ici qu'un nom parmi les noms des apôtres de l'humanité. Prosternés devant lui, nous nous obstinerions à ne voir, à n'admirer qu'un homme parmi tant de martyrs et d'apôtres.

Proclamons-le donc hautement, Messieurs, si l'anniversaire de la naissance de Fourier nous réunit solennellement, si nous nous sentons saisis d'un chaleureux enthousiasme au souvenir des maux qu'il a soufferts et des sublimes travaux qu'il a patiemment accomplis au milieu de ses peines, nous ne refusons notre admiration à aucun de ceux qui ont fait comme lui. Nous savons que le genre humain a été porté de conquêtes en conquêtes intellectuelles sur les épaules de quelques hommes, qui se sont transmis le fardeau à travers les siècles. Non! en honorant le plus glorieux anneau de cette chaîne, nous ne le brisons pas et nous confondons dans nos hommages les grands cœurs de tous les temps qui sont morts, comme Fourier, au service de l'humanité.

Quant au découragement qui vient saisir quelques-uns des nôtres, qui brise leur courage et anéantit presque leur foi en Dieu, certes, l'aspect de cette fête, les circonstances au milieu desquelles elle s'est produite, sont bien propres à le dissiper. Le concours chaque jour plus imposant des adhésions nouvelles, le drapeau de l'Ecole debout au milieu du monde et désormais inébranlablement assuré contre les attaques du présent, l'énergie croissante et aujourd'hui invincible du dévouement des disciples, ne sont-ce pas là des faits pleins de promesses dans l'avenir? Mais l'impatience du bonheur est telle en plusieurs, qu'en présence de ce qu'il reste à faire, ce qui a été fait, ce qui se fait n'est rien ou presque rien à leurs yeux. Ils réclament la réalisation; ils se plaignent à grands cris de la difficulté du progrès; une sorte de sensibilité maladive leur rend insupportables et l'indifférence publique et le peu de crédit qu'obtient la doctrine auprès d'un grand nombre.

Jusqu'aujourd'hui il est arrivé au moment où l'âme voulant rester encore parmi nous, le corps s'évanouit, et le génie s'est envolé, nous laissant sa découverte à appliquer, sa gloire à faire resplendir. Hélas! il est vrai, depuis ce temps neuf années se sont écoulées, et cependant, nous ses disciples, nous attendons aussi, et le royaume de Dieu n'est pas venu encore!!

Génies infortunés, que la justice humaine doit vous paraître lente! Mais elle approche, elle approche, ô mon Maître! Elle arrivera pour vous aussi, socialistes dédaignés, intelligences d'élite, foyers d'amour, frères jumeaux de notre Maître. O martyrs de charité, de quel droit vous repousserait-on, et qui pourrait affirmer qu'une part de vérité n'est pas en vous? Elle est en vous, oui, et en vous tous. Fourier, notre maître, le plus grand de vous tous, ne saurait être, — Dieu me gardera de prononcer jamais un blasphème contre l'humanité, — et n'a pas été toute la vérité incarnée. Les autres ont eu leur part de science et de vérité. Et comme la charité rayonnait également de leur génie sur nous tous, aimons-les, ô mes amis, et inclinons-nous devant les fronts que la boue des carrefours a salis des mêmes outrages.

Ce jour, c'est le jour de tous, c'est le jour des âmes froissées, des génies méconnus, le jour où la justice de quelques hommes proteste contre l'injustice ignorante des masses. Quelle jouissance infinie pour l'âme de Fourier de voir qu'on a fait de son jour, le jour des réparations solennelles et universelles, et qu'on a associé à sa mémoire, celle des hommes qui ont travaillé dans sa voie et dans la pensée de son cœur! O notre Maître, toi qui n'as pas voulu que tes disciples humbles et nourris de ta parole prissent ton nom et vécussent à ton ombre, parce que, pensais-tu, les hommes de vérité ne peuvent être les esclaves d'un homme, sois heureux de cette pensée que nous avons eue de n'oublier personne, en nous réunissant religieusement autour de ton souvenir et de ta gloire!

A ta mémoire, Charles Fourier! Aux socialistes, qui avec un zèle ardent, une foi vive, des intentions pures, quels qu'aient été leur œuvre, leurs erreurs et leur sort ici-bas, ont voulu et recherché le bonheur du genre humain!

Avec les discours qui précèdent nos amis nous transmettent le toast suivant, qui nous a profondément touchés. Nous le reproduisons malgré les éloges qu'il nous décerne, pour resserrer, s'il est possible, les nœuds de vive sympathie qui unissent nos pensées et nos cœurs à la destinée de la Pologne.

A la prospérité de la *Démocratie pacifique*!

La *Démocratie*, depuis son apparition, a servi la cause de l'humanité comme apôtre de la science sociale, comme défenseur de l'honneur français. Elle a combattu les erreurs et les préjugés sans s'isoler de la société subversive, et a eu le talent de rendre accessible aux *civilisés* la solution du problème de la destinée sociale. C'est à ce noble organe phalanstérien, à cet infatigable précurseur de l'harmonie que nous sommes redevables de célébrer aujourd'hui la mémoire de notre Maître sur tous les points de la France, en Europe et en Amérique.

Rendons hommage, Messieurs, au dévouement et au courage de notre journal.

La *Démocratie pacifique* s'est acquis à jamais des droits à la reconnaissance de ce peuple lointain, quoique si proche de vos cœurs, de ce peuple qui, à l'heure qu'il est, brise ses fers et lève l'étendard de l'émancipation. Je suis heureux d'être ici l'interprète de la gratitude de mes compatriotes.

La Pologne, libre jadis, travaillait au développement de l'idéal du gouv

---

trouver quelque rubrique de chicane. Et qui voit-on encore arriver avec ces vieux voisins et vieux plaideurs?

« C'est un père adoré qui vient, dans sa vieillesse, etc. »

Adoré ou non adoré, si ce père est un homme prudent, que pensera-t-il en voyant le train de vie que mène son fils, assemblant chez lui, comme le dissipateur du théâtre, non pas quarante, mais quatre-vingts dévorants avec leur escadron de chevaux à l'écurie, le tout pour étudier l'art de *jouir des champs*.

On n'en finirait pas sur les ridicules du sage et du poète qui le prône. Intolérant comme tout moraliste, Delille subordonne ses quatre vingts élus à ses fantaisies; il leur défend de jouer la comédie de société. Il en résulterait selon lui certains inconvénients d'amourettes;

« Et quelquefois les mœurs s'y sentent des coulisses. »

Pour correctif il leur fait jouer un jeu d'enfer et sabler le vin mousseux au dîner, à la suite de quoi ces désœuvrés feront bien pis dans leur soirée, que s'ils eussent été occupés par une comédie de société. J'ai expliqué quelles scènes de morale ils machineront pour la nuit suivante, sauf à mystifier le sage en feignant, pour lui plaire, de

« Relire tout Racine, et choisir dans Voltaire. »

Ils y choisiront la Pucelle et les pièces de même acabit; car quel autre choix peut faire un *essaim d'étourdis* que le champagne a mis en gaieté? En nous peignant cette cohue de bombanciers, menant joyeuse vie dans le château d'un homme opulent, l'auteur a raison de dire :

« Ce sont là les vrais plaisirs, les vrais biens que je chante;
» Mais peu savent goûter leur volupté touchante. »

Et vraiment il est peu de gens assez riches pour monter leur maison sur un tel pied, soit aux champs, soit en ville. Toutefois on ne voit pas quel rapport ont ces joyeux ébats d'une légion d'oisifs, avec les fonctions agricoles et les scènes champêtres, dont le titre GÉORGIQUES annonçait le tableau; titre auquel s'était conformé Virgile, parce que dans Rome et Athènes, le bel esprit ne dispensait pas, comme en France, de la justesse des idées.

Au résumé, voilà un sage qui, déclarant ennemis des champs et de la morale tous ceux qui ne seront pas de son avis, emploie une fortune de cent mille écus de rente à organiser des orgies, et sous ses humbles lambris, enchérir sur le luxe de la ville. Tels sont les moralistes; ils ne sauraient écrire quatre pages sans jouer le rôle des médecins *Tant pis* et *Tant mieux*. Toutes ces contradictions aident à rimer et arrondir des périodes. Un avocat en plaidant successivement le pour et le contre, a chance double de celui qui ne plaiderait qu'une seule cause.

Plaisante sagesse que celle qui exige pour première condition trois cent mille francs de rente! Car il n'est pas possible d'organiser à plus bas prix ces bourdifailles morales et champêtres, véritable sentier de la vertu.

« Qui sait aimer les champs, sait aimer la vertu. »

Mais il faut les aimer à la manière de notre sage, entretenir chez soi une pétaudière de quatre-vingts godailleurs; tout autre genre de vie est immoral; car, nous dit-il,

« Le doux plaisir des champs fuit une pompe vaine. »

C'est-à-dire, goûtez-le en petit comité, n'assemblez pas plus d'une centaine d'amis et une cinquantaine de chevaux dans ces émotions paisibles, ces sentiments doux et modérés, nécessaires à la vertu.

« Pour les bien SAVOURER, c'est trop peu que des sens;
» Il faut une âme pure et des goûts innocents. »

Et puis, QUELQUES MILLIONS DE FORTUNE; précaution utile pour purifier une âme, la mettre en état d'acheter un immense château, y rassembler et goberger cette légion de parasites, et y SAVOURER la morale des champs, comme le faisait

« Dans Fresney, d'Aguesseau goûtant tranquillement
» D'un repos occupé le doux recueillement. »

On ne voit guère comment concilier *ce doux recueillement*, avec une compagnie de quatre-vingts *hôtes bruyants, faisant sauter les bouchons et poursuivant toute la nuit les marquises et les soubrettes*. Mais en morale on ne doit pas y regarder de si près, ni se montrer exigeant sur le bon sens : pourvu que l'auteur sache rimer et enfiler des mots, le lecteur doit se pâmer de tendresse; « savourer avec des sens délicats, avec » une âme innocente et pure, les innombrables variétés de riches déco» rations des scènes champêtres; multipliant ses jouissances en multi» pliant ses sensations, et assurant par un concert sublime avec la » bienfaisante nature le bonheur et la vertu de la vieillesse et de l'en» fance. »

C'est avec de pareils verbiages qu'on fait aujourd'hui la conquête de l'opinion. Sans blâmer ses goûts, je signale ce travers pour en déduire le principe suivant :

« On doit exiger d'un inventeur non pas ces prestiges oratoires, cette » faconde ennemie du bon sens; mais des raisonnements bien suivis, des » théories compatibles avec l'expérience. Tout prétendant aux inventions » qui aurait le style de ces verbeux écrivains, serait suspect de spéculer » comme eux sur l'art de mystifier les lecteurs, de leur donner des am» plifications de rhétorique en place de découvertes promises. »

POLITIQUE DE L'HOMME DES CHAMPS.

Il va régénérer les campagnes. Il doit, en politique ainsi qu'en morale, débuter par se contredire. On n'est pas bon philosophe sans cette condition de souffler à la fois le chaud et le froid. Delille s'y montre fidèle, aussi nous peint-il, d'un côté :

« Ces enfants dans leur fleur desséchés par la faim,
» Et ces filles sans dot, et ces vieillards sans pain. »

Puis d'un autre côté

« Là des vieillards buvant, content avec délices,
» L'un ses jeunes amours, l'autre ses vieux services. »

Il faudrait que les vieillards, dans un hameau si vertueux, employassent à un achat de pain pour leurs enfants desséchés, cet argent qu'ils prodiguent au cabaret. Mais où en serait la philosophie, si on lui disputait le droit de se contredire à chaque page?

Avant de nous dépeindre ces enfants, ces filles, ces vieillards desséchés par la faim, il nous avait montré l'homme des champs répandant autour de lui son bonheur, assurant la vertu de la vieillesse et de l'enfance : voyons par quels moyens.

D'abord par la *loi agraire*, selon l'avis de Mentor : c'est le secret de tous les moralistes. Celui-ci, en parlant *de la pauvreté qui dégrade et des privations du pauvre*, dit aux sages amis des champs :

« Partagez avec lui votre riche récolte. »

Précepte qui sera bien goûté par les pauvres : si le seigneur veut partager avec eux, tout le hameau arrivera à la douce fraternité. Mais où trouver ces seigneurs disposés à partager leur récolte avec les paysans? On en trouvera plus aisément, de ceux qui veulent dépouiller les paysans du nécessaire.

Ce n'est pas là un obstacle pour notre sage; sa politique va remédier à tout, en s'associant aux concerts sublimes de la nature, et appelant au secours de ses bienfaisants projets, *toutes les autorités du hameau*, composées de deux personnes, le curé et le magister; il ne dit rien du maire, du juge de paix, du percepteur, des gardes chasse, des rats de cave, ni des gendarmes. Ceux-là sont exclus de participer aux concerts sublimes de la nature. Tout va rouler sur le curé et le magister. Toutefois, notre sage ne veut pas d'un curé,

« Qui SUR L'ESPRIT DU JOUR compose sa morale. »

Il veut donc un curé libéral, un esprit indépendant et philosophe, s'affranchissant des doctrines régnantes. Reste à savoir si les grands vicaires du diocèse voudront former de pareils curés, ni même les placer en cas qu'il en existe. Je ne m'arrête pas à discuter cette affaire qui n'est point de ma compétence; mais je gagerais que tout seigneur dira au curé de son hameau : « Gardez-vous de suivre ces principes de l'homme des » champs; n'allez pas croire, d'après lui, qu'un curé doive fronder l'esprit du jour, s'isoler de la politique dominante, ni qu'il doive,

« Des préjugés aussi préserver le jeune âge :

chers frères !

Prions la suprême puissance universelle qui a doté le genre humain du grand génie dont nous célébrons aujourd'hui la venue sur ce globe, de présider cette réunion des disciples de son élu ! Puissent ses inspirations fortifier notre foi en la science sociale révélée par Charles Fourier, et nous stimuler à en propager les principes pour le bonheur de tous !

Entre autres toasts portés, nous remarquons le suivant :

A Charles Fourier !

Que notre foi, chers frères, demeure à jamais étrangère à toutes controverses religieuses, à tous systèmes politiques, présents et futurs. Maintenons-la dans son but, qui est l'amélioration de la société humaine par l'extension de son bien-être réel.

Honneur à notre Maître !

Sur l'invitation du président, un groupe de trois membres a été délégué pour assister au banquet phalanstérien du Haut-Rhin, qui devait avoir lieu quelques jours après à Colmar.

BANQUET DE TOULOUSE.

On nous écrit de Toulouse :

Pour la première fois Toulouse a fêté le 7 avril. Si nous avions voulu appeler à notre banquet tous les hommes sympathiques de toutes les opinions, le nombre des convives eût été très considérable ; mais, pour une première fête, nous pensâmes qu'il ne fallait admettre que les vrais amis de la cause. Plusieurs des convives n'avaient jamais encore assisté à aucune fête de ce genre. Le portrait de Fourier, qu'ils n'ont pas eu le bonheur de connaître, rehaussait pour eux le prix de cette agape fraternelle. Une magnifique *couronne impériale* avait été placée au milieu de la table. Divers toasts ont été portés : à Fourier, révélateur des destinées ; à l'union de l'ordre et de la liberté ; aux disciples dévoués qui ont constitué l'École et consacrent leur vie et leur talent au développement de l'Idée ; à tous ceux qui, par leur généreux concours, ont constitué la liste civile de la phalange sainte...

Ces toasts, vivement accueillis, ont dignement couronné la fête, et chacun des convives est sorti du repas, convaincu plus que jamais du succès prochain de la cause.

ENQUÊTE SOCIALE (1).

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER (SUITE).

Notre correspondant de Blois complète par la lettre suivante les renseignements qu'il nous avait transmis :

« Voici quelques nouveaux éléments que je tiens de bonne source, et qui ne seront point inutiles pour l'enquête que vous entreprenez. Aucun de ceux que je vous transmets ne sont puisés dans les livres ; je les ai tous recueillis en voyant par moi-même, et quand je ne le pouvais, en questionnant les personnes les plus compétentes, tels que directeurs d'établissements, maîtres et ouvriers ; pour les prix que je vous indique, j'ai toujours eu soin de consulter des maîtres et des ouvriers sur la même question.

» Sur environ 3 500 familles imposées à Blois, il y en a à peu près 1 200 qui ne paient pas plus de 20 fr. d'impositions, c'est-à-dire qui ne possèdent qu'une propriété dérisoire.

(1) Voir le numéro du 10 mai.

assuré que leur bénéfice ne montait pas à plus de 15 c. par chaise. Les femmes qui font les chaises satinées ont 75 c. par pièce.

» Blois occupait, il y a quelques années, une cinquantaine d'ouvriers tanneurs ; le nombre s'est réduit à quinze ou vingt ; aussi je ne vous en parle qu'à cause d'une particularité singulière. Le prix de la journée d'un ouvrier célibataire est de 1 fr. 65 c., celle d'un ouvrier marié n'est que de 1 fr. 50 c. Pourquoi cette différence inconcevable ? Il semble que le bon sens indique que la journée du père de famille devrait être plus élevée que celle du célibataire. Est-ce que le maître se fierait à ce que le pauvre père de famille a droit à la charité des bureaux et que le célibataire n'y a pas droit ? Ou plutôt, ce qui est plus vraisemblable, le maître ne profiterait-il point de l'entrave qu'une famille apporte au déplacement de l'ouvrier, et ne se dirait-il pas : « Je tiens le père de famille, le célibataire peut m'échapper ? »

» On donne 75 c., et même 60 c. du mille pour faire des mottes avec le tan. On en fait un mille au plus par jour, et je connais des jeunes filles qui mettent trois ou quatre jours à le confectionner.

» On m'a assuré que le prix des tanneurs de Château-Renault est de 1 fr. 40 c.

» Les ouvriers fabricants de papier du côté de Vendôme ont environ 1 fr. 50 c., sans être logés ni nourris ; et dans l'époque des grandes eaux ils ont plusieurs fois jusqu'à 15 jours de chômage. Il y a quelque temps, le salaire des ouvriers a subi une diminution de 10 centimes par jour.

» Cette enquête ne peut être sérieuse qu'à la condition de donner le compte-rendu de tout ce qui se passe dans l'industrie ; aussi, je crois nécessaire d'ajouter qu'il y a à Blois des corps d'état qui sont plus favorisés que ceux déjà cités, ce sont : les fumistes, dont la journée s'élève à 5 fr., un mois au plus de morte saison ; les sculpteurs, qui gagnent de fort bons prix ; les horlogers qui ont de 30 à 50 fr. par mois, et sont nourris et logés.

» Les meilleurs ouvriers de plusieurs états, tels que menuisiers, serruriers, etc., qui sont toujours recherchés, à cause de leur intelligence et de leur habileté.

» Mais ces corps d'état favorisés sont très rares à Blois. Je ne connais que les fumistes et les sculpteurs qui s'élèvent à 5 fr. Les prix varient entre 2 fr. 50 c. à 3 fr. 50 c. pour les ouvriers de bâtisse, qui ont, en outre, des chômages à supporter.

» Les briquetiers ont de 2 fr. à 2 fr. 25 c. et sont nourris, mais leur saison s'ouvre aux premiers jours de mars et finit à la Saint-Martin, le 11 novembre. Quant à la masse des ouvriers de la ville et de la campagne, le prix général varie de 1 fr. à 1 fr. 50 c., etc. Il y a souvent de longs chômages.

» Encore une fraude : elle consiste, de la part des jardiniers fleuristes, à panacher artificiellement les fleurs roses, rouges et violettes, au moyen de la vapeur du soufre ; j'ai vu des pensées admirablement panachées en blanc et en jaune par ce procédé ; dans la plupart des fleurs ainsi panachées, la ruse est bien vite découverte, car la sève, en montant, colore de nouveau les pétales, mais chez les camélias, comme la sève circule lentement, la fraude reste long-temps invisible.

» *Erratum* : Dans ma dernière lettre, il s'est glissé une erreur grave, et que je me hâte de rectifier : Le prix de 40 fr. pour le millier de merrain est indiqué comme le prix ordinaire des tonneliers,

» Les ouvriers boulangers sont nourris et gagnent de 15 à 20 fr. par mois.

» Les laboureurs et garçons de ferme nourris, 240 à 300 fr. pour 8 mois ; durant l'hiver il n'y a pas ou peu d'ouvrage.

» Les bergers, 200 fr. à 350 fr. pour une année, nourriture comprise.

» Les servantes de 30 à 80 fr. par an.

» Ouvrières et journalières, 40 c. et 50 c. l'été, de 5 heures du matin à 8 heures du soir.

» Les mêmes, non nourries, 60 à 75 c.

» Les femmes généralement trouvent peu d'ouvrage ; il n'y a pas de fabriques, et on ne cercle pas les céréales ; cependant, à Blois et à Vendôme, quelques femmes cousent des gants à 15 c. la paire ; rarement une ouvrière habile coud trois paires de gants dans une journée.

» Les cultivateurs à la journée sont payés 1 fr. 25 à 1 fr. 50 c., nourris 1 fr. et 1 fr. 10 c.

» Le vigneron n'est pas nourri : son travail lui rapporte 216 à 240 fr. par an (6 arpents de vigne de 36 ou 40 fr. l'arpent) ; lui et sa famille sont logés, si vous appelez logement cette habitation souvent plus basse que le sol, et qui, séparée, par le seuil de la porte, de la mare aux engrais, est sans cesse menacée par le liquide fangeux.

» La famille aisée élève un porc, seule viande que cet artisan se permette ; d'autres ont une vache à demi-profit ; le beurre est vendu, le lait écrémé sert de nourriture.

» Son pain noir est de seigle pur quand il n'est pas mêlé de sarrasin.

» La seule boisson est l'eau de marc de raisin ; dans la belle saison, elle occasionne de graves maladies d'estomac.

» Les progrès de l'agriculture ne sont pas sensibles dans la partie du Loir-et-Cher qui correspond à la Sologne ; on y transforme des fermes entières en bois taillis et sapinières, quand toutefois on ne peut les transformer en étangs.

» Je demandais à un maire si les chemins de sa commune étaient en bon état : — Oui, m'a-t-il répondu ; ceux qui servent à M. le préfet pour ses tournées, mais les autres sont pitoyables, voire même les routes cantonnales. — Vous pouvez, ajoutais-je, disposer des corvées. — Elles ne servent à rien, dit-il, les hommes qu'on y emploie sont peu habitués à ces travaux, ils ne gagnent rien et travaillent avec découragement. »

Les Annonces judiciaires.

La Chambre a repoussé aujourd'hui, à la majorité de 175 voix contre 135, la proposition de M. Vivien pour la révision de l'art. 696 du Code de procédure civile, relatif aux annonces judiciaires. On sait à quels abus, à quelles plaintes a donné lieu l'exercice fait par les cours royales du droit que leur confère cet article de désigner le journal où les annonces judiciaires seront insérées. M. Vivien, M. Maurat-Ballange, M. Bethmont ont fait valoir les griefs des journaux sacrifiés. M. Moulin, avocat-général ; M. Mater, premier président ; M. Martin du Nord, ministre de la justice, ont absous les cours royales, comme il était naturel. Mais la forte minorité obtenue pour la prise en considération, prouve que leurs panégyriques ont trouvé beaucoup d'incrédules.

» lui enseigner philosophiquement,
Que les hommes naissent libres et égaux en droits ;
Que les grands ne nous paraissent grands que parce que nous sommes à genoux ;
Que les prêtres ne sont pas ce qu'un vain peuple pense, etc. « Loin de
» la, opposez à toutes ces maximes indépendantes, des préjugés salu-
» taires ; gravez dans l'esprit de l'enfance, et composez soigneusement
» vos leçons morales SUR L'ESPRIT DU JOUR, si vous voulez être promu
» à quelque poste avantageux. »

Telles sont les instructions de tout seigneur au curé du hameau ; le contraire des préceptes du bel esprit Delille, qui a oublié de donner à ses curés de hameaux des revenus d'archevêques. Il n'en faudrait pas moins pour l'exercice des vertus qu'il leur assigne. Ils vont secourir tous les pauvres, concilier tous les débats, établir partout la douce fraternité philosophique !!! On pourra supprimer les juges de paix, les procureurs et les gendarmes, dès qu'on aura des curés endoctrinés par un homme des champs, et dotés d'un revenu de vingt mille francs.

Plaisant égarement du bel esprit ! mais la civilisation ne se repaît que de contes ridicules ; elle veut qu'on lui montre, en vers et en prose, des torrents de vertus et de bonheur dans les innocentes campagnes, où chacun, sans avoir des yeux aussi exercés que notre ami des champs, voit de toutes parts, comme ce sage l'a vu plus haut,

« Des enfants dans leur fleur desséchés par la faim,
» Et ces filles sans dot, et ces vieillards sans pain. »

Est-ce avec des rimes et des phrases qu'on remédie à tant de misères ? Est-ce avec un triumvirat de médecins tels que le sage des champs, le curé et le magister ? Voyons ce que Delille nous dira du troisième.

Il nous apprend que les enfants ou fils du hameau lui lancent des boulettes au menton. Sur ce, le pervers ami des champs se joint aux polissons du hameau pour ricaner le magister, et dit ironiquement :

« Il sait, le fait est sûr, lire, écrire et compter. »

N'est-ce donc pas assez, et doit-il encore être poète et académicien ? S'il enseigne aux paysans à lire, écrire et compter, c'en sera déjà plus que n'en sait votre caravane d'amis des champs rassemblés au château, et dont la plupart ne sauraient pas faire une division complexe.

Amorcé par l'appât d'une description, le poète ne manque pas de faire un portrait du *mentor pédantesque*, sans oublier la verge pliante dont il étrille moralement les fils du hameau. Il termine par dire : « Encouragez-le donc ! » — Mais à quoi ? à fustiger les enfants ? — Non, non ; à répandre les saines doctrines de l'amour des champs. — Eh ! quel succès faut-il espérer, si, vous, seigneur, et vos quatre-vingts godailleurs, tournez la science en ridicule et souriez à la tourbe de polissons qui lui lancent des boulettes au menton ? Là où l'instituteur est insulté, haï par les enfants et raillé en secret par les grands, il n'y a ni institution ni moralité.

Après avoir ainsi préludé à la régénération des hameaux, notre sage va consommer l'œuvre par un coup de haute politique. Il transforme d'un trait de plume tous les grands seigneurs en apothicaires de canton :

« Dans les appartements du logis le moins vaste,
» Qu'il en soit un où l'art, avec ordre et sans faste,
» Arrange le dépôt des remèdes divers,
» A ses infirmités (du paysan) incessamment offerts,
» Menez-y vos enfants, etc., etc.,
» Que surtout votre fille amenant sur vos traces
» La touchante pudeur, la première des grâces, etc. »

Ainsi, pères et enfants du château doivent devenir apothicaires s'ils veulent suivre le sentier de l'amour des champs. Cependant il ne faut pas moins de six ans d'étude pratique et théorique pour former un bon pharmacien. Dès-lors les grands seigneurs qui se destinent à la robe ou à l'épée devront laisser en suspens leur instruction, négliger la jurisprudence et la stratégie pour étudier la pharmacie *très complètement* ; car le villageois ne sait rien manutentionner ; il faudra lui préparer ses drogues dans l'officine du château. Quel doux charme pour la demoiselle qui, avec sa touchante pudeur, est spécialement chargée de l'apothicairerie par notre sage ! Quel facilité pour l'amant qui enverra la matrone demander ostensiblement une prise de rhubarbe et remettre un billet doux ! On pourra à volonté s'introduire, lier une intrigue avec la châtelaine devenue pharmacienne. Quelle vaste carrière aux vertus champêtres ! Notre poète s'en extasie, et apostrophant tous les seigneurs qui ne se font pas apothicaires, il leur dit :

« Cœurs durs qui payez cher de fastueux dégoûts,
» Ah ! voyez ces plaisirs, et soyez en jaloux. »

Il y aura ici des jaloux et de plus d'une espèce, et je ne répondrais pas que les pharmaciens de profession ne fulminassent contre cette nouvelle morale, qui sera pour eux un signal de ruine totale ; car du moment où les grands seigneurs seront tous apothicaires, donnant gratuitement ou à crédit les drogues aux paysans, il est clair que les apothicaires patentés seront réduits à plier bagage. Cette révolution pharmaceutique sera accompagnée de plusieurs autres qu'il est bon d'indiquer.

D'abord les seigneurs, obligés de former chez eux une pharmacie, sous peine d'être déclarés *cœurs durs*, achèteront leur assortiment chez le droguiste de la ville voisine. Ils seront attrapés, Dieu sait ; on leur glissera tous les rebuts de magasin, vieilles drogues sans vertu et fausses drogues malfaisantes ; écorce de cerisier en place de kina, etc. Les pauvres paysans pâtiront de ces duperies ; les malades paieront le tribut à la nature ; et les apothicaires de la ville, furieux de voir leurs boutiques abandonnées, diront que les campagnards immolés ont bien mérité leur sort en prenant des remèdes chez des intrus.

Entre temps : les seigneurs désappointés par ce début maladroit, aviseront à mieux opérer ; ils formeront un comité pour diriger les achats et aller aux sources. On écrira à Marseille et Livourne pour se mettre au cours des mannes et du séné ; à Londres et à Amsterdam pour connaître les mouvements des jalaps et des ipécacuanhas, et peu à peu les grands seigneurs se trouveront engagés dans le tripot commercial ; car du moment où l'on saura que ces nouveaux amis du commerce présentent bonne garantie, on les amorcera comme dans les maisons de jeu, par un début engageant ; d'abord une petite spéculation en follicules de séné, puis un accaparement des jalaps ou des casses ; ensuite un plus grand, et peu à peu on les lancera dans le haut tripotage des cafés et des grains. On en a vu cent, dans le cours de la révolution, dissiper de cette manière de superbes fortunes patrimoniales. Voilà le piège où les conduirait le songe creux de notre philanthropique homme des champs. MM. les seigneurs, quoi qu'en dise le sage, laissez aux apothicaires le soin de préparer potions, lochs et pilules. Un adage dit : *que chacun fasse son métier et les vaches seront bien gardées.*

NOTA. Je n'ai cité dans cet article que les ridicules du premier chant, dont encore j'ai omis la majeure partie.

Dans le deuxième chant, notre sage se fait ministre de l'intérieur ou peu s'en faut : il construit des canaux ; s'empare des travaux publics, dirige la province entière ; de sorte qu'avec un pareil sage dans chaque province, le ministre n'aurait plus rien à faire. Mais ce n'est plus trois cent mille francs de rente, c'est un million au moins qu'exige ce rôle moral.

Combien de pervers se convertiraient à l'amour des champs, si on voulait leur assurer un tel revenu, indispensable pour exercer cette nouvelle sagesse champêtre.

Le poète nous la définit : *Une heureuse habitude des sentiments doux et modérés, d'où résultent ces émotions paisibles, également nécessaires au bonheur et à la vertu.* Quel roucoulement moral et quel plaisant écrivain, avec ses émotions de vertu paisible et modérée qui exige un million de rentes ! Quelqu'un a dit que, pour éteindre un incendie, il faudrait y jeter le *Bélisaire* de Marmontel ; ajoutons-y l'*Homme des champs*, ouvrage d'autant plus fade que l'auteur l'a composé pour se justifier du reproche de ne pouvoir rien imaginer, ne savoir ni voler de ses propres ailes, ni faire choix d'un sujet intéressant.

Laissons l'homme des *châteaux* avec son chantre glacial et ses lieux communs de morale épicurienne ; je ne m'occupe pas ici de littérature, mais des empiètements qu'ont faits la littérature et le bel-esprit sur le raisonnement.

CH. FOURIER (*Traité de l'Association*).

[illegible] aujourd'hui utile; il entraîne par les annonces les mêmes abus que pour toute autre matière, ceux qui résultent des sympathies et des antipathies. Et ces abus acquièrent ici une haute portée. Parce que la faveur des annonces est pour la plupart des journaux une cause de vie ou de mort, c'est pour les hommes qui distribuent cette faveur, une source toute-puissante de patronage; et comment ne pas abuser d'un tel ressort, comme promesse ou menace?

Le troisième moyen est l'adjudication publique. C'est le seul mode applicable en fait d'annonces. Que l'Etat comprenne bien que c'est lui qui est propriétaire du droit d'annonces, et qu'il le mette aux enchères! Dans chaque arrondissement le tribunal, de concert avec l'administration, dressera un cahier des charges qui fixera le tarif des lignes, le mode de publication, le minimum d'abonnés nécessaire pour concourir, et sur le vu de ce cahier des charges, les prétendants feront une soumission qui sera ouverte avec toutes les formalités légales.

Dans ce système on ne pourra plus favoriser l'imprimeur par un prix exagéré des lignes, ce qui se voit quelquefois; l'imprimeur, lié par un cahier des charges, n'emploiera plus le caractère qui *chasse* le plus; il ne publiera pas les annonces sur des suppléments ou feuilles volantes qui s'égarent.

La fixation d'un *minimum* d'abonnés nécessaire pour être admis à l'adjudication empêchera de scandaleuses préférences au profit de journaux inconnus; aucune faveur politique ne sera plus possible. Tous les intérêts des justiciables seront aussi pleinement protégés que possible.

Les imprimeurs exclus, ni le public ne pourront jamais accuser la partialité des magistrats; la considération des tribunaux sera sauve.

Un des principaux avantages de la loi de 1841 a été la création dans presque tous les arrondissements d'un journal spécial, qui n'a pas tardé à devenir littéraire, asile des premières pensées de la jeunesse locale. Ces feuilles deviendront un jour des journaux politiques, instruments précieux de la propagande des idées. Notre système n'en atteindrait aucun, parce que les adjudications se feraient toujours par arrondissement. Il ne les grèverait point, parce que les offres pourraient être insignifiantes en l'absence de tout concurrent.

Enfin, ce serait une source nouvelle de revenu pour le trésor, revenu prélevé sur les bénéfices énormes des entrepreneurs d'annonces et des imprimeurs. Il n'y aurait aucun mal à ce que le privilége dont on les gratifie aujourd'hui et qui équivaut à une véritable subvention, vînt en déduction des charges publiques.

Il faut dire, du reste, que dans la plupart des départements, les annonces par le journalisme ne sont pas, vu surtout la rapidité actuelle des saisies, un moyen suffisant de publicité. Les gens sont expropriés sans que les voisins s'en doutent. Il faut de toute nécessité en revenir aux moyens, patriarcaux sans doute, mais plus appropriés à l'état de nos mœurs, de la criée, de la trompette ou du tambour, au sortir de la messe, au devant de la maison commune. Jusque-là pas de publicité sérieuse: les paysans ne lisent pas encore les journaux.

La Chambre des pairs a commencé aujourd'hui la discussion sur le projet de loi relatif aux sources minérales, sans aucun incident remarquable.

Revue des Journaux populaires.

L'article suivant de la *Fraternité* mérite d'être lu avec attention. C'est un des mille témoignages que chaque jour nous apporte du progrès des idées justes dans les classes ouvrières, présage de leur prochain avènement au partage de la puissance sociale. La *Fraternité* l'a fait tirer à part pour en faciliter la propagation. Nous aidons volontiers à ses intentions par notre propre publicité:

POURQUOI LE PEUPLE EST MALHEUREUX.

Voilà une question que chacun résout à sa manière, et à laquelle bien peu répondront dans un sens conforme à la vérité; les uns vous diront: le peuple est malheureux parce que le **COMMERCE NE VA PAS**, d'autres parce que les **IMPOTS SONT LOURDS**, ou bien parce qu'il **Y A TROP DE MONDE**; tous, qu'il faudrait **UNE BONNE GUERRE**. On en trouve encore (et ceux-là sont souvent des goinfres à qui vingt mets pour un seul repas suffisent à peine à leur gloutonnerie), qui soutiendront effrontément que le peuple est misérable, parce qu'il **MANQUE D'ÉCONOMIE ET DE PRÉVOYANCE**, etc.

Repoussant ces assertions comme d'ignobles mensonges ou de stupides et sauvages erreurs, nous dirons que la misère du peuple tient avant tout à ce qu'il est **IGNORANT**. S'il ne l'était pas autant, loin de se laisser prendre à ces misérables arguties, il saurait d'abord que sa félicité ne peut dépendre, au fond, du plus ou moins de succès des opérations du **COMMERCE**, mais bien d'une meilleure, d'une plus juste et plus égale distribution des fruits de la richesse publique, du travail de tous; s'il l'était moins, il verrait aussi que, par le fait de la concurrence des travailleurs entre eux, triste résultat d'une mauvaise organisation des choses, le salaire tombe toujours au plus bas possible, si bien qu'en moyenne, le prix d'une journée de travail ne représente pas ce qui est nécessaire à une journée d'alimentation à demi convenable; et pour achever de se convaincre, jetant un coup-d'œil sur l'Angleterre, il apercevrait dans le pays le plus commerçant du monde, le peuple le plus misérable des états européens.

Si le peuple était moins ignorant, il saurait encore que la lourdeur **DES IMPOTS** n'est pas ce qui fait son malheur, mais bien leur mauvaise répartition et leur mauvais emploi. Pour s'en convaincre, une simple réflexion suffit: en province, dans les campagnes, où l'impôt sur les choses de première nécessité est bien moindre qu'à Paris, le sort du travailleur y est-il plus heureux? non certainement; où l'impôt est moindre, le salaire l'est aussi: que le chiffre de l'impôt baisse à Paris, qu'il descende au niveau de celui de la province, et il en sera bientôt de même du salaire.

Si le peuple était moins ignorant, l'accroissement de la population serait-il à ses yeux une calamité publique? Nous ne le croyons pas. La France est aujourd'hui une fois plus peuplée qu'elle ne l'était à une épo[illegible] des économies de temps; nous entendons dire par là, qu'il s'armerait de forces pour éviter les piéges qui lui sont tendus par les marchands, qui, spéculant sur la débauche et les vices, emploient toutes sortes de moyens pour les exciter en lui, et que l'on voit presque toujours, après s'être engraissés à l'aide des plus honteuses manœuvres, mépriser ceux dont ils ont exploité les faiblesses. Les économies que le peuple peut faire de ce côté, outre qu'elles lui laisseraient un peu de temps à employer à son instruction, lui fourniraient encore quelques petites ressources qui le mettraient à même de se procurer quelques écrits nécessaires à la connaissance de ses droits et de ses devoirs. Voilà les seules économies que le peuple peut et *doit faire*, car il y va de son salut.

Travailleurs, nos frères, vous tous qui gémissez sous la griffe de l'exploitation, pénétrez-vous bien de cette vérité: la cause de vos maux est dans votre **IGNORANCE**. Tous, vous désirez l'affranchissement; eh bien, sachez que vous ne pouvez obtenir un affranchissement véritable que par la lumière. La liberté, après laquelle vous aspirez, ne vit pas dans les ténèbres; gardez-vous surtout d'écouter les perfides suggestions de ceux qui disent **QU'UN OUVRIER N'A QUE FAIRE DE S'OCCUPER DES AFFAIRES PUBLIQUES**, ceux-là ne vous engagent à rien de moins qu'à donner votre démission d'hommes, afin de vous maintenir dans l'abjection, la misère et la servitude. Les affaires publiques sont les affaires de tout le monde, aussi chacun doit-il s'en occuper. Que le peuple s'occupe donc des affaires de tout le monde qui sont les siennes, qu'il examine et apprenne à juger comment elles sont et comment elles doivent être gérées, pour que la justice règne. En un mot, nous vous le répétons, frères, instruisez-vous, moralisez-vous, il y va de votre salut.

Nous remarquons dans l'*Echo de l'Industrie*, de Lyon, l'article suivant où la théorie de Fourier sur les passions est exposée avec une grande lucidité. On ne comprend guère que les rédacteurs de la *Gazette de Lyon*, qui ont de tels travaux sous les yeux, renouvellent les vieilles déclamations de la morale sur l'immoralité des passions. Eh! avec quels ressorts veut-on que Dieu gouverne les hommes, lui qui n'a pas de gendarmes ni d'huissiers à son service, si ce n'est avec les ressorts d'activité qu'il a créés tout exprès pour cette fonction et que nous appelons des passions? La raison éclaire la route, mais ne tire pas le char. Les chevaux qui le tirent et le font marcher, ce sont les passions; bien entendu que si elles sont mal dirigées, le char tombe dans les précipices. Mais faut-il être aveugle pour demander qu'on supprime les passions! Autant vaudrait demander qu'on supprime les nerfs et les muscles, qui sont au physique ce que sont les passions au moral, les forces motrices de l'homme.

LES PASSIONS.

Tout est bien sortant des mains de la nature.

« L'homme naît vicieux; et c'est par l'éducation qu'il est possible d'atténuer, sinon de faire disparaître les mauvais penchants, les passions funestes qui sont en lui, et qui, livrés à leur cours naturel, développés sans entraves, deviennent dans la société des éléments de discordes... »

Tel est le langage, tel est le thème favori chanté sur tous les tons par nos faiseurs de morale. Des siècles d'expériences sur l'insuffisance de leurs moyens n'ont pas encore pu les convaincre de leur ignorance profonde du cœur humain; ils méconnaissent les nobles instincts qui font de l'homme une créature, sinon parfaite, au moins supérieure à toute création terrestre.

— Vous dites que l'éducation améliore l'homme en venant paralyser les effets des passions funestes qui sont en lui?... Eh bien! nous venons hautement nier une semblable doctrine, doctrine impie qui déconsidère l'œuvre de Dieu, en osant la blâmer: ce que Dieu a fait est bien fait; personne ne peut faire mieux. Soyons moins ignorants, sachons mieux tirer parti de son ouvrage, et ce que nous trouvons mauvais aujourd'hui deviendra bon, salutaire et bienfaisant. Mais laissons de côté cette proposition, qui, à elle seule, suffirait déjà pour nous faire admettre sans examen la bonté native de l'homme, pour aborder par un examen sérieux la preuve de ce que nous soutenons.

Tout est bien sortant des mains de la nature: en partant de ce principe nous allons rechercher les causes qui peuvent empêcher son parfait accomplissement, en faisant que les passions, les instincts, bons dans leur germe, puissent plus tard, en voulant leur donner un libre essor, produire plus de mal que de bien....»

Dieu a donné à l'homme les passions, les penchants, les instincts, qui lui sont nécessaires pour naître, croître, se développer d'une manière normale; satisfaire à l'exigence de ses passions, c'est donc se conformer aux lois de la nature, aux vues de Dieu. L'éducation ne doit donc pas les comprimer, mais au contraire les développer, les diriger dans des voies naturelles, afin que suivant la pente qui leur est assignée, elles puissent agir d'une manière harmonique en vue du bien-être de chacun, ce qui est conforme à leur destinée.

Mais pour que l'éducation soit conforme au développement harmonique des passions humaines, il faut d'abord les connaître, les apprécier, et jusqu'ici nous ne savons pas que rien ait été tenté, rien ait été fait en prenant pour base le système passionnel de l'homme: de là l'écueil où toutes nos méthodes ont échoué.

Les passions humaines peuvent se classer en trois ordres: passions *sensitives*, passions *affectives*, passions *distributives*. Les premières sont au nombre de cinq, savoir: la *vue*, *l'ouïe*, *l'odorat*, le *goût* et le *toucher*. Les secondes, au nombre de quatre, sont: l'*amitié*, l'*amour*, l'*ambition* et le *familisme*. Et les troisièmes, au nombre de trois, sont: la *papillonne*, la *composite* et la *cabaliste*. Total: douze, nombre rigoureux. Quant aux nuances diverses des caractères, quant aux instincts qui ne sont pas compris dans cette nomenclature, ils s'y rattachent inévitablement et dérivent toujours de l'un des foyers déjà nommés, en se subdivisant à l'infini et formant les variétés de caractères passionnels.

Ainsi, comme il est facile de le voir, l'organisation passionnelle de l'homme est un clavier dont toutes les touches, disposées pour un accord parfait, devraient produire une délicieuse harmonie; mais pour que cette harmonie existe, pour qu'elle remplace notre chaos actuel, il est indispensable que chaque note ou passion soit mise en jeu dans sa part proportionnelle, et lorsque nous aurons démontré les propriétés cachées de chaque passion, celles-ci, au lieu d'être, comme aujourd'hui, l'objet de critiques amères, deviendront des sujets d'admiration. Ne méconnaissons donc plus la grandeur de Dieu: si l'une des passions qu'il a données à l'homme eût pu renfermer un germe de mal, la lui aurait-il donnée à sa naissance? Ne parlez donc plus de supprimer, de comprimer les passions, car

Guizot, Thiers et autres n'ont en vue que la possession du pouvoir; habitués à la direction des affaires, ce serait pour eux un crève-cœur mortel que d'en être trop long-temps éloignés; ils périraient d'ennui, comme il arrive souvent à ces marchands, qui, parvenus à une retraite douce et paisible, objet constant de toute leur vie, regrettent amèrement leur comptoir et ses longs et fastidieux travaux. Pour nos hommes d'Etat les affaires publiques ne sont pas autre chose qu'un métier; vivre et mourir dans ce métier, si plein d'émotions poignantes, dans ce jeu mille fois plus excitant que celui de la roulette, est leur désir, est leur passion effrénée. Oui, pour eux, c'est un métier et rien de plus, car ils ne l'exercent que pour leur satisfaction personnelle et ne cherchent pas à l'exalter par une aspiration aux grandes pensées, par un dévouement religieux aux droits sacrés de toute cette population humaine dont le sort est confié à leurs mains qui restent toujours impures.

— Le budget de 1843 a été fixé définitivement en dépenses à un milliard quatre cent dix-huit millions cinq cent quatre-vingt-onze mille fr., avec un déficit de 46 millions. Celui de 1830, la dernière année de la Restauration, ne s'était élevé qu'à neuf cent-soixante douze millions huit cent-trente-neuf mille francs, avec un excédant de recettes de 7 millions. A-t-on fait un bon emploi de ces excédants énormes de 4 à 500 millions qui, chaque année, élèvent nos dépenses au-delà des dépenses de la Restauration? — Non, tous ces millions ne servent qu'à entretenir une armée de 400 000 hommes destinés, non pas à combattre l'Europe, qui ne songe guère à nous faire la guerre, mais à maintenir un ordre apparent dans l'intérieur, — qu'à construire des forteresses propres à dominer les grands centres de population, — qu'à doter les puissantes compagnies industrielles qui, par l'occupation des chemins de fer, préludent à l'établissement en France du pouvoir de l'aristocratie mercantile.

Mais quoi! tout cela est logique. Pourquoi donc aurions-nous l'audacieuse pensée de réformer l'ordre social, si cet ordre social ne produisait pas tous les jours des fruits mauvais? Le mal nous justifie: c'est en vain que par une généreuse illusion, nous cherchons quelquefois nous-mêmes à produire du bien, à empêcher du mal dans cette civilisation fausse et incohérente; comme ceux de tous les cœurs nobles qui travaillent en dehors de nous au perfectionnement de la société, nos efforts échouent constamment, et alors nous sommes bien forcés de répéter ce que nous oublions quelquefois, et ce que disait sans cesse Fourier: « Vouloir perfectionner la Civilisation! mais c'est folie! Est-ce qu'on perfectionne la Sauvagerie ou la Barbarie? Non, on en sort pour s'élever à d'autres périodes sociales: sortez de la Civilisation, et sachez construire une société autre que celle où se lamentent, où s'entrevolent, où s'entretuent ces pauvres Civilisés, comme se désolaient, s'entrevolaient et s'entretuaient leurs prédécesseurs les Barbares et les Sauvages. »

GRANDE-BRETAGNE.

La discussion sur la loi des céréales traîne toujours dans la chambre des communes, mais le ministre de l'intérieur, sir J. Graham, a déclaré qu'il ne doutait plus que le bill ne fût voté, sans changement, dans les deux chambres, malgré la résistance opiniâtre d'un nombre considérable de lords et de députés tories. Les journaux annoncent que ce bill aura passé à la chambre des lords et reçu l'assentiment définitif de la reine avant la fin de mai ou dans les premiers jours de juin.

Le mouvement général des grèves continue dans les districts manufacturiers. Les maîtres, se voyant menacés de ruine par l'extension rapide et formidable de ces grèves, ont organisé, à leur tour, une coalition générale pour résister aux exigences des ouvriers. Les entrepreneurs de bâtiments et autres chefs d'industrie se sont réunis au nombre de 196, à Newton près Manchester, « pour s'entendre sur la meilleure manière de neutraliser l'influence désastreuse des divers corps de métiers qui, par des grèves simultanées sur divers points du pays, ont arrêté la construction d'un si grand nombre de bâtiments indispensables au développement de l'industrie. »

Les villes de Manchester, Liverpool, Birmingham, Macclesfield, Leeds, Bolton, Preston, Wigan, Warrington, Blackburn, Stockport, Sheffield, Birkenhead, Ashton-Under-Lyne, Bury, Bradford et Oldham, sont les siéges principaux des grèves, et des entrepreneurs et chefs d'industrie de toutes ces villes étaient présents à la réunion des maîtres à Newton. Dans ce meeting, les maîtres se sont engagés mutuellement à résister, non-seulement à la demande d'une augmentation de salaire, mais aussi aux projets de réglements par lesquels les associations d'ouvriers voudraient modifier le mode et la durée du travail.

Un grand nombre d'ouvriers s'étaient assemblés autour de l'hôtel dans lequel les chefs d'industrie se sont réunis; un certain nombre d'entre eux ont été envoyés en députation près des maîtres qui ont refusé de les admettre, en disant qu'ils ne pouvaient les reconnaître comme députés d'un corps organisé, mais que si les ouvriers avaient une proposition à leur faire par écrit, ils étaient tout prêts à la prendre en sérieuse considération. Les ouvriers ont immédiatement envoyé une note signée de quelques-uns d'entre eux, par laquelle ils se sont déclarés tous prêts à reprendre leurs travaux aux conditions convenues.

Les maîtres voulaient, en outre, faire contracter aux ouvriers l'engagement d'abandonner toute association dont le but spécial serait la protection du travail par le moyen des grèves. Mais les ouvriers n'ont point accepté cette condition, et les maîtres ont été obligés d'y renoncer pour le moment. Après une assez longue délibération, les maîtres ont fait par écrit la déclaration suivante: — « Il est reconnu que les classes ouvrières ont le droit légal de s'associer dans le but d'augmenter le salaire de la journée de travail; mais il est évident aussi, que les maîtres qui achètent le travail de l'ouvrier, ont le droit de se concerter pour résister à la demande d'un salaire plus élevé que celui qu'il leur serait possible de payer... Tant que l'association des ouvriers ne fera pas de demandes déraisonnables, l'association des maîtres restera inactive, mais toujours constituée de manière à agir au besoin. Quand les associations d'ouvriers se seront dissoutes, l'association des maîtres se dissoudra aussi, mais, tant que les grèves partielles seront organisées sur un point quelconque pour forcer les chefs d'une industrie particulière à des concessions ruineuses, l'association générale des maîtres viendra au secours des individus menacés pour les protéger, et se concertera pour rendre impossibles de pareilles coalitions de la part des ouvriers. »

Les grèves sont donc suspendues et les ouvriers ont repris leurs travaux, mais l'organisation continue des deux côtés. Les maîtres travaillent à obtenir une législation plus sévère et plus efficace pour empêcher l'association des ouvriers, et ceux-ci s'attachent de leur côté à fortifier les bases de leur association actuelle, et à l'étendre à tous les corps de métiers sur tous les points du pays.

ceux qui ont rapport à des souscriptions extraordinaires en cas de grèves étendues.

De tout ceci il résulte que la guerre entre le travail et le capital n'est pas moins active depuis que les grèves ont été suspendues. Les ouvriers espèrent pouvoir s'organiser plus fortement, de manière à résister aux baisses de salaire, et se mettre en état de demander prochainement des avantages nouveaux pour le travail. Mais nous doutons qu'ils puissent réussir, car les maîtres se sont éveillés sur les dangers qui les menacent dans leurs privilèges, et ils vont se concerter secrètement, afin d'obtenir du gouvernement une nouvelle loi qui rende impossibles les grèves et les associations d'ouvriers. Cette loi, ils l'auront, nous n'en doutons pas, d'après ce qui a été déjà dit par le ministre de l'intérieur. Reste à savoir si les prolétaires se laisseront tranquillement dépouiller de leur droit d'association.

Les maîtres de forges de Birmingham et des environs viennent de pousser leurs ouvriers à la grève par une menace de réduction, afin de rendre le fer plus rare et de pouvoir ainsi maintenir les prix de vente, qui menaçaient de tomber par la trop grande abondance des produits.

La question de l'organisation du travail devient de jour en jour plus pressante en Angleterre, et bientôt elle agitera tous les pays civilisés.

SUISSE.

La réaction conservatrice se meurt, elle est morte. Le système de septembre 1839, qu'on disait fondé sur le roc, a reçu le coup de mort dans les dernières élections. Le libéralisme, l'ultra-libéralisme triomphe sur toute la ligne; à Zurich, l'un des cantons directeurs, et à Soleure, canton catholique sur lequel il semblait que la ligue de l'étranger, le parti du despotisme et des ténèbres, l'ultramontanisme, n'eût plus qu'à étendre la main. Sur 192 députés à élire par les assemblées électorales du canton de Zurich, 158 sont du parti libéral et 34 seulement du parti conservateur.

A Soleure, deux districts qui, en 1841, étaient entièrement dévoués à la réaction politique et religieuse, ont fait des élections dans un sens libéral bien prononcé. Le cercle d'Olten, qui a été le plus travaillé par les manœuvres de Lucerne, a fait sortir de l'urne électorale le nom des candidats les plus dévoués à la cause du progrès. Dans quatre élections, les libéraux ont obtenu une majorité de 300 voix sur 1 827 votants. A Gœsgen il n'y a pas eu d'opposition; sur 1 125 votants, les réactionnaires n'ont réuni que 32 voix. Des communes tout entières ont voté comme un seul homme. A Nidererlinsbach, sur 141 votants, les réactionnaires ont obtenu une voix. A Stussling, sur 147 votants, ils n'en ont obtenu aucune.

Le libéralisme l'a aussi emporté dans le Schwarzbubenland. Dans les autres districts, les élections, comme on s'y attendait, ont été toutes libérales.

Parmi les élus de Zurich, on trouve un certain nombre de ces hommes que la *Gazette fédérale* nomme des *hommes extrêmes*, et qui auraient été tout à fait impossibles en 1842. La jeunesse de 20 à 25 ans qui a voté l'expulsion des Jésuites à Unterstrass, forme la majorité radicale.

Pendant que l'esprit public se soulève contre lui, l'ultramontanisme semble redoubler d'efforts pour accroître la répulsion qu'il inspire. Après avoir encouragé la dénonciation, en promettant une prime à ceux qui livreraient les auteurs de l'attentat commis sur le général de Sonnenberg, elle remplit indistinctement les prisons de Lucerne de tout ce qui lui porte ombrage.

Les personnes citées à titre de témoins sont incarcérées; l'aubergiste Herseler, qui a payé sa rançon, vient d'être arrêté. Joseph Herseler, qui a été formellement amnistié, a éprouvé le même sort.

Le domestique de M. Kopp, président du tribunal de Munster, qui avait été détenu pendant plusieurs mois l'année dernière, dans le but de lui arracher un aveu contre son maître (car il ne s'élevait aucune charge contre lui), et qui dépérissait à vue d'œil depuis son élargissement, vient de mourir. Laurent Schmidli, si connu par son récit comique du *Teufelrost*, pour lequel on l'avait retenu enfermé neuf semaines, a vu sa santé ruinée par suite de cet emprisonnement, et il est tombé dans une profonde mélancolie. Il soupire continuellement et n'ose révéler les traitements qu'il a subis pendant sa captivité, parce qu'en l'élargissant on l'a menacé de le réintégrer en prison s'il révélait quelque chose. Tout ce qu'on a pu savoir de lui, c'est qu'à son entrée dans la prison on lui a mis les fers. Brenner père, dont nous avons parlé dans un de nos précédents numéros, à l'occasion de la résistance opposée par sa courageuse fille au juge d'instruction Ammann, vient de mourir.

Enfin, il est constaté que le capitaine Corraggioni a été enchaîné pendant quelque temps, de manière à ne pouvoir faire aucun mouvement.

Le libéralisme, qui triomphe à Zurich et à Soleure, annonce hautement la résolution d'entreprendre une campagne régulière contre Lucerne. Les jésuites, rendant menace pour menace, font courir le bruit qu'Argovie sera mis en interdit si les couvents ne sont pas rétablis; la bulle est déjà, dit-on, entre les mains du nonce du pape. On dit aussi que le pèlerinage projeté à Saxelen aura lieu seulement après la Pentecôte et sera un pèlerinage-monstre, et qu'au retour cette masse, réunie aux catholiques des cantons primitifs, pénètrera dans le Freiamt, rétablira les couvents et culbutera le gouvernement actuel.

Le radicalisme et le catholicisme sont de nouveau rangés en bataille et prêts à en venir aux mains : la question se pose plus menaçante que jamais. Par qui et dans quel sens sera-t-elle résolue ?

Elle sera résolue par un parti qui n'existait pas il y a quelques années, qui déjà remplit toute la Suisse du bruit de ses discussions. Jusqu'à la dernière lutte des corps francs contre Lucerne, il n'y a eu en Suisse que le libéralisme et l'ultramontanisme, mais à l'issue de cette lutte un grand mot a été prononcé : *Organisation du travail*.

Un troisième parti, le parti de l'avenir, le parti socialiste, a été constitué, qui bientôt s'interposant entre le radicalisme et l'ultramontanisme, apportera à la question qui les sépare sa véritable solution.

Nous plaçant à ce point de vue, nous apprécierons prochainement l'état des partis en Suisse.

ÉTATS-UNIS.

L'affaire de l'Orégon, qui a agité pendant plus de quatre mois le sénat et la chambre des représentants de l'Union américaine, est enfin sortie du champ des discussions parlementaires.

Le 30 avril dernier la résolution suivante, approuvée dans la chambre des représentants à une majorité de 142 voix contre 46, et dans le

tion du Numéro de Quinzaine en Numéro de Huitaine, l'envoi du journal leur sera supprimé à partir du 31 mai, s'ils n'ont pas renouvelé avant ce terme.

NOUVELLES DU JOUR.

Lundi 11 mai, Mgr l'archevêque de Paris a béni, devant une assemblée nombreuse et élégante, la crèche Saint-Gervais, rue Geoffroy-Lasnier, 18. L'Hôtel-de-Ville, qui appartient au même quartier, avait généreusement fait décorer ce modeste établissement. Les autorités civiles et religieuses accompagnaient Mgr l'archevêque, qui avait accepté le haut patronage de cette crèche. Après la bénédiction, une courte mais touchante allocution a été prononcée par un des membres du comité.

— Le docteur Ernest Cloquet, premier médecin du shah de Perse, est arrivé de Trébizonde à Erzeroum le 7 avril, et, après avoir reçu dans cette ville la plus cordiale hospitalité de M. Garnier, gérant du consulat de France, il a continué immédiatement son voyage pour Téhéran.

— On prépare en ce moment à la Bibliothèque une salle dite *chinoise*, spécialement destinée à recevoir la collection des livres et des objets de tout genre que rapportent de leur voyage M. de Lagrené et les autres personnes faisant partie de la mission de Chine.

— Il vient d'être jugé, par le tribunal de 1re instance de la Seine, qu'une compagnie de chemin de fer est responsable des avaries arrivées aux objets de transport desquels elle se charge, lors même que, sur ses bulletins, elle annoncerait qu'elle n'en est pas responsable, à moins de stipulations particulières.

— La statue équestre en bronze du duc de Wellington, que l'on élève à Hyde-Park, est colossale comme la gloire du noble duc chanté par Byron et que Robert Peel vient de décorer du titre de premier capitaine des temps modernes. Le groupe a 27 pieds de haut, et un garde-du-corps à cheval peut passer sous le ventre du coursier.

— On lit dans le *Journal de Lille* du 13 mai : « M. le baron James de Rothschild et les autres administrateurs du chemin de fer du Nord qui l'ont accompagné à Lille, ont annoncé d'une manière positive que l'ouverture de la section de Paris à Amiens, fixée d'abord au 15 mai environ, serait retardée jusqu'à l'inauguration de la ligne de Paris à Bruxelles. Mais il paraît que l'époque de cette cérémonie est plus proche qu'on ne le croyait d'abord; on nous assure que c'est dans les derniers jours de mai qu'elle aura lieu. Des fêtes brillantes signaleront l'ouverture de cette grande ligne de communication : la compagnie du Nord veut, dit-on, faire grandement les choses. Il paraît qu'elle affectera à cet emploi une somme de 100 000 fr. Un banquet de trois ou quatre mille couverts offert par elle dans les allées de l'Esplanade, serait suivi d'un bal-monstre dans les salons de l'Hôtel-de-Ville. »

— Le convoi de M. Sixdeniers, artiste graveur, aura lieu dimanche, 17 mai, à onze heures et demie du matin, à l'église Saint-Sulpice.

Les parents du défunt prient ses amis de considerer cet avis comme une invitation.

COURSES DE CHANTILLY du jeudi 14 mai. — *Prix de Chantilly* : 1 200 fr. offerts par la ville, pour chevaux entiers hongres et juments de tout âge, de toute espèce et de tout pays, n'ayant jamais couru dans une course publique ou particulière. Distance, un tour en partie liée. Entrée : 2 napoléons. Neuf chevaux étaient engagés; six ont couru et sont arrivés dans l'ordre suivant :

	1re épreuve.	2e	3e
Beppo, à M. Miles,	non placé	1	1
Hack, à M. de Rothschild,	1	2	2
Forester, à M. Trewhitt,	2	retiré	»
Old-Nick, à M. de Cambis,	3	non placé	retiré
Diamond, à M. Rayner,	non placé	idem	retiré
N..., à M. Léon,	idem	idem	non placé.

Prix du ministère du commerce (4e classe) : 2 000 fr., pour chevaux entiers et juments de pur sang nés en France, et dont la généalogie est tracée au stud-book français. Distance, 2 kilomètres en partie liée. Entrée : 3 napoléons. 12 chevaux étaient engagés. Six ont couru et sont arrivés dans l'ordre suivant :

	1re épreuve.	2e	3e
Scamper, à M. de Cambis,	1	non placé	1
Tomate, à M. Fasquel,	non placé	2	2
Confiance, à M. de Beauveau,	idem	1	3
Suavita, à M. Lupin,	2	retirée	»
Talled Comet, à M. Aumont,	3	dérobée	»
Ligth-Foot, à M. de Cambis,	non placée	non placée	non pl.

Prix spécial des haras royaux (non classé) : 3 000 fr., pour chevaux entiers et juments de pur sang, nés en France, et dont la généalogie est tracée au stud-book français. Distance, un tour de l'hippodrome; cinq chevaux étaient engagés. *Fitz-Emilius*, à M. Aumont, a seul couru.

Prix de Diane : 6 000 fr. (dont 3 000 fr. donnés par M. le ministre du commerce, et le surplus par diverses souscriptions particulières), pour pouliches de pur sang de 3 ans, nées et élevées en France. Entrée, 100 fr. Distance, 2 100 mètres; la pouliche arrivée deuxième recevant moitié des entrées. Douze pouliches étaient engagées; sept ont couru et sont arrivées : *Dorade*, à M. de Beauveau, première; *Mariquita*, à M. A. Fould, deuxième; *Souvenir*, à M. de Beauveau, troisième. Les autres non placées.

Ces courses, qui ont été fort belles, étaient honorées de la présence de S. A. R. M. le duc de Nemours.

POMPES A INCENDIE. — La commission nommée par M. le pair de France, préfet de police, à l'effet d'adopter un modèle définitif de pompe à incendie, pour le service de la ville de Paris, vient de terminer ses opérations.

Après avoir pris connaissance des divers modèles de pompes à incendie en usage dans les pays étrangers, et notamment en Angleterre, la commission avait à comparer les pompes que possède déjà la ville, et celles que l'industrie parisienne, dans ses efforts constants pour améliorer, a inventées ou perfectionnées depuis quelques années.

Tous les constructeurs de pompes ont été admis à faire valoir leurs

dre et 11 664 711 à fumer. La quotité de la consommation par individu a été, en prenant pour base le chiffre de la population fixé à 33 973 412 âmes par l'ordonnance royale du 25 octobre 1842, de 198 grammes pour le tabac en poudre, de 313 pour le tabac à fumer, et de 511 grammes pour les deux espèces réunies. Mais il y a une grande différence dans le rapport de la consommation par département.

Le taux le plus élevé, sur les deux espèces, a été dans le Pas-de-Calais, 1 kilog. 605; le Nord, 1 k. 574; la Seine, 1 k. 263; le Haut-Rhin, 1 k. 150; les Bouches-du-Rhône, 1 k. 146.

Le taux le plus bas est, dans l'Aveyron, de 148 grammes; la Lozère, 166; Charente, Haute-Loire et Tarn, 175; Arriège, 180; Gers, 184.

Du 1er juillet 1811 au 31 décembre 1844, la recette totale de la régie a été de 2 473 065 105 fr.; c'est une moyenne annuelle de 73 822 540 fr.; elle a été constamment dépassée depuis 1835. En 1830, les recettes n'étaient que de 67 millions; durant cette même période, les bénéfices réels n'ayant été de 1 626 414 983 fr., c'est par année 48 549 700 fr.; elles se sont élevées à 79 millions 1/2 en 1844. On a porté dans les dépenses une somme de 21 millions de pertes éprouvées par suite de l'invasion, dont 19 millions 1/2 pour tabacs abandonnés ou requis.

AFFRANCHISSEMENT DES TRAVAILLEURS. — Un journal annonce avoir vu fonctionner une machine aussi simple qu'ingénieuse, car il n'entre aucun rouage dans sa composition, et que l'inventeur, M. Talbot-Descourtes, de Caen, nomme *géoceline*. Cette machine sert à faire les déblais dans les terrains glaiseux et mobiles; elle apporterait une grande économie de temps et d'argent, surtout dans le creusement des canaux. Au lieu de prendre la terre en bas pour l'élever ensuite à grand renfort d'engrenages, elle la tranche en dessus et la déverse dans les wagons placés dessous, au moyen d'un instrument ressemblant à une large coquille et fonctionnant à peu près comme une charrue. Cette coquille est soutenue par des arbres en fer qui permettent de l'élever et de la baisser à volonté, et de prendre ainsi plus ou moins de terre. Ces arbres passent eux-mêmes dans un bâtis en bois, figurant une équerre, dont une extrémité glisse horizontalement sur le sol, et l'autre perpendiculairement dans une tranchée préalable où sont les wagons.

La machine est mue par un treuil fixé en terre, mais que l'on change de place selon les besoins.

Voici maintenant le plus grand avantage que peut offrir cette invention dans les terrains dont le fond n'a rien de rocheux. La Géoceline, mue par une petite machine à vapeur, pourrait enlever dix mètres cubes de terre à la minute, et faire dans un jour le travail de 600 hommes, encore faudrait-il supposer que chacun de ces hommes travaillant sans relâche douze heures par jour, déblaierait et chargerait un mètre cube par heure.

CURIEUX ÉPISODE DE LA TRAITE DES NÈGRES. — Le *Nautical-Standard* raconte le fait suivant :

« *L'Alerte*, croiseur anglais, avait capturé devant Kabenda, sur la côte de la Guinée du sud, un négrier que l'on reconnut pour être brésilien, bien qu'il ne portât pas de couleur et qu'il n'eût point de nom. Le lieutenant Wasey fut détaché de *l'Alerte*, et chargé avec un équipage également emprunté au bâtiment capteur, de conduire la prise à Sierra-Léone. Mais les vents contraires ne lui permirent pas d'atteindre cette destination, et il fut, au contraire, poussé vers les côtes de l'Amérique du Sud. Il aborda à l'île de Maranham, et il s'y mit sous la protection du consul britannique.

» Tandis que le lieutenant Wasey était allé rendre visite au président de l'île, quarante à cinquante hommes armés et en uniforme de garde nationale, arrivèrent à bord de la prise et prétendirent qu'ils avaient mission d'emmener l'équipage et les esclaves, et de les conduire en lieu de sûreté pour la nuit, car il leur était impossible de rester sur le navire qui coulait bas, par suite du mauvais état dans lequel l'avait mis la traversée.

» Les marins anglais refusèrent de quitter le bâtiment en l'absence de leur chef; malgré cette protestation, la troupe rendit la liberté au capitaine capturé et à son équipage, et délivra de même les esclaves qui furent emmenés par les soi-disant soldats du gouvernement de Maranham. Le lieutenant Wasey revint bientôt à bord et, en prenant quelques informations, il apprit que ses gens avait eu affaire à une bande de brigands brésiliens déguisés. Il réclama; l'autorité brésilienne eut l'air de vouloir poursuivre les coupables, mais au fond elle n'en fit rien et se rendit ainsi complice de cet enlèvement. Voyant que toutes ses démarches étaient vaines, l'officier anglais se résolut à s'embarquer avec ses gens pour Liverpool, sur un bâtiment de sa nation. »

A LIRE DANS UN MOMENT PERDU. — Voici une statistique qui donne jusqu'à un certain point la mesure du nombre de générations que peut traverser une raisonnable célébrité. Il y a mil huit cent quarante-six ans depuis la naissance de Jésus-Christ, et nous ne sommes séparés de cette époque que par la vie de 37 hommes de 50 ans, ou de 18 centenaires. En appliquant cette nouvelle mesure du temps à la création du monde, il n'y aurait depuis Adam jusqu'à nous, que la vie d'un peu moins de 117 hommes de 50 ans, ou de 58 centenaires, ce qui se rencontre dans chaque siècle. La vie de 4 hommes de 50 ans nous conduit presque à la naissance de Louis XIV; celle de 7 hommes, au baptême de François Ier; celle de 12, à saint Louis; et enfin celle de 20, jusqu'à Charlemagne. Ce résultat, très juste d'ailleurs, semble contraster avec la table de mortalité dont on l'accompagne. En admettant, dit-on, que le globe soit peuplé d'un milliard d'habitants et que la vie moyenne soit de 33 ans, il meurt par jour 86 400 personnes, et annuellement 31 536 000 individus. Le milliard de la population du globe est ainsi absorbé dans le court espace de 33 ans. Or, le chiffre de 31 536 000 individus étant juste celui de 31 536 000 secondes qui composent l'année, il meurt, à quelques légères fractions près, un individu par seconde sur la terre.

CHEMINS ATMOSPHÉRIQUES. — La Compagnie du nouveau chemin de fer atmosphérique de Croydon a publié dans plusieurs journaux anglais une note dans laquelle elle annonce que ses frais de transport et d'entretien de la voie sont beaucoup moins considérables que sur les lignes à locomotives, quoiqu'elle fasse partir constamment de lourds convois. Le nombre des convois va être porté à 40 par jour, c'est-à-dire à 20 de chaque extrémité de la ligne. Le trajet se fait habituellement en 32 ou 35 minutes, et la ligne a une étendue de 16 kilomètres trois quarts, ce qui donne une vitesse d'environ 33 kilomètres à l'heure, avec huit ou neuf voitures. Les convois-estafettes parcourent cette ligne avec une vitesse de 96 kilomètres deux tiers, et la vitesse est quelquefois portée jus-

[illegible] spectacle, offert une fois de plus dans l'histoire des erreurs humaines, de la plus éclatante des vérités la plus injustement méconnue, peut-être est-il possible d'attirer leur attention sur la cause de nos insuccès dans la colonisation de l'Algérie.

Jamais peut-être le problème colonial n'a été plus clairement posé qu'en Afrique. Au moment où la Chambre a commencé ses votes successifs de fonds dits de colonisation, la guerre s'éloignait rapidement des environs d'Alger; la barbarie, refoulée par-delà les crêtes de l'Atlas, cédait la place à la civilisation, qui se présentait avec des moyens de destruction si supérieurs. Il s'agissait donc de tirer parti de ce sol chèrement payé de notre argent et du sang, des sueurs de nos soldats; il s'agissait de le cultiver, de l'arroser, d'y implanter une population agricole et industrielle, laborieuse, et surtout heureuse; il fallait prouver aux Arabes que les vainqueurs, si habiles à détruire, l'étaient plus encore à reconstruire, et leur donner un exemple permanent des séductions de cette civilisation si vantée. Deux moyens se présentaient pour arriver à ce but: concéder des terrains aux colons, les laisser s'établir, cultiver et vivre à leur gré, isolés ou réunis; ou bien les obliger à se grouper pour former des villages, à construire suivant un plan déterminé. Ces deux modes de colonisation ont été concurremment employés, mais nous ne parlerons que du second, où l'intervention de l'administration est directe et prépondérante; le premier est le contraire de toute organisation, nous ne nous en occuperons pas ici.

Qu'est-ce qu'un village? à cette question ceux qui avaient à en faire ont dû se répondre: c'est une agglomération d'habitations plus ou moins régulièrement distribuées, avec une maison commune, une église, un lavoir public, quelquefois une maison d'école, et une route pour entrer et sortir. Par conséquent, ont-ils conclu, si nos maisons sont parfaitement alignées; si l'église est neuve et le clocher pittoresque, la route bien praticable, et la fontaine abondante, nous aurons fait mieux que ce qui existe en France, nous aurons bâti un superbe village! Illusion perfide, que les faits ont dû promptement dissiper. Vos centres de population, ô colonisateurs, ne ressemblent pas plus à nos villages de France qu'un arbre dont les rameaux sont dépouillés par les hivers ne ressemble à celui que le printemps a paré de toute sa verdure, que la mort ne ressemble à la vie. Croyez-vous donc que ce soit la circonscription administrative qui fasse un village? Ne seraient-ce pas plutôt les affections de famille, les souvenirs de l'enfance, les premières amitiés de la jeunesse, les liens mystérieux et sympathiques qui unissent l'habitant de la campagne aux lieux où il est né, aux premiers objets qui ont frappé ses regards, tout ce charme enfin que le poète de l'antiquité a exprimé dans ces vers:

> Nescio quâ natale solum dulcedine cunctos
> Ducit et immemores non sinit esse sui.

C'est ce je ne sais quoi, que tout le monde comprend et éprouve, qui manque à vos créations, et font d'elles un triste spectacle, un douloureux sujet de méditations. Nous voudrions que tout le monde eût assisté comme nous à la fête patronale de Drariah, triste contraste avec les réunions joyeuses de nos paysans, que le souvenir du pays nous rendait plus frappant encore. C'est cependant une bonne idée que ces fêtes qui réunissent les habitants dans une pensée commune, qui leur rappellent les cérémonies religieuses de leurs villages; mais cette idée vous la devez à la religion, et une fois que la messe est dite, que les chants d'église ont cessé, il ne reste à vos pauvres administrés que les plaisirs officiels du mât de cocagne. Un mât de cocagne, bon Dieu! Sous le soleil de l'Afrique, dans ce paysage sans ombre et sans verdure, triste emblème des efforts

(1) Voir nos numéros des 15 et 16 mai.

[illegible] s'élancent encore sur les rives du Missouri, à la recherche de nouvelles contrées; il semble que l'aspect des grands fleuves et des montagnes, l'immensité des savanes, la solitude.... une liberté inconnue aux sociétés toutes faites exerce une sorte d'aspiration entraînante sur ces fortes natures. Mais en Algérie la peine et le danger sont dépourvus de toute poésie; les colons trouvent en arrivant un maire, des gendarmes, un garde champêtre, une milice; puis avec cela un sol desséché, un climat brûlant, toutes les difficultés, toutes les déceptions.

Eh bien! contre tout cela, et en compensation de tous les éléments moraux qui forment la société plus que vos murs, vos fossés, votre organisation municipale, il fallait quelque chose, il fallait un principe vital, une force. Vous ne l'avez pas aperçue; le mot a été prononcé, vous ne l'avez pas compris, vous n'avez pas voulu l'entendre. Il fallait l'association, et il était si facile de l'établir! L'association des bras, des capitaux, de tous les efforts de ces pauvres gens transplantés loin de leur pays, sur la foi des invitations officielles, voilà ce qui pouvait les sauver de la misère et assurer la vie à votre œuvre: vous l'avez manquée! C'est surtout en présence des natures vierges et incultes que l'on sent la faiblesse de l'homme isolé; si la solitude retrempe et excite quelques âmes vigoureuses, elle décourage et épouvante la plupart des autres. Jésus-Christ a dit: « Quand trois personnes seront réunies, le Saint-Esprit sera au milieu d'elles; » l'Esprit saint est aussi l'esprit du travail, il s'allume dans les masses, il agrandit leur courage, mais il abandonne le colon isolé sur les flancs du Sahel.

Nous avouons que la force nous manque pour aller plus loin; le problème de l'organisation d'une commune a été tant de fois posé et résolu dans les publications de l'École sociétaire, que nous n'avons pas le courage d'en redire la solution pour la centième fois à ceux qui ont le parti pris d'avance de ne pas l'écouter. Ce serait peut-être leur demander trop à la fois que l'établissement de l'association domestique et agricole, telle qu'elle résulte des conclusions de la science sociale. Contentons-nous, en terminant, de dire un mot de l'accueil fait sur la terre d'Afrique à la population émigrante et de signaler à cet égard quelque perfectionnement moins hardi à tenter que l'organisation d'une commune.

On comprendra facilement qu'il ne peut exister de longtemps encore d'équilibre permanent entre le nombre des ouvriers et la quantité de travaux à exécuter en chaque lieu et dans chaque saison de l'année. Admettons que l'accroissement de la population fasse des progrès avec le développement des travaux, et que le gouvernement presse ou modère l'émigration suivant les besoins probables de l'industrie privée et des services publics, cela n'empêcherait pas que tantôt la main-d'œuvre ne s'élève à des prix exagérés, et tantôt qu'il y ait chômage forcé, faute d'un assez grand nombre d'ouvriers de toute sorte.

C'est ce que nous avons vu chaque année: dans le premier cas les travaux de l'État ne sont pas suspendus, mais payés plus cher, et ceux des particuliers sont entravés ou au moins ralentis; dans le second, la ville d'Alger (et ceci doit s'appliquer évidemment aux autres centres de colonisation du pays) présente l'affligeant spectacle de bandes d'ouvriers sans asile, sans pain, sans travail, allant des bureaux d'une administration à l'autre, demander de l'ouvrage comme on sollicite une aumône, repoussés partout, réduits à coucher à l'abri des meules de foin, des haies de cactus et d'aloès, et à vivre des restes que l'humanité des soldats leur abandonne.

L'administration a fait quelque chose pour les colons débarqués à Alger, qui souvent calculant mal les dépenses du voyage, ou par tout autre motif, y arrivent sans aucune ressource. Elle les abrite et les nourrit cinq jours dans un dépôt spécial; quelquefois elle

[illegible] rien d'argent pour occuper les ouvriers [illegible] facile de faire sortir de cette idée un commencement d'organisation fécond en heureux résultats, et qui mettrait peut-être sur la voie de la solution d'un immense problème qui se trouve partout à l'ordre du jour. Nous allons l'essayer en quelques mots.

Tous les colons débarqués seraient admis, lorsqu'ils se présenteraient, dans un établissement dirigé par l'État, où ils trouveraient, pendant toute la durée de leur séjour, la nourriture et le logement, pour eux et leur famille, à la condition de faire à l'établissement l'abandon du produit de leur travail. Le dépôt de ces ouvriers servirait de régulateur aux fluctuations de la population; lorsqu'il serait complet, il ne devrait être délivré de passage gratuit qu'aux colons justifiant de leurs moyens d'existence pendant un temps déterminé. Il conviendrait d'établir à Toulon un dépôt correspondant, régi par la même organisation.

Tous les ouvriers reçus au dépôt seraient divisés en brigades de travailleurs de divers métiers. Chaque brigade se choisirait un chef. Il y aurait en outre un ou plusieurs comptables et pourvoyeurs attachés à l'établissement, et choisis parmi les colons. Les femmes, les enfants seraient réunis de la même façon en brigades organisées pour le travail, la cuisine, la lingerie, les soins de propreté intérieurs.

Plusieurs grands travaux d'intérêt public seraient commencés aux environs d'Alger avec les ouvriers du dépôt. En outre, toutes les administrations pourraient s'adresser au bureau du dépôt pour demander des brigades ou parties de brigades de travailleurs; et par une clause de leurs marchés, les entrepreneurs des travaux publics pourraient être astreints à les employer.

Un tarif serait établi pour toutes les natures de travaux, et les ouvrages exécutés par le dépôt seraient tous payés à la tâche. Ce tarif, ainsi que le prix de la journée, seraient maintenus un peu plus bas que les prix courants de la place, afin de ne pas nuire à l'industrie privée et engager les ouvriers à ne pas rester indéfiniment dans l'établissement.

Autant que possible, la nourriture serait préparée au dépôt et envoyée sur les lieux de travail, afin d'occuper les femmes et les enfants.

Si les recettes de l'association excédaient ses dépenses, une partie pourrait être retenue par l'État pour le couvrir de ses frais d'installation, l'autre remise aux ouvriers, ou capitalisée.

Les ouvriers sans ouvrage, par suite de chômage, seraient reçus au dépôt concurremment avec les ouvriers débarqués. Si leur nombre dépassait les limites de capacité de l'établissement, on congédierait de préférence ceux qui auraient quelques économies faites. On conçoit, du reste, qu'en faisant camper les ouvriers sur les travaux, comme il leur arrive souvent actuellement, on pourrait beaucoup reculer ces limites; et si des établissements semblables existaient ailleurs, on pourrait expédier des ouvriers de l'un à l'autre suivant les besoins.

Un directeur, payé par l'État, serait attaché au dépôt et un conseil d'administration composé d'un officier du génie, d'un ingénieur des ponts-et-chaussées, d'un architecte, d'un administrateur, etc., serait institué pour régler les tarifs et proposer toutes les mesures d'ordre et de perfectionnement.

Nous n'avons pas la prétention d'arrêter ici complètement, et dans tous ses détails, une pareille organisation. Cette indication suffira pour faire comprendre quels avantages on en retirerait. Nous ne voyons pas d'ailleurs quelles objections sérieuses on pourrait y faire. Serait-ce la dépense? Mais on nourrit actuellement pendant cinq jours une assez grande quantité d'ouvriers, sans tirer aucun bénéfice de leur travail; d'ailleurs l'État pourrait rentrer dans une partie de ses frais; et enfin si un établissement de

---

REVUE DRAMATIQUE.

PALAIS-ROYAL. La *Femme électrique*, en 1 acte, par MM. Cordier et Clairville. — GAIETÉ. *Philippe II*, drame en 5 actes, imité de Schiller, par M. Cormon. — AMBIGU-COMIQUE. *L'Étoile du Berger*, féerie en 15 tableaux, par MM. Anicet-Bourgeois et Dennery.

Avant de voir la pièce de MM. Cordier et Clairville, nous avions le projet de composer un vaudeville qui aurait eu pour sujet: *la Femme électrique*. Voici comment nous avions disposé les scènes:

ACTE I. — Scène I. Nous sommes dans le département de l'Orne. Angélique Cottin, jeune fille de 14 ans, tisse des gants de filet de soie avec trois compagnes. Il est huit heures du soir, on raconte des histoires de revenants; la foudre gronde. Tout à coup le guéridon en chêne brut, servant à fixer l'extrémité de la trame, remue et se déplace; cris des jeunes filles; elles se sauvent remplies d'effroi et pensent que le diable est à leurs trousses.

Scène II. Arrivée des voisins armés de chandelles; ils se moquent des jeunes ouvrières et les engagent à reprendre leur travail; trois d'entre elles s'y décident sans qu'il se produise aucun phénomène; mais à peine Angélique a-t-elle repris sa trame, que le guéridon s'agite; il entre en danse, tombe et roule dans la chambre. Angélique, entraînée irrésistiblement à sa suite, fait de vains efforts pour le relever, le retenir; dès qu'elle le touche, il recule et fuit encore.

Étonnement, stupeur, effroi des assistants. Il n'y a plus de doute, Angélique est ensorcelée. On croit deviner quelle est la personne qui lui a jeté le sort; les voisins, d'accord avec les parents d'Angélique, décident que le curé sera prié d'exorciser cette jeune fille.

Scène III. Nous sommes au presbytère; le curé, homme éclairé, refuse d'exorciser Angélique; il doute sagement des faits qu'on lui raconte et en demande la répétition; le guéridon maintenu par deux personnes, est repoussé, tandis que la chaise sur laquelle est placée la jeune fille, fuit dans une direction opposée; Angélique veut faire du feu, les chenets, pelles, pincettes, sont renversés dans l'âtre, et les tisons s'éparpillent; des brosses, des livres, d'autres petits objets, mis en contact avec les vêtements d'Angélique, sont lancés à de grandes distances.

LE CURÉ. Ce que je vois est tout-à-fait extraordinaire, mais rien ne prouve que cette jeune fille soit possédée du démon: elle est peut-être en proie à quelque maladie rare, inconnue ou, ce qui me paraît plus probable, soumise à des influences électriques; c'est aux savants qu'il faut la conduire.

Scène IV. Angélique est livrée aux importunités d'une foule de savants du département de l'Orne. On l'examine en tous sens, on lui fait répéter vingt fois sans désemparer les expériences les plus fatigantes, malgré la douleur qu'elle dit éprouver à la nuque et au bras gauche.

De nouveaux phénomènes se produisent; l'approche de la main d'Angélique fait osciller une aiguille aimantée. Tant que les expériences réussissent, les *savants* lèvent les épaules et disent que ces faits n'ont absolument rien de concluant, mais lorsque la jeune fille est épuisée par la répétition des épreuves et que les phénomènes cessent de se manifester, les *savants* se frottent les mains et sortent joyeux en déclarant que la prétendue électricité d'Angélique n'était qu'illusion et supercherie.

ACTE II. — Scène Ire. Angélique est à Paris. Quelques médecins intelligents de Mortagne, déplorant l'aveuglement de leurs confrères, ont déterminé Angélique à faire ce voyage; on lui certifie que les académiciens de la capitale sont dégagés de la routine provinciale, sans préjugés, libéraux, progressifs, et qu'ils seront heureux d'étendre le champ scientifique en observant avec attention des phénomènes aussi nouveaux qu'incontestables. Conduite à Paris par son père et sa mère, Angélique fait la connaissance du docteur Tanchou, qui constate les propriétés électriques de cette jeune fille et s'empresse d'en rendre compte à l'Académie.

Scène II. Des commissaires désignés par l'Institut examinent Angélique, sont témoins de tous les phénomènes annoncés, et ne peuvent se soustraire à l'obligation de les constater par écrit.

Scène III. L'Académie et le public ayant beaucoup ri du rapport des commissaires, ils se laissent influencer, craignent de compromettre leur crédit, manquent de courage scientifique et observent Angélique avec défiance. On fatigue cette jeune fille encore plus qu'à Mortagne; l'intensité des phénomènes diminue; un commissaire a l'ingénieuse idée de faire écorcher une grenouille et de l'appliquer sur le bras ou d'Angélique; l'enfant jette un cri d'horreur et s'évanouit. A partir de ce moment les phénomènes électriques sont à peine sensibles.

Scène IV. Les commissaires n'ayant plus d'autre but que de faire manquer définitivement les expériences, afin de faire un rapport contre Angélique et de se laver du ridicule d'avoir patroné cette jeune fille, ils arrivent promptement à ce résultat et déclarent solennellement que « les » communications transmises à l'Académie au sujet de Mlle Angélique » Cottin doivent être considérées comme non avenues. »

Que manque-t-il à ce vaudeville pour être complet? Quelques chansonnettes, et pour dénouement le mariage d'Angélique avec un amoureux quelconque.

Si l'on mettait la femme électrique sur la scène, ce devait être pour bafouer, pour attacher au pilori du ridicule, non cette pauvre enfant, mais l'Institut qui a horreur des faits nouveaux et qui pèche contre les premières lois de l'impartialité quand il s'agit de les observer et de les recueillir, l'Institut qui est hostile au romantisme dans ses sections artistiques et littéraires, hostile au socialisme dans sa section morale, hostile à la phrénologie, au magnétisme animal, à l'homéopathie dans sa section scientifique, c'est-à-dire hostile au progrès sous quelque forme qu'il se présente. Les ignorants, les paysans, les ouvriers ne savent pas expliquer les phénomènes extraordinaires, mais ils croient du moins à la réalité de ce qu'ils ont vu; les savants n'expliquent pas davantage les faits non prévus par leurs petits systèmes, non compris dans leurs petites classifications; mais au lieu d'avouer les lacunes de leurs théories, ce qu'ils ne sauraient expliquer, ils le nient, leur orgueil blessé s'efforce d'étouffer les faits, et dans ce monde civilisé, construit au rebours des intentions providentielles, les plus dangereux ennemis de la science, ce sont les savants.

Heureusement, les phénomènes produits chez Angélique Cottin, constatés par une enquête du docteur Tanchou, appartiennent maintenant à l'histoire de la science.

Le vaudeville de la *Femme électrique*, au Palais-Royal, est une bouffonnerie où Grassot joue le principal rôle et qui fait rire depuis le commencement jusqu'à la fin; mais les auteurs n'y prennent parti ni pour ni contre l'Académie. Ils auraient pu, sans être moins divertissants, rendre leur pièce plus utile.

L'histoire de don Carlos, fils du roi d'Espagne Philippe II, est assurément fort dramatique. Ce jeune prince devint involontairement le rival de son père en amour. Après la bataille de Saint-Quentin, afin de cimenter la paix conclue entre l'Espagne et la France, Philippe II avait demandé pour son fils, pour l'héritier présomptif de sa couronne, la main d'E-

à plus forte raison, d'hommes libres et associés volontairement pour le travail?

En résumé, nous croyons que le service des travaux publics, en Algérie, a besoin d'une organisation sur des bases plus harmoniques, qu'il est nécessaire de créer une direction générale des travaux civils, ayant à sa tête un homme éclairé, spécial, et faisant partie du conseil d'administration; et un conseil supérieur mixte, pouvant connaître de tous les projets civils et militaires, dans leurs parties techniques.

Nous croyons que les villages construits par la direction de l'intérieur sont d'une conception peu heureuse, et que le véritable mode de colonisation se trouve dans l'association domestique et agricole des colons. Tous les établissements qui, sans résoudre intégralement le problème d'association, tendraient à s'en rapprocher, tels que l'exploitation en commun de quelque branche d'industrie, de quelque culture... devraient être acceptés comme un progrès et un bienfait véritables.

Enfin, nous signalons, au milieu du désordre, un premier pas à faire vers d'heureuses réformes : l'organisation d'un dépôt d'ouvriers dont l'idée se lie étroitement au développement régulier des travaux publics. Nous insistons spécialement sur cette partie de nos observations, parce que nous pensons que la création d'un pareil établissement répond à un besoin compris par tout le monde, et ne dépasse pas la hardiesse de conception des hommes placés par l'Etat à la tête de la colonisation de nos possessions d'Afrique.

Un Ingénieur.

Chambre des Députés. — Le Budget.

A la chambre des députés, la séance d'aujourd'hui a été consacrée à la discussion du budget. Un débutant, M. Choque a lu, trop bas pour être entendu des tribunes, un long discours accueilli du côté de l'opposition par un murmure approbateur. M. Cordier a lu également quelque chose, mais plus bas encore et du ton d'un avocat qui dépêche ses conclusions ayant de commencer sa plaidoierie; la plaidoirie n'est pas venue, non plus que le murmure approbateur; cependant la chambre s'abstenant de toute interruption et gardant une attitude convenable, l'orateur lui fait grâce d'une douzaine de feuillets pour récompenser cette bonne conduite. L'assemblée est généralement reconnaissante de cette amniatie.

M. Ferdinand de Lasteyrie est le premier orateur qui ait su se faire entendre; il a donné des éloges au discours de M. Choque, travail fort consciencieux, à ce qu'il paraît, et a critiqué spirituellement les intrigues et la corruption tant de fois reprochées au parti conservateur. Comme le centre interrompait pour faire des récriminations, — « Je sais, a dit l'orateur, qu'il y a des abus partout, mais je crois qu'en cette circonstance encore *nous avez la majorité*. » Voilà de l'esprit assurément, mais voici qui vaut mieux encore : « Je ne connais pas, s'est écrié M. de Lasteyrie, d'intérêt qui puisse » primer les intérêts agricoles et industriels; je crois aux bonnes » intentions du ministre du commerce, mais je regrette qu'il n'ait » jamais présenté ni appuyé aucun projet favorable aux classes » ouvrières. »

Il est impossible d'exprimer de meilleurs sentiments. Mais pourquoi M. de Lasteyrie s'est-il cru obligé de faire une réserve contre *certaines gens* qui prétendent organiser le travail et *embrigader* les travailleurs. C'est parler comme les profonds économistes de l'Académie des sciences morales, et nous répondrons avec Molière à M. de Lasteyrie :

> Ces certaines gens-là peuvent à les connaître
> Valoir certains savants que nous voyons paraître.

Quelle manie avez-vous donc, MM. les académiciens et députés, interpellations avec une présence d'esprit qui lui donne des droits au grade de lieutenant de M. Guizot. Les fonctions de ce grade sont remplies habituellement par M. Duchâtel, mais non pas, tant s'en faut, à la satisfaction générale.

La Chambre des pairs a rejeté aujourd'hui, à la majorité de 62 voix contre 57, le projet de loi présenté par le gouvernement pour l'amélioration du régime des eaux minérales. Il n'y a de ce rejet qu'une seule explication : la crainte d'attenter aux droits de la propriété. Cette crainte s'est manifestée à plusieurs reprises dans les discours des orateurs, et dans plusieurs amendements : elle a triomphé enfin des bonnes intentions du pouvoir, mal appuyées il est vrai par la médiocrité politique et oratoire du ministre de l'agriculture et du commerce. La Chambre des pairs s'acquiert par ce vote des titres nouveaux à l'impopularité. Malheur à elle si elle ne comprend pas qu'à méconnaître ainsi les droits sacrés de la santé publique et de la propriété collective de l'Etat, on compromet la propriété individuelle par les haines qu'on lui attire! De telles insultes au sens moral du pays compromettent plus la propriété que toutes les attaques du communisme.

Avertissement aux colons.

LA REPRÉSENTATION DIRECTE.

Il vient d'être prononcé à la tribune de la Chambre des députés un mot sur lequel les colons devront méditer. M. l'amiral de Mackau, ministre de la marine, dans un débat sur les affaires coloniales, a dit en parlant de M. Jollivet : « Au mandat de député, l'honorable préopinant en joint, DIT-ON, un autre... »

Voilà un *dit-on* qui en dit plus qu'il n'est gros. Ce mot a été retranché au *Moniteur*, mais beaucoup l'ont recueilli à la Chambre. Ainsi M. le ministre de la marine et des colonies affecte d'ignorer dans le plus remuant des délégués sa qualité de représentant des colonies.

De deux choses l'une : ou bien ce mot est une injure pour les colons français, ou bien il leur est un avertissement. L'honorable amiral est trop fin et de trop bonne compagnie pour injurier gratuitement la population de nos petits empires maritimes; il est donc probable que le ministre a simplement voulu bien renseigner les planteurs sur l'état des relations actuelles de leurs délégués avec les pouvoirs publics de la métropole.

A bon entendeur, salut. Les colons comprendront que leurs représentants sont ici comme des étrangers pour tout le monde. Ils comprendront que leur cause ne saurait être efficacement défendue par des hommes à ce point dédaignés par l'administration de la marine, que le ministre peut, en plein parlement, impunément et sans protestation, avoir l'air d'ignorer leur mission. Ils remarqueront que la Chambre s'est associée, par des murmures d'approbation, à la parole plus qu'inconvenante du ministre, et que M. le délégué de la Martinique, député de Rennes, n'a pas songé à défendre et son droit et le droit de ses mandataires, et leur dignité blessée dans sa personne.

Que les créoles pardonnent à M. l'amiral baron de Mackau son dédaigneux *dit-on* en faveur de l'intention. M. le ministre n'a rien fait en ceci que leur donner publiquement un avertissement salutaire, c'est entendu; il leur reste à bien pénétrer le sens de la leçon.

M. le ministre a-t-il voulu dire aux colons : « Ceux-là ne sont pas accueillis avec respect au milieu de nous qui ne se soumettent pas, humbles et dociles, aux plans de notre sagesse et de notre bon plaisir. Nommez donc pour vous représenter des hommes bien sages et maniables, toujours prêts à s'incliner devant les décisions

Mais que les colons ne comptent pas sur les demi-mesures pour éviter le retour de ces désagréments et pour garantir le succès de leur cause. On dit ici d'eux trop souvent qu'ils ont, en France, non des représentants, mais des avocats. D'ailleurs, quel que fût le caractère élevé de leurs délégués (et il y en a de très honorables dans le conseil actuel), ils resteraient toujours impuissants. Leur mandat est insuffisant, leur position est fausse.

Pour vous garantir contre les abus de paroles de MM. les ministres et de MM. les députés, pour que vous ne soyez plus exposés à être condamnés sans être entendus, créoles, il n'est qu'un seul moyen. Demandez la représentation directe; ayez, vous aussi, vos représentants aériens. Que vos députés aient à la fois des tendances très libérales, afin de vous mériter les sympathies de la nation française, et l'esprit organisateur, afin de paralyser les vues subversives des émancipateurs bruts; qu'ils aient la dignité personnelle et la fermeté de caractère, afin de vous assurer les respects du pays auxquels vous avez droit. La Chambre élective compte plus de cinq députés en moyenne par département; par la richesse, par l'intelligence, par l'importance politique, vos îles égalent nos provinces métropolitaines : vous devez donc avoir vingt députés à la Chambre. Au milieu du conflit des ambitions, du scepticisme universel, de la décomposition des partis, ces vingt voix seront un appoint avec lequel tous nos grands meneurs du parlement auront à compter, et si vous représentez à la fois des principes de vraie liberté et d'organisation féconde, votre petite phalange créole apparaîtra bientôt forte et honorée au sein de la représentation nationale. Voyez donc ce que vous préférez : la déconsidération croissante et l'impuissance avec la délégation, et avec une délégation organe de doctrines rétrogrades, ou bien la force et le respect avec la représentation directe, avec des députés, philanthropes eux-mêmes, mais mieux inspirés et plus intelligents que ceux qui vous ont tant de fois méconnus et opprimés. Pour sauver vos colonies menacées, créoles, il faut que vous parliez face à face aux chefs de l'Etat, que vous deveniez partie du Souverain, et il faut que, combattant enfin vos persécuteurs sur leur propre terrain, vous vous montriez plus libéraux que les libéraux eux-mêmes.

Puisse le *dit-on* de M. l'amiral ministre être senti aux colonies, et puisse notre appel être entendu!

Nous apprenons que M. le ministre de la guerre vient de donner l'ordre d'établir dans chaque régiment, pour l'instruction des soldats, un cours de musique vocale, d'après la méthode Wilhem.

Avant l'exécution de cette mesure, nous devons avertir M. le ministre, il en est temps encore, qu'il existe une nouvelle méthode à la fois très rapide et très attrayante. Nous avons eu plusieurs fois occasion d'en parler à nos lecteurs dans le feuilleton de musique et dans des articles spéciaux. C'est la méthode de Galin, complétée par MM. Pâris et Chevé, qui l'appliquent journellement dans des cours *publics* avec un merveilleux succès. A l'aide de cette méthode, les professeurs arrivent à ce résultat : dans un temps relativement très-court, 9 personnes sur 10, prises au hasard, peuvent, sans nuire à leurs autres occupations, apprendre à lire et écrire la musique comme leur langue, et, de plus, à connaître exactement la syntaxe et la prosodie musicales. M. Chevé propose de faire au grand jour, à ses frais, un essai comparatif de sa méthode et de toutes les autres sur tel nombre d'hommes qu'on voudra lui confier, de prouver par le succès que la lecture et l'écriture musicales deviendront, quand on le voudra, vraiment populaires en France. Tous ses adversaires refusent le défi et cherchent à l'étouffer par le silence le plus injuste et les insinuations les plus malveillantes.

En vain M. Chevé a-t-il proposé l'essai comparatif à M. le préfet de la Seine et au comité d'instruction primaire, au ministre de l'intérieur, à la section des beaux-arts et au conservatoire de musi-

---

Isabeth de France, fille de Henri II; au moment où le mariage allait être célébré, le roi d'Espagne se ravise : il demande la jeune princesse pour lui-même. Philippe II, jaloux de son fils qui n'avait pas cessé d'aimer la nouvelle reine d'Espagne, était encore excité contre don Carlos par les chefs de l'inquisition qui présentaient le jeune prince comme un hérétique. Il est vrai que l'infant d'Espagne avait souvent manifesté son horreur pour les auto-da-fé qui se multipliaient à Madrid. On devait penser qu'une fois sur le trône il abolirait l'inquisition. L'inquisition, malgré ses droits et sa naissance, lui déclara la guerre et le vainquit. Jeté en prison par l'ordre de son père, don Carlos y périt d'une mort mystérieuse. Il n'avait que 23 ans.

Cette sombre histoire est devenue pour Schiller le sujet d'un drame saisissant, et ce drame, librement traduit par M. Cormon, conserve encore de grandes beautés, bien qu'il n'ait pas été transvasé sans quelque déchet, de l'allemand dans la langue de la Gaieté. M. Delaistre a été parfait dans le rôle de Philippe II, surnommé par ses contemporains le *Démon du Midi*. On a justement applaudi Mme Abit dans le rôle d'Elisabeth, et Mlle Sarah Félix a montré dans plusieurs scènes un élan que nous ne lui connaissions pas. Cependant l'intérêt faiblit à la fin de l'ouvrage, et nous conseillons vivement à l'auteur une mesure énergique : supprimez le dernier acte, c'est-à-dire l'agonie de don Carlos. En comptant votre prologue comme partie intégrante de la pièce, vous conserverez cette mesure de cinq actes qui est nécessaire, à ce qu'on assure, pour émouvoir le public, pour lui inspirer *la terreur et la pitié*. Les paroles que le grand-inquisiteur prononce à la fin du dernier acte, en étendant vers l'infant son gant rouge, forment un dénouement assez complet; chacun sentira que, livré à l'inquisition, don Carlos va périr.

L'Etoile du Berger est un puissant effort qui sera couronné d'un succès complet, si l'administration de l'Ambigu entre aussi dans la voie des coupures. Rivaliser de luxe et de machines avec la *Biche au bois* de la Porte Saint-Martin, telle a été l'intention de l'Ambigu-Comique; il a prodigué les costumes, les décorations, les répétitions, les frais et les peines de toute espèce, et il est certain que la charmante décoration du lac où nagent des cygnes mécaniques reflétés par l'onde, que les éblouissantes richesses du palais d'Abderrhaman commandent les applaudissements; mais l'action traîne, les entr'actes se prolongent indéfiniment et la durée totale de la représentation atteste chez les auteurs un grand mépris de la *papillonne*, amour du changement, de la variété dans les plaisirs. Je me suis échappé de l'*Etoile du Berger* à minuit; il me restait trois tableaux à voir. On assure que le dernier, qui représente l'apothéose de Stella, est d'une splendeur incomparable.

Il est à regretter que l'Ambigu ait fait de l'*Etoile du Berger* un véritable opéra, qu'il y ait donné la plus grande extension à la musique vocale sans avoir de chanteurs sur lesquels on pût compter. Mme Armand, chargée du principal rôle, celui de Stella, est fort gracieuse assurément, mais elle a peu de voix, et le peu qu'elle en possède n'est pas juste. *L'Etoile du Berger*, ballade qu'elle chante au début de la pièce, a soulevé bien des murmures, car plusieurs intonations étaient au moins risquées, et pour comble de fatalité, la nourrice de Stella lui a dit après la dernière roulade : *Ne chante plus cette ballade, ma fille, elle te porterait malheur*. Ce funeste augure a été accueilli dans la salle par de grands éclats de rire.

Les petites danseuses qui figurent dans plusieurs tableaux de l'*Etoile du Berger*, ajoutent beaucoup à l'agrément de la représentation, mais nous prions l'Ambigu de ne plus affubler ces jolies petites filles de griffes, de moustaches et de queues touffues, et de ne pas les faire monter sur les gouttières. Ce ne sont pas des chats, mais des rats. La manière dont le *Royaume des Chats* a été reçu à la représentation, prouve suffisamment que ce tableau tout entier doit être compris dans les coupures.

Si l'Ambigu veut recueillir le succès dont il a jeté les semences, qu'il resserre sa féerie en quinze tableaux dans de moindres proportions, et qu'il n'oublie pas que pour chanter il faut de la voix. Quant aux entr'actes, si l'on ne peut en diminuer la longueur, que n'encourage-t-on le public à se donner, pendant ces intervalles, des passes-temps à lui-même? A la première représentation de l'*Etoile du Berger*, des ouvriers, placés à l'amphithéâtre, ont exécuté un chœur, en parties, à la satisfaction générale. Si l'on assurait à de pareils chanteurs quelques places gratuites, les représentations seraient plus attrayantes et les masses seraient stimulées par un nouveau mobile à l'étude de la musique vocale, auxiliaire plus important qu'on ne pense de tous les progrès sociaux.

Victor Hennequin.

REVUE MUSICALE.

Opéra-Comique. *Le Trompette de M. le Prince*, par MM. Mélesville et F. Bazin. — Retraite de Mme Boulanger. — Opéra. MM. Bellini et Anconi, Mlle Moisson.

M. F. Bazin peut s'estimer heureux entre les lauréats. Six années ne se sont point encore écoulées depuis qu'il gagnait sa couronne à l'Institut, et *déjà* les portes du théâtre se sont ouvertes pour lui. De plus, il a eu le bonheur de débuter avec une petite pièce de M. Mélesville, qui, si elle ne présente pas un bien grand mérite de nouveauté, offre du moins un scénario coulant, semé de situations amusantes, et un dialogue souvent spirituel. Exposons brièvement l'historiette qui sert de base à l'action.

Nous sommes au temps de la Fronde et dans la ville d'Etampes, qui tient pour M. le prince, et dont les murs sont investis par l'armée royale que commande M. de Turenne. Parmi les brillants officiers de l'armée assiégeante se trouve M. de Brassac dont la fiancée, une jeune présidente, veuve, habite Etampes. Pour voir celle qu'il aime, le marquis pénètre déguisé dans la ville, et à cela il joue gros jeu, car les habitants, réduits à la famine, sont exaspérés et lui feront un mauvais parti s'il est reconnu. Poursuivi dans une de ces hasardeuses visites, il est contraint de fuir par les toits, et il se réfugie, à tous risques, dans une mansarde dont il brise la fenêtre. On comprend que, dans un opéra-comique, la chambre où il pénètre ainsi ne peut pas être celle de la première venue; aussi le *hasard* a-t-il conduit notre héros juste dans la chambrette d'une jeune fille dont il est le parrain et qui, pleine d'affection pour lui, ne reculera devant rien pour le sauver. Fanchette, cette jeune fille, a pour oncle un échevin de la ville, enragé frondeur, qui déteste Mazarin, parce que... il l'exècre, et qui voudrait le voir pendu lui et tous ceux du parti royal, parce que... il ne peut pas les souffrir. Fanchette et son oncle attendent ce jour même un jeune trompette de l'armée de M. le prince à qui la jeune fille est promise. L'idée vient naturellement à Fanchette, pour gagner du temps, de faire passer le marquis qui porte le costume d'un simple lansquenet, pour le trompette attendu. Mais les complications ne se font pas attendre; l'oncle a tout préparé pour que le mariage se fit aussitôt l'arrivée du futur. Il brusque les choses; pour ne point se trahir, le marquis est obligé de faire une croix au bas du contrat préparé pour Fabien et Fanchette, et d'accompagner celle-ci à l'église. A peine sont-ils sortis, que le vrai Fabien arrive.

La fiancée du marquis, appelée par une lettre que Fanchette est allée lui porter, survient à son tour, au moment où les soupçons de Goulart, revenant de l'église, sont éveillés par les prétentions du nouveau venu à être le véritable Fabien que l'on attendait. Dès lors le quiproquo se complète, et du mode simple s'élève au mode composé. Le marquis a pris la place de Fabien, mais pour lui conserver l'incognito qui fait sa sûreté,

d'écrire plus facilement toute espèce de musique, et même à juger et composer sans le secours d'aucun instrument, des morceaux d'harmonie, mieux que beaucoup de jeunes gens pleins de dispositions, qui avaient eu le courage de lutter pendant des années contre les rebutantes difficultés des autres méthodes.

Congrès central d'agriculture.

Aujourd'hui, à 11 heures du matin, a eu lieu, dans la salle du grand amphithéâtre de la Sorbonne, la première séance du congrès des délégués de toutes les sociétés et de tous les comices agricoles du royaume : trois cents membres environ étaient présents.

Le congrès était présidé par M. le duc Decazes, ayant à ses côtés MM. de Gasparin, Dupin aîné, de Tracy, d'Esterno et de Torcy.

La séance s'est ouverte par la discussion de deux rapports de M. Moll et de M. Payen sur la question des engrais ; après une discussion générale et fort confuse, à laquelle ont pris part les auteurs de ces deux rapports, MM. Gasparin, Lainé, de Caumont, etc., le congrès a nommé la commission à laquelle il a renvoyé l'examen des vœux à formuler sur cette question.

Le congrès s'est occupé ensuite des questions des bois, et a nommé dix commissions chargées chacune de l'examen spécial d'une des questions du programme.

M. le président a annoncé que M. le ministre du commerce et de l'agriculture, ainsi que M. le ministre de l'instruction publique, se rendraient, à une prochaine séance, dans le sein du congrès.

Nous recevons ce soir plusieurs pétitions de négociants et armateurs français, qui font le commerce dans la Plata. Ces pétitions, adressées à la chambre des députés, demandent une intervention énergique de la part du gouvernement. Le manque d'espace nous empêche de nous étendre aujourd'hui sur cette question.

Nouvelles de Bourbon.

Nous recevons les journaux de Bourbon jusqu'au 14 février. La nouvelle législature annonçait des dispositions modérées, et, malgré l'effort de quelques esprits rétrogrades, elle adoptait une politique de conciliation. Dans son adresse au gouverneur, le conseil disait :

La loi du 18 juillet 1845 vous paraît être, Monsieur le gouverneur, un état régulier et certain succédant aux inquiétudes que faisait naître depuis douze ans chaque proposition nouvelle relative à l'esclavage, et vous nous la représentez comme étant entièrement basée sur le principe du travail. Fasse le ciel que les espérances qui se trouvent au fond de vos paroles et que nous voudrions pouvoir partager se réalisent, et dans les voies nouvelles où vous nous invitez à entrer avec vous notre assistance vous est assurée.

Des innovations aussi profondes se produiront-elles dans la législation coloniale sans entraîner à leur suite les plus fâcheuses perturbations ?

C'est là, Monsieur le gouverneur, ce que l'avenir seul nous dira. Déjà l'autorité morale du maître s'affaiblit, le crédit public s'ébranle, et les transactions se ralentissent. Nous ne serions même pas sans quelques appréhensions d'une nature plus grave encore, si nous ne devions compter sur votre vigilance et votre énergie à maintenir la tranquillité intérieure partout où elle serait sérieusement menacée.

Toutefois, Monsieur le gouverneur, quelle que soit la force des sentiments qui nous pressent, nous saurons les contenir. La volonté nationale s'est manifestée, nous nous inclinons devant elle. La loi trouvera obéissance et sera franchement exécutée. Le Conseil colonial, convaincu comme vous

saisi d'une proposition relative à la représentation directe. « Nous ne croirons les colonies en sûreté, dit ce journal, que lorsqu'elles auront des défenseurs créoles à la tribune nationale. »

Chambre des Pairs.

Séance du 18 mai.

PRÉSIDENCE DE M. PORTALIS, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle la suite de la délibération sur les articles du projet de loi relatif aux sources d'eaux minérales.

M. BOULLET développe un amendement ainsi conçu :

Art. 2. « Lorsqu'une source d'eau minérale aura été déclarée d'utilité publique, le préfet du département pourra, dans les limites d'un périmètre déterminé par l'ordonnance déclarative de l'utilité publique, interdire les travaux de nature à supprimer, détourner ou altérer la source, et autoriser, etc. »

M. MESNARD, rapporteur, repousse cet amendement au nom de la commission.

M. LAPLAGNE-BARRIS propose la rédaction suivante :

« Toutefois, si les travaux en dehors du périmètre avaient altéré ou détourné la source, la destruction de ces travaux pourra être ordonnée par le préfet. »

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre de l'agriculture. La fixation d'un périmètre dans la loi serait désirable, mais là n'est pas la question : il s'agit de savoir s'il est possible de la déterminer. Nous répondons, non. Et ce n'est pas nous seulement qui disons cela, c'est la science, c'est M. Gay-Lussac, c'est M. Arago ; ce sont tous les hommes compétents du conseil des mines.

L'amendement est rejeté. L'article est adopté. Les autres articles sont votés sans discussion importante et l'ensemble du projet est rejeté par 62 voix contre 57.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif à l'emprunt grec.

M. FABVIER passe en revue les événements auxquels il a pris part ; l'état de tranquillité, mais de sourde fermentation dans lequel vivait le peuple grec, avant sa régénération ; il signale les humiliations et l'esclavage sans cesse plus pesant que lui imposaient ses oppresseurs ; enfin, sa glorieuse insurrection au nom du Christ et de la nationalité. Il décrit les diverses phases, les sanglantes péripéties de cette guerre, où de simples bergers, des montagnards du Péloponnèse se sont montrés des héros et ont vaincu ou sont morts en triomphant ; il raconte enfin son séjour en Grèce après l'affranchissement de ce royaume, et repousse les accusations calomnieuses qu'on a lancées contre ce peuple. L'emprunt demandé est un bienfait pour lui, mais ce n'est qu'une simple avance qu'il s'empressera de rembourser.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

Séance du 18 mai 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. LE PRÉSIDENT annonce que les pièces sur les affaires de Syrie, dont M. le ministre des affaires étrangères avait promis la communication, sur la demande de M. Léon de Maleville, ont été remises sur le bureau et resteront aux archives de la chambre où l'on pourra en prendre connaissance.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur, dépose divers projets de loi d'intérêt local.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique, dépose, au nom de M. le ministre de la guerre, un projet de loi portant demande d'un crédit de 12 000 fr., plus une annuité de 1 000 fr. pour dédommager les victimes d'un accident causé par un cheval de troupe.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi sur les comptes de 1843. Ce projet, à l'occasion duquel il ne s'élève pas de discussion importante, est adopté par 231 voix contre 5.

M. PÉRIGNON se plaint que la chambre ne veuille pas entendre les députés qui ont des rapports préparés sur des pétitions.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur le budget des dépenses.

M. CHOQUE lit un discours dans lequel il critique l'élévation des dé-

à ses désirs. L'organisation du travail par exemple, aurait dû l'occuper ; ce n'est pas que l'orateur veuille organiser le travail comme l'entendent certaines gens ; mais il croit qu'il pourrait être pris beaucoup de mesures propres à améliorer le sort de la classe ouvrière ; il est telles institutions créées à Paris et ailleurs qui auraient dû attirer l'attention du ministre et être appuyées par lui.

M. le ministre de l'instruction publique semble aussi animé des meilleures intentions ; mais l'orateur croit qu'il se préoccupe trop des choses secondaires et néglige les choses essentielles, qu'il ressemble à un officier qui, pour organiser l'armée, commencerait par commander les uniformes.

M. le maréchal Soult a cru devoir, un peu avant la session, résigner ses fonctions ; les ministres de la guerre avaient été jusqu'ici pris dans l'une ou l'autre chambre ; cette fois on a escamoté la difficulté. M. Moline-Saint-Yon a été nommé ministre et pair le même jour ; pair, parce qu'il était ministre ; ministre, parce qu'il était pair ; l'un des personnages a servi de parrain à l'autre (On rit).

Il est un maréchal célèbre qui a été soupçonné au dehors d'une certaine insubordination ; il serait bon que M. le ministre de la guerre fût présent pour nous éclairer sur son département.

On a parlé dernièrement d'un colonel nommé général, sans avoir été porté au tableau d'avancement et sur la recommandation de plusieurs membres de cette chambre. Si je ne me trompe, ce fait ne serait pas le seul de la vie de cet officier ; il aurait reçu précédemment un avancement aussi subit le jour même et en vue d'une élection.

M. SCHAUENBURG. Je demande la parole.

M. F. DE LASTEYRIE. Je passe au ministre de la justice. M. le garde des sceaux, au commencement de la session, a été vivement attaqué pour avoir violé la loi sur le conseil d'État. Il ne s'est pas défendu, seulement il a dit que s'il avait violé la loi, il l'avait fait sans intention ; le chef de la justice en France a plaidé les circonstances atténuantes. (On rit.) Sous la Restauration, le clergé était intimement lié au gouvernement, il ne l'est plus depuis la Révolution de 1830, mais sous ce rapport, le gouvernement a-t-il fait tous ce qu'il devait ? Non, il a manqué de franchise et de vigueur ; il a pris un moyen terme qui a mécontenté tout le monde. (Très bien !)

Pour le ministre des affaires étrangères, je ne veux pas rentrer dans les grands débats qui ont eu lieu ; je me contenterai de citer quelques faits. Je demanderai, par exemple, comment tel personnage peut être à la fois secrétaire d'ambassade à Constantinople, accrédité à Rome, et demeurer à Paris (on rit) ? M. le ministre nous avait promis aussi une union douanière qui aurait eu l'assentiment général : il a reculé devant les difficultés.

Quant à la marine, nous avons promené notre pavillon sur toutes les mers ; mais il faut nous rendre cette justice, nous ne nous sommes arrêtés que sur les points les moins importants. (On rit.) Il est arrivé aussi un malheur à M. le ministre de la marine : il a affirmé à la chambre des faits qui se sont trouvés erronés quelques jours après. Il manque à M. le ministre de la marine d'apporter dans son administration ses excellentes qualités de marins, autrement il aurait découvert et signalé le premier les fraudes dont se souille l'administration de la marine.

M. le ministre de l'intérieur met, lui, trop de politique dans son administration. Il nie les fraudes électorales qu'on lui reproche ; il a raison : tout mauvais cas est niable ; mais il est certain que les services électoraux sont les premiers et les seuls pour lui.

M. DE SCHAUENBURG donne des explications sur l'avancement de l'officier de pontonniers dont il a été question. Cet officier a toujours été porté au numéro 1, par le comité d'artillerie, dans toutes ses promotions, du grade de lieutenant-colonel à celui de colonel. Il a été nommé colonel à l'époque de l'élection de l'orateur, mais nullement à cause de cette élection.

Quant à la dernière promotion, je n'ai pas à la défendre ; mais je nie y avoir été mêlé. Si j'avais le crédit qu'on me prête, si cette nomination avait été faite, comme l'a dit un journal, dans l'unique but de conserver à la chambre un simple chef d'escadron, il me semble que ce chef d'escadron aurait bien dû commencer par se faire avancer lui-même. Quand on siège à la chambre depuis quinze ans, et qu'on reste dans ce simple grade, il me semble qu'on peut se laver les mains de tout fait de favoritisme.

MM. F. de Lasteyrie et Schauenburg échangent encore quelques explications.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. J'ai besoin de justifier d'abord l'absence de tous mes collègues à la séance d'aujourd'hui. Jusqu'ici la discussion générale sur le budget avait porté sur la situation financière, et les journaux de l'opposition avaient annoncé que cette année la discus-

---

faut que Fabien prenne le rôle du marquis. Quelques mots impérieux et sans réplique que Fanchette lui jette dans l'oreille le forcent à accepter cette position, dont il n'apprend que plus tard à connaître les dangers. Le quiproquo, on le sait, est une éternelle et abondante source de comique. Dans le cadre restreint qu'il s'était donné, M. Mélesville a tiré bon parti de cette base. Il y a deux scènes qui sont notamment fort plaisantes. D'abord Fabien, voulant profiter de la qualité qu'on lui fait endosser malgré lui, exige que tout le monde sorte et le laisse seul avec la belle fiancée du marquis ; puis il se fait accorder, par la menace de tout dire, des privautés qui vont crescendo jusqu'au moment où Fanchette alarmée de ce long tête à tête fait irruption dans la chambre et trouve son trompette à deux genoux aux pieds de la belle dame. Ensuite, l'échevin Goulart vient, au nom de la municipalité, offrir à Fabien l'alternative suivante : Signer une capitulation honorable pour la ville d'Etampes ou être pendu sous un quart d'heure. Fabien ne demanderait pas mieux que de signer, mais une difficulté insurmontable s'y oppose ; il ne sait pas tenir une plume, aussi refuse-t-il, avec une obstination que le bonhomme Goulard, émerveillé, prend pour un incomparable héroïsme. Enfin tout s'arrange ; la capitulation se signe par un jeu de scène où le marquis intervient, chacun reprend sa chacune et son rang, la paix est faite et les mariages s'en suivent. Fabien a gagné à cela une dot de 4000 livres dont le marquis le gratifie pour payer l'emprunt forcé de son nom, et tout le monde est content, jusqu'au frondeur Goulart, enchanté de faire trêve aux travaux peu attrayants de la guerre, et de quitter la pertuisane pour reprendre l'aune. (A cette époque, le mètre n'était pas encore inventé.)

La partition de M. Bazin fait honneur à son imagination et à son talent. M. Bazin a parfaitement démontré par le fait une thèse que nous nous rappelons avoir développée, à savoir qu'un compositeur n'a pas besoin, pour faire ses preuves, du cadre étendu d'un ouvrage en trois actes. Son ouverture offre de charmants motifs, et l'orchestration en est habile et distinguée. Si elle est un peu écourtée, cela est parfaitement justifié par le peu d'importance de la partition dont elle est la préface. Le petit trio : *Au salut de la ville*, est une très jolie bluette ; la romance : *Image tant chérie*, est d'une excellente expression. — Le quintette entre tous les personnages au moment de la grande péripétie est parfaitement traité et témoigne hautement de l'habileté du compositeur ; le duo qui suit entre le trompette et la présidente, est plein de verve et de gaieté, et M. Bazin a bien su faire chanter les deux personnages chacun suivant son caractère. Le motif : *La bonne aubaine*, que renferme ce trio, est d'une charmante originalité. La chanson de M. Goulart n'est remarquable que par le rhythme vif et l'harmonie simple et sonore du refrain. Le trio de la capitulation pour trois voix d'hommes, est d'un style très coulant, très facile ; c'est un excellent morceau de scène, qui est malheureusement déparé par une *coda* un peu faible.

En somme la pièce de MM. Mélesville et Bazin nous paraît mériter un bon succès. Il est fâcheux qu'on ne lui ait pas trouvé un titre plus piquant et plus bref. Rien ne motive celui qu'on a choisi, car si Fabien est trompette de M. le prince, il pourrait tout aussi bien ne pas l'être, sans qu'on eût à changer un seul mot dans toute la pièce.

Le succès est d'autant plus honorable pour les auteurs, que les acteurs, on doit le dire, n'ont point à en revendiquer une bien large part. Cependant M. Mélesville peut remercier M. Sainte-Foy, en l'engageant, néanmoins, à se dandiner un peu moins ; il peut complimenter Mlle Révilly et ne pas se plaindre de MM. Henri et Emon. Pour M. Bazin, sa reconnaissance n'est engagée qu'envers Mlle Révilly, et un peu envers M. Sainte-Foy, pour la manière dont il dit le duo avec la présidente. Il doit, par exemple, largement complimenter l'orchestre et son habile chef.

— Mme Boulanger a fait cette semaine ses adieux définitifs au public. De nombreux bouquets et des applaudissements unanimes lui ont prouvé toute la sympathie justement excitée par cette longue carrière si brillamment parcourue. C'est dans le premier acte de *Ma Tante Aurore* que Mme Boulanger s'est montrée pour la dernière fois. Roger, qui s'était chargé du rôle de Frontin, a excité l'hilarité générale, et se tiendra pour dit que les rôles conçus et écrits pour Martin ne sont pas de sa compétence. Mme Dorus, dans les *Diamants de la Couronne* et dans un intermède musical ; Frédérick-Lemaître, sous les traits du notaire Ferrand, de don César de Bazan, et dans la valse de Méphistophélès avec Maria de l'Opéra ; Arnal dans *Riche d'Amour* ; Levassor avec ses désopilantes chansonnettes, et Offenbach avec son violoncelle, ont complété une soirée pleine d'attrait, mais infiniment trop prolongée, car une heure et demie de la journée du lendemain s'était déjà écoulée quand on est sorti du théâtre.

—M. Léon Pillet a fait entendre, mercredi dernier, dans un concert, les nouveaux sujets engagés par lui pour le grand Opéra français. C'est d'abord M. Bettini qui, dit-on, doublait au Théâtre-Italien de Madrid, M. Moriani. M. Bettini a une très belle voix de ténor, s'élevant sans difficulté jusqu'au *si* bémol de poitrine ; mais il ignore entièrement l'art de la gouverner : il chante faux et de la pire manière qu'on le puisse faire, car il est souvent un quart de ton, sinon un demi-ton, trop haut. Est-ce habitude chez lui ou accident à attribuer à l'émotion ? M. Bettini n'a chanté qu'en italien. Il fera bien de faire marcher de front l'étude du chant avec l'étude du français qu'il va nécessairement entreprendre. C'est, du reste, un grand et beau jeune homme.

M. Anconi a été, croyons-nous, récemment ramené d'Italie, par M. L. Pillet. C'est une basse-taille. Celui-là chante avec art et maîtrise bien sa voix ; mais l'organe chez lui manque de timbre et de puissance ; l'articulation est molle, surtout quand il chante en français. Il n'y a rien à dire, ni pour ni contre, quant au physique. S'il est vrai qu'il ait absolument fallu franchir les frontières pour trouver deux chanteurs de cette qualité, cela est profondément triste pour la France ; mais cela nous paraît absolument impossible : nous aimons mieux croire que l'on ne sait pas chercher.

Mlle Moisson, Française, élève du Conservatoire, a chanté le même soir, un fragment de l'*Armide*, de Gluck, de façon à montrer aux deux Italiens de quelle manière on doit gouverner un bel organe, et comment il convient de prononcer, d'articuler et de déclamer le chant lyrique. Mlle Moisson a été couverte d'applaudissements mérités. Et, grâce à une femme, l'honneur de cette soirée est resté à la France. Honneur lui en soit rendu.

ALLYRE B.

Une représentation extraordinaire sera donnée à l'Opéra samedi prochain, 23 mai, pour l'inauguration de la statue de Rossini. Cette statue, dont M. le ministre de l'intérieur a donné le marbre, a été exécutée d'après nature par M. Etex. On entendra le *Stabat mater* et le deuxième acte de *Guillaume Tell*. Ces deux chefs-d'œuvre seront exécutés par Mmes Nau et Dobré, MM. Duprez, Gardoni et Barroilhet, auxquels se joindra M. Tamburini, dont le public parisien est privé depuis trois ans. Le premier acte de la *Péri*, avec Mlle Carlotta Grisi, terminera cette belle soirée, dont le produit sera versé dans la caisse de la souscription. Tous les admirateurs de Rossini voudront assister à cette représentation. Il faudra donc se hâter, car la salle de l'Opéra ne contient guère plus de 2 000 spectateurs.

— M. Ramus doit exécuter une statue d'Anne d'Autriche pour le jardin du Luxembourg.

— Le roi de Prusse, qui, comme on sait, aime beaucoup la littérature grecque, a voulu perpétuer par une médaille le souvenir des représentations des drames grecs dont il a été le premier promoteur. Une médaille de Sophocle vient d'être frappée à cet effet, dans les ateliers de M. Pfeiffer. D'un côté, on voit le buste de Sophocle, avec l'épitaphe de ce poète tirée de l'Anthologie; le revers représente un autel sur lequel un génie sacrifice; au-dessus, on voit deux petits médaillons avec les profils de Louis Tieck et de Félix Mendelssohn. Une sirène qui écoute et Dionysos, le père de la tragédie, sont représentés sur le même côté. L'idée de ces emblêmes a été donnée par le roi lui-même et par le célèbre professeur Bœckh.

— Versements reçus par la Caisse d'Epargne de Paris les dimanche 17 et lundi 18 mai de 5 045 déposants, dont 595 nouveaux, 696 523 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 1 839 déposants, dont 509 soldés, 739 140 fr. 16 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 81 419 fr. 80 c.

Demandes de remboursements du 17 mai, 778 609.

UN NOBLE EXEMPLE. — En présence de la parcimonie avec laquelle la plupart des conseils municipaux traitent les instituteurs primaires, la conduite du conseil communal de Remilly nous paraît devoir être citée :

L'instituteur de Remilly a eu pendant assez longtemps pour unique traitement la somme de 200 fr. rendue obligatoire pour les communes. L'apathie du conseil s'étendant de proche en proche, il en résultait que sur 1124 habitants, à peine dix ou douze enfants fréquentaient l'école. Tout à coup, sous de meilleures inspirations, le conseil municipal, dans le but d'exciter le zèle de l'instituteur et d'attirer plus d'enfants à l'école, fixe pour 1846 le traitement à 500 fr., et décide que tous les élèves seront admis gratuitement. Alors une louable émulation s'empare de tout le monde et à peine ce système est mis à l'épreuve, que le nombre des élèves monte rapidement jusqu'à cinquante.

UN TRAIT DE BARBARIE sans nom vient de se passer à Lucheux, arrondissement de Doullens :

Un boucher de ce village avait parié une somme de 3 fr. qu'en moins de dix minutes il écorcherait un veau vivant. S'étant mis en de-

...vendie, munies d'une corde, ont été trouvées dans des maisons et des champs, et sont déposées au parquet de M. le procureur du roi. Espérons que quelque faux frère ne tardera pas à vendre ses criminels compagnons et que, la Providence aidant, tout ce mystère d'iniquité sera bientôt dévoilé.

SOUS L'EMPIRE DU GIN. — On lit ce qui suit dans le *Globe anglais* :

« Les domaines de la reine d'Angleterre se composent d'un continent de cent péninsules, de cinq cents promontoires, de mille lacs, de deux mille rivières et de dix mille îles. La reine étend la main, et cinq cent mille guerriers marchent à la victoire ou à la mort. Elle incline la tête, à ce signal, mille vaisseaux de guerre et cent mille marins exécutent ses ordres sur toutes les mers. Elle marche sur la terre, et cent vingt millions d'êtres humains sentent la plus légère pression de son pied. Qu'ils approchent, les conquérants les plus célèbres ! qu'ils viennent fléchir le genou devant la reine d'Angleterre et reconnaître que jamais puissance n'a possédé autant de provinces, soumis autant de royaumes, et subjugué un aussi grand nombre d'empires !

« L'empire d'Assyrie n'était pas aussi riche; l'empire romain n'était pas aussi peuplé; l'empire arabe n'a jamais été aussi puissant; l'empire carthaginois n'a jamais été aussi redouté; l'empire espagnol n'a jamais été aussi vaste et ne s'est pas étendu sur autant de points. Nous avons envahi plus de pays qu'Attila, le fléau de Dieu. Nous avons renversé plus d'empires et détrôné plus de rois qu'Alexandre de Macédoine. Nous avons conquis plus de peuples que ne l'a fait Napoléon à l'apogée de sa puissance. Nous avons acquis une plus vaste étendue de territoire que n'eu a pu fouler le coursier que montait le Tartare Tamerlan. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G à Grenoble. — Reçu les 130 50. C'est très bien. — Nous nous entendrons pour les Al.... 140|100 almanachs correspondent à 40 pour 100. Si l'on ajoutait 20, cela ferait 60.

M. G. à Clermont. — Reçu les 120. Nous sommes d'accord au portrait près. — Nous pensons à M. I., mais ayez patience, et songez que nous avons beaucoup d'autres affaires au moins aussi importantes.

M. R. à Mansle. — Nous recevons pour votre compte 48 fr. 10 c.

M. P. à Louviers. — Reçu. Vifs remerciements.

M. Sa. à Strasbourg. — La réclamation au nom de M. B. est conçue en termes trop vagues; nous ne pouvons ni porter remède à l'inexactitude, ni même savoir si la faute est à nous. Prière instante de toujours préciser au moins la date des numéros qui ont manqué.

du mois, 77,00 à 00,00; juin et août, 77,50 à 00,00; 4 derniers, ...

LILLE. — Colza, 70,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 72,50; cameline, 00,00 à 00,00; chanvre, 00. — Sans expéditions.

ESPRIT 3|6. — Disponible 00,00 à 00,00 courant du mois et juin, 126,00 à 127,00; juillet et août, 128,00 à 00,00; quatre dern., 00,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT

M. Coquebert, éditeur, continue la publication de l'histoire spéciale des principales provinces de France. On sait le succès qu'ont obtenu ses deux premiers volumes, la *Bretagne ancienne et moderne*, par M. Pitre-Chevalier; *Bretagne et Vendée*, par le même auteur. Il publie aujourd'hui sous le titre de: *la Provence ancienne et moderne*, par M. Eugène Guinot, un beau volume orné de vignettes sur bois, sur acier, d'une carte de géographie et d'armoiries en couleur. La première livraison est en vente.

LE TRAITÉ des voies urinaires de M. DUBOUCHET, médecin, connu depuis vingt ans à cette spécialité de l'art de guérir, est à sa 5e édition. — Prix : 5 fr., et 6 fr. 50 c. par la poste. — Chez l'auteur, rue Taitbout, 11. — Consultations de midi à quatre heures.

Spectacles du 19 mai.

7 h. 1|2 **FRANÇAIS.** — Cinna. L'École des Femmes.
7 h. 1|2 **OPÉRA-COMIQUE.** — Représentation extraordinaire.
7 h. 1|2 **ODÉON.** — Les Plaideurs. L'ingénue. Les Fourberies.
6 h. 1|2 **VAUDEVILLE.** — Un homme grave. Gentil-Jobard. Gants jaunes. Les Misères.
6 h. 1|2 **VARIÉTÉS.** — La Vendetta. Gentil-Bernard.
6 h. 1|2 **GYMNASE.** — Les Ennemis. Le Petit-Fils. La Lectrice. Le Jardin.
6 h. 1|2 **PALAIS-ROYAL.** — Lait d'ânesse. Frisette. La Femme électrique. L'Histoire de Cendrillon. Mademoiselle ma Femme.
7 h. 1|2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Bruno le Fileur. Petites Danaïdes.
6 h. 1|2 **AMBIGU.** — Etoile du Berger.
6 h. 1|2 **GAITÉ.** — Philippe II.
8 h. 3|4 **CIRQUE NATIONAL** (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3|4 **COMTE.** — Enfants joueux. Robert. Diavolo. Gentil hussard.
6 h. 1|2 **FOLIES.** — Rocambolle. Mariette. Dévorants. Paris au bal.

Imprimerie Lange-Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Séances des 17 et 18 mai. — Question forestière.

Une partie de la séance d'hier, la séance tout entière d'aujourd'hui ont été consacrées à la discussion des intérêts forestiers de la France.

Séance du 17. — Le rapport de M. de Vibray, dont il a été donné lecture, contient moins une étude approfondie des diverses questions qui se rattachent à cet important sujet, que le tableau abrégé des désastres occasionnés par le reboisement, et une rapide énumération des divers remèdes proposés par les sociétés et comices d'agriculture. On peut les résumer ainsi :

Système général d'encouragements au reboisement ; décharge d'impôts temporaire, mais pour une plus longue durée que les lois actuelles ne l'accordent : révision des droits de navigation et d'octroi qui accordent à la houille trop de faveurs écrasantes pour les autres combustibles ; plus juste répartition de l'impôt foncier ; révision des droits de douane ; pénalité plus sévère pour les délits forestiers ; permission aux riverains des routes de planter des arbres à une distance de 1 mètre seulement du bord extérieur ; réforme de l'Ecole forestière de Nancy, de manière à ce qu'un examen de sortie fût nécessaire aux élèves pour être admis dans le service actif, comme cela existe à l'Ecole polytechnique.

M. DE CAUMONT signale les études géologiques comme complément nécessaire des études forestières.

M. D'HAVRINCOURT insiste surtout sur l'insuffisance des pénalités. Tandis que tous les autres délits ruraux sont punis par l'emprisonnement, les délits forestiers seuls n'encourent qu'une amende, et une amende insignifiante et presque toujours irrécouvrable, vu l'insolvabilité des délinquants. La restitution n'est pas moins illusoire, et la contrainte par corps n'est qu'une charge de plus. — M. D'HAVRINCOURT recommande l'élagage comme une excellente méthode.

M. DE TILLANCOURT appuie ces observations. — L'usage de prendre du bois mort, accordé aux indigents, lui paraît utile ; mais il faudrait en réprimer les abus, et pour cela il suffirait de prohiber la vente du bois mort en obligeant les indigents à l'employer à leur usage personnel.

M. DE TRAVANET attaque l'élagage, opération pareille, dit-il, à celle qu'on ferait sur un homme si on lui coupait les bras et les jambes, sous prétexte de faire porter la sève sur le tronc et sur la tête.

M. ALEXANDRE DE GIRARDIN trouve détestable le système de sylviculture allemand.

M. PERROT reconnaît les vices du Code forestier sous le rapport de la pénalité. Il défend l'élagage contre l'opinion de M. de Travanet.

Un débat contradictoire s'engage sur cette question entre MM. d'Havrincourt, de Travanet et Perrot.

Séance du 18. — M. LAINÉ émet quelques idées que nous ne pouvons saisir.

M. THOMAS. Je suis fondateur et directeur du *Moniteur des Eaux et Forêts* ; je suis l'homme des bois où j'ai vécu toute ma vie. La science forestière n'est qu'une question de bon sens et de patience, et cependant l'on voit beaucoup de gens fort au courant de ce qui se passe dans les étoiles et qui seraient incapables de semer un gland. Cette ignorance, qui date de loin, a réduit les forêts en France à des proportions déplorables ; les futaies sont rares, à peine avons-nous des taillis insuffisants pour la marine. A tout prix il faut reconstituer nos bois. En Champagne, en Bretagne, dans le Centre, où la terre est profonde, c'est facile et le zèle des particuliers y suffit ; mais dans les contrées déjà dénudées, dévastées, l'intervention de l'Etat est nécessaire, sa puissance seule est efficace. Quand les Romains ont envahi la Gaule, la terre était couverte de [illegible]. Les préceptes de la sylviculture allemande appliqués au sol français sont d'effroyables hérésies. Cotta est le Dieu des forestiers français de Nancy. Eh bien ! Cotta n'a rien fait. On a dans le temps proposé son éloge : il a été impossible de le faire faute de louanges à lui donner ! Mon expérience dans les forêts de la couronne et dans celles de M. de Rothschild est toute favorable au système français, qui repousse les méthodes d'éclaircie et d'élagage. Le martelage est avantageusement remplacé par un cordon rouge. Il faudrait aussi mieux choisir les essences que l'on plante le long des routes. — Tout le mal vient de l'Ecole forestière de Nancy, mal constituée, mal dirigée. (Ici l'orateur se livre à des critiques amères du choix du personnel.)

M. DE TRACY, qui a remplacé M. Decazes à la présidence, interrompt l'orateur.

M. THOMAS. Je m'arrête d'autant plus volontiers, que j'ai dit tout ce que j'avais à dire.

Un des principaux soins dans la reconstitution des forêts doit être de mêler à l'essence principale des essences accessoires, saules, bouleaux, aulnes, etc., qui, croissant vite, protégent les jeunes plants. Chaque arbre pénètre à une profondeur différente et se ramifie en sens divers.

L'orateur résume ainsi ses conclusions : 1° Prompt reboisement de la France par les bois feuillés et les conifères, à défaut seulement des feuillés ; 2° Protection efficace par l'exemption d'impôts, réduction des droits de navigation et de douanes ; 3° Reconstitution de l'Ecole forestière de Nancy, création d'une nouvelle école à Villers-Cotterets, dans un pays où se trouvent des essences de tout âge et de toute qualité, entourées de faciles communications, et admission non pas de 40 élèves petits-maîtres, mais de 300 élèves, apprenant les pratiques réelles de l'art forestier, telles, du reste, que vous les trouverez dans mon journal. Formation de gardes-vente, sujets aussi précieux que rares. Cette pépinière de 300 élèves reboiserait les montagnes de toute la France. On devrait affermer pour deux siècles les forêts de la liste civile ; 4° Création d'autres pépinières forestières jusque dans le jardin des gardes, en concurrence avec les choux et les raves. Obligation sévère pour les gardes de les soigner, sous peine de renvoi, ce qui est bien facile, puisqu'il n'est pas de vigneron qui ne soit enchanté de leur succéder pour substituer à un salaire de 250 francs un de 500. Ce système me réussit à merveille avec les neuf gardes de M. de Doudeauville ; 5° Emploi des enfants trouvés, des orphelins, des femmes indigentes et des pauvres des hospices et bureaux de bienfaisance à semer des graines ; ce qui est à la portée de toutes les forces ; 6° Obligation pour les gardes de remplacer leurs plaisirs de la chasse et de la pêche par le rôle de planteurs. (Murmures d'approbation.)

Ce discours est suivi d'une longue agitation.

M. BUFFET exprime le vœu que le Congrès, au lieu de descendre dans des détails de technologie forestière qui conviennent mieux aux sociétés et comices de province, réserve des journées si peu nombreuses à la discussion des mesures administratives ou législatives qu'il importe de solliciter du gouvernement. Il demande qu'un système soit formulé et présenté au Congrès.

M. DE VOGUÉ se félicite que la richesse et la propriété forestières reprennent dans les travaux du Congrès et l'estime publique la place que mérite leur importance. Il exprime le vœu que l'Etat se charge des longues expériences ; l'intérêt privé ne peut les tenter ; le dévouement seul pourrait l'oser, mais il n'est ni assez riche ni assez persévérant. Il signale notamment les études à faire sur la carbonisation. Le charbon de bois est un élément essentiel de la puissance publique. Sur 120 millions de valeurs consommés par l'industrie des fers, d'après les dernières statistiques, 30 millions représentent la valeur des bois sur pied ; or, la valeur totale de ces bois est estimée à 200 millions. On sait que d'après les analyses chimi[illegible] C'est ainsi qu'il faudrait agir. Mais mieux vaut encore l'action de l'Etat, qui dispose de la science, de l'argent, de la persévérance, et de telles recherches sont urgentes, car les richesses houillères du globe sont jaugées, et l'on assure que nous n'en avons que pour deux siècles.

M. RAUDOT propose un amendement ayant pour objet d'accorder toute liberté pour les défrichements en plaine. C'est l'objet d'un long débat auquel prennent part un grand nombre d'orateurs. M. Raudot développe son amendement. — On s'accorde à reconnaître qu'il ne faut pas défricher les bois sur les penchants des montagnes, parce que les terrains dénudés sont entraînés par les eaux et perdus pour la culture. Mais dans les plaines nul intérêt public n'exige un tel sacrifice du droit de propriété. Les idées contraires s'appuient sur la tradition de faits qui ne sont plus. L'ordonnance de Louis XIV prescrivait aux citoyens de conserver les futaies, d'en vendre le produit à l'Etat ; or, la défense de défricher s'ensuivait. Aujourd'hui que la conservation des futaies n'est plus prescrite, ni la vente à l'Etat de leurs produits, cette défense n'a plus d'objet. Par cette même considération, l'intérêt maritime est hors de cause. Les forêts ne sont pas d'ailleurs nécessaires à la prospérité maritime : l'Angleterre en a peu, la Hollande point, et cependant leurs marines ne manquent pas de bois, le globe entier les approvisionne. — Serait-ce pour maintenir à plus bas prix le bois de chauffage ? Mais ce serait entrer dans une fausse voie. Le gouvernement ne doit pas régler le prix des denrées, qui doit être laissé à la liberté absolue du commerce. D'ailleurs la science progresse ; on obtient aujourd'hui plus de chaleur avec moins de combustible ; les procédés se perfectionnent, ils se perfectionneront encore ; de plus, nous avons la houille qu'on n'avait pas sous Louis XIV, et c'est une richesse plus inépuisable que ne l'a dit M. de Vogué ; des savants nous rassurent pour quelques milliers d'années avec les seules mines exploitées. Que serait-ce en faisant entrer en ligne de compte celles qui ne sont pas encore découvertes ! Par toutes ces causes, le prix du combustible doit baisser. A quoi bon gêner la liberté d'un propriétaire pour une valeur de plus en plus compromise ?

On s'exagère, d'ailleurs, notre situation. Là où le bois a de la valeur, on ne défriche pas, on plante. Dans beaucoup de provinces, en Champagne et ailleurs, on plante plus qu'on ne défriche ; mais dans les pays où le bois et la houille abondent, quel mal y aurait-il qu'au lieu de 5 fr. par arpent on pût, par le défrichement, tripler, quintupler, décupler son revenu, et par suite, la richesse du pays ?

On est monté trop haut dans les considérations générales. Si les cours d'eau diminuent, c'est le fruit de la civilisation. Et le bonheur social correspond à ce progrès. Un sol boisé annonce la barbarie ; quand la population se multiplie, comme en Amérique, il faut bien qu'on défriche, et la diminution des cours d'eau qui peut en résulter n'a rien d'alarmant.

En résumé, défendons les défrichements sur le pench[illegible] montagnes, pour préserver les hauteurs de la dénudati[illegible]ant des fonds de la dévastation ; mais ne laissons pas enf[illegible]on, les basses plaines d'incalculables richesses. Je vote pour [illegible]ouies dans les [illegible] que la prohibition ne s'applique qu'aux terrains en pente.

Après ce discours, la discussion gén[illegible]rale est fermée.

M. LADOUCETTE, qui remplit les fonctions de rapporteur, en l'absence de M. de Vibray, monte à la tribune. Il faut, dit-il, consulter l'expérience. Or, les expériences de Warden, aux Etats-Unis ; de Saussure, en Suisse ; de Prony, en France, ont établi que les troubles atmosphériques provenaient en grande partie du déboisement. C'est à cette cause qu'il faut rapporter les inondations de la Seine, celles du Rhône et de la Durance, et les irrégularités croissantes

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 19 MAI 1846.

Fragments d'un voyage de Paris à Vienne.

. . . .

. . . .

Au bout de trois jours et de trois nuits, j'étais arrivé à Munich. Ah ! que j'admire ces graves sots qui se promènent à Munich dans la Glyptothèque, dans la Pinakothèque et autres biblio et cryptothèques ; les braves gens qui s'affublent d'un manteau de peau d'ours et qui vont s'écriant : « Voilà la nouvelle Athènes ! » comme s'il pouvait y avoir une Athènes chez un peuple de goîtreux et de buveurs de bierre, et sous un ciel à parapluies ! Un jour, j'ai demandé à un gamin de cette ville où demeurait le célèbre peintre M. Kaulbach ? « Kaulbach ? me fit-il, je ne connais pas de brasseur de ce nom ! »

Munich est la ville la plus ennuyeuse, la plus inhospitalière, la plus gourmée, la plus fanatique de l'Allemagne. Je la connaissais de longue date. Plus d'une fois j'avais fumé mon cigare dans le bazar où naguères encore, en face d'une grande fontaine, le roi Louis, déguisé en commis-voyageur, fatiguait de ses adorations les lavandières du lieu.

S. M. pouvait compter plus d'une conquête, grâce à cette seule circonstance qu'elle n'avait pu réussir à garder son incognito. Un jour le prince avait offert son cœur à une jeune et jolie femme de chambre. « Je préfère le valet de chambre de madame la comtesse X..., répondit hardiment la fille. — Je lui ferai couper la tête, reprit sa majesté courroucée, se croyant inconnue. — Vous ! répliqua la chambrière, je voudrais bien vous y voir ! — Et qui m'en empêcherait, s'il vous plaît ? — C'est que je le dirais à la reine, qui ne le permettrait pas... » Et le roi, honteux et confus, jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus...

Un ami, que je devais rejoindre à Vienne, m'avait laissé une lettre dans laquelle il m'exprimait des craintes sur la possibilité de mon admission en Autriche, attendu ma profession de journaliste frondeur. Il me recommandait, avant tout, de faire viser mon passeport par l'ambassadeur autrichien à Munich, de ne rien publier et de ne parler de rien ; j'attendais presque l'injonction de ne rien manger ni boire. Finalement, il m'avertissait de ne pas trop me presser, de m'amuser entre Munich et Vienne, en attendant qu'il sondât le terrain dans cette dernière ville. « Surtout ne parlez pas, me disait-il encore à la fin de sa lettre, nous nous amuserons bien tout seuls, mais taisons-nous. »

M'amuser sans écrire ni parler ! Décidément, me dis-je, mon noble ami ne me connaît pas. N'importe, je quitte la poste, et pour m'amuser, je prends l'omnibus de Munich à Salzbourg qui fait six lieues par jour : Cela s'appelle *Stellwagen* ; pour m'amuser encore, je prends un bain froid dans l'Isser où je gagne un rhume... Enfin je quitte Munich, c'est le premier plaisir que j'aie goûté dans cette ville.

Il suffit de vouloir s'amuser à toute force pour être sûr de s'ennuyer à mourir ; aussi ai-je l'habitude de prendre, pour éviter l'ennui, toutes les voies que le vulgaire proclame communément ennuyeuses. On m'avait dit : « Ne prenez pas l'omnibus, vous y mourrez d'ennui, » ce fut pour moi une raison péremptoire de m'y engager, et bien m'en prit.

Cette machine à cahots avait pour conducteur un jeune Bavarois qui répondait au doux nom de Teufel, et pour unique passagère une dame entre dix-huit et trente-cinq ans. Si j'étais romancier je ferais de cette dame, ne fût-ce que pour me flatter, une beauté de premier ordre. Je n'aurais pour réussir, qu'à esquisser le portrait de ma charmante voisine qui vient de rentrer du bal masqué ; mais je sais tant d'auteurs à Paris qui m'en remontreraient sur le chapitre des jolies femmes que je n'essaierai même pas d'entrer en lutte avec ces créateurs spirituels d'une foule de charmants petits chefs-d'œuvre de beauté et de grâce que nous admirons tous les jours dans les rues, d'autant moins que ma compagne, qui s'appelait Mme N-bel, n'était pas jolie, au contraire ! Ce n'est pas cependant qu'elle manquât de certaines qualités. D'abord ses dents étaient d'une blancheur et d'une symétrie irréprochables ; malheureusement elle n'en avait que quatre ; ses cheveux étaient d'un blond doré comme M. Eugène Sue les aime, mais rares comme toutes les choses de prix ; son œil limpide reflétait l'azur du firmament, mais comme pour faire ressortir, par un contraste éclatant, cette couleur divine, ses paupières avaient choisi pour cadre un léger filet de pourpre. Du reste, nul signe particulier sur la poitrine ; on aurait pu la prendre pour un *espion*, un espion très serré, très lettré, très guindé et surtout très vertueux ; sa bouche ne prononçait que les mots : Schiller et dévouement, Jean Paul et vertu, Goëthe et mariage.

En revanche, Teufel, notre conducteur, était un garçon plein d'esprit et de malice ; il chassait de race et justifiait en tous points son nom de *Diable*. On le croyait facilement sur parole quand il racontait l'histoire de sa naissance. Sa mère était une vivandière française ; son père un soldat bavarois au service de l'empereur. Teufel ne pouvait pardonner à la bégueule lettrée, notre douce compagne, ses airs timides et ses craintes perpétuelles d'être exposée à une insulte.

Partis de Munich à cinq heures de l'après-dîner, nous arrivions vers minuit dans un village obscur, où nous devions passer la nuit. En descendant de voiture, le maître d'hôtel nous annonçait qu'il n'y avait plus de chambres disponibles et qu'il faudrait passer la nuit dans le grand salon. Va pour le grand salon ! « Monsieur, me dit la dame, je me confie à votre générosité. » Disant cela, elle s'appuya sur mon bras. — Ce salon était une chambre oblongue au rez-de-chaussée, dans laquelle une vingtaine de voituriers, étendus sur une litière, dormaient, enveloppés dans leurs pelisses de mouton noir. « Laissez-là la dame, me disait Teufel à voix basse, et venez avec moi. — Où allez-vous ? — Causer avec Pepi, la cuisinière. Mais il y a encore la trayeuse de vaches. — Merci. — Elle est fraîche comme une pêche et très instruite. » La dame, voyant que nous chuchotions, s'élança vers moi en s'écriant : « Vous ne quitterez pas une honnête femme ; mon père est bourgmestre à une lieue de Salzbourg ; ma mère était la nièce de... » Elle allait continuer, lorsque Teufel, en véritable diable, lui répondit : « Madame, vous n'avez rien à craindre ; il y a de la lumière ici... » J'éclatai de rire. Cependant la dame priait tant et si bien, elle faisait même tellement mine de pleurer, que je résolus de me sacrifier et de rester auprès d'elle. Je m'étendis donc sur la paille pour essayer de dormir ; la dame restait assise sur un banc. A peine étions-nous seuls, que d'une voix flûtée elle me dit : « N'est-ce pas, mon cher monsieur, vous n'abuserez pas de ma position ? — Hein ? que dites-vous ? — Je dis, et elle se pencha vers moi, que vous n'abuserez pas de ma position. — *Sacrament* ! s'écria un voiturier en se relevant sur son séant, vous tairez-vous, là-bas ! » Je profitai de cette menace pour me tourner sur la litière et pour fermer les yeux.

La laideur est une sentinelle de la vertu qui ne s'endort jamais !

. . . .

Lorsque je me réveillai, tout était en mouvement. J'eus l'occasion d'admirer le jugement et le bon sens de mon ami Teufel. Les deux filles de la maison, qui parcouraient la salle, étaient jolies, jeunes et fraîches.

C'est dans le trajet de Rosheim à Salzbourg qu'on rencontre la plus belle race de femmes de l'Allemagne, et certes, la plus originale de l'Europe. Toutes les filles, riches ou pauvres, sont d'une pâleur transparente, d'une pureté de formes étonnante ; elles ont les yeux noirs et les cheveux blonds, châtains ou blonds dorés. Tony, la trayeuse de vaches, qui était petite, avait une main de marquise. Teufel qui, dans cette route, connaissait tous les enfants, n'avait pas oublié de me dire qu'étant d'une

[illegible] des vents de sud-ouest qui s'y engouffrent et y déposent l'hiver des montagnes de neiges, l'été y déchaînent des ouragans, double cause de torrents. Ainsi seraient rendus moins nécessaires les travaux d'endiguement.

M. DE VITRY demande que l'autorisation de défricher soit soumise à des conditions déterminées par la loi, au lieu d'être abandonnée à l'arbitraire de l'administration, ce qui a entraîné de graves abus que tout le monde connaît.

M. D'ANGEVILLE propose un amendement qui réduirait le besoin d'autorisation aux montagnes et aux dunes. De Bordeaux à Reims on peut tracer une ligne, à l'ouest de laquelle tout défrichement ne peut avoir aucun inconvénient. C'est une atteinte déplorable au droit de propriété, que notre situation forestière n'exige pas. Nous avons 14 0/0 du sol français en bois. Le prix du bois payé par la marine a été de 122 fr. le stère en 1825; il est aujourd'hui à 121. Quant aux inondations, que l'on lise une brochure de Mathieu de Dombasle sur ce sujet, et l'on saura à quoi s'en tenir. La diminution des cours d'eau s'observe dans le Nord (le Volga) tout comme en France. En Amérique, c'est le résultat de la culture qui divise l'eau de pluie et facilite l'évaporation; tandis qu'à l'ouest des Alleghanys, où les prairies abondent, l'eau glisse à la surface et les cours d'eau ne diminuent pas.

Une discussion s'engage entre M. de Ladoucette et d'Angeville sur les antécédents parlementaires. M. d'Angeville maintient que les futaies pouvant être abattues, la marine est désintéressée, car elle ne s'approvisionne pas dans les taillis.

M. D'ESTERNO propose un sous-amendement au nom de la Société d'agriculture d'Autun dont il est le délégué. Le gouvernement a un pouvoir trop grand pour lui-même, trop gênant pour les particuliers. On l'a vu refuser la permission de défricher dans des terres à chènevière, tandis qu'il a vendu les forêts de Val-Suzon aux sources de la Seine, avec cette permission. Qu'on plaine il la donne, cela se conçoit; les besoins des mines, du chauffage, de l'industrie peuvent l'exiger; mais sur les flancs des montagnes, autant vaudrait jeter dans la mer une partie de nos côtes, puisque l'on diminue les surfaces cultivables. C'est un pouvoir abusif qu'il faut retirer à l'administration, en fixant l'angle de pente au-dessus duquel le défrichement ne pourra être autorisé. La Société d'Autun propose la pente de 10 centimètres par mètre. Une seule exception: lorsque le bois devra être converti en prairies arrosées et cultivées, mais alors celles-ci participeront à l'inviolabilité de la forêt.

M. DE GASPARIN. Une telle limitation est impossible, la pente devant varier suivant la nature du sol, ainsi que le fait très bien remarquer M. Gras, ingénieur des mines à Grenoble, dans un mémoire sur cette question dont l'étude lui a été spécialement confiée par l'administration.

M. DE TILLANCOURT. D'après la législation actuelle, les bois au-dessous de 4 hectares peuvent être défrichés sans autorisation. Mais au-delà toute indulgence doit être repoussée. Par le temps de spéculation qui court, l'intérêt particulier est si ardent au bénéfice, qu'en peu d'années il aurait déboisé toutes les plaines, et souvent même sur ces terrains la déception suit au bout de peu d'années. Quant à l'assolement forcé que l'on voudrait imposer par la perpétuité des prairies, ce serait s'engager dans un dédale de difficultés; les circonstances qui les auraient fait établir pouvant varier au bout de peu d'années. On demande quel intérêt a la marine à la conservation des bois, dès que les futaies peuvent être abattues? Il est bien facile à trouver. D'un taillis à une futaie, il y a de moins toute la distance qui résulte de l'âge du taillis, 30 ans, si le taillis a 30 ans.

Le Congrès, consulté, décide que la discussion sur la question forestière est close.

Chambre des Députés. — Le Budget.

Les idées sociales se font jour; non-seulement elles se propagent dans le pays, et leur influence sur l'opinion publique s'accroît sans cesse, mais les représentants mêmes de la France officielle commencent à les formuler nettement. Hier M. Ferdinand de Lasteyrie signalait la prééminence de l'intérêt agricole et demandait compte au ministère des souffrances du travailleur; aujourd'hui M. Chapuys-Montlaville a repris la même thèse, et plus courageux ou plus complètement éclairé que son collègue, il n'a mêlé à de nobles protestations en faveur des classes laborieuses aucune parole de défiance et de réserve contre nous. M. Chapuys-Montlaville, dans un long et remarquable discours, a préconisé l'organisation du travail; il a dit que cette organisation devait avoir pour principe et pour base l'association du capitaliste et du travailleur. Nous avons trouvé dans cet appel au libéralisme intelligent et sincère les idées les plus justes, et les plus généreuses inspirations.

Des aperçus socialistes se plaçaient avec à propos au début de la discussion du budget, car nos finances présentent un énorme déficit et l'on ne le comblera jamais par de petits expédients financiers. Pour que la prospérité toujours croissante, dont nous félicite chaque année le discours de la couronne, devienne une vérité après avoir été une déception pendant quinze ans, il faut absolument qu'une organisation nouvelle de toutes les forces productives tire du sol des richesses inespérées.

A M. Chapuys-Montlaville a succédé M. Garnier-Pagès qui est entré dans l'examen détaillé de notre situation financière, situation fort triste, car il faut pour se remettre au courant que la France trouve le moyen d'amortir un arriéré de 969 875 761 francs. Cette dette, qualifiée par M. Bignon, rapporteur du budget, de *découvert* et de *somme à amortir*, constitue un véritable déficit de près d'un milliard, et les observations de M. le rapporteur à ce sujet ne sont pas rassurantes; nous citons:

» Ainsi, la chambre le voit, les engagements pris ou que vous » allez prendre peuvent être éteints dans onze ans à quatre conditions: la première, c'est que vous conserverez la paix; la seconde, » c'est qu'aucune circonstance quelconque, même en temps de » paix, ne fera descendre les fonds qui concourent à former la » réserve de l'amortissement, au dessous du pair; la troisième, » c'est que vos budgets ordinaires ne présenteront plus de découverts et n'emprunteront plus rien à la réserve; enfin, la dernière, » c'est que vous n'entreprendrez pas de nouveaux travaux. »

M. Bignon demande l'impossible, c'est ce qui a été fort nettement démontré par M. Pagès. Cet orateur est de ceux qui, pour le salut de la société, comptent un peu trop sur les moyens politiques, pas assez sur les procédés économiques et sociaux. Cependant nous l'avons entendu avec plaisir dire que l'impôt devait épargner le travail autant que possible, pour frapper sur le revenu; que les chemins de fer, d'après le mode actuel de concession et d'adjudication, seraient onéreux à l'Etat et ne présenteraient de bénéfices qu'aux banquiers, aux agioteurs.

M. Lacave-Laplagne a voulu disculper le gouvernement de juillet d'avoir mis les finances dans le triste état où elles se trouvent. La Restauration, s'est-il écrié, ne nous avait-elle pas légué l'Algérie? Ainsi, l'Algérie est présentée à la France, non comme une conquête, non comme une colonie qui peut devenir puissante, non comme [illegible] se sont succédé depuis juillet en avaient de semblables, et l'expérience a démontré l'inefficacité de leur savoir. La situation du trésor ne peut qu'empirer si l'on ne trouve pas les moyens d'augmenter les sources de la richesse nationale.

On a remarqué avec étonnement que M. Lacave-Laplagne n'avait fait à la conversion tant de fois promise, aucune allusion directe ni indirecte!

M. Crémieux s'est vivement élevé contre le gaspillage des fonds attribués à la marine. M. de Mackau écoutait ces accusations avec un calme remarquable. On connaît la philosophie de M. de Mackau: lorsqu'un crédit est épuisé, il faut en entamer un autre; c'est ainsi que cet amiral considérait l'incendie du Mourillon comme un événement de peu d'importance, par la seule raison que la chambre avait voté des fonds pour couvrir cette perte.

En vérité, la richesse de la France est merveilleusement administrée.

Pourquoi le ministère, qui n'avait l'année dernière, sur les questions les plus graves, qu'une majorité de 4 ou 5 voix, disposet-il cette année d'une majorité si imposante sans avoir rendu aucun service au pays, dans l'intervalle des sessions?

M. Crémieux s'est posé cette question, et il a répondu avec vérité que ce changement de décoration était dû à l'action démoralisante des chemins de fer; les députés ont vu leurs commettants qui leur ont dit: « Liguez vous avec le gouvernement, formez une masse « compacte et enlevez d'assaut nos embranchements; votre réélec« tion dépendra du succès de cette tactique. »

De rudes coups ont été portés aujourd'hui à la politique du ministère et, ce qui est plus utile à constater, l'opposition a montré qu'elle faisait de grands progrès dans le sens des idées organiques et positives.

On lit dans *el Heraldo*: « Les soldats et sous-officiers qui ont pris » part dernièrement à l'insurrection de Galice s'embarqueront bientôt » pour les Antilles. Le nombre de ces malheureux monte à 2 600. 800 » iront à Porto-Rico; les autres à l'île de Cuba. »

On le voit, le ministère *modéré* de M. de Isturiz comprend largement la réaction et la vengeance. Si les différents ministères qui se sont succédés en Espagne et qui ont eu à se débattre contre les attaques de leurs adversaires avaient adopté le vaste système de proscription de M. Isturiz, l'armée espagnole serait déjà allée peupler les Antilles. D'un autre côté, le gouverneur général et chef politique de Malaga, don F. Fulgosio, publie un décret draconien, dans lequel il déclare que toutes les personnes de *l'un ou de l'autre sexe* qui protégeront ou donneront asyle aux individus qui ont pris part, directement ou indirectement, à l'événement du 2 mai courant (assassinat du colonel Rafaël Trabado), seront fusillées.

Voilà où en est l'Espagne. Les moindres indices suffisent pour faire condamner les citoyens des deux sexes à la peine de mort; on dirait que le gouvernement espagnol veut mettre en pratique l'infâme principe renfermé dans un vers d'Alfieri:

Purchè il reo non si salvi, il giusto pera.
Pourvu que le coupable soit puni, que le juste périsse.

Nouvelles de Madagascar

Nous lisons dans la *Feuille hebdomadaire* du 11 février, l'article suivant:

La *Marie-Mathilde* rapporte des faits d'une trop grande importance pour qu'ils puissent passer inaperçus, et dont on nous garantit l'authenticité.

---

famille assez *cossue*, elle n'était entrée au service de l'hôtel que pour éviter la présence de sa belle-mère. Cet hôtel, du reste, était un des mieux tenus des environs. Il y avait là, outre des écuries pour trente chevaux et vingt vaches, une buanderie, une boulangerie, une scierie, une charronnerie, voire une petite forge pour les bris de voiture imprévus. Tony servait le café avec du beurre fraîchement battu par ses petites mains. Pepi, l'amie de Teufel, allait chercher des *kipfel* (croissants) dans la boulangerie. Nous voilà donc à table, vers quatre heures du matin; une trentaine de messieurs à peu près, servis par deux nymphes rustiques, qui, aux charmes de leurs personnes, réunissaient encore une véracité de langage et de propos qui contrastait singulièrement avec leurs regards en dessous, — regards communs à toutes les femmes de cette contrée archi catholique, archi-apostolique et archi-romaine. A quatre heures, je voyais Tony pour la première fois, à six heures j'en étais amoureux. C'est que pour connaître une femme, il faut cinq minutes ou cinq ans.

— Teufel, lui dis-je à part, j'ai un ami qui veut que je m'amuse; dès aujourd'hui, je ne saurais plus vivre sans Tony, et mon cœur se serre quand je pense que je dois la quitter dans une heure.

— Eh bien! restez. Après-demain je retournerai, et dans huit jours comme aujourd'hui je passerai la nuit ici.

— Mais quel moyen pour me faire aimer?

Teufel partit d'un éclat de rire. « Vous êtes bien jeune pour un homme qui vient de Paris, me dit-il. Voyons, chantez-vous la tyrolienne? — Assez bien. — Allez-vous à la messe? — Jamais. — Il faut y aller. Chantez, allez à la messe, racontez des histoires pieuses et toutes les femmes du village seront à vous. Mais gardez vous bien de promettre ou de donner quelque chose, cela vous trahirait. Ici il faut faire l'amour par religion; le sentiment seul ne suffit pas. Faites-vous bénir par l'archevêque de Salzbourg, et chacune de ces filles, vous détestât-elle, vous offrira ses faveurs. Surtout, si vous êtes protestant ou juif, ne le dites pas, vous aimât-elle à en mourir, elle mourrait plutôt que de vous accorder un baiser. C'est bête, mais... c'est autrichien. »

Il y a des gens chez lesquels une idée, si saugrenue qu'elle soit, est toujours suivie par l'exécution. Songer à rester, et rester en effet, ce fut pour moi l'affaire de cinq minutes. Deux voyageurs qui avaient passé la nuit dans l'hôtel pour attendre l'omnibus, partirent avec Teufel et me cédèrent une chambre. Pour ne pas trahir mes intentions, je simulai une indisposition violente. Me rappelant la scène de Gil-Blas dans la caverne des brigands, je criai comme si mes intestins eussent été en feu, comme si Tony m'avait empoisonné. Bref, je déclarai qu'il m'était impossible de partir, je crois même avoir eu une attaque de nerfs très prononcée. Pepi vint me demander si je voulais un médecin. « Un médecin! m'écriai-je; un impie, un blasphémateur, un hérétique, qui croit qu'on peut guérir un homme sans le secours de Dieu! — Ici nouvelle attaque de nerfs. — Un médecin, plutôt le bourreau! Cherchez-moi l'homme de Dieu, le curé, s'il y en a un. » A peine Pepi avait-elle entendu cela, qu'elle alla t courir le raconter à la maîtresse d'hôtel. « Quel brave, quel religieux jeune homme! s'écria celle-ci; demandez-lui s'il veut du chocolat. » Pepi revint m'offrir du chocolat. « Non, repondis-je en me tortillant comme un serpent; donnez-moi de l'eau bénite. Ah! faut-il que je sois un vilain pécheur! Avoir passé deux heures à côté d'une femme! — Na, répondit Pepi, si ce n'est que cela, Jésus-Maria, elle est assez vilaine pour que vos péchés vous soient bien vite pardonnés. — Vous connaissez M. Teufel? — Oui, monsieur, c'est mon fiancé, mais il n'est pas as ez catholique pour que je me marie encore. — Mais où demeure donc le curé? »

A ce moment j'entendis des pas sur l'escalier. Le curé! le curé! m'écriai-je en grimaçant et me bouchant la bouche par un coin de l'oreiller, car j'étouffais d'envie de rire. « Vous l'aurez, répondit la vieille hôtesse en entrant. Vous l'aurez, brave jeune homme, je viens de l'envoyer chercher; en attendant, prenez du chocolat. — Va pour le chocolat. » La maîtresse appela enfin Tony, qui entra toute sérieuse et la figure plus pâle que jamais.

— Qu'a-t-il donc, ce jeune homme? demanda en entrant la jeune fille. A cette question, je me tournais sur mon lit et mon regard rencontrait en plein le sien. J'y cherchais de la compassion, de l'amour, mais il m'était impossible d'y lire quoi que ce fût de fini. Cependant, comme je l'aimais, je lui tendais machinalement la main, qu'elle prit en disant: — Eh bien! il ne mourra pas. Je lui lançai un second regard qu'elle comprit parfaitement, et auquel je crus m'apercevoir qu'elle répondait. « Quand j'avais une attaque de nerfs chez nous, dit-elle enfin, maman me donnait les étrivières, et cela m'a toujours guéri. — Peste, disais-je à moi même, m'aurait-elle deviné? « Enfin on annonça le curé, qui ordonna aux dames de se retirer. C'était un digne vieillard aux cheveux blancs, à la démarche grave et dont le front annonçait un penseur. Dès le premier moment je l'aimais. « Qu'avez-vous, jeune homme? me dit-il. — Je pris 10 fr. et les lui donnai pour les pauvres. — Est-ce pour cela que vous m'avez fait venir? J'en serais charmé, car vous êtes trop jeune pour mourir. — Je m'établis sur mon séant. — Monsieur le curé, lui disje, je veux rester ici quelques jours, j'ai voulu faire votre connaissance et je vous ai fait venir, car en effet je me sens très faible, quoique j'espère être guéri en quelques jours. J'ai étudié la théologie, je devais me faire prêtre. Si vous n'avez rien à faire, nous causerons religion et philosophie.

Nous causâmes beaucoup et long-temps, et au bout d'une heure j'appris que dans ce village tout le monde était catholique, excepté le curé. Il me promit de revenir le lendemain, et en s'en allant il répandit mes louanges dans toute la maison.

Enfin j'appelai Tony. « Le curé, lui dis-je, m'a ordonné de manger un poulet. » Tony sourit. « S'il est venu pour vous exorciser, fit-elle, il a manqué son but, car vous l'avez formellement ensorcelé. Il n'y a que moi qui vous aie deviné. Vous n'êtes pas plus catholique et malade que moi. » A ces mots d'un seul bond je saute hors de mon lit, comme un tigre et saisissant Tony par la taille. « Eh bien! que suis-je donc? — Vous voulez me tromper, me dit-elle, Teufel peut-être vous a mis la puce à l'oreille, il dit du mal de toutes les femmes et se vante de choses qui ne sont pas. — Eh bien, puisque vous êtes si rusée et si fine, je vais tout vous dire, je vous aime et c'est pour vous que je suis resté. — Et moi, fit ce démon de fille, je ne vous aime pas encore, et c'est parce que je reste que vous vous en irez comme vous êtes venu. Ah! vous croyez parce que je suis trayeuse de vaches et que je m'appelle Tony tout court que je me laisse amadouer par le premier venu? *Nix da*! J'ai cinq mille bons florins de dot, un trousseau comme pas une, et quand je me marierai je porterai la couronne de romarin (couronne de vierge). Voyons, je suis franche, aussi vrai que la sainte vierge était sainte et vierge. Si vous voulez, je vous suivrai, je serai votre femme et je vous aimerai, car je ne rentrerai plus chez ma belle-mère et je sortirai d'ici. Que vous alliez à Vienne ou à Paris, je vous suivrai, et le lendemain de notre mariage vous aurez les cinq mille florins qui me viennent de ma mère et qui sont déposés chez un notaire de Salzbourg. Voyons, vos mains sont plus fines que les miennes, je suis ignorante, je suis une pauvre paysanne, mais j'ai déjà été à Vienne, j'aimerais bien vivre dans une grande ville, je n'aime pas les gros villageois, enfin j'ai du courage et je veux me marier... »

Ces paroles si naïves et si franches firent sur moi une profonde impression. Teufel, me dis-je, m'a trompé. Je croyais avoir affaire à une fille, c'était une femme, une femme digne de devenir l'épouse d'un homme d'honneur. En effet, Tony était jolie, gentille, sage, elle avait du bon sens, c'était une perle de fille. Ah! qu'on ne fasse pas la moue en lisant cela. Il est plus facile de trouver une bonne perle dans un tas de cailloux que un tas de fausses perles.

Je résolus de réfléchir. Tout cela, du reste, me faisait l'effet d'un songe. Pour peu que la réalité occupe mon imagination, je me laisse aller à des

jamais permis d'atterrir.

Ces faits sont graves et placent Bourbon dans une position fâcheuse par rapport à ces subsistances. Des commerçants ont à Tamatave des bœufs qu'ils ont achetés et payés, et il leur est défendu de les prendre ! Qu'attendre d'une mauvaise foi aussi flagrante? et que pouvons-nous espérer d'un peuple qui foule aux pieds les engagements les plus sacrés? Voilà deux navires dont le retour à vide cause aux affréteurs un perte considérable et prive la colonie d'un approvisionnement qui lui était nécessaire !

Cette persistance des Hovas à nous fermer leur île est vraiment incroyable ! Nous voilà en plein hostilité avec ces peuples ; les voilà plus arrogants que jamais envers nous ! Ils veulent nous affamer, et ils poussent l'audace jusqu'à déclarer solennellement que si les gouvernements français et anglais veulent de leurs bœufs et de leurs riz, il faut qu'ils viennent *leur faire leurs excuses* ! Poussa-t-on jamais plus loin l'insolence et le sarcasme !

Nous avons reçu de M. Bastiat une seconde lettre, que l'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain.

Chambre des Pairs.

Séance du 19 mai.

PRÉSIDENCE DE M. BARTHE, VICE-PRÉSIDENT.

La chambre renvoie au garde des sceaux deux pétitions de curés et desservants qui réclament contre l'insuffisance de leur traitement.

On s'occupe ensuite du projet de loi relatif à l'emprunt grec. Sur une interpellation de M. Pelet (de la Lozère), M. Guizot donne au sujet de nos relations avec le gouvernement grec quelques explications qu'il avait déjà données à la chambre des députés. La loi est ensuite adoptée par 125 voix contre 4.

La chambre adopte ensuite à 110 voix contre 1 le projet de loi relatif à la rectification des routes royales, et divers projets de loi d'intérêt local.

Chambre des Députés.

Séance du 19 mai 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget.

M. CHAPUIS-MONTLAVILLE. Messieurs, je viens inviter le gouvernement et les chambres à se préoccuper d'une manière spéciale, j'oserai dire presque exclusive, du moyen d'améliorer le sort moral et matériel des classes ouvrières. Je ne veux pas dire que les souffrances sont plus générales et plus douloureuses que dans le passé. J'admets qu'il y a des misères dont la source a été tarie. La liberté, l'égalité, ces deux termes du problème, résolu en principe et non en fait, dans les deux grandes batailles de 1789 et de 1830, ont affaibli les causes de détérioration de l'âme et du corps chez les ouvriers. Cela est vrai ; mais de notre état social, tel qu'il a été reconstitué par la civilisation et par l'activité industrielle, il est résulté d'autres douleurs, d'autres misères, des aggravations profondes et nouvelles dont il faut nous occuper pour les guérir.

Pour que les masses sachent le bienfait du système représentatif, il est nécessaire qu'elles participent à la puissance de l'élection par les habitudes et par les mœurs. Les ministres, les dépositaires de l'autorité politique se tiennent confinés trop loin de la foule; à la distance où ils sont d'elle, à peine peuvent-ils apercevoir les couches inférieures de la nation. Ils vivent et s'agitent à la surface. La richesse, d'ailleurs, est bruyante, l'industrie aussi, la spéculation plus encore, et comment voulez-vous qu'au milieu de ces cris de joie, de plaisir, d'espérance, les gémissements du peuple puissent monter jusqu'à vous !

On peut de diverses façons venir en aide à la classe ouvrière ; on peut agrandir, échauffer en elle le principe de l'intelligence, lui donner le pain de la parole et l'initier aux connaissances humaines.

... ralité générale.

Pour appliquer ces principes à notre situation, nous n'avons pas besoin d'une révolution. Tout doit se faire par le travail du progrès pacifique, point de parti violent, de changement brusque. Il ne faut pas détruire certains intérêts au profit d'autres intérêts ; il faut les relier entre eux et leur donner à tous plus de sécurité et de développement.

L'intérêt du maître et celui de l'ouvrier ne peuvent pas être séparés. Ce sont les deux éléments qui constituent le travail : l'un est l'intelligence, l'autre le bras.

L'orateur demande que l'on abolisse les droits sur les vins, sur les laines, sur les cotons, où il est purement fiscal ; le droit sur les fers qui protège, il est vrai, les grands capitalistes et les propriétaires, mais qui pèse sur le peuple, qu'il frappe dans ses outils. On aurait dû profiter du grand développement des chemins de fer, qui donnent de nouveaux débouchés aux produits métallurgiques, pour réduire l'impôt sur les fers étrangers. Le gouvernement ne l'a pas osé faire, parce que les intéressés sont puissants par leur position dans le gouvernement, parce que les propriétaires de forêts et les chefs d'usines se rendent redoutables par leurs votes.

A la place d'une aristocratie qui est tombée après avoir fait son œuvre, veut-on reconstituer une aristocratie d'argent, une féodalité banquière ? L'élément de supériorité, dans ces jours de liberté et d'égalité, sera-ce la richesse matérielle? Le seigneur d'autrefois sera-t-il remplacé par le porteur d'actions, ou le chef d'usine exploitant un monopole ? Tout ce qui se passe autour de nous pourrait nous le faire craindre. Les compagnies de chemins de fer, de houillères, les marchands d'argent, sont les favoris de la politique, ils la dominent, ils en arrêtent ou en pressent la marche. Les chambres sont faibles vis-à-vis d'eux, le gouvernement semble se subordonner à leur action, et le peuple, qui entend vanter les profits et les grandeurs de la spéculation et des jeux, finira par se dégoûter du travail quotidien ! Cette démoralisation, qui est concentrée dans les hauteurs de la société, se répandra dans les masses, et la révolution que vous voulez prévenir avec raison, sortira peut-être des moyens employés contre elle. N'oubliez donc jamais que le mal sort infailliblement du mal, et que l'immoralité est de l'inintelligence. (Très bien!)

De tout temps il y a eu une grande lutte dans l'intérieur des sociétés, la rivalité du capital et du travail, l'antagonisme de celui qui agit et produit par son argent, et de celui qui agit et produit par son bras. Le capital, dans l'histoire, a été le maître de toutes choses, de toutes personnes. Le capital a acheté la terre, les produits de l'homme, il a acheté l'homme lui-même ; la liberté, la vie ont été des questions d'argent. Cependant le progrès s'est fait, la civilisation, c'est-à-dire la société devenue majeure, instruite et intelligente, a diminué la puissance de l'argent au profit du travail. Insensiblement, de siècle en siècle, les deux niveaux, les deux plateaux de la balance se sont rapprochés. Il ne reste plus, à cette heure, qu'à tenter un dernier effort pour établir l'équilibre, qui est la loi essentielle de ce monde, loi qui s'applique aux choses morales comme aux choses matérielles.

L'orateur se demande ce que le gouvernement, les maîtres, les ouvriers, doivent faire dans ce but. Le gouvernement, dit-il, doit favoriser de tous ses moyens la réunion de ce double intérêt, celui des capitaux et celui du travail. De grands travaux publics sont à donner ; qu'il invite, dans son cahier des charges, à lui apporter un acte sérieux, qu'il associe pour l'entreprise des maîtres, des capitalistes, avec des ouvriers, et qu'il soit autorisé par les chambres à exempter du droit de timbre et de patente ouvrière ceux qui feront partie de cette association. J'irai même plus loin, et je voudrais que le ministère, dans un cas semblable, donnât la préférence, même à prix inégal, à une compagnie de ce genre.

L'orateur demande, par exemple, en citant la grève qu'il déplore, des mineurs de Saint-Etienne, pourquoi le gouvernement n'exigerait-il pas que les exploiteurs fussent tenus d'offrir à leurs ouvriers le choix entre un prix fixe pour la journée et un prix moindre avec participation aux bénéfices. M. Chapuys-Montlaville engage d'ailleurs les maîtres à la modération, et les ouvriers à ne jamais oublier que toutes les classes de la société sont dignes de respect.

En terminant, M. Chapuys-Montlaville exprime la conviction que de toutes ces grandes choses, la gloire militaire, les croyances religieuses, le saint amour de la patrie, il ne nous reste plus pour grandeur et pour force que le dévouement et le travail du peuple. Il importe donc de garder et de faire fructifier ces deux éléments de notre nationalité actuelle. Cela ne peut se faire qu'en élevant la condition des masses, en facilitant leur accession à la ...

... imposer indirectement le pauvre ; vous l'imposez directement de toutes les manières possibles. Vous n'imposez pas la voiture du riche, mais vous imposez celle du pauvre, l'omnibus. Et vous appelez cela une équitable répartition des impôts !

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances. J'admets que les dépenses sont beaucoup plus considérables aujourd'hui que sous la Restauration ; mais ce ne sont pas les dépenses en elles-mêmes qu'il faut considérer, ce sont les résultats obtenus.

Il est une source de dépenses que la Restauration n'avait pas et qu'elle nous a léguée, c'est l'Algérie, qui nous a coûté déjà des sommes énormes. On nous reproche aussi l'élévation de nos dépenses militaires ; mais ces dépenses sont, on le sait, un legs du ministère de 1840.

La Restauration n'avait pas non plus les chemins de fer, qui ont pris une si grande extension. Avons-nous eu tort d'en entreprendre tant à la fois ? Je ne sais ; mais ce qu'il y a de certain, c'est que nous étions, sous ce rapport, en arrière des autres pays de l'Europe.

Fallait-il mettre les chemins de fer complètement à la charge de l'Etat, ou fallait-il les laisser faire par des compagnies? Ce qu'il y a de certain, c'est que le pire système eût été de faire entreprendre les chemins de fer par l'Etat au moyen de capitaux empruntés à des compagnies qui lui auraient fait la loi. L'Etat, pour entreprendre les chemins de fer en son nom, eût donc dû faire appel au crédit public. Les résultats d'un emprunt eussent-ils été heureux? j'en doute, et je crois qu'avec tous ses inconvénients la concession à des compagnies est encore le meilleur système, pressés que nous devions être de doter notre pays des moyens de communication indispensables pour la défense du pays en cas de guerre.

On nous parle de l'amortissement ; il est peu conséquent, après cela, de nous engager à faire construire les chemins de fer par l'Etat. Nous croyons qu'il vaut mieux ne pas engager l'Etat dans de nouvelles dépenses, que d'amortir d'un côté pendant que nous emprunterions de l'autre.

L'Empire et la Restauration n'avaient fait de travaux publics qu'avec parcimonie; presque tous les travaux nous restaient donc à faire. La viabilité surtout a coûté des sommes considérables, mais tout le pays n'a-t-il pas à s'en applaudir ? L'agriculture, le commerce n'ont-ils pas fait par suite de très considérables progrès? Les prix des transports ont baissé partout. Il y a aussi une grande économie de temps, aujourd'hui, sur la circulation ; la valeur d'un grand nombre de propriétés s'est accrue; si donc l'Etat a dépensé plus d'un côté, le pays y a gagné de l'autre; c'est donc un très bon placement que l'Etat a fait des impôts qui lui ont été payés. Au reste, toutes les lois sur les travaux publics ont été adoptées par la chambre à une immense majorité.

On me dit que c'est la réunion des intérêts privés qui a formé la majorité. J'ai à répondre que lorsque les intérêts privés sont assez liés pour être adoptés à la presque unanimité de la chambre, ils sont bien près d'être l'intérêt général.

M. le ministre entre dans quelques détails sur la situation financière ; les ressources de l'amortissement seront libres beaucoup plus tôt qu'on ne le pense : on s'est trompé aussi sur l'état de la dette flottante ; la situation financière est de beaucoup meilleure que celle de l'année dernière à pareille époque, et il pourra sans aucune difficulté être fait face à toutes les obligations qui nous sont imposées.

M. CRÉMIEUX. La Restauration avait un budget de 900 millions; nous en avons un de 1 500 millions; il s'agit de nous prouver qu'il est meilleur. Nos recettes augmentent chaque année d'une manière extraordinaire, et cependant la main qui reçoit nos deniers devient de plus en plus grande. Je ne parle pas de l'Algérie, dont il faudra réduire les dépenses; cette discussion viendra plus tard; mais l'administration de la marine est un gouffre : nous y jetons en vain des millions, avec un patriotisme dont le ministère ne nous donnerait pas l'exemple, les travaux que nous demandons ne sont pas faits et les crédits sont dépensés.

Nous nous plaignons chaque année des frais énormes du ministère de la guerre ; nous demandons depuis long-temps une réserve qui économise les deniers du pays, sans compromettre la défense du territoire ; nous n'avons rien obtenu. Nous avons vainement demandé à l'Etat de ne faire que les chemins de fer nécessaires à la défense du pays, qui auraient été exécutés par l'Etat, et dont les produits l'auraient dédommagé ; il s'est lancé dans un système de chemins de fer ruineux pour l'Etat, ruineux pour la fortune publique, et qui ne profite qu'à quelques agioteurs.

L'année dernière, les questions importantes furent toutes résolues à quatre ou cinq voix de majorité ; il ne s'est passé pendant les sessions aucun fait ...

---

rêves gigantesques et quand on me demande la réponse à une première question, je suis déjà à deux mille lieues de là. J'étais dans cette situation rêveuse, lorsque Pepi entra; je ne m'étais pas aperçu de la sortie de Tony. « Vous êtes triste, monsieur ? — Oui, mademoiselle. — Vous êtes guéri ? — Oui, mademoiselle. — Vous souperez ? — Oui, mademoiselle. — Vous êtes de mauvaise humeur ? — Oui, mademoiselle. » Va-t-elle finir ? « Je parie que Tony vous a emberlificoté ? » A ces mots je redressais la tête. « Oui, poursuivit-elle, c'est une fière emberlificoteuse, allez, elle me prend tous mes voyageurs. A moi les travaux et les peines, à elle les pourboires. »

Toute la société se reflète dans ces quelques mots. Deux filles, également gentilles, également jolies, amies et par l'âge et par leur position, se calomnient et se détestent pour quelques sous de pourboire.

— Pourquoi l'appelez vous emberlificoteuse ? lui répondis-je pour la faire jaser et en lui donnant une pièce de 3 francs pour son pour boire.

— Est-ce qu'elle ne vous a pas parlé de ses 5 000 florins de dot? elle en parle à tous les messieurs... Ces quelques mots suffirent pour me faire sortir de mon état de léthargie, et prenant Pepi par la taille, je lui dis : « Oui, ma gentille amie, elle m'en a parlé ; c'est, comme vous dites, une emberlificoteuse, elle parle toujours de sa vertu. »

— Ah ben oui, elle a été deux ans à Vienne, à l'âge de quinze ans, chez un vieux comte qui lui a laissé quelques sous. C'est là son *patrimoine*. Maintenant elle fait la pimbêche et vient refaire son innocence à la campagne. Mais ce n'est que du regain. — Vraiment, ma mie ! mais elle n'est pas jolie du tout : — N'est-ce pas? elle a le nez protestant. — Comment, le nez protestant ? — Oui, un nez effronté, un nez impie, comme disait ma mère, qui n'aimait pas les nez protestants, un nez anglais, pincé, effilé... Ici Pepi se tut....

Quelques minutes après on frappait à coups redoublés à la porte. C'était Tony. Les deux filles se lancèrent des regards de chats fâchés. Dépoétisé, désillusionné, je jugeai à propos de déguerpir au plus vite. D'un saut je fus au bas de l'escalier, et je courus me présenter à un hôtel que j'avais déjà vu *vis-à-vis*, laissant là Pepi, Tony et toute la boutique. J'appris que la poste allait passer dans un quart d'heure, je pris un bulletin et me rendis de nouveau dans l'hôtel pour payer ma note et chercher mes effets. La première personne que je rencontrai fut Tony, tout-à-fait triste, rêveuse et sombre. Elle avait l'air si candide et si innocent ! Bah ! me dis-je, elle a été deux années à Vienne ! et je partis. La poste arriva au galop. Je m'y installai. Au moment de m'embarquer j'aperçus Pepi et Tony qui se tenaient aux cheveux dans le vestibule de l'hôtel. Ce spectacle m'affligea, et pour comble d'infortune la première personne qui s'offrit à mes regards, dans le véhicule maudit, ce fut la dame aux cheveux d'or, seule, hélas ! Nul ne peut éviter son sort !

J'ai su depuis que Tony était innocente et de bonne foi. Elle est légitimement mariée à Salzbourg. C'est M. Teufel, aujourd'hui conducteur de la malle-poste de Francfort à Forbach, qui m'a appris cette nouvelle il y a trois ans. Il n'a pas épousé Pepi, cette langue de vipère, qui à son tour se trouve à Vienne chez un vieux marquis... Cette aventure me rendit aveugle pour toutes les beautés de la nature entre Munich et Salzbourg. Je pensais toujours à Tony. Par moments, j'avais l'intention de retourner à Rosheim, mais la voiture, en roulant, emportait mes projets... A une demi-lieue de Salzbourg nous nous arrêtâmes devant une barrière autrichienne. Un douanier s'approche de moi, et d'un ton mielleux me demande : *Etes-vous plombé* (*Seid's plombirt*)? Je lui répondis par un sourire. Il répéta sa question, toujours en baissant la voix. Enfin, je lui dis : « Non, je ne suis pas plombé. — Eh bien ! repartit-il avec le flegme et le sangfroid d'un Romain ; en ce cas, il faut vous faire plomber. » Et joignant l'acte à l'injonction, l'employé se mit en devoir de plomber mon bagage. La douane vous plombe pour Vienne, où la douane vous déplombera. J'exhibai mon passeport, je déclinai mon nom à l'inspecteur de la frontière, et celui-ci, après avoir parcouru une liste de noms prohibés où le mien ne figurait point, me donna un permis de passer.

Salzbourg est une des plus jolies villes de l'Autriche et de l'Allemagne. C'est là ville où est né Mozart et où l'on voit sa statue. Tout est musique dans cette ville et dans ses environs. La nature y chante ses poèmes par des lacs argentés, par des collines verdoyantes, par des bosquets touffus, par les murmures harmonieux de la Salzach qui traverse la ville, enfin par les visages frais, gais et niais de la population. A toute heure les carillons mélodieux des différentes horloges suspendues dans les églises, vous apportent des brises musicales des régions supérieures, et vous annoncent la patrie de Mozart. Tout porte dans cette ville un cachet d'originalité et de grâce. La porte par laquelle on entre a soixante mètres de longueur, et elle est taillée dans le roc. C'est un tunnel magnifique qui date de plus de quatre siècles. Ce n'est pas tout. Salzbourg possède aussi un théâtre romain d'une immense étendue, dont les trois rangées de loges, chacune à quatre places, sont également taillées dans le roc. Jadis on y donna les tournois chevaleresques en présence des belles qui s'adossaient contre la montagne ; aujourd'hui, ce théâtre sert de manège à un régiment de cavalerie hongroise. La cavalerie hongroise est une des plus belles gloires de l'Autriche. On ne peut pas se figurer quelque chose de plus pittoresque que ces jolis cavaliers à uniforme multicolore, et assis sur de petits chevaux bistrés, lustrés, à la jambe fine et corsée et qui semblent posséder toute l'intelligence qui manque aux hommes de ce pays.

Je suis sûr que si les chevaux gouvernaient en Autriche, il y aurait beaucoup moins d'ânes.

Si Salzbourg n'appartenait pas à l'Autriche, ce serait un petit Eden. On y mange un poulet frit (*Backhaehnel*), arrosé d'une bouteille de vin blanc, pour dix-huit sous. J'eus pour compagnon de voyage un juif polonais et un jeune gentilhomme courlandais. Ce juif, aussi spirituel que sale, devint le point de mire de tous les quolibets du jeune gentilhomme étourdi. De Salzbourg à Lintz, le juif répondait lestement dans son dialecte allemand polonais, et le gentilhomme, malgré la force de sa dialectique, n'avait pas toujours le dessus ; mais de Lintz à Vienne le rusé juif ne répondait plus et agitait dans sa tête une sombre vengeance. Je m'en doutais, car j'avais compris les malédictions hébraïques qu'il grommelait entre les dents contre nous, quoique j'eusse pris, de temps à autre, sa défense. A une demi-lieue de Vienne donc, il descendit de voiture et s'en alla pédestrement. Nous fûmes arrêtés pour exhiber le passeport et vérifier le plombage, ce qui lui donna le temps de nous devancer. Arrivés à la douane, on nous ordonna grossièrement de descendre et de descendre nos malles, qui furent vidées, percées et examinées avec une sévérité qui nous étonna ; car d'ordinaire, la douane de Vienne n'est pas aussi sévère, du moins en paroles. On nous traita comme des voleurs. En vain le jeune gentilhomme exhiba-t-il ses titres, tout fut jeté sens dessus dessous, à ce point que la voiture partit sans nous. Enfin, après avoir cherché pendant une heure sans rien trouver, je demandais au chef s'il n'y avait pas méprise de sa part. « En effet, dit-il, vous m'avez été dénoncés par un gredin de juif qui prétendait que vous étiez des contrebandiers et des voleurs prussiens, ayant des dentelles et de faux billets de banknotes dans le double fond de vos malles. » Je ne pus m'empêcher de rire, et mon jeune compagnon se déclara vaincu, car il lui fallait encore une heure pour remettre ses effets en ordre.

Hélas ! nous voilà à Vienne !

ALEXANDRE WEILL.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le gouvernement badois a fait défendre au théâtre de Carlsruhe la représentation des *Huguenots*, dans la crainte que dans l'état d'agitation où se trouvent les esprits, la représentation de cet ouvrage n'excite le peuple contre la religion catholique et contre le gouvernement.

—On écrit de Stockholm, le 5 mai : « On parle de la prochaine conclusion d'un traité de commerce entre la Suède et la Norwège et le gouvernement des Pays-Bas. Le chargé d'affaires de Suède près les cours de La Haye et de Bruxelles, M. de Wahrendorf, qui réside dans cette dernière ville, a reçu ordre de se rendre à La Haye pour y suivre les négociations.

— Une feuille de Liége annonce que le roi vient de donner pour précepteur au duc de Brabant, un élève des jésuites, proche parent du comte de Briey.

AVIS AUX ARCHITECTES. — La Société académique d'architecture de Lyon propose pour sujet de concours aux architectes français et étrangers le projet de restauration du grand salon d'honneur de l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

Le salon dont il est question occupe la partie centrale du premier étage, qui fait face à la place des Terreaux; son étendue, la disposition des baies qui l'éclairent et le desservent, l'emplacement de la cheminée, indiqués sur le plan, ne pourront subir aucune modification. MM. les concurrents seront libres d'élever ou d'abaisser le plan de sassoffite au-dessus ou au-dessous de la ligne indiquée au même plan, suivant qu'ils croiront devoir donner plus ou moins de hauteur et de relief aux caissons qu'ils feront entrer dans la décoration du plafond.

Pour le style général de cette décoration, MM. les concurrents s'inspireront de celui du monument lui-même, qui est du commencement du règne de Louis XIV; ils pourront donner le plus grand essor à leur imagination en y faisant concourir la sculpture et la peinture monumentales, la statuaire et la peinture allégorique ou historique, et enfin tous les arts accessoires, afin de rendre leur œuvre digne du monument et de la seconde ville de France.

On fera le plan du parquet du plafond et des quatre parois sur une échelle de 0m,05 par mètre.

Les projets soumis au concours seront transmis *franco* au palais des Beaux-Arts de Lyon, à l'adresse de la Société, avant le 1er décembre prochain.

Ces mêmes projets seront exposés publiquement pendant la 1re quinzaine de décembre, et, conformément aux dispositions de l'art. 26 des statuts, le rapport sur le concours ouvert par la Société est confié à une commission de sept membres élus au scrutin secret; le jugement sera ensuite rendu par la Société, également au scrutin secret, à la simple majorité des suffrages.

Les prix seront distribués dans la séance solennelle du 2 janvier 1847.

Premier prix : une médaille d'or; second prix : une médaille d'argent.

ET CEPENDANT ELLE TOURNE! — Nous avons déjà dit que l'Association des médecins de Paris a dénoncé à M. le procureur du roi l'un des plus grands chimistes et physiologistes de notre temps, M. Raspail, comme se livrant à l'exercice illégal de la médecine, ce qui, à supposer

côté, Mme Chipman première protestait contre le jugement qui venait de flétrir son honneur, et faisait appel devant une cour supérieure qui, en effet, vient de déclarer le divorce nul et non avenu; de sorte que M. Chipman se trouve légitime possesseur des deux femmes.

INCENDIES. — Un incendie épouvantable, qui a éclaté le 2 du courant dans le village chef-lieu de la commune de Notre-Dame-du-Pré, près des Moutiers en Tarentaise (Savoie), a réduit en cendres, en moins d'une heure, 79 bâtiments. Sur 96 familles dont se composait ce village, 51 composées de 238 personnes, ont été victimes du désastre. On a à déplorer la mort de trois personnes. La perte est de 80 à 100,000 fr.

— On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 6 mai :

« On nous écrit de Gorenbourg que la ville de Reuigs-Baska est devenue la proie des flammes; l'église même n'a pas été épargnée. La ville n'est plus qu'un monceau de cendres, quelques maisons seulement avaient été assurées. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. à Athènes. — On met sous presse l'ensemble des documents que vous avez demandés sur les crèches. — Dans quelques jours on pourra vous les envoyer.

M. D. à Blencan. — Nous vous réabonnons pour *cinq* mois, en raison de votre remise de 20 f.

M. G. à Toulouse — Votre logique est en défaut, ami. Le reçu de l'employé des P. ne prouve pas que nous ayons reçu, et de fait, l'ab. de M. A. n'a été pris que pour 6 mois. C'est l'habitude générale des intermédiaires de fractionner ainsi : seulement ils devraient ne pas perdre de vue les échéances. — Dans la certitude d'être couverts tôt ou tard, nous remettons M. A. au service. Pour la *Ph.*, l'ab., pris par une autre personne, a bien été payé pour un an; mais il part de juillet 45, et expire conséquemment avec juin 46, comme le vôtre, celui de notre ami L et un autre.

M. P. à Urdoz. — L'une et l'autre chose étaient déjà faites.

M. B. à Orléans. — Reçu les 25. Merci.

M. D. à Longueville. — Le chiffre que vous demandez est 108.

M. G. à Ernstein. — Vous avez dû recevoir les ép. Veuillez corriger immédiatement et retourner par la voie la plus prompte.

A l'Authie de Doullens. — Compliments.

Au *Courrier de la Moselle*. — Remerciements.

Marchés.

Marché Saint-Antoine, 19 mai. — Foin, 1re 00 à 00; 2e 50 à 52; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 54; 2e 48 à 50; 3e 40 à 42. — Regain, 55 à 00. — Trèfle, 00. — Paille de blé 1re 00 à 30; 2e 00 à 28; 3e 00 à 25. — Paille de seigle, 2e 00 à 28. — Paille d'avoine, 1re, 00 à 00; 2e, 31 à 36.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 19 mai. — Foin 1re 51 à 54; 2e 47 à 49; 3e 42 à 00. — Luzerne, 1e 51 à 00; 2e 45 à 00. — Paille de blé, 1re 30 à 32; 2e 27 à 29; 3e 00 à 00. — De seigle, 1e 33 à 00. — Regain, 48 à 00; 36 à 00.

Marché de la Maison-Blanche, 19 mai. — Amenés 282 porcs, vendu 201 à 1,44-1,40-1,36. — Vaches laitières amenées 00, vendues 00 de 000 à 000. — Taureau, amené 00, vendu, 00.

Marché de la Chapelle-Saint-Denis, 19 mai. — Veaux amenés 535, vendus 535 à 1,70-1,60-1,40. — Vaches grasses amenées 115, vendues 65, 1,10-0,94-0,78. — Vaches laitières amenées 82, vendues 49 de 185 à 520. Taureaux am. 52, vend. 41, 0,00-0,86. — Porcs am. 00, vend. 00 à 0,00-0,00.

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible, 75,00 à 00,00; courant du mois, 77,00 à 00,00; juin et août, 77,00 à 00,00; 4 dern., 79,00 à 80,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00; lin, 00,00; cameline, 00,00 à 00,00; chanvre, 00. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible 127,00 à 00,00; courant du mois et juin, 127,00 à 000,00; juillet et août, 128,00 à 129,00; quatre dern., 00,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT

L'édition illustrée de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Thiers, publiée par livraisons à 50 centimes, obtient le même succès que la première édition de cet ouvrage, si rapidement enlevée qu'il a fallu porter le tirage à 30 mille exemplaires. Les vignettes et portraits qui accompagnent la nouvelle édition ont reçu l'accueil que mérite un choix de compositions qui suivent à la lettre le récit de l'auteur, qui traduisent la scène avec exactitude, sans nuire à l'esprit du dessinateur, et sont, par cela même, un accompagnement du texte aussi utile que curieux. Rien n'était plus facile que de choisir au hasard et sans consulter le livre de M. Thiers, des sujets de vignettes parmi la foule des compositions peintes ou dessinées, dont l'histoire impériale a enrichi nos musées et les albums des amateurs; les éditeurs ont préféré une illustration *spéciale*, et celle qu'ils publient, confiée aux meilleurs dessinateurs et aux plus habiles graveurs, ne peut convenir, par exemple, à l'illustration de Norvins, comme celle-ci ne peut convenir à l'histoire de M. Thiers.

—Les personnes qui sont affectées de maladies nerveuses et celles qui souffrent par suite de maladies anciennes ou nouvelles des voies digestives, peuvent, avec toute confiance, avoir recours à l'ouvrage du docteur BELLIOL DE SAUNOIS (15e édit.); elles y trouveront un guide sûr, des conseils excellents et de curieuses révélations sur les causes et la nature de toutes les maladies. (Voir aux Annonces du 17 mai.)

— Au moment des départs pour la campagne, l'administration des MESSAGERS PARISIENS vient de quadrupler son service de tapissières et chariots par chevaux. Elle envoie dans les départements. S'adresser à tous ses bureaux.

Spectacles du 20 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert-le-Diable.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Louis XI. Précieuses.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ODÉON. — Fausses infidélités. Misanthrope. Etourdi.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Gentil-Jobard. Mari. Riche. Conte bleu.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — La Vendetta. Gentil-Bernard.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Les Ennemis. Le Petit-Fils. La Lectrice. Le Jardin.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Lait. Frisette Femme. Mademoiselle. Cendril.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Bruno le Fileur. Petites Danaïdes.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Philippe II.
8 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Augusta. Gentil hussard. Pas de Giselle. Barbe.
6 h. 1/2 FOLIES. — Rocambolle. Mariette. Dévorants. Paris au bal.

Imprimerie Lange Lévy et Comp., 16, rue du Croissant.

sur le budget, a fort bien résumé les considérations qui légitiment cette mesure.

« S'il est une pensée, dit le rapporteur, qui se soit manifestée » avec une certaine unanimité dans le pays, à l'égard de la magistrature, c'est l'insuffisance de ses traitements. Cette pensée » s'est surtout plusieurs fois exprimée au sein des chambres et » dans les rapports de vos commissions. Il paraît, en effet, impossible de ne pas reconnaître que tout est changé en France depuis la promulgation de la loi organique du 27 ventôse an VIII, » et des différents actes de l'autorité publique rendus en exécution de cette loi, et particulièrement des arrêtés des 1er octobre » 1803, 6 juillet 1804, des décrets des 20 juin 1806 et 30 janvier » 1811, qui ont fixé les traitements de la magistrature.

» On ne peut, en effet, méconnaître, d'une part, que toutes les » conditions de l'existence matérielle sont changées, que l'aisance » générale a introduit dans toutes les habitudes de la vie des dépenses qui sont devenues des nécessités; que presque tous les » objets de consommation, les loyers, les gages, etc., se sont élevés en raison de la dépréciation du signe monétaire. Que, d'autre » part, une grande partie des traitements dans les fonctions administratives et militaires, ont été depuis ces époques notablement élevés, et ont ainsi établi, entre les fonctionnaires de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire, une différence de situation qui affecte la dignité du magistrat.

» En exposant ce défaut d'équilibre dans les diverses positions » sociales, nous n'avons pas la pensée de réclamer l'égalité des » traitements, nous voulons seulement justifier la nécessité de rétablir une certaine harmonie dans les positions, et surtout ce besoin d'assurer à une partie de la magistrature les ressources matérielles nécessaires à son existence, en garantissant la dignité » et l'indépendance de la fonction. »

Le chapitre du budget relatif à la magistrature ordinaire n'a pas encore été voté, mais il le sera; chacun sent combien il est juste d'augmenter le traitement des magistrats, des juges de première instance surtout, qui ne reçoivent, dans les tribunaux de 5e classe, que 1 800 francs par an, et 1 500 dans les tribunaux de dernière classe. Porter ces traitements à 1 800 et à 2 100 francs, ce n'est pas assurément de la faveur.

Aucune fonction publique ne doit être monopolisée par l'aristocratie d'argent, la fonction de rendre la justice moins qu'aucune autre. L'homme qui n'a pour fortune que la science et l'intégrité, doit trouver dans son traitement la possibilité de vivre comme l'exige sa position sociale. L'augmentation des traitements, et surtout de ces traitements presque toujours insuffisants qui sont attribués aux grades subalternes, est une mesure démocratique, un moyen le nombre de ces fonctionnaires? une pareille diminution aurait ses dangers et ne peut s'effectuer en tous cas ni d'une manière directe ni d'une manière immédiate. Il est vrai que les magistrats ont de nombreux loisirs et que l'expédition des affaires est loin d'absorber tout leur temps; cependant on ne peut songer à diminuer le chiffre des juges attachés à chaque tribunal; ils y sont à peine assez nombreux pour qu'il y ait balance et variété dans les opinions. Restreindra-t-on le nombre des tribunaux et des cours? Ce serait appauvrir beaucoup de localités, en détruire quelques-unes. Ainsi Riom, située près de Clermont, qui est le centre administratif et commercial de l'ancienne Auvergne, n'aurait aucune raison d'être si cette petite ville, exclusivement peuplée de conseillers, d'avocats, d'avoués, de greffiers, d'huissiers, n'était pas le siége d'une cour royale.

Restreindre le nombre des centres d'où la justice émane, ce serait étendre le rayonnement de ceux qui seraient conservés, ce serait multiplier les distances qui séparent le magistrat des justiciables. En admettant que le gouvernement voulût affronter l'impopularité qu'il ne manquerait pas d'encourir s'il dépouillait tant de villes de leurs cours et tribunaux, en admettant qu'il attachât peu d'importance à l'accroissement des voyages de plaideurs et de témoins, des frais et lenteurs de toute sorte dans les affaires civiles, ces inconvénients deviendraient des plus graves dans les affaires criminelles, et la rareté des procureurs du roi, des juges d'instruction, porterait à la sécurité publique une atteinte fort sérieuse.

Par quelles méthodes indirectes et progressives pourrait-on réduire le nombre des magistrats, et comment provisoirement pourrait-on occuper les moments perdus et tirer un plus grand parti de leur activité? c'est ce que nous examinerons prochainement. La chambre nous en laisse le temps, parce qu'elle n'a pas voté ni même discuté complètement aujourd'hui le budget de la justice et des cultes.

Au commencement de la séance, l'assemblée a ratifié une augmentation de traitement demandée pour les membres du conseil d'État. Nous y souscrivons, nous souscrivons surtout à l'élévation de traitement accordée aux maîtres des requêtes qui recevront à l'avenir 6 000 francs au lieu de 5 000. Les maîtres des requêtes sont la partie militante du conseil d'État, et 6 000 francs par an ne leur assurent que le bien-être; quant aux conseillers, aux vice-présidents de comité et au vice-président du conseil d'État tout entier, peut-être auraient-ils pu se contenter de 12, 15 et 18 000 fr. par année; leur allouer davantage, porter leur traitement à 15, 18 et 25 000 fr., c'est faire croire que nos ministres se préparent des retraites agréables en cas d'accident parlementaire.

lécites et les Philistins. David combat et tue le géant Goliath; Judith tranche la tête à Holopherne; et ces homicides sont exaltés, sanctifiés par la théocratie hébraïque.

Le Christ vint universaliser la loi de Moïse; il vint abaisser les barrières religieuses qui séparaient les nations; il apprit aux hommes qu'ils étaient tous frères, et qu'ils ne formaient qu'une seule famille dont le père était au ciel. La conséquence de ces principes était l'assimilation de tout meurtre au crime de Caïn, et la condamnation de la guerre et de tout homicide. Mais, malgré dix huit siècles de christianisme, ces principes n'ont pas encore porté leurs fruits: nous en sommes toujours à la loi de Moïse.

Comme au temps des Hébreux et des Romains, l'opinion publique justifie et honore l'homicide, quand il est pratiqué au nom et dans l'intérêt d'une nation. Eh bien! que l'on presse un peu cette idée, et l'on en verra sortir la théorie de *l'homicide politique*, théorie si largement appliquée en France depuis nos troubles révolutionnaires, et qui semble long-temps s'être incarnée dans le vieil esprit de parti.

N'est-il pas évident, en effet, que chaque parti forme une masse d'hommes et d'intérêts? N'est-il pas évident que chaque parti se croit bien supérieur à une nation, puisqu'il prétend travailler au bonheur de l'humanité entière? Or, s'il est honorable et glorieux de commettre le meurtre pour la défense d'une nation, n'est-il pas plus honorable et plus glorieux encore d'être homicide, *de fait ou de consentement*, pour le triomphe d'un parti d'où l'on est persuadé que dépend le salut de toutes les nations?

L'homicide semble s'élever ainsi à des proportions sociales et humanitaires. Il devient, dans l'opinion publique, une sorte de contre-pied de la mort volontaire de Jésus mourant pour tous les hommes. Le but semble justifier le moyen; et, puisque le fils de Dieu lui-même a voulu mourir pour sauver le genre humain, pourquoi l'homicide ne pourrait-il pas être providentiel? C'est là le fond de la théorie des jésuites sur l'inquisition et le meurtre des rois.

Oui, disons-le hautement, car il importe de faire connaître le mal, afin de le guérir: autant on exècre et on abhorre l'homicide privé, le meurtre qui n'a d'autre mobile qu'une passion individuelle, autant on est porté à excuser, à justifier l'homicide politique, le meurtre qui a pour mobile une passion collective. Dans le premier, on ne voit qu'un acte de grossier égoïsme; dans le second, on se plaît à chercher un acte de noble dévouement. L'esprit le plus sensé, le cœur le plus droit, se laisse aller malgré lui, dans certains cas, à cette manière de voir, tant est grande la puissance de la logique des idées.

Et pourtant, dans les deux cas, l'homicide n'est-il pas également une folie criminelle? Dans les deux cas, n'est-ce pas toujours un frère qui trempe ses mains dans le sang de son frère? Dieu n'est-il pas le père de tous les hommes? Et quel est celui d'entre eux, placé au sommet ou à la base de la pyramide sociale, qui ne soit pas fils de Dieu?

L'homicide politique a sa racine profonde dans l'idée que la con-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 21 MAI 1846.

BEAUX-ARTS[1].

Salon de 1846.

(6e ET DERNIER ARTICLE.)

Si vous avez fait le voyage d'Italie, vous connaissez Ischia, cette île charmante qui s'élève comme une pyramide de verdure à l'entrée du golfe de Naples, et salue les bateaux à vapeur en leur envoyant des bouffées de parfums. Vous aurez visité le champ de lave de l'Arso, les étuves de Castiglione, les bains de Casamicie, la fabrique de chapeaux de paille, et malgré les fatigues d'une ascension difficile, vous aurez gravi le pic du mont Epoméo pour jouir d'une des plus belles vues du monde. Conduits par un cicérone bavard ou armés du *Nouveau Guide du voyageur en Italie*, vous n'aurez rien oublié, et vous saurez que cette île a dix-huit milles carrés de superficie, qu'elle contient une ville de plus de 3000 habitants et dix villages, dont la population totale s'élève à 20 000 âmes; que le feu souterrain qui l'anime communique à la végétation une activité extraordinaire, et donne à ses eaux thermales des vertus salutaires; que ses fruits et son lait sont excellents comme les poissons de ses côtes. Vous saurez enfin qu'Ischia est bâtie sur un rocher de basalte de 600 pieds de haut, et qu'elle n'est plus que le fantôme de l'Ischia du moyen-âge, qui fut détruite en 1302 par une éruption de l'Epoméo, aujourd'hui mont Saint-Nicolas. Mais si vous n'êtes peintres et surtout paysagistes, vous ne connaissiez certainement pas une délicieuse vallée dont nous avons gardé un doux souvenir, et où nous voulons vous conduire aujourd'hui avant de faire nos adieux au Salon.

Le paysagiste dans l'exercice de ses fonctions est un être éminemment heureux; ainsi que le chasseur, voire même le pêcheur à la ligne, il a des jouissances inconnues au reste des mortels; il se lève avec le soleil, et le voilà qui se met en route avec sa boîte de peinture, son long bâton ferré et son ombrelle de coton blanc, sans autre boussole que l'amour de la nature. Une forêt se présente-t-elle devant lui, il s'y engage aussitôt, évitant les chemins frayés, les sentiers battus, entamant une conversation des plus animées avec les troncs d'arbres et les buissons; clignant de l'œil, croquant des silhouettes, emplissant son album de lignes confuses qui deviendront un jour des chefs-d'œuvre, s'il plaît à Dieu. Tantôt il suit les berges plantureuses d'une petite rivière, dont les eaux calmes et transparentes s'agitent peu-à-peu, puis se mettent à courir en murmurant pour se précipiter sur une pente rapide en cascades écumeuses; tantôt il se glisse dans une ravine escarpée, vierge de toute trace humaine, se frayant de ses mains un passage à travers les broussailles. Les oiseaux, troublés à son approche, voltigent en tous sens autour de lui en jetant de petits cris effrayés; à chacun de ses pas un lézard vert trace un sillon d'émeraude à travers les herbes et les feuilles desséchées, et de temps en temps une couleuvre se déroule lentement pour disparaître dans le taillis. Notre paysagiste marche toujours plein d'ardeur et de joie, car il sent au mouvement des terrains que tout à l'heure le ravin s'élargira, et déjà il entrevoit une belle pierre recouverte d'un tapis de mousse, sur laquelle il s'étendra tout à son aise, en contemplant une riante perspective.

Le pays s'ouvre; à sa droite un rocher, couronné d'arbustes et paré de guirlandes de pampre, projette sur le gazon de longues ombres rafraîchissantes; devant lui des frênes et des aulnes mêlent leur feuillage tremblotant, à travers lequel scintille un nuage blanc égaré dans le ciel; leurs troncs sinueux se ramifient en arabesques gracieuses, en broderies délicates; dans le fond resplendit une petite ville blanche coquettement assise sur le penchant d'une colline dorée par le soleil; et là-bas une ligne bleue se dessine nette et tranchée sur les vapeurs de l'horizon: c'est la mer. Ah! qu'il fait bon dans ce coin du monde, et que l'air est pur! Un vent frais nous apporte les senteurs des citronniers et de vagues mélodies où se mêlent confusément le bruit d'un ruisseau, le frémissement des branchages, les refrains d'une *canzonetta* lointaine, le chant de la fauvette, le bourdonnement de l'abeille, le cri-cri du grillon. Ah! qu'il fait bon ici, et comme nous serions disposé à nous laisser aller à de douces rêveries en pensant à ceux que nous aimons! A vrai dire, nous avons tout simplement monté quatre étages et nous sommes tranquillement assis devant une petite toile de M. Corot, pleine de sentiment et de poésie... et refusée par le jury.

Nous nous sommes bien souvent demandé quelle pouvait être la cause de l'inqualifiable sévérité de MM. les membres de l'Institut à l'égard de M. Corot, et la réponse que nous nous sommes faite à nous-même a toujours été telle que nous sommes trop poli pour vous en faire part. Cet artiste a des défauts, nous ne les nions point, mais nous apprécions ses qualités... qualités éminentes et bien rares aujourd'hui. Ses compositions ont un cachet de grandeur et d'originale simplicité qui impressionne, son style est élevé et exempt de toute froideur académique, son dessin a de la vie et de la puissance, sa couleur est harmonieuse, un peu terne, il est vrai, et son exécution, entachée de maladresses, est toujours dans le sens de la nature. M. Corot n'a pas de recettes pour le feuillage, les terrains, les pierres, etc.; il ne fait point de la peinture à la mécanique comme tant d'autres; chez lui chaque touche répond à une sensation et le métier ne se substitue jamais au sentiment. Mais ses œuvres, ainsi que celles de M. Delacroix, ont quelque chose d'âpre et de rude, elles paraissent inachevées et manquent dans certaines parties de cette enveloppe délicate que l'on pourrait comparer à l'épiderme dont la chair est recouverte. C'est là une imperfection grave, nous en convenons, nous ne l'excusons point, et nous la regrettons autant que qui que ce soit. Cependant, malgré ses incorrections et ses négligences, [illegible] un des artistes les plus justement célèbres de ce temps [illegible]; [illegible], aimé de tous ceux qui aiment l'art et le comprennent [illegible] qu'il a des idées et qu'il sent profondément, [illegible] manière, avec cette verve que l'on ne retrouve que chez [illegible] écoutons avec bonheur; lorsqu'il nous esquisse [illegible] traduit les impressions qu'il a éprouvées en face de la nature, nous sommes ému; lorsqu'il nous ouvre son cœur de poète sous l'influence d'un beau ciel, nous partageons ses admirations et nous nous inclinons avec respect, et vous, messieurs de l'Institut, vous souriez dédaigneusement, vous haussez les épaules et vous repoussez du pied ses œuvres. C'est bien, c'est digne, vous êtes dans votre droit, n'êtes-vous pas membres de l'Académie et préposés à la garde des saines doctrines et du bon goût! Vos titres sont écrits sur les murailles de nos monuments, et, nous le savons, la poésie n'a rien à faire avec vous. Vous refusez les tableaux de M. Corot, mais vous recevez entre autres choses plaisantes cette fameuse *Boutique de vitrier* dont nous avons déjà dit quelques mots. Vous nous permettrez de rire à notre tour de vos jugements.

Et maintenant nous prions nos lecteurs de nous excuser, car nous sommes un peu en retard et voilà que le Salon est fermé. Dans nos dernières visites au Louvre, nous avons été effrayé en voyant la quantité de tableaux dont nous n'avions pas parlé. Il nous était impossible de rendre un compte détaillé de tous les ouvrages, nous avons dû rechercher d'abord les plus importants. La place et le temps nous manquent, mais il nous reste un devoir à remplir. Nous citerons donc, en les passant rapidement en revue, les œuvres qui ont dignement figuré au Salon de 1846.

Le *Christ prêchant dans la barque de Simon*, par M. Isidore Pils; le *saint Roch priant pour les pestiférés de Rome*, de M. Roux, le *Caïn tuant son frère*, de M. A. Brune, l'*Evanouissement de la Vierge*, de M. Varcollier. Beau début, triste souvenir. Ce jeune artiste est mort quelques jours avant l'ouverture du Salon.

Le *Mariage de la Vierge*, de M. Gigoux, se distingue par un très bon sentiment de couleur. Nous regrettons qu'on n'ait pas placé plus bas une très remarquable toile de M. Duveau, le *Lendemain d'une tempête*; il y a là une puissance d'exécution, une verve et une originalité dignes des plus grands éloges. *Aujourd'hui et demain*, de M. Landelle, petit drame en deux tableaux. Aujourd'hui, la beauté, la fraîcheur, le luxe, le velours, la soie, les fleurs, le sourire et la joie; demain, la fièvre, le chagrin dévorant, les remords, la misère, et pour lit de la paille. Histoire de tous les jours. Cette peinture de M. Landelle est un peu mince, un peu sèche, mais elle est pleine de délicates intentions. Son *Jeune juif* est d'une exécution beaucoup plus souple. En voyant *la Laitière et le pot au lait*, de M. Marcel Verdier, nous avons compâti de tout cœur aux infortunes de la pauvre Perrette; attitude simple et naturelle, expression douloureusement chagrinée. La touche de M. Verdier est large, et son coloris rappelle quelquefois les tons du pastel. Pour nous, ce n'est point un défaut. On a remarqué parmi les ouvrages de cet artiste un très beau portrait des enfants de M. M... M. Jouyard a des qualités sérieuses. Son *Saint-Rosaire* est bien dessiné et bien peint, la pose de la Vierge a de la noblesse et du style, ses anges sont habilement ajustés. Mais ce tableau manque d'unité. Nous sommes en droit d'exiger mieux de M. Jouyard, car nous n'avons pas perdu le souvenir des *Druidesses*, qu'il exposa il y a quelques années. Dans la *Cène*, de M. Pichon, on reconnaît un excellent dessinateur. Le *Christ au milieu des docteurs*, de M. Cassel, est une œuvre vigoureusement exécutée; plusieurs têtes sont fort belles. M. Jules Laure met du

(1) Voir nos numéros des 21, 29 mars, 7, 18 avril et 7 mai.

[illegible] ples l'idée de l'honneur industriel : tel est le double moyen de guérir cette maladie morale de l'homicide politique.

Les peuples n'ont plus foi à la loi du Christ, parce qu'ils ne voient pas comment elle peut être réalisée ; mais qu'on leur enseigne comment cette réalisation est possible ; que la science sociale éclaire l'avenir, en consolant le présent, et le scepticisme moderne disparaîtra, et l'on reviendra à la véritable religion du Christ, qui est la religion de l'humanité, et qui n'admet ni l'homicide, ni le suicide. Cette démonstration de la possibilité du christianisme, c'est l'œuvre de Fourier ; et voilà pourquoi il est à la fois le génie le plus religieux et le plus positif qui ait apparu sur la terre.

Que la parole de Fourier se répande donc dans le monde ; que les gouvernements en favorisent la propagation ; et les partis politiques se transformeront, se comprendront les uns les autres, se débarrasseront de leur vieux levain moïsiaque ; et bientôt l'opinion publique régénérée ne fera plus aucune différence entre l'homicide privé et l'homicide politique.

Le Commerce français sur les rives de la Plata.

On peut évaluer à 70 ou 80 millions de francs le montant des importations et des exportations que les armateurs, les négociants, les fabricants de notre pays font avec les contrées baignées par la Plata. Sur ce chiffre, le commerce de Paris figure pour 25 millions. L'importance de ces transactions est donc très considérable pour notre industrie et pour notre marine.

Le blocus et le siège de Montevideo par la flottille et les troupes de Rosas avaient déjà presque entièrement ruiné notre commerce avec cette ville, lorsque les gouvernements français et anglais intervinrent pour faire cesser ces longues hostilités.

Les forces qu'ils envoyèrent dans ces parages n'étant pas assez considérables pour contraindre Oribe à lever le siège de Montevideo, l'expédition franco-anglaise se borna à capturer la flottille de Rosas, à enlever quelques redoutes le long des fleuves et à mettre le blocus devant Buenos-Ayres.

Ces démonstrations hostiles, dirigées contre le littoral seulement, n'amenèrent pas, et cela était facile à prévoir, la délivrance de Montevideo. Oribe, toujours campé aux environs de cette ville, continue à ravager la campagne et à empêcher les Montevidéens de sortir de leur cité. Montevideo et le commerce n'ont donc rien gagné jusqu'à présent à l'intervention armée. Il y a plus, le commerce en général y a perdu par le blocus de Buenos-Ayres, dont le port était ouvert aux navires marchands avant l'intervention. Co-

[illegible] qui ont déjà signé une pétition adressée à la chambre ; comme nous, ces fabricants souffrent et se plaignent.

Vous le voyez donc bien, Messieurs les députés, dans l'intérêt de tout le monde, il faut agir, et *agir promptement*, sans cela le commerce français sera à jamais perdu dans ce pays, et de grands désastres s'en suivront.

Ces réflexions sont de la plus grande justesse. Il est impossible de comprendre comment elles ne frappent pas le ministère.

Parmi les documents que nous examinons, nous extrayons ce qui suit d'une réponse de M. le ministre de l'agriculture et du commerce à la chambre de commerce de Marseille :

Le ministre du commerce a mis sous les yeux du conseil des ministres la réclamation qui lui a été adressée. Il peut donner l'assurance que des mesures sont prises par le gouvernement pour le prompt rétablissement de la paix et des relations commerciales sur les bords de la Plata.

Ces promesses sont très explicites. Nous en prenons acte, et l'on verra si le ministère comprendra la double responsabilité que cette déclaration fait peser sur lui.

Congrès central d'Agriculture. (1)

PRÉSIDENCE DE M. DECAZES.

Séance du 19 mai. — Les gardes champêtres.

M. DERMIGNY donne lecture d'un rapport de la commission de la police municipale sur l'institution des gardes champêtres. Après avoir signalé leur importance et l'insuffisance de leurs services, il émet au nom de la commission le vœu que le gouvernement soit invité à organiser énergiquement la police rurale.

Le débat s'engage sur ces conclusions.

M. LEMAIRE. L'intérêt public exige que les gardes ne sortent pas du cercle de leur destination spéciale. Cependant les maires, les juges de paix, les procureurs du roi, les juges d'instruction, même les maréchaux-des-logis de gendarmerie, les emploient à de tout autres travaux : ils en font leurs auxiliaires. Aussi les gardes, enorgueillis de ces mandats, s'estiment davantage et dédaignent leurs humbles fonctions.

M. GENREAU. Ce n'est pas enlever les gardes à leurs fonctions que de les employer comme officiers de police judiciaire ; c'est leur titre légal, et leur devoir spécial consiste à constater toute espèce de contravention, même les délits ; la surveillance des propriétés est sans doute leur principal devoir, mais il n'exclut pas d'autres em-

(1) Voir notre numéro d'hier.

[illegible] sont nulles, on ne peut y songer. Un brigadier cantonnal aura une paie supérieure : première charge. En vertu de l'autorité qui lui sera reconnue, les gardes devront venir prendre régulièrement ses ordres et parcourir des distances de 2, 3, 4 lieues, souvent davantage. Ils seront donc toujours en route, et par quelles routes et par quels temps ! On exagère les abus du pouvoir imputés aux maires : les maires ont un service pénible, accablant, gratuit ; il faut bien que les gardes champêtres soient à leurs ordres pour la distribution des avis divers qu'on doit envoyer aux administrés à propos du recrutement, de la garde nationale, des prestations, etc., les maires ne pouvant les porter eux-mêmes ni les jeter à la poste. Autre difficulté : beaucoup de gardes champêtres ne savent que signer leur nom, tant l'ignorance est générale dans les campagnes : les propriétaires savent quelle peine ils ont à trouver des gardes particuliers qui sachent signer un procès-verbal : comment voulez-vous les assujettir à une organisation qui demanderait des rapports, des écritures ? Une objection plus grave encore, c'est la diminution de l'autorité légale et morale du maire au profit du brigadier cantonnal et partant du maire du chef-lieu du canton. Je supplie le congrès de ne pas se prononcer pour l'embrigadement, devant lequel chacun reculerait s'il fallait appuyer le principe par quelques détails d'exécution.

M. DARBLAY. Au conseil général de l'agriculture, je me suis trouvé d'un avis contraire à celui de mon honorable collègue, et j'ai le regret d'être obligé de renouveler la même opposition. Je suis partisan de l'institution d'un garde cantonnal au chef-lieu du canton ; mais il n'a jamais été dans ma pensée ni dans l'esprit de ceux qui la partagent, de supprimer les gardes communaux ; on sait qu'ils sont indispensables aux maires qui n'en seront jamais privés. La question est autre. Le service actuel des gardes champêtres est-il suffisant ? Non. La police rurale est mal faite ; tout le monde en convient. Il faut donc y remédier. Si l'embrigadement proposé devait entraîner des revues, des déplacements, des pertes de temps, l'abandon momentané de la commune, personne n'en voudrait. Mais il consisterait seulement dans le droit d'inspection et de surveillance, de la part du brigadier cantonnal, et dans l'attribution à chaque garde du droit de verbaliser dans les communes limitrophes, ce qui les constituerait auxiliaires les uns des autres. Leur nomination, avec le concours du conseil municipal, a beaucoup d'inconvénients. Les conseillers sont en partie parents des candidats ; le maire faiblit devant les désirs de ses collègues, il songe à la réélection triennale ; c'est une source de difficultés, une cause de relâchement de zèle. Un garde-brigadier au chef-lieu, nommé par l'autorité supérieure, ayant avec elle des rapports suivis, pour l'instruire de la situation des communes, serait d'un grand

---

charme dans tous ses ouvrages, c'est un coloriste dont le dessin est toujours élégant. Sa *Jeune moissonneuse du Dauphiné* est fort jolie, et ses portraits se recommandent par une grande distinction. Quant à M. Glaize, nous l'engageons à se méfier du jaune. Le *Sang de Vénus* est un tableau dont plusieurs parties sont parfaitement modelées. Le *Retour de l'enfant prodigue*, de M. A. Barre, est une étude consciencieuse.

Mme Calamatta a une puissance d'exécution rare. Son dessin est énergique et savant. Le *Portrait d'homme* et la *sainte Cécile*, de cette artiste, sont empreints du souvenir des maîtres ; mais dans la toile qui représente *l'Homme entre la volupté et la religion*, nous avons trouvé quelque tendance aux poses maniérées.

M. Chacaton est toujours spirituel, ses sites de Syrie sont gracieux et pittoresques. L'Afrique et l'Asie ont de nombreux et habiles interprètes parmi lesquels on distingue MM. Feron, Timm, Philippoteaux, Grolig. M. Grolig a représenté avec bonheur le débarquement de son A. R. M. le duc d'Orléans à Alger, un intérieur de citerne à Hippone, la *Grande Mosquée et la Marine d'Alger*. N'oublions pas les curieuses et intéressantes peintures de M. Borget, l'infatigable voyageur que nous avons suivi du Pérou au Bengale, des bords du Gange au détroit de Malacca et de Rio-Janeiro à Calcutta. M. Karl Girardet ne connaît pas les plaines du haut Missouri et les montagnes Rocheuses comme M. Cattlin, mais il a parfaitement saisi les physionomies et les attitudes de ces bons Indiens Ioways que nous avons tous vus il y a quelques mois. Voilà bien le *Nuage blanc*, la *Pluie qui marche*, le *Petit loup* et le *Général commandant*, ce gracieux enfant à la mine espiègle, aux mouvements souples, dont la danse naïve nous plaisait tant. M. Karl Girardet a encore exposé une très jolie vue de Brienz et une mosquée du sultan Hassan au Caire, qui appartient à M. le duc de Montpensier. M. Edouard Girardet est un peintre de genre d'un grand mérite. Les gestes de ses personnages sont d'une vérité et d'une bonhomie charmantes. La *Lettre difficile* est un chef-d'œuvre d'observation. *Le petit voleur de pommes* est si gentil que nous avons grande envie de lui pardonner son larcin, d'autant plus que nous le voyons un peu plus loin défendre courageusement la jolie tête de sa sœur, dont la couronne de fleurs est exposée aux fantaisies d'une chèvre gloutonne. Les tableaux de M. E. Girardet feront de ravissantes gravures. Nous reprocherons à cet artiste une certaine sècheresse d'exécution qui provient sans doute de la conscience et de l'exactitude qu'il met à copier la nature. C'est plutôt là l'abus d'une qualité qu'un défaut. M. Granet est toujours le peintre de moines par excellence. Son *Interrogatoire de Savonarola* et *la Célébration de la messe, à l'autel de Notre-Dame de bon Secours* sont des œuvres que l'on ne se lasse pas de voir, malgré la singularité du procédé. La lumière est distribuée avec tant d'art, la touche si juste, l'aspect général si vrai, que l'on oublie de s'approcher pour découvrir les détails absents, les finesses du dessin et du modelé.

M. Célestin Nanteuil, dont nous connaissons tant de charmantes fantaisies et dont toutes les compositions sont empreintes d'une gracieuse originalité, a peint une petite débauche mythologique qu'il appelle : *Dans les Vignes*. Nymphes, silènes, satyres, se roulent et s'entrelacent entourés de fleurs, de fruits, de coupes et d'étoffes chatoyantes. Un soleil vif éclaire cette scène qui se passe dans nous ne savons quel coin d'un pays qui doit être le royaume fantastico-féerique de l'imagination.

M. Faustin Besson promet un excellent coloriste. Nous regrettons les négligences de dessin qui déparent sa *Madeleine*. La *Vigne* de M. Froment-Delormel, sur fond d'or, est une œuvre d'un sentiment exquis. M. Gariot a poétiquement traduit *le Songe d'une nuit d'été* dans son tableau représentant *le Sommeil de Titania*.

Le Peintre classique et *le Dessert du Curé* de M. Biard sont les plus spirituelles plaisanteries qu'on puisse imaginer... *L'Electeur et le Candidat*, et *la Visite du propriétaire* dénotent chez M. Brun un grand mérite d'observation.

Un très beau portrait c'est celui de M. Truttat, dont le nom nous était jusqu'ici inconnu. Il y a dans cette toile une verve, une sève, un besoin d'exprimer la vie, qui nous font concevoir les plus belles espérances de ce jeune artiste.

Le portrait de M. P..., administrateur de la marine, par M. Eugène de Tierceville, est plein d'animation, fort bien peint et d'une excellente couleur. Parmi les portraitistes nous citerons M. Larivière, M. Léon Cogniet, M. Henri Scheffer, Mlle Ernestine Carouget, M. Wetter, qui a de belles qualités de coloriste ; M. Montchovet, dont l'exécution est large, simple, ferme et puissante ; M. Auge Tissier, qui a exposé plusieurs très beaux portraits de femme, que nous préférons de beaucoup à ceux de M. Pérignon, par la raison toute simple que nous aimons mieux ce qui est bien que ce qui est mal.

Les paysagistes se sont distingués au Salon de 1846. MM. Aligny, Flandrin, Desgoffes, sont toujours les représentants de l'Ecole poussinesque. M. Chevandier se rapproche davantage de la nature. Sa campagne de Rome a beaucoup de grandeur et de caractère. C'est un paysage de style qui ne ressemble point à un vieux tableau et n'a pas été fait avec des gravures. Le jury n'a admis qu'une étude de M. Corot. M. Cabat nous est revenu avec ses précieuses qualités. Nul ne peint un terrain, un gazon avec plus de solidité... Mais sa touche est lourde et sa couleur quelquefois monotone. *Le Baptême du Christ*, de MM. Gourlier, manque de finesse dans l'exécution ; cependant cette toile est bien composée et d'un bel aspect. La *Matinée d'Automne*, de M. Desjobert, est un site bien choisi. Plusieurs parties de ce paysage sont traitées avec une grande habileté, surtout les terrains du premier plan, que recouvre une luxuriante végétation. Les arbres ne sont pas assez étudiés, et nous voudrions un peu plus de transparence et de limpidité dans les fonds. *L'Abbaye de Thélème*, de M. Lapierre, est un charmant tableau, plein de goût et de poétiques intentions. Le ciel est d'un effet délicieux. M. Lapierre est un de ces jeunes artistes sur lesquels il est permis de fonder de belles espérances.

Des cinq paysages de M. Thuillier, ceux que nous préférons sont une *Vue prise à Mustapha-Supérieur*, et une *Route d'Alger à la Kasba*. M. Leroux est en progrès. Son *Souvenir du Haut Poitou* et sa *Lande* sont dans un excellent sentiment. Sa couleur est franche, vigoureuse, sincère. L'air joue entre ses arbres ; ses ciels ont de la profondeur et de la limpidité. M. Leroux a fait cette année une brillante excursion dans le domaine de M. Rousseau, qui n'affronte plus les puritaines et inintelligentes rigueurs de l'Institut. Il y a tant de charme dans la *Vallée de Chevreuse*, de M. Troyon ; les gazons sont si frais, la prairie si verte, les berges du ruisseau si délicieusement humides, si gracieusement enveloppées de plantes et de hautes herbes, que l'on oublie l'abus que cet artiste fait de la touche diamantée. Son *Dessous de bois* à Fontainebleau est la plus ravissante étude qu'on puisse voir. Il y a là des enlacements de branches, des rugosités de troncs, des profondeurs mystérieuses de feuillage, qui donnent envie de se jeter dans n'importe quelle diligence ou quel wagon, pour aller un peu respirer l'air des champs.

M. Daligé de Fontenay a exposé trois vues prises à la Guadeloupe : *la soufrière, des habitations de nègres et des palmistes, une sucrerie* et *un village nègre*... Ces tableaux, spirituellement touchés, sont empreints de couleur locale et intéressent par l'originalité pittoresque des sites. Nous avons aussi remarqué un très joli dessin de cet artiste, représentant une vue de la Basse-Terre.

Nous citerons encore un *Souvenir d'Italie*, de M. Lessieux ; *la Sieste*, de M. Berchère ; un *cimetière en Algérie*, de M. Lambinet ; un *matin sur les bords du lac de Genève*, de M. Prévost ; de très excellentes études de M. Anastasi, des paysages de MM. Mathier, Blanchard, Dedrée, Jules Coignet, Burette, Jules André, Balfourier, Loncle, Lapito, Léon Fleury, Teytaud, Viollet-Leduc, Servan, Coignard, etc.

M. Gudin est toujours le plus fécond des peintres de marine ; tout lui est bon : combat naval, naufrage, lever de lune ou de soleil, effet de brouillard, l'Afrique ou l'Ecosse, le beau temps ou l'orage... M. Morel Fatio a peint *l'incendie de la Gorgone*, l'entrée d'un port par un coup de vent, et un canot officiel... M. Noël, un souvenir de Rhodes, le port de Brest et un effet du matin... M. L. Garneray, une *vue d'Honfleur* et une pêche à l'anguille... Ce dernier tableau est d'une ravissante couleur. Nous avons regretté l'absence de M. Durand Brager.

Quelle que soit notre bonne volonté, nous sommes obligé de terminer notre revue du Salon, et malgré leur mérite, nous ne pouvons que mentionner les œuvres dont il nous reste à parler... ce sont *les Laveuses* et la *Causerie à la fontaine*, de M. A. Lacroix... le *Xerxès* et les *Condottieri*, de M. Adrien Guignet ; la *Madeleine*, de M. Boissard ; la *Consolation*, le *Lever*, le *Songe*, de Mme Cave ; a *Parade* et la *Sentinelle*, de M. Penguilly-L'Haridon ; une *Femme du peuple*, de M. Guermann-Bohn ; les tableaux de MM. Janmot, Lavergne, Laemlin, Varnier, Gallait, Compte Calix, Galimard, Melin, Hippolyte Lecomte, Beaume, Darjou, Oscar Gué, Bard, Scheffer (Gabriel). Trois dessins de M. Calamatta, la *Fornarina*, la *Paix*, d'après Raphaël, le *Portrait de Rubens*. Une charmante aquarelle de M. Eugène Lami, représentant le bal masqué de l'Opéra ; deux dessins et un pastel de M. Gaspard Lacroix. Les miniatures de Mme de Mirbel et celles de Mme Besnard, que recommandent une grande finesse d'exécution et une distinction remarquable. Les eaux-fortes de MM. Aligny, Blery, Marvy, les gravures de MM. Desnoyers, Martinet, les gravures sur bois de M. Pouget. Un magnifique et important travail sur la cathédrale de Sainte-Cécile, à Alby, exécutée par M. César Daly. Les très belles vues d'Athènes de M. Baltu et de M. Landron.

Notre tâche est finie. Nous avons été sincère dans nos admirations, impartial dans notre critique. Nous croyons au progrès de l'art, car nous avons foi en l'avenir ; mais nous pensons qu'il ne faut pas tout attendre du temps, et que beaucoup d'améliorations sont possibles dès aujourd'hui. Le mode actuel d'exposition entraîne de graves inconvénients, le jury exige une réforme, la Direction des beaux-arts est impuissante à faire le bien. Dans un article qui a précédé de quelques jours l'ouverture du Salon, nous avons émis quelques idées pratiques dont la réalisation donnerait aux artistes des garanties de justice, d'indépendance et de dignité.

CHARLES BRUNIER.

... aussi autrefois prenait-on des Suisses pour gardes. Un commissaire de police au chef-lieu serait la meilleure solution, et loin de diminuer l'autorité du maire, il la relèverait. Celui-ci, dans les chefs-lieux de canton, remplit auprès du tribunal de police les fonctions du ministère public, ce qui le met en attitude de sévérité envers ses administrés. Ce rôle conviendrait mieux à un commissaire de police, qui, de plus, visiterait les communes, inspecterait le personnel, et deviendrait un auxiliaire très utile du procureur du roi.

M. DE GIRARDIN. Que l'on songe aussi à la dépense : la création de brigadiers dans les 4 325 cantons de France, c'est une dépense de 4 millions.

M. DE TOCQUEVILLE. Trouver des gardes actifs avec 2 ou 300 fr. de salaire est un problème impossible, si on n'éveille en eux un autre mobile, celui de l'honneur. L'embrigadement y aiderait. Le salaire devrait être proportionnel au zèle déployé, et non à la population, à la surface ou à la richesse des communes. On y parviendrait en créant plusieurs catégories où les gardes seraient classés annuellement suivant leur conduite.

M. DE TRACY insiste et sur le surcroît de charges et sur la nécessité de ne pas amoindrir l'existence municipale. Nous nous plaignons tous les jours des abus de la centralisation, et lorsqu'il ne nous reste que le seul privilège d'une seule chétive police municipale, nous nous en démettrions ! (Applaudissements.) Faisons nos petites affaires ; ne demandons pas qu'on règle tous nos pas comme à des enfants. Ne prions pas le pouvoir de prendre notre argent et de nous retirer notre influence. La meilleure classe de la population, c'est celle des soldats libérés, ce nombre augmente tous les jours et promet de recruter très convenablement les gardes, d'autant plus que l'instruction reçue dans le régiment leur rend ces fonctions plus faciles.

M. DE TILLANCOURT. Si la proposition d'embrigader les gardes champêtres devait amoindrir les maires, elle n'eût pas réuni tant de suffrages ; mais la suppression des abus fortifie toujours les institutions. Le concours d'un garde actif et bien rétribué fortifierait, au lieu de l'amoindrir, l'autorité du maire. Quant aux dépenses, il en est de deux genres : les unes improductives qu'il faut toujours s'interdire ; les autres productives, qui sont un bénéfice. Les pertes occasionnées par les délits ruraux sont très considérables, et plus nuisibles au propriétaire que profitables aux délinquants. Le principal obstacle que trouve la proposition est dans le mot mal choisi d'embrigadement. Parlez d'un inspecteur, d'un commissaire, d'un garde-chef, qui puisse verbaliser dans tout le canton et surveiller les simples gardes, ce que ne peut faire un maire, et les objections tomberont. — L'insuffisance des ressources serait couverte par la faculté accordée aux communes de s'imposer spécialement pour faire un minimum de traitement, 200 fr. par exemple ; le surplus serait complété par l'Etat. Cette intervention de l'Etat dans le salaire des gardes est bien légitime, puisque ces fonctionnaires concourent activement à la police générale.

La clôture de la discussion générale est demandée et prononcée.

On passe à la discussion de nombreux amendements. — On rejette successivement celui de M. SIRAN qui demande la suppression de tous les gardes champêtres et laisse aux propriétaires le soin de s'associer comme ils l'entendront pour la défense commune ; celui de M. LEMAIRE qui propose des commissaires de police cantonnaux ; — de M. SOYER qui veut des appariteurs ; — de M. DE TOCQUEVILLE qui réclame trois catégories de gardes.

M. DE GIRARDIN veut prendre la parole. On s'y oppose ; il persiste. Cette lutte entre l'orateur et l'assemblée provoque un tumulte effroyable comme on n'en voit qu'à la chambre des députés.

Enfin la proposition de la commission est adoptée avec la substitution du mot *efficace* au mot *énergique*.

Glanage et ratelage.

M. PERROT donne lecture du rapport de la commission. Il signale tous les abus qui accompagnent l'exercice du droit reconnu aux pauvres par la loi de 1791, le temps perdu, les plantes foulées, le dommage causé, les habitudes de fainéantise et de vagabondage favorisées, des conflits fréquents. Il est urgent de revenir aux principes de la législation, tels qu'ils résultent des arrêts des anciens parlements et de la loi de 1791. De meilleurs règlements, en éloignant des champs les gens valides et non indigents, serait un bienfait, même pour les pauvres. La commission conclut à ce que le glanage ne soit permis que pour les céréales servant à la nourriture de l'homme, et permis aux seuls indigents munis d'un certificat, à leurs femmes et leurs enfants ; que le ratelage des chaumes et des foins et le grapillage soient prohibés.

M. SAUZEAU fait observer que tant que les populations ont du travail, elles s'abstiennent des abus du glanage ; que la loi de 1791 contient tout ce que demande la commission, et qu'il suffit de veiller à son exécution.

M. TILLANCOURT. Il y a eu double abus ; abus de la part des pauvres, qui ont envahi les champs ; abus de la part des propriétaires qui, en livrant leurs terrains aux bestiaux immédiatement après les récoltes, ont violé le droit reconnu aux pauvres par la loi. Il faudrait fixer la liste des indigents ; mais le maire n'a pas assez d'autorité, assez de courage, pas plus que les conseils municipaux ; il faudrait recourir aux conseils d'arrondissement.

M. DERMIGNY. La loi de 1791 n'est pas exécutée ; elle est bonne, elle suffit. C'est aux conseils municipaux à dresser la liste des indigents.

M. DE VOGUÉ. Ne marchandons pas la part du pauvre : quand même il ramasserait quelques produits qui ne seraient pas destinés à sa nourriture immédiate, pour les échanger contre du pain, où serait le mal ? Réprimons les abus, je le veux comme vous, dans l'intérêt même des pauvres ; mais restons généreux.

On adopte successivement toutes les parties des conclusions de la commission, après de vives explications au sujet du grapillage : on se fonde, pour prononcer la suppression du grapillage, sur le dégât que cause aux vignes le piétinement des hommes, qui a lieu ... Et à quels animaux s'étendrait cet exorbitant privilège ? Faudrait-il y assujétir les volailles, les chiens, les porcs, etc. ? Le faudra-t-il pour une saignée, une ponction, un pansement quelconque ? Le vétérinaire sera donc imposé au propriétaire, malgré lui, à un prix quelconque ! Ce serait une intolérable tyrannie, et nous vivons dans un temps de liberté !

Malgré ces observations, le congrès décide sur la proposition de M. de TRAVANET appuyée par M. BOUCHARDON, de LAFOND, HUZARD, BARBIER, BUZONNIÈRE, que le monopole sera assuré au vétérinaire breveté, lorsqu'il en existera un dans le rayon d'un myriamètre. On se fonde sur la nécessité d'assurer aux élèves des écoles des moyens d'existence que leur enlèvent les empiriques et les charlatans, qui proportionnent la rémunération à leur mérite.

La séance est levée. Le congrès ne siègera pas demain, jour de l'Ascension. Il se réunira vendredi.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. — Le bill des céréales, adopté par la chambre des communes à la majorité de 98 voix, a été lu lundi dernier à la chambre des lords, sur la demande du duc de Wellington. Tout en protestant contre le bill, le duc de Richmond a déclaré, au nom du parti protectionniste, qu'il ne s'opposerait pas à la première lecture, qui a eu lieu immédiatement. Cette tactique paraît avoir été adoptée dans une réunion que les princes aux pairs protectionnistes ont tenue le samedi précédent au club de Clarendon : il y a été convenu qu'on laisserait passer sans résistance la première lecture, mais qu'on réserverait toutes les forces pour combattre le bill lors de la deuxième lecture, qui est fixée au lundi suivant 25 mai.

— Aux communes, dans la même séance, celle du 18 mai, M. O'Connell a déposé sur le bureau de nombreuses pétitions tendant à obtenir la mise en liberté de M. O'Brien.

M. Monck ton Milnes a ensuite annoncé qu'il adresserait le lendemain à sir Robert Peel l'interpellation suivante : « L'ambassadeur britannique à Paris a-t-il reçu des instructions pour inviter Ibrahim-Pacha à venir à Londres ? »

ALLEMAGNE. — Les chiffres suivants, empruntés à la brochure que vient de publier M. Kuhne, directeur général des contributions à Berlin, montrent combien s'est développé le commerce de l'Union douanière allemande depuis la fondation de celle-ci :

De 1834 à 1845, la population du Zollverein s'est augmentée de 23 1/2 millions à 28 1/2 millions d'âmes, ce qui forme une augmentation de 5 millions, dont 2 273 825 provenant d'accessions nouvelles, et 2 746 920 de l'accroissement intérieur de la population.

Pendant la même période, les recettes brutes se sont élevées de 14 515 722 th. à 27 422 535 th., soit dans la proportion de 100 à 187 et dans une proportion quadruple de l'augmentation de la population, qui ne s'est accrue que dans le rapport de 100 à 110.

Les dépenses avaient exigé, en 1834, 1/6 des recettes brutes, tandis qu'en 1845 elles n'ont absorbé que 1/12 à peu près. L'excédant des recettes s'est élevé par tête de la population de 15 silbergros 6,7 pfennige à 26 silbergros 3,4 pfennige. Ainsi, sous le rapport fiscal, l'Union douanière a non-seulement rempli les espérances qu'elle avait fait concevoir, mais elle les a dépassées.

L'importation du café a pris pendant cette période une énorme extension. En 1834 elle s'élevait à 420 505 quintaux douaniers ; en 1840 à 658 991 quintaux, et en 1845 elle a été de 825,539 quintaux, ou en moyenne de 2,9 livres par habitant. Cependant le café est de tous les articles celui sur lequel s'exerce le plus la contrebande, parce qu'il est d'un transport facile et peu exposé aux avaries. L'importation du sucre a augmenté dans la même proportion, quoique la fabrication du sucre indigène soit en voie d'accroissement.

De tous les articles d'importation, le coton a subi, depuis 1834, l'augmentation la plus considérable. L'importation s'est élevée, de 1834 à 1836, à 12,977 quint. ; de 1837 à 1839, à 14 458 ; de 1840 à 1842, à 13,189 ; de 1843 à 1845, à 8,732, et les exportations, pendant les mêmes périodes, à 82,496 ; 90,535 ; 85,783 ; 78,013. Les chiffres pour 1845 ne sont pas encore complets.

Les importations d'articles de laine se sont élevées, pendant les mêmes périodes, à 12,851 quint. ; 21,550 ; 31,813 ; 30 815, et les exportations, à 62,384 ; 67,046 ; 64 637 et 71 609.

L'exportation des fils s'est également accrue. La situation de la fabrication des articles de soie et demi-soie est assez favorable. Pendant les années ci-dessus, les importations d'articles de soie ont monté à 1 977 quintaux ; 2,589 ; 2,664 ; 2,621 ; et les exportations, à 6.305 quintaux ; 5,566, 6,021 ; 6 722. En ce qui concerne les articles demi-soie, les importations se sont élevées à 972 quintaux ; 1.555 ; 1,944 ; 2,814, et les exportations, à 3 187 ; 2,896 ; 3 289 ; 4,438. La fabrication des fers a également pris un développement énorme depuis l'augmentation des droits d'entrée.

BELGIQUE. — La chambre de commerce de Verviers vient de publier l'état présent de l'industrie de la laine en Belgique. En voici le résumé :

L'arrondissement de Verviers compte 384 fabriques de draps, casimirs et tissus similaires, étoffes à pantalons pure laine ; 334 assortiments de filature ; 3 730 métiers battants ; occupe 20 550 ouvriers dans les fabriques ; a 1 620 chevaux de force motrice appliquée à ces établissements ; produit 140 000 pièces de 20 mètres en étoffes de toute espèce, représentant une valeur de 30 800 000 fr. Les capitaux engagés s'élèvent à 91 millions de fr. ; et la main d'œuvre, annuellement comptée, est de 7 millions. — Les établissements qui précèdent sont situés à Verviers, Hodimont, Dison, Ensival, Francomont, Lambermont, Chaineux, Battice, Thimister, Charneux, Neuf-Moulin, Aubel, Grand et Petit-Rechain, Pepinster, Dolhain, Ten Eecken, Juslenville, Renonfosse, Marteau.

L'arrondissement de Liége compte 8 fabriques de draps, casimirs et tissus similaires, étoffes à pantalons pure laine ; 52 assortiments de filature ; 350 métiers battants ; occupe 2 250 ouvriers dans ses fabriques ; a 150 chevaux de force motrice ; produit 13 000 pièces de 20 mètres en étoffes de toute espèce, représentant une valeur de 3 300 000 fr. Les capitaux engagés s'élèvent à 9 000 000 de francs. — Les établissements qui précèdent sont situés à Liége, Dalhem, Barchon, ... tant une valeur de 600 000 fr. Les capitaux engagés s'élèvent à 900 000 francs. — Les établissements qui précèdent, formés depuis l'arrêté du 14 juillet 1843, sont situés à Verviers, Hodimont, Ensival.

L'arrondissement de Courtrai compte 51 fabriques de tissus pure laine et mélangés de coton ; occupe 383 ouvriers ; produit une valeur de 603 750 fr. (Tissus divers.) Les capitaux engagés s'élèvent à 500 000 fr. — Les établissements qui précèdent sont situés à Courtrai, Mouscron, Roulers, Rolleghem, Belleghem, Menin, Dottegnies.

La ville de Tirlemont compte 15 fabriques de tissus pure laine et mélangés de coton, 7 assortiments de filature ; 77 métiers battants ; occupe 327 ouvriers dans les fabriques ; produit 5 103 pièces, représentant une valeur de 585 000 fr. (Tissus divers.) Les capitaux engagés s'élèvent à 400 000 fr.

(Il manque la statistique de l'arrondissement de Tournay dont le chiffre doit s'élever à plusieurs millions.)

Chambre des Députés.

Séance du 20 mai 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La chambre vote sans discussion divers projets de loi d'intérêt local relatifs à des délimitations de communes dans les départements de la Haute-Garonne, du Gard, d'Eure-et-Loir et du Finistère ; à des impositions ou des emprunts pour les villes de Saintes, du Mans, d'Evreux, d'Alençon ; pour les départements de la Charente-Inférieure, du Gard, du Var, de la Vendée, de la Mayenne (deux projets).

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'exercice 1847 (dépenses).

L'article 1er comprend plusieurs états.

La première partie de l'état A est relative à la dette publique, et se résume ainsi :

Dette consolidée et amortissement, 288,325,017 francs.
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers, 9 957 793 francs.
Intérêts et capitaux remboursables à divers titres, 25 000 000 francs.
Dette viagère, 55 890 003 francs.

La deuxième est relative aux dotations. Ces crédits sont votés.

La troisième partie est relative aux divers ministères. On s'occupe d'abord du ministère de la justice.

M. ERNEST DE GIRARDIN demande que le traitement des conseillers d'Etat soit maintenu à 12 000 francs au lieu de 15 000.

M. MARTIN (du Nord), ministre de la justice, combat cet amendement, qui a été appuyé par M. Deslongrais. Le traitement des conseillers d'Etat a beaucoup varié : il était d'abord de 25 000 francs, il a été descendu à 20 000, à 16 000 et enfin à 12 000. Les conseillers à la cour de cassation recevant 15 000 francs, il paraît juste d'accorder le même traitement à leurs égaux les conseillers d'Etat. La dignité même du conseil d'Etat est intéressée à cette augmentation : il faut qu'il ait des appointements proportionnés à sa position. L'opinion publique semble d'ailleurs s'être prononcée dans ce sens.

M. O. BARROT. Tant que le budget n'est pas équilibré nous devons ne faire que des dépenses nécessaires ; l'augmentation du traitement des conseillers d'Etat n'est pas dans ce cas. Le conseil d'Etat n'est pas une magistrature, on en a fait un corps politique qui ne donne que des avis non suivis ; le traitement d'ailleurs ne doit jamais être considéré comme réglant la dignité.

M. BIGNON, rapporteur. On a demandé en 1830, au conseil d'Etat, de subir une réduction pour quelques années ; il y aurait injustice à refuser aujourd'hui de lui rendre son traitement normal.

M. O. BARROT. L'honorable préopinant a invoqué le traitement des conseillers d'Etat sous l'Empire : a-t-il donc oublié qu'alors le conseil d'Etat était associé au gouvernement et jugeait souverainement les ministres ?

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dit qu'il est peu équitable de refuser aux conseillers d'Etat un traitement bien au dessous de celui qu'ils pourraient se faire par l'exercice d'une profession libérale : autrement les fonctionnaires joueraient le rôle de dupes (bruit) ; si l'Etat veut être bien servi, il faut qu'il assure à ses agents une position convenable.

La réduction sur le traitement des vice-présidents et conseillers d'Etat est mise aux voix au scrutin de division et rejetée par 146 voix contre 105.

M. DE CASTELLANE demande que le traitement des maîtres des requêtes au conseil d'Etat soit porté de 6 000 à 7 500 fr.

On a décidé l'an dernier que les maîtres des requêtes ne pourront cumuler une autre fonction lucrative avec la leur ; il est juste que la chambre les en dédommage par une faible augmentation de traitement.

MM. BIGNON et MARTIN (du Nord) combattent cet amendement.

M. CRÉMIEUX. Nous venons de voter 3000 fr., demandés par le gouvernement, pour les conseillers d'Etat ; le gouvernement nous demandera encore de voter des augmentations de traitement pour les autres têtes des compagnies ; mais quand il s'agit des situations inférieures, le gouvernement ne fera rien si l'opposition ne l'y pousse.

L'amendement est rejeté.

M. GRANDIN. Je suis de ceux qui croient qu'il faut que l'Etat paie largement les fonctionnaires, mais je demande qu'à l'avenir il soit interdit aux fonctionnaires quelconques de prendre part à aucune entreprise industrielle.

M. HAVIN propose une nouvelle répartition des crédits demandés pour le personnel des cours royales et des tribunaux de première instance. Les réductions porteraient sur les traitements de la cour royale et des tribunaux de première instance de Paris ; les augmentations, sur le traitement des magistrats des villes des dernières classes, de la magistrature inférieure et des juges de paix ; il demande aussi que le nombre des cours et tribunaux soit réduit.

M. O. BARROT. L'augmentation demandée pour les juges est mesquine, insignifiante, et cependant le crédit demandé paraît considérable. Cela vient du nombre trop grand des juges et tribunaux. Il vaudrait mieux bien payer un petit nombre de juges que d'en payer mesquinement un grand nombre ; le pays y gagnerait ; il faudra bien qu'on en vienne à une réduction lorsque les communications deviendront plus faciles ; mais dès aujourd'hui une enquête sérieuse sur la meilleure distribution des tribunaux est indispensable et aurait dû précéder toute autre réforme.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux. La question posée par l'honorable préopinant a été examinée plusieurs fois sous la Restauration et depuis 1830, et toujours il a été décidé par le gouvernement et les commissions, que l'organisation actuelle de la justice est la meilleure. Les populations y sont d'ailleurs habituées ; il y aurait de grands inconvénients pour les classes pauvres à ce qu'il fallût aller chercher la justice au loin ; les inconvénients ne seraient pas moins grands pour la bonne administration de la justice criminelle.

M. O. BARROT. Je voudrais que la position des juges fût telle qu'ils ne pussent en désirer une autre, ne cherchassent pas des changements continuels et ne fussent pas poussés dans le mouvement politique ; c'est dans ce but seul que j'ai demandé la réduction du nombre des juges, et non dans un but de mesquine économie.

L'amendement de M. Havin est rejeté en ce qui regarde la cour royale de Paris.

solennité militaire.

Sont désignées pour en faire partie, les troupes ci-après ;

Infanterie. — Six brigades, composées des 26e, 35e, 37e, 45e, 46e, 48e, 52e, 72e, 73e, 74e de ligne ; 4e, 9e, 11e, 16e, 23e et 24e légers ; et du 4e bataillon des chasseurs d'Orléans ; de 3 bataillons de la garde municipale, un bataillon de sapeurs-pompiers et un bataillon de sapeurs du génie.

Cavalerie. — Un escadron de gendarmerie ; trois escadrons de la garde municipale ; quatre escadrons des régiments ci après : 1er de carabiniers ; 1er et 7e de cuirassiers, 3e, 4e, 7e, 10e de dragons ; 4e, 5e de lanciers ; 3e, 13e de chasseurs ; 1er et 8e de hussards.

Artillerie. — Quatre batteries du 5e régiment et quatre batteries du 6e.

— C'est le 28 de ce mois qu'expire le délai de 40 jours accordé pour la distribution des lots de Petit-Bourg. Ainsi, tous les lots qui n'auront pas été délivrés à cette époque appartiendront de droit à la société, qui croit devoir en prévenir de nouveau le public. Les lots sont délivrés rue Paradis-Poissonnière, 56.

— Il est question de donner à Berlin des représentations des tragédies d'Eschyle, comme on a déjà donné celles de Sophocle. C'est M. Meyerbeer qui a été invité par le roi à faire la musique des chœurs, et on dit qu'il l'a déjà terminée. Ces représentations auront lieu sur le théâtre de la résidence royale de Potsdam.

— On assure que le gouvernement portugais a offert de céder à la France le fort et l'établissement de Bissao, situés sur la côte occidentale de l'Afrique, à 250 kilomètres environ de Gorée.

— Une nouvelle ville s'élève en ce moment aux portes de Paris, sur d'immenses terrains situés entre l'avenue de la Chaussée-du-Maine et le chemin de fer rive gauche. On nommera cette ville : Athènes. On peut voir déjà à l'angle de plusieurs maisons que l'on achève de construire, les noms de rue du Pyrée, passage des Thermopyles, place Léonidas, square Aspasie, carrefour Alcibiade, etc., etc. Quelques villas élégantes sont déjà habitées par des Athéniennes qui ont pour habitude de sécher, comme on dit à Paris, les appartements neufs. Ce qui rend assez piquant les appellations historiques de ces rues et passages, c'est le voisinage du boulevart du Mont-Parnasse, qui, dans la nouvelle Athènes, aura pour pendant le boulevart du Mont-Olympe.

LAINE FORESTIÈRE. — Une découverte de la plus haute importance vient, assure-t-on, d'être faite en Allemagne et apportée à Paris par M. Friedlaender.

Jusqu'à présent, les feuilles du pin forestier, dites *aiguilles de pin*, n'avaient servi à rien. Grâce à cette découverte, ces aiguilles deviendront la source de différentes industries, et, partant, un objet très précieux.

De ces feuilles, l'inventeur allemand tire d'abord une espèce de laine très fine, qui remplace avantageusement la laine des matelas et des tapisseries. Cette laine forestière a l'immense avantage d'être à très bon marché et d'être à l'abri des ravages que font les teignes et les vers. Elle sera indispensable pour les lits militaires, surtout dans les pays chauds.

Les fils les plus forts peuvent être employés pour des tapisseries de tout genre.

Des aiguilles fines, on tire un lin très fin et très élastique qui peut servir à toutes sortes de tissus. Les gros fils sont bons pour la fabrication d'un papier également à l'abri des ravages du temps.

Cela n'est pas tout. Des mêmes matières on extrait une essence qui, non-seulement, sert de gaz à brûler, mais encore qui sera salutaire pour différents cas de maladie. Plusieurs médecins allemands s'en servent déjà pour des préparations de bains dans les hôpitaux. Enfin, du résidu de la préparation chimique résulte une tourbe résineuse qui remplace le bois de chauffage, et qui, en même temps, peut servir d'éclairage. Dans la fabrique que l'inventeur a établie en Silésie, et qui s'appelle *Humboldsau*, on n'emploie plus d'autres matières combustibles que cette tourbe de pin. Cent quintaux de laine forestière produisent un équivalent de tourbe de trente cordes de bois, à 5 stères la corde.

Il est impossible encore de prédire les conséquences de cette invention. D'abord il est des contrées entières, pauvres aujourd'hui, telle que la Champagne pouilleuse, qui, par les plantations de pin, se créeraient de nouvelles sources de richesse. Puis, grâce à ce nouveau produit extrait des matières premières qui ne coûtent presque rien, le prix de la laine, du coton et du crin serait abaissé de deux tiers, celui du bois même pourrait subir une baisse considérable. La tourbe de pin, à en juger par

connaît aucun moyen de désespoir. »

UNE COMPENSATION AU PAUPÉRISME. — On assure que dans l'espace de seize mois, les banquiers de Paris ont réalisé, par les *reports* et les *droits de commission* sur les actions de chemin de fer, des bénéfices qu'on n'évalue pas à moins de 450 millions.

UN BRACONNIER d'une singulière espèce vient d'être arrêté par la gendarmerie de Saint-Hilaire-des-Loges. Il était surveillé depuis bien des années, mais jamais on n'avait pu le saisir en flagrant délit. On savait cependant d'une manière positive, dans le pays, qu'il chassait en tout temps. Plusieurs fois les gendarmes l'avaient poursuivi, mais il se dirigeait toujours vers la rivière, et disparaissait comme par enchantement. Il se précipitait dans l'eau, plongeait, et allait se blottir dans des joncs, où il restait des heures entières sans faire le moindre mouvement.

Un jour, traqué comme d'habitude, il se jette dans la rivière ; les gendarmes qui le voient disparaître sous l'eau, craignent qu'il ne se soit noyé, et cherchent à lui porter secours ; mais il leur est impossible de le retrouver. Ils suivent pendant quelque temps le cours de la rivière, et voyant que toutes les recherches sont infructueuses, ils se retirent bien convaincus que, pour cette fois, le braconnier s'est noyé. Mais quel n'est pas leur étonnement lorsqu'ils le retrouvent, au bout de quelques jours, chassant selon son habitude !

Ils se mettent de nouveau à sa poursuite, pour s'assurer si ce n'est pas son ombre qui revient ; il s'enfuit et parvint encore à gagner la rivière, dans laquelle il disparaît avec sa rapidité ordinaire. Cette fois les gendarmes furent plus persévérants : après avoir exploré les deux rives, ils remarquèrent une casquette qui flottait sur l'eau, et ils aperçurent un fusil, puis un homme accroupi dans les hautes herbes marécageuses, dont tout le corps était plongé dans la rivière, et qui ne laissait paraître que l'extrémité de son visage afin de respirer. Le pauvre braconnier-plongeur, en se voyant découvert, sortit de la retraite qu'Amphitrite lui avait si souvent offerte, et fut accueilli par les gendarmes, qui lui dressèrent un procès-verbal en manifestant une gaieté qu'il ne se sentit aucune disposition à partager.

UN PRÊTRE DU CHRIST. — L'*Opinion d'Auch* raconte une tentative de meurtre presque incroyable.

« Le 5 mai, dit ce journal, vers 8 heures du soir, deux individus qui traversaient, avec une charrette chargée de vin, la commune de Saint-André (canton de Samatan), prièrent M. l'abbé P..., prêtre du diocèse de Toulouse, propriétaire de la métairie de Salasse, de leur prêter un renfort d'une paire de bœufs pour gravir une côte. M. l'abbé P... ayant consenti à prêter ses bœufs moyennant le salaire d'usage, éprouva beaucoup de difficultés pour se faire payer le prix convenu. Les deux charretiers prétendirent qu'ils ne pouvaient acquitter leur dette, parce qu'ils étaient sans monnaie de billon : M. l'abbé P.... se rendit à sa métairie pour se munir de monnaie et pouvoir donner ainsi à ses débiteurs de mauvaise foi la faculté de se libérer. Malheureusement, il s'arma en même temps d'un pistolet, et comme à son retour il trouva chez ses débiteurs la même résistance, une discussion s'engagea pendant laquelle M. l'abbé P.... tira sur l'un de ses deux antagonistes, qui a nom Ader, et habite Saint-Loube-Amades, un coup de pistolet chargé à plomb. La victime, atteinte presque à bout portant, est dans un état alarmant. M. P... a été arrêté. »

UNE FAMILLE. — On a arrêté samedi à Runcorn (Angleterre) un homme et une femme accusés d'avoir empoisonné trois de leurs enfants pour obtenir une somme d'argent donnée pour frais de funérailles par une société dont le premier faisait partie. Après les premiers interrogatoires, la femme a été seule retenue en prison, les charges contre son mari ne paraissant pas suffisantes pour le détenir comme accusé.

GARANTIE. — Un bureau vient d'être ouvert à Paris pour la vérification gratuite des châles et tissus cachemires. On ne peut qu'applaudir à cette loyale démonstration qui témoigne de tendances d'un tout nouveau genre dans nos mœurs industrielles. Jamais innovation n'a été plus opportune, car jamais le consommateur n'a eu plus besoin de garanties que dans ces temps de concurrence anarchique.

LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE tiendra sa première assemblée générale de 1846, le vendredi 22 mai, à sept heures et demie du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Voici l'ordre des lectures qui seront faites :

Rapport d'une commission spéciale sur le concours relatif au prix annuel pour la découverte la plus importante en géographie, par M. Roux de Rochelle.

Rapport d'une commission spéciale sur le concours relatif au prix fon-

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 20 mai. — Foin 1re 48 à 50 ; 2e 40 à 45 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle 1re 27 à 30 ; 2e 00 à 00. — Paille de blé 1re 27 à 30 ; 2e 24 à 26 ; 3e 22 à 23.

Bourse du 20 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 10	84 20	84 10	84 20
— — fin courant	84 »	84 13	83 95	84 13
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 95	120 »»	119 95	120 »»
— — fin courant	120 15	120 05	120 »»	120 15

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »»		Banq. de Fr. dr cours	3465	»»
4 J. »	» 103 25		O. V. de Par.	»	» »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »»	C. hyp......	» 530	»»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	» 1215	»»
B. du Trés.	»	» »/»	— Gann.....	»	» »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	» »»	» »»	——	84 35	84 50
5 p. 0/0......	d. 50	» »»	» »»	——	120 60	120 65
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0.....	» »/»	» »/»		» »/»	» »/»	
5 p. 0/0.....	12 1/2	» »/»		32 1/2	35 »/»	

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »»		ROM............	Der C.	100 1/8
Récép. Rotsch.	» 101 40		BELG. 4 1/2.....	»	» »/»
ESP. Dette act.	» » »/»		— 5 0/0......	»	» »/»
— — pass.	» » »/»		— de 1840....	»	100 1/8
— 3 p. 0/0.	» 36 »/»		— de 1842....	»	102 1/8
Dette intérieure	» 31 1/8		— Banque.....	»	» »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	» » »/»		— de Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	» » »/»		PIÉMONT........	»	1240 »/»
HAITI....	» » »/»		AUTRICHE	»	395 »/»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6850 »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER	
4 Can. dr C.	1233
Act. d J....	»
Ch. S. G....	1070
V. r. dr.	»
— Ob. anc.	»
— — nouv.	1117
V. r. gauc.	273
Paris à Sc.	»
— à Orléans	1246
— à Rouen.	»
R.-Havre..	»
Avignon...	»
Str. à Bâle.	207
Paris Str...	[illegible]
Tours-Nant	225
Orl.-Vierz.	644
C. du Nord	737
Famp-Haz.	417
Diep.-Féc..	430
Boul. à Am.	[illegible]
Orl.-Bord.	[illegible]
Mont. à Tr.	[illegible]
Paris-Lyon	546
Bord-Teste	»»
Zinc V. M..	6160
Lin Maber.	700

MARCHANDISES. — **HUILE** de colza disponible, 75.00 à 00,00 ; courant du mois, 77,00 à 00,00 ; juin et août, 77,00 à 00,00 ; 4 dern., 79,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 71,50 à 00,00 ; œillette rousse, 80,00 à 80,25 ; lin, 73,50 à 73,00 ; cameline, 71,00 à 00,0 ; chanvre, 76,60. — Sans expéditions.

ESPRIT 3/6. — Disponible 127,00 à 128,00 ; courant du mois et juin, 127,00 à 000,00 ; juillet et août, 128,00 à 129,00 ; quatre dern., 00,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 21 mai.

7 h. 1/2 **FRANÇAIS.** — Cid. Fourberies.
7 h. 1/2 **OPÉRA-COMIQUE** — Mousquetaires.
7 h. 1/2 **ODÉON.** — Barbier. Henry Hamelin. Touristes.
6 h. 1/2 **VAUDEVILLE.** — Gentil-Jobard. Mémoires. Malheurs.
6 h. 1/2 **VARIÉTÉS.** — La Vendetta. Gentil Bernard.
6 h. 1/2 **GYMNASE.** — Petit-Fils. Jardin. Malvina.
6 h. 1/2. **PALAIS-ROYAL** — Lait. Frisette. Femme. Mademoiselle. Cendrillon.
7 h. 1/2 **PORTE-ST-MARTIN.** — Bruno le Fileur. Petites Danaïdes.
6 h. 1/2 **AMBIGU.** — Etoile du Berger.
6 h. 1/2 **GAITÉ.** — Philippe II.
6 h. 3/4 **CIRQUE NATIONAL** (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 **COMTE.** — Augusta. Gentil hussard. Pas de Giselle. Barbe.
6 h. 1/2 **FOLIES.** — Rocambolle. Mariette. Dévorants. Paris au bal.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] travail, sa seule marchandise, [illegible] porte avec lui toute sa fortune, peut se déplacer à son gré et changer de résidence, sans s'inquiéter de l'administration de ses biens, du placement de ses capitaux ; qui n'a jamais rien à craindre des événements, des révolutions, pas même des changements de ministère, comme les fonctionnaires publics de la haute volée, etc.

Quant à nous, utopistes que nous sommes, sous le régime actuel de concurrence, de guerre industrielle et de désordre, nous avons le tort de ne pas croire à la félicité parfaite du salarié, à la liberté complète du travailleur ; pas même quand cette liberté est garantie par l'admirable institution du *livret*, quand cette félicité est assurée par les caisses d'épargne, de retraites et autres institutions philanthropiques ! Nous allons même jusqu'à dire que la liberté du salarié, en dernière analyse, pourrait bien se réduire à la liberté de ne pas travailler, de jeuner la faim, d'affamer sa famille, de faire grève tout au plus, peut-être, quand la justice veut bien le permettre, de se reposer les jours de chômage, etc., etc.

Il est vrai que le salarié a encore, parfois, la liberté d'aller en prison, quand il lui prend fantaisie de faire preuve d'indépendance, ainsi que le prouve un document authentique que nous allons mettre sous les yeux du lecteur.

Le fait suivant s'est passé il y a environ un mois, à Dundee en Écosse. Il a été signalé à la chambre des communes par M. Th. S. Duncombe, l'ardent défenseur des intérêts du peuple. Nous ferons remarquer que pas un ministre anglais, pas un membre du parlement n'a contredit l'orateur, révoqué en doute l'exactitude de la narration. Cet exemple étant emprunté à la Grande-Bretagne, cette terre classique du salariat, de l'*habeas corpus* et de la liberté individuelle, ne peut manquer de faire autorité aux yeux des économistes anglomanes du *Courrier français*. Et, pour indiquer nos sources, nous dirons que nous allons traduire un passage du *Northern-Star* (n° du 9 mai 1846) :

« Six pauvres filles, dont la plus âgée a 20 ans, et la plus jeune 14, travaillaient depuis l'âge de 9 ans dans la manufacture de M. Baxter de Dundee, et jusqu'ici leur conduite, aux yeux de leur maître, avait été de tous points irréprochable. Elles étaient engagées à la semaine, et gagnaient 5 shellings 6 deniers (8 fr. environ). En ces derniers temps, les ouvrières des cantons voisins ayant obtenu une augmentation de salaire, ces jeunes filles demandèrent aussi une augmentation : elles voulaient, prétention vraiment exorbitante, gagner 30 centimes de plus par semaine, 5 centimes par jour, sur un travail de 15 heures ! Elles firent donc leur demande un matin, avant le déjeûner, travaillèrent jusqu'à l'heure du dîner ; puis, leur demande ayant été repoussée, ne reparurent pas le soir dans les ateliers. Grande fut la colère de M. Baxter. Le lendemain matin, à 5 heures, quand les jeunes filles se présentèrent à la manufacture pour reprendre leurs travaux, elles furent arrêtées par quatre hommes et mises au cachot jusqu'à deux heures de l'après-midi, puis on leur fit signer ce qu'on appelle la *confusion du délit*, et on les conduisit à travers les rues à l'Hôtel-de-Ville. Là, elles furent emprisonnées, et défense fut faite de les laisser communiquer avec leurs parents ou leurs amis. La sœur de l'une d'elles s'étant présentée au guichet, on lui dit de retourner bien vite à son atelier, si elle ne voulait être emprisonnée aussi. Enfin, elles parurent devant le magistrat, sans conseil, sans défenseur. M. Baxter produisit la *confession extorquée*, dit quelques mots à l'oreille du juge, et les malheureuses furent condamnées à 10 jours de prison ! dix jours de prison pour s'être absentées cinq heures des ateliers de M. Baxter ! Dix jours de prison, quand, aux termes mêmes des règlements en vigueur dans la manufacture de ce M. Baxter, elles avaient encouru une simple amende de 75 centimes, c'est à dire une amende égale à la valeur de 7 heures et demie de travail !

» Mais pourquoi donc le juge ne s'est-il pas contenté d'appliquer à ces pauvres filles la loi commune, le règlement de M. Baxter ? Pourquoi s'est-il fait l'instrument de la vengeance de ce manufacturier ? Pourquoi ? parce que ces malheureuses avaient osé se révolter contre la toute-puissance de *sa majesté le capital* ! C'était un crime de haute trahison qui ne pouvait rester impuni. » Les grèves, les unions ouvrières, disait M. Baxter, nous causent un tort immense ; il faut faire un exemple pour agir sur le peuple par la terreur. » *Mammon est le Dieu de l'époque*, et le juge qui est un adorateur du veau d'or, s'est empressé de violer la loi, pour condamner les ennemis du faux Dieu.

M. Baxter, le juge de Dundee, tous les manufacturiers de la Grande-Bretagne, pensent comme les rédacteurs du *Courrier français* : ils trouvent que le salarié est libre, parfaitement libre, trop libre même, et ils veulent y mettre bon ordre.

C'est dans ce but philanthropique qu'avait été proposé, il y a deux ans, ce fameux *Masters and servant's bill*, qui est venu échouer à la chambre des communes devant la courageuse opposition de M. Duncombe. Ce projet de loi avait pour objet de régler les rapports de maîtres à salariés ; il formait avec le bill de coercition pour l'Irlande, le bill sur la loi des pauvres d'Écosse et le bill sur le domicile, l'ensemble des mesures proposées par l'aristocratie anglaise en faveur des classes laborieuses. Ce bill-là laissait bien loin notre loi des livrets ; il abolissait pour le travailleur la liberté personnelle, mettait l'ouvrier à la discrétion du maître, et conférait à l'entrepreneur d'industrie le droit de faire emprisonner ses journaliers. Il était appuyé par ces philanthropes du Lancastre, qui demandent dans l'intérêt du peuple la liberté du commerce des blés, mais qui s'opposent énergiquement à la diminution du travail des femmes et des enfants dans les manufactures, qui défendent aux ouvriers de s'associer, sous peine d'être chassés de tous les ateliers du royaume.

Nous conseillons au *Courrier français*, s'il veut demeurer fidèle à ses traditions démocratiques, de ne plus aller chercher ses inspirations chez les économistes de l'École anglaise. Il aspire à transformer le vieux parti libéral : qu'il laisse donc là les vieilleries de l'économie malthusienne, et qu'il entre franchement dans la voie [illegible]

[illegible] manufacturier perçoit tant pour cent sur les frais de production, il aurait plutôt intérêt à hausser qu'à abaisser le prix de la main d'œuvre, car alors son bénéfice serait d'autant plus considérable. Mais nous défendons ici l'intérêt des consommateurs, l'intérêt du peuple, en nous opposant à une augmentation de salaire ; et voilà pourquoi nous ne pouvons transiger. » (Discours d'un maître, dans une réunion d'ouvriers et d'entrepreneurs du Lancastre, tenue au mois d'avril dernier.) Ce sont les mêmes raisons, on le sait, qui empêchent les manufacturiers de réduire la durée du travail des femmes et des enfants.

Serons nous donc toujours dupes de l'aristocratie anglaise, de l'aristocratie territoriale ou de l'aristocratie manufacturière ; et ne comprendrons-nous jamais pourquoi elle fait prêcher par ses économistes la liberté absolue des échanges, la concurrence universelle, le bas prix du travail et de la main-d'œuvre, qui permet au capitaliste, au manufacturier, au marchand, d'accroître ses intérêts, d'augmenter ses profits, de multiplier ses courtages et ses escomptes ?

Puisque vous voulez à tout prix prendre les Anglais pour maîtres, étudiez au moins les auteurs modernes, ceux qui jouissent aujourd'hui de la célébrité, les Carlisle et les Dickens, et vous verrez qu'ils ont depuis longtemps foulé aux pieds la bannière de Malthus. *L'évangile du laisser-faire et de la concurrence est la plus infâme religion qui ait jamais été prêchée* ! (Th. Carlisle). Mais pourquoi toujours imiter servilement l'Angleterre, copier les institutions aristocratiques de ce pays ? Qu'y a-t-il de commun entre la France démocratique et l'oligarchique Angleterre ? Lois, mœurs, coutumes, histoire, traditions, idées, principes, passé, présent, avenir, tout diffère. Entre les deux civilisations, il y a contraste évident, il n'y a pas la moindre analogie. Ah ! restons Français, demeurons fidèles à notre génie national, dans l'intérêt de notre patrie et dans l'intérêt de l'humanité. Empruntons à l'Angleterre ses procédés mécaniques, si vous voulez ; mais ne lui empruntons pas ses lois, ses préjugés, ne lui empruntons surtout ni sa politique égoïste, ni son économie sans entrailles. Conservons notre rôle glorieux, poursuivons nos destinées. L'avenir est à nous, est du moins aux principes que nous représentons dans le monde ; et, par nos idées, sinon par nos institutions et par nos lois, nous sommes encore aujourd'hui les fils aînés de la civilisation.

Le *Courrier français* et la *Flotte* signalent l'incurie de l'administration de la marine par rapport aux approvisionnements de vivres destinés à la station des côtes occidentales d'Afrique :

Nous avons les premiers, dit la *Flotte*, appelé l'attention sur cette question dans l'un de nos derniers numéros, mais nous hésitions à croire que des négligences de service pareilles à la première se fussent renouvelées. Des renseignements puisés à bonne source, nous ont donné malheureusement la certitude que M. l'amiral Montagniès s'est déjà plaint amèrement du dénuement où se laissait son escadre, et cela dans des parages où des approvisionnements sur les lieux mêmes sont *impossibles* à réaliser. De Gorée jusqu'au seizième degré de latitude sud, les ressources sont nulles à cet égard ; *qu'on se pénètre bien de cette vérité* : on trouvera sans doute quelques vivres frais, mais ils seront bientôt épuisés, et l'on n'aura plus que des achats faits à Sainte-Hélène, ou *par occasion* à Gorée, achats qui ne seront jamais conclus qu'aux conditions les plus onéreuses.

Cette fâcheuse négligence, qui paraît être dans les habitudes de l'administration supérieure de la marine, compromet l'existence des marins de notre escadre et de nos stations du Gabon. La *Flotte* propose, pour en éviter les effets, de remplacer les envois directs de vivres par des adjudications de courte durée faites sur les lieux mêmes et sérieusement contrôlées par les officiers de l'escadre.

Nous savons, du reste, dit-elle en terminant, qu'il y a trois choses à la station du Sénégal dont il importe beaucoup de s'occuper sans retard, si l'on ne veut voir les équipages de cette nombreuse escadre décimés bientôt comme les équipages anglais ; ce sont : les approvisionnements de vivres, les approvisionnements d'eau et la construction d'un hôpital. Jusqu'ici Gorée ne possède comme hôpital qu'une vieille caserne tombant en ruines, où les malades sont entassés pêle-mêle *et sans distinction de maladies* : le gouvernement de Saint-Louis n'a jamais manqué de détourner à son profit les fonds destinés à cette dernière et si importante construction.

Cour de Cassation.

POURVOI DE M. MARRAST, AVOCAT D'ORTHEZ.

La société actuelle a horreur de la vérité et tend à la comprimer comme un principe désorganisateur. Quand on loge dans un édifice qui a pour colonnes la fraude, l'intrigue, l'hypocrisie et le mensonge, on doit considérer la vérité comme essentiellement subversive. Ce point de vue est celui des puissants du jour. Nous avons des lois qui punissent rigoureusement la mise en circulation non pas d'une fiction, d'une calomnie, mais seulement d'une vérité désagréable.

Si l'on s'attache au texte, ces lois ne protègent que l'honneur des particuliers, elles soumettent au libre contrôle de chacun les actes publics du fonctionnaire, qui est un mandataire comptable envers le pays ; mais ce principe de la responsabilité de l'homme public n'est pas encore étendu par les législateurs à toutes les classes qui doivent des comptes à l'opinion. Ce principe d'ailleurs, est aisément violé. On a vu plus d'une fois le fonctionnaire, abusant de son pouvoir, étouffer la voix courageuse qui le dénonçait, transformer l'accusateur en coupable et le punir ou le faire punir avec tout l'emportement de sa vengeance.

La Cour de cassation, chambre des requêtes, vient de protester contre un pareil abus d'autorité commis par des membres de la magistrature.

Voici les faits. M. Marrast, avocat au tribunal d'Orthez, a reconnu



[illegible]

Cet article parut le 12 janvier 1845 ; immédiatement M. Marrast fut cité à la requête du tribunal d'Orthez devant le conseil de discipline de son ordre. Les avocats, trop bien renseignés sur la réalité du mal que leur confrère dénonçait, déclarèrent à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu d'infliger le moindre blâme.

Sur cette déclaration, le président du tribunal d'Orthez demanda immédiatement sa retraite.

Quant à ses deux collègues, à partir de ce moment ils refusèrent de siéger dans toutes les affaires où M. Marrast devait être entendu.

Cet incident fit bruit. La *Sentinelle des Pyrénées* en rendit compte. A cette occasion, elle reproduisit l'article inséré par M. Marrast dans l'*Observateur*, et les magistrats attaqués portèrent l'affaire devant la justice.

Au lieu de s'adresser au jury comme le voulait la loi qui régit la matière, les deux juges d'Orthez, voulant éviter la preuve des faits articulés contre eux, assignèrent M. Marrast devant le tribunal civil de Bayonne. Nous ne reproduirons pas les détails d'une procédure pendant laquelle la magistrature poussa beaucoup trop loin l'esprit de corps, il suffira de savoir que, par jugement du 11 juillet 1845, le tribunal de Bayonne a condamné M. Marrast et le gérant de la *Sentinelle*, solidairement et par corps, à 30 000 fr. de dommages-intérêts. On avait interdit à M. Marrast de produire à l'appui de sa défense les expéditions authentiques de plusieurs jugements rendus par le tribunal d'Orthez.

Un arrêt de la Cour de Pau, rendu le 21 novembre 1845, a confirmé ce jugement en réduisant seulement le chiffre des dommages-intérêts à la somme de 10 000 fr.

Les condamnés devaient se pourvoir en cassation contre cet étrange arrêt ; l'intérêt public ne l'exigeait pas moins que leur intérêt personnel, et la cour de cassation, chambre des requêtes, a consacré ses audiences des 19 et 20 mai à l'examen du pourvoi de M. Marrast.

Dans l'audience du 19 M. Martin (du Nord), avocat du demandeur en cassation, a rappelé les principes d'après lesquels tout homme qui attaque un fonctionnaire public à l'occasion de l'exercice de ses fonction, et qui offre la preuve des faits articulés, doit être admis à faire cette preuve devant le jury. Le principe était incontestable, le moyen de cassation certain.

Lorsque la question de droit eut été pleinement discutée, M. Marrast s'est levé pour prononcer un discours plein de noblesse et de chaleur : en voici quelques passages.

Messieurs, dit-il, je ne saurais rien ajouter aux moyens de droit qui viennent de vous être présentés par mon généreux ami.

Mais un écrit est le fond de ce procès, et c'est un avocat qui est en cause.

Or, toute question de presse étant surtout une question d'intention, je vous demande la permission de vous expliquer ici la mienne, et votre justice comprendra le besoin que j'éprouve de dire ici moi-même à quels sentiments j'ai obéi, ou plutôt quelle nécessité j'ai subie, en signalant des abus graves dont le tribunal d'Orthez était le foyer.

Ce n'est pas sans quelque effort, vous le croirez, Messieurs, qu'un avocat se décide à une lutte où tout est péril pour lui, et je ne suis point à cet âge où l'on risque les aventures. Ma jeunesse a fait un apprentissage assez rude de la vie sur les champs de bataille de l'Empire, et lorsque je suis entré dans la carrière du barreau, je n'avais perdu aucune de ces habitudes d'ordre et de discipline qui sont les liens nécessaires à toute société.

Je savais que le respect de la magistrature, qui est le devoir de tout citoyen, est, en quelque sorte, l'honneur du barreau, de même que l'indépendance du barreau ajoute à la dignité de la magistrature.

Je n'ai jamais séparé, dans ma pensée, ces deux sentiments qui se réduisent à un seul : l'amour de la justice et le besoin de lui conserver cet ascendant moral qui fait l'orgueil de l'avocat et du juge ; car tous deux concourent à cette œuvre si grande, de garder tous les droits, de protéger tous les intérêts.

J'avais à cœur, Messieurs, de vous exprimer mon opinion bien sincère sur ce point, afin que votre haute impartialité fût conduite à se demander s'il n'a pas fallu des circonstances bien impérieuses pour qu'un homme qui a cette idée des rapports nécessaires entre la magistrature et le barreau, un homme qui, par sa position de père de famille, a d'ailleurs besoin d'exercer sa profession, ait été forcé de recourir à la publicité.

C'est qu'en effet, Messieurs, tout était exceptionnel dans le tribunal d'Orthez, et il ne ressemblait assurément à aucun autre tribunal de France. Un arriéré considérable et constant, des jugements non motivés, des irrégularités nombreuses, invétérées, quotidiennes, des résultats déplorables enfin, qui, non-seulement affligeaient le barreau, mais atteignaient les justiciables.

Tel était, Messieurs, le triste spectacle que j'avais sous les yeux. Le mal était évident, et quand ce désordre, en quelque sorte systématique, est venu frapper dans leurs droits les plus sacrés, dans leurs intérêts les plus chers, les clients qui s'étaient adressés à moi, quand la cour royale elle-même a eu signalé, par de publiques sentences, les erreurs inouïes et les défaillances incroyables du tribunal ; quand enfin, malgré ces avertissements, cette situation fatale s'est prolongée, il ne m'a plus été possible, sans manquer à tous mes devoirs, d'accepter le rôle de résignation auquel je m'étais condamné.

C'est ici le sanctuaire du droit ; c'est le droit seul que je veux invoquer, et c'est à votre juridiction suprême qu'il appartient de décider si le droit est sauf, si ses garanties sont sérieuses et possibles dans des causes où, au point de vue humain, les deux parties ne sont plus égales aux yeux du juge.

Pour moi, Messieurs, j'attends votre arrêt avec une foi profonde dans vos lumières et dans votre haute justice. Quel qu'il soit, cette foi ne sera point ébranlée. Je puis m'être trompé, et, à coup sûr, j'ai fait un mauvais calcul en me jetant dans des complications aussi graves pour rendre service aux justiciables d'une localité.

[illegible] pecter les magistrats. Mais si les formes de procéder n'ont pas été observées, si les lois qui ont déterminé la forme des preuves ont été violées, si les garanties que le droit commun, et spécialement les lois de la presse, assuraient à l'écrivain pour sa défense, ont été méconnues, alors, comme toujours, nous n'entrons pas dans l'examen du fond, nous fermons les yeux sur les faits, pour ne voir que le droit et ne venger que la loi.

La presse est une institution constitutionnelle et politique.

Depuis 1830, elle a été mieux assise et mieux garantie, non-seulement par la déclaration qu'aucune censure préalable ne pourrait plus être rétablie, mais par l'attribution de tous les délits de la presse au jury, promise par l'art. 69 de la Charte elle-même, et réalisée par l'art. 1er de la loi du 8 octobre 1830.

On a mieux compris alors que précédemment, que si la presse peut avoir ses dangers comme toute liberté lorsqu'elle est poussée jusqu'à la licence, elle a d'immenses avantages. Sentinelle vigilante, elle est la gardienne des autres libertés ; elle est un obstacle perpétuel au retour des excès de la toute-puissance, une voie toujours ouverte aux appels comme d'abus ; un frein aux prévarications, aux écarts des fonctionnaires publics et des agents du pouvoir, pour lesquels elle constitue, peut-être, la meilleure loi de responsabilité.

Du reste, il y avait à faire une distinction nécessaire, et la loi l'a faite, entre la vie privée et la vie politique. La vie privée, la vie intérieure et de famille, doit rester murée. Si, parmi ces actes, il s'en trouve qui aient le caractère de crime ou de délit, dénoncez-les régulièrement, à vos risques et périls, à l'autorité chargée de les poursuivre. Sinon, taisez-vous. Il ne vous est pas permis de critiquer par la presse la conduite privée de votre voisin ; ce droit de censure individuelle n'est pas accordé aux citoyens les uns contre les autres : la vérité même de l'injure en pareil cas ne serait pas une excuse ; *veritas convicii non excusat*.

Mais, s'il s'agit d'un fonctionnaire public, d'un agent du pouvoir et d'un acte relatif à ses fonctions, il en est autrement. M. de Serre, ancien garde-des-sceaux, dans son exposé des motifs de la loi du 26 mai 1819, s'exprimait en ces termes :

« La vie privée des fonctionnaires n'appartient qu'à eux mêmes ; leur vie publique appartient à tous. C'est le droit, c'est souvent le devoir de chacun de leurs concitoyens de leur reprocher publiquement leurs torts et leurs fautes publiques. L'admission à la preuve est alors indispensable. »

C'est l'application aux fonctionnaires civils de ce texte de l'Ecriture : *Peccantes presbyteros coram omnibus argue, ut et cœteri timorem habeant.*

La loi, pour ce cas, a institué un véritable droit de censure publique, une sorte d'action populaire permise à tout citoyen, *cuivis è populo* : le droit de reprocher publiquement le fait au fonctionnaire qui l'a commis, à la charge de prouver la vérité de l'imputation, mais avec la certitude, en le prouvant, d'être à l'abri de toute peine. La loi le dit expressément. (Loi du 26 mai 1819, art. 20.)

La loi a voulu donner encore une garantie à l'écrivain. S'il a attaqué la vie privée de quelqu'un, elle le livre à la police correctionnelle ; mais s'il a attaqué un fonctionnaire public à raison de ses fonctions, elle veut que l'action soit portée devant le jury, c'est-à dire devant le pays.

Ainsi, deux garanties sont données à l'écrivain : le droit de prouver la vérité des faits ; l'assurance que l'appréciation de ces faits et de leur preuve sera soumise au jury.

Voilà nos institutions. Le devoir des magistrats, comme celui des citoyens, est d'accepter ces lois dans l'esprit qui les a dictées ; et, surtout après une révolution qui les a rendues nécessaires, il faut que ces lois soient une vérité.

Cependant, il faut bien l'avouer, quelques personnes ont conçu des préventions contre le jury.

Quelques fonctionnaires qui se prétendaient diffamés, ont eu l'idée d'éluder cette juridiction, selon eux trop peu éclairée et trop populaire ; ils ont cru plus avantageux de saisir les tribunaux civils en leur demandant des dommages intérêts, plutôt que de recourir au jury et aux cours d'assises pour en solliciter des condamnations plus rigoureuses.

De là, il faut le dire, si ce mode de procéder venait à prévaloir, il résulterait probablement que la législation de la presse serait faussée, que le but du législateur de 1819, et surtout de 1830, ne serait pas atteint, et que la presse demeurerait privée d'une partie des garanties que la législation a voulu lui assurer.

C'est, du reste, cette marche qui a été suivie dans l'espèce.

Sous le régime actuel, l'action accordée à la presse contre les fonctionnaires publics, comme l'action de ceux-ci pour repousser les attaques de la presse, est une action *sui generis*, qui consacre tout à la fois :

1° Pour l'écrivain, un droit *et quelquefois un devoir* ;

2° Pour le fonctionnaire public, une condition de la responsabilité attachée à ses fonctions ;

3° Pour la constitution et pour le pays, la libre appréciation du jury, juge politique, maître souverain d'apprécier les cas, les circonstances, la conduite des personnes et la valeur des actes, selon les besoins publics et l'impression du moment.

Déplacez les juridictions, allez devant les tribunaux civils, d'abord en première instance ; puis en appel, vous transportez devant eux la discussion des actes des fonctionnaires publics, non-seulement de l'ordre judiciaire, mais de l'ordre administratif, et l'appréciation morale de leur conduite, au mépris non-seulement des lois de 1830 sur la presse, mais au mépris de toutes les autres lois d'ordre public sur la séparation des pouvoirs.

Après ce réquisitoire, la Cour s'est retirée dans la chambre du conseil, puis elle a prononcé l'admission du pourvoi, conformément aux conclusions de M. le procureur général.

La question n'est pas encore entièrement vidée. Les décisions de la chambre des requêtes ne sont que provisoires. Cette chambre est destinée à trier les affaires qui méritent examen, à les séparer des pourvois tout-à-fait inadmissibles ; il faut maintenant que la chambre civile délibère et statue.

Nous avons bon espoir dans sa décision ; il est impossible que cette chambre, qui a pour mission de rappeler la magistrature au respect de la loi, consacre la violation de tous les principes et de tous les textes ; il est impossible qu'elle sanctionne l'arrêt qui lui

[illegible] tous ceux qu'ils rencontraient sur leur [illegible]

Alors, si piqué de curiosité, il s'adressait à celui qui semble diriger le mouvement et lui demandait ce que c'est que ce pensionnat de jeunes gens en pleine campagne, il serait fort étonné quand on lui répondrait en souriant :

— Vous êtes, Monsieur, à la colonie des jeunes détenus.

Détenus !... mais la détention comporte l'idée de prison, — et le voyageur s'est introduit dans le parc par une porte qu'il a trouvée toute grande ouverte ; — de barreaux, de grilles ! et les bâtiments où viennent d'entrer les enfants ont des fenêtres sans barreaux, et ceux qui les y ont accompagnés lui paraissaient être si bons, si bienveillants !...

Et si maintenant notre voyageur désire comprendre quelque chose à ce qu'il voit, qu'il s'adresse au directeur de la colonie. M. Lecointe sera assez bon pour lui en faire les honneurs, comme il l'a fait pour moi.

Et s'il est de ceux qui rient quand nous leur crions sans cesse : « Utilisez les passions de l'homme ! » qu'il suive M. Lecointe, qu'il écoute les faits extraordinaires que celui-ci va lui raconter, qu'il visite en détail tout l'établissement et il ne rira plus quand il nous entendra dire : « Non, l'homme n'est pas né méchant ! placez-le dans des conditions appropriées à sa nature, et il fera le bien naturellement. »

La colonie agricole, horticole et industrielle de Petit-Quévilly fut fondée, il y a dix ans, par M. Lecointe.

Cet homme, d'un rare mérite et d'un grand dévouement, a eu beaucoup de peine à faire agréer par M. le préfet du département son projet philanthropique : c'était une utopie !

Cependant, après bien des démarches, il obtint l'autorisation de loger, nourrir et élever neuf enfants détenus ; il les employa au potager, au verger, etc., et leur donna des leçons d'écriture, de lecture et de calcul.

Peu de temps après, un dixième détenu fut envoyé à la colonie. Celui-ci ayant su soustraire à la prison de Bicêtre, à Rouen, une somme de 500 fr., n'avait sollicité la faveur d'être admis à Quévilly que pour y trouver l'occasion de s'évader. Il le fit sans difficulté. Aussitôt que M. Lecointe se fut aperçu de cette évasion, il appela les neuf anciens et leur demanda s'ils voulaient aller à la recherche du fugitif. Tous les neuf partirent, explorèrent les environs et revinrent *tous* à la colonie après une longue excursion. Imbus des principes d'honneur qu'on leur avait enseignés, ils ne pouvaient abuser de la confiance qu'on leur avait témoignée et s'étaient considérés comme *prisonniers sur parole*.

Mais ce *fait* répondait victorieusement à ceux qui criaient à l'utopie ; l'autorité ouvrit de grands yeux, et le nombre des colons augmenta bientôt considérablement. Il est actuellement de 75, et sera prochainement porté à 100.

Ces enfants portent en entrant à la colonie une blouse de toile grise et un pantalon, gris d'une jambe, bleu de l'autre. Ce costume empêche les nouveaux arrivants de s'échapper sans être aussitôt reconnus. Dès que leur bonne conduite le permet, on remplace ce pantalon par un autre en simple toile grise. Ce dernier uniforme, que tous peuvent mériter, n'attire pas sur eux, quand ils sortent, les regards de ceux qui méprisent les enfants détenus.

On en remarque pourtant plusieurs ayant un collet rouge ou bleu et quelques-uns qui l'ont jaune.

Ceux qui n'ont point de collet, n'ayant pas eu de mauvaises notes pendant six mois, sont inscrits sur le tableau de réhabilitation ; ils ont le droit d'aller en ville et peuvent obtenir un grade.

Ceux qui portent le collet rouge n'ont pas eu de mauvaises notes pendant deux mois ; ils sont inscrits au tableau de récompense et ont, comme les précédents, le droit d'élire leurs chefs et de former le jury de punition.

Ceux qui ont le collet bleu, sont ceux qui ont eu moins de cinq mauvaises notes pendant le mois, et qui ont été portés sur le tableau d'épreuve.

Le collet jaune, enfin, indique qu'on a eu plus de cinq mauvaises notes pendant le mois, et qu'on est porté au tableau de punition.

Les punitions sont peu fréquentes et ont presque toujours pour cause des espiègleries très pardonnables ailleurs que dans une maison de détention.

Toute punition corporelle est bannie du règlement de la maison. Les détenus choisissent eux-mêmes leurs chefs, et le règlement est appliqué par un jury formé par ceux d'entre eux qui se sont distingués par leur bonne conduite et leur aptitude au travail. C'est ainsi qu'on développe chez ces enfants le sentiment de la dignité, l'idée de la justice, le respect pour un règlement qu'ils sont ou peuvent être appelés à faire exécuter, et de là le respect pour les lois en général.

Visitons maintenant l'établissement.

Dans une petite cuisine, nous voyons une marmite, dans laquelle une seule femme, aidée de deux jeunes enfants, prépare la soupe pour 75 forts mangeurs.

Les tables et les bancs du réfectoire, comme tous les autres meubles de la maison, ont été construits par les détenus.

Si nous entrons dans l'atelier de menuiserie et de charronnage, nous voyons ceux qui exercent ces métiers, alternativement avec les travaux agricoles, confectionner des navettes de tisserands pour les fabriques d'indiennes, des brouettes et autres ustensiles. Ne nous étonnons pas s'ils exécutent avec succès ce qu'ils entreprennent, ils y mettent tant de bonne volonté ! Et comment voulez-vous qu'il en soit autrement ? Celui qui travaille à cette roue, et qui demain doit mener la brouette dont elle fait partie, n'a-t-il pas le plus grand intérêt à ce qu'elle soit bien alésée ? Peut-être aussi que l'ambition s'en mêle un peu. Pour gagner un grade aux prochaines élections, il faut avoir donné des preuves de capacité à ceux qui composent le groupe dont on veut être chef.

C'est encore par ces motifs que les forgerons et les serruriers font de si belles pelles, de si belles pioches.

Le moulin à cidre, un moulin à blé et la pompe qui sert à puiser l'eau nécessaire aux arrosages, peuvent être mus au moyen d'un manége.

[illegible] forêt ; c'est là un travail très pénible, et qui par lui-même n'a certainement rien d'attrayant. Eh bien ! ils y étaient tous de cœur et d'âme : on eût dit qu'ils allaient se tuer à la besogne. Cependant il n'y avait là aucun garde-chiourme pour exciter les travailleurs à coups de bâton.

Mais on travaille si facilement par réunions nombreuses ! Et ceux qui labourent ces terres n'en sont-ils pas pour ainsi dire les fermiers ? ne récolteront-ils pas les fruits de leur travail ?

Remarquez enfin qu'ils ont devant eux un fossé long de la largeur du terrain à défricher, et qu'ils doivent le faire avancer, parallèlement à lui-même, d'un bout du champ à l'autre.

L'aile droite des travailleurs est liguée contre l'aile gauche, et le centre l'est contre les deux ailes ; de plus, chacun lutte contre tous ; aucun ne peut rester en arrière : il ne le peut, ce serait honteux ! il y a un grade à obtenir ! c'est une véritable course au clocher !

Tel est pourtant le résultat que donne l'emploi de l'*enthousiasme*, de la *cabaliste*, de l'*ambition* !

Et la *papillonne* aussi, la *papillonne* qui se trouve chez elle au milieu de la verdure, en pleine campagne, sur les coteaux de la Normandie. Je l'ai vue utilisée au bien : c'est grâce à elle que ces enfants qui travaillent du matin au soir ne sont jamais fatigués, que jamais l'usage exclusif d'un ou deux membres ne les épuise et ne provoque la maladie, que jamais un trop long séjour entre quatre murailles ne leur rend le teint blême.... Non, grâce à la variété des travaux qui les occupent, tantôt aux champs, tantôt à l'école, tantôt aux ateliers, ils sont tous bien portants, frais, robustes et se reposent d'un travail par un autre.

Cependant, ces colons qui déjà réalisent tant de prodiges ne sont pas complètement intéressés à la production : ils ne doivent séjourner que peu de temps à la colonie et ne seront point appelés à manger des fruits que rapportera le verger qu'ils ont planté d'arbres ; quand ils vont travailler au dehors, sous la seule direction d'un chef élu parmi eux, soit comme jardiniers, soit comme terrassiers et manœuvres des maçons, ils gagnent 1 franc par jour : mais la moitié de ce gain revient à la colonie. Et pourtant, dans ces conditions encore imparfaites, que de bien on peut tirer de ces enfants qui, hors de là, auraient donné tant de *fil à retordre* à la société.

Je dois dire, pour terminer, que la colonie de Petit-Quévilly s'intitule : *Colonie agricole, horticole et industrielle*, et non *colonie pénitentiaire*, comme celle de Mettray ; que Mme Lecointe a mérité les éloges que lui adressa naguères M. le préfet du département, pour son dévouement et les soins tout désintéressés qu'elle ne cesse de donner à ses enfants d'adoption ; que les jeunes colons y sont traités comme les *enfants de la maison* et non comme des *condamnés* ; qu'ils y trouvent des conseils, des paroles d'encouragement, une main amie pour les tirer de la voie du vice dans laquelle ils s'étaient fatalement engagés ; que le travail *forcé* leur est rendu presque *attrayant*, et qu'ils y sont élevés, réhabilités, *corrigés* sans être *punis*.

Une pareille institution est certainemement dans la bonne voie, dans la voie de la véritable charité ; et cependant il en est qui ont crié au scandale, qui ont reproché à celui qui a si bien compris sa mission de patronage, de favoriser les enfants qui ont failli, de préférence aux enfants pauvres.

M. Lecointe leur a répondu ainsi :

Sur 60 enfants détenus,

8 sont naturels,
12 orphelins de père,
10 — de mère,
5 — de père et de mère.
———
35

7 sont détenus pour complicité de vol avec leurs parents.

Ces 60 enfants ont ensemble 170 frères et sœurs, dont :

7 sont naturels,
25 orphelins de père,
32 — de mère,
5 — de père et de mère.
———
Total, 67 enfants privés de leurs parents.

Les 103 autres sont souvent confiés, pendant que leurs parents subissent des condamnations plus ou moins longues, à des frères et à des sœurs âgés de moins de quinze ans.

Tout en applaudissant à la pensée de fonder des colonies pour les enfants de la classe malheureuse, pensée que nous avons nous-même émise dans un rapport lu en 1836, nous avons cru cependant que les *jeunes détenus*, qui eux aussi font partie de la classe pauvre, réclamaient la priorité par l'excès de leur misère, et *plus encore* par l'excès des maux dont la société est menacée, si on ne s'applique à les détourner de la pente du vice et du crime.

J'ai lu dans un journal qu'il y avait en France *sept millions d'hectares* de terres incultes.

J. F. P.

Liberté et Association (1).

Voici la lettre de M. Bastiat, que nous avons annoncée :

« Monsieur,

« LIBERTÉ. — ASSOCIATION. — Vous n'acceptez pas l'antithèse. Eh bien ! Monsieur, je ne l'accepte pas non plus.

» Je demande si l'homme qui a créé une valeur, qui pourrait la détruire par l'usage, a le droit de la troquer ; si la propriété de nos facultés n'implique pas celle de leurs produits, et si la propriété des produits ne renferme pas le droit de les échanger.

» Accordez-moi cela, et quant à moi je ne dénierai à qui que ce soit le droit de s'*associer*. Que les hommes unissent leurs efforts, qu'un grand nombre d'entre eux concourent à la réalisation d'une

(1) Voir les numéros des 16 et 17 mai.

» Il me semble que la première chose à faire, c'est de reconnaître que l'homme est propriétaire de sa personne et de ses facultés ; c'est l'abolition de l'esclavage. Ensuite, de reconnaître qu'il est propriétaire du *produit* de ses facultés, sans quoi la propriété des facultés serait illusoire ; c'est l'abolition de la restriction. Ce n'est qu'après qu'on peut lui conseiller tel ou tel mode d'association.

» Lors donc que vous insinuez aux Bordelais de réclamer à la fois la *liberté des échanges* et l'*organisation du travail*, ils pourraient vous répondre : « Nous réclamons le libre échange comme un droit. Nous demandons que chacun s'appartienne à lui-même. Mais quant à l'usage qu'il voudra faire de sa liberté, en adoptant le mode de travail *isolé* ou *commun* qui lui paraîtra le plus avantageux, nous ne nous croyons pas le droit de l'imposer à personne. Ce serait aller contre notre propre principe. »

» Vous voyez bien, Monsieur, que nous rencontrons toujours entre nous la même dissidence. Prêchez-vous l'*association volontaire?* Commencez donc par réclamer avec nous le principe de la liberté, car il n'y a rien de volontaire que ce qui est libre. Demandez-vous l'*association imposée*? Nous ne pouvons vous suivre sur ce terrain.

» Ce n'est pas que nous ne comprenions tout ce que l'on peut faire sortir d'avantageux d'une *organisation* même *forcée*. L'organisation ! eh ! qui pourrait en nier la puissance ? Il y a longtemps que tous les hommes s'accordent à reconnaître que, non-seulement en industrie, mais en toutes choses, le *despotisme éclairé* serait le meilleur de tous les gouvernements. Mettez un ange sur le trône, produisez-moi une autorité *infaillible* et je suis prêt à me soumettre, à aliéner ma liberté physique, morale, intellectuelle, industrielle, civile, politique et religieuse. Je n'en réclame l'exercice qu'une seule fois, pour m'assurer de cette *infaillibilité*. Mais jusqu'à ce que je la rencontre, permettez-moi de préférer la liberté avec ses inconvénients à l'organisation *forcée* avec tous ses prétendus avantages.

» Lorsqu'un homme qui a conçu ou qui croit avoir conçu une merveilleuse organisation sociale, veut faire entrer ses semblables dans ce mécanisme et leur assigner à chacun sa fonction et sa place, il n'a, que je sache, que deux moyens de réussir : la force ou la persuasion.

» La force, c'est le chemin le plus court, et c'est aussi le premier dont on s'avise. Si l'on en trouve une sous sa main, comme une puissante armée, on cherche à s'en emparer, et une fois maître, on fait de l'organisation tout à l'aise.

» Les réformateurs modernes n'ayant point d'armée à leur disposition, ont essayé du second moyen. Ils se sont adressés aux convictions. Mais hélas ! ils n'ont pas tardé à s'apercevoir que cette marche est bien lente et qu'eussent-ils devant eux mille ans et mille fois mille ans, ils ne parviendraient pas à faire accepter unanimement par tous les hommes le *despotisme éclairé*.

» Alors ils ont eu recours à une troisième recette, qui a eu plusieurs fois du succès dans l'antiquité, et qui est recommandée par presque tous les inventeurs d'organisation sociale, c'est d'*honorer les dieux de leur propre sagesse* (1), de se proclamer envoyés du ciel et *infaillibles*.

» Nous vous annonçons un système, ont-ils dit. Si nous n'étions que des hommes comme vous, nous n'aurions aucun droit à votre soumission. Mais nous sommes des dieux, ou nous sommes en communication avec les dieux. Croyez sans examen, et pratiquez sans murmure.

» Ce fut la tactique de Minos, de Lycurgue, de Numa, de Mahomet et de bien d'autres. Elle est indiquée par la nature même de la prétention au titre de père des nations. Aussi avons-nous vu de nos jours Saint-Simon se poser en Dieu, et Fourier écrire une Genèse comme Moïse et une Apocalyse comme saint Jean.

» Malheureusement le siècle est un peu rebelle, il ne croit pas facilement aux missions surnaturelles ; le mysticisme, au lieu de le subjuguer, le fait rire, et on le trouve fort défiant à l'endroit des *infaillibilités*. A peine admet-il celle du pape. Il n'a donc pas été possible de le tromper pour son bien et de le forcer, par une pieuse imposture, *à porter docilement le joug de la félicité publique* (2).

» Ainsi la force faisant défaut, la persuasion étant un chemin trop long, et la théocratie reconnue impuissante, que reste-t-il à faire? Renoncer à une organisation artificielle, et rechercher s'il n'y a pas dans l'ordre social une *organisation naturelle* en vertu de laquelle il tend vers le progrès et le perfectionnement.

» De là l'*économie politique* ou, comme le dit son nom, l'étude du corps social vivant et organisé.

» De là, la nécessité pour cette science de procéder, comme toutes les autres, par l'étude des phénomènes, de leurs causes et de leurs effets.

» De là, le reproche qui lui est si souvent et si légèrement adressé, de traiter les hommes comme des quantités abstraites, comme de purs sujets d'observation.

» Et l'on ne s'aperçoit pas que c'est nous au contraire qui respectons la dignité humaine, puisque nous laissons dans l'individu même, tandis que les autres écoles placent dans une organisation extérieure et contingente, le jugement, la volonté et le principe d'action.

» Nous trouvons que sous l'influence de ce ressort interne, quoi qu'on dise, indestructible, qu'on appelle l'*intérêt*, l'individu se perfectionne, la société s'améliore et *s'organise* de plus en plus, par cela seul que l'homme est susceptible d'expérience et de prévoyance.

» Il est vrai que nous admettons aussi que la société peut se détériorer et se désorganiser quand l'erreur et le vice prédominent.

» Il est vrai que nous admettons l'existence du mal, en tant qu'effet de l'erreur et du vice. Il est vrai qu'allant plus loin encore, leur prodigue avec tant d'amertume. Je me suis laissé d'autant plus volontiers entraîner à cette digression, que je sentais l'inefficacité d'une discussion régulière sur l'objet qui a donné lieu à cet échange de lettres. Comme vous le dites, vous ne pouvez pas mettre le *fouriérisme*, ni moi *l'économie politique* en correspondance. Vous me conseillez de lire vos auteurs ; je vous renvoie aux miens. Mais voulez-vous me permettre de vous dire une chose, et soyez bien convaincu qu'il n'entre en cet aveu aucune intention épigrammatique : vous m'imposez une rude tâche. Croyant ne pouvoir mieux faire que d'étudier le fouriérisme dans Fourier, j'ai entrepris plusieurs fois cette laborieuse lecture, et récemment, encore, j'ai lu les deux fragments de ce réformateur qui ont paru dans la *Phalange*. J'avoue franchement que les Védas et les Pouranas, le Talmud et l'Alcoran, et tous les livres sacrés de l'Orient et de l'Occident ne m'effrayeraient pas davantage. Ne pourriez-vous pas, par pitié pour ma faiblesse, me signaler deux ou trois volumes où votre doctrine

... Parle tout droit comme l'on fait cheux nous.

et] où je puisse enfin savoir ce que c'est que l'organisation de la société.

» Agréez, etc. FRÉDÉRIC BASTIAT. »

(1) Rousseau, *Contrat social*.
(2) Rousseau, *Contrat social*.

A M. Frédéric Bastiat.

Monsieur,

Avant de vous suivre sur le terrain nouveau où vous nous appelez, constatons d'abord le chemin parcouru.

Vous aviez lancé contre la fraternité *fouriériste* une critique dont nous avons démontré l'injustice en prouvant que notre fraternité est autrement large que la vôtre. Ce n'est pas sans doute faire erreur que d'interpréter votre silence sur ce point comme une rétractation.

Vous avez préconisé la liberté des échanges sans vous préoccuper des dangers qu'elle porte dans ses flancs, si on ne l'équilibre par l'organisation. Nous vous les avons signalés : sur ce point même silence, c'est-à-dire sans doute même rétractation.

Aujourd'hui, Monsieur, vous défendez la liberté des échanges, moins comme un grand bienfait que comme un grand principe, et vous continuez à patronner l'économie politique moins pour ses services réels que pour sa méthode. Permettez-nous de troubler encore sur ce double point le repos de votre intelligence.

Ce n'est pas nous qui nierons le droit de l'homme à la propriété de sa personne, au libre exercice de ses facultés, à la libre disposition des produits de son travail. C'est le fondement de toutes nos doctrines ; c'est au nom de ces principes que nous attaquons et démolissons les vieilles erreurs. Il nous suffit de pousser un peu loin la logique.

La liberté que le maître réclame pour lui seul, nous en réclamons le bénéfice pour tous. Que les propriétaires des crûs de Bordeaux vendent en toute liberté leurs vins à l'Angleterre, ils en seront plus riches et partant plus heureux. Mais cette liberté illimitée profitera-t-elle dans la même mesure à leurs vignerons, à leurs manouvriers? Les travailleurs resteront soumis comme auparavant à toutes les servitudes de la pauvreté, enchaînés par le besoin d'un travail forcé à l'ignorance, aux privations, à l'abandon pendant leurs maladies ou leur vieillesse. Nuls moyens nouveaux ne leur seront donnés de développer les facultés physiques, intellectuelles et morales dont la nature les a dotés tout comme les maîtres, et qui ne peuvent s'exercer que par l'éducation et les loisirs. Ils n'acquerront aucun droit de disposer de ces produits qu'ils ont concouru à créer un peu plus peut-être que le propriétaire. Ils resteront ainsi les esclaves, sinon d'un homme, du moins d'une situation. C'est donc parce que nous voulons la liberté pour tous, que nous demandons une organisation du travail, où le travail et le talent soient comme le capital, propriétaires de leurs facultés et de leurs œuvres ; et ceux qui la combattent servent à leur insu l'égoïste tyrannie du capital.

Le consommateur, de son côté, sera-t-il moins esclave des fraudes du vendeur, parce que les douanes seront abaissées? Pourrons-nous avec plus de confiance acheter du véritable vin de Bordeaux? Hélas ! Monsieur, je crains bien que ce ne soit tout le contraire. Plus les débouchés s'étendront, plus on fabriquera de mélanges menteurs. Et le public sera un peu plus dupe qu'avant. Est-ce de la liberté pratique que d'être obligé de s'abstenir du vin de Bordeaux, sous peine de le boire frelaté ou de le payer à des prix spoliateurs?

Et l'Etat, sera-t-il moins menacé, moins opprimé par ces monopoles dont nous avons si souvent raconté les plans, la marche, les conquêtes? Pas le moins du monde. Cependant l'État a droit à la liberté tout comme les propriétaires des vignobles de Bordeaux.

Que les maîtres réclament la liberté pour eux, rien de plus légitime : nous applaudissons de tout notre cœur. Mais pour Dieu ! qu'ils soient conséquents, et qu'ils demandent aussi l'affranchissement des prolétaires, des consommateurs et de l'Etat ; qu'ils demandent la liberté pour tous, même pour leurs serfs, et alors nous serons avec eux sans réserves. Mais nous les mettons au défi de procurer la liberté à tous avec le *laissez-faire* et le *laissez-passer*, cette fragile idole des économistes. Dans l'industrie comme dans la politique, il n'y a de liberté possible que par l'organisation régulière. Et en attendant l'avènement de l'ordre sociétaire, où la liberté se confondra avec l'ordre, il faut accepter dans nos sociétés subversives, des garanties et des limites qui sont comme une ombre de l'organisation. Aujourd'hui les gendarmes eux-mêmes sont des instruments de liberté. Les producteurs de vin ne peuvent se plaindre d'une restriction qui est la loi générale. Veulent-ils sérieusement, sincèrement la liberté absolue? qu'ils se fassent les apôtres de la doctrine qui seule peut la donner au monde.

Remarquez bien, Monsieur, que vous compromettez la cause de la liberté en l'appuyant sur le respect dû au droit individuel d'échange. La société ne connaît pas de ces droits illimités. Et elle a bien raison, puisqu'elle est toujours pour beaucoup dans la création est l'œuvre commune. A tout prix, la conscience humaine exige que satisfaction soit donnée à cette règle suprême de la justice.

Il le faut encore dans l'intérêt même du capital. Pourquoi voulez-vous qu'on abaisse les douanes ? Pour exciter la production aujourd'hui stagnante. Sans doute, c'est un moyen que la création des débouchés ; mais l'accroissement de force et d'intelligence chez les agents de la production est aussi un moyen ! Mais leur propre consommation est aussi un débouché ! Développez ce double ressort ; le salarié est paresseux, parce qu'il est sans intérêt (cet intérêt dont les économistes font tant de cas) ; il est inintelligent parce que l'instruction lui manque. Associez-le à vos succès, ouvrez-lui l'esprit par l'instruction et les loisirs que l'étude exige, et il travaillera plus et mieux, et devenu producteur intéressé au succès, il deviendra aussi un plus riche consommateur, et le commerce intérieur sera le plus important des débouchés. C'est bien de vouloir approvisionner les Anglais de bon vin ; mais ne serait-elle pas digne du patriotisme des viticoles, l'ambition d'approvisionner des millions de Français qui goûtent à peine le vin dans leur vie ? Et comme il faut, pour que les pauvres achètent le vin, qu'ils en gagnent le prix, que les viticoles demandent une meilleure part pour les pauvres dans la distribution des bénéfices du travail. Ils en emploieront une bonne partie en vin, soyez en sûr. Ainsi la ligue pour la liberté des échanges, s'appliquant à l'intérieur non moins qu'à l'extérieur, méritera de devenir vraiment populaire.

Ainsi, Monsieur, vous le voyez ; le droit et l'intérêt sont les mêmes pour l'organisation que pour la liberté.

Cette organisation, vous l'entendez d'une étrange façon si vous la confondez avec le *despotisme éclairé*. Nous ne sommes pas aussi accommodants, aussi dociles que vous. Et permettez-nous de mettre un peu en relief votre déclaration. Voilà que vous, un des disciples les plus distingués de l'école économique, quoique votre nom ne soit pas encore aussi populaire que celui de certains autres, vous, apôtre si ardent de la liberté *du commerce*, qui avez organisé la ligue à Bordeaux, qui l'organisez à Paris dans les salons, dans les revues et dans les journaux, vous proclamez à la face de la France que le *despotisme éclairé*, c'est-à-dire la négation de la liberté civile, politique, religieuse, physique, morale et intellectuelle, est le meilleur des gouvernements !

En quo œconomia cives
Perduxit miseros !

O Adam Smith et Jean-Baptiste Say, qu'eût dit votre grande âme, si revenant à la vie, vous eussiez entendu un de vos fils bien-aimés proférer de telles abominations !

Nous sommes autrement chatouilleux à l'endroit de la liberté ! Il n'est pas d'homme, il n'est pas d'ange ont nous voulussions subir le *despotisme éclairé*, fussions-nous certains de l'infaillibilité de ses ordres ! Il faut que chacun de nos mouvements soit libre, parce que nous ne voulons obéir qu'à nous-mêmes ; où manquent le *consentement éclairé* de notre propre raison, l'entraînement spontané de notre propre attraction, nous maudissons et repoussons l'esclavage.

Aussi rejetons-nous avec un égal dédain la pensée d'imposer notre système par la force (aveu d'impuissance qui ne nous échappera pas), et celle de recourir au mysticisme pour le faire accepter. Et il est difficile à un phalanstérien de ne pas s'exclamer un peu joyeusement à voir le nom de Fourier accolé à ceux de Minos, de Lycurgue, de Numa et de Mahomet. Fourier, un mystique, se disant inspiré de Dieu dans de secrètes communications, c'est-à-dire au dix-neuvième siècle un vrai charlatan ne pouvant en imposer qu'à des niais ! M. Reybaud lui-même n'avait pas poussé si loin la témérité de ses contresens.

Non, Monsieur, nous n'en sommes pas réduits à la fraude, comme des marchands de vins, la persuasion nous suffit, et si nous jugeons de nos progrès futurs par nos progrès depuis quinze ans, la conquête des esprits ne durera pas aussi long-temps que vous l'annoncez. Notre doctrine envahit la presse ; les journaux conservateurs (l'*Epoque* elle-même !) parle d'association du travail et du capital, tout comme les journaux radicaux ; la tribune parlementaire se fait l'écho de nos idées, la chaire chrétienne elle-même se croit obligée de les débattre ; nos pensées, notre nom, circulent aujourd'hui dans toutes les bouches et dans tous les rangs, et c'est pour bien des esprits la cause d'un trouble secret ! L'économie politique tient tête encore au socialisme, parce qu'elle occupe les hauteurs du pouvoir et les forteresses d'un certain journalisme : mais son heure approche !

Est-ce bien sa méthode qui pourrait la préserver d'une chute prochaine? Sa méthode consiste, dites-vous, à observer l'homme et le corps social ; oui, mais en prenant l'accident pour la règle. Elle a vu des maux, des vices, des abus, et elle conclut à leur éternité ; absolument comme ferait une nourrice qui, en voyant les dents pousser à un enfant au milieu des souffrances, en conclurait que les dents pousseront toute la vie et toujours au milieu des douleurs. Une telle nourrice gagnerait le prix Montyon pour avoir fait ce raisonnement lumineux : cela est actuellement, donc ce sera toujours.

L'économie politique, ajoutez-vous, observe l'homme tel qu'il est, et non tel *qu'elle voudrait qu'il fût*. Ah ! voilà qui nous intriguerait fort, de savoir ce que l'économie politique entendrait retoucher à l'œuvre de Dieu ! Les passions, nous le savons de reste, c'est là le côté faible de l'homme, que moralistes et économistes voudraient bien réformer. Au fait, c'est bien immoral un homme et une femme !

Nous avons, nous, le tort de croire que Dieu entend son métier un peu mieux que Smith et que Say, et que lorsqu'il monte une machine, homme, animal ou plante, cette machine est bien montée. Donc, pleins de respect et de foi dans la sagesse divine, nous posons ainsi le problème de l'organisation sociale :

« Etant donné l'homme avec ses facultés, ses penchants, ses » forces, ses passions, ses aspirations, trouver l'ordre social » qui les mette en jeu pour le bonheur commun. » Il est clair que Dieu en créant les hommes, Jésus-Christ en les invi-

et qu'aujourd'hui autant d'économistes, autant de systèmes.

Nous n'avions pas attendu votre conseil : nous connaissons vos livres, nous les apprécions ; et depuis long-temps nous avions le projet de citer tout entière votre *Pétition contre le soleil* comme un des chefs d'œuvre de la satire française au dix-neuvième siècle. La polémique actuelle, en nous permettant d'apprécier toute l'excellence de vos intentions, ne fera que hâter l'accomplissement de ce dessein.

Il vient de paraître chez M. Amyot, deux volumes de M. Philaretes Chasles, intitulés : *Le Dix-huitième siècle en Angleterre*. Ce sont des études politiques et sociales sur les grands hommes et les grands écrivains de l'Angleterre, qui furent les modèles de Montesquieu, Voltaire et Rousseau. Ce livre, outre sa valeur scientifique, a beaucoup d'à-propos et d'actualité pour la France constitutionnelle. Nous recommandons surtout les chapitres sur Robert Walpole et Edmond Burke.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. — La chambre des lords a rejeté, le 10 mai (c'est-à-dire dans la séance même où a passé la première lecture du bill des céréales), la seconde lecture du bill des donations charitables (*charitable trusts' bill*), ayant pour objet de réprimer les abus de confiance trop souvent commis par les dépositaires des fonds destinés au soulagement des pauvres et à diverses autres bonnes œuvres. Ce rejet a eu lieu à la majorité de 41 voix contre 40, et donne la mesure des dispositions peu favorables de la noble chambre pour l'administration actuelle.

ALLEMAGNE. — Le chemin de fer de Heidelberg à Francfort sera livré à la circulation dans peu de semaines. Ainsi, de Bâle à Francfort, la ligne de fer n'aura plus d'interruption, et cette distance considérable sera aisément franchie en un jour en toute saison.

GALLICIE. — Quatre feuilles allemandes publient simultanément une supplique adressée à l'empereur d'Autriche par un noble gallicien, M. Henri de Bogusz, tant en son nom qu'au nom des membres restants de sa famille. Le signataire dénonce ceux des attentats de Szela dont ses parents ont été victimes. On sait que Szela est un des principaux de ces paysans qu'une proclamation impériale a qualifiés du titre de *fidèles* défenseurs de la monarchie. Après avoir énuméré les membres de sa famille, qui vivaient paisiblement en dehors de toute idée de conspiration, et invoqué là-dessus une enquête de l'autorité compétente, M. Henri de Bogusz rend ainsi compte à l'empereur du massacre de ses parents :

« Ma famille s'était réunie à l'occasion de la fête de ma mère, dans le domaine de Siedlisko, où elle demeurait, et la catastrophe sanglante qui va suivre termina cette malheureuse fête de famille. Le 20 février, les villages de Siedlisko et de Smarzowa furent attaqués par une bande de brigands commandée par Szela, son fils et son beau-frère, tous trois sujets de Smarzowa, et ils égorgèrent tous les membres mâles de la famille, leurs amis et leurs serviteurs. Szela, plusieurs fois poursuivi en justice, avait profité de l'occasion d'un soulèvement général parmi les paysans, et, plein du désir de la vengeance, il détruisit ma malheureuse famille, qu'il haïssait depuis long-temps, parce qu'il s'imaginait qu'elle l'avait dénoncé et fait incarcérer. Voici les victimes de cette journée sanglante :

» 1° Stanislas de Bogusz, père du soussigné, âgé de 87 ans, et gravement malade, fut jeté du grenier où il s'était réfugié, et, après quelques coups manqués tirés sur lui, il fut tué avec des fléaux par le fils de Szela et ses complices de la manière la plus cruelle, malgré toutes les supplications, après avoir remis toutes les espèces existantes, qui furent données aux misérables comme rachat ; 2° Wladimir de Bogusz, petit-fils du premier et fils de Stanislas de Bogusz, âgé de 14 ans, fut retiré de la cave d'une maison voisine, où sa mère effrayé l'avait caché, et égorgé par les ordres de Szela ; 3° Titus de Bogusz, neveu du premier, âgé de 30 ans, fut jeté du grenier de la maison où il s'était réfugié et expira sur une pierre, après avoir été percé d'un coup de fourche et martyrisé de la manière la plus terrible ; 4° Nékodemus de Bogusz, fils du premier, âgé de 36 ans, frappé de paralysie depuis quatre années, incapable de se mouvoir, fut tué à coups de fléau entre les mains de ses domestiques et en présence de sa femme et de ses enfants, sur les ordres de Szela ; 5° Victor de Bogusz, fils du premier, âgé de 43 ans ; 6° Adam de Pocharecki, percepteur ; 7° Ignace de Zabierzewski, son voisin, âgé de 70 ans ; ces trois derniers furent surpris et maltraités d'abord par une bande de paysans sur la route de Siedlisko, et après les avoir mutilés et liés, enfermés dans une auberge juive, puis égorgés tous les trois sans grâce, d'après les ordres de Szela exécutés par son fils à la tête d'une autre bande ; 8° Stanislas de Bogusz, fils du premier, âgé de 46 ans, fut surpris sur la route de Siedlisko, devant la ville de Pilzno,

ESPAGNE. — Une nouvelle crise ministérielle est à la veille d'éclater à Madrid. Le ministère Isturiz continue toujours à sévir contre la presse. *El Eco del Comercio* vient encore d'être saisi.

ORIENT. — Il paraît que la tranquillité est de nouveau menacée dans le Liban. Les Druses préparent, dit-on, depuis quelques jours, un mouvement contre les chrétiens. Leurs chefs se sont réunis ces jours derniers, dans le village de Mahtara, près Dar-el-Kamar, afin de s'entendre. Cette réunion a jeté l'épouvante parmi les chrétiens, qui ont tout à craindre de la part de leurs ennemis, surtout maintenant qu'ils sont désarmés.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — C'est mardi prochain 26 que la Cour des pairs siégera, dit-on, pour entendre le réquisitoire du procureur-général dans l'affaire de l'attentat contre la vie du roi. Un médecin d'Orléans, qui a soigné pendant longtemps Lecomte, a été entendu par la commission de la Cour des pairs.

— Sur la demande de M. le préfet de la Meurthe, M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder un secours de 3 000 fr. à la commune de Loudrefing, pour l'aider dans les frais d'établissement d'une salle d'asile et d'une salle d'école.

— Un arrêté de M. le préfet de la Seine fixe au 25 mai le commencement des opérations du dénombrement dans le département de la Seine. Ces opérations devront être terminées le 5 juillet. Elles auront lieu, dans tous les quartiers, sous la surveillance des maires, par des commissaires présentés par eux et nommés par le préfet.

— On signale un déficit considérable dans la récolte du sucre des Indes occidentales d'Angleterre. Il est évalué à 30 000 tonneaux. L'importation de ces sucres dans les ports anglais sera donc au-dessous des besoins de la consommation. Il faut s'attendre à une diminution de droit sur le sucre étranger, en Angleterre, dans le genre de celle qui s'accomplit en ce moment sur les céréales.

— A partir du 1er juin prochain, le *Constitutionnel* augmentera son prix d'abonnement. Ce prix sera de 52 fr. par an pour Paris et de 60 fr. par an pour les départements.

— Le 10 mai, il y a eu à Tournay un combat de pinsons, où trois de ces oiseaux ont répété leur chant 1 118 fois en une heure : l'un 420 fois, l'autre 368 et le troisième 330.

— Le même jour, une course d'ânes avait réussi parfaitement à Dolhain, les sportmens organisent pour dimanche, 31 de ce mois, une course de *porcs*, qui aura lieu à Dison, près Verviers.

Cette lutte paraît devoir être excessivement intéressante : trois concurrents de première force se trouvent déjà inscrits sous les noms de *Eriva*, *Isabella* et *Miss Libelle*.

VOYAGES. — Un bâtiment français partira prochainement pour l'Amérique du Sud, avec la mission de faire l'hydrographie du golfe de Panama, depuis la pointe Mala jusqu'à la baie de Choco. Les premiers sondages des côtes du Pacifique jusqu'en cet endroit ont été effectués en 1843 par *la Danaé*, et c'est l'ensemble d'un travail hydrographique important qu'on se propose maintenant de terminer.

— Une expédition fort intéressante se prépare en ce moment à Portsmouth. La gabarre *le Rattlesnake*, commandée par le capitaine Stanley, doit partir sous peu pour explorer les côtes de la Nouvelle-Guinée ou Papone, située dans l'Océan-Pacifique, au nord de la Nouvelle-Hollande, dont elle est séparée par le détroit de Torres.

On attache une grande importance à cette expédition, qui a un double but : d'abord de servir à explorer les côtes d'une île vaste et fertile, puis d'y attendre l'issue du voyage entrepris par *l'Erebus* et *le Terror* au pôle nord ; ou bien, dans le cas où le passage du nord-ouest aurait été trouvé impraticable, de communiquer avec le capitaine Franklin, qui a dû, avec tous ses officiers, continuer par terre sa marche aventureuse, si l'eau était venue à lui manquer.

MOEURS ANGLAISES. — Le pugilat est toujours en honneur en Angleterre. « Moyennant un enjeu de 500 liv. sterl. (12 500 fr.), dit le *Morning Advertiser*, Heill Gill, de Coventry, et Norley, de Manchester, viennent de se livrer un de ces combats à coups de poing qui font les délices des amateurs. La police, ayant eu vent de la chose, avait forcé les combattants à choisir un terrain autre que celui qui avait été d'abord désigné. On a choisi un terrain situé à l'entrée de la forêt de Wickwood. A trois heures, les deux champions se serraient affectueusement la main (c'est l'usage) avant de serrer les poings. Quelques paris étaient engagés. Un grande habileté a été montrée de part et d'autre. Il y a eu des coups superbes. En quarante-cinq minutes, il y a eu six reprises, mais à la quatrième reprise Norley a fléchi. Presque renversé, son épaule a touché soit un caillou, soit un corps dur, et depuis cet accident on a vu

l'angle sud-ouest du jardin de cette ferme, et des hommes les avaient vus y faire leur toilette. On ajoute que l'un des gardes-champêtres a été informé de ce fait et s'est borné à prévenir les paysans des environs de se bien garder.

La gendarmerie a fait hier une descente sur les lieux. On a trouvé, dit-on, un peigne, et, dans un bas-chemin qui se dirige vers Saint-Grégoire, un foblard de coton et un des masques des voleurs. C'est un fragment de peau de mouton découpé et muni de deux ficelles.

Cette circonstance donne lieu de croire qu'après le vol, les six malfaiteurs se sont dirigés vers Saint-Grégoire.

NAUFRAGE DE LA SAINTE-ANNE. — La goëlette française *la Sainte-Anne*, jaugeant 13 tonneaux et équipée de neuf hommes d'équipage, était partie d'Ajaccio, le 30 mars dernier, sous les ordres du capitaine Moresco (Roch-Antoine), à la destination de Philippeville et de Bone.

Après quinze jours de traversée, avec des alternatives de beau et de mauvais temps, *la Sainte-Anne* arrivait en vue des terres d'Afrique, lorsqu'elle fut assaillie par un coup de vent de nord-ouest et une grosse mer, qui la firent échouer, le 18 avril, à deux heures du matin, entre le cap Serra et le cap Negro, sur une plage appelée Sidi-Massarek, côte de Tunis.

Tout l'équipage et six passagers qui se trouvaient à bord ont été heureusement sauvés.

La Sainte-Anne avait peu souffert de son échouage ; cependant elle fut tirée à terre et mise ainsi à l'abri de la violence des lames. Sa cargaison, ses voiles et son gréement furent débarqués avec beaucoup d'ordre et de soins. Dès lors, l'équipage, privé de toutes ressources sur une côte presque déserte, abandonna le navire pour aller demander des secours à Tabarque.

Dans leur route, les naufragés furent attaqués deux fois par des Bédouins armés, qui les dépouillèrent de leurs vêtements et leur enlevèrent le peu de provisions dont ils s'étaient munis pour le trajet. Ce ne fut qu'après un jour et une nuit de marche sur le sable de la mer que ces malheureux arrivèrent à Tabarque, où M. Charles Mosquetti, agent sanitaire de la localité, mit à leur disposition une sandale tunisienne pour les ramener au lieu du naufrage de *la Sainte-Anne*. Ils étaient guidés par un homme de confiance qui connaissait la langue arabe.

Du 19 au 23 avril, le mauvais temps força les naufragés de rester à Tabarque. Enfin, le 24, à deux heures du soir, pour comble de malheur, ils eurent le douloureux spectacle, en arrivant au lieu du sinistre, de voir leur navire brûlé et la cargaison de *la Sainte-Anne* enlevée. Les effets de l'équipage et des passagers, qu'une sage précaution avait fait cacher sous le sable, avaient aussi disparu, volés sans doute par les Arabes de la côte.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. S. à Marcigny. — Reçu. Nous expédions.

M. S. F. B à Carcassonne. — Reçu. Merci. — Néant à Barc.

M. E. M. à Darney. — Votre réclamation est juste. Nous réparons l'omission.

M. G. à Rouen. — Nous n'avons pu réunir les numéros demandés ; mais nous aurions dû vous répondre.

M. A. à Plombières. — Nous envoyons double.

M. Z. à Toulon. — Nous sommes d'accord et nous allons expédier.

M. R. à Grandvillars. — Reçu les 70. Tout sera fait et envoyé.

M. T. aux Forges du M. — Nous expédions aujourd'hui à M. J. M. à Besançon le portrait demandé par vous.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 22 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. — La Favorite.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Une Nuit au Louvre. Ma Place et ma Femme.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Trompette. Part du Diable.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Homme grave. Mari perdu. Poltron. Un Monsieur.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil-Bernard. Ma Maîtresse et ma Femme.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

mettait leur dignité, comme le casuel des mariages et des enterrements compromet la dignité du clergé catholique.

Une loi du 21 juin 1845 supprima les vacations des juges de paix, mais il fallut alors, et cette compensation fut même insuffisante, augmenter le traitement fixe de ces magistrats. On attribua 1 200 francs à ceux qui siégent dans les communes rurales, et il fut décidé que ceux qui siégent dans les villes où se trouvent des tribunaux de première instance seraient assimilés, quant au traitement, aux juges de ces tribunaux.

Cette année la rétribution des juges de première instance vient d'être augmentée ; elle s'élève, suivant l'importance des villes, à 1 800, 2 000, 2 500 francs, etc. Il semblait juste de faire participer les juges de paix à cette augmentation, et c'est ce que M. Martin (du Nord) avait demandé. Il voulait que le juge de paix dans les villes fût toujours rétribué comme le juge de première instance siégeant dans la même localité. La commission avait repoussé ce projet par des raisons qui n'ont point triomphé devant la chambre :

« Nous désirons, avait dit M. Bignon dans son rapport, que la » fonction de juge de paix ne devienne pas une carrière ouverte à » la jeunesse, l'institution pourrait en être faussée; qu'elle soit seu» lement le complément d'une carrière honorable, et le traitement » qui est attaché à cette fonction l'appoint d'une certaine aisance : » pour cela, que ce traitement reste dans des limites modestes, » c'est pour cela que nous maintenons celles de la loi du 21 juin » 1845. »

La chambre a pensé que mettre les juges de paix sur le pied où sont actuellement les juges de première instance, ce n'était pas accorder aux magistrats conciliateurs un grand privilége ni même restituer à plusieurs d'entre eux l'équivalent des vacations supprimées, et, quoi qu'en dise M. Bignon, cette augmentation de traitement ne suffira point pour attirer la jeunesse vers une carrière sans avancement et sans avenir. La chambre a donc repoussé la réduction que son rapporteur lui proposait sur ce chapitre et, plus libérale que M. le garde des sceaux lui-même, elle a fait participer les juges de paix des communes rurales à une augmentation qui ne lui était demandée que pour les juges de paix des grandes villes.

Nous souscrivons à toutes ces améliorations apportées au sort de la magistrature. Le renchérissement de toutes les denrées et aussi le besoin d'une vie plus raffinée, plus complète, ces causes qui déterminent dans la classe ouvrière des demandes d'augmentation de salaire et des grèves, influent nécessairement aussi, mais d'une autre manière, sur les classes plus élevées. Toutefois les augmentations votées chargent le budget dans un moment de crise, et, s'il est impossible de réduire le nombre des magistrats directement, nous pourrions dire brutalement, par la suppression de plusieurs cours et tribunaux, il faut arriver à cette réduction par une méthode indirecte et progressive. Organisez les différentes professions ou permettez-leur de s'organiser elles-mêmes, favorisez la constitution de tribunaux libres où chacun soit jugé par ses pairs ; que la presse ait son jury, que l'art, que l'industrie aient les leurs ; créez des prud'hommes qui représentent réellement la classe ouvrière et qui sachent obtenir sa confiance : une pareille justice rendue sans formalités et sans frais détournera les citoyens de recourir à celle de l'Etat.

La suppression des frais de justice, tant civile que criminelle, deviendra complète et radicale du jour où le morcellement du sol et l'antagonisme des intérêts disparaîtront pour faire place à l'association universelle. Il serait glorieux pour la magistrature de hâter la venue de ce jour et de travailler elle-même à se rendre inutile. C'est à ce but qu'elle doit consacrer tous ses loisirs. En consignant journellement par écrit les résultats de leur expérience, les juges, mis en contact avec toutes les plaies, avec toutes les misères sociales, prépareraient mieux qu'une statistique intéressante, ils contribueraient puissamment par leurs observations et par leurs conseils à régénérer l'humanité.

Du budget de la justice la chambre a passé à celui des cultes. Là encore des augmentations de traitement seraient légitimes; les curés de campagne, les vicaires et les desservants surtout sont dans la misère ; nul ne l'ignore, et si la position des membres du clergé catholique n'a pas été immédiatement améliorée, c'est que M. Martin (du Nord) a promis de présenter prochainement une loi dans ce but. Si quelque chose pouvait diminuer la juste faveur qui s'attache au sort des ecclésiastiques de campagne, ce serait la tactique maladroite des journaux soi-disant catholiques, déclarant unanimement que les instituteurs primaires sont assez riches avec 200 francs de fixe, et qu'il serait scandaleux de leur assurer 600 fr. par année.

On peut dire que les journaux auxquels nous faisons allusion ont retrempé et rajeuni leur impopularité dans cette circonstance; mais la cause des curés et desservants n'en souffrira pas, à nos yeux du moins. En de pareilles questions nous ne comprenons pas les représailles, et si le clergé catholique a des amis compromettants, nous ne lui imputerons pas ce malheur à crime.

Une discussion engagée entre M. Isambert et le ministre des cultes a mis aujourd'hui sur le tapis la question des religieuses hospitalières d'Avignon. Cette question est curieuse. Ces religieuses, chargées dans Avignon du soin des malades, avaient des amis très ardents et des adversaires non moins actifs ; un incendie qui se déclara dans le couvent permit à la foule d'y pénétrer, et bientôt le bruit se répandit qu'on y avait trouvé une religieuse enchaînée. On assura que, victime de rigueurs disciplinaires, cette malheureuse languissait dans les fers depuis nombreuses années. Les instincts de la foule sont généreux ; sans examiner, sans approfondir, elle s'indigna ; l'histoire de la religieuse captive fournit de nouvelles armes aux adversaires de la communauté hospitalière, et bientôt une décision administrative condamna les religieuses à quitter la ville ; elles n'obéirent que contraintes, *manu militari* ; le conseil municipal prit leur défense, il protesta contre l'administration ; le ... servé dans leur couvent la sœur Olivier qui était folle, mais envers laquelle on accomplissait toutes les lois de l'humanité. M. Martin (du Nord) s'est fait contre les Hospitalières l'instrument d'une passion populaire qu'il ne partageait pas; il a permis qu'on exploitât une erreur, et tout cela pour complaire à des hommes dont l'influence politique était redoutable. M. le ministre des cultes a peur du clergé sans doute, mais il a plus peur encore des électeurs. Quand M. Béchard, qui a vu l'histoire de la religieuse enchaînée s'évanouir devant l'examen du conseil d'Etat, a sommé M. Martin (du Nord) de détruire l'effet d'une calomnie et de déclarer que cette histoire était fausse, M. le ministre des cultes a gardé le plus profond silence, et la sonnette de M. Sauzet, toujours propice aux membres du ministère, est venue le tirer d'embarras.

C'est pourtant un devoir rigoureux que de rendre hommage à la vérité en toute circonstance et au profit de tous.

La Chambre n'a voté qu'une augmentation au budget des cultes; elle était indispensable, et concerne le culte juif.

Avant la promulgation de l'ordonnance du 25 mai 1844, constitutive de ce culte, les rabbins pouvaient se livrer à l'exercice d'une profession dont le produit, s'ajoutant à un faible traitement, leur permettait de subvenir aux besoins de la vie. Mais l'art. 57 de cette ordonnance, proclamant l'incompatibilité absolue de toute profession industrielle et commerciale avec les fonctions des rabbins, un grand nombre d'entre eux, 41 sur 102, se sont vus réduits au modique traitement de 300 francs et privés, de l'aveu de M. Bignon, des choses les plus nécessaires à la vie. Ils ne touchent point de casuel.

En attendant que M. le ministre de la justice présentât un projet de loi plus libéral, la Chambre, sur la proposition de M. Crémieux, s'est empressée de porter à 500 francs le traitement des rabbins les moins bien partagés. Ce vote ne grève le budget que de 8200 fr., et il pourra contribuer puissamment à rallier l'élément israélite à la famille française. On ne saurait trop désirer ce ralliement. Des israélites se distinguent aujourd'hui dans toutes les carrières ; ils règnent par l'intelligence et l'activité. Si on les traite en étrangers, en ennemis, ils resteront cosmopolites et n'éprouveront aucun scrupule à exploiter la France comme une terre conquise. Que la France les adopte, et dans leur cœur finira par vibrer la fibre nationale.

La séance de la chambre des pairs a été consacrée à un rapport de pétitions.

Chemins de fer. — La concurrence des lignes

A mesure que l'on avance dans l'exécution des grandes lignes de chemins de fer, présentées par M. Teste en 1842, et auxquelles M. Dufaure a eu le malheur de prêter son appui comme rapporteur, l'œuvre incohérente de la loi du 11 juin apparaît de plus en plus dans les funestes résultats qu'elle doit produire.

C'est ainsi qu'après avoir déterminé des tracés absurdes, *contrairement même aux études faites* par les ingénieurs des ponts-et-chaussées, qui les premiers chez nous avaient été chargés de ces travaux, cette loi devait produire un principe non moins funeste, celui de la concurrence des lignes.

Nous disons non moins funeste, parce qu'il est évident que les énormes capitaux représentés par les lignes rivales, ne produiraient plus, si une lutte à outrance s'engageait entre elles, l'intérêt raisonnable qu'ils devraient rendre. Nous avons été témoins de la guerre de plusieurs entreprises de messageries, qui a fini par la mort de l'une d'elles, c'est-à-dire par la *ruine des actionnaires*. La même chose arriverait avec les chemins de fer. Seulement, au lieu d'une perte vive du capital social de quelques millions, on aurait à déplorer la perte de centaines de millions.

Dans un rapport de l'année dernière, M. Dufaure, entraîné par les faux principes qu'il avait établis en 1842, préconisait ainsi la concurrence des chemins de fer :

Il faut d'ailleurs, dit cet honorable député, nous tenons à le proclamer bien haut au moment où vont être concédées tant de grandes lignes, il faut que les concessionnaires de chemins de fer s'attendent à ces concurrences; elles naîtront inévitablement à mesure que se développera le réseau que nous étendons sur notre territoire. L'article du cahier des charges, par lequel le gouvernement se réserve la faculté de concéder de nouvelles communications dans les lieux où le chemin de fer est situé ou dans toute autre contrée voisine ou éloignée, NE SERA PAS UNE STIPULATION STÉRILE. Ainsi qu'un grand et véritable intérêt public le réclame, la rivalité sera permise, la lutte s'ouvrira. C'est ainsi que *déjà le chemin de fer de Rouen est venu enlever* au chemin de Saint-Germain tous les voyageurs qu'il recevait de Poissy, de Meulan et de Mantes.

On le voit, ces quelques lignes de M. Dufaure sont une nouvelle preuve de l'optimisme des idées économiques de la vieille école libérale, qu'à son insu, tout en croyant servir les intérêts des consommateurs par la concurrence, se livre en définitive pieds et mains liés au tout-puissant despotisme du capital.

Aussi, les compagnies financières ne perdent pas de temps. Attentives à parer aux torts considérables que pourrait leur faire la concurrence, elles demandent la concession des lignes rivales. L'année dernière, la compagnie du Nord, plutôt que de voir l'embranchement de Saint-Quentin passer dans des mains rivales, a préféré faire un rabais de 35 années de jouissance sur le projet ministériel.

Aujourd'hui, la compagnie du chemin de fer de Lyon (par la Bourgogne) demande, d'après le *Railway*, à soumissionner le chemin de fer de Fontainebleau à Nevers. Cette compagnie, qui a en effet une très mauvaise affaire sur les bras, tellement mauvaise, à notre avis, que ce chemin de Lyon pourrait ne pas être exécuté, si les actionnaires qui *doivent verser les fonds* commencent à voir clair dans cette entreprise, qui exige d'eux 200 millions, cette ... du Mans à Angers sur la ligne de Tours à ... ter les pertes que la concurrence du chemin de fer de Paris à Angers par Chartres et le Mans, ne manquerait pas de lui faire.

En attendant donc que toutes les compagnies financières des chemins de fer, mieux éclairées sur leurs intérêts, entrent dans une vaste association, poussées par la main INVISIBLE qui les conduit ou les entraîne, afin d'exploiter les voyageurs sur la plus large échelle possible, les compagnies accaparent les lignes qui pourraient leur faire concurrence. Nous ne les en blâmons pas, nous disons même qu'elles remplissent un devoir. Mais que deviennent ainsi les intérêts du public sur lesquels l'argus de la concurrence, d'après M. Dufaure, veille et veillera incessamment? Hélas! la France aura inutilement enfoui dans les chemins de fer des capitaux énormes, dans l'espoir de voyager à bon marché ; — ces capitaux disponibles auront été absorbés dans ces seules entreprises, au détriment de mille autres, et les Français, s'ils veulent parcourir leur territoire, voyageront très chèrement. — Voilà la vérité vraie. Puisse ce nouveau mécompte servir de leçon à la vieille école libérale, et puisque, par malheur, elle règne et gouverne encore dans les chambres, puisse cet exemple lui faire enfin ouvrir les yeux à la lumière, et lui donner assez de force pour arrêter la marche victorieuse des compagnies financières.

Congrès central d'agriculture.

PRÉSIDENCE DE M. DECAZES.

Séance du 22 mai. — Les engrais et amendements.

M. PAYEN lit, au nom de la commission des engrais et amendements, un rapport dont les conclusions sont mises aux voix par paragraphes séparés.

Première proposition. Que les comices et sociétés agricoles recommandent aux cultivateurs, lorsque les circonstances locales ne permettent pas de réunir les urines dans des fosses, de faire des litières de marnes, de terres sèches, de matières sableuses et autres substances inertes, qui acquièrent ainsi des propriétés très actives.

M. DE TILLANCOURT. Ces diverses matières répandues sur la terre ne conservent que peu de temps leurs nouvelles propriétés; j'aimerais mieux voir recommander la tourbe et la poussière de charbon.

M. DE TRAVANET. Je partage l'opinion du préopinant, et je crois que la commission est dans le faux ; du moins la pratique qu'elle recommande ne peut être admise que comme un pis-aller, tant elle serait coûteuse par les frais qu'exigerait le transport de la terre des champs à l'étable, et de l'étable aux champs.

M. PAYEN. Pour la tourbe, j'ignore qu'on l'ait employée, j'en doute même, car il est reconnu que si on mêle de la tourbe à une terre de première qualité, elle tombe à un rang inférieur, et on ne peut la restaurer qu'en la brûlant; mais l'écobuage consume beaucoup de matières végétales, ce qui, en somme, laisse persister une détérioration. Quant au charbon, c'est une excellente pratique dans les localités qui en permettent l'usage, parce qu'il communique à la terre ses qualités absorbantes ; mais on ne peut songer à en généraliser l'emploi. Je répondrai à M. de Travanet que sa critique est peut-être fondée pour quelques endroits où les transports de terre seraient une dépense onéreuse ; ailleurs cela ne coûte rien, et on obtient gratuitement un amendement très utile, car au profit direct qu'on tire de matières inertes se joint l'épargne de la paille. Beaucoup de cultivateurs, entre lesquels je puis citer MM. Malangié et Dupoucel, s'en trouvent très bien ; et on peut dire que l'expérience a fait reconnaître à ces mélanges terreux les meilleures qualités. Leur poids, analysé par moi et vérifié par M. de Gasparin dans deux localités, s'est trouvé moindre que celui des fumiers ordinaires. On peut donc transporter les uns comme les autres. La commission n'a pas parlé des terres glaises et des argiles, parce qu'en effet ces matières ne peuvent servir dans leur état naturel comme engrais; mais calcinées, elles deviennent poreuses, absorbantes et meilleures que les sables; en un mot un très bon amendement.

M. DECAZES dit qu'il a vu employer avec succès en Angleterre, et qu'il emploie lui-même des argiles calcinées, et il s'en trouve bien.

La proposition de la commission est mise aux voix et adoptée avec addition des argiles calcinées.

Deuxième proposition. Prescrire dans les villages comme dans les villes les fosses mobiles. Adopté.

Troisième proposition. — Classer les fabrications de fumier parmi les établissements insalubres de deuxième classe seulement, et en autoriser la création à des distances moins éloignées des habitations, à la condition qu'on y emploira des procédés de désinfection.

M. DUBOIS. J'appuie ce vœu de toutes mes forces. En vain, les fabricants introduisent des procédés parfaits de désinfection ; comme il faut une enquête, l'enquête est toujours défavorable, et le conseil de salubrité est forcé par la loi de refuser son approbation. J'émets, de plus, le vœu que le gouvernement fasse étudier les procédés de cette nature, afin de les populariser.

La proposition est adoptée.

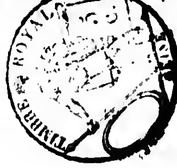
Quatrième proposition. — Que le sel marin soit délivré en franchise aux cultivateurs qui le répandront immédiatement sur les fosses à purin ou sur les tas de fumier.

M. LAINÉ propose de remplacer provisoirement le sel marin par l'acide muriatique.

M. DE GASPARIN fait observer que l'acide muriatique n'est qu'un des éléments du sel marin, qui, de plus, renferme la soude, et que l'effet obtenu ne saurait être le même.

La proposition est adoptée.

Cinquième proposition.—Que le sel soit classé dans la quatrième classe des tarifs de navigation avec les houilles, les engrais et les amendements. Qu'il soit de même, pour les tarifs des chemins de fer,



Neuvième proposition. — Que les préfets soient invités par l'administration supérieure à prendre un arrêté pareil à celui rendu le 18 mai 1841 par le préfet de la Loire-Inférieure, pour empêcher les falsifications d'engrais et d'amendements.

M. DECAZES appuie ce vœu dont il a pu apprécier toute la sagesse par les fraudes monstrueuses qui se commettent dans ce genre de commerce. Le noir animal du commerce ne vaut pas 50 p. 0/0 de son prix.

Un membre insiste dans le même sens en attestant les excellents résultats de l'arrêté mentionné.—La proposition est adoptée.

Dixième proposition.—Qu'un laboratoire central soit annexé à un établissement agricole pour qu'on s'y livre à des expériences suivies sur les diverses natures de sol, d'engrais, d'amendements, qui seraient soumises à son examen par les sociétés et les comices agricoles et par les cultivateurs.

M. DE CAUMONT. Un seul laboratoire ne suffirait pas, ou il serait inutile. Les analyses de cet ordre peuvent fort bien être exécutées par les professeurs de chimie que possèdent toutes les facultés de nos grandes villes.

M. DE TRACY. J'approuve complètement l'idée de la commission; je l'ai souvent émise sans succès, mais peu à peu elle a fait son chemin dans le monde comme toutes les bonnes idées. La science agricole n'existe pas, il faut la faire, et pour cela il faut appliquer la chimie à l'agriculture, car la science n'existera que lorsque les savants appliqueront leurs lumières et la rigueur de leurs méthodes aux problèmes agricoles. Il faut de toute nécessité un lieu, quel que soit son nom, où se résolvent les choses controversées. J'applaudis à tous les encouragements, bien minimes encore, qu'on accorde à l'agriculture, mais les mieux placés seraient ceux qu'on accorderait aux savants en vue des intérêts agricoles. Nous avons des fermes-modèles, disait notre maître à tous, Mathieu de Dombasle, mais de fermes expérimentales nous n'en avons pas. Ce sont deux institutions bien distinctes; la ferme-modèle doit donner des profits, la ferme expérimentale n'y songe pas. L'une fait de l'industrie, l'autre de la science. Quand un célèbre chimiste brûlait un diamant de 2 à 3 000 fr. de valeur, il faisait une mauvaise opération industrielle, mais il constatait que le diamant n'était que du carbone. L'agriculture a besoin d'assurer ses progrès par l'expérience comme tous les arts, mais pour ses expériences, elle a besoin de terre. Comme acheminement à ce résultat, un laboratoire aura des résultats précieux, bien qu'ils ne soient pas absolument concluants, parce que de la nature des substances d'un engrais, du guano par exemple, le cultivateur quelque peu entendu, conclura bien ses propriétés. (Applaudissements.)

M. DECOURDEMANCHE. Mais les commissions locales pour examiner les engrais formés en vertu des arrêtés que nous avons tout à l'heure recommandés aux préfets, pourraient bien suffire.

M. HENRI PELLAULT. Le préopinant n'a pas compris la proposition discutée. On ne parle pas de commission à instituer pour expertises, mais de constituer un centre, un laboratoire pour toute la France agricole, où les expériences soient faites par les princes de la science, à juste titre ainsi nommés, car ils ont, eux aussi, leurs principautés. Dans toutes les brochures qui nous viennent de tout côté, qui nous inondent, on se plaint qu'il n'y ait pas d'unité; on l'obtiendra en rapprochant les savants et en les engageant dans de communes expériences. Ce laboratoire devrait être joint à l'École vétérinaire d'application que nous avons votée hier pour la clinique des animaux vivants et bien portants.

M. POMMIER demande que les marchands d'engrais soient tenus d'inscrire sur un tableau, en un endroit bien apparent de leurs magasins, la composition chimique de leurs marchandises. — Cette proposition est retirée sur l'observation qui est faite qu'elle a été votée l'an dernier.

La proposition de la commission est adoptée.

M. SOUBISE demande que l'on accorde une prime à l'importation du guano, ce qui constituerait un double bénéfice pour l'agriculture et pour la marine.—Rejeté.—M. Laine fait remarquer à ce sujet que le guano est tout ce qu'il y a de plus commun, et que chacun en fait sans le savoir, comme M. Jourdain de la prose.

M. DE DOUHET. Je viens inviter le Congrès à recommander au gouvernement l'étude des engrais azotés, par la fabrication de prussiates alcalins. Vous savez tous que l'azote est le principe vraiment actif des engrais, si bien que leur mérite se mesure à la quantité d'azote qu'ils contiennent: vous savez aussi que l'air renferme se compose pour un cinquième d'azote; ce serait donc une immense découverte que l'art de l'en extraire et de le convertir en engrais. On l'a tenté avec les sels ammoniacaux, mais on a échoué; avec les prussiates on a à peu près réussi, mais à des prix qui enlèvent à l'opération tout caractère industriel. On admirait à la dernière exposition de beaux cristaux de prussiates de potasse. Peut-être obtiendrait-on des prussiates de soude, plus grossiers, mais suffisants pour l'usage auquel on les destinerait: ce serait une tentative digne des faveurs du gouvernement. Si l'on réussissait, ce serait une des plus belles conquêtes du génie humain.

M. PAYEN. Il est vrai que ce serait un service immense; même il est constant que la fabrication en grand est possible, mais jusqu'à présent elle n'est pas économique. Mais au lieu d'engager le gouvernement dans des expériences à sa charge qui pourraient entraîner d'énormes dépenses sans profit, il vaudrait mieux fonder comme on l'a fait pour provoquer d'autres découvertes, un prix d'une valeur proportionnée à l'importance de l'invention. Peut-être alors des chimistes placés auprès des mines ou des chantiers de carbonisation, dans des circonstances favorables, oseraient entreprendre cette grande œuvre qui serait une source de gloire et de profit pour eux et pour la société.

Le Congrès émet un vœu dans ce sens.

M. MOLL, autre rapporteur de la même commission, soumet au Congrès une autre série de propositions qui sont également adoptées. Elles se résument ainsi: 1° Que les autorités administratives interdisent le libre écoulement des eaux de fumier dans les rues des villages et dans les ruisseaux et rivières; — 2° Que

La discussion s'ouvre sur le *Métayage* et le *Fermage*. Nous en rendrons compte demain.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. — Le ministère Peel a failli éprouver un échec à la chambre des communes. Il s'agissait à la vérité d'une question assez secondaire: une motion de M. Christie, tendant à faire constituer une commission d'enquête pour éclaircir les abus dénoncés à propos d'une élection (celle de M. Bridport), n'a été rejetée que par la voix prépondérante du speaker ou président; car il y avait eu partage: 47 voix contre 47.

Le *Morning-Post*, faisant allusion à ces petites déconvenues assez fréquentes depuis quelque temps, prédit au ministère Peel une chute prochaine. Les autres journaux de Londres ne semblent pas attribuer à ces incidents la même importance.

Nouvelles des ports anglais.

PORTSMOUTH. — La plus grande activité règne actuellement dans l'arsenal de Portsmouth et dans la rade de Spithead qui est le lieu du rendez-vous fixé pour tous les bâtiments composant l'escadre expérimentale de cet été.

Le Saint-Vincent, *le Queen* et *le Trafalgar*, vaisseaux à trois ponts, ont mouillé à peu près en ligne avec les vaisseaux à deux ponts *le Rodney*, *le Superb* et *l'Albion*. On attend *le Vanguard* de la Méditerranée et *le Canopus* d'Halifax. La frégate neuve *le Raleigh*, complète l'escadre des bâtiments à voiles qui sera placée sous les ordres du capitaine du *Rodney*, sir Francis Collier, et qui, dans sa longue croisière, devra parcourir l'Océan en touchant au cap Saint-Vincent, à Gibraltar, aux Antilles et à Halifax.

On connaît le but de ces expériences en escadre, pratiquées par les Anglais depuis l'année dernière.

Les constructions de M. Symonds, surveyor-général de la marine anglaise, qui avaient d'abord été accueillies avec faveur, ont donné lieu à des plaintes nombreuses lorsque les principes de ce capitaine ont été appliqués, non-seulement aux petits navires, mais encore aux vaisseaux.

On a senti dès lors la nécessité de recourir à des expériences précises, pour juger sainement de la valeur des grandes modifications apportées ainsi brusquement aux méthodes des constructeurs anglais, et les résultats de la croisière précédente ont prouvé que les changements dont nous parlons n'avaient nullement contribué aux progrès de l'architecture navale.

Le vieux vaisseau français *le Canopus*, construit en 1794; *le Rodney*, dû à M. Seppings et construit suivant les principes de l'école française, se sont montrés supérieurs aux constructions nouvelles.

Les vaisseaux de M. Symonds: *Queen Albion*, *Superb*, *Vanguard*, avaient tous l'extrême défaut de rouler avec une vivacité extrême et de rendre ainsi le tir de leurs canons très incertain.

Après quelques altérations dans leur coque, ces vaisseaux se réunissent de nouveau pour en apprécier les effets. Déjà l'on a pu observer que *l'Albion* n'avait pas gagné de qualités nouvelles par l'addition d'une fausse quille et l'augmentation de la surface du brion. — Mais quelles que puissent être les conséquences de ces modifications et de ces expériences sur le matériel de la flotte, leur influence sur l'instruction des officiers de la marine anglaise est facile à prévoir.

Déjà plusieurs d'entre eux ont publié de judicieuses remarques sur la croisière et les manœuvres auxquelles ils avaient pris part, et les tendances scientifiques qui se manifestent ainsi chez nos rivaux, deviendront de jour en jour plus générales.

Le Terrible de 800 chevaux, *le Rétribution* de même puissance, *le Cyclops* de 320, *le Scourge*, bombarde à vapeur de 450 chevaux, et *le Rattler*, vapeur à vis de 220 chevaux, forment le noyau d'une escadre de vapeurs auxquels viendront se joindre, dit-on, *le Gladiator* de 450 et *la Dévastation* de 400 chevaux.

Le Janus de 220 chevaux, muni d'une machine rotative de l'invention du comte Dundonald (lord Cochrane), vient de terminer ses infructueux essais.— Il retourne à la voile à Woolwich, après avoir coûté cher au gouvernement anglais, qui, du reste, ne néglige aucun moyen pour conserver le premier rang aux constructions mécaniques de son pays.

La frégate *le Winchester* de 50 canons et montée par 450 hommes d'équipage, arrive de la station du Cap où elle portait le pavillon de l'amiral Jocelyn Percy.

Nous remarquerons à ce sujet que la frégate neuve *le Raleigh*, du même nombre de canons, a 500 hommes d'équipage, et que la prévision d'une guerre avec les Etats-Unis a fait adopter ce chiffre plus élevé dans la composition des équipages embarqués à bord des grandes frégates anglaises.

DEVONPORT. — Les vaisseaux *Queen* et *Albion* ont quitté la rade pour rallier l'escadre à Spithead. Une cour martiale a jugé et condamné à six mois de travaux forcés un soldat de marine qui avait déserté de *l'Albion*. — Il est à remarquer que ce délit fait de grands progrès dans la marine anglaise, qui manque de moyens convenables pour le réprimer. — *Le Rodney* a perdu ainsi un grand nombre d'hommes. — L'amirauté anglaise a cru devoir recommander aux commandants des bâtiments de guerre, d'éviter l'application des peines corporelles autant que la discipline pourrait le permettre.

SHEERNESS. — Le vaisseau *le Trafalgar* a appareillé pour Spithead. On arme la corvette *Brilliant*, d'une construction nouvelle. Sa batterie couverte sera composée de 10 canons obusiers de 68. Ses gaillards, rasés comme ceux des vapeurs, recevront deux fortes pièces à pivot à l'avant et à l'arrière, et quatre pièces d'un plus petit calibre. Sa hauteur de batterie sera de 8 pieds anglais et son tirant d'eau de 16 pieds et demi devant, et de 18 pieds et demi derrière.

Une autre corvette de construction semblable, *la Havannah*, est prête à armer.

WOOLWICH. — *Le Gladiator*, vapeur de 450 chevaux, a fait ses expériences en rivière. Sa machine, due à M. Miller, a donné de bons résultats. Le nombre de tours a varié de 18 et demi à 19 par minute, et la vitesse a dépassé 10 nœuds et demi.

La Dévastation, vapeur de 400 chevaux, se prépare à prendre la mer. *Le Black-Eagle*, de 260 chevaux, reçoit des chaudières tubulaires.

SUISSE. — La commission préconsultative nommée par la constituante de Berne a terminé ses travaux et adopté successivement tous les articles de la nouvelle constitution préparée par le comité de rédaction. La constituante elle-même se réunira le 2 juin pour entamer la discussion définitive. La diète est convoquée pour le 26 mai.

ESPAGNE. — Don Leoncio Rubin, lieutenant de Solis pendant l'insurrection de Galice, n'a pas été plus heureux que son chef: on a reçu de Portugal à Madrid la nouvelle qu'il aurait été assassiné par les réfugiés espagnols, qui prétendent qu'il aurait trahi leur cause.

— *El Tiempo* annonce que l'on réunit à Valladolid, par ordre du gouvernement, un corps d'armée de 15 à 18 000 hommes dont la destination est inconnue.

— Les bandos les plus rigoureux continuent à être publiés par les autorités militaires. Le commandant-général d'Orense vient de prescrire des visites domiciliaires pour désarmer tous les habitants de la province.

— Le chef politique de Madrid vient d'adresser à tous les journaux de l'opposition une circulaire dans laquelle il les prévient que, malgré le rappel des dispositions exceptionnelles sur la presse, il fera saisir sans ménagement tous les numéros qui renfermeraient des nouvelles fausses ou alarmantes, ou représenteraient, sous un jour calomnieux, les intentions du gouvernement.

NAPLES. — On annonce qu'à l'expiration des capitulations faites avec la Suisse, c'est-à-dire dans deux ans, la garde suisse au service de Naples sera supprimée. Ce résultat devra être attribué au roi seul, qui a mis l'armée napolitaine sur un pied qui lui permet de rivaliser avec toutes les autres armées européennes. Ainsi s'exprime une correspondance de Naples. Il paraît que le roi de Naples s'entendra fort bien avec le canton de Berne, dont la nouvelle constitution interdit les capitulations militaires.

MACAO. — Les journaux de Bombay et de la Chine rapportent le décret suivant publié par le gouverneur de la province de Macao:

« Art. 1er. Les ports de la ville de Macao, tant le port intérieur de la rivière que le port extérieur du Typo, sont déclarés ports libres, pour le commerce de toutes les nations, et l'on y admettra pour la consommation, le dépôt et la réexportation de toutes marchandises et articles de commerce quelconques.

» Art. 2. Les articles et marchandises importés dans lesdits ports sous quelque pavillon que ce soit, ne paieront pas de droits d'entrée trente jours après ce décret, qui sera publié dans la ville de Macao.

» Art. 3. Sont néanmoins absolument prohibés l'importation de canons, projectiles, poudre, matières inflammables, tabac et savon.

» Art. 4. Les produits portugais ne seront admis que dans des vaisseaux portugais, venant des ports du Portugal; pourront jouir de l'exemption des droits: armes, chapeaux, huile de palme, bois de sandal, etc.

» Art. 5. Si ces articles venaient de ports étrangers, à bord de vaisseaux portugais ou étrangers, ils paieraient un droit de 20 0/0 *ad valorem*.

» Art. 6. Cependant, si ces articles doivent être réexportés au bout d'un an, ils seront reçus en dépôt à Macao, en ne payant que 1 0/0 *ad valorem*, et des droits de magasinage. »

Chambre des Députés.

Séance du 22 mai 1846.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. LEPELLETIER-D'AUNAY demande un congé. — Accordé.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de budget de l'exercice 1847 (dépenses).

On a commencé le budget du ministère de la justice.

M. DELESPAUL demande que la situation des greffiers des tribunaux de commerce soit améliorée.

M. MARTIN (du Nord), garde des sceaux, répond qu'il sera fait droit à ces observations dans un projet de loi qu'il présentera l'année prochaine.

Sur le crédit demandé pour les juges de paix, la commission propose une réduction de 189 400 fr.

M. MAVIN combat cette réduction et insiste sur la nécessité d'accorder aux juges de paix un traitement qui leur fasse aimer leurs importantes et modestes fonctions.

M. BIGNON, rapporteur, soutient la réduction.

M. DESPREZ. Les travaux des juges de paix ont considérablement augmenté, la compétence de leur tribunal s'est fort étendue, il est injuste de ne pas mettre leur traitement en rapport avec leurs travaux.

M. MARTIN (du Nord), garde-des-sceaux. Le gouvernement n'a fait qu'après mûres réflexions la proposition d'augmenter le traitement des juges de paix, et il prie la chambre d'adopter sa proposition.

M. DESSAIGNE appuie l'augmentation, mais il voudrait qu'on augmentât aussi le traitement des juges de paix des cantons ruraux, et il propose dans ce but une augmentation de 574 000 fr.

M. MARTIN (du Nord) croit que cette dernière mesure, juste en principe, doit être ajournée. Les juges de paix des cantons ruraux n'ont pas éprouvé de la suppression des vacations les mêmes dommages que les juges de paix des villes, et les raisons qui portent à augmenter ceux-ci n'existent pas pour les autres.

MM. BEAUMONT (de la Somme) et DE MORNAY sont encore entendus.

L'amendement de la commission est rejeté.

M. DESSAIGNE insiste sur le sien, qui est combattu par M. Bignon au nom de la commission.

M. O. BARROT croit qu'après avoir augmenté le traitement des juges de paix des villes, on ne peut, sans la plus grave injustice, refuser d'augmenter celui des juges ruraux, dont les fonctions modestes demandent encore plus de dévouement, et qui peuvent tant pour empêcher des procès funestes aux deux parties.

L'amendement est adopté à la presque unanimité.

M. BUREAUX DE PUZY. La loi a décidé que les cartes d'invitation à comparaître devant le tribunal conciliateur seraient sans frais; elles sont mises à la poste et taxées comme lettres, mais les neuf dixièmes sont refusées parce qu'on n'en veut pas payer le port. N'y aurait-il pas moyen d'accorder le port franc à ces lettres? Le sacrifice serait peu de chose pour le Trésor, et il produirait d'heureux résultats.

M. MARTIN (du Nord) répond que M. le ministre des finances avisera.

Les crédits pour le ministère de la justice sont adoptés. On passe au budget des cultes.

M. ISAMBERT appelle l'attention du gouvernement sur les circulaires des évêques, qui sont présentées comme des actes de juridiction et d'autorité.

M. MARTIN (du Nord), garde-des-sceaux. Toutes les fois que dans ces circulaires le gouvernement découvre des doctrines dangereuses, le conseil d'Etat les examine et les condamne; dans le cas où des sentiments lousbles se trouvent seulement mêlés de quelques erreurs sans danger, il nous

[illegible] du cardinal-archevêque de Lyon. Avant de le poursuivre, le gouvernement a cru devoir apprécier quelle en a été l'influence, et il s'est arrêté en voyant que cette influence avait été nulle.

Quant au mandement de Mgr l'archevêque d'Orléans, ce prélat s'est défendu énergiquement de l'interprétation qui a été donnée à son mandement, et il a protesté de son dévouement au gouvernement. Devait-il être poursuivi après cette déclaration? Si le ministre des cultes est attaqué à cette tribune pour ne pas faire assez contre le clergé, il est taxé ailleurs d'être persécuteur. C'est ce qu'on lui a reproché, entre autres, à la suite des événements d'Avignon, dans lesquels l'honorable préopinant nous reproche d'avoir faibli. Ni les violences d'un parti, ni les récriminations d'un autre ne nous feront sortir de la sage mesure que nous nous sommes imposée.

M. BÉCHARD blâme vivement le gouvernement d'avoir sacrifié les religieuses d'Avignon. Il nie le fait de séquestration attribué à ces religieuses et soutient qu'il ne s'agissait que d'une femme atteinte d'aliénation mentale.

M. DE MORNAY demande que l'on augmente le traitement des desservants. Il ne propose cependant pas d'amendement pour cette année, mais il prie le gouvernement de s'occuper de cette augmentation, qui lui semble de toute justice.

MM. BLIN DE BOURDON et LESEIGNEUR parlent dans le même sens.

M. MARTIN (du Nord). Si je n'ai pas demandé cette augmentation dès cette année, c'est par des raisons purement financières; je l'ai même indiqué dans une note préliminaire du budget; mais je m'engage à comprendre les desservants au nombre des fonctionnaires dont le traitement sera augmenté par le projet de loi dont j'ai annoncé la présentation pour le commencement de la session prochaine.

M. CORDIER avait préparé un amendement pour proposer l'érection de succursales en cures, et la création de nouvelles succursales. Cet amendement est retiré.

M. MONNIER DE LA SIZERANNE se plaint que dans quelques églises de Paris, dans l'église de la Madeleine, le public ne puisse guère être admis qu'en payant assez cher; du moins l'espace réservé à ceux qui ne paient pas est-il presque nul, comparativement à celui qui est envahi par les loueurs de chaises.

M. MARTIN (du Nord). L'état des choses dont se plaint l'honorable préopinant est très fâcheux; il a attiré l'attention du gouvernement, et, depuis l'an dernier, il a sensiblement diminué, par suite des efforts que nous avons faits auprès de M. l'archevêque de Paris. Il n'y a plus que la seule église de la Madeleine qui fasse une exception, laquelle, nous l'espérons, ne durera pas.

M. CRÉMIEUX demande que le traitement des rabbins, ministres du culte israélite, qui ne peuvent exercer aucune autre profession et n'ont pas de casuel, soit élevé de 300 à 600 fr.

M. MARTIN (du Nord) appuie cette proposition, qui est adoptée.

M. CRÉMIEUX dépose une pétition des officiers en réforme des Côtes-du-Nord, qui demandent qu'une allocation de 50 000 fr. soit consacrée dans le budget à compléter les traitements de réforme.

Cette pétition est renvoyée à la commission du budget.

Tous les crédits pour le ministère des cultes étant adoptés, on passe au budget des affaires étrangères.

M. TERNAUX-COMPANS demande pourquoi nous entretenons un ambassadeur à Naples et en Sicile. L'Angleterre, que nous nous piquons d'imiter, remplace presque partout les ambassadeurs par des ministres plénipotentiaires qui coûtent moins.

M. GUIZOT. Ils coûtent plus que nos ambassadeurs.

M. TERNAUX-COMPANS. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'Angleterre n'a que quatre ambassadeurs, et que nous en avons dix.

L'orateur demande aussi pourquoi nous aurions un agent à Calcutta; le commandant de Chandernagor pourrait suffire. Il ne voit pas pourquoi on augmenterait de 5 000 fr. le traitement du consul que l'on transfère de Mazatlan à Tampico.

M. GUIZOT. L'ambassade de Naples n'est pas une simple ambassade de famille: le titre d'ambassadeur donne droit à certains droits qui ne sont pas indifférents dans un pays despotique, et que le titre de ministre plénipotentiaire ne donnerait pas.

L'orateur entre dans quelques détails sur l'importance de notre commerce à Calcutta. Quant à la translation d'un consulat dans le Mexique, il a été opéré parce que le mouvement commercial s'est porté surtout à Tampico, et tous les renseignements qui nous sont donnés prouvent que le traitement que nous demandons pour le consul qu'il s'agit d'y établir n'est que suffisant.

M. LHERBETTE. Je profiterai de l'occasion de cette discussion pour demander à notre honorable collègue, ambassadeur en Portugal, et qui siège sur ces bancs, des nouvelles de la dernière révolution de Portugal (On rit.) Il me semble qu'en cette circonstance l'honorable membre n'eût pas été déplacé à Lisbonne. (Nouvelle hilarité.)

Puisque nous créons un consulat à Calcutta, nous demanderons probablement l'*exequatur* de l'Angleterre; ne serait-ce pas l'occasion de forcer l'Angleterre à nous demander notre autorisation pour son consul à Alger?

L'orateur croit que le commandant de Chandernagor pourrait tenir lieu de consul à Calcutta.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères, dit qu'il y a impossibilité à ce que le commandant remplisse ces doubles fonctions.

Quant au consulat d'Alger, si l'Angleterre n'a pas demandé d'exéquatur, c'est qu'il n'y a eu aucun changement depuis 1830; elle demandera l'exéquatur quand le titulaire actuel sera remplacé.

MM. DESLONGRAIS et HAVIN proposent le rejet d'une augmentation de 10 000 fr. demandée pour le traitement de l'ambassadeur de Naples.

Cette proposition n'est pas adoptée.

M. TERNAUX-COMPANS demande si le gouvernement anglais a demandé l'exéquatur pour ses agents consulaires de Bone et d'Oran.

M. GUIZOT. L'Angleterre n'avait à demander pour ses agents que l'autorisation du gouverneur-général de l'Algérie, et elle l'a demandée.

MM. Grandin, Bignon, Lherbette et Mauguin sont encore entendus au sujet d'un amendement de M. Ternaux-Compans, qui demande une réduction sur le traitement du consul à Calcutta.

Cet amendement est rejeté.

La suite de la discussion est renvoyée à lundi.

Demain, développement des propositions sur les relais de poste et sur le timbre des journaux; discussion des projets de loi sur les fêtes de Juillet, les réfugiés étrangers, etc.; rapports de pétitions.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — On écrit de Toulon, le 18 mai: « La première division de l'escadre du prince de Joinville, composée des vaisseaux *le Souverain*, *le Marengo*, *le Neptune*, de la frégate à vapeur *le Descartes* et de la corvette à vapeur *le Cuvier*, est partie le 17 au matin et a mouillé en rade des îles d'Hyères dans la soirée du même jour. »

— Le grand-duc Constantin de Russie est arrivé le 9 mai de Gibraltar au port espagnol d'Algésiras, mais il n'est pas descendu à terre, et l'escadre russe ayant le prince à bord, a fait presque aussitôt voile pour Ceuta.

[illegible] système de signaux applicable aux lignes de fer et pouvant s'utiliser le jour comme la nuit, au moyen d'un appareil pyrotechnique. Cet appareil, installé à chaque station, permet de correspondre d'un lieu à l'autre avec la rapidité de l'éclair, et d'appeler sur le théâtre d'un accident tous les secours nécessaires en pareil cas. Il indique aux convois montant ou descendant les abords d'une station, afin que la vapeur soit diminuée; il sert en un mot de guide ou de phare, et doit prévenir beaucoup d'accidents. Ce système de signaux a été soumis à une commission qui fera connaître les avantages et la possibilité de son application sur les lignes de fer.

HORLOGES ÉLECTRIQUES. — On sait que M. Bain a inventé des horloges qui tirent leur pouvoir moteur des courants d'électricité. Une de ces horloges est placée à Glascow et le balancier à Edimbourg, c'est-à-dire à 73 kilomètres de distance.

Ils sont mis en communication au moyen d'un fil électrique du télégraphe, de manière que le cadran de Glasgow marque l'heure d'après les vibrations du balancier électrique d'Edimbourg. Ainsi, quand le balancier d'Edimbourg va à gauche, l'aiguille aimantée de l'horloge de Glasgow se met à gauche, et le balancier va à droite, en temps que l'aiguille, le mouvement étant produit instantanément par le courant électrique. On pourrait de même avoir une horloge à la station de Falkirk, et le balancier d'Edimbourg ferait marcher les aiguilles en même temps sur les deux horloges.

M. Bain prétend que si les télégraphes électriques étaient établis dans toute l'Ecosse et passaient par chaque fraction de chemin de fer, le balancier d'Edimbourg pourrait faire marcher toutes les horloges à la fois. Enfin, si l'Angleterre et l'Ecosse étaient réunies par une grande alliance chronométrique, un seul balancier, placé à l'observatoire de Greenwich, donnerait dans tout le pays le temps astronomique correct.

LA JEUNE FILLE ÉLECTRIQUE. — Nous recevons la communication suivante sur Angélique Cottin, que le monde savant a eu le tort de ne pas examiner sérieusement, car ce fait n'est ni nouveau ni unique dans la science: quelques journaux politiques en ont rapporté des exemples que nous réunirons. En attendant, voici ce que nous apprend une lettre de Mortagne:

« Angélique est arrivée ici le 20 avril; les phénomènes électriques avaient entièrement cessé. Le 24, j'appris qu'ils avaient repris plus vivement que jamais. Je me suis rendu sur les lieux, dans sa chaumière, pour savoir comment les choses s'étaient passées. Cette fille était si heureuse de n'être plus à Paris, sous le joug de la crainte et de la frayeur, que tous ses sens se sont dilatés en revoyant son toit rustique. Après les tendresses de famille, elle s'est approchée de ses meubles, grossiers et brutes comme elle; à son approche, ils ont dansé de frénésie: table, huche, pelles, pincettes, c'était une véritable danse satanique. Je savais bien que c'était là où la science devait étudier Angélique! Quel dommage qu'elle ait été se briser dans votre capitale, où tout est combat et opposition, même contre une enfant!...

» M. le docteur Tanchou, dans sa relation véridique, l'a prédit: « Ces » phénomènes cesseront probablement, y est-il dit, et, s'ils reparaissent, » ce sera près de sa huche et de son guéridon, etc. » Pourquoi n'êtes-vous pas ici, Monsieur, avec messieurs de l'Académie?... ils ne seraient pas long-temps incrédules, et ils donneraient certainement un peu d'or pour étudier une chose aussi intéressante.

» La pile voltaïque est maintenant le bras droit, mais bien plus chargée que le gauche; les deux effets de l'électricité sont maintenant très distincts: les tables, aussitôt qu'elle pose sa jupe dessus, vont à elle, et ensuite sont repoussées avec l'impétuosité de la foudre.

» L'enfant est toujours bien portante; mais elle est devenue plus craintive pour les expériences: quand elle est isolée sur un barreau de la chaise, elle répugne de mettre les pieds par terre. Le jour suivant, le père m'amena sa fille; voyant les phénomènes plus forts que jamais, il veut courir la province: il me demande que je l'adresse aux médecins d'Alençon, à ceux du Mans, etc.

» Angélique n'est restée qu'un jour franc dans sa chaumière, et ce laps de temps a été suffisant pour la retremper de tout ce qu'elle avait perdu à Paris. Au moment de quitter son pays, elle est venue me faire ses adieux: elle était sur une chaise, à dix pieds de la vaste cheminée de ma cuisine; son père voulut qu'elle mît ses pieds par terre, pour me faire voir l'effet. Elle craignait; moi je ne voulais pas: elle obéit, et, au même instant, pelle et chaise furent lancées presque dans le feu, et l'enfant reçut un violent coup au bras. A peine relevée, elle se sauve à toutes jambes et regagne la porte-cochère; son père court après elle... Je n'ai jamais vu pareille détonation.

» Je pense, Monsieur, que tous ces détails vous intéresseront. »

LES AMATEURS D'ARCHÉOLOGIE se rendent avec empressement dans la rue d'Antrain à Angers, sur un terrain où l'on vient de trouver à un mètre et demi environ de profondeur les traces d'une ancienne voie romaine, se dirigeant du sud-est au nord-est; on a remarqué deux couches, l'une inférieure, en pierres de Saint-Cyr, et l'autre superficielle, en cailloux enveloppés de mortier. Une troisième couche en pierres larges devait exister, elle a sans doute été enlevée lorsque le jardin a été formé.

Des deux côtés de cette voie, on a découvert des traces de maisons qui, d'après les débris, paraissaient avoir été consumées par le feu.

On a trouvé également un grand nombre d'objets en fer, en cuivre, en pierre et en terre cuite, offrant un grand intérêt pour les antiquaires. Ce que l'on a rencontré en plus grand nombre, ce sont des débris de poteries de différentes formes et de diverses couleurs.

EXPÉRIENCE MARITIME. — Une dépêche ministérielle récemment arrivée dans l'un de nos ports contient ce qui suit:

« ... Mon intention est de faire constater jusqu'à quel point peut être avancée, sans inconvénient, la construction d'un grand bâtiment de guerre qu'on laisserait en chantier jusqu'au moment du besoin, et de manière à ce que son armement puisse être effectué dans le plus court délai possible; j'ai fait choix du vaisseau *le Duguesclin*, qui se trouvait au 1er janvier dernier, aux 20/24.

» Cet essai a surtout pour objet d'apprécier les avantages que la marine doit attendre du maintien sur les chantiers des vaisseaux et frégates réellement rendus aux 22/24e d'avancement et même au-delà. »

Le Duguesclin devra être entièrement terminé sur les chantiers, calfaté, gournablé, etc., ses emménagements mis en place, etc., et le maté-

bord des baleiniers et autres bâtiments qui venaient y mouiller; et elles y passaient quelquefois plusieurs jours avant de reparaître. Un ordre du commandant français, d'accord avec quelques chefs du pays, défendit cette promenade sous peine de 8 jours de prison; et quelques femmes y ayant contrevenu, furent effectivement emprisonnées. Parmi elles se trouvait la fille d'un des chefs de la Baie-des-Français, qui avait été justement un de ceux qui avaient approuvé la mesure. Il vint pourtant réclamer sa fille. Mais le commandant, M. Almeric, s'y refusa, en cherchant à lui faire entendre que la loi était une pour tout le monde, et qu'une exception dans le cas présent, en faveur de qui que ce fût, équivaudrait à la révocation de la mesure dont lui-même, Pakoko, avait reconnu la sagesse et l'utilité.

» Pakoko ne se tint pas pour satisfait. De retour chez lui, il envoya des Kanaks tuer dix bœufs que les Français avaient dernièrement fait venir du Chili et de la Californie. Une action aussi criminelle ne pouvait pas rester impunie; Pakoko fut mandé par le gouverneur; et comme réparation de l'offense, ordre lui fut donné d'envoyer vingt porcs pour les dix bœufs tués. Pakoko promit, mais il ne tint pas sa promesse; et quelque temps après, le 18 janvier, il prit avec lui des guerriers armés de lances, de baïonnettes et de harpons, et se mit à descendre le courant d'un petit ruisseau où les soldats français allaient laver leur linge: il massacra ceux qu'il trouva; trois caporaux et deux soldats furent assassinés; deux autres, blessés, s'échappèrent.

» Le commandant, ayant eu connaissance du guet-à-pens, expédia un détachement pour en avoir satisfaction. Ce détachement, accueilli par un feu très vif dans les montagnes où Pakoko et sa bande s'étaient déjà retirés, les poursuivit de rocher en rocher, et après trois jours de combat, les chassa de la baie.

» Pakoko se réfugia dans une baie voisine; mais au bout de quelque temps les Kanaks eux-mêmes le forcèrent à la quitter. Il erra ainsi quelque temps; et comme il avait fini par trouver asile à quelque distance de la Baie-des-Français, une expédition fut dirigée contre lui, par une nuit obscure et une pluie battante, et on s'empara de lui. L'affaire fut instruite; un jugement fut rendu, le condamnant à être fusillé; et Pakoko fut exécuté, subissant ainsi la peine des assassinats commis par lui le 18 janvier. »

VARIÉTÉS.

Nids et amours des Poissons.

L'ÉPINOCHE, TABLEAU DE MOEURS AQUATIQUES.

Bien qu'Aristote eût déjà mentionné les nids que se construisent certains poissons, les premières assertions à ce sujet qui se sont produites de nos jours ont été accueillies par les sourires de l'incrédulité.

On ne voulait pas faire aux poissons l'honneur de les croire capables d'une telle industrie et de soins aussi ingénieux pour leur progéniture. Voici que des observations précises et détaillées réhabilitent, sous ce rapport, les habitants des eaux. M. Coste a montré à l'Académie des sciences des nids d'*Epinoches*, et l'un de ces petits poissons a, pendant toute la séance, travaillé sous nos yeux d'une façon très active et vraiment exemplaire à la construction commencée. Cet observateur avance que les recherches des naturalistes dans la voie où il vient lui-même d'entrer, ne tarderont pas à produire touchant les mœurs des poissons des découvertes aussi curieuses que celles d'Huber sur l'industrie des abeilles. On l'admettra sans peine, si l'on en juge par l'échantillon que nous a donné M. Coste des scènes d'amour et de sollicitude paternelle qui se passent au sein du liquide élément. Que de vertus et de vices qui, à la faveur de quelques pieds d'eau, avaient échappé jusqu'ici à l'appréciation des moralistes! Mais les détails observés par M. Coste étant d'une nature assez délicate, nous allons le laisser les raconter lui-même sous sa propre responsabilité:

« J'ai placé au Collège de France, dit l'habile professeur d'organogénie, dans des bassins circulaires de six pieds de diamètre et de deux pieds de profondeur, un grand nombre d'épinoches mâles et femelles, pris au moment où la ponte allait s'accomplir. Peu de jours après j'ai vu certains mâles choisir pour séjour permanent un point déterminé du fond du bassin et y déployer une remarquable activité. Je n'ai pas tardé à reconnaître que l'unique occupation de chacun d'eux consistait à recueillir les matériaux d'une construction, à l'organisation de laquelle il consacrait toutes les ressources de son industrie.

» J'ai vu chacun des mâles entasser, dans le lieu de son choix, des brins d'herbe qu'il va chercher au loin, qu'il saisit avec sa bouche et à l'aide desquels il commence à former une sorte de tapis. Mais comme les matériaux qui constituent la première partie de son édifice pourraient être entraînés par les mouvements de l'eau, il a la prévoyance d'aller chercher du sable dont il remplit sa bouche et qu'il vient déposer sur le nid pour le maintenir en place. Puis, pour donner à tous ces éléments réunis une cohésion qui les tienne enchaînés les uns aux autres, il applique sur eux sa face ventrale, y glisse lentement comme par une sorte de rotation vibratoire et les agglutine en essuyant sur eux le mucus qui suinte de sa peau. Les premiers matériaux assemblés forment une espèce de fondement ou de plancher solide sur lequel peut s'élever désormais le reste de l'édifice dont il poursuit l'exécution avec une agitation fébrile.

Pour s'assurer si toutes les parties sont suffisamment unies, il agite avec une extrême rapidité ses nageoires pectorales, de manière à produire des courants dirigés contre le nid, et s'il s'aperçoit que les brins d'herbe s'ébranlent, il les enfonce avec son museau, les tasse, les plane et les englue de nouveau.

» Alors il choisit des matériaux plus solides, de petits morceaux de bois, des pailles qu'il vient ficher dans l'épaisseur ou placer à la surface de sa construction. Il finit ainsi par se creuser un lit solide dont il a toujours la précaution de lier les divers éléments au moyen de la matière visqueuse dont il les englue.

» Lorsqu'il a construit le plancher et les parois latérales de son

[illegible], paraît en proie à une sorte de paroxysme et semble vouloir hâter le moment où il pourra y pénétrer à son tour. Il asaiste la femelle, la frotte avec son museau comme pour l'encourager, et dès qu'elle a accompli la douloureuse fonction de la ponte, il entre par la même voie qu'elle a suivie, glisse sur les œufs en frétillant, et sort presque aussitôt pour réparer les désordres de son établissement.

» Ce nid dont la construction lui a coûté tant de fatigues, n'est pas seulement destiné à recevoir les œufs d'une seule ponte ; le mâle y attire donc à diverses reprises et pendant plusieurs jours, ou la même femelle ou toutes celles qui consentent à le suivre. Il consacre une fécondation spéciale à la progéniture de chacune d'elles, et son nid finit par devenir un riche magasin où les œufs de chaque ponte particulière sont agglomérés par masses distinctes, et où toutes les masses entassées forment un bloc énorme.

» Le mâle reste l'unique gardien de ce précieux dépôt. Non-seulement les femelles n'en prennent aucun soin, mais elles en deviennent les ennemies redoutables, font partie de ces coalitions nombreuses qui cherchent à l'envahir pour le livrer au pillage et satisfaire sur les œufs leur appétit féroce. C'est donc pour le mâle une rude et difficile tâche que celle de les défendre contre les tentatives répétées de ces pirates affamés ou gourmands, alors surtout que pendant un mois tout entier il sera obligé en même temps de fournir aux œufs qu'il protège toutes les conditions d'éclosion. Mais il n'y a pas d'obstacle qui puisse le détourner de son but. Il fortifie son nid en le couvrant de pierres dont le volume égale quelquefois la moitié de son corps et qu'on ne le croirait pas capable de transporter si on ne le voyait à l'œuvre. Il se réserve toujours une ou plusieurs ouvertures qu'il dilate au besoin, à travers lesquelles il est souvent occupé à faire passer des courants par le mouvement de ses nageoires, afin sans doute d'empêcher que des tissus se forment sur les œufs et en arrêtent le développement.

» Pendant qu'il est occupé de ces soins divers, il chasse rude-

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 19 mai. — Dame veuve LESNÉ, march. de meubles à La Chapelle, Grande-Rue, 88. Juge comm., M. Labbé ; synd. prov., M. Mallet, r. des Jeûneurs, 14. — STOKLEIT, entrepreneur de bâtiments, r. de Larochefoucault, 26. Juge comm., M. Leroy ; syndic prov., M. Decagny, r. Thévenot, 16.

Bourse du 22 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 10	84 20	84 10	84 20
— — fin courant	84 10	84 20	84 10	84 15
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 70	119 90	119 70	119 90
— — fin courant	119 90	120 -[illegible]	119 90	120 15

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »»	Banq. de Fr. dr cours	3165 »»
4 J. »	» »»	O. V. de Par. »	» »»
Emp. 1844. au Ct »	» »»	C. hyp...... »	523 »»
—— fin Ct »	» »»	— Goulu.... »	1215 »»
B. du Trés. »	3 3/8	— Gann..... »	1130 »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	» »»	» »»	——	84 55	84 45
5 p. 0/0..... d. 50	» »»	» »»	——	» »»	» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» »/»	02 1/2	» »/»	» »/»
5 p. 0/0.....	12 1/2	15 »/»	32 1/2	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM.............	Der C.	100 1/2
Récép. Rotsch.	»	102 »»	BELG. 4 1/2....	»	» »/»
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 5 0/0......	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840....	»	100 1/2
— 3 p. 0/0.	»	38 »/»	— do 1842....	»	102 1/4
Dette intérieure	»	31 1/8	— Banque....	»	» »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— do Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT........	»	» »/»
HAITI....	»	» »/»	AUTRICHE......	»	» »/»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron.. 6330 »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1255 »»
Act. d J. »	» »»
Ch. S. G. »	1070 »»
V. r. dr.	265 »»
— Ob. anc.	1017 50
— — nouv.	1135 »»
V. r. gauc.	250 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1215 »»
— à Rouen.	1030 »»
R.-Havre..	755 »»
Avignon...	» »»
Str. à Bâle.	217 50
Paris-Str...	567 50
Tours-Nant	525 »»
Orl.-Vierz.	646 25
C. du Nord	756 5[illegible]
Famp-Haz.	417 25
Diep.-Féc..	430 »»
Boul. à Am.	500 »»
Orl.-Bord.	622 50
Mont. à Tr.	390 »»
Paris-Lyon	543 75
Bord-Teste	» »»
Zinc V. M..	6200 »»
Lin Maber.	690 »»

[illegible] *Fontaine* expliquées au jeune âge. C'est se délasser de grands et utiles travaux, par des travaux non moins utiles. Le succès de ces petits volumes prouvera à leur auteur combien on doit lui savoir gré de les avoir entrepris.

Spectacles du 23 mai.

7 h. »/» FRANÇAIS. — Jeanne d'Arc. — 1760.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE — Mousquetaires.
7 h. »/» ODÉON. — Relâche.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Riche. Conte. Trois Loges. Passé minuit.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil-Bernard. Perruquière.
6 h. »/» GYMNASE. — Petit-Fils. Jardin. Malvina. Ennemis.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Lait. Frisette Femme. Cendrillon. Poissons.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Bruno le Fileur. Petites Danaïdes.
6 h. »/» AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. »/» GAITÉ. — Philippe II.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Gentil hussard. Ariel. Enfants jaloux. Jeunes Lions.
6 h. »/» FOLIES. — L'Avoué. Canaille. Hussard. Sonnette.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

Les idées chrétiennes n'ont plus, comme autrefois, le privilége d'exalter, d'enthousiasmer les masses. Le peuple, indifférent, se détourne et passe. La bourgeoisie, triomphante, mais toujours voltairienne, conserve ces fêtes sans y croire. Les politiques et les savants, dont la mission est de former l'opinion publique, ne comprennent pas le sens des traditions chrétiennes. Le verbe divin contenu dans ces traditions, est comme un diamant brut enfoui dans la gangue du matérialisme moderne.

Et pourtant, qu'ils sont sublimes les enseignements cachés dans les phases diverses de la vie du Rédempteur! qu'ils sont éminemment démocratiques et féconds en progrès, ces mystères du christianisme, vivifiés par la charité et la science sociales!

La foi chrétienne déclinant, on a fait de l'Homme-Dieu une individualité mesquine et puérile. Les dominateurs ont voulu imposer au peuple l'imitation du *crucifié*, en se réservant, pour eux et leurs séides, les jouissances matérielles. Les philosophes du dix-huitième siècle ont jeté le ridicule sur le christianisme ainsi défiguré, et les savants de l'Allemagne sont allés jusqu'à nier la réalité historique de Jésus-Christ.

Nous, hommes de foi chrétienne et de science sociale, nous affirmons que Jésus-Christ est une personne réelle; nous affirmons qu'il est le type divin du peuple, de la démocratie, de l'humanité.

Depuis sa naissance jusqu'à son ascension, l'existence de Jésus-Christ est l'existence même du peuple. Comme l'enfant du prolétaire, Jésus-Christ vient au monde pauvre, sa naissance est divinement illégitime. Nouveau-né, il abrite sa misère dans une étable. Adolescent, il supporte le rude labeur de l'atelier. Adulte, il voyage; il enseigne la vérité aux humbles; il s'entoure de travailleurs, de prolétaires vivant au jour le jour; il ne possède rien, mais il fait partout des bonnes œuvres, des œuvres de charité fraternelle. Enfin, à peine au milieu de sa carrière, il donne son sang, comme le peuple a toujours donné le sien; il meurt victime de l'injustice, sacrifié par César, dont il respectait pourtant le pouvoir.

N'est-ce pas là le sort du peuple? N'est-ce pas l'image fidèle du dévouement des masses démocratiques? Et cette grande figure de l'humanité, dans sa phase de souffrance et de sacrifice, n'est-elle pas admirablement représentée par la figure de Jésus-Christ?

Mais après sa passion et sa mort, l'Homme-Dieu ressuscite; il sort triomphant et radieux de la tombe où ses bourreaux, où ses disciples mêmes l'avaient cru enfermer pour toujours. Après sa résurrection, Jésus-Christ passe quarante jours sur la terre, au milieu de ceux qu'il a aimés et qui ont cru en lui. Il vit d'une vie moitié terrestre, moitié céleste; et cette existence mixte est une sorte de transition, de lien entre les deux mondes. Puis, il monte dans les cieux, en promettant à ses disciples le même bonheur.

Telle est la carrière de l'Homme-Dieu. C'est un drame divin dont la seconde partie n'est pas moins essentielle que la première. Tous les actes de ce drame ont un sens profond; ils chantent, ils prophétisent l'éternelle destinée de l'humanité.

Pâques, la *Démocratie pacifique* l'a déjà dit, c'est la résurrection de quelques-uns; Jésus-Christ est monté dans les cieux, afin que nous y montions tous; son ascension est le prélude, le symbole, le garant de l'ascension de l'humanité entière.

Ouvrez donc votre âme à l'espérance, ô vous tous qui souffrez encore sur cette terre! au milieu d'une civilisation qui s'efforce de monter et qui retombe toujours! Votre avenir est fixé d'avance par le passé de Jésus-Christ. O vous, qui végétez encore aux rangs les plus bas de la société, votre destinée est le progrès, l'élévation, l'ascension vers les nouveaux cieux qui se préparent, et dont le génie a découvert les merveilleux horizons!

Tous, vous devez vous donner la main pour y monter, bourgeois et prolétaires, riches et pauvres, savants et ignorants. Quand la grande révolution française éclata, vous crûtes un moment à cette ascension céleste, et vous vous unîtes pour la réaliser. Depuis, trompés dans votre attente, vous vous êtes séparés. Mais, aujourd'hui, la déception n'est plus possible; car la route est tracée, et les cieux sont décrits.

Unissez-vous donc de nouveau, et marchez au soleil de la science sociale! Montez, montez tous; montez fraternellement associés; quittez la terre de la civilisation, pour entrer dans les cieux de l'harmonie; élevez-vous vers ces régions paradisiaques où tout acte sera un acte d'amour, où toute existence sera une existence heureuse!

O Jésus-Christ! il y a dix-huit siècles que tu es monté dans les cieux; le moment n'est-il pas venu pour l'humanité de t'y suivre!

Ah! si les églises chrétiennes qui célèbrent la fête de l'Ascension; si la presse qui, depuis un demi-siècle, semble prétendre à la direction spirituelle des peuples; si les artistes, les poètes et les écrivains, qui ont le secret de passionner les âmes, expliquaient, comme nous venons de le faire, ce mystère de l'Ascension du Rédempteur; s'ils revivifiaient la foi et la charité chrétiennes par ces sublimes et salutaires enseignements, le dix-neuvième siècle ne passerait pas sans que l'humanité ne fût montée dans les cieux!

Le Principe sociétaire en Algérie.

On lisait dans un des derniers numéros de l'*Algérie* l'article suivant:

L'Echo d'Oran annonce la création d'un village socialiste, dans la plaine du Sig. Ce village, fondé par une société connue sous le nom de *Union agricole d'Afrique*, est destiné à réaliser le problème de Fourier, l'union indivisible de l'intelligence, du travail, de la propriété et des capitaux.

Au moment où l'on propose de toutes parts des plans de colonisation plus ou moins sérieux, plus ou moins réalisables, nous ne saurions qu'applaudir à l'application d'un système qui était resté jusqu'à ce jour à l'état de théorie. Ce n'est qu'en voyant les principes à l'œuvre qu'on les juge; en ce sens, la fondation du village de Saint-Denis-du-Sig est une bonne et utile entreprise. L'avenir nous dira ce que nous devons attendre de cette complète association de toutes les forces morales et physiques d'une même population.

Il serait à désirer que les faiseurs de plans eussent le courage de les produire en public pour qu'ils pussent être discutés par les hommes compétents.

Des critiques partielles ont été adressées aux fondateurs de cette colonie, et surtout au mode de répartition des bénéfices entre les capitalistes et les travailleurs. Ces critiques ont donné lieu à une lettre, suivie de nouvelles réflexions plus bienveillantes. L'*Akhbar* se rendant aux réclamations qui lui étaient adressées, les accueillait avec plus de sympathie, désirant, disait-il, que toute forme de colonie soit essayée. Son correspondant recommandait l'entreprise comme l'application d'un principe nouveau, d'une justice éclatante et d'une fécondité certaine. Cette entreprise était donnée comme empreinte d'un cachet phalanstérien.

Nous n'avons pas dû parler de cette affaire avant de pouvoir le faire en temps utile et en toute connaissance de cause. Les statuts de l'*Union agricole d'Afrique* nous sont connus depuis longtemps; mais l'entreprise n'a acquis que tout récemment, par suite des démarches du capitaine d'artillerie Gautier, son principal fondateur, un caractère tout-à-fait positif; c'est ce qui nous sommes heureux de proclamer aujourd'hui, à l'honneur du gouvernement, dont nous aurons beaucoup mieux à louer qu'à blâmer les actes.

Les rapports publiés sur la colonisation de l'Algérie s'accordent à prouver que les villages dont la fondation a été tentée dans nos possessions du nord de l'Afrique reviennent au gouvernement à plus de 2 000 fr. par famille. Chacun sait ce que cette dépense a produit: l'Algérie est peuplée de malheureux mourant de misère et tombés dans tous les genres de démoralisation.

L'*Union agricole* a demandé au gouvernement, pour ses futurs habitants, les avantages concédés jusqu'ici aux autres colons: indemnités de route et traversée gratuite pour ses travailleurs, et, pour sa ville, construction, aux frais de l'Etat, de l'enceinte fortifiée, de l'église, de la cure, de la maison commune, d'une infirmerie, des écoles, salles d'asile et crèches, des fontaines, abreuvoirs et lavoirs, enfin de l'abattoir et des chemins de communication. Tout cela, le gouvernement l'a accordé, ainsi que la concession de trois mille hectares de terres dont nous parlerons tout à l'heure.

Le principe constitutif de la colonie est le principe de l'association. La colonie forme un seul tout, dont la valeur territoriale et les instruments de travail seront représentés par des actions, mais dont le sol ne pourra jamais être divisé et morcelé. Tous les associés, actionnaires ou travailleurs, auront part aux bénéfices en proportion de leur concours à la production, c'est-à-dire les premiers en proportion du nombre des actions par eux souscrites, les second en proportion du travail et du talent qu'ils auront déployés. Chacun des habitants, homme, femme ou enfant, aura un compte ouvert avec l'administration de la colonie; chacun, depuis le berger jusqu'au directeur, sera engagé pour un salaire, une fonction et un rang déterminés, donnant droit à un traitement considéré comme *minimum* et correspondant à l'*intérêt* qui est le minimum du capital. Les bénéfices, qui n'auront pas été absorbés par le service des intérêts et du minimum, se répartiront à chacun, capitaliste ou simple travailleur, au marc le franc des sommes perçues dans la première distribution.

Il résulte de cet aperçu et de ces principes, que chacun des élé-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 24 MAI 1846.

Nos lecteurs du dimanche ont été affriandés par les deux derniers feuilletons de Fourier que nous leur avons servis. Nous croyons les satisfaire en composant aujourd'hui notre feuilleton de deux morceaux contrastés. L'un, sujet de pleine critique civilisée, extrait de la *Théorie des quatre Mouvements*, fera connaître à ceux qui n'ont pas lu cet ouvrage, le beau style de notre Maître, sa puissance analytique et sa raison sévère; l'autre, emprunté aux manuscrits et encore inédit, les fera assister à une fête industrielle de l'avenir et leur donnera un avant goût des poétiques coutumes de la vie harmonienne.

ORIGINE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE LA CONTROVERSE MERCANTILE.

C'est ici un sujet vraiment digne de l'Epopée. Muse, redis-nous les exploits de ces Novateurs audacieux qui ont terrassé l'antique philosophie; une secte sortie tout à coup du néant, *les Economistes* ont osé attaquer les dogmes révérés de la Grèce et de Rome. Les vrais modèles de la vertu, les cyniques, les stoïciens, tous les illustres amants de la pauvreté et de la médiocrité, sont en déconfiture, et plient devant les économistes, qui combattent pour la cause du luxe. Le divin Platon, le divin Sénèque sont chassés de leurs trônes; le brouet noir des Spartiates, les raves de Cincinnatus, la souquenille de Diogène, tout l'arsenal des moralistes est frappé d'impuissance, tout fuit devant des novateurs impies qui permettent l'amour du faste, de la bonne chère et des plus vils métaux, tels que l'or et l'argent.

C'est en vain que les Jean-Jacques et les Mably ont défendu courageusement l'honneur de la Grèce et de Rome. Vainement ont-ils représenté aux nations les vérités éternelles de la morale: « que la pauvreté est un » bien, qu'il faut renoncer aux richesses et embrasser sans délai la philosophie (1). » Inutiles remontrances! rien n'a pu résister au choc des nouveaux dogmes: le siècle corrompu ne respire que traités de commerce et balances de commerce par sous et deniers; les drapeaux du portique et du lycée sont désertés pour les académies de commerce et les sociétés d'amis du commerce; enfin, l'irruption des économistes a été pour les sciences incertaines une autre journée de Pharsale, où la sagesse d'Athènes et de Rome, et toute la belle antiquité, ont essuyé une irréparable défaite.

Humainement parlant, la civilisation a changé de phase; elle a passé de la 2e à la 3e, où l'esprit commercial domine et régit exclusivement la politique. Ce changement est né des progrès de l'art nautique et des monopoles coloniaux. Les philosophes qui interviennent toujours après coup dans le mouvement social, se sont rangés à l'opinion du siècle et ont commencé à prôner l'esprit commercial quand ils l'ont vu dominant; de là est née la secte des économistes, et avec eux la controverse mercantile.

A quel propos les philosophes se ravisent-ils après tant de siècles, et viennent-ils s'immiscer dans les affaires commerciales, objet de leur antique dédain? ils n'avaient cessé dans la belle antiquité de persifler le commerce. Alors tous les écrivains tournaient en dérision les marchands et répétaient avec Horace que la science du commerce se réduit à savoir:

« Cent francs au denier vingt, combien font-ils? Cinq livres! »

Cependant on avait vu par l'influence de Tyr et de Carthage que la puissance commerciale pourrait maîtriser un jour la puissance agricole et influencer tout le système administratif. *Mais la chose n'était pas encore arrivée, donc elle ne devait jamais arriver.* Telle est la règle des jugements de la philosophie, elle ne voit le mouvement social qu'en sens rétrograde; aussi les générations futures représenteront-elles la politique civilisée avec une tête placée à rebours et ne voyant qu'en arrière.

Jusqu'au milieu du dix-huitième siècle, les sciences incertaines ont entretenu fort tard l'antique prévention qui dévouait le commerce au mépris; témoin l'esprit qui régnait en France en 1788. Alors les écoliers, dans leurs disputes, disaient quelquefois à un adversaire: *fils de marchand*; et c'était une cruelle injure. Telle était l'opinion dans les provinces; l'esprit mercantile était relégué dans les ports et les capitales où résident les hauts banquiers et les hauts tripotiers. Ce ne fut guères qu'en 1789 que les marchands furent tout à coup transformés en demi-dieux, et que la cabale scientifique se rangea hautement de leur parti et les exalta comme des instruments utiles à ses desseins (1).

Le commerce, dans son origine, fut donc méprisé et méconnu des philosophes, qui aujourd'hui même le connaissent si peu qu'ils le confondent avec la classe utile des manufacturiers. Le commerce n'a conquis les hommages de ces savants que lorsqu'il a été en plein triomphe, comme les traitants qui ne commencent à être prônés que lorsqu'ils paraissent en voiture à six chevaux; alors les orateurs célèbrent leurs vertus et grugent leurs bons repas. C'est ainsi que la philosophie s'est comportée à l'égard de l'esprit commercial; elle ne l'a cajolé que lorsqu'il a été sur le pinacle; auparavant elle ne le jugeait pas même digne d'attention. L'Espagne, le Portugal, la Hollande et l'Angleterre exercèrent longtemps le monopole commercial, sans que la philosophie songeât ni à les louer ni à les blâmer. La Hollande avait su faire son immense fortune sans demander aucune lumière aux Economistes; leur secte n'était pas encore née, quand les Hollandais amoncelaient déjà des tonnes d'or. Les philosophes à cette époque étaient encore tout occupés à fouiller dans la belle antiquité, ou à s'immiscer dans les querelles religieuses.

Enfin ils s'aperçurent que cette nouvelle politique de commerce et de monopole pouvait donner matière à remplir de gros livres et mettre en crédit une nouvelle coterie; ce fut alors qu'on vit la philosophie accoucher des sectes d'économistes, qui malgré leur récente origine ont déjà entassé honnêtement de volumes et promettent d'égaler en nombre les tomes de leurs devanciers.

Selon l'usage de tous les sophistes, ces nouveau-venus ont embrouillé la matière autant que possible, afin d'alimenter la controverse et de vivre aux dépens de ceux qui les lisent. On peut dire que les économistes loin d'avoir rien découvert, ne savent pas encore de quoi ils traitent car, sur les questions les plus importantes, comme sur *les limites à assigner à la population*, ils avouent *que leur science n'a pas de principes fixes*. Elle ne donne donc pas de résultats fixes, et dès lors on voit guère à quoi elle peut servir; mais cela n'importe aux auteurs; les presses gémissent, les livres se vendent, et le but philosophique est rempli.

On pourrait demander aux économistes si leur intention est de diminuer ou d'augmenter les fléaux politiques, tels que l'accroissement des impôts, l'empiétement des gens de chicane, l'augmentation des armées, les progrès de la banqueroute et de la fiscalité, etc. Il est hors de doute que tous ces fléaux n'ont jamais augmenté si rapidement que depuis la naissance des théories économiques; qu'aurait-il donc mieux valu que la science [illegible] de progrès; et le mal aussi?

[illegible] ont pu décider les philosophes, ces fougueux apôtres [illegible] vérité, à se ranger, au dix-huitième siècle, sous les drapeaux d[illegible] [illegible] du Commerce? Car, qu'est-ce que le Commerce [illegible] avec tout son attirail, banqueroute, agiotage, usure [illegible] fourberies de toute espèce. La philosophie moderne passe l'éponge sur [illegible] indiquons les causes d'une telle impudeur, appl[illegible]

(1) Ce sont les propres paroles de Sénèque, de l'homme aux 80 millions. Il faut qu'on se défasse des richesses à l'instant; il ne donne point de délai. « Qu'attendez-vous? dit-il, ne remettez point à demain; abandonnez vos richesses aujourd'hui même, pour vous livrer à la philosophie. »

Voilà les jongleries qui ont occupé la civilisation pendant 2 000 ans; ces sornettes ont passé pour de la sagesse. Aujourd'hui l'on sent le ridicule de ces savantas qui nous conseillent « de jeter les richesses perfides dans le sein des mers avides. » (J.-B. Rousseau.) Eh bien! ces faiseurs de phrases ne ont pas encore les plus ridicules; il est des histrions plus ineptes et plus coupables; c'est la coterie des économistes, d'autant plus dangereuse qu'elle s'affuble d'un masque de raison.

(1) (Zaïre dédiée à un marchand.) Cette pièce a effectivement été dédiée par Voltaire à M. Falkener, négociant anglais, depuis ambassadeur à Constantinople. La dédicace est de 1732. (Note des Editeurs.)

seulement, en aucun cas les Arabes ne pourront songer à en attaquer les murs.

Au point de vue de la conquête agricole du sol, la faiblesse du petit concessionnaire n'est pas moins funeste. Dépourvu de savoir, de capitaux, de moyens de tout genre; obligé de diviser ses maigres ressources sur dix branches, dont aucune ne recevra une sève suffisante ; incapable de supporter les frais de premier établissement qui doivent implanter son industrie sur le sol; privé de bestiaux, ses auxiliaires indispensables dans la prise de possession agricole du sol africain, il végète, languit, tombe dans le découragement et la démoralisation, et meurt sur cette terre où il avait rêvé l'aisance et la fortune, victime d'un climat dont la puissance fût devenue le gage assuré de sa prospérité, s'il n'eût été trop faible pour la dompter et l'asservir.

Les *grandes concessions individuelles* sont menacées de ruine par des causes bien faciles à déduire.

Et d'abord, déclarons-le, ce système de concessions est spoliateur en principe et contraire à la justice générale et au droit du peuple. Il octroie, en effet, à un seul individu des espaces de terre considérables, dont la propriété ne doit pas être le privilège du riche. Le riche a déjà bien assez de privilèges acquis sans qu'on lui inféode encore les terres restées libres jusqu'ici du joug de la propriété personnelle exclusive. Cela dit, venons aux vices pratiques de ce système.

Le grand concessionnaire possède, il est vrai, des ressources, des capitaux, une puissance matérielle plus ou moins considérable. Mais n'associant pas le travailleur à ses chances d'avenir, il est juste que le travailleur ne se lie pas à son entreprise, et lui fasse payer le plus cher possible le loyer de ses bras. Le contrat du salaire est précaire. Le maître voulant seul étendre ses racines dans le sol par le droit exclusif de propriété, l'ouvrier ne saurait s'y attacher sérieusement. Celui-ci profite de toutes les circonstances pour faire payer cher ses services, et comme il n'y a pas encore dans les pays neufs encombrement de prolétaires s'opprimant mutuellement par une concurrence dépréciative du taux des salaires, il arrive souvent, et dans les cas de travaux urgents toujours, que le prolétaire rançonne le propriétaire. Il a bien raison, certainement; mais ce système de relations n'en constitue pas moins un désordre dont l'ouvrier et le maître sont également victimes.

Le salarié travaille avec mollesse, indifférence et dégoût. Les frais de surveillance sont considérables ; on ne peut d'ailleurs pas compter sur lui, et l'expérience prouve qu'à peine a-t-il gagné quelques avances que, dans cette vie mobile, précaire et sans avenir, il se hâte de les dépenser en se démoralisant au bénéfice des éléments démoralisateurs qui, seuls jusqu'ici, ont prospéré en Afrique. La démoralisation des uns entraîne bien vite la démoralisation des autres. C'est ainsi qu'au lieu de fonder une société on se trouve n'avoir fondé qu'un fumier.

sur tous les points de ses demandes, et lui a promis toute sa protection, toute sa sollicitude.

En présence de cet acte récent d'intelligence dans la haute région gouvernementale, il nous paraît assez piquant de reproduire un article d'un journal archi-ministériel, qui nous arrive aujourd'hui même. Nous voulons parler du *Mémorial de Rouen* qui croyait sans doute faire sa cour en nous décochant hier les lignes suivantes. C'est jouer de malheur ; le *Mémorial* sera honteux et confus en voyant la boulette qu'il nous adressait aller atteindre une figure présidentielle : nous ne voulons pas d'autre vengeance. Voici l'article du *Mémorial* :

La chambre des députés est sur le point de discuter les crédits extraordinaires de l'Algerie, qui se trouvent incorporés dans le budget de la guerre. La question de colonisation viendra donc à l'ordre du jour, et incontestablement après la dernière levée de bouchers d'Abd-el-Kader, elle doit avoir acquis un intérêt et présenter des difficultés qu'on n'y rencontrait pas auparavant. La *Démocratie pacifique* bat en brèche tous les systèmes qui ont été discutés jusqu'à ce jour, et offre au gouvernement un moyen bien simple et bien peu dispendieux que celui ci serait fort ingrat de refuser. La *Démocratie* offre de convertir l'Afrique en phalanstère: qu'on lui donne un laissez-passer et un laissez-faire, et à l'instant la plaine de la Mitidja se couvrira de fermes-modèles, où chacun travaillera suivant sa capacité, mangera suivant son appétit et dormira suivant la pesanteur relative de sa paupière. Il est bien entendu que les Arabes regarderont et ne troubleront pas les travaux de la ferme-modèle.

Oh ! quant à cela, M. Victor Considerant et ses acolytes ne se mettent nullement en souci. Dans leur pensée, les Arabes ne sauraient manquer d'être séduits par le charme des harmonies et le magnétisme attractif des couleurs phalanstériennes ! Nous ne savons même pas pourquoi on n'a pas songé plus tôt à ce moyen, qui permettrait de se passer d'une armée, qui coûte si cher, et qui réaliserait un des vœux favoris de Fourier. Opposez à Abd-el-Kader le rédempteur social au lieu du maréchal Bugeaud, et vous nous en direz des nouvelles !

Dans notre prochain Numéro du dimanche nous donnerons des détails sur les terres de la colonie et sur les conditions qui lui sont faites : nous montrerons en outre que s'il ne s'agit aucunement de faire un Phalanstère à Sigville, Sigville n'en est pas moins un établissement *à caractère sociétaire*, une conception très progressive dont l'Ecole de Fourier a pleinement droit de revendiquer le principe économique, et que le gouvernement a été parfaitement inspiré d'accepter et d'approuver.

Le Peuple espagnol et le mariage de la reine.

Un génie malfaisant pèse sur l'Espagne : ce génie malfaisant, c'est la reine-mère, Marie-Christine. Habituée à ne reculer devant aucun obstacle, elle renverse amis et ennemis pour arriver à son but. Dans la question du mariage de sa fille, elle oublie, aveuglée par ses passions, son enfant et sa reine, l'avenir de sa nouvelle dynastie, pour avoir la satisfaction d'imposer à l'Espagne son neveu, le jeune comte de Trapani.

[illegible] dans un couvent de Rome, après lui avoir fait consacrer tous ses biens à la fondation d'établissements de bienfaisance et de charité éclairée. Le gouvernement français s'associe aux ténébreuses influences de la cour de Rome.

On ne saurait trop élever la voix contre ces funestes tendances. Il faut que le peuple espagnol sache que les hommes indépendants déclarent cette politique anti-nationale, anti-chrétienne, grosse de révolutions et de tempêtes, qu'ils la repoussent de toute leur énergie.

Il faut à l'Espagne un prince espagnol. Le peuple espagnol repousse instinctivement un prince étranger, et il a raison. Il sait l'*âge heureux* dont jouit le Portugal sous l'influence d'un Cobourg, il ne connaît que trop les malheurs sans nombre que la Napolitaine Marie-Christine a fait peser sur la Péninsule, lorsqu'elle aurait pu être l'ange sauveur de ce noble et malheureux pays.

« L'expérience enseigne, » dit la sagesse des nations; l'expérience a donné de dures leçons à l'Espagne ; — comme le peuple français, le peuple espagnol a beaucoup appris, parce qu'il a beaucoup souffert.

C'est donc en vain que la diplomatie jésuitique et doctrinaire du Vatican et des Tuileries cherche à lui faire prendre le change. Il se peut que le comte de Trapani arrive à épouser la reine, mais le châtiment populaire ne se fera pas attendre et ce sera justice.

Il serait temps enfin que les hommes, placés à la tête des nations, comprissent qu'on ne joue pas impunément avec le sentiment général des peuples qui ont versé leur sang pour la liberté. Le baptême du sang, — la Providence le veut, — laisse dans les populations des traditions sublimes de courage et de dévouement pour toutes les nobles causes. Une étincelle suffit à ces peuples martyrs pour ranimer toute leur énergie. La grande âme des peuples martyrs peut sembler en léthargie, aux yeux des hommes aveuglés par l'ÉGOISME, mais elle ne fait que sommeiller. Ce repos retrempe sa virtualité, et au moindre signal, le lion populaire secoue sa crinière et terrasse ses oppresseurs.

Dieu dit aux chefs des Etats: « Soyez embrasés du saint amour de charité et de fraternité, faites le bien pour le bien, aimez votre prochain comme vous-mêmes, sans distinction de castes ni de rang, veillez au bonheur de tous !

» Si vous êtes attentifs à ma loi, un fleuve de paix et de prospérité vous inondera, le prix de votre fidélité sera vaste comme le sein de la mer. »

Mais si vous résistez à la loi: « Je vous exterminerai ! »

Rois de la terre, n'attendez pas le jour « où l'Eternel paraît comme un guerrier qui s'anime à la vengeance ! »

Méditez !!

Le Socialisme en Suisse.

Si l'histoire avait à chercher la patrie du communisme (non du communisme théorique sans doute, mais du communisme pratique), elle la trouverait plutôt en Allemagne qu'en France. C'est dans l'antique forêt Hercynienne que la vie commune a dû commencer en Europe. On retrouve des traces frappantes de la communauté considérée comme institution sociale, dans l'organisation des can-

---

quons à la conduite de ces savants les méthodes analytiques qu'ils veulent appliquer partout.

En se décidant à prôner le Commerce ils n'ont considéré que le poids de l'or, l'énormité et la rapidité des fortunes mercantiles, l'indépendance attachée à cet état qui est le plus libre et le plus favorable aux développements de l'ambition, l'air de haute spéculation répandu sur de viles manœuvres que le dernier lourdaud peut concevoir et diriger au bout d'un mois (si on les lui enseigne, car on n'enseigne rien dans le commerce) ; enfin, le faste des agioteurs et accapareurs qui rivalisent avec les grands de l'Etat. Tout cet éclat a ébloui les savants, réduits à tant de veilles et d'intrigues avant de gagner quelques écus, avant d'obtenir quelque avilissante protection. Ils ont été étourdis, désorientés à l'aspect des Plutus commerciaux ; ils ont hésité entre la flagornerie et la critique. Enfin, le poids de l'or a emporté la balance ; ils sont devenus définitivement les très humbles valets des marchands et les admirateurs de la science mercantile qu'ils avaient tant persiflée.

Eh! comment ne pas admirer ces agioteurs, ces hommes qui,

« . . . . Sachant pour tout secret,
» Cinq et quatre font neuf, ôtez deux, reste sept. »

BOILEAU.

parviennent, avec une telle science, à acquérir un palais dans la ville où ils étaient arrivés en sabots? On les voit dans les capitales mener un train de vie splendide à côté des savants que dévore la misère ; un philosophe admis dans le salon d'un agioteur s'y trouve à table entre le courtisan et l'ambassadeur. Quel parti prendre, en pareil cas, sinon de vanter les Saints du jour?

Car, en civilisation, l'on ne fait pas son chemin avec des vérités, et voilà comment les philosophes, tout en nourrissant une haine secrète contre le Commerce, ont pourtant fléchi devant le veau d'or, et n'osent écrire une page sans faire retentir les louanges du Commerce immense et de l'immense Commerce.

Ils avaient tout à gagner en l'attaquant ; ils pouvaient recouvrer la considération et réparer leurs échecs en dénonçant les brigandages du Commerce qu'il méprisent en secret, autant que le Commerce les méprise.

L'analyse de ces brigandages démontrera que le corps des négociants (il faut se garder de les confondre avec les manufacturiers) n'est dans l'Ordre social qu'une troupe de pirates coalisés, qu'une nuée de vautours qui dévorent l'industrie agricole et manufacturière, et asservissent en tous sens le corps social.

Soit dit sans les critiquer individuellement : ils ignorent eux-mêmes la malfaisance de leur profession ; et quand ils la connaîtraient, peut-on blâmer aucun spoliateur en civilisation, puisque cette société est le jeu des dupes et des fripons ; vérité déjà trop connue et dont on va acquérir une nouvelle preuve dans les chapitres suivants.

SPOLIATION DU CORPS SOCIAL PAR LA BANQUEROUTE.

Quand un crime devient très fréquent, on s'habitue à le voir sans aucune émotion. Dans l'Italie ou l'Espagne on voit très froidement un sicaire poignarder la victime désignée et jouir de l'impunité en se retirant dans une église. En Allemagne et en France, où le caractère national est ennemi de la trahison, [illegible] assassin exciterait tant d'horreur qu'il serait peut-être mis en pièces par le peuple avant que la justice se fût saisie de lui.

Combien voit-on d'autres crimes dominants chez une nation, et abhorrés chez la nation voisine ! En Italie, on voit les pères mutiler et assassiner leurs enfants pour leur perfectionner la voix ; les ministres d'un Dieu de paix encouragent ces cruautés en affectant au service des autels ces malheureuses victimes de l'avidité paternelle. Voilà encore des abominations qui excitent l'horreur de toute autre nation civilisée.

Vous trouverez de même chez les Français, Allemands, Russes et Anglais, d'autres coutumes révoltantes qui soulèveront l'esprit des Italiens ou des Espagnols ; témoin la coutume des Anglais qui mènent leur femme au marché, la corde au cou, pour la mettre en vente, et tant d'autres usages grossiers de cette nation, dont la populace est plus sauvage que civilisée, ne fût-ce que leur habitude d'insulter et molester les étrangers, qui sont souvent plus respectés par les sauvages que par la populace de Londres et les habitants des provinces d'Angleterre.

Si les coutumes et les opinions dans l'ordre civilisé sont si différentes de nation à nation, combien doivent-elles différer de société à société, et combien les vices tolérés en civilisation sembleraient-ils odieux dans des sociétés moins imparfaites ! Dans la 6e (*Garantisme*), qui est encore loin de la perfection, l'on aurait déjà peine à croire que des Empires qui se disent policés, et qui ont des théories sur la propriété et la justice, aient pu tolérer un instant des abominations comme la banqueroute.

La banqueroute est la friponnerie la plus ingénieuse et la plus impudente qui ait jamais existé ; elle assure à tout négociant la faculté de voler au public une somme proportionnée à sa fortune ou à son crédit, de sorte qu'un homme riche peut se dire : « Je m'établis commerçant en 1808 ; je veux, à pareil jour en 1810, voler tant de millions à qui il appartiendra. »

Laissons à part un incident actuel, le nouveau Code français, d'après lequel on se promet de réprimer la banqueroute. Comme les opinions ne s'accordent point sur cette espérance et qu'on indique déjà les moyens d'éluder les nouvelles lois, attendons que l'expérience en ait décidé (si toutefois la civilisation se prolonge assez long-temps pour une pareille épreuve), et provisoirement raisonnons sur ce qui nous est connu, sur les désordres causés par le système philosophique, par le principe : « Laissez aux commerçants une entière liberté, sans exiger aucune garantie sur la prudence, la probité et la solvabilité de chacun d'entre » eux. »

De là est née, entre autres abus, la banqueroute, vol bien plus odieux que le vol de grand chemin ; on s'est pourtant habitué à la tolérer, à tel point qu'on reconnaît des *banqueroutes honnêtes*, celles où le spéculateur n'enlève que moitié ; en voici un exemple :

Le banquier Dorante, possesseur de 2 millions, veut arriver promptement à 4 ou 5 millions par des voies quelconques. Il obtient sur sa fortune connue des crédits montant à 8 millions en lettres de change, denrées, etc.; il peut alors jouer sur un fonds de 10 millions. Il entreprend la haute spéculation, le tripotage des denrées et effets publics. Peut-être qu'au bout de l'année, au lieu d'avoir doublé les 2 millions qu'il possède, il les aura perdus ; vous le croirez ruiné ; point du tout : il va posséder 4 millions, comme s'il avait réussi; car il lui reste en mains les 8 millions obtenus à crédit, et, au moyen d'une *honnête faillite*, il accommode pour en payer la moitié dans quelques années. C'est ainsi qu'après avoir perdu les 2 millions de son patrimoine il se retrouve possesseur de 4 millions enlevés au public. La belle chose que cette liberté commerciale! et concevez-vous à présent pourquoi l'on entend dire chaque jour d'un négociant : *Il est bien à son aise depuis sa faillite*?

Autre chance pour le banqueroutier : Dorante, après son larcin de 4 millions, conserve pleinement l'honneur et l'estime publique, non pas à titre d'heureux larron, mais à titre de négociant malheureux. Expliquons ceci :

Dorante, en préméditant sa banqueroute, s'est emparé de l'opinion ; ses fêtes à la ville et à la campagne lui ont formé de chauds partisans; la brillante jeunesse est pour lui ; les belles s'apitoient sur son MALHEUR (malheur est aujourd'hui le mot synonyme de banqueroute); on vante son noble caractère si digne d'un meilleur sort. Il semble, à entendre les apologistes d'un banqueroutier, qu'il est plus malheureux que ceux mêmes dont il emporte la fortune. Toute la faute est rejetée sur les évènements politiques, les circonstances désastreuses, et autres verbiages familiers aux notaires, qui excellent à soutenir une charge de créanciers irrités. Après le premier choc, Dorante fait intervenir quelques entremetteurs, quelques rouleaux distribués à propos, et bientôt l'opinion est circonvenue à tel point qu'on accuserait de cannibale celui qui parlerait contre Dorante. Au surplus, ceux à qui il enlève les plus fortes sommes sont à 100 ou 200 lieues de là, dans Hambourg ou Amsterdam ; ils se calmeront avec le temps ; peu importe : leurs clabauderies lointaines n'influent en rien sur l'opinion de Paris. D'ailleurs Dorante ne fait perdre que moitié, et l'usage a décidé que celui qui ne fait perdre que moitié est plus malheureux que coupable ; ainsi Dorante est lavé dans l'esprit public dès le premier moment. Au bout d'un mois, l'opinion est distraite par d'autres banqueroutes qui font plus de sensation, et qui offrent deux tiers ou trois quarts de perte ; nouveau lustre pour Dorante, qui n'a enlevé que moitié ; au surplus, c'est une affaire ancienne oubliée. Déjà la maison de Dorante se rouvre petit à petit au public, son cuisinier regagne de nouveau sur les esprits et confond les cris de certains créanciers atrabilaires, qui n'ont aucun égard pour le MALHEUR, aucun usage des ménagements dûs à la bonne compagnie.

C'est ainsi que se termine en moins de six mois l'opération par laquelle Dorante et ses semblables volent des millions au public, ruinent des familles dont ils ont les dépôts, et entraînent les négociants probes

SUPPLÉMENT

[...] formaient, dans l'ordre le plus parfait, une circonférence compacte autour du cercle qui servait d'arène aux jouteurs. Là, sous la surveillance des chefs, on voyait lutter par couple et à forces à peu près égales, les tribus de l'est contre les tribus de l'ouest. Près de 200 jouteurs sont revenus plusieurs fois à la lutte. Les chefs avaient soin de suspendre le combat dès qu'il prenait un caractère sérieux.

Dans ces combats, où l'honneur seul récompense la victoire, les Arabes laissent se dévoiler à nu bien des nuances de leur caractère. Nous n'entreprenons pas, pour le moment, de les esquisser ; nous nous bornons à signaler chez les indigènes la régularité des formes, la vigueur des nerfs, beaucoup d'émulation, un profond sentiment de patriotisme; disons aussi qu'ils manquent d'adresse et qu'ils sont loin de pouvoir être comparés à nos athlètes de France.

Cette gymnastique annuelle des Arabes rappelle par son exactitude et l'importance qu'ils y attachent, les jeux olympiques de l'ancienne Grèce.

UN STEEPLE-CHASE FORCÉ. — Dernièrement, dit un journal de Perth (Ecosse), la femme du capitaine Austen, commandant d'un détachement du 87e fusiliers irlandais en garnison dans cette ville, se promenait montée sur un jeune cheval de race à peine dressé, lorsqu'à une demi-lieue des portes, l'animal fougueux prit tout à coup le mors aux dents : le domestique qui suivait Mme Austen à une distance respectueuse, bien que monté lui-même sur un cheval plein d'ardeur, n'osa se lancer sur ses traces, dans la crainte d'augmenter encore le danger qu'elle courait. Elle fut donc emportée avec une rapidité effrayante à travers la vallée de Strathern. Bien qu'elle ne fût pas maîtresse de son cheval, elle parvint, avec une merveilleuse adresse, à se diriger assez pour éviter les nombreuses charrettes ou voitures qu'elle rencontra dans cette course précipitée, et dont le choc l'aurait broyée.

Enfin, harassé de fatigue, le cheval s'arrêta de lui-même après avoir parcouru six milles ou deux lieues en moins de huit minutes : l'excellente écuyère, que les spectateurs de cette scène terrible avaient cru perdue, descendit sans avoir éprouvé le moindre mal ; on jugea toutefois à propos de la saigner après les émotions de ce *steeple-chase* improvisé.

VENGEANCE SCANDALEUSE. — Dernièrement, à la suite d'un refus d'absolution trop bien mérité sans doute, comme on va le voir, une femme appartenant à une certaine paroisse, ne pouvant résister aux besoins de la plus pressante vengeance, s'est avisée pour la satisfaire, de recourir à l'application la plus excentrique de la peine du talion. Dans le lieu même où elle allait d'habitude se décharger des souillures morales de son âme, croirait-on que la malheureuse y est venue déposer... tout matériellement celles de son corps, ne trouvant rien de mieux sans doute pour punir son directeur de n'avoir pas voulu la purifier des premières, que de le forcer par représailles à effacer les traces des secondes. Plusieurs fois le cas s'est reproduit identiquement. Ce n'est qu'à la sixième que la coupable a été surprise en flagrant délit. « Nous apprenons, dit l'*Echo de l'Industrie*, auquel nous empruntons cette singulière histoire, qu'elle vient d'être mise entre les mains de la justice, à qui elle aura un juste compte à rendre de ces énormités. »

LA PRESSE ANGLAISE. — Le nombre des journaux quotidiens qui sont expédiés tous les jours de Londres par les malles de la poste s'accroît à tel point, que les employés du post-office ne suffisent plus pour le triage et les divers services des journaux. Il a été expédié dernièrement en une seule semaine 729.000 journaux, et leur nombre atteint presque toujours le chiffre de 700,000 par semaine.

Le même encombrement existe pour les lettres, et l'administration anglaise a déjà triplé le nombre de ses employés depuis la grande réforme postale.

TIMEO ARGENTARIOS ET DONA FERENTES ! — Il est question d'organiser pour les chemins de fer de Paris à Orléans, d'Orléans à Bordeaux, et de Paris à la frontière de Belgique, des écoles destinées aux enfants des ouvriers employés dans ces entreprises. On sait que des écoles de ce genre ont été formées sur le chemin de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre, pour les enfants des ouvriers anglais. Il est à désirer que ce genre d'établissements se généralisât et soit adopté sur toutes les lignes du réseau français. Les écoles anglaises du chemin de Rouen sont placées sous le patronage du roi des Français, de la reine d'Angleterre et de toute la haute aristocratie anglaise, qui ont souscrit de fortes sommes pour les frais d'établissement.

UN HÉROS DE JUILLET. — M. Auzias, combattant de juillet, et qui, le 28, arbora le premier le drapeau tricolore sur les tours Notre-Dame, vient de subir une nouvelle persécution de la police. Dans une visite domiciliaire qui a eu lieu chez lui samedi dernier, le commissaire a saisi un certain nombre de moules à plâtre qui constituaient ses seules moyens d'existence. La série de malheurs qui sont tombés sur ce courageux citoyen est des plus tristes. Il avait droit à une part de la souscription nationale ; or, par suite de circonstances fâcheuses, cette part ne lui fut jamais remise. En 1841, ses amis lui firent l'avance de quelques centaines de francs avec lesquels il fonda un petit établissement de marchand de vins ; son enseigne représentait une scène des trois jours et contribuait à former la clientelle du pauvre cabaret ; mais le pouvoir, à qui les souvenirs de juillet sont importuns, envoya une escouade d'agents chez Auzias, bouleversa son établissement et arrêta le malheureux, qui fut emmené garrotté comme un malfaiteur. L'impression que sa femme ressentit de cet évènement fut si terrible qu'elle en mourut onze jours après. Auzias, lui, resta malade pendant six mois et fut obligé de vendre jusqu'à ses dernières hardes pour subsister. Il porta plainte et essaya d'obtenir justice des traitements indignes qu'il avait subis ; mais il ne reçut pour réponse que le conseil de se porter partie civile ; pour un homme dans sa position, c'était tout simplement une ressource impossible. Depuis, la police lui accorda un permis pour la distribution des prospectus de commerce ; mais elle se ravisa aussitôt, et Auzias n'eut pas le temps de faire usage de la permission pour laquelle, cependant, il avait fait acquitter les frais voulus. La dernière persécution dont il vient d'être l'objet le laisse dans le plus déplorable dénuement; il est estropié et incapable de demander sa subsistance au travail manuel. Peut-être la police a-t-elle la loi pour elle dans sa conduite envers Auzias, mais elle pouvait au moins avoir quelques égards pour un honnête homme qui cherchait à grand'peine à gagner sa vie, et pour un brave citoyen qui a contribué à fonder le gouvernement actuel. N'est-il pas affligeant de penser que le pouvoir, qui châtie si impitoyablement les hommes comme Auzias, n'existerait pas aujourd'hui sans ces mêmes hommes!

cíale, par V. CONSIDERANT ; ou bien les deux ouvrages suivants, à leur choix : 1° L'EXPOSITION ABRÉGÉE, moins les Etudes ; 2° le PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL, par MATH. BRIANCOURT. — Les souscripteurs de six mois n'auront droit qu'à un des deux derniers ouvrages.

Les lettres non affranchies sont rigoureusement refusées. Sont seuls considérés comme abonnés les souscripteurs qui nous auront fait parvenir le prix de leur abonnement en un mandat sur la poste ou sur une maison de Paris.

On s'abonne à Paris, rue de Seine, 10; dans les départements, chez les libraires et les directeurs de messageries. — Prix : Un an, 12 fr.; six mois, 6 fr.; trois mois, 3 fr.

VARIÉTÉS.

Anthropologie.

CONTENANT L'ANATOMIE, LA PHYSIOLOGIE, L'HYGIÈNE, LA PATHOLOGIE ET LA THÉRAPEUTIQUE ; AVEC UN ATLAS DE 20 PLANCHES.

Par le docteur ANTONIN BOSSU.

La maladie n'est pas l'état normal de l'homme ; c'est une déviation produite par la mauvaise organisation du milieu où il est placé. La vie est une force qui tend à l'harmonie des fonctions d'où résulte la santé. L'observation et l'expérience démontrent que les affections morbides se créent, et il est certain que la nosographie de la civilisation est bien plus considérable que celle de la barbarie ou de l'état sauvage.

Si le milieu dans lequel l'homme vit et meurt était organisé de manière à développer harmoniquement ses facultés et ses attractions naturelles, les maladies seraient presque inconnues ; la vieillesse arriverait comme le soir d'un jour sans orages, et la mort elle-même, régulière et harmonique comme la vie, ne serait plus qu'un doux sommeil où l'individu puiserait des forces nouvelles pour ses existences futures.

Malheureusement le milieu social dans lequel nous sommes obligés de vivre, est loin d'être organisé conformément à la destinée de l'homme, dans les classes riches et aisées, régnent les soucis et les souffrances morales, ces mines inépuisables de maladies ; dans les classes pauvres et laborieuses, les privations et les fatigues produisent aussi d'innombrables déviations morbides. L'industrie, et surtout la grande industrie manufacturière, avec ses procédés chimiques et mécaniques, étiole, asphyxie, empoisonne, tue les travailleurs. En général, presque toutes les professions manuelles, par la monotonie et la *solité* de fonctions, sont contraires à la santé des ouvriers ; elles développent une partie du corps au détriment des autres, ou elles épuisent un organe essentiel ; elles produisent l'atrophie ou l'hypertrophie, mais jamais l'équilibre et l'harmonie.

Ces faits physiologiques et pathologiques, dont l'observation et les statistiques officielles ne permettent plus de révoquer en doute l'authenticité, suffiraient pour démontrer que le milieu social qui les produit est à refaire, et pour motiver la juste condamnation de cette féodalité industrielle qui sacrifie les travailleurs dans les ateliers comme la féodalité militaire sacrifiait les soldats sur les champs de bataille. Tant que l'on entassera les populations dans les bagnes industriels et dans les cloaques impurs des grandes cités, le nombre des maladies et des malades ira croissant, et l'on sera obligé de construire sans cesse des hôpitaux. Ne vaudrait-il pas mieux prévenir le mal, plutôt que de le rép arer d'une manière si imparfaite? La pathologie ne devrait-elle pas faire soupçonner qu'il faut agrandir la sphère de l'hygiène, et l'étude de l'homme malade ne devrait-elle pas conduire à la r echerche et à la découverte des conditions sociales et industrielles de la santé ?

Mais, avant que ces conditions nouvelles soient créées ; avant que l'association proportionnelle ait rempla cé le salaire, et la variété de travaux la solité de fonctions ; ava nt que notre pauvre espèce humaine, si fort endommagée par les maladies de tous genres, se régénère dans ce milieu conform e à sa nature et à sa destinée, il faut bien porter secours à ceux qu i souffrent des maux produits par le désordre et la désharmonie du milieu social actuel, il faut bien remédier aux déviations, m aladies que la civilisation enfante avec une si prodigieuse fécond ité. Cette nécessité a fait inventer la thérapeutique et la médecine.

De même que la nature, dans tous les êtres du règne minéral, végétal et animal, nous offre des images anal ogiques de nos passions faussées, de même elle doit nous offrir des spécifiques pour toutes les déviations appelées maladies. Il est vrai que l'on n'a découvert encore qu'un petit nombre de ces spécifiques et que c'est le hasard qui les a fait découvrir ; mais qu and la science, éclairée par le flambeau de l'analogie, entreprendr a une étude raisonnée et approfondie des divers règnes de la créa tion, la thérapeutique fournira à l'art de guérir des moyens presq ue infaillibles. Chaque maladie aura son antidote connu, et la mé decine sera une science fixe que tout le monde pourra pratiquer.

C'est dans cette voie positive que le bon sens public tend à faire entrer la médecine, cette science encore s i douteuse et si conjecturale ; et, quand Molière ridiculisait les médecins qui emploient les mêmes remèdes pour toutes les malad ies, ne poussait-il pas indirectement vers la spécification thérapeu tique? La médecine po pulaire, la médecine des bonnes femmes et des gens de la campagne, n'est-elle pas la médecine des spéc ifiques? Cette donnée souvent mal appliquée, il est vrai ; m ais s'ensuit-il qu'elle soit fausse? Et, dans cette persistance de l'o pinion universelle, [...]

nous montre le rôle, le caractère de ces personnages ; dans l'hygiène (3me acte), nous nous rendons compte des causes qui troublent et entretiennent leur harmonie; dans la pathologie (4me acte), nous voyons les effets de ces troubles divers ; et enfin la thérapeutique (5me acte), conduit au dénouement, qui a lieu, soit par le retour à l'harmonie, soit par la mort.

A ce drame de la vie actuelle, à cette science de l'homme sain et de l'homme malade, M. le docteur Antonin Bossu donne le nom d'*anthropologie*. C'est le titre de l'ouvrage dans lequel il a présenté ce drame en cinq actes. Le but de l'auteur a été de vulgariser la science de l'homme, de la mettre à la portée de toutes les intelligences. C'est là, sans doute, un but louable ; et M. le docteur Bossu nous paraît l'avoir atteint. Il a résumé, en effet, dans deux volumes in 8°, qui ne forment guère plus de onze cents pages, tout ce que les travaux des savants et des médecins offrent de plus positif, de plus précis et de plus neuf, sur l'anatomie, la physiologie, l'hygiène, la pathologie et la thérapeutique. C'est un miroir qui reflète et condense des rayons de lumière épars de tous côtés, et présente à l'œil de l'intelligence une image aussi complète que facile à saisir.

Nous induirions en erreur les gens du monde, si nous leur laissions croire qu'ils trouveront, dans la lecture de ce livre, l'attrait d'un roman ; mais il est certain qu'ils y puiseront des notions générales indispensables aujourd'hui à une bonne éducation. L'ignorance de la topographie du corps humain peut faire commettre des bévues non moins impardonnables que l'ignorance de la géographie terrestre. Les éléments de physiologie et le jeu des fonctions sont d'ailleurs une étude très curieuse, très piquante, même pour les esprits qui n'aiment qu'à effleurer les choses et à papillonner d'idées en idées. Et l'hygiène, cette science par excellence qui nous enseigne les moyens de conserver la santé, la beauté, le génie même, peut-il y avoir rien de plus intéressant, de plus attrayant pour tout le monde ?

L'ouvrage de M. le docteur Bossu ne sera pas moins utile aux élèves en médecine ; il leur épargnera de longues et pénibles recherches ; il leur fournira, dans un cadre bien tracé, la plupart des connaissances dont ils ont besoin pour passer leurs examens ; il leur ouvrira l'accès à des études plus approfondies, et les initiera à la pratique de l'art de guérir.

Mais c'est surtout dans les campagnes que l'ouvrage de M. le docteur Bossu mérite d'être recommandé. Presque tous les agriculteurs ont chez eux le code de la propriété ; pourquoi n'auraient-ils pas le code de la santé ? Pourquoi ne consulteraient-ils pas celui-ci, comme ils consultent celui-là ? De même que, pour les intérêts de la propriété, il y a une foule de cas qui n'exigent pas l'intervention de l'homme de loi ; de même, pour les intérêts de la santé, dans une multitude de circonstances, on pourra se passer du médecin et obvier soi-même aux dérangements peu profonds de l'économie. Les femmes des campagnes, auxquelles incombe naturellement ce soin, pourront, par la lecture de l'ouvrage de M. le docteur Bossu, rectifier beaucoup d'idées fausses, acquérir des connaissances positives et pratiques, et appliquer elles-mêmes les prescriptions formulées à la fin du livre. Ces deux volumes seront, pour les cultivateurs, comme une sorte d'encyclopédie où ils trouveront à la fois instruction solide pour leur esprit, et guérison pour les maux de leur corps. Les maires, les juges de paix, les instituteurs, les propriétaires et les fermiers, ne peuvent mieux faire que de se munir de l'ouvrage du docteur Antonin Bossu. Comme les cinq codes, le livre des cinq sciences de l'homme doit former la bibliothèque de tout domicile agricole.

A. C.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. à Châteauneuf de M. — Nous saluons avec joie votre retour à la santé. — Nous ferons mandat sur vous, conformément à votre lettre, et en y ajoutant les six premiers mois de M. D.

M. R. à Tullins. — Nous avons reçu et servi ; voyez la p. c. du 10 mai. Il y aura eu fausse direction à la poste.

Mme R. à Reims. — C. est encore retenu par un nouveau délai survenu inopinément dans une affaire importante. Il en est désolé.

M. D. L. à Sceaux. — Il était convenu que l'architecture aurait un article à part.

Bourse du 23 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 15	84 15	84 15	84 15
— — fin courant	84 10	84 10	84 »»	84 05
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 95	120 »»	119 95	119 95
— — fin courant	119 95	119 95	119 85	119 85

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »»		Banq. de Fr. dr cours		3460 »»
4 J. »	»	106 25	O. V. de Par.	»	» »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »»	C. hyp......	»	525 »»
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1212 50
B. du Trés.	»	» »/»	— Gann.....	»	1120 »»

PRIMES. fin cour. fin proch.

3 p. 0/0...... d. 50 » »» 84 20 —— 84 45 84 40

5 p. 0/0...... d. 50 » »» » »» —— » »» » »»

REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.

3 p. 0/0..... » »/» 02 1/2 12 1/2 15 »/»

5 p. 0/0..... » »/» » »/» 32 1/2 » »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM............	Der C.	100 1/2
Récép. Rotsch.	» 102	»»	BELG. 4 1/2.....	»	» »/»
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 5 0/0.......	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840.....	»	100 1/2
— 3 p. 0/0.	»	38 »/»	— de 1842....	»	102 1/4
Dette intérieure	»	31 1/8	— Banque....	»	» »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— de Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT........	»	» »/»
HAITI....	»	» »/»	AUTRICHE	»	395 »/»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1255 »»
Act. d J.	» »»
Ch. S. G.	» »»
V. r. dr.	480 »»
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	290 »»
Paris à Se.	» »»
— à Orléans	1215 »»
— à Rouen.	1020 25
R.-Havre..	751 25
Avignon...	900 »»
Str. à Bâle.	217 50
Paris-Str...	567 50
Tours-Nant	525 75
Orl.-Vierz.	647 50
C. du Nord	755 »»
Famp-Haz.	413 »»
Diep.-Féc..	425 »»
Boul. à Am.	403 »»
Orl.-Bord.	620 »»
Mont. à Tr.	390 »»
Paris-Lyon	512 50
Bord-Teste	» »»
Zinc V. M..	6100 »»
Lin Maber.	670 »»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,00 à 00,00 ; courant du mois, 78,00 à 00,00 ; juin et août, 77,00 à 00,00 ; 4 dern., 79,00 à 73,50. — LILLE. — Colza, 70,00 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 à 00,00 ; lin, 75,00 à 00,00 ; cameline, 00,00 à 00,0 ; chanvre, 00,03. — Sans expéditions. — [...] — Disponible 127,00 à 128,00; courant du mois et juin, 127,00 [...] juillet et août, 128,00 à 00,00 ; quatre dern., 126,00. — SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 89,50 à 90,00 les 100 kil.

LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE

PUBLIE CHAQUE DIMANCHE UN NUMÉRO DOUBLE CONTENANT

UNE REVUE DES EVENEMENTS DE LA SEMAINE,

AUQUEL ON PEUT S'ABONNER SÉPARÉMENT.

A PARIS, RUE DE SEINE, 10.

Dans les Départements, chez tous les Libraires et Directeurs de Messageries.

(La *Démocratie pacifique* ne paraît pas le lundi.)

FEUILLE QUOTIDIENNE.		N° DOUBLE DU DIMANCHE.	
Un an.	48 fr.	12 fr.	un an.
3 mois.	12	6	mois.
Pour Paris, un an.	40	3	3 mois.

Imprimerie Lange-Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] par la proscription de ses propagateurs. Mais l'Allemagne est partout où vivent les Allemands, et ceux-ci pullulent en Amérique comme en Europe. Les ouvriers allemands qui habitent Londres, Paris et Bruxelles, formeraient à eux seuls une armée de cent mille hommes. Or, cette armée, moins imaginaire qu'on pourrait le croire, se compose en partie des communistes violents dont nous venons de parler. L'avant-garde de cette armée frémissante, campée en Suisse, n'attendait que le signal pour repasser le Rhin et révolutionner l'Allemagne.

Les questions posées par cette catégorie de communistes dans leurs clubs de la Suisse, sont du genre de celles-ci : « Quelle est la situation de l'Allemagne? Peut-on arriver au progrès par des voies légales? La république est-elle préférable à la monarchie?»

Les propagandistes doivent agir de manière à ce que dans les discussions on fasse à ces questions les réponses suivantes : «Le progrès ne peut être atteint que par des voies illégales ; l'état social, religieux et politique de l'Allemagne a besoin d'être reconstitué entièrement. »

Dans une sorte de catéchisme à l'usage des adeptes, on lit les demandes et les réponses suivantes, dont le sens emblématique n'est que trop facile à saisir : « Que nous reste-t-il à faire? Attendre des temps meilleurs. Quels sont ces temps? Ceux qui verront fleurir nos roses. — Quelles roses? des roses blanches? Non, des roses rouges. »

Dieu préserve l'Allemagne des roses de ses communistes, en donnant aux gouvernements l'intelligence des choses sociales. Selon eux aussi le sang du Christ, versé pour le salut des opprimés, ne produira son effet que lorsqu'ils auront eux-mêmes versé le sang de ceux qui s'opposent encore à la rédemption universelle. Il en est au contraire qui nient le Christ, et par conséquent la rédemption évangélique. Un rapport affirme que cette secte a commencé la réalisation de ses projets, en cherchant à bannir du cœur des ouvriers la foi en Dieu et en Jésus-Christ.

On attribue à Marr cette pensée : « La liberté n'existe pas, parce » que le christianisme a encore des racines trop profondes. On » doit s'attacher à démontrer que l'athéisme seul conduit à la » liberté. »

Standau, chef d'un club de Lausanne, écrivait, dit-on, le 8 janvier 1844 : « Le club marche à pas de géant dans la voie de l'a» théisme et du renversement de toute morale. »

Doelcke, de son côté, fait, à ce qu'on assure, l'éloge du club de [illegible] pour le tout, une [illegible] de communistes pour le parti social tout entier, et comme ces doctrines, qui avaient fait quelques progrès dans les classes inférieures, furent très vraisemblablement la cause de quelques excès commis surtout contre les partisans de l'ancien gouvernement, on rejeta la faute du désordre sur le gouvernement lui-même, dont les tendances socialistes sont connues. On alla jusqu'à l'accuser d'athéisme. Refusant de s'associer à ce gouvernement de prétendus athées, 180 pasteurs de l'église protestante donnèrent leur démission, qui fut acceptée. Aujourd'hui ces ministres errent en Allemagne, en France et en Angleterre, demandant à l'étranger des moyens d'existence qu'ils n'espèrent plus trouver dans leur patrie. Francfort quête pour eux, et la *Gazette d'Augsbourg* invite les personnes riches à les donner pour instituteurs à leurs enfants.

Prenant parti pour les victimes volontaires, l'Angleterre, la Prusse et la Russie ont envoyé à la république vaudoise des notes diplomatiques, qui l'ont moins choquée, toutefois, que les reproches contenus dans le discours par lequel le docteur Bluntschli, de Zurich, ouvrit la dernière session du grand conseil de ce canton-directeur. « L'Etat si florissant du canton de Vaud, dit l'orateur » zurichois, a disparu devant une révolution brutale. Le régime » de terreur sous lequel il est aujourd'hui, rappelle les temps de » Dioclétien et de la révolution française. »

Ces paroles passionnées se comprennent cependant dans la bouche du docteur Bluntschli qui, en sa qualité de chef du parti conservateur à Zurich, craignait pour les siens une défaite analogue à celle des doctrinaires du canton de Vaud. Une pareille crainte, on le verra bientôt, n'était pas sans fondement. La jeunesse zurichoise, l'une des plus avancées de la Suisse, commençait depuis quelque temps à se détourner du radicalisme politique, pour entrer, à l'exemple de Lausanne et de Berne, dans les nouvelles voies sociales. Cette jeunesse enthousiaste, chez qui l'énergie germanique semble se joindre à la vivacité de l'esprit français, avait trouvé un chef digne d'elle, dans un jeune écrivain, nommé Treichler. Celui-ci rédigeait une feuille socialiste connue sous le nom de *Messager d'Uster*, titre qu'elle changea depuis contre celui de *Feuille générale pour la détresse et le secours*, lorsque son rédacteur la transporta de la ville d'Uster dans celle de Zurich.

Treichler correspondait avec les principaux socialistes de l'Allemagne ; il se plaignait à eux de ce que les idées sociales, qui demandent, pour être comprises, plus d'étude que la doctrine si simple du communisme (1), avaient beaucoup de peine, disait-il, « Si j'épargne aujourd'hui les conservateurs, dit Treichler, ce » n'est pas que je tienne à eux, mais seulement parce que leur » principe n'ayant rien de commun avec le socialisme, je n'ai pas » en ce moment à m'en occuper. Il n'en est pas de même des ra» dicaux que j'attaque. Leur but est en apparence le même que le » nôtre. Ils veulent la souveraineté du peuple ; nous, l'émanci» pation des masses, ce qui est identiquement la même chose. Et, » cependant, pourquoi avons-nous quitté le radicalisme? C'est que » nous avons reconnu que les radicaux ne pensent pas un mot de » ce qu'ils disent, la souveraineté du peuple n'étant pour eux » qu'un prétexte pour arriver au pouvoir. Ne croyez pas aux » beaux discours que tiennent ces faux amis du peuple, dans ces » grandes assemblées dites populaires, où retentissent si haut les » mots de *liberté*, *égalité*, *humanité*. L'expérience a prouvé que les » radicaux de la veille deviennent les conservateurs du lende» main. Triste spectacle que celui que donnent ainsi les partis po» litiques se disputant le pouvoir! Ce manège a porté la démora» lisation jusque dans les fondements de la société, et la constitu» tion de l'Etat, il faut le dire, n'est qu'un mensonge. Si le peuple » est souverain, il faut que les chefs qu'il se donne par l'élection, » gouvernent, non dans leur intérêt, mais dans le sien. Le peuple » veut une émancipation véritable, et il ne l'obtiendra que par » l'abolition du prolétariat. »

L'orateur se demande ensuite si le prolétariat existe en Suisse, comme dans le reste de l'Europe, depuis les côtes d'Irlande jusques aux montagnes de la Gallicie. La réponse à cette question était facile à faire dans un pays où, sous les murs des forteresses élevées par la féodalité financière, telles que Genève, Bâle et Neuchâtel, l'on voit des milliers de malheureux, sous le nom de *Heimathlosen* (privés de patrie), errer comme des Bohémiens dans le pays qui cependant leur a donné le jour. Or, plus la prospérité des villes aristocratiques augmente, plus s'accroît aussi le nombre des *Heimathlosen*. Et l'on s'étonne des progrès du communisme en Suisse, et du siége de Bâle par une armée de paysans! La Suisse se verra exposée à des malheurs bien autrement grands, si elle ne reconnaît que, en abordant les réformes sociales, le peuple vaudois est le seul, dans la société européenne, qui ait posé la question dans ses véritables termes.

Cette opinion est aussi celle de Treichler, qui ne voit de remède au mal du prolétariat, que dans les moyens enseignés par le socialisme.

Après avoir expliqué ce qu'il entend par socialisme, l'orateur passa à l'examen des différents systèmes sortis de la science sociale, tels que le saint-simonisme, le fouriérisme et le communisme, représentant ce dernier comme une doctrine d'un ordre inférieur, et d'ailleurs totalement inapplicable.

Les adversaires de Treichler, devenus nombreux, depuis sa sortie violente contre les radicaux, n'en persistèrent pas moins à prétendre qu'il réclamait le partage égal des biens et la communauté des femmes. Ses discours avaient souvent été interrompus, plusieurs des assistants l'avaient interpellé, et l'un d'eux, que Treichler a déclaré être son ennemi mortel avait demandé par une pétition la mise en jugement du professeur socialiste. On ne l'emprisonna pas, mais la police interdit son cours, « attendu, dit-elle,

(1) Le lecteur ne doit pas perdre de vue que les doctrines les plus diverses, les plus opposées mêmes, sont comprises sous le nom de communisme : à tel point que l'on va jusqu'à appliquer cette dénomination, d'une part, à ceux qui demandent le *partage égal* des richesses, bien que le *partage* soit l'antipode de la *communauté*; d'autre part, à ceux qui adoptent l'organisation phalanstérienne en ce qui concerne la production et ne se séparent de nous que sur la question de la répartition ; ceux-ci veulent une rétribution proportionnelle, non pas au travail, au capital et au talent, comme nous croyons que la justice l'exige, mais proportionnelle aux besoins de chacun. On ne pourrait donc, sans injustice, rendre tout le parti communiste responsable des doctrines de la secte que notre correspondant a en vue. (*Note de la rédaction.*)

(1) Un mot d'explication est nécessaire : l'antagonisme qui se trouve établi dans ce passage entre le communisme et le socialisme, indique assez que ces mots sont détournés en Suisse du sens qu'ils ont chez nous. En France, la dénomination de *socialiste* s'applique à tous ceux qui demandent la substitution de l'association au salariat : les communistes, les saint-simoniens, les phalanstériens sont des socialistes ; en Suisse, au contraire, le terme de socialiste paraît s'appliquer spécialement à ceux qui, avec M. Rottmann, veulent l'*Association du travail, du capital et du talent*, ou qui réclament avec M. Treichler un ensemble d'institutions qui constituent à peu près ce que Fourier a appelé le *Garantisme*. (*Note de la Rédaction.*)

à une banqueroute qui les assimile aux fripons. La banqueroute est le seul crime social qui se propage épidémiquement, et qui précipite l'honnête homme dans le même opprobre que le fripon. L'honnête négociant, qui essuie des banqueroutes de la part de vingt fripons, est à la fin forcé de faire faillite comme eux.

De là vient, que les banqueroutiers fripons, qui composent les neuf dixièmes de la clique, se donnent tous pour d'honnêtes gens qui ont eu des *malheurs* et s'écrient en chorus : *Je suis plus à plaindre qu'à blâmer*. A les entendre, ils sont tous de petits saints, comme les galériens, qui tous prétendent n'avoir fait aucun mal.

Sur ce, les partisans de la licence commerciale parleront de lois répressives, de tribunaux ; vraiment oui! des tribunaux contre des gens qui enlèvent plusieurs millions d'un seul coup!

Le dictum qui prétend que la justice n'atteint que les petits voleurs, se trouve faux en affaires de commerce ; la banqueroute, même la plus petite, échappe aux poursuites de l'autorité sous l'égide des commerçants mêmes. Voici le fait :

Scapin, petit boutiquier, fait une petite banqueroute de 40 000 livres seulement ; il détourne 30 000 livres, qui feront le bénéfice de l'opération ; puis il présente aux créanciers un restant de 10 000 livres. Si on lui demande le compte des 30 000 livres de déficit, il répond qu'il ne sait pas tenir les livres comme les gros marchands, et qu'il a eu DES MALHEURS. Vous croiriez qu'on va punir Scapin parce que c'est un petit voleur qui n'emporte que 30 000 livres? mais les créanciers ignorent-ils que, si la justice intervient, elle mangera les 10 000 livres restantes? elle n'en fera qu'un déjeuner. Après les 10 000 livres consommées, il n'y aura rien de décidé, et si l'on veut faire pendre Scapin, il faudra peut-être débourser autres 10 000 livres, sans être sûr de réussir. Il vaut donc mieux prendre la modique somme de 10 000 livres que d'en débourser encore autant. Scapin fait valoir cet argument par l'entremise du notaire, de sorte que c'est le banqueroutier même qui menace de la justice ses créanciers. Eh! pourquoi les créanciers de Scapin séviraient-ils contre lui? les uns songent à imiter son noble exemple, les autres l'ont précédé dans la carrière. Or, comme les loups ne se mangent pas entre eux, Scapin trouve bientôt un certain nombre de signataires qui adhèrent à ses propositions ; d'autres signent par la peur de voir intervenir la justice qui ne laisserait rien ; d'autres sont plus récalcitrants et parlent de sacrifier le tout, pour envoyer un coquin aux galères. Alors Scapin leur député sa femme et ses enfants, qui demandent grâce avec des hurlements étudiés ; c'est ainsi que Scapin et son notaire obtiennent en peu de jours la majorité des signatures ; après quoi l'on se moque des refusants, dont on n'a plus besoin. On rit de leur colère, Scapin y répond par de douces paroles et de profonds saluts, et déjà il médite une seconde banqueroute, vu l'heureux succès de la première.

En vain citerait-on quelques banqueroutiers frauduleux qui ont été punis ; sur 100 il en est 99 qui réussissent, et si le 100e échoue, c'est sans doute un oison qui n'a pas su conduire l'intrigue, car l'opération est tellement sûre aujourd'hui, qu'on a renoncé tout à fait aux anciennes précautions. Autrefois le banqueroutier s'enfuyait à Trente, Liége ou Carouge ; cet usage est tombé depuis la régénération de 1789 ; chacun est revenu aux *banqueroutes en famille* ; on prépare tranquillement l'affaire, et lorsqu'elle éclate on s'en va passer un mois à la campagne, dans le sein de ses proches et amis ; le notaire accommode tout dans l'intervalle. On reparaît après quelques semaines, et le public est tellement habitué à cette équipée qu'elle est traitée de gentillesse ; cela s'appelle *faire ses couches*, et l'on dit très froidement : *Voilà un tel qui relève de couches*.

J'ai observé que la banqueroute est le seul crime qui soit épidémique, et qui entraîne forcément l'homme probe à imiter le fripon. Je citerai pour exemple une banqueroute *en feu de file*. Il y a des banqueroutes de plus de cent espèces, tant la raison est perfectionnée par la philosophie moderne.

Banqueroute en feu de file. Le juif Iscariote arrive en France avec 100 000 livres de capitaux qu'il a gagnées dans sa première banqueroute ; il s'établit marchand dans une ville où il a pour rivales six maisons accréditées et considérées. Pour leur enlever la vogue, Iscariote débute par donner toutes ses denrées au prix coûtant ; c'est un moyen sûr d'attirer la foule. Bientôt les rivaux d'Iscariote jettent les hauts cris ; celui-ci sourit de leurs plaintes, et continue de plus belle à donner les denrées au prix coûtant.

Alors le peuple chante merveille : Vive la concurrence! vivent les juifs, la philosophie et la fraternité! Toutes les denrées ont baissé de prix depuis l'arrivée d'Iscariote, et le public dit aux maisons rivales : « C'est » vous, messieurs, qui êtes les véritables juifs et qui voulez trop gagner ; » Iscariote seul est un honnête homme ; il se contente d'un bénéfice mo» dique, parce qu'il n'a pas un ménage aussi splendide que les vôtres. » Vainement les anciens commerçants représentent-ils qu'Iscariote est un fripon déguisé, qui fera tôt ou tard banqueroute ; le public les accuse de jalousie et de calomnie, et court de plus en plus chez l'Israélite.

Voici le calcul de ce larron : en vendant au prix coûtant, il ne fait d'autre perte que celle de l'intérêt de ses fonds, soit 10 000 livres par an ; mais il se forme un débouché considérable, il se fait dans les ports une renommée de gros consommateur, et il obtient un grand crédit pour peu qu'il soit exact dans ses paiements. Ce manège continue pendant deux ans, au bout desquels Iscariote n'a rien gagné, tout en vendant énormément. Sa manœuvre n'est point divulguée, parce que les juifs n'ont chez eux que des employés juifs, gens qui sont ennemis secrets de toutes les nations et ne décèlent jamais une friponnerie préméditée par quelqu'un d'entre eux.

Quand tout est prêt pour le dénouement, Iscariote use de tout son crédit, donne d'amples commissions dans tous les ports, pour la somme de 500 à 600 000 livres, achetées à terme. Il dirige ses denrées sur le pays étranger et vend à vil prix ce qui se trouve dans ses magasins. Enfin, quand il a fait argent de tout, l'honnête Iscariote disparaît avec son portefeuille, et retourne en Allemagne où il a acheminé ses denrées achetées à crédit. Il les réalise promptement, et se trouve au sortir de France quatre fois plus riche qu'il n'était en y entrant ; il est possesseur de 400 000 livres, et s'en va à Livourne, à Londres, préparer une troisième banqueroute.

C'est alors que le voile tombe et qu'on revient au bon sens dans la ville où il a fait le coup. On reconnaît le danger d'admettre au commerce les Juifs, les vagabonds qui ne tiennent à rien. Mais cette banqueroute d'Iscariote n'est que le premier acte de la farce ; suivons les résultats, voyons le feu de file,

Il y avait six maisons rivales de l'Israélite ; nommons-les A, B, C, D, E, F.

A. était depuis longtemps gêné ; il se soutenait sans fortune et sur sa bonne renommée ; mais l'arrivée d'Iscariote lui ayant enlevé toute sa consommation, il n'a pu fournir qu'un an de lutte, après quoi il a perdu courage, et, ne concevant rien à ces nouveaux systèmes philosophiques qui protégent les vagabonds, A. se voit forcé à plier devant la tactique d'Iscariote et à faire *banqueroute*.

B. a soutenu plus longtemps le choc ; il prévoyait de loin la friponnerie d'Iscariote, et il attendait que cet orage fût passé pour rétablir sa consommation enlevée par le fourbe Israélite. Mais, dans l'intervalle, B. éprouve une forte banqueroute au dehors ; c'en est assez pour accélérer sa chute ; il croyait pouvoir tenir deux ans, et au bout de quinze mois il est forcé à faire *banqueroute*.

C. était en société avec une maison du dehors qui se trouve ruinée par un autre Iscariote (car il s'en établit dans toutes les villes) ; C. est entraîné par la chute de son associé, et, après avoir fait pendant dix-huit mois des sacrifices pour soutenir la concurrence du voleur hébraïque, C. se voit forcé à faire *banqueroute*.

D. avait une probité plus apparente que réelle. Il lui reste des moyens de se soutenir, malgré qu'il souffre depuis vingt mois de la concurrence du Juif ; mais, irrité par les pertes qu'il éprouve, il se laisse aller au vice dont tout lui donne l'exemple. Il observe que trois de ses confrères ont ouvert la marche, et que lui quatrième passera dans le nombre, en prétextant des malheurs fictifs ou réels. D'après cela, D., ennuyé d'une lutte de vingt mois contre Iscariote, ne voit rien de plus prudent que de faire *banqueroute*.

E. avait prêté de fortes sommes à ses quatre confrères qui viennent de faillir. Il les croyait très solvables, et véritablement ils l'étaient avant que la manœuvre d'Iscariote leur eût enlevé leur industrie. E. se trouve au dépourvu par la faillite de ces quatre maisons ; en outre il n'a plus de consommation : tout le public court chez Iscariote qui vend à prix coûtant. E. voit ses moyens anéantis, son crédit altéré ; on le presse, et, ne pouvant plus satisfaire à ses engagements, il finit par faire *banqueroute*.

F., sans manquer de moyens, se trouve discrédité dans tous les ports de mer par la faillite des cinq précédents ; leur exemple fait soupçonner

doctrinaires zurichois, l'adversaire passionné des socialistes vaudois, était néanmoins représenté comme devant prendre la parole pour appuyer Treichler. Ce dernier déjouant, par une protestation faite à propos, le piège que les radicaux avaient voulu lui tendre, dit qu'il laissait ces faux partisans de la souveraineté du peuple étaler leur charlatanisme, dans des assemblées où l'ordre était toujours compromis; que pour lui, qui n'aspirait qu'à des réformes faites par des moyens pacifiques, il ne convoquerait le peuple ni à Uster ni ailleurs.

Le gouvernement, de son côté, bien loin de se faire représenter à cette assemblée, prit des mesures pour l'empêcher, en appelant sous les armes tous les hommes de 20 à 40 ans. De plus, il expulsa les ouvriers et les écrivains allemands soupçonnés de communisme et fit proposer contre les menées de ses partisans une loi de répression qui ne fut adoptée dans le grand conseil qu'à la faible majorité de 3 voix sur 125. On en conclut naturellement que l'horreur du communisme n'était pas chez les représentants du peuple zurichois aussi grande qu'on l'avait d'abord pensé, et quant à leur éloignement pour le socialisme, on ne fut pas peu étonné d'entendre le conseiller Ruttimann, rapporteur de la loi, distinguant ce qu'il appela le bon du mauvais, prétendre que non-seulement le gouvernement ne confondait pas les socialistes avec les communistes, mais qu'il faisait le plus grand cas de l'école qui avait pris pour formule : *L'association du travail, du capital et du talent*, et dont le but n'était autre que l'*organisation du travail* et la restriction de la *libre concurrence*. « Non-seulement j'estime ces hommes distin-
» gués, a ajouté M. Ruttimann, mais compatissant avec eux à la
» misère du peuple que je sais être grande, je suis prêt pour l'a-
» doucir à adopter toutes celles de leurs réformes qui me paraîtront
» réalisables. »

Faut-il voir dans cette exception, qui s'applique évidemment à l'Ecole sociétaire fondée par Fourier, une sorte de consolation donnée à Treichler, qui a toujours prétendu, lui aussi, ne vouloir que l'association et non la communauté ?

Le lecteur pourra juger des opinions sociales de Treichler par l'extrait suivant d'un document qui peut être considéré comme le manifeste des partisans du socialiste zurichois :

« Voulant avant tout que les lois soient faites par le peuple et
» pour le peuple, nous demandons que tous les citoyens soient
» électeurs et que les représentants de la nation puissent être
» indistinctement choisis dans toutes les classes de la société ;
» nous demandons aussi qu'il soit alloué à chacun d'eux une in-
» demnité en argent, qui permette à ceux qui sont pauvres
» de servir le pays sans être à charge à leur famille ; nous vou-
» lons, de plus, que ceux qui élisent les représentants puissent aussi
» rappeler ceux qui manqueraient à leur mission, laquelle consiste
» à travailler au bien-être du peuple.

» Ce bien-être ne pouvant être réalisé tant que durera le prolé-
» tariat, nous demandons que cette dernière forme de la servitude
» soit à tout jamais abolie.

» Le prolétariat a deux causes : l'ignorance et la misère.

» Il faut remédier à l'ignorance par l'éducation, à la misère par
» l'organisation du travail.
» pas, c'est le communisme, qu'on ne peut songer à réaliser, à
» moins d'avoir perdu la raison. »

Tel est le plan proposé par Treichler. L'état social qui naîtrait d'une telle réforme, serait à peu de chose près celui que Fourier lui-même a décrit sous le nom de *garantisme*, et désigné comme devant précéder la phase de l'harmonie.

On ne peut douter que ces plans ne soient bientôt adoptés en tout ou en partie. Les socialistes, à la tête desquels s'est placé Treichler, ne tarderont pas à arriver au pouvoir. Déjà, leur influence vient d'être décisive dans les dernières élections. La *Gazette fédérale* déplore la défaite des conservateurs, qu'elle attribue à la *jeune école zurichoise*, qui se dispose, dit-elle, marchant sur les traces de celles de Berne et de Lausanne, à pousser le pays dans une voie de réformes dont on ne prévoit pas la fin.

Aussitôt les élections de Zurich terminées, Treichler s'est rendu auprès de ses amis de Lausanne. Son arrivée a été fêtée dans la capitale de la république vaudoise. « L'illustre professeur, dit l'*Indépendant*, a été accueilli à bras ouverts, et s'est fait entendre dans la salle de la Société musicale, devant un public nombreux, qui l'a applaudi avec enthousiasme. »

***

Dans la séance d'aujourd'hui la chambre des députés a entendu le développement de la proposition de MM. Sapey, de Mornay, Vuitry, de Golbéry, Lebobe et Corté, relative à la conservation des relais de poste. M. le ministre des finances, tout en critiquant quelques détails de la proposition, a déclaré qu'il en adoptait le principe et ne s'opposait pas à la prise en considération.

Cette proposition, appuyée par M. Berryer, a été vivement critiquée par MM. Lestiboudois, Dufaure et Luneau, et la chambre, sentant qu'une décision dans l'un ou l'autre sens n'était pas sans inconvénient, s'est prononcée pour l'ajournement de la question.

M. de Preigne a retiré sa proposition relative au timbre des journaux et écrits périodiques.

La chambre a ensuite renvoyé au ministre des finances, en sollicitant vivement une loi sur la matière, une pétition de divers producteurs et marchands de vins qui réclament contre la perception et la répartition de l'impôt sur les boissons, répartition qui fait supporter au pauvre la plus lourde part de l'impôt.

Le scrutin sur le projet de loi relatif à la célébration des fêtes de juillet a été annulé parce que l'assemblée ne se trouvait pas en nombre ; il sera repris lundi. On continuera ensuite la discussion du budget des dépenses.

FÊTES PHALANSTÉRIENNES (1).

BANQUET DE SALINS.

On lit dans le *Patriote jurassien* :

L'anniversaire de la naissance de Fourier a été fêté cette année pour la seconde fois, à Salins, dans une réunion où M. Max. Buchon a prononcé l'allocution suivante :

(1) Voir les numéros des 8, 12, 19, 26 avril, 3, 10 et 17 mai.

observez les modifications que subit irrésistiblement le langage de tous les peuples ; énumérez les mots caractéristiques dont il s'enrichit ; et vous comprendrez que si les choses ont suivi ce mouvement d'ascension à toutes les époques, jamais du moins il n'a été aussi unanime, aussi actif, aussi sûr de lui-même qu'à celle où nous vivons.

Il est des hommes qui réprouvent ces graves évidences ; pour notre compte, nous ne savons qu'y applaudir. Il est des hommes qui crient au sacrilège dès qu'ils supposent qu'on va les forcer dans leurs derniers retranchements, la Propriété brutale et la Famille murée ; nous estimons, nous, que si la propriété et la famille ont été constituées jusqu'ici sur des bases réprouvables, il serait bien temps de leur rendre toute vexation impossible désormais.

Le jour où les peuples osèrent regarder en face l'omnipotence théocratique, cette omnipotence fut réduite au néant ; de même en arriva-t-il plus tard de nos royautés par la grâce de Dieu ; aussi, ne voyons-nous pas du tout pourquoi ce principe de libre examen ne serait pas poussé dès aujourd'hui jusqu'à ses arrière-conséquences.

L'ère de l'autorité sans contrôle est passée, Messieurs, tout aussi bien que celle de la ruse et du privilège ; personne ne peut plus valoir légitimement aujourd'hui que sa valeur personnelle ; le temps est venu pour chacun de jouer cartes sur table, et désormais les riches et les puissants n'ont plus d'autre moyen de rendre légitimes leur richesse et leur puissance, que d'en consacrer la plus forte partie possible au soulagement des faibles et des malheureux.

L'indolence égoïste de quelques-uns prétend se justifier par l'énumération des progrès accomplis. Quand on a bien réellement au cœur l'amour du bien, ce n'est pas sur celui qui est fait qu'on repose ainsi sa vue, mais sur celui qui reste encore à faire.

D'autres persistent à nous accuser de matérialisme et à taxer notre cosmopolitisme de crime envers la France. A ceux-là résumons pour la millième fois notre réponse.

Oui, nous sommes remplis de considération pour la *vile* matière, surtout quand elle s'offre à nos yeux sous la forme de puissantes machines ou de splendides monuments, de magnifiques récoltes ou de bondissants troupeaux, de riches ameublements, d'élégantes parures ou de joyeux festins ; et c'est précisément pour cela, Messieurs, que nous appelons de tous nos vœux l'époque où chacun de nos frères aura sa part assurée de tous ces biens.

Oui, on a raison de le dire, nous sommes les apôtres de la jouissance ; nos prétentions théoriques sur ce chapitre dépassent même de cent coudées les plus beaux rêves de tous nos devanciers ; seulement, nous subordonnons toutes les autres voluptés à celles du cœur et de l'esprit, et nous ne franchirons en tout ceci la ligne qui sépare le rêve de la réalité, que quand tous nos frères seront à même de la franchir avec nous.

Oui, à ces populations épuisées et rachitiques qui couvrent notre terre, nous avons l'audace de supposer qu'il en succédera bientôt d'autres, lesquelles uniront la vigueur à la grâce, l'éclat de la santé au rayonnement de l'intelligence, et qu'alors l'amour, qui n'est aujourd'hui, pour un si grand nombre, qu'un hideux accouplement, retrouvera pour tous toutes ses chastes ivresses et toutes ses anoblissantes aspirations.

On nous reproche notre cosmopolitisme comme un crime envers

---

que F. ne tardera pas à imiter ses confrères. D'ailleurs, quelques-uns d'entre eux, qui ont terminé l'accommodement, vendent à très vil prix pour faire face aux premières échéances de leur contrat. Voulant accélérer leur vente, ils perdent un *dixième* et gagnent pourtant quatre dixièmes, puisqu'ils ont accommodé à moitié de perte. F. se trouve écrasé par cette circonstance et réduit à faire, comme tous ses confrères, *banqueroute*.

C'est ainsi que l'établissement d'un vagabond ou d'un Juif suffit pour désorganiser en entier le corps de marchands d'une grande ville et entraîner les plus honnêtes gens dans le crime ; car toute banqueroute est plus ou moins criminelle, quoique fardée de prétextes spécieux comme ceux dont j'ai coloré ces six banqueroutes, et dans tous ces prétextes il n'y a presque rien de vrai. Le fin mot est que chacun saisit habilement les occasions d'exercer un larcin qui demeure impuni. Si à la banqueroute on ajoute l'agiotage et tant d'autres infamies qui sont le fruit des théories philosophiques, on se rangera facilement à l'opinion que j'ai précédemment émise : c'est que les Civilisés n'ont jamais commis tant d'inepties politiques que depuis qu'ils ont donné dans l'esprit mercantile, dans ces systèmes qui prétendent que toute entreprise des marchands ne peut que tourner au bien général, et qu'il faut laisser aux marchands une pleine liberté, sans exiger aucune garantie sur le résultat de leurs opérations.

Eh ! comment les philosophes, qui ne rêvent que contre-poids et garanties, n'ont-ils pas songé à procurer au corps social cette garantie que les gouvernements ont le bon esprit d'exiger de leurs agents fiscaux ? Un prince s'assure de la fidélité de ses receveurs par un cautionnement pécuniaire, et par la perspective d'un châtiment inévitable, s'ils osent aventurer et dissiper les deniers publics dont ils sont dépositaires.

Pourquoi ne voit-on pas la moitié des receveurs publics s'approprier le produit des contributions et dire au gouvernement dans une lamentable épître : « Les malheurs du temps, les circonstances critiques, les
» revers déplorables, etc. Bref, je fais banqueroute, faillite ou autre
» mot. Votre caisse doit contenir dix millions ; j'offre de vous en rendre
» la moitié, cinq millions, payables dans cinq ans. Soyez touché des dis-
» grâces d'un infortuné receveur ; conservez-moi votre confiance et la
» gestion de votre caisse, sans quoi je ne pourrais pas même vous
» payer la moitié que je vous offre ; mais si vous me continuez dans ma
» place et mes recettes, je m'efforcerai de faire honneur à mes engage-
» ments, c'est-à-dire que je vous régalerai d'une seconde banqueroute
» quand la caisse sera de nouveau remplie. »

Voilà en abrégé le contenu de toutes les lettres des faillis. Si les receveurs ne suivent pas leur exemple, c'est qu'ils sont assurés qu'aucune théorie philosophique ne pourrait les sauver du châtiment auquel échappent les banqueroutiers, à l'abri du principe : *Laissez aux commerçants une entière liberté, sans exiger de garantie sur leurs malversations*.

En résumé, le Corps des négociants étant dépositaire d'une portion de la fortune publique, et chaque négociant, usant de ses dépôts pour hasarder des spéculations aventureuses qui n'ont de règle que son caprice individuel, il doit en résulter de nombreuses bévues et des banqueroutes, par suite desquelles les producteurs et dépositeurs de capitaux supportent la perte des folles entreprises qu'ils n'ont pas consenties. Pour parer à cette injustice, il faudrait soumettre le corps commercial à une *garantie* telle, que tout négociant et toute société d'entrepreneurs ne pussent hasarder et perdre que ce qu'ils possèdent.

Il est une opération qui atteint ce but, qui rend le Corps commercial *assureur* de lui-même et le Corps social *assuré* contre le Commerce. Cette opération une fois exécutée, la Banqueroute, l'Agiotage et le discrédit ne peuvent plus exister. Les relations commerciales n'emploient tout au plus que le quart des agents et des capitaux qu'elles détournent aujourd'hui du travail productif. Il n'est pas pressant de faire connaître cette opération, qui est un procédé de sixième période, et qui est entièrement opposée à cette ridicule méthode qu'on nomme la *Libre concurrence*.

FRAGMENT INÉDIT DE FOURIER.

. . . .

Chaque repas a un caractère particulier, un ton qui y règne assez généralement dans les trois classes. Je me borne à faire connaître le caractère de l'antienne, ou premier repas qui a lieu dès le matin, avant la sortie du palais.

L'antienne n'est pas susceptible de régularité, il y règne un beau désordre ; les individus se levant à des heures différentes, l'antienne se trouve divisée en trois actes : il y a prime antienne pour quelques groupes qui vont à l'ouvrage dès le grand matin ; grande antienne centrale pour la masse des groupes qui s'ébranle une heure plus tard, et post-antienne pour les derniers levés. On renouvelle les services à chacun des trois actes ; en général, tous les repas éprouvent plus ou moins cette division en trois actes.

La grande, l'antienne centrale, qui se fait aux environs de cinq heures du matin, est fort gaie, fort attrayante sous tous les rapports. D'ordinaire on présente à l'antienne centrale les voyageurs de distinction qui ont passé la nuit à l'avant-poste. On y trouve le bulletin des nouvelles arrivées pendant la nuit et recueillies par la garde ; on y apprend les spectacles préparés par les phalanges voisines, le mouvement des caravanes qui approchent la contrée, les mouvements des légions industrielles ou armées productives. Enfin, on y trouve des gazettes arrivées pendant la nuit, soit du congrès de l'Unité qui siège au Bosphore, soit des congrès inférieurs de l'Amazone, de la Chesapeak, etc.

L'antienne est encore une seconde Bourse, une succursale de négociations, car les rassemblements arrêtés la veille pouvant être entravés par les nouvelles de la nuit, et autres incidents postérieurs à la tenue de la Bourse, c'est à l'antienne qu'on avise subitement aux mesures conciliatoires, et cette tâche est confiée aux acolytes de négociateurs qui sont fonctionnaires ambulants à l'antienne.

Ces distractions réunies font de l'antienne un repas très irrégulier, un imbroglio fort réjouissant qui rassemble beaucoup d'autres surprises, dont j'évite de parler, parce qu'elles ne coïncident pas avec nos usages. J'ajoute que l'antienne seule suffirait pour faire lever à cinq heures du matin le moins matineux des hommes, quand même il ne serait pas excité par le désir d'assister aux séances de ses groupes, qui commencent au sortir de l'antienne et même auparavant. Aussi, après l'antienne centrale, on trouverait difficilement au lit un huitième de la phalange.

L'antienne centrale se termine, dans les beaux jours, par la petite parade du matin. En voici la description ; je la suppose faite à 5 heures du matin :

A l'avant quart de 5 heures, un carillon sonne l'appel pour la petite parade et l'hymne de l'aurore ; on se prépare dans les salles de l'antienne pour descendre dans le cours des 5 minutes ; en descendant on trouve sous le parvis les instruments des musiciens, les décorations des prêtres et officiers de parade, etc. Cinq heures sonnent, l'athlète Conradin, âgé de 14 ans et major de service, commande de former les groupes. J'ai dit précédemment que les officiers de petite parade sont tirés du chœur des athlètes ; ainsi les aides-de-camp de Conradin sont comme lui âgés de 13 à 14 ans ; ce sont les athlètes Anténor et Amphion pour les groupes d'hommes ; les athlètes Clorinde et Galatée pour les groupes de femmes.

Amphion et Galatée vont d'une part former les orchestres ; Anténor et Clorinde vont préparer l'ordre de marche. On se forme de la manière suivante :

Je suppose que la troupe est de 400 personnes, hommes, femmes et enfants, et que le total compose vingt groupes prêts à partir pour divers points de la campagne. Les vingt porte drapeaux se placent en ligne et à distance, faisant face au péristyle en arrière des drapeaux. La troupe se forme en orchestre par divisions vocales et instrumentales, ayant chacune un prêtre ou une prêtresse à la tête de chaque groupe. Au devant du prêtre une cassolette enflammée et un bambin de même sexe qui tient les parfums et un hiérophante ou grand-prêtre entre les colonnes des deux sexes ; les tambours et trompettes sont aux deux côtés du péristyle ; les animaux et les chars se rangent sur les côtés de la cour.

Au centre est le major Conradin, ayant à ses côtés les aides-de-camp et devant lui quatre enfants du chœur des néophytes. Ils portent des flammes de signaux et manœuvrent pour transmettre les ordres à la tour des signaux qui les répète aux dômes des châteaux, aux groupes déjà répandus dans la campagne et aux palais des cantons voisins.

Quand tout est prêt, le roulement impose silence, et le major commande le salut à Dieu. Alors les tambours, trompettes, toutes les fanfares se font entendre ; les carillons des dômes sonnent à la fois, les parfums s'élèvent, les drapeaux s'agitent, et les pavillons brandissent sur les flèches du palais et des châteaux ; les groupes, déjà partis, s'unissent à cette cérémonie ; les voyageurs mettent pied à terre, et les caravanes

[illegible] lui comme de la flamme d'un incendie, dont l'intensité et l'énergie n'augmentent sur chaque point pris à part, qu'en proportion même de son développement général ?

Nous n'admettrons jamais qu'il puisse y avoir pour les peuples une autre règle de conduite que pour les individus, et si l'égoïsme est flétri dans la vie privée, nous prétendons qu'il doit l'être aussi dans les rapports internationaux.

Oh ! non, ce n'est pas à la France que vous avez le droit de prêcher cette exclusive contemplation d'elle-même, puisque sa mission providentielle est appelée, même par vous, un apostolat ; et si nous l'aimons de toutes les puissances de notre être, cette noble patrie, c'est précisément parce que dans cet amour, notre cœur et notre raison trouvent également leur compte.

Rappelons-nous quel a toujours été son rôle dans l'histoire des nations ; ne la retrouvons-nous pas la première dans tous les lieux où le dévouement devient indispensable : aux Croisades, en Amérique, sous la République, à Navarin ? et cette occupation si douloureusement glorieuse de l'Algérie, n'est-ce pas encore à elle qu'en revenait tout naturellement la corvée meurtrière ?

Le dévouement, Messieurs, voilà notre lot, voilà notre apanage, voilà notre mission, voilà notre raison d'être. A nous l'initiative de toutes les grandes choses ; à nous le monopole de toutes les abnégations sublimes ; à nous la mise en train de toutes les vastes transformations sociales ; notre gloire est là, notre vie propre est là ; ne la cherchez pas ailleurs.

Si le moment est passé où nous pouvions résumer notre grandeur nationale dans la grandeur d'un seul homme, c'est que nous arrivons à l'époque où il s'agit de faire la France démocratique grande et forte, par la force et la grandeur individuelle de chacun de ses enfants.

Ce rôle sacré que nous reconnaissons pour nôtre, quand on nous appelle collectivement la France, le moment est venu de l'accepter individuellement avec toutes ses conséquences. Le cœur nous saigne, à nous, les jeunes d'à-présent, quand, au récit de vos enthousiasmes de la République, de l'Empire, de 1830, nous nous demandons où sont les ébauches dont nous ferons des œuvres capables de succéder aux vôtres. Et cependant, Messieurs, nous nous croyons bien vos fils. Ce glorieux héritage que vous nous transmettez, nous nous en sentons dignes. Regardez plutôt notre jeune armée d'Afrique ; elle n'a plus pour la soutenir, elle, ces grands noms de liberté, d'empereur et de patrie, qui vous électrisaient. Ce n'est plus par grands corps d'armée qu'on la fait guerroyer là-bas. C'est de l'héroïsme *à froid*, solitaire et tête baissée, qu'on lui demande. Or, voyez si elle en est avare !

D'où vient donc, malgré cela, cette torpeur qui nous pèse ici comme une chape de plomb sur les épaules ? d'où nous vient donc ce marasme moral qui nous envahit tous les jours davantage ?

Autrefois vos réunions populaires étaient, dit-on, bruyantes et animées ; vos parades militaires étaient pour vous des fêtes où chacun se sentait fort, uni, plein d'espérance. Que sont devenus tous ces chaleureux élans ? Ah ! voilà donc où devait aboutir ce mercantilisme d'emprunt qu'on nous impose ! Voilà donc le dernier mot de ces doctrines avortées qui nous prêchent depuis quinze ans la prudence et la prospérité croissante ! Mais vous sentez bien que nous étouffons dans cette atmosphère de boutique ! mais vous voyez bien que nous pataugeons de la façon la plus dérisoire, au milieu de ces tripotages de bourse et de portefeuilles !

[illegible] la main aux prolétaires qu'on affame et aux peuples qu'on assassine. Revêtons un instant en pensée, pour mieux connaître leur martyre, ce harnais d'esclavage sous lequel les uns et les autres succombent : puis donnons à ceux-ci une libre patrie, et à ceux-là une sûre existence. Sanctifions la famille par l'émancipation des femmes et des enfants ; légitimons la propriété par l'organisation du travail, et rendons leurs bénéfices respectifs accessibles à tous. Affranchissons d'un seul coup toutes les nationalités en fondant ce congrès universel, au tribunal duquel tous les brigands couronnés du Nord viendront répondre de leurs crimes ; persuadons-nous bien surtout de l'étroite cohésion qui doit identifier désormais partout l'homme privé et le citoyen ; persuadons-nous bien qu'il n'y a plus de libre et grande patrie possible qu'au moyen de la famille libre et heureuse ; — qu'il est bien temps de respecter un peu l'individualité humaine ; — que si le citoyen se doit à la patrie, la patrie, elle aussi, se doit au citoyen ; tenons-nous prêts ensuite à toutes les avances que cette persuasion réclamera de nous ; et alors.... alors, Messieurs, la terre pourra tressaillir d'aise sur ses vieux fondements ; car les temps d'épreuve seront terminés pour elle ; et quand viendra notre heure, nous pourrons descendre en paix dans la tombe ; car c'est nous qui aurons précisé aux générations futures ce but vers lequel nous emporte irrésistiblement le vent de Dieu ; la constitution unitaire, libre et heureuse de la grande famille humaine.

O France ! lève ta bannière !
Allons, ma noble prisonnière,
Fais sortir de sa vieille ornière
Le monde pour le rajeunir ;
De tous les points de l'étendue,
Ne l'as-tu donc pas entendue
La voix qui te crie éperdue :
« Ma sœur, ne vois-tu rien venir ? »

BANQUET DE BLOIS.

On nous écrit de Blois :

Pour la première fois, le vendredi 7 avril, se sont réunis pour célébrer la naissance du grand génie, dix-huit personnes, toutes phalanstériennes ou socialistes. Le portrait de Fourier attirait l'attention de chacun. Tous ont admiré ce noble front, tous ont remarqué cette expression d'amertume répandue sur ses traits, et qui rappelle les longues souffrances du cœur et de l'intelligence de notre maître.

Une douzaine de partisans zélés de notre doctrine, éloignés par des empêchements matériels ou des positions sociales trop dépendantes, ont manqué à cette fête, mais en regrettant de ne point y assister, et en nous disant qu'ils seraient avec nous de cœur, ainsi que nous ils penseraient à l'idée religieuse qui nous réunissait.

La fête a eu lieu avec la dignité et l'effusion que l'on a le droit d'attendre d'hommes qui travaillent à une noble cause.

Plusieurs toasts ont été portés à Fourier, à l'Unité, aux Crèches, à l'Organisation du travail.

Le toast aux crèches a été suivi d'une collecte dont le produit vient d'être déposé à la caisse d'épargne de Blois, conjointement avec le produit du concert qu'un de nos amis a donné il y a un mois, et dans le même but, sommes que les cœurs généreux grossiront peu à peu, et présenteront au conseil municipal pour l'engager à fonder une crèche à Blois.

M. Fromont a ouvert la série des toasts par l'allocution suivante :

« Messieurs et amis,

» C'est la première fois que, dans cette ville, des hommes se réunissent pour fêter avec respect la naissance de Charles Fourier, ce grand génie qui apporta au monde la loi de son bonheur. Saluons avec joie ce premier banquet, saluons-le comme une preuve de la popularité croissante de la doctrine phalanstérienne, comme un heureux augure de sa généralisation rapide et complète. Saluons-le comme la preuve que Blois ne sera point resté en arrière de l'idée nouvelle, et que nous aussi nous l'avons comprise, nous aussi nous l'avons aidée de tout notre pouvoir à envahir le monde et à élever sur les débris de la vieille société le magnifique édifice de l'harmonie et du bonheur.

» Oui, marchons avec confiance dans cette vaste et belle voie du progrès, car fussions-nous dans le faux, méritions-nous les reproches de fous et d'utopistes qu'on nous jette si souvent à la face, ne sommes-nous pas au moins dignes du respect des hommes de cœur, nous qui n'avons pour but que de briser les chaînes de tous les opprimés ?

» Mais il n'en est rien, l'idée qui nous anime n'est point fausse ; elle est vraie comme la science, vraie comme Dieu d'où elle émane ; j'en atteste l'envahissement progressif et continu de notre Ecole, j'en appelle aux faits, et je ne crains point d'être taxé d'exagération. Jugez-en vous-mêmes :

» Il y a quarante ans, Fourier, jeune alors, lança dans le monde une brillante annonce de sa théorie ; le monde ne s'émut point, et huit ans entiers le livre de notre Maître est resté enseveli dans l'arrière-boutique d'un libraire. Alors un homme, dont le nom doit être vénéré, parce qu'il fit en cela un acte de haut courage, M. Just Muiron, comprenant la magnificence de la découverte, se met en quête de l'auteur aussi ignoré que son livre ; il le trouve, l'aide de ses conseils et de sa bourse ; Fourier n'est déjà plus seul : sa théorie se répand, mais si lentement encore que voilà dix-sept ans elle ne comptait que trois disciples, « un sourd, une femme et un écolier. » Malgré cette faiblesse, il n'était point permis au monde d'étouffer la pensée de Fourier ; elle a marché, elle marche toujours à travers les calomnies et pénètre dans toutes les contrées. L'Espagne, la Belgique, la Suisse, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Orient, les États-Unis et le Chili publient aujourd'hui des journaux phalanstériens ou sympathiques aux idées phalanstériennes, et en France, les progrès ont été si rapides dans ces dernières années, qu'au mois d'avril 1843, il n'y avait encore qu'une soixantaine de personnes qui concouraient aux dépenses de l'Ecole : aujourd'hui, nous sommes 1 600 : aujourd'hui, la *Démocratie pacifique*, la *Phalange*, des publications nombreuses militent en faveur de nos principes, et une rente annuelle qui s'élève déjà à plus de 100 000 fr., assure à jamais la prospérité de l'Ecole.

» En présence de pareils faits, est-il permis de douter de la puissance de la pensée de Fourier ? Je vous le demande, Messieurs, n'y a-t-il rien d'imposant dans l'aspect de ce corps de 1 600 personnes qui, pour soutenir leur idée, font le sacrifice le plus pénible dans ce siècle de métal, celui de l'argent ? N'y a-t-il là rien qui frappe au cœur et qui lui dise : Admire et attends ? Attends, si tu n'es pas convaincu qu'une expérience ait prouvé la vérité de nos théories ; mais au moins admire ces hommes ; ils sont pleins de foi, pleins de charité, pleins d'espérance. Oui, oui, Messieurs, n'est-ce pas que nous avons la foi immense dans le Créateur, nous qui croyons qu'il n'a pu nous jeter sur la terre pour y pleurer éternellement des larmes de sang ? N'est-ce pas que nous avons la charité des masses, nous qui voulons délivrer l'humanité de la misère, du crime, du malheur ? N'est ce pas que nous avons la magnifique espérance

---

assistent au salut avant de quitter leur station.

Au bout d'une minute le salut cesse et l'hiérophante donne le signal de l'hymne en frappant trois mesures sur le diapason ; les prêtres et prêtresses placés en tête des parties vocales et instrumentales, entonnent la ritournelle, puis l'hymne est exécuté par tous les groupes en chœur.

L'hymne étant achevé, le petit Kan fait battre aux drapeaux, l'orchestre rompt ses rangs, dépose les instruments, et chacun va se ranger sous le drapeau de son groupe industriel ; c'est dans cet ordre que la troupe défile en marche libre et en masses non alignées, car étant formés de divers âges, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, ils auraient mauvaise grâce à défiler en ligne et au pas comme font les quadrilles à la grande parade ; ils se rangent dans un désordre artificiel, se dirigent d'abord du côté des animaux ; chaque groupe prend ses chars au passage et les fait avancer de front avec lui, et l'on défile devant le grand péristyle, sous lequel sont placés certains dignitaires, comme un paladin du souverain portant son écusson, si c'est petite parade, et si c'est grande parade, un paladin de l'empereur d'unité portant le croissant cycloïdal.

Chaque groupe, à son passage, reçoit un salut proportionné à son rang ; les groupes de labourage et de maçonnerie qui sont les premiers, sont salués de haute fanfare équivalant au tambour qui bat aux champs ; de là ils se dirigent chacun vers son but.

Le salut à Dieu parcourt régulièrement le globe en divers sens ; si c'est un jour d'équinoxe, il y a grande parade au soleil levant, et la hiérarchie sphérique présente à l'aurore un cordon de phalanges de deux à trois mille lieues, dont les hymnes se succèdent pendant vingt-quatre heures tout autour du globe, sur chaque longitude qui reçoit l'aurore. Aux deux solstices, les hymnes sont chantés à la fois sur tout le globe et par le genre humain tout entier, à l'instant qui correspond au midi de Constantinople.

Le salut du matin s'exécute en forme de feu roulant, qui pendant l'été va du pôle boréal au pôle austral et en sens opposé ; pendant l'hiver les fêtes publiques suivent le même ordre : le jour du solstice d'été, tout l'hémisphère boréal dîne en famille ou groupes descendants, et tout l'hémisphère austral en quadrilles ou groupes ascendants ; les deux hémisphères dînent en ordre opposé le jour du solstice d'hiver.

LES TITRES DE ROTURE (1),

REQUÊTE AU GARDE-DES-SCEAUX.

AIR : *Je veux, mes enfants, que le diable m'emporte !* (BÉRANGER.)

Monseigneur le garde des sceaux,
Le Noble pousse par boisseaux,
Dans cet immense pêle-mêle,
Nous désirons qu'on nous démêle,
Et puisque la Charte aujourd'hui
Règle à peu près les droits d'autrui :
Au nom du peuple, alors je vous conjure,
Créez, créez donc l'ordre de la roture,
Il nous faut des titres de roture !...

A seule fin d'en imposer,
Des Fats se font Baroniser,
Puis, ils arrosent d'huile antique
Leur arbre généalogique,
Distinguez-nous de ces *intrus*,
Notre arbre a six mille ans, et plus...
Il a grandi sans fumier, sans bouture,
Créez ! créez donc l'ordre de la roture,
Il nous faut des titres de roture !...

Par erreur, des gens mal-enquis,
Peuvent nous appeler : *Marquis* ;
Un tel surnom n'a rien qui flatte,
Souvent, c'est un dol qu'il constate,
Chacun sait que sur les blasons
De beaucoup d'illustres maisons,
L'histoire écrit : BATARDISE et PARJURE.
Créez ! créez donc l'ordre de la roture,
Il nous faut des titres de roture !..

Voyez ! dans leurs vieux colombiers,
Ces Gentillâtres casaniers :
Le lit, la chasse et la bombance
Partagent leur molle existence ;
Auprès de tout fier Hobereau,
La paresse est reine au château ;
Le gai travail est roi dans la masure.
Créez ! créez donc l'ordre de la roture,
Il nous faut des titres de roture !..

Chez vos grands mortels blasonnés,
Trois fois malheur aux derniers nés !
Titres, revenus et tendresse
Sont prodigués au droit d'aînesse ;
A nos baisers, à nos fardeaux,
Nos enfants ont des droits égaux ;
Chez nous, l'orgueil n'exclut pas la nature.
Créez ! créez donc l'ordre de la roture,
Il nous faut des titres de roture.

Pendant la guerre et ses hasards,
Nos bras se changent en remparts.
Jetant l'or à larges poignées,
Les Nobles sauvent leurs lignées ;
Ils nous font vider leurs procès,
Puis, quand ils cimentent la paix,
C'est notre sang qui coule pour soudure...
Créez ! créez donc l'ordre de la roture,
Il nous faut des titres de roture.

On voit des Barons usuriers ;
On voit des Ducs palefreniers ;
Des Comtes font l'espionnage ;
Des Princes font l'agiotage ;
Maints Vicomtes, maints Chevaliers
Exercent de vilains métiers.
Donc, un grand nom peut cacher une injure.
Créez, créez donc l'ordre de la roture,
Il nous faut des titres de roture.

Temples, canaux, palais, octrois,
Portent l'empreinte de nos doigts ;
Nous avons martelé les pierres
De nos prisons, de nos frontières,
Le travail écrit dans nos mains
Nos droits aux nobles parchemins.
Ce témoignage est exempt d'imposture.
Créez, créez donc l'ordre de la roture,
Il nous faut des titres de roture (1).

L. FESTEAU.

(1) Ici, le mot *roture*, est pris dans le sens populaire, il ne signifie ni riche négociant, ni rentier, il signifie ; *prolétaire, gagne-petit, manant, vilain, etc.* !

(1) Cette pièce fera partie du 4e volume des chansons, poésies et musique de M. Louis Festeau, qui contiendra, en outre, un aperçu sur la chanson en France, et vingt vignettes sur acier, dont Wattier a fait les dessins. Ce dernier volume paraîtra prochainement à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

[illegible]

Cette terrible alternative, dont les hommes qui n'ont jamais senti l'aiguillon de la faim et les cruelles souffrances de la misère, ne tiennent pas assez compte, produisit bientôt une grande agitation au sein de la population ouvrière d'Elbeuf. Des rassemblements se formèrent. On voulait la destruction de la nouvelle machine.

Une fâcheuse coïncidence vint accroître l'exaspération des ouvriers. M. Aroux, le fabricant de draps introducteur du nouveau mécanisme, venait de congédier une quarantaine d'ouvriers des deux sexes, qu'il avait, dit le *Mémorial de Rouen*, « occupés en coup de main, c'est-à-dire à un travail accidentel et pressé. »

Les ouvriers crurent reconnaître dans ce licenciement les effets désastreux de la machine à trier. De là un grand tumulte qui se changea bientôt en une émeute sanglante.

En vain M. le maire, accompagné de quelques gardes nationaux rassemblés à la hâte, d'agents municipaux et de la gendarmerie, chercha à rétablir l'ordre par des paroles conciliantes : les carreaux de la fabrique de M. Aroux furent brisés, des pierres furent lancées contre la force publique.

M. Aroux, ajoute le *Mémorial de Rouen*, « ayant reconnu dans les » groupes plusieurs de ses ouvriers, sortit de la fabrique pour les » exhorter à reprendre leur travail, leur promettant qu'il ne les » en laisserait *jamais* manquer. Ces paroles furent reçues par des » huées bientôt suivies de démonstrations si menaçantes, que M. » Aroux fut obligé, pour échapper à des violences qui seraient évi- » demment devenues terribles, de rentrer précipitamment et de » s'enfuir de chez lui en escaladant un mur. »

Enfin, poursuit le *Mémorial de Rouen* :

Voyant qu'on se bornait à leur opposer une résistance passive, ces misérables, comptant sur leur nombre, saisirent des pierres, dont quelques-unes étaient d'un fort volume, et les lancèrent sur la ligne de résistance qui fut forcée de s'ouvrir. En vain les magistrats qui se trouvaient là essayèrent de ramener le calme, d'apaiser ces furieux, de leur démontrer à quels dangers ils s'exposaient ; ils ne répondaient que par des menaces, et ils voulaient, disaient-ils, qu'on leur livrât la machine ou bien ils allaient démolir la fabrique.

La situation des autorités était des plus critiques. Il n'y avait pas pour elles plus de cent cinquante personnes, gendarmes compris, et cette foule, s'ils ne lui eussent imposé par leur bonne contenance, pouvait les écraser en un clin d'œil. M. Loritz commanda des charges de cavalerie pour refouler les révoltés contre lesquels on ne voulait pas, à moins d'en être réduit à la dernière extrémité, faire usage des armes. Les gendarmes et les gardes nationaux à cheval s'élancèrent contre la foule qui recula ; le succès de cette manœuvre la fit recommencer quatre à cinq fois ; mais, à la dernière, les cavaliers furent emportés trop loin par leurs chevaux, les insurgés se refermèrent derrière eux et rompirent la faible barrière de gardes nationaux de la tête de la rue. Alors les pierres, les briques, les projectiles de toute espèce se mirent à pleuvoir sur le faible groupe. Il fallut reculer. Une vingtaine de gardes nationaux, acculés contre la fabrique de M. Aroux, y entrèrent et s'y barricadèrent de leur mieux. Les autorités, faisant toujours face à l'émeute, reculèrent pied à pied, les personnes armées tenant leur sabre à la main. Tandis qu'une partie des révoltés assaillait les portes de la fabrique pour les forcer, d'autres démolissaient un mur en briques et un premier étage d'une maison en construction en face, pour se servir des matériaux, qui tombaient sur les autorités, avec un acharnement sans exemple, et portaient presqu'à tous coups.

Les portes de l'établissement finirent par céder, et une foule qui rappelait les plus mauvais jours de nos révolutions, envahit la cour et le rez-de-chaussée de la maison. Les meubles de la portière furent emportés et brisés sans exception d'un seul, dans la rue ; par dessus, on roula des ballots de laine, des barriques, des caisses pour former une barricade. Mais tandis que s'accomplissait ce travail, les gardes nationaux qui

[illegible] une trentaine d'arrestations, et, pour employer la phrase consacrée, l'ordre fut rétabli.

M. Mathieu Bourdon fils adressa aux ouvriers la proclamation suivante :

On vous trompe en vous faisant sortir de vos habitudes d'ordre, de travail et de sagesse.

Quelques-uns d'entre vous, égarés par de perfides conseils, se sont, dans la soirée d'hier, portés à de blâmables excès.

Le prétexte de ces désordres, c'est une machine à laquelle on a faussement donné le nom de *trieuse*.

Elle ne peut remplacer, elle ne remplacera pas le travail intelligent auquel se livrent les ouvrières qui trient les laines.

Cette machine, purement matérielle, n'a pas l'organe de la vue pour retirer des laines teintes en bleu, par exemple, des parcelles de laine d'une autre couleur ni d'autres corps étrangers ; par conséquent, il faudra toujours le même nombre de trieuses pour trier les laines.

On vous trompe encore quand on vous dit qu'elle a été la cause du renvoi d'un certain nombre de ces trieuses. Celles qui n'ont pas eu de travail hier n'étaient employées qu'en estoupage, et pas une seule trieuse de l'atelier n'a été renvoyée.

Cette machine, soyez-en convaincus, sert seulement à déglutronner des laines étrangères, dont le bas prix permet d'augmenter la masse de fabrication, et, par conséquent, assure aux ouvriers une plus grande quantité de travail.

Les machines ne sont point hostiles à l'ouvrier, car, sans les machines, vous le savez tous, il n'y aurait pas d'industrie à Elbeuf, et maîtres et ouvriers ne pourraient exister.

Il ne peut donc y avoir que des malveillants, ennemis de votre repos et de vos intérêts, qui vous excitent au désordre.

Fermez l'oreille à leurs perfides conseils ; que chacun de vous reste à ses travaux, et écoute la voix paternelle de ses chefs et de ses magistrats.

Point de rassemblement : la loi interdit et punit même les spectateurs inoffensifs qui en font partie.

Le devoir du maire est de maintenir l'ordre et la tranquillité publique. L'ordre et la tranquillité vous assurent du travail pour vous, pour vos femmes et pour vos enfants.

Le maire est convaincu qu'aucun de vous ne se mettra, en les troublant, dans le cas d'encourir les sévérités de la loi.

Dans le récit que nous venons de faire des tristes évènements d'Elbeuf, nous avons pris pour guide le journal ministériel de Rouen, qui inscrit en tête de son article les mots *cent cinquante contre cinq mille*, probablement pour accuser de *lâcheté* les ouvriers auxquels il donne sans plus de façon l'épithète injurieuse de *misérables*.

Fidèles à nos habitudes, nous nous abstiendrons de tout jugement précipité ; mais pour faire la part à nos sentiments, nous dirons que même en présence des atteintes graves à la sûreté et aux propriétés de M. Aroux, que nous déplorons et condamnons bien sincèrement, il nous est impossible de refuser nos compatissantes sympathies à des malheureux ouvriers pour qui tout perfectionnement industriel apparaît comme une menace de mort. Nouvel et douloureux témoignage de cette guerre sociale, dont nous nous appliquons à conjurer les catastrophes.

Le Salariat et la Liberté.

Les rédacteurs du *Courrier français* ne tolèrent même pas, dans une discussion quelconque, l'ironie la plus inoffensive. Il y a trois jours nous avons publié un article intitulé : *Le salarié est l'homme libre par excellence* ! Cet article commençait ainsi : « Les économistes du *Courrier français* prétendent que

[illegible]
trouvé que cette manière de raisonne
Puisque les économistes du *Courrier* sem
santerie, nous allons cette fois leur rép
leurs désirs.

Le débat, entre nous, porte sur deux q
salariat, 2° la liberté commerciale. Ces d
traités séparément ; et, puisque l'article
vement le *Courrier* n'avait trait qu'au sa
rons d'abord du salariat.

Les économistes du *Courrier* prétende
faitement libre ; 2° que le salaire repré
time du travail accompli ; 3° que le trava
en changeant de condition, en devenant

Nous contestons ces trois propositions
rié, qui vit au jour le jour du prix de s
source de revenu que le loyer de ses bra
connaissons bien qu'il jouit d'une liberté
nalité philosophique, si l'on veut ; car
maître, comme le serf ou l'esclave ; mais
assujetti à la misère, que la liberté, po
tive, à la liberté de ne pas travailler, de
faim et la soif, d'affamer sa famille. Com
peut-il rester sans manger ? — Trois jou
que parlez-vous de liberté pour l'ouvrier
pitaux, ni économies, et que la faim do
heures !

Par salarié nous entendons surtout d
la grande culture ou de la grande indus
sède point le champ ou le métier, c'est
vail, qui n'a que ses bras et son intellig

Nous affirmons avec tous les économi
1° Que le salaire ne représente jamais q
vail exécuté par l'ouvrier ; 2° Que le sa
tionné à la valeur du produit, se proport
tés de la vie. Enfin, nous ajoutons : bie
vilisation rendent de jour en jour les be
nombreux, le prix des salaires n'augme
besoins nouveaux ; il diminue au contra
chérissement des loyers et des subsista

Le Courrier répond : « Le travailleur
ce qu'il est salarié, mais bien parce que
parce que ce salaire déprécié, amoindri
protecteur, ne répond point aux besoin
l'ouvrier. »

Ceci nous paraît ressembler à une pé
allons préciser notre réponse pour préve
dirons : *L'ouvrier est misérable, parce q*
Il s'agit de démontrer cette proposition.
qu'on cite des philosophes ou des roman
mie : nous citerons des économistes, et l
négative à laquelle il se fait gloire d'app
à fond ses auteurs favoris, il nous perm
textes *in extenso*, de résumer rapidem
maîtres.

Adam Smith pose en principe : « Ce q
naturelle du travail, c'est le produit du tr
après il constate que la rente de la terre
profits des entrepreneurs et des marcha
tions successives que subit, au préjudic
travail appliqué soit à la terre, soit à l'in
le prix des marchandises le salaire agit
dis que le profit agit comme l'intérêt co
maîtres et les ouvriers sont divisés d'in

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 26 MAI 1846.

Chronique musicale.

La représentation extraordinaire qui devait avoir lieu samedi dernier pour l'inauguration de la statue de Rossini, est encore ajournée. Nous disons encore, parce que cette représentation avait été promise, nous assure-t-on, pour le mois de février ou celui de mars. L'avancement de la saison et le brusque revirement de température qui nous a fait passer sans transition des froides giboulées de mars aux ardeurs caniculaires de juillet, nuiront sans doute à cette représentation. Cependant, si l'on veut se donner la peine de composer un spectacle digne de la grande individualité musicale qu'il s'agit de fêter, nul doute que l'on ne réussisse à exciter l'empressement du public.

La proposition d'ériger une statue à Rossini de son vivant a soulevé d'assez vives critiques. Il fallait, disait-on, respecter l'usage qui consacre aux morts seuls ce suprême hommage. Nous admettrions volontiers la valeur de cette critique s'il s'agissait d'un personnage politique, intervenant dans la direction des affaires publiques, et en mesure d'influer par sa position sur la détermination de ses contemporains à lui décerner un pareil honneur. Mais pour un artiste, pour un compositeur, l'objection nous touche peu. D'ailleurs, la génération actuelle n'est-elle pas pour Rossini une véritable postérité ? Ceux qui sont nés à l'époque où il écrivait son dernier et immortel ouvrage, n'ont-ils pas aujourd'hui déjà atteint leur majorité ? Quant à ses premiers chefs-d'œuvre, si l'on tient compte de la nature éphémère des œuvres théâtrales lyriques dont jusqu'à notre époque la conservation n'a pu être organisée, leur date se perd dans la nuit des temps.

Pour tous ceux qui ne vivent pas dans le monde des artistes, le nom de Rossini, entouré depuis si longtemps de la plus brillante auréole de gloire, éveille l'idée d'un ancien maître dont l'âme mélodique est depuis longtemps retournée aux sphères supérieures d'où elle était descendue. Nous nous rappelons pour notre part avoir éprouvé une indicible surprise lorsque, en 1833, assistant à une répétition au Théâtre-Italien, il nous fut donné de voir Rossini lui-même, dirigeant les artistes qui préparaient la reprise d'un de ses nombreux ouvrages. Notre stupéfaction fut grande de voir un homme dans la plénitude de l'âge, dans toute la force de la vie. Une si grande et si vieille renommée ne nous paraissait pouvoir s'appliquer qu'à un homme ayant tout au moins un pied dans la tombe.

Hélas ! depuis ce temps, le compositeur paraît s'y être enseveli tout entier, de son plein gré. C'est en vain que de loin en loin l'annonce d'un nouvel ouvrage, d'un nouveau chef-d'œuvre vient faire tressaillir tout le monde musical : ce sont de périodiques mensonges, déjà trop souvent renouvelés pour pouvoir même à présent exciter la moindre espérance. Rossini ne veut plus écrire.

Il a trouvé sans doute que le maximum de gloire que pouvait donner la misérable société dans laquelle nous vivons ne valait pas de sa part de nouveaux efforts ; depuis longtemps il avait atteint ce maximum ; il s'est arrêté. Il a renvoyé à ses carrières postérieures la suite des admirables chants dont son âme immortelle est remplie. Et qui sait, maintenant, si le long mutisme qu'il a gardé n'a pas tari, pour cette vie, la source de ses inspirations ? Qui sait s'il retrouverait aujourd'hui sa verve engourdie par un silence obstiné qui datera bientôt d'un quart de siècle ? Hélas ! hélas ! que de vives jouissances perdues pour notre génération, qui leur étaient cependant destinées, et cela parce que la société n'a pas su, n'a pas pu élargir la récompense à mesure que s'épanouissait ce brillant génie musical ?

Le monde est ainsi fait aujourd'hui que nulle proportionnalité raisonnable ne peut s'établir entre les renommées du même genre. Non-seulement il arrive trop souvent que les rangs sont intervertis de la façon la plus injuste, la plus inepte, mais encore, la récompense dont on dispose étant trop faible pour pouvoir être beaucoup fractionnée, il arrive que des individualités d'ordre inférieur atteignent au maximum de la renommée, et se trouvent ainsi portées au même niveau que celles qui auraient dû toujours garder la tête de la colonne. Cette équation forcée par l'impuissance de la société, par la mesquinerie du Parnasse civilisé, est nécessairement choquante pour les forts, pour les grands. Quand les aigles depuis long-temps au sommet qu'ils ont atteint du premier essor de leurs ailes, voient les tortues prêtes à prendre place à côté d'eux, ils s'envolent indignés et disparaissent dans les profondeurs du ciel, abandonnant une lutte désormais sans honneur pour eux.

Mais revenons à la statue de Rossini. Elle occupe déjà la place qui lui est destinée, sous le vestibule de l'Opéra, derrière le bureau des contrô-

leurs, mais un voile la couvre jusqu'au jou
pays, dans une société qui aurait un peu le
ses, une semblable inauguration devrait
quelle participerait le corps entier des arti
musiciens qui, puisqu'il s'agit d'un compo
la cérémonie le rôle pivotal. Mais nous cra
duise aux mesquines proportions d'une rep
nom d'extraordinaire que pour avoir lieu
de musique n'a pas coutume d'ouvrir ses p

Cependant, puisqu'un ajournement est
de préparer quelque chose de digne. Le co
la souscription et l'exécution de la statue,
une inspiration heureuse. Il nous paraît imp
chez tous les artistes, et notamment
saurait oublier l'influence de *Guillaume*
cettes, la plus vive sympathie et le concou
ce qu'on voudra entreprendre dans le but
qu'elle doit avoir.

La statue de Rossini est due au ciseau J
mille de Caïn, de l'*Hyacinthe*, du groupe
et des grands bas-reliefs de l'arc de triom
chant. Pour donner une date à cette statu
fait d'après nature et avec le soin le plus s
Rossini composant son *Stabat*. Sous son f
pressent empilées les partitions de tous
dans la pose la plus naturelle, tenant d'un
sont gravées les premières notes de cette
Son regard levé au ciel semble y chercher
croisées et le pied suspendu semble m
s'est beaucoup plus attaché à faire un por
le plus sûr moyen d'atteindre ce dernier
est d'une ressemblance frappante. La pose
rendue avec un rare bonheur : les mains s
car elles ont été moulées sur nature et app
de la statue, par les procédés d'exactitud
praticiens.

M. Etex, qui est un des plus fervents adm
a consacré avec bonheur son talent et ses

vons comprendre le principe ... que cette manière de raisonner n'était pas de son goût. les économistes du *Courrier* semblent ne pas aimer la plai-, nous allons cette fois leur répondre sérieusement, selon esirs.

bat, entre nous, porte sur deux questions très graves : 1° le 2° la liberté commerciale. Ces deux points méritent d'être éparément ; et, puisque l'article qui semble avoir blessé vi- le *Courrier* n'avait trait qu'au salaire, nous nous occupe- bord du salariat.

conomistes du *Courrier* prétendent 1° que le salarié est par- it libre ; 2° que le salaire représente la récompense légi- travail accompli ; 3° que le travailleur aurait tout à perdre geant de condition, en devenant *associé*.

contestons ces trois propositions. Nous disons que le sala- vit au jour le jour du prix de son travail, qui n'a d'autre de revenu que le loyer de ses bras, n'est pas libre. Nous re- sons bien qu'il jouit d'une liberté nominale, de la person- hilosophique, si l'on veut ; car il n'appartient point à un comme le serf ou l'esclave ; mais nous prétendons qu'il est i à la misère, que la liberté, pour lui, se réduit, en défini- la liberté de ne pas travailler, de faire grève, de jeûner la la soif, d'affamer sa famille. Combien de temps un homme rester sans manger ? — Trois jours, au maximum. — Alors rlez-vous de liberté pour l'ouvrier qui n'a ni avances, ni ni économies, et que la faim domptera en quarante-huit

salarié nous entendons surtout désigner ici le journalier de de culture ou de la grande industrie, l'ouvrier qui ne pos- oint le champ ou le métier, c'est à dire l'instrument de tra- i n'a que ses bras et son intelligence.

affirmons avec tous les économistes de l'école libérale : e salaire ne représente jamais qu'une faible partie du tra- écuté par l'ouvrier ; 2° Que le salaire, loin d'être propor- à la valeur du produit, se proportionne aux strictes nécessi- la vie. Enfin, nous ajoutons : bien que les progrès de la ci- on rendent de jour en jour les besoins plus variés et plus eux, le prix des salaires n'augmente pas en proportion des nouveaux ; il diminue au contraire parfois, malgré le ren- ement des loyers et des subsistances.

ourrier répond : « Le travailleur n'est point misérable *par* est salarié, mais bien parce que son salaire est insuffisant, ue ce salaire déprécié, amoindri par l'influence du système eur, ne répond point aux besoins naturels, légitimes de r. »

nous paraît ressembler à une pétition de principes. Nous préciser notre réponse pour prévenir toute équivoque, et nous : *L'ouvrier est misérable, parce qu'il est réduit au salariat.* t de démontrer cette proposition. Le *Courrier* ne veut pas cite des philosophes ou des romanciers, en matière d'écono- ous citerons des économistes, et les chefs de l'école libérale e à laquelle il se fait gloire d'appartenir. Comme il connaît ses auteurs favoris, il nous permettra de ne pas citer *in extenso*, de résumer rapidement les doctrines de ses s.

n Smith pose en principe : « Ce qui constitue la récompense lle du travail, c'est le produit du travail ; » puis immédiatement l constate que la rente de la terre, l'intérêt des capitaux, les des entrepreneurs et des marchands sont autant de déduc- uccessives que subit, au préjudice de l'ouvrier, le produit du appliqué soit à la terre, soit à l'industrie. Il constate que sur des marchandises le salaire agit comme l'intérêt fixe, tan- e le profit agit comme l'intérêt composé. Il constate que les s et les ouvriers sont divisés d'intérêts ; que les premiers

---

mais un voile la couvre jusqu'au jour de l'inauguration. Dans un ans une société qui aurait un peu le sentiment des grandes cho- e semblable inauguration devrait motiver une fête splendide à la- participerait le corps entier des artistes se groupant autour des ens qui, puisqu'il s'agit d'un compositeur, devraient prendre dans monie le rôle pivotal. Mais nous craignons bien que tout se ré- ux mesquines proportions d'une représentation, qui ne méritera le extraordinaire que pour avoir lieu un jour où l'Académie royale ique n'a pas coutume d'ouvrir ses portes.

ndant, puisqu'un ajournement est intervenu, il est encore temps parer quelque chose de digne. Le comité spécial qui a provoqué cription et l'exécution de la statue, trouvera peut-être *in extremis* spiration heureuse. Il nous paraît impossible qu'on ne rencontre pas ous les artistes, et notamment chez M. Léon Pillet, qui ne oublier l'influence de *Guillaume Tell* sur son budget des re- la plus vive sympathie et le concours le plus complet pour tout n voudra entreprendre dans le but de donner à cette soirée l'éclat doit avoir.

tatue de Rossini est due au ciseau de M. Etex, l'auteur de la *Fa- le Caïn*, de l'*Hyacinthe*, du groupe d'*Héro et Léandre*, etc., etc., grands bas-reliefs de l'arc de triomphe de l'Etoile, côté du cou- Pour donner une date à cette statue, qui est un véritable portrait près nature et avec le soin le plus scrupuleux, M. Etex a représenté composant son *Stabat*. Sous son fauteuil d'une forme sévère, se t empilées les partitions de tous ses chefs-d'œuvre. Il est assis pose la plus naturelle, tenant d'une main une feuille sur laquelle ravées les premières notes de cette œuvre, et de l'autre la plume. gard levé au ciel semble y chercher la mélodie. Les jambes sont s et le pied suspendu semble marquer une cadence. M. Etex eaucoup plus attaché à faire un portrait qu'un monument ; c'était sûr moyen d'atteindre ce dernier but. La belle tête de Rossini ne ressemblance frappante. La pose, abandonnée, familière, a été avec un rare bonheur ; les mains sont les mains mêmes de Rossini, es ont été moulées sur nature et appropriées ensuite à la grandeur tatue, par les procédés d'exactitude mathématique à l'usage des ens.

Etex, qui est un des plus fervents admirateurs du *Cygne de Pesaro*, sacré avec bonheur son talent et ses veilles à l'exécution de cette

... pas trop quelles pièces avait dit M. Guizot, en se grattant le front et en ayant l'air de chercher avec une bonhomie achevée, je ne sais pas trop quelles pièces je pourrais présenter à l'honorable chambre. » C'était parfait, et de geste et de figure; mais pourquoi le ministre, en se rasseyant, a-t-il laissé voir à ses adversaires, par son air dépité et de mauvaise humeur, qu'on l'avait touché à un endroit sensible? — Nous engageons M. Guizot à veiller sur cette partie importante de ses rôles.

Les documents lus à la tribune par M. Guizot concernant les négociations suivies par M. de Broglie à l'égard d'Albréda, nous appris que ce diplomate qui, par sa gravité, a usurpé une haute réputation, n'avait commis dans cette occasion comme dans celle du droit de visite que de savantes maladresses, en reconnaissant à l'Angleterre des droits qu'on aurait dû lui refuser.

La chambre et le ministère, ainsi que la tribune des journalistes, ont accueilli par de bruyants éclats de rire, M. Levavasseur, qui proposait de s'occuper sérieusement de la concession de la presqu'île de Samana, dans l'île de Saint Domingue, que les habitants nous offraient. — Mais l'Angleterre, disions-nous à notre voisin, n'hésiterait pas à accepter, malgré les difficultés. — Ah! l'Angleterre, l'Angleterre, c'est bien différent. — Ah! oui, c'est bien différent. En Angleterre il y a force, patriotisme, persévérance; en France il y a.... — Je négocie, répéta en ce moment M. Guizot aux applaudissements de la chambre.

La grande revue des troupes que Mgr le duc de Nemours devait passer au Champ-de-Mars a eu lieu aujourd'hui au milieu d'un immense concours de population. Ibrahim-Pacha y assistait.

Dès huit heures du matin, toutes les avenues étaient encombrées par la foule des curieux qu'avaient attirés la beauté du temps et l'annonce de la réunion inusitée de 26,000 hommes de troupes de toutes les armes dont se compose l'armée française, et qui avaient été convoquées pour cette revue.

A dix heures tous les différents corps étaient à leur poste et formés sur sept lignes parallèles aux grands côtés du Champ-de-Mars, la droite à l'Ecole-Militaire.

L'ensemble de ces dispositions présentait la forme d'un immense parallélogramme.

Deux vastes tentes avaient été dressées sur le milieu des tertres qui entourent le côté droit du Champ-de-Mars, et au milieu de ces tentes s'élevait un pavillon destiné à la famille royale.

A onze heures, Mgr le duc de Nemours, accompagné du prince de Saxe-Cobourg, de M. le ministre de la guerre, des généraux Durband, Gourgaud, de Rumigny, de Montfort, de Chabannes, et d'un nombreux concours d'officiers d'état-major et d'officiers d'ordonnance, est arrivé sur le lieu des manœuvres.

Ibrahim-Pacha, accompagné de son généralissime Soliman-Pacha, de ses deux fils et de plusieurs Egyptiens, est arrivé en même temps que le prince. S. A. portait un riche costume oriental sur lequel brillait le grand-cordon de la Légion-d'Honneur.

Mgr le duc de Nemours, ayant à ses côtés M. prince de Saxe-Cobourg et Ibrahim-Pacha, a passé devant le front de chaque ligne. Aussitôt que le prince est arrivé devant les premières lignes de cavalerie, le 5e régiment d'artillerie qui occupait le centre de l'infanterie, a rompu par sections et par la droite. La tête de colonne s'est dirigée, par un changement de direction à droite, vers le côté nord du Champ-de-Mars. Ce mouvement s'est fait au trot avec une admirable précision, et a été suivi par le 6e régiment d'artillerie.

Les trois bataillons d'infanterie de la 1re brigade (général Garraube), ont à leur tour rompu successivement par division. Ce mouvement, qui a été également exécuté par les autres troupes, avait pour but de dégager le premier plan du champ des manœuvres et de faciliter le défilé général des corps.

A midi, LL. AA. RR. Mgr le comte de Paris, Mgr le duc de Chartres, Mme la duchesse d'Orléans, Mme la duchesse de Nemours, Mme la princesse de Saxe-Cobourg, accompagnés de MM. les généraux Baudrand, Athalin, Marbot, etc., sont venus se placer dans le pavillon qui leur était réservé.

Le défilé des troupes a commencé presqu'aussitôt. Mgr le duc de Nemours, suivi de son escorte, est venu se placer auprès du pavillon royal.

M. le général Sébastiani, qui commandait les manœuvres, s'est placé du côté opposé avec son état-major, et l'on a vu défiler successivement l'Ecole de Saint-Cyr, sous les ordres du général Tarlé, les bataillons du génie, des pompiers et des gardes municipaux à pied; les régiments d'infanterie légère et d'infanterie de ligne, dont quelques-uns portaient des drapeaux mis en lambeaux par les balles des Arabes; puis l'artillerie avec ses 8 batteries montées, dont un des régiments était commandé par Mgr le duc de Montpensier, puis les quatre escadrons de gendarmerie et de garde municipale à cheval, le 1er de carabiniers dont on admirait la tenue martiale et l'uniforme imposant, les 1er et 7e de cuirassiers, les 3e, 4e, 7e et 10e de dragons, les 4e et 5e de lanciers, les 3e et 13e de chasseurs; enfin les deux plus beaux régiments de l'arme des hussards, le 1er et le 8e.

La revue a été terminée à trois heures et demie.

La séance d'ouverture du Congrès de l'Institut historique, présidée par M. le baron Taylor, a été brillante. Les sommités littéraires et scientifiques s'y étaient donné rendez-vous. On remarquait au bureau M. Martinez de la Rosa, ambassadeur d'Espagne. MM. Barbier, Josat, Em. Deschamps ont prononcé des discours remarquables. Celui de ce dernier, *Influence de l'esprit français sur l'Europe*, a été accueilli par de nombreux applaudissements.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. — A la chambre des communes, dans la séance du 22, M. O'Connell a présenté une motion tendant à la révocation pure et simple de l'ordre d'incarcération de M. Smith O'Brien. La chambre a rejeté cette motion à la majorité de 180 voix contre 36. M. Shaw a annoncé pour le lundi suivant (aujourd'hui) une autre motion. M. Shaw ... est un très grand problème. Ce siècle ... pourra ne pas produire l'homme capable de le résoudre; néanmoins nous ne désespérons pas de sa solution. »

ÉTATS-UNIS. — Les dernières statistiques publiées à Washington, portent à 77 le nombre des bâtiments de toute grandeur que possède l'Union, avec leur armement complet; ils sont munis de 2 345 bouches à feu et montés par 7 500 marins. Depuis ces états, 10 steamers de guerre ont été mis sur le chantier.

Ce dénombrement des forces maritimes des Etats-Unis amène à conclure que malgré les accroissements demandés par le président, la marine de l'Union américaine est encore loin de pouvoir lutter avantageusement contre l'Angleterre.

EGYPTE. — Nous trouvons dans une correspondance d'Alexandrie une statistique fort intéressante du commerce de l'Egypte avec l'étranger et du mouvement maritime d'Alexandrie pendant l'année 1845. L'Angleterre y joue le principal rôle. C'est avec un sentiment pénible que nous voyons la France occuper, par rapport aux autres nations, une si petite place dans ce tableau.

Voici le chiffre total des importations et exportations:

		Importations	Exportations
Angleterre	Piastres	48 762 100	70 343 600
France	—	18 361 000	29 295 500
Autriche	—	19 882 700	30 560 900
Toscane	—	9 259 400	9 613 300
Turquie	—	27 323 700	27 518 380
Grèce	—	3 975 500	2 680 920
Syrie	—	10 027 200	10 178 900
Belgique	—	771 800	1 422 800
Côtes de Barbarie	—	6 936 400	4 167 900

On sait que la piastre égyptienne équivaut à 26 centimes environ. Les marchandises importées en Egypte, en 1845, s'élèvent donc à une valeur approximative de 36 334 000 fr. environ et celles exportées à 47 560 000 francs. L'Angleterre figure dans ces deux sommes réunies pour à peu près 27 600 000; la France, 12 000 000, l'Autriche, 14 000 000; la Turquie, 15 000 000; l'Italie, 6 540 000 fr.; la Syrie, une somme égale à cette dernière. Le restant peut se répartir entre la Belgique, la Grèce et la Côte Barbaresque.

CHINE. — Une lettre de Londres porte qu'il est question de renoncer à l'occupation permanente de Hong-Kong, à cause de l'extrême insalubrité de ce nouveau comptoir établi en Chine depuis le dernier traité des Anglais avec le Céleste-Empire. Il paraît que plus de la moitié des soldats qui y sont envoyés y meurent au bout de quelques mois.

Congrès central d'agriculture.

PRÉSIDENCE DE M. DECAZES.

Séance du 22 mai. — Métayage et fermage.

Malgré toute notre bonne volonté, nous sommes en retard avec le Congrès: nous allons reprendre les séances au point où nous les avons laissées et en continuer la fidèle analyse.

M. BARRÉ (de Seine-et-Oise), rapporteur de la commission sur ces questions, donne lecture de son rapport, dont nous reproduisons les conclusions.

La commission est d'avis:

1° Que le métayage n'est profitable qu'autant que le propriétaire concourt de son intelligence, de sa volonté et de ses capitaux à l'exploitation de la métairie.

2° Le fermage est de beaucoup préférable au métayage, surtout avec des baux à longs termes, avec des fermiers intelligents et présentant des garanties.

3° Enfin, l'*exploitation-propriétaire* est le mode le plus profitable dans l'intérêt du propriétaire et dans celui de l'agriculture en général.

M. LE COMTE DE GASPARIN. Messieurs, le rapport qui vient de vous être lu contient moins des conclusions précises que des enseignements, que des points de doctrine; ce sont là des dissertations plus ou moins controversables, et non des vœux de nature à être pris en considération par le gouvernement.

La commission a pensé que le fermage était supérieur au métayage; que l'exploitation par les propriétaires était préférable au métayage et au fermage; ce sont là, encore une fois, des opinions, des idées qu'il peut être bon de développer dans un livre, mais qui ne me paraissent pas de nature à arrêter long-temps l'attention du Congrès.

Abordant toutefois le fond de la question, je dirai d'abord, en ce qui touche le métayage, puisque c'est la première question dont s'est occupé le rapport, que ce n'est pas là un mode d'exploitation facultatif, que l'option n'est pas toujours laissée au propriétaire; il doit se conformer au plus ou moins de richesse du pays.

Ainsi, le fermage exige des capitaux considérables, puisque le fermier est tenu, en général, à avancer une année de fermage, est tenu de se procurer et d'entretenir à ses frais tout le matériel de la ferme. Le métayer, au contraire, est dans une position plus humble; il est bien, si on le veut, l'associé du maître, en ce sens que si la récolte est médiocre il n'a qu'une part médiocre; si, au contraire, la récolte est bonne, sa part est plus considérable, et très faible si l'année est mauvaise; mais, enfin, il n'est pas tenu d'avoir un capital énorme.

On comprend donc que, dans certaines contrées, on peut être obligé d'adopter le métayage. Ainsi, Messieurs, dans mon pays, je me rappelle parfaitement qu'en 1816 et 1817 le fermage faisait de grands progrès: les récoltes étaient abondantes, les métayers tendaient alors à se convertir en fermiers, et en peu d'années les terres furent données à bail; cette transformation s'opéra donc naturellement.

En 1823, au contraire, les choses changèrent; les fermiers avaient trop présumé de leurs forces, ils avaient accepté des prix trop élevés, et arrivèrent promptement à la ruine; il fallut alors revenir au métayage.

Cette tendance du métayer à devenir fermier existe partout; mais, vous le voyez, pour substituer un mode d'exploitation à un autre il faut bien des conditions; ce n'est pas seulement par des discours, des théories, ou même, si vous le voulez, par des primes et des encouragements, qu'on peut atteindre un pareil résultat; il faudrait créer un capital, il faudrait bouleverser les conditions, les bases de la société.

Je sais qu'il existe dans la situation du métayer quelque chose de fâcheux, de regrettable pour l'agriculture en général. En effet, le métayer qui entreprend, qui exécute des améliorations, n'a que moitié dans le résultat de ces améliorations; le propriétaire profite du reste.

Ainsi, en Toscane, par exemple, les choses se passent autrement que chez nous; le propriétaire n'est pas resté en arrière; agissant avec une complète intelligence de ses intérêts, il contribue pour sa part dans l'amélioration de la terre.

J'ai pris à tâche d'imiter cette méthode. Ainsi, dans mon pays ... des avances à mes métayers, des avances d'une certaine nature ...



... tés.

Quant aux propriétaires, espérons que plus nous-irons, plus l'agriculture deviendra en honneur, gagnera en science et grandira sous tous les rapports, plus grand sera le nombre des propriétaires qui tourneront leur intelligence et leur activité vers l'exploitation agricole: voilà quant à ... opinions que je crois devoir émettre.

M. DE LAUSSAC soutient que le fermage est le seul mode d'exploitation dont le Congrès devrait recommander la prédominance: la culture la plus favorable pour le fermier n'est-elle pas en même temps la plus favorable pour le propriétaire?

M. DE VOGUÉ. Je voudrais qu'il ressortît quelque chose de notre discussion. On repousse les conclusions de la commission sans accepter ... de M. de Gasparin, que je remercie d'avoir bien voulu émettre ici des ... saines sur le métayage. Les améliorations ne sont profitables, ne sont ... rables qu'autant qu'elles profitent à tous, aux travailleurs, dont il faut nous occuper ici.

Le métayer, Messieurs, n'est autre que l'associé du propriétaire, ... ne faut pas proscrire une institution aussi favorable aux travailleurs ... réalise quelque chose de cette association du capital et du travail qu'... aujourd'hui dans toutes les bouches. On compare toujours le métayer ... fermier, et c'est un tort; il faut comparer la situation du métayer à ... d'un simple manœuvre, et certes, elle est de beaucoup préférable.

M. THOMAS fait un triste tableau du sort des métayers à tiers ou ... fruit; il compare ce genre de fermage à un mauvais ouvrier employé ... journée, et un autre très-capable mis à tâche.

Les preneurs de ferme à métayage sont ordinairement des malheureux ... qui acceptent toutes les conditions qu'on leur fait, même les plus ... aussi, les trois quarts des métayers sont toujours endettés, et quand ... cèdent leurs fermes, c'est toujours avec des arrérages considérables ... les léguent à leurs enfants, comme la gale dans une grande partie ... Bretagne.

M. Thomas dit qu'il faut s'attacher seulement à faire des fermiers ... d'argent, par des avances en semences, en bestiaux, etc., ce qui ... faire du temps, et non celle de tous les vœux qu'on pourra exprimer ...

M. LE PRÉSIDENT. Je dois protester ici contre les opinions émises p... préopinant et déclarer combien personnellement je suis convaincu de l'ex... cellence du métayage; je possède 1 800 hectares de terre que je fais ... par des métayers auxquels je fais faire tout ce que je veux; un mé... est toujours docile quand on sait bien le prendre. Si trop souvent le mé... tayage a de mauvais résultats, c'est que la part du maître est trop ... celle du métayer trop petite. Vous ne trouveriez pas un fermier qui v... vous payer la moitié, le tiers à peine du produit brut de la ferme: et du mé... tayer on prend la moitié. Il travaille beaucoup et perçoit peu. Mais il est ... nête, il représente dans notre pays l'élite de la population agricole, et ... que dans cette enceinte il n'y a pas de métayers, c'est une raison de ... pour nous montrer justes envers eux.

M. DE GASPARIN propose un amendement pour que le métayage ... fermage soient recommandés par les sociétés et comices agricoles à la con... dition que le maître concourra à sa part de frais des améliorations qu... font un résultat lointain, et que l'on tiendra compte au fermier à sa ... de la plus-value que ses travaux auront procuré à la ferme. — Cet amende... ment est adopté.

Séance du 23 mai. — Viabilité rurale.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. DARCET, chargé de lire le rap... port de la commission sur la question de la viabilité rurale.

Dans l'opinion de la commission, la loi du 21 mai 1836 laisserait de nom... breuses lacunes à combler. La commission désirait remplacer la prestation ... en nature par la prestation en espèces; créer un plus grand nombre ... gents-voyers; ordonner une assemblée annuelle de maires des communes ... au chef-lieu du canton pour s'entendre sur la rectification ou la répara... des chemins, et classer certains chemins ruraux dans la classe des che... mins vicinaux. Enfin, la commission demandait que la loi prononçât ... peine contre le citoyen qui, après avoir promis des journées, fait dé...

Ces diverses questions ont donné lieu à un grand nombre de membres ... Congrès de se plaindre de la dégradation des chemins vicinaux et des che... mins ruraux dans leurs départements, et de la nécessité de solliciter ... l'autorité supérieure des mesures urgentes pour leur réparation et pour ... entretien. Les uns préfèrent la prestation en nature, d'autres la presta... en espèces. Comment s'y prendra-t-on pour contraindre les prestataires ... nature à exécuter leurs promesses? comment paiera-t-on les nombreux can... tonniers et agents-voyers que l'on reconnaît nécessaires à une bonne or... ganisation des voies de communications agricoles? Telles étaient les questions ... à résoudre.

Tous les membres de l'assemblée étaient unanimes pour se plaindre ... mauvais état des routes actuelles, mais bien peu sont venus indiquer ... remède applicable. De nombreux amendements ont été présentés, qui, ... avoir été attaqués et défendus, ont été pour la plupart rejetés.

M. BOUCHARDAT soutient que la loi du 21 mai 1836 est suffisante; q... contient en principe le seul mode possible d'exécution des chemins ... naux, c'est-à-dire la prestation en nature, et qu'il faut la conserver.

M. GREMAUD cherche à prouver que la prestation en nature, en rappe... les corvées féodales et seigneuriales, est humiliante.

M. DE LARCLAUSE dit que la loi de 1836 est bonne ou mauvaise, ... que l'on sait bien ou mal la faire exécuter. Dans le département d... Vienne, où la loi a été mise à exécution par des hommes qui ont com... parfaitement la pensée du législateur, on a construit depuis 1842 plus ... 400 kilomètres de chemins vicinaux sans autres ressources que les pr... tions en nature. Aussi l'orateur demande-t-il le maintien de la loi de ...

M. LE MARQUIS DE VOGUÉ reconnaît qu'en principe, comme il est é... dans la loi de 1836, les voies de communications agricoles profitant ... communes rurales, aux exploitations agricoles, chacun des intéressés ... contribuer, proportionnellement à sa fortune, soit en nature, soit en es... pèces, à leur construction et à leur entretien. Mais il prétend que les ... mins communaux, servant exclusivement aux besoins des communes, ... vent être seuls à la charge des communes, et que les chemins départemen... taux ou de grande communication doivent être à la charge des dépar... ments, et les routes royales doivent être mises à la charge de l'Etat.

L'orateur propose dans ce sens un amendement qui a été adopté ... l'assemblée.

M. LE MARQUIS DE JOUFFROY a proposé un amendement dont les dis... positions tendraient à substituer aux centimes additionnels la prestation ... nature et en espèces, proportionnellement à la fortune de chaque ... et à son choix.

Cet amendement a été adopté.

M. DE VALMER propose un amendement dans lequel il demande ... les dispositions de la loi du 21 mai 1836 soient étendues aux che... ruraux.

Cet amendement a été adopté.

Après avoir entendu pour et contre l'institution d'agents-voyers par can... ton ou par réunion de cantons, pour la surveillance des travaux des can... niers et la conduite des travaux, MM. de Tillancourt, de Ladoucette fils ... comte de Girardin, Chrétien de Beaulieu, Sirand, Desvaux, d'Havrincourt ... Chasles, député; Laboire, de Laclauze, Dermigny, Bazin, Boubée, ... de Tracy, député; le duc Decazes, Barillon, député; Robinet, le mar... de Chambray, Blaize, Auberge, Perrot de Chézelles, Pigeon père, Sau... l'aîné, Genreau, Bouchardat, Dumont et de Valmer, l'assemblée a voté ... proposition suivante de la commission:

ons que plus nous-irons, plus l'agriculture
n science et grandira sous tous les rap-
les propriétaires qui tourneront leur intel-
ploitation agricole : voilà quant à moi les
tre.
e fermage est le seul mode d'exploitation
ander la prédominance : la culture ... ne
elle pas en même temps la plus favorable
...
'il ressortit quelque chose de notre dis-
ons de la commission sans accepter celles
eie d'avoir bien voulu émettre ici des idées
liorations ne sont profitables, ne sont du-
t à tous, aux travailleurs, dont il faut bien
...
autre que l'associé du propriétaire, et il
non aussi favorable aux travailleurs, qui
sociation du capital et du travail qui e...
ches. On compare toujours le métayer ...
comparer la situation du métayer à celle
elle est de beaucoup préférable.
leau du sort des métayers à tiers ou moitié
mage à un mauvais ouvrier employé à la
mis à tâche.
yage sont ordinairement des malheureux
s qu'on leur fait, même les plus absurdes ;
yers sont toujours endettés, et quand ils
rs avec des arrérages considérables qu'ils
mmé la gale dans une grande partie de la
...
cher seulement à faire des fermiers à prix
mences, en bestiaux, etc., ce qui est tou-
ous les vœux qu'on pourra exprimer...
tester ici contre les opinions émises par le
ersonnellement je suis convaincu de l'ex-
1 800 hectares de terre que je fais valoir
s faire tout ce que je veux ; un métayer
bien le prendre. Si trop souvent le mé-
st que la part du maître est trop forte,
s ne trouveriez pas un fermier qui voulût
ine du produit brut de la ferme : et du mé-
lle beaucoup et perçoit peu. Mais il est bon-
ys l'élite de la population agricole, et parce
as de métayers, c'est une raison de plus
eux.
mendement pour que le métayage et le
les sociétés et comices agricoles à la con-
sa part de frais des améliorations qui se-
l'on tiendra compte au fermier à sa sortie
aaront procuré à la ferme. — Cet amende-
...
qui. — Viabilité rurale.
onne M. DARGET, chargé de lire le rap-
tion de la viabilité rurale.
n, la loi du 21 mai 1836 laisserait de nom-
mmission désirait remplacer la prestation
pèces ; créer un plus grand nombre d'a-
mblée annuelle de maires des communes
endre sur la rectification ou la réparation
chemins ruraux dans la classe des che-
sion demandait que la loi prononçât une
ès avoir promis des journées, fait défaut.
né lieu à un grand nombre de membres du
radation des chemins vicinaux et des che-
ents, et de la nécessité de sollicite... de
urgentes pour leur réparation et pour leur
restation en nature, d'autres la prestation
-t-on pour contraindre les prestataires en
? comment paiera-t-on les nombreux can
reconnaît nécessaires à une bonne orga-
tions agricoles ? Telles étaient les questions
...
ee étaient unanimes pour se plaindre du
, mais bien peu sont venus indiquer le
amendements ont été présentés, qui, après
nt été pour la plupart rejetés.
a loi du 21 mai 1836 est suffisante ; qu'elle
possible d'exécution des chemins vici-
a nature, et qu'il faut la conserver.
r que la prestation en nature, en rappelant
les, est humiliante.
oi de 1836 est bonne ou mauvaise, selon
exécuter. Dans le département de la
ution par des hommes qui ont compris
teur, on a construit depuis 1842 plus de
x sans autres ressources que les presta-
mande-t-il le maintien de la loi de 1836.
onnaît qu'en principe, comme il est établi
communications agricoles profitant aux
ons agricoles, chacun des intéressés doit
à sa fortune, soit en nature, soit en ar-
r entretien. Mais il prétend que les che-
vement aux besoins des communes, doi-
munes, et que les chemins départemen-
doivent être à la charge des départe-
être mises à la charge de l'Etat.
... amendement qui a été adopté par
...
a proposé un amendement dont les dis-
centimes additionnels à la prestation en
llement à la fortune de chaque intéressé,
...
mendement dans lequel il demande que
mai 1836 soient étendues aux chemins
...
tre l'institution d'agents-voyers par can-
ur la surveillance des travaux des canton-
M. de Tillancourt, de Ladoucette fils, le
aulieu, Sirand, Desvaux, d'Havrincourt
auze, Dermigny, Bazin, Boubée, Caffet,
Barillon, député ; Robinet, le marquis
errot de Chézelles, Pigeon père, Sauzeau,
ont et de Valmer, l'assemblée a voté la
sion :

...es, nous engageons nos
leur faveur, pour les ai-

pour 200 fr. Les souscrip-
l.

des députés de l'évasion

pés à faire quelques ré-
e l'appartement du pri-
quin dans son lit, de ma-
it les habits d'un ouvrier
u'hier au soir qu'on s'est

jusqu'ici ont été infruc-

ivante :

mai renferme un article
ue autant d'imputations
n y compte de phrases.
x : celles qui, en les sup-
u secrétaire perpétuel de
draient à faire supposer
adémie en tribune poli-
en *réclames* électorales.
prochaine occasion, des
dans le factum de l'éru-
, on peut y compter, de
que M. G. Libri n'a pas
astre fondateur de l'Ecole

gés de Bailly, de Carnot,
a partie anecdotique et
aux scientifiques de ces

devant le public l'ana-
ciens dont il raconte la
pose au danger de ne pas
s, et il court risque, par
peu à peu deviendrait
amais des écrits qui ont
l'éloge de Watt, pro-
bonne mémoire, a lu cinq
la partie scientifique a

M. Libri, et vous connal-
parler cet académicien
dorcet, de Bailly et de
es analyses des travaux
savants, mais j'ai eu la
bliques, devant un audi-
us du monde. J'ai rap-
vant M. Libri lui-même,
voquer en doute. Les sou-
s académiciens auraient
re.
séance d'hier à un rap-
ibri, j'aurais lu cet éloge
rendant compte de cette
nné disait qu'en essayant
n scientifique d'Ampère :
trop longuement même! »

que M. Arago AIT COM-
ent connaître, etc... »
abréger, à la lecture pu-
scientifiques de Monge
ignes de courbure, la re-
près leur mode de géné-
le d'une méprisable jon-
e qui n'est pas rédigé !
, en séance publique, est
é secret devant une com-
. les commissaires de ré-
question : « Ne vous ai-je
s travaux mathématiques

si noble, si catégorique, si
ion', président de la com-
je dirai que l'imputation
de mon dernier éloge, a

es quotidiennes de M. Li-
dinairement, sans les lire ;
ront, j'en ai la confiance,
présence d'imputations
la vérité, le dédain n'é-
, tout le premier, que de
e aux sciences. Je recon-
embres des corps savants
re de mon influence, me
confrères tous les services
lion a-t-il seul été, de ma
d question en insérant ici
ri m'écrivait pour m'enga-
ative :

» chaire, je pourrai (en cumulant les deux traitements), vivre avec
» ma mère. Dans les deux cas, ce sera un grand bienfait que je re-
» cevrai de vous. *La certitude de pouvoir faire le bonheur de deux*
» *personnes qui ont pour vous les sentiments d'une profonde admi-*
» *ration et d'une affection bien vive, doit être, ce me semble, un*
» *puissant motif, pour un cœur comme le vôtre,* DE M'ACCORDER
» UN APPUI AUQUEL JE DOIS TOUT CE QUE JE SUIS ET TOUT CE
» QUE J'AI.

» Pardonnez-moi cette longue lettre ; si elle vous importune
» trop, *déchirez-la* (1) sans y plus songer, et agréez *l'expression la*
» *plus sincère de mes* SENTIMENTS DE VÉNÉRATION ET DE RECON-
» NAISSANCE.

» Signé : G. LIBRI. »

Je me soumets d'avance aux appréciations de toutes les personnes impartiales qui mettront en regard la lettre dont je viens de donner des extraits et l'article du *Journal des Débats*.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur le rédacteur, etc.

F. ARAGO.

Le *Journal des Débats* reproduit sans commentaires un article du *Mémorial de Rouen*, sur les troubles d'Elbeuf. Voici les trois derniers paragraphes de cet article.

Nous ne voulons pas en ce moment, où les esprits ne sont pas encore revenus à leur état normal, faire de réflexions sur ces tristes événements. Nous disions hier, d'ailleurs, en quelques mots, que les chefs de l'émeute, ceux qui paraissaient le plus acharnés, étaient des gens qui gagnent de 4 à 5 fr. par jour, et dont les femmes et les enfants jouissent d'un salaire proportionnellement aussi élevé. D'où peuvent donc venir dans les esprits de ces hommes des idées de désordres aussi irréfléchies, de révoltes aussi insensées? Comment se fait-il qu'au premier appel de quelques mécontents, des milliers d'individus quittent leurs ateliers, leurs travaux, pour venir grossir l'émeute, occasionner des désordres, accomplir des actes du vandalisme le plus brutal, et, sans respecter ni titres ni personnes, insulter et frapper ceux qui leur fournissent du travail et du pain?

D'où sont venues les mauvaises inspirations qui ont germé dans ces esprits incultes, faciles à fausser et s'impressionnant aisément des doctrines qui leur sont prêchées? On ne prétendra pas sans doute que c'est d'eux-mêmes, subitement, sans être indirectement préparés par une propagande quelconque, que des ouvriers s'ameutent et prétendent se mettre au-dessus des lois elles-mêmes, sans voir les conséquences où les entraîne leur révolte? Oh non! le mal a une source : ce n'est pas seulement l'eau-de-vie qu'il boit au cabaret qui démoralise l'ouvrier, c'est aussi la lecture des écrits qu'il y trouve!

On verra avec quelle charité les organes du ministère interprètent l'attentat et l'émeute. Comme il était naguères à la mode de dire : *C'est la faute à Rousseau, c'est la faute à Voltaire*, aujourd'hui, en toute occasion certaines gens s'écrient : *C'est la faute à la liberté de la presse*, c'est *la faute à l'inviolabilité de la tribune*.

Nous recevons la lettre suivante :

Laon, le 22 mai 1846.

Monsieur le rédacteur,

Il se commet, en matière d'assurances, des tromperies malheureusement très communes contre lesquelles il y a nécessité de prémunir le public. Disons tout de suite que nous croyons les administrations centrales étrangères à ces abus qui ne seraient que le fait d'agents subalternes.

Dans les assurances contre l'incendie, contre la mortalité des bestiaux, etc., etc., les sommes à payer sont de trois espèces :

Primes annuelles ou cotisations ;

Droits de gestion, de direction ou d'administration ;

Coût de police.

Dans chaque entreprise, ces trois objets sont réglés par les statuts. Mais certains agents, non contents de prélever les sommes ainsi autorisées, tarifées, sur lesquels il leur revient, comme rétribution, une honnête remise, ils se créent des ressources, à d'autres titres, ils battent monnaie..... Leur premier moyen est d'exiger le paiement de la *proposition* (acte préparatoire de la police pour lequel il n'est rien dû), qu'ils cotent à 2, 3, 4 et jusqu'à 6 francs et plus. Le second, aussi usité que le premier, est de faire payer tant par chaque quittance, en sus de la prime. C'est chez les uns 10 centimes, chez d'autres plus hardis 25 centimes. Les plus *adroits* dissimulent la cote exigée pour *proposition*, en lui donnant la dénomination de frais d'*agence*.

Il appartient à votre journal de provoquer la répression de ces concussions en les livrant à la publicité. Les directeurs généraux qui auront à cœur de se charger eux-mêmes de redresser ces abus, pourront en avoir des preuves en faisant réviser par leurs inspecteurs les comptes de frais établis au bas des polices délivrées aux assurés. Nous savons des agents qui sont exempts de reproches à cet égard, mais c'est le petit nombre dans notre département.

J'ai l'honneur d'être, B.......

P. S. Depuis quelques semaines l'on ne voit qu'incendies dans les environs de Laon. Tout récemment, la commune de Chalanday a eu deux grosses fermes brûlées ; Crécy-sur-Serre, vingt-deux maisons ; Aulnoy, une ferme ; Urcel, une maison. Une épaisse fumée que nous apercevons à quelques lieues au nord, nous annonce que quelque commune est encore, en ce moment, en proie à ce fléau.

Comité central

POUR LA NATIONALITÉ POLONAISE (RUE TARANNE, 12).

Versements de souscriptions depuis le 15 avril.

La loge maçonnique Isis Monthyon de Paris, 200 fr. ; produit d'une souscription ouverte à Gaillac, envoyé par M. le docteur Rigal, 778 fr.

---

(1) Je ne l'ai point déchirée ; je conserve l'original.

... parce que, en faisant des comptes quand les élèves ont quatre ans, il se trouverait être en perte. De même pour les enfants pauvres. En compensation des frais d'éducation, calculez donc ce que produit dans le cours entier de sa vie l'enfant qui, grâce à une bonne direction, est devenu bon cultivateur, bon ouvrier, bon marin, bon soldat, bon citoyen en un mot. Est-il douteux que l'homme considéré comme force productive, comme instrument d'activité, ne produise plus qu'il ne dépense?

Ce serait le juger d'une nature inférieure à la bête. Pourquoi n'avez-vous pas de veau-trouvé, de poulain-trouvé, d'agneau-trouvé (rires)? Parce que chaque propriétaire comprend très bien que tous ces animaux, quoiqu'ils coûtent beaucoup à élever, rapportent en fin de compte plus qu'ils ne coûtent.

Eh bien! l'État est un grand éleveur d'hommes. Pour peu qu'il entende son métier, il doit tirer bon parti de cet être dont la force physique, à la fois puissante et délicate, est décuplée par l'intelligence et le sentiment.

Vous le voyez, Messieurs, la question de dépense ne doit pas vous arrêter. C'est la bonne organisation seule qui doit vous préoccuper. Que les colonies agricoles soient bien gouvernées, et la charité sociale deviendra la meilleure des spéculations.

Ne craignez pas la multiplication des enfants : je conçois que la morale s'afflige de certaines naissances, mais l'économie sociale n'a point à les redouter. La France agricole manque de bras, et cependant il y a de 8 à 10 millions d'hectares à peu près incultes, et à nos portes l'Algérie tout entière appelle des travailleurs. Laissons donc, Messieurs, la société se réconcilier avec la nature, et que tout enfant venant au monde soit accueilli comme une richesse nouvelle. (Applaudissements.)

M. CHASLES, rapporteur. Je demande, Messieurs, à répondre aux objections qui viennent de se produire contre le système de la commission.

En dernier lieu, Messieurs, l'honorable préopinant, en vous demandant que l'État plaçât les enfants individuellement chez les cultivateurs, sauf à indemniser ceux-ci, a tout simplement demandé le maintien de l'état de choses actuel, le maintien du décret de 1811. Que dit en effet ce décret? Que jusqu'à six ans les enfants trouvés et orphelins seront placés en nourrice; que de six à douze ans ils seront mis en pension chez des individus, des cultivateurs ou fermiers, et qu'enfin, après ce terme, ils seront placés en apprentissage.

Eh bien! c'est précisément cet ordre qui a produit les plus déplorables effets; aujourd'hui, en effet, l'enfant atteint l'âge de douze ans, invalide, parce qu'il a été mal soigné; ignorant, parce qu'on ne s'est jamais occupé de son instruction; immoral, parce qu'il n'a jamais reçu la moindre notion de la religion.

Ceux qui l'ont reçu en nourrice reçoivent une prime de 50 francs, lorsque l'enfant a atteint sa douzième année; puis une seconde prime de 50 francs, pour les conserver jusqu'à vingt-et-un ans. Mais dès qu'ils ont reçu cette double prime, ils ne s'occupent plus de l'enfant, qui, dès-lors, va où il peut, et qu'on retrouve tôt ou tard sur les bancs de la cour d'assises.

On s'est préoccupé de la question de dépenses; je ne parle pas de M. Leclère, qui nous dit, au contraire, de payer pour placer l'enfant chez le cultivateur; mais si nous payons, nous voulons chercher quel est le meilleur emploi à faire de nos fonds; quelque minime que soit la somme que paierait l'État aux cultivateurs, pensez-vous donc qu'il ne lui en coûterait pas beaucoup plus de donner cent primes pour cent enfants, que d'élever ces cent enfants dans un établissement unique, où ils recevraient toutes sortes d'enseignements utiles et moraux?

Je soutiens que du moment où l'on est d'accord sur la nécessité de venir au secours de l'enfant-trouvé, orphelin ou pauvre, on ne peut le faire d'une manière plus avantageuse qu'en créant des établissements humanitaires de la nature de ceux que nous demandons.

Mais il est d'autres membres qui ne font pas les mêmes concessions que M. Leclère, et qui se préoccupent beaucoup de la question financière.

Je sais bien qu'il faudra construire des établissements, mais je n'entends pas que ces établissements soient des édifices monumentaux; loin de là, je voudrais qu'ils ne fissent envie à personne, que la condition de l'enfance y fût dure, son coucher aussi rustique que possible, qu'en un mot, la plus grande sévérité dominât la direction de ces établissements, en ne se préoccupant que de ces deux conditions essentielles: la santé et la moralité.

Avec ce régime, la dépense sera, croyez-le bien, beaucoup moins considérable que vous ne le pensez. Elle sera encore énorme, je le veux; mais je vous rappellerai les considérations qui vous ont été présentées par MM. Carra de Vaux et celles résumées dans le rapport que nous avons eu l'honneur de vous soumettre.

Il ne faudrait pas s'arrêter aux essais qui ont été tentés; à Mettray, la dépense était considérable pour chaque enfant; ils coûtaient environ 300 fr. par enfant; mais à Mettray on avait affaire à de jeunes libérés; on crut nécessaire de recourir à une sorte de luxe d'éducation pour opérer des conversions morales, pour ramener au bien des âmes perverties, déjà gangrenées : il ne s'agissait pas d'élever, mais d'instruire et de moraliser.

Il en sera tout autrement avec des enfants pris à six ans, qui n'auront pu recevoir de mauvais germes; croyez-le, Messieurs, les bons sentiments l'emportent sur les penchants pervers; nous n'aurons besoin que de contre-maîtres, de deux ou trois instituteurs, et de sœurs religieuses: ce sera une organisation très simple, très facile. (Très bien! aux voix! aux voix!)

Le Congrès se prononce à une forte majorité pour le vœu des établissements agricoles.

Le Congrès adopte ensuite le vœu que, dans ces établissements, on recueille les enfants-trouvés, les orphelins et les enfants pauvres.

Le Congrès passe ensuite à la discussion des paragraphes suivants du rapport, et qui sont adoptés sans discussion; nous rétablissons le texte de ces vœux :

« Inviter le gouvernement à persévérer dans les essais qu'il a tentés à l'effet de moraliser, et diriger vers les travaux de l'agriculture, les jeunes détenus, soit en les fixant dans des maisons pénitentiaires fondées par des associations charitables, soit par la création de colonies agricoles auprès des maisons centrales de détention.

» Inviter le gouvernement à provoquer et favoriser l'établissement de sociétés libres de patronage qui compléteront l'œuvre des colonies, en se chargeant de la surveillance et de la direction des jeunes gens à leur sortie des colonies agricoles de toute nature, ou qui suppléeront à cette œuvre jusqu'à ce qu'elle ait pu être réalisée. »

Suppression de la mendicité.

Le Congrès émet des vœux suivants : 1° que la mendicité soit supprimée; 2° que le gouvernement favorise l'agriculture, en adoptant des mesures contre les repris de justice ou les vagabonds qui errent dans nos campagnes; 3° que l'art. 473 du Code pénal soit applicable au cas où un individu valide ou invalide aura été trouvé mendiant dans une localité où des secours auront été organisés pour obvier à la mendicité, et auraient été reconnus insuffisants par l'autorité supérieure; — qu'il soit formé des associations libres et de prévoyance dans l'industrie agricole.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. S'il fallait adopter le principe posé par le préopinant, il s'ensuivrait que la rétribution scolaire devrait être doublée dans le collège Charlemagne, qui n'a que des externes. Cet établissement, qui marche à la tête des collèges de Paris, ne fait guère plus de la moitié de ses frais.

L'honorable préopinant voudrait que les collèges qui font des bénéfices sur les élèves internes reçussent à moindre prix les élèves externes, c'est à dire que les pensionnaires paieraient pour ceux qui ne le sont pas. C'est là une prétention qui ne peut être acceptée.

M. LESTIBOUDOIS demande si les fonds seront destinés à augmenter le traitement des professeurs, ou si c'est l'État qui en profitera. Dans ce dernier cas il ne comprendrait pas la mesure.

M. SAINT-MARC GIRARDIN trouve qu'on faisait une trop belle part aux chefs d'institution et de pension, et qu'on sacrifiait trop les professeurs des collèges. Il a demandé l'abolition de la rétribution universitaire, comme député, et il n'aurait certes pas consenti à la rétablir sous une autre forme, comme membre du conseil d'instruction.

M. TERNAUX-COMPANS. Il est singulier que ce soit au bout de quarante ans, et précisément au moment où l'on venait de supprimer la rétribution universitaire, que l'on ait senti le besoin d'élever la rétribution collégiale.

M. DRAULT combat la réduction proposée par la commission sur les crédits demandés pour la création de nouvelles facultés. Cette réduction est adoptée après une courte discussion.

M. LHERBETTE appelle l'attention de la chambre sur les professeurs qui ne font pas leurs cours.

M. DE SALVANDY. Il n'y a maintenant à Paris que trois professeurs qui ne fassent pas leurs cours : ce sont M. Guizot, M. Villemain et M. Cousin; l'un se repose de ses longs et utiles travaux littéraires; les deux autres, malgré leurs nombreux travaux, servent encore l'État. Il me semble que personne ne blâmera cette retraite laissée à des hommes aussi illustres et qui ont si bien mérité du pays.

M. LHERBETTE se plaint de la distribution des bourses. Il se plaint aussi que les ordonnances qui nomment des députés pairs de France déclarent qu'ils sont élevés à cette dignité. Les deux chambres sont au moins égales... (Bruit) Et, s'il faut même dire toute ma pensée, je dirai qu'un député descend lorsque de député il devient pair.

M. BOULAY (de la Meurthe) propose sur le budget de l'instruction primaire une augmentation de 600 000 francs qui serait inscrite sous ce titre : « Subvention pour l'établissement et l'entretien d'écoles normales primaires, d'élèves-maîtresses, et d'écoles spéciales de filles, de classes d'adultes femmes et d'ouvroirs. »

Il y a, dit l'orateur, 36,000 écoles de garçons; il n'y en a pas plus de 8,000 de filles; parmi les femmes adultes, il y en a plus de 8 millions qui ne savent ni lire ni écrire; l'éducation des femmes est donc singulièrement négligée en France; les communes cependant ont épuisé presque partout leurs ressources, et il ne leur est guères possible d'aller plus loin. Une création de la plus grande importance surtout est celle d'ouvroirs, où les jeunes filles puissent apprendre à travailler et trouver de l'ouvrage. Est-ce que les femmes n'ont pas le même droit à l'instruction que les hommes? Sont-elles d'une nature inférieure? et serions-nous donc encore au temps où l'on agitait si elles ont une âme?

Les femmes sont la moitié du genre humain; elles sont les institutrices des hommes, et leur vie est souvent une longue suite de sacrifices et de douleurs. Prenez y garde, Messieurs, la plupart des préjugés viennent de l'ignorance des mères et des nourrices, et presque tous les grands hommes ont avoué qu'ils tenaient de l'éducation de leurs mères ce qui les avait fait grands dans le monde. Napoléon l'a dit de lui à Sainte-Hélène. C'est par l'éducation des mères qu'il faut commencer l'éducation des enfants. (Très bien!)

M. BIGNON combat, au nom de la commission, cet amendement qui n'est pas adopté.

M. DELESSERT lit un discours sur les salles d'asile.

MM. LHERBETTE et TERNAUX-COMPANS se plaignent que les bibliothèques soient fermées pendant les vacances; que le catalogue de la Bibliothèque royale ne s'achève pas; qu'à la bibliothèque de l'Arsenal on paie 36 000 fr. pour 600 lecteurs environ, c'est-à-dire à peu près 2 francs par ouvrage déplacé; qu'à la bibliothèque Mazarine on ne trouve pas le conservateur arrivé si l'on se présente avant midi, et qu'on le trouve parti si l'on se présente après; qu'à la même bibliothèque un trésorier soit payé 2 400 fr. pour enregistrer une dépense annuelle de 2 700 fr., etc.

M. F. DE LASTEYRIE combat une réduction de 21 000 fr. proposée par la commission sur l'école des Chartes.

M. DE SALVANDY donne quelques détails sur cette école. Les études durent trois ans et il n'y a maintenant que deux professeurs; le ministre propose de les porter à trois et de leur assigner un traitement de 4 000 fr., d'y adjoindre deux professeurs de géographie et d'histoire du moyen-âge et un de numismatique; de loger cette école aux archives du royaume, et de donner à chaque élève reçu un encouragement annuel de 600 fr. Cette école a déjà rendu de grands services et elle en peut rendre de plus grands encore, lorsqu'elle aura pris tout le développement dont elle est susceptible.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Il est question, dit un journal, de la prochaine nomination de M. le lieutenant-général Tiburce Sébastiani au commandement de la garde nationale de Paris, en remplacement de M. le général Jacqueminot, qui aurait demandé sa retraite pour cause de santé.

On dit aussi, ajoute le même journal, que M. le lieutenant-général baron de Lascours, qui commande en ce moment à Lyon, serait appelé au commandement de la première division militaire, en remplacement de M. le général Tiburce Sébastiani.

— M. Emile de Girardin, ancien député, rédacteur en chef de la *Presse*, vient de recevoir du sultan la riche décoration du Nichan-Yftihar.

— M. le maréchal Soult, président du conseil des ministres, est maintenant à sa terre de Soult-Berg.

— La séance qui avait été indiquée pour aujourd'hui à la chambre des pairs, siégeant en cour de justice, a été remise à demain mercredi.

— Des religieuses de Rome se sont rendues au Caire pour travailler au rachat des femmes éthiopiennes. Tout récemment, 40 de ces femmes, rachetées de l'esclavage, sont arrivées à Rome. Elles se rendent à Chambéry, en Savoie, pour y recevoir une éducation chrétienne, sous la direction des Sœurs de la Miséricorde. Plus tard, elles seront employées dans les missions.

— Le bruit courait à Constantinople, à la date des dernières nouvelles, que le choléra avait éclaté dans l'armée russe du Caucase.

— Des voitures-omnibus, dans le genre de celles qui circulent à Paris, ont été inaugurées à Madrid le 15 de ce mois.

UN ASSASSINAT. — ... assassiné sa belle-sœur à coups de marteau, et ... infortunée dans un incendie allumé par elle to... traces de cet horrible forfait, une femme, ... parvenue à faire casser ces deux arrêts pour v... suprême de justice de New-York. Depuis, elle... sessions des cours de justice de l'état de New... mais pu compléter le nombre rigoureusement ... La loi américaine exige que les membres du ... sans aucune prévention ni préoccupation.

Or, les jurés sommés (*challenged*) par les ... déclarer en leur âme et conscience s'ils s'étaie... nion sur l'affaire, d'après la lecture des journ... tous affirmativement; quelques-uns trouvai... volontaire, un moyen facile de se débarrasse... devoir pénible, car, aux Etats-Unis comme en ... séquestrés et privés de toute communication a... verdict. Il ne s'était jamais rencontré plus de ... tissent à se déclarer exempts de toute opinion ...

Enfin, on est parvenu à composer, dans le co... tel que la loi l'exige. Après plusieurs jour de ... Polly Bodine a été acquittée et rendue à la libe...

GARANTIE. — L'heureuse idée de créer un ... châles cachemires a déjà obtenu de bons résu... une maison de nouveautés était citée au tribu... remboursement d'une facture d'un *châle méla...* vendu sous la désignation de *châle cachemire...*

Le tribunal allait mettre en délibéré, lorsque ... sans contester le fait, est venue demander la r... peler le fabricant de ce châle en garantie.

UNE FUGUE. — Lady R..., fille d'un membr... puis plusieurs mois fiancée à l'honorable baronne... au régiment des horse-guards de la reine. Il y a q... brillante était convoquée pour la lecture des ar... depuis longtemps assemblée; on n'attendait plu... à plusieurs reprises, on avait été s'informer de... la femme de chambre avait répondu que sa m... achevé sa toilette. Cette excuse fit prendre p... temps à sir Archibald; mais lorsque de nouv... porte de la jeune lady, on ne reçut pas de rép...

Enfin, l'inquiétude gagnant, on força la port... était vide; elle et la femme de chambre avaien... à apprendre qu'un jeune commis-marchand ... avec la jeune lady, et qu'on les avait vus se ... On put cependant rejoindre les fugitifs avan... leur destination. Une plainte en rapt fut dirigé... chand, qui fut conduit en prison. Il a, dep... moyennant caution de 300 livres. Sir Archibal... pense bien, à ses projets d'union, est parti po...

Un Tableau de l'éducation ...

DÉDIÉ A M. DE SALVANDY, MINISTRE DE ...

Suite parc...

SCÈNE Ire. — *Un parloir d'un grand collège ... pitale du monde chréti...*

PERSONNAGES : Une Grand'Maman, un Corr... sixième, un Élève de neu...

LE SIXIÈME. — Bonjour, grand'mère... Tiens, petit, voilà ta part.

LE NEUVIÈME. — Tiens, voilà mon sac de ... paquets... Garde le sac; je mettrai les mien... pantalon, pour les manger à mesure.

(Après le partage fraternel de leurs ric... les deux enfants babillent joyeusement. Il... drès, gais, caressants, d'excellentes natur...

LE SIXIÈME, revenant d'une journée. — ... sont occupés dans la salle de récréation; ... la seconde cour. Oh! que c'est amusant!

LE NEUVIÈME. — Enfoncés les pions!

LA GRAND'MAMAN. — Mais, les enfants, ... cer le portes, vous ferez de la peine à vos ...

LE SIXIÈME. — Aux pions?... eh bien! ta ... bête... (S'exaltant.) Ah! les pions! les pion...

LE NEUVIÈME. — Comme ils vont rager.

LA GRAND'MAMAN. — Allons, les enfants ... C'est mal, ne très vilain de tourmenter ainsi ...

LE SIXIÈME. — Mais, grand'mère, puisq... les pions! Tu ne sais pas? l'autre jour, le ... M. S... par le pan de son habit; il l'a tiré... enfermé, le pion! C'était bien drôle, va.

LA GRAND'MAMAN. — Laissons tout cela. ...

LE SIXIÈME. — Je suis premier, v'la deu...

LA GRAND'MAMAN. — Oui, mais M. le ... feras ton malheur et le malheur de ta famil... ta mauvaise conduite.

LE SIXIÈME. — Parce qu'ils disent que ... il faut toujours rester en place : c'est enn...

LA GRAND'MAMAN. — Tes pieds te font-il... pas obtenir qu'on te coupe les ongles qui ...

LE SIXIÈME. — Qu'est-ce que tu veux qui pense à ... pour toi, grand'mère.

LA GRAND'MAMAN. — As-tu pris ton bain...

LE SIXIÈME. — Qu'el bain?

LA GRAND'MAMAN. — Mais il est convenu ... deux bains par mois.

LE SIXIÈME. — Ah! ouich! pas même u... (Le monsieur et la dame se regardent p... tions.)

LE CORRESPONDANT. — Eh! mon Dieu ... perds tous tes cheveux. As-tu été malade?

... — Condamnée deux fois à mort pour avoir assassiné sa belle-sœur à coups de marteau, et fait périr l'enfant de cette dernière dans un incendie allumé par elle tout exprès pour dérober les traces de cet horrible forfait, une femme, nommée Polly Bodine, était parvenue à faire casser ces deux arrêts pour vice de forme, par la cour suprême de justice de New-York. Depuis, elle avait comparu à diverses reprises devant les cours de justice de l'état de New-York ; mais on n'avait jamais pu compléter le nombre rigoureusement nécessaire de douze jurés. La loi américaine exige que les membres du jury arrivent à l'audience exempts de toute prévention ni préoccupation.

Les jurés sommés (*challenged*) par les défenseurs de l'accusée de déclarer sur leur âme et conscience s'ils s'étaient formé d'avance une opinion sur l'affaire, d'après la lecture des journaux, répondaient presque tous affirmativement ; quelques-uns trouvaient, par cette récusation un moyen facile de se débarrasser de plusieurs jours d'un service pénible, car, aux Etats-Unis comme en Angleterre, les jurés sont enfermés et privés de toute communication au dehors, jusqu'après leur verdict. Il ne s'était jamais rencontré plus de douze jurés qui consentissent à se déclarer exempts de toute opinion arrêtée d'avance.

Enfin on est parvenu à composer, dans le comté de Newbourg, un jury tel que la loi l'exige. Après plusieurs jours de débats et de plaidoiries, l'accusée a été acquittée et rendue à la liberté.

...E. — L'heureuse idée de créer un bureau de vérification des ...emires a déjà obtenu de bons résultats. La semaine dernière ... de nouveautés était citée au tribunal de commerce pour le ...ent d'une facture d'un *châle mélangé de laine* qui avait été ... la désignation de *châle cachemire pur*.

...al allait mettre en délibéré, lorsque la maison de nouveautés, ...ter le fait, est venue demander la remise à huitaine pour appeler le fabricant de ce châle en garantie.

...UE. — Lady R..., fille d'un membre du parlement, était depuis ...rs mois fiancée à l'honorable baronnet sir Archibald V..., officier ... des horse-guards de la reine. Il y a quelques jours, une réunion ...ait convoquée pour la lecture des articles. La compagnie était ... temps assemblée ; on n'attendait plus que la jeune lady. Déjà, ... reprises, on avait été s'informer des causes de son retard, et ...e chambre avait répondu que sa maîtresse n'avait pas encore ... toilette. Cette excuse fit prendre patience pendant quelque ... Archibald ; mais lorsque de nouveau on alla frapper à la ... jeune lady, on ne reçut pas de réponse.

...nquiétude gagnant, on força la porte. La chambre de lady R. ... elle et la femme de chambre avaient disparu. On ne tarda pas ...s qu'un jeune commis-marchand de Bond-Street était parti ...ne lady, et qu'on les avait vus se diriger vers Gretna-Green. ...pendant rejoindre les fugitifs avant qu'ils fussent arrivés à ...ation. Une plainte en rapt fut dirigée contre le commis-marchand ... fut conduit en prison. Il a, néanmoins, obtenu sa liberté ... caution de 500 livres. Sir Archibald, renonçant, comme on ..., à ses projets d'union, est parti pour les Indes.

Tableau de l'éducation universitaire.

...M. DE SALVANDY, MINISTRE DE L'ÉDUCATION PUBLIQUE.

Sinite parvulos venire ad me.

... — *Un parloir d'un grand collége de Paris qui se dit capitale du monde chrétien.*

...AGES : Une Grand'Maman, un Correspondant, un Elève de sixième, un Elève de neuvième.

...ÈME. — Bonjour, grand'mère... Oh ! les bons gâteaux ! ...tit, voilà ta part.

...VIÈME. — Tiens, voilà mon sac de bonbons ; fais-en deux ... Garde le sac ; je mettrai les miens dans la poche de mon ... pour les manger à mesure.

...le partage fraternel de leurs richesses gastronomiques, ...enfants babillent joyeusement. Ils sont affectueux, ten..., caressants ; d'excellentes natures.)

...ÈME, revenant d'une tournée. — Tu ne sais pas ? les *pions* ...pés dans la salle de récréation ; on enfonce la porte de ... cour. Oh ! que c'est amusant !... enfoncés les pions !

...VIÈME. — Enfoncés les pions !

...ND'MAMAN. — Mais, les enfants, c'est très vilain d'enfon...rtes, vous ferez de la peine à vos maîtres.

...ÈME. — Aux pions ?... eh bien ! tant mieux si on les em... ...exaltant.) Ah ! les pions ! les pions !

...VIÈME. — Comme ils vont rager... nous allons rire.

...ND'MAMAN. — Allons, les enfants, ce n'est pas gentil, ça. ...ne très vilain de tourmenter ainsi vos maîtres.

...ME. — Mais, grand'mère, puisque je te dis que ce sont ... Tu ne sais pas ? l'autre jour, le grand X, il a empoigné ...r le pan de son habit ; il l'a tiré dans la classe, et on l'a ...e pion ! C'était bien drôle, va.

...D'MAMAN. — Laissons tout cela. Quelle place as-tu ?

...ÈME. — Je suis premier, v'la deux fois de suite, mère.

...ND'MAMAN. — Oui, mais M. le sous-directeur dit que tu ...malheur et le malheur de ta famille, si tu continues, avec ...se conduite.

...ÈME. — Parce que ils disent que je suis turbulent. Tiens ! ...jours rester en place : c'est ennuyant.

...ND'MAMAN. — Tes pieds te font-ils mal ? Je ne puis donc ...r qu'on te coupe les ongles qui entrent dans les chairs.

...ÈME. — Qui tu veux qui pense à mes pieds ici ? C'est bon ...grand'mère.

...ND'MAMAN. — As-tu pris ton bain, cette semaine ?

...ÈVE. — Quel bain ?

...ND'MAMAN. — Mais il est convenu qu'on vous fait prendre ...s par mois.

...ÈME. — Ah ! ouich ! pas même un par mois...

...sieur et la dame se regardent piteusement à ces révéla...

...RESPONDANT. — Eh ! mon Dieu ! mon pauvre enfant, tu ...s tes cheveux. As-tu été malade ?

LE SIXIÈME. — Sa parole !... il m'en a déjà donné comme ça, des giffles pour des gâteaux.

LA GRAND'MAMAN. — Il est donc bien méchant ?

LE SIXIÈME. — Tiens ! M. S..... lui a si souvent arraché les cheveux...

SCÈNE II. — Le cabinet du sous-directeur.

LE CORRESPONDANT. — Je vous remercie des bons renseignements que vous me donnez, monsieur, sur la conduite et le travail de l'enfant qui m'est confié. Mais, dites-moi, j'ai remarqué avec peine que cet enfant a une grande place dépouillée de cheveux ; il paraît qu'on les lui a arrachés.

LE SOUS-DIRECTEUR (essayant de mentir). — Les cheveux de cet enfant ont une disposition à tomber, et il est possible que...

LE CORRESPONDANT. — Pardon Monsieur. L'enfant voulait me cacher la vérité ; mais j'ai été aux informations, et je sais que cette odieuse violence est le procédé de gouvernement de l'un de vos maîtres d'étude.

LE SOUS-DIRECTEUR. — Je ne savais pas que ce fût aussi grave... Je puis vous assurer que le régime de cette maison est très doux, très paternel.....

Nous garantissons que ces scènes sont reproduites textuellement, avec une fidélité parfaite ; nous n'avons pas cherché à l'embellir, ce qui était facile. Pour la compléter, nous pourrions ajouter que l'enfant qui a laissé deviner son martyre sera particulièrement surveillé et qu'on songera peut-être à lui faire payer son indiscrétion. Mais le correspondant y veillera et, au besoin, il achèvera l'histoire en faisant connaître le lieu de la scène et les noms des personnages de la scène deuxième.

Bourse du 26 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 20	84 20	84 15	84 15
— — fin courant	84 15	84 20	84 10	84 10
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 80	119 80	119 80	119 80
— — fin courant	119 95	119 95	119 80	119 80

4 1/2 J. 22 m. dr cours	»	» »»	Banq. de Fr. dr cours	3450	»»
4 J. »	»	103 25	O. V. de Par. »	1420	»»
Emp. 1844. au Ct	»	» »»	C. hyp....... »	523	»»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin.... »	1215	»»
B. du Trés.	»	» »/»	— Gann..... »	1130	»»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	» »»	» »»	——	» »»	84 40
5 p. 0/0...... d. 50	» »»	» »»	——	» »»	» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» »/»	» »/»	12 1/2	15 »/»
5 p. 0/0.....	07 1/2	10 »/»	32 1/2	35 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM............ Der C.	100	1/4
Récép. Rotsch.	»	102 »»	BELG. 4 1/2..... »	»	»/»
ESP. Dette act.	»	32 3/4	— 5 0/0...... »	»	»/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840.... »	»	»/»
— 3 p. 0/0.	»	38 1/2	— de 1842.... »	»	»/»
Dette intérieure	»	31 3/8	— Banque..... »	885	»/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— de Em. 1841. »	»	»/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT........ »	»	»/»
HAITI..........	»	» »/»	AUTRICHE....... »	400	»/»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6350 »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.		
4 Can. dr C.	1235	»»
Act. d J. »	»	»»
Ch. S. G. »	»	»»
V. r. dr.	480	»»
— Ob. anc.	»	»»
— — nouv.	1130	»»
V. r. gauc.	283	»»
Paris à Sc.	»	»»
— à Orléans	1210	»»
— à Rouen.	1023	»»
R.-Havre..	751	25
Avignon...	»	»»
Str. à Bâle.	216	25
Paris-Str...	565	»»
Tours-Nant	522	50
Orl.-Vierz.	»	»»
C. du Nord	750	»»
Famp-Haz.	420	»»
Diep.-Féc..	417	50
Boul. à Am.	493	»»
Orl.-Bord.	643	»»
Mont. à Tr.	280	»»
Paris-Lyon	541	25
Bord-Testo	»	»»
Zinc V. M..	6100	»»
Lin Maber	715	»»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,50 à 00,00 ; courant du mois, 75,50 à 00,00 ; juin et août, 78,00 à 00,00 ; 4 dern., 79,00 à 78,50.

LILLE. — Colza, 71,50 à 72,00 ; œillette rousse, 79,00 à 00,00 ; lin, 72,50 à 73,00 ; cameline, 76,00 à 77,00 ; chanvre, 71,50. — Voiture, 4,50.

Spectacles du 27 mai.

7 h. »/» OPÉRA. — Paquita. Lucie.
7 h. »/» FRANÇAIS. — Phèdre. Georges Dandin.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE — Fra Diavolo. (1re rep.) Veuf du Malabar.
7 h. »/» ODÉON. — Echec et mat. Acte de naissance.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Homme grave. Monsieur. Gentil-Jobard. Gazette.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Vendetta. Gentil-Bernard.
6 h. »/» GYMNASE. — Pensionnaire. Jardin d'hiver. Juanita.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Frisette. Femme. Cendrillon. Indiana. Lis.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Marie-Jeanne. Petites Danaïdes.
6 h. »/» AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. »/» GAITÉ. — Philippe II, roi d'Espagne.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Gentil hussard. Mon Habit. Pierrot.
6 h. »/» FOLIES. — Marlette. L'Avoué. Lilas. Paris.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

Qu'est-ce que M. Thiers? C'est là la première de toutes les questions à éclaircir pour suivre dans ses phases diverses la joute qui va nous récréer pendant deux jours, et à laquelle la chambre assiste au grand complet.

M. Thiers et M. Guizot ne sont pas autre chose que les *deux personnes discutables* de la trinité gouvernementale actuelle, et, dans cette trinité, aucun des deux assurément n'est le *Père*. La même pensée, les mêmes vues, les mêmes intentions les animent l'un et l'autre, seulement ils les représentent sous deux faces différentes, tantôt conjointement, tantôt l'un après l'autre; mais il est arrivé que la face-Thiers est éclipsée depuis long-temps, et que la face-Guizot jouit seule du privilège d'éclairer le pays. M. Thiers craint que la France, amie de la variété et du changement, ne commence à se sentir fatiguée par cette monotonie, et il désire ardemment faire jaillir de nouveau sur elle les rayons bienfaisants de sa face ministérielle. Pénétré de cette nécessité, il a cru à propos, aux approches des élections, d'entamer une grande discussion à l'usage non pas de la chambre, dont il n'espère pas convaincre la majorité, mais du pays, du corps électoral, qui doit être juge entre lui et son collègue.

Oui, entre lui et son collègue, car M. Thiers ne semble pas supposer que d'autres idées, que d'autres sentiments puissent animer la France, que ceux qui l'animent lui-même, que ceux qu'il partage avec M. Guizot, et dont la réalisation ne cause entre eux de dissentiment que sur des nuances d'exécution, ou plutôt que sur la part qui doit être dévolue à chacun d'eux dans cette exécution.

En effet, qu'avons-nous entendu dans ce long et fort amusant discours prononcé aujourd'hui par M. Thiers? Qu'avons-nous pu recueillir de ce programme électoral? Quelques critiques vives et ingénieuses de notre état financier, de notre politique extérieure, de l'alliance anglaise; mais M. Thiers qui, depuis quinze ans, participe largement au gouvernement, n'est-il pas le serviteur dévoué de l'alliance anglaise, n'a-t-il pas contribué à empirer notre situation financière, a-t-il une politique extérieure différente de celle de M. Guizot? Non, sauf les nuances; et à l'intérieur, a-t-il d'autres idées que M. Guizot, toujours sauf les nuances?

Comment! vous trouvez moyen de parler pendant trois heures des intérêts et des affaires de la France, et pas une seule fois, ni de près ni de loin, vous ne faites allusion au peuple, aux besoins, aux intérêts, aux idées, aux espérances de 30 millions de travailleurs, pauvres et patients, dont les bras défendent et nourrissent les trois ou quatre millions de propriétaires et d'électeurs auxquels vous vous adressez? Quoi, vous osez parler des grands principes de 89 et vous ne comprenez pas que vous avez dérogé vous-même à ces principes en mettant tout-à-fait hors de cause la masse de la nation et en ne voyant causer que des intrigues qui agitent les antichambres ministérielles et parlementaires, et les palais des rois!

Des principes! des principes! il n'y a plus de principes hors de la cause des travailleurs, hors de la cause de l'humanité! Demain, lorsque M. Guizot viendra à son tour raconter l'histoire des 15 années écoulées depuis 1830, vous le verrez aussi mettre de côté le peuple, ne s'appuyer que sur un parti, sur une fraction de la nation, et dès lors faire abjuration de tout principe pour adorer un *fait*, et devant ce miroir de votre propre politique, il vous faudra bien reconnaître que vous aussi n'avez plus de principe, que vous aussi n'êtes que l'adorateur du fait, et rien de plus, rien de moins, c'est-à-dire un apostat, et si vous avez besoin de cette misérable consolation... un apostat spirituel...

Attendons donc à demain; tous ces acteurs parlementaires vont passer devant nous et nous jeter leur dernier mot. Quel sera-t-il? celui de M. Thiers : *néant*? Nous le craignons bien.

La cour des pairs s'est réunie aujourd'hui, à midi, pour entendre la lecture du rapport de M. Franck-Carré sur l'attentat du 16 avril dernier.

M. le procureur-général Hébert, assisté de M. l'avocat-général Bresson, ayant été introduit, a présenté son réquisitoire et s'est retiré.

La cour, après en avoir délibéré, s'est déclarée compétente et a ordonné la mise en accusation de Pierre Lecomte.

Immédiatement après l'audience de la cour des pairs, le doyen des huissiers de la cour a été signifier l'arrêt à Lecomte.

On assure que le gouvernement a reçu la nouvelle que le prince Louis Bonaparte a débarqué hier à Douvres et qu'il est parti aussitôt pour Londres.

M. le chef de bataillon Demarle, commandant supérieur de la ville et du château de Ham, est arrivé à Paris; il a eu une longue entrevue avec MM. les ministres de la guerre et de l'intérieur.

M. Mauret de Pourville, sous-préfet de l'arrondissement de Péronne, dans la circonscription duquel est situé le château de Ham, est également arrivé à Paris.

Voici sur l'évasion du prince Louis Bonaparte la version du *Journal des Débats* :

Hier lundi 25, vers les sept heures du matin, le prince, profitant du moment où un grand nombre d'ouvriers employés par le génie militaire étaient occupés à des travaux dans l'intérieur du château, a franchi, en costume d'ouvrier, l'enceinte du château sans être reconnu.

Le commandant du château s'était présenté dès le matin, selon son habitude, dans l'appartement du prince; les gardiens avaient répondu que le prince, se trouvant indisposé, était encore couché. Le prince avait, dit-on, mis un mannequin dans son lit. Ce n'est que le soir seulement, sur les sept heures, que l'on s'est aperçu de l'évasion du prince, qui s'est dirigé, à ce qu'on suppose, du côté de la Belgique, dont les frontières ne sont éloignées du château de Ham que d'une vingtaine de lieues. Le château est situé à moitié chemin de Paris à Bruxelles, entre les routes de Lille et de Valenciennes.

Le ministère, ajoutent les *Débats*, a aussitôt expédié des ordres pour procéder à une enquête sévère sur cette affaire.

La *Démocratie pacifique* entreprend enfin de nous prouver que le régime du salariat est la cause de la misère des masses laborieuses, ou pour nous servir de ses propres expressions, *que l'ouvrier est misérable parce qu'il est salarié*. Et devinez où la *Démocratie pacifique* va chercher ses preuves? Dans les livres des économistes, dans les livres d'Adam Smith, de Malthus, de Ricardo et de J.-B. Say. Faute de trouver dans son arsenal des épées assez bien affilées, la *Démocratie pacifique* s'introduit traîtreusement dans notre camp, où elle fait main-basse sur les nobles armes de nos illustres devanciers. C'est une manœuvre habile, nous en convenons volontiers. Si elle honore les économistes, invoqués pour la première fois comme autorités par la *Démocratie pacifique*, elle ne fait pas moins d'honneur à la *Démocratie pacifique*. Nos adversaires savent choisir leurs armes, rendons-leur cette justice, et tenons-nous bien!

Donc Adam Smith et Ricardo, pour ne citer que les meilleurs, ont dit, celui-là que le taux des salaires gravite vers un certain minimum de subsistances, celui-ci que le prix des subsistances et le taux de la rente tendent à s'élever, et que le taux des salaires tend à baisser par l'effet du développement de la civilisation. D'où il suit naturellement, selon la *Démocratie pacifique*, que le salariat est une forme de rémunération incompatible avec le bien-être de la classe ouvrière, une forme de rémunération qui condamnerait l'ouvrier à demeurer éternellement à la portion congrue. Comme on voit encore, la *Démocratie pacifique* ne manie pas trop mal les armes qu'elle emprunte aux économistes.

Malheureusement, il est une observation que la *Démocratie pacifique* n'a point faite, et qu'il est cependant indispensable de faire, quand on s'appuie sur des autorités, quand on cite des opinions et des doctrines. Il faut tenir compte *des époques* auxquelles appartiennent les écrivains dont on invoque le témoignage, et des *circonstances* au milieu desquelles ils écrivaient. Adam Smith et Ricardo, par exemple, observaient et décrivaient *ce qui se passait* de leur temps et non ce *qui se passe de nôtre* et ce qui se passera dans l'avenir. Ils étaient des économistes et non des utopistes. Ah! s'ils avaient été des utopistes, sans aucun doute, ils auraient bâti de belles sociétés toutes neuves, et inventé de belles lois pour faire le bonheur de ces sociétés là; mais, nous le répétons, ils ne portaient point *leurs regards si loin*; ils se *bornaient à observer* le monde qui s'agitait, qui *produisait* sous leurs yeux, et à considérer la manière dont la richesse produite se *répartissait* dans ce monde où ils vivaient. Ils demeuraient terre-à-terre, dans le présent, ils ne s'élançaient point dans les nuées de l'avenir. C'étaient d'honnêtes philosophes qui s'efforçaient d'être observateurs, mais qui ne se piquaient pas d'être *prophètes*!

Or, au temps d'Adam Smith, certaines circonstances qui ont disparu ou qui tendent à disparaître de nos jours, faisaient graviter *effectivement* le taux des salaires vers un minimum de subsistances. C'était, à l'intérieur, la législation des pauvres, en vertu de laquelle chaque paroisse était tenue de nourrir ses indigents et de renvoyer dans leurs paroisses respectives les indigents étrangers. Cette législation avait pour effet de rendre presque impraticables les déplacements d'ouvriers et de mettre par conséquent les travailleurs que la loi immobilisait à la merci des entrepreneurs d'industrie. C'était, à l'extérieur, le peu de sécurité qui régnait dans les établissements lointains et la difficulté des communications, la cherté des voyages, toutes causes qui limitaient pour l'ouvrier l'étendue du marché de travail et le forçaient, par conséquent, de subir la loi de l'acheteur, la loi du capitaliste entrepreneur d'industrie. Alors l'ouvrier salarié était effectivement obligé, comme l'a fort bien observé Adam Smith, d'accepter en échange de son travail un minimum de subsistances. Mais remarquons bien qu'Adam Smith, tout en constatant le fait, se garde bien d'attribuer au salariat cette condition misérable du vendeur de travail. Il se borne à déplorer « que l'homme soit *de toutes les marchandises la plus difficile à transporter*. » Voilà tout. N'ÉTAIT-CE PAS METTRE LE DOIGT SUR LA PLAIE ET INDIQUER LE REMÈDE?

Passons maintenant au témoignage de Ricardo. Qu'a observé Ricardo? Que la rente de la terre s'élève, que le prix des subsistances s'accroît, et que la valeur du salaire s'amoindrit par l'effet du développement de la civilisation. Or, à l'*époque* où Ricardo observait ces faits, ils se produisaient bien réellement, mais non toutefois par l'effet du développement de la civilisation, ils se produisaient par l'effet de la guerre continentale d'abord, et par l'effet des *corn-laws* ensuite. La guerre continentale et les *corn-laws* réduisirent l'étendue du marché où les consommateurs de blé pouvaient aller s'approvisionner, et par là même accrurent la valeur de la rente tout en dépréciant les salaires. Mais, grâce à Dieu, ni la guerre, ni les *corn-laws* ne sont éternelles, et Ricardo, qui *avait raison dans le présent*, aura, nous l'espérons, *tout à fait tort dans l'avenir*. A coup sûr, il se féliciterait tout le premier de n'avoir pas été prophète.

Mais, nous dira peut-être la *Démocratie pacifique*, vous vous trompez, ces deux illustres économistes ont bien véritablement été prophètes; le taux des salaires n'a pas cessé de graviter partout et toujours, comme ils l'affirmaient de leur temps, vers un minimum de subsistances. Nous prévenons l'objection, et, nous disons à notre tour à la *Démocratie pacifique* : *Ne vous en tenez pas seulement à la parole* des maîtres de la science, si respectable que soit cette parole; observez ce *qui se passe* aujourd'hui comme ils observaient ce qui se passait de leur temps, et certes vous ne tarderez pas à faire bon marché du *minimum de subsistances*. Si vous restez en France où une absurde législation douanière met un frein à la puissance du travail et où les voies de communication sont encore en enfance, sans doute *vous y trouverez ce déplorable minimum*; mais si vous parcourez le monde, si vous vous aventurez par exemple au-delà de l'Océan, si vous passez aux États-Unis et aux Antilles anglaises, à coup sûr votre théorie sera mise en défaut. Le minimum de subsistances se trouve remplacé, dans ces fortunés pays, par une ample rémunération, par une rémunération qui permet aux ouvrières de Lowell de porter des robes de soie et de faire imprimer à leurs frais de charmants volumes de poésies, et aux nègres émancipés d'acheter de leurs économies des plantations délaissées par les anciens propriétaires que l'élévation des salaires a ruinés. Pourtant les ouvrières de Lowell et les nègres des Antilles anglaises sont bien des salariés!

Comment donc se fait-il que ces salariés-là soient affranchis de la dure loi du minimum de subsistances? Comment se fait-il que le salaire soit pour eux une source de prospérité et non une cause de ruine? En vérité, nous attendons avec une impatience bien vive la réponse de la *Démocratie pacifique*.

Le *Courrier* veut une réponse; il sera satisfait. Nous répondrons [illegible] salaire équitable, un salaire qui réponde à leurs besoins légitimes. (Numéro du dimanche 24 mai.)

» Ne serait-il pas du devoir du gouvernement de faciliter les déplacements des ouvriers que le *progrès* chasse d'une industrie pour les faire refluer dans les autres industries? Ne serait-il pas de son devoir de porter enfin sur toutes les parties de l'atelier national le *sanitaire flambeau de la publicité*, d'indiquer aux ouvriers sans ouvrage les industries qui ont besoin de travailleurs, et, au besoin, de pourvoir aux frais de déplacement des travailleurs inoccupés? Certes, si le gouvernement usait d'une telle prévoyance, s'il s'inquiétait du sort des ouvriers que le progrès déclasse, nous ne verrions point se reproduire ces scènes sauvages qui tant de fois déjà ont affligé nos villes manufacturières, nous ne verrions point se renouveler les tristes exploits des briseurs de machines?

» Nous disons que tel serait le devoir du gouvernement, ajoutons que ce serait aussi le devoir des chambres de provoquer de semblables mesures..... La chambre actuelle, ajoute le *Courrier*, s'est occupée des réclamations des maîtres de poste.....

» Ne serait-il pas juste qu'elle s'occupât aussi des ouvriers? Ne serait-il pas juste qu'elle provoquât en leur faveur, non l'allocation d'une indemnité, *mais la création de quelque institution de publicité*, la création d'une publicité destinée à abréger, à supprimer les chômages *que leur impose aujourd'hui tout progrès* réalisé dans l'atelier national? En donnant aux ouvriers cette marque de sollicitude, elle se recommanderait aux yeux du pays beaucoup mieux qu'elle ne le fait par ses réclames électorales! Ce serait un bon testament après une assez pauvre vie. » (Numéro du lundi 25 mai.)

Voilà les remèdes que le *Courrier* propose contre le salariat et le paupérisme! Nous discuterons la vertu de ces spécifiques.

Mœurs civilisées.

On nous écrit de Nogent-le-Rotrou :

Le 22 courant, le tribunal correctionnel de Nogent-le-Rotrou a condamné à six mois de prison une femme Noirel, convaincue d'avoir excité à la débauche ses propres filles mineures, l'une à l'âge de 17 ans et l'autre à 14 ans. Cette dernière est même aujourd'hui dans un état déplorable par suite des ravages d'une maladie syphilitique que lui a communiquée un lâche et sale débauché. La mère a fait l'aveu des faits dégoûtants qui lui étaient reprochés et a donné pour excuse que sa misère. Elle est mère de six enfants, réduite à la plus profonde détresse, après avoir été dans une meilleure position dans les premiers temps de son mariage. Son mari, bon ouvrier chapelier, avait fondé avec la dot de sa femme et les ressources que lui offrait une rente de sept cents francs appartenant à la vieille grand'mère de sa femme, un établissement de marchand chapelier dans une petite ville. Il n'entendait rien au commerce, et bientôt il eut absorbé toutes ses ressources. Il est resté chargé de nourrir et d'entretenir avec le faible produit de son travail sa femme, sa vieille grand'mère infirme et six enfants, et il a subi le sort du malheureux prolétaire qui ne peut plus joindre les deux bouts. Il a cherché dans l'ivresse l'oubli de ses maux, il a maudit la fécondité de sa femme et la beauté de ses filles; il a fini par abandonner sa femme et ses enfants, et le misérable réduit où s'abritait cette famille est devenu un repaire de crapuleuse débauche.

Nos moralistes disent que la prostitution est un mal nécessaire. Tout ici est donc au mieux.

On nous écrit d'Angers :

Aux assises de mai, dont la session vient de finir, on a compté trois faits graves d'infraction aux préceptes de la *morale douce et pure*. Deux viols avérés, avoués et un cas de bigamie. — Un pauvre fou qui, à cinquante-neuf ans, s'est laissé épouser par une femme de cinquante-neuf ans, sans aucun intérêt de part et d'autre, sans survenance d'enfants, bien entendu, enfin avec toutes circonstances atténuantes. Le crime de viol devient de plus en plus fréquent, le crime de bigamie est excessivement rare. La premier insulte à cette loi éternelle de Dieu, de la liberté et de la dignité de la femme; le second enfreint une loi des hommes qui change de forme selon les pays et les siècles. Le jury a déclaré que les deux premiers accusés n'avaient pas dépassé les limites de leur droit de sexe fort, de sexe faisant la loi : ils ont été acquittés. Quant au bigame, il a été condamné à quatre années d'emprisonnement.

Troubles d'Elbeuf.

Nous recevons d'un de nos amis la lettre suivante :

Louviers, 26 mai 1846.

Monsieur,

Après la lecture de votre numéro d'aujourd'hui, j'éprouve le besoin de vous dire quelques mots des troubles qui ont éclaté à Elbeuf, pour présenter sous leur véritable jour les faits dénaturés par le correspondant du *Mémorial de Rouen*.

J'ai passé à Elbeuf la journée de dimanche et je n'ai pu y recueillir que des renseignements très vagues sur la cause réelle de l'émeute; on n'est nullement d'accord sur ce point.

Beaucoup accusent M. Aroux d'avoir trop cavalièrement congédié 40 ouvrières qu'il avait employées provisoirement au triage de la laine, et qui naturellement ont attribué leur renvoi à l'introduction d'une nouvelle machine servant à dégluteronner les laines étrangères et faisant, dit-on, l'ouvrage de 40 *ouvrières*.

Que cette machine s'appelle *trieuse* ou autrement, qu'elle *trie* ou qu'elle *dégluteronne*, il n'en est pas moins vrai qu'elle remplace la main-d'œuvre d'un grand nombre d'ouvriers, que son emploi mettra sur le pavé.

Il n'est donc pas étonnant qu'après un hiver où les ouvriers ont eu tant à souffrir du chômage, la machine de M. Aroux n'ait pas été accueillie par eux comme elle l'aurait été s'ils étaient en position de désirer les progrès de l'industrie au lieu de voir leurs intérêts directement contraires à ceux des maîtres.

Vendredi dernier quelques femmes et des enfants commencèrent à briser les vitres de la fabrique. Des ouvriers employés sur le port, des maçons, des charpentiers, etc., des gens qui chômaient, se joignirent à ce premier rassemblement, et l'émeute compta ainsi dans ses rangs une centaine de personnes.

Le *Mémorial de Rouen* [illegible] par hasard dans l'avenir, en parlant

[illegible] ouvriers contre les maîtres eût soulevé la majeure partie de la population, et les plus grands malheurs auraient pu résulter de l'emploi d'une misérable machine. Dieu veuille que les maîtres ouvrent les yeux à temps et préviennent la guerre sociale.

—

Nous recevons encore d'un ouvrier tisserand sur le même sujet une lettre que nous ne rapporterons pas textuellement, pour ne pas aigrir des esprits que nous voudrions calmer, mais dont nous devons cependant faire un certain usage, afin que la justice et l'administration soient mises en mesure d'aviser aux désordres qu'on nous signale s'ils sont réels. Ainsi cet ouvrier, qui n'habite plus Elbeuf, se plaint 1° que les ouvriers y soient traités avec dureté par les maîtres; 2° que les filles et les femmes que la fabrique emploie soient réduites à se prostituer sous peine d'être jetées sur le pavé; 3° que les fabricants s'entendent, au vu et su de tout le monde, pour se concerter sur la fixation des salaires et la discipline des ouvriers.

Notre correspondant nous signale encore la pénurie qui depuis plus d'un an laisse beaucoup d'ouvriers sans travail, et partant sans pain, comme une des causes principales de l'irritation qui a déterminé l'émeute.

Nous désirons que ces graves abus, si communs dans beaucoup de villes industrielles, ne règnent pas à Elbeuf, et s'ils y sont établis, qu'on s'occupe sérieusement de les faire disparaître. C'est le devoir des magistrats administratifs et judiciaires, et nous ne doutons pas qu'éclairés par la presse, ils n'aient le courage de l'accomplir. Mais nous recommandons en même temps aux ouvriers de ne pas recourir à la violence. Il est vrai que toutes voies pacifiques leur semblent fermées. En voici une cependant dont nous les invitons à tenter l'efficacité:

Ce sera de nous faire connaître les sujets sérieux de plaintes qu'ils croiraient avoir contre leurs maîtres, en les accompagnant de renseignements précis sur le régime des ateliers, sur les salaires, sur les procédés des contre-maîtres, sur les heures et les conditions du travail, etc... Toutes les fois que la plainte nous paraîtra fondée, nous lui donnerons la publicité de notre journal, dans la mesure que permettront l'équité et la légalité.

Nous ne serions pas étonnés que la simple révélation des habitudes intérieures des ateliers suffît pour prévenir ou réparer bien des abus. Il est peu de maîtres qui ne tiennent à l'estime publique.

Nous adressons cette invitation à tous les ouvriers de toute profession. La collection de ces renseignements serait un des éléments les plus précieux de l'enquête sociale que nous avons entreprise.

BROOK-FARM. — Notre numéro d'hier contient une erreur typographique dont la plupart de nos lecteurs se sont sans doute aperçu. La phalange américaine qui vient d'être si malheureusement détruite par l'incendie est celle de *Brook-Farm* et non de *Broon-Farm*, comme on nous l'a fait dire.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. — Dans la séance de la chambre des lords de lundi dernier, le comte de Ripon a demandé la deuxième lecture du bill des céréales et a soutenu le projet ministériel. Après le comte de Ripon, la chambre a entendu successivement le duc de Richmond, le comte de Fitz-Villiers, le duc de Cleveland, le marquis de Londonderry, lord Stanley et lord Brougham. La discussion a été ajournée au lendemain.

Aux communes, M. Shaw ayant demandé l'élargissement de M. Smith O'Brien, la chambre a décidé que l'honorable membre serait mis en liberté.

La deuxième lecture du bill de coërcition pour l'Irlande a été annoncée pour vendredi prochain.

— Les journaux protectionnistes répandaient depuis quelques jours le bruit que la division régnait dans le camp des pairs whigs, et qu'il pourrait fort bien en résulter un échec pour le bill des céréales, dont la seconde lecture était à l'ordre du jour de la chambre haute pour le lundi 25. Ces prédictions ne paraissent pas devoir se réaliser: plus de soixante lords appartenant au parti whig se sont réunis samedi soir chez le marquis de Lansdowne, et il a été convenu entre eux qu'ils soutiendraient le bill tel qu'il a été adopté par la chambre des communes, les quelques partisans d'un droit fixe permanent qui assistaient au meeting ayant fait le sacrifice de leur opinion à celle de la majorité pour ne pas compromettre le sort du bill. Ainsi tombent, dit le *Times*, les dernières espérances des protectionnistes.

PORTUGAL. — Le *Times* publie une lettre particulière datée de Lisbonne, 12 mai, et annonçant que la tranquillité est rétablie dans tout le royaume. Les quinze pairs qui s'étaient retirés en masse de la chambre haute avaient ensuite adressé au président une protestation écrite dans laquelle ils se plaignaient de ce que la législature était, disaient-ils, tenue en charte privée. Mais les autres pairs, au nombre de plus de trente, ont déclaré que, selon eux, les délibérations des cortès étaient parfaitement libres. Les affaires ont donc repris leur cours accoutumé.

La session parlementaire paraît devoir durer encore une quinzaine de jours.

AUTRICHE. — On écrit de Vienne:

« Le 9 de ce mois, il a été amené ici de Presbourg, où ils avaient été conduits de la Gallicie, plusieurs insurgés polonais. Ces prisonniers, qui appartiennent aux classes élevées, étaient silencieux et regardaient tranquillement la foule qui se pressait sur leur passage, et qui s'abstint soigneusement de toute démonstration propre à augmenter la douleur de ces infortunés; ils furent conduits dans la prison où l'on met les criminels. »

GÊNES. — Une exposition publique des produits des arts, de l'industrie, de l'agriculture, aura lieu dans le séminaire archiépiscopal, du 10 au 30 septembre prochain. Celle des fruits, des fleurs, des légumes et du bétail durera seulement pendant trois jours, fixés aux 15, 16 et 17 septembre.

Congrès central d'agriculture.

PRÉSIDENCE DE M. DECAZES. — *Séance du 26 mai.*

Le Congrès central d'agriculture a continué aujourd'hui, dans sa huitième et dernière séance, la discussion sur l'instruction et l'éducation des classes [illegible] fessés aux élèves qui veulent acquérir cette instruction;

» 4° Que le gouvernement encourage et provoque l'établissement de fermes-écoles en grand nombre, pour offrir partout aux exploitations d'habiles conducteurs et de bons irrigateurs;

» 5° Qu'il soit établi par régions des instituts où les élèves se familiarisent également avec la culture pratique, mais où la science agronomique soit enseignée dans son ensemble et à un degré supérieur, comme moyen de développer l'instruction et à la fois l'éducation des populations rurales.

» Dans l'intérêt des adultes, il importerait que le gouvernement encourageât l'établissement d'écoles gratuites du dimanche, destinées à compléter l'instruction élémentaire.

» Il convient d'encourager de plus en plus la fondation des ouvroirs, des salles d'asile, et de développer l'institution des écoles du soir, là où les populations rurales sont agglomérées.

» Il importe enfin de stimuler par des subventions la fondation de bibliothèques populaires dans les campagnes. »

M. D'HAVRINCOURT a proposé l'amendement suivant, qui a été adopté:

« Que dans chaque département ou chaque arrondissement, il soit autant que possible désigné par les Sociétés et Comices une ferme dirigée par un cultivateur travaillant à ses risques et périls, et présentant des conditions suffisantes d'améliorations. De jeunes cultivateurs y seraient reçus comme titulaires de bourses attribuées pour primes à ces fermes par le département ou par le gouvernement, et à l'aide desquelles ils pourraient ainsi aller, sous la direction du chef d'exploitation, étudier gratuitement l'agriculture dans sa pratique la plus immédiatement applicable. »

Le Congrès a encore adopté, à l'unanimité, l'amendement suivant de **M. DE LARCLAUSE**:

« La création de cours d'agriculture et d'horticulture dans les séminaires devant mettre les prêtres des campagnes à même de propager les bonnes méthodes de culture et de combattre les mauvaises, le Congrès verrait avec une respectueuse reconnaissance l'épiscopat s'occuper de l'organisation de ces cours. »

La proposition suivante de M. Moll a été aussi adoptée:

« Qu'il soit créé dans une localité appropriée à cet effet une ferme spécialement destinée aux expériences scientifiques, à la solution des nombreux et importants problèmes que soulève encore l'agriculture. »

M. DE VEAUX propose comme article 6, d'inviter le gouvernement à proposer un prix très important au meilleur traité élémentaire d'agriculture pratique qui sera publié d'ici à cinq ans dans chacune des grandes régions agricoles.

Cette proposition a été adoptée.

Amélioration des bestiaux.

M. BARBIER, rapporteur, a rappelé à l'assemblée les travaux de la commission et les diverses considérations qu'il a fait valoir dans son rapport, lu dans la séance d'hier, sur la nécessité de propager les meilleurs systèmes d'amélioration de l'espèce chevaline, de l'espèce bovine et de l'espèce ovine.

Après une discussion animée, les vœux suivants ont été émis:

» 1° Que l'administration intervienne dans l'amélioration des différentes espèces de nos animaux domestiques, en aidant à l'industrie privée pour provoquer son développement, et qu'elle la supplée tant qu'elle n'est pas développée, et se retire enfin devant elle au moment où celle-ci peut être livrée à elle-même;

» 2° Que l'administration regarde comme convenable de s'abstenir de toute production autre que celle des types régénérateurs;

» 3° Que l'intervention de l'Etat ait lieu:

» 1. Par les importations de races étrangères, les productions des types régénérateurs, les essais tentés sur les races nouvelles;

» 2. Par l'enseignement et les publications utiles, ainsi que par la faveur accordée au développement de l'industrie privée, et que ce vaste système d'encouragement comprenne:

» Des primes annuelles pour l'entretien, chez les particuliers, des types régénérateurs et améliorateurs des espèces chevaline et bovine;

» Des concours de premier degré ou de petite circonscription, sous la direction des comices, pour les espèces chevaline, bovine et ovine;

» Des concours de second degré ou départementaux pour ces trois espèces;

» Et enfin, comme complément de ce système, de grands concours d'engraissement pour les bêtes de boucherie, et des concours d'une égale importance pour les diverses natures de laine;

4° Que dans une même partie des pâturages communaux ou dans ceux qui sont soumis à la vaine pâture ou la pâture commune, il ne puisse être admis que des juments et des vaches et des chevaux châtrés;

5° Que les communes soient encouragées à faire l'acquisition de bons étalons ou de bons taureaux;

6° Que le gouvernement continue de favoriser de département à département les importations de races d'élite, au moyen de subventions accordées aux Sociétés agricoles qui font des sacrifices pour le même objet;

» 7° Qu'il soit formé dans les établissements agricoles de l'Etat, et notamment dans les écoles vétérinaires d'application, des expériences destinées à compléter les études des élèves;

» 8° Que l'administration continue à faire étudier les maladies enzootiques annuelles, contagieuses ou non, encore peu connues, qui affectent les différentes espèces d'animaux domestiques dans diverses localités, et à faire publier des instructions pour enseigner les moyens de les en préserver et de les en guérir: et, à cet effet, d'améliorer le service vétérinaire existant aujourd'hui dans chaque département.

» 9° Que l'administration s'occupe de réviser les règlements sanitaires concernant les moyens de prévenir et d'arrêter les maladies contagieuses des chevaux et des bestiaux, afin de mettre les règlements en harmonie avec l'état de l'industrie agricole, manufacturière, commerciale, et les connaissances vétérinaires de notre époque;

» 10° Que les droits de douane sur les bestiaux par tête soient maintenus; que les modifications apportées à l'uniformité de ces droits en faveur du royaume de Sardaigne soient révoquées à l'expiration du traité, et que les taureaux qui ont des dents incisives soient assimilés aux bœufs pour les droits d'entrée aux frontières. »

M. LE DUC DECAZES, président, dans un discours qui a été accueilli par toutes les sympathies de l'assemblée, a clos dignement la session de 1846.

Chambre des Députés.

Séance du 27 mai 1846.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY.

La discussion continue sur le budget de l'instruction publique.

La commission a proposé une réduction de 21 600 fr. sur les crédits demandés pour l'Ecole des chartes. Cette réduction, combattue par MM. de Courtais et de Golbéry, et défendue par MM. Bignon et Deslongrais, est rejetée, et l'allocation demandée par le gouvernement votée.

Il s'élève encore une courte discussion sur les souscriptions et distributions d'ouvrages, à laquelle prennent part MM. Demarçay, Glais-Bizoin et de Salvandy.

Le budget de l'instruction publique est voté; on passe à celui de l'intérieur.

M. THIERS. Messieurs, je ne viens pas solliciter un vote, je ne viens pas même, à la veille des élections générales, chercher à exciter les esprits par [illegible] vernement politique.

Né d'une révolution, le gouvernement devait éloigner de lui les puissances de l'Europe, effrayées de la chute d'un trône. Il devait éloigner aussi les hautes classes de la société, dont la présence autour du pouvoir n'est pas un vain luxe. Il devait éloigner cette puissance morale qu'on appelle l'Eglise, et avec laquelle, quelque modéré que l'on soit, les rapports sont toujours difficiles.

Il ne fallait pas recommencer la révolution: il fallait être pacifique et modéré, mais il fallait que l'Europe comprît bien que, si nous préférions la paix à la guerre, ce n'était pas par peur, mais par un simple calcul: que si nous acceptions les traités de 1815, c'était à la condition que rien ne serait changé dans l'état des choses, à l'Orient, à l'Occident, sur les Dardanelles, sur le Rhin, sur le Pô; et que si, par humanité, nous renoncions à porter la révolution dans les pays voisins, c'était à la condition que la contre-révolution ne serait pas portée violemment dans les pays placés sur nos frontières naturelles, la Belgique, l'Espagne, l'Italie.

Il fallait que les hautes classes de la société comprissent que si elles se présentaient, on les accueillerait; que si elles étaient froides, on les attendrait; hostiles, on les réprimerait; que l'Eglise sait bien que, résolu à la protéger, résolu à faire respecter ses autels, résolu à lui maintenir sa dotation, on ne lui sacrifierait aucune de nos institutions, car après tout, ce gouvernement avait reçu une légitimité de la nation qui le dispensait d'en attendre un complément d'aucun pouvoir sur la terre. (Très bien!)

A cela il fallait joindre une habile administration. La paix devait préparer notre grandeur. Il fallait qu'une administration prévoyante, sans vain déploiement de forces, constituât notre marine, notre armée, nos finances, sur des bases solides et durables. A ces deux conditions le gouvernement aurait réalisé l'image de ce que j'appelle un gouvernement politique, et que, pour ma part, j'ai préféré à cette époque à un gouvernement guerrier. C'est de la politique modeste si l'on veut, mais qui peut avec le temps devenir grande. Il y avait sous l'ancien régime des officiers ne devant rien à leur naissance, tout à leur mérite: on les appelait les officiers de fortune. Quand ils arrivaient dans les armées, au milieu de cette brillante noblesse qui occupait tous les grades militaires, leur position était d'abord difficile. Etaient-ils humbles, on les dédaignait; hautains, querelleurs, on finissait par les tuer; étaient-ils braves et modestes, ayant le sentiment de leur mérite sans en offusquer les autres, ils occupaient bientôt la place à laquelle ils avaient droit, c'étaient bientôt des Catinat et des Vauban qui prenaient place à côté des Condé et des Luxembourg. (Très bien!)

Notre gouvernement ne s'est pas hâté à ses débuts, comme on le lui demandait, de passer le Rhin et les Alpes, pour aller refaire une Pologne, une Italie; c'était la guerre; sa donnée à lui c'était la paix. Il a fait ce que la situation comportait, il a réclamé pour la Pologne ce reste d'existence, de nationalité que lui assuraient les traités. — Pour l'Italie, ne voulant pas qu'une seule influence, celle qui repousse toute réforme raisonnable, y dominât, à côté des Autrichiens qui passaient le Pô, il a pris Ancône. La Belgique s'était séparée de la Hollande; mais elle tenait encore à elle par un lien fâcheux, la présence d'une garnison hollandaise à Anvers; le gouvernement a brusquement tranché ce lien en prenant Anvers. — L'Espagne, placée par Ferdinand VII lui-même, à l'entrée des voies de la révolution et elle n'osait s'engager, était encouragée par notre gouvernement, protégée au moyen du traité de la quadruple alliance. Dans tout cela il agissait de concert avec l'Angleterre qui venait de passer entre les mains libérales des whigs.

Tandis que notre gouvernement faisait cela au dehors, au dedans, placé entre le parti de la révolution, tout bouillant de sa victoire, le parti de la dynastie déchue, abattu de sa défaite, il s'interposait, et il refusait de laisser tomber les têtes des ministres signataires des ordonnances de Juillet. (Mouvement.)

M. Dupont (de l'Eure) et Laffitte, qui n'est plus, siégeaient alors à côté de M. Montalivet dans les conseils de la couronne.

Pour que cette politique, qui n'était alors que convenable, devînt, avec le temps, une politique honorable et peut-être glorieuse, qu'aurait-il fallu? qu'elle persévérât.

La cause fatale peut-être qui a fait qu'un jour la philanthropie de la Révolution de 89 s'est changée en colère, que le patriotisme de 92, l'amour de la gloire de l'Empire s'est changé en passion de conquêtes, que le sentiment du droit héréditaire de la légitimité s'est changé, dans la Restauration, en manie de coup d'Etat, cette cause fatale a peut-être fait que la prudence commandée à ce gouvernement-ci, s'est changée en désir aveugle de se conserver. Alors cette prudence est devenue de l'inertie, une sorte d'immobilité calculée, qui n'a plus permis au gouvernement de faire les mouvements nécessaires indispensables.

La révolution devenue plus calme, d'ailleurs, parlait moins haut et semblait moins à craindre; d'un autre côté, on s'est trop laissé prendre aux flatteries de l'Europe, qui louait notre sagesse, pour nous détacher l'Angleterre dont elle taxait la politique de folie.

L'Espagne, que nous avions promis de protéger, s'est adressée à nous, nous l'avons refusée. Elle était trop faible pour se venger, elle n'a fait que se plaindre, souffrir, s'agiter, ce qu'elle ne cesse de faire depuis treize années; mais l'Angleterre pouvait se venger, elle s'est vengée; et sur-le-champ ces cabinets qui blâmaient sa déraison, se sont hâtés de l'avoir à elle.

Demeurés seuls, nous avons perdu la question des limites du Luxembourg, perte peu importante matériellement, mais considérable au point de vue moral, car c'est le premier pas rétrograde que la révolution de juillet a fait en Europe.

Ensuite on nous a demandé d'évacuer Ancône: il avait fallu beaucoup d'énergie pour y aller; il n'en aurait pas fallu beaucoup pour y rester; nous avons évacué Ancône. L'émotion a été vive. M. Duchâtel, M. Guizot l'ont partagée; dans une autre chambre M. de Broglie: ils nous ont aidé à renverser le cabinet du 15 avril, ou plutôt c'est nous qui les avons aidés; ce sont eux qui ont renversé le cabinet du 15 avril. (Hilarité.)

On est allé chercher en Orient une occasion meilleure et un meilleur théâtre pour y faire briller notre politique; mais on a vite reconnu le danger, on a reculé aussi précipitamment qu'on s'était avancé, et la question d'Orient a été de nouveau perdue; ça été la quatrième depuis que nous avions rompu l'alliance libérale avec l'Angleterre sur la question d'Espagne.

Une troisième période de notre politique a commencé en 1840. En présence de l'Angleterre et en présence des puissances qui l'avaient tournée contre nous, je crois que la seule bonne politique était l'isolement et une froide réserve. Mais nous en avons eu peur; nous avons recherché de nouveau l'alliance anglaise. Mais elle ne reposait plus comme autrefois sur une idée populaire, la protection des nations émancipées; elle ne pouvait plus reposer que sur de bons procédés et des sacrifices.

On a commencé par la concession du droit de visite; le pays s'en est ému; on est allé demander à l'Angleterre d'y renoncer. Le pays était exaspéré, on lui a présenté un leurre. Ce leurre, vous l'avez qualifié de ce nom, c'est la conquête des Marquises, et cette fois-ci encore il a fallu reculer, non pas devant le pays, comme pour le droit de visite, mais cette fois devant l'Angleterre; il a fallu désavouer l'amiral Dupetit-Thouars, il a fallu indemniser... (Rumeurs au centre. — Interruption.)

Il a fallu indemniser le missionnaire arrogant qui avait fait verser le sang de nos soldats. (Très bien.) Mais je n'insiste pas. (Mouvements divers.) Nous avons fait plus cette année.

Vous savez que l'Angleterre et l'Amérique sont dans une rivalité que nous n'avons pas à déplorer, quant à nous; si l'Angleterre est notre alliée de circonstance, l'Amérique est notre alliée fondamentale et de tous les temps. Notre rôle naturel eût été une neutralité bienveillante qui nous permît même de nous interposer entre elles et de rendre des services à la paix.

constances rendent nécessaires? Elle est relative à l'Espagne.

Lorsque cette malheureuse nation allait s'engager dans sa révolution où elle n'avait trouvé que malheurs, elle hésitait. J'ai entendu les hommes les plus honorables de ce pays me répéter bien des fois : elle hésite ; elle n'hésita plus dès que la protection française arriva.

Messieurs, la France reconnut la reine ; l'Espagne n'hésita plus : elle se jeta dans la révolution, elle se donna une institution, deux chambres, un ministère semblable à celui qui existe en France et qui réussit à maintenir l'ordre, qui peut-être se serait établi, aurait donné un gouvernement à ce pays ; mais il y avait une difficulté qu'on ne pouvait pas surmonter : la guerre civile. On s'adressa à nous. Nous l'avions engagée dans la voie de la révolution, nous l'abandonnâmes et nous lui dîmes : C'est trop difficile. Et pourtant 1,200 Anglais à Bilbao ont prouvé, en soutenant la révolution, si c'était difficile. Nous lui dîmes : Il faut qu'un pays se sauve lui-même, sauvez-vous vous-même. Et l'Espagne s'est sauvée elle-même.

Vous savez comment elle a été réduite à une guerre, non pas cette guerre étrangère, qui donne de grands hommes comme Henri IV, comme Napoléon, mais la petite guerre, la guerre civile, dans laquelle tous les militaires ont la prétention d'être de grands militaires. De ces petites guerres est sorti le premier Espartero, qui dit : J'ai vaincu la révolte, j'ai sauvé l'Espagne, c'est à moi de la gouverner ; mais il n'eut pas le bon sens de conserver la reine ; il la renvoya, quoiqu'on lui fît voir qu'il commettait une grande faute. Ce sauveur a gouverné quelque temps ; il a mal gouverné et il est tombé.

De sa chute est né un nouveau sauveur, Narvaez ; il dit : Je vous ai sauvés du fer d'un soldat et de la révolution. Il a été quelque temps associé à des hommes capables, bien intentionnés ; il s'en est séparé, il a voulu gouverner avec son prétendu sabre. (Hilarité.) Il a violé la constitution, il est tombé à son tour.

Et aujourd'hui ces hommes qui ont purifié le gouvernement après lui, les voilà au pouvoir ; ils ont de bonnes intentions ; mais seront-ils assez forts ? Ne seront-ils pas obligés de recourir à quelque nouveau sauveur, vainqueur de quelques émeutes dans la Galice ?

Toujours est-il que cette Espagne, à qui vous avez dit de se sauver, n'a pas encore pu atteindre son but ; qu'elle s'agite encore, qu'elle s'agitera peut-être longtemps encore, en manquant à nous, à l'Europe, à l'équilibre européen.

Ce n'est pas par notre seul refus de concours que nous avons trahi l'Espagne, c'est par ce qui a suivi.

Quand Espartero a triomphé, nous nous sommes félicités avec lui, nous lui avons donné des cordons ; il en a rendu ; nous lui avons donné des conseils, nous lui en avons donné à ce point que sa vanité a été blessée. Dans une querelle d'étiquette, nous avons été jusqu'à mettre son droit en doute ; il a fallu faire un éclat qui l'a beaucoup affaibli, et puis nous avons ouvert la frontière, nous avons laissé passer des hommes, des agents. Narvaez a triomphé : nous l'avons appelé le parti français, et il faut avoir été en Espagne pour savoir l'effet qu'a produit ce mot chez une nation fière, ombrageuse et jalouse. (Interruption.)

Il aurait fallu éviter plutôt que créer à ce gouvernement ces questions difficiles. Il y en avait une assurément qu'on ne pouvait pas lui épargner, mais qu'on aurait pu rendre moins grave : c'est celle du mariage de la reine. Il n'y a qu'un mariage qui plairait aux Espagnols ; on le leur refuse et on a raison : c'est celui d'un prince français. A défaut de celui-là, il y en a un qui, sans les enthousiasmer, leur paraîtrait convenable et qu'ils agréeraient : c'est celui de la reine avec un neveu de la reine Christine, un fils de l'infante.

Eh bien ! cette reine Christine a laissé naître en son cœur une haine inqualifiable pour les fils de sa sœur (Rumeurs) ; elle est allée, sous l'empire de ce triste sentiment... (Murmures au centre.) chercher à Naples, un époux pour sa fille, le comte de Trapani, et ce mariage impossible nous l'avons appuyé de notre influence.

Il est résulté de tout cela qu'aux agitations de l'Espagne, nous avons ajouté d'autres agitations ; que nous avons rendu encore plus caducs les pouvoirs qui cherchaient à s'élever chez elle ; et aujourd'hui elle est là comme un spectacle qui nous accuse, et comme une force qui pourrait être utile pour nous, mais qui va se dissolvant tous les jours. (Sensation.)

Ce système de politique étrangère qu'on a voulu faire prévaloir, n'était pas naturellement celui du pays ; il a fallu se constituer en parti systématique pour le faire prévaloir : toute notre politique intérieure a découlé de là.

Tant qu'il n'a été question que de maintenir l'ordre, de le maintenir avec modération et sans effusion de sang, tout le monde a été d'accord. Plus tard, lorsque la question d'ordre intérieur n'a plus dominé, on s'est divisé.

Le gouvernement s'est constitué avec le parti qui l'appuyait. Il s'est fait lui-même un parti. Au début, c'est tout au plus si dans les élections il osait avoir un candidat : c'est tout au plus s'il se défendait, du moins il gardait toujours la défensive, jamais il ne prenait l'offensive. Y avait-il un trouble ? il s'attachait à prouver qu'il avait été attaqué, qu'il n'avait poussé la résistance que jusqu'où il fallait pour maintenir l'ordre.

S'il y avait eu un de ces détestables attentats qui, en affligeant nos cœurs à tous, ont tant nui à la liberté, (mouvement), nous étions obligés de prouver que ce n'était pas la police du gouvernement qui l'avait imaginé. Et sur les théories constitutionnelles, nous étions soigneux de sauver les apparences, nous cherchions toujours à réaliser la pensée du gouvernement sur la tête d'un homme considérable.

Il n'en est plus ainsi maintenant, et pour peu que cela continue, il n'y aura pas, dans quelques années, de véritable administration en France ; l'administration tout entière sera devenue un objet politique, exclusivement politique. (Vif assentiment à gauche.)

On me dit : « Cela a été, cela est, cela sera toujours ! » A cette condition, messieurs, il faudrait renoncer à toute espèce de bien. On nous dit que ceux qui viendront en feraient autant. Pour ma part, j'ai l'orgueilleuse conviction que non. (Interruption au centre.)

Je viens faire allusion, je l'avoue tout de suite, à des faits récents, et ce n'est pas pour m'en plaindre, ce sont seulement des faits que je soumets à l'appréciation de la chambre et du pays. Le ministère me dira : Je ne réponds pas des journaux. Depuis qu'il a été convenu avec la chambre qu'on ne salarierait plus les journaux, le ministère dit : Je ne l'ai pas fait, je le crois. (On sourit à gauche.)

Mais n'y a-t-il pas d'autres liens avec eux ? n'y a-t-il pas quelque lien entre le parti conservateur et les journaux qui soutiennent la même cause ? Je suis convaincu que certains journaux ne continueraient pas certaine politique s'ils étaient assurés de déplaire au parti qu'ils servent.

La presse opposante est moins violente qu'elle ne l'était autrefois, et que celle du gouvernement l'est devenue davantage. (Dénégations au centre.)

Rappelez-vous ce qui se passait en 1831, en 1832, en 1833, en 1834 ; rappelez-vous ce qu'était la presse opposante, quand elle attaquait la vie privée avec tant de violence et qu'elle poussait le cri *aux armes !* et dites-moi si la presse de l'opposition tient aujourd'hui un pareil langage ; certains écrivains ministériels au contraire se vantent de s'être fait agressifs.

Autrefois, pour citer un fait qui m'est personnel, quand il y avait un de ces odieux attentats dont je parlais tout à l'heure, que disait souvent la presse opposante ? Que c'était la police du gouvernement qui avait imaginé cela. L'a-t-elle dit cette fois ? Non. (Interruption.) Et ceux qui ont voulu me défendre, qu'ont-ils eu à prouver ? Non pas que moi je n'étais pas le complice de l'attentat, personne ne l'avait dit, je le sais, mais, enfin, qu'il était possible que, entre les paroles que vous m'avez laissé dire, et un déplorable événement il pouvait y avoir quelque lieu, un lien quelconque ; que, peut-être, sans le vouloir assurément, j'avais pu contribuer à exciter les esprits. Eh bien, je ne viens pas me plaindre ; je le répète ; mais je m'a-

tions pour maintenir son armée et la marine sur un pied convenable.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Messieurs, l'honorable préopinant vient de passer en revue toute notre histoire depuis 1830, toute notre politique extérieure et intérieure, toutes les questions passées, présentes, possibles. Sur tous ces faits, sur toutes ces questions, il a un avis, et il nous accuse de n'en point avoir. La discussion doit être complète et sérieuse ; elle ne pourrait pas l'être aujourd'hui, je demande qu'elle soit renvoyée à demain. (Oui ! oui !) La chambre se sépare.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Ibrahim-Pacha quitte Paris le vendredi 5 juin, pour se rendre en Angleterre répondre à la gracieuse invitation de la reine Victoria.

— Le roi a signé, il y a quelques jours, le contrat de mariage de Me Deutend, notaire à Paris.

— Dimanche prochain, jour de la Pentecôte, des quêtes au profit des 88 000 témoins de la prospérité de plus en plus croissante qui sont inscrits sur les listes d'indigents de la capitale auront lieu dans toutes les églises, par les soins des membres des bureaux de bienfaisance.

— M. le duc de Montmorency, pair de France, vient de mourir.

— Aujourd'hui, vers une heure de l'après-midi, les Tuileries ont été mises en émoi par un événement qui pouvait avoir les suites les plus graves. Au moment où le roi entrait en voiture au château, un des chevaux de l'attelage s'est abattu, et les sept autres, lancés au grand trot, sont venus tomber pêle-mêle sur le premier sans que les postillons, culbutés eux-mêmes, aient pu les arrêter. La voiture allait verser quand des aides-de-camp et des gens de service accourus en toute hâte sont parvenus à la remettre en équilibre. Le roi n'a éprouvé aucun mal ; la reine, qui l'accompagnait, a paru fort émue.

— L'exposition publique des objets de la loterie de l'œuvre du patronage de la Société de Saint-Vincent-de-Paule a commencé aujourd'hui 27 mai, dans l'ancien hôtel du marquis de Clermont-Tonnerre, rue Madame, 47. Cette exposition, remarquable par le nombre et la beauté des lots, et qui se prolongera jusqu'au jour du tirage, se compose des dons de la famille royale, de tableaux à l'huile, etc., offerts par les artistes, d'objets d'art, d'ouvrages en or, en argent et en vermeil ; de cristaux, de porcelaines, de tapis d'Aubusson et d'une foule d'autres lots.

On peut entrer aussi dans le local de l'exposition par la porte qui est à gauche de la grille de la rue de Fleurus.

L'exposition étant publique, tout le monde peut entrer sans billets.

— M. Mignet, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, lira, dans la séance publique du samedi 30 mai, une Notice historique sur la vie et les travaux de M. Charles Comte, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie.

— Une réunion nombreuse des fondateurs du jury des récompenses pour les ouvriers a eu lieu avant-hier à Paris, sous la présidence de M. Denière, président du conseil des prud'hommes. Le jury a constitué son bureau définitif. M. Depoully, fabricant d'impressions, a été nommé président.

— Le 25 mai, à trois heures moins cinq minutes de l'après-midi, la reine d'Angleterre est heureusement accouchée d'une princesse. S. A. R. le prince Albert, le docteur Locolk et mistress Lilly, la nourrice de service, étaient dans la chambre de S. M. Dans les pièces attenantes se trouvaient les autres médecins, sir James Clark et le docteur Fergusson, S. A. R. la duchesse de Kent, la dame de la chambre de la reine, ainsi que les ministres et hauts fonctionnaires convoqués dans cette circonstance. Les canons du Parc et de la Tour ont immédiatement appris à la capitale cette grande et importante nouvelle. Le conseil privé s'est assemblé aussi promptement que possible dans la salle du conseil à Whitehall. Les membres du conseil qui étaient présents étaient le duc de Buccleugh, l'évêque de Londres, sir R. Peel, sir J. Graham, le comte d'Haddington, M. Gladstone, le comte de Liverpool, le comte de Delawarr, le comte de Jersey, l'archevêque de Cantorbery, le lord-chancelier et le duc de Wellington. Le conseil a ordonné que sa grâce l'archevêque de Cantorbéry préparerait une formule d'actions de grâces pour l'heureux accouchement de la reine et la naissance d'une princesse. Cette formule sera lue dans toutes les églises et chapelles de l'Angleterre, du pays des Galles et de la ville de Berwick sur la Tweed, le dimanche 31 mai, ou le dimanche après sa réception, par les ministres du culte dans chaque localité. La mère et l'enfant se portent bien.

— On assure que le roi des Belges a communiqué au gouvernement français, par l'intermédiaire d'un lieutenant-général, le projet formé par cinq cents familles belges, possédant ensemble un capital de trois millions, d'aller s'établir dans la province de Constantine.

— Par décision royale en date du 19 courant, ont été appelés à faire partie de la haute commission des études de droit :

MM. Barthe, premier président de la Cour des comptes, ancien ministre de la justice et de l'instruction publique ; Royer-Collard, professeur de droit des gens et doyen par intérim de la Faculté de droit de Paris ; Demante, professeur de Code civil à la Faculté de droit de Paris ; Oudot, professeur de Code civil à la même Faculté ; Delille, professeur de droit romain et doyen de la Faculté de Caen ; Morelot, professeur de Code civil et doyen de la Faculté de Dijon ; Gauthier, professeur de Code civil et doyen de la Faculté de Grenoble ; Foucart, professeur de droit administratif et doyen de la Faculté de Poitiers ; Richelot, professeur de Code civil et doyen de la Faculté de Rennes ; Rauter, professeur de procédure civile et de législation criminelle, et doyen de la Faculté de Strasbourg ; Laurens, professeur de Code civil et doyen de la Faculté de Toulouse.

— Une société de grands capitalistes a présenté au gouvernement romain un projet qui aurait pour objet de rendre le Tibre navigable jusqu'à la mer pour les plus forts navires.

— La *Gazette universelle de Prusse*, du 23 mai, annonce officiellement que le roi de Prusse a approuvé la nomination du nouvel évêque de Jérusalem par le gouvernement britannique.

— Le ministre des travaux publics fait préparer en ce moment un travail réglementaire des chemins de fer qui vont être livrés à la circulation. Chaque ligne de fer aura son règlement spécial basé sur les exigences des localités et en rapport avec les divers services que l'administration a le droit d'imposer aux compagnies pour les transports indiqués dans le cahier des charges. Ce règlement ne sera, du reste, que provi-

mées dans le courant de 1845, et adressées à la direction de l'intérieur. 1 096 demandes ont été faites par des Français, et 185 par des étrangers.

Les demandes de concessions adressées au ministère de la guerre sont plus nombreuses et plus importantes.

Les familles françaises qui demandent à émigrer sont au nombre de 461. Elles comptent 1 959 individus ; leurs ressources s'élèvent à 15 091 359 fr.

Les familles étrangères qui demandent des concessions en Algérie sont au nombre de 572, comprenant 3 374 individus ; leurs ressources s'élèvent à 786 195 fr.

Ces chiffres indiquent assez combien il sera facile de régulariser le mouvement d'émigration aussitôt que les difficultés qui s'opposent aujourd'hui à la colonisation seront levées.

La population civile qui, au 31 décembre 1844, n'était que de 75 420 individus, s'élevait, au 31 décembre 1845, à 96 119.

La population agricole dans les établissements de nouvelle création fondés par l'administration s'élève à 12 812.

21 009 permis de passage gratuit ont été délivrés par le ministère de la guerre en 1845.

POUR SERVIR A L'HISTOIRE D'UN SIÈCLE DE LUMIÈRES. — Un habitant de Bedous (Pyrénées) était depuis fort longtemps malade ; au lieu de recourir au médecin, il s'adressa à un homme qui a la réputation d'être sorcier. Deux femmes, lui dit-il, vous ont jeté un sort. Pour détruire le maléfice, il faut les surprendre sur le fait, lorsqu'elles viendront clandestinement vous visiter sous la forme de quelque animal. Tendez-leur un piège.

On fit ce qu'avait dit le sorcier. On guetta vainement pendant deux nuits. Enfin, la troisième, deux chats qui parcouraient les gouttières entrèrent pour leur malheur dans cette maison. L'un d'eux se laissa prendre au piège. Il n'y eut plus dès lors à s'y tromper ; c'était la sorcière ! Et aussitôt ces braves gens d'accourir pour obliger leur malheureuse prisonnière à avouer son crime ; on lui promettait un généreux pardon !.. La pauvre bête, ne comprenant rien à ces harangues, poussait des miaulements furibonds, ce que voyant, ils l'excédèrent de coups, lui enfoncèrent dans la gueule un morceau de résine enflammée, après quoi ils la laissèrent partir, ne doutant pas qu'elle n'allât bientôt expirer.

Or, pendant cette nuit même, une vieille femme de la commune mourut frappée d'apoplexie. Ce fut un trait de lumière pour ces crédules personnages. Cette femme, c'était la sorcière ! C'était la chatte, que la résine et les coups avaient fait mourir ! Ils l'ont dit et répété à qui a voulu l'entendre. Le plus piquant, c'est que la pauvre chatte, si cruellement martyrisée pour des méfaits imaginaires, est revenue chez ses maîtres sur trois pattes, mais elle n'est pas morte. Cela aurait dû donner à réfléchir, mais on ne s'est pas préoccupé de cette circonstance.

PAUVRE MÈRE. — On n'a pas lu sans émotion ce que nous avons raconté de cette malheureuse Elisa Clark, qui froissée dans ses sentiments d'épouse et de mère, accablée par la misère et le désespoir, a voulu soustraire ses enfants aux douleurs que semblait leur réserver l'avenir, puis se réfugier elle-même dans la mort. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner la suite de ce navrant épisode.

Le corps de celui des trois enfants que l'on n'avait pu retrouver d'abord ayant été retiré de la Tamise, le coroner a repris son enquête. De nouveaux témoins ont été entendus. Le premier qui se présente, jeune fille de neuf ou dix ans, à l'air vif et intelligent, s'exprime ainsi : « J'ai vu une femme qui tenait un tout petit enfant dans ses bras s'arrêter sur le pont de Battersea. Elle a déposé son nourrisson sur le trottoir, a saisi par les jambes et par les épaules une petite fille qui était avec elle, puis elle l'a jetée dans la rivière. Elle a fait la même chose avec une autre petite fille qui criait bien fort, ainsi qu'avec le nourrisson qu'elle a précipité le dernier. Je l'ai entendu alors qui disait : Dieu puissant et miséricordieux, recevez mes enfants dans votre sein !... »

Avant de se rendre sur le pont de Battersea, Elisa Clark était entrée, comme nous l'avons dit, chez l'un de ses parents, pour voir sa cousine. Cette dernière était absente, et son mari ayant engagé Elisa à se reposer un instant : « Merci, répondit-elle, je me reposerai tout à l'heure dans le lieu où je vais. »

Marie Inwood connaissait parfaitement Elisa Clark et habitait dans la même maison que cette infortunée. « Le samedi matin, dit ce témoin, je vis un instant Elisa qui me parut très agitée. La nuit précédente, Clark était rentré après minuit. Sa femme lui ayant ouvert la porte, lui dit : — Vous voici, il est bien tard. — Tais-toi, c..., répondit celui-ci, j'ai envie de te tuer. — Elisa ne répliqua rien et je ne l'entendis proférer aucune plainte. Mais plus tard, je fus réveillée par un grand bruit, et j'entendis Clark dire à sa femme : — Vile brute, je te tuerai ; oui, je te tuerai ! Puis un grand coup retentit contre la porte de la chambre. J'élevai alors la voix pour demander à Elisa ce que cela signifiait. — Ce n'est rien, répondit-elle, c'est mon mari qui a frappé contre la porte et qui l'a rompue. Elle ne disait pas la vérité, car elle m'avoua le lendemain qu'elle avait passé la nuit debout, dans la crainte que son mari ne la tuât. Elisa, ajoute le témoin, était une mère dévouée et tendre ; sa conduite était exemplaire. Depuis quelque temps, elle paraissait lutter contre une peine secrète, et samedi elle me disait : — Quand une femme entend son mari lui dire qu'il la déteste, que lui reste-t-il à faire, si ce n'est mourir ?... Elle pleurait beaucoup en disant cela.

Le jury devant émettre alors son opinion sur les causes auxquelles il attribue la mort des deux victimes soumises à ses investigations, déclare que leur mort a été le résultat d'un meurtre conçu et exécuté par Elisa Clark sur ses propres enfants. Cette sentence renvoie cette malheureuse mère devant la cour d'assises. Nous ferons connaître le jugement qui sera prononcé.

WAGONS RESTAURANTS. — Il est question à Hull d'une nouvelle invention de cafés-restaurants pour les convois de chemins de fer. Ce seraient des voitures de nouvelle forme que l'on placerait derrière les autres voitures, et celles-ci s'ouvriraient toutes les unes dans les autres, de manière que les garçons puissent aller d'un bout à l'autre du convoi. Des cartes seraient affichées dans chaque voiture pour faire connaître les mets que l'on pourrait demander. Des sonnettes seraient placées à la portée des voyageurs.

— La nouvelle suivante sera agréable aux nombreux amateurs du Diorama. Il paraît que cet établissement va prochainement quitter le quartier éloigné où il avait provisoirement placé sa tente pour se rapprocher du centre des promenades. C'est, dit-on, sur le boulevart Bonne-

religieuse en l'agrandissant et en la transformant, ou d'en élever une nouvelle sur ses ruines.

S'il est des hommes à qui une telle entreprise paraisse téméraire ou inopportune, ce ne sont pas les partisans de la théorie sociétaire, bien différents des esprits faibles que le mot de religion alarme comme un sinistre augure de fanatisme et de superstition. Pour eux la religion, c'est le sentiment de la présence de Dieu en tous les êtres, comme principe de vie, comme lien d'unité; c'est la solidarité de toutes les existences et de toutes les vérités, c'est la science des lois qui distribuent les rapports; c'est enfin l'amour en Dieu de toutes les créatures que la sagesse divine a voulu associer à nos destinées. La religion c'est donc l'unité, l'association, la solidarité, tandis que l'irréligion c'est le morcellement qui isole dans le vide et détache les uns des autres les êtres, les lois, les faits, les cœurs et les idées. Nous sommes partout et toujours pour l'association et l'unité contre le morcellement et l'isolement. Nous sommes donc sincèrement et profondément religieux. Encore quelques années, et tout le monde répètera cette profession de foi quelque peu étrange aujourd'hui. Le doute fatigue et ne suffit pas longtemps aux besoins de l'âme. Pour les individus, le scepticisme dure quelques années, pour les nations quelques siècles, mais quand la crise des combats intérieurs est accomplie, les plus rebelles, hommes ou peuples, demandent des forces à la foi ancienne ou à une foi nouvelle. Nos contemporains n'échapperont pas à l'heureux empire de la loi commune.

La traduction nouvelle des *Evangiles*, par M. Lamennais, issue de ce mouvement, le servira, car elle ramène la pensée populaire à tous ces grands problèmes qui, depuis les temps d'Auguste jusqu'à nos jours, n'ont cessé de troubler la raison humaine. Qu'était Jésus-Christ? quelle fut sa mission? quels ont été ses legs au monde?

Un instant voilé par les négations de la philosophie et les agitations politiques, ce grand nom du Christ reparaît, de nos jours, entouré de la même splendeur de gloire qu'aux plus beaux temps du catholicisme. Tous les partis, toutes les sectes, toutes les écoles bénissent, dans sa parole, la révélation des volontés divines; tous saluent en lui le sauveur et le rédempteur de l'humanité. Si la foi dans sa grandeur est moins enthousiaste qu'aux temps des naïves croyances, elle est cependant pleine de respect et vivifiée par une tendre admiration.

La science moderne croyait en avoir fini avec le dogme de la divinité du Christ, lorsque, de nos jours, un disciple de Fourier est venu, au nom de la science de son maître, remettre en question les négations mêmes de la philosophie; et ses propres affirmations fondées sur la loi sériaire, loi d'une certitude mathématique, sont tellement fermes, que les esprits sérieux, et particulièrement les phalanstériens, se trouvent ramenés à une étude approfondie de ce grand problème.

Des philosophes qui ne voyaient rien de l'homme avant sa naissance, rien de lui après sa mort, qui muraient ainsi toute notre existence dans le cercle fatal d'une courte destinée, sans aucun soupçon des rapports invisibles des astres entre eux et avec le soleil, foyer de notre tourbillon, ne pouvaient croire que bien difficilement à des communications entre les êtres de ces divers globes; la plupart même répugnaient à admettre que toute autre planète pût être habitée. La terre leur apparaissait donc comme perdue dans l'espace et soumise aux seules influences des attractions matérielles. D'une telle conception naissait le sentiment de la solitude de l'humanité au milieu du cortège silencieux et indifférent des sphères sidérales.

Les phalanstériens n'en sont pas réduits à ces étroites et mesquines croyances. Les théories de Fourier nous ont donné le sentiment de la solidarité de tous les globes d'un même tourbillon, et de divers tourbillons dans un plus vaste système, et ainsi en remontant de haut en haut jusqu'à l'unité universelle du monde. Elles nous ont, de plus, appris à considérer toutes les planètes d'un même système comme des touches d'un clavier harmonique, ou comme les membres divers d'un même corps, intimement associés par des rapports aromaux, très réels quoique insaisissables encore à nos calculs et à nos instruments. Dès lors les communications réciproques, les migrations d'un pays à l'autre au sein du même système céleste, peuvent nous paraître aussi naturelles que les communications et les migrations au sein des contrées diverses de notre terre. Il suffit de comprendre que les planètes de notre tourbillon solaire sont des continents séparés par les océans de l'éther, océans navigables sans doute pour les riverains comme les océans liquides qui baignent nos côtes.

L'idée de visites faites à la terre par des habitants des sphères supérieures (anges), l'idée même de l'incarnation de l'être qui en est le chef et le pivot suprême, pour ramener dans la droite voie l'humanité égarée dans les lymbes de la subversion, peuvent bien ne pas s'appuyer encore de preuves suffisantes pour déterminer dans tous les esprits la conviction scientifique, mais elles ne sauraient avoir à

rations vers un monde nouveau, qui serait le royaume de Dieu sur la terre, l'avènement de la justice et de la fraternité. L'illustre apostat pressent ce monde nouveau, il l'appelle à grands cris, il maudit avec une sainte violence toutes les chaînes religieuses et politiques qui embarrassent la marche des peuples vers ce terme désiré de leurs longues souffrances, il peint avec la plus magnifique éloquence la décomposition sociale qui s'accomplit de nos jours et qui sous nos yeux, prélude à la palingénésie; nul ne s'irrite plus amèrement des iniquités du monde, et ne s'enivre de plus grandioses espérances. Par quel fatal aveuglement faut-il que cet homme éminent, si près de la vérité, n'ose pas en prendre hardiment possession! On dirait qu'il traîne lui-même les chaînes de tous les vieux préjugés. Il confond dans une haine commune tous les pouvoirs, bons ou mauvais, et sous prétexte de liberté et d'égalité, pousse au nivellement révolutionnaire, faute de comprendre que dans tout groupe, dans toute série, dans toute phalange d'individus, en civilisation comme en harmonie, il faut, pour organiser le mouvement, des chefs ou pivots de direction, et une hiérarchie pour maintenir l'ordre. Echo des vieilles morales, il poursuit d'une haine non moins aveugle la richesse et les jouissances, et il fait l'apothéose de la souffrance, non pas comme sacrifice temporaire, comme passage à un bonheur futur, ce qui est la doctrine vraie, mais pour ses mérites en soi, et il en prédit l'éternelle permanence. A ses yeux, le bonheur et la grandeur véritable sont dans les voluptés méconnues de la lutte intérieure de la raison contre les passions: insulte impie à la sagesse divine et au génie humain! Enfin, dernier trait qui révèle toute l'impuissance de son esprit, il compte sur le sentimentalisme pour régénérer l'humanité, s'imaginant que si les hommes ne s'aiment pas, c'est qu'ils ne sont pas assez persuadés de leur fraternelle origine et de leur fraternelle destinée. Mais pourquoi donc après dix huit siècles de préceptes et d'enseignement chrétiens, le sentiment et la pratique de la fraternité ne règnent-il pas dans tous les cœurs? Ce n'est pas faute d'avoir été prêchés!

Un pas en avant, et M. Lamennais serait inondé et inonderait le monde d'une céleste lumière.

Mais ce pas, il ne le fera point: lui qui flétrit le démon de l'orgueil et de la vanité, il en est possédé. Sa fierté ne peut consentir à s'incliner devant le grand nom de Fourier, que depuis longtemps il affecte de dédaigner: il en est puni par les troubles de son âme et l'impuissance de ses inquiètes agitations. Caressé d'abord par la popularité religieuse, puis par la popularité philosophique, plus tard par la popularité politique, il voit sa vieillesse s'écouler dans l'amertume de l'isolement, et il ne parvient pas à reconquérir l'attention d'un monde, las de ses éternelles et monotones imprécations.

Puisse cet exemple d'un grand esprit, ainsi stérile et délaissé, profiter à tous ceux qui, comme M. Lamennais, après avoir brûlé leurs vaisseaux sur la rive étrangère où ils ont abordé, n'ont pas le courage de s'aventurer plus loin. Ils périssent misérablement sur la plage, entre les murmures de la mer qu'ils ont abandonnée et les harmonies des contrées nouvelles qui sollicitent en vain leur timidité.

Ce monde nouveau, plein de promesses fortifiantes et de richesses, est celui que la science sociale nous révèle. Il faut prendre parti pour lui et se rallier à ceux qui l'ont abordé les premiers ou prendre parti contre lui et se rejeter dans le passé: il n'y a pas un troisième refuge. Il en coûte sans doute à des hommes qui se sont enorgueillis de leur personnalité, d'en être ainsi réduits à l'abdication d'une souveraineté intellectuelle qu'ils ont rêvée plutôt que possédée. Mais l'abandon général est un pire destin, tandis que dans une fraternelle communion de sentiments, d'idées et de vœux, il y a du moins des indemnités de gloire et d'affectueuse estime qui peuvent consoler de grandes âmes.

J. D.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. J. P. à Louviers. — Le prix du tr. d'h. est 15 f.

M. A. à C. — En attendant notre lettre, remerciez toujours MM. P. et K. que nous inscrivons.

M. G. à Ernstein. — Prière de nous retourner sans retard les épreuves impatiemment attendues pour la mise en pages de la prochaine liv.

M. C. à Bordeaux. — Reçu les 34 40.

M. G. à Lagrasse — Votre bande va être imprimée. Nous espérons que les inexactitudes cesseront. — Veuillez réclamer à l'avenir le plus promptement possible et en précisant les dates.

M. de B. à Metz. — Vous aurez satisfaction sur tout.

M. T. aux Forges-de-M. — Nous servons M. G.

M. L. à Vendôme. — Reçu. Merci. Nous rectifions et portons M. F. au service.

Marchés.

Halle aux blés. — 27 mai. Choix, 116 à 118 k. 35,50 à 38,00. — Montereau 115 k. 34,50 à 35,00. — Picardie 115 k. 33,50 à 31,00. — Champagne, 115 k. 33,50 à 34,00.

Bourse du 27 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	81 15	81 20	81 15	81 15
— — fin courant	81 15	81 20	81 10	81 15
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 90	119 9[illegible]	119 65	119 65
— — fin courant	119 90	119 90	119 75	119 75

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »»	Banq. de Fr. dr cours	3150	»»
4 J. »	108 25	O. V. de Par. »	1470	»»
Emp. 1844. au Ct »	» »»	C. hyp. »	620	»»
— fin Ct »	» »»	— Gouin »	1212	50
B. du Trés. »	3 1/4	— Gann. »	»	»»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	» »»	» »»	—	» »»	81 40
5 p. 0/0	d. 50	» »»	» »»	—	» »»	» »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	» »|»	» »|»	15 »|»	12 1/2
5 p. 0/0	03 »|»	» »|»	22 1/2	» »|»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »»	ROM.	Der C.	100 1/4
Récép. Rotsch.	» »»	BELG. 4 1/2	»	99 3/8
ESP. Dette act.	» »|»	— 5 0/0	»	» »|»
— — pass.	» »|»	— do 1840	»	10[illegible] 3/8
— 3 p. 0/0	» »|»	— do 1842	»	103 1/2
Dette intérieure	» »|»	— Banque	»	830 »|»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »|»	— do Em. 1841	»	» »|»
HOLL. 2 1/2	» »|»	PIÉMONT	»	» »|»
HAITI	» »|»	AUTRICHE	»	» »|»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6350 »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1233 »»
Act. d J. »	» »»
Gr. S. G. »	» »»
V. r. dr.	» »»
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	271 25
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1230 »»
— à Rouen	1015 »»
R.-Havre.	» »»
Avignon	875 »»
Str. à Bâle	246 »»
Paris-Str.	541 »»
Tours-Nant	530 »»
Orl.-Vierz.	625 »»
C. du Nord	743 »»
Famp.-Has.	» »»
Diep.-Féc.	» »»
Boul. à Am.	467 »»
Orl.-Bord.	611 25
Mont. à Tr.	300 »»
Paris-Lyon	541 25
Bord.-Teste	» »»
Zinc V. M.	6100 »»
Lin Maber.	715 »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 76 00 à 00,00; courant du mois, 78,00 à 00,00; juin et août, 78 00 à 77,00; 4 dern., 79,00 à 78,00.

LILLE. — Colza, 72,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin, 00,00 à 00,00; cameline, 00,00 à 00,0; chanvre, 00,00. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 126,00 à 000,00; courant du mois et juin, 126,00 à 127,00; juillet et août, 126,00 à 129,00; deux dern., 000,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 00,00 à 00,00 les 100 kil.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 28 mai.

7 h. 0/0 FRANÇAIS. — Enfants d'Edouard. Legs.
7 h. 0/0 OPÉRA-COMIQUE — Mousquetaires.
7 h. 0/0 ODÉON. — Barbier. Ingénue.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Frères Doudvin. Mari. Misères.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Professeurs. Gentil-Bernard.
6 h. 0/0 GYMNASE. — Juanita. Ennemis. Petit-fils.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL — Frisette. Femme. Cendrillon. Lait. Code.
7 h. 0/0 PORTE-ST-MARTIN. — Marie-Jeanne. Petites Danaïdes.
6 h. 0/0 AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. 0/0 GAITÉ. — Philippe II, roi d'Espagne.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

[illegible] [illegible] d'émotion, de joie, d'inspiration qui exaltent la vie des nations. Non, c'est une lutte de portefeuilles, ce sont deux rivaux acharnés qui se disputent le pouvoir, et n'ont d'autres désirs que de rivaliser devant le public, de grâce, de finesse, d'habileté. Hier, M. Thiers avait été pétillant d'esprit; M. Guizot, aujourd'hui, n'en a pas montré moins dans un autre genre, et il a été plus habile encore que son rival.

Nous n'entrerons pas dans les détails de cette lutte de tribune, où se sont étalés les sophismes, les assertions les plus hardies, les dénégations les plus exorbitantes; où toutes les ressources de l'escrime oratoire ont été mises en jeu pour éblouir, aveugler le public naïf qui ne sait pas ce que valent tous ces oripeaux parlementaires, et qui prend pour des combats sérieux toutes ces innocentes passes d'armes, fatales seulement à quelques amours-propres, à quelques ambitions désappointées.

Nous l'avons déjà dit: M. Guizot et M. Thiers ne sont, en politique, que la doublure l'un de l'autre; ils peuvent avoir des manières d'agir différentes, parce qu'ils ont un caractère tout différent; mais leur pensée est la même au fond: instinctive chez l'un, raisonnée chez l'autre. Nous allons chercher et saisir cette pensée telle que M. Guizot l'a naïvement exposée aujourd'hui.

« Nous constituons une monarchie, a dit M. Guizot; la France s'est donnée au roi; la classe moyenne doit aider le roi dans son gouvernement, rallier à elle la noblesse, et, quand le peuple s'en sera rendu digne, l'élever à son rang, lui concéder les droits politiques; car s'il est des droits qui appartiennent à tous, il en est qui ne peuvent appartenir qu'à quelques-uns, ou qui du moins n'appartiennent pas à tout le monde. »

Voilà aussi sommairement que possible la théorie de M. Guizot. Elle repose sur un fait faux. La France ne s'est pas donnée *au* roi, la France s'est donné *un* roi. Son but n'a pas été de constituer une monarchie; elle a pris la monarchie limitée et constitutionnelle comme moyen, comme instrument, et non pas comme but; elle n'a pas voulu s'incarner dans la monarchie, ce qui eût été s'absorber en celle-ci.

Voilà quel a été le fait, le sentiment révolutionnaire de 89 et de 1830, *quant à la forme politique*.

Et quant au fond social, la France révolutionnaire n'a jamais cru, elle n'a jamais voulu qu'une seule classe dominât les autres, elle a voulu l'égalité, elle a voulu la plus grande diffusion des lumières et du bien-être, et elle a cherché, elle persiste à chercher la réalisation de ce désir, de cette volonté.

Qu'elle n'ait pas réussi, qu'elle ait pris ses désirs pour des réalités, qu'elle se soit trompée dans les moyens d'accomplissement, nous en sommes persuadés, mais nous disons qu'il y a tout un abîme entre elle, ou, pour dire autrement, entre la pensée de 89 et de 1830, et cet audacieux système qui vient proclamer aujourd'hui à la face du monde, que les droits appartiennent à la classe moyenne et au roi, et que les classes inférieures n'auront de droits que quand les classes supérieures voudront bien leur en octroyer. Il y a là un principe de servitude contre lequel nous protestons de toutes nos forces.

Nous savons bien que le développement naturel de la civilisation conduit au fait dont M. Guizot fait la théorie, c'est-à-dire à l'asservissement des masses laborieuses au profit, non pas de la classe moyenne, mais de l'aristocratie financière, argentière, capitaliste, que M. Guizot appelle faussement classe moyenne, par suite de ses idées incomplètes de la Restauration; oui, nous savons bien, et les savantes déductions de Fourier nous l'ont appris, qu'après avoir atteint son apogée, la période sociale dans laquelle se meut l'Europe depuis dix siècles retombe en décadence, et que cette décadence doit être fatale à la liberté des masses, nous le savons, et c'est pourquoi nous nous efforçons de faire connaître, de faire prévaloir les institutions de garanties, d'association, qui pourraient prévenir cet asservissement; mais néanmoins, quand au milieu de la France libérale, de pareilles théories se produisent en plein parlement, et que nul ne les contredit, nous ne pouvons assez nous étonner qu'elles ne rencontrent pas un contradicteur, bien plus, qu'elles soient goûtées de la grande majorité des auditeurs.

Voilà où est descendu le libéralisme! Devant lui on pose en principe l'asservissement politique et industriel des travailleurs, et il ne réclame pas, que disons-nous? il ne s'étonne pas, il accepte la chose comme toute simple, toute naturelle, tant l'égoïsme l'a rendue étranger au sentiment de la grande solidarité humaine.

Au surplus, c'est ce que M. Guizot lui-même a dit, en d'autres termes, à l'opposition de gauche, qui est censée représenter le peuple, et qui, en réalité, ne représente que la bourgeoisie: « Si vous aviez des idées, le pouvoir vous appartiendrait, mais vous n'en avez pas, ou celles que vous avez sont usées et décriées. »

Cela est parfaitement vrai, la gauche n'a pas d'idées; elle se traîne dans les ornières du libéralisme de la Restauration, et elle n'a pas compris que le seul développement actuellement possible de la Révolution française est un changement radical dans la position sociale et économique du travailleur: or, sait-elle les conditions de ce changement? Non, puisqu'elle en est encore à s'apercevoir que de toutes les relations, la plus importante pour le travailleur est celle qui a trait à sa part dans la production, et au mode de distribution du travail et des produits du travail.

Mais nous nous écartons trop du sujet de cet article, qui est tout simplement la joûte ministérielle entre M. Thiers et M. Guizot. La [illegible] — [illegible] du pays. — [illegible] [illegible] française, honneur, loyauté, [illegible] etc.! etc.! — etc., etc. !!! — et répétez cela pendant deux heures en enflant bien la voix, — et vous aurez le discours de M. Odilon Barrot, et toute sa pensée.

ERRATUM. Dans l'article d'hier sur la chambre, au troisième paragraphe, au lieu de « les rayons bienfaisants de sa *face* ministérielle, » lisez: « de sa *phase* ministérielle. » C'était de M. Thiers qu'il s'agissait, et une métaphore astronomique n'était certainement pas hors de place pour caractériser la marche et les mouvements de cet homme d'État et généralement de ceux qui courent la même carrière; car qui représente mieux la vie ministérielle que les phases de la lune, astre errant et vagabond toujours en croissant et décroissant, aujourd'hui complètement obscurci, demain splendide de lumière? D'abord pâle et inaperçu au milieu de la voûte céleste, il se colore d'un fil d'argent presque imperceptible; c'est le premier écrit, c'est le premier article, de journal du futur ministre; puis sa lumière augmente, son croissant s'agrandit; les faveurs, les honneurs viennent chercher l'écrivain dans son modeste asile, ou bien, s'ils tardent trop, il court lui-même après eux, et les atteint dans les antichambres et les salons. Bientôt le corps arrondi de l'astre brille au plus haut des cieux; l'écrivain, le philosophe, le professeur est devenu ministre; il éclaire son pays, il remplace le soleil, et dans son orgueil il se croit peut-être le soleil lui-même; mais, hélas! son éclat d'emprunt lui échappe; la lune maigrit peu à peu, les rayons solaires se retirent les uns après les autres, la faveur du prince, la faveur populaire se refroidissent, et de chute en chute, de dégradation en dégradation, la lune et le ministre arrivent à une éclipse totale pour faire place à un nouveau ministère, nouvelle lune de l'horizon politique, aussi éphémère, aussi blafarde, aussi glacée que la précédente, et qui ira là où vont les vieilles lunes et les vieux ministères.... je ne sais où.

Nous réservons pour notre prochain numéro de huitaine, la publication des passages les plus importants du rapport sur l'attentat de Lecomte, fait à la Cour des pairs par M. Franck-Carré. Nous nous bornons à dire aujourd'hui que ce document constate de la façon la plus certaine que Lecomte n'avait pas de complices, et n'était excité par aucune passion politique. Ainsi le *Journal des Débats* en sera pour ses honteuses insinuations contre la presse et contre les partis.

La Liberté et le Salariat. — Réplique au Courrier Français.

Il n'est pas facile de contenter les rédacteurs du *Courrier français*. Quand on essaie de leur démontrer par des faits éclatants que le salarié n'est pas libre, ils répondent: « Ces faits nous révoltent; ils sont inqualifiables; nous ne trouvons pas de termes assez énergiques pour les stigmatiser, » etc., etc. Veut-on en appeler au bon sens, à la raison, au sentiment de justice? Aussitôt ils s'écrient: « Parlez au nom de l'économie! Les philosophes, les poètes, les romanciers, les penseurs et les utopistes ne font point autorité à nos yeux. » Et quand, pour leur complaire, on veut bien invoquer l'économie, citer des textes, suivre enfin ces messieurs sur leur propre terrain, et se servir des armes qui leur sont familières, ils se redressent de toute leur hauteur pour vous dire: « Vous vous introduisez traîtreusement dans notre camp, vous faites main-basse sur les nobles armes de nos illustres devanciers! » C'est à la fois trahison et sacrilége!

Que le *Courrier* se rassure: nous évacuerons son camp au plus vite; nous ne dévaliserons pas son arsenal, nous lui laisserons volontiers ses épées émoussées et ses sabres rouillés, ses mousquets qui éclatent dans la main, son artillerie qui n'est bonne qu'à tuer les pointeurs et les autres canonniers. Si nous nous sommes servis un moment de cette ferraille qui ne peut avoir de valeur que pour des antiquaires et des marchands de bric-à-brac, c'est qu'il nous a semblé que les rédacteurs du *Courrier* ne voulaient pas accepter d'autres armes.

— Parlons sans métaphores: nous avons réfuté les économistes libéraux du *Courrier français* avec des textes empruntés aux coryphées de l'école libérale, de l'école descriptive, de l'école négative, de l'école fataliste. Le *Courrier* trouve cette manœuvre fort habile, il ajoute qu'elle fait honneur à la fois à la *Démocratie* et aux économistes cités. Permis au *Courrier* de trouver que les citations que nous avons faites honorent ses maîtres! Quant à nous, nous ne voudrions point de pareils titres de noblesse, et jamais nous n'inscrirons de semblables devises sur notre drapeau! Pour ce qui est de la manœuvre, elle a réussi en partie, en ce sens du moins qu'elle a amené les rédacteurs du *Courrier* à répudier les doctrines de leurs chefs d'école, à confesser que l'économie libérale n'est pas une science. Nous trouvons même que le *Courrier* est allé beaucoup trop loin, et nous nous croyons obligés de défendre ici contre lui la mémoire de Smith, de Say, de Ricardo.

Le *Courrier* nous reproche de n'avoir pas tenu compte des époques auxquelles appartenaient Smith, Ricardo et Malthus; des circonstances au milieu desquelles ils écrivaient... — Qu'est-ce à dire? Aurions-nous conçu une trop haute opinion de ces fondateurs d'école? Aurions-nous tort d'accorder une valeur scientifique à leurs œuvres? L'économie ne serait-elle pas une science? N'aurait-elle ni principes fixes, ni base solide? Ne serait-elle qu'une collection de faits et d'observations? Qu'est-ce donc alors que ces vérités économiques dont on parle et sur lesquelles on s'appuie? Vérités de temps, de lieu, de circonstances; vérités d'occasion qui peuvent demain devenir des erreurs! oh! la belle science, en vérité, que l'économie! Et comme les économistes du *Courrier* ont raison de faire peu de cas de la philosophie, de la poésie et des inspirations du sentiment, eux qui ne croient pas même à la parole de leurs maîtres! Et ces lois *naturelles, essentielles* de la production, de la distribution et de la consommation des richesses, que les docteurs de votre école se flattaient d'avoir découvertes! Ne seraient-ce donc que des phénomènes fortuits, accidentels, qu'ils auraient saisis, à un moment donné? Auraient-ils, par hasard, pris des faits transitoires pour des lois, confondu l'exception avec la règle générale, donné un *mode particulier* de production ou de ré[illegible] ont fait de l'économie, science morale, science de principes, science rationnelle des rapports sociaux, une science [illegible] descriptive, une science naturelle, et en cela ils se sont étrangement trompés; ils ont négligé la morale, la justice et le droit, pour ne considérer que les faits économiques, et c'est là ce qui fait le vide et l'impuissance de leurs théories; mais ils croyaient bien sérieusement constituer une science, une science positive, dont les principes et les lois devaient être vrais partout et toujours, en tout temps, en tout pays, dans toutes les époques et circonstances, et ils ne s'attendaient pas à être désavoués hautement par leurs disciples.

Quand ils posaient cette théorie maudite du salariat que vous défendez et que nous attaquons, cette théorie transcendantale du paupérisme, ils croyaient faire une théorie vraie, absolue, résultant forcément de la nature des choses; ils allaient même, il faut le dire à leur louange, jusqu'à regretter que la nécessité se montrât aussi inexorable. Pour Smith, pour Ricardo, pour Say, pour Malthus, les classes laborieuses étaient fatalement vouées à la misère, c'était l'arrêt du destin; mais, du moins, le cœur et la raison protestaient en eux contre cette fatalité que leur science se croyait obligée d'admettre et de subir.

Vous dites qu'ils n'étaient pas utopistes, qu'ils ne se flattaient pas d'être prophètes. Cela prouve qu'ils pratiquaient cette maxime de Socrate: *Connais-toi toi même*; et ils avaient raison. Comment voulez-vous que des observateurs, qui n'ont même pas su expliquer, sans se contredire, et souvent dans la même page, les faits dont ils étaient témoins, qui prenaient des phénomènes anormaux pour des lois générales, eussent la prétention de deviner l'avenir, de donner les lois de l'ordre économique et de la justice distributive? — Ils ne pouvaient même pas comprendre le présent, interpréter judicieusement le passé.

Ne rions pas des prophètes, Messieurs; on peut faire des prophéties sans avoir reçu le don surnaturel de seconde vue. On prophétise aisément à l'aide de la science. Un chimiste, d'après la loi de la combinaison des corps, vous prédira, à coup sûr, ce qui résultera du mélange de diverses substances; et il ne faut pas être sorcier pour deviner, d'après la science économique, que tout pays où les cinq sixièmes de la population sont *réduits au salariat*, sera, tôt ou tard, envahi par le paupérisme. Mais il est plus difficile, quoique vous en disiez, de constituer une société toute neuve, d'inventer de belles lois pour prévenir à jamais la misère, pour faire vivre les humains au milieu de l'abondance, de l'ordre et de la fraternité!

Respectez s'il vous plaît, Messieurs, respectez les utopistes! vous du moins qui n'aspirez pas à mériter le prix Montyon! Respect à la raison humaine, respect aux idées, respect aux élans passionnés des cœurs généreux! Tout créateur de système est un utopiste; tout homme qui cherche à améliorer le sort de ses semblables, à faire faire un pas à la société, est un utopiste. Tout homme qui conçoit une idée quelconque, tout inventeur est utopiste! Les idées les plus fécondes ont été long temps à l'état d'utopie, avant de devenir des vérités vulgaires; et, si nous nous transportons dans la sphère des idées pures, nous trouverons qu'il n'y a du *rationnel* que l'utopie!

Vous reconnaissez que Smith, Ricardo, Say, avaient raison de leur temps, mais que la raison n'est plus avec eux depuis que les faits ont changé. Qu'entendez-vous par là et que voulez-vous dire? Une raison qui change avec les faits... Nous ne comprenons pas. Vous voulez dire sans doute que les faits ne se passent pas aujourd'hui dans la société comme ils se passaient de leur temps, que dès lors l'économie, qui se borne à faire des descriptions et des analyses et qui prétend déduire des faits transitoires un ensemble de lois immuables, ne saurait jamais avoir qu'une valeur de circonstance. En cela nous sommes de votre avis; aussi croyons-nous que l'économie libérale n'est point une science, ou n'est qu'une science incertaine, fausse, trompeuse.

Mais quelle révolution sociale s'est donc opérée en Angleterre, depuis la mort de Ricardo et même depuis la mort de Smith, pour que leurs descriptions aient cessé d'être conformes à la nature des choses? En quoi le sort des salariés a-t-il subi une transformation radicale? M. Léon Faucher, qui a visité tout dernièrement la Grande-Bretagne, tous les voyageurs contemporains, les journaux anglais, les discussions du parlement, tout enfin nous aurait laissé croire que la condition des salariés était toujours la même!

Vous voulez parler peut-être de l'établissement des chemins de fer, qui offrent aux ouvriers des moyens fort coûteux de déplacement; de la réforme commerciale en ce moment compromise, et des lois sur le domicile qui ne sont pas encore votées. Vous voulez parler peut-être encore de la réforme de 1834, de la réforme de la loi des pauvres. Mais ici, Messieurs, vous nous semblez commettre une grave erreur. Jamais les lois anglaises n'ont empêché les ouvriers de se déplacer, de changer de résidence, d'aller chercher de l'ouvrage sur un point quelconque des Trois-Royaumes. Les ouvriers anglais ne sont pas même assujettis à la formalité du livret ou du passeport. Ne confondons pas, s'il vous plaît, la *résidence* et le *domicile*. Les paroisses, les *unions* de paroisses depuis la réforme, étant tenues de nourrir leurs pauvres, à domicile ou dans le work-house, n'admettent pas volontiers les salariés sur leur territoire, *parce qu'elles savent très bien que tout salarié ne tardera pas à devenir* pauper *ou mendiant*, à être réduit à recourir à la charité publique; mais elles ne mettent point d'obstacle à ce que le salarié se déplace et quitte le pays.

Nous ajouterons même, à titre de renseignement, que la réforme des lois sur le domicile qui est en ce moment soumise au parlement, et sur laquelle vous paraissez beaucoup compter pour favoriser les déplacements d'ouvriers, devra produire un effet diamétralement contraire. Cette loi porte en effet que quiconque aura séjourné une seule année dans une paroisse, devra être considéré comme domicilié, aura droit par conséquent à l'assistance de la charité. Oh! c'est alors que les salariés seront chassés et pourchassés, ne trouveront plus une seule *union*, une seule paroisse qui consente à les accueillir, de peur d'avoir bientôt à les *assister*. — Mais passons.

Le déplacement des travailleurs, voilà votre remède souverain contre le paupérisme, le remède que vous conseillez aux gouver-

[illegible] gentilshommes ! Ah ! pardon, nous allions oublier que le travailleur est une marchandise, que dès lors il n'a ni parents, ni affections, ni patrie.

Supposons donc qu'un marin, sans occupation à Marseille, apprenne en consultant le bulletin du travail européen, que les matelots manquent à Riga et qu'il leur est offert dans ce port un salaire avantageux. Il se rend à la Bourse et envoie à Riga ses offres de service par dépêche télégraphique. De Marseille la dépêche arrive à Paris, en deux ou trois étapes, selon la force de l'agent de locomotion ; de Paris elle est envoyée à Francfort, de Francfort elle va à Moscou, bourse centrale de la Russie, et de Moscou à Riga. Ce trajet, d'environ 4 000 kilomètres, peut être parcouru en deux ou trois minutes. La réponse est transmissible de la même manière. Si la correspondance télégraphique est tarifiée à raison de 5 centimes par 100 kilomètres, notre marin paiera 4 francs environ, pour la dépêche envoyée et la dépêche reçue. Si la demande est agréée, il prend le chemin de fer et arrive à Riga en cinq jours. En supposant que le prix de la locomotion se trouve fixé au plus bas prix possible, soit à 1/2 centime par kilomètre, ses frais de déplacement, poste télégraphique comprise, s'élèveront à 24 francs.

Ainsi la locomotion à la vapeur et la télégraphie électrique sont, en quelque sorte, les instruments matériels de la liberté du travail. En procurant aux individus le moyen de disposer librement d'eux-mêmes, de se porter toujours dans les contrées où l'existence est la plus facile et la plus heureuse, ces véhicules providentiels poussent irrésistiblement les sociétés dans des voies de progrès, dans les voies qui conduisent à la perfection de l'état social. (*Etudes économiques*, par M. Gustave de Molinari, p. 58 et 59.)

Ah ! nous comprenons maintenant cette phrase du *Courrier* : « Adam Smith se garde bien d'attribuer au salariat la misère de l'ouvrier, il se borne à déplorer que l'homme soit de toutes les marchandises la plus difficile à transporter. Voilà tout. *N'était-ce pas mettre le doigt sur la plaie et indiquer le remède ?* »

Enfin le remède est trouvé, grâces à M. de Molinari, à la télégraphie électrique et à la vapeur. Les ouvriers désormais seront à l'abri de la misère... Que dites-vous du procédé ? voilà qui est simple, économique, facilement réalisable ! Il n'y a que les hommes positifs, les hommes pratiques pour concevoir de pareilles idées. Ce n'est certes pas un utopiste qui aurait conseillé au gouvernement et aux chambres, en 1846, d'employer au plus vite un semblable remède pour mettre fin aux troubles d'Elbeuf ou de Saint-Etienne, pour prévenir les coalitions d'ouvriers, pour faire obstacle à la misère et au paupérisme ! Un utopiste n'aurait pas manqué de se dire : Il n'est pas bien sûr qu'on puisse aller de sitôt de Marseille à Riga pour la simple bagatelle de 24 francs ; il n'est pas sûr que les télégraphes électriques puissent d'ici à un an fonctionner dans toutes les directions ; il n'est pas sûr que les compagnies de chemins de fer veuillent bien transporter et nourrir gratis tous les voyageurs ; il n'est pas sûr enfin que le déplacement des ouvriers ne soit pas un moyen infaillible d'importer le paupérisme dans les pays où la misère était jusqu'alors inconnue, de faire baisser les salaires dans les cantons où les ouvriers gagnent encore de quoi vivre. Et puis, un utopiste y aurait peut-être regardé à deux fois avant de dire, comme M. de Molinari à un charpentier de Rouen : « Vous êtes sans ouvrage ? mais à Toulon j'apprends par le télégraphe qu'un particulier a une poutre à faire équarrir. Trois francs à gagner, c'est toujours ça. Prenez donc la poste et mettez-vous en route, mais dépêchez-vous, car j'ai su cette nouvelle par le salutaire flambeau de publicité et d'autres n'auront pas manqué de l'apprendre aussi. Si vous tardez cinq minutes, mille autres charpentiers, comme vous sans travail, seront peut-être accourus à Toulon de tous les points du globe et vous auront devancé. Alors, vous serez obligé de partir pour Hambourg ou pour Papeïti peut-être, etc., etc. »

Le *Courrier français*, en terminant, nous invite à passer l'Atlantique pour admirer les robes de soie des ouvrières de Lowell, pour inventorier les richesses des nègres salariés de la Jamaïque. En débarquant aux Etats-Unis, nous pourrions, avant de nous rendre à Lowell, étudier la misère à New-York, à Philadelphie, dans toutes les grandes cités du Nouveau Monde. Mais à quoi bon ? Allons à Lowell, au centre d'un état nouveau, où la population est rare, où la terre est fertile et sans grande valeur vénale, où tout homme redoute le salariat comme la peste, et se fait planteur et pionnier pour conserver sa liberté et sa dignité, et nous comprendrons pourquoi la main-d'œuvre est chère, pourquoi les ouvrières peuvent porter des robes de soie ! Des robes de soie ! Voilà ce qui éblouit le *Courrier* ! n'a-t-il donc jamais vu des misérables filles en haillons de soie ? n'a-t-il jamais vu des poètes dépenser leur dernier sou pour se faire imprimer et avoir faim sous un habit noir !

Quant aux nègres de la Jamaïque, le salariat leur inspire une telle horreur, qu'il faut pour trouver des journaliers offrir des primes exorbitantes. C'est possible. Quand les salariés auront ruiné les anciens planteurs, alors les planteurs se feront salariés pour racheter leurs anciens domaines (1).

Supposons maintenant qu'on transporte à Lowell, d'après le système du *Courrier*, tous les ouvriers sans emploi des villes de l'Union ; supposez qu'on transporte aux Antilles tous les pauvres laboureurs d'Irlande, d'Ecosse et du pays de Galles, et que le climat ne les tue pas... Quelle sera la condition des salariés ?

L'Angleterre a cru longtemps qu'elle pourrait exporter ses misérables et se débarrasser du paupérisme. Le gouvernement a déplacé à grands frais des milliers d'ouvriers, et le nombre des pauvres allait toujours croissant. Enfin, on s'est aperçu que le budget des Trois-Royaumes ne suffirait pas à transporter dans les colonies tous les pauvres de la métropole, et on a renoncé aux exportations : on a adopté le régime plus économique des *work-houses*.

Encore un mot. Nous ferons remarquer aux rédacteurs du *Cour-*

---

(1) Nous dirons au *Courrier* que si les salaires sont élevés dans les Antilles anglaises et à Maurice, c'est que le gouvernement a empêché l'importation d'un trop grand nombre de travailleurs libres ; c'est qu'il s'est efforcé de prévenir la surabondance de bras qui aurait rendu tous les salariés misérables. Et en cela il a agi sagement, malgré les réclamations des planteurs et des économistes libéraux. On sait que les Etats-Unis ont aussi pris des mesures pour prévenir les invasions de pauvres Européens.

Nous annonçons avec douleur à nos amis la mort d'un des plus zélés défenseurs de notre cause. Le capitaine d'artillerie Dupasquier vient de succomber, à la fleur de l'âge, à une maladie longue et douloureuse. Dupasquier a vu venir la mort avec un grand courage, et jusqu'à ses derniers moments il n'a cessé d'être avec nous de cœur et d'âme. Il est mort avec la confiance du triomphe prochain de la cause : ce sentiment, allié à la foi lumineuse et certaine que les esprits élevés puisent à notre grande doctrine, a donné à ses derniers jours le plus noble caractère. La mort de Dupasquier est un deuil pour l'Ecole ; elle causera de vifs regrets à tous ceux qui l'ont connu.

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. — La discussion sur la deuxième lecture du bill des céréales a été reprise le mardi 26, à la chambre des lords. Elle n'a offert de saillant qu'une déclaration du duc de Cambridge, oncle de la reine. Ce prince, dont les sympathies sont acquises au parti protectionniste, a annoncé qu'il s'abstiendrait de voter, ne voulant pas se prononcer contre une mesure qui obtient l'agrément de Sa Majesté.

— En conséquence de la décision rendue par la chambre des communes, M. Smith O'Brien a été mis en liberté après vingt-cinq jours de captivité.

HOLLANDE. — Le gouvernement néerlandais vient de décider qu'à partir du 1er janvier 1818, la législation de la métropole serait appliquée aux colonies des Indes orientales. Il n'y aura d'exception à cette uniformité qu'en ce qui touche la justice criminelle. Le gouverneur général des Indes, M. de Rochussen, a été invité à faire préparer, pour les possessions hollandaises, un projet de code pénal qui sera soumis le plus tôt possible à l'approbation du roi.

Un commissaire spécial s'est embarqué le 23 pour Batavia, afin de seconder le gouvernement colonial dans l'application et la mise en vigueur des nouveaux codes.

GALLICIE. — D'après la *Gazette de Voss*, des bandes d'insurgés existent encore dans les Carpathes et font des incursions dans les districts qui bordent cette chaîne de montagnes. On prétend que Dambrow kitest à leur tête. Les Autrichiens, au lieu de les attaquer, se bornent à observer leurs mouvements, dans l'espoir que le manque de vivres les obligera à se disperser.

PORTUGAL. — Les nouvelles du Portugal sont très contradictoires : celles qui nous sont parvenues dernièrement par la voie d'Angleterre annonçaient que l'insurrection des provinces du nord était entièrement comprimée ; tandis que, s'il faut en croire les rapports publiés par les journaux de Madrid du 23, cette insurrection aurait pris, au contraire, un développement formidable et un caractère complètement miguéliste. Les révoltés, au nombre de plusieurs mille, se seraient avancés jusqu'à Oporto et auraient sommé la garnison de rendre cette place. Les troupes seraient sorties et auraient livré aux insurgés un combat sanglant, dans lequel elles auraient souffert au point d'être obligées de se replier sur la ville et de se renfermer dans ses murs.

Au milieu de ces versions si peu d'accord entre elles, un fait est certain, c'est que le gouvernement portugais vient de faire un appel à tous les sous-officiers ou soldats licenciés depuis 1837, et de leur offrir une gratification pécuniaire et d'autres avantages, s'ils veulent reprendre du service pour six mois. *Le Diario do governo*, de Lisbonne, contient la proclamation du ministre de la guerre, conçue dans ce sens, et la *Gazette officielle de Madrid* la reproduit. Cette proclamation peut donner jusqu'à un certain point la mesure des inquiétudes du gouvernement à l'égard de la situation des provinces soulevées.

— Une lettre particulière de Lisbonne, datée du 18 et parvenue à Paris par la voie d'Espagne, annonce que tous les ministres ont remis, le 17, à la reine, leurs démissions, que S. M. a acceptées. Le soin de former un nouveau cabinet a été confié au comte de Villa-Réal, dont le fils est à la tête d'une junte insurrectionnelle.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 28 mai.

M. le président procède au tirage des bureaux.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de l'intérieur.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. En rouvrant hier l'arène de tous nos débats depuis quinze ans, M. Thiers a dit qu'il serait modéré ; je voudrais faire un pas de plus dans la même voie et bannir de cette discussion toute personnalité hostile ou présomptueuse. Dénigrer ses adversaires en s'élevant soi-même, c'est ravaler un débat qui repose sur la politique des états. Je tâcherai de ne pas enlever à ces intérêts leur grandeur naturelle.

En retraçant notre politique depuis 1830, M. Thiers en a fait deux parts : il a approuvé la première et réprouvé la seconde, rien de plus naturel. Cependant je crois qu'il n'a pas suffisamment loué la politique dont il a pris sa part ; elle a été grande et glorieuse, quoi qu'il en ait dit. Ce n'est pas peu de chose d'être restée maîtresse d'elle-même au milieu des orages qui l'entouraient. Je revendique pour elle l'honneur que ne lui a pas fait M. Thiers, et je lui rends à lui-même l'honneur qui lui revient. (Très bien ! au centre.)

Je ne le suivrai pas dans tout ce qu'il a dit ; il est des affaires terminées que je laisserai de côté ; permettez-moi de m'occuper surtout de celles qui sont encore pendantes.

Si le cabinet actuel fût tombé sur la question du droit de visite et que l'honorable M. Thiers eût obtenu de l'Angleterre ce que nous en avons obtenu, n'aurait-il pas regardé cela comme un grand succès ? Accordez-nous donc le mérite que vous lui auriez accordé.

L'honorable préopinant condamne notre politique en Espagne depuis 1836. Il nous reproche d'avoir laissé l'Espagne se sauver elle-même. Qu'importe, puisque l'Espagne s'est sauvée ? N'a-t-elle pas un gouvernement représentatif fonctionnant non par la force, mais par le jeu régulier des gouvernements constitutionnels ? L'Espagne n'est pas dans une mauvaise voie ; elle a éprouvé des malheurs, elle en éprouvera encore sans doute ; le gouvernement français lui donne protection et appui, mais il espère, mais il est sûr qu'elle se sauvera elle-même.

M. Thiers a parlé hier à cette tribune des questions de personnes avec la liberté, avec l'amertume même dont on parle de ses affaires. Le général Narvaez a rendu de grands services à son pays et donné de grandes preuves de dévouement ; qu'il se soit trop laissé aller à des habitudes anciennes, cela peut être, mais le jour où on l'a arrêté, il a fait son devoir, il est resté dans l'ordre constitutionnel, et je ne conçois pas qu'on soit venu ici [illegible] que nous l'avons fait prévaloir sans que les [illegible] deux gouvernements en fût un seul moment troublée. La dissidence peut exister entre deux gouvernements sensés, sur une question semblable, sans qu'elle ait des conséquences graves. C'est ce qui est arrivé pour la Grèce.

On dit que nous avons traité les Etats-Unis légèrement, avec malveillance, ou du moins avec froideur ! Il n'en est rien. On peut rechercher toutes les paroles que j'ai dites à ce sujet, tous les actes que je me suis permis ; on n'y trouvera rien qui ne témoigne pour les Etats-Unis, pour cette grande nation, pour ce grand gouvernement, la plus sincère estime, la plus haute considération. J'ai maintenu l'indépendance de la politique de mon pays et ce que j'ai regardé comme son intérêt dans une question secondaire. La politique de neutralité que j'ai suivie, personne ne l'a désavouée, personne ne la désavouerait, j'ose le croire, dans cette enceinte. Il n'y a dans notre conduite avec les Etats-Unis rien qui ressemble à ce qu'on vous en disait hier.

Nous voulons tous la politique de la paix ; nous voulons tous que cette politique tourne au profit de la considération, de l'influence, de la grandeur de notre pays. Je ne conteste cela à personne, pas plus à l'opposition qu'à la majorité. Mais voici ce qui arrive :

Il y a une manière de pratiquer cette politique qui fait qu'au bout de quelque temps la paix ne paraît sûre à personne, ni en France, ni en Europe. La paix s'inquiète pour elle-même ; elle subsiste, on ne veut pas la détruire, mais on n'y compte pas, on n'en jouit pas. Et, en même temps, les gouvernements étrangers s'inquiètent à leur tour, s'éloignent un peu de nous, se rapprochent entre eux ; il se répand une mauvaise impression sur l'état intérieur de la France, de mauvais pronostics sur son avenir. Voilà ce qui arrive au bout de très peu de temps, par une certaine manière de pratiquer, d'entendre, de parler la politique de la paix. (Rires et approbation au centre.)

Il y a une autre manière d'entendre et de pratiquer la politique de la paix, qui fait que, non-seulement au bout de quelque temps, mais même après une longue épreuve, après des incidents compliqués, des traverses difficiles, la paix cependant compte partout sur elle-même. En même temps une opinion favorable se répand partout sur l'état intérieur de notre pays, sur l'affermissement de ses institutions, sur son avenir ; vous pouvez sortir de cette enceinte, vous pouvez aller partout en Europe, hors l'Europe, vous pouvez écouter ce qui se dit dans l'intérieur des gouvernements, ce qui se crie de la part du public, partout vous entendrez sur l'état actuel de la France, sur la manière dont sa politique est entendue et pratiquée, sur son avenir les jugements, les pronostics les plus favorables.

Vous seul et vos amis pensez et dites que depuis cinq ans la France n'a pas grandi. Personne en Europe, ni dans les gouvernements ni dans les peuples, personne ne le pense ni le dit. Tout le monde pense et dit le contraire, et c'est là le résultat de notre politique, tandis qu'avec la vôtre vous seriez bien loin des mêmes résultats. (Très bien ! au centre. Rumeurs négatives à gauche.)

J'arrive à la politique intérieure.

On nous accorde que nous avons la majorité, que nous l'avons depuis long-temps, qu'elle s'est affermie dans le cours de cette session ; mais on nous répète cependant : « Vous n'êtes pas un gouvernement parlementaire, » et hier, l'honorable M. Thiers disait : « Vous vous gouvernez comme un parti. »

Messieurs, si on entend par là que la majorité et le nom qu'elle porte, le parti conservateur a acquis en effet une unité, une organisation, qui lui manquait, si on entend par là que nous avons, depuis cinq ans, consacré tous nos efforts à amener ce résultat, on dit vrai, et nous nous en félicitons. Nous regardons ce parti depuis cinq ans, comme la principale force du gouvernement constitutionnel, comme l'ancre principale de salut dans les épreuves auxquelles ce pays peut être encore appelé. (Très bien ! au centre.)

Nous avons fait, pour atteindre ce but, de grands efforts et de grands sacrifices. (Exclamations ironiques à gauche.)

Je ne crois pas que les honorables membres qui m'interrompent aient compris ce que je veux dire.

Nous avons sacrifié des amitiés qui nous étaient chères, des appuis, des alliés qui nous étaient utiles, pour maintenir l'unité, l'homogénéité du parti conservateur, pour ne faire aucune concession contraire à ses principes, à ses sentiments, à ses vœux. Nous les avons faits dans l'intérêt du gouvernement, dont le parti est devenu le point d'appui le plus sûr.

M. O. BARROT. Je demande la parole.

M. GUIZOT. Savez-vous quelle a été l'influence de ce qui s'est passé dans le parti conservateur sur vous-mêmes, sur l'opposition ? C'est le progrès du parti conservateur qui a amené, de votre côté, ce que vous avez appelé la fusion. (Réclamations à gauche. — Approbation au centre.)

Vous avez senti deux choses : d'une part l'impossibilité de démembrer le parti conservateur ; de l'autre, de rallier pour lutter contre lui sous un même drapeau, sous une même direction, toutes les parties de l'opposition. Vous avez bien fait, et dès le premier moment je m'en suis félicité. Je ne crois pas, vous me permettrez de vous le dire, d'autres que moi, et l'honorable M. Thiers lui-même vous l'a dit quelquefois, je ne crois pas que vous soyez encore, et de bien longtemps, un parti de gouvernement. (Rires au centre. Bruit.)

Vous avez bien fait de vous constituer en un grand parti et de prendre l'honorable M. Thiers pour chef. (Vives réclamations à gauche. Bruit prolongé.)

Il n'y a pas long-temps que M. Thiers s'appelait lui-même à cette tribune chef de l'opposition. (Non ! non !) Au reste, c'est une question que je vous laisse à régler entre vous. (On rit). Mais permettez-moi de croire que l'exemple du parti conservateur et la nécessité de votre situation ont contribué à amener ce résultat que, pour mon compte, je regarde comme un grand progrès, et qui ne me paraît pas aussi avancé que je le croyais tout à l'heure. (Nouveaux rires.)

Je laisse là l'opposition...

M. DE MALEVILLE. Gardez-y une place en cas de besoin.

M. GUIZOT. Et je reviens à la majorité. On nous dit : « Cette majorité, vous l'avez obtenue par la corruption. » Je suis fort accoutumé aux idées et au langage de l'opposition ; cependant, j'en suis tous les jours plus surpris. L'opposition a confiance dans nos institutions, elle les aime. Eh bien ! est-ce que nous ne vivons pas depuis quinze ans, depuis cinq ans, sous l'empire de nos institutions ? est-ce qu'elles ne se déploient pas librement ? Le combat qui existe entre vous et nous, ne sont-ce pas nos institutions qui l'ont vidé ? c'est par le mouvement, par le libre développement de nos institutions que vous avez été battus. Lorsque vous y avez ajouté quelque chose, par exemple, lorsque la publicité des votes dans cette chambre est venue couronner nos discussions, est-ce que nous y avons perdu ? Une liberté de plus, une publicité de plus, cela tourne et tournera toujours pour nous et contre vous. Et cela au dehors comme à l'intérieur de cette chambre.

Au sein de notre société, sur tous les points de notre territoire, les institutions libres abondent : les élections, les libertés, la discussion, la publicité, les conseils généraux, les conseils municipaux, la garde nationale, partout, dans l'ensemble des faits, partout la majorité nous appartient ; partout la liberté, la discussion, la publicité nous la donnent, nous l'ont donnée.

Lorsque dans le sein de ces libertés locales, dans le sein de ces pouvoirs électifs, des dissidences se sont élevées ; à Grenoble, à Toulouse, à Angers, ailleurs, qu'est-il arrivé ? L'élection, la publicité, la majorité nous ont donné la victoire.

Ces actes sont si nombreux, qu'on ne peut pas dire qu'ils soient l'effet du hasard. Voir là de la corruption, c'est faire l'injure la plus profonde à nos institutions, à notre pays. (Bruit à gauche.)

Si les gouvernements qui nous ont précédé, l'Empire par exemple, était là, avec les moyens dont il disposait, je comprends qu'on l'accusât de cor-

[illegible] la colère que l'on montre contre nous provient uniquement de ce que nous avons la majorité et que nous la gardons trop longtemps.

L'honorable préopinant dit que nous faussons les principes constitutionnels, il se plaint que l'on a dénaturé ses idées en dehors de cette enceinte. Je ne croyais pas que l'honorable M. Thiers eût beaucoup à se plaindre de la presse. Je suis plus souvent attaqué que lui et devant des lecteurs plus nombreux. M. Thiers passe pour avoir sur la presse de l'opposition plus de pouvoir que je n'en ai sur la presse gouvernementale, et cependant je n'ai jamais songé à me plaindre. J'admets que la presse de l'opposition a fait des progrès, mais cela prouve qu'elle en avait d'immenses à faire, et elle ne laisse pas d'être plus violente que celle du gouvernement.

Messieurs, on attaque tous les jours la politique que nous pratiquons; on lui dit qu'elle est au dedans rétrograde, contre-révolutionnaire; au dehors faible, basse, honteuse.

M. LÉON DE MALEVILLE. C'est ce que vous avez dit à d'autres.

M. GUIZOT. L'honorable M. Léon de Maleville se trompe, mais je le remercie de l'interruption, parce qu'il me fournit l'occasion d'en finir sur-le-champ, un incident que probablement on renouvellerait une autre fois.

Je prie ceux des honorables membres qui ont la coalition en mémoire, de relire tout ce que j'ai dit dans ce mémorable incident de notre vie politique. Je mets au défi qu'on trouve dans mes paroles rien de contraire à ce que je vais dire à la chambre.

On nous dit : « Cette politique n'est pas la vôtre; ce n'est pas vous qui l'avez inventée; vous êtes les instruments trop faibles, trop complaisants de l'influence qui la veut. Si nous avions voulu faire comme vous et nous y prêter, nous serions encore sur ces bancs.

Eh bien, Messieurs, comment voulez-vous qu'en entendant ce langage, il n'y ait pas des hommes qui trouvent que la responsabilité est déplacée, et qu'on la porte là où elle ne doit pas être? »

L'honorable M. Thiers n'en a certainement pas l'intention, et personne ne l'a supposé. Mais nous avons tous trop d'expérience pour ne pas savoir que les bonnes intentions ne suppriment pas les mauvaises conséquences. La Révolution française a offert bien des exemples de cette erreur, de très honnêtes gens, des gens de beaucoup d'esprit, qui ont posé des prémisses dont ils ne voulaient pas les conséquences et qui n'ont pas pu y échapper.

Quand on ouvre la source, elle coule; cela est inévitable. L'honorable M. Thiers a revendiqué son droit à cette tribune, celui de dire et d'examiner si l'influence de l'un des trois pouvoirs, la couronne, était excessive.

Messieurs, nous travaillons tous, vous comme nous, à fonder un établissement monarchique; c'est le quatrième que nous travaillons à fonder depuis soixante ans. Nous avons voulu fonder la monarchie de la Révolution en 1791, la monarchie de l'empire, en 1804; depuis la monarchie de la restauration; elles sont tombées toutes les trois. Nous sommes à notre quatrième essai d'établissement monarchique. Cela prouve deux choses : cela prouve que la monarchie est bien nécessaire à la France, puisque l'on y revient toujours, et en même temps cela prouve qu'il est difficile de la fonder richement et solidement.

Eh bien! la nôtre, le quatrième essai de cette monarchie, est fondé sur le plus respectable des principes, sur celui qui supporte le mieux toutes les discussions; sur le contrat mutuel entre le prince et le peuple. Cette monarchie a de grandes difficultés à surmonter; elle a toutes celles que lui ont léguées les essais de monarchies précédents; elle a contre elle les partisans de toutes les monarchies qui ont été renversées, au moins un grand nombre d'entre eux, puis elle a ses difficultés propres.

Il se trouve parmi les amis de cette monarchie, parmi les hommes qui ont contribué à la fonder, et qui veulent réellement la maintenir, il se trouve des hommes, qui, lorsqu'une chose ne leur convient pas, se croient le droit de lui dire : « Que ne nous disiez-vous cela en 1830? »

Ce n'est pas la première fois que j'ai entendu ces paroles. Je les ai entendues dans la salle qui existait avant celle-ci, de ce côté (le côté gauche), en 1831, par l'honorable général Lafayette, à propos du programme de l'Hôtel-de-Ville qu'on disait violé. L'honorable général Lafayette dit aussi, alors : « Que ne nous disiez-vous cela en 1830? »

J'eus l'honneur de lui répondre, qu'à coup sûr personne n'avait la fatuité de croire qu'il eût disposé de la France et de la couronne, et l'eût donnée au prince qui la portait.

Ça été la bonne fortune de la France de trouver dans son sein, en 1830, le prince qui porte la couronne. (Mouvements divers.) C'est la France elle-même qui s'est donnée à lui; personne n'en a disposé, personne n'a pu faire qu'il en fût autrement. Je repousse pour mon compte aujourd'hui, comme en 1831, ces bouffées d'un orgueil frivole.... (Bruit, agitation.) Si on avait dit à la France, en 1830, qu'au bout de quinze ans elle se trouverait dans la situation où elle est aujourd'hui, qu'elle jouirait de toute la liberté, de toute la prospérité, de toute la sécurité dont elle jouit, elle se serait félicitée, et elle aurait béni Dieu plus encore qu'elle ne l'a fait au moment où elle a été tirée de l'anarchie. Pour fonder notre monarchie à travers toutes ces difficultés, savez-vous que ce n'est pas trop du concours de tous les grands pouvoirs publics et de la couronne comme des chambres; savez-vous que c'est un bonheur immense pour la France que cette couronne se soit trouvée capable, douée de ce degré d'intelligence, de fermeté et de dévouement admirable au pays? (Très bien! au centre.)

Conseiller de la couronne, je ne chercherai jamais à faire prévaloir la couronne sur les chambres, ni les chambres sur la couronne : je crois du devoir d'un ministre de concilier ces deux puissances, persuader l'un et l'autre, et les amener à des transactions qui font l'unité du gouvernement.

On parle d'indépendance, je crois qu'il en faut beaucoup dans les conseils qu'on donne au roi; il faut avoir de l'indépendance, ne s'en vanter jamais. (On rit au centre.)

J'ai siégé à côté de plusieurs membres de cette chambre dans les conseils du roi; qu'ils disent s'ils m'ont jamais vu servile et complaisant! Mais j'ai soif de respect pour le pouvoir irresponsable, et je crois qu'il ne faut jamais le faire descendre dans les débats des affaires : et que je me sois trouvé ou non en dissentiment avec la couronne, je ne chercherai jamais à en tirer vanité. Je crois du devoir d'un conseiller de la couronne d'écarter d'elle la responsabilité du mal et de lui attribuer la responsabilité de tout le bien. (Interruption.)

Il s'est trouvé dans tous les pays des ministres qui aiment à s'interposer entre le roi et le pays pour se grandir; je crois, moi, qu'il faut s'effacer; c'est à cela que je mets ma dignité; l'autre procédé me semble, permettez-moi de le dire, un peu vulgaire. Je ne crois pas que le pays me croie moins parce que j'aurais montré plus de déférence dans mes rapports avec le roi. C'est ainsi, je le répète, que je comprends notre gouvernement et nos institutions.

Il me reste encore à parler sur quelques points qui ont été touchés hier par l'honorable préopinant; mais je prie la chambre de vouloir bien m'accorder un moment de repos.

(La séance est suspendue un quart d'heure.)

M. GUIZOT. M. Thiers a prononcé hier le nom du président du conseil, M. le maréchal Soult, nom glorieux, comme il le dit lui-même. Nous sommes, en fait de responsabilité, aussi exigeants que l'honorable M. Thiers; tout doit être placé sous la responsabilité des ministres; tout ce qui est fait doit être couvert par eux; le cabinet tient à honneur et gloire que l'illustre maréchal soit associé à notre politique d'ordre et de paix. La gloire d'une telle épée est bonne pour devenir le drapeau d'une telle politique.

Les combats de cette enceinte, les guerres parlementaires, la responsabilité de cette tribune est pour nous tous, c'est aussi une gloire que nous travaillons à conquérir, nous en sentons le poids; c'est ici que l'honorable M. Thiers, que l'honorable M. Odilon-Barrot l'ont acquise comme nous, comme un inconvénient. Je suis convaincu que le suffrage universel est la mort de la liberté et de l'ordre; l'inégalité dans les droits politiques est une conséquence de l'inégalité morale et matérielle que la nature a mise entre les hommes.

Je disais donc que tous les hommes, à quelque classe qu'ils appartiennent, viendront s'asseoir sur ces bancs quand ils auront compris nos institutions; le peuple en fera de même quand il se sera assez élevé pour y prendre part.

Quant au clergé, nous ne lui livrons ni l'éducation publique ni le gouvernement de l'Etat. La grande conquête des temps modernes, c'est que l'Etat est laïc. Mais il y a place pour tous les intérêts et toutes les préoccupations légitimes : l'Etat a son droit, les familles ont le leur; je crois que tous deux doivent être conciliés et qu'on n'en doit sacrifier aucun. Quand le moment viendra de traiter ces questions dans le détail, on verra si nous avons résolu la question.

J'arrive à une autre objection. Il est des sociétés possédant une administration forte et régulière; il en est d'autres qui jouissent de la liberté politique; la France tente de concilier ce double avantage. L'élection introduite dans l'administration par les conseils municipaux et les conseils généraux est une garantie de plus; l'administration se perfectionnera; le problème sera résolu; mais je reconnais qu'il ne l'est pas encore d'une manière satisfaisante.

Quant à l'armée, M. Thiers a-t-il oublié que nous avons défendu ici, pendant bien des années, l'effectif de l'armée avec une opiniâtreté qui a réussi et qui a mis fin à une question qui se renouvelait à peu près tous les ans? Il a oublié également que nous avons employé l'armée, que nous l'avons employée activement, efficacement, plus qu'elle ne l'avait été avant nous à cette grande œuvre de la domination et de la possession de l'Afrique, qui jouera un si grand rôle dans les destinées futures de la France. Nous n'avons pas hésité une seule fois à y envoyer des forces et à donner à M. le maréchal Bugeaud tous les moyens d'action.

Il est facile de dire d'avance que vos adversaires n'ont point d'idées, et d'en exprimer soi-même quelques-unes assez superficielles, qui ne peuvent pas être contestées, discutées, pesées dans le moment.

Sur les finances, sur les travaux publics, mes honorables amis, M. le ministre des travaux publics et M. le ministre des finances ont déjà donné et donneront, quand leurs budgets seront discutés, toutes les explications, tous les renseignements que la chambre peut désirer.

Sans aucun doute, la paix aussi a ses grandes entreprises, la paix aussi a ses témérités, mais les témérités de la paix ont cet avantage qu'elles sont fécondes, qu'elles valent au pays des biens immenses, et qui vont toujours croissant, et portent d'heureux fruits. Les témérités d'une autre politique, d'un autre système, sont, au contraire, stériles, et vont s'aggravant tous les jours. Voilà la différence. (Très bien! au centre.)

Nous pouvons examiner la position de notre gouvernement en toute liberté. La sécurité est partout, la prospérité règne dans le pays (Rires ironiques à gauche), le ciel est serein; nous ne nous sommes pas toujours combattus sous un si beau ciel, l'honorable M. Thiers et moi. Je crois que la politique que nous avons pratiquée est pour quelque chose dans cet heureux résultat; je m'applaudis que le cabinet actuel ait mis le pays dans une sécurité telle, que toutes les questions puissent être débattues librement, et que tout puisse être dit sans inconvénient à cette tribune. (Très bien! au centre.)

M. GEORGES DE LAFAYETTE proteste contre quelques paroles de M. le ministre des affaires étrangères qu'il a trouvées inconvenantes pour son père.

M. GUIZOT déclare qu'il n'a entendu en aucune façon offenser la mémoire de l'illustre général.

M. O. BARROT. L'honorable ministre qui descend de la tribune avait promis d'être modéré et d'écarter toutes les personnalités; il n'a pas tenu parole. Lorsque M. Guizot combattait avec nous pour le même principe et pour les mêmes questions, si l'honorable M. Molé lui eût dit qu'il était le chef de l'opposition, il aurait souri et n'eût pas répondu. (Très bien! à gauche.)

L'orateur dit qu'il ne peut pas partager l'avis des deux préopinants sur la politique qui a suivi la révolution de juillet, parce qu'il voyait dans cette politique le germe de ce qui est arrivé depuis. Il entre dans quelques détails sur les faits qui se sont passés depuis le rejet de la loi de disjonction. On prétend, continue-t-il, que les questions politiques ne passionnent plus le pays; c'est une erreur; en 1839 et en 1842, les élections générales se sont prononcées pour une réforme modérée au dedans, une politique plus ferme au dehors.

Vous êtes, je le sais, le seul ministère depuis 1840 qui ait duré six années : ni le temps, ni les circonstances ne vous ont manqué pour faire le bien. Tout le bien que la France attendait de vous, l'avez-vous fait? L'opposition peut avoir ses illusions et ses exagérations, mais ces illusions sont sans danger; il n'en est pas de même de celles du pouvoir.

Depuis l'abandon d'Ancône, la politique extérieure du pays n'a fait que reculer et déchoir. Croyez-vous que l'orgueil national n'ait pas été blessé plus profondément encore que de l'abandon d'Ancône, des concessions sur le droit de visite, de l'abandon des Marquises, et surtout de cette honteuse affaire de Taïti? (Interruption au centre.) Oui, honteuse. Le jour où la chambre a voté, non pas une demande de réparation, mais une indemnité à l'homme qui a fait tuer nos soldats, elle a fait une action honteuse, et sur laquelle, pour notre dignité, nous devons jeter un voile. (Réclamations au centre. — Approbation à gauche.)

L'orateur blâme aussi la conduite du gouvernement dans l'affaire du Texas. Il ne comprend pas que l'on puisse invoquer dans cette occasion une question d'équilibre américain; nous devons encourager de tout notre pouvoir l'agrandissement fédéral des Etats-Unis. Le sentiment du pays a été profondément méconnu dans cette affaire; le pays sait bien qu'au jour de la lutte, l'équilibre s'établirait à notre profit, et que plus l'Amérique sera forte, plus la France le deviendra.

Est-ce là votre programme de 1839? Vous avez beaucoup sacrifié à l'Europe, mais l'Europe, croyez-le, ne vous pardonnera pas votre origine révolutionnaire. Vous vous enorgueillissez des éloges des chancelleries de la coalition: cela en effet peut vous flatter, vous, ministres de la révolution, mais le pays y trouve un motif de défiance contre vous.

Avant d'être au pouvoir, vous trouviez tous qu'il y avait quelque chose à faire dans les lois sur les incompatibilités, sur la loi électorale, sur le jury, sur la presse. Qu'avez-vous fait depuis de toutes ces réformes? Vous avez dit Non toutes les fois qu'on les a présentées.

On vous a qualifiés du nom de *bornes*, c'est trop peu; quand on n'avance pas on recule, et vous avez reculé. Vous n'avez pas fait de violence, dites-vous; mais ne fait pas de la violence qui veut; il faut être fort pour cela; vous avez eu recours à la fraude; vous vous êtes faits petits et vous avez énervé le pays.

Vous avez fait intervenir la magistrature dans la politique; vous avez tourné contre la presse la loi sur les annonces judiciaires; vous n'avez rien fait pour la liberté; vous avez beaucoup fait contre elle; vous avez tout accordé à l'étranger et rien au pays, que vous avez sacrifié aux suggestions des cours absolutistes.

Il se trouvait que nos revenus allaient toujours croissant; vous auriez pu en profiter pour diminuer les charges publiques, convertir les rentes, soulager les classes malheureuses, vous ne l'avez pas fait; on vous a demandé de réduire le droit sur les communications de la pensée, vous ne l'avez pas voulu et avez fait traîner [illegible] pendant toute la session qui s'achève.

Vous nous avez demandé [illegible] de travaux publics; mais ces lois étaient-elles reliées par une pensée d'ensemble? Non, vous n'avez songé qu'à satisfaire tel ou tel intérêt, [illegible] tel député. Aussi voyez-vous [illegible] n'auront pas changé, et qu'il nous donnera gain de cause comme il l'a déjà fait. (Très bien! à gauche.)

Il est six heures et demie; la suite de la discussion est remise à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le préfet de police vient de publier une ordonnance concernant l'arrosement de la voie publique pendant les chaleurs.

D'après cette ordonnance, les propriétaires ou locataires sont tenus de faire arroser deux fois par jour, à onze heures du matin et à trois heures de l'après midi, les parties de la voie publique situées au devant de leurs maisons, boutiques, cours et jardins et autres emplacements.

Les concierges, portiers et gardiens des établissements publics et maisons domaniales doivent se conformer aux dispositions de l'ordonnance précitée, pour les établissements et maisons auxquels ils sont attachés.

— L'empereur de Russie, accompagné du comte Orloff, son aide-de-camp général, est arrivé le 17 mai, dans l'après-midi, à Varsovie.

— Selon le *National*, le cabinet aurait décidé que les élections générales auront lieu le 1er août.

— C'est M. Duvergier, bâtonnier de l'ordre des avocats à la Cour royale de Paris, qui défendra Lecomte devant la cour des pairs. Lecomte avait été invité par M. le chancelier à se choisir un défenseur; il a répondu qu'il s'en rapportait pour ce soin à M. le chancelier. M. Duvergier a donc été désigné d'office; il a accepté la défense qui lui était confiée.

On pense généralement que les débats publics ouvriront jeudi prochain 4 juin.

— L'*Epoque*, comme le *Constitutionnel*, augmente son prix d'abonnement. Ce prix est maintenant de 52 fr. par an pour Paris, et de 60 fr. par an pour les départements. Comme le *Constitutionnel*, l'*Epoque* promet des *Annuaires* en prime.

— M. le garde des sceaux vient de soumettre au roi le rapport sur l'ensemble de l'administration de la justice criminelle en France. Ce rapport embrasse les travaux accomplis en 1844 par les cours et tribunaux du royaume en matière criminelle, correctionnelle et simple police.

Les tableaux statistiques qui en ont fourni les éléments sont au nombre de 170, divisés en six parties distinctes et un appendice. Ils exposent et résument successivement les travaux des cours d'assises, des tribunaux correctionnels et de simple police, et ceux de la Cour de cassation, enfin tout ce qui concerne les récidives, l'instruction préliminaire, la durée des procédures, la composition du jury, etc., etc. L'appendice est consacré aux arrestations opérées par les soins de la préfecture de police, aux suicides, aux morts accidentelles et aux grâces collectives accordées par le roi à l'occasion de l'anniversaire de son avènement.

UN CÉSAR. — Une question de haute politique a occupé vendredi dernier le tribunal de simple police de Roubaix. Il s'agissait du titre et des prérogatives d'EMPEREUR, revendiqués par un personnage auquel on les refuse. — Un empereur! allez-vous dire? Mais c'est donc quelque ambitieux qui a envie de faire connaissance avec les murs et les barreaux de Ham ou de Doullens? — Pas du tout. Le personnage dont il s'agit a de l'ambition, c'est vrai, mais elle est toute légitime. Il paraît avoir des droits réels, et c'est devant le juge de paix qu'il vient les faire valoir. Voici le fait :

Un sieur Henri Gons est membre d'une société d'archers de la commune de Croix. Cette société, comme toutes celles du même genre, a des statuts d'après lesquels le titre de roi est décerné à celui qui abat le *maître oiseau* à une époque déterminée. Cette royauté ne dure qu'un an, il faut la mériter de nouveau ou la perdre; mais lorsqu'il arrive que, pendant trois années consécutives, le même individu obtient le prix, au lieu du titre de roi il prend celui d'empereur. L'*ogélet* d'argent, qu'il avait seulement le droit de porter, devient sa propriété, et de plus, il n'est plus tenu à payer que la moitié de la cotisation.

Or, le sieur Gons a rempli toutes ces conditions; trois fois il s'est montré le plus adroit de sa compagnie. Voilà trois ans qu'il est roi, il veut maintenant être empereur. Rien de plus juste à notre avis, puisque les constitutions de l'empire susdit le veulent ainsi.

Quel est donc le motif de l'opposition qu'on lui suscite? Est-ce le principe démocratique qui domine parmi ses sujets? lui conteste-t-on ses titres? Mon Dieu, non! d'abord on le trouve trop jeune. Gons n'a que vingt ans, et l'on pense qu'il ne doit pas commander à des hommes de 50 à 60 ans. Et Napoléon! Messieurs, n'était-il pas jeune aussi quand il a fait la première campagne d'Italie? et Alexandre, et Louis XIV, et bien d'autres encore?

Ensuite, ne comprenant rien à une adresse si merveilleuse, Messieurs les archers de Croix sont portés à supposer que leur prétendant au titre d'empereur est quelque peu sorcier, et c'est un motif grave à leurs yeux pour l'évincer.

Quoi qu'il en soit, M. le juge de paix, avant que de prononcer, a enjoint au demandeur de représenter les statuts dont il invoque l'autorité. Nous rendrons compte de la suite de cette affaire importante.

PIÈCE RELATIVE A LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT. — Le jour de l'Ascension, le desservant de la commune de Contrisson (canton de Revigny) est monté en chaire pour engager ses paroissiens à ne pas se présenter à la vente mobilière qui devait se continuer immédiatement après la messe au domicile des époux Arnould-Montigneul. Il a fortement gourmandé ses ouailles de ce que, lorsqu'il s'agissait d'une quête au profit de l'église, chacun répétait : Je n'ai point d'argent; tandis que pendant quatre jours on s'empressait d'aller les mains pleines à la vente pour acheter un meuble, un coupon d'étoffe ou quelque autre futilité. Il les a assurés que si l'on ne chômait pas absolument la fête de l'Ascension, si on allait acheter pendant ce saint jour, le mauvais temps viendrait ruiner leurs moissons, ainsi que cela a eu lieu depuis deux années, et le tout pour châtier l'indifférence du siècle en matière de religion. Les préposés chargés de poursuivre la vente avaient d'abord craint que le virulent sermon du curé ne nuisît au succès de la mission qu'ils avaient à remplir : mais grâces à Dieu, en dépit de son éloquence, le curé est resté seul, et vendeurs et acheteurs se sont retirés fort contents.

Nous empruntons ce fait au *Journal de la Meuse*.

UN MISÉRABLE. — On lit la nouvelle qui suit dans un journal de la Marne :

« Un de nos soldats d'Afrique est rentré dernièrement dans ses foyers (département de l'Aisne), ayant fait la conquête d'une Africaine qu'il ramenait avec lui dans son village. Les fillettes que ce soldat avait laissées telles à son départ étaient devenues de grandes et belles femmes, qu'il trouvait plus à son goût que l'Africaine, dont il était fatigué et embarrassé. Cet homme fit de vains efforts pour la décider à retourner en

En voici un qui a inventé un procédé pour faire du faro à sa manière. — Combien vends-tu ton secret? — Je ne le vends pas, je le donne. Voulez-vous prendre la peine de descendre avec moi à la cave, je vais changer la bière bonne ou mauvaise qui s'y trouve en un faro, délicieux que vous trouverez supérieur, j'en ai la certitude, au liquide du même nom qu'on tire à grands frais de Hael ou de Bruxelles. — Cette proposition était faite à une cabaretière du Borinage.

Quelle fille d'Eve, en pareille conjoncture, n'eût cédé à l'attrait de la curiosité? On descend; l'industriel pousse le bouchon d'une pièce de bière et dit à la dame de mettre son doigt à la place. Il enfonce également le bouchon d'une pièce voisine, et la cabaretière y fourre aussitôt un doigt de l'autre main. La voilà donc avec les deux mains occupées, et si bien occupées, qu'elle ne peut leur rendre la liberté qu'en sacrifiant les deux tonnes de bière.

— Tout va à souhait, dit le particulier; il ne me manque qu'une bagatelle pour que le tour soit fait en perfection; je trouverai cela en haut; il remonte, ouvre le tiroir du comptoir, met dans ses poches tout ce qu'il contient, allume un cigare et sort tranquillement en fredonnant l'air :

Mon père avait un âne,
Un âne comme vous.....

La pauvre femme resta ainsi une *bonne brette*, suivant l'expression boraine, clouée dans sa cave, sans bouger d'une semelle.

Avis gratuit à tous ceux qui seraient tentés de faire l'essai de ce nouveau procédé.

Le Château-Rouge a rouvert ses portes, et le premier beau temps y a ramené la foule. Des embellissements de tous genres ajoutent aux agréments de ce site, déjà si pittoresque : deux vastes galeries dans le style mauresque, des groupes de Canova, des jeux du meilleur goût, des milliers de becs de gaz, en lustres, en candélabres, en girandoles; un tir; un orchestre de soixante musiciens exécutant les valses, les contredanses,

Emp. 1844, au C. ... — C. Nyp. ... 530 — V. r. gauc. 275
... — Gouin. ... 1312 50 — Paris à Sc. ... — à Orléans 1235
B. du Trés. ... — Gann. ... 1150 — à Rouen. 1012 50

PRIMES.	fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0..... d. 50		84 45 — 84 40
5 p. 0/0..... d. 50		120 25
REPORTS. du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....		45 1/2 — 45
5 p. 0/0..... 05 — 7 1/2		32 1/2 — 30

R.-Havre. — Avignon. — Str. à Bâle 215 — Paris Str. 5 3 75 — Tours Nant 515 — Orl.-Vierz. — C. du Nord 735 — Famp-Haz. — Diep.-Féc. 415 — Boul. à Am. 401 — Orl.-Bord. 618 75 — Mont. à Tr. 380 — Paris-Lyon 538 75 — Bord-Teste — Zinc V. M. 6100 — Lin Maber 700

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES, au Ct dr cours — Récép. Rotsch. 102 — Esp. Dette act. — pass. — 3 p. 0/0. 28 1/2 — Dette intérieure 31 7/8 — PORTUG. 5 0/0 1837 — HOLL. 2 1/2 — HAITI.... — ROM. ... Der C. 100 1/8 — BELG. 4 1/2 ... 99 3/8 — 5 0/0 — d° 1840 ... 10 3/8 — d° 1842 ... 102 1/2 — Banque ... — d° Em. 1841 — PIÉMONT ... 1215 — AUTRICHE ...

Union linière... — Fourneaux de l'Aveyron...

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75 00 à 00,00; courant du mois, 78,00 à 00,00; juin et août, 78 00 à 77,00; 4 dern., 79,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 71,50 à 72,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin, 00,00 à 00,00; cameline, 00,00 à 00,0; chanvre, 00,00.— Voiture, 0,00.

ESPRIT. — 3/6 en cube 125,00 à 000,00; courant du mois et juin, 127,00 à 000,00; juillet et août, 129,00 à 000,00; deux dern., 000,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 90,00 à 00,00 les 100 kil.

SUIFS. — 50 c. de baisse par 50 kil.; vente peu animée. La Boucherie a fixé le cours des suifs de place à 58,50. — Les suifs étrangers toujours sans affaires. — Suifs en branche, 43 à 44. — Chandelle 61,50 à 62,00.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

M. Dumas, membre de l'Institut royal, Académie des sciences, etc., vient de faire paraître à la librairie de Béchet jeune, le tome huitième et dernier

— Jardin d'Hiver. — Aujourd'hui concert par Waldteufel et son orchestre, de 2 à 6 heures.

Spectacles du 29 mai.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Paquita. Lucie.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Camaraderie. Précieuses.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Trompette. Veuf du Malabar.
7 h. 1/2 ODÉON. — Acte de naissance. Echec et Mat.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Frères Dondain. Mari. Misères.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Vendetta. Gentil-Bernard.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Juanita. Ennemis. Petit-fils.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Frisette. Femme. Cendrillon. Lait. Poisson
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Marie-Jeanne. Petites Danaïdes.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Philippe II, roi d'Espagne.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation
6 h. 3/4 COMTE. — Gentil hussard. Flageolet. Crispin. Danses.
6 h. 1/2 FOLIES. — Canaille. Hussard. Modiste. Sonnette.

Imprimerie Lange Lévy et Ce, rue du Croissant, 16.

blement M. Thiers porte plus haut ses prétentions. L'historien du 18 brumaire a aujourd'hui brûlé ses vaisseaux avec la royauté, il s'est rendu impossible jusqu'à une époque de crise, car il a poussé l'irrévérence jusqu'à faire d'avance ses conditions à la royauté si elle était un jour réduite à le subir. Voilà donc une position nette, et qui donnerait beaucoup d'importance à M. Thiers, si l'élévation de ses idées répondait à la grandeur mal déguisée de son ambition.

Mais hélas! quelle pitoyable, ridicule et honteuse comédie, si l'on soulève un peu tout cet étalage de patriotisme! Nous nous croyons reportés en 1829, ou plus loin encore, au Bas-Empire. Voici en effet l'importante querelle qui s'agitait entre les deux prétendants, et dont l'inviolabilité royale faisait en apparence les frais. Suivant M. Guizot, on avait bien droit d'accuser le ministère de laisser prendre à la couronne trop d'influence personnelle dans la politique: cela était légal, constitutionnel, cela n'attaquait que l'incapacité ou l'indignité du ministère. Mais il était contraire à la Charte de dire que le roi avait trop d'influence personnelle dans la politique; ceci était une critique directe de la royauté, un attentat à la constitution!

Et voilà le grand problème qui pendant trois heures a tenu palpitante une assemblée de quatre cents hommes supposés doués de sens commun! le problème par lequel on espère à l'approche des élections réchauffer la tiédeur du pays pour les logomachies constitutionnelles, et raviver l'admiration qui s'éteint pour les petits hommes d'Etat qui s'en font des échasses pour se grandir, pour ressusciter 1829, et se poser les Martignac de la dynastie nouvelle, égarée par un nouveau Villèle. Allons donc, Messieurs! nous savons d'avance la comédie, pour l'avoir vue déjà jouer quelques autres fois; la pièce est mauvaise, et nous la sifflons, et le pays la sifflera comme nous. Quand M. Thiers était au pouvoir, il a rivalisé d'ardeur avec M. Guizot pour la compression de toutes les libertés et de tous les généreux instincts de la nation; il a été l'humble et docile instrument de toutes les complaisances du gouvernement pour les couronnes étrangères, et lui, le promoteur de l'arrestation de Carrel, l'auteur des lois contre l'association et contre la presse, voudrait se présenter au pays comme le sauveur des libertés et de la dignité publiques! De sitôt, s'il plaît à Dieu, la France ne sera dupe jusqu'à la niaiserie! Cela ne convient qu'à l'opposition de gauche! Sous la conduite de M. Odilon Barrot, elle a prêté serment de fidélité et d'obéissance entre les mains du futur empereur des Français: aussi a-t-elle un large droit aux sifflets universels. Nous lui accordons pleinement les nôtres.

Malheureusement la position de M. Guizot était des plus fausses. Aux spirituelles et faciles épigrammes de M. Thiers, à ses perfides réminiscences de la coalition, M. Guizot ne pouvait répondre à son aise. Les théories de M. Thiers, aujourd'hui offensantes pour la royauté, M. Guizot les avait soutenues avec M. Thiers en 1839 contre M. Molé, et le désaveu était rendu plus difficile par la présence au banc ministériel de quatre collègues qui faisaient partie de ce ministère Molé, objet des violentes attaques de M. Guizot. Il fallait se défendre sans les blesser, sans faire trop de violence aux souvenirs de la chambre. C'était impossible. Aussi M. Guizot a-t-il complètement échoué, sa parole était plus que d'ordinaire lente et grave jusqu'à la raideur, son geste solennel jusqu'à l'emphase; mais l'émotion intérieure n'a pu se trahir par aucun mot puissant, par aucune idée saisissante, par aucun de ces mouvements imprévus qui frappent d'étonnement et soulèvent les transports d'un auditoire. Il a été froid et sec, terne et pâle. C'est une chute pour lui, sans être un triomphe pour M. Thiers. Et si la France avait un homme digne de recueillir leur héritage, ce serait pour l'un et pour l'autre le signal d'une prochaine expiation. Pour aujourd'hui le fruit du combat se résume en 73 voix de majorité pour M. Guizot, baume qui calme la douleur des épigrammes les plus incisives.

Mais parlons de choses plus sérieuses.

M. Billault, dans un discours un peu froid au début, mais plus chaleureux vers la fin, avait demandé au ministère ce qu'il avait fait pour le travail et les travailleurs. Sur quoi M. Duchâtel, se posant fièrement en économiste plus encore qu'en ministre, s'est récrié de pitié sur ces gens qui parlent d'organisation de travail. Pour lui qui ne se paie pas de mots, il ne connaît que deux systèmes, la liberté ou l'organisation. Mais la liberté, c'est le présent, c'est l'avenir. L'organisation, c'est le passé. Et il ne veut pas du passé. Et les centres d'applaudir.

Nous n'entreprendrons pas de démontrer à M. Duchâtel qu'une société est d'autant plus *libre* qu'elle est mieux *organisée*. Il n'a plus ni le temps, ni le vouloir, ni peut-être l'aptitude d'apprendre, tant l'économisme émousse la vue de l'intelligence. Mais nous le prierons de nous dire pourquoi il nomme aux chaires d'économie politique des professeurs qui disent des phrases comme celles-ci:

« Je rechercherai avec vous quel contingent de lumière la » science économique peut fournir pour éclairer les grandes ques» tions dont le siècle est saisi, et qu'il est astreint à résoudre, sous » peine des maux les plus cruels; vous me verrez surtout préoc» cupé d'un problème si étendu et si complexe qu'il résume en » lui tous les autres, d'un problème dont la solution est indispen» sable, pour que la civilisation moderne tienne sa promesse so» lennelle de faire participer tous les membres de la famille hu» maine au bien être, à la dignité, à la liberté; ce problème est » celui qui est posé en ces termes: Organisation du travail. »

C'est en ces termes que M. Michel Chevalier a inauguré son cours d'économie politique au Collège de France. M. Michel Chevalier

de la Moskowa a demandé l'autorisation d'adresser au gouvernement des interpellations relativement aux prisonniers français qui seraient tombés entre les mains des Arabes. Aucun ministre n'étant présent, il a été décidé que ces interpellations auraient lieu à la première séance où un ministre assisterait.

Deux pétitions, l'une sur le sel, l'autre sur le chemin de fer de Dijon à Mulhouse, ont été renvoyées aux commissions chargées d'examiner les projets de loi auxquels elles se rapportent.

Troubles à Dunkerque.

Le *Commerce de Dunkerque* raconte ce qui suit:

Un soulèvement qui avait tout le caractère d'une émeute, a éclaté lundi matin, parmi les ouvriers employés au creusement du canal de dérivation. Ces ouvriers fondaient leurs griefs sur ce que le cubage dans la longueur comme dans la hauteur des terres par eux transportées n'était pas établi consciencieusement, ce qui expliquerait que leurs journées, durant la dernière quinzaine, ne se sont élevées, dans certains ateliers, qu'à 50 centimes, et dans d'autres, à 65, 75 et 90 centimes.

Aussi, dès hier au matin, ces ouvriers ont-ils refusé de se remettre à leurs travaux, et se sont-ils portés en masse, au nombre de quatre cents environ, pour démolir le chemin de fer établi par l'administration des ponts-et-chaussées, pour le transport des terres provenant du creusement du canal et destinées à l'établissement de cavaliers dans l'enceinte des remparts. L'œuvre de destruction ne tarda pas à s'accomplir, et rails, wagons, brouettes, etc., furent précipités dans les fossés des fortifications. Le pont dit *Duverger* allait même être démoli ou incendié, si M. l'ingénieur Duverger n'avait essentiellement contribué à arrêter l'exécution de cet extravagant projet. Un piqueur de Calais, M. Fasquel, a reçu des coups violents, pour d'imprudentes paroles qui lui ont été attribuées à tort ou à raison.

Ce soulèvement n'a été comprimé en ce moment que par l'arrivée de la gendarmerie, qui a eu l'excellent esprit de faire entendre des paroles toutes bienveillantes, en proposant aux ouvriers d'aller exposer les motifs de leurs plaintes à M. le maire de la ville. Ces paroles ont été accueillies aux cris de: *Vive la gendarmerie!* — S'étant portés alors en masse vers la mairie, sur la place, au domicile de M. le maire qui était absent de la ville, ces ouvriers n'ont pas tardé à revenir sur les lieux témoins de l'émeute où ils ont trouvé M. le sous-préfet, L. Lemaire et P. Lefebvre, adjoints; Cuel, ingénieur en chef; Duverger, ingénieur; Drouart, substitut du procureur du roi; un commissaire de police, le lieutenant de gendarmerie, la gendarmerie et la police. Après de longs pourparlers avec les ouvriers qui ont été admonestés de s'être livrés à des excès qui ne pouvaient point contribuer à leur faire obtenir justice, M. le sous-préfet et MM. les adjoints leur ont promis de faire procéder à la vérification de leurs travaux, afin de s'assurer de la justice de leurs réclamations et de leur faire obtenir des salaires qui leur permissent de vivre avec plus d'aisance. Toute manifestation hostile a dès lors cessé immédiatement.

Il est certes bien urgent que l'administration municipale intervienne efficacement dans cette déplorable affaire, qui pourrait devenir très grave pour toute la population et causer de grandes pertes à tant d'industriels fournisseurs et aux propriétaires, qui, loin de pouvoir réclamer le prix de leurs loyers, se trouvent pour la plupart dans la nécessité, s'ils tiennent à remplir les premiers devoirs de l'humanité, de porter des secours à leurs malheureux locataires.

P. S. — Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que dans l'après-dîner d'hier, vers quatre heures, un piquet de 80 hommes environ du 29e de ligne, s'est dirigé vers le lieu des travaux où se trouvaient rassemblés les ouvriers qui assistaient paisiblement à la vérification du cubage opérée par MM. les ingénieurs et piqueurs des ponts-et-chaussées. Une partie de ce piquet a été laissée à la garde du pont sur lequel est établi le chemin de fer, et une autre partie, précédée par M. le substitut du procureur du roi, s'est dirigée vers l'endroit même des travaux. Mais là, des huées menaçantes ont accueilli le détachement, qui n'a pas tardé à recevoir l'ordre de se retirer. Nous applaudissons à cette mesure toute de sagesse et de prudence. Une garde est restée au pont.

Congrès central d'agriculture.

On peut considérer l'institution du Congrès central comme désormais acquise à l'agriculture française. Le gouvernement, après l'avoir à son origine accueillie avec défiance, lui a cette année, non pourtant sans hésitation, tendu la main de meilleure grâce: deux ministres lui ont fait espérer leur visite, l'un d'eux l'a conviée aux fêtes qu'il donnait à Ibrahim-Pacha; le grand-référendaire de la chambre des pairs lui a continué le concours utile de sa présidence et de ceux des appartements du Luxembourg, dont le procès Lecomte lui laissait la libre disposition. La Sorbonne elle-même, se rajeunissant, a fait voiler (mais non rembourrer), pour les députés de l'agriculture, la nudité de ses bancs séculaires.

Et ce qui mieux encore que tous ces témoignages de bienveillance garantit la vitalité du Congrès, c'est que les sociétés et comices agricoles de province l'ont pris très au sérieux. Un grand nombre ont envoyé des Mémoires, transmis des vœux, nommé des délégués dont quelques-uns même ont reçu des mandats impératifs. Et on a pu juger, en les voyant à l'œuvre, avec quelle fidélité empressée ils répondaient aux désirs de leurs commettants.

Le Congrès est donc assuré de vivre.

Et c'est justice, parce qu'il répond à un besoin réel de l'époque. Disséminés sur tous les points du territoire français, isolés les uns des autres, les cultivateurs se trouvent à l'égard du commerce et des manufactures dans des conditions inégales de représentation et d'influence auprès du gouvernement. Il est bien vrai que la propriété contribue pour la plus grande part à l'élection des députés; mais les députés élus sont rarement cultivateurs, ou, s'ils le sont, ils manquent du talent oratoire, des séductions de l'intrigue, même, il faut bien le dire, de ces riches salons, moyens nécessaires d'influence politique; ils sont trop pauvres, trop obscurs et trop peu redoutés pour marcher de pair avec les grands banquiers, les grands industriels et les grands avocats. Aussi voit-on l'agriculture, confiée à leur tutelle, toujours sacrifiée, en cas de conflit, aux exigences rivales. Huit cent mille francs d'encouragement (830 000), voilà sa part du gâteau budgétaire. Trois cent mille francs de moins que les théâtres (1 130 000 fr.)!

reconnaître une iniquité et en demander la suppression, c'est tout un aujourd'hui. Aussi voyons-nous, soit accord instinctif, soit accord combiné, toutes les régions de la France réclamer, avec la modération agricole, mais aussi avec la ténacité agricole, le redressement de griefs désormais intolérables, puisqu'ils sont sentis.

Il n'y avait pas à compter sur l'initiative de personnalités puissantes, nous venons de dire pourquoi; moins encore sur celle du gouvernement, ses faveurs sont pour les puissants. Il fallait que le pays agricole intervînt personnellement par lui ou ses représentants.

C'est ce qui a eu lieu d'abord dans les congrès provinciaux qui depuis quelques années tiennent leurs lits de justice au sud et au nord, à l'est et à l'ouest; et en même temps dans de grandes associations qui, formées d'abord en Bretagne et en Normandie, de proche en proche embrassent tout le territoire. Les progrès de l'art et de la science agricole y tiennent sans doute le premier rang, mais la résignation muette d'autrefois fait place aussi à de vives réclamations.

Le Congrès central d'agriculture est l'expression suprême de cette tendance; il se pose comme le représentant des vœux et des besoins, des ordres, dira t-il peut être un jour, des cultivateurs français; et on peut être assuré que ses votes pèseront bientôt dans les conseils de la puissance publique, si par l'élévation de ses vues et la rectitude de ses plans il se montre digne de la mission qui lui est confiée.

La session de 1846 est de bon augure pour l'avenir. Sans doute les discussions ont été trop souvent agitées jusqu'à la confusion: on voit trop que tous les délégués n'ont pas au même degré l'habitude de la parole et le sentiment des règles parlementaires: on parle, on crie, on interrompt avec plus de sans-façon encore qu'à la Chambre des députés, ce qui n'est pas peu dire. Mais à travers ces fautes d'inexpérience, bien difficiles à éviter dans une assemblée dont le bureau n'a qu'un pouvoir de convention, dont les membres se renouvellent tous les ans, et dont les sessions ne durent que huit jours, terme bien court pour que chacun se signale à l'admiration de son comice par des succès de tribune, — on reconnaît le désir réel de bien faire, fortifié par des connaissances pratiques. Ce qui manque en fait de tenue au Congrès, se trouve dans les commissions: les délibérations y sont calmes et approfondies, et les rapports qui en sortent présentent généralement une sûreté de vues et une maturité d'expérience qui survivent aux discussions orageuses des séances publiques. Le produit final, débarrassé de toutes ses scories, est de bonne qualité, et en quantité très suffisante. D'année en année le progrès est sensible.

Et ce progrès se remarque au point de vue des idées sociales, non moins qu'à celui des intérêts agricoles. En suivant les séances du Congrès et de quelques-unes des commissions, on a pu voir quelles rapides transformations s'opèrent dans l'esprit public. Que les paroles généreuses sur les devoirs de l'Etat envers le peuple, des riches envers les pauvres, aient été accueillies par des applaudissements, il n'y a pas à s'en étonner de la part d'un auditoire français; mais ces sentiments généreux se traduisent d'année en année en formules plus nettes et plus pratiques. Ainsi le Congrès a émis le vœu, sur la proposition de M. de Gasparin, que le système de métayage et de fermage fût régénéré par la contribution des propriétaires à toutes les dépenses dont le résultat n'est pas immédiat; et par la reconnaissance du droit du fermier à une part de la plus-value que son travail aurait procuré à la terre. Ainsi encore M. le marquis de Vogué a défendu le métayage, principalement parce qu'il réalisait partiellement, quoique d'une manière incomplète, l'association du travail et du capital, fondement de toute justice sociale. Le président du Congrès, M. Decazes, a même déclaré franchement que dans le partage des fruits les propriétaires prenaient une part trop forte au détriment du métayer. On a voté l'exemption des prestations en nature pour tous les citoyens dont les impositions n'atteindraient pas un minimum qui serait déterminé, allègement considérable des charges des pauvres. Mais c'est surtout à l'occasion des colonies agricoles qu'ont éclaté, et avec l'approbation unanime, les idées les plus avancées. Au sein de la commission chargée de l'étude des établissements *humanitaires* (mot d'heureux augure qui a passé d'emblée dans la langue du Congrès), il était aisé de voir combien les vieux systèmes pénitentiaires et la croyance à la prétendue perversité native de l'homme, avaient perdu du terrain. Il n'y avait qu'une voix pour proclamer que l'organisation du travail et de l'éducation intellectuelle et morale dans les colonies agricoles, pouvait facilement et promptement remédier à toutes les plaies de la société, et faire de tout enfant un bon et utile citoyen. Les applaudissements les plus vifs ont accueilli toutes les paroles qui ont été prononcées dans ce sens, et particulièrement le rapport de M. Chasles et les discours de MM. Allier et Ch. Lucas. Un rédacteur de la *Démocratie* a même obtenu pareil succès pour certains principes de la science sociale qu'il a nettement appliqués à ces questions; chacun les a reçus comme l'expression du bon sens le plus évident. Aussi a-t-on voté des colonies agricoles pour tout le monde, pour les enfants-trouvés, pour les orphelins abandonnés, pour les enfants pauvres. Nous espérons bien que l'année prochaine on en votera pour les hommes faits dont l'éducation est tout aussi manquée que celle des enfants.

Même élan pour l'instruction agricole. Le rapport de M. d'Assailly, qui la demandait à profusion pour tous les âges, pour toutes les classes, sous toutes les formes, à tous les prix, appelant ainsi tous les rangs de la société à fraterniser par l'intelligence comme par le talent, ce rapport a enlevé tous les suffrages, et ses conclusions ont été triomphalement votées.

Un seul vœu semble faire tache dans les nombreuses décisions du Congrès, celui relatif au glanage, au grapillage et au ratelage.

Le Congrès a émis le vœu que le glanage à la main des récoltes servant à la nourriture de l'homme fût seul permis, que le grapillage et le ratelage des chaumes, des foins naturels et artificiels et de toute espèce de fourrage enfin, fussent prohibés.

Plusieurs journaux ont critiqué amèrement ce vœu comme inspiré par une égoïste cupidité de propriétaire. Et cependant tous ceux qui ont assisté aux délibérations du Congrès ou de ses commissions, peuvent rendre témoignage des sentiments véritablement généreux et élevés qui animent la plupart de ses

Il faut pourtant des compensations. Le Congrès ne peut pas songer à enlever ainsi à tous les pauvres de France des droits garantis par la législation et reposant sur des traditions anciennes comme la France, sacrées comme la charité.

Le Congrès aurait dû voter la reconnaissance du droit au travail et aux secours publics comme une nécessaire compensation des droits de ratelage et de grapillage, afin de ne pas donner prétexte aux graves accusations dont une partie de la presse l'a poursuivi.

Quoi qu'il en soit, le vote, contre lequel d'ailleurs se sont élevées de très nombreuses protestations, n'enlève pas au Congrès les droits à la reconnaissance publique qu'il a mérités par son dévouement aux intérêts agricoles, par son intelligente activité et la générosité de tous ses autres vœux.

Le bruit courait avant l'ouverture de ses séances que cette réunion avait des tendances légitimistes prononcées, dont il était bon de se défier. Et, sans doute, cette opinion est pour quelque chose dans le silence presque absolu de la plupart des journaux. Rassurés par la présence au bureau du grand-référendaire de la chambre des pairs, de M. Dupin aîné, de M. de Tracy, nous n'avons pas cru devoir partager ces défiances, et nous avons donné aux travaux du Congrès toute la publicité dont nous avons pu disposer; nous nous en félicitons. Pas un mot n'a été dit qui pût faire soupçonner les intrigues d'une politique de parti; les opinions opposées n'ont lutté que de science et d'urbanité. Ceux qui l'on pouvait considérer comme les représentants des opinions légitimistes, n'ont cherché à se distinguer que par l'intelligente générosité de leurs discours et de leurs vœux; et les représentants du libéralisme ont cordialement applaudi à leurs paroles et en ont reçu les mêmes témoignages d'estime.

Nous savons bien que ces apparences de fraternité ne sont que passagères, et que d'ici à peu de mois les partis se réveilleront avec toutes leurs haines et toutes leurs manœuvres perfides. Et alors il faudra veiller à ce que les nouvelles élections ne puissent, en entravant la marche des pouvoirs établis, entretenir l'espérance de nouvelles révolutions dynastiques, les plus inutiles de toutes les révolutions. Mais en attendant, et sous la réserve de tous les devoirs de la lutte, il nous semble heureux qu'il existe en France un terrain commun, comme l'agriculture, où tous les partis consentent à changer les armes du combat pour les outils du travail, un lieu comme la Sorbonne, où ils puissent se voir, s'entendre, se connaître, rivaliser de dévouement à la chose publique, et oublier pour quelque temps leurs trop longues divisions. Quelque faible influence que puissent exercer de telles rencontres sur la réconciliation générale des hommes et des partis, nous y applaudirons de tout notre cœur, et nous apporterons toujours avec empressement notre part de concours à de pareilles manifestations.

Le *Rhône* nous a fait dire que l'auteur de l'article pour lequel nous avions appelé ce journal devant le tribunal de police correctionnelle ayant été éloigné de la rédaction, il espérait que nous nous désisterions de notre plainte. Nous avons répondu que le *Rhône* n'avait qu'à insérer l'expression d'un regret, et que nous abandonnerions volontiers notre poursuite. Ce journal a, en conséquence, publié dans son numéro du 26 mai les lignes suivantes :

Une polémique s'est engagée il y a peu de temps entre le *Rhône* et la *Démocratie pacifique*, à l'occasion de l'appel fait par cette dernière feuille aux adeptes de l'École sociétaire.

En attaquant les théories de Fourier, nous n'avons jamais prétendu porter atteinte à la considération personnelle des écrivains qui se sont voués à la propagation de ses doctrines. Nous regretterions que nos articles eussent pu donner lieu à une fâcheuse interprétation.

Dans l'état des choses, ces lignes nous suffisent ; mais si, comme le *Rhône*, nous avions eu le malheur d'adresser à des hommes honorables de grossiers et dégoûtants outrages, nous eussions tenu à honneur de confesser plus formellement nos torts. Chacun entend son honneur à sa guise.

Nouvelles d'Afrique.

MASSACRE DE 300 PRISONNIERS FRANÇAIS.

De sinistres nouvelles nous sont apportées par la *France algérienne* du 25 mai. 300 prisonniers français faits par Abd el-Kader ont été massacrés par ordre de l'émir.

Le récit de ce douloureux événement est emprunté à une lettre écrite d'Oran en date du 19 mai.

Voici cette lettre :

Le départ de notre courrier pour Alger a été retardé, parce qu'il est arrivé de l'ouest d'importantes nouvelles que l'autorité militaire voulait adresser complètes à M. le gouverneur-général. Je puis vous donner ces nouvelles, que j'ai puisées à une source certaine.

Le patron d'une balancelle, partie de Djemma-Ghazaouat le 9 mai, nous a annoncé un événement horrible : le massacre, à la deïra d'Abd-el-Kader, de tous les prisonniers français ! M. le général de Lamoricière a immédiatement envoyé un vapeur *le Grégeois* l'ordre de se rendre d'urgence à Djemma Ghazaouat, pour y transporter M. de Martimprey, colonel d'état-major, chargé de vérifier ce bruit si alarmant, d'en constater l'authenticité, et de recueillir tous les détails de ce fait d'odieuse barbarie dont on se plaisait à douter, mais qui n'est malheureusement que trop certain. L'état de la mer a, pendant trois jours, mis obstacle à l'accomplissement de la mission de M. de Martimprey. Enfin, *le Grégeois* est rentré cette nuit même. D'après le rapport de M. de Martimprey et de tous les bruits recueillis sur ce fatal événement, il résulte qu'Abd-el-Kader a effectivement donné l'ordre de massacrer nos prisonniers, et que cet ordre a été exécuté. Hâtons-nous de dire que jusqu'à présent cet ordre ne concernait pas les officiers, qui ont échappé à cette épouvantable boucherie. Je vais indiquer sommairement les faits qui ont amené l'émir à prendre une résolution si inouïe.

Dans le courant du mois dernier, Abd-el-Kader avait ordonné à Bou-Hamedi de remettre le commandement de la deïra à Mustapha-ben-Thami, et de venir aussitôt le rejoindre avec les Beni Amers. Éloigné dans le sud, où il a passé pour être exécuté, cet ordre ne fut pas, car les Beni-Amers et Bou-Hamedi refusèrent de partir. La tribu, de l'aveu même du kalifa, entama au contraire, avec Bouzianne-Oulid-Chaoui, des [illegible] et gagna les bonnes grâces de [illegible] sauvé la vie à l'un d'eux, et fait la promesse de nous en ramener d'autres qui sont à présent en sûreté. Bientôt, sans doute, je pourrai vous donner des détails, hélas ! douloureux à lire, sur l'épouvantable massacre exécuté par les ordres de l'émir, chez lequel nos exemples de philanthropie n'ont pas encore pris racine.

Après cette catastrophe, il s'est opéré dans la deïra une complète dissolution. Un grand nombre de tentes se sont répandues chez les Beni-Snassen et dans l'ouest. Mustapha-ben-Tami s'est d'abord dirigé avec huit ou neuf douars, vers le sud, a campé sur l'Oued Ks ab, d'où il ira rejoindre l'émir, en passant par Aïoun-sidi-Meiouck où il a été vu.

Tous les renseignements s'accordent à dire aujourd'hui que la deïra entière, y compris la tente d'Abd-el-Kader, a pris la route de l'ouest et est déjà loin de notre frontière. Les Beni-Amers sont rendus entre Fez et Mequinez ; un ancien spahis a rencontré, à trois marches de là, le vieux El-Berkani. Ce changement de direction a été provoqué par la crainte qu'a dû inspirer à l'émir la colonne de M. le général Cavaignac qui se trouvait, le 14 mai, réunie à Lalla-Maghnia, et aussi parce que la deïra avait à redouter l'intervention des tribus marocaines.

La dispersion de la deïra, son état de faiblesse et de misère, et les difficultés que l'émir éprouvera pour la reconstituer, si toutefois il y parvient, sont des nouvelles excellentes et dont il y aurait lieu de se réjouir, si elles n'étaient accompagnées de celle de la mort violente qui a terminé si lugubrement les souffrances inouïes des braves qui étaient tombés au pouvoir de l'émir. Cet événement jettera le deuil dans l'armée et dans la population d'Afrique.

Une correspondance particulière du *Courrier de Marseille* confirme cette épouvantable nouvelle et y ajoute les détails suivants :

Le bateau arrivé d'Oran a apporté la nouvelle du massacre de nos prisonniers au pouvoir d'Abd-el-Kader, au nombre de trois cents, y compris MM. Cognord, Larrages, Thomas, officiers supérieurs, le docteur Cabasse, qui ont montré tant d'énergie dans le malheur, et dont le courage soutenait si bien celui de nos malheureux soldats faits prisonniers dans diverses rencontres par les Arabes.

Il paraît que deux partis se sont formés parmi les tribus qui avaient la garde de nos prisonniers : l'un voulait les conserver, et l'autre s'en défaire. Malheureusement ce dernier l'a emporté, et nos pauvres militaires ont été égorgés. Après cela, les journaux parisiens loueront la clémence de l'émir.

Des nouvelles reçues du gouverneur général de l'Algérie, à la date du 18 mai, font connaître qu'une affaire a eu lieu le 11, dans l'Ouarensenis, contre Bou-Maza, qui avait encore trouvé moyen de réunir près de 2 000 combattants. Nous avons eu deux hommes tués et quelques blessés. La perte de l'ennemi a été assez considérable.

La colonne a repris l'offensive le 16. Les Kabyles ont encore été repoussés, et on leur a enlevé beaucoup de bestiaux et de bagages. Une contribution en argent et en fusils a été imposée aux tribus qui se sont soumises.

Mgr le duc d'Aumale a fait connaître que tout était soumis par le général Jusuf dans le Djebel Amour. Abd-el Kader paraît se retirer de nouveau vers l'Ouest, pour se rapprocher de sa deïra.

Evasion du prince Louis-Napoléon.

On lit dans le *Journal de la Somme* :

Le prince Louis a passé la frontière; il était déjà hors de toute atteinte lorsqu'on s'est aperçu de son évasion, et, à l'heure qu'il est, grâce au chemin de fer, il a même gagné l'Allemagne, fuyant la Belgique, où la police de Léopold, épousant les querelles de la police française, aurait pu se montrer tracassière pour lui.

L'évasion du prisonnier de Ham était méditée et préparée depuis quelque temps déjà. La première pensée lui en est venue lorsque le ministère lui refusa la triste consolation d'aller embrasser une dernière fois son père. Dès ce moment, le prince résolut de s'évader.

Il avait d'abord conçu la pensée de traverser tout le département de la Somme et d'aller s'embarquer à Saint-Valery, pour de là gagner l'Angleterre, où il était certain de ne pas être inquiété par le gouvernement; mais une personne qu'il consulta lui fit comprendre toutes les difficultés d'exécution d'un tel projet. Il fallait d'abord traverser tout le département de la Somme, c'est à dire près de trente lieues; il fallait ensuite avoir la certitude de trouver à Saint-Valery, en admettant qu'on fût assez heureux pour y parvenir, une barque prête à mettre à la voile, et marchant assez bien pour que quelque barque de douaniers, montée par des gendarmes, ne pût pas se mettre à sa poursuite et l'atteindre.

La pensée d'une évasion par mer étant abandonnée, il fallut se décider sur la route à prendre. Le prince viendrait-il à Paris et traverserait-il une partie de la France, pour aller gagner Besançon ou Lyon, et par là pénétrer en Suisse; ou bien se dirigerait-il vers la Belgique pour la traverser et arriver en Allemagne, d'où il pourrait, avec toute sécurité, se rendre en Italie?

C'est à ce dernier parti qu'il s'est arrêté, et le succès le plus complet a couronné sa résolution, car lundi, avant la fin du jour, il avait franchi la frontière de France. Il était décidé, dans le cas où le sort lui eût été contraire et eût mis la police sur ses traces, à affronter la mort plutôt que de se laisser prendre par les agents qu'on eût pu envoyer à sa poursuite. Les circonstances, fort heureusement, se sont prononcées en sa faveur, et il n'a pas eu à disputer sa liberté.

Louis-Napoléon n'a pas voulu que le gouvernement français pût se méprendre sur les motifs de son évasion; aussi, s'est-il empressé, aussitôt qu'il s'est vu en sûreté, d'écrire à M. le ministre de l'intérieur pour lui faire connaître que la conduite tenue à son égard l'avait seule poussé à la résolution qu'il a prise et qu'il a exécutée avec succès.

Le *Progrès du Pas-de-Calais* cite les extraits suivants d'une lettre qu'écrivait le prince peu de jours avant son heureuse évasion :

...... Les six années de réclusion que je viens de supporter, disait Louis-Napoléon, ont profondément altéré mes forces physiques, et quoique mes convictions et mes opinions soient toujours les mêmes, mon moral s'en ressent. Je ne vois plus d'autre issue pour moi que le déshonneur ou la mort. Si je suis forcé de faire un choix, il ne saurait être douteux. Pour aller fermer les yeux à mon vieux père, je traverserais tout, excepté la honte ; et je préfère renoncer à la bénédiction paternelle, à la santé, à la vie plutôt que de m'humilier devant un gouvernement qui ne sait pas être généreux, parce qu'il ne sait pas cesser de craindre. Tout ce [illegible]

Le prince s'est rendu directement à Saint-Quentin, où il a pris la poste, et est parti aussitôt pour Valenciennes. En route, ayant largement payé les postillons, il leur a recommandé de faire diligence, car il voulait atteindre, disait-il, un riche Anglais qui se rendait à Bruxelles. Arrivé à Valenciennes vers deux heures de l'après-midi, le prince s'est arrêté un instant et a demandé au maître de poste s'il consentirait à garder sa voiture, son intention étant de partir par le chemin de fer pour Bruxelles et de revenir dans quelques jours. Ayant reçu une réponse affirmative, le prince Louis, et avant même que son valet de chambre eût réglé son compte de voyage, s'est rendu par une rue détournée à la station du chemin de fer et a profité du premier convoi. Il a dû arriver à Bruxelles dans la soirée du 25, jour de son évasion.

Le *Siècle* publie la lettre suivante, qui lui a été adressée :

A propos de l'évasion du prince Louis-Napoléon, vous rappelez les négociations suivies pour lui faire obtenir sa liberté; mais votre article contient une énonciation inexacte, que je vous prie de vouloir bien rectifier.

Il résulterait de votre récit que le prince Napoléon aurait consenti à signer une lettre approuvée par quelques membres de la chambre et annotée par M. Duchâtel. C'est le contraire qui a eu lieu. Cette lettre, le prince Louis a refusé de la signer, positivement, formellement, et il en a fait connaître les motifs, puisés dans le sentiment de ce qu'il croyait devoir à sa dignité.

Chargé par le vertueux père du prince Napoléon de négocier la mise en liberté du prince, je considère comme un devoir de rétablir des faits que vous avez présentés de telle sorte que le *Messager* a pu y voir une demande en grâce. Or, il est certain que le prince n'a adressé ni au roi ni à ses ministres aucune demande de ce genre. Il a même déclaré qu'il aimait mieux mourir prisonnier que de souscrire à des exigences qui répugnent à l'énergie de son caractère et à ses convictions.

Recevez, etc. **SYLVESTRE POGGIOLI.**

Nouvelles étrangères.

PRUSSE. — Les conférences du nouveau congrès douanier allemand commenceront à Berlin le 7 juin. M. de Roenne, président de l'office du commerce à Berlin, est porté vers un système de protection modérée. Toutes les autres influences gouvernementales à Berlin se prononcent pour ne point élever le tarif du Zollverein. Les Etats du midi de l'Allemagne se trouvent en opposition avec cette tendance du gouvernement prussien, qui a déclaré, dans une note officielle communiquée il y a peu temps aux Etats du midi de l'Allemagne si ces mêmes Etats persistaient à demander un nouveau système, à introduire dans le tarif du Zollverein, ce *système menacerait l'existence* même de l'union douanière. Le cabinet de Berlin engage donc les Etats du midi de l'Allemagne à se désister de leurs demandes protectionnistes.

De son côté, le cabinet anglais agit par différentes voies sur l'opinion publique, sur la presse allemande et sur le cabinet prussien, pour empêcher que l'union douanière n'entre de plus en plus dans la voie protectionniste, ce qui nuirait grandement aux importations anglaises en Allemagne.

BELGIQUE. — Le gouvernement belge vient de faire publier un document officiel qui fait connaître les résultats généraux du commerce extérieur de la Belgique, en 1845.

Le mouvement général du commerce belge a donné l'année dernière une valeur totale de 676 millions, soit 85 millions de plus qu'en 1844, année qui, elle-même, avait présenté un pareil excédant sur 1843. Ces chiffres répondent à peu près à ceux de notre progrès commercial. Relativement toutefois, ils sont plus considérables, la somme des échanges généraux des deux pays donnant par tête d'habitant 69 fr. environ pour la France et 160 fr. pour la Belgique. Ce pays industriel produit plus pour l'étranger que pour sa petite population.

Dans l'ensemble de ces résultats, l'importation figure pour 366 millions, l'exportation pour 310; et, dans ce même total, le commerce spécial de la Belgique, c'est-à-dire la consommation propre du pays, comme le débouché de ses propres produits, entre pour 408 millions, ou près des trois cinquièmes, ce qui laisse 258 millions aux affaires qu'alimentent les mouvements d'entrepôts, de réexportation et de transit. Arrêtons-nous un instant sur ce dernier objet, qui méritent une attention particulière.

Le transit belge, avant la création des chemins de fer en Belgique, n'était guères que de 13 à 14 millions de francs; en 1837, c'est-à-dire deux ans après l'ouverture du transit principal, il s'élève subitement au double; en 1840, il quadruple; en 1843, il atteint le chiffre de 66 millions; en 1845 enfin, année qui suit celle de l'achèvement complet du réseau, la valeur du transit s'élève à 125 millions, et se trouve ainsi avoir encore presque doublé en deux ans. Dans aucun pays on ne trouve d'exemple d'un pareil accroissement d'opérations : 125 millions, c'est à peu près la valeur du transit de sortie de la France, et c'est beaucoup plus en poids, car la Belgique transporte plus de marchandises lourdes et encombrantes que la France.

Pour se convaincre de la relation intime qui existe entre ces progrès du transit de la Belgique et l'existence des voies de fer belges, il suffit de se rappeler la marche qu'ont suivies celles-ci. En 1839, elles ne transportaient encore que 30 000 tonnes; en 1840, c'est 102 000, en 1843, 368 000, et en 1845, 702 000. Quant au mouvement des voyageurs, on sait que de 1837 à 1845 il a monté de 1 385 000 à 3 456 000, et qu'en somme le total des recettes s'est élevé, dans le même espace de temps, de 3 millions à 12 millions et demi. Tel est l'élément d'activité que le réseau des chemins de fer de Belgique a développé pour le commerce intérieur et extérieur de ce pays.

— Le *Moniteur belge* publie la liste des médecins vétérinaires diplômés en Belgique. Il en résulte que la province d'Anvers compte 8 médecins vétérinaires du gouvernement, 4 militaires, 10 autres médecins vétérinaires, en tout 23; que le Brabant compte 27 méd. vét. du gouv., 6 méd. vét. milit., 22 méd. vét. sans désignation spéciale, en tout 56; que la Flandre occidentale compte 14 méd. vét. du gouv., 3 milit., 6 autres, en tout 20; que la Flandre orientale compte 10 méd. vét. du gouv., 4 milit., 12 autres, en tout 26; que le Hainaut compte 31 méd. vét. du gouv., 5 milit., 39 autres, en tout 75; que la province de Liége compte 10 méd. vét. du gouv., 2 milit., 14 autres, en tout 34; que le Limbourg compte 7 méd. vét. du gouv., 2 milit., 7 autres, en tout 16; que le Luxembourg compte 5 méd. vét. du gouv., point de milit., 2 autres, en tout 7; que la province de Namur compte 12 méd. vét. du gouv., 2 milit., 15 autres, en tout 29. Il y a donc en Belgique 285 méd. vét. diplômés, dont 129 méd. vét. du gouv., 28 mil., et 128 autres.

[illegible] Alors cette nécessité lui suggère les causes les plus injustes pour expliquer, pour justifier son amoindrissement, elle va les chercher dans des sentiments peu honnêtes, la corruption, l'intérêt matériel.

Pourquoi injurier ainsi la majorité? Non, les causes de son existence vivace sont plus nobles, et il n'est pas vrai que l'intérêt matériel la domine.

Sans doute, nous et l'opposition nous poursuivons le même but; mais il y a cette différence, entre elle et nous, que nous ne voulons pas tous les jours remettre en question le travail de la veille, défaire demain ce que nous avons établi aujourd'hui.

Pas plus que l'opposition nous ne voulons la fraude électorale, parce que nous ne croyons pas qu'un gouvernement puisse vivre avec ce vice; mais aussi nous n'acceptons pas avec crédulité les bruits politiques, ou, bien mieux, les commérages politiques. Mais nous ne croyons pas qu'il soit bon ou utile de venir faire à la tribune de la diplomatie populaire.

Mais, enfin, cette politique que nous soutenons avec conscience, a-t-elle donc été si stérile? N'est-ce donc rien que toute cette prospérité intérieure? n'est-ce rien que l'instruction mise à la portée de toutes les classes? n'est-ce rien que ces institutions pour recueillir l'enfant du pauvre? n'est-ce rien que tous ces travaux qui vont porter partout la fécondité, l'argent, la richesse et la vie?

Je ne fais pas d'optimisme politique. Nous savons qu'il y a encore beaucoup à faire. Le gouvernement a une mission difficile, tenons lui compte de ce qu'il fait de bien; aidons-le à faire mieux; aidons-le à extirper les abus; mais avouons que le ministère a accompli dignement la tâche que lui ont léguée ses prédécesseurs et que demandaient les circonstances.

Le présent est sûr, l'avenir est calme; le moment est venu de travailler pour l'avenir. Le gouvernement le fera, appuyé sur la majorité fidèle qui le soutient, parce qu'elle sait qu'il veut le bien, parce qu'elle sait qu'il est capable de le faire. Ni le courage ni la volonté ne manqueront au parti conservateur. Il veut une politique sage mais ferme, sans faiblesse et sans témérité. Les sentiments que j'exprime sont ceux de tout le parti conservateur. (Oui! oui! au centre.)

Faisons abjuration de tous ces reproches d'immoralité que vous jetez au front de vos adversaires; songeons que nous sommes tous ici pour faire le bien, rivalisons de zèle et d'ardeur, et débarrassons-nous pour toujours de ces personnalités qui rapetissent les débats; nous y gagnerons en dignité, et le pays nous en tiendra compte. (Très bien! au centre.)

M. BILLAULT. Dans la séance d'hier, M. le ministre des affaires étrangères nous a développé sa politique. Si la majesté de la conduite avait toujours répondu à celle de la parole, l'œuvre à la maxime, la France, assurément, ne songerait pas à se plaindre.

Le ministère actuel a cet avantage qu'il a pu commencer, continuer et achever ses œuvres; il a eu une position dont nul autre n'a joui comme lui: voyons donc ce qu'il a fait; quelle est la question qu'il a abordée, l'amélioration à laquelle il a songé.

L'agriculture a besoin du développement de son crédit; l'usure est la plaie de nos campagnes; a-t-on fait une loi de crédit? L'industrie viticole souffrait; d'où lui est venu l'aide? La question des irrigations était importante; qui l'a résolue? Ce n'est pas vous, c'est la chambre. Vous n'avez rien fait en faveur de l'intérêt agricole.

L'impôt foncier pèse sur l'agriculture; avez-vous songé à l'alléger? Vous avez, au contraire, aggravé l'impôt foncier qui pèse surtout sur l'habitant des campagnes. Que le déficit s'aggrave, que le 5 0/0 baisse, à quoi aurez-vous recours? Ce n'est pas à l'impôt indirect, il est énorme. C'est donc sur l'impôt foncier qu'il vous faudra tomber encore; c'est l'agriculture qu'il faudra de plus en plus pressurer.

Une tentative vient d'être faite pour dégrever l'agriculture. Cette proposition venait d'un membre de la chambre. Les hommes qui s'occupent de l'intérêt agricole ont été douloureusement frappés de votre conduite: non seulement vous avez combattu la proposition, mais quand la chambre se précipitait à la tribune pour voter à la presque unanimité le dégrèvement de l'impôt sur le sel, nous avons vu les ministres se précipiter les premiers pour voter contre le dégrèvement, et entraîner quelques voix à leur suite. (Très bien! à gauche.)

Partout, quand une question s'est présentée, le cabinet a refusé de la résoudre; l'autre jour il n'a pas voulu résoudre la question sur les maîtres de poste, pas plus qu'il n'a résolu celle des chemins de fer; nulle part il n'a de parti, de volonté, quand il croit qu'une question offre quelque difficulté.

Le gouvernement a-t-il eu un avis sur d'autres questions? les questions industrielles, par exemple? Qu'a-t-il fait dans la question des mines de la Loire, qu'une émeute lui a signalée? A-t-il pris quelques mesures; a-t-il donné quelques garanties au commerce et à l'ouvrier? Et à cette occasion, comme toujours, il a fallu qu'un membre de la chambre prît l'initiative. Je ne parle pas de l'organisation du travail, mais qu'avez-vous fait pour les travailleurs? Rien, comme pour tout le reste.

Qu'a fait le gouvernement pour le commerce? Il lui accorde de belles paroles, mais il ne fait rien; nos relations commerciales avec les autres pays, il les a oubliées, quand il ne les a pas compromises. Un seul traité de commerce a été fait, avec l'empereur de Maroc; mais on n'a pu le maintenir. On a voulu s'entendre avec la Chine; que d'années se passeront avant que cette tentative ait produit quelque résultat!

On a fait beaucoup de bruit de nos relations dans le grand Océan; la chambre sait ce qui en est résulté: les Marquises sont restés stériles pour le commerce. Plût à Dieu qu'elles fussent restées aussi stériles pour la politique, et qu'elles n'eussent pas été l'occasion d'avanies pour notre pavillon!

Dans la question de la Plata, vous n'avez employé ni la force, ni la faiblesse, vous avez pris un moyen terme qui a tous les inconvénients de l'une et de l'autre. Vous avez compromis notre alliance avec les Etats-Unis.

Dans la question des chemins de fer, le gouvernement a-t-il pris un parti? Non; il a eu autant de systèmes qu'il s'est présenté de circonstances diverses. En 1844 il ne voulait plus de ce qu'il avait voulu en 1842; et en 1846 il ne veut plus de ce qu'il a voulu en 1844; et ses tergiversations ont été cause de tous ces troubles, de cet agiotage effréné dont la Bourse a été le théâtre, de cette crise dont a souffert si vivement le commerce. Le gouvernement s'est laissé faire la loi par les banquiers; toutes les fois que les banquiers ont imaginé un nouveau système, le gouvernement s'en est fait le parrain: les banquiers seuls gouvernent sous son nom dans l'intérieur de la France.

Le gouvernement n'a ni volonté, ni initiative; il se laisse aller au courant des évènements, attendant qu'on lui dicte un parti, et cherchant des délais pour peu qu'il voit dissentiment dans la majorité; ce que nous voulons, ce que la nation doit vouloir comme nous, c'est que le cabinet gouverne et ne se laisse pas gouverner. (Très bien!)

M. le ministre nous disait hier qu'il résoudrait les questions militaires au fur et à mesure qu'elles se présenteraient. Il en est une puissante, qu'il n'a pas résolue, malgré les provocations qui lui ont été faites; je veux parler de la réserve. L'état de paix où nous vivons faisait au gouvernement une loi de résoudre cette question qui permettrait de demander moins d'hommes à l'agriculture, moins d'argent aux contribuables.

Qu'a fait le gouvernement pour la marine? Il y a quelques années, un de nos amis l'a forcé à prendre des millions dont il ne voulait pas. Nous lui avons demandé d'établir un contrôle réel dans l'administration de la marine; l'a-t-il fait? Les abus subsistent toujours. Partout, quand une amélioration s'est faite, elle est venue de l'initiative de la chambre; de vous, jamais. Vous n'avez rien fait; vous n'avez songé qu'à une chose, vous avez vécu. (Bruit.)

Qu'avez-vous fait pour l'Afrique? Vous êtes encore à chercher un système et un ministre.

[illegible] Je sais bien qu'on ne vous reprochera pas de folies: c'est la faiblesse que vous choisissez. Avec toutes les ressources dont vous disposez, vous êtes restés inertes, immobiles; vous n'avez songé qu'à vivre. Ce que la France veut, c'est un gouvernement actif, qui fasse quelque chose.

Quand vous faites la guerre contre un pays barbare, vous commencez par dire à l'Angleterre que vous ne voulez pas conquérir: sir Robert Peel vous a-t-il communiqué, a-t-il communiqué à la Russie les instructions qu'il a données à ses amiraux? S'est-il arrêté dans ses conquêtes dans l'Inde? Après avoir fait la guerre à la Chine, a-t-il dit que l'Angleterre est assez riche pour payer sa gloire? (Très bien! à gauche.)

Voyez ce qu'a fait ce grand homme, tandis que la paralysie vous cloue à votre fauteuil! Quand de grandes questions se sont posées, a-t-il reculé? A-t-il reculé devant ses amis ou devant l'opposition? Non, il a marché droit à son but: et voyez le prestige qu'exerce une grande résolution: séparé de ses amis et ayant besoin de ses adversaires, il n'a abandonné aucun de ses principes, et il a triomphé.

Osez donc être énergiques! Vous ne voulez pas de ce que nous demandons; mais, au moins, empêchez les abus; n'ayez plus recours à ces petits, à ces misérables moyens de vous faire des majorités factices.

La question est de savoir si le pays veut un gouvernement fort et agissant; et, s'il le veut, il s'adressera aux hommes forts, qui comprendront ses idées, et sauront résoudre les questions qui le préoccupent. (Au centre: Ah! ah! — A gauche: Très bien!)

La séance est un moment suspendue.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. L'honorable préopinant a demandé que le cabinet fût jugé par ses actes; nous accepterons le contrôle et le jugement, et nous paraîtrons sans crainte devant le pays, nos titres à la main.

L'honorable préopinant a répondu que nous n'avions rien fait sur aucune question, et il a fini par un parallèle entre le gouvernement de la France et celui de l'Angleterre, tout en faveur du gouvernement anglais, bien entendu: ce n'est pas le gouvernement anglais qu'il avait à attaquer aujourd'hui. (On rit.)

Je crois, pour ma part, que ce qui est le plus important pour l'agriculture, c'est la sécurité et la facilité des communications; ces moyens sont depuis long-temps reconnus les principaux et presque les seuls. Ce n'est pas que nous ne désirions mettre les capitaux plus à la portée de l'agriculture; mais il est certain que tout système de crédit foncier éprouverait dès l'abord des difficultés insurmontables. La mission du gouvernement, d'ailleurs, n'est pas d'inventer des systèmes, c'est de prendre ceux qui sont assez acceptés par l'opinion pour pouvoir être mis en pratique. Il est injuste de demander davantage à un gouvernement.

On nous demande ce que nous avons fait pour l'industrie, on se fait une étrange idée de l'action et de la puissance du gouvernement. Il ne doit et ne peut que protéger le libre développement du travail; il n'a pas de secret, de procédé particulier pour hâter ce développement; ses grands moyens d'action se bornent à procurer la sécurité, et en même temps à faciliter les progrès de l'industrie par l'exécution des grands travaux publics, par des communications faciles et peu coûteuses, conditions nécessaires de la prospérité. Hors de là, croyez-le, il n'y a que des questions secondaires, de petits moyens, qu'il ne faut pas négliger sans doute, mais qui ne peuvent prendre la première place ni aux yeux de l'homme d'État ni aux yeux du législateur.

J'en dirai autant d'une autre question qu'à propos de l'industrie a soulevée M. Billault. M. Billault nous disait: « Je ne parle pas de l'organisation du travail; mais enfin qu'avez-vous fait cependant pour le travail? » Il est très facile de poser ainsi les questions; l'organisation du travail est un mot qui a cours depuis long-temps; mais quand on est chargé de la pratique des affaires on est toujours obligé de chercher ce qu'il y a sous les mots.

La même obligation ne pèse pas sur toutes les situations; mais le gouvernement, qui est obligé de réaliser ses idées, d'appliquer ses principes, ne peut pas se payer de mots, quelques sonores qu'ils puissent être; il est obligé de se rendre compte du sens que ces mots renferment. Pour ma part, non-seulement comme membre du gouvernement, mais en dehors du gouvernement même, j'ai long-temps pensé à ces questions, et quand j'ai voulu chercher quelle pensée pouvait se cacher sous ces mots: *l'organisation du travail*, je n'ai rien trouvé. Il n'y a que deux manières de régler le travail: ou de le laisser libre ou de l'organiser, c'est-à-dire de le constituer; c'est lui enlever sa liberté, c'est un progrès qui revient en arrière, c'est l'organisation de il y a deux ou trois siècles, c'est le moyen-âge substitué à la civilisation moderne. (Approbation au centre. — Dénégations à gauche.)

A ceux qui ne veulent pas se payer de mots, et qui veulent aller jusqu'aux choses, je poserai ce dilemme: voulez-vous laisser le travail libre, alors quelle organisation lui imposerez-vous? ou si le travail est organisé, que deviendra sa liberté? Pour mon compte, j'ai conservé des principes qui rencontraient, il y a un certain nombre d'années, l'assentiment universel: je crois que la liberté du travail est l'état normal des sociétés modernes. La liberté du travail, avec ses chances, ses conséquences, ses dangers, ses inconvénients, mais aussi avec ses garanties, ses progrès et ses perfectionnements de toutes sortes.

Vous venez donc demander ce que nous avons fait pour le travail? que voulez-vous que nous fissions, qu'y a-t-il à faire, quel est le problème à résoudre? Ditez-nous ce que vous entendez par organisation du travail, dites-le à la chambre, la chambre verra si nous avons tort de nous en tenir aux vieilles idées de la liberté de l'industrie, ou s'il y a une idée nouvelle à appliquer.

M. Billault nous reproche de n'avoir pas fait de traités de commerce avec les grandes puissances; est-ce avec l'Angleterre qu'il en eût fallu faire un? le commerce eût applaudi peut-être; mais l'agriculture et l'industrie auraient pu nous adresser de justes plaintes. La France n'est pas dans le cas de l'Angleterre qui a une supériorité immense dans la production et qui n'a d'autre intérêt que de chercher des débouchés; notre industrie au contraire a essentiellement besoin de protection.

Nous n'avons eu de question difficile à résoudre que celle des chemins de fer. Jusqu'en 1842, on avait cherché vainement et l'on n'avait trouvé pour cette question aucune combinaison de quelque valeur; c'est le cabinet actuel qui a pris l'initiative de la loi qui régit les chemins de fer. Il fallait alors encore appeler les capitaux et les rassurer; les capitaux sont venus en grand nombre, l'industrie privée s'est chargée de l'exécution de beaucoup de chemins, et par ce moyen nous arriverons à doter la France d'un magnifique réseau de chemins de fer, qui sera l'honneur de notre époque. (Très bien! au centre.)

Nous ne thésaurisons pas sans doute, mais thésauriser est un système suranné; nous plaçons notre argent en dépenses qui rendent le pays prospère; vienne un danger, le pays nous le rendra. Notre situation financière, au reste, n'est nullement telle que nous eussions à nous en inquiéter en cas d'évènement. En 1830, la dette était de 170 millions; elle est aujourd'hui de 175 millions; mais nos revenus, qui en 1830, étaient de 97[illegible] millions, sont aujourd'hui de 1 437 millions, et notre dette n'est plus guères que du huitième du revenu.

Il y a deux manières d'augmenter la propriété financière d'un pays: diminuer ses dépenses ou augmenter ses produits. Nous avons augmenté les produits.

Une voix: Les charges.

M. DUCHATEL. On ne peut pas augmenter une des choses sans augmenter l'autre; mais il faut savoir si nous en faisons un bon emploi. Or, nous avons tout disposé pour pouvoir, sans nous engager dans des dépenses inutiles, trouver au moment du danger des ressources suffisantes.

Il nous semble qu'après cela on ne peut pas dire que l'administration s'est

[illegible] de contracter un emprunt?

J'arrive à une autre question qui me paraît fort grave, celle des rapports des ministres avec la couronne. J'ai porté cette question trois fois à la tribune, mais dans des cas où il m'a semblé nécessaire de l'y porter, et toujours malgré moi.

La dernière fois, c'était à propos des incompatibilités; il me semblait qu'une des principales était celle d'attaché à la personne du roi et des princes. Je n'ai pas discuté la question alors, je n'ai fait que peindre ce qui se passe en Angleterre. Dans un moment d'excitation, je me suis écrié en parlant du roi: « Ah! il fallait nous dire cela en 1830. » Si, par cette parole, j'avais eu la pensée que je disposais de la couronne à cette époque, assurément, si j'avais voulu dire cela, vous m'auriez répondu par des huées, et vous auriez bien fait. Mais quand cette parole a été prononcée dans le sens que je lui ai donné, il me semble qu'elle n'aurait pas dû être relevée comme elle l'a été hier par M. le ministre des affaires étrangères. J'ai voulu dire simplement que si en 1830 on nous eût parlé ainsi, nous ne nous serions pas fait d'illusions sur le gouvernement constitutionnel. On n'a pu donner une autre interprétation à mes paroles que dans le but de me nuire. (Agitation.)

Je suis de l'avis de M. Guizot. Je crois que la France a été heureuse de trouver pour roi M. le duc d'Orléans, mais je crois aussi que M. le duc d'Orléans n'a pas été moins heureux d'être appelé à régner sur une nation aussi grande, aussi noble que la France. (Bravos prolongés à gauche.)

Quant aux conditions du contrat, je n'ai pas à les rappeler, vous les connaissez; vous savez l'origine de la royauté de 1830.

M. DUPIN, montrant le tableau où le roi est représenté jurant la Charte. Voilà le tableau du sacre! (Applaudissements à gauche. — Agitation.)

M. THIERS. Je suis profondément monarchique, je n'ai pas besoin de le répéter, mais il y a diverses sortes de monarchies. Les peuples sauvages et barbares ont des monarques; mais nous ne pouvons pas être régis comme les peuples de l'Asie. Sous la Restauration, il y eut un roi bon, généreux, loyal; mais il était persuadé que si l'opposition gagnait quelque chose, il irait porter sa tête sur l'échafaud; il gouverna dans ce sens, entrava le ministère Martignac, et poussa les choses au point que la France se leva un jour et le renversa.

Nous avons été témoins de cet exemple: nous sommes fils de la Restauration, et nous croyons qu'il y a le plus grand danger pour la monarchie à ce que le pouvoir irresponsable apparaisse, et se mêle dans les débats et dans les actes du gouvernement. Telle est ma conviction du moins. Je reconnais qu'on peut penser autrement; mais ce que je sais, c'est que lorsqu'on s'efface devant le pouvoir irresponsable, le bien comme le mal passe jusqu'à lui. On peut être un ministre éloquent, on n'est pas un ministre responsable. Tels ont toujours été mes principes sur cette question, et je n'en changerai jamais.

On a voulu établir une sorte de solidarité entre le discours que j'ai prononcé et un attentat que nous déplorons tous. (Interruption.) Cette idée, qui avait paru dans les journaux, a fait hier une certaine apparition à la tribune. Je ne cherche pas à me faire plus attaqué que je ne l'ai été, mais enfin, M. Guizot a dit hier: « Quand on ouvre une fontaine, elle coule... les conséquences de ces doctrines ne se font pas attendre. »

Je viens réclamer contre de telles insinuations. Comment! moi qui ai donné tant de preuves de dévouement à la monarchie, qui l'ai défendue si long-temps, on vient faire porter sur moi la solidarité d'un assassinat! (Très bien! très bien!)

A l'époque de la coalition, quand l'honorable M. Guizot combattait avec nous contre le cabinet de M. Molé, il soutenait avec nous que le ministère ne couvrait pas la royauté; qu'il ne suffisait pas au roi de prendre le premier venu pour ministre et de s'abriter derrière lui pour gouverner. M. Guizot me dira: Je ne suis pas le premier venu: M. Molé non plus. (Très bien!)

Eh bien! je le demande, si à cette époque un attentat avait eu lieu contre la royauté, aurait-on pu en faire peser la responsabilité sur M. Guizot! (C'est cela! à gauche.)

Je finis par un mot. Si un jour les choses en viennent à ce point, que l'on doive avoir recours à un ministère impossible, et qu'alors on me fasse l'honneur de m'appeler dans les conseils de la couronne, j'y apporterai le plus profond dévouement: si je me trouve d'accord avec la royauté, je m'en applaudirai; s'il en est autrement, je me retirerai. Je crois que cet orgueil vaut mieux que celui des hommes qui s'abaissent, non pour garder le pouvoir, mais l'apparence du pouvoir. (Très bien!)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je serai aussi modéré et aussi ferme que l'a été l'honorable préopinant. Il nous a dit qu'il a porté trois fois à la tribune la question de la responsabilité ministérielle; je ne l'y ai jamais portée, mais je l'accepte puisqu'elle se présente.

A l'époque dont a parlé l'honorable préopinant, je n'ai rien dit de semblable aux paroles qu'il m'a prêtées. (Vives réclamations à gauche.)

M. Thiers nous dit: La politique que vous soutenez n'est pas la vôtre, elle vous est imposée; vous êtes les instruments d'un pouvoir qui se cache.

M. THIERS. Je n'ai pas dit cela.

M. GUIZOT. C'est le sens, sinon le texte de vos paroles. Ne nous avez-vous pas dit que si vous aviez voulu faire comme nous, vous seriez encore ministre? Eh bien! je laisse à la chambre à interpréter ces paroles et dire si je ne les ai pas bien comprises. (Bruit.)

Il est vrai qu'en 1839 je me suis rencontré dans l'opposition avec l'honorable M. Thiers, mais qu'on relise mes discours prononcés alors, qu'on relise le dernier surtout, on verra comme j'ai jusqu'au bout refusé de faire porter le débat ailleurs que sur le ministère.

Dans le cabinet du 15 avril il y avait des hommes honorables, il en est qui siègent aujourd'hui avec nous. (Rires ironiques à gauche.). Je disais à ce cabinet que ceux qui le composaient n'étaient pas assez forts dans les chambres pour couvrir la royauté. (Interruption.)

A GAUCHE. C'est ce que dit M. Thiers.

M. GUIZOT. Il y a une différence immense entre mes paroles et celles de l'honorable préopinant. J'ai accusé le cabinet d'être insuffisant, mais jamais je n'ai porté l'attaque plus haut. On peut accuser les ministres de prévarication, de trahison, mais l'attaque ne doit jamais remonter jusqu'au pouvoir irresponsable. (Très bien! au centre.)

J'ai dit, en rappelant les paroles prononcées par M. Thiers, et qui semblaient annoncer qu'il disposait de la monarchie de 1830, que c'était là un orgueil frivole: il a expliqué ces paroles d'une autre façon; il assure qu'il a voulu dire seulement que si le roi eût parlé en 1830 comme il a fait plus tard, il aurait épargné une déception à lui et à ses amis.

M. LEDRU-ROLLIN. — Et à la France.

M. GUIZOT. S'il en est ainsi, je retire mon expression.

L'honorable M. Thiers prétend qu'en demandant l'incompatibilité des fonctions d'attaché à la personne du roi et des princes, il a voulu introduire en France ce qui se passe en Angleterre; c'est une erreur; les aides-de-camp des rois et reines d'Angleterre sont en grand nombre dans le parlement. Il veut aussi abriter sa théorie du gouvernement constitutionnel sur l'exemple de l'Angleterre. L'honorable M. Thiers ne parlerait pas ainsi s'il savait combien le nom du roi est puissant en Angleterre. Ne savez-vous donc pas que le bill d'émancipation des catholiques a été retardé de 20 ans parce que le roi le repoussait?

Quand j'ai dit que je m'efforçais pour laisser arriver au roi l'honneur du bien qui se fait par son gouvernement, j'étais loin de croire que je prononçais des paroles inconstitutionnelles. Puisque vous parlez toujours de l'Angleterre, ne vous souvenez-vous plus que ce principe: le roi fait le bien et ne peut faire de mal, y est appliqué dans toute son extension? Ne

... la révolution de 1830? (Bruit.)

M. Guizot, dont nous applaudissions les leçons sous la Restauration, maxime fort bien ses pratiques, mais il ne pratique pas ses maximes. Tout ce qu'il dit est fort beau, mais ses actes sont d'autre nature. Nous ne savons pas si ceux qui se posent comme ses successeurs mériteront mieux notre approbation, mais au moins ne nous ont-ils pas jeté l'injure à la face, ils ne nous ont pas flétris. Ceux qui ont osé nous appliquer un tel outrage, parce que nous sommes les vaincus, sont indignes de parler jamais de foi et d'honneur. (Bruit prolongé.)

M. LE PRÉSIDENT. Je mets aux voix l'amendement de M. Barrot, qui consiste à retrancher 10 mille francs des crédits demandés pour les fonds secrets.

M. DUPIN. Expliquez le vote.

M. O. BARROT. Je crois avoir prouvé hier que le ministère a compromis notre honneur, faussé nos institutions, qu'il a corrompu le pays et détruit la moralité publique; je demande donc, par mon amendement, que la chambre déclare qu'elle n'accorde pas sa confiance au cabinet.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je remercie l'honorable préopinant d'avoir ainsi posé la question. Nous croyons avoir fait notre devoir, et nous attendons avec confiance le vote de la chambre et celui du pays.

M. BÉCHARD. Si l'amendement n'avait eu pour commentaire que le développement de M. Barrot, je n'hésiterais pas à l'accepter; mais il faut, si nous renversons un cabinet, que nous sachions la pensée de celui qu'on peut regarder comme son héritier présomptif. (Bruit; mouvements divers.) Je demande donc qu'en formulant un blâme contre le ministère actuel, le vote implique une défiance contre le ministère futur; autrement je ne saurais l'accepter. (Vive agitation.)

M. LE PRÉSIDENT. Je consulte la chambre.

M. GUIZOT. Je demande le scrutin de division et l'appel nominal.

Cette double opération a lieu; M. Sauzet, que l'on est allé chercher, vote par mégarde pour l'amendement. (On rit.)

La rédaction proposée par M. O. Barrot est rejetée par 220 voix contre 147. Le crédit demandé par le ministère est adopté.

La séance est levée à sept heures et demie.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Morning-Post* prétend savoir que la reine des Belges est attendue prochainement en Angleterre, où elle irait faire visite à la reine Victoria et au prince Albert.

— On assure qu'après la lecture de son acte d'accusation, Pierre Lecomte a demandé une audience particulière à M. le grand-chancelier, qui la lui a accordée sur-le-champ.

On parle de grandes et importantes révélations.

— Dimanche prochain aura lieu le concours annuel institué par le comice agricole de Seine-et-Oise, et auquel sont admis tous les cultivateurs du département qui se sont signalés par quelque invention ou quelque perfectionnement reconnus utiles à l'agriculture. Cette solennité, qui avait habituellement lieu à Grignon, se tiendra cette fois à Onis, près Pontoise; à cette occasion, la compagnie du chemin de fer du Nord a consenti, bien que la voie ne soit pas encore livrée à la circulation, à mettre gratuitement des convois spéciaux à la disposition des membres du Congrès.

— Mlle Rachel vient de partir pour un congé de deux mois: elle se rend en Hollande et ira de là en Angleterre.

— Mlle Déjazet part lundi pour Londres.

— C'est la messe avec orchestre, composée par Chérubini pour le sacre de Charles X, que l'on exécutera à dix heures et demie précises, à Saint-Eustache, dimanche prochain, jour de la Pentecôte.

— M. Gentil, le collaborateur ordinaire de Désaugiers, est mort avant-hier à Passy, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

MANŒUVRES ÉLECTORALES. — Le *Pilote de Dieppe* contient ce qui suit:

« On nous a parlé d'un fait étrange, inouï, digne enfin d'être recueilli le jour où l'enquête s'ouvrira.

» Un usage barbare et une singulière industrie existent sur quelques points de nos côtes. Là, lorsqu'un naufrage a lieu, avant que l'autorité soit prévenue, avant que les préposés de la douane se soient rendus sur les lieux, des misérables pillent les caisses, les ballots, etc., que la mer a jetés sur la plage; puis, pressés de se débarrasser des marchandises volées, ils les vendent à vil prix à certains industriels, qui ne laissent pas d'y trouver de fort jolis bénéfices.

» Malheureusement, le jeu est dangereux; la justice y met parfois sa redoutable main, et les fraudeurs sont sévèrement punis. C'est le revers de la médaille.

» On assure donc que, sur la côte d'un département voisin, un fait de ce genre a eu lieu récemment: les fraudeurs ont été arrêtés, jugés, condamnés à la prison et à de fortes amendes.

» Voici maintenant le fil électoral qui va se montrer: les fraudeurs condamnés ont des parents, des amis électeurs; or, des courtiers ont osé promettre que la peine de la prison serait remise à ces fraudeurs, si les parents et amis votaient, aux prochaines élections, pour le candidat de l'administration.

» La peine ne peut pas être remise, et la justice ne saurait fléchir; mais on le persuade facilement à des électeurs ignorants et crédules. Les élections arrivent, ils votent pour le candidat ministériel, et, plus tard, ils sont fort étonnés de ce que la promesse n'ait pas été tenue, de ce que le prix de leur vote n'ait pas été payé. — Nous sommes presque affligés de raconter de pareils faits, mais ils existent, et la publicité peut faire que leurs résultats avortent. »

SUITE ET FIN D'UN MARIAGE DANS LA NEIGE. — Nous avons raconté, il y a quelque temps, d'après les journaux des États-Unis, l'aventure d'une jeune Américaine de l'État de New-York, miss Lillie, qui, entraînée dans une partie de plaisir par quelques jeunes gens, s'était prêtée à un mariage pour rire, et avait poussé l'étourderie jusqu'à laisser prononcer par un juge de paix la formule sacramentelle qui l'avait unie à son fiancé.

Le *Courrier des Etats Unis* donne la suite de cette mauvaise plaisanterie. Miss Lillie avait adressé une pétition à la législature pour faire rompre ce mariage; mais la législature a rejeté sa demande, déclarant que, *puisqu'elle s'était mariée à la hâte, elle se repentirait à loisir.*

INCENDIAIRES. — On lit dans le *Propagateur*, journal de Troyes:

« Pour la troisième fois depuis le 16 janvier dernier, les magasins Thuillier-Audifred ont failli devenir la proie des flammes: un premier sinistre a détruit des marchandises et des constructions pour des centaines de mille francs. Le 7 mai, les flammes réduisirent en cendres pour 4 000 fr. de marchandises; sans l'heureuse présence de M. Pesme jeune, commis... l'heure où le second incendie, celui du 7 mai, éclata, on le remit en liberté aussitôt après son interrogatoire.

» Il y avait neuf jours que cette lettre avait été reçue, et Mme Thuillier, remise de la première impression d'effroi que des menaces aussi catégoriques lui avaient causée, se mit à plaisanter en disant: « C'est déjà le neuvième jour, et pourtant je ne suis pas encore incendiée. » — Le soir même, la menace se trouvait accomplie. Le feu était mis aux marchandises par l'ouverture du mur. »

ÉCOLE DE MARINS. — On avait conçu depuis longtemps, à Nantes, la pensée d'arracher au vagabondage et à tous les vices qui en sont la conséquence, bon nombre d'enfants bien constitués, agiles, déjà accoutumés à supporter les privations, insoucieux d'un bien-être qu'ils n'ont jamais connu, et que leurs parents trop pauvres, occupés d'ailleurs de gagner laborieusement le pain quotidien de la famille, ne peuvent ni diriger ni surveiller convenablement. Cette pensée s'étant formulée en demande d'une école de mousses attachée au port de Nantes, pour les besoins du commerce maritime, le gouvernement a été sollicité avec d'itératives instances de l'établir; mais ces sollicitations sont toujours demeurées sans résultat.

C'est alors que, prenant en sérieuse considération le mal dont elle était journellement témoin, et aussi l'efficacité du remède projeté, la chambre de commerce de Nantes s'est résolue à fonder elle-même cette école de mousses tant désirée. Par ses soins, et grâce à ses actives démarches, le gouvernement a consenti à mettre à sa disposition un navire de l'État, et la bombarde l'*Eclair* vient d'arriver et de s'ancrer, il y a quelques jours, à l'entrée de la Fosse. Après un court délai nécessaire pour achever d'en compléter les agrès, ce beau trois-mâts passera des mains de l'administration de la marine en celles de la chambre de commerce; mais la chambre de commerce seule ne pourrait faire les frais de cette école; le conseil-général et le gouvernement seront invités à venir à son secours par une subvention.

L'ANCIENNE NINIVE. — Le transport de l'État *le Cormoran*, expédié de France au mois d'août 1845, pour aller chercher à Bassorah des blocs de sculpture antique provenant des fouilles faites sur l'emplacement de l'ancienne Ninive est arrivé à sa destination le 25 mars dernier.

Ces antiquités se trouvaient encore à cette époque à Bagdad, et devaient être transportées par des barques arabes à Bassorah. Pour hâter cette opération, qui présentait de grandes difficultés, vu le poids considérable de quelques blocs, M. le lieutenant de vaisseau Cabaret, capitaine du *Cormoran*, a dû envoyer à Bagdad des officiers et des marins de son bâtiment.

Au surplus, toutes les ressources dont pouvait disposer *le Cormoran* ont été mises à la disposition de M. le baron de Veimara, consul général de France en cette résidence, et de M. Botta, consul à Mossoul, au zèle et aux soins desquels le pays devra la possession de ces précieuses sculptures.

LE VOTE D'UNE ADRESSE AU ROI, dans l'une des communes de la Bresse, est raconté de la façon suivante par le journal la *Mouche*, qui déclare le fait historique:

« Le conseil municipal, composé de dix membres, y compris le maire et l'adjoint, est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

» Le Maire. — Je vous ont assemblo; je vont vous dire prequa: Un grand miserable a tiré sous lou ré, et l'a manquo; mais y pouvait ben l'atrapo. Le journau de la préfecture met tout au long daus ses quelonnes les communes qui volons une adresse au ré pour le remercier de n'aver po été tué, et y disons que cés communes obtenons tout ce qui leur manquove.

» L'Adjoint. — Y nous manquove ben des choses.

» 1er Municipal. — Y nous manquove une école.

» 2e Municipal. — Y nous manquove une maison commune.

» 3e Municipal. — Y nous manquove une église.

» 4e Municipal. — Y nous manquove une cure.

» 5e Municipal. — Il n'y a que les impôts qui ne nous manquove po.

» Le Maire. — Fo voter la lettre au ré, où ce que nous lui dirons tout ce que nous manquove, et ben sûr qui nous y bailli ra. J'avons préparé une brava lettre; le vetia:

« Sire,

» Un malapris a commis un attentat; heureusement y n'a po viso » juste, et vous êtes resté vicant. Tant mieux, sire, car nous ont ben be- » soiu de vous. Not' chapelle est trop petiote; nous n'ont ni cure, que le » curé de Bisiat nous prête son vicaire. Nous n'ont ni école, ni institu- » teux, que les plus savants ne savons po écrire. La présente, sire, est » pour vous remercier de n'avoir po été tué, et vous dire de ne po nous » oublio.

» Nous sommes ben vos serviteux. »

» L'Adjoint. — Vetia une brava adresse.

» 1er Municipal. — M parmavous! elle est gentiment dicto.

» 2e Municipal. — Lou ré va s'en trémousso d'aise.

» Tous les municipaux. — Faut la signo, et l'enveyé dré à Paris. »

Ce qui fut dit fut fait, et l'adresse ci-dessus a été jointe aux autres adressos.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. à Nantes. — Nous avions remarqué les articles, et nous comptons en parler. Envoyez-nous un dépôt des br. — Mais pour 30 p. il faudrait ne pas dépasser les 30 cent., prix fort.

M. T. aux Forges du M. — Merci. — Nous servons M. G.-R.

M. P. M. à Saint-Gervais-sur-M. — Mieux vaut l'ab. jusqu'à co-ab. — Il y a eu mandat fourni de 67,15 qui a dû vous être présenté fin mars. — Rien depuis.

M. C. à Semur. — Nous envoyons les 150; mais il ne faut pas baisser au-dessous de 0,60. — MM. B. et de V. sont servis.

M. L. T. R. à R. — Les deux portraits encadrés partent aujourd'hui.

M. G. à Angers. — Nous expédions immédiatement. — M. L. est servi du 20 mai.

M. R. à Lyon. — Reçu les 30. Inscrit. — Servi. — Merci.

M. G. à Tours. — Rectification faite. — Nous attendons la pièce — Dites-leur à tous qu'ils seront accueillis avec joie.

M. G. de C. à Nancelles. — Remerciements de F. C.

M. K. à C. — Impossible d'aller demain, ami. Si vous restez la semaine à C. on espère vous y joindre.

Avis de Mandats.

MM. L. à Coulommiers et B. à Gannat, au 31 mai courant pour R. et abonnements.

M. S. à Auch, au 10 juin prochain, pour abonnement et livres.

Vanneaux, 0,00 à 0,00.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 29 mai. — Porcs amenés, 687 vendus 687 à 1,40-1,30-1,00. — Veaux amenés 846, vendus 846 à 1,60-1,50-1,30.

Marché de Poissy, 28 mai. — Il a été amené 1685 bœufs, sur lesquels 1675 ont été vendus 1,22-1,12-1,02. — 73 vaches amenées, dont 72 vendues 1,08-0,94-0,78. — Veaux amenés 847, vendus 847 à 1,70-1,50-1,30. — 9347 moutons amenés, sur lesquels 8540 ont été vendus 1,34-1,14-0,98.

Marché Saint-Antoine, 29 mai. — Foin, 1re 58 à 62; 2e 50 à 56; 3e 45 à 48. — Luzerne 1re 50 à 52; 2e 46 à 48; 3e 00 à 35. — Regain, 00 à 36. — Trèfle, 00. — Paille de blé 1re 00 à 29; 2e 00 à 28; 3e 00 à 26. — Paille de seigle, 2e 29 à 27. — Paille d'avoine, 1re, 00 à 00; 2e, 00 à 35.

VERSAILLES, 29 mai. — Foin 1re qualité, 43 à 48; 2e, 00 à 40; 3e, 30 à 37. — Paille de froment, 24 à 32; de d'avoine, 28 à 35. — Trèfle, 30 à 00. — Luzerne, 35 à 44. — Regain, 00 à 00.

Beurre en livres (les 100 kil.) 1re qualité, 170; 2e, 140 à 160. — Œufs (le 1000), 42 à 46.

256 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,70 le kil. sur pied.

Bourse du 29 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
5 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 05	84 10	84 05	84 10
— — fin courant	84 »»	84 10	84 »»	84 10
3 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 65	119 65	119 65	119 65
— — fin courant	119 55	119 75	119 55	119 75

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »»	Banq. de Fr. dr cours	3440 »»
4 J. »	» »»	O. V. de Par. »	1490 »»
Emp. 1844. au Ct	» »»	C. hyp...... »	1620 »»
— fin Ct	» »»	— Gouin.... »	1315 »»
B. du Trés.	» »|»	— Gann..... »	1145 »»

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0..... d. 50	» »»	» »»	—	84 60	84 30
3 p. 0/0..... d. 50	» »»	» »»	—	» »»	120 25

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» »|»	» »|»	10 »|»	12 1/2
5 p. 0/0.....	» »|»	» »|»	30 »|»	32 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM.......... Der C.		100 1/8
Récép. Rotsch.	»	102 »»	BELG. 4 1/2.....	»	» »|»
ESP. Dette act.	»	» »|»	— 5 0/0......	»	» »|»
— — pass.	»	» »|»	— de 1840...	»	100 3/8
— 3 p. 0/0.	»	30 1/2	— de 1842...	»	» »|»
Dette intérieure	»	31 7/8	— Banque....	»	800 »|»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »|»	— de Em. 1841.	»	» »|»
HOLL. 2 1/2	»	» »|»	PIÉMONT........	»	» »|»
HAITI........	»	» »|»	AUTRICHE......	»	» »|»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1258 »»
Act. d J.	» »»
Ch. S. G.	1030 »»
V. r. dr..	475 »»
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	» »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1233 »»
— à Rouen.	1012 50
R.-Havre.	747 50
Avignon..	570 »»
Str. à Bâle.	215 »»
Paris-Str...	542 50
Tours-Nant	515 »»
Orl.-Vierz.	620 »»
C. du Nord	780 50
Famp-Has.	» »»
Diep.-Féc..	443 50
Boul. à Am.	493 »»
Orl.-Bord.	467 50
Mont. à Tr.	[illegible] »»
Paris-Lyon	[illegible] »»
Bord-Teste	» »»
Zinc V. M.	» »»
Lin Maber	700 »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 76.00 à 00,00; courant du mois, 78,00 à 00,00; juin et août, 78,00 à 00,00; 4 dern., 79,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 71,25 à 72,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin, 00,00 à 00,00; cameline, 00,00 à 00,0; chanvre, 00,00. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 123,00 à 000,00; courant du mois et juin, 127,00 à 000,00; juillet et août, 128,00 à 129,00; deux dern., 000,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 90,00 à 00,00 les 100 kil.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 30 mai.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — 1re de la Vestale.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ODÉON. — Champmeslé. Horace. Touristes.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Frères Dondain. Homme grave. Porthos.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil-Bernard. Camusot.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Juanita. Petit-fils. Être aimé.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Frisette. Femme. Cendrillon. Lait.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Marie-Jeanne. Petites Danaïdes.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Étoile du Berger.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Philippe II, roi d'Espagne.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Élysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Gentil hussard. Flageolet. Crispin. Danses.
6 h. 1/2 FOLIES. — Canaille. Hussard. Modiste. Sonnette.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

acquise dans sa lutte contre la noblesse et le clergé ; la nation s'est divisée en deux parts, et il faut se poser cette double question : Qu'est-ce que la Bourgeoisie? Qu'est-ce que le Prolétariat ?

La Bourgeoisie est la collection de tous les citoyens qui possèdent un capital, qui touchent des rentes, des fermages, des loyers, des intérêts, des dividendes d'actions industrielles.

Le Prolétariat est la masse des citoyens qui ne possèdent pas de capital, qui louent au jour le jour leurs bras ou leur intelligence, qui vivent de salaires.

La Révolution française n'a pu faire disparaître cette inégalité, disons le mot, cette injustice. Et qu'on le remarque bien ! l'injustice ne consiste pas à naître avec un capital ou avec une faculté naturelle ; l'injustice consiste dans l'abus que l'on en fait pour exploiter les masses laborieuses et vivre à leurs dépens. Ce n'est pas dans l'hérédité qu'est le mal, c'est dans la mauvaise organisation du régime industriel.

Oui, malgré les constitutions politiques, malgré toutes les belles théories des économistes, il est certain que nous vivons dans une société basée sur l'injustice. La répartition des richesses produites n'est pas proportionnelle au capital, au travail et au talent ; c'est le capital qui absorbe presque tout, il ne reste au travail qu'une part extrêmement minime, l'absolu nécessaire.

Et, plus les capitaux s'accumulent, plus les machines se perfectionnent et se multiplient, plus le mal s'aggrave. Toute la puissance et la richesse passent du côté des bourgeois. Ils s'entendent, se groupent, se coalisent, s'organisent, pour mieux exploiter le producteur et le consommateur. Ils constituent ce que nous appelons la *féodalité industrielle*. Aux prolétaires, l'isolement, la faim, le désespoir. Aussi, les voit-on constamment en état de soulèvement intentionnel, d'hostilité flagrante contre le capital ; et ces dispositions se manifestent à chaque instant, soit par des grèves suivies d'emprisonnements, soit par des scènes de violence qui amènent l'effusion du sang, comme à Saint-Etienne et à Elbeuf.

Voilà le fond de la situation présente, voilà ce que cache le calme apparent de la politique. Les phrases sonores et creuses de M. Guizot, le caquetage de M. Thiers, le libéralisme crédule de M. Barrot, et les derniers débris du radicalisme de 93, tout cela n'est plus qu'un jeu superficiel, une comédie bonne pour amuser quelques esprits attardés : la question sérieuse n'est plus là. C'est pour des principes plus profonds, pour des intérêts plus réels, que les masses, en France et en Europe, se passionnent et s'agitent.

La véritable discussion n'est plus à la tribune et dans les journaux; elle est dans les ateliers, dans les réunions de prolétaires, mais rarement dans les salons de la bourgeoisie. Le monde de la presse est devenu un monde factice, un monde de convention ; les faits partiels dont [illegible] traits de sang, dans les [illegible] qui s'accomplissent chaque jour en France, en Belgique, en Suisse, en Allemagne, en Pologne, en Angleterre, en Irlande.

Comment prévenir cette grande crise ? En rapprochant, en ralliant dans un but de justice et de réorganisation industrielle, les bourgeois et les prolétaires ; en leur faisant comprendre qu'il est possible d'atteindre à l'état social qu'ils avaient vaguement entrevu lors de la grande Révolution française ; en leur montrant que l'association du capital, du travail et du talent, la rétribution proportionnelle et la propriété actionnaire sont à la fois les meilleurs moyens de conservation et de progrès.

Dès que les bourgeois et les prolétaires sauront que cette espérance révolutionnaire qu'ils avaient embrassée, il y a un demi-siècle, avec tant de puissance d'unitéisme, n'est point un leurre ; dès qu'ils seront convaincus que cette justice et cette fraternité tant désirées sont possibles, sont réalisables ; dès qu'ils seront frappés du spectacle des premières associations proportionnelles entre le capital, le travail et le talent, l'élan sera donné, une commotion électrique secouera la torpeur actuelle, et la transformation marchera rapidement. La France donnant le précepte et l'exemple, l'Europe, loin de la combattre, l'imitera.

Telle est la solution pacifique et régulière du problème. Que l'on choisisse entre cette solution et la guerre sociale ! Mais il faut choisir, le temps presse, le mal s'envenime, la division entre les bourgeois et les prolétaires est de jour en jour plus profonde, elle peut devenir irrémédiable. Les uns étalent ouvertement leur avidité, leur égoïsme et leur corruption, fruits déplorables d'une position fausse. Les autres se replient sur eux-mêmes, s'habituent à mépriser les paroles et les actes des bourgeois, rêvent l'appropriation des capitaux par l'Etat, et cherchent ainsi une issue à la situation en excluant la bourgeoisie, comme le tiers-état a exclu en 93 la noblesse et le clergé.

Veut-on se rapprocher et s'entendre dans une pensée de justice et de réforme industrielle, ou aime-t-on mieux attendre qu'un nouveau Sieyès puisse s'écrier : « Qu'est-ce que le prolétariat ? — C'est la nation ! » Veut-on clore à jamais l'ère des révolutions et des guerres et donner un sens pratique à la magnifique formule de 89 : *Liberté, égalité, fraternité*, ou préfère-t-on rentrer dans la carrière des bouleversements, des spoliations et des massacres, et affronter les horreurs d'une guerre sociale européenne ? — Le moment est venu d'opter.

Autrefois, quand les masses d'esclaves, soulevés pour briser leurs chaînes, mirent l'empire romain à deux doigts de sa perte, Jésus-Christ n'avait pas encore paru dans le monde, et la lumière [illegible] comprendra-t-elle que la vieille politique est [illegible], et qu'il faut aborder le terrain sérieux de la question sociale ? L'urne du scrutin réflètera-t-elle les idées qui pénètrent de plus en plus dans les masses laborieuses et dans quelques esprits d'élite de la bourgeoisie, ou bien cette urne continuera-t-elle à réfléchir l'égoïsme et la corruption ? En sortira-t-il un rayon de lumière et d'espoir, un principe d'union et de vie, ou bien renfermera-t-elle toujours les cendres mortes des partis ?

Que la bourgeoisie y songe ! Elle va bientôt voter sous les regards du monde attentif ; et ce vote sera pour elle un jugement solennel. Qui sait peut-être ? Les prolétaires français n'attendent que cette dernière épreuve pour s'assurer s'ils peuvent se réunir à leurs anciens frères et amis de la bourgeoisie, ou s'ils ne doivent compter que sur eux-mêmes et se préparer à la guerre sociale européenne. La bourgeoisie va tenir dans ses mains sa propre destinée, l'avenir de ses enfants. Inspirée par l'amour de l'humanité et les idées sociales, la bourgeoisie se sauve elle-même et épargne au monde une crise formidable. Mais s'ils cèdent aux suggestions perfides de l'égoïsme et aux chimères décevantes de la politique, les bourgeois se séparent plus que jamais des prolétaires, signent leurs ordonnances de juillet, et offrent à la démocratie française et européenne une bataille dont elle n'est que trop avide.

Nous désirons que la balance penche du côté de la raison et des idées sociales ; nous désirons que les élections générales soient l'occasion d'une émission d'idées nouvelles dans la classe qui gouverne et le prélude d'un ralliement fécond entre les bourgeois et les prolétaires. Mais l'égoïsme et l'aveuglement dussent-ils l'emporter, le résultat des élections de 1846 dût-il être de diviser plus profondément la bourgeoisie et le prolétariat, nous ne désespérerions pourtant point de l'avenir de la France et de l'humanité.

Un dernier mot au Courrier.

Le *Courrier français* n'est pas encore satisfait. Il publie aujourd'hui un nouvel article, mais sans présenter en faveur de sa thèse aucun argument nouveau. Nous ne demandons pas mieux que de continuer ces discussions économiques, mais nous attendrons que le *Courrier* ait trouvé un économiste sérieux, car enfin il nous semble que nous avions nettement posé le débat, et qu'on ne nous a pas catégoriquement répondu.

S'il suffit d'avoir lu J.-B. Say ou Ad. Smith, de savoir crier : vive le salariat, vive la concurrence, vive la liberté du commerce ! pour donner au *Journal des Economistes* les plus belles espérances, pour être admis d'emblée parmi les enfants de chœur, les thuriféraires et même parmi les lévites de la petite église orthodoxe, nous

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 31 MAI 1846.

HISTOIRE PHILOSOPHIQUE

DE L'ÉTABLISSEMENT DU SANGLIER DANS LES DEUX MONDES (1).

Une des plus utiles conquêtes que l'homme ait jamais faites, est celle du sanglier. Je ne dis pas la plus utile, je m'incline avec respect devant le bœuf. Le sanglier privé, plus généralement connu sous le nom de porc, est une des principales sources de la richesse des nations, et l'un des plus précieux éléments de la haute industrie culinaire. L'éducation et l'exportation des porcs ont fait la prospérité commerciale des Gaules, dès les temps les plus reculés de l'antiquité. Pausanias parle des valeureuses expéditions de porcs provenant des forêts du Jura, de la Côte-d'Or et des Vosges, et qui descendaient vers la Méditerranée par la Saône et le Rhône. La grande querelle des Eduens (Bourguignons) et des Séquaniens (Francs-Comtois), laquelle favorisa si puissamment l'invasion de Jules César, eut pour origine un droit de péage sur ces porcs. Bayonne, à qui le genre humain est redevable de l'institution de la baïonnette et de la pêche de la baleine, Bayonne l'aventureuse, a vendu des jambons aux Phéniciens et aux Carthaginois, tant qu'il a existé des peuples de ce nom. La charcuterie est une industrie éminemment française. C'est pour cela que je sens le besoin de protester contre la déplorable réputation qu'ont faite au porc les estomacs débiles et les anathèmes ridicules de ces sombres législateurs de l'Orient, qui n'ont pas plus respecté la femme blonde et le vin. Je sais qu'on est en droit de reprocher au porc, à sa femelle surtout, quelques habitudes vicieuses, comme de manger les enfants au berceau, ou de dévorer ses petits ; mais ces légers défauts du porc ne doivent pas nous donner le droit d'être ingrats à son égard, et de méconnaître ses nombreux mérites. Je prouverai tout à l'heure que cette voracité même, qui entraîne quelquefois le porc à des excès regrettables, constitue la plus précieuse de toutes ses qualités.

J'ai besoin de faire observer préalablement que tout ce que je vais dire du porc s'applique au sanglier, et réciproquement. Le porc et le sanglier sont une seule et même race. De cette race, certaines familles se sont ralliées à l'homme, les autres ont préféré aux délices de la servitude, la noble indépendance et la pauvreté des forêts. Du reste, les individus des deux camps n'ont jamais cessé de vivre sur le pied de la plus parfaite intelligence, et des relations de bon voisinage ne manquent pas de s'établir entre eux, pour peu que le local et les habitudes du régime alimentaire s'y prêtent. J'ai vu tuer en pleine basse-cour, dans un petit village de la Meuse, un énorme sanglier qu'un trop vif sentiment d'amour avait attiré dans ce lieu. J'en ai tué un de mon propre fusil, en Afrique, dans la grande rue de ma ville, où l'avait entraîné l'ardeur de la même passion. Les mœurs et les appétits sont les mêmes dans les deux conditions de liberté et d'esclavage. L'influence du domicile n'a apporté de modification sensible que dans la couleur du vêtement et dans la puissance des armes offensives. Il est tout aussi facile d'amener le sanglier à la civilisation que de rendre le porc à la sauvagerie. Il y a mieux : je sais, dans les forêts de Lorraine, certaines races de porcs soi-disant privés, qui se ruent sur les chasseurs ou sur les voyageurs accompagnés de chiens, avec une énergie et une férocité qui n'ont jamais été dans les habitudes du sanglier. Celui-ci, en effet, ne se décide guère à attaquer qu'autant qu'on le pousse à bout. Il use de représailles, et, s'il se rend coupable de quelque meurtre, il a toujours pour lui l'excuse de la légitime défense ; tandis que celui-là, le soi-disant privé, qui charge spontanément, ne peut dans aucun cas invoquer le bénéfice des circonstances atténuantes.

Le porc est l'emblème de l'avare ; voilà son grand malheur. L'avare est un être qui ne commence à nous être agréable qu'après sa mort, mais qui nous est particulièrement répulsif et odieux toute sa vie. Ainsi du porc.

La voracité du porc est insatiable comme la cupidité de l'avare. Il ne craint pas de se vautrer dans la fange ; il s'engraisse des plus immondes substances ; tout fait ventre pour lui. De même de l'avare, qui n'a pas honte de se vautrer dans la bassesse et dans l'usure, pour augmenter son trésor, et qui ne trouve pas de spéculation infime, dès qu'il y a du profit à y faire. L'empereur Vespasien disait, à propos de l'impôt des vespasiennes, que l'argent n'avait pas d'odeur. On prête la même réponse à Henri IV dans une circonstance analogue. J'en suis fâché pour Henri IV, qui aura beaucoup à faire avec l'histoire pour se laver de l'accusation d'avarice.

La goinfrerie du pourceau et la violence de ses autres appétits charnels, disent la nature des jouissances qui conviennent au tempérament de l'avare.

La truie qui dévore ses petits, c'est la mère cupide qui fait argent des charmes de sa fille, qui la vend par-devant notaire à un vieux, et s'engraisse ainsi de sa chair.

Cependant, l'avarice a aussi son bon côté. L'avarice est l'amour modéré de la conservation, comme la prodigalité est l'amour désordonné de la dépense inutile.

L'humanité a un intérêt immense à ce qu'aucun de ses éléments de richesse ne disparaisse avant d'avoir fourni à l'homme toute la somme de services ou de jouissances qu'il contenait en lui.

Or, il y a dans l'humanité une foule de tessons de bouteilles, de clous dépareillés et de résidus de chandelles, qui seraient complètement perdus pour la société, si quelque main soigneuse et intelligente ne se chargeait de colliger tous ces débris sans valeur, et d'en reconstituer une masse susceptible d'être retravaillée et rendue de nouveau à la consommation. Evidemment, cet office important rentre dans les attributions de l'avarice.

En effet, l'avare se baisse avec bonheur pour ramasser le bouton ou l'épingle que le reste de l'humanité foule aux pieds. Ce n'est plus ici l'usurier, le vampire qui suce au cœur une pauvre famille d'artisans, qui s'enrichit de leur ruine ; ce n'est plus l'agioteur infâme qui fabrique des nouvelles de bourse et parie à coup sûr. Ici le caractère et la mission de l'avare s'élèvent visiblement, le grippe-sou devient chiffonnier.

Or, quelle industrie plus honorable que celle du chiffonnier ! du chiffonnier, qui résume les débris, analyse les immondices, et protège la richesse sociale contre la distraction des servantes et la prodigalité des ménages négligents !

Comme le chiffonnier utilise pour la société les tas d'ordures des villes, ravivant le papier mort, et convertissant les fragments de carafes en lustres magnifiques, dont il use peu pour lui-même ; ainsi, le porc utilise les immondices des forêts, des champs et de la ferme, et convertit pour l'homme en viande succulente, les rebuts de la cuisine, du jardin et de la laiterie. Le porc est le grand chiffonnier de la nature. Il ne s'engraisse aux dépens de personne.

C'est pour cette fin que Dieu l'a fait omnivore et l'a doué de cette voracité tant blâmée. Sans cette voracité, l'animal ne serait pas apte à se contenter de ce que tous les autres refusent, et à faire graisse de tout. S'il eût été délicat pour sa nourriture comme le cheval, il est évident qu'il n'eût pu remplir sa mission de chiffonnier. Et ce qui prouve bien clairement que la pauvre bête accomplit une fonction de dévouement sur cette terre, quand elle fouille les ordures et laboure le sol, c'est qu'elle est éminemment sensible de sa personne aux charmes du bain froid et de la propreté. Tout le monde sait que, de tous les animaux domestiques, le porc est le seul qui craigne de souiller de son fumier la couche sur laquelle il sommeille. Le cheval et le chien qui ont de si jolies manières, ne sont pas cependant à la hauteur de cette délicatesse.

L'avare redoute la mort qui doit le séparer de ses trésors, unique objet de ses affections. Comme il a pratiqué l'usure et pillé son pro-

(1) Cet article a été précédemment publié dans le *Journal des Chasseurs*. Nous invitons nos amis de province qui nous font quelquefois l'honneur de nous reproduire, de citer à l'avenir la source où ils auront puisé. Il y va de leur intérêt pécuniaire.

[illegible] part proportionnelle dans les bénéfices et dans la plus-value de la colonie.

Cet ensemble de conditions constitue dans son intégralité *économique* le principe sociétaire. Ce n'est ni le *morcellement* (propriété individuelle sans propriété sociale), ni la *communauté* (propriété sociale sans propriété individuelle); c'est l'*association*, qui réalise la combinaison intime des deux principes, la propriété personnelle des valeurs, l'administration collective et unitaire des choses, et le lien de tous les intérêts par la répartition des bénéfices et de la plus-value proportionnellement au concours de toutes les forces conjuguées. Nous avons établi les avantages de ce régime nouveau dans notre précédent article (1). Donnons maintenant quelques détails sur la colonie.

Les officiers du génie ont construit au débouché de la vallée du Sig un barrage dont nous avons parlé à l'époque où ce beau travail a été achevé. Ce barrage, en retenant les eaux, a permis d'établir à droite et à gauche du lit de la rivière, en aval, deux canaux d'irrigation susceptibles d'arroser environ 8 000 hectares de terres d'une grande fertilité sur la rive droite, et 3 000 sur la rive gauche. C'est sur la rive droite, au pied des collines qui dominent la plaine du Sig et de la Macta, qu'une concession de 3 000 hectares de terres, en grande partie arrosables par l'un des canaux de dérivation, doit être faite à l'*Union agricole*. Sigville se trouvera ainsi placé sur la route d'Oran à Mascara, à mi-chemin, environ 30 à 35 kilomètres des deux villes, à 24 kilomètres d'Arzew et à 18 kilomètres de la mer.

Nous avons fait connaître déjà les avantages faits par le gouvernement à la Société de l'Union. Le gouvernement prendra à sa charge toutes les constructions communales et les travaux de l'enceinte défensive de Sigville.

La société, de son côté, souscrit aux conditions suivantes :

Elle s'engage à réunir, dans l'espace de cinq années, 225 à 300 familles, soit environ 1 400 personnes, qui devront être logées dans des constructions en maçonnerie; elle s'engage en outre à donner à ses opérations un développement tel, que :

800 hectares de	terres soient cultivés en céréales et plantés d'arbres ;	
800	—	disposés en prairies naturelles et plantés ;
500	—	en vergers et ensemencés de plantes qui réclament de l'ombrage ;
300	—	en jardins et plantés ;
200	—	en vignes et plantés.

3 000, total égal à la superficie de la concession.

La Société construira un moulin à farine et quelques ateliers de fabrication; elle devra, au bout des cinq années, avoir planté :

(1) Voir notre numéro de dimanche dernier.

[illegible] de plusieurs membres de la chambre de commerce et de quelques notables commerçants et propriétaires du pays, s'est constitué pour prêter à l'entreprise le concours de leurs capitaux et de leurs forces.

Les bases du projet appuyé par M. le lieutenant-général de Lamoricière, ont été pleinement approuvées par le gouvernement, et M. le maréchal Bugeaud s'y montre favorable. Il n'est pas douteux que la concession ne puisse être bientôt faite et réglée dans toutes les formes voulues. Le gouvernement et le pays ont un grand intérêt au succès de cette opération ; ce succès, en effet, résoudrait de la manière la plus heureuse la question si peu avancée, jusqu'ici, de la colonisation du nord de l'Afrique.

Nous avons montré combien la combinaison sociétaire adoptée par les fondateurs de l'*Union agricole* était de nature à lier et à servir les intérêts des colons européens. Cet intérêt n'est pas le seul engagé dans la question de l'Algérie. En présence des éléments européens se trouve l'élément arabe, dont il n'est permis, ni par la raison, ni par l'humanité, ni par la justice, de ne pas tenir compte. C'est une folie que de prétendre faire abstraction, soit comme résistance, soit comme force utilisable, des populations assises sur le sol de notre conquête. L'extermination des Arabes ou leur refoulement général dans le désert sont des systèmes que nous n'hésitons pas à déclarer aussi absurdes en pratique qu'odieux en principe. Eh bien! un fait aussi intéressant que propre à édifier les esprits rebelles à l'intelligence du principe de l'Association, c'est que déjà plusieurs chefs de la tribu des Garabas, sur les terres de laquelle doit s'élever la colonie de Sigville, se sont engagés comme *souscripteurs d'actions* dans l'*Union agricole*.

Il faut pourtant bien reconnaître, en présence d'un fait pareil, que le principe de l'Association, qui existe déjà à l'état vague et confus dans le système de la propriété territoriale des tribus, est susceptible d'être accepté et compris par les hommes de la race arabe, et que ce principe, développé et fécondé par de bonnes institutions, offre le véritable et le seul procédé d'engrenage et d'union des races sur la terre africaine. Le seul fait de l'accession des chefs Garabas comme actionnaires à l'*Union agricole*, donnera à l'établissement un caractère mixte, un caractère franco-africain ; et comme l'Association de Sigville ne sera pas exclusivement capitaliste, il est permis d'espérer que la colonie pourra montrer plus tard un certain nombre de travailleurs arabes associés aux familles européennes. L'exemple d'une semblable alliance et le succès industriel de Sigville auraient donc, au point de vue de la colonisation et de la question africaine, une importance capitale et décisive.

Un mot maintenant sur la question de savoir si l'entreprise de Sigville est, comme on le dit, l'essai du Phalanstère.

Sigville est une colonie agricole dont la forme et la constitution sont nouvelles. Cette constitution repose, comme nous l'avons vu, sur le principe de l'Association du capital, du travail et du talent, et, sous ce rapport, l'Ecole sociétaire a droit de revendiquer le principe de l'opération que va tenter l'*Union agricole*. Est-ce à dire [illegible] l'idée de l'Association longtemps avant d'avoir découvert sa théorie. Il nous apprend lui-même que quand il a commencé à spéculer sur l'association de 300 ou 400 familles agricoles formant une commune unitaire, il était si loin de son système que, subissant l'empire des idées reçues et des préjugés d'impossibilisme, *il ne croyait pas même une telle Association réalisable.*

Sa découverte consiste donc spécialement, non pas dans la conception de l'*Association communale*, mais dans la conception de l'*organisation sériaire* des travaux et relations de la commune associée. Or, nous le répétons, cette *organisation sériaire* n'est point ce que les fondateurs de l'Union s'engagent à essayer. Quoiqu'il arrive donc à Sigville, le système phalanstérien ne saurait en aucune façon s'y trouver compromis, puisque ce système n'y doit point être éprouvé.

Mais si le procédé sériaire n'est pas mis en cause à Sigville, si la Théorie sociétaire, qui n'y sera pas essayée, ne peut rien avoir à y perdre, elle peut avoir à y gagner. En cas de succès, en effet, Sigville prouvera, sinon l'excellence du *système sériaire*, du moyen proposé par Fourier, du moins la bonté de son but, l'excellence de l'Association, qui est son principe social et économique.

Si le principe sociétaire, réalisé au moyen d'une organisation *quelconque*, établit déjà la prospérité, l'unité, l'accord des intérêts dans la colonie, un grand pas sera fait, une heureuse consécration sera donnée à la doctrine de l'Association. Si l'essai échoue, comme l'organisation proposée par Fourier n'aura pas été mise en cause, il n'y aura pas lieu à s'en prendre à la théorie de Fourier. Voilà pourquoi nous voyons avec grand plaisir l'établissement de Sigville, voilà pourquoi nous l'appuyons.

Que si, au contraire, au lieu de faire simplement à Sigville un essai de colonisation en empruntant à la Doctrine sociétaire le principe de l'Association, on s'était proposé d'y faire un essai du système sériaire, d'y *expérimenter le phalanstère*, nous nous serions bien gardés de compromettre l'Ecole et la Théorie en donnant à une semblable opération un appui quelconque. Quand il s'agira d'expérimenter la Théorie, et nous espérons bien que le temps n'en est pas éloigné, ce ne sera pas trop du concours de toutes les forces de l'Ecole : et ce ne sera pas en Afrique, mais au voisinage du plus grand centre d'activité et de publicité, à portée de toutes les ressources de la société actuelle, aux environs de Paris, que cette expérience délicate et décisive sera entreprise. La fondation de Sigville est une opération de transition, qui présente des avantages très suffisants pour attirer les capitaux des spéculateurs, qui se fera avec ces capitaux, qui n'appauvrira pas par conséquent l'Ecole en sollicitant des ressources que l'Ecole doit ménager pour la grande tâche sociale qu'elle a pris devant le monde l'engagement d'exécuter et qu'elle ne doit pas tarder à mettre à exécution. La Doctrine et l'Ecole n'étant pas engagées dans l'*Union agricole* et l'adoption du principe sociétaire par cette société, dont le gouvernement approuve les bases et protège l'entreprise, ne pouvant que familiariser les esprits avec notre but, servir à l'intelligence pratique de nos

---

chain toute sa vie, sans l'obliger jamais, il est peu pressé de rendre compte à Dieu de ses œuvres d'ici-bas. Le porc voit aussi arriver la mort avec terreur et cherche à la conjurer par d'horribles gémissements. La colère du sanglier aux abois est de la rage à son plus haut paroxysme. Xénophon et Pollux ont écrit que, dans ces moments-là, les dents du sanglier s'échauffaient à tel point, qu'il n'était pas rare de voir la robe des chiens roussie à l'endroit où les dents avaient frappé. Je suis porté à croire que ces historiens grecs ont été de tout temps d'agréables menteurs. J'ai vu dans ma vie beaucoup de sangliers très fâchés, en France et en Afrique, mais je n'ai jamais pu réussir à allumer mon cigare au feu de leurs défenses.

Comme la mort de l'avare qui n'a jamais fait de bien à qui que ce soit comble les vœux les plus ardents de sa famille, ainsi le jour où l'on tue le porc est jour de fête pour le propriétaire, ses voisins, ses amis. C'est le moment où la chair de la victime va indemniser le nourrisseur de toutes les dépenses que l'éducation de la bête a coûtées. Donc, que chacun se gaudisse dans le voisinage et prenne sa part de la curée ; il y en aura pour tous, la succession est riche. Voyez ces chapelets de boudins qui n'en finissent pas, comme ces *jaunets* du vieux qui demandent à prendre l'air.

L'analogie de l'avare et du porc est une tradition populaire ; mais, une chose assez curieuse, c'est que ce sont les législateurs des Juifs et des Arabes, c'est-à-dire des nations réputées les plus avares, qui ont proclamé les premiers l'*immondicité* du porc.

La nation juive et la nation arabe sont éminemment sujettes à la lèpre, ainsi qu'il est prouvé par la place importante que tient dans leurs chroniques l'histoire de cette maladie. Le porc est également l'animal le plus sujet à la lèpre. La lèpre du porc s'appelle *ladrerie* ! Ladrerie, avarice !

Tous les historiens sont à peu près d'accord sur les causes qui ont fait anathématiser la viande du porc par la loi religieuse de l'Orient.

La viande du porc gâtée peut occasionner des accidents fort graves. On voit fréquemment, à Paris même, des familles entières empoisonnées pour avoir mangé de la charcuterie de mauvaise qualité. M. Gisquet raconte dans ses mémoires que la première visite qu'il fit faire par ses agents chez les charcutiers de la capitale, produisit une saisie de 10 000 kilogrammes ou de 20 000 livres de viande putréfiée. C'étaient d'odieux jambons, des saucisses, du fromage d'Italie surtout. La matière saisie fut transportée à la voirie de Montfaucon et précipitée dans les lacs impurs de ce moderne Cocyte. Pendant la nuit, toute la cargaison fut repêchée et rendue à la consommation. Pour opposer des entraves efficaces à cette industrie courageuse, le préfet ordonna qu'à l'avenir les viandes saisies seraient hachées et mélangées intimement avec les matières qui peuplent le fond des lacs de la voirie de Montfaucon.

Or, les dangereuses qualités de la viande du porc n'ont pu être un secret pour les premiers législateurs qui furent tous un tant soit peu médecins. De là les interdictions formulées au nom de Dieu dans leurs codes. Le Juif et l'Arabe étant particulièrement sujets aux maladies de peau, soit à raison de leur malpropreté native, soit pour cause de la rareté des eaux dans leur aride patrie, Moïse et Mahomet durent tenir plus rigoureusement que tous les autres la main à la prohibition.

Toutefois quelques historiens trop savants ont assigné à cette interdiction religieuse une origine plus curieuse ; ils ont attribué la répugnance des Orientaux pour la viande de porc à trois causes principales :

1° A la similitude de la disposition intérieure du corps de cet animal avec celui du corps humain, similitude reconnue par Galien ;

2° A l'identité complète de saveur entre la chair du porc et celle de l'homme. Cette identité, qui, pour le dire en passant, fournit un argument de quelque valeur aux partisans de l'antropophagie, a été constatée au rapport de Conrad Gessner, par une foule d'expériences. (Voir l'histoire des pâtés de chair humaine du barbier de Tournus.)

3° Enfin, à cette propension singulière qui porta de tout temps les démons chassés du corps de l'homme à élire domicile dans le ventre des pourceaux, propension mentionnée en vingt endroits de l'Ecriture Sainte, ce qui doit révéler une antique tradition. Dans l'Evangile selon saint Mathieu, ce sont les démons eux-mêmes qui, pressés de sortir du corps du possédé, demandent au Christ la faveur de se retirer dans un troupeau de porcs qui flânaient en ces parages. Il doit y avoir aussi, si je me souviens bien, les habitants d'une ville, les *Gadareni*, je crois, qui supplient le Christ de se retirer de leur territoire à cause du préjudice énorme qu'il fait à leurs troupeaux.

Ici se présente une question historique qui m'a intrigué toute ma vie et que je me permets d'adresser aux membres les plus forts de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au risque de les plonger dans une perplexité douloureuse.

Puisque le porc n'est bon qu'après sa mort et n'est bon qu'à être mangé, comment un peuple qui ne mangeait pas le porc et qui regardait cet animal comme immonde, a-t-il pu se livrer à l'éducation de cette espèce?

J'ai toujours pensé qu'il y avait eu jusqu'à ce jour confusion dans les textes. Les porcs dont parle l'Ecriture, n'ont jamais été que sangliers, et ce qui donne à mon opinion une autorité immense, c'est qu'on peut voir aujourd'hui encore en Arabie, en Judée, en Egypte et en Algérie, dans tous les pays, en un mot, où se rencontre le musulman et l'israélite, d'innombrables troupeaux de sangliers peu farouches, qui s'y multiplient avec d'autant plus de facilité que l'indigène ne leur fait pas la guerre.

Quoi qu'il en soit de ces diverses manières d'envisager la chose, le fait est que le porc jouit d'une pauvre réputation dans l'opinion religieuse des peuples. Les prédicateurs luthériens entre autres ont abusé de la comparaison des porcs à l'engrais, en faveur des ministres du culte catholique. Or, je dis que le porc est victime d'un préjugé inique.

Le porc est le don le plus précieux que le navigateur européen puisse faire aux peuples sauvages. C'est un des éléments les plus puissants de la civilisation et du progrès.

Le porc qui vit de tout, et dont la fécondité est prodigieuse, s'accommode de tous les climats, hormis de ceux de la zone glaciale, où la terre durcie par le froid ne lui permet pas d'exercer son industrie de laboureur. Hors de là, on le rencontre aujourd'hui par masses nombreuses sur toute la surface des continents et des îles. C'est un animal innocent qui ne fait la guerre qu'aux reptiles, aux mulots et aux taupes, et généralement aux espèces parasites ennemies de l'homme. Les cochons sauvages de l'Amérique détruisent journellement une énorme quantité de serpents à sonnettes.

Le porc a été doué par la nature d'une subtilité d'odorat prodigieuse. Il s'en sert pour découvrir la truffe cachée dans les entrailles de la terre, et pour l'enseigner à l'homme. Des individus, ennemis du chien, ont essayé de tirer parti pour la chasse de cette finesse de nez du porc, mais leurs tentatives sont demeurées sans résultat. Voici seulement ce qui est résulté de cette tentative maladroite. Le chien, vexé de voir le porc empiéter sur ses attributions, a fait une excursion dans le domaine de son rival ; il s'est fait chercheur de truffes, et il a parfaitement réussi dans cette industrie, comme dans toutes celles qu'il a voulu entreprendre du reste.

L'Inde asiatique, les grandes îles de la Sonde et l'Afrique tout entière, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'au cap Matifoux, regorgent de sangliers. Notre régence d'Alger était bien riche encore, il y a quelques années, en produits de ce genre. J'en dirai plus bas quelques mots.

Le sanglier de nos forêts d'Europe l'emporte sur tous ceux des cinq parties du monde par le volume du corps et la force de ses défenses. On en a vu qui pesaient 250 kilogrammes. La venaison du sanglier européen est aussi la plus délicate. C'est que le gland, qui fait les délices du sanglier et qu'il récolte en abondance dans nos forêts, à l'automne, est la nourriture par excellence de l'espèce. Le gland agit vigoureusement sur le sanglier au moral et au physique. Il donne de la fermeté à sa chair et de l'énergie à son caractère. On sait que le sanglier repu de gland est d'humeur peu commode. Les hallalis sont plus dramatiques en octobre et en novembre qu'aux autres époques de l'année.

Les laies entrent en rut en décembre ; elles mettent bas vers la fin de mars. La richesse de la portée est proportionnée à l'âge de la

[illegible] mais la guerre ne dura que deux ans, après lesquels Lecomte revint à Paris.

» Le 20 janvier 1829, il adressa à Mgr le duc d'Orléans une pétition pour être placé comme garde à cheval dans l'administration des forêts de S. A. R. Cette pièce porte une annotation marginale qui prouve avec quel bienveillant intérêt cette demande fut accueillie par le prince lui-même; mais l'ordre hiérarchique, justement établi dans cette administration, ne permettait point de nommer immédiatement Lecomte aux fonctions de garde à cheval. On lui fit connaître que les réglements voulaient qu'il débutât par être garde à pied, et le 1er août 1829, Lecomte fit une demande en ce sens. Le 3 du même mois, il est nommé garde à la Ferté-Vidame, avec un traitement de 500 francs, et, le 22 janvier 1830, cinq mois après, il est appelé dans l'inspection de Compiègne comme garde-chef secrétaire. Sans qu'il soit besoin de rapporter ici la nomenclature assez longue des diverses faveurs accordées à Lecomte, nous pouvons dire qu'il a été constamment traité avec une bienveillance toute particulière; et il nous suffirait, pour l'établir, de rappeler qu'il a eu six fois de l'avancement, alors cependant qu'il était toujours présenté le dernier, comme le moins ancien des concurrents. Ces faveurs successives étaient motivées par ses services militaires. Nous signalerons pourtant encore à l'attention de la Cour deux circonstances qui dénotent cet intérêt spécial dont nous parlons.

» En 1834, Lecomte eut à soutenir un procès, par suite de violences et de voies de fait, dont il s'était rendu coupable dans l'exercice de ses fonctions. M. l'intendant général, prenant en considération la situation difficile où s'était trouvé Lecomte, lui accorda 400 fr. à titre d'indemnité pour les dépenses que ce procès avait dû lui coûter.

» En 1837, lorsqu'il est déjà garde général à Orléans, il a besoin d'un certain nombre d'ouvrages forestiers pour compléter son instruction, et M. de Sahune les lui fait donner par l'administration de la liste civile. On trouve au dossier administratif de Lecomte plusieurs lettres où il exprime, soit à M. l'intendant général, soit à M. de Sahune, sa vive gratitude pour les bontés dont on le comble; mais une chose remarquable, c'est qu'il n'est pas une de ces lettres où ne se trouve, à côté du remercîment pour la faveur obtenue, la demande d'une faveur nouvelle.

» Vous le voyez, Messieurs, la première période de la carrière de Lecomte semble lui être toute favorable. Ses débuts étaient du meilleur augure, et il en avait reçu la récompense qui sera toujours la plus chère au cœur d'un brave soldat; l'étoile de la Légion-d'Honneur brillait sur sa poitrine. Cette distinction ne lui suffit point, et il va bientôt chercher en Grèce, dans la défense d'une noble cause, l'occasion de signaler son courage et de s'ouvrir une nouvelle carrière, où les situations honorables et, à ce qu'il paraît, bien méritées, ne lui ont pas manqué, en effet.

» Cependant, il faut le reconnaître, dans les diverses phases de cette existence que nous venons de résumer rapidement, Lecomte a toujours fait preuve d'un caractère violent et emporté. Au régiment de la garde, où il s'était signalé par quelques actions d'éclat, ses camarades l'avaient surnommé Pierre-le-Dur. Dans l'administration des forêts de la couronne, son service était fait avec exactitude; mais ses supérieurs, comme ses subordonnés, se plaignaient également de lui; il était fier avec dureté, souvent avec violence. Tous les gardes sous ses ordres s'accordent à déclarer qu'il n'avait avec eux que les relations les plus strictement exigées par le service; il évitait de passer auprès d'eux, ne les recevait point chez lui, et, le jour même de la paye des ouvriers, il mettait sa table près de la porte d'entrée de son domicile, afin de laisser tous les gardes et les ouvriers dehors.

» L'orgueil est le vice saillant de son caractère; le séjour de deux années qu'il a fait en Grèce, la bienveillance avec laquelle il y a été accueilli et traité, l'avancement rapide qu'il y a reçu, ont probablement accru chez lui ce funeste penchant. C'est ainsi que nous le voyons se refuser aux visites qu'il doit à ses chefs, alors même qu'elles lui sont imposées par le service; fermer sa porte à ses subordonnés, et ne leur jamais adresser que la parole du commandement; solliciter sans cesse des faveurs plus grandes que celles qu'on lui accorde; briser enfin sa position personnelle, parce qu'il est humilié d'un témoignage du mécontentement de ses chefs.

» A Orléans, où il avait été appelé comme garde général, ces vices de caractère avaient pris une intensité plus grande, et l'inspecteur, sous les ordres duquel il était placé, M. Legriel, adressa successivement plusieurs plaintes à M. le conservateur sur le caractère intraitable de Lecomte, sur ses brutalités envers ses subordonnés, sur son manque de convenances et d'égards envers ses chefs. A l'époque de ces plaintes, en 1838, Lecomte fut atteint d'une affection de poitrine assez grave, ainsi qu'il résulte d'un certificat du docteur Jalion: il sollicita, à cette occasion, un congé, que l'inspecteur crut pouvoir lui accorder; mais le conservateur, en confirmant le congé, se plaignit de ce qu'il avait été accordé par l'inspecteur lui-même. Dans un dossier que M. l'intendant général de la liste civile s'est empressé de communiquer à votre commission, nous avons trouvé une pièce qui, au premier abord, dut attirer toute notre attention: nous voulons parler de la lettre même par laquelle M. l'inspecteur Legriel cherchait à établir qu'il avait pu régulièrement accorder à Lecomte un congé que sa maladie rendait urgent. Cette lettre renferme un passage ainsi conçu:

» J'avais consulté M. le docteur Jalion, son médecin, l'un des plus distingués de la ville d'Orléans, lequel m'avait dit que le sieur Lecomte était dans un état fort déplorable, notamment moralement; et ayant remarqué qu'il avait une grande prédisposition au marasme et à la démence, non-seulement le changement d'air lui était nécessaire, mais que la moindre contrariété qu'on lui ferait éprouver pourrait aggraver son mal, et déterminer plus promptement cette crise fâcheuse. »

La commission s'est occupée de rechercher jusqu'à quel point cette allégation de disposition à la démence était justifiée. M. Legriel, interrogé à ce sujet, a répondu qu'il avait prêté son opinion au docteur Jalion; qu'il avait craint en effet les suites de l'exaltation morale de Lecomte; qu'il ne l'avait jamais jugé fou, mais très dangereux.

» Tel est, Messieurs, continue le rapporteur, l'homme que vous avez à juger; vous examinerez si ses dispositions atrabilaires, si son caractère sombre et brutal, si ses mœurs rudes et sauvages, si son orgueil démesuré suffisent pour expliquer le crime dont il s'est rendu coupable. Sans doute, on ne peut comprendre par quelle fatale disposition d'esprit cet homme est arrivé à travestir tant de raisons de reconnaissance et de gratitude en griefs, en ressentiments, en motifs de vengeance furieuse. Mais comment s'expliquer aussi, sinon par un orgueil effréné, cette démission insolemment adressée à l'administration pa-

L'instruction nous montre [illegible] Lecomte poursuivant d'abord de sa haine et de ses insultes et le conservateur, M. de Sahune, et l'intendant général, M. le comte de Montalivet, auxquels il avait, à d'autres époques, si justement adressé l'expression de sa reconnaissance.

Ce n'est pas seulement par des lettres grossières que cette haine brutale se manifeste; c'est par des offenses plus directes, et M. de Sahune est contraint de s'adresser au préfet de police, pour se mettre à l'abri des voies de fait de Lecomte. Cet inculpé paraît avoir été et être encore convaincu que sa démission était conditionnelle, et subordonnée à la capitalisation de sa pension de retraite: il suffit, pour s'en convaincre, de lire la lettre que nous reproduisons ici tout entière.

« Fontainebleau, le 15 janvier 1844.

» Monsieur le comte,

» L'administration, qui, déjà une première fois, m'a privé de la totalité de mes gratifications, en m'appliquant la plus injuste des punitions, vient encore de renouveler sa persécution, en me privant d'une partie de celle de l'année dernière...

» *Justement indigné d'une conduite aussi odieuse, et ne pouvant plus supporter tant d'avanies, je viens vous prier d'ordonner la liquidation de mes années de service,* ou, si vous le préférez, me faire payer une somme proportionnée à la durée des mêmes services, qui me serait soldée, une fois pour tout, et me libérerait entièrement avec l'administration.

» Il m'est pénible, Monsieur le comte, après avoir passé quinze années au service du roi, de me voir si indignement traité et forcé de quitter une carrière pour laquelle j'avais eu tant de dévouement!

» Je suis avec un profond respect,

» Monsieur le comte,

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» LECOMTE. »

Lecomte se retirait volontairement de l'administration; dans la force de l'âge, après quinze années seulement de service, en qualifiant d'odieuse la conduite toute pleine de bienveillance qui avait été tenue à son égard. Quel que soit le nom qu'il lui plaise de donner à sa détermination, elle aurait donc pu être considérée comme une véritable démission: il n'avait dès-lors aucun droit à cette liquidation de ses années de service qu'il sollicitait, et cependant il fut traité comme s'il se retirait vaincu par l'âge ou par des infirmités contractées dans son service: on lui accorda le secours annuel et régulier auquel il aurait eu droit dans ces deux cas.

Mais, avant même l'obtention de ce secours, Lecomte avait adressé à M. l'intendant général une lettre ainsi conçue:

» Fontainebleau, le 18 août 1844.

« Monsieur l'intendant général,

» L'empressement que vous avez mis à accepter ma demande de *mise à la retraite* m'avait fait espérer que vous m'accorderiez avec autant de bonne volonté la liquidation de mes années de service et la *capitalisation* de ma pension, que je vous demandais en même temps; et voilà que plus de six mois se sont écoulés sans que je n'aie encore rien obtenu.

» Serait-il possible qu'il faille vous faire le sacrifice de près de quinze années, quand j'en perds déjà dix de service militaire, qui, dans toute autre administration, m'auraient été comptées. S'il en est ainsi, veuillez au moins, Monsieur, me le faire connaître.

» Je suis avec respect, etc. »

Les premiers mots de cette lettre ne semblent-ils pas indiquer, Messieurs, le regret de la démission? S'il était permis d'en conclure que cet homme, dont vous connaissez le caractère, n'avait cherché, dans sa lettre du 15 janvier 1844, qu'une satisfaction d'amour-propre et de vanité; qu'il s'était flatté qu'on n'accepterait pas sa démission, et qu'il aurait ainsi les bénéfices de son insolente fierté, sans en supporter les inconvénients, peut-être trouverait-on au mystère de sa fureur une explication de plus.

» Quoi qu'il en soit, Messieurs, la pensée de faire capitaliser le secours annuel qui lui avait été si libéralement accordé devint bientôt pour Lecomte une sorte d'idée fixe dont l'absurdité lui échappait, parce que, ses habitudes sauvages ne lui permettant de consulter personne, il jugeait cette mesure sous l'influence exclusive de ses désirs et de ses intérêts personnels. Repoussé par M. l'intendant général, Lecomte s'adresse au roi en ces termes:

« Fontainebleau, le 7 septembre 1844.

» Sire, un malheur que je déplore m'a fait entrer, il y a quinze ans, au service des forêts de Votre Majesté; depuis cette époque j'ai passé des jours bien tristes, constamment en butte aux mauvaises passions de votre *vieux coquin de conservateur*. J'ai été plus d'une fois victime de sa persécution. Aussi deux fois ai-je voulu reprendre du service militaire, et M. de Rumigny, à qui j'avais voué un entier dévouement, n'a pas voulu; j'ai obéi.... mais depuis, une nouvelle et indigne punition m'ayant encore été infligée, il ne m'était plus possible de continuer un service que l'on me rendait si humiliant! J'ai donc demandé à Monsieur de Montalivet ma mise à la retraite et la capitalisation de ma pension. *On a accepté de suite*, et voilà près de huit mois que, malgré mes demandes réitérées, j'attends vainement cette capitalisation.

» Contraint de m'adresser à Votre Majesté, j'ose espérer qu'elle voudra bien donner des ordres pour que la liquidation et le paiement de ma pension, convertie en capital, me soit payée, et que je n'aie plus à attendre, en vain, ce qui a été accepté avec tant d'empressement!

» Je suis avec respect, Sire, de votre Majesté, le très humble et très obéissant serviteur,

LECOMTE. »

« Fontainebleau, 20 octobre 1844.

» Sire,

» En m'adressant, il y a plus d'un mois, à Votre Majesté, j'avais espéré obtenir enfin le paiement de la capitalisation de ma pension de retraite, consentie par M. de Montalivet, le 18 janvier dernier.

» Mais, je l'avoue, j'étais loin de soupçonner que la vengeance dont m'accablent vos chefs d'administration pourrait remonter jusqu'à Votre Majesté.

» Combien ne dois-je pas me repentir d'être entré à votre service, et surtout de ne l'avoir pas quitté, comme j'en ai eu l'intention! Que d'humiliations je me serais épargnées!...

» Enfin, si je n'ai rien à attendre de votre équité, que la vengeance atroce de ceux qui n'ont cessé de me persécuter soit satisfaite... Pour moi, il ne devra me rester que le regret de vous avoir servi.

» Je suis avec respect, Sire, votre très humble et obéissant serviteur,

» LECOMTE. »

[illegible] Messieurs, que l'accord constant de la raison avec notre véritable intérêt; le crime serait donc impossible, si l'homme se conduisait toujours de manière à ne jamais obscurcir ou éteindre la vive lumière de cette raison qui est en lui. Assurément, rien n'est moins fondé que le ressentiment de l'inculpé; cependant, Messieurs, ce ressentiment n'est pas feint, il n'est que trop réel; il a, quand il parle de ses absurdes griefs, des prétendues injustices dont il aurait été la victime, un ton naturel et animé jusqu'à la passion, qui semble dénoter la conviction la plus incroyable, la foi la plus effrayante.

» Tous les efforts de M. le chancelier n'ont jamais pu obtenir de lui une parole de repentir; il dira bien qu'il regrette qu'on l'ait forcé à de telles extrémités, mais jamais qu'il se repent de l'action qu'il a commise; et, malgré l'évidence, il s'efforce toujours de montrer son crime comme la conséquence nécessaire du mal qu'il prétend qu'on lui a fait.

» Des passions politiques sont-elles venues ajouter leur amertume à la violence de cette haine? Lecomte le nie formellement; cependant, Messieurs, il fréquentait assez habituellement les cabinets littéraires, et il a dû naturellement, sans doute, y rechercher tout ce qui pouvait flatter ses mauvaises passions. D'un autre côté, on a saisi à son domicile deux manuscrits de sa main sur l'administration des domaines de la couronne, où se manifeste sa haine; l'un de ces écrits a été adressé à un journal politique qui l'a publié. On a trouvé aussi dans les papiers de Lecomte les trois projets de lettre suivants:

« Sire,

» J'avais dit que je ne vous écrirais plus, mais le regret que j'ai de m'être laissé jouer pour rester à votre service, quand j'avais voulu le quitter pour rentrer dans l'armée, ne peut contenir mon indignation. C'est de même que j'avais demandé, en me retirant, ou une retraite, ou une somme proportionnée à la perte de mes années de service, et on m'a accordé un secours annuel! N'est-ce pas le comble des humiliations!....

» Celui qui se repentira toute sa vie de vous avoir servi,

» LECOMTE. »

AUTRE PROJET DE LETTRE.

« Sire,

» Puisqu'il m'a été impossible d'obtenir l'accomplissement des conditions de ma sortie du service de vos forêts, je vous renvoie le *secours* que vous m'avez accordé; ce n'est pas ce que j'avais demandé. J'ai essuyé trop d'humiliations pendant le temps que je suis resté à votre service pour en endurer davantage. La conduite que l'on a tenue à mon égard est des plus indignes; c'est une honte.

» Celui qui se repentira toute sa vie de vous avoir servi.

» LECOMTE. »

AUTRE PROJET DE LETTRE.

« Paris, le

» Monsieur (M. de Rumigny),

» J'étais loin de penser, en faisant le sacrifice de mes dix années de service militaire pour rester à celui de votre Louis-Philippe, que j'aurais un jour à me repentir amèrement d'avoir sollicité votre appui et de m'être rendu à vos inconséquents conseils; que pouvait-il m'arriver de plus malheureux? assurément rien. J'ai réclamé à ce Louis-Philippe; j'ai parlé avec humilité, et on a [illegible]aigné m[illegible]clamatio[illegible]. Mais, Monsieur, le temps vous apprendra peut-être, [illegible]n ne se [illegible] pas *toujours* impunément de l'[illegible] d[illegible] homm[illegible] cœur et d[illegible]solution comme moi.

» Celui qui regrette et son aveugle dévouement et les années passées au service de votre roi.

LECOMTE. »

Ces trois lettres, Messieurs, ne sont-elles pas à vos yeux, comme aux nôtres, la preuve irrécusable de ce ressentiment profond et de cette haine vindicative qui envahissaient chaque jour davantage la nature violente et passionnée de Lecomte? Ce n'est plus au conservateur, ce n'est plus à M. l'intendant général que ces funestes pensées s'adressent, c'est au roi lui-même; et, dans le projet de lettre qu'il destinait à M. de Rumigny, Lecomte fait déjà pressentir la résolution de l'épouvantable forfait qu'il a commis.

Tel est, Messieurs, l'ensemble des faits révélés [illegible]struc[illegible]; ces faits ne laissent aucun doute sur la compétence de [illegible], et [illegible]ravité que présente au plus haut degré la nature même de [illegible]tten[illegible] vous déterminera assurément à vous en réserver la co[illegible].

« Lecomte, naturellement sombre et triste, vivait seul avec ses pensées, et si la solitude porte quelquefois les esprits supérieurs aux plus sublimes méditations, elle est assurément faite pour conduire et pousser à une misanthropie farouche les esprits vulgaires que domine la vanité, et qui mesurent aux exigences d'un aveugle égoïsme leurs espérances et leurs ambitions, leurs mécomptes et leurs colères.

» Cette misanthropie a souvent produit le suicide: on succombe alors à cette prétention d'enlever à la terre ce qu'elle n'est pas digne de posséder, sans comprendre qu'on la délivre seulement d'un inutile et dangereux fardeau. Mais combien cette coupable aberration n'est-elle pas loin encore de l'horrible perversité dont il était réservé à Lecomte d'offrir l'exemple! Il semble en vérité, au premier abord, que, placé en face d'un si grand crime, il n'est pas d'homme qui puisse en supporter seul l'effroyable pensée.

» Cependant lorsque les recherches les plus scrupuleuses ont été faites, quand les investigations minutieuses des magistrats ont tout embrassé, tout approfondi, tout éclairé, ne vaut-il pas mieux que l'inculpé soit resté seul sous le poids de son crime et en présence de la justice?

» Assurément, ni les dénégations de cet homme, ni son attitude même, quelque force qu'elle ait pu ajouter à ses réponses, ne peuvent donner une entière confiance, et il ne faudrait pas s'étonner si quelques personnes persistaient à croire qu'un autre fanatisme a pu se joindre en lui au sentiment de la colère et de la vengeance, et contribuer puissamment à lui inspirer cette ardeur du crime dont il s'est senti possédé.

» Vous n'avez pas oublié d'ailleurs, Messieurs, cette pièce remarquable, écrite avec réflexion, puisqu'on y rencontre des variantes, et où se trouvent ces expressions significatives d'*œuvre sainte* et d'*inspiration divine*. Est-il possible d'admettre que de telles paroles s'appliquent à la justification d'un acte de vengeance personnelle, et n'appartient-il pas exclusivement à l'esprit de parti le plus exalté de sanctifier ainsi l'assassinat, lorsqu'il peut conduire au but que ce parti se propose?

» Quelque dépravé qu'on suppose un homme, arrivera-t-il jamais à élever, dans son cœur et dans sa pensée, aux proportions d'une œuvre

» Ces grandes catastrophes, dont il a été le témoin, sont rarement attribuées, par le commun des hommes, à leurs véritables causes; celles qui les frappent, ils les vont chercher, non dans les torts passagers et inévitables, auxquels n'échappent pas les institutions les plus précieuses, mais dans l'essence même de ces institutions qu'on ne leur a que trop souvent représentées comme vicieuses, comme exorbitantes, comme usurpatrices de tous les droits, alors qu'elles sont, au contraire, la plus puissante, souvent même la seule garantie de ces droits, si chaleureusement invoqués. Serait-il donc difficile de comprendre tout le ravage que des conséquences si mal tirées des événements accomplis sous nos yeux, que les fausses et funestes interprétations qui leur ont été trop souvent données, ont pu causer dans un esprit aussi naturellement emporté que celui de Lecomte? Alors, se serait formée en lui la plus funeste alliance entre ses idées de vengeance personnelle et le prétendu besoin d'une vengeance publique.

» Mais, en supposant qu'il ne soit pas possible d'expliquer autrement les extrémités terribles où sa rage s'est emportée, ne trouvera-t-on pas du moins dans cette explication elle-même un utile avertissement? Est-il rien qui soit de nature à faire plus vivement et plus profondément sentir combien il importe de protéger par un respect inviolable toutes les institutions sur lesquelles reposent l'ordre public? Ce respect tutélaire, fortement empreint dans le caractère national, ne serait-il pas à la fois pour la patrie une heureuse garantie de sécurité, un puissant élément de grandeur? Et le devoir de le propager, de le maintenir, ne s'impose-t-il pas de lui-même à tous les esprits sages et élevés, à tous les hommes qui exercent la légitime influence du savoir et du talent, dans cette immense société où tant d'imaginations déréglées s'abandonnent si volontiers aux égarements de l'intelligence et se laissent si facilement entraîner par l'ardeur des passions?

» La cruelle émotion que la France entière a ressentie, en apprenant le péril auquel la main de Dieu venait de soustraire le roi, dit assez quelle est la place que donnent à la royauté les profondes convictions du pays dans les institutions qui sont pour lui la force du présent et la garantie de l'avenir. N'est-ce pas à l'expression unanime et puissante des respects publics dont la royauté et le roi doivent être constamment environnés, qu'il appartient surtout de refouler et d'anéantir, au fond des âmes les plus perverses, la pensée même du régicide. »

PETITE CORRESPONDANCE.

A MM. LES DIRECTEURS DES JOURNAUX DE DÉPARTEMENTS.

Nous prions MM. les directeurs des journaux de départements qui nous ont déjà donné des preuves de leur sympathie, de vouloir bien insérer prochainement l'annonce de la *Démocratie pacifique* contenue dans notre numéro de ce jour. A ceux dont le journal est d'un prix égal au nôtre nous offrons la réciprocité d'un nombre égal de lignes d'annonces à leur convenance dans la *Démocratie pacifique*.

M. S. à L. C. G. — M. F. ayant refusé d'emporter votre cadre, qui est prêt, veuillez nous indiquer une autre occasion, ou nous dire sur quel point nous

cun en son nom personnel, rue [illegible] syndic prov., M. Duval-Vaucluse, rue Grange-aux-Belles, 5. — Knue, imprimeur sur étoffes, à St-Denis, Grande-Rue, 116. Juge comm., M. Rousselle-Charlard; syndic prov., M. Battarel, rue de Cléry, 9.

Bourse du 30 mai 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	81 20	81 25	81 20	81 25
— — fin courant	81 20	81 25	81 15	81 25
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 90	119 95	119 85	119 90
— — fin courant	119 80	119 90	119 80	119 70

4 1/2 J. 22 m. dr cours	112 50	Banq. de Fr. dr cours	» »»
4 J. »	106 25	O. V. de Par.	1420 »»
Emp. 1844. au Ct	» »»	C. hyp......	» »»
— fin Ct	» »»	— Gouin....	1215 »»
B. du Trés.	» »/»	— Gann.....	1115 »»

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	» »»	» »»	—	81 45	81 55
5 p. 0/0...... d. 50	» »»	» »»	—	120 25	120 30

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» »/»	» »/»	10 »/»	12 1/2
5 p. 0/0.....	» »/»	» »/»	30 »/»	32 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »»	ROM............. Der C.	100 1/4
Récép. Rotsch.	102 »»	BELG. 4 1/2.....	99 5/8
ESP. Dette act.	32 1/2	— 5 0/0......	» »/»
— — pass.	» »/»	— de 1840....	» »/»
— 3 p. 0/0.	38 1/2	— de 1842....	102 1/2
Dete intérieure	32 1/4	— Banque....	» »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »/»	— de Em. 1844.	» »/»
HOLL. 2 1/2	» »/»	PIÉMONT.......	1215 »/»
HAITI...........	» »/»	AUTRICHE	» »/»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1255 »»
Act. d J.	» »»
Ch. S. G.	1035 »»
V. r. dr.	» »»
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	277 50
Paris à St.	» »»
— à Orléans	1240 »»
— à Rouen.	1017 50
R.-Havre..	» »»
Avignon...	877 50
Str. à Bâle.	215 »»
Paris-Str...	565 »»
Tours-Nant	515 »»
Orl.-Vierz.	630 »»
C. du Nord	742 50
Famp-Haz.	» »»
Diep.-Féc..	415 »»
Boul. à Am.	485 »»
Orl.-Bord.	610 »»
Mont. à Tr.	380 »»
Paris-Lyon	538 75
Bord-Teste	» »»
Zinc V. M..	6100 »»
Lin Maber..	» »»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... 6015 »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75.00 à 00,00; courant du mois, 78,00 à 00,00; juin et août, 78,00 à 00,00; 4 dern., 79,00 à 78.00.

LILLE. — Colza, 71,50 à 00,00; œillette rousse, 78,00 à 00,00; lin, 72,50 à 00,00; cameline, 72,50 à 00,00; chanvre, 76,00. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 126,00 à 000,00; courant du mois et juin, 127,00 à 000,00; juillet et août, 128,00 à 000,00; deux dern., 000,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 90,00 à 00,00 les 100 kil.

Marchés.

Halle à la viande du 30 mai. — 21737 kil. Bœuf 1,45-1,30-0,80. — 17234 kil. Veau 1,75-1,60-1,20. — 4332 kil. Mouton 1,60-1,30-1,10. — En gros 31360 kil. 1,50-1,44-1,38.

Marché aux chevaux du 30 mai. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 101, vendus 21 de 275 à 960. — De trait 253 entrés, vendus 36 de 400 à 1500. — Hors d'âge 199 entrés, vendus 27 de 80 à 500. — Anes entrés 8, vendus 2 de 20 à 60. — Chèvres amenées 13, vendues 4 de 12 à 50. — Voitures, 30 amenées, 6 vendues de 100 à 700. — Encan, entrés 7, vendus 7 de 95 à 270. — Essai, 120.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 30 mai. — Foin 1re 50 à 55;

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, suivi de: *Etudes sur quelques problèmes fondamentaux de la destinée sociale*, par VICTOR CONSIDERANT. 3e édition. in-32 compacte. Prix. 0,60 cent., et par la poste, 0,75 c. — Les 12 exemplaires, 6 fr., et par la poste, 7 fr. 75.

Le MÊME OUVRAGE, moins les *Etudes*. — Prix, 0,30 cent., et par la poste, 0,35 c. — Les 12 exemplaires, 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE à l'usage des Ignorants et des Savants (extrait de *Débâcle de la Politique*), par V. CONSIDERANT. — Prix, 0,40 c., et par la poste, 0,50 c.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION, par MATH. BRIANCOURT. Prix, 0,80 cent., et par la poste, 1 fr. — Les 12 exempl., 8 fr., et par la poste, 10 fr.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL (extrait du précédent) Prix, 0,30 cent., et par la poste, 0,35 c. — Les 12 exempl., 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER. — Brochure in-8 de 48 pages. — Prix, 0,30 cent., et par la poste, 0,50 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, dialogue sur l'éducation (extrait du FOU DU PALAIS-ROYAL), par F. CANTAGREL, in-32. — Prix: 0,40 c., par la poste, 0,50 c.

DE LA POLITIQUE NOUVELLE, convenant aux intérêts actuels de la société, par V. CONSIDERANT (2e édit.). — Prix, 0,15 c., par la poste, 0,20 c.

LES FRUITIÈRES DU JURA ou ASSOCIATION DOMESTIQUE pour la fabrication du fromage de Gruyères, par W. Gagneur, br. in-18. — Prix, 0,40 c., par la poste, 0,50 c.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 31 mai.

7 h. »/» FRANÇAIS. —
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE — Diamants. Veuf du Malabar.
7 h. »/» ODÉON. — L'Alcade. Phèdre. L'Oncle de Normandie.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Frères Doudain. Homme grave. Mari perdu. Riche.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Gentil-Bernard. La Neige. Maison en loterie.
6 h. »/» GYMNASE. — Juanita. Petit-fils. Etre aimé.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Frisette. Femme. Cendrillon. Lait. Le Pot.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Don César. Lavaubalière.
6 h. »/» AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. »/» GAITÉ. — Madeleine. Marché.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Jeunes Lions. Roberto. Chemin de fer. Gentil hussard.
6 h. »/» FOLIES. — Canaille. Modiste. Paris. Sonnette.

Imprim. Lange-Lévy et Cie, rue du Croissant. 16

rait-il s'opposer à l'association volontaire du capital, du travail et du talent sur le champ de la réalisation ? — Eh bien ! ce que nous n'avons cessé de penser et de répéter, de soutenir, le fait le prouve aujourd'hui.

Non-seulement le gouvernement ne s'oppose pas à l'*application* du principe sociétaire, mais encore il l'approuve, il le patronne, et, ajoutons-le, il espère en ce principe pour la solution d'une des questions les plus importantes qu'il ait à résoudre aujourd'hui, celle de la colonisation de l'Afrique.

Détails relatifs au prince Louis Napoléon.

On lit dans le *Journal de la Somme* :

Nos lecteurs se rappellent sans doute tout ce que nous avons écrit à l'occasion des démarches faites auprès du roi et du ministère, pour obtenir la liberté du prince Louis Napoléon. Nous disions alors : « Un grand nombre de députés de l'opposition, et des plus illustres, *que nous pourrions nommer*, se sont entremis dans cette affaire. » On va voir que nous étions bien informés. On peut maintenant nommer tout le monde. Voilà ce qu'on nous écrit :

L'honorable M. Odilon Barrot avait été invité, il y a un peu plus de deux mois, par des amis du prince Louis Bonaparte, à vouloir bien se rendre auprès du roi pour lui présenter et appuyer de toutes ses forces la demande de mise en liberté du prisonnier de Ham. M. Barrot avait accepté cette mission avec empressement, et il paraît qu'il s'en est acquitté avec tout le zèle qu'un honnête homme apporte à la défense des intérêts qu'il croit respectables. Il représenta au roi, avec cette solennité de langage qu'il sait si bien trouver en de pareilles circonstances, quelle gloire nouvelle il jetterait sur son règne en ouvrant les portes de la citadelle de Ham à un homme qui était venu deux fois lui disputer le pouvoir suprême, en permettant à un fils d'aller remplir le plus pieux et le plus consolant des devoirs, celui de recevoir le dernier soupir de son père et de lui fermer les yeux.

Ces raisons touchèrent assez peu Louis-Philippe ; elles ne prévalurent pas sur les considérations politiques, ni sur les raisons d'état qui le dominaient sans doute, car après avoir laissé parler M. Barrot, il lui répondit : « Vous me demandez, M. Barrot, d'ouvrir les portes de sa prison au prince Louis, à un Bonaparte ! Mais vous avez donc oublié qu'ils ont fait fusiller mon cousin d'Enghien, lequel assurément n'en avait pas fait autant que mon prisonnier de Ham. »

M. Odillon Barrot ne trouva rien à répliquer, et il se retira, regrettant sans doute une démarche qui avait eu un résultat si contraire à celui qu'il pouvait espérer en se décidant à la faire.

On sait que M. le maréchal Soult s'était refusé à communiquer au prince Louis des livres très curieux sur l'histoire de l'artillerie, dont le dépôt de la guerre possédait seul un exemplaire. Lorsque M. Moline de Saint-Yon remplaça M. le maréchal Soult au ministère de la guerre, le prisonnier de Ham crut pouvoir renouveler sa demande, et cette fois elle fut mieux accueillie. M. Moline de Saint-Yon, après avoir pris l'avis du général Pelet, s'empressa de mettre à la disposition du prince Louis tous les ouvrages qui pouvaient l'aider à compléter l'important travail sur l'artillerie qui lui a coûté plus de quatre années de recherches et d'études. Le prince n'a pas voulu que les livres si précieux qui lui avaient été communiqués pussent s'égarer ; avant de partir, il les a renvoyés au Dépôt de la guerre, où ils sont arrivés deux ou trois jours avant son évasion.

» réalisation approche ; travaillons en attendant à créer une phase de » garantisme et d'association embrassant la production, l'économie et » le bien-être, développons entre nous les liens de solidarité et de » sympathie. Les théories de notre maître ont déjà signalé leurs bienfaits par la création des crèches, des salles d'asile, des caisses de » retraite dont elles ont inspiré la pensée ; nous pouvons manifester » nos tendances en travaillant à l'établissement de boulangeries et » boucheries sociétaires, en faisant germer l'esprit d'association qui » seul réalise les théories de liberté et de fraternité, maximes politiques et chrétiennes qui n'auront de solution que par l'Ecole et les » lois de Fourier. »

» En terminant, permettez-moi de vous soumettre quelques notions » élémentaires consignées dans les ouvrages de l'Ecole. — Les sociétés » humaines, ne tenant aucun compte jusqu'à présent de la nature de » l'homme, n'ont pu réaliser l'harmonie universelle : les passions incomprises et le travail furent des éléments de contrainte et de subversion. Mais l'homme est né pour le travail attrayant, la nature l'y » invite, et là seulement il trouve les conditions d'émulation et de sympathie qui excitent l'ardeur jusqu'à la passion. Alors il répond » aux desseins de Dieu sur chacun de nous. C'est ce qui a fait dire à » notre Maître : *Les attractions sont proportionnelles aux destinées*. Le droit au travail et le droit de vivre sont sacrés. Ce dernier » est reconnu dans l'harmonie par la fixation d'un minimum ; chacun » y travaillera selon ses goûts au milieu d'êtres affectueux et sympathiques. De ce rapprochement d'individus qui s'excitent et se complètent mutuellement, résultent des groupes, qui, en se multipliant, » forment des séries, et c'est la raison du second principe de Fourier : » *La série distribue les harmonies*. Aujourd'hui un immense banquet où communient nos frères a lieu de New-York au Chili, de Manchester à Constantinople ; à Paris, foyer de la propagation, et dans plusieurs villes de France et des Etats européens. Associons-nous par » l'amour et l'intelligence à ces ardentes manifestations, et soldats de » la phalange, travaillons à amener l'ère désirée du bonheur, de la » liberté et de l'harmonie. »

Des toasts ont été portés à Charles Fourier, à l'École sociétaire, à Jean Journet, à la France nouvelle, à l'émancipation de la femme, à la mémoire de Flora Tristan, à l'association, à l'organisation du travail, à la propagation des idées sociétaires en Suisse, aux phalanstériens genevois et à la réalisation du phalanstère. Ils ont tous provoqué des transports d'applaudissements. Nous rapportons les deux premiers.

A Fourier !

A notre maître, à Charles Fourier, honneur mille fois ! Au continuateur de l'œuvre du Christ, au révélateur de la vraie science sociale, de cette science sublime, fruit d'un labeur pénible d'une longue vie et d'un dévouement surhumain, à laquelle nous sommes tous redevables de si magnifiques et si douces espérances ; à lui qui a su, par ses savantes révélations, ranimer, dans les cœurs où elle était chancelante, la foi en la justice et en la bonté de Dieu. Cette foi, la grande base de l'ordre, qui nous assure le bonheur présent et qui, par l'espérance qu'il nous donne, nous fait déjà participer à celui de l'avenir.

A Charles Fourier, le consolateur de l'humanité ! A la réalisation de la plus chère espérance de sa vie !

Toast à l'Ecole sociétaire :

Après que Charles Fourier, par la seule force de son génie, se fut pour ainsi dire assez rapproché de Dieu pour connaître ses vues et

(1) Voir les numéros des 12, 19, 26 avril, 3, 10, 17, 24 mai.

Humanité, voilà tes jours heureux,
Paix, amour et travail, voilà ta loi suprême,
Dieu l'annonça lui-même
Quand mourant sur la croix il te légua les cieux.

Adieu passé plein de sombres misères,
Tombe au néant nous te regrettons peu.
Assez de pleurs, de cris et de prières
Ont épuisé ta créature, ô Dieu !
Dieu bon, clément, toi qui lis dans son âme,
Non, tu n'as pas maudit l'humanité,
Et tu bénis toute voix qui proclame :
Gloire et bonheur, justice et vérité.
Plus de, etc.

La passion, céleste Iphigénie,
Mourait au nom des faux dieux et du sort,
Lorsque Fourier, d'un élan de génie,
La délivra, lui rendit son essor.
Malgré le prêtre et son fol anathème,
Libre et bénie, on l'encense à genoux,
A ses excès, on l'oppose elle-même,
Et Dieu nous dit : Peuples embrassez-vous !
Plus de, etc.

Bien que le souvenir de cette journée soit ineffaçable, nous avons voulu qu'elle ait un caractère authentique par le procès-verbal qui en a été dressé séance tenante et signé par tous les convives.

« A tous, présents et à venir : Foi ! amour ! espérance !

» Aujourd'hui, 7 avril de l'année 1846, a été célébré, pour la première fois, au saut du Doubs, commune des Brenetz, l'anniversaire de la naissance de Charles-Fourier, né à Besançon, le 7 avril 1772, et mort le 10 octobre 1837. Ses disciples, signataires du présent mémorandum, réunis pour cette solennité, ont rédigé cet acte afin qu'il perpétue la date de la formation du premier groupe phalanstérien dans nos montagnes. Chaque année à la célébration du même anniversaire, une lecture en sera faite avec le récit des faits qui intéressent l'œuvre. A la réalisation du Phalanstère, il sera scellé sous la première pierre de fondation. Confiants dans l'avenir et travaillant à amener ces nouveaux cieux et cette nouvelle terre promis et annoncés par Dieu notre créateur et le Christ son verbe humanitaire, ses disciples propagent les imprescriptibles principes de justice, d'association et d'harmonie dont Charles Fourier a découvert les lois. Ils sentent qu'ils accomplissent la plus sainte et la plus auguste mission, car de ces principes découlent le bonheur, la liberté, le règne des lois et des pouvoirs hiérarchiques, le développement de toutes les intelligences, et leur concours progressif au triomphe de l'Unité.

BANQUET DE LYON.

A Lyon, comme à Paris, l'anniversaire de la naissance de Fourier a été célébré par deux banquets. Nous avons rendu compte du premier dont nous avons eu connaissance. Le second a eu lieu le dimanche, 19 avril, et a réuni plus de 80 personnes appartenant plus particulièrement à la classe des travailleurs lyonnais.

La *Tribune lyonnaise*, a publié un compte-rendu de cette réunion : nous lui empruntons les passages suivants :

Discours prononcé par M. Borivent.

Après dix-huit siècles et demi d'incubation et d'interprétation mystique et confuse, la loi d'amour du christianisme, apportée au monde par le divin médecin et scellée de son sang, va enfin apparaître aux yeux de l'univers. Fourier, le génie de la paix des temps modernes, le grand interprète de la nature et de l'esprit du christianisme, a enfin déchiré l'enveloppe de la chrysalide et la vérité va déployer ses ailes

---

nimal ; les jeunes mères se contentent d'élever trois à quatre marcassins ; les vieilles vont jusqu'à la dizaine. Le jeune sanglier conserve le nom de marcassin aussi long-temps qu'il porte *la livrée*, cinq à six mois environ ; vers l'automne, il renonce à la robe de l'enfance et prend le titre de *bête rousse*, qu'il quitte bientôt pour celui de *bête de compagnie*. L'animal est dit *ragot* ou *venir à son tiers an*, quand il a deux ans révolus et qu'il entre dans sa troisième année ; le tiers-an a ses trois années pleines, le quart-an ses quatre années ; plus tard il est dit indifféremment *solitaire* ou *grand vieux sanglier*. Avec l'âge ses défenses se recourbent et perdent leur tranchant ; on dit alors que la bête est *mirée*. Ces défenses sont au nombre de quatre ; les deux plus terribles sont celles de la mâchoire inférieure ; il semble que celles de la mâchoire supérieure n'aient d'autre fonction que de servir d'aiguisoir à celles-ci. Je n'ai jamais rencontré de laies armées en guerre, c'est-à-dire pourvues de puissantes défenses, que dans les romans de M. Granier de Cassagnac ; les autres, celles qu'on rencontre dans nos forêts d'Europe et dans les plaines de l'Abyssinie, de l'Amérique et de l'Inde, sont peu faites pour inspirer la terreur ; tout au plus leurs boutoirs inoffensifs sont-ils de force à découdre un basset.

La chasse du sanglier exige peu de connaissance de la part du veneur, peu de finesse d'odorat de la part de la meute. C'est une bête de piste grossière et chaude comme le renard, et qui se fait chasser de près. Cette chasse-là devrait être l'apanage exclusif du mâtin. Les anciens tuaient le sanglier à l'épieu ; cette méthode, long-temps adoptée par la vénerie française, a été généralement abandonnée pour celle du fusil double ; toutefois, de nobles veneurs sont restés jusqu'en ces derniers temps fidèles aux traditions de l'art antique ; je sais plus d'un chasseur qui dégaine volontiers pour venir au secours de ses chiens dans un hallali dramatique et pour attaquer le sanglier au couteau. Je ne reviendrai pas sur les détails de ces divers faits d'armes, dont j'ai fait quelques récits déjà dans les colonnes de la *Démocratie*. Je résume en quelques mots les règles de la chasse au sanglier. Le franc veneur doit respect à la laie, au marcassin, à la bête rousse, voire à la bête de compagnie, à moins de nécessité de destruction ; au tiers-an, bête légère et de bon pied, et puissamment armée, reviennent de droit tous les honneurs du courre, meute, relais et fanfare ; au quart-an, bête lourde et d'humeur massacrante, la balle et le couteau.

Mais une pensée mélancolique m'oppresse, que je ne peux contenir plus long-temps dans ma poitrine, et que je demande la permission d'exhaler.

Les forêts de France, déjà veuves de l'élan, de l'aurochs, de l'ours, du daim et du cerf, sont menacées de perdre d'ici à peu de temps le dernier fleuron de leur couronne (style noble). Le morcellement va faire passer le sanglier à l'état de mythe. J'ai assisté, en 1835 et en 1836 à l'extermination de la race dans ces magnifiques cantons du Mâconnais que M. le marquis Foudras a si judicieusement choisis pour le théâtre de ses exploits cynégétiques qu'il raconte si bien. Les damnés veneurs ne respectaient ni l'âge, ni le sexe ; ils en mirent à mort plus de cent cinquante dans un rayon de trois à quatre lieues, en deux campagnes. Ils chassaient tous les jours ; le peu qui survécut à la boucherie déguerpit. Maintenant qu'ils ont dissipé leurs richesses, qu'ils ont crevé le ventre à la poule aux œufs d'or, ils cherchent à repeupler. Ils élèvent des sangliers dans leurs basses cours. Lorsqu'une laie est pleine, ils la transfèrent dans une maison des bois, où ils l'entourent de tous les agréments du comfort. Puis, quand elle a mis bas, on pratique à la partie inférieure de sa loge de petites ouvertures propres à laisser passer les marcassins, qui peuvent vaguer dans le bois voisin, s'en aller, revenir, se faire croquer par le loup, suivant que la fantaisie leur en prend. De cette façon on est à peu près sûr que la portée se cantonnera dans le voisinage, pourvu qu'on ne la tourmente pas. Il serait grandement à désirer que tous les louvetiers de France, qui n'ont été institués que pour la conservation des nobles races et des traditions de la haute vénerie, usassent de toute leur influence pour généraliser l'emploi de ce procédé de multiplication simple et économique. Je demanderais également à la loi d'interdire la chasse et la vente du sanglier passé le jour de l'an.

Outre l'homme, le sanglier et sa famille ont pour ennemis dans nos forêts le loup. Le loup aime à rôder aux environs de la bauge sous laquelle la laie abrite sa portée ; et alors malheur à l'imprudent marcassin qui s'écarte ! La bauge est une cabane artistement couverte avec des branches d'arbres et garnie à l'intérieur d'un moelleux tapis d'herbes sèches. Ce sont d'excellentes mères que ces laies, attentives, empressées, courageuses. J'ai vu de quelques-unes, dans mon enfance, des actes de dévouement maternel qui pourraient figurer avec avantage dans le traité de la *Morale en action*. Pour conjurer les périls dont l'importunité de ces loups menace leur famille, les laies des Ardennes et de la Meuse ont l'habitude d'établir autour de leur bauge un cordon sanitaire de bêtes de compagnie. Il y a de ces sentinelles qui pèsent 75 kilogrammes et qui sont armées de manière à faire respecter leur consigne. Les individus de cette race sont assez portés en général vers l'esprit d'association. Ils se prêtent volontiers secours et assistance dans les mauvais quarts d'heure. J'avais compté sur l'Algérie et sur les hôtes de ces populeux déserts pour nous indemniser de la disparition du sanglier français : vain et fragile espoir ! ils ont tout tué déjà.

J'ai été assez heureux cependant pour voir l'Algérie en ses jours de splendeur, alors que le fléau de la guerre sévissait sur la Mitidja dévastée, et que les ordres des chefs retenaient dans les camps nos garnisons captives. La guerre chez les hommes, c'est le repos et le bonheur chez les bêtes ! Si le gibier de France n'est pas ingrat, la mémoire de Napoléon, lui doit être bien chère. A l'époque dont je parle, le sanglier d'Algérie, débarrassé du voisinage des tribus indigènes, s'épanouissait avec luxe par toutes les demeures de la plaine. Pas un buisson du peu épais de vignes ou de luzernes sauvages qui n'en recelât dans ses flancs quelque puissante famille. Les corridors que les sangliers pratiquent dans les fourrés impénétrables pour le chien et pour l'homme, nous disaient à l'avance quand la place était habitée. Nous avions d'ailleurs, pour nous accompagner dans ces chasses dangereuses, un groupe de cavaliers arabes, une race d'hommes que la nature a trop favorablement traités, et qui joignent, à la force et à la supériorité du Centaure, la subtilité de vue et d'odorat du chien. Avec ces limiers-là et dans cette terre bénie, il eût fallu bien de la bonne volonté de notre part pour faire buisson creux.

Le plus difficile, en Algérie, n'est pas de détourner la bête, mais de la débusquer. En fait de gibier de cette contrée, je ne connais que la gazelle et la poule de Carthage (cannepetière), qui partent hors de portée. Les autres espèces, plume ou poil, attendent généralement pour se lever, qu'on leur marche sur la patte. Quand on met le feu à un buisson dans lequel on suppose quelque mauvaise bête, hyène, chacal ou chat-tigre ; il est rare que l'animal se décide à partir avant d'avoir subi quelque avarie dans sa fourrure. J'ai vu fréquemment le sanglier affecter le même stoïcisme. Ce sangfroid remarquable du sanglier africain, en présence de l'incendie qui le menace et le déborde, a sa cause dans les habitudes agronomiques du pays. L'Arabe ne connaît encore d'autre procédé de défrichement que l'incendie ; il brûle périodiquement les hautes herbes, les buissons et les roseaux de la plaine dans tous les lieux qu'il destine à ses prochaines cultures, et la flamme, promenée par le sirocco, ne s'arrête que là où elle ne rencontre plus rien à dévorer. Naturellement le gibier indigène a fini par se blaser à l'endroit de ce spectacle trop souvent répété, et de là cette indifférence en présence du fusil et ce mépris du feu que nous trouverions sublime chez Mutius Scévola.

Je plains de tout mon cœur les pauvres veneurs de France, qui n'ont pas chassé le sanglier à l'allumette chimique. Je retournerais en Afrique, rien que pour me redonner cette jouissance. J'ai fait assister mes amis à ces chasses royales, qui n'ont contre elles que d'être trop amusantes et pas assez dramatiques ; ils en sont revenus enthousiastes. C'est moins noble, moins savant, moins méritoire à coup sûr au point de vue de l'art qu'un hallali de Compiègne ou de Fontainebleau ; mais ces flammes noirâtres que le vent rabat vers la terre, et qui taillent en courant des fournaises dans l'épaisseur des buissons, puis rejaillissent tout-à-coup dans les airs en gerbes éblouissantes, le sifflement des feuilles vertes, le jeu des flammaches emportées dans l'espace, la détonation des roseaux qui simulent de loin les feux de file d'un bataillon d'infanterie, les aboiements des chiens animés par la présence des maîtres et qui entendent le fourré s'agiter devant eux ; enfin, pour le bouquet, le débucher de la compagnie et la décharge générale des armes à bout portant ; tout cela constitue un ensemble de ta-

[illegible] parce qu'il manque de foi, d'espérance et de charité, et que trop souvent son cœur est comme le rocher aride, où, suivant la parole de l'Evangile, toute semence doit périr. Mais quel est le cœur assez dur pour que le sang d'un Dieu, les misères de l'humanité et le flambeau de la science ne puissent le ranimer et l'éclairer ! Non, tout est prêt et les temps sont arrivés ; que l'union et la foi soient notre devise, et nous remuerons les montagnes, c'est Dieu qui nous l'a dit : nous devons l'en croire et agir ; car toute foi qui ne se manifeste pas par des œuvres, c'est une foi morte qui ne porte point de fruits. Serrons nos rangs et la branche d'olivier, symbole de paix et de richesse, d'une main et le flambeau de la science de l'autre, faisons rentrer dans le chaos les fantômes de l'erreur. Déjà le monde, plongé dans les ténèbres, se réveille et s'ébranle à la vue de notre oriflamme promenée sur l'univers, et l'échafaudage des vieilles sociétés basées sur la violence, s'affaisse sur ses bases vermoulues. Quelques efforts encore et tous les éléments de vérité qui se trouvent épars et incohérents sur la terre, viendront se fondre dans le foyer de la science sociale qui doit, dans un avenir que nous pouvons hâter, former le soleil moral de notre globe.

Au soleil de la science sociale !

Nous avons lu avec plaisir dans le même compte-rendu une chaleureuse allocution de M. Marius Chastaing, rédacteur en chef de la *Tribune lyonnaise*.

Le toast qui suit a été prononcé par M. Guy :

Quand le moment viendra d'exécuter les nobles et fructueux travaux qui assureront le bonheur de tous, par l'avénement de l'harmonie sociale, on nous verra, poussés par le plus saint enthousiasme, surmonter tous les obstacles pour assainir les fétides marais, reboiser les montagnes dénudées, fertiliser les déserts, édifier le palais phalanstérien et jouir d'un triomphe qui, loin d'avoir coûté des flots de sang et de larmes, aura fait retentir les échos des monts et des vallons, par des chants d'allégresse, avant, pendant et après ces combats harmoniques.

Rapprochons, Messieurs, l'époque de ces glorieuses campagnes, travaillons sans relâche à la propagation des principes de la science de notre illustre maître, si nous voulons arrêter l'effrayante progression des maux du prolétariat.

Enfin la lecture d'une spirituelle diatribe de M. M... contre les vices de la civilisation, et d'une hymne à Fourier, due à la plume de M. Eugène Fabvier, rédacteur en chef de l'*Echo de l'industrie*, a terminé cette solennité que présidait M. Romano.

Dans un autre article du même numéro de la *Tribune lyonnaise*, ce journal défend avec esprit la Théorie sociétaire contre les attaques de la *Gazette de Lyon*. Seulement la *Tribune* s'associe aux critiques de la *Gazette* contre la célébration d'un double banquet, soit à Lyon, soit à Paris.

Nous n'avons qu'un mot à répondre à la *Tribune*, c'est que, à Paris, le banquet des *ouvriers* a lieu de concert avec les *messieurs*, comme elle appelle les uns ; que ceux-ci sont très heureux d'être admis au banquet des travailleurs, et qu'enfin les travailleurs se font représenter au banquet des *messieurs* par des délégués. Tout le monde pense qu'il y avantage pour la cause à en agir ainsi : nous espérons qu'en y réfléchissant un peu, la *Tribune lyonnaise* fera comme tout le monde.

Nous avons, depuis le compte-rendu du premier banquet de Lyon, reçu la brochure où nos amis ont consigné dans tous leurs déve[illegible]

[illegible] tion de forces nouvelles généralisent et substituent de plus en plus les machines aux bras de l'homme ; les capitaux agglomérés vont écraser la petite industrie par une concurrence impossible à soutenir ; des millions de familles vont encore grossir les listes des indigents, et les ressources de la bienfaisance, déjà si insuffisantes, le seront bien davantage lorsque le nombre des malheureux aura doublé et triplé.

En face de cet état de choses qui ne saurait se perpétuer sans les plus graves dangers pour la société, l'horizon s'obscurcit, l'orage gronde sourdement derrière le nuage, et des éclairs de sang, précurseurs de la tempête, annoncent que la foudre menace le vieil édifice social dont les bases reposent encore en partie sur l'esclavage.

Que les amis de l'humanité se réunissent donc, pour jeter les fondements d'une nouvelle société dont la solidarité humaine sera la pierre fondamentale, et la justice et la loi d'amour du christianisme le ciment ; hâtons-nous d'inaugurer la nouvelle Jérusalem, afin que l'Humanité trouve un abri aux jours de trouble et de confusion ; faisons des sacrifices et ne craignons pas d'édifier pour nos frères, même pour ceux qui nous calomnient et nous traitent de fous, car les sourds et les aveugles sont d'autant plus dignes de notre sollicitude, qu'ils sont privés de leurs sens.

Inscrivons sur notre bannière : *Solidarité, amour et fraternité, paix et bonheur à tous les enfants de Dieu.* Et autour de ce drapeau se grouperont toutes les âmes qui ont faim et soif de la justice, tous ceux qui souffrent et dont l'existence est précaire ; et le paupérisme, cette plaie hideuse et menaçante des sociétés modernes, disparaîtra comme la neige sous les rayons du soleil.

A l'extinction du paupérisme !

Au peuple !

Qui donc arrache du sein de la terre les métaux précieux, la houille, ce pain de l'industrie? Qui donc fait germer les moissons, prépare ces tissus aimés du luxe, ces ornements si recherchés ? — Le peuple !

Il forge le soc de nos charrues, il taille le diamant, il construit la chaumière et le palais, il est dans nos armées, sur nos flottes ; — il est partout !!!

Pour prix de tant d'efforts, qu'a-t-on fait jusqu'à présent pour servir utilement sa cause? — Presque rien.

En butte à un présent odieux, sans garanties pour l'avenir, courbé sous la misère, le peuple souffre et ne se plaint pas, il ne sait pas ! Il est ignorant, parce qu'il est misérable !

Peuple ! réveille-toi ! Un homme de génie a eu souci de tes douleurs, son ardent amour de l'humanité lui a fait chercher les remèdes à tes maux. — Il a montré la voie où tes intérêts associés à tous les intérêts par une organisation unitaire, te conduiraient à la jouissance de ces biens dont tu fus dépouillé ; mais en rétablissant tes droits, il t'a aussi révélé tes devoirs !

Réveille-toi ! Les disciples de Fourier appellent de tous leurs vœux le moment où le progrès de la science sociale parmi les travailleurs les fera se grouper avec eux dans les lois de la solidarité universelle.

Puisse ce jour solennel prêter à ma voix une part de son imposante influence ! Puisse cet appel être entendu de tous les cœurs sympathiques aux idées fécondes, et devenir le présage de notre réunion prochaine sous la bannière d'une même foi !

Au progrès de la science sociale parmi les travailleurs.

A l'agriculture sociétaire!

Je porte, Messieurs, un toast à l'agriculture de l'avenir ; là plus de paysans croupissant dans l'ignorance et la grossièreté ; plus de cabanes chétives et isolées ; plus de misère hideuse dans sa forme, déso[illegible]

Nous regrettons que l'espace nous manque pour citer la lettre remarquable adressée aux convives par une dame, sur le sort des femmes.

Nous avons reçu aussi des détails des banquets de Moulins, de Périgueux, de Genève, et de quelques autres villes, mais trop succincts pour intéresser nos lecteurs.

Nous espérions pouvoir donner une esquisse des fêtes phalanstériennes qui ont été célébrées en Amérique. Malheureusement, la *Tribune de New-York*, qui en rend compte, nous a manqué tout le mois d'avril. Nous l'avons réclamée, et nous espérons pouvoir dans quelque temps mettre sous les yeux des amis de la cause un tableau qui doit vivement les intéresser.

En terminant aujourd'hui ce récit des hommages rendus à la mémoire de notre Maître, hommages tels qu'aucun nom humain n'en a obtenu et n'en obtiendrait de pareils sur le globe, nous prions nos amis d'accepter nos affectueux remerciements pour les nombreux témoignages d'estime et d'attachement personnel qu'ils nous ont adressés. Leur propre ardeur soutient la nôtre, leur confiance en nous accroît nos devoirs et notre force. Nous tâcherons de ne pas faillir à la grande œuvre que nous avons entreprise. Le 7 avril de l'an prochain nous donnera la mesure de nos succès. Il faut qu'à ce jour solennel une explosion d'enthousiasme partie à la fois de l'Europe, de l'Afrique et de l'Amérique, signale la mort du vieux monde et la naissance du monde nouveau. Au 7 avril 1847 !

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le rédacteur,

J'apprends aujourd'hui seulement qu'en rendant compte d'une des dernières séances du Congrès agricole vous avez bien voulu exprimer quelques-unes des idées que j'ai émises à la tribune dans l'intérêt des classes pauvres et de la prévention en matière de charité publique ou privée. Permettez-moi, Monsieur, de vous prier de rectifier une erreur qui a son importance : Je n'ai point dit qu'il fallait que les masses des *détenus* fussent employés à soulager, etc. ; mais j'ai dit qu'il eût été désirable et très-moral que les 4 ou 5 000 000 de francs provenant des *détenus décédés* et qui l'année dernière étaient encore sans emploi, servissent à la fondation d'institutions préventives ou de colonies agricoles en faveur des jeunes enfants pauvres ou indigents ; j'ai dit aussi dans la commission et au Congrès que les masses remises aux libérés avaient un côté dangereux et immoral, qu'il fallait que l'Etat s'en emparât pour se couvrir de ses dépenses et que s'il ne le voulait pas, il devait au moins remettre en totalité ou en partie aux sociétés de patronage qui s'occuperaient de la régénération des libérés. Vous jugerez, je n'en doute pas, Monsieur, que ces rectifications, qui intéressent à la fois les libérés et les pauvres, méritent de trouver place dans votre journal.

Agréez, etc.,

ALLIER.

Vendredi 29 mai 1846.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur,

On lit dans le *Constitutionnel* du 8 octobre 1823 :

« Monsieur le rédacteur, parlez un peu, je vous prie, dans vos feuilles, de ma belle traduction d'Hérodote, fort belle suivant mon opinion. Des personnes habiles, sur un premier essai qui parut l'an passé, en [illegible]

---

page, de mouvement, d'émotions saisissantes, plus échevelé, plus poétique que tout ce qu'on m'a jamais fait voir dans nos forêts peignées et tirées au cordeau. Ajoutez à cela les chances de l'imprévu, les hasards du chacal, du chat-tigre, de l'hyène, du porc-épic. Mais la paix est venue qui a détruit tout cela. J'ai acquis la certitude douloureuse que le sanglier, le lièvre et la perdrix n'existaient presque plus que de nom dans la mémoire des hommes, des rives du Massafran à celles de l'Aratch, limites pestilentielles de mon gouvernement marécageux.

Il est encore en Algérie une chasse au sanglier pleine de charmes et qui rappelle quelquefois les courses de taureaux de Séville. Le chasseur s'amuse, à l'instar du picador, à planter un certain nombre de petites lances ornées de banderoles dans le cou de l'animal. Le cavalier arabe, qui est le premier de tous les cavaliers du monde, déploie une admirable adresse dans ce genre de *fantasia*. Le cavalier arabe chasse tout et prend tout à cheval, excepté la gazelle. Les scheiks et les familles nobles avaient seuls autrefois le privilége de chasser le sanglier avec ces grands lévriers jaunes qui le forcent promptement et le coiffent.

Cette espèce de chien est encore assez rare et très considérée en Afrique.

Le préjugé religieux a long-temps protégé le sanglier d'Algérie. Avant 1830, l'indigène ne le chassait jamais que pour en faire curée à ses chiens. Mais depuis l'avénement de la cuisine française en Afrique, et depuis que le sanglier peut se vendre, les choses ont changé de face ; l'Arabe a déclaré au sanglier une guerre d'extermination. Je proclame, envers et contre tous, le sanglier et le porc-épic d'Algérie deux excellents gibiers.

Le lion qui doit être connaisseur en pareille matière, ayant assez souvent occasion de choisir, me paraît partager cette opinion. On m'a mené une fois sur la contrescarpe d'un fort de cactus solidement bastionné, dans lequel résidait, m'avait-on dit, un de ces rois chevelus du désert. Pour des motifs de discrétion qu'il est inutile de confier au lecteur, je ne jugeai pas à propos de pousser ma reconnaissance plus avant ; mais j'en vis assez pour me convaincre que le maître de céans devait nourrir pour la chair du sanglier une affection profonde. Les abords de la place étaient complètement tapissés d'ossements appartenant à des individus de cette espèce.

Dans l'une de nos premières expéditions dans la province de Constantine, un officier très distingué de l'armée d'Afrique avait été posté en embuscade avec sa compagnie au gué d'une petite rivière voisine du camp de Dréan. C'était par une de ces nuits si calmes et si sereines particulières aux climats méridionaux, où les moindres sons vous arrivent, où vous pouvez lire et écrire avec autant de facilité à minuit qu'un Anglais de Londres à midi. Chaque soldat était aux écoutes. Tout-à-coup un frôlement du feuillage, promptement suivi du bruit de la chute d'un corps pesant dans l'eau, attira l'attention générale. C'était un sanglier de forte taille, qui fuyait rapidement droit devant lui et venait de se précipiter dans la rivière, espérant y trouver son salut. Un nouveau déplacement qui s'opéra soudain dans les hautes herbes annonçait que la pauvre bête était poursuivie par un animal terrible.

En effet, un lion énorme avait été porté jusqu'auprès du poste par quelques bonds prodigieux. Arrivé sur le bord de la rivière, il aperçoit sa proie, mesure son effort, s'élance, retombe sur elle, l'étrangle de quelques coups de dents, puis l'abandonne et retourne tranquillement sur ses pas, comme s'il ne s'était agi que de laver une offense. Nos soldats, témoins de ce drame, n'auraient pas mieux demandé que d'intervenir en faveur du plus faible dans cette lutte par trop inégale ; mais la prudence de leur chef s'y opposa, une fusillade à cette heure de la nuit et dans ce poste avancé ne pouvant manquer de donner l'éveil aux Arabes.

On dit aussi que la panthère ne se fait pas faute d'un quartier de sanglier, lorsque l'occasion de s'en procurer à bon marché se présente.

Le sanglier d'Algérie, moins fort quoique aussi bien armé que celui de France, a le caractère infiniment plus doux. Mais cette douceur ne va pas jusqu'à la débonnaireté. Les défenses du sanglier d'Afrique décousent les hommes et les chiens comme celles des sangliers de France. Même pour le chasseur, chargé par l'animal, il y a plus de danger en Afrique que chez nous ; car, en Afrique, il n'y a point de tronc d'arbre pour vous abriter lorsque vous en êtes réduit à la défensive, et, dans ce cas, il ne vous reste guère d'autre procédé à employer que le procédé de M. de Montecrocq. M. de Montecrocq, le dernier des grands veneurs français, l'illustre complice de M. de Brosse, est un lieutenant de louveterie de Saône-et-Loire, à qui j'ai connu la passion de se faire charger par le sanglier aux abois, pour avoir l'agrément de tirer l'animal en tête et de lui loger une balle entre les deux yeux. Comme nous n'avions pas assez de chiens pour nous en laisser éventrer quelques couples par chasse, ainsi que peuvent faire nos premiers maîtres d'équipage, nous n'hésitions jamais à servir d'une once de plomb une bête dangereuse. La première fois que j'eus l'honneur de chasser avec M. de Montecrocq, je lui vis tirer à une cinquantaine de pas un sanglier bondissant à travers un fourré de houx, de genêts et de buis. L'animal était resté sur le coup. Comme le piqueur cherchait la place de la blessure et ne la trouvait pas : « Regardez du côté de l'œil gauche, cria de loin le meurtrier, c'est par là que j'ai visé. » La balle était entrée dans l'œil ; c'est pourquoi l'on n'avait pu découvrir le trou du projectile à la première inspection.

Un autre trait admirable de ce veneur-modèle : Un jour qu'il faisait semblant de chercher avec moi des perdreaux dans un champ de pommes de terre, un lièvre lui part dans les jambes. « A vous le lièvre ! me crie-t il. — Eh bien, et vous ? — Tiens, c'est vrai. » Il avait oublié son arme en présence d'un gibier de cette taille ! Il y avait trente ans qu'il n'avait tiré sur un lièvre, trente ans qu'il n'avait mis autre chose qu'une balle dans son fusil !

J'ai chassé le sanglier à tir et à courre, à la neige, à l'affût, au collet, à la lance, à l'allumette chimique, et pourtant je n'ai pas parlé de la plus divertissante de toutes ces chasses, de la chasse à l'hameçon. — Un sanglier à l'hameçon ? — Pourquoi pas? M. Alexandre Dumas a bien pêché des truites avec une serpe dans les Alpes... mais, dès qu'on met en doute ma véracité, je me tais.

A. TOUSSENEL.

P. S. On demande toujours deux actionnaires excessivement aimables pour la plus belle chasse de France et de Navarre.

LE DÉJEUNER A L'ÉCOLE,

ENFANTINE.

Un usage bien doux régnait dans mon jeune âge :
Tous les jours, les enfants, munis de leur bagage,
Se rendaient à l'école, et, suivant la saison,
Sur une longue table, ils versaient à foison
Figues, raisins, gâteaux, fromage,
Pains de maïs, de seigle, de froment.
Chacun, selon son goût, s'en donnait librement.
Les plus riches, pour tous, puisaient dans leur corbeille
Les débris délicats du souper de la veille,
Et, si l'enfant trop pauvre, à la communauté
N'avait rien apporté,
On choisissait pour tous, sans blesser sa misère,
Les morceaux les plus savoureux.
Comme nous nous aimions ! que nous étions heureux !
Aussi, chaque matin, le maître à l'œil sévère
Me voyait dans sa classe arriver sans retard,
Non pas pour les leçons, que je ne savais guère,
Mais pour le doux festin où tous nous avions part.
Depuis, lorsque je vois, anomalie étrange !
L'homme chez soi vivant, des hommes séparé,
Le repas somptueux pour ceux-ci préparé,
Ceux-là, n'obtenant, en échange
De leurs travaux, qu'un pain mal assuré,
D'autres pâles de faim... Cet aspect me désole !
Aux champs de l'avenir mon âme enfin s'envole,
Et se plaît à rêver pour une nation
Les banquets fraternels, sainte communion
Qu'enfants, nous faisions à l'école.

PIERRE LACHAMBEAUDIE.

loisirs, ou qu'il va vivre de la *Satire sociale*, ce qui est loin d'être exact.

Peut-être il ne serait pas inutile d'annoncer les *troisième et quatrième livraisons*, intitulées l'une : *Pétition au quatrième pouvoir, et en particulier à la presse réformiste, sur le danger des coalitions capitalistes;* et la seconde : *Mémoire à consulter au corps électoral sur l'imminence du mouvement social qui emporte la civilisation vers la féodalité industrielle et financière*, toujours par l'infatigable *Junius*. C'est la mise en accusation régulière et complète de cette *aristocratie d'argent* qui envahit l'une après l'autre toutes nos libertés industrielles et communales. Il faut bien que Junius instruise le procès, puisque M. du Nord, aussi bien que MM. de l'Opposition, reculent devant la tâche, dont pourtant l'accomplissement constitue un impérieux *devoir social*. Ce n'est pas à un converti comme vous que je vais prêcher qu'il y a urgence de faire une diversion puissante, de détourner les coups qui menacent la *royauté politique*, et de diriger l'orage contre les véritables ennemis de la liberté, les hauts et puissants seigneurs de la *féodalité nouvelle*, si tant est que nous en soyons réduits à regarder la guerre comme un moyen permanent de progrès social. En habiles économes de ressorts, faisons qu'à quelque chose le mal soit bon. Répétons sans cesse avec l'illustre auteur de l'*Esclavage moderne* que si l'oppresseur politique est appelé *tyran, l'oppresseur industriel ne reçoit de nom qu'aux enfers.*

Recevez, Monsieur, mes sincères salutations, JUNIUS.

P. S. — J'allais clore ma lettre sans vous recommander de dire quelques mots d'une *niaiserie* qui pourra contribuer à établir l'accusation de *simonie*, dirigée contre vous par un respectable journal. Annoncez, s'il vous plaît, que l'édition populaire de la *Satire sociale* se tire à *un million et quelques exemplaires*, dont un nombre illimité seront mis à prix coûtant à la disposition de votre librairie, pour être vendus *au profit de la rente annuelle* de l'École sociétaire fondée par Fourier. Je suis bien curieux de voir si le *Journal complet et universel*, voyant *Junius* sur la liste des simples qui alimentent votre subside, aura le courage ou l'impudence de me chanter au nez ce que pourtant je n'administrerais bien volontiers à moi-même : *Où peut-on être mieux*.... (1).

20 mai 1846.

REVUES DE LA QUINZAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

Dans la première semaine, la chambre a entamé la discussion du budget par le chapitre du ministère de la justice et des cultes. Plusieurs augmentations de traitement en faveur du conseil d'État et des tribunaux ont été admises. Elles nous ont semblé justes, sauf toutefois à l'égard des hauts grades de ces divers ordres, où on s'efforce de créer des positions exceptionnelles et de faveur, qui sont la monnaie courante des services parlementaires. Le régime parlementaire étant fondé sur la corruption, il n'y a pas lieu de s'étonner.

C'est par suite de l'application de ce même principe du gouvernement corrupteur, que de très nombreuses promotions continuent à se faire dans la Légion-d'Honneur. — Il est tout simple que l'honneur devenant de plus en plus rare, le signe qui le représente se multiplie; — ou plutôt chaque époque a son honneur particulier. Le sauvage ou le barbare, pour se glorifier de ses exploits, attache à sa ceinture la chevelure ou le crâne de l'ennemi tué par lui; le civilisé, plus poli, se contente d'étaler sur sa poitrine un cordon taché de sang, et ses confrères, les autres guerriers, envient ce signe sanglant et honorifique. Mais de quoi se glorifier dans un siècle marchand? de quoi, sinon d'avoir gagné beaucoup d'argent, et, pour ceux qui ne peuvent y réussir, d'avoir fait argent de leur dignité ou de leur conscience?

Nous accusions dernièrement la chambre et les ministres de ne plus agir qu'en vue des élections; les *Débats* (22 mai) se chargent de justifier notre assertion en parlant de « l'impatience naturelle que montre la chambre d'arriver à la fin de ses travaux, *ou plutôt aux élections. L'idée des élections préoccupe vivement* la chambre et le ministère, et cette préoccupation nuit inévitablement aux discussions du genre de celles que comporte l'Algérie. » Ces choses-là ne sont ignorées que du bon public, qui croit qu'on s'occupe de ses affaires; mais, malgré les dénégations de tribune et les phrases obligées, ni députés ni ministres ne prennent la peine de cacher à tout ce qui les approche que leur seul souci est la conservation de leurs places, de leur pouvoir, et qu'il n'y a pas de plus sûr moyen d'atteindre ce but, que d'aller remuer la boue des bas-fonds du cœur humain.

Il appartient aux classes démocratiques, en face du dévergondage officiel des classes influentes, de veiller encore plus sur elles-mêmes, de se pénétrer chaque jour davantage des larges idées de charité et d'unité sociales, d'honneur social, dont les flots purs devront balayer toutes ces immondices et conduire le genre humain à la rédemption universelle.

— Dans la seconde semaine, on a adopté le chapitre de l'instruction publique, qui a été voté sans modifications importantes; le ministre de ce département, M. de Salvandy, a soutenu la discussion avec une noblesse de pensée et de sentiments qui lui ont mérité d'unanimes suffrages.

— Puis est venu le ministère de l'intérieur. Ici M. Thiers et M. Guizot ont recommencé leur éternelle lutte de portefeuilles; beaucoup de talent et d'esprit ont été dépensés de part et d'autre, pendant trois jours consécutifs. — Mais qu'a constaté ce tournoi oratoire? — Que les hommes de gouvernement, toujours enfoncés dans leurs intrigues personnelles, toujours dévoués aux classes supérieures de la société, sont devenus complètement étrangers aux idées générales qui font la vie des nations; ils ne regardent plus le peuple des travailleurs que d'un œil aristocratique; pour eux, en politique, il est un inconvénient; et en économie sociale, il est l'instrument des jouissances des heureux du siècle; mais un ami, mais un frère, qu'il faille arracher à la misère et à son ignorance, qu'il faille diriger vers les brillantes destinées que Dieu a marquées à l'humanité entière..... il n'est rien de cela pour eux!

Le ministre de l'intérieur, M. Duchâtel, a traité de rêve rétrograde toute idée d'organisation de travail, et il a glorifié le règne de la liberté. — En effet, peu de jours auparavant, des ouvriers d'Elbeuf s'étaient révoltés contre une machine nouvelle, qui doit priver de travail un certain nombre d'entre-eux. Pourquoi se révolter? ne sont-ils pas *libres* d'aller ailleurs gagner un chétif salaire, ou de mourir de faim s'ils ne trouvent

(1) La *Satire sociale* se trouve chez M. Louis, imprimerie du *Corsaire-Satan*.

Tandis que les questions de politique commerciale occupent le parlement et tiennent en suspens l'opinion publique sur la puissance relative des partis opposés, les questions industrielles et sociales agitent le pays en tous sens et divisent les journaux sur la puissance relative des maîtres et des ouvriers, des capitalistes coalisés et des ouvriers associés. Nous disons *capitalistes coalisés* et *ouvriers associés*, parce qu'en effet les uns sont ligués seulement en mode négatif pour résister à l'association ouvrière par des mesures de tactique et d'oppressions disciplinaires, sans association d'intérêts et de secours mutuels, tandis que les autres sont organisés dans un but de solidarité et pour se secourir mutuellement en cas de besoin.

L'association des ouvriers des divers corps de métiers est si bien organisée sur tous les points du pays, et si bien dirigée par un comité central siégeant à Londres, que les journaux ministériels et *capitalistiques* demandent aux chambres législatives de nouvelles lois pour détruire cette organisation des travailleurs déjà trop puissante pour la coalition des maîtres, et qui menace, dit-on, de devenir bientôt trop puissante pour le gouvernement lui-même et pour la *sécurité* des privilégiés.

Le *Times* a jeté un cri d'alarme à ce propos, en disant que les ouvriers sont devenus trop rusés, ou plutôt que leurs chefs sont devenus trop prudents, ayant fait rédiger les statuts de leur société par des hommes de loi, de manière à éviter l'illégalité; que, dès-lors, il faut de nouvelles lois pour désorganiser cette société des travailleurs qui opprime déjà le capital, et par conséquent ne tend à rien de moins, selon le *Times*, qu'à paralyser l'industrie et la prospérité du pays. Cela veut dire que cette combinaison tend à paralyser l'industrie et la prospérité d'une *centaine de mille* de privilégiés, lesquels jouissent de tous les droits, de toutes les richesses et de toutes les libertés, vivent en fastueuse abondance aux dépens de *millions* de travailleurs qui languissent dans les fatigues et la misère, et meurent de faim ou de froid.

Quant à nous, cette liberté et cette prospérité de quelques milliers de familles privilégiées, qui tirent leurs splendeurs isolées des misères et des angoisses de plusieurs millions de nos semblables; cette liberté et cette prospérité, disons-nous, ne nous passionnent guère pour le maintien d'un tel éclat à un pareil prix; et puisque les gouvernants des pays civilisés se déchargent de tout rôle providentiel en faveur des masses pour prendre celui de simples instruments des institutions déjà organisées, il est grandement temps que ceux qui ont des entrailles pour les misères de leurs frères, sans être investis de l'*autorité* des gouvernants, s'émeuvent au spectacle de ces horreurs sociales où le bonheur et la vie des masses sont sacrifiés sur les autels du veau d'or, adoré par les faux disciples du Christ et de la fraternité humaine. Nous dirons donc au *Times* qu'il est trop tard, à l'heure qu'il est, pour sonner l'alarme et exciter la haine des riches contre les pauvres. Il y a danger de stimuler les gouvernants à la compression brutale, légale ou illégale, des associations pacifiques de pauvres travailleurs. Ils sont trop éclairés aujourd'hui pour se laisser spolier impunément et trop bien guidés par leurs chefs — car ils en ont maintenant — pour se laisser prendre à des piéges grossiers que viendraient leur tendre les pouvoirs organisés pour le salut des seuls privilégiés.

L'autorité du cœur et de l'intelligence des guides du peuple est assez grande pour contrebalancer l'autorité des priviléges matériels dans les pays civilisés, et désormais le seul moyen de conserver l'ordre est de garantir la justice et la liberté du travail organisé, aussi bien qu'on l'a garantie jusqu'ici au seul capital, au privilége de la propriété.

Espérons donc que chez nos voisins la société des travailleurs ne sera point dérangée dans ses légitimes préoccupations par une nouvelle législation telle que celle demandée par les coryphées du privilége abusif organisé sous le nom de pays légal. Il faut qu'avant longtemps tout le monde fasse parti de ce pays légal, ou la paix et la sécurité en Europe seront compromises par ceux qui devraient en être, les premiers, partisans.

PORTUGAL.

L'insurrection a fait des progrès considérables, surtout dans les provinces limitrophes de l'Espagne. Le mouvement a pris un caractère tout à fait révolutionnaire, et dans le sens du parti septembriste. Toute la province de Tras-os-Montes a arboré le drapeau de l'insurrection, et une junte s'est établie à Villaréal, capitale de la province. Le comte Ferdinand de Souza a été nommé président de la junte, et s'est adjoint les habitants les plus honorables du pays.

Le peuple, soulevé en masse, parcourt en bandes nombreuses tout le pays situé sur la droite du Duero. Un chef de partisans, nommé Montenegro, a surpris un détachement de 150 soldats du 14e régiment d'infanterie qui se rendait à Oporto, et l'a forcé à mettre bas les armes. Ensuite il a envoyé un parlementaire pour demander la reddition de cette ville, la plus importante après Lisbonne.

M. Costa-Cabral, ministre de la justice, qui s'était rendu en personne à Oporto, est revenu à Lisbonne, et a offert, le 17 mai, sa démission et celle de tous ses collègues. Ces démissions ont été immédiatement acceptées par la reine. Le comte de Villaréal, le père du comte de Souza, président de la junte révolutionnaire de la province de Tras-Os-Montes, a été chargé d'organiser le nouveau cabinet.

Le ministre de la guerre a publié un décret royal conçu dans les termes suivants : « Les circonstances actuelles exigeant dans le plus bref délai, l'augmentation des forces de l'armée et la conscription ne pouvant pas se faire dans les termes ordinaires, en vertu des pouvoirs discrétionnaires que me donne la loi du 20 avril dernier, j'ai décrété ce qui suit :

» I. Sont invités à entrer au service de l'armée, pour six mois, tous les individus qui, ayant servi comme caporaux ou soldats, et ayant obtenu leur congé, se trouvent dans les conditions nécessaires pour être réincorporés. Ceux qui se présenteront dans ledit délai, aux corps dans lesquels ils auront servi, ou dans d'autres corps de leur choix, recevront immédiatement 4 800 reis, et à l'expiration de six mois, les commandants des corps respectifs leur délivreront leurs congés, sans qu'il soit besoin d'autorisation du gouvernement.

» II. Tout soldat qui voudra rester au corps, bien qu'il ait droit à son congé absolu, recevra la gratification de 20 reis par jour, pendant tout le temps qu'il restera au service.

» Fait au palais de Belém, le 14 mai 1846.

» Signé : LA REINE. — Le duc de TERCEIRE. »

AMÉRIQUE DU NORD.

Les nouvelles des États-Unis, en date du 16 courant, portent que les États-Unis ont déclaré la guerre au Mexique.

foraine n'ont pas dédaigné d'attacher les prémisses de leurs succès et leur gloire plus avancée. M. Vavin nous citait tout à l'heure, aux applaudissements de la chambre, le nom de deux hommes dont on peut parler tout haut sans être suspect de flatter autre que leur mémoire.

» Casimir Delavigne qui a débuté sur le théâtre de l'Odéon, M. Ponsard, qui a tenté la plus difficile des rénovations, la plus difficile en fait d'art dramatique, comme en toute chose, la rénovation du théâtre, en remontant aux grands caractères, aux beaux exemples de l'antiquité la plus sévère et au style des plus anciens écrivains de notre langue. Il a fait faire ainsi un pas immense dans la voie de la réforme dramatique, tel qu'une assemblée de législateurs comme nous sommes doit désirer de la voir grandir et se perfectionner. (Très bien !)

» Je pourrais citer d'autres noms. Je pourrais citer le nom d'un homme que nous venons de perdre tout récemment, et dont nous avons tous déploré la perte prématurée, le nom de M. Soumet est présent à toutes les mémoires, à toutes les pensées ; c'est encore à ce théâtre qu'il a fait son début, qu'il a remporté son plus beau titre à la postérité.

» M. le rapporteur nous a dit : C'est un quartier trop excentrique.

» S'il s'agissait de favoriser un des quartiers de Paris au préjudice de l'autre, si c'était un intérêt parisien, j'approuverais le retranchement de la commission et j'y associerais mon vote. Mais il n'échappe à personne dans cette enceinte que la subvention donnée à l'établissement dramatique de la rive gauche de la Seine, dans un quartier qui ne compte pas moins de 300 000 habitants, dans un quartier qui est celui de toutes vos écoles, de tous vos amphithéâtres, de tous vos étudiants, qui est le quartier de la science, de l'Institut, des écoles, de l'Observatoire, la ville des lettres dans la capitale; il n'échappe à personne qu'il est d'un intérêt parisien, d'un intérêt national pour le pays tout entier, pour la jeunesse tout entière qui vient habiter cette grande municipalité de la France qu'on appelle Paris, qu'elle trouve dans son voisinage, à sa porte pour ainsi dire, des lieux de divertissements littéraires, sérieux, surveillé par l'administration elle-même, subventionnés par l'Etat, et dont les pièces, dont les spectacles sont garantis même par des hommes pris dans le sein des chambres législatives. C'est là que je trouve un intérêt essentiellement français, et qui doit préoccuper les chambres françaises.

» Enfin, on vous a parlé de l'excentricité du quartier. Mais si le théâtre pouvait se subventionner tout seul, s'il était dans un de ces quartiers de grand mouvement d'étrangers, de population flottante, qui inonde tous les soirs les vestibules de nos théâtres, nous n'aurions pas à en parler; ce ne serait pas un théâtre de jeunesse, un théâtre de mœurs, ce ne serait pas un théâtre pour ainsi dire attaché au quartier, attaché au voisinage des établissements de l'enseignement public.

» Ce n'est pas seulement l'intérêt dramatique que nous défendons en défendant l'Odéon. Il y aurait quelque chose de plus dans l'extinction du second Théâtre-Français, il y aurait abandon de l'avenir littéraire de la nation.

» Que fait-on dans notre pays pour les lettres, qui font notre plus belle gloire? J'ai défendu tout à l'heure inopinément une pension allouée à un aveugle qui a passé cinquante ans de sa vie à faire l'honneur de son pays et sa propre gloire dans les lettres. Savez-vous à combien se montent les pensions à l'intelligence? A la dix-huit millième partie de votre budget national. Ce n'est pas là une tendance vraiment populaire, nationale ; ce serait donner un véritable et honteux démenti à la grandeur du sentiment public qui sent en lui-même, qui sent dans son art dramatique une partie de sa propre nature, une partie de sa gloire, une partie de son influence dans le monde, et qui veut la conserver.

» La somme que nous vous demandons, Messieurs, est-elle donc de nature à vous faire reculer devant de si évidentes considérations : 40 000 fr. ! Ces 40 000 fr., Messieurs, daignez le remarquer, ne représentent pas ce que la jeunesse de vos écoles, ces huit mille étudiants logés à portée de ce théâtre qu'on veut vous faire démolir à leur détriment, ne représentent pas, dis-je, une seule soirée des divertissements dangereux que cette jeunesse, qui aspire depuis quelques années aux plaisirs sévères, serait tentée d'aller chercher dans les guinguettes, dans les lieux publics et dans les dissipations abjectes de vos théâtres forains ! (Très bien ! très bien !)

» Ces applaudissements qui viennent de ce côté de la chambre (la gauche), me montrent que j'ai trouvé la raison véritable, la raison morale, et c'est celle-là surtout que je veux faire prévaloir. (Adhésion.) Soyez-en certains, et ne craignez pas le reproche de prodigalité que l'on vous adressait tout-à-l'heure, il n'y a pas un père de famille de cette nombreuse jeunesse qui vient habiter tour à tour trois ou quatre ans ce quartier studieux de votre capitale, qui ne votât à l'instant avec vous ces 40 000 fr. pour soustraire leurs fils aux dangers, au voisinage, aux séductions des lieux de plaisir suspects, et pour conserver à leur portée un théâtre qui rapproche de leurs esprits et de leurs cœurs, sur la scène, les meilleurs exemples de grands sentiments, de belles traditions, de haute littérature et de pureté de langue. » (Marques très vives d'adhésion. — Aux voix ! aux voix !)

La subvention a été votée à la presque unanimité.

M. de Courtois a demandé ensuite à M. le ministre de la guerre s'il a reçu des renseignements sur le massacre des prisonniers français en Algérie. Le ministre a répondu que le gouvernement n'a reçu aucune nouvelle à cet égard.

M. Leyraud ayant ensuite porté à la tribune une lettre du préfet de l'Isère dans laquelle il avoue avoir préparé des élections et menacé de destitution un juge-de-paix qui s'était opposé à la nomination du candidat du gouvernement dans une élection départementale, M. Duchâtel a désapprouvé cet acte du préfet, mais seulement dans la forme, car le juge de paix se présentait sous le patronage du parti républicain.

Les centres, par le bruit continuel des couteaux de bois et des cris aux voix, empêchent M. Leyraud et les autres membres de l'opposition de signaler les faits de fraude, de corruption et de falsifications électorales qui *préparent* les élections dans toute la France.

La suite de la discussion du budget de l'intérieur est renvoyée à lundi.

NOUVELLES DU JOUR.

CHRONIQUE — L'Académie des sciences morales et politiques a tenu aujourd'hui sa séance publique annuelle sous la présidence de M. Ch. Dunoyer.

— Le roi de Hollande a quitté La Haye pour se rendre à Weimar.

— Une ordonnance du chancelier fixe à jeudi prochain l'ouverture des débats sur l'attentat de Fontainebleau.

Quarante témoins ont été assignés pour déposer devant la Cour.

Toutes les voitures destinées aux voyageurs seront couvertes et fermées. Les 1re et 2e classes, à glaces, et la troisième avec des rideaux.

Le débarcadère, à Paris, est situé rue de Valenciennes, près la place Lafayette, faubourg Poissonnière.

LE CHOLÉRA. — On a déjà annoncé que le choléra a reparu dans plusieurs provinces de la Perse, où il fait de grands ravages dans toutes les principales villes. L'épidémie s'est répandue depuis Bockhara jusqu'à Herat et Meshio, puis elle a pris la direction du sud de la mer Caspienne jusqu'à Teheran et à Ispahan. Les nouvelles récentes d'Odessa portent qu'elle a traversé le territoire russe et a paru à Tiflis, se dirigeant vers le Nord entre la mer Caspienne et la mer Noire. D'un autre côté, le choléra s'est déclaré tout à coup à Orenbourg, dans les mines des monts Ourals; il a traversé le Volga et a fait son apparition en Europe à Casan, à près de 2 000 kilomètres de Saint-Pétersbourg.

Si les détails qu'on a reçus sont exacts, la maladie a suivi une direction fort irrégulière. Elle s'est avancée de l'ouest au nord, et elle ne paraît pas avoir suivi les bords des fleuves comme à l'époque de la grande irruption de 1828 à 1832. Le choléra, qui a fait tant de ravages en France en 1831 et 1832, avait ravagé la Perse pendant sept ans, de 1825 à 1830.

Sa première apparition date de 1823, à Orenbourg, et elle était restée aux environs de cette ville pendant cinq ans. Elle reparut à Orenbourg en 1829, et lors de cette seconde irruption, ses ravages furent si grands, que plus du dixième de la population fut attaqué et le quart des personnes atteintes furent rapidement emportées. Il se déclara à Saint-Pétersbourg en juillet 1831, et en France au mois d'octobre de la même année.

A Tiflis, où le fléau paraît exercer de nouveaux ravages, sa première apparition avait enlevé les trois quarts des personnes attaquées.

LES MASTODONTES DE L'INDUSTRIE. — On vient de construire à Londres, sur les plans de l'ingénieur français M. Brunel, trois locomotives monstres dont la puissance et les proportions surpassent tout ce qui a été produit en ce genre, en France et en Angleterre. Ces trois locomotives portent les noms de *Great-Western*, *the Queen* et *the Premier*. Le *Great-Western*, que l'on surnomme le *géant des locomotives*, a pour diamètre des roues motrices, deux mètres quarante-deux centimètres; cylindre, trente-sept centimètres; cours du piston, soixante-et-un centimètres; chaudière, quatre mètres quatre-vingts centimètres. Le poids de la locomotive est de trente-six tonnes (la tonne est de mille kilogrammes). Le tender, sans eau ni coke, pèse dix tonnes. Cette machine a tiré un convoi dont le poids était de cent cinquante-six tonnes.

La locomotive *the Premier* (premier ministre), dont les dimensions et le poids sont les mêmes que ceux du *Great-Western*, est cependant supérieure dans la force de traction à cette dernière; car dans l'épreuve qu'elle a subie tout récemment, elle a pu traîner un convoi dont le poids était de quatre cent six tonnes (quatre cent six mille kilogrammes).

Ces trois locomotives seront affectées au service des convois-estafettes.

CHASSE A LA PANTHÈRE. — Les Beni-Khelifa ont tué, la semaine dernière, une panthère énorme qui désolait le pays. Chaque jour amenait une nouvelle désolation, car chaque jour des vaches et des moutons étaient enlevés par elle. Les Beni-Khelifa résolurent de s'en débarrasser: ayant réuni 200 fusils, chefs en tête, ils partirent guidés par la trace que les pluies qui viennent de tomber avaient conservée intacte. Ils arrivèrent bientôt à un énorme buisson, et ne doutèrent pas qu'ils ne fussent près de l'animal, quand ils ne virent plus les traces qui les avaient conduits. On se mit en cercle autour du buisson, sur plusieurs rangs assez espacés, et le premier rang commença à faire feu au milieu des imprécations, des insultes que chacun envoyait à la bête suivant les coutumes arabes: « Sors donc, chien, fils de chien! As-tu peur aujourd'hui? Si tu es si brave, pourquoi ne viens-tu pas? Tu n'as pas de cœur; tu es juif, fils de juif, et tu te caches! »

Les Arabes prétendent qu'à cette dernière insulte, la bête ne peut plus se contenir et s'élance. Aussi notre panthère, d'un bond furieux, a-t-elle franchi les deux premiers cercles, et, venant s'abattre sur un homme du dernier rang, d'un seul coup de sa griffe meurtrière, elle le coucha mort. Déjà elle était sur ses pieds de derrière pour s'élancer de nouveau, quand un coup rapide et bien visé au cœur l'étendit auprès de sa victime.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE EN FRANCE. — Nous extrayons les renseignements suivants du rapport du ministre de la justice, publié par le *Moniteur* sur l'ensemble de l'administration en France pendant l'année 1844.

En 1844, les cours d'assises ont statué sur 5 379 accusations; elles en avaient jugé 5 394 en 1843, 5 104 en 1842 et 5 528 en 1841.

Les 5 379 accusations de 1844 comprenaient 7 195 accusés. 1 402 accusations ont été rejetées, 2 870 ont été accueillies complétement, 1 107 ont été admises avec des modifications.

Sur 4 871 accusés déclarés coupables par le jury, 2 843 ont été condamnés à des peines correctionnelles, 2 296 à plus d'un an d'emprisonnement, 521 à un an et moins et 6 à l'amende, 827 à la réclusion, 961 aux travaux forcés à perpétuité et 51 à mort.

Le nombre des condamnés à mort s'est élevé de 1825 à 1831 inclusivement à 796, soit 114 en moyenne par an; et de 1832 en 1835, à 219, soit 55 en moyenne par an.

Le nombre des affaires politiques ou de presse soumises aux cours d'assises a été de 36 en 1844; savoir: 8 préventions de délits politiques, 16 préventions de délit de presse périodique, et 12 de presse non périodique. Il avait été jugé 29 affaires de ce genre en 1843, et 46 en 1842.

Les 36 affaires de 1844 comprenaient 50 prévenus: 31 ont été acquittés; 14 condamnés à moins d'un an d'emprisonnement, et 5 à un an et plus.

La cour d'assises de la Seine a jugé 14 des 36 affaires politiques ou de presse, poursuivies en 1844.

Pendant l'année 1843, les tribunaux de police correctionnelle avaient jugé définitivement 152 029 affaires qui comprenaient 199 216 prévenus; en 1844, ils ont jugé 152 462 affaires et 200 184 prévenus. Il n'y a donc qu'une augmentation presque insensible de 433 affaires et de 968 prévenus, et la tâche des tribunaux correctionnels a été comme celle des cours d'assises presque identique pendant les deux années.

Sur les 152 462 affaires soumises aux tribunaux correctionnels, en 1844, il y a eu condamnation dans 139 740 affaires.

cage, voulut faire usage de son bistouri, le tigre entra dans une telle fureur que, ne pouvant malgré tous ses efforts parvenir à rompre les liens qui le retenaient captif, il en éprouva une congestion cérébrale si forte qu'il expira en quelques instants. La ville a fait l'acquisition de cet animal pour son cabinet d'histoire naturelle.

TERRIBLE RENCONTRE. — Un horrible accident est arrivé pendant la nuit de lundi à mardi dans la Mersey. Deux bateaux à vapeur se sont rencontrés, il en est résulté un choc effroyable, dans lequel dix-huit passagers ont perdu la vie. L'un des bateaux à vapeur, coulant bas d'eau, a pu heureusement être jeté à la côte. L'heure à laquelle nous parviennent les journaux anglais ne nous permet pas de plus longs détails.

VOLEURS DE GRAND CHEMIN. — Il paraît que la bande qui a volé la diligence de Saint-Malo s'est montrée près de Pacé. On parle d'un paysan qui a été détroussé de sa montre, et de l'agent d'une compagnie d'assurances qui aurait été arrêté, mais qui, par bonheur, ne portait pas alors sur lui les sommes qu'il aurait reçues. Nous ne savons rien de précis sur tous ces *on dit*.

POUR SERVIR A LA PHYSIOLOGIE DU FONCTIONNAIRE. — On lit dans l'*Union* de Saintes:

« Nous avons déjà parlé de ses fonctionnaires publics, qui, désirant souscrire pour les malheureux Polonais, jugeaient prudent de s'abriter sous une initiale ou un nom supposé, laissant ainsi éclater les frayeurs que leur inspirait un gouvernement assez ombrageux pour les punir de ce témoignage de sympathie envers un peuple opprimé. Mais ce n'est pas tout. Croirait-on que la plupart des fonctionnaires et employés ont une opinion telle de ce gouvernement qui les paie, et auxquels ils semblent tout dévoués en apparence, qu'ils se cachent même pour s'abonner aux journaux, et que plusieurs d'entre eux, par exemple, pour recevoir et lire, sans se compromettre, le *Siècle* et le *Constitutionnel*, se les font adresser sous le couvert d'un ami ou d'un voisin, homme indépendant, que le déplaisir ministériel ne saurait atteindre. Croirait-on (nous ne pouvons le dire sans rire) que l'*Union* elle-même, un pauvre journal de province, inoffensif s'il en fut, est placé dans la même catégorie, et que plusieurs employés se croient obligés de le recevoir sous un nom emprunté?

» Oui, comme sous la Restauration, les fonctionnaires sont placés en état de suspicion légitime; un système d'espionnage est organisé contre eux; on veut savoir ce qu'ils lisent, on veut connaître leurs opinions, leurs plus secrètes pensées. Ils le devinent, ils le sentent instinctivement, et ils se vengent par la ruse et le mépris. »

Attentat à la vie du Roi.

M. Franck-Carré, l'un des commissaires chargés d'instruire l'affaire de l'assassin du roi, Lecomte, a fait mardi son rapport à la chambre des pairs.

Après avoir rappelé les faits déjà connus, la promenade du roi, le double coup de fusil tiré sur le prince, par un homme en blouse embusqué derrière un mur, et l'arrestation du coupable, le rapporteur s'exprime ainsi:

« Quand on songe que l'assassin est un ancien soldat, d'une fermeté éprouvée, qu'il a été garde pendant quinze ans, qu'il tire à coup posé sur une voiture découverte, et qu'il y envoie trois balles et des plombs, dont chaque grain peut donner la mort, on frémit d'épouvante, puis on bénit cette Providence, dont la main, plus que jamais visible, a si manifestement protégé le chef de l'Etat et sa famille royale. Lecomte, cherchant une atténuation à son crime, a prétendu qu'il n'avait voulu tirer qu'un seul coup sur le Roi, et que le second devait lui servir à trouver dans le suicide un refuge suprême, si la fuite lui devenait impossible

» Mais tout, à cet égard, lui donne un démenti: la vraisemblance, d'abord, et puis le fait, qui la confirme. Décidé, comme il l'était, à commettre un aussi grand crime, Lecomte, après l'avoir mûrement médité, ne devait négliger aucun des moyens qui pouvaient en rendre l'exécution plus certaine; aussi, le second coup, séparé du premier, suivant tous les témoins, par un intervalle de plusieurs secondes, reçut-il la même destination, comme l'avait à l'avance conçu le meurtrier. Le premier coup renfermait une balle et une certaine quantité de plomb à loup; le deuxième contenait deux balles; l'examen de la voiture a prouvé que les balles avaient passé à dix centimètres de la tête du Roi et percé une draperie placée au-dessus de sa tête.

» Lecomte avait quitté Paris la veille, à dix heures du soir, emportant son fusil démonté et caché sous sa blouse; il avait voyagé dans la voiture publique sous le nom de Lebrun, et était arrivé le matin même, à quatre heures, à Fontainebleau. Silencieux pendant toute la route, il descendit devant l'hôtel de l'Aigle-Noir, où s'arrête la diligence, et prit immédiatement le chemin de la forêt. Vers dix heures et demie, il était allé déjeuner dans une auberge près du village de Samois. Le reste de la journée s'était passé, suivant ses déclarations, dans l'épaisseur du bois et au milieu des roches d'Avon, où il avait caché son fusil.

» Lecomte déclara que, depuis près de trois mois, l'effroyable pensée du crime avait occupé son esprit; que, se trouvant arrêté, le 15 avril, devant l'échoppe d'une marchande de gravures sur la place du Carrousel, il avait entendu la conversation de trois hommes attachés à la maison du Roi, et que ce hasard lui ayant fait connaître le départ de Sa Majesté, après de longues hésitations et de terribles perplexités, il avait enfin été vaincu par la violence de ses ressentiments, et s'était décidé à l'exécution de l'attentat. »

L'instruction a vérifié ces déclarations.

Lecomte, au moment de son arrestation, avait déclaré n'avoir d'autres motifs de son crime que le ressentiment d'injustice dont il avait été victime dans son emploi de garde-général des forêts de la couronne à Fontainebleau. La commission n'a pas cru que ce motif fût suffisant pour expliquer l'assassinat, et elle n'a rien négligé pour découvrir s'il n'y avait pas dans cet acte un motif politique. Plusieurs petites circonstances avaient semblé d'abord confirmer ces prévisions, mais elles se sont complétement évanouies dans l'instruction, au grand désappointement des commissaires.

Lecomte assurait qu'il n'avait parlé à personne le jour de l'attentat qu'il n'avait demandé aucune indication et qu'il avait long-temps hésité sur le choix du lieu. Cependant trois militaires, un maréchal-des-logis

premier mot, au moment de son arrestation, est pour dire qu'une minute plus tard il eût été dans la forêt et le soir même à Paris. Le désir d'échapper au juste châtiment qui l'attendait était donc pour Lecomte un mobile aussi puissant que la volonté même du crime; dès-lors est-il facile de supposer qu'il soit venu se montrer précisément dans l'allée la plus fréquentée du parc, dans une allée où se promènent incessamment les surveillants du château, qui tous l'avaient connu à Fontainebleau?

S'il avait à causer avec un complice, s'il devait recevoir des instructions, n'est-ce pas dans la forêt que ces mystérieux entretiens auraient eu lieu? Qu'il fût venu seul dans l'allée de Maintenon, s'il n'eût pas eu d'autres moyens de connaître le départ du roi et la route que Sa Majesté allait suivre, on pourrait le comprendre; mais d'abord il est resté une grande partie de la journée dans les rochers d'Avon, et l'instruction prouve que de là il a pu entendre les tambours battre aux champs lors du départ du roi et voir sortir le cortége; d'un autre côté, c'est entre une heure et deux heures que Lecomte aurait été vu par les soldats dans l'allée de Maintenon. Or, à cette heure, le roi était dans la forêt. La présence de Lecomte dans cette allée eût donc été une imprudence sans but; les trois militaires sont assurément de bonne foi, mais n'est-il pas possible qu'ils se trompent? Ne peuvent-ils pas, en effet, avoir vu dans l'allée de Maintenon un homme de même taille que Lecomte, et portant, comme lui, une redingote brune et une cravate de couleur? L'explication de cette erreur ne serait-elle pas dans l'émotion même que leur a causée le crime encore flagrant et la présence de l'assassin? Il ne faut pas perdre de vue, d'ailleurs, que ces trois témoins ont toujours été ensemble, que les impressions qu'ils rapportent, ils les ont reçues en même temps: ne serait-il pas possible, dès-lors, que les impressions de l'un aient agi sur celles des autres, et que, par suite de cette action et de cette réaction réciproques, ces trois témoignages puissent se réduire à un seul?

La provenance du fusil a été aussi l'objet d'une enquête. Lecomte possédait une autre arme, et celle qui lui a servi à commettre le crime était neuve; mais après de longues recherches, il a été constaté, dit le rapport, « que le fusil a été acheté par Lecomte près de deux années avant l'exécution de l'attentat; et quant à l'allégation de l'inculpé, qui voulait, par cette acquisition, se procurer une arme plus facile à porter que son fusil ordinaire, pour parcourir à cheval la forêt, elle avait d'abord paru vraisemblable, car Lecomte, étant resté à Fontainebleau jusqu'en 1845, et la liquidation définitive de son secours annuel et régulier n'ayant eu lieu qu'au mois d'octobre 1844, on pouvait supposer qu'il avait continué l'exercice de ses fonctions de garde général postérieurement à l'achat du fusil. Mais il résulte d'un examen plus approfondi des faits, que, dès le 16 février 1844, toutes ses fonctions avaient cessé, et qu'il avait vendu son cheval le 27 avril. L'acquisition du fusil, faite dix jours après, le 6 mai, ne saurait donc plus s'expliquer par les motifs qu'il en a donnés, et on peut justement penser qu'elle dénote des intentions criminelles qui dès lors auraient pris naissance dans son esprit.

» C'est en vain qu'il s'est efforcé de reporter cette acquisition à une date qu'il ne précise pas, mais qui serait antérieure de plusieurs mois à sa demande en liquidation de ses services. Un examen très attentif des livres de l'armurier Cante, et la déclaration positive de ce témoin, détruisent complétement cette allégation, et mettent à la charge de l'inculpé une préméditation beaucoup plus longue que celle dont il fait l'aveu. »

Le 17 avril on saisit au domicile de Lecomte un assez grand nombre de pièces manuscrites, une entre autres écrite au crayon et ainsi conçue:

« Celui qui a commis l'action a autant de cœur que tous ceux qui pourront le calomnier. Dans sa résolution, il n'a cherché que la réussite, sans s'inquiéter d'aucun danger pour lui. S'il a choisi cet endroit, c'est par une inspiration divine.

» La consolation de son œuvre sainte le suivra jusque dans la fosse. »

Au verso de cette feuille, les mêmes pensées se trouvent reproduites, avec quelques variantes, qui vont être indiquées ici en italique:

« Celui qui a commis l'action a autant de cœur que tous ceux qui *le calomnient*. Dans sa résolution, il n'a cherché que la réussite, sans s'inquiéter d'aucun danger pour lui. *Le lieu qu'il* a choisi, c'est par une inspiration divine *qu'il l'a trouvé*. La consolation de son œuvre sainte le suivra jusque dans la fosse. »

Ces termes de sainte cause et d'inspiration divine ont paru aux commissaires déceler des préoccupations politiques; ils ont cru, comme ils le disent, voir dans Lecomte un fanatique ou un séide; la plus grande partie des interrogatoires ont donc porté sur cette pièce.

Lecomte a déclaré dès l'abord que ces lignes avaient été écrites par lui au moment de partir, et que c'était son testament; qu'il n'avait pu faire le détail de toutes les injustices qu'on lui avait faites et qu'il avait écrit ces lignes pour abréger; qu'il n'y avait, du reste, aucune exaltation dans ses sentiments religieux; qu'on l'avait tué moralement par les injustices qu'on lui avait faites; qu'il désirait qu'on attribuât son action au motif le moins défavorable pour lui, mais qu'il s'en voudrait à la mort s'il était l'agent d'un parti quelconque, et qu'il n'a rien de commun avec Fieschi. Après avoir rapporté ces interrogatoires, M. Franck-Carré continue:

« Telles sont les seules explications données par Lecomte sur cette pièce d'un caractère si grave, et qu'il a lui-même appelée son testament. Il est facile de voir que l'inculpé est singulièrement embarrassé de la contradiction qui se trouve entre ses déclarations et la pièce qu'on lui représente. Il ment en effet aujourd'hui, ou il mentait dans cet écrit saisi à son domicile. Comme vous l'avez vu, il n'ose pas même soutenir que cette œuvre abominable de vengeance qu'il prétend avoir accomplie, fût une œuvre sainte, et il laisse entendre, sans toutefois le dire, qu'il voulait, au regard de l'opinion publique, dissimuler le vrai caractère de son acte infâme sous le masque d'emprunt de la politique. La pensée qu'il essaie de rendre, plutôt qu'il ne la formule et ne la précise, c'est que, n'ayant pas le temps d'exposer ses griefs et les motifs de sa vengeance, au moment où il partait pour l'exécution de l'attentat, il a voulu laisser croire qu'il avait agi dans un intérêt qu'il supposait devoir rendre sa mémoire moins odieuse aux ennemis de nos institutions.

» Lecomte dit-il à cet égard la vérité? L'attentat déféré à la justice de la Cour des pairs est-il un acte inouï de vengeance privée, ou doit-il s'expliquer par les mêmes causes qui déjà, Messieurs, ont amené devant vous tant et de si grands coupables? C'est une question que nous avons dû nous adresser et qu'il vous appartiendra de résoudre; mais assurément vous penserez, comme nous, qu'il y a quelque chose qui

[illegible] de notre langage et de notre conduite, fidèles reflets de nos principes de paix et d'ordre. Aujourd'hui le *Moniteur industriel* nous nomme en toutes lettres, sinon comme les instigateurs des troubles d'Elbeuf, du moins comme professant sur les machines des théories aussi erronées que subversives. Et à quel propos cette accusation? Parce que dans un moment de douloureuse émotion nous avons qualifié de *misérable* la machine de M. Aroux en pensant aux désastreuses suites de son introduction. Comme expression d'un légitime sentiment de regrets, le mot est juste; mais si le *Moniteur industriel* y voit notre opinion scientifique et économique sur les machines, il se trompe, et nous avons à cœur de l'éclairer: l'occasion est bonne, d'ailleurs, pour rappeler nos principes, toujours méconnus quoique toujours clairement exposés.

Nous savons aussi bien que le *Moniteur* à quels titres les machines méritent l'estime publique. Instruments de l'intelligence humaine, elles lui obéissent comme de dociles serviteurs; elles suppléent à la faiblesse de ses bras et à la lenteur de son action, elles seules peuvent dompter la plupart des obstacles que la nature oppose à notre domination. C'est par elles que l'homme prend possession de son domaine en mettant à son service toutes les forces naturelles, les vents, les eaux, le feu, la foudre elle-même. Elles seules peuvent ouvrir à l'agriculture ou à la métallurgie les zônes diverses des profondeurs terrestres pour mettre au jour les richesses cachées. En un mot, les machines sont l'arme de l'homme contre le monde extérieur; or, dans un combat nous faisons grand cas de l'arme.

Grâce aux machines, l'homme qui userait ses jours et ses nuits à se procurer la satisfaction de ses besoins les plus immédiats, se crée des loisirs: il peut cultiver les arts et les sciences, donner essor aux affections de son cœur et aux religieuses aspirations de son âme. Il se repose, il se distrait, il étudie, il prie, il aime, pendant qu'autour de lui ses infatigables esclaves de fer travaillent à le nourrir et à le vêtir. Comment ne pas apprécier des esclaves aussi dévoués?

Loin de condamner les machines, la théorie sociétaire voit en elles le salut matériel et la rédemption de l'homme. C'est sur elles que nous comptons pour supprimer un jour tous les travaux répugnants, pour diminuer la dureté de ceux où l'intervention de l'homme sera encore nécessaire. Nous ne serons satisfaits que lorsque toute l'industrie réservée à l'homme sera élevée au rang de l'art, et que la matière obéira pour ainsi dire à nos regards et presque à nos désirs. Alors seulement l'homme sera le roi de la terre, roi par la puissance comme par la science. Pivot suprême de toutes les créatures terrestres, il ralliera par l'amour celles qui peuvent comprendre ses desseins, et gouvernera les autres par son intelligence.

Parmi les griefs que nous imputons au morcellement, un des plus graves, le plus grave peut-être, parce qu'il résume tous les autres, c'est de s'opposer à l'application des machines, de condamner les écrits de ses disciples, [illegible], dans leurs discours.

Et c'est nous que l'on accuserait de méconnaître la haute valeur des machines!

Les économistes avaient beau jeu quand ils ne trouvaient pour adversaires que des héritiers des vieux préjugés pour qui le travail à la main était le beau idéal de la production, parce qu'il occupait beaucoup de bras et payait beaucoup de salaires. De telles aberrations, qui ne sont pas encore tout à fait passées de mode, ne tendent à rien de moins qu'à perpétuer sur le peuple la double domination de ses besoins matériels et de ses maîtres politiques, en étouffant à jamais son intelligence et son ambition. Et il a été facile de leur démontrer que le peuple qui voudrait conserver les habitudes impuissantes et onéreuses de l'industrie à la main, tandis qu'autour de lui les autres peuples emploieraient les procédés mécaniques, se ruinerait à coup sûr, parce qu'il se fermerait tout débouché, en se mettant dans l'impossibilité de soutenir la concurrence. Contre de tels adversaires les économistes ont mille fois raison.

Ils ont encore raison lorsqu'ils assurent que les machines ont pour résultat d'abaisser les prix, ce qui augmente la consommation, et par contre-coup la production, de telle sorte que le nombre des ouvriers se trouve bientôt augmenté, et qu'ainsi les machines concourent à la fois au bien-être du peuple et à celui des ouvriers eux-mêmes. Il faut pourtant dire que, dans certains cas, l'on ne vise pas à augmenter la quantité de production, parce que les capitaux ou les débouchés manquent, et qu'alors l'entrepreneur de travail se borne à produire plus économiquement, ce qui jette un certain nombre d'ouvriers sur le pavé. Dans d'autres cas, et ceci est très fréquent, le travail perfectionné ne profite pas aux mêmes ouvriers qui étaient auparavant employés, et ces derniers se trouvent condamnés à une misère sans compensation. Pour n'en citer qu'un seul exemple, mais concluant, la filature de lin à la mécanique a certainement multiplié la production des fils et des tissus de lin, mais les nouveaux salaires n'ont profité qu'aux ouvriers des villes. Les populations rurales qui se livraient à cette industrie sont tombées dans le chômage, c'est-à-dire dans la détresse; et la production aura beau s'accroître, cet accroissement ne les relèvera pas.

Cependant, malgré cette double réserve qui signale un double désordre à prévenir, nous sommes d'accord avec les économistes sur les avantages industriels des machines. La dissidence ne commence que sur l'appréciation des résultats sociaux de leur multiplication, et sur la conduite à tenir pendant la transition.

La transition d'une ancienne pratique à une nouvelle plus perfectionnée est une époque de perturbation pour les ouvriers. Il est par trop clair que neuf fois sur dix, on introduit une machine, non pas seulement pour créer de nouvelles sources de travail, comme c'était, dit-on, le cas de M. Aroux, mais pour diminuer la main-d'œuvre et produire plus économiquement. Le but serait donc manqué si la main-d'œuvre restait la même. Aussi la conséquence immédiate est-elle, toutes les fois que le maître consulte son intérêt [illegible]

C'est peu probable. Tenons donc pour [illegible] social actuel, l'invention d'une machine, a pour conséquence première, immédiate, un trouble passager si l'on veut, mais bien réel, dans l'existence des ouvriers dont cette machine remplace le travail. C'est un désordre social dont il faut bien s'occuper.

S'opposera-t-on, comme le proposeraient peut-être quelques représentants attardés de doctrines fossiles, à l'invention, à l'introduction des machines? Ce serait tomber dans tous les inconvénients justement signalés par les économistes.

Se croisera-t-on les bras, laissant faire, laissant passer? Mais les populations ouvrières n'ont-elles donc aucun droit à la protection sociale, à la justice du pays? Faut-il, pour que le maître s'enrichisse, qu'elles périssent de faim? Car elles n'ont pas de capitaux, peu ou point d'épargnes, le besoin de tous les jours consomme le salaire de tous les jours. Mais l'intérêt des maîtres et de la société défend au cœur de s'endurcir, car ces masses alarmées, irritées, détruisent les machines et brûlent les ateliers; leurs colères montent jusqu'à la personne et aux familles des maîtres dont la vie se trouve menacée. Et la paix publique, l'ordre social tout entier sont compromis. De tels dangers, manifestés par tant d'exemples, ne permettent pas au gouvernement, ni aux administrateurs, ni aux maîtres de rester impassibles devant les perturbations industrielles.

Les économistes seuls auraient-ils droit de contempler d'un œil sec ces tableaux douloureux, parce que, dans quelques années, quand tous ces prolétaires seront morts ou exténués par la faim, le travail se sera accru, et qu'alors de nouveaux ouvriers seront devenus nécessaires?

Telle paraît être l'opinion du *Moniteur industriel*, qui ne se préoccupe que de l'intérêt des maîtres ou de l'intérêt lointain des ouvriers et des progrès de l'industrie. Telle n'est point la nôtre, parce que nous faisons toujours marcher de front l'intérêt des maîtres et celui des ouvriers, en accueillant avec faveur les progrès de l'industrie, nous demandons qu'ils profitent à tout le monde, non pas dans l'avenir seulement, mais dans le présent.

A cette dissidence s'en joint une seconde sur les résultats généraux de la multiplication des machines dans le système de la civilisation, c'est-à-dire de l'opposition des intérêts. Pour les économistes, il n'y a qu'à se réjouir de cet accroissement de puissance productive d'un pays. Nous, au contraire, nous voyons de graves dangers sociaux non dans l'industrialisme lui-même, mais dans ses conséquences actuelles; nous y voyons le paupérisme qui s'étend comme une lèpre, la coalition des capitaux et bientôt leur monopole, asservissant l'ouvrier, le consommateur et l'État; et au fond de l'abîme qui se creuse à chaque progrès de la mécanique entre la classe des maîtres et celle des travailleurs, la guerre sociale qui point, qui grandit, qui éclatera un jour, non éloigné peut-être, et déchaînera sur la société tout entière, riches et pauvres, les plus épouvantables catastrophes.

Demain nous justifierons nos réserves et nos solutions.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 2 JUIN 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

Auteurs. — Acteurs. — *Echec et mat.* — *Juanita.* — *Les frères Dondaine.* — *La Vestale.*

En commençant ce feuilleton dramatique dont l'intérim vient de m'être confié par suite de l'indisposition de M. Hennequin, mon intention était de lever ambitieusement au bout de ma plume le drapeau de l'insurrection contre le commerce dramatique actuel, d'inscrire sur cette bannière développée aux yeux du public, toutes les manœuvres frauduleuses des agioteurs littéraires, d'étaler au grand jour leurs ressources factices, leurs compilations habiles, leurs émotions conventionnelles, en un mot, tous les ressorts usés dont un peu d'huile cache la rouille. Ne serait-il pas temps en effet d'éclairer les masses ignorantes, ne serait-il pas temps de démasquer les moyens frauduleux qui servent à exciter chez elles un enthousiasme factice; ne serait-il pas temps de lever le rideau derrière lequel se cachent toutes les ficelles ridicules qui font mouvoir certains pantins littéraires en vogue? Non certes. Mais hélas! si le pauvre peut découvrir une mine de diamants, les riches seuls ont le droit de l'exploiter; il faudrait avoir un grand nom littéraire afin de brandir bien haut cet étendard accusateur; malheureusement les maréchaux de la littérature sont comme les maréchaux de France, leurs noms ne servent de drapeau qu'aux spéculations mercantiles. Ils n'échangent leurs signatures que contre celle de Garat. C'est presque folie de songer à régénérer l'art, lorsque la science est détrônée par le savoir-faire; lorsque, pour produire une pièce à *succès*, il faut de toute nécessité puiser dans le catalogue des reconnaissances, des surprises, des provocations mille fois éditées sur la scène, ne jamais éveiller chez la foule une sensation nouvelle, de peur d'être entaché d'invention. Le public, blasé comme il l'est par les boissons factices des faiseurs à la mode, refusera-t-il le vin du cru?

Arrière donc les marchands du temple de l'art! A bas les vendeurs de scribouillage et de bavardises! Place aux jeunes intelligences, aux auteurs qui rougissent encore de flatter les goûts faussés du public, et le jour viendra où, désabusé sur les médiocrités qui l'ont gouverné si longtemps, il découvrira la laine cachée dans les pièces cachemire-pur qu'on lui a vendues. Donnez-lui la liste des banalités à effet dont il s'abreuve depuis dix ans, et à l'apparition d'une pièce nouvelle, compilation adroite de tous les drames en réputation, l'auteur dévoilé entendra crier à ses oreilles: Scène d'*Henri III* — phrase du *Verre d'eau* — situation de *Mlle de Belle Isle*. — Guerre encore aux fabricants d'émotions alcoolisées du boulevard, aux héros du poignard et du poison, ils méritent tous les supplices qu'ils infligent à leurs héroïnes persécutées. C'est un crime non seulement contre l'art mais contre la société que de tuer l'intelligence des masses en n'excitant chez elles que le système nerveux.

Ce qu'il y a de triste pour l'art, c'est que les pièces ne contribuent pas seules à fausser le jugement des spectateurs, les artistes dramatiques en ont leur part. Il arrive même souvent que si un auteur s'avise par pur hasard d'être simple et vrai, l'acteur, qui connaît son public, va remplacer la nuance par une couleur tranchée, le rose tendre par le rouge vif. Et comment voulez-vous qu'il en soit autrement lorsqu'il reconnaît que sous cette nouvelle forme, contraire à la vérité de la situation, l'acteur et la pièce sont beaucoup mieux accueillis que si l'intention de l'auteur avait été respectée. Ainsi, que le mari trompé par Tartuffe et caché sous la table montre un visage indigné, celui d'une homme révolté par l'hypocrisie d'un faux ami qui s'introduit chez lui pour lui voler sa femme, il sera dans le vrai, et tel devait être le but de Molière: mais l'émotion sérieuse et profonde du public ne fait pas le compte de l'acteur; il se soucie fort peu des jugements consciencieux de quelques gens d'élite, c'est de la claque qu'il lui faut: aussi s'empresse-t-il d'appeler les rires et les applaudissements de la foule au moyen de quelques grimaces burlesques, dont l'effet bruyant est certain. On le voit, il ne s'agit point ici du théâtre de Debureau, mais de la première scène française. Voici, du reste, un exemple plus récent, il date de quelques jours.

On donnait aux Français une de ces pièces dont M. Scribe est l'inventeur et dont la contrefaçon s'est emparée comme d'une chose utile et bonne; une de ces pièces où l'habileté se montre sous la forme de l'art, où l'enseignement social se traduit par de l'esprit de vaudeville, sur les malheurs de la vie conjugale; c'était le *Mari à la campagne*. Dans la stalle voisine de la mienne se tenait un brave monsieur, tout fraîchement débarqué de je ne sais où, qui cherchait à attirer mon attention par ses exclamations répétées, et m'empêchait toutefois d'entendre la pièce.

— Ah! que c'est bien! voilà ce qui nous manque en province; c'est la comédie.

Mais malgré qu'il en eut, mon silence répondait seul à ses avances.

Après bien des tentatives inutiles, dans un moment de la pièce où son enthousiasme ne pouvait plus se contenir:

— Non, Monsieur, fit-il en se tournant tout-à-coup vers moi; non, Monsieur, je le répète, la comédie, la véritable comédie est impossible en province; nous pouvons jouer l'opéra-comique, le grand-opéra même, mais la comédie, jamais! Il n'y a que Paris, Monsieur.

Pour cesser la conversation sans être malhonnête, j'allais faire un signe d'assentiment, quand il reprit en me montrant du doigt la scène:

— Tenez, voyez, Monsieur.

Mon attention fut rappelée vers la pièce par les applaudissements frénétiques du public le plus intelligent de France. M. Provost, *représentant un vieillard*, était étendu sur la scène. Il venait de s'asseoir dans le vide et de tomber à la renverse, car on avait retiré sa chaise.

— Voyez, Monsieur, continua mon voisin d'un air triomphant, en province on aurait manqué cet effet-là.

Prononcez maintenant.

Quel est le béotien? Est-ce l'auteur qui présente à la première scène française, conservatrice des mœurs et usages de la bonne compagnie, une pasquinade digne des théâtres forains? Est-ce le directeur ignorant qui l'autorise, ou l'acteur de mérite qui a la faiblesse de la subir; ou bien, enfin, est-ce le provincial qui l'admire?

Vous avez encore le choix parmi tous les Parisiens provinciaux qui l'applaudissent.

Quant à moi je me récuse.

Il est triste de penser qu'un comédien remarquable comme M. Provost se croie obligé d'appeler à son aide des procédés galvaniques de ce genre; il faut qu'il ait bien peu de confiance dans son talent ou dans le bon goût et la sagacité du public. Aussi est-ce le goût du public qu'il faut régénérer.

Puisque nous sommes au Théâtre-Français, ce serait bien le cas de dire un mot de Mlle Rachel, qui se croit condamnée aussi à faire appel aux préjugés traditionnels pour provoquer des applaudissements, qui lui arriveraient bien certainement sans cela, si elle voulait être toujours ce qu'elle est quand elle veut, sublime de simplicité, d'élan, d'ironie, de colère et d'enthousiasme. Mais le grand nombre de premières représentations de cette semaine nous force de remettre ces développements à un autre feuilleton s'il y a lieu.

ECHEC ET MAT, *drame en cinq actes de MM. Octave Feuillet et Paul Bocage.*

Les considérations qui précèdent, nous amènent assez naturellement à la pièce nouvelle que vient de donner l'Odéon.

L'Odéon est, en effet, le seul théâtre qui ait tenté quelques essais de rénovation dramatique; le seul qui ait osé ouvrir ses portes à *Diogène*, le seul qui accueille à ses risques et périls les jeunes auteurs ennemis de la routine et de l'esclavage littéraire; le seul qui ne consulte pas pour les juger l'étiquette du vin qu'on lui apporte. Merci à M. de Lamartine d'avoir fait augmenter la subvention de l'Odéon.

Pourtant dans le cas présent, il s'agit fort peu de rénovation. La pièce que nous avons vue, n'est tout bonnement qu'un succès assuré, fructueux, complet. — Petites scènes très bien amenées, petits mots heureux, charmants; celui-ci entre mille, dit par Bocage avec un naturel extrême: Un inquisiteur qui rit!... ce n'est pas gai... pour les autres. — Une succession d'imbroglios, très comiques, d'effets variés et répétés comme ceux d'un kaléidoscope; enfin, pas un instant de lenteur. Le public entraîné sur une montagne russe n'a pas le temps de se demander où il va; toujours intrigué par la situation du moment, il

les liens de patriotisme et de solidarité.

Dans un discours énergique, M. Béchard a flétri les traitements odieux exercés par les agents de la police à l'égard de quelques condamnés pour délits politiques de presse. M. Duchâtel a cherché à nier, mais il a fait entendre qu'au surplus, ces mauvais traitements, s'ils étaient réels, devaient être excusés par la nature des délits politiques.

En effet, ces jours derniers, un journal conservateur refaisait à sa guise la loi du sacrilége, et, suivant lui et le ministre, les *blasphèmes* contre la royauté sont un nouveau crime qui ne peut être expié par des peines assez fortes. Imprudents qui parlent de blasphèmes et de punitions quand leurs paroles et leurs actions ne sont qu'un blasphème continuel contre les droits du peuple des travailleurs! droits bien plus sacrés que ceux de la royauté!..

Nous n'avons pas saisi exactement, au milieu du bruit, les paroles prononcées par M. le ministre, en réponse aux interpellations de M. Béchard, sur la presse subventionnée. Ces paroles sont étrangement défigurées et tronquées dans les journaux ministériels du soir, nous affirmons toutefois que le sens, sinon le texte, tout à fait exact de ces paroles est conforme au compte rendu ci-après; mais nous n'en voulons répondre qu'après avoir lu le *Moniteur*.

Agiotage.

Depuis quelque temps nous avons cessé de nous occuper des chemins de fer. Après avoir lutté avec tenacité pendant quatre à cinq ans, nous avons été battus, sur tous les points. Que pouvions-nous contre 1 500 millions de francs? Ils ont tout envahi, la chambre, les journaux, les bureaux de l'administration, les palais du roi, les boudoirs les plus influents depuis le faubourg Saint-Germain jusqu'au faubourg Bréda. La France, séduite, s'est vendue aux banquiers et agioteurs, ceux-ci l'ont payée avec son propre argent, et ce marché honteux est aujourd'hui consommé.

Nous n'avons plus maintenant qu'à laisser achever les chemins de fer et à mesure de leur ouverture, à constater leur puissance effective comme instrument de monopole mercantile; néanmoins, il reste encore quelque petit scandale à relever, et nous devons à la honte du gouvernement, mentionner l'audacieuse fusion qui s'opère ouvertement pour le chemin de Lyon à Avignon, dont l'adjudication se fait dans peu de jours.

Sur les dix-neuf compagnies formées en vue des primes, pour cette adjudication, une douzaine se sont déjà fusionnées dans la grande compagnie Rothschild. Quatre ou cinq autres, habiles et tenaces, affectent de se refuser à cette fusion, et tiennent la dragée haute. Les discussions intérieures se sont produites en public et dans les journaux, et l'on s'est mis à faire un copieux emploi des mots de bien public, d'intérêt public, d'utilité publique, voire de probité et de moralité, car c'est la destinée de ces mots d'être toujours prononcés dans de sales intrigues.

Nous n'aurons point la niaiserie d'invoquer l'intervention ministérielle pour mettre le gouvernement au-dessus de la coalition; de notre côté, pour lui donner ce caractère. Malheureusement, le rédacteur chargé au *Courier* de la partie économique, s'est montré tout à fait insuffisant. Nous avons dû trouver assez étrange, après avoir échangé quinze ou vingt colones de polémique sur la question de *l'organisation du travail*, que l'on vint, pour toute réponse, traiter dédaigneusement « d'immense rêve » l'idée de l'organisation du travail.

La question posée était de savoir si le travailleur dans les conditions de l'association était, comme le prétendait le *Courrier*, moins libre que dans celles du salaire, si le salariat lui offrait un sort préférable. Nous avons discuté sérieusement cette question, et nous avions droit d'attendre que l'économiste du *Courrier*, qui l'avait posée, voulut bien la discuter aussi et tenir compte de nos raisons. Au lieu de discuter ces raisons on nous répond par « immense rêve » et l'on nous prouve que l'on ignore encore l'A, B, C, des théories dont on s'est posé l'adversaire. Nous n'avions qu'à renvoyer l'interlocuteur à l'étude. L'interlocuteur nous répond aujourd'hui qu'il a « *prouvé* à la *Démocratie* que la substitution de l'association au salariat est impossible, et que, fût-elle possible, elle serait nuisible à l'ouvrier au lieu de lui être utile. » Le rédacteur économique du *Courrier* ne paraît pas difficile en fait de preuves. Voici sa réponse toute entière.

La *Démocratie pacifique* n'a qu'une idée : la substitution de l'association au salariat. Nous avons prouvé à la *Démocratie pacifique* que cette idée est fausse, nous avons prouvé à la *Démocratie pacifique* que la substitution de l'association au salariat est impossible, et que, fût-elle possible, elle serait nuisible à l'ouvrier au lieu de lui être utile.

La *Démocratie pacifique* aurait dû, ce nous semble, accepter la discussion sur ce terrain; elle aurait dû établir d'une manière irréfutable, qu'il est plus avantageux pour l'ouvrier de recevoir la rénumération de son travail sous la forme d'un dividende éloigné et incertain, que sous la forme d'un salaire quotidien et assuré. C'était son devoir, non seulement envers nous, mais aussi, mais surtout envers son propre public. Quand on n'a qu'une idée et que l'on en vit, c'est bien le moins que l'on fasse faire de prouver la vérité, la justesse de cette idée.

Mais la *Démocratie pacifique* a parfaitement compris qu'il y avait danger pour elle à s'aventurer sur ce terrain-là, et elle s'est prudemment jetée à côté de la question. Nous ne l'en blâmons pas; c'est un instinct si naturel que celui qui porte les êtres vivants à fuir le danger, et la *théorie sociétaire* sait si bien utiliser les instincts!

Cependant la *Démocratie pacifique* va plus loin. Elle veut nous entraîner sur son terrain à elle, sur le terrain du socialisme. Doucement : si nous avons reconnu qu'il n'y a aucun lien entre la société où nous vivons et la société rêvée par les socialistes; si nous avons reconnu que l'organisation sociale prêchée par nos adversaires est une organisation impossible, si nous avons reconnu et prouvé que cette organisation ne PEUT pas être substituée à l'organisation actuelle, pourquoi donc perdrions-nous notre temps à en étudier les détails? Pourquoi irions-nous voyager en Harmonie, si nous avons reconnu que cette terre d'Harmonie est une terre fantastique comme celle des *Mille-et-Une-Nuits?* Cyrano de Bergerac a fait un voyage dans la lune, dans lequel se trouvent minutieusement décrites les mœurs et les coutumes des habitants de notre satellite. C'est un livre fort amusant,

» Vers trois heures de l'après-midi, des femmes et des enfants ont brisé une barrière et un grand nombre de vitres de la propriété de MM. Bourdon et Cᵉ, entrepreneurs. Cette propriété a même été envahie; mais, en définitive, les dégâts se bornent à ceux que nous venons de citer et au bris, dit-on, d'une pendule.

» Vers quatre heures, lorsque cet acte de dévastation était accompli, les autorités civiles et militaires, avec 1 000 hommes environ du 29ᵉ de ligne, c'est-à-dire tout ce que nous avons de garnison, se sont transportées à la citadelle, et sont parvenues, non sans de pénibles efforts, à disperser, à refouler les attroupements, et à déblayer la plus grande partie de la citadelle. Il n'y a qu'une voix en faveur des nobles et généreux procédés du colonel Dulac, de l'état-major et de tout le régiment du 29ᵉ de ligne. Nous pouvons porter, sans exagération, à 8 000 le nombre des personnes qui assistaient à cette fâcheuse scène.

» Vers six heures du soir, des groupes nombreux se sont formés sur la Place-Royale, où quelques arrestations ont eu lieu. Les deux compagnies de grenadiers de la garde nationale ont été convoquées pour neuf heures; un poste a été formé à la mairie, et un détachement d'environ soixante hommes a fait le service pendant toute la nuit, tout en fournissant des patrouilles qui étaient accompagnées par des soldats du 29ᵉ de ligne, auxquels il avait été distribué des munitions. Il en avait été de même des troupes qui s'étaient transportées la veille à la citadelle, mais avec l'inébranlable résolution, ainsi que nous le savons pertinemment à l'honneur du régiment en garnison dans notre ville, de n'en faire aucun usage répréhensible.

» Hier matin, mercredi, un autre détachement de la garde nationale a relevé celui qui a fait le service pendant la nuit, et a été dirigé à la barrière du Risban. Toutes les issues de la citadelle, le pont Duverger et l'endroit où se font les travaux de terrassement, continuent d'être gardés, ainsi que la propriété de MM. Bourdon et Cᵉ, dont les dégâts sont presque entièrement réparés.

» Le conseil municipal s'est assemblé mardi au soir. Nous ne connaissons pas le résultat de ses délibérations. Une partie des garnisons de Bergues et de Gravelines est arrivée dans la nuit. Il paraît même que la demande a été transmise de consigner les garnisons de Saint-Omer et de Lille, pour, en cas urgent, faire arriver deux escadrons de cavalerie à Dunkerque.

» Au moment de mettre sous presse, les travaux ne sont pas encore repris, et un bataillon du 29ᵉ de ligne campe sur les lieux témoins de l'insurrection de lundi dernier.

Le bateau à vapeur le *Grégois*, arrivé à Oran dans la nuit du 18 au 19 mai y a apporté la confirmation de la triste nouvelle du massacre des prisonniers français par Abd-el-Kader.

— On lit à ce sujet dans *le Nouvelliste* de Marseille du 29 mai :

« Le vapeur de la correspondance le *Pharamond*, de la compagnie Bazin-Perrier, a mouillé cette après-midi dans notre port, venant d'Oran. A son départ de cette ville, la douloureuse impression causée par la nouvelle du massacre des prisonniers français de la déïra ne s'était point affaiblie; on s'y préoccupait vivement des détails de cette horrible boucherie. Il paraît que nos malheureux et braves compatriotes ont été réunis dix par dix et décapités à coups de yatagans. On n'était point encore fixé sur le nombre de ceux qui ont échappé à ce lâche assassinat.

---

marche, marche et arrive à la fin de la pièce, sans savoir quel but il a poursuivi et quelle route il a prise, car elle lui a paru courte.

Malheureusement, toute médaille a un revers. Ce drame, loin d'être un pas de plus dans la voie nouvelle que l'Odéon semblait s'être donné mission de tracer, tombe dans la catégorie des pièces que nous avons signalées plus haut; c'est certainement une des plus habiles réminiscences de tous les petits effets reconnus bons pour la scène. Le public retrouve, sans s'en rendre compte, de vieilles connaissances, des situations conventionnelles en face desquelles il a pris l'habitude de s'impressionner; il croit de son devoir, pour justifier cette première émotion, de s'émouvoir de nouveau.

MM. Feuillet et Bocage, que je ne connais point, ne peuvent croire à une démangeaison de critique quand même de ma part. Mon unique désir est de les voir employer cet immense savoir-faire, ce style vif, naturel et correct, à des œuvres de plus haute portée. La véritable mission de l'auteur dramatique, consiste moins à obtenir un succès littéraire qu'à régénérer le goût et les sentiments des masses.

Nous n'analyserons pas ce drame-comédie pour laisser à nos lecteurs le plaisir d'une surprise qui sera amplement satisfaite; mais nous dirons quelque mots de la manière dont les rôles sont remplis.

M. Bocage, dans le personnage d'Albuquerque, qui rappelle plusieurs rôles créés ailleurs par lui, a su pourtant se montrer complétement nouveau. Il lui a fallu un grand travail pour ne point reproduire dans ce personnage le héros de la Tour de Nesle; c'est une véritable création. M. Mauzin a rendu d'une façon aussi spirituelle que gaie le rôle d'un capitaine de la police. M. Monjeau, sous le nom du comte de Médiana, est un poëte amoureux de la reine; il possède assez de distinction, soit dans la tenue, soit dans la physionomie pour pouvoir, sans risque, donner un peu plus de chaleur à sa colère et à son amour.

Mlle Naptal qui garde la même robe pendant les trois mois qui séparent le premier du second acte et dont la beauté un peu dure s'allie mal avec l'afféterie des manières m'a paru posséder quelques uns des défauts de Mlle Plessis, et en revanche ne pas posséder ses qualités. Il est encore temps pour elle de retourner au vrai, au simple, au beau. Mlle Naptal sait parfaitement que la simplicité dans les gestes, dans l'accentuation est l'apanage de la bonne compagnie, qu'il est horriblement prétentieux de quadrupler les consonnes comme elle le fait. Je suis sûr que Mlle Naptal écrit le mot posssssible avec quatre S. — Autre observation plus sérieuse : dans un moment où le roi vient jeter quelques doutes dans son esprit sur les intentions de son mari, le duc d'Albuquerque, la jeune duchesse, après trois mois de mariage, fait un geste de menace l'index en avant, et laisse échapper deux fois de suite: ah! Monsieur le duc! Monsieur le duc! absolument comme ferait une Lisette quelconque soupçonnant son Frontin d'infidélité. L'intonation est telle que le spectateur finit forcément la phrase par : *Tu me le payeras!*

A parler franchement, je trouve Mme Fernand plus naturelle dans le personnage de la reine d'Espagne, quoique dans ces deux rôles de femme, sacrifiés du reste, celui de Mlle Naptal soit de beaucoup supérieur à l'autre. Mme Fernand a une diction pure, des façons simples et distinguées, elle ne se préoccupe nullement du public et se concentre en son rôle. Je serais fort heureux de la voir aux prises avec un rôle important. J'ajouterai en finissant, que sa physionomie régulière, noblement accentuée, rappelant les portraits des marquises du temps de Louis XV, n'a nullement besoin d'un replâtrage, très visible à l'œil nu, et très repoussant à la lorgnette.

Juanita, de MM. Bayard et Comberouse, vaudeville à voir par tous les Français nés peu malins; grand succès de sentimentalité pleurnicharde; avalanche de couplets reconnus les meilleurs par tous les publics scribouillés.

« Je lui rends plus qu'il ne m'avait donné (*bis*).

Ou bien le trait final de tous les couplets de vieillard :

« C'est qu'il n'a pas le temps d'attendre (*bis*). »

M. Bressant, redébutant, a une voix charmante qui rappelle parfois le timbre de celle de Roger. Il y a, du reste, une autre analogie entre eux : c'est que, comme jeune premier, il leur est à tous deux défendus d'être gais, sous peine de tomber dans le trivial; il faut que leur rôle les maintienne.

M. Deschamp, dans un très joli rôle d'abbé, a révélé un talent comique d'une originalité toute nouvelle.

Mlle Melcy est aussi conventionnellement dramatique que l'exige son rôle, son talent vaut bien qu'on lui fasse des rôles plus vrais que ceux-là.

Les Frères Dondaine, de MM. Varin et Lopez.

Lutte de bêtises entre MM. Arnal, Armant et Lecler. M. Armant est certes le plus admirablement bête des trois. Pendant la pièce, M. Arnal reprend son rang par une allocution au public, entremêlée dans le couplet-final où il est question de M. Varin, qui fume son cigare sur le boulevard, pendant qu'on joue son erreur en un acte. Succès de fou rire.

La Vestale, de MM. Elie Sauvage et Duhomme.

Dans cette pièce, qui n'est ni plus ni moins ennuyeuse qu'une tragédie quelconque, j'ai remarqué :

1ᵉʳ acte. M. Janin, qui, placé en face de moi, applaudissait frénétiquement une superbe tirade de Caton contre le luxe; c'était un éloge pompeux des douceurs de la misère, de cette bienheureuse pauvreté, qui nous permet de dîner avec des raves cuites. Il nous a été difficile de concilier ces sympathies *radicales* avec la face rebondie du feuilletoniste des *Débats*.

2ᵉ acte. M. Théophile Gauthier, qui disait à l'un de mes amis, avec sa candeur paradoxale de tous les jours, qu'il en était arrivé à ne plus distinguer une bonne d'une mauvaise tragédie. Je suis complétement de son avis, et je leur trouve à toutes une vertu somnifère égale.

3ᵉ acte. Un excellent monsieur, compatriote des auteurs de la *Vestale*, qui ne pouvait se consoler de n'avoir qu'un grand homme dans son département de la Mayenne, et un médecin encore, Ambroise Paré; aussi me poussait-il à l'enthousiasme avec un élan patriotique qui m'a bien touché.

4ᵉ acte. une magnifique tartine de Beauvallet sur l'amour de la liberté et l'horreur de l'esclavage. Applaudissements galvaniques.

5ᵉ acte. Beauvallet, (Asdrubal), enfermé avec la jolie vestale (je le souhaite pour elle), Mlle Rimblot, dans le caveau où elle a la permission de mourir de faim. Asdrubal empoisonne sa maîtresse pour l'empêcher de mourir, et s'empoisonne lui-même pour le même motif.

Somme toute, le public a applaudi vigoureusement, les auteurs ont été nommés; la pièce est plus faible, comme versification, que celle de M. Ponsard, mais a beaucoup plus de mouvement, elle nous a paru supérieure à *Virginie* et au *Lys d'Evreux*. D'abord elle dure moitié moins.

Puissent MM. Elie Sauvage et Duhomme ne plus s'associer à la réaction littéraire qui dirige le Théâtre-Français et ne plus dépenser de jeunes et beaux talents à reconstruire le passé.

EDOUARD P.

Chronique musicale.

OPÉRA-COMIQUE. — Le *Veuf du Malabar*.

L'Opéra-Comique a donné cette semaine la première représentation d'un petit acte intitulé le *Veuf du Malabar*. La musique de cet ouvrage a été écrite par M. Doche, au talent gracieux duquel on doit la plupart des airs de vaudeville dont la popularité a consacré le mérite. M. Doche écrit clairement, et ses mélodies sont toujours très bien coupées; mais ces inspirations se ressentent souvent du travail de compilation auquel ont dû l'habituer les fonctions de chef d'orchestre du théâtre du Vaudeville qu'il remplit depuis long-temps. Si l'occasion de produire son talent et de mûrir ses facultés par leur emploi lui avait été donné, nous croyons volontiers que M. Doche aurait été appelé à écrire de jolis opéras comiques. Ce n'est pas impunément qu'un homme d'imagination peut se plier pendant de longues années à rétrécir ces inspirations propres et celles des autres aux proportions musicales mesquines du vaudeville. Nous devons des éloges à une fort jolie valse qui sert de thème à l'allegro de l'ouverture, à un duo bouffe bien fait chanté par MM. Chalx et Ricquier et aux couplets dits par M. Sainte-Foy. Nous ne dirons rien du poëme qui manque également d'invention, d'intérêt et d'esprit. On a nommé MM. Siraudin et Adrien Robert: ces messieurs font bien de se mettre à deux; ils pourront se consoler mutuellement de leur insuccès ou s'en attribuer réciproquement la faute. M. Doche aurait pu mieux réussir s'il avait eu à travailler sur de meilleures données.

ALLYRE B.

» Lundi matin, je vis les ouvriers entrer à 8 heures et demie; lorsqu'ils furent à l'ouvrage, Charles leur porta à boire dans une chambre, afin de les empêcher de se trouver sur mon passage; il devait aussi appeler un gardien en haut, tandis que le docteur Conneau causerait avec les autres; et cependant à peine sorti de ma chambre, je fus accosté par un ouvrier qui me prit pour un de ses camarades; au bas de l'escalier, je me trouvai face à face avec un gardien. Heureusement, je lui mis la planche que je portais devant la figure. Je parvins dans la cour, tenant toujours la planche du côté des sentinelles et devant les personnes que je rencontrais.

» En passant devant la première sentinelle, je laissai tomber ma planche; je m'arrêtai pour en ramasser les morceaux. Je rencontrai alors l'officier de garde, mais il lisait une lettre, et ne me remarqua pas. Les soldats au poste du guichet semblèrent étonnés de ma mise; le tambour se retourna même plusieurs fois. Cependant le planton de garde ouvrit la porte et je me trouvai hors de la forteresse; mais là, je rencontrai des ouvriers qui venaient à ma rencontre et qui me regardèrent avec attention. Je mis bien ma planche de leur côté, mais ils paraissaient si curieux que je pensais à peine pouvoir leur échapper, lorsque je les entendis s'écrier : Oh! c'est Bernard!

» Une fois dehors, je marchai rapidement vers la route de Saint-Quentin. Peu de temps après, Charles, qui, la veille, avait retenu une voiture pour lui, me rejoignit, et nous arrivâmes à Saint-Quentin.

» Je traversai la ville à pied, après m'être défait de ma blouse.

» Charles s'était procuré une voiture de poste en prétextant une course à Cambrai. Nous arrivâmes sans encombre à Valenciennes, où je pris le chemin de fer.

» Je m'étais procuré un passeport belge; mais on ne me l'a demandé nulle part.

» Pendant mon évasion, le docteur Conneau, toujours si dévoué, restait en prison et faisait croire que j'étais malade, afin de me donner le temps de gagner la frontière. J'espère qu'il n'aura pas été maltraité. Ce serait pour moi une bien grande douleur, vous le comprenez.

» Mais, mon cher Monsieur Degeorge, si j'ai éprouvé un vif sentiment de joie lorsque je me suis vu hors de la forteresse, j'éprouvai une bien triste impression en passant la frontière; il fallait, pour me décider à quitter la France, la certitude que jamais le gouvernement ne me mettrait jamais en liberté, si je ne consentais pas à me déshonorer; il fallait aussi que j'y fusse poussé par le désir de tenter tous les moyens pour consoler mon père dans sa vieillesse.

Adieu, mon cher monsieur Degeorge. Quoique libre, je me sens bien malheureux. Recevez l'assurance de ma vive amitié, et si vous le pouvez, tâchez d'être utile à mon bon Conneau.

» LOUIS NAPOLÉON. »

Une lettre de Ham du 29 porte que la veille à six heures du matin le docteur Conneau, les deux gardiens et l'homme de peine de la prison, sont partis pour Péronne. Arrivés à Athies, les gendarmes venus de Péronne en correspondance, les ont reçus et leur ont mis les menottes. Le juge d'instruction a rejeté la responsabilité de cette mesure. Après avoir laissé le docteur Conneau communiquer librement avec tous ceux qui ont voulu le voir, et cela pendant 48 heures, on ne comprend pas une semblable conduite.

La rigueur qu'on déploie envers le commandant Demarle est bien grande; il est aux arrêts forcés dans la prison même, on lui a pris son épée comme d'usage, et un commandant de gendarmerie le remplace.

Le docteur Conneau, le commandant et les deux gardiens du prince, tous escortés par des gendarmes, sont arrivés le même jour, 28, à Péronne, ils ont été conduits à la prison.

« C'est à Péronne, dit le *Journal de la Somme*, que le docteur sera jugé, si le ministère persiste à poursuivre une instruction qui peut bien être légale, mais que l'opinion publique ne ratifie pas. »

Szela, ce chef des paysans galliciens qui a commis tant d'atrocités, vient enfin d'être arrêté ainsi que son fils.

« On saura bientôt, disent les journaux allemands, si Szela a agi par haine contre les oppresseurs des paysans. Ces derniers se soumettent maintenant à la corvée, mais en proférant les plus terribles menaces contre les nobles. Dans ces circonstances, beaucoup de nobles du cercle de Wadowa n'osent plus exiger les corvées de leurs paysans. Dans Cracovie, il y a beaucoup de malades parmi les troupes de la garnison. »

Nouvelles étrangères.

ANGLETERRE. — Le *Great Western*, qui vient de partir de Liverpool pour New-York, emporte la réponse du gouvernement anglais à la notification du président Polk, au sujet de l'Orégon.

« Nous avons tout lieu de croire, disent les journaux de Londres, que cette réponse est d'un caractère amical et conciliant. »

— Le jour où le corn bill a subi sa seconde épreuve à la chambre des lords, bien que la séance n'ait été levée qu'entre 3 et 4 heures du matin, une foule considérable avait attendu le résultat du vote, et au moment où le duc de Wellington, qui s'était fait amener son cheval pour retourner à son hôtel, a paru sur le perron, prêt à se mettre en selle, il a été salué d'un long cri de : « *God bless you mylord!* » (que Dieu vous bénisse, mylord!) et a eu beaucoup de peine à se soustraire aux empressements de la foule.

POLOGNE. — Le réfugié polonais Jarcoffski, arrêté par un sous officier prussien au moment où il s'échappait du dépôt de Neiss avec six de ses compagnons d'infortune, et livré aux autorités russes, a été pendu.

ESPAGNE. — Le bruit de la retraite de MM. Mon et Pidal, et d'un remaniement ministériel prochain, prend chaque jour plus de consistance.

Le gouvernement espagnol continue à concentrer des troupes sur l'extrême frontière du Portugal.

Bostas-Cabraes contre la volonté manifeste de la nation.

» Lisbonne est dans un état d'agitation et d'effervescence très alarmant pour la camarilla; il n'y a plus de transactions commerciales, tout le monde court à la banque pour changer ses notes; l'agiotage a fermé ses bureaux; enfin, toutes les relations qui constituent la vie sociale sont paralysées. On attend à chaque moment le cri patriotique de la délivrance.

» La ville de Figueira et Aveiro, avec tous les villages qui les entourent, sont en complète insurrection; elles ont à leur tête MM. Pintos, Bastos, les plus riches propriétaires du pays; ces insurgés ont fait leur jonction avec les forces populaires du Coimbre et forment maintenant une colonne de huit mille hommes.

» Les forces patriotiques de la province de Tras-Osmontes montent à 10 000 hommes.

» A Coimbre, les étudiants, toujours courageux et intrépides, d'accord avec le peuple, ont complètement battu le 8e de chasseurs; à peine 100 hommes se sont échappés, encore pense-t-on que les paysans qui les poursuivaient les ont fait prisonniers.

» Setubal, Azeitao, Santarem, Villa Franca, Alhandra, Thomar, et enfin toutes les villes de la Estramadura se sont tout à fait insurgées, même de l'autre côté du Tage, vis-à-vis Lisbonne; on entend sonner le tocsin et la détonation des fusées qui éclatent dans l'air.

» Le peuple triomphe partout, et bientôt l'étendard de la souveraineté nationale flottera libre sur la cime des tours du château de la reine. Une leçon de plus encore pour les rois; qu'ils en profitent!

ETATS-UNIS. Voici la proclamation de guerre du président des États-Unis que l'abondance des matières nous a empêchés de donner dans notre dernier numéro.

« Le congrès des États-Unis ayant déclaré, en vertu de son autorité constitutionnelle, par acte de ce jour, que, par l'acte de la république du Mexique, un état de guerre existe entre ce gouvernement et les Etats-Unis.

» Moi, James K. Polk, président des États-Unis, j'annonce à tous ceux qui y seraient intéressés, et j'enjoins notamment à toutes les personnes investies de fonctions civiles ou militaires sous l'autorité des États Unis, d'être vigilans et zélés dans l'accomplissement de leurs devoirs, qui leur sont imposés pour cet objet.

» De plus, j'exhorte le bon peuple des Etats-Unis, aimant son pays, et sentant les griefs qui l'ont contraint de recourir à la dernière ressource des nations offensées, recherchant en outre, avec l'appui de la divine providence, les meilleurs moyens d'abréger les calamités qu'entraîne la guerre, de s'efforcer de maintenir l'ordre et la concorde, en conservant autorité aux lois et en soutenant et appuyant toutes les mesures qui pourraient être adoptées par les autorités, pour obtenir une paix prompte, juste et honorable.

» En témoignage de quoi j'ai signé les présentes, et j'y ai fait apposer le sceau des Etats-Unis.

» Donné à Washington, le 13 mai 1846, et la 70e année de l'indépendance des Etats-Unis.

Par le président : James K. Polk, James Buchanan, secrétaire d'état. »

Le 11 mai, le président des États-Unis a transmis au sénat et à la chambre des représentants, un message dans lequel il est entré dans le détail des négociations avec le Mexique qui ont précédé l'ouverture des hostilités.

Voici la conclusion de ce message :

« Pour la défense de nos droits et de notre territoire, j'invite le congrès à reconnaître promptement l'existence de la guerre et à mettre à la disposition du pouvoir exécutif les moyens de suivre cette guerre avec vigueur et d'accélérer ainsi le rétablissement de la paix. Dans ce but, je demande l'autorisation d'appeler sous les drapeaux un corps considérable de volontaires, qui serviraient six mois, à moins qu'il ne soit plus promptement licencié. Il est évident qu'une force volontaire est plus efficace que toute autre classe de soldats citoyens.

» Il n'est pas douteux qu'un nombre d'hommes excédant de beaucoup le chiffre requis s'empressera de répondre à l'appel du pays. Je recommande qu'il soit voté généreusement les fonds nécessaires pour l'entretien de toutes nos forces militaires, et pour leur donner toutes les provisions de guerre dont elles ont besoin. Les mesures les plus énergiques et les plus promptes, et la présence immédiate sous les armes d'une force imposante, sont recommandées au congrès, comme le moyen le plus sûr et le plus efficace de terminer avec rapidité t succès la collision existante avec le Mexique.

» En faisant ces recommandations, je crois devoir déclarer que c'est mon vif désir, non-seulement de terminer promptement les hostilités, mais encore d'arranger bientôt et à l'amiable toutes les questions en discussion entre les Etats-Unis et le Mexique, et, dans cette vue, je serai disposé à renouveler les négociations toutes les fois que le Mexique se montrera prêt à recevoir ou à faire des propositions. »

Le congrès s'est occupé immédiatement du message du 11 mai. Les deux chambres, à des majorités imposantes, se sont prononcées en faveur de la reconnaissance de la guerre avec le Mexique, et elles ont résolu de fournir tous les moyens nécessaires pour la suivre avec énergie.

L'armée régulière a été portée à environ 15 mille hommes. Un bill spécial a autorisé la levée d'une nouvelle force de 50 mille hommes, qui sera mise à la disposition du président. 10 millions de dollars ont été votés pour le paiement des troupes.

Les forces navales ont été augmentées, dans une proportion analogue.

Le supplément du *Courrier des Etats-Unis* du 15 courant contient le *post scriptum* suivant :

« Le télégraphe électrique nous transmet à l'instant la nouvelle de l'arrivée à Washington d'un M. Ogden, attaché à l'armée du général Taylor, qui a quitté la Pointe-Isabelle le 28 avril, et déclare qu'à cette date le général Taylor était complètement cerné dans son camp par les Mexicains, mais qu'il n'avait à redouter d'autre danger sérieux que celui de la famine. On n'avait ... aucune nouvelle du capitaine Thornton et du lieutenant Mason, et il paraît que c'est à tort qu'on avait annoncé leur rentrée dans le camp américain.

» Un autre personnage, arrivé de ... à Washington, M. Governor Edwards, rapporte que ... de la Pointe-



ment des vexations qu'on lui fait éprouver à cause du député qu'il a le malheur de nommer. Et puis je dois me plaindre de ce qu'on a envoyé des soldats, des garnisaires dans les communes où il y a des électeurs, mais on n'en a pas envoyé dans les communes où il n'y a pas d'électeurs. Pourquoi cette différence? Depuis que je suis député, il n'y a eu qu'un seul fait de désordre dans l'arrondissement que je représente : un réfractaire sans armes a été tué par un gendarme.

Il n'y a pas de réfractaires dans cet arrondissement, ce n'est donc pas pour eux que l'on a envoyé ces garnisaires, mais on ne se gêne pas pour le dire; cet arrondissement a un député incommode. (Rires.) Et on dit aux électeurs : Si vous aviez un autre député, par exemple, un aide-de-camp du roi, on vous débarrasserait de ces soldats qui vous fatiguent.

On me permettra de dire que ce sont là de mauvais moyens de gouvernement. Croyez-moi, changez ces moyens; ayez une politique ferme, mais généreuse, et alors je ne vous demanderai pas si vous êtes Montmorency ou Guizot, si votre politique est gentilhomme ou bourgeoise. (Interruption.) Mais quant à celle que vous pratiquez, personne ne peut lui donner un nom.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Il convient à l'honorable préopinant de faire l'éloge des réfractaires, il me convient à moi de prendre la défense de nos soldats. Quant aux visites domiciliaires, je les ignore, mais si elles ont été faites, c'est qu'elles ont été ordonnées par la justice.

M. JOLY rappelle une ordonnance rendue par M. Guizot, ministre de l'intérieur, dans laquelle il recommandait la sincérité et la loyauté dans les élections; il soutient que le gouvernement blâme aujourd'hui ce qu'il louait, et loue ce qu'il blâmait. Il se plaint de ce que le substitut du procureur du roi à Alby ait vu sa carrière brisée pour avoir voté contre le candidat ministériel; de ce que le procureur du roi de Castelnaudary ait été enlevé à son siége pour avoir eu le courage de se porter candidat aux élections pour le conseil-général et pour avoir été nommé. C'est là agir par intimidation sur les fonctionnaires amovibles.

M. BENJAMIN DEJEAN. La loi interdit aux procureurs du roi d'entrer à la Chambre des députés; elle ne leur interdit pas de se faire nommer membres du conseil-général, mais il y a une raison de convenance qui devrait leur interdire d'organiser à leur profit une lutte passionnée. C'est ce qui est arrivé pour le procureur du roi dont il vient d'être parlé. La menace dont on parle a d'ailleurs été niée par le sous-préfet. La lutte a été fort passionnée; la preuve, c'est qu'une lettre écrite à un tiers ayant été communiquée au procureur du roi, celui-ci a refusé de la rendre et a cherché à s'en faire une arme électorale. Il est certain que ce magistrat n'était pas dans les conditions d'impartialité qu'on doit exiger de ceux qui rendent la justice. Il faut donc louer M. le garde-des-sceaux de l'avoir changé de résidence.

M. BERRYER. Je ne connais pas le magistrat dont il vient d'être parlé, et qui, si je ne me trompe, était le concurrent de M. Dejean; mais il me semble que si les faits étaient tels qu'il les raconte, M. le garde-des-sceaux ne l'aurait pas envoyé dans un autre tribunal; il l'aurait destitué.

M. MARTIN (du Nord). J'ignore comment la lettre est parvenue entre les mains du procureur du roi; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a eu la lettre entre les mains, qu'il l'a communiquée à un petit nombre de personnes. Ce magistrat avait rendu de grands services; j'ai peut-être été trop indulgent, mais je crois avoir agi d'une manière à la fois sage et paternelle en l'éloignant du siége qu'il occupait, sans toutefois le destituer.

M. JOLY. Il faut que cette lettre, que M. Dejean avait eu la maladresse de perdre, fût bien importante, pour que le chef du parquet de la cour soit venu à Castelnaudary pour la faire rendre; c'est que c'était le pendant de cette menace, dont on vous parlait dernièrement, du préfet de l'Isère à un juge de paix. (C'est cela! c'est cela!)

M. DEJEAN. Que cette lettre ait été égarée par moi ou ait été prise dans ma poche, il me semble que le délit n'en existe pas moins. Quant à l'enquête, elle avait pour but, non de faire rechercher la lettre, mais de faire constater la culpabilité du procureur du roi.

M. LEDRU-ROLLIN. La corruption est devenue pour ainsi dire une annexe de notre système électoral; cette corruption n'avait jamais été aussi grande qu'aujourd'hui; mais elle n'est pas nouvelle; c'était un des griefs contre le cabinet Molé, et l'enquête de 1842 en a fourni de nombreux exemples.

On a cherché à distinguer la politique des premières années de la révolution de celle des dernières années; je n'y saurais voir de différence. La politique de 1836 contenait celle de 1846; la majorité actuelle a voté la scandaleuse indemnité Pritchard, mais l'ancienne a voté l'indemnité aux Etats-Unis; c'est l'ancienne politique qui a ordonné l'arrestation de Carrel, M. Guizot ne fait que ce que fit autrefois M. Thiers.

Lorsque Guillaume d'Orange parvint au trône d'Angleterre, il résista long-temps aux réformes qui lui furent demandées; l'opposition, après une lutte opiniâtre, s'adressa au pays; mais elle le fit, sur un programme écrit et nettement formulé; le pays l'entendit, et alors le roi Guillaume céda; mais l'opposition ne conquit cet avantage, elle ne fut puissante dans le pays que lorsqu'elle cessa de se fier aux hommes pour songer aux choses et exiger des garanties.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ prononce au milieu du bruit un discours relatif à l'octroi sur les bestiaux à l'entrée des villes.

M. PAUL BOUDET demande que l'on ne confie les places de conseiller de préfecture qu'à des citoyens qui offrent de suffisantes garanties de science.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Je cherche à ne nommer conseiller de préfecture que des licenciés en droit; mais il est difficile de remplir toujours cette condition, pour des fonctionnaires dont le traitement est si faible.

Les crédits sont votés.

La chambre met à l'ordre du jour le projet de loi sur les instituteurs communaux et celui sur les crédits demandés pour l'Ecole de Médecine.

M. DE CARNÉ et M. le ministre de l'intérieur échangent quelques observations sur le régime des prisons.

M. BÉCHARD lit la réclamation d'un condamné pour délit de presse qui se plaint d'avoir été tenu enchaîné pendant un mois qu'a duré le transport de Niort à Tours; la chaine était si serrée, qu'il a eu le poignet

destitués par leurs préfets, pour n'avoir pas voulu s'associer à la théorie du *Journal des Débats* sur la complicité morale de l'attentat de Fontainebleau.

Un autre journaliste, ancien membre du bureau de l'Esprit public, successivement attaché au cabinet de plusieurs ministres de l'intérieur, puis rédacteur de journaux ministériels subventionnés, à Lille, à Toulouse et ailleurs, M, Toussenel s'exprime ainsi dans un livre qu'il a publié récemment, et que je puis mettre sous les yeux de la chambre.

« Je serais curieux de savoir si M. le comte Duchâtel oserait soutenir à moi, qui ai rédigé pendant dix ans des journaux subventionnés, et qui ai été subventionné pendant nombre d'années par M. Duchâtel lui-même, qu'aucun journal ministériel ne reçoit de subvention. » (Sensation.)

Ce passage a été lu à la tribune de la chambre des pairs, dans la séance du 20 mars, par M. le marquis de Boissy. (Exclamations et rires.) L'honorable pair qui l'a lu, a engagé M. le ministre de l'intérieur, présent à la séance, à poursuivre l'écrivain en calomnie. M. le ministre s'est tu et M. Toussenel a inséré aussitôt dans les journaux une lettre où se trouve le passage suivant :

« M. le ministre n'a pas répondu parce qu'il ne pouvait pas répondre, parce que M. le ministre sait encore mieux que moi qu'il existe une presse subventionnée. Cela est si vrai que certains journaux ne poussent à l'abonnement *per fas et ne fas* que pour atteindre le chiffre d'abonnés qui donnent droit à la subvention. »

Je pourrais, messieurs, citer d'autres faits, je pourrais rappeler l'incident survenu devant la cour royale de Paris, dans un procès entre le rédacteur en chef du *Globe*, incident à la suite duquel et sur l'insistance très-vive de M. le premier président Séguier, il fut reconnu qu'une subvention mensuelle de 5 000 fr. était envoyé par un grand personnage à un des journaux de Paris.

Je pourrais rappeler la lettre adressée le 21 janvier 1845, par le malheureux Dujarrier à son avoué, lettre qui a été lue par un avocat conservateur, dans le fameux procès Beauvallon, devant la cour d'assises de Rouen, et par laquelle Dujarrier priait de faire saisir-arrêter entre les mains de Me Gérin au ministère de l'intérieur, et au ministère des affaires étrangères entre les mains du caissier, le traitement du rédacteur en chef d'un des journaux de Paris.

L'orateur ajoute que le gouvernement devrait ordonner moins de rigueur d'un côté, accorder moins de faveur de l'autre; il cite quelques faits relatifs aux élections et critique vivement la loi électorale.

M. DUCHATEL, ministre de l'intérieur. Les condamnés politiques ont toujours été traités par le gouvernement avec une grande douceur. Quant au fait dont parle M. Béchard, je n'ai aucun renseignement précis, mais je dois dire que souvent il y a dans les prisons des condamnés pour vol qui se donnent pour condamnés politiques afin d'être plus favorablement traités.

Quant aux journalistes, je ne puis que répéter ce que j'ai dit : savoir, que le gouvernement ne subventionne pas de journaux, et que les écrivains qui se plaignent d'avoir été subventionnés ne se plaignent si haut que parce qu'on ne veut pas leur donner assez. (Mouvements divers. Plusieurs voix : Donc vous leur donniez.) (Rires et agitation.)

M. DUCHATEL réplique quelques mots que nous n'entendons pas.

M. LHERBETTE. J'ajoute peu de foi, pour ma part, aux écrivains qui se sont avilis jusqu'à recevoir une subvention; mais il me semble que M. le ministre de l'intérieur ne devrait pas rester sous l'imputation qui lui est faite. Casimir Périer a fait un procès en calomnie à un citoyen qui avait porté contre lui des accusations moins graves que les démentis qu'on donne à M. le ministre de l'intérieur. (Agitation.)

Le reste des chapitres du budget de l'intérieur sont adoptés sans discussion importante.

La Chambre vote ensuite par assis et levé un projet de loi relatif à un crédit de 706,804 fr., demandé pour les travaux de construction du palais de la cour royale de Pau. L'assemblée n'étant pas en nombre, le scrutin sur ce projet est annulé et sera repris à la séance de demain. La Chambre s'occupera ensuite du budget du commerce.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Miralai-Hamet, ambassadeur extraordinaire du bey de Tunis près de la reine d'Angleterre, est arrivé le 28 mai à Londres, accompagné d'une suite nombreuse.

L'ambassadeur est chargé d'offrir de magnifiques présens à la reine de la part du bey.

— L'autorité supérieure a donné ordre de faire arrêter, partout où on les trouverait, deux soldats du 70e de ligne, et de les faire conduire à Ham par la gendarmerie. Cet ordre paraît se rattacher à certaines circonstances de l'évasion du prince Louis.

— L'ordre est arrivé au Hâvre d'envoyer à Cherbourg un pilote connaissant bien les côtes d'Angleterre. Ce pilote doit monter le *Gomer*, que le gouvernement met à la disposition d'Ibrahim-Pacha, qui a accepté l'invitation de S. M. la reine Victoria. Le prince s'embarquera à Dieppe.

philanthropes qui, par leurs petites mesures, leur progrès modéré, raisonnable, et leurs beaux volumes, renvoyent à 300 ans d'ici toute amélioration réelle du sort de l'humanité ?

UNE HÉROINE. — L'*Indicateur* de Bordeaux ouvre une souscription en faveur d'une femme qui assista en héroïne à tous nos jours de triomphe. L'*Indicateur* raconte ainsi son histoire :

« Il est à Bordeaux, depuis quelques jours, une femme âgée déjà, ayant passé ses journées d'hiver tantôt par ci, tantôt par là, chez des pauvres gens, afin d'obtenir de prendre part au frugal repas de ses hôtes. Les nuits froides et humides, elles les a passées dans des granges ou dans des écuries, n'ayant point de quoi se procurer meilleur gîte.

» Catherine Rohmer est née à Colmar en 1782. Son père était sergent, sa mère vivandière. Elle vit mourir son père à la prise de Calabre et un boulet emporta la tête de sa mère à la bataille de Fleurus. En 1802, Catherine Rohmer épousa François Girard, tambour-major de la 62e demi-brigade. Vivandière comme sa mère, elle entra en Espagne avec la division du général Donnadieu, assista à la prise de Saragosse, entra avec la division en Portugal, puis revint sur Barcelonne. A cette époque elle avait déjà huit fils, tous enfants de troupe.

» Elle quitta Barcelone pour entrer en Autriche avec la division Charrière ; elle fut blessée d'un coup de lance à la bataille de Wagram. Elle assista à la prise de Vienne, aux batailles de Glogkau, de Lutzen et de Bautzen ; entra à Dantzick avec Rapp, séjourna à Dresde et partit de là pour tenir garnison à Naples pendant plusieurs mois.

« Toujours prête à supporter les fatigues de la guerre et à exposer sa vie pour soulager les blessés, elle retourna en Espagne, assista à la prise de Gironne, où son mari fut décoré. Cette fois, elle se fait soldat elle-même ; elle prend le mousquet et se bat contre l'ennemi qui, un instant, avait semblé prendre le dessus.

» De là, elle part pour l'expédition de Russie, elle passe à Varsovie, à Cracovie et va jusqu'à Moscou. A la retraite, elle passe le pont de la Bérésina avec la première division. Elle suivait le 5e régiment des tirailleurs de la jeune garde. Elle fut comptée parmi les vingt-cinq hommes qui restaient des quatre bataillons de mille hommes après la retraite. Elle assiste à Courbevoie à la reorganisation de son régiment. Elle prend part aux affaires de Châlons, de Troyes, de Bar-sur-Aube, de Brienne. Elle est à Fontainebleau lors du licenciement. Elle part avec son mari pour suivre l'Empereur à l'île d'Elbe. Elle comptait alors dix fils sous les drapeaux.

» Elle revient à Paris et assiste enfin à la bataille de Waterloo. En 1815, son mari est nommé adjudant d'artillerie. En 1823, elle suit Girard en Espagne; il est tué d'un coup de feu entre Barcelonne et Gracia. Elle revient seule en France, et en 1825 elle épouse en secondes noces Antoine Varin, sergent-major aux sapeurs du génie. Elle part avec ce dernier pour l'expédition d'Afrique. Ses dix fils font également la campagne. Elle assiste aux prises d'Alger, de Bone, de Mascara, d'Oran, de Constantine. Dans cette dernière circonstance elle perd son mari et deux de ses fils, l'un tambour-major, l'autre chef de musique. Elle est blessée de deux coups de feu, à Bougie et à l'affaire de la Maison-Carrée. »

TAMATAVE. — On lit dans le *Phare de la Loire:*

« Nous avions annoncé, il y a quelques jours, que le navire *Marie-Mathilde*, de notre port, n'avait pu opérer à Tamatave (Madagascar), par suite des dispositions hostiles des Hovas ; l'armateur, M. A. Viot, vient de recevoir par *le Louis*, une lettre du capitaine Rousteau qui lui donne des détails que nous reproduisons ici :

» J'arrive de Tamatave, dit le capitaine Rousteau, et, comme je le craignais, nous n'avons pu charger, les ordres de la reine ne permettant l'embarquement d'aucun produit de l'île. Ils sont d'une telle sévérité qu'il est défendu à tout européen de toucher le sol de Madagascar, sous peine d'être sagayé ou fait esclave; aussi n'ai-je pas été sans quelques inquiétudes durant les douze jours que j'ai passés sur cette rade. Heureusement que les Hovas eux-mêmes ne paraissaient pas trop rassurés en voyant *la Marie-Mathilde*, qui a presque l'apparence d'un bâtiment de guerre, car ils auraient bien pu tenter de nous enlever à l'abordage; toutefois, nous étions 30 hommes, tous bien armés de fusils, sabres et piques.

» Les premiers jours de mon arrivée, les Hovas me permirent d'échanger quelques lettres avec M. Delastelle, qui est, comme vous le savez, l'associé de mon affréteur, et qui me donnait l'espoir d'obtenir de la reine l'autorisation de charger; mais le sixième jour toute communication cessa, ce que j'attribuai à l'arrivée d'un navire anglais, *la Marie-Laure*, de Maurice, qui vint mouiller près de moi.

» La présence de ces deux navires parut inquiéter les naturels; aussi, dans le but de nous intimider, firent-ils de fréquentes démonstrations de leurs forces, en défilant devant nous au nombre d'environ mille hommes et en plaçant un millier d'autres sur les diverses batteries.

» Cette parade nous amusa un peu, mais bientôt un horrible spectacle vint produire sur nous la plus douloureuse impression. Les Hovas nous présentèrent les têtes de seize Français tués dans le malheureux

[illegible] qu'ils en ont l'air d'après l'*Univers*. — Puisque les organisateurs du concours d'Aubrac divisent les bestiaux en *groupes et en séries*, nous leur en souhaitons une belle *phalange*. — Merci à vous pour votre quatrième page.

A l'*Industriel de la Champagne*. — Mille excuses. Pour avoir voulu vous citer complètement, nous avons laissé passer l'occasion, mais elle se représentera. — L'article de M. Ch. M... a été dès son apparition mis en réserve, et il figurera honorablement dans un groupe ou une série d'articles sur ce sujet.

Au *Journal de Genève*. — Veuillez rendre à César ce qui appartient à César, et à la *Démocratie* ce qui appartient à la *Démocratie*.

A l'*Helvétie*. — Nous ne pouvons comprendre si la reproduction est faite avec intention d'éloge ou bien de critique.

M. L. T. R. à B. — Nous sommes quittes, car notre envoi du 30 a dû vous prouver que vous nous accusiez à tort. — Pour le reste, F. C. s'entendra avec C. D.

M. B. à Gannat. — Reçu les 22. — Merci. Nous vous enverrons la statistique générale de vos environs.

M. B. à Nonancourt. — Merci de vos notes. Nous comptons sur vous pour l'enquête.

M. A. C. aux Brenets. — Cordial accueil à MM. . Vives félicitations à vous et à vos amis. Nous vous écrirons prochainement.

Bourse du 1er juin 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 20	84 20	84 20	84 20
— — fin courant	84 25	84 30	84 20	84 20
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 80	119 80	119 80	119 90
— — fin courant	120 05	120 05	120 » »	120 » »

4 1/2 J. 22 m. dr cours	»	» »	Banq. de Fr. dr cours	»	3445 » »
4 J.	»	106 25	O. V. de Par.	»	1410 » »
Emp. 1844. au Ct	»	» »	C. hyp.	»	520 » »
— fin Ct	»	» »	— Gouin.	»	1215 » »
B. du Trés.	»	» »/»	— Gann.	»	» » »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	» »	84 40	» »	» »
5 p. 0/0	d. 50	120 30	120 20	» »	» »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	10 »/»	05 »/»	» »/»	» »/»
5 p. 0/0	30 »/»	23 »/»	» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »	ROM.	Der C.	100 1/4
Récép. Rotsch.	»	102 » »	BELG. 4 1/2	»	90 1/2
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 5 0/0	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840	»	100 1/4
— 3 p. 0/0	»	38 1/2	— de 1842	»	» »/»
Dette intérieure	»	32 1/4	— Banque	»	» »/»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— de Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT	»	» »/»
HAITI	»	» »/»	AUTRICHE	»	» »/»

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	» »
Act. d J. »	» »
Ch. S. G. »	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	273 »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1240 »
— à Rouen.	» »
R.-Havre.	» »
Avignon.	870 »
Str. à Bâle.	215 »
Paris-Str.	[illegible] 50
Tours-Nant	512 50
Orl.-Vierz.	630 »
C. du Nord	7[illegible] 50
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	» »
Boul. à Am.	467 50
Orl.-Bord.	6[illegible]5 »
Mont. à Tr.	367 50
Paris-Lyon	537 50
Bord-Toste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber.	700 »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75.00 à 00,00; contrat du mois, 70,00 à 00,00; juin et août, 77,50 à 00,00; 4 dern., 78,50 à 78,00.

LILLE. — Colza, 71,50 à 00,00; œillette rousse, 78.00 à 00,00; lin, 72,50 à 00,00; cameline, 72,50 à 00,00; chanvre, 70,00 à 500. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 125,00 à 000,00; courant du mois et juin, 128,00 à 000,00; juillet et août, 128,00 à 129,00; deux dern., 000,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 00,00 à 00,00 les 100 kil.

SUIFS. — Calmes et sans variations; vente peu animée. La Boucherie a fixé le cours des suifs de place à 58,50. — Les suifs étrangers toujours sans affaires — Suifs en branche, 00 à 00. — Chandelle 61,50 à 62,00.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

L'éditeur DESESSART met aujourd'hui en vente un nouveau roman de Mme la comtesse Dash : la PRINCESSE DE CONTI est une œuvre étincelante d'esprit et de distinction. Nous prédisons un brillant succès à ce charmant livre, et nous sommes assurés que le public verra avec plaisir reparaître dans l'horizon littéraire le nom aimé de l'auteur de tant de charmants romans.

— A peine le sixième et dernier volume de l'HISTOIRE DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS, par M. Crétineau-Joly, était-il mis en vente, qu'une seconde édition de l'ouvrage entier devenait nécessaire. Cette édition devait se faire dans d'autres conditions que la première. Elle était réclamée par un grand nombre d'évêques et de maisons d'éducation. Les éditeurs ont mis tous leurs soins à la rendre digne de l'immense succès qui a accueilli cette histoire des Jésuites, qui doit être consultée par les amis et par les ennemis de la célèbre société : les uns et les autres y trouveront ce qui n'a jamais été dit sur les jésuites : la vérité.

Spectacles du 2 juin.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Tartufe. Jeu de l'Amour.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ODÉON. — Sganarelle. Echec et Mat.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

ières économiques. Nous n'avons pas entendu aujourd'hui un seul discours qui ait duré plus de dix minutes. A peine les orateurs avaient-ils prononcé quelques mots, qu'ils se hâtaient de se rasseoir, de peur de se compromettre vis à vis des théories économiques avec lesquelles ils semblent peu familiers. Ainsi, à propos de l'organisation de la boulangerie parisienne, les uns ont réclamé la liberté illimitée, les autres la réglementation, mais tous en termes si vagues, si courts et si peu concluants, que ce n'est pas auprès d'eux que le ministre assurément trouvera la solution des difficultés qui depuis vingt ans arrêtent l'administration, et dont il s'occupe, a-t-il dit à la chambre.

M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce, doit être écrasé sous le poids des affaires, car il s'est trouve aujourd'hui qu'il s'occupait de toutes les questions dont on lui parlait ; c'était toujours le même refrain : J'y travaille, nous préparons un projet de loi ; — absolument comme à l'une des précédentes séances M. Guizot négociait toujours.

Le temps n'est pas encore arrivé où le ministère de l'agriculture et de l'industrie sera le premier de l'Etat ; pour le moment, il n'est en réalité qu'une division subordonnée du ministère de l'intérieur et des finances ; mais la marche naturelle des choses tend à lui faire prendre une autre position. Il faut commencer par étendre ses attributions ; aussi applaudissons-nous M. Beaumont (de la Somme), qui a proposé de détacher les forêts des finances, où ils ne peuvent être qu'un objet fiscal, pour les donner au ministère du commerce.

Nous approuvons également l'idée émise par M. Michel Chevalier de subdiviser le chapitre de un million de francs affecté aux encouragements à l'agriculture. Ce petit artifice de comptabilité aurait pour résultat de montrer l'insuffisance des allocations et par suite de faire augmenter celles-ci.

Nous avons vu avec regret rejeter par la Chambre un crédit de 200 000 francs spécialement applicable aux irrigations, soutenu avec une insistance rare par M. d'Angeville.

Au commencement de la séance, M. de Larcy, démontrant par des chiffres tirés des documents officiels que notre commerce, après s'être accru énormément dans la Plata, avait diminué avec encore plus de rapidité depuis la fausse marche adoptée par notre gouvernement à l'égard de ce pays, priait M. le ministre du commerce de prendre les mesures nécessaires pour relever notre commerce dans toute l'Amérique, où s'ouvrent devant lui de si belles chances.

M. de Larcy s'adressait mal. Ce dont il parlait était de la politique et le résultat de l'entente cordiale, qui a intérêt à fermer ou entraver nos débouchés dans l'Amérique, et M. Cunin-Gridaine a bien fait de renvoyer M. de Larcy à M. Guizot, qui seul peut lui donner des raisons satisfaisantes.

M. Guizot est occupé à faire un quatrième essai de monarchie, à font la guerre entre elles et que dans le sein des nations elles-mêmes, un petit nombre de familles exploite les autres familles et absorbe à son profit le travail de la multitude, le ministre de l'industrie ne peut être que le subordonné des ministres spécialement chargés de maintenir par la force et l'astuce ce faux ordre social, d'où les élans de tous les cœurs aimants et religieux, secondés par la science, feront sortir bientôt, il faut l'espérer, notre pauvre humanité !

Les Machines et les Ouvriers (1).

Pour savoir ce qu'il convient de faire à l'égard des travailleurs menacés de chômage par l'introduction de nouvelles machines, voyons ce que fait l'Etat envers les maîtres menacés d'un pareil danger par la liberté commerciale.

La suppression des douanes agit envers les maîtres dans certaines industries comme les machines envers les travailleurs. En effet, cette mesure, en ouvrant de nouveaux débouchés, accroît la consommation et par contre-coup surexcite la production ; mais ce surcroît de production profite seulement aux consommateurs par l'abaissement des prix, et à ceux des producteurs qui, par la supériorité de leurs capitaux ou de leur habileté, peuvent soutenir la concurrence sur une grande échelle, et à la longue écraser leurs rivaux. Les producteurs de la classe moyenne, si on peut dire, courent le danger d'être absorbés, dévorés par les plus forts. C'est la position de beaucoup de fabricants français envers les fabricants anglais et belges. Aussi le *Moniteur industriel*, organe de leurs intérêts, combat-il de toutes ses forces la suppression des douanes.

L'Etat consacre ces prétentions par le maintien des barrières internationales. Cela équivaut évidemment à une subvention directe accordée par le budget français aux producteurs nationaux, menacés par l'introduction de la puissante machine qu'on appelle la liberté commerciale. Cette pratique ne nous paraît pas de tout point blâmable, comme le suppose le *Moniteur industriel*, qui n'a pas suivi avec une suffisante attention nos récentes polémiques sur cette question. Seulement nous ne voulons pas qu'on élève le maintien des douanes à la hauteur d'un principe, tandis qu'elles ne sont qu'une concession provisoire à des nécessités passagères. Et pour cette raison nous préférons, en attendant leur disparution finale, que nous appelons de tous nos vœux, le mode de protection directe par un système d'allocations variées, à celui de la protection indirecte des douanes, parce que le premier va droit au but et amène bien vite la suppression des abus, que le second encourage indéfiniment. Au fond, nous trouvons juste que les capitaux qui se sont engagés dans l'industrie sur la foi d'un système de douanes, ne soient pas

(1) Voir le numéro d'hier.

Une loi porterait que dans les industries dont l'énumération serait faite, l'entrepreneur qui voudrait établir une machine nouvelle ou introduire un perfectionnement dans les machines existantes, de nature à réduire le nombre des ouvriers sans compensation immédiate par l'accroissement de travail, serait tenu d'en faire trois mois à l'avance une déclaration à la mairie, d'où elle serait transmise à la préfecture. L'entrepreneur indiquerait approximativement le nombre des ouvriers qui courraient la chance d'un chômage forcé. Cette déclaration serait immédiatement contrôlée par celle de la chambre consultative. D'après cette double indication, l'administration prendrait ses informations et ses mesures pour procurer du travail aux ouvriers menacés. Les prochaines intentions du maître seraient annoncées à la même date, et par lui même dans son atelier, et par le maire dans une proclamation. Au jour de la mise en activité de la nouvelle machine, les ouvriers surnuméraires recevraient l'indemnité des 5 centimes par lieue accordée aux indigents pour se rendre à tel centre nouveau d'industrie où ils espéreraient du travail. Et s'il en restait encore sur le pavé, ils obtiendraient pendant un temps, variable suivant les circonstances, un minimum qui les préserverait de la faim, de la mendicité et du vol. Le fonds qui subviendrait à cette dépense serait formé par le concours combiné de l'industriel qui introduirait la machine, de la commune et du département, appelés les premiers à jouir de ses avantages, et enfin de l'Etat, qui voterait tous les ans le crédit des réfugiés de l'industrie, comme il vote le crédit des réfugiés politiques. Il va sans dire, que les ouvriers à qui l'Etat offrirait du travail, avec moyens pécuniaires de transport, dans des ateliers nationaux ou dans ses colonies agricoles, perdraient tout droit au minimum, et le poids de cette obligation forcerait bien vite le gouvernement à un vaste développement des travaux publics.

Ainsi seraient conciliés l'intérêt de la société, qui appelle la multiplication des découvertes industrielles et l'accroissement de la puissance productive ; l'intérêt des maîtres, qui ont besoin de produire le plus économiquement possible pour soutenir la concurrence ; l'intérêt des consommateurs qui demandent l'abaissement des prix ; enfin, l'intérêt des ouvriers, qui ont droit au travail ou à un minimum de subsistances. Ce droit est d'autant moins contestable, que l'ouvrier n'est pas protégé, comme son maître, contre la concurrence du dehors. Tandis que l'introduction des machines étrangères est prohibée au profit des machines indigènes, l'entrée de l'ouvrier étranger, machine vivante, est permise, toujours au profit du maître, mais au grand détriment de l'ouvrier national, à qui son similaire exotique vient faire une rude concurrence. C'est bien le moins qu'on ne le laisse pas tomber dans un abîme de misère et de désespoir.

Parlerait-on de l'énormité de la dépense? Les grandes inven-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 3 JUIN 1846.

Demain, la *Démocratie* commencera la publication du chef-d'œuvre de Charles Dickens, MARTIN CHUZZLEWIT, dont la traduction est due à la plume élégante et fidèle de Mme L. SWANTON-BELLOC.

Mon Voyage en Touraine.

LA MÉDECINE ET LES CHEMINS DE FER.

A M. D. L. à Chât....—

Je suppose, ami, que vous n'avez jamais eu l'occasion ni de vous guérir malgré les médecins, je veux dire malgré la médecine, ni de faire soixante lieues d'une traite sur les chemins de fer français... je veux dire sur les chemins de fer des compagnies anglo-françaises. Puisque, faute d'un railway pour transporter doucement ma convalescence dans vos montagnes, je n'ai pu profiter de votre affectueuse invitation, il faut du moins que je vous fasse profiter de mon expérience ; il faut que je vous mette en garde contre la médecine, si tant est que vous y ayez foi, et contre les chemins de fer des compagnies, pour l'époque où ils et elles auront pénétré jusqu'à vous.

Pour ce qui est de la médecine, si j'ai le droit d'en médire, j'aurais certes bien mauvaise grâce à parler mal des médecins ; car, de leur part, ce n'ont été, Dieu merci ! ni les lumières, ni les soins empressés qui m'ont fait défaut.

Tant il y a pourtant qu'après huit jours (huit jours seulement) de diète absolue, j'étais au pis, l'œil cave, les joues creuses, et le reste à l'avenant. Je crachais le sang et ne pouvais respirer. Les médecins, non... la médecine m'avait *procuré*, par la diète, une oppression de poitrine qu'elle voulait faire disparaître par la saignée.

Je ne sais si vous êtes comme moi, mais il me semble que la médecine, telle qu'on la fait de nos jours, abuse étrangement des sangsues, de la saignée et de la diète. Je m'étais prêté à la diète, je refusai mon bras à la lancette. — Attention ! car ceci devient intéressant, non-seulement pour vous, ami, qui désirez des détails, mais pour quiconque pourrait se trouver dans la même situation que moi.

Il faut rendre justice à mes médecins, tous — ensemble ou isolément — étaient d'accord sur ce qu'il y avait à faire : continuation de la diète, saignée, synapismes, etc. Mais que faire avec un malade récalcitrant?... Et ne croyez pas qu'il y eût entêtement de ma part : l'instinct me disait que la voie où j'étais me conduisait à l'abîme. Et puis à l'instinct venait s'ajouter le raisonnement.

— Je ne doute pas, disais-je à P., qu'en diminuant mes forces vous ne diminuiez l'étouffement, mais tenez compte de mon tempérament : je ne suis pas sanguin ; il me faudra des mois et des mois pour réparer le sang que vont me prendre vos saignées, je dis *vos* saignées, car la première en appelle toujours plusieurs autres. Mais avisez, car dans deux jours j'aurai le transport au cerveau, puis une fièvre à laquelle vous donnerez un nom ; et puis... à la grâce de Dieu !...

Et ce bon P., et ce bon T. me collaient leurs oreilles sur la poitrine, sur le dos..... J'avais beau leur dire à tous que les poumons n'étaient point intéressés dans la question, rien n'y faisait : la saignée ou la mort ! Je résistais !... comment faire?

Heureusement que je comptais tout à notre cher Victor, qui m'affermissait dans ma résolution. Heureusement qu'un jour un de nos meilleurs amis, calculant par son expérience personnelle le danger que je courais, vint lui proposer un moyen de salut, et le surlendemain j'étais guéri, c'est-à-dire que le principe de guérison était trouvé, et le moyen appliqué.

C'était dans le temps même que le roi faillit être assassiné. Pendant que la Providence veillait si invisiblement, dans la forêt de Fontainebleau, sur les jours de Louis-Philippe, elle daignait descendre jusqu'à veiller sur les miens, sous la forme très visible du docteur Benech.

Vous n'êtes pas sans connaître de réputation le docteur Benech. On vous en a dit peut-être du bien, sans doute du mal ; et moi, je vous dis : — quoi qu'on pense du docteur, on ne peut lui refuser une originalité très caractérisée ; et si c'est un tort que de ne pas ressembler à tout le monde, il a ce tort-là, sans contredit. Un autre tort qui lui est reproché par aucuns, c'est de s'occuper d'intérêts généraux en même temps que de médecine ; il a la manie (manie singulière, en effet !), de vouloir faire découler de la constitution physique et morale de l'être humain toutes les règles de la politique et du gouvernement. Jugez si un pareil homme peut échapper à la critique, à la calomnie !

Aussi que ne m'a-t-on pas dit pour me dissuader de sa visite : « Il prétend guérir tout le monde avec des viandes fortes ; il va vous traiter à coups de bifteacks et de côtelettes ; vous êtes si faible ! il va vous étouffer ! » Voilà pour le côté médical. Et cependant je suis debout..... Quant au côté politique : « Il a dit aux électeurs du Lot en 1842 : Nommez-moi, car en ordonnant à mes malades les vins de Cahors et Bordeaux, je vais faire doubler, tripler le prix de vos crûs. » Et quand je lis la profession de foi du docteur, j'y rencontre tout bonnement les idées et les vues les plus saines sur vingt questions de politique et d'économie sociale.

Il arrive donc un soir et s'assied près de mon lit. — Essayez de respirer fortement... Bien !... voyons le sang que vous crachez... Ce n'est rien, rien du tout !... Monsieur, vous allez mourir si vous continuez la diète : il faut manger, et manger tout de suite... Voyons, la garde, approchez ici : préparez vite une bonne soupe grasse, bien épaisse ; avez-vous là du rosbif, du mouton ? — Permettez, docteur, avant de passer à la médication, causons un peu, s'il vous plaît, de la maladie. — Vous n'avez rien — qu'un estomac délabré et qui crie la faim... — Mais cette irritation de poitrine, mais cette toux qui m'abîme, qui me suffoque, qui me tue, n'est-ce donc rien ? — Rien, vous dis-je ; tout cela disparaîtra en mangeant. — Docteur, comment voulez-vous que je me hasarde à manger une soupe épaisse, quand hier... Tenez, je vais vous faire un aveu : hier, j'ai enfreint les prescriptions du médecin, j'ai bu deux gorgées de bouillon coupé de lait... — Eh bien ? — Eh bien ! dix minutes après je me suis évanoui... — Mais le bouillon a passé ? — Oui. — La soupe passera bien autrement, je vous en réponds. Ne perdons pas de temps ; une nuit de plus sans manger peut vous être funeste.

— Enfin, docteur, lui demande l'excellent ami qui l'avait conduit près de moi, comment nommez-vous la maladie de monsieur ? — Je vous dis qu'il n'y a pas de maladie ; il y a un épuisement général de l'organisme, causé par un travail opiniâtre beaucoup trop prolongé, favorisé par le défaut de soins et de régularité dans les repas, et enfin aggravé par la diète... Aussi, sachez-le bien, le voilà, au bout de huit jours, plus bas qu'un autre malade ne le serait au bout d'un mois. — Docteur, vous êtes dans le vrai, lui dis-je, au moins quand vous observez. — J'y suis encore quand je vous ordonne de manger... Allons, allons, la garde, préparez une soupe... — Un instant, docteur, je vous prie ; je crois avec vous qu'il faut cesser la diète ; mais permettez-moi d'attendre jusqu'à demain : je veux tenter une expérience sur moi-même.

La nuit fut épouvantable. Le lendemain je tins conseil avec Victor, qui m'alla chercher M. Benech. J'étais seul quand il arriva.

— Vous êtes plus fatigué qu'hier, me dit-il, mais en somme vous n'êtes pas plus mal. Qu'avez-vous pris ? — Ce matin, avec la permission des médecins vos confrères, j'ai pris une tasse de bouillon de poulet. — Oh ! que cela a dû vous paraître lourd !... Vous en avez pris une tasse... il a dû passer ? — Difficilement. — Je le crois bien. Après ? — Bientôt j'ai mangé une semouille faite avec du bouillon de bœuf, coupé



tes, la débauche, l'abrutissement moral et intellectuel, l'abâtardissement physique, le relâchement de tous les liens d'amitié et de famille, l'affaissement général du corps et de l'âme.

Les conséquences sociales ne sont pas moins déplorables. La concentration progressive des capitaux industriels que provoquent les machines et qui les suscite à son tour, a pour résultat de faire descendre au rang d'ouvriers salariés un très grand nombre de petits artisans qui, dans le système de l'industrie morcelée, étaient des producteurs pour leur propre compte, chefs d'atelier indépendants, maîtres de leurs heures et de leur personne, travaillant au milieu de la famille, sous les regards pleins d'encouragements de leurs femmes et entourés des caresses fortifiantes de leurs enfants. C'étaient des hommes, des citoyens, pouvant prétendre aux honneurs municipaux et à la considération publique. La grande industrie les mutile pour en faire des prolétaires. En vain leur salaire serait plus élevé que leurs bénéfices, ils ne sentent plus dans le cœur la dignité de l'homme libre. On les a abaissés. Toute la classe moyenne des producteurs disparaît ainsi à vue d'œil. Il en résulte un abîme dont la profondeur se creuse de jour en jour entre les maîtres, qui sont de hauts et puissants seigneurs, et les ouvriers, qui sont des serfs de la machine, sinon de l'homme. Avec la petite industrie, l'apprenti, l'ouvrier pouvait espérer devenir maître à son tour en acquérant des instruments de travail dont le prix était modéré. La grande industrie ne permet plus cet espoir. Fatalement l'ouvrier naît, vit et meurt prolétaire, séparé de son maître par une infranchissable barrière.

Et c'est ainsi que l'industrialisme conduit, par le servage collectif des travailleurs, sous la domination collective des capitalistes, à la guerre sociale.

La guerre sociale! ce mot-là épouvante le *Moniteur industriel*. Tant mieux: si le mot l'effraie, il voudra sans doute prévenir la chose. Et quand le souci sérieux de la sécurité des maîtres l'aura conduit à l'étude approfondie de la situation, il ne nous accusera pas de provoquer la guerre sociale, nous qui nous avançons en dehors des deux camps, portant dans nos mains la branche d'olivier, en signe de réconciliation et de paix. Est-ce donc provoquer la guerre sociale que de constater qu'elle est partout à l'état de germe en France, et qu'elle est flagrante en Angleterre? Le *Moniteur industriel* n'ignore pas sans doute, quoiqu'il en dise peu de chose, les évènements qui se passent dans ce moment en Angleterre, cet Eldorado de l'industrialisme. Une vaste coalition d'ouvriers s'est formée dans la plupart des grands centres pour déclarer la grève à défaut d'une augmentation de salaire: de leur côté les maîtres se sont constitués en coalition contraire pour tenir tête à l'orage. Et voilà les deux grands partis qui négocient. Si l'accord ne se fait pas, les ouvriers mettront en grève générale tout le royaume de générosité naturelle du cœur humain, et donnent un audacieux démenti aux préceptes évangéliques, à nous reprocher un langage où nous ne manquons jamais, en rappelant leurs devoirs aux maîtres et aux gouvernants, de dire au peuple qu'il aurait tort d'accuser la méchanceté des hommes, que ses infortunes dérivent des désordres de l'état social et non de la mauvaise volonté de ses patrons qui sont hommes comme les ouvriers, et doués de tous les bons sentiments de l'humaine nature, que comprime seulement l'hostilité des intérêts! Si la *Démocratie pacifique* avait voulu caresser les préjugés populaires en excitant la haine et les instincts révolutionnaires, elle serait aujourd'hui bien autrement puissante. Mais elle, qui n'incline pas la tête devant les préjugés régnants, n'entend pas davantage courtiser ceux du peuple. Elle préfère l'estime à la vogue, et le bon accord de toutes les classes à une conflagration générale. Et cependant le calme antérieur de sa parole lui donnerait de l'autorité, si elle se ralliait à la politique subversive, car ce serait le signal qu'il n'y a rien à espérer des dépositaires de la richesse et de la puissance publique. Il y a quelque mérite dans la modération de gens qui sauraient au besoin agiter les masses, tout en évitant pour eux et pour elles les pièges d'une légalité dont ils connaissent à fond tous les mystères.

Rendez-nous donc plutôt des actions de grâce, vous tous, maîtres et gouvernants, dont la prospérité repose sur la base mouvante et fragile du concours des prolétaires, quand nous vous avertissons que d'épouvantables catastrophes vous menacent; la science sociale nous les révèle et l'observation des faits contemporains nous les montre déjà.

Pour les conjurer il n'y a qu'un moyen, celui que nous ne cessons d'annoncer au monde sous le nom d'*organisation du travail*.

Choisissez entre le ralliement affectueux du peuple par la solidarité des intérêts, par la fusion des classes, et des désastres auprès desquels les scènes les plus terribles de la Révolution française ne seraient que de pâles ombres.

Vous assurerez votre avenir et celui de vos enfants, en vous unissant à nous pour éloigner ces crises fatales. L'effort doit nous être commun, car le danger est le même; car nous serions tous victimes, et nous qui prophétisons ces malheurs, et vous qui dédaignez d'ouvrir les yeux pour les voir.

Nouvelles étrangères.

ÉTATS-UNIS.—Voici, d'après les correspondance du *Standard*, le relevé des forces navales des Etats-Unis actuellement dans le golfe du Mexique:

« *Le Raritan*, frégate de première classe, portant le pavillon du commandant de l'escadre; les frégates *le Potomac* et *le Cumberlend*; les sloops *le John-Adams* et *la Sainte-Marie*; le brick *le Lawrence*; le schooner *le Flirt* et la frégate à vapeur *le Mississipi*. Le remorqueur à rer les communications.

Les navires d'un fort tirant d'eau peuvent en toute saison arriver à la Pointe-Isabelle. La côte, en cet endroit, est bordée de petits îlots de sable. Entre eux et la terre ferme existent des détroits ou des baies navigables auxquelles les habitants donnent le nom de *lagunes*. La Pointe-Isabelle est un morne de sable élevé qui s'avance dans la lagune del Madre. La ville de Matamoras était commandée par les batteries américaines établies sur la rive opposée du fleuve. »

Massacre des Prisonniers français.

L'abondance des matières nous a empêchés de reproduire hier une dépêche du général de Lamoricière qui confirme la fatale nouvelle du massacre des prisonniers de la deïra. La triste certitude de cet affreux évènement a été apportée par le nommé Guillaume Rolland, clairon du 8e bataillon des chasseurs d'Orléans, miraculeusement échappé au massacre.

Nous ne regrettons pas d'avoir été dans la nécessité de retarder d'un jour la publication de cet intéressant et douloureux récit, puisque nous pouvons y joindre les réflexions pleines de sens dont l'accompagne aujourd'hui l'*Algérie*. Sans vouloir nous payer d'illusions, nous devons cependant reconnaître avec ce journal que la narration véridique qu'on va lire ne contient pas un seul fait d'où résulte la preuve que nos compatriotes ont été égorgés.

Voici le récit du chasseur Rolland:

Le nommé Rolland (Guillaume), clairon à la 2e compagnie du 8e bataillon de chasseurs d'Orléans, fait prisonnier le 23 septembre 1845, s'est échappé. Il est arrivé à Lalla-Maghrnia le 17 mai 1846. Cet homme avait été blessé le 23 septembre d'un coup de feu à la culasse gauche, d'un coup de yatagan au pied droit, et d'un coup de poignard à la joue droite.

Cet homme a raconté ce qui lui est arrivé de la manière suivante:

« La deïra était campée à environ trois lieues de la Moulouïa. Les prisonniers établis sur le bord de la rivière occupaient une vingtaine de gourbis, au milieu du camp des fantassins réguliers. Ceux-ci sont au nombre de 500 environ, répartis aussi dans des gourbis par bandes de 5 ou 6. Le camp était clos par une enceinte de broussailles fort élevée, dans laquelle on avait ménagé deux passages; de cette manière la garde était plus facile.

» Le 27 avril, vers deux ou trois heures de l'après-midi, il est arrivé une lettre d'Abd-el Kader; ensuite, trois cavaliers sont venus à notre camp pour chercher les officiers, de la part de Mustapha-Ben-Tami; ils les ont conduits à la deïra, sous le prétexte de les faire assister à une fête chez le kalifa. Ils ont amené: MM. de Cognord, Lazaret, Marin, Hillerain, Cabasse, Thomas, adjudant, le maréchal des logis chef des hussards, Testard, hussard, Trottel, deux autres.

» A l'entrée de la nuit, les autres prisonniers ont été réunis sur un rang. On nous avait donné l'ordre d'apporter tous nos effets avec nous. Quand nous avons été ainsi rassemblés, les fantassins réguliers sont venus, on nous a séparés pour nous conduire dans leurs gourbis. Nous étions sept pris par les habitants de quatre gourbis; ils nous firent entrer ensemble dans le même gourbis. Je dis à mes camarades qu'il y aurait quelque chose pendant la nuit, de ne pas dormir, de nous tenir prêts à nous défendre si on voulait nous tuer. J'avais un couteau français que j'avais trouvé sur les bords de la Moulouïa, trois jours auparavant. En entrant dans la cabane, j'avais trouvé une faucille, je l'a

---

de bouillon de poulet. — Oh! cela, c'est peu de chose. Vous avez eu tort de mêler au bouillon de bœuf celui de poulet. Cela a bien passé? — Assez bien. — Et vous n'avez pas bu de vin? — Non. — Eh bien! ce soir, qu'éprouvez-vous? — Mais il me semble que je me sens mieux à mesure que je mange plus. — Très bien!... La garde, il vous reste du bouillon de bœuf? — Oui, monsieur. — Faites une soupe très épaisse avec ce bouillon; avec ce bouillon, entendez-vous? et pas avec d'autre. — Mais, monsieur... — Allez vite... Ah! apportez-moi du vin et des biscuits... C'est, dit-il en se tournant vers moi, pour vous amuser en attendant la soupe... Allons vite, la garde, n'entendez-vous pas ce que je vous dis? Apportez du vin et des biscuits, et préparez le potage.

Si vous aviez vu, mon ami, la terreur de la garde, son incertitude, sa pâleur, vous en auriez été effrayé. Elle disparut, mais ses jambes flageolaient.

Cependant rien n'arrivait. Le docteur, impatient, se lève et va hâter l'accomplissement de ses ordres. Pendant ce temps, mon frère, malade lui-même dans une pièce voisine, arrive tout effaré. La garde venait de l'avertir: elle ne voulait rien faire sans mon ordre. — Es-tu bien décidé? me dit mon frère avec un sentiment d'inquiétude inexprimable

En ce moment, je l'avoue, il me fallut un peu de courage: tout le monde tremblait autour de moi; mais ma résolution était prise. — Oui, lui dis-je, je mourrai de faim si je continue la diète, tandis que de ce côté j'ai une chance. — Allez, dit-il à la bonne, et faites tout ce que le docteur vous ordonnera. Il ne t'étouffera peut-être pas du premier coup.

Que vous dirai-je? après avoir bu un grand verre de vin, absorbé trois biscuits, puis une soupe énorme dans laquelle le pain faisait pardonner le bouillon, le docteur appela de nouveau la garde. Elle était derrière lui, interdite: — Avez-vous quelque chose... de la viande grillée ou rôtie? un morceau de bœuf? — Non, monsieur. — Du mouton? — Non, monsieur; vous voyez bien que les deux frères sont malades... — Vous avez au moins le poulet bouilli de ce matin? (La garde fit un signe affirmatif.) Apportez... Cela est très mauvais, me dit-il, cela est desséché, difficile à avaler; mais n'importe, il faut alimenter vos organes... Et plongeant l'extrémité d'une aile dans la salière, il me la donne à manger. Mais les glandes salivaires ne faisaient pas leur service, les mâchoires étaient irritées et n'agissaient qu'à grand'peine; le vin seul déterminait la déglutition. A force de travail, d'acharnement, j'engloutis l'aile entière, mais j'étais inondé de sueur.

— Maintenant, me dit le docteur, vous allez dormir; il est dix heures; je serai ici demain matin à huit heures; dès sept heures, vous aurez pris une soupe (vous entendez cela, la garde?) une soupe épaisse et un demi-verre de vin... Allons, emportez tous ces restes...

Mais la garde n'entendait rien; elle était debout, pâle, immobile; elle me regardait d'un œil fixe et effaré, s'attendant à me voir d'un instant à l'autre rougir, bleuir, me tordre et passer de vie à trépas.

Cette nuit-là je dormis huit heures.

Trois jours après j'étais assez bien portant pour que mes amis ne craignissent plus de me dire: — Savez-vous que vous nous avez donné de l'inquiétude? On parlait déjà de fièvre typhoïde!

Hélas! ce mot me rappelle que ces jours-ci l'on annonçait que la fièvre typhoïde décimait l'Irlande, l'Irlande, ce pays de *meurt-de-faim*, dont une enquête disait, il y a long-temps déjà, qu'on y remarquait une maladie singulière, une maladie dont les gens guérissaient dès qu'on leur donnait à manger. Cela me rappelle encore qu'un de nos meilleurs amis, belle âme, noble esprit, cœur dévoué, Maurice G., de Tarbes, un homme beau et robuste, vient de succomber à une fièvre typhoïde. Il est mort en s'entretenant avec nos amis des destinées de la science sociale: il fixait à quatre ans l'époque présumable du premier essai de la Théorie sociétaire! La maladie est-elle venue d'elle-même? ou si c'est la médecine qui la lui a donnée?...

De cette médecine officielle bien intentionnée, mais si sujette à erreur, je me suis tiré par écart absolu, et voilà pourquoi le 30 avril je me trouvais sur le chemin de fer de Paris à Orléans, qu'il ne faut pas confondre avec celui d'Orléans à Tours, car ce sont deux chemins distincts, tout à-fait distincts, comme bien allez voir.

Les dimensions générales sont-elles autres sur le chemin d'Orléans que sur celui de Tours? Les rails sont-ils d'un autre métal? Les wagons diffèrent-ils essentiellement? Non, toutes les dispositions matérielles sont les mêmes; tout se ressemble, sauf les traverses en bois qui sont de chêne sur le premier chemin, conformément au devis, et de sapin sur le second, malgré le devis. Encore cette différence dans l'établissement de la voie s'explique-t-elle par le principe de l'égalité devant la fortune. Que l'on exerce des rigueurs extrêmes, ruineuses, pour exiger d'un petit entrepreneur de travaux la stricte exécution de ses engagements, cela se conçoit; mais employer les mêmes procédés contre une puissante compagnie concessionnaire, allons donc! ce serait mesquin!

En vertu de la loi d'incohérence, *deux compagnies*, = *deux chemins*. Vous ne vous doutez pas de cela, vous, mais je veux vous prouver par des exemples l'exactitude de cette formule.

Deux voyageurs se présentent au bureau de Tours pour le convoi à grande vitesse.

1er *voyageur*. Une place de première classe pour Paris? —. Voici, monsieur. — 2e *voyageur*. Une place de seconde classe pour Paris? — Monsieur, nous ne pouvons vous délivrer de seconde classe que pour Orléans. — Mais à Orléans trouverai-je des places pour Paris? — Oui, monsieur. — Je ne comprends pas trop; mais si vous m'assurez que j'en trouverai... — Je vous l'assure, monsieur. — A Orléans, le deuxième voyageur va au bureau: — Une deuxième classe pour Paris, s'il vous plaît. — Monsieur, par ce convoi, il n'y a que des premières classes. — Mais j'arrive de Tours où l'on m'a délivré une seconde classe pour ce même convoi. — Si l'employé est bien complaisant, il vous dira: — Monsieur, le chemin d'Orléans à Bordeaux admet les deuxièmes classes pour la grande vitesse; le chemin de Paris à Orléans ne les admet pas... — Donnez-moi donc une première classe, alors...

Ce même voyageur a dit à Tours qu'il se rendait à Paris; mais s'il ne pense pas à ses bagages, il arrivera au Jardin-des-Plantes avec aussi peu d'habits de rechange que l'ours Martin. — S'il est doué d'une grande dose d'attention et de préoccupation, il s'informera de sa malle. — Il faut la faire enregistrer, lui dira le même employé dans ses moments de complaisance.

La malle est enregistrée. — Dix-sept kilos! crie le facteur. — Monsieur, c'est 2 fr. 10 centimes. — Et pourquoi 2 fr. 10 c.? On ne m'a rien pris à Tours pour mes effets. — Ah! Monsieur, c'est que le chemin d'Orléans à Tours accepte 30 kilos, tandis que nous n'en passons que 15. — Et vous me prenez 2 fr. 10 c. pour 2 kilos d'ici à Paris? — Monsieur, nous ne vous aurions pas pris un centime de plus pour 30 kilos; le prix entre 15 et 30 kilos est unique: voyez le tarif. — Eh! votre tarif!... laissez-moi ouvrir ma malle: j'en retirerai 2 kilos. — Monsieur, nous n'avons pas le temps; le convoi part; votre malle est inscrite, et pendant que vous restez là à causer, on la charge. — Mais c'est inique, c'est arbitraire, c'est... c'est absurde! — Monsieur, c'est la loi, et les députés l'ont faite. — Parbleu! je m'en aperçois bien: de telles stupidités ne peuvent sortir que du Palais-Bourbon. — Pourquoi, Monsieur? demande, en s'avançant, un agent de police. — Pourquoi? parce qu'elles sont de la force de 400 députés.

Si la construction des chemins de fer atteste un progrès de l'intelligence, il faut convenir, mon ami, qu'*ils* en exigent beaucoup (d'intelligence) chez celui qui en fait usage (des chemins de fer). Avec eux, il est vrai, l'on arrive rapidement; mais qu'il faut d'étude et d'attention pour n'être pas rançonné de mille façons!

Ce que je viens de vous dire n'est pourtant que le côté bouffon du railway *morcelé*, son côté voleur, car il n'attente qu'à votre bourse; ce qui est plus grave, c'est le côté *assassin*, celui qui attente à la vie des voyageurs: ceux de troisième classe sont dans ce cas. Préservés à peu près des injures du temps dans des wagons couverts, depuis Tours jusqu'à Orléans, ils sont obligés de descendre et sont placés, entre Orléans et Paris, dans les tombereaux découverts. Ce transbordement est plus que ridicule, il est pénible, il est véritablement odieux! Quoi! en

[...] dans le village. A l'extrémité d'une petite rue, j'ai aperçu un jeune homme d'une vingtaine d'années ; en me voyant, il a sorti un poignard pour me tuer. Je voulais mourir, je me suis avancé vers lui. Je m'étais approché jusqu'à trois ou quatre pas, un autre homme sorti d'une terrasse voisine, retint le bras du jeune homme. Alors il m'emmena chez lui, me fit chauffer pendant deux ou trois minutes, puis il me conduisit dans sa case. Là, il m'a attaché les pieds et les mains et a jeté sur moi une couverture de cheval. Voyant cela, je ne disais rien, je voyais que je ne souffrirais pas long-temps. Je le vois se préparer à se coucher. Alors, croyant qu'il allait me faire souffrir et me tuer après, je lui fis signe de se dépêcher et de m'expédier sans torture. Il me dit qu'il ne me tuerait pas. Je passai la nuit comme je pus. Au matin il vint me détacher. J'ai passé sept jours chez lui ; il ne me laissait pas sortir, parce qu'il y avait dans le village des gens qui voulaient me tuer.

« Le septième jour est arrivé un homme qui m'a acheté deux douros. Celui-ci m'a fait partir la nuit pour me conduire dans sa maison. En arrivant, il m'a donné un haïk et un burnous, il m'a gardé dix jours. Le dixième jour, il m'a conduit chez un de ses parents qui est dans un village marocain, à un jour de marche de Lalla-Maghrnia. Ce dernier m'a amené, parce que l'autre ne connaissait pas la route ; nous sommes venus par les montagnes de Nedroma, et, près de cette ville, mon conducteur a dû prendre un guide. J'avais dit à mon premier patron qu'il aurait de l'argent s'il me rendait aux Français ; je pense que c'est ce qui a donné au second l'idée de me ramener à Lalla-Maghrnia. Nous étions encore 280 ; on m'a dit qu'il y a encore deux de mes camarades qui sont dans d'autres villages marocains.

« Les réguliers avaient mis à part quelques-uns de mes camarades, à cause de leurs professions. Je crois qu'ils n'ont pas été tués :

« Perrin, chasseur au 8e, pris à Sidi-Brahim, gardé comme tailleur ;
« Manin, clairon au 8e, ferblantier ;
« Voland, élève clairon au 8e bataillon ;
« Perrin, chasseur au 8e bataillon, 7e compagnie. »

Tel est le récit du nommé Rolland ; il a ajouté que les troupes d'Abd-el-Kader ont l'envie de déserter, parce que les Marocains ne veulent plus leur vendre de grains.

En effet, elles ne recevaient jamais d'argent ; on les paie en papier sur lequel est le cachet de l'émir. Elles donnent cela en échange des denrées. Cette espèce de monnaie a été acceptée dans un temps ; elle est tombée en discrédit.

Il n'y a guère à la deïra plus de cent tentes : quarante tentes des Hachem ; vingt tentes de Bou-Hamedi ; cinquante tentes des tribus. Il y a cent cavaliers réguliers.

Lalla-Maghrnia, le 21 mai 1846.

Le capitaine d'état-major, signé : BAUDOUIN.

P. C. C., le capitaine aide-de-camp du lieutenant-général,
A. DE SENNEVILLE.

Nota. Il faut avoir entendu Rolland s'exprimer avec une simplicité singulière pour apprécier ce que valent les hommes qui ont traversé sans abattement une pareille épreuve. Rolland est d'apparence chétive, au physique il ne paraît point avoir souffert.

Laissons maintenant parler l'*Algérie* :

Ce rapport, fort remarquable par sa simplicité et sa lucidité, n'indique, dit ce journal, ni la cause ni le but de l'horrible massacre dont nos prisonniers auraient été victimes.

Une lettre d'Abd-el-Kader était arrivée ; mais Rolland ne dit pas si elle contenait l'ordre de mettre à mort les prisonniers. Il ne résulte même pas des préparatifs de cette terrible scène la preuve qu'elle dût [...] sans danger ?

Pourquoi donner à l'exécution d'un ordre émané d'un sultan la forme hideuse d'un lâche assassinat ?

Pourquoi surtout donner à des hommes qu'on veut assassiner l'ordre d'apporter tous leurs effets avec eux ?

Pourquoi si les prisonniers étaient désarmés, les réguliers auraient-ils mis le feu à leurs gourbis, pour les en chasser ? Ils eussent pu aller les attaquer dans leur retraite, aussi bien que de les tuer au fur et à mesure qu'ils en sortaient.

Comment, du reste, expliquer la fuite de Rolland ?

Il rencontre un premier régulier, qui ne le tue pas.

Il en rencontre d'autres qui lui déchirent son pantalon.

Mais des assassins, des hommes qui ont résolu le massacre de 280 soldats, surtout quand ces soldats sont des Français, sont armés, frappent et ne se laissent pas frapper, et n'arrêtent pas un fugitif en le prenant par son pantalon.

Une attaque nocturne de la deïra par les tribus voisines, explique bien mieux le récit de Rolland que le prétendu massacre de ses frères d'armes.

Les précautions prises dans la soirée sembleraient indiquer la crainte d'une surprise.

Ben-Tami appelle près de lui les prisonniers, à la vie desquels il tient le plus, parce que, s'il doit prendre la fuite, il les emmènera avec lui. Il ordonne de répartir les autres dans chaque chambrée de réguliers, afin qu'ils ne puissent pas échapper et se joindre avec leurs ennemis.

L'attaque a lieu, on pousse des cris ; mais, on le sait, les Arabes ne se battent pas sans pousser des hurlements affreux : c'est le signe de ralliement, surtout la nuit.

Les cris que Rolland a entendus ne sont pas ceux de ses camarades, quoiqu'il le dise ; parce qu'en admettant une Saint-Barthélemy, aucun d'eux n'eût été assez stupide pour appeler par des cris les coups de ses assassins.

Les personnes attaquées la nuit crient quand elles attendent du secours ; dans le cas contraire, elles gardent le plus profond silence et *font le mort* dans l'espoir d'échapper.

Rolland a entendu de loin des coups de fusil, et pendant une demi-heure ; mais cette circonstance indique qu'on ne tirait pas sur ses camarades seulement, en admettant qu'on eût tiré sur eux.

Pour fusiller 300 hommes désarmés, il ne faut pas une demi-heure, et puis les coups de fusil tirés à bout portant ne s'entendent pas à 100 mètres, même la nuit.

Toutes ces invraisemblances, puisées dans le récit même de Rolland, nous font espérer qu'il a été victime d'une panique ; mais d'autres circonstances nous engagent à suspendre un jugement définitif sur cet événement.

C'est dans la nuit du 27 au 28 avril que cette horrible boucherie aurait eu lieu, et le 21 mai, c'est-à-dire 23 jours après, ce récit ne serait pas confirmé par d'autres dépositions.

Nous sommes étonnés qu'une expédition n'ait pas été entreprise sur la Molouïa, sur l'emplacement où la deïra était campée, pour aller constater ce qui a pu se passer.

Dans tous les cas, nous ne croyons pas que tout soit perdu ; Rolland lui-même pense que MM. de Cognord, Larrazet, Marin, Hillairin, Cabasse ; les sous-officiers et soldats Thomas, Barbut, Testard, Trottel, Perrin, Manin, Voland et trois autres ont dû être épargnés. Nous espérons mieux encore, nous pensons que tous, ou du moins le plus grand nombre, en auront été comme Roland, quittes pour la peur.

Puissent les espérances de l'*Algérie* se réaliser !

[...] France qu'Abd-el-Kader avait fondées sur les [...] de cette contrée lointaine, pour s'y créer une base d'opérations et tenir sans cesse en échec les tribus rapprochées de nos établissements, et par conséquent plus faciles à dominer.

« Dans le Tell, l'expérience malheureuse que viennent de faire les tribus les a profondément découragées. Attaquées et vaincues sur tous les points révoltés, elles connaissent mieux que jamais et notre force et notre volonté de rester les libres possesseurs du pays. Partout les hommes les plus ardents à la révolte ont péri ; les plus influents ont perdu un crédit basé sur le mensonge ; Abd-el-Kader lui-même, et plus que tout autre peut-être, en a ressenti les effets. Son impuissance vis-à-vis de nos troupes, l'avortement des projets qu'il avait si habilement conçus pour la restauration de son pouvoir, ont contribué à le déconsidérer aux yeux des Arabes, et s'il conserve encore son caractère de sainteté, le prestige de sa force a considérablement diminué. »

On lit dans la *France algérienne* de la même date :

« Nous apprenons à l'instant que Si-Chérif, frère du bach-agha Bou-Alam, vient de faire sa soumission à M. le maréchal gouverneur-général. Ce retour d'un des plus acharnés révoltés de l'Ouarensenis nous prouve que les fanatiques les plus exaltés n'ont plus aujourd'hui la confiance qu'ils avaient dans la cause d'Abd-el-Kader. »

Chambre des Pairs.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

Séance du 2 juin.

M. DE LA MOSKOWA a la parole pour des interpellations au sujet de nos prisonniers en Afrique. Vous vous le rappelez, dit-il, à Sidi-Brahim, une poignée de soldats, commandés par mon brave et honorable ami M. Cognord, se trouve subitement entourée. Manquant de cartouches et inférieur en nombre, nos soldats sont forcés de céder. Quelques jours après, une colonne de malades, la plupart blessés, fut aussi investie et forcée de se rendre ; et, depuis, nous avons vu l'ex-émir, se faisant un trophée de ces malheureux prisonniers, les traîner partout sur ses pas, puis, craignant qu'ils ne fussent pour lui un embarras, il a fini par les massacrer.

Je ne doute pas que le gouvernement s'occupe des moyens d'adoucir le sort de nos prisonniers ; il en avait un moyen bien simple, nous avons en France des prisonniers arabes, il n'y avait qu'à proposer l'échange à Abd-el-Kader. Ce moyen a été proposé, dit-on, dans le conseil des ministres, et rejeté parce qu'on a craint de donner trop d'importance à l'ex-émir en négociant avec lui.

Ainsi 300 de nos malheureux compatriotes ont dû périr ; d'après le récit d'un brave échappé au massacre et à ses chaînes, quelques officiers auraient été épargnés ; je demande au ministère comment, après un tel événement, il peut s'obstiner à laisser ces braves entre les mains des barbares souillés du sang de leurs frères d'armes. Le gouvernement ne tient pas assez compte du sang versé en Algérie ; sa politique est sans pitié, c'est une politique de sang. (Agitation.) Elle suffit pour motiver le mécontentement de l'Europe au sujet de notre domination dans l'Algérie.

Le seul moyen de nous faire pardonner nos conquêtes, c'est d'agir au nom de la civilisation, c'est de faire prévaloir les sentiments d'humanité ; c'est de nous montrer aussi nobles et généreux que nous sommes courageux et forts. (Mouvements divers.)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Le cabinet a été una[...]

---

présence de toutes les plaintes, de toutes les imprécations que soulève ce mode de transport inhumain, le gouvernement n'a pas cru pouvoir présenter aux chambres une loi ainsi conçue : « A l'avenir le chemin de Paris à Orléans aura des wagons couverts analogues à ceux d'Orléans à Tours ? »

Autre stupidité législative : vous voulez aller demain à Orléans ; vous expédiez ce soir par le convoi de nuit (convoi des marchandises) un colis pesant 88 kilog. — Pour vous délivrer ce colis à Orléans, on vous prend 8 fr. 50 c., c'est-à-dire 15 centimes de plus qu'on ne demande pour le même parcours au voyageur de troisième classe, lequel peut bien peser plus de 88 kilog.

Il paraît que c'est une chose très difficile que de dresser un tarif raisonnable... au Palais-Bourbon. Et puis, une fois fait, le tarif est livré à la compagnie par l'Etat qui ne se croit plus le droit de le modifier...

Autre chose : vous voulez savoir si les paquebots de la Loire allant à Tours correspondent avec le premier convoi du chemin de fer ; vous allez vous informer près d'un bureau de chemin de fer ; on vous répond : — Non, Monsieur, — ou bien : — Nous ne savons pas s'ils marchent encore ; peut-être bien que oui... cependant ils partent, je crois, le matin...

Si l'Etat exploitait les chemins de fer, ses agents emploieraient-ils envers le public de tels subterfuges ?

Que je vous dise deux mots de ces paquebots de la Loire. Les uns partent dès le matin, les autres dès que les voyageurs du premier convoi de Paris sont arrivés, c'est-à-dire vers onze heures et demie. Pour 1 franc ils vous conduisent à Blois, pour 2 francs à Tours. Aux premières places le prix est double. Aussi ces paquebots sont-ils encombrés, et malgré l'extrême bon marché du voyage, j'ai calculé qu'ils font plus que leurs frais. Vous verrez néanmoins que la compagnie d'Orléans à Bordeaux les achètera et supprimera ainsi une entreprise utile au public, mais meurtrière au chemin de fer. Ici encore, n'est-ce pas le cas de demander si l'Etat, exploitant ses chemins, agirait, lui, vis-à-vis de ses concurrents, par voie d'absorption ?...

Maintenant que vous voilà bien instruit et bien prévenu, parlons d'autre chose.

Que vous êtes heureux, là-bas, de pouvoir, en contemplant vos horizons boisés, surveiller avec une sollicitude toute paternelle les progrès de vos cultures, et supputer l'heure où vos greniers et vos granges recevront vos *blondes moissons*. Combien le poids du jour est plus léger au travailleur agricole que le poids de la nuit au travailleur de la misère ! Ouf, malgré l'attrait factice qu'exerce, aux époques de subversion, le séjour énervant des villes, l'homme est né, surtout, pour la vie des champs ; s'il fait de l'industrie, c'est par nécessité ; c'est toujours par attrait qu'il retourne à la terre. La terre seule possède un charme constant, auquel nul homme ne peut, Dieu merci, se soustraire. Jamais, pauvre lutteur emprisonné dans Paris pour une cause sainte, jamais je n'ai mieux senti cette vérité par moi-même, jamais je ne l'ai mieux vue par les autres que dernièrement, lorsque le bateau à vapeur m'eut déposé en Touraine. Avec quelle ardeur l'ouvrier ne court-il pas, dès qu'il est libre, répandre sa sueur sur le coin de terre qu'il doit à ses économies ! Le dur travail qu'il accomplit là n'est pas, à vrai dire, un travail, c'est un bonheur, c'est le repos après une semaine de fatigues et de monotones occupations, c'est la sanctification du dimanche !

Pouvais-je rester indifférent à cet attrait de la terre sur l'homme ? Non ! et mes premiers jours de convalescence, je les ai employés à me faire planteur de pommes de terre, tondeur de haies et chercheur de nids, trois fonctions pour lesquelles je ne manque pas, je crois, d'une certaine aptitude, et qui, ajoutées à quelques autres connaissances moins utiles sans doute, me donnent l'espoir d'être admis au premier phalanstère.

Et puis, ce n'est pas aux champs que l'on a la douleur d'entendre soutenir ces paradoxes monstrueux que peut seul enfanter le cerveau de l'homme des villes, c'est-à-dire de l'homme le plus éloigné de la nature. Il est vrai que l'agriculteur ne songe guère à fausser les faits pour les faire cadrer avec des théories préconçues ; mais il a le mérite, de plus en plus rare aujourd'hui, de bien observer ce qu'il voit, et ses paroles montrent toujours qu'un cœur bat sous sa poitrine. Ce n'est pas lui qui imaginerait de soutenir que *le salarié est plus libre que l'associé*. Lorsqu'il s'élève à toute sa hauteur métaphysique, il dit, dans son âpre langage : « Le bon Dieu est un individu qui a travaillé trop bien pour qu'on en dise du mal et trop mal pour qu'on en dise du bien. »

C'est lui encore qui, apprenant ma guérison opérée par une nourriture forte et des repas multipliés, réfléchit qu'un tel régime ne peut convenir qu'aux riches, car pour lui la richesse consiste à pouvoir se nourrir à viande tous les jours.

Aimez cet homme simple, dont la première pensée serait toujours pour le salut de ses frères, si le morcellement du sol ne l'avait pas initié, lui aussi, aux tortures de l'égoïsme ; aimez aussi le docteur Benech, non pas seulement parce qu'il m'a conservé à votre amitié, mais parce que, pénétré de l'impossibilité d'appliquer à tous ceux qu'elle pourrait sauver la médication qu'il m'avait ordonnée : « Ah ! mon ami, me disait-il, c'est là ma grande affliction quand je suis appelé chez le pauvre ! je sais le remède et je n'ose l'indiquer. Que de gens, mon cher philosophe, que de gens meurent de *faim lente* dans notre misérable société ! »

Mais, direz-vous, le docteur est donc phalanstérien ? Non, ami ; et cependant, son adresse aux électeurs de Cahors (1842) renfermait les lignes que voici : « ... Quand on parle du bonheur public, il est tant d'hommes qui se croiraient malheureux s'il existait, que leurs voix trouveraient mille rhéteurs pour dégrader nos pensées, des mathématiciens pour établir jusqu'à l'évidence que le genre humain est riche, quand il est dans une ruine complète ; et tous feront si bien que celui qui souffre journellement de la faim sera notre ennemi. C'est ainsi qu'est le monde ; cependant j'ai vu tant de victimes ne pouvoir se débarrasser de leurs maux, parce que notre état social actuel les privait des moyens les plus simples, que le rhéteur le plus habile ne saurait ébranler ma conviction, ni le mathématicien le plus profond porter dans mon esprit l'évidence de mon erreur. »

Elles sont encore du docteur, ces lignes sur la nécessité de l'association : « Dans l'isolement, l'homme ne connaît pas son existence ; toutes ses facultés se détruiraient dans cette situation, et si, pour le médecin, les organes qui constituent le physique sont autant d'animaux divers unis par un lien commun, je ne suis que vrai en disant que, d'après le même principe, on doit envisager les hommes dans toute société comme des êtres séparés, il est vrai, mais néanmoins comme inséparables dans leur mode d'exister. »

Si je pouvais vous citer tout ce qu'il dit sur l'association, sur le déboisement, sur l'agriculture, sur le morcellement de la propriété, sur notre réseau prétendu national de railways, etc., etc., vous comprendriez pourquoi cet homme de foi n'a pas été élu dans ce temps de scepticisme, de corruption, où tous les électeurs veulent que leur mandataire ne sorte pas du cercle étroit de leurs idées, où la plupart ne se préoccupent que d'une place pour leur gendre ou d'un tronçon de chemin de fer, dirigé en ligne droite sur leur clocher.

Mais vous qui, comme Horace, haïssez profondément ce qui est vulgaire, vous honorerez le docteur Benech ; vous lui demanderez des conseils d'hygiène quand vous viendrez à Paris ; si vous couriez jamais quelque danger au fond de votre province, vous lui décrirez vos impressions et vos douleurs, car (j'oubliais vraiment) le docteur guérit par correspondance (la sœur de notre Victor en est la preuve bien portante) ; enfin, quand vous recevrez cette lettre, quand vous apprendrez que je me suis tiré d'une situation grave, inquiétante, sans saignée, sans purgation, sans synapisme et sans drogues, vous ne me répondrez pas en riant, comme l'a fait un de nos amis, qui passe à bon droit pour l'un des hommes les plus spirituels de Paris : — « Vous êtes guéri, c'est très bien, mais, mon cher, ce n'est pas là de la médecine. »

Adieu, cher, je vous aime de tout mon cœur.

Paris, 2 juin 1846. F. C.

L'orateur entre dans des détails relatifs à diverses propositions d'échange qui avaient été faites et de négociations qui avaient été sur le point d'amener un résultat heureux. Si ce commencement de traité a été rompu, c'est à l'influence de M. le maréchal Bugeaud qu'on le doit. M. de Boissy attribue le malheur récent à la barbarie dont ce chef a donné l'exemple. Il appuie son opinion d'un fragment d'une lettre de M. le gouverneur-général au retour d'une de ses dernières expéditions.

M. CH. DUPIN soutient que nous n'avons jamais commis en Afrique de cruautés inutiles.

M. GUIZOT répond que l'Afrique n'est pas tellement éloignée de la France pour qu'on ne puisse aller s'assurer de ses propres yeux, de ses propres oreilles, si M. le maréchal Bugeaud est un homme cruel. M. le maréchal Bugeaud a un grand mérite qui peut passer quelquefois pour un tort : c'est celui de dire ce qu'il pense avec une rudesse militaire et je dirai patriotique; mais ses sentiments sont toujours bons et généreux. Dans la guerre d'Afrique, il en a donné des preuves éclatantes; et, sous ce rapport, le gouvernement tend à associer la conduite du maréchal à la conduite qu'a tenue le cabinet.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA. Je demanderai au gouvernement si le malheur dont nos prisonniers ont été victimes ne changera pas sa politique, et si dorénavant, au lieu des moyens fort indirects qu'il a développés à la tribune, il n'adoptera pas le moyen si simple de l'échange.

M. GUIZOT répond que, relativement à l'échange des prisonniers, le gouvernement, ni le maréchal Bugeaud n'ont point de parti pris, arrêté d'avance, et qu'ils ne peuvent en avoir.

M. DE BOISSY. Je ne connais pas M. le maréchal Bugeaud, mais je l'apprécie par ses actes. Il a beaucoup détruit, beaucoup incendié; c'est tout ce que je sais. (Agitation.)

La chambre commence ensuite la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de Bordeaux à Cette.

Chambre des Députés.

Séance du 2 juin.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

La chambre adopte par 225 voix contre 7 le projet de loi relatif à la construction de la cour royale de Pau.

MM. LEROY et MIS demandent chacun un congé. — Accordé.

On passe à la discussion du budget du commerce et de l'agriculture.

M. DE LABAY. Je ne doute pas de l'amour de M. le ministre pour les intérêts auxquels il préside ; mais cet amour est un peu platonique ; M. le ministre du commerce, d'ailleurs, est dans le conseil comme l'opposition dans les chambres, il est en minorité ; M. le ministre des finances est dans le même cas, et s'il eût été libre, il est probable que le gouvernement eût converti les rentes et proposé la réduction de l'impôt sur le sel ; la direction de ce ministre est subordonnée à la direction commerciale attachée au ministre des affaires étrangères. C'est là qu'on a brisé en 1841 nos rapports avec l'Espagne ; depuis ce jour M. Guizot négocie ; mais en vain des révolutions ont tout changé en Espagne, il n'a rien obtenu. En temps de paix cependant, le ministre de l'agriculture devrait être le premier.

L'orateur entre dans quelques détails relativement à nos relations avec les divers peuples du monde.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre de l'agriculture et du commerce, après avoir protesté de l'union et de la solidarité des membres du cabinet, soutient que les intérêts commerciaux n'ont dans aucune circonstance été sacrifiés aux intérêts politiques.

M. BEAUMONT (de la Somme) critique l'organisation du ministère de l'agriculture et du commerce ; les choses sont disposées de manière qu'il ne peut rien sans s'adresser aux autres ministères ; ainsi, par exemple, l'administration des douanes ne relève pas du ministère du commerce, mais de celui des finances ; ce n'est pas M. le ministre de l'agriculture qui s'occupe du reboisement des montagnes, c'est M. Lacave-Laplagne ; il en est de même de beaucoup d'autres parties de l'administration ; on nomme quelquefois des commissions, mais les commissions se réunissent une ou deux fois, puis on n'en entend plus parler.

M. D. MARQUIS blâme la manière dont se fait la taxe périodique du pain à Paris ; cette taxe est établie d'après les variations du prix des farines à la halle ; or, ces variations sont un jeu, il est immoral que le prix de la subsistance du peuple soit basé sur un jeu de bourse.

M. CUNIN-GRIDAINE. La question de la taxe du pain est intimement liée à celle de la réorganisation de la boulangerie ; ces questions ne peuvent se débattre dans la chambre, mais elles sont étudiées sérieusement.

M. LHERBETTE croit qu'on remédierait aux inconvénients en rendant la boulangerie libre.

M. MAUGUIN attire l'attention du ministre sur les tripotages qui ont eu lieu l'an dernier à la halle aux farines.

MM. JOLY, CHEGARAY, LHERBETTE et BEARYER sont encore entendus.

M. CUNIN-GRIDAINE. La liberté, sans doute, serait ce qu'il y a de meilleur, mais il s'en faut que ce principe puisse être appliqué partout.

M. DE SAINT-PRIEST propose de porter à 1 200 000 fr. le chiffre de 1 million demandé par le gouvernement et la commission pour les encouragements à l'agriculture.

M. MICHEL CHEVALIER présente, au milieu du bruit, quelques observations en faveur de l'agriculture ; il demande que le chapitre relatif aux encouragements soit subdivisé en quatre : l'enseignement agricole, l'élève des bestiaux, les irrigations, etc.

M. BIGNON combat cette proposition au nom de la commission.

M. DELAHAYE-JOUSSELIN l'appuie ; les conversations continuent

M. CUNIN-GRIDAINE dit qu'il s'est fait violence pour ne pas demander plus qu'il n'a fait. L'agriculture s'améliore de plus en plus ; les comices agricoles s'imposent de grands sacrifices, le gouvernement ne peut refuser de leur venir en aide ; cependant les crédits demandés, cette année, sont si considérables, que je crois qu'il serait plus à propos d'attendre que les crédits pussent être demandés par le gouvernement plus à portée, que la chambre de connaître la situation financière.

M. DE MORNAY insiste. L'amendement est mis aux voix et rejeté de parler, et elle sera autorisée si elle accepte les modifications.

M. DANGEVILLE propose d'allouer 200 000 fr. pour les encouragements aux travaux d'irrigation.

M. BIGNON, rapporteur, combat l'amendement.

M. LUNEAU croit que le gouvernement ne doit pas se mêler des travaux d'irrigation.

M. DESTRACY proteste, au nom de l'intérêt agricole, contre l'inattention de la chambre. L'argent employé a favoriser les irrigations serait admirablement placé, et serait plus profitable que ces primes si souvent gaspillées.

L'amendement, mis aux voix, est rejeté après une épreuve douteuse.

M. MERCIER (de l'Orne) lit un discours sur les haras. Un cheval acheté primitivement par le gouvernement a été revendu à un employé de l'administration, qui, quelques années après, l'a revendu beaucoup plus cher au gouvernement.

M. CUNIN-GRIDAINE. Le cheval était fort jeune lorsqu'il appartenait au haras du Pin ; il a été vendu aux enchères publiques par un employé du haras, qui l'a revendu ensuite à un autre éleveur, et, de main en main, il est revenu, il est vrai, au gouvernement ; mais il n'y a là qu'un fait fort simple, et qui ne mérite aucun blâme.

M. MERCIER conteste cette explication.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le roi fera prochainement un court voyage à son château d'Eu, en Normandie.

— La jeune reine d'Espagne, la princesse Isabelle sa sœur, et leur *illustre* mère, seront à Bagnères-les-Bains du 12 au 15 juin, dit-on.

— Les courses de chevaux dans la plaine de Satory, à Versailles, auront lieu les dimanches 7 et 14 juin, à deux heures de l'après-midi.

— M. de Lamartine quittera prochainement Paris pour se rendre à Mâcon, puis, dit-on, en Angleterre et en Espagne.

— M. Charles de Saint-Nexent, auteur de deux traités, l'un sur les hypothèques et l'autre sur les faillites, a, par ordonnance en date du 6 mai, été nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— On va établir au Muséum d'histoire naturelle de Paris un cabinet spécialement affecté à l'anthropologie comparée. Déjà, un certain nombre de pièces anatomiques ont été rassemblées et commenceront cette collection, destinée à l'étude des différentes races humaines répandues sur la surface du globe.

— Le produit total des mines de Cornouailles s'est élevé, en 1836, à 1 500 000 liv. sterl. (37 500 000 de fr.), il faut environ 800 000 tonneaux de houille par an pour faire marcher les machines à vapeur qui servent à l'exploitation des usines. Les ouvriers mineurs de Cornouailles, pour les mines de cuivre seulement, ont reçu, en 1836, 480 000 livres sterl. (12 000 000 de fr.) de gages.

— Nous signalons avec plaisir la rapidité de navigation des bateaux à vapeur du Havre.

Le Hambourg, parti du Havre pour Rotterdam, le 20 mai au matin, était de retour au Havre le 25 avant midi, avec plein chargement et 430 passagers.

L'Amsterdam, parti du Havre pour Saint-Pétersbourg, le 8 mai à huit heures du soir, était arrivé à Cronstadt le 16 mai dans la nuit.

— On commence à poser les énormes tronçons en fonte du tube du chemin de fer atmosphérique de Saint-Germain. Tous les ouvrages d'art sont bientôt achevés, ainsi que l'embarcadère, place du Château.

La commission des chemins de fer de la chambre des députés doit visiter ce chemin d'essai un des jours de cette semaine.

— Les presses parisiennes ont imprimé dans le courant du premier semestre de la présente année 2501 ouvrages écrits en toutes langues mortes et vivantes, et, de plus, 529 gravures et estampes.

— On annonce derechef l'ouverture du petit chemin de fer de Paris à Sceaux pour le 5 juin.

— M. Stas vient de terminer l'analyse de toutes les houilles de Belgique ; ce travail, entrepris par ordre du gouvernement, fait le plus grand honneur à ce jeune et laborieux savant. Le charbon minéral est une des plus grandes sources de richesse de ce pays. Grâce au nouveau travail de M. Stas, les produits des mines de houille, qui sont pour la Belgique des mines d'or, sont exactement connus et appréciés.

— Hier à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien du roi, marquait 20 degrés 3 dixièmes au dessus de zéro; aujourd'hui à 6 heures du matin, 16° 4 dixe ; à midi, 26° 8 dixe; à deux heures, 27° 4 dixe.

— M. de Lagréné, ministre plénipotentiaire de France en Chine, est arrivé sur le paquebot *le Caire*, au lazaret de Marseille. La plupart des personnes qui composaient la mission de France ont également été ramenées en France par ce paquebot. M. le docteur Ivan est resté à Malte.

— Le *Moniteur* publie aujourd'hui la convocation officielle des pairs pour après-demain jeudi, à l'effet de juger Lecomte. On croit que les débats ne dureront que deux jours. La cour se réunira dans la Chambre du conseil, à onze heures et demie du matin. L'appel nominal sera fait à midi précis. MM. les pairs siégeront en costume de pair, pantalon noir, avec l'épée et le chapeau.

— M. le lieutenant-général Magnan doit s'embarquer à Marseille le 5 juin pour Alger. Cet officier-général, d'abord mis à la disposition de M. le maréchal-gouverneur, est nommé, par ordre ministériel, au commandement supérieur de la division de Tittery, en remplacement de M. le duc d'Aumale, rappelé en France. La division militaire de Tittery, de nouvelle formation, comprend les deux subdivisions de Médéah et de Milianah.

— Ibrahim-Pacha a fait remettre au préfet de la Seine 12 000 fr. pour être répartis entre les douze arrondissements de Paris.

— M. Larivière a été chargé par le roi de faire le portrait d'Ibrahim Pacha.

— Sur la proposition de S. A. R. le prince de Joinville, M. Morel-Fatio, peintre de marine, vient d'être embarqué sur l'escadre d'évolutions.

Nous répondrons à la *France méridionale* quand elle nous nommera. Jusque-là nous sommes trop *pacifiques* pour frapper sur des gens qui poussent la peur jusqu'à ne pas oser vous appeler de votre nom.

A l'*Authie de Doullens*. — Veuillez transmettre nos compliments à M. S..., et en garder votre part au passage.

A l'*Union de Saintes*. — Remerciements pour votre quatrième page. — Un léger oubli à la fin de la 2e.

Au *Journal de Cherbourg*. — Deux légers oublis au même endroit.

Au *Journal de l'Ardèche*. — Remerciements pour vos annonces.

Au *Conservateur de la Dordogne*. — On vous citera avec honneur. — Reçu et servi l'abonnement.

Marchés.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 2 juin. — Porcs amenés, 2.., vendus 227 à 1,40-1,38-1,30. — Veaux amenés 000, vendus 000 à 0,00-0,00-0,00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 3 juin. — Foin 1re 50 à 54; 2e 46 à 49 ; 3e 40 à 00 — Luzerne, 1re 48 à 00; 2e 40 à 00; 3e 35 à 00. — Paille de blé, 1re 28 à 30 ; 2e 27 à 00; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00.

Bourse du 2 juin 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	81 10	81 10	81 10	81 10
— — fin courant	81 10	81 15	81 ..	81 05
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 80	119 80	119 75	119 75
— — fin courant	119 90	119 90	119 70	119 70

4 1/2 J. 22 m. dr cours	112 00	Banq. de Fr. dr cours	3345 ..
4 J.	106 25	O. V. de Par.	1420 ..
Emp. 1844. au Ct	» ..	C. hyp......	320 ..
— fin Ct	» ..	— Gouin....	1212 ..
B. du Trés.	» 1/2	— Gann.....	1113 ..

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0.....	d. 50	81 20	81 20	—	» ..	» ..
5 p. 0/0.....	d. 50	120 20	119 95	—	» ..	» ..

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	.. 1/2	10 1/2	» 1/2	» 1/2
5 p. 0/0.....	27 1/2	37 1/2	» 1/2	» 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» ..	ROM............ Der C.	100 1/4
Récép. Rotsch.	102 ..	BELG. 4 1/2.....	90 3/4
ESP. Dette act.	» 1/2	— 5 0/0.....	» 1/2
— — pass.	» 1/2	— de 1840....	» 1/2
— 3 p. 0/0.	38 1/2	— dr 1842....	102 1/2
Det. intérieure	32 1/2	— Banque....	» 1/2
PORTUG. 5 0/0 1837	» 1/2	— dr Em. 1841.	» 1/2
HOLL. 2 1/2	» 1/2	PIÉMONT.....	1215 1/2
HAITI......	» 1/2	AUTRICHE.....	» 1/2
Union linière...	» ..	— Fourneaux de l'Aveyron..	.. ..

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1283 ..
Act. d J.	» ..
Ch. S. G.	» ..
V. r. dr.	..
— Ob. anc.	..
— — nouv.	..
V. r. gauc.	273 ..
Paris à Sc.	..
— à Orléans	1223 7.
— à Rouen.	1010 ..
R.-Havre.	..
Avignon..	..
Str. à Bâle.	215 ..
Paris-Str...	[illegible]
Tours-Nant	[illegible]
Orl.-Vierz.	[illegible]
C. du Nord	725 ..
Famp-Has.	..
Diep.-Féc..	[illegible]
Boul. à Am.	..
Orl.-Bord.	305 ..
Mont. à Tr.	[illegible]
Paris-Lyon	[illegible]
Bord-Teste	..
Zinc V. M.	..
Lin Maber.	..

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,00 à 00,00 ; courant du mois, 78,00 à 77,00; juillet et août, 77,00 à 00,00; 4 dern., 78,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 71,50 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin 00,00 à 00,00 ; cameline, 00,00 à 00,0 ; chanvre, 00,00 à 00,0. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 125,00 à 000,00; courant du mois et juin, 126,00 à 000,00; juillet et août, 128,00 à 126,00 ; deux dern., 112,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 90,00 à 00,00 les 100 kil.

L'un des gérants : V. COQUEBERT.

Spectacles du 3 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — 1re repr. Le Roi David.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Vestale. Famille Poisson.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE — Veuf du Malabar. Trompette.
7 h. 1/2 ODÉON. — Le Fils de la Folle. L'École des Femmes.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Dondaine. Homme grave. Riche. Idée de Médecin.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Perruquière. Ma Maîtresse. Carotte d'Or.
8 h. 1/2 GYMNASE. — Juanita. Etre aimé. Geneviève.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

voir : [illegible] jours pour les provenances de Constantinople, et 12 jours pour les provenances d'Alexandrie, lorsque les navires seraient accompagnés d'un médecin spécial. La chambre a accueilli favorablement cette annonce.

Néanmoins ce projet devait être et il a été combattu par les députés marseillais ; car on sait que de toute la France, Marseille et les Marseillais sont les seuls qui se refusent à toute réforme quarantenaire ; ils se réfugient toujours derrière la fameuse peste de 1720. Heureuse peste qui sert à défendre les intérêts puissants de localité! La chambre a écouté M. Berryer par déférence pour son talent, mais elle a paru peu sensible à son argumentation.

La question est en effet bien simple : quelle est la durée de l'incubation de la peste, ou autrement dit, combien de temps la peste met-elle de jours à se déclarer chez une personne atteinte du mal? Des observations sans nombre ont établi que cette incubation dure au plus 8 jours ; quelques-uns prétendent même qu'elle n'est que de 4 à 5 jours.

Donc, la quarantaine ne doit pas durer plus de 8 jours, cela est évident, et quant au séjour dans le vaisseau, quelques fumigations faites durant la première semaine de départ suffiraient pour dissiper les miasmes délétères recueillis dans le port d'Alexandrie ou de Constantinople.

Il est temps que l'intérêt égoïste de Marseille se taise devant l'intérêt général; car il serait par trop niais et ridicule de présenter au monde civilisé les contradictions de nos lois sanitaires que chaque jour met en évidence. Précisément est arrivé avant-hier à Paris, venant d'Alexandrie par Londres, le secrétaire de M. Lagréné, notre ambassadeur en Chine. Et M. Lagréné où est-il? M. Lagréné, prêt à quitter Alexandrie en même temps que son secrétaire, mais survenu bateau français, est en ce moment prisonnier au lazaret de Marseille, pour 10 ou 12 jours encore, comme suspect de peste.

Encore le chemin de fer de Dijon à Mulhouse.

On sait que M. le ministre des travaux publics a un profond attachement pour la vallée du Doubs. Battu à la Chambre des députés, qui a adopté avec beaucoup de raison le tracé du railway de Dijon à Mulhouse par la vallée de l'Ognon, M. Dumon espère pouvoir faire repousser cette direction par la chambre des pairs, en y substituant celle par la vallée du Doubs.

Nous n'insisterons pas sur les sympathies de M. Dumon, mais il nous est impossible de ne pas faire ressortir combien M. le ministre se montre dans cette affaire peu soucieux des intérêts généraux du pays.

Sans revenir sur cette question, que nous avons traitée déjà plusieurs fois, qu'il nous soit permis de rappeler à MM. les membres de la commission de la chambre des pairs les discours pleins d'intérêt et de sens de M. Dufaure, de M. Berryer, et les judicieuses

criminelle et civile pour l'année [illegible]. Ces deux rapports, qui précèdent un compte-rendu général divisé en un nombre considérable de tableaux, sont la confession de la société mettant à nu ses plaies, ses vices et ses crimes. Aussi n'est-il guère de document à la fois plus curieux et plus important, et il est d'autant plus précieux que l'exactitude incontestable des renseignements doit lui obtenir, à la différence de la plupart des autres travaux de statistique, une pleine confiance. Si néanmoins les publicistes qui l'invoquent aboutissent quelquefois à des conclusions contraires, cela tient à ce qu'il est impossible aux profanes, qui ne sont pas familiarisés par la pratique avec ces colonnes et ces chiffres, d'en acquérir le secret, tant est grande la complication de ce mécanisme qui est pourtant d'une parfaite clarté pour ceux qui en possèdent l'analyse et la synthèse.

Nous ne parlerons aujourd'hui que de la justice criminelle.

Un premier tableau constate que le nombre total des accusations portées devant les Cours d'assises est à peu près le même dans la période 1841-1844 que dans la période 1826-1830. Et comme la population a augmenté, il s'en suivrait une certaine diminution de la criminalité. Mais en décomposant les chiffres, on remarque qu'il y a eu augmentation sensible des crimes contre les personnes, tandis qu'il y aurait eu réduction des crimes contre les propriétés. Résultat bien singulier dans la civilisation dont l'effet manifeste semble être d'adoucir les mœurs en même temps qu'elle surexcite la cupidité! Ce petit mystère tient tout simplement à ce que les vols, genre d'attentat le plus habituel contre les propriétés, constituent un crime ou un délit, suivant les circonstances qui les accompagnent. Or, l'usage s'établit de plus en plus, dans l'intérêt d'une justice plus prompte, plus sûre et plus économique, de les *correctionnaliser* en laissant de côté les circonstances aggravantes. De là cette apparente réduction des vols qui profite à toute la catégorie des crimes contre les propriétés. Mais allez au tableau des délits correctionnels et vous trouverez un énorme accroissement de vols, ce qui prouve bien que le respect à la propriété ne va pas en augmentant. La même pratique explique aussi pourquoi en fait de crimes contre les personnes, les rébellions et violences envers les fonctionnaires et les coups et blessures graves ont subi une réduction : les uns et les autres se *correctionnalisent* ; voilà tout. M. le garde des sceaux ne mentionne pas dans son rapport ce procédé, très-légal et très-honorable d'ailleurs; mais les procureurs du Roi savent bien à quoi s'en tenir.

Pour connaître la vérité sur la situation sociale, il faut donc consulter principalement le mouvement des affaires correctionnelles. Or, les tableaux constatent que leur chiffre s'est élevé par une progression régulière de 59 731 (en 1826) à 100 503 (en 1844). Voilà la vraie mesure de la moralité croissante. A ce nombre il faut joindre en outre 100 000 délits poursuivis à la requête des administrations publiques. Cette catégorie semble présenter une réduction, puisque le chiffre était de 111 412 en 1826. Il ne faut pas en chercher la cause ailleurs que dans la vente de 1300 mille hectares de forêts nationales faite après la révolution de juillet, en vertu de la loi du 25 mars 1831. M. le garde des sceaux n'en dit rien dans son rapport, mais l'aliénation n'est malheureusement que trop connue de

Infanticides,	113	168	48 —
Faux divers,	403	606	50 —
Violences et outrages envers des fonctionnaires,	3 206	5 375	66 —
Faux témoignages et subornation,	86	151	75 —
Incendies,	103	188	82 —
Escroquerie,	939	1 755	86 —
Vols simples,	12 576	24 613	95 —
Délits contre les mœurs,	725	1 459	101 —
Fausse-monnaie,	46	102	121 —
Abus de confiance,	547	1 442	163 —
Vagabondage,	1 910	5 478	186 —
Banqueroutes simples,	129	405	214 —
Mendicité,	966	3 510	263 —

Le garde des sceaux résume ainsi quelques-uns de ces chiffres, témoignage flagrant de la dissolution sociale :

« Le nombre des prévenus de mendicité, de banqueroute simple » a plus que triplé pendant les dix-neuf ans qu'embrasse le tableau ; » celui des prévenus de vols simples, d'escroquerie, d'abus de confiance, de délits divers contre les mœurs a plus que doublé ; celui des prévenus de vagabondage, de rébellion, d'outrages et de » violences envers des fonctionnaires ou agents de la force publique » s'est accru de plus d'un tiers. Le nombre des prévenus de coups » et blessures volontaires, de diffamation a augmenté de 15 à 20 » pour 100. »

Il est une catégorie de crimes que nous signalons aux admirateurs de la société civilisée. Nous laisserons parler le garde des sceaux : « Une seule espèce de crimes (ceci n'est pas entièrement » exact (1)) contre les personnes présente un accroissement constant » et malheureusement considérable pendant les 19 années : ce sont » les viols et attentats à la pudeur sur des enfants. De 1826 à 1830 » il n'avait été jugé en moyenne que 139 accusés de ce genre de » crimes; et en 1844, le nombre s'en est élevé à 406, près de trois » fois autant. J'ai eu l'honneur de signaler à Votre Majesté le déplorable accroissement qui se révèle chaque année dans le nombre » des *adultes* traduits aux assises pour des viols ou attentats à la » pudeur sur des enfants. Un accroissement semblable se remarque » dans le nombre des *enfants* (*âgés de moins de 16 ans*) *jugés pour les mêmes crimes*, par les tribunaux correctionnels. De 1832 à » 1840, ces tribunaux n'avaient jugé en moyenne que 14 enfants » pour des crimes de cette nature; de 1841 à 1844 ils en ont » jugé 30. »

Ces faits ne sont pas les seuls qui accusent la coupable négligence de la société envers l'enfant. En 1844, 422 enfants âgés de moins de seize ans ont été poursuivis pour crimes, et 3 718 pour délits! Parmi les suicidés, 27 n'avaient pas atteint leur seizième année !

Et on nous accuse d'exagération et d'injustice, quand nous déclarons infâme et pourrie une société où les enfants, — ce qu'il y a de plus sacré au monde, car ils réunissent l'innocence à la faiblesse,

(1) Le ministre ne donne que les éléments de ces calculs ; mais chacun peut les faire comme nous.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 4 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT,

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

PAR CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. Sw.-Belloc).

Présentation au lecteur : à lui de faire connaissance.

L'aînée des miss Pecksniff se mit en devoir de faire le thé, tandis que sa sœur allait chercher à la cuisine un mets plus substantiel. Elle rentra, portant un plat d'œufs au lard qu'elle déposa tout fumant sur la table; puis elle revint s'asseoir sur un petit tabouret aux pieds de son père, les yeux au niveau du guéridon.

Ce n'était pas que miss Pecksniff, la cadette, fût tellement jeune, tellement mignonne, qu'elle ne pût accommoder d'un siége ordinaire. Non, c'était affaire de choix: miss Pecksniff s'asseyait sur un tabouret parce qu'elle était toute simplicité, toute innocence ; elle s'asseyait le plus près de terre possible, pour donner carrière à sa pétulante vivacité, à son enfantillage; à ses gambades imprévues, car elle était aussi pétrie de grâce et de malice qu'un jeune chat. Jamais vous n'avez vu créature plus espiègle et en même temps plus naturelle. C'était là son grand charme! Trop naïve, trop ingénue, trop indépendante en ses jeux pour s'astreindre à porter un peigne, à relever ses cheveux, à les lisser, à les tresser d'une façon quelconque, délicieuse enfant! elle les laissait retomber sans art, flottant et frisant à l'aventure en manière de toison, surchargée de boucles en spirale, si bien que la rangée du faîte ne faisait qu'un anneau. Sa taille, assez rondelette, tenait plus de la femme que de la jeune fille; mais quelquefois, oui, quelquefois, on la surprenait en peignoir. Oh! qu'elle était séduisante ainsi! C'était bien la sylphide échevelée qu'avait peinte un jeune poète dans la gazette du canton (colonne de poésie).

Aussi, son père l'avait-il baptisée du nom charmant de Mercy : vraie trouvaille pour un être doué d'une si exquise pureté d'âme. L'aînée s'appelait Charité. Quelle ravissante alliance, Mercy et Charité! cette dernière, avec sa solide raison, sa douce gravité qui n'avait rien de trop revêche, était aussi ingénieusement nommée que sa cadette.

Comme elle la rehaussait! comme elle la faisait valoir! quel agréable contraste offraient les deux sœurs! C'était plaisir de les voir sympathiser l'une avec l'autre, se dévouer l'une pour l'autre, et cependant se pondérer, se contrôler l'une l'autre! Avec quel art, à l'apogée de son admiration pour sa sœur, chacune ne dressait-elle pas son petit étalage à part, reniant toute association avec l'entreprise rivale, et invitant respectueusement le chaland, si la marchandise d'à côté ne lui convenait pas, à s'accommoder de celle qu'il avait sous la main Ce qui couronnait le tout, c'était l'ingénuité parfaite des deux jeunes filles : elles n'avaient pas la moindre conscience de ce petit manége; elles ne s'en doutaient pas plus que leur père, les deux ingénues miss Pecksniff! La nature, en ses caprices, l'avait voulu ainsi.

Quant à M. Pecksniff, c'était un homme essentiellement moral : moral envers et contre tous ; plus moral que qui que ce fût au monde, dans sa conversation et sa correspondance. Un de ses admirateurs disait de lui que le fonds de beaux sentiments de M. Pecksniff était aussi inépuisable que la bourse de Fortunatus. Le philanthrope ressemblait à la jeune fille du conte de fée qui n'ouvre la bouche que pour laisser tomber des perles et des diamants ; si les pierreries n'étaient pas de la plus belle eau, du moins jetaient-elles un vif éclat. Plus bourré de vertueux axiomes qu'un recueil de maximes, M. Pecksniff était comparé par quelques-uns à ces poteaux indicateurs qui enseignent à tout venant la route qu'il faut suivre, mais ne la prennent jamais : propos d'envieux, ombres nées de la lumière. N'éclatait-elle pas cette moralité sans tache jusque dans le cou potelé, ras, pacifique, qui apparaissait entre les deux inflexibles pointes du col de sa chemise, au-dessus de l'étroite cravate. Personne ne pouvait se vanter d'avoir jamais entrevu le nœud de celle-ci, car M. Pecksniff la rattachait constamment par derrière; devant, tout était uni, pur de favoris, de barbe, de moustaches. C'était le siége de la paix, de la béatitude! Les cheveux grisonnants, brossés, s'élevaient droits, laissant le front à découvert, ou retombaient négligemment de côté, en harmonie avec les cils baissés des pesantes paupières. Enfin, tout dans M. Pecksniff tenait hautement le même langage : sa personne replète, lisse, d'un embonpoint modéré, ses manières insinuantes, ses gestes doux et onctueux, son deuil austère, son veuvage, le double lorgnon qui pendait

sur son sein, tout en lui disait : Regardez! voilà le vertueux, l'édifiant, l'irréprochable Pecksniff!

La plaque bronzée de la porte (appartenant à M. Pecksniff, elle ne pouvait mentir), portait pour inscription : PECKSNIFF ARCHITECTE, à quoi ses cartes ajoutaient VOYER. Ce n'est cependant qu'en un sens qu'il pouvait être considéré comme architecte-voyer, ou plutôt *voyant*, attendu que de ses fenêtres il découvrait une vaste portion du pays et de la route. Tout ce qu'on savait de ses faits et gestes en architecture, c'est qu'il n'avait jamais rien dessiné, ni rien bâti ; en revanche, il passait pour un vrai puits de science.

Les occupations architecturales de M. Pecksniff se bornaient à la réception d'élèves plus ou moins nombreux : car la recette des loyers qui faisait diversion à ses graves travaux, ne pouvait rigoureusement compter pour œuvre d'art. Son génie consistait surtout à piper parents et tuteurs, et à empocher l'argent. La première année de pension une fois payée, et le jeune homme introduit dans la maison, M. Pecksniff lui empruntait son étui de mathématiques, s'il était richement monté et de quelque valeur, le suppliait de se considérer désormais comme membre de la famille, le complimentait sur la rare prudence de ses père et mère, sur la perspicacité dont ils avaient fait preuve en le choisissant, lui Pecksniff, pour guide de leur enfant; puis, ces formalités remplies, l'arrivant était lâché dans une vaste pièce, au second, où, en compagnie de certains tableaux noirs, de règles parallèles, de compas à roides articulations, et peut-être de deux ou trois jeunes novices, il se perfectionnait dans l'art, pendant trois ou cinq ans, selon les termes du contrat, levant force plans de la cathédrale de Salisbury envisagée de tous les points de vue imaginables, et bâtissant en l'air nombre de châteaux, de chambres du parlement, et autres édifices publics. En aucun lieu du monde, peut-être, il ne s'était construit plus de monuments splendides que là, sous les auspices de M. Pecksniff. Si la vingtième partie seulement des églises qui furent bâties sur le papier dans ce modeste atelier, avec l'une ou l'autre des miss Pecksniff conduite à l'autel par l'apprenti architecte, avaient été érigées, le pays se fût trouvé approvisionné de paroisses pour cinq siècles au moins.

— Il n'est pas jusqu'à cette nourriture corporelle dont nous venons d'user, dit M. Pecksniff, promenant sur la table un regard satisfait, il n'est pas jusqu'à la crème, au sucre, au thé, aux rôties, au jambon....

— Et aux œufs, suggéra Charité, à demi-voix.

— Oui, jusqu'aux œufs, reprit M. Pecksniff, qui ne renferment une édifiante moralité. Voyez ! ils sont, et ne sont plus ; ils paraissent et disparaissent : ainsi des fugitives joies de la terre. Nous ne pouvons

la peine de deux degrés pour 1 070 accusés sur 2 877. Encore faut-il dire avec le garde des sceaux que sur les 1807 autres qui n'ont obtenu que la réduction d'un degré, il en était 1 283 pour qui la peine ne pouvait être abaissée davantage, et qu'ainsi il n'en reste que 524 à l'égard desquels les cours ne se soient pas associées pleinement à l'indulgence du jury. Ce pouvoir précieux mérite donc d'être respecté.

La peine accessoire de l'exposition est d'année en année plus rarement appliquée. Les cours d'assises en ont dispensé en 1844, 69 condamnés sur 100; le chiffre était de 68 en 1843, de 67 en 1842 et de 65 en 1841. Quand la magistrature elle-même ajoute sa propre réprobation à la critique unanime des criminalistes, la réforme d'une coutume si contraire à nos mœurs et si peu efficace ne peut être ajournée.

Enfin, les récidives vont toujours croissant. L'administration comme le public en conclut bien la nécessité d'une réforme pénitentiaire; mais lentement les projets se traduisent en œuvres, et plus lentement encore les espérances en succès. Et la gangrène gagne toujours. Sans nier la valeur du régime cellulaire pour une meilleure discipline des prisons et la facilité de la conversion morale, nous persistons à maintenir que la réforme doit porter beaucoup moins sur la répression que sur la prévention. Fondez sur tous les points de la France des colonies agricoles, où vous donnerez l'éducation morale et industrielle à tous les enfants délaissés, où tous les valides de bonne volonté trouveront du travail, du pain et un gîte, et bientôt vos grilles de fer se rouilleront sur leurs gonds. Au lieu d'user les ressources de l'État et l'intelligence de vos administrateurs à faire redescendre l'innocence dans l'âme de vieux galériens, faites la part du diable, et tournez-vous vers l'enfance, qui seule est souple et malléable. Ouvrez enfin aux adultes la voie de la réhabilitation en les vouant aux travaux insalubres du dessèchement des marais et aux rudes travaux du défrichement des landes. Le redressement de ces natures déviées est au prix de ces dures épreuves.

En présence de ces tableaux mathématiques de l'anarchie sociale, quelles sont les pensées du gouvernement? Sans doute des sentiments de tristesse, des plans d'amélioration, des soucis sérieux de la destinée des peuples envahis de jour en jour par cette lèpre de la criminalité, parallèle à celle du paupérisme, une amère douleur de l'impuissance des institutions civilisées! Allons donc! un gouvernement aurait bien à faire s'il devait se lamenter des misères sociales! Lisez plutôt les dernières lignes qui couronnent le rapport de M. Martin (du Nord):

« Ici se termine, Sire, l'analyse du compte que j'ai l'honneur de » soumettre à Votre Majesté. Elle fait voir qu'il y a en général cé» lérité dans l'instruction des affaires, progrès soutenu dans la sû» reté et la fermeté de la répression. Ces résultats attestent l'acti» vité et le zèle éclairé des magistrats, ainsi que la sagesse des jurés. » Ils prouvent que tous les citoyens appelés à concourir à l'admi» nistration de la justice criminelle ne cessent de mériter la con» fiance publique et la haute approbation de Votre Majesté. »

Et moyennant cet effort de génie, M. Martin (du Nord) se tient

mation et en présence de M. Libri lui-même.

M. Arago prend la parole pour établir 1° « *que contrairement* » *aux assertions contenues dans un article récent de Monsieur* » *Libri* (1), il s'est toujours attaché à faire ressortir les mérites » scientifiques de ses confrères décédés, et à lire dans nos séances » publiques des analyses détaillées de leurs découvertes.

» 2° Que dernièrement il avait rédigé une appréciation très dé» veloppée des principaux travaux mathématiques de Monge, et *que* » *le bureau de l'Académie en entendit la lecture avant la der-* » *nière séance publique. Cette circonstance a été pleinement con-* » *firmée par la déclaration la plus formelle de M. Elie de Beau-* » *mont, président de la commission.*

» M. Libri annonce qu'il attendra pour répondre que M. Arago » ait donné ses griefs par écrit. Il désire savoir si les observations » que l'Académie vient d'entendre seront mentionnées dans le » compte-rendu.

» M. Arago déclare qu'il avait l'intention de ne rien consigner de » ce débat dans le compte-rendu, mais par suite d'une observation » de M. Libri, il est très-disposé à changer d'avis.

» A la suite d'une discussion à laquelle prennent part plusieurs » académiciens, entre autres MM. Thénard et Flourens, il est con» venu qu'il ne sera fait mention de cet incident que dans le procès» verbal manuscrit de la séance. »

Dans son article du 2 juin, M. Libri assure qu'il a reçu, à l'occasion de notre polémique, « des félicitations verbales et par écrit » de *plusieurs* de ses honorables confrères. » Au nom de Dieu! que M. Libri ne me mette pas dans l'obligation de publier toutes les manifestations qui me sont parvenues à propos de cette même polémique et de quelques autres faits antérieurs. Je le préviens que ces manifestations sont écrites en termes qui le blesseraient vivement, et que je n'aurais pas besoin, moi, de rappeler que, grammaticalement, il suffit du nombre *deux* pour qu'on soit autorisé à dire *plusieurs*.

M. Libri argumente d'une faute d'impression qui se glissa dans *le National* à une époque où j'étais absent de Paris (20 juin 1842). Le journal disait qu'au moment où M. Libri m'écrivait la lettre qui a si vivement frappé le public, il n'était pas membre de l'Institut. Dans la reproduction actuelle, on a mis entre parenthèses : « M. Libri était déjà membre de l'Institut. » Cette dernière version est la véritable, malgré l'assertion de M. Libri qui déclare, dans son article de mardi dernier, que la lettre me fut écrite quand il commençait à trouver du travail à Paris. Voici en effet ce qu'on lit dans cette lettre :

« Si je suis nommé à la Sorbonne, j'aurai cent louis ou trois » mille francs par an. En y ajoutant *ce que je reçois de l'Institut*, » je pourrai vivre honnêtement moi-même.... »

Est-ce clair? j'en appelle au public, juge en dernier ressort dans les questions de fait comme dans celles qui touchent à la bonne foi.

M. Libri parle encore de variantes qu'il aurait remarquées dans

(1) Article du *Journal des Débats* du 21 mai, signé Libri, et cause première de ce conflit.

chambre des députés, par des ouvriers de Lyon.

Ces pétitionnaires n'avaient pas, plus que nous, la folie de vouloir entraver les inventions du génie mécanique. Ils demandaient simplement qu'il ne fût pas permis de mettre en application subitement, à l'improviste, sans avis préparatoire, comme cela se pratique aujourd'hui, les machines qui diminuent le nombre de bras employés et qui exproprient ainsi des hommes de leur unique moyen d'existence. Les ouvriers de Lyon réclamaient une loi qui défendît aux manufacturiers d'employer une de ces machines s'ils n'avaient donné à leurs ouvriers, menacés de dépossession, un délai raisonnable pour se pourvoir ailleurs.

Rien de plus juste qu'une pareille loi. Elle choquerait peut-être les partisans aveugles de la liberté de l'industrie. Mais ces libéraux inhumains reçoivent chaque jour de cruelles leçons. Puissent-ils en profiter! Qu'ils daignent considérer, par exemple, combien la condition des ouvriers des grandes fabriques, des ouvriers auxiliaires des machines, est particulièrement précaire. Que par superstition pour une théorie dont ils sont enivrés, ils n'aillent pas repousser le moyen simple, facile, légitime, de ménager sans dommage pour personne la transition des révolutions industrielles.

Les ouvriers des grandes fabriques, après un certain temps d'épreuve, contractent un engagement de trois mois, de six mois, d'un an même. Mais le fabricant conserve le droit de renvoyer immédiatement l'ouvrier, en cas de *force majeure*.

Sans doute, il y a des nécessités qui éclatent tout-à-coup, et que le fabricant subit comme l'ouvrier. Il serait absurde de prétendre qu'en cas de chômage forcé, alors que les débouchés se ferment et les capitaux se resserrent, le fabricant fût tenu de fournir à ses ouvriers, c'est-à-dire d'inventer le travail qui lui fait défaut à lui-même. Mais quant à la suppression d'une certaine quantité de travail faite volontairement et de propos délibéré par le premier fabricant qui introduit dans sa manufacture une machine économique, il est de toute équité qu'il ne soit pas maître de faire éclater tout-à-coup cette invention comme une machine de guerre sur de pauvres ouvriers, sur de malheureuses femmes dépourvues d'avances, qu'ils leur donnent le temps de chercher ailleurs un autre gagne-pain.

Nous savons que, si dans un genre d'industrie quelconque, une machine qui épargne la main-d'œuvre a été inventée et employée par un seul fabricant, tous sont forcés de s'en servir pour soutenir la concurrence. C'est pourquoi nous demandons qu'ils soient tous protégés par une loi qui ne permette à personne de mettre en jeu une pareille machine, sans avoir prévenu à l'avance les ouvriers qui vont être retranchés. En prenant cette équitable précaution, l'autorité publique n'opprimerait pas plus la liberté de l'industrie qu'elle n'entrave la liberté de locomotion lorsqu'elle prescrit au cocher de diligence de ne pas faire galoper ses chevaux dans les rues des villes, et de crier gare aux passants.

Les Proviseurs et les Maîtres d'études.

Nous appelons l'attention du ministre de l'instruction publique sur la note suivante qui nous est communiquée :

Il existe dans les colléges une classe nombreuse de fonctionnaires (maîtres d'études, maîtres élémentaires, surveillants généraux) dont les services avaient été méconnus jusqu'ici des ministres eux-mêmes de l'instruction publique : c'est ainsi qu'on avait vu, il y a deux ans, le chef de l'Université refuser une allocation de 80 000 francs accordée

---

manger toujours. Absorbons-nous trop d'innocents fluides, l'hydropisie nous atteint : trop de liquides excitants, l'ivresse nous abrutit.

— Ah! ne dites pas *nous*, papa, interrompit l'aînée des miss Pecksniff.

— Quand je dis nous, ma chère, j'entends le genre humain en général, la race humaine considérée en masse, non comme individus. Rien de moins personnel que la morale, mon cœur. Oui, il n'est pas jusqu'à ceci, et M. Pecksniff posa l'index de sa main gauche sur la compresse de papier gris qui recouvrait la sommité de son crâne chauve tout récemment blessé, il n'est pas jusqu'à ce dépouillement partiel, effet des ans ou du hasard, qui ne nous rappelle que nous ne sommes que... Il allait ajouter de misérables vers de terre, mais se souvenant que l'attribut distinctif des vers n'est pas la chevelure, il reprit : que poussière et néant! Ce qui, s'écria-t-il après une pause accordée sans succès à l'enfantement d'une nouvelle sentence, ce qui est toujours une pensée consolante. Mercy, attisez le feu, mon amour.

Mercy obéit, puis revint s'asseoir, un bras appuyé sur le genou de son père, et sa fraîche joue posée sur ce bras. Miss Charité rapprocha sa chaise dans l'attente de ce qui allait suivre.

— Oui, dit M. Pecksniff, après un intervalle pendant lequel il sourit silencieusement au feu. Oui, j'ai été encore assez heureux cette fois pour atteindre le but de mon voyage. Un étranger viendra bientôt s'asseoir à cet humble foyer.

— Un jeune homme, papa? demanda Charité.

— Oui... , un jeune homme, heureux de se prévaloir de l'excellente occasion qui s'offre de réunir les avantages de la meilleure éducation théorique et pratique en architecture, au bien-être d'un intérieur domestique, aux douceurs de l'intimité avec une famille, qui, humble en sa sphère et modeste en ses prétentions, ne perd cependant jamais de vue sa responsabilité morale.

— Oh papa! s'écria Mercy, levant malicieusement un doigt. Voyez aux annonces.

— Follette! Gai petit sansonnet! dit M. Pecksniff : non que sa plus jeune fille justifiât ce rapprochement par la moindre aptitude musicale, mais M. Pecksniff avait coutume d'employer la première épithète venue : peu lui importait le sens, pourvu qu'elle sonnât bien et arrondît la période. A force d'aplomb, il en imposait aux plus sages, suffoqué sous les flots de son intarissable éloquence.

Aussi ses ennemis affirmaient-ils qu'une confiance illimitée dans le pouvoir des sons et des formes était la clef de voûte de la réputation de M. Pecksniff.

— Est-il beau, papa? demanda sa plus jeune fille.

— Inconséquente Merry! repartit l'aînée. (Merry, tendre diminutif de Mercy). Dites donc, papa, à quel prix avez-vous réglé la pension?

— Fi donc, Cherry! s'écria Mercy, levant les mains au ciel dans un accès de folâtre gaieté; quelle vile préoccupation! oh! la prudente, l'économe, la prévoyante ménagère!

C'était chose charmante et digne de l'âge d'or, que la gracieuse lutte qui s'engagea entre les deux sœurs, et que termina un pacifique baiser.

— Il est de bonne mine, poursuivit lentement et distinctement M. Pecksniff. Plutôt mieux que mal. Quant à la pension, je n'ai rien arrêté...

Malgré la différence de leurs caractères, Charité et Mercy ouvrirent de grands yeux à cette nouvelle inattendue, et devinrent aussi blêmes que si les pensées de toutes deux eussent été exclusivement tournées au solide.

— Eh bien! quoi! reprit M. Pecksniff, plus souriant que jamais. Il y a encore des cœurs désintéressés ici-bas, j'espère. Nous ne sommes pas tous enrôlés dans deux camps ennemis : les exploiteurs et les exploités! Il en est qui marchent entre les rangs, pour assister les opprimés, sous quelque bannière qu'ils se rangent.

Rassurées par des improvisations philanthropiques qu'elles connaissaient de vieille date, Mercy et Charité échangèrent un regard et leur front s'éclaircit.

— Trêve aux calculs, aux complots, aux plans d'avenir, poursuivit M. Pecksniff, de plus en plus souriant et clignant au feu, comme s'il l'eût mis de moitié dans quelque bonne plaisanterie. Laissons aux autres l'artifice! Nos intentions sont droites et pures, suivons-les hardiment, dût-il en résulter une perte au lieu d'un gain. Qu'en pense Charité?

Il leva les yeux, regarda ses filles en face, et voyant leurs visages s'épanouir, il prit lui-même une expression si comique et en même temps si saintement paterne, que la plus jeune ne put se défendre de sauter sur ses genoux : elle lui jeta ses deux bras autour du cou et l'embrassa à plusieurs reprises en riant aux éclats, tandis que la prudente Cherry s'abandonnait aussi, mais avec plus de réserve, à des élans de tendresse filiale.

— Allons! allons! dit M. Pecksniff, repoussant doucement sa sémillante cadette et passant sa main dans ses cheveux, comme il reprenait sa physionomie placide. Assez de folies! Ne rions pas sans cause, de peur de pleurer sans raison. Eh bien! quelles nouvelles depuis hier? John Westlock est parti, je suppose?

— Non, vraiment, répliqua Charité.

— Non! et pourquoi? Son terme expirait hier. Sa malle était faite, je le sais. Je l'avais vue le matin toute cordée dans le vestibule.

— Il a couché la nuit dernière à l'auberge du *Dragon*, reprit l'aînée des sœurs, et il a invité M. Pinch à dîner. Ils ont passé la soirée ensemble : M. Pinch n'est rentré que fort tard.

— Et ce matin, quand je l'ai rencontré sur l'escalier, papa, dit Mercy, avec sa vivacité ordinaire, il avait une mine... Oh bonté du ciel, quel monstre!... Un visage de toutes sortes de couleurs, des yeux ternes comme ceux d'une carpe frite, et par-dessus le marché une affreuse migraine, j'en suis sûre, rien qu'à le voir, et à sentir ses habits, qui infectaient le tabac et le punch!

Ici la jeune miss fit une moue des plus expressives.

— Il me semble, reprit M. Pecksniff, d'un air résigné à endurer le martyre sans se plaindre, il me semble que M. Pinch eût pu mieux faire que de s'associer à l'homme qui, après un long séjour sous mon toit, ne s'est pas fait scrupule de blesser mes sentiments; M. Pinch est loin de l'ignorer. Je ne sais s'il trouve ce procédé délicat. Je ne suis pas convaincu que M. Pinch ait agi comme il le devait. Je vais plus loin, et je dis que, de lui surtout, j'avais droit d'attendre plus d'égards!

— Qu'attendre d'un M. Pinch! s'écria Charité avec une emphase aigre et méprisante.

Son père fit de la main un geste conciliant. — Il est naturel, poursuivit-il, de se récrier contre une si noire ingratitude! Mais, après tout, M. Pinch est un de nos semblables, ma chère; M. Pinch fait partie de l'humanité, mon amour, du grand Tout. Nous avons donc droit d'espérer; je dis plus, nous devons attendre de M. Pinch quelques germes des qualités dont le développement motive l'humble opinion que nous avons de nous-mêmes. Non, continua M. Pecksniff, Dieu me préserve de jamais dire qu'on ne puisse rien attendre d'un M. Pinch! Je ne voudrais porter cette sentence contre qui que ce fût, pas même contre l'être le plus dépravé; et M. Pinch... Non, réellement, je ne tiens pas M. Pinch pour un être tout-à-fait dépravé. Mais il a trompé mon attente, il m'a blessé au cœur. Il se peut qu'à l'avenir je pense moins bien de lui, mais plus mal de la nature humaine, jamais!

— Chut! dit miss Charité, levant le doigt comme on frappait un léger coup à la porte de la rue : Voilà le personnage! Parions qu'il revient avec John Westlock chercher la malle; parions qu'il va l'aider à la porter à la diligence. Voyez, si je n'ai pas deviné juste!

Elle parlait encore, lorsqu'on entendit la malle glisser sur les dalles du vestibule. Le bruit cessa : un conciliabule se tint au dehors; quelqu'un frappa discrètement.

— Entrez! cria M. Pecksniff, d'un ton plus vertueux que sévère. Entrez!

(*La suite à demain.*)

M. le ministre de l'instruction publique souffrira-t-il plus longtemps un tel abus de pouvoir?

Les Pommes de terre au Pérou.—La Navigation des Amazones.

On lit dans l'*Indépendance*, journal de Bruxelles :

Nous recevons une lettre d'un savant péruvien, don Vincente Pazos, consul général de Bolivie. Elle traite des pommes de terre. M. Pazos dit que dans les deux occasions où il a visité la Belgique, il a trouvé beaucoup d'analogie entre les coutumes et la manière de vivre des paysans belges et de ceux du Haut et du Bas-Pérou, de la contrée appelée Sierra et Colado et des pays de montagne, qu'il faut bien distinguer de ceux de la côte de la mer Pacifique.

La pomme de terre est une production particulière à ces régions, où elle est indigène. Dans la province de Cuzco elle est cultivée avec succès depuis le temps des Incas, de même que le maïs. C'est de là que les premiers conquérants espagnols de l'Amérique l'ont introduite en Europe.

Les pommes de terre du Pérou, nourriture habituelle du peuple, se subdivisent en une multitude d'espèces, différentes de couleurs, de forme et de goût. Toutes sont susceptibles d'être conservées et préservées. La patate conservée prend, en péruvien, le nom de *chuno*. La méthode qu'on emploie pour obtenir ce *chuno*, inconnue sur notre continent, est très facile à mettre en pratique.

On creuse de grands puits ou de vastes réservoirs remplis d'eau, dans lesquels on dépose les pommes de terre jusqu'à ce qu'elles aient perdu la partie grasse de leur tissu. Dans cet état elles ne tardent pas à s'enfler. Alors on les tire de ces réservoirs et on les expose à l'air libre. Cette opération se fait l'hiver. L'action de l'air et de la lumière purifie en quelque sorte la pomme de terre qui devient une substance blanche presque purement féculaire, très nutritive, et dont le bon goût est des plus agréables.

Telle est le moyen employé au Pérou et que M. Pazos désirerait voir introduire en Europe.

Nous ajouterons à cette note importante de M. Pazos, que ce précieux tubercule devrait être l'objet d'études spéciales sur les lieux mêmes (Haut et Bas Pérou), où il se reproduit d'une manière si prodigieuse et avec une infinie variété. Il faudrait s'y enquérir des différentes méthodes de culture employées par les Indiens, qui dans ces contrées sont très intelligents, et peut-être tirer souvent de ces pays de nouveaux semis, afin de conserver le plus possible en Europe, aux *papas* du Pérou, leurs qualités originaires.

Ce serait là encore une des mille raisons qui devraient déterminer le gouvernement à faire jouir le commerce français de nouveaux rapports avec certaines provinces intérieures du Brésil et les républiques de Bolivie, du Pérou et de l'Equateur. On établirait facilement de telles relations au moyen de quelques bateaux à vapeur qui, plusieurs fois dans l'année, remonteraient les Amazones en touchant à notre Guyane. Les voies de communication naturelles, les rivières navigables, ne manquent pas dans les riches vallées des affluents de ce géant des fleuves. En parlant de ces magnifiques contrées, le baron de Humboldt disait encore dans son dernier et admirable ouvrage (*Cosmos*), « que les rivières tantôt y forment de profondes vallées où l'on peut contempler à la fois toutes les familles de plantes et tous les astres du firmament, tantôt des plaines où s'étalent toute la richesse des formes, toute la variété des productions de la nature. »

Seize jours de navigation à vapeur sur une mer tropicale séparent les côtes de France des Amazones. Des voyages aussi courts durée ne manqueraient pas, s'ils étaient faits avec suite, de produire, au bout de quelques années, des avantages considérables.

Espérons que le ministère comprendra enfin toute l'importance des nouveaux rapports que le commerce français pourrait établir avec les plus riches contrées centrales de l'Amérique du sud. C'est le but que M. Pazos poursuit avec une persévérance digne des plus grands éloges; nous l'en félicitons encore bien sincèrement.

Nouvelles étrangères.

ALLEMAGNE. — La deuxième chambre des États de Saxe s'est occupée, le 29 mai, d'un rapport de la commission chargée d'examiner la question du maintien de la nationalité allemande dans les duchés de Schleswig-Holstein et de Lauenbourg. La commission proposait d'émettre le vœu que le gouvernement agît près de la diète germanique, afin de prier ce corps de s'opposer aux empiétements de la politique étrangère. Ces conclusions ont été adoptées à l'unanimité par la chambre, et M. de Kœnneritz s'y est rallié au nom du gouvernement.

RUSSIE. — Les nouvelles de ce pays sont fort tristes au point de vue politique et religieux. Il n'est que trop certain que le sort des insurgés livrés par la Prusse à la Russie est terrible; tous sont pendus ou transportés en Sibérie. Le czar foule aux pieds les principes de la civilisation moderne. Dans les provinces de la Baltique, les paysans qui professent le culte évangélique sont contraints par des châtiments corporels à fréquenter les églises grecques, pendant que les prêtres de leur confession sont exilés en Sibérie ou dans le Caucase : la seule province de Courlande est à peu près exempte de ces violences, parce qu'elle est plus rapprochée de l'Allemagne.

PORTUGAL.—Les nouvelles du Portugal, reçues par l'Espagne, annoncent que le nouveau ministère portugais est enfin constitué. Le duc de Palmella est parvenu à former un cabinet dont fait partie le duc de Terceira, le marquis de Saldanha, le baron de Aojal et M. Souza Accvedo.

Mais la difficulté sera-t-elle ainsi définitivement résolue? La chute de Cabral suffira-t-elle à faire déposer les armes à ceux qui sont maîtres aujourd'hui de Coimbre, d'Oporto, d'Almeida, des villes les plus considérables du Portugal? Nous craignons fort qu'il n'en soit rien.

— Le nouveau ministère a publié, au nom de la Reine, le manifeste suivant :

« Les maux qui affligent la nation portugaise, si digne d'être libre et heureuse, ... Palais de Belem, 21 mai 1846. ... Duc de Palmella, duc de Terceira. »

SYRIE. — Les dernières nouvelles de Beyrouth remontent au 16 mai. A cette date, la tranquillité était rétablie dans toute la Syrie, et les deux commissaires de la porte, Chékib-Effendi et Emir-Pacha, se préparaient à retourner à Constantinople; pour garantir les droits et les intérêts des différentes races, un divan ou conseil permanent a été attaché à chacun des deux caïmacans, qui n'exerceront plus que le pouvoir exécutif. Chaque secte (maronites, catholiques, grecs, druses, mutualis, etc., etc.) aura son représentant dans le divan chrétien, et a été invitée par Chékib-Effendi à lui soumettre une liste de trois personnes parmi lesquelles il choisira ce représentant : ce mode d'élection n'aura lieu que la première fois, et le soin de choisir les membres des divans respectifs est dévolu pour l'avenir au pacha gouverneur de Beyrouth.

CAP-DE BONNE-ESPÉRANCE. — La guerre a décidément éclaté entre les Anglais et les tribus cafres. Les tribus ayant commis de nouvelles déprédations, le gouverneur, sir P. Maitland, s'est décidé à frapper un grand coup, et il a fait armer tous les colons valides pour seconder les troupes régulières et châtier d'une façon exemplaire les hordes africaines, dont les incursions, encouragées par l'impunité, menaçaient sérieusement l'avenir de la colonie.

ERRATA de notre feuilleton d'hier. — 1re *col. de la 2e page, 4e alinéa.* Une correction omise montre le docteur buvant un grand verre de vin pour guérir son malade, lequel a voulu dire : *dès que j'eus bu* et non *après avoir bu.*

2e col. id. 7e alinéa. On nous a fait dire : « Vous ne *vous* doutez pas que deux compagnies — deux chemins de fer. » Non-seulement notre correspondant s'en doute; mais *à priori* il n'en doute aucunement. N'est-ce pas, cher D. L.? — Supprimez le second *vous.*

La chambre des pairs a adopté dans la séance d'aujourd'hui, à la majorité de 99 voix contre 56, le projet de loi relatif au chemin de Bordeaux à Cette. La discussion n'a offert aucun incident remarquable.

Chambre des Députés.

Séance du 5 juin.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle la suite du budget de l'agriculture et du commerce.

M. SUBERVIC demande qu'un dépôt d'étalons soit établi à Perpignan.

M. CUNIN-GRIDAINE, ministre de l'agriculture et du commerce, ne peut prendre d'engagement formel; mais il aura égard aux observations du préopinant.

M. LHERBETTE dit qu'il faut s'efforcer surtout d'acquérir des étalons pur sang; il croit aussi que le gouvernement aurait tort de sacrifier toute la jumenterie comme le demande la commission, et qu'il serait à propos de faire venir des chevaux d'Egypte; mais il ne pense pas que le nombre des dépôts doive être augmenté : le gouvernement, en promettant des dépôts à tous les arrondissements, fait des étalons électoraux.

M. CUNIN-GRIDAINE répond qu'il s'est gravement occupé de la question, et qu'un projet de loi s'élabore en ce moment, à ce sujet, au Conseil d'État.

Quant à aller en Égypte pour chercher des chevaux, cela coûterait fort cher et ne produirait aucun résultat; les chevaux qu'on achèterait ne seraient pas des pur sang.

M. LESTIBOUDOIS demande que les fonds votés pour encouragements aux manufactures et au commerce soient appliqués à la création d'écoles commerciales.

M. LEVAVASSEUR voudrait qu'on abaissât le droit d'entrée sur le café; ce droit ne sert qu'à faire prospérer les fabriques de chicorée torréfiée; il vaudrait mieux faire en sorte que le café fût livré au public à un prix inférieur.

La commission propose de subdiviser les crédits demandés pour les établissements thermaux, et elle demande que 60 000 francs soient accordés pour subvention aux établissements d'eaux minérales dont l'Etat n'est pas propriétaire.

M. CUNIN-GRIDAINE dit qu'il serait impossible pour 1847 de subdiviser ainsi les crédits; mais que les fonds seront distribués en deux chapitres dans le prochain budget.

M. RIGNON, rapporteur, insiste. Plusieurs orateurs sont successivement entendus. La proposition de la commission est adoptée.

M. CUNIN-GRIDAINE donne quelques explications au sujet des quarantaines. Une ordonnance a été rendue à ce sujet en 1845 L'intendance sanitaire de Marseille a sur-le-champ donné sa démission en masse. Cette administration a été renouvelée; mais avant qu'une décision soit prise, il a fallu s'entendre avec la nouvelle intendance. L'Académie royale de médecine nous a soumis un rapport, dont nous acceptons les conclusions, du moins dans ses principales parties.

Ainsi nous vous proposons de décider que les bateaux-postes partant de Constantinople, à bord desquels il y aura un médecin sanitaire, pourront entrer en libre pratique à Marseille, le neuvième jour après leur départ; les passagers des bateaux de commerce ayant un médecin à bord seront dans le même cas; seulement, ceux où il n'y a pas de médecin à bord seront astreints à une quarantaine de cinq jours. Les bateaux venant d'Alexandrie, avec un médecin, entreront au bout de douze jours à dater du départ, et ceux où il n'y a pas de médecin sont assujettis à une quarantaine de sept jours. Les marchandises sont dans le cas des passagers, à bord des bateaux à vapeur.

De cette manière les bateaux sont admis en libre pratique plus tôt qu'à Trieste, et les voyageurs auront d'ailleurs avantage à prendre la voie de la France. Il ne reste plus à résoudre que la question de la patente brute et de la patente suspecte; mais dans tous les cas l'ordonnance qui sera rendue prochainement fait pleine justice aux principales réclamations du commerce.

M. BERRYER. L'ancienne intendance militaire de Marseille a donné sa démission en présence d'une ordonnance sur les quarantaines; mais ce qu'il y a de plus grave, c'est que le nouveau conseil partage toutes ...

Les crédits sont ensuite votés, ainsi que le reste du budget de l'agriculture et du commerce. La chambre s'occupera demain de celui des travaux publics.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Une ordonnance de police vient de décider que les voitures de place et les voitures sous remise doivent conduire les voyageurs à l'embarcadère du chemin de fer de Sceaux et à l'Hippodrome, au même prix que dans l'intérieur de Paris.

— La question de validité du mariage d'un prêtre qui a quitté les ordres va s'agiter de nouveau devant la Cour de cassation. Un pourvoi a été formé contre l'arrêt de la cour royale de Limoges, rendu après partage, le 17 janvier 1846, qui a déclaré nul le mariage du sieur Vignaud, ancien prêtre, avec la demoiselle Bertrand.

— M. le contre-amiral Cécille rapporte en France, à bord de la *Cléopâtre*, un éléphant blanc de la plus rare espèce et du genre de ceux que les habitants de certaines îles de la mer des Indes adorent encore aujourd'hui, un tigre noir rayé de blanc et un lynx rouge. Ces trois animaux viennent de la presqu'île de Malacca, et sont destinés à la ménagerie du Jardin-des-Plantes.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien du roi, marquait 21° 2 d. au-dessus de zéro; aujourd'hui à 6 heures du matin, 17°; à midi, 27° 5; à deux heures, 28° 5.

LE GREAT-BRITAIN, après avoir subi différentes réparations dans sa coque et sa machine, a fait une croisière de vingt-quatre heures dans le canal d'Irlande, pour s'essayer avant d'entreprendre de nouveaux voyages en Amérique. Les résultats des expériences ayant paru satisfaisants, ce bâtiment à vapeur a quitté Liverpool le 9 mai, n'ayant à bord qu'un petit nombre de passagers allant à New-York.

Son nouveau propulseur a quatre palettes et un pas variable; ses mâts, dont plusieurs étaient à bascule, sont tous fixés à demeure et traversent maintenant le pont supérieur. Enfin, un soufflage en bois a été établi à la flottaison et sur toute la longueur, pour diminuer la vivacité extrême du roulis du navire.

BOIS DE CONSTRUCTION. — Des échantillons des bois de l'Edough, propres à la construction navale, avaient été expédiés de Bone à Toulon. Nous apprenons qu'ils ont été soumis à des expériences, et que leur aptitude supérieure a été reconnue. On nous assure que des agents du ministère de la marine vont être envoyés sur les lieux, dans cette province, pour procéder à un martelage.

UN CAS DE CONSCIENCE. — On lit dans le *Journal de Bruges* : « Il est des esprits timorés pour qui les fonctions de juré sont bien pénibles, des hommes pour qui la terrible responsabilité du juge est trop lourde; notre ville vient d'en offrir un triste exemple.

» M. le docteur V. D. siégeait comme juré dans l'affaire Van Temsch, accusé d'avoir empoisonné sa femme; cet homme fut condamné à la majorité d'une voix; le docteur V. D. fut du nombre de ceux qui avaient la conviction de sa culpabilité.

» Depuis cette époque, un changement s'est opéré dans l'esprit du docteur, qui croit être cause de la condamnation de Van Temsch; cette idée s'est tellement emparée de lui que sa raison a succombé dans la lutte qu'elle a eu à soutenir avec les scrupules de sa conscience. »

DOIT ET AVOIR. — On annonce qu'une foule de personnages de la plus grande distinction sont allés complimenter, ceux-ci M. Thiers, ceux-là M. Guizot, sur les merveilleux discours que MM. Guizot et Thiers, MM. Thiers et Guizot, ont prononcé lors du dernier *steeple-chase* ministériel.

On annonce aussi que l'admirable discours de M. Guizot et le discours prodigieux de M. Duchâtel en faveur des prérogatives de la couronne vont être imprimés et distribués à 500 mille exemplaires.

En échange, les étonnants discours de MM. Thiers, Barrot et Billault, pour l'amélioration du sort du peuple français, vont être imprimés et distribués à 500 mille exemplaires.

D'où il suit que les comptes du ministère et de l'opposition se balanceront par *zéro*.

LE CHAMP DE BATAILLE DU TRAVAILLEUR.—Vendredi dernier, le fils Sallon dit à son père, concierge des abattoirs de Grenelle : « Père, allons essayer ton échelle. » Le père Sallon, ancien sergent-major des sapeurs-pompiers, avait inventé une échelle de sûreté pour l'incendie. Arrivés au pied de l'échafaudage du puits et au moment d'entreprendre l'expérience, le jeune homme dit : « Ma foi! je pourrais bien tomber de là haut... Cependant il faut bien essayer ton invention, puisqu'elle peut servir à sauver la vie à bien des gens... Allons! à la guerre comme à la guerre!.. — Tu as raison, mon enfant, répond le vieux sous-officier, c'est ici le champ de bataille du travailleur; mais tous n'y restent pas, je suis bien revenu des champs de bataille de l'Empire, moi. »

Le jeune Sallon monte donc bravement dans la colonne du puits; mais il attache mal le nœud coulant, et au moment où il se confie à l'appareil, à cinquante pieds de hauteur, l'échelle se détache. Le malheureux père suivait d'en bas tous ses mouvements...

Le père Sallon sait que des individus ont été quelquefois préservés de la mort en tombant d'une grande hauteur sur un passant; il arrive parfois, il est vrai, que celui qui reçoit le choc périt. Il se précipite donc en avant; il attend le corps de son pauvre fils, qui tombe de cinquante pieds. Les bras du père sont cassés, il est jeté à la renverse, et, sur ses jambes foulées, son fils expire en disant : « Ah! bon père!... »

Cependant, la mère de l'infortuné jeune homme, gravement malade depuis dix jours, saute de son lit aux cris qu'elle entend dans la cour, et de sa fenêtre elle voit rapporter, sur des brancards, son mari évanoui, son fils mort. Madame Sallon, blanchisseuse, est une digne et excellente femme, déjà bien éprouvée, car, l'année dernière, son gendre, adjudant au corps des pompiers, est mort, après une longue et terrible maladie, laissant sa pauvre femme avec deux petits enfants.

Jamais malheur ne mérita plus de sympathie, car c'est sur le plus sacré des champs de bataille que le fils Sallon a perdu la vie.



Dagualamohor. Ce jeune et courageux voyageur a été assassiné sans doute quelques instants après avoir expédié sa lettre.

NAUFRAGE. — Par *le Cambria*, on a reçu la nouvelle d'un affreux sinistre qui a eu lieu au commencement du mois de mai, au large de la côte de Matanzas ; c'est la perte du navire suédois de la compagnie des Indes, *le Karlscrona*; 115 malheureux ont péri. D'après les renseignements que nous avons pu nous procurer, c'était un des plus forts navires employés par la marine suédoise, ayant à bord 132 personnes. Le dernier port où il avait touché était la Havane ; il y avait pris une riche cargaison et devait faire voile directement pour la Suède ; mais, dans la matinée du 1er mai, se trouvant sur la côte de Matanzas, il fut assailli par une des plus terribles bourrasques qui aient éclaté dans ces parages.

Au plus fort de la tempête, il chavira et coula immédiatement, entraînant avec lui cent quinze victimes. Les dix-sept autres naufragés purent heureusement s'emparer d'une embarcation qui flottait sur le pont, et après avoir enduré, pendant plusieurs jours, les plus affreuses privations, ils furent recueillis, exténués, manquant de tout, par 25° latitude et 80° longitude. Il y avait six jours qu'ils erraient sans pouvoir aborder.

Pendant la même tourmente, treize navires ont été jetés à la côte, près du cap Cause ; quelques-uns ont perdu beaucoup de monde.

L'UN DES EXEMPLAIRES DE L'UNIQUE ROBE DE JÉSUS-CHRIST. — Une foule immense encombrait ce matin la petite ville d'Argenteuil, à deux lieues à l'ouest de Paris, pour assister à la grande procession où l'on porte la magnifique châsse de vermeil dans laquelle est placée la robe sans couture de N. S. J.-C. qui a déjà tant fait de miracles.

Voici l'historique abrégé de la sainte relique d'après la légende d'Argenteuil :

Après sa mort, la robe du Christ fut tirée au sort par les quatre soldats, gardiens des crucifiés.

Les chrétiens la rachetèrent et la portèrent dans la ville de Galatée.

En l'an 594 elle fut portée à Jérusalem.

L'impératrice Irène la vendit à Charlemagne, qui la donna à sa fille Théodrade, devenue abbesse d'Argenteuil.

La châsse, dans laquelle la sainte robe est présentement déposée, a près d'un mètre de hauteur, elle représente une petite cathédrale.

M. l'abbé Martin a été le dessinateur de cet ouvrage d'art que M. Léon Cahier, orfèvre de Paris, a exécuté. Cette châsse figurait à l'exposition dernière des produits de l'industrie sous le n° 5 307.

On sait que Trèves, Saint-Jean-de-Latran et les jésuites de Fribourg possèdent aussi chacun la robe sans couture de Jésus-Christ.

C'est l'histoire de la vraie croix.

Le divin maître multipliait les pains, ses disciples multiplient les croix et les robes.

Sous Henri II.	210 000
En 1474.	150 000
Au 13e siècle.	120 000

Quand la nouvelle enceinte continue servira de limite à la capitale, Paris aura alors 38 000 000 mètres de circonférence et 13 751 hectares 20ares de superficie.

Le département de la Seine, lors du dernier dénombrement fait en 1841, était peuplé de 1 150 720 individus restant à demeure.

— M. Napoléon Carpentier, auteur d'un roman en quatre volumes, intitulé : *Les Confessions d'un Ermite*, que doit publier prochainement un journal de la capitale, craignant que le nouvel ouvrage de M. Alex. Dumas ne le fasse accuser de plagiat, nous prie d'annoncer qu'il a mêlé à son œuvre, de même que le fécond romancier dans la sienne, les principaux événements des règnes de Louis XVI, de la République, du Consulat et de l'Empire.

PETITE CORRESPONDANCE.

Mme H. B. à Colmar. — N'oubliez pas de nous marquer le prix de la trad. de Br.

M. Sa. à Strasbourg. — Reçu les 117 35. Nous aurons à rectifier quelques-unes de vos observations.

M. S. à Strasbourg. — Nous passons nos écritures conformes à votre note.

M. Z. Z. à Plombières. — Les extrêmes se touchent. — Reçu les 160.

M. A. à Gigelly. — M. J. était bien inscrit conformément à votre lettre et à votre remise. — Nous expédions. — Nous vous enverrons compte et titres.

M. L. à Amiens. — Vous aurez vu que nous avions reçu. Merci.

M. D. à Genève. — Lettres croisées. — M. K. seul expirait au 31 mai. Nous le continuons, au 31 décembre, soit 7 mois ou 7 fr. — Votre échéance est au 31 juillet, et toutes les autres au 31 août. — Vous avez oublié que M. Fo. est remplacé par M. Rou.... Nous vous engageons à faire coïncider toutes les échéances au 31 décembre. Les comptes seront plus faciles.

MM. B. et S. à Lyon. — Nous recevons le compte. Nous devons croire, d'après les termes de notre dernière, que M. B. est en mesure pour le 5, sauf à se couvrir sur les rentrées de Lyon.

M. C. à Lafère. — Reçu les 90. Merci.

M. R. à Gannat. — Tous les abonnements au n° du dimanche de Gannat, expirent le 31 juillet. Il en est de même pour ceux de M. B. M. à Charroux et F. à Escurolles. Celui de M. D. à Charroux va jusqu'au 31 octobre.

M. H. B. à Saint Saulve. — Reçu les 60. Merci.

Au *Quimpérois*. — Merci pour votre annonce. Mais celle que vous avez mise est un peu ancienne. Nous en avons proposé une nouvelle dans notre numéro du 31 mai. Nous la recommandons à votre bienveillance.

Marchés.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 1er juin. — Blé 1re 22,66 ; 2e 21,33; 3e 20,33. — Seigle 1re 14,66; 2e 13,34. — Orge 1re 13,34 ; 2e 12,00. — Avoine 1re 11,33; 2e 10,69; 3e 10,00. — Farines le sac de 159 kil. 60 à 62. — Foin de 42 à 45 et de 36 à 40. — Paille de 28 à 30.

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 20	84 25	84 15	84 25
— — fin courant	84 15	84 30	84 10	84 25
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 61	119 60	119 50	119 60
— — fin courant	119 75	119 90	119 75	119 90

4 1/2 J. 22 m. dr cours	»	» »	Banq. de Fr. dr cours	3370	» »
4 J.	»	106 25	O. V. de Par.	»	1125 » »
Emp. 1844. au Ct	»	2 3/8	C. hyp......	»	» » »
— fin Ct	»	» »	— Gouin....	»	1215 » »
B. du Trés.	»	» »	— Gann....	»	1140 » »

PRIMES.		fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0.....	d. 50	» » » »	» » » »
5 p. 0/0.....	d. 50	» » » »	» » » »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....	» » » »	» » » »
5 p. 0/0.....	» » 120 10	» » » »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »	ROM.............	Der C.	100 1/4
Récép. Rotsch.	»	102 » »	BELG. 2 1/2....	»	56 3/4
ESP. Dette act.	»	» »	— 4 1/2........	»	99 5/8
— — pass.	»	» »	— de 1840....	»	100 1/2
— 3 p. 0/0.	»	39 3/8	— de 1842....	»	102 1/2
Dette intérieure	»	32 »	— Banque....	»	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »	— de Em. 1841.	»	» »
HOLL. 2 1/2	»	» »	PIÉMONT........	»	» »
HAITI..........	»	» »	AUTRICHE......	»	400 »

4 Can. dr C.	1265 » »
Act. d J.	» » »
Ch. S. G.	» » »
V. r. dr.	465 » »
— Ob. anc.	» » »
— — nouv.	1161 » »
V. r. gauc.	273 » »
Paris à Sc.	» » »
— à Orléans	1237 50
— à Rouen.	1010 » »
R.-Havre..	737 50
Avignon...	» » »
Str. à Bâle.	217 50
Paris-Str...	509 50
Tours-Naut	519 50
Orl.-Vierz.	615 » »
C. du Nord	730 » »
Famp-Haz.	» » »
Dicp.-Féc..	190 » »
Boul. à Am.	500 » »
Orl.-Bord.	591 50
Mont. à Tr.	254 » »
Paris-Lyon	535 » »
Bord-Teste	» » »
Zinc V. M..	6 00
Lin Maber.	» » »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron.. » » » »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,00 à 00,00 ; courant du mois, 78,00 à 77,00; juillet et août, 77,00 à 00,00; 4 dern., 78,00 à 78,50.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin, 00,00 à 00,00 ; cameline, 00,00 à 00,00 ; chanvre, 00,00 à 0,00.— Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 125,00 à 000,00; courant du mois et juin, 124,10 à 000,00; juillet et août, 126,00 à 000,00; deux dern., 000,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 90,00 à 00,00 les 100 kil.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 4 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. —
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — L'École des Vieillards. Faute de s'entendre.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Les Mousquetaires de la Reine.
7 h. 1/2 ODÉON. — Échec et mat. Les Folies.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Dondaine. Robinson. Homme grave. Porthos.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse. Mme Panache. Carotte d'Or.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Juanita. Être aimé. Geneviève. Mère de Famille.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Frisette. Femme. Cendrillon. Lait. Le Major

Imprim. Lange-Lévy et Cie, rue du Croissant. 16.

...voir quoi! Notre député a parlé de nous et pour nous!

De toutes ces causeries nous n'en relèverons qu'une seule, parce qu'elle montre bien l'inconséquence de l'esprit humain.

Un député parlait de chemin de fer, et il signalait comme une coalition l'achat fait par le chemin de Tours de l'une des compagnies de bateaux de la Loire : « On ne poursuivra pas, disait-il, cette coalition, parce que ce sont des gens puissants, tandis que pour un fait analogue on n'hésite pas à poursuivre de pauvres diables, tels par exemple, ajoutait-il, que trois petits charpentiers de mon pays qui, ayant formé une coalition au sujet d'une construction de la valeur d'une centaine de francs, mise en adjudication par le sous-préfet, furent happés et condamnés. Pourquoi? parce qu'ils étaient pauvres. »

L'honorable député avait raison, mais voyez la contradiction! quelques minutes après il parle des administrateurs et directeurs du chemin d'Orléans. Il se répand en éloges sur leur probité, sur leur désintéressement, enfin, sur toutes leurs belles qualités, et en même temps, cependant, il signale les spoliations (car nous ne pouvons autrement caractériser la chose) que l'administration de ce chemin commet journellement en forçant les voyageurs de deuxième classe de payer des voitures de première classe, s'ils veulent être transportés à heure dite et promptement, et en forçant les voyageurs de troisième classe de monter dans les voitures de deuxième classe, s'ils ne veulent être brûlés par le soleil, ou horriblement incommodés par la pluie, le vent et le froid.

Ainsi, notre député est justement tombé dans le vice qu'il reprochait à l'administration. Il signale des actes infâmes, et cependant il décore du nom d'honnêtes gens les hommes qui les ordonnent et en profitent.

Pourquoi cette contradiction? c'est que ces personnes sont riches et puissantes.

C'est aussi qu'on est tellement habitué, dans le commerce et les affaires, à tromper, qu'un homme passe pour très honnête quand il ne fait que tromper ses acheteurs ou ses clients. Que de gens riches [illegible] pour avoir enflé les mémoires de leurs clients, falsifié leurs marchandises, surfait des travaux, etc., etc.; c'est qu'il y a une conscience de convention. Tel notaire ne se fera pas scrupule d'enfler des vacations, ou d'exagérer les frais d'un acte, et il se tuerait plutôt que de prendre un sol dans la poche de son voisin; il en est de même dans tous les états.

Il est donc probable que les administrations des chemins de fer se croient très honnêtes en rançonnant le public et en exposant à toutes sortes de maladies les voyageurs de troisième classe qui ne veulent pas se laisser prendre 2 ou 3 francs dans leur bourse. Mais c'est là, disons-le, une véritable capitulation de conscience. Quelle différence y a-t-il entre ces compagnies et les gens embusqués au coin d'un bois pour détrousser le voyageur? En apparence beaucoup, mais peu en réalité, puisque *malgré lui* le voyageur, pour pouvoir passer, est contraint de payer plus qu'il ne veut et ne doit, et ce qu'il ne paierait pas si l'administration gouverne-...

...même sa résistance de quelques plaisanteries sur les *visions du poète* Fourier, sur nos rêves et nos utopies d'un monde idéal. Nous sommes trop habitués à ces légèretés de civilisés pour les relever; mais nous dirons à ce journal, d'un caractère généralement sérieux, qu'il prenne bien garde de s'aventurer dans cette voie : il tomberait bientôt dans les anti-lions, la limonade gazeuse et les petits pâtés de Babylone! Et alors c'en est fait de la réputation d'un homme d'esprit!

Ne parlons que de ses raisonnements.

Le *Moniteur industriel* persiste à célébrer les bienfaits des machines comme moyen d'accroître la puissance et la richesse des sociétés. Nous persistons à les célébrer beaucoup plus haut que lui. Est-ce la peine de nous chercher querelle?

Le *Moniteur industriel*, en reconnaissant l'excès de misère qui se remarque dans les grands foyers d'industrie, l'explique par l'affluence des populations indigentes des contrées voisines qui abandonnent leur pays, trop pauvre pour les nourrir. Double et triple erreur : il n'est pas vrai que l'agriculture, toute misérable qu'elle soit, fasse à ses travailleurs une condition pire que celle des ouvriers de Lille, de Rouen, de Lyon et de la plupart des villes industrielles; il n'est pas vrai que l'agriculture ne puisse nourrir ses ouvriers; il est notoire qu'en beaucoup de contrées elle appelle des bras qui se précipitent vers les villes, attirés par d'apparents avantages. Si ces ouvriers restaient dans les campagnes, s'ils émigraient en des contrées moins inhospitalières, leur destinée serait bien supérieure. Même en tenant pour vrai ce que dit le *Moniteur industriel* de la misère, qui chasse de leurs foyers paternels les populations rurales, cela prouve seulement que l'agriculture elle-même est déplorablement organisée, ce que nous savons mieux que personne, puisque nous le démontrons depuis quinze ans; mais il n'en résulte pas que l'industrie soit constituée sur des bases plus équitables, et produise de meilleurs résultats. Notre adversaire ne détruit donc en rien nos accusations, qui s'étendent à l'agriculture aussi bien qu'à l'industrie.

Ce qu'il fallait prouver, c'est que nous devons pousser la France dans l'industrialisme, à l'instar de l'Angleterre; c'est qu'il n'y a pas à s'effrayer de la misère des populations industrielles, de leur ignorance, de leur abrutissement, de l'extension du prolétariat par la disparution des petits et moyens producteurs, de la coalition et du monopole des grandes fabriques et des grands ateliers, de l'accumulation progressive des populations rurales dans les centres d'industrie. Il fallait nous montrer, contrairement à nos citations, que l'état social qui résultait des conditions de l'industrialisme, offrait toutes les garanties désirables de justice, de liberté, de moralité, de santé auxquelles ont droit toutes les classes de la nation. Il fallait enfin nous montrer que c'était un vain fantôme, cette guerre sociale, que nous voyons dès aujourd'hui poindre en Angleterre.

Au lieu de cela que fait le *Moniteur industriel*? Il dédaigne les événements d'Angleterre : il paraît ignorer même qu'il y ait eu ce...

...de la réunion. Quand il[illegible] les lois, avec une précision égale au moins à la sienne. Il nous semble qu'assez souvent nous faisons nos preuves.

Le *Moniteur industriel* se plaint que nous n'avons rien dit de certain projet qu'il a proposé sur les caisses de retraite. Ce grief lui tient au cœur, car voilà bien sept ou huit fois depuis quelques semaines que nous le voyons reproduit contre nous ou contre d'autres. Nous confessons nos torts : en ces temps-là nous nous occupions peu du *Moniteur industriel*, moins qu'aujourd'hui où il a été recommandé à notre attention par des amis communs. Nous tâcherons de retrouver ce grand projet dont aucun journal conservateur n'a parlé plus que nous, et d'en dire notre opinion.

Mais serait-ce trop demander à notre adversaire de ne pas nous donner l'exemple d'un oubli semblable? Dans la polémique ouverte entre nous, nous avons proposé un système pour remédier aux désordres passagers qui suivent l'introduction des machines. C'était nouveau, important, et, de plus, opportun, puisque c'est le fond même du débat. Sied-il au *Moniteur industriel* de garder comme il le fait, le plus absolu silence sur toutes nos propositions?

Nous attendons de sa loyauté qu'il les fasse connaître à ses lecteurs, et qu'il en dise sa franche pensée.

L'auteur des Juifs rois de l'époque

A M. LE COMTE DUCHATEL QUI VEUT ÊTRE AIMÉ POUR LUI-MÊME.

Monsieur le ministre,

J'ai affirmé dans un livre cité l'autre jour à la tribune par l'honorable M. Béchard, qu'il existait une presse subventionnée. Vous avez nié le fait d'une manière assez maladroite, il est vrai, suivant votre habitude, mais enfin vous l'avez nié (1). Donc, un de nous deux a menti. Vous savez mieux que moi le nom du coupable, le signant tous les jours.

Vous vous imaginez sans doute, Monsieur le ministre, que votre courageux démenti, appuyé de l'odieuse calomnie dont vous l'avez fait suivre, a porté dans mes œuvres vives. Que Votre Excellence se détrompe. J'ai la susceptibilité moins chatouilleuse à l'endroit des mensonges officiels. Voici ce que je me suis dit en lisant le *Moniteur* : — Comment M. le comte Duchâtel, qui n'a pas besoin d'un traitement de ministre pour vivre, peut-il accepter une position qui le condamne à mentir une ou deux fois par an pour soutenir le risible dogme de l'immaculation des *Débats*? Votre système de gouvernement a acquis de vos paroles un droit de plus à mes mépris, et c'est tout. Était-ce à moi de me repentir d'avoir eu foi en votre loyauté, de n'avoir pas supposé qu'il pût se trouver au banc ministériel un homme assez osé pour nier l'existence d'une presse subventionnée!

(1) Le *Moniteur* n'a pas reproduit textuellement la phrase du ministre.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 5 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT (1),

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

Par CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. Sw.-Belloc).

II.

Apparition de nouveaux personnages que l'auteur recommande à la sympathie du public.

Un homme d'une tournure grotesque, gauche en tous ses mouvements, myope, dégingandé, et le crâne en partie dépouillé de cheveux, profita de la permission; il entra. Mais à l'aspect de M. Pecksniff qui lui tournait le dos et persistait à regarder le feu, il s'arrêta indécis sur le seuil, tenant toujours le bouton de la porte. Assurément il était loin d'être beau. Ses habits, couleur tabac, d'une coupe toute particulière, et fripés par un long usage, grimaçaient et se torturaient autour de ses membres grêles. Malgré ce costume et la disgrâce de son extérieur, que ne rachetait pas la ridicule habitude de plier les épaules et de tendre le cou, personne n'eût été tenté de le prendre, à moins toutefois que M. Pecksniff ne l'affirmât, pour un être dépravé. Il avait environ trente ans, mais il eût pu avoir n'importe quel âge, depuis seize ans jusqu'à soixante, étant de ces natures particulières qui ne vieillissent pas au jour le jour, mais prennent l'air vieux toutes jeunes, comme pour en finir plus vite. La main toujours posée sur le bouton de la serrure, il promena ses yeux de M. Pecksniff à Mercy, de Mercy à Charité et de Charité à M. Pecksniff; les jeunes personnes, aussi absorbées dans la contemplation du feu que leur père, ne faisant nulle attention à lui, il se vit contraint de parler.

— Monsieur, je vous demande bien pardon de vous déranger.

— Vous ne me dérangez point, M. Pinch, dit le maître du logis sans se retourner et du ton le plus doux. Veuillez prendre un siège, M. Pinch; ayez la bonté de fermer la porte, M. Pinch, s'il vous plaît.

— Oui, monsieur, certainement, dit Pinch, l'ouvrant un peu plus grande, et faisant avec une agitation nerveuse force signes à quelqu'un qui se tenait en dehors. C'est M. Westlock, monsieur... sachant que vous étiez de retour, il.....

(1) Voir le numéro d'hier.

— Monsieur Pinch! monsieur Pinch! dit Pecksniff, pirouettant sur sa chaise et le regardant d'un air profondément mélancolique. Je n'attendais pas cela de vous! je ne croyais pas l'avoir mérité!

— Sur ma parole, monsieur... plaida Pinch.

— Assez! moins vous en direz, M. Pinch, mieux cela vaudra; je ne me plains de quelque ce soit, n'entreprenez la défense de personne!

— Ayez seulement la bonté de m'entendre, monsieur, s'écria Pinch avec vivacité. M. Westlock part, pour tout-à-fait cette fois : il voudrait partir en bonne intelligence avec tout le monde. M. Westlock et vous, monsieur, avez eu l'autre jour un petit démêlé... vous avez eu ensemble plusieurs petits malentendus.

— De petits malentendus! s'écria Charité.

Mercy fit écho :

— Des malentendus!

— Mes bien-aimées! dit M. Pecksniff, levant la main avec sa sérénité habituelle, mes chères filles, calmez-vous!

Après une pause solennelle, il s'inclina bénignement, comme pour dire à M. Pinch : continuez! Mais M. Pinch était si complètement décontenancé, il regardait les deux miss Pecksniff d'un air si piteux, que la conversation en fût indubitablement demeurée là, si un jeune homme de bonne mine, tout récemment majeur, ne fût entré juste à point pour reprendre le fil du discours.

— Allons, M. Pecksniff, dit-il avec un sourire cordial, plus de discorde entre nous! je suis fâché que nous ayons quelquefois différé d'avis, et plus fâché encore si je vous ai offensé. Ne me gardez pas rancune au moment du départ.

— Je ne garde rancune à personne, monsieur, répondit M. Pecksniff du ton le plus mielleux, à personne au monde!

— Quand je vous le disais! reprit Pinch, à demi-voix, J'en étais bien sûr, je le lui ai entendu répéter tant de fois.

— Alors, donnez-moi votre main, monsieur! s'écria Westlock, faisant un pas en avant, et jetant de côté un coup d'œil à Pinch.

— Hein? Plaît-il? fit M. Pecksniff, de l'accent le plus velouté.

— Échangeons une poignée de main, monsieur.

— Non, John, dit M. Pecksniff, avec un calme tout à fait éthéré; non, je n'échangerai pas une poignée de main avec vous, John. Je vous ai pardonné : je vous pardonnais alors même que vous ne cessiez de m'abreuver d'outrages. Je vous embrassais en esprit, John, ce qui vaut mieux qu'un serrement de main.

— Eh bien! Pinch? reprit le jeune homme, se tournant vers son compagnon, que vous avais-je dit?

Le pauvre Pinch en appela du regard à M. Pecksniff, dont l'œil était resté fixé sur lui depuis le commencement de l'entretien; puis il contempla le plafond et ne fit point de réponse.

— Quant à votre pardon, M. Pecksniff, ajouta le jeune homme, je vous rends grâces, je ne veux pas être pardonné!

— Vous ne le voulez pas, John? répliqua M. Pecksniff avec un sourire bénévole. Le pardon n'en subsistera pas moins. La miséricorde est un don d'en haut, une vertu qui échappe à votre contrôle, à votre influence, John. Je *veux* vous pardonner. Je vous défie d'éveiller en moi le plus léger ressentiment du tort que vous m'avez fait.

— Du tort! s'écria l'autre avec la fougue et l'impétuosité de son âge. Il nous la donne belle! Du tort! je lui ai fait du tort, moi! Écoutez-le un peu! il ne se souvient même plus des cinq cents louis qu'il m'a extorqués sous mille faux prétextes, ni des soixante-dix guinées, que me coûtaient par an la maigre chère et le pire logis, qui eussent été trop payés à dix-sept. Voyez-vous, ce martyr!

— L'argent, John, est le principe de tout mal. Je m'afflige qu'il ait déjà porté ses fruits en vous; mais je veux oublier jusqu'à son existence. Je ne veux pas même me rappeler la conduite de l'individu... et ici, bien qu'il parlât du ton d'un homme en paix avec le monde entier, M. Pecksniff appuya sur le mot avec une emphase qui disait clairement: J'ai l'œil sur le drôle! de l'individu qui a pris sur lui de vous conduire ici ce soir, cherchant (vainement, Dieu merci!) à troubler la sérénité d'âme, le repos du bienfaiteur qui, pour le servir, eût versé le plus pur de son sang.

La voix de M. Pecksniff tremblait; ses filles éclatèrent en sanglots, et les syllabes brisées : « d'ingrat! de brute! » flottèrent en l'air renvoyées par échos.

— Le pardon, poursuivit M. Pecksniff, un libre et entier pardon n'est point incompatible avec un cœur blessé; il y a même plus le cœur est blessé, plus grande est la vertu. Le sein déchiré et encore saignant de l'ingratitude de cet individu, je suis heureux et fier de pouvoir dire que je lui pardonne. Non! s'écria M. Pecksniff, élevant la voix comme Pinch se disposait à parler, je supplie le personnage en question de s'abstenir de toute excuse. Il m'obligera en ne hasardant pas une parole; je craindrais de n'être pas au niveau de cette épreuve. Un peu plus tard j'aurai, je l'espère, assez de force pour converser avec lui, comme par le passé, comme si de rien n'était...; mais grâce pour le moment!

M. Pecksniff se retourna vers le feu, et d'un geste majestueux désigna la porte.

— Pouah! s'écria John Westlock avec tout le mépris qu'il put condenser dans l'exclamation. Serviteur, mesdames! Allons! Pinch, ne vous troublez pas la cervelle pour si peu. Je voyais juste et vous faux; voilà tout! vous serez plus clairvoyant une autre fois.

Il frappa sur l'épaule de son camarade, tourna sur le talon, et rentra dans le vestibule, où le pauvre M. Pinch, après s'être arrêté quelques secondes d'un air consterné, se décida enfin à le suivre.

Ils prirent la malle à eux deux, et s'acheminèrent vers la ruelle au bout de laquelle passait tous les soirs la diligence; ils marchèrent quelques minutes en silence. Enfin Westlock poussa un grand éclat de rire, puis un second, puis un troisième, sans que son compagnon fût tenté de l'imiter.

[illegible] comme des filles de ce nom ; car l'affection se donne et ne se vend jamais, c'est comme l'hospitalité chez les montagnards écossais.

Vous aimé pour vous-même, vous l'ancien rédacteur du *Globe* doctrinaire, vous, le ministre qui, dans la séance à jamais déplorable du 28 juin 1845, déclara que la question du salaire était trop grave pour que le gouvernement se permît d'y intervenir. Votre prétention est aussi par trop plaisante : l'affection du peuple et celle de ses plus intelligents défenseurs ne se gagnent pas par ce lâche abandon de la sainte cause du travail.

Vous aviez à choisir entre la sympathie des classes laborieuses et celle des classes fainéantes. Vous avez opté pour celles-ci, et vous voulez que nous, du peuple, nous vous aimions pour vous-même; allons donc !

Vous aviez à choisir entre l'exemple de Walpoole, de tarifer des consciences parlementaires de son temps, et l'exemple de Colbert qui institua une chambre de justice pour réviser les fortunés mal acquises et faire rendre gorge aux traitants. Vous avez opté pour Walpoole ; vous avez livré la fortune publique au pillage des agioteurs. Alors cherchez qui vous encense parmi les scribes gagés des juifs que vous avez enrichis. Mais à nous autres de France, à nous autres ennemis de Moloch et de l'agiotage, ne nous demandez pas notre amour, ministres fainéants.

Ecoutez cependant, M. le ministre, il y eut un jour, depuis 1830, où des hommes du pouvoir furent aimés pour eux-mêmes. C'était le temps où le gouvernement, où la paix et la guerre étaient remis chaque matin en question dans la rue, où des hommes qui s'appelaient Casimir Périer et Guizot, et que la nature avait doués d'une rare énergie ou d'un immense talent, relevaient courageusement le drapeau de l'ordre et comprimaient l'essor d'une révolution ignorante d'elle-même, et qui menaçait de s'aller briser encore dans quelque collision sanglante contre la résistance armée de l'Europe absolutiste.

Oh ! alors, le rôle de ces hommes était beau, et ils durent rallier à leur cause plus d'un démocrate intelligent et sincère, car l'histoire dit que les droits des peuples, qui ne se formulent nettement que dans les loisirs des longues paix, s'oublient dans les tumultes des guerres, et tous ceux qui voulaient à la révolution nouvelle une issue véritablement utile au peuple, une issue sociale, devaient se ranger sous le drapeau de l'ordre et de la paix, l'ordre et la paix, premières conditions de toute amélioration du sort du peuple. Je fus de ceux-là, M. le ministre, de ceux-là, les humbles prolétaires qui, n'ayant qu'à gagner aux chances du jeu révolutionnaire, s'enrôlèrent noblement dans les rangs du parti de la paix, parce que leur conscience leur disait que le salut de la liberté était là. Et jamais dans le cœur ni dans les écrits de ces hommes ; la cause de l'ordre ne fut distincte de celle du peuple,

périlleux, échangea sa riche subvention contre la rédaction d'un grand journal quotidien subventionné à trois mille, demandant ainsi triple besogne pour moitié moins d'argent. C'est probablement un de ceux que vous avez accusés de cupidité insatiable, l'autre jour en pleine chambre...

Quand le ministère du 6 septembre succomba sous le faix de ses fautes, sous la charge de ses lois de disjonction, de déportations, d'apanage, les deux principaux rédacteurs du journal doctrinaire la *Paix* refusèrent noblement les dons des Artaxercès du ministère vainqueur pour demeurer fidèles aux noms propres du ministère vaincu. Je dis fidèles aux noms propres, car les principes n'ont jamais été en cause dans aucune des administrations que le roi a appelées depuis 16 ans à servir la politique de la paix. De ces deux écrivains qui donnèrent un si rare exemple de fidélité à la mauvaise fortune, qui poussèrent si loin le dévouement personnel pour les membres d'un cabinet dont vous faisiez partie, M. le ministre, l'un a été jeté en prison naguères pour avoir déserté vos drapeaux ; l'autre, c'est encore un de ceux que vous venez d'inculper de forfaiture indigne.

Bien entendu, M. le ministre, que je ne vous ai parlé ici que du M. Guizot, le grand orateur, le puritain austère, le démolisseur intelligent du parti de la guerre, du M. Guizot d'avant la coalition, en un mot... Car du jour où l'homme de principe disparut pour faire place à l'ambitieux mécontent, du jour où l'impatience du pouvoir le jeta dans les rangs de ses ennemis de dix ans, pour attaquer ses amis de la veille, le fit s'inscrire sur la liste de ces coalisés, dont l'écriteau portait en caractères gros et lisibles : *Le Roi reçoit des balles et ne gouverne pas* ; du jour où la fameuse citation de Tacite : *Omnia serviliter pro dominatione*, lancée par lui à son rival, lui retomba sur la tête, M. de Salvandy aidant ; de ce jour-là le culte des noms propres s'éteignit dans le cœur des fidèles, et ces mêmes écrivains que les propositions les plus brillantes et les plus acceptables n'avaient pu détacher de la cause du ministre disgracié, furent les premiers à offrir leur concours à l'administration chancelante que la coalition devait bientôt renverser. Ce n'est pas là de la vénalité, M. le ministre, quoi que vous puissiez dire : les ambitieux et les cupides se tournent d'habitude vers les soleils levants.

Et depuis ce jour-là les écrivains de cœur, éprouvés par dix années de luttes périlleuses, ont tous déserté votre camp, pour ne pas passer à l'ennemi, comme je l'ai dit ailleurs, en restant avec vous ; car vous n'avez plus, comme autrefois, l'émeute pour excuse à votre inertie, et tous ceux qu'un ignoble intérêt d'argent n'inféode pas à votre politique misérable, sont unanimes pour penser et pour dire que cette longévité ministérielle, dont vous êtes si fiers, n'est que le prix de vos génuflexions éternelles : génuflexions devant l'Anglais, quant à la politique du dehors ; génuflexions devant le juif, quant à la politique du dedans.

[illegible] veux pas, pour vous convaincre d'imposture, invoquer le témoignage de M. le vicomte Duchâtel, préfet de la Haute-Garonne, qui avait chargé, en 1843, de verser de ses propres mains en celles du rédacteur de la *France méridionale* la riche rétribution mensuelle allouée à celui-ci. Je ne veux pas appeler votre frère à déposer contre vous et à confirmer la vérité de mes révélations ; car le préfet de la Haute-Garonne a porté dans le temps l'épaulette, et le mépris que les ministres constitutionnels semblent professer pour les principes de loyauté et d'honneur, n'a pas fait encore, que je sache, invasion dans l'armée.

Je n'appellerai pas non plus pour vous confondre le témoignage de vos meilleurs amis, de cent députés peut-être qui votent tous les jours avec vous, et qui, aujourd'hui ou jadis, ont pu solliciter et obtenir de vous quelque riche subvention pour le journal de leur localité. Je sais bien qu'en concédant aux feuilles ministérielles de province le monopole des annonces judiciaires, vous êtes parvenus à alléger d'un lourd fardeau la caisse des fonds secrets, mais je n'ai pas besoin de vous apprendre que ce procédé de subvention indirecte n'est pas celui qui s'applique à vos grands journaux de Paris. Répondez-moi, la main sur la conscience, si c'est à l'aide d'une explication de cette nature que vous auriez réussi à satisfaire l'indiscrète curiosité de M. le président Séguier, demandant vainement au rédacteur du *Globe* le nom du personnage riche et mystérieux qui versait chaque mois dans la caisse de cette feuille immaculée un tribut de 5000 francs.

Je vous laisse donc avec vos démentis officiels qui n'en imposeront à personne ; je ne veux flétrir que vos désaveux.

Je dis et je répète qu'il y a lâcheté de la part du ministre à désavouer les écrivains qui soutiennent la cause du pouvoir, plus compromise aujourd'hui que jamais, et que c'est donner la mesure de l'estime qu'on fait de ses propres principes, que de laisser confondre parmi les agents de la police occulte [illegible] sur les fonds secrets, les publicistes voués de cœur à la défense de ces [illegible].

Quant à la calomnie qui me concerne, je n'ai pas d'expression pour la flétrir assez, et je la repousse de toutes les forces de ma conscience et de la vérité.

Vous ne pouviez pas reconnaître, je le comprends, les motifs honorables de la désertion dont je viens de parler et qui vous condamne; mais que vous ayez osé l'attribuer à d'indignes calculs, c'est là ce qui me passe.

Du jour où j'ai brisé ma plume ministérielle par dégoût de la politique mercantile, j'ai mis, et le ministre de l'intérieur le sait, une barrière infranchissable entre le pouvoir et moi. Depuis ce jour-là, j'ai pu rejeter vos offres, jamais vous présenter des requêtes, ni vous demander trop d'argent, comme vous dites. Avant ce jour, je n'ai pu me plaindre de vos rigueurs, car nul écrivain que

---

— Sur ma parole, Pinch, dit-il tout-à-coup, après un autre intervalle, vous n'avez pas moitié assez de fiel, pas moitié ; bah ! vous n'en avez pas l'ombre !

— En vérité, reprit Pinch avec un soupir, je ne sais qu'en penser. C'est un compliment que vous me faites, sans doute : si je n'ai point de fiel, je suppose que c'est tant mieux.

— Tant mieux ! répéta son compagnon ironiquement, dites plutôt tant pis !

— Et cependant il faut avoir bien du fiel, dit Pinch, poursuivant le cours de ses pensées sans tenir compte de cette dernière remarque, pour avoir pu affliger ainsi ce bon monsieur Pecksniff. Je n'aurais pas voulu lui causer tant de peine, ne riez pas, je vous en prie, John, — non, pas pour une mine d'or : et Dieu sait que je saurais à quoi employer l'or si j'en avais. Oh ! John, comme il était navré !

— *Lui*, navré ! répliqua son compagnon.

— N'avez-vous pas vu les larmes toutes prêtes à jaillir de ses yeux ? s'écria Pinch. Bénie soit mon âme, John ! c'est une terrible épreuve que de voir un homme affecté de la sorte, et de sentir qu'on en est cause. L'avez-vous entendu quand il a dit qu'il aurait versé tout son sang pour moi ?

— Et que diable feriez-vous de son sang ? répliqua Westlock avec exaspération. Vous verse-t-il quoique ce soit dont vous ayiez besoin ? vous verse-t-il un emploi, de l'instruction, de l'argent de poche ? vous verse-t-il seulement de la bière à votre soif, de la viande à votre faim, pour varier un peu l'insipidité des pommes de terre et autres farineux qui surabondent à sa table ?

— J'ai peur, dit Pinch d'un air de componction, d'avoir un terrible appétit ! Je ne puis me dissimuler que je suis gros mangeur. Vous avez dû vous en apercevoir, John ?

— Vous ! gros mangeur ! reprit son ami avec un redoublement d'indignation. Comment le savez-vous ? Qui vous l'a dit ?

La question était embarrassante; M. Pinch se contenta de répéter plus bas qu'il avait sur ce point des scrupules trop fondés.

— D'ailleurs, que je sois gros mangeur ou non, ajouta-t-il, cela n'a rien de commun avec l'ingratitude qu'il me suppose. Je ne crois pas, John, qu'il y ait vice plus haïssable à mes yeux. Aussi, quand il m'en accuse, quand il m'en croit coupable, je me sens si humilié, si malheureux !

— Vous imaginez-vous qu'il ne le sache pas ? répliqua l'autre en levant les épaules ; mais allons, Pinch, avant que j'ajoute un mot, passons en revue les raisons que vous avez d'être si reconnaissant ; voulez-vous ? Changeons de main, car la malle est lourde. A la bonne heure ! commencez, maintenant.

— D'abord, dit Pinch, il m'a pris pour élève à un prix fort au-dessous de celui qu'il avait demandé.

— Bien, reprit son ami, peu sensible à cette preuve de générosité. Après ? qu'est-ce qui vient en second ?

— En second ! s'écria Pinch révolté, tout vient en second. Ma pauvre vieille grand'mère est morte heureuse de penser qu'elle m'avait placé près d'un si excellent homme. J'ai grandi dans sa maison, vécu dans son intimité. Je suis son aide, il m'alloue un salaire : à mesure que ses affaires s'amélioreront, ma position aussi doit s'améliorer. Tout ceci et bien d'autres choses encore viennent en second ; mais ce qui doit passer en première ligne, John, et que personne ne sait mieux que moi, c'est que j'étais né pour une carrière beaucoup plus humble, beaucoup plus obscure : c'est que je ne suis point habile à ce genre de travail : je n'y ai pas d'aptitude, et à vrai dire je ne suis guère bon qu'à faire par ci par là de petites corvées qui ne servent à rien et ne profitent à personne.

Il parlait avec tant de conviction, que John Westlock changea subitement de manières. Ils venaient d'atteindre le poteau indicateur au bout de la ruelle ; il s'assit sur sa malle, fit signe à Pinch de prendre place à ses côtés, et lui posant affectueusement la main sur l'épaule :

— Vous êtes bien le meilleur garçon qui soit au monde, Tom Pinch ! dit-il.

— Du tout, répliqua Tom. Si vous connaissiez seulement M. Pecksniff comme je le connais, vous en diriez autant de lui, et à plus juste titre.

— Je dirai de lui tout ce que vous voudrez, reprit l'autre, et ne hasarderai plus un mot de blâme.

— J'ai grand'peur que ce ne soit par affection pour moi, non pour lui, dit Pinch, secouant gravement la tête.

— Ce sera par et pour ce qu'il vous plaira, Tom, pourvu que vous soyiez content. Oh ! c'est un homme rare ! De sa vie il n'a grapillé ! il n'avait garde d'empocher les minces épargnes de votre pauvre grand'mère ! *Lui*, fi donc !.. Elle était femme de charge votre grand'mère, n'est-ce pas, Tom ?

— Oui, dit M. Pinch, câlinant de la main un de ses gros genoux et hochant doucement la tête, femme de charge d'une grande maison.

— Jamais il ne soutira de la poche de la bonne femme les quelques sous qu'elle avait péniblement amassés, la séduisant par de brillantes promesses d'avenir, qu'il savait mieux que personne impossibles à réaliser ! Jamais il ne spécula sur le légitime orgueil qu'elle avait de son petit-fils, sur les soins qu'elle avait pris de votre enfance, sur son désir de vous voir un jour devenir gentilhomme ! oh ! non ! il en est incapable, n'est-ce pas, Tom ?

— Oui, dit Tom, regardant son ami en face, comme s'il eût conçu quelques doutes sur sa bonne foi ; tout à fait incapable, certainement.

— C'est ce que je vous dis, il ne l'eût jamais fait. Il n'a pas accepté moins que le prix demandé, parce que ce moins était tout ce que la pauvre femme possédait, et plus qu'il n'espérait trouver. *Lui*, fi donc, Tom ! il ne vous garde pas comme aide, parce que vous lui êtes indispensable, parce que votre foi sans bornes dans ses prétentions le sert admirablement, parce que votre probité fait illusion sur la sienne, parce que votre habitude d'errer autour de ce petit village à vos heures de loisir, lisant quelque vieux bouquin en langues étrangères, a fait effet, même à Salisbury, et grandit d'autant la réputation du maître, de Pecksniff, l'important, l'habile ! *il* ne tire ni honneur, ni profit de vous, Tom, oh ! non !

— Non, assurément, reprit Pinch, regardant son ami d'un air encore plus troublé. Lui, M. Pecksniff, tirer honneur et profit de moi ! ah ! par exemple !

— Ne vous disais-je pas qu'il serait absurde de le penser !

— Ce serait de la folie, dit Tom.

— De la vraie folie, répliqua le jeune Westlock. En effet, quel autre qu'un fou pourrait supposer que M. Pecksniff attache du prix à entendre dire que le musicien amateur qui touche l'orgue à l'église le dimanche, et qui s'exerce entre chien et loup tous les soirs de la semaine, est l'élève du célèbre architecte Pecksniff ? Quel autre qu'un fou irait s'imaginer qu'un homme de cette importance visât à voir son nom passer de bouche en bouche, lié aux mille petits services que vous rendez au tiers et au quart, mille corvées inutiles que vous faites, Tom, et auxquelles il vous a dressé, bien entendu ? Quel autre qu'un fou pourrait penser que vous lui êtes une annonce vivante, une amorce, un prospectus ambulant, beaucoup moins cher et beaucoup plus efficace qu'une affiche sur les murs, ou une réclame dans les journaux ? Hein, Tom ? Autant vaudrait supposer qu'il n'épanche pas à toute heure son âme et son cœur dans le vôtre ; qu'il ne vous alloue pas un salaire convenable et même splendide. Enfin, pour arriver aux bornes de l'extravagance et du monstrueux, autant vaudrait supposer — ici Westlock accompagna chaque mot d'un petit coup sur la poitrine de Pinch — que Pecksniff trafique de votre bonne et candide nature, qui est essentiellement timide, méfiante d'elle-même, pleine de confiance en autrui, et surtout en l'homme qui le mérite le moins. Ce serait de la folie, n'est-ce pas, Tom ?

M. Pinch écoutait, effaré moitié par le texte du discours de son compagnon, moitié par la rapidité et la véhémence du débit. Lorsque son ami se tut, il reprit haleine et le regarda avec anxiété, cherchant dans sa physionomie le véritable sens des paroles ; il allait répondre, mais le cornet à piston du conducteur de la diligence résonna bruyamment à ses oreilles. Westlock, évidemment charmé de l'interruption, grimpa lestement sur l'impériale, et tendit la main à son camarade.

— Au revoir, Tom ! je vous écrirai de Londres.

— Oui, dit Pinch, n'y manquez pas, je vous prie. A bientôt ! je ne puis me figurer que vous partiez. Il me semble que vous n'êtes arrivé que d'hier. Au revoir, mon cher bon camarade !

John Westlock lui rendit ses adieux avec la même cordialité, lui serra encore une fois les deux mains, et la diligence descendit au grand trot la route sombre, ses lanternes brillant comme deux yeux de feu dans la nuit, et le cor éveillant les échos d'alentour.

— Va ! poursuis ton chemin ! dit Pinch, apostrophant la lourde voiture. J'ai peine à me persuader que tu ne sois pas quelque être vivant, quelque monstre qui, à certaines époques, vient m'arracher mes amis. Tu es plus fringante, plus bruyante encore que de coutume ; tu peux bien chanter victoire, car tu emportes une belle prise. Un si brave garçon, si droit, si franc ! Je ne lui connais qu'un défaut, c'est d'être cruellement injuste envers Pecksniff !

(*La suite à demain.*)

Et vous m'avez donné le droit de vous dire, au nom de votre ingratitude, comme cet acteur condamné à faire des excuses au parterre : Jamais je n'ai mieux compris qu'aujourd'hui l'indignité de la profession d'écrivain du pouvoir.

Agréez, Monsieur le ministre, etc.

A. TOUSSENEL.

On lit dans le *Moniteur algérien* du 30 mai :

« Le 22 mai, des nouvelles positives d'Abd-el-Kader sont arrivées au camp de M. le général Jusuf, à Kourireuch. Quelques hommes du Djebel-Amour, lancés sur les traces du fugitif, ont rapporté qu'ils l'avaient suivi jusqu'à El-Haoud-Seïda, point situé sur la frontière du Maroc et sur le méridien de Lalla-Maghrnia. Des chevaux épuisés, des cavaliers démontés restaient semés sur la route. La jonction de l'émir avec Mustapha-ben-Tami va sans doute avoir lieu.

« Le plus grand calme règne dans le Djebel-Amour, sous le commandement de son nouveau chef Messaoud. Djelloul s'est enfui chez les Ouled-Sidi-Cheikh.

« L'amende des Ouled-Nayls continue à rentrer sans aucune difficulté. »

Une ordonnance du roi prescrit la publication de la convention d'extradition conclue, le 23 mars 1846, entre la France et la Bavière.

ERRATUM. — Dans notre article d'hier sur la Criminalité il s'est glissé deux erreurs importantes à relever. Le nombre des hectares de forêts aliénés est de 300 mille et non de 1 300 mille. La période à laquelle s'applique la seconde colonne du tableau de la troisième page comprend les années 1841-1844 et non 1840-1841. Du reste ces erreurs ne modifient en rien les résultats exposés.

Chambre des Députés.

Séance du 4 juin.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle la délibération de la chambre sur la discussion du budget du ministère des travaux publics.

M. ESTANCELIN se plaint que les divers travaux qui ont été ordonnés par la chambre n'aient pas été exécutés rigoureusement comme on les avait votés ; il cite notamment le bassin du port de Dieppe.

M. DUMON, ministre des travaux publics, répond que ces critiques sont mal fondées. Si l'on a apporté quelques modifications aux dimensions de l'écluse, elles ont pour but de satisfaire aux réclamations de la chambre de commerce, approuvées par le conseil général des ponts-et-chaussées.

M. ESTANCELIN insiste ; les dimensions qu'on a données à l'écluse de Dieppe ne permettront pas l'entrée aux frégates à vapeur.

M. DESLONGRAIS. Je faisais partie de la commission du budget de 1839, et je puis affirmer que le seul motif qui nous a déterminés à accorder le crédit relatif à l'écluse du port de Dieppe a été de créer un bassin capable de recevoir les vaisseaux du plus haut tonnage. Je ne pense pas que les dimensions adoptées atteignent le but que nous nous proposons.

M. DANGEVILLE. Les travaux exécutés l'ont été avec intelligence. Tous les jours on diminue la force des vaisseaux à vapeur, et l'écluse du port de Dieppe remplira les conditions voulues.

M. DUMON. Les plans portent une écluse de 16 mètres, on a construit une écluse de 15 mètres 50 centimètres.

M. HONNERA DE LA BIZERANNE se plaint du zèle exagéré des employés de l'administration à dresser des procès-verbaux insignifiants pour de prétendus délits de police rurale.

M. DUMON. L'administration agit toujours avec une extrême indulgence à l'occasion de ces procès-verbaux ; les facilités les plus grandes sont accordées aux voitures de l'agriculture.

MM. DANGEVILLE et BEAUMONT (de la Somme) se plaignent de ce que des procès-verbaux ont été dressés contre des prestataires au moment où ils exécutaient ces prestations sur les chemins vicinaux.

M. DUMON. J'ignore ces faits et je ne les crois pas possibles.

M. DUPIN s'élève contre les frais qu'entraînent les contraventions à la police rurale. Il voudrait que le juge de paix pût prononcer sur ces cas.

M. ARDANT. Il vaudrait mieux établir la liberté du roulage quant au poids.

M. DUMON. Cette mesure aurait pour effet de détériorer les routes par les grands poids qui seraient accumulés sur les voitures, et par suite d'occasionner de grandes dépenses de réparations.

M. GRANDIN présente quelques considérations critiques sur l'attitude prise par le gouvernement à l'égard des compagnies de chemins de fer.

Après une courte réponse de M. le ministre des travaux publics, la chambre entend les observations de MM. Bacot, Lherbette et Etienne.

Sur le chapitre relatif aux canaux, MM. Darblay et Dangeville proposent un amendement qui est rejeté.

La chambre adopte un autre amendement de M. Allard, consistant à ajouter au chapitre 300 000 fr., destinés à l'achèvement du canal de la Rochelle à Marans.

Tous les autres chapitres du budget des travaux publics sont adoptés sans discussion importante.

On passe au budget du ministère de la guerre.

M. LE PRÉSIDENT. M. le général Subervie propose une réduction de 100 000 fr. sur les crédits demandés par l'administration centrale.

L'auteur de cet amendement étant absent, et la chambre d'ailleurs ne se trouvant plus en nombre, la discussion est renvoyée à demain.

Cour des Pairs.

Audience du 4 juin. — Attentat à la vie du roi.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

L'assemblée est très nombreuse et de bonne heure toutes les tribunes sont occupées par une foule compacte. Le bureau du président a été placé vers le bas des gradins près de l'hémicycle à droite, celui du procureur général en face à gauche ; la tribune a été remplacée par deux bancs ; celui du fond est occupé par l'accusé entouré de quatre

J'ai craint d'atteindre les personnes qui l'entouraient ; j'ai visé trop à gauche. Je n'ai vu personne ni avant, ni après l'attentat ; je n'avais aucune idée arrêtée d'avance. C'est le 15, en entendant sur la place du Carrousel que le roi devait aller le lendemain à Fontainebleau, que j'ai conçu mon projet. J'avais éprouvé des injustices, je n'ai pu vaincre mes ressentiments ; mes chagrins ont augmenté, et c'est alors que j'ai pensé à me venger sur le roi. Il est probable que si le roi eût tardé dix minutes, j'aurais accumulé d'autres bourrées et serais revenu à Paris ; je n'avais au reste pris aucune précaution pour assurer ma fuite.

D. Le fusil avec lequel vous avez commis votre attentat n'était pas celui dont vous vous serviez comme garde général ? — J'achetai ce fusil quelques mois avant ma sortie de l'administration des forêts. Je l'avais acheté pour monter à cheval.

D. Vous avez acheté ce fusil le 6 mai, c'est-à-dire deux mois après votre démission. Vous n'aviez donc plus de cheval ? — R. Je persiste à dire que j'avais acheté ce fusil pendant que j'étais garde général.

D. J'insiste. Vous avez acheté ce fusil le 6 mai ; vous ne pouviez plus vous en servir comme garde ; il est permis de supposer que vous l'avez acquis dans une intention criminelle.

L'accusé persiste à déclarer que ce fusil a été acheté quelques mois avant de donner sa démission.

D. N'avez-vous pas attendu, pour exécuter votre attentat, que vous ne demeurassiez plus à Fontainebleau ? — R. Je n'ai point prémédité l'attentat lorsque j'ai quitté Fontainebleau. A la suite des injustices dont j'ai été victime, je me suis adressé à M. l'intendant de la liste civile ; et lorsque je l'ai vu me refuser avec obstination, je crus que je devais m'adresser directement au roi. Je n'ai songé à tirer sur le roi que lorsque j'ai eu la conviction que le roi avait reçu toutes mes réclamations et n'avait pas voulu y faire droit. La démission que j'avais donnée était conditionnelle et subordonnée à la capitalisation de ma pension.

D. Mais cela ne s'est jamais fait. — R. On m'avait dit que c'était possible.

D. Est-il concevable que pour une telle cause vous ayez conçu la pensée d'un attentat aussi horrible que celui que vous avez commis ? — R. Ce n'était pas la première injustice qu'on me faisait. On m'avait déjà fait subir une retenue de 300 francs. J'ai pensé qu'à la suite de ces injustices je ne pouvais rester dans la maison du roi.

D. Vous persistez à dire que votre attentat n'a eu d'autre cause que cette injustice dont vous avez été l'objet ? — R. (Avec vivacité.) Certainement, monsieur le chancelier.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture des dernières lignes écrites par l'accusé avant l'attentat. Comment pouvez-vous, continue-t-il, appeler une cause sainte une vengeance particulière ? — R. Je ne pouvais détailler tous mes griefs. Si j'avais eu le temps, j'aurais écrit bien d'autres choses.

D. Mais cette lettre est en contradiction avec votre système de défense ? — R. Je voulais laisser une mémoire honorable.

D. Mais ce système de présenter votre vengeance comme un attentat politique ne pouvait que rendre votre mémoire plus odieuse ? — R. Chacun entend l'honneur à sa manière.

D. Vous n'avez fait confidence à personne de vos ressentiments ? — R. A personne. Je ne suis l'agent d'aucun parti, et n'ai rien de commun avec les partis.

D. Cependant on vous a souvent entendu parler du roi en termes fort irrévérencieux ? — R. C'est possible, je vous en ai dit les motifs.

D. Ainsi, vous persistez à dire que vous n'avez aucun complice ? — R. Aucun.

M. LE CHANCELIER. M. le procureur-général n'a aucune question à faire à l'accusé ?

M. HÉBERT. Pas pour le moment.

On passe à l'interrogatoire des témoins.

M. DE MONTALIVET, intendant de la liste civile, raconte les détails déjà connus de l'attentat.

D. Y a-t-il eu un temps marqué entre le premier et le second coup de fusil ? — R. L'intervalle n'a pas été long, mais il a été très sensible.

M. HÉBERT. Je désire savoir si le roi n'a pas fait, le 7 mai 1845, un voyage à Fontainebleau et si le bruit ne s'en est pas répandu ? — R. Je crois me rappeler que pareille chose a eu lieu. Il arrive toujours, lorsque le roi change de résidence, que les dispositions nécessaires sont prises d'avance, et dans la circonstance dont il s'agit, les appartements de Sa Majesté avaient été préparés.

M. HÉBERT prie M. de Montalivet de donner quelques détails sur Lecomte, et le mode de liquidation des pensions des employés de la liste civile.

M. MONTALIVET. Tout ce que je sais, c'est que Lecomte était fort mal avec ses supérieurs et ses inférieurs ; que tout le monde se plaignait de lui ; c'est pour cela qu'il a été privé une fois d'une gratification, et qu'une autre fois il a subi une retenue de 20 francs. Lecomte eut avec un de ses collègues, dont on n'a que des éloges à faire, une suite de discussions très vives ; eh bien ! Lecomte ne fut pas disgracié, il obtint un autre emploi qui peut être considéré comme un avancement. Plus tard, quand il offrit sa démission, il le fit en termes tels, que si je n'avais écouté un sentiment d'humanité, je l'aurais simplement révoqué.

Quant à la demande de capitalisation de la pension, c'est une demande qui ne pouvait pas être sérieuse. La liquidation de cette pension a été faite selon toutes les règles usitées pour les employés de la liste civile. Après trente ans de service, on a droit à la moitié du traitement, les forestiers ont cet avantage après vingt-cinq ans de service. Il ne se fait, au reste, aucune retenue sur les appointements de ces employés ; la pension est une pure munificence royale.

L'ACCUSÉ, qui a écouté avec une grande attention. J'avais été présenté pour être garde général ; l'emploi ne me fut pas donné, mais on me promit la première vacance. Je n'étais pas aussi mal qu'on le dit de mes chefs. Je ferai remarquer aussi qu'il y a une grande différence entre les secours annuels donnés par la liste civile et les pensions qu'on donne dans les autres emplois de l'Etat.

Me DUVERGIER, avocat de l'accusé. M. de Montalivet pourrait-il préciser la date du projet de voyage du roi en 1845 ?

M. DE MONTALIVET. Je ne puis répondre à cette question d'une manière précise.

Me DUVERGIER. Je lui demanderai aussi s'il ne peut donner des renseignements sur la moralité de l'accusé.

M. DE MONTALIVET. Les fonctions de garde forestier sont délicates,

[illegible] rappelle pas tout ce que Lecomte a dit en ce moment ; je me souviens seulement de ces mots : « J'ai joué gros jeu, j'ai perdu. » Je l'ai entendu dire aussi au lieutenant : « C'est bien moi qui ai fait le coup. » J'ai aidé à fouiller Lecomte, et j'ai trouvé sur lui une petite fiole, un miroir, de la poudre et des balles contenues dans un papier. Je lui ai ôté moi-même sa blouse.

DEFLANDRE, lieutenant de gendarmerie à Fontainebleau, rend compte des mêmes faits. Lecomte, ajoute-t-il, en m'entendant donner l'ordre de battre le parquet, me dit : « Ce n'est pas la peine de chercher, je suis seul. » Nous nous mîmes en route pour amener Lecomte à Fontainebleau. Avant de sortir du parquet, je lui dis : « Malheureux ! qui a pu vous porter à commettre un crime aussi épouvantable, et à tirer sur le roi ? » Il me répondit : « On m'a fait des injustices ; on n'a pas fait droit à mes réclamations pour ma pension de retraite ; j'ai voulu tuer le roi. Je me suis trop pressé, c'est malheureux ; j'ai joué gros jeu, j'ai perdu la partie. » Nous l'avons de là dirigé sur la prison de ville.

Le témoin a trouvé un billet plié, qu'il croit avoir été jeté par Lecomte pour faire prendre le change sur la direction qu'il avait prise.

DE MONICAULT, préfet du département de Seine-et-Marne, a entendu Lecomte dire, après son arrestation : « Le roi n'est pas blessé, tant mieux pour lui ; il est plus heureux que moi. » Il ajoutait qu'il n'était venu à Fontainebleau que pour tuer le roi, et qu'il n'avait d'autres motifs de cette action que des injustices commises à son égard.

BERRYER, colonel du 1er régiment de hussards, en garnison à Fontainebleau, dépose des mêmes faits. Lecomte, insulté par la foule qui l'entourait et traité de lâche, s'écria à plusieurs reprises : « J'ai autant de cœur que qui que ce soit ! » Plus tard, dans le trajet, l'accusé dit : « Je m'y suis mal pris, j'ai tiré trop tôt ; mais j'ai autant de cœur et d'honneur que ceux qui me calomnient ! »

CANTE, armurier à Paris, a vendu le fusil à Lecomte le 8 avril 1844 ; il avait vu Lecomte au sujet d'un chien que celui-ci avait vendu par son intermédiaire ; Lecomte alla deux fois chez lui dans la journée de l'achat, et il semblait très pressé d'avoir son arme ; il a payé en deux fois ; il voulait un fusil court et de gros calibre pour chasser dans les bois ; il voulait même un fusil d'un calibre un peu plus gros que celui qui lui a été vendu ; du reste, on peut charger à balles avec tous les calibres.

La demoiselle PAUCHET, marchande d'estampes, a vu Lecomte s'arrêter sous l'auvent de la boutique pendant une ondée ; il est resté environ trois quarts d'heure, et après la pluie, il avait les yeux constamment tournés vers les Tuileries ; il semblait écouter la conversation de quelques personnes qui se tenaient sous l'auvent, et il est parti en même temps que ces personnes.

HEROUX, palefrenier aux écuries du roi, est un de ceux qui se tenaient sous l'auvent ; il a parlé avec deux de ses amis du départ du roi pour Fontainebleau ; il a remarqué Lecomte, qui feignait de feuilleter des cartons de gravures en attendant que la pluie cessât ; il avait l'air dur et égaré.

L'audience est suspendue pendant un quart d'heure.

LIOT, directeur des messageries de Fontainebleau, a transporté, le jour de l'attentat, Lecomte, qui s'était fait inscrire sous le nom de Lebrun.

PICHARD a voyagé avec l'accusé et l'a vu porter un paquet enveloppé dans une étoffe brune.

La femme BERTAUT, aubergiste à Samois, a servi à déjeuner à Lecomte, qui n'a parlé à personne et ne s'est plaint que du vin. (On rit.)

VIGORELLI, rentier, à Fontainebleau, a vu à deux heures un individu cherchant à escalader le mur du petit parc d'Avon, dans la partie comprise entre l'étang des Carpes et le lieu de l'attentat.

DENOLE, maréchal-des-logis au 1er régiment de hussards à Fontainebleau, dit avoir vu Lecomte d'abord seul, puis causant avec un autre individu pendant cinq ou six minutes, près de l'étang des Carpes, à Fontainebleau, au moment même où le roi venait de sortir.

M. HÉBERT. Vous n'avez jamais vu cet autre individu ?

LE TÉMOIN. Jamais.

M. HÉBERT. Vous avez fait part de votre remarque à quelqu'un ? — R. Oui, aux témoins Vidal et Artus ; nous avons tous trois reconnu l'accusé quand il a été arrêté.

LECOMTE, interpellé. Ma présence sur ce lieu est impossible. Je ne me serais pas promené dans ce lieu où j'étais fort connu. Il y a beaucoup d'agents de police habillés en bourgeois aux environs du château ; si je m'étais présenté au lieu que l'on indique, j'aurais été reconnu et je ne voulais pas l'être.

M. HÉBERT. Vous avez trouvé d'autres difficultés non moins grandes ; et vous aviez intérêt à tâcher de savoir de quel côté le roi dirigerait sa promenade.

L'ACCUSÉ. On ne sait jamais un quart d'heure d'avance de quel côté le roi dirigera sa promenade. Je persiste à dire que non-seulement je ne suis pas allé dans l'allée de Maintenon, mais que ma présence y eût été inconcevable.

VIDAL et DARTUS, soldats au 1er régiment de hussards, en garnison à Fontainebleau, assurent également avoir vu Lecomte causer avec un autre individu, dans l'allée Maintenon, à l'heure indiquée. Le dernier témoin déclare que c'est le maréchal-des-logis et non lui qui a reconnu Lecomte.

La femme FOIN, blanchisseuse, dit avoir vu Lecomte à Fontainebleau, dans les derniers mois de 1845.

L'ACCUSÉ. Le témoin se trompe ; je ne suis point allé à Fontainebleau. Elle prétend m'avoir aperçu à la porte d'un hôtel où j'avais mangé long-temps ; si cela était, j'aurais évidemment été vu par d'autres personnes.

ROUCY, employé au château de Fontainebleau, a vu et salué, vers la fin d'octobre dernier, Lecomte, arrêté près du cimetière de cette ville.

CARR[illegible], huissier à Fontainebleau, a servi avec Lecomte, et il a été souvent témoin et quelquefois victime de sa brutalité, mais il n'a que des éloges à faire sur la probité et l'activité de l'accusé dans son service.

[illegible] DE LA GRAVE, inspecteur des forêts de la couronne, reconnaît à Lecomte [illegible], sombre et vindicatif, ne voulant voir personne, mais du reste irréprochable pour son service et ses mœurs ; il était fort médiocre tireur.

SAVOYE, inspecteur des forêts de la couronne, dépose des mêmes faits. Il ajoute que l'accusé n'a jamais parlé de politique, et qu'il ne lisait pas les journaux.

[illegible], inspecteur des forêts de la couronne, a vu Lecomte fort

aidérait sa position comme au-dessous de celle qu'il avait occupée à l'armée. Je pensai qu'en le faisant avancer son humeur se calmerait. Il n'en fut point ainsi : à la suite d'une retenue de 20 francs il donna sa démission.

Je fus insulté par lui de la plus grossière façon, place du Palais-Royal. Depuis ce temps-là je le rencontrais presque chaque jour, renouvelant ses insultes et me tutoyant.

C'est à la suite de ces faits que j'en ai référé à M. le préfet de police ; mais je n'ai jamais voulu donner suite à ces plaintes, dans la crainte de nuire à la position de Lecomte.

THÉOLOGUE, sous-chef à l'intendance de la liste civile, ne se rappelle pas avoir vu Lecomte dans les bureaux de l'intendance ; il nie complètement avoir dit à Lecomte, ainsi que ce dernier le prétend, qu'une apostille sur sa pétition avait été transmise du cabinet du roi.

LECOMTE persiste dans son allégation.

La femme LENORMAND, tenant maison meublée, n'avait d'autres relations avec Lecomte que lorsqu'il venait lui payer son mois. Jamais l'accusé n'a demandé à lire le journal qui était à la disposition des habitués de l'hôtel.

BOFFIES, garçon d'hôtel. L'accusé ne recevait presque personne chez lui.

BRACHEVICH, secrétaire-traducteur aux affaires étrangères. Lecomte se montrait ennemi des hommes et des choses de son temps. Il disait que les Parisiens étaient tous des voleurs ; que les Français étaient tous lâches. Mais il disait cela plutôt d'un ton goguenard que d'un ton colère.

La cour entend ensuite quatre témoins à décharge. Ils témoignent de la probité de l'accusé.

L'audience est levée à sept heures moins un quart et renvoyée à demain midi précis.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Northern-Star* annonce sous ce titre la naissance de la princesse dont le ciel vient de favoriser les contribuables anglais : NAISSANCE D'UNE ROYALE MANGEUSE DE TAXES.

— Il est possible que, par suite de l'évasion du prince Louis, on ne tarde pas à mettre en liberté M. de Montholon, qui était détenu avec lui au fort de Ham, et les autres complices de l'échauffourée de Boulogne encore enfermés dans la citadelle de Doullens.

Un journal assure qu'il y a long-temps que M. le général Montholon aurait pu obtenir sa mise en liberté, s'il n'avait déclaré qu'il ne l'accepterait qu'autant que le prince serait relaxé avant lui. Il y a deux ans qu'il était venu à Paris sur parole, et qu'il dépendait de lui de retourner à Ham ou de prendre des passeports pour quitter la France.

— On parle de l'introduction d'une mesure importante pour les études musicales en France. Il est question d'envoyer désormais en Italie, pendant une année, aux frais de l'Etat, les jeunes gens des deux sexes qui auront remporté au Conservatoire le premier prix de chant. Ils perfectionneraient ainsi leurs études.

— Le tribunal civil de Lyon vient de rendre un jugement important en matière théâtrale. Il a décidé que l'organisation d'une cabale, contre un artiste dramatique, constitue, aux termes de l'art. 1565 du Code civil, un délit dont la victime a droit de demander réparation. Ce jugement a été rendu en faveur de Mme Méline Marmet, artiste chorégraphique au Grand-Théâtre de Lyon, contre M. Chenau. Ce dernier, sur la plaidoirie de Me Roche, et d'après les conclusions conformes du ministère public, a été condamné à payer à la demanderesse la somme de 1 000 fr., à titre de dommages-intérêts. Il devra supporter, en outre, les frais de l'instance et d'insertion du jugement dans trois journaux de Lyon, deux de Marseille et dans la *Gazette des Théâtres* de Paris.

— Le règlement qui régit l'établissement thermal de Vichy accorde aux ecclésiastiques et aux instituteurs malades l'usage gratuit des eaux ; mais il détermine en même temps les périodes pendant lesquelles ces malades seront admis à jouir de ce bénéfice.

Aux termes du règlement, les personnes appartenant à ces deux classes, ainsi qu'à celle des officiers de toutes armes et des réfugiés politiques, ne seront admises gratuitement qu'à partir du 15 mai au 15 juin, et du 10 août au 15 septembre.

MM. les maires doivent porter cette disposition à la connaissance de leurs administrés, afin qu'ils soient bien fixés sur les époques auxquelles ils peuvent se rendre à Vichy, munis d'attestations d'identité et d'état, et qu'ils ne soient pas exposés en pure perte à des déplacements onéreux.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien du roi, marquait 20 degrés 2 dixièmes au dessus de 0 ; aujourd'hui à 6 heures du matin, 17 degrés 4 dixièmes au-dessus de 0 ; à midi, 27 degrés 2 dixièmes au-dessus de 0 ; à deux heures, 27 degrés 6 dixièmes au-dessus de 0.

— Nous lisons dans le *Mémorial de Rouen* de ce jour, 4 juin :

« S. A. Ibrahim-Pacha est arrivé hier, à onze heures, au débarcadère par un convoi spécial, composé de trois wagons et de trois voitures de la maison du roi, dont l'une était chargée des bagages. Dans le premier wagon se trouvait Soliman-Pacha et quelques officiers ; dans le second, Ibrahim, ses deux fils et deux officiers ; dans le troisième, les gens de la suite du prince.

« Après s'être arrêté environ cinq minutes sous la gare, où il s'est entretenu avec Soliman-Pacha, Ibrahim s'est rendu dans une des salles où l'on avait préparé un déjeuner. Son repas terminé, il a pris quelques

point de la grille du bois de Vincennes où serait l'embarcadère.

Les frais d'établissement de ce chemin d'essai coûteraient six millions en adoptant le système Jouffroy, et sept millions en adoptant le système ordinaire.

On estime que 2 672 voyageurs vont et viennent journellement sur les routes de Paris aux villages sus-indiqués et l'on pense que le nombre en serait doublé par le fait de l'établissement du chemin de fer.

Le produit brut annuel est évalué d'après ces données, à 931 691 fr. 70 c. et le produit net à 392 430 fr. 44 c., non compris le transport des marchandises qu'on a négligé de faire entrer en ligne de compte.

La compagnie est formée, les actions placées, et l'on offre au ministre de verser à la Caisse des dépôts et consignations tel cautionnement qu'il voudra pour répondre de la bonne exécution de l'entreprise.

De compte fait, voilà sept systèmes de chemins de fer qui se trouvent en présence dans Paris et ses environs :

1° Le système ordinaire ;

2° Le système atmosphérique Anglo-Halette qu'on applique à Saint-Germain ;

3° Le système Arnoux qu'on applique au chemin de Sceaux ;

4° Le système Hédiard, atmosphérique, appliqué à la gare de Saint-Ouen.

5° Le système Audran du chemin d'Argenteuil.

6° Le sytème Laignel qui sera, dit-on, prochainement mis à l'essai ;

7° Enfin, le système Jouffroy dont s'agit ici.

Subsidiairement, la compagnie du système Jouffroy prend l'engagement formel enve Jouffroy ninistre des travaux publics, pour le cas où le systèmers M. le me répondrait pas complètement à tout ce qu'on en attend, ainsi que cela est probable, de reconstruire à ses frais le chemin de Nogent, selon le système en usage.

D'abord l'essai serait fait sur une étendue de 2 kilomètres à 2 000 mètres.

Enfin, si M. le ministre des travaux publics obtempère à la demande de la compagnie du système Jouffroy, le chemin de Nogent sera exécuté dans l'espace de deux ans.

On s'occupe toujours du chemin de ceinture qui devient de plus en plus nécessaire.

L'ESCLAVAGE AU BRÉSIL. — Voici un fait judiciaire tout récent et qui mérite d'être signalé. On connaît la manière dont s'exploitent, au Brésil, les mines de diamant ; on sait qu'il arrive souvent que les nègres, lorsqu'ils découvrent une de ces pierres précieuses d'une grande valeur, l'avalent pour la dérober aux yeux de leurs surveillants, et vont la vendre à vil prix à des espèces de juifs brocanteurs qui rôdent autour des minières. On a tout fait pour combattre ces vols qui sont encore fréquents. Un sieur Geronimo Paez, gérant de la mine de Brassala, dans la province de Matto-Grosso, voyant qu'aucun moyen ne réussissait, menaça de faire éventrer le premier de ses nègres qui serait surpris en flagrant délit de vol de diamant. L'effet suivit de près la menace, et on trouva dans l'estomac du premier nègre mis à mort un superbe rubis. Cette découverte encouragea le sieur Paez ; il renouvela trois fois, mais infructueusement, son expérience ; les esclaves qu'il avait fait tuer avaient été soupçonnés à tort. Un pareil résultat ne l'arrêta pas. Il recommença encore deux fois, mais toujours infructueusement, cet acte atroce. Enfin un des propriétaires de la mine arriva sur les lieux ; il découvrit de nombreuses malversations dans la gestion du sieur Paez, le congédia et le cita devant les tribunaux en reddition de comptes. Un jugement du tribunal de Villa-Bella, en date du 25 février dernier, a condamné le sieur Geronimo Paez à payer aux sieurs Cifuentes et compagnie, concessionnaires des mines de Brassala, différentes sommes, entre autres celle de 2 500 piastres, formant le prix de cinq nègres dont il avait privé la compagnie en les faisant mettre à mort sans aucune utilité. Quant à l'action publique, on pense bien qu'il n'en a été exercée d'aucun genre contre le sieur Paez.

DES PIRATES ont attaqué le brick anglais *Ruth*, de Scarborough, allant de Messine à Saint-Pétersbourg. Ce bâtiment était alors par le travers de la côte de Barbarie, à l'endroit appelé le *Riff*. Le capitaine et l'équipage ont dû abandonner le navire et se réfugier au cap Tres-Forcas. Prévenu de l'évènement, le consul anglais de Tanger a tout de suite expédié à l'endroit où cette piraterie a eu lieu, le brick de guerre *Fantôme*. Le Riff est à l'est de Tétuan, va jusqu'aux établissements pénitentiaires de l'Espagne, Penon de Gomero, Albucemas et Melilla, et touche les frontières algériennes.

LE PARADIS DES DOMESTIQUES. — Une dame qui réside dans l'Australie, à Port-Adelaïde, écrit que les domestiques sont tellement rares dans ce pays, qu'elle donne à la sienne 16 shellings (20 fr.) de gages par semaine, et que cette domestique l'a menacée de la quitter si elle ne lui donnait 5 shellings par jour (6 fr. 25 c.), qui lui étaient offerts par une autre personne.

PLUS DE DROITS RÉUNIS. — On a arrêté avant-hier à Bayonne un individu qui exerçait un nouveau genre d'industrie. Cet homme, qui a déjà parcouru plusieurs points de la France, faisait signer à tous les cabaretiers une pétition pour l'abolition des droits réunis, mais exigeait pour chaque signature une rétribution de 1 à 2 francs, pour couvrir, disait-il, les frais de cette belle entreprise, à la tête de laquelle se trouvaient des députés des plus influents et qui devait être couronnée de plein succès. On a trouvé au domicile de cet individu un grand nombre de pétitions déjà signées : cette industrie ne laissait pas de lui être fort lucrative.

PAUVRE ENFANT. — Vendredi dernier, des habitants de la rue des Chevaliers, à Louvain, vinrent prévenir la police que des parents

Raphaël, puis un immense tapis de haute-lisse pour la salle du conseil des ministres, aux Tuileries.

Jamais il n'a été rien fait de plus beau.

Le chef-d'œuvre de Beauvais est un paravent que tout Paris ira voir. L'exposition durera vingt jours francs.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. A. B. à Paris. — Vous trouverez D. au bureau demain à 4 heures, mais non à 2.

M. G. à Mâcon. — Reçu, nous vous servons.

M. L. à Philippeville. — Nous mettons au service. Notre ami La. encaissera.

M. D. à Parsan. — Nous faisons droit.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 1er juin 1846. — PITOUT aîné, entrepreneur de voitures, rue du Faubourg-Saint-Denis, 174. Juge-comm, M. Leroy ; syndic prov. M. Thierry, rue Monsigny, 9. — GOSSELIN, épicier, rue du Four-Saint-Germain, 29. Juge-comm., M. Sommier ; synd. prov., M. Huet, rue Cadet, 1. — LEMERAY, grainetier, à Arcueil, Grande-Rue, 3. Juge-comm., M. Belin-Leprieur ; syndic prov., M. Pellerin, rue Lepelletier, 16. — HAUSKNECHT, tailleur, rue Bourbon-le-Château, 1. Juge-comm., M. Grimoult ; syndic prov., M. Breuillard, rue de Trévise, 6.

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 4 juin. — Foin 1re 50 à 51 ; 2e 46 à 49 ; 3e 38 à 00. — Luzerne, 1e 52 à 00 ; 2e 46 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 29 à 31 ; 2e 27 à 28 ; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 1re 48 à 00 ; 2e 46 à 00 ; 3e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 2 juin. — Foin, 1re 00 à 57 ; 2e 00 à 52 ; 3e 00 à 46. — Luzerne 1re 00 à 50 ; 2e 00 à 47 ; 3e 00 à 46. — Regain, 00 à 48. — Trèfle, 00. — Paille de blé 1re 00 à 34 ; 2e 00 à 30 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle, 2e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re, 00 à 46 ; 2e, 00 à 00.

Marché de la Maison-Blanche, 2 juin. — Amenés 228 porcs, vendu 227 à 1,40-1,38-1,36. — Vaches laitières amenées 00, vendues 00 de 000 à 000. — Taureau, amené 00, vendu, 00.

Marché de Nangis du 3 juin. — Entrés 283 veaux, vendus de 1,20 à 1,50. — Entrés 33 bœufs, vendus de 1,00 à 1,30. — Entrées 12 vaches, vendues de 0,80 à 1,00. — Entrés 14 moutons, vendus de 1,40 à 0,00. — Entrés 11 porcs, vendus de 1,10 à 1,20. — Froment, 83 hect. à 22,35. — 18 hect. d'avoine à 10,50. —

Bourse du 4 juin 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 25	84 25	84 15	84 18	4 Can. dr C. 1235 »»
— — fin courant	84 25	84 35	84 25	84 35	Act. d J. » »»
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 60	119 65	119 55	119 65	Ch. S. G. » 1023 »»
— — fin courant	119 95	119 95	119 80	119 85	V. r. dr. 463 »»

4 1/2 J. 22 m. dr cours »» »»	Banq. de Fr. dr cours	3400 »»		— Ob. anc. 1030 »»
4 J. » » » »»	O. V. de Par. »	1125 »»		— — nouv. » »
Emp. 1844. au Ct » » »/»	C. hyp. »	512 50		V. r. gauc. » »
—— fin Ct » » »»	— Gouin. »	1215 »»		Paris à Sc. » »»
B. du Trés. » 3 3/8	— Gaun. »	1140 »»		— à Orléans 1236 25
				— à Rouen. 1015 »»

PRIMES.		fin cour.		du proch.		
3 p. 0/0	d. 50	»» »»	84 40	» »»	» »»	R.-Havre. 737 50
5 p. 0/0	d. 50	»» »»	»» »»	» »»	» »»	Avignon. 670 »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.		Str. à Bâle. 216 25
3 p. 0/0	12 1/3	»» »/»		» »/»	» »/»	Paris-Str. 543 »»
5 p. 0/0	25 »/»	» »»		» »/»	» »/»	Tours-Nant. 542 50
						Orl.-Vierz. 616 25

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours » »»	ROM. Der C.	100 1/4		C. du Nord 728 75
Récép. Rotsch. » 102 25	BELG. 2 1/2 »	» »/»		Famp-Haz. » »»
ESP. Dette act. » » »/»	— 4 1/2 »	» »/»		Diep.-Féc. 420 »»
— — pass. » » »/»	— de 1840 »	100 1/2		Boul. à Am. 440 »»
— 5 p. 0,0. » » »/»	— de 1842 »	102 1/2		Orl.-Bord. 593 75
Dette intérieure » 32 »/»	— Banque »	880 »/»		Mont. à Tr. 360 »»
PORTUG. 5 0/0 1837 » » »/»	— de Em. 1841. »	» »/»		Paris-Lyon 535 »»
HOLL. 2 1/2 » » »/»	PIÉMONT »	1217 50		Bord-Teste » »»
HAÏTI » » »/»	AUTRICHE »	396 »/»		Zinc V. M. 6100 »»
				Lin Maber. 695 50

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,00 à 00,00 ; courant du mois, 78,00 à 77,00 ; juillet et août, 77,00 à 00,00 ; 4 dern., 78,00 à 78,50.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 à 00,00 ; lin, 00,00 à 00,00 ; cameline, 00,00 à 00,00 ; chanvre, 00,00 à 000. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 125,00 à 000,00 ; courant du mois et juin, 124,00 à 000,00 ; juillet et août, 126,00 à 000,00 ; deux dern., 000,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 90,00 à 00,00 les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 5 juin.

7 h. »/» OPÉRA. —
7 h. »/» FRANÇAIS. — Vestale. Roman.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Emma. Fra-Diavolo.
7 h. »/» ODÉON. — Menteur.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Relâche.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse. Mme Panache. Carotte d'Or.
6 h. »/» GYMNASE. — Juanita. Être aimé. Geneviève. Mère de Famille.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Frisette. Femme. Cendrillon. Lait. Le Major
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Don César. Petites Danaïdes.
6 h. »/» AMBIGU. — Étoile du Berger.
6 h. »/» GAITÉ. — Philippe II.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Élysées). — Exercices d'équitation

Imprimerie Lange-Lévy et Cie, rue du Croissant, 16.

... les raisons de la réserve dans laquelle nous entendons persister, et lui soumettre les conditions auxquelles notre concours pourrait être acquis.

On sait quels sont nos principes et quel est notre but. Nous voulons développer largement le principe démocratique, et organiser le travail social dans sa liberté pleine et harmonique. Nous voulons l'organisation de l'industrie, afin d'émanciper le peuple du servage indirect qu'il subit encore. Nous voulons rapprocher les maîtres et les travailleurs, les riches et les prolétaires, la bourgeoisie, le peuple et le roi et la noblesse et le clergé, qui tous sont menacés de la domination oppressive d'une féodalité nouvelle, celle des financiers. Nous voulons unir par l'Association les classes que le désordre actuel pousse aux inimitiés réciproques. Nous entendons résoudre toutes les questions politiques et sociales par la liberté et par l'association, et dans l'œuvre des réformes nous désirons procéder pacifiquement mais non lentement et modestement, avec grandeur et rapidité, comme il convient pour faire cesser le grand malaise universel. A l'extérieur, nous voulons que la France, proclamant les principes chrétiens de l'émancipation et de l'association des peuples et des races, se fasse protectrice des faibles et des asservis ; s'en aille, généreuse missionnaire, coloniser les terres barbares, et qu'elle travaille vivement à constituer l'unité de la famille humaine au sein de la paix définitive.

Voilà donc ce que nous sommes : des démocrates pacifiques et des libéraux organisateurs.

Nous avons depuis longtemps critiqué et nous attaquons l'Opposition, parce qu'il ne nous paraît pas qu'il y ait en elle suffisamment de véritable esprit démocratique, ni à aucun degré le sentiment de l'organisation. Nous condamnons l'Opposition, parce qu'elle n'a pas compris évidemment son rôle.

L'opposition de gauche doit, en face de l'élément conservateur, représenter toutes les forces vives du pays, l'essor du génie national vers l'avenir ; en d'autres termes, ce doit être le parti du progrès général. Conséquemment, le devoir de ce parti est de s'enquérir des doctrines nouvelles, de les accueillir avec bienveillance, de les étudier avec scrupule, de protéger au besoin leur libre développement. Cela faisant, ce parti s'enrichirait incessamment du meilleur suc des idées nouvelles. Et l'Opposition, comme parti, a le plus grand intérêt à en agir ainsi. En effet, il est de loi régulière, il est dans la nature des choses qu'à mesure du développement de la vie générale et de l'évolution de l'âge, des hommes se détachent successivement du parti opposant et progressif pour passer à leur tour dans les rangs des conservateurs. Il est conséquemment de nécessité que l'opposition diminue peu à peu, si elle n'avise à remplacer dans ses rangs ceux qui, lassés du mouvement généreux, aspirent au repos ; si elle ne puise pas des forces réparatrices dans l'élément jeune et actif.

Si l'opposition avait ainsi compris son rôle, les saint-simoniens seraient dans ses rangs : ils sont presque tous dans le camp des conservateurs. L'Opposition a si peu compris ce devoir, que son chef sentimental, M. Odilon Barrot, a eu l'ingénieuse idée, l'été dernier, nous pouvons déclarer qu'au fond, nous aurions plus de sympathie pour la gauche, et plus de confiance en elle, et nous allons dire très nettement les causes de cette préférence.

Considérée dans sa masse, l'opposition est moins constamment que les centres sous le frein des calculs timides et égoïstes ; elle a des élans généreux ; elle s'inquiète de la grandeur et de la gloire de la France ; elle se souvient encore de nos liens fraternels et de nos devoirs, quand les conservateurs oublient la Pologne. La gauche enfin a vaguement l'instinct du mouvement ; elle sent que la condition de la vie, c'est de marcher et de se transformer. Les centres, au contraire, ont l'amour du *statu quo* ; ils s'imaginent que la transformation est faite à peu près et qu'il suffit d'arranger ce qui est et de l'améliorer peu à peu et un peu. L'Ecole sociétaire étant convaincue que, pour réaliser le bien, il faut sortir pacifiquement de ce qui est, elle se trouve ainsi, à cet égard, plus près de l'opposition que des centres.

Si nous considérons les chefs des partis, nous préférons, au point de vue du progrès, ceux de l'Opposition, non pas à cause de leur supériorité intellectuelle, mais au contraire à cause de leur incertitude.

M. Guizot est, à notre avis, un homme éminent ; c'est l'homme supérieur de la Chambre dans le genre majestueux ; il a, nous le pensons, le cœur plus large que M. Thiers : mais M. Guizot a longuement raisonné sur les principes ; il s'est fait une doctrine sociale très positivement déduite des dogmes du passé. L'intimidation, le frein, la compression, ne sont pas, pour le chef des doctrinaires, des moyens, des expédients dont on se sert au jour le jour, suivant le besoin des circonstances : ce sont les voies normales qu'il suppose conformes à la volonté divine. M. Guizot, c'est le dernier représentant du passé, ayant de la noblesse et de la force autant que les temps le permettent. Imbu de préjugés sur la condition des femmes, sur l'éducation des enfants, sur le gouvernement des hommes, il n'a pas le sens des grandes transformations sociales auxquelles il assiste. Tout ce qui ne se trouve pas dans l'histoire qu'il a étudiée, tout ce qui ne concorde plus avec les évolutions qu'il a analysées, est pour lui lettre close. Aussi le voyons-nous céder avec insouciance à la féodalité industrielle, là où M. le comte Molé, où M. Billault, où quelques amis de M. Thiers ont essayé de protester. M. Guizot, avec ses désirs honorables, ne fera directement rien pour la démocratie et bien peu pour l'unité du monde. Nous honorons, à certains égards, cet homme d'Etat ; nous n'espérons pas en lui.

M. Odilon Barrot est un homme honnête, croyons-nous, généreux, un peu faible, très mal éclairé sur les choses et les idées de son temps. Il a attaqué les socialistes, parce qu'il avait entendu dire que c'étaient des ennemis de la propriété et de la famille. C'est une faute, ce n'est pas un crime. M. Barrot s'instruira, peut-être ; il fixera l'incertitude de ses doctrines, et peut-être lui devrons-nous un jour de très beaux discours sur les droits du peuple et sur l'association.

Quant à M. Thiers, c'est bien mieux : il ne croit à rien qu'à lui-

Il y aurait donc quelque fonds à faire, pour l'avenir, sur l'incertitude doctrinale des chefs de la gauche. Nous remarquons, en outre, que MM. de Lamartine, Billault, comprenant le rôle de l'opposition, n'ont jamais témoigné de répugnance pour les idées nouvelles, et que M. Dufaure lui-même ne s'est pas encore compromis à cet égard. Voilà donc nos raisons pour pencher vers l'Opposition. Mais, plus prudents que l'illustre député de Mâcon, nous mettons des conditions à notre accord.

Que l'Opposition écrive sur son drapeau :

Démocratie, fraternité, réforme électorale.

Education gratuite et unitaire, donnée principalement dans des colonies agricoles de divers degrés ;

Guerre à la féodalité financière, par le développement des pouvoirs de l'Etat et des intérêts de l'agriculture ;

Consécration et organisation du droit au travail ; substitution de l'association au salariat ;

Colonisation lointaine ; expansion maritime de la France ;

Alliance franco-germanique ; associations à divers degrés avec tous les peuples ;

Emancipation sociale et politique des peuples slaves et italiens.

A ces conditions, nous cesserons de la critiquer et de la condamner ; sinon, non.

Chambre des députés. — Comédie de mœurs.

Le budget de la guerre a, aujourd'hui, passé en partie sous les yeux de la chambre. Rien de bien intéressant. Néanmoins, un fait de plus s'est produit à l'appui de cette vérité si ancienne, et que précisément nous rappelions hier, à propos des chemins de fer : les gros voleurs échappent là où les petits voleurs sont pris.

Voici le fait : un agent comptable de la guerre, garde général des magasins des vivres, homme d'une probité reconnue, et que par cette raison on avait dispensé de tout cautionnement, est mort en mai 1845.

Après sa mort, sur la requête expresse de son successeur, l'administration de la guerre procède à une enquête sur les *quantités* en magasin, et il se trouve un déficit de 15 mille quintaux de riz, valant environ 400 000 fr. L'honnête homme était mort et insaisissable, mais l'administration restait, fort embarrassée. Y a-t-il des complices parmi les survivants ? et le public, que va-t-il dire de la négligence, de la connivence peut-être des surveillants ? Cette crainte du public fut si forte que l'on chercha un moment à étouffer l'affaire, et à faire passer en *déchets* les 15 mille quintaux manquants ; mais la chose était impossible, et force fut bien d'instruire l'affaire administrativement.

Or, aujourd'hui l'opposition se plaint que l'on n'ait pas déféré la connaissance de cette malversation aux tribunaux, pour leur ouvrir enfin les bureaux de la guerre, qui n'ont pas toujours eu une bonne réputation sous le rapport des marchés, et pour y saisir des coupables, des complices, s'il y en a.

Outre le sentiment de justice bien légitime et bien naturel dont

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 6 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT (1),

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

PAR CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. Sw.-Belloc).

III.

La bénignité de M. Pecksniff se montre dans tout son jour.

Devant la porte de l'auberge du village se balançait en gémissant d'une façon dolente, certain dragon, terni, usé s'il en fut : plus d'une tourmente d'hiver, la pluie, la neige, le verglas et la grêle, avaient changé sa teinte d'un bleu éclatant en un gris cendreux ; mais, fidèle à son poste, le dragon était toujours là, dressé sur ses pattes de derrière, pâlissant de mois en mois, de plus en plus terne et informe ; si bien que, lorsque vous le regardiez sur une des faces de l'enseigne, il semblait s'enfoncer, se fondre graduellement sous vos yeux, et passer de l'autre côté.

C'était un dragon poli, discret, même aux jours de sa splendeur : car, en dépit de son attitude menaçante, il tenait une de ses pattes de devant collée à son museau, comme pour dire : « Ne faites pas attention, c'est ma façon de rire » ; tandis qu'il avançait l'autre d'un air courtois et engageant.

Cette excursion dans le domaine de l'histoire naturelle n'est pas aussi hors de propos qu'on serait tenté de le croire, puisque les pages qu'on va lire ont un rapport direct avec le dragon qui avait son antre dans le voisinage de M. Pecksniff.

Depuis nombre d'années, le monstre bénin pendait, tournoyait et criait tristement sur ses gonds rouillés, devant les deux fenêtres de la plus belle chambre à coucher de l'auberge qui portait son nom : mais, dans le cours de ses divers exercices, jamais il n'avait vu tant d'émoi qu'il y en avait à l'intérieur, le soir qui suivit les évènements racontés plus haut. Ce n'était que bruit de pas montant et descendant l'escalier, que lumières passant et repassant, que murmures de voix à demi étouffées, que fumée et crachottements du bois vert nouvellement allumé dans une cheminée humide ; que draps à sécher, linge à aérer, que bassinoires emplissant l'air de leur suffocante odeur ; bref, jamais dragon, griffon, licorne, n'assistèrent à plus de tumulte, depuis que ces animaux président aux tracas domestiques des hôtelleries.

Un vieux gentilhomme et une jeune personne, voyageant sans suite, dans une antique chaise de poste, — venant d'où ? on l'ignorait ; allant où ? on le savait moins encore ; — avaient quitté la grande route pour descendre inopinément au *Dragon bleu*. Le vieillard, qu'une crise subite avait décidé à faire ce détour, en proie à d'horribles crampes, à de violents spasmes, jurait et protestait, malgré la douleur, qu'il ne voulait pas qu'on envoyât chercher de médecin, qu'il ne prendrait pas d'autres drogues que celles de la pharmacie portative dont sa compagne avait la clef ; en un mot, il effrayait l'hôtesse, lui tournait l'esprit, et restait sourd aux supplications les plus pressantes.

Des cinq cents recettes infaillibles que la digne femme proposa en moins d'une demi-heure, il n'en voulut essayer qu'une : celle de se coucher sans retard ; et c'était la préparation du lit, l'arrangement de la chambre, qui causaient ce remue-ménage inaccoutumé dans les domaines du Dragon. L'étranger était fort mal, et souffrait cruellement ; d'autant plus peut-être qu'il était doué d'une constitution robuste, d'une volonté de fer et d'une voix d'airain : mais ni les inquiétudes manifestés qu'il avait pour sa vie, ni ses angoisses n'ébranlèrent sa résolution. Il persista à défendre qu'on fît venir quelqu'un : plus le mal empirait, plus il se montrait rebelle. Si l'on envoyait chercher qui que ce fût pour le soigner, homme, femme, enfant, il quitterait l'auberge à l'heure même, dût-il partir à pied, et mourir sur le seuil !

Or, il n'y avait dans le village qu'un seul praticien, un pauvre apothicaire, trafiquant aussi en épiceries et en toutes sortes de denrées. Dans son premier émoi l'hôtesse avait pris sur elle de le faire appeler ; mais ainsi qu'il arrive d'ordinaire, dès qu'on eut besoin de lui, on ne le trouva pas : il était allé à quelques milles plus loin, et devait rentrer tard. L'hôtesse, alors tout-à-fait éperdue, dépêcha son messager en hâte à M. Pecksniff, comme à un savant homme qui pouvait assumer sur sa tête une grande responsabilité, comme à un homme éminemment moral, capable d'administrer toute espèce de consolations à une conscience troublée : que ce fût le cas, était chose évidente, à en juger par l'agitation du malade, et par les mots entrecoupés qui lui échappaient, et qui trahissaient, cependant, une anxiété plus mondaine que spirituelle.

Le second message n'eut pas plus de succès que le premier. M. Pecksniff n'était pas au logis. Il fallut se passer de lui pour coucher le patient, qui, au bout de deux heures, se sentit mieux. La douleur s'apaisa, les accès s'éloignèrent ; il ne souffrait plus, mais l'abattement était si grand, qu'il inspirait presque autant d'effroi que la crise.

Ce fut pendant un de ces intervalles de repos que, regardant autour de lui avec précaution, et se dégageant, non sans peine, d'un rempart d'oreillers, il s'empara, d'un air méfiant et mystérieux, du papier et de la plume placés par son ordre près du lit, et se mit en devoir d'écrire, tandis que la jeune fille et la maîtresse de l'auberge étaient assises auprès du feu.

L'hôtesse était hôtesse des pieds jusqu'à la tête ; dodue, réjouie, de belle humeur, à face rose et blanche : son aspect jovial témoignait de la bonne chère qu'on faisait chez elle, et de l'influence salutaire que ce régime avait sur la santé. Elle était veuve, mais les années avaient passé sur son deuil, et elle s'était épanouie de nouveau. Depuis, elle avait toujours été en pleine fleur, et florissait encore. Elle portait des roses à son corsage, des roses sur son bonnet, des roses sur ses joues, des roses sur ses lèvres, et ce n'étaient pas les moins dignes d'être cueillies. Elle avait l'œil brillant, les cheveux d'un noir de jais ; elle était avenante, potelée, nette, et aussi appétissante à voir qu'un groseiller couvert de fruits. Quoiqu'elle ne fût pas exactement ce qu'on est convenu d'appeler jeune, j'affirme (et vous pouvez m'en croire sur parole) qu'il y a beaucoup de jeunes filles par le monde qui ont moins d'attraits et de charmes que la rayonnante hôtesse du *Dragon bleu*.

Du coin de la cheminée, la fraîche matrone promenait de temps à autre sur la chambre, un regard où se peignait l'orgueil de la propriété. La pièce était vaste, et telle qu'on en trouve dans les auberges de campagne ; à plafond bas, à plancher affaissé, allant en pente à partir de la porte, avec deux marches, si artistement placées à l'intérieur, que les étrangers, malgré nombre d'officieux avis, faisaient régulièrement le plongeon en entrant.

Ce n'était point de ces frivoles chambres à coucher, d'un éclat intempestif, où l'on ne peut clore l'œil sans rompre avec une foule d'idées. Tout y était calme, terne, lourd, soporifique. L'ameublement vous rappelait que vous étiez venu là pour dormir, que vous y dormiriez infailliblement. Il n'y avait point de ces reflets inquiétants du feu se mirant dans le vernis des meubles modernes. Tout au plus si le vieil et noir acajou guignait au tison, comme un chien ou un chat assoupi devant l'âtre. La grandeur, la forme, la masse immuable du bois de lit, de l'armoire, et à un degré moindre, la pesanteur des chaises et des tables, tout invitait au repos : tout ronflait, mais sans bruit. Là, point de ces portraits au regard fixe, qui gourmandent votre pa-

(1) Voir les numéros des 4 et 5 juin.



bune des journalistes, ministériels et opposants, de rire aux éclats, car le tour exécuté par M. Lacave-Laplagne était bien joué ; et que faire en assistant aux séances de la chambre, sinon rire ou pleurer? Pleurer toujours serait fastidieux, il vaut mieux rire.

Un grand malheur menace la France.

M. le préfet de la Seine a invité le conseil municipal, dans une des dernières séances, à lui faire connaître le moment le plus à sa convenance pour une petite session extraordinaire du conseil général, destinée à régler l'affaire des constructions du Palais-de-Justice. Cette affaire est très pressée ; elle traîne depuis long-temps : faute de l'achèvement des projets sur lesquels le conseil devait délibérer, on s'était vu, à la dernière session, dans l'obligation de l'ajourner, et il avait été convenu avec l'administration qu'elle serait réglée le plus tôt possible en session extraordinaire et spéciale.

Le conseil municipal avait donc répondu à l'invitation du préfet en indiquant pour cette session les premiers jours de juin.

Or, voici que la session est ajournée et les travaux de construction du Palais-de-Justice remis à d'autres calendes. Pourquoi? Ah! pourquoi? — On ne l'a pas dit positivement au conseil, mais nous serons plus explicites que ne peut l'être l'administration.

Il avait été résolu, par un nombre de membres formant majorité bien décidée, que M. Arago serait nommé président de la session. Voilà la calamité dont s'est ému M. le ministre de l'intérieur. Quel malheur, en effet, qu'une nomination aussi scandaleuse, et à la veille des élections encore! Un bon ministre de l'intérieur pouvait-il hésiter en pareille occasion à sacrifier les constructions du Palais-de-Justice? Et après tout, en considérant les épouvantables conséquences de la réélection de M. Arago à Perpignan, ne devons-nous pas applaudir à la prudence de M. Duchâtel ? Voici en effet, d'après le journal ministériel des *Pyrénées orientales*, ce qui attend la France si M. Arago est renommé député :

« Avec lui (M. Arago) c'est le triomphe du radicalisme, c'est-à-
» dire plus de monarchie, plus de religion, plus de prospérité pour
» la France, plus de grands travaux d'utilité générale, plus d'in-
» struction; mais le règne de l'intolérance, le bouleversement des
» propriétés, la guerre à l'extérieur enfin et l'anarchie à l'inté-
» rieur. »

Evidemment tout doit être permis pour protéger la France contre d'aussi grands malheurs.

Les nouvelles que nous recevons aujourd'hui de Lisbonne par la voie d'Espagne sont des plus alarmantes. L'anarchie la plus complète règne en Portugal : le ministère Palmella, à peine constitué (encore n'était-ce qu'imparfaitement), est déjà tombé pour faire place à une junte de gouvernement qui a été installée à Lisbonne, à la suite des scènes sanglantes dont cette capitale a été le théâtre. En un mot, Lisbonne s'est prononcée de même qu'Oporto, Coïmbre et d'autres villes. L'animosité contre les frères Cabral a été poussée si loin, qu'ils ont été forcés de se réfugier chez l'ambassadeur d'Espagne, qui, désespé-

» Le tilbury, conduit en poste, qui le contenait, lui et une personne plus âgée, fut arrêté par le portier-consigne de la porte de Paris à Valenciennes, qui exigea les passeports des voyageurs. Le prince exhiba un passeport anglais très en règle, au nom de M. Crauf..d, lieutenant-colonel au service de S. M. Britannique. Le confident montra complaisamment un portefeuille, sur lequel était inscrit le même nom que celui consigné sur le passeport.

» Le prince Louis demanda au portier-consigne, parfaitement tranquillisé sur sa personne, si une berline contenant des dames de sa famille, voyageant sous le même nom que lui, était passée. Effectivement, le 24 au soir, veille de l'évasion du prince, une élégante berline de poste, à quatre chevaux, contenant lady Crauf..d et miss Laura Crauf..d, sa fille, arrivèrent à Valenciennes, s'y arrêtèrent et logèrent à l'hôtel du *Pot d'Etain*. Personne ne pouvait supposer que ces élégantes ladies fussent les éclaireurs du prisonnier de Ham. Il en était pourtant ainsi.

» Le prince Louis, après avoir déposé à la poste de Valenciennes le tilbury emprunté à celle de Saint-Quentin, courut tout de suite par des rues détournées, non pas au débarcadère, mais à l'hôtel du *Pot d'Etain*, où il eut une courte et secrète conférence avec les dames anglaises qui y logeaient. Ensuite, il entra dans un modeste estaminet de la rue du Quesnoi, pour s'y rafraîchir : il y fut aperçu par le postillon de Bouchain, qui l'avait conduit à Valenciennes, et qui menait ses chevaux au *Pot d'Etain*. Enfin le prince, après s'être assuré auprès des dames Crauf..d qu'aucun bruit de son évasion n'était encore parvenu à Valenciennes et que sa sortie du royaume était assurée, prit la route de la station du chemin de fer et y arriva vers trois heures.

» Le plus prochain départ pour la Belgique étant à 4 heures 30 minutes, il avait une heure et demie à attendre à la station, heure d'angoisse qui a dû lui paraître bien longue! Les employés et le commissaire de la station remarquèrent bien un monsieur qui se promenait d'un air d'impatience et qui se retournait aussitôt qu'on le regardait ; ils firent également attention que ce voyageur, par une chaleur de vingt degrés, portait un cache-nez comme s'il gelait à pierre fendre, mais ces incidents ne suffirent pas pour éveiller leurs soupçons, et l'heure du départ sonnant, le prince Bonaparte et son confident partirent avec le convoi. Quinze minutes plus tard, ils franchissaient la frontière à Quiévrain.

» La brillante berline des dames Crauf..d suivait de son côté la route pavée de Belgique, et tous les voyageurs durent se retrouver le même soir à Bruxelles. Le lendemain, de bonne heure, le prisonnier d'Etat s'embarquait pour l'Angleterre, toujours avec son passeport de lieutenant-colonel au service de Sa Majesté Britannique, et arrivé à Douvres, il écrivait à ses amis pour leur raconter la réussite de sa fuite. »

Chambre des Députés.

Séance du 5 juin.

PRÉSIDENCE DE M. LEPELLETIER-D'AULNAY, VICE-PRÉSIDENT.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la guerre.

Le chap. 1er: Administration centrale, 1 956 700 fr., est adopté après quelques observations de M. le général Subervic, ainsi que les 7 chapitres suivants. Chap. 9. Solde et entretien des troupes, 146 332 950 f.

M. LANJUINAIS signale un déficit de 13 mille quintaux de riz découvert dans les magasins de Paris après la mort du gérant comptable, qui se font à Metz.

La chambre n'étant plus en nombre, le vote sur l'amendement est renvoyé à demain.

Cour des Pairs.

Audience du 5 juin. — Attentat à la vie du roi.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La foule est plus nombreuse encore qu'hier.

M. HÉBERT, procureur-général, a la parole pour prononcer son réquisitoire. Il s'exprime ainsi :

Messieurs, nous ne sommes plus ici en présence de ces criminels hardis, qui semblaient se complaire dans la glorification de leurs attentats ; l'accusé que vous avez à juger repousse l'idée de toute préoccupation politique. L'insistance qu'il met à faire une pareille déclaration est-elle l'expression de la vérité ou cache-t-elle une complicité ténébreuse? Telle est la seule question que nous avons à nous poser. Quoiqu'il en soit, du reste, nous devons nous féliciter de ne pas avoir sous les yeux le scandale d'une odieuse manifestation contre les lois.

M. HÉBERT raconte, en détail, les circonstances qui ont accompagné et précédé l'attentat. L'acte d'accusation a déjà porté ces faits à la connaissance du public; nous ne les reproduirons pas.

M. le procureur du roi conclut en ces termes :

« Attendu que des débats résultent les preuves que Pierre Lecomte s'est rendu coupable d'un attentat contre la vie du roi, crime prévu par le Code pénal ;

» Requérons qu'il lui soit fait application des articles dudit Code. »

Me DUVERGIER, avocat de l'accusé, rappelle rapidement les antécédents de Lecomte, ses longs et honorables services ; il rappelle ses premiers démêlés avec ses supérieurs, alors qu'il était garde-général des forêts de la couronne, sa démission donnée dans un moment de colère, sa position précaire depuis lors, et enfin l'attentat du 16 avril.

Qu'a-t-il répondu, continue Me Duvergier, dès le moment de son arrestation? Qu'on avait méconnu ses services et qu'il avait voulu se venger. L'attitude qu'il a gardée aux débats est constante ; il est facile de voir que son ressentiment n'est pas feint, et la commission chargée de l'instruction l'a proclamé en disant qu'il y a chez lui la plus effrayante conviction ; il a répété vingt fois dans son interrogatoire qu'il n'avait jamais pu maîtriser ses ressentiments. On lui a fait observer que la loi divine défend de tuer ; il répond qu'on peut tuer celui qui vous tue.

On lui demande ce qu'il aurait fait si le roi était mort, il répond qu'il n'en sait rien, et que du jour où il a su que le roi a renvoyé les réclamations à l'intendant de la liste civile avec une note défavorable, il a été saisi d'une profonde soif de vengeance ; il a déclaré à de nombreuses reprises qu'il n'est pas un Fieschi ; s'il eût voulu précédemment tuer le roi, il en eût trouvé cent fois l'occasion. Il n'y a chez lui nulle passion politique. Un témoin avait dit qu'il croyait Lecomte républicain, mais cela s'est réduit à dire qu'il marronnait entre ses dents quand on parlait d'un roi devant lui.

La femme chez qui il logeait vous a dit qu'il ne lisait jamais les journaux de la maison ; un autre témoin, tenant un cabinet de lecture, a dit que l'accusé venait quelquefois chez elle, et qu'elle le voyait lire très attentivement et longuement les *Petites-Affiches*. En effet, Le-

---

resse; point de ces oiseaux à l'œil rond, brochés dans l'étoffe des rideaux, toujours alertes, toujours éveillés, toujours vous épiant. Les tentures épaisses, de couleur neutre, les volets pleins, le lourd amas de couvertures, semblaient faits tout exprès pour retenir la nuit et conjurer le jour et le réveil. Le vieux renard empaillé, qui décorait la corniche de l'armoire, en avait perdu toute trace de vigilance : son œil de verre était tombé, et il dormait debout.

L'attention errante de la maîtresse du logis, après avoir parcouru ces objets à deux ou trois reprises, revint se fixer sur la jeune fille, assise devant elle, les yeux baissés, attentive à regarder le feu et plongée dans une muette rêverie.

Elle était très jeune, âgée de dix-sept ans au plus, timide, réservée jusqu'à l'excès, et pourtant douée de plus d'empire sur elle-même, de plus de force pour contenir ses émotions que n'en montrent généralement les femmes, même à un âge plus avancé. Elle en avait fait preuve dans les soins donnés au vieillard. Quoique de petite taille, elle était svelte : mais tous les charmes de la jeunesse et de la candeur brillaient dans son regard, sur son front pur et sur ses joues, pâlies par de récentes alarmes; échappés de leurs liens, ses cheveux, d'un châtain doré, retombaient négligemment autour de son cou. Qui l'eût vue ainsi, n'eût pas été tenté de se plaindre de ce désordre.

Elle était mise avec distinction, mais très simplement, et dans ses manières il y avait je ne sais quoi d'indéfinissable, tout à fait d'accord avec cette simplicité digne. Elle demeura long-temps près du lit, les yeux tournés avec anxiété vers le malade, mais le voyant plus calme et occupé à écrire, elle s'éloigna doucement, cédant en partie à l'instinct qui l'avertissait de la répugnance du vieillard à se voir observé, et en partie pour se livrer inaperçue aux émotions qu'elle avait contenues jusque-là.

L'hôtesse du *Dragon bleu* remarqua tout ceci, et bien d'autres choses encore, avec cette finesse de pénétration qu'une femme peut seule avoir vis à vis d'une autre femme.

Elle dit enfin en baissant assez la voix pour qu'on ne pût l'entendre du lit :

— Vous avez déjà vu le pauvre cher monsieur dans cet état, mademoiselle ?... Est-ce qu'il est sujet à ces attaques?

— Je l'ai déjà vu bien mal, mais jamais aussi mal qu'il l'a été ce soir.

— Quelle Providence! reprit l'hôtesse, qu'il est heureux que vous eussiez juste à point les ordonnances et les drogues!

— Elles sont destinées à combattre ces crises. Nous ne voyageons jamais sans en être munis.

— Oh! oh! pensa l'hôtesse, alors *nous* sommes dans l'habitude de voyager, et de voyager ensemble.

Elle eut le sentiment que son visage trahissait cet *à-parte*; et, en honnête femme, elle se troubla, lorsque la jeune fille leva sur elle son regard clair et candide.

— Le monsieur... votre grand-papa... dit-elle après une courte pause, s'obstinait si fort à ne vouloir rien faire, que vous avez dû être terriblement effrayée, mademoiselle ?

— Oui, j'ai été fort alarmée ce soir. Il..... il n'est pas mon grand-père.

— Je voulais dire votre père, reprit l'hôtesse, essayant de réparer sa bévue.

— Ce n'est pas non plus mon père, dit la jeune fille, et pressentant la question qui allait suivre, ni mon oncle, ajouta-t-elle avec un léger sourire. Nous ne sommes point parents.

— Voyez! répliqua l'hôtesse de plus en plus intriguée. Comment ai-je pu me tromper de la sorte? Qui ne sait, pour peu qu'on ait son bon sens, qu'un gentilhomme malade a toujours l'air beaucoup plus vieux qu'il ne l'est en réalité? Et moi qui vous appelais mademoiselle. Excusez, madame!

Elle en était là, lorsque jetant un coup d'œil furtif sur la main gauche de la jeune fille, elle n'y vit point d'alliance, et demeura interdite.

— En disant que nous n'étions point parents, reprit la jeune personne avec un peu de confusion, j'entendais aussi pas alliés, pas mariés. M'avez-vous appelée, Martin ?

— Moi, vous appeler! s'écria le vieillard, levant vivement la tête, et cachant sous ses couvertures le papier qu'il écrivait. Non.

Elle avait fait un ou deux pas vers le lit, mais elle s'arrêta aussitôt.

— Non! répéta-t-il d'un ton irascible. Pourquoi me le demander? et si je vous eusse appelée, à quoi bon la question?

— C'est le grincement de l'enseigne, là dehors, Monsieur, je le parierais, fit observer l'hôtesse; supposition qui n'était rien moins que flatteuse pour la voix du vieux gentilhomme, comme elle le sentit au moment même.

— Peu importe ce que c'est, Madame, répliqua-t-il, ce n'est pas moi. Pourquoi vous arrêter là, Marie, comme si j'avais la peste? Mais je leur fais peur à tous, ajouta-t-il, se rejetant sur ses oreillers, à elle aussi! Il y a une malédiction sur moi! Au fait, qu'ai-je autre chose à attendre!

— Oh! ne dites pas cela, mon cher Monsieur, vous ne le pensez pas, reprit l'hôtesse se levant et allant à lui, dans la chaleur de son zèle; reprenez courage; ce sont des idées, des manies de malade.

— Quoi? des manies de malades? Qu'en savez-vous? Qui vous a parlé de mes manies? Toujours la vieille histoire! des manies!

— Voyez un peu comme vous rabrouez le pauvre monde, dit la maîtresse de l'auberge avec le même fond de bonne humeur. Si le mot est vieux, il n'en est pas plus méchant pour cela. Les mieux portants ont leurs manies, et d'étranges manies parfois.

Tout innocent que fût ce discours, il agit sur l'esprit méfiant du voyageur comme l'huile sur le feu. Il leva la tête et attacha sur l'hôtesse ses yeux noirs et perçants, rendus plus brillants par la pâleur de ses joues creuses, qu'encadraient de longues mèches de cheveux gris, échappés de la calotte de velours qui lui serrait la tête.

— Ah! ah! vous commencez trop tôt, dit-il, d'une voix si basse qu'il semblait penser plutôt que parler. Vous n'avez point perdu de temps. Vous vous acquittez de votre tâche, et gagnez votre salaire. Mais quel peut être *votre client?*

L'hôtesse regarda la jeune fille qu'il avait appelée Marie, et ne trouvant pas le mot de l'énigme sur son visage chagrin, elle reporta ses yeux sur le vieillard. Elle s'était d'abord reculée involontairement, le supposant peu sain d'esprit, mais la lenteur composée de ses manières, l'inflexibilité de ses traits et la fermeté de vouloir qui se prononçait dans les coins de sa bouche plissée, lui firent changer d'avis.

— Allons, reprit-il, dites-moi qui c'est ? vous sentez bien qu'étant ici, il ne m'est pas difficile de deviner.

— Martin, interrompit la jeune fille en posant la main sur le bras de l'étranger, réfléchissez au peu de temps que nous avons passé dans cette maison, songez que votre nom même y est inconnu.

— A moins, dit-il, que vous... Il s'arrêta, se rappelant peut-être les soins affectueux de la jeune fille, ou peut-être ému par l'expression de ses traits, et, changeant de position dans le lit, il garda le silence.

— Eh, dit Mme Lupin, car c'était sous ce nom que le *Dragon bleu* logeait les voyageurs à pied et à cheval ; à présent vous allez vous trouver de mieux en mieux. Vous avez oublié un moment que vous n'aviez ici que des amis.

— Que me parlez-vous d'amis? s'écria le vieillard, avec un gémissement sourd et impatient, comme il agitait son bras en dehors des couvertures. Ni vous, ni personne, ne m'apprendrez à connaître quels sont mes amis, quels sont mes ennemis.

— Du moins, insista Madame Lupin avec douceur, cette jeune dame est votre amie, j'en suis sûre.

— Elle n'a aucun intérêt à ne pas l'être, s'écria le vieillard, du ton d'un homme qui n'a plus ni espoir ni confiance en autrui. Je suppose qu'elle me veut du bien. Mais qui sait?... Je vais tâcher de dormir. Laissez la chandelle où elle est.

Quand elles se furent éloignées du lit, il tira de dessous la courte-pointe l'écrit qui l'avait occupé si longtemps, et le présentant à la flamme, le regarda brûler jusqu'à ce qu'il fût réduit en cendres. Cela fait, il éteignit la lumière, se retourna avec un profond soupir, serra les couvertures autour de lui et resta immobile.

La destruction de ce papier, si peu logique après la peine qu'il s'é-

et de reconnaissance.

Le défenseur rappelle les antécédents de Lecomte, sa brillante conduite en Espagne, où il fut décoré après un trait d'héroïsme des plus brillants; dans plusieurs circonstances, les débats l'ont prouvé, il a fait des actes d'héroïsme et de générosité : ainsi, une fois, il sauve un officier anglais; une autre fois, dans un duel, il subit le feu de son adversaire et refuse de tirer; sa probité était irréprochable, et dans son service on n'a jamais pu lui trouver d'autre défaut qu'une excessive susceptibilité.

Mais autant il s'exaspérait facilement quand on blessait son amour-propre, autant il se montrait conciliant quand on lui parlait avec douceur et en s'adressant à ses sentiments. A l'époque même où il poursuivait M. de Sahune de ses outrages, il est mandé à la préfecture de police; on lui fait de sages et bienveillantes observations. Lecomte s'attendrit, et depuis lors il rencontra souvent M. de Sahune sans lui adresser aucune de ces insultes dont il le poursuivait auparavant.

Je tire une autre preuve qu'il était accessible aux sentiments tendres et bons, dans cette lettre qu'il écrivait à sa sœur après la mort de sa mère.

Me Duvergier donne lecture de cette lettre. Lecomte l'entend avec les marques d'un profond attendrissement qu'il cherche à dissimuler.

Je crois, continue le défenseur, devoir vous citer encore un passage de la déposition de la dame Cochois. Cette dame a rapporté que Lecomte est souvent resté des heures entières à déblatérer contre les Français et les Parisiens, et qu'elle le croyait, non pas précisément fou, mais ayant des prédispositions à une exaltation excessive et à la folie.

La sœur de Lecomte, qui l'a vu au commencement d'avril, a déposé qu'il se trouvait dans un état de maladie véritable; qu'elle lui offrit ses soins, qu'il les refusa, mais lui avoua, en essuyant une larme, qu'il n'était pas heureux; la dame Pauchet et les témoins qui ont vu Lecomte avant l'attentat ont déclaré qu'il avait l'air égaré; les femmes chez lesquelles il a déjeuné le 16 avril ont déposé également qu'il avait l'air égaré; il semblait fort incertain de ce qu'il allait faire. Cette déposition a été faite avant que ces femmes connussent l'attentat.

Quant aux témoins qui ont déclaré avoir vu Lecomte un peu avant l'attentat dans l'allée de Maintenon, il est impossible qu'il n'y ait pas erreur de la part de l'un d'eux, qui a fait partager sa conviction aux autres. Lecomte fut fort longtemps en effet à ramasser les bourrées pour se placer derrière le mur. Il n'avait pas achevé ce long et pénible travail, quand il entendit le galop des chevaux : il s'élança alors sur le mur et tira ses deux coups; mais il avait pris si peu de précautions pour s'enfuir, qu'il n'avait pas même songé à s'emparer de la clef d'une porte qu'il aurait pu prendre. Ainsi il s'enfermait dans un enclos garni de murs élevés, sans avoir pris de précautions pour escalader le mur et pour assurer sa fuite.

L'accusé est encore sous le coup des prétendus griefs dont il croit avoir été victime; ces griefs qui n'existent pas, il en est encore persuadé et au moment où je parle il est probable qu'il croit que je prends fort mal ses intérêts. Tous ces griefs, Messieurs, n'existent que dans son imagination; il y a chez lui monomanie, non cette monomanie qui fait enfermer un individu, mais de ces folies qui font qu'on déraisonne sur un point, sans que l'intelligence, pour cela, soit complètement affectée.

Il avait demandé la capitalisation de sa pension pour obtenir un emploi; on lui prouva que cela était impossible; il n'en persista pas de se venger comme il l'a fait.

Les marques de son repentir, du reste, ne sont pas moins certaines, quoique données en passant et par échappées. Il est facile de voir d'après toutes ses réponses, que le ressentiment lutte dans son cœur contre le repentir. Je lui ai représenté à deux reprises qu'il pouvait tuer la reine et les princesses; il a répondu d'abord qu'il avait tiré à gauche pour ne pas les atteindre, et que cela lui avait fait manquer son coup; la seconde fois il ne m'a répondu que par des larmes.

Lecomte a plus d'une fois témoigné son attachement inviolable au roi, avant qu'il crût avoir à s'en plaindre; il l'a déclaré à l'abbé Montès. Je ne méconnais pas ce que la personne sur qui tombe le crime, y ajoute de gravité; dans une autre enceinte, je vous demanderais de reconnaître des circonstances atténuantes, ici je fais appel à votre clémence.

Vous n'avez pas aujourd'hui à frapper le chef d'une faction; vous n'êtes pas défiés par l'orgueil du coupable. Lecomte a long-temps servi le roi avec zèle. De fatals ressentiments, que je ne comprends pas plus que vous, l'ont égaré; il a cherché le remède à son chagrin dans la solitude, son chagrin s'en est augmenté; la misère est venue s'ajouter à ces prédispositions maladives, il s'est laissé entraîner. Vous apprécierez, Messieurs, jusqu'à quel point tout cela doit influer sur votre décision; mais, croyez-le, Messieurs, en vous montrant indulgents dans cette circonstance, vous ne ferez qu'un acte de justice.

M. HÉBERT a la parole pour répliquer. Il établit une distinction entre la démence telle que l'admet le Code pénal et l'état de l'accusé tel que la défense l'a représenté. Sans doute l'accusé ne jouissait pas de toute la puissance de sa raison quand il a commis son crime; mais est-ce que l'idée de crime ne suppose pas toujours une altération quelconque, momentanée, si l'on veut, des facultés intellectuelles de celui qui le commet? ce serait donc une excuse commune à tous les criminels. La Cour ne voudra pas l'admettre pour un régicide plus que l'on ne l'admettrait pour un autre crime.

Voici d'ailleurs un souvenir qui, si la Cour conservait quelques doutes sur l'état mental de l'accusé, les ferait disparaître. Après sa démission, Lecomte, s'étant retiré à Paris, y passait son temps à des lectures, à des élucubrations dont quelques-unes ont été mises sous les yeux de la commission. Nous n'hésitons pas à dire que si quelqu'un pouvait avoir encore le plus léger soupçon sur l'état intellectuel de Lecomte, ce soupçon disparaîtrait en présence de ces pièces, dont l'une était destinée à la publicité.

Me DUVERGIER insiste sur les raisons qu'il a fait valoir à l'appui des dérangements intellectuels de l'accusé. Il insiste également sur son repentir, qui est très sincère. S'il ne l'exprime pas hautement, c'est par une fausse honte. Il craint qu'on ne dise qu'il ment à sa conscience pour sauver sa tête.

M. LE PRÉSIDENT. Accusé, avez-vous quelque chose à ajouter à votre défense?

L'ACCUSÉ, après quelque hésitation. Non, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. En ce cas, les débats sont clos. La cour va se retirer dans la chambre du conseil pour en délibérer. Huissiers, faites évacuer les tribunes.

L'accusé est emmené par la gendarmerie. En sortant, il s'incline à plusieurs reprises devant l'assemblée.

Il est trois heures et demie.

A six heures, la cour rentre en séance. M. le chancelier lit un arrêt par lequel l'accusé Lecomte est condamné à la peine des parricides.

— Le roi des Belges [...] chain à Amiens, vers deux heures de l'après-midi, par un convoi spécial du chemin de fer, venant de Lille. Les journaux belges semblent confirmer cette nouvelle, car ils parlent du voyage que le roi et la reine des Belges se proposent de faire en France vers la fin de cette semaine.

LE MONOPOLE DES PETITS VERRES. — Ce matin, le 72e de ligne, nouvellement arrivé à Paris, manœuvrait dans la grande avenue du Luxembourg Dans un moment de repos, les soldats, s'empressant autour des vivandières, allaient demander à quelques petits verres des forces nouvelles pour l'exercice qui allait suivre, quand survinrent les gardiens du Luxembourg, intimant aux vivandières l'ordre de sortir du jardin. On se ré crie; le colonel intervient, et les gardiens expliquent qu'il y a dans le Luxembourg un limonadier ayant seul le privilége de vendre dans le jardin. Ce limonadier a réclamé contre la concurrence que lui faisaient, a-t-il dit, les vivandières. Les gardiens ont dû faire exécuter l'ordre, tout en exprimant, en leur qualité d'anciens soldats, qu'ils le faisaient avec regret.

Une heure après l'exécution de cet ordre, un pauvre soldat perdit connaissance. Les vivandières appartiennent aux régiments; elles le suivent partout, aussi bien sur le champ de bataille que sur le champ de manœuvres. Elles ont eu de tout temps leur entrée au Luxembourg. Elles font crédit aux soldats qui trouvent auprès d'elles, à très bas prix, l'eau de-vie ou les rafraîchissements si nécessaires surtout quand une température ardente s'ajoute à la fatigue des longues manœuvres. Vouloir les soumettre au monopole du restaurant du Luxembourg serait une iniquité; on le comprendra, et nous ne doutons pas qu'un pareil ordre ne soit révoqué.

UN BEAU-PÈRE. — On lit dans la *Gazette des Tribunaux* :

« Un jeune homme qui exerce dans le quartier du Palais la profession de relieur, avait épousé tout récemment une jeune personne dont la mère, veuve d'un premier lit, s'était elle-même remariée à un homme dont la conduite irrégulière avait, depuis ce moment, jeté la perturbation au sein d'une famille jusqu'alors heureuse et unie.

» Il y a quelques jours, le jeune relieur, venant de livrer son travail à différentes personnes de sa clientelle, demeura fort surpris, en arrivant sur le palier de son logement, d'entendre à l'intérieur un grand bruit semblant indiquer qu'une lutte avait lieu; il s'empressa d'ouvrir; mais avant qu'il y fût parvenu, il fut effrayé en entendant distinctement des gémissements proférés par une voix qu'il reconnut pour être celle de sa jeune femme. Il s'élança alors vers sa chambre à coucher, mais là le spectacle le plus odieux frappa ses regards.

» Son beau-père, profitant de son absence, était venu trouver la jeune mariée, que depuis longtemps déjà il avait cherché à séduire, mais qui toujours avait repoussé ses propositions avec horreur. Voyant que ses supplications et ses promesses étaient inutiles, cet homme avait voulu arracher par la violence ce qu'il n'avait pu obtenir par d'autres moyens. La malheureuse jeune femme lui avait résisté d'abord avec l'énergie du désespoir; mais enfin, accablée sous les efforts d'une lutte trop prolongée, elle avait perdu connaissance.

» Frappé d'abord de stupeur en présence d'une telle scène, le jeune relieur s'était bientôt précipité sur son beau-père, et, quoique beaucoup plus faible, il était parvenu à le traîner jusqu'à la porte et à le précipiter dans l'escalier, bien que celui-ci cherchât à récriminer contre lui et lui opposât une violente résistance. Une fois cet homme hors de sa demeure, il s'était empressé de porter à sa malheureuse femme

---

fait donnée à l'écrire, et le danger d'incendie qui pouvait en résulter pour le *Dragon bleu*, consternèrent madame Lupin; mais la jeune personne ne montra ni surprise, ni curiosité, ni alarme, et la remerciant de ses attentions, lui dit à demi-voix qu'elle désirait rester encore un peu dans la chambre. Elle la pria de ne point veiller avec elle : elle était accoutumée à être seule et lirait pour passer le temps.

Madame Lupin avait sa bonne part de la curiosité libéralement dévolue à son sexe, et dans toute autre circonstance il eût été difficile de lui faire abandonner la partie; mais confondue, étourdie de tant de mystères, elle se retira sur-le-champ, descendit dans son arrière-petit salon et s'établit dans un grand fauteuil pour méditer à l'aise. Elle y était à peine qu'un pas se fit entendre au dehors. M. Pecksniff entr'ouvrit doucement la porte, parcourut des yeux la première pièce, et, pénétrant du regard dans le sanctuaire au delà, murmura à demi-voix :

— Bonsoir, Madame Lupin!

— Ah! vous voilà, monsieur! s'écria l'hôtesse allant au-devant de lui, quel bonheur que vous soyez venu!

— Moi aussi je suis charmé d'être venu si je puis être bon à quelque chose, rendre quelque service. Qu'y a-t-il, madame Lupin?

— Un monsieur tombé malade en route, et qui a été à toute extrémité là haut! dit la sympathique hôtesse.

— Un monsieur tombé malade en route, qui a été à toute extrémité là haut, répéta M. Pecksniff; à toute extrémité, vraiment?... C'est bien!

Il n'y avait rien de précisément original dans cette remarque; on ne pouvait dire qu'elle renfermât de sages préceptes jusqu'alors inconnus à l'humanité, ni qu'elle ouvrît une source nouvelle de consolations; mais les manières de M. Pecksniff étaient si affables, il hochait la tête d'une façon si encourageante, il montrait en toutes choses une conviction si profonde de sa propre excellence, qu'il n'est personne qui, comme Mme Lupin, ne se fût sentie réconforté rien qu'à le voir et à l'entendre. Et n'eût-il dit que cette phrase : « L'adjectif doit toujours s'accorder en genre et en nombre avec le substantif, mon excellent ami; » ou bien : « huit fois huit font soixante-quatre, ma chère et vénérable dame, » on n'eût pu se défendre de lui savoir gré de sa bénigne philanthropie et de sa haute sagesse.

— Et comment, demanda M. Pecksniff, en ôtant ses gants et se chauffant les mains au feu, avec autant de bienveillance que s'il c'eût été les mains de son prochain, non les siennes, comment va-t-il à présent?

— Il va mieux, il est tout à fait calme, répliqua Mme Lupin.

— Il va mieux, il est tout à fait calme, reprit M. Pecksniff; à merveille. C'est bien, très bien!

Cette fois encore, quoique la nouvelle vînt de Mme Lupin, non de M. Pecksniff, ce dernier se l'appropria, et la lui rendit en manière de consolation. C'était peu de chose dans la bouche de Mme Lupin, mais dans celle de M. Pecksniff c'était tout un volume. Je prends sur moi d'affirmer, semblait-il dire, et avec moi toute la portion morale du genre humain affirme que ledit voyageur va mieux.

— Il faut cependant qu'il ait quelque chose sur le cœur, dit l'hôtesse en secouant la tête; car il parle de la façon la plus étrange. Certainement sa conscience n'est pas en repos, et il aurait grand besoin des bons avis de quelque âme charitable.

— Alors, pensa M. Pecksniff, c'est juste un de mes chalands. Sa figure le disait aussi clairement que possible; mais il n'ouvrit pas la bouche et se contenta de secouer la tête en signe d'humilité.

— Je soupçonne, monsieur, continua l'hôtesse, promenant des regards inquiets autour d'elle pour s'assurer qu'on ne pouvait l'entendre, puis les fixant sur le plancher : je soupçonne que sa conscience est mal à l'aise, vu qu'il n'est point le parent, ni même le mari d'une très jeune dame...

— Madame Lupin! reprit M. Pecksniff, levant la main avec une légère nuance de sévérité, telle que pouvait se la permettre un être aussi miséricordieux; une jeune dame?.... Vous voulez dire une jeune créature?

— Oui, monsieur, une très jeune créature, répéta Mme Lupin en rougissant et faisant la révérence. Je vous demande pardon, mais j'ai été si ahurie ce soir, que je ne sais plus ce que je dis. Et cette jeune créature est avec lui à l'heure qu'il est.

— Elle est avec lui, rumina M. Pecksniff, se chauffant le dos avec la même abnégation qu'il avait mise à se chauffer les mains; à l'heure qu'il est! Ah! Dieu!

— Je dois dire cependant, et je le dis de toute mon âme, ajouta vivement l'hôtesse, que l'air et les manières de la jeune dame... de la jeune créature, sont faits pour désarmer le soupçon.

— Vos soupçons n'en sont pas moins naturels, très naturels, madame Lupin! dit M. Pecksniff gravement.

Or, il est à remarquer que les ennemis du digne homme (que la honte en retombe sur eux!) soutenaient impudemment qu'il disait toujours de tout ce qui était mal, que c'était la chose du monde la plus naturelle, trahissant ainsi à son insu sa propre nature.

— Vos soupçons, madame Lupin, répéta-t-il, sont des plus naturels, et je ne doute pas qu'ils ne soient fondés. Je vais me présenter chez ces voyageurs.

Tout en parlant il ôta sa redingote, et après avoir passé les doigts dans ses cheveux, il plongea mollement la main dans son gilet, et fit signe à l'hôtesse de lui montrer le chemin.

— Frapperai-je? demanda Mme Lupin, lorsqu'ils atteignirent la porte de la chambre.

— Non, dit M. Pecksniff, entrez, s'il vous plaît.

Ils entrèrent sur la pointe des pieds, ou plutôt l'hôtesse prit cette précaution, car M. Pecksniff marchait toujours sans bruit.

Le vieillard dormait encore. Sa jeune compagne lisait assise auprès du feu.

— J'ai peur, dit tout bas M. Pecksniff, s'arrêtant sur le seuil et penchant la tête d'un air mélancolique, j'ai peur qu'il n'y ait là-dedans quelque chose de louche. Cela sonne faux, très faux, Mme Lupin.

Après cette remarque, il précéda l'hôtesse, et la jeune fille, entendant des pas, se leva. M. Pecksniff jeta un coup-d'œil sur le volume qu'elle tenait, et murmura avec plus d'abattement, s'il est possible :

— Oui, c'est un bon livre, j'en étais sûr d'avance. J'appréhende que le cas ne soit grave, fort grave!

— Quel est ce monsieur? demanda l'objet de ces vertueuses appréhensions à Mme Lupin.

— Paix! veuillez me laisser répondre, madame, dit M. Pecksniff à l'hôtesse. Cette jeune... Il hésita en dépit de lui-même, à se servir du mot qu'il avait sur les lèvres et le remplaça par un autre : — Cette jeune étrangère me permettra de lui exposer en peu de paroles, qu'habitant ce village, et y exerçant quelque influence, peu méritée sans doute, j'ai été appelé par vous : je suis venu ici, comme je vais partout, conduit par ma sympathie pour le malade et l'affligé.

En prononçant ces paroles touchantes, M. Pecksniff s'approcha du lit, caressa la courte-pointe une ou deux fois, d'un air solennel, comme si ce contact lui eût révélé les ravages intérieurs du mal. Il s'établit ensuite à l'aise dans un grand fauteuil, prit une attitude méditative, et attendit le réveil du patient. Les pressantes représentations de la jeune fille à l'hôtesse demeurèrent inutiles; M. Pecksniff se maintint à son poste sans que rien lui fût dit, sans qu'il dît rien à personne.

Une grande demi-heure s'écoula de la sorte; le vieillard ne bougeait. Enfin, il s'agita, donna des signes non équivoques d'un prochain réveil, dégagea peu à peu sa tête des draps qui l'entouraient, et se tournant du côté où siégeait M. Pecksniff, il entr'ouvrit les yeux. Comme il arrive aux gens qui s'éveillent, il regarda vaguement son visiteur quelques secondes, avant d'avoir le sentiment bien net de la présence d'un étranger.

Quoique cette façon d'agir n'eût rien d'extraordinaire, elle exerça sur M. Pecksniff une influence inexplicable. Petit à petit ses mains crispées se cramponnèrent aux bras du fauteuil, ses prunelles se dilatèrent, sa bouche s'agrandit, ses cheveux, encore plus droits que de coutume, se hérissèrent sur son front; enfin, quand le vieillard, se soulevant sur son lit, l'envisagea avec autant d'émotion qu'il en montrait lui-même, ses doutes se dissipèrent, et il s'écria :

— Martin Chuzzlewit!

(La suite prochainement.)



percer les murs épais du couvent. On sait que la fugitive s'est évadée en descendant, à l'aide de ses draps découpés, par la fenêtre de sa cellule placée au cinquième étage, et qu'après avoir franchi le mur qui sépare le jardin du vieil Escaut, elle a pris la clef des champs. Nous n'essayerons pas de dépeindre la douleur des Ursulines demeurées fidèles à la règle; elles s'affligent d'autant plus de cet éclat, qu'on sait à peu près pour quoi, ou plutôt pour qui, la jolie nonette a risqué ce voyage aérien, qui suppose autant de résolution que de force et de présence d'esprit. Figaro avait bien raison de dire que pour donner de l'adresse à la plus ingénue, il fallait l'enfermer.

» Des réflexions pénibles se présentent à notre esprit touchant cet événement, qui pouvait avoir un dénouement funeste. La loi civile ne reconnaît plus les vœux éternels; elle veut qu'une religieuse soit libre de quitter le couvent quand il lui plaît. Il faut supposer néanmoins qu'une contrainte morale est exercée sur les religieuses Ursulines, et qu'il leur est très difficile de sortir par la porte. Sans cela, la jeune fille dont nous parlons aurait-elle choisi un mode d'évasion aussi dangereux? Les draps qui soutenaient son corps dans l'espace pouvaient se briser, et la malheureuse jeune fille se fût broyée sur le sol. Si ce malheur fût arrivé, il eût entraîné une grande responsabilité contre l'autorité ecclésiastique.

» Pour peu que cela continue, les *Victimes cloîtrées* redeviendraient une réalité, et la pièce que Monvel a composée sous ce titre aura tout l'intérêt de l'actualité. Quand on pense que tout cela se passe en France, après deux révolutions, dirigées toutes deux contre le clergé, il y a de quoi gémir sur l'abandon des idées libérales. Le gouvernement ne fera rien cependant pour empêcher le mal. Il veut flatter le clergé. »

UN VOL assez singulier, et qui jusqu'alors n'avait pas été exploité, est raconté en ces termes par l'*Intérêt public*:

« Le sieur R..., fermier de nos environs, demeure avec sa mère, femme d'un âge avancé, qui depuis un an environ est devenue aveugle. Il y a quelques jours, un individu fort bien mis se présente chez R..., et lui dit qu'il est le docteur M..., que venant d'opérer une personne des environs, il a appris que sa mère avait perdu la vue, mais que peut-être la cause n'est que momentanée, qu'une foule de gens, frappés de cécité, qu'on avait jugés incurables, avaient été guéris par lui, et que, dans tous les cas, il est toujours fort utile de s'en rapporter à sa science; qu'au reste, il n'exige d'honoraires que des gens qu'il guérit.

» L'aisance des manières de cet individu, sa mise assez recherchée ne laissent aucun doute à R... sur son identité; aussi monte-t-il annoncer à sa mère qu'un chirurgien célèbre veut la voir. Le docteur supposé se présente; il examine la malade avec une scrupuleuse attention, reconnaît la cause du mal et affirme qu'avant un mois la pauvre aveugle aura recouvré la vue. « Puisque je suis ici, ajoute-t-il, il est inutile de revenir pour commencer le traitement, et je vais y procéder immédiatement. » A cet effet, il tire une trousse de sa poche; puis il réclame pour qu'on le laisse entièrement seul.

» Chacun se retire, et on laisse notre homme se mettre à la besogne; mais, pendant un quart d'heure environ, il se contente de remuer les outils; puis, s'approchant de la brave dame qui attendait avec anxiété, il lui dit qu'avant de pratiquer l'opération, il est nécessaire d'appliquer sur la partie malade une emplâtre. Alors il lui colle avec beaucoup de soin un morceau de peau enduit de poix et met par dessus un bandeau. Il redescend ensuite, après avoir eu toutefois le soin de fermer les volets de la chambre; puis il annonce au fermier que sa malheureuse mère sera entièrement guérie, mais qu'il faut, comme condition expresse, ne laisser pénétrer aucun jour dans l'appartement qu'elle habite; il annonce que, sous deux ou trois jours, il viendra enlever l'appareil qu'il a posé; puis il part, comblé des bénédictions de la famille; mais, hélas! on l'attend encore. Pendant quatre jours, la pauvre aveugle a gardé son bandeau de poix sur les yeux, et ce n'est que lorsque l'on s'est décidé à ouvrir, malgré la prescription du docteur, les volets de l'appartement, qu'on s'est aperçu que le susdit n'était qu'un fripon qui n'avait enlevé aucune cataracte, mais bien une montre en or, une cuillère en argent et quelques menus objets d'or qui se trouvaient sur une pelote. »

Magnétisme animal.

Opération chirurgicale pratiquée sur un malade mis en état d'insensibilité, au moyen du magnétisme.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur cette opération remarquable; les annales de la médecine renferment déjà le récit d'un grand nombre d'opérations du même genre. L'habile médecin, M. Loisel, qui vient de tenter, avec un grand succès, celle dont nous allons rendre compte, en a déjà pratiqué quatre du même genre, depuis sept ou huit mois, à Cherbourg. Le 2 octobre de l'année dernière il a pratiqué l'amputation du pied sur une jeune fille. « Cette opération, nous écrit un de nos correspondants, a parfaitement réussi, et maintenant cette jeune personne, au moyen d'un pied mécanique, est rendue à la vie ordinaire et se félicite tous les jours de s'être soumise à cette opération, en apparence si terrible, et qui ne lui a fait éprouver aucune douleur. Son pouls n'avait presque pas varié pendant l'opération. »

s'appuient avec force contre le globe de l'œil, lequel paraît convulsé sous l'arcade sourcilière. Les muscles du cou se relâchent mollement, la tête s'incline en arrière et se porte sur le dossier du fauteuil; le malade tient ses deux bras croisés sur la base de sa poitrine, son faciès exprime la quiétude la plus absolue. Alors le magnétiseur fait pénétrer à plusieurs reprises un long stylet dans les chairs du patient, qui ne paraît point s'apercevoir de l'expérience à laquelle il est soumis. Cependant M. le docteur Loysel a préparé ses instruments, et les médecins dont il est assisté se sont mis en mesure de seconder l'opérateur. A 4 heures 40 minutes, un premier coup de bistouri fait une longue incision qui s'étend de la partie postérieure gauche du maxillaire inférieur jusqu'au dessous de la symphyse du menton. Alors l'opérateur dissèque avec précaution une masse considérable qu'il ne tarde pas à extirper, et qui présente sept glandes réunies, dont la plus grosse est de la forme et du volume d'un œuf.

Cette première dissection n'a pas duré moins de dix minutes, malgré la dextérité avec laquelle elle a été pratiquée. Pendant tout ce temps, le malade n'a point cessé d'être d'une impassibilité absolue; nulle émotion ne s'est manifestée sur ses traits, son visage est toujours resté calme, et, chose plus remarquable encore, il n'y a pas eu le moindre froncement des sourcils, le moindre signe, enfin, qui décelât la plus légère souffrance; et pourtant tous les assistants étaient profondément émus; quelques-uns même, effrayés à la vue de cette énorme plaie dont les bords présentaient une ouverture considérable, n'ont pu supporter un tel spectacle, et sont sortis quelque temps de l'appartement.

Le pouls, dont l'état avait été constaté avant le commencement de l'opération, n'a aucunement varié; il est resté après comme il était avant, à 84. Et l'ampliation de la poitrine a continué de se faire d'une manière régulière et en rapport avec les battements du cœur.

Après un repos de dix minutes, M. le docteur Loysel a pratiqué une nouvelle incision du côté droit, et a extirpé de la même manière deux autres glandes.

Le malade est resté exactement dans le même état que pendant la première opération, conservant un calme et une immobilité inexprimables.

Les deux opérations ont duré ensemble 29 minutes, y compris le temps du repos. Ensuite, un des spectateurs, que ce phénomène intéressait vivement, a questionné le malade de la manière suivante:

— Comment vous trouvez-vous?

— Bien, Monsieur.

— Souffrez-vous maintenant? Avez-vous souffert il y a un instant?

— Non, Monsieur, nullement.

A cinq heures trente-et-une minutes on commence le pansement. Les bords de la première plaie sont réunis à l'aide de cinq épingles traversant les tissus et dont l'application a duré quatre minutes. La seconde plaie a été fermée par une seule épingle; puis des bandelettes agglutinatives ont été appliquées sur l'une et sur l'autre.

Le pansement a été terminé à cinq heures cinquante-sept minutes.

Alors on a fait disparaître de l'appartement tous les objets dont la vue aurait pu produire une impression désagréable sur le malade, qui, après s'être lavé et habillé lui-même, a été réveillé par M. Delente, en moins d'une minute.

Rendu à la vie ordinaire, le jeune Baysset, dont le calme et le bien-être se maintiennent, déclare aux nombreux témoins de l'opération, qui l'interrogent avec beaucoup d'empressement et une vive émotion, qu'il n'a aucune connaissance de ce qui vient de se passer; qu'il ne souffre nullement, et que, sans les bandages qui entourent sa tête, il ne se douterait pas que l'opération est faite. Il remercie affectueusement M. le docteur Loysel, M. Delente, et les médecins qui l'entourent; puis il se retire et se dirige à pied, et sans aucun appui, vers son domicile situé à Equeurdreville, à 2 kilomètres environ de Cherbourg.

Etaient présentes à cette opération les personnes dont les noms suivent:

MM. Noël Agnès, sous-préfet de l'arrondissement; Obet, docteur-médecin p., membre correspondant de l'Académie royale de médecine de Paris; Gibon, docteur-médecin p.; Bordone, chirurgien de la marine; Boëlle, chirurgien de la marine; Rauline, aumônier de l'hôpital de la marine; Chevrel, avoué, membre du conseil d'arrondissement; Coutance, directeur des subsistances militaires; Durand, professeur de philosophie; Feuardent, libraire; de Roussel, ingénieur de la marine, Ricard, professeur de magnétologie; Lacombe, lieutenant de vaisseau; Doisnel, propriétaire; Vergnes, enseigne de vaisseau; Daragon, professeur; Ford, esq., de l'Université d'Eton; Auguste Jean, négociant; Adolphe Lambert, propriétaire; L'Empirière fils, négociant; Pesnel; Lepoivre; Lallemand et F. Grave, d'Equeurdreville.

Aux détails qui précèdent, nous ajouterons ceux que nous transmet sur le même sujet l'un de nos correspondants de Cherbourg:

Depuis l'opération du 27 mai, Baysset se porte à merveille, il n'a eu ni fièvre ni suppuration, et cependant l'opération était si grave que plusieurs médecins et chirurgiens avaient témoigné la crainte de le voir expirer entre les mains de l'opérateur. Il a non-seulement pu se rendre à pied à Equeurdreville, mais le lendemain je l'ai rencontré se promenant tranquillement, et ne conservant de son opération qu'une légère gêne produite par les bandages qu'il avait autour du cou. Une circonstance indépendante de ma volonté m'a empêché d'assister à l'opération; mais je connais personnellement la plupart des témoins cités dans le *Phare*, et d'ailleurs tous ces messieurs ont signé au procès-verbal qui a sur-le-champ été dressé par M. le docteur Ricard. Ces ré-

M. G. à Vienne. — [illegible] R. qui n'a point laissé d'adresse. — Nous enverrons les [illegible] par la voie indiquée.

M. J. D. fils, à Gros. — Affectueux compliments et vives félicitations. On a reçu toutes les lettres, mais bien tard. Les 4 abonnements sont inscrits. On va toujours bien rue V... — La prochaine livraison de la *Phalange* vous fera plaisir. On fait envoyer les 6 livraisons qui sont en retard par suite d'un regrettable malentendu.

M. X. Y. à Rodez. — On reçoit à l'instant votre lettre, et on prend note exacte, paragraphe par paragraphe. Vous êtes aimé et apprécié autant que vous le méritez, mais le temps manque pour vous écrire, ainsi qu'à bien d'autres.

M. B. à Genève. — Veuillez nous envoyer les statuts de la boulangerie sociétaire de Genève, avec tous les documents propres à faire apprécier cette institution.

M. E. D. — Vos communications seraient encore mieux accueillies si elles étaient moins concises. Vous avez pu remarquer qu'on les a déjà mises à profit.

Mémorial de Rouen. — Il ne s'agit pas de l'abbé Landmann, mais de l'*Union agricole.*

Echo de l'Oise. — Le *Charentais.* Merci. — *Bis repetita placent.*

Courrier de Loir-et-Cher. — Remercîments pour le bon accueil que vous faites aux communications de nos amis. Bel exemple!

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 2 juin 1846. — ARNOT, tailleur, r. Feydeau, 14. Juge comm., M. Leroy; synd. prov., M. Sergent, r. des Filles-Saint-Thomas, 17. — CADENNE, tenant table d'hôte, r. Bergère, 7 ter. Juge comm., M. Labbé; synd. prov., M. Richomme, r. d'Orléans-Saint-Honoré, 10. — LEROY, ancien négociant-commissionnaire, r. d'Enghien, 26, actuellement rue Montorgueil, 65. Juge comm., M. Grimoult; synd. prov., M. Pellerin, r. Lepelletier, 16.

MARCHÉS.

Marché Saint-Antoine, 5 juin. — Foin, 1re 00 à 00; 2e 55 à 58; 3e 42 à 46. — Luzerne 1re 00 à 58; 2e 50 à 52; 3e 00 à 00. — Regain, 00 à 00. — Trèfle, 35. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 00 à 26; 3e 00 à 00. — Paille de seigle, 2e 00 à 27. — Paille d'avoine, 1re, 00 à 44; 2e, 40 à 00.

VERSAILLES, 29 mai. — Foin 1re qualité, 44 à 45; 2e, 42 à 43; 3e, 41 à 40. — Paille de froment, 24 à 30; de d'avoine, 30 à 28. — Trèfle, 00 à 00. — Luzerne, 32 à 46. — Regain, 00 à 00.

Beurre en livres (les 100 kil.) 1re qualité, 160; 2e, 130 à 150. — Œufs (le 1000). 42 à 46.

264 veaux ont été vendus de 1,40 à 1,00 le kil. sur pied.

Bourse du 5 juin 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	84 25	84 40	84 25	84 40
— — fin courant	84 35	84 50	84 35	84 30
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 80	120 »	119 70	120 »
— — fin courant	119 95	120 30	119 95	120 20

4 1/2 J. 22 m. dr cours	112 50	Banq. de Fr. dr cours	3[illegible] »
4 J. »	106 25	O. V. de Par.	» »
Emp. 1844. au Ct	» »	C. hyp......	500 »
— fin Ct	» »	— Gouin....	1265 »
B. du Trés.	» »	— Gann....	1140 »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	84 45	84 60	» »	84 75
5 p. 0/0......	d. 50	121 15	120 40	» »	» »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0......	05 »	10 »	» »	» »
5 p. 0/0......	25 »	30 »	» »	» »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »	ROM......... Der C.	100 3/8
Récép. Rotsch.	102 70	BELG. 5 1/2....	» »
ESP. Dette act.	» »	— 4 1/2......	» »
— — pass.	» »	— de 1840....	100 1/8
— 3 p. 0/0.	» »	— de 1842....	102 3/8
Dette intérieure	31 7/8	— Banque....	880 »
PORTUG. 5 0/0 1837	» »	— de Em. 1841.	» »
HOLL. 2 1/2	» »	PIÉMONT.......	1220 »
HAITI....	» »	AUTRICHE......	» »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	125[illegible]
Act. d J.	» »
Ch. S. G.	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à Se.	» »
— à Orléans	1237 50
— à Rouen.	» »
R. Havre.	[illegible]
Avignon.	[illegible]
Str. à Bâle.	[illegible]
Paris-Str..	[illegible]
Tours-Nant.	[illegible]
Orl.-Vierz.	[illegible]
[illegible]	[illegible]
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	[illegible]
Boul. à Am.	[illegible]
Orl.-Bord.	[illegible]
Mont. à Tr.	[illegible]
Paris-Lyon	[illegible]
Bord.-Teste	» »
Zinc V. M..	[illegible]
Lin Maber.	» »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75,00 à 00,00; courant du mois, juillet et août, 78,00 à 77,50; 4 dern., 79,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 72,00 à 00,00; œillette rousse, 78,00 à 00,00; lin, 78,00 à 00,00; cameline, 00,00 à 00,00; chanvre, 00,00 à 000. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 125,00 à 000,00; courant du mois et juin, 123,00 à 121,00; juillet et août, 125,00 à 126,00; deux dern., 000,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 90,00 à 00,00 les 100 kil.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 6 juin.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Nicomède. Menteur. Corneille et Rotrou.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ODÉON. — Menteur. Horaces.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — La 1re de: Gant et l'Evantail.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Ma Maîtresse. Carotte d'Or. 1re de la Baronnette Bilgnac. Camusot.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Juanita. Etre aimé. Geneviève. Petit Fils.
8 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Frisette. Femme. Famille de l'Apothicaire.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Petites Danaïdes. Bruno. Divertissement.
[illegible] h. 1/2 AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h 1/2 GAITÉ. — Philippe II.
0 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Jeunes Lions. Gentil hussard. Augusta.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

Supplément

[illegible] une loi dans la session prochaine, persuadé qu'on oubliera après le succès ce qui a été promis en vue des élections. Voilà, à part le grand tournoi parlementaire entre les ministres au pouvoir et les ministres en disponibilité, le spectacle auquel nous assistons depuis quinze jours que la discussion du budget des dépenses est commencée.

C'était aujourd'hui le tour du ministère de la guerre. M. Moline Saint-Yon s'est gardé de manquer aux traditions, il a promis tout ce qu'on lui a demandé, en prenant soin de dire le moins de paroles possible, et en dépêchant à la tribune tour-à-tour l'un des deux commissaires royaux dont il s'était fait escorter. C'est ainsi qu'on a discuté au milieu du bruit des conversations plusieurs questions qui ne manquent pas de gravité ; celle de l'amélioration de la nourriture du soldat, du mode d'achat des chevaux et des fourrages pour les remontes de l'armée, et des servitudes militaires dans les départements-frontières.

La discussion ne s'est relevée qu'à la fin de la séance sur la question des fortifications de Paris. Lors du vote de la loi on avait distribué aux députés un plan sur lequel figuraient tous les travaux à exécuter. Il est vrai que la loi ne portait pas qu'il ne serait fait aucun travail de plus ; mais dans un devis minutieux on avait indiqué l'emploi précis du crédit de 140 millions.

On n'a pas demandé de nouveaux crédits que la Chambre eût peut-être refusés, et cependant un fort supplémentaire a été construit à Aubervilliers, et l'on est en train d'édifier à Saint-Maur des établissements militaires considérables qu'on décore pompeusement du nom de Canonville.

Aujourd'hui, le gouvernement prétend qu'il a pu se dispenser d'acquérir, comme il s'y était engagé formellement dans l'exposé des motifs, des terrains voisins des fortifications, et que la loi ne lui interdisant pas d'élever de nouveaux forts, il a pu appliquer à ces constructions des crédits devenus inutiles. Mais s'il en est ainsi, pourquoi le gouvernement ne présente-t-il pas une loi? C'est la question que lui ont posée, d'une manière catégorique et à plusieurs reprises, MM. Crémieux, Lherbette et Bureaux de Puzy ; M. le ministre de la guerre a cru pouvoir se dispenser de répondre, et comme aucun crédit nouveau n'était demandé, la chambre a été obligée de passer outre en laissant la question indécise.

Lundi commencera la discussion des crédits pour l'Algérie.

Prospérité toujours croissante.

COMPTE-RENDU DE LA JUSTICE CRIMINELLE.

La statistique civile n'a pas encore atteint le même degré de perfection que la statistique criminelle ; elle est née plus tard, et a été conduite avec moins de vigueur et d'intelligence. De nombreuses modifications annuelles, qu'on aurait prévues dès le principe avec plus de puissance dans la conception du plan général et plus de

— les arbitres commerciaux			709
— les jug. de paix	Par billets d'avertissement (1)	884 209	
	En préliminaire de conciliation	66 916	1 630 562
	Pour recevoir jugement	679 437	
— les prud'hommes			18 876
Total des procès dont les tribunaux ont eu à s'occuper en 1844			2 076 947

La même affaire pouvant, à raison des appels et des pourvois, figurer dans plusieurs juridictions, il y a quelques doubles emplois, mais c'est une considération secondaire pour des évaluations approximatives.

D'après ce résultat, la population du royaume étant de 35 millions d'habitants, et sa surface de 52 millions d'hectares, cela fait un procès par an, par 17 habitants et 25 hectares.

Comment donc le ministre a-t-il pu dire, dans son rapport, que l'on comptait pour tout le royaume un procès par 442 hectares et 286 habitants, résultat qui serait fort rassurant ? parce qu'il n'a tenu aucun compte des procès autres que ceux portés devant les tribunaux civils de première instance ; mais est-il permis, en bonne comptabilité, de négliger les affaires de toute nature, et particulièrement ceux dont les juges de paix sont saisis?

Y a-t-il à se féliciter de ce nombre énorme de procès qui s'élève d'année en année, comme la criminalité ? c'est l'opinion de M. le premier président Séguier, qui, dans son compliment annuel au roi en a pris texte pour le féliciter sur le développement de la prospérité publique, dont cet accroissement de procès était le témoignage. M. Séguier exprimait la pensée de beaucoup de magistrats et de beaucoup d'hommes d'État. Nous avons entendu des avocats généraux faire, sur cette thèse, leur discours de rentrée.

Il n'est pas assurément de preuve plus éclatante de la cataracte qui aveugle les civilisés. Calculez donc un peu, pauvres esprits malades, ce que coûtent à la société les procès civils. 1° La déperdition de temps pour chaque plaideur, temps employé à courir de sa maison chez ses voisins ou ses agents d'affaires ; 2° Les faux frais qui suivent toutes ces courses, frais de route, frais de repas, frais de logement, frais de politesse, frais de cadeaux, sans compter les frais de correspondance ; 3° les salaires et honoraires à payer à tous les agents qui interviennent dans un procès ; usuriers qui prêtent les fonds, huissiers et recors, avoués, avocats, agréés, syndics, greffiers, notaires, experts, géomètres, commissaires-priseurs ; 4° les impôts qui s'y rattachent, impôt pour le traitement des magistrats, impôt

(1) Le ministre classe ce genre d'affaires comme rentrant dans les attributions conciliatoires des juges de paix : il y a là confusion. Le plus souvent, les billets d'avertissement équivalent à une citation et provoquent un jugement. Les cas où le juge de paix entend les parties comme amiable compositeur, comme citoyen notable et influent, peuvent bien donner lieu à l'envoi de pareils billets ; mais c'est une toute autre nature d'affaires : enfin il n'y a aucun rapport entre les fonctions conciliatrices que ce magistrat remplit à cette occasion et le *préliminaire de conciliation ;* il y a donc double confusion dans le rapport.

ble de les organiser et de les diriger. Il n'est pas de plus sérieux obstacle au progrès.

Certaines espèces d'affaires éclairent plus particulièrement la situation sociale. Les demandes *en séparation de corps* s'élèvent à 1 061 ; ce n'était que 987 en 1841. Et particularité remarquable, 981 étaient poursuivies par les femmes, et sur ce nombre 898 étaient motivées par des excès, sévices ou injures graves. Témoignage de la douceur des mœurs civilisées ! Il est à remarquer que sur les 1 061 mariages dans lesquels la séparation était demandée, 360 (plus du tiers) avaient été stériles. N'est-ce pas une indication grave des inconvénients de l'indissolubilité absolue du mariage en toute circonstance, et la justification des vues de Fourier, qui pensait que les sociétés de l'avenir introduiront une différence de stabilité entre l'union féconde et l'union stérile? Ce nombre de séparations serait bien plus considérable, si l'énormité des frais nécessaires pour les obtenir (il en coûte au minimum de 3 à 500 francs) ne les interdisaient à la plupart des époux, des femmes surtout, dans les classes populaires.

Le nombre des demandes en *séparation de biens* qui n'avait été que de 4 085 en 1843, s'est élevé à 4 660 en 1844. On sait que dans beaucoup de pays, c'est la manière de faire faillite inventée par les cultivateurs. Sont-ils obérés? Aussitôt leur femme demande la séparation, et il y a bien du malheur, si à l'abri des arrangements de famille, elle ne parvient à sauver avec sa dot une bonne partie des biens de son mari, qui nargue les créanciers toujours effrayés des ennuis, des chances et des frais d'un procès.

Même augmentation pour les *ventes judiciaires*, et particulièrement pour les adjudications sur saisies immobilières, ce symptôme de la prospérité toujours croissante, puisqu'il élève si haut les revenus de l'enregistrement. La totalité de ces ventes, qui correspondent presque toutes à un état de détresse, était de 11 103 en 1842, de 11 219 en 1843 : elle est de 15 549 en 1844. Le produit total de ces ventes s'est élevé au chiffre de 212 324 389 francs, soit en moyenne 13 655 fr. pour chaque vente. On peut encore juger de la multiplicité croissante des expropriations par les annonces qui remplissent les journaux de province. Elles suffisent pour faire partout la fortune des imprimeurs.

Les *faillites* ont atteint le chiffre de 4 402 en 1844. Le rapport ne donne pas le chiffre des années précédentes ; mais nous pouvons juger du degré de prospérité croissante par l'augmentation du montant total des passifs des faillites liquidées, indication beaucoup plus sûre d'ailleurs.

Ce montant total était en 1841 — 89 179 361 fr.
en 1842 — 114 407 236
en 1843 — 105 116 436
Il a été en 1844 — 121 203 409

Et ce sont pas les Rothschild qui ont fait faillite dans le cours de l'année 1844 ; pendant que les moyens et petits industriels se ruinaient, les gros banquiers accaparaient les chemins de fer, et jetaient sur toute la France, sur toute l'Europe le réseau de leur royal monopole.

Les considérations sociales qui précèdent laissent peu de place pour les réflexions politiques et administratives que fait naître l'é-

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 7 JUIN 1846.

LE QUATORZE JUIN.

Il s'agit du 14 juin courant mois, d'un jour dont la première heure n'a pas sonné encore à la grande horloge des siècles, mais qui sera marqué de noir dans nos annales. Il s'agit encore de l'autre 14 juin qui a déjà reçu dans l'histoire le glorieux nom de journée de Marengo. Remarquez bien qu'on dit la journée de Marengo et non pas le jour, par suite de la tendance irrésistible de l'homme à féminiser le nom de toute chose qu'il a dessein d'illustrer ou d'embellir. C'est pour cette même raison que toutes les vertus portent des jupes dans toutes les religions, et c'est pour cela aussi que ce pauvre œillet souffre tant de s'entendre appeler d'un nom mâle, lui qui symbolise la jeune vierge en proie au mal d'amour, lui qui porte son sexe enchanteur si visiblement écrit sur toute sa personne, dans le gonflement de son calice, comme dans la souplesse élégante de sa tige, dans la délicate broderie de ses pétales, comme dans le parfum enivrant de sa corolle. Il est bien évident pourtant qu'il n'y avait rien là qui sentit ni qui rappelât l'homme. Mon Dieu ! que ces grammairiens civilisés qui distribuent les noms de fleurs au hasard ont donc les sens obtus ! *Nares habent, sed non odorabunt.*

Quatorze juin 1800 ! quatorze juin 1846 ! Muse, prête-moi ta sonde pour mesurer la profondeur de l'abîme qui sépare ces deux dates.

Hélas ! le plus puissant génie qu'ait enfanté la terre, l'avait sondé, cet abîme, il y a quarante ans. Alors que toutes les nations européennes, frappées de l'esprit de vertige, se ruaient à la bataille, et que les générations s'abattaient sous le tranchant du glaive, comme sous le tranchant de la cognée les coupes de forêts ; alors que les bourreaux des peuples, associant Dieu à leurs fureurs sanguinaires, faisaient retentir une ou deux fois par mois les voûtes des saints temples des chants impies du *Te Deum*, un sage, retiré à l'écart, calme au milieu de l'agitation universelle, interrogeait sa raison sur le résultat de l'infernale tuerie. Et sa raison, armée du regard du voyant, lui faisait apercevoir, tout au fond de ce gouffre béant de la guerre qui devait boire le sang de tant de millions d'hommes, le fantôme menaçant de la féodalité financière, se dressant en silence sur les ruines des royaumes obérés. Et sa voix prophétique avait signalé à ses contemporains l'apparition du fléau, posant la féodalité financière comme conclusion fatale de ces immenses collisions de peuples qui devaient enlever à chacun des états de l'Europe son dernier homme et son dernier écu. Or, cette voix se perdit dans le bruit de l'époque, et le sang des nations continua d'arroser les plaines, car les peuples ne veulent s'instruire qu'aux leçons du malheur, et le fléau signalé par le sage a grandi, a pris des proportions colossales, il a comblé l'abîme. Favorisé par la complicité des économistes libéraux et le triomphe des idées britanniques, il s'est avancé peu-à-peu au cœur de nos institutions, accaparant à son profit l'une après l'autre, les conquêtes de la liberté ; et il a implanté ses griffes et ses suçoirs dans les chairs des travailleurs devenus ses ilotes, et il dépasse les plus puissants souverains de la hauteur de la tête : le monde est à lui désormais par la grâce de Satan.

Oui, l'humanité a accompli une de ses évolutions les plus douloureuses, de 1800 à 1846, et la civilisation est entrée dans sa quatrième phase, sa phase de déclin. Oui, voilà bien ce qui tient entre ces deux dates, mais les peuples et les gouvernants le savent-ils, le voient-ils comme nous?

Peuples et gouvernants, jusqu'à quand votre aveuglement durera-t-il, et quels enseignements vous faut-il pour dessiller vos yeux ?

Vous avez vu que la plaie du paupérisme s'étend sur les populations en raison directe des progrès de l'industrie ; vous avez vu que la machine, inventée pour alléger la peine du serf industriel, s'est convertie en un instrument formidable d'oppression contre lui ; vous avez vu que la pomme de terre, spécifique infaillible contre le retour périodiques des famines qui désolaient encore le monde civilisé dans le temps de nos pères, vous avez vu que cette nouvelle manne céleste destinée à assurer le bien-être du serf de la glèbe, s'était bientôt tournée contre lui en levier d'écrasement ; car la machine *a affranchi le capital de la tyrannie du travailleur*, et le bas prix de la nourriture a permis de réduire indéfiniment les salaires ; la concurrence n'a pour limites d'oppression que la faiblesse d'estomac du salarié.

Pasteurs des peuples, qui avez charge de les conduire dans les voies du bien-être et de la liberté, attendrez-vous pour étudier le mal [illegible]



vous signale, que le peuple écrasé en appelle une fois de plus aux armes, pour essayer de mourir en combattant, n'ayant pu vivre en travaillant ! Souverains de l'Europe, attendrez-vous que le juif vous ait mis le pied sur le front pour vous révolter contre lui !

Vainqueur de Marengo dont nul n'a dit l'histoire, toi seul eusses compris la parole du prophète, si elle fût venue jusqu'à toi, car Dieu t'avait donné aussi un regard d'aigle et il t'avait mis au cœur l'amour ardent du peuple et la haine de l'oppresseur. Les poètes qui t'ont chanté et ceux qui t'ont maudit t'appellent un fils de la liberté qui détrôna sa mère ; les poètes de ce temps ont la voix douce, mais l'horizon de leur intelligence est borné ; ils n'ont vu en toi que le guerrier, le moindre côté de ta gloire ; ils ne t'ont pas connu. Mais le peuple, que ses instincts généreux ne trompent pas, le peuple te venge par son admiration enthousiaste des injustices des poètes. Il voit en toi la personnification la plus glorieuse de l'idée de 89, et il te permet de dire : « La Révolution, c'est moi, » parce qu'il sait bien que la cause de la Révolution et celle de l'opprimé n'ont jamais eu de plus noble champion que toi. Et tous les peuples des autres contrées du monde, qui ne savent que ton histoire et ton nom, s'unissent à ton peuple dans un commun sentiment d'admiration pour ta gloire. Vainqueur de Marengo, la reconnaissance de la génération actuelle t'a depuis bien longtemps absous des malédictions de nos mères et du sang versé sous ton règne. Les fils de tes contemporains n'accusent plus ton ambition insatiable ; ils savent que tu voulus briser sur tout le globe le joug écrasant de l'aristocratie anglaise et des avides marchands de la cité de Londres, et pour la France d'aujourd'hui la grandeur de ton but justifie tes moyens. Ils savent surtout tes mépris pour le banquier parasite, pour le manipulateur d'espèces, qui s'engraisse sans rien faire des tributs qu'il prélève sur le producteur et le consommateur. Martyr de Sainte-Hélène, un jour le peuple libre de l'atelier t'élèvera des autels pour l'idée qui te vint une fois d'arracher du même coup aux monopoleurs de ton temps la banque et les transports, les deux bras du commerce, et ses artistes écriront en lettres d'or aux socles de tes statues : *Mort sur le roc comme Prométhée, pour avoir tenté d'affranchir le monde de l'exploitation des boutiquiers de Londres et de Judas.*

[illegible] banque et les transports aux banquiers, aux spéculateurs, et [illegible] pour l'État, c'était tarir du premier coup la source des [illegible] du capital, anéantir sa puissance fatale d'absorption,

ouvriers [illegible] soient admis à voter pour l'élection des prud'hommes, afin que leur classe et leurs sentiments soient représentés dans ces tribunaux, comme il serait juste que tous les industriels et commerçants partageassent avec les notables le droit et l'honneur d'élire les magistrats consulaires : nous appuyons pleinement sur ce point les protestations des ouvriers contre un ilotisme injurieux. Mais au point de vue judiciaire, qu'ils se persuadent bien qu'ils trouveraient dans les juges de paix et les tribunaux civils moins de connaissance des usages industriels, moins de célérité, moins d'économie et peut-être moins d'attention sympathique et de bienveillance confraternelle, parce que si les intérêts généraux de classe peuvent quelquefois, — bien rarement nous croyons, — peser sur les décisions des prud'hommes, plus souvent des influences de politique ou de position sociale, dont la conscience ne se rend pas toujours compte, pèseraient sur les sentences des juges ordinaires. Les petits patentés donnent, par leur confiance dans des juges que leurs concurrents ont seuls élus, un bon exemple que nous conseillons de toutes nos forces aux ouvriers d'imiter comme justiciables, ce qui ne les empêchera pas de renouveler leurs réclamations comme citoyens, et donnera au contraire plus de poids à leurs plaintes.

L'administration de la justice civile ne marche pas avec toute la célérité désirable. A côté des cours et des tribunaux qui se distinguent par la prompte expédition des affaires, le rapport en signale d'autres qui ont un arriéré considérable et vraiment honteux. A très peu d'exceptions près, c'est la faute des magistrats qui n'ont pas assez de fermeté pour réprimer vigoureusement les abus que les avoués s'efforcent toujours d'entretenir ou assez de lumières pour saisir promptement les affaires, mettre fin aux interminables plaidoiries des avocats, et juger d'emblée, sans recourir à des interlocutoires ruineux. Quelquefois aussi les juges ne consacrent pas assez de temps aux audiences, et justifient trop la critique vulgaire, que s'ils sont faiblement rétribués, en revanche, ils font bien peu de travail. Si l'on calculait, déduction faite des vacances bisannuelles, des congés, des jours fériés, le temps que les magistrats consacrent aux audiences, ou à des travaux de cabinet relatifs à leurs fonctions, ou à l'étude, certainement l'on ne trouverait pas une moyenne de trois heures par jour.

Parmi ces témoignages de négligence, le rapport de M. le garde des sceaux cite notamment l'énorme retard que subit la liquidation des ordres et des contributions, au grand préjudice des créanciers, au grand avantage des avoués et des adjudicataires. Il est bien vrai que la loi, par une lacune qu'il est urgent de combler, ne fournit aucune arme directe de contrainte pour forcer la main aux avoués, mais les juges ne disposent-ils pas des peines disciplinaires, depuis l'avertissement jusqu'à la suspension? Qu'ils donnent un ou deux exemples de fermeté sévère dans chaque tribunal, et les avoués mettront plus d'empressement à produire les pièces nécessaires pour les liquidations.

Il résulte du compte-rendu que les maires n'exercent nulle part les fonctions judiciaires que le code d'instruction criminelle leur attribue pour certaines contraventions, dans les communes qui ne sont pas chefs-lieux de canton, ou, pour mieux dire, cette branche de la justice civile n'est pas organisée. C'est bien fait, parce que [illegible] partie si considérable de sa force, est un mécanisme mal constitué. Et ne pourrait-on comprendre quels immenses bénéfices réaliserait l'association des intérêts, rien que par la suppression des procès, et le retour de tous les agents improductifs au travail fécond de l'agriculture et de l'industrie, de la science et de l'art! Une vaste usine d'un capital de 15 millions n'aura pas dix procès par an; des mines morcelées d'une valeur de 15 millions en auront un millier au moins. La vaste ferme de Sigville de 3 000 hectares et de 1 500 habitants, ne plaidera peut être pas une fois par an; morcelée, elle aurait 120 procès, en comptant un procès par 25 hectares, ce qui est le taux pour la France, et ce chiffre ne représente que les procès éclos au soleil judiciaire, mais non ceux en innombrable quantité qui se couvent en d'interminables querelles sans jamais venir au jour.

Ce que le ministre de la justice ne soupçonne pas, bientôt, nous l'espérons, la France entière le comprendra: encore quelques années, et les carrières parasites seront déchues du haut rang qu'elles occupent dans l'estime publique : le tableau des procès n'inspirera d'autre sentiment que celui d'une profonde pitié pour les malheureux qui en tirent leurs moyens d'existence; les honneurs et les profits seront réservés aux travaux qui accroissent la richesse publique et enfantent l'harmonie sociale.

POLÉMIQUES PHALANSTÉRIENNES

A REIMS.

Partout discutées, partout attaquées, les doctrines phalanstériennes trouvent partout de zélés et habiles défenseurs. Il y a longtemps que nous avions le projet de signaler les écrivains qui, sur tous les points de la France et à l'étranger, nous aident de leur épée et de leur bouclier. C'était à nos yeux plus qu'un acte de justice, nous y voyons une manière heureuse d'enseigner la Théorie, de dissiper les préjugés, de réfuter les objections, sous divers pour lesquels le temps nous manque souvent, et dont nos amis s'acquittent avec un talent qui diminue nos regrets de notre propre silence.

Le numéro de huitaine nous permettra de remplir cette lacune.

Nous commencerons par Reims :

Reims est la ville de France où la polémique a eu, dans ces derniers temps, le plus de vigueur et d'éclat. L'*Industriel de la Champagne*, dont nous ne saurions trop reconnaître les nombreuses marques de sympathie, a pris courageusement, à deux reprises, la défense de la Théorie sociétaire attaquée par la *Champagne catholique*. La première réfutation a été réimprimée dans une brochure intitulée: *Sur l'Agitation catholique à Reims* (1) qui renferme, en outre, plusieurs autres articles d'un haut intérêt, signés par MM. Béranger, A. Martin, Eug. Courmeaux, A. Lejeune, J. Perreau, et qui se rapportent aux objets suivants : Refus de sépulture; voyage à

(1) Reims, chez Brissart-Binet et Luton.

[illegible] ambition, soit d'ici-bas ou *de salut éternel*, un amour, un enthousiasme du bien et de la vérité ? Or, puisque ces forces existent, de qui émanent-elles ? n'est-ce pas de Dieu ? ne sont-elles pas son œuvre ?

Si elles déterminent notre volonté, ne sont-elles pas les manifestations d'une volonté supérieure à la nôtre, de la volonté de Dieu sur notre destinée ?

Supposer qu'il en soit autrement, ce serait admettre que Dieu aurait créé en nous des ressorts qui contrarieraient à chaque instant sa volonté et rendraient fatalement l'homme malheureux, à en juger par l'ordre social artificiel dominant qui en exige la compression.

Dieu serait dans ce cas bien inhabile, d'avoir placé dans les immenses rouages de l'univers des êtres toujours occupés à l'entraver dans ses desseins ; il serait en outre le plus grand de tous les tyrans, en nous donnant des stimulants mauvais et cependant d'une persistance telle, que quarante siècles de contrainte n'ont pu en corriger la tendance universelle et permanente.

L'homme, créature de Dieu, serait-il mauvais et mal approprié à sa destinée ? Qui oserait attribuer une telle stupidité à l'ordonnateur suprême de toutes choses ? Telle est l'absurde impiété qui n'a jamais pu entrer dans l'âme noble et juste de Fourier. Il n'a pu comprendre que l'homme n'ait été créé que pour la souffrance et la misère; il a eu plus de confiance en la bonté divine, en sa justice et en l'immuabilité de ses desseins ; il n'a pas douté de l'appropriation de l'homme à sa destinée, et il s'est demandé si la loi de cette destinée ne devait pas se trouver écrite dans l'homme même, dans son organisation matérielle, morale et intellectuelle, dans cet organisme immuable, que la suite des siècles n'a pu changer, n'a pu modifier, malgré la contrainte imposée au développement de la plupart de ses ressorts primitifs d'action. Il n'a pas cru trouver le dernier mot de cette destinée dans ces institutions sociales, œuvres artificielles des hommes, toutes aussi faibles les unes que les autres, toutes démolies, minées par une puissance permanente qu'elles contrarient plus ou moins, la loi de Dieu manifestée dans la nature de l'homme.

Où est l'immuabilité ? Dans l'inconstance des institutions sociales, ou dans la permanente manifestation des forces qui président à l'organisme humain ?

C'est donc sur ce dernier terrain, *le seul vrai*, que Fourier a poussé profondément ses recherches, en se vouant à l'étude des forces actives de la vie humaine, qu'il a appelées *passions* ; il les a reconnues au nombre de douze, rangées sous trois foyers généri-ques, rassemblés eux-mêmes sous une seule tendance pivotale, *la tendance au bonheur solidaire, l'unitéisme*, qui ne peut recevoir sa satisfaction complète qu'autant que l'homme est en harmonie avec la loi de Dieu, avec lui-même, avec l'univers.

De cet organisme passionnel, dont l'homme peut faire un bon ou un mauvais usage, comme de tout ce qu'il a à sa disposition, mais non mauvais en soi, bon au contraire dans un développement harmonique, Fourier a fait découler, a déduit l'organisation sociale qu'il présente au monde, et dont on ne peut nier absolument la

---

briser dans l'œuf la féodalité mercantile, comme dirait M. Hugo, lequel, dans un chant sublime, nous a peint le grand Empereur en glaneur de canons, mais qui a complètement oublié de le peindre en ennemi des traitants.

O Corse aux cheveux plats, ta France était bien belle, c'est vrai, au beau soleil de messidor, quand tu l'eus reprise à ceux à qui tu l'avais laissée triomphante et qui te la rendirent dans un si piètre état; lorsque la victoire fugitive, reconnaissant l'accent de tes canons d'Arcole, raccourut à leur voix, reveillant dans son vol les républiques italiennes endormies; et pourtant dans l'intérêt de ta gloire, j'aurais mieux aimé pour toi, dans ces jours d'allégresse, la rencontre de Fourier que celle de Desaix.

Non, Dieu ne protège pas la France, comme les pièces de 5 francs l'affirment, puisque Dieu ne fit pas se rencontrer ces deux hommes dont l'alliance eût assuré à tout jamais le triomphe de la démocratie, par l'écrasement du parasitisme commercial et la suprématie de la France par la ruine de la puissance britannique. On parle de l'intervention divine à propos d'une foule de circonstances moins importantes les unes que les autres, je crois que c'était ici pour une providence un peu divine le cas d'intervenir ou jamais.

Que le hasard eût rapproché du premier consul l'auteur de la *Théorie sociétaire*, que ces deux puissantes intelligences se fussent entendues, et la face du globe eût changé en quinze ans, et la date du 14 juin 1800 n'eût pas été une simple date de bataille glorieuse pour une nation, mais indifférente aux autres ; elle eût avec le siècle ouvert une nouvelle ère, l'ère de la rédemption du travail, l'ère de la paix universelle, l'ère du *commencement de la fin* du commerce et de toutes les industries parasites. Malheureusement pour l'humanité et pour le 14 juin 1800, mais heureusement pour le commerce et ses amis les économistes, les deux puissantes intelligences ci-dessus ne se sont pas rencontrées.

Ce qui fait que le vainqueur de Marengo, réduit à faire usage du sabre pour trancher le nœud gordien des questions économiques, et privé de la boussole de la loi d'association, s'est égaré dans sa carrière, si bien que ses ennemis ont fini par l'abattre. Mais l'histoire s'abuse étrangement sur les causes de la grandeur et de la décadence de l'Empire, si elle s'imagine que les frimats de la Russie aient ligné pour quoi que ce soit dans ces causes. C'est une coalition de banquiers de Paris et d'ailleurs, qui, en accaparant toutes les subsistances, retardèrent de six semaines le départ de l'expédition et la firent échouer. C'est la coalition des marchands, des manufacturiers de la Grande-Bretagne qui soudoya pendant quinze ans toutes les armées européennes contre l'auteur du système du blocus continental. C'est la banque cosmopolite et le commerce anarchique qui ont tué l'Empire, que tout le monde le sache bien, et que tout le monde sache bien encore que les fortunes financières les plus colossales de ce temps datent toutes de nos revers. Les fonds de France haussèrent de 10 francs le lendemain de Waterloo.

Ici je me permettrai de regretter vivement que Sa Majesté le roi des Français n'ait pas encore jugé à propos de faire sa lecture favorite du feuilleton de la *Démocratie pacifique*. Car si le roi des Français consultait plus fréquemment le susdit feuilleton, je ne manquerais pas de profiter de la circonstance pour tirer de la chute du gouvernement impérial une foule de moralités plus importantes les unes que les autres au profit de la dynastie actuelle. Je lui dirais entre autres excellentes choses :

Sire, la féodalité industrielle, dont nous connaissons mieux que qui que ce soit les rubriques, n'est pas moins funeste dans ses tendances aux Napoléons de la paix qu'aux Napoléons de la guerre. L'accaparement de tous les bénéfices du travail par les détenteurs du capital, la concurrence illimitée qui réduit les salaires au dessous du minimum, rejettent chaque matin sur la voie publique, c'est à dire dans le sentier de l'émeute et du crime, une multitude de malheureux dont les malédictions retombent sur le pouvoir qu'ils accusent de leurs maux. Le monopole de toutes les grandes entreprises fait de ces banquiers cosmopolites qui se partagent nos dépouilles et les vôtres, de hauts et puissants seigneurs retranchés et inattaquables dans leurs positions industrielles. Ces gens-là, qui possèdent tout l'or de votre royaume, font la loi aux électeurs et aux chambres, emprisonnent votre politique dans le cercle de leurs intérêts. Ils ont une presse à eux, des députés à eux, des Académies morales et politiques à eux. Ils disposent des emplois, des richesses, des honneurs. La seule administration du chemin de fer du Nord a reçu, à ce qu'on dit, dans ces dernières années, plus de 42 000 demandes d'emplois : et demain ces mêmes hommes, ces banquiers cosmopolites, enfants d'Israël et de Genève, et qui ne tiennent aucunement au sol de votre royaume, peuvent emporter leurs trésors dans une autre contrée et ruiner le crédit de la France. Répulsifs aux instincts de la nation française qui est une grande nation, ils font partager à votre gouvernement, qu'ils tiennent à la chaîne, la solidarité de leur impopularité. Profitez, Sire, des loisirs de la paix que votre politique nous a donnés, pour [illegible] les projets de l'empereur ; unissez-vous avec le peuple [illegible], qui vous en saura gré, contre cette race de vampires insatiables, [illegible] votre cousin de Prusse qui a su, jusqu'ici, tenir l'agiotage à distance. Songez, Sire, que toutes les victimes de la passion du jeu sont autant d'ennemis que vous fait l'agiotage.

Je lui dirais encore : Sire, si vous ne daignez pas prendre en considération ces réflexions pleines de sens, si vous ne croyez pas aux périls dont la constitution de la féodalité nouvelle menace votre dynastie, lisez une petite feuille qui a nom la *Critique*, et qui a soin de s'intituler elle-même journal *anti-politique et anti-littéraire*, comme si la distinction de son style ne la dispensait pas totalement de prévenir le public par cette dernière étiquette. Le petit journal anti-civil et anti-littéraire ne se contente pas de décerner les titres d'homme de génie et de dieu à M. le baron de Rothschild, il explique en toutes lettres comme quoi la position de M. de Rothschild, qui dispose d'une influence sans égale, et qui n'est pas exposé à recevoir des balles, est de beaucoup préférable à la vôtre. Il écrit, dans une langue que je m'abstiendrai de qualifier : Que *M. de Rothschild s'est élevé par son génie et sa bonne étoile au premier rang de la puissance que donne l'union européenne de ses relations et de ses millions qui la dirigent; son pouvoir financier est formidable*. Et plus bas : *Nous sommes convaincus que plusieurs des éléments de notre fortune nationale ont germé dans les coffres* DU DIEU DES GROSSES ÉPAULETTES DE LA FINANCE DU MONDE. Et encore : *La maison de M. de Rothschild c'est le palladium des nécessités... des nations*.

Votre Majesté comprendra-t elle maintenant la sincérité de mes appréhensions pour le pouvoir royal ? Sire, considérez « un homme dont la maison *est le palladium des nécessités*... des nations, et qui est le *dieu des grosses épaulettes de la finance du monde*, et qui peut disposer de 15 000 actions de chemins de fer en faveur de la chambre qui vote les concessions, et qui, par-dessus le marché, n'est pas exposé aux balles des assassins. »

Hélas ! Sire, les écrivains du *Journal des Débats* sont distancés par ceux de la *Critique*, car ils n'ont pas encore osé vous donner de la divinité. Sire, si j'étais comme Votre Majesté, roi de France, mon premier soin, après avoir fondé le dupremier phalanstère, serait de faire en sorte qu'il n'y eût personne dans mon royaume qu'on pût appeler Dieu.

Malheureusement, comme je le faisais observer tout-à-l'heure d'une

SUPPLÉMENT

[illegible] qu'ils avaient affaire à un malheureux fou ; ils lui répondirent que c'était l'homme qu'ils attendaient depuis dix-huit cents ans. Mais, lorsque M. Craffe, s'étant approché du nouveau Messie, lui eut fait entendre que M. le procureur du roi lui réservait un tabernacle, ce fut un prosternement soudain et général ; il y eut des pleurs et des sanglots.

Mais Digonnet, c'est le nom du fils de Dieu, ne sourcilla point, et calme au milieu de l'émotion de tous : « Mes enfants, leur dit-il, ne craignez rien, je savais que cela devait arriver. C'est ma prédiction qui commence à s'accomplir. » La foule suivit donc avec résignation le glorieux persécuté ; beaucoup d'autres vinrent se joindre à cette foule, et près de 600 personnes formaient à Digonnet un cortége qui ne l'abandonna qu'aux portes de la prison de Saint-Etienne.

AVEUGLEMENT. — Nous lisons dans le *Courrier de l'Isère* du 21 mai : « La commune de la Terrasse vient d'être le théâtre de scènes désastreuses. Toute la journée de samedi avait été attristée par la pluie torrentielle ; le vent du midi soufflait dans toute la vallée ; les digues furent envahies et l'Isère couvrit bientôt une portion du territoire de la commune. Le dimanche matin, toutes les terres situées en amont du ruisseau et riveraines de la Bussière et de Chonas furent inondées et les récoltes perdues. Plusieurs propriétaires et fermiers, attribuant le refoulement considérable des eaux dans leurs propriétés à la résistance de la chaussée transversale construite par le syndicat en aval du ruisseau, manifestèrent l'intention d'ouvrir cette chaussée avec le consentement du maire et des syndics, et si on le leur refusait, de l'ouvrir sans autorisation. Trois ou quatre d'entre eux se rendirent donc chez M. Pison, qui leur fit les représentations les plus sages sur ce funeste projet, et leur fit d'ailleurs observer que les travaux de la digue ayant été construits par les ingénieurs sur l'ordre de l'administration, il ne pouvait prendre sur lui de leur accorder l'autorisation de les détruire. Un de messieurs les syndics, présent à cette entrevue, confirma ce que venait de dire le maire et ajouta que ceux qui détruiraient la chaussée s'exposeraient à des peines graves et feraient deux malheurs au lieu d'un, attendu que les terres en aval seraient nécessairement inondées. Ces justes observations ne furent pas entendues. On répondit qu'il valait autant mourir d'une autre manière que de faim, et que, puisque l'envahissement des terres en amont se renouvelait chaque année, on ne voyait pas de raison pour garder aucune mesure.

» Le maire tâcha de nouveau de calmer l'exaspération de ces malheureuses gens, et leur promit de convoquer le syndicat après la messe, afin de délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Après l'office divin, M. Pison se rendit, avec le syndic-directeur et un autre membre du syndicat, sur la place publique, où des vociférations s'élevèrent pour demander l'ouverture de la chaussée. M. le maire et les syndics firent de nouveaux efforts pour prouver qu'on avait tort d'attribuer à la chaussée l'étendue du désastre, mais tout devait être inutile. Ces trois messieurs se rendirent près du ruisseau où ils trouvèrent les autres syndics occupés à fortifier les bourrelets sur les bords des terres. Tous furent d'avis qu'ils ne pouvaient consentir à la rupture de la chaussée. A ce moment parut un groupe armé de pioches et ameuté par les femmes et les enfants, qui s'écriaient : « Si les hommes n'abattent pas le barrage, les femmes l'abattront. » Alors, malgré un dernier effort du maire et des syndics, les hommes s'élancèrent sur la chaussée du ruisseau et ouvrirent une tranchée pour donner passage aux eaux. Quelques minutes après, la chaussée fut emportée ; les eaux se précipitèrent avec force sur un second barrage situé à cent mètres plus bas, le renversèrent et couvrirent bientôt toutes les terres en aval du ruisseau, dont les récoltes sont entièrement perdues.

» Tout en compatissant à la douloureuse position où se sont trouvés ces malheureux, on ne saurait trop flétrir cette résistance aux sages conseils de leur magistrat, et cet égoïsme qui a voulu étendre à tous le malheur de quelques-uns. »

UN AFFREUX INCENDIE vient de désoler la commune d'Arcy-Sainte-Restitute, arrondissement de Soissons.

Le feu a éclaté mardi matin, à 10 heures 35 minutes. Après avoir consumé la maison du sieur Antoine Sauveur, la flamme a envahi la ferme de Pierre Bon et a réduit en cendres cette exploitation avec les vivres, les voitures et les ustensiles qu'elle contenait. Une quarantaine de moutons et la laine provenant de la tonte du troupeau, ont également été la proie des flammes. Telle était la rapidité de l'incendie, que les ouvriers, occupés à la tonte, n'ont pas même eu le temps de sauver leurs habits.

L'incendie, favorisé par la grande sécheresse, s'est ensuite propagé comme en un clin-d'œil chez les sieurs Gossart, Simonet, Daviot, Baillet et Château, et a consumé la longue file de bâtiments composant leurs habitations.

Le fléau était d'autant plus redoutable que la commune ne possédait aucune pompe à l'aide de laquelle on eût pu affaiblir, sinon arrêter sa marche. Déjà la flamme attaquait la ferme de M. de Beaufort, détentée par M. Boulanger. C'eût été fait de la commune et même de l'église, si précieuse par son antiquité et par son architecture, si heureusement les deux pompes de Fère ne fussent arrivées au secours d'Arcy.

Près de six cents personnes de Fère escortaient ces deux pompes qui, dirigées avec non moins d'intelligence que de courage par les pompiers de Fère, ne tardèrent pas à comprimer l'incendie et à mettre un terme à son cours dévastateur. La ferme fut sauvée et avec elle toute la commune.

Les pompiers de Mont-Notre-Dame sont ensuite arrivés sur les lieux avec leur pompe, ainsi que ceux d'Oulchy, et tous ont rivalisé de zèle pour combattre et dompter le fléau.

Plus de trois mille personnes se trouvaient réunies dans la commune. Les habitants, regardant leur ruine comme certaine, passèrent toute la nuit à déménager ce qu'ils avaient de plus précieux.

Ce n'est guère que vers deux heures du matin qu'on eut la certitude de s'être rendu à peu près maître de l'incendie. Ce n'est qu'alors qu'on put respirer, et que la terreur cessa d'agiter les esprits.

On évalue la perte à près de cent mille francs. Quinze bâtiments et leurs dépendances ont été la proie des flammes. Les assurances ne s'élèvent guères qu'à la moitié du chiffre de la perte.

Chacun dans cette triste circonstance a rempli son devoir avec un zèle et un dévouement vraiment admirables.

A la nouvelle du sinistre, M. le juge d'instruction s'est transporté

[illegible] faux témoignage qu'ils ont fait contre moi pour perdre un malheureux père de famille qui est innocent. Braves chrétiens ! je vous en supplie ne méprisez pas la veuve et l'orphelin, ils ne sont pas l'épouse ni l'enfant d'un criminel, mais ils sont ceux d'un malheureux captif innocent qui se recommande à vos prières. »

UN BRAVE CHIEN. — Lundi dernier, un jeune homme de Mozé, monté dans une petite carriole à un cheval, descendait la place du Pélican. A un cahot que reçut la voiture, une planche se brisa, et un sac d'argent d'une certaine pesanteur tomba lourdement à terre. Le voiturier ne s'en aperçut pas et continua son chemin. Son chien cheminait sous la voiture ; quand le sac tomba à terre, il fit de vains efforts pour le soulever de terre ; puis voyant qu'il n'y réussissait pas, il le plaça entre ses pattes comme pour le défendre, et se mit à aboyer avec fureur. Des passants coururent prévenir le voiturier ; d'autres, plus empressés, voulurent lui rapporter son sac, mais le fidèle gardien ne les laissa pas approcher, et il fallut que le maître lui-même vînt ramasser son argent, ce qu'il fit d'ailleurs sans accorder un regard ou une caresse à son intelligent animal, lequel alla reprendre tranquillement sa place sous la voiture.

VARIÉTÉS.

Nous avons promis, il y a quelques jours, de publier une pétition contre le soleil, extraite des *Sophismes économiques*, par M. Bastiat. Nous tenons aujourd'hui notre promesse. C'est une critique des plus vives et des plus justes des douanes, *considérées comme principes d'une absolue convenance, et moyens normaux* d'accroître la richesse nationale. On sait que nous ne les acceptons qu'à titre de protection passagère, comme mesure de transition, et qu'en principe nous sommes parfaitement d'accord avec les partisans de la liberté commerciale. Ce qui nous distingue d'eux, c'est que nous pensons que cette liberté ne sera efficace pour le bien qu'à la condition d'un ensemble de progrès sociaux que nous appelons *organisation du travail*. Les économistes, qui ne poursuivent que la liberté sans penser à l'ordre, agissent en mode *simple* ; nous voulons agir, nous, en mode composé. Sous cette réserve, que nous renouvelons en cette occasion, et qui motivera peut-être une prochaine critique, nous livrons avec plaisir à la publicité la spirituelle satire de M. Bastiat.

Pétition des fabricants de chandelles, bougies, lampes, chandeliers, reverbères, mouchettes, éteignoirs et des producteurs de suif, huile, résine, alcool, et généralement de tout ce qui concerne l'éclairage.

A MM. les membres de la chambre des députés.

Messieurs,

Vous êtes dans la bonne voie. Vous repoussez les théories abstraites ; l'abondance, le bon marché vous touchent peu. Vous vous préoccupez surtout du sort du producteur. Vous le voulez affranchir de la concurrence extérieure, en un mot, vous voulez réserver le *marché national* au *travail national*.

Nous venons vous offrir une admirable occasion d'appliquer votre... comment dirons-nous ? votre théorie ? non, rien n'est plus trompeur que la théorie ; votre doctrine ? votre système ? votre principe ? mais vous n'aimez pas les doctrines, vous avez horreur des systèmes, et, quant aux principes, vous déclarez qu'il n'y en a pas en économie sociale ; nous dirons donc votre pratique, votre pratique sans théorie et sans principe.

Nous subissons l'intolérable concurrence d'un rival étranger placé, à ce qu'il paraît, dans des conditions tellement supérieures aux nôtres, pour la production de la lumière, qu'il en *inonde* notre *marché national* à un prix fabuleusement réduit, car, aussitôt qu'il se montre, notre vente cesse, tous les consommateurs s'adressent à lui, et une branche d'industrie française, dont les ramifications sont innombrables, est tout à coup frappée de la stagnation la plus complète. Ce rival, qui n'est autre que le soleil, nous fait une guerre si acharnée, que nous soupçonnons qu'il nous est suscité par la perfide Albion (bonne diplomatie par le temps qui court !), d'autant qu'il a pour cette île orgueilleuse des ménagements dont il se dispense envers nous.

Nous demandons qu'il vous plaise faire une loi qui ordonne la fermeture de toutes fenêtres, lucarnes, abat-jour, contrevents, volets, rideaux, vasistas, œils-de-bœuf, stores, en un mot, de toutes ouvertures, trous, fentes et fissures par lesquelles la lumière du soleil a coutume de pénétrer dans les maisons, au préjudice des belles industries dont nous nous flattons d'avoir doté le pays, qui ne saurait sans ingratitude nous abandonner aujourd'hui à une lutte si inégale.

Veuillez, Messieurs les députés, ne pas prendre notre demande pour une satire, et ne la repoussez pas du moins sans écouter les raisons que nous avons à faire valoir à l'appui.

Et d'abord, si vous fermez, autant que possible, tout accès à la lumière naturelle, si vous créez ainsi le besoin de lumière artificielle, quelle est en France l'industrie qui, de proche en proche, ne sera pas encouragée ?

S'il se consomme plus de suif, il faudra plus de bœufs et de moutons, et, par suite, on verra se multiplier les prairies artificielles, la viande, la laine, le cuir, et surtout les engrais, cette base de toute richesse agricole.

S'il se consomme plus d'huile, on verra s'étendre la culture du pavot, de l'olivier, du colza. Ces plantes riches et épuisantes viendront à propos mettre à profit cette fertilité que l'élève des bestiaux aura communiquée à notre territoire.

Nos landes se couvriront d'arbres résineux. De nombreux essaims d'abeilles recueilleront sur nos montagnes des trésors parfumés qui s'évaporent aujourd'hui sans utilité, comme les fleurs d'où ils émanent. Il n'est donc pas une branche d'agriculture qui ne prenne un grand développement.

Il en est de même de la navigation : des milliers de vaisseaux iront

[illegible] disait : Le consommateur est intéressé à la libre introduction du fer, de la houille, du sésame, du froment, des tissus ; — Oui, disiez-vous, mais le producteur est intéressé à leur exclusion.

Eh bien ! si les consommateurs sont intéressés à l'admission de la lumière naturelle, les producteurs le sont à son interdiction.

Mais, disiez-vous encore, le producteur et le consommateur ne font qu'un. Si le fabricant gagne par la protection, il fera gagner l'agriculteur. Si l'agriculture prospère, elle ouvrira des débouchés aux fabriques.

Eh bien ! si vous nous conférez le monopole de l'éclairage pendant le jour, d'abord nous achèterons beaucoup de suifs, de charbons, d'huiles, de résines, de cire, d'alcool, d'argent, de fer, de bronzes, de cristaux, pour alimenter notre industrie, et, de plus, nous et nos nombreux fournisseurs, devenus riches, nous consommerons beaucoup et répandrons l'aisance dans toutes les branches du travail national.

Direz-vous que la lumière du soleil est un don gratuit, et que, repousser des dons gratuits, ce serait repousser la richesse même, sous prétexte d'encourager les moyens de l'acquérir ?

Mais prenez garde que vous portez la mort dans le cœur de votre politique ; prenez garde que jusqu'ici vous avez toujours repoussé le produit étranger *parce qu'il* se rapproche du don gratuit, et *d'autant plus* qu'il se rapproche du don gratuit.

Pour obtempérer aux exigences des autres monopoleurs, vous n'aviez qu'un *demi-motif* ; pour accueillir notre demande, vous avez un *motif complet*, et nous repousser précisément en vous *fondant* sur ce que nous sommes plus *fondés* que les autres, ce serait poser l'équation : *plus multiplié par plus égale moins* ; en d'autres termes, ce serait entasser *absurdité sur absurdité*.

Le travail et la nature concourent en proportions diverses, selon les pays et les climats, à la création d'un produit. La part qu'y met la nature est toujours gratuite ; c'est la part du travail qui en fait la valeur et se paie.

Si une orange de Lisbonne se vend à moitié prix d'une orange de Paris, c'est qu'une chaleur naturelle et par conséquent gratuite fait pour l'une ce que l'autre doit à une chaleur artificielle, et partant coûteuse.

Donc, quand une orange nous arrive de Portugal, on peut dire qu'elle nous est donnée moitié gratuitement, moitié à titre onéreux, ou, en d'autres termes, *à moitié prix* relativement à celles de Paris.

Or, c'est précisément de cette *demi-gratuité* (pardon du mot) que vous arguëz pour l'exclure. Vous dites : Comment le travail national pourrait-il soutenir la concurrence du travail étranger, quand celui-là a tout à faire, et que celui-ci n'a à accomplir que la moitié de la besogne, le soleil se chargeant du reste ? — Mais, si la *demi-gratuité* vous détermine à repousser la concurrence, comment la *gratuité* entière vous porterait-elle à admettre la concurrence ? Ou vous n'êtes pas logiciens, ou vous devez, repoussant la demi-gratuité comme nuisible à notre travail national, repousser *à fortiori* et avec deux fois plus de zèle la gratuité entière.

Encore une fois, quand un produit, houille, fer, froment ou tissu, nous vient du dehors et que nous pouvons l'acquérir avec moins de travail que si nous le faisions nous-mêmes, la différence est un *don gratuit* qui nous est conféré. Ce don est plus ou moins considérable, selon que la différence est plus ou moins grande. Il est du quart, de moitié, des trois quarts de la valeur du produit, si l'étranger ne nous demande que les trois quarts, la moitié, le quart du paiement. Il est aussi complet qu'il puisse l'être, quand le donateur, comme fait le soleil pour la lumière, ne nous demande rien. La question, et nous [illegible] formellement, est de savoir si vous voulez pour la France le bénéfice de la consommation gratuite ou les prétendus avantages de la production onéreuse. Choisissez, mais soyez logiques, car tant que vous repousserez, comme vous le faites, la houille, le fer, le froment, les tissus étrangers, *en proportion* de ce que leur prix se rapproche de *zéro*, quelle inconséquence ne serait-ce pas d'admettre la lumière du soleil, dont le prix est à *zéro* pendant toute la journée ?

PETITE CORRESPONDANCE.

M. D. D. à R. — Nous acceptons votre proposition ; mais nous aurons à vous répondre.

M. H. à Nogent-le-R. — Merci de votre communication. — Remerciements réitérés à l'auteur de l'*enquête* de ce jour.

M. V. à Genève. — Reçu ; ce que vous désirez sera fait.

M. B. à Guéret. — Vous n'avez sans doute pas pris garde que les livraisons de 1845 étant doubles, les 6 en valent 12.

M. P. de B. à Metz. — Reçu. Nous comptons largement 38,15. — Pris note des avis. Merci.

Mlle A. de M. à la C. par B. — Nous réparons les omissions tout en réclamant à la poste ; veuillez nous aviser jour pour jour des inexactitudes, car l'envoi de votre ex. sera spécialement surveillé. Nous envoyons aujourd'hui les épreuves. — Nous enverrons à M. J. D.

Mme H.-B. à Colmar. — Nous avons demandé 1 douz. dans notre p. e. du 3, et prié, dans celle du 4, qu'on n'omette pas de nous marquer le prix, pour que nous puissions faire l'annonce, que l'absence de ce document nous empêche de faire. — Vous avez dû recevoir un petit paquet échantillon, dont partie pour notre ami K. de M., à Junius.

M. P. P. à Marcillac. — M. J. D. a reçu le livre et il vous en remercie bien. Il en rendra compte.

M. S. au Pont-de-S... — On voit avec plaisir que les conférences ont produit leur effet.

M. V. à Luc. — Salutations affectueuses. Compliments de bienvenue.

M. M. à Calcom... — Et à vous aussi.

Le *Spectateur de Dijon*. — Falsifiez, falsifiez ; il en reste toujours quelque chose.

A *M. Junius*. — Nous avons pu parler de ce que nous avons vu ; mais nous ne pouvons prendre aucune espèce d'engagement sur des choses à venir dont l'auteur ne se fait pas connaître.

DÉCLARATIONS DE FAILLITES.

Du 3 juin. — BRUILLY, nourrisseur et voiturier, r. d'Aubervilliers, 3, à la Chapelle. Juge comm., M. Odier ; synd. prov., M. Baudoin, r. d'Argenteuil, 36. — Demoiselle MAINVIELLE, limonadière, r. Beauregard, 43. Juge comm., M. Belin-Leprieur ; synd. prov., M. Morard, r. Montmartre, 173. — SIMON, doreur sur bois, r. Neuve-Saint-Nicolas, 14 bis. Juge comm., M. Jouet ; synd. prov., M. Ti[illegible], faubourg-Montmartre, 60.



Marchés.

Halle aux veaux. 5 juin. — Veaux amenés 752, vendus 752, 1,81-1,66-1,48. — Vaches amenées 49, vendues 49, 1,20-1,12-0,94. — Taureaux, amenés 2, vendus 2 à 0,92.

Halle à la viande du 6 juin. — 16757 kil. Bœuf 1,40-1,20-0,80. —

des houillères, une appréciation de la polémique soulevée à ce sujet par la presse départementale et une solution du problème présentée au point de vue de l'Ecole sociétaire.—Paris, à la LIBRAIRIE SOCIÉTAIRE, rue de Seine, 10. — Prix : 0,75 c.

DU **MONOPOLE** DES **SELS** par la FÉODALITÉ FINANCIÈRE. Collection des articles publiés par la DÉMOCRATIE PACIFIQUE sur cette importante question, avec documents,

6 h. 1/2 AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Mlle de La Faille. Marché.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Gentil hussard. Pierrot. Ricco.
6 h. 1/2 FOLIES. — Canaille. Modiste. Courte-Paille.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

[illegible] le nombre toujours croissant de ceux qui l'ont étudié et sont pénétrés de sa vérité? Attaquez les principes primordiaux sur lesquels il repose, la connaissance des *passions*, de la *destinée réglée par la loi de Dieu*; montrez que tout cela est faux, que toutes les preuves amoncelées n'ont pas l'ombre de vérité! alors vous pourrez convaincre et ruiner la doctrine de Fourier. Mais tant que vous n'attaquerez que les détails, les accessoires, vous n'enlèverez rien de sa valeur à la science nouvelle.

Dites donc maintenant que *le fouriérisme ne mérite pas une réfutation, qu'il se réfute de lui-même!*

Famille.

Rien n'est plus facile que de critiquer Fourier avec certains airs de vérité, car aucune science ne combat plus de préjugés à la fois; elle les attaque et les démolit tous. Aussi suffit-il d'énoncer un blâme, sans preuves à l'appui, pour que les préjugés acceptent ce blâme pour vérité. Tous les critiques ont abusé de cette tendance, et la *Champagne catholique* elle-même n'y a pas échappé; aussi trouvons-nous dans son article du 25 décembre :

« Il n'y a plus de famille dans le Phalanstère, puisque la paternité est incertaine. »

Comment résulte-t-il de l'organisation sociale de Fourier que la paternité soit incertaine? Pourquoi voulez-vous qu'il ait eu l'idée de détruire la famille, lorsqu'il fait au contraire de la *passion* qu'il a appelée *familisme* l'un des douze rouages principaux de son système, l'une des douze forces déterminantes des actions de l'homme? Il fût tombé dans l'absurde, et il s'en est bien gardé. Il est vrai qu'il présente des modifications dans la famille, mais ces modifications n'ont d'autre but que de rendre les rapports de famille plus vrais et plus harmoniques avec les intérêts individuels et les intérêts généraux; de remplacer toutes les duperies et les faussetés des liens actuels par des affections sincères, non traversées par des doutes poignants et cruels, ou par des intérêts contraires qui les altèrent; ces modifications doivent donc être considérées comme une amélioration morale, et non repoussées comme subversives. D'ailleurs, à tout bien considérer, la famille n'a pas toujours été ce qu'elle est de nos jours: il fut un temps, dans la période du patriarcat par exemple, où les affections n'étaient pas aussi étroites que notre société de morcellement et de division d'intérêts les a faites. Que voyons-nous en effet dans notre civilisation? Constamment les familles divisées par des intérêts devant lesquels aucune affection ne résiste, le fils desirant l'héritage du père, et celui-ci luttant contre l'envahissement de celui-là; le frère jalousant sa sœur, et la sœur jalousant le frère; enfin chaque membre désirant la plus grosse part d'héritage au détriment des autres, de telle sorte qu'à la troisième génération, le lien de famille est nul, sauf de rares exceptions.

Or, n'est-il pas utile d'amender cet état de choses qui froisse les hommes dans l'une de leurs affections les plus saintes, les plus vives? Faut-il changer la nature de l'homme, qui est immuable depuis six mille ans? Faut-il renoncer à toute amélioration dans les affections de famille inhérentes à cette même nature?

Fourier, pas plus qu'aucun autre, n'a, dans tous les cas, la puis-[illegible] « [illegible] l'intérêt particulier » à l'intérêt général, diminuer le travail en augmentant le produit, » et unir intimement tous les hommes dans une communauté bien- » heureuse »

C'est cependant là qu'est tout le problème, c'est vers ce but que tendent tous les progrès sociaux par une voie plus ou moins directe. Aussi est-ce là toute la tendance des doctrines du novateur qui nous occupe. — En effet, que propose-t-il? N'est-ce pas l'association? et l'association, n'est-ce pas la fusion des intérêts particuliers dans l'intérêt commun? Si des industriels s'associent, le résultat est toujours de rendre communs les intérêts divergents des associés, de faire concourir à l'intérêt de l'ensemble toutes les capacités, toutes les forces individuelles. Si, dans une entreprise industrielle, on associe tous les coopérateurs : ouvriers, directeurs, gérants, etc., on donne infailliblement à chacun des membres de l'association pour but unique, et le même pour tous, de coopérer activement et de tous ses moyens au bon résultat de l'œuvre commune; car mieux elle réussira, plus elle donnera de bénéfice à la masse, et par suite à chaque coopérateur : l'intérêt individuel est donc fondu et ne forme plus qu'un avec l'intérêt général. Le problème de la fusion des intérêts se trouve donc tout entier dans l'association : ceci est reconnu de tout le monde; on sait, en outre, combien l'association apporte d'activité, de puissance dans les travaux, d'économie dans les rouages, s'accroissant en proportion du nombre de membres des associés. Apporter l'association dans toutes les industries sociales, c'est y apporter la richesse par l'économie des forces qui se trouvent perdues dans le morcellement, c'est augmenter la fortune publique en même temps qu'amener le développement le plus parfait de tout ce que l'homme peut entreprendre à l'aide de ses facultés.

L'association est-elle possible? est-elle conforme aux vues de Dieu sur la destinée de la société, manifestées par l'organisme naturel de l'homme? Telles sont les questions à résoudre, et ce sont celles, nous pouvons le dire, que Fourier résout le plus victorieusement.

Il montre, en effet, que l'association est d'autant plus difficile et imparfaite, qu'elle est plus restreinte, qu'elle embrasse un plus petit nombre d'intérêts, en laissant en dehors un plus grand nombre qui lui sont naturellement opposés; qu'elle est d'autant plus facile et bienfaisante, qu'elle en absorbe davantage, et qu'elle ne peut marcher sans entraves qu'autant qu'elle les embrasse tous, et n'en laisse aucun de côté. Il montre que l'association peut utiliser à son profit toutes les forces qui sont les plus divergentes en apparence; car Dieu n'a rien fait d'inutile. Il démontre, en outre, que ce n'est que par l'association, fusion de tous les intérêts matériels, que l'homme trouve un excitant suffisant au développement de toutes ses facultés, tant industrielles et morales qu'intellectuelles.

Prétendre que l'homme préfère la gestion restreinte du morcellement à l'association libre, facultative, ce serait penser qu'il aimerait mieux la misère, l'impuissance individuelle, que la richesse et la puissance de l'ensemble; souffrir isolément, que prendre une part proportionnelle des jouissances acquises par tous et pour tous.

Montrer comment Fourier entend que l'association est possible, quels sont les rouages qu'il lui donne, ce serait un long travail, qui [illegible]

Vous *dites aussi que, puisqu'on aura la facilité de quitter un phalanstère pour un autre, les émigrations pourront être tellement fréquentes, que cette mobilité compromettra l'existence des établissements les moins bien situés*, sous le rapport de la fertilité, des facilités de la culture, etc.

Vous ne voulez donc tenir compte ni des affections de famille (vous les niez, il est vrai, dans la science sociétaire), ni de cet amour de la patrie qui, dans la société d'harmonie, sera, comme tous les sentiments moraux, élevé à son plus haut degré? Du reste, je vous demanderai, par contre, comme il se fait que toute la riche aristocratie de France, par exemple, n'abandonne pas Paris, sa ville de prédilection, pour telle ou telle autre ville du sud, d'un climat plus agréable, d'une atmosphère plus salutaire? comment il se fait que, si elle se permet des pérégrinations, des voyages plus ou moins longs, elle revient toujours à sa France si chère, et ainsi des autres nations plus mal partagées encore? N'est-ce pas parce qu'il y a une masse d'intérêts et d'affections qu'il est impossible de déplacer? Et personne ne pourra faire qu'il n'en existe toujours.

Personne ne peut penser ni dire avec sincérité qu'il n'en sera pas toujours ainsi; quand même on citerait quelques exceptions, l'amour du pays est inné, l'on n'oserait citer ces rares exemples comme une règle qui puisse jamais devenir générale.

Quant à la crainte que vous avez manifestée *qu'un millionnaire emporte ses actions*, nous vous ferons remarquer que l'on n'emporte pas des actions, mais qu'on les vend, ce qui est bien différent, le capital qui les représente restant toujours à l'entreprise.

Répartition.

Dans la répartition, vous doutez de la justice et de l'équité, vous craignez l'accaparement au profit de quelques-uns. C'est là une des questions les plus épineuses en apparence de la science sociétaire; cependant, si on pouvait entrer dans le fond, il serait facile de vous montrer les bases sur lesquelles repose cette répartition.

En effet, la base du travail, le *principal moyen de le rendre attrayant*, dans la société harmonienne, est la courte séance, qui fait que l'homme ne se fatigue pas toujours sur la même chose, mais peut au contraire varier ses occupations, coopérer à un grand nombre de fonctions, suivant les goûts et les aptitudes résultant de son organisme. Or, en s'adonnant à une grande variété d'occupations, on ne peut briller également dans toutes : athlète supérieur dans un tiers, on est novice dans un autre tiers, et sectaire moyen dans le troisième tiers; de là naissent trois impulsions contradictoires :

Cupidité, hautes prétentions dans les fonctions où on excelle;

Désintéressement, faibles droits dans celles où on est inférieur;

Exigence moyenne dans celles où on joue un moyen rôle.

Cette impulsion trinaire, ce contraste de prétentions fortes et faibles, balancées par les moyennes, existant dans chacun des ayant-droit à la répartition, répartiteurs eux-mêmes, sont voie d'équilibre en *répartitions collectives*. Fourier ne prétend pas détruire, expulser du monde, de sa propre autorité, la *cupidité* et la *partialité*; elles existent, elles sont inhérentes à l'homme; aussi les accepte-il, et cherche-t-il à faire ressortir la justice et l'ordre de leur

---

façon si judicieuse, le roi des Français ne lit pas assez le feuilleton de la *Démocratie*.

Ce qui m'afflige d'autant plus dans l'intérêt de la monarchie, que les éloges imprudents dont la *Critique* abreuve M. de Rothschild, ne sont pas les seuls symptômes qui présagent l'installation prochaine de la féodalité d'argent. J'ai oublié de prévenir Sa Majesté le roi des Français que le petit journal anti-littéraire, *s'étant placé en très peu de temps au rang des journaux qui par leur mérite, la dignité de leur rédaction et des principes qu'il professe, ont promptement acquis droit de cité dans le monde intellectuel* et grammatical), s'est déterminé récemment à prendre le format des journaux *timbrés*. Ambitieux!

Je disais donc que d'autres symptômes non moins alarmants que les adulations exagérées de la *Critique* présageaient la venue de la féodalité d'argent. Parmi ces symptômes, je n'en connais pas de plus effrayant que le tapage anti-sensé et anti-grammatical que fait depuis quelque temps dans la presse la secte des Economistes.

On sait que la secte des Economistes, qui procède d'Adam Smith, de Malthus et de Jean-Baptiste Say, constitue ce qu'on peut appeler la mauvaise queue de l'école libérale et philosophique. La secte des Economistes professe le plus souverain mépris pour les questions d'organisation sociale, et le plus profond respect pour la théorie de la concurrence illimitée. C'est elle qui a inventé la théorie du gouvernement-ulcère, qui a établi en principe que les peuples sont d'autant plus heureux et plus libres qu'ils sont moins gouvernés, et qui s'applique en ce moment à faire triompher en France les principes de la liberté commerciale. Le triomphe des principes de la liberté commerciale doit avoir pour effet de livrer tous les marchés du monde à l'industrie anglaise. Les Economistes sont les amés et féaux serviteurs de la politique anglaise, ce pourquoi le vainqueur de Marengo, dont j'ai le malheur de partager les idées à l'endroit des Economistes et des moralistes, les tenait en haute mésestime. Les Economistes sont pour le capital contre le travailleur, pour la philanthropie contre la charité, pour la sottise contre le bon sens, et surtout pour les places de professeur d'économie politique contre les contribuables.

Quelqu'un à qui je demandais l'autre jour la raison de ce tapage insolite qui m'agaçait si désagréablement le tympan, me répondit que l'idée avait passé par la tête de M. le ministre de l'Instruction publique de créer une multitude de chaires d'économie politique, à 4 000 fr. par an, pour les académies de province. J'ai compris.

Tu quoque, c'est-à-dire vous aussi, M. de Salvandy; vous, le seul esprit progressif du ministère actuel; vous aussi, infidèle à la cause du pouvoir, vous aussi protecteur de la secte des économistes. Le pouvoir ne vous semble pas assez désarmé à ce qu'il paraît, que vous jugez nécessaire de doter la province d'une nouvelle classe d'instituteurs qui vont lui prêcher la salutaire doctrine que les gouvernements sont les ennemis-nés des peuples, et que le rôle d'un véritable roi constitutionnel doit être celui du chat dans la maison privée. On vous a calomnié, n'est-ce pas, monsieur le ministre, en vous prêtant une intention si peu gouvernementale. Oh! revenez, revenez sur votre détermination, s'il en est temps encore, ne laissez pas supposer à l'histoire que les ennemis du pouvoir ont trouvé en vous un complice. Encore si ces Economistes se bornaient à mettre en suspicion le pouvoir, à outrager tous les sentiments de justice et de charité chrétienne; mais c'est que la langue nationale elle-même n'est pas à l'abri de leurs coups... Entendez-vous, Monsieur le ministre, cette langue française, si limpide et si pure, dont vous avez doublement mission de défendre les droits, comme écrivain distingué d'abord, comme grand-maître de l'Université après. Jugez-en par une seule citation. J'ai pris au plus haut mon exemple, chez le grand agitateur de la ligue française, le rival de Cobden, l'espoir de la jeune économie politique, le Benjamin chéri de M. Dunoyer. *Ab uno disce omnes.*

C'était à la fin d'une polémique sur la question de liberté commerciale, dans laquelle un journal démocrate et pacifique avait eu l'imprudence de s'engager avec l'Achille du laissez-faire. Le héros s'exprima ainsi :

« Quant à la répartition des salaires, *nous croyons que l'humanité tend par cette puissance qui est en la vérité et en la vertu qui fait qu'elles se font à la longue reconnaître pour plus utiles que l'erreur et le vice.* »

Vous faites comme j'ai fait, n'est-ce pas, monsieur le ministre, vous jetez votre langue aux chiens sur ce prodigieux rébus? Mais si je vous confiais que l'auteur de cette phrase, que l'homme qui s'est vanté de la comprendre, a déclaré n'avoir jamais compris Fourier!

Et voilà les doctrines et le beau langage que vous sèmeriez par la province, si je vous laissais faire! Je suis trop jaloux de votre réputation littéraire, monsieur le ministre, pour ne pas vous avertir du piége où vous conduit le désir de bien mériter de la secte économique. L'écrivain que je viens de citer est peut-être le plus fort de tous ceux de sa communion.

Le lecteur va me dire que j'en veux beaucoup, mais beaucoup, à ces infortunés économistes. Le lecteur ne sait pas que j'ai mes raisons pour ça, et que le *Journal des Economistes*, à bout de méchancetés contre moi, a fini par me jeter mon nom tout court à la tête, mon nom complètement veuf de la particule *mossieu*. Un autre se serait peut-être fâché tout rouge de cette inconvenance : j'en ai ri; seulement cette malice m'a rappelé celle de M. le maréchal Bugeaud, se vengeant d'Abd-el-Kader en l'appelant l'*ex*-émir.

Je crois qu'il est temps de revenir au 14 juin 1846, si je veux finir cet article.

Le 14 juin courant, anniversaire de la bataille de Marengo, il y aura fête sur toute la ligne du chemin de fer du Nord et grand gala à Lille. Il y a déjà bataille entre les restaurateurs de la capitale de la Flandre et ceux de Paris pour la fourniture du menu des banquets. Les pauvres populations qui courent en riant au devant de leurs fers, ne se doutent pas qu'il en sera bientôt de toutes leurs industries et de tous leurs intérêts comme des intérêts des cuisiniers de Paris et de Lille. C'est le 14 juin que la royauté juive recevra les hommages de ses humbles serviteurs, les maires, les préfets, les députés, les pairs de France; on dit que des princes du sang royal assisteront à la cérémonie, pour que la prise de possession des lieux soit constatée d'une manière plus solennelle. Vainqueur de Marengo, fondateur du canal de Saint-Quentin, qui rêvais pour ta monarchie le monopole des transports, ce n'est pas toi qui aurais honoré de ta présence de telles fêtes, qui aurais signé de ta présence à la fête des juifs, l'abdication d'un droit imprescriptible de l'Etat. Allez, courez, les princes, les députés, les pairs; courbez, courbez vos fronts devant les idoles étrangères, et que le cruel Dieu des juifs ne l'emporte pas sur la monarchie pacifique du 14 juin 1846, comme il l'a emporté sur la monarchie guerrière du 14 juin 1800.

Le bruit a couru qu'un des plus honorables chefs de l'industrie lilloise avait refusé les fonctions de membre de la commission chargée de faire à S. M. Rothschild Ier et à sa cour les honneurs de sa cité, par le motif qu'il ne voulait pas avoir à se reprocher un jour d'avoir battu des mains au triomphe de la féodalité d'argent. Je regrette de ne pas connaître le nom de ce judicieux personnage pour lui crier : Bravo!

A. TOUSSENEL.

travail est donc la pierre d'achoppement, l'obstacle insurmontable qui vous épouvante.

Travail attrayant.

Vous pensez donc que l'homme est né fatalement paresseux? Vous prétendez que toutes les facultés actives de l'organisme sont en pure perte et ne peuvent et ne doivent pas se développer?

Mais vous oubliez donc que ces facultés émanent de Dieu, que « le travail est la *destinée* de l'homme, et que Dieu ne peut avoir » lié une malédiction à la destinée de l'homme qu'il a créé? » Si des hommes nés avec des facultés actives qui les poussent au travail se vouent à la paresse, au désœuvrement, dans lesquels ils languissent, traînent leur vie, rongés, dévorés d'ennuis, certes, ce n'est pas par attraction, par le plaisir qu'ils y trouvent; car l'homme ne peut avoir de plaisir, d'attrait pour l'ennui lourd et insupportable du désœuvrement. N'en attribuez donc pas la faute à l'homme, mais bien à l'organisation sociale, qui ne lui permet pas de développer librement ses facultés et ne lui procure aucun attrait, aucun plaisir, parce que tout travail est forcé, contenu, isolé. Rendez donc le travail agréable et libre, conforme aux vocations, aux goûts, et vous verrez que vous n'aurez plus à accuser l'homme de ne pas aimer le travail et de lui préférer la paresse, qui serait la stagnation, le non-développement de l'activité que Dieu a mise en lui. Or, si vous voulez que le travail, « l'industrie soit attrait, » plaisir et charme, faites simplement que chacun ait à faire les » choses qu'il aime le mieux, qu'il les fasse comme il l'aime le mieux » et avec ceux qu'il aime le mieux; que votre méthode de distribution des travaux ne soit autre chose que celle qui résulte des impulsions naturelles elles-mêmes. » (*Destinée sociale*, II, 48.)

Certes, ce n'est pas là un problème facile à résoudre, quand on considère l'état tout contraire de notre civilisation; mais pouvez-vous en nier la solution d'une manière absolue, sans accuser Dieu lui-même d'imposer à l'homme une tendance au travail qui ne peut se satisfaire que par *peine et souffrance*? Le travail attrayant existe donc, sous peine de *douter de la Providence et de la bonté divine*.

Nous nous bornerons à ces démonstrations de l'existence indéniable de l'*attrait* pour le travail, sans nous occuper à en chercher des exemples dans la civilisation actuelle, ce qui nous entraînerait trop loin; ce que nous avons dit suffit pour montrer qu'il doit exister, et nous pouvons ajouter que Fourier a indiqué une organisation sociale telle, que l'attraction s'y trouve pleinement développée; le minimum qu'il assure à toutes les souffrances à toutes les faiblesses, à toutes les misères humaines, ne peut donc servir d'encouragement à la paresse, qui, dans tous les cas, sera frappée d'un mépris qui, croyez-le bien, ne sera point inefficace.

Fourier ne se pose jamais en dictateur et n'impose rien de son plein gré; il fait tout ressortir au contraire de l'*attraction des passions* humaines, et ici pas plus qu'ailleurs il ne crée rien; il trouve la source d'un minimum dans cet amour les uns des autres, *cet amour du prochain* qu'il cherche à développer de toutes ses forces. Ce n'est donc pas par simplicité et duperie, comme vous feignez de le croire, que les riches et les travailleurs ne se laisseront imposer; pas plus que de notre temps la charité ne s'impose, l'aumône ne s'extorque de la bonne foi de ceux qui donnent. D'ailleurs, dans une société bien organisée, faisant d'immenses économies dans ses rouages, produisant une fortune publique quadruple, que seront des secours qui, moindres peut-être que ceux dépensés aujourd'hui pour entretenir la misère, pourront produire pour les invalides, les malades et les vieillards un bien-être inespérable de nos jours!

Résumé.

Nous reviendrons, en terminant, sur des idées déjà émises dans notre premier article, idées que l'on ne saurait trop reproduire, attendu qu'elles se rattachent à un préjugé puissant, le plus opposé aux vérités proclamées par Fourier.

C'est « que les lois de Dieu sur l'homme sont écrites dans la na» ture de l'homme, dans les attractions normales de son âme et » dans les organes de son corps. Si Dieu voulait que nous accom» plissions des faits opposés aux lois de notre être, dont il est l'au» teur, en vue desquelles il nous a créé des organes et des attraits » naturels; s'il nous faisait vouloir et nous donnait des organes » pour accomplir, et si, *en même temps*, il ne voulait pas l'accom» plissement de ce qu'il nous fait vouloir, et nous en punissait, il » serait le plus *inepte des êtres*, ou le plus *odieux des tyrans*!...» » C'est là une contradiction que la civilisation attribue trop souvent » à Dieu »

C. F...

Dans notre prochain numéro nous ferons connaître une polémique plus remarquable encore de l'*Industriel de la Champagne* sur les questions d'amour, au point de vue de la Théorie sociétaire.

La commission chargée d'examiner le projet de loi relatif à un crédit extraordinaire de 408 650 fr. pour l'établisssement d'une ligne de télégraphie électrique de Paris à Lille, a terminé son travail. Son rapport vient d'être distribué aux députés. Le rapporteur, M. Pouillet, expose que la commission, après avoir discuté avec soin les deux systèmes de télégraphie, n'a pas été d'avis de substituer le télégraphe électrique au télégraphe ordinaire. Il y aurait à faire une dépense de premier établissement de 7 millions.

La commission émet le vœu que l'administration conserve le matériel de toutes les stations qui font aujourd'hui le service de Paris à Lille.

Ce projet de loi sera discuté entre les deux budgets.

de la camisole de force. Il s'est de lui-même empressé de se soumettre à cette obligation du règlement. Il n'a rompu le silence, à plusieurs reprises, que pour témoigner de nouveau le désir de revoir l'aumônier de la prison.

On assurait, à la chambre, que le conseil des ministres délibérerait demain sur la demande de commutation de peine du régicide Lecomte, adressée au roi par le défenseur de ce condamné. L'opinion assez généralement accréditée dans la chambre était que la peine de mort serait commuée en celle du bannissement perpétuel.

On assure que l'arrêt de condamnation capitale n'a rencontré au sein de la cour que quelques voix dissidentes, parmi lesquelles il faut compter celle de M. Victor Hugo. Fidèle à ses opinions souvent exprimées contre la peine de mort, et prenant en considération d'ailleurs les circonstances particulières de la cause, M. Victor Hugo, dans une vive et brillante allocution, a sollicité de la cour la détention perpétuelle.

L'Enquête sociale

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE M. LE VICOMTE DUBOUCHAGE ET SOUS LA DIRECTION DE M. JOSEPH MORAND.

La cause sociale compte un organe de plus. Le journal *l'Enquête sociale*, depuis longtemps annoncé par M. le vicomte Dubouchage, pair de France, a publié son premier numéro et paraîtra désormais trois fois par mois. Nous accueillons avec cordialité ce nouveau journal qui augmente le nombre trop faible encore des apôtres de l'organisation du travail. Le premier numéro, quoique empreint d'un caractère un peu timoré, est de nature à fortifier les espérances qu'avait fait concevoir la position prise par l'honorable M. Dubouchage à la chambre des pairs. Les passages suivants donneront une idée de l'esprit qui présidera à la rédaction :

Chez nous, les ressources du pays ne diminuent point, et cependant la misère s'accroît dans les masses : déjà même, elle s'étend jusqu'aux couches inférieures de la bourgeoisie; or, est-il juste que, parmi les véritables producteurs de la richesse sociale, le plus grand nombre se trouve exposé sans cesse à manquer d'asile et de pain? Et si l'homme, en s'associant avec l'homme, renonce à son indépendance naturelle, et consent à subordonner ses goûts, ses penchants, son intérêt propre, aux lois d'une société, n'est-ce pas tout au moins à la condition de pouvoir vivre en travaillant?

Pourquoi l'homme aurait-il abandonné l'état sauvage et se serait-il placé sous le joug des lois, s'il n'avait eu l'espoir d'obtenir, dans la Société régulière et policée, une protection efficace et permanente contre les abus de la force, une sécurité de tous les instants et une subsistance plus assurée? Dans l'état appelé sauvage, l'homme avait sans cesse à lutter, il est vrai, tantôt contre l'homme, tantôt contre les bêtes féroces, tantôt contre l'intempérie des saisons. Mais il était parfaitement libre, il ne connaissait d'autre règle que sa volonté, et l'étendue de sa vigueur corporelle était la seule mesure de ses droits, ou plutôt, il n'y avait pour lui d'autres droits que la force et l'agilité. Toutefois, comme dans l'état sauvage même, les hommes ne naissent point également forts, également habiles, il arriva bientôt que les plus faibles, individuellement opprimés par les plus forts, sentirent le besoin de se grouper et de s'unir pour leur résister avec plus d'avantage. Dès lors, les éternels principes de la justice et du droit, gravés au fond des cœurs, prirent une forme sensible en passant dans les faits. La solidarité fut un effet naturel de l'instinct de la conservation qui est commun à tous les êtres organisés.

Tels ont été sans doute les premiers fondements de la société civile. Mais nous demandons ce qu'auraient gagné les plus faibles à sortir de leur état primitif et à sacrifier leur indépendance naturelle, s'ils continuaient à être opprimés par les plus forts? La société s'est mise en possession de tout; elle s'est emparée du sol, des fruits de la terre, de l'eau, de l'air. Ne doit-elle pas, du moins, en échange, à tous les individus, protection, sécurité, moyens d'existence par le travail? D'ailleurs, le *droit au travail* est la même chose au fond que le *droit d'exister*, droit primitif et fondamental qui vient de Dieu directement et qui, par cela même, est antérieur et supérieur à toutes les conventions civiles.

De là, dans toute société civilisée, la nécessité d'un système d'organisation tel que chacun ait constamment une *part de travail* proportionnée à son aptitude, à ses talents, à ses forces, et qu'à cette part de travail corresponde une rétribution toujours suffisante. C'est ce qui a existé partout, dans les républiques comme dans les monarchies, et jamais la destinée du travailleur n'a été abandonnée au hasard, si ce n'est dans les temps de décadence et dissolution.

Et ailleurs :

Dans l'homme, simple individu, tout l'appareil organique est subordonné à une seule volonté; tout se règle sur le même plan; toutes les forces, du moins à l'état normal, se distribuent dans des proportions favorables à la conservation et à l'harmonie de l'ensemble. Transportons ces idées au mécanisme social qui constitue la civilisation : *organiser le travail*, c'est subordonner à une pensée générale les instruments, les *organes*, les forces, les volontés qui doivent concourir à l'exécution de tous les travaux; c'est régler, par un ensemble d'institutions et de lois, les intérêts respectifs de tous les producteurs et de tous les travailleurs dans les diverses industries; c'est, dans la société, établir l'harmonie entre toutes les situations individuelles, entre tous les rangs et tous les états, entre tous les éléments physiques et moraux, de manière que tous les sentiments naturels, toutes les passions, tous les besoins, toutes les volontés, toutes les forces concourent à la conservation, au perfectionnement, au bien-être général et particulier, comme les fonctions instinctives et mécaniques dans tout être *organisé*. Voilà ce que nous entendons par *organisation du travail*. *Organiser*, c'est assembler, unir, coordonner en un seul tout divers organes ou diverses pièces propres à distribuer, dans des rapports déterminés, les forces, les mouvements, etc., de manière à donner, par leur concours successif ou simultané, un résultat général qu'aucune d'elles ne serait capable de produire en particulier.

Considérons une machine construite par la main de l'homme, une horloge par exemple. Les pièces qui entrent dans la composition d'une

restauration d'un homme que par celle des droits populaires méconnus!

Lettre du prince Louis-Napoléon.

Nous complétons ce qui a été dit sur l'évasion du prince Louis-Napoléon par la lettre suivante qu'il a adressée à M. de Sainte-Aulaire, ambassadeur de France en Angleterre, aussitôt son arrivée à Londres :

Monsieur le comte,

Je viens déclarer franchement à un homme qui fut l'ami de ma mère, qu'en quittant ma prison, je n'ai été mû par aucun désir de renouveler contre le gouvernement français une guerre qui a été désastreuse pour moi; ma seule pensée a été de rejoindre mon vieux père.

Avant de prendre le parti de m'évader, j'ai fait tous les efforts possibles pour obtenir du gouvernement français la permission de me rendre à Florence, et j'ai offert toutes les garanties compatibles avec le soin de mon honneur; mais lorsque j'eus reconnu l'inutilité de toutes mes tentatives, je me décidai à un expédient auquel sous Henri IV, le duc de Nemours et le duc de Guise eurent recours dans des circonstances analogues.

Je vous prie, Monsieur le comte, d'instruire le gouvernement français de mes intentions pacifiques, et j'espère que cette déclaration, toute spontanée de ma part, abrégera la captivité de ceux de mes amis qui sont encore détenus.

Nous ajouterons à ce document quelques fragments d'une lettre écrite de Londres, par le prince, à l'un de ses amis de Paris :

.... Ne laissez pas l'opinion s'égarer sur la cause réelle de mon évasion; l'irrésistible ascendant du plus sacré des devoirs m'a seul déterminé. Le dévouement filial m'a seul poussé hors de la prison. Ce qui était si naturel d'accorder à la prière, ils m'ont contraint de l'enlever par adresse, tant on spéculait sur les ennuis ordinaires des captivités sans terme, sur l'affaissement prétendu d'un caractère qu'ils se vantaient de dompter, enfin, sur les hésitations louables de celui qu'ils plaçaient entre son honneur et une obligation impérieuse. L'occasion était belle d'acquérir le nom de généreux. A quoi bon? ils n'y tiennent pas.

— Me refuser à un vieillard qu'accablent les infirmités, qui, lui aussi, fut roi, et qui les suppliait! Me refuser, à quel moment! lorsque le progrès du mal rend de jour en jour l'exil plus cruel, l'isolement plus amer; lorsque la défaillance des forces confirme sans appel la peine de mort loin de la patrie, il ne restait à un père que l'espérance vague du dernier adieu de son fils. Durant quelques jour, il est vrai, ils la croyaient détruite par mon refus, dont ils m'imputaient la responsabilité. Elle leur revient tout entière. N'ont-ils pas fait marchander ma sortie démarche par démarche, phrase par phrase, afin de décourager d'honorables intercesseurs? N'ont ils pas calculé l'élévation de leur tarif de délivrance jusqu'à ce taux où l'accepter est une honte? Alors, cette liberté dont ils étaient avares, je me la suis donnée. Je ne leur dois rien, je ne suis engagé à rien. Sans eux, malgré eux, je vais pouvoir me consacrer à mon père.

Après ces deux lettres on nous saura gré de parler du docteur Conneau, en ce moment prisonnier à Péronne, pour avoir facilité l'évasion du prince. Les rédacteurs du *Journal de la Somme* et du *Progrès du Pas-de-Calais*, MM. Degeorge et Ayraud, ayant rendu visite au docteur, voici ce que l'un d'eux écrit :

Le docteur Conneau est au secret, par suite de l'instruction que le parquet poursuit contre ses compagnons de captivité qui sont, eux, au secret le plus rigoureux.

Le parquet de la cour royale, par ordre sans doute, voulant à toute force rattacher l'évasion du prince à la politique, le jugement du docteur Conneau et de ceux qu'on lui donne pour complices, est ainsi ajourné indéfiniment. Le procureur-général est allé jusqu'à recommencer l'instruction faite par les magistrats de Péronne, et il a obtenu, à son grand désappointement, juste le même résultat, c'est-à-dire rien.

Au reste, cette prolongation de captivité, avec toutes les incertitudes qui l'accompagnent, ne trouble nullement la sérénité d'âme, l'admirable quiétude que donne au docteur Conneau le sentiment d'un devoir accompli jusqu'au bout. On est heureux de voir le docteur, et nous ne pourrions dire l'émotion que nous avons éprouvée en serrant sa loyale main.

C'est que le docteur Conneau, outre l'intérêt qu'on peut lui porter en raison de sa position actuelle, a pour ses amis, pour ses visiteurs, un charme tout particulier, un attrait irrésistible.

Le docteur est âgé de 50 ans; sa taille est petite, et accuse, par une inclinaison prématurée, l'homme de science et les six années de prison qu'il vient de passer auprès du prince Louis-Napoléon; ses cheveux sont d'un blond cendré, un peu longs et assez rares; son front vaste est proéminent; ses yeux, d'un bleu très clair, sont brillants et animés; le sourire doux et mélancolique qui accompagne ses paroles remplies de l'affection la plus pure pour le prince Louis-Napoléon, annonce le plus complet oubli de soi-même; tout en lui est sympathique, tout en lui forme un assemblage parfait d'intelligence, de finesse même, et de la plus admirable bonté.

Il ne se plaint nullement de la gêne, des ennuis que lui impose une captivité que l'on s'empresse, disons-le, d'adoucir le plus possible : le prince est sauvé, c'est tout ce qu'il lui faut, le reste semble lui être étranger.

Les journaux de Paris ont eu tort d'annoncer l'arrivée à Paris du commandant Demarle et du procureur du roi de Péronne; ce magistrat est resté à Péronne, et le commandant est toujours aux arrêts de Ham; seulement, ses arrêts forcés viennent d'être levés, il est aux arrêts simples. L'officier de gendarmerie qui était venu le remplacer est reparti, et l'ancien commandant du fort, le capitaine Detrimont, a repris son poste.

Les amis du prince, à Ham, sont toujours tourmentés par la police qui, du reste, ne fait qu'exécuter des ordres supérieurs.

M. Z... avait reçu une lettre de M. Thélin, datée de Londres; elle annonçait simplement l'arrivée du prince dans cette ville, après son débarquement à Ramsgate; elle a été arrêtée à la poste, et M. Z... a dû

Il résulte de cette lettre que la révolution est partout victorieuse, l'odieux régime des Cabral brisé; les Cabral, comme nous l'avons déjà annoncé, ont pris honteusement la fuite sur un paquebot anglais. Voici un extrait de la lettre de notre correspondant :

Les progrès rapides de la révolution et les manifestes des juntes avaient déjà forcé les Cabral à abandonner le ministère. Ils s'étaient réfugiés dans la caserne de la garde municipale, attendant leur défense de la garnison de la capitale. Mais les soldats allaient chaque jour par centaines se réunir aux insurgés. La reine, tout en déposant le ministère, avait conservé, dans le nouveau cabinet, son président, le duc de Terceira; toutefois, la présidence de ce cabinet avait été donnée au duc de Palmella.

La reine s'était crue d'abord assez forte pour repousser les exigences du peuple; mais le peuple, qui a aujourd'hui une expérience acquise, a résolu de ne poser les armes qu'à bon escient et quand on aurait satisfait à ses demandes, réduites d'abord aux trois suivantes : dissolution immédiate des chambres nommées par la corruption la plus effrontée et convocation de *cortès extraordinaires*; — mise en accusation des deux Cabral et sévère examen de leur administration; — enfin, bannissement des deux prêtres immoraux qui dominaient à la cour, le jésuite Dietz et le père Marcos, aumônier de la reine.

La reine, vous disais-je, se croyait trop forte pour subir ces conditions, mais après avoir essayé de résister, puis de louvoyer et de gagner du temps, elle s'est vue obligée d'ordonner la dissolution des chambres et de convoquer des *cortès extraordinaires* pour le 1er septembre, de casser les deux lois sur l'impôt, et de nommer de nouveaux gouverneurs civils des districts. Les Cabral se sont enfuis avant-hier (25 mai), sur un paquebot anglais escorté par un brick français. La reine, enfin, s'est vue forcée de consentir à la nomination d'un nouveau ministère, et le peuple, pour autant, ne veut pas encore déposer les armes.

On est toujours dans l'anxiété, parce que la capitale est environnée d'insurgés et que chaque jour encore il y a des morts dans les rixes qui s'engagent entre les hommes du peuple et les soldats. Tout mouvement commercial et administratif est suspendu et nous ne prévoyons pas encore quand finira cet état de choses.

Nous résumerons le restant de la lettre de notre correspondant en disant que jamais gouvernement plus lâche, plus oppresseur et plus sordide que celui des Cabral n'avait mérité d'être mis en poudre par une nation. Aussi la révolution qui vient de triompher en Portugal a-t-elle eu un caractère de spontanéité universel. La nation s'est levée comme un seul homme, et si elle eût supporté plus longtemps l'outrage d'un gouvernement qui la grugeait et l'avilissait au dernier degré, elle eût mérité son sort.

D'après l'*Heraldo*, le bruit courait à Madrid, le 1er juin, qu'à la suite de la lutte sanglante qui avait eu lieu entre la population de Lisbonne et les troupes, et avait provoqué la retraite du nouveau cabinet Palmella, les insurgés avaient demandé la déchéance de la reine dona Maria et la nomination d'une régence.

Le gouvernement espagnol a envoyé de la Corogne à Lisbonne deux bâtiments de guerre, et ordonné de resserrer le cordon de troupes déjà formé sur l'extrême frontière de Portugal.

On écrit de Florence, le 25 mai :

« Une sourde agitation règne dans les Etats Romains et surtout dans les légations. Cette agitation est entretenue par une foule de brochures et d'écrits politiques répandus en très grand nombre dans le pays, malgré les précautions que prennent les autorités romaines pour en empêcher la circulation.

» Dans la nuit du 20 mai, un assassinat, qui a tout-à-fait un caractère politique, a été commis à Bologne. Le lieutenant-colonel Allegrini, des chasseurs à cheval, membre de la commission qui a jugé en dernier ressort les prévenus dans les affaires de Rimini, a été frappé de plusieurs coups de poignard par des assassins masqués. Ses blessures sont graves, mais il paraît qu'elles ne sont pas mortelles. Aucun de ses assassins n'a pu être encore arrêté. »

Revue des Journaux populaires.

Les tristes événements de Saint-Étienne inspirent à l'*Union* les considérations suivantes, où la situation nouvelle que font aux ouvriers les coalitions des grandes entreprises se trouve retracée avec une parfaite exactitude :

..... Mais si la position du travailleur est déjà tellement fâcheuse dans l'état habituel des choses ; si l'absence de toute intervention régulatrice, le met si souvent à la merci des circonstances critiques ou de l'avidité du maître, que sera-ce, lorsque au lieu d'être en présence d'un certain nombre d'entrepreneurs plus ou moins rivaux et hostiles, il n'aura plus pour débouchés qu'un établissement unique ou plusieurs établissements régis par une seule administration et obéissant à un même intérêt, comme il arrive en ce moment à Saint-Étienne? L'ancien équilibre des choses, le rapport qui existait précédemment entre le travail et l'entreprise ne se trouve-t-il pas alors changé? A cette question, l'autorité n'a su répondre encore, sur le lieu même, que par des coups de fusil ; à la chambre, que par des protestations évasives et dérisoires.

Que va-t-il arriver, pourtant, si tout en continuant de réprimer les coalitions ouvrières, on autorise ou tolère les associations et coalitions d'entrepreneurs de travail ?

Ces compagnies générales, qui vont succéder aux établissements individuels et rivaux, seront-elles longtemps à s'apercevoir que les ouvriers, ne pouvant porter tous à la fois leurs bras dans d'autres lieux ou d'autres professions, sont complètement à leur merci? Et quand elles l'auront compris, reculeront-elles devant cette voie de bénéfices? Quelles craintes pourraient-elles avoir, d'ailleurs, et quels risques pourraient-elles courir? L'ouvrier, désormais, privé de tout recours, tenu toujours dans l'isolement, ne pourra réclamer, sans risquer de perdre son travail, de se voir exclu du seul atelier où il puisse gagner son pain. Il suffira donc aux compagnies, pour arriver à leurs fins, [illegible] par [illegible] sans employer un ouvrier prévenu d'avoir provoqué des coalitions ; à s'avertir mutuellement des modifications de salaire projetées ; à arrêter en commun les bases principales de leurs tarifs et règlements ; à agir, enfin, toujours de façon à mettre la puissance collective à la place de l'action individuelle, pour arriver à dominer à la fois le marché des produits et le marché du travail. Restreinte dans ces limites, n'ayant aucun caractère de publicité, la coalition des exploiteurs deviendrait insaisissable ; l'autorité ne pouvant ou ne voulant rien voir, se garderait d'intervenir ; et, toutefois, parce qu'elle aurait sévi contre la coalition formelle et publique des entrepreneurs, elle se croirait la rigueur d'autant plus permise envers les ouvriers, et sur la dénonciation des chefs et directeurs de travaux, la moindre tentative de concert entre eux serait poursuivie et militairement réprimée au nom du grand principe de la liberté du travail! De deux faits absolument identiques, de deux faits de coalition, on verrait alors le premier s'accomplir en parfaite sécurité, parce qu'il peut s'organiser dans l'ombre discrète d'un salon ou d'un bureau, et entre un petit nombre de personnes ; tandis que le second, qui exige forcément la réunion en plein air ou dans un lieu public de plusieurs centaines d'individus, attirerait tous les châtiments de la loi !

On voit donc que la marche des choses, quoi qu'il arrive, amènera de graves difficultés, et que la tendance des capitaux, à se former en grandes masses pour exploiter sur de larges proportions, soit le commerce, soit l'industrie, nécessite de sérieuses réformes dans la législation qui régit l'exercice du travail. La première à réaliser, serait l'abolition de la loi sur les coalitions, loi qui, par la force des choses, n'est jamais appliquée que contre les ouvriers ; mais cette mesure, à elle seule, ne suffirait pas, nous le croyons, à garantir les intérêts du travail, dans le cas surtout, où, comme à Saint-Étienne, il s'agit d'industries dont l'exercice est un véritable monopole, et qui ne permettent point de concurrence. Dans ce cas spécial, nous pensons que l'autorité doit nécessairement intervenir d'une manière directe, et nous voudrions ainsi que le journal la *Démocratie* l'a demandé déjà, que les conditions d'association entre les exploitations distinctes fussent réglées administrativement, afin de maintenir toujours une véritable concurrence ; que des obligations soient fixées également par l'administration, aux concessionnaires, relativement aux règlements intérieurs de leur exploitation ; enfin, qu'un minimum de salaire et un maximum de temps de travail soient déterminés par une loi spéciale.

Les réformes que nous demandons ici seraient loin encore, nous le savons, de garantir suffisamment les travailleurs contre les empiètements du capital ; mais nous croyons, cependant, qu'elles procureraient une amélioration sensible, et, dans tous les cas, elles prépareraient les voies, soit à l'exploitation directe par l'Etat des industries de premier ordre : mines, chemins de fer, canaux, etc.; soit à l'organisation vraiment sociétaire de la propriété des instruments de travail, dans les industries qui resteront libres et soumises à la concurrence.

Si ce résultat n'est pas, à beaucoup près, ce que les travailleurs sont en droit d'attendre et d'espérer, pour l'avenir, du moins, serait-ce un acheminement, et dans les circonstances où nous nous trouvons, ce serait déjà beaucoup d'avoir pu entraver la formation de la nouvelle féodalité qui nous menace. L. G., dessinateur.

Dans un article sur la concurrence faite aux ouvriers libres par les prisonniers, M. Chrétien, horloger, signale avec une égale énergie le mal et le remède.

Après avoir examiné les faits concernant les conditions mal établies envers les entrepreneurs, nous allons passer à d'autres faits qui sont encore plus sensibles en ce qu'ils frappent des localités tout entières.

Ainsi, par exemple, nous citerons celui-ci, d'après la chambre de Troyes, laquelle nous apprend que, dans la maison de détention de Clairvaux, où plus de deux mille individus sont renfermés, on a établi un si grand nombre de métiers à tricot circulaire, qu'en joignant, à la facilité de faire beaucoup, l'avantage que l'entrepreneur obtient en faisant travailler les prisonniers, il est parvenu à attirer dans cette prison la plus grande partie de l'ouvrage qui était la seule industrie, et par conséquent la seule ressource des habitants des environs.

Ce fait si flagrant semble avoir ému la chambre de commerce de Troyes sur les funestes conséquences dont il est la cause, puis, d'accord avec notre pensée, jugeant que ce n'était point positivement du nombre plus ou moins fort de prisonniers que dépendait tout le mal, mais que c'est plutôt la trop grande agglomération de prisonniers sur un même point qui est la cause majeure des maux que fait naître la concurrence du travail des prisons pour le travail libre, elle a, comme nous, tourné ses vues sur l'application qu'on pourrait faire des prisonniers à des travaux agricoles. Pour notre part, nous demandons, afin d'obtenir une chance meilleure pour la position du travail libre : 1° que les prisonniers soient plus disséminés, c'est-à-dire qu'ils soient plus répandus par petits groupes dans des lieux différents, où qu'alors une direction, tout à la fois commise pour veiller à la continuelle occupation des prisonniers, soit en même temps chargée de porter la plus stricte attention à ce que l'exécution des travaux sur une grande échelle, comme l'entreprend une prison, ne puisse, en aucun cas et sous nul rapport, gêner l'industrie d'aucun endroit. Eh ! d'ailleurs, pourquoi n'aurait-on point immédiatement recours à l'agriculture? Personne, nous le pensons, n'alléguerait d'empêchement à une nouvelle direction de ce genre donnée aux travaux des prisonniers ; car de cette manière on ne ferait que donner plus d'extension à un travail profitable à l'humanité entière, sans jamais craindre de retirer le travail des mains de l'ouvrier libre. Eh bien ! répétons-le, employons les prisonniers au profit de l'agriculture, à des travaux d'assainissement, élévations d'édifices utiles surtout ! Oui, qu'on leur fasse défricher nos terres encore incultes ; qu'on leur fasse construire de vastes ateliers, où l'ouvrier sans ouvrage trouvera de quoi gagner du pain pour ses enfants et un refuge contre les tentations du vice.

Nous croyons encore à un avantage moral qu'on pourrait recueillir en appliquant les prisonniers à des travaux utiles à la société ; nous pensons que celle-ci éloignerait ce mépris avec lequel elle tient souvent des libérés en guerre perpétuelle contre elle-même, parce qu'alors elle semblerait, pour ainsi dire, trouver une expiation dans ces travaux qu'ils légueraient à l'humanité.

[illegible] preints de généreux sentiments, qui ont été prononcés à cette occasion, mais, à ce propos, nous appellerons les réflexions des hommes intelligents et le sincère intérêt de tous les socialistes sur un fait nouveau et significatif qui se produit dans le sein de l'Ecole phalanstérienne. Le journal la *Démocratie pacifique*, ne trouvant pas de suffisantes ressources dans les annonces et dans l'exploitation des questions industrielles, principales conditions d'existence aujourd'hui des journaux quotidiens, a dû faire un appel au dévoûment des partisans de la théorie de Fourier ; la réponse ne s'est pas fait attendre, et, en quelques semaines, des engagements de cotisations annuelles, pour le soutien du journal, ont été souscrits pour la somme de 100,000 fr.; le chiffre de cette rente s'accroît encore.

Un tel fait prouve d'une manière irrécusable à quel degré de puissance est arrivé déjà le sentiment de la nécessité des réformes, et ce qu'on pourrait obtenir du concours des volontés, de la concentration des efforts. Si au lieu de se rattacher au triomphe d'un système particulier et plus ou moins exclusif, la manifestation dont nous sommes témoins avait eu pour but la propagation des idées les plus générales du socialisme, elle eût obtenu une masse d'adhésions encore bien plus considérable.

Nous remercions l'*Union* de cette bienveillante appréciation de notre langage et de nos œuvres ; les sympathies des ouvriers nous sont aussi précieuses que les calomnies des dévots de l'*Univers religieux* : les unes et les autres prouvent que l'heure de l'émancipation de tous les opprimés est enfin arrivée, puisque ceux qui la provoquent obtiennent l'estime des victimes et soulèvent les colères des oppresseurs. Nous croyons seulement que les rédacteurs de l'*Union* se trompent en attribuant à notre propagation un caractère exclusif. Il est vrai que nous avons foi dans un système qui renferme, suivant nous, la solution de tous les problèmes sociaux, et comme cette solution ne peut se trouver dans deux systèmes différents, nous défendons avec fermeté celui qui a conquis nos convictions. Mais en dehors de cette affirmation nécessairement exclusive, nous savons faire la part de tout ce que d'autres systèmes renferment de vérités partielles. Nous savons surtout apprécier les sentiments généreux qui animent de nos jours les classes ouvrières et le dévouement désintéressé qui pousse l'élite de leurs enfants à se faire dans la presse populaire les apôtres de la justice et de la fraternité. Les socialistes et les démocrates de toutes les nuances nous trouveront toujours disposés, malgré quelques dissidences secondaires, à servir leur cause, qui est la nôtre par le cœur et par la solidarité. Et nous croirons être toujours les véritables interprètes de leurs pensées en excitant dans leur âme moins l'hostilité que la pitié envers les maîtres qui prétendent s'isoler dans leur égoïsme.

Les ouvriers n'ignorent plus aujourd'hui, grâce surtout aux journaux qui sont les organes de leurs intérêts, que la paix, l'association et l'amour mutuel sont de plus sûrs moyens de bonheur que la haine et la guerre. Nos doctrines sont donc les leurs par le sentiment, en attendant que leur intelligence y donne sa pleine adhésion.

Le même numéro de l'*Union* contient un premier article sur les crèches, qui prouve bien que les efforts des riches pour améliorer le sort des pauvres sont appréciés comme ils doivent l'être, quand ils sont vraiment inspirés par des sentiments de fraternelle charité. Nous attendrons la fin pour en citer quelques extraits.

M. Reynier, chef d'atelier à Lyon, continue dans l'*Echo de l'Industrie* son exposé de la théorie sociétaire sur les passions :

Les passions, avons-nous dit, sont au nombre de douze (1). Les cinq premières, dites *sensitives*, ouïe, goût, odorat, tact et vue, tendent au luxe, luxe interne quant à l'individu, et externe quant à la société ; c'est-à-dire, que bien dirigées elles procurent la santé, la vigueur, la longévité, puis la richesse ; en un mot, tout ce qui peut augmenter le bien-être matériel, le confortable, etc.; mais s'il y a compression, entrave dans leur libre développement, ou dans leur satisfaction, elles produisent la maladie, la débilité, quant à l'individu, et la misère quant à la société.

De même, si la direction des passions *affectives* : amitié, amour, ambition et familisme, est conforme à leur destinée, ces passions produiront des groupes d'amis, d'amants, d'associés et de parents, tandis qu'elles ne produisent de nos jours, grâce à notre système de compression, que l'inimitié, l'antagonisme, la prostitution, l'adultère, la concurrence anarchique, les falsifications, les fourberies, la banqueroute, l'agiotage, la spoliation dans tous les genres et même le crime. Enfin, si la direction des passions appelées *distributives*, papillonne, cabaliste, composite, se trouve harmonique, ces passions produiront des séries formées par une multitude de groupes, qui tous par le travail rivalisent émulativement pour le bien-être commun ; voyez-les, au contraire, dans leur essor subversif, elles produisent le dégoût, le jeu, l'intrigue, l'envie, la calomnie, la monotonie et l'ennui.

Au résumé, nos passions, dirigées par la voie de contrainte, de compression et de fanatisme, semblables à la boîte de Pandore, répandent sur la terre la contrainte, l'anarchie, l'égoïsme, la duplicité, et nous font tourner dans un cercle vicieux sans issue possible. Mais organisez la société sur des bases nouvelles, placez les individus dans un nouveau milieu plus conforme à leur nature, à leurs passions, vous les verrez concourir avec ensemble à l'unité sociale, à l'harmonie du globe.

Or, ne venez donc pas nous dire qu'il y a des passions funestes qu'il faut combattre, étouffer, comprimer ; car nous vous répéterons sans cesse : Vous prenez l'effet pour la cause... De ce qu'un homme s'enivre s'ensuit-il que le vin est nuisible? Non, évidemment : le mal n'est que dans l'abus que l'on fait de toutes choses : voulez-vous arrêter le courant d'une rivière, rompant ses digues factices ; elle deviendra torrent dévastateur, tandis qu'abandonnée à son cours naturel, savamment dirigée, elle fertilisera vos campagnes, fera marcher vos usines. Le gaz,

(1) Il en existe une treizième, que Fourier nomme l'*unitéisme*, et qui résume toutes les autres. Nous en parlerons lorsque nous expliquerons les passions dans tous leurs détails.

harmoniser, c'est la parole de FOURIER, du révélateur des destinées de l'humanité.

REVUES DE LA HUITAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

La chambre des députés a adopté cette semaine les budgets de l'intérieur, du commerce, des travaux publics et de la guerre ; nous ne dirons rien des discussions; elles n'ont présenté aucun incident vraiment remarquable et n'ont été l'occasion d'aucune haute pensée.

La chambre des pairs a condamné Lecomte à la peine de mort pour tentative d'assassinat sur le roi. Les personnes chargées de l'instruction de l'affaire avaient poussé jusqu'au fanatisme leurs efforts pour découvrir à ce crime un lien quelconque avec la politique ; elles ont éprouvé le déplaisir d'arriver à la preuve évidente que le crime n'était qu'un acte de vengeance privée, ou plutôt un acte de véritable folie.

La grève des ouvriers fondeurs de Paris continue ; les maîtres ont eu la sagesse de repousser l'intervention judiciaire qu'on leur offrait ; le débat continue à être purement industriel.

Tandis que là on dispute sur l'accroissement d'un salaire nécessairement assez chétif, la Bourse, mieux avisée, continue à spéculer sur des millions. L'adjudication du chemin de Lyon à Avignon doit avoir lieu mercredi prochain ; les grands tripotiers s'agitent, les intrigants se croisent, les appétits cupides sont en excitation permanente. Que de mensonges, que de bassesses, que de vols non qualifiés préparent ces grands coups de filet, appelés concessions de chemins de fer, sur lesquelles se fondent de respectables fortunes. Dans ces temps où la répartition des produits sociaux est devenue l'objet d'études importantes, où la fausseté du mécanisme actuel a même conduit certains esprits extrêmes jusqu'à nier le principe de la propriété, quelle leçon, quelles conséquences les classes riches pensent-elles que dans les rangs inférieurs, et parmi les observateurs désintéressés ou les disciples des idées nouvelles, se tirent de ces fortunes scandaleuses, de ces corruptions éclatantes, de ces spoliations éhontées qui s'étalent au grand jour sous le drapeau du commerce libre et de l'anarchie industrielle ? Colosses dorés, vous vous enivrez des fumées de l'orgueil, et vous vous imaginez créer une caste à part ; mais vos inférieurs, mais ces prolétaires que vous recommencez à mépriser de toute la hauteur de votre fortune, voient vos pieds d'argile, c'est-à-dire de boue, et vous voulez qu'ils vous honorent et vous respectent ! Commencez par vous respecter vous-mêmes. L'aristocratie fondée sur la violence et maintenue à main armée aux périls des jours mêmes du conquérant, on pouvait la craindre, même la respecter ; mais une aristocratie fondée sur l'agiotage et les menées de Bourse, quel respect est-elle en droit d'attendre ? Le fils du baron féodal était fier de ses ancêtres, et racontait avec orgueil leurs hauts faits ; le fils du baron financier rougit de son père, et jamais il ne s'avise de raconter les moyens par lesquels a été acquise la fortune dont il jouit.

GRANDE-BRETAGNE.

Les journaux anglais parlent de rumeurs politiques qui annonceraient un changement de ministère d'ici à un mois. Beaucoup de lords, dit-on, qui ont adhéré au projet de réforme commerciale et voté pour la seconde lecture du bill des céréales, demandent que le bill soit modifié en comité, avant la troisième et dernière lecture. Un droit fixe de 5 shellings est demandé par un grand nombre de lords ; le refus du ministère fait pressentir une rupture de la majorité. Quand même le bill des céréales serait voté, on dit que le ministère serait en minorité sur les deux grandes questions qui doivent, immédiatement après, occuper les chambres : celle de la coercition en Irlande et celle des sucres.

Les grèves continuent toujours dans le nord de l'Angleterre. Quelques corps de métiers ont consenti à des transactions temporaires pour ne pas arrêter les travaux ; mais d'autres se mettent en grève sur divers points du pays.

Les maçons qui travaillaient à la construction du *South Lancashire railway*, se sont mis en grève tout récemment, et tous les travaux ont été suspendus.

La grande convention des délégués de tous les corps de métiers du Royaume-Uni, a été ouverte lundi dernier à Manchester, sous la présidence de M. P. S. Duncombe ; mais les grands journaux politiques n'en parlent pas. La conspiration du silence est plus obstinée en Angleterre qu'en France chez les journalistes des partis politiques. Le peuple n'a que des journaux hebdomadaires vraiment voués à ses intérêts. Nous ne pouvons donc rien savoir de la convention des ouvriers avant l'arrivée des journaux populaires de Londres, qui paraîtront aujourd'hui dimanche. La semaine prochaine nous en parlerons.

Tous ces mouvements de la classe ouvrière ne laissent pas, toutefois, d'avoir une influence considérable, même sur les grands journaux politiques, et notamment sur le *Times*, qui vient d'écrire une série d'articles sur la nécessité de modifier le système du *laissez-faire*. Voilà donc la vieille économie politique attaquée par sa base dans le pays qui l'a vue naître. Le *Times* prend à partie les deux camps politiques du parlement, et montre que la grande masse du peuple est déjà plus avancée qu'eux en fait de doctrines économiques et d'idées de réforme sociale et industrielle.

Il dit que les travailleurs ne s'intéressent pas plus à la querelle des bourgeois et des aristocrates, qu'ils ne s'intéressent à l'histoire des *Néri* et des *Bianchi*, ou des *Guelfes* et des *Gibelins*, et il dit vrai.

C'est à l'occasion d'un discours du lord Normanby que le *Times* a émis ces critiques, tout à fait progressives. Ce discours du noble lord était encore plus explicite sur la nécessité d'améliorer la condition sociale des travailleurs, au lieu de donner tête baissée dans la politique de la liberté absolue de la concurrence du commerce et du capital.

Lord Normanby a été, pendant deux ans, le premier secrétaire du vice-roi, et le gouverneur réel de l'Irlande. Son discours, plein de raison, annonce des études sociales approfondies. Il est même empreint de socialisme pur-sang, et le *Times*, moins hardi dans la partie positive, admet pleinement toutes les idées du noble lord, en ce qui concerne la critique de la doctrine du *laisser-faire*.

vraiment prussien ne sacrifie pas les intérêts du travail à ceux du capital. « Le mérite de Fourier et des autres socialistes modernes, dit-elle, n'est pas d'avoir inventé le principe de l'association, qui est aussi vieux que le monde ; mais d'avoir montré qu'il fallait faire servir au profit de tous ce même principe ; que ceux qui s'en étaient emparés ne l'avaient employé jusqu'ici qu'à l'exploitation des masses. On parle de nous donner une banque à l'instar de celles qui existent dans d'autres pays. Mais, qu'on y prenne garde, intéresser les capitalistes à la fondation d'une banque prussienne, c'est exposer le pays à tomber sous le joug de l'aristocratie financière. Or, l'exemple de l'Angleterre est là pour nous apprendre jusqu'à quel excès de misère peut descendre un peuple soumis à la tyrannie du capital. Ne donnons pas une nouvelle proie aux hommes d'argent, lorsque nous voyons la maison Rothschild marcher d'un pas que rien ne peut arrêter à la conquête de la richesse universelle (*Das Haus Rothschild schreitet unaufhaltbar einem Weltreichthume entgegen*). »

La *Gazette du Weser* (journal de Brême), ne voit pour l'Allemagne d'autres moyens d'éviter les dangers qui la menacent, tant du côté de la France que de celui de la Russie, que dans une alliance étroite avec le nouveau parti socialiste qui se forme en France. Voici en quels termes elle s'explique à ce sujet :

« Chacun prévoit la révolution sociale qui se prépare en France. La même pensée a pénétré rapidement de ce côté-ci du Rhin. Il est clair que la première révolution de 89 et la seconde révolution de 1830 ont été stériles pour la masse de la nation. C'est ce que tout le monde sait très bien, quoique ceux qui possèdent ne veuillent pas le reconnaître. Mais l'expérience est une bonne maîtresse, et le peuple qui a déjà commis deux fautes, se gardera bien d'en faire une troisième. Lorsqu'il reprendra les armes, il se battra pour lui et non plus pour les autres. Les bastilles dont on entoure Paris ne l'arrêteront pas. Il faudra des soldats pour garder ces bastilles, et ces soldats ne sauraient oublier qu'ils sont eux-mêmes les fils du peuple.

» Supposons maintenant cette troisième révolution accomplie, qu'en résulterait-il pour l'Allemagne ? Le sang qui coule dans les veines françaises est le même que celui des soldats de la République et de l'Empire. Les fils réclameraient comme leurs pères la frontière du Rhin, et les prolétaires émancipés de la France accourraient en toute hâte sur les bords du fleuve, avec de belles paroles de délivrance pour leurs frères allemands. Or, nous savons ce qu'il faut penser d'une délivrance imposée les armes à la main, et nécessitant le séjour d'armées permanentes au milieu des populations ainsi délivrées. Quelles mesures de défense prendraient en pareil cas nos gouvernements allemands ? Comment empêcher la misère des prolétaires d'adopter l'évangile de la liberté ? Dans une crise aussi terrible, les liens de l'amitié et de la parenté avec un grand souverain du Nord seraient de peu de ressource. Les travaux de fortification de Kœnigsberg disent assez haut chaque jour ce que nous attendons de la Russie. Nous courons donc le risque d'avoir à combattre à la fois les Russes et les Français, en supposant que le peuple allemand veuille tourner ses armes contre ce peuple libre, comme il le fit autrefois contre un tyran.

» Ce n'est pas que nous craignions pour l'Allemagne la honte et l'abaissement ; mais il faut le reconnaître, rien, chez nous, n'est organisé ; nous vivons dans l'inquiétude, attendant avec impatience une ère nouvelle. Comment, au milieu de ce chaos, revenir à l'unité qui doit faire notre force ; et si nous sommes vainqueurs, à quel prix aurons-nous acheté la victoire ?

» Nous ne voyons qu'un moyen de prévenir la catastrophe qui nous menace, et ce moyen, tous ceux qui peuvent quelque chose, tous ceux qui ne sont pas intéressés à un bouleversement général, doivent se hâter de l'adopter. Ce moyen, le voici : Il s'agit pour les Allemands de prêter un concours énergique aux hommes qui se sont voués, en France, à faire triompher le progrès social, par des moyens exclusivement pacifiques. Ces hommes, encore en petit nombre, il est vrai, grâce à l'union qui fait leur force, sont déjà assez puissants pour former un parti. Allons à eux, car ils sont destinés à être les médiateurs de la seule alliance raisonnable entre la France et l'Allemagne.

» L'alliance avec la France socialiste, voilà donc ce qu'il faut à l'Allemagne. C'est aux socialistes français seuls que nous voulons tendre une main amicale. Avec eux nous prêcherons la liberté et surtout l'amour, plus grand encore que la liberté, car la liberté marche un glaive à la main, tandis que l'amour n'a besoin que de l'attrait pour conquérir le monde. »

Tandis que les journaux les plus éclairés de l'Allemagne septentrionale s'appliquent à trouver dans les œuvres de nos écrivains modernes, des indices de l'alliance qui doit unir la France et l'Allemagne, la *Gazette d'Augsbourg*, fidèle à ses idées arriérées, ne lit nos compatriotes que pour les combattre ou les ridiculiser. Ainsi, elle s'étonne que M. Cyprien Robert émette son opinion de Français sur l'avenir de la race slave, elle plaisante M. Michelet qui a une foi si vive dans la mission de la France, et elle plaint M. Jules Lechevallier de n'avoir eu pour auditeurs, à Berlin, que des dames assez laides et des journalistes. Cependant, le nouveau jargon franco-germanique, qui vient de se révéler dans le feuilleton de l'*Époque*, réconciliera peut-être la *Gazette d'Augsbourg* avec les socialistes, et la bonne feuille s'est demandée en lisant le *Fils du Diable*, si les utopistes de la *Démocratie pacifique* ne salueraient pas avec enthousiasme l'apparition de l'œuvre de M. Paul Féval comme l'aurore du règne de la langue universelle.

L'*Observateur du Rhin* (de Cologne), qui sait un peu mieux que la *Gazette d'Augsbourg* de quelle nature sont les rapports entretenus avec l'*Époque* par la *Démocratie pacifique*, rend compte, dans les termes suivants, du procès intenté par cette dernière à la feuille de M. Granier de Cassagnac : « On sait que la *Démocratie pacifique*, lors de » sa dernière crise financière, avait jugé à propos de faire un appel à » ses partisans. En agissant ainsi, elle était parfaitement dans son » droit, et personne ne pouvait y trouver à redire, si ce n'est l'*Époque*, qui n'a pas craint de qualifier une telle manière d'agir de » *simonie impudente*. Le tribunal ayant à prononcer sur cette injure, » vient de déclarer, ce qui est à regretter, qu'il ne trouvait que de semblables expressions renfermassent une intention calomnieuse. La » *Démocratie* en a appelé ; mais, quoi qu'il arrive, elle n'en restera pas » moins, dans l'opinion des honnêtes gens de tous les partis, comme » étant le seul journal, à Paris, qui ne soit pas l'œuvre d'une spécula» tion. Si l'*Époque* était un jour obligée de mettre pareillement à l'é-

Nous ne pourrions qu'applaudir à toutes les manifestations qui se feraient en ce sens. Quelques dommages, qu'il serait possible d'atténuer, ne sauraient entrer à nos yeux en comparaison avec les immenses bienfaits politiques et commerciaux d'une telle mesure.

NOUVELLES DU JOUR.

CHRONIQUE. — Un traité d'extradition vient d'être conclu entre l'Autriche et le royaume de Naples.

— La corvette de guerre *la Prudente* est arrivée, le 23 mai dernier, à Suez, ayant à bord dix chevaux arabes que l'Iman de Mascate envoie en présent au roi des Français.

— Par une ordonnance royale du 29 mai, la banque de France est autorisée à établir un comptoir d'escompte à Nîmes. Les opérations de ce comptoir seront les mêmes que celles de la banque de France, et seront exécutées sous la direction et la surveillance du conseil général de la banque, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 25 mars 1841.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier, opticien du roi, marquait : 22 degrés 6 dixièmes au-dessus de 0 ; aujourd'hui, à 6 heures du matin, 19 degr. 2 dix. ; à midi, 27 degr. 9 dix ; à 2 heures, 29 deg. 2 dix. au-dessus de 0.

COURSES DE LA VENDÉE. — Les courses auront lieu sur le bel hippodrome communal de Luçon, les dimanche 23 et lundi 24 août.

L'inscription des chevaux se fera au secrétariat de la mairie de Luçon, sur un registre ouvert à cet effet. Ce registre sera clos le samedi 22 août, à quatre heures du soir.

1° Prix du département, au trot, 400 fr, donné par le conseil général, avec 2e prix de 200 fr., et 3e prix de 100 fr., donné par la Société des courses, pour chevaux et juments de 6 ans et au-dessous, nés et élevés dans le département de la Vendée. 2 kilom. en partie liée.

2° Prix du gouvernement, 500 fr., pour chevaux hongres et juments, montés au trot, âgés de 4, 5 ou 6 ans, nés et élevés dans la circonscription des courses de Nantes. 4 kilom. en une épreuve.

3° Prix de la ville de Luçon, au galop, 1 000 fr., donné par le conseil municipal, pour chevaux et juments de toute la France. 4 kilomètres en partie liée.

4° Prix des barrières, 500 fr., donné par la Société des courses, pour chevaux et juments nés et élevés en France. Un tour d'hippodrome avec 5 barrières.

5° Prix du département, au galop, 600 fr., donné par le conseil général, avec 2e prix de 200 fr. et 3e prix de 100 fr. donnés par la Société des courses, pour chevaux et juments de trois et quatre ans, nés et élevés dans le département de la Vendée. 2 kilomètres en une seule épreuve.

6° Prix principal, au galop, 2 000 fr., avec 2e prix de 500 fr., donnés par la Société des courses, pour chevaux et juments de tout âge, nés et élevés en France. 4 kilomètres en partie liée.

7° Prix des chasseurs, une magnifique paire de pistolets de Devisme, de la valeur de 500 fr., donné par la Société des courses, pour chevaux et juments de tout âge, nés et élevés dans le département de la Vendée, et appartenant à des membres de la Société. La course, qui sera de deux kilomètres, devra être faite en 5 minutes. Le prix sera gagné par le cheval qui aura le mieux franchi six barrières.

8° Prix de consolation, non fixé, au galop, pour chevaux et juments ayant couru cette année sur l'hippodrome de Luçon et n'ayant rien gagné. Un tour d'hippodrome sans conditions de temps.

PROSPÉRITÉ TOUJOURS CROISSANTE. — On raconte des choses fabuleuses sur les demandes d'emploi adressées à la compagnie du chemin de fer du Nord, qui n'a pas encore complété son personnel d'ouverture.

Avant l'examen, la compagnie avait reçu 42 000 demandes d'emploi, et on lui en adresse encore tous les jours ; 26 000 de ces demandes n'étant pas ce qu'on appelle appuyées, ont été éliminées par ce seul fait. On a dû nécessairement comprendre dans ce massacre des hommes de capacité et de mérite ; 17 000 requêtes étaient appuyées de signatures royales, princières, financières et administratives. Le comité, chargé de former le personnel, placé entre ces influences et l'exigence d'un service comme celui d'un chemin de fer, avait un devoir difficile à remplir, et, quoiqu'il sût bien que les trois cinquièmes des candidats manqueraient à leur tâche, il dut accepter ceux qui étaient, pour ainsi dire, imposés à la compagnie. Il lui a été impossible de ne pas subir le plus grand nombre des exigences auxquelles il a été en butte, et il est bien à craindre que le service du chemin n'en subisse sérieusement les conséquences.

UN PENDANT AU LION DE FLORENCE. — Une femme habitait avec son enfant, dans une fraction des Ouled-Thaan, une tente assise près de la forêt et un peu séparée des autres. Vers la tombée de la nuit, un lion entre sous la tente, prend l'enfant et l'emporte. La mère saisit un bâton, et s'élançant au devant du lion : « Infidèle, lui crie-t-elle, rends-moi mon fils. »

Le lion, en effet, laisse tomber l'enfant à terre ; mais il fait un pas pour le prendre dans ses pattes et se met à rugir : « Tu ne saurais m'effrayer, dit la mère qui se campe bravement devant lui. Je suis la fille de ces montagnes, et j'ai dix courages d'hommes dans mon cœur. Je ne sortirai d'ici que lorsque mon enfant me sera rendu. » Le lion la regarda quelque temps ; puis il s'en alla tranquillement, abandonnant sa proie.

Les Arabes prétendent que cet honnête lion n'avait pas faim.

LIT MUSICAL. — Les journaux étrangers parlent d'une invention assez curieuse qui vient d'être faite en Allemagne. C'est un lit musical sur lequel l'homme le plus fatigué ne s'est pas plutôt couché qu'il se trouve en quelque sorte transporté dans un véritable Élysée. Ce lit, inventé par un ouvrier de Bohême, est construit de telle manière qu'à l'aide d'un mécanisme caché, la pression du corps sur le lit fait aussitôt entendre un délicieux motif d'Auber, qui dure assez longtemps pour procurer un doux sommeil à la personne la moins disposée à dormir. A la tête du lit est un cadran où on place l'aiguille sur l'heure à laquelle

[illegible] époque, et qui était digne de sa haute position par le caractère et le génie.

Quant à nous, rebelles à l'illusion générale ; quant à nous, qui seuls peut-être dans la presse pouvons émettre sur tous les hommes et sur toutes les choses une opinion dégagée de parti pris, nous espérons que l'Eglise, comme l'ancienne monarchie française, se consolera de son deuil par un chant de résurrection, et que l'élection d'un nouveau chef spirituel signalera pour elle une ère de progrès et de nouvelle vie.

Grégoire XVI (Mauro Capellari), naquit à Bellune le 18 septembre 1765. Moine camaldule, il acquit de la réputation comme théologien, comme orientaliste. Nommé cardinal en mars 1825, par Léon XII, il monta le 2 février 1831 sur le trône pontifical.

Nous ne contestons pas à ce pontife les agréments de son caractère ; il était d'une humeur facile, affable avec les étrangers. Mais, tandis que docile à la douce philosophie d'Horace, il cultivait paisiblement les lettres et Bacchus, la coterie à laquelle il abandonnait les affaires politiques et religieuses, laissait l'administration romaine inférieure à celle de tous les Etats civilisés, et proscrivait aveuglément toutes les doctrines nouvelles, comme si le premier devoir d'une autorité spirituelle n'était pas de concilier la science et la foi, ces deux puissances indestructibles qui s'adressent, l'une à l'intelligence et l'autre au cœur.

Sous Grégoire XVI, la campagne romaine a continué d'être un désert, une aristocratie cléricale a continué de pressurer la population, de lui imposer le régime du bon plaisir. Un peuple toujours prêt à se révolter, contenu seulement par la menace permanente d'une invasion autrichienne et par la terreur des supplices, tel est le spectacle qu'a présenté le gouvernement romain pendant les quinze dernières années. Une réforme administrative l'eût rendu populaire : il a mieux aimé devoir son existence à l'intimidation, et le vicaire du Christ, le protecteur de tous les faibles, est descendu jusqu'à payer la protection autrichienne par une déclaration dirigée contre l'insurrection de Gallicie, c'est-à-dire contre la résurrection de la Pologne.

Le gouvernement de Grégoire XVI, hostile d'abord aux salles d'asile, a fini par les amnistier et par encourager les crèches ; la postérité lui tiendra compte de cet intervalle lucide, compensation de cette encyclique digne du moyen âge, où le magnétisme animal est attribué à l'intervention du démon ; mais la postérité n'oubliera pas non plus que sous Grégoire XVI les prélats romains ont essayé de ressusciter contre les juifs des décrets barbares. Elle n'oubliera pas qu'au moment où le clergé français, le plus régulier, le plus éclairé, le plus chrétien de l'Europe se faisait représenter aux congrès scientifiques par des évêques et bénissait solennellement les locomotives, Grégoire XVI, indigne de guider cette sainte milice, jetait l'anathème sur les congrès et les chemins de fer.

[illegible] d'association.

A cette époque, les journaux du parti catholique, tout en s'inclinant devant les décrets du ciel, durent trouver que le métier de défendre envers et contre tous la politique pontificale, était quelquefois bien pénible.

Disons-le franchement, la mort de Grégoire XVI n'est une perte que pour le gouvernement français, qui avait circonvenu ce pontife, qui le tenait dans sa main et qui charge en ce moment M. Rossi, ambassadeur et comte de nouvelle date, d'agir auprès du conclave pour faire nommer un candidat également docile à l'influence des Tuileries.

Nous aussi, nous voulons un pape français, c'est à dire un pontife imbu de l'esprit moderne, ami de la science et de l'industrie, dévoué de cœur à tous les peuples opprimés, un pape sachant puiser son autorité dans l'amour de ses sujets, dans la vénération de la chrétienté tout entière, et ne craignant pas de rappeler l'Autriche elle-même au respect de l'humanité et de la justice. Nous voulons un pape français, c'est à dire un pape qui voie dans l'Evangile une lettre vivante et qui use de son droit d'interprétation, pour tirer de cette lettre des principes de progrès, d'affranchissement, d'association.

Dieu nous préserve d'un pape français, si par ces mots on entend le complice de la politique de corruption et d'immobilisme que la féodalité financière et le ministère actuel imposent à notre pays !

Chambre des Députés. — L'Algérie.

La discussion sur les crédits supplémentaires de l'Algérie s'est ouverte aujourd'hui. Elle a offert peu d'intérêt, si l'intérêt se mesure aux émotions des assemblées. On aurait dit la plus vulgaire des questions, à n'en juger que d'après le calme général. M. le ministre de la guerre a ouvert les débats par un discours dans lequel il a exposé la situation des affaires africaines et les vues du gouvernement au sujet du système de guerre, d'administration, de colonisation et des travaux publics. Nous discuterons ces divers objets à mesure que la chambre elle-même les abordera.

Les trois premiers orateurs entendus n'ont pas réussi à passionner leur auditoire.

M. Abraham Dubois s'est perdu dans le récit rétrospectif et intempestif de l'évènement bien connu des grottes du Dahra.

M. de Corcelles a fait entendre de nobles et justes paroles sur la nécessité d'une politique protectrice des races arabes, et les funestes conséquences du système de refoulement et d'expropriation recommandés par certains journaux et certains colons. Il a mentionné une brochure non publique du maréchal Bugeaud, qui a été distribuée à la chambre, dans laquelle le gouverneur-général établit, contrairement aux plans qu'on lui attribue généralement, qu'il est possible de rallier à nous les indigènes par un système de bons procédés combiné avec l'emploi opportun des démonstrations sévères.

des phénomènes et des lois de la production, [illegible] d'après son nom, sa spécialité. Sa critique de notre plan de protection sociale en faveur des ouvriers dépossédés de leur travail par l'invention des machines, a fait tomber cette illusion comme tant d'autres. Nous le regrettons profondément, car où chercher désormais la science des choses industrielles si les journaux industriels ne le savent pas ?

Le premier tort de notre système de secours, d'après le *Moniteur industriel*, c'est d'être inutile, et voici pourquoi :

La *Démocratie pacifique* commence par admettre comme vrai, sur le point capital, sur le point fondamental, ce qui est complètement faux, à savoir que, dans un département, dans une commune et dans une manufacture, il faut moins d'ouvriers parce que l'on adopte une machine capable de faire le travail de plusieurs ouvriers. Mais c'est le contraire toujours et partout. Nous pourrions le prouver en citant des exemples. Car les exemples prouvent que le nombre des ouvriers, non-seulement dans un département, non-seulement dans une commune, mais même dans une manufacture, est en raison directe des machines puissantes qu'on y emploie, qu'on y introduit. Néanmoins, nous aimons mieux expliquer pourquoi il en est ainsi, et comment il ne saurait en être autrement. Une machine quelconque ne fait qu'une partie d'un travail. Aucune ne fait de rien un produit industriel. Mais qui ne voit que si l'on fait une économie de vingt ouvriers sur le peignage, ou sur la filature, ou sur le tissage, ou même sur l'impression, il faudra aussitôt, pour rendre le bénéfice réel, tout ce qu'il peut être, augmenter proportionnellement le nombre des ouvriers dans toutes les autres subdivisions de la même manufacture ? Qui ne sait qu'avant tout la quantité de la production n'est pas une somme fixe, mais un chiffre qui s'accroit en raison directe de l'abaissement du prix de revient ? Doublez le prix de revient de toutes les industries, vous diminuerez de plus de moitié le nombre de leurs ouvriers. Diminuez de moitié, au contraire, leurs prix de revient, vous ne pouvez même savoir le chiffre des ouvriers qu'elles réclameront. Car l'aiguillon du bénéfice, de la concurrence, est bien autrement puissant pour créer du travail que tous les réglements sociétaires.

Ainsi, parce que les machines, loin de diminuer, *augmentent même immédiatement le travail à faire*, le plan de la *Démocratie pacifique* est inutile, sans objet.

Et plus bas :

La pensée d'un tel expédient ne vous serait même pas venue, si vous *saviez comment fonctionne l'industrie et comment fonctionne l'administration*, les besoins de celle-là et le laisser-aller de celle-ci.

Ainsi, d'après le *Moniteur industriel*, l'introduction d'une machine propre à remplacer 100 ouvriers, a pour effet immédiat, infaillible, d'en faire appeler 150 ou 200 ! C'est vraiment du nouveau !

Comme notre modestie ne nous permet pas d'opposer notre compétence personnelle en fait d'administration et d'industrie, à celle de notre adversaire qui n'en tiendrait pas un compte suffisant, nous allons nous effacer pour céder la place à des gens qui, jusqu'à présent, ont joui de quelque réputation. Sans doute nous les compromettons beaucoup dans l'esprit du *Moniteur industriel*, mais le be-

(1) Voir les numéros des 2, 4 et 5 juin.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 9 JUIN 1846.

REVUE MUSICALE.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE : *David*, opéra en 3 actes, par feu Alex. Soumet et F. Mallefille ; musique de M. Mermet.

Cet ouvrage aura fait beaucoup plus de bruit avant la première représentation qu'il n'en fera désormais, car il ne peut manquer d'être bientôt plongé au plus profond du fleuve de l'oubli. Le poème est une erreur de deux hommes de talent. Toutefois, nous devons, à la décharge de feu Soumet et de M. Mallefille, nous devons répéter un bruit qui est venu jusqu'à nous. De nombreux changements auraient été faits dans les divers remaniements qui ont depuis si long-temps retardé la représentation de *David*. Il ne faudrait donc pas faire peser sur les auteurs nommés la responsabilité du manque absolu d'intérêt que présente l'œuvre, tandis qu'on doit leur reporter tout le mérite des beaux vers et des quelques scènes bien coupées pour la musique que renferme le livret tel qu'il a été livré au public.

Le premier acte, par exemple, présente de riches éléments au compositeur. Au lever du rideau, les pasteurs hébreux sont couchés sur la scène qui représente un paysage riant dans la vallée du Térébinthe. L'aurore se lève. Les pasteurs entonnent le chœur du réveil ; bientôt on voit descendre, portant des urnes et des corbeilles, les femmes qui viennent puiser l'eau, et apporter les provisions du jour. Michol, la fille de Saül, est au milieu d'elles. A cette introduction succède un duo d'amour entre Michol et David ; David n'est encore qu'un jeune pasteur inconnu ; sa fronde victorieuse n'a point encore abattu le géant philistin. Trop de distance le sépare donc de la fille du roi. Les deux amants sont interrompus dans leurs épanchements par le retour des Hébreux qui fuient en désordre devant le roi maudit. Saül, poursuivi par la dernière prédiction de Samuel, exhale la terreur entretenue par les apparitions de la Pythonisse d'Endor. Tout à coup une voix appelle : Saül ! La Pythonisse se dresse comme un fantôme au sommet d'un rocher, jette la terrible malédiction sur le roi et le peuple glacés d'épouvante, et disparait. Saül tombe épuisé, haletant, sur la terre. Alors David sort de la foule, une harpe à la main, et par ses chants fait rentrer le calme dans le cœur du roi ; puis, quand la sérénité a été rendue à Saül, David s'écrie avec enthousiasme : *J'ai brisé ta chaîne fatale, — éclairci tes jours ténébreux ! — tu dormais dans l'ombre infernale, — tu te réveilles dans les cieux*. Saül, Michol et le chœur répètent ce chant de triomphe. Certes, tous les compositeurs reconnaîtront qu'il y a là un beau canevas pour l'inspiration lyrique. — Un instant après, l'écuyer de Goliath vient, au nom de son maître, jeter un défi à tous les cheva....., pardon, à tous les guerriers d'Israël. Jonathas, fils de Saül, veut relever *le gant ;* mais Saül s'y oppose ; puis, pour stimuler le courage de ses guerriers promet la main de Michol à celui qui abattra le terrible géant. L'occasion est trop belle pour David ; il se présente, promet de vaincre et entonne une marche triomphale que répète le chœur, et la toile se baisse.

Les deux autres actes sont loin de présenter les mêmes ressources lyriques. Au deuxième, la scène représente les ruines de Ramatha, où s'élevait le tombeau de Samuel. La disposition de ce tombeau rappelle à l'esprit le magnifique final du premier acte de *Sémiramide* ; mais là malheureusement se borne la ressemblance entre les deux œuvres.

Michol exprime ses craintes sur l'issue du combat qui se livre entre Goliath et David. Tout à coup les cris de *victoire !* se font entendre ; alors la jeune fille exhale sa joie en roulades brillantes et court au devant du berger que le triomphe a fait son fiancé.

Saül a fait saisir la Pythonisse qu'on lui amène enchaînée. Il veut connaître enfin le nom de ce roi sacré par Samuel, et pour découvrir ce mystère, il ne reculera pas devant l'évocation de l'ombre du prophète. Il force donc la Pythonisse à le suivre dans le tombeau. Pendant que le roi procède à cette œuvre ténébreuse, le peuple vient célébrer par des chants et des danses le triomphe de David. Mais voici que la terre tremble et que le ciel tonne ; le tombeau s'ouvre, rejette Saül, pâle d'horreur et les cheveux dressés, et vomit des flammes. Saül connait enfin son odieux rival ; c'est David, qui ne s'en deutait guères. Tout projet d'hymen est rompu, David doit mourir. Saül a trop tôt trahi le secret surpris à la tombe. Le peuple et le grand-prêtre lui-même, en apprenant que David a été oint par le prophète, le proclament roi. Mais les gardes étouffent l'émeute et s'emparent de David qui, du reste, se livre lui-même.

Au troisième acte, David attend la mort sur le sommet du mont Gelboé. Le décor qui représente ce site sauvage est admirable de vérité. David, prêt à quitter la terre, chante ses adieux à sa harpe, beau morceau lyrique et presque le seul qui ait bien inspiré le musicien. Jonathas et Michol viennent lui fournir les moyens de fuir ; alors il chante ses adieux à sa patrie. Jonathas, resté seul, chante ses adieux à David. On entend au loin les pasteurs qui, chassés par l'orage et la nuit, quittent les pâturages. Jonathas s'endort sous la tente dressée pour le condamné. Saül, qui ne s'en rapporte qu'à lui seul, et qui craint un nouveau soulèvement du peuple, pénètre sous cette tente l'épée nue, puis en ressort au bout d'un instant en s'écriant : *David règne ! David est mort.* — *David est roi* ! répond la voix terrible de la pythonisse qui précède David, ramené en triomphe, à la lueur des torches. Saül s'élance l'épée haute contre son rival, mais le tonnerre éclate, une fusée traverse le fond de la scène et Saül tombe foudroyé.

Ces deux actes offraient encore matière à de beau effets, mais ils pèchent évidemment par l'absence d'éléments d'intérêt suffisants. Si les auteurs avaient eu affaire à un autre musicien, il serait regrettable qu'ils n'eussent point mis sur le théâtre une grande scène d'évocation ; mais on doit les remercier d'avoir compris et respecté l'impuissance du compositeur à tirer parti d'une aussi puissante donnée.

La partition de M. Mermet dénote une ignorance complète de l'art du compositeur. La disposition sonore des chœurs est la seule chose qui paraisse lui être un peu familière : quant à l'orchestration, il est impossible de tirer un plus mauvais parti de l'admirable assemblage d'instruments divers que l'industrie met, de nos jours, au service des compositeurs. Si du moins cette ignorance était rachetée par la richesse de l'inspiration mélodique, on pourrait comprendre ce qui a valu à M. Mermet l'insigne avantage de débuter par un grand opéra en trois actes à l'Académie royale de musique. Mais sur ces trois actes entiers, on ne peut citer qu'un seul morceau qui mérite vraiment de grands éloges sous le rapport mélodique. De temps en temps surgit un fragment de phrase où l'inspiration s'annonce d'une manière heureuse ; mais elle avorte et... *desinit in piscem mulier formosa superne.* Encore de la belle femme ne voit-on le plus souvent que le front, les yeux et la naissance du nez ; quant à la queue, elle est longue et on la voit bien tout entière.

Le morceau qui mérite d'être cité est le cantabile du troisième acte qui a pour sujet les sdieux de David à sa harpe. Avant que *David* ne fût représenté, nous avions eu occasion d'apprécier et d'applaudir ce morceau admirablement chanté par M. Révial dans plusieurs salons et dans quelques concerts, et qui n'a pas produit à la scène autant d'effet que nous lui en avons vu produire dans ces circonstances avec le simple accompagnement du piano. La mélodie en est large, expressive et bien soutenue, et même, comme l'inspiration, quand elle parle, supplée toujours un peu au savoir, il se trouve que cet air est bien mieux accompagné que tout le reste de l'ouvrage ; l'orchestration en est élégante et heureuse. Ceux qui ont étudié de près les opéras de Bellini

... vient jeter en proie à l'oisiveté et à ses déloyales suggestions?

Qu'importe à l'ouvrier auquel vous promettez dans deux ans, un salaire raisonnable, ou du drap et de la toile à meilleur marché qu'aujourd'hui, *s'il ne peut diner demain*? Ah! combien il escompterait cet avenir si attrayant pour la sécurité qu'il n'a plus! (*Cours d'économie politique* de 1838 et 1839, publié en 1839, pages 125-130.)

La seconde proie que nous livrons au *Moniteur industriel* est M. Rossi; on ne peut offrir à un dieu courroucé de plus illustres victimes. Ecoutez l'ancien professeur d'économie sociale (pages 254, 255, 2e volume):

Le capital se présente sous une troisième forme, lorsque dans l'œuvre de la production il prend la place de l'homme. C'est le capital faisant l'ouvrage des travailleurs. C'est là un fait grave, un fait que les défenseurs des machines *auraient tort* de vouloir atténuer ou révoquer en doute... Elles augmentent la production soit d'une manière absolue, soit en produisant plus vite, mieux et à meilleur marché que les hommes; elles placent les travailleurs dans *une condition inférieure sur le marché, et en conséquence elles prennent leur place*...

Quand on a prétendu que ce fait ne méritait pas d'être pris en grande considération, quand on a affirmé que les travailleurs passaient facilement, promptement, d'un travail à un autre travail; que l'accroissement des produits et la baisse des prix et la consommation faisaient que bientôt le même producteur redemandait, malgré les machines, le même nombre de marchandises qu'auparavant, je n'hésite pas à le dire, *on a résolu devant la question*, et on a jusqu'à un certain point, *déguisé les véritables résultats de l'opération*.....

Nul ne comprend mieux que moi les souffrances qui doivent résulter de ces brusques perturbations dans la distribution du travail; encore une fois, je suis le premier à reconnaître *qu'il n'est pas vrai* que toute machine offre aux travailleurs autant d'occupation qu'ils en avaient auparavant; *il n'est pas vrai* non plus que l'accroissement de la consommation puisse être rapide au point de faire immédiatement appeler pour le service des machines, le nombre d'ouvriers qu'elles ont privé de leur ancien travail; enfin il est également vrai que les ouvriers abandonnés ne sont pas tous aptes à se plier aux conditions d'un travail nouveau!

Après M. Rossi, sacrifions encore M. Arago aux dédains du *Moniteur industriel*. Voici en quels termes s'exprime le savant astronome qui ne passe pas pour être tout à fait étranger aux choses industrielles:

Les machines ont soulevé un genre particulier d'objections que je ne dois point passer sous silence. Au moment de leur introduction, au moment où elles commencent à remplacer le travail manuel, *certaines classes d'ouvriers souffrent de ce changement*. Leur honorable, leur laborieuse industrie souffre de ce changement. Ceux-là mêmes qui dans l'ancienne méthode étaient les plus habiles, manquant quelquefois des qualités que le nouveau procédé exige, restent sans ouvrage. Il est rare qu'ils parviennent tout de suite à se rattacher à d'autres travaux.

Ces réflexions sont justes et vraies. J'ajouterai que les tristes conséquences qu'elles signalent doivent se reproduire *fréquemment*; qu'il suffit de quelques caprices de la mode pour engendrer de profondes misères. Si je ne conclus pas de là que le monde doive rester stationnaire, à Dieu ne plaise qu'en voulant le progrès dans l'intérêt général de la société, je prétende qu'elle puisse rester sourde aux souffrances individuelles dont le progrès industriel est momentanément la cause! L'autorité, toujours aux aguets des nouvelles inventions, manque rarement de les atteindre par des mesures fiscales. Serait-ce trop exiger ...

... les bras croisés au milieu de cette marche ascendante de l'industrie, de ces brusques saillies de l'esprit humain en progrès d'inventions et de mécanismes, de ces révolutions de hausse et de baisse de la demande, qui laissent souvent des milliers d'ouvriers sans ouvrage et sans pain.

L'Angleterre fait intervenir la taxe des pauvres pour prévenir, ou du moins pour suspendre la chute de l'ouvrier dont les découvertes mécaniques troublent la position. En France, nous ne possédons aucun moyen propre à adoucir la transition pour les ouvriers que les nouveaux procédés privent de travail. Certes, il n'est pas à regretter que la taxe des pauvres n'y existe pas; mais la prévoyance sociale doit venir en aide à ces classes malheureuses de travailleurs. Sans examiner les différents moyens qui ont été proposés dans ce but, nous en citerons un qui serait d'une réalisation facile: ce serait d'avoir toujours dans le voisinage des lieux de grande fabrique, quelques travaux d'utilité publique en exécution, qui pourraient, au temps de malaise, employer utilement les bras oisifs. Une expérience de ce genre, faite à Lyon, paraît avoir donné de bons résultats.

Le *Moniteur industriel* en conviendra: pour des gens qui ne savent pas *comment fonctionne l'industrie*, nous nous rencontrons assez heureusement avec ceux qui le savent. Mais que penser dès lors des économistes qui ont vu les *faits* tout autrement que MM. Blanqui, Rossi, Arago et Burat, et bien d'autres que nous ne pouvons citer aujourd'hui faute d'espace! Avions-nous tort de déplorer la perte de nos illusions, à l'endroit de la compétence industrielle de notre adversaire? Il ne peut accuser les préjugés ou les utopies d'aveugler les hommes que nous venons de citer, puisque tous se déclarent très partisans des machines et en provoquent la multiplication par des arguments que tout le monde connaît.

La question est capitale, elle est loin d'être épuisée, nous y reviendrons. Nous comptons bien que le *Moniteur industriel* ne laissera pas sans réponse les témérités de MM. Blanqui, Rossi, Arago et Burat.

Correspondance particulière de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Lisbonne, 27 mai 1846.

Le Portugal vient de prouver au monde qu'il renferme un peuple plus avancé qu'on ne le croit dans la connaissance de ses droits, et assez courageux pour les soutenir. C'est la première fois que ce peuple s'est soulevé tout entier, par un mouvement spontané, pour abattre un gouvernement tyrannique. Toutes les révolutions antérieures du Portugal, si ce n'est quand il s'est donné des rois ou quand il a brisé la domination étrangère, n'étaient faites que par des partis: c'étaient des luttes d'ambitieux qui se disputaient le gouvernement et les emplois, de troupes soudoyées par un ministère ou par des factions, pour décider sur le sort du pays et prononcer avec l'épée, au nom du peuple, des décisions auxquelles le peuple ne prenait jamais part.

Quand les ministères créés par les factions se jouaient des vœux de la nation; lorsque les actes gouvernementaux attestaient le mépris des garanties les plus sacrées que ce peuple avait voulu conquérir au prix de son sang, les hommes de cœur en appelaient à l'époque où le peuple sentirait enfin le poids de sa dégradation, et cette époque semblait bien éloignée encore. Cette époque est pourtant arrivée. L'excès des abus a créé la réaction, et l'émancipation a été hâtée par l'excès même.

Depuis vingt-cinq ans, le Portugal a vécu dans une agitation continuelle. Trois constitutions diverses ont disparu, pour revenir tour à ...

... s'entendre sur les modifications que ces deux systèmes politiques doivent subir dans l'état actuel du pays. Après la restauration de 1834, qui a suivi l'usurpation de don Miguel, la charte de don Pédro, qu'on venait de rétablir, a dominé; mais les dilapidations commises par le ministère Silva Carvalho, après la mort de l'empereur; l'aliénation des biens nationaux; la disparition des richesses des couvents, qui venaient d'être supprimés; la prompte élévation de gens de rien, devenus tout à coup de riches capitalistes; l'envoi en Angleterre d'une grande quantité d'or: toutes ces causes réunies amenèrent, en septembre 1836, la proclamation de la première et la plus libérale des constitutions, celle de 1820, dont les partisans reçurent dès-lors le nom de *septembristes*. Après avoir long-temps lutté contre les chartistes, les septembristes l'emportèrent enfin dans les chambres constituantes de 1838. A cette époque fut formée une chambre de pairs ou sénateurs électifs, en nombre défini. Les élections directes furent rétablies.

Pendant cette lutte des septembristes et des chartistes, un troisième parti naquit, en 1837: c'est celui des *ordeiros*. Il s'accommode de tout et se garde de toute idée progressive; son horizon ne s'étend pas au-delà du présent.

Ce parti n'a su créer que quelques ministères éphémères jusqu'au jour où Costa-Cabral est parvenu à le détruire et du même coup à renverser les deux constitutions et à créer un quatrième parti tout à lui, exclusivement composé de ses créatures, qui ne se proposa que de vivre et de recueillir les largesses du pouvoir, et appliqua dans toute son étendue l'axiome machiavélique: diviser pour régner.

L'infâme politique du dernier ministère ne tarda pas à se dessiner; on sut bientôt ce qu'on en devait attendre. Il commença par dissoudre les gardes nationales. Puis, tous les emplois devinrent amovibles, même les fonctions scientifiques, même la magistrature. Le nombre des emplois, déjà excessif, fut toujours et toujours accru. Il y avait des ministères sans fonctions; une sage administration les eût supprimés: loin de là, des corps nouveaux furent créés qui n'eurent rien à faire qu'à engloutir, à gaspiller des sommes énormes. On prodigua effrontément les titres nobiliaires et les grades militaires, et la dernière promotion créa quelques vingtaines de barons et de vicomtes et onze lieutenants-généraux.

Le plus effroyable désordre régnait dans les finances. Ainsi, les comptes portent à dix-huit mille hommes le chiffre de l'armée qui n'est en réalité que de huit mille. Il ne fut rendu aucun compte des sommes considérables consacrées aux dépenses secrètes, et, chose odieuse, à l'*espionnage*, qui entre dans les attributions des commandants militaires: on ignore absolument quel emploi reçurent les 1 625 000 fr. que Costa Cabral s'est fait allouer dernièrement, en outre des 87 millions 500 mille francs du budget de l'intérieur; la même obscurité règne sur l'usage qui a été fait des crédits alloués aux travaux publics, à l'administration des tabacs, à l'éclairage public au gaz, etc. Les dépenses du seul édifice monumental construit par Costa Cabral son ...

(1) Cette constitution a été donnée par don Jean VI. Après la sortie des Français du Portugal, la cour étant à Rio de Janeiro, le peuple portugais a proclamé ses droits dans les formules les plus libérales, et le roi les a garanties dans cette constitution, que lui-même il a abolie en 1822. La chambre législative était unique, élue directement par le peuple.

(2) La *Carta constitutionale* a été donnée par don Pédro, après la mort de son père; mais, comme il était en même temps empereur du Brésil, et que l'indépendance de cet état avait été reconnue par son père, il a abdiqué la couronne du Portugal en faveur de sa fille, la reine actuelle; et son frère don Miguel, qui devait épouser dona Maria, s'est emparé du pouvoir absolu et a renversé la charte en 1828. Le pouvoir législatif y réside dans deux chambres, dont celle des pairs est nommée par le roi en nombre indéfini, et celle des députés est élue indirectement par les électeurs, qui sont élus par les citoyens.

... ont pu remarquer que le même phénomène se présente dans tous les ouvrages de ce compositeur, que l'inspiration visitait si souvent. Un fond vraiment beau emporte presque toujours une belle forme. Il n'appartient qu'au talent exercé de voiler sous des dehors séduisants le néant ou la laideur. Les quelques fragments mélodiques avortés se trouvent: 1° dans l'introduction du premier acte; cette introduction emprunte aux deux phrases d'attaque du chœur des pasteurs et du chœur des femmes une charmante couleur qui faisait bien présager de la suite; 2° dans l'invocation que chante David pour calmer les fureurs de Saül; 3° çà et là quelques lambeaux de mélodies secondaires dans l'accompagnement qui dénotent l'intention, non suivie d'effet, de donner de l'intérêt à l'orchestre. Mentionnons encore un bel effet de sonorité chorale dans la scène qui suit l'apparition de la Pythonisse, au premier acte, et précède le chant de David.

Avec un aussi mince bagage une partition aurait-elle dû pouvoir se produire sur la première scène musicale de Paris? A propos de la réception de *David* à l'Opéra, on a loué M. Léon Pillet d'ouvrir ainsi l'arène aux jeunes compositeurs. Sans doute, une telle disposition est on ne peut plus louable, et nous serions certainement des premiers à y applaudir chaudement; mais encore faut-il que ceux qui sont admis ainsi à se produire méritent véritablement le titre de compositeur. Un homme, résumât-il en lui seul toutes les facultés musicales de Gluck, de Mozart, de Beethoven et de Rossini, ne peut pas prétendre au nom de compositeur tant qu'il n'a pas acquis les connaissances nécessaires pour mettre en œuvre les matériaux fournis par son génie. Nous admettons volontiers qu'un débutant peut être digne d'aborder de primesaut les premières scènes lyriques. Si l'expérience démontre que les plus grands compositeurs ne sont arrivés que graduellement à la plénitude de leurs facultés créatrices, et après avoir pu étudier sur leurs propres œuvres les ressources des sonorités vocales et instrumentales, il n'est pas moins évident, et prouvé d'ailleurs par des exemples, qu'un homme peut avoir assez de puissance pour débuter par une œuvre digne d'un premier théâtre. Nous repoussons donc le principe de réserver aux seuls auteurs éprouvés la scène de l'Académie royale de musique; nous le repoussons avec d'autant plus de raison, qu'il n'existe point d'arène où les compositeurs puissent être mis à l'épreuve. Les deux théâtres lyriques de Paris ont droit, chacun dans son genre, au rang de premier, avec d'autant plus de raison que chacun est l'unique du genre. L'un et l'autre sont également peu disposés à ouvrir leur porte aux débutants; et de cela nous n'avons pas besoin d'accuser les directeurs qui peuvent être animés à cet égard des sentiments les plus libéraux, mais sur qui pèsent nécessairement les exigences des auteurs qui ont pris pied, et dont l'intérêt est de conserver pour eux seuls une mine dont, après tout, les bénéfices ne sont point illimités. Le premier remède à apporter à cet état de choses, mortel pour les jeunes gens qui embrassent la carrière de compositeur, et dont les résultats pour l'art peuvent être appréciés par la pénurie complète d'œuvres musicales remarquables; le premier remède, disons-nous, serait la création d'un troisième théâtre lyrique spécialement consacré aux débuts. Les directions des deux grands théâtres doivent enfin comprendre qu'elles ont été mal éclairées sur leurs véritables intérêts en faisant jouer, jusqu'à présent, tous les ressorts pour faire avorter les tentatives d'établissement de ce théâtre.

On assure que ce projet est de nouveau repris. Puisse-t-il aboutir enfin! Nous avons la ferme confiance que notre époque n'est pas plus stérile que celles qui l'ont précédée, et que, comme toujours, des capacités réelles se présenteront là où il leur sera fourni les moyens de se produire.

Il y aurait deux systèmes bien plus favorables encore à l'éclosion du plus grand nombre possible d'œuvres dramatiques remarquables dans tous les genres; ce serait ou l'introduction de la liberté complète en matière d'entreprises théâtrales, sauf garanties sous le rapport de la bonne gestion et de la solvabilité de la part des entrepreneurs; ou le monopole complet entre les mains de l'Etat, mais organisé de manière à répondre largement et à la fois aux besoins de la production intellectuelle et des jouissances du public. Mais il serait inutile de proposer aujourd'hui l'un ou l'autre de ces systèmes. On se croit éclairé par l'expérience, parce que les abus ont été engendrés, comme ils devaient nécessairement l'être, par une liberté sans contrôle et sans règle, ou par un monopole étroitement conçu et mesquinement exploité. Nous ne voulons pas sortir, quant à présent, du système des privilèges particuliers, qui est en vigueur pour les théâtres comme pour les chemins de fer, bien que nous le trouvions déplorable, et nous nous joignons simplement à ceux qui demandent avec tant de raison que l'on élargisse un peu le cercle ridiculement étroit dans lequel est circonscrite aujourd'hui la production des œuvres musicales. Pour cette question des théâtres, comme pour beaucoup d'autres, le moment viendra bientôt peut-être, où les esprits seront assez éclairés sur les inconvénients du *statu quo* pour que l'on puisse aborder franchement le problème de l'organisation la plus favorable à établir dans le double intérêt des producteurs et des consommateurs. Là aussi, il y a des intermédiaires dont on doit réduire l'importance et régulariser le rôle.

Mais revenons à l'opéra de M. Mermet, et disons quelques mots sur les artistes qui l'ont interprété.

Mme Stolz est charmante sous la tunique du jeune berger, et belle sous le casque d'or du guerrier triomphateur. Mlle Nau a fait vivement applaudir les roulades qui couronnent son air d'actions de grâces après la victoire de David. M. Gardoni (Jonathas) n'a, dans tout son rôle, qu'une romance sans valeur au 3e acte. Mlle Moisson a déclamé avec une grande énergie, trop d'énergie, les malédictions de la Pythonisse. Mlle Moisson est sur une voie qui conduit à un abîme. Elle veut trop justifier les éloges que l'on a donnés à la puissance de son organe. C'est une précieuse faculté, mais il faut en faire usage avec discernement. Il n'y a point d'effet dramatique possible sans nuance; pour si ferme et éclatant que soit le son produit par un tuyau d'orgue, il demeure toujours inexpressif.

Nous n'avons point épargné la critique à M. Mermet; nous lui devons l'expression d'un éloge mérité. Sa partition tout entière accuse une connaissance et un respect de la prosodie qui doivent d'autant mieux être signalés, que les écarts des compositeurs contemporains sont plus grands sous ce rapport. Son récitatif est généralement bien déclamé et il s'est inspiré en cela des vers bien faits et souvent beaux du livret. Mais là, comme dans les chants mesurés, l'orchestre est d'une grande pauvreté.

— Samedi dernier, dans les salons de Mme R..., une assemblée nombreuse et brillante avait été appelée à entendre des fragments de deux grands opéras composés par M. Eugène Defresne, l'un sur l'*Episode de Cymodocée et Eudore*, des *Martyrs* de M. de Châteaubriand, dramatisé par M. Pitre-Chevalier; l'autre sur le sujet poétique et fantastique de la *Lénore* de Burger, revêtu d'une admirable forme dramatico-lyrique par notre ami Tessié du Motay, « jeune savant plein de poésie, » dit Théophile Gautier dans son feuilleton de ce matin, l'une des natures intellectuelles les plus brillantes et les plus complètes que nous connaissions, ajouterons-nous, car à un savoir profond, dans l'ordre scientifique et philosophique, au génie mécanique et industriel, il réunit encore une imagination poétique, délicate et puissante. Le public sera, nous l'espérons, appelé un jour à ratifier cet éloge qu'aucun de ceux qui connaissent T. du Motay ne trouvera exagéré. Les principaux rôles étaient chantés par MM. Gardoni, Barolhet et Bessin, tous trois de l'Académie royale de musique, et M. L. Pillet assistait à cette soirée qui avait le caractère d'une véritable audition. La musique de M. E. Defresne a excité de vifs applaudissements mérités par le tour heureux et distingué des mélodies. Autant que nous avons pu en juger par ...

victoire resta au ministère. Les emplois furent livrés ouvertement à de véritables bandits que des tribunaux indulgents eussent condamnés à la déportation. Des firmans du Saint-Office nommèrent aux emplois administratifs, judiciaires, militaires et ecclésiastiques. Sur 140 députés, l'opposition n'en compta que 8 élus par la province de l'Alemtejo.

A la chambre des pairs, le triomphe fut plus facile; le nombre des pairs étant illimité, on le porta jusqu'où il fut nécessaire pour assurer au pouvoir la majorité.

La législature, ainsi composée, s'acquitta de sa tâche à la satisfaction de Costa-Cabral. On parla peu. Les regards étaient fixés sur le maître, et quand il se levait pour approuver une proposition, alors la chambre en masse se levait et approuvait. L'opposition seule eut des orateurs. Mais leur voix fut toujours étouffée sous les cris et les huées de leurs indignes collègues. Tous les actes du gouvernement reçurent la sanction des chambres; les élections furent approuvées, le budget adopté sans discussion, sans examen, et enfin le ministère fut autorisé à contracter tous les emprunts qu'il jugerait nécessaires et à engager les revenus de l'Etat jusqu'en 1847. Enfin, au mépris de l'expresse détermination de la charte de don Pédro, la chambre, abdiquant elle-même, décerna la régence au roi Ferdinand.

Ce n'est pas la première constitution que Costa-Cabral ait violée. Un mot sur sa vie. Il commença sa carrière politique en qualité d'espion de don Miguel. A cette époque l'usurpateur l'envoya en Angleterre surveiller les partisans de don Pédro; plus tard, en 1837, passant aux septembristes, il combattit l'influence du duc de Terceira et du marquis de Saldanha, opposés à ce parti. Puis, par une nouvelle apostasie, il se glissa dans le parti des *Ordeiros*. Une fois au pouvoir, il se joua des partis; aux ministres *septembristes* il substitua les partisans de *l'ordre*, puis remplaça ceux-ci par les *chartistes*. Enfin, le 10 février 1842, il renversa la constitution de 1820 pour proclamer la charte de 1826. A la vérité, il déclara dans un décret signé de la reine qu'on ferait à cette charte les changements dont les chambres reconnaîtraient l'urgence, mais quatre années se sont écoulées, et au mépris des réclamations du pays, la charte de 1826 est restée ce qu'elle était.

Cependant les richesses de Cabral s'accroissaient avec son pouvoir, et toute sa famille partageait son élévation. Son frère, José Cabral, avait commencé aussi misérablement que lui. Ce fut un acharné miguéliste. Cet homme, qui avait été banni par D. Pedro pour crime de vol, fut chargé du gouvernement de Porto, de Lisbonne, puis devint ministre. Un autre frère de Cabral était membre du tribunal suprême; il allait être promu à la présidence de la chambre des députés. Le père de ces trois misérables, laboureur d'Algodrez, allait arriver à la chambre. Un de leurs cousins était député et archevêque de Mitylène. José Cabral avait dans ces derniers temps marié son fils, un enfant, à une petite baronne de onze ans, immensément riche; et pour vaincre la résistance de la famille de cette petite fille, il avait mis en œuvre, au su de tout le monde, les plus misérables menées. Enfin, les Cabral, nés dans la pauvreté, étaient cités en tous lieux pour leurs richesses, pour leurs propriétés immenses, leurs palais magnifiques, les énormes capitaux qu'ils ont engagés dans les entreprises industrielles.

Mais ces élections auxquelles il semblait qu'on mena le peuple comme à un abattoir, ces élections, en comblant la mesure, ont été l'occasion du réveil et du triomphe de la nation. Les partis, abjurant leurs dissentiments, se sont réunis contre l'ennemi commun, et le peuple portugais tout entier s'est levé contre la famille de scélérats qui l'opprimait. La révolution n'a pas en de chefs, et c'est ce qui a fait sa victoire, elle a été l'explosion spontanée, foudroyante des sentiments populaires trop longtemps outragés.

Sans chefs, sans plan de campagne, sans mot d'ordre, le peuple a

placé sur sa tête. Son pantalon de couleur grise tenait à sa ceinture par un mouchoir lié aux reins.

Le funèbre cortège s'est mis en marche pour le lieu du supplice. Le condamné était placé dans une voiture cellulaire dont la portion de derrière restée ouverte permettait de le voir; il avait auprès de lui M. l'abbé Grivel, dont il écoutait religieusement les saintes paroles. La voiture était précédée d'un piquet de gendarmerie du département de la Seine, et suivie d'un fort détachement de la garde municipale à cheval.

Dès quatre heures et demie, toutes les issues aboutissant au jardin du Luxembourg et à la rue d'Enfer, à partir de la rue des Deux-Eglises, étaient gardées et fermées par la troupe en armes. L'échafaud était entouré d'un bataillon de la garde municipale à pied et de forts piquets de la garde municipale à cheval. Un nombre considérable de sergents de ville entourait aussi l'échafaud.

Le lugubre cortège est arrivé au lieu de l'exécution à 5 heures 20 minutes. Lecomte est descendu de la voiture avec une fermeté toute stoïque. Il était nu-pieds. Il s'est agenouillé et est resté quelques instants dans cette posture; il paraissait prier. Il s'est relevé et a gravi avec assurance les degrés de l'échafaud. En ce moment terrible, son courage a paru un peu faiblir; mais l'organisation forte de cet homme dominait encore son impression secrète. Son caractère, — ce caractère qui l'a conduit au crime et qu'il a montré aux débats, — ne l'a point abandonné jusqu'à l'instant suprême.

Arrivé sur l'échafaud, Lecomte s'est placé en face des spectateurs, tournant le dos au fatal couperet. Il est resté ainsi pendant la lecture du jugement; cette lecture a duré deux ou trois minutes. Pendant que cette lecture se faisait, l'abbé Grivel a dit quelques mots à l'oreille du patient; puis, la formalité légale remplie, le respectable ecclésiastique a présenté à Lecomte le Christ, qu'il a embrassé à plusieurs reprises avec un sentiment vivement religieux. Il a embrassé ensuite avec attendrissement son confesseur et s'est livré aux exécuteurs. Les exécuteurs lui ont enlevé sa chemise blanche et son voile, et l'ont lié à la bascule. Un instant après, Lecomte n'était plus.

Quoique l'exécution eût été tenue secrète, plus de quatre mille personnes y assistaient.

Le ministère anglais vient d'éprouver deux nouveaux échecs dans le parlement sur des questions secondaires: à la chambre des lords il s'agissait de décider si, comme le proposait le gouvernement, les lords Hardinge et Gough ne pourraient cumuler les pensions que les chambres ont votées en leur faveur, pour services rendus dans la dernière campagne de Lahore, avec les pensions que la compagnie des Indes annonce également l'intention de leur accorder.

Les lords ont considéré comme peu libérale et comme au-dessous de la dignité du pays la restriction proposée par le ministère et l'ont, en conséquence, repoussée à la majorité de 38 voix contre 26.

Aux communes, un bill destiné à rendre moins rigoureux le système de *déguerpissement* adopté par beaucoup de propriétaires à l'égard de tenanciers presque indigents a été, au moment de subir sa dernière épreuve, renvoyé à l'examen du secrétaire d'Etat de l'intérieur, comme incomplet. Cette décision, prise à la majorité de 105 voix contre 59, a été accompagnée de réflexions fort sévères pour le cabinet de la part de quelques sommités parlementaires, et notamment de lord John Russell.

Du reste, cette opposition de détail qui harcelle le cabinet, menace de se concentrer sur une question sérieuse et de nature à amener, en cas d'échec, la retraite de l'administration. Une réunion très nombreuse de membres libéraux du parlement s'est tenue, le 6, dans les

gorges du Tcherek, où il fractionna son infanterie en groupes peu nombreux pour regagner la Tchetchénie, à la faveur des bois et des ravins; il s'échappa ensuite lui-même avec ses cavaliers et son artillerie, repassa le Térek au confluent de cette rivière avec la Zméika, et rentra dans ses limites d'au delà de la Sounja, le 27.

Chambre des Pairs.

Séance du 8 juin.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER, CHANCELIER.

M. TASCHER rapporte la pétition suivante:

« Les membres de la Société de Saint-François-Régis, de Nancy, instituée pour favoriser le mariage civil et religieux des pauvres vivant dans le désordre, sollicitent une mesure qui contribuerait puissamment à faciliter l'accomplissement de l'œuvre que ladite Société s'est proposée. Les pétitionnaires demandent que les actes de l'état civil soient dispensés des droits de timbre, lorsqu'ils seront demandés par des indigents pour la célébration de leur mariage et pour la légitimation de leurs enfants. » — Renvoi au ministre des finances.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi relatif au chemin de fer de l'Ouest.

Ce projet est voté, après une discussion sans intérêt, par 93 voix contre 41.

Le projet relatif au chemin de fer du Centre est adopté sans discussion par 78 voix contre 49.

Le projet relatif au chemin de Saint-Dizier à Gray est également voté par 72 voix contre 52. La chambre s'ajourne à jeudi.

Chambre des Députés.

Séance du 8 juin.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. POUILLET demande la mise à l'ordre du jour du projet de loi relatif à l'établissement du télégraphe électrique sur la ligne du chemin de fer du Nord. — Adopté.

La chambre, dans sa dernière séance, a adopté les premiers chapitres du budget de la guerre.

M. STAPLANDE demande à M. le ministre de la guerre où en sont les travaux de défense de nos ports de mer sur l'Océan et la Méditerranée. En présence des grands travaux qui s'exécutent en Angleterre, nous ne pouvons rester indifférents.

M. MOLINE SAINT-YON, ministre de la guerre: Je serai bientôt en mesure de présenter à la chambre des projets de loi à ce sujet.

M. MORTIMER-TERNAUX se plaint de ce que l'administration de la guerre ne tient pas les promesses qu'elle a faites aux deux chambres de ne pas dépasser les crédits votés pour le casernement des troupes. Il cite des chiffres pour établir que les crédits votés ont été absorbés, et cependant une partie seulement des travaux nécessaires ont pu être exécutés.

M. LE COMMISSAIRE DU ROI. C'est seulement par aperçu que la commission avait indiqué les dépenses à faire pour caserner les troupes et mettre un terme à la mortalité des chevaux de la guerre, et l'exécution a montré que les dépenses avaient été évaluées fort au-dessous de ce qu'elles devaient être.

MM Lasnyer, Bignon, Mortimer-Ternaux, le ministre de la guerre, Subervie, Oudinot, le commissaire du roi et Ardant sont encore entendus. Les crédits sont adoptés.

M. MORTIMER-TERNAUX demande que le gouvernement soit obligé

---

cette exécution au piano, M. E. Defresne connaît bien son métier, et il est en état de revêtir ses inspirations de la forme convenable. Nous le verrons donc avec plaisir admis à tenter la chance de la représentation sur la scène du Grand Opéra. Si, comme cela est supposable, il sait employer les ressources de l'orchestre aussi bien que celles des voix, on peut être assuré que du moins il ne faillira point à sa tâche par impuissance de talent.

ALLYRE B.

REVUE DRAMATIQUE.

J'ai parlé la semaine dernière de la réaction déplorable qui dirige la première scène française à propos de *vestale*, et plutôt à cause du sujet choisi par MM. Sauvage et Dubomme qu'en vue d'attaquer le mérite des auteurs. On m'a accusé de décourager ainsi deux jeunes gens en ne prenant pas leur œuvre au sérieux. A cela je répondrai que les décourager, les empêcher s'il est possible de retourner en arrière, est mon but, mon plus sincère désir. Laissons la vieillesse, endormie dans un fauteuil académique, préconiser les tendances rétrogrades, car pour vivre elle est forcée de s'appuyer sur le souvenir; mais c'est aux jeunes intelligences à prendre corps à corps le présent dans sa triste réalité sociale et littéraire, à l'endiguer du côté du passé, à précipiter son cours vers l'avenir. Ma conscience me ferait un reproche de donner ma très petite part d'adhésion à l'allure anti-progressive du Théâtre-Français.

A ce propos, je vais vous dire un petit bout de dialogue qui eut lieu entre le César du théâtre romain et l'une de nos sommités littéraires, aussi célèbre par le mérite consciencieux de ses œuvres, trop rares en ce temps de brocantage littéraire, que par l'affront inhospitalier dont M. Molé s'est fait l'écho discourtois. Je le tiens de l'un des deux interlocuteurs.

— Croiriez-vous, Monsieur le comte, qu'on ne veut pas m'accorder une misérable augmentation de subvention de cent misérables mille francs?

— Pas possible! On a tort, en vérité. Il vous faudrait bien davantage.

— N'est-ce pas, Monsieur le comte? A la bonne heure! Que n'êtes-vous à la chambre, vous? vous comprenez les vrais intérêts de la première scène française, vous.

— J'aurais demandé 600 000 fr. de subvention pour le Théâtre-Français. Il lui faut au moins cela.

— Oh! oh! je ne suis pas aussi exigeant, reprit le Romain avec humilité. C'est trop.

— Mais non, ce n'est pas trop pour payer à présent les actionnaires et les auteurs, et prochainement les spectateurs.

VAUDEVILLE. — *Le Gant et l'Eventail*, comédie en trois actes, mêlée de chants, par MM. Bayard et Sauvage.

Si la haute température est favorable aux révolutions et aux changements de rois, elle est moins propice aux succès de théâtre. J'ai lieu de me féliciter depuis quinze jours d'avoir fait mon apprentissage de feuilletonniste dramatique à 130 lieues dans l'intérieur du désert de Sahara. Si je n'avais pendant un an remonté le fleuve du Sénégal, je serais tout-à-fait incapable aujourd'hui de remplir consciencieusement la tâche importante que je me suis imposée. Niez donc l'utilité des voyages! La pièce du Vaudeville, dont je ne donnerai pas l'analyse, car il faudrait encore pêcher dans le *Verre d'eau*, a obtenu un succès à la hauteur du thermomètre, un enthousiasme de 40 degrés centigrades. L'émotion et la chaleur étaient au comble; aussi aurait-on bien pu nous dispenser de ces ignobles claqués payées qui vous brisent le tympan et vous donnent envie de siffler. Qui nous délivrera des Romains du lustre? Que l'esprit de corps les retienne aux Français. Malgré la réussite incontestable de la pièce en question, nous répéterons, sans nous lasser, l'opinion que nous avons déjà émise sur ce genre d'ouvrages, où la théorie du savoir-faire scénique est arrivée au plus haut degré. Situations très habilement intriguées, petites surprises continuelles, inventions merveilleuses de détail, mais point d'idée-mère, aucune conception générale, nulle intrigue d'ensemble.

Personne dans la salle ne doute du dénouement. Eh bien! malgré cette fin prévue dès le premier acte, la connaissance scénique des auteurs est telle, qu'ils ont su rendre leur démonstration assez attrayante pour qu'aucun spectateur n'ait eu le temps de songer à la banalité de la conclusion qu'ils en tirent. Le style, les couplets sont toujours au niveau vulgaire de cette espèce de littérature bâtarde. Il y a même peu d'esprit de mots; l'esprit, nous l'avons dit, est dans les combinaisons de détail. Je conseille aux auteurs de supprimer le couplet fort peu poétique où M. Félix compare M. Amant au plateau le plus lourd d'une balance, et finit par ces deux vers:

> Tandis que l'un, plus lourd, s'enfonce,
> L'autre, plus léger, a monté.

Et puis ce jeu de mots très peu nouveau:



M. Amant, seigneur de la cour, s'adresse à M. Félix, secrétaire particulier d'une princesse royale: « Monsieur, je suis du bois dont on fait les princes. » — Sur quoi M. Félix répond finement: « Quand on les fait de bois... »

Mme Albert, malgré l'ingratitude d'un rôle sacrifié, qui sert de pivot à la pièce et fait briller tous les personnages à ses dépens, a su tirer très habilement parti du personnage d'une princesse régnante qui veut être aimée pour elle-même. Sa rentrée a été justement et chaleureusement applaudie. Les actrices sont de beaucoup supérieures aux acteurs dans cette pièce. M. Félix n'est point assez muguet pour autoriser la préférence d'une jeune princesse; ce rôle n'est pas fait pour lui.

« Ne forçons pas notre talent, etc. »

Mmes Albert, Doche et Ozy ont rivalisé de luxe; leurs costumes sont magnifiques. La rentrée de Mme Doche, au troisième acte, dans un costume de bal, a provoqué deux salves d'applaudissements; elle était adorable de grâce, d'élégance et de simplicité.

Il ne me reste plus qu'à féliciter la direction pour le soin qu'elle a donné à la mise en scène de cette pièce, qui assure de belles recettes au Vaudeville.

EDOUARD P....

VARIÉTÉS. — *La Baronne de Blignac.* — Début de Mlle D. Marquet.

Une jeune veuve, que personne n'a pu apercevoir, a repoussé les hommages de tous les officiers d'un régiment de mousquetaires. Pour s'en venger, après boire, ils remettent à leur nouveau colonel les bulletins de leurs dernières prouesses galantes. Tous ces bulletins portent le même nom, celui de la baronne de Blignac. L'un d'eux, Brégy, ami d'enfance du colonel, dont il aime la sœur, ne fait pas parti du complot, mais il a, par fausse honte, écrit le même nom que son voisin. Arrive la baronne, qui se trouve être la sœur du colonel. Les officiers se rétractent, Brégy signe avec bonheur une promesse de mariage, qui finit par se réaliser, après une suite de péripéties et de scènes piquantes, où, pour le punir de sa première froideur, on lui a fait craindre de s'être engagé à épouser une vieille de soixante ans.

Mlle Marquet a rempli son rôle avec un véritable talent. Romand et Laba l'ont bien secondé. Le public a témoigné sa satisfaction par de bruyants applaudissements et de francs éclats de rire. Auteurs: MM. Desnoyer et Nyon.

M.

...pour que la réflexion d'un député?... Ce n'est pas seulement la chambre qui en souffrirait, c'est aussi l'armée, accoutumée à voir la loyauté, la justice, le mérite seuls, distribuer l'avancement.

M. MOLINE SAINT-YON, ministre de la guerre. Aucune ordonnance n'a été violée, le militaire qui a obtenu de l'avancement y avait des titres; j'ai usé d'un droit et je prends le fait sous ma responsabilité. (Réclamations.)

M. CRÉMIEUX. Il y a deux responsabilités : la responsabilité légale, qui fait mettre un ministre en accusation, et la responsabilité morale; c'est de cette dernière responsabilité seule que j'ai parlé. La question n'est pas là d'ailleurs; il s'agit de savoir si cet avancement insolite a été fait en vue d'une élection.

M. FERDINAND DE LASTEYRIE. M. le ministre des finances, devant qui j'avais déjà porté cette question à la tribune, a promis que M. le ministre de la guerre nous donnerait toutes les explications désirables; se taire, c'est avouer que la nomination est inexplicable.

M. le ministre garde le silence.

M. DESLONGRAIS. On assure aussi qu'un de nos collègues est nommé maréchal-de-camp depuis quelque temps, et que sa nomination est tenue secrète, dans un intérêt électoral.

M. MOLINE SAINT-YON. La date de la nomination répondra. (Bruit.)

M. SCHAUENBURG. Je demande à m'expliquer.... (M. le ministre de la guerre lui fait un signe.)

De toutes parts : Parlez! parlez!

M. Schauenburg garde le silence.

M. MOLINE SAINT-YON, ministre de la guerre, a la parole sur le projet de loi relatif aux crédits demandés pour l'Algérie. Il donne lecture d'un discours dans lequel il rappelle la situation de notre armée en Afrique. Des difficultés inattendues sont survenues, mais quelques-unes ont déjà été surmontées, et notre armée, dirigée par un chef habile et instruit des lieux, a déjà obtenu quelques avantages importants; si l'on ne s'est pas encore emparé d'Abd-el-Kader, c'est que cet homme est extrêmement puissant sur les populations, actif, habile, et qu'il sait être toujours en mouvement. Ce n'est pas peu assurément d'être arrivé à lui interdire toute résidence suivie.

La colonisation fait aussi des progrès rapides; un grand nombre d'établissements agricoles nouveaux ont été créés dans toutes les parties de la colonie et sont dans un état prospère; de nouveaux vont encore être établis, entre autres un village sur le Sig. Le gouvernement a échelonné des concessions grandes et petites; il a combiné la colonisation civile avec la colonisation militaire et la colonisation arabe; les travaux d'utilité générale sont seuls faits au compte de l'Etat; les autres établissements s'élèveront aux frais des concessionnaires.

Quant à l'administration, dans les circonstances actuelles, elle fonctionne bien. Quelques membres de l'administration civile se sont, il est vrai, montrés peu dignes de la faveur qu'on leur avait faite, mais ils ont été révoqués et traduits devant les tribunaux, et nous avons tout espoir que l'administration actuelle sera complètement à la hauteur de sa mission.

Des travaux considérables s'exécutent sur plusieurs points de la colonie, des routes sont établies, des villages bâtis; le port se poursuit avec activité, on a prétendu que ce port, construit sur le plan adopté par la chambre en 1842, est trop étroit; nous avons fait faire de nouvelles études, et parmi les projets qui nous ont été présentés, il en est un qui sans augmenter beaucoup la dépense et sans nécessiter l'abandon d'aucun des travaux exécutés, doterait Alger d'un magnifique port et d'une très belle rade. Ce projet a été renvoyé à la commission des travaux publics, et nous espérons pouvoir, au début de la prochaine session, vous en proposer l'adoption.

Il ne faut pas nous flatter qu'il ne se fera plus de soulèvements, mais la chambre voit que nous avons tout lieu d'espérer que le terme de nos sacrifices approche.

M. MAUGUIN demande à M. le ministre des affaires étrangères s'il ne peut communiquer à la chambre les documents relatifs aux négociations entre M. le maréchal Bugeaud et le Maroc, pour l'échange des prisonniers. A la suite de cette communication, une proposition pourrait être soumise à la chambre.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Les renseignements que nous avons sur le malheureux événement auquel fait allusion l'honorable préopinant sont fort incomplets, et il est même permis de douter que le malheur soit aussi grand qu'on l'avait annoncé. Je crois donc qu'il y aurait de graves inconvénients à la communication demandée par M. Mauguin.

M. ABRAHAM DUBOIS présente, au milieu du bruit, quelques observations sur le système de guerre suivi en Afrique. Il se montre partisan de la guerre à outrance.

M. DE CORCELLES insiste, au contraire, sur la nécessité de protéger les races indigènes, si nous voulons assurer d'une manière durable notre domination en Algérie. Il croit que l'occupation complète a épargné déjà bien du sang; mais il proteste contre la destruction et le refoulement des peuplades arabes, proposé par quelques colons et publicistes de l'Algérie. Un journal algérien n'agitait-il pas dernièrement cette question : « A quels signes reconnait-on qu'une race est fatalement destinée à périr? » Et il concluait qu'il faut anéantir la race arabe comme on anéantit les grenouilles quand on dessèche un étang.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ demande que le siége de l'administra-

...un inspecteur général de l'Université, M. Alexandre, avec la mission de chercher les moyens de faciliter l'étude du grec moderne en France. Le but de M. de Salvandy serait de faire professer le grec moderne dans les colléges royaux de France. Il s'agirait pour le moment de fonder à Athènes un établissement où les meilleurs élèves de l'Ecole normale iraient apprendre à *parler* la langue des Hellènes. La réciprocité serait offerte au gouvernement du roi Othon.

— La Société de patronage des jeunes garçons pauvres du département de la Seine, qui a fondé la colonie du Petit-Bourg, devait, conformément au procès-verbal du tirage de la loterie, clore la distribution de ses lots quarante jours après, mais s'étant aperçue qu'une note du prospectus accordait deux mois, elle a décidé que ce délai serait le seul véritable, elle a donc continué ses paiements et les continuera jusqu'au 18 juin présent mois, à quatre heures du soir. Passé cette époque, les lots non délivrés appartiendront de droit à la Société.

— Le *Journal de Saône-et-Loire* raconte que des religieuses qui dirigent une école de jeunes filles, à Montigny-sur-Vingeanne (Côte-d'Or), n'avaient pas voulu y recevoir l'inspecteur des écoles primaires. Informé de ce fait, M. le ministre de l'instruction publique a ordonné de faire fermer la maison, si les religieuses persistent dans leur refus de se soumettre aux règlements universitaires.

MORSURES DE CHIENS ENRAGÉS. — Le conseil de salubrité recommande de toutes ses forces aux personnes mordues par des chiens :

1° De presser fortement la plaie;

2° De la laver soit avec de l'alcali volatil, soit avec de l'eau de lessive, de l'eau de savon, de l'eau de chaux, de l'eau salée, de l'urine et même de l'eau pure.

3° De faire chauffer un fer au rouge blanc, puis de cautériser la plaie;

4° Enfin, de s'adresser sans perdre de temps à un homme de l'art.

CAISSE D'ÉPARGNE. — Versements reçus par la Caisse d'épargne de Paris les dimanche 7 et lundi 8 juin de 5 470 déposants, dont 639 nouveaux, 720 463 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 4 674 déposants, dont 495 soldés, 725 092 fr. 21 c.

Rentes achetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 93 226 fr.

Demandes de remboursements du 7 juin, 659 260 fr.

L'INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DE PARIS A SCEAUX (Système Arnoux), a eu lieu hier.

Les ducs de Nemours et de Montpensier, MM. les ministres de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, des travaux publics et des finances; MM. les préfets de la Seine et de police, un grand nombre de membres des deux chambres, les corps des ingénieurs et des ponts-et-chaussées et des mines, ont assisté à cette solennité.

Un wagon d'honneur, conduisant les princes, les ministres et les fonctionnaires publics, M. le vicomte de Bondy, président de la compagnie, et M. Arnoux, inventeur du système, est parti de l'embarcadère de Paris à neuf heures et demie du matin, et est arrivé à Sceaux vers dix heures. Les princes ont été reçus par M. Garnon, qui les a complimentés et les a conduits, ainsi que les personnes qui les accompagnaient, dans la rotonde du parc, où étaient servis des rafraîchissements. Après être resté environ une heure à Sceaux, le convoi a opéré son retour et est arrivé à Paris un peu avant midi.

A deux heures un deuxième convoi est également parti de la station de Paris, et enfin, un quart-d'heure plus tard, un troisième et dernier. Ces deux convois conduisaient des membres des deux chambres, des membres de l'Institut, des journalistes, etc. Une réception très cordiale leur a été faite à Sceaux, d'où ils sont partis à quatre heures un quart.

On sait que le chemin de fer de Paris à Sceaux a été construit dans le but de faire l'essai du système articulé de M. Arnoux, lequel permet à la fois de parcourir les courbes les plus prononcées, et de franchir des rampes assez considérables.

Entre Bourg-la-Reine et Sceaux, le tracé du chemin diffère complètement de tous les tracés connus. Le développement qu'il suit, en lacets, s'infléchit successivement, suivant quatre courbes dont le rayon varie de 50 à 70 mètres.

Demain nous publierons un article spécial sur le système de M. Arnoux.

DU MOUTON, DU CHEVREUIL ET DE LA POLICE. — Dimanche, dans l'après-midi, une scène assez étrange se passait sous les loges de la Couture. Un cuisinier traversait la rue de l'Etape, à Reims, avec un gigot de mouton destiné à un dîner. Survient un agent de police qui lui demande assez peu poliment ce qu'il porte. Surpris de la question, le cuisinier lui répond que ça ne le regarde pas. Mais l'agent, peu satisfait, lui déclare, ce dont ne se doutait guère le cuisinier, que ce qu'il tient est un morceau de chevreuil, et qu'il est en contravention à la loi sur la chasse, qui défend le transport du gibier lorsque la chasse n'est pas ouverte.

De plus en plus étonné, le cuisinier veut faire reconnaître à l'agent qu'il a tort; mais enfin, lassé de son obstination, il lui propose d'en venir aux preuves. Ils entrent donc chez un boucher, qui dit tout de suite que le prétendu chevreuil a toujours été et n'est qu'un mouton. Honteux et confus, l'agent se retirait; mais cette scène avait eu lieu sous les yeux de deux ou trois cents personnes, et, en sortant, il fut

...remédier à la difficulté, d'enterrer le tube, mais alors le gravier y pénétrerait, et le jeu du piston se trouverait arrêté.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. H. à Nogent-le-R. — Vous aurez compris que l'*Enquête* d'Eur-et-Loir devait passer dans le n° de dimanche, et que l'abondance des matières a forcé de la renvoyer au prochain n° double.

M. Ch. T. rue du Battoir. — Oui, si le cas est vraiment fortuit et grave; mais c'est livré à l'appréciation du juge de paix. Du reste, vous pourriez venir en causer avec nous mercredi à midi.

— Au *Mercure ségusien*, au *Propagateur des Ardennes*, à l'*Authie de Doullens*. — Remerciements.

— A l'*Eclaireur de Saint-Omer*. — N'oubliez-vous rien au bas de votre nouveau feuilleton?

— A l'*Industriel elbeufien*. — Puisque vous citez les attaques du *Moniteur industriel*, nous vous serions reconnaissants de faire connaître nos réponses à vos lecteurs.

Mme H. B. à Colmar. — Les ab. de M. B. à B. et S. à B. sont inscrits et régulièrement servis.

M. Z. à Toulon. — Reçu les 232. — Nous rectifions et envoyons.

MM. B. et S. à Lyon. — La *Ph.* a été envoyée à M. C. le 14 mai sur votre demande.

Marchés.

MARCHÉ DE SCEAUX du 8 juin. — 942 bœufs amenés, 871 vendus 1,14-1,01-0,99. — 141 vaches entrées, 132 vendues 1,06-0,90-0,76. — 442 veaux entrés, 442 vendus 1,70-1,50-1,30. — 11084 moutons entrés, 7283 vendus 1,30-1,1-10,00.

Bourse du 8 juin 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 »»	83 »»	82 85	83 »»
— — fin courant	83 »»	83 15	83 »»	83 15
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 91	120 »»	119 85	120 »»
— — fin courant	120 15	129 30	120 05	120 30

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »»	Banq. de Fr. dr cours	3180 »»		
4 J. »	» »»	O. V. de Par.	»	1425 »»	
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp......	»	505 »»
— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1215 »»
B. du Trés.	»	3 3/8	— Gann.....	»	» »»

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	» »	83 15	——	» »»	» »»
5 p. 0/0...... d. 30	» »»	120 33	——	» »»	» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0......	10 »/»	»» »/»	12 1/2	» »/»	
5 p. 0/0......	25 »/»	27 1/2	» »/»	» »/»	

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours 103 »»		ROM...........	Der C. 400 1/4		
Récép. Rotsch.	»	» »»	BELG. 2 1/2....	»	» »/»
ESP. Dette act.	»	32 »/»	— 5 1/2......	»	99 5/8
— — pass.	»	» »/»	— de 1840....	»	100 3/8
— 3 p. 0/0.	»	38 »/»	— de 1842....	»	103 1/4
Dette intérieure	»	31 7/8	— Banque....	»	822 1/2
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— de Emt. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT.........	»	» »/»
HAITI..........	»	» »/»	AUTRICHE......	»	400 »/»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1237 50
Act. d J.	» »»
Ch. S. G.	» 4051 »»
V. r. dr.	400 »»
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	1090 »»
V. r. gauc.	290 »»
Paris à Sc.	» »»
— à Orléans	1285 »»
— à Rouen.	1031 50
R.-Havre..	750 »»
Avignon...	830 »»
Str. à Bâle.	218 75
Paris-Str...	563 »»
Tours-Nant	520 »»
Orl.-Vierz.	627 50
C. du Nord	743 75
Famp-Haz.	» »»
Diep.-Féc..	» »»
Boul. à Am.	487 50
Orl.-Bord.	637 50
Mont. à Tr.	300 »»
Paris-Lyon	545 »»
Bord-Teste	» »»
Zinc V. M..	» »»
Lin Maber.	» »»

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 9 juin.

7 h. »/» OPÉRA. — Repr. extraor.
7 h. »/» FRANÇAIS. — Nicomède. Menteur.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. »/» ODÉON. — Echec et Mat.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Frères Dondaine. Gazette. Gant.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Carotte d'Or. Baronne de Blignac. Camusot.
6 h. »/» GYMNASE. — Juanita. Geneviève. Petit Homme gris. Mère.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Frisette. Femme. Fille de Figaro.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Petites Danaïdes. Don César. Cabrion.
6 h. »/» AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. »/» GAITÉ. — Philippe II. Horace l'empoisonneur.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Crispin. Mort aux rats. Ricco.
6 h. »/» FOLIES. — Modiste. Trompette. Valse de Faust.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

... de toute organisation, des principes dont la généralité s'applique à tout ordre de faits. Ses vues historiques sur les rapports des races humaines et sur la valeur comparée des formes sociales, l'affranchissent d'ailleurs d'un grand nombre de préjugés qui bouchent les yeux et l'intelligence de la plupart des organes du journalisme, et bientôt du pays presque entier, si on ne le met en garde.

Quels sont ces préjugés, dont les phalanstériens se tiennent pour affranchis à l'égard de l'Algérie ?

En premier lieu, celui de l'*assimilation complète de ce pays à la France*. Que l'on ouvre les rapports de M. Bignon et de M. Dufaure, que l'on parcoure les écrits et les journaux relatifs à notre établissement d'Afrique, même les plus avancés : partout se présente comme le beau idéal de la politique française l'assimilation de l'Algérie à la France. Quand l'Arabe, renonçant à la vie nomade, fixera sa tente, et de pasteur se fera laboureur, marchand, épicier, garde national, avocat et huissier ; quand, abdiquant tout sentiment de solidarité collective et de patriotisme de tribu, il se bâtira une chaumière et une écurie, entourera de haies, de fossés et de murs quelques arpents de terre qu'il déclarera sa propriété privée ; quand il s'unira par un lien indissoluble à une femme, qu'il appréciera au poids de l'or qu'elle lui apporte, oh ! alors, la France sera grande entre toute les nations, car elle aura fait l'Algérie à son image ! Comment se refuser à l'enthousiasme devant ces tableaux en perspective de petits Arabes qui vont, sous la conduite de maîtres d'études, au catéchisme, au collège, et de leurs pères qui écrivent des bulletins pour les élections communales, et cabalent pour nommer des députés et des conseillers généraux, après avoir juré serment de fidélité au roi, à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume ! Ah ! voilà qui est sublime !

Prétendre assimiler l'Algérie à la France, en ce sens que la race arabe devra, sous peine d'être exterminée et refoulée, convertir ses mœurs *patriarcales* en mœurs *civilisées* (1), cela nous paraît le comble de l'extravagance. Nous admettons comme parfaitement légitimes et utiles, toutes les variétés de mœurs et de coutumes quand elles peuvent se rallier à l'unité. Or, dans la constitution collective de la propriété communale, dans l'élasticité des lois de la famille, nous voyons des éléments de progrès social tout aussi féconds que la charte constitutionnelle et le Code civil, même que le Code pénal. Il n'y a donc pas, selon nous, à poursuivre l'assimilation, c'est à dire à anéantir l'originalité de la race arabe, mais à *engrener* avec elle par les liens de l'intérêt d'abord, de l'amitié plus tard, liens que la vie nomade, et le burnous, et le turban, et la solidarité de la ... par règlements, par circulaires, par instructions ; il use l'intelligence et le temps des fonctionnaires à faire des cadres, des tableaux, de la statistique ; non pas à guérir le mal, mais à le constater et le décrire. Nous subordonnons les lois écrites à loi vivante, c'est à dire à l'intelligence et à l'activité des hommes toujours variées, toujours flexibles, toujours actuelles, comme les événements mêmes sont variés, flexibles, actuels. Dans le chaos civilisé, ces lois écrites sont nécessaires, nous le savons, et nous les subissons, mais en les déplorant. Or, la bureaucratie a pour résultat, pour objet même, d'exagérer partout et toujours leur empire, en substituant à l'initiative et à la liberté de l'homme la tradition de l'écriture et des codes. La bureaucratie ne crée pas, n'invente pas, ne produit pas, mais elle empêche de créer, d'inventer, de produire, sous prétexte de s'opposer aux abus de pouvoir. Aussi faisons-nous plus de cas des militaires que des *civils* pour le gouvernement de l'Afrique, parce que les militaires sont plus particulièrement la loi vivante, et les civils la loi écrite (1). L'épée nous paraît un meilleur soc que la plume, sans compter qu'elle pare un peu mieux les coups des Arabes. Pour la même raison nous voulons que l'on subordonne la question des formes à celles des personnes et des idées, bien autrement importantes.

Troisième préjugé que nous méprisons, *les vertus des civilisés*. Des milliers de marchands d'absinthe et d'eau-de-vie, d'usuriers rapaces, de banqueroutiers et d'escrocs, d'agioteurs éhontés, se sont rués sur l'Afrique, sur l'armée, sur les villes, sur l'Etat, ont vidé à droite et à gauche toutes les bourses, et c'est de pareilles gens qui usurpent le titre et les honneurs de colon qui devraient être réservés au petit nombre de citoyens honnêtes qui ont courageusement porté en Algérie leurs sueurs et leurs capitaux destinés à une colonisation sérieuse ! Et les journaux français s'exclament sur le dévouement de toutes ces sangsues, sur la protection et le respect qui leur sont dûs ! Et on sacrifie, pour les exalter, la gloire de nos généraux, de nos officiers, de notre brave armée, dont on accuse l'intolérable dureté à l'égard de tous ces essaims de frêlons ! Crime odieux, en effet, pour des *civilisés*, mais que des phalanstériens pardonnent de très bon cœur. On chasserait à coups de fouet tous les marchands de denrées frelatées, empoisonneurs patentés de l'armée, que nous n'aurions pas une larme à verser sur leurs infortunes ! au contraire, nous y aiderions de très bon cœur.

Quatrième préjugé que nous foulons et écrasons sous nos mépris, *le patriotisme des grands capitalistes qui demandent de grandes concessions, pour concourir à la grandeur de la France et de l'Algérie*. La féodalité financière en a fini, ou à peu près, avec les chemins de fer et les canaux, elle ne sait que faire de ses capitaux, l'Algérie est à ses portes, pourquoi ne pas se la faire concéder ? A quoi servirait-il donc d'être député, pair de France, membre influent de l'administration, agent de change ou banquier ? Et voilà vingt millions de capitaux qui sollicitent la permission d'aller se dé... grands seigneurs, concessionnaires de vastes terrains, dépenseront leurs revenus au Jockey-Club ou au boulevart de Gand, pendant que de pauvres diables de travailleurs, sous les noms d'ouvriers, de colons, de métayers ou de fermiers, sueront sang et eau pour les enrichir, laissant quelquefois leurs récoltes et leurs têtes aux mains des Arabes. Ce sera pour les uns l'*absentéisme*, combiné avec la *féodalité territoriale*, c'est-à-dire le régime le plus monstrueux qu'ait jamais inventé l'insolente souveraineté du capital et de la force brutale ; ce sera pour les autres le prolétariat avec toutes ses douleurs. Sauf exception que nous ne voulons pas nier, tous ces grands solliciteurs de concessions ne sont que des spéculateurs, dont presque aucun ne compte aller résider habituellement sur ses terres, pour présider au développement agricole et industriel de sa concession, et à la direction réelle de ses travailleurs ! Or, nous avons assez des agioteurs de France, et misère pour misère, mieux vaut encore pour le peuple pâtir en France qu'en Algérie.

A faire tant que de briser les doux liens du pays natal, à s'éloigner de son foyer, de ses parents, de ses amis, il faut que le Français trouve en Afrique, par compensation, sa liberté et sa dignité conquises au moyen de sa participation à la propriété. Et comme une expérience de quinze ans a suffisamment démontré l'impuissance de la propriété morcelée, il faut bon gré malgré que l'on entre dans le système de la grande propriété *sociétaire*.

Enfin cinquième et dernier préjugé que nous laissons aux *civilisés*, c'est la prétention de mieux nous entendre à la guerre contre les Arabes que le maréchal Bugeaud, que les généraux Lamoricière, Bedeau et Cavaignac et tant d'autres braves officiers qui en ont fait le métier de toute leur vie. Sur la colonisation, sur l'administration, bien qu'ils aient pour eux l'expérience et la pratique du pays, avantage qui donne à leurs vues une grande autorité, cependant on conçoit que l'on puisse intervenir avec quelque confiance dans des discussions de ce genre si on a d'ailleurs fait les études et les observations suffisantes. Mais pour le système d'une expédition, pour la marche d'une colonne, pour un mouvement de troupes, prétendre du fond de son cabinet en remontrer à nos généraux qui ne demanderaient pas mieux assurément que de prendre Abd-el-Kader et de frapper de terreur les Arabes, ce serait la plus sotte prétention, si l'on pouvait y soupçonner de la bonne foi. Notre silence a d'ailleurs un autre motif. Tant que dure la guerre, c'est faire acte de mauvais citoyen que de discuter les plans de campagne et éclairer l'ennemi sur les fautes militaires, réelles ou non réelles, de nos chefs. Les mesures qui ont un caractère politique, les expéditions projetées mais non en voie d'exécution, nous paraissent un champ bien suffisant pour la science des journalistes.

En disant quels préjugés en vogue nous ne partageons pas, nous avons sommairement indiqué nos principes et nos vues ; il nous reste à les développer. C'est ce que nous ferons avec la même franchise.

La Chambre des députés a continué aujourd'hui sa discussion sur l'Algérie, mais sans l'avancer beaucoup. Tous les orateur entendus, MM. Desmousseaux de Givré, Tocqueville, Gauthier de

(1) En parlant de l'Algérie, nous sommes obligés d'employer le mot *civilisation* dans son vrai sens, qui est celui d'une période sociale qui vient dans l'ordre des temps après la sauvagerie, le patriarcat et la barbarie. Toute la question d'Afrique n'est autre chose qu'une rencontre entre la *civilisation* des Européens d'une part, le *patriarcat* des Arabes et la *barbarie* des Kabyles de l'autre. La vérité ne peut que gagner à la précision scientifique du langage.

(1) Qu'on ne se hâte pas d'interpréter cette parole dans le sens de la souveraineté du pouvoir militaire, nous nous expliquerons plus tard.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 10 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT (1),

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

PAR CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. Sw.-Belloc).

IV.

Le revenant-bon des richesses.

La surprise de M. Pecksniff était si vraie, qu'en dépit de sa disposition à se croire joué, le soupçonneux vieillard se sentit convaincu.

— Oui ! je *suis* Martin Chuzzlewitt, dit-il amèrement, et la preuve, c'est que j'aimerais mieux vous voir pendu, que là, occupé à épier et troubler mon sommeil. Chose étrange ! murmura-t-il en se recouchant et détournant la tête ; je rêvais du drôle avant de le savoir si proche.

— Mon bon cousin... hasarda M. Pecksniff.

— L'entendez-vous ? s'écria le vieillard, agitant sa tête inquiète sur l'oreiller, et levant les mains en l'air. Dès les premiers mots il a soin de constater la parenté. Ils sont tous taillés sur le même modèle, proche ou éloigné, sang ou eau, c'est tout un. Pouah ! quel cortège de mensonges, de bassesses, de faux témoignages, ce seul nom de parent fait défiler devant moi !

— De grâce, ne vous passionnez pas, monsieur Chuzzlewitt, dit Pecksniff d'un ton qui avoisinait le sublime. Remis de sa première surprise, il avait repris pleine possession de sa vertueuse personnalité : Vous regretterez d'avoir été si prompt, je le sais.

— *Vous* le savez ! dit Martin avec mépris.

— Oui, répliqua M. Pecksniff ; oui, monsieur Chuzzlewitt. N'imaginez pas que je vienne ici capter votre bienveillance, vous faire la cour. Rien n'est plus loin de ma pensée ! Ne craignez pas non plus, monsieur, que je répète le mot qui vous a si fort irrité ! Pourquoi le répéterais-je ? qu'ai-je à attendre de vous ? quel besoin ai-je de vous ? Il n'est rien que je sache de bien enviable en votre possession, monsieur Chuzzlewitt, à en juger par le bonheur que vous en retirez.

— Il dit vrai ! marmotta le vieillard.

— De plus, continua M. Pecksniff, attentif à l'effet qu'il produisait, vous devez être convaincu maintenant, — et vous l'êtes, j'en suis sûr, — que si j'eusse voulu m'insinuer dans vos bonnes grâces, je me fusse bien gardé, connaissant votre humeur, de m'adresser à vous comme parent, certain d'avance que je ne pouvais avoir une pire recommandation.

Martin ne fit point de réponse ; mais le mouvement de ses jambes, sous ses couvertures, disait clairement que le trait avait porté.

— Non, reprit M. Pecksniff, la main toujours passée dans son gilet, comme s'il se fût tenu prêt au premier appel à en tirer son cœur et à le livrer chaste et pur à l'examen de Martin Chuzzlewitt ; je suis venu ici offrir mes services à un étranger. Je ne vous les offre pas, monsieur ; je sais que ce serait exciter votre méfiance. Mais tant que vous êtes gisant sur ce lit de douleur, je ne puis voir en vous qu'un inconnu pour lequel je ressens le degré d'intérêt que m'inspirerait, j'espère, tout autre voyageur dans la même situation. Passé cela, j'ai pour vous autant d'indifférence, monsieur Chuzzlewitt, que vous en affichez pour moi.

Ayant dit, M. Pecksniff se rejeta en arrière dans le fauteuil, si radieux de candeur et de loyauté, que Mme Lupin s'étonna presque de ne pas voir reluire autour de sa tête l'auréole de papier doré qui couronnait le saint patron de l'église du village.

Il y eut une longue pause : le vieillard, en proie à une agitation fébrile, changea plusieurs fois de posture. Mme Lupin et la jeune fille contemplaient le couvre-pieds en silence. M. Pecksniff jouait d'une façon distraite avec son lorgnon, les paupières baissées, afin de méditer sans trouble.

— Plaît-il ?... dit-il enfin, rouvrant tout-à-coup les yeux et se tournant du côté du lit : Je vous demande pardon ; j'ai cru que vous me parliez. Et se levant lentement, il ajouta : Je ne vois pas, Mme Lupin, en quoi ma présence peut vous être utile. Ce gentilhomme va mieux, et il ne saurait avoir de meilleure garde-malade que vous... Comment ?

Ce second point d'interrogation s'adressait à une nouvelle évolution du malade, qui se trouva en face de M. Pecksniff, pour la première fois, après lui avoir tourné le dos.

— Si vous désirez me parler avant que je me retire, monsieur, continua-t-il, me voilà à vos ordres, mais je dois stipuler, dans l'intérêt de la justice qui m'est due, que ce sera comme à un étranger, comme à la personne du monde qui vous est la plus indifférente.

Or, Martin Chuzzlewitt n'avait exprimé, ni en gestes, ni en paroles, le besoin de parler que lui prêtait bénévolement M. Pecksniff, partant du principe qui prévaut dans les mélodrames et mimo-drames, où le fermier et son fils comprennent avec une rare perspicacité les mémoires personnels que leur raconte dans la plus inintelligible des pantomimes, la jeune muette réfugiée à la ferme. Sans s'arrêter à cette réflexion, le vieux Martin fit signe à sa jeune compagne de se retirer. Elle sortit aussitôt, suivie de l'hôtesse, laissant les deux cousins tête-à-tête. Ils se regardèrent quelque temps en silence, ou plutôt le vieillard regarda M. Pecksniff, qui, les yeux fermés, isolé des objets extérieurs, semblait se complaire dans l'examen de sa conscience. La béatitude qui se peignait sur ses traits témoignait de la satisfaction que lui donnait cette revue intérieure.

— Vous m'avez prié de vous parler comme à un étranger, dit le vieillard. Le désirez-vous réellement ?

M. Pecksniff répondit par un léger haussement d'épaules et par un mouvement de prunelles qui disait combien il s'affligeait d'en être réduit à cette dure nécessité.

— Vous serez satisfait, reprit Martin. Je suis riche, monsieur, non pas autant qu'on le suppose peut-être, mais riche cependant. Je ne suis point avare, comme je sais qu'on m'en accuse et qu'on le croit généralement. Je ne trouve point de plaisir à thésauriser ; je n'en trouve pas non plus à posséder. Le fléau qu'on appelle argent ne m'a valu jusqu'ici qu'angoisses et malédictions.

Dire, selon l'expression vulgaire, qu'en écoutant ce discours M. Pecksniff était « tout lait et tout miel, » ne saurait donner qu'une idée imparfaite de l'inaltérable mansuétude du digne homme.

— Par la même raison qui fait que je n'aime pas à thésauriser, poursuivit le vieillard, je ne suis point prodigue. Quelques gens mettent leur bonheur à amasser de l'or, d'autres à le dissiper : pour moi, il ne se lie à aucune satisfaction ; il ne m'a rapporté qu'amertume et douleur. Je le hais ! c'est un spectre qui me hante, qui marche devant moi et m'empoisonne toute joie.

Une pensée s'éveilla dans l'esprit de M. Pecksniff et lui monta au visage, car Martin Chuzzlewitt reprit avec un accent plus bref et plus impérieux :

— Vous me conseilleriez sans doute pour le repos de mon âme de me débarrasser de cette source de maux, en faveur de quelque homme plus endurant. Vous-même consentiriez peut-être à m'alléger le fardeau qui m'accable ? mais, bon étranger, dit le vieillard, dont les traits se rembrunirent, étranger compatissant et chrétien, c'est justement là que gît le mal ! En d'autres mains que les miennes j'ai vu l'argent faire du bien : j'ai vu les gens en tirer gloire : je l'ai entendu vanter avec raison comme le passe-partout universel, comme le talisman devant lequel tombent les barrières d'airain qui ferment au mérite les avenues du pouvoir, des honneurs, de la richesse. A quel homme, à quelle femme, confierai-je donc, dès à présent ou après moi, cette puissance souveraine ? Quelle digne, honnête, incorruptible créature n'en abusera jamais ? Connaissez-vous ce phénix ?.. Vos vertus sont sans prix, je le sais ; mais pourriez-vous me désigner toute autre personne vivante à l'épreuve de mon contact ?

— De votre contact, monsieur ! se récria M. Pecksniff.

— Oui, reprit le vieillard, de mon contact. Vous avez ouï parler du roi de la fable qui souhaita follement et obtint, pour son malheur, le don de convertir en or tout ce qu'il touchait : eh bien ! la malédiction de ma vie et la réalisation d'un de mes rêves insensés, c'est de me voir condamné à éprouver par l'or, fatale pierre de touche ! le métal des autres hommes, et à le trouver creux et faux.

(1) Voir les numéros des 4, 5 et 6 juin.

plus propre à racheter les torts que nous lui avons quelquefois reprochés, c'est de s'être opposé autant qu'il l'a pu à l'envahissement des banquiers parisiens, et d'avoir ainsi défendu les véritables intérêts de la France. S'il n'a pas trouvé la solution, il a du moins paralysé les desseins des banquiers, et c'est bien quelque chose.

On a effleuré la question du ministère spécial ; on a même provoqué des explications du pouvoir, mais le pouvoir a gardé le silence.

Sur un fait commercial.

Ne désespérons pas du *Moniteur industriel*. Son dernier numéro, celui même où il nie avec une légèreté quelque peu audacieuse, que les machines puissent produire une perturbation passagère, s'ouvre par l'article suivant, digne d'une sérieuse attention. Maintenant que la féodalité industrielle, fruit de la concurrence illimitée, crève les yeux à tout le monde, quand depuis plusieurs années elle est passée dans les faits, les économistes la soupçonnent, et sont amenés à la confesser. Nous verrons bien s'ils auront le front de taire longtemps son vrai nom, et de railler l'homme de génie qui la dénonçait il y a quarante ans, lorsqu'elle commençait à poindre, qui la décrivait avec détail en 1822 quand ses premiers germes grandissaient, qui a fondé la seule École dont les critiques incessantes et les travaux infatigables aient appelé l'attention publique sur ce phénomène social qui contient toute une révolution.

Fourier a si bien décrit vingt ans à l'avance la marche des monopoles, qu'un des hommes qui ont le plus concouru à les organiser en France sur des proportions quasi-souveraines, nous avouait un jour en tête-à-tête, que les livres de Fourier lui avaient été très utiles pour monter ses opérations, parce qu'il y avait trouvé tout le mécanisme des monopoles parfaitement décrit, et il ajoutait avec le sentiment d'un homme très fier de son bonheur, qu'il possédait l'édition complète de ses œuvres, et la première encore !

Voici l'article du *Moniteur industriel* :

On a calculé que, pour se vêtir, chaque habitant de Paris dépensait en moyenne 100 francs par an. Eh bien ! pour suffire à la vente des 100 millions de marchandises nécessaires pour l'habillement des habitants de Paris, dix maisons de commerce comme il en existe déjà plusieurs et comme il s'en forme d'autres, suffiront évidemment et au-delà.

A coup sûr, c'est là un fait économique d'une grande importance. On ne saurait même mettre en doute qu'il ne soit le premier pas vers une véritable révolution commerciale et industrielle.

Nous ne voulons pas examiner aujourd'hui toutes les questions que soulève cette innovation. Nous nous bornerons à indiquer les principaux intérêts en présence.

Et d'abord plusieurs magasins se sont fermés, plusieurs autres se ferment et plusieurs autres se fermeront encore. Supposons que les trois quarts des magasins d'il y a quatre ans n'existent plus,— et la réalité aura bientôt dépassé cette supposition,—quelle sera alors la valeur locative des magasins existants ?

Dans les magasins fermés et qui se fermeront, il y avait une classe

difficiles à fonder. Il y a plus, le bénéfice n'est pas toujours assuré.

Mais il importe de suivre pas à pas ce qui se passe. C'est le seul moyen de voir à temps les abus et même de les prévenir.

Nous espérons que le *Moniteur industriel* expliquera comment il se fait que les grands magasins, qui ne sont que de grandes machines de commerce, réduisent au quarantième le personnel, tandis que les grandes machines industrielles le multiplient. Les vastes magasins, en abaissant le prix, facilitent la consommation, et par contre-coup la production, et par conséquent doivent augmenter le nombre des agents de la vente, ni plus ni moins que les machines.

Le *Morning-Herald*, du 8, publie les nouvelles suivantes du Mexique :

« Les Mexicains travaillent activement à fortifier le château de Saint-Jean-d'Ulloa ; des canons du plus grand calibre sont placés dans les positions les plus avantageuses, et l'on en fait venir de nouveaux de l'intérieur. On assure que cette place sera imprenable. Les Mexicains se contentent de préparer les moyens de défense, sans attaquer. Le commodore américain a reçu l'ordre de n'attaquer Saint-Jean-d'Ulloa que dans le cas d'hostilités flagrantes des Mexicains.

» L'armée américaine du général Taylor était stationnée près de Rio-Grande ; elle n'est forte que de 3 000 hommes. Les Mexicains ont 7 000 hommes et, de plus, des renforts que leur amène le général Bustamente. On croit que les Américains ont en vue Mexico, Cuba et la Californie. Le consul américain, M. Diomene, est toujours à la Vera-Cruz ; Santa-Anna à la Havane. Un émissaire de l'ex-président est à la Vera-Cruz sur le Tweed ; il avait demandé au général Paredes une escorte pour se rendre à Mexico ; il a été arrêté et emprisonné. »

Chambre des Députés.

Séance du 9 juin.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. DESMOUSSEAUX DE GIVRÉ continue son discours, interrompu hier, au sujet de l'administration de l'Algérie. Il combat la création d'un ministère spécial, et se plaint qu'en Algérie la population civile soit sacrifiée à la population militaire. Il termine en faisant allusion à la cession de terrain faite à M. Ferdinand Barrot.

M. DE TOCQUEVILLE. Quel est l'état vrai de nos affaires en Algérie ? Quel est le mal ? Quel est le remède ? Voilà ce que je me propose d'examiner.

Les derniers évènements ont prouvé que la guerre en Afrique est une charge, un embarras, mais non plus un péril. Tous ceux qui ont fait la guerre en Afrique doivent être de cet avis. Les faits ont également prouvé que l'espoir de posséder l'Afrique avec l'appui de la population indigène est une chimère. On s'en est convaincu à mesure que l'on a étudié de plus près les races africaines ; ce n'est pas que je croie qu'il faut refouler ou massacrer les Arabes ; mais il faut se persuader que jamais les indigènes ne nous aideront à gouverner l'Afrique ; nous n'y arriverons que par la translation en Algérie d'une population européenne, agricole et industrielle.

J'ai été étrangement surpris en entendant le tableau singulièrement flatté qu'a fait à cette tribune M. le ministre de la guerre. Il vous a dit

Je rends pleine justice au maréchal Bugeaud ; c'est lui qui le premier a généralisé un excellent système de guerre ; c'est grâce à lui que la guerre d'Afrique n'est plus, comme je le disais en commençant, qu'un embarras, et non un péril ; mais il a cru qu'il était inutile d'introduire l'élément civil en Algérie ; il a tout fait pour la guerre, et rien, ou peu, pour la colonisation.

Il arrive des populations européennes en Afrique ; ces populations, c'est à peine s'il y a pris garde ; tout s'est fait sans direction, sans unité ; le gouverneur-général a laissé faire, lorsqu'il a laissé faire, et il n'a rien fait par lui-même.

L'administration centrale n'a pas fait davantage. M. le ministre de la guerre ignore, c'est le rapport qui en fait foi, quel est le chiffre de la population agricole européenne.

Vous avez entendu parler aussi de ces malversations scandaleuses qui ont eu lieu dans l'administration civile de l'Algérie. M. le ministre vous a dit hier que ces malversations ont été punies. Il faut en louer l'administration de la guerre ; mais ces hommes, l'administration de la guerre les avait nommés, et elle en était responsable. Je sais qu'elle a eu la main forcée : un grand nombre de familles riches ont pris l'habitude de regarder l'Algérie comme l'ancienne noblesse regardait la Bastille ; dès qu'il se trouve dans leur sein un mauvais sujet, elles demandent qu'on l'envoie en Afrique ; mais il y a cette différence, qu'autrefois les mauvais sujets étaient en prison, et que maintenant ils commandent des hommes. Une administration ainsi formée a produit les fruits que l'on en devait attendre.

L'orateur entre dans quelques détails sur les démêlés du maréchal Bugeaud avec le gouvernement ; pendant un temps, dit-il, le gouvernement a laissé attaquer par ses feuilles le maréchal Bugeaud qui a répondu en même temps dans la presse qu'il subventionne en Algérie ; de sorte qu'une guerre intestine a éclaté dans la presse, je ne dirai pas subventionnée, on sait qu'il n'en existe pas de telle (On rit), mais dans la presse officielle. Aujourd'hui, il est vrai, on nous assure que le gouvernement et M. le gouverneur de l'Algérie sont en parfaite intelligence ; en effet, l'Algérie aujourd'hui n'est pas gouvernée. L'administration de la guerre sait qu'elle ne fera pas prévaloir la colonisation militaire ; d'une autre part, on sait qu'une civilisation civile ne peut être entreprise aujourd'hui. De sorte que de part et d'autre on se croise les bras ; il est possible que dans cet état de choses les deux administrations soient en bonne intelligence ; mais la colonie n'en souffre-t-elle pas ?

M. de Tocqueville approuverait fort la création d'un ministère spécial ; mais ce qui doit précéder cette création, c'est le changement du point de vue où l'on se place par rapport à l'Algérie. Jusqu'ici on n'a considéré cette colonie que comme une chose tout à fait secondaire et qui pouvait être rejetée au quatrième rang ; vous vous en préoccupez moins pour ce qu'elle peut produire, que parce qu'elle vous sert à vous délivrer de ceux qui vous embarrassent. Ainsi, par exemple, on assure que M. le maréchal Bugeaud a offert sa démission, et qu'on a refusé de l'accepter, moins à cause du bien qu'il peut faire en Afrique, que par crainte du mal qu'il peut faire à Paris. (Mouvement.)

L'orateur termine en disant que s'il s'est trompé, il sera prêt à venir se rétracter à la tribune, mais que dans le cas contraire la conduite du gouvernement à l'égard de l'Algérie doit soulever une réprobation générale. (Très bien ! très bien !)

M. GAUTHIER DE RUMILLY partage la pensée de M. de Tocqueville sur le mal, mais non sur le remède ; il croit que la création d'un mi-

---

M. Pecksniff secoua la tête :

— Vous en jugez ainsi, dit-il.

— Oh ! oui, j'en juge ainsi, s'écria le vieillard, et rien qu'à votre façon de me le dire, je reconnais le son creux de votre métal, *à vous*. Je vous dis, homme, ajouta-t-il avec une amertume croissante, que riche, je me suis mêlé à des gens de toutes classes, de toutes conditions, parents, amis, étrangers ; à des gens en qui, lorsque j'étais pauvre, j'avais à bon droit une confiance sans bornes, car alors ils ne m'avaient pas trompé : jamais ils n'avaient cherché à se nuire mutuellement près de moi. Je me suis mêlé à eux, et je n'ai pas rencontré une nature, une seule dans laquelle, moi riche et isolé, je n'aie vu sourdre la corruption, n'attendant que moi pour paraître au grand jour. Trahison, bassesse, haine contre les prétendants, réels ou supposés, qui aspiraient à mes faveurs, déception, mensonge, servilité, ou, ce qui est encore plus odieux, — ici il plongea son regard pénétrant dans les yeux de M. Pecksniff, — une lâche hypocrisie, de faux semblants de probité : voilà les beautés morales que m'ont révélé mes richesses ! Frère contre frère, fils contre père, amis foulant aux pieds leurs plus chers amis, voilà les compagnons que j'ai trouvés sur mon chemin ! On raconte l'histoire, peut-être vraie, peut être fausse, de richards qui, déguisés en mendiants, ont déterré la vertu et l'ont récompensée. Niais, stupides niais ! C'était sous leur vrai caractère qu'ils devaient se mettre en quête de vertus. Que ne s'affichaient-ils tout d'abord, proie bonne à être volée, pillée, adulée par le premier misérable, qui, après les avoir dupés toute leur vie, cracherait sur leur cercueil, dans l'orgueil de son triomphe. Alors leur recherche eût fini comme la mienne, et ils fussent devenus ce que je suis.

M. Pecksniff ne sachant trop ce qu'il y aurait de mieux à dire pendant la pause qui suivit, fit mine de vouloir parler, s'en fiant à l'impétuosité du vieillard pour l'interrompre au premier mot. Il ne se trompait pas ; Martin n'eut pas plutôt repris haleine, qu'il continua :

— Ecoutez-moi jusqu'au bout. Jugez du profit qu'il y aurait à renouveler votre visite, et laissez-moi en paix. J'ai tellement perverti le naturel de tous ceux qui m'ont approché, faisant germer au fond des cœurs de sordides espérances, de détestables complots : j'ai engendré tant de querelles et de dissensions domestiques, en habitant avec les membres de ma propre famille ; j'ai été si souvent un brandon de discorde, allumé sous de paisibles toits, pour y faire éclater tous les gaz méphytiques, toutes les vapeurs malsaines, qui, sans moi, n'eussent peut-être jamais fait explosion, que j'ai résolu de fuir tout ce qui m'a connu. Je me suis réfugié dans des lieux déserts, où j'ai vécu comme un malfaiteur qui se cache. La jeune fille que vous venez de voir... Quoi ! votre œil s'allume !... je parle d'elle, et vous la haïssez déjà !

— Sur ma parole, monsieur... dit M. Pecksniff, posant sa main sur sa poitrine et baissant les yeux.

— J'oubliais, interrompit le vieillard, dardant sur lui des regards si perçants que M. Pecksniff les sentit malgré l'épaisseur de ses paupières ; pardon, j'oubliais que vous êtes étranger. Un moment, vous m'avez rappelé certain Pecksniff, un mien parent. —Comme je vous le disais, la jeune fille que vous venez de voir est orpheline. Je l'ai recueillie, élevée, ou, si vous l'aimez mieux, adoptée, et cela dans un but : depuis un an et plus, elle est ma compagne fidèle ; aujourd'hui, mon unique société. J'ai juré solennellement, et elle le sait, de ne pas lui laisser un sou à ma mort ; ma vie durant, je lui fais une pension annuelle, non splendide, mais suffisante. D'après un pacte conclu entre nous, tout mot affectueux, toute cajolerie, sont bannis de nos relations : elle doit m'appeler toujours par mon nom de baptême, de même que je dois la nommer par le sien. Des liens d'intérêt l'attachent à moi tant que je vivrai, et, ayant tout à perdre à ma mort, et rien à en attendre, peut-être me pleurera-t-elle, quoique, après tout, il m'importe peu d'être pleuré ou non ! C'est le seul lien que j'aie et veuille avoir. Jugez, d'après cela, du temps précieux que vous avez perdu à venir ici, et laissez-moi une fois pour toutes.

En achevant ces mots, le vieillard se laissa retomber sur son traversin. M. Pecksniff se leva avec une lenteur étudiée, toussa par manière de préambule, et commença :

— Monsieur Chuzzlewitt....

— Assez ! interrompit l'autre, assez ! partez ! je suis las de vous.

— J'en suis fâché, monsieur, reprit M. Pecksniff, mais j'ai un devoir à remplir, un devoir devant lequel je ne reculerai pas, soyez-en sûr. Non, monsieur, je ne reculerai pas !

C'est un fait lamentable, mais tandis que M. Pecksniff se tenait debout près du lit, dans toute la dignité de son rôle d'honnête homme, l'irascible vieillard jeta un coup d'œil courroucé sur le chandelier, comme s'il eût été pris d'une irrésistible envie de le lancer à la tête de son courageux cousin. Il se contraignit cependant, et lui montra du doigt la porte.

— Merci, dit M. Pecksniff, je connais les êtres. Je pars à l'instant, mais avant de me retirer je vous demande la permission d'ajouter un mot, et j'insiste, — oui, monsieur Chuzzlewitt, je le dois et le ferai, — j'insiste pour être entendu. Rien de ce que vous m'avez dit ce soir ne m'a surpris, monsieur. C'est naturel, très naturel, et la plus grande partie m'en était déjà connue. Je ne vous dirai pas, continua M. Pecksniff, tirant son mouchoir de sa poche et clignant des deux yeux à la fois, je ne vous dirai pas que vous vous méprenez sur moi. Non ; tant que vous serez dans cette disposition d'esprit, je ne le dirais pour rien au monde. Je voudrais être d'une autre nature ; je voudrais pouvoir réprimer un excès de faiblesse que je ne puis maîtriser, qui m'humilie, et que vous excuserez peut-être. Attribuez-le, monsieur, à toute autre cause qu'à la véritable, ajouta M. Pecksniff, avec une explosion de sensibilité. Disons que c'est un rhume, une surexcitation nerveuse, tout ce qui vous plaira, monsieur.

Ici, il s'interrompit un moment et ensevelit sa figure dans son mouchoir ; puis il reprit, avec un faible sourire, tenant d'une main le rideau du lit :

— Mais, M. Chuzzlewitt, tout en m'oubliant, je dois à ma réputation... oui, monsieur, j'ai une réputation qui m'est chère, l'unique et précieux héritage que j'aie à laisser à mes filles ; je me dois de vous dire que votre conduite, vis-à-vis d'un autre membre de la famille, est injuste, dérisoire, monstrueuse ; et je vous dis, monsieur, continua M. Pecksniff se haussant sur la pointe des pieds, comme s'il s'élevait au dessus de toute considération mondaine, et, prêt à prendre l'essor, repliait un moment ses ailes, qu'il n'est pas bien à vous de ne point songer à votre petit-fils, au jeune Martin, qui vous tient de plus près et qui a les droits les plus directs à votre sollicitude. Non, monsieur, cela ne se peut pas, répéta M. Pecksniff, en secouant la tête. Les choses ne peuvent se passer ainsi. Vous devez pourvoir à l'avenir de ce jeune homme. Vous y pourvoirez ; vous y avez peut-être déjà pourvu en secret ! — Ici M. Pecksniff jeta un regard à la dérobée sur la plume et l'encre.—Soyez-en béni, alors ! Soyez béni d'avoir fait ce qui était juste, monsieur ! Soyez béni même de me haïr ! Bonsoir !

En parlant ainsi, M. Pecksniff fit un geste solennel de la main droite, et la replongeant dans son gilet, il partit. Ses manières étaient pleines d'émotion, mais son pas était ferme. Bien qu'assujetti aux faiblesses humaines, il se sentait fort du témoignage de sa conscience.

Le vieux Martin demeura quelque temps en silence, dans la stupeur d'un étonnement mêlé de colère ; enfin il murmura :

— Que signifie cela ? Se peut-il que l'ingrat ait choisi pour instrument le drôle qui vient de sortir ?... Pourquoi non ? Il a conspiré contre moi comme les autres ; ce sont tous oiseaux d'un même nid. Toujours quelque nouveau piége, quelque nouvelle machination. Le moi ! toujours le moi ! Quelque part qu'on se tourne, égoïsme, rien qu'égoïsme !

Il cessa de parler et dispersa du bout de sa plume les cendres amassées autour du chandelier. Il le fit d'abord machinalement, puis ses pensées s'y rattachèrent.

— Encore un testament fait et brûlé, dit-il. Rien d'arrêté, rien de conclu, et cependant je pouvais mourir ce soir ! Je vois clairement à quel ignoble emploi passera tout cet or ! s'écria-t-il, se tordant sous ses draps. Après m'avoir torturé toute ma vie, il perpétuera après moi la discorde et envenimera les haines. Il en est et en sera toujours ainsi. Que de procès surgissent chaque jour de la tombe des riches, semant le parjure, la discorde entre proches, là où il ne devrait y avoir qu'amour et charité ! Le ciel nous vienne en aide ! De quoi n'avons-nous pas à répondre, nous autres *heureux* du siècle ! Oh soi ! toujours soi ! chacun pour soi, et pour moi, personne !...

Universel égoïsme ! N'y en avait-il donc pas une teinte dans les réflexions de Martin Chuzzlewitt, et dans sa propre histoire, telle qu'il lui-même l'envisageait ?

(La suite à demain.)

guerre avec la Cabylie, et surtout d'une guerre avec le Maroc. Vous arriverez à y engager la totalité des forces militaires de la France. Tout cela vient uniquement du système d'extermination que vous avez suivi; vos cruautés ont exaspéré les populations arabes; vous avez recommencé la guerre entre l'Evangile et le Koran.

Vous voulez, dites-vous, coloniser pour mettre un terme à ces dépenses croissantes? mais le maréchal Bugeaud, qui se connait en établissements agricoles, vous a répété à satiété que la colonisation civile en Algérie est une chimère, et qu'il faudrait deux siècles pour que l'on en pût obtenir quelques résultats avantageux. Quant à la colonisation militaire, la seule qu'il approuve, elle serait excessivement coûteuse. L'orateur croit donc aujourd'hui, comme il y a quinze ans, que l'Algérie est un embarras pour le présent et un immense danger pour l'avenir.

M. F. BARROT. Notre établissement en Algérie est une conquête de la civilisation sur la barbarie; c'est une œuvre nationale. La France la veut faire, et elle entraînera les volontés mauvaises et les volontés hésitantes.

Je ne critiquerai pas, comme ceux qui m'ont précédé à la tribune, le système de la guerre en Algérie. Je crois que cette critique n'est pas sans inconvénients, et peut décourager ceux qui tiennent l'épée pour nous et encourager ceux qui tiennent l'épée contre nous.

Il est deux éléments qui peuvent concourir à la colonisation de l'Algérie: l'élément européen et l'élément arabe. Sans doute les indigènes ne comprennent pas complètement notre administration et nos mœurs; ils ne peuvent être nos agents directs, mais ils sont heureux de voir la tolérance que nous leur accordons, ils sont touchés de notre bonté à leur égard, et, aujourd'hui, on peut s'enfoncer à trente ou quarante lieues dans les terres avec autant de sécurité qu'il y a cent ans sur nos routes de France. On peut donc compter beaucoup sur ces hommes pour nos colonies agricoles.

Quant à la colonisation européenne, elle est de deux sortes: la colonisation militaire et la colonisation civile. Je ne repousse pas la première, qui peut seule assurer à l'autre la sécurité dont elle a besoin; mais elle est excessivement coûteuse. Je crois, pour ma part, qu'elle ne doit être employée qu'à former des établissements auprès des frontières, et cela pourrait être exécuté au moyen d'économies faites sur la guerre. Peu à peu, mais cependant en un petit nombre d'années, on arriverait à réduire notre armée en Afrique de 50 000 hommes et nos dépenses de 50 millions. (Mouvement.)

Quant aux colonies civiles, on a dit à cette tribune que les concessions qui ont été faites sont des spoliations de l'Etat et des aumônes obtenues par d'audacieux mendiants. J'ai besoin de répondre à cette observation. Je reviens de l'Algérie; j'ai visité les colonies agricoles; la situation n'en est ni si malheureuse, ni si prospère qu'on l'a dit ici.

Chaque famille à qui l'on accorde une concession doit justifier d'une certaine somme, 3,000 fr. dans l'origine: je crois que l'on exige aujourd'hui un capital de 5,000 fr., mais on n'est pas très exigeant sur la preuve. On l'installe, c'est à dire qu'on lui donne pour 600 fr. environ d'ustensiles, mais il faut qu'elle fasse bâtir son logement, les ouvriers sont peu nombreux, la main-d'œuvre coûte cher; on sème ensuite, mais le pays est inconnu, les conditions du sol ne sont plus les mêmes qu'en Europe; la récolte quelquefois ne vient pas, ou, si elle vient, ce n'est qu'à demi, et la première année on ne récolte guères que des semailles pour la seconde; on n'est pas habitué au sol, on a des privations à supporter, les maladies surviennent, la misère aussi; on se désole, et l'on regrette la mère-patrie. Voilà l'histoire, je ne dirai pas de tous, mais de presque tous les colons auxquels une petite concession a été faite.

Qu'un grand concessionnaire arrive dans le pays et s'établisse auprès du village, il aura besoin, chaque année, d'un grand nombre de journées qu'il demandera aux colons, qu'il paierait 2 fr. 50 chacune au minimum; il en résultera déjà quelque aisance dans le village; que trois ou quatre grands concessionnaires en fassent autant, voilà une subvention énorme qu'ils paient à la colonie; les petits concessionnaires sont sauvés de la misère et peuvent attendre le produit de leur travail. (Très bien.)

Tel est le motif qui a engagé un certain nombre de capitalistes honorables à demander des concessions de terrain en Algérie. Ils n'ont pas obtenu une concession gratuite; ils ont demandé eux-mêmes d'en payer à l'Etat un prix proportionné à la valeur du don. Ils se sont engagés à payer une rente, à planter une certaine quantité d'arbres et à remplir diverses autres obligations qui tourneront au profit du bien général. C'est donc moins une faveur qu'ils ont obtenue qu'un contrat à titre onéreux, qu'ils ont accepté au bénéfice de l'Etat.

L'orateur entre dans quelques détails sur les circonstances dans lesquelles ces concessions ont été faites; une demande avait été adressée à M. le maréchal Soult, qui l'accorda après s'être fait rendre compte des choses. Un ordre fut donné par lui; mais l'administration de l'Algérie résista. Une ordonnance royale est intervenue; mais de nouvelles résistances apparaissent. Si le gouvernement croit la mesure mauvaise, qu'il retire ses concessions; mais, s'il la croit bonne, qu'il la maintienne et la fasse exécuter.

L'Algérie est sous le poids d'une dictature qui paralyse le bon vouloir du gouvernement central; il faut, avant tout, que l'Algérie soit replacée, comme le reste du royaume, sous la surveillance des chambres. L'existence de deux gouvernements parallèles et opposés n'a été et ne peut être que désastreux. L'autorité semble, il est vrai, entre les mains du ministère de la guerre; mais ce n'est qu'une apparence. Ses délégués ne sont rien en Algérie, en face d'un maréchal de France, gouverneur général, victorieux et puissant par son influence et son caractère.

Si le gouvernement central envoie un ordre, on répond qu'il est inexécutable; s'il accorde une concession, on répond qu'elle est impossible; si des colons se transportent en Algérie, l'administration refuse de leur donner les plus faibles renseignements; j'ai entre les mains une lettre dans laquelle un ancien officier qui a obtenu une concession minime en récompense de longs et glorieux services, m'annonce que des centaines de colons sont là depuis un an dans la plus profonde misère, sans avoir pu obtenir, malgré les ordres du ministre, un petit coin de terrain. (Mouvement.)

S'il y a lutte de l'autorité militaire en Algérie contre l'autorité centrale, il y a aussi lutte entre l'autorité militaire et l'autorité civile: l'élément militaire ne veut pas reconnaître suffisamment l'importance de nos institutions.

Hourdequin du reste de la peine de quatre années d'emprisonnement, à laquelle il avait été condamné, le 10 novembre 1842, par la cour d'assises de la Seine, pour corruption. Depuis quelques mois, l'administration avait cru devoir autoriser la translation de ce condamné dans la maison de santé de la dame Barry, rue du Faubourg-Poissonnière, pour y être traité d'une lésion profonde de la sensibilité du cerveau et de la moelle épinière et d'une paralysie du bras et de la jambe gauche.

— Des essais de télégraphie électrique vont avoir lieu en Algérie. Un télégraphe-modèle destiné à ces essais, que la nature du climat et du pays rend particulièrement intéressants, sera établi d'Alger à Blidah, sur une longueur de 50 kilomètres.

— Si nous sommes bien informés, dit l'*Opinion du Gers*, M. Granier de Cassagnac, rédacteur en chef de l'*Epoque*, se met sur les rangs à Toulouse, pour les élections prochaines, dans le collége qui nomme M. Joly. Un second candidat conservateur, M. de Tauriac, est désigné aussi au choix des électeurs. M. Cabanis, maire de Toulouse, disputerait alors le succès à M. de Lespinasse.

— Les avis de Bahama annoncent une abondante récolte d'ananas. Dix mille de ces excellents fruits vont arriver en Angleterre par le prochain paquebot des Indes occidentales, *le Tweed*, attendu à chaque instant à Southampton.

— Les émigrations d'Irlandais pour les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, prennent depuis quelque temps un développement vraiment extraordinaire. La saison n'est pas encore très avancée, et déjà 24 bâtiments sont partis du seul port de Limerick, emportant 3 857 personnes dont la plupart sont des petits fermiers ou des domestiques de ferme.

— Maintenant que la ligue anglaise a achevé ses travaux, elle va se dissoudre, dit le *Morning Post*; elle sera remplacée par un *Free trade Club*. Cette idée a été favorablement accueillie par les membres de la ligue, qui y voient un moyen de soutenir l'énergie et l'esprit public de l'association.

INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DU NORD. — Voici d'après le *Journal des Débats* le programme des fêtes qui auront lieu à cette occasion:

Le samedi 13 juin, les princes, accompagnés des officiers de leurs maisons, partiront de Paris à quatre heures pour se rendre à un bal offert par la ville d'Amiens. Ils repartiront le lendemain à huit heures du matin pour Arras, où un déjeuner leur sera offert par le conseil municipal.

Le départ de Paris, pour l'ensemble des invités, est fixé au dimanche 14 juin, à six et à sept heures du matin; arrivée à Amiens, quatre heures après: on y restera une demi-heure. A quatre heures, les deux convois seront arrivés à Lille.

Après la réception des princes et des autorités belges, aura lieu la solennité religieuse. Puis un grand dîner servi au débarcadère réunira plusieurs milliers d'invités à cinq heures et demie. La soirée se terminera par un bal offert par la ville de Lille.

Les invités pourront, dans la nuit ou le lundi au matin, partir pour Paris ou pour Bruxelles, à leur choix.

A Bruxelles, le lundi soir, il y aura un grand bal offert par le gouvernement.

Le retour de Bruxelles à Paris se fera dans la nuit de lundi à mardi, ou dans la journée du mardi.

D'après l'itinéraire porté au programme, en déduisant les temps de repos, le parcours de Paris à Bruxelles par Lille se fera en douze heures un quart dans le voyage d'inauguration; mais il est probable que la vitesse sera plus grande au retour.

Le nombre des demandes a été trois fois plus considérable que celui des places disponibles. Il a été impossible de donner satisfaction à tous ceux qui désiraient participer à une semblable solennité.

FATALE MÉPRISE. — Dimanche dernier, vers dix heures du soir, un monsieur et une dame, qui venaient de descendre la rue Dauphine, s'engageaient sur la partie du Pont-Neuf qui conduit au quai des Orfèvres, lorsque deux jeunes gens qui les suivaient depuis quelque temps se permirent de faire à haute voix des plaisanteries de mauvais goût sur la toilette de la dame. Le cavalier de celle-ci, pensant avoir affaire à des étourdis, fit semblant de ne les avoir pas entendus et continua sa route. Cependant les mêmes propos ayant continué sur le quai des Orfèvres, arrivé à la hauteur de la préfecture de police où se trouve un factionnaire de la garde municipale, il se retourna et déclara aux deux jeunes gens que, s'ils ne cessaient leurs injurieuses apostrophes, il allait les faire arrêter.

De ce moment il n'y eut plus une parole prononcée, mais le monsieur et la dame se virent suivis par leurs deux persécuteurs, qui se contentaient désormais de les narguer par des éclats de rire et des exclamations dérisoires. Ils traversèrent ainsi le quai des Orfèvres et la rue de la Barillerie.

Arrivé là, presque en face du poste de la tour de l'Horloge du Palais, le monsieur, qui depuis longtemps avait peine à se contenir, saisit par un brusque mouvement l'ombrelle de la dame à laquelle il donnait le bras, puis se précipita sur deux personnes qui marchaient derrière lui, et frappa l'une d'elles au visage avec une telle violence, que l'extrémité de l'ombrelle entra dans la cavité de l'œil gauche et pénétra jusqu'au cerveau. Le malheureux ainsi atteint tomba à la renverse comme frappé de la foudre, et ne donnant plus aucun signe de vie.

Cependant une discussion s'était engagée entre le cavalier de la dame, et le compagnon de celui qui venait d'être si fatalement atteint. Les deux contendants, marchant toujours en se querellant, et ne soupçonnant ni l'un ni l'autre que celui qui avait été renversé au bout du pont était mort sur le coup, ils arrivèrent au poste de garde municipale de la place du Châtelet. Là le compagnon de l'individu qui avait été frappé par le cavalier de la dame, et qui soutenait ne lui avoir adressé aucun propos et être victime d'une erreur, se fit connaître pour être ainsi que son camarade attachés à la garde municipale comme cuisiniers.

Le chef du poste, ayant assuré que ce jeune homme, [illegible] Simon, et son camarade Trousselard, étaient d'excellents sujets, [illegible] d'avoir insulté sa dame, et qu'il avait pris, sans aucun [illegible] pour d'autres, qui avaient dû s'esquiver par le quai aux [illegible], ce monsieur se déclara satisfait, fit des excuses à Simon, et se [illegible] rir de ce qu'était devenu Trousselard, qu'il ne croy[illegible]

A peine ces deux individus venaient-ils de s'éloigner, [illegible]

legs qui lui avait été fait.

Au lieu d'exécuter les volontés dernières de sa sœur, l'accusé appliqua à ses affaires personnelles l'intégralité de ces revenus, et après le retour à Paris de son fils, qui avait été détenu au château d'Oléron pour insubordination envers un de ses supérieurs, ce dernier étant tombé malade, il ne craignit pas de l'envoyer à l'hôpital au lieu de le faire soigner avec l'argent provenant de son legs. A la fin de 1845, Lemerre fils entra au 10e régiment de ligne caserné à l'Ecole-Militaire.

Le 31 décembre au soir, deux ouvriers qu'il ne connaissait pas vinrent lui demander s'il n'avait pas un tuteur portant le même nom que lui. Au portrait qu'ils lui en firent, il reconnut son père. Les ouvriers lui déclarèrent que cette personne leur avait proposé 2 000 francs pour l'attirer dans un cabaret, le faire boire, le faire approcher de la rivière et l'y précipiter.

Lemerre refusa d'abord de les croire et les conduisit chez sa mère, qui ne l'avait jamais perdu de vue. Celle-ci refusa également de croire ces hommes, qui ne pouvaient, en effet, par leur physionomie autant que par le genre de propositions qu'ils avaient écoutées, inspirer beaucoup de confiance. Toutefois ces hommes insistèrent pour prouver leurs allégations. La malheureuse mère du jeune Lemerre eut le courage d'assister à un rendez-vous aux Champs-Elysées, et là elle vit Lemerre père s'aboucher avec les individus qui étaient venus le trouver et causer quelque temps avec eux.

Une déclaration fut faite à la justice: on découvrit que le 26 décembre Lemerre, se trouvant dans un cabaret près l'Ecole-Militaire, y rencontra le nommé Fabre, charretier, et lui offrit de lui faire gagner de l'argent. A l'empressement de Fabre à recevoir cette ouverture, il crut avoir trouvé l'homme qu'il lui fallait. Il lui dit qu'il s'agissait d'aller demander le caporal Lemerre, son fils, à l'Ecole-Militaire, de le faire boire, et de se débarrasser de lui en le jetant dans la Seine.

Fabre répondit d'une manière évasive et accepta un rendez-vous pour le lendemain soir; dans l'intervalle, il raconta ce qui s'était passé aux sieurs Lefèvre et Vissière, et les engagea à l'accompagner à ce rendez-vous. Lefèvre, Vissière et le nommé Boutry virent à différentes reprises Lemerre, qui parut d'abord contrarié de les voir dans la confidence de ses projets.

Le 31 décembre, à onze heures du matin, Vissière avait reçu 15 fr. pour faire boire Lemerre. C'est dans la soirée du même jour qu'accompagné de Boutry, il alla l'avertir de ce qui se tramait contre lui, et chercha à obtenir de l'argent en retour.

D'un autre côté, Vissière et ses acolytes allaient trouver Lemerre père et lui annoncer que l'affaire étant faite, ils attendaient leur salaire.

Lemerre n'aurait pas voulu payer sans être assuré de l'exécution des conventions; il sut bientôt que Lemerre fils était parfaitement vivant; il reprocha aux bravi leur déloyauté: « Ah! s'écrièrent ceux-ci, vous vous étonnez: c'est qu'il y aura eu une fatale erreur. » Lemerre proposa alors de désigner lui même le lendemain son fils aux assassins, pour qu'il ne pût y avoir de méprise. Là s'arrêtèrent les tentatives d'homicide.

L'accusé nie avec force ces faits; du reste, la pensée homicide n'ayant pas reçu un commencement d'exécution, et ne pouvant tomber sous l'application de la loi pénale, l'acte d'accusation n'a retenu à la charge de l'accusé que les faits de faux sur lesquels nous n'insisterons pas, cette partie du débat étant absolument sans intérêt.

On entend les témoins relatifs aux faits que nous venons de raconter: ce sont des gens de fort mauvaise mine; deux d'entre eux sont aujourd'hui détenus.

On entend également la mère du jeune Alfred, qui fait une déposition pleine de convenance et de dignité.

L'accusation, soutenue par M. l'avocat-général Jallon, a été combattue par M. Madier de Montjau.

Le jury a refusé à l'accusé des circonstances atténuantes: reconnu faussaire, il a été condamné à huit années de réclusion et à l'exposition.

UN SECRET. — On se rappelle qu'un nommé Warner s'est vanté auprès de l'amirauté anglaise d'avoir inventé un moyen de détruire les flottes et les forteresses d'une nation ennemie. L'amirauté avait nommé une commission formée de plusieurs officiers, et entre autres du colonel Chalmer. Mais ce dernier ayant été remplacé par sir Thomas Hastings, l'inventeur refuse d'accepter le nouveau commissaire comme juge. Il déclare, dans une lettre qu'il vient d'adresser à lord Ellenborough, « qu'il peut facilement détruire toute flotte qui serait envoyée à la mer par l'Angleterre, rendre inutiles toutes les fortifications qui viennent d'être élevées sur les côtes de la Grande-Bretagne, et rendre impraticables tous les ports et les fleuves situés dans le Royaume-Uni. » Le sieur Warner déclare que, si l'on refuse de faire droit à sa demande, il est décidé à rendre son invention publique, quelque graves qu'en soient les conséquences. Ceci a paru si important à l'amirauté anglaise, que lord Ellenborough a déposé à la chambre des lords la lettre qu'il a reçue du sieur Warner.

Inauguration du Chemin de fer de Sceaux.

L'inauguration du chemin de fer de Sceaux a eu lieu, hier dimanche, avec la pompe qu'on a pris justement l'habitude de déployer dans ces sortes de solennités.

Les populations se réjouissent avec raison de voir tout-à-coup s'anéantir, comme par enchantement, les distances qui les tenaient séparées; elles puisent dans la contemplation de cette espèce de miracle industriel, opéré par la puissance du génie de l'homme, une confiance jusqu'alors inconnue dans la grandeur des destinées de l'humanité; elles comprennent le progrès; elles voient l'horizon grandir, et elles sentent qu'un avenir immense est réservé à notre race qui n'est point née pour travailler et souffrir, mais bien pour travailler et jouir. En ces jours-là, les princes sont les bien-venus parmi le peuple; la part qu'ils prennent à un bonheur public les rattache à la classe des hommes de travail, aux ouvriers; princes et peuple marchent alors d'accord à la conquête du sol riche sur le sol pauvre, de l'abondance sur la privation, du bien être sur la misère.

Tandis qu'il courait vers Sceaux, conduit par la vapeur, un rapprochement devait frapper M. le duc de Nemours. Sceaux con-

[illegible] que « *Quand on fut arrivé, tout le monde descendit* ; ou bien encore que « *comme on avait soif, on se mit à boire le champagne*, et à savourer les glaces offertes par la compagnie. » Nous ne ferons point non plus parade d'érudition en rapportant l'étymologie du nom de chaque petite localité traversée par le railway. Nous nous contenterons de vous parler de l'importance du nouveau chemin de fer, de l'intérêt scientifique et pratique qu'il présente.

La longueur en est bien petite ; il n'a que 11 kilomètres. Il est destiné à avoir deux voies ; mais quoique les travaux d'art et une partie des terrassements soient construits dans ce but, il n'y a encore qu'une voie posée sur tout son parcours. Partant de la barrière d'Enfer, il s'avance sur la gauche, vers le Petit-Gentilly ; il touche à Arcueil, où il aura une station, puis il revient vers la droite, coupe la route d'Orléans, passe derrière Bourg-la-Reine, dont il se rapproche ensuite, par un brusque retour, pour avoir une seconde station dans cet important et populeux village ; de là il court rapidement vers Fontenay-aux-Roses, et tout-à-coup, après une troisième station, il se met à gravir, par une suite de lacets, le plateau élevé de Sceaux.

Certes, ce nouveau railway ne serait point digne d'attirer l'attention du public, si l'on devait se contenter d'apprécier son importance par sa longueur et son utilité locale. Mais, on le sait déjà, ce parcours, si peu étendu, présente des difficultés que l'on avait jusqu'à ce jour considérés comme insurmontables. Nos ingénieurs ne permettent aucun tracé de chemin de fer présentant des courbes dont le rayon soit inférieur à 500 mètres ; 800 mètres paraît être une limite fort raisonnable, lorsqu'on veut marcher à vitesse moyenne. La ligne droite presque partout, presque toujours, tel est leur principe, et on a souvent cité les Américains comme d'imprudents novateurs, peu soucieux de la vie des hommes, parce qu'ils ont osé, parfois, laisser diminuer les rayons jusqu'à 300 mètres. Or, le chemin de Sceaux présente, aux embarcadères de Paris et de Sceaux, des rayons de 25 mètres ; il aborde Bourg-la-Reine avec une courbe de 30 mètres de rayon, et en gravissant le plateau de Sceaux, on rencontre aux tournants, des courbes successives dont les rayons sont de 63 mètres, de 63 encore, puis de 70, et enfin de 50 mètres.

D'autre part, on regarde comme pentes *maxima* celles de 5 et 6 millièmes par mètre ; dans les cas extraordinaires seulement on admet tout exceptionnellement, comme une nécessité pénible qu'il faut subir, des pentes de 8 ou 9 millièmes. En Angleterre, en Amérique, en Belgique et en Allemagne, on a bien des pentes un peu supérieures, mais à la condition qu'on les gravit ou les descend à l'aide de cordes et de treuils, ou autres engins accessoires. Eh bien ! entre Bourg-la-Reine et Sceaux, la distance n'est que de 1 500 mètres et la différence du niveau de 36 mètres ; comment franchir une pareille pente de 24 millièmes par mètre ? Les ingénieurs ordinaires ne l'auraient pas essayé, mais M. Arnoux, l'habile inventeur du système dont nous allons tâcher de donner une idée, a résolu le problème. Au lieu de monter en droite ligne, il a fait serpenter le chemin, comme on fait serpenter les routes ordinaires, et en employant à la fois et des pentes de 11 millièmes et les courbes dont nous avons parlé, il atteint heureusement le plateau supérieur.

Ainsi, tandis que les chemins de fer ordinaires marchent presque toujours en ligne droite, coupent ou traversent les côteaux sans les gravir, circulent dans le désert plutôt que de s'approcher d'une ville qu'on ne pourrait atteindre que par une courbe à court rayon ou une montée rapide, le chemin de M. Arnoux serpente comme fait le sentier, gravit comme fait la route la plus raide.

On comprend immédiatement les avantages d'un pareil système. Les chemins de fer ne sauraient tourner sans gripper contre les rails, sans donner lieu à un frottement et à une usure fort dispendieux. C'est pour cela que la ligne droite est, comme nous l'avons dit, prescrite par tous nos ingénieurs ; c'est pourquoi les courbes ne sont admises que comme une exception dangereuse, pouvant entraîner des déraillements, des bris d'essieux, etc.

M. Arnoux évite ces graves inconvénients en rompant le parallélisme des essieux, et au contraire, en les rendant convergents lorsqu'on entre dans une courbe. Les essieux étant forcément et constamment perpendiculaires à la voie, il n'y a plus de frottements possibles ; on n'a pas à craindre de déraillements. Comment réaliser cette condition ? M. Arnoux rend tous les wagons d'un convoi solidaires les uns des autres par des flèches raides allant de l'arrière-train d'une voiture à l'avant-train de la suivante, et il arme le premier essieu du convoi d'un appareil directeur placé en dessous, et consistant en quatre galets qui s'appuient deux à deux sur chacun des rails. Ces quatre galets forcent ce premier essieu à se mettre constamment perpendiculaire à la voie en tournant autour d'une cheville ouvrière, laquelle est munie d'une couronne, d'une sorte de poulie sur laquelle s'enroule une chaîne. Cette chaîne sans fin s'enroule en second lieu sur une couronne égale à la première poulie par le second essieu ; il en résulte que celui-ci tourne autant qu'a fait le premier, et se place aussi perpendiculairement à la voie. Une communication de mouvement analogue force le premier essieu du second wagon de se mouvoir encore également, et successivement tout le convoi subit la direction forcément prise par les galets.

Ce mécanisme est d'une simplicité remarquable, et on ne doit s'étonner que d'une chose, c'est que malgré les rapports favorables de MM. Poncelet et Arago, les expériences de M. Morin, l'essai fait en 1833 à Saint-Mandé, on n'ait pas plutôt expérimenté sur une très grande échelle une invention se présentant sous des auspices aussi favorables. Nous espérons que cette fois l'attention du monde entier sera éveillée, et qu'il sera rendu justice à l'inventeur. Si ses calculs ne sont pas erronés, son système doit procurer une économie nette d'au moins 100 000 fr. par kilomètre, c'est à dire de 250 millions pour les 3000 kilomètres projetés, mais non encore construits en France. Mais cette économie immense ne sera pas le seul service rendu par le succès de la découverte de M. Arnoux : il serait à peu près impossible dans l'état actuel des chemins de fer de faire pénétrer des railways dans les pays de montagnes ; l'Auvergne, les Pyrénées seraient à tout jamais déshérités des bienfaits des nouvelles voies de communication, si le système adopté par nos ingénieurs n'était profondément modifié. Admettez au contraire que le système Arnoux soit sanctionné par l'expérience, et il n'est aucune localité où le chemin de fer ne puisse être établi. Ce progrès capital réalisé, nous l'espérons, par M. Arnoux, est d'ailleurs dans la force des choses ; s'il est vrai que les chemins de fer ont une mission à remplir, s'il est dans leur nature de réduire les distances au moins au dixième, il fallait que ce problème eût une solution absolument générale, il fallait que partout où monte et habite l'homme pût aussi monter une locomotive.

Nous ne nous étendrons pas sur les conditions de la construction du chemin de fer de Sceaux ; nous dirons seulement que travaux d'art et travaux de terrassement, tout nous a semblé être d'une exécution remarquable. C'est à M. Alexis Dulong, fils du célèbre physicien, dont les sciences ont déploré la mort prématurée, que reviennent les éloges mérités que de toutes parts on donne à l'élégance simple des embarcadères, des ponts, des passerelles. Nous croyons vraiment que, sous ce rapport, nos ingénieurs ne pourront aussi que retirer un grand profit du voyage qu'ils seront tous forcés de

PETITE CORRESPONDANCE.

Glaneur du Haut-Rhin. — *Courrier d'Indre-et-Loire.* — Merci.

Journal de l'Aveyron. — Merci au nom de M. J. D. de la note bienveillante.

Marchés.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 9 juin. — Porcs amenés 2[illegible], vendus 220 à 1,2[illegible]-1,22-1,20. — Bœufs amenés, 0 vendus 0 à 0,00.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 9 juin. — Foin 1re 50 à 55 ; 2e 47 à 49 ; 3e 00 à 00. — Luzerne, 1e 00 à 00 ; 2e 46 à 48 ; 3e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 30 à 31 ; 2e 00 à 00, 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 1re 00 à 00 ; 2e 44 à 45 ; 3e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 9 juin. — Foin, 1re 00 à 00 ; 2e 52 à 55 ; 3e 45 à 47. — Luzerne 1re 00 à 00, 2e 50 à 52 ; 3e 00 à 00. — Regain, 00 à 00. — Trèfle, 00. — Paille de blé 1re 30 à 32 ; 2e 00 à 00 ; 3e 00 à 00. — Paille de seigle, 1e 00 à 30. — Paille d'avoine, 1re, 40 à 41, 3e, 34 à 35.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, 8 juin. — Blé 1re 23,66 ; 2e 22,33 ; 3e 22,00. — Seigle 1re 16,66 ; 2e 14,16. — Orge 1re 14,00 ; 2e 13,34. — Avoine 1re 11,34 ; 2e 11,00, 3e 10 66. — Farines le sac de 159 kil. 62 à 61. — Foin de 42 à 45 et de 38 à 40. — Paille de 26 à 30.

Bourse du 9 juin 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 » »	83 » »	83 » »	83 » »
— — fin courant	83 1[illegible]	83 25	83 15	83 25
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 » »	120 20	121 15	120 20
— — fin courant	120 3[illegible]	120 40	120 30	120 40

4 1/2 J. 22 m. dr cours	»	» »	Banq. de Fr. dr cours	318[illegible]	» »
4 J.	»	» »	O. V. de Par.	»	» »
Emp. 1844. au Ct	»	» »	C. hyp......	505	» »
— fin Ct	»	» »	— Gouin....	1215	» »
B. du Trés.	»	» »	— Gann.....	1145	» »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	» »	81 40	—	» »	» »
5 p. 0/0...... d. 50	» »	» »	—	» »	» »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	20 »	15 »	» »	» »
5 p. 0/0.....	25 »	30 »	12 1/2	» »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	102 75		ROM.......... Der C.	100 1/4	
Récép. Rotsch.	»	102 75	BELG. 2 1/2..... »	57 »	
Esp. Dette act.	»	» »	— 4 1/2...... »	99 5/8	
— — pass.	»	» »	— de 1840.... »	100 3/8	
— 3 p. 0/0.	»	38 »	— de 1842.... »	102 1/4	
Dette intérieure	»	32 1/4	— Banque..... »	[illegible] 50	
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »	— de Em. 1841. »	» »	
HOLL. 2 1/2	»	» »	PIÉMONT........ »	1120 »	
HAITI.........	»	» »	AUTRICHE....... »	» »	

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1256 25
Act. d J.	» »
Ch. S. G.	» »
V. r. dr.	490 »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	305 »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1250 75
— à Rouen.	1005 »
R.-Havre.	» »
Avignon...	606 25
Str. à Bâle.	221 25
Paris Str...	[illegible] 75
Tours-Nant	322 50
Orl.-Vierz.	640 »
C. du Nord	722 50
Famp-Haz.	» »
Diep.-Féc.	420 »
Boul. à Am.	» »
Orl.-Bord.	612 50
Mont. à Tr.	303 »
Paris-Lyon	537 50
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	» »
Lin Maber.	» »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron.. » »

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 10 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — David. Péri.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — La Vestale. 1760.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Veuf du Malabar. Part du Diable.
7 h. 1/2 ODÉON. — Iphigénie en Aulide. L'Étourdi.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Frères Doulaine. Gazette. Gant.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS — Carotte d'Or. Baronne de Blignac. Enfants.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Geneviève. Ile du Serpent. Sous l'herbe. Babolard.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Frisette. Femme. Fille de Figaro.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Petites Danaïdes. Don César. Enfants.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Étoile du Berger.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Nuit de La Fat[illegible] Marché.

Imprimerie Lange-Lévy et Cie, rue du Croissant, 16.

[...] Ce sont deux formes de société qui sont en présence et ne combinent entre elles suivant des lois que la science a ou n'a pas découvertes, mais très réelles évidemment. Ce fait local n'est donc qu'une application particulière de grandes lois sociales sur le contact des races, et la marche à suivre aurait pu être, avec une science suffisante, déterminée d'avance. L'homme d'Etat aurait alors agi pour l'œuvre d'organisation nouvelle avec la même sûreté qu'un ingénieur pour une œuvre industrielle.

Il n'en a pas été ainsi, et depuis seize ans que nous occupons l'Algérie, on a erré de tâtonnements en tâtonnements, de fautes en fautes. Depuis quelques années seulement les allures du gouvernement central et local se dessinent avec un peu plus d'énergie. Cependant le plan manque pour la constitution intégrale de l'Algérie. On va au jour le jour, disposé sans doute à encourager toute entreprise qui se présente sous de favorables apparences, mais nul homme n'apporte avec son concours cette vigueur de conception, cette netteté de vues, cette fermeté de volonté qui font seules les grands administrateurs et enfantent les grandes œuvres. L'expérience a bien appris quelque chose, elle a surtout détruit bien des préjugés et soufflé sur bien des illusions; mais pour être pleinement féconde en bons enseignements, elle avait besoin d'être éclairée et interprétée par la science sociale.

Cette science nous apprend que la *civilisation*, mise en contact avec le *patriarcat*, n'a pas la puissance de l'amener à elle, de se l'assimiler et de le transformer. La distance est trop grande, la répulsion trop vive, l'attraction trop faible. C'est un théorème historique que confirme l'expérience de tous les temps et particulièrement celle de l'Algérie.

Il ne faut donc pas se bercer en Algérie du vain espoir de civiliser les Arabes en leur faisant adopter nos coutumes agricoles, industrielles et religieuses. Peine perdue que tous les efforts tentés en ce sens! Ils ont un genre de bien-être qu'ils estiment bien supérieur au nôtre : comment viendraient-ils à nous? Les conditions du climat et des habitudes traditionnelles les font vivre sous la tente, qu'ils transportent suivant leurs besoins dans toute l'étendue du territoire de la tribu; pour les civiliser il faudrait les fixer au sol, et les enfermer dans des maisons qui sont pour eux un signe d'opprobre! Ils abhorrent le morcellement; l'ombre du palmier, l'eau de la source, l'herbe des pâturages, sont des propriétés communes, dont ils usent librement; l'espace est à eux, et ils le parcourent au gré de leurs désirs : allez donc leur persuader qu'ils doivent morceler la terre, l'eau, l'ombre et l'herbe, et sous peine de contravention respecter les murs et les haies du voisin! La famille a un caractère collectif comme la propriété, et ses influences s'étendent à une multitude de groupes divers unis par l'affection des égaux et le patronage affectueux des anciens, tandis que les civilisés la limitent dans le cercle des éléments les plus immédiats, le père, la mère, l'enfant. La religion chrétienne ne saurait les séduire davantage. Les mahométans distinguent quatre classes de dissidents : les infidèles qui ne croient à aucune révélation, — ceux-ci on les méprise, — [...] ne pas, puisqu'à leurs yeux c'est descendre d'un degré dans l'échelle des révélations. Il faudrait donc engager avec eux des discussions théologiques; mais qu'en attendre auprès d'esprits simples et droits, mais peu subtils, lorsque nous voyons l'impuissance de ces discussions au sein des peuples civilisés?

(1) Voir le numéro d'hier.

Sous quelque face que l'on considère le patriarcat arabe, il est manifeste que la civilisation chrétienne ne saurait avoir aucune prise sur lui.

Il y a donc entre les deux races ou plutôt entre ces deux formes de société un antagonisme radical qui durerait jusqu'à l'extinction du dernier Arabe, si on n'opposait au patriarcat une forme sociale supérieure, qui soit douée de cette puissance d'attraction refusée à la civilisation.

Mais son avènement doit être préparé d'abord par la conquête et la soumission des tribus arabes; en second lieu, par une bonne administration.

Les nombreux commandants supérieurs de l'Algérie ont essayé de tous les systèmes de guerre, et on s'accorde à peu près aujourd'hui à reconnaître la supériorité de celui des colonnes mobiles qu'a organisé le maréchal Bugeaud : sans doute elles n'atteignent pas la cavalerie d'Abd-el-Kader, entreprise quelque peu difficile quand on pense au Sahara et au Maroc qui lui ouvrent leurs immenses solitudes, mais elles châtient sévèrement les tribus arabes moins errantes, qui lui donnent asile ou lui fournissent des secours et s'associent à ses entreprises. Le système de la guerre avec la cavalerie est démontré impraticable par l'insuffisance des chevaux, et celle plus grande encore des vivres pour les nourrir, et la difficulté de faire suivre les bagages, et le danger de séparer la cavalerie de l'infanterie si on la lance à la poursuite lointaine de l'ennemi sans assurer sa retraite. La dernière brochure du maréchal Bugeaud ne permet plus de renouveler des critiques plus spécieuses que solides. On ne discute plus aujourd'hui la question de l'occupation entière ou partielle. Il est reconnu que la domination doit partout suivre la conquête, et la conquête s'étendre sur tout le territoire qui payait le tribut à la puissance que nous avons remplacée, c'est-à-dire le Tell et le Sahara algérien. A une œuvre aussi grande, il faut une grande armée, et ce n'est pas à la réduire que doit viser le patriotisme, mais à la transformer en armée industrielle. Engagée dans cette direction, elle ne sera jamais trop nombreuse.

Quelques journalistes s'amusent à dire qu'il n'y a pas d'ennemis en Algérie, qu'ils existent si peu, qu'on est réduit à les inventer. Ils soutiennent que le peu d'Arabes qui s'y tiennent encore, sont au fond nos meilleurs amis, et que c'est bien notre faute s'ils s'oublient de temps à autres jusqu'à nous tirer quelques coups de fusil. A les en croire, ce qui empêche les flots de la population française et européenne de faire invasion dans le Tell et le Sahara, ce n'est pas le moins du monde le défaut de sécurité, la peur des Arabes, à qui on craint de livrer sa fortune et son existence : non, chimères que toutes ces frayeurs! Ce qui éloigne, c'est la crainte de se voir assassiné par les seuls officiers français, spolié par les seuls fonctionnaires français : que l'on donne à l'Algérie des préfets et des maires et des lois civiles, et l'Algérie va se couvrir de nombreuses populations qui y verront s'y aller installer en personne et de se défendre à leur [...] contre les Kabyles et les Arabes. Il serait bien convenu qu'ils ne pourraient y mener leurs terres avant deux ou trois ans de séjour réel. L'empressement de ces journalistes et de leurs patrons, MM. les banquiers, donnerait la mesure de leur sincérité. Ah! le patriotisme est facile quand il se borne à procurer autour des villes et des camps de bonnes et belles concessions dont la plus-value en quelques années, par le seul accroissement de la population et de la sécurité, permet les plus brillantes spéculations sur la revente en détail. Mais demandez au colon, qui travaille la terre de ses bras, ce qu'il pense et ce qu'il dit de vos dédains pour le soldat, de votre confiance dans l'Arabe.

Il faut donc dominer les Arabes par la guerre, pour que les colons jouissent de la sécurité, la première et la plus importante des garanties qu'ils demandent.

La domination serait combattue par d'incessantes rébellions, si à la conquête ne succédait le gouvernement. Ici encore on peut dire que l'expérience a constitué la science et qu'il suffira de perfectionner le système déjà établi.

Ne pouvant assimiler les Arabes, il fallait, comme nous l'avons dit, *engréner* avec eux comme on engrène dans tout mécanisme, par des rouages ayant un caractère mixte ou *ambigu* qui rapprochent, lient et unissent les éléments divers qu'on ne peut souder.

Les bureaux arabes ont été et seront de plus en plus à l'avenir ce rouage à double caractère. Comme les indigènes, les officiers de ces bureaux parlent la langue du pays, montent à cheval, manient le fusil et l'épée, parcourent le pays entourés d'un cortége de troupes, partout décidant avec justice et commandant avec force, double titre à l'estime et au respect des populations arabes. Les bureaux arabes n'obtiennent pas des Européens une moindre considération, parce que leurs membres appartiennent à l'élite de l'armée par leurs talents et leurs services; la plupart ont appris dans nos écoles la science et l'ambition des grandes choses.

Cette précieuse institution, qui répond aussi bien aux besoins de la paix qu'à ceux de la guerre, il faut l'étendre sur la surface du pays, et la fortifier en y appelant de plus en plus les officiers les plus distingués, qui deviendront ainsi les principaux administrateurs de l'Algérie. Et ces officiers se disputeront l'honneur d'appartenir à ce corps, si l'on a soin d'accorder à leurs services une juste récompense, au lieu de les oublier pour l'avancement, comme on a fait trop souvent. Que l'on se garde bien surtout de vouloir confier leurs fonctions à des agents civils, dont les allures, le costume et l'inhabileté à manier le cheval sont des causes d'infériorité aux yeux des Arabes. Ignorant la langue, redoutant la fatigue des tournées, privé de ce sentiment de la force et de la hiérarchie que donne au militaire son incorporation à l'armée française, le fonctionnaire civil abdiquerait bientôt une tâche trop hardie pour son courage et trop pénible pour la délicatesse peu spartiate de ses habitudes. Il tomberait dans la paperasserie ou la bureaucratie, un des derniers degrés de l'impuissance et de l'abrutissement.

Ce résultat obtenu, du gouvernement régulier des Arabes par la perception de l'impôt, la France officielle se tiendrait peut-être [...]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 11 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT [1],

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

Par CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. SW.-BELLOC).

V.

L'union fait la force.

M. Pecksniff n'était pas homme à se tenir pour battu; aussi hantait-il l'auberge de jour et de nuit, dans l'espoir que son obstiné cousin, cédant à quelque tardif remords, le ferait enfin appeler. Mais non; l'humoriste vieillard persistait.

Or, il advint que vers la quatrième soirée, M. Pecksniff, se rendant, selon sa coutume, au comptoir du *Dragon bleu*, n'y trouva pas Mme Lupin. Il grimpa lestement l'escalier, se proposant, dans la chaleur de son zèle, d'appliquer encore cette fois son oreille au trou de la serrure, afin de calmer son inquiétude sur l'état du patient au cœur de bronze. Se glissant à pas de loup le long du corridor noir, au fond duquel pénétrait d'ordinaire à travers ce même trou de serrure une spirale de clarté, M. Pecksniff fut tout surpris de ne plus apercevoir le rayon lumineux. Il tâtonna, cherchant son chemin, et comme il se baissait pour s'assurer que le méfiant vieillard n'avait pas fait boucher l'étroite ouverture, il donna tout à coup de la tête contre une autre tête, avec une violence telle qu'il ne put supprimer un : « Oh! » arraché par l'angoisse. A l'instant même il se sentit saisi au collet par un être invisible, combinant les parfums d'une demi-douzaine de parapluies trempés d'eau, d'un baril de bière, d'une tonne d'eau-de-vie brûlée, et d'une tabagie. Contraint de dégringoler rapidement les degrés, il ne reprit ses sens que dans le comptoir. Là, M. Pecksniff se trouva face à face avec un inconnu, à la tournure hétéroclite, qui d'une main l'empoignait ferme, et de l'autre se frottait le crâne, tout en attachant sur lui, Pecksniff, un regard peu bénévole.

Le quidam était de ceux qu'on appelle vulgairement des *mal-vêtus*. Néanmoins, on ne pouvait, sans calomnie, dire que ses vêtements fussent à toute extrémité, car le bout de ses gants avait, dès longtemps, abandonné ses doigts, et, complétement réfractaire, la semelle de ses bottes désertait la plante de ses pieds. Son pantalon, jadis du bleu le plus éclatant, grisonnait aujourd'hui sous les atteintes de l'âge et de la décrépitude, et tiraillé, violenté dans un rude conflit entre ses bretelles et ses sous-pieds, menaçait d'éclater aux genoux. Son habit, également bleu, et d'une coupe militaire, était entrelardé de brandebourgs, et boutonné jusqu'au menton. Taillée sur le patron des espèces de bavettes dont les barbiers affublent leurs pratiques, sa cravate rappelait la douteuse couleur de ce linge suspect; et son chapeau en était à cette passe critique qui laisse douter si, à l'origine, le feutre était gris ou noir. En revanche, il portait moustaches, moustaches épineuse, hérissée; antipodes du coquet et du placide; barbe farouche, satanique, que surmontait un buisson de cheveux emmêlés. Bref, aussi crotté qu'agile, aussi impudent que bas, non moins rampant que fanfaron, il avait tout l'air d'un homme qui a pu être quelque chose de mieux, mais qui, à coup sûr, mériterait d'être quelque chose de pis.

— Vous écoutiez à cette porte, ppppolisson! dit ce personnage.

. . . .

M. Tigg Montaigüe est le délégué d'un des plus infimes membres de la famille Chuzzlewitt; il le loue, l'admire et emprunte, ou plutôt tente d'emprunter en son nom; type aussi vrai qu'original de ces intrépides hâbleurs que rien ne démonte ou ne décourage, parasites effrontés de ceux que la crapule a mis à leur niveau, écume de la civilisation que son bouillonnement incessant fait tour à tour descendre et remonter à la surface. Pareil au renard de la fable, Tigg éblouit ses dupes par les passes de son esprit, car il a plus d'intelligence qu'il ne lui en eût fallu pour apprendre et pour acquérir; mais il a de bonne heure exploité ses facultés au profit de ses vices. A défaut d'autre monnaie, il paie en toute occasion d'audace et de mensonge; cependant, il a beau déployer les ressources de son génie dans sa conversation avec Pecksniff, il ne peut parvenir à en tirer une guinée, ni un écu, ni même un shelling. En reconnaissance, il lui apprend l'arrivée en masse de toute la parenté de Martin Chuzzlewitt. La nuée de corbeaux a suivi à la piste le moribond : elle le traque, l'assiége, envahit le village. Bien que tous se redoutent et s'exècrent, ils consentent, en vue de l'intérêt commun, à se réunir chez M. Pecksniff. Belle occasion pour cet homme de bien de prêcher la mansuétude et la paix! Tandis qu'il s'escrime et se flatte de réussir en immolant tout doucettement la protégée du vieillard à l'indignation rapace de l'assemblée, il est brusquement apostrophé par un des assistants, Antoine Chuzzlewitt, marchand de la cité, aux traits coupants, aiguisés par l'astuce et la ruse, flanqué de son fils Jonas, jeune vieillard, qui a mis à profit l'exemple et les leçons paternelles.

. . . .

— Pecksniff! grommela Antoine, dont les yeux de furet n'avaient cessé d'épier chacun et chacune depuis l'ouverture de la séance; à quoi bon faire l'hypocrite?

— Faire quoi, mon cher monsieur?

— L'hypocrite, répéta Antoine.

— Charité, mon cœur, reprit Pecksniff, ce soir, lorsque je me retirerai dans ma chambre, rappelez-moi de prier en particulier pour M. Antoine Chuzzlewitt qui m'a méconnu et offensé.

Ceci dit d'une voix mielleuse et en *à parte*, comme destiné seulement à l'oreille de sa fille, M. Pecksniff, la conscience allégée, manœuvra avec plus d'aisance et de feu, et reprit le fil de son discours.

. . . .

Mais bientôt l'orage qui s'amassait, éclate. Ce ne sont qu'aigres apostrophes, virulentes récriminations. Toute cette vivante galerie de portraits de famille se chamaille, criaille, se dispute, s'invective, et pour mettre le comble à la fureur générale, un des plus colériques sort et rentre suffoqué, apportant la fatale nouvelle du départ de Martin; le vieillard a quitté l'auberge, il a fui pendant cet aimable conciliabule. Plus de doute, M. Pecksniff était dans le secret; il n'a attiré chez lui tous les collatéraux que pour tromper leur vigilance, pour les frustrer et capter seul les bonnes grâces du testateur. En vain il proteste de son ignorance; accablé sous l'énergie, l'âpreté, la franchise des imprécations que chacun de ses parents lui lance pour adieu, il se console en pensant qu'ils le détestaient cordialement avant cette réunion, et que, pour sa part, il ne leur a pas prodigué plus d'amour qu'avec un aussi ample capital il n'en pouvait dispenser sans inconvénient.

VI.

Des impressions de voyage de M. Pinch, et des jouissances qui lui sont personnelles.

Le plus illustre des architectes et des inspecteurs-voyers possédait un cheval, qui, au dire des ennemis auxquels nous avons déjà fait allusion, avait plus d'un trait de ressemblance avec son maître; non au point de vue physique, car il était poussif, décharné, infiniment moins bien nourri que M. Pecksniff, mais au point de vue moral. Il promettait immensément, et tenait on ne peut moins : toujours prêt à partir, il ne partait jamais; une fois en marche, au pas le plus lent, il levait si haut les jambes et y mettait tant d'action, qu'il était difficile de ne pas le croire prêt à faire bravement quatorze milles à l'heure, et il semblait toujours si satisfait de sa propre vitesse, et si peu déconcerté par les occasions qui s'offraient de se mesurer avec de meilleurs coureurs, que l'illusion en devenait irrésistible. A première vue, il éveillait chez les étrangers un vif sentiment d'espérance, qui, à l'user, se changeait en un profond découragement. Quels genres de [...]

(1) Voir les numéros du 4 au 10 juin.

Nous en dirons demain les raisons.

Chambre des Députés. — M. de Lamartine. — M. Guizot.

Après quelques lamentations de M. Desjobert, stéréotypées depuis douze ans dans les colonnes du *Moniteur*, M. de Lamartine est monté à la tribune. Nous le regrettons profondément pour sa gloire. Lui dont le cœur généreux déborde d'ordinaire hors des calculs prudents des hommes d'Etat, lui dont la mission de poète et d'orateur est de réchauffer les tièdes sentiments du pouvoir et du pays, il a consacré aujourd'hui tout ce que son langage renferme de magnificence à conseiller la peur à la France! la peur de l'Europe qu'irrite encore la révolution de juillet, la peur des Arabes qui seront nos éternels ennemis, la peur du climat algérien qui décime nos soldats, la peur du despotisme militaire de M. Bugeaud. Il n'a pas osé conseiller l'abandon pur et simple de l'Algérie, mais c'était évidemment tout le fond de sa critique et de sa politique. La seule grande œuvre qu'il ait été donné au gouvernement de juillet d'entreprendre, la seule où les acclamations de la nation presque entière encouragent la timidité ministérielle, c'est celle que M. de Lamartine a choisie pour la faire descendre de toute la hauteur qu'elle occupe dans l'estime publique et l'ensevelir dans ses alarmes et ses amères critiques.

Son éloquence a pu triompher des murmures, mais non des résistances de la chambre, qui a témoigné par ses marques fréquentes d'improbation que son patriotisme était plus large : et ce n'est pas pour nous, qui honorons si profondément le noble caractère et la haute intelligence de M. de Lamartine, une de nos moindres douleurs.

Au fond, cependant, M. de Lamartine appuyait tout son discours sur un fait bien certain, l'antipathie profonde qui divise les Arabes et les chrétiens ; et tant qu'il s'est tenu dans le tableau des obstacles que cette hostilité souvent manifeste, toujours sourde, opposerait à la possession française, il est resté dans le vrai. Son tort est d'avoir appliqué à la race une hostilité qui dérive seulement de la forme sociale, et d'avoir ainsi décrété une éternité de haine là où ses instincts religieux auraient dû lui faire pressentir la réconciliation dans des formes sociales supérieures.

Enfermé dans le cercle de fer de la civilisation dont il sent à merveille toute l'impuissance, M. de Lamartine n'a pas le courage de briser les barrières qui l'emprisonnent et de s'élancer hardiment dans les routes de l'avenir. Il a subi aujourd'hui, par le silence qui s'est fait autour de ses paroles, la peine de sa timidité. Puisse-t-il un jour, quand son heure viendra d'apporter dans les plus hautes régions du pouvoir le secours de son patriotisme et de son caractère, n'avoir pas à combattre les trop légitimes défiances de ceux qui considèrent la colonisation de l'Afrique comme la plus grande mission de la France au dix-neuvième siècle ! Y renoncer, ce serait abdiquer toute puissance créatrice, et accomplir sur soi-même une

que l'on encourage par des avantages positifs, appréciables en bien-être, tous les citoyens qui prendront leur part de cette grande œuvre, et l'on décuplera les services de la constitution civile, qui, sans ce concours, resterait tout à fait stérile.

On a reçu à Londres des nouvelles de New-York jusqu'au 19 mai. En voici le résumé :

Le ministre d'Angleterre, M. Packenham, a formellement protesté contre la marche suivie par le gouvernement des Etats-Unis envers le Mexique. M. Packenham se plaint surtout de l'interruption du commerce. Les négociants anglais, établis dans divers ports du Mexique, ont également protesté contre le blocus ; si le gouvernement américain ne fait pas quelque concession, M. Packenham est décidé à demander ses passeports et à se retirer dans une des colonies anglaises les plus voisines pour y attendre de nouvelles instructions d'Europe.

Les réquisitions nécessaires ont déjà été expédiées pour appeler sous les drapeaux les cinquante mille hommes de milice votés par la législature : c'est le général Scott qui est nommé commandant en chef.

Le paquebot *Cambria*, parti le 16 mai de Boston, nous apprend que les bâtiments de guerre suivants, composant l'escadre américaine du commodore Connor, étaient mouillés dans la baie de Sacrificios : *Cumberland* 56 canons, *Potomac* 56, *Raritan* 56, *Falmouth* 24, *John Adams* 24, *Somers* 14. Ces bâtiments attendaient à chaque instant la nouvelle du commencement des hostilités au Rio-Bravo, pour attaquer le château de Saint-Jean-d'Ulloa, où les Mexicains, de leur côté, s'apprêtaient à une énergique défense.

Une correspondance particulière du *Times*, datée de Tampico du 23 avril, fait de la situation des esprits dans les provinces du nord du Mexique un tableau fort peu rassurant pour le gouvernement de cette république, en cas d'hostilités avec les Etats-Unis. Les habitants calculent les avantages qu'ils auraient à substituer chez eux le pavillon américain à celui du Mexique, et les bénéfices qui en résulteraient pour leur commerce et leur agriculture.

D'après cette correspondance, le corps d'armée du général Taylor occupe une excellente position en face de l'armée mexicaine ; il est bien fortifié et dispose d'une artillerie qui le met à l'abri des attaques des troupes du Mexique qui n'ont pour elles que l'avantage d'une nombreuse cavalerie légère.

Correspondance particulière de la DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

Nous recevons de Tampico la lettre suivante qui vient à l'appui de la correspondance du *Times* :

« Le Mexique se trouve dans une position désolante, en proie à la fureur des partis, sans argent et sans crédit pour soutenir la guerre avec les Etats-Unis. L'armée est mal payée et déguenillée. La misère et le découragement pèsent sur toutes les classes de la société. Le commerce est anéanti, l'agriculture abandonnée par suite des recrues faites de vive force parmi les laboureurs. En un mot, tous les maux qui peuvent affliger une nation se sont abattus sur ce malheureux pays. La presse et le gouvernement vantent le patriotisme et l'ardeur guerrière de l'armée; un seul fait vous dira ce qu'il faut en croire : sous le coup d'une invasion, chefs et soldats ont refusé d'entrer en campagne avant de toucher leur arriéré.

« Les conséquences de la lutte maintenant engagée ne sont pas douteuses. Les Américains ont pour eux une grande partie de la popula-

que ces deux partis, réunis à la fraction O'Connell, doivent mettre le gouvernement en minorité, s'ils agissent avec ensemble.

Les fonds anglais ont subi une forte dépréciation, que les journaux de Londres attribuent aux craintes répandues depuis quelques jours dans la cité sur la stabilité du ministère Peel.

Le gouvernement des états autrichiens vient de conclure avec celui du royaume des Deux-Siciles un traité d'extradition réciproque, lequel contient deux stipulations qui le distinguent de toutes les autres conventions du même genre qui ont été conclues jusqu'à présent. Ces stipulations sont :

1° Que les accusés et condamnés politiques de toutes les classes sont compris dans la catégorie des individus sujets à l'extradition ;

2° Que, si l'on découvre que la personne dont l'extradition est demandée, est née ou a été naturalisée dans le pays où elle s'est réfugiée, cette personne sera jugée dans ce pays même, mais d'après la législation de l'Etat sur le territoire duquel elle aurait commis le délit ou le crime dont elle est accusée; dans lequel cas les autorités judiciaires de cet Etat feront transmettre, par la voie diplomatique, aux tribunaux compétents de l'autre Etat les actes du procès, accompagnés des renseignements et instructions nécessaires sur les dispositions législatives qu'il y aurait lieu d'appliquer.

Ainsi, en vertu de cette dernière stipulation, les tribunaux des états autrichiens, ainsi que ceux du royaume des Deux-Siciles, pourront se trouver dans la position assez bizarre d'avoir à faire à une personne indigène, ou réputée telle, l'application des lois d'un pays étranger.

Une lettre de Rome, communiquée à la *Gazette du Midi*, donne comme venant d'une source officielle, la nouvelle que dans la nuit qui a précédé la mort du pape, une estafette a annoncé la découverte d'une conspiration à Ancône.

On lit dans le journal *el Tiempo* de Madrid :

« Il résulte des dernières correspondances de Portugal, qu'à Coïmbre, il s'est installé une junte suprême révolutionnaire contre le gouvernement récemment constitué ; diverses villes du royaume se sont ralliées à cette junte. Elle a procédé à l'organisation de son cabinet : elle demande la convocation des cortès constitutionnelles, l'armement de la garde nationale, et la liberté de la presse sans aucune restriction. Il paraît que le général Chaves n'a pas voulu reconnaître la junte. »

M. Billecocq, consul général de France dans les principautés de Valachie et de Moldavie, ayant eu à se plaindre d'un manque d'égards de la part du gouvernement du prince Bibesco, vient, d'après l'*Impartial de Smyrne*, de confier la gestion intérimaire du consulat de France à son collègue le consul général britannique. Après avoir demandé et obtenu ses passeports, il est parti, le 9 mai dernier, pour Paris, par les paquebots du Danube.

La chambre des pairs se réunira demain pour discuter le projet de loi relatif au chemin de fer de Dijon à Mulhouse et d'un projet de loi d'intérêt local.

---

rapports ces traits de caractère établissaient-ils entre lui et son maître, c'est ce que les détracteurs de ce digne homme pourraient seuls nous apprendre. Toujours est-il qu'avec l'esprit de dénigrement si commun en ce monde, ils se permettaient de comparer l'homme au cheval, et le cheval à l'homme.

Par une claire et froide matinée, toutes les pensées de Pinch et tous ses vœux se concentrèrent dans ce vaillant Bucéphale, et dans le véhicule auquel il était d'ordinaire attelé ; véhicule indéfini, participant du cabriolet et du coucou, surmonté d'une informe protubérance en guise de capote. C'était dans cet élégant équipage que Tom devait aller seul à Salisbury chercher le nouvel élève et le ramener en triomphe.

Bénie soit ta simplicité de cœur, brave Tom Pinch ! avec quel orgueil tu boutonnes le vêtement étrique qu'un impudent tailleur osa, il y a bien des années, te vendre pour une redingote ! Avec quelle bonne foi tu adjures plaisamment de ta voix joyeuse, Sam le palefrenier, de ne pas encore lâcher la bride, persuadé dans ta candeur que le fougueux coursier brûle comme toi de partir ! Qui pourrait réprimer un sourire d'affection, non de raillerie, Tom, en pensant que le jour de congé qui s'ouvre devant toi éveille dans ton âme ce tumultueux émoi, cette ardeur impatiente ! Qui ne prendrait plaisir à te voir déposer, sur le rebord de la fenêtre, sans même y goûter, la grande tasse de lait que tu mis de côté hier soir pour ne pas t'attarder au déjeuner; à te voir emporter avec toi sur le siège la croûte que tu te réserves de casser en route, quand tu te sentiras plus calme et maître de ta joie ! Qui, lorsque tu pars enfin, au comble du bonheur, saluant de la tête et de la main, M. Pecksniff en bonnet de nuit, debout à sa croisée, qui ne s'écrierait : « Dieu te conduise, Tom ! et plût au ciel que ce fût vers quelque heureuse et tranquille demeure, où tu pusses vivre en paix, à l'abri de tout chagrin ! »

Est-il un meilleur temps pour voyager à cheval, en voiture ou à pied, pour fendre l'air n'importe sur quoi, n'importe comment, qu'une belle et piquante gelée du matin, alors que l'espérance circule dans les veines avec le sang, et vous émoustille de la tête aux pieds.

C'était le radieux début d'une de ces premières et ranimantes journées d'hiver qu'on serait tenté de préférer (surtout quand on n'a pas le choix) aux énervantes chaleurs de l'été, et aux fraîches giboulées du printemps. Les clochettes des troupeaux tintaient plus sonores, comme si, à l'unisson des créatures vivantes, elles eussent senti la bénigne influence de l'air raréfié. En guise de feuilles ou de fleurs, les arbres versaient sur le sol une étincelante pluie de givre, véritable poussière de diamants, aux yeux de Tom. Du toit des chaumières la fumée montait en spirales, de plus en plus haut, comme si dans l'orgueil de sa beauté la terre, purifiée, eût chassé loin d'elle toute épaisse vapeur. La croûte de glace sur le ruisseau était si mince et si transparente, que l'eau vive semblait, de son plein gré, s'être arrêtée en sa course pour mirer un si beau matin, et dans l'esprit ravi de Tom ce n'était pas un semblant, mais une réalité. De peur que le soleil ne rompît trop tôt le charme, un léger brouillard s'était interposé entre lui et la terre, lumineux comme la brume qui accompagne le clair de lune, et tout aussi fantastique, aux yeux de Tom.

Tom Pinch cheminait, non d'une allure très vive, mais avec le sentiment qu'il allait vite, ce qui revient au même. A mesure qu'il avançait, tout concourait à le tenir en joie. Ainsi, lorsqu'il fut en vue de la barrière, il vit la femme du percepteur, qui visitait une charrette, courir à toutes jambes vers la petite maison pour annoncer sa venue, et, lorsqu'il approcha, les enfants s'élancèrent dehors criant en chœur, à l'inexprimable satisfaction de Tom : « Bonjour, monsieur Pinch ! » Jusqu'au percepteur lui-même, qui, bien qu'un assez vilain rustre et rude à manier, au dire des pauvres gens, sortit aussi pour donner à sa façon la bien-venue au voyageur. Tout ceci, joint à un aperçu du déjeuner de la famille sur une table ronde devant le feu, prêta au croûton de Tom Pinch une saveur exquise, aussi appétissante que si c'eût été une tranche du pain des fées.

Mais ce n'était pas tout. Il n'y avait pas que les gens mariés et les enfants qui saluassent Tom Pinch au passage. Non, non. Des yeux brillants, des cols de cygne, se montraient à plus d'une haute fenêtre, et lui rendaient au centuple son cordial salut ; toutes les figures étaient épanouies ; toutes riaient. Quelques-unes des plus espiègles ne se faisaient faute d'envoyer du bout de leurs doigts rosés des baisers à Tom, quand il se retournait ; et où était le mal ? Rien ne tirait à conséquence avec le candide Tom Pinch. Il n'avait pas l'ombre de malice.

La matinée devenait de plus en plus belle ; la création tout entière était éveillée, et le soleil semblait dire, et le disait pour Tom : « Je n'y puis plus tenir, il faut que j'aie mon tour. » Il se mit à briller de tout son lustre ; le brouillard s'enfuit, dévoilant, à mesure qu'il se levait, les collines, les monticules, les pâturages lointains, tachetés de corbeaux et de brebis, paysage qui semblait sortir du néant, tout flambant neuf. A cette vue, le ruisseau émerveillé se remit en marche et courut porter la joyeuse nouvelle au moulin situé à trois milles plus bas.

M. Pinch avançait de cahots en cahots, sous ces influences bénignes, plein de pensées riantes, lorsqu'il avisa sur la route, suivant la même direction que lui, un voyageur qui marchait d'un bon pas, chantant à gorge déployée.

. . . .

Passant à regret la rencontre que fait Pinch en voyage, et sa naïve admiration des merveilles de la foire de Salisbury, nous le retrouvons arrêté devant l'affiche du spectacle, contemplant l'entrée du théâtre, avec une sorte d'effroi, qu'accrut encore l'apparition d'un personnage, au teint bilieux, aux cheveux longs et plats, qui s'élança dehors en costume de Romain, et cria d'une voix de Stentor à un petit garçon de courir à l'auberge lui chercher son grand sabre.

A cet aspect, M. Pinch resta cloué sur place, et il y fût demeuré éternellement si la cloche de la vieille cathédrale sonnant la prière du soir n'eût rompu le charme.

Or, l'organiste avait pour aide un ancien camarade de Pinch, garçon sage et discret, qui, à la pension, était classé, comme Tom, parmi les *piocheurs*, sans être pour cela moins estimé des *cancres*. Par le plus heureux hasard (Tom avait coutume de dire qu'il était né heureux), l'aide se trouva de service et put occuper seul avec Tom la poudreuse tribune. Tant qu'il joua, Tom fit mouvoir les soufflets ; l'office terminé, il s'assit devant le clavier, et toucha de l'orgue à son tour. Le jour commençait à tomber, et la lumière que tamisaient les grands vitraux du chœur, se teignit de pourpre et d'or. A mesure que les sons graves vibraient le long des arceaux, ils semblaient à Tom éveiller un écho dans les profondeurs de chaque tombe, comme dans les mystérieux replis de son propre cœur. A l'appel de cette puissante harmonie surgissaient de nobles pensées, de vagues espérances, et tout au travers reparaissaient plus calmes et plus solennels, les mirages de la journée, et jusqu'à de fugitifs souvenirs d'enfance. L'émotion, évoquée par les sons, condensait toute la vie de Tom en ce quart d'heure, embrassait tout son être, et tandis que les réalités matérielles, les pierres, le bois, les vitraux s'effaçaient dans le crépuscule du soir, les visions impalpables devenaient de plus en plus distinctes, si bien que Tom eût oublié le nouvel élève, le maître, sa mission, et fût resté là épanchant son âme en flots d'harmonie jusqu'à minuit et plus, sans un vieux sacristain fort peu éthéré qui insista pour fermer la porte de l'église. Il prit donc congé de son ami avec force remercîments, descendit l'escalier à tâtons, et s'achemina vers l'auberge où l'attendait son dîner.

La foire était close ; les fermiers étaient retournés chez eux ; il n'y avait plus personne dans la salle. Tom approcha du feu la petite table sur laquelle fumait une savoureuse tranche de beefsteak, flanquée de pommes de terre chaudes, et d'un cruchon de l'impétueuse bierre du Wiltshire. Il se mit en devoir de dépêcher ce régal avec une vive appréciation de son excellence et un profond sentiment de bien-être. Le tout était d'un effet si satisfaisant, que de temps à autre il posait son couteau et sa fourchette pour se frotter les mains. Avant qu'on eût apporté la salade et le fromage, Pinch avait tiré un livre de sa poche, et variant ses plaisirs, mangeait une bouchée, buvait une gorgée, lisait une page ; puis s'arrêtant, se demandait quelle espèce d'homme serait le nouvel élève ? Il avait abandonné les conjectures pour en revenir à son livre, lorsque la porte s'ouvrit brusquement. Un étranger entra, apportant avec lui une telle dose d'air glacé que le feu en pâlit.

(*La suite à demain.*)

directoire qui gouvernerait en place du gouverneur.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je veux d'abord répondre à la partie du discours de l'honorable préopinant, qui a si tristement ému la chambre. Je ne lui reproche point les faits qu'il a portés à la tribune; il croit que ces faits caractérisent notre conduite en Algérie; il a eu raison de les dénoncer. Ces faits, je les déteste comme lui; je crois, comme lui, que tout le mal qui n'est pas nécessaire dans la guerre, est de trop.

Cela dit, l'honorable préopinant pense-t-il que si je prenais les anecdotes de toutes les guerres contemporaines, je n'y trouverais pas des faits semblables à ceux qu'il a signalés? Mais est-ce à dire que ces quelques faits soient le résultat d'un système et ne soient pas de rares exceptions? Non. Je lis, par exemple, dans un rapport du général Lamoricière, au moment où venait de se passer le massacre de Gemma-Gazhaouat, au moment où 400 de nos braves avaient été attirés dans un piége et égorgés par les Arabes, je lis dans un rapport du général de Lamoricière, à la suite d'une expédition entreprise précisément pour venger ce désastre et punir ceux qui l'avaient commis, je lis cette phrase:

« Ce combat acheva de décourager les Traras, et le 16 au matin, lorsque je commençais à marcher vers le pic de Tadjera (désigné sous le nom de mont Noé sur plusieurs cartes), me rapprochant de plus en plus de la mer, les chefs vinrent au-devant de moi, accompagnés des caïds des Ghrossels et de ceux des fractions des Beni-Ahmers qui ont reculé devant l'émigration au Maroc. Toutes ces tribus étaient à ma discrétion, resserrées entre mon camp et la mer, dont à Hadjera je n'étais pas à plus d'une lieue et demie.

» Je pouvais faire descendre, dans les affreux ravins où elles s'étaient jetées sans avoir le moyen d'en sortir, des bataillons d'infanterie qui eussent obtenu une complète vengeance de cette insurrection... Dans la disposition d'esprit de nos troupes, cette vengeance eût été trop sévère peut-être. J'étais pressé de regagner la plaine et de me rapprocher de Nedroma, afin de surveiller le mouvement de l'émir, dont le camp se voyait à Aïn-Kebira, séparé de nous par une courte distance, mais par des rochers et des précipices infranchissables.

» J'ai accordé le pardon qui m'était demandé, et je suis descendu, ce matin, de Hadjera ici. J'ai prescrit aux Ghrossels et aux fractions des Beni-Ahmers de rester enfermés dans les montagnes de Traras ou dans celles des Oulassas, dont une députation est venue me trouver, jusqu'à ce que la sécurité de leur plaine fût suffisamment rétablie. »

Croyez-vous, messieurs, que des généraux, des officiers capables de tenir une telle conduite au milieu d'une telle émotion, dans un moment aussi grave, lorsque le sentiment, le désir de la vengeance devait être dans le cœur de tous les soldats, croyez-vous, dis-je, que ces généraux, ces officiers pussent faire de l'humanité, de la barbarie, de la dévastation, de la cruauté, le caractère permanent de la guerre? cela est impossible; je l'affirme pour le maréchal Bugeaud, comme pour le général Lamoricière et pour le général Bedeau; je suis sûr que les excès, les malheurs qui quelquefois se sont produits autour d'eux, ils les ont déplorés; que quand ils ont pu, ils les ont empêchés; qu'au fond de leur âme ils désirent donner aux Arabes l'exemple de l'humanité, de la régularité, de la modération dans la guerre comme ailleurs.

Mais que voulez-vous qu'ils fassent? comment voulez-vous, ayant affaire à un peuple qui massacre nos prisonniers, comment voulez-vous qu'ils ne se défendent pas avec une rudesse qui va quelquefois jusqu'à une âpreté que je déplore? comment voulez-vous qu'ils compriment, qu'ils refoulent dans l'âme de nos soldats, au moment du danger, au moment du combat, tous les sentiments, toutes les colères qui doivent naturellement naître au milieu d'une telle lutte? cela est impossible. (Très bien!)

Je réclame donc pour nos généraux, pour nos officiers, pour nos soldats, pour le caractère général, permanent de notre conduite et de notre guerre en Afrique, je réclame simplement la justice. Je pourrais demander un peu de faveur, car, après tout, notre premier devoir, nos premières sympathies, c'est à nos officiers, à nos soldats qu'elles sont dues. Je ne demande pas cela, je ne demande que la justice et l'égalité, et je réponds à M. de Lamartine que si les Arabes veulent consentir à se conduire envers nous, envers nos soldats, comme nous nous conduisons envers eux, les Arabes auront beaucoup à y gagner et nous aussi. (Approbation.)

Le débat a été sérieux, mais non pourtant aussi complet qu'il aurait pu l'être; je suis heureux, de plus, que ce débat n'ait pas pris une couleur de parti; plus le débat sera étranger à nos dissentiments politiques habituels, plus il sera complet et profitable.

On est venu à cette tribune remettre en question notre établissement même en Afrique. Cette question, je ne la traiterai pas, parce que je la crois résolue; je ne dirai qu'un mot: sous la Restauration encore, tous les peuples de l'Europe étaient assujettis à un tribut honteux et à de nombreuses vexations. Notre domination a détruit cet état de choses: l'Algérie appartient aujourd'hui à l'Europe; c'est une puissance européenne qui doit y dominer; si ce n'est pas nous, c'en sera une autre.

J'arrive à la question pratique: Quelle a été la conduite qu'on a tenue en Afrique depuis 1830, et particulièrement depuis 1840? quel jugement porter sur cette conduite? qu'y a-t-il à faire aujourd'hui, immédiatement, actuellement dans les affaires d'Afrique?

L'honorable M. de Lamartine parlait tout à l'heure à cette tribune, et en termes auxquels je me joins très volontiers, de M. le maréchal Vallée. M. le maréchal Vallée, sans aucun doute, est un homme très honorable, très capable, qui en a donné des preuves partout et en Afrique même. Cependant il nous a paru, à la fin de 1840, que dans l'état de désordre guerrier où étaient toutes les affaires d'Afrique, dans l'invasion presque générale des Arabes jusque sous les murs des villes de la côte, M. le général Bugeaud convenait à la situation mieux que le maréchal Vallée, et nous l'avons envoyé en Afrique. C'était une grave responsabilité d'écarter l'un et d'appeler l'autre, et à l'heure qu'il est, à cette tribune, je sens et j'accepte toute la responsabilité de ce fait.

Quand M. le général Bugeaud a été envoyé en Afrique, lui avons-nous refusé les forces et les moyens d'action qu'il a jugés nécessaires et que nous avons jugés nécessaires à sa demande? Jamais.

Il y a bien des gens qui se sont appliqués à fomenter des dissensions, des discordes entre le maréchal Bugeaud et le cabinet, entre le gouvernement local de l'Afrique et le gouvernement central; la chambre le sait. Indépendamment de ce travail un peu factice pour exciter le véritable but de la politique à suivre. Et quand je dis assurer la domination de la France en Algérie, croyez-vous que je pense à l'extermination des indigènes, au refoulement, à l'expulsion complète des Arabes? Personne ne peut dire qu'une idée pareille ne passera pas dans quelque tête; tout peut s'écrire, et il n'y a pas d'absurdité qui ne trouve une tête où elle puisse se nicher. (Hilarité.) Mais enfin une telle chose est matériellement impossible, eu égard au nombre, à l'énergie de la population indigène dont il s'agit, et elle est moralement impossible à cause de vous, à cause de nous, à cause de la France, à cause de cette tribune.

Croyez-vous qu'à cette chimère odieuse de l'extermination et de l'expulsion, nous ayons substitué un moment dans notre pensée la chimère qu'on combattait aussi tout à l'heure de l'assimilation et de la fusion des races? Ce n'est pas avec de telles différences d'origine, de mœurs, de religion, d'habitudes, que deux races peuvent se fondre et s'assimiler. Cela n'est jamais arrivé.

Voici comment nous entendons la domination de la France en Afrique: nous entendons que partout la France dompte les populations indigènes par la conviction de sa force, et cela fait, qu'elle les gouverne avec bon sens, modération et justice. Cela n'est pas bien nouveau; il y a des exemples dans le monde d'une race plus habile, plus civilisée, domptant et gouvernant une autre race. Que font donc les Anglais dans l'Inde et les Hollandais à Java? Ils gouvernent des millions d'hommes, ils les gouvernent sans prétendre ni les extirper, ni se les assimiler: ils les gouvernent en les laissant jusqu'à un certain point à leurs institutions, à leurs mœurs, à leurs lois, à leur religion, à leurs habitudes. Pourquoi notre nation, notre gouvernement, seraient-ils condamnés à une infériorité permanente à l'égard de ce que font les Anglais et les Hollandais?

Les tribus arabes qui veulent vivre en paix avec nous, complètement, sérieusement, commercer avec nous, doivent pouvoir garder leur indépendance à peu près complète. C'est la bonne raison qu'on a donnée contre la guerre de la Kabylie.

La Kabylie ne nous a point attaqués. Les Kabyles viennent à nos marchés, commercent avec nous. Il serait impolitique et dangereux d'aller les chercher chez eux pour le seul plaisir de les soumettre. Il ne faut soumettre les tribus que quand il y a nécessité pour vivre en paix avec elles; et je dirai en passant, que M. le maréchal Bugeaud, malgré la pente qu'il pouvait avoir à l'expédition dont il s'agit, a si bien compris la pensée du gouvernement à ce sujet, que dans un moment bien tentant pour lui, quand Abd-el-Kader s'était réfugié dans la Kabylie, il a fait ce qu'il fallait pour apprendre aux Kabyles qu'ils ne devaient pas soutenir Abd-el-Kader, mais il ne les a pas attaqués, et il est rentré à Alger sans avoir entrepris la guerre.

En voulez-vous un autre exemple tout récent? J'ai reçu ce matin communication d'une lettre de M. le duc d'Aumale, où se trouve cette phrase:

« Tout se termine également dans l'Est. Les quatre fractions de telles tribus sont soumises. Tout le pays a été parcouru, et leurs contributions, payées aux trois quarts, seront entièrement acquittées demain.

» Je suis resté deux jours sur la lisière du pays des Beni-Sala; j'ai eu soin de faire prendre des informations exactes sur les dispositions de ces montagnards; ils sont restés tranquilles; il n'y a pas de prédications, pas de rassemblements formés; je n'y ai pas mis le pied. S'il y en avait eu, je m'étais mis, d'après vos instructions, en mesure de marcher contre eux. »

Voilà la conduite que nous avons tenue, que nous avons toujours prescrite et à laquelle nous avons toujours ramené quand on s'en était momentanément écarté. En voici les résultats:

Ne croyez pas que nous soyons en Algérie aujourd'hui dans la situation où nous étions en 1841. Les progrès de la domination française sont immenses. En 1841, il n'y avait autour d'Alger que quatre ou cinq petites tribus soumises, et deux tribus dans la province d'Oran; tout le reste était à l'état d'insurrection contre nous.

En résumé, les grandes tribus, dont la soumission est aujourd'hui complète, dont l'administration fonctionne régulièrement et qui payent l'impôt, sont, pour la province d'Alger, au nombre de seize grandes tribus; au sud de Médéah et de Milianah, beaucoup d'autres tribus moins importantes, dont la population, soumise depuis 1844, n'a pas cessé de nous rester fidèle, malgré les tentatives nombreuses d'Abd-el-Kader pour la soulever contre nous. Plusieurs même ont fait la guerre avec nous, pour nous, contre Abd-el-Kader.

Voici le second fait. J'ai voulu me rendre compte de ce qui était arrivé à Abd-el-Kader dans ces cinq années, de la vie qu'il avait menée, des lieux où il avait résidé. Voici ce qu'on a constaté:

Abd-el-Kader a passé toute l'année 1841 dans le Tell, au cœur de nos possessions, dans l'Algérie même. L'année 1842, il l'a passée sur les limites de nos possessions, et puis sur les hauts plateaux et dans l'Ouarensenis, encore dans l'Algérie. L'année 1843, il l'a passée en partie dans l'Ouarensenis, quatre mois dans le Tell, six mois sur la frontière des possessions françaises et du Maroc. L'année 1844, il l'a passée presque tout entière dans le Maroc; il a été obligé de quitter l'Algérie et de se réfugier dans le Maroc; l'année 1845, il l'a passée presque tout entière dans le Maroc et deux mois sur les limites, un mois dans le Sahara, vingt jours sans repos dans le Tell. Enfin, dans l'année 1846, il a passé un mois dans le Sahara, un mois dans le Tell, et depuis ce temps, constamment poursuivi, il fuit de nouveau dans le Maroc.

Il est évident, par ces seules vicissitudes de la vie d'Abd-el-Kader, qu'il a toujours été perdant du terrain, qu'il a été obligé de s'éloigner de plus en plus du centre de nos possessions et enfin de chercher un refuge à l'étranger.

Après cela, messieurs, vous dire que l'œuvre est complète, qu'elle est définitive, que nous n'aurons pas de luttes nouvelles à recommencer, que l'insurrection qui a eu lieu sera la dernière, je n'ai garde de vous dire cela. Nous aurons très probablement encore des insurrections, encore des luttes; il faudra faire encore des efforts; je ne promets pas à mon pays que celui-ci sera le dernier. Je ne voudrais pas le tromper; mais il est évident que le progrès des événements est en notre faveur, que le but essentiel que nous avions à poursuivre en 1840, quand la question a été remise entre mes mains, est sinon complètement atteint, du moins bien près de l'être, et que, avec un peu de persévérance, nous sommes sûrs aujourd'hui de l'atteindre.

Je serai plus court sur les deux autres questions dont les honorables préopinants se sont tous occupés. Je me hâte de dire qu'en effet la so-

Il y a un autre fait, une institution qui a commencé à porter ses fruits, c'est l'institution des bureaux arabes. La constitution qu'ils ont reçue, les attributions qui leur ont été données sont, sans aucun doute, une des meilleures et des plus heureuses manières d'administrer civilement en grande partie la population indigène, la population arabe. J'ai là l'état des directions et des bureaux arabes; il y a, si je ne me trompe, aujourd'hui en activité trois directions et vingt et-un bureaux, et il y en a huit en organisation pour 1847.

Le gouvernement persévérera dans cette voie, il continuera de favoriser un progrès sans abandonner ce qui fait sa force, et ce qui fera la sûreté de la domination française en Algérie, jusqu'à ce qu'elle soit tout à fait émancipée, l'autorité et le gouvernement militaire.

Je ne dirai qu'un mot, non plus sur la colonisation, cette question est très complexe et pourra, si la chambre le désire, être discutée à part. Deux systèmes ont été proposés au gouvernement; les uns lui ont dit: Ne faites rien, laissez tout faire à l'industrie particulière; les autres ont dit: Faites tout. Le gouvernement n'a cru devoir accepter complètement ni l'un ni l'autre de ces systèmes; il met une grande importance à la colonisation, et il sent que la création d'une population européenne dans l'Algérie est la garantie dernière et définitive de la sûreté et de l'efficacité de notre possession. Il a pris le parti de n'épouser exclusivement, spécialement, aucun mode de colonisation, mais de les favoriser tous; de favoriser ceux qui sont spontanés, qui se produisent eux-mêmes; et, pour ceux qui sont facultatifs, qui sont l'œuvre du gouvernement, d'en favoriser certains essais, cela s'applique surtout aux modes de colonisation militaire.

J'épargnerai encore à la chambre l'explication et la discussion des divers modes de colonisation: il y a le système du maréchal Bugeaud, celui du général Bedeau, celui du général Lamoricière, celui de l'administration centrale de Paris; il y en a cinq ou six. Il y a quelque chose à prendre dans chacun, il y a quelques essais à faire de chacun, et, avec ces différents essais, en secondant les efforts des colonisations spontanées, en faisant des expériences sur le mode de colonisation militaire, l'œuvre générale de la colonisation marchera, elle suivra son cours, elle se développera, et un jour, je ne sais lequel, nous serons bien près du but.

Les seules questions dont je n'ai pas parlé, ce sont celles que j'ai appelées en commençant des questions d'avenir, celles qui n'ont pas trait à l'état actuel des choses en Afrique et à ce qui peut et doit se faire immédiatement.

Je le reconnais autant qu'aucun des honorables préopinants, les questions d'avenir sont très nombreuses et très graves. L'organisation du gouvernement local sera-t-il, continuera-t-il d'être uni ou divisé en plusieurs gouvernements, comme quelques personnes le demandent? Sera-t-il civil ou militaire? Quel sera la part qu'on fera aux colons, aux colons européens, dans l'administration des affaires locales? Faut-il incorporer complètement l'Algérie à la France, la diviser en départements, la gouverner, l'administrer comme notre territoire continental? Il y a beaucoup de gens qui le pensent et qui le demandent. Faut-il répartir les affaires de l'Algérie entre les divers départements ministériels et donner à chaque ministre sa part du gouvernement de l'Algérie? Faut-il un ministère spécial? Faut-il laisser l'Algérie au ministère de la guerre? Toutes ces questions-là sont réelles, graves, et deviendront pressantes. Le gouvernement trouve bon qu'on les pose et qu'on les discute. Mais il ne croit pas que ce soit encore le moment de les résoudre.

On a beaucoup parlé des misères, des calamités qui se passent en Algérie, des fautes qui y sont commises. On nous a, passez-moi l'expression, jeté à la tête des exemples qui, dit-on, nous condamnent, des exemples des Anglais, des Hollandais. Messieurs, par ce que je n'appellerai pas une bonne fortune, mais par un hasard singulier l'Angleterre fonde une colonie en ce moment-ci, à la Nouvelle-Zélande. Il ne se passe rien en Algérie qui ne se passe dans la Nouvelle-Zélande. Des insurrections continuelles des naturels, des massacres des Anglais par les naturels, des naturels par les Anglais, les fautes du gouvernement local, les plaintes, les récriminations des colons contre le gouverneur, les querelles entre le gouvernement central et le gouvernement local.

Tout cela se passe dans l'Océanie comme dans l'Algérie (Rumeurs diverses), et cela, sous les auspices du gouvernement qui, de l'aveu de tous, est le plus fort et le plus habile en matière de colonisation, et avec les hommes les plus exercés, colons et soldats, à fonder et à gouverner les colonies.

Messieurs, cela nous apprend une chose, c'est qu'il faut être à la fois moins impatient et plus confiant dans l'avenir, qu'il ne faut pas croire que des fautes, des erreurs, des misères, empêchent le succès définitif; c'est la condition des affaires humaines; elles sont mêlées à ce point de bien et de mal, de fautes et de bonne conduite; il faut savoir supporter ces imperfections; il faut savoir accepter les inconvénients, les misères du spectacle auquel on assiste, et il ne faut cependant désespérer de rien: il faut seulement se donner le temps de vaincre les difficultés et de résoudre les questions: c'est tout ce que le gouvernement du roi demande quant à l'Algérie. (Très bien!)

M. DUFAURE, rapporteur, résume la discussion. Il voudrait que le gouvernement mît plus de suite, plus de tenue et de promptitude dans ses actes.

L'orateur combat la pensée émise par M. de Lamartine sur l'impossibilité de réunir la population arabe et la population française de l'Algérie. Les trois quarts des habitants de l'Algérie ne sont pas nomades, et même ceux qui le sont ont souvent fait des transactions avec nos généraux pour obtenir une demeure fixe. S'il y a encore des tribus nomades, c'est à l'état de guerre seulement qu'on le doit.

Je ne parle, au reste, dit-il, ni de fusion ni d'assimilation, c'est là un problème que l'avenir résoudra; mais les faits nous prouvent que leur existence avec nous sous la même administration est non-seulement possible, mais désirée par les Arabes. Dans la province de Constantine, les Arabes viennent demander la justice aux officiers français de préférence à leurs cadis; les impôts sont exactement payés par eux, et la police est maintenue; les chefs arabes combattent à côté de nous avec nos officiers, et un grand nombre de tribus arabes sollicitent de nous des concessions de terrain pour l'établissement de colonies agricoles, et [illegible] apprennent notre langue par l'usage.

[illegible] à la sûreté de notre domination en Afrique que l'on y importe une population européenne. Pour cela, il fallait qu'il [illegible], cette sécurité est acquise pour une grande partie

sous la direction d'une administration politique et civile, c'est-à-dire de créer un ministère spécial de l'Algérie qui s'occupe uniquement de cette affaire. Evidemment, le ministère de la guerre a trop de travail pour y apporter tout le soin qu'elle exige. Plus tard, on pourra partager l'Algérie comme la France en départements ministériels.

La chambre passe à la discussion des articles et renvoie à demain la suite de la délibération.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le conclave qui va s'ouvrir à Rome appelle trois cardinaux français à exercer leur droit de vote : ce sont Mgrs de Bonald, de Latour-d'Auvergne et Bernet. De ces trois membres du sacré collége, un seul parait actuellement en état de faire le voyage, c'est l'archevêque de Lyon. Mgr l'archevêque d'Aix est, depuis quelques jours, atteint d'une maladie qui a donné d'assez vives inquiétudes. Quant au cardinal-évêque d'Arras, il revient à peine d'un voyage très fatigant pour son grand âge. On se demande si un octogénaire aura la force de quitter immédiatement son diocèse pour refaire, pendant les plus fortes chaleurs, un trajet de plus de quatre cents lieues.

— La nouvelle annoncée que remise du reste de leur peine avait été accordée au général Montholon, à l'Anglais Fielding et à l'ex-lieutenant Aladenise, les trois derniers compagnons de captivité du prince Louis Napoléon, est entièrement controuvée.

— L'exéquatur de vice-consul de la république orientale de l'Uruguay a été expédié à M. Durand (Louis), demeurant à Cette, département de l'Hérault.

UNE EXISTENCE ASSURÉE. — Mercredi dernier a eu lieu, sur la place de Cancale, une triste cérémonie : la femme Dubois, condamnée aux travaux forcés à perpétuité, par les cours d'assises d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord, pour crime d'incendie, a subi l'exposition.

Une foule immense assistait à ce spectacle, et malgré cela la femme Dubois gardait un air calme qui surprenait les assistants. On lui prête un propos qui fait un sanglant reproche à notre pénalité et à l'état actuel de la société. — « De quoi me plaignez-vous? disait-elle, ne suis-je pas pour toujours à l'abri de la faim ! »

CROISSEZ ET MULTIPLIEZ. — On lit dans l'*Asmodée*, petit journal de La Haye :

« Pères et mères de *six* enfants, hâtez-vous de mettre au monde le *septième*.

» Il est une vieille loi napoléonienne, oubliée, ignorée, bref, à laquelle ne songeait personne — hormis M. Hoogland.

» L'empereur tenait à encourager la procréation. Il imagina de rendre un décret statuant que tout père de famille ayant sept enfants pourra, dans le délai de trois mois de la naissance du dernier enfant, en désigner un parmi les mâles pour être élevé aux frais de l'Etat.

» Mais, comme personne ici n'avait jamais pensé à réclamer l'application du décret, personne aussi ne pensa à le faire abroger.

» Or, M. Hoogland se souvint; il demanda judiciairement l'application de cette loi du 29 nivôse de l'an XIII; et la haute cour vient de rendre un arrêt en faveur du demandeur, en condamnant l'Etat à lui payer annuellement la somme de 250 fl., jusqu'à ce que l'enfant dont la naissance a donné lieu à cette procédure ait atteint l'âge de dix-huit ans. »

LE DIVORCE A TOUT PRIX. — Environ soixante divorces ont été prononcés pendant la dernière session de la législature de la Pensylvanie. On avait fixé à 20 piastres le taux à prélever sur chaque cas de divorce, espérant que l'élévation de la somme mettrait un frein à l'empressement avec lequel on demande de toutes parts la rupture des liens conjugaux ; mais il parait que l'effet a été tout opposé à celui qu'on attendait, car les pétitions pour divorce sont infiniment plus nombreuses.

plus rien, je suis sûre, au moins, de ne coûter aucune larme, et de ne laisser aucun regret. Au temps où je fus riche, oh ! c'est différent !

» Une somme de 6 à 800 fr. m'eût sauvé la vie en me mettant à même de gagner 3 à 400 fr. par mois, puisque j'ai assez de talent pour qu'il me nourrisse honorablement ; cette somme m'eût délivré ce qui est consigné par une misérable opposition, et m'arrête constamment dans ce que je fais. Mais quand on est pauvre, où trouver à emprunter ? Tel intérêt qu'on leur donne, les juifs veulent encore en outre de bonnes garanties ; ne pouvant donc parvenir à réunir cette somme qui m'eût tirée d'affaire, je cède à la voix du destin, qui me crie que le repos est dans l'éternité, et je demande au Rhône d'avoir enfin pitié de moi et de mettre un terme à mes souffrances !

» Mon Dieu ! si c'est un crime que d'attenter sur soi-même, pardonnez-le moi ! puisque vous n'avez pu l'empêcher ! »

DEUX AMANTS. — Une horrible affaire judiciaire a été appelée, le 4er juin, devant la cour d'assises de la Drôme. En voici les principales circonstances :

« On introduit dans la salle d'audience un jeune homme horriblement mutilé : son menton, sa bouche, sont enlevés par un coup de feu ; il est impossible de ne pas détourner les yeux de cette tête qui ne conserve plus rien d'humain. Ce malheureux est Fortuné Picard, de la Chapelle-en-Vercors, accusé d'assassinat sur la personne de Victoire Samuel, sa maîtresse. Huit témoins sont successivement entendus ; c'est toute la famille Samuel éplorée, qui vient raconter comment Victoire a été atteinte d'un coup de fusil tiré par Picard, qui a immédiatement causé sa mort, et comment Picard s'est tiré à bout portant le second coup de feu qui n'a pu le faire périr, mais qui l'a mis dans le déplorable état où il se trouve aujourd'hui.

» Des témoins racontent que Picard eut encore le courage de se traîner à la *Jarjate*, lieu de son domicile, de monter sur le toit de sa maison qui a deux étages, et de se précipiter sur le sol pour y accomplir le suicide qu'il avait déjà vainement tenté ; mais la Providence ne voulait pas de cette vie si agitée par les passions, et Picard fut trouvé expirant par quelques voisins qui le rappelèrent à l'existence. Sa jambe et son bras avaient été fracturés dans cette chute, et pendant trois mois il a lutté contre la mort. Les soins dont il fut l'objet et la vigueur de son tempérament ont enfin amené, sinon sa guérison, du moins sa convalescence.

» Dès que l'accusé a été en état de faire entendre quelques mots mal articulés, sa langue ayant été atteinte par le coup de feu qu'il s'était tiré, il a avoué tous les faits incriminés. Il a soutenu qu'en agissant comme il l'avait fait, il était d'accord avec Victoire : qu'ils avaient juré devant Dieu de périr ensemble, si on les désunissait. C'était pour mettre un obstacle au mariage de Victoire avec le sieur Ritton, qui devait avoir lieu le lendemain, que les deux amants avaient tenté de mourir ensemble, et que le seul reproche qu'il eût à se faire c'était de n'avoir pu accomplir le suicide qu'il avait tenté par deux fois. »

Le jury, pensant probablement que ce malheureux avait été assez puni, a apporté un verdict négatif, et l'infortuné Picard a été acquitté.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. Ch. M. à Riom. — Merci. — Soyez tranquille.

Mme R. D. à Reims. — Merci d'avoir pensé que nous avions besoin d'être rassurés. — Félicitations et affectueux compliments.

M. S. à L. C. G. — Nous attendions votre lettre. — Nous nous mettons en mesure de vous envoyer un devis et nous vous écrirons.

M. de B. à Metz. — Veuillez rappeler à M. R. que les retards apportés à son abonnement ne peuvent nous être attribués. — Nous le servons régulièrement depuis le 21 mai. — Sa réclamation ne portant ni date, ni timbre, nous ignorons si elle est antérieure ou postérieure à cette époque.

M. Junius. — Il y a erreur de fait. — L'auteur de la déf. du F. nous était parfaitement connu. Il y a d'ailleurs une différence entre un auteur qu'on ne connait pas et un auteur qui refuse de se faire connaitre.

M. J. D. à Condé-sur-V. — La personne qui pourrait fournir les renseigne-

fourneaux am. 10, vend. 10, 0,60-0,62. — Porcs am. 00, vend. 00 à 0,00-0,00.

Marché aux chevaux du 10 juin. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 100, vendus 17 de 210 à 1000. — De trait 217, vendus 28 de 325 à 1200. — Hors d'âge 185 entrés, vendus 11 de 91 à 400. — Anes entrés 19, vendus 4 de 40 à 100. — Chèvres amenées 7, vendues 2 de 15 à 70. — Voitures, 22 amenées, 6 vendues de 100 à 410. — Encan, entrés 4, vendus 4 de 60 à 180. — Essai, 75.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 8, 9 et 10 juin. — *Beurre* (le kil.) En livres 1.34 à 2 06. — En mottes Isigny 1,81 à 4 0 . — En mottes Gournay 1 30 à 2 50. — Petit beurre 1,32 à 1.74 — Beurre salé ou fondu 0 00 à 1,60.

Œufs (le mille). Du 8 juin, 33 à 57. — Du 9 juin, 30 à 53. — Du 10 juin, 00 à 00.

Fromages (la dizaine), 0 juin. — Brie 10 à 20. — A la pie 8 à 20.

Bourse du 10 juin 1846

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 »»	83 »»	82 95	82 95
— — fin courant	83 »»	83 10	81 95	82 95
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	12· »»	120 »»	121 »»	120 »»
— — fin courant	1:0 10	120 20	120 00	120 20

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »»	Banq. de Fr. dr cours	310· »»
4 J. »	» »»	O. V. de Par. »	1426 »»
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	515 »»
— fin Ct »	» »»	— Gouin.... »	1215 »»
B. du Trés. »	3 3/8	— Gann.... »	1150 »»

PRIMES.		fin cour.			fin proch.
3 p. 0/0......	d. 50	» »	» »»	—	» »» 83 10
5 p. 0/0......	d. 50	» »»	» »»	—	» »» » »»

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	05 »/»	» »/»	12 1/2	» »/»
5 p. 0/0.....	30 »/»	» »/»	» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »»	ROM...........	Der C.	104 1/8
Récép. Rotsch.	»	102 70	BELG. 5 1/2....	»	98 3/4
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 4 1/2......	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840...	»	100 3/8
— 3 p. 00.	»	38 »/»	— do 1842...	»	102 1/8
Dette intérieure	»	32 1/8	— Banque.....	»	» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— do Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT.......	»	1187 50
HAITI....	»	» »/»	AUTRICHE......	»	» »/»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. dr C.	1237 50
Act. d J. »	» »»
Ch. S. G. »	» »»
V. r. dr.	405 »»
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	285 »»
Paris à Se.	» »»
— à Orléans	1252 75
— à Rouen.	1022 75
R.-Havre..	» »»
Avignon...	000 »»
Str. à Bâle.	231 25
Paris-Str...	5?7 50
Tours-Nant	500 »»
Orl.-Vierz.	633 50
C. du Nord	745 »»
Famp-Has.	» »»
Diep.-Féc..	420 »»
Boul. à Am.	» »»
Orl.-Bord.	6?6 »»
Mont. à Tr.	300 »»
Paris-Lyon	543 »»
Bord-Teste	» »»
Zinc V. M..	» »»
Lin Maber.	» »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75 00 à 00,00 ; courant du mois, 78 ; juillet et août, 70,50 à 00,00 ; 4 dern., 78,00 à 78,00 ; 4 prem. 1847, 8.,00 à 81,80.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 à 00,00 ; lin, 00,00 à 00,00 ; cameline, 00,00 à 00,0 ; chanvre, 00,00 à 000. — Vellune, 0,00. [illegible] 125,00 à 000,00 ; courant [illegible] juin, 125,0 à 000,00 ; juillet et août 125,00 à 000,00 ; sept. et oct 00,00. 2 dern., 000,00

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 90,00 à 00,00 les 100 kil.

L'un des gérants : V. CONSIDERANT.

Spectacles du 11 juin.

7 h. 0/0 FRANÇAIS. — La Ciguë. Festin de Pierre.
7 h. 0/0 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 0/0 ODÉON. — Fils de la Folle. Ecole des Femmes.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Frères Dondaine. Gazette. Gant.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Baronne Tricorne. Fille de l'Avare. Perruquière.
6 h. 0/0 GYMNASE. — Geneviève. Serpent sous l'herbe. Babolard. Loi.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL — Frisette Femme. Fille de Figaro.
7 h. 0/0 PORTE-ST-MARTIN. — Petites Danaïdes. Don César.
6 h. 0/0 AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. 0/0 GAITÉ. — Philippe II. Hubert.
6 h. 1/2 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

des résultats de l'expérience, et qu'on ne renouvellera pas sans fin des entreprises dont elle aurait montré les vices.

Il est bon de rappeler cette vérité élémentaire en tête des considérations qui vont suivre sur la colonisation africaine.

On en connaît quatre espèces : 1° la colonisation morcelée; 2° la féodale; 3° la militaire; 4° la sociétaire.

La colonisation *morcelée* n'est autre chose que l'installation sur la terre d'Afrique de ce régime qui a la vertu d'exciter chez nous l'admiration des Français, le peuple, disait-on, le plus spirituel de la terre, sous le nom de petite culture. Dans ce beau régime le terrain cultivable diminue de plus en plus par la multiplication des chemins, haies, fossés, murs, constructions, servitudes. La communauté des dépaissances et les vastes pâturages deviennent impossibles et entraînent la suppression des bestiaux. Les capitaux et les terres manquent pour l'emploi des instruments perfectionnés et l'adoption des meilleurs assolements. Les bois disparaissent et le défrichement ne tarde pas à dégarnir les hauteurs et à livrer le sol aux torrents qui l'entraînent dans les mers.

Les produits bruts sont considérables, mais consommés sur place par les cultivateurs, ils ne fournissent pas de matières premières à l'industrie, ni de matières d'échange au commerce. Épuisé par le labeur incessant de la bêche et de la houe, le travailleur manque de loisirs et de désirs pour les délassements de l'esprit. Attaché à la glèbe par le besoin sinon par la loi, il y enfouit toutes ses affections et toute son ambition; il y soude tout son cœur et toute son âme, prenant en méfiance jalouse tous ses voisins, et en dédain le monde entier. C'est l'abrutissement mutuel de l'homme et de la terre, l'un par l'autre.

Tel est pourtant le régime que les hommes d'Etat ont voulu implanter en Algérie. L'Algérie en a fait justice. Partout où l'on a installé des colons dans de petites maisons sur de petites concessions de quelques hectares, la misère et la maladie ont bientôt abattu les courages. Les villages africains sont en déconfiture complète, c'est attesté par tous ceux qui ont visité l'Algérie, et ce n'est pas nié par les administrateurs. Les causes de dissolution qui, en France, sont paralysées par la puissance de l'habitude et la vitalité du mécanisme social, agissent à nu en Afrique, et ont bien vite décomposé cette société contre nature; d'autant plus vite, que les périls du climat, les ennuis de l'émigration et le voisinage des Arabes imposaient plus particulièrement la concentration des forces et des cœurs.

Rude leçon à ceux qui enseignent que l'amour féroce d'un coin de terre exclusivement possédé supplée à toutes les vertus et dompte tous les obstacles! La société, fondée sur ce ressort, est tellement incohérente et absurde en soi, qu'elle ne peut s'installer dans un pays nouveau: elle y devient une irréalisable utopie.

Commencée il y a quinze ans, et poursuivie depuis sans interruption sur un grand nombre de points, l'expérience de la culture morcelée nous semble tout à fait achevée, et l'Etat ne doit plus l'encourager par aucune faveur telle que dons de terre, de bétail, d'instruments ou de grains. On doit réserver ces précieuses avances pour de meilleurs emplois. Que ceux qui s'obstinent encore à vouloir en courir la chance, le tentent à leurs risques et périls.

La colonisation *féodale* masque son vrai nom et son vrai caractère sous d'hypocrites apparences. Elle se fait appeler grande culture, vaste système d'exploitation; elle vante le pouvoir de ses charmes sur les grands capitaux, et ses bienfaits pour les travailleurs. Bien que nous ayons dit un mot de ce qu'il fallait en croire, nous y revenons encore, car il n'est pas de plus grand péril pour la France. Ce n'est ni plus ni moins que la reconstitution de la féodalité territoriale avec toutes ses iniquités. Nous avons comparé l'état social qu'elle appelle à celui de l'Irlande; rien n'est plus juste. Comme le *landlord* irlandais, le riche capitaliste à qui l'Etat donne en fief de vastes terrains, morcellera sa concession en petites métairies qu'il mettra aux enchères; à mesure que se pressera la population, la concurrence élèvera le prix des terres, et réduira la part du métayer aux strictes nécessités de la vie matérielle. Et pendant que ce malheureux se tordra dans les angoisses de la maladie et de la misère, n'ayant pas même, comme l'Irlandais, la consolation de baiser le sol de ses pères, le banquier son maître, engraissé de ses sueurs, promènera l'insolence de son faste et de sa puissance dans nos palais et à travers nos cités. Ce sera, pour le travailleur, l'Irlande moins la patrie.

Au nom de la justice proclamée dans nos lois et consacrée par nos mœurs, au nom des droits du peuple qui veut sa part des biens terrestres, et de la dignité humaine, nous protestons hautement, énergiquement contre la renaissance de l'exploitation féodale sous le manteau du patriotisme. Si les grands banquiers de Paris ou de Genève veulent consacrer leurs capitaux à la prospérité de l'Algérie, qu'ils acceptent la condition de ne pas morceler les terres concédées, mais de les exploiter unitairement; qu'on leur défende de les aliéner avant un long délai, et autrement qu'en bloc, qu'on exige d'eux qu'ils intéressent tous les travailleurs à la propriété et aux bénéfices; et nous verrons alors s'ils sont, comme d'autres concessionnaires, d'honnêtes citoyens, jaloux de concourir à une grande œuvre nationale, ou bien de cupides spéculateurs qui veulent s'enrichir aux dépens des travailleurs, des colons et de l'Etat.

Impuissants pour implanter en Afrique une forte et durable colonisation, ces deux systèmes du morcellement et de la féodalité manquent encore de toute efficacité pour frapper l'imagination des Arabes. Des peuples libres sur leurs chevaux, forts de toute la force rébellion.

Il faut donc chercher des systèmes nouveaux en dehors des pratiques de la mère-patrie, si on veut que l'Algérie soit florissante et soumise.

Il en est deux : la colonisation *militaire* et la colonisation *sociétaire*.

Si la colonisation militaire consent à n'être pas exclusive, et à se recruter par le concours spontané des militaires en activité ou libérés, si elle leur garantit une juste part de liberté dans la discipline, et de profit dans le dévouement, nous n'avons aucune objection à élever contre son application en Algérie, et dans tous les cas, sous toutes les réserves de l'expérience, nous désirons qu'elle soit essayée sur quelque point, à titre de tentative, sauf à être généralisée plus tard, si les débuts promettent le succès. Elle se présente avec toutes les conditions qui recommandent une expérience: l'autorité de noms considérables dans l'armée et dans l'État, l'exemple d'autres pays, de grands avantages en cas de réussite. Une seule objection est faite : la dépense. Mais cette objection n'a de valeur que contre la prétention d'installer toute une ligne de colonies sur la frontière de l'Algérie; elle tombe devant la simple entreprise d'un petit nombre d'essais. Et si ces essais prospèrent, il n'y aurait plus aucun inconvénient à les multiplier, le résultat de toute prospérité agricole étant d'assurer à toutes les avances pécuniaires une juste indemnité. Alors l'État deviendrait un simple prêteur de capitaux qui seraient remboursés sur les profits ou par l'impôt.

Une telle spéculation est bien moins onéreuse que celle qui consiste à donner les terres aux capitalistes, car la terre a aussi une valeur. Si l'État consent à des sacrifices, mieux vaut qu'il aliène de l'argent qu'un fond immobilier, dont la plus-value, d'année en année croissante, lui profiterait. Agir autrement, c'est imiter ces débiteurs, qui répugnent à payer en espèces leurs créanciers, mais leur donnent sans regret en paiement des objets d'une valeur triple de la dette. Ils appellent cela ne pas débourser, et ils s'en réjouissent comme d'une bonne spéculation.

Quels que soient les avantages possibles de la colonisation militaire, elle ne saurait être le dernier mot et le but suprême des projets de la France. Comme l'a bien dit M. Guizot, la conquête doit ouvrir la route à une population civile, à une colonisation civile. Nous sommes pleinement de cet avis.

Il faut donc s'enquérir d'un système civil qui ne soit ni le morcelé, ni le féodal. Ce système est celui de la colonisation sociétaire, dont peut donner une idée parfaitement exacte le projet de l'*Union agricole* d'Afrique, que nous avons fait connaître dernièrement. Il s'est aussi formé à Bone une compagnie agricole basée sur le même principe. Ce principe, comme le nom l'indique, c'est l'association de tous les éléments de la production pour partager les avantages et les périls de l'œuvre commune. Dans ce système, le talent, le travail et le capital sont intimement associés pour la répartition comme pour la production. Le fonds est inaliénable, mais il est divisé en actions qui sont négociables; mais les bénéfices payables en argent sont à la libre et absolue disposition de celui qui les recueille. Ainsi se combine ce désir légitime de propriété que la nature a placé au cœur de l'homme avec le désir non moins impérieux et non moins utile de l'association.

Les conditions de l'existence agricole imposent ce régime en Algérie. Point de sécurité si les habitations, au lieu d'être condensées et fondues dans la même enceinte, sont éparses dans les champs, et si le rapprochement intime et la solidarité de tous les habitants ne facilitent la défense commune; point d'accord, si les sources qui sont rares dans ce pays sont la propriété exclusive de quelques-uns, ou la propriété commune, mais non réglée de tous; point de salubrité si l'on n'assainit les terres, si on ne dessèche les marais, opérations que des individus n'entreprendront pas; point de fécondité, si l'on ne combine les irrigations pour l'utilité générale; point de forêts, c'est-à-dire point d'asile contre les chaleurs brûlantes, si une communauté n'entreprend de les semer ou de les planter. L'association économise la main-d'œuvre, qui en Algérie est d'un prix si élevé, par la convergence de tous les efforts, par l'emploi des machines et la réduction au minimum de toutes les dépenses improductives. Elle assure à tous les enfants l'éducation, à tous les malades des secours, à toutes les douleurs physiques et morales des consolations, à tous les mérites des honneurs et des profits. La liberté n'a pas à faire d'autres sacrifices que ceux qu'exige l'intérêt de la défense ou de l'organisation des travaux; chacun reste maître de ses volontés, comme de sa personne, et nuls vœux indissolubles n'enchaînent l'homme à la destinée qu'il maudit.

Voilà de grandes œuvres à accomplir, dignes du génie de la France et de son rôle providentiel d'initiatrice des nations. Dans la ferme sociétaire l'homme ne serait plus ce misérable prolétaire qui se meurt d'ennui sur la glèbe de son maître, ni ce colon, plus misérable encore, qui tombe de fatigue et de désespoir sur un sol ingrat : dans la ferme sociétaire, l'homme est vraiment le fils de Dieu et le roi de la nature; associé à ses frères, il devient fort, intelligent, bon, riche; il goûte un bonheur inconnu dans l'isolement de la ferme civilisée.

Cette forme nouvelle de société serait le prélude de l'harmonie, et sans exercer encore sur les races patriarchales, barbares et sauvages, toute la fascination dont jouira l'harmonie dans son plein développement, elle les subjuguerait par la force et les séduirait par le charme.

Quand, du sommet de ses collines, le douar arabe contemplera dans la plaine le douar des Français, vaste et majestueux édifice unitaire, couronné de tours et de minarets; quand il verra se les montagnes, partout accueilli avec le respect de la crainte ou plutôt avec le charme de l'admiration.

Car l'Arabe ne fut pas toujours l'intraitable pasteur qui tue nos soldats en Algérie. Grenade et Bagdad racontent ses grandeurs; la poésie et la science retentissent de sa gloire. Aujourd'hui encore il est hospitalier et religieux, c'est-à-dire plein de foi dans l'homme et dans Dieu. La nature humaine n'est pas étouffée en lui, quoique voilée souvent par les vices du patriarcat. Pourquoi cet homme serait-il à jamais insensible à tous les attraits d'une société puissante par le travail et redoutable par la force? Il repousse et à bon droit la civilisation, régime d'oppression et de mensonge, de carnage et d'impiété, de faiblesse et de morcellement. Aurait-il les mêmes répulsions envers une société où régneraient le plaisir et la richesse, la justice et la religion, une société qui ne prétendrait pas enchaîner ses courses vagabondes dans les barrières de ses murs et de ses haies?

L'attraction de la colonie sociétaire se mesurera à l'enthousiasme des colons. Et l'on peut concevoir par la pensée à quel ton montera cet enthousiasme chez des hommes libres et maîtres d'eux-mêmes, anciens soldats, ouvriers d'élite, qui comprendront que l'ambition ne doit pas se borner à chasser loin d'eux la misère et l'Arabe, mais à donner au monde entier le grandiose spectacle de la régénération sociale. Patriotes, ils se feront gloire de consacrer par d'immortels trophées le triomphe de la France, en dépit des jalousies de l'Angleterre et des autres nations européennes. Fils du peuple, ils appelleront au bonheur tous leurs frères malheureux de France, qui retrouveront sur la terre d'Afrique, avec leurs parents et leurs amis, les doux noms et les histoires touchantes du pays natal. Chrétiens du dix-neuvième siècle, ils abdiqueront toute haine aveugle pour les religions rivales, et élargissant au contact du mahométisme les lois de la famille comme celles de la propriété, ils obtiendront pour la femme la liberté et la dignité que le Coran lui refuse. Initiés à l'intelligence des hautes destinées de la France sur cette terre d'Afrique, qu'elle a mission de peupler et de planter, ils s'élèveront à la conception des grandeurs futures de l'humanité et du globe, et ils auront le noble et religieux orgueil de donner le signal de la transformation.

Voilà, dans ses traits les plus généraux, la seule société à laquelle il soit donné de féconder l'Afrique et de rallier le patriarcat arabe. C'est à celle-là que la France doit réserver ses faveurs et ses applaudissements.

Chambre des Députés. — Discussion des crédits supplémentaires de l'Algérie.

Entre les nombreuses discussions qui ont rempli la séance de ce jour, il en est quelques-unes qui méritent une mention spéciale.

M. le général Oudinot a signalé l'insuffisance et les pertes graves de notre cavalerie en Afrique. Ses observations nous ont paru fondées; mais à chercher un remède, on le trouve dans la production des chevaux indigènes. Ceux qui passent d'Europe en Algérie souffrent beaucoup du changement de climat et n'assurent le recrutement que d'une manière bien incomplète. Pour y parvenir, il faut s'abstenir des petites concessions morcelées, et défendre aux grands concessionnaires, si on les admet encore, de morceler leurs terres en petites métairies ou fermes, qui font disparaître les pâturages et rendent impossible l'élève des chevaux. Il faut surtout que l'État se fasse, sur une grande échelle, producteur et éleveur, et le moyen de peupler ses haras c'est de prendre pour règle de gouvernement envers les Arabes, le paiement d'une partie du tribut en chevaux.

La Chambre a repoussé le crédit de 200 000 fr. demandé par le ministère de la guerre pour la surveillance de la contrebande sur les côtes d'Afrique; elle a paru être surtout déterminée par la considération qu'a fait valoir M. Mauguin, qu'un tel crédit rentrait plutôt dans le budget du ministère de la marine, objection pourtant plus spécieuse que solide, mais que n'ont pu détruire les réponses mal concertées et mal étudiées des trois ministres de la marine, de la guerre et des finances.

Le gouvernement avait demandé un crédit de 200 000 francs pour fonder dans l'Algérie un pénitencier agricole. Comme l'idée était neuve et hardie, elle n'a pas été suivie, et on a mieux aimé se contenter d'une maison d'arrêt. En vain la proposition primitive du gouvernement a été reprise à titre d'amendement, par M. Mallez-Claparède : elle n'a pas été appuyée. Elle est trop importante, on le conçoit, pour que l'initiative puisse en être acceptée de toute autre part que du gouvernement. Nous déplorons que le ministère n'ait pas osé s'engager dans cette voie, tout au moins dans des études. Le bon sens ne dit-il pas que s'il y a en Algérie des marais à dessécher, des terres à défricher, de rudes et dangereux travaux de tout ordre à accomplir, on devrait y employer les condamnés plutôt que de braves et honnêtes soldats?

L'attitude de la presse algérienne envers le pouvoir central a été l'objet de quelques observations habilement présentées par M. Lanjuinais. Mais M. Guizot, en se vantant, à l'égard de la presse algérienne, d'une indifférence plus affectée sans doute que réelle, a tourné non moins habilement la difficulté.

Le dernier incident et le plus grave se rapportait au massacre de nos malheureux prisonniers par la deïra d'Abd-el-Kader.

M. Guizot a convenu que l'émir avait proposé l'échange des prisonniers au maréchal Bugeaud, mais que celui-ci avait refusé toute négociation pour ne pas reconnaître l'autorité de son ennemi, qui n'eût pas manqué d'en profiter pour faire croire aux tribus que le

(1) Voir le numéro d'hier et d'avant-hier.

[illegible] au moins apprécier la vue d'ensemble; c'est celle des ports de guerre de l'Algérie, dont nous avons entretenu nos lecteurs depuis quelques mois (1).

L'article de la *Presse* indique une étude sérieuse et complète du sujet, et quoique sa conclusion principale, relativement au choix à faire entre Alger et Bougie pour l'établissement du port militaire de la province d'Alger, diffère de la nôtre, plusieurs de ses arguments nous paraissent donner un nouveau poids à notre opinion; les autres seront facilement combattus. Tout ce qui a trait aux ports de Mers-el-Kebir et du fort Genois, près de Bone, rentre tout-à-fait dans nos idées.

La *Presse* demande, 1° au centre de la côte d'Afrique, en regard de Toulon, un port de ravitaillement et de réparation, base d'opération de notre armée navale; 2° quelques rades et ports de refuge et d'agression, annexes de l'établissement principal, et commandant les parages les plus importants Mers-el-Kebir et le fort Génois satisfont à ces dernières conditions. De grands travaux y seraient ruineux, et avec de faibles dépenses ils deviendront suffisants pour servir de refuge à nos escadres et à nos corsaires, ils suffiront ainsi à protéger nos navires et inquiéter nos ennemis dans les importants passages que commandent aujourd'hui Gibraltar et Malte.

Passons au port central; à l'appui de ce que nous avons dit en faveur du port de Bougie, nous citerons textuellement la *Presse* :

« La rade de Bougie, située dans une position centrale, est admirablement disposée pour être améliorée par l'art; *mais elle est située au cœur d'un pays ennemi et séparée de nos possessions par toute l'épaisseur de la Kabylie. L'occupation de Bougie est encore exclusivement maritime... dans l'état actuel de notre occupation, ce poste isolé, véritable impasse, sans action sur l'intérieur du pays, sans communication possible avec le reste de la colonie, ne peut pas être notre principal établissement maritime à la côte d'Afrique.* »

Et plus loin :

« La rade d'Alger ne se recommande par aucune qualité nautique. La nature n'avait rien fait ni rien préparé à Alger pour un grand établissement maritime..... La rade n'offre qu'un mouillage d'été ouvert à tous les vents et situé en dehors de la protection des batteries de la côte. Le port devra être créé de toutes pièces, son étendue devra être d'autant plus considérable, que la portion de rade laissée en dehors des digues n'offrira pas le moindre abri contre la grosse mer ou contre l'ennemi. »

Nous avons fait ressortir précédemment l'incompatibilité qui existe partout entre un port de guerre et un port de commerce, et montré par l'expérience que la juxta-position de ceux deux genres d'établissements était toujours fatale à l'un d'eux. Nous avons dit encore que l'avenir réserve au commerce d'Alger nous semblait devoir exiger pour le port marchand toute l'étendue de quais et de darses qu'il sera possible de créer sans folie. Nous avons fait valoir les grandes considérations de la dépense : à Bougie, 8 millions suffiraient (d'après la *Presse*), pour fermer à la grosse mer et à l'ennemi une excellente rade, de 3 000 hectares de superficie, protégée par un rocher aussi imprenable que Gibraltar; à Alger, il ne faudrait pas moins de 45 millions, d'après le seul projet acceptable, celui de M. Lieussou, pour fermer un espace de 120 hectares, dont la moitié serait sur des fonds de roche ou d'une profondeur insuffisante pour des vaisseaux. Quant au nouveau projet de M. Berard, et dont le ministre de la guerre semble attendre un bon résultat, voici ce qu'en dit avec raison la *Presse* :

« Il donnerait, au prix de 95 millions une rade de 300 hectares de superficie, ouverte au ressac, aux atterrissements et aux attaques de l'ennemi... L'appareillage serait impossible pendant le tiers de l'année. » Un tel projet n'est pas admissible.

Tous les arguments de la *Presse* militeraient donc comme les nôtres en faveur du port de Bougie, si elle n'avait à nous opposer la situation géographique de ce port au centre de la Kabylie. Nous ne voyons là qu'un motif de plus pour nous y établir bien vite. Et d'abord, pensons qu'au premier coup de canon tiré en Europe, nos ennemis ne manqueraient pas de porter toutes leurs forces sur un tel point laissé sans défense. La merveilleuse position du Gouraya serait par eux en quelques jours mise à l'abri de toutes nos attaques. Leur or, leurs marchandises, leurs agents pénétreraient par là dans toute la Kabylie et nous y créeraient un foyer de difficultés qu'il nous deviendrait impossible de surmonter. Pendant ce temps, ils fonderaient le port devant l'exécution duquel nous reculons, et sur terre comme sur mer couperaient toute communication entre nos deux provinces.

Ce qu'ils feraient contre nous, nous devons le faire à notre avantage. Mais, hâtons-nous, car il y va de notre honneur et de notre sécurité; Bougie occupé par nos ennemis, il ne vous resterait plus qu'à évacuer l'Algérie et à fermer nos ports de la Méditerranée. — D'ailleurs, cette création d'un vaste port à Bougie est peut-être un moyen providentiel de soumettre et de pacifier la Kabylie. Dans cet immense pâté de montagnes, vivent des populations pressées bien différentes des Arabes. Au lieu du patriarcat rebelle au travail et à la civilisation, nous y trouvons la barbarie fixée au sol par des villages, des plantations, des cultures morcelées, des industries diverses. Ses habitants, infatigables travailleurs, viennent volontiers dans nos villes louer leurs bras et vendre leurs produits.

Les travaux du port de Bougie en appelleraient un grand nombre à ce double titre. Ils y apporteraient du bois de construction, du fer, du plomb, des étoffes, des denrées pour les approvisionne-

(1) Voir la *Démocratie pacifique* des 24, 25 et 26 février.

Avis aux Actionnaires

1° De la Société du 15 juin 1840, pour la propagation et la réalisation de la Théorie de Fourier; — 2° de la Société du 10 juin 1843, pour la publication de la *Démocratie pacifique*.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 15 juin 1840, *pour la propagation et la réalisation de la Théorie de Fourier*, ainsi que celle des actionnaires de la Société du 10 juin 1843, *pour la publication de la Démocratie pacifique*, ont eu lieu dimanche dernier, 7 de ce mois, conformément aux avis précédemment publiés à cet égard.

Ces deux assemblées, auxquelles ont été soumises plusieurs modifications à faire aux statuts, n'ont pu être que préparatoires, faute du nombre de voix nécessaires pour que, dans cette première réunion, il pût être voté d'une manière définitive sur les articles modificatifs des statuts.

Après avoir pris, chacune en ce qui la concerne, lesdits articles en considération, les deux assemblées se sont ajournées à un mois pour approuver les comptes de la gérance et prendre, sur les affaires des deux Sociétés, des décisions qui seront valables, aux termes des statuts, quel que soit le nombre des actions représentées à cette seconde réunion.

En conséquence, les actionnaires des deux Sociétés, dont le siége est rue de Seine, n. 10, sont convoqués pour le 5 juillet prochain, savoir :

Les actionnaires de la Société du 15 juin 1840, à dix heures du matin;

Et les actionnaires de la Société du 10 juin 1843, à 4 heures de relevée.

Des lettres de Valparaiso, portant la date du 1er avril, annoncent qu'une émeute formidable a éclaté dans cette ville, à l'occasion de l'élection des députés. Quelques troubles s'étant manifestés au moment de voter, les officiers de police employèrent des moyens violents pour rétablir l'ordre, et se mirent à frapper de coups de sabre ceux qui ne se rangeaient pas devant eux. Le peuple, outré de cette brutalité, se retrancha sous un pont, et les assaillit à coups de pierres, ainsi qu'avec toutes les armes qu'il avait pu se procurer; quelques-uns firent même un mouvement pour marcher vers les casernes; mais alors la troupe sortit en force au secours de la police, et les insurgés ne tardèrent pas être délogés, non sans perte d'un côté comme de l'autre.

Vingt à trente personnes ont trouvé la mort dans ces troubles, d'autres ont été blessées, d'autres enfin ont vu leurs magasins et leurs maisons pillés.

Le consul français, d'accord avec le commandant du navire de guerre *le Génie*, ainsi que le commandant du navire de S. M. B. *le Daphné*, ont offert au gouverneur un corps de troupes de débarquement pour protéger leurs nationaux; mais ce secours n'a pas été nécessaire, et il se sont contentés de stationner toute la nuit dans des canots armés, le long du rivage.

Dans sa séance d'aujourd'hui, la chambre des pairs a adopté, à la majorité de 84 voix contre 37, le projet de loi relatif au chemin de fer de Dijon à Mulhouse, tel qu'il avait été adopté par la chambre des députés.

Chambre des Députés.

Séance du 11 juin.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

M. LE COMTE ROY donne lecture du rapport annuel de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de la caisse des dépôts et consignations, dont il est président.

On passe ensuite à la discussion des articles du projet de loi relatif aux crédits demandés pour l'Algérie.

« Art. 1er. Il est ouvert au ministre secrétaire d'Etat de la guerre, au titre de l'exercice 1846, un crédit extraordinaire de 24 923 741 fr., tant pour l'entretien en Algérie de 34 000 hommes et de 3 317 chevaux en sus de l'effectif déterminé par l'article 3 de la loi du 19 juillet 1845, que pour subvenir à des dépenses non prévues au budget de cet exercice.

» Ce crédit est réparti entre les chapitres spéciaux de la première section du budget de la guerre. »

MM. SUBERVIE et MARTINEAU DES CHENETZ, commissaires du roi, échangent quelques observations au sujet de l'exagération des dépenses en Algérie.

MM. DURAND (de Romorantin) et BERRYER trouvent que la commission n'a pas fait assez en réduisant de 83 000 fr. à 71 200 fr. les crédits demandés pour le personnel de l'administration centrale de l'Algérie.

M. DUFAURE, rapporteur. Nous avons cru devoir donner un avis au gouvernement; nous croyons qu'il est nécessaire d'améliorer pour l'avenir le service de l'administration civile, mais nous ne condamnons pas cette administration en elle-même; nous devons désirer au contraire qu'elle soit plus forte, plus vigilante, plus active, mais nous ne devons pas l'empêcher d'agir.

Le crédit est voté.

M. DESJOBERT présente quelques observations au sujet de la colonisation militaire et à l'emploi des troupes aux travaux de viabilité et de colonisation. Les rapports des commissions chargées d'examiner les lois sur l'Algérie ont unanimement protesté contre tout travail agricole et industriel exigé du soldat; toutes déclarent illégale l'obligation à laquelle on soumet les militaires de bâtir les maisons des colons, d'exécuter des travaux de défrichement et de dessèchement. C'est, en effet, contraire à toutes les traditions, et pour que cela fût légal, il faudrait une modification à la législation militaire.

M. MOLINE SAINT-YON, ministre de la guerre. Les troupes sont aujourd'hui comme toujours employées aux travaux militaires; s'il s'agit plus tard de coloniser militairement, un projet de loi sera présenté.

M. OUDINOT se plaint que la cavalerie ne soit pas assez nombreuse en Afrique. En Autriche, la cavalerie forme le quart de l'effectif mili-

M. [illegible] se plaint de la dictature exercée par le gouverneur-général de l'Algérie sur les journaux qui s'y publient. Ces journaux ne peuvent exister que sous le bon vouloir du gouvernement local; il ne faut donc pas y chercher l'expression de la pensée des colons; un journal qui a voulu prendre un autre système, a été obligé de disparaître. Ce qu'il y a de grave, c'est que cette presse attaque incessamment le gouvernement central, les chambres et les ministres de la manière la plus irrévérencieuse. Le général de Lamoricière avait, pendant son intérim, donné l'ordre de préparer les éléments d'un projet de loi sur cette matière; mais dès que le maréchal Bugeaud est revenu, les choses ont repris leur ancien cours. La liberté de la presse est une liberté civile dont il est injuste de priver nos colons d'Alger.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je ne nie point qu'il n'y ait là un sujet d'études; mais la chambre peut voir à la vivacité des discussions qui ont lieu ici au sujet de l'Algérie, quelle serait cette vivacité sur les lieux mêmes. Il y a peut-être un milieu à prendre entre la censure et la liberté de la presse, mais je ne le connais pas; tout ce que je sais, c'est qu'il y aurait le plus grand inconvénient à accorder une liberté complète à la presse de l'Algérie.

Quant aux attaques de ces journaux contre ma personne, je n'ai pas l'habitude de m'en préoccuper lorsqu'elles se font en France, ce n'est pas pour que je m'en préoccupe quand elles ont lieu en Afrique. Je laisse ceux qui dirigent les journaux algériens, fonctionnaires ou non, dans la plus complète indépendance. Ces journaux contiennent aujourd'hui des attaques contre moi, demain ils contiendront des éloges; je ne saurais faire retomber la responsabilité de ces contradictions sur le gouverneur-général. Quant à ce qui concerne les colons, je crois qu'il y a quelque chose à faire pour leur accorder la liberté de faire entendre leurs plaintes, sans pour cela accorder la liberté entière de la presse politique.

M. MAUGUIN admettrait que l'on refusât à la presse de discuter les plans de campagne, mais il voudrait qu'on lui laissât toute liberté sur les affaires civiles.

Les divers crédits portés au tableau annexé à l'article 1er sont adoptés, ainsi que cet article.

L'article 2, relatif aux voies et moyens, est également adopté.

M. G. DE BEAUMONT interpelle le gouvernement au sujet du massacre de nos prisonniers par l'ordre d'Abd-el-Kader. Tant que le doute a été possible il s'est abstenu; si ce massacre était un malheur particulier, il garderait le silence; mais il croit que c'est le résultat d'une faute.

Tout le monde sait qu'Abd-el-Kader avait proposé l'échange des prisonniers, et que c'est à la suite du refus fait par le gouvernement français, que l'émir s'est décidé au massacre. Ce massacre d'ailleurs avait été annoncé d'avance; on savait à Alger et même à Paris, je suppose, que ce sort était réservé à nos prisonniers. Le *Moniteur algérien*, le journal officiel, en convient lui-même; et c'est lorsque cette menace planait sur nos soldats que vous avez refusé de les sauver!

Vous avez dit, dans une autre enceinte, que M. le maréchal Bugeaud vous a faits juges de ces propositions, et vous en avez accepté la complète responsabilité. Vous avez dit que les propositions d'Abd-el-Kader n'étaient pas sérieuses; mais vous saviez fort bien que vos prisonniers étaient pour lui un embarras, et qu'il cherchait à s'en défaire parce qu'il ne voulait plus les nourrir! Vous ne pouviez donc suspecter ses intentions. Quant à la crainte que vous dites avoir eue d'augmenter le relief d'Abd-el-Kader auprès des populations arabes, en entrant en négociations avec lui, ce n'est qu'un prétexte : vous avez bien fait avec lui le traité de la Tafna, vous avez échangé des prisonniers avec lui en 1841.

Je sais bien qu'il est un autre motif que je n'indique qu'en frémissant. On dit qu'il est mal de laisser faire des prisonniers; qu'il faut apprendre à nos soldats à ne pas se rendre. (Murmures au centre.)

QUELQUES VOIX. Qui dit cela?

Je sais bien que ce n'est pas la raison qu'on invoquera; mais je demande à M. le ministre des affaires étrangères de nous en donner quelqu'autre.

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères, répond qu'il est aussi profondément affecté que personne du déplorable événement auquel il a été fait allusion. Quant aux prévisions du *Moniteur Algérien*, ce n'était qu'une crainte vague et qui n'avait rien de précis.

Lorsque nous avons su, continue l'orateur, que des prisonniers étaient retenus dans une deïra d'Abd-el-Kader, nous avons songé à tous les moyens de les sauver : la force d'abord, les négociations ensuite et l'intervention de l'empereur de Maroc, qui nous avait réussi une première fois pour un nombre moindre des prisonniers.

Nous avons pensé aussi à employer l'argent et des négociateurs cachés, malgré le danger qu'il pouvait y avoir. Tout cela s'était fait avant que des propositions d'échange nous fussent adressées par Abd-el-Kader.

Nous en étions là lorsque nous avons appris que dans une de ses courses l'ex-émir avait fait des propositions d'échange. M. le maréchal Bugeaud refusa immédiatement, parce qu'il crut que ces propositions n'étaient pas sincères (Bruit à gauche), et je suis persuadé que dans cette circonstance il n'a refusé qu'avec douleur, mais qu'il n'a voulu avant tout qu'éviter de laisser croire qu'une paix allait être faite avec Abd-el-Kader.

Ce qui l'a affermi dans cette idée, c'est qu'à cette époque l'émir cherchait à soulever la Kabylie et à se grandir aux yeux des populations arabes; il n'eût pas manqué d'exploiter auprès d'elles ce simulacre de négociation. C'est peu de temps après que le massacre avait lieu. Nous n'avons pas cru devoir prendre sur nous, qui n'étions pas sur les lieux, d'avoir un avis différent de celui du gouverneur-général, qui pouvait mieux apprécier les faits que nous.

Le massacre a été résolu par Abd-el-Kader en présence des mesures que nous prenions pour disperser sa deïra; c'est de sa part un acte de désespoir et d'atroce vengeance. Dans cette circonstance nous ne pouvions reculer; nous avons été très malheureux du résultat, mais nous n'avons pu l'empêcher.

Si j'étais persuadé que les honorables membres de la gauche qui m'interrompent eussent pu faire mieux que nous à notre place, je n'hésiterais pas à leur remettre le pouvoir.

M. MAUGUIN. Il faut examiner deux choses : s'il y a eu une faute commise; s'il y a des moyens à employer pour empêcher le renouvellement d'un pareil malheur. (Marques d'impatience).

Dans le cas qui nous occupe trois cents âmes se sont léguées à Dieu

[illegible] Belge. Tous les autres appartiennent aux divers Etats de l'Italie.

— Le *Journal de Lille* annonce le départ de M. le cardinal de Latour-d'Auvergne, évêque d'Arras, pour Rome.

M. le cardinal archevêque de Lyon est aussi parti pour assister au conclave.

— Les feuilles de New-York annoncent que l'on a reçu dans l'Orégon les presses destinées à la publication du premier journal qui aura paru dans cette contrée. Ce journal s'appellera l'*Oregon commercial advertiser*.

— Les journaux des Etats-Unis font mention dans les termes les plus enthousiastes d'un compositeur dramatique de Philadelphie, le premier qui se soit produit dans le Nouveau Monde.

M. G. Fry est fils de l'ancien rédacteur d'un des principaux journaux de l'Amérique, et lui-même a hérité de la rédaction de ce journal, dans lequel il a souvent trouvé l'occasion de se rendre utile aux artistes européens qui sont allés chercher fortune au-delà de l'Atlantique. Il a étudié à fond les œuvres des grands compositeurs dramatiques de l'Allemagne, de l'Italie, de la France, etc. Il est devenu un des plus savants harmonistes, pour ne pas dire le plus savant harmoniste de son pays. On ne saurait dire qu'il appartient à telle ou telle école ; il est avant tout original, et c'est ce qui l'a rendu populaire dans sa patrie.

M. Fry a fait exécuter en Amérique un grand opéra qui a été accueilli avec enthousiasme. Un journal américain, le *Censeur dramatique* de New-York, en rendant compte de la dernière représentation de cet ouvrage, dit que jamais peut-être l'admiration du public américain ne s'est manifestée avec plus de force que dans cette solennité, une des plus brillantes dont on ait été témoin en Amérique. M. G. Fry est arrivé à Paris depuis quelques jours.

— Les débats du procès Lecomte et le singulier système qu'on a cherché à faire prévaloir dans ce procès ont suggéré au *Globe* anglais les judicieuses réflexions suivantes :

« Le seul fait remarquable de ce procès est l'insistance du procureur général à prouver que Lecomte avait été guidé par des sentiments politiques, et qu'il devait avoir eu des complices, quoiqu'on n'en ait pas pu découvrir. Le ministère public est très chagrin de n'avoir pu faire aucune découverte de ce genre. Le roi doit vraiment lui savoir beaucoup de gré d'avoir cherché à prouver qu'il court risque à chaque instant d'être assassiné par un parti politique. Le commun bon sens et la droite raison auraient dû lui inspirer des arguments d'une toute autre nature. Si ces messieurs étaient aussi avancés dans l'étude de la philosophie que dans celle de la loi, ils auraient été enchantés de trouver une occasion de déclarer que la vie du roi ne courait plus enfin de dangers ; mais au lieu de démontrer au public qu'il n'y avait qu'un Lecomte au monde, et que le roi ayant aussi peu d'ennemis *personnels* que toute autre personne dans une position aussi élevée, pouvait sans risque se promener au dehors, ils ont cherché à faire croire qu'il ne quitte pas une fois son palais sans craindre de trouver la mort. »

UN PRINCE ITALIEN. — La semaine dernière, une mystérieuse arrestation avait lieu à la gare du chemin de fer d'Orléans, par les soins du commissaire de police. Cette arrestation se rattachait, disait-on, à l'évasion du prisonnier de Ham. Voici les circonstances qui avaient amené cette arrestation :

Il y a quelques jours, un beau monsieur décoré, blasonné, titré, rencontre à Paris dans un lieu public, un jeune homme à l'air confiant et épanoui. Il l'accoste et lie connaissance avec lui. Des confidences s'échangent. Le jeune homme raconte qu'il a son beau-père à Orléans, et qu'il va passer quelques jours dans la famille de sa femme. L'étranger raconte à son tour qu'il est prince italien, qu'il a des châteaux dans la Péninsule, et il offre à ce jeune homme la place de régisseur de ses propriétés. La proposition est acceptée. Le jeune homme part pour Orléans. Le prince ira le rejoindre et l'emmènera avec lui en Italie, dans sa chaise de poste.

En effet, la semaine dernière, Son Altesse arrive à Orléans et descend chez le beau-père de son jeune protégé ; mais il vient incognito, à pied et sans bruit. Bien plus, il est déguisé en domestique, car c'est lui qui a facilité l'évasion du prince Louis ; la police le poursuit, il est obligé de se cacher, ses équipages sont restés à Paris et viendront le rejoindre à Orléans.

On reçoit le prince à bras ouverts, on l'habille, on l'héberge, on le met en relation avec les notables du voisinage. L'étranger est bon prince, il daigne se plaire à Orléans, notre climat lui convient, et il veut s'y établir à son retour d'Italie. Une maison de campagne lui est offerte, il l'achète sans marchander. Le sous-seing est déposé chez un notaire.

Le prince était donc ici depuis quelques jours, mangeant et buvant bien, attendant toujours ses équipages qui n'arrivaient point. Il se décide enfin à les aller chercher lui-même à Paris; mais il est sans argent, il a quitté Paris si précipitamment! Qu'à cela ne tienne. On lui en prête, et S. A. se dispose à partir pour Paris avec l'argent qu'elle a emprunté.

Mais déjà quelques membres de la famille, plus clairvoyants, avaient conçu quelques soupçons sur l'identité du prince italien. L'Altesse avait des façons quelques peu évaporées. On résolut d'éclaircir l'affaire. Le convoi n'était pas encore parti ; on court vite au chemin de fer, on avertit M. le commissaire Desvaux. Le prince est arrêté, contrôlé, confronté. C'était un forçat libéré !

D'UN GENRE D'EXORCISME ET DU CODE PÉNAL. — Un habitant d'Urvillers, village de l'arrondissement de Saint-Quentin, s'était, depuis longtemps déjà, persuadé qu'une couleuvre avait fait de son estomac à lui son domicile habituel, et que la présence de ce reptile parasite et incommode, il la devait aux enchantements diaboliques d'un sorcier damné et un peu son ennemi. Ledit sorcier habite Saint-Nicolas-aux-Bois, aux environs de La Fère. Tout dernièrement, le possédé s'en vient chez un sien ami qui demeure à Versigny, lui conte son cas, sa peine, et le prie de vouloir bien l'accompagner dans une excursion qu'il se propose de faire à Saint-Nicolas-aux-Bois, excursion qui a pour but et doit avoir pour effet de le délivrer de la bête qui seule profite d'une nourriture à tout autre usage destinée. L'ami consent, et tous deux partent pour Saint-Nicolas-aux-Bois, où ils arrivent la nuit. L'habitant de Versigny, suivant qu'il était convenu, s'en va vers le sorcier, frappe à sa porte, lui dit qu'il a besoin de lui parler. Il ne

[illegible]

AH! QUEL PLAISIR D'ÊTRE SOLDAT ! — Ce gai refrain n'est pas, il faut le dire, du goût de tous les conscrits, et particulièrement de Hélin-Louis B......, jeune villageois de Bisseuil, en Champagne, qui, pour se soustraire à la loi sur le recrutement de l'armée, n'a pas trouvé d'autre moyen que de se mutiler l'index de la main droite.

Informée de ce fait, la gendarmerie se transporta sur les lieux et dressa procès-verbal.

Par suite de cet acte d'instruction et d'une décision du conseil de révision du 20 mai, B..... a été cité à comparaître devant le tribunal correctionnel de Reims, pour s'y entendre condamner à la peine prononcée par l'article 3 de la loi précitée du 21 mars 1832. Cet article est ainsi conçu :

« Les jeunes gens appelés à faire partie du contingent de leur classe qui seront prévenus de s'être rendus impropres au service militaire, soit temporairement, soit d'une manière permanente, dans le but de se soustraire aux obligations imposées par la présente loi, seront déférés aux tribunaux, par les conseils de revision, et s'ils sont reconnus coupables, seront punis d'un emprisonnement d'un mois à un an.

» A l'expiration de leur peine, ils seront à la disposition du ministre de la guerre pour le temps que doit à l'Etat la classe dont ils font partie. »

Conformément aux conclusions de M. l'avocat du roi, G. Devaux, le tribunal a condamné B....., dont les explications et allégations n'ont nullement été corroborées par le débat, à un mois d'emprisonnement.

Il a été ordonné qu'à l'expiration de sa peine, le prévenu serait mis à la disposition du ministre de la guerre.

VARIÉTÉS.

Claude Tillier.

La livraison de la *Revue indépendante*, qui paraît aujourd'hui, contient un écrit de haute valeur, dû à la plume vigoureuse de l'auteur du premier, du seul drame franchement socialiste que nous connaissions. Ce morceau est daté de Sainte-Pélagie. On a reconnu M. Félix Pyat. L'article dont nous parlons est une pieuse réparation envers un homme dont le nom est sans doute inconnu à la majorité de nos lecteurs, et que l'élévation de sa pensée, la noblesse de ses sentiments, la magie de son style, placera au premier rang de nos écrivains.

Claude Tillier est ce génie inconnu pour lequel la postérité commence aujourd'hui. Chargé d'acquitter envers lui la dette d'une société ingrate, M. Pyat s'est dignement acquitté de cette noble tâche, en écrivant la préface des œuvres de Claude Tillier. M. Pyat n'a pas connu Tillier, mais l'histoire d'un tel homme est moins dans les actes de son obscure existence que dans ses écrits, et certes, il n'est personne qui ne croie l'avoir connu, après avoir lu le brillant morceau que nous avons sous les yeux, et où les citations qui lui sont empruntées viennent s'encadrer dans les réflexions de son biographe comme des pierres précieuses dans un chaton richement ciselé. Ecoutons-le raconter lui-même les misères de sa jeunesse. A 19 ans il entra comme maître d'études dans une institution, avenue de Lamotte-Piquet, entre les Invalides et l'Ecole militaire.

J'avais, dans cette maison, le blanchissage, la nourriture et un lit au dortoir entre ceux des élèves ; mon extrême jeunesse ne permettait pas qu'il me fût alloué des appointements. Je faisais l'étude, les répétitions, je surveillais les récréations, j'accompagnais les élèves à la promenade. C'était un morceau de pain chèrement acheté.

Le chef de l'établissement n'avait d'un instituteur que son nom sur l'enseigne ; il ne savait pas le latin ; il ne savait même pas la cuisine. Il avait acheté une institution comme un clerc de notaire achète quelquefois un fonds de bonneterie. Pour couvrir son ignorance, il lui fallait une réputation de savant ; aussi il avait publié les *Beautés de l'histoire de France*, et il travaillait aux beautés historiques d'une autre nation. Ce genre d'ouvrage était alors fort en vogue ; chaque nation avait, en un volume in-12, les beautés de son histoire, pas un feuillet de plus à l'une qu'à l'autre. Si l'on eût pensé alors au royaume de Monaco, Monaco aurait eu aussi les beautés de son histoire, in-12 comme les autres.

Il y a des hommes qui, avec une bonne page, font un bon livre ; d'autres qui, avec un bon livre, ne peuvent faire une bonne page. M. R. était de ces derniers. C'était un de ces gâteurs d'esprit qui mutilent au lieu d'abréger ; qui prennent un in-folio, le dissèquent, en mettent de côté la chair et emportent les os avec eux ; un de ces marmitons de littérature qui, voulant peler une pomme, ne laissent rien que le trognon. Ses *Beautés de l'histoire de France* lui donnaient le droit de prendre le titre d'homme de lettres, titre qui rehaussait merveilleusement celui d'instituteur. Il passait ses journées à compulser les bibliothèques publiques, et ses soirées dans les salons du faubourg Saint-Germain, où il était admis à cause de la pureté de son royalisme.

Pendant son absence, la couronne tombait en quenouille. Cette quenouille, c'était madame R., une Anglaise rousse et pâle. Son teint ressemblait à la coquille d'un œuf de dinde ou à du satin blanc longtemps exposé à la fumée ou aux injures des mouches. Les élèves l'aimaient beaucoup, parce qu'elle leur donnait toujours raison ; les maîtres d'études la détestaient, parce qu'elle leur donnait toujours tort.

Il y avait, dans la pension de M. R., vingt à vingt-cinq Anglais apportés en dot par sa femme, et environ autant de Français amenés par lui. Ce mélange des deux nations était un système d'éducation. Les Anglais de Madame devaient apprendre aux Français de Monsieur la langue de Byron, en jouant à la marelle ou aux billes ; ceux-ci apprendre, par la même occasion, la langue de Racine à ceux-là. Par suite de ce malencontreux échange, les noms avaient perdu leurs articles, les adjectifs leur genre, les verbes leurs conjugaisons. C'était un tel galimatias et une telle confusion des deux idiomes, qu'on ne s'y entendait plus. . . . .

. . . .

Les premiers jours que je passai dans la maison je fus horriblement malheureux. La perte de la liberté était pour moi une privation insup-

[illegible] croyaient sur le chemin de la fortune ? et quand bien même je prendrais ce parti, comment payer ma place à la diligence ?

J'étais sans le sou, littéralement sans le sou. Ma famille me faisait une subvention de cinq francs par mois, que je touchais par les mains de ma grand'mère ; mais ces cinq francs, je les avais gloutonnement dissipés en brioches et en petits pains que je mangeais dans les rues quand je sortais ; car j'étais toujours tourmenté par la faim.

Tillier quitte ainsi la pension de M. R., vers le mois d'octobre 1820, à cause d'une verte correction qu'il avait justement infligée à un des élèves anglais :

J'avais réglé mon compte avec M. R. Il me revenait vingt-deux francs cinquante centimes qu'il me donna. Je les sentais tressaillir dans ma poche.

J'eus bientôt rassemblé mes hardes. Je n'avais d'autre malle qu'une vieille cravate noire nouée par les quatre coins, et il y avait dedans plus de papiers griffonnés que de linge. Je mis par hasard la main sur un vieux reste de cigare qui se trouvait dans ma poche. Il me sembla que cela ferait bon effet de sortir le cigare à la bouche. Je l'allumai à la cuisine, puis je traversai fièrement la cour comme une garnison qui sort de la place avec les honneurs de la guerre.

Près de la grande porte était un enfant qui semblait attendre quelqu'un. C'était un petit écolier de quatrième, mon voisin de table dans la salle d'études et auquel j'aidais souvent à faire ses versions.

Aussitôt qu'il me vit, il courut à moi, et me présentant un rectangle enveloppé de papier blanc :

— Je vous en prie, monsieur, prenez cela ; c'est du chocolat à la vanille ; je sais que vous ne gagniez pas beaucoup d'argent chez M. R. cela vous fera quelques déjeuners. Ne craignez pas de me priver, voici les étrennes ; maman me donnera d'autre chocolat, et vous, personne, peut-être, ne vous donnera rien.

Cette marque d'amitié si imprévue me bouleversa. J'ai, moi, l'émotion fort niaise et le sentiment tout à fait dépourvu de présence d'esprit. Au lieu de remercier ce charmant enfant, je me mis à pleurer comme un grand imbécile. Lui, cependant, cherchait à glisser son paquet dans la poche de mon habit, et moi, les yeux troublés de larmes, suffoqué de sanglots, incapable de prononcer un seul mot, j'essayais, mais inutilement, d'arrêter ses mains. Aussitôt que le chocolat fut dans ma poche, le cher petit espiègle prit légèrement sa volée, comme un oiseau qu'on force à changer de buisson. Il alla se placer à quelques pas de moi :

— Monsieur, me dit-il, si vous voulez me promettre de garder le chocolat, je vais revenir ; j'ai quelque chose à vous communiquer.

— Oh ! cher petit, je te le promets ; je le garderai toujours, en souvenir de notre amitié.

Il revint et me prit les deux mains.

— Eh bien, il faut que vous me promettiez de me faire savoir dans quelle institution vous serez entré. Je n'aime pas madame R., parce qu'elle est Anglaise, et M. R., parce qu'il est royaliste ; mais vous, je vous ai aimé tout de suite, je ne sais pourquoi ; et je prierai tant maman de me mettre auprès de vous, qu'il faudra bien qu'elle y consente.

— Eh bien, mon enfant, je te le promets encore. Et détachant mes mains des siennes, je m'enfuis vers la rue, car je sentis que j'allais pleurer encore.

A quelque distance de là, j'aperçus mon jeune ami placé sur la terrasse. Il me suivait d'un œil qui, j'en suis sûr, était plein de larmes.

Depuis, j'ai oublié cet enfant. J'ai mangé brutalement son chocolat, et je ne l'ai pas informé de la pension où je suis entré. Je l'ai oublié comme le voyageur oublie l'arbre sous lequel il s'est reposé un instant en traversant le désert ; je l'ai oublié comme la jeune fille oublie le rosier qui lui a fourni sa première guirlande. Cette douce affection trépassée, elle est là gisante dans un coin de mon cœur sous un crêpe rose : car le destin de l'homme est d'oublier. Le fond de tout cœur humain est, hélas ! un amas de scories et de cendres. Notre âme est un cimetière tout rempli de tombes et d'épitaphes, un champ où les fleurs nouvelles prennent racine sur les fleurs mortes. L'oubli est un bienfait de Dieu ; car si l'homme, autour de qui tout change et tout passe, n'avait le don d'oublier, il serait le plus malheureux de tous les êtres ; la vie serait pour lui une éternelle douleur, son œil une source intarissable de pleurs.

Citons maintenant ces pages si vives et si nobles qui, autant que des faits, peignent, dans leur incontestable vérité, toute sa probité, tout son désintéressement de poète ; et, comme le dit M. Pyat, une probité de pauvre, un désintéressement de poète.

Un monsieur lui a dit tenir d'un de ses amis intimes, qu'il a voulu se vendre à M. Dupin. Voici sa réponse :

. . . .

Et quand je vous dis, mes abonnés, que je ne me suis jamais offert à M. Dupin, je ne prétends tirer de cela aucun mérite. Je n'ai eu, pour conserver mon indépendance, aucune mauvaise passion à vaincre, aucun germe d'ambition à étouffer. A la vérité, je n'ai aucune antipathie contre l'argent ; je regarde même quelques écus tintant ensemble comme le plus bel ornement d'une poche ; mais j'ai toujours préféré une pièce de vingt sous honorablement gagnée à une pièce d'or ramassée dans la boue. Et pourquoi me vendrais-je donc à M. Dupin ? pourquoi me vendrais-je à qui que ce soit ? J'ai de quoi satisfaire à tous mes besoins : quel roi, quel empereur pourrait me donner davantage ? Allez demander à l'oiseau qui trouve abondamment et surabondamment sa nourriture dans la campagne, qu'il vous livre ses ailes à couper pour un sac de graines, et vous verrez ce qu'il vous répondra.

Entre les steppes glacées de la pauvreté et ce fastidieux Eden de la richesse, où le ciel est toujours du même bleu, où la terre est toujours peinte du même vert, il est une zone tempérée où la disette et la profusion sont également absentes. Là, le sol ne donne rien à qui ne veut point le cultiver ; mais, quand on y ouvre un sillon, il y vient aussitôt de bons épis. Il y a bien, dans ce ciel inégal, des jours sombres et pluvieux ; mais, parfois, le soleil vous y sourit, entre deux nuées, d'un sourire si doux et si splendide, qu'il ferait volontiers éclore des couronnes de roses sur la tête des jeunes filles. C'est là qu'entre deux arbustes en fleurs j'ai planté mon humble tente. Je me trouve très bien dans ces lieux ; et jamais l'envie ne me prendra de les quitter.

Mes appétits sont modérés, et mon estomac est tout petit. Quand il

... et mon style, de pamphlétaire se maintient toujours à la trempe qui lui convient. Quelque bornées que soient mes ressources, elles me permettent encore d'être la dupe de certaines gens. Je connais bien des riches qui n'ont pas le même avantage. C'est un luxe dont je suis fier, et qui, Dieu merci, ne m'a jamais manqué. J'aime mieux cela, du reste, que d'acheter des cachemires à ma femme. Or, à qui vit ainsi et ne veut pas vivre mieux, à quoi servirait-il d'être un nabab? Quand j'aurais dix fois plus d'argent, quand chaque ligne mercenaire tracée par ma plume se couvrirait d'une poussière d'or, que ferais-je de cette richesse?

Ce que vous en feriez? dit mon petit magistrat; vous feriez comme M. Dupin: quand l'occasion s'en présenterait, vous achèteriez à bas prix de belles et bonnes propriétés qui vous produiraient de belles et bonnes rentes. Celui qui possède un arpent de terrain est plus roi dans ses domaines que Louis-Philippe ne l'est en France.

— Des propriétés, malheureux petit magistrat! Mais vous ne savez donc pas ce que c'est que des propriétés? Si j'avais des propriétés, je serais l'homme le plus embarrassé du globe, et mes métayers me feraient mourir de chagrin. Jamais je ne pourrais porter cette longue queue d'affaires que tout propriétaire traîne après lui. J'ai à Flez, commune de Saint-Pierre-du-Mont, un méchant pré que je n'ai point acheté, je vous prie de le croire, mais qui me vient de ma femme. Il me rapporte, à moi, tous les ans, dix écus et une paire de poulets ou de canards, *ad libitum*, et il rapporte au fisc six francs et des centimes de contributions, sans compter les avertissements avec frais et les commandements. Si notre petit magistrat voulait m'en débarrasser, en me l'achetant, bien entendu, je le tiendrais pour le plus galant homme du monde. Il pourrait s'adresser, pour les conditions, à Mᵉ Bouqueret, notaire à Clamecy, ou bien à l'huissier Gervais. Au cas où il n'aurait encore ni chevaux ni voiture, la récolte dudit pré pourrait lui servir à assaisonner ces jambons que nous appelons *jambons au foin*, et qui fournissent à nos déjeuners un excellent mets.

Si vous faisiez appel à mes sentiments paternels, je vous répondrais que j'aime bien mes enfants, mais que je ne veux pas vendre ma conscience pour les enrichir. Je ne les ai point, d'ailleurs, faits pour être riches: je serais mortifié qu'ils le devinssent. Ils sont nés dans un berceau de saule: il serait malséant qu'ils mourussent sur une couchette d'acajou. Nous autres, les Tillier, nous sommes de ce bois dur et noueux dont sont faits les pauvres. Mes deux grands-pères étaient pauvres; mon père était pauvre; moi, je suis pauvre: il ne faut pas que mes enfants dérogent. Avec trois mille francs on peut vivre.

Mon fils gagnera probablement moins; mais s'il se permettait de gagner davantage, je reviendrais, ombre irritée, épancher ses sacs d'écus par les fenêtres.

Ne me dites point que je fais ici du paradoxe! je vous répondrais que cet homme empoissé, qui raccommode des vieux souliers au coin d'une borne, et que vous regardez comme un être immonde, gagne sa vie plus honorablement et plus innocemment que le plus haut empanaché de nos grands seigneurs et le plus riche de nos financiers.

Et d'ailleurs, pourquoi m'inquiéterais-je donc tant de mes enfants! Quand mon dernier accès de toux sera venu, et que j'aurai rendu à Dieu ma plume avec mon âme, est-ce que le soleil s'éteindra? est-ce que la terre cessera de se couvrir de verdure? Le père de tous, qui donne leur pâture aux petits des oiseaux, la refusera-t-il aux petits du pamphlétaire? Le papillon ne trouve-t-il point au calice des fleurs de la poussière à sucer, comme l'oiseau vorace des hautes cimes trouve des chairs palpitantes à dépecer et du sang chaud à boire?

Mes parents ne m'ont rien donné, à moi, et je leur en suis reconnaissant; s'ils m'avaient donné beaucoup, je n'oserais peut-être pas mettre leur nom au bas de mes pamphlets. En sortant du toit paternel, je n'avais pas même de profession. Je suis tombé dans ce monde comme une feuille secouée d'un arbre, et que les vents orageux roulent le long des chemins. Cependant je n'ai point perdu courage; j'ai toujours espéré que l'aile de quelque oiseau traversant les airs, il tomberait une plume que je ramasserais et qui pourrait aller à mes doigts; et mon espérance n'a pas été trompée. Le riche est une plante qui sort de la terre toute vêtue de feuilles et toute parée de fleurs. Moi, j'étais un pauvre grain jeté au milieu des épines; j'ai soulevé de ma tête déchirée les fétus acérés qui pesaient sur moi, et je suis arrivé au soleil. Pourquoi donc ces humbles tiges que je laisse sur mes racines ne pousseraient-elles point ainsi que j'ai poussé? Au lieu de me vendre aux puissants, j'ai fait la guerre à ceux que se vendaient à eux; je ne m'en repens point. C'est encore, je crois, le meilleur chemin pour arriver à une tombe honorée. J'en suis tellement convaincu, que si cette plume de pamphlétaire, que tant bien que mal j'ai portée, repoussait sur ma ... cette partie à sa pratique, ... violon s'est rompue, ses deux tronçons frémissants rendent encore comme un harmonieux murmure. Mais tous ces hommes qui ont fait trafic de leur conscience, quand la dernière vibration de leur glas se sera perdue dans les airs, quand les larmes blanches avec lesquelles on les aura pleurés seront renfermées dans leur coffre; quand les armes à feu qui auront fait le dernier salut à leur dépouille mortelle auront jeté leur fumée, que restera-t-il d'eux? d'ignobles souvenirs, un nom dégradé, je ne sais quoi de semblable à cette puanteur qui survit à une chandelle éteinte! Le peuple, qu'ils ont trahi, viendra, après leurs flatteurs, cracher sur leur épitaphe. Moi, du moins, si je n'ai ni marbre ni lettres d'or sur mon cercueil, je veux que l'humble gazon dont il sera couvert jette une bonne odeur; et peut-être quelque ami de la liberté, amené par un pieux devoir dans le sombre jardin des morts, se détournera de quelques tombes, pour dire un petit bonjour à mon ombre!

Enfin, pour connaître toute sa tendresse de cœur, il nous suffira de le surprendre, consolant, rassurant, trompant sa mère, pieuse fraude! la trompant avec un sourire qui cache des larmes.

Ma mère est à côté de mon fauteuil de malade; elle est sourde, la pauvre femme, et nous ne pouvons guères nous faire entendre; mais elle est là qui m'enveloppe de tous ses regards, qui cherche à deviner dans mes yeux ce que je désire, et dans le moindre pli de mon front ce qui me déplaît; elle a quitté l'autre moitié de sa famille, celle qui n'a pas besoin d'elle, pour prendre sa part de mon agonie. Les soins qu'elle avait donnés à mon enfance, elle les prodigue à ma précoce vieillesse. Elle a déjà vu mourir un fils, et elle vient encore me prêter l'appui de son bras pour me faire descendre plus doucement les pentes de la vie.

Pauvre mère! de quelle lourde main Dieu vous a-t-il donc mesuré les larmes qu'il a mises sous votre paupière!... Dieu ne serait-il donc point juste envers les mères? Un fils ne peut enterrer qu'une fois sa mère; mais une mère, de combien de fils souvent ne porte-t-elle pas le deuil!... Suis-je au moins le dernier enfant qu'elle enterrera? lui en restera-t-il un dernier pour lui fermer les yeux et mêler à nos os ses chères dépouilles? est-elle destinée à emporter la clef de notre chétive maison?...

Oh! combien je suis moins à plaindre qu'elle!... Je meurs quelques jours avant ceux de ma génération; mais je meurs dans cet âge où finit la jeunesse, et après lequel la vie n'est plus qu'une longue décadence. Je rendrai à Dieu mes facultés telles qu'il me les a données: mon imagination vole toujours d'un vol libre dans l'espace, et le temps n'a point blanchi les plumes de son aile. Je n'ai perdu que quelques-uns de ceux que j'aimais, et quand je vais, à la Toussaint, visiter le cimetière où dorment nos pauvres ancêtres, à peine trouvé-je dans le gazon quelques débris de noms qui me sont chers. Je suis semblable à l'arbre qu'on coupe ayant encore des fruits entre le tronc dont il est poussé et les jeunes rejetons qui poussent. Bel et pâle automne! tu ne m'as point vu, cette année, dans tes chemins bordés d'herbes flétries; je n'ai vu ton doux soleil et je n'ai senti tes brises parfumées que de ma fenêtre; mais nous nous en irons ensemble! Je veux mourir avec la dernière feuille des peupliers, avec la dernière fleur de la prairie, avec le dernier chant des oiseaux, enfin avec tout ce qui est doux, avec tout ce qui est beau dans l'année. Il faut que ce soit la première bise qui me dise: *Il faut partir!*... Ne vaut-il pas mieux mourir à temps que de vieillir?...

Ces citations suffiront, pensons-nous, pour que le lecteur dise avec M. Pyat: « Il y a là un grand, un très grand écrivain, un prosateur, ce qui est plus rare encore qu'un poëte; un homme d'un véritable génie, qui est l'héritier de Courier, comme Moreau devait l'être de Béranger; le pendant, le frère d'Hégésippe Moreau en vérité! car tous deux sont nés du peuple et presque de la même génération; tous deux ont reçu une éducation de charité, connu les mêmes besoins, subi les mêmes épreuves, servi le même parti avec le même talent; tous deux ont vécu de la même vie, et sont morts, enfin, de la même mort, morts au service du peuple, dans l'isolement et l'obscurité. Attention donc à celui-là aussi! regardez-le encore; car il est digne de la même faveur! Saluez-le comme l'autre; rendez-lui, du moins, le même honneur, maintenant qu'il n'est plus aussi! c'est son tour! Une main amie a recueilli ses œuvres; lisez-le, louez-le, donnez-lui cette gloire qu'il a tant souhaitée, qu'il a tant méritée; donnez-la lui pour tout ce

Halle à la viande du 10 juin. — 16172 kil. Bœuf ... — 12272 kil. Veau 1,80-1,60-1,20. — 2709 kil. Mouton 1,60-1,40-1,10. — En gros 27760 kil. 1,40-1,35-1,28.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 11 juin. — Foin 1ʳᵉ 50 à 54; 2ᵉ 46 à 49; 3ᵉ 41 à 00. — Luzerne, 1ʳᵉ 48 à 50; 2ᵉ 46 à 00; 3ᵉ 00 à 00. — Paille de blé, 1ʳᵉ 30 à 32; 2ᵉ 28 à 29; 3ᵉ 00 à 00. — De seigle, 2ᵉ 00 à 00. — Regain, 1ʳᵉ 47 à 00; 2ᵉ 44 à 00; 3ᵉ 00 à 00.

Marché aux fourrages. — Faubourg Saint-Martin, 11 juin. — Foin 1ʳᵉ 52 à 56; 2ᵉ 46 à 50; 3ᵉ 38 à 42. — Paille de seigle 26 à 31. — Paille de blé 1ʳᵉ 29 à 31; 2ᵉ 26 à 28.

Marché de Nangis du 10 juin. — Entrés 427 veaux, vendus de 1,20 à 1,50. — Entrés 2 bœufs, vendus de 1,00 à 1,20 — Entrées 16 vaches, vendues de 0.85 à 1,00 — Entrés 0 moutons, vendus de 0,00 à 0,00. — Entrés 16 porcs, vendus de 1,10 à 1,20. — Froment, 93 hect. à 22,00. — 351 hect. d'avoine à 10,50.

Bourse du 11 juin 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1ᵉʳ cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernʳ. cours.	INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 95	83 95	83 85	83 95	4 Can. dᵉ C.	» »»
— — fin courant	83 90	83 95	83 85	83 85	Act. d J. »	» »»
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	119 9	119 90	119 90	119 90	Ch. S. G. »	» »»
— — fin courant	120 05	120 10	120 05	120 05	V. r. dr.	477 50
4 1/2 J. 22 m. dʳ cours » »»		Banq. de Fr. dʳ cours 318. »»			— Ob. anc.	» »»
4 J. » » 106 25		O. V. de Par. » 1490 »»			— — nouv.	» »»
Emp. 1844. au Ct » » »/»		C. hyp...... » 617 50			V. r. gauc.	260 »»
— fin Ct » » »»		— Gouin.... » 1215 »»			Paris à Sc.	» »»
B. du Trés. » 3 3/8		— Gann.... » 1180 »»			— à Orléans	1247 50
					— à Rouen.	1013 »»

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
5 p. 0/0...... d. 50	83 15	83 95	——	» »»	» »»
3 p. 0/0...... d. 50	» »»	» »»	——	» »»	» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.			D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	10 »/»	» »/»		12 1/2	» »/»
5 p. 0/0.....	25 »/»	» »/»		» »/»	» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dʳ cours	» »»	ROM............	Dᵉʳ C. 100 »/»		B.-Havre.	736 25
Récép. Rotsch. »	102 65	BELG. 2 1/2.... »	» »/»		Avignon...	800 »»
ESP. Dette act. »	» »/»	— 4 1/2...... »	» »/»		Str. à Bâle.	221 25
— — pass. »	» »/»	— dᵉ 1840... »	» »/»		Paris-Sir...	5 3 75
— 3 p. 0 0. »	» »/»	— dᵉ 1842.... »	102 1/2		Tours-Nant	612 50
Dette intérieure »	31 7/8	— Banque... »	» »»		Orl.-Vierz.	607 50
PORTUG. 5 0/0 1837 »	» »/»	— dᵉ Em. 1841. »	» »/»		C. du Nord	735 »»
HOLL. 2 1/2 »	» »/»	PIÉMONT....... »	1187 50		Famp-Haz.	» »»
HAÏTI.......... »	» »/»	AUTRICHE...... »	395 »/»		Diep.-Féc..	315 »»
					Boul. à Am.	»» »»
					Ort.-Bord.	557 50
					Mont. à Tr.	375 »»
					Paris-Lyon	537 50
					Bord-Teste	» »»
					Zinc V. M..	» »»
					Lin Maber	» »»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron.. »» »»

MARCHANDISES. — Huile de colza disponible, 75 50 à 00.00; courant du mois, 78; juillet et août, 76,50 à 00,00; 4 dern., 79,00 à 78,00; 4 prem 1847, 87,00 à 81,80.

LILLE. — Colza, 71,50 à 00,00; œillette rousse, 78,00 à 00,00; lin, 73,10 à 00,00; cameline, 00,00 à 00,0; chanvre, 00,00 à 00,00. — V. iture, 0,00. ... Disponible 125,00 à 000,00; courant du mois et juin, 123,0 à 000,00; juillet et août 125,10 à 000,00; sept. et oct. 00,00 2 dern., 000,00

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 90,00 à 00,00 les 100 kil.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Spectacles du 12 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — David. 2ᵉ acte de la Sylphide.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Vestale. 1700.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Trompette. Domino.
7 h. 1/2 ODÉON. — Champmeslé. Misanthrope. Legs.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Frères Dondaine. Gazette. Gant.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Baronne Tricorne. Carotte d'Or. Enfants.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Geneviève. Serpent sous l'herbe. Babolard. Loi.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Frisette. Femme. Fille de Figaro.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Petites Danaïdes. Marie-Jeanne.
6 h 1/2 AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h 1/2 GAITÉ. — Marché. Mlle de la Faille.
6 h. 1/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Ricco. Enfants jaloux. Barbe impossible.
6 h. 1/2 FOLIES. — Trompette. Canaille. Valse de Faust.

Imprimerie Lange-Lévi et Cie, rue du Croissant, 16.

... s'est défendu; mais le peu de lumière qui a jailli dans ce choc des opinions, a suffi pour montrer combien la cause de l'un et de l'autre est mauvaise.

Dans l'entraînement de la discussion, M. Guizot a reproché à son adversaire de n'avoir pas d'idées. Assurément, le reproche est fondé. Il est certain que le système de M. Thiers est de n'en point avoir, de gouverner au jour le jour, de se laisser aller au caprice du moment. Le roi règne et ne gouverne pas, voilà tout le fond de la politique du 1er mars. Mais comment les ministres doivent-ils gouverner? Jamais M. Thiers ne l'a dit au pays. M. Thiers, l'homme le plus verbeux de France et de Navarre, a beaucoup parlé jusqu'à présent; mais dans tous ses discours les plus ... on ne trouve que de la critique spirituelle, fine, ingénieuse; on y chercherait vainement un ensemble d'idées sur la politique intérieure et extérieure.

M. Guizot a donc raison contre M. Thiers, quand il lui reproche de n'avoir pas d'idées. Mais la nation et le corps électoral n'auront-ils pas le droit d'en conclure que le ministère du 29 octobre reconnaît la nécessité d'avoir des idées pour gouverner?

Quoi qu'il en soit, un aveu précieux, un aveu que nous rappellerons. Le ministère ne nous avait point habitués à un pareil langage. A la tribune et dans ses journaux, le 29 octobre ne cessait de répéter, sur tous les tons, qu'il n'y avait plus aujourd'hui à s'occuper d'idées; qu'il fallait faire les affaires du pays; qu'il fallait s'enrichir, satisfaire les intérêts matériels, maintenir la tranquillité des rues; que c'était là le but suprême du gouvernement. Les barbouilleurs de papier que M. Duchâtel engraisse avec les fonds secrets (quoiqu'il en dise), enflaient leur voix pour crier anathème aux théoriciens, aux idéologues, aux rêveurs; ils allaient presque jusqu'à les désigner comme les fauteurs des troubles, des conspirations et des assassinats politiques.

Aujourd'hui, grâce à ces rêveurs tant diffamés, la France est ... elle cherche, elle étudie, elle a besoin d'idées qui la fassent espérer et croire, qui la fassent vivre de la vie de l'esprit et du cœur. Mais, d'un autre côté, les affaires du pays sont dans le plus déplorable état; ses intérêts les plus chers sont abandonnés, sacrifiés à l'aristocratie d'argent; tous les ressorts de la puissante administration créée par la Révolution et l'Empire sont détendus, relâchés par le favoritisme; le système représentatif lui-même, cette dernière ancre de salut si vivement défendue en 1830, ne traîne plus que dans un fond de vase et de corruption, et laisse le vaisseau de l'Etat dériver au gré de toutes les ambitions égoïstes, de toutes les iniquités légales.

Voilà pourtant comment ils ont fait les affaires de la France, ces prétendus praticiens qui nous accusaient d'être des rêveurs dangereux! Et c'est du sein d'une pareille décomposition que le chef des conservateurs élève la voix pour dire à M. Thiers qu'il n'a pas d'idées, et confesse ainsi qu'il faut des idées pour gouverner! La puissance de la vérité est donc bien irrésistible!

Mais, puisque, d'après M. Guizot, il faut des idées pour être di... arrivés aux colonnes d'Hercule du progrès: mais la royauté n'a pas atteint à toute sa perfection naturelle; la royauté a encore besoin de s'agrandir, de se développer, de se fortifier.

Eh bien! nous supposons que le corps électoral et la nation acceptent ce point de vue, malgré le reproche qu'on pourrait justement lui adresser d'être trop exclusif, et de ne pas embrasser, dans une commune loi de perfectionnement, toutes les parties de l'édifice politique et social. Quand il serait vrai, ce qui n'est pas, que l'autorité monarchique a besoin de se consolider, de s'agrandir, et que ce développement de l'autorité, dans son élément unitaire, peut avoir quelque utilité, nous le demandons à tous les hommes impartiaux, est-ce bien à l'agrandissement et à la consolidation de la royauté que le cabinet du 29 octobre a travaillé depuis cinq ans?

Eh quoi! est-ce en livrant l'autorité royale pieds et poings liés aux banquiers et aux hommes d'argent, que M. Guizot croit l'avoir consolidée? Est-ce en lui faisant abdiquer ses plus utiles, ses plus légitimes fonctions; l'exécution des travaux publics, qu'il croit l'avoir fortifiée? Est-ce en la tenant en dehors de toutes les questions industrielles et sociales, et en abandonnant ces questions à l'avidité et à l'égoïsme mercantile, qu'il pense avoir agrandi la royauté? Est-ce en courbant la majesté du monarque de France devant les cardinaux romains (vieille féodalité de l'esprit) et devant les banquiers cosmopolites (nouvelle féodalité de l'argent), qu'il s'imagine lui avoir donné plus de force et d'éclat? Est-ce en faisant du roi très chrétien le gendarme des industriels et des capitalistes qui réduisent les masses laborieuses au désespoir, que M. Guizot s'imagine avoir fondé une monarchie de granit?

M. Thiers semble vouloir contrecarrer la royauté; loin de donner de l'extension au pouvoir royal, on dirait qu'il travaille à l'amoindrir. Et pourtant, quand on considère les actes de M. Thiers, on voit qu'ils ont eu pour résultat d'augmenter les moyens du pouvoir monarchique, tout en ruinant le pays. Nous ne citerons que les fortifications de Paris.

Ainsi, avec son idée de consolider la monarchie, M. Guizot n'arrive qu'à lui ôter toute force morale; tandis qu'avec sa manie d'affaiblir la royauté, M. Thiers augmente sa force matérielle. Bizarre résultat! étrange contradiction, qui démontre que ces deux hommes politiques sont dans le faux, parce que ni l'un ni l'autre ne songe au peuple et à la bourgeoisie, à l'union des classes et à l'accord des intérêts, à l'amélioration et au perfectionnement pour tous; en un mot, parce que ni l'un ni l'autre ne comprend et n'aborde les questions sociales!

Electeurs, voyez et jugez! Voyez si la cause de M. Thiers et celle de M. Guizot ne sont pas deux causes perdues! Voyez si ces deux acharnés plaideurs ne doivent pas être renvoyés dos à dos et mis tous les deux hors d'instance! Voyez si ces deux prétendus hommes d'Etat ne sont pas, au fond, deux esprits faux se repaissant d'illusions et de chimères!

Oui, certes, il faut aujourd'hui plus que jamais des idées pour ... idées pour régénérer les beaux-arts, pour ... d'œuvre de l'imagination qui charment et entraînent ... pour faire éclore cette fleur délicate du sentiment, cette poésie de l'âme humaine, que le souffle de la double féodalité jésuitique et financière flétrirait également.

Oui, il faut des idées pour faire converger la volonté des peuples et les administrations des Etats vers l'unité; il faut des idées pour abaisser peu à peu les frontières et les douanes, sans bouleverser et détruire la production intérieure; il faut des idées pour coloniser, pour éduquer les barbares et les sauvages, autrement que par la guerre et le pillage; il faut des idées pour fonder la paix générale sur la solidarité des intérêts, sur l'unité des poids et mesures, des monnaies, de la législation maritime et commerciale, en un mot, sur l'organisation du travail dans l'humanité.

Ces idées, quelle doctrine les a répandues dans le monde? Qu'on la cherche et qu'on la nomme.

La Chambre des députés a adopté aujourd'hui, à la majorité de 215 voix contre 17, le projet de loi relatif aux crédits de l'Algérie.

La Chambre a adopté ensuite les derniers chapitres du budget du ministère de la guerre, et commencé la discussion du budget de la marine.

De l'Algérie. (1)

CRITIQUE.

Dans les précédents articles nous avons considéré l'Algérie dans les éléments qui la constituent: l'armée, les colons, les indigènes. Il faut maintenant considérer les rapports de ces divers éléments soit isolés, soit dans leur ensemble, avec la mère-patrie (qui doit les faire fonctionner avec ordre.

Fourier, en étudiant les attributs du Dieu qui gouverne le monde, a défini en traits immortels les lois générales du mouvement de l'Univers, qui sont les lois de tout mouvement et de tout ordre; car tous les mouvements et tous les ordres sont analogues, et la terre n'est qu'un reflet de l'Univers.

Ces lois, les voici, dans leur sublime simplicité:

DIRECTION INTÉGRALE DU MOUVEMENT.
Economie de ressorts.
Justice distributive.
Universalité de providence.
UNITÉ DE SYSTÈME.

Que l'on prenne une classe quelconque de faits dans l'ordre industriel, religieux, politique, scientifique, artistique, un atelier ou une ferme, une église ou un état, pour savoir s'ils accomplissent leur fonction avec régularité, on n'a qu'à les soumettre au ...

(1) Voir les numéros des 10, 11 et 12 juin.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 13 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT (1),

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

PAR CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. Sw.-Belloc).

VII.

Aperçu d'un nouveau personnage; les confidences qui s'en suivirent.

— Il gèle à pierre fendre ce soir! dit le nouveau-venu, en réponse à l'empressement courtois avec lequel M. Pinch avait reculé sa petite table pour lui faire place. Ne vous dérangez pas, Monsieur, je vous prie!

Malgré cette apparente sollicitude pour le bien-être de M. Pinch, l'étranger tira une des lourdes chaises recouvertes en cuir, et s'assit en travers du feu, les pieds sur les chenets.

— Je suis transi. Ah! un froid des plus mordants!

— Vous serez resté long-temps à l'air, je suppose, dit M. Pinch.

— Tout le soir. Et sur l'impériale, qui plus est!

— C'est ce qui explique qu'il ait si fort refroidi la salle, pensa Pinch. Pauvre garçon! comme il a l'air morfondu!

De son côté, l'étranger devint pensif, et resta de cinq à dix minutes les yeux fixés sur le feu sans mot dire. Enfin il se leva, se débarassa de son cache-nez, de sa redingote, qui (au rebours de celle de M. Pinch) était des plus amples et des mieux ouatées; mais il n'en devint pas plus communicatif. Il se rassit à la même place, dans la même attitude, et se rejetant en arrière sur sa chaise, il commença à se ronger les ongles. C'était un jeune homme d'environ vingt-et-un ans, beau, bien fait, l'œil noir et vif. Sa vivacité d'allures et de manières contrastait singulièrement avec l'air emprunté de Tom, et rendait ce dernier encore plus timide que de coutume.

Il y avait une pendule dans le salon, et l'étranger la consultait de temps à autre: Tom la regardait presque aussi souvent, moitié par sympathie nerveuse avec son taciturne compagnon, moitié parce que le nouvel élève devait venir le demander à six heures et demie, et que les aiguilles avançaient rapidement vers ce chiffre. Surpris une fois ou deux dans cette innocente préoccupation, Tom se sentit rougir, comme s'il avait eu quelque chose à se reprocher; son malaise n'échappa pas au jeune homme, qui dit avec un sourire:

— Nous paraissons tous deux prendre un grand intérêt à la marche du temps. Le fait est que j'ai rendez-vous ici avec quelqu'un.

— Moi aussi, dit M. Pinch.

— A six heures et demie, reprit l'étranger.

— A six heures et demie, répéta Tom du même souffle.

L'autre le regarda d'un air étonné.

— Le jeune homme que j'attends, poursuivit Tom avec timidité, doit demander une personne du nom de Pinch.

— Bon Dieu! s'écria le nouveau-venu en sautant hors de sa chaise; et moi qui vous cachais le feu tout ce temps-là! Je n'avais pas l'idée que vous fussiez monsieur Pinch! Je suis le monsieur Martin que vous attendiez. Excusez-moi, je vous prie. Approchez-vous donc! plus près! plus près!

— Merci, dit Tom, c'est vous qui avez froid, non pas moi, et il nous reste encore une longue course à faire à la fraîcheur du soir... Allons, puisque vous le voulez absolument, je m'approcherai... Que je suis donc aise, poursuivit Tom, souriant avec une franchise embarrassée qui lui était particulière, et qui équivalait à l'aveu de ses propres imperfections et à un appel à l'indulgence du prochain, aussi net, aussi direct que s'il l'eut écrit ou parlé; que je suis donc aise que les choses aient tourné ainsi! Il n'y a qu'une minute je souhaitais, à part moi, que l'étranger vous ressemblât.

— J'en suis charmé, sur mon honneur, répliqua Martin, échangeant avec lui une poignée de main, car je vous avoue que, de mon côté, je ne me flattais pas de rencontrer dans monsieur Pinch un homme qui me convînt autant.

— Non, vrai?... dit Tom radieux; parlez-vous sérieusement?

— Très sérieusement. Nous nous entendrons à merveille, vous et moi; j'en suis sûr... et c'est pas une mince épine hors de mon pied. A vrai dire, ... sortes de gens qui s'accommodent de tout le ...; c'est ... qui me causait le plus d'inquiétudes; les voilà dissipées maintenant. Faites-moi le plaisir de sonner, s'il vous plaît.

M. Pinch se leva en hâte et tira le cordon de sonnette qui pendait juste au dessus de la tête de Martin, occupé à se chauffer les ...; puis il tourna sa figure rayonnante vers son nouvel ami, écoutant d'avance ce qu'il se disposait à dire.

— Pour peu que vous aimiez le punch, reprit Martin, vous me permettrez d'en faire apporter un bol, le plus chaud possible, afin d'entamer notre amitié sous de vivifiants auspices. Je vous dirai en confidence, monsieur Pinch, que je n'eus de ma vie plus grand besoin de quelque chose de chaud et de reconfortant. Mais je ne me souciais pas de m'exposer à ce qu'on me trouvât attablé à boire, avant de savoir quelle sorte d'homme vous étiez. Les premières impressions, comme vous savez, se gravent plus avant et ne s'effacent guères.

M. Pinch était de cet avis. Le punch fut ... servi bien bouillant. Après avoir bu à leur mutuelle santé, ils devinrent tout à fait communicatifs.

— Il existe une sorte de parenté entre moi et Pecksniff, comme vous savez, dit le jeune homme.

— Vraiment! se récria M. Pinch.

— Oui, mon grand-père est son cousin, de sorte qu'il m'est allié de près ou de loin, je ne sais trop à quel degré; tirez-vous-en si vous pouvez, pour moi j'y renonce.

— Alors, Martin est votre nom de baptême? dit M. Pinch d'un ton pensif.

— Oui: j'aimerais mieux que ce fût mon nom de famille, car le mien n'est pas des plus coulants, et il est éternel à signer: je m'appelle Chuzzlewitt.

— Oh! s'écria Pinch, qui tressaillit involontairement.

— Vous n'êtes pas surpris que j'aie deux noms, je suppose? c'est l'habitude de la plupart des gens, dit Martin, en portant son verre à ses lèvres.

— Non, répliqua M. Pinch, je n'en suis pas surpris du tout. Mon Dieu, non!

Et se rappelant que M. Pecksniff lui avait solennellement enjoint de ne parler à qui que ce fût du vieux gentilhomme de ce nom qui avait logé au *Dragon Bleu*, il ne trouva d'autre expédient pour cacher son trouble, que de porter son verre à ses lèvres. Ils se regardèrent au dessus de leurs gobelets et les reposèrent vides sur la table.

— J'ai dit au palefrenier, il y a dix minutes, d'apprêter la voiture

(1) Voir les numéros du 4 au 11 juin.



influence d'en haut; à l'industrie privée qui s'est établie au gré de ses fantaisies et de ses spéculations plutôt que des intérêts et des besoins généraux. L'art, la science, l'éducation publique, celle des indigènes surtout, ont été aussi délaissés. Il est vrai qu'il en est de même en France, où la plupart de ces divers éléments échappent à la direction supérieure de l'Etat. Nous en convenons, mais pour absoudre seulement les personnes, non les choses.

L'*économie de ressorts* a été respectée bien moins encore. Le ressort du temps d'abord. En Algérie plus encore qu'en France, l'excès de centralisation entraîne d'incroyables pertes de temps. Toute concession demande un tel nombre de formalités et de délibérations, d'arrêtés et d'ordonnances, impose un tel fardeau d'écritures et de correspondances, que les mois, les années s'écoulent avant que les pétitionnaires puissent obtenir une décision définitive, et être mis en possession. Pendant ce laps de temps leurs projets se modifient, leurs ressources s'épuisent, en un mot, leur position change si bien que la concession cesse de leur paraître un bienfait. Il n'est pas de cause qui contribue davantage à ralentir l'établissement des Européens en Algérie.

Ce même abus des formalités et des écritures et des circuits d'action s'applique de même aux moindres entreprises. On ne peut donner en certains lieux un coup de pioche, abattre un arbre, réparer un édifice, jeter un ponceau, adoucir une rampe, sans recourir à une foule de fonctionnaires échelonnés depuis le village jusqu'à Paris, et leur avis, fût-il donné avec un empressement qui est loin de se rencontrer toujours, entraîne les plus déplorables lenteurs.

Le mal est pire en Algérie qu'en France, où il est déjà bien grave, parce que le plus souvent il est plus urgent de prendre un parti, et surtout parce que la poste ne fonctionne pas avec la même rapidité. La correspondance d'Alger avec l'Ouest se fait tous les huit jours, avec l'Est tous les quinze jours seulement, et des chefs-lieux de province aux autres stations les relations ne sont jamais bien promptes et pas toujours faciles. Qu'est-ce donc, lorsqu'il faut, et il le faut souvent, l'intervention du gouvernement central!

La perte de temps en entraîne toujours une autre, celle d'argent. Ce qui n'eût coûté que cent francs à réparer demain, en coûtera mille dans un mois, trois mille dans trois mois. Première source de fausses dépenses.

Une autre cause de faux frais que l'on a précédemment signalée dans ce journal (1), tient au défaut d'entente entre les diverses autorités qui entreprennent les travaux, ou au défaut d'un plan préalable dressé en temps opportun. Ce sont des routes à refaire, des rues à élargir, des maisons à aligner, des places à raccorder, des niveaux à abaisser aux dépens de travaux déjà faits, partant d'innombrables indemnités à payer.

Nous rappellerons seulement, pour compléter cette esquisse, toutes les dépenses improductives qu'occasionne le morcellement, violation du principe de l'économie des ressorts.

Dans les forces employées même déperdition. Ainsi, par de fa-

(1) Voir dans les numéros de la *Démocratie* des 15, 16 et 18 mai, les Considérations d'un ingénieur sur les travaux publics de l'Algérie.

On n'a pas oublié à quelles abominables spéculations pharmaceutiques la vie du soldat fut un jour abandonnée, à combien de malades et de mourants ont manqué les secours de l'hospice et de la science. Et quant aux colons qui sont attirés en Algérie par les invitations des préfets, on a déjà dit dans ce journal que l'administration ne s'occupe d'eux que pendant cinq jours après leur arrivée et les abandonne ensuite à toutes les chances d'une mauvaise destinée. La providence sociale fait encore défaut à la population indigène des villes, obligée d'émigrer, et aux femmes surtout, réduites pour la plupart à la prostitution par la misère. Enfin, par un laisser-aller qui ne peut se prolonger plus long-temps, les droits civils de tous ces colons qui, des diverses contrées de l'Europe, émigrent en Algérie, restent indécis, et c'est pour leurs intérêts, pour leurs familles une source d'inextricables difficultés.

Reste l'*unité de système* qui est partout violée. Défaut d'unité dans les vues des divers cabinets qui se sont succédés depuis la conquête, et qui ont incliné suivant les temps et les personnes à l'occupation du littoral, à l'occupation restreinte, à l'occupation générale; défaut d'unité dans les vues des gouverneurs, dont les uns ont poursuivi une guerre d'extermination, quelques-uns la pacification, un bien petit nombre la colonisation; défaut d'unité au ministère de la guerre entre le ministre et ses bureaux, qui envoient quelquefois en même temps ou à bref intervalle des ordres contradictoires; défaut d'unité entre le ministre et le gouverneur-général; dont l'un est sur les lieux, l'autre à Paris, l'un maréchal de France, l'autre lieutenant-général; défaut d'unité entre les divers ministères qui envisagent la question algérienne sous des points de vue bien différents; celui des finances par exemple qui, pour faire de l'argent, y crée des impôts; celui de la guerre qui désire que la vie soit à bon marché et de bonne qualité. Et, en Algérie même, pareille incohérence. Le gouvernement militaire se heurte avec le gouvernement civil, le gouvernement local d'Alger avec celui des provinces, et les administrations elles-mêmes ne concertent pas toujours leurs travaux, ce qui engendre d'inévitables conflits.

Nous n'entendons pas dire que cet antagonisme de tant de forces diverses soit le fait dominant et habituel; mais il existe toujours dans une certaine mesure, et il a même quelquefois éclaté assez haut pour que la presse ait pu le signaler sans être démentie. M. Guizot lui-même le confessait à la tribune il y a deux jours.

L'administration générale de l'Algérie ne satisfait donc pas, on le voit, aux conditions normales de l'ordre, et il faut les y introduire là comme partout. (*La fin à demain*).

La plupart des journaux de Londres du 11 parlent de la retraite prochaine du ministère Peel comme d'un événement à peu près certain. Le *Morning-Post* voit surtout un indice de la chute du cabinet dans ce fait que deux membres secondaires de l'administration, M. Henry Fitzroy, lord de l'amirauté, et M. W. Cripps, lord, la trésorerie, ont voté contre le gouvernement, il y a quelques jours, sur la question du *poor removal bill*.

On écrit d'Athènes, 30 mai:

« La chambre des députés a discuté et adopté un projet de loi ten-

bonheur.

La haute portée de ce voyage qui, sous les auspices du Tout-Puissant, doit offrir à tout le monde des garanties pour l'avenir, est incontestable.

Il nous sera facile de présenter toute l'étendue des bienfaits dont vous êtes appelés à jouir par les deux actes que nous annonçons par ordre de S. M. I. Premièrement, notre auguste souverain, ayant eu connaissance que la douane intérieure pesait lourdement sur les habitants d'Andrinople, S. M. I. vient d'en ordonner l'abolition, à partir de ce jour. Secondement, S. M. I. vient d'affecter sur sa cassette particulière les sommes nécessaires pour rendre navigable la Maritza, réparer les digues et creuser le port d'Enos. Tahyr-Pacha, gouverneur de la province, est chargé de la mise à exécution de cette ordonnance impériale. Le conseil local s'occupera des dispositions relatives aux travaux.

Les avantages de la première de ces faveurs atteindront non-seulement les habitants d'Andrinople, mais encore tous ceux qui sont en rapport avec cette ville.

Le développement que la seconde donnera au commerce sera profitable et salutaire pour toute la Roumélie.

De pareils traits sont rares dans les pages de l'histoire; c'est une vérité que nous devons bien reconnaître. Et nous tous, sujets de toutes les classes de cet auguste monarque, rendons grâces au ciel de posséder un souverain aussi juste; méritons ses hautes faveurs par notre reconnaissance. Confondons nos cœurs dans l'amour de la patrie et travaillons tous de concert au bonheur du pays qui nous a vus naître. Notre glorieux souverain désire le bien-être et la sécurité de ses sujets musulmans; il désire de plus que les chrétiens et les hébreux, qui sont de même ses sujets, jouissent d'une égale protection. La différence des croyances ne regardant que la conscience de l'individu, cette différence ne saurait porter aucune atteinte aux droits du sujet. Nous sommes tous les sujets du même empire, les enfants d'une même patrie; nous sommes tous compatriotes. Nous conviendrait-il donc de nous regarder avec méfiance les uns les autres? Marchons plutôt dans la voie tracée par notre monarque auguste; imitons son exemple. S. M. I. ne fait aucune distinction de religion entre ses sujets dans la distribution de ses grâces. Notre devoir à nous est de vivre en bonne harmonie et de concourir par tous nos moyens à tout ce qui peut contribuer à la prospérité de la patrie commune.

Tels sont les ordres de S. M. I. le sultan. Puisse la divine providence nous venir en aide, pour nous conformer à son auguste volonté!

Le brick de guerre anglais *Philemon*, capitaine Sullivan, vient d'arriver directement de Rio de la Plata en Angleterre: ce bâtiment, qui a quitté Montévidéo le 20 avril, ramène en Europe M. Furner, chargé d'affaires anglais, et sa famille, ainsi que M. Chevalier, attaché à la légation de France dans la Plata. Ces deux agents sont, à ce qu'il paraît, chargés de dépêches importantes pour leurs gouvernements respectifs. A son arrivée à Montévidéo, où il est resté huit jours, il a trouvé la ville en pleine insurrection. La population noire s'était prononcée pour Rivera qui venait d'arriver dans le port; Rivera était maître du pouvoir sans contestation.

L'ex-président a été contraint de se réfugier à bord du navire de guerre français.

Il y avait à Montévidéo, au moment du départ du *Philemon*, 700 hommes des 45e et 73e régiment d'infanterie anglais et 100 soldats de marine de la même nation. Il avait été question de faire rembarquer

---

et le cheval, reprit Tom, jetant un coup d'œil inquiet à la pendule. Si nous partions?

— Comme il vous plaira, répliqua l'autre.

— Aimeriez-vous conduire? dit M. Pinch, sa figure s'éclairant de la splendeur de son offre; c'est facile, si vous le désirez.

— Oh! c'est selon, monsieur Pinch, répondit Martin en riant; cela dépend du cheval: si c'est un cheval de race, il y a plaisir, et son feu vous gagne; mais si c'est une rosse, ma foi! j'aime mieux me tenir les mains chaudement dans les poches de ma redingote.

Il paraissait trouver l'aveu si plaisant, que M. Pinch en jugea de même et en rit de bon cœur. Tom solda ensuite sa dépense, M. Chuzzlewitt paya le punch, et tous deux s'étant enveloppés, autant du moins que le permettait l'ampleur des vêtements de l'un et l'exiguïté des habits de l'autre, ils se dirigèrent vers la porte que barrait l'équipage de M. Pecksniff.

— Décidément, je ne conduirai pas; merci, monsieur Pinch, dit Martin, s'installant dans l'intérieur. A propos, j'ai une malle par là. Y a-t-il moyen de la caser?

— Oh! certainement, dit Tom.... Dick! tâchez de la loger quelque part.

Ladite malle n'était pas de taille à être casée dans le premier coin venu, mais Dick y mit de la bonne volonté, et M. Chuzzlewitt l'y aida. Il la poussa toute du côté de Tom, non sans avoir grand'peur, comme il le dit, qu'elle ne le gênât fort; à quoi Tom répondit: « Pas le moins du monde! » bien qu'elle lui infligeât une posture des plus incommodes, qui ne lui laissait voir, à grand'peine, que le haut de ses genoux: mais c'est un mauvais vent que celui qui ne profite à personne; la justesse de l'adage fut prouvée dans cette occasion, car l'air froid soufflant du côté où se trouvait M. Pinch, il parvint, en faisant un double rempart de sa personne et de la malle, à préserver complètement le nouvel élève de la bise, ce qui fut pour Tom une grande satisfaction.

La soirée était claire; la lune argentait de sa lumière blanche le paysage couvert de givre: chaque objet empruntait à cette lueur une mystérieuse beauté. La sérénité de la terre et du ciel disposèrent d'abord nos voyageurs au silence, mais la double influence de la liqueur qui les réchauffait au dedans, et de l'air piquant qui les excitait au dehors, leur délia bientôt la langue, et ils se remirent à causer de plus belle. A mi-chemin il fallut s'arrêter pour laisser souffler le cheval; Martin, qui était fort généreux de sa bourse, commanda deux autres verres de punch, dont l'effet instantané fut de les rendre encore plus expansifs.

La conversation roula naturellement sur M. Pecksniff et sa famille; Tom Pinch, les larmes aux yeux, en traça un tableau fait pour émouvoir les natures les plus rebelles: il s'étendit avec bonheur sur les obligations sans nombre qu'il avait contractées envers M. Pecksniff, circonstances que ce dernier était loin de prévoir ou de soupçonner, sinon il n'eût jamais songé, dans son humilité, à envoyer Tom Pinch au-devant du nouveau-venu.

Ils cheminaient donc en bonne intelligence, avançant toujours, toujours, comme dans les contes de fées, jusqu'à ce qu'ils vissent poindre les lumières du village, et le sommet du clocher allonger son ombre sur l'herbe du cimetière. Gigantesque aiguille du plus infaillible cadran, hélas! il marque, quelle que soit la lumière qui brille au ciel, la fuite des jours, des semaines, des années, par le nombre de fosses creusées dans cette terre bénie.

— Jolie église! dit Martin, remarquant que son compagnon ralentissait le pas du cheval, déjà si lent, à mesure qu'ils approchaient.

— N'est-ce pas? s'écria Tom avec ravissement. Il y a le plus harmonieux petit orgue que vous ayez jamais entendu. C'est moi qui en joue le dimanche.

— Vraiment?.. Ce doit être mal rétribué, j'imagine. Combien cela vous rapporte-t-il à peu près?

— Rien, répondit Tom.

— Comment rien!.. Vous êtes un drôle de corps!

Il y eut un moment de silence.

— Quand je dis rien, reprit M. Pinch, gaiement, j'ai tort: je m'exprime mal. Cela m'a rapporté infiniment de plaisir, et m'a valu quelques heures les plus douces, les plus heureuses de ma vie. Encore l'autre jour, c'est à cela que j'ai dû... mais vous n'y prendriez pas grand intérêt, je gage?

— Si, si! dites toujours, après?

— Que j'ai dû, continua Tom, en baissant la voix, de voir une des plus belles, une des plus ravissantes figures que vous puissiez imaginer...

— Je puis pourtant en imaginer une bien belle, dit son ami, d'un ton pensif; je n'ai pour cela qu'à en appeler à mes souvenirs.

— Elle vint, poursuivit Tom, posant sa main sur le bras de son compagnon, une première fois, de grand matin: il faisait à peine jour. Et lorsque, regardant par dessus mon épaule, je l'aperçus d'abord dans la nef, je me sentis froid: je crus presque voir un esprit. Un moment de réflexion me remit, et heureusement assez tôt pour que je n'eusse pas cessé de jouer.

— Pourquoi heureusement?

— Pourquoi? parce qu'elle resta et continua d'écouter. J'avais mes lunettes, je la voyais à travers les fentes du rideau, tout comme je vous vois. Elle était si belle! Enfin, elle s'éloigna, et je continuai de jouer jusqu'à ce qu'elle ne put plus m'entendre.

— A quoi bon?

— Vous ne voyez pas? répondit Tom. Mais pour qu'elle supposât que je ne l'avais pas vue et qu'elle pût revenir.

— Et revint-elle?

— Certainement. Le lendemain matin, et aussi le soir. Toujours aux heures où il n'y avait personne, et toujours seule. Je me levai plus tôt et restai plus tard dans l'église, afin qu'en arrivant elle pût trouver la porte ouverte et entendre la musique qu'elle aimait. Elle vint plusieurs jours de suite, et toujours elle restait pour écouter, mais elle est partie maintenant, et de toutes les choses invraisemblables de ce monde, la plus invraisemblable est que je la revoie jamais!

— Vous n'en savez pas plus long sur elle?

— Non.

— Vous ne l'avez jamais suivie lorsqu'elle s'en allait?

— Oh! pourquoi lui aurais-je fait cette peine! dit Tom. Il n'est pas probable qu'elle désirât ma compagnie. Elle venait pour entendre l'orgue, non pour moi, et vous n'auriez pas voulu que je risquasse de l'effaroucher, de lui faire fuir un endroit qu'elle semblait avoir pris à gré. Dieu la bénisse! s'écria Tom; pour lui donner une seule minute de plaisir chaque jour, j'aurais de grand cœur joué de l'orgue toute ma vie, trop heureux qu'elle pensât quelquefois à moi, pauvre diable, comme faisant partie de la musique; plus que récompensé si elle m'eût confondu dans son souvenir avec une chose qu'elle aimait tant!...

Le nouvel élève était évidemment ébahi de l'incroyable simplicité de M. Pinch, et il se disposait à lui en dire son sentiment et à lui donner quelque bon conseil, lorsqu'ils arrivèrent à la porte-cochère de M. Pecksniff, porte qui ne s'ouvrait que dans les grandes occasions.

Le même garçon auquel M. Pinch avait recommandé le matin de ne pas lâcher bride au fougueux coursier, l'attendait au retour. Tom lui remit les rênes, et après avoir supplié tout bas M. Chuzzlewitt de lui garder le secret sur ce qu'il avait laissé échapper du trop plein de son cœur, il l'introduisit dans la maison.

(*La suite prochainement*.)

On revient à la discussion du budget de la guerre.

M. [illegible] demande que le port d'Oran soit déclaré port franc; c'est à cette condition que les villes d'Odessa, de Trieste, de Dantzig, se sont accrues et ont prospéré. Une condition essentielle de la prospérité de notre colonie, c'est que les vivres y soient à bon marché; or, le moyen d'arriver à ce but, c'est d'y admettre les marchandises en franchise. (Aux voix! aux voix!)

Le reste du budget de la guerre est adopté sans discussion importante. On passe au budget de la marine.

M. LACROSSE présente sur ce budget des considérations générales, que le bruit des conversations nous empêchent d'entendre.

M. DANGEVILLE. Depuis trois ans nous avons perdu trois bateaux à vapeur dans la Méditerranée, et ces naufrages ont eu lieu dans des circonstances humiliantes pour notre marine; dernièrement encore *le Caïman* est allé se jeter sur les côtes d'Espagne, et il ne s'est sauvé que grâce à un changement de vent. Nous faisons la navigation à la vapeur dans la Méditerranée de la même manière que les Phéniciens, c'est à dire sans faire d'observations astronomiques et en suivant simplement les côtes. Cela résulte des informations qui ont eu lieu à la suite des naufrages. Je demande à M. le ministre de la marine qu'il soit apporté un terme à cet abus.

M. TERNAUX-COMPANS. La guerre vient d'être déclarée entre le Mexique et les Etats-Unis. Le Mexique semble fort disposé à abuser des lettres de marque qu'il délivre aux corsaires. Il est fort possible que notre commerce souffre de cette profusion de lettres de marque; nos navires peuvent être visités et même saisis, sous prétexte qu'ils portent un baril de poudre, par exemple. Je demande si des mesures ont été prises à cet égard par le gouvernement français.

M. DE MACKAU, ministre de la marine, donne quelques explications sur les conditions dans lesquelles des lettres de marque sont délivrées aux corsaires français. Quant à la fourniture des machines, dont a parlé M. Lacrosse, continue M. le ministre, nous ferons ce que nous avons toujours fait, c'est-à-dire que les fournitures seront faites à la suite d'une adjudication avec publicité et concurrence.

Des inspecteurs ont été créés pour assurer la bonne tenue de la comptabilité dans les ports. La plus grande surveillance s'exercera aussi sur l'achat des vivres, qui continuera à être fait comme par le passé, par voie d'adjudication, et tout nous donne lieu d'espérer que les malheureux événements de Rochefort ne se renouvelleront pas. Au reste, ces malversations n'ont porté nullement sur les approvisionnements qui se trouvaient en magasin. Quant à l'avancement, j'ai toujours prié le roi de faire porter les choix plutôt sur les officiers absents que sur ceux qui sont présents et qui sollicitent.

J'arrive aux observations de M. Dangeville. Qu'il y ait eu dans la Méditerranée des accidents, cela ne doit en rien nous étonner, parce que les bateaux à vapeur qui font cette navigation sont constamment en mer; il en résulte une trop grande sécurité peut-être dans l'esprit des officiers qui les conduisent; ils se fient peut-être trop sur les facilités de manœuvres que leur donne l'emploi des machines à vapeur. C'est en ce sens qu'ils peuvent avoir besoin d'avertissements. Des observations leur seront adressées à cet égard.

Plusieurs chapitres du budget de la marine sont adoptés sans discussion.

M. BEAUMONT (de la Somme) voudrait que les cahiers des charges pour les fournitures fussent faits de manière à ce que les conditions puissent être facilement remplies et qu'on ne soit pas obligé d'avoir recours à des transactions.

M. DE MACKAU répond que ces transactions n'ont lieu que parce que la marine exige toujours, comme elle le doit, des objets de première qualité. Ces transactions sont d'ailleurs très rares et faites dans des conditions qui offrent toutes garanties.

M. ESTANCELIN fait, au milieu du bruit, quelques observations sur les approvisionnements de bois pour l'administration de la marine.

M. DE MACKAU. Cette question est difficile; mais je crois pouvoir annoncer à la chambre qu'elle sera résolue d'ici à l'année prochaine.

M. BENOIST dit qu'il existe en France assez de bois pour la marine. La preuve, c'est que le prix des bois n'a pas augmenté dans les départements qui en produisent, et que ces bois sont employés à des usages peu importants. Ce que l'orateur croit mauvais, c'est le mode d'achat indirect que la marine a adopté, et qui lui fait payer le bois beaucoup plus cher qu'elle ne le paierait en traitant directement avec les producteurs.

M. DE MACKAU. La marine a renoncé à charger un seul traitant de la fourniture générale des bois, mode qui, en effet, offrait quelques inconvénients; elle s'adresse maintenant à l'adjudication et fait appel à un grand nombre de fournisseurs; je ne crois pas qu'il y ait de mode préférable à celui-là.

M. GAUTHIER DE RUMILLY se plaint que l'on mette quelquefois à la retraite, sans nécessité, des capitaines de vaisseau avant qu'ils aient mérité le maximum de la retraite.

M. DE MACKAU répond que l'avancement étant très lent en temps de paix, on est obligé de mettre les vieux capitaines à la retraite pour faire une place aux jeunes; c'est un vieil adage dans la marine qu'il faut de vieux amiraux et de jeunes capitaines; mais quand ces officiers n'ont pas mérité le maximum de la retraite, l'administration de la marine fait en sorte de leur donner une fonction dont ils peuvent cumuler le traitement avec leur pension de retraite.

M. Bureaux de Puzy, Subervie et Gauthier de Rumilly sont encore entendus.

M. ESTANCELIN lit sur l'administration coloniale un discours que nous n'entendons pas.

M. ISAMBERT. Une émeute a eu lieu à Karikal; les chefs de cette émeute ont été traduits devant la cour de Pondichéry. Cette juridiction a été écartée pour cause de suspicion, et l'affaire est venue devant la cour de cassation. Il en est résulté des lenteurs interminables. Je demande s'il n'y aurait pas moyen de modifier la législation criminelle en usage dans nos établissements des Indes-Orientales.

M. GALOS, commissaire du roi, croit qu'en effet la législature a besoin d'être modifiée.

[illegible] dans cette branche de l'enseignement du droit.

— Ibrahim-Pacha, par suite des dernières nouvelles qu'il a reçues de son père, paraît devoir abréger son séjour en Europe et renoncer à la visite qu'il comptait faire dans la plupart des capitales du continent. On croit qu'il quittera l'Angleterre du 20 au 25 de ce mois, et qu'il passera de nouveau par Paris pour se rendre à Marseille, où le bateau à vapeur égyptien *le Nil* doit venir le prendre. Ce steamer apportera à Marseille six chevaux arabes et quatre juments d'un grand prix, que Méhémet-Ali envoie en présent au roi des Français.

Les diamants qu'Ibrahim a apportés avec lui dans son voyage en Europe sont d'une valeur énorme; quelques-uns sont gros comme la moitié d'une noisette, et d'une fort belle eau. La poignée de son cimeterre est ornée de pierres précieuses; elle est couverte de trompettes, de tambours et d'autres emblèmes militaires, le tout formé de brillants magnifiques. Au milieu de la poignée se trouve un gros et magnifique brillant.

— Une ordonnance du roi de Wurtemberg, qui vient d'être publiée, prescrit que l'enseignement de la gymnastique, qui est déjà établie depuis long-temps dans tous les colléges et les séminaires royaux de Wurtemberg, sera dorénavant introduit aussi dans toutes les écoles gratuites.

— Les incendies recommencent dans le département de l'Aisne. Le 10, cinquante-quatre habitations ont été entièrement la proie des flammes dans la commune de Mortiers, près de Laon. Plus de la moitié du village est complètement détruite. Les habitants des villages voisins ont donné l'hospitalité à un grand nombre d'habitants de Mortiers, sans asile, sans ressources. Un habitant de Mortiers a été arrêté et conduit dans les prisons de Laon. C'est le douzième incendie qui éclate dans la même contrée depuis le 1er de ce mois. *Le Journal de l'Aisne* annonce que plusieurs individus ont été arrêtés, notamment une femme soupçonnée d'avoir voulu incendier sa maison.

— Un fait des plus graves vient de se passer au collége royal de Douai. Il y a quelques jours, une certaine insubordination s'était manifestée parmi les élèves, dans l'une des cours de l'établissement. Le censeur, pour les punir, leur annonça qu'ils seraient privés, le dimanche suivant, de l'exercice de la natation. Dans la journée, les élèves s'adressèrent à lui pour solliciter le changement de cette punition, l'aggravation même, s'il la jugeait bonne, mais l'exemption de celle-là. Le censeur répondit que non-seulement ils n'iraient pas au bain le dimanche suivant, mais qu'ils n'iraient pas une seule fois de l'année. Il se forma alors une conspiration de dortoir, dans laquelle il fut convenu que l'on ne quitterait le lit qu'à sept heures du matin au lieu de six.

Le complot s'exécuta en grande partie; mais, dans la journée, le proviseur prononça l'expulsion de cinq élèves. Il s'ensuivit une irritation générale: tous se considérèrent comme solidaires de l'insubordination. Les élèves imaginèrent d'adresser une lettre collective au recteur, pour demander le licenciement général du collége, et ils refusèrent d'entrer en classe. Cependant, à l'appel des professeurs, on s'y rendit une demi-heure plus tard qu'à l'ordinaire. Une nouvelle mesure devenait nécessaire dans l'intérêt de la discipline. Le proviseur a renvoyé à leurs parents plus de quatre-vingts élèves, tous internes des classes de philosophie, de rhétorique et de seconde.

LE CODE PÉNAL du duché d'Anhalt-Bernbourg ordonne que, à tout individu, homme ou femme, condamné à une détention dans une maison de correction, ou dans une maison de force, il soit administré, pendant les quinze premiers jours de son emprisonnement, tous les matins, sur le dos nu, un nombre de coups de bâton, qui, selon les circonstances, variera de dix à vingt-cinq, châtiment que, chez nous, on appelle vulgairement *la bienvenue* (*das Willkommen*).

Le duc régnant vient de rendre une ordonnance législative qui abolit cette peine corporelle, et qui la remplace par un emprisonnement solitaire de huit à quinze jours dans un cachot noir. Cet emprisonnement, dit l'ordonnance, sera infligé aux détenus des maisons de correction et de force, dès l'expiration du temps de leur détention, et cela 1° afin qu'ils aient le repos nécessaire pour se recueillir, pour mettre de l'ordre à leur conscience et pour méditer les moyens de mener dorénavant une vie vertueuse, utile à eux-mêmes et aux autres; 2° pour qu'ils conservent longtemps un vif souvenir de la peine qu'ils ont subie, souvenir qui les avertira de ne pas récidiver.

DÉCOUVERTE ARCHÉOLOGIQUE. — On écrit de Rouen:

« M. Féret de Neuville, maire de Monteauvaire, par une fouille heureuse qu'il a pratiquée au Tot, près de la rivière de Clères, sur la propriété de M. Lebreton, qui s'est prêté à ses recherches avec une extrême obligeance, vient de faire la découverte de plusieurs sépultures qui paraissent remonter au cinquième ou au sixième siècle.

» Il a trouvé, à cinquante centimètres de profondeur, deux cercueils en pierres fermés avec des couvercles en dos d'âne, dans lesquels étaient placés des squelettes ayant à leurs pieds un vase en terre cuite; à la hauteur de la hanche était un sabre droit en fer, très court, tranchant d'un seul côté, et un petit poignard de même métal. Les manches de ces armes avaient été garnis en bois et ornés de petits clous en bronze.

» L'objet le plus curieux qu'on ait trouvé dans un de ces tombeaux est une agrafe de ceinturon en fer qui est plaquée en argent, fait extrêmement intéressant pour l'histoire de l'art.

» Plusieurs autres squelettes existaient en pleine terre dans le voisinage. Ils étaient accompagnés de poteries de diverses formes, généralement noires et grises, ayant une grande analogie avec les poteries romaines connues, mais moins légères et moins fines que celles-ci. On n'a rencontré aucune médaille ou pièce de monnaie. »

PROSPÉRITÉ DE PLUS EN PLUS CROISSANTE. — Le nombre des déclarations de faillite insérées dans la *Gazette des Tribunaux* pendant 1845 s'est élevé à 800; les banqueroutes à 71; les annulations à 7, et les réhabilitations à 5.

Sur les 800 faillites de 1845, il y en a 116 qui concernent des marchands de vins, limonadiers et traiteurs; 46 frappent des constructeurs de bâtiments, et 56 les tailleurs de la capitale.

PIRATERIE. — Le *Journal de Malaga* raconte le fait suivant:

« Le brick anglais *Ruth*, du port de Scarborough, capitaine Newham,

VERTU DES CHEMISES SALES. — Une lettre, adressée de Lérida à l'*Heraldo* du 7 juin, donne des renseignements détaillés sur un missionnaire apostolique nommé Mosen Claret, dont les prédications excitent le plus vif enthousiasme religieux.

Mosen Claret a un extérieur béat qui le fait regarder par le peuple comme un saint; son regard est doux et pénétrant, sa voix argentine, son attitude est celle du recueillement; il est de la plus grande sobriété, marche toujours à pied, et n'a d'autres vêtements que ceux qu'il porte sur lui. Lorsqu'il veut changer de linge, il accepte une chemise propre et donne à la personne qui lui fait ce don sa chemise sale, laquelle est regardée comme une relique.

Mosen Claret est né, dit-on, à Sellent; il a reçu son éducation ecclésiastique à Rome, sous l'influence de la congrégation de la Propagation de la foi. C'est, à ce qu'on assure, un des douze prédicateurs apostoliques qui vinrent d'Italie en 1843, ou au commencement de 1844.

A Lérida, où il est arrivé à la fin d'avril, il a prêché chaque jour deux sermons très longs sans que son énergie mentale ou ses forces corporelles l'aient jamais abandonné. Son éloquence est loin d'être remarquable, mais elle séduit le peuple. Il a fondé une société sous ce titre: *Société spirituelle de la très Sainte Marie, instituée par don Antonio Claret, dans le but de détruire le vice maudit du blasphème.* Des indulgences incalculables sont attachées à l'exercice des pratiques recommandées par le fondateur.

La congrégation apostolique a profité de l'enthousiasme qu'il excite pour vendre aux portes de l'église une quantité innombrable de crucifix, de médailles, de chapelets et d'estampes de sainteté. Il est impossible de calculer les milliers de réaux qu'a produit ce commerce dans l'espace d'un mois. Du reste, Mosen Claret, dans ses prédications, ne s'écarte point du texte de l'Evangile, et n'aborde jamais les questions politiques. Le peuple lui attribue le don des miracles.

LA MALADIE DU SUICIDE continue à faire les plus déplorables ravages. Il ne se passe pas un jour sans qu'on n'ait à en enregistrer de nouveaux. L'enfance elle-même n'est pas à l'abri de cette contagieuse influence. C'est là un des faits les plus douloureux que la presse ait à publier, car il atteste que le profond malaise de notre époque a gagné jusqu'à la génération qui s'élève.

Un fait du même genre vient de plonger dans la désolation une honnête famille de Rouen.

Le jeune Edmond D. était occupé comme apprenti chez un carrossier de la place Beauvoisine, il avait treize ans et trois mois, et montrait une intelligence très développée qui lui faisait aimer passionnément la lecture. Vers dix heures du matin, il fut laissé seul dans l'atelier, pendant que son maître et les ouvriers déjeunaient. Lorsqu'on rentra, on le trouva pendu, à l'aide d'une corde à pain de sucre, au derrière d'une calèche. Aussitôt son maître coupa la corde, mais déjà il était trop tard: l'asphyxie avait eu lieu, la face était violacée, les yeux injectés de sang, les traits renversés par d'horribles contractions. Plusieurs médecins furent appelés, pratiquèrent des saignées sur le corps encore tiède, mais les efforts de l'art n'y pouvaient plus rien.

Il y a quelque temps, ce malheureux enfant avait fait une tentative du même genre, que l'on avait heureusement surprise à temps. Il avait voulu se suicider en se pendant dans la cave. Il paraît que cette idée était devenue fixe chez lui et qu'il n'attendait que l'occasion de la mettre à exécution.

Au même moment une autre tentative de suicide avait lieu sur un autre point de la ville. Il y a environ quinze jours, une femme nommée R. B., après plusieurs menaces de se tuer, pour se soustraire à des contrariétés, s'était procuré une fiole de vitriol, que ses voisins surprirent fort à propos, au moment où elle allait en faire le plus funeste usage. Hier, étant entrée dans un paroxysme effrayant de fureur, toujours à cause des chagrins que son esprit, faible d'ailleurs, lui présentait comme beaucoup plus graves qu'ils n'étaient, elle s'est emparée d'un couteau et s'est enfuie dans le grenier de la maison qu'elle occupait, pour s'en frapper. Une personne, témoin de ce désespoir, s'est élancée sur ses traces, a heureusement pu forcer la porte et l'a désarmée, non sans peine et même sans quelque danger; mais cette femme a menacé de recommencer, et il n'est que trop à craindre qu'elle n'accomplisse ses menaces.

TROMBE DE VAPEURS. — M. Mellet, de Lausanne, vient de donner la relation d'un phénomène assez remarquable qu'il a observé sur le lac de Neufchâtel, le lundi 5 janvier 1846: c'est l'apparition de trombes de vapeurs. L'observateur avait quitté Concise à huit heures du matin pour se rendre à Lausanne; il faisait une bise qui n'était pas très forte; la température était de 3 ou 4° au-dessous de 0. Une vaste bande de nuages s'étendait au-dessus du lac à une hauteur qu'il appréciait de 600 à 800 pieds; au-dessus un beau soleil éclairait la surface du lac. De cette surface s'élevaient jusqu'à la bande de nuages plusieurs colonnes de vapeur parallèles qui avaient l'air d'être parfaitement cylindriques; elles avaient du moins partout le même diamètre. Elles n'étaient, à ce qu'il semblait, animées d'aucun mouvement intérieur; elles marchaient assez vite et tout d'une pièce, et disparaissaient souvent en quelques instants et sans qu'on sût trop comment. Lorsque l'observateur cessait de les regarder un moment, il lui arrivait souvent ensuite ou de ne voir qu'une partie de celles qui y étaient un instant auparavant ou d'en voir de nouvelles. En général, à une demi-lieue de distance, leur diamètre paraissait sous-tendre un angle de 1° à 1° 1/2. — Ces colonnes ne pouvaient être composées que des vapeurs qui s'élevaient de la surface du lac sous l'action du soleil du matin; mais comment expliquer cette forme si parfaitement régulière? Ce phénomène doit avoir des rapports plus ou moins directs avec les trombes; mais quels sont ces rapports? et en quoi diffèrent-ils des trombes? C'est ce qu'il est difficile de dire.

TÉLÉGRAPHIE ÉLECTRIQUE. — Nous avons, il y a quelque temps, parlé d'un projet de télégraphie électrique sous-marine entre la France et l'Angleterre. Les lords commissaires de l'Amirauté, dans le but de s'assurer de la possibilité de l'entreprise, ont permis aux auteurs du projet d'établir un télégraphe sous-marin à travers la baie de Portsmouth, depuis l'hôtel de l'Amirauté, dans le bassin, jusqu'à l'extrémité du chemin de fer de Gosport. Ainsi l'amiral, à Portsmouth, sera en communication directe avec Londres. Le télégraphe sous-marin [illegible]

[illegible] quand l'officier de la garde municipale de service, s'étaient empressés de secourir la jeune femme qui avait failli périr, et qui, par un heureux concours de circonstances, n'était que légèrement contusionnée.

Quant aux chevaux, l'un d'eux n'a pu être relevé, car il avait la jambe gauche de derrière brisée, et il a fallu, pour l'enlever de l'arène, le placer sur une des longues claies d'osier qui, dans les courses de jockeys, simulent les murs que les coureurs doivent franchir.

Les exercices, à la suite de cet incident, ont continué, mais déjà la plupart des gradins du cirque étaient dégarnis, et les places occupées par les dames avaient été désertées par suite de cet affligeant spectacle.

UN OISEAU. — Des agents de police passant, le 12 mai dernier, dans la rue Sainte-Appoline, aperçurent un vieillard tourmentant les passants pour en obtenir quelque aumône. Cet homme était à peine vêtu, et son état de quasi-nudité eût pu très bien le faire arrêter comme coupable d'atteinte à la pudeur publique. Il fut seulement arrêté pour mendicité, et c'est comme prévenu de ce délit qu'il comparait aujourd'hui devant la police correctionnelle.

Il se nomme Dabertin; il est âgé de soixante-trois ans.

Lorsqu'il se vit entre les mains des agents, il supplia ceux-ci de vouloir bien le conduire à son domicile, pour y prendre, disait-il, des objets dont il avait un besoin indispensable. Les agents pensèrent qu'il voulait se munir d'une chemise ou d'un pantalon, ou d'une blouse, toutes choses dont le besoin se faisait, en effet, grandement sentir dans la toilette du vieux mendiant. Ils l'accompagnèrent jusque dans son galetas. Dès qu'il y fut entré, Dabertin se précipita vers un petit placard sans serrure, saisit en frémissant un gros oiseau empaillé, gris de poussière, qui s'y trouvait, le serra vivement sous ses haillons, et s'écria avec une voix forte et un sourire triomphant : « Marchons! »

Les agents, étonnés que cet homme eût montré tant d'empressement pour emporter une carcasse d'oiseau ne valant pas 5 centimes, conçurent des soupçons; ils obligèrent Dabertin à remettre cet objet entre leurs mains, et témoignèrent quelque surprise de son poids anormal. En le secouant, ils furent bien plus surpris encore du son métallique qu'il rendait; ils l'ouvrirent alors, et en retirèrent des pièces d'or formant un total de 1 760 fr. ... Quand le pauvre diable vit qu'on lui enlevait son trésor, il tomba dans un véritable accès de folie. Tour à tour il rit, il pleura, il supplia les agents de lui rendre son or, leur dit des injures, se jeta à leurs pieds et leur donna des coups de poing. Enfin il fallut bien se soumettre au sacrifice, et Dabertin fut enfermé sans son cher oiseau.

Aujourd'hui, à l'audience, le prévenu, quoique moins exalté, n'en regrette pas moins son argent. A toutes les questions de M. le président, il répond par d'autres questions sur ce que l'on a fait de son trésor.

M. le président. — Vous n'avez aucune profession?

Le prévenu. — Mon oiseau, mon cher monsieur... Mon pauvre oiseau, qu'est-il devenu?

M. le président. — Répondez-moi donc!... Reconnaissez-vous avoir demandé l'aumône?

Le prévenu. — Je l'ai connu vivant; je l'aimais comme un frère, comme un fils... C'est moi qui l'ai empaillé.

M. le président. — Oui, avec de l'or... D'où provenait la somme qu'il contenait?

[illegible] ler un peu me guérir à la barrière.

M. le président. — Eh bien, Mira?

Mira. — Nous nous sommes alignés, c'est vrai, comme on doit le faire; je pouvais attraper un mauvais atout; c'est Leloir qui l'a attrapé; j'ai eu la chance; mon coup a mieux réussi que le sien, voilà tout...

M. le président. — Vous étiez plus fort que votre adversaire?

— Il est aussi solide que moi. Mon coup a mieux réussi, voilà tout. En voilà-t-il des histoires pour une batterie!

Le tribunal condamne Mira à 25 francs d'amende, et en outre à payer 25 francs de dommages et intérêts.

Leloir. — Crie Vive l'empereur! et je te tiens quitte des vingt-cinq francs.

Mira. — Non...

Leloir. — Tiens, je paie encore bouteille aux Barreaux verts.

Mira. — Non...

Leloir. — Ah! ça, t'as donc du chien dans le corps...

Mira. — Leloir, vois-tu, chacun a ses opinions... Je paierai, mais ne t'y frotte plus.

SOCIÉTÉ DU TIR DE COMPIÈGNE. — La Société du tir de Compiègne vient de faire élever le long de la plus belle promenade de la ville un vaste et commode établissement pour ses exercices. Au milieu d'un joli jardin se trouvent des cibles pour l'arquebuse et le pistolet, des buttes pour le tir de l'arc, un café-restaurant, et des jeux de toute espèce. Improvisées en quelques mois, les constructions seront inaugurées le 28 juin, et tous les chevaliers de l'arquebuse et de l'arc des arrondissements et départements voisins, dont les blasons communaux décorent la salle du tir, ont promis d'assister à cette solennité.

La ville de Compiègne, heureuse de voir conserver de nobles traditions, a prêté son patronage et son concours actif aux efforts déjà réalisés pour que la fête d'inauguration soit digne de ceux qui viendront y participer. Aux 100 prix et aux 100 médailles d'argent et de bronze, offerts par les sociétaires aux tireurs de carabine, d'arc ou de pistolet, le conseil municipal ajoute huit magnifiques prix d'honneur, deux coupes en vermeil et six coupes en argent, gravées aux armes de la ville et au nom des vainqueurs.

Des illuminations, un bal et un feu d'artifice compléteront cette journée de plaisir.

Les amateurs qui n'auront pas pu assister à l'ouverture de ce prix remarquable, ne manqueront certainement pas de venir prouver leur adresse avant la clôture fixée au 14 juillet, pour la carabine. Le château royal de Compiègne, les délicieux ombrages du parc et de la forêt, le voisinage de Pierrefonds, dont les ruines historiques attirent tant de touristes, décideront sans peine les plus éloignés à tenter le voyage... S'ils n'emportent pas un des nombreux prix, ils auront du moins le souvenir d'une fête joyeuse et de charmantes promenades.

(*Echo de l'Oise.*)

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. B. et S. à Lyon. — Nous servons M. T. dès aujourd'hui.

M. P. à Indret. — Reçu les 121,20 et le détail de l'emploi. — Merci. — Soyez sans crainte sur l'avenir.

Récép. Rotsch.	»	[illegible]		»	[illegible]	[illegible]	[illegible]
ESP. Dette act.	»	»	»	— [illegible]	»	[illegible]	[illegible]
— — pass.	»	»	»	— [illegible]	»	[illegible]	[illegible]
— 3 p. 0 0.	»	»	»	— de 1842	»	102 1/2	Mont. à Tr.
Dette intérieure	»	31	7/8	— Banque	»	»	Paris-Lyon 540
PORTUG. 5 0/0 1837	»	»	»	— de Em. 1841.	»	1100	Bord-Teste
HOLL. 2 1/2	»	»	»	PIÉMONT	»	1217 50	Zinc V. M.
HAÏTI	»	»	»	AUTRICHE	»	»	Lin Maber

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 76 50 à 00,00; courant du mois, 78; juillet et août, 76,50 à 00,00; 4 dern., 78,50 à 79,00; 4 prem. 1847, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 71,50 à 71,00; œillette rousse, 78,00 à 00,00; lin, 74,00 à 00,00; cameline, 73,00 à 00,00; chanvre, 00,00 à 000. — Voiture, 0,00.

[illegible] à 000,00; courant du mois et juin, 128,00 à 000,00; juillet 124,00; août et sept. 120,00; oct. 00,00; 2 dern., 000,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 00,00 à 00,00 les 100 kil.

L'un des gérants: V. CONSIDERANT.

Il vient de se former, sous la dénomination de **COMPAGNIE DE FOURRAGES**, une Société pour la fourniture des chevaux de Paris et des environs. Les bases de cette opération, et le nom de son gérant, M. Adolphe Le Roy, nous paraissent être des garanties de succès. (Voir aux annonces.)

— Mlle Lenormand n'a pas emporté dans la tombe le secret de lire dans l'avenir : elle a laissé cette précieuse faculté à quelques adeptes, et notamment à Mme LACOMBE, véritable pythonisse, digne de lutter avec celle qui rendait ses oracles à Cumes. Sous ce rapport seulement [illegible] cher, c'est chose curieuse, et, lors même qu'on n'aurait point à la consulter pour son propre compte, il est intéressant en effet d'étudier sur la physionomie de toutes les personnes, jeunes et vieilles, les impressions que leur ont laissées les révélations de secrets qu'elles croient seules posséder. C'est que, pour Mme Lacombe, le destinée n'a point de voiles, elle connaît jusqu'à la pensée qu'on voudrait lui cacher.

BACCALAURÉAT ET ÉTUDES CLASSIQUES. Cours [illegible] particuliers pour les externes. — 17 bacheliers sur 26 candidats depuis le mois d'octobre. — Chambres pour un petit nombre de pensionnaires choisis. Maîtres d'agrément et professeurs de toute espèce. — S'adresser à M. DUPUY-CESTAC, rue de Tournon, 25.

Spectacles du 13 juin.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Femme de 40 ans, Mari à la campagne.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ODÉON. — Champmeslé, Misanthrope, Legs.
7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Filles Doudaine, Gazette, Gant.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Baronne Tricorne, Carotte d'Or, Enfants.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Geneviève, Babolard, Rebecca, La Veille.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Friette, Femme, Fille de Figaro.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Petites Danaïdes, Dame de St-Tropez.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Philippe II, Hubert.
6 h. 1/2 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Bicco, Enfants jaloux, Barbe impossible.
6 h. 1/2 FOLIES. — Trompette, Canaille, Valse de Faust.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

---

ayant vaté les deux budgets. Ainsi, malgré l'opposition de MM. Boulay (de la Meurthe) et de Salvandy, ils ont décidé qu'ils ne s'occuperaient pas cette année d'améliorer le sort des instituteurs communaux ; la proposition de M. Delessert, relative aux concessions de houilles, a été écartée sur la déclaration faite par le ministre des travaux publics qu'il espérait obtenir d'ici à la prochaine session, le fractionnement de la Société des houillères de la Loire: l'idéal de M. Dumon ne s'élève pas au-delà. Les projets de loi relatifs à divers travaux d'intérêt public, les fortifications du Havre et de Cherbourg, l'agrandissement du port de Toulon, des restaurations aux bâtiments de l'Ecole Polytechnique, etc., ont été aussi renvoyés à la prochaine session.

Les seuls qui aient obtenu grâce devant la chambre sont les projets relatifs 1° aux ports de commerce; 2° à une allocation de 3 400 000 fr. applicable à l'achèvement de divers édifices d'intérêt général et à la démolition du clocher de Saint-Denis; 3° aux crédits supplémentaires des chemins de fer d'Orléans à Vierzon et de Nîmes à Montpellier; 4° à un crédit de 1 036 772 fr. pour l'acquisition de terrains à joindre au Muséum d'histoire naturelle; 5° à un crédit de 292 550 fr. pour les publications de l'ouvrage de MM. Botta et Flandin sur les découvertes faites dans les ruines de l'ancienne Ninive; 6° à la suppression du décime rural et à la réduction de la taxe sur les envois d'argent; 7° à l'établissement d'une ligne de télégraphie électrique sur le chemin de fer de Lille; 8° à une indemnité due par suite d'un accident; 9° à la police des réfugiés.

Avant cette exécution, la chambre avait adopté le budget de la marine dont la discussion était commencée d'hier. On avait annoncé un amendement de M. Odilon-Barrot, tendant à faire rejeter les crédits demandés pour l'affaire Pritchard; mais soit que M. Thiers, après son insuccès de l'autre jour, l'en ait détourné, soit pour toute autre raison, l'amendement n'a pas été présenté. On s'est contenté d'adresser de divers points de la chambre des observations à M. de Mackau, qui y a répondu comme d'habitude, c'est-à-dire en éludant les questions.

La discussion du budget des finances a présenté aujourd'hui un spectacle d'un autre genre: pour régler son ordre de jour, la chambre était au grand complet, mais elle s'est trouvée si heureuse de s'être débarrassée d'une partie de ses travaux, qu'elle s'est portée en masse au dehors aussitôt après; il n'est resté dans la salle que soixante ou quatre-vingts membres qui se sont mis à causer amicalement avec M. le ministre des finances; on a parlé successivement de la vénalité des emplois à la cour des comptes, du timbre des journaux, du lavage du papier timbré, de la monnaie de billon, de l'administration des forêts, des paquebots de la Méditerranée et du minime traitement des employés inférieurs de l'administration des postes. M. le ministre a répondu à tous qu'il serait fait droit à leurs réclamations, comme cela se fait toujours, et tout son budget a été voté.

Il n'est pas moins de question, à la tribune, à propos des crédits demandés pour les chancelleries; mais dans l'état de fatigue où se trouve la Chambre, et en présence de l'inertie du ministre, la discussion sera nécessairement fort courte et ne retardera probablement pas la clôture de la session.

De l'Algérie.

SYSTÈME DE GOUVERNEMENT.

Les mêmes principes qui nous ont servi à critiquer l'organisation actuelle de l'Algérie, nous guideront pour dresser le plan d'un meilleur système.

La *direction intégrale* du mouvement algérien appartient exclusivement au conseil des ministres, au cabinet. C'est la question politique et sociale la plus grave que la France ait eu à résoudre, depuis la révolution de juillet; l'initiative de la direction ne peut en être abandonnée à aucun ministre. Les ministres sont les nerfs qui transmettent les volontés, mais le cabinet seul est le cerveau où elles s'élaborent. C'est en remontant à cette haute sphère que l'on peut espérer pour la conduite de nos intérêts d'Afrique, l'élévation des vues et la continuité des traditions qui sont nécessaires pour le succès. Ainsi pourra se dessiner de plus en plus avec fermeté notre politique envers notre conquête, une politique supérieure aux opinions variables des ministres de la guerre, et à leurs dissidences particulières avec les gouverneurs civils ou militaires de l'Algérie. Du reste, l'esprit public a pris si vivement parti dans cette question, qu'elle a grandi en dépit de l'indifférence ou du mauvais vouloir du gouvernement; et au degré de sollicitude qu'elle excite dans la nation, le ministère est obligé d'en faire une de ses plus vives et de ses plus constantes préoccupations.

Quel doit être l'instrument principal de ses volontés?

Le ministère de la guerre doit-il conserver le privilège de la gestion des affaires africaines? Faut-il la diviser entre chacun des neuf ministères, suivant leurs attributions respectives? Faut-il créer un ministère spécial de l'Algérie? Questions fort vivement débattues depuis quelques mois, grâce surtout à un livre intitulé: *La France en Afrique*, attribué, avec toute vraisemblance, au secrétaire de M. Guizot.

Sans discuter à fond et sous toutes ses faces une thèse qui exigerait de longs développements, et qui n'appelle pas une prompte solution, voici notre opinion propre.

Les ministères établis en France se divisent ainsi: 1° affaires étrangères, 2° guerre, 3° marine, 4° travaux publics, 5° agriculture, industrie et commerce, 6° intérieur, 7° finances, 8° justice et cultes, 9° instruction publique.

A les comparer attentivement, on reconnaît que plusieurs de ces ministères ne sont appelés à jouer en Algérie qu'un rôle secondaire, un rôle pour ainsi dire passif. Aussi n'a-t-on qu'à les transporter à des ministères spéciaux pour notablement compléter la convenance de ces modifications aux coutumes de France. Chacun d'eux peut, mieux que ses collègues, les introduire dans sa spécialité, à l'aide des renseignements qu'il possède sur les besoins et les ressources de son département.

Nous pensons en conséquence que ces quatre grandes fonctions, qui représentent plus particulièrement la *civilisation* en Afrique (1), peuvent être facilement et avec avantage détachées prochainement du ministère de la guerre pour être rattachées à leurs ministères respectifs. Seulement l'autorité locale doit avoir sa part d'influence dans la nomination des hauts fonctionnaires, le procureur général entre autres, qui sont appelés à un rôle politique et à un contact fréquent avec le gouverneur général. Le ministère de la guerre pourra même, sans qu'il y ait conflit d'action, conserver, par un bureau spécial, une action directe sur les ports de l'Algérie; ces ressorts ambigus ou d'engrenage existent dès aujourd'hui dans tous les ministères et n'empêchent pas que le centre d'action et de gravité ne soit où il convient, au cœur même de chaque ministère spécial.

Mais la même division ne nous paraît pas possible dans les cinq autres ministères, les affaires étrangères, la guerre, l'intérieur, les travaux publics, l'agriculture jointe à l'industrie et au commerce.

Comment séparer l'action du ministre des affaires étrangères qui s'occupe des limites à tracer, des prisonniers à échanger, des traités à conclure, qui éclaire les gouvernements étrangers sur les vues politiques de la France, et les conditions qu'elle offre pour l'émigration, de l'action du ministère de la guerre, partie essentielle dans toutes ces négociations? Comment séparer du commandement de l'armée, qu'on ne songe pas sans doute à enlever à son ministère la gérance des travaux publics, où elle joue un si grand rôle par la confection des routes, la construction des ports, les plantations, l'assainissement du pays et la gérance de l'agriculture, pour qui l'armée bâtit des villages et défriche les champs, et celle de l'intérieur, livré pour une grande part en vertu de nécessités de situation qui dureront long-temps encore, à l'administration militaire?

Ces cinq ministères, destinés à des fonctions d'initiative et de création, ne peuvent agir avec ensemble et vigueur qu'à la condition d'une intime connexité.

A les conserver unis, vaut-il mieux les donner à un ministère spécial de l'Algérie, ou les laisser au ministère de la guerre?

Sans nier qu'un certain nombre d'avantages puissent être invoqués en faveur d'un ministère spécial, tout bien pesé, il faut, croyons-nous, y renoncer.

Les motifs en sont nombreux; voici le principal à nos yeux. Ce

(1) Ne pas oublier que la *civilisation* indique une forme sociale, par opposition au *patriarcat* et à la *barbarie* dans le passé, au *garantisme*, et à l'*harmonie* dans l'avenir, et non le seul développement des arts, de la science, de l'industrie.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
DIMANCHE 14 JUIN 1846.

LA PARTICULE QUI FAIT L'ARTICLE.

A la mise en scène et aux costumes des personnages, le spectateur devine à quelle époque il doit se reporter pour être dans le vrai. Nous nous dispenserons donc, contrairement à l'usage établi, d'indiquer l'année, le mois, le jour et l'heure où se passait la petite scène que nous allons reproduire. La même réserve nous fera taire le détail des lieux et déguiser des vérités en chair et en os sous des initiales inoffensives.

Nous vous contenterons de faire observer qu'à la suite de quelques courses vagabondes dans les régions accidentées de la vie parisienne, deux tourtereaux qui semblaient se porter une affection bien partagée, étaient venus faire halte sous les combles d'un hôtel garni. Là, dans une chambre modeste, mais proprette et mignonne comme un nid de fauvette, deux mois s'écoulèrent en doux loisirs; heureux de cette insouciance dont la société nous fait un crime, faute de pouvoir nous la donner, nos deux tourtereaux vécurent tout ce temps en fort bonne harmonie, tantôt passant leurs heures à la voluptueuse contemplation de l'amour reflété, et tantôt cherchant au dehors une diversion à la monotonie du tête-à-tête prolongé.

Or, il advint qu'un jour l'insouciance s'en alla, et l'amour allait la suivre. Pour le malheur des deux amants, un tiers, brouille-ménage, vint, de son autorité privée, s'immiscer dans une intimité qui n'est bonne qu'à deux: la misère! Non, pas encore, mais la gêne, avant-coureur des privations; la gêne! qui est à la misère ce que sont les premiers froids aux rigueurs de l'hiver, moins violents, il est vrai, mais plus sensibles, peut-être, dans leurs atteintes. — Quand la préoccupation du *lendemain* s'empare de nous, le jour présent ne nous appartient plus; l'amour décline, l'amitié compte et le cœur se ferme.

Notre couple en était à cette pénible transition; il fallait aviser.

— Voyons, monsieur Léon, soyez raisonnable et songez à l'avenir. Nous sommes à bout de ressources; ces vilains créanciers, gens de peu de délicatesse, ne veulent plus nous faire crédit; vos parents ne vous envoient plus que des remontrances; il faut, dans votre intérêt, que nous nous séparions.

En prononçant ces paroles d'un ton grave qui contrastait d'une façon piquante avec son minois éveillé, la vierge folle que l'on a devinée sous ce peu de mots, debout devant Léon, redressait d'une main distraite le nœud de sa cravate, attendant l'effet de sa harangue.

— Laisse-moi, Ernestine, fit le jeune homme en s'asseyant (car on doit être jeune homme quand on s'appelle Léon et qu'une voix si fraîche vous le dit.) — Vous laisser? ajouta-t-on avec un sourire espiègle; je ne demande pas mieux, d'autant plus que le marquis de X. qui est un homme très comme il faut, me veut beaucoup de bien. — Voyons, laisse-moi finir mon vaudeville, ensuite nous causerons. — Y a-t-il un oncle d'Amérique? nous en aurions grand besoin. Tiens! une idée! poursuivit-elle avec vivacité, s'il se trouvait parmi mes actions quelques papiers bons à autre chose qu'à faire des papillottes.— De quels papiers parles-tu? — De mes actions! reprit bouffonnement Ernestine, d'un ton doctoral. — Mais encore, de quelles actions? — Oui, monsieur, nous avons des actions sur je ne sais plus combien de sociétés. Nous avons voulu encourager beaucoup d'entreprises naissantes et nous nous sommes intéressée à leur succès. — C'est une fort bonne action. — Vous croyez? il n'y en avait pas alors une seule de bonne. — Folle! vas-tu me dire enfin de quoi il s'agit? — Voilà, monsieur, ce qu'il vous reste à apprendre. Qu'on vienne maintenant me faire de méchants pots-pourris sur nos envies de parler. Une femme! çà jase, une femme! çà dit tout, une femme! çà ne sait rien garder; je voudrais bien savoir si vous, monsieur le discret, vous les auriez gardés si long-temps, ces papiers, sans en souffler mot. Il est vrai que je les avais oubliés, ajouta-t-elle en riant.

Léon, perdant patience, court au meuble qu'il suppose gardien de la mystérieuse cachette, et en tirant un petit coffret en marqueterie tout rempli de futilités, il se mit en devoir de le bouleverser de fond en comble pour dénicher la trouvaille. Témoin de ce vandalisme, Ernestine bondit comme une jeune chatte qui joue avec un peloton, et saisissant le coffret à deux mains:

— Monsieur, dit-elle avec une moue charmante, je suis maîtresse de mes actions; personne n'a le droit d'y mettre le nez.

Elle y plongea sa petite main, la retira pleine de papiers multicolores, et les étendant en éventail sous les yeux de Léon, elle en harmonisait les nuances et s'amusait de leur bigarrure aussi variée de couleurs et de dessins que l'aile d'un papillon.

— Voilà, disait-elle, en les arrangeant avec complaisance, les fiches de consolation que M. le marquis me colloquait, sous prétexte de m'inculquer le goût de l'économie, mais, de fait, pour me donner le change sur l'absence du numéraire. Figurez-vous, mon petit Léon, que dans le commencement je prenais tout ce tas de chiffon pour de l'argent comptant: « Ernestine, me disait-il, je veux vous apprendre à devenir économe; le moyen de vous réserver une poire pour la soif, c'est de vous la donner encore verte; voilà une action sur la grêle, une sur l'incendie, une sur les cheminées à vapeur, une sur des paratonnerres; voici un coupon sur la pomme de pin, un sur les betteraves et autres légumes de ce genre; serrez soigneusement tous ces papiers, plus tard ils vous seront très utiles, et, dans un moment de gêne, vous pourrez les convertir. » Et moi, sans malice, je gobais tout, et je soignais ces petites estampes comme les yeux de ma tête. Or, vous allez voir: un certain jour que je me trouvais, comme disait le marquis, dans un moment de gêne, je prends tous ces papiers dans mon ridicule, et je cours pour les convertir chez un changeur. Le changeur me dit que ce n'est pas de sa compétence et me donne l'adresse d'un agent de change. Contrariée, mais ayant à cœur de convertir mes coupons, je les présente à un agent de change: mauvais! à deux agents de change: mauvais!! à trois agents de change: mauvais!!! mais mauvais à tel point que je n'en pus convertir un seul; je crois que j'aurais mieux aimé convertir un crocodile, un bédouin, un agent de change! Depuis lors je continuai encore de recevoir les loques de monsieur le marquis, mais comme vos créanciers reçoivent vos billets; histoire de ne pas se mettre mal avec vous.

Léon se leva, et rassemblant les feuilles éparses qui formaient le canevas de son vaudeville, il les froissa dans ses mains et en fit un auto-da-fé.

— Que faites-vous là? dit Ernestine étonnée. — Ce que fit un grand capitaine! — Des capitaines font donc aussi de méchants vaudevilles? Je croyais qu'il n'y avait que les sergents-majors, ajouta-t-elle avec un sourire malicieux.

Léon avait fait un congé et s'était retiré avec les galons de sergent-major.

— Tu n'y es pas, Ernestine; le capitaine en question, abordant une terre étrangère, fit brûler sa flotte pour se mettre dans l'impossibilité de reculer, et dans cette glorieuse alternative vaincre ou mourir! — Ce doit être bien beau, mais que Dieu me garde d'avoir jamais maille à partir avec un tel capitaine! — Et pourquoi, s'il te plaît? — Parce que ne me sentant pas le courage de laisser mourir un homme, je serais fort embarrassée de quelqu'un qui se serait interdit les moyens de me quitter. — Mais si tu m'aimais? — Mais si je ne l'aimais pas? — Bah! tu ferais semblant. — Que vous me connaissez mal! tenez, monsieur Léon, dussé-je raffoler d'un homme, si je n'étais pas libre d'en aimer un autre, je ferais semblant de le haïr. — C'est de l'enfantillage; tu prends trop au sérieux les badinages du cœur. — Que voulez-vous donc que je prenne au sérieux? toute ma fortune est là!

Elle indiquait son cœur, avec une expression de tristesse.

— Et ton frais visage? et tes dix-huit ans? reprit gaîment Léon. — Oh! dix-huit ans et demi!!! J'ai presque envie de pleurer quand je songe que j'ai dix-huit ans et demi; il y a si peu long-temps que j'en avais quatorze! serai-je plus long-temps à avoir vingt-cinq? et quand on a vingt-cinq on est bien près d'en avoir trente.

Pendant que Léon compulsait les actions qu'il avait sous la main, elle resta pensive; puis secouant brusquement sa rêverie par un joyeux refrain, et faisant claquer avec prestesse deux doigts de sa main droite: — Buvons, s'écria-t-elle, tant que cela semble bon! on est toujours à temps de laisser la lie au fond du verre.

Ce disant, elle passe son joli bras autour du corps de Léon qu'elle étreint avec ardeur, et l'entraîne en chantant et dansant un galop fré...

— Sais-tu, lui dit celui-ci en se dégageant, sais-tu que parmi les ac-



œuvres de la paix est surtout éprouvé en Afrique par les élèves de l'École Polytechnique, dont le nombre et l'influence grandissent de jour en jour, et qui ne tarderont pas à modifier les tendances purement belliqueuses de beaucoup de leurs camarades.

Ne vaut-il pas mieux appuyer ce renouvellement de l'esprit guerrier, l'introduire dans l'administration militaire à tous les degrés, le stimuler par des honneurs et des grades, et faire ainsi concourir à la colonisation ce que l'armée possède à un si haut degré, le sentiment de la hiérarchie et de la discipline, la convergence des efforts, la puissance du nombre, le courage contre les privations, l'enthousiasme du dévouement, la gaîté du camp, et surtout ce patriotisme désintéressé qui s'exalte pour la gloire de la France, vertus que vous demanderiez en vain à des fonctionnaires et à des colons civils. Si l'armée manque de quelques-uns des mérites, tels que le respect scrupuleux de la légalité, dont nos habitudes pacifiques nous ont fait un besoin, en revanche elle possède tous les avantages de l'organisation, et sur la terre d'Afrique, en face d'une nature et d'une population rebelles, il faut surtout l'organisation. Les établissements civils que nous demandons nous-mêmes, comme constituant de vraies et complètes colonies, ne se maintiendront qu'au moyen d'une puissante organisation, dût-elle être un peu militaire. Ceux que l'ordre blesse ne doive pas mettre le pied en Afrique. La France doit leur suffire.

En vain la direction générale de l'Algérie serait fortement constituée, si, à défaut d'*unité de système*, l'exécution ne répondait pas à l'impulsion. Qu'on se le persuade bien, on aura beau manier et remanier les administrateurs et les gouverneurs, essayer de la vice-royauté, comme on n'ose pas encore le dire, ou d'un directoire, comme le propose M. de Lamartine, créer un ministère spécial ou diviser le travail entre neuf, incliner pour le civil ou le militaire, on ne fera que de la bureaucratie et non pas de l'administration, tant que manquera un plan de conduite bien arrêté, bien coordonné, accepté par la conscience et l'intelligence de tous, qui établisse l'accord, la suite, l'unité, en un mot, dans l'infinie variété des travaux.

Jusque-là on agit à la façon d'un ingénieur qui ferait une route, ou d'un architecte qui bâtirait une maison sans avoir d'avance dressé un plan. La vie et l'argent se consument à tâtonner, à faire et à défaire. Et si l'on met quelques milliers de tels ingénieurs ou architectes en présence, ce sont des tiraillements et des chocs sans fin. L'unité de système est surtout une idée avant d'être un fait. Nous avons dit que pour la méthode de faire la guerre et d'administrer les Arabes, on n'était pas loin de s'entendre. Le même progrès reste à faire pour la colonisation et les travaux publics, et l'administration intérieure. Les développements déjà donnés à cette partie de nos vues (1) nous dispensent d'y revenir.

dre aux colons toutes leurs habitudes administratives et politiques de France. Mais, pour aujourd'hui, peut-on y songer lorsque partout encore la paix est si incertaine, lorsque le pays est divisé en trois zones, civile, mixte et militaire, dont deux sont soumises pour longtemps à un régime exceptionnel? Quelques journaux attendent un immense effet d'une telle mesure. C'est se payer de mots et de fantômes, car ce n'est là qu'une division toute nominale. Qu'une circonscription se nomme cercle ou arrondissement, canton ou commune, aghalik ou kaïdat, tout cela est fort indifférent; ce qui importe, ce sont les idées et les hommes, les capitaux et les bras. Il n'y a au monde que cela de réel. Où cela manque, les plus belles divisions géographiques et administratives ne sont que de stériles puérilités. Et encore, faut-il bien se garder de confondre l'unité avec l'uniformité. L'unité exige un centre où tous les rayons aboutissent, un pivot qui préside à tous les mouvements, une solidarité harmonique entre tous les rouages; mais elle admet, ou plutôt elle exige la variété des rouages, des mouvements et des rayons. Elle s'accommode au besoin d'exceptions. On n'atteindrait que l'uniformité en donnant au caïd le nom de maire, au muphti celui de curé, au cadi celui de juge de paix, à l'agha celui de sous-préfet, au khalifah celui de préfet, et on s'abuserait à vouloir imposer à ces populations patriarchales le système administratif, politique et financier des colons européens, car ce ne sont pas deux éléments séparés d'une même race à rapprocher, mais deux races et deux sociétés à engrener; et l'engrenage, qu'on ne l'oublie jamais, demande toujours des ressorts de transition ayant un caractère mixte ou ambigu. Le système administratif ne peut donc jamais être absolument pareil en Algérie et en France: il lui faut au contact des deux sociétés, des organes à double emploi.

Les deux dernières lois de l'ordre, la *justice distributive* et l'*universalité de providence* ne sont guères plus mal appliquées en Algérie qu'en France, et il n'y a pas de grande mesure particulière à proposer. Il suffit de simples détails d'administration dont la place ne saurait être dans cette rapide esquisse.

Comprise ainsi dans toute sa grandeur et toute sa généralité, la question algérienne justifie bien la popularité dont elle jouit en France. Quelle plus magnifique occasion se présentera jamais pour notre patrie d'accroître son territoire, ses débouchés, sa marine, son industrie, son agriculture! Sur la Méditerranée, appelée à redevenir la grande route de l'Occident et de l'Orient, 250 lieues de côtes, des rades et des ports excellents! A l'intérieur tous les produits que nous demandons aux colonies lointaines de nos rivaux; au-delà, dans le centre, des contrées inexplorées qui sollicitent les témérités de la science et du commerce pour les récompenser par des trésors! L'ordre social tout entier est intéressé au triomphe de

(1) Voir les articles déjà cités sur les travaux publics en Algérie, numéros des 15, 16 et 18 mai, et les quatre derniers numéros du 10, 11, 12 et 13 juin sur l'Algérie.

[illegible]
» leurs livres, les économistes allaient dans les ateliers (quoi! MM. » Blanqui, Rossi, Arago, Jules Burat n'ont pas mis les pieds dans » des ateliers!), ils apprendraient que, au contraire, lorsque l'on » introduit de nouvelles machines, ce n'est pas parce que l'on a » trop d'ouvriers, c'est parce que l'on n'en a pas assez; que ce n'est » pas pour faire la même quantité de produits, mais pour faire im» médiatement, le jour même, une plus grande quantité de pro» duits, que l'on ne peut pas occuper beaucoup d'ouvriers, si l'on » n'a pas les machines les plus puissantes; enfin que l'on occupe » d'autan plus d'ouvriers, que l'on a de plus puissantes machines! »

C'est à faire rougir et Smith, et Malthus, et Ricardo, et Say, qui avaient du moins la pudeur de convenir que lors de la transition il y avait quelques instants de crise et de chômage. Écoutez, en effet, Jean-Baptiste Say, le roi des économistes français:

« Il est bien vrai que l'invention des machines apporte quelques souffrances et quelques maux passagers. Quand un produit excède en quantité les besoins, il faut savoir sans doute se vouer à un autre. Un ouvrier n'a point infuse une aptitude universelle, et les besoins journaliers supportent mal un nouvel apprentissage. D'ailleurs des entrepreneurs et des capitaux ne s'improvisent point pour une industrie nouvelle, et cette industrie ne prend de l'essor qu'avec le temps, à mesure que le nouveau goût naît chez les consommateurs.

Après de telles autorités, puisées toutes dans le camp de l'industrialisme (car nous n'invoquons ni Sismondi, ni Villeneuve, ni tant d'autres adversaires des machines), nous pouvons nous considérer comme dispensés de toute réfutation. Cependant nous continuerons la polémique, parce qu'il nous paraît très curieux de savoir jusqu'où peut aller l'optimisme de MM. les fabricants, quand on leur propose d'améliorer la condition des ouvriers, non par quelques poignées de médailles en cuivre, dont quelques centaines de francs feront les frais, mais par des garanties directes et loyales données aux travailleurs.

Entre tous les économistes, il en est un qui est l'objet des prédilections particulières du *Moniteur industriel*: c'est M. Michel Chevalier. Chacune de ses leçons est soigneusement analysée une à une dans ce journal, et rien ne prouve mieux la communauté des croyances qu'un tel accueil, dont il n'y a peut-être pas un second exemple dans le journalisme industriel.

Si nous avions pour nous M. Michel Chevalier, n'aurions-nous pas quelque droit à espérer la conversion du *Moniteur industriel*? Or, justement, M. Michel Chevalier est de notre avis:

Il faut considérer, dit-il, que les machines sont des agents de production qui font concurrence aux agents humains. Quand un de ces agents mécaniques fait invasion dans une industrie, ***il peut donc avoir pour effet immédiat de priver de leur travail une partie des ouvriers qui l'exploitaient. Cela est arrivé maintes fois, momentanément.*** (Cours d'économie politique, I, p. 131.)

C'est parfois le premier effet des machines de priver d'emploi le

---

tions qui te sont restées il y en a de fort bonnes et qui doivent valoir de l'argent, car bon nombre de ces sociétés sont en pleine activité, et doivent, à en juger par leur retentissement, recueillir de beaux bénéfices. — Si tu dis vrai, Léon, nous vendons les bonnes, nous renvoyons les mauvaises au marquis pour qu'il nous les change, et nous sommes de toutes les fêtes: nous allons jouer à Montmorency, rire au Vaudeville, pleurer à la Gaîté, danser à Mabille et dormir aux Français. Lequel aimes-tu mieux: le drame ou le vaudeville? — J'aime mieux le vaudeville où l'on rit, que le drame où l'on ne pleure pas. — Et moi j'aime mieux le drame où l'on pleure, que le vaudeville où l'on ne rit pas. A propos de vaudeville, tu ne me dis pas pourquoi tu as brûlé le tien? — Parce que je veux monter une autre pièce. — Un drame? — Non. — Un mélodrame? — Fi donc! — Une comédie? — Nenni. — Une tragédie? — Encore moins. — Alors que monteras-tu? — Une société en commandite au capital de six cent mille francs. — En prose ou en vers? — Envers et contre tous! — Est-ce plus facile qu'un vaudeville? — Peut-être, mais à coup sûr infiniment plus lucratif quand la pièce réussit; et on a de belles chances avec des claqueurs de la force de ton marquis: car, vois-tu, m'est avis que notre gentilhomme cumule sa charge avec celle de chef de claque industrielle. — Tu crois? — J'en suis persuadé. où veux-tu qu'il ait glané cette poignée d'arlequins? ajouta-t-il, en lui montrant les coupons portant chacun son bariolage comme des drapeaux de toutes nations: monsieur le marquis a de l'influence, d'abord comme marquis, puis comme parent, allié de quelque famille haut placée, ensuite, comme ex.... n'importe quoi, on n'arrive pas à son âge avec un blason sans avoir été cheville plus ou moins ouvrière dans une enfilade de gouvernements; puis encore, comme légionnaire, je parie qu'il l'est? — Qu'est-ce que c'est que légionnaire? — Décoré. — Oui, je crois qu'il l'est un peu. — J'en étais sûr: avec tant de titres à la confiance, on devient un sujet éminemment précieux pour le commerce, qui en fait une énorme consommation. Donc, on se sera adressé à lui pour s'étayer d'un patronage, et, pour avoir le droit de jeter dans le public une circulaire écussonnée, on lui aura laissé en guise de cartes de visites ou de spécimen quelques douzaines d'actions, suivant l'importance de l'affaire. — Monsieur Léon, je m'ennuie, fit Ernestine, qui trépignait d'impatience. — Je comprends, reprit ce dernier en serrant les coupons dans son portefeuille, tu brûles d'essayer la trouvaille à la pierre de touche; nous y allons de ce pas, mais je tiens à mon projet, et l'occasion me semble bien trouvée pour le mettre à exécution: je fonde une société au capital de six cent mille francs! Tu me présentes à ton marquis, qui me couvre de son patronage, puis..... — Son patronage? pour une misère de six cent mille francs! mais c'est tout au plus si tu auras celui de son portier. C'était toujours pour un million, deux millions, trois millions qu'il avait l'habitude de compter ces choses-là, et ce serait me compromettre que de lui parler d'une bagatelle de six cent mille francs. — Tu as peut-être raison. Je fonde donc une entreprise au capital de trois millions, je fais mousser l'article, et grâces à de hautes recommandations, je réalise, ou plutôt nous réalisons des bénéfices énormes, car il est juste que tu sois associée à ma fortune. Comprends-tu, Ernestine?

Les narines du jeune homme se dilataient d'aise.

— Oui, répondit-elle d'un air distrait; mais avant de m'associer à ta fortune je ne serais pas fâchée de m'associer à un cachemire de fort bonne compagnie que j'ai rencontré dernièrement à l'étalage d'un marchand de nouveautés. — Tu l'auras; mais promets-moi ton concours. — Tout ce que tu voudras, pourvu que j'aie mon cachemire.

Ils sortirent ensemble et trouvèrent promptement à se défaire d'une partie de leurs actions, qui avaient *cours sur la place*.

Le soir même, Ernestine se drapait coquettement, à Mabille, dans son châle favori, et se dédommageait par un complet triomphe de la froideur de Léon, qui fut maussade jusqu'au bout, tant il était tourmenté par son idée fixe.

Son premier soin, en rentrant, fut de jeter sur le papier une ébauche de son plan; il prit une plume, et en tête d'une respectable feuille de papier ministre, il traça en gros caractères le titre suivant:

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

AU CAPITAL SOCIAL DE TROIS MILLIONS.

— Est-ce assez? fit-il naïvement en se tournant vers Ernestine, qui le regardait faire.

Elle partit d'un grand éclat de rire. Il n'en tint compte et continua.

CRÉÉE POUR. . . . .

— Créée pourquoi faire? interjeta la rieuse jeune fille; et saisissant sa plume avant qu'il eût pu se douter de son intention, elle compléta ainsi la phrase suspendue:

— Créée pour RIRE.

— Je te jure que je ne ris pas.

Il effaça et poursuivit:

CRÉÉE POUR QUATRE-VINGT-DIX-NEUF ANS.

— Léon, quelle imprudence! tu vas te lier les mains pour quatre-vingt-dix-neuf ans! — Ernestine, ne plaisante pas, rien n'est plus sérieux. — Eh! je le sais bien, continua-t-elle en riant de plus belle; si tu n'étais pas si sérieux, je ne serais pas si plaisant. — Vois; comme tu es peu raisonnable: je ne t'ai pas empêché d'acheter ton châle, pourquoi ne veux-tu pas me laisser fonder ma société? — C'est juste, je ne dis plus mot; c'était une chose convenue; à moi un châle de deux cents francs, et à monsieur Léon une bagatelle de trois millions; voilà bien les hommes, toujours la part du lion! — Je t'ai déjà dit que c'était pour nous deux. — Raison de plus pour que je me taise.

Il rafraîchit sa plume et ajouta:

SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ......

— Dans la tête d'un fou, murmura Ernestine à son oreille. — Encore? — Je n'ai rien dit.

Il se contenta de hausser les épaules et poursuivit:

GÉRANCE.

Directeur-général: M. LÉON. . . .

Elle se leva vivement, et se posant devant lui, les bras croisés d'une façon burlesque:

— Et moi! qu'est-ce que je serai? Si tu es directeur-général, toi tout seul. — Tu seras, riposta-t-il avec humeur, tu seras ce que tu as toujours été, une femme bien insupportable.

Et, sans plus s'inquiéter de ses interruptions, il écrivit tout d'une haleine:

CONSEIL SUPÉRIEUR.

Directeur-adjoint: M. LE MARQUIS DE X..., chevalier de Saint-Louis et de divers ordres étrangers, ex...... etc., etc., etc.
M. LE BARON DE B... chevalier de l'Éperon d'or, ex... etc., etc.
M. LE VICOMTE DE C.... id. de Malte, ex... etc., etc., etc.
M. LE COMTE DE D.... ex-ministre plénipotentiaire près la cour du Grand-Mogol.

PROSPECTUS.

— Je ne connais personne de ce nom-là; où donc as-tu fait connaissance d'un nom si baroque? — Enfant! tu ne sais pas qu'en style de commandite, *prospectus* signifie: *Écoutez!* — Alors, ce n'est pas un comte? — Non, c'est une manière de parler par laquelle on appelle l'attention de tous ceux qui ont de l'argent à placer. — Je comprends; mais dis-moi quels sont les gentilshommes que tu viens de choisir pour ton conseil supérieur? — Parbleu! les premiers venus, pourvu qu'ils soient à peu près barons, comtes ou marquis. Ne m'as-tu pas promis, du reste, de me présenter au tien? — Passe pour celui-là, mais les autres? — Sois tranquille! ton marquis n'est pas gêné au point de n'avoir pas quelques pièces de cette monnaie à me prêter, quand je lui serai recommandé par toi. Si cependant, contre mon attente, je le prenais au dépourvu, alors.....

Il se prit à réfléchir.

— Alors que ferais-tu? — Belle difficulté! je ferais comme tout le monde: je placarderais aux alentours de la Bourse ou de quelqu'autre bazar industriel, un avis au public, par lequel je le préviendrais qu'*on demande pour diriger les opérations d'une société importante, un comte, un baron et un vicomte sachant lire et écrire.* — Je n'eusse pas imaginé cet expédient; tu as l'esprit inventif. — Tu vois que ce n'est pas malin. Mais laisse-moi élaborer mon prospectus. — Je ne demande pas mieux, et pourtant il me semble que tu ne peux pas faire convenablement ce travail sans avoir d'abord arrêté dans ta sagesse le nom et le but de ta société? Est-ce pour la propagation du cancan? pour la pousse des champignons? ou pour les dents osanores? — Mon Dieu! que tu es novice dans ces sortes de choses. Le but! le but! on a toujours le temps de s'en occuper, il suffit que j'aie le mien; quant à

SUPPLÉMENT

L'étendue du pays est presque aussi vaste que le territoire de l'Angleterre. Le roi actuel est mineur, sous la tutelle d'Anglais qui ont été désignés par le testament de son père. Parmi ces exécuteurs testamentaires se trouve le commandant de Belize, colonie anglaise voisine, l'aumônier de la station et deux ou trois autres personnes.

Souvent la souveraineté de cet important peuple a été offerte à la couronne d'Angleterre, qui a toujours refusé. Le gouvernement anglais a seulement accrédité un agent près ce royaume, et il a envoyé le surintendant de Belize assister au couronnement du roi; ainsi la Mosquitie est un pays indépendant. Une compagnie allemande est en traité pour une concession de terrain dans le voisinage de Cape Gracias o Dios. Une compagnie anglaise a obtenu une concession considérable pour établir une colonie sur la rivière Noire; des colons sont déjà établis à Bluefields. Près de la mer, le climat est celui des Indes-Occidentales : près des montagnes, c'est le climat de l'Europe; d'une part, la canne à sucre et l'indigo; de l'autre, le blé et les légumes.

UN ENFANT S'IL VOUS PLAIT. — Un tisserand de Fougères, nommé Jamet, était depuis quelques jours tombé en aliénation mentale. Cet homme, âgé de 55 ans, et marié depuis long-temps, disait à ses voisins que depuis le recensement il était un homme perdu. « On me demande un enfant, disait-il; il faut que j'en fournisse un; et je n'en ai pas... ma femme n'est enceinte que de trois mois... quand elle en accouchera il sera trop tard... la gendarmerie m'aura arrêté... auriez-vous un enfant à me donner, afin que je le présente au recensement? »

La pauvre femme pleurait, et ses voisins la plaignaient. Samedi, dans la nuit, elle ouvrit sa porte en appelant au secours; le malheureux aliéné venait de se pendre. Saigné presque aussitôt, il n'a pu être rappelé à la vie.

INCENDIES. — Les journaux de l'Aisne continuent d'annoncer des incendies dans ce département. Un commencement d'incendie a eu lieu vendredi soir à Lemé.

Le lendemain, un autre incendie s'est déclaré à Laigny.

Dimanche dernier, vers neuf heures du soir, le feu a pris à une ferme de la commune d'Ambleny, et a dévoré les granges, étables, cellier, pressoir, etc., et d'autres bâtiments.

D'après les renseignements recueillis par le parquet et la gendarmerie, le feu a pris sur le derrière de la ferme, à un hangar dont la couverture était en chaume et touchait le sol. On assure que d'importantes révélations ont été faites, et que l'on est sur la voie de l'auteur du crime.

Dans la commune de Mortiers, le feu a détruit cinquante-quatre maisons et soixante-dix bâtiments, granges ou décharges.

— On écrit de Vervins, 9 juin :

« Les habitants de nos campagnes ne dorment plus. Les maisons sont désertes; les ombrages de nos haies sont devenues des gardes-meubles. Chose incroyable, on y voit même des lits, et des lits tout montés. Une température extraordinaire ne favorise que trop ces folles émigrations. Mais que faire et que dire à de pauvres gens frappés de terreur? le temps seul pourra les guérir. En attendant, on monte la garde dans les rues de chaque village, on fait des patrouilles, et tout voyageur inconnu est impitoyablement arrêté et contraint de faire connaître son nom, ses prénoms, son domicile, ses parents, ses amis et ses connaissances. Souvent même, on ne lui fait pas grâce de la confrontation.

» Au milieu de cette panique générale, on raconte des épisodes qui ont bien leur côté plaisant. J'en cite un au hasard :

» M. N... est meunier à... et, de plus, honnête homme. L'autre jour, il était de garde, commandé par lui-même. La nuit avait été calme. On n'avait rien vu, rien. Cependant, vers deux heures du matin, M. N... entend un bruit sourd derrière sa grange. Il s'efforce aussitôt de se faire léger comme la plume, se porte doucement du côté du bruit, et, chose horrible à dire, se trouve face à face avec un incendiaire. Il cherche aussitôt à se rendre invisible, recule prudemment, va chercher son fusil, et s'avance bravement où le danger l'appelle. Son incendiaire est encore là. Il lui crie d'une voix de stentor: « Qui vive! qui vive! Je t'avertis, je ne te le dirai plus qu'une fois. Qui vive! » L'imprudent incendiaire ne répond pas. Une détonation se fait entendre. Les domestiques effrayés accourent avec des lanternes. M. N... venait de blesser son plus beau mulet. »

UNE INVENTION PHILANTHROPIQUE. — La démolition de l'ancienne prison de Lons-le-Saulnier a mis à découvert d'horribles secrets. Nous voulons parler des cachots, véritables cages de pierre, où il ne paraît pas possible que des êtres humains aient pu être enfermés. Ont-ils jamais été habités? Cela n'est que trop certain. Ils étaient encore encombrés d'une paille réduite presque à l'état de fumier. Une odeur fétide s'exhalait de ces sombres cabanons, où pour la première fois le jour pouvait pénétrer librement. Le désespoir semblait suinter à travers les pierres des voûtes. Depuis quelques années, on avait songé à garnir d'une boiserie la muraille du fond. Des voûtes surbaissées, écrasantes, des murailles épaisses, sans fenêtre, sans soupirail; des dalles nues, froides, visqueuses, couvertes de quelques bottes de paille; une porte massive percée d'un petit guichet où se croisaient des barreaux de fer, et par où l'air et la lumière pouvaient timidement pénétrer, de manière à rendre les ténèbres visibles et palpables; et cette porte ouvrant sur un corridor, grillagé avec d'énormes barreaux de fer, qui séparaient le cachot d'une cour étroite, fermée de hautes murailles; voilà l'horrible séjour destiné aux prisonniers par les philanthropes de l'ancien régime!

On a remplacé cette sordide prison par une prison à cellules. Puisse-t-on n'avoir jamais à frémir des effets de cette claustration monacale, imposée à des natures ardentes, impétueuses, violentes! Puisse l'expérience ne pas démontrer les désastreux résultats de ces réactions subites, profondes, auxquelles on a recours!

Depuis une quinzaine de jours, dit le *Patriote jurassien*, un soleil ardent darde ses rayons sur ces cellules habitées. L'air y arrive-t-il en suffisante quantité? L'asphyxie n'est-elle point à craindre? La souffrance causée par la chaleur n'est-elle point intolérable pendant ces heures brûlantes de la nuit et du jour, la nuit surtout, quand ces cellules, chauffées toute la journée, sont changées en fournaises, quand l'air enflammé pèse lourdement sur la poitrine et se renouvelle si difficilement dans ces cages étroites?

Si les oubliettes de l'ancien régime nous font horreur, les inventions de la philanthropie moderne nous paraissent violer les saintes lois de l'humanité.

... avaient été plus ou moins blessées.

La foudre avait parcouru l'église sous la forme de deux globes de feu, et, en s'éteignant, avait exhalé une épaisse fumée d'odeur sulfureuse, semblable à celle produite par la combustion de la poudre. Cette fumée, jointe à la chaleur qui s'était développée, asphyxiait les assistants, surtout ceux qui avaient été frappés par le fluide, et dont plusieurs avaient encore le feu sur eux. Ceux-ci renversés sur le sol, poussaient des cris déchirants. Les autres, moins atteints, appelaient des secours que M. Torchard, desservant, et Guyo, vicaire, secondés de MM. Rochard et Conen, prêtres de Saint-Charles, s'empressèrent de leur donner.

On fit aussitôt évacuer les blessés sur le presbytère. Les plus gravement atteints furent déposés dans les maisons voisines où ils sont encore au nombre de cinq. Leurs blessures, bien que les faisant souffrir de vives douleurs, ne paraissent offrir aucun danger pour leur vie. Elles consistent en une sorte de carbonisation du derme avec tuméfaction des tissus sous-jacents.

Quarante et quelques autres personnes ont éprouvé les atteintes du fluide, mais elles en seront quittes pour de légères brûlures, au cou, au bras, et à la surface du corps. Un grand nombre d'entre elles avaient, dans le premier moment, contracté une sorte de paralysie des membres; mais celle-ci semble s'être dissipée chez la plupart.

LES MENNONITES. — Quand le voyageur traverse les lugubres plaines des steppes russes, vaste cimetière de la nature, où les vents passent, sans frémir ni murmurer nulle part, et poursuivent inutilement la ligne toujours en fuite de l'horizon, il voit s'élever entre des cimes d'arbres, des toits, des colonnes de fumée, et au dessus de cette oasis, la flèche resplendissante d'un campanille, avec ses écailles miroitantes au soleil de briques vernies. C'est un village de mennonites. Chaque habitant, disons mieux, chaque frère a sa maison propre, bien commode, entourée de son clos, de son verger, de son parterre, de sa haie, de sa grille, d'où retombent des bandelettes de plantes grimpantes. En entrant dans la première maison venue, le passant est certain de trouver au seuil le bonjour, le sourire de l'hôtesse, l'aisance, la propreté, ce luxe honorable du bien-être qu'on nomme le confortable; le lit bourré d'édredon jusqu'au plancher, le cuivre et l'étain reluisant, et dans quelque coin, le piano et la sonate de Beethoven.

Ces mennonites sont de simples villageois comme nos paysans. Ils cultivent, sèment, récoltent de leurs mains, et cependant tous savent lire, tous connaissent un métier, tous ont une certaine éducation. Les femmes portent des chapeaux de soie et mettent chaque jour à dîner, sur la nappe, au moins deux plats de légumes et un plat de viande. Ils n'ont, parmi eux, ni pauvres, ni voleurs, ni délinquants. Ils doivent leurs richesses uniquement à leur association.

En France, autant de troupeaux, autant de bergers; dans les colonies mennonites, le troupeau de chacun est confié à une garde commune; en France, chacun creuse son puits, bâtit son four, coule sa lessive; au fond de la Crimée, un système général d'irrigation porte l'eau dans toutes les maisons, dans tous les jardins, dans tous les prés. Une boulangerie, une buanderie, une boucherie commune, fournit le pain, le blanchissage et la viande à tous les associés, ce qui n'empêche personne d'avoir la vie intime, le chez-soi, cette poésie de la veillée autour de la lampe, pendant la lecture de la Bible.

Et pourtant ces villages heureux sont confinés au milieu du désert, sans communications suffisantes pour écouler leurs produits. Que serait-ce donc s'ils pouvaient aisément atteindre les villes et les ports de mer? ils tripleraient leurs revenus.

LA POLICE ET LES TOURS. — On nous signale un fait qui se passe à Lyon et que nous tenons à divulguer, car nous craignons que l'administration de notre département, qui a déjà désorganisé l'admirable institution des tours, ne soit tentée de l'imiter. A Lyon, comme ailleurs, malgré les vœux des populations et de tous les hommes de charité et de lumières, les idées de M. Duchâtel ont prévalu et le département du Rhône ne compte plus qu'un seul tour. Au moins ce tour devrait-il protéger le mystère dans lequel de pauvres femmes espèrent se réfugier? La société, en jetant le voile sur des faiblesses souvent plus dignes de compassion que de mépris, empêche bien des crimes et protège la vie de pauvres êtres à coup sûr bien innocents du malheur de leur naissance. Il paraît que l'administration du Rhône pense tout autrement, et même qu'elle fait servir l'invention du pieux Vincent de Paule à une œuvre de police indigne de notre siècle. Pendant les quelques heures que le tour de Lyon est ouvert, ce seul asile du remords et de la honte dans une ville de 200 000 âmes, dans un département de 500 000, pendant ces quelques heures, disons-nous, trois agents de police se promènent dans les lieux voisins, épient les passants et suivent à la porte la malheureuse qui, trop confiante en la bonne foi de notre société, a cru trouver l'ombre et le mystère dans l'institution du tour. Au lieu du secret, elle n'a rencontré qu'une divulgation qui la livre au désespoir, qu'une odieuse constatation de sa faute.

On dit que l'administration du Rhône s'accommode fort bien de ce régime, qu'elle se réjouit de ses économies et qu'elle recommande son système d'intimidation et de violation de secrets sacrés.

VARIÉTÉS.

Agriculture.

Ce n'est point seulement à notre époque que le sentiment confus de la suprématie de l'industrie agricole a pénétré les intelligences supérieures et les a portées à protester contre l'abaissement dans lequel ont constamment été maintenues les classes laborieuses qui portent le poids de l'édifice social; à toutes les époques des esprits droits ont signalé cette étrange anomalie; au sein même de ces nations fières et belliqueuses, dont les marches triomphales à travers les régions de l'ancien monde retentissent encore parmi nous, ne vit-on pas des hommes célèbres s'enorgueillir presque également de leur dévouement à l'agriculture et de l'éclat de leur fortune guerrière?

Le pressentiment du rôle important que l'industrie agricole est appelée à jouer dans les phases supérieures de l'existence des so... a jeté ses racines au sein même de la barbarie, et les ...cinnatus de toutes les nations sont les anneaux de la chaîne ...terrompue qui rattache notre époque aux premières civilisations.



...lations pénibles, de rechutes successives.

La guerre et l'industrie sont deux éléments inconciliables et qui s'excluent mutuellement; c'était surtout pendant les rares intervalles de repos et de paix intérieure que l'agriculture fleurissait dans le passé. Mais ses divers élans furent toujours étouffés par le principe barbare, trop puissant encore pour être refoulé par les nations industrielles en voie de civilisation.

Et c'est précisément sur l'observation de ces faits que nous faisons reposer le caractère distinctif de notre époque. Aujourd'hui, la barbarie est vaincue, et la guerre tend de plus en plus à disparaître, étouffée par les tendances engrenantes et pacifiques de l'industrie. Les relations internationales se multiplient à l'infini, le mouvement, l'expansion, la vie s'accroissent indéfiniment par les rapports commerciaux; et les peuples, bien loin de chercher dans la guerre une vaine satisfaction à leur ambition, éprouvent chaque jour davantage le besoin de resserrer les liens qui les unissent entre eux : témoin les tendances à la suppression des douanes, dont les Etats allemands ont donné le signal; les congrès diplomatiques réglant pacifiquement les intérêts nationaux; la neutralité conventionnelle de diverses voies navigables, et mille autres faits. L'industrie est donc aujourd'hui la puissance qui règne sur le monde; et quelles forces, quels moyens sont à sa disposition, dans quelles conditions elle s'agite!

Depuis quelques siècles, le champ des relations humaines a doublé par la découverte de l'Amérique et de l'Océanie; tous les peuples de la terre communiquent entre eux; l'Océan n'a plus de plages inconnues. Le formidable auxiliaire des rapports internationaux, la vapeur, a révélé un monde tout entier, et bientôt cependant nous demanderons à l'électricité des moyens plus puissants encore de transmission instantanée de la pensée d'une extrémité à l'autre du globe, et une force incalculable pour mettre nos machines en mouvement.

La mécanique est un art qui se vulgarise avec une rapidité incroyable, et tend irrésistiblement à installer une machine partout où une force humaine est dépensée.

Les conquêtes de l'esprit humain dans les sciences, dans les arts, ont amoncelé des matériaux qu'il ne s'agit plus que de coordonner, pour posséder les éléments d'une puissance infinie.

Mais ce gigantesque développement de toutes les forces industrielles fait peser sur notre génération une immense responsabilité : l'histoire des sociétés humaines nous prouve assez que l'immobilité est opposée à la loi de leur existence; que les classes, dont les intérêts sont sacrifiés, réagissent infailliblement, et viennent tôt ou tard mettre en question l'ordre établi et fomenter la division et la guerre. Il ne peut donc y avoir de paix durable tant que les souffrances et les privations affectent une partie du corps social; et, se bercer des apparences d'une tranquillité éphémère, c'est s'endormir sur un volcan.

Et quelle fatale rechute pour l'humanité si, du point culminant où elle est parvenue, prête à se constituer en une glorieuse unité, à proclamer l'éternité de la paix, fondée sur le règne de l'association, si enfin, prête à faire le premier pas dans la voie de ses destinées heureuses, elle se trouvait brusquement rejetée dans l'abîme des guerres intestines si menaçantes, et forcée à transformer encore une fois le soc en épée meurtrière!

Nous avons confiance dans l'avenir de l'humanité, nous croyons à sa délivrance; mais nous savons aussi à quel prix elle doit l'obtenir, et quels obstacles il lui reste à surmonter pour atteindre le terme de ses pénibles épreuves.

Nous l'avons dit, les matériaux nécessaires à la grande transformation sociale sont préparés; mais il faut les mettre en œuvre, il faut *organiser*! Il ne suffit point d'avoir des armes pour combattre, il faut savoir s'en servir.

Or, jusqu'à ce jour, les forces industrielles n'ont point été appliquées d'une manière équitable aux besoins généraux. Les masses n'ont retiré aucun avantage de la plupart des innovations; celles-ci leur ont été souvent nuisibles.

En outre, une énorme disproportion règne entre la répartition proportionnelle des capitaux, entre l'agriculture et les industries secondaires. Les capitaux, loin de s'appliquer à la fécondation du sol, et d'attirer ainsi les travailleurs sur toute la surface du pays, de compléter, de multiplier l'action de ces derniers par l'emploi des machines inconnues à la petite culture, affluent au contraire, avec une rapidité inquiétante, vers les villes, et entraînent nécessairement à leur suite les bras inoccupés dans les campagnes.

Est-il besoin de répéter que le délaissement de l'agriculture a pour effet immédiat la réduction de la richesse positive, et rend le sort des masses plus précaire? Tout le monde sait parfaitement cela, mais chacun en particulier se renferme dans son égoïsme et se croit dispensé de ces préoccupations, tant il règne d'incohérence et d'insolidarité dans nos relations. Mais au point de vue même de l'intérêt personnel, ne devrait-on pas songer aux perturbations qui seront la conséquence inévitable de l'agglomération inconsidérée des bras et des capitaux aux grands centres industriels? les temps de crises, d'engorgements commerciaux, et souvent d'autres causes, occasionnent le chômage; le chômage affame l'ouvrier, et la faim le pousse à la révolte.

Ce double motif fera donc comprendre pourquoi nous considérons tout progrès agricole comme un des éléments de la science sociale. L'agriculture est le champ neutre où doivent venir s'équilibrer toutes les forces rivales : là il y a du travail pour tous les bras, des applications pour tous les capitaux, une lice ouverte à tous les talents, et la résultante de tous ces éléments combinés ne peut être qu'une richesse positive et profitable à la société tout entière.

Nous ne concevons pas d'autre moyen d'assurer pour l'avenir la sécurité du riche, le minimum du pauvre, la paix entre les nations, que de fortifier, d'organiser l'agriculture, et nous appellerons souvent sur ce point capital l'attention de tous les hommes intelligents.

L'abondance des matières ne nous a pas toujours permis de donner aux questions agricoles tous les développements désirables.

La publication du numéro double, de huitaine, nous met enfin en mesure de réaliser nos vues à cet égard. Ce numéro pouvant être livré séparément, nous pensons qu'il s'adaptera aux besoins de beaucoup de cultivateurs.

Nous prions ceux de nos amis qui seront à même de le faire, de nous ...ser des documents sur le mouvement agricole dans les provinces. Nous donnerons, avec empressement, publicité aux manifestations fa... à l'organisation de l'agriculture, aux perfectionnements théo... pratiques, à l'éducation des classes laborieuses, etc. Nous

16590 kil. Veau 1,60-1,45-1,10. — 3693 kil. Mouton 1,60-1,45-1,10. — En gros 20040 kil. 1,36-1,32-1,26.

Halle aux veaux. 12 juin. — Veaux amenés 966, vendus 936, 1,90-1.75-1,60. — Vaches amenées 60, vendues 58, 1,22-1,10-0,9.. — Taureaux, amenés 2, vendus 2 à 0,88.

Marché de la Maison-Blanche, 13 juin. — Amenés 92 porcs, vendu 90 à 1,24-1,22-1,20. — Vaches laitières amenées 41, vendues 14 de 300 à 450. — Taureau, amené 00, vendu, 00.

Marché aux chevaux du 13 juin. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 90, vendus 20 de 200 à 1400. — De trait 260, vendus 24 de 310 à 1620. — Hors d'âge 18. entrés, vendus 16 de 90 à 350. — Anes entrés 18, vendus 3 de 45 à 80. — Chèvres amenées 6, vendues 0 de 0 à 00. — Voitures, 24 amenées, 7 vendues de 80 à 300. — Encan, entrés 7, vendus 7 de 100 à 500. — Essai, 98.

Marché de Poissy, 10 juin. — Il a été amené 1748 bœufs, sur lesquels

(1) Nous donnerons aussi dans le numéro du dimanche un Bulletin des cours des produits agricoles sur les marchés les plus importants de France. Nous savons combien ces renseignements sont utiles au cultivateur éloigné des centres commerciaux.

5 p. 0|0......	d. 50	» »»	» »»	——	» »»	» »»
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.			
3 p. 0|0.....	10 »|»	15 »|»	12 1|2	» »|»		
5 p. 0|0.....	20 »|»	15 »|»	» »|»	» »|»		

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	» »»		ROM.	Der C.	100	»|»
Récép. Rotsch.	»	»	»»	BELG. 2 1|2....	»	»	»|»
ESP. Dette act.	»	31	»|»	— 4 1|2.....	»	»	»|»
— — pass.	»	»	»|»	— dº 1840....	»	100	1|2
— 3 p. 0|0.	»	37	3|4	— dº 1842....	»	102	1|2
Dette intérieure	»	32	»|»	— Banque....	»	883	»»
PORTUG. 5 0|0 1837	»	»	»|»	— dº Em. 1841.	»	»	»|»
HOLL. 2 1|2	»	»	»|»	PIÉMONT........	»	1217	50
HAITI..........	»	»	»|»	AUTRICHE	»	»	»|»

Str. à Bâle.	220	»»
Paris-Str..	546	»»
Tours-Nant	313	»»
Orl.-Vierz.	630	»»
C. du Nord	738	75
Famp-Haz.	»	»»
Diep.-Féc..	»	»»
Boul. à Am.	»	»»
Orl.-Bord.	602	50
Mont. à Tr.	390	»»
Paris-Lyon	540	»»
Bord-Teste	»	»»
Zinc V. M..	6160	»»
Lin Maber	697	30

— Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron.. »» »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75 50 à 00,00; courant du mois, 73; juillet et août, 76,50 à 77,00; 4 dern., 78,00 à 79 00; 4 prem 1847, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 71,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin, 74,00 à 00,00; cameline, 73,50 à 00,0 ; chanvre, 00,00 à 000. — Voiture, 5,59.

ESPRIT 3,6. — Disponible 124,00 à 000,00; courant du mois et juin, 124,00

la poste. (Affranchir.)

Spectacles du 14 juin.

7 h. »|» FRANÇAIS. — Festin de Pierre. Ecole des maris.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE — Maçon. Emma.
7 h. »|» ODÉON. — Menteur Menuisier. Voyage.
6 h 1|2 VAUDEVILLE. — Frères Dondaine. Robinson. Homme grave.
6 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Baronne. Professeurs. Gamin de Paris.
6 h. »|» GYMNASE. — Geneviève, Rebecca. Geneviève. Juanita.
6 h. 1|2. PALAIS-ROYAL. — Frisette. Femme. Deux Papas. Omelette.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Latude. Don César.
6 h. »|» AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. »|» GAITÉ. — Stella. Atar-Gull.
6 h. 3|4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation
6 h. 3|4 COMTE. — Ricco. Enfants jaloux. Barbe impossible.
6 h. »|» FOLIES. — Trompette. Canaille. Valse de Faust.
3 h 1|2. HIPPODROME. — Les Dimanches, Mardi et Jeudi.

Imprim. Lange-Lévy et Cie, rue du Croissant, 16.

et les rend indifférents; ils disent : « Un sou de chagrin ne paie pas deux liards de misère; » et les larmes vraies des mères manquant de pain sont chose rare; les hommes n'y pensent même pas; et pourraient-ils vivre en y pensant, mon Dieu!

On évaluait ici la charité privée de 12 à 15 mille francs. Au moment de la suppression de la mendicité, les souscriptions ont produit 10 mille francs, chiffre qui se soutient; la ville, le département, les secours de loteries font monter le chiffre de secours de 15 à 17 mille francs, et les charités privées sont encore énormes; il règne ici un esprit religieux qui soutient, encourage à l'aumône. On a obtenu quelque travail, c'est vrai, il fallait travailler ou mourir de faim; beaucoup ont travaillé, mais souffrant encore; quelques-uns ont mieux aimé le Dépôt que le renoncement à *leur état*, et se sont fait arrêter; mais ceux-là n'ont pas reparu; quelques-uns sont morts au Dépôt; cela a fait exemple et tout *marche bien*, selon le vœu de l'administration qui se réjouit de son œuvre. Mais que de misères inouïes sous ce calme! Des souscriptions aux bureaux ont l'inconvénient d'éloigner le pauvre du riche, le contact n'arrive plus jamais, et celui qui ne voit pas la misère la juge mal; il est si aisé de discourir sur le pauvre à une bonne table, près d'un bon feu!

Oh! le pauvre vertueux, sobre, le pauvre, propre, économe, a de grandes vertus ignorées; le pauvre honnête et de bonnes mœurs mérite tous les respects et confondra le riche devant Dieu; combien de force, de courage, de résignation, de résistance au mal, il lui faut déployer! et, je le répète, chez les pauvres, la religion seule produit de semblables vertus, rares, il est vrai, mais existantes cependant.

Et chez tous, ou presque tous, une grande charité personnelle, secourant au besoin plus pauvre qu'eux, se soignant dans la maladie, se prêtant appui; j'ai vu plusieurs fois asile donné à de pauvres errants, pas aussi pauvres qu'eux, partageant leur pain et leurs lits. Je connais une jeune fille presque idiote, enfant naturelle, ayant vécu jusqu'à vingt ans de la charité du peuple, du pauvre même.

Dans une commune de la campagne, un pauvre homme malade se trouvait en retard de son ouvrage; le curé, au prône, invite les hommes à donner chacun quelques heures de travail; une trentaine se rendirent au charitable appel, et l'ouvrage fut vite fait.

Vices.

Parmi la classe pauvre, la plus ignoble, la plus dépravée, est celle des petits bouchers, gens misérables et vicieux, qui vivent au jour le jour du peu de viandes défectueuses qu'ils vendent au marché, et colportent le long des rues dans la semaine, pour vendre à la classe ouvrière (le pauvre ne fait aucun usage de viande). Dans cette classe règne la plus grande dépravation, la débauche, l'ivrognerie, le maraudage; la nombreuse classe des pêcheurs (la pêche [illegible]) [illegible] sa charité privée.

Écoles. — Salles d'asile.

Maintenant une salle d'asile vient d'être votée, destinée à remplacer d'ignobles écoles, si l'on peut même leur donner ce nom: quelques femmes douées d'une certaine fermeté, de ce quelque chose qui subjugue l'enfance, gardent dans le jour de tout petits enfants. Ces pauvres petits, tenus durement, sont entassés dans de sales et noires chambres où on les tient au repos et dans la plus complète inaction. En entrant dans ces salles, on est suffoqué de la mauvaise odeur qui règne là, entretenue par le manque d'espace, de lumière, de la saleté de tous ces pauvres petits qui sont à peine vêtus, qui sont couverts d'ordures et de vermine; heureux quand un rayon de soleil permet à ces pauvres petits de prendre quelque air au moins à la porte de la maîtresse. On ne peut se faire une idée de la misère de tels lieux, mais cela va cesser. La ville payait là pour les pauvres 60 c. par mois. En sortant de ces *parcs*, si l'on peut s'exprimer ainsi, car là on garde seulement les enfants, ils vont aux écoles tenues par les frères de la doctrine chrétienne et des religieuses vouées à cet enseignement. Plus de 300 garçons, à peu près autant de filles, fréquentent ces écoles; beaucoup n'y vont pas.

Apprentissage.

Les parents préfèrent leur faire gagner quelques sous aux travaux dont j'ai déjà parlé. Abrutis pour la plupart, ou du moins indifférents, ils sacrifient l'avenir au présent qui leur apporte quelques ressources pour vivre; les parents détournent ainsi les enfants des écoles, et aussi des métiers que l'on a grand'peine à faire apprendre aux enfants. Le bureau de bienfaisance en place beaucoup en apprentissage (40 environ); mais peu s'y tiennent, les garçons surtout qui trouvent à gagner quelque argent dans un travail, très attrayant pour eux, qui consiste à garder, dans le passage de la ville, les nombreuses troupes de bestiaux qui la traversent, se rendant sur Paris. On ne peut arracher les enfants à cette occupation pour le travail sédentaire. Ils prennent là le goût du vagabondage et de la paresse, grand vice du pays, indolence, mollesse, lâcheté, inertie morale et physique, tout cela causé par l'extrême et dégradante misère.

Aux faits de dégradation déjà cités précédemment, se peut joindre celui-ci: une mère conduisant à la débauche ses propres filles, dont l'une a moins de quinze ans et se meurt d'une horrible maladie.

Encore les femmes.

Les femmes souffrent en général plus que les hommes, par leurs enfants qui les touchent davantage; souvent une femme honnête et laborieuse, use sa vie à côté d'un ivrogne dont elle souffre les mauvais traitements sans nul remède; la séparation est interdite faute d'argent, au plus grand nombre. Mais quand la femme est décidée à [illegible] rer avec lui et à abandonner les enfants aux filles [illegible] au pays. Le Dépôt de mendicité vient enfin de la délivrer de cet homme; mais il lui laisse sa misère et son nom, et cette femme, la probité, l'honneur même, ne trouve pas de travail, de journée, à cause du *nom* de son mari connu pour un voleur, de ses filles qu'on sait perdues.

Or, ce qu'a souffert cette femme honnête, pieuse, propre, *sensible*, et bonne mère, est inouï, et l'histoire des tourments physiques et moraux de cette malheureuse ne peut engager à lui donner du travail; elle file et gagne quatre sous par jour; elle n'a pas l'âge pour être inscrite au bureau, puis son mari lui fait tort. Et beaucoup d'existences ressemblent à celle-ci.

Dans tout le tableau révoltant de cette misère, je reste certainement au-dessous de la vérité. Je tais de révoltants détails.

Commerce.

Un des grands maux qui pèsent sur les pauvres, c'est la vente au détail; ils payent tout horriblement cher par un sou et deux de toutes choses, sucre, beurre, savon. J'ai vu vendre pour un liard de vinaigre et 3 liards d'huile dans des mesures destinées à ce commerce et grandes comme des tasses de jouets d'enfants.

Le chiffre de la misère cachée et non inscrite aux bureaux est certainement égal à celui de la misère officielle. Tout l'hiver, l'ouvrage a manqué ici pour les femmes, et le tissage a beaucoup diminué aussi; on a peine à concevoir comment tout le peuple a vécu, et le miracle de leur tranquillité, de leur obéissance à la police; comment tous ces affamés ne se jettent-ils pas sur le riche?

REVUES DE LA HUITAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

La chambre a attaqué cette semaine la question de l'Algérie: ministres et députés ont prononcé force discours, dont il résulte que l'on agit au hasard et que l'on n'a d'autre système que de dépenser beaucoup d'hommes, d'argent et de temps dans l'espoir qu'à la fin tout s'arrangera pour le mieux.

Pendant que nos gouvernants étaient fort occupés à se prouver leur incapacité réciproque, la féodalité mercantile faisait un nouveau pas, et l'on adjugeait à M. de Rothschild et à ses collègues, le dernier tronçon de la grande ligne de Lille à Marseille (Lyon à Avignon), dont les autres tronçons appartiennent déjà à ce banquier.

MM. Guizot et Duchâtel, en répandant autour d'eux la corruption électorale, croient consolider la royauté. Hélas! ils se trompent, ce n'est pas au profit de la royauté qu'ils démoralisent le pays légal, ils ne font que le préparer à accepter plus facilement le joug de la honteuse féodalité industrielle.

Oh! M. Guizot avait raison en disant que le trône n'était pas un *fauteuil fermé*; il est si peu fermé, qu'un étranger vient de s'y asseoir côte du roi; ou s'il ne s'y est pas assis, c'est par pure modestie, mais

---

répondit Léon avec emphase, sont d'une rigueur mathématique; rien n'a été oublié; depuis le grain de poussière qui doit sécher le premier chiffre tombé de la plume d'un commis, jusqu'aux primes fantastiques réservées aux honorables notabilités qui se rattacheront par leur influence à la création de mon œuvre, tout a été prévu; et s'il est encore quelque chose qui m'inquiète, c'est l'embarras que j'éprouve à dire mon dernier mot sur les bénéfices futurs de l'entreprise, tant la perspective est éblouissante et doit provoquer d'incrédulité.

M. de X. sourit. — Il y a de l'étoffe, se dit-il tout bas.

— Et quels sont vos éléments de succès? reprit-il avec une inflexion de voix plus amicale.

Léon tira un portefeuille, l'ouvrit sous ses yeux, et tout en explorant les divers compartiments de son calepin, il eut soin de mettre ses billets de banque assez à nu pour qu'un œil exercé ne pût se méprendre sur la nature de ces papiers; puis, tendant un prospectus au marquis:

— Capital social, trois millions!... fit-il en prenant les airs de dignité dont celui-ci commençait à se défaire. — Trois millions! c'est joli; mais vous confondez ici le but avec les moyens. — Si je ne me trompe, monsieur le marquis, vous avez porté les armes? — Il est vrai. — Eh bien! ne vous est-il jamais arrivé de trouver en pays ennemi des ressources pour en faire la conquête? — Quelquefois. — Or, la conquête du pays était le but, et ses ressources les moyens. Vous voyez donc que le but peut donner les moyens. — Ce jeune homme promet, pensa M. de X. Cependant, continua-t-il, vous avouerez qu'il serait souverainement imprudent de se mettre en campagne avec les ressources de l'ennemi pour toutes ressources? — Beaucoup moins imprudent, si l'on rattache sa fortune à de puissants auxiliaires. Écoutez, monsieur le marquis: il fut un temps où l'homme faisait la fortune du nom; depuis lors, il y a eu inversion; le nom fait aujourd'hui la fortune d'un homme. Le nom fait son testament, n'y aurait-il pas folie à l'hériter de ne pas recueillir la succession? Je viens de mettre au jour une entreprise superbe, il lui faut pour parrain un nom très bien porté; prêtez-lui le vôtre, et je détache de la souche les premiers vingt mille francs d'actions, que je vous prierai d'accepter comme un souvenir de bonne amitié. Vous en ferez part à vos amis et connaissances, et grâce à cet innocent stratagème, la commandite, qui tombe en discrédit, peut encore être une vérité. Un parrain! s'il vous plaît, monsieur le marquis, et quelques-uns des vôtres pour compères!...

Gagné, subjugué par cette chaleureuse allocution lancée à brûle-pourpoint, M. de X., qui reconnut dans Léon une vocation arrêtée, lui tendit familièrement la main en lui disant:

— Mon cher, je suis enchanté que l'occasion se présente de faire quelque chose pour vous; votre société a de l'avenir, beaucoup! et, foi de gentilhomme, il en sera parlé en bons lieux; mais il y a une chose bien regrettable! — Laquelle? — C'est que nous n'ayons pas, pour mettre à la tête de l'entreprise, M. le comte de D., le vicomte de C. et le baron de B. Voilà des hommes comme il en faut pour donner du relief à une commandite; voilà, pour un prospectus, une auréole à fasciner le public. — Ne pourrait-on se les procurer? — Oui et non. J'ai déjà voulu les utiliser dans une circonstance analogue, mais ils m'ont témoigné de l'éloignement pour ces tréteaux de publicité. Il y avait naturellement quelques frais à faire pour vaincre leurs répugnances. A ce prix, je me ferais fort de lever la difficulté. Or, l'auteur de la proposition, homme à courtes vues, n'ayant pas eu le bon esprit de comprendre, ou n'étant peut-être pas dans la possibilité de donner suite à mes instances, je fus contraint de me retirer. C'était néanmoins un bien beau résultat à obtenir pour un léger sacrifice. Depuis lors les choses en sont restées là. — Vous n'en voyez pas d'autres autour de vous qui puissent remplir le même but? — M. de X. eut l'air de chercher dans sa mémoire. — Plus rien! ajouta-t-il en secouant la tête, plus rien qui vaille! Vos devanciers m'ont tout pris. — Ernestine! Ernestine! soupira Léon, j'ai la tête prise dans la gueule de ton lion. — Et les trois dont vous parlez, combien les estimez-vous? demanda-t-il en souriant. — Oh! pas cher, vu la qualité, car ce sont des hommes de qualité: pour la bagatelle de mille francs, je me charge de vous les embaucher, moyennant un supplément convenable d'actions pour les intéresser au succès. — Songez donc, ajouta-t-il en comptant sur les doigts de sa main gauche avec l'index de sa main droite, que vous avez: un comte!... un vicomte!... et un baron! tout battant neuf pour un *sac!!!* C'est-à-dire que c'est pour rien, car il ne faut pas perdre de vue qu'il y a comtes et comtes, barons et barons, vicomtes et vicomtes, et avant que cet article fût tombé dans le domaine public, vous n'auriez pas eu pour trente mille francs le quart de ce que je vous donne aujourd'hui pour mille. Notez, mon cher, que c'est purement dans l'intention de vous être agréable que je consentirais à m'entremettre dans cette affaire, parce que vous m'êtes recommandé par quelqu'un à qui je porte le plus grand intérêt; et croyez bien qu'il répugnerait énormément à ma délicatesse de spéculer sur les besoins d'une société naissante. Si donc je vous ai parlé de mille francs, c'est prix de *revient*, c'est le minimum approximatif des frais à faire pour gagner à votre entreprise le patronage de trois personnages influents. Tenez, pour que vous soyez bien convaincu que je veux traiter avec vous, comme on dit dans le commerce, *à prix de facture*, vous ne me rembourserez que sur état. — Comment donc, monsieur le marquis, vous voulez que je doute! fit Léon, effrayé de cette nouvelle proposition, qui pouvait avoir pour lui des suites bien autrement judaïques.

En même temps, il tira vivement de son portefeuille les deux billets de cinq cents francs, valeur en compte de son caissier, et s'exécuta de la meilleure grâce du monde, ce qui confirma M. de X. dans la bonne opinion qu'il avait de lui.

— Votre affaire est magnifique! s'écria-t-il en tenant d'une main les deux chiffons de papier, et de l'autre le prospectus. Merveilleusement imaginé, mon cher; c'est une idée admirable qui vous a poussé là, une entreprise qui fera la fortune des actionnaires, et dans laquelle je n'hésiterais pas à engager deux cent mille francs, [illegible] les avais. Comptez sur moi, ajouta-t-il en le reconduisant avec [illegible] des marques de déférence; comptez toujours sur moi et les miens.

Léon se retira, rançonné et content. Ernestine, à son retour, n'eut rien de plus pressé que de s'emparer de son calepin, pour savoir à combien s'élevait la dépense.

— Mille francs de noblesse! fit-elle en le trouvant dégarni; mais c'est une folie que de mettre tant d'argent à un article de fantaisie; si j'avais fait pareille sottise, tu ne me le pardonnerais pas... Combien en as-tu acheté? — Un petit assortiment de trois, je ne pouvais pas faire moins. — Mille francs! pour trois gentilshommes!... Tu es fou, Léon; songes donc que pour mille francs tu aurais eu deux chevaux. — Il est vrai que j'ai eu un marquis par dessus le marché. — N'importe! c'est horriblement cher. — Que veux-tu, Ernestine, c'était une dépense à faire, et, une fois faite, on en a pour longtemps. — Possible, murmurait toujours Ernestine, mais c'est horriblement cher, et j'aime mieux mon châle.

Le marquis tint parole à Léon, qui en fit son directeur-adjoint; et, livraison lui étant faite de ses trois prête-noms, le cadre de sa gérance au grand complet, ses statuts déposés, ses actions bien gentiment lithographiées, il écrivit à tous ses postulants que, n'ayant qu'à se louer des renseignements recueillis sur leur compte, il les invitait à venir, dans le plus bref délai, remplir leurs fonctions... et sa caisse.

Or, le mécanisme de ces fonctions était d'une simplicité touchante. Les uns, installés dans les bureaux, allaient, à tour de rôle, se passer une feuille de papier plus ou moins blanc, sur laquelle chacun, suivant ses forces, croquerait de petits bonshommes ou la silhouette du voisin. Il était bien entendu qu'il serait loisible, à ceux qui n'auraient pas du goût pour le dessin, de faire des cocottes. Les autres, c'étaient les inspecteurs, furent chargés d'aller voir en province si le printemps s'avançait.

— Allez! leur dit Léon, en leur remettant à chacun un paquet de prospectus et un petit à-compte sur les trois mille francs qu'ils venaient de lui prêter; à tous ceux que vous rencontrerez sur votre route, dites que M. Léon est directeur général de la société, que M. le marquis de X., chevalier de Saint-Louis, ex-ministre plénipotentiaire près la cour du grand Mogol, en est directeur-adjoint; dites-leur qu'il n'y a pas un chat dans toute ma gérance qui ne soit gentilhomme depuis le bout de l'orteil jusqu'à l'extrémité du cuir chevelu; que mon garçon de bureau est en habit noir avec le signe des braves, et que mon concierge est décoré du Grand-Cordon; faites-leur part de toutes ces choses, et quand vous reviendrez, vous m'en direz des nouvelles!...

Bon voyage!.........

A. D.

FIN.

...dire que cette compagnie tiendra alors sous sa main, dirigera et fera manœuvrer à sa guise les nombreuses compagnies vassales qui emploieront en chevaux, en voitures et en hommes l'immense capital destiné à défrayer tous ces services d'embranchements.

C'est là un détail de la vaste hiérarchie qui s'organise autour de cette ligne artérielle, de cette ligne vitale de la France ; qu'il serve à juger le reste.

GRANDE-BRETAGNE.

La dissolution prochaine du ministère Peel, voilà la question qui occupe tous les journaux anglais. Quel sera son successeur au pouvoir ? Lord Stanley le protectionniste ou lord John Russell le whig ? On ne sait. Les partis sont divisés et démoralisés. Aucune idée politique, aucun chef de parti ne peut rallier une majorité parlementaire forte et unie. Toute majorité s'obtient par la coalition de plusieurs minorités qui se séparent aussitôt sur d'autres questions. Un ministère permanent est devenu presque impossible, tant la division règne au sein même de chaque parti, sur des questions différentes! Notre correspondance particulière nous apprend qu'il en est de même au sein des familles, à tel point que les fêtes et les réunions de plaisir en sont troublées, suspendues.

Les journaux tories parlent hautement de la déconfiture du ministère à la troisième lecture du bill des céréales. Ils annoncent même qu'au besoin, si le ministère obtenait la majorité des lords pour la troisième lecture, il doit nécessairement tomber à la discussion du bill de la coercition de l'Irlande, et qu'alors, avant trois mois, un nouveau ministère rétablirait l'ancienne loi des céréales.

L'agitation et le désordre se généralisent sur tous les points du pays ; la lutte et la discorde sont à l'ordre du jour. Nous ne pouvons mieux faire sentir la marche ascendante des conflits et du choc des intérêts qui accompagne la guerre des idées, qu'en donnant le chiffre de l'augmentation annuelle des huissiers. Les statistiques mettent ce chiffre à plus de 600 par an. 3 000 nouveaux huissiers depuis cinq ans ! Quels progrès dans les affaires de la chicane !

Les grèves continuent toujours dans le nord. Il y a trois mois que les travaux ont été suspendus dans beaucoup d'endroits. Les entrepreneurs sont menacés de ruine. Les journaux disent que les capitaux quittent les grandes villes industrielles pour aller s'établir au loin. Ils font l'historique de beaucoup de branches d'industrie qui ont été ruinées dans le pays par des grèves continues. Des industries florissantes autrefois à Liverpool, à Manchester et dans d'autres grands centres de manufactures se sont transportées en Écosse et même à l'étranger, où la main-d'œuvre était meilleur marché et plus facile à obtenir.

Les ouvriers n'en continuent pas moins leurs grèves. Ils ont eu, la semaine dernière, une grande convention à Manchester, où ils se sont organisés en association nationale pour se soutenir mutuellement contre la décroissance constante du salaire et l'arbitraire du régime industriel. Des délégués de tous les points du Royaume-Uni, l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, ont assisté à cette convention, et un grand nombre d'entre eux ont pris part aux délibérations.

Les débats de cette convention ont révélé de grandes lumières et de grands talents chez les ouvriers, et les statuts de la société ont été rédigés avec habileté et prudence. Voici la principale clause financière de la société :

« Tout membre doit contribuer aux fonds de la société, à raison de quatre sous par vingt-cinq shellings de son salaire, quel qu'en soit le taux : c'est-à-dire à peu près un sou pour chaque dix francs qu'il gagne. »

La société doit amasser un fonds de cinq cent mille francs au moins avant d'encourager aucune grève, ou de soudoyer les individus en grève. En cas de grève commencée avec l'approbation de l'association, les taux de la subvention à payer à chaque membre seront réglés dans les proportions suivantes :

1° Ceux qui ne gagnent que trois shellings par semaine recevront 2 1/2 shellings par semaine pendant la grève.

2°	Ceux de	6 shellings	recevront 5
3°		8	6
4°		10	7 1/2
5°		12	8
6°		16	10 2/3
7°		18	11 1/3
8°		20	12 1/2
9°		24 et au dessus.	14

On a accordé une subvention proportionnellement plus forte en bas de l'échelle, par la raison qu'il est impossible d'avoir du pain à moins de cette somme. En haut de l'échelle, la subvention ne s'élève qu'à la moitié du salaire, parce que cette somme peut suffire pour le strict nécessaire.

Les femmes et les enfants sont admis à souscrire et à recevoir une subvention proportionnelle en cas de grève.

La société ne doit jamais avoir en caisse une somme moindre de cinq cent mille francs, afin de faire voir aux maîtres qu'ils ne pourront pas impunément commencer une lutte avec un corps de métier qui fait partie de l'association.

La société doit établir des ateliers nationaux, afin d'employer les hommes sans ouvrage, et d'utiliser les bras en cas de grève, au lieu de les laisser perdre leur temps dans l'oisiveté.

Tout cela est organisé et en train de fonctionner, sous la direction d'un député et d'un homme de loi, qui veille à la légalité de tous les mouvements.

Nous n'avons qu'un mot à dire : C'est très beau !

ALLEMAGNE.

La profonde détresse des tisserands silésiens et plus récemment encore les événements de la Gallicie ont forcé les Allemands les plus engourdis à se préoccuper de la question sociale, qui n'est étudiée un peu sérieusement dans leur pays que depuis deux ou trois ans.

Le mal étant constaté, il s'agissait de le guérir en le coupant par la racine, c'est à dire en extirpant le prolétariat. Ce n'est cependant pas ce que pensent les conservateurs et, à leur tête, la *Gazette d'Augsbourg*, qui ne nie pas que le mal existe, mais qui l'attribue à ceux-là mêmes qui cherchent à le faire disparaître, à tous les socialistes indis-

Brunet et Dejean de la Bâtie, a quelque chose d'étrange. M. Sully-Brunet, représentant l'île Bourbon il y a quelques années, s'efforçait de faire prendre à notre colonie orientale l'initiative des réformes libérales. C'était là une généreuse et bonne inspiration. Quelques colons s'inquiétèrent de ces dispositions ; ils s'agitèrent, et le mandat de M. Sully-Brunet ne fut pas renouvelé.

A la tête du parti conservateur (conservateur de l'esclavage), marchait M. Dejean de la Bâtie, et cet honorable colon fut envoyé en France pour soutenir la politique de la résistance. M. Dejean de la Bâtie, esprit doux, bienveillant et fin, mais imbu de préjugés excessifs sur le régime social des colonies, assurait, en 1840, qu'il était très facile de ramener l'opinion égarée de la métropole, et promettait de faire ajourner indéfiniment toute mesure d'émancipation.

On sait que, malgré les efforts des délégués, malgré l'appui du journalisme gagé, les Chambres ont nettement entamé le régime colonial ; on sait que, grâce à cette politique d'aveugle résistance et de corruption, la cause coloniale s'est trouvée compromise, et la dignité des colons diminuée.

Nous avons dit qu'après le vote des Chambres, les délégués de Bourbon, de la Guadeloupe et de la Martinique auraient dû donner leur démission. Ils n'en ont pas jugé ainsi ; ils veulent sans doute faire constater jusqu'au bout leur impuissance, et mourir à leur poste.

Le Conseil de l'île Bourbon, par un compromis bizarre, confie la cause coloniale à un libéral et à un conservateur pur-sang. Il y en a pour tous les goûts. Nous félicitons néanmoins les colons de ce retour à des sentiments modérés, manifesté dans l'élection de M. Sully-Brunet. Si l'honorable M. Dejean de la Bâtie veut nous en croire, renonçant désormais à ses illusions d'autrefois, il se ralliera aux intentions libérales de son collègue. Ce sacrifice des vieilles doctrines, quelque douloureux qu'il soit, est réclamé par l'intérêt des colonies, et nous espérons que M. Dejean de la Bâtie aura le courage de l'accomplir. A ce prix, il peut rendre encore des services à son pays, malgré la méfiance universelle qui pèse en France sur l'ancien conseil des délégués.

Il serait très regrettable que le même mélange d'éléments contraires sortît des élections de la Guadeloupe. Si, par malheur, M. de Jabrun, colon progressiste, nous arrivait donnant la main au passionné conservateur M. de Chazelles, nous plaindrions fort MM. Sully-Brunet et de Jabrun, obligés de lutter péniblement contre une majorité mal inspirée. Toujours les sympathies de la France les suivraient-elles dans leur libérale entreprise. Puisse la Guadeloupe racheter ses erreurs passées par des élections qui lui rapportent profit et honneur !

NOUVELLES DU JOUR.

CHRONIQUE. — Mgr le duc d'Aumale s'est embarqué le 4, à neuf heures du soir, sur *le Titan*, qui a levé l'ancre vers minuit, pour Tenez.

— Le roi de Bavière vient de nommer le prince Louis d'Ettingen Wallerstein son ambassadeur extraordinaire à la cour de France : le prince a déjà reçu du roi son audience de congé et se rendra sous peu à Paris.

— M. Œrstedt, correspondant de l'Institut à Copenhague, qui a été désigné, par erreur, dans l'ordonnance du 6 mai dernier, comme chevalier de la Légion-d'Honneur, a été nommé par le roi officier de la Légion-d'Honneur.

— Le *Moniteur* publie ce matin une ordonnance royale du 8 juin, portant institution aux fonctions de président, juge et juge-suppléant près divers tribunaux de commerce. Parmi ces nominations, nous nous bornons à mentionner les suivantes : Président du tribunal de commerce de Caen, M. Bonillie jeune ; de Falaise, M. Lebaillif ; de Rochefort, M. Leps (Léon) ; de Beaune, M. Paillot-Sausset ; de Louviers, M. Chemevière ; de Châteauroux, M. Muret de Bort ; de Saumur, M. Boutet-Bruneau ; d'Epernay, M. Lenepveu.

— Le roi va envoyer en présent à l'empereur du Maroc six des plus belles juments normandes.

Trois palefreniers et un brigadier appartenant à ce haras ont été choisis pour accompagner ces chevaux jusqu'à la résidence de l'empereur Abder-Rhaman.

On évalue à 5 000 fr. les frais de route de ces chevaux et de leurs conducteurs, depuis le haras de la Tour-du-Pin jusqu'à leur destination. Ils doivent partir sous fort peu de jours.

— On écrit de Berlin, le 9 juin :

« On vient de commander aux usines de M. Frédéric Borsig, situées entre Berlin et Postdam, soixante-neuf locomotives qui doivent être livrées avant le 1er janvier prochain ; en Silésie, on en construit actuellement deux cent onze, dans la province rhénane quarante-six, ce qui fait en tout trois cent vingt-six. Ces locomotives sont destinées presque toutes à des chemins de fer d'Allemagne, qui ne sont pas encore ouverts. »

— On a parlé de l'enlèvement de lady Anne-Elisabeth-Mary Grenville, fille unique du duc et de la duchesse de Buckingham, par M. Gore-Langton. On se rappelle que son père était arrivé au moment où le mariage allait être consommé, et le *Court-Journal* avait annoncé que les parents de la jeune fille refusaient leur consentement à ce mariage disproportionné. Il paraît néanmoins qu'on est parvenu à obtenir le consentement du duc de Buckingham, et surtout à vaincre la résistance opiniâtre de la duchesse, car le mariage a été célébré à Londres le 9 juin, à huit heures du matin, dans l'église de Saint-Georges. Le duc et la duchesse de Buckingham n'ont pas assisté à la cérémonie, et lady Anne a été conduite à l'autel par une de ses parentes, lady Braybrooke.

— On ne s'occupe que de l'inauguration du chemin de fer du Nord. Le festin que l'on prépare à Lille sera d'un grandiose et d'une magnificence extraordinaires. Voici quelques chiffres qui pourront en donner une idée :

On a déjà expédié 28 730 assiettes, 750 carafes, 5 400 verres à pied et gobelets, 500 salières, 300 compotiers, 200 corbeilles rondes et ovales, 512 plats ronds pour entrées et entremets, 190 plats ovales, 260 casseroles à légumes, 450 autres pièces en porcelaine dorée.

Les cuisiniers chargés de préparer le repas doivent y faire figurer ... du Nord ... que les ... invités y tiendront sans encombrement ni cohue.

Les princes arriveront à Valenciennes le 16 au matin. LL. AA. RR. seront reçues au débarcadère par les autorités locales et la garde nationale. Les présentations et réceptions auront lieu à l'Hôtel-de-Ville, dans la grande salle du conseil, repeinte à neuf, et décorée du grand tableau de M. Abel de Pujol, représentant *la Ville de Valenciennes encourageant les arts*, tableau dont l'inauguration aura été faite auparavant. Les invités au déjeuner se réuniront dans la même salle. Vers onze heures, à ce que l'on croit, le cortège partira de l'Hôtel-de-Ville pour se rendre à la salle de spectacle, où le déjeuner, composé de 300 couverts environ, se trouvera préparé. La salle sera magnifiquement ornée.

UNE RAZZIA. — M. le général Jusuf a ramené, comme résultat de la razzia dans le pays des Ouled-Nayls, plus de 500 chevaux ou juments. Ces animaux sont arrivés le 3 au champ de manœuvre de Mustapha, où M. le gouverneur-général, M. le général de Bar, M. l'intendant militaire, s'étaient rendus pour les voir et prescrire les mesures à prendre pour leur répartition dans les différents corps de l'armée. Les juments étaient de beaucoup les plus nombreuses. Cette circonstance tient à ce que les tribus du Sahara, qui avaient fourni ce contingent, tant soit peu forcé, élèvent beaucoup de chevaux qu'elles vendent ensuite aux populations du Tell, en échange de blés et autres produits qu'elles leur achètent. Une partie de ces juments a été remise aux régiments de chasseurs de France, qui n'ont que des chevaux hongres. Tous les étalons de taille et en état de faire le service, ont été versés dans le 1er et le 5e de chasseurs d'Afrique. Quelques-unes de ces juments sont magnifiques ; on présume qu'elles seront réservées pour la reproduction. Tout ce qui a été jugé impropre au service sera vendu. Il paraît que le produit sera, au moyen d'un marché d'échange, appliqué à la remonte de nos régiments, qui recevront ainsi un renfort de plus de 400 chevaux, dont ils avaient grand besoin. En portant à 200 000 fr. le produit de cette razzia, on serait plutôt en deçà qu'au delà de la vérité.

MONUMENTS HISTORIQUES. — Un rapport vient d'être présenté à M. le ministre de l'intérieur par M. Mérimée, inspecteur des monuments historiques. Il résulte de ce document que, malgré l'insuffisance de ses ressources, la commission des monuments historiques, non-seulement n'a suspendu aucune des grandes restaurations entreprises, mais a pu même secourir ou racheter des ouvrages dont la conservation semblait désespérée. Le plus important de ces monuments est l'église de Saint-Julien, à Tours, admirable modèle de l'architecture du treizième siècle, arrivée à son plus complet développement. Devenue propriété particulière, cette église allait être entièrement dénaturée, lorsqu'une allocation du gouvernement et le concours généreux de M. l'archevêque de Tours ont permis d'en effectuer l'acquisition. Cette église sera prochainement rendue au culte.

La commission a réclamé des allocations extraordinaires pour les églises de Sainte-Croix, à la Charité ; de Saint-Philibert, à Tournus ; de Saint-Nazaire, à Carcassonne ; le temple d'Auguste et de Livie, et l'église de Saint-Maurice, à Vienne.

MANŒUVRES ÉLECTORALES. — On lit dans le *Courrier de la Moselle* :

« On nous donne comme positive la petite transaction électorale suivante, dont nous savons tous les noms propres :

» Un électeur de l'arrondissement de Briey fit, dans le courant de l'année dernière, la demande d'être autorisé à défricher cinq hectares de bois, voisins de sa maison de culture. Sa demande était restée sans réponse, lorsqu'arriva la mort de M. Roux, député du 3e collège de Metz.

» Il allait y avoir élection. Le solliciteur crut le moment favorable ; et environ quinze jours avant l'assemblée du 3e collège, il se présenta dans le cabinet de M. le préfet de la Moselle, non sans avoir fait visite préalablement au candidat ministériel, M. Pidancet, de la protection duquel il s'assura.

La conversation suivante se serait alors établie entre le préfet et l'électeur :

L'électeur. — M. le préfet, je viens vous renouveler la demande en défrichement que je vous ai faite il y a trois mois. Elle est restée jusqu'à présent sans réponse ; mais comme les temps sont changés, je reprends un peu d'espoir.

Le préfet. — Que voulez-vous dire, monsieur ?

L'électeur. — Je veux dire que nous sommes à la veille d'une élection, que dans ce collège je dispose de 5 voix...

Le préfet. — Ah !

L'électeur. — Et que si je n'ai pas mon défrichement, on n'aura pas mes voix.

Le préfet, après réflexion. — Voyons, monsieur, comptons. Vous avez un cousin à J., qui a son beau-frère à T., lequel a son frère à P..., n'est-ce pas ?

L'électeur. — C'est parfaitement cela. Vous comprenez, enfin, M. le préfet ?

Le préfet. — Oui, oui. Vous avez en outre votre beau-père à A., lequel a un gendre ou un neveu à M... Cinq ! Cela mérite considération, assurément. Eh bien ! monsieur, êtes-vous bien sûr de ces cinq voix ?

L'électeur. — Oui, monsieur le préfet, j'en suis sûr, si j'ai mon défrichement.

Le préfet. — Alors, je vous le promets.

Le solliciteur, en sortant du cabinet du préfet, songea à l'exécution de son marché. Il écrivit à ses parents-électeurs, en leur recommandant de voter pour M. Pidancet, ou tout au moins de laisser croire qu'ils votaient pour lui. (Une de ces lettres est à notre disposition.)

Enfin, le jour de l'élection arrive. Des cinq parents du solliciteur deux seulement votent pour M. Pidancet, qui est élu député ; mais quelques mois se passent, et l'autorisation de défrichement promise n'arrive pas. Alors le négociateur se croyant joué par le préfet, ne garde plus de ménagements : il raconte tout haut, à qui veut l'entendre, les détails intéressants qui précèdent, que nous avons rédigés d'après ses propres récits, et que nous lui porterions volontiers le défi de contredire en rien.

[illegible] ouvriers, ce résultat ne dérive pas essentiellement des machines mêmes (I, 183).

...Tout le monde aujourd'hui aspire à voir adoucir les souffrances des classes ouvrières en général, celles-là surtout qui résultent parfois des machines. Il n'est pas une âme généreuse qui ne forme des vœux ardents pour la guérison de cette plaie sociale... C'est pourquoi nous sommes fondés à croire que les souffrances que nous déplorons seront adoucies ; qu'un jour viendra où en face des machines les classes ouvrières ne seront plus déshéritées de la protection de la société, où les merveilleux instruments de production contribueront incessamment, sans douleurs et sans crises, au bien-être de tous et de chacun (I, 189).

Est-ce clair cela? Le *Moniteur industriel* dira-t-il à M. Michel Chevalier qu'il ne met pas le pied dans les ateliers et qu'il n'observe pas les faits?

Si notre adversaire désire des faits, nous l'invitons à lire entre autres documents, dont il paraît avoir peu de connaissance : 1° les *Nouveaux principes d'économie politique* de Sismondi ; 2° les *Leçons d'économie politique chrétienne* de M. de Villeneuve-Bargemont ; 3° le livre *De la misère sociale* par Eugène Buret ; 4° le *Tableau de l'Etat physique et moral des classes ouvrières* par M. Villermé ; 5° l'enquête faite par ordre du parlement d'Angleterre sur le sort des ouvriers anglais. Dans ces nombreux ouvrages, dont nous pourrions allonger indéfiniment la liste, le *Moniteur industriel* trouvera des faits, non pas tels qu'un journaliste ou industriel-amateur peut les rencontrer sur ses pas dans une demi-douzaine d'ateliers, mais tels qu'ils résultent d'études et de recherches approfondies.

Nous ne pourrions les citer sans réimprimer des livres.

Un mot cependant. Eugène Buret rapporte une conversation qu'il avait en Angleterre avec un fabricant, elle caractérise la situation : « L'insubordination des ouvriers, lui disait ce maître, nous » a fait songer à nous passer d'eux ; nous avons fait et provoqué tous » les efforts d'intelligence imaginables pour remplacer le service » des hommes par des instruments plus dociles, et nous en sommes » venus à bout. La mécanique a délivré le capital de l'oppression » du travail... Partout où nous employons encore un homme, ce » n'est que provisoirement, en attendant qu'on invente pour nous » le moyen de remplir sa besogne sans lui. » — Ainsi parlent tous les manufacturiers (II, 137).

Et Buret dit plus loin : « C'est à une coalition que l'on doit le » chariot mécanique (*mule* de Shorpe et de Robert de Manchester) ; » et cette invention a rudement châtié les impudents coalisés (*Re-* » *vue d'Edimbourg* ; reproduit par la *Revue britannique*, juillet » 1835). Il est à remarquer que le même article prétend que toutes » les inventions mécaniques tournent à l'avantage des ouvriers eux- » mêmes : cet optimisme économique n'est-il pas de l'inconséquence » et de la mauvaise foi (II, p. 139)? »

Gazette d'Augsbourg, que le communiste Treichler, banni de Zurich, s'était réfugié à Lausanne où il avait fait publiquement, dans la salle de la Société de chant, l'apologie la plus audacieuse du communisme. » Nous n'avons pas attendu la réponse de Treichler pour redresser les volontaires erreurs de la *Gazette* conservatrice. Nos lecteurs savent déjà que Treichler n'appartient point à l'Ecole communiste, mais à cette classe intelligente de socialistes, dont le but est de réaliser le garantisme, au moyen de l'organisation du travail. Nous avons aussi expliqué le motif véritable de la visite de Treichler à ses amis de Lausanne.

Cette ville que la *Gazette fédérale* représente comme l'*Eldorado du communisme*, est tout simplement le foyer le plus actif du socialisme en Suisse. La République vaudoise, en digne fille de la République française, mais plus sage ou plus heureuse que sa mère, travaille à réaliser pacifiquement le principe de la fraternité humaine, que celle-ci n'avait fait que proclamer. Cette belle patrie vaudoise, que Berne traita si long-temps en pays conquis, s'est généreusement vengée de ses anciens maîtres, non par une invasion à main armée, mais en les conquérant à leur tour à l'idée sociale. L'étincelle partie de Lausanne, après s'être communiquée à Berne et à Zurich, ne peut manquer de parcourir rapidement toute la Suisse, et finira par subjuguer les petits cantons eux-mêmes, heureux de recevoir le bienfait de l'émancipation sociale, de la Suisse française qui se plaît à reconnaître avec l'Europe entière, dans la Suisse allemande, le berceau de la liberté politique.

Malheureusement, il est à craindre que le triomphe du socialisme à Lucerne ne s'achète qu'au prix du sang versé dans la continuation d'une guerre fratricide. Depuis l'attentat feint ou réel essayé sur la personne de M. de Sonnenberg, Lucerne est devenue plus menaçante ; Schwitz, de son côté, étale orgueilleusement sur sa place publique les boulets et les canons achetés récemment à Strasbourg, et l'un de ces canons, dont la destination n'est pas un mystère, a été baptisé du nom de la bataille de Coppel. On sait que ce fut à cette bataille, fameuse par la déroute des protestants, que fut tué Zwingle, le célèbre réformateur zurichois.

En cas de conflit entre les deux partis, la ville de Zurich serait encore aujourd'hui la plus exposée à une attaque de la part des contrées catholiques, dont elle est très voisine. Il serait donc possible que l'ennemi voulût venger sur cette patrie de Zwingle, l'expédition si malheureusement tentée l'année dernière par les corps francs contre Lucerne. Dans la prévision d'une attaque semblable, les socialistes zurichois, s'opposant à une nouvelle levée de corps francs demandée par les radicaux, ont décidé que si une guerre toujours regrettable venait à éclater, l'expédition qu'elle nécessiterait ne pourrait être faite qu'au moyen de troupes régulières, et conformément aux maximes de l'humanité. Cette déclaration fait on ne peut plus d'honneur à la jeunesse zurichoise, car la mesure qu'elle provoque rend comme impossible une guerre civile à laquelle les gouvernements des grands cantons sont disposés moins que jamais à donner un caractère officiel. Les petits cantons y regarderaient d'ailleurs à deux fois avant de s'aventurer dans une attaque où ils seraient sûrs d'avoir tout de suite contre eux, non-seulement Zurich, mais Berne et Vaud, c'est-à-dire trois cantons qui sont à eux seuls aussi populeux et plus puissants que le reste de la Confédération.

[illegible] les pasteurs piétistes, victimes volontaires de la révolution sociale de Lausanne. Ce seul rapprochement, qui en dit assez sur la nature de l'alliance du piétisme avec l'aristocratie d'argent, explique comment le peuple, que son instinct trompe rarement, a confondu, à Lausanne, dans la même malédiction, et les capitalistes et les ministres d'une secte qui n'est malheureusement pas la seule à oublier que le Dieu des chrétiens est, avant tout, le Dieu des pauvres. Lorsque le radicalisme s'est efforcé de montrer au peuple vaudois le fantôme du jésuitisme menaçant la liberté helvétique, le peuple a répondu : « Nos ennemis ne » sont pas les jésuites, que nous ne connaissons pas, mais ce sont les » piétistes ligués contre nous avec les riches. »

Pendant qu'une partie de la Suisse catholique retourne si malheureusement aux discordes religieuses du XVIe siècle, le nouveau gouvernement bernois, fidèle à l'idée sociale qui n'a cessé de l'inspirer, tend de plus en plus à étouffer les haines politiques ou religieuses parmi les populations de races et de croyances diverses dont se compose le démi-mission de ses administrés. Jamais réforme n'aura été accomplie plus pacifiquement que celle qui vient de s'opérer sur les bords de l'Aar. Les législateurs socialistes, qui sont à la tête de l'assemblée constituante, ont senti qu'ils avaient à réparer de graves fautes commises par les radicaux qui les avaient précédés. Ceux-ci, en favorisant, contre toute justice, la spoliation des monastères argoviens, avaient provoqué la guerre religieuse qui a été la suite de cette iniquité. Prenant parti pour ses coreligionnaires, la portion catholique du canton de Berne s'était émue, et une scission était d'autant plus à craindre, qu'à la différence de religion qui sépare à Berne les catholiques des protestants, se joint encore la différence de race : les uns parlent français et vivent sous la loi française, tandis que les autres parlent allemand et ont un code particulier.

Le nouveau gouvernement est venu sagement au devant des difficultés que pourraient soulever de tels éléments de discorde, en admettant sur le pied de l'égalité la plus parfaite les langues, les cultes et les lois des deux parties du canton, bien que la population française, moitié catholique, moitié protestante, forme à peine un cinquième de la population générale de la république. La portion française et protestante, liée par la langue aux Français catholiques, et par la foi religieuse aux Allemands protestants, n'a pas peu contribué à réunir les deux parties jusqu'alors si opposées, du canton de Berne. Tous les Suisses, de langue française, ont vu avec joie l'avoyer Neuhaus, représentant français de la ville de Brienne, ouvrir une session de la diète par un discours prononcé dans leur langue nationale. C'est après avoir vu ainsi inaugurer la langue sociale au sein de l'assemblée des représentants de la nation, que le landammann Pequignot et les autres jurassiens, membres de l'assemblée constituante, ont heureusement tenté de faire passer le socialisme dans leurs nouvelles institutions. La conduite des députés jurassiens a prouvé en cette circonstance qu'ils comprennent les besoins de la population intéressante qui les a choisis, et qui marche de front avec le peuple vaudois, dans la voie du socialisme. On se rappelle, sans doute, par quel hommage flatteur les socialistes jurassiens du val Saint-Ymier, témoignèrent l'année dernière leur gratitude à l'illustre romancier qui s'est fait le défenseur si chaleureux des classes ouvrières. Le dernier roman d'Eugène Süe a fait faire un progrès

---

l'autre, j'y aviserai dans mes moments perdus, ça ne change rien à un prospectus bien fait. Ne m'interromps pas, je mûris une grande idée.

Il prit sa tête dans ses deux mains, et se mit à mâcher la plume qu'il avait entre les dents. Après quelques instants de méditation, il se remit au travail avec une ardeur nouvelle, et pendant qu'Ernestine, penchée sur son épaule, faisait avec ses cheveux bouclés, des torsades et des spirales, la plume de Léon, débarrassée de ses entraves, courait sur le papier avec un grincement saccadé.

Voici à peu près le sens de sa rédaction :

Après quarante ans de recherches laborieuses et de patientes investigations dans le domaine de l'industrie, nous tenons enfin la solution d'un grand problème...

— Ha ! monsieur, vous m'avez trompée, c'est indigne ! — Qu'as-tu encore à dire ? — Oui, vous m'avez trompée, et c'est fort mal. Vous m'avez dit que vous n'aviez fait qu'un congé et vous en avez au moins fait deux.

Il haussa les épaules et continua :

Heureux de pouvoir doter notre pays d'une institution éminemment utile et dont le besoin se faisait de plus en plus sentir, nous croyons avoir bien mérité de tous les amis de l'humanité en général et de chacun d'eux en particulier. Convaincus de la supériorité de notre œuvre et de notre conception, sur tout ce qui peut avoir été tenté de pareil depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et comprenant largement la question sociale et les besoins de notre époque, nous nous empressons de faire part au public d'une innovation aussi heureuse qu'elle était inespérée. Pénétré, plus qu'on ne pourrait le dire, de l'importance de notre haute mission dans le monde social, nous ne craignons pas de prédire à notre patrie, et grâce à notre intervention, des améliorations immenses, dont le résultat, au milieu de nous, aura tout le retentissement et toute la portée d'une révolution sociale, — sans en avoir les inconvénients.

— Sainte-Vierge ! s'écria Ernestine, en joignant les mains et se jetant en arrière avec effroi. — Ha ! mon Dieu ! fit Léon en se précipitant sur un flacon d'essence, elle se trouve mal. — Ce ne sera rien, ajouta celle-ci en se remettant de son émotion, mais tu m'as fait une fière peur. — Moi ! je t'ai fait peur? — Une peur affreuse, et tu avoueras que nous l'avons échappé belle. — Je ne comprends pas. — Mais, malheureux ! que serions-nous devenus si tu n'eusses pas découvert ton institution ? A quoi tiennent les destinées du monde !!! Dire qu'il y a une foule de gens qui dormaient tranquilles sans se douter du malheur qui les menaçait, si tu eusses tardé un jour de plus à faire ta découverte. — Tu peux rire à ton aise, je n'en continuerai pas moins mon prospectus.

Ce qui fut dit fut fait ; Ernestine eut beau rire, Léon acheva et para acheva son prospectus. Restait à donner un but ostensible à sa Société, c'est à dire à faire part aux actionnaires de l'exploitation à laquelle il jugeait à propos de consacrer les trois millions demandés. Ne croyant pas pouvoir se dispenser de donner aux bailleurs de fonds cette touchante marque de déférence, ses loisirs furent, comme il l'avait dit, employés à remplir cette formalité ; après quoi il fit meubler un appartement, partie aux frais d'Ernestine, et partie aux frais du tapissier ; fit disposer le local par compartiments, qui reçurent, chacun son écusson de division administrative. La porte d'entrée portait : *Administration centrale*. Par ici, *Bureaux généraux*, *Bureau particulier* ; par là, *Caisse*, *Secrétariat général* ; et partout des cartons volumineux, gaufrés, étiquetés et quelquefois dorés sur tranche, furent chargés de compléter l'illusion.

Dès le lendemain on lisait dans dix journaux des plus répandus de la capitale :

On demande, pour une entreprise colossale, des employés à appointements fixes, et des inspecteurs à primes et appointements. Si on a de bonnes recommandations, on ne versera que trois mille francs pour tout cautionnement, dont intérêt à six pour cent.

On demande pour caissier un homme mûr et d'une probité éprouvée, on lui permettra de s'associer aux bénéfices de l'entreprise jusqu'à concurrence d'une somme de six mille francs qu'il sera tenu de verser en entrant.

Peu de jours après, un homme muni de bonnes lettres de recommandation fut jugé suffisamment mûr pour ces fonctions ; à l'unanimité, il fut nommé caissier, et moyennant la somme de 6 000 francs dont, par délicatesse, on ne voulut pas le laisser responsable, il acquit le droit de cohabiter six heures sur vingt-quatre, avec une caisse encore vierge, le dimanche, toutefois, excepté.

Des employés et des inspecteurs se présentèrent aussi, mais par une tactique de haute politique, on leur demanda quelques jours pour réfléchir sur leur proposition.

— Eh bien ! mademoiselle l'épilogueuse, fit Léon en s'adressant tout triomphant à Ernestine : que pensez-vous de mon institution ? — Ne m'en parlez pas, j'enrage ! — De me voir réussir ? — Non, mais si j'avais su, je n'aurais pas, pour une méchante note, enduré si long-temps les taquineries de ma blanchisseuse. — Qu'aurais-tu fait ? — J'aurais monté, séance tenante, une commandite au capital de 30 livres 10 sous que je lui devais, et j'aurais pris pour caissier ma modiste qui me réclamait 50 écus. — Trêve de plaisanteries, il faut que je mette mes prospectus sous presse, et par conséquent que j'aie l'adhésion de ton marquis pour remplir le cadre de ma gérance ; je ne saurais, sans cela, expédier une seule circulaire, ni placer une seule action. Va le voir, parle-lui de moi et de mon affaire en termes convenables ; dis-lui que je lui demande la permission de lui faire la dédicace de mon œuvre, et que je serais on ne peut plus flatté d'inaugurer ma société sous les auspices d'un patronage si illustre ! Le tout sans rire ni ricaner, entends-tu bien, Ernestine ? — Oui, répondit-elle en lui présentant son châle pour qu'il l'ajustât sur ses épaules, je vais faire tous mes efforts pour me contenir, mais quel dommage que tu aies brûlé ton vaudeville ! — Pourquoi le regrettes-tu tant ? — Parce que je n'ai jamais pu rire en bâillant, et, si je l'avais eu, chaque fois que l'envie de rire m'aurait prise, j'aurais lu. — Gausse tant que tu voudras, mais n'oublies pas que j'attache un grand prix à la démarche que tu vas faire, et qu'il y va peut-être de notre avenir à tous deux.

Elle l'embrassa pour lui faire oublier ses malicieuses saillies et sortit.

Ernestine était une négociatrice bien choisie, car, à l'ascendant naturel qu'une jeune et jolie femme a toujours sur un homme qui a pris sa part de la vie, elle joignait cette pétulance d'esprit et cette insinuation de manières qui vont si bien à son âge et à son sexe.

On jugerait bien mal de notre marquis si on allait le prendre pour un vieillard morose, pour un de ces types historiques de débris féodaux ; c'était, au contraire, un gaillard boute-en-train, de fort joyeuse mine, un marquis de régence, qui pouvait encore, malgré ses cinquante ans, passer pour bon viveur. Dans un siècle autrement soucieux que le nôtre des glorioles nobiliaires, on se serait retiré de lui comme d'un lépreux, car on n'ignorait pas qu'il tripotait avec les commanditaires ; mais, de nos jours, les âpres tons de cette caste se sont singulièrement adoucis, il n'y a guères que les intrus qui prennent leur rôle au sérieux, et c'est justice : les uns sont assez riches pour être nobles, et la plupart des autres plus assez nobles pour se passer d'être riches.

Grâce à cette transformation sociale, le marquis de X... était partout le bienvenu, et loin de se scandaliser de ses théories, fort peu orthodoxes, on le recherchait pour son humeur joviale, les meilleurs salons lui étaient ouverts, et il y racolait des recrues pour ses commandites.

— Vive Dieu et les jolies femmes, s'écria-t-il en allant au-devant d'Ernestine, voici mon lutin ! — Bonjour, Petiote.

Il la baisa au front, et recommença ce manége jusqu'à trois fois, en ajoutant toujours : « Bonjour, Petiote. »

Mais que diable es-tu donc devenue? voilà un temps infini que je n'ai eu de tes nouvelles, je n'entendais plus parler de toi, et je me disais : Assurément, Ernestine se sera fait enlever, et dans quelque coin ignoré elle entame sa deuxième lune de miel. Tu en es bien aujourd'hui à ton demi-quarteron ? — Marquis, j'avais gagné douze parties quand vous prîtes les cartes. — Peste ! quelle mémoire ! — Rien n'est plus facile à compter ; à la fin de chaque douzaine je prends un plon. — Bravo ! tu me l'as damé. Allons, avoue-moi que tu t'es fait enlever, et dis-moi par qui ; cet heureux ravisseur, est-ce un prince russe, un commis de nouveautés, un attaché d'ambassade, ou un clerc d'huissier ? — Eh ! mon Dieu ! vous savez bien qu'on n'enlève plus personne, si ce n'est un peu dans les romans et de temps en temps sur la scène. — Mais si, mais si, je sais une dame de qualité qui dernièrement... — Ah ! si c'est une dame de qualité, c'est différent ; le premier enlèvement a dû être in-

...aucune bonne foi, sans moins d'ignorance; on a peine à se figurer la ruse des paysans et leur hypocrisie. Ils apprennent vite à flatter.

A Nogent, ville de misère, parce qu'autrefois elle était manufacturière, le peuple est dans la plus profonde dégradation et manque de moyens d'existence. L'industrie du pays pour le peuple consiste dans un travail où les meilleures ouvrières gagnent de 3 à 4 sous par jour; c'est incroyable, mais vrai. Le mari gagne d'ordinaire de 90 c. à 1 fr., et il faut vivre et faire *manger seulement* 5, 6, 8, 10 enfants; ces nombres sont ordinaires, car la misère pullule.

Cette industrie des femmes consiste dans l'épluchage de vieux morceaux de drap, de laine, de tricot, dont on fait une sorte de charpie, qui, cardée, sert à faire du *drap neuf*.

Les plus heureuses gagnent à éplucher le cachemire, lainage fin, 7 à 8 sous; les fileuses de 4 à 5 sous.

On comprend où une telle misère entraîne. J'ai vu dans le peuple des dépravations horribles; un père vendant sa fille à 11 ans, celle-ci accouchant à 14; une mère conduisant ses deux filles au libertinage; une fille publique aveugle, mère de deux enfants; des hommes vivant du libertinage de leurs femmes; des femmes vivant avec des hommes mariés et pères; des filles se vantant de leur débauche, de leur paresse et de leur hypocrisie pour tromper de dignes prêtres, des femmes respectables.

Et tout ce peuple est voleur, pillard; logé dans des bouges, dans des caves sans air, sans lumière, couché pêle-mêle sur la paille, filles et garçons dans le même lit, à tout âge, des parents couchés avec leurs filles même de 12 ans. Partout on observe le désordre, la saleté, souvent l'ivrognerie qui a quelque excuse vraiment en telle misère, et aussi la paresse. Que faire d'un travail qui ne mène à rien, sinon à l'oubli de Dieu et au blasphème?

Puis au milieu de toute cette fange quelque étincelle de religion enfouie, et produisant d'admirables vertus de patience, de courage, de travail, de propreté, car la femme pauvre et pieuse est encore belle et digne; et cela seul la sauve. Le pauvre vertueux a un grand mérite et confond le riche.

Dans une autre ville où j'ai pu l'observer, Vendôme, la misère est moins profonde, mais il y a aussi peu de probité, peut-être moins encore. L'industrie de la couture des gants étant un peu plus lucrative, les gains plus forts, il y a un peu moins de gêne, mais c'est encore bien des malheurs.

L'Enfance.

Partout elle est opprimée; chez le peuple, la moitié meurt de mi... toute la vie? Le vice de l'éducation est partout.

Les Femmes.

Dans toutes les classes aussi, il y a oppression et malaise dans le cercle de ce que j'ai pu observer, depuis la fille du peuple, vouée comme fatalement à la débauche par la misère, jusqu'à la fille riche mourant d'ennui au milieu du luxe.

Dans la classe ouvrière l'élite des jeunes filles, celles qui se sentent mal à l'aise dans leur position, qui sont au-dessus de leurs compagnes, au-dessus des hommes qu'elles pourraient épouser par leur fortune, celles-là se font religieuses; elles se retirent par malaise, du monde qui ne les comprend pas, elles se jettent au couvent où elles trouveront au moins avec la vie commune une occupation intéressante dans l'instruction ou les soins des pauvres. On ne peut leur en vouloir à elles; c'est la société mal faite qui rejette ainsi de son sein ceux qu'il lui serait utile de conserver. Plus le temps marche, plus le malaise augmente et devient évident; bientôt on ne le niera plus; les cœurs d'élite se tournant vers Dieu, comme en leur seul espoir, dans leur soif du beau idéal.

Dans la classe moyenne les jeunes filles sont élevées dans une retenue qui augmente chaque jour et qui remplace, ou du moins doit remplacer la moralité.

On sépare, dès six ans, les filles des garçons, en province. Personne ne nie que la femme est faite pour l'amour, et on interdit à cette même femme tout amour, on l'instruit seulement à la frivolité, à la légèreté et à l'horreur des jeunes gens; puis, quand elle a vingt ans, on lui jette un homme, un corps d'homme dans un mariage *très convenable* pour remplir tout l'amour de son cœur; on ne l'a même pas instruite à élever ses enfants, qu'elle aimera d'un égoïste amour exagéré. Ce tableau fidèle se voit partout. La femme pieuse se résigne et souffre; celle qui n'a pas de principes s'ennuie et s'écarte de la foi jurée. Les hommes sont vite dépravés; ils craignent le nombre d'enfants, et cette seule cause les jette souvent dans le libertinage, expose d'honnêtes jeunes filles servant dans leurs maisons à faillir par amour autant que par argent.

En province, la vie de la femme est un long martyre d'ennui, un tombeau anticipé, où la médiocrité seule est permise; on crie haro sur toute femme qui voudra sortir de la foule, soit par son esprit, soit par ses habitudes, ou un usage plus libéral de ses loisirs; on crie vite au pédantisme, à l'immoralité. Les femmes ne savent parler que de leur ménage ou de toilette, les hommes de médisance ou de vanités. D'ailleurs, il est interdit à toute femme *honnête* de causer un peu trop avec les hommes, et tout-à-fait de les recevoir; il y a séparation complète, et ils s'habituent vite à n'aimer que le jeu, le billard, les réunions de cercle, parce que là, au moins, ils sont entre eux, ils perdent tout-à-fait le goût de la société des fem...

...ler malgré le nombre de ses enfants, de 15 à 40 centimes au plus. Il est donc impossible de vivre avec de pareilles ressources.

Et tous les ménages dans cette position sont loin d'être portés sur les listes; le choix est fait un peu au hasard par les commissaires de quartier chargés des distributions; la protection est pour beaucoup dans ce choix, l'hypocrisie et la ténacité des demandes donnent le plus de droits; il arrive presque toujours que les plus hardis à solliciter, à tourmenter sans cesse et toujours, obtiennent ce qu'on refuse à ceux qui n'osent réclamer; les commissaires sont juges de tout cela, les distributions ayant été enlevées aux dames de charité, parce qu'elles étaient trop charitables, pas assez *fermes*, disaient les administrateurs.

Il résulte de ceci qu'en dehors du bureau de bienfaisance, dont les secours sont insuffisants, il existe beaucoup de misères réelles; des ménages ne gagnant que 1 fr. 25 c. à 1 fr. 50 c. pour faire vivre 6, 8, 10 personnes (le père souvent prend du tabac); les loyers sont de 20 à 40, 50 fr. au plus; le prix du pain en moyenne de 1 fr. 40 c. à 1 fr. 60 c. les douze livres de pain bis; beaucoup achètent de mauvais grains et mangent un pain noir, mal cuit, qui doit être malsain et très peu nourrissant. Et le pain est presque l'unique nourriture; un peu de soupe le matin chez les plus aisés, et quelquefois, quand on le peut, un pot de cidre acheté fort cher au détail. Ce peu de cidre leur est bien reproché, car il est convenu que le pauvre doit être sobre, économe, rangé, etc.; il doit avoir toutes les vertus qui manquent au riche, dont tous les besoins sont satisfaits.

Habitudes.

Tous couchent pêle-mêle dans des bouges malsains, dans des caves, des chambres humides où les eaux suintent l'hiver, dans une boue grasse et noire; les chambres pavées sont rares. Une paillasse, quelquefois une baillière, composent tous les lits: de matelas jamais; un unique drap est un grand luxe; je connais peu de ménages (non inscrits aux bureaux) qui en possèdent deux. Tous manquent de linge de corps; quand on lave l'unique chemise des enfants ils vont sans chemise, et restent au lit quand on lave la culotte; cette privation, du reste, est peu fréquente, car le lavage est une rareté. On ne peut se faire une idée sans le voir, de l'horrible saleté de ces misérables. Beaucoup ont la teigne, qui se communique et gagne souvent un quartier entier. Des enfants de sexes différents couchent ensemble ou avec leurs parents; j'ai déjà donné des détails sur cela.

Travaux.

La seule ressource pour le paiement du loyer, pour les valides, c'est la moisson; on va en *Beauce* et l'on en rapporte son loyer, qu'on paye bien vite, car ensuite il ne resterait rien. L'hiver, quand l'ou...

(1) Voir les numéros des 10 et 17 mai pour le département de Loir-et-Cher.

...venté par un dame de qualité. — Or, cette veuve qui jouissait d'une grande fortune, et partant d'une grande considération, après avoir entretenu des relations suivies avec un de mes amis... — S'est fait enlever par lui? — Du tout; c'est elle qui l'a fait enlever. — C'est bien plus piquant. — A la suite d'une foule de protestations auxquelles la pauvre femme s'était laissé prendre, mon ami eut la faiblesse de laisser protester sa signature. Peu de jours après la veuve, beaucoup trop susceptible pour une femme de son âge, le fit enlever par les gardes du commerce et déposer à Sainte-Pélagie, où il aura tout le loisir de réfléchir sur les inconvénients qu'il y a à promettre plus qu'on n'a l'intention de tenir. Et nous, chère, continua-t-il d'un ton caressant et en prenant les deux mains d'Ernestine dans les siennes, comment menons-nous la vie? toujours des fêtes, des plaisirs et des colifichets?

— Vous ne sauriez vous figurer combien je suis changée; je suis devenue raisonnable tout plein, je songe à l'avenir et je m'occupe d'affaires. — Tu t'occupes d'affaires? Ah çà! tu n'es pas malade? poursuivit-il d'un ton goguailleur. — Non, mais j'ai peur de le devenir, voilà pourquoi je songe à l'avenir. Et vous, monsieur le marquis, hasarda sa rusée interlocutrice, comment menez-vous la commandite? Cette chère filleule grandit-elle, prospère-t-elle à l'ombre de votre nom?

Il sourit comme un homme deviné.

— Assez bien! assez bien!

Et, tout en jouant d'un air distrait avec un petit lorgnon en écaille qu'il tenait suspendu à un cordon, il ajouta:

— La campagne a été bonne, bon nombre de nos sociétés ont survécu. — Il en est donc mort quelques-unes? — Parbleu! s'il en meurt! demande s'il n'est mort personne dans les guerres de l'Empire! Mais puisque tu t'occupes d'affaires, tu vas comprendre mon raisonnement:

Tous nos jeunes étourdis sont enthousiastes de la guerre, parce que ceux qui y sont morts n'ont rien à dire, et qu'il n'en est guères plus question que des hannetons qui sont tombés l'année passée, tandis que les survivants sont revenus avec une croix, une jambe de bois ou une épaulette, et ne cessent de raconter des choses merveilleuses qui passionnent la jeunesse pour l'état militaire. Il en est de même de la commandite.

Les entreprises qui, après avoir poussé leur barque au large, n'ont pu tenir la mer, ont sombré et tout est dit; tant bien que mal, l'équipage s'est sauvé à la nage et on n'en parle plus; attendu que ceux qui ont ainsi regagné la plage ont des raisons pour garder l'incognito. Mais pour une foule de naufrages qui passent inaperçus, il suffit de quelques traversées heureuses pour stimuler les armateurs; et vite! dès qu'une commandite a duré un an sans trébucher, elle embouche la trompette de victoire. A grands renforts de journaux et de réclames, on fait savoir au public que ladite société est en mesure de servir, cette première année, dix ou quinze pour cent à ses actionnaires; or, il s'en faut encore de plus de dix et de quinze pour cent qu'on ait fait ses frais; où prendra-t-on donc pour payer l'intérêt promis? Sur l'argent des nouveaux actionnaires qui afflueront, alléchés par la prime. Ce sont ces dispositions du public qu'il faut savoir mettre à profit. Vois-tu, petite, ta jeunesse et mon marquisat sont deux choses qui vont s'en aller ensemble et dont, si tu m'en crois, il faut que nous tirions le meilleur parti possible, car, du train dont va le monde, je ne donne pas dix ans à l'opinion publique pour démonétiser notre noblesse; et dans dix ans celui qui trouverait un titre de marquis à côté d'une épingle, ramasserait l'épingle et laisserait le titre de marquis. C'est dur à penser, mais qu'y faire, ma petite Ernestine? — Ah! je le crois bien que c'est dur! reprit piteusement celle-ci qui ne semblait pas l'avoir suivi dans sa tirade. — Tu ne m'écoutais pas? lui dit le marquis de X... qui s'aperçut de sa distraction. — Pas considérablement; j'ai une affaire en tête. — Une affaire dans cette tête! c'est trop curieux; je ferai part du phénomène à l'Académie de médecine. — Ne plaisantez pas. — Alors puis-je savoir quelle est l'affaire sérieuse qui vous préoccupe tant? — Plus tard, je vous la conterai; mais j'ai, pour le moment, une faveur à vous demander. — Une faveur! ma toute belle? les rôles sont donc changés? — Quelqu'un qui m'a été vivement recommandé par une de mes amies, un jeune homme de fort bonne famille, qui veut utiliser ses loisirs, vient de monter une société en commandite au capital de pas mal de millions. Il en espère, m'a-t-on dit, monts et merveilles, mais il aurait besoin, pour orner son prospectus, d'une demi-douzaine environ de gentilshommes, assortis de dimensions, depuis le marquisat jusqu'à la baronnie, pas au-dessous. Il eût pu aisément se les procurer, s'il eût tenu un peu moins à une qualité supérieure, mais il ne craint pas de faire quelques frais pour contenter sa clientelle, et moi qui me suis laissée dire qu'on était toujours mieux servi là où il y a un grand débit, j'ai imaginé qu'on ne pouvait mieux s'adresser qu'à vous pour avoir cet article en premier choix. — Diantre! fit le marquis de X... en se mettant à arpenter le parquet de son cabinet, les deux mains dans ses poches, une demi-douzaine! C'est beaucoup, et tu me prends dans un vilain moment. Figure-toi que j'ai beau me donner du mal, courir tous les salons, fureter dans tous les tripots, je ne puis suffire aux demandes qui, pour ces diables de commandites, m'arrivent des quatre coins de Paris; il faudra, si cela continue, que je fasse une tournée en province, je n'ai plus que ce moyen pour opérer une bonne remonte. — Voyons, monsieur le marquis, faites quelque chose pour moi; avisez à lui fournir ce petit assortiment. — Je ne demande pas mieux, mais je t'avoue que je suis dans un embarras extrême, dans une pénurie qui, tous les jours, me fait manquer le placement. J'ai bien le marquis de N... et le vicomte de O... si ton fondateur pouvait s'en accommoder, mais ils ont déjà servi. — Impossible! il lui faut du neuf, puisque sa société est créée pour quatre-vingt-dix-neuf ans. — Là n'est pas la difficulté; quant à la durée, ils en valent bien d'autres; mais, vois-tu, quand ils ont servi dans une ou deux sociétés en déconfiture, ça ne jouit plus de la même faveur. — Je comprends, c'est comme les sangsues, elles ne prennent bien qu'une fois; or, celui que je vous recommande tient trop à ce que sa commandite prenne, pour se contenter d'un vicomte et d'un marquis d'occasion. — J'ai bien encore le duc de R..., le baron de S... et le comte de L..., mais je les ai promis; c'est égal, dis à ton protégé qu'il vienne me voir, et nous en causerons; je trouverai bien le moyen de lui déterrer quelque chose dont il aura lieu d'être satisfait. — Surtout qu'ils n'aient pas servi; on serait forcé de vous les laisser pour compte. — On peut s'en reposer sur moi.

Ernestine, satisfaite de cette promesse, prit congé du marquis de X. et porta sur-le-champ sa nouvelle à Léon.

— A-t-il fait des difficultés? lui demanda celui-ci, qui augurait pourtant un succès dans les allures de sa belle messagère. — Ma foi, je crois qu'il s'est un peu fait tirer l'oreille. — Tant pis! fit-il en clignant de l'œil comme un homme qui pressent des sacrifices à faire. — Bah! c'est un genre qu'il a voulu se donner pour rehausser le mérite de son œuvre. — Dis plutôt pour en élever le prix. Je suis dans la position du particulier qui, la tête prise dans la gueule de son lion, demandait s'il remuait la queue; car, vois-tu, se faire tirer l'oreille ou remuer la queue sont, pour le moment, deux symptômes identiques et qui m'indiquent clairement que l'animal est disposé à tenir bon sa proie; or, Dieu sait ce qu'il en coûte pour faire lâcher prise à une mâchoire si bien placée. N'importe, il me faut des gentilshommes, à tout prix, il m'en faut! — C'est aussi ce que je lui ai dit, et il a offert d'en mettre quelques-uns à ta disposition; mais il paraît qu'il y a de la camelotte partout, et, de peur d'être dupe, je n'ai rien voulu arrêter. — C'est sagement pensé, nous traiterons de lui à moi. Cependant, avant de m'engager dans cette négociation délicate, il est bon que je sache sur quel pied je dois l'aborder, que je fasse par conséquent, de ton marquis, une étude préparatoire.

Ernestine, qui n'était pas femme à flatter le portrait, l'eut bientôt mis à son aise, en esquissant M. de X. à sa façon et en brodant, sur ses goûts et péchés mignons, d'édifiantes anecdotes.

Enhardi par ces irrévérencieuses appréciations, et plus encore par la présence dans un portefeuille de deux billets de cinq cents francs dont il avait cru utile de s'adjoindre l'assistance, Léon se rendit chez M. de X., bien résolu d'enlever la position d'assaut.

Le marquis, en homme qui savait son monde, le reçut avec beaucoup d'égards, mais rien de cette affabilité gracieuse d'un protecteur qui saisit l'occasion d'être utile à son protégé; il affecta, au contraire, dans l'accueil qu'il lui fit, un cérémonial qui devait le tenir à distance. Informé du but de sa visite, il fit le personnage pénétré de l'importance de son rôle.

— Une société en commandite! dit-il en hochant la tête à plusieurs reprises. Vous voulez monter une société en commandite? Avez-vous bien calculé les conséquences d'une telle entreprise? — Tous mes calculs,

[illegible] Les observations étaient justes au fond, mais les orateurs se sont attaqués à M. de Salvandy; ils ont fait allusion aux récompenses accordées par lui à des savants, à des professeurs, à des hommes de lettres, et blâmé la préoccupation qu'il montre pour les travaux des Sociétés savantes dans les departements. Le ministre a répondu par une chaude protestation en faveur des soldats de la civilisation et de l'intelligence, qui ont bien autant de droits, a-t-il dit, aux faveurs du gouvernement que les soldats de la guerre et de la destruction, et il s'est applaudi d'avoir imprimé un mouvement unitaire aux œuvres isolées et ignorées, quoique souvent estimables des savants et hommes de lettres des provinces. La chambre a applaudi à ces sentiments, et la question principale a été oubliée.

M. Léon de Maleville a ensuite porté, comme il l'avait annoncé, la discusssion sur les affaires de Syrie. Il a peint la France, qui devrait y avoir l'initiative, puisqu'il s'agit de ses alliés, se traînant en Orient sur les pas de l'Autriche et de l'Angleterre; il a terminé en disant qu'il ne faut rien attendre pour cela de la diplomatie, et il a montré Jérusalem sortant un jour de son oppression, comme la Grèce en est sortie, sans l'appui, et même un peu malgré l'opposition des chancelleries européennes. Ce sont là de beaux sentiments, mais les moyens à employer pour arriver à ce but, l'honorable lieutenant de M. Thiers ne les a pas indiqués.

M. Guizot répudie les conseils de M. de Maleville, et la preuve que la politique qu'il suit est la meilleure, c'est que la régénération de la Syrie est proche, c'est que le Liban s'organise en ce moment sous un gouvernement unitaire qui fera cesser le vieil antagonisme entre les Druses et les Maronites. M. le ministre des affaires étrangères ne demande que jusqu'à la prochaine session pour que ce but soit atteint; mais pour cela il faut que toute discussion se taise et qu'un silence absolu se fasse dans l'enceinte législative; toute parole imprudente prononcée dans la chambre pourrait tout remettre en question. L'assemblée a paru médiocrement persuadée de l'heureux effet de son silence, et elle a accepté avec empressement la proposition qu'a faite M. de Lamartine de continuer la discussion à demain en annonçant qu'il prendrait la parole.

Esclavage au Sénégal.

Nous recevons d'un de nos correspondants la lettre suivante, qui révèle des faits d'une haute gravité que nous signalons à l'indignation publique, nous n'osons dire à la sollicitude du gouvernement. Que l'on voie comment les représentants de deux grandes nations veillent à l'application de ces principes d'humanité dont notre siècle s'enorgueillit. L'Angleterre a proclamé à la face du monde l'abolition de l'esclavage, et, dans ses possessions, l'esclavage prend à [illegible] regarde les possessions françaises; nous citerons demain celle qui concerne les possessions anglaises.

« Monsieur le rédacteur,

La question que j'aborde est bien simple par elle-même. Elle ne présente pas les difficultés insurmontables que l'on rencontre quand on s'occupe de l'esclavage dans les colonies à produits, telles que les Antilles et Bourbon. Loin de là, au Sénégal, pas de culture, pas de produits, rien qui autorise, qui excuse même cette plaie de l'esclavage, liée presque comme une nécessité fatale à l'existence de nos autres colonies.

A Saint-Louis, les esclaves peuvent rendre encore quelques services pour la navigation et le commerce du fleuve, ou du moins quelques profits à leurs maîtres; car pour l'intérêt général, chez une race fière, laborieuse et intelligente comme celle des Wolofs, l'esclavage ne fait qu'entraver le développement progressif du travail. Mais il appartenait à la France de donner à Gorée le spectacle honteux d'une réunion de 5 à 6 mille esclaves entassés sur un rocher d'un dixième de lieue carrée, où l'on ne trouve pas un pouce de terre, et dont toute la végétation se réduit à un palmier et à un baobab. Ici, les esclaves ne servent à rien, et seraient même à charge à leurs maîtres, si les vices et l'immoralité de ceux-ci ne parvenaient encore à en tirer parti (1). Si cependant on demandait la raison de l'existence de ces nombreux et inutiles esclaves, nous répondrions qu'ils sont les restes, les descendants de ces prisonniers de guerre que les nations voisines venaient vendre à Gorée, où ils demeuraient en dépôt jusqu'à leur embarquement pour nos colonies. Il suffit de lire l'histoire du Sénégal pour se faire une idée du courage et de la noblesse de sentiments de ces nègres que le sort de la guerre avait jetés dans les fers, et qui plusieurs fois furent sur le point de reconquérir la liberté au prix du sang de leurs maîtres. Toujours victimes de la trahison, ils moururent avec grandeur, ne regrettant, disaient-ils, la vie, que parce qu'elle aurait pu encore être utile à leur pays et à leur roi. En 1830, le bruit de notre révolution réveilla chez eux cet amour traditionnel de la liberté; mais trahis comme leurs pères, ils furent de nouveau rivés, et pour longtemps peut-être, à la chaîne de l'esclavage. Et cependant ce sont des hommes qui sentent profondément, et dont le poétique instinct s'est rencontré avec une belle réflexion d'Homère : « L'esclave est » lâche, chantent-ils, l'esclavage le dépouille de la moitié de ses » vertus : le poids de ses fers comprime son cœur qui pleure la » douce liberté perdue, mais ce cœur esclave ne sait plus rêver à » la vengeance et à la liberté. »

(1) Il est essentiel de remarquer qu'au Sénégal la société blanche n'existe pas; les blancs ne sont au Sénégal que transitoirement; il n'y a pas enfin de *créoles* : les mulâtres seuls composent toute la société de cette colonie exceptionnelle.

[illegible] tent quelquefois trois et quatre jours sans une goutte d'eau, on ne se fera encore qu'une idée imparfaite de tant de misère.

Je me rappelle une malheureuse jeune fille, dans un de ces jours de disette, pendant un hivernage tardif et par une chaleur brûlante, venant me demander un peu d'eau pour apaiser la soif qui la torturait. Pris moi-même au dépourvu, je refusai d'abord, mais il me fut impossible de résister à ses prières, à ses larmes, au spectacle déchirant d'une véritable agonie. Je partageai avec elle l'eau qui me restait; et jamais il ne m'a été donné d'assister à une joie aussi vive, ni de voir exprimer plus de reconnaissance et de bonheur, que lorsqu'elle put savourer ce verre d'eau qu'elle n'eût pas échangé contre une fortune. La malheureuse, depuis quatre jours, essayait de tromper sa soif en mouillant ses lèvres dans l'eau saumâtre qu'elle ramassait en creusant de ses mains le sable à quelques pieds de la mer.

En lisant ces détails, on pourrait m'accuser d'exagération, et je sens en effet que pour y croire, il faut les avoir vus. — Pourtant on ne cesse de vanter le bonheur des esclaves, et cela avec tant de naturel, qu'à mon arrivée au Sénégal j'y fus pris comme les autres. Un des premiers employés de la colonie, marié dans le pays et propriétaire de nombreux esclaves, dont sa position lui permet de retirer de très grands profits, nous mit adroitement sur la voie des questions, et nous fit une peinture si patriarcale du sort des captifs et des liens d'affection qui les unissent à leurs maîtres, que nous restâmes convaincus que les captifs n'étaient pas esclaves (car il essayait d'établir une distinction jésuitique entre ces dénominations entièrement identiques, et dont la première, au Sénégal, rappelle seulement l'état primitif et la cause de l'esclavage), et que plusieurs d'entre nous, en entendant notre hôte dérouler ses tableaux mensongers, se prirent naïvement à envier pour nos laboureurs cette existence fortunée. — Malheureusement notre séjour au Sénégal, au lieu d'être momentané, comme on s'y attendait, se prolongea indéfiniment, et nous eûmes tout le temps de voir l'affreuse réalité. — Oui, si on doit séjourner quelque temps à Gorée, on est condamné à entendre jour et nuit les cris de victimes que les maîtres impitoyables déchirent à coups de fouet. En plein jour, dans les rues, votre cœur d'Européen se révolte en voyant de féroces mulâtres battre à outrance de pauvres négresses, quelquefois mères, et tenant dans leurs bras un jeune enfant qu'elles essayent de préserver d'un coup qui pourrait être mortel; ou bien sur la place publique, le bourreau tracer en sillons sanglants la vengeance des lois (je dirai mieux, d'une volonté despotique, car trop souvent ici la loi n'est autre chose que le caprice d'un seul homme), lorsque des nègres ont manifesté quelque envie de s'enfuir sur la grande terre, pour se soustraire à un joug intolérable.

On ne saurait s'imaginer jusqu'où peut aller la froide cruauté d'un maître, pour qui l'esclave est, de la naissance à la mort, une

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 16 JUIN 1846.

VIEUX EN SOCIALISME, VIEUX EN MÉDECINE.

A M. D. L., à Châtel.

Eh bien ! qui de nous deux avait raison lorsque, l'année dernière, à pareille époque, étendus peu mollement sur les fascines qui encombraient votre champ de foire (sont-elles encore là, ces fascines ?) nous devisions de toutes choses, et notamment de votre voisin de Boussac ? En combattant chez vous une dernière illusion à l'endroit de ce philosophe, qui ne m'en a jamais inspiré aucune, je remplissais un rôle fâcheux, un rôle pénible, mais utile à exercer entre nous.

Vous le savez, ami, la civilisation, pour les âmes qui ont entrevu le bonheur social, est comme un pays aride, desséché, maudit; mais tout désert a ses mirages et ses splendides horizons; et pour nous, de l'École, les horizons qui nous séparent de la terre promise sont si radieux et si attrayants, que nous avons de la peine à comprendre pourquoi certains yeux que nous croyons tout grands ouverts, restent pourtant fermés à tant de splendeur.

Cependant, ne l'oublions jamais, nos pieds foulent encore le sol de la civilisation, un sol trompeur, un sol maudit; et tant que, pour se laver du péché originel, notre phalange sacrée n'aura pas franchi le dur trajet qui lui est imposé, nous ne saurions trop nous prémunir les uns les autres contre les mirages décevants qui se dressent partout sur notre route et jusques dans notre propre cœur.

« Que sait-on ? disiez-vous dans un élan de générosité, peut-être arrivera-t-il un jour à la Théorie... Maintenant qu'il s'est soustrait aux préoccupations de la ville, il sera en état d'apprendre, car il aura le temps d'étudier.. »

Illusion, très cher, mirage et illusion ! A quoi bon fuir les préoccupations de la ville, quand on ne peut échapper à la préoccupation de soi ! D'ailleurs, croyez-le bien, il n'y a que les jeunes qui apprennent : c'est donc aux jeunes qu'il faut nous adresser. Les vieux lisent peu, étudient moins, n'apprennent jamais. Pour étudier, il faut de la naïveté, pour apprendre il faut de la bonne foi, et les vieux n'ont ni l'une ni l'autre. Laissons les mourir dans l'endurcissement final : à les attendre et à les catéchiser, nous perdrions notre temps et nos paroles.

Comprenez bien ma pensée : dans l'ordre de la spéculation intellectuelle, il y a des jeunes qui sont vieux, et il y a des vieux qui sont jeunes.

Voyez cet homme à cheveux blancs; il ne rougit pas d'échanger contre les conseils de son expérience les renseignements et les indications de ce tout jeune homme; il sait que nul n'est universel, et que, parmi les découvertes qui se font chaque jour sous le soleil, il peut, lui qui a longtemps vécu, ignorer pourtant la découverte d'hier. Un vieillard conservant ainsi la jeunesse du cœur et de l'esprit, est-il au monde de plus noble spectacle ?

Mais, de nos jours, tout ce qui est beau est rare. Aussi rencontre-t-on peu de vieux qui restent jeunes, tandis qu'il y a pas mal de jeunes qui sont vieux.

J'appelle vieux tout homme qui ferme son cœur ou son intelligence au progrès, parce qu'il a ou croit avoir un passé à soutenir ou à défendre.

Le comte, vicomte ou baron, qui, passant du collège ou du château au *Jockei-Club*, emploie l'argent de ses nobles ancêtres à acheter de l'amour et des chevaux, étalant l'un sur les autres, moins par vocation que par désœuvrement, — vieux ! — Le fils de marchand, pénétré des beautés du commerce et convaincu que la vertu suprême consiste à acheter très bon marché et à revendre très cher, afin de se retirer au plus vite et de vivre de ses rentes, — vieux ! — Le producteur qui croit que les ouvriers sont beaucoup plus heureux que les maîtres, — vieux ! — Le vaudevilliste qui imite même M. Scribe, le musicien qui se remémore même Rossini; le peintre qui se propose uniquement d'atteindre soit le mouvement de Rubens, soit la pureté de Raphaël; le littérateur qui ne songe qu'à ressusciter le style de nos grands écrivains, — vieux, vieux, vieux ! — Le juge, l'avocat, le magistrat qui s'imaginent que la Charte de 1830, et nos cinq ou six ou huit codes sont le dernier mot des sociétés humaines, — très vieux ! — L'économiste qui, décrivant les faits industriels, se propose tout au plus de les régulariser, ou bien qui se borne à imprimer des préfaces en tête des œuvres de monsieur son père, — vieux ! — Le ministre qui croit gouverner en subissant la loi souvent aveugle des masses, soit populaires, soit bourgeoises, et qui ne sait ni innover ni même améliorer, — vieux, vieux !

Il est vieux, le moraliste qui refuse d'examiner s'il n'y aurait pas d'autres et de meilleures bases morales que celles de la secte stoïque. Il est vieux et très vieux, le philosophe qui s'est bâti péniblement un monde métaphysique, et met son honneur à démolir, sans les avoir apprises, les doctrines qui s'élèvent autour de lui. Très vieux encore le politique qui sent combien les formes gouvernementales sont secondaires et qui cependant se butte à tout mettre sur le compte des formes gouvernementales. Enfin, il est on ne peut plus vieux le socialiste à qui l'on demande sans cesse et en vain ses plans d'organisation, et qui, sans examiner ceux des autres, — par pure préoccupation, dirai-je par pure adoration personnelle ? — méconnaît le progrès qu'il aime, et lui ferme son esprit tout en lui ouvrant son cœur. Celui-là est misérablement dupe de lui-même, de son orgueil. Comment apprendrait-il, lui qui a la prétention d'enseigner ? Comment descendrait-il au rôle de disciple, lui qui est révélateur et Dieu ? Grand malheur, mon ami, grand danger pour cet homme que d'être Dieu !... Il paraît que sur les hauts sommets on éprouve de singuliers éblouissements [illegible] voyez-le : il croit étudier la vérité en lisant les œuvres [illegible] de ses concurrents, et dans sa prévention, il ne désire que [illegible] l'erreur; il pense étudier, et c'est à peine s'il lit a[illegible] matière à dénigrement et à critique. De pire aveu[illegible] vieillesse, de pire décrépitude, en est-il ? Je ne le pense pas, et pour ma part, je n'y sais pas de remède.

Que voulez-vous faire ? Il est des natures qui naissent vieilles ou qui le deviennent par l'éducation civilisée. Trente-deux ans après la mort de Jésus-Christ, Sénèque et Lucain sont mis à mort pour avoir conspiré contre César. Le philosophe et le poète, l'oncle et le neveu avaient-ils étudié, avaient-ils appris la morale du Christ ? Se doutaient-ils du but que se proposait la religion nouvelle ? Hélas ! un an avant leur mort ils avaient sans doute applaudi au massacre des chrétiens, ordonné par Néron, par Néron, cette grande intelligence déviée qui mit le feu aux quatre coins de Rome, et trouva original d'en faire peser la responsabilité sur la secte naissante ! Lucain et Sénèque étaient deux vieux !

Ne reconnaissez-vous pas à tous ces traits votre voisin le philosophe, le moraliste, le politique, le socialiste, M. Pierre Leroux, en un mot ? Qui sait même, si, après avoir été Platon et avant d'avoir été Jean-Jacques et Pétrarque (comme il s'en souvient parfaitement), qui sait si M. Pierre Leroux n'a pas été un peu Sénèque ? Il est bien de la force de ce philosophe, du moins en ce qui concerne le mépris des richesses. ...

Et vous voulez, ami, que nous répondions à la *Lettre sur le fouriérisme* qui vient de paraître dans la *Revue sociale*, et vous espérez que nous flagellerons cette rapsodie; que nous signalerons aux honnêtes gens ce parti pris de citations tronquées, faussées et sciemment interprétées contre leur vrai et droit sens ?... » Mais vous n'y pensez pas..... Les honnêtes gens qui ont un parti pris, ne liraient pas notre réponse, puisque, comme le dit le détracteur de Fourier, leurs attractions ne les portent pas vers ce nouveau Dieu, qui n'aura jamais leurs hommages; et quant à ceux qui n'ont pas de parti pris, ils reconnaîtront, du reste, au ton malveillant et personnel de cette lettre philosophique, qu'en prenant contre Fourier le parti du divin Fénélon, M. Pierre Leroux a cru défendre sa propre cause. Et pourquoi, en effet, n'aurait-il pas été Fénélon tout comme il a été Platon et Pétrarque ?...

Parmi tous ces grands hommes, dont il est seul capable d'être le légitime descendant, il n'y a que Jean-Jacques à l'égard de qui j'éprouve en quelque sorte une certaine hésitation. Pardonnez-moi ce doute, il a sa raison; la voici : Que M. Pierre Leroux qui n'a entrevu, du théorème de la transmigration, si merveilleusement posé par Fourier, que la partie matérielle, se souvienne d'avoir été Jean-Jacques, à la rigueur cela s'explique; mais moi qui, en ma qualité de phalanstérien, cherche en toutes choses le concours de la sphère spirituelle, moi qui crois à la transmigration composée, c'est-à-dire à la loi d'alternance d'une vie dans l'autre, je calcule que Rousseau est mort bien peu de temps avant la naissance de M. Pierre Leroux... Mais, après tout, les puissances supérieures qui, par privilège exceptionnel, ont donné à votre illustre voisin le souvenir de ses vies *intramondaines*, a bien pu abréger considérablement en sa faveur, la carrière *ultramondaine* du philosophe de Genève. Les hommes comme Jean-Jacques, je veux dire comme M. Pierre Leroux, ne sauraient réapparaître trop souvent sur ce globe.

... cette race infortunée.

Cependant, si on considère les races qui habitent ce pays désolé, sur lequel paraît empreinte une malédiction venue d'en haut, quelles différences ne trouvera-t-on pas entre la race qui obéit et la race qui commande, entre le nègre et le mulâtre, l'esclave et le maître? En effet, les Wolofs pourraient être comparés à ces tribus sauvages de l'Amérique du Nord que l'on appela les Français du Nouveau-Monde. Nobles, fiers, courageux, travailleurs actifs et intelligents, amis sincères et hospitaliers, capables du plus généreux dévouement, les premiers de la race éthiopique par leurs facultés comme aussi par le beau développement et l'élégance de leurs formes, les Wolofs sont de véritables enfants de Dieu, qui ont été dotés des plus belles qualités et d'un haut sentiment moral.

Incapacité, faiblesse, duplicité, bassesse d'âme, informe composé de défauts innés et de vices acquis, tel est au contraire en général le mulâtre. Chez lui il n'est pas jusqu'au physique qui ne porte le cachet de l'espèce de réprobation dont la nature a frappé cette race bâtarde. Voilà cependant celui que la parenté des blancs a rendu maître de gens qui valent infiniment mieux. On peut dire des mulâtres de Gorée qu'ils ont hérité des défauts et des vices des deux races sans en avoir aucune des qualités. Lâches, égoïstes, joueurs, débauchés, fainéants, ils passent la journée à dormir, la nuit à boire et à danser dans les *boutails*. — Entièrement dépourvus de toute industrie, n'ayant d'autre fortune que les débris de l'ancienne opulence que leur avaient donné la traite et le commerce, quand Gorée était encore le point central des échanges sur cette partie de la côte, ils tiennent à leurs captifs au profit de leur libertinage et de leur paresse. Les esclaves sont pour eux le moyen d'une spéculation honteuse et criminelle; ils les font procréer pour vendre le produit à des Européens actifs qui en tirent parti, et ils prostituent pour de l'argent la virginité des belles filles quand ils n'assouvissent pas eux-mêmes sur elles leurs lubriques emportements. Et c'est la France qui autorise de semblables infamies, alors qu'un pays regardé comme barbare, où la religion légalise l'esclavage et où l'intérêt le commande, l'abolit en face de l'Europe comme indigne de la grandeur de Dieu et de la noblesse de l'homme. Au XIXe siècle, Tunis devait faire honte à la France! (1)

En terminant, monsieur, je vous supplierai de prendre en considération l'horrible sort de ces malheureux esclaves en faveur de qui je sollicite votre pitié; car je crois qu'il pourrait dépendre de vous d'ouvrir une nouvelle existence à cette infortune ignorée et jusqu'ici sans interprète. N'est-il pas injuste que des masses généreuses souffrent pour l'avantage de quelques individus pervers, et

(1) C'est ici le cas de faire observer que l'esclavage subsiste encore en Algérie. Si nous perdions un jour notre conquête dévastée, notre passage n'aurait pas même laissé les traces d'un bienfait.

Une affluence considérable s'était portée aux abords de l'embarcadère, pour assister aux départs des convois. Au moment où ils se sont mis en mouvement, ils ont été salués par des acclamations nombreuses.

Le premier est parti à six heures quinze minutes; il était composé de 27 voitures.

Le premier wagon était occupé par MM. les ministres des travaux publics, de la justice, du commerce et de l'agriculture, les ambassadeurs d'Espagne, de Naples et de Belgique, plusieurs pairs de France et députés, et entre autres MM. Dupin, Lasnyer, Peyramond, Ed. Blanc, Mortimer Ternaux, etc.

MM. de Rothschild, Pereire frères, Eichthal et d'autres membres de l'administration faisaient partie de ce convoi.

Le trajet jusqu'à Amiens s'est fait en moins de quatre heures. Les invités du premier convoi étaient dans cette ville à onze heures vingt minutes.

Après une collation qui a été servie dans l'embarcadère, et qui a pris près d'une demi-heure, le convoi s'est remis en marche. A une heure et demie, on traversait Arras. Les coups de canon tirés de la citadelle ont annoncé que les princes, partis par un convoi de la ville, venaient de quitter Arras, où ils avaient déjeuné.

Un peu avant quatre heures, le convoi arrivait devant Lille. La gare est à quelques minutes de la ville.

Le duc de Nemours et le duc de Montpensier, entourés de MM. les ministres, se tenaient dans une tente du milieu. Deux autres tentes étaient disposées pour les invités.

Sous un baldaquin dressé en face de la tente des princes, prit place Mgr l'archevêque de Cambray avec son clergé.

Alors la cérémonie religieuse commença. Mgr l'archevêque prononça un discours, après lequel il bénit les wagons.

L'archevêque s'avança ensuite vers les princes, qui de leur côté se portèrent au-devant du prélat.

Après un court entretien entre Mgr le duc de Nemours et Mgr l'archevêque, les princes, entourés par la foule, se mirent en marche vers la ville, aux cris de: Vive le roi!

A la porte de Noyon, les princes ont monté à cheval, les troupes ont battu aux champs et le cortège est entré dans la ville.

La population entière était sur pied.

Au moment même de l'entrée dans Lille, le feu prenait au Palais-de-Justice.

De prompts secours ont empêché cet accident d'avoir des suites graves. Une partie du greffe a été brûlée, mais les papiers d'importance avaient été jetés par les fenêtres.

Le second convoi, parti de Paris à sept heures et demie du matin, est arrivé à Lille à cinq heures de l'après-midi. Il se composait de vingt-sept voitures.

A sept heures et demie du soir, seize cents convives prirent place à vingt-quatre tables.

M. le duc de Serra-Capriola, M. Martinez de la Rosa, M. l'archevêque de Cambray, MM. les ministres, M. le préfet du Nord, M. le baron de

(1) Nous la donnerons demain.

Le ministère de M. Palmella a mis à exécution les articles du programme de la junte suprême de Coïmbre, et décrété la réorganisation de la garde nationale, exigée par l'insurrection comme la garantie principale des libertés publiques. S'il faut en croire les dernières nouvelles reçues sous la date du 4 juin, le parti radical demande la suppression de la Chambre des pairs et la convocation immédiate d'une constituante.

Le gouvernement sarde a proposé à l'Autriche de soumettre à l'arbitrage d'une troisième puissance les questions de tarif en litige entre les deux Etats. Le choix de l'arbitre serait laissé au cabinet de Vienne.

La chambre des pairs a commencé aujourd'hui la discussion du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices de 1845 et 46. La discussion, qui continuera mercredi, n'a offert aucun intérêt.

Chambre des Députés.

Séance du 15 juin.

PRÉSIDENCE DE M. DUPRAT, VICE-PRÉSIDENT.

Après l'adoption du procès-verbal, la chambre se forme en comité secret pour la discussion de son budget.

La séance est reprise à trois heures et demie. Mais sur la réclamation de plusieurs membres qui se plaignent que la chambre n'est pas en nombre, il est procédé à l'appel nominal. Cette opération dure jusqu'à quatre heures.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des dépenses.

M. LHERBETTE se plaint que la croix d'honneur soit trop prodiguée. Il en a déjà été distribué 1 700 depuis le 1er janvier 1846, et presque toutes à des hommes étrangers à la guerre et à la marine, et comme les crédits n'étaient pas suffisants, on a quelquefois conféré un titre sans donner la croix, pensant que ceux qui reçoivent la croix doivent être assez riches pour payer leur gloire. (On rit.) La croix, dans les administrations, est devenue presque une chose d'uniforme. Si l'on demande aujourd'hui pourquoi tel monsieur a la croix, on peut répondre: C'est parce qu'il ne l'avait pas. (Nouvelle hilarité.)

On a déclaré dans la loi de 1832 que tout le monde pouvait prendre tel titre de noblesse qu'il lui plairait; mais on punit celui qui se pare induement du ruban rouge; si l'on veut conserver à cette institution toute sa puissance, il ne faut pas la déprécier.

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique. L'Empire, dont on a parlé, distribuait 5000 croix par an, et il ne les distribuait pas seulement à ceux qui faisaient la guerre, mais au mérite civil; cela résulte des statuts fondamentaux de l'institution; nous sommes bien loin assurément d'en distribuer autant.

La guerre et la marine disposent des 26/40 des croix; le ministère de l'instruction publique n'en avait jusqu'ici que 1/40 comme le ministère des finances; j'ai réclamé contre cette distribution. J'ai demandé une plus large part pour la science, les lettres, l'intelligence; j'ai ...

Remarquez, ami, que je ne suspecte point l'intelligence de M. Pierre Leroux, j'admets même qu'il en montre beaucoup dans les sujets qui lui sont familiers; je me borne à constater sa stérilité en fait d'idées organiques.

Est-il rien en effet de plus palpable? Voici un homme qui, depuis quinze ans, imprime et réimprime les mots d'*organisation sociale*, sans avoir jamais dit ce qu'il entendait par là. Pendant quinze ans on l'adjure de faire connaître son idéal; pendant quinze ans, il reste muet. Et certes, ce n'est pas la bonne volonté qui lui manque; il voudrait bien donner ses plans, des plans à lui: il y travaille sans cesse, il s'en occupe nuit et jour; mais, enfin, il faut bien reconnaître que depuis quinze ans il reste muet, et muet à ce point, qu'on l'aurait pu croire mort pour ce haut problème, si, socialiste obstinément négatif, il n'eût de temps en temps donné signe de vie et rappelé ses prétentions, en mordillant au talon les socialistes positifs, les saint-simoniens, les phalanstériens, et même les communistes, les communistes, ses amis, oui, ses vrais amis, bien qu'il s'en défende, n'étant là non plus ni fondateur, ni chef.

Cependant on apprend un jour qu'il se retire du monde, qu'il entre en retraite, et même qu'il a écrit sur un carré de papier: REVUE SOCIALE, ou SOLUTION *pacifique du problème du prolétariat*. Le monde s'émeut, comme vous pensez... Quand je dis le monde, je veux parler des amis que l'homme dit avoir à Limoges, — et pourquoi n'y en aurait-il pas?... Allons, hiérophante, instruisez-nous des mystères de la vie future, de la vie de demain; renoncez enfin à ce regard intérieur qui ne peut vous faire voir que les objets et les idées qui sont derrière vous; parlez, dites-nous des choses qui nous soient utiles... Vous avez si victorieusement prouvé que la philosophie de M. Cousin n'aboutissait à rien. Aboutissez donc, vous, à quelque chose!

Après neuf mois, je veux dire après neuf numéros de gestation, l'homme s'avance, va-t-il écrire enfin, en tête d'un article, ces mots depuis si long-temps attendus: *Organisation sociale et industrielle selon la doctrine de l'humanité?* Non, cette fois encore il va faire la critique d'autrui; il écrit: *Lettres sur le fouriérisme.*

Allons, hiérophante, parlez; à défaut d'enseignements positifs qui vous soient propres, dites-nous du moins ce que nous devons penser de cette *Organisation de l'Industrie* qui, selon les adeptes, contiendrait le salut et le bonheur du monde. Voyons comment les phalanstériens développent les vocations, comment ils instruisent, produisent, hiérarchisent, répartissent, comment ils allient le droit au travail et la liberté du travail...

Ah! bien, oui.... est-ce qu'il faut demander à un grand-prêtre inspiré des choses cohérentes?... Dès qu'il est sur le trépied, l'hiérophante a droit de dire toutes sortes d'extravagances... Forme et fond, tout dans les oracles peut être absurde, tout doit être inintelligible..... Aussi voyez comme il use de son droit, l'hiérophante!... — Ah! vous voulez savoir comment, selon Fourier, les hommes doivent s'y prendre pour tirer le meilleur parti de leurs bras, de leurs têtes et de leurs capitaux? voici: couronne boréale, dryades, hamadryades, fées, sibylles, etc., etc.; telles sont, en quelques mots, les idées de ce Fourier qui a l'insolence (le croirait-on?) de trouver peu rationnelle l'organisation sociale du royaume de Salente, où il est ordonné aux gens du peuple (charbonniers et marchands d'encre) de se vêtir de blanc.

Je ne sais ce qu'en penseront les amis de Limoges; mais, de bonne foi, l'homme qui depuis quinze ans est à la recherche du salut de l'humanité, qui depuis quinze ans crie aux peuples: « Ecoutez-moi, car je viens pour guérir vos maux par l'établissement de l'égalité sur la terre, » et qui, après quinze ans de travaux et d'efforts et de méditations, n'est pas en mesure de dire comment s'établira le règne de l'égalité, cet homme-là ne met-il pas à nu toute la vanité de son génie? Laisser voir une aussi triste impuissance, n'est-ce pas se flageller, se crucifier en face des hommes réfléchis? En être arrivé là, ou plutôt en être demeuré là, au milieu du mouvement social de notre époque, n'est-ce pas donner la marque la plus complète de la sénilité, de l'aveuglement intellectuel?

Les aveugles intellectuels, eh! mon ami, ils sont partout dans notre triste société. Votre correspondant l'éprouve cruellement à cette heure. Il m'est arrivé malheur pour vous avoir parlé diète et saignée, et même il paraît que moi aussi, je suis quelque peu aveugle à l'endroit de la médecine, et que cet aveuglement jette sur mon style une teinte effroyablement ridicule. C'est du moins ce qui m'est certifié par un docteur-littérateur qui n'a pas vu sans déplaisir que la Providence ait daigné me visiter sous les traits de ce médecin aux côtelettes, *suffisamment* connu *pour* qu'on se dispense de dire son nom. « M. parce que je me suis laissé guérir par « la plus grossière, la plus indigne jonglerie, » l'homme qui possède ce style me trouve d'une naïveté peu amusante.

A vrai dire, ce jour-là mon accusateur n'était pas en disposition d'être amusé. Il avait encore sur le cœur le mot de M. Thiers: « Je ne viens pas parler médecine, je viens parler bon sens. » Aussi son humeur avait pris une teinte sombre, son front était chargé d'ennuis, et son style d'incorrections, — conséquence fatale!

Au pair de France et au maçon, à l'aristocrate et au plébéien, à l'élève d'Adam Smith et de Fourier, il dit fièrement: « *Vous êtes tous au même niveau*, quand vous parlez de médecine. » Aux médecins il adresse cette foudroyante apostrophe: « On ne rit de la médecine que » parce que les médecins rient publiquement entre eux les uns des au- » tres; on ne ridiculise les médecins que parce que les médecins dé- » considèrent eux-mêmes la médecine par leurs folles querelles et leurs » vaniteuses prétentions.... Honorons-nous d'abord les uns les autres, » et la société ne tardera pas à nous honorer à son tour. »

Là, en bonne conscience, quel est l'aveugle, de moi qui doute de l'infaillibilité de la médecine, ou de mon accusateur, qui veut forcer ses confrères à y croire? et convient-il, après de tels aveux, de jeter l'injure à la face des gens en disant de moi: « Ce monsieur! » Et du docteur Bench: « Cet audacieux médicastre. » Eh! cher docteur, ne savez-vous pas le proverbe: *Audaces fortuna juvat?*

Médicastre! voilà une forme de style qui impose! Médicastre!! comme cela fait bien à la fin d'une phrase! et quel argument pourrait être de mise après un tel mot: « Médicastre!! » En vérité, mon ami, je suis tenté de m'écrier avec Lucas: « Palsongulenne! v'là un médecin qui me plaît; je pense qu'il réussira, car il est bouffon. »

Mais, me direz-vous, quel est-il donc ce médecin si fort préoccupé de l'honneur de la corporation? Comment se nomme-t-il pour qu'on l'évite? Où écrit-il pour qu'on se dispense de le lire?

Où écrit-il? Hélas! voici ce qu'il y a de malheureux pour moi: ce médecin fanatique écrit dans un journal que j'estime, un journal de médecine, la *Gazette des hôpitaux*! Oui, mon ami, mes impressions de malade ont été enregistrées, contrôlées, critiquées dans le feuilleton scientifico-littéraire de la *Gazette des hôpitaux*... Quel honneur!

Comment se nomme-t-il? Avez-vous donc si grand besoin de le savoir? Oubliez-vous que « le style c'est l'homme? » et pour éviter celui-là, ne vous suffira-t-il pas qu'il parle en votre présence? D'ailleurs, il ne faut jamais nommer les gens *assez* peu connus *pour* qu'on puisse se dispenser de dire leur nom. Cela leur ferait trop de plaisir.

Si ce *monsieur* (pour employer son langage) s'était borné à discuter mes impressions au point de vue scientifique, à tourner en plaisanteries mes hallucinations de malade touchant la diète et la saignée et la fièvre typhoïde, je ne vous aurais parlé ni de lui ni de ses solécismes; mais je trouve à la suite de sa critique une insinuation qui me touche au cœur. Selon lui, j'aurais fait jouer, dans mon récit, un rôle niais et absurde aux deux amis qui m'ont prodigué leurs soins intelligents et affectueux. Contrairement à ces mauvais prêtres qui, dès qu'on signale leurs faits et gestes, s'écrient qu'on attaque la religion, le médecin-littérateur que je ne nomme pas m'accuse d'attaquer mes médecins pour avoir suspecté la médecine.

Or, je vous le demande, quel est encore ici le plus aveugle de nous deux? Lorsque vous avez lu ma lettre, dites, vous est-il venu à l'esprit que les deux amis (dont vous avez sans doute deviné les noms sous leurs initiales) s'étaient éloignés, en quoi que ce fût, des préceptes de leur art? Non, n'est-ce pas? vous avez, au contraire, remarqué avec quelle précaution j'écartais les individus pour ne frapper que sur les doctrines.

J'éprouve une attraction inverse pour les gens qui prêtent gratuitement à autrui des intentions odieuses? Et vous?...

Chose singulière! ces deux amis à qui j'aurais voulu faire jouer un rôle absurde, je les montre m'entourant de lumières, de soins affectueux et parfaitement d'accord entre eux et avec d'autres médecins sur mon état. Eh Dieu! mon Dieu! si j'avais voulu ridiculiser les individus, n'aurait-il été si difficile de mettre en scène des médecins, et des plus réputés, aux prises non-seulement sur la nature de la maladie, mais sur la médication à appliquer? L'année dernière, j'ai passé quelques jours à Vichy. Les querelles de l'inspecteur et du sous-inspecteur des Bains (qui sont assurément des hommes capables) étaient le sujet principal des conversations. L'un disait aux goutteux: « Si vous voulez vous étouffer, prenez les eaux; pour moi, je ne vous les ordonnerai jamais. » L'autre les ordonnait spécialement aux goutteux, comme un

[illegible] ministre est heureux de l'avoir faite, puisque la chambre a voté des crédits qui lui permettent d'encourager le mérite modeste, de rapprocher et de mettre en lumière les travaux souvent fort remarquables des sociétés savantes de province. (Très-bien !)

M. LÉON DE MALEVILLE prend la parole sur le chapitre des crédits relatifs aux chancelleries consulaires. Il comprend d'autant moins que M. le ministre des affaires étrangères refuse d'accepter la discussion sur la Syrie, que dans une autre enceinte il semblait appeler cette discussion.

Les affaires de Syrie ont vivement occupé la chambre au début de la session; une politique fut indiquée au gouvernement; on ne l'a pas pressé de questions depuis; il s'agit de savoir aujourd'hui ce qu'il a fait pour se conformer aux désirs de la chambre.

L'influence française a été vivement attaquée en Orient; elle l'a été en Syrie, elle l'a été en Egypte. La France prit sur elle d'arrêter le vainqueur de Nézib et de maintenir l'intégrité de l'empire ottoman; le lendemain de ce jour, on s'est inquiété en Europe de l'influence que la France devait avoir en Syrie. Eh bien! cette influence a été presque nulle; nos alliés ont été pillés, vexés, massacrés, et la situation est pire qu'elle n'était auparavant.

La Syrie a joui de la liberté et de la concorde, malgré l'opposition des deux races qui l'habitent, sous l'heureuse autorité de l'émir Béchir, le lendemain du bombardement de Beyrouth, l'émir fut enlevé violemment de son gouvernement; après deux honteuses années, pendant lesquelles les malheureux Maronites invoquèrent en vain l'appui de la France, on a songé à créer deux émirs, l'un druse, l'autre maronite; M. de Metternich avait arrangé cela du fond de son cabinet, mais cela s'est trouvé impossible.

La chambre s'est prononcée en faveur du rétablissement de la famille de l'émir Béchir, de la famille Chaab. M. le ministre des affaires étrangères nous assurait alors que l'Angleterre demandait comme nous cet établissement. Il n'en est rien cependant. Tous les documents le prouvent, l'Angleterre s'est opposée de toutes ses forces au rétablissement de la famille Chaab.

L'orateur reproche au cabinet de sacrifier les intérêts de nos alliés en Syrie à son désir de garder sa place dans le concert européen, bien qu'il y soit condamné à la minorité. Cette situation vient du tort qu'a eu le cabinet de rentrer dans le concert européen sans faire ses conditions.

La passion des agents anglais pour les Druses est arrivée au scandale, et quand M. Guizot dit qu'il est d'accord avec l'Angleterre, il se calomnie; non, il n'est pas le complice de ceux qui encouragent le massacre de nos alliés. Au reste, les pièces communiquées par M. le ministre des affaires étrangères contiennent les aveux les plus étranges.

L'Angleterre marche, d'accord avec les Druses, à l'extermination de la race maronite, et elle y arrivera, si la France ne s'y oppose avec énergie et n'a pas le courage de résister à la politique de l'Angleterre. Loin de là, l'évêque de Laodicée avait été chargé de demander, au nom de ses frères, l'appui de la France. Eh bien! à la suite de son intervention auprès du gouvernement français, lord Cowley écrivait à son collègue, lord Aberdeen : « Mourad n'a pas reçu du gouvernement français meilleur accueil que de l'Angleterre. »

L'intervention de la France a été heureuse une fois en Syrie. Le droit des gens avait été violé; un drogman nous avait été enlevé. On eut recours à la force; le drogman fut rendu. Eh bien! M. le ministre des

[illegible] tagne; il ne faut pas que nos paroles qui vont partout, songeons-y bien, compromettent cette heureuse organisation qui rendra, nous l'espérons, la paix et le bonheur à la Syrie.

On peut nier ici les efforts du gouvernement français; on ne les nie pas en Syrie. et si l'on consultait les hommes qui parcourent la Syrie pour soulager ses maux, si vous consultiez la propagande de Rome, vous rendriez plus de justice à nos efforts; il me serait facile de vous communiquer des lettres en ce sens; je ne le ferai pas, j'aime mieux que les faits répondent pour moi. A la prochaine session tout sera pacifié, et l'honorable M. Maleville reconnaîtra lui-même les erreurs dans lesquelles il est tombé.

M. DE LAMARTINE demande que la discussion soit continuée à demain. La chambre se sépare.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le bateau à vapeur *le Panama* vient d'arriver à Port-Vendres; il a débarqué le général Lamoricière et ses deux aides-de-camp. Le général a obtenu un congé pour passer quelques mois en France.

— Le brick anglais *l'Elisabeth*, entré dans la matinée du 10 juin dans le port de Marseille, a déclaré avoir rencontré l'escadre d'évolution sous les ordres de M. le prince de Joinville par le travers du cap de Creus.

— M. le baron de Munch-Bellinghausen (fils du président de la diète germanique), qui a publié un grand nombre de pièces de théâtre sous le pseudonyme de Joseph Halm, vient d'être nommé, par le roi des Français, chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

— Parmi les nombreux personnages de distinction qui ont visité Ibrahim-Pacha à Londres, il faut ranger Daniel O'Connell, qui est resté plus d'une heure en conférence avec le prince égyptien.

— *L'Emancipation* du 12 annonce que M. de Saint-Gresse, suppléant provisoire à la Faculté de droit de Toulouse, vient d'être révoqué de ses fonctions, parce que, dit l'arrêté ministériel, ce professeur a proféré des paroles contraires à l'ordre public en plaidant devant le tribunal correctionnel. M. de Saint-Gresse avait été chargé de défendre un des étudiants compromis dans les derniers troubles de Toulouse.

— Le gouvernement anglais, qui paraît craindre de la part des réfugiés polonais quelque insulte ou quelque attentat contre le grand-duc Constantin de Russie, a expédié de Londres à Portsmouth un essaim d'agents de police qui regardent sous le nez tous les promeneurs, afin de s'assurer s'ils ne sont pas Polonais : ces aménités policières au profit d'un prince étranger ne sont pas du goût des habitants de Portsmouth, qui se plaignent amèrement, dit le *Times*, de cette espèce d'inquisition.

— La *Presse* prétend que les feuilles qui ont démenti la nouvelle de la grâce du général Montholon ont été mal informées.— Un journal va jusqu'à annoncer que le général sera mis en liberté jeudi prochain.

— On écrit de Trèves (Prusse), le 9 juin :

« Ce matin, un bateau à vapeur a amené dans notre ville la Société d'archéologie de Metz (France), réunie en congrès, et présidée par M. de Caumont, son fondateur. »

— On annonce que le ministère a refusé à l'association récemment

[illegible] sac suffisamment garni au moyen de cette chasse d'un nouveau genre, il fut conduit en prison; quelques instants après, on le trouva mort : il s'était tué à coups de couteau.

LES ASSISES s'ouvriront le 15 de ce mois dans le département de la Seine-Inférieure. Une affaire très grave y sera portée, c'est celle du nommé Alléon, qui a assassiné sa femme et son beau-père.

LE COMPTE GÉNÉRAL de l'administration de la justice militaire pour l'année 1843 constate que le nombre des militaires traduits devant les conseils de guerre du royaume s'est élevé à 4 848.

Sur ce nombre, 3 488 ont été condamnés, savoir. 90 à mort, 1 à la détention, 230 aux travaux forcés, 99 à la réclusion, 547 au boulet, 534 aux travaux publics, 2 349 à la prison, 3 à la destitution et 13 à l'amende; — 23 prévenus ont été renvoyés devant les tribunaux ordinaires pour cause d'incompétence, et 1 337 autres ont été acquittés.

PASSÉ MAITRE.—Un cultivateur de Chartres a été victime d'une escroquerie assez habilement combinée.

Ce cultivateur a un fils qui est instituteur près de Dreux. Vendredi dernier, dans l'après-midi, un homme, qui paraissait avoir fait une marche longue et hâtée, se présente à la ferme. Le maître était absent; c'est à lui qu'on veut parler et sans retard; la femme court chercher son mari. « Que me voulez-vous? dit celui-ci. — Ah! mon bon monsieur, un grand malheur! Votre fils!...—Eh bien! mon fils? — Il va être mis en prison; il a violé une petit fille; on vous écrit pour arranger l'affaire avant l'arrivée de M. le procureur du roi. » Le père lit la lettre dans un désordre d'esprit facile à concevoir et suit le prétendu messager. Au bout de quelques heures de marche : « Tenez, dit celui-ci, j'ai une commission pour ce village qui est là-bas; vous connaissez le chemin, filez tout droit, avec de bonnes jambes je vous rejoindrai. » Le père suit son chemin et arrive à la nuit au logis de son fils, qui dormait fort tranquillement dans son lit, et qui n'eut pas de peine à faire comprendre à son père qu'il avait été la dupe d'un adroit filou. En effet, celui ci, était revenu sur ses pas, et le soir il s'était présenté de nouveau avec une seconde lettre. Par celle-ci, le père priait sa femme de donner au porteur tout l'argent dont elle pouvait disposer pour sauver son fils. La bonne mère n'hésita pas, et, tirant un sac d'écus, elle en prit une pile en demandant au messager si cela ne suffisait pas. Celui-ci avait fort envie du sac entier; mais, comme il n'y avait pas de temps à perdre, il accepta les 100 francs et exigea 5 fr. pour ses deux courses. Le mari de retour, tout fut expliqué; mais il ne restait plus qu'à suivre les 105 francs et le voleur. L'auteur de cette escroquerie. qui annonce un homme qui sait son métier, serait en effet, dit-on, un réclusionnaire libéré qui, depuis deux jours, était sorti des prisons de Dreux et se trouvait sans ressources.

UN PÉKIN. — Lors de l'avant-dernier incendie qui eut lieu dans la commune d'Ambleny, trois cents militaires de la garnison de Soissons se portèrent, comme de coutume, au pas de course sur la route de Compiègne, franchissant rapidement la distance qui sépare Ambleny de Soissons. Arrivés à Canlvet, nos coureurs aperçurent dans leurs rangs un bourgeois luttant avec eux d'agilité et de prestesse, et supportant les fatigues d'une course pénible avec toute la souplesse et la facilité d'un élève d'Amoros ou d'un coureur antique. « Il en aura bientôt assez, » se dirent les militaires en hochant la tête, « le pékin veut sans doute attraper une fluxion de poitrine! » La nuit s'épaississait : deux lieues étaient déjà franchies. Un grand nombre de soldats, cou-

---

remède souverain.

Eh bien! il faut donner à mon accusateur la preuve de mon libéralisme en fait de doctrines médicales. Convaincu comme il l'est que l'on enseigne rue de l'École-de-Médecine quelque chose comme une science positive, constituée, il traiterait sans façon de charlatan tout médecin exerçant autre chose que l'allopathie officielle, ainsi que l'a fait dernièrement M. Magendie en parlant des homœopathes. Moi qui considère la médecine comme une science quelquefois positive, souvent conjecturale, je ne me crois pas en droit de maudire ainsi mon prochain. J'estime que les homœopathes, les hydropathes et le docteur Benech sont tout aussi convaincus que les plus convaincus d'entre les allopathes.

Aussi qu'ai-je voulu faire en vous écrivant? vous ne vous y êtes pas trompé, vous. J'ai voulu encourager les novateurs, les chercheurs, ceux qui sont seuls contre le monde officiel, contre les académies, contre les journaux, contre les préjugés du public; ceux qui demandent des épreuves comparatives dans les hôpitaux et qui, n'obtenant que d'humiliants refus, se contentent de guérir à domicile des malades dont la Faculté désespère; tous ceux enfin dont les travaux concourront à constituer un jour la vraie science médicale, j'aimerais mieux dire, si ce monsieur voulait bien me le permettre, *la science de la santé publique*. Est-ce que, dans cet ensemble de conquêtes scientifiques que nous appelons de tous nos vœux, est-ce que nous méconnaîtrions les droits et les mérites de la médecine ancienne? A Dieu ne plaise! C'est à elle que sont dues tant de découvertes sur l'anatomie, la physiologie, la science des symptômes, voire même la thérapeutique!..Cette œuvre, nous la proclamons admirable, et loin de nous d'en dénier le mérite et la gloire! Nous ne sommes pas assez absurdes pour croire que les Haller, les Boërhaave, les Sydenham, les Hunter, les Laënnec et les Bichat aient perdu leur temps en vaines recherches; mais ce que nous ne pouvons admettre, ce qui mérite le sarcasme et le dédain, c'est la prétention d'avoir tout fait et parfait dans une science si imparfaite, si confuse encore; et cette prétention que n'avaient pas les grands observateurs, les génies que je viens de nommer, elle n'est que trop aveuglément affichée par les représentants officiels de l'ancienne médecine.

Oui, j'ai voulu rire un moment de l'insuffisance de la science qui se dit souveraine; oui, j'ai voulu humilier cette orgueilleuse devant la médication d'un *casse cou*; oui, j'ai voulu honorer ce casse-cou, comme j'honore tout esprit convaincu qui se sent assez fort pour marcher seul, en dehors des voies battues, à la découverte de quelque vérité.

Mais que j'aie eu l'intention de refuser à la science officielle sa juste part de mérite dans l'œuvre collective, c'est ce qui ne sera venu à la pensée d'aucun de nos lecteurs habituels, précisément parce que je faisais représenter l'École de médecine par deux de nos amis, deux cœurs dévoués, dont l'un a consacré son nom dans l'avenir par quinze années de rude et glorieux labeur au service de la sainte cause, tous deux médecins sans préjugés, tous deux l'esprit ouvert aux essors du génie médical. Oui, j'ai choisi les meilleurs du camp allopathe, ceux que j'aime et que j'estime le plus, car je voulais constater d'une manière éclatante une vérité qu'ils ont plus d'une fois consignée dans nos colonnes, c'est à savoir que toutes les méthodes médicales, même les plus anciennes, même les plus accréditées, ont beaucoup à apprendre, beaucoup à étudier, beaucoup à douter.

Et vous, mon accusateur, qui n'avez pas vu tout cela, et qui avez eu le malheur de voir autre chose, je vous le dis sans rancune, mais je suis forcé de vous le dire : vous êtes deux fois aveugle et deux fois vieux.

N'est-ce pas, mon cher D. L., n'est-ce pas que je fais bien de lui parler ainsi, à ce monsieur?

Tout à vous, F. C.

Ce 13 juin 1846.

Académie royale de musique.

INAUGURATION DE LA STATUE DE ROSSINI.

Rendons justice à l'empressement du public : la grande salle de l'Opéra était pleine jusqu'au comble à cette soirée, et comme après tout le programme était assez ordinaire, que, sauf le plaisir assez rare d'entendre Tamburini et Mme Damoreau, il ne présentait aucun motif d'attrait bien vif ou bien nouveau, on peut penser que le désir de rendre hommage au plus grand génie musical des temps modernes était entré pour quelque chose dans la détermination d'un bon nombre des spectateurs.

Le début de la soirée n'a pas été heureux. Un assez long retard avait indisposé le public qui commençait à crier, siffler, battre des pieds en cadence, demander la *touèle* et la *Marseillaise*, ni plus ni moins que s'il eût été à la Gaieté ou aux Folies-Dramatiques lorsque M. Vizentini vint prier l'auditoire d'attendre dix minutes encore, un accident étant arrivé à mademoiselle Moisson. Le chef d'orchestre jugeant alors que la patience du public ne supporterait pas un semblable délai, fit commencer immédiatement l'ouverture d'*il Barbiere* qui ne devait être dite que plus tard. Malheureusement, cette ouverture fut exécutée assez mal pour donner un prétexte plausible à la mauvaise humeur générale, et elle fut suivie de manifestations peu flatteuses pour les exécutants. Enfin, la toile se leva pour l'exécution du *Stabat*. L'entrée de Tamburini fut le signal d'une explosion d'applaudissements unanimes et longuement soutenus, auxquels nous primes part de tout notre cœur, car la vue de Tamburini reportait notre pensée vers les beaux temps passés du Théâtre-Italien, où cet artiste n'a point encore pu être remplacé. Nous ne suivrons point verset par verset l'exécution du *Stabat*, d'autant plus que cette exécution est une des plus médiocres que nous ayons entendues Gardoni s'est assez bien tiré du *cujus animam*, mais en l'écoutant nous avons beaucoup plus apprécié les qualités de Mario. Tamburini a dit en maître le *pro peccatis*; cependant il nous a paru avoir perdu un peu de l'élasticité de son organe dans les notes élevées. Mademoiselle Dobré a une façon de glisser les notes aiguës qui amollit toutes les phrases, et elle a complètement défiguré sa partie, notamment ce magnifique *inflammatus* dont madame Grisi nous a fait connaître tout l'éclat et toute la puissance.

Le concert a été la partie la plus riche du programme. D'abord, il a débuté par l'ouverture de *Guillaume Tell*, où l'orchestre a pris sa revanche de l'échec subi au commencement. L'allegro a été enlevé de vigueur au moins, sinon de précision et de netteté; les applaudissements et les cris de *bis* ont éclaté avec une telle énergie qu'il a fallu recommencer. Tamburini a déployé toute l'agilité de sa vocalisation brillante dans l'air de *Maometto II*, et toute sa verve dans l'air d'*il Barbiere* qu'il a dû recommencer. Mme Damoreau, accueillie à son entrée par une triple salve de bravos, a merveilleusement dit le duo d'*il Barbiere* : *duo que io sono*, avec Baroilhet qui a chanté sa partie avec un *brio* et une finesse que nous n'attendions pas de lui. Ce duo a été encore redemandé. Enfin, Mme Damoreau a mis le comble à l'enthousiasme du public, dans l'air varié final de la *Cenerentola*.

Il est impossible de réunir une habileté plus grande à un goût plus pur. Mme Damoreau réalise l'idéal du chant gracieux. —Après tant d'éloges mérités, passons sous silence la prière de *Moïse*. — Le concert a été suivi du 2e acte de *Guillaume Tell* où Duprez, s'inspirant sans doute du noble motif de la soirée, s'est surpassé et a retrouvé une partie de ses accents d'autrefois.

Les dimensions monumentales de la statue de Rossini n'ont point permis de faire sur la scène une cérémonie où elle aurait joué son rôle. Toutefois, il nous semble qu'on aurait pu faire couronner un buste devant le public. Les occasions où l'on peut exciter l'enthousiasme collectif d'une grande masse d'individus sont assez rares pour qu'on ne les néglige pas quand elles se présentent faciles et légitimes. La statue de Rossini, assise derrière le bureau du contrôle, se détachant sur le fond rouge d'un vieux rideau pailleté de clinquant, regardait, indifférente, passer la foule et paraissait aussi peu soucieuse de son inauguration que l'original semble indifférent à sa gloire. M. Léon Pillet vient de partir pour l'Italie : si l'on en croit le bruit public, le but de son voyage est d'obtenir enfin une partition du grand maestro. Que les dieux l'accompagnent et le protègent!

ALLYRE B.

[illegible] à une lieue et demie de cette ville, assis sous une roche, un bouquet de fraises à la main. Le sieur Félix prit le petit dans ses bras et vint le rendre bien portant à ses parents désolés. Après la première émotion qu'a produite à la mère la joie de revoir son enfant, elle lui demanda ce qu'il avait mangé depuis : « De l'herbe et des fraises, répondit-il naïvement, il y en a encore beaucoup. »

L'arrêt de la cour d'assises de Paris, du 31 janvier dernier, qui avait condamné le sieur Cohade père, et le sieur Henri Cohade fils, agents d'assurances militaires, ayant été annulé par la Cour de cassation et les prévenus renvoyés devant la cour de Versailles, la cause a été de nouveau appelée les 22 et 23 du mois dernier. Les jurés ont prêté l'attention la plus soutenue à l'examen des faits reprochés aux sieurs Cohade père et fils ; ces faits, dont la criminalité même était au moins douteuse, ont été reconnus étrangers aux accusés, et, en présence des témoignages nombreux et unanimes de personnes haut placés, qui ont attesté la parfaite loyauté des prévenus, les jurés, sur la plaidoirie pleine de chaleur et d'entraînement de Me Lachaud et celle de Me Marie, véritable chef-d'œuvre de clarté et de précision, ont, après quelques instants de délibération, rendu un verdict négatif sur toutes les questions, au milieu des bravos de l'auditoire, qu'avait constamment captivé la parole si pathétique et si éloquente des deux célèbres défenseurs.

VARIÉTÉS.

Cours de M. Michelet.

M. Michelet a terminé jeudi dernier au Collège de France ses leçons du 1er semestre de 1846, par une séance dans laquelle il s'est efforcé de résumer tout son enseignement. La base de cet enseignement, c'est la Révolution française à laquelle il s'agit de constituer une tradition et dont il faut déduire toutes les conséquences. La Révolution française, qui résume toute notre histoire, ne nous est pas encore connue. Ce n'est encore qu'à travers des préjugés ridicules ou tout au moins des idées reçues sans examen que nous envisageons ses causes et ses effets. C'est ainsi, par exemple, qu'on reproche vulgairement au génie de la Révolution d'avoir péché par excès d'impatience, tandis que la moindre connaissance de l'histoire de notre pays prouve au contraire que la Révolution a tardé autant qu'il était possible, et certainement trop pour les intérêts de la France. Si elle eût éclaté un siècle plus tôt, elle nous eût épargné les banqueroutes successives, et toujours plus honteuses, de Louis XIV, du Régent et de Louis XV. En étudiant ces époques néfastes d'un peu près, quand on descend au fond des choses et qu'on ne s'en tient pas à leur caractère convenu, l'idée incessante qu'on a dans l'esprit, est de trouver la Révolution bien tardive et bien lente à venir !

Après sa première explosion, la Révolution se fait illusion à elle-même sur son propre caractère ; après la prise de la Bastille, elle est toute expansive, toute sympathique, elle aime tout le monde, elle est catholique et royaliste ; les choses qu'elle est appelée à détruire, elle pense qu'elle leur donne une vie nouvelle, elle les exalte en s'exaltant elle-même de toutes les espérances chimériques qu'elle fonde sur leur transfiguration. Mais le passé est rarement sincère dans ses promesses de transformation progressive : ou il promet plus qu'il ne peut tenir, ou il ruse avec l'esprit d'innovation, pour mieux l'annihiler. La Révolution ne tarda pas à s'apercevoir de ce caractère fatal des choses qui ont fait leur temps. Elle dût bientôt refouler les instincts naïfs de sa première jeunesse, et réserver toute son énergie pour les besoins de sa défense. Ce fut sa seconde phase. C'est alors qu'elle acquit tous les caractères qui la distinguent, c'est alors qu'elle devint féroce et sublime.

Malheureusement, la Révolution fut faite par des gens qui ne l'avaient pas suffisamment prévue et qui n'y étaient que très imparfaitement préparés. C'est pourquoi elle manqua d'originalité dans la plupart de ses conceptions ; elle se fit tour à tour, et parfois simultanément, anglaise, grecque et romaine. Dans ses tentatives de régénération religieuse, elle ne comprit qu'un froid naturalisme sans profondeur. Voilà pourquoi ses plus belles fêtes, sublimes d'ailleurs à tant d'égards, sont néanmoins entachées d'un certain ridicule. Qu'est-ce qu'un culte où la Providence ne figure pas ?... Qu'est-ce qu'une manifestation artistique dans laquelle le suprême artiste n'intervient pas ?... Quelque chose qui parle aux yeux et ne dit rien à l'âme, au moins religieusement.

De tout cela, il doit résulter pour nous les plus graves enseignements. Nos pères ne sont tombés dans aucune faute qui ne soit parfaitement excusable, si l'on comprend bien les circonstances terribles au milieu desquelles ils agissaient. Pouvaient-ils bien créer un monde nouveau tout en se garantissant des débris du monde ancien qui s'écroulait ?... Jouissaient-ils des loisirs de la méditation, ces hommes qui avaient tous les jours un combat à mort à livrer ? L'Europe, en dernière analyse, n'a jamais été un danger sérieux pour la Révolution, son énergie a toujours été au niveau des plus grands périls. La France était alors de force à lutter en face du monde ; mais lorsque cent mille paysans fanatiques sont venus déchirer les entrailles de leur mère qu'ils ne reconnaissaient plus, quand la Vendée entreprit sa terrible protestation, c'est alors que la France but toute la lie de son calice et fut entièrement absorbée par les tristes soins de sa résistance. Il en résulta que la Révolution ne fut apte, en quelque sorte, qu'à se poser négativement. Quand il s'agit pour elle de se réaliser positivement, elle se trouva sans hommes, elle n'avait que des héros. Donc, la Révolution est tombée, pour avoir manqué d'une génération propre à pratiquer son esprit. L'Empire est tombé pour la même cause. Est-ce que cela n'est pas un enseignement d'une suprême clarté ? Nous qui, depuis trente ans, jouissons des loisirs, et l'on pourrait presque dire des langueurs de la paix, tomberons-nous dans les mêmes fautes sans avoir les mêmes excuses ? La postérité n'a-t-elle pas le droit de demander compte à chaque époque du travail qu'elle a accompli ? L'héroïsme, évidemment, n'est pas la spécialité de la nôtre ; mais alors ne sommes-nous pas chargés d'assurer et de féconder les conquêtes de la Révolution ? Les temps sont proches ; la phase d'inaction est près de son

la Révolution par Sieyès, son unique métaphysicien.

Napoléon détestait les idéologues, dit M. Michelet, parce qu'ils n'avaient pas d'idées, et les idéologues, selon lui, sont ceux qui exaltent le droit du nombre sans l'établir rationnellement. Il faut travailler aujourd'hui à rapprocher la raison dans le génie, qui est une aristocratie éternelle, du plus grand nombre qui contient aussi la raison, et la même, car il n'y en a pas deux dans l'univers moral. Le génie la concentre, les multitudes la dispersent : voilà toute la différence ; il s'agit de rapprocher ces deux termes, en comprenant toujours mieux leur coïncidence et leur identité progressive.

Nous sommes loin de nier la puissance métaphysique de cette formule, et nous n'hésiterions pas à considérer comme essentiellement fausse une école sociale qui ne la comporterait pas ; mais, franchement, peut-elle suffire pour seulement mettre sur la voie de la solution désirée ? N'y a-t-il pas là comme deux forces, dont l'équilibre ne peut être maintenu que par une puissance supérieure, et cette puissance, en avez-vous quelque idée ?... Sans cet arbitre suprême, la raison orgueilleuse se fera toujours la part du lion, et maintiendra à tout jamais l'infériorité physique et morale du plus grand nombre sur laquelle l'égoïsme de sa domination est fondé. Et, d'un autre côté, le nombre n'attendra pas son émancipation morale pour tenter son affranchissement matériel ; il recommencera l'interminable série de ses aveugles et terribles protestations qui, quoique fondées en droit, n'aboutissent, en fait, qu'à de plus ou moins insignifiantes transformations de son esclavage. Le nombre sans la vérité se consume dans un désordre sans issue, jusqu'à ce que, las de ses fureurs infécondes, il se résigne à subir un joug tout aussi contraire aux droits de l'humanité. La raison sans la vérité est une puissance inefficace qui roule dans un cercle vicieux et ne parvient, tout au plus, qu'à composer avec le mal et l'erreur, transaction souvent plus propre à les éterniser qu'à les anéantir. Voilà pourquoi la formule en question est au moins insuffisante ; elle semble reléguer au rang d'accessoire ce qui est précisément le terme supérieur dans lequel les deux autres, le nombre et la raison, doivent venir s'y entifier. La vérité, voilà la grande conciliatrice de toutes les antinomies, s'est presque un lieu commun que de dire : hors d'elle point de salut.

Cela étant posé, il reste à dire ceci, c'est que le désir de M. Michelet que chacun se figure être à lui seul chargé du soin de tous, n'est, en un sens, rien moins que souhaitable. Cette disposition d'esprit de se croire investi d'une mission spéciale, n'est que trop ordinaire à nos contemporains ; c'est une maladie de notre temps : chacun confectionne sa panacée et élève sa petite utopie sur le modèle de sa mince raison, et en voilà assez pour se croire en droit de ne plus rien entendre, de ne plus rien étudier ; d'attendre, dans un calme inaltérable, que le monde se rende à discrétion aux sublimités de ses mystérieuses rêveries. Des esprits purement critiques, que Dieu avait créés tout exprès pour accélérer l'initiation de leurs semblables aux révélations des hommes de génie, qu'ils devaient être les premiers à comprendre, se supposent eux-mêmes, très-gratuitement des hommes de génie, et attendent l'adoration qu'ils se croient due. L'amour-propre a, dans l'imagination de nos petits grands hommes, la faculté merveilleuse, il faudrait dire diabolique, de convertir le moindre succès en apothéose ; on les applaudit, ils estiment qu'on les encense, et, pour un mot heureux, ils pensent qu'on doit leur être reconnaissant d'une idée. La solitude qui se fait autour d'eux ne sert qu'à aigrir leur orgueil ; essayez de les remettre à leur place, ils se croiront dégradés, et l'éloge mesuré leur semblera presqu'une injure. Nous croyons cependant qu'avant de s'adjuger une tâche grandiose, il est bon de se demander si, d'aventure, cette tâche n'aurait pas été entreprise et menée à bonne fin par quelque esprit prédestiné. Or, dans le cas dont il s'agit, c'est précisément ce qui arrive ; les petits esprits, enivrés d'eux-mêmes, se donnent beaucoup de mal pour entrevoir, dans la plus lointaine et la plus vague perspective, un monde qui a été intégralement découvert et exploré. Depuis le Colomb social, il va y avoir beaucoup de voyageurs qui découvriront l'Amérique.

Nous savons bien que la foi ne s'impose pas, mais il ne s'agit seulement que de se rendre compte des connaissances acquises dans l'ordre d'idées qu'on se propose de connaître spécialement. Ce principe bien simple préserverait de beaucoup de bévues et de labeurs inutiles les grandes intelligences de notre époque : libre à elles, après cela, d'aller beaucoup plus loin que l'idéal connu, et de faire leur point de départ du but que nous leur indiquons. Elles en ont parfaitement le droit.

M. Michelet a cité Fourier, en passant, comme la chose du monde la plus naturelle, et sans qu'il lui vienne à l'esprit qu'on puisse lui demander : Qu'est-ce que Fourier ?... Voilà que, grâces à M. Michelet, on dit Fourier en plein Collège de France avec autant d'assurance et sans plus de précautions oratoires que si l'on disait Descartes ou Montesquieu ; cela fait beaucoup d'honneur à Fourier en attendant que celui fasse beaucoup à Montesquieu à Descartes. Mais encore une chicane à M. Michelet, que nous aimons et que nous admirons tant d'ailleurs ; le malheur, c'est que M. Michelet a encore, comme dans son livre du *peuple*, et en dépit des solides explications qui lui ont été données à cet égard dans ce journal même, posé Fourier comme un penseur qui répudie complètement la tradition et ne s'occupe, en aucune manière, du passé de l'espèce humaine, et cela parce qu'il procède par *écart absolu*...

Qui, pour avoir lu seulement quelques pages de Fourier, n'est en mesure de voir et de relever la confusion dans laquelle tombe ici M. Michelet ? Fourier procède par écart absolu comme méthode d'investigation, et cela parce qu'il lui est bien démontré, ne fût-ce que par les résultats, que les philosophes et les socialistes qui l'ont précédé n'ont entrevu les réalités sociales qu'à travers des formules scolastiques qui les dénaturaient ou de préjugés qui renversaient, dans leur esprit, les termes du problème à résoudre, en s'imaginant, par exemple, qu'il fallait agir sur la nature humaine pour la rompre et l'assouplir au milieu social quelconque dans lequel les événements l'avaient placée. Fourier n'a pas voulu de pareilles méthodes, il s'en est écarté absolument. Mais, par cela même, il s'est rapproché de l'essence des choses, et est arrivé à découvrir les lois du mouvement social, de telle sorte que le passé s'est trouvé inondé de la lumière de l'idéal, comme l'avenir lui-même s'est dessiné plus nettement dans son esprit par la connaissance intime et profonde qu'il avait du passé. Nous ne connaissons pas de philosophie historique plus complète que celle qui est contenue dans

[illegible] retentit que la voix d'esprits sceptiques qui enseignent l'égoïsme à mots plus ou moins couverts ; un pessimisme plein d'espoir opposé à un optimisme désespérant, voilà ce qui distingue la chaire de M. Michelet. Il est donc, plus qu'il ne pense, notre véritable allié ; c'est peut-être pour cela que nous lui faisons tant la guerre. E. S.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. G. à Maintré. — M. S. est toujours à Ste-B. Nous venons de le voir. Il va partir pour Loches où il passera quelques jours.

Industriel de la Champagne. — Nous ne retrouvons pas votre numéro du 2 mai, contenant le troisième et dernier article de votre réponse à la *Champagne cathol.* Nous en avons besoin pour le prochain no de huitaine. Veuillez nous l'envoyer.

Presse judiciaire de Riom. — Nous ne recevons pas régulièrement votre journal, et nous le regrettons, surtout depuis qu'un M. A. A. s'est mis, lui aussi, à quereller le phalanstère. Ne nous privez pas de son éloquence, qui est très amusante.

Journal de Genève. — C'est bien de nous citer à propos du pape ; mais pourquoi pas à la suite du feuilleton que vous publiez sous le nom d'un *Mariage de raison* ? Si vous avez emprunté ce feuilleton à quelque journal qui nous avait pillé sans nous nommer, vous apprendrez avec plaisir que l'auteur s'appelle Eugène Camus, et que la *Démocratie pacifique* en a eu la primeur.

Echo rochellais. — *Libéral liégeois.* — *Courrier de Saint-Etienne.* — *Progressif cauchois.* — *Journal de Valogne.* — *Revue provinciale.* — Remerciements.

M. H. à Nogent-le-Rotrou. — D'après l'avis des jurisconsultes de la *Démocratie pacifique*, le fait que vous nous avez signalé ne doit être imputé qu'aux juges et non à la loi. Au moyen de l'art. 463, toute peine correctionnelle peut descendre à 1 fr. d'amende. Et il dépend des magistrats du parquet de ne pas poursuivre, et des juges de déclarer l'innocence.

M. V. à Genève. — Reçu les 136 50 et billet P. B. — Merci.

M. C. à Verdun-s.-D. — Reçu les 90 60 pour vous et M. Ch. — Merci à tous deux.

Mme H. B. à Colmar. — Reçu les 61 75. Nous attendrons la br. pour faire l'annonce.

M. B. à Lyon. — Nous allons expédier. — Nous préparons immédiatement les rééditions.

M. M. à Dijon. — Reçu les 100 et le billet P. B. — Nous sommes heureux des nouvelles que vous nous donnez.

M. S. F. B. à Toulon. — Le m. de l'A. n'est pas servi par nous. — Nous comptons bien sur vous.

M. S. à Strasbourg. — Nous faisons droit à vos demandes et vous écrivons.

M. R. à Strasbourg. — Reçu les 46 pour MM. G. — P. J. — P. — L. — D. — B. et vous, et les 6 f. pour M. F. que nous continuons. — Il n'y a point à portés en plus, juste pour MM. F. P. a. et les R. Quant à M. L. on a fait partir de mars, afin qu'il n'y ait pas de lacune.

Bourse du 15 juin 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 déc. au Ct	83 [illegible]	83 [illegible]	[illegible]	[illegible]
— — fin courant	83 15	83 65	83 60	83 60
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 »	120 [illegible]	120 »	120 10
— — fin courant	120 25	120 30	120 25	120 30

4 1/2 J. 22 m. der cours	112 50		Banq. de Fr. der cours		3192 50
4 J. »	»	106 2[illegible]	O. V. de Par.	»	» »
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp.	»	615 »
— fin Ct	»	» »	— Gouin	»	1202 »
B. du Trés.	»	3 1/2	— Gann.	»	11.5 »

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0 d. 50	» »	» »	—	» »	83 60
5 p. 0/0 d. 50	» »	» »	—	» »	» »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	10 »/»	15 »/»	10 »/»	12 1/2
5 p. 0/0	30 »/»	35 »/»	32 1/2	35 »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct der cours	» »	ROM.	Der C.	100 »/»
Récép. Rotsch.	»	» »	BELG. 2 1/2	»	» »/»
ESP. Dette act.	»	» »/»	— 4 1/2	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840	»	100 3/8
— 3 p. 0/0.	»	» »/»	— do 1842	»	102 1/8
Dette intérieure	»	21 1/4	— Banque	»	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— do Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	» »/»	PIÉMONT	»	1317 50
HAITI	»	» »/»	AUTRICHE	»	395 »/»

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. de C.	» »
Act. d. J.	» »
Ch. S. G.	» [illegible]
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	[illegible]
— — nouv.	112[illegible] »
V. r. [illegible]	[illegible]
Paris à Se.	4[illegible] »
— à Orléans	[illegible]
— à Rouen.	1[illegible]
R.-Havre.	[illegible] »
Avignon	» »
Str. à Bâle.	» »
Paris-Str.	[illegible] 75
Tours-Nant	[illegible]
Orl.-Vierz.	[illegible]
C. du Nord	73[illegible]
Famp-Haz.	» »
Dieppe-Féc.	[illegible]
Boul.-à-Am.	» »
Orl.-Bord.	[illegible]
Mont. à Tr.	[illegible]
Paris-Lyon	587 50
Bord-Teste	» »
Zinc V. M.	6150 »
Lin Maber	[illegible]

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75 50 à 00,00 ; courant du mois, 78 : juillet et août, 76,50 à 77,00 ; 4 dern., 78,00 à 79,00 ; 4 prem. 1847, 00,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 71,00 à 00,00 ; œillette rousse, 00,00 à 00,00 ; lin, 74,00 à 00,00 ; cameline, 73,50 à 00,00 ; chanvre, 00,00 à 000. — Voiture, 6,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 124,00 à 000,00 ; courant du mois et juin, 124,00 à 000,00 ; juillet 124,00 ; août et sept. 120,00 ; oct. 00,00. 2 dern., 000,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 00,00 à 00,00 les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 16 juin.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Préventions. Dissipateur.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
7 h. 1/2 ODÉON. — Menteur. Menuisier. Voyage.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Frères Dondaine. Robinson. Homme grave.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Baronne. Professeurs. Gamin de Paris.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Geneviève. Rebecca. Juanita.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Friette. Femme. Deux Papas. Omelette.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Latude. Don César.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Etoile du Berger.
5 h. 1/2 GAITÉ. — Stella. Atar-Gull.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — [illegible] Enfants jaloux. Borne impossible.
6 h. 1/2 FOLIES. — Trompette. Canaille. Valse de Faust.
3 h. 1/2. HIPPODROME. — Les Dimanches, Mardi et Jeudi.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16

ce que les Maronites, nos frères en catholicisme, les protégés de la France depuis tant de siècles, ont perdu de villages, de couvents, d'hommes et de femmes dans cette guerre inégale, où l'Angleterre soutient secrètement leurs ennemis. On sait encore que toutes ces souffrances sont les résultats de nos fautes : c'est en haine du nom français que les puissances européennes excitent les Druses contre les Maronites; c'est la France qui, lorsque Ibrahim-Pacha marchait sur la Syrie, conseilla à l'émir Béchir de se tourner vers lui; Ibrahim fut obligé de reculer; la Porte ne pardonna pas à l'émir; il fut banni avec sa famille, et avec lui disparut l'union des deux races, pour faire place à la guerre qui les décime depuis six ans.

Est-ce à la France, la nation généreuse et expansive par excellence, à abandonner les Maronites à leurs persécuteurs? à renoncer à l'œuvre civilisatrice qui se présente pour elle? Est-ce à la France, l'une des grandes puissances de l'Europe, à retirer le pied qu'elle a sur l'Asie, au moment où la Russie et l'Angleterre cherchent à y fonder leur domination, et ne devons-nous pas nous réserver un point de surveillance sur la mer Rouge d'un côté et sur la mer Noire de l'autre?

La politique d'intérêt est donc ici d'accord avec la politique de sentiment, pour nous prescrire d'agir en Syrie, non pas en faveur d'une secte contre l'autre, non pas en sacrifiant les Druses aux Maronites, comme l'Autriche et l'Angleterre semblent pencher à sacrifier les Maronites aux Druses, mais en opérant leur rapprochement et leur réconciliation sous les descendants du prince qui les a si heureusement gouvernés. Cette réconciliation peut être difficile, des haines se sont éveillées, des représailles se sont exercées dans l'un et l'autre camp, mais il n'y a pas antagonisme profond entre les deux races; il n'y a de dissentiment que pour la religion; mais la religion des Druses est loin d'être intolérante: ils la renferment dans leurs cœurs, et les voyageurs qui y ont séjourné n'ont pu en découvrir les dogmes.

Devons nous espérer que l'Angleterre, que l'Autriche agiront de concert avec nous dans ce but? C'est une illusion que les dépêches de M. de Metternich, lues aujourd'hui à la tribune, suffiraient pour dissiper si les actes ne l'avaient fait d'avance. Quand on parle avec la fermeté qu'on doit avoir alors qu'on représente la France, on peut s'attendre à être écouté chez les peuples barbares comme chez les peuples civilisés; au Maroc comme en Autriche, à la Porte comme en Angleterre; mais quand on hésite sans cesse, occupé uniquement de ne pas se compromettre, de tourner la question pour ne pas la résoudre; quand on laisse entrevoir qu'on sacrifiera tout au maintien de la paix, on doit s'attendre à recueillir les fruits de sa faiblesse. Il y a trop d'hésitation et de timidité chez M. Guizot et chez M. de Bourqueney, pour que les puissances étrangères aient beaucoup à s'en préoccuper.

C'est ce qu'a développé aujourd'hui devant la chambre M. de Lamartine avec cette élévation d'idées, cette chaleur, cette ampleur d'éloquence qui le caractérisent. Rarement nous l'avions vu aussi bien inspiré qu'aujourd'hui en face de ce gouvernement, timide jusqu'à redouter l'écho de ses paroles, hier nous faisant taire devant la Suisse et la Pologne, aujourd'hui devant la Syrie, demain peut-être devant l'Italie, dont le réveil semble déjà s'annoncer, et qui ne nous permettra d'élever la voix que lorsque nous n'aurons plus qu'à pleurer sur des ruines.

M. Guizot, accablé sous cette chaleureuse parole, a essayé de balbutier une subtile distinction. « Il n'a pas prétendu imposer si[...] et la restauration de la famille Shehab faite au nom de la France. M. Guizot a répondu que tels étaient ses vœux; mais il a été moins explicite qu'hier dans l'espérance qu'il a exprimée de voir la question complètement résolue. Se repentirait-il déjà de s'être trop avancé? Quoi qu'il en soit, nous attendons impatiemment des détails sur ces faits, dont la parole du gouvernement français à la tribune nationale aurait pu troubler le mystérieux enfantement.

Esclavage au Sénégal. (1)

La lettre suivante, qui constate des faits coupables de traite, a été adressée par un Français au gouverneur anglais de Sierra-Leone.

Au gouverneur de Sierra-Leone, M. Fergusson, le 5 janvier 1846.

Monsieur le gouverneur,

J'ai cru, dans l'intérêt de l'humanité et du but que poursuivent en commun l'Angleterre et la France, devoir vous signaler un fait d'une certaine gravité, et qui, jusqu'à présent, je crois, a échappé à la connaissance des autorités anglaises. Je veux parler d'une espèce de traite qui s'exécute entre les établissements anglais et les établissements français de la côte occidentale d'Afrique; je dis traite, et traite peut-être plus odieuse que la véritable, puisque des nègres antérieurement esclaves, il est vrai, mais jouissant, du moins en apparence, de la liberté dans une colonie anglaise, se trouvent à la fois esclaves pendant leur séjour sur une terre libre, malgré la loi anglaise qui les émancipe, et de nouveau soumis à toutes les rigueurs de l'esclavage, par leur retour forcé ou adroitement amené dans une possession française.

La plupart des habitants de Saint-Louis, et de Gorée surtout, possédant des captifs en envoient généralement un certain nombre à Sainte-Marie-Bathurst (Gambie), et même à Sierra-Leone, pour retirer de leur travail le plus de gain possible, ou bien les emmènent avec eux, toujours dans le même but, quand ils vont commercer ou s'établir dans ces pays. — Là, ces captifs, nominalement libres, ne cessent pas en réalité d'être esclaves et de travailler pour leurs maîtres. Ils pourraient cependant, étant en pays anglais, réclamer leur émancipation; mais les maîtres possèdent en général un moyen certain, autant que barbare et honteux, de les retenir et de les faire retourner à Gorée, quand il leur plaît. Ils ont soin de n'envoyer ainsi que des captifs, dont la famille, esclave elle-même, est aussi en leur possession, et ils les menacent d'accabler de mauvais traitements et de vendre à de nouveaux maîtres, leur père, leur mère ou leurs enfants, s'ils cherchent à profiter du bénéfice des lois anglaises.

Pour qui connaît la férocité sauvage des mulâtres de Gorée et le luxe de cruautés qu'ils déploient contre leurs captifs, il n'est pas étonnant que cette seule crainte, adroitement alliée, du reste, à des promesses trompeuses de bien-être et de liberté, suffise en général à empêcher ceux-ci de se rendre libres.

Pendant un séjour tout récent sur la côte d'Afrique, j'ai pu, non-seulement vérifier l'exactitude de ces faits, mais encore m'assurer que, quelquefois, par suite d'arrangements particuliers, ces nègres passaient d'un maître à un autre, et, par conséquent, étaient vendus et achetés même dans la colonie anglaise. Ces diverses observations, Monsieur le gouverneur, m'ont paru assez considérables pour vous être soumises, car, d'après moi, l'état d'escla[...]

L'une, âgée de 8 à 9 ans, ne songeait guère à une liberté qu'elle ne connaissait point; mais l'autre, ayant déjà 15 ou 16 ans, et dont l'intelligence avait profité d'un séjour de plusieurs années en pays anglais, ne se décida à partir, ainsi que je l'ai entendu dire plus tard à sa maîtresse elle-même, que sur la promesse illusoire qu'elle serait affranchie après son arrivée à Gorée.

Furent-elles ou non embarquées comme libres? C'est ce que j'ignore... Toujours est-il qu'un peu plus tard, en octobre 1845, madame **, se disposant à retourner à Sierra-Leone, a voulu se défaire de ses captives, qui lui paraissaient se souvenir un peu trop vivement, sous le fouet impitoyable du maître, de la liberté dont elles jouissaient quelques mois auparavant. La plus jeune, Anna Bique ou Begué, a été vendue à un propriétaire de Gorée, M. **; quant à la seconde, Madelaine, qui n'était pas encore vendue au moment de mon départ, sa maîtresse l'offrait pour deux cents gourdes à un médecin de la marine, tout en hésitant à la ramener à Sierra-Leone si elle n'était point achetée.

Voilà, Monsieur le gouverneur, les faits que je voulais livrer à votre appréciation, dans l'espoir que vous pourriez apporter quelque remède à un état de choses aussi déplorable qu'odieux. Je ne m'arrêterai point sur tout ce qu'il y a d'immoral, je dirai plus, de honteux pour nous dans cet esclavage sur un étroit rocher et une terre aride, contre l'abolition duquel on ne saurait même apporter une objection rationnelle, et qui reste seul, sans motif comme sans excuse, dans toute sa hideuse et révoltante nudité.

Mon seul désir, Monsieur le gouverneur, en faisant cette démarche, est de concourir, s'il est possible, à l'œuvre que vous avez si puissamment avancée par vos travaux, et d'arracher à l'esclavage quelques malheureuses victimes que les menaces, les promesses trompeuses, ou l'ignorance du sort qui les attend, jettent en proie à la cruauté de maîtres sans cœur et sans intelligence, et qui n'ont pas même dans l'âme, sinon un reste d'affection pour leur propre sang, du moins un peu de pitié pour une race qui fût la leur.

» J'ai l'honneur, etc., V...

M. Fergusson, gouverneur de Free-Town, 5 janvier 1846, Marseille.

(1) Voir notre numéro d'hier.

Elections.

C'est demain jeudi que les électeurs du quatrième arrondissement se réunissent pour élire un membre du conseil général en remplacement de M. Legros, décédé.

Les candidats connus jusqu'à présent sont MM. Ramond de la Croisette, porté par l'opposition, et Dupeyrier, candidat ministériel et fournisseur du gouvernement.

Nous souhaitons le succès de M. Ramond de la Croisette, dont nous connaissons les opinions sagement progressives.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

Séance du 16 juin.

L'ordre du jour appelle la suite de l'examen du budget; la discussion a été portée hier, par M. de Maleville, sur les affaires de Syrie.

M. DE LAMARTINE. Messieurs, pour que j'insiste contre le refus de parler de M. le ministre des affaires étrangères, il faut que j'aie une conviction bien profonde de l'utilité d'une si brûlante discussion, et de l'absence de tous les dangers qu'il attribue à nos paroles. M. le ministre peut avoir, en effet, de bonnes raisons de se taire, et nous de meilleures raisons de parler. La parole de la France ne peut jamais nuire dans les grandes affaires du monde; et un gouvernement représentatif

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 17 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT (1),

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

PAR CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. SW.-BELLOC).

VIII.

Installation du nouvel élève dans la maison de M. Pecksniff.

M. Pecksniff ne les attendait certes pas avant deux bonnes heures, car il était entouré de livres ouverts, et un crayon de mine de plomb à la bouche, un compas à la main, il consultait tantôt un volume, tantôt l'autre, et traçait nombre de figures mathématiques, de formes si compliquées et si extraordinaires, qu'on les eût prises pour les arabesques d'un feu d'artifice.

Miss Charité ne les attendait pas non plus. Etablie devant une immense corbeille à ouvrage, elle était occupée à faire, pour les pauvres du village, d'impossibles bonnets de nuit. Quant à Mercy, elle ne songeait pas plus aux arrivants que s'ils n'eussent pas été de ce monde. Assise sur son petit tabouret, elle ajustait le jupon d'une poupée qu'elle habillait pour l'enfant de la voisine : d'une vraie poupée, presqu'aussi grande qu'un nourrisson, ce qui acheva de la déconcerter! Une miniature de chapeau pendillait à une de ses belles boucles; elle l'y avait attaché en se jouant, de peur de le perdre ou de s'asseoir dessus. Il serait difficile, sinon impossible, de se figurer une famille plus complètement prise à l'improviste que la famille Pecksniff ce soir-là.

— Eh quoi! s'écria M. Pecksniff levant la tête, et passant d'une expression méditative à une joyeuse surprise; déjà de retour! Déjà ici! Martin, mon cher garçon, soyez le bienvenu sous mon humble toit.

Et lui ouvrant ses bras, M. Pecksniff serra l'arrivant sur son cœur, lui tapotant le dos de la main droite, à plusieurs reprises, en témoignage d'une émotion qui ne pouvait se faire jour par des mots.

— Martin, dit-il, un peu remis, voici mes deux filles, mes deux seules enfants, que vous n'avez pas revues (si toutefois vous les vîtes jamais) — Oh! ces cruelles dissensions de famille! — depuis que vous étiez ensemble au berceau. Eh! mes chéries, pourquoi rougir d'être surprises dans vos occupations journalières? Nous comptions vous faire les honneurs de notre petit salon d'apparat, mon cher Martin, dit M. Pecksniff en souriant, mais je l'aime mieux ainsi — je l'aime vraiment mieux.

O astre protecteur de l'innocence! tu souris du haut de la voûte éthérée, aux deux pudiques miss Pecksniff, lorsque, le sein haletant, les joues rougissantes, elles tendirent leurs mains de lis au jeune Martin! et encore lorsque Mercy, se rappelant le chapeau de poupée oublié dans sa chevelure, se cacha le visage et détourna la tête, tandis que sa charmante sœur enlevait l'enfantin trophée, et la châtiait doucement de son étourderie par une légère tape sur sa blanche épaule.

S'arrachant à la contemplation de cette scène fraternelle, M. Pecksniff prit le bras de Pinch.

— Eh bien, dit-il, comment notre ami que voilà en a-t-il agi avec vous, Martin?

— On ne peut mieux, monsieur. Nous sommes les meilleurs amis du monde, je vous assure.

— Vieux Tom Pinch! reprit M. Pecksniff, le regardant avec une affectueuse mélancolie. Je crois le voir encore arriver, pauvre enfant, à peine sorti du collège : il me semble que c'est hier. Et pourtant il s'est écoulé bien des années depuis que Thomas Pinch et moi marchons côte à côte dans la vie! N'est-il pas vrai, Tom?

M. Pinch ne pouvait parler : il était trop ému, il prit la main de son bienfaiteur et essaya de le remercier.

— Et Tom Pinch et moi, poursuivit M. Pecksniff, d'une voix plus grave, continuerons de cheminer ensemble, nous prêtant un mutuel appui; et s'il advenait que l'un de nous roulât écrasé dans les profondes ornières de la route, l'autre n'hésiterait pas à le suivre en pensée, fût-ce à l'hôpital, et dans son infatigable bienfaisance veillerait, en esprit, près de son lit de mort.

Allons, allons! ajouta-t-il, reprenant sa gaieté, et secouant amicalement le bras de M. Pinch, trêve aux pensées lugubres! Martin, mon cher ami, afin que vous soyez ici comme chez vous, je vais vous mettre au fait de la maison.

. . . .

Après avoir introduit son hôte dans le salon, dans la chambre à coucher, sanctuaire où il se livre en secret aux laborieux enfantements de son art, M. Pecksniff entr'ouvrit une autre porte sur le même palier, mais la refermant avec autant de précipitation que si c'eût été le cabinet de Barbe-Bleue, il se retourna et dit avec un sourire : — Pourquoi non?

Interpellation à laquelle Martin ne put répondre, dans sa profonde ignorance de ce dont il s'agissait. En sorte que M. Pecksniff répondit lui-même en rouvrant la porte toute grande.

— La chambre de mes filles! Pour nous, elle n'a rien que de fort simple, mais pour elles, c'est un lieu de délices! une retraite paisible et sacrée! des plantes, comme vous voyez, des ognons de jacinthes, des livres, une volière! — L'hôte unique de la volière, ou plutôt de la cage, était, soit dit en passant, un étique moineau sans queue, emprunté pour l'effet à la cuisinière.

— Des bagatelles, les prédilections ordinaires aux jeunes filles. Rien de plus! Ceux qui cherchent l'éclat d'un vain luxe s'adresseraient mal ici.

Après cette édifiante revue et un somptueux régal préparé en l'honneur du nouvel élève, M. Pecksniff l'installa dans la chambre de Pinch, et les laissant se livrer au repos, alla lui-même méditer sur le grand événement du jour.

IX.

Instructions pecksniffiennes et architecturales.

Il faisait jour : la belle Aurore, dont il a été tant parlé, écrit et chanté, avait de ses doigts de rose tordu et pincé le nez de miss Pecksniff, car, une des folâtres coutumes de la déesse, était de s'en prendre à ce trait de la belle Cherry. En style prosaïque, le bout du nez de la charmante fille était habituellement d'un rouge pourpre à l'heure du déjeûner. Il avait, à ce moment du jour, un aspect gelé, râpé, poin-

[illegible] Ce dogme consiste à tenir leur religion renfermée dans le secret de leur conscience ; à s'adapter, à se confondre avec tous les cultes qui sont autour d'eux ou dans lesquels leur race se trouve implantée et mêlée. Ainsi jamais une guerre religieuse n'a éclaté dans le Liban, jamais un seul coup de fusil ou un seul coup de poignard n'a été donné dans la Montagne pour cause de culte.

Vous savez ce qui se passa en 1840 ; l'émir Béchir, alors âgé de 80 ans, excité par nous, se tourna vers Ibrahim-Pacha, que nous poussions en Syrie ; il s'attira pour cela les rancunes de la Porte et de l'Angleterre.

A peine Ibrahim-Pacha eut-il évacué la Syrie, que les Anglais établis à Beyrouth, pour punir l'émir Béchir de sa conduite, l'enlevèrent à son gouvernement, et l'on vit ce vieillard abandonner le Liban et le trône avec sa famille. Mais dès qu'il se fut éloigné, les dissentiments qui s'étaient contenus depuis bien des années entre les éléments divers des populations soumises à son joug, se réveillèrent et s'armèrent. Je voudrais pouvoir ignorer jusqu'à quel point ces discordes ont été favorisées par deux puissances qui ont pesé par leur politique sur le sort du Liban. Je ne le puis pas. La guerre civile éclata sous ces impulsions ou sous la seule impulsion de l'anarchie, suite de la disparution du pouvoir central. Elle eut quelques trêves, comme elle en a aujourd'hui une, mais ces courtes trêves ne sont que des repos où l'anarchie retrempe ses forces pour éclater avec plus de furie.

Je ne veux pas dérouler devant la chambre le tableau sinistre de cette anarchie qui a affligé si souvent les populations, mais je dois rappeler la capitale de l'émir Béchir, son palais dévasté, incendié, les populations égorgées, sous prétexte de rendez-vous pacifique dans cette capitale. Les Druses sont venus, messieurs, et ont massacré 800 âmes, femmes, enfants dans la capitale, où ils étaient entrés avec un drapeau de paix. La ville de Zarble, une ville industrielle, une véritable côte d'Amérique que j'ai été contempler avec admiration de mes propres yeux sur le revers du Liban, ville de 5 à 6 000 âmes, ouvriers en soie, ouvriers en armes, ouvriers en étoffes précieuses, toute composée de catholiques, de Maronites ; la ville de Zarble a été assaillie par une armée de Druses et d'Arnoutes turcs ; elle a fait deux fois une héroïque résistance, elle a tué 800 hommes à ses agresseurs ; la troisième fois elle est pillée, incendiée, le sang a inondé ses rues, sa population erre dans les plaines de Bolbet.

Quatre-vingt-seize villages dans le Liban ont subi tour à tour, de 1840 à 1845, les horreurs de cette guerre civile : les couvents, et il faut savoir ce que sont les couvents dans le Liban, ce sont de véritables villages, des villages contenant des agriculteurs, ce sont en même temps des espèces de forteresses où un nombre considérable de travailleurs pieux sont réunis ; car là les moines ne sont que des laboureurs, des hommes qui cultivent en priant Dieu, des hommes qui font tous les rudes travaux de la terre, et qui ne diffèrent du reste de la population que par la simplicité de leur vie, la rudesse de leurs travaux, les privations volontaires et la prière continue. Ils gardent le germe du christianisme et de la civilisation dans ces montagnes. Ce sont des missionnaires indigènes, des apôtres primitifs n'ayant aucun des vices du cénobitisme, et toutes les vertus du christianisme primitif.

Eh bien, quatre-vingt-seize de ces couvents sont incendiés en 1845, quarante-cinq villages démolis jusqu'aux fondements. Les lettres des cheiks non-seulement maronites, mais même druses, car les Druses déplorent autant que les Maronites cette ruine de leur double nationalité, nous ont dépeint cent fois la ruine sanglante de leur patrie, et n'ont cessé de réclamer le patronage antique de la France qui les rétablira en paix et en nation.

Devons-nous nous fermer les oreilles et les laisser s'anéantir les uns par les autres ? Devons-nous laisser écraser sous le pied des Turcs, des Egyptiens, des Anglais, des Russes, sous l'anarchie meurtrière, la pierre d'attente de la civilisation et de la France dans l'Asie Mineure ? Non, nous ne le pouvons pas ! ce serait notre honte et la ruine de nos propres influences au delà de cette belle mer.

[illegible] goutte de la lie de la coupe de 1840. (Bravo !) Eh bien, si la France a jamais dû boire cette coupe, qu'on nous a fait trop épuiser, que cette lie ne soit pas du moins la dernière goutte du sang d'un peuple ami ! (Très bien ! très bien !)

Je ne veux pas développer mes sentiments, mais je veux du moins qu'il y ait un écho français qui porte quelques consolations et quelques espérances de l'autre côté de la Méditerranée (Très bien !)

Il est impossible à un homme qui promène ses yeux sur la politique, sur la diplomatie du monde, et spécialement de son pays, de ne pas reconnaître que, là surtout, il y a eu défaut de vue de la part du cabinet français. Mais il y a eu quelque chose de pis qu'un défaut de vue : il y a eu un défaut de magnanimité, il y a eu un défaut d'énergie, un défaut de volonté.

L'Europe abuse depuis six ans, de 1840 (Mouvement), et le tort du gouvernement français, c'est de permettre aux cabinets européens réunis en congrès à Londres, en conférence à Constantinople, d'abuser ainsi de la situation de la France depuis 1840.

J'ai combattu le ministère du 1er mars, parce que je suis convaincu, par mes propres yeux, des fautes énormes que commettait la politique française en se portant tout entière du côté de l'Egypte, et en abandonnant à l'anarchie, à la Turquie, à la barbarie, ces populations mille fois plus chères, mille fois plus précieuses à conserver, et qui avaient avec vous l'analogie de souvenirs, l'analogie de religion et l'analogie d'espérances.

A la chute du 1er mars, j'ai apporté au cabinet actuel le faible contingent de mon vote dans les difficultés extérieures qu'il a eu à surmonter, malgré les dissentiments sur la politique intérieure, et sur d'autres points de la politique étrangère. Je l'ai fait, parce que j'espérais qu'il relèverait une politique tombée en décadence partout, pour s'être trompée en Syrie ; parce que j'ai cru qu'il raffermirait ce qui était ébranlé, et ne permettrait pas que les liens de la France avec des populations sympathiques, sympathiques depuis saint Louis, sympathiques depuis Louis XIV, sympathiques même aujourd'hui malgré nos torts envers elle, que ces liens fussent rompus par la faiblesse ou par l'ignorance.

Mais qu'ai-je vu depuis ? J'ai vu que tout ce que j'avais voulu contribuer à relever s'était abaissé davantage ; j'ai vu que tout ce que j'avais voulu affermir avait été renversé par vous ; j'ai vu une série de faiblesses, de tâtonnements, d'hésitations qui ont fait successivement, et pas à pas, reculer la France de tous les droits, de tous les devoirs qu'elle avait en Orient ; j'ai vu qu'on ne lui avait su aucun gré des efforts trop généreux, trop complaisants peut-être qu'elle avait faits pour assurer la paix ; et qu'on abusait, je le répète, de cette situation, qu'on nous fait faire tous les sacrifices à la paix, mais qui ne devait pas du moins nous faire faire le sacrifice du sang d'une nation. (Mouvement.)

M. le ministre des affaires étrangères, à l'ouverture de cette session, nous disait : « J'espère que la question sera bientôt tranchée en faveur de nos espérances communes ; j'espère que le cabinet autrichien penche du côté de l'opinion française, et qu'il fera pencher à Constantinople les résolutions pour l'unité du pouvoir de l'émir en Syrie. La conférence sera pour nous ! »

Messieurs, à peine ces paroles étaient prononcées, qu'au mois de février apparaissaient à Constantinople deux dépêches de M. de Metternich qui ont été insérées dans tous les journaux de Constantinople, dans les journaux anglais les plus attachés au gouvernement, dans les journaux tories ; et ces dépêches étaient accompagnées des réflexions suivantes :

« M. Guizot, dans son discours du 12 janvier (c'est le journal de Constantinople, traduit par le journal anglais qui parle) ; M. Guizot, dans son discours du 12 janvier dernier sur la question de Syrie, affirme que les derniers excès dont la Syrie a été le témoin ont eu pour effet, sur quelques puissances européennes, et en particulier sur l'Au-

[illegible] les Grecs unis, flatter l'Angleterre pour obtenir d'elle [illegible] en Italie, voilà, messieurs, la véritable signification des dépêches ; et si elles étaient démenties, tous les actes de la cour autrichienne, et les actes valent bien les paroles, tous les actes et toutes les notes de cette cour, depuis 1843, attestent que le sens de la conduite du cabinet autrichien en Orient a été textuellement d'accord avec les sentiments exprimés dans ces lettres.

Je comprendrais que, par exemple, il s'élevât un dissentiment entre l'Autriche et nous sur la question de la Suisse qui a agité hier et qui peut agiter demain le continent tout entier ; je conçois qu'il se forme un dissentiment, une rivalité naissante entre l'Autriche et nous à l'égard de la Sardaigne, qu'elle veut tenir dans les mains de sa prépotence ; à l'égard des Etats du pape et de la Romagne, qu'elle veut couvrir de baïonnettes pour étouffer les palpitations de la liberté italienne. Mais ici c'est autre chose, elle va chercher un motif de dissentiment et de froissement avec la France, où ? à l'extrémité des mers : pourquoi ? pour bien montrer aux puissances qu'elle n'a aucune entente avec la France ! (Mouvement.) Ainsi, il n'y a pas un coin assez reculé de l'univers, où l'on veuille nous faire grâce du sentiment de notre infériorité, de notre effacement depuis 1840 ! (Vive approbation aux extrémités.)

Voilà le vrai résultat, non pas seulement syrien, mais européen, mais anti-français du traité de 1841 ! la constatation de notre infériorité partout. Encore si cette espèce de quarantaine dans laquelle toutes les puissances européennes s'obstinent depuis quinze ans à tenir la politique de notre cabinet était un malheur, je n'aurais qu'à courber ma tête sous le malheur de mon pays. Mais est-ce qu'il y a eu un malheur ? Avons-nous eu depuis trente ans une de ces calamités terribles, une de ces batailles perdues, un de ces grands désastres sur les mers ou sur le continent, qui condamnent une nation comme la nôtre à une telle résignation ? Non du tout ; je ne vois qu'un grand événement depuis trente ans, je ne vois que la révolution de Juillet, c'est-à-dire un de ces actes de grande énergie qui aient jamais manifesté le ressort vital et l'âme d'un peuple.

Eh bien ! c'est le lendemain de ce grand acte d'énergie que vous voyez la politique de votre pays s'affaisser comme sous cet effort et laisser, pour ainsi dire, l'univers tout entier depuis Lahore jusqu'à la Valachie et la Servie, depuis l'Egypte jusqu'à la Syrie et au Liban, en proie aux prétentions des quatre puissances, en effaçant partout la main, l'action, la volonté, les droits, les amitiés de notre pays.

Voilà, messieurs, ce qui m'indigne, voilà ce qui me soulève, voilà ce qui, dans le désastre des Maronites, me semble un véritable désastre pour mon pays. (Nouvelle approbation.) — Non, je le répète, ce n'est pas un malheur ; c'est un système ! effacons la France, son nom, ses droits, ses idées, ses alliances partout. (Bravos prolongés.)

Je finis, messieurs, l'heure n'est pas venue de traiter, dans toutes ses circonstances, la déplorable affaire sur laquelle je n'ai voulu, je le répète, que faire entendre, que faire retentir une faible part des sentiments qui animent mon pays ; et ici je m'adresse à la chambre tout entière, sans acception d'opinion et de nuances de dissentiment sur quelque partie de la politique. Je comprends que, dans les questions d'intérieur, on soit divisé sur le plus ou le moins de liberté ou de monarchie, que chacun suivant son système, son impatience de marcher en avant ou de son désir de rétrograder, veut apporter dans la forme et dans le fond du gouvernement de son pays. Mais, messieurs, quand il s'agit de l'extérieur, de l'attitude, du droit, de la dignité, du rang de la patrie entre les puissances, il n'y a ni plus, ni moins, il y a l'unité indivisible de la nation, il y a la France tout entière, la France dont personne, ni chambre, ni majorité, ni minorité, ni cabinet, n'a le droit d'abdiquer la moindre partie. (Approbation). C'est à cette France entière, une, indivisible, que je m'adresse d'ici. Nous ne pouvons subir nationalement les défis des cabinets dans ces dépêches de Constantinople. (Mouvement). La France doit rappeler qu'elle existe !

Et vous nous recommandez le silence ! le silence, véritable manteau [illegible]

---

tu, avec lequel coïncidait un phénomène moral analogue ; son humeur tournait à l'aigre, comme si (parlant par métaphore) le jus d'un citron trop acide en eût altéré l'ineffable douceur.

Ce surplus d'acidité avait pour conséquence immédiate de noyer le thé de M. Pinch dans un déluge d'eau tiède, de lui retrancher le beurre et autres superfluités. Mais le matin qui suivit le somptueux banquet d'installation, on le laissa errer parmi les choses qui se mangent et se boivent librement et sans frein ; il en demeura tellement abasourdi, qu'à l'instar du malheureux captif relâché dans sa vieillesse, il ne profita que peu de cette licence inaccoutumée, et tomba dans une sorte d'agitation fébrile, faute d'une main exercée à lui rogner le pain, à réduire son sucre à un seul morceau, à lui rendre une foule de ces petits services auxquels il était habitué. Il y avait aussi quelque chose d'effrayant dans le complet sans-gêne du nouvel élève, qui, de minute en minute, priait M. Pecksniff de lui passer d'autres rôties, et se servait avec tout le sangfroid imaginable une tranche du jambon réservé au digne gentilhomme. Il semblait même se croire dans son droit, et exhortait M. Pinch à suivre son exemple, lui reprochant de faire la petite bouche ! reproche d'une telle portée, que Tom en baissa les yeux involontairement, et se sentit saisi d'horreur, comme si on l'eût engagé à commettre un crime et à trahir la confiance de son généreux patron. L'angoisse d'une pareille remarque à lui adressée devant toute la famille, suffisait pour lui ôter l'appétit, eût-il été à demi mort de faim.

En dépit de ces rudes épreuves, les jeunes personnes et M. Pecksniff se montraient de la meilleure humeur ; une mystérieuse intelligence semblait régner entre eux.

Le repas fini, M. Pecksniff crut devoir expliquer la cause de leur commune satisfaction.

— Il n'arrive pas souvent, dit-il, que mes filles et moi désertions notre paisible demeure pour nous lancer dans le tourbillon des plaisirs mondains. Cependant, mon cher Martin, nous songeons aujourd'hui même à faire une équipée.

— Vraiment, Monsieur ? s'écria le nouvel élève.

— Oui, dit M. Pecksniff, frappant sur sa main gauche avec une lettre qu'il tenait de la droite, j'ai un rendez-vous à Londres pour affaires de ma profession, affaires de spécialité, purement et simplement ; et j'ai promis à mes filles, il y a déjà longtemps, de les mener voir la capitale à la première occasion. Ce soir, comme la colombe, nous prenons notre essor par la diligence, mon cher Martin, et il se passera une semaine avant que nous rapportions à l'arche la branche d'olivier ; je dis branche d'olivier, expliqua M. Pecksniff, par allusion à notre modeste bagage.

— J'espère que ces demoiselles jouiront du voyage ? dit Martin.

— Oh ! certes, s'écria Mercy frappant des mains et sautant de joie ; quel bonheur de voir Londres ! Cherry, ma mignonne, la tête m'en tourne.

— Ardente enfant ! reprit M. Pecksniff, tandis qu'il la contemplait d'un œil rêveur ; il y a une douceur mélancolique à penser que ces vives espérances ne se réaliseront jamais. Moi aussi, il m'en souvient, je croyais, aux jours de mon enfance, que les cornichons poussaient tout confits sur les arbres, que chaque éléphant naissait avec une tour imprenable sur le dos. Plus tard, j'ai vu qu'il n'en était pas ainsi. Loin de là ; mais je n'en ai pas moins trouvé les illusions consolantes à l'heure de l'épreuve. Lorsque je découvris que j'avais nourri dans mon sein un serpent, non un homme, au milieu de mon angoisse, elles m'ont été douces.

A cette terrible allusion, Tom avala précipitamment son thé, au risque de suffoquer ; il avait le matin même reçu une lettre de John Westlock, comme M. Pecksniff le savait de reste.

— Vous aurez soin, mon cher Martin, continua ce dernier, reprenant son air joyeux, que la maison ne s'enfuie pas en notre absence. Nous nous en fions à vous. Rien de caché ici, pas de mystère, vous pouvez tout visiter, tout voir, différant en cela du jeune homme des contes arabes surnommé le calendrier borgne, si je ne me trompe, M. Pinch....

— Le *calender* borgne, je crois, monsieur, balbutia Tom.

— C'est à peu près la même chose, il me semble, dit M. Pecksniff, d'un air de pitié. C'était synonyme, du moins de mon temps. Différant donc en cela de ce jeune homme, mon cher Martin, aucun recoin de la maison ne vous est interdit. Veuillez vous considérer comme chez vous. Menez joyeuse vie, et tuez le veau gras, si le cœur vous en dit.

Martin n'aurait eu aucune objection à tuer et manger le veau gras ou maigre, qui se fût trouvé sur les domaines de M. Pecksniff, mais comme l'animal en question n'existait pas, c'était une offre polie, au figuré, plutôt qu'une hospitalité substantielle, une fleur de rétorique.

M. Pecksniff se leva, et prit la route du fameux atelier où le génie poussait en serre chaude.

— Voyons, dit-il en furetant dans les papiers, comment vous occuperez-vous en mon absence, Martin ? Si vous me donniez vos idées sur un monument à ériger au lord-maire de Londres, ou sur la tombe d'un shérif ; ou bien le plan d'une laiterie à construire dans un parc ? Savez-vous, dit M. Pecksniff, se croisant les bras, et regardant son jeune parent d'un air pensif, savez-vous que j'aimerais fort à connaître vos idées sur une laiterie ?

Martin ne semblait pas du tout goûter cette proposition.

— Une pompe, ajouta M. Pecksniff, est un excellent commencement. J'ai éprouvé par moi-même que l'invention d'un poteau à réverbère est de nature à épurer le goût, à lui imprimer une tendance classique. Un tourniquet orné exerce aussi la plus heureuse influence sur l'imagination. Vous pourriez débuter par un tourniquet ; qu'en dites-vous ?

— Comme il vous plaira, monsieur, répondit Martin avec insouciance.

— Attendez ! reprit l'architecte. Allons ! puisque vous êtes ambitieux, et habile dessinateur, ma foi ! vous vous essaierez sur ce programme d'une école primaire ! vous subordonnerez votre plan, bien entendu, aux instructions de l'imprimé. Sur ma parole, continua gaîment M. Pecksniff, je suis curieux, très curieux, de voir comment vous vous tirerez de l'école primaire. Qui sait ? un jeune homme de votre capacité peut rencontrer par hasard quelque chose d'impraticable, d'impossible en soi, auquel je donnerais une forme, car c'est réellement, mon cher Martin, dans les dernières retouches que se montre l'acquit d'une longue expérience, le résultat de profondes études. Ha ! ha ! ha ! oui, en vérité, poursuivit M. Pecksniff, frappant sur le dos de son jeune ami dans une explosion d'hilarité, ce sera un plaisir, un régal pour moi, de voir comment vous vous tirerez de l'école primaire.

Martin accepta la tâche, et M. Pecksniff s'occupa de le pourvoir de tout ce qui lui était nécessaire pour l'exécution, insistant toujours sur l'effet magique des dernières retouches ; effet surprenant, il est vrai, et presque miraculeux, au dire de certaines gens (toujours les mêmes, ennemis jurés de M. Pecksniff), qui citaient des exemples où l'indication d'une lucarne en plus, d'une porte de cuisine, d'une demi-douzaine de

[illegible] la France, ses droits, son nom, son action légitime, et surtout ses alliés dans le monde? (Bravos prolongés).

Et si jamais un douloureux désastre venait à s'accomplir en Syrie, grâce à notre faiblesse; si cette nation chrétienne, qui est pour nous comme une autre nationalité, comme une autre religion, comme une autre patrie, venait à s'anéantir dans l'anarchie qu'on lui fait! que la responsabilité remonte à qui de droit (Très bien), que le cri du sang de ce peuple disparu ne retombe pas sur la France, mais qu'il retombe tout entier sur son gouvernement! (Acclamations aux extrémités. — Agitation extrême et prolongée.)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Je ne puis en vérité ne pas m'étonner des dernières paroles de l'honorable préopinant — qui donc a demandé le silence? Est-ce que l'honorable préopinant n'a pas parlé? Je n'ai demandé le silence à personne; seulement j'ai cru devoir le garder; quand je ne dis pas mon opinion à la chambre, c'est que je ne crois pas le pouvoir faire.

La question de Syrie a longuement été discutée dans cette enceinte et dans une autre. Ce n'est donc pas la discussion que je repousse; mais, je le répète, en présence desfaits qui se passent, une discussion serait inopportune et dangereuse.

J'ai dit hier que je faisais mes réserves, après le discours de M. de Malleville; j'en ai beaucoup à faire au sujet du discours de M. de Lamartine. Quand le jour viendra, je relèverai toutes les erreurs qui ont été portées à cette tribune, et qui ne tendraient à rien de moins qu'à faire renaître en Europe la déplorable situation de 1840.

M. BERRYER. — Lorsque l'émir Béchir gouvernait si sagement et si heureusement les populations de la Syrie, c'est la France qui est venue s'interposer, c'est elle qui a fait déposséder l'émir Béchir. Les populations maronites ne sont livrées aux Druses que par haine de la France, que pour effacer toute trace de notre influence en Syrie. Il est donc de notre devoir de secourir les Maronites; c'est aussi de notre intérêt, la protection que nous leur avons accordée tant de siècles n'est pour nous qu'un intérêt médiocre, tant que l'empire ottoman a été solide et ami; mais aujourd'hui qu'il chancelle, ressaisissons notre vieux protectorat, afin de nous interposer entre l'Angleterre et la Russie, qui menacent des deux parts cet empire; réservons-nous un droit qui nous ouvre une voie en Orient et nous permette de surveiller la mer Rouge. Il est de l'intérêt de la France de protéger les Maronites, comme il l'est de protéger la Pologne, la Belgique, l'Irlande.

Qu'aujourd'hui vous obteniez des puissances un peu d'humanité, cela ne prouvera pas que vous ayez défendu les intérêts de la Syrie. Il faut que la France agisse d'une manière ferme et à la face de tous; il faut que les populations de la Syrie sachent que c'est à la France qu'elles doivent la paix qu'elles auront obtenue.

M. GUIZOT. Je suis d'accord sur ce point avec les honorables préopinants; mais je crois que les moyens qu'ils me conseillent iraient directement contre ce double but; c'est pour cela que je les repousse, me réservant de les combattre plus tard.

M. DE LAMARTINE. Quand j'ai dit que vous prêchiez le silence, je n'ai pu dire que vous vouliez l'imposer par ordre à la chambre, vous n'en avez pas le droit; j'ai dit que vous le demandiez par votre exemple et en refusant la discussion.

Je n'ajoute plus qu'un mot: de deux choses l'une, ou vous n'avez pas cru que la régénération de la Syrie sans un pouvoir unitaire fût la seule solution de la question, et alors vous nous avez trompés, car vous l'avez répété dans tous vos discours; ou bien vous l'avez cru, et alors vous êtes bien peu puissants en Europe, puisque depuis six ans, armés du mandat de la chambre, vous n'avez pu obtenir que l'anarchie et le massacre de ceux que vous voulez protéger.

La discussion est fermée, et le reste du budget est adopté sans discussion importante; l'ensemble du projet est voté par 210 voix contre 27.

On passe à la discussion du projet de loi relatif aux réfugiés.

des régiments qui servent actuellement en Afrique, épouse l'une des filles de M. le maréchal Bugeaud. A l'occasion de ce mariage, M. le comte de Salvandy doit se rendre prochainement à Alger; ce sera le premier des ministres du roi qui aura visité l'Algérie.

— M. Michelet a reçu, dans une lettre de Copenhague et signée les **AMIS DE LA POLOGNE**, une somme de mille francs pour les Polonais.

— D'après le journal de l'arrondissement du Havre, la grève des ouvriers charpentiers continue.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier, opticien du roi, marquait 20° 1 dixième au-dessus de 0. Aujourd'hui à six heures du matin, 17° 4 dixièmes au-dessus de 0; à midi 26° 2 dixièmes au-dessus de 0; à deux heures, 27° 9 dixièmes au-dessus de 0.

TUNNEL SOUS LA CHARENTE. — M. le maire de Rochefort vient d'appeler l'attention des compagnies et des entrepreneurs qui s'occupent de grands travaux sur l'avis que voici:

« Le commerce et l'agriculture réclament depuis long-temps un moyen facile de communication entre les deux rives de la Charente, aux abords de Rochefort. Le passage de cette rivière s'effectue dans ce moment au moyen d'un bac placé à Martrou, point où la route de Rochefort à Bordeaux, par Royan ou Mortagne, traverse la Charente. Les traversées y sont toujours pénibles, lentes et souvent dangereuses. Néanmoins, cette voie est suivie de préférence par les voyageurs et par le roulage, parce qu'elle est plus courte que toutes les autres, et que les transports de marchandises s'y font à moitié prix. Des projets de ponts de toute nature ont été présentés, à diverses époques, pour remplacer le bac en usage sur ce point; ils ont été constamment repoussés, comme pouvant entraver la marche des bâtiments de l'Etat. Un tunnel sous la Charente, s'il était praticable, devait amener la meilleure solution du problème à résoudre.

» Des études sur le terrain ont été faites dans ce but; elles ont fait reconnaître, dans le fond de la Charente, un rocher calcaire à nu, dont l'étendue de l'amont à l'aval est de 1,500 mètres; il fait partie de ce même rocher qui se montre à fleur de terre sur toute la rive gauche, et qui se prolonge sur la rive droite jusque sous les murs de Rochefort. Son inclinaison sous la Charente, de la rive gauche à la rive droite, est moyennement de 2 millimètres par mètre. De nombreux sondages ont été pratiqués sur chacune des rives: sur la rive gauche, le rocher a été reconnu à 7 mètres de profondeur; sur la rive droite on l'a rencontré à 12 ou 15 mètres. Quelques sondages ont été descendus jusqu'à 27 mètres de profondeur; on avait alors pénétré jusqu'à 14 mètres dans la masse calcaire, qui a constamment présenté une grande homogénéité, et une dureté qui ne laisse redouter aucune de ces difficultés qu'on a rencontrées dans la construction du tunnel de Londres.

» La Charente, au point où le tunnel serait établi, présente une largeur de 455 mètres. Les galeries souterraines seraient ouvertes entièrement dans le rocher; elles présenteraient ensemble une longueur de 500 mètres.

» Le projet, composé de nouveaux dessins, profils de sondages, devis, détail estimatif, etc., a été l'objet d'une fort longue étude. Présenté à M. le ministre des travaux publics par M. Masquelez, ingénieur en chef des ponts et chaussées, il a été approuvé sur l'avis du conseil général des ponts et chaussées.

» Les ouvrages sont évalués à deux millions cinq cent mille francs, compris une somme à valoir de cent vingt-cinq mille francs. Ils seront adjugés par voie de concession, moyennant une subvention de un million cinq cent mille francs, fournis par l'Etat, le département et la ville de Rochefort.

» Le surplus sera produit par le concessionnaire, auquel on concédera le droit de péage.

» L'étude du projet est entre les mains de M. Masquelez; il la com-

» En ce qui touche les conclusions subsidiaires de Loyau de Lacy devant la cour de renvoi:

» Considérant que Loyau de Lacy trouvera dans l'insertion de sa réponse la satisfaction morale qu'il peut désirer; qu'il ne justifie pas du préjudice matériel, en réparation duquel il demande des dommages-intérêts, et que les premiers juges ont d'ailleurs pourvu suffisamment au moyen d'assurer l'exécution de leur jugement;

» Par ces motifs,

» La cour, statuant sur l'appel, etc.,

» Confirme;

» Ordonne que ce dont est appel sortira son plein et entier effet. »

On nous communique une liste de cotisation en faveur d'un ouvrier charpentier, le nommé Fleury, dit Bourguignon, demeurant rue Poliveau, n° 6, blessé en faisant le lavage d'un bâtiment, et qui, depuis 8 mois, perd la vue.

Des listes semblables ont été distribuées dans les différents chantiers de Paris. La situation de cet ouvrier ne lui permettant pas d'aller recueillir les listes en question, on nous invite à prier les personnes qui en auraient en main de les faire parvenir, avec le montant, à l'adresse ci-dessus.

VARIÉTÉS.

Courses de Versailles.

Les princes et la féodalité financière. — Gentlemen-riders. — L'homme-jockey, produit de l'industrie anglaise. — Les enfants écuyers. — L'aristocratie spirituelle. — Résumé des courses du printemps.

Les courses de Versailles ont été favorisées par le plus beau temps du monde civilisé: ciel admirable, soleil brûlant et poussière dévorante. Le monde-cheval n'était pas au complet; beaucoup de joueurs de Bourse, de députés, de lionnes et de lorettes couraient sur la route de Sceaux et de Bruxelles, le 7 et le 14 juin, à l'heure où *Job*, *Wagram*, *Hack* et *Premier-Août* triomphaient dans la plaine de *Satory*. Que des fêtes industrielles aient fait tort au turf, nous ne nous en plaignons pas; mais il nous semble que, vu la rareté des sportmen et des gens de plaisir, Versailles aurait dû remettre ses concours hippiques à de meilleurs jours. Quand donc, mon Dieu! le peuple en foule aura-t-il assez d'aisance et de loisir pour prendre sa part des fêtes aujourd'hui réservées au petit monde privilégié de l'aristocratie!

Les princes, par la même raison de railway, n'ont point paru à Versailles. Nous ne savons si M. le duc de Nemours voyait avec plaisir le futur régent rendre hommage au roi de la finance, dans sa cour plénière du Nord; mais nous savons que M. le duc de Montpensier ne paraissait pas fort réjoui de servir, lui, joyau de la couronne de France, à parer le royal-bank-notes-hôtel de M. de Rothschild. Le jeune prince en exprimait tout haut son sentiment, il y a peu de jours. « Là, disait-il, où nous devrions représenter l'Etat créateur et organisateur, la royauté s'associant au peuple pour le profit et la gloire de la France, nous allons paraître au second rang. Encore si c'était le peuple qui passât devant nous! mais non! princes et peuple, ensemble nous allons saluer des banquiers, rois de la fête... En notre personne, la royauté va rendre hommage à l'aristocratie financière; nous allons encenser le Veau d'or. » Nous applaudissons de tout notre cœur à ces sentiments de l'un des fils du

---

marchés, même d'un jet d'eau, avaient suffi pour faire du dessin d'un élève l'œuvre originale de M. Pecksniff, et avaient rapporté au digne gentleman de substantielles récompenses. Telle est la magie du génie, qui change en or tout ce qu'il touche!

— Quand vous sentirez le besoin de vous délasser en variant vos occupations, dit M. Pecksniff, Thomas Pinch vous enseignera l'art de lever le plan du jardin, ou de prendre le niveau de la route depuis la maison jusqu'au poteau indicateur, ou bien il vous servira de guide dans toute autre récréation agréable et utile. Vous trouverez dans l'arrière-cour une charretée de briques et une quarantaine de vieux pots à fleur que vous pourrez emplier et disposer, mon cher Martin, de manière à me rappeler à mon retour un monument quelconque, disons Saint-Pierre de Rome ou la mosquée de Sainte-Sophie à Constantinople. Cet exercice sera à la fois instructif pour vous, satisfaisant pour moi. Maintenant, conclut M. Pecksniff, en voilà assez sur l'art; revenons aux intérêts privés. Je serais bien aise de causer avec vous dans ma chambre, tout en faisant mon porte-manteau.

Martin le suivit; ils restèrent plus d'une heure en conférence secrète. Quand le jeune homme revint, il était sombre et il persista tout le jour dans cette humeur taciturne, de sorte que Tom, après avoir essayé une fois ou deux de lier conversation sur des sujets indifférents, crut de la délicatesse de ne pas insister.

En tout cas, il n'aurait pas eu le loisir d'en dire long, car tout d'abord M. Pecksniff l'appela, le fit monter sur son porte-manteau, pour y poser, en manière de statue antique, jusqu'à ce que la serrure consentît à se laisser fermer; puis, miss Charité lui cria de venir corder sa malle; miss Mercy l'envoya chercher pour raccommoder sa caisse; ensuite, il eut à écrire, de sa plus belle écriture, toutes les adresses imaginables pour tous les bagages possibles; puis il lui fallut les descendre, les faire charger sur une couple de brouettes, les escorter jusqu'au bout de la ruelle, les surveiller en attendant le passage de la voiture. Bref, sa besogne du jour eût paru lourde à un commissionnaire, mais sa bonne volonté la lui fit compter pour rien; et lorsqu'enfin il s'assit sur les malles, dans l'attente des Pecksniffs et du nouvel élève, son cœur s'épanouit de l'espérance d'avoir complu

à son bienfaiteur.

— J'avais presque peur, dit-il, tirant une lettre de sa poche et s'essuyant la figure, car malgré le froid il était en nage, j'avais peur de ne pas trouver le temps de l'écrire, et c'eût été pitié. Un port de lettre à cette distance est à considérer quand on n'est pas riche. Elle sera si contente de voir mon écriture, pauvre Ruth! et d'apprendre que Pecksniff est toujours aussi bon pour moi! J'aurais bien demandé à John Westlock de lui faire une petite visite, et de lui conter tout ce qui me concerne, mais je craignais qu'il ne lui parlât contre Pecksniff et qu'elle ne s'inquiétât. D'ailleurs, les gens chez qui elle est sont ombrageux. Ils pourraient trouver mauvais qu'elle reçût un jeune homme. Pauvre Ruth!

Un nuage passa sur le front de Tom Pinch, mais il reprit bientôt courage, et poursuivit le cours de ses réflexions:

— Je suis un joli garçon, en vérité, quoiqu'en dise John. (Oh John! voilà un cœur d'or!) Si seulement il avait pu prendre sur lui d'aimer Pecksniff!) Oui, c'est beau à moi de m'attrister de la distance qu'il y a entre nous, au lieu de me réjouir de l'extraordinaire bonne fortune qui m'a conduit ici. Il faut que je sois né coiffé pour m'être rencontré si à point sur le chemin de Pecksniff! Et ne suis-je pas tombé tout aussi heureusement avec le nouvel élève? Le garçon le plus affable, le plus généreux, le plus franc que j'aie rencontré! en moins de rien, nous voilà camarades, et pourtant, il est parent de Pecksniff, lui, et homme d'esprit, de décision, il se taillera son chemin dans le monde comme à travers un fromage! Le voilà justement qui vient, dit Tom, il descend la ruelle comme si la ruelle lui appartenait!

En effet, le nouvel élève, nullement déconcerté par l'honneur d'avoir au bras miss Mercy, et peu ému des tendres adieux de la jeune personne, s'avançait suivi de miss Charité et de son père. La voiture était en vue; il n'y avait pas un moment à perdre: Tom pria son patron de vouloir bien se charger de sa lettre.

M. Pecksniff jeta un coup d'œil sur l'adresse:

— Oh! pour votre sœur, Thomas. Oui, elle sera remise en mains propres, monsieur Pinch, vous pouvez y compter. Soyez tranquille, elle l'aura certainement, monsieur Pinch.

Il mit tant de condescendance et de solennité à cette promesse, que Tom eut la sensation de lui avoir demandé un immense service, ce qui ne l'avait pas frappé d'abord, et il le remercia avec effusion. Selon leur coutume, les demoiselles Pecksniff se divertirent prodigieusement, rien qu'à entendre nommer la sœur de M. Pinch. Quel épouvantail ce devait être, bon Dieu! rien qu'à l'idée qu'il existât une miss Pinch! il y avait de quoi se pâmer.

Tom fut ravi de les voir si gaies, car il le prit en bonne part et comme un témoignage d'affection. Il se mit donc aussi à rire, se frotta les mains, leur souhaita un bon voyage, un prompt retour, et se montrait tout à fait allègre. Quand la diligence repartit, emportant les branches d'olivier sur l'impériale, et dans l'intérieur la famille de colombes, il continua de saluer de la tête et de la main: la rare aménité des jeunes personnes l'avait si complètement charmé, qu'il en oublia Martin Chuzzlewit, qui, débarrassé de la sémillante Mercy, demeurait debout, appuyé contre le poteau, les yeux fixés en terre.

(La suite à demain).

M. Chevé a commencé samedi dernier un Cours d'anatomie qui aura 120 à 125 leçons. Ce Cours a lieu à une heure, tous les jours, excepté les jeudis et les dimanches.

On souscrit rue St-André-des-Arcs, 60. Le prix du Cours est de 60 francs.

Lorsque nous signalons ce Cours à toutes les personnes qui veulent avoir des notions nettes et précises sur la structure du corps humain et sur les fonctions de nos différents organes, on peut s'en rapporter à notre recommandation, car notre habitude n'est pas d'accueillir des articles-réclames sur les choses dont nous n'avons pas une connaissance personnelle.

Nous avons suivi avec un vif intérêt les différents cours de M. Chevé, et notamment un cours d'anatomie, et nous croyons qu'il serait difficile de trouver un professeur plus clair et qui porte à un plus haut degré le don de rendre la science attrayante.

et à l'amour du peuple. Cette amitié est très sincère; elle souffre, impatiente et inquiète, de toutes les mésaventures du futur régent. Nous désirons si vivement l'alliance du peuple et de la royauté, nous voyons entre eux une solidarité si nécessaire, que toutes les défaites des princes nous atteignent et nous affligent.

Bien des chevaux illustres n'étaient pas engagés pour les courses de Versailles. Cependant nous avions *Premier-Août*. *Premier-Août*, l'admirable poulain de M. Aumont, favori de l'année, battu dans le derby de Chantilly par *Meudon*, a gagné *le prix de la Société d'encouragement* (un tour en partie liée) contre *Sainte-n'y-Touche* et *Comète*. Le magnifique alezan *Job*, à M. le prince Marc de Beauveau, a vaincu aisément *Mariquita*, *Fleet* et *Myszka*. Un prix de consolation a été remporté par *Missy*, à M. le comte de Chazot. — Venaient derrière lui *Mariquita*, *Old-Nick*, *Gustave*, *Stop*. — *Cattonian*, fort vilaine bête à M. Salvador, a brillamment gagné la course des haies, suivi de près par *Beppo*. — *Diggory-Diddle*, qui menait la course, s'est abattu à la seconde barrière.

Une poule entre *Hack*, *Freystrop* et *Tiger* offrait de l'intérêt; elle renouvelait une lutte où *Hack* avait eu l'avantage, le dimanche, 7. — *Hack*, à M. de Rothschild, a été vainqueur, mais quelle gloire pour *Tiger* le vaincu! La course a d'abord été annulée, les deux chevaux étant arrivés tête à tête et à la seconde épreuve, *Tiger* a perdu d'une tête seulement. Toutes ces courses ont été admirablement disputées, et celles du dimanche précédent ont offert le même intérêt. Ce premier jour, les vainqueurs ont été *Wagram*, à M. Jules Rivière; *Job*, à M. de Beauveau; *Lady Macbeth*, à M. Fasquel; *Hack*, à M. de Rothschild; *Rigoletta*, à M. le baron de Pierres.

On s'était rendu de bonne heure, dimanche dernier, à la plaine de Satory; il s'agissait d'une course de gentlemen-riders. MM. le vicomte Guy de Montécot et le comte de Lancosme-Brèves montaient *Grey-Hercules* et le *Roi des Bohémiens*, que nous avons vus, à Paris, faire huit fois le tour du *Champ-de-Mars* en 24 minutes. Cavaliers et chevaux ont recommencé leur lutte puissante, et ils ont fait six fois le tour de l'hippodrome de Versailles, 12 kilomètres en 18 minutes. Le *Roi des Bohémiens* a mené brillamment la course; mais près du but il a été aisément dépassé par *Grey-Hercules*, dont la supériorité est évidente. Cependant il y a gloire pour le *Roi des Bohémiens*, demi-sang, d'une construction médiocre, à disputer ainsi la victoire à un pur-sang d'une grande valeur. Après la course, M. le comte de Lancosme-Brèves disait: « J'aurais parié deux contre un pour *Grey-Hercules*; je connais parfaitement l'infériorité de mon cheval; mais dussé-je y perdre quelque argent, je continuerai à donner l'exemple; il faut encourager ces courses de grand fonds, nécessaires pour le perfectionnement de l'espèce. » Voilà de vrais gentilshommes que la province nous envoie pour faire honte au Jockey-Club parisien: ils donnent une direction précieuse à l'élève des chevaux, et, dans ces rudes joûtes, ils prennent bravement leur part de fatigue. O sportmen épuisés du boulevart de Gand, ne sentirez-vous pas l'aiguillon? vous laisserez-vous battre par les provinciaux?

Après la course, le vaincu et le vainqueur marchaient amicalement embrassés et devisant gaîment des chances de leur combat. N'est-ce pas là un spectacle plus agréable que celui de malheureux jockeys à gages, pauvres gens brutes, élevés aux ruses honteuses du métier, qui, avant et durant la course, cherchent à se faire de nous passions [illegible] Sportsmen, vous voulez des hommes de faible poids pour vos courses? Eh! ne savez-vous pas mettre parfois sur vos chevaux une *plume*? Qu'est-ce qu'une *plume*? c'est un enfant. Voilà le vrai coureur pour les courses de vitesse. Savez-vous rien de plus hardi et de plus leste qu'un jeune garçon de dix à quinze ans? Ah! mesdames et messieurs du monde insouciant et ignorant, si vous vous faisiez une image du phalanstère, des travaux et fêtes d'harmonie, vous seriez pleins d'admiration pour les hautes vertus et pour les hauts faits de l'enfance; et vous comprendriez alors que, pour améliorer l'espèce chevaline, il n'est pas besoin de raccourcir et de racornir l'homme quand on a l'enfant! Il est vrai que l'enfant, c'est la loyauté même, et qu'il conviendrait peu à vos luttes du turf, où tout est ruse, fausseté, perfidie, mensonge et filouterie.

Tandis que je songeais ainsi, aux courses de Versailles, et que, dans ma pensée, j'adjurais les femmes de patroner les principes d'humanité, les idées de loyauté et d'honneur, de mettre à pied les jockeys et de les remplacer sur les nobles coursiers par leurs fils, par leurs frères et leurs amants, au dessous de moi j'entendais le caquet d'un groupe nombreux de lionnes et de sportmen. Il y avait là une ambassadrice, des comtesses et duchesses, des banquières, des magistrates, des pairs de France, un député (fredonnant une complainte sur la fidélité hors mariage), des conseillers d'Etat, des financiers, des agioteurs, enfin toute l'aristocratie de la cour des Tuileries. Non, il n'est pas possible de concevoir une conversation plus vide, plus nulle, plus niaise, plus débauchée, plus débraillée, plus sotte; l'idéal de la futilité sans esprit, l'idéal de la vulgarité sans cœur. Hélas! hélas! l'esprit lui-même est mort en France.

Voici le tableau résumé des prix remportés aux courses du printemps à Paris, à Chantilly et à Versailles:

M. le prince Marc de Beauveau, par *Job*, *Souvenir*, *Confiance*, *Dorade*, *Error*,	8 prix.
M. Aumont, par *Fitz-Emilius*, *Cavatine*, *Waggs*,	7
M. de Rothschild, par *Drummer*, *Meudon*, *Hack*, *Fleet*.	7
M. Fasquel, par *Lady Macbeth*, *Diplomatist*.	3
M. de Pontalba, par *Philip-Shah*, *Club-Stick*, *Tronquette*.	3
M. le duc de Nemours, par *Scamper*.	2
M. Jules Rivière, par *Wagram*.	2
M. Calenge, par *Liverpool*, *M. d'Ecoville*.	2
M. de Morny, par *Prédestinée*, *Light-Foot*.	2
M. Medric du Bouëxic, par *Grey-Hercules*.	1
M. Guy de Montécot, par *Grey-Hercules*.	1
M. de Chazot, par *Missy*.	2
M. de Pierres, par *Rigolette*.	1
M. de la Rochette, par *Poisson-d'Avril*.	1
M. Reiset, par *Tiger*.	1
M. Miles, par *Beppo*.	1
M. Courtois, par *Diggory-Diddle*.	1
M. Lambden, par *Chance*.	1
M. Pearce, par *Scavenger*.	1
M. Salvador, par *Cattonian*.	1

Le *derby* ou prix d'honneur a été gagné par *Meudon*, à M. de Rothschild. Mais les amateurs continuent à attribuer la supériorité à *Premier-Août* et *Liverpool*, élèves de M. Calenge.

D. D.

5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
— — fin courant	116 20	120 25	120 20	120 20	

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	3490	» »
4 0/0 J. »	106 23	O. V. de Par. »	1490	» »
Emp. 1844. au Ct »	» »/»	C. hyp...... »	515	» »
—— fin Ct »	» »	— Gouin.... »	1265	» »
B. du Trés. »	» »	— Gann..... »	» » » »	» »

PRIMES.		fin cour.			fin proch.
5 p. 0/0......	d. 50	» » »	» » »	——	» » » 93 55
3 p. 0/0......	d. 50	» » »	» » »	——	» » » » » »

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
5 p. 0/0.....	10 »/»	15 »/»	» » »/»	» » »/»
3 p. 0/0.....	20 »/»	25 »/»	» » »/»	» » »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »	ROM................. Der C.	100	»/»
Récép. Rotsch. »	103 65	BELG. 5 1/2...... »		»/»
ESP. Dette act. »	» »/»	— 4 1/2...... »	99 5/8	
— — pass. »	» »/»	— de 1840.... »	100 3/4	
— 3 p. 0/0. »	38 »/»	— dr 1842.... »		»/»
Dette intérieure »	32 1/4	— Banque..... »	»	» »
PORTUG. 5 0/0 1837 »	» »/»	— de Em. 1841. »	»	»/»
HOLL. 2 1/2 »	» »/»	PIÉMONT....... »	»	» »
HAITI.... ..... »	» »/»	AUTRICHE ...... »	395	»/»

Union linière... » » » — Fourneaux de l'Aveyron... » » » »

Ch. F. G.	1060	» »
V. r. dr.	»	» »
— Ob. anc.	»	» »
— — nouv.	»	» »
V. r. gauc.	»	» »
Paris à Sc.	495	» »
— à Orléans	1250	» »
— à Rouen.	»	» »
R.-Havre..	»	» »
Avignon...	»	» »
Str. à Bâle.	220	» »
Paris-Str...	5??	75
Tours-Nant	315	» »
Orl.-Vierz.	»	» »
C. du Nord	725	» »
Famp-Has.	»	» »
Diep.-Féc..	415	» »
Boul. à Am.	»	» »
Orl.-Bord.	000	» »
Mont. à Tr.	305	» »
Paris-Lyon	538	05
Bord-Teste	»	» »
Zinc V. M..	»	» »
Lin Maber..	»	» »

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75 50 à 00,00; courant du mois, 78; juillet et août, 76,50 à 00,00; 4 dern., 78,50 à 79,00; 4 prem. 1847, 00,00 à 00,81.

LILLE. — Colza, 71,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin, 00,00 à 00,00; cameline, 00,00 à 00,0; chanvre, 00,00 à 000. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 121,00 à 000,00; courant du mois, 123,00 à 000,00; juillet 124,00; août 126; sept. 126 à 127; oct. 00,00; 2 dern., 000,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 00,00 à 00,00 les 100 kil.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 16 juin. — Foin 1re 50 à 54; 2e 46 à 49; 3e 38 à 44 — Luzerne, 1e 46 à 00; 2e 44 à 00; 3e 40 à 00. — Paille de blé, 1re 29 à 32; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 1re 48 à 00; 2e 45 à 00; 3e 00 à 00.

Marché Saint-Antoine, 16 juin. — Foin, 1re 00 à 64; 2e 52 à 56; 3e 44 à 50. — Luzerne 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Regain, 00 à 00. — Trèfle, 00. — Paille de blé 1re 00 à 32; 2e 00 à 30; 3e 00 à 28. — Paille de seigle, 1e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re, 00 à 00. — Sainfoin, 1re 00 44; 2e 00 40.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 17 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — David, Péri.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Nicodème, Corneille et Rotrou, Faute de s'entendre
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — L'Eau merveille, Diamans.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Frères Dondaine, le Gant et l'Eventail.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Baronne. Gamin de Paris. La Meunière. Tricorne.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Geneviève. Serpent. Jeanne et Jeanneton. Juanita.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — 1re de l'Inventeur de la poudre.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Angèle. Danaïdes.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Stella. Atar-Gull.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Flageolet. Crispin. Giselle. Gentil-Hussard.
6 h. 1/2 FOLIES. — Enfants du Soldat. Prix de Vertu. Grisette. Chamberan.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

villages avaient envoyé des délégués dont le nombre total s'élevait à près de quatre cents.

» C'était un beau spectacle, dit l'*Indépendance*, que cette réunion solennelle dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville (sous les yeux des magistrats de la cité) de tous ces hommes honorables, choisis dans les diverses classes de la société et sur tous les points du royaume, comme mandataires de l'opinion libérale, pour se confédérer, pour adopter le symbole qui manquait jusqu'ici à leur foi politique.

»L'attitude de l'assemblée a constamment été calme, digne, intelligente. Il était impossible de mieux répondre aux injures, aux calomnies répandues à l'avance contre le Congrès par le parti clérical dans le pays et à l'étranger.

» Evitant l'écueil que nous avions redouté et que nous lui avions signalé, le Congrès n'a point éparpillé ses forces dans des détails; il s'est renfermé dans les grandes questions de principes et les a résolues, non pas, comme l'ont dit, comme le répéteront les ennemis du libéralisme, en obéissant à un mot d'ordre, mais éclairés par une discussion franche et rapide.

» Ces hommes, qu'anime un sentiment commun de respect pour le pacte de 1831, qui a constitué la patrie et la liberté, se trouvaient réunis. Il n'était plus possible de jeter la discorde parmi eux: on avait cherché à les diviser en exagérant des dissentiments qui se manifestent partout où l'expression des opinions est libre; ces hommes ont discuté, se sont expliqués et se sont trouvés d'accord. Ils veulent et demandent le retrait des lois qui ont faussé les franchises communales; ils veulent l'indépendance réelle du pouvoir civil; ils veulent, dans l'enseignement, au lieu du monopole de fait dont nous sommes menacés, une liberté réelle, et là encore l'indépendance du pouvoir civil. Enfin, la réforme électorale a été admise avec certains tempéraments, certaines gradations; mais, quoique cette question ait concilié toutes les opinions dans le Congrès, nous entendons réserver la nôtre.

» Il n'y avait là aucune de ces divisions de castes, de provinces, d'intérêts: il n'y avait que des citoyens belges, amis de l'ordre, de la liberté, de la religion, unis pour une manifestation dont il est impossible de méconnaître la grande portée et l'immense signification.

» Mais faisons trève à nos réflexions et laissons parler les faits.

» M. Eugène de Facqz, conseiller à la cour de cassation, président de l'Alliance, est monté au fauteuil. Il était assisté des membres de la commission administrative de cette société, et de M. Jadot, ancien représentant, désigné comme vice-président par acclamation, en sa qualité de doyen d'âge. M. de Facqz a pris alors la parole et a prononcé un remarquable discours, dont nous extrayons ce qui suit:

« Messieurs,

» Quelque parfaites que soient les institutions qu'un peuple libre s'est données, il est difficile qu'elles ne deviennent pas impuissantes pour opérer le bien lorsque les passions humaines s'en emparent, en gouvernent les ressorts et les font mouvoir dans un intérêt qui n'est plus celui de tous:

» Veiller pour prévenir ou arrêter ce mal est, pour les citoyens, toujours un devoir; en poursuivre le redressement, est toujours un droit.

» Celui qui se laisse impunément enlever des garanties qu'il aurait pu défendre, prouve ou qu'elles lui sont inutiles ou qu'il n'en est pas digne. Le progrès des grandes doctrines sociales...

» Elle le pouvait, mais à une condition, c'est qu'un gouvernement loyal et habile favorisât, suivit au moins l'impulsion qu'elle avait donnée; qu'il maintînt l'équilibre entre ses rouages; qu'il s'appliquât à développer graduellement et avec sagesse les germes précieux qu'elle renferme: à initier peu à peu à l'intelligence et à la participation de ses bienfaits les esprits qui n'auraient pas été préparés à les goûter immédiatement ou à en jouir avec mesure.

» Cependant, une égoïste ambition n'a pas craint de rendre stériles ces principes actifs. Une classe de citoyens, non contente de la part qui leur était accordée, a voulu s'approprier encore celle des autres.

» Des hommes, chargés d'un ministère révéré, dotés par nos institutions nouvelles d'une indépendance qu'ils n'avaient jamais connue dans les temps mêmes qu'ils feignent de regretter, étonnés, enivrés de leur affranchissement, ne se connaissent plus, oubliant que leur sainte mission les rend étrangers aux choses de ce monde, oubliant même les lois de la prudence, se sont dit entre eux: « La liberté n'est faite que pour nous, et notre seule volonté doit être obéie sur la terre!

» Le respect des peuples pour un caractère sacré n'a que trop bien servi cette soif de domination, et bientôt les pouvoirs qui émanent que de la nation, qui ne peuvent être exercés que par les agents constitutionnels qu'elle a délégués, les pouvoirs en Belgique n'auront plus d'autre source que le droit divin, d'autre dépositaire effectif que l'épiscopat, et le gouvernement théocratique aura remplacé la monarchie constitutionnelle qui n'existera plus que de nom.

» Toutes les avenues de l'autorité sont occupées par l'usurpation; tous les éléments de la prospérité publique, l'enseignement de la jeunesse, l'avenir du pays tout entier lui est livré.

» Aussi, grâce à cette influence, la nation, dont le tempérament robuste aurait puisé dans le pacte social un aliment substantiel, un principe énergique de vitalité et de croissance, n'y trouvera, dans quelque temps, qu'une nourriture indigeste qu'elle ne pourra plus supporter, et que repousseront ses organes abâtardis.

» L'autorité civile, la seule en Belgique qui soit un *pouvoir*, la seule qui ait le droit de s'appeler une *autorité*, n'a pu se soustraire à l'assujetissement, et s'il n'est déjà venu, le moment n'est plus éloigné où elle comprendra enfin, mais trop tard, qu'elle n'est plus qu'un instrument inerte qui ne se meut qu'à la volonté d'autrui.

» Emus de ce renversement de l'ordre régulier, effrayés de ses conséquences inévitables et prochaines, tous les hommes indépendants, tous les citoyens attachés à une nationalité minée dans sa base, ont senti le besoin d'un effort qui remît les choses à leur place; qui restituât à la Constitution son véritable esprit et la liberté de son développement, au pouvoir son indépendance et son action légitimes, à la religion la vénération qui lui est due et qu'altèrent imprudemment les intérêts mondains et passionnés auxquels on l'a mêlée.

» Le remède au mal, messieurs, il n'a pas fallu le chercher dans ces commotions violentes auxquelles survit un ébranlement pénible qui rend longtemps douteux les avantages du changement.

» Il est dans la Constitution même; il consiste dans l'emploi bien dirigé de l'un de ses ressorts principaux.

» De la composition de la représentation nationale dépendent les destinées de la patrie. Qu'une majorité formée d'hommes éclairés, fermes, désintéressés, d'hommes, en un mot, vraiment libéraux, vienne à dominer dans la législature, et tout changera de face: le désordre cessera, le pouvoir civil, affranchi de la tutelle de l'Eglise, rentrera dans sa dignité et ses attributions, le prêtre, comme prêtre, se renfermera dans ses temples et il y sera honoré; en un mot, les institutions reprendront leur cours naturel, sans trouble, sans secousse, et la Belgique pourra entrer enfin et marcher sans entraves dans les voies d'un avenir trop longtemps ajourné.

» La majorité parlementaire, voilà donc le but immédiat et logique ... association dans ce but est constitutionnelle.

Immédiatement après ce discours qui a été couvert d'acclamations, l'assemblée a procédé à la discussion du plan de confédération générale du libéralisme en Belgique, et a arrêté les résolutions suivantes:

ARTICLE 1er. Dans tout chef-lieu d'arrondissement, le parti libéral constituera immédiatement une société composée de tous les libéraux qui auront été admis au scrutin par la société administrative de la société.

Dans tout chef-lieu de canton, il sera, par les soins de la commission administrative de la société d'arrondissement, établi un comité électoral qui correspondra avec la commission administrative de cette société, et dans lequel les communes du canton seront suffisamment représentées.

ART. 2. La société d'arrondissement fera ses règlements d'ordre intérieur. Elle procédera, en assemblée générale, à l'élection préparatoire des candidats à présenter aux suffrages des électeurs dans les élections des membres des chambres législatives, des conseillers provinciaux du canton et des conseillers communaux du chef-lieu.

Les comités cantonaux s'entendront avec la commission administrative de l'arrondissement pour les choix préparatoires des conseillers provinciaux de chaque canton et des communes du canton, lesquels choix seront proclamés par le comité cantonal.

ART. 3. La base de toute cette organisation sera le ralliement sans réserve de tous les libéraux aux choix préparatoires de la majorité, de telle sorte que chaque électeur libéral votera et usera de toute son influence en faveur du candidat de la société libérale de son arrondissement ou de son comité cantonal.

ART. 4. Les commissions des diverses sociétés d'arrondissement établiront entre elles des correspondances, à l'effet de s'assurer, s'il en est besoin, du mérite des candidats et de faire agir dans un arrondissement les influences libérales des arrondissements voisins.

ART. 5. — Pour la première constitution des sociétés libérales dont il est parlé à l'art. 1er, elle se formera par la réunion de tous les libéraux qui, dans le mois de la présente résolution, auront demandé à en faire partie et se seront adressés à cette fin aux personnes déléguées par leur localité vers le CONGRÈS LIBÉRAL.

ART. 6. — Les délégués faisant partie du CONGRÈS LIBÉRAL promettent de constituer, sans retard, soit une société, soit un comité dans leur résidence, sur les bases du présent règlement. Tous pouvoirs leur sont donnés à cette fin par le CONGRÈS.

ART. 7. A chaque époque à fixer par la Société de l'Alliance, les sociétés d'arrondissement députeront à Bruxelles un certain nombre de leurs membres pour délibérer avec la Commission administrative de l'Alliance, sur les besoins du libéralisme et la marche des élections.

Ensuite, le congrès est entré dans la discussion du programme énonçant les principes qui doivent servir de base au Code constitutionnel du parti libéral. Tous les articles qui suivent ont été adoptés à l'unanimité des 400 membres présents. Pour donner plus d'importance à l'article qui a pour objet la réforme électorale, le congrès a procédé par l'appel nominal, et pas une voix ne s'est prononcée contre.

» 1° Comme principe général:

» *La Réforme électorale*, par l'abaissement du cens jusqu'aux limites fixées par la constitution, et, comme mesure d'application immédiate, l'adjonction, dans les limites de la constitution, comme électeurs, des citoyens exerçant une profession pour laquelle un brevet de capacité est exigé par la loi et de celles portées en la liste du jury; par un certain abaissement dans le cens actuel des villes.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 18 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT (1)

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

PAR **CHARLES DICKENS.**

(Traduction de Mme L. SW.-BELLOC.)

Récit véridique des progrès que fit M. Pinch dans la confiance de son nouveau camarade d'études.

Le silence qui succéda au fracas du chargement et au départ de la voiture, joint à la froide bise d'une journée d'hiver, ranima en même temps Tom Pinch et Martin. Ils se tournèrent d'un commun accord, et reprirent la route du logis, bras dessus, bras dessous.

— Comme vous êtes sombre! dit Tom. Qu'y a-t-il donc?

— Rien qui vaille la peine d'en parler. Guère plus qu'il n'y avait hier, et beaucoup plus, j'espère, qu'il n'y aura demain. Je suis tout-à-fait démonté, Pinch.

— Eh bien! s'écria Tom, je me sens, moi, tout-à-fait remonté, et aussi disposé que jamais à vous tenir bonne compagnie. C'est bien aimable à John, votre prédécesseur, de m'avoir écrit, n'est-ce pas?

— Oui, dit Martin d'un ton insouciant. J'aurais cru qu'il avait trop à faire de se divertir, pour penser à vous, Tom.

— C'est aussi ce que je regardais comme très probable, répliqua Tom. Mais non, il tient parole; il me dit: « Mon cher Pinch, je songe souvent à vous, » et toutes sortes de choses aimables et affectueuses à l'avenant.

— Il faut qu'il soit furieusement bon diable, dit Martin, un peu aigrement, car je doute fort qu'il en pense un mot.

— Non, vous croyez? dit Tom, cherchant à lire avec anxiété sur le visage de son compagnon. Il le dit pour me faire plaisir, alors?

— Est-il possible, je vous le demande, reprit Martin avec vivacité, qu'un jeune homme nouvellement échappé de ce chenil, et qui jouit pour la première fois à Londres du plaisir d'être son maître, puisse avoir le loisir ou l'inclination de regretter qui ou quoi que ce soit, qu'il ait laissé derrière? En conscience, Pinch, est-ce naturel?

Après une courte pause, M. Pinch répliqua, d'un ton plus résigné, qu'en effet il serait déraisonnable de s'attendre à rien de pareil; il ne doutait pas que Martin ne vit juste.

— Certainement, je vois juste, affirma Martin.

— Oui, je le sens, reprit doucement M. Pinch; c'est ce que je disais.

Ils retombèrent dans un morne silence, qui dura jusqu'à ce qu'ils atteignissent la maison; la nuit était venue.

Miss Charité Pecksniff, vu l'inconvénient qu'il y aurait eu à emporter avec elle dans la diligence les bribes du festin de la veille, et l'impossibilité de les garder jusqu'au retour, s'était décidée à en garnir deux assiettes. Grâce à ce généreux arrangement, ils eurent l'agréable surprise de trouver servis dans la salle, deux tas de restes, véritable cahos de tranches d'oranges gluantes, de sandwichs réduites à l'état de momies, de masses brisées d'un gâteau géologique, et plusieurs biscuits de mer intacts. Afin d'arroser ces friandises d'une liqueur de choix, Miss Pecksniff avait réuni les deux demi-bouteilles de vin de groseille dans un même carafon, soigneusement bouché avec une papillote, en sorte que tous les éléments d'une orgie nocturne se trouvaient à portée.

Martin Chuzzlewitt contempla ces somptueux apprêts avec un profond dégoût, et attisant le feu jusqu'à ce qu'il flambât, à la grande destruction du charbon de M. Pecksniff, il s'assit sournoisement devant l'âtre, dans le meilleur fauteuil qu'il put trouver. Pour tenir le moins de place possible dans le petit coin qui restait, Pinch prit position sur le tabouret de miss Mercy, posa son verre à terre près de lui, mit son assiette sur ses genoux, et commença son régal avec délices.

Si Diogène, ressuscité, eut pu rouler son tonneau, sa personne et sa philosophie, dans le salon de M. Pecksniff, et y voir Tom Pinch perché sur l'étroit tabouret, son assiette et son verre devant lui, il se fût déridé, eût-il été dans son plus noir accès d'orgueil. Le parfait et entier contentement de Tom, sa succulente appréciation des sandwichs desséchées qui se pulvérisaient dans sa bouche comme de la sciure de bois; l'inexprimable plaisir avec lequel il dégustait l'acide breuvage, l'avalant goutte à goutte, faisant claquer sa langue comme s'il eut eu péché à perdre un atome d'un vin aussi généreux; l'air dont il s'arrêtait parfois, son verre à la main, proposant à part lui de silencieux toasts; et l'ombre inquiète qui passait sur son visage radieux, lorsqu'après avoir erré autour de la chambre, si close, si chaude, si tranquille, son regard rencontrait le front soucieux de son compagnon; non, il n'est pas de cynique en ce monde, fût-il voué à la race humaine la haine la plus implacable, qui eût pu tenir rigueur à Tom et à ses innocentes joies!



Les uns lui eussent frappé sur l'épaule, s'offrant à lui faire raison avec l'aigre vin de groseilles, et, qui plus est, ils l'eussent trouvé doux; d'autres se fussent emparé de son honnête main pour la lui serrer et le remercier de la leçon que leur donnait sa candide nature. Les uns auraient ri avec lui; d'autres, de lui; parmi ces derniers se rangeait Martin Chuzzlewitt qui, incapable de se retenir davantage, fut pris d'un fou rire.

— A la bonne heure! dit Tom, approuvant de la tête. Egayez-vous! voilà qui va bien!

Cet encouragement redoubla l'hilarité de Martin. Aussitôt qu'il eut retrouvé un peu de gravité et d'haleine, il s'écria:

— De ma vie, je n'ai vu garçon de votre trempe, Pinch?

— Non! vrai! dit Tom. Eh bien, il est très probable que je vous parais d'autant plus étrange que je n'ai à peu près rien vu, tandis que vous en avez vu long, vous, je gage.

— Passablement long pour mon âge, répliqua Martin, rapprochant son fauteuil du feu et étalant ses pieds sur le garde cendre. Au diable la prudence! il faut que je m'ouvre à quelqu'un. Tenez, je m'ouvrirai à vous, Tom.

— Faites, dit Tom. J'y verrai une preuve de votre amitié.

— Ne suis-je pas pas devant vous? reprit Martin, abaissant ses yeux sur M. Pinch qui, à ce moment, lorgnait la flamme par dessous la jambe de son condisciple: Vous masquerais-je le feu, par hasard?

— Du tout! du tout, s'écria Tom.

— Vous saurez donc, pour abréger une longue histoire, dit Martin, commençant avec effort, comme si le sujet qu'il abordait ne lui était pas agréable, vous saurez que j'ai été nourri et bercé tout enfant, de pompeuses espérances: on m'avait appris de bonne heure, à croire que je serais, un jour, fort riche. Je l'aurais été, en effet, sans certaines raisons que je vais vous dire, et qui sont cause que je suis déshérité.

— Par votre père? interrompit Pinch, ouvrant de grands yeux.

— Par mon grand père. Je n'ai plus ni père ni mère, depuis bien des années, à peine si je me rappelle en avoir eu.

— C'est comme moi, dit Tom, avançant sa main vers celle du jeune homme, et la retirant avec timidité. Oh! c'est triste!

— Quant à cela, Pinch, poursuivit l'autre, attisant de nouveau le feu et parlant de sa façon rapide et saccadée, il est très juste et très conv...

(1) Voir les numéros du 4 au 17 juin.

première réunion.

La chambre des députés a adopté aujourd'hui, sans discussion intéressante ; 1° à la majorité de 231 voix sur 233, le projet de loi relatif à une pension et une indemnité à accorder à la veuve Bounat, dont le mari a été tué par un cheval de cavalerie ; 2° à la majorité de 230 voix contre 6 le projet de loi relatif à des crédits ainsi répartis entre les ports de commerce suivants :

Calais, 1 million ; Tréport, 2 millions ; St.-Valery-en-Caux, 1 200 000 fr. ; St.-Vaast, 500 000 fr. ; Legué, St.-Brieuc, 900 000 fr. ; Audierne, 400 000 fr. ; île de Noirmoutier, 500 000 fr. ; île de Ré, 400 000 fr. ; Tornay-Charente, 700 000 fr. ; pointe de Grave, 700 000 fr. ; canal maritime entre le port de Bone et l'étang de Berre, 2 800 000 fr. ; Honfleur, 800 000 fr. ; Redon, 1 400 000 fr. Total : 13 500 000 fr.

Le projet de loi relatif au rachat de la concession perpétuelle du Havre, de Courcelles, moyennant 300 000 francs.

3° A la majorité de 234 voix contre 12, le projet relatif à des crédits de 606 000 fr. pour travaux à exécuter à l'hôtel des archives du royaume, de 1 141 000 fr. pour le Conservatoire des arts et métiers, de 250 464 fr. 60 cent. pour l'école vétérinaire d'Alfort ; de 650 000 pour l'école vétérinaire de Lyon ; de 80 000 fr. pour l'école des arts et métiers de Châlons ; de 128 000 fr. pour l'observatoire de Paris ; de 480 102 fr. pour la chambre des députés ; de 43 000 pour l'hôtel du ministère de l'agriculture et du commerce ; de 45 000 pour la démolition du clocher de Saint-Denis ; total : 3 432 296 fr. 60 cent.

4° La majorité de 240 voix sur 241., le projet de loi relatif aux crédits supplémentaires pour les chemins de fer d'Orléans à Vierzon, et de Montpellier à Nismes.

5° A la majorité de 221 voix contre 12, le projet de loi relatif à une allocation de 1 056 708 fr. 80 cent. pour l'acquisition de terrains nécessaires pour le développement de l'école de culture du Muséum d'histoire naturelle.

Nouvelles étrangères.

AMÉRIQUE.

Les journaux americains nous apportent le recit de deux combats livrés par le général Taylor à l'armée mexicaine. L'avantage est resté aux Américains.

Voici les dépêches du general Taylor :

» *Quartier-général de l'armée d'occupation.*

« Au camp de Paolo-Alto; Texas, 9 mai 1846.

« Monsieur, — J'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai rencontré hier, près d'ici, les forces mexicaines, et après une affaire qui dura cinq heures, je les délogeai de leur position, et je campai sur le champ de bataille. Notre artillerie, composée de deux pièces de 18 et de deux batteries légères, a été l'arme qui s'est trouvée principalement engagée, et notre succès est dû, en grande partie, à l'excellente manière dont elle a été manœuvrée et servie.

« On croit que les forces de l'ennemi etaient d'environ 6 000 hommes, avec sept pieces d'artillerie et 800 hommes de cavalerie. Sa perte est probablement d'au moins cent hommes tués. Nos forces n'excédaient pas, tout compris, 2 300 hommes, et notre perte a été comparativement insignifiante, 4 hommes de tués, 3 officiers et 37 hommes de blessés, plusieurs de ceux-ci mortellement. Je regrette de dire que le major Ringgold, du 3e d'artillerie, et le capitaine Page, du 4e d'infanterie sont grièvement blessés. Le lieutenant Luther, du 2e d'artillerie,

dron de dragons et par les régiments d'infanterie qui se trouvaient sur le terrain. L'ennemi fut bientôt chassé de sa position et poursuivi jusqu'au fleuve par un escadron de dragons, un bataillon d'artillerie, le troisième d'infanterie et par une batterie légère. Notre victoire a été complète. Nous avons pris huit pièces d'artillerie, avec une grande quantité de munitions de guerre, trois étendards, et fait une centaine de prisonniers ; au nombre de ceux-ci, se trouvent le général La Vega et plusieurs autres officiers. On assure qu'un des généraux mexicains a été tué. L'ennemi a repassé le fleuve, et je suis sûr qu'il ne nous inquiètera plus sur cette partie.

La perte de l'ennemi en tués a été très considérable. La nôtre aussi a été très grande, et j'éprouve un vif regret d'avoir à annoncer que le lieutenant Inge du 2e dragons, le lieutenant Cochrane du 4e d'infanterie et le lieutenant Chadhurne du 8e d'infanterie, ont été tués sur le champ de bataille. Les lieutenant-colonel Payne du 4e d'artillerie, le lieutenant-colonel Mac Intosh et le lieutenant Dobbins du 3e d'infanterie, le capitaine Hooe et le lieutenant Fowler du 5e d'infanterie, et le capitaine Montgomery et les lieutenants Gates, Selden, Mac Clay, Bunbanck et Jordan, du 8e, ont été blessés. L'étendue de nos pertes en tués et blessés n'est pas encore connue d'une manière certaine, et j'en réserve le détail pour un rapport plus circonstancié.

L'affaire d'aujourd'hui peut être regardée comme un supplément à la canonnade d'hier ; et les deux, prises ensemble, montrent, sous le jour le plus favorable, le sang-froid et le courage de nos officiers et de nos soldats. Tous ont noblement fait leur devoir. Lorsque j'aurai l'occasion de donner des détails plus circonstanciés sur ces deux affaires, je serai fier de m'appesantir sur certains cas où des individus se sont plus particulièrement distingués.

J'éprouve un plaisir particulier à vous apprendre que les retranchements élevés vis-à-vis Matamoros ont parfaitement soutenu une canonnade et un bombardement qui ont duré 160 heures. Mais ce plaisir est tempéré par le profond regret qu'occasionne la perte de l'héroïque et indomptable major Browe, qui est mort aujourd'hui des suites d'une blessure causée par une bombe. Dans tous les temps sa mort eût été une perte sensible pour le service, mais, pour l'armée sous mes ordres, elle est irréparable. Un officier et un officier non commissionné avec dix blessés composent la liste des accidents résultant de ce bombardement sérieux.

J'avais omis par mégarde de mentionner la prise d'un grand nombre de mulets de somme laissés dans le camp mexicain.

Général TAYLOR.

Quartier général de l'Armée d'Occupation.

Dans une troisième dépêche, datée de *Pointe-Isabelle* (Texas), 12 mai 1846, le général Taylor annonce qu'il a eu une entrevue avec le commodore *Conner*, dont l'escadre est au large à l'ancre de la rade, pour s'entendre avec lui afin d'entreprendre sur le fleuve un mouvement combiné.

» Je profite, ajoute-t-il, du peu de temps que j'ai à ma disposition pour vous annoncer que le gros de nos troupes occupe à présent sa première position vis-à-vis de Matamoros. Les forces mexicaines sont presque désorganisées, et je ne perdrai pas de temps pour investir Matamoros et pour ouvrir la navigation du fleuve. »

» Jusqu'ici, dit encore le général, il m'a été de toute impossibilité de fournir des rapports détaillés de nos affaire avec l'ennemi, ou même

sistance.

Le 18, le général Taylor avait dû franchir, de son côté, le Rio-Grande pour marcher sur Matamoros, et comme on avait entendu de la Pointe-Isabelle quelques coups de canon isolés, on ne doutait pas que le général Taylor ne se fût emparé de Matamoros sans coup férir. On avait appris, en effet, qu'une panique générale avait succédé à la déroute essuyée par les généraux Ampudia et Arista, les 7 et 9 mai. On racontait que ces généraux s'étaient enfuis à pied, à travers les halliers ou *chaparral*, et que, tout en fuyant, ils se débarrassaient de leurs habits, de façon qu'ils étaient arrivés presque tout nus sur la rive de Rio-Grande, qu'ils avaient traversé à la nage. Une centaine de Mexicains s'étaient noyés en suivant leurs généraux dans ce chemin perilleux. Par suite de cette panique, les restes de l'armée mexicaine, s'élevant à environ deux mille hommes, faisaient d'actifs préparatifs, le 16 mai, pour évacuer Matamoros et gagner San-Fernando, situé à trente lieues plus loin.

Le général Smith et ses troupes s'étaient mis en marche pour traverser le Rio-Grande, en face de l'île de Bocca-Chica, située à son embouchure, d'où ils devaient remonter le long du territoire mexicain, et former leur jonction avec le général Taylor dont le passage devait être protégé, au besoin, par le canon du fort Brown.

La frégate *Raritan* et le steamer *Mississipi* s'étaient dirigés vers Vera-Cruz pour en renforcer le blocus.

On voit, dit en terminant le *Courrier des Etats-Unis*, que les événements marchent au pas de course, et que les destinées du Mexique sont dès à présent décidées.

A la date du 6, Lisbonne était tranquille. La justice populaire continue paisiblement son cours. Tout le personnel des hauts fonctionnaires civils et militaires est renouvelé. Tous les bannis sont rappelés.

Des commissions ont été nommées dans toutes les villes pour s'occuper de la réorganisation des gardes nationales ; la commission de Lisbonne est présidée par le marquis de Loulé.

Les treize Polonais qui se sont dernièrement évadés de la forteresse prussienne de Neisse sont arrivés à Cobourg et se sont présentés aux autorités.

Chambre des Pairs.

Séance du 17 juin.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER, CHANCELIER.

La séance est ouverte à une heure et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE CHANCELIER procède par la voie du sort au renouvellement des bureaux formés le 16 mai dernier.

M. KÉRATRY dépose sur le bureau le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif aux fêtes de juillet.

M. LE PRÉSIDENT DE GASC dépose le rapport de la commission chargée d'examiner le projet de loi relatif au règlement des comptes de 1843

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dépose sur le bureau : 1° le projet de loi concernant le budget des dépenses ; 2° au nom du ministre de l'intérieur, le projet de loi relatif aux réfugiés, et 3° différents projets d'intérêt local.

M. LE VICOMTE LEMERCIER, rapporteur du comité des pétitions :

---

nable d'aimer ses parents quand on les a, et d'en garder souvenir après leur mort, pour peu qu'on les ait connus. Mais comme je n'ai jamais personnellement connu les miens, vous comprenez que je ne puis pas être très sentimental à leur endroit : aussi ne le suis-je pas. Voilà la vérité.

M. Pinch regardait le garde-cendre d'un air pensif, mais, à la pause que fit son compagnon, il tressaillit et répliqua

— Oh ! sans doute.

Puis il se recueillit pour écouter.

— En un mot, reprit Martin, c'est le grand père dont je viens de vous parler, qui m'a élevé, nourri, depuis que je suis au monde. Or, il a d'excellentes qualités, j'en conviens : mais il a deux énormes défauts, qui sont la source de tous les autres. D'abord, l'obstination la plus enracinée que vous ayez jamais rencontrée dans une créature humaine ; ensuite, il est abominablement égoïste.

— Egoïste ! s'écria Tom.

— Sur ces deux points-là, répliqua l'autre, il n'a pas son pareil. J'ai souvent ouï dire, par gens très au fait, que, de temps immémorial, ce sont les tendances dominantes de notre famille ; et je serais tenté de le croire, quoique je n'en puisse parler d'après moi ; car je n'ai, pour mon compte, qu'à rendre grâce à Dieu, de n'avoir pas hérité de ces défauts, et à veiller de près sur moi pour ne les pas contracter.

— Certainement, dit M. Pinch, c'est juste.

— Eh bien ! donc, continua Martin, avivant encore une fois le feu, et s'en rapprochant toujours davantage, son égoïsme le rend exigeant, et son obstination le fait persister dans ses exigeances. Il s'en suit qu'il a toujours beaucoup exigé de moi, en fait de respect, de soumission, d'abnégation, quand il s'est agi de sa volonté, de ses desirs, et cætera. J'ai tout supporté, parce que je lui avais des obligations (si toutefois on peut avoir des obligations à son propre grand-père) et parce que je lui étais réellement attaché. Nous n'en avons pas moins eu bon nombre de querelles : je ne pouvais toujours m'accommoder de ses manies, non en ce qui me concernait, vous comprenez, mais pour...

Ici, il balbutia, et parut embarrassé de trouver un mot.

M. Pinch étant le plus maladroit des hommes pour tirer quelqu'un d'embarras, ne dit rien.

Eh bien ! puisque vous me comprenez, reprit Martin, parlant fort vite, je n'ai que faire de chercher l'expression qui me manque. Maintenant, j'arrive au nœud de l'histoire, à la cause de mon séjour ici. Je suis amoureux, Pinch.

M. Pinch le regarda avec un intérêt croissant.

— Oui, je suis amoureux, amoureux d'une des plus belles filles qu'éclaire le soleil ; mais elle dépend, et relève entièrement du bon plaisir de mon grand-père ; et s'il venait à savoir qu'elle eût favorisé ma passion, elle perdrait jusqu'au toit qui l'abrite. Il n'y a rien de très égoïste dans cet amour là, je pense.

— D'égoïste ! s'écria Tom, bien au contraire ! Vous avez noblement agi. L'aimant, comme je suis sûr que vous l'aimez, et la sachant ainsi dépendante, ne pas même lui déclarer....

— Hein ? que dites-vous donc, Pinch ? interrompit Martin, d'un ton bourru. Vous tournez à l'absurde mon cher. Qu'est-ce qui vous passe par l'esprit ?

— Pardon, reprit Tom, je croyais que c'était ce que vous vouliez dire ; j'aurai mal compris.

— Ne lui pas dire que je l'aimais ! A quoi bon alors en être amoureux, je vous prie, si ce n'est à me tenir dans un état de vexation et d'angoisse perpétuelle.

— C'est vrai, répliqua Tom. Eh bien, je devine ce qu'elle aura répondu, ajouta-t-il en regardant le beau visage de Martin.

— Non, pas précisément, Pinch, reprit-il, avec un léger froncement de sourcils : elle a des idées de jeune fille sur le devoir, la reconnaissance et le reste, qui sont des plus tenaces. Mais, en somme, vous avez raison : son cœur était à moi.

— Juste comme je le supposais, dit Tom ; c'est tout simple.

Et, dans sa satisfaction, il avala une gorgée de son vin de groseille.

— Quoique je me fusse conduit dès le principe avec la dernière circonspection, poursuivit Martin, je ne sus pas si bien mener ma barque que mon grand père, qui est la jalousie et la méfiance même, ne soupçonnât mon amour. Il ne lui en lui dit mot, mais il s'en prit à moi en particulier, m'accusant de chercher à corrompre la fidélité que *lui* avait vouée (remarquez bien son égoïsme !) une jeune fille qu'il avait élevée, formée, pour être l'unique et dévouée compagne de sa vieillesse après qu'il aurait disposé de moi en mariage, selon le vœu de son cœur. Sur quoi, je pris feu, et lui dis qu'avec sa permission, je disposerais de moi-même, que je n'entendais pas être mis à l'encan, et adjugé par lui ou par qui que ce fût, au plus offrant et dernier enchérisseur.

M. Pinch ouvrit ses yeux plus grands, et regarda le feu plus fixement qu'il ne l'avait encore fait.

— Vous comprenez qu'il fut piqué au vif ; sa prédilection pour moi se changea en aigreur. Les entrevues succédèrent aux entrevues, les mots engendrèrent les mots, comme il arrive toujours, et le dénouement fut une sommation en règle de renoncer à elle, ou à lui. Rappelez-vous maintenant, Pinch, que je suis non-seulement amoureux fou, — car bien qu'elle soit pauvre, sa beauté et son esprit feront grand honneur à n'importe quel homme, et des plus hauts placés, qui la prendra pour femme, — mais rappelez-vous aussi que le trait distinctif de mon caractère est un inflexible...

— Entêtement, suggéra Tom, dans sa parfaite bonne foi.

L'inspiration ne fut pas aussi bien reçue qu'il l'espérait. Le jeune homme reprit, d'un ton tant soit peu irrité :

— Quel drôle de corps vous êtes, Pinch !

— Je vous demande pardon, j'ai cru que le mot vous manquait.

— Ce n'était pas celui-là que je cherchais. Ne vous ai-je pas déjà dit que l'obstination ne faisait point partie de mon caractère. J'allais ajouter, si vous m'en eussiez laissé le temps, que le trait distinctif de mon humeur est une inflexible fermeté.

— Oh ! s'écria Tom, plissant les lèvres en forme de bourse, et hochant la tête ; oui, oui, je vois !

— Et comme je suis très ferme, poursuivit Martin, je n'étais nullement disposé à céder ; je n'aurais pas reculé d'une semelle.

— Non, non, dit Tom.

— Au contraire, plus il insistait, plus j'étais décidé à lui tenir tête.

— C'est entendu, dit Tom.

— Très bien, reprit Martin, se rejetant en arrière dans son fauteuil, et faisant de la main un geste insouciant, comme si l'affaire ainsi réglée, il n'y avait plus à y revenir : voilà où en sont les choses, et pourquoi je suis ici.

M. Pinch persista quelques minutes à considérer le feu d'un air intrigué comme si on eût proposé à sa pénétration une indéchiffrable énigme. Il dit enfin :

— Vous connaissiez déjà M. Pecksniff ?

— De nom seulement. Je ne l'avais jamais vu ; mon grand père tenait sa parenté à distance, et de lui et de moi. Mais notre rupture ayant eu lieu dans une ville d'un comté voisin, je me rendis droit à Salisbury. Là, je lus un des prospectus de Pecksniff : j'avais toujours eu des dispositions naturelles pour les arts, et j'ai un penchant prononcé pour l'architecture ; je pensai que cela m'irait, et quand j'appris à qui j'aurais à faire, je fus doublement décidé à venir, parce que c'était....

— Un si excellent homme, acheva Pinch en se frottant les mains.

Boules noires, 9

La chambre a adopté.

Il sera procédé au scrutin sur l'ensemble du projet de loi relatif aux crédits supplémentaires et extraordinaires des exercices 1845 et 1846, et des exercices clos, dont les articles avaient été votés à la séance précédente, et dont le scrutin sur l'ensemble avait été également annulé faute d'un nombre suffisant de membres assistant à la séance.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant :

Nombre des votants,	105
Majorité absolue,	53
Boules blanches,	90
Boules noires,	15

La chambre a adopté.

La chambre adopte ensuite sans discussion :

1° Quatre projets de loi relatifs à des changements de circonscriptions territoriales dans les départements de l'Ain, des Ardennes, du Cantal et de la Haute-Loire ;

2° Quatre projets de loi relatifs à des emprunts votés par les villes du Mans, d'Alençon, d'Evreux et de Saintes ;

3° Les articles des dix-sept projets de loi relatifs à des impositions extraordinaires votées par les départements de l'Ardèche, de la Creuse, du Doubs (3 projets), de l'Indre (2 projets), des Landes (2 projets), de la Marne, de la Moselle, des Pyrénées-Orientales, de la Seine, du Var, de la Vendée (2 projets), et de l'Yonne.

Le scrutin sur l'ensemble de ces différens projets de loi est annulé, la chambre ne s'étant plus trouvée en nombre.

La séance est levée à quatre heures trois quarts, et renvoyée à demain.

Chambre des Députés.

Séance du 17 juin.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à une heure.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La chambre reprend le scrutin sur le projet de loi relatif à l'indemnité à accorder à la dame Boumar. Ce projet est adopté par 221 voix sur 233.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi sur les ports de commerce.

M. ISAMBERT appelle l'attention du gouvernement sur le port de Luçon.

M. DUMON, ministre des travaux publics, répond que la question sera étudiée.

Les seize articles du projet sont adoptés sans discussion importante.

Les crédits sont ainsi distribués : Calais, 1 million ; Tréport, 2 millions ; Saint-Valery, 1 200 000 fr. ; Saint-Vaast, 500 000 fr. ; Legué-Saint-Brieuc, 900 000 fr. ; Audierne, 400 000 fr. ; Ile de Noirmoutier, 300 000 fr. ; Ile de Rhé, 400 000 fr. ; Tonnay-Charente, 700 000 fr. ; pointe de Grave, 700 000 fr. ; canal maritime de Bouc, 2 800 000 fr. ; Honfleur, 800 000 fr. ; Redon, 1 400 000 fr. Total, 13 300 000 fr.

La chambre adopte ensuite le projet de loi relatif au rachat de la concession perpétuelle du havre de Courseulles, moyennant 300 000 fr.

L'ensemble de ces deux projets est adopté au scrutin, par 230 voix contre 9.

On passe à la discussion du projet de loi relatif à des crédits de : 606 000 fr. pour travaux à exécuter à l'hôtel des Archives du royaume, 1 464 000 fr. pour le Conservatoire des arts et métiers, 230 194 fr. 60 c. pour l'Ecole vétérinaire d'Alfort, 650 000 fr. pour l'Ecole vétéri-

M. BONNAIRE demande à quelle époque le chemin d'Orléans à Vierzon sera livré à la circulation.

M. DUMON, ministre des travaux publics. Sans doute à la fin de l'année.

Le projet de loi tend à ouvrir sur l'exercice 1846 un crédit de 5 500 000 fr. pour l'achèvement des travaux à la charge de l'Etat sur le chemin de fer d'Orléans à Vierzon et de 500 000 fr. pour la liquidation des entreprises du chemin de fer de Montpellier à Nîmes.

Ce projet de loi est adopté par 240 voix contre 1.

On passe au projet de loi relatif à une allocation de 1 300 768 fr. 80 c. pour l'acquisition de portions de terrain nécessaires pour le développement de l'école de culture du Muséum d'histoire naturelle.

Ce projet est adopté au scrutin de division par 224 voix contre 12.

La séance est levée à six heures.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — S. A. R. M. le duc d'Aumale est arrivé à Tenès le 5 au matin, à bord de la corvette à vapeur *le Titan*. Le prince est immédiatement parti pour Orléansville. Revenu à Tenès, le 7, il s'est de nouveau embarqué et a continué son voyage dans l'Ouest.

— M. le maréchal Bugeaud va faire établir un poste permanent entre Médéah et Sétif. Ce poste est destiné à fermer à Abd-el-Kader ou tout autre agitateur la porte de la Kabylie indépendante, la grande route royale du Djerdjera au pays des Ouled-Naïl. Il sera placé, dit le journal l'*Algérie*, non à Bordj-Hamza, mais au pied nord du Djebel-Dira, à Sour-el-Ghozlan (rempart des gazelles), sur les ruines de l'ancienne Auzia. Trois bataillons, sous les ordres du colonel l'Admirault, sont destinés à jeter les fondements de cet établissement.

— Lord Cowley est attendu à l'ambassade d'Angleterre le 28 ou le 29 de ce mois, à moins que les circonstances politiques ne forcent le ministère anglais à donner sa démission. Dans ce cas, lord Cowley ne reviendrait pas à Paris.

— Nous lisons dans le *Courrier du Havre* :

« Des détails que nous recueillons de la bouche d'un voyageur arrivé de Caen nous apprennent que le 14 (dimanche), à quatre heures de l'après-midi, un orage des plus épouvantables a éclaté sur la ville de Falaise. La foudre a fait, en divers endroits, d'affreux ravages, et beaucoup de maisons ont considérablement souffert. Une d'elles a été complètement démolie ; huit autres sont plus ou moins endommagées ; dix personnes aurait, dit-on, perdu la vie. D'après le rapport de ce voyageur, le désordre occasionné par cet orage a été tel que des maisons se sont affaissées sur elles-mêmes, les rez-de-chaussée devenant des caves et les premiers étages des rez-de-chaussée. Une affluence considérable de monde était, à cette heure-là, dans les églises, dont personne n'a osé sortir. Il paraît que ces édifices ont été preservés. »

Le *Haro*, de Caen, confirme presque tous les détails donnés par le *Courrier du Havre* sur les désastres que l'orage a causés à Falaise ; mais il paraît qu'on n'a pas de mort à déplorer ; les propriétés seules, maisons et terres, ont été frappées.

— Dehureau, le célèbre pierrot du théâtre des Funambules, est mort cette nuit à l'âge de 48 ans.

— Hier à minuit le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier, opticien du roi, marquait 20° 6 dixièmes au-dessus de 0. Aujourd'hui à six heures du matin, 18° 4 dixièmes au-dessus de 0 ; à midi 27° 6 dixièmes au-dessus de 0 ; à deux heures, 28° 8 dixièmes au-dessus de 0.

BATEAU PLONGEUR. — Dimanche dernier, le docteur Payerne a sousmis son bateau-cloche en fer à de nouveaux essais, au-dessous du Pont-Royal, où il est amarré en ce moment.

Onze personnes, dont un ecclésiastique, sont entrées dans la ma-

tion à vingt années de travaux forcés, prononcées par contumace, et qu'il se rendit en outre coupable de vols qualifiés qui motivèrent les deux mandats d'arrêt sous le coup desquels il est placé.

UNE PAUVRE. — Marguerite D..., âgée de 19 ans, entra il y a environ trois ans au service du docteur X... C'était une jolie personne remplie de qualités qui avait su se concilier l'affection de ses maîtres ; Madame X..., surtout, s'était fort attachée à sa jeune bonne, et veillait sur elle comme un mère. La beauté de Marguerite avait attiré l'attention de plusieurs jeunes gens du quartier, qui essayèrent vainement tous les moyens de séduction ; mais cette vertu rebelle devait bientôt succomber, et, par une anomalie singulière, ce fut un homme déjà âgé, marié, père de famille, sans aucun agrément physique ni aucun moyen de corruption, qui parvint à en triompher.

Marguerite devint enceinte ; par une réaction moins étrange que sa chute, elle prit tout aussitôt en aversion l'homme qui l'avait fait succomber, et malgré ses poursuites ne voulut plus avoir le moindre rapport avec lui. Mme X... s'aperçut bientôt de l'état où se trouvait sa domestique ; mais d'après l'affection qu'elle lui portait, elle résolut de ménager sa sensibilité, et feignit de ne rien savoir. Cependant, comme la santé de la jeune fille paraissait visiblement altérée, elle l'engagea à passer quelques mois chez ses parens pour se rétablir ; cette proposition sauvait trop bien la délicatesse de Marguerite pour qu'elle ne s'empressât pas de l'accueillir, et elle partit en effet il y a trois semaines environ.

Ce ne fut pas dans sa famille que Marguerite voulut se rendre, mais elle alla à peu de distance de Paris, chez la blanchisseuse de ses maîtres, à qui elle avait confié sa malheureuse situation. Au bout d'une quinzaine de jours, Marguerite, sans aucun motif, voulut s'éloigner de cette maison, et elle en partit avec la sœur de la blanchisseuse, qui devait la conduire chez une sage-femme de Paris, où elle voulait se mettre en pension.

Lorsqu'elles arrivèrent au coin de la rue du Boulol, Marguerite descendit et dit à celle qui la conduisait de l'attendre, parce qu'elle désirait prendre des arrangemens avec la sage-femme, et s'ils ne lui convenaient pas, aller chez un autre ; mais depuis ce moment, elle n'a plus reparu.

La blanchisseuse, après une attente de plusieurs heures, avait fini par s'en aller, et avait été avertir la femme du médecin de ce qui se passait.

Celle-ci, inquiète sur le sort de sa protégée, invoqua aussitôt le secours de la police. Des recherches furent faites chez les sages-femmes où elle aurait pu aller, mais inutilement.

Il restait à supposer que la jeune fille, dominée par son chagrin, avait pu recourir au suicide ; mais les démarches entreprises de ce côté ont été aussi sans résultat, et, jusqu'à présent, la disparition de Marguerite est un mystère. »

UN INCENDIAIRE. — Le *Journal de Villefranche* rapporte que l'un de ces jours derniers, un mendiant s'étant présenté dans une maison de campagne, près de Beaujeu, rencontra la femme d'un vigneron et lui demanda l'aumône ; pendant qu'elle était allée chercher de quoi le satisfaire, le mendiant, dès qu'il se crut seul, plongea sa main dans la charge de foin d'une charette ; et se retira après avoir reçu d'abord un œuf, puis une chemise, et assuré la personne qui lui faisait ces dons que son foin ne paraissait pas bien sec. L'action de cet homme avait été vue par deux enfants qui jouaient dans la cour, et quand, dix minutes après, on entendit comme l'éclat d'une capsule dans l'intérieur du foin, puis la fumée et le feu se manifester, ces deux enfants rapportèrent la circonstance dont ils avaient été témoins et à laquelle ils n'avaient d'abord attaché aucune importance. Grâce à de prompts secours, le dommage se borna à la destruction de la charretée de foin.

Vous aviez bien raison.

— Moins pour cela, à vrai dire, reprit Martin, que parce que mon grand-père l'a dans une haine invétérée, et qu'après la conduite arbitraire du vieillard envers moi, j'avais naturellement le désir d'aller à l'encontre de toutes ses opinions. Comme je vous le disais donc, voilà ce qui fait que je suis ici. Mes engagements avec la jeune personne en question, traîneront probablement, car ni ses espérances, ni les miennes ne sont des plus brillantes. Je ne penserai à me marier, bien entendu, que lorsque je serai en position de le faire. Me plonger dans la misère, lier le parfait amour entre quatre murs au troisième étage, et tout ce qui s'ensuit, ne me conviendrait nullement, vous comprenez.

— Sans parler d'elle, remarqua Tom Pinch à demi-voix.

— Précisément, répliqua Martin, se levant pour se chauffer le dos, et s'appuyant contre le manteau de la cheminée : sans parler d'elle. Il est vrai qu'il ne lui est pas si pénible qu'à moi de se plier à la nécessité dans cette circonstance ; d'abord, parce qu'elle m'aime beaucoup ; ensuite, parce que j'ai sacrifié énormément pour elle, et que j'aurais pu faire mieux, vous sentez.

Il s'écoula fort longtemps avant que Tom répondit : « Sans doute » ; si longtemps qu'il eût pu faire un somme dans l'intervalle ; mais il le dit à la fin.

— Or, une étrange coïncidence se rattache à cette histoire d'amour. Vous vous rappelez ce que vous m'avez conté hier soir en venant ici de votre belle vision à l'église.

— Si je me le rappelle ! dit Tom, se levant de son tabouret et s'asseyant dans le fauteuil que l'autre venait de quitter, afin de regarder Martin en face.

— Eh bien ! c'était elle.

— Je savais ce que vous alliez dire, s'écria Tom, le regardant d'un œil fixe, et baissant la voix. Vous disiez donc ?

— Que c'était elle, répéta Martin. D'après ce que j'ai appris de Pecksniff, je ne doute pas qu'elle ne soit venue et repartie avec mon grand-père.

— Ne vous gorgez donc pas de ce vin aigre, Pinch, où vous vous donnerez la fièvre, si vous ne l'avez déjà.

— En effet, j'ai peur qu'il ne soit pas très sain, dit Tom posant sur la table, après l'avoir vidé, le verre qu'il tenait depuis longtemps. Ainsi c'était elle ! Vous en êtes bien sûr ?

Martin fit signe que oui ; il ajouta avec impatience, que s'il fut arrivé quelques jours plus tôt, il l'aurait vue, tandis qu'elle pouvait être maintenant, pour ce qu'il en savait, à des centaines de milles ! après

avoir fait deux ou trois tours dans la chambre, il se jeta sur une chaise, et s'emporta comme un enfant gâté.

Tom Pinch avait le cœur fort tendre, et ne pouvait endurer de voir personne dans l'affliction ; encore moins quelqu'un qui avait éveillé son intérêt, et qu'il supposait, à tort ou à raison, bienveillant pour lui. Quelles qu'eussent été ses pensées l'instant d'avant, et à en juger par l'expression de son visage, elles n'étaient pas riantes, il les congédia sur-le-champ, et prodigua au jeune homme les avis et les consolations qui lui vinrent à l'esprit.

— Avec le temps, tout s'arrangera, dit-il ; je n'en doute pas. Les épreuves d'adversité présentes ne feront que vous attacher davantage l'un à l'autre quand de meilleurs jours reviendront. J'ai lu qu'il en était toujours ainsi, et je sens en moi quelque chose qui me dit que c'est vrai. Ce qui n'a jamais marché sans entraves, ne saurait changer d'allure pour nous, continua Tom, avec un sourire qui éclaira ses traits ingrats d'une expression plus radieuse que celle de la plus splendide beauté. Il nous faut prendre le temps comme il vient, et le façonner de notre mieux, à force de patience et de bonne humeur. Je n'ai pas de pouvoir ; vous le savez de reste : mais j'ai tant de bonne volonté ! si je pouvais vous être utile, de quelle que façon que ce fût, j'en serais si heureux !

— Merci, répliqua Martin en lui serrant la main ; vous êtes un brave garçon, sur ma parole ! Assurément, ajouta-t-il, tirant son fauteuil plus près du feu, je n'hésiterais pas une minute à accepter vos offres, si vous pouviez m'aider le moins du monde ; mais, miséricorde !... — Et il froissa impatiemment ses cheveux de la main, et regarda Tom comme s'il lui en voulait presque de n'être pas quelque autre. — Quant aux services que vous pouvez me rendre, mon pauvre garçon, j'aimerais autant cette fourchette à rôties, ou une poêle à frire.

— Sauf l'envie que j'en ai, dit Tom avec douceur.

— Oh ! certainement, je l'entends bien ainsi. Mais pour peu que l'envie y pût quelque chose, je ne manquerais pas d'aide. Tenez, je vais vous dire ce que vous pouvez faire pour moi si vous voulez, à l'heure même.

— Quoi donc ? demanda Tom.

— Me lire haut.

— De tout mon cœur, s'écria Tom, saisissant le chandelier avec enthousiasme. Excusez si je vous laisse un moment sans lumière : je vais chercher un livre. Lequel préférez-vous : Shakespeare ?

— Oui ! répliqua son ami, baillant et s'étirant, celui-là ou un autre. Je suis harassé des tracas d'aujourd'hui, et de la nouveauté de tout ce

qui m'entoure ; en pareil cas, il n'y a pas de plus grand luxe, je crois, que de se faire lire haut pour s'endormir. Vous ne vous choquerez pas que je m'endorme, si je puis ?

— Non, pas le moins du monde, s'écria Tom.

— Alors, commencez où vous voudrez ; et ne vous interrompez pas quand vous me verrez m'assoupir ; — à moins, toutefois, que vous ne vous sentiez las. — Il est très agréable de se laisser bercer par le son, et d'entendre vaguement les mots comme dans un rêve. En avez vous jamais essayé ?

— Non, jamais, dit Tom.

— Eh bien ! vous pourrez en faire l'épreuve un de ces jours, quand l'envie vous en prendra. Ne vous inquiétez pas de me laisser sans lumière. Faites vite !

M. Pinch ne perdit pas de temps ; il revint au bout d'une minute avec un des précieux volumes rangés sur la tablette auprès de son lit. En attendant, Martin s'était installé aussi confortablement que le permettaient les circonstances. Il avait établi devant le feu, en travers de la cheminée, avec trois chaises, et le tabouret de Mercy pour oreiller, un divan provisoire et s'y était étendu tout de son long.

— Pas trop haut, s'il vous plait, dit-il à Pinch.

— Non, non.

— Êtes-vous sûr de n'avoir pas froid là ?

— Oh ! du tout, s'écria Tom.

— A merveille ; alors me voilà prêt.

M. Pinch, après avoir tourné les feuillets de son livre avec autant d'amour que s'ils étaient des créatures vivantes et chéries, fit son choix, et commença de lire. Il n'avait pas achevé cinquante lignes que son ami ronflait.

— Pauvre garçon ! dit Tom doucement, en avançant la tête par dessus le dos des chaises pour entrevoir Martin. Si jeune et avoir eu déjà tant de tourment ! Que c'est généreux et bon à lui de m'avoir fait toutes ses confidences.... Ainsi c'était elle ! bien elle !

Mais se rappelant tout-à-coup leur convention, il reprit le drame où il l'avait laissé, et poursuivit sa lecture, oubliant de moucher la chandelle, jusqu'à ce que la mèche ressemblât à un champignon. L'intérêt croissant à chaque page, il cessa aussi d'entretenir le feu, et ne fut averti de sa négligence qu'au moment où Martin s'éveilla en sursaut après un somme d'une heure ou deux, et s'écria en frissonnant :

— A quoi diable pensez-vous d'avoir laissé le feu s'éteindre ! Je ne m'étonne plus si je rêvais que j'étais gelé. Demandez donc du charbon ! quel drôle de corps vous êtes, Pinch ! *(La suite à demain.)*

Le produit brut des annonces a coûté, dit-on, à plus de 100 000 liv. st. (2 500 000 fr.)

Il est vrai qu'il faut retrancher de ce chiffre le droit du gouvernement, qui ne prélève pas moins d'un tiers sur chaque annonce de commerce. Les annonces pour demandes d'emploi sont exemptes de cette taxe.

La propriété du *Times* est divisée en trois parts, dont chacune est subdivisée en actions. Chacune des parts a réalisé, lors de la répartition du dividende de l'année dernière, une somme de 10 000 liv. sterl. (250 000 fr.), déduction faite de tous les frais, ce qui donne un bénéfice annuel de 750 000 fr. pour cette grande entreprise.

LE TISSAGE A NIMES. — Nous avons sous les yeux des renseignements intéressants sur l'industrie du tissage dans la ville de Nîmes, pendant l'année 1846.

La ville de Nîmes comptait en 1845 8 500 métiers battants, et 2 500 métiers démontés. 500 ouvriers ont été employés au devidage des soies, 600 au tirage des soies, et 15 500 aux autres mains-d'œuvre qu'exige la fabrication. — Ces 16 500 ouvriers ont fabriqué 450 pièces de taffetas, 450 pièces de coton et soie, 350 000 châles et 725 000 mouchoirs, cravates et fichus soie et coton. Total des pièces fabriquées, 1 075 000.

La fabrication de ces articles a nécessité l'emploi de 20 500 kilog. de soie; 34 000 kilog. de bourre de soie; 590 000 kilog. de coton, 590 000 kilog. de laine. La valeur moyenne de ces étoffes de soie, châles, fichus, tapis de pieds, etc., etc., s'élève à neuf millions cinq cent mille francs.

Les procédés employés pour la fabrication de ces articles consistent en tissage au moyen de métiers à la Jacquart et de métiers à basses lisses, de métiers à bas et à mailles fixes; d'impressions à la main au moyen de planches en bois ou en cuivre. Le nombre des métiers s'est élevé à 5 500, dont 3 000 à la Jacquard, et 2 500 à basses lisses.

Les produits de la fabrication de la ville de Nîmes sont consommés par les États-Unis, la France, l'Allemagne, l'Amérique du Sud, l'Espagne, les Pays-Bas, l'Angleterre, la Turquie, l'Algérie et les Indes.

La fabrication des châles est la branche la plus importante de l'industrie nîmoise. Ses progrès se maintiennent dans une proportion satisfaisante.

— Le plan de la nouvelle ville d'Arzew vient enfin d'être définitivement adopté, après de longues incertitudes. Les colons, dont l'installation a été si longtemps ajournée, ne tarderont pas à être mis en possession de leurs concessions.

au recueil de vers intitulé : ... sur lequel nous nous étions fait une loi de garder le silence, par la raison que si les vers sont trop beaux pour qu'on en dise du mal, les pensées sont trop serviles pour qu'on en dise du bien. »

COLONIE DU SIG. — On lit dans l'*Echo d'Oran* : « Nous apprenons que la commission consultative d'Oran, dans sa dernière réunion, a examiné les propositions de la société formée sous le titre de l'*Union agricole*, pour exploiter une vaste concession de terres dans la vallée du Sig. — La commission a transmis les pièces à M. le maréchal pour être soumises au conseil supérieur d'administration, et a réclamé avec instance une décision favorable. — On peut donc espérer que cette importante entreprise sera bientôt constituée et en pleine activité. »

UN PROPHÈTE. — On a parlé d'un pauvre maçon de la Haute-Loire, J.-B. Digonnet, arrêté à Saint-Jean-Bonnefond, où il prophétisait au milieu de nombreux disciples, s'annonçant comme le vrai Dieu, l'Être suprême, le fils de Dieu, le petit Dieu. Ce malheureux est à la prison de Saint-Etienne; il dit avoir abandonné sa femme et ses enfants, parce que l'une était trop matérielle, et parce que les autres, quoiqu'ils lui fussent chers, ne devaient pas être préférés à tous les enfants de la grande famille humaine. Il est descendu du ciel, en sabots, depuis dix ans, et ses sabots ne se sont jamais usés; c'est avec ces sabots qu'il a écrasé la tête du serpent, lequel remuait fortement la queue; il a sur lui l'échelle de Jacob pour escalader le ciel. Il s'était présenté à d'autres nations; mais elles ne l'avaient pas reconnu, parce qu'elles sont catholiques romaines : tant pis pour elles, elles seront toutes séchées. De lui doit naître un nouveau messie qui sauvera le monde, etc. Les femmes qui n'ont pas d'enfants doivent le prendre pour mari, et dès lors elles seront sanctifiées. Lui seul aussi comprend les Evangiles, bien qu'il ne sache pas lire.

Au moment de son arrestation, Digonnet a eu un mot spirituel. Lorsque le maréchal des logis Craffe l'emmenait, malgré les gémissements et les pleurs de la population béguine de Saint-Jean-Bonnefond, il s'est écrié, pour rassurer ses adeptes : « Ce n'est pas lui qui m'emmène, c'est moi qui le conduis! » — Cela rappelle la fameuse répartie de Mahomet sur les montagnes qui n'étaient point accourues à sa voix.

Digonnet a soixante ans environ. Sa physionomie est avenante, ses yeux ont une grande vivacité; il serait un beau vieillard s'il avait pour enveloppe autre chose qu'une malpropreté repoussante ..., ce qui n'empêche pas de jolies et crédules jeunes filles de solliciter ses accolades prophétiques. Sa tête tremblote sans cesse. L'oracle porte constam-

...	...	...	...	...	6100
HAITI....	»	»	AUTRICHE	306	Lin Maber. »
Union linière...	»	»	— Fourneaux de l'Aveyron...	»	»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75.50 à 00,00; courant du mois, 78; juillet en août, 76,50 à 00,00; 4 dern., 79,00 à 00,00; 4 prem 1847, 82,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 00,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin, 00,00 à 00,00; cameline, 00,00 à 00,0; chanvre, 00,00 à 000. — Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 124,00 à 000,00; courant du mois, 123,00 à 124,00; juillet 124,00; août 126; sept. 000 à 000; oct. 00,00; 2 dern., 000,00

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 00,00 à 00,00 les 100 kil.

Marchés.

Marche aux chevaux du 17 juin. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 95, vendus 16 de 240 à 1080. — De trait 250, vendus 24 de 390 à 1210. — Hors d'âge 171 entrés, vendus 17 de 80 à 400. — Anes entrés 9, vendus 2 de 25 à 70. — Chèvres amenées 7, vendues 2 de 12 à 40. — Voitures, 25 amenées, 4 vendues de 100 à 600. — Encan, entrés 0, vendus 00 de 75 à 200. — Essai, 91.

Halle aux beurres, œufs et fromages, 15, 16 et 17 juin. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,22 à 2,02. — En mottes Isigny 1,40 à 3,40. — En mottes Gournay 1 30 à 3,00. — Petit beurre 1,24 à 1,62. — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0,00.

OEufs (le mille). Du 15 juin, 38 à 56. — Du 16 juin, 26 à 50. — Du 17 juin, 00 à 00.

Fromages (la dizaine), 16 juin. — Brie 10 à 20. — A la pie 6 à 20.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 18 juin.

7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Nicodème, Corneille et Rotrou, Faute de s'entendre
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE — Mousquetaires.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Frères Doudaine, Misères, Gant et l'Eventail.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Baronne. Gamin de Paris. La Meunière. Tricorne.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Geneviève. Mari. Rebecca. Petit Fils.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Inventeur de la poudre. Roman. Châle bleu.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Danaïdes. Marie Jeanne.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Toupinel. Philippe II.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
2 h. 1/2. HIPPODROME. — Les Dimanches, Mardi et Jeudi.
6 h. 3/4 COMTE. — Ah! Mon habit. Ricco.
6 h. 1/2 FOLIES. — Chamboran. Paris au bal.

Imprim. Lange-Lévy et Cie, rue du Croissant, 16.

[illegible] avec la parole éloquente de M. de Lamartine, dans cette atmosphère épaisse et lourde; quelques aveux échappés au hasard, et quelques formules en vogue d'économie sociale, répétées sans être comprises, ne peuvent donner à la chambre de 1842 le caractère de chambre initiatrice et gouvernementale.

Dans cette chambre, l'opposition a achevé de se déconsidérer aux yeux du pays. Elle a montré, en effet, qu'elle n'entendait rien aux questions de travaux publics, aux questions de salaires et de compagnies industrielles, aux questions d'unions douanières et d'alliances extérieures, de colonisation et de police des mers; en un mot, à tous ces grands problèmes économiques et sociaux que le cours des événements et le progrès naturel des choses posent chaque jour devant les législateurs. L'opposition a persisté dans ces allures négatives et chicanières qui avaient eu leur utilité sous la Restauration, mais qui ne sont plus aujourd'hui qu'un jeu frivole. L'opposition n'a pas compris que si elle voulait vraiment mériter l'épithète de *libérale*, elle devait chercher à réaliser la liberté des masses laborieuses dans l'organisation du travail.

La majorité s'est laissée diriger par le ministère; elle l'a accepté comme un pis-aller, ou, pour mieux dire, comme l'organe et l'instrument d'une volonté placée en dehors de la chambre. Sans avoir aucune estime pour les individus composant le cabinet, et tout en leur donnant des marques assez fréquentes de désapprobation, la majorité n'a pas voulu rompre cette unité factice du 29 octobre. Le blâme de la majorité n'a atteint que les détails, mais elle a soutenu le système tel quel, ayant conscience qu'elle ne pouvait en créer un meilleur. Ne se sentant pas de force à penser, à vouloir, à inspirer et diriger le gouvernement, elle a laissé venir la pensée et la volonté d'où elles venaient, c'est-à-dire d'une source extérieure. La majorité avait, du moins, la satisfaction de se dire *in petto* : « Je n'obéis pas à l'impulsion de ces hommes que je n'estime pas. » Résignée à ce rôle passif, la majorité s'est bornée à enregistrer les actes du pouvoir ; et l'on peut dire qu'elle a été souvent moins difficile que les anciens parlements qui usaient sévèrement de leur droit de remontrances.

Il faut le reconnaître pourtant : la Chambre de 1842 a montré une velléité d'indépendance dans la question du droit de visite ; mais ce n'était là qu'un reste des vieilles habitudes d'opposition et de lutte à l'endroit de la perfide Albion. Ce n'était pas la conséquence raisonnée d'un système d'alliances extérieures, d'une vue progressive et sociétaire sur la police des mers. L'attitude de la Chambre, dans cette occasion, ne pouvait donc aboutir à aucun résultat sérieux; rien n'a été changé dans la politique générale; le ministère s'en est tiré à l'aide de quelques concessions facilement obtenues de nos voisins d'outre-Manche, et qui laissent la question plus grand fléau de la France et de l'Europe depuis 1830, et qui fait penser au monde que nous avons décidément donné notre démission.

Eh ! quel est donc le but, quelle est la fonction du gouvernement représentatif, si ce n'est de prendre l'initiative de tous les progrès, de toutes les améliorations sociales? Pourquoi donc ce système de gouvernement a-t-il été créé et mis au monde, si ce n'est pour connaître les besoins du pays et pour trouver les moyens de les satisfaire? Que signifie une représentation nationale, si elle ne représente pas l'intérêt des masses laborieuses, l'intérêt de toutes les classes de la société? A quoi bon cette réunion périodique d'hommes choisis, d'intelligences d'élite, s'ils n'apportent pas ou ne font pas jaillir de leurs discussions une pensée gouvernementale qui se traduise pratiquement par l'amélioration du sort de ceux qui souffrent, par le bonheur de tous?

Une Chambre qui n'a pas de pensée et de volonté, n'est pas une Chambre vivante, c'est une momie, ou plutôt un mannequin que quelques mains habiles font mouvoir dans leur intérêt égoïste. La nation se trouve ainsi sans représentants réels, sans défenseurs contre l'exploitation individuelle. Les masses laborieuses peuvent dire alors avec vérité : la légalité nous tue.

Que les électeurs y songent! Ou le gouvernement représentatif mourra de langueur, ou il se régénérera par les idées. Si on laisse le gouvernement représentatif mourir de langueur, il n'empêchera pas la révolution sociale qui sera le complément de la révolution politique ; si on le régénère par les idées, on pourra entrer en pleine rénovation sociale sans secousses violentes et sans bouleversements. Le faux gouvernement représentatif, la fiction légale actuelle, ne fait que creuser un abîme entre la bourgeoisie et le prolétariat, entre les hommes d'argent et les masses laborieuses. Encore quelques chambres comme celle de 1842, quelques chambres sans idées et sans principes économiques, et le mal peut devenir irréparable.

Electeurs de France! c'est M. Guizot lui-même qui vous l'a dit, il faut des idées pour être digne du pouvoir; il en faut donc aussi pour être digne de représenter le pays; car ce sont les députés qui créent les ministres. Oui, le moment est venu de n'avoir plus peur des idées et des théories; le moment est venu de chercher si la tradition révolutionnaire ne s'est pas faite science positive et calme, science d'organisation et d'association. Electeurs de 1846, donnez aux idées la puissance de sauver la France et l'humanité!

Les Douanes et les Machines.

Dans notre polémique avec le *Moniteur industriel*, nous avions signalé l'identité parfaite qui existe entre la position des maîtres les cas, mais toutes inspirées par l'humanité et la prudence politique. N'est-il pas souverainement odieux que des maîtres qui obtiennent protection pour leurs capitaux refusent toute protection aux travailleurs ?

ASSOCIATION POUR LA LIBERTÉ DES ÉCHANGES.

Tout le monde a pu lire dans les journaux le récit des troubles déplorables qui viennent d'avoir lieu à Elbeuf, et on a dû apprendre avec quelque étonnement que c'est l'établissement d'une machine anglaise dite la *trieuse*, dans une des manufactures de cette ville, qui a été la cause et l'occasion de ces désordres.

A Dieu ne plaise que nous entendions nous constituer le défenseur de l'émeute! mais, tout en faisant abstraction des formes plus ou moins brutales dont il a plu aux ouvriers d'Elbeuf de revêtir leurs réclamations contre leur maître, il est bien permis, sans doute, de considérer le fond des choses et d'examiner de quel côté se trouvait la justice dans ce débat. M. Félix Aroux se croyait bien en droit de faire monter dans ses ateliers une machine qui lui appartenait; mais, de leur côté, les travailleurs s'imaginaient avoir un droit égal à l'en empêcher. Qui avait tort? qui avait raison? Pour nous, économistes, et suivant nos doctrines de liberté, la question n'est pas difficile; elle est bientôt résolue. Mais les doctrines de Smith et de Say ne sont point en faveur, très certainement, auprès des manufacturiers d'Elbeuf; nous pouvons donc, sans blesser les vraisemblances, faire à M. Félix Aroux l'honneur de le compter parmi les partisans du régime protecteur, et nous nous permettrons de lui demander s'il ne pense point que, dans ses idées, ses ouvriers eussent un peu le droit de se plaindre. Il nous semble qu'au point de vue des protectionnistes, l'entreprise du manufacturier d'Elbeuf doit paraître une inconséquence d'abord, et puis une injustice.

En effet, quel est le but généralement avoué du système protecteur? C'est d'encourager, de protéger, quoi qu'il en coûte, le travail national; car, d'après la lumineuse théorie de nos adversaires, toute la richesse d'une nation consiste dans son travail, sans qu'il y ait lieu à se préoccuper, le moins du monde, du résultat de ce travail. Aussi, quand nous demandons la liberté des échanges, quelle est l'objection la plus forte qu'ils sachent nous faire? C'est que cette liberté serait nuisible au travail national. Ils ne manquent pas de nous dire que la concurrence du dehors va forcer les fabricants à fermer leurs ateliers, ou du moins à renvoyer une partie de leurs ouvriers. Voilà ce qu'ils nous répètent à satiété. C'est par là surtout qu'ils triomphent auprès des hommes peu réfléchis. C'est l'argument dont ils font usage pour ameuter contre les économistes les esprits de la classe ouvrière, en insinuant que leur théorie sacrifie sans répugnance les intérêts les plus chers de cette portion intéressante du public français. En même temps, tous ces manufacturiers protectionnistes ont bien tort de se poser toujours comme les défenseurs vigilants, les pères les plus tendres de ces pauvres travailleurs que nos folles doctrines, disent-ils, auraient bientôt réduits à manquer de pain.

Comment ces messieurs ne comprennent-ils pas que tous leurs arguments pris de la nécessité d'encourager le travail national, et dont ils se servent pour empêcher l'entrée libre des produits étrangers, s'appliquent avec autant d'avantage au moins contre l'emploi des machines? Certainement, dans vos principes, vous devez proscrire les machines, car leur effet, au moins immédiat, est de laisser un certain nombre de bras sans occupation. Si l'on peut faire grâce aux machines qui

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 19 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT[1],

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

PAR **CHARLES DICKENS.**

(Traduction de Mme L. Sw.-Belloc).

X.

Le lecteur accompagne M. Pecksniff et ses charmantes filles à Londres, et apprend ce qui leur advint en route,

En entrant dans la lourde voiture, M. Pecksniff et ses deux filles la trouvèrent vide, à leur grande satisfaction, que rehaussait encore l'air morfondu des voyageurs qui garnissaient l'impériale et les banquettes découvertes de l'arrière-train. Car, ainsi que le fit observer M. Pecksniff, dès que lui et ses compagnes eurent enfoui leurs pieds dans le foin, enveloppé leurs personnes jusqu'au nez dans un amas de manteaux et de fourrures, et levé les deux glaces, il y a toujours une extrême satisfaction, par un froid vif, à sentir que nombre de gens n'ont pas aussi chaud que nous ! Satisfaction toute naturelle, dispensation admirable, qui n'est pas limitée aux voitures, mais se ramifie et s'applique à une foule de positions sociales.

— Si tout le monde avait chaud, poursuivit le digne homme, si tout le monde était également bien nourri, bien vêtu, nous y perdrions de pouvoir admirer la constance avec laquelle certaines classes endurent le froid et la faim. Si nous n'étions pas mieux partagés que la multitude, que deviendrait la reconnaissance, ce sentiment sublime? dit M. Pecksniff les larmes aux yeux, en montrant le poing à un mendiant qui essayait de monter sur le marche-pied. La reconnaissance! le plus saint de tous les devoirs imposés à l'homme ici-*bas*.

Ses enfants écoutèrent avec un pieux respect les préceptes moraux qui découlaient des lèvres de leur père, témoignant de leur approbation par leurs sourires. Afin d'alimenter le feu sacré qui brûlait dans son sein, M. Pecksniff pria sa fille aînée de lui passer la bouteille d'eau-de-vie qu'elle trouverait dans la poche de droite, et il se réconforta en avalant plusieurs gorgées du généreux cordial:

— Que sommes-nous ici-bas? s'écria-t-il ensuite. De véritables locomotives, de simples véhicules!...

— Oh ! papa, interrompit Charité.

— Je dis de simples véhicules ! reprit-il avec solennité : il y en a d'em[illegible], il y en a de lents, il y en a de vifs. Nos passions sont l'attelage ; attelage fougueux et indompté!

— Réellement, papa... s'écrièrent à la fois Mercy et Charité.

— Attelage fougueux et indompté, répéta M. Pecksniff, s'abandonnant à sa verve morale ; mais dont la vertu est le frein. A peine au sortir du berceau, nous galoppons vers la tombe!

Epuisé par ces frais d'éloquence, M. Pecksniff se rafraîchit de nouveau ; puis, il reboucha la bouteille de l'air d'un homme qui a sondé le vide de toutes choses, et dormit pendant trois relais.

La tendance de la race humaine, quand elle s'endort en diligence, est de se réveiller grognon, de ne savoir que faire de ses jambes, et de maugréer contre ses cors. M. Pecksniff n'étant point exempt du triste lot de l'humanité, se trouva, à la fin de son somme, si complètement victime de toutes ces misères, qu'il éprouva une irrésistible tentation d'en dispenser une part à ses filles : ce qu'il avait déjà commencé de faire, sous forme de coups de pieds lancés au hasard, et autres brusques évolutions de ses souliers, lorsque la voiture s'arrêta : la portière s'ouvrit.

— Faites bien attention ! dit dans l'obscurité une voix aigre et glapissante. Moi et mon fils, nous montons dans l'intérieur, parce qu'il n'y a plus de places sur l'impériale, mais vous ne nous prendrez que le prix des banquettes. Il est bien entendu que nous ne paierons pas plus... Est-ce dit?

— Oui, monsieur, soyez tranquille, répliqua le conducteur.

— Y a-t-il quelqu'un dans l'intérieur? demanda la voix.

— Oui, trois voyageurs.

— Je les prends à témoin du marché, dit la voix. Maintenant, mon garçon, je crois que nous pouvons monter en toute sûreté.

Les deux nouveau-venus prirent alors place dans la diligence, qu'un acte solennel du parlement autorisait à charger six voyageurs au dedans, et le triple au dehors.

— C'est avoir de la chance! murmura le vieillard, quand la voiture repartit; et ton observation était d'un fin matois. Hi ! hi ! hi ! Nous n'aurions jamais pu tenir là haut. J'aurais été perclus de rhumatismes. C'eût été ma mort!

Soit que ce tendre fils eût outrepassé son but en contribuant à prolonger la vie du respectable auteur de ses jours, soit que le froid eût aigri son humeur, il administra, en manière d'avis, à son père, un si furieux coup de coude, que le vieillard fut pris d'une toux mêlée d'éternuements qui dura cinq minutes pleines, sans arrêt, à l'excessive irritation de M. Pecksniff. N'y pouvant plus tenir, ce dernier s'écria tout à coup :

— Il n'y a pas de place, il n'y a réellement pas place dans cette voiture pour un pareil rhume de cerveau !

— C'est un rhume de poitrine, Pecksniff, dit le vieillard au bout d'un moment.

La voix, l'accent, les manières de l'inconnu, la présence de son fils, et son appel direct à M. Pecksniff, étaient des indices trop clairs pour s'y méprendre.

— Hum ! je croyais m'adresser à un étranger, dit M. Pecksniff, rendu à sa douceur habituelle, et je m'aperçois que je parle à un parent. Monsieur Antoine Chuzzlewitt et son fils monsieur Jonas, — car ce sont eux, mes chères filles, que nous avons pour compagnons de voyage, — voudront bien excuser une observation peut-être un peu intempestive. Je n'ai assurément pas eu le désir de blesser des personnes qui ont avec moi des liens de consanguinité. Je puis être un hypocrite, poursuivit M. Pecksniff, d'un ton incisif, mais je ne suis point une brute.

— Bah ! bah ! dit le vieillard, à quoi bon faire tant d'embarras pour un mot, Pecksniff? Hypocrite ! Nous le sommes tous. L'autre jour chez vous, n'étions-nous pas tous des hypocrites? Je savais bien que chacun se rendait cette justice au fond du cœur, sinon je ne vous aurais pas apostrophé tout haut. Pourquoi venir là? N'était-ce pas pure hypocrisie? La seule différence entre vous et les autres, c'est que... voulez-vous que je vous dise la différence, Pecksniff?

— Dites, mon cher monsieur, dites, si cela vous est agréable.

— Eh bien ! ce qu'il y a en vous de taquinant, c'est que vous ne mettez personne dans la confidence : vous n'avez point de compère dans vos jongleries. Vous voulez tromper tout le monde, même ceux qui sont du métier, et vous avez une manière à vous, comme si, — hi ! hi ! hi ! — vous étiez votre propre dupe. Je parierais ce qu'on voudra, si je pariais, ce que je ne fais pas et n'ai jamais fait, — je parierais que vous gardez les apparences, même vis-à-vis de vos filles. Il y a entre elles et vous une sorte de convention tacite, tandis que moi, quand j'ai quelque bonne visée, je dis à Jonas ce qui en est, et nous discutons l'affaire ensemble. Je ne vous offense pas, Pecksniff?

— Du tout, mon cher monsieur, s'écria le digne homme, comme s'il eût reçu le compliment le plus flatteur.

— Est-ce que vous allez à Londres, M. Pecksniff? demanda le fils.

— Oui, monsieur Jonas, nous nous rendons dans la capitale. J'espère que nous jouirons du plaisir de votre société pendant toute la

(1) Voir les numéros du 1 au 18 juin.

pas de s'y opposer avec énergie, et de représenter cette mesure comme funeste pour le travail national. Rien n'empêche de réunir par la pensée toutes ces circonstances du sol, du climat et de l'atmosphère qui donnent à l'Italie cet avantage, et de la considérer comme les différentes pièces d'une machine destinée par la nature à nous procurer en abondance cette denrée précieuse. Supposons maintenant qu'il soit possible de transporter cette machine immense, et qu'une compagnie ait entrepris de la monter et de l'installer au milieu de nous, sur le sol français, tous les producteurs d'huile n'auraient-ils pas raison de se récrier plus fort encore, et les pouvoirs publics, protecteur du travail national, pourraient-ils, sans être infidèles à leurs principes, ne pas écouter leur plaintes si légitimes? Certainement, l'importation de l'huile eût été moins funeste pour eux que l'importation de la machine même qui la produit.

On voit donc que la théorie qui repousse l'importation, repousse aussi les machines. Il serait aisé de prouver qu'il existe sur tous les points, entre ces deux choses, une parfaite égalité de rapports. On sait que les protectionnistes ne veulent permettre l'importation d'un produit quelconque venant de l'étranger, qu'autant que tous les avantages naturels pour la fabrication du produit similaire se trouvent de notre côté, ce qui tend à rendre tout échange impossible; par le même motif, ils ne doivent admettre que les machines qui ne peuvent pas faire concurrence au travail des bras, c'est-à-dire celles qui sont inutiles. Il semble que M. le maire d'Elbeuf ait senti parfaitement la fausse position des maîtres, et l'on peut remarquer que dans son allocution aux ouvriers, la considération la plus forte, sans doute, à laquelle il ait eu recours, pour ramener ces hommes égarés, c'est de soutenir que la machine n'est point capable de remplacer et ne remplacera jamais le travail des ouvriers occupés à ce triage des laines. Cet honorable magistrat ne voit d'autre moyen de sauver la machine de la fureur de ces malheureux, qui se disposent à la briser, que celui de la représenter comme inoffensive, indigne du nom qu'elle porte, en un mot, inutile.

Convenons que M. Félix Aroux et tous les manufacturiers d'Elbeuf qui se proposaient de suivre son exemple, auraient été fort embarrassés, si leurs ouvriers étaient venus leur dire : « Messieurs, le travail est notre propriété ; nous avons un droit naturel au travail, c'est donc entreprendre sur nos droits les plus sacrés que de faire exécuter par une machine tout travail dont un être humain peut se charger. Vous exigez du gouvernement protection pour vos produits, et peut-être, pour le dire en passant, auriez-vous excusé nos excès, s'ils avaient eu pour motif de repousser l'importation des marchandises belges ou anglaises ; mais, n'avons-nous pas le droit de réclamer la même protection pour notre travail, pour nos salaires? Que nous importe qu'ils nous soient ravis par la concurrence des étrangers ou par la concurrence des machines? Nous demandons à être garantis également contre l'une et l'autre. »

En vérité, nous ne voyons pas ce que l'on pourrait répondre de raisonnable à ces gens-là, sans abandonner les maximes du protectionisme, sans se séparer violemment de tous ces prétendus principes dont on a besoin à chaque instant pour défendre d'injustes priviléges et un monopole odieux.

F. CONDROY, *avocat.*

Le langage que M. Coudroy met dans la bouche des ouvriers aurait plus de poids encore s'il ajoutait que l'entrée des ouvriers

cas de refus de travail, de [illegible] marronnage de courte durée, de rixes et de voies de fait entre esclaves, d'ivresse, de faits contraires aux mœurs, de dégâts et de larcins dans l'administration. Dans tous ces cas, qui seraient de nature à entraîner l'application d'une peine judiciaire, la punition par le maître sera facultative pour lui, mais elle sera exclusive de la répression par les tribunaux. Tous les autres délits sont justiciables des tribunaux, et les maîtres sont tenus de mettre, dans un délai de trois jours, le délinquant à la disposition du procureur du roi.

Quand la peine ordonnée par le maître n'excèdera par quinze jours consécutifs, elle sera subie sur l'habitation, autrement l'esclave devra être envoyé, avec l'autorisation du juge de paix, à l'atelier de discipline du canton, d'où il devra toujours être renvoyé au maître dans le délai de trois mois. D'ailleurs, un arrêté du gouverneur fixera les dimensions et l'installation de la salle de police de chaque habitation, ainsi que le régime des ateliers de discipline à créer dans chaque chef-lieu de canton.

Nous citons textuellement les articles de l'ordonnance concernant le régime disciplinaire, et qui ont rapport aux châtiments corporels.

« Art. 3. Est prohibé, dans l'exécution des dispositions qui précèdent, l'emploi des fers, chaînes et liens, de quelque espèce et de quelque forme qu'ils soient.

» L'emploi des entraves ne pourra avoir lieu qu'à titre d'exception, et à charge d'en rendre compte au juge de paix dans les vingt-quatre heures.

» Art. 4. Les châtiments corporels sont interdits à l'égard des esclaves du sexe féminin et des esclaves mâles qui, aux termes de l'art. 3, § 2, de la loi du 18 juillet 1845, ne seront pas assujettis au maximum du travail déterminé par le § 1er du même article.

» Le châtiments du fouet, à l'exclusion de toute autre punition corporelle, est maintenu, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné, à l'égard des esclaves mâles assujettis au maximum du travail.

» Ledit châtiment ne pourra être infligé plus d'une fois par semaine, et ne devra, dans aucun cas, dépasser quinze coups.

» L'instrument de fustigation ne devra jamais être porté par le commandeur ni par aucun autre des agents de l'habitation sur le lieu du travail; l'application de la peine devra toujours être séparée de l'instant où la faute aura été commise par un intervalle de six heures. Elle ne pourra avoir lieu qu'en présence des hommes de l'atelier réunis. »

Les maîtres seront tenus d'avoir dans chaque habitation un registre coté et paraphé par le juge de paix, et sur lequel seront inscrites les causes, la nature et la durée de la punition. Des extraits certifiés par le maire devront être remis aux magistrats chargés du patronage à chacune de leurs tournées.

La troisième ordonnance fixe la ration due par le maître à l'esclave en farine de manioc, en riz ou en maïs, en morue ou en viande salée, pour les individus des deux sexes et de divers âges. Les distributions de rations seront hebdomadaires, et des arrêtés des gouverneurs détermineront les jours ainsi que d'autres dispositions réglementaires qui ne pouvaient pas être prévues par une ordonnance royale et qui devront varier selon les localités.

Tout esclave âgé de quatorze ans pourra exiger un jour par semaine, à la charge de pourvoir à sa nourriture. L'arrangement qu'il fera avec son maître, à cet égard, sera conclu verbalement, en présence de quatre esclaves adultes de l'atelier. Le juge de paix pourra, soit sur la demande du maître ou de l'esclave, soit d'office, suspendre cet arran-

[illegible] registre déposé chez le propriétaire, chacune de leurs visites; à constater une fois par mois l'état de la caisse de médicaments; à indiquer les noms des malades qu'ils ont à traiter, et la nature des maladies. Ce registre doit être représenté à toute réquisition aux magistrats chargés du patronage des esclaves.

» Art. 9. Les esclaves qui, par leur âge ou leurs infirmités, sont dans le cas de l'exemption totale ou partielle de travail, ont droit à la nourriture, à l'entretien et aux soins du maître. Ceux qui seraient abandonnés, ou auxquels le maître ne donnerait pas l'entretien et les soins nécessaires, seront recueillis par l'administration, à charge de remboursement par les maîtres, et sans préjudice des pénalités prévues par la loi du 18 juillet 1845. »

Associations agricoles.

Les idées d'association se répandent avec une rapidité remarquable parmi les cultivateurs.

Les hommes de cœur et d'intelligence qui, dans ces dernières années, se sont dévoués aux intérêts agricoles, n'ont pas tardé à comprendre combien était funeste au progrès l'isolement dans lequel ont vécu jusqu'à ce jour les agriculteurs.

Une industrie ne peut prospérer qu'autant que les hommes qui l'exercent se stimulent réciproquement par la discussion et par l'exemple ; elle ne saurait obtenir du pouvoir aide, protection, encouragement, qu'à la condition d'exposer ses besoins et ses vœux avec ensemble, en mode collectif, parce qu'alors elle forme une véritable puissance au sein de la nation.

Le nord de la France a pris l'initiative dans l'organisation des congrès; les sept départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, des Ardennes, de la Marne et de l'Aisne, ainsi qu'on le verra par la circulaire suivante, viennent encore de former une association permanente, à l'exemple de celle qui existe déjà entre les départements de la Normandie et de la Bretagne.

Nous applaudissons sincèrement à ces belles manifestations. Courage, agriculteurs, courage! Démontrez pratiquement la puissance du principe d'association; grandissez sous son empire; fortifiez votre industrie, élevez-la au rang qui lui est dû, et vous aurez accompli une œuvre profitable à tous, car l'agriculture est la source première de toute richesse sociale.

AUX AGRICULTEURS

Des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, des Ardennes, de la Marne et de l'Aisne.

Le mouvement agricole qui, depuis quelques années, se produit et grandit, chaque jour, par toute la France, est un signe certain du développement de l'instruction et de l'intelligence dans les classes qui s'adonnent à l'agriculture.

C'est du sein des départements compris dans l'association des agriculteurs du Nord qu'est parti le mouvement.

C'est une souffrance de l'agriculture (la détresse des producteurs de laine) qui a provoqué le premier congrès de Compiègne, suivi bientôt des congrès de Senlis, de Saint-Quentin et de Cambrai, et c'est au

---

route?

— Oh! par ma foi, informez-vous-en à mon père, répliqua Jonas; moi, je ne me livre pas comme cela!

Il va sans dire que M. Pecksniff trouva la réponse pleine de sel. Lorsque son hilarité fut calmée, M. Jonas lui donna à entendre que lui et son père retournaient au logis, à leur maison de Londres. Depuis le mémorable jour de la grande assemblée de famille, ils étaient demeurés dans le pays aux aguets d'une vente de certains effets à leur convenance, sur lesquels ils avaient, d'un accord commun, jeté leur dévolu en partant; car c'était leur habitude, dit toujours M. Jonas, de faire d'une pierre deux coups, toutes les fois que cela se pouvait, et de ne jeter le fretin que pour amorcer des baleines. Après avoir étalé aux yeux de M. Pecksniff ces bribes de sa profonde érudition, il ajouta :

— Que si la chose lui était égale, il l'engageait à causer avec le *vieux*, pendant que lui jaserait avec les jeunes.

Par suite de ce courtois arrangement, il quitta sa place près du digne gentilhomme, et s'établit dans le coin opposé, à côté de la belle Mercy.

L'éducation de M. Jonas avait été dirigée, dès le berceau, vers le solide. Le premier mot qu'il épela fut « gain, » et le second, quand il put assembler deux syllabes, « argent. » Cet enseignement avait merveilleusement profité, et pouvait passer pour irréprochable, sauf deux résultats que dans sa sollicitude paternelle, M. Antoine Chuzzlewitt n'avait peut-être pas prévus. L'un, c'est qu'ayant long-temps appris de son père à jouer au plus fin avec tous, l'élève s'était peu à peu complu à duper jusqu'à son vénérable précepteur. L'autre, c'est que habitué dès l'enfance à considérer toute chose au point de vue de la propriété, il en était venu graduellement à voir dans son père, non sans quelque impatience, une valeur flottante, une portion considérable de sa fortune personnelle qui n'avait pas droit de libre circulation, et qui lui serait bien mieux assurée, solidement placée en terre, et scellée dans l'espèce particulière de coffre-fort vulgairement nommé cercueil.

— Eh bien, cousine! dit M. Jonas, car nous sommes cousins, vous savez, issus de germain, à deux ou trois degrés près; vous allez donc à Londres?

Miss Mercy répondit affirmativement, pinça le bras de sa sœur, et ricana d'une façon immodérée.

— Il y a un tas de beaux à Londres, cousine! dit M. Jonas, la poussant du coude; un tas de galants!

— En vérité, monsieur, s'écria la jeune personne, grand merci de l'avis! ils ne nous mangeront pas, j'espère.

Elle fit cette réponse d'un air digne et froid, mais sa gaîté reprenant le dessus, elle étouffa ses rires dans le châle de sa sœur.

— Merry, s'écria la prudente Charité, j'ai vraiment honte de vous! Comment vous laissez-vous aller à rire ainsi sans rime ni raison? Etourdie!

A cette réprimande, miss Mercy rit deux fois plus fort.

— J'ai vu dans ses yeux, l'autre jour, que c'était une maligne, dit Jonas, s'adressant à l'aînée; à la bonne heure, vous! vous étiez droite comme un i sur votre chaise, et grave comme un âne qu'on étrille! c'est vous qui êtes la raisonnable, hein, cousine?

— Oh! l'assommant personnage, chuchota Mercy à l'oreille de sa sœur. Un véritable épouvantail! Cherry, ma chère, changeons de place! je mourrai d'ennui s'il faut l'endurer plus long-temps; j'en mourrai, c'est sûr!

Et pour échapper au péril, la turbulente enfant sauta hors de la banquette, et poussa Charité à la place qu'elle venait de quitter.

— Allez, n'ayez pas peur de me gêner, s'écria M. Jonas. J'aime bien à être serré, moi, pourvu que ce soit par de jolies filles! Approchez-vous donc un peu plus, cousine.

— Non, je vous remercie, monsieur, dit Charité.

— Voilà l'autre qui rit encore! reprit M. Jonas. Je ne m'étonnerais pas que ce fût du vieux. S'il met son bonnet de flanelle, c'est pour le coup qu'elle n'y tiendra pas. Est-ce mon père qui ronfle là, Pecksniff?

— Oui, monsieur Jonas.

— Faites-moi le plaisir de lui marcher sur le pied : celui qui est de votre côté, le goutteux.

Comme M. Pecksniff hésitait à remplir ce devoir filial, M. Jonas s'en acquitta, criant en même temps :

— Allons donc, réveillez-vous! Ohé! ou bien vous aurez le cauchemar, et vous pousserez des cris de possédé. J'en sais quelque chose, moi. Avez-vous jamais eu le cauchemar, cousine? demanda-t-il à sa voisine avec la galanterie qui le caractérisait et en baissant la voix.

— Quelquefois, répondit Charité. Pas souvent.

— Et l'autre? dit M. Jonas, après une pause. A-t-elle jamais le cauchemar?

— Je n'en sais rien. Vous n'avez qu'à le lui demander.

— Elle rit si fort, dit Jonas, qu'il n'y a pas moyen de causer avec elle. Tenez, l'entendez-vous? La voilà encore partie! C'est vous qui avez pris tout le bon sens de la famille, cousine.

— Bah! bah! s'écria Charité.

— Oh! mais c'est vrai. Vous le savez de reste.

— Mercy est un peu enfant, dit miss Charité; avec le temps elle mûrira.

— Il faudra du temps pour que la raison lui pousse, si jamais elle lui vient, répliqua Jonas. Prenez donc un peu plus de place, cousine.

— J'ai peur de vous gêner, dit Charité, tout en se rapprochant.

Après une ou deux remarques sur l'extrême pesanteur de la voiture, sur les différents villages qu'elle traversait, la conversation languit et tomba jusqu'au souper.

Quoique M. Jonas eût conduit Charité à l'auberge, et se fût assis près d'elle à table, il était évident qu'il avait l'œil sur l'*autre*, car il regardait souvent Mercy, et semblait comparer le physique des deux sœurs, au préjudice de l'aînée, dont la maigreur faisait ressortir le frais embonpoint de la cadette. Il n'accordait, cependant, à ses observations, que les rares intervalles dérobés à la grande affaire du souper, qui était, comme il le murmura tout bas à sa compagne, une sorte de contrat passé entre le consommateur et le fournisseur; en sorte que plus on mangeait, meilleur était le marché. Son père et M. Pecksniff, mûs sans doute par ce principe économique, absorbaient tout ce qu'ils pouvaient atteindre, et leurs visages y avaient gagné une expression repue, alourdie, tout à fait satisfaisante à voir.

Quand ils ne purent plus manger, M. Pecksniff et M. Jonas se firent servir deux bols de punch de douze sous chacun, le dernier suggérant qu'ils avaient chance d'obtenir ainsi une meilleure mesure, qu'en demandant un seul bol d'un shelling. Ranimé par le fortifiant breuvage, M Pecksniff, sous prétexte d'aller s'informer si la voiture était prête, passa sournoisement au comptoir et fit remplir sa bouteille, afin de pouvoir, à la faveur des ténèbres, se rafraîchir sans être vu.

Ces arrangements terminés, chacun reprit sa place, et la diligence partit. Mais avant de s'abandonner aux douceurs du sommeil, M. Pecksniff jugea séant de dire les grâces à sa façon.

— Le travail de la digestion, ainsi que je l'ai appris d'un ami, grand anatomiste, est une des plus merveilleuses opérations de la nature. J'ignore ce que ressentent les autres, mais, quant à moi, j'éprouve une immense satisfaction à penser qu'en vaquant aux soins matériels de mon existence, je mets en jeu le plus admirable mécanisme. Dès que je suis remonté, dès que les rouages fonctionnent, je sens que j'accomplis un devoir social; le travail qui se passe en moi est une leçon pour mon espèce, et je deviens le bienfaiteur de l'humanité tout entière.

Personne n'ayant fait d'objection, M. Pecksniff, triomphant et fier de son utilité morale, s'installa pour dormir.

Le reste de la nuit se passa comme de coutume. M. Pecksniff et le vieil Antoine tombant l'un contre l'autre, tout effarés du choc, ou se cognant la tête aux coins de la voiture, et se réveillant en sursaut le visage étrangement tatoué de toutes espèces de contusions. La diligence s'arrêta, se remit en marche trop de fois pour les compter. Des voyageurs furent pris et quittés; on attela, on dételа, de relais en relais, à des intervalles de quelques minutes pour ceux qui dormaient à demi, mais d'une interminable longueur pour les gens éveillés. Enfin, les roues commencèrent à sauter sur les pierres inégales du pavé, avec un bruit assourdissant. M. Pecksniff regarda par la portière et déclara qu'on arrivait.

Peu après, la voiture s'arrêta au bureau des diligences, dans la Cité. La rue regorgeait déjà de passants et de clameurs qui attestaient l

Les agriculteurs se trouvent dans une condition bien moins avantageuse; ils vivent disséminés, isolés les uns des autres; la plupart, absorbés dans les détails de leur exploitation particulière, enfoncés dans les mauvais chemins qui, la moitié de l'année, rendent les communications bien difficiles, restent étrangers aux progrès généraux de l'agriculture et aux lois et règlements qui pèsent sur elle; ils souffrent, mais, comme ils sont plus en fonds de patience pour supporter les souffrances, ils souffrent en silence.

C'est donc l'isolement du cultivateur qui a fait la faiblesse de l'agriculture.

C'est pour apporter un remède à cette fatale position que l'idée d'une association agricole, avec de grandes réunions annuelles, a été conçue et mise à exécution.

L'agriculture, trop longtemps oubliée, commence à comprendre sa force et ses besoins; elle entre dans la voie de l'association, convaincue qu'elle y puisera une vie nouvelle, et que ses vœux, ses réclamations, exprimés modérément, mais hautement, seront entendus et appréciés. Voilà l'origine de l'association des agriculteurs du Nord, voilà son but.

Le congrès annuel de l'association se réunira, cette année, à Amiens, le jeudi 2 juillet, et les sociétés et comices de cette ville feront coïncider avec cette réunion un grand concours d'animaux et une distribution solennelle de prix.

Les agriculteurs des sept départements associés, et surtout les sociétés et comices agricoles, répondront à l'appel qui leur est fait, en prêtant leur concours et leur appui à l'association, et en venant apporter au congrès d'Amiens le tribut de leurs lumières et de leur expérience.

Le secrétaire général de l'association,	Le président de l'association,
BAUCHART	baron de TOCQUEVILLE
(Membre du conseil général de l'Aisne).	(Membre du conseil général de l'agriculture et du conseil général de l'Oise).

Voici le programme des questions qui seront discutées au congrès d'Amiens :

Amélioration de la race ovine. — Vaine pâture. — Dessèchement des marais et abaissement du niveau des rivières. — Amélioration des baux. — Instruction agricole. — Organisation de l'agriculture.

Le concours et la distribution des primes auront lieu le dimanche 5 juillet.

On nous communique également les statuts de l'association des agriculteurs du Nord; mais, comme nous les avons déjà insérés en entier dans notre nº du 2 mars 1845, nous croyons inutile de les répéter aujourd'hui.

La Chambre des pairs a entendu aujourd'hui divers rapports de pétitions.

La Chambre des députés a adopté, sans discussion, et à la majorité de 222 voix sur 233, le projet de loi relatif à la publication de l'ou... dans un journal de Baltimore. Les dépêches, a-t-il ajouté, font à peu près 77 mille lieues à la seconde.

M. de Maingoval a demandé qu'un embranchement de ce télégraphe fût dirigé sur Valenciennes pour y rencontrer le télégraphe électrique de la Belgique, et par ce moyen établir une correspondance avec l'Allemagne. Cet amendement, auquel ont adhéré le gouvernement et la commission, a été adopté par 235 voix sur 237.

La Chambre a encore adopté, par 232 voix sur 233, un projet de loi autorisant l'État à échanger la manufacture actuelle du tabac à Strasbourg, contre l'emplacement d'une nouvelle.

Elle discutera demain le budget des recettes sur lequel plusieurs amendements importants ont été présentés.

Depuis quelques jours la *Presse* et l'*Epoque* se donnent beaucoup de soin auprès des députés pour tâcher de faire passer dans le budget des recettes une disposition ainsi conçue, qui sera soutenue par M. Liadières :

« Le droit de timbre fixe sur les journaux ou écrits périodiques, établi par l'art. 2 de la loi du 14 décembre 1830, est réduit de six centimes à cinq centimes pour chaque feuille de trente décimètres carrés et au-dessus. Il n'est rien changé aux autres dispositions de la loi. »

Nous espérons que la chambre reconnaîtra le piège, et rejettera cet amendement qui ne tendrait à rien de moins qu'à créer un monopole au profit de la presse marchande.

L'élection d'un membre du conseil général du 4e arrondissement, en remplacement de M. Legros, décédé, a eu lieu aujourd'hui à la mairie du 4e arrondissement.

Le nombre des votants était de 741. M. Duperrier, adjoint au maire, a obtenu 424 voix, et M. Ramond de la Croisette 287. 20 voix ont été perdues. M. Duperrier a été proclamé membre du conseil général.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le *Morning-Chronicle* annonce que le roi et la reine des Français, accompagnés de Mme la duchesse d'Orléans, doivent se rendre à Londres au commencement du mois prochain, pour le baptême de la dernière fille de la reine d'Angleterre, dont Mme la duchesse d'Orléans est une des marraines.

— Des lettres de Londres du 13 disent que le prince Louis-Napoléon, dès son arrivée à Londres, a fait toutes les démarches nécessaires pour pouvoir aller à Florence, mais qu'il est obligé d'attendre la permission de l'Autriche, qui est toute-puissante en Toscane.

— Mme de Meulan, belle-sœur de M. Guizot, est décédée la nuit dernière à l'hôtel du ministère des affaires étrangères. Elle a succombé à la même maladie qui a frappé sa sœur, Mme Guizot. Mme de Meulan a suivi régulièrement toutes ses dernières discussions politiques qui ont eu lieu à la chambre des députés.

— Nos lecteurs savent que l'on s'occupe en Hollande du dessèchement du lac de Harlem. Une machine à vapeur très puissante, dite le *Leeghwater*, a été construite pour opérer cet épuisement. Sa force

... d'une erreur de l'opinion. Elle a décidé, en outre, qu'il serait donné à M. le ministre de l'intérieur communication de ce travail.

Cette illibéralité de l'Académie ne pouvait pas manquer de soulever une révolte parmi les amateurs d'un art qui fut longtemps l'art national de la France, et auquel nous devons de si nombreux et si merveilleux chefs-d'œuvre. M. Lassus, un des architectes qui s'est occupé avec le plus de succès de l'architecture gothique, nous adresse une réponse au mémoire de l'Académie que nous nous faisons un plaisir de communiquer à nos lecteurs. Cette réponse n'est pas précisément celle que nous aurions faite nous-mêmes, car on n'y trouve rien qui révèle la connaissance de cette loi première des transitions sans laquelle les vues d'ensemble sont impossibles, mais l'écrit de M. Lassus, plein d'excellentes observations, se résumant à demander la liberté pour l'architecture gothique, nous sommes heureux, nous qui réclamons chaque jour en faveur du libre essor de toutes les aspirations légitimes de l'âme humaine, de donner toute la publicité possible aux justes réclamations formulées par M. Lassus.

Réaction de l'Académie des beaux-arts contre l'art gothique.

Il faut en convenir, considéré du point de vue élevé de l'art, c'est une singulière et triste position que celle de l'architecte dans le temps où nous vivons; placé comme il l'est en dehors des conditions ordinaires, dans lesquelles sa mission consiste simplement à perfectionner ou à compléter un art existant, et d'un autre côté forcé d'obéir à cette loi qui veut que chaque génération apporte son contingent et fournisse son œuvre, le pauvre artiste ne sait plus véritablement quel parti prendre; aussi voyons-nous chacun d'eux marchant de son côté, essayer l'un de l'antique et l'autre du gothique, celui-ci de la renaissance, celui-là du romain, cet autre de l'étrusque, et se réunissant tous pour nous donner le triste spectacle de l'anarchie complète qui règne aujourd'hui dans toutes les branches de l'art.

Dans d'aussi graves circonstances, l'Académie ne pouvait continuer plus longtemps à garder le silence, elle a compris que c'était un devoir de préciser nettement son opinion. Voilà pourquoi, après avoir discuté et rédigé un rapport; dans lequel elle se prononce ouvertement contre l'art gothique (1), elle vient encore d'adresser cette pièce au ministre de l'intérieur. Comme une imposante manifestation de l'opinion émise par l'Académie tout entière, et surtout comme une protestation dans le cas d'une faute du pouvoir ou d'une erreur de l'opinion, c'est-à-dire dans le cas où le style gothique serait réclamé

(1) Dans les *Annales archéologiques* de M. Didron, notre collègue, M. Viollet-Leduc vient également de publier une réponse à ce rapport. (Voir le numéro de juin).

---

justesse de l'observation de M. Pecksniff et témoignaient que c'était le matin, quoique le ciel fût aussi sombre qu'à minuit. Il faisait un épais brouillard; le pavé disparaissait sous une croûte opaque et noire, que, dans quelque aberration d'esprit, un voyageur de l'impériale soutenait être de la neige.

Après avoir pris à la hâte congé d'Antoine et de son fils, M. Pecksniff, une de ses filles sous chaque bras, plongea délibérément au plus fort du tumulte.

Il suivit une rue, tourna dans l'autre, enfila les plus tortueux passages, traversa les cours les plus biscornues, franchit avec intrépidité les plus sombres voûtes; en proie à une sorte de frénésie, il sautait à pieds joints par-dessus un égoût, fuyait à perdre haleine devant une voiture : tantôt se figurant avoir perdu sa route, tantôt l'avoir retrouvée; parfois, plein de confiance en lui-même, l'instant d'après abattu, désorienté, mais toujours en émoi, toujours en nage. Enfin, ils s'arrêtèrent. M. Pecksniff regarda un moment autour de lui et frappa à la porte d'une maison enfumée, noire entre toutes les noires masures environnantes. On lisait inscrit sur une plaque ovale de la forme d'un plateau à thé :

« Pension Bourgeoise, dédiée au commerce, sous la direction de M. Todgers. »

Le directeur n'était probablement pas levé; M. Pecksniff frappa deux fois et sonna trois sans obtenir d'autre résultat que les aboiements prolongés du chien d'en face. Cependant une chaîne et des verrous se tirèrent à l'intérieur avec un son criard, comme si le froid eût enroué les ferrures, et un gamin, à grosse tête, à cheveux roux, avec un semblant de nez, et une très sale botte à la Wellington passée au bras gauche, se montra sur le seuil. A la vue des étrangers, il se frotta le bout du nez avec le dos de la brosse à cirage, et ne dit mot.

— On est encore au lit, jeune homme, tranquillement endormi, je suppose? dit avec bénignité M. Pecksniff. — Oui, au lit, répliqua le gamin, mais plus souvent qu'ils y dorment! ils font un vacarme du diable pour avoir leurs bottes, comme si on avait cent bras.. Je vous ai pris pour le journal. Je disais : « Tiens ? c'est drôle, pourquoi donc qu'il ne passe pas sous la porte comme de coutume. » Eh ben ? qu'y-a-il pour votre service?

Vu son âge, qui était fort tendre, le jouvenceau crut devoir faire cette question d'un ton rogue; mais sans en prendre ombrage, M. Pecksniff lui tendit sa carte, le priant de la monter, et de lui ouvrir en attendant une pièce où il y eût du feu.

— Si celui de la salle à manger est allumé, dit-il, je puis m'y rendre seul.

Tout en parlant, il introduisit ses filles dans une chambre du rez-de-chaussée, où une étroite nappe recouvrait à grand'peine la table déjà mise, et chargée d'une gigantesque cuisse de bœuf salé, d'un pain abondant en mie, rassis, et d'une forme économique bien connue des ménagères. Une ample provision de tasses et de soucoupes complétait le couvert.

Le long du garde-cendre figurait une rangée de souliers et de bottes fraîchement cirés, les semelles en dehors pour mieux sécher. Une paire de courtes guêtres noires pendaient au côté: sur l'une on avait écrit à la craie : « *Appendices de Jinkins*, » sur l'autre se voyait le profil du propriétaire, portrait de fantaisie tracé par quelque facétieux commensal du logis, qui, se dérobant tout exprès aux soins de sa toilette, était remonté à la sourdine après avoir fait le coup.

La maison Todgers était de celles où il fait sombre en tous temps; mais par cette matinée brumeuse, il y faisait décidément nuit. Dès le vestibule, on sentait une étrange odeur, comme si l'essence concentrée de tous les dîners apprêtés à la cuisine depuis l'origine des temps s'était condensée là, et n'en voulait bouger. Le parfum dominant était celui du chou dans toute sa vigueur primitive, avec ses pénétrantes et persistantes effluves.

L'aspect des boiseries donnait aux étrangers une sensation instinctive et magnétique de souris et de rats. L'escalier, garni d'épais balustres qui eussent pu servir de garde-fou à un pont, était noir et large. Dans l'angle obscur du premier palier se dressait une gigantesque pendule, qui semblait ne continuer son lourd et bruyant tic-tac que pour avertir les gens distraits et les empêcher de se heurter contre elle. De mémoire d'homme, les murs n'avaient été tapissés ou peints; aussi étaient-ils vermoulus et fort sales. Tout au haut de l'escalier, un vitrage en forme de dôme, barbouillé, rapiécé et raccommodé de toutes sortes de façons, regardait d'un œil sournois et vitreux ceux qui passaient au-dessous, et, pareil à une énorme cloche à melon, couvait la maison Todgers et ses hôtes comme de rares et précieux spécimens de l'espèce.

M. Pecksniff se chauffait avec ses filles depuis dix minutes, lorsqu'un bruit de pas se fit entendre sur les marches, et la déité du lieu entra toute essoufflée.

M. Todgers était une dame! osseuse, il est vrai, et à traits masculins, surmontés d'une rangée de boucles, façonnées en petits barils à bière, et maintenues sur le front par une espèce de résille — on ne pouvait dire que ce fût un bonnet — qui rappelait singulièrement une toile d'araignée noirâtre. La dame portait au bras un cabas, et dedans un trousseau de clefs qui accompagnaient sa marche d'une mélodie stridente. De l'autre main, elle tenait une chandelle allumée; après avoir un moment envisagé M. Pecksniff à cette lueur blafarde, elle déposa son bougeoir sur la table.

— M. Pecksniff! s'écria-t-elle. Soyez le bien-venu à Londres! Qui s'attendait à une si agréable surprise. Dieu de Dieu! après tant d'années! Comment vous va, monsieur Pecksniff?

— Aussi bien qu'autrefois, et toujours ravi de vous voir. En vérité, vous avez rajeuni.

— C'est bien plutôt vous, reprit madame Todgers, qui n'êtes pas du tout changé!

— Que dites-vous? s'écria M. Pecksniff, montrant de la main ses compagnes : voilà qui me vieillit!

— Vos filles!... oh non! s'écria la dame, joignant les mains et les levant au ciel : Impossible, M. Pecksniff, c'est votre seconde femme et sa demoiselle d'honneur.

M. Pecksniff sourit avec complaisance, secoua la tête, et dit: — Mes filles, Mme Todgers, rien que mes filles.

— Ah! soupira la brave dame, il faut bien finir par vous croire; car maintenant que je les regarde, il me semble que je les eusse reconnues partout. Mes chères demoiselles, que d'obligations n'ai-je pas à votre cher papa de me faire faire votre connaissance!

Elle les pressa toutes deux dans ses bras, et, vaincue par ses émotions et par l'air piquant du matin, elle tira un petit mouchoir de poche de son cabas, et s'essuya les yeux.

— Maintenant, mon excellente dame, dit M. Pecksniff, parlons affaires. Je connais la règle de votre maison et sais que vous ne prenez que des pensionnaires du sexe masculin; mais il m'est venu à l'esprit que vous pourriez peut-être disposer d'une chambre pour mes filles, et faire une exception en leur faveur.

— Peut-être! se récria madame Todgers, peut-être!

— Je dirai donc que j'en étais sûr. Je sais que vous occupez un petit appartement à part; elles y seront à merveille, et ne paraîtront pas à table.

— Ces chères petites, dit madame Todgers, me pardonneront la liberté que je prends!

Et elle les embrassa de nouveau avec ardeur.

Le fait est que la maison étant pleine, à l'exception d'un seul lit destiné à M. Pecksniff, il lui fallait le temps de la réflexion. Aussi, après en avoir fini de ce second embrassement, elle se recula et contempla les sœurs à distance, ruminant sur les difficultés de la situation, un œil rayonnant de tendresse, l'autre perdu dans le calcul.

— Je crois avoir trouvé le moyen de tout arranger! s'écria-t-elle enfin. Un lit à divan dans la petite chambre du fond qui ouvre sur la salle... Oh! chères belles!

Sur quoi elle les embrassa derechef, protestant qu'il lui serait impossible de dire laquelle ressemblait le plus à sa pauvre mère (chose d'autant plus croyable, qu'elle n'avait de sa vie vu la défunte, mais elle penchait à croire que c'était la cadette. Elle ajouta que ses messieurs allaient bientôt descendre; et les jeunes personnes étant fatiguées du voyage, elle s'offrit à les conduire tout de suite à leur appartement.

(*La suite à demain.*)



[illegible] ce qui peut expliquer la pensée de l'Académie, il serait fort difficile de retrouver dans nos nouveaux monuments l'application de ces grands principes qui caractérisent l'art antique; et ce qu'il faut reprocher aux artistes modernes, c'est moins d'avoir cherché à copier cet art, que de n'avoir pas voulu en comprendre le sens.

Au reste, après avoir proscrit le gothique, il fallait nécessairement repousser l'antique. Cela était conséquent, car ces deux arts s'appuient sur la même base : harmonie intime de la forme avec la matière; car les différences qu'ils présentent entre eux résultent en grande partie de la dissemblance des matériaux employés.

En Grèce, la beauté, la dimension et la résistance du marbre donnent naissance à une architecture simple, dans laquelle la colonne isolée reçoit sur son chapiteau une traverse ou architrave *d'un seul bloc*, sur laquelle repose la frise et la corniche. Voilà tout l'ordre antique, admirable de vérité dans sa forme et dans sa construction. En France, la colonne existe bien aussi, mais dans ce pays qui ne fournit que de petits matériaux, presque toujours la colonne, incorporée au mur, se trouve liée avec lui et composée des mêmes assises de pierre; puis sur le chapiteau vient retomber, non plus une traverse d'un seul morceau, il serait trop difficile d'en trouver, mais une *architrave courbe* formée de pierres superposées; l'arcade enfin, cette forme caractéristique de l'art gothique, la seule possible avec nos matériaux.

Voilà les deux systèmes francs et simples de la plate-bande et de l'arcade, systèmes qui se trouvent mêlés et confondus sans intelligence comme sans discernement dans tous les monuments romains. Que signifient, en effet, toutes ces arcades flanquées de colonnes, qui, objets de simple décoration, s'élèvent au-dessus de la clef et s'arrêtent, on ne sait pourquoi, sous une lourde et inutile architrave accrochée au mur. Comment admettre dans le même monument l'emploi de la plate-bande plus grande que l'arcade, et surtout l'encadrement de cette dernière forme dans l'ordre antique, si simple et si admirablement complet par lui-même ?

Et pourtant ce n'est pas même cet art romain qui nous sert de modèle depuis le seizième siècle, mais tout simplement une interprétation systématique de cet art ajusté, classé et réduit en principes par Vignole, Palladio ou tout autre, et c'est encore dans les recueils de formules rédigées par ces artistes qu'il faut chercher les types adoptés pour tous ces monuments, dont l'Académie semble si fière aujourd'hui.

En vérité, lorsque l'art en est réduit à ce point, on peut être surpris d'entendre dire « que sous le rapport de la solidité, les églises gothiques manquaient des conditions qu'exigerait aujourd'hui la science de bâtir; que l'effet intérieur résultait uniquement de l'échafaudage des arcs-boutants et n'étaient acheté qu'aux dépens de la solidité, première condition de toute construction publique. » Décidément nous craignons d'avoir été trop vite en disant que l'Académie abandonnait les idées de M. Quatremère; ceci nous reporte tout à fait au temps où cet antiquaire écrivait. « Les monuments gothiques ne peuvent guères produire qu'une impression analogue à celle que nous font éprouver les travaux instinctifs de certains animaux » (1).

Il nous convient bien, vraiment, de nier l'habileté et la hardiesse déployées dans ces monuments, qui ont fait l'admiration de constructeurs tels que Vauban, Frezier, et tant d'autres! Et, d'ailleurs, où sont donc ces savantes constructions modernes qui doivent nous révéler les nombreux progrès apportés de nos jours dans l'art de bâtir? C'est en vain que nous les cherchons; constamment poursuivi par le désir de reproduire chez nous les formes de l'art antique, partout l'artiste se montre aux prises avec la forme et la matière; de là tous ces tours de force, tous ces mensonges de construction, causes de ruine certaine et inévitable pour tous ces monuments; de là ces édifices à coupoles recouverts par des toits plats, ces fausses architraves accrochées aux ogives qui constituent la véritable construction; de là enfin cette contradiction continuelle entre la forme et la matière, et ce manque de solidité qui caractérisent nos monuments modernes.

Mais, on le voit, l'Académie ne se contente pas d'attaquer la construction de nos monuments gothiques; affirmant que, dans cet art, on ne trouve aucun principe fixe relativement à la proportion, elle semble ignorer qu'il existe là une loi toute nouvelle, et sans contredit très supérieure aux coutumes actuelles. Cette loi, ce principe nouveau, c'est celui qui, prenant la grandeur humaine comme base fondamentale de la proportion, fait de l'homme l'unité de mesure des différentes parties du monument, et c'est ce principe qui seul peut leur imprimer le caractère de tout ce qui pourrait servir d'objet de comparaison.

Voilà pourquoi, dans certains tableaux du Diorama, de petites figures semblent être de grandeur naturelle.

C'est à l'observation de cette loi mathématique de la sensation que les monuments gothiques doivent de paraître réellement ce qu'ils sont, grands lorsqu'ils sont grands, petits lorsqu'ils sont petits. Ainsi, voyez les statuettes de nos cathédrales; on les croirait aussi grandes que celles de la Madeleine, et cependant elles n'ont que 6 pieds au lieu de 10 ou 12; et ce que nous disons de la Madeleine, on peut le dire de tous nos monuments modernes dans lesquels on a suivi le principe de la proportion relative, mais on doit surtout l'appliquer à Saint-Pierre de Rome, ce monument colossal cité par l'Académie, gouffre immense qui, après avoir englouti les richesses de plusieurs générations, paraît, de l'aveu général, infiniment moindre qu'il n'est réellement, résultat remarquable obtenu par l'exactitude des proportions, ainsi que l'indiquent tous les *Guides* en Italie.

Quant aux reproches relatifs à la décoration gothique, comment pourrions-nous les comprendre? l'Académie traite de capricieux et arbitraires ce qui nous semble, à nous, l'application d'un principe supérieur même à celui qui fut suivi aux plus belles époques de l'art antique; principe qui, tout en conservant l'unité et la symétrie des masses, permet cependant la variété, la liberté et la fantaisie la plus complète dans les détails; mais c'est là justement une des principales causes du plaisir que nous éprouvons à parcourir nos vieilles cathédrales, à chercher et fouiller de tous côtés, sûrs que nous sommes de découvrir toujours quelque chose de nouveau; or, nous le demandons, qui donc a jamais été tenté de faire le tour de la Madeleine ou de la Bourse, pour admirer l'unité de la décoration et analyser les sculptures de ces énormes chapiteaux, taillés tous rigoureusement sur le même patron?

(La suite à demain.)

(1) *Dictionnaire historique d'architecture*, tome Ier, page 678.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. C. au R. par M. (I. et L.) — Nous veillerons à ce que, dorénavant, vos adresses soient correctes et semblables.

M. C. à Issoudun.— Merci. Nous servons.

M. C. à Moulins.— Reçu les 33.— La Ph. vous était supp. depuis le 31 décembre 45, pour cause de non-réabonnement. — Comment ne réclamez-vous pas février? — Sauf erreur, la livraison de juin est la dernière à laquelle vous ayez droit.

M. L. à Douai.— Reçu les 41.— Merci.— Il n'y a point encore de temps de perdu.— Votre abonnement de 8e expire fin juillet. On continuera.

M. T. à Saint-Etienne.— Nous entendons parler pour la première fois des St. de la B. de G. que vous nous demandez.— Nous enverrons le coupon. — Les gravures sont parties. — Nous renouvelons M. B. pour un an.

M. G. à Mascara. — Reçu, inscrit. Merci.— Nous vous écrirons.

M. J. à Alger.— Reçu les 100.

M. B. à Bone.— Tâchez de décider notre ami D. Nous ne pourrions certainement trouver mieux ni même si bien.

M. W. G. à Poligny.—Nous attendons les Fruitières promises.

Mlle D. à Nantes.—Envoyez-nous, s. v. p., une douzaine de *Rêveries* de M. I. M.

M. L. à Fontainebleau. — Le paquet de livres et la facture montant à 41,30, ont été exactement remis au bureau du bateau à vapeur, adressé à vous, *aux soins de M. F.*; M. F. ne l'ayant pas pris, nous venons de le faire retirer, et de le faire porter rue des Fossés-S.-G.-l'A. avec les articles nouvellement demandés.— Nous cherchons le renseignement que vous demandez sur la loi de R.

M. S. à L. C. G.— Nous envoyons aujourd'hui le portrait à l'adresse indiquée.

M. J. L. R. à Pau. — Nous avons bien reçu la lettre et les 25.— Nous remettons les livres chez M. H.— Nous allons vous écrire.

M. V. C. en voyage.— M. L. réclame la pièce qu'il vous a remise la veille de votre départ, revue, corrigée, etc., etc.

— Ceux de nos amis de Paris qui ont retenu des épreuves du portrait de Fourier, sont priés de les faire prendre. Nous sommes en mesure de satisfaire à toutes les demandes.

Industrie des châles.

On le sait, il vient de surgir une question commerciale assez importante. On en était arrivé à vendre pour châles en cachemire pur des châles qui n'étaient pas en cachemire. Pour peu que les choses eussent été plus loin, c'en était fait d'une industrie importante. Aussi on a cherché à porter remède au mal, à obtenir que chaque marchandise s'appelât par son nom, à ce que la vérité fût rétablie dans le commerce des châles. Un pas a été fait : on le verra par la lettre ci-dessous. Mais un pas reste à faire : il faut que les tribunaux condamnent quiconque cherchera ici à spéculer sur des mots à double sens. La question est devant la police correctionnelle. Nous ne doutons pas qu'il n'intervienne un jugement catégorique. C'est mardi prochain que l'affaire sera plaidée entre MM. Biétry et ses collègues, qui se sont fait un nom dans la filature du cachemire, et le chef de l'un de nos grands établissements de nouveautés.

» parties mieux placées, [illegible] cachemire français,
» nous aurons plus de charme de remplacer le châle de l'Inde, dont
» l'introduction devenant plus rare, notre fabrication française en ob-
» tiendra un plus grand essor. Et nous verrons ainsi s'améliorer la po-
» sition des nombreux ouvriers, objet de notre commune sollicitude.
« Agréez, monsieur, etc. »

Comme c'est le seul but que nous avons désiré obtenir, nous avons adhéré tout de suite aux demandes qui nous ont été faites, nous n'avons donc plus, je le répète, qu'un débat sérieux avec le propriétaire du Grand-Colbert.

Je compte, monsieur, sur votre extrême obligeance et votre impartialité pour l'insertion de la présente dans l'un de vos prochains numéros.

Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L. BIÉTRY.

Bourse du 18 juin 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct	83 10	83 [illegible]	83 10	83 10
— — fin courant	83 15	83 [illegible]	83 15	83 20
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 25	120 30	120 [illegible]	120 30
— — fin courant	120 35	120 40	120 25	120 40

4 1/2 J. 22 m. dr cours	»» »»	Banq. de Fr. dr cours	3300 »»		
4 0/0 J. »	106 25	O. V. de Par.	»» »»		
Emp. 1841. au Ct	» »/»	C. hyp.	» »»		
— fin Ct	» »»	— Goüin	1212 »»		
B. du Trés.	» »»	— Gann	1415 »»		

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0	d. 50	» »»	83 60	» »»	83 55
5 p. 0/0	d. 50	» »»	» »»	» »»	120 90

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0	10 »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0	15 »/»	20 »/»	22 1/2	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »»	ROM.	Der C.	100 »/»
Récép. Rotsch.	102 90	BELG. 5 1/2	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»» »/»	— 4 1/2	»	99 3/4
— — pass.	» »/»	— do 1840	»	100 3/4
— 3 p. 0/0.	»» »/»	— do 1842	»	100 1/2
Dette intérieure	32 1/4	— Banque	»	665 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	» »/»	— do Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	» »/»	PIÉMONT	»	1230 »»
HAITI	» »/»	AUTRICHE	»	»»» »/»
Union linière	» »»	— Fourneaux de l'Aveyron		»» »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0/0	1260 »»
Act. d. J.	» »»
Ch. S. G.	» 1025 »»
V. r. dr.	470 »»
— Ob. anc.	» »»
— — nouv.	» »»
V. r. gauc.	275 »»
Paris à Sc.	405 [illegible]
— à Orléans	1230 »»
— à Rouen.	1021 »»
R.-Havre.	787 [illegible]
Avignon.	» »»
Str. à Bâle.	221 [illegible]
Paris-Str.	362 50
Tours-Nant.	» »»
Orl.-Vierz.	[illegible]
C. du Nord	736 [illegible]
Famp.-Haz.	»»» »»
Diep.-Féc.	» »»
Boul. à Am.	480 »»
Orl.-Bord.	602 50
Mont. à Tr.	375 »»
Paris-Lyon	540 »»
Bord.-Teste	» »»
Zinc V. M.	6100 »»
Lin Maber.	» »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 75.00 à 75,50; courant du mois, 78; juillet en août, 76,00 à 76,50; 4 dern., 79,00 à 80,00; 4 prem. 1847, 82,00 à 00,00.

LILLE. — Colza, 71,00 à 00,00; œillette rousse, 00,00 à 00,00; lin, 00,00 à 00,00; cameline, 00,00 à 00,0; chanvre, 00,00 à 000.— Voiture, 0,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 121,00 à 000,00; courant du mois, 123,00 à 000,00; juillet 125,00; août 126; sept. 000 à 000; oct. 00,00; 2 dern., 000,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 00,00 à 00,00 les 100 kil.

Marché aux farines, du 17 juin.— Arrivages, 10900,33; ventes, 11856,47 Restant, 19404,87.— Cours moyen du jour, 44 f. 09.; quinzaine, 43 f. 79.— Ventes en disponible, gruaux, 14 q. 13 k. de 54 fr. 80 à 58 fr. 00; 1re marque, 417 q. 62 k. de 44 fr. 60 à 46 50; 2e 404 q. 56 k. de 40 f. 10 à 43 fr. 95; — Ventes à livrer, 9232 q. 58 k. 29 90 à 46 fr. 15; cuisson, 808 q. 55 k. »»; revente, 238 q. 64 k. 38 20 à 45 85.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 19 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Lucie. Fille mal gardée.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Vestale. Valérie.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Emma. Fra Diavolo.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Frères Dondaine. Gant et l'Éventail.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Baroune. Carotte. Meunière. Vendetta.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Geneviève. Giroflée, Juanita, Jeanne.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Inventeur de la poudre. Châle b'eu. Major.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Danaïdes. Marie Jeanne.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Étoile du Berger.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Atar-Gull, Stella.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Mort aux rats, Pierrot, Gentil-Hussard.

Imprim. Lange-Lévy et Cie, rue du Croissant, 16.

[illegible] le royaume, se trouvent paralysées. Toujours le cercle vicieux qui, dans notre anarchique société, accompagne le bien ! Aussi les Banques locales indépendantes, qui seraient inutiles dans le système unitaire et national, peuvent-elles à bon droit opposer aux exorbitantes prétentions de la Banque de France le tableau des services que rend au pays leur concurrence. Leurs titres à la protection du pouvoir, dans l'état actuel de la société, sont parfaitement développés dans une communication qui nous est faite par un de nos amis, très bien placé pour apprécier le mécanisme des Banques locales, et trop bien éclairé par la Science sociale pour se laisser séduire.

La Banque de France aspire à se substituer par ses comptoirs aux Banques de département. Consultée par le ministre, à l'occasion de la demande en renouvellement de privilége que lui adresse la Banque de Bordeaux, elle a émis un avis contraire à cette demande, et si nos informations sont exactes, le conseil général, après mûr examen et de longues discussions, aurait conclu que la Banque de France a le droit de prendre la place des Banques départementales, à mesure que le privilége de chacune viendrait à extinction.

Que la Banque de France, dans le juste sentiment de sa puissance, croie que ce qu'elle voudra sera, elle aura peu de contradicteurs; nous sommes déjà si bien façonnés au joug de la féodalité de l'argent, que personne ne relèvera peut-être ce qu'il y a d'exorbitant à parler de droit quand on se fait simplement usurpateur. Ce rôle n'a jamais été plus facile, il n'exige ni audace, ni courage, ni talent. Il suffit d'avoir les *moyens* dont dispose la Banque de France, pour réussir. Que son succès soit donc aisé et certain, il n'en vaut pas moins la peine que nous consacrions quelques moments à cette question, et que nous protestions contre le mal, ne fût-ce que pour aggraver la responsabilité de ceux qui, pouvant l'empêcher, l'auront laissé se commettre.

Admettons donc que, dans un temps prochain, les Banques de département aient disparu. — S'il est vrai que déjà la Banque de France soit en campagne, qu'elle agisse sur les banques locales, en multipliant les entraves qu'elle a toujours mises à leurs rapports avec elles, en rassurant leur personnel par l'annonce qu'il sera conservé, en faisant pressentir à leurs actionnaires qu'elle se chargera de leurs actions au cours... la Banque aura réalisé son plan d'envahissement plus tôt qu'on ne pense.

Elle est, dit-on, prise d'une soudaine commisération pour les pauvres localités, qui voient par leurs Banques leur papier moins bien traité que celui sur Paris. — Elle veut aussi économiser pour le Trésor, et offrir au gouvernement de se charger de la recette des deniers publics, qui sait? faire les fonctions des receveurs généraux.

L'origine, le but, le mécanisme des Banques publiques en France sont si peu connus chez nous, tandis que l'étranger vient les étudier pour les organiser chez lui, qu'il est à propos d'en dire deux mots.

Les Banques sont nées du besoin de suppléer à l'insuffisance du numéraire par un signe représentatif susceptible de se multiplier pres-

[illegible] les Banques d'avoir toujours en caisse, en numéraire, le tiers de leur circulation. Il est tout aussi juste que le pouvoir se soit réservé un droit de contrôle absolu sur ces établissements de crédit. Tous les mois, le ministre reçoit, de toutes les Banques, les tableaux résumant toutes leurs opérations mensuelles. Ces mêmes tableaux sont soumis au conseil d'administration, qui se réunit au moins une fois par mois. Tous les six mois, une assemblée générale des actionnaires reçoit, du président du conseil et d'un des censeurs, le compte rendu des opérations du semestre.

Les attributions du conseil général, ordinairement composé de neuf régents et de trois censeurs, sont: de nommer à tous les emplois de la Banque, sauf le directeur, qui, depuis 1842, est nommé par le roi ; de fixer le taux de l'escompte, d'autoriser les dépenses, de vérifier les livres, les portefeuilles, les caisses, etc. Le conseil administre, en un mot ; le directeur fait exécuter ses volontés.

Nous savons comment sont administrées les Banques de département, nous connaissons des régents et des censeurs de plusieurs de ces Banques, et nous pouvons dire que dans toutes les discussions, ce qui préoccupe en première ligne, c'est l'intérêt du commerce, l'intérêt public.

Cela se conçoit aisément, puisque les bénéfices des Banques se mesurent à leurs services. La source la plus féconde de leurs profits est dans la circulation. Plus celle-ci est disproportionnée au capital, plus la Banque prospère.

La Banque de Bordeaux, qui possède un capital de 3 150 000 fr., a plus de 20 millions de ses billets en circulation.

La Banque du Havre, au capital de 4 millions, arrive à peine à une circulation de pareille somme.

Les actions de la Banque de Bordeaux valent 2 500 fr.; celles du Havre 1 300 fr.

Si le cercle d'action, si les besoins du Havre et de Bordeaux étaient les mêmes, on arriverait à cette conclusion, que la Banque dont la circulation a acquis le plus grand développement, est la plus utile, et que celle de Bordeaux l'emporte de beaucoup sur celle du Havre.

Mais cette base d'appréciation n'est pas absolue. Indépendamment de l'immense avantage qu'il y a pour une banque d'être ancienne en date, les circonstances et les besoins des localités sont très différents.

En général, et en dehors des avantages matériels que les Banques de département offrent au commerce, elles remplissent un but d'utilité plus élevé ; elles exercent la plus salutaire influence sur les affaires de leurs localités, qu'elles modèrent s'il y a lieu, favorisent souvent, et moralisent toujours, autant qu'il est en elles, en se montrant hostiles à tout ce qui trahit l'agiotage, le jeu, et libéralement bienveillantes pour le commerce régulier.

Il est de leur essence, de leur intérêt, de faire beaucoup de bien. — Ne vivant que par l'ordre et la confiance, tous leurs actes, tous leurs rapports avec le public enseignent l'un et inspirent l'autre. Elles sont

[illegible] seraient toujours plus faciles, que des inspections à la Banque de France. Il y a là toute la différence du subordonné à l'égal, du petit au grand. On n'exerce guères de contrôle de puissance à puissance.

Le conseil d'administration d'une Banque départementale est pénétré de sa responsabilité; il sait que le sort de la banque indépendante qu'il administre est dans ses mains.

Le directeur, lui, relève du conseil (1). Sa position est claire, non équivoque. En contact avec le public, il fait exécuter les décisions du conseil, et n'a point à lui en rendre compte. En présence du conseil, il fait passer sous ses yeux les tableaux résumant les opérations, et lui fournit tous les renseignements dont il peut avoir besoin; puis le conseil arrête telles mesures qu'il croit utiles.

Il en sera tout autrement dans l'administration d'un comptoir de la Banque de France. Ici, le directeur est nommé par la Banque de France, il correspond seul avec elle, c'est d'elle seule qu'il reçoit ses instructions, ses ordres. Dès lors, entre le conseil et le directeur, conflits fréquents. Ou bien le conseil abandonne ses droits. Mais le conseil lui-même restera-t-il le même ? A nos yeux, son institution, ses attributions seront faussées. Elu librement aujourd'hui par les actionnaires, qui ne voit quelle influence la Banque de France pourra apporter dans les élections ? Et puis, sera-ce bien la même chose pour un conseil quelconque de gérer une banque indépendante, dont une des conditions de prospérité est de servir les intérêts de la localité, ou d'être administrateur en sous-ordre (car nous soutenons que le directeur sera tout) d'un comptoir qui sera une vingtième ou trentième fraction de la Banque de France? — Il est impossible que ses fonctions et son zèle ne subissent pas les plus fâcheuses modifications.

Ou le conseil d'un comptoir sera un instrument docile, ou le directeur usurpera ses fonctions. Le comptoir aura pour but essentiel de grossir les bénéfices de la Banque de France, et l'heureuse influence que les Banques de département exercent sur les affaires de leur ressort disparaîtra.

Bien des fois, nous avons entendu dire autour de nous : « L'établissement des banques dans les départements rend le retour des grandes crises impossible. » — Sans doute, la Bourse de Paris agit encore sur la province; mais cette action va s'affaiblissant chaque jour. Que les folies du jeu fassent de nouveau resserrer le crédit à Paris, et le jour où il n'y aura plus qu'une Banque de France, qui, par ses comptoirs, étendra ses bras sur tout le pays, Marseille, Bordeaux, le Havre souffriront, au même instant, des craintes ou de la terreur qui s'empareront de l'esprit des grands financiers de Paris.

La multiplicité des Banques tend nécessairement à baisser graduellement le prix de l'argent, à réduire le taux de l'escompte. Elle est essentiellement favorable à l'association du travail et du capital.

Les prétentions de la Banque de France vont droit au monopole le

(1) Depuis la loi du 5 juin 1842, le directeur est nommé par le roi sur la présentation de trois candidats nommés par le conseil.

MARTIN CHUZZLEWITT (1),

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

PAR CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. Sw.-Belloc).

XI.

Une visite à miss Pinch.

La sœur de Tom Pinch était institutrice dans une famille qui jetait un grand éclat de par le monde, la plus riche famille de fondeurs de cuivre et de bronze qui ait peut-être jamais existé. Elle habitait au village de Camberwell, à trois milles de Londres, une vaste et farouche maison qui, pareille au château de l'ogre géant du *Chat botté*, glaçait d'épouvante au premier aspect et faisait frissonner les plus braves. La grande porte-cochère était munie d'une énorme cloche dont le battant ressemblait à un gigantesque point d'admiration : une immense loge, bâtie en côté, nuisait à l'effet du dehors, mais rendait le dedans encore plus formidable. Un portier, bien nourri, montait majestueusement la garde à l'entrée, et quand il octroyait au visiteur la permission de passer outre, il sonnait un second beffroi. A cet appel, apparaissait au bout d'un quart d'heure, sur le seuil du vestibule, un grand laquais, l'épaule chargée de longues aiguillettes qui, s'accrochant aux tables, aux chaises, le condamnaient à autant de perplexités et de tourments qu'une grosse mouche bleue au milieu d'un monde de toiles d'araignées.

M. Pecksniff, accompagné de ses filles et de son hôtesse, Mme Todgers, descendit bravement de fiacre devant cette splendide demeure. Le cérémonial ci-dessus duement accompli, ils pénétrèrent dans la maison et arrivèrent de proche en proche jusqu'à une salle d'études décorée de cartes géographiques; la sœur de M. Pinch y donnait leçon à l'aînée de ses élèves, petite femme précoce d'environ treize ans, déjà si artistement habillée, busquée, stylée, qu'à l'entière satisfaction de ses parents et amis, il ne lui restait plus rien de l'enfant ni de la jeune fille.

— Une visite pour miss Pinch ! dit le laquais.

Il fallait que ce garçon fût doué d'une rare perspicacité pour accentuer si juste la nuance mitoyenne entre le froid respect avec lequel il eût annoncé une visite pour ses maîtres, et l'intérêt personnel qu'il eût mis à prévenir la cuisinière que des étrangers la demandaient.

— Une visite pour miss Pinch !

Miss Pinch se leva en hâte. Son agitation disait clairement que la liste de ses visiteurs était des plus bornées. En même temps sa jeune élève se redressa d'une façon alarmante, l'œil et l'oreille au guet, prête à prendre bonne note de tout ce qui serait dit ou fait; car la maîtresse du logis, amateur d'histoire naturelle et curieuse d'approfondir les mœurs et habitudes de l'animal vulgairement nommé institutrice, encourageait ses filles à lui faire des rapports toutes les fois que l'occasion s'en présentait, coutume fort louable et qui ne pouvait manquer de tourner au profit et à l'agrément de tous.

C'est triste à dire, mais il faut l'avouer, la sœur de M. Pinch n'était pas du tout laide. Au contraire, elle avait un visage aimable, doux, prévenant, une gentille petite taille, ni trop grosse, ni trop mince, mais remarquable pour sa rondeur et sa grâce. Il y avait quelque chose de son frère, beaucoup même, dans la douceur de son maintien et dans son air de timidité naïve ; mais elle était loin d'être une horreur, un épouvante, une caricature, comme l'avaient prédit les miss Pecksniff; et ces charmantes jeunes personnes la dévisagèrent avec une indignation d'autant plus vive, qu'elle ne répondait pas le moins du monde à leur attente.

Miss Mercy, toujours en fonds de gaîeté, supporta mieux ce mécompte, et s'en tira victorieusement ; du moins en apparence, par un ricanement prolongé ; mais sa sœur, peu soucieuse de cacher son dédain, le laissa sans scrupule éclater dans ses yeux. Quant à madame Todgers, pendue au bras de M. Pecksniff, elle avait adopté une grimace distinguée, moitié grave, moitié riante, qui se prêtait à toute disposition de l'âme et à toute nuance d'opinion.

— Ne vous alarmez pas, miss Pinch, dit M. Pecksniff. Il daigna prendre la main de la jeune fille et la retint entre les siennes, en la caressant doucement. Je suis venu accomplir une promesse, faite à votre frère Thomas Pinch... Calmez-vous, miss Pinch, mon nom est Pecksniff.

Le digne homme appuya sur ces mots avec emphase, comme s'il eût dit : « Vous voyez en moi, jeune fille, le bienfaiteur de votre race ; le patron de votre famille ; le libérateur de Thomas Pinch, l'orphelin, que je nourris tous les jours de la manne de ma table ; et qui est mon débiteur pour une somme énorme dans le grand livre ouvert là-haut ; mais je n'en tire point vanité, ma récompense n'est pas de ce monde! »

La pauvre jeune fille comprit et accepta tout cela comme si c'eût été paroles d'Evangile. Son frère, qui lui écrivait dans la plénitude de son cœur, lui en avait dit bien davantage. Quand M. Pecksniff cessa de parler, elle pencha la tête, et une larme brûlante tomba sur la main du généreux patron de Tom.

—Je vous y prends, Miss Pinch! pensa la pénétrante élève. Pleurer devant des étrangers, pour leur faire croire que vous ne vous trouvez pas bien chez nous!

—Thomas se porte à merveille, reprit M. Pecksniff. Il m'a chargé de ses amitiés pour vous et de cette lettre. Je ne puis dire, pauvre garçon, qu'il promette de se distinguer dans notre art; mais il a de la bonne volonté, et, après la capacité, c'est ce qu'il y a de mieux. Il faut lui en tenir compte, et prendre patience.

— Je sais qu'il a un ardent désir de bien faire, monsieur, dit la sœur de Tom Pinch, et que vous l'y encouragez avec infiniment de bonté, ce dont nous ne saurions être trop reconnaissants mon frère et moi, ainsi qu'il me l'écrit souvent. Je sais aussi, ajouta-t-elle, en jetant un coup d'œil affectueux sur les deux sœurs, tout ce que nous devons à ces dames.

— Mes colombes, reprit M. Pecksniff, se tournant vers ses filles avec un sourire, la sœur de Thomas me dit là quelque chose que vous serez, je crois, bien aises d'entendre.

— Nous ne pouvons nous attribuer là dedans le moindre mérite, papa, s'écria Cherry, tandis que de concert avec Mercy elle signifiait, par une froide révérence à la sœur de Tom, qu'elles lui sauraient gré de se tenir à distance. Si M. Pinch est bien pourvu, c'est à vous seul qu'il le doit, et nous sommes ravies d'apprendre qu'il en a une juste reconnaissance.

— De mieux en mieux, miss Pinch! pensa l'élève. Ah! vous avez un frère reconnaissant et qui vit aux crochets d'autrui!

— Quelle bonté! dit la sœur de Tom Pinch, avec toute la candeur de Tom et avec son naïf sourire; quelle bonté d'être venu! Vous ne pouvez vous imaginer le bien que vous me faites et le bonheur que j'ai à vous voir, à vous remercier de vive voix ; non, vous ne sauriez vous le figurer, vous qui comptez pour si peu les services que vous rendez!

— Très à propos, très sensé, on ne peut plus satisfaisant, murmura M. Pecksniff.

— Je suis si heureuse, dit Ruth Pinch, qui, le premier saisissement passé, redevenait joyeuse, communicative, et, vivante image de Tom, envisageait toutes choses sous le meilleur aspect; si heureuse de penser que vous lui pourrez dire de quelle aisance je jouis ici, et quelle folie il y aurait de sa part à se tourmenter de me savoir livrée à mes propres ressources. Bon Dieu! tant que je l'ai su content et qu'il a pu me croire satisfaite, nous aurions enduré tous deux, sans impatience et sans murmure, de bien autres épreuves que celles que nous avons subies.

Si jamais vérité a été dite en ce monde trompeur, ce fut alors et par la bouche ingénue de la jeune fille.

— Sans doute, s'écria M. Pecksniff, dont les yeux errants s'étaient fixés sur l'élève de miss Pinch; sans doute!... Comment vous portez-vous, ma belle et intéressante enfant?

— Très bien, je vous remercie, répondit d'un ton glacial l'aimable adolescente.

(1) Voir les numéros du 7 au 19 juin.

se défendre dans ses propres colonnes.

Nous jouons de malheur avec MM. les avocats du roi. Lors de la plainte en diffamation que le gérant de la *Démocratie pacifique* dirigea contre l'*Epoque*, le ministère public fit un grand crime au gérant de n'avoir pas demandé à l'*Epoque* une insertion en réponse à ses attaques, et lui conseilla d'user, en pareille circonstance, du droit que la loi lui donne à cet égard.

Cela se passait à la 6e chambre. A la 7e chambre, c'est bien différent.

On y déclare que le gérant d'un journal n'a pas le droit de faire insérer sa réclamation dans le journal qui l'a attaqué, et qu'il doit se défendre dans sa propre feuille.

Le juge n'a pas même fait ici une distinction qui saute aux yeux, et que voici : Il est tout simple qu'un journal attaqué dans ses doctrines politiques ou sociales, ne puisse pas contraindre ses adversaires à remplir leurs colonnes de ses réclamations; mais lorsque c'est la probité commerciale du journal qui est mise en cause, le journal est un être moral qui a le droit de se défendre par insertion dans le journal agresseur, au même titre que le premier citoyen venu.

Ainsi, le ministère public dit, un jour, à nos gérants : « Vous avez eu tort de ne pas envoyer une lettre de votre adversaire en le sommant de l'insérer. » Un autre jour, et dans des circonstances absolument identiques, il leur dit : « Le gérant d'un journal a sa feuille pour se défendre, et ne doit pas encombrer les colonnes de ses adversaires. »

C'est ainsi que nous nous trouvons entre deux... avocats du roi, sans équilibre et sans justice.

Mais, ô deux et trois fois erreur ! ce n'est pas le gérant qui est intéressé à se défendre dans l'espèce, ce sont les signataires de la circulaire reproduite dans les colonnes, c'est-à-dire les membres du conseil de direction de la *Démocratie*.

Il est inutile d'ajouter que nous allons demander à la cour royale de nous éclairer sur cette nouvelle difficulté.

Chambre des Députés. — Budget des Recettes.

Il s'agissait du budget de recettes, c'est-à-dire de tout nôtre système d'impôts, et cependant la séance de la Chambre des députés a offert peu d'intérêt; à défaut de toute autre cause, l'atmosphère lourde sous laquelle on se sentait accablé eût suffi pour paralyser la meilleure volonté. Tout dormait : les députés à leurs bancs, les journalistes à leurs tribunes, et même les provinciaux qui s'étaient aventurés au Palais-Bourbon, curieux de savoir comment on fait des lois. La chambre ne s'est réveillée que deux ou trois fois, et, disons-le à la honte de l'opposition, c'est la majorité, c'est le ministère qui, aujourd'hui, appuyaient ou acceptaient les mesures libérales, et la minorité qui les combattait.

civil, ... et de cour royale nécessaires aux indigents pour la célébration de leur mariage ou la légitimation de leurs enfants. M. Berger se lève alors, et à trois ou quatre reprises, combat cette proposition, qui sera, dit-il, féconde en abus, et ne fera qu'accroître le nombre et les exigences des pauvres; et de nombreux opposants d'applaudir, car le gouvernement adhérait à l'amendement. Mais lorsque M. Grandin a proposé d'exempter aussi du timbre les pièces nécessaires aux parents pour obtenir de leurs enfants une pension alimentaire, pas une voix de l'opposition n'a daigné l'appuyer. Un seul membre, mais un des plus ardents de la majorité, a osé faire entendre de généreuses paroles, c'est M. Chegaray.

« La justice, a-t-il dit, devrait être pour tous; eh bien ! elle est fermée aux pauvres, qui ne peuvent, faute d'argent, remplir les formalités dont on l'entoure. Tous les jours, par exemple, on voit une malheureuse femme contrainte de supporter les mauvais traitements d'un mari ivrogne et brutal, sans recours et sans espoir, parce qu'elle n'a pas d'argent pour acheter de la justice une séparation de corps qui la libère de sa chaîne. Ce sont là de ces faits dont chacun a pu être témoin, et auxquels la législation actuelle ne permet aucun remède. »

L'orateur a terminé en priant M. le ministre de la justice de mettre un terme à ces souffrances, en apportant, l'année prochaine, un projet de loi sur la matière. Dans cet espoir, que M. le ministre n'a pas encouragé, cependant, M. Grandin a retiré son amendement, et la chambre a voté celui de M. de Tocqueville.

Elle a encore adopté une proposition de M. Boulay (de la Meurthe), tendant à exempter du timbre les quittances et les états adressés chaque mois par les instituteurs; elle a repoussé un amendement de M. Luneau, qui voulait obliger le ministre des finances à rendre compte, dans la prochaine session, de ses efforts pour retirer des détenteurs les domaines de l'Etat qui se trouvent induement aliénés, et entre autres, le Temple, à Paris.

La discussion continuera demain.

Chambre des Pairs.

M. LE PRINCE DE LA MOSKOWA ET M. PASQUIER.

La chambre des pairs avait à discuter aujourd'hui le projet de loi relatif à la célébration des fêtes de juillet. M. le prince de la Moskowa a demandé la parole.

Messieurs, a dit le fils du maréchal Ney, on vous propose de voter un crédit pour célébrer l'anniversaire des journées de juillet. Mais à quoi bon de vaines démonstrations, si la révolution de juillet, si cette victoire remportée en 1830, par la cause populaire, n'est pas honorée dans son esprit, dans ses véritables sentiments, dans ses conséquences?

Il y a quelques jours, dans cette enceinte, on a pu se demander s'il y

... comme au nom de ses collègues, contre une assimilation injuste et impolitique, qu'il ne pouvait et ne voulait admettre à aucun titre. Ce fut grâce à cette généreuse initiative que la déclaration que je viens d'avoir le regret d'être obligé de rappeler à la Chambre ne fut pas insérée au *Moniteur*.

Messieurs, j'ai été accusé d'avoir paisiblement supporté l'injure la plus sanglante qui puisse être infligée au cœur d'un fils, parce qu'au sein de la cour de justice, après les paroles de M. le président, j'ai gardé le silence.

Ah ! croyez-moi, c'est que j'étais tellement foudroyé par ce coup inattendu de la part d'un homme qui jusqu'alors ne m'avait donné que des preuves de bienveillance, par cette odieuse assimilation, par ce rapprochement entre l'honneur de mon illustre père et celui d'un misérable assassin, que les mots, que les pensées mêmes m'ont manqué, tant j'étais suffoqué par la douleur !

Et les marques de désapprobation qui ont alors éclaté dans cette enceinte, et les murmures qui ont accueilli cette cruelle citation, et les marques mêmes de la sympathie affectueuse de mes collègues, en soulageant jusqu'à un certain point ma douleur, n'ont-elles pas dû rendre mon émotion plus vive, et ne comprenez-vous pas, messieurs, qu'elle m'ait ôté jusqu'à la force de protester?

Mais quelque chose me disait que de telles paroles ne se réfugieraient pas impunément toujours derrière la triple inviolabilité de l'âge, de la prudence et du huis-clos judiciaire, et que l'expression de mes justes griefs comme fils, comme pair de France et comme citoyen, pour avoir été longtemps comprimée, n'en serait peut-être un jour que plus entière. Les sentiments équitables, généreux, pacifiques de cette Chambre ne pouvaient manquer d'accueillir ma protestation. (Très bien ! très bien !)

M. de Castellane s'est alors élancé à la tribune, mais le bruit était tel qu'il n'a pu se faire entendre. Quant à M. Pasquier, il s'est borné pour toute réponse à quelques phrases de protestation contre cette publicité donnée aux délibérations intérieures de la chambre des pairs transformée en cour de justice.

Le projet de loi a été adopté par 91 voix contre 19. La chambre a voté ensuite, à la majorité de 96 voix contre 8, le règlement définitif du budget de 1843.

Malades et Médecins.

Au docteur S. à la Ch. G.

Cher et honoré confrère,

Il y a déjà longtemps que vous exercez notre art, et vous savez, par expérience sans doute, comment les malades racontent et même écrivent quelquefois l'histoire. Si, sous ce rapport, il vous est jamais arrivé d'être blessé au cœur par la main d'un ami auquel vous aviez prodigué vos soins, vous avez senti combien ce genre de blessure était cruel à endurer, quelque bien intentionnée que pût être la main qui l'avait faite. C'est une de ces circonstances où le médecin a besoin de faire appel à toute sa philosophie; je l'ai naguères éprouvé.

Vous avez probablement gardé souvenir, vous et ceux de nos con-

---

— Ravissante figure ! reprit M. Pecksniff, s'adressant à ses filles ; des manières charmantes !

Les deux jeunes personnes, prenant la voie la plus courte pour arriver aux parents, s'étaient tout d'abord extasiées sur ce digne rejeton d'une opulente famille. Mme Todgers protesta qu'elle n'avait rien vu qui fût le quart aussi angélique. Il ne lui manquait qu'une paire d'ailes, assura la brave dame, pour être un véritable *sérapin*. Mme Todgers trouvait de la pédanterie à tenir compte de l'*h*, et la supprimait invariablement dans les mots émanés du grec.

— Mon aimable petite amie, dit M. Pecksniff, tirant de son portefeuille une des cartes où s'étalaient ses qualités et titres, veuillez remettre ceci de ma part à vos respectables parents, et dites-leur que moi et mes filles...

— Et madame Todgers, papa, dit Mercy.

— Ainsi que madame Todgers, de Londres, ajouta M. Pecksniff, nous n'avons pas voulu les importuner, notre but étant simplement de voir un moment miss Pinch, dont le frère est un de mes élèves et de mes protégés; mais il m'eût été impossible de quitter cette classique demeure, sans payer, comme architecte, mon humble tribut d'admiration à l'élégance, à la pureté de goût dont le propriétaire a fait preuve, en appréciant à sa juste valeur le bel art auquel j'ai consacré ma vie, aux progrès et à la gloire duquel j'ai sacrifié... ma fortune. Je vous serai on ne peut plus obligé, ma belle enfant.

— Madame envoie demander à miss Pinch, dit le laquais entrant brusquement et parlant du même ton que lorsqu'il avait introduit les étrangers, quelle leçon prend mademoiselle en ce moment ?

— Oh ! reprit M. Pecksniff, monsieur se chargera de ma carte — avec mes compliments, jeune homme, s'il vous plaît. Nous interrompons les études, mes très-chères, il nous faut partir.

Il y eut un léger trouble causé par la hâte que mit madame Todgers à ouvrir son cabas, pour donner au laquais une de ses cartes contenant les renseignements les plus détaillés sur les avantages et les prix de la pension Todgers; plus un *nota bene*, où la directrice de l'établissement, saisissant cette occasion de remercier les personnes qui l'avaient honorée de leur confiance, les engageait, si elles étaient satisfaites de la nourriture et du bon marché, à *en faire part*, avec recommandation, à leurs amis et connaissances.

M. Pecksniff, que sa présence d'esprit n'abandonnait jamais, ressaisit ce perfide document, et l'enferma dans sa poche sous triple boutons.

Se tournant ensuite vers miss Pinch avec un redoublement de condescendance, car il importait que le laquais comprît bien qu'elle avait à faire à des protecteurs, non à des amis : — Bonjour ! au revoir ! dit-il, que le Seigneur soit avec vous ! vous pouvez compter sur ma constante sollicitude pour votre frère Thomas. Ayez l'esprit en repos sur ce point, miss Pinch !

— Merci ! dit de tout cœur la sœur de Tom : mille fois merci !

— Chut ! répliqua-t-il, en lui donnant une petite tape sur la joue ; pas de remerciements, ou nous nous fâcherons ! Et à l'élève : — Adieu, ma belle et douce enfant !.. Cette suave vision, poursuivit-il d'un air pensif, les yeux fixés sur le laquais, a répandu autour de moi un reflet de sa lumière, qui ne s'effacera de longtemps !.. Etes-vous prêtes, mes filles ?

Elles n'étaient pas encore tout à fait prêtes : elles s'étaient arrêtées à caresser la suave vision; mais il fallut enfin rompre le charme, et passant devant miss Pinch, avec un hautain hochement de tête et une révérence écourtée, elles s'élancèrent dans le corridor.

Le laquais avait fort à faire de les conduire; M. Pecksniff se montrait si transporté du bon goût qui avait présidé à la distribution intérieure du bâtiment, qu'il s'arrêtait à chaque pas, surtout près de la porte du salon, exprimant son admiration à haute voix et en termes choisis. De la salle d'études au vestibule, il débita un exposé sommaire de la science de l'architecture appliquée à l'habitation : il en était à l'apogée de son éloquence lorsqu'ils atteignirent le jardin.

— Regardez, dit M. Pecksniff, en s'éloignant à reculons des marches, la tête penchée sur le côté et les yeux à demi clos, afin de mieux saisir les proportions de l'ensemble ; regardez, mes chères filles, la corniche qui soutient le toit, si remarquable par la légèreté de sa construction, particulièrement à l'endroit où elle tourne l'angle méridional de l'édifice. Ne sentez-vous pas, comme moi... J'ai bien l'honneur de vous saluer, monsieur; votre très humble serviteur!

Ces paroles, accompagnées d'une respectueuse inclination de tête, s'adressaient à un homme entre deux âges, qui venait d'apparaître derrière une des fenêtres du premier. M. Pecksniff n'espérait pas être entendu, mais il avait cru devoir joindre les paroles à la démonstration.

— Je n'ai nul doute, chères petites, continua-t-il en baissant la voix, et feignant de leur désigner de la main de nouvelles beautés, que ce ne soit là le propriétaire. Je ne serais pas fâché de le connaître. Qui sait ce qui pourrait en résulter? Regarde-t-il par ici, Charité?

— Il ouvre la fenêtre, papa.

— Ah, ah ! reprit doucement M. Pecksniff. A merveille ! il sait que je suis architecte ; il m'aura entendu tout à l'heure comme nous parcourions les appartements. Ne regardez pas de son côté... Quant aux colonnes cannelées du portique...

— Ohé ! ohé ! cria le maître du logis.

— Votre serviteur, monsieur, dit M. Pecksniff, ôtant son chapeau ; enchanté de faire votre connaissance!

— Otez-vous de là ! ne marchez donc pas sur le gazon ! rugit le propriétaire.

— Pardon, dit M. Pecksniff, doutant qu'il eût bien entendu ; vous me faisiez l'honneur de me dire?...

— Allez vous-en de là ! Sortez de dessus le gazon ! répéta le propriétaire furieux.

— Nous n'avons nulle intention de déranger, d'abîmer, monsieur,

commença M. Pecksniff avec un sourire conciliant.

— Mais vous dérangez, vous abîmez. Vous ne regardez seulement pas où vous mettez le pied ! Ne voyez-vous pas l'allée sablée ? Pourquoi la croyez-vous faite? Hé ! Jean ! ouvrez la porte et montrez-leur le chemin !

Après ce gracieux congé, il referma la fenêtre et disparut.

M. Pecksniff remit son chapeau, et marcha d'un pas délibéré vers son fiacre, étudiant, chemin faisant, les nuages avec un vif intérêt. Il embarqua ses filles et madame Todgers dans le poudreux véhicule, et demeura quelques secondes en contemplation, comme s'il eût été devant un char antique ; rompant enfin avec ses méditations, il prit la quatrième place, étala ses mains sur ses genoux, et sourit à ses trois visavis.

Mais ses filles, beaucoup moins pacifiques, donnèrent un libre essor à leur colère. Cet affront venait, disaient-elles, de ce qu'on protégeait des créatures telles que les Pinch, frère et sœur. On finissait par descendre à leur niveau. C'étaient les conséquences naturelles de la position humiliante qu'on avait prise en allant voir une de ces rusées et hardies intrigantes qui, dépendantes de tout le monde, affichent des prétentions à la dignité, à la beauté ! Elles n'étaient nullement surprises de ce qui leur arrivait ; elles s'y attendaient ; elles l'avaient, le matin même, prédit à madame Todgers, comme elle pouvait en déposer. A quoi elles ajoutèrent que le propriétaire de la maison, les supposant amies de miss Pinch, avait agi, selon elles, très convenablement ; à sa place, elles en eussent fait tout autant, pis peut-être ; puis, avec le manque de logique qu'entraîne la passion, elles le traitèrent de brute, de scélérat, d'ours mal léché, et versèrent un torrent de larmes qui noya et balaya ce flot d'invectives.

Miss Pinch avait cependant une moindre part à ce mécompte, que le ravissant *Sérapin*, qui, aussitôt après la sortie des étrangers, avait couru tout rapporter au quartier général, sans oublier l'impertinence qu'on avait eue de la charger d'un message, et de le lui retirer ensuite pour le donner au laquais, ce qui, joint aux remarques intempestives de M. Pecksniff sur la façade, et à son peu de respect pour le gazon, avait amené ce brutal renvoi. La pauvre miss Pinch n'en eut pas moins à endurer le double contre-coup. Vertement tancée par la mère de l'angélique vision, qui lui reprocha avec amertume la vulgarité de ses connaissances, elle se retira dans sa chambre tout en larmes, que sa gaieté naturelle, sa résignation, la joie d'avoir vu M. Pecksniff, et le bonheur de lire et relire la lettre de Tom, suffirent à peine à sécher.

Quant à M. Pecksniff, il proclama dans le fiacre qu'une bonne action portait en elle sa récompense, et qu'eût-il été mis dehors à coups de pieds au derrière, pour une telle cause, il s'en tiendrait honoré. Loin d'accepter ce point de vue consolant, les jeunes personnes firent rage tout le long du chemin, et laissèrent même percer plus d'une fois leurs dispositions hostiles contre l'inoffensive madame Todgers, dont elles accusaient secrètement la toilette, le cabas et la carte d'être pour moitié dans leur mésaventure.

(*La suite prochainement.*)

Examinons si les faits se sont réellement passés comme F. C. les rapporte, avec le laisser-aller de ces sortes d'articles, et si à son insu, sans doute, il n'a pas été induit en erreur sur quelques points par l'infidélité de sa mémoire ou ses préoccupations de malade.

Personne moins que moi, je pense, n'a les préjugés de sa profession. Je ne tiens la médecine ni pour infaillible, ni pour efficace partout et toujours. Si donc je prends sa défense, c'est avec toutes réserves et sous bénéfice d'inventaire, comme dit la formule consacrée. — Quoi qu'il en soit, au lieu de disculper les médecins en accusant la médecine, il serait plus juste, si les choses s'étaient passées en effet comme le raconte F. C., de faire l'inverse et de porter les imputations du compte de la médecine sur celui des médecins. Jamais assurément la médecine, une médecine sensée bien entendu, n'a prescrit de *procurer* par la diète une oppression de *poitrine* pour la faire ensuite disparaître par la saignée. Les médecins, s'il s'en est trouvé qui aient pu agir de la sorte, ont à coup sûr le mérite de l'invention.

Mais, au sujet de la propriété qu'aurait eue cette damnée médecine, comme le baudet de la fable, de causer tout le mal, il se présente une réflexion que chacun aura faite. Quand ce pauvre F. C., miraculeusement sauvé de mes mains homicides, m'appela auprès de lui, c'est qu'apparemment il était déjà souffrant et malade. Voilà un commencement dont il faut bien innocenter la diète et la médecine.

Autre rectification : « Après HUIT jours, dit F. C. (huit jours seulement), de diète *absolue*, j'étais au pis, etc. »

Les jours paraissent longs, je le sais, à celui qui subit la diète : il serait assez excusable de les compter double ; mais le médecin qui tient note, et de ses visites, lors même qu'elles ne sont point grevées d'honoraires, et des principales observations que lui présente l'état des malades, n'est pas exposé aux mêmes erreurs de calcul. Eh bien! je relève sur mon agenda que j'ai fait ma première visite à F. C. le vendredi 10 avril seulement, et qu'il est passé aux soins du docteur, qui lui a sauvé la vie, le mardi au soir 14. A supposer donc que j'eusse prescrit dès le principe une diète *absolue* (ce qui n'est pas), le malade y serait demeuré, *de mon fait*, quatre jours en tout, et non pas huit.

Passons à ce qui concerne la saignée. Ce fut seulement le second jour de mes visites que, la douleur de tête persistant, avec courbature générale, un peu de chaleur fébrile à la peau et une toux sèche, je proposai, comme moyen de mettre fin à cet état, une *légère* saignée. J'étais si loin d'ailleurs de tenir le ridicule langage qu'on nous met dans la bouche : « La saignée ou la mort ! » que je déclarai ne pas regarder jusque-là cette saignée comme indispensable, et que, d'après la répugnance témoignée par le malade, je n'insistai pas. Quel médecin ne croirait cependant, en lisant le passage dans lequel F. C. nous dépeint collant notre oreille sur sa poitrine, et lui posant ensuite le formidable dilemme : « La saignée ou la mort ! » quel médecin ne croirait, dis-je, que nous avions diagnostiqué une fluxion de poitrine ou tout au moins une pleurésie ? Il n'en a rien été : nous n'avons jamais reconnu et signalé, d'après l'auscultation, qu'une simple bronchite.

Dans la journée du lundi 13 avril, quelques épistaxis (écoulements de sang par le nez) étant venues me donner, je ne m'en défends pas, une inquiétude que je n'avais pas éprouvée les premiers jours, ce que je demandai, ce ne fut pas qu'on tirât du sang, mais qu'on fit une consultation sur l'état du malade. Ce désir était d'autant plus naturel de ma part que le malade était entouré d'influences diverses et incompatibles. On me comprendra lorsque je dirai, — non pas assurément pour en faire un reproche à qui que ce soit, on est bien excusable de chercher à guérir par tous les moyens, — on me comprendra lorsque je dirai qu'il avait été amené une somnambule ; que l'homéopathie était là représentée par un confrère qui est aussi phalanstérien et à la discrétion duquel je rends, d'ailleurs, justice ; que la méthode Raspail figurait sur la table de nuit en flacon et en brochure ; qu'enfin il était fait mention, avec des recommandations vives et puissantes, du médecin qui prit quelques heures plus tard la direction du traitement. Dans l'intérêt du malade comme par souci de ma responsabilité, il était tout simple que je voulusse sortir d'une pareille situation. Je demandai qu'il fût appelé en consultation une notabilité médicale, ou bien qu'on prît un parti décisif entre les diverses méthodes qui briguaient l'honneur de tenter la cure. La consultation n'eut pas lieu, et le malade fut confié au médecin que l'on sait. Dès lors je ne parus plus qu'à titre d'ami pour échanger un serrement de mains avec F. C.

Au moment où s'opéra ce changement dans la direction du malade, l'inquiétude que j'avais eue un moment était dissipée. La nature du mal était bien nettement accusée par le caractère de la toux. On avait affaire à une *grippe*. Nous... dès-lors d'avis de faire prendre des aliments, graduellement, il est vrai. Ainsi, plusieurs bouillons de volaille et un potage au jus de bœuf étaient ordonnés pour la journée. Mais déjà, comme je l'ai dit plus haut, le nouveau médecin était en fonctions.

La guérison a-t-elle été subite? Quiconque sait la marche d'une maladie, quelque légère qu'elle soit, pourrait *à priori* répondre à la question.

En fait, cette cure, dont je ne prétends point par là diminuer le mérite, a été si peu opérée à la minute, que huit et dix et douze jours même après l'admission du médecin à qui en revient l'honneur, le malade avait encore des quintes de toux très incommodes. Enfin, ce ne fut qu'une quinzaine de jours après qu'il était passé au régime des beefsteaks et des côtelettes coup sur coup, le tout arrosé de vin de Cahors, que la convalescent crut pouvoir se mettre en route pour la Touraine. — Est-il sûr que, s'il fût demeuré sous la direction de la médecine ordinaire, la convalescence eût dû se faire attendre beaucoup plus longtemps ? Chacun en pensera ce qu'il voudra.

La moralité de cette histoire, que je me suis vu condamné à raconter à mon tour, non sans quelque regret, je laisse à chacun le soin de la tirer. Ceci, toutefois, peut s'appeler un avis au..... docteur.

J'aurais bien encore, cher confrère, quelques mots à vous dire d'un autre feuilleton qui parle aussi médecine. Je le dois même, ne fût-ce que par politesse et pour rendre hommage aux bonnes intentions dont il témoigne. Par malheur, en me donnant surabondamment ce que je ne demandais pas, on a oublié la seule chose qui me touche. Je n'ai aucun droit, aucune prétention à être proclamé l'un des meilleurs du camp *allopathe*, pour parler comme l'auteur. J'aurais été bien plus sensible, je

... plications renfermées dans le deuxième feuilleton, et a formellement refusé de s'associer à aucune réclamation ultérieure.

On écrit de Copenhague (Danemark), le 11 juin :

« Le roi, par une ordonnance en date du 3 de ce mois, qui vient d'être publiée, a mitigé plusieurs dispositions de la législation sur la presse.

» Ainsi, dorénavant, tous les écrits qui se composent de six feuilles d'impression ou davantage seront affranchis de la censure préalable, tandis que jusqu'à présent cette faveur n'était accordée qu'aux ouvrages de vingt-quatre feuilles d'impression au moins.

» La peine de l'emprisonnement, infligé pour la publication d'articles et de nouvelles politiques dans les journaux qui ne sont pas spécialement autorisés par le gouvernement à traiter de la politique, est remplacée par une amende qui variera, selon les circonstances, de 20 rigsbankdalers à 200 rigsbankdalers (55 à 550 fr..), et cela dans le cas même où ces articles ou ces nouvelles concerneraient l'administration du Danemark, et les relations entre ce pays et les Etats étrangers.

» Lorsqu'un journal aura été saisi par la police avant sa publication, il ne sera plus fait de poursuites contre l'éditeur responsable (comme cela s'est pratiqué jusqu'ici), et celui-ci aura le droit d'intenter à la police, devant les tribunaux compétents, une action en main-levée de la saisie du journal. »

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. de Lagrenée, ambassadeur de France en Chine, est arrivé à Paris.

— L'empereur et l'impératrice de Russie ont quitté Varsovie, le 9 juin, pour se rendre à St-Pétersbourg.

La cérémonie du mariage de la princesse Olga avec le prince royal de Wurtemberg est fixée au 12 juillet.

— Mme Dembowska, femme d'Edouard Dembowski, dont la tête avait été mise à prix par le gouvernement autrichien, vient d'arriver à Paris. C'est le gouvernement prussien qui lui a intimé l'ordre de quitter le grand-duché de Posen où elle avait été chercher un asile.

— M. Charles Brosselard, auteur du *Dictionnaire de langue berbère*, vient d'être nommé interprète principal de l'armée d'Afrique.

— Dans une séance extraordinaire tenue le 9 du mois de mai, l'académie des beaux arts de Sainte-Isabelle, à Séville, a voté à l'unanimité l'érection d'un obélisque consacré à la mémoire du célèbre peintre espagnol Murillo. Une souscription est ouverte à cet effet.

— Nous apprenons avec un vif regret que M. l'amiral baron de Bougainville, membre du conseil d'amirauté, vient d'être frappé d'une attaque d'apoplexie d'où est résulté une paralysie du côté gauche.

— On a parlé de la visite que l'escadre française, commandée par le prince de Joinville, devait faire à Naples ; quatre vaisseaux seulement pourront entrer dans le port, en vertu de conventions diplomatiques qui limitent à ce nombre la force navale étrangère qui peut stationner dans le port de Naples. Les autres vaisseaux devront mouiller à Baïes, Pouzzoles et Castellamare.

M. le prince de Joinville ne visitera probablement Naples qu'après avoir été aux îles Baléares et à Barcelone.

— Il est question d'établir au mois d'août un camp d'exercices pour l'infanterie à Saint-Maur, près Vincennes.

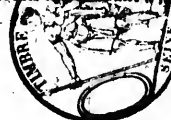
— On vient de découvrir, en Algérie, à environ huit lieues d'Oran, dans la forêt de Muley-Ismaël, une carrière de plâtre d'une immense étendue. On y descend par un puits de trente mètres de profondeur, et la masse gypseuse est tellement considérable qu'elle pourrait fournir, non-seulement aux constructions de toute la province de l'ouest de l'Algérie, mais aussi à une exportation très étendue. On pense que cette exploitation a été commencée au temps de la domination espagnole, mais les Arabes sont persuadés qu'elle est l'œuvre des *djinns* ou sorciers. Le gypse lamelleux y est d'une telle transparence, qu'il servirait très bien à garnir les fenêtres, ainsi que cela se pratiquait avant que l'usage du verre eût été généralisé. On sait qu'on employait aussi pour cette destination la corne fendue en feuilles minces. Quant au simple emploi de plâtre, plus d'une localité dans le midi de la France en manque, et il n'est pas douteux que la carrière de la forêt de Muley-Ismaël pourrait à elle seule leur en fournir.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevalier, opticien du roi, marquait 23° 2 dixièmes au dessus de 0 ; aujourd'hui, à six heures du matin, 20° 4 dixièmes ; à midi, 31° ; à deux heures, 31° 9 dixièmes.

UNE RICHESSE NOUVELLE. — Une lettre de Sainte-Augustine (Labrador), adressée au *Montréal-Times*, en date du 12 avril, relève une découverte fort curieuse, c'est que les alligators produisent de l'huile en quantité notable, comme les baleines.

« Cette découverte, dit la lettre, est due aux Indiens qui l'exploitent depuis longtemps ; l'huile d'alligator est aussi bonne que celle de baleine franche, elle est claire, transparente et brûle même beaucoup mieux dans les lampes ; on l'extrait avec la plus grande facilité, et chaque animal en contient une quantité considérable. Une expédition vient de quitter notre port pour exploiter immédiatement cette découverte ; elle s'est dirigée vers la rivière Saint-John et la Baie-Noire, où se trouvent en abondance ces hideux animaux ; il arrivait souvent qu'en remontant le fleuve sur des steamers on s'amusait à tirer les alligators, c'était chaque fois un baril ou un demi-baril d'huile de perdu. Si l'expédition réussit, comme nous n'en doutons nullement, il faudra faire une loi pour empêcher la pêche à l'époque où les alligators couvent leurs œufs, car la spéculation se jetterait sur cette nouvelle industrie, et on aurait bientôt anéanti la race des crocodiles. »

LA GROTTE DE MONTESINOS. — Le journal la *Guia del Comercio* publie dans son dernier numéro une description de la grotte de Montesinos, qu'un chapitre de *Don Quichotte* a rendue si célèbre. Elle est située dans le fameux champ de Montiel, fort près du village de la Ossa, dans l'ancienne province de la Manche, sur un terrain appartenant à la commanderie du grand-prieur de Saint-Jean.



courant du redoutable fleuve et précipitée dans le gouffre. Des milliers de personnes accoururent des parties les plus reculées des Etats-Unis. Les dames surtout y affluèrent. Des estrades étaient préparées pour les personnages marquants, la haine, bonne mère pour tous, fournissait aux plus pauvres des arbres pour observatoire. L'attente était générale. Enfin les boîtes résonnent ; c'est le signal convenu ; les câbles sont coupés, et la goëlette vole à sa perte, dont elle n'est séparée que par quelques centaines de mètres. Sur le pont se promène d'un pas lent et d'un air soucieux le capitaine du bâtiment un vieil ours arraché à ses forêts pour offrir à 20 000 spectateurs la vue de sa fin tragique. Il est entouré de son équipage, composé d'un bison, de chiens, de quelques oies, de chats et de plusieurs autres malheureux condamnés. Le navire doit franchir successivement trois amas de rochers, redoutables écueils, avant de devenir la proie de l'impitoyable cataracte ; le premier est passé sans grand malheur ; au second, un choc terrible se fait entendre, et l'un des mâts, brisé par le contre-coup, tombe avec fracas dans le fleuve.

Aussitôt on s'aperçoit que l'alarme a été jetée à bord. L'ours gronde, les chiens hurlent, les oies et les chats font un tapage infernal ; ceux-ci bondissent et grimpent partout pour chercher une planche de salut. Vain espoir! Une oie, désireuse de démentir le vieux proverbe : Bête comme une oie, pense très sagement qu'il y aurait de l'imprudence à prolonger son séjour à bord ; elle abandonne la goëlette, et, après les plus grands efforts, parvient à atteindre la rive. Voici venir le troisième écueil : de nouveau le petit bâtiment est rudement maltraité ; il s'échappe à demi fracassé, les pauvres animaux poussent des cris affreux; plaintes inutiles! Les voici au gouffre mugissant... Une seconde encore et tout fut dit.

Hâtons-nous de reconnaître pour l'honneur des Américains que c'est la seule fois qu'ils soient venus se réjouir de la triste mort d'êtres animés; les années suivantes il ne fut permis à aucun des bricks dévoués à la rage des flots de recevoir des passagers à bord.

UN GUET-APENS dont a failli être victime le fils aîné de M. le comte E. de Chabannes est raconté en ces termes par la *Gazette de Lyon* :

« Avant-hier au soir, lundi, M. de Chabannes voulut accompagner un de ses amis qui était venu le voir, il était 9 heures du soir ; sur l'invitation de son père, le jeune de Chabannes prit son chien, une canne et un pistolet, dans la crainte de rencontrer quelques chiens enragés, qui sont en ce moment nombreux dans le pays. A son retour au château de la Bâtie, près du bois Saint-Trivier, au milieu de la plus grande obscurité, le chien gronde, et sur le mot *le voilà!* le jeune de Chabannes, qui s'était mis sur ses gardes, vit à qui il avait à faire ; deux hommes se précipitèrent sur lui, le premier le saisit au collet pendant que le chien se jetait sur le second. M. de Chabannes donne un coup de bâton à son agresseur qui recule et lâche prise ; mais il se précipite de nouveau sur lui en lui donnant un coup de couteau qui porta légèrement au-dessous du cœur, le bras de l'assassin ayant été détourné par un second coup de canne. M. de Chabannes tenant son pistolet de la main gauche, lâcha son coup sur son assassin qui tomba.

» L'homme qui avait été aux prises avec le chien, prit la fuite aussitôt qu'il entendit le coup de feu. M. de Chabannes est rentré au château de la Bâtie avec une légère blessure sans importance ; il s'est rendu hier matin avec son père à Trévoux pour faire sa déposition au procureur du roi, qui est aussitôt monté en voiture avec lui et un officier de gendarmerie pour aller sur les lieux.

» On se perd en conjectures sur cette attaque nocturne contre un jeune homme aimé dans le pays, où il ne semble qu'il ne doit compter que des amis.

HIPPODROME. — L'Hippodrome vient d'obtenir un nouveau succès, le plus grand peut-être de tous ceux qu'il a obtenus jusqu'ici. La *Croix de Berny*, course au clocher, dont la première représentation a eu lieu dimanche dernier, attirera tout Paris. Nous applaudissons de grand cœur aux efforts de l'administration de l'Hippodrome, pour mériter de plus en plus les suffrages que le public lui accorde dès ses débuts.

VARIÉTÉS.

Réaction de l'Académie des beaux-arts contre l'art gothique (1).

Au reste, nous ne suivrons pas l'Académie dans sa critique de la sculpture et de la peinture gothiques ; nous avons hâte d'arriver aux conclusions ; seulement, pour justifier ce que nous avons dit de l'influence des préjugés, nous ferons remarquer qu'il nous serait très facile de citer tel académicien de grand mérite, dont la perspicacité a été mise en défaut par certains moulages de sculptures gothiques qu'il admirait sincèrement, et dont l'origine lui paraissait on ne peut plus grecque ; voilà pourquoi nous sommes convaincu que si MM. les membres de l'Académie daignaient regarder nos sculptures gothiques, s'ils prenaient la peine d'examiner, par exemple, les Vierges sculptées par Sabine de Steinbach, au portail de la cathédrale de Strasbourg, puis certaines figures de Chartres, de Reims, d'Amiens ou de Paris, ils reconnaîtraient avec nous qu'un grand nombre de ces statues devraient figurer dans nos musées si elles n'étaient infiniment mieux à leurs places.

Pour les peintures, malheureusement il ne nous reste guères que les vitraux. Toutefois, d'après les efforts inutiles tentés depuis plus de quinze ans pour obtenir l'effet merveilleux qu'ils produisent encore, on s'explique difficilement les critiques dont ils sont l'objet aujourd'hui ; est-ce seulement, comme il est dit dans le rapport, parce qu'ils seraient incompatibles avec la peinture murale? Mais alors, si l'Académie reconnaît l'impossibilité de faire de la peinture et même de la sculpture dans nos églises, pourquoi donc MM. les académiciens sollicitent-ils si vivement l'obtention de travaux de cette nature?

Nous n'avons certainement pas la prétention de répondre à tous les arguments du manifeste, il nous suffit, quant à présent, d'avoir mo

(1) Voir notre numéro d'hier.

Cela est si vrai, qu'il suffit des plus modestes connaissances en archéologie, pour être révolté par le moindre anachronisme dans l'imitation. Aussi, nous en sommes convaincu, celui qui aurait étudié l'architecture grecque ou romaine du point de vue rigoureux de l'histoire, analysant et devinant même au besoin chacune des formes adoptées, celui-là ressentirait certainement à la vue de nos monuments pseudo-grecs et pseudo-romains le même dégoût que nous font éprouver cette foule d'églises, chapelles, ponts suspendus, fontaines et statues, prétendus gothiques, que l'on voit de tous côtés; tentatives malheureuses, et dans lesquelles on a confondu des formes de toutes les époques et de tous les pays.

Sur ce point, nous en sommes sûr, l'Académie est de notre avis et elle ne peut défendre l'éclectisme; mais alors il ne reste plus que deux partis à prendre: il faut, ou admettre la possibilité de créer aujourd'hui un art entièrement nouveau et complètement indépendant des arts précédents, ou bien reconnaître avec nous que le retour et le développement d'un art antérieur est véritablement *aujourd'hui* notre seule ressource.

Nous comprenons très bien tout ce qu'il y a de séduisant dans l'hypothèse de la création complète, et nous ne sommes nullement surpris de voir cette opinion partagée par des gens du monde étrangers à la pratique, mais il nous serait tout à fait impossible d'admettre que des artistes de mérite, qu'une Académie des beaux-arts surtout, défendît une opinion constamment démentie par les faits, une opinion aussi fausse qu'impossible pour quiconque a su constater ce grand principe, cette grande loi de continuité, qui permet de suivre pas à pas l'histoire des différentes modifications et transformations de l'art.

L'Académie se sent-elle donc assez de force et de puissance pour rejeter l'appui de tout art antérieur et nous doter d'un art contemporain? Evidemment, non; l'Académie est convaincue, comme nous, que l'art de notre époque, ou, si l'on veut, celui de l'avenir, doit s'inspirer et procéder uniquement d'un art choisi dans le passé; seulement, l'Académie continue à prendre son passé en Italie, tandis que nous trouvons plus simple, et plus vrai surtout, de le choisir en France.

L'Académie nous cite l'exemple des « Jean Bullant, des Philibert de Lorme, sous la main desquels *l'architecture antique* prit une physionomie toute française »; puis elle ajoute encore: « Qui empêche nos jeunes architectes de faire de même, en élevant, avec toutes les ressources de notre âge, des monuments qui répondent à tous les besoins de notre culte, et qui soient, à la fois, marqués du sceau du christianisme et du génie de la société? C'est évidemment là ce que la raison conseille, c'est ce que demande l'intérêt de l'art: c'est ce que réclame l'honneur de notre époque, et c'est aussi ce que veut

» gens, il faudrait leur meubler la tête, parler à leur esprit, et ne pas » en faire seulement des machines à copier des chapiteaux corinthiens.

» Je voudrais, comme base de l'enseignement, comme conclusion » de tous les cours, comme programme permanent, qu'on répétât sans » cesse aux élèves, en peu de mots: c'est en France et pour des Français que vous construirez. N'oubliez pas que dans presque toute la » France, il pleut au moins sept mois sur douze, qu'il y neige souvent, et que les orangers n'y poussent pas en pleine terre. Maintenant, copiez l'antique, copiez Vignol et Palladio; allez voyager; dessinez tous les palais de Rome et de Florence; mesurez, si vous » voulez, ce grand chapiteau du Panthéon que tous vos prédécesseurs » ont mesuré depuis quarante ans, comme des pèlerins visitent une » madone, mais dites-vous bien que ce n'est là pour vous qu'un exercice, une pure gymnastique; que si vous vous avisiez de rapporter » tout cela en France, sans distinguer ce qui peut s'importer et s'acclimater de ce qui ne peut franchir la frontière, vous vous exposeriez » à commettre les plus étranges, les plus lourds contre-sens »

Applaudissant aux idées simples et justes contenues dans ce passage, nous engagerons ceux qui veulent devenir des artistes sérieux à méditer avec soin les paroles de M. Vitet. Nous leur dirons: Etudiez non pas seulement la forme, mais l'esprit de l'art, à chaque époque primitive et dans chaque pays, cela peut être utile; mais commencez d'abord par comprendre l'art de votre pays, celui auquel nous devons tous ces admirables monuments qui font encore la gloire de la France; étudiez-les, car vous y trouverez la solution de tous les problèmes nés de notre climat et de nos matériaux; vous y verrez que les différentes formes, toujours en harmonie avec la construction, sont toutes combinées pour le prompt écoulement de l'eau, cette cause de ruine, la plus grave de toutes dans notre climat. Vous y reconnaîtrez, en outre, que que la silhouette est toujours prévue et dessinée de manière à former d'élégantes découpures sur notre ciel gris. Enfin, quant à la construction, elle vous fournira l'exemple constant de l'arcade, cette forme voulue par la dimension même de nos matériaux, et, de plus, elle vous paraîtra aussi raisonnable que simple et facile.

Nous leur parlerons de la sorte, parce que, nous en sommes convaincu, le seul moyen de revenir à l'unité dans l'art, c'est de puiser à la même source tous les éléments qui doivent le composer.

Pour nous l'art gothique est une langue toute faite, et la seule qu'un artiste français doive employer pour exprimer ses idées, sauf à lui d'inventer des mots nouveaux, s'il le trouve nécessaire, ou même d'en introduire d'étrangers, pourvu toutefois qu'il reste rigoureusement fidèle au génie de la langue.

(1) *Etudes sur les beaux-arts*, 1er, p. 281.

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0......	d. 50	» »»	83 25	» »»	83 85
5 p. 0/0......	d. 50	120 85	120 80	» »»	120 90

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0......	»» »/»	»» »/»	»» »/»	»» »/»
5 p. 0/0......	15 »/»	20 »/»	52 1/2	»» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct de cours	» »»	ROM..............	Der C.	100 1/4
Récép. Rotsch.	» 103 »/»	BELG. 2 1/2.....	»	»» »/»
ESP. Dette act.	» »» »/»	— 4 1/2......	»	»» »/»
— — pass.	» » »/»	— de 1840....	»	100 3/4
— 3 p. 0/0.	» 34 »/»	— de 1842....	»	»»» »/»
Dette intérieure	» 32 1/4	— Banque.....	»	»»» »»
PORTUG. 5 0/0 1837	» » »/»	— de Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	» » »/»	PIÉMONT........	»	1220 »»
HAITI....	» » »/»	AUTRICHE	»	»»» »/»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... »» »»

S.-Havre...	[illegible]
Avignon...	[illegible]
Str. à Bâle.	[illegible]
Paris-Str...	[illegible]
Tours-Nant	845 —
Orl.-Vierz.	632 50
C. du Nord	783 75
Famp-Has.	410 »»
Diep.-Féc..	» »»
Boul. à Ami.	475 »»
Orl.-Bord.	600 [illegible]
Mont. à Tr.	300 »»
Paris-Lyon	527 50
Bord-Teste	» »»
Zinc V. M..	» »»
Lin Maber.	» »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza disponible, 70,00 à 70,00; courant du mois, 78; juillet en août, 70,50 à 00,00; 4 dern., 80,00 à 81,00; 4 prem. 1847, 82,00 à 83,00.

LILLE. — Colza, 71,00 à 70,00; œillette rousse, 78,50 à 00,00; lin, 00,00 à 00,00; cameline, 76,00 à 75,25; chanvre, 00,00 à 000. — Voiture, 6,00.

ESPRIT 3/6. — Disponible 124,00 à 000,00; courant du mois, 123,00 à 123,50; juillet 124,00; août 125; sept. 126; oct. 121 à 122; 2 dern., 112,00.

SAVONS. — Disponibles, belle qualité, 00,00 à 00,00 les 100 kil.

Marché aux farines, du 17 juin. — Arrivages, 6158,08; ventes, 6553,18. Restant, 19508,77. — Cours moyen du jour, 43 f. 91.; quinzaine, 43 f. 81. — Ventes en disponible, gruaux, 17 q. 21 k. de 53 fr. 50 à 57 fr. 40; 1re marque, 120 q. 89 k. de 45 fr. 25 à 46 50; 2e 492 q. 50 k. de 45 f. 25 à 43 fr. 00; 3e 1 q. 57 k. 42 à 31.35; 4e 3 q. 14 à 28; — Ventes à livrer, 5000 q. 58 k. 28 60 à 47 fr. 15; cuisson, 753 q. 00 k. »»; revente, 126 q. 00 k. 40 75 à 45 85.

Marché de la Chapelle Saint-Denis du 18 et 19 juin. — Porcs amenés, 861 vendus 850 à 1,30-120-1,1,00. — Veaux amenés 919, vendus 919 à 1,30-1,30-1,00.

Marché Saint-Antoine, 19 juin. — Foin, 1re 00 à 58; 2e 55 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne 1re 00 à 55; 2e 48 à 50; 3e 00 à 00. — Regain, 00 à 00. — Trèfle, 00. — Paille de blé 1re 30 à 32; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — Paille de seigle, 1e 00 à 00. — Paille d'avoine, 1re, 00 à 00. — Sainfoin, 1re 00 44; 2e 46 18.

L'un des gérants: F. CANTAGREL.

Spectacles du 20 juin.

7 h. 0/0 FRANÇAIS. — Misantrope, Joueur.
7 h. 0/0 OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Frère Dondaine, Gant et l'Eventail.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Baronne. Carotte. Meunière. Vendetta.
6 h. 0/0 GYMNASE. — Geneviève. Juanita, Mari, Mère de Famille.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Inventeur de la poudre. Châle bleu. Major.
7 h. 0/0 PORTE-ST-MARTIN. — Latude. Marie Jeanne.
6 h. 0/0 AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. 0/0 GAITÉ. — Toupinel, Philippe II.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Gentil-Houssard. Marin, Sourd.
6 h. 0/0 FOLIES. — Chamboran. Les Enfants, Prix de vertu. Secret.

Imprim. Lange-Lévy et Cie, rue du Croissant, 16.

... de force et de volonté, de science et de dévouement, à se constituer comme doctrine scientifique. Parce que les disciples de Fourier étaient surtout préoccupés des idées, soit pour s'en bien pénétrer eux-mêmes, soit pour les faire accepter à un monde emporté à d'autres soucis, on les accusait de n'être que des rêveurs. Mais à mesure que quelques-uns d'entre eux sont descendus dans la pratique de la vie courante, ils ont bien su prouver que pour être dirigés par des principes supérieurs, ils n'étaient pas pour autant privés du sens de l'application, et incapables d'acquérir la part d'influence que le monde ne refuse pas à ceux qui se mêlent avec succès de ses affaires.

Aujourd'hui que la science est pleinement constituée, les temps sont venus d'intervenir en toute occasion d'une manière plus directe qu'autrefois. Charité sociale, industrie, science, art, politique, religion, nous avons tout abordé par la critique et par la théorie; il faut l'aborder aujourd'hui par l'action.

Plusieurs motifs conseillent cette ligne de conduite.

Les idées d'association sont devenues, grâces à nos efforts, tellement éclatantes de vérité, et tellement populaires, que déjà tous les partis, du moins les journaux qui en représentent la partie la plus intelligente, ont compris quel avantage il y aurait à escamoter à leur profit ce mouvement. Il y a quelques semaines à peine le journal de Paris le plus contraire à tout progrès social, balbutiait ces mots, si nouveaux pour lui, d'association du travail et du capital, et proposait cette formule comme remède souverain aux désordres industriels. Seulement, la participation devait être transformée en crèches, salles d'asile, écoles, etc..; institutions excellentes sans doute, mais qui peuvent facilement se prêter à toutes les vues d'exploitation de la féodalité industrielle. D'autres journaux parlent volontiers d'organisation du travail, le gouvernement lui-même fait grand bruit de quelques circulaires vernissées d'une teinte philanthropique. Spontanées ou forcées, ces aspirations de l'esprit nouveau se traduisent en une foule de manifestations extérieures, dont il serait fâcheux pour nous d'abandonner la direction à des gens qui ne les adoptent que pour les exploiter et les pervertir. Conduite avec habileté, cette manœuvre aurait pour résultat de séparer toujours l'Ecole sociétaire des choses actuelles, pour la reléguer dans l'avenir, et la rendre ainsi inutile. On accepterait d'elle la lumière, on s'emparerait de ses idées, on les accommoderait aux préjugés et aux besoins de la situation, on l'atterait ainsi toujours au niveau le plus élevé de l'opinion publique, en profitant de tous les vents favorables: ainsi, on aurait tout le profit de notre dévouement, sans en partager les charges; car il faut bien le comprendre, notre force est moins dans nos personnes que dans nos idées, et leur application progressive aux circonstances. A nous laisser absorber par le culte méditatif des idées pures, à nous réserver pour leur application intégrale, sous forme de phalanstère, nous acquerrions beaucoup moins de puissance et d'influence que ceux qui les décomposeraient, afin de les introduire goutte à goutte dans la société. Nous pourrions nous prêter à ce rôle désintéressé, si nos adversaires s'emparaient des idées pour les appliquer dans toute leur pureté; mais leur principal but étant de les détourner à leur profit, en les tronquant, le triomphe définitif de la vérité serait retardé, manqué peut-être, par notre refus d'intervention. Ainsi, c'est pour nous un devoir autant qu'un droit de ne pas abdiquer la haute mission que nous nous sommes donnée, et que nos travaux ont justifiée, de la direction intellectuelle et réelle du siècle. Il faut, en toute occasion, opposer aux vieilles théories la concurrence de la science sociale; au bon sens vulgaire, le bon sens éclairé; il faut partout et toujours nous montrer plus instruits, plus

Par notre concours, la société se transformera régulièrement en vue de l'idéal; nous laisserons les éléments condamnés à disparaître un jour s'éteindre successivement, sans nous imposer la rude tâche de prolonger leur agonie; mais nous aurons l'œil sur tous les germes de progrès, caractères des sociétés supérieures: ceux-ci nous les protégerons, nous les ferons grandir, et en leur faisant la part de plus en plus large dans la société, ils prendront bientôt le dessus sur tous les éléments parasites et improductifs. Cette transformation du milieu social par les institutions et les lois, bien qu'elle ne soit pas l'objet direct de notre ambition, n'est pas à dédaigner comme préparation. Le succès des premières entreprises sociétaires sera d'autant plus facile, que le milieu social ambiant sera plus favorable, car il en est des êtres collectifs humains comme de tous les êtres; ils ne vivent et ne prospèrent qu'à la condition de puiser et renouveler la vie autour d'eux. Sans doute la virtualité qui les anime, les doue d'une puissance d'action et de réaction, par laquelle ils peuvent dominer bien des influences funestes. Toutefois, leurs chances de longue vitalité se mesurent à la sympathie ou à l'hostilité qui les entoure. Quand les principes, dont l'ensemble constitue en théorie la science sociale, en pratique la commune sociétaire, auront été consacrés un à un par des expériences diverses, qu'ils seront ainsi passés dans l'intelligence et la conscience publique, la grande expérience sera demandée à grands cris; de tous les points du globe afflueront, impatients, les capitaux, les talents et les bras, et le succès préparé, désiré longtemps à l'avance, ne sera plus à la merci du mauvais vouloir et de l'insuffisance de personne.

Un dernier et capital avantage naîtra de notre intervention directe dans les œuvres de transition: la formation du personnel propre aux premières entreprises sociétaires. Des trois éléments de la production, le capital, le travail et le talent, le talent sera certainement le plus difficile à trouver. L'éducation actuelle est si incomplète, que la plupart des hommes sont atrophiés dans un grand nombre de leurs facultés, et ne sont plus capables que d'une seule fonction, tandis que le mécanisme des groupes et des séries demanderait des aptitudes multiples. D'autre part, l'élite des talents a déserté généralement les professions vraiment productives, pour chercher la fortune dans les carrières parasites du barreau et des affaires, ou l'honneur et la stabilité dans celles de toute façon improductives, de la magistrature et de l'armée. Généralement, les talents manquent pour organiser, diriger et administrer les grandes entreprises agricoles et industrielles. En langage technique, les pivots de séries et de groupes sont rares, beaucoup plus que les capitalistes et les simples travailleurs.

En se mêlant au gouvernement des affaires sociales, on s'initie à la connaissance des hommes, à la pratique des institutions, on réveille et on développe des aptitudes engourdies, qui seront très précieuses au jour prochain de l'appel à tous les hommes de bonne volonté.

Nous ne voulons aujourd'hui qu'indiquer à nos amis ces idées générales. Nous les développerons dans une série d'articles en les appliquant aux diverses branches de l'activité sociale.

Socialisme en Suisse (1)

(Suite et fin.)

La nouvelle constitution bernoise a été votée par 102 membres sur 104, les deux opposants, parmi lesquels on cite le curé Bordalier (du Jura) ayant refusé leur adhésion sous prétexte qu'ils ne veulent pas décré-

(1) Voir le numéro du 14 juin.

... dra, fort de l'appui des socialistes vaudois et bernois ... donner le dernier coup au radicalisme, si les coryphées de ce parti récemment démasqué prétendaient s'opposer plus longtemps au triomphe de la cause sociale. La jeunesse zurichoise, maîtresse des élections, est dévouée à Treichler. Ceux qui la composent, trop jeunes de quelques années pour siéger au grand conseil, ont, en revanche, assez d'influence sur l'opinion pour empêcher les faux démocrates de continuer à jouer leur vieille comédie politique.

On comprend qu'avant de rendre le dernier soupir, le radicalisme essaie de calomnier son vainqueur. Déjà les conservateurs avaient accusé d'athéisme les socialistes assez impies pour vouloir briser l'autel du veau d'or. Voici que les radicaux, prétendant au monopole du patriotisme, veulent, à leur tour, faire regarder comme des traîtres à la patrie ceux qui appellent les peuples à une fraternité universelle. « Que » la Suisse y prenne garde, disent ces fiers Romains, on veut relever » parmi nous le bonnet de Gessler, on veut nous faire agenouiller de» vant l'idée étrangère. Les principales questions qui nous agitent sont » venues du dehors. Hier, on armait le fanatisme pour venger l'affront » fait aux moines d'Argovie, remplacés aujourd'hui ... des jésuites; » demain qui sait si on n'invoquera pas le communisme sanglant comme » un puissant moyen de développement social. Méfions-nous donc de » nos voisins, mais fermons surtout l'oreille aux paroles mielleu» ses de la France. C'est la France qui soutient de ses deniers nos » clubs communistes, et c'est dans les livres des écrivains français, dans » Eugène Sue, dans Georges Sand, dans Lamennais que nos nova» teurs puisent ces doctrines dangereuses, que le gouvernement vau» dois a fait passer dans son almanach prétendu national. »

Le *Narrateur de Saint-Gall*, journal radical, rédigé, dit-on, sous l'inspiration d'un homme d'Etat considérable, regrette sincèrement pour la Suisse que ce pays ne soit pas séparé de la France par une barrière infranchissable. Le Jura ne lui suffit pas; il voudrait ressusciter le royaume de Bourgogne. « Forcés, dit-il, de subir l'influence » française depuis que la nationalité bourguignonne n'existe plus, » nous expions chèrement le crime politique commis par nos pères, en » aidant par une guerre injuste l'astucieux Louis XI à renverser » par une guerre injuste la puissance de Charles-le-Téméraire. Au» jourd'hui que la Suisse a été successivement corrompue par l'or des » rois de France et par les livres des écrivains français, il ne reste » plus à ses citoyens qu'un seul moyen de salut. Veulent-ils régé» nérer la république? qu'ils redeviennent tous des CATONS, et qu'ils » poursuivent jusque dans leurs antres ténébreux les hommes coupa» bles dont les menées tendent à détruire leur nationalité. »

Ce n'est pas à une plume française à prendre contre un Suisse la défense de la nationalité helvétique; mais n'est-il pas étrange de voir un prétendu ami de sa patrie renier l'une des gloires les plus belles et le plus pures de l'ancienne Suisse, celle d'avoir renversé du côté de la France, comme du côté de l'Allemagne, l'hydre de la féodalité? Certes, les Français des anciennes provinces bourguignonnes seront plus justes envers les héros de Grandson, de Morat et de Nancy, que le soi-disant champion de la nationalité helvétique. La triple défaite éprouvée par notre chevalerie nous a été d'un trop grand profit pour que nous puissions la regretter. Qui ne sait, en effet, que la chute du *Téméraire* a fait faire un pas décisif à l'unité française! Or, l'unité de la France, c'est notre force à nous autres Français; il y a plus, cette unité que chacun nous envie, est l'espoir du monde.

Comment la France, qui, comme nation du moins, n'a jamais été ingrate, songerait-elle jamais à payer la Suisse des services qu'elle lui a rendus en l'envahissant? Quant à l'influence morale de la France, que les puritains du rationalisme helvétique semblent redouter encore plus que les envahissements à main armée, croient-ils, par hasard, que cette influence serait arrêtée par le simple obstacle que présenterait l'indépendance d'une ou deux provinces placées entre la monarchie française et la confédération suisse? Ces provinces, bourguignonnes de nation, mais françaises de langage, seraient-elles moins socialistes que la France.? La Franche-Comté, dernier débris du royaume bourguignon, et qui fut jusqu'à Louis XIV le rempart de la Suisse contre la France,

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 21 JUIN 1846.

LE LION DE L'ATLAS.

Le capitaine Mesmer du 1er régiment de chasseurs d'Afrique occupait avec un détachement le fort de Miserghin, près d'Oran. Cet officier possédait une magnifique jument arabe, mère d'un poulain de six mois; il avait soin de faire enfermer les deux animaux chaque soir dans l'enceinte d'une maison de ferme dont il ne restait plus que les quatre murs, et que l'enlèvement de la toiture avait convertie en une vaste cour close. Ces ruines étaient contiguës aux bâtiments du fort.

Une nuit, le poulain disparut. Son cadavre fut retrouvé à quelques cents pas de distance, à moitié dévoré. Un lion avait bondi du dehors dans l'enceinte, avait étranglé la malheureuse bête, et l'avait emportée par dessus la muraille, une hauteur verticale de plus de six pieds.

Toutefois, le monstre avait laissé l'empreinte de ses ongles sur le sommet du mur profondément sillonné. Il était visible que l'effort lui avait coûté. Au matin, lorsqu'on pénétra dans la cour, on trouva la pauvre mère immobile d'effroi et les membres agités d'un tremblement convulsif.

Ce fait, qui est de notoriété publique en Algérie et que je tiens du capitaine en personne, peut donner la mesure de la force musculaire du lion et de sa souplesse prodigieuse. Un poulain de six mois, de taille moyenne et confortablement nourri, ne pèse pas moins de deux cents kilogrammes et doit être, si je ne me trompe, peu commode à manier. Des Arabes m'ont dit que les lions ne se gênaient nullement pour emporter des chameaux à plusieurs kilomètres de distance. Ce que j'ai vu de deux loups de France, qui parvinrent à eux seuls à tirer d'une mare d'eau le cadavre d'une forte jument, à lui faire remonter un talus assez rude, et à en manger la moitié, me rend excessivement crédule à l'endroit de la puissance des mâchoires et de l'estomac des carnassiers d'Afrique.

J'ai vu fréquemment à Alger des peaux de lions envoyées de Bone, d'Oran, de Médéah, et qui mesuraient huit pieds de l'extrémité du museau à l'origine de la queue. Elles auraient été beaucoup trop larges pour la plupart des individus que nous connaissons tous et que nous avons rencontrés dans les ménageries ambulantes ou dans les loges grillées du Jardin des Plantes.

Huit pieds de long sans la queue, sur quatre de hauteur à la tête, des pattes de devant de la grosseur d'une jambe d'homme, des canines d'un pouce et plus de saillie en dehors de l'alvéole, des ongles rétractiles d'une dimension fabuleuse, aiguisés et tranchants comme l'acier du rasoir, voilà le vrai lion de l'Atlas, le tyran redouté du désert.

Aucun autre carnassier du globe ne peut rivaliser avec le lion pour la taille et la force. Il n'a de compétiteurs que ceux que l'homme lui donne, par esprit d'opposition et d'envie contre les royautés légitimes. Tous les soirs, quand le soleil de la zone torride quitte les sables vitrifiés d'Afrique pour les savanes de l'Amazone et les neiges des Andes; quand l'obscurité tombe du ciel avec la rapidité du rideau et que le lion salue de son cri de guerre la venue des ténèbres, comme pour annoncer aux êtres animés que son règne commence et que celui de l'homme a fini: à cette heure nul quadrupède n'est tenté de protester de vive voix contre cette prise de possession du domaine de la nuit. Tous frémissent et se taisent; les plus timides se dressent sur leurs jambes agiles, l'œil tout grand ouvert, l'oreille droite, attendant avec anxiété un second avertissement qui leur indique la direction de l'ennemi terrible. Le cheval de l'Arabe s'agite en ses entraves en dehors de la tente, et cherche instinctivement à se rapprocher de la couche de son maître; les bœufs inquiets s'appellent et se forment en phalanges dans l'intérieur du kraal; le roi de la création lui-même, l'homme, inspecte ses clôtures et la batterie de ses armes, pour voir s'il est en position de résister avec avantage à une attaque de nuit.

C'est donc à bon droit que les poètes ont reconnu, de tout temps, la royauté du lion. Ils n'ont fait, en cela, que constater un fait accepté par la soumission et la crainte de la gent animale.

Le type de la royauté barbare est écrit, d'ailleurs, en toutes lettres sur la face du lion. Rien de plus fier et de plus dédaigneux que le regard de l'animal au repos, de plus royal que son port de tête et toutes ses attitudes, de plus majestueux que cette épaisse crinière, emblème de puissance et de richesse, encadrant merveilleusement ce visage presque humain. Le tigre et le léopard portent de plus belles robes que le lion; l'éléphant et le rhinocéros le surpassent en grandeur et en force, mais jamais il n'est venu à l'idée du poète de décerner le titre de roi au tigre ni au léopard, à l'éléphant ni au rhinocéros. C'est que ces quadrupèdes, en effet, ne le méritent pas. Quand on dit *tigre royal*, ce n'est que pour désigner l'espèce par excellence.

Le rugissement du lion est plus solennel, plus caverneux, plus accentué que le rauquement du tigre; il annonce plus le maître. Comme les deux races n'habitent pas le même continent, et n'ont guères pu se rencontrer dans l'état de nature que vers les confins de la Perse et de l'Inde, les hommes ont eu rarement occasion de juger à laquelle des deux espèces congénères devait appartenir le sceptre de la force. Mais la question a été décidée bien des fois dans les arènes de Rome et depuis: le tigre n'accepte le combat contre le lion que lorsqu'il y est complètement forcé. Martin, le dompteur de monstres, qui a vécu toute sa vie dans la société intime de ces grands personnages, et qui doit les connaître, me disait avoir essayé quelquefois de mettre aux prises ses tigres et ses lions, et être arrivé constamment aux mêmes résultats. Le tigre s'inquiétait tout d'abord de savoir s'il n'y avait pas moyen d'éviter le conflit par une retraite prudente; dès que l'impossibilité de l'évasion lui était démontrée, il entamait une série de bonds prodigieux, ayant beaucoup plus pour objet d'éblouir et de fatiguer son royal ennemi que de l'incommoder. Le lion, immobile, dans l'attitude réfléchie de la force sûre d'elle-même, le regard chargé d'éclairs et la tête inclinée, attendait patiemment que l'imprudent caracoleur se livrât.

Même au premier abord, il est facile de préjuger de la supériorité de la force du lion. Il a, comme on dirait en langage hippique, l'avant-main plus largement développée que le tigre, les membres antérieurs plus volumineux, ... cou beaucoup plus forts. Les habitudes du lion dénotent ... supériorité de caractère indéniable. Le lion ne fuit pa... l... il est humain et charitable, quand la faim ne le talo...



Ce ... que je fais peu d'estime de la puissance du tigre; ... aux hommes enlevés par les tigres sur le

... Treichler a démontrée à Lausanne, dans le discours que la *Gazette d'Augsbourg* prétend faussement avoir été consacré à l'apologie du communisme. Le socialiste zurichois a fait voir qu'il n'était pas plus pour la confusion des peuples que pour la communauté des biens, et loin d'étouffer les nationalités, l'idée sociale leur donnerait une vie nouvelle, non plus une vie alimentée dans le sang par des guerres impies, mais une vie soutenue par les services réciproques que se rendent les peuples associés, de manière à ce que l'intérêt de chacun d'eux soit étroitement lié à l'intérêt de tous les autres : Treichler ne pouvait manquer d'être applaudi. Aussi l'a-t-il été d'autant plus vivement par les auditeurs vaudois, qu'en leur qualité d'hommes de race française, ceux-ci ont été charmés de retrouver leurs propres sentiments dans la bouche d'un orateur de race allemande. Tout le discours de Treichler a, du reste, été une réponse aux invectives de ces pédants du libéralisme, qui ne trouvent rien de mieux à faire dans l'état d'abjection où le prolétariat a jeté le peuple, que de proposer à leurs concitoyens l'exemple de Caton, ce type vénéré de la moralité antique, qui proclamait et mettait en pratique ce précepte d'économie domestique et agricole : *Qu'il faut se défaire de son esclave aussitôt qu'il est vieux* (*vendat senem servum et bovem* CATO, *de Re rustica*).

Les Suisses ont quelque chose de mieux à faire que de se moraliser à l'instar des anciens Romains ; c'est en restant libres, de cesser de mettre obstacle à ce que les Romains modernes le deviennent. Caton était un maître sans entrailles ; mais il ne vendait que ses esclaves, et encore attendait-il pour cela qu'ils fussent vieux. Que dire de la Suisse qui trafique du sang de ses jeunes et vigoureux enfants pour en faire les soutiens de l'absolutisme stupide! Caton n'était que païen ; les gouvernements suisses en question sont plus que des juifs. La Suisse est un pays pauvre, dit-on, et qui ne saurait nourrir tous ses enfants... Mais est-ce bien, en effet, un pays pauvre que cette Suisse où, dans trois de ses villes dont la population réunie monte à peine à 50,000 âmes, on compte plus de 500 hauts-barons de la finance (un sur cent habitants), possédant en revenus annuels depuis 75 000 fr. jusqu'à plusieurs millions. Est-ce bien, en effet, une contrée aussi misérable que la Savoie, que cette république où quelques centaines de particuliers pourraient, sans se gêner, entretenir une monarchie constitutionnelle, et à plus forte raison un royaume absolutiste?

Il est vrai que ces scandaleuses fortunes, fruit de l'usure, de l'agiotage et de la spéculation, n'ont point eu leur source en Suisse, mais dans les grandes capitales de l'Europe, à Berlin, à Londres, et surtout à Paris. Cependant, les possesseurs de ces fortunes n'en sont pas moins des Suisses très amoureux de leur patrie, au sein de laquelle ils aiment à revenir vivre, dans la contemplation de leurs écus et dans la pratique de cette morale douce et pure, que, sans sortir de leurs gracieuses villas, ils peuvent se faire prêcher par leur chapelain piétiste, en face de cette belle nature qu'on ne trouve que sur les rives des lacs de Neuchâtel et de Genève, et sur les bords du Rhin. Or, à en juger par la morgue et l'égoïsme de ces aristocrates piétistes, qui tiennent du Hollandais à Bâle, de l'Anglais à Genève, du Vénitien à Neuchâtel, mais qui sentent partout les juifs, il faut croire que la morale qu'on leur enseigne, quoique tirée de la Bible, est quelque peu conforme aux maximes catoniennes ; car, sur les cinq cents seigneurs du coffre-fort dont nous avons parlé, c'est à peine si l'on pourrait en citer quatre ou cinq qui aient fait quelque chose pour leurs compatriotes prolétaires.

Cependant il y aurait, sous ce rapport, beaucoup de choses à faire, en Suisse comme ailleurs. Le siége de Bâle, la destruction des monastères argoviens, la révolution vaudoise, tout indique l'urgence d'une grave réforme sociale. Les riches seuls s'obstinent à la repousser, attribuant l'inquiétude du peuple à sa prétendue démoralisation ; ils invoquent le piétisme, demandant à cette forme étriquée du protestantisme les moyens de corriger des malheureux assez corrompus pour crier parce qu'ils ont faim. Que les financiers fassent prêcher, à la bonne heure ; mais qu'ils s'occupent aussi de multiplier les pains. Ils sont si riches, et la Suisse est si petite!

Sans sortir de leur pays, les financiers de la Suisse trouveraient un moyen d'employer plus fructueusement leurs capitaux qu'ils ne le font en pratiquant l'usure dans les pays étrangers. La Suisse a des lacs à plus d'un million. Ce que les ouvriers salariés ont gagné à un tel métier est peu de chose à côté du sang qu'ils ont versé, et surtout en comparaison de ce que leur patrie a perdu par l'absence de tant d'hommes qui, s'ils eussent employé en travaux productifs le temps et la force qu'ils ont dépensés à garder des rois, auraient fait de la Suisse le pays le plus riche et le plus florissant de l'Europe.

Ce que la Suisse politique n'a pas su faire, espérons que la Suisse socialiste l'accomplira, en transformant en armée industrielle une armée destructive, dont l'existence n'a pas même pour excuse la nécessité de protéger la frontière nationale. Habitués à faire preuve de courage contre la nature, les nouveaux bataillons suisses lutteraient d'autant plus victorieusement contre l'ennemi étranger, que la nature qui serait leur ennemie en temps de paix seulement, deviendrait en temps de guerre leur alliée la plus formidable.

Intérêts agricoles.

COMICES.

Le comice de Seine-et-Marne, un des plus nombreux et des plus riches de France, a tenu son concours annuel dimanche dernier à la ferme de Plat-Buisson, à trois quarts de lieue de Montereau.

Ce comice, fondé dès l'année 1831 par l'honorable M. de Mas, s'est toujours maintenu aux premiers rangs parmi les institutions de ce genre.

La fête de Plat-Buisson était présidée, cette année, par M. le préfet de Seine-et-Marne. MM. Drouyn de Lhuys, d'Haussonville, de Ségur, de Vultry, députés ; M. le duc de Praslin et MM. les sous-préfets de Provins et de Fontainebleau faisaient partie du bureau.

Un banquet de cinq cents convives a clos cette magnifique fête.

L'*Authie* annonce que le concours du comice de l'arrondissement de Doullens est fixé au dimanche 12 juillet prochain.

M. le sous-préfet de Doullens présidera cette réunion.

Vervins. — Le concours annuel du Comice agricole de Vervins a eu lieu dimanche dernier, sur un vaste emplacement très bien choisi, et décoré convenablement par les soins zélés des principaux des habitants d'Aubenton, membres du Comice.

(Extrait de l'*Argus soissonnais*.)

Cosne (Nièvre). — Ainsi qu'on l'avait annoncé, la fête annuelle du Comice a été célébrée, à la Charité, le dimanche 7 de ce mois.

La fête était présidée par M. le sous-préfet de Cosne.

CERCLE HIPPIQUE DE L'INDRE.

Le *Journal de l'Indre* signale, dans les termes suivants, les courses de Mezières, en Brenne :

« Si grande qu'ait été, l'an dernier, l'affluence aux courses de Mézières, elle était loin d'égaler celle de 1846. On peut dire en quelque » sorte que toute la population élégante de Châteauroux et du département s'était donné rendez-vous dans cette Brenne naguères encore si » délaissée, aujourd'hui parcourue, estimée à l'égal des contrées les » plus actives, les plus fertiles. M. le préfet de l'Indre, M. le général » vicomte de Rigny, M. le sous-préfet du Blanc et beaucoup de notabilités assistaient aux courses, qui ont présenté le plus vif intérêt, soit » par le nombre et le mérite des chevaux, soit par l'habileté et la hardiesse de ceux qui les ont montés. »

Nous sommes heureux d'avoir à constater les succès du Cercle hippique de l'Indre, succès qui détermineront sans doute dans les départements voisins, et peut-être dans une grande partie de la France, l'élan en faveur de ces institutions, sources à la fois de richesse et de plaisirs.

Les courses hippiques sont sans contredit le plus noble et le plus ...

« Déjà plusieurs Comices agricoles, notamment celui de Villefranche, ont appelé l'attention de l'autorité sur cet usage abusif, sur ce » vol pratiqué au préjudice du pauvre et sur sa nourriture ; mais il ne » suffit pas d'avoir révélé le mal, il faut encore y chercher un remède » efficace, et réclamer ensuite jusqu'à ce que nos bons agriculteurs en » aient obtenu l'application ; c'est à la presse à qui nous voulons aujourd'hui confier leur défense.

» Pour bien faire comprendre la question à tous, rappelons ici que la » classe de la société la plus aisée, et en général la population des villes, est assez dans l'usage d'acheter le pain tout fait chez le boulanger ; ou du moins la farine toute prête chez le marchand de farine, » et conséquemment cette partie du public est volontiers à l'abri des » abus du moulin. . . . .

» Ce détournement en nature pèse donc, comme on le voit, principalement sur la classe pauvre, sur celle qui porte son blé au moulin. »

C'est bien en effet sur les plus pauvres que pèsent d'une manière intolérable les abus de la petite meunerie dans les campagnes ; et pour tout homme qui connaît le mécanisme des relations des travailleurs ruraux, il est évident qu'ils ne peuvent se soustraire à l'exploitation dont ils sont victimes.

D'une part, ils sont souvent obligés de recevoir en paiement de leur travail chez le propriétaire ou le fermier, des grains de qualité médiocre, dont la vente est peu facile sur les marchés, et dont ces derniers sont bien aises de se débarrasser par la voie de leurs ouvriers.

On sait d'ailleurs combien peu sont productifs les travaux de la campagne ; avec quelle difficulté le paysan parvient à réunir les trois ou quatre pièces de 5 fr. nécessaires pour acheter à la ville voisine, soit le blé, soit la farine qu'il lui faut pour faire subsister sa famille pendant la quinzaine. Il lui faut donc assez souvent recourir à l'emprunt.

On sait encore que les classes pauvres n'ont de crédit que chez le petit meunier, qui, par les nécessités de sa position, a appris tous les secrets de l'exploitation de la misère, et possède parfaitement les moindres particularités de la position de chacun de ses chalands ; qui épie, saisit avec un tact, une adresse dignes d'une meilleure application, la circonstance favorable pour se récupérer de ses avances. Le petit meunier seul a l'art *d'engrener ses pratiques*, c'est-à-dire de les placer sous le coup d'une première avance, dont les risques diminuent graduellement, et ne tardent pas à devenir problématiques, au moyen des prélèvements exagérés qu'il opère sur les moutures courantes, une fois *engrené*, le pauvre paysan ne saurait se débarrasser de la sangsue qui l'obsède ; et quand bien même il parviendrait à se libérer, la crainte d'avoir besoin de recourir encore à l'obligeance du meunier, dans les temps de maladie ou de chômage, le forcerait à souffrir les fraudes commises à son préjudice.

Ce n'est pas sur l'individu seul que nous faisons peser la responsabilité des exactions auxquelles il est entraîné par les usages vicieux, inhérentes à l'industrie qu'il exerce, et consacrés par l'habitude. Cette responsabilité pèse bien aussi sur la société incohérente, qui ne sait appliquer à ses diverses fonctions d'autre régime que la concurrence la plus anarchique, l'insolidarité, et le mécanisme le plus compliqué et le plus vexatoire.

Dans le cas qui nous occupe, le petit meunier n'est que le levier qui sert à faire jouer les ressorts d'une machine mal organisée.

Lui fait-on reproche de ses fautes journalières? il se croit en droit d'opposer comme excuse les coutumes de ses devanciers et de ses collègues ; il insinuera même adroitement que le propriétaire de l'usine, par ses prétentions exagérées et toujours croissantes sur le prix de location de son immeuble, le place dans la cruelle alternative de manquer à ses engagements ou de rançonner impitoyablement la pratique ...

---

dos des éléphants de chasse, et j'ai des raisons pour cela, connaissant un Anglais résidant aujourd'hui à Paris et à qui la chose est arrivée, c'est-à-dire qui a eu la chance de faire plusieurs milles par voie de tigre. Ce voyageur, qui a été en excellente position d'apprécier par lui-même la vigueur des mâchoires de cet animal, affirme que le poids d'un corps d'homme n'embarrasse guères plus un beau tigre de Bengale que celui d'un levraut nos plus grands levriers. Il donne à preuve la bête qui s'était chargée de lui, et qui l'emportait avec tant de délicatesse, que la pression exercée sur ses côtes ne suffisait même pas à lui faire reprendre ses sens, si bien qu'il courait vivement le risque de ne se réveiller qu'en l'autre monde.

« Heureusement, ajoute le narrateur, heureusement qu'il se présenta un très large fossé à franchir, et que le tigre fut obligé de me serrer un peu pour ne pas me perdre dans la traversée. Cette précaution de mon porteur me sauva. Réveillé en sursaut par une impression semblable à celle d'un fer rouge qui m'aurait pénétré dans les chairs en dix places différentes, je retrouvai assez de forces pour glisser le canon d'un de mes pistolets dans l'oreille du monstre. »

La personne dont il est ici question a conservé de cette impression de voyage un souvenir nerveux et une courbure de la charpente osseuse, dont toutes les eaux et toutes les célébrités médicales de l'Europe n'ont pas su la guérir. Le tigre avait poussé ses précautions trop loin.

On raconte, dans les possessions anglaises, beaucoup d'histoires de chevaux et de buffles emportés au grand galop par des tigres, à des distances de plusieurs milles. Horizontalement parlant, tout cela est possible ; mais tout cela ne vaut pas le jeune élève du capitaine Mesmer, emporté d'un seul bond à une hauteur verticale de six pieds. Il semble, du reste, que l'auteur de la nature ait voulu prévenir tout contact entre ces deux espèces, que les hommes se plaisent à rapprocher par esprit de discorde. La même terre eût été peut-être trop étroite pour les contenir toutes deux. Le lion habite presque exclusivement l'Afrique ; on ne le rencontre que par miracle au-delà de l'Euphrate. Le tigre royal s'est cantonné exclusivement dans le continent et dans les grandes îles de l'Asie orientale. Il n'y pas de lions en Amérique. L'animal que les Espagnols ont décoré si improprement de ce nom, le couguar ou *puma*, est au lion et au tigre à peu près ce que le tapir du Brésil est à l'éléphant de Siam. Que j'ai été désolé autrefois d'apprendre qu'il n'y avait jamais eu de lions en Amérique; et qu'il m'en a coûté de faire le sacrifice d'une bien chère illusion d'enfance, la lionne de Maldonata! Vous savez cette histoire touchante comme les enfants les aiment, et dont la scène se passe dans je ne sais plus quelle contrée de l'Amérique espagnole : une esclave fugitive qui retire une épine de la patte d'une lionne, qui l'aide ensuite, dans les soins de la maternité, qui partage avec ses lionceaux le repas de famille, puis qui est reprise un jour par les Espagnols, condamnée à être dévorée par les bêtes féroces, et miraculeusement sauvée de leur dent homicide par l'intervention de la lionne et de ses cinq lionceaux. C'était bien trop naïf aussi et bien trop joli pour être vrai.

Tous les félins, depuis le lion jusqu'au chat domestique, à l'exception du seul guépard, qu'un caractère fort remarquable distingue du reste de la famille, attendent le gibier à l'affût et ne cherchent pas à le forcer à la course. C'est la règle générale, mais une règle générale qui souffre de nombreuses exceptions pour les espèces supérieures, comme le lion et le tigre.

Les dispositions des muscles qui, chez les félins, se détendent à la façon des ressorts et leur permettent de bondir sans élan à des distances prodigieuses, les rend propres à la guerre de surprise et de guet-apens. Le défaut de flair, au contraire, leur interdit de suivre le gibier à la piste et de se rallier à la voix, comme tous les individus de la famille des canins, chien, loup, renard, chacal. La conformation de leur pupille, qui a la propriété de se dilater et de se contracter à l'infini, comme celle des oiseaux nocturnes, leur fait également préférer la chasse de nuit à celle de jour. Le chien qui attaque son ennemi franchement et de haute lutte, qui s'adresse si souvent à plus puissant que lui, fait montre d'un caractère éminemment supérieur en intelligence, en courage et en loyauté.

Le lion, comme tous les animaux de son espèce, s'embusque donc pour guetter sa proie ; il affectionne les fourrés épais qui tapissent les bords des ruisseaux et des lacs où viennent se désaltérer les gazelles, les sangliers, les buffles, dont la chair fait le fond de sa nourriture habituelle. Lorsque toute proie lui manque et que la faim le presse, il n'hésite pas à se rapprocher des demeures habitées, à se jeter sur les animaux et à attaquer l'homme.

Dans le centre de l'Afrique inconnue, là où n'ont pénétré encore que quelques rares voyageurs, morts pour la plupart victimes de leur dévouement à la science, le nombre et la hardiesse des lions paraissent constituer un obstacle sérieux aux tentatives d'explorations scientifiques.

Mungo-Parck a raconté ce qu'il eut à souffrir des attaques des lions dans son premier voyage ; on ne sait pas bien si la férocité de ces animaux n'a pas été pour quelque chose dans la fin déplorable de l'infortuné voyageur. Tous ceux qui ont partagé depuis ses travaux et ses malheurs ont signalé le péril.

Il semblerait que l'audace du lion, ou son dédain pour l'homme, dût se mesurer, suivant les pays, à la faiblesse des moyens de défense dont l'homme y est armé, et que le tromblon et la carabine de l'Européen dussent lui inspirer plus de respect et de circonspection que l'arc muet du sauvage des rives du Niger.

Il en sera sans doute ainsi un jour, et les mœurs du lion et du tigre sont destinées à s'adoucir en Asie et en Afrique, comme celles du loup se sont adoucies en France depuis le temps du loup Courtaut, à mesure que la toute-puissance de l'homme s'est mieux manifestée aux êtres mis de plus près en contact avec lui ; mais il ne paraît pas que, jusqu'à ce jour, le lion ait fait mine de reconnaître la suprématie de l'homme. Quoi qu'on ait pu dire de son éducabilité, de sa générosité, de sa clémence et du char d'Héliogabale, ce roi chevelu n'en prend qu'à son aise avec l'homme.

Il le domine complètement là où la carabine et la poudre n'ont pas encore suffisamment pénétré, comme dans l'intérieur de l'Afrique. Il est en guerre avec lui dans tous les pays colonisés par les Européens, avec les Hollandais du Cap et du fort Natal, comme avec les Turcs du Maroc et les Kabyles de l'Atlas. Il y a cependant encore des contrées plantureuses où la nature s'épanouit dans tout son luxe de richesse primitive, et où le lion, régnant paisiblement, n'a pas jugé à propos de se mesurer avec l'homme ; il le regarde sans s'émouvoir ni se dérange quand il passe.

L'intrépide Rochet d'Héricourt, qui essaie en ce moment de traverser l'Afrique de part en part, de la mer Rouge au cap Vert (Dieu le pré-

résolut d'établir un champ de nouvelles fouilles. La pioche fut mise sur la pointe septentrionale de la bifurcation : le monticule fut attaqué par le sommet ; la tentative fut heureuse, bientôt des restes de sculptures mutilés s'offrirent au jour.

Pour l'intelligence de ce qui va suivre, je diviserai en deux époques les travaux des fouilles : la première époque partira du jour de la première découverte, la seconde du jour de l'arrivée à Korsabad d'un dessinateur, M. Flandin, qui, plus tard, fut envoyé par le gouvernement, sur la demande du consul.

PREMIÈRE ÉPOQUE.

C'est un travail curieux et difficile à bien apprécier que celui d'un Européen, étranger à la religion musulmane, et s'efforçant, soit en Asie, soit en Afrique, au milieu des populations arabes ou turques, d'arriver, dans l'intérêt de l'art, à quelque découverte ravie au sein de la terre. Ce qu'il faut vaincre de préjugés de la part de l'autorité qui permet les fouilles, ce qu'il faut braver de dégoûts, souvent de dangers de la part des habitants qui vous entourent, ce qu'il faut surmonter de découragements par l'absence des moyens d'exécution, peut à peine se figurer ou se comprendre; ajoutez l'éloignement de la patrie, si regrettée au milieu de toutes les privations, dans ces déserts où la chaleur brûlante d'un climat souvent mortel et qui n'épargne pas même les ouvriers nés dans le pays, voilà ce qui rend si pénible et si digne d'intérêt les travaux entrepris dans ces contrées lointaines ; voilà ce qui rend si précieux ce genre de conquêtes, dont les résultats peuvent d'ailleurs être d'une importance si considérable pour l'histoire !

M. Botta dut vaincre tous ces obstacles. Il avait pour premier adversaire Méhémet-Pacha, dont l'ignorance et l'avidité lui suscitaient à chaque instant de nouvelles résistances, et qui bientôt lui défendit les recherches. Il fallait porter les fouilles sous un village dont les maisons devaient, avant tout, être renversées; il fallait subir l'ardeur du soleil et la maladie. Le zèle et le dévouement de notre consul ne se démentirent pas un instant; les obstacles s'aplanirent. Les premières découvertes furent bientôt un puissant encouragement pour de nouveaux efforts. Depuis le mois de janvier 1843 jusqu'au mois d'avril 1844, les fouilles donnèrent les plus heureux produits. Bientôt les ministres de l'intérieur et de l'instruction publique, provoqués par plusieurs membres de l'Institut, tenus par le consul au courant de ses travaux, favorisèrent, par tous les moyens en leur pouvoir, les recherches dont ils comprenaient la valeur au point de vue de la science et de l'histoire. En effet, les découvertes de M. Botta furent une première révélation de toute une branche d'archéologie, dont la perte avait été jusqu'alors d'autant plus tristement déplorée, qu'on la croyait irréparable ; elles ouvrirent à l'historien et au philologue, à l'antiquaire et à l'artiste, le champ le plus vaste et le plus inattendu.

C'est dans quelques lettres adressées de Korsabad à M. Mohl, par M. Botta, lettres publiées dans le *Journal asiatique*, pendant l'année 1843, qu'il faut suivre les détails si intéressants de ces découvertes successives. Les premières sont peu importantes ; mais l'espoir est déjà grand. Ce sont d'abord deux murailles parallèles séparées par une plate-forme ; puis, comme le monticule s'élève à mesure qu'on se dirige vers l'est, la muraille de ce côté acquiert plus de hauteur, et toute la surface se montre alors couverte de bas-reliefs qui représentent sans nul doute des faits historiques. Nous n'avons pas le projet de retracer ici les tableaux sculptés sur ces bas-reliefs, les lettres de M. Botta, les descriptions qu'il en a faites pour le ministre de l'intérieur, les dessins de M. Flandin, que nous allons rappeler tout-à-l'heure, seront mis sous les yeux de la chambre. Disons seulement que les premiers résultats justifiaient les espérances de notre consul, qui consacrait à ces recherches son temps et sa fortune, justifiaient sa pensée de recourir aux lumières de l'Institut et aux libéralités du gouvernement, pour qu'une entreprise ainsi commencée fût soutenue et conduite à une heureuse fin. Ainsi, dès le mois d'avril 1843, M. Botta pouvait écrire : « Le style des sculptures, le genre des vêtements, ressemblent beaucoup à ceux de Persépolis; mais il me semble qu'il y a plus de mouvement dans les figures, et plus de science anatomique dans le dessin. Les muscles des bras et des jambes sont très bien indiqués, et, au total, ces bas-reliefs témoignent en faveur du goût et de l'habileté de ceux qui les ont sculptés. Je crois, enfin, avoir découvert des sculptures que l'on peut, avec quelque apparence, rapporter à l'époque où Ninive brillait dans tout son éclat. »

Un mois plus tard, les résultats devenaient plus importants encore. C'était un monument tout entier qui se développait. Sur la muraille découverte, le consul avait notamment retrouvé cinq bas-reliefs dont il est nécessaire de donner ici la description. Chacun de ces bas-reliefs représentait un char : les roues étaient à huit rayons minces; les cinq chars étaient à la suite l'un de l'autre ; chacun des chars, traîné par des chevaux, portait quatre personnages ; ils se dirigeaient vers une forteresse. La scène était une bataille. « Le principal personnage est coiffé d'une tiare et lance des » flèches; à côté de lui est le cocher, et derrière lui sont deux » guerriers armés de dards et portant des boucliers. Sous les pieds » des chevaux il y a toujours un guerrier ; plusieurs chevaux met» tent leurs pieds de devant sur la croupe du cheval abattu, por» tant un cavalier blessé et tombant. Chaque tableau est très ani» mé; les chevaux surtout sont pleins de mouvement, et les têtes » encore conservées de quelques-uns des vainqueurs présentent un » air de supériorité satisfaite très bien rendue. »

N'allons pas plus loin. Nous n'avons cité ce passage d'une lettre de M. Botta, que pour faire remarquer ici deux circonstances importantes. Les bas-reliefs se divisaient en deux classes : l'une avait des personnages dont la taille ne s'élevait pas au-dessus de trois pieds ; aussi les sculptures [illegible] fort [illegible], il fallait les soutenir par des étais ; l'air, la poussée des terres n'en permettaient plus la conservation, si ce n'est pour quelques morceaux qui avaient échappés au désastre.

Quand les lettres de M. Botta, parvenues à Paris, donnèrent l'idée de ces magnifiques ruines, quand M. Mohl eut reçu et communiqué à l'Institut un fragment de ces sculptures (une tête d'enfant, admirablement belle et supérieurement modelée), l'Académie des Inscriptions s'émut. M. Guigniaut, alors président annuel de cette académie, et les membres de l'Institut déjà désignés pour examiner les résultats d'un voyage scientifique entrepris dans la Perse, obtinrent de MM. Villemain et Duchâtel, ministres de l'instruction publique et de l'intérieur, des fonds pour acquitter les premières dépenses, des fonds pour les continuer. La chambre fut appelée par M. le ministre de l'intérieur à encourager ces précieux travaux : elle lui ouvrit, en 1842, un crédit de 50 000 fr.

Ces travaux poursuivis avec obstination, et les entraves apportées par Mehemet, altérèrent la santé de M. Botta; au mois de juillet seulement il annonçait la reprise de ses recherches et des résultats plus heureux encore.

Il avait arraché à la terre 140 mètres de sculptures, appliquées sur les murailles de quatre salles ; l'existence d'un antique palais, résidence des rois assyriens, n'était plus douteuse : l'époque de sa construction, le degré atteint dans les arts par le peuple qui l'avait construit, la place qu'il fallait donner dans la grande histoire de l'architecture et de la sculpture aux contrées assyriennes, toutes ces grandes questions commençaient à se débattre au sein de l'Institut de France. M. Botta, seul, au milieu de la tâche qu'il s'était imposée, avait sollicité du gouvernement un dessinateur habile, instruit dans la science des antiquités, qui pût être le reproducteur fidèle de toutes ces richesses, dont quelques-unes périssaient au soleil, s'évanouissaient, en quelque sorte, sous l'influence de l'air.

La commission de l'Institut, sur la provocation du ministre de l'intérieur, désigna comme dessinateur M. Eugène Flandin.

M. Flandin était déjà connu par des travaux du même genre. Lorsqu'une ambassade française avait été envoyée en 1839, auprès du shah de Perse, il avait été attaché à l'ambassade comme peintre chargé de dessiner tous les objets d'art dont la reproduction semblerait utile. Cette désignation n'était pas un choix de faveur ; M. Flandin l'avait emportée dans un concours auquel sept autres artistes distingués s'étaient présentés comme lui. Son voyage d'exploration s'était fait en compagnie de M. Coste ; il avait duré trente mois. Les deux artistes avaient soigneusement étudié le pays, ils avaient visité des contrées jusqu'alors négligées ou inconnues des voyageurs ; ils avaient eu le bonheur de découvrir des ruines considérables, surtout des bas-reliefs qui rappelaient les jours de Darius et de Sapor.

Un rapport de l'Académie des Inscriptions et de l'Académie des Beaux-Arts avait sollicité et obtenu de M. le ministre de l'intérieur la publication d'un ouvrage fait en commun par les deux voyageurs. M. Flandin fut chargé d'écrire le texte et de reproduire les sculptures, qui fourniront cent soixante planches.

Voilà les titres de M. Flandin à cette nouvelle mission; voilà le dessinateur qui fut chargé d'aller reproduire les richesses découvertes et à découvrir sur l'emplacement de l'ancienne Ninive.

Il se hâta de se rendre à Constantinople pour y recevoir les firmans nécessaires à la continuation des travaux, et surtout à l'enlèvement de ces précieuses reliques, dont le consul proposait l'envoi en France. Les firmans avaient été sollicités avec les plus vives instances par M. Botta, comme une protection contre les vexations intolérables de Méhémet-Pacha, l'ambassade française était intervenue; enfin, le sultan avait autorisé.

Au mois de mai 1844, M. Flandin arrivait à Mossoul.

M. Botta put alors acheter les cent cinquante maisons qui composaient le village de Korsabad ; cette expropriation d'un nouveau genre s'était faite à l'amiable, après que le don de quelques centaines de piastres eût rendu favorables les effendis d'Arbil, l'ancienne Arbelles, si célèbre par la grande bataille. Les habitants reçurent chacun une indemnité pour leurs maisons de terre et de roseaux qu'ils allèrent aussitôt rebâtir sur les bords de la petite rivière de Kauser, à leur grande satisfaction.

SECONDE ÉPOQUE.

Ici commence la seconde époque. Les travaux prirent tout de suite un grand développement ; notre consul, qui trouvait dans le dessinateur un concours de tous les instants, donna lui-même aux fouilles, désormais placées sous la protection du sultan et de la France, une plus grande activité. Une bonne action de la France contribua bientôt à les accélérer. On se rappelle qu'en 1842 des combats sanglants s'étaient élevés entre les Kurdes et les Nestoriens, race chaldéenne dont la bravoure s'était signalée, à diverses époques, contre leurs redoutables ennemis. Cette fois, tout ce que le Kurdistan put fournir d'implacables Musulmans s'était levé en masse, et, le nombre triomphant de la valeur, les Nestoriens furent impitoyablement pillés et massacrés ; les débris de ces braves gens vinrent implorer à Mossoul les représentants de la France et de l'Angleterre.

Provoqué par notre consul, M. Botta, dont la conduite, en cette circonstance, fut si généreuse et si digne du nom français, M. le ministre des affaires étrangères transmit un don convenable à ces malheureux chrétiens de l'Orient, qui tournent les yeux vers nous à chaque nouvelle catastrophe. Les Nestoriens, les successeurs [illegible] anciens Chaldéens, qui avaient élevé Ninive, fournirent leurs [illegible] à l'œuvre de restauration que poursuivait le consul de France. [illegible] travaux durèrent six mois encore ; ils furent continués, malgré [illegible]

[illegible]

C'est aussi le sort de cette autre grande cité, Babylone, engloutie comme Ninive. La reine de l'Euphrate et la reine du Tigre ont subi le même destin. Elles ont textuellement accompli les paroles des prophètes. Les briques de Ninive ont construit des villages, comme les ruines de Babylone ont construit Hella. Que de richesses perdues pour l'histoire ! C'est ainsi que la barbarie a traité, dans des contrées plus voisines de nous, les beaux marbres de l'Hymette et du Pentélique, ceux d'Egine et de Paros, leurs débris ne se retrouvent-ils pas sous les pieds des voyageurs, dans l'enceinte des maisons, comme pavés des rues, comme pierres de plusieurs habitations ?

De l'édifice ninivite, découvert par M. Botta, six salles se présentent dans un état plus ou moins fâcheux de dégradation ; neuf sont intactes, avec leur quatre murs debout; elles ont été mises au jour dans les derniers mois. Les travaux se poursuivaient alors du côté de l'est, où l'élévation du monticule a préservé les bâtiments à une plus grande hauteur.

Ces quinze salles sont divisées en deux parties contiguës, mais distinctes ; car elles n'ont pas de communication intérieure, les chambres de l'une ne s'ouvrent pas dans celles de l'autre. Une partie du monument a été incendiée, l'action du feu s'est portée avec violence sur les plaques de marbre qui revêtent les murailles de briques; la presque totalité s'est perdue au contact de l'air, et par suite même de la poussée des terres après le déblaiement ; mais les sculptures sont toutes retracées par le dessinateur, les inscriptions sont toutes recueillies par l'auteur de la découverte. L'histoire trouvera donc tous les éléments que la pierre aurait fournis.

L'autre partie, c'est-à-dire la partie des revêtements extérieurs, peut donner une idée à peu près complète de l'époque où fut construit le monument du roi qui le fit élever, de l'état des arts, et par conséquent de la civilisation dans ces temps si peu connus de l'histoire. Que l'on parvienne à découvrir l'alphabet assyrien, et sans nul doute les inscriptions multipliées que M. Botta nous a transcrites seront une page importante dans l'histoire de l'antiquité.

La symétrie règne dans ces constructions remarquables; les deux classes de bas-reliefs, dont nous avons décrit plus haut l'artistique uniformité, présentent les dessins les plus variés : la guerre avec ses combats corps à corps, les cavaliers avec leurs épées qui se croisent, les archers avec leurs traits jetés de loin, les tours avec leurs créneaux, les armes de parade avec les machines de siège, la prise et le pillage d'une ville et le règlement des dépouilles, les chars lancés sur l'arène et portant dans la mêlée des guerriers que distingue l'éclat de l'armure et la richesse des vêtements, l'aspect même d'une flottille avec ses matelots. A la guerre succède la victoire ; les trophées les plus précieux sont dans le nombre des prisonniers, dans les présents offerts au roi. Les captifs de différentes races, de différentes nations, sont pour la plupart à genoux, enchaînés par une espèce de mors; un anneau leur perce le nez et la lèvre supérieure; dans cet anneau est un lien dont l'extrémité est retenue dans la main du vainqueur.

Ici le roi pose la pointe de son épée sur le front d'un prisonnier ; là on lui porte un captif qu'il soulève lui-même avec des crochets ; plus loin, des supplices dont la trace n'est pas anéantie de nos jours et qui se renouvellent encore dans ces contrées, en présence des agents des puissances européennes ou des étrangers de marque, appelés par honneur et assistant par étiquette à d'odieux spectacles ; plus loin encore, des personnages de taille colossale donnent au roi de riches présents : les uns portent des bracelets, les autres des boucles d'oreilles; ceux-ci des outres sur le dos; ceux-là, dans la main, quelque ouvrage d'art, plus particulièrement des bijoux représentant de petites forteresses. Dans toutes les sculptures où son image se retrouve, le roi est représenté haut de taille, orné de vêtements richement brodés, la tête coiffée d'une tiare, des eunuques près de lui ; quelquefois un esclave étend sur sa tête un parasol ; dans certains tableaux, des eunuques tiennent le chasse-mouches devant lui.

D'autres pierres reproduisent des tableaux d'un autre genre, encore plus animés. Ce sont des festins où des soldats, assis devant des tables chargées de mets, tiennent, dans leur main levée, les verres qu'ils vont entrechoquer. L'Écriture rapporte qu'après la victoire, Assuérus donna, pendant cent quatre-vingts jours, des festins splendides à ses compagnons d'armes ; les inscriptions apprendront si c'est à ce prince qu'il faut rapporter les faits retracés dans les sculptures. Voici maintenant une chasse royale. Des cavaliers accompagnent le roi; il est dans son char, un lotus à la main. La scène est dans les bois, la chasse est ouverte et animée, les lièvres et les perdrix se lèvent et fuient devant les chasseurs.

Enfin, de magnifiques taureaux ailés garnissent les parois de plusieurs portes ; des figures humaines placées sur les corps admirablement sculptés de des animaux, la tête d'un épervier surmontant la statue colossale d'un homme, voilà des allégories qui exerceront l'esprit et l'imagination des savants de notre âge ; voilà une mine féconde, inépuisable, en quelque sorte, ouverte désormais à la science et à ses explorations.

On regrette l'absence presque complète de sujets religieux, ils auraient donné les plus utiles éclaircissemens. A peine si, dans ces bas-reliefs, on retrouve l'image d'un petit temple, et, sur un autre point, un autel placé sur une montagne au pied de laquelle coule une rivière portant des barques.

Telles sont, en résumé, les principales richesses que M. Botta dé[illegible] Ninive, et dont les plus importantes, dirigées en ce mo[illegible] l'Europe, seront bientôt placées dans les salles du Louvre; [illegible] trophées de la paix, conquêtes précieuses des arts dont la [illegible] fière d'offrir la jouissance à tous les peuples civilisés, ap-



de sa mission, car l'Angleterre a promptement marché sur nos traces. M. Botta vient de trouver un émule intelligent, actif, dans un secrétaire de l'ambassade anglaise à Constantinople, qui, lui-même, pratique des fouilles importantes à Ninive, dont il expédie les résultats en Europe.

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a réclamé avec une vive et honorable insistance la publication des nombreux dessins de M. Flandin, la publication des inscriptions recueillies par M. Botta en un corps d'ouvrage, dont il serait chargé de rédiger le texte. Le gouvernement s'est rendu à ce vœu, qui sera sans doute approuvé par la chambre.

CRÉMIEUX, député d'Indre-et-Loire.

A MM. LES DIRECTEURS DES JOURNAUX DE DÉPARTEMENTS.

Nous réitérons à MM. les directeurs des journaux de départements qui nous ont déjà donné des preuves de leur sympathie, la prière d'insérer, avant la fin du mois, l'annonce de la *Démocratie pacifique* contenue dans notre numéro de ce jour. A ceux dont le journal est d'un prix égal au nôtre, nous offrons la réciprocité d'un même nombre de lignes d'annonces à leur convenance dans la *Démocratie pacifique*.

PETITE CORRESPONDANCE.

MM. B. et S. à Lyon. — Reçu les 86.25. — Nous prenons bonne note. — Merci. — 900 B. et 100 S. sont partis hier par le roulage.

M. A. à Marseille. — Reçu les 450. — La souscription des T. passera ce soir. — Accepté l'échange. — M. B. doit payer la Ph. 12 fr. pour 1846. Nous l'expédions. — Les portraits sont partis le 13; vous devez les avoir.

M. R. à Besançon. — Nous vous enverrons les épreuves; mais il faudra nous les retourner poste pour poste. — Nous vous envoyons un ex. de votre livre.

nous donne une fameuse idée de ses sermons. — Assurez-lui qu'on ira l'entendre au premier retour.

M. P. P. à Marcillac. — On ne sait encore dans quel sens sera le compte-rendu, parce que le livre est entre les mains d'un excellent catholique qui doit, lui aussi, en rendre compte dans un autre journal. Mais rassurez-vous.

M. J. B, à Mt hau. — Affectueux compliments. — Retour ajourné de quelques mois.

Bourse du 20 juin 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct	83 » »	83 » »	83 » »	83 » »
— — fin courant	83 05	83 10	83 » »	83 05
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 25	120 35	120 25	120 35
— — fin courant	120 30	120 35	120 30	120 35

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» » » » »	Banq. de Fr. dr cours	3450 » »
4 0/0 J. »	» » » » »	O. V. de Par. »	» » » » » »
Emp. 1844. au Ct »	» » / »	C. hyp...... »	505 » »
— fin Ct »	» » »	— Gouin.... »	1215 » »
B. du Trés. »	» » »	— Gann..... »	1150 » »

PRIMES.		fin cour.		fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	» » »	» » » »	— —	» » »	83 45
5 p. 0/0...... d. 50	» » » »	» » » »	— —	120 85	130 80

REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	» » / »	» » / »	» » / »	» » / »
5 p. 0/0.....	00 » / »	00 » / »	» » / »	» » » / »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» » »		ROM............	Der C.	100 1/4
Récép. Rotsch.	»	102 90	BELG. 2 1/2.....	»	» » » / »
ESP. Dette act.	»	» » » / »	— 4 1/2......	»	100 » / »
— — pass.	»	» » / »	— do 1840....	»	000 » / »
— 3 p. 0/0.	»	37 7/8	— do 1842....	»	» » » » / »
Dete intérieure	»	32 1/4	— Banque.....	»	» » » » »
PORTUG. 3 0/0 1837	»	» » / »	— do Em. 1841.	»	» » / »
HOLL. 2 1/2	»	» » / »	PIÉMONT........	»	1222 » »
HAITI........	»	» » / »	AUTRICHE.......	»	» » » » / »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0/0	» » » »
Act. d J. »	» » »
Ch. S. G. »	» » »
V. r. dr.	457 50
— Ob. anc.	» » »
— — nouv.	1170 » »
V. r. gauc.	270 » »
Paris à Sc.	» » »
— à Orléans	1250 » »
— à Rouen.	1015 » »
R.-Havre..	732 50
Avignon...	882 50
Str. à Bâle.	220 » »
Paris-Str...	591 25
Tours-Nant	517 50
Orl.-Vierz.	627 50
C. du Nord	732 50
Famp-Haz.	410 » »
Diep.-Féc..	410 » »
Boul. à Am.	475 » »
Orl.-Bord.	600 00
Mont. à Tr.	» » » » »
Paris-Lyon	536 25
Bord-Teste	» » »
Zinc V. M..	» » »
Lin Maber	» » »

Union linière... » » » — Fourneaux de l'Aveyron... 5930 » »

dus 115, vendus 14 de 203 à 1000. — De trait 218, vendus 28 de 130 à 1380. — Hors d'âge 215 entrés, vendus 20 de 80 à 290. — Anes entrés 14, vendus 4 de 30 à 80. — Chèvres amenées 9, vendues 2 de 15 à 60. — Voitures, 32 amenées, 5 vendues de 100 à 450. — Encan, entrés 13, vendus 13 de 60 200. — Essai, 73.

LA **DERNIÈRE INCARNATION**, légendes évangéliques du XIXe siècle, par A. CONSTANT. — La plupart de ces légendes, inspirées par le plus pur esprit évangélique et par l'amour le plus profond de l'humanité, ont été publiées dans le numéro double de la *Démocratie pacifique*. Nous recommandons à nos amis ce livre, qui expose, indépendamment des justes espérances de l'avenir, les principes vrais et immédiatement applicables de la charité sociale bien entendue. — En vente à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10. — Prix, 50 centimes, et par la poste, 75 centimes.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 21 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Lucie, Fille mal gardée.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Tisserand, Dissipateur.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. — Veuf du Malabar, Cendrillon.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — 1re Monsieur Mouton, Dondaine, Passé minuit.
9 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Tricorne, Turlututu, Baronne, Gamin.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Babolard, Rebecca, Changement, Petit Homme gris.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL. — Inventeur, Châle bleu, Femme, Frisette.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Latude, Don César.
6 h. 1/2 AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. 1/2 GAITÉ. — Pierre Lenoir, Grâce de Dieu.
6 h. 1/2 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4. COMTE. — Maison des Fous, Ricca, Gentil-Hussard.
6 h. 1/2 FOLIES. — Chamboran, Les Enfants, Prix de vertu, Grisette.
2 h. 1/2. HIPPODROME. — Les Dimanches, Mardi et Jeudi.

Imprim. Lange-Lévy et Cie, rue du Croissant, 16.

toutes les précautions et la présence du propriétaire du grain lui-même, la fraude s'exerce encore, quel plus fidèle et plus actif surveillant préposera-t-on à l'exécution de tous les règlements présents et futurs?

Non, non, le mal n'est pas simple, il est composé; il n'est point seulement le résultat des mauvaises intentions du meunier; mais bien encore de la mauvaise organisation, de la complication de la meunerie, et ce que nous disons ici de la meunerie, ne peut-il pas s'étendre à presque toutes les branches de notre système industriel et commercial?

Tant que les intérêts seront divisés, sans liens entre eux; tant que les fonctions industrielles seront morcelées et livrées sans contrepoids au libre arbitre de chacun, il sera impossible de pénétrer tous les secrets de l'atelier, toutes les rouries du métier, et d'en prévenir les fâcheuses conséquences.

Ce n'est qu'à dater du jour où l'atelier sera public, l'usine ouverte à tous, exploitée par la commune, c'est-à-dire sous la surveillance de l'administration élective communale, que la société aura conquis pour tous les membres des garanties de justice, d'ordre, de répartition équitable. Une commune ne saurait introduire dans sa gestion ces mesures vexatoires, ces habitudes de fausseté, de dissimulation qui caractérisent notre régime industriel.

L'association communale pour l'exploitation de toutes les branches d'industrie, et en particulier de la meunerie, en dehors des économies indirectes qu'elle procurerait aux masses en faisant disparaître les abus, les dols de toute espèce qui ont leurs racines dans une concurrence effrénée, réaliserait encore, au profit de tous, les économies si considérables qui s'attachent aux grandes exploitations, pourvues des capitaux suffisants et des machines les plus puissantes.

L'association communale reposant principalement sur l'agriculture, comme source première des produits qui doivent alimenter les manufactures et le commerce, ne saurait être exposée à ces crises déplorables qui font le caractère spécial de notre époque, à ces chômages résultant, tantôt de l'opposition des intérêts du maître et des travailleurs, tantôt de l'engorgement des fabriques qui ne peuvent plus confectionner, à défaut d'écoulement. Toutes les branches du travail devenant solidaires, il sera toujours loisible aux membres de la commune associée de reporter leur plus grande somme d'action sur la partie qui paraîtrait en souffrance.

Ouvrira-t-on enfin les yeux sur des questions aussi simples, d'une intelligence si facile, d'une application si opportune?

Sous le point de vue commercial, les résultats d'une association communale ne sont pas moins frappants. Dans l'état actuel de nos relations, tout produit agricole doit passer par plusieurs mains avant de parvenir au consommateur; il est certains produits qui sont achetés et revendus dix et quinze fois avant d'arriver à ce dernier; il a donc fallu que chaque intermédiaire prélevât son bénéfice et accrût d'autant le prix de la denrée, qui souvent même se trouve sophistiquée, dénaturée à travers ce long circuit.

La commune achetant sur le lieu de production tous les objets de consommation, ou autres, nécessaires à ses habitants, éviterait les inconvénients que nous venons de signaler; elle serait entrepositaire de tous ces objets que les habitants associés recevraient ainsi au plus bas prix possible et dans toutes les conditions de conservation désirables.

Combien de temps encore se refusera-t-on à admettre des principes aussi élémentaires d'économie sociale? combien de temps s'obstinera-t-on à persévérer dans un état de choses dont les misères et les turpitudes nous indiquent incessamment que nous ne sommes point dans la voie de notre destinée et que nous nous enfonçons de plus en plus dans un abîme insondable?

L. F.

Oui, le journal que vous citez prouve en faveur de ma thèse; ce n'était autrefois qu'un spirituel pamphlet; c'est aujourd'hui une encyclopédie; les rires ironiques ont redoublé; M. Darblay a eu cependant le courage d'appuyer l'amendement de quelques considérations jésuitiques; mais M. E. de Girardin, qui avait demandé la parole *pro domo suâ* n'a pas osé affronter le bruit. M. Lherbette a prouvé en quelques mots qu'un dégrèvement qui favoriserait les grands journaux, sans rien faire pour les petits, n'était rien de moins que la constitution d'un monopole; le ministre des finances a déclaré qu'il ne pouvait s'associer à une telle proposition, et a prié M. Liadières de retirer son amendement. L'honorable avocat de la presse-marchande n'en a pas voulu démordre, et, le moment venu de voter, il s'est levé bravement tout seul, vaincu mais non soumis.

MM. Isambert, Carnot, etc. avaient proposé d'exempter du timbre toutes les publications pour lesquelles un cautionnement n'est pas exigé, c'est-à-dire les journaux mensuels, les journaux consacrés aux sciences, à l'archéologie et aux beaux-arts; les publications littéraires qui ne paraissent pas plus de deux fois par semaine, les journaux non politiques en langues étrangères, les feuilles d'annonces et de prix courants : M. Lacave-Laplagne a reconnu qu'il y avait là, en effet, quelque chose à faire et a promis, comme d'habitude, de s'en occuper d'ici à la prochaine session; l'amendement a été retiré sous le bénéfice de ces observations.

Il en a été de même d'un autre, proposé par M. Beaumont (de la Somme), et tendant à faire peser sur les rentes à 5, 4 1/2, 4 et 3 %, un droit de mutation, soit à la succession, soit à la donation, d'après le tarif des valeurs mobilières. M. Gouin a profité de l'occasion pour demander comment il se fait que la commission qui, au commencement de l'année, a été chargée d'examiner la proposition sur la conversion des rentes, n'ait pas encore déposé son rapport. M. Jacques-Lefebvre a répondu qu'il tient son rapport tout prêt, mais que la commission s'est opposée au dépôt; des explications qui ont été échangées, il est résulté que M. Lefebvre a lu en effet à la commission un projet de rapport, et que ce projet a été rejeté à l'unanimité. Tout autre qu'un banquier se fût mis de nouveau à la besogne, mais M. Lefebvre déclara qu'il fallait accepter son travail ou s'en passer; on lui demanda qu'au moins les procès-verbaux des séances de la commission fussent déposés aux archives comme document, il refusa également. M. Sauzet lui a adressé à ce sujet une assez vive remontrance; mais que sont pour un banquier les blâmes d'un avocat? M. Jacques Lefebvre a réussi : la conversion a été écartée cette année. On avisera à un autre expédient l'année prochaine.

Cette question a quelque peu distrait la Chambre de l'amendement de M. de Beaumont; la question semblait difficile à la plupart : M. Gouin ne voulait accepter le principe que si le gouvernement se refusait à une conversion qui serait un impôt suffisant. On sentait la nécessité d'une discussion approfondie sur ce point, et l'on ne voulait cependant pas discuter; l'auteur de l'amendement a senti la perplexité où il plaçait ses collègues, et il a renoncé à sa proposition.

Un amendement de MM. Desmousseaux de Givré et Cremieux, tendant à rétablir à 60 fr. la rétribution scolaire dans les colléges de Paris, portée à 100 fr. par le conseil de l'Université à la fin de l'année dernière, a été rejeté par la Chambre, qui a adopté ensuite, à la majorité de 130 voix contre 101, un amendement de M. Lasnyer relatif à l'exemption du droit de dixième pour les charges nouvelles que les villes s'imposent pour des dépenses d'intérêt municipal. Un autre amendement de M. Mortimer-Ternaux, tendant à soumettre, dans l'intérieur de Paris, les cidres et poirés, et à supprimer les droits d'octroi sur les fruits verts, a été également adopté.

M. Pierre Leroux, qui, faute d'avoir pu jamais produire la moindre idée, considère comme une injure à sa propre impuissance les créations de Fourier. Dans le clergé aussi, coutumier du fait à l'égard des imputations calomnieuses contre les novateurs, les mêmes accusations se sont fait entendre. Nous y avons mille fois répondu, et nous avons acquis le droit d'en détourner désormais la tête avec dédain. Mais nos amis ne sont pas encore aussi blasés que nous, et lorsqu'il arrive à quelque puritain de province de nous jeter l'anathème, ils y ripostent avec la vigueur que nous-mêmes déployions autrefois. C'est ce que fait l'*Industriel de la Champagne* à l'égard de la *Champagne catholique*, dans une série d'articles que nous reproduirons en grande partie (2). Nous appelons sur ce travail toute l'attention des lecteurs sincères qui conserveraient des scrupules sur la moralité des théories de Fourier, s'il en existe encore.

Mœurs civilisées.

Et d'abord, les mœurs actuelles du grand monde, des petits bourgeois et de la classe ouvrière, sont-elles donc si pures, qu'il n'y ait plus qu'à admirer, et à crier haro sur toute réforme proposée? Les transactions matrimoniales, qui produisent de telles mœurs, sont-elles donc si recommandables qu'il faille religieusement les respecter, comme le *nec plus ultrà* de la perfection?... j'ai failli dire de la corruption.

Regardez un peu : les entremetteurs de mariages sont des espèces de courtiers qui, sous des formes quasi-décentes, et moyennant un salaire plus ou moins déguisé, traitent une union conjugale comme une affaire de commerce. La fortune d'une part et la dot de l'autre, sont débattues chez les parents comme le prix d'une balle de laine ou d'un assortiment d'épiceries. Les mensonges, les duperies et toutes sortes de finasseries sont employées ici comme dans le commerce, sans plus ni moins de pudeur et de délicatesse.

On spécule sur les positions sociales, sur la valeur conventionnelle des titres nobiliaires, sur les chances de faveur ou d'ambition, et sur les héritages plus ou moins probables.

Si l'on parle d'affinité des caractères, ce n'est que pour masquer la hideur du fond de la négociation, et avec la résolution préconçue de passer outre, pour peu que les apparences soient admissibles; l'union des cœurs est écartée comme une niaiserie. On voit même souvent les parents précipiter ces sortes d'affaires pour rompre une inclination qui leur déplaît; l'un des futurs est alors forcé, par mille tortures morales, à dire *oui* contre son gré, sans que cette contrainte, peu flatteuse pour l'autre partie contractante, lui répugne le moins du monde.

Il résulte de ces cupides transactions que de jeunes et intéressantes victimes se trouvent, malgré elles, enchaînées pour la vie à de vieux Crésus, dégoûtants de vices et d'infirmités. Si cela ne s'appelle pas prostitution, c'est qu'il faut un autre mot pour caractériser ces turpitudes, d'autant plus hideuses qu'elles sont irrémédiables.

Si l'union des cœurs et des âmes est l'œuvre de Dieu, il est évident qu'en violentant les inclinations, on unit forcément ce que Dieu n'a pas joint; et quand on applique à cette union artificielle et répugnante ce précepte de l'Evangile : *Ne séparez pas ce que Dieu a joint*, on ferait bien mieux d'interdire aux parents d'unir arbitrairement ce que Dieu n'a pas joint.

Mais ce n'est point impunément qu'on se joue des lois de Dieu et de la nature.

La fausseté du lien conjugal entraîne nécessairement la fausseté des relations maritales. Les actes notariés et autres, qui sanctionnent cette fausseté, sont inhabiles à y remédier. On a beau recourir aux préceptes philosophiques et aux sermons religieux, ils n'ont jamais pu suppléer

(1) Voir le numéro du 7 juin.
(2) Ces articles ont été réunis en une brochure qui se vend à Reims, chez Brissart-Binet et E. Luton, et à Paris, à la Librairie-Sociétaire.

---

serve des lions, de l'Anglais et des léopards!), fut un jour convié par le roi de Choa (Abyssinie) à une excursion dans le pays des Gallas. Il s'agissait de recueillir l'impôt que ces tribus sauvages doivent au souverain de Choa. L'expédition se composait de plusieurs milliers d'hommes montés sur les plus beaux chevaux du monde. Le voyageur français assista durant ce voyage à des chasses fabuleuses où les chevaux déployaient plus d'habileté et de présence d'esprit que ceux qui les montaient. Il parcourut des plaines où la main de l'homme ne s'était jamais associée à l'œuvre de la création; où paissaient en escadrons serrés l'antilope, la girafe, l'éléphant, la gazelle; où couraient les autruches par bandes innombrables; où des troupeaux de pintades se laissaient écraser sous les pieds des chevaux, où toutes les branches des arbres portaient un oiseau ou un singe; où chaque buisson recélait une hyène ou un chacal. De temps en temps se détachait de la masse un grave personnage à la démarche solennelle, et dont l'apparition semblait mettre en émoi tous les rangs de ces espèces; le silence se faisait; le chacal cessait de glapir; la hyène interrompait un moment ses hurlements saccadés; le singe s'arrêtait au milieu de ses gambades les plus capricieuses; c'était un lion majestueux que la simple curiosité attirait sur le passage des centaures qui traversaient ses domaines. Il venait s'asseoir à cinquante pas de la ligne, observait quelque temps le défilé dans une attitude d'impassibilité complète, puis s'éloignait avec la même lenteur et sans retourner la tête, quand il en avait assez du spectacle. Les cavaliers abyssiniens, à ce qu'il paraît, ont jugé convenable jusqu'ici d'imiter la prudence du lion et de demeurer vis-à-vis de lui sur le pied de la neutralité absolue. Mais je doute que ces intrépides cavaliers, qui déploient une si brillante adresse dans la chasse du buffle, animal plus dangereux que le taureau de Séville, consentent à respecter longtemps la foi des traités; car le voyageur français leur a appris à fabriquer le sucre et la poudre à canon, et leur a apporté quelques modèles d'armes perfectionnées, plus maniables que leurs arquebuses et leurs arcs.

Le lion de l'Atlas, celui que nos soldats connaissent et que la conquête d'Alger a englobé dans les possessions de la France, est d'un caractère moins bénin que celui de l'Abyssinie. Il est fréquent dans les environs de Bone, mais beaucoup plus encore dans les provinces de l'Ouest, dans les gorges boisées de l'Ouarensenis, sur les rives du Rio-Salado, précisément dans cette partie de l'ancienne régence où se trouve transporté, depuis cinq ans, le principal théâtre de notre guerre africaine. Plus d'une vedette arabe, plus d'un soldat français isolé, et dont on ne s'est pas bien expliqué la disparition, a péri sous la dent du lion.

Dans l'hiver de 1841 à 1842, le sol de la Mitidja se trouva couvert un matin de couche imperceptible de neige; le Sahel en fut blanc près de deux jours : c'était un hiver rigoureux. Les lions ne tardèrent pas à se rapprocher de la mer. Nos soldats en tuèrent quelques-uns à l'affût, dans le voisinage de nos casernes de cavalerie, à Oran, à Bone, à Constantine. Il en vint deux de petite taille dans le Sahel. On les disait cantonnés dans les environs d'El-Biar, au milieu d'un massif impénétrable de jujubiers sauvages et de nopals. Un des lionceaux était accusé par la voix publique d'avoir mis à mort un Arabe et un noir qui avaient commis l'imprudence de tirer sur lui et de ne pas le toucher. Tous deux étaient morts de leurs blessures. Quelques chasseurs, du nombre desquels je faisais partie, se réunirent un jour au poste d'Ouled-Mendil, au débouché de la plaine, dans le but de monter une grande chasse contre ces hôtes dangereux. Là se trouvait Abdalla, le grand organisateur de nos chasses de la Mitidja et du Sahel, Abdalla, cet écuyer arabe si souple et si robuste que nous avons applaudi au Cirque-Olympique il y a une dizaine d'années... « Abdalla, lui dis-je, as-tu reconnu par tes yeux la demeure des lions? As-tu vu sur la terre humide la trace de leurs pieds? — Ce ne sont pas des lions, mais tout au plus des panthères, répondit l'écuyer. Les deux hommes blessés ne sont morts qu'au bout de la quinzaine : un lion ne les aurait pas tenus quittes à si bon marché. » Et la chasse n'eut pas lieu. Je ne me suis jamais bien expliqué le profond mépris d'Abdalla pour la panthère. La panthère du musée d'Alger, qui fut tuée par un jeune Allemand de la colonie de Delhy-Ibrahim, est de la force des plus grands tigres royaux qu'on nous fait voir dans les ménageries : huit pieds et demi du museau à l'extrémité de la queue! Cette espèce mange l'homme.

La rencontre du lion est chose grave, étant connu que cet animal ne s'attache aux pas du voyageur que lorsqu'il a faim de sa chair; le parti le plus prudent, en ces sortes de périls, est d'aborder la question de front, de marcher droit à l'ennemi, de l'intimider par l'aplomb, et de le forcer à la retraite. Les Arabes, qui ont une grande foi dans les amulettes et dans les formules magiques, ont un mot (*tanan*), pour désarmer le lion et le décider à la fuite. J'ai ouï dire que ce mot ne réussissait pas toujours. Je doute qu'aucune formule vaille l'application d'une bonne balle de calibre bien placée entre les deux yeux. Lorsque, au contraire, le lion refuse de sortir de son fort, et que l'Arabe veut lui dire une chose excessivement désagréable pour le mettre en fureur, il l'appelle *fils de juif*.

J'ai entendu raconter bien des chasses de lion par Abdalla et par d'autres. Le récit de ces histoires n'a rien d'intéressant, car la chasse du lion ne met en jeu ni l'adresse, ni la ruse, ni le courage. Il s'agit d'entourer avec beaucoup de monde un animal qui attend l'ennemi de pied ferme, qui ne cherche jamais à fuir que lorsque la retraite lui est fermée. Quand le lion n'est pas tué raide de la décharge générale que le cercle de chasseurs lui envoie préalablement, il tente un effort désespéré pour faire une trouée dans la fatale enceinte, et malheur à qui se trouve sur sa route, car la blessure de sa dent, ou celle de ses ongles, est presque constamment mortelle. Le danger n'a pas même ici pour stimulant la difficulté vaincue, ni la gloire, et l'on chasse sans chiens, ce qui n'est pas chasser.

Or, c'est à nous, c'est à vous tous, veneurs de France, de transformer en une chasse grandiose cette ignoble tuerie, à nous de créer la chasse du lion, d'inventer une race de chiens et de monter des équipages *ad hoc*. Il y a assez longtemps que les voyageurs anglais nous rompent la tête de leurs récits, toujours les mêmes, de leurs chasses brutales du Bengale, que Méry seul a su poétiser. A eux le tigre, à nous le lion, plus noble et plus redoutable que le tigre, et qui a sur ce dernier l'avantage de demeurer à nos portes. Qu'on permette à ces marchands de houillebritanniques de nous être supérieurs dans l'art d'entasser des écus et de martyriser les peuples, j'y consens; il n'y a pas honte ici dans l'infériorité, mais où il y aurait honte, ce serait, à avoir le dessous dans une question artistique et à abandonner le monopole de la chasse héroïque à des chasseurs de renards!

A. TOUSSENEL.

2

[illegible] prétendre. La fortune personnelle ne tiendra plus lieu de mérite; elle ne donnera plus ni considération, ni pouvoir; elle ne pourra satisfaire aucune ambition. Il est évident, dès-lors, qu'elle ne sera plus la principale base des contrats de mariage. Par cela seul vont disparaître les prétendants frauduleux.

Le talent dévoué au bien commun étant la seule voie d'avancement en grades et en honneurs, on verra les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe rivaliser d'activité, d'instruction, de dévouement et de vertu, selon leurs aptitudes, pour acquérir la popularité et la renommée, et pour mériter le jugement favorable de la conscience publique.

Les pères, n'ayant plus à spéculer sur la valeur d'une dot devenue si peu utile, n'auront qu'à éclairer leurs enfants à marier sur les talents et les vertus des prétendants. L'amour suit de près l'admiration : les enfants tomberont facilement d'accord avec leurs parents et seront heureux de leur obéir. Nulle inclination ne sera forcée : aucun père ne voudra se couvrir d'un ridicule que l'avidité ne pourrait plus excuser. L'amour réciproque des époux fera leur bonheur domestique, probablement pour toujours, tandis qu'on ne saurait jamais l'espérer à la suite d'une union antipathique et discordante.

En phalange, au surplus, la passion de l'amour sera amortie par une foule de distractions et de compensations attrayantes. Tous les genres de travaux seront offerts aux goûts et aux aptitudes des sociétaires. Les femmes et les enfants, tout comme les hommes, ceux mêmes qui, ayant vécu dans l'inaction, croiront ne savoir rien faire, y trouveront précisément les occupations qui leur conviendront; ils s'y livreront avec plaisir, en compagnie de groupes de parents, voisins ou amis, les quitteront à volonté pour s'essayer ailleurs, et y reviendront quand il leur plaira.

Les travaux dégoûtants seront rendus attrayants par le luxe de précaution, de régularité, de propreté, d'apparat et d'ornements dont leurs procédés seront susceptibles, et par les avantages et honneurs dont il sera nécessaire de récompenser ceux qui voudront s'y dévouer.

Dans un milieu social ainsi transformé, les femmes ne seront plus condamnées à l'isolement sédentaire d'un intérieur monotone et ennuyeux qui, actuellement, les dispose à accueillir les visites et les adorations des amis de leurs maris. Elles échapperont à ce piége en se mêlant à divers groupes de travaux qui satisferont leur goût d'arrangement, de luxe et d'élégance, ou leur passion pour les beaux-arts. Naturellement enthousiastes, elles ambitionneront passionnément la popularité, les distinctions et les honneurs. Leur amour-propre, stimulé par des rivalités concurrentes, exaltera leur dévouement jusqu'à l'héroïsme. Elles songeront peu alors à l'amour clandestin, la seule passion que leur permette, tout en la blâmant, notre civilisation inconséquente.

Les hommes eux-mêmes, préoccupés de plusieurs travaux, et intrigués dans des groupes de diverses séries, ne pouvant avoir d'autre ambition que celle du bien commun, seule honorée et récompensée, ne songeront plus à se déconsidérer et à se dégrader par la débauche, qui les exclurait de la lice d'honneur. D'ailleurs, la susceptibilité de la conscience publique n'admettra jamais de transaction à cet égard.

L'éducation des enfants, élémentaire et pratique tout à la fois, sera faite à frais communs par la phalange.

Les époux et les enfants, doués d'aptitudes diverses, dispersés, aux heures d'étude ou de travail, en des groupes différents, se retrouveront à volonté, et notamment le soir, en réunion domestique, avec d'autant plus de plaisir et de charme, qu'ils ne seront chagrinés par aucun de ces soins et soucis de ménage qui, trop souvent aujourd'hui, assombrissent les familles les mieux ordonnées.

Nulle personne de bon sens ne pourra disconvenir que ce régime social ne soit éminemment propre à améliorer les mœurs conjugales et à garantir le bonheur domestique. Si la *Champagne catholique* n'en convient point, c'est qu'elle n'y pense pas sérieusement, c'est qu'elle est préoccupée d'autres questions qui l'intéressent davantage.

Célibat et paternité.

Mais en attendant que le régime phalanstérien soit connu et désiré de tout le monde, en attendant qu'il puisse généralement s'établir et réaliser enfin l'amélioration morale qu'il renferme, Fourier, inspiré par l'urgence de remédier au moins indirectement à l'immoralité qui dégrade la société, a proposé de prélever un impôt sur les célibataires, veufs et pseudo-mariés, en faveur des pères et mères indigents surchargés de famille.

En effet, les célibataires et tous ceux qui n'ont point d'enfants ne sont pas complètement citoyens; ils n'en réunissent ni les conditions, ni les qualités nécessaires; loin de là, les célibataires surtout se trouvent placés dans des conditions subversives de la moralité publique : j'en atteste le sentiment, la raison et l'expérience.

Il n'y a de vrai citoyen que le père de famille : c'est l'homme essentiellement intéressé au bonheur présent et futur de l'Etat, au maintien de l'ordre et des mœurs. A ce titre, il mérite non-seulement la protection commune des lois, mais, de plus, une attention particulièrement bienveillante.

Mais, au lieu de cela, nous voyons les sept huitièmes des pères de famille dénués de fortune, et par conséquent hors d'état d'élever leurs enfants, fonction sociale qui leur est déférée par la nature; en compensation de ce soin d'ordre public, ils sont accablés de soucis et de tribulations, et leurs enfants, qui leur demandent du pain matin et soir, sont pour eux un calice d'amertume, au lieu d'un sujet de joie et de satisfaction, sans qu'aucune loi apporte d'adoucissement à leur misère. Si la charité publique fournit à quelques-uns des secours dérisoires, c'est le plus souvent en les humiliant; ce sont, en un mot, les martyrs délaissés et dédaignés de l'ordre social, dont ils opèrent onéreusement la permanence, tandis que les riches célibataires et les pseudo-mariés profitent de tous les avantages sociaux, en usurpent même d'illégitimes, sans en supporter les charges ni les inconvénients.

[illegible] d'assister les petits enfants et de donner une profession aux jeunes gens pauvres, afin de les préserver du vice et de la corruption où les entraînent la misère et la mendicité? Ne voit-elle pas qu'en les laissant grandir sans enseignement et sans éducation morale, elle les dispose au vagabondage et au crime, et que les supplices qu'elle est obligée ensuite de leur infliger ne l'absolvent nullement de la dégradation qu'elle en éprouve elle-même?

Reprocher à des pères qui meurent de faim le tort de mal élever leurs enfants, et leur refuser les moyens qu'ils n'ont pas et qu'on leur doit, puisqu'ils ont les enfants, c'est une cruelle ironie. Car les pères du moins peuvent s'excuser, avec raison, sur leur insuffisance, qui n'est que trop réelle; mais la société, qui peut tout, qui dispose des choses et des hommes, de la science des uns, du talent des autres, et de la sympathie de tous, est inexcusable dans l'omission de son devoir... Et puis, sans avoir rien fait pour cette nouvelle génération qui naît, vit et grandit pauvrement en cet état d'abandon, elle en enlève les sujets les plus robustes pour l'armée de terre et de mer, tout juste à l'âge où ils pourraient soulager leurs parents affaiblis par les privations et la vieillesse!... Charge énorme et écrasante pour les familles pauvres seulement, et à laquelle ne contribuent en aucune façon les riches célibataires, dont la force publique protége cependant, bien chèrement, les sensuelles jouissances.

En harmonie, on ne verra plus de pareilles monstruosités; il n'y aura point là de pères indigents; tous participeront à l'aisance générale, selon leur travail et leur talent; les enfants seront, en outre, élevés à frais communs, d'après les principes posés par Dieu même dans toutes les consciences, dont l'unanimité formera la conscience publique; on n'abandonnera point au hasard le personnel futur de la société. Mais, en attendant que le temps soit arrivé, revenons à la proposition transitoire de Fourier.

Par cette proposition, les fortunes des célibataires, veufs et pseudo-mariés, sont divisées en trois classes ou degrés : fortunes moyennes, fortunes copieuses, et grandes fortunes; plus, hors rang, fortunes colossales.

Les célibataires à grande fortune seraient taxés annuellement dans une proportion croissante avec l'âge, commençant par 1|144 du revenu, et s'élevant, pour l'âge de soixante-quatre ans, à 12|144; plus, en cas de décès, pareille cotisation sur le capital.

Ces taxes annuelles et cotisations capitales seraient établies dans une proportion un peu moindre sur les célibataires d'une fortune copieuse, et un peu plus moindre encore sur ceux d'une fortune moyenne, mais aussi plus considérable sur les fortunes colossales.

Cette échelle serait appliquée, avec des diminutions progressivement descendantes, aux veufs et pseudo-mariés, sans enfants, avec un enfant, et jusqu'à deux enfants.

L'Etat aurait à régulariser la perception de cet impôt, et à en répartir les fonds entre les pères de famille pauvres, proportionnellement aux divers degrés d'indigence et au nombre d'enfants, dont il surveillerait au surplus l'éducation.

L'équité de cet impôt est tellement évidente, que chacun l'approuve par sentiment tout autant que par conviction. Si l'Etat doit garantir les fortunes légitimement acquises, c'est à la condition de contribuer aux charges de la société proportionnellement aux avantages qu'on en retire. Or, la charge sociale la plus lourde pour les pères de famille qui sont pauvres est celle de l'éducation des enfants; et l'avantage que les riches célibataires en retirent, c'est la continuité de l'ordre social, qui, sans leur coûter rien, fait la base et la sécurité de leur stérile existence. Il est donc de toute justice que ceux que le fardeau de la continuité sociale écrase, soient indemnisés par ceux qui jusqu'ici en ont profité gratuitement.

Outre l'effet direct de cette mesure, dont nul ne conteste ni la nécessité ni la convenance, elle en produira indirectement deux autres non moins salutaires en faveur de la moralité.

D'une part si, pour s'exonérer de l'impôt, plusieurs célibataires se marient, ce sera autant de loups de moins dans la bergerie.

D'autre part, l'impôt supporté par ceux qui voudront demeurer garçons quand même, et par les veufs et pseudo-mariés, qui seront au cas d'y être assujettis, servira à préserver de l'indigence une foule de jeunes filles que la misère entraîne à la corruption.

Ces deux résultats ne seront point à dédaigner pour ceux qui s'intéressent sincèrement à l'amélioration de la moralité publique, et très certainement ils n'accuseront point l'auteur de cette conception de tendre à une *immoralité épouvantable*, comme le prétend la *Champagne catholique*, qui, si je ne me trompe, sera seule de son avis.

J. J. F.

Revue des journaux populaires.

Les journaux consacrés à la défense les intérêts exclusifs des maîtres avaient accusé la presse populaire d'être la cause directe ou indirecte des troubles d'Elbeuf. A ces odieuses accusations nous avons opposé une dénégation fondée sur la lecture attentive que nous faisons de ces publications. Les citations suivantes des dernières livraisons de la *Fraternité* et du *Populaire*, montreront de quel côté se trouve la modération et la dignité du langage.

Voici comment s'exprime la *Fraternité* :

« Ouvriers nous-mêmes, notre impartialité nous force à déplorer de semblables excès, et nous sommes heureux de voir que la garde nationale et l'autorité ont pu rétablir l'ordre sans verser le sang d'hommes et de femmes qui n'ont au fond que le tort d'être obligés de travailler pour vivre, pour nourrir leurs familles, et auxquels la peur de mourir de faim les aveugle et ne leur permet pas de voir la question sous son véritable jour, de s'en prendre aux causes réelles de leur misère, et non à des machines, car ces machines sont la conséquence des progrès de l'esprit humain, et sont en quelque sorte données à l'homme par [illegible] brèche et à remporter la victoire! Eh bien, il en sera de même si nous avons foi en l'avenir, et, par la seule force de la propagande et l'exemple des nombreuses victimes du travail, le brouillard qui épaissit les yeux d'une grande partie de la nation, s'éclaircira, en même temps qu'une nouvelle génération naîtra, et les réformes que nous prêchons finiront par se réaliser, si surtout nous avons bonne volonté, car toute notre puissance, la puissance du peuple, est dans ce mot : *Vouloir!* »

Le *Populaire* est plus concis, mais non moins modéré :

« Voilà! les *machines*, qui, en elles mêmes, sont bonnes, excellentes, utiles, et qui, dans une bonne organisation sociale, seraient un allégement et un inappréciable bienfait pour les travailleurs, sont, dans le système actuel de l'*individualisme* et de l'*égoïsme*, un fléau pour les ouvriers en général. Mais ce n'est pas contre les machines qu'il faut alors tourner ses efforts; c'est le *système même de l'individualisme et de l'égoïsme* qu'il faut attaquer dans l'opinion publique, pour y substituer celui de l'*Association*, de la *Fraternité* et de la *Solidarité*. »

Le *Populaire* apprécie le christianisme dans les termes suivants, témoignage d'un retour universel au sentiment religieux, mais transformé :

« Le *Dieu* du Christianisme n'est pas un Dieu de superstition et d'ignorance, de priviléges et d'oppression; c'est le Dieu de la nature et de la raison, le Dieu de l'intelligence et de la lumière, le Dieu de la liberté et de l'égalité, surtout le Dieu de la fraternité, surtout le Dieu du pauvre, pour le sauver de la misère, et le Dieu de l'opprimé, pour le délivrer de l'oppression.

» La *Religion* du Christianisme n'est point la superstition, le bigotisme, l'hypocrisie, qui abrutissent la créature humaine et la façonnent à l'esclavage : c'est une attraction et un lien de bienveillance et d'amour, une puissance de concorde et d'union, le triomphe de l'intelligence et de la conviction, de la conscience et de la volonté, du *devoir* volontairement proclamé inséparable du *droit*; le triomphe aussi de la personnalité humaine, de la dignité de l'homme, de son indépendance et de sa liberté; c'est la religion de la réflexion, de la fermeté, de l'énergie, du véritable courage; et c'est avant tout la religion du pauvre, du prolétaire, de l'opprimé, de l'esclave de toute espèce, non pour perpétuer leur esclavage, leur oppression et leur misère, mais pour les en délivrer en leur restituant leur liberté, leurs droits et leur dignité!

» Soyons donc *religieux*, sans superstition et sans bigoterie avec la religion sociale et politique de la *Fraternité!* Soyons *chrétiens* comme Jésus-Christ, qui répétait souvent, tantôt : « *Je viens pour prêcher l'Évangile aux pauvres*; » tantôt : « *Venez à moi vous tous qui êtes* SURCHARGÉS et ACCABLÉS; » et tantôt : « *Aimez-vous en frères, c'est toute la loi, et c'est mon commandement.* »

—Sous ce titre : *Luttes du salaire*, l'*Atelier* fait le tableau des troubles récents de Saint-Etienne, d'Elbeuf et de Dunkerque, et il accompagne son récit des réflexions suivantes :

« Ce n'est pas la faute du peuple si les choses en sont venues au point où elles sont aujourd'hui; peuple et bourgeois, nous étions tous ensemble dans les rangs de la nation, il y a cinquante ans, contre les aristocrates d'alors; ensemble nous avions souffert pendant des siècles, ensemble nous combattions. Ce n'est pas nous qui avons semé la division, ce n'est pas nous qui, dès le lendemain de la prise de la Bastille, avons répudié une vieille alliance que le triomphe n'aurait pas dû dissoudre. Ce n'est pas nous qui, depuis plus d'un demi-siècle, reconstituons sous des noms nouveaux tous les abus, toutes les servitudes, toutes les misères du passé. Ce n'est pas nous qui avons divisé en classes hostiles la vieille nation française; ce n'est pas nous qui avons constitué le pays légal et qui avons mis hors la loi, qui avons rejeté de la nation la nation presque tout entière. Ce n'est donc pas sur nous que pèsera jamais la responsabilité des conséquences terribles dont la situation actuelle est grosse . . . .

» Le retour continuel de ces évènements déplorables nous semble devoir éveiller toutes les sollicitudes du pouvoir et des hommes prévoyants et honnêtes. Certes, malgré toutes les déclamations possibles, on ne fera accroire à personne que ces troubles soient provoqués par des influences étrangères, ou bien qu'ils sont entretenus par une population vagabonde et démoralisée. Nous qui connaissons, par notre propre expérience, toutes les souffrances, toutes les misères qui règnent parmi les ouvriers, nous savons combien on en vient vite de l'inquiétude au tumulte, et du tumulte à la violence. Aussi redoutons-nous, à bon droit, qu'en persévérant dans le même système de domination et d'oppression, les luttes du salaire ne prennent bientôt un développement de nature à compromettre sérieusement l'ordre social actuel.

» Plaise à Dieu, cependant, que nos craintes soient vaines! que les capitalistes, que les maîtres comprennent enfin ce qu'exige d'eux la justice, et que, par des réformes promptes et énergiques, on satisfasse enfin aux besoins populaires. Nous apporterons de bon cœur tous nos efforts pour aider à une transformation pacifique, pour éviter à la bourgeoisie d'avoir, elle aussi, son 93 et ces jours de deuil, comme l'aristocratie qu'elle a remplacée. »

L'*Atelier* reproduit avec approbation un passage où le journal le *Semeur* repousse toute analogie entre les doctrines chrétiennes et les théories phalanstériennes, et il ajoute : « qu'il est bien loisible à la *Démocratie* de faire de Fourier un révélateur, mais qu'elle s'expose à faire rire d'elle, en faisant de son maître le réalisateur de la doctrine chrétienne. »

Nous nous étonnons que l'*Atelier*, qui peut si facilement connaître nos pensées, nous impute de faire de Fourier un révélateur. Fourier est à nos yeux un inventeur, un *découvreur* de lois divines, comme Newton, comme Kepler, comme tous les hommes de génie; mais jamais nous n'avons songé à le représenter comme un révélateur, dans le sens ordinaire du mot, c'est-à-dire comme un homme ayant des communications mystiques avec la divinité. Plus que personne, les disciples de Fourier, habitués aux méthodes scientifiques du dix-neuvième siècle, [illegible]

priété. Et cependant il admet ce droit pour toutes les choses mobilières, la nourriture, les vêtements, les objets d'art; même pour certaines choses immobilières, tels que le logement. Le bon sens l'oblige de tempérer la rigueur des conseils évangéliques. La communauté n'a existé que chez quelques moines, comme les trappistes, qui faisaient vœu de pauvreté, et renonçaient en effet à toute propriété personnelle. Est-ce en vue de ce beau idéal que l'on veut nous faire bénir les enseignements de Jésus, le Rédempteur des faibles, des opprimés, des malheureux?

Nous enregistrons avec plaisir ce témoignage de sympathie que nous adresse le journal l'*Atelier* :

« La *Démocratie pacifique* a réalisé dernièrement une innovation qu'il serait bien à désirer de voir adopter par tous les journaux qui s'occupent sérieusement comme elle de l'amélioration du sort du peuple. Elle publie tous les dimanches un numéro double, spécialement rédigé en vue de ceux qui souffrent de l'organisation industrielle, et exposant sous la forme la plus simple les idées qui, suivant elle, doivent conduire aux réformes si impatiemment réclamées et attendues. Notre sentiment bien connu à l'égard des théories de l'Ecole de Fourier ne nous empêche pas de rendre toute justice au loyal concours que nous ont donné les rédacteurs de la *Démocratie pacifique* chaque fois qu'il s'est agi de défendre les intérets et la dignité des travailleurs. Nous devons aussi les remercier, au nom de la presse populaire, de l'accueil bienveillant qu'ils donnent à ses travaux, en en faisant l'objet d'un article spécial dans chacun de leurs numéros du dimanche. Nous souhaitons donc bonne réussite à la combinaison intelligente que nous signalons aujourd'hui, et nous espérons qu'elle aura des imitateurs dans la presse radicale. »

Nous sommes heureux de voir nos efforts appréciés par les représentants directs des classes populaires; nous le serions davantage si notre dévouement à une cause qui est surtout la leur, pouvait engager ceux de nos confrères qui ne connaissent que superficiellement nos théories, à en faire l'objet d'une étude approfondie.

REVUES DE LA HUITAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

Un flot impur de flatteries est monté jusqu'aux pieds du trône et des princes à l'occasion de l'inauguration du chemin du Nord; le mouvement qui nous emporte vers la constitution d'une nouvelle aristocratie est si violent, que tout ce qui tient de près ou de loin à cette noblesse d'écus s'empresse de se porter du côte de la royauté, que l'on regarde comme le ciment indispensable de la féodalité mercantile. A part soi, on rit bien un peu de l'enthousiasme factice dont on fait montre; mais on espère que ces comédies de dévouement et d'esprit monarchique seront pris au sérieux par le peuple, qu'il est bon d'habituer à respecter les pouvoirs établis. De même qu'on disait, autrefois, il faut de la religion pour les peuples, ainsi aujourd'hui on répète qu'il faut de la monarchie, des institutions monarchiques pour en imposer au peuple: toutes les basses flagorneries des journaux à l'égard des princes sont des actes de foi monarchiques.

Est-ce au profit du pouvoir royal que s'opère ce mouvement? Non. Toute monarchie doit s'appuyer sur le peuple ou sur une noblesse; dans le premier cas, elle peut être forte et puissante, parce qu'elle gouverne et dirige réellement; dans le second cas, elle est faible et sans vigueur, parce qu'elle en vient à n'être que l'annexe de l'aristocratie qui l'entoure.

Chaque jour la noblesse nouvelle grandit en influence et en pouvoir; aujourd'hui la royauté peut encore lutter contre elle; demain elle ne le pourra plus. Lorsque dans quelques années le prince qui nous gouverne descendra dans la tombe, il croira peut-être léguer à sa famille un trône puissant. Illusion! Par un singulier retour des choses d'ici-bas, il tombe aujourd'hui dans cette même erreur qui a fasciné tout un peuple il y a quinze ans.

En 1830, lorsqu'un roi nouveau, au milieu des acclamations universelles, fut élu, qui aurait alors pensé que les événements tourneraient de telle sorte, que Paris serait enveloppé d'un réseau de bastilles par ce même gouvernement qu'il venait de créer?

Eh bien! la dynastie royale, en consacrant aujourd'hui de ses propres mains la livraison des chemins de fer aux chefs de la féodalité mercantile, montre la même imprévoyance que le peuple souverain de 1830; comme lui elle se donne des maîtres; comme lui, elle verra ceux qu'elle a nourris dans son sein, élevés sur le pavois, se tourner contre elle et lui imposer des lois.

Ce jour-là, elle songera au peuple, au peuple des travailleurs. Si un homme faible porte la couronne, une couronne avilie, une couronne complice de toutes les infamies du despotisme mercantile, ce ne sera qu'un vain regret; mais si une âme forte, si une âme généreuse préside aux destinées de la France, l'alliance sera bientôt conclue entre le trône et le peuple, et bientôt cet infâme régime mercantile sera brisé et fera place à une organisation meilleure.

Mais il ne faut pas s'en remettre au hasard des événements. C'est au peuple lui-même qu'il appartient, dès à présent, par une étude constante de ses propres intérêts, par une intelligence profonde des véritables lois sociales, par un amour ardent de l'humanité, c'est au peuple qu'il appartient de préparer la rénovation de la société. La corruption, l'égoïsme et le scepticisme ne prévaudront point contre le dévouement, contre la science et contre la foi. On est bien fort lorsque l'on a de tels appuis; mais si elle émane de la masse du peuple, cette force lui résistera!

—Joyeux d'être débarrassés de leur corvée, les députés qui ne sont plus que des commis législatifs, ont achevé la session. De faiblesse en faiblesse, la Chambre se réduit à rien, et semble prendre à tâche de se faire regarder comme un rouage inutile et fâcheux dans le gouvernement. Les élections prochaines déconsidéreront complètement la Chambre des députés, car, la corruption entrera pour une plus forte part dans la composition de la majorité. Des noms infâmes frappent à la porte [illegible] à maîtriser. Les deux chambres sont divisées respectivement, non pas en deux camps hostiles, mais en cinq ou six, et aucun parti ne peut gouverner sans l'appui de ses rivaux. On ne sait pas ce qui en résultera.

Il n'y a rien de nouveau dans les mouvements populaires. La grève des maçons et d'autres corps de métiers continue dans le nord de l'Angleterre.

Les riches commencent à s'occuper un peu de la condition sociale des familles pauvres. Une société a été formée dernièrement à Londres pour l'amélioration des classes ouvrières, et surtout pour ce qui concerne l'hygiène des quartiers populeux. Cette société a reçu la semaine dernière les souscriptions suivantes: l'évêque de Londres, une seconde souscription de 600; M. Bing, l'un des députés de Londres, 2 500 fr.; M. Aoare, banquier, 2.500 fr.; M. C. Hoare, 1 260 fr.; M. H. M. Hoare, 600 fr.; S. R. Glynn, 1 260 fr.

Il est bien temps que les riches s'occupent des pauvres, la misère est si grande que le luxe des riches est un scandale aux yeux des masses. Des abus de priviléges sont signalés journellement dans les écrits périodiques. Nous lisons dans le journal d'hier le fait suivant :

« La paroisse de Wokingham contenant 3,700 âmes, paie en dîmes » au curé la somme de 38 000 francs par an. Celui-ci, toujours absent, » paie à un suppléant une somme de 4 000 par an, lequel, à son tour, » s'absente, paie 1 000 fr. par an à un pauvre curé suppléant: de sorte » que les paroissiens ont eu longtemps l'habitude de payer 38 fois le »prix du service réel rendu par le clergé.

Ce sont de pareils faits qui éloignent le peuple de l'église anglicane, et même de la religion.

Cinq prêtres de l'église anglicane ont quitté cette église la semaine dernière pour être reçus dans l'église catholique.

Beaucoup de ministres anglicans abandonnent leur église pour celle de Rome. Faute de savoir marcher en avant, on rétrograde, tant est vif le besoin du mouvement. C'est au moins une preuve que le *statu quo* de l'église anglicane n'est pas suffisant pour les besoins de l'époque.

Sur l'esclavage au Sénégal.

La correspondance que nous avons publiée il y a quelques jours sur l'esclavage au Sénégal, a donné lieu à deux communications, qui nous ont été adressées, l'une par l'un de nos amis qui a séjourné quelque temps dans ce pays; l'autre par plusieurs mulâtres du Sénégal, présidant à Paris. Désirant attirer l'attention publique et appeler la libre discussion sur un sujet qui touche aux intérêts les plus sacrés de l'humanité et de la politique, nous publierons ces deux communications, à commencer par celle de notre ami.

A M. le rédacteur en chef de la *Démocratie pacifique*.

Monsieur,

Dans vos numéros du 16 et du 17 de ce mois, vous avez publié une lettre sur l'esclavage au Sénégal. Cette lettre, inspirée par de bons sentiments, contient quelques inexactitudes que, dans l'intérêt de la vérité, je vous demande la permission de relever.

J'ai, comme vous, horreur de l'esclavage, et, comme vous, je travaille à faire disparaître cette honte de l'humanité. Aussi ai-je applaudi de tout cœur aux énergiques protestations de votre correspondant contre l'esclavage, à sa généreuse indignation contre la barbarie et la cruauté de quelques maîtres envers leurs malheureux esclaves. Mais si, dans l'intérêt même des nègres, je repousse, avec tous les hommes sensés, un affranchissement immédiat et sans préparations, sans précautions prises pour assurer leur avenir, je me trouve forcé, momentanément du moins, d'accepter l'esclavage comme un état non pas normal, mais légal, état qui constitue aux maîtres des droits, à l'esclave des devoirs, et qui impose à l'autorité l'obligation de faire respecter les uns et d'assurer l'accomplissement des autres.

La part du maître ainsi faite et garantie par la loi, on est en droit d'exiger que l'esclave soit traité avec douceur et humanité, qu'il soit convenablement nourri et soigné; enfin, qu'on n'oublie jamais qu'il est homme, et qu'aux yeux de Dieu il est absolument l'égal du maître.

C'est en me plaçant à ce point de vue, qui est, je crois, le point de vue pratique de la grande question de la liberté des nègres, que je me permettrai, Monsieur, de reprocher à votre correspondant quelques exagérations, exagérations excusables sans doute à plus d'un titre, mais regrettables suivant moi, parce qu'elles affaiblissent tout ce qu'il y a de bon dans sa lettre.

Je ne contesterai pas d'une manière formelle ce que votre ami raconte des mauvais traitements qu'endurent les nègres esclaves de Gorée, parce que je ne suis jamais allé à Gorée. J'ai pour habitude de ne me prononcer nettement que sur ce que j'ai vu de mes propres yeux. J'admettrai donc comme vrais les faits de barbarie et de cruauté dont parle votre correspondant, et j'appellerai avec lui la juste sévérité de l'autorité sur les mulâtres et sur les *signares* qui en seraient coupables. Mais ce que je ne saurais admettre, c'est qu'au Sénégal, à Gorée, et sur toute la côte occidentale d'Afrique, les nègres esclaves supportent impatiemment leur joug, et que l'amour de la liberté plonge leurs âme dans le désespoir et remplisse leur cœur de haine contre leurs maîtres. Telle n'est pas, je puis vous l'assurer, la disposition morale des nègres esclaves. L'esclavage existe de temps immémorial en Afrique, et il y a poussé de profondes racines. Les prisonniers que les peuplades noires se font dans leurs guerres, passent à l'état d'esclaves. Les fils de ces esclaves naissent, vivent et meurent esclaves. C'était ainsi qu'autrefois, en France, les enfants des serfs naissaient et mouraient serfs, appartenaient au même seigneur que leurs parents. Le nègre, en Afrique, accepte l'esclavage comme nos paysans acceptaient la servitude, comme aujourd'hui des milliers de Français acceptent forcément le prolétariat qui est bien, vous le savez, Monsieur, une autre espèce d'esclavage.

Ce qui distingue le prolétaire français et anglais de l'esclave noir en Afrique, c'est que, de par la loi, le prolétaire est *libre*, libre de re-[illegible] je tiens à prouver mon dire par des faits.

Pendant mon séjour au Sénégal, j'ai vu un nègre captif, nommé Fara Biram, à qui le gouverneur avait donné le commandement d'un petit côtre chargé de faire un service actif sur le fleuve. Ce Fara-Biram était un homme actif, intelligent et brave à qui l'on pouvait confier, en toute sécurité, le soin de conduire une petite expédition. Eh bien, monsieur, la plupart des nègres qui montaient le côtre, et qui obéissaient à Fara-Biram, étaient des nègres libres à qui, très certainement, l'idée n'est pas venue une seule fois que leur dignité d'hommes libres devait les empêcher de servir sous les ordres d'un esclave.

Telles sont les mœurs et les idées du pays, au sein duquel se trouve placée notre petite colonie du Sénégal. J'ai vu le roi du Walo avoir pour premier ministre un captif nommé Boucanègre, et personne ne songeait à le trouver mauvais. Ce n'était pas même une chose extraordinaire. Le roi du Walo choisissait souvent ses premiers fonctionnaires parmi les captifs de la Couronne. Vous le voyez, Monsieur, même sous le régime patriarcal et barbare, le talent peut revendiquer ses droits et triompher de la loi civile qui le marque du sceau de l'esclavage.

C'est à dessein que je me suis servi de cette expression: l'esclavage en Afrique. On aurait tort, en effet, de vouloir assimiler l'état des captifs du Sénégal à celui des esclaves de nos autres colonies. Ce sont deux situations toutes différentes; il importe de ne pas l'oublier. Les préjugés de castes et de couleurs sont si forts et si profondément enracinés dans nos colonies, autres que le Sénégal, qu'il y aurait folie à espérer que l'affranchissement de tous les esclaves pût, de longtemps, faire disparaître, dans la réalité, les infranchissables barrières qui séparent les nègres des mulâtres et les mulâtres des blancs. Au Sénégal, au contraire, il n'existe aucun préjugé qui rende impossible le rapprochement des hommes de toutes les couleurs et de toutes les nuances. Le jour où l'affranchissement des nègres aura été prononcé, avec les précautions et dans des circonstances convenables, on n'éprouvera que de très faibles résistances à la fusion des races et des classes de la part de celles qui ont eu jusqu'ici les honneurs et les avantages d'une supériorité légale. Cet immense avantage que notre colonie du Sénégal offre à tous les hommes généreux qui poursuivent l'affranchissement des noirs, devrait suffire, ce me semble, pour lui concilier leur bienveillance et pour les engager à s'abstenir de certaines attaques à la fois injustes et peu adroites, et qu'ils feraient beaucoup mieux d'adresser ailleurs.

Veuillez agréer, etc.

Paris, 18 juin 1846. J. B.

M. le capitaine d'artillerie Gauthier nous prie de déclarer qu'il est resté complètement étranger à la pensée et à la rédaction de deux articles qui ont paru dans la *Démocratie* du 21 et 31 mai sur la fondation d'une commune dans la plaine du Sig (province d'Oran), entreprise dont il est le directeur. Nous nous fesons un plaisir d'accueillir cette déclaration, entièrement conforme à la vérité. L'initiative, comme la responsabilité de cette double publication appartiennent en entier à la rédaction de ce journal.

Le manque d'espace nous empêche, à notre grand regret, de donner aujourd'hui le compte-rendu du procès en refus d'insertion intenté par la *Démocratie pacifique* à la *Presse*, et qui a été jugé avant-hier par la 7e chambre du tribunal correctionnel. Comme nous tenons à mettre les pièces de ce procès sous les yeux de nos lecteurs de huitaine, nous en renvoyons le compte-rendu à notre numéro de dimanche prochain.

Souscription polonaise.

MM. Dugas, 1 fr.— Thuillier (Charles), 25 c. — Thuillier (Simon), 25 c. — Davias, 25 c. — Huchette, 25 c. — Eveno jeune, 25 c. — Ledontec, 25 c. — Eveno aîné, 25 c. — M. Michel, 25 c. — Paquier, 25 c.— D'hé, 50 c. — Davias, 25 c. — Roué, 25 c. — Rouault jeune, 25. — Rouault aîné, 25.— Levêque, 50 c. — Bourget, 25 c. — Charlot, 25 c. — Lebastard, 25 c. — Fontaine, 25 c.— Mary, 25 c. — Cochois, 25 c. — Léonard (Victor), 50 c.— Py, 1 fr. — Cormerais, 50 c. — Fauvel, 25 c.— Dubroca, 25 c.— Pouplard, 50 c.— Dussouil, 50 c. — Goureau, 50 c.— Cuisinier, 50 c.— Marc, 50 c. — Moulin, 50 c. —Bertreux, 25 c.— Gouyon, 25 c.— Lecoy, 25 c.— Meunier, 50 c. — Guépin, 25 c.— Roux, 25 c.— Béranger, 50 c.— Guilloux, 25 c. — Cellier, 50 c.— Jouanès, 1 fr.— Bertreux, 25 c.— Segal, 20 c.— Léonard (Joseph), 25 c.— Beuvelet, 25 c.— Parent, 2 fr.— Renon de Marseille, 1 fr.— La société des ouvriers tanneurs et corroyeurs de Marseille, 50 fr.

Total...	70 fr.	20 c.
Montant des listes précédentes...	4 099	10
	4 169	30

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. le général de Lamoricière est arrivé à Paris.

— Une ordonnance royale, en date du 17 juin, publiée par le *Moniteur* d'aujourd'hui, fixe au 19 juillet prochain la réunion des conseils d'arrondissement pour la première partie de leur session, qui ne pourra durer plus de dix jours.

— M. Babœuf, propriétaire du Château-Rouge, vient d'être élu membre du conseil municipal de la commune de Montmartre.

— Hier, à minuit, le thermomètre centigrade de l'ingénieur Chevallier, opticien du roi, marquait 23° 2 dixièmes au-dessus de 0; aujourd'hui, à six heures du matin, 21° 8 dixièmes au-dessus de 0; à midi, 29° 8 dixièmes au-dessus de 0; à deux heures, 30° 5 dixièmes au dessus de 0.

— On annonce que les ordonnances de nomination d'un certain nombre de pairs paraîtront au *Moniteur* le 4 juillet, deux jours après l'ordonnance de dissolution de la chambre des députés.

mêlées, il n'y a plus moyen de les reconnaître.

M. le président : Vous avez eu le plus grand tort de les citer toutes deux ; il fallait vous assurer de celle que vous accusez avant de porter votre plainte.

La femme Métivier : Mais puisqu'il n'y a pas moyen de s'y reconnaître... Voyez vous-même : y a-t-il jamais eu deux gouttes de lait plus ressemblantes entre elles ?

Les deux sœurs sourient, et ce sourire est si bien le même, que la ressemblance des deux figures est, s'il est possible, encore plus grande.

M. le président : Voyons, sœurs Martin, laquelle de vous deux a eu une dispute avec la plaignante et lui a porté des coups ?

Mlle Sophie : Ce n'est pas moi !

Mlle Eléonore : Ce n'est pas moi !

Mme Métivier : Ah ! les vipères !... comme elles profitent de ce que je ne peux pas reconnaître laquelle... c'est pourtant bien l'une des deux.

M. le président : Il fallait trouver moyen de vous en assurer.

Le tribunal, dans l'impossibilité de savoir quelle est la coupable, envoie les sœurs Martin de la plainte, et condamne la femme Métivier aux dépens.

LE SORT DES INVENTEURS. — M. de Ridder, le célèbre importateur des chemins de fer sur le continent, est en prison au moment où la France et la Belgique célèbrent par des fêtes l'achèvement de l'œuvre qu'il a si bien commencée. A cette occasion M. Jobard a adressé à un journal de Bruxelles les réflexions suivantes :

« Tous les inventeurs, dit-il, ont expié leur gloire, et sont tombés sous le coup des accusations les plus criminelles, à dater de Prométhée, qui fut accusé d'avoir dérobé le feu du ciel.

» Pythagore fut chassé d'Athènes comme un coquin, Aristide comme un scélérat, Démocrite comme un fou ; Anaxagore fut emprisonné, Socrate empoisonné, Harvey vilipendé, Lavoisier guillotiné avec Bailly et tant d'autres.

» Fulton fut chassé de France comme un charlatan.

» Brunnel fut forcé de s'expatrier, Wethneys est mort dans un grenier, après avoir fait la fortune des Etats-Unis ; Jacquart a manqué d'être jeté au Rhône par les canuts ; Philippe de Girard vient de mourir insolvable, Sennefelder est mort pauvre et son fils vient de mourir sur la paille, Sauvage sort de prison, Hargrawe, Kruck, Jouve, etc., etc., tous les grands inventeurs, les grands penseurs, les grands travailleurs, anciens et modernes, ont été plus ou moins flagellés et crucifiés sous divers prétextes qui n'étaient pas du tout honorables ; l'histoire de l'industrie enfin, comme celle de l'Eglise, n'est qu'un long martyrologe. »

PROSPÉRITÉ CROISSANTE. — Nous lisons dans le *Journal de Rouen* :

« Au-dessous de l'escalier délabré situé au fond d'une cour étroite et fangeuse des Cannettes, il existe une sorte de cave dont on ne voudrait pas faire un cachot dans une prison bien tenue. Là, nous avons vu cependant un misérable bois de lit sur lequel se trouvait une paillasse ; et puis, tout près de l'ouverture servant de fenêtre à ce trou, un rouet qui témoignait un séjour humain.

» Effectivement, avant-hier il y avait dans ce sombre caveau une pauvre veuve malade enceinte, et un jeune enfant de deux ans. Si hier le caveau était vide, c'est que, dans la nuit de mercredi à jeudi, la malheureuse avait ressenti les premières douleurs de l'enfantement. Comme elle n'avait personne à qui confier son premier-né, elle l'avait emmené avec elle et s'était dirigée vers l'hôpital. Arrivée dans la rue du Petit-Puits, les forces lui manquèrent, elle dût s'arrêter, et là, pendant que tout dormait autour d'elle, l'infortunée mit au monde un enfant auprès duquel elle tomba sans connaissance sur le pavé.

» Au bout de quelque temps le hasard amena plusieurs personnes qui se dirigeaient vers le marché, elles trouvèrent la malheureuse femme et les deux enfants. Elles se hâtèrent de leur prodiguer les secours dont elles pouvaient disposer, et de les transporter à l'hôpital où tous les soins leur ont été donnés.

» En présence d'exemples d'une aussi affreuse misère, toute réflexion est inutile. Mais ce n'est pas seulement d'une pitié stérile qu'ils doivent saisir le cœur, et il y aurait de la barbarie à ne pas chercher le moyen de les prévenir lorsqu'ils se présentent si désolants et si nombreux. La prospérité est croissante, ose-t-on répéter ; que l'on fasse donc en sorte que le pauvre s'en aperçoive quelque peu, car il aurait le droit de faire entendre, de son grabat de douleur, une terrible malédiction. »

UNE VAGABONDE. — La fille Marie-Perrine Debrusse, couturière, âgée de trente-quatre ans, était traduite aujourd'hui devant la police correctionnelle (6e chambre) sous la prévention de vagabondage. Cette femme n'a aucun rapport, par la tenue ni par la toilette, avec les malheureuses qui comparaissent chaque jour devant le tribunal sous une inculpation de même nature : elle est vêtue d'une robe de soie noire et d'un mantelet pareil, et coiffée d'une capote rose ornée d'un voile de dentelle. On voit que Marie Desbrusse a connu des temps meilleurs, et l'on se demande comment elle en est arrivée à n'avoir pas même un asile et à être forcée de coucher sur la voie publique.

Eh mon Dieu ! son histoire est bien simple, et son malheur accuse pour la millième fois l'organisation vicieuse du travail et la triste position que notre société a faite aux femmes qui n'ont de ressource que dans leur aiguille. Gagnant à peine, dans son état de couturière, 25 à 30 sous par jour, elle a pu vivre tant qu'elle a eu de l'ouvrage ; mais l'ouvrage étant venu à lui manquer, et comme elle n'avait pu faire d'économies, elle a contracté une dette envers son logeur. Cette dette s'est bientôt élevée à 35 francs, et son logeur a fini par la mettre à la porte. Que pouvait-elle faire sans un sou ? Elle a erré toute la journée, demandant partout du travail ; puis, la nuit venue, épuisée de fatigue, affaiblie par la faim et la souffrance, elle s'est laissée tomber sur un banc de pierre, où elle n'a pas tardé à s'endormir. Réveillée brusquement par une ronde de police, elle a été achever la nuit au dépôt de la préfecture de police, et aujourd'hui la loi lui demandait compte de son affreuse misère, qui, hélas ! est un délit chez nous.

M. le président : De quel pays êtes-vous ?

La prévenue : Je suis de Quimper.

M. le président : Pourquoi n'y êtes vous pas restée ? Pourquoi êtes-vous venue à Paris ?

LA LÉGION D'HONNEUR. — L'*Armoricain* publie un document statistique dont on nous saura gré de donner au moins le résumé : c'est le tableau comparatif des officiers du département de la marine qui étaient décorés de la Légion-d'Honneur au 1er janvier 1812 et de ceux qui le sont au 1er mai 1846 :

En 1812, les effectifs réunis se montaient à 2 960 individus ;
En 1846, ils se montent à 2 128 ;
En 1812, il y avait 432 décorés ;
En 1846, il y en a 1 138.

Ainsi, tandis que de 1812 à 1846 le personnel a diminué dans la proportion de 2 960 à 2 128, le nombre des décorations a augmenté dans la proportion de 432 à 1 148.

Le septième du personnel étant décoré en 1812, en 1846, les 13/24e ou plus de la moitié sont décorés.

En 1812, il y avait 2 528 personnes sans décoration ; il n'y en a en 1846 que 990.

Nous laissons au lecteur le plaisir de rechercher, à l'aide de ces chiffres, en quelle année le corps des officiers de la marine ne comptera plus que des légionnaires.

Et qu'on nie maintenant l'éloquence des chiffres....

UN PASSE-TEMPS DE CIVILISÉS. — Depuis un mois, sur deux points du département du Calvados, à Aunay et à Formigny, des malfaiteurs, animés sans doute d'un sentiment de vengeance qui doit éclairer la justice sur les auteurs de ces méfaits, ont éventré et mutilé un assez grand nombre d'animaux domestiques et plusieurs de ces animaux sont mort à la suite des blessures.

Aux yeux de la loi, ces méfaits constituent des délits prévus par les art. 453 et 454 du Code pénal ; au point de vue moral, ils indiquent une grande dépravation du cœur chez leurs auteurs ; et nous pensons que le maximum de la peine (six mois d'emprisonnement) est insuffisant pour punir les misérables qui commettent des actes plus odieux encore par la lâcheté du fait que par les dommages qu'ils causent.

On annonce que deux individus, fortement soupçonnés de l'acte de cruauté commis à Formigny, sont entre les mains de la justice. Il est à désirer que le tribunal, s'il acquiert la preuve de leur culpabilité, leur inflige une peine sévère.

LES DOUCEURS DE L'ESCLAVAGE. — On sait, dit un journal, que l'esclavage est, en Chine, très doux et très restreint. L'empereur vient encore, par un édit récent, d'améliorer le sort des esclaves.

Et pour preuve ce journal naïf et sans cœur ajoute qu'en vertu de cet édit, les maîtres ne peuvent leur faire subir aucun supplice ; ils sont tenus de les nourrir, de les habiller, de les soigner, et ne doivent les faire travailler qu'un certain nombre d'heures par jour. Parmi les dispositions spéciales que renferme cet édit, il en est une qui mérite d'être particulièrement remarquée : le maître est tenu, lorsque l'esclave a atteint l'âge de puberté et qu'il manifeste son vœu, de lui procurer une femme, s'il est du sexe masculin, ou un mari, s'il est du sexe féminin, et de faire procéder à la cérémonie du mariage, d'après les lois de l'Etat. Si le maître se refuse de satisfaire à cette obligation expresse, il est passible de peines sévères, et son esclave devient libre à l'instant. Cet édit a été rendu exécutoire dans tout l'empire au mois de janvier dernier.

COURS DU SOUFFLET. — Monsieur D... vient d'être condamné à 1 000 fr. de dommages-intérêts pour un seul soufflet donné à un particulier qui lui déplaisait. Jadis on pouvait souffleter à bien meilleur marché. Nous possédons dans nos archives un édit de 1406, établissant le tarif des amendes pécuniaires qu'on exigeait pour injures et mauvais traitements. Nous transcrivons littéralement : « Pour un coup de poing, 12 deniers ; un soufflet, 3 sols ; un coup de poing avec une pierre, 5 sols ; cracher au visage, 5 sols ; tirer le nez sans sang, 5 sols ; s'il y a du sang, 15 sols ; arracher le chaperon, 5 sols ; prise de gorge d'une main, 40 sols ; un coup de pied, 10 sols ; un coup de bâton sans sang, 10 sols ; s'il y a sang meurtri, 18 sols ; s'il y a tête fendue, 7 livres 1 sol ; bras ou jambes rompus, 7 liv. 10 sols ; dents brisées, 7 liv. 1 sol. »

Ainsi, pour la modique somme de 7 liv. 10 sols, on pouvait assommer un homme, ce qui n'était vraiment pas cher.

RECETTE POUR PRENDRE ABD-EL-KADER. — Un journal anglais indique le moyen suivant pour s'emparer d'Abd-el-Kader : « Qu'on lui fasse signer une lettre de change, n'importe pour quelle somme. Qu'on vende alors le billet à MM. tels ou tels de Londres, ou à MM. Fould et Oppenheim de Paris. Nous parions cent contre un que ces respectables négociants, le jour de l'échéance, trouveront Abd-el-Kader, dût-il se cacher dans l'arche de Noé sur le mont Ararat ! »

CONSÉQUENCES D'UNE ERREUR SUR LA CAUSE FINALE DU CALEÇON. — Trois jeunes commis marchands, MM. Octave, Léon et Adolphe, étaient en partie à Saint-Maur avec trois jeunes demoiselles de comptoir appartenant au commerce de nouveautés. Que faire à Saint-Maur, si ce n'est descendre en bateaux le cours sinueux de la Marne ? Ces messieurs louèrent donc un bateau. Que faire en bateau par trente degrés de chaleur, si ce n'est se plonger dans les ondes rafraîchissantes ? Donc, on se baigne ! Ces demoiselles dirigèrent courageusement la nacelle pendant que ces messieurs tiraient leur coupe et faisaient la planche. Ces messieurs avaient eu la précaution d'emporter des caleçons, et cependant ils sont traduits devant la police correctionnelle pour outrage public à la pudeur.

Les demoiselles de comptoir, qui paraissent prendre un vif intérêt à cette affaire, assistent à l'audience, et montrent leur joli petit museau rose au milieu des figures noires des titis du fond.

Un garde champêtre, orné de sa plaque, et portant son tricorne sous le bras, s'avance fièrement pour déposer.

« C'était il y a dimanche en quinze, dit-il, je faisais bonne garde sur notre territoire, par ordre de M. le maire, parce qu'il y a toujours sur la Marne, par ce temps-là, un tas de galopins de Paris qui offensent les regards de l'épouse de M. le maire et de sa respectable famille. Je vois venir de loin un bachot.

» C'est bon. Je me cache dans un bosquet. Le bachot approche ! Ah ! messieurs... ah ! messieurs... Dieu ! si l'épouse de M. le maire avait été là ! Il y avait sur le bachot deux individus qui étaient, sauf votre respect, dans le même état que notre père à tous, quand il n'avait pas

M. Adolphe. — C'est une leçon pour l'avenir...

M. le président. — A la bonne heure, et tâchez d'en bien profiter.

Le tribunal condamne chacun des prévenus à 16 fr. d'amende.

Désormais ils porteront leurs caleçons ailleurs que sur une perche. L'inventeur de ce vêtement utile ne lui avait vraiment pas assigné cette destination.

RESTAURATION. — *Minuit.* — Tous les ouvriers du Musée d'artillerie sont occupés en ce moment à un travail extraordinaire. Voici à quelle pieuse occasion : M. le curé de Saint-Thomas-d'Aquin, désirant rendre aux cérémonies du culte leur ancienne splendeur, avait demandé à M. le préfet de police l'autorisation d'établir un reposoir dans la cour du Musée d'artillerie. M. Delessert, incorruptible gardien des lois, refusa l'autorisation. M. le général Gourgaud, aide-de-camp du roi et directeur du Musée d'artillerie, informé des désirs de M. le curé s'est empressé de mettre à sa disposition non-seulement les cours du Musée, mais encore les nombreux ouvriers de cet établissement.

UN PAPE ANGLAIS. — Nous lisons dans le *Morning-Chronicle* :

« On pense à Rome et ici même dans quelques cercles que l'on peut supposer bien informés, que le cardinal Acton, Anglais, fils de sir Thomas Acton, qui a été élevé à Cambridge, a quelques chances d'être élevé à la papauté. Le cardinal Acton est, dit-on, un homme accompli, doué d'une haute intelligence et possédant de grands talents administratifs. Il avait toute la confiance du dernier pape : c'est lui, en effet, que Grégoire XVI avait choisi pour assister à son entrevue particulière avec l'empereur Nicolas. Si les prévisions dont nous parlons venaient à se réaliser, il n'est pas douteux que l'élévation du cardinal Acton à la papauté faciliterait la conclusion d'un concordat avec la cour de Rome, question qui a dernièrement été l'objet de discussions politiques en Angleterre. »

— Aujourd'hui à l'Hippodrome la *Croix de Berny*. Cette course au clocher qui réunit en quelques minutes plus d'effrayants obstacles à franchir que le *steeple-chase*, qui a eu tant de retentissement au commencement de la saison, n'en offre dans son long parcours. Ce téméraire et prodigieux exercice a excité jeudi une vive émotion et a été accueilli par d'unanimes applaudissements.

Mademoiselle Céleste, qui avait été renversée dans son char, à l'une des dernières représentations, reparaîtra dans les *Femmes de Rome*.

VARIÉTÉS.

La Chambre des députés a adopté jeudi un projet de loi autorisant la publication, aux frais de l'Etat, d'un ouvrage de MM. Botta et Flandin sur les ruines de Ninive ; nous publions un extrait du curieux travail de M. Crémieux, rapporteur de la commission nommée par la Chambre pour examiner le projet.

Archéologie.

DÉCOUVERTE FAITE DANS LES RUINES DE NINIVE.

Entre la Perse et l'Egypte, dans ces vastes solitudes qui furent jadis couvertes de populations nombreuses, de villes florissantes, de terres cultivées, s'élevaient deux cités immenses dont le nom se rattache au premier souvenir du monde : Ninive et Babylone, l'une dominant le Tigre, l'autre dominant l'Euphrate ; toutes deux sièges d'un grand empire. De Nemrod à Nabuchodonosor, de Sémiramis à Sennachérib, combien d'illustres guerriers, de rois puissants ; combien d'événements fameux qui se mêlent à l'histoire sacrée aussi bien qu'aux annales des autres peuples de l'Orient ! De ces temps reculés, on raconte des prodiges dans l'art de l'architecture et de la sculpture. Mais les deux villes ont disparu sans laisser de vestiges : 2500 ans ont passé sur leurs cendres ; Babylone et Ninive n'ont légué à la postérité que leurs noms ; leur ruine a été complète. Une nuit profonde enveloppe des événements dont la trace est perdue, et comme, avec les deux cités, ont été ensevelis les monuments des arts qui transmettent aux générations futures les souvenirs de toutes les grandeurs, un fil conducteur s'est brisé, une déplorable lacune s'est faite dans l'histoire.

Cette lacune, peut-être sera-t-il donné à notre temps de la combler.

A la voix de Bonaparte qui, dans le rêve sublime de l'Egypte conquise à la France, voyait au loin l'empire des mers échapper à une nation rivale, des savants, dont les noms sont aussi notre gloire, poursuivirent, dans ses monuments et dans ses ruines, toute l'histoire de l'Egypte. Leurs travaux sont un trésor qui ne périra pas ; la France est fière de l'avoir fait connaître au monde, et Napoléon voulut qu'un ouvrage national en retraçât les magnifiques résultats pour en perpétuer le souvenir.

Un demi-siècle s'est écoulé. Voici qu'un modeste consul du gouvernement français dans le Levant, dans cette contrée même où, d'après toutes les traditions, devait se retrouver l'emplacement de l'antique Ninive, conçoit le projet, qu'il exécute, de donner à l'histoire de nouveaux éléments, en restituant à l'art des richesses perdues.

Auprès d'un village arabe que signalent aux rares voyageurs de notre occident deux noms également remarquables : *Niniva, nabi Jounes*, (Ninive, tombeau de Jonas) (1), s'élève, sur les bords du Tigre, en face de Mossoul, un monticule étendu, factice, souvent interrogé par des fouilles sans résultat. M. Botta, consul de France

---

(1) *Nabi Jounes* signifie prophète Jonas ; c'est le nom que les musulmans disent avoir été tracé sur le tombeau du prophète.

[illegible], à proprement parler, toute notre défense, *la Presse* croit pouvoir facilement et impunément triompher devant l'opinion, comme elle a triomphé devant les juges. Il n'y a pas d'ailleurs un seul des faits signalés par *la Presse*, comme ayant été la cause du procès, qui ne soit ou controuvé ou dénaturé. Ainsi, il est faux qu'en livrant à la publicité une circulaire confidentielle, envoyée, non à tous nos actionnaires et à tous nos abonnés, mais à ceux-là seulement dont nous connaissions les vives sympathies pour la cause sociétaire, et que, par conséquent, nous n'avions pas adressée à M. E. de Girardin, la *Presse* ait cédé, comme elle le prétend, à des nécessités de polémique. Il n'existait entre *la Presse* et nous aucune polémique qui se rattachât directement ni indirectement au contenu de cette circulaire. Il est vrai qu'un tribunal arbitral composé de MM. de Tocqueville et A. de Gasparin était saisi en ce moment de la question de savoir si, comme on nous l'avait affirmé et comme nous l'avions articulé, *un grand journal avait vendu à la Russie sa question polonaise pour 80 000 fr.*; il est vrai que les arbitres, dont il importe de reproduire ici littéralement la sentence, ont décidé que *nous ne nous étions pas mis en mesure d'appuyer notre articulation* sur de fortes présomptions. Mais ce débat d'une nature toute particulière; ce débat que nous aurions pu refuser, mais que nous avions loyalement accepté, afin de fournir à la *Presse* l'occasion de se laver d'un reproche dont nous n'avions été que l'écho; ce débat, qui d'ailleurs n'était pas [illegible]core vidé, loin d'être pour la *Presse* un motif de diffamation ou même de loyale attaque, eût été pour elle un motif de silence absolu, si, comme nous l'avons déjà dit, au lieu d'en appeler à la haine, elle en eût appelé à la pudeur et à la dignité. Ce n'est donc pas aux nécessités de la polémique qu'elle a cédé, mais aux nécessités d'une basse vengeance.

Il est encore faux que *la Presse* se soit bornée à *signaler quelques passages de la circulaire*. Elle l'a reproduite en entier dans ses colonnes, en l'accompagnant de notes et de réflexions diffamatoires.

Enfin, il est faux que les *gérants* de la *Démocratie* aient cru devoir exiger, en réponse à cette citation qu'avait faite *la Presse*, l'insertion d'un manifeste dans lequel ils exposaient l'ensemble du système phalanstérien. Ceux qui ont montré cette exigence, ce ne sont pas les gérants de la *Démocratie*, ce sont les signataires de la circulaire. S'ils ont cru devoir répondre à la citation, ils ont cru devoir ré[illegible] surtout aux commentaires diffamatoires dont elle avait été le te[illegible] ils ont [illegible]posé, non pas l'ensemble du système phalanstérien, mais d'une [illegible]nière succincte, le but que poursuit la *Démocratie*, et les moyens par lesquels elle espère atteindre à ce but, c'est que [illegible] but, les moyens, nous dirons même les personnes, tout enfin avait été, par *la Presse*, dénaturé, ridiculisé, insulté, conspué.

Et il s'est trouvé des juges pour déclarer que les dix honorables personnes dont on avait ainsi tenté de livrer les noms au mépris et aux railleries d'un public circonvenu, que l'on avait accusés de charlatanisme et de vénalité devant cent mille lecteurs (c'est *la Presse* elle-même qui le dit), n'avaient pas eu le droit de se défendre auprès de ce même public, auprès de ces cent mille lecteurs, et de repousser l'outrage, non point par l'outrage, ainsi que cela se pratique souvent, mais par la simple justification !

(1) Nous avons annoncé que nous donnerions dans le prochain numéro de huitaine, le compte-rendu de notre procès avec la *Presse*. Des raisons qu'il est inutile d'exposer ici, nous décident à le livrer dès aujourd'hui à la publicité. Au reste, afin de remplir notre promesse, nous ferons tirer à part ce compte-rendu, et nous en enverrons un exemplaire à chacun de nos abonnés de huitaine.

avec leurs billets de banque et leurs écus, les libertés populaires. La justice viendra tôt ou tard cependant; elle viendra, s'il faut, comme l'a prétendu l'avocat de la *Presse*, que nous subissions *la justice de l'opinion*, car l'opinion, c'est le peuple, et la justice de l'opinion, entendez-le bien, messieurs les exploiteurs, c'est la justice du peuple.

Me Dain, avocat des plaignants, a la parole.

Messieurs,

Vous n'avez pas seulement à apprécier un refus d'insertion demandée à la *Presse* par la *Démocratie pacifique*, dans les termes de la loi du 25 mars 1822 et de celle du 9 septembre 1835; vous avez encore à statuer sur une demande en dommages-intérêts, en réparation du tort que ce refus d'insertion a causé à la *Démocratie pacifique*. Il est donc nécessaire, pour que vous puissiez apprécier la nature et la quotité du dommage, de porter certains faits à votre connaissance; et comme les attaques dont la *Démocratie pacifique* a été l'objet ont eu pour cause ou plutôt pour prétexte des modifications qu'elle a cru devoir apporter à sa constitution financière, il me paraît tout aussi indispensable de toucher ce dernier point en passant.

La *Démocratie pacifique* a succédé à l'ancienne *Phalange*. La *Phalange*, fondée en 1836, reposait entièrement, soit comme établissement financier, soit comme œuvre intellectuelle, sur le dévouement de quelques partisans de l'idée sociétaire apportée au monde par *Charles Fourier*. Un noble cœur, un cœur de femme, contribua surtout à cette première évolution de l'idée sociétaire dans le monde, en mettant à la disposition des rédacteurs de la *Phalange* à peu près toutes les ressources que lui assurait une fortune alors considérable.

Durant cette première période, la *Phalange* ne parut qu'une fois par semaine.

En 1840, elle résolut d'élargir sa publicité et de paraître trois fois par semaine. Ses dépenses allaient considérablement s'accroître. En conséquence, elle fit un appel de fonds, et une société par action fut constituée.

De 1840 à 1843, la *Phalange* avait conquis un nombre relativement considérable d'abonnés. Cette circonstance, les sympathies non équivoques de l'opinion publique, le désir d'augmenter encore son influence, la déterminèrent à aborder la publicité quotidienne. Au mois de juin de l'année 1843, elle changea de titre, et une nouvelle société succéda à l'ancienne. Sans doute, à cette époque, il était permis de croire que la société prospérerait et que le dévouement des amis de la cause de l'association et de l'organisation du travail serait enfin récompensé. Aussi lit-on ce qui suit dans l'acte de société : « L'appel » général que nous avons fait aux amis de nos idées, a été accueilli » avec tant de zèle et de dévouement, et les documents qu'il nous a » procurés sur la force actuelle de notre parti sont si positifs, que le » succès nous paraît aujourd'hui plus certain, sinon plus rapproché » qu'à l'époque de l'appel. Dans le projet financier, en effet, nous » demandions trois ans pour atteindre au chiffre de six mille abonnés » Notre correspondance générale, le zèle manifesté de tous côtés pour » répandre le journal ne permettent pas de douter que ce chiffre ne » soit obtenu dans le plus court délai. »

Vous verrez, messieurs, quel étrange abus la *Presse* a cru devoir faire de ces paroles; vous trouverez aussi dans la réponse que la *Démocratie* lui a adressée et dont elle a refusé l'insertion, l'analyse des causes qui sont venues détruire d'aussi légitimes espérances.

Quelque solides pourtant que fussent ces espérances, la *Démocratie* tenait trop, dès-lors, à échapper au reproche de charlatanisme pour ne pas faire une large part aux éventualités et aux hasards d'un monde où rien n'est réglé. Aussi établit-elle une série d'actions dites de *dévouement*, où devaient affluer les souscripteurs qui, poussés, non par l'appât du gain, mais par le pur amour de l'humanité, consentiraient à sacrifier leur fonds (par hypothèse, au moins, et jusqu'à nouvel ordre) à la propagation d'idées grandes et utiles. Disons que cette série d'actions fut, de toutes, la mieux remplie; disons aussi que l'on vit figurer

C'est ainsi qu'elle fut [illegible]tion, mais avec sévérité, sur deux articles du journal la *Presse*, des [illegible] et 31 octobre 1845, où il lui parut que M. Emile de Girardin avait essayé la justification de ce système de vénalité : *Indè iræ*.

Dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, les membres du conseil de direction de la *Démocratie pacifique* se virent obligés de faire un nouvel appel au zèle et au dévouement de leurs amis. Ils ne reculèrent pas devant cet appel; mais modifiant leur pensée financière, ils crurent devoir établir l'existence du journal sur une rente qui lui serait annuellement servie, rente dont le chiffre et le service resteraient facultatifs pour chacun des souscripteurs. Tel fut l'objet d'une circulaire de nature toute confidentielle, qu'ils adressèrent aux partisans de l'idée sociétaire exclusivement, mais qu'ils ne rendirent pas publique, qu'il n'était pas dans leur pensée de rendre jamais publique.

C'est cette pièce que la *Presse* a reproduite tout au long dans ses colonnes en la faisant suivre des noms de ses signataires, et en la faisant précéder ou en l'accompagnant d'observation, et de notes où l'on peut lire ce qui suit : « A la bonne heure ! Voilà une circulaire » exempte de tout charlatanisme, de toute exagération, de toute pro» messe chimérique !... Que sont devenus les 680 000 francs de l'an» cien capital ? Où sont allés ces 6 000 abonnés qui devaient être ob» tenus dans un si court délai ? (Le délai de trois ans.)

Les signataires de cette circulaire, sur lesquels retombait évidemment le reproche de charlatanisme, que l'on accusait du délit prévu et réprimé par l'article 405 du Code pénal ni plus ni moins, crurent devoir repousser une pareille accusation. Ils crurent aussi que, répondre aux différentes questions qui leur avaient été posées par la *Presse*, c'était entrer parfaitement dans l'esprit de ce journal, car ordinairement on n'interroge que ceux que l'on désire entendre. La réponse d'ailleurs était conçue dans des termes tels, que l'insertion n'en pouvait être légalement refusée; vous allez en juger.

(Ici Me Dain donne lecture de cette réponse tout entière.)

Eh bien ! Messieurs, la *Presse* a refus d'insérer cette réponse. Sur quoi appuie-t-elle son refuse ? Je n'en sais rien encore, je ne le soupçonne même pas. Je me vois donc réduit à espérer que le tribunal, après avoir entendu mon adversaire, voudra bien m'accorder une courte réplique.

Passant à la question des dommages-intérêts, Me Dain fait remarquer que, ne pouvant obtenir dans la *Presse* l'insertion de la réponse qu'ils lui avaient adressée, et ne pouvant non plus rester sous le coup d'accusations ou tout au moins d'insinuations de nature à porter atteinte à leur considération, les signataires de la circulaire se sont vus obligés de faire imprimer leur réponse et de la faire tirer à cent mille exemplaires, qu'ils ont répandus dans le public. Les frais d'im[illegible] se sont élevés à 4 500 francs, c'est-à-dire au chiffre des dom[illegible]rêts réclamés. En condamnant M. E. de Girardin à payer [illegible], c'est moins une indemnité qu'un véritable remboursement que le tribunal lui imposera.

Me Langlais, avocat de M. E. de Girardin, après avoir essayé de jeter du ridicule sur les doctrines de la *Démocratie pacifique* et de l'odieux sur ses rédacteurs, développe ses moyens de défense qui se réduisent à trois : 1° la réponse de la *Démocratie* n'est pas pertinente; ce n'est pas une réponse, c'est une divagation; 2° cette réponse est injurieuse pour M. de Girardin; 3° les attaques de la *Presse* ont été dirigées contre un journal, et un journal n'a pas le droit de venir défendre ses doctrines dans les colonnes d'un autre journal. (Ceci est extrait de la plaidoierie de Me Langlais, telle que la *Presse* l'a publiée. Nous regrettons que le défaut d'espace nous prive de donner en entier cette plaidoierie, dont nos lecteurs auraient pu ainsi apprécier tout à la fois le mérite oratoire et le caractère injurieux).

Me Dain a la parole pour répliquer. Il s'exprime ainsi :

Si les membres du conseil de direction de la *Démocratie pacifique* se sont crus dans la nécessité de répondre aux attaques de la *Presse*, ils éprouvent en ce moment, et par les mêmes raisons, le besoin de répondre à la plaidoierie que vous venez d'entendre. C'est le même système de dénigrement et de diffamation qui, après s'être fait jour dans

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.
MARDI 23 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT (1),

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

Par CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. Sw.-Belloc).

XII.

Singulière conversation qui n'est pas sans influence sur les évènements à venir de cette véridique histoire.

– Mais c'était pour affaires que M. Pecksniff était venu en ville : l'avait-il donc oublié? L'attrait des plaisirs pris en commun avec la bande joyeuse de la maison Todgers lui faisait-il perdre de vue les importants motifs qui avaient décidé son voyage? Non, certes !

La marée et le temps n'attendent pas l'homme, dit le commun adage, c'est aux hommes à attendre le temps et la marée. Inscrite sur les tables du destin, celle qui devait porter à la fortune le vaisseau de Seth Pecksniff Esquire, montait déjà, et elle n'avait pas affaire à un fainéant ! Debout sur la plage, ses souliers en mains, Pecksniff se tenait prêt à se vautrer dans la vase pour arriver plus vite où tendaient tous ses vœux.

La confiance de ses deux charmantes filles était sans bornes. Elles avaient une foi inébranlable en la prudence de leur père. Elles savaient que, quoi qu'il fît, il poursuivait invariablement son but, que ce but était lui, et partant elles aussi.

Leur dévouement filial était d'autant plus touchant, qu'en cette circonstance, elles ignoraient les desseins paternels; elles savaient seulement que, tous les matins, après déjeuner, M. Pecksniff allait à la poste chercher lui-même ses lettres; ce devoir accompli, il entrait en vacance pour tout le reste du jour, jusqu'à ce qu'un nouveau lever du soleil annonçât le retour du courrier.

Ce train de vie continua pendant près d'une semaine. Enfin, un beau matin, M. Pecksniff rentra tout essoufflé, chose étrange pour lui, si calme d'ordinaire. Il appela ses filles, et s'enferma avec elles, en conférence secrète, durant deux grandes heures. De ce qui se passa dans ce conciliabule, il n'a transpiré que ce qui suit :

— Comment a-t-il pu changer à ce point? (s'il est vraiment aussi changé que j'ai lieu de le croire), c'est ce dont nous n'avons que faire de nous inquiéter. J'ai mes idées à ce sujet, mais il ne me convient pas de m'en ouvrir. Suffit, mes chères filles, que nous ayions résolu de n'être ni orgueilleux, ni vindicatifs, ni inflexibles. Il désire notre amitié, il l'aura. Ce n'est pas nous qui reculerons devant l'accomplissement d'un devoir.

Le même jour, à midi, un vieux gentilhomme, descendu d'une voiture de place, entrait au bureau de la poste, donnant son nom, demandait une lettre à lui adressée. La missive attendait depuis plusieurs jours; l'écriture était celle de M. Pecksniff.

L'épître, fort courte, ne contenait que, le numéro, le nom du quartier, et l'assurance du respectueux et sincère dévouement de M. Pecksniff, « en dépit de ce qui s'était passé. » Le vieillard déchira la protestation, et ne garda que l'adresse qu'il remit au cocher, en lui ordonnant de le conduire le plus près possible de l'endroit indiqué. Arrivé aux abords de la pension Todgers, il mit pied à terre, paya le fiacre et s'achemina vers la maison.

Ses traits, son allure et jusqu'à sa manière ferme de tenir le bâton noueux qui lui servait de canne, décelaient une résolution inébranlable et une force de volonté qui, bien ou mal appliquée, lui eût fait braver les supplices et défier la mort et ses angoisses. Cependant des germes d'hésitation se cachaient sous ces apparences énergiques. Il semblait éviter la maison qu'il cherchait. Il s'arrêta dans une éclaircie de soleil, au milieu d'un cimetière voisin. Peut-être l'aspect de ces tas de poussières inertes, jetés au centre de l'actif fracas de la ville, accrut encore son indécision. Toujours est-il qu'il se promena de long en large, les échos s'éveillant au bruit de ses pas, jusqu'à ce que l'horloge de l'église, sonnant le quart pour la seconde fois, le tirât de sa rêverie. Il secoua ses doutes, et les lançant au loin, comme la cloche lançait les sons, il se dirigea rapidement vers la porte et frappa.

M. Pecksniff était assis dans le petit salon, occupé à lire, par hasard — il s'en excusa près du nouveau-venu — un excellent ouvrage de théologie. Par un autre hasard, non moins heureux, des gâteaux et du vin étaient servis sur la petite table : il s'en excusa aussi. A vrai dire, il n'attendait plus l'honorable visite, et se disposait à partager avec ses filles cette modeste collation, lorsqu'on avait frappé.

— Elles vont bien, vos filles? dit le vieux Martin, déposant sur une chaise sa canne et son chapeau.

M. Pecksniff s'efforça de dissimuler son émotion paternelle, comme il répondait : — Oui, elles vont assez bien. Ce sont de bons, d'excellents enfants ! Il ne s'aventurerait pas à recommander à M. Chuzzlewitt de prendre le fauteuil, et de se tenir hors du courant d'air de la porte. Il craindrait d'éveiller d'injustes soupçons. Il se bornait donc à faire observer qu'il y avait un fauteuil dans la chambre, et que la porte n'était rien de moins que close, inconvénient ordinaire des vieilles maisons.

L'étranger s'assit dans le fauteuil, et après quelques minutes de silence :

— En premier lieu, dit-il, j'ai à vous remercier d'être venu si promptement à Londres, à ma requête; je n'ai que faire d'ajouter à mes frais.

— A vos [illegible], mon cher monsieur ! s'écria M. Pecksniff du ton de la plus grande surprise.

— Je n'ai pas pour habitude, reprit Martin avec un geste impatient, d'imposer à des... à des... parents, une dépense personnelle pour satisfaire mes caprices.

— Vos caprices, mon bon monsieur ! se récria encore M. Pecksniff.

— Il est vrai que ce n'est pas précisément le mot propre dans cette circonstance, dit le vieillard; vous avez raison.

M. Pecksniff fut on ne peut plus charmé, dans son for intérieur, de cette approbation, quoiqu'il ne sût pas du tout ce qui la lui attirait.

— Vous avez raison, répéta le vieux Martin, il ne s'agit point de ca-

(1) Voir les numéros du 4 au 20 juin.

permis de les justifier.

Après avoir ainsi imposé sa parole, Me Dain continue :

On a osé mettre en doute le désintéressement des hommes de science et de foi qui rédigent la *Démocratie pacifique*. Ce désintéressement n'a pas besoin d'être mis en lumière ; il y a de ces probités robustes contre lesquelles viennent infailliblement échouer la malveillance et la diffamation. Il y a peu de temps, dans une autre enceinte voisine de celle-ci, à la sixième chambre de ce tribunal, l'un de mes confrères, Me Victor Hennequin prouvait, pièces en main, que, des rédacteurs de la *Démocratie pacifique*, les uns ne recevaient pas de traitement, les autres se contentaient d'une rétribution tellement modeste qu'elle pouvait à peine suffire à leurs besoins. On sait d'ailleurs quels sont ces hommes, on les connaît ; tous ou presque tous ont volontairement renoncé à de belles positions pour se livrer à la propagation des idées qui leur sont chères. On sait, en outre, que la *Démocratie* n'a jamais trafiqué de ses opinions, qu'elle a consenti à rester pauvre en restant honnête ; l'appel qu'elle a fait tout récemment à ses amis et qui est devenu la cause de ce triste débat le prouverait surabondamment ; — il n'est donc permis de proclamer qu'il n'appartient qu'à la plus noire calomnie de s'attaquer à de pareils hommes, en présence de pareils faits.

Mais ces hommes, on peut du moins les railler ; on peut rire de leurs doctrines. Oui, sans doute, il est permis d'en rire ; il est permis de rire de la *Théorie des quatre mouvements*, de ce livre sublime, de ce merveilleux produit, de ce splendide fruit de la pensée humaine. Oui, sans doute, il est permis d'en rire, car il y a différentes sortes de rire qui conviennent aux différents visages : à côté du rire de Voltaire, il y a celui de l'idiot. (Mouvement.) Mais ce rire, qu'a-t-il produit jusqu'à ce jour ? A-t-il arrêté dans leur vol toutes ces grandes idées de Fourier qui bientôt auront fait le tour du monde, l'idée de la solidarité humaine, l'idée de l'association du travail, du capital et du talent, l'idée de l'utilisation des passions, ces ressorts providentiels de l'âme ? A-t-il empêché, ce rire, des savants, des artistes, des officiers de marine et de toutes les armes savantes, de venir se ranger en foule sous la bannière de ces idées, à tel point que l'on peut dire qu'il existe aujourd'hui en France, cette terre promise de la pensée libre et généreuse, je ne dirai pas une école, mais une armée sociétaire ? A-t-il empêché, ce rire, que sont venus si puissamment aider les diffamations de la *Presse*, de l'*Epoque* et de quelques autres feuilles, que la *Démocratie pacifique* établit tout récemment son existence sur une rente annuelle de plus de 100 000 francs, servie par plus de 1500 souscripteurs ?

Oh ! croyez-le bien, de quelque nature que soient vos rires et vos dédains, la cause de l'organisation du travail et de l'affranchissement du prolétaire n'est pas près de manquer de défenseurs et d'apôtres.

Après ces paroles, qui produisent la plus grande sensation dans l'auditoire, Me Dain entreprend la réfutation des trois moyens de défense proposés par M. de Girardin.

Sur le premier moyen, Me Dain répond que la personne nommée ou désignée dans un journal est seule juge de la pertinence et de l'étendue de sa réponse ; que telle est la jurisprudence de la cour de cassation ; que, d'ailleurs, établir la moralité et la légitimité de la théorie d'association du capital, du travail et du talent, justifier les rédacteurs de la *Démocratie* du reproche de charlatanisme dirigé contre eux par la *Presse*, produire les preuves de leur désintéressement et de leur dévouement au bien social, s'étayer de citations prises dans la *Presse* elle-même, c'était là répondre directement et pertinemment aux récentes attaques de ce journal.

Sur le second moyen, Me Dain fait observer que dire à M. E. de Girardin : « Connaissez-vous des journaux quotidiens qui se publient sans dé» pense ? Ce n'est pas la *Presse* assurément ; car, avec l'énorme re» cette que lui versent ses 20 000 abonnés et les 500 000 francs que » lui rapporte net le fermage annuel de ses annonces, elle ne passe pas » pour distribuer de bien gros dividendes à ses actionnaires ; » que dire cela à M. de Girardin et autres choses du même genre, ce n'est pas l'injurier, c'est argumenter et discuter contre lui avec lui-même, p…

Voici le texte du jugement qui, reproduisant exactement le système développé par M. l'avocat du roi, nous dispense d'analyser son réquisitoire.

» Le tribunal,

» Après en avoir délibéré en chambre du conseil,

» Attendu que dans le journal la *Presse* du 17 mars dernier, Emile de Girardin a cité et transcrit une circulaire des membres du conseil de direction de la *Démocratie pacifique* adressée à leurs abonnés et actionnaires, et qu'Emile de Girardin avait reçu lui-même dans l'une ou l'autre de ces qualités ;

» Que si les noms de *Blanc*, *Bourdon*, *Cantagrel*, *Considerant*, *Daly*, *Doherty*, *Franchot*, *Laverdant* et *Vigoureux* se trouvent dans ledit numéro du journal, c'est uniquement parce qu'en transcrivant la circulaire, on a également transcrit les signatures dont elle était revêtue ;

» Qu'aucun des plaignants ne se trouve nommé ni dans les lignes qui précèdent la circulaire, ni dans celles qui la suivent, ni enfin dans la note qui se trouve au bas de la première page et qui ont pour objet d'apprécier la circulaire ;

Que cette appréciation de la circulaire et la discussion à laquelle s'est livrée le journal la *Presse* ne contient aucun fait personnel à l'un ni à l'autre desdits plaignants ;

» Qu'il ne s'agit dans la cause que d'une polémique ou discussion de la *Presse* à la *Démocratie pacifique*, c'est à dire de journal à journal, polémique à laquelle l'article 11 de la loi du 25 mars 1822 est d'autant moins applicable que la *Démocratie pacifique*, si elle croyait avoir intérêt à faire une réponse, avait le moyen de la faire et de la produire dans ses propres colonnes ;

» Par ces motifs,

» Renvoie Emile de Girardin des fins de la plainte, et condamne les directeurs de la *Démocratie pacifique* aux dépens. »

L'*Univers* publie les détails suivants sur le prélat qui vient d'être proclamé pape :

Jean-Marie Mastai Ferretti, né à Sinigaglia, dans la marche d'Ancône, le 13 mai 1792, d'une famille noble, se trouvait à Rome vers l'âge de vingt ans, lorsque, atteint d'une maladie grave, il implora le secours de la sainte Vierge, et, croyant lui devoir sa guérison, se voua, par reconnaissance, à l'état ecclésiastique.

Ordonné prêtre, il prit la direction de l'hospice *Tata Giovanni* : on nomme ainsi une maison fondée pour faire vivre et élever chrétiennement de petits et pauvres orphelins, par un vieillard, chrétien, maçon de son métier, dénué de toutes ressources, mais riche des trésors de la charité. Le jeune prêtre, touché de son dévouement, lui associa le sien ; il consacra son temps, son travail, son argent, tout ce qu'il avait, à cette œuvre de piété et de miséricorde. Le nouveau pape a fait son apprentissage auprès des ouvriers, des pauvres et des orphelins.

Il le continua par l'apostolat : sous le pontificat de Pie VII, Mgr Muzi, aujourd'hui évêque *di Città di Castello*, étant envoyé vicaire apostolique au Chili, l'abbé Mastai Ferretti le suivit en qualité d'*auditeur* (conseiller ou théologien). Des différends survenus entre le vicaire apostolique et les gouvernants du Chili l'obligèrent bientôt à quitter ce pays. A son retour, le grand pape Léon XII le nomma prélat, et puis président du grand hospice de Saint-Michel. On sait que cet établissement est le plus considérable de Rome, et que le président en a la direction active.

En 1827, Léon XII le donna pour premier pasteur à Spolète, sa patrie, qu'il avait érigée en archevêché. Il occupa ce siége jusqu'en 1832. Le 17 décembre de cette année-là, Grégoire XVI le transféra à l'évêché d'Imola. En Italie, on voit assez souvent des translations de

…rite.

Chambre des Députés. — Pétitions.

La Chambre des députés a consacré la séance d'aujourd'hui à des rapports de pétitions. On sait que sous prétexte d'écouter les réclamations des pétitionnaires, les honorables du Palais-Bourbon se livrent sur leurs bancs à des conversations bruyantes, pendant qu'un député, à la tribune, lit son rapport à voix basse ; le président demande si les conclusions de la commission sont contestées ; comme personne ne sait ce dont il s'agit, on n'a garde de répondre, et la chambre est supposée avoir écarté la pétition par l'ordre du jour ou l'avoir renvoyée au ministre, qui n'en fait pas plus de cas que la chambre. On avait, il y a quelque temps, c'est M. Chambolle qui l'a rappelé aujourd'hui, obtenu à grand peine d'ouvriers mécontents, qu'ils demanderaient à la chambre la révision de la loi qui place les ouvriers dans une autre situation que les maîtres, en ce qui regarde les coalitions ; la pétition est présentée ; au jour marqué pour le rapport, les ouvriers arrivent en foule à la séance, un député lit un discours que personne n'entend, puis, la lecture finie, le président déclare que la chambre passe à l'ordre du jour, et les ouvriers se retirent persuadés qu'on a voulu leur faire une mystification ; ce fait se renouvelle tous les jours.

Nous indiquerons les principales pétitions rapportées aujourd'hui devant les cent et quelques députés qui n'ont pas encore pris la poste.

Le sieur Coilland à Trebœuf, demandait l'établissement d'une ferme-modèle par canton. La pétition a été renvoyée au ministre de l'agriculture et du commerce, qui a accepté le renvoi, mais à titre de renseignements, et en prenant seulement l'engagement d'augmenter le nombre des fermes-modèles. — La chambre a renvoyé au même ministre : 1° une pétition demandant des encouragements pour un agriculteur, M. Guenon, qui a fait des découvertes importantes sur les vaches ; 2° une pétition d'un sieur Eck, qui demande une récompense pour les inventions et perfectionnements qu'il a apportés dans la fabrication des châles *français*, et qui est aujourd'hui dans la misère, tandis que d'autres s'enrichissent de ses découvertes ; 3° une pétition de boulangers de plusieurs villes, qui demandent des modifications dans l'exercice de la boulangerie.

On a renvoyé au ministre des cultes et de la justice : 1° une pétition demandant qu'il soit alloué en sus de leur traitement ordinaire, 100 fr. aux prêtres desservants âgés de 50 ans, et 200 fr. aux prêtres sexagénaires ; 2° une pétition de divers notaires qui demandent l'établissement d'un tarif uniforme pour les actes notariés ; 3° une pétition du sieur Ravailhe, juge au tribunal d'Alby, qui demande une loi qui mette en harmonie les art. 913 et 1094 du Code civil, concernant les avantages qu'un père de famille peut faire à ses enfants.

La chambre a encore renvoyé : au ministre de l'intérieur, une pétition de divers habitants de Monpan, qui demandent qu'il soit nommé un membre du conseil général par canton ; au ministre des finances, une pétition qui demande la démonétisation et la réduction des monnaies de cuivre, et au ministre de la marine, une pétition des habitants de Pondichéry, qui demandent à être réintégrés dans le droit de propriété et à être exemptés de l'impôt prescrit par l'ordonnance du 7 janvier 1828.

Elle a passé à l'ordre du jour sur une pétition de nombreux vétéri…

…prices, mais bien d'une décision raisonnée, prise de sang-froid, en connaissance de cause. D'ailleurs, je ne suis point capricieux, je ne l'ai jamais été.

— Non, certes, reprit M. Pecksniff.

— Qu'en savez-vous ? répliqua vivement Martin. Vous n'avez pas encore commencé à l'apprendre ? Vous en ferez l'épreuve avec le temps. Vous et les vôtres verrez si j'ai ou non de la constance, et si je me laisse facilement détourner de mon but. Entendez-vous ?

— Parfaitement, dit M. Pecksniff.

— Je regrette fort, reprit Martin, le regardant fixement et parlant d'un ton lent et mesuré, je regrette fort que vous et moi ayions eu ensemble la conversation qui termina notre dernière entrevue. Je regrette de vous avoir exprimé si brutalement ma façon de penser d'alors. Aujourd'hui, mes vues sont autres. Délaissé par ceux en qui j'avais foi, trompé, trahi par qui me devait respect et tendresse, je me réfugie près de vous. Je me fie à vous comme à un allié, que m'assurent les doubles liens de l'intérêt et de l'attente.

Il appuya sur ce dernier mot, bien que M. Pecksniff le conjurât de ne pas insister sur un aussi pénible sujet.

— Je compte que vous m'aiderez à infliger aux vrais coupables le juste châtiment de la pire espèce de bassesse, de dissimulation, d'hypocrisie !

— Ame noble ! s'écria M. Pecksniff, saisissant la main du vieillard. Quoi ! vous vous reprochez d'injustes pensées sur mon compte ! Avec ces cheveux gris, vous parlez de regrets !

— Les regrets sont l'apanage de toute tête grise, reprit Martin, et j'ai, ainsi que le reste des hommes, ma bonne part du lot commun, mais suffit. Je regrette d'avoir vécu trop longtemps isolé de vous. Si je vous eusse mieux connu, si je vous eusse traité plus tôt selon vos mérites, j'en serais plus heureux,… peut-être.

M. Pecksniff leva les yeux au plafond et joignit les mains dans une muette extase.

— Vos filles, dit Martin, après un court silence, je ne les connais pas… vous ressemblent-elles ?

— Ce n'est pas moi, mais leur pieuse mère que je crois voir revivre dans le nez de mon aînée, dans le menton de ma cadette, monsieur Chuzzlewitt.

— Je ne parlais pas du physique, mais du moral, interrompit le vieillard. Vous ressemblent-elles moralement ?

— Il ne m'appartient pas d'en juger, répliqua M. Pecksniff, avec un sourire onctueux. J'y ai fait de mon mieux, mon cher monsieur.

— Puis-je les voir ? Sont-elles ici près ?

Elles étaient près, très près ; car depuis le commencement de la conversation, elles écoutaient derrière la porte, d'où elles battirent en retraite au plus vite. Après avoir essuyé les larmes qu'il n'avait pu retenir, et leur avoir ainsi ménagé le temps de regagner leur chambre, M. Pecksniff sortit dans le vestibule, et cria d'une voix flûtée :

— Mes colombes, où êtes-vous ?

— Ici, cher papa ! répondit de loin la voix de Charité.

— Descendez au salon, s'il vous plaît, mon trésor, et amenez votre sœur.

— Oui, cher papa, s'écria Mercy, et toutes deux avec une docilité exemplaire, descendirent en fredonnant.

Rien ne put égaler leur surprise à la vue d'un étranger tête à tête avec leur cher papa : elle s'accrut encore lorsque ce dernier leur dit : « Mes enfants, M. Chuzzlewitt ! » Mais quand il ajouta que M. Chuzzlewitt et lui étaient amis, que ce digne parent lui avait adressé d'affectueuses paroles, dont il avait le cœur pénétré, les deux miss Pecksniff s'exclamèrent tout d'une voix : « Ah ! le ciel soit loué ! » Et se jetant au cou du vieillard, elles l'embrassèrent avec une effusion impossible à décrire ; elles se groupèrent autour de son fauteuil, penchées sur lui, n'imaginant aucune joie terrestre comparable au bonheur de pourvoir à ses besoins, de prodiguer à sa vieillesse tout l'amour qu'elles eussent voulu répandre sur son existence entière, si lui, — inexorable, hélas ! — eût daigné consentir plus tôt à recevoir leurs soins.

Le vieillard regarda attentivement l'une, puis l'autre, puis M. Pecksniff, à plusieurs reprises.

— Comment… demanda-t-il à M. Pecksniff, saisissant au passage son regard jusque-là obstinément fixé au plafond, comment se nomment-elles ?

M. Pecksniff dit leurs noms, et ajouta un peu trop vite, — ses calomniateurs n'eussent pas manqué d'y voir le désir secret de seconder quelques velléités testamentaires, — peut-être vaudrait-il mieux les écrire, mes chères brebis. Vos humbles autographes sont de peu de valeur en eux-mêmes : mais la tendresse d'un parent peut y mettre du prix.

— La tendresse, reprit le vieux Martin, ne s'en prend pas aux noms, mais aux personnes. Ne vous donnez donc pas la peine d'écrire. La merci et la charité ne me sont pas tellement étrangères qu'il faille m'en faire souvenir. Cousin !…..

— Plaît-il ? répliqua M. Pecksniff avec vivacité.

— Ne vous asseyez-vous jamais ?

— Si… quelquefois… à l'occasion, dit M. Pecksniff, qui était resté debout tout le temps.

— Eh bien, voulez-vous vous asseoir ?

— Pouvez-vous me demander si je veux faire ce que vous désirez ! répliqua M. Pecksniff, se laissant choir sur-le-champ sur une chaise.

— Vous parlez de bonne foi et avec les meilleures intentions du monde ; je n'en doute pas, dit Martin, mais je crains que vous ne connaissiez mal l'humeur d'un vieillard. Vous ne savez pas ce que c'est que de flatter ses goûts et ses dégoûts, de vous plier à ses préventions, d'obéir à ses fantaisies quelles qu'elles puissent être, d'endurer ses méfiances, ses jalousies, et d'apporter toujours à son service le même infatigable zèle. Quand je songe à mes nombreuses faiblesses, et à l'opinion injurieuse que, tout récemment encore, j'avais conçue de vous, j'ose à peine réclamer votre amitié.

— Mon digne parent, comment pouvez-vous aborder un sujet si douloureux ? quoi de plus naturel que cette légère erreur, quand, à tout autre égard, vous étiez dans le vrai, quand vous n'aviez que trop de raisons, de tristes et lamentables raisons, d'envisager, sous ce point de vue, tout ce qui vous entourait ?

— C'est la vérité, répliqua Martin ; votre indulgence se montre ingénieuse à m'excuser.

— Que de fois n'avons-nous pas dit, mes filles et moi, s'écria M. Pecksniff, de plus en plus obséquieux, tout en déplorant le malheur d'être confondu avec cette tourbe de mercenaires et d'intrigants, que de fois n'avons-nous pas dit que nous ne pouvions nous en étonner ? Vous vous le rappelez, mes chéries !

... avaient lancées contre lui à l'occasion de sa conduite parlementaire dans l'intervalle de 1825 à 1829.

Le directoire de la Confédération suisse vient d'adresser aux cantons la circulaire suivante :

Zurich, le 13 juin 1846.

Par lettre du 10 courant, le Conseil d'État du canton du Tessin soumet à la diète ordinaire de 1846 la proposition suivante :

« Les capitulations militaires avec des états étrangers étant incompatibles avec l'époque actuelle et avec les institutions de la nation suisse, les cantons qui ont signé de pareilles capitulations sont invités d'une manière pressante à ne plus les renouveler à l'expiration des années pour lesquelles elles ont été conclues. »

Le directoire doit inviter les h. états à munir leurs députations des instructions jugées convenables sur la proposition ci-dessus.

A cette occasion il rappellera aux états les dispositions existantes sur la question dont il s'agit, ainsi que la manière dont ces dispositions ont été appliquées jusqu'à présent par la diète.

Le cinquième alinéa de l'art. VIII du pacte fédéral du 7 août 1815 contient la prescription suivante :

« Les cantons peuvent traiter en particulier avec des gouvernements étrangers pour des capitulations militaires, ainsi que pour des objets économiques et de police. Mais ces conventions ne doivent blesser en rien ni le pacte fédéral, ni les alliances existantes, ni les droits constitutionnels d'autres cantons. A cet effet elles seront portées à la connaissance de la diète. »

En exécution de la disposition ci-dessus, divers traités de capitulation, encore en vigueur aujourd'hui, ont été soumis à la diète et déposés, d'après les ordres de celle-ci, aux archives fédérales.

A. *Garde suisse du pape.*

Un traité conclu le 6 septembre 1824 entre le canton de Lucerne et le Saint-Siége, ratifié plus tard par les deux parties contractantes (recès de 1825, § LIV, A. a).

B. *Régiments suisses au service des Deux-Siciles.*

1. Un traité conclu le 5 juillet 1824 entre le canton de Lucerne et le gouvernement des Deux-Siciles pour un bataillon du 1er régiment (recès de 1825, § LIV, A, b).

2. Un traité pour un second bataillon du 1er régiment, conclu le 15 juin 1829 entre les cantons d'Uri, Unterwalden et Appenzell Rh. Int. et le fondé de pouvoirs des Deux-Siciles (recès de 1827, § LI, 4).

3. Un traité conclu pour le second régiment, le 7 octobre 1825, entre les cantons de Fribourg et de Soleure et le gouvernement des Deux-Siciles (recès de 1827, § XLIV, a).

4. Un traité conclu pour un bataillon du 3e régiment, le 11 août 1826, entre le canton du Valais et le gouvernement des Deux-Siciles (recès de 1827, § XLIV, b).

5. Un traité du ... conclu entre le canton de Schwyz et le fondé de pouvoirs des Deux-Siciles, pour un demi-bataillon au troisième régiment (recès de 1827, § XLIV, c).

6. Un traité conclu le 7 décembre 1828 entre le canton des Grisons et le plénipotentiaire des Deux-Siciles, pour un demi-bataillon au 3e régiment (recès de 1829, § LI, 2).

7. Un traité conclu le 6 septembre 1828 entre le canton de Berne et le plénipotentiaire des Deux-Siciles sur la création d'un 4e régiment (recès de 1829, § LI, 3).

D'un autre côté la diète a pris, le 8 août 1828, un arrêté par lequel elle s'est prononcée contre les enrôlements pour les services militaires étrangers qui ne reposeraient pas sur des capitulations cantonales conclues d'une manière formelle.

Le directoire saisit cette occasion, etc.

(*Suivent les signatures.*)

Le président Riché était attendu à chaque instant à Port-au-Prince. On croyait qu'il entrerait en arrangement au sujet des démêlés survenus entre le gouvernement haïtien et M. Levasseur, consul de France, à l'occasion de l'affaire de M. Dubrac.

Le gouvernement a reçu un courrier d'Afrique qui apporte la nouvelle d'un funeste événement arrivé dans la province de Constantine :

« M. le général Randon, se trouvant en expédition contre les Nememchas, dans les environs de Batna, jugea nécessaire, avant d'entrer dans les montagnes, d'évacuer sur Guelma les malades qui auraient manqué de soins et dont la présence eût alourdi sa colonne. Après avoir formé, pour les escorter, un petit convoi sous la conduite du caïd Ben-Ihar, dont la fidélité avait été si souvent éprouvée, il se mit en marche le 31 mai.

» Le lendemain, sans qu'aucun signe eût pu donner l'alarme, le convoi fut entouré, près de l'endroit où il devait coucher, par un grand nombre de Kabyles, auxquels on avait fait croire que Tebessa avait été saccagée et que le général Randon, ayant eu un engagement malheureux, évacuait ses blessés. Un coup de feu fut le signal du massacre, et vingt-cinq de nos compatriotes ont trouvé la mort dans cette rencontre. Parmi eux se trouvent le capitaine Noël, du 3e hussards, Hamerroni, sous-lieutenant au 3e de spahis, et Castilli, chirurgien aide-major à la légion étrangère. Les noms des vingt-deux soldats qui ont péri ne sont pas encore parvenus.

» Prévenu de cet événement, le général Randon marcha sans hésiter, malgré la crainte d'un soulèvement général, sur ces nombreux ennemis, les atteignit, le 2, dans un poste que l'on croyait inaccessible, et, les attaquant avec une audace que secondait encore le désir d'une juste vengeance, les mit en déroute, leur tua 200 hommes, s'empara de 500 chameaux dont la plupart étaient chargés, de 1 500 bœufs, de 12 000 moutons et de toutes les tentes.

» Ce succès a détruit complétement la fâcheuse influence que le massacre de nos soldats aurait pu exercer sur les tribus, et rien n'est à craindre maintenant pour la tranquillité de la province. »

Un journal allemand annonce qu'à la suite de fréquentes conférences qui ont eu lieu depuis quelques jours entre le nonce apostolique, à Vienne, et le prince de Metternich, il a été décidé que l'armée autrichienne en Italie serait augmentée de 10 000 hommes.

Chambre des Pairs.

Séance du 22 juin.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à ouvrir un crédit extraordinaire de 93 millions pour la construction navale et l'approvisionnement des arsenaux maritimes.

M. BEUGNOT insiste sur la nécessité de développer parallèlement la marine marchande et la marine militaire : laisser dépérir, l'une c'est laisser dépérir l'autre. La prospérité de la marine militaire dépend de la prospérité de la marine marchande.

Eh bien ! qu'a-t-on fait pour celle-ci depuis 1815 ? A peine une faveur lui était-elle accordée, que presque aussitôt on la lui a retirée. C'est ainsi qu'après avoir réservé à notre marine les transports entre les colonies et la métropole, on a atténué l'importance de cette faveur en laissant se développer en France une industrie rivale de la principale industrie des colonies, on a abaissé de 90 fr. à 67 la prime offerte pour la pêche de la baleine et la pêche de la morue. C'est ainsi encore qu'après avoir établi des droits différentiels en faveur de la marine nationale, on a conclu en 1822 et en 1826, avec les Etats-Unis et l'Angleterre, c'est-à-dire avec les deux nations à l'encontre desquelles les droits différentiels avaient de l'utilité des traités, qui leur accordaient le nombre des matelots valides, de dix-huit à quarante-six mille hommes. Il faut en déduire cinq mille hommes de dix-huit à vingt ans, et 2 470 hommes représentant un septième de non-valeurs. Restent seulement 39 400 hommes. Encore je n'ai pas parlé des déserteurs et des absents. En opérant les mêmes déductions sur l'inscription en Angleterre, on arriverait encore à un total de 117 mille hommes. Voilà la proportion des deux marines.

Que faire pour relever la navigation et l'inscription maritime en France? Suffirait-il d'augmenter les armements? Non, le système le plus propre à augmenter la force du personnel maritime, est celui dont le principe réside dans une ordonnance du ministre de la marine, en date du 22 décembre 1843, ordonnance dont le premier article est ainsi conçu : « Les transports entre la France et l'Algérie ne pourront se faire que par navires français. » Sitôt que cette ordonnance a été rendue, l'inscription maritime a augmenté dans tous les ports de la Méditerranée. Et il en sera de même partout où le même système sera pratiqué, sur les côtes de l'Océan comme sur celles de la Méditerranée.

L'orateur croit que la puissance maritime de la France dépend principalement de l'abrogation des traités de 1822 et de 1826, qui nous condamnent à rester une puissance maritime de second ordre. Tant que les traités continueront d'exister, la force navale de la France demeurera stationnaire.

M. TUPINIER, après avoir fait l'historique de l'administration de la marine depuis Colbert, dit qu'aujourd'hui cette administration n'est plus qu'une sorte de direction générale des armées navales. Le ministre de la marine n'a guères qu'une simple surveillance sur le matériel et le personnel de la flotte. Il faudrait lui restituer des attributions qui doivent être réunies dans la même main, il faudrait lui restituer les ingénieurs hydrauliques; il faudrait enfin lui accorder une plus grande part d'initiative, et par conséquent de responsabilité.

M. BERGERET croit que l'inscription maritime suffit et que les soldats s'habituent bien vite à la mer; il soutient que la France n'a pas besoin d'une force morale propre à faire la guerre, il suffit qu'elle puisse imposer la paix; il engage le ministre à revenir au mode anciennement employé pour les constructions navales.

M. GRIVEL recommande l'armement comme moyen de développer efficacement notre marine.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — M. de Salvandy part en poste demain mardi avec sa famille pour se rendre à Port-Vendres, où il s'embarquera pour Alger sur la frégate *l'Orénoque*, qui a amené en France le général de Lamoricière. C'est M. Dumon qui sera chargé de l'intérim du ministère. M. X. Marmier, bibliothécaire du ministère de l'instruction publique, accompagne M. de Salvandy.

P. S. L'ordonnance royale qui charge M. Dumon de l'intérim du ministère de l'instruction publique a été rendue hier au soir, 21 juin.

— Le célèbre professeur d'astronomie et de physique, M. Jean-Frédéric Benzenberg, vient de mourir, à l'âge de soixante-neuf ans. M. Benzenberg a laissé une fortune considérable. Il a légué à la ville de Dusseldorf le magnifique observatoire qu'il y a fait bâtir, ses riches collections d'instruments d'astronomie et de physique, et la somme de 7 000 thalers (25 000 fr.), dont les intérêts doivent servir à l'entretien de ses instruments.

— M. le comte de la Houssaye, lieutenant-général en retraite, commandeur de la Légion-d'Honneur, vient de mourir à Paris.

— M. David, député du Calvados, ancien consul général à Alexandrie, vient de mourir en Afrique.

— Le préfet de la Seine vient d'arrêter la liste des 950 notables commerçants du département de la Seine, qui vont être appelés à élire les juges et juges suppléants du tribunal de commerce de Paris, en rem-

---

— Oh ! comme d'hier !

— Nous ne proférions aucune plainte, poursuivit M. Pecksniff ; mais nous avions, je l'avoue, la présomption de nous consoler en pensant que la vérité finirait par se faire jour, et que la vertu sortirait triomphante de l'épreuve. Vous ne l'avez point oublié, mes filles ?

L'oublier ! comment l'auraient-elles oublié !

— O cher papa, quelle oiseuse question !

— Et lorsque j'eus l'honneur de vous voir, reprit M. Pecksniff avec un redoublement de déférence, dans l'obscur village où j'ai pris la liberté de me fixer, je vous dis que vous vous mépreniez sur mon compte, mon cher monsieur. Ce fut tout, je crois.

— Non pas tout, répliqua Martin, qui après être demeuré quelque temps immobile, le front appuyé sur sa main, releva tout à coup la tête. Vous en dites beaucoup plus long; ce qui, joint à d'autres circonstances apprises depuis, m'ouvrit les yeux. Vous me parlâtes, avec désintéressement, en faveur de... que je n'ai que faire de le nommer, vous savez qui je veux dire.

Une teinte troublée se peignit sur la figure de M. Pecksniff; il pressa ses deux mains l'une contre l'autre, et répliqua avec humilité :

— Mais, je vous le jure, tout à fait désintéressé dans la question.

— J'en suis convaincu ; ne vous le disais-je pas? C'était aussi faire acte de dévouement que de vous offrir en holocauste à cette nuée de harpies. Beaucoup d'autres les eussent laissé déployer toute leur rapacité sur moi, afin de se rehausser dans mon estime par le contraste. Vous fîtes autrement : vous prîtes ma place, et je leur échappai. C'est un service que je n'oublierai point. Quoique j'eusse laissé le village, je n'ignore rien de ce qui s'est passé derrière moi.

— Vous me confondez ! s'écria M. Pecksniff.

Cette fois c'était vrai.

— Ma science ne se borne pas là ; j'en sais plus long : vous avez un nouvel hôte ?

— Oui... Monsieur.

— Il faut qu'il quitte votre maison.

— Pour... pour la vôtre? demanda M. Pecksniff d'une voix chevrotante.

— Pour n'importe quel abri que lui enverra le sort. Il vous a trompé.

— Ne dites pas cela, mon cher monsieur, répartit vivement M. Pecksniff. J'espère, je me flatte, qu'il en est rien. Je me sentais singulièrement prévenu en faveur de ce jeune homme. Je veux croire encore qu'il n'a pas perdu tout droit à mon estime, à ma protection. Me tromper, M. Chuzzlewit ! Oh ! je ne pourrais le lui pardonner ! Si j'en avais la preuve, je le renierais sur l'heure.

Le vieillard jeta un rapide coup d'œil aux deux grâces qui posaient de chaque côté de son fauteuil ; il considéra surtout Mercy avec plus d'intérêt qu'il n'en avait encore montré. Son regard se croisa avec celui de M. Pecksniff lorsqu'il reprit d'un ton calme :

— Vous ignorez sans doute qu'il est fiancé? Il a déjà fait son choix.

— Dieu ! s'écria M. Pecksniff, passant sa main dans ses cheveux hérissés, et regardant ses filles d'un air hagard ; mais, c'est épouvantable !

— Vous ne le saviez pas ? j'en étais sûr, reprit Martin.

— Et peut-être sans le consentement de son grand-père, sans votre approbation, mon cher monsieur? Pour l'honneur de la nature humaine ne me dites pas qu'il en ait agi ainsi !

— Je doutais fort qu'il s'en fût vanté.

L'indignation de M. Pecksniff, à cette terrible découverte, ne put être surpassée que par celle de ses filles. Quoi ! elles avaient donné place à leur foyer, accueilli sous leur toit, réchauffé dans leur sein, un serpent fiancé en secret, un crocodile qui avait furtivement disposé de sa main, un imposteur se jouant de leur bonne foi, un faux célibataire qui spéculait sur l'innocente crédulité des filles à marier ! Et pour comble d'horreur, il avait désobéi au vénérable vieillard dont il portait le nom, au doux et tendre tuteur qui avait été pour lui un père, plus qu'un père, sans parler d'une mère ! C'était horrible, dénaturé, affreux ! Le chasser ignominieusement serait agir avec trop de douceur !

Ne pourrait-on lui rien faire de pis? N'avait-il encouru aucune peine légale? Les lois du pays étaient-elles donc si relâchées qu'il n'y eût pas de châtiment pour un pareil délit? Le monstre ! avec quelle noirceur ne les avait-il pas trompées !

— Je suis charmé de vous voir embrasser si chaudement ma cause, dit le vieillard, arrêtant, d'un geste le torrent de leur fureur ; mais, quelque plaisir que je prenne à votre zèle, en voilà assez : la question est maintenant résolue.

— Non, non ! s'écria M. Pecksniff; elle ne le sera pas que je n'ai purgé ma maison de cet opprobre.

— Tout viendra en son temps, dit le vieillard; je considère déjà la chose comme faite.

— Et vous avez raison; vous me rendez justice, reprit en lui serrant la main M. Pecksniff. Fiez-vous-en à moi.

— Il est un autre point pour lequel je réclame votre concours, cousin : vous vous rappelez Marie?

— La jeune personne dont je vous ai entretenu, mes colombes, et qui m'avait si vivement intéressé... pardon de vous avoir interrompu, monsieur.

— Je vous ai touché quelques mots de son histoire...

— Que je vous ai racontée aussi, mes chères filles, vous vous en souvenez, s'écria M. Pecksniff. Les pauvres petites en ont été émues, M. Chuzzlewitt, émues aux larmes !

— Eh bien ! voyez un peu, dit Martin, je craignais d'avoir à plaider sa cause auprès de vous; je voulais vous prier de l'accueillir favorablement, pour l'amour de moi, et je me réjouis de vous trouver si bien disposées, pures de toute arrière-pensée, de toute jalousie. Au fait, de quoi seriez-vous jalouses? Elle n'a rien à attendre de moi, elle le sait.

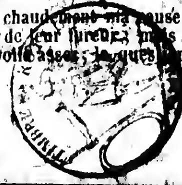
Les deux miss Pecksniff murmurèrent leur approbation de ce sage arrangement, et leur sympathie n'en devint que plus cordiale.

— Si j'avais pu prévoir ce qui vient de se passer entre nous quatre... dit le vieillard, d'un ton pensif, mais il est maintenant trop tard pour y songer. Vous voudrez donc bien la recevoir avec égards, mes chères demoiselles, et l'assister au besoin?

Quelle était l'orpheline que les deux miss Pecksniff n'eussent accueilli et pressé sur leur sein avec une affection fraternelle ! Mais, à cette recommandation d'un parent pour qui elles amassaient depuis des années des trésors d'amour, toutes les écluses de leur cœur s'ouvrirent; et elles brûlèrent d'épancher sur l'inconnue d'inépuisables flots de tendresse.

Pendant un assez long intervalle, M. Chuzzlewitt, absorbé et distrait, resta les yeux fichés en terre sans proférer une parole ; il était évident qu'il désirait ne pas être troublé dans ses méditations ; M. Pecksniff et ses filles gardèrent un profond silence.

(*La suite à demain.*)



[illegible] suivent avec ardeur.

Chemin de fer atmosphérique. — Hier, à six heures du matin, un convoi spécial, parti du chemin de fer de Saint-Germain, a transporté à Chatou environ deux cents personnes, parmi lesquelles se trouvait M. le ministre des travaux publics, qui avait désiré visiter les travaux du chemin de fer atmosphérique, et voir se renouveler sous ses yeux les expériences dont nous avons parlé il y a quelques jours.

A Chatou on a trouvé la locomotive *l'Hercule*, prête à remorquer un convoi dans lequel ont pris place le ministre, un certain nombre de députés, des membres du conseil-d'Etat, un assez grand nombre d'ingénieurs attachés aux diverses compagnies de chemins de fer, des constructeurs de machines, etc. Laissant à sa droite la voie actuelle, qui conduit au Pecq, la locomotive s'est élancée sur la voie nouvelle, et l'a parcourue à grande vitesse, gravissant avec aisance la pente rapide qui conduit de ce point au nouveau débarcadère du chemin, sur l'espianade même de Saint-Germain.

M. le ministre a désiré voir comment se comporterait à la descente le convoi sans locomotive, n'ayant d'autre moyen d'arrêt que ses freins. Le convoi a été remorqué jusqu'au plateau de Saint-Germain, et bientôt, livré à lui-même, on l'a vu redescendre avec une rapidité effrayante, et s'arrêter un peu après sa sortie du pont sur lequel le ministre et les invités se tenaient pendant cette expérience. Le ministre a adressé des éloges mérités à M. Eugène Blachat, qui a dirigé ces grands travaux. MM. Emile et Isaac Pereire ont eu aussi leur part des félicitations du ministre.

Une bande de trabucaires qui infestent les provinces de Cordoue et de Jaen, et laissent quelquefois de sanglants vestiges de leur passage, a enlevé dernièrement l'alcade de la ville Espejo, don Miguel Comas, et a menacé de le mettre à mort s'il ne faisait payer par sa famille une rançon de 40 000 réaux. M. Trinidad Comas, frère de l'alcade, à qui ce dernier avait été contraint d'écrire, n'ayant pas pu ou voulu remettre la somme au lieu indiqué, don Miguel Comas a été obligé, le pistolet et le poignard sous la gorge, d'en écrire une seconde ainsi conçue, et qui rappelle celles qui furent écrites par le jeune et infortuné Massot :

« Mon cher Trinidad, les hommes entre les mains de qui je suis tombé ont été fort étonnés de ne pas voir apporter la somme qu'ils exigent. Cependant ils ont consenti à m'accorder un délai. Depuis trois jours, ils me traînent avec eux dans leurs courses à travers les montagnes, ils me font voyager tantôt sur un âne, tantôt sur un mulet, dans une espèce de cage tapissée d'une mauvaise couverture pour empêcher que je ne reconnaisse où je suis.

« Vous ne me laisserez pas sans doute exposé plus long-temps à ce péril éminent; vendez tout le blé qui est dans ma grange, réalisez tout l'argent que vous pourrez, et tirez-moi d'affaire le plus tôt qu'il sera possible, car je souffre de mortelles angoisses.

« Adieu, dis à mes enfants qu'ils ne se désolent pas, et à Antonia qu'elle prie Dieu pour moi. Je t'embrasse ainsi que mes enfants et toute la famille, en vous suppliant de prendre tous les moyens de conserver celui qui est pour le peu d'instants peut-être qui lui reste à vivre,

« Ton bon frère, Miguel de Comas. »

La lettre ne fut pas envoyée, parce que la garde civile ou gendarmerie et quelques troupes de ligne marchaient de toutes parts à la rencontre de ces brigands. On a fini par les atteindre. Ils se sont tous sauvés, à l'exception de quatre, qui sont tombés blessés au pouvoir des gardes civiles. L'alcade, qui était resté sain et sauf, a été heureusement délivré. Sa lettre, qu'on vient de lire, a été trouvée dans la poche de l'un des malfaiteurs.

Diogène a Hambourg. — *Diogène*, la brillante comédie de M. Félix Pyat, cette sanglante satire de notre état social, a été représentée sur le grand théâtre d'Hambourg, avec un succès inouï. Trois représentations consécutives ont produit un enthousiasme difficile à décrire, et les journaux allemands sont pleins de louanges de cette comédie, qu'ils appellent un ouvrage aussi sérieux que spirituel, une étude « de mœurs approfondie, une critique sociale des plus vraies. » Les acteurs ont joué avec beaucoup de zèle. M. Baison (Diogène) et Mlle Wilhelmi (Aspasie) ont été rappelés à différentes reprises. La traduction est de M. Bornstein, écrivain allemand, vivant depuis quelques années à Paris, et qui a entrepris la tâche louable d'enrichir la scène allemande de toutes les productions remarquables du théâtre français. Les traductions de *Marie-Jeanne*, *les Compagnons*, *un Mari qui se dérange*, *Geneviève*, *Fille du régent*, etc., etc., sont pour les théâtres allemands une vraie source de richesses et d'abondantes recettes. Les théâtres de Berlin et de Leipzig montent en ce moment aussi le *Diogène* de M. Pyat, qui ne tardera pas à faire la ronde de toute l'Allemagne.

[illegible] tances?

Jules. — Puisque j'étais pas coupable.

Charles. — Puisqu'il était pas coupable.

M. le président. — Nous allons entendre vos témoins sur ce fait.

Un garde municipal. — J'étais de service au bal du Singe tricolore, à la barrière des Amandiers; je prenais le frais sur la porte, quand le patron accourt tout essoufflé, et me dit : « Venez donc, venez donc ! il y a des révolutionnaires là-dedans. » Nous nous transportons du côté de l'orchestre, et là je vois monsieur (il montre Jules) qui dansait une danse... ma foi... je n'ai rien vu de pareil; il se tortillait et de çà et de là, comme un goujon dans la friture; je m'approche de lui, et je l'invective par ces mots : « Qu'est-ce que c'est donc que vous dansez-là, jeune homme, sans vous commander? — C'est l'araignowska, une danse cracovienne, elle est autorisée par le gouvernement. — Comment que vous dites? — L'araignowska. — Connais pas. — Je crois bien; je suis un réfugié polonais, et je viens de l'apporter en France; c'est tout frais. — Eh bien ! restez tranquille, ou je vous empoigne. — Puisque j'ai la permission signée du gouvernement. — Montrez-la donc voir un peu. — Je l'ai oubliée dans mon autre paletot. — Et là-dessus il s'est remis à gambader, que toutes les mamans qui étaient là en ont mis le nez dans leur tartan.

Alors voyant que mon autorité était vilipendée, j'ai présidé à l'arrestation... mais ce n'a pas été sans peine... Sur ce coup de temps, monsieur (montrant Charles) est arrivé... il criait : — Il faut que vous m'arrêtiez aussi... Nous ne nous séparons jamais. — Mais, jeune homme, puisque vous n'êtes pas fautif. — C'est égal, nous ne nous séparons jamais. — Nous avons été obligés de le mettre par force à la porte du violon, même qu'il m'a déchiré le pan de mon habit. Je n'ai jamais vu un jeune homme se donner tant de mal pour se faire arrêter. Le sergent a mis tout ça sur son procès-verbal.

M. le président, à Charles: — Pourquoi vous mêlez-vous d'une affaire qui ne vous regardait pas?

Charles (la larme à l'œil). — M. le président, nous sommes nés le même jour..... sur le même carré; nous avons été en nourrice dans le même endroit; nous avons fait notre apprentissage ensemble, notre première communion ensemble; nous travaillons toujours dans le même atelier, je ne pouvais pas le voir emmener comme ça.

M. le président. — Cette union est fort touchante..... Cependant il est des limites où la solidarité doit s'arrêter.

Charles. — Ça s'arrêtera à la mort, n'est-ce pas, Jules?

Jules. — Pardine !

Le tribunal condamne Jules à trois jours de prison, et Charles à 50 fr. d'amende.

Charles. — Mais je veux trois jours..... Il me faut aussi trois jours.

M. le président. — Allez... allez.

Charles (bas à Jules). — Comment donc que je vais faire pour attraper trois jours de prison?

Aux fumeurs. — Les fumeurs seront peut-être bien aises de faire avec nous un petit calcul qui va leur permettre d'apprécier dans quelles proportions ils concourent à grossir le budget de l'Etat.

La régie fait payer au consommateur les cigares dits havane à 25 c. la pièce, soit 25 fr. le cent. Réduisant de ce prix les frais de fabrication, qu'en taxant au plus haut on ne peut mettre à plus de 4 fr., reste pour la matière première 21 fr.

Chaque cent de cigares pèse environ 650 grammes. A ce compte, le gouvernement fait payer le tabac à raison de 3 602 fr. 50 c. les 100 kilogrammes quand il ne lui coûte que 300 environ. Différence, 3 302 fr. 50 c.

Le gouvernement pourra dire qu'il ne fait pas fabriquer les cigares de la Havane; qu'il les achète tout faits sur les lieux; nous n'en maintenons pas moins notre calcul, car rien ne l'empêche de fabriquer, et en les faisant, nous sommes certains qu'il pourra obtenir en France, même dans les entrepôts de douane, le tabac Havane au prix que nous indiquons.

On sera sans doute étonné qu'avec de si gros bénéfices le consommateur soit obligé de payer 25 cent. un cigare qui n'est pas toujours sans reproche, car au-dessus de ce prix la régie ne fournit que de la drogue; notre calcul n'a cependant rien d'exagéré.

N'est-ce pas là une prime énorme accordée à la fraude? En effet, l'Espagne fournit, rendu à Bayonne, à 7 fr. 50 c. le cent et souvent à moins, des cigares aussi bons que ceux de 25 fr. des bureaux.

Voulez-vous savoir, messieurs les fumeurs, à combien le gouvernement pourrait faire fabriquer ces cigares dits espagnols? Le voici :

Le tabac employé à ces cigares est un produit du Palatinat. On les fait de plusieurs qualités, dont les prix sont en France de 45 à 70 fr. les 50 kilog. Le plus commun est employé à l'intérieur et le plus beau pour la couverture. Prenant pour prix moyen 60 c. le demi-kilo, l'un

[illegible] tesse de la Rochepouchin, rue Saint-Roch, [illegible]; la marquise de [illegible], rue Blanche, 8; Mme de Villemessant, rue Larochefoucault, 22 bis; la marquise du Vallon, rue de la Victoire, 56;

Petite correspondance.

M. B. au Pirée. — Reçu les 30. — Remerciement cordial. — Voyez plus bas.

M. P. de B. à Metz. — Reçu les 302 20. Merci. — Nous expédions. — Nous nous occupons sans relâche du B.

M. B. à Ambert. — Reçu les 44 30. — Compliments à tous. — Nous remettons les livres.

M. G. à Colmar. — Nous transmettons votre lettre.

M. D. à Bruxelles. — Reçu les 200. Nous expédions des portraits. Nous nous informerons au sujet du port des *Ph.*

M. Sc. à Thann. — C. est absent. Nous en appellerons aux lumières de notre ami B.

Eclaireur de Saint-Omer. — Bien choisi et loyalement cité. — Prenez toujours : l'auteur du *Mariage de raison* et la *Démocratie* font volontiers part de leurs richesses. — Remerciements pour l'annonce.

Le *Moniteur grec* et le *Courrier d'Athènes.* — Voilà déjà plus d'un mois que vous ne nous arrivez pas. Veuillez assurer la régularité d'un échange auquel nous tenons beaucoup.

A nos amis d'Athènes. — Veuillez lire la note qui précède.

Salinois. — *Courrier de Saint-Etienne.* — *Impartial de Besançon.* — Remerciements.

Journal d'Epernay. — Doubles remerciements. Nous ne savons à qui la faute si vous ne les avez pas reçus plus tôt.

Presse judiciaire de Riom. — Nous recevons votre nº du 13 juin seulement; mais sans la suite des critiques phalanstériennes de M. A. A. Y aurait-il renoncé? Quel dommage pour nous qui avons tant besoin d'être un peu récréés! De grâce, obtenez qu'il continue, et tenez-nous au courant.

Mme J. D. à Gros... — Nous insérons à votre adresse dans les *Faits divers* de ce jour un nouveau procédé pour élever les perdreaux. Faites-en l'expérience. Rue V.... on fait de merveilleux progrès en toute chose, et surtout en natation. Ce sont des applaudissements et des bravos qui vous réjouiraient.

M. R. à Grenoble. — Reçu vos précieux renseignements sur les Sociétés mutuelles. Ils seront mis à profit quand nous reprendrons prochainement cette série interrompue depuis quelques semaines. — Nous allons en commencer une sur les colonies agricoles. Vous nous obligeriez de nous communiquer les articles dont vous parlez. Nous attendons l'hiver pour commencer celle des crèches. — Les observations sur l'A[illegible] seront prises en considération et peut-être adoptées.

Bourse du 22 juin 1846.

Fonds publics et valeurs françaises.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.	Industrie et chem. de fer.	
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct	83 »»	83 40	[illegible] »»	83 40	4 Can. 5 0/0	1000 »»
— — fin courant	83 05	83 4[illegible]	[illegible] 05	83 40	Act. d J.	» »»
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 80	12[illegible]	[illegible]	[illegible]	Ch. S. G.	» 1035 »»
— — fin courant	120 40	12[illegible]	[illegible]	[illegible]	V. F. dr.	400 »»
4 1/2 J. 22 m. dr cours 112 50	Banq. de Fr. dr cours	[illegible]			— Ob. anc.	» »»
4 0/0 J. » » »»» »»	O. V. de Par.	»	[illegible]		— — nouv.	» »»
Emp. 1844. au Ct » » »|»	C. hyp.....	»	[illegible]		V. F. gauc.	270 »»
—— fin Ct » » »»	— Gouin....	»	[illegible]		Paris à Sc.	» »»
B. du Trés. » » »»	— Gann.....	»	[illegible]		— à Orléans	1215 75
					— à Rouen	1013 »»
Primes.	fin cour.		[illegible] prime		R.-Havre.	» »»
3 p. 0/0...... d. 50	» »»	»» »»	— [illegible]	[illegible]	Avignon...	800 »»
5 p. 0/0...... d. 50	»»» »»	120 70	— 120 85	120 20	Str. à Bâle.	218 75
Reports.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		Paris-Str...	560 »»
3 p. 0/0....	05 »|»	»» »|»	»» »|»	»» »|»	Tours-Nant	512 50
5 p. 0/0....	05 »|»	10 »|»	»» »|»	»» »|»	Orl.-Vierz.	» »»
Fonds étrangers.					C. du Nord	» »»
Naples. au Ct dr cours	» »»	Rom............ Der C.		100 1/8	Famp-Has.	» »»
Récép. Rotsch.	» 102 90	Belg. 2 1/2......	»	»» »|»	Diep.-Féc.	» »»
Esp. Dette act.	» »» »|»	— 4 1/2......	»	100 »|»	Boul. à Am.	» »»
— — pass.	» » »|»	— de 1840....	»	100 5/8	Orl.-Bord.	502 50
— 3 p. 0/0.	» » »|»	— de 1842. ..	»	100 1/2	Mont. à Tr.	» »»
Dette intérieure	» 32 1/8	— Banque....	.	» »»	Paris-Lyon	536 25
Portug. 5 0/0 1837	» »» »|»	— de Em. 1841.	»	» »|»	Bord-Teste	» »»
Holl. 2 1/2	» » »|»	Piémont........	»	1222 50	Zinc V. M..	» »»
Haïti....	» » »|»	Autriche......	»	» »|»	Lin Maber.	» »»
Union linière...	» »»	— Fourneaux de l'Aveyron..		[illegible] »»		

L'un des gérants : F. Cantagrel.

Spectacles du 23 juin.

7 h. 1/2 Opéra. —
7 h. 1/2 Français. — Mariage de Figaro.
7 h. 1/2 Opéra-Comique. — Mousquetaires.
6 h 1/2 Vaudeville. — Eventail. Dondaine.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16.

vaux publics. Les affaires de Syrie, du Texas, de la Plata, l'alliance anglaise, les gaspillages de l'administration de la marine, les réformes du ministre de l'instruction publique, la corruption semée à pleines mains par le ministre de l'intérieur, la colonisation de l'Algérie ont été l'objet de brillantes passes d'armes; la multitude des concessions de canaux et de chemins de fer ont été l'objet de vives critiques; mais, à l'heure du vote, la chambre, placée entre M. Thiers et M. Guizot, entre sa conscience et son intérêt, s'est prononcée en faveur du ministre qu'elle sait mauvais, de crainte d'en trouver un pire; en faveur des systèmes qui feront le malheur de la France, mais qui font aujourd'hui le bonheur des électeurs et des banquiers. Quant aux questions organisatrices, on les a scrupuleusement évitées, le ministère, parce qu'il cherche à gouverner le moins possible, de peur de se briser à quelque difficulté; la chambre, parce qu'elle a le sentiment secret que la science lui manque.

Après quelques jours consacrés à la loi sur les pêcheries, qui a ramené la question du droit de visite imparfaitement résolue, mais dont nul n'a proposé une solution plus élevée, après une lutte assez vive au sujet de l'industrie linière et du traité de commerce avec la Belgique, la chambre s'est enfoncée dans les lois de travaux publics et n'en est plus sortie que par échappées. Après avoir refusé au ministre de la marine des crédits pour l'expédition de Madagascar, elle lui a donné pour l'armement de l'argent dont il ne voulait pas; elle a voté des canaux, des édifices publics, des chemins de fer, avec une ardeur fiévreuse; et chacun en a eu sa petite part. Dans le réseau adopté pour les canaux, il en est qui seront consacrés à l'irrigation; mais le gouvernement, au lieu de les garder pour lui-même, les livrera, comme toutes les autres exploitations, à des compagnies qui en disposeront à leur profit. On a voté le chemin de fer de Bordeaux à Cette, de Dijon à Mulhouse, de Saint-Dizier à Gray, un réseau de chemins s'étendant de Châteauroux à Limoges, du Bec-d'Allier à Clermont, et un autre réseau desservant la Normandie, la Bretagne et tous le pays entre la Seine et la Loire; mais l'opposition a fait ajourner la ligne de Caen à Cherbourg uniquement parce qu'elle était appuyée par M. Guizot. La chambre a encore voté des projets de loi relatifs à l'amélioration de divers ports, à la construction de divers ponts et à l'établissement d'un télégraphe électrique sur le chemin du Nord et se reliant aux télégraphes de la Belgique et de l'Allemagne.

Elle était si absorbée dans ces questions, que lorsque la Pologne s'est levée pour réclamer sa liberté et son nom, lorsque tout cœur français s'est ému d'un saint enthousiasme, c'est à peine si elle a fait entendre une faible protestation en présence des massacres proposition de M. de Rémusat sur les incompatibilités, a été écartée après la discussion générale: celle de M. Vivien sur les annonces judiciaires, destinée à mettre un terme à ces subventions indirectes accordées à la presse ministérielle des départements, n'a pas été prise en considération; celle de M. Rémilly sur les chiens est tombée sous le ridicule.

Une proposition sur l'endiguement des fleuves et rivières, sapée dans sa base par les fétichistes de la propriété exclusive et morcelée, a été retirée par M. de Lafarelle qui en avait pris l'initiative. La même raison a fait rejeter par la chambre des pairs un projet de loi sur les eaux minérales adopté par la chambre des députés.

Deux autres propositions ont été ajournées; l'une, sur les concessions de mines, mesquine et étroite solution du problème soulevé par la coalition des concessionnaires de houillères de la Loire, mais qui eût pu s'améliorer à la discussion; l'autre, sur les relais de poste, question qui restera insoluble tant que l'Etat n'aura pas repris pour son compte l'exploitation des chemins de fer.

M. Desmousseaux de Givré a fait adopter sa proposition, qui décide que l'octroi sera payé à l'entrée des villes au poids et non par tête; et M. Mauguin la proposition relative à la falsification des vins: améliorations réelles, mais dont il ne faut pas s'exagérer l'importance.

Le vote qui honore le plus la chambre, c'est celui de la proposition de M. Demesmay, relative au dégrèvement de l'impôt sur le sel, adoptée à la presque unanimité, malgré les efforts du ministre des finances; malheureusement le rapport sur cette proposition n'a été présenté que depuis quelques jours à la chambre des pairs, et il est fort à craindre que les bienfaits qu'elle est appelée à répandre ne soient ajournés à une autre session.

Le gouvernement, pour éviter une réforme plus radicale, avait présenté un projet de loi tendant à réduire de quelque chose la taxe des lettres, mais conservant le système des zones; les travaux publics ayant absorbé la session, que l'on cherchait d'ailleurs à abréger, le projet a été retiré et remplacé provisoirement par un autre qui se contente de supprimer le décime rural et de réduire à 2 pour cent les droits perçus à la poste pour les transports d'argent; ce projet a été adopté. La chambre a refusé de discuter celui qui avait pour objet l'augmentation si juste et si urgente du traitement des instituteurs communaux.

Il ne nous reste plus à indiquer que des projets ayant donné lieu à de courtes discussions, soit parce qu'ils revenaient de la chambre des pairs légèrement modifiés, comme le projet de loi sur les sucres indigènes, ou parce qu'ils avaient trait à des dispositions regardées [illegible] quatre propositions ont été adoptées.

La session, on le voit, a été consacrée presque tout entière aux intérêts de la féodalité d'argent. Il faut cependant reconnaître quelques progrès dans l'opinion: ce grand mot, l'*organisation du travail*, a été porté à la tribune non-seulement par les députés radicaux, mais par M. Billault lui-même; M. Chapuys de Montlaville a longuement argumenté sur l'association du travail et du talent. M. Duchâtel, il est vrai, et M. Cunin-Gridaine ont répondu à ces paroles par des non-sens mirobolants; mais ce n'est pas peu de voir la langue des phalanstériens portée à la tribune: les idées auront leur tour.

Mais il faut pour cela que nos amis se mêlent au mouvement qui se fait autour d'eux. Fourier nous a légué la solution de toutes les difficultés de l'organisation sociale, c'est à nous de l'adapter aux circonstances, de faire entrer ces idées dans les faits. Les élections auront lieu dans un mois; nous avons peu de foi, nous l'avouons, en la nouvelle chambre qui va sortir de la bourgeoisie endoctrinée par M. Duchâtel et les économistes, mais il faut reconnaître que la propagande la plus efficace se ferait à la tribune législative et que ce serait beaucoup si quelques-uns des nouveaux élus pouvaient montrer par leur active intervention dans les mesures législatives, que s'il y a des écoles qui se perdent en d'irréalisables rêveries, ce n'est pas l'Ecole phalanstérienne.

Monopole de la Banque de France (1).

L'un des arguments par lesquels la Banque de France essaye de justifier sa prétention de se substituer partout aux banques de département, est tiré de ce fait, que presque toutes les banques de province traitent plus mal le papier de leurs localités que le papier sur Paris. C'est-à-dire que la Banque du Havre escompte le papier sur le Havre à 4 1/2 ou 5 p. 0/0, tandis que l'escompte pour Paris est à 4 p. 0/0.

Voyons ce qu'il faut penser de ce raisonnement:

Sans doute, il paraît naturel que puisque la multiplicité des banques tend à abaisser généralement le taux de l'escompte, la mission des banques départementales doive être de favoriser surtout le papier sur leur localité; tel est leur intérêt, tel est leur désir constant.

Si la réalisation de ce nivellement, non-seulement du papier sur le Havre et du papier sur Paris, mais des valeurs sur toutes les grandes villes de France, rencontre des difficultés, cela tient à plusieurs causes:

(1) Voir le n° du 20 juin.

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MERCREDI 24 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT (1),

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

PAR CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. SW.-BELLOC).

SUITE DU CHAPITRE XII.

Jusque-là le vieux Martin avait agi, parlé, avec à propos et sangfroid, comme s'il répétait un rôle appris par cœur, et repassé cent fois péniblement. Alors même que ses expressions étaient plus affectueuses, son langage plus bienveillant, il y avait dans ses manières un certain contenu, un parti pris, qui ne laissait percer aucun abandon. Mais son œil s'anima et brilla, sa voix vibra, lorsque, sortant de sa rêverie, il reprit:

— Vous savez ce que le monde en dira? Y avez-vous réfléchi?

— Dira, de quoi, mon cher monsieur?

— De notre rapprochement?

M. Pecksniff prit un air de bienveillante sagacité, et s'élevant au-dessus de toute interprétation maligne, hocha la tête et remarqua que, sans nul doute, il y aurait beaucoup de commentaires, beaucoup de médisances.

— Beaucoup! répliqua le vieillard. Les uns diront que je radote; qu'affaibli par l'âge, j'ai perdu toute force d'esprit, que je tombe en enfance. Pourrez-vous l'endurer?

M. Pecksniff répondit que ce serait pénible, cruel même; cependant, avec de grands efforts, il croyait pouvoir s'y résigner.

— D'autres diront — je parle d'héritiers frustrés, de collatéraux avides, — que vous avez menti, rampé, que vous vous êtes insinué dans ma confiance par de sales et tortueuses menées, par d'iniques concessions, par des actions déloyales, par des bassesses enfin, que rien ne peut racheter; non, pas même le legs de la moitié d'un monde. Vous résignerez-vous à cela?

M. Pecksniff répliqua que ce serait d'autant plus difficile à supporter, que le caractère et le discernement de M. Chuzzlewitt seraient en cause. Il n'en avait pas moins l'humble espoir de faire face aux calomnies avec l'aide d'une bonne conscience et l'amitié de son généreux parent.

— Il me semble déjà voir et entendre aboyer, poursuivit le vieux Martin, se rejetant en arrière dans son fauteuil, la meute des calomniateurs. Ils crieront sur les toits que j'ai voulu marquer mon mépris de cet abject ramas d'intrigants en choisissant le pire d'entre eux, pour lui imposer ma volonté, pour le gorger, l'enrichir aux dépens de tous; qu'après avoir long-temps cherché un genre de supplice qui frappât au cœur ces vautours, et tournât leur sang en fiel, j'ai ruminé ce plan, à l'heure où le dernier chaînon d'amour et de devoir qui me liait à ma race, s'est impitoyablement rompu: oui, impitoyablement, car je l'aimais, lui; car j'avais mis tout mon espoir en son affection; il s'est détaché de moi, à l'heure où je l'aimais le mieux. — Dieu me soit en aide! — Il m'a renié sans remords, sans angoisse, tandis que, moi, je me cramponnais à son cœur!... Eh bien, dit le vieillard, surmontant cet accès de passion subite, êtes-vous résolu à supporter tout cela? Attendez-vous à ce qu'il y a de pis, et ne comptez pas sur moi pour vous justifier.

— Mon cher M. Chuzzlewitt, s'écria Pecksniff ravi, pour un homme tel que vous vous êtes révélé à moi aujourd'hui, pour un homme si profondément offensé, et si miséricordieux, pour un homme si... les expressions me manquent... si remarquablement... je ne sais comment rendre ma pensée; pour l'homme enfin que je viens de dépeindre, je me flatte qu'il n'y a pas présomption de ma part à dire que moi, et je puis ajouter tous les miens (n'est-il pas vrai, mes filles, que nous n'avions là-dessus qu'un avis?) que moi et les miens nous nous ferions gloire d'endurer...

— Il suffit, interrompit Martin. Songez que je me lave les mains des conséquences! Quand retournez-vous au logis?

— Quand il vous plaira, mon cher monsieur. Ce soir, si vous le désirez.

— Je ne désire rien de déraisonnable, et une pareille exigence le serait. Croyez-vous être prêts à repartir à la fin de cette semaine?

C'était précisément l'époque qui convenait à M. Pecksniff, celle qu'il eût fixée de lui-même. Quant à ses filles, elles avaient sur les lèvres: « Retournons à la maison samedi, cher papa. »

— Vos dépenses, cousin, dit Martin tirant un papier plié de son portefeuille, excéderont peut-être cette somme. En ce cas, à notre prochaine rencontre, vous me ferez savoir ce que je vous dois. Inutile de vous dire où j'habite maintenant; je n'ai point de demeure fixe. Quand j'en aurai une, vous le saurez. Vous pouvez vous attendre, vous et vos filles, à me voir avant peu: d'ici là, je n'ai pas besoin de vous recommander le secret sur nos mutuelles confidences. Vous savez ce que vous aurez à faire dès votre arrivée. Ne m'en rendez point compte, et n'y faites jamais allusion. Je parle peu, et n'aime point les longs discours. Tout ce qu'il y avait d'essentiel à dire, a été dit je crois.

— Un petit verre de vin, un morceau de ce gâteau de ménage, s'écria M. Pecksniff, essayant de retenir Martin. Aidez-moi, mes chères colombes. (Les colombes volèrent pour servir leur digne parent.) Pauvres enfants, dit M. Pecksniff, vous excuserez leur émotion. Elles sont tout âme, M. Chuzzlewitt: triste condition pour faire son chemin dans ce monde! Ma plus jeune est presque aussi formée que son aînée; ne trouvez-vous pas?

— Laquelle est la plus jeune? demanda le vieillard.

— Mercy a cinq ans de moins que sa sœur, répondit M. Pecksniff. Je me surprends quelquefois à admirer sa taille, monsieur. En ma qualité d'artiste, peut-être m'est-il permis de dire que les contours en sont souples et gracieux. Je ne puis m'empêcher de m'enorgueillir, je l'avoue, dit M. Pecksniff, s'essuyant les mains à son mouchoir et regardant avec anxiété la figure de son cousin, à chaque parole, d'avoir une fille qui, si j'ose m'exprimer ainsi, semble modelée sur l'antique.

— Elle paraît d'un naturel enjoué?

— A un point remarquable! Vous avez défini son caractère d'un mot, mon cher monsieur, comme si vous l'aviez connue dès le berceau. Elle a le naturel le plus enjoué qui soit au monde. Sa gaîté fait vraiment les délices de notre modeste intérieur.

— Je n'en doute pas, dit Martin.

— D'autre part, ajouta M. Pecksniff, Charité se distingue par son rare bon sens, par la constance et la profondeur de ses sentiments, si toutefois ma partialité paternelle ne m'aveugle pas. Vous ne sauriez vous figurer l'étonnante affection qui unit les deux sœurs, mon cher monsieur. Permettez-moi de boire à votre santé; que les bénédictions du ciel pleuvent sur votre tête!

— Je ne me doutais guères, il y a un mois, répliqua le vieux Martin, que j'en viendrais à rompre le pain et à boire le vin avec vous! A votre santé!

Sans se laisser intimider par l'extraordinaire brusquerie du ton, M. Pecksniff remercia le vieillard avec effusion.

— Maintenant, il me faut partir, dit Martin, posant sur la table le verre que ses lèvres avaient à peine effleuré. Bonsoir, mes chères demoiselles!

Mais cette brève formule d'adieu n'était pas assez tendre pour répondre aux transports des jeunes personnes, qui l'embrassèrent, sinon de tout leur cœur, du moins de tous leurs bras; caresses auxquelles leur nouvel ami se prêta de meilleure grâce qu'on n'eût pu l'espérer après sa froide apostrophe au chef de la famille. Les embrassements terminés, il prit à la hâte congé de M. Pecksniff, et se retira, escorté jusqu'à la porte du père et des filles, qui restèrent sur le seuil, rayonnantes de tendresse, et lui faisant force signes affectueux, en pure perte, car il ne se retourna pas une seule fois.

Rentrées dans la maison, et de nouveau seules dans leur chambre, les deux miss Pecksniff se livrèrent à la plus folâtre allégresse; elles frappèrent des mains, rirent aux éclats, et regardèrent leur cher papa, qui conservait toute sa gravité, d'un air si espiègle et si conquérant, qu'inhabile à se l'expliquer, il les réprimanda doucement de se laisser aller à des transports qui pouvaient les compromettre et que rien ne justifiait.

(*La suite à demain.*)

(1) Voir les numéros du 4 au 23 juin.

de cette infériorité de mérite du papier de province, et comprenant bien que le traitement qu'ils étaient obligés de lui appliquer, les exposait à ce reproche, d'estimer davantage le papier sur Paris, n'ont cessé de chercher le remède à ce mal.

Favoriser la création de bonnes valeurs sur leur localité, intéresser à cela le haut commerce, obtenir que le Marseille, le Bordeaux, le Lyon, le Rouen, etc., se plaçât partout comme le Paris, de façon à ce que l'étranger qui aurait à remettre en France, pût indistinctement et sans préjudice pour lui prendre du papier sur ces places : aucun moyen n'a échappé aux conseils d'administration.

Pour arriver à relever la valeur du papier sur la province, les banques de département ont sollicité activement pour chacune d'elles la faculté d'escompter du papier sur toutes les villes qui ont des banques indépendantes ou des comptoirs de la Banque de France. Des rapports journaliers entre tous ces établissements eussent eu des résultats féconds, ils auraient puissamment aidé à ce nivellement de valeurs sur les grands centres de commerce, et bientôt nous aurions vu les Bourses étrangères changer leur cote des cours de change, en y substituant le mot *France* au mot *Paris*.

Mais, qui s'est opposé à ces changements, réclamés par l'intérêt public dont les banques de département, sont les vrais défenseurs? La Banque de France! Pourquoi? parce que les banquiers de Paris qui l'administrent, trouvaient la mesure contraire à leur intérêt.

Le mouvement naturel du numéraire, la cause en est sensible, se fait toujours de la circonférence au centre, des provinces à Paris. Le mouvement, qui la fait refluer du cœur aux extrémités est artificiel, c'est à dire coûteux. C'est là une cause d'infériorité pour les banques de département. Elles sont obligées de faire des frais pour leur numéraire. (Voyez le chapitre du transport des écus dans les rapports des banques.)

Elles paient ces écus en papier sur Paris; de là la nécessité d'en provoquer la présentation à l'escompte, d'en avoir toujours en portefeuille dans une certaine proportion, ce qui ne s'obtient souvent que par le maintien d'un taux d'escompte moins élevé pour le Paris que pour les autres valeurs.

La suppression des hôtels de monnaie dans les départements a aggravé cette position et on peut, sans se tromper, en faire honneur à qui elle profite.

Ces difficultés, ou nous nous trompons bien, seront les mêmes pour les comptoirs de la Banque de France... Et elle ne permettrait pas aux localités de les mieux traiter que les banques indépendantes, si elle ne jouissait pas d'insignes faveurs dont nous pourrons être amenés à parler plus tard.

Peut-être quelque lecteur attentif des rapports de la Banque de France sera-t-il frappé comme nous des questions importantes qu'ils soulèvent et en entretiendra-t-il le public.

Pour aujourd'hui, nous nous bornerons à protester de nouveau contre les prétentions de monopole de la Banque de France.

Nous n'avons adressé à la Banque de France qu'une partie des reproches qu'elle mérite. Elle s'est opposée à ce qu'il soit accordé aux banques départementales la faculté d'escompter des valeurs sur toutes les villes qui possèdent une banque indépendante. Mais cet avantage qu'elle a fait refuser aux banques, elle a trouvé bon de le garder pour elle. Ses comptoirs, en effet, escomptent du papier sur toutes les places où des comptoirs sont établis. Cela est bien et doit être. Tout ce qui favorise la circulation, les rapports des points les plus éloignés du pays entre eux, est utile et bon. C'est annuler les distances, égaliser les positions, c'est approcher les temps où le papier sur Lille et sur Marseille, sur Strasbourg et Nantes, aura partout en France le même cours, la même valeur.

Il y a cinquante ans à peine, les pertes de place du nord au sud, de l'est à l'ouest, étaient énormes, et s'expliquaient en partie par la lenteur des communications. Il y a moins long-temps que les rapports d'une partie de la France avec l'autre étaient moins actifs que les rapports d'un de nos ports avec New-York, avec Hambourg.

Cela a bien changé et change chaque jour, et de même que, grâce aux plus rapides communications, aux rapports plus multipliés, la valeur de l'argent s'est déjà nivelée sur beaucoup de places, nous croyons pouvoir espérer que bientôt cette égalité s'étendra sur toute la France. Les causes d'infériorité inhérentes à telles parties de notre sol, à telles divisions de notre population, sont assez nombreuses, pour que les efforts du gouvernement doivent tendre sans cesse à détruire celles qui sont plus ou moins le résultat des fautes de l'administration et d'une inégale répartition des faveurs qu'elle dispense.

Plus nous aurons de banques publiques indépendantes, plus la loi favorisera les rapports entre elles, plus tôt et plus sûrement nous assurerons des capitaux, à des conditions égales, à tous les départements. Qui oserait dire que tel département, qui fait tâche plus sombre sur la carte de M. Dupin, n'est arrivé que parce qu'il a long-temps été déshérité? Ces énormes différences entre les membres d'une même famille, nous ont toujours paru accuser plus les tuteurs que les pupilles.

On a toujours donné aux riches, et ce qu'obtenaient les mendiants en carrosses, s'obtient aujourd'hui, nous savons tous par quels moyens! même les chemins de fer, la vie du pays, tous les trésors du budget se donnent encore aujourd'hui à qui en a le moins besoin.

leur impose pas la condition de services à rendre, qu'il permette aux comptoirs ce qui est défendu aux banques indépendantes, voilà ce qui est injustifiable. Et que la Banque de France n'allègue pas le contrôle plus facile de tous ces établissements aboutissant à un seul et même centre. Nous avons déjà dit quelle plus grande garantie présentait l'administration des banques indépendantes, dont chaque mesure intéressant tout le commerce local, était controversée et jugée par lui, tandis que plus la Banque de France étendait son action, plus elle échappait à toute surveillance. Ne savons-nous pas, d'ailleurs, que dans la plus infime question financière le ministre consulte les seigneurs de la finance, et que par des actes de toute nature il a montré sa dépendance de la Banque?

Si nous avions l'espoir d'être entendus, nous dirions au ministre: Multipliez les banques indépendantes, que chaque département ait la sienne. Agrandissez leur cercle d'action; qu'il leur soit permis d'escompter des valeurs sur toutes les places qui auront une banque publique; que la Banque de France soit tenue de les admettre directement à l'escompte, de payer leurs mandats à ordre jusqu'à concurrence de leur avoir chez elle. Mais aussi usez sévèrement du droit qui a été écrit dans la loi de 1842, et qui vous remet la nomination des directeurs. Exercez souvent le droit d'inspection qui vous appartient, et, à défaut, exiger l'envoi avec les pièces de comptabilité qui vous sont soumises tous les mois, des procès-verbaux d'inspection des régents et des censeurs.

Plus on saura que les banques sont surveillées, plus elles grandiront en confiance et rendront de services; mais que le pays soit préservée de l'effrayant monopole de la Banque de France!

Nous recevons sur les traitements que le dictateur de Buénos-Ayres fait subir à nos malheureux compatriotes, des nouvelles de la plus haute gravité. D'atroces assassinats, d'infâmes violences, voilà le fruit de la politique expectante de M. Guizot. Quelques coups de vigueur eussent fait justice de la tyrannie de Rosas! la mansuétude des hostilités les prolonge et les aggrave!

On a reçu en Angleterre des lettres de Madère de la fin de mai. M. Hood, chargé par lord Aberdeen et par M. Guizot d'une mission auprès de Rosas, y était arrivé à bord de la frégate à vapeur *la Dévastation*.

Au moment où un agent anglais, tout dévoué à Rosas et à Oribe, va traiter sur les bords de la Plata, en sacrifiant, bien entendu, tous nos intérêts, il est bon que la France sache quelle est la conduite suivie par le dictateur en retour de toute notre condescendance pour lui.

Les équipages de tous les bâtiments rosistes, qui nous ont attaqués à plusieurs reprises dans l'Uruguay, ont été reconduits sains et saufs à Buenos-Ayres.

Mais quelques bâtiments français s'étant aventurés sur la côte argentine, ont été saisis et nos marins égorgés. Un lougre de commerce français s'étant rendu dans l'Entre-Rios pour embarquer des moutons, l'équipage a été surpris par les troupes rosistes, et tous nos marins ont été égorgés sans exception. Les cadavres de ces malheureux ont été vus sur le rivage par des officiers de marine française et anglaise. L'état des cadavres de nos malheureux compatriotes leur indiquait assez par quel ordre avaient agi ces barbares. La gorge de chaque corps était percée de nombreux coups de couteaux; la région du ventre et celle de l'estomac était dépouillée de la peau, laquelle, formant ainsi une espèce de tablier, avait été rejetée sur le visage des victimes. C'est ainsi que commence la mise en vigueur des décrets de Rosas et d'Oribe, qui châtient comme pirates ceux de nos nationaux qui essayent de faire quelque commerce dans le Parana et dans l'Uruguay.

Sur le territoire oriental, les nouvelles arrivées de l'intérieur à Montévidéo ne sont pas moins affligeantes.

Un bâtiment français avait fait naufrage sur la côte argentine au commencement de 1846. Marins et passagers, tous Français, ont été emprisonnés par le digne lieutenant de Rosas, mais les hommes faisant partie de l'équipage de ce navire ont expié cruellement leur titre de Français, si nous en jugeons par le récit de deux d'entre eux arrivés à Montévidéo le 5 mars dernier. Non-seulement ils ont été enfermés dans un cachot infect, mais on les a chargés de fers; ils avaient pris la fuite avec la sentinelle qui leur servait de garde, et tout le monde à Montévidéo a pu voir la trace de leurs chaînes.

En un mot, sur tous les points où les troupes de Rosas commandent encore, l'acharnement est le même; à Mercédès comme au Paysandu, comme au Durazno. Dans quelques-unes de ces villes, notamment à Mercédès, la terreur était si grande, que tous les Français valides avaient pris la suite. Alors on s'est acharné sur les malheureux vieillards que leurs cheveux blancs et leurs infirmités auraient dû au moins faire respecter, on leur a fait endurer des supplices de tous les genres.

Les femmes, les enfants et les domestiques des Français absents ont été saisis et emprisonnés, et quelques-uns de ceux appartenant à des maisons riches ont eu à subir des tortures atroces; d'autres ont été ensevelis tout vifs jusqu'au cou pour les forcer de déclarer où étaient cachés les trésors de nos compatriotes fugitifs.

Le président Lopez et M. Guizot.

Le chef d'une république de l'Amérique du Sud, le Paraguay, qui compte une population de 700 000 âmes seulement, vient de donner à M. Guizot un exemple dont ce dernier devrait bien profiter.

d'une excellente marine militaire. L'un et l'autre orateur ont fait sentir la nécessité d'avoir avant tout une bonne marine marchande, ils ont prouvé que la prépondérance de notre marine militaire sous Louis XIV et sous Louis XVI correspondait avec la prépondérance de notre marine commerciale. La marine commerciale est une réserve qui, loin de rien coûter à l'Etat, comme l'armée sous les drapeaux, ne cesse pas de l'exercer et qui en contribuant par ses travaux à la prospérité du pays, se tient prête au premier appel à combattre pour le pavillon national.

Ce sont là des faits qu'on ne peut méconnaître; et cependant, malgré le bon vouloir de tous, malgré l'unanimité de la Chambre des députés à voter des crédits que les ministres ne demandent pas, notre marine commerciale va chaque jour en déclinant; les importations augmentent; les relations des peuples entre eux suivent une progression croissante, et notre marine diminue; le mouvement général du commerce maritime a triplé depuis 1820, et le commerce maritime de la France a diminué d'un tiers; l'Angleterre et les Etats-Unis se sont enrichis de nos pertes; la ville libre de Brême a plus de bâtiments que nous; l'Espagne même nous est supérieure; la Turquie est la seule des puissances européennes qui ait une marine marchande inférieure à la nôtre. Nous avons trois grands ports dans la Méditerranée: Marseille, Toulon, Alger, et cependant le principal commerce de cette mer, de l'Egypte surtout, se fait par des bâtiments autrichiens; les marchandises que nous tirons du dehors nous sont apportées par des navires étrangers; le coton et le tabac nous viennent presque uniquement par l'intermédiaire des Américains. Ce sont eux aussi qui font tout le commerce entre la France et la Russie, et pendant ce temps le quart de nos bâtiments de commerce pourrit dans nos ports, et nos marins meurent de faim. C'est au point que, suivant M. Ducos, on peut prédire d'avance, si la progression continue, le jour où notre marine marchande aura disparu; nos ports ne laisseront pas d'être fréquentés, mais ils seront comme Canton, comme Smyrne, comme Constantinople; on y verra les jours de fête flotter tous les pavillons, excepté le nôtre.

Le mal provient, suivant M. de Montalembert, de ce que le gouvernement s'est trop laissé guider par le commerce; les négociants ont demandé l'abolition de certains droits protecteurs, d'une partie des droits proportionnels sur les marchandises apportées par les navires étrangers; ils ont demandé, pour créer une concurrence qu'ils croyaient profitable pour eux, que les bâtiments d'une nation neutre qui iraient chercher des marchandises dans un pays pour les porter dans un autre fussent traités comme les bâtiments de ce pays; les Américains qui nous apportent les produits de la Russie par exemple, aussi favorablement que les navigateurs russes; ils ont isolé leurs intérêts de ceux des armateurs et fait, en un mot, ce qu'ont fait les négociants portugais. Prenons garde qu'il ne nous arrive ce qui est arrivé au Portugal: le commerce de cette nation, un des plus importants de l'Europe il y a trois siècles, est aujourd'hui complètement nul, tandis que celui des Etats-Unis, qui s'est développé à l'abri de droits protecteurs, rivalise avec celui de l'Angleterre. Le commerce français, au reste, n'en est pas à ressentir les premiers symptômes du même mal. La plupart des vieilles maisons de commerce de nos ports ont disparu pour faire place à de petits armateurs qui n'ont de souci que le gain du jour et s'inquiètent peu de déconsidérer le commerce français à l'étranger.

C'est ce qui est malheureusement arrivé. Interrogez les voyageurs, ils vous diront tous qu'une cargaison qui vient de France est par cela même quelque peu suspecte. Ce n'est pas que le commerce anglais se respecte davantage; c'est lui, comme on sait, qui a inventé les fusils tirant un coup, les montres marchant une heure; mais il sait mieux jusqu'à quel point on peut abuser de la confiance, et calculer avec plus de justesse la dose d'opium qu'il peut faire avaler sans donner la mort.

De l'abandon où notre marine marchande est laissée, il résulte un autre mal, c'est qu'elle est conduite à élever le prix de son frêt; les intéressés se plaignent, et, tiraillé par leurs instances, le gouvernement cesse de leur assurer les monopoles garantis par les règlements. Dernièrement deux navires napolitains étaient frétés par le gouverneur général de l'Algérie, tandis qu'une douzaine de navires français attendaient dans le port une mission qui leur avait été promise; une partie des bois pour la marine et des autres approvisionnements de l'Etat sont apportés par des bâtiments étrangers.

Il y a donc à la décadence de notre marine commerciale des causes multiples, provenant, les unes du gouvernement, les autres du commerce, d'autres enfin des armateurs eux-mêmes; mais le gouvernement peut les faire disparaître toutes, non pas subitement, mais par degrés; s'il le veut bien, nous pouvons espérer de voir notre marine commerciale sortir de l'abaissement où elle est tombée. Sans cette marine, active, ardente, occupée, c'est en vain que l'on couvrira l'océan de coques de navires, en vain même que l'on créera des écoles de mousses: ces écoles sont une louable institution sans doute, elle sont fort utiles pour fournir au gouvernement des marins en temps de paix; mais elles doivent s'arrêter dans certaines limites, sous peine de devenir une lourde et inutile charge pour l'État, comme celle de l'armée pendant la paix.

M. le ministre de la marine a répondu que toutes les observations qui lui étaient faites seraient prises en grande considération; il a promis entre autres d'améliorer la situation des marins, et d'assurer aux navires nationaux les privilèges auxquels ils ont droit, et, avant tout, celui du transport pour les approvisionnements de la marine. Le projet de loi a été voté à la presque unanimité: 123 voix sur 124.

— **Le service funèbre pour S. S. Grégoire XVI** a été célébré solennellement aujourd'hui dans l'église métropolitaine.

— La *Gazette universelle allemande* publie le fait assez étrange que voici : « Le fils du comte Polinski, sujet prussien, avait pris un passeport pour la Pologne russe, afin d'y visiter quelques-unes des propriétés de son père. A peine arrivé à Kalisch, il est arrêté et conduit à Varsovie. Il écrit à son père qui part sur-le-champ pour Berlin et obtient l'autorisation de se rendre lui-même à Varsovie avec le président de la police prussienne. A leur arrivée, le prince Paskewitch leur signifie que le jeune Polinski ne sera mis en liberté qu'après que la Prusse aura livré un sujet du czar, le polonais Dombrowski, prévenu d'avoir cherché à soulever la Pologne. »

— Le roi, sur le rapport de M. le ministre des travaux publics, a rendu, à la date du 21 juin, une ordonnance qui porte concession directe du chemin de fer de Bordeaux à Cette à MM. F. X. Ezpelata, Ricard, Barry, Drouillard, Luzarche, Royer et baron Sarget. Sur les 16 millions de francs dont la compagnie a fait le dépôt à la caisse des consignations dès le 15 avril, et préalablement à la discussion du projet de loi, aux termes de l'article 58 du cahier des charges, il va être remis à sa disposition une somme de 6 millions. Le surplus, soit 10 millions, forme le cautionnement exigé par l'article 50 du cahier des charges.

— Une correspondance adressée en juin, de Rontchouk (Bulgarie), à un journal allemand, donne les détails suivants sur le voyage du sultan Abdul-Medjid :

« Le sultan est arrivé ici avec une suite immense que l'on évalue à six mille personnes.

» Depuis quinze jours il est venu ici, ainsi que dans les environs, près de 50,000 rajas et étrangers. Le sultan comble de grâces tous ceux qui sont admis à l'honneur de l'approcher. Les hospodars de la Moldavie et de la Walachie, qui ont offert au grand seigneur de magnifiques présents, en ont reçu à leur tour de très beaux de S. H. M. le lieutenant-feld-maréchal de Hess et M. le lieutenant-général de Grabbe, qui sont venus féliciter le sultan au nom de LL. MM. les empereurs d'Autriche et de Russie, ont été décorés d'étoiles en brillants, et les cavaliers qui accompagnaient ces deux délégués, d'ordres turcs également ornés de brillants ; le baron autrichien M. de Huszac, a reçu une riche tabatière avec le portrait du sultan. S. H. séjournera ici jusqu'au 7.

» Toutes les demandes qui lui ont été adressées par les rajas, il les a généreusement accordées et a chargé tous les pachas qui lui ont présenté leurs hommages sur sa route de ne plus faire désormais de différence entre les sujets, quant aux impôts, aux taxes et à la religion. Sous ce rapport, le voyage du sultan ne peut manquer d'avoir de grands résultats, attendu qu'actuellement la situation des pachas a complètement changé, Reschid-Pacha ayant déclaré aux notables qu'ils pouvaient en tout temps adresser directement leurs plaintes à Constantinople, dans le cas où les pachas n'y feraient pas droit. »

MOYEN SIMPLE ET FACILE D'ÉLEVER LES PERDREAUX. — M. Rouleau Piégu a publié dans la *Presse agricole* l'article suivant :

« La culture des prairies artificielles, si avantageuse pour multiplier le bétail, est, pour les perdrix une cause de destruction. Ces oiseaux font leurs nids dans les prairies, et comme elles sont presque toujours fauchées avant que l'incubation soit terminée, les perdrix abandonnent leurs œufs et les couvées sont perdues.

» Plusieurs fois, en pareil cas, j'ai fait terminer l'incubation en plaçant les œufs sous les poules, et j'ai essayé d'élever les perdreaux en employant la méthode usitée dans les faisanderies ; mais l'emploi de cette méthode exigeant des soins peu compatibles avec les embarras d'une exploitation agricole, j'ai toujours échoué dans cette entreprise.

» Voici un autre moyen que le hasard nous a fait découvrir et que j'ai toujours employé avec le plus grand succès :

» Deux ou trois jours après que les perdreaux sont éclos (ce laps de temps est nécessaire pour que les perdreaux s'accoutument à suivre la poule), on les porte, avec la poule qui les a couvés, au milieu d'une pièce de blé éloignée de la basse-cour. Uniquement occupée des soins qu'elle prodigue aux jeunes perdreaux, la poule reste nuit et jour dans les champs, jusqu'à l'époque où les moissonneurs enlèvent les récoltes ; alors, troublée dans sa demeure, elle revient à la basse-cour et y amène sa couvée.

» S'il arrivait que la poule amenât sa couvée à la basse-cour avant l'époque de la moisson, il faudrait se hâter de la reporter dans les champs, car les poules et les canards déchireraient impitoyablement les jeunes perdreaux ; cet accident n'est plus à craindre lorsqu'ils sont plus âgés.

» Les perdreaux, élevés par cette méthode, perdent beaucoup de leur naturel sauvage ; à l'aspect de l'homme, ils conservent la sécurité de la poule, ils accourent à la voix de la ménagère, se mêlent aux oiseaux de la basse-cour, partageant avec eux le grain qu'on leur donne ; et rentrent chaque soir au poulailler.

» Il est une époque où les perdrix, comme tous les êtres qui respirent sur cette terre, éprouvent le besoin d'accomplir le vœu de la nature, qui est la reproduction ; cédant alors à l'attrait du plaisir et de la liberté, les perdreaux quittent la basse-cour et n'y rentrent plus. »

LE SOURCIL DE L'EMPEREUR NICOLAS. — On raconte en Allemagne une anecdote apportée par des juifs russes. L'an dernier, près de Kronstadt, le czar Nicolas assistait aux manœuvres d'une division de la flotte russe, et se faisait signaler les matelots qui se recommandaient par leur habileté. Il en remarqua lui-même deux qui fixèrent son attention. Aussitôt il nomma l'un lieutenant, l'autre capitaine de vaisseau. Cependant le contre-amiral commandant la flotte s'approcha et fit observer à l'empereur que ces deux matelots étaient de la religion juive. Le czar ne voulut point pour cela retirer sa parole ; seulement, il fit approcher les deux matelots et leur dit :

— Je vous confirme dans le grade où je vous ai nommés, pourvu que vous embrassiez sur-le-champ le rite grec.

Les deux jeunes gens se turent et baissèrent la tête. L'empereur fronça le sourcil et leur signifia sévèrement de se retirer. Les deux matelots échangèrent quelques mots à voix basse, et se jetant aux pieds de l'empereur, ils le conjurèrent d'avoir pour agréable qu'ils lui donnassent au moins un nouvel échantillon de leurs talents en natation. Le

consacre ordinairement huit heures au travail, huit heures à l'étude et huit heures au repos.

» C'est avec cette conduite régulière qu'il jouit de l'avantage, vainement désiré par la plupart des gens de lettres, d'avoir un esprit sain dans un corps sain. Il ne se borne pas à augmenter sans cesse pour lui seul ses richesses littéraires, il les communique avec libéralité. Il a écrit nombre d'articles remarquables dans les journaux scientifiques ; il a fait plusieurs cours qui ont offert beaucoup d'intérêt et ont été suivis avec plaisir par un public nombreux et intelligent, à New-Yorck, à Philadelphie et dans d'autres villes.

» Un fait inouï dans les annales de la presse périodique, et qui prouve son talent comme écrivain, c'est que les articles d'Elihu Burrit sont régulièrement reproduits par 300 journaux environ dans les divers états de l'Union. »

L'ARMÉE AUTRICHIENNE. — Suivant l'Annuaire Militaire de cette année, l'armée autrichienne se compose de 59 régiments réguliers d'infanterie de ligne, 17 régiments d'infanterie des frontières, 20 bataillons de grenadiers, 96 compagnies de chasseurs et 6 bataillons de garnison ; l'effectif réglementaire de l'infanterie sur le pied de paix est de 287 000 hommes. La cavalerie est forte de 37 régiments et son effectif de 42 700 hommes ; les corps spéciaux ont un effectif de 33 000 hommes. Mais en réalité, le chiffre des présents sous les armes n'est d'environ que de 250 000 hommes. On compte dans le nombre des officiers généraux en activité 7 feld-maréchaux, 26 feld-zeugmeister et généraux de cavalerie, 93 feld-maréchaux lieutenants et 125 généraux majors.

Il y a dans l'armée autrichienne 10 763 officiers de tous grades et de toutes armes ; sur ce nombre, 6 448 a la noblesse dans les hauts grades ; il y a un assez grand nombre d'officiers qui ont été ennoblis en récompense de services rendus, ou par le fait même de leur avancement. La noblesse sert de préférence dans la cavalerie, l'état-major et le génie ; on trouve plus d'officiers de la bourgeoisie que de la noblesse dans l'artillerie, la marine et les régiments fonciers.

La Gallicie fournit beaucoup plus de soldats que l'Italie, mais comparativement moins d'officiers. La noblesse de la Bohême et de la Moravie sert moins volontiers que la noblesse allemande ; la Hongrie et la Transylvanie, quoique beaucoup plus peuplées que les autres provinces de l'Empire, donnent à l'armée un bien plus petit nombre d'officiers.

De différents points de la monarchie autrichienne, de forts détachements de troupes ont été dirigés sur l'Italie. On estime qu'il y a maintenant sur la ligne du Pô, 20 000 hommes prêts à entrer, au premier trouble, dans les états de l'Eglise, et 50 à 60 000 hommes occupent les principales villes et camps retranchés du royaume Lombardo-Vénitien.

EXPLOITATION DES OUVRIERS. — On lit dans le *Spectateur de Pyrénées* : « Quand les journaux indépendants révèlent l'opposition qui existent entre les intérêts des maîtres et des ouvriers, les optimistes ne manquent pas de crier à l'excitation au désordre, à l'anarchie. Et cependant cette lutte entre le capital et le travail est malheureusement trop manifeste. Il est malheureusement évident, puisque c'est une conséquence forcée de l'état des choses, que les entrepreneurs, ceux qui possèdent les instruments du travail, profitent de leur position pour exploiter et rançonner le plus possible les travailleurs qui sont à leur merci.

Voici un nouveau fait de cette nature qui vient de se passer à Laruns et qui prouve que les plus odieuses spéculations sont parfois mises en œuvre pour atteindre plus sûrement le but :

Les ouvriers employés à la rectification de la côte de Hourat, recevaient, de l'entrepreneur de ces travaux, le pain qui leur était nécessaire ; c'était même là une condition sans laquelle on ne les acceptait pas.

Jusqu'à dimanche dernier, chaque pain fut compté trente sous aux ouvriers.

Comme cet arrangement convenait beaucoup à l'entrepreneur, il arrivait fréquemment qu'il obligeait ses ouvriers à se payer intégralement en nature, de sorte qu'ils ne touchaient rien en argent.

Cette manière d'agir ayant fini par déplaire à plusieurs, trente hommes de l'atelier se décidèrent à porter plainte au commissaire de police. Celui-ci examina le pain fourni par l'entrepreneur et s'assura qu'il était de mauvaise qualité, ne valant tout au plus que 24 sous. Ce magistrat, indigné de voir aussi scandaleusement spéculer sur la sueur de pauvres ouvriers, leur promit de faire changer cet état de choses.

Mais ce n'est pas seulement l'interdiction du retour de pareilles manœuvres qu'il faudrait, ce serait de sérieuses poursuites judiciaires et une action en dommages-intérêts pour les parties lésées.

En général, les ouvriers employés aux rudes travaux de la rectification du Hourat, ne sont pas assez payés. Les plus forts et les plus adroits, qui travaillent pendant douze heures attachés à des cordes, suspendus sur des abîmes et par une température excessivement élevée, ne gagnent que trente sous par jour.

Quant aux autres, qui travaillent également pendant 12 à 14 heures, on ne les paie que 1 fr. 25. Aussi que résulte-t-il de cette baisse trop considérable du salaire ? C'est qu'il se trouve fort peu d'Ossalais employés dans ces travaux, bien qu'ils soient alertes et habitués aux dangers.

Conçoit-on maintenant tout ce qu'a de honteux la spéculation que nous venons de dénoncer ? N'est-il pas odieux d'enlever ainsi à de pauvres ouvriers un quart du prix de leur journée et de les mettre dans l'affreuse situation de ne pouvoir même pas suffire à la dépense de leur pain par 14 heures de travail sous un soleil brûlant ?

Nous pensons qu'il aura suffi de signaler d'aussi monstrueux abus, pour que l'administration des ponts-et-chaussées intervienne au nom de la justice et de l'humanité. Il ne faut pas que la cupidité puisse se repaître ainsi impunément du sang des classes laborieuses.

Le feuilleton que nous avons publié dimanche dernier a été emprunté par nous au *Journal des chasseurs*.



intéressant trop peu de personnes pour qu'il soit possible d'en parler longuement dans un journal politique. Telles sont les recherches de M. Marcel de Serres et Figuier sur la pétrification des coquilles fossiles de la Méditerranée, et celles de M. Vogt relatives à l'embryologie des mollusques gastéropodes. Il a été lu sur ces dernières un rapport approbatif de M. Milne-Edwards ; cette lecture a été suivie d'une discussion assez longue entre le rapporteur, M. Serres et M. Flourens ; nous ne saurions en rendre compte, car les honorables académiciens, tout en se renvoyant d'assez peu aimables compliments, sous prétexte de défendre les droits d'une haute et profonde philosophie, n'ont pas abordé nettement les questions qu'il s'agit précisément de résoudre. Nous citerons encore le travail fait par un jeune chimiste, M. Moumené, dans le but de vérifier les poids atomiques d'un certain nombre de corps, et dont les expériences s'accordent assez bien avec les nombres admis dans la science.

Viennent enfin en troisième lieu les questions générales, intéressant tous les lecteurs, et dont il est nécessaire que tout journal dise au moins quelques mots.

D'abord M. Pelouze a lu un extrait d'un grand travail d'analyse chimique qu'il a entrepris pour déterminer la composition des monnaies de cuivre de toutes les époques, et fixer le type que l'on devrait admettre dans le cas d'une refonte générale de notre monnaie de billon. M. Pelouze a reconnu que la monnaie de cuivre qui présenterait le plus de garantie de conservation et d'inaltérabilité serait celle qui contiendrait 996 parties de cuivre pur et seulement 4 d'étain.

Chemin de fer atmosphérique de Saint-Germain. — Tous les journaux ont parlé d'une expérience faite, il y a quelques jours, en présence du ministre des travaux publics, d'ingénieurs, de députés et de financiers, sur le chemin atmosphérique de Saint-Germain. On a vanté, comme font les littérateurs dans ces sortes d'occasions, la beauté de la fête, la majesté de la locomotive, l'ardeur du soleil, et beaucoup d'autres choses encore ; mais on n'a pas dit un mot du but de l'expérience, et on s'est bien gardé en même temps de se prononcer sur sa valeur et sur l'état du chemin qu'on était appelé à juger. Puisqu'une communication faite à l'Académie par M. Clapeyron, ingénieur en chef des mines, nous donne l'occasion de revenir sur cette question, nous allons la traiter avec quelques développements.

Nous rappellerons d'abord que dans le but de faire décider quelle est la valeur du système de chemin de fer atmosphérique exécuté en Irlande par MM. Clegg et Samuda et des divers perfectionnements qui ont été imaginés en France par plusieurs ingénieurs d'un mérite reconnu, les chambres ont voté, en 1844, une subvention de 1 800 000 fr. applicable à un essai fait directement par l'Etat ou bien par une compagnie. Par une mesure blessant les lois les plus élémentaires du plus simple bons sens, nous pourrions même dire par suite d'un abus de pouvoir, la subvention a été donné à la riche et puissante compagnie du chemin de fer de Saint-Germain, à la charge de prolonger ce chemin jusque sur le plateau supérieur de la ville, chose que la compagnie désirait vivement, mais qui n'était nullement dans l'intérêt général.

La compagnie a institué un fonds social pour un chemin atmosphérique d'une longueur de 12 kilomètres entre Nanterre et le plateau de Saint-Germain. Depuis Nanterre jusqu'à un point voisin de la gare du Pecq, les deux chemins seront communs, les tubes atmosphériques doivent être placés sur l'une des deux voies du chemin de Saint-Germain. A l'extrémité du bois du Vésinet, à 1 500 mètres environ en deçà de la gare, le tracé quitte la voie actuelle, s'infléchit par une courbe à droite, traverse la Seine en aval du pont du Pecq et s'élève sur le plateau à l'aide de deux tunnels, force déblais et plusieurs pentes dont la plus forte est de 35 millimètres par mètre, sur un parcours de 1 000 mètres, et dont la moyenne est de 25 millimètres.

Ce n'est point l'essai, ni même un commencement de l'essai du système atmosphérique qui a été tenté il y a quatre jours. Pour la compagnie cet essai est une chose bien secondaire ; ce qu'elle a voulu savoir, c'est si le chemin qu'elle vient de construire ne pourrait pas être employé avec les locomotives actuelles, et elle a battu des mains en présence du ministre des travaux publics et de nos ingénieurs, et sa joie a retenti dans *tous ses journaux*, parce que cette question a été résolue positivement.

M. Clapeyron rend compte de cette expérience dans la Note qu'il a communiquée à l'Académie, parce qu'il regarde comme curieux qu'une locomotive franchisse une pente de 35 millimètres, quoiqu'il avoue que la chose soit bien connue. Nous craignons que cet habile ingénieur ait cédé malgré lui aux suggestions de la compagnie à laquelle il appartient.

M. Clapeyron rapporte qu'on a fait conduire un convoi par une énorme machine sortie des ateliers du Creuzot jusqu'au bas de la pente de 35 millimètres ; on l'a arrêtée, et elle n'a pas pu se remettre en route, malgré tous les efforts qu'on lui a fait faire. Le convoi était alors composé de :

La machine	22 000 kil.
Son tender	10 000
4 wagons chargés de terre	48 000
4 wagons à frein	35 000
Total	835 000 kil.

(1) Nous publierons très prochainement une revue des principaux travaux communiqués dans les cinq dernières séances.

[illegible] qui était demandé, en votant une subvention de [illegible], [illegible]. décidât si là où les chemins de fer ordinaires ne peuvent pas arriver économiquement, sans tunnels, sans déblais ni remblais considérables, etc., le système atmosphérique pouvait pénétrer; ce que les chambres ont demandé, c'est de savoir si on devait attendre un service réel de l'invention anglaise, perfectionné par des Français; et on s'empresse de répondre : il n'y a pas besoin du système atmosphérique pour monter à Saint-Germain; force tunnels, force déblais, travaux d'art coûteux de toute nature peuvent y conduire le système ordinaire.

Nous aurons l'occasion de revenir encore sur cette question, et d'élever de nouveau la voix contre de scandaleuses dilapidations des deniers publics.

— Nous n'avons pas le temps d'analyser un important rapport de M. Morin, sur une turbine présentée par MM. Kœchlin et Cie, mais inventée par Jonval, un ouvrier mort à la peine, sans avoir profité

REPORTS.	du Ct au fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	01 »/»	»» »/»	10 »/»	12 1/2
5 p. 0/0.....	03 »/»	»» »/»	35 »/»	32 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»»	ROM............	Der C. 400	»/»
Récép. Rotsch.	»	103 »»	BELG. 2 1/2....	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	31 1/2	— 4 1/2......	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— do 1840....	»	100 5/8
— 3 p. 0,0.	»	37 7/8	— do 1842....	»	100 1/2
Dette intérieure	»	32 »/»	— Banque....	-	» »»
PORTUG. 5 0/0 1847	»	» »/»	— do Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	61 »/»	PIEMONT........	»	1222 50
HAITI..........	»	» »/»	AUTRICHE......	»	» »/»

Tours-Nant.	610 »»
Orl.-Vierz.	» »»
C. du Nord	718 75
Famp-Haz.	» »»
Diep.-Féc.	405 »»
Boul. à Am.	» »»
Orl.-Bord.	590 »»
Mont. à Tr.	» »»
Paris-Lyon	552,50
Bord-Teste	» »»
Zinc V. M..	6100 »»
Lin Maber.	» »»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 76,50 à 77,00; courant du mois, juillet et août 79,00; 4 derniers, 83,00; 4 premiers 1847, 84 à 85.

LILLE. — Point de courrier.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 124; courant du mois, 123 à 124,50; juillet et août, 124 à 125,00; août, septembre, 126; octobre, 122 à 123; novembre et décembre, 112.

Savons. — Marseille bleu pâle disponibles belle qualité 00 les 100 k.l.

Spectacles du 24 juin.

7 h. »/» OPÉRA. — David. Sylphide.
7 h. »/» FRANÇAIS. — Verre d'eau. Famille Poisson.
7 h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Domino. Veuf du Malabar.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Eventail. Dondaine.
9 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Relâche.
6 h. »/» GYMNASE. — Geneviève. Changement. Babolard Juanita.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL — Inventeur, Châle bleu, Femme, Frisette.
7 h. »/» PORTE-ST-MARTIN. — Marie-Jeanne. Danaïdes.
6 h. »/» AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h »/» GAITÉ. — Philippe II.
6 h. »/» CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Homme de 16 ans. Ricco.
6 h. »/» FOLIES — Chamboran, Les Enfants, Prix de vertu, Grisette.
2 h. 1/2. HIPPODROME. — Les Dimanches, Mardis et Jeudis.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16

Par une singularité qui se représente souvent dans l'histoire des partis, c'est le parti catholique et rétrograde, qui pousse à l'union, tandis que le parti libéral et progressif s'y oppose énergiquement.

Plusieurs habitants des communes de Saint-Eloy, de Saint-Bavon, d'Ousselghem, de Wacken, de Thielt, de Wyngene, de Pitthem, d'Oostroosebeke, d'Ardoye, Arseele, Caneghem, Eeghem, Wielsbeke, Gotthem, Grummene, Iseghem, Denterghem, Markeghem, et les conseils communaux d'Ingelmunster, de Waereghem, de Meulebeke, de Roulers, Deynze, Oyghem, ainsi que le comité de l'industrie linière de Keyem, demandent la réunion douanière avec la France.

C'est sur ces pétitions, Messieurs, que j'ai l'honneur de vous faire le premier rapport demandé par la Chambre.

Un grand mouvement a lieu dans les Flandres et notamment dans les districts liniers, pour demander la *réunion douanière* avec la France. La misère excite à ce mouvement; elle est si grande dans une partie de ce pays, et le paupérisme y fait des progrès si effrayants, que l'avenir s'y présente sous les couleurs les plus sombres.

La cause de tant de maux est attribuée par eux à la décadence de l'ancienne industrie linière, et le plus grand remède, dans les circonstances actuelles, serait de voir abaisser les droits énormes de 24 à 25 p. 0/0 qu'impose la France à l'entrée de nos toiles, et pour y parvenir, ils demandent à force l'union douanière avec le plus grand débouché de ces produits fabriqués, la France.

Malheureusement, Messieurs, nous craignons que ces vœux, si chaudement émis, qu'ils appellent *la planche de salut* de nos pauvres tisserands, ne soient stériles et ne puissent, à notre grand regret, recevoir leur exécution.

En effet, nous nous trouvons en présence de différents traités faits avec d'autres puissances qui s'y opposent formellement, notamment celui conclu en 1844 entre la Belgique et le Zollverein. Ce traité enlève de la manière la plus formelle à notre pays la faculté d'une union douanière telle que l'exigerait la France, parce qu'il impose, dans son art. 24, à la Belgique la défense de porter à des droits excédant les droits actuels, plusieurs objets de leur provenance, entre autres les tissus de coton de toute espèce, ce qui serait évidemment contraire aux prohibitions imposées par la France. Ce traité, qui a été conclu pour six ans, a, par conséquent, encore quatre années d'existence.

Le traité avec la Hollande, qui paraît avoir une durée assez longue, y mettra, nous le craignons, un obstacle nouveau.

Le traité même récemment fait avec la France, obtenu avec beaucoup de peine, après des efforts inouïs, pour parvenir à une union douanière, en démontre à l'évidence l'impossibilité pour le moment.

Nous serions donc condamnés, en attendant les négociations avec la France, pour opérer une réunion douanière quasi-impossible, à ne pouvoir traiter avec aucune autre puissance, quelque favorable que soit le traité.

Il est déplorable, Messieurs, de voir ainsi bercer d'espoir des individus qui souffrent, et de voir augmenter leur souffrance en les faisant croire à une réunion douanière, dont les paroles de M. Guizot à la tribune française ont fait entrevoir la possibilité.

Paroles toutes de consolation et d'espoir, disent les pétitionnaires; lorsqu'on considère, disent-ils, avec quelle prudence la portée de ces paroles vient de la part de la Belgique.

Que M. Guizot la propose franchement et loyalement, dégagée de toutes les entraves et telle qu'une réunion doit être et telle que la croient les pétitionnaires, avec une égalité de droits pour les industries similaires, et elle ne se fera pas attendre; mais une union douanière avec des droits prohibitifs d'un côté et le maintien de minimes droits de l'autre, est une dérision. C'est la part du lion.

L'opposition vient donc du côté de la France et non de la Belgique.

Il est cependant possible et désirable que, pendant la durée du traité à intervenir, on parvienne à mieux s'entendre, que les intérêts réciproques soient plus justement appréciés, et comme tout tend à un rapprochement des peuples, à un abaissement des droits de douanes, dont l'Angleterre vient de donner l'exemple aux grands Etats de l'Europe, il est possible et probable que nous parvenions à une union douanière sur une base plus équitable que celle qu'on a proposée jusqu'ici. Tout espoir n'est donc pas perdu, et une tendance générale vers un principe d'échange plus libéral nous amènera vers ce but. Et quels pays du monde conviennent mieux que la Belgique et la France pour une réunion douanière?

Messieurs, il ne faut pas que le gouvernement perde de vue toutes ces menées qui, basées sur la misère du pays, finissent par devenir menaçantes; et son devoir est de démontrer à la face du pays, les moyens qu'il a et qu'il propose de mettre en action pour venir au secours de la misère qui est flagrante dans une grande partie du royaume, qu'il explique comment et pourquoi la réunion douanière ne peut avoir lieu dans le moment actuel, et les efforts qu'il a faits pour y parvenir.

La commission conclut au renvoi de toutes ces pétitions au ministre des affaires étrangères avec demande d'explications.

On remarquera les aveux du rapporteur sur la misère extrême qui ravage les Flandres, c'est-à-dire le pays d'Europe le plus avancé après l'Angleterre dans la voie funeste de l'industrialisme. Nous nous acheminons à grands pas vers de pareilles calamités, grâce aux économistes qui éloignent des esprits les idées d'organisation et de garanties, sous prétexte de violation de la liberté.

La question du sel à la Chambre des pairs.

La commission nommée au sein de la Chambre des pairs pour examiner le projet de loi sur la réduction de l'impôt du sel, a présenté son rapport dans la séance du 19 de ce mois, par l'organe de son rapporteur, M. Gay-Lussac.

Nous rappelons à nos lecteurs l'énoncé du projet adopté par la Chambre des députés, au mois d'avril dernier, sur la proposition de M. Demesmay.

D'après le vote de cette dernière Chambre, l'impôt serait réduit de 30 fr. à 10 fr. par 100 kilog., et les sels employés pour la fabrication de la soude seraient soumis à ce même droit, tandis qu'ils étaient livrés en franchise jusqu'à ce jour.

Cette dernière consommation s'élève annuellement à 55 000 000 de kilog.

En 1844, année prise pour terme de comparaison, la consommation des sels ayant acquitté les droits s'est élevée à 232 318 300 kilog. représentant, à 30 fr. les 100 kilog., 69 695 490 fr. encaissés par le trésor.

de kil., rendraient 8 000 000

Le déficit de 46 463 660 fr. serait donc couvert par 31 441 286 fr.

La commission de la Chambre des pairs a combattu la possibilité de ce résultat, et conclu à un rejet pur et simple du projet. Cette déplorable issue d'efforts si persévérants, mérite la sévère réprobation de tous les défenseurs des intérêts agricoles.

La convenance de la réduction de l'impôt du sel est unanimement sentie; le projet de la Chambre des députés était le fruit d'études approfondies; les classes pauvres, l'agriculture tout entière en espéraient l'adoption.

Contre ce vœu unanime et énergique, quelles nouvelles objections a donc découvertes la commission de la Chambre des pairs?

La question se présente sous trois aspects principaux :

1° La réduction de l'impôt sera-t-elle suivie d'un accroissement dans la consommation?

2° La réduction sera-t-elle favorable aux intérêts des classes pauvres?

3° L'agriculture doit-elle en retirer des avantages pour l'application du sel aux bestiaux?

La commission se prononce négativement sur ces trois points.

Voyons ses motifs :

1° *La consommation peut-elle s'élever à 7 kilogrammes par tête?*

Le rapport répond négativement. Sans rappeler les nombreux et puissants arguments que nous avons précédemment développés d'accord avec tous les publicistes, nous nous bornerons à dire que le rapport se réfute par lui-même.

On y remarque, en effet, un travail de Clément Desormes, appuyé sur des documents authentiques laissés par le ministre Necker, et qui se résumé dans les chiffres suivants :

Consommation du sel en France pendant l'année 1785.

Dans les provinces soumises aux grandes gabelles, le prix du sel s'élevait à : La consommation par tête à :

	124 fr. les 100 kil.		4 k.	58
Petites gabelles. . . .	66	—	5	87
Pays de salines. . . .	42	—	6	80
Pays de quart.	»		»	»
Bouillon	28	—	9	00
Provinces franches. .	16	—	9	00
Pays rédimés	10	—	9	00

Que signifie donc ce tableau inséré au rapport, si ce n'est : 1° que la consommation du sel croît dans une énorme proportion (de 4 kil. 58 à 9 kil.) quand le prix diminue de 124 fr. à 10 fr.; 2° que la consommation, non-seulement peut s'élever, dans ce dernier cas, à 7 kil. par tête, taux admis par la Chambre des députés, mais peut encore atteindre 9 kil.

On pourrait faire bon marché, d'après cela, de toutes les objections secondaires soulevées au rapport; ce fait contient toute une réfutation.

On remarquera cependant un document contemporain entièrement favorable à l'hypothèse d'une consommation moyenne de 7 kil., à la suite de dégrèvement.

Clément Desormes a dressé un tableau de la consommation moyenne en France, pendant l'année 1832, dont le résultat donne 6 kil. 49 par

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

JEUDI 25 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT (1),

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

PAR CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. Sw.-Belloc).

XIII.

Un certain gentilhomme commence à s'enflammer.

Encore deux ou trois jours, et la couvée de colombes sorties de l'arche allait y rentrer : il n'y avait pas un seul des hôtes de la maison Todgers qui n'eût la mort dans l'âme à l'idée de cette séparation prochaine. Assises dans la salle du banquet, les deux sœurs travaillaient à l'aiguille, lorsque le jeune page de Mme Todgers, maître Bailey cadet, entra sur le coup de midi, et après une grêle de bénédictions, son préambule ordinaire, annonça une visite pour miss Charité. Un monsieur désirait lui présenter ses hommages et l'attendait au salon; assertion tout à fait gratuite de la part de maître Bailey, vu qu'il avait laissé le visiteur sur le seuil de la porte de la rue, l'abandonnant à ses propres lumières, après lui avoir donné le conseil de monter. Or, il y avait à parier dix contre un que le nouveau-venu errait à ce moment sur la terrasse du toit, ou s'efforçait en vain de se tirer de l'inextricable labyrinthe des chambres à coucher, l'établissement de Mme Todgers étant de ceux où un étranger inexpérimenté est à peu près certain de tomber dans l'endroit qu'il ne cherche pas, et où il n'a nulle envie d'aller.

— Un monsieur pour moi! s'écria Charité, suspendant son ourlet. En êtes-vous bien sûr, cher Bailey?

— Tiens! tiens! dit Bailey, je suis donc votre *cher* à présent? Est-ce que je ne serais pas le *chéri* tout de bon, hein? Si en place d'être moi, j'étais que de *l'autre*?

(1) Voir les numéros du 4 au 23 juin.

Cette locution, tant soit peu hasardée, fut accompagnée d'un commentaire explicatif. Maître Bailey singea un couple fidèle, s'acheminant, bras dessus bras dessous, vers l'église paroissiale, échangeant, chemin faisant, d'amoureuses œillades. Miss Charité crut devoir repousser l'insinuation, mais ne put s'empêcher d'en rire.

Ce Bailey était bien le garçon le plus original qu'elle eût jamais rencontré! Dans ses singeries même il y avait de l'observation, un certain fonds de vérité.

— Je ne connais personne à Londres, dit miss Pecksniff. Vous vous serez probablement mépris.

Maître Bailey sourit de l'invraisemblance de la supposition, et regarda les deux sœurs d'un air superbe.

— Ma chère Merry, imagineriez-vous qui ce peut être? N'est-ce pas étrange? J'ai grande envie de n'y pas aller; qu'en dites-vous?

La cadette des deux miss Pecksniff ne vit dans cet appel de sa sœur, que l'orgueil d'être visitée en particulier, le désir de constater sa supériorité, et un secret dépit des nombreuses conquêtes qu'elle, Mercy, avait faites parmi les habitués de la pension bourgeoise. Elle répliqua donc, sur un ton aigre-doux, que sans nul doute la chose était des plus étranges. Elle ne pouvait imaginer quel était ce ridicule personnage, et ce qui l'amenait.

— Je n'en sais pas plus long que vous, riposta Charité; mais il ne faut pas prendre la mouche pour cela, ma chère.

— Bien obligée de l'avis, dit Mercy fredonnant à son aiguille; je suis en effet convaincue qu'il n'y a pas de quoi.

— Si vous n'y prenez garde, ma chère, la vanité vous tournera la tête, et avant peu, au train dont vous y allez!

— Savez-vous que j'en ai vraiment peur? reprit Mercy d'un air candide; tant de cajoleries, tant d'encens! il y aurait de quoi tourner une meilleure tête que la mienne. Etes-vous heureuse, ma chère, d'être si complètement à l'abri du danger! Quel bonheur pour vous de n'être jamais obsédée de cette assommante foule d'adorateurs. Donnez-moi donc votre recette, Cherry.

Cette demande ingénue eût pu amener de turbulents résultats, sans les transports frénétiques de Bailey cadet, qui, ravi du tour que prenait la conversation, s'évertuait à exécuter un pas de danse des plus compliqués, célèbre dans les fastes chorégraphiques sous le nom du *saut de grenouille*. Une si inconvenante manifestation rappela sur-le-champ aux deux sœurs le vertueux axiome qu'elles avaient sucé avec le lait : « Quoi que vous puissiez dire ou faire, sauvez les apparences! » Formant aussitôt une ligue offensive et défensive, elles signifièrent à maître Bailey qu'il eût à s'abstenir de cet exercice en leur présence, sinon elles porteraient plainte à Mme Todgers, et déchaîneraient ses foudres vengeresses sur la tête du coupable. Celui-ci témoigna de l'amertume de son repentir, en feignant d'essuyer ses larmes avec le coin de son tablier; et, faisant mine de tordre la toile pour en exprimer l'eau, il ouvrit la porte à miss Charité, qui sortit la tête haute dans tout l'orgueil de son triomphe.

Grâce à un rare concours de circonstances favorables, le mystérieux visiteur était parvenu à découvrir le salon, et s'y était installé.

— Ah! ah! cousine, dit-il, me voilà, comme vous voyez! Je parie que vous m'avez cru perdu, hein? Comment vous en va, pour le quart-d'heure?

Miss Charité répliqua qu'elle allait fort bien, et tendit sa main blanche à M. Jonas Chuzzlewitt.

— A la bonne heure! vous ne vous ressentez plus du voyage, n'est-ce pas? Et l'autre?... hein? Comment va-t-elle, l'autre?

— Pas mal, je pense. Je ne l'ai pas entendue se plaindre, monsieur; mais peut-être désirez-vous la voir, et vous informer de sa santé à elle-même?

— Non, non, cousine, ça ne presse pas, dit Jonas s'asseyant près de Charité sur le divan; vous n'avez que faire de vous sauver si vite. Etes-vous cruelle, allez!

— Qu'en savez-vous, M. Jonas? Il vous est bien impossible de savoir si je suis ou non cruelle.

— Peut-être, mais ça viendra. Dites donc, m'avez-vous cru perdu? Vous ne m'avez pas répondu encore?

— Je n'y ai pas pensé le moins du monde, répondit Charité.

— Bah! pas du tout, du tout! dit Jonas, méditant sur cet étonnant aveu. Et l'autre, y a-t-elle pensé?

— Comment puis-je vous dire ce que ma sœur a pensé ou n'a pas pensé, s'écria Charité. Elle ne m'en a pas fait confidence, voilà ce qu'il



du sel par tête, font pour lui environ 10 fr. Une semaine ne lui suffit pas toujours pour réunir cette somme. N'est-ce donc rien qu'une semaine de rudes labeurs pour l'homme qui n'est pas assuré du pain du lendemain ?

Les principes économiques de la commission ne sont pas moins curieux à signaler :

« On convient, dit M. Gay-Lussac, que l'impôt n'est pas onéreux » pour une grande partie de la population. Sa réduction, ou même sa » suppression, ne profiterait en rien aux ouvriers des villes qui vivent » *de charcuterie, de fromage et de poisson salé*, ou dont le repas se » prépare sur la place publique. Elle ne profiterait pas non plus dans » la campagne aux manœuvres de toute espèce, qui sont nourris par » le propriétaire, le fermier ou le paysan..... »

A la bonne heure ! voilà de la science sociale d'un nouveau genre. Et pour la produire sans provoquer un immense éclat de rire, il faut être membre de l'Institut. Quoi ! l'ouvrier fait sa nourriture ordinaire des aliments les plus salés, charcuterie, fromage, poisson salé, et il reste complètement étranger au bénéfice du dégrèvement !

Le passage suivant donne encore la mesure des principes qui ont guidé la commission dans son travail :

« De tous les reproches qu'on peut adresser à l'impôt du sel, le plus » grave, qu'on n'ose cependant avouer, c'est que c'est un impôt. Il en » faut cependant sous une forme ou sous une autre; le meilleur est celui » qui ne se montre jamais en face, *qui s'infiltre inaperçu dans toute* » *la masse de la population, qui est le mieux assorti à son imprévoyance*, et qui rentre au trésor sans traduire à l'encan de la place » publique les meubles du consommateur peu aisé. »

Ainsi, l'habileté de l'homme d'Etat consiste à escamoter l'impôt : peu importe que cet impôt s'applique à une denrée de première nécessité, et dont on ne saurait plus se passer que de pain ! Peu importe la répartition équitable des charges suivant les ressources ! Quelle profondeur de vues? Où sont-ils, les impôts qui *s'infiltrent inaperçus dans les masses!* Les masses sentent parfaitement le poids de celui du sel en particulier, puisque pas une année ne s'écoule sans qu'elles renouvellent leurs pressantes réclamations !

3° *La commission pense que l'agriculture ne saurait retirer aucun avantage du dégrèvement.*

C'est vraiment scandaleux d'audace et d'ignorance !

Ainsi, les haines qui sous l'ancien régime avaient flétri l'impôt de la gabelle, ainsi les persévérantes protestations de tous les cultivateurs français; les vœux unanimes émis dans les congrès et les sociétés d'agriculture par l'élite des praticiens, les témoignages éclatants de l'Angleterre et de la Suisse, les deux pays où l'on engraisse le plus de bestiaux, n'attestent que l'égarement et les illusions de l'opinion publique !

Il est déplorable que le rapport d'un projet de loi, où les intérêts de l'agriculture n'étaient pas comme toujours sacrifiés à ceux de l'industrie, ait été confié à un homme, fort savant sans doute, mais quelque peu enclin par position, par intérêt personnel, par habitude, à se faire l'écho des industriels, qui ont été, comme on sait, très froissés par la liberté qu'on a prise à leur égard, de ne pas les affranchir de l'impôt du sel.

Puisque la commission était résolue à se déclarer hostile au projet de loi, que ne s'est-elle armée du seul moyen sérieux qu'elle pût invoquer ? Il en est un.

Le monopole observe d'un œil attentif les progrès de la question. Maître des salines, ainsi que M. Thomassy l'a si bien démontré dans

A Monsieur le rédacteur en chef de la Démocratie pacifique.

Monsieur,

A la lecture des deux lettres que vous avez publiées dans les numéros du 16 et 17 courant de votre journal, il est impossible de ne pas reconnaître tout d'abord le sentiment de partialité qui les a dictées. Aussi éprouvons-nous la nécessité de protester sans retard contre les assertions erronées en même temps qu'injurieuses de votre correspondant du Sénégal.

Jusqu'ici, Monsieur, les hommes de bonne foi qui ont visité cette colonie ont peint bien autrement les mœurs de ses habitants. Cherchez, prenez des renseignements, et vous verrez que les esclaves y sont divisés en trois classes, et que le sort de la dernière seule est comparable à celui des esclaves de nos autres colonies. Votre correspondant est le premier qui ait osé avancer que l'esclavage y est plus dur qu'ailleurs, et cela, parce que ce sont des mulâtres qui en majeure partie ont le malheur de posséder des esclaves. Mais pourquoi votre correspondant n'est-il pas plus habile? Pourquoi laisse-t-il ainsi percer le bout de l'oreille sous le manteau de négrophile dont il s'est affublé ? Faire d'une question d'humanité, de principe, une question de couleur, de préjugé, c'est chose déplorable ! Jamais on ne verra un esprit sérieux descendre à de pareilles futilités. Dans la société coloniale on ne doit reconnaître que deux classes d'hommes: les maîtres et les esclaves, les oppresseurs et les opprimés. Cette manière de voir est d'autant plus conforme à la vérité que parmi les maîtres se trouvent des peaux noires et parmi des esclaves des peaux blanches.

Dire qu'au Sénégal les mulâtres seuls possèdent des esclaves, c'est alléguer un fait qui se réfute de lui-même. Car en admettant avec votre correspondant que les blancs soient des oiseaux de passage, dans ce cas même, n'exploitent-ils pas les esclaves? n'en ont-ils pas en leur possession? Et nous vous le demandons, quand ils s'arrogent ce droit, sont-ils moins criminels que les mulâtres? Du moins votre correspondant le fait entendre, lorsqu'il paraît vouloir le maintien de l'esclavage dans nos autres colonies, où les maîtres blancs sont en majorité, où s'épanouissent les Mahaudière, les frères Jaham, etc...

Vraiment, c'est avec douleur que dans les colonnes d'un journal qui prêche le progrès, qui est l'organe du système de Fourier, nous voyons admettre que l'esclavage est une chose horrible pour tel pays, et pour tels autres une nécessité. Nous, Monsieur, nous n'avons point deux poids et deux mesures, nous disons hautement et chaque fois qu'il nous est donné occasion que partout où l'esclavage existe, il est infâme, il est un crime ; et en parlant de la sorte, nous ne déplorons pas seulement le sort des nègres, bien que nous en descendions, bien qu'ils soient ceux qui ont encore le plus à se plaindre de ce régime anti-social ; mais nous gémissons de tout notre cœur pour tous les infortunés sur lesquels pèse le joug du maître ou du seigneur, en quelque contrée, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

Maintenant, qu'il nous soit permis, Monsieur, de vous dire que nous trouvons par trop plaisante la sortie que fait votre estimable correspondant quand il représente le mulâtre comme un être informe, composé de défauts innés et de vices acquis. Chez lui, dit-il, il n'est pas jusqu'au physique qui ne porte le cachet de l'espèce de réprobation dont la nature a frappé cette race bâtarde. En cela, il n'a pas même le mérite de l'invention : avant lui, M. Bovis, colon et ancien magistrat à la Guadeloupe, a fait cette niaise caricature. Quel motif l'a donc poussé à la copier ? Quoi qu'il dise, les mulâtres du Sénégal sont en général d'un extérieur agréable, pleins d'aménité, de savoir-vivre, et

impartialité toutes les communications qui pourraient mettre dans leur vrai jour le sort des esclaves au Sénégal.

Des abus en matières d'assurances.

Nous recevons la lettre suivante :

Laon, 14 juin 1846.

Monsieur le rédacteur,

Par ma lettre du 22 mai dernier, insérée dans votre numéro du 27, j'ai mis au jour des malversations que je vois pratiquer fréquemment par certains agents d'assurances. Permettez-moi de revenir sur ce sujet, afin de l'éclairer autant que possible, dans l'intérêt des personnes appelées à contracter de ces sortes d'opérations. Je dois déclarer qu'en dénonçant ces infractions, je n'ai pas cru nuire aux intérêts des compagnies d'assurances, puisqu'elles ne peuvent inspirer une entière confiance qu'en faisant preuve ostensible de bonne gestion, et que tout méfait de la part de leurs mandataires ne peut que nuire au développement de leurs opérations. En disant la vérité à cet égard, je pense donc rendre également service aux établissements d'assurances et à leurs souscripteurs. C'est une pensée de moralisation qui m'a fait parler. L'*Assurance*, généralement accueillie en principe comme un excellent rouage social, a d'ailleurs, à mes yeux, une importance toute particulière, attendu que, d'après mes croyances socialistes, phalanstériennes, je la considère comme la base de la phase sociale appelée par Fourier *garantisme*.

Quand une institution se présente avec un tel caractère de rénovation, il y a bien lieu de chercher à en épurer le fonctionnement, afin qu'elle produise au plus tôt tous ses fruits. Le premier moyen, selon moi, est de livrer à la publicité les concussions, les prévarications, le charlatanisme que se permettent bon nombre d'agents.

Dans ma première lettre, j'ai cité deux faits de concussion flagrante des plus usités. Dans une suivante, je continuerai mon enquête. J'en ai demandé de préférence la publicité dans votre journal, parce que je le sais plus dévoué que tout autre au redressement des fraudes et abus de toutes espèces.

Avant d'en dire d'avantage, j'ai jugé ces explications nécessaires pour prévenir toute fausse interprétation de mes intentions dans l'accomplissement de cette tâche. Néanmoins, je crois devoir laisser écouler un certain intervalle avant de produire les autres faits que j'ai en note, afin de donner le champ libre à la contradiction ou à la discussion de ceux que j'ai déjà avancés.

Les journaux américains nous apportent les nouvelles suivantes du théâtre de la guerre :

Le 17 du mois dernier, une grande partie de l'armée du général Taylor remonta le fleuve pour le traverser.

Le général Taylor resta près de son camp retranché avec 500 hommes. Quand les Mexicains virent l'armée quitter le camp, ils s'approchèrent, et le général Arista envoya un parlementaire au général Taylor pour le prier de lui accorder un armistice de six semaines, en disant qu'il voulait communiquer avec son gouvernement. Le général Taylor répondit qu'il accorderait au général Arista jusqu'au lendemain à huit heures pour évacuer la ville de Matamoras, et qu'il pourrait emporter tous les objets appartenant à l'Etat qui lui avaient été confiés. Le parlementaire se retira, et le lendemain, 18, l'armée d'occupation traversa la rivière sur des radeaux qu'elle avait construits ; le passage a été effectué à quatre milles au-dessus du fort Brown. En arrivant à la ville, on découvrit que le général Arista était parti avec toutes les troupes, ne laissant que les batteries montées. Il avait fait jeter dans un puits tous les mortiers et toutes les armes qu'il n'avait pu enlever. Aussitôt après l'entrée du général Taylor à Matamoras, un dé-

---

y a de sûr.

— Elle n'en a pas ri ?

— Non, elle n'en a pas même ri !

— C'est pourtant une terrible rieuse, une moqueuse finie, hein ? dit Jonas, en baissant la voix.

— Elle est gaie.

— C'est agréable la gaieté, quand ça ne vous fait rien debourser, pas vrai ?

— Très agréable, répliqua Cherry avec un sérieux de glace qui prouvait à quel point elle était désintéressée dans la question.

— C'est une gaieté comme la vôtre, qui m'irait à moi, remarqua Jonas, en la poussant du coude. Je serais bien venu vous voir plus tôt, mais je ne savais où vous prendre. Vous avez détalé si vite l'autre matin !

— J'obéissais aux ordres de papa.

— Pourquoi ne m'a-t-il pas donné son adresse, ce vieux sournois! Je vous aurais relancée plus tôt, allez. Je ne saurais pas encore où vous êtes, si je ne l'avais rencontré ce matin dans la rue. Quel vieux retors ça fait ! si rusé ! un vrai chat fourré ! hein ?

— Veuillez avoir la bonté de parler en termes plus respectueux de mon papa, M. Jonas, dit Charité. Je ne puis tolérer ce ton, même pour rire.

— Par ma foi, vous pouvez bien me dire tout ce que vous voudrez du mien, à moi; je ne m'en fâcherai pas. Je crois qu'au lieu de sang c'est de la malice toute pure qui lui bout dans les veines. Quel âge lui donneriez-vous, cousine ?

— Il est fort âgé, je suppose, répliqua Charité, mais c'est un beau vieillard.

— Un beau vieillard ! répéta Jonas, donnant du poing dans la couronne de son chapeau. Ah ! bien ! il commence à être temps qu'il se fasse beau ! il a quatre-vingts ans passés !

— Vraiment !

— Et à présent qu'il est allé jusque là sans rendre ses comptes, rien n'empêche qu'il n'aille à quatre-vingt-dix, et peut-être à cent! c'est une honte de vivre si vieux ; hein, cousine ? il faut n'avoir pas l'ombre de religion, pour aller ainsi droit à l'encontre de la Bible ! Soixante-dix ans, à la bonne heure. Un homme qui se respecte, et qui sait ce qui revient aux autres, doit se faire une raison.

Si quelqu'un s'effarouche d'entendre M. Jonas citer la Bible à l'appui d'une pareille opinion, je lui rappellerai le proverbe, qui dit que le diable, quoique laïque, cite le texte sacré pour en venir à ses fins. Que le bénévole lecteur prenne la peine de regarder autour de lui, et les incidents d'un seul jour confirmeront le fait par plus de preuves que le canon à vapeur ne peut décharger de boulets en une minute.

— Mais en voilà assez sur mon père, poursuivit Jonas ; à quoi bon en parlerl cela n'avance à rien. Je venais vous chercher pour vous promener par la ville et vous faire voir quelques curiosités; après, vous viendrez chez nous manger un morceau. Pecksniff a dit qu'il passerait vous prendre ce soir. Tenez, lisez plutôt ! quand j'ai su qu'il ne rentrerait pas avant ma visite, j'ai voulu qu'il écrivît, de peur que vous ne m'en croyiez pas. Il n'y a rien de tel qu'une signature ! Je m'y connais, allez! ah ! ah! Dites donc, vous emmènerez l'autre ! pas vrai ?

Miss Charité jeta un coup-d'œil sur l'autographe de son père; il ne contenait que ces mots : « Allez, mes enfants, avec votre cousin. Allez en paix, et que l'union règne entre-vous. » Après avoir montré juste assez d'hésitation pour doubler le prix de son consentement, miss Pecksniff alla faire ses préparatifs et prévenir sa sœur. Elle revint bientôt, suivie de Mercy, fort peu charmée d'échanger les brillants triomphes de la maison Todgers contre la maussade société de M. Jonas et de son vénérable père.

— Ah! ah ! s'écria Jonas, vous voilà donc enfin, maligne !

— Oui, épouvantail, repartit la folâtre Mercy, me voilà, mais à mon corps défendant. J'aimerais mieux être à cent lieues, je vous jure !

— C'est pas vrai, s'écria Jonas, je parie que vous mentez!

— Pariez tant qu'il vous plaira, répliqua Mercy, vous n'en êtes pas moins à mon avis le plus déplaisant personnage, le plus maussade Ostrogoth que j'aie jamais vu.

Elle éclata de rire et sembla se complaire à cet excès de franchise.

— Oh ! vous êtes une méchante ! dit Jonas ; et se tournant vers Charité: C'est une gaillarde qui aime à mordre, n'est-ce pas, cousine?

Miss Charité répliqua qu'elle était incapable de prononcer sur les habitudes et les penchants d'une *gaillarde*, et qu'eût-elle à ce sujet toute l'instruction requise, elle ne souffrirait pas qu'on appliquât ce terme irrévérencieux à une personne de sa famille, encore moins à une sœur bien-aimée, quelle que méritée que pût être d'ailleurs l'épithète, ajouta-t-elle en lançant de côté un regard courroucé à Mercy.

— Eh bien ! ma chère, reprit l'autre, je n'ai qu'une observation à faire, c'est que si nous ne sortons pas tout de suite, j'ôte mon chapeau et reste à la maison.

Cette menace eut l'effet désiré ; M. Jonas proposa d'ajourner la querelle, et on se mit en route. Il donna le bras aux deux sœurs, galanterie dont maître Bailey fut témoin du haut de la lucarne, et qu'il salua d'un accès d'éternuements et de toux qui durait encore lorsque les promeneurs tournèrent le coin de la rue.

M. Jonas s'informa d'abord si ses cousines étaient bonnes marcheuses ; sur leur réponse affirmative, il les mit à l'épreuve, et leur montra en une après-midi autant de curiosités, sous forme de ponts, d'églises, de rues, de façades, et autres spectacles gratis, qu'on en peut voir raisonnablement en un an. Un trait caractéristique de ce gentilhomme était sa répugnance invincible à pénétrer dans l'intérieur des édifices. Il connaissait à fond le côté faible de tout ce qui s'y montrait pour de l'argent ; et déclarait sur l'heure que c'était exécrable et que le jeu n'en valait pas la chandelle. Il était tellement imbu de ce précepte, que miss Charité ayant dit par hasard qu'elles étaient allées deux ou trois fois au théâtre, accompagnées de M. Jinkins et de ses amis, il demanda comment elles s'étaient procurées des billets; et apprenant que ces messieurs les avaient pris au bureau, il s'écria qu'il fallait qu'ils fussent diablement Jocrisses ! il se félicita de sa propre sagesse, et pendant le cours de la promenade, partit à plusieurs reprises d'un fou rire, à l'idée de tant de simplicité.

Après quelques heures de marche qui les mirent sur les dents, le jour commençant à baisser, M. Jonas avertit ses compagnes qu'il leur avait gardé son meilleur tour pour le dernier: c'était une mystification dont le sel consistait à prendre un fiacre, et à lui faire faire, pour un shelling, la plus longue course possible. Le but était heureusement le logis de M. Jonas, sinon ses cousines eussent pu contester la finesse et l'à-propos de cette délicate plaisanterie.

(*La suite à demain.*)

la même étoffe et un bonnet.

Tout le district est dans une position effroyable de misère et de consternation. Plusieurs vols hardis ont été récemment commis à Mexico et aux environs.

Une dépêche du commandant du génie mexicain à Matamoras porte que l'armée américaine ne compte pas plus de 4 000 hommes et qu'elle est démoralisée; qu'il n'existe aucune union entre les soldats, et que ceux-ci n'ont aucun enthousiasme. Les officiers sont habiles, mais plusieurs sont venus malgré eux; si nous n'avons pas, dit ce commandant, de révolution intérieure, l'armée américaine sera entièrement défaite dans 20 jours. Les steamers de guerre mexicains *le Montézuma* et *le Quadrilupe* ont échappé aux griffes américaines et sont arrivés à la Havane, d'où ils seront expédiés comme corsaires.

Nous avons reçu les journaux de Bombay du 20 mai.

Depuis les dernières nouvelles du 22 mai, il ne s'est produit aucun fait qui ait troublé l'état de paix dont jouissait toute l'Inde. Le Sinde est plus tranquille que jamais. Adjit-Sing, rajah de Ladwah (l'un des Etats protégés du Sutledge), principal instigateur de la dernière guerre, vient d'être découvert à Lahore, où il s'était caché, et a été renvoyé comme prisonnier sur le territoire britannique.

L'expédition contre le fort de Kot-Kangra, dans le Djelleuder-Doab, n'est pas encore commencée. Les chaleurs excessives qui règnent actuellement dans l'Inde, et les pluies qui vont suivre bientôt, ajourneront probablement le châtiment de ce fier commandant de la forteresse, qui jette un défi au maharajah et aux Anglais, et déclare qu'il ne la rendra qu'à Runjet-Singh, mort en 1839.

Cette réponse hautaine n'est pas tout-à-fait une rodomontade. Le fort de Kot-Kangra passe pour être imprenable; l'histoire ne cite qu'un seul exemple où il ait été pris par stratagème, et les Anglais n'ont pas encore été dans le cas d'y essayer leurs forces. Le fort est situé sur un plateau très élevé de trois milles (plus de quatre kilomètres) de circonférence, bordé par un rocher escarpé qui lui sert d'enceinte. La place est abondamment pourvue d'eau et de munitions de guerre, et les provisions que l'on y a accumulées peuvent suffire pour trois ans.

La garnison compte dans ses rangs un grand nombre d'Akali, caste de prêtres sikhs, fanatiques sauvages, intrépides et ingouvernables, que Runjet-Singh n'a jamais su plier à ses volontés et qu'il redoutait même; c'est pourquoi il flattait leur fanatisme, les poussait toujours à la guerre contre les musulmans; et lorsqu'elle se faisait quelque part, il recommandait à ses généraux de les envoyer sur les points d'où il y avait le moins de chances de revenir. C'est contre une forteresse défendue à la fois par la nature, par ses propres ressources et par le fanatisme des Akali que les Anglais sont appelés à agir prochainement.

Les mêmes journaux de Bombay annoncent qu'au mois de mars dernier, les Khounds, qui passent pour être une des peuplades aborigènes de l'Inde, se sont mis en hostilité ouverte contre les Anglais; mais, grâce aux mesures promptes et énergiques de l'officier qui commandait dans ce pays, leurs attaques ont été repoussés avec succès.

Une lettre publiée par la *Presse* sur les évènements de la Plata, prétend qu'Oribe a avec lui 20 000 Orientaux et 4 000 des plus honorables du pays. Nous pouvons affirmer, d'après des témoignages irrécusables et des plus désintéressés, que ce chef rosiste n'a pas avec lui 1 000 Orientaux; il a, à la vérité, voulu donner le titre de troupes orientales à des bataillons composés uniquement d'Argentins. Cette ruse, dévoilée depuis long-temps, n'en impose plus à personne sur les rives de la Plata.

Quoique les Orientaux soient peu nombreux au camp d'Oribe, ils ont souvent à combattre, même avec leurs nouveaux frères d'armes, et encore récemment, lors du départ du dernier bâtiment de la Plata, par suite de ces divisions, une rixe sanglante avait lieu au sein même du camp du Cerrito.

Ajoutons qu'au 20 avril dernier, pas un seul Argentin ne faisait partie de la garnison de Montévidéo. Ne serait-il pas juste de contraindre Oribe à agir de même? Que bon gré, mal gré, il soit donc forcé, par les puissances intervenantes de congédier les troupes buenos-ayriennes.

Il est impossible que les puissances européennes songent à aucun pourparler avec Oribe avant le renvoi des troupes de Rosas.

Le grand conseil des Grisons vient de décider, à la majorité d'une voix, que la question des jésuites serait traitée comme question fédérale.

La session des états du duché de Saxe-Cobourg a été ouverte le 18 juin, en l'absence du duc régnant, par le baron de Stein, ministre d'Etat. Les propositions annoncées au nom du gouvernement sont toutes d'intérêt local. Une innovation remarquable a d'ailleurs signalé la cérémonie : pour la première fois, le public a été admis dans les tribunes du palais législatif.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Une ordonnance royale établit à Morez (Jura) une chambre consultative des arts et manufactures.

— On annonce pour le 6 juillet la publication d'une promotion de quatorze pairs, pris dans la majorité; ce sont : MM. Barbet, Boissy-d'Anglas, Cadeau-d'Acy, Cornudet, Dozon, Jacqueminot, Janin, Lafon, Las-Cazes, Lefebvre (Jacques), Périer (Alphonse), Reynard, Sapey, Vigier.

La même promotion comprendra, nous assure-t-on, un ancien préfet, M. Langlois-d'Amilly, et deux maires, M. Dufour-Dubergier, maire de Bordeaux, et M. Bigo, maire de Lille.

— M. le ministre de l'instruction publique a pris l'arrêté suivant :

professeur de législation criminelle et de procédure civile et criminelle.

Un troisième arrêté porte qu'un concours public sera ouvert le 16 novembre 1846 devant la Faculté de droit de Paris pour une chaire de procédure civile et pour une place de suppléant, vacante dans cette Faculté.

Par un quatrième arrêté sont nommés juges du concours qui doit s'ouvrir le 1er juillet 1846 devant la Faculté de médecine de Strasbourg : MM. Boekel et Rueff, docteurs en médecine; suppléant : M. Bertheraud, docteur en médecine.

Enfin, un cinquième arrêté nomme agrégés près de l'Ecole de pharmacie de Montpellier : MM. Figuier, pharmacien de première classe et licencié ès-sciences physiques; Gay, pharmacien de première classe et bachelier ès-sciences physiques; Faget, pharmacien de première classe et licencié ès-sciences physiques

A LA RECHERCHE D'UNE PATRIE. — Le mouvement imprimé au port d'Anvers par l'émigration allemande, indique les vastes proportions qu'elle a prises. C'est surtout la classe agricole qui émigre. Elle fuit son pays pour se soustraire aux nombreuses charges féodales qui pèsent encore sur elle et qui empêchent son libre essor. Dans le cercle de Daun, des villages sont, à quelques familles près, entièrement dépeuplés, et un grand nombre d'autres familles iraient aussi chercher le bien-être en Amérique, si elles trouvaient des acheteurs pour leurs propriétés. La spéculation usuraire en profite largement; les vendeurs sont satisfaits quand ils peuvent se défaire de leurs biens à 25 et 50 pour cent au dessous de la valeur.

Le 3 avril, tous les habitants de la commune de Volshmersen, dans le duché de Hesse, ont quitté leur village au nombre de 350 individus. Ils sont sous la conduite d'un propriétaire qui emporte au-delà de 100 000 fr.; le ministre protestant, l'instituteur et tous les artisans les suivent. Ils se sont embarqués pour le Texas, où ils se proposent de fonder une ville.

Dans le pays de Munster, on se prépare à émigrer en masse.

Dans le duché de Hesse, il se prépare aussi une forte émigration; tous les habitants du village de Nousen se disposent à partir. La noblesse étant déjà en possession de la majeure partie du sol, étend constamment ses domaines par des achats successifs, de sorte que l'espace pour la population toujours croissante se resserre de plus en plus.

LA VERTU TROUVE TOUJOURS SA RÉCOMPENSE. — Un banquier juif et anglais (qu'on nous passe ce double pléonasme), sir Isaac-Lyon Goldsmitt, vient d'être fait deux fois baron, baron anglais et baron portugais : SIR ISAAC GOLDSMITTS BARONNET, BARON DE PALMEIRA !

EN L'AN DE GRACE 1846. — On lit dans l'*Emancipation de Toulouse* :

« Hier, de grand matin, un brigadier et deux gendarmes se présentent au domicile de M. *Amable*, place du Marché au Bois, 20. Ils sont les porteurs d'un mandat d'amener du procureur du roi de Montpellier, décerné contre le nommé Alexandre *Lunel*, et ils viennent le mettre à exécution sur sa personne. Vainement ce citoyen, qui ne peut d'abord prendre la chose au sérieux, fait-il remarquer combien les deux noms se rapportent peu; que le Lunel du mandat est, d'après le signalement qui y figure, âgé de 27 ans, tandis qu'il a, lui, 40 ans; que l'un est dit blond et chauve et que l'autre montre une forêt de cheveux noirs; que le premier a, toujours d'après le mandat, les dents défectueuses, et qu'il exhibe des mâchoires parfaitement meublées; que Lunel marche très droit et qu'Amable enfin est voûté par suite d'une affection asthmatique; vainement montre-t-il un passeport, des lettres à son adresse, son acte de naissance, sa patente; vainement enfin demande-t-il à être conduit auprès de M. Arnoux, ancien maire de Toulouse, dont sa famille et lui sont connus depuis vingt ans.

» La gendarmerie ne veut rien entendre; l'évidence ne saurait la porter à aller, tout en ne perdant pas de vue son suspect, prévenir le parquet d'une erreur aussi manifeste. Il faut un homme pour un mandat, et, malgré tout, M. Amable doit marcher! On refuse même d'aller chercher une voiture, sur sa demande, sans doute pour le punir d'avoir fait quelque difficulté à se laisser conduire en prison.

» Arrivé au Sénéchal, notre innocent criminel renouvelle ses protestations, mais ce n'est que vers midi que le brigadier, revenant pour régulariser l'écrou, reçoit ordre d'accompagner M. Amable chez MM. Fouque et Arnoux, où son identité est constatée.

M. Amable n'en a pas moins été arbitrairement privé de la liberté pendant sept heures. Il s'est rendu chez M. le procureur du roi pour se plaindre énergiquement du procédé dont il était victime; mais quelles réparations pouvait-il obtenir autres que des regrets stériles? Sur notre terre libre de France, tout citoyen honnête est exposé à se voir traité en prévenu, compromis aux yeux de ses voisins, jeté en prison : — c'est un malheur! et les agents subalternes de la force publique ne sont pas tenus d'être intelligents pour leurs supérieurs : — c'est encore un désagrément! Il y a, dans ces deux fins de non-recevoir, la condamnation d'un état social tout entier. »

LA FETE-DIEU. — Les journaux de province sont remplis de l'édifiant récit des processions de la Fête-Dieu. A Nantes, l'Université avait mis à la disposition de l'église de St.-Nicolas la musique du collège royal entièrement composée d'élèves; par ordre de l'autorité, les lieux où devait passer la procession avaient été interdits aux voitures; de charmantes surprises, bien faites pour aider à la conversion des infidèles, avaient été ménagées sur plusieurs points de la ville. Au moment où la procession arrivait au reposoir de la rue St.-Clément, des pièces d'artifice, des feux de Bengale, etc., ont tout-à-coup illuminé la scène; malheureusement ces joyeux divertissements ne figurant pas dans le programme de la fête, ont jeté la terreur et le désordre dans la foule.

Les petites filles qui portaient une statue de la Vierge et marchaient en tête de la procession, se sont effrayées; plusieurs d'entre elles ont voulu se mettre à l'abri des jets d'étincelles, et, en fuyant, ont fait cheoir la statue de la Vierge, qui s'est brisée sur le pavé. Voilà comment les meilleures intentions peuvent tourner à mal.

Heureusement, les choses se sont mieux passées à Lyon, la *Gazette* de cette ville nous en donne un touchant récit. « La journée d'hier a été belle et consolante pour la religion, dit ce journal; il paraît que jamais les processions n'avaient compté dans leurs lignes plus d'hommes heureux et fiers de former le cortège du roi des rois. » Sauf figure de rhétorique il y aurait même eu des miracles.

» Les maisons, sans invitation officielle, se sont convertes de tapis-

Chambre des députés ce qui faisait l'objet de tous ses vœux et pour lequel elle n'avait reculé devant aucune démarche, aucun sacrifice; elle avait adressé au conseil des ministres une demande qui, appuyée par tous les députés du Nord, avait obtenu l'assentiment et l'adhésion de la plus grande partie de la chambre. Forte de ce titre et de son bon droit, elle croyait toucher au moment de la réparation et regardait le succès de sa demande comme une chose certaine.

Un homme de cœur et de talent, l'une des plus influentes notabilités de la chambre des députés, avait même promis de prendre, s'il le fallait, une généreuse initiative dans cette affaire; malheureusement la marche des travaux législatifs et l'époque avancée de la session n'ont pas permis à cet honorable député de réaliser ses intentions. Elle conçut alors l'idée de s'adresser au ministre de la justice, pour solliciter son initiative et le concours du gouvernement; la réception qui lui fut faite au ministère fut loin de répondre aux espérances qu'elle avait droit de concevoir. Dès lors elle fut frappée au cœur, son courage l'abandonna, ses idées se dérangèrent, et sans qu'on pût prévenir sa funeste résolution, un suicide est venu mettre le comble aux malheurs de cette famille infortunée.

DÉNONCIATION AUX MALTHUSIENS. — La société de Saint-François Régis, qui a pour but de faciliter le mariage civil et religieux des pauvres, fait de funestes progrès dans la voie anti-économique où elle est entrée. On sait qu'elle a adressé à la Chambre des pairs une pétition tendant à exempter des droits de timbre et d'enregistrement les extraits des registres de l'état civil et toutes les pièces demandées par les indigents pour la célébration de leur mariage. Cette pétition a été favorablement accueillie par la Chambre, et voici que des journaux, évidemment arriérés à l'endroit des saines doctrines de l'économisme anglais, ne craignent point de faire des vœux pour le succès de cette pétition. Que les membres de la société de Saint-François-Régis osent, pendant qu'il en est temps encore, envisager d'un œil fermé l'abîme vers lequel ils poussent la société.

Rendre le mariage accessible au pauvre, pousser à la multiplication de l'espèce, n'est-ce point donner des gages à la famine, et avancer le jour néfaste où la population dépassera la subsistance? N'est-il pas évident, *à priori*, que la sagesse divine n'a pu établir d'équilibre entre la fécondité de l'espèce humaine et celle du globe? n'est-il point démontré à satiété que la terre n'est ni assez vaste pour que chacun de ses enfants puisse y trouver place, ni assez riche pour donner à chacun d'eux ce pain quotidien que dans sa prière le chrétien demande depuis dix-huit siècles, et demandera toujours en vain au Père des hommes?

Que ces pieux disciples de Régis, dont la pensée contraste si étrangement avec celle de nos voisins d'outre-Manche, comprennent donc enfin le but que s'est proposé la Providence. En déposant en tout homme, dans le salarié comme dans le banquier, l'ineffable besoin d'aimer, elle a donné au pauvre l'occasion d'un sacrifice dont il lui sera tenu compte. Donc, qu'au lieu de s'insurger contre les arrêts de l'économisme, les membres de St.-François-Régis prêtent l'appui de leur zèle aux procédés imaginés par Malthus et ses disciples, pour la plus grande gloire de Dieu; et, s'il y a quelque difficulté à étouffer dans les masses les appétits immoraux qu'une nature aveugle y a mis, du moins que la société ne se rende pas complice de ces infractions à la science en donnant à l'union des pauvres la sanction religieuse et morale. Qu'ils n'oublient pas qu'il résulte des travaux des économistes que ce doux commandement : *Croissez et multipliez*, n'engage que les heureux du monde, les patriciens du coffre-fort.

Qu'ils se rappellent aussi que le droit qu'ils réclament pour le plébéien français, n'a été conquis, par le plébéien romain, qu'à la suite d'insurrections néfastes, et que la concession faite au mont Aventin fut une prime accordée à de nouvelles exigences plus subversives encore. Qu'ils ne récusent pas la valeur de cette grande expérience, se fondant sur ce qu'elle est tirée de l'histoire païenne; car les princes de l'église leur enseignent à puiser à cette nouvelle source de vie catholique. Prenant pour texte de son mandement la solidarité des membres de la famille humaine, un évêque de France ne concluait-il pas de ce fait divin non point comme saint Paul, aux droits des faibles, des humbles et des pauvres, mais comme Mennenius Agrippa, aux droits de l'estomac? Donc que détachant leurs regards de l'évangile, qui n'est après tout, qu'une sanglante satire du meilleur des mondes, ils tournent leurs faces vers les nouveaux dieux, et leurs prophètes les économistes; qu'ils méditent sur la vertu de la contrainte morale, qu'ils prennent en considération les ingénieux procédés de la contrainte physique; qu'ils voient, par exemple, s'il n'y aurait pas moyen de généraliser l'emploi des méthodes pratiquées avec succès par la Rome catholique pour tirer d'une poitrine virile une voix de soprano. Qu'ils demandent aux chimistes de l'Institut, des procédés efficaces pour frapper de stérilité les flancs de la femme pauvre. Qu'ils aident à l'organisation d'une pieuse police, chargée de découvrir et de dénoncer les attentats à l'économisme commis par ceux qui ne pourront pas justifier devant le receveur de leur arrondissement, de leurs droits d'amour et de paternité; que plus heureux que le landrath de Glaris, ils parviennent à élever jusqu'à des limites que le riche seul pourra atteindre, le droit de contracter mariage, et alors ayant mis l'*élève du salarié* au rang de l'élève du bétail, ils auront tiré du pied de l'économisme l'épine qui le blesse. Le riche pourra se repaître et cuver son vin en toute sécurité. Le problème de la population et et de la subsistance sera résolu. *Amen, et vive S. M. Rothschild!*

Mlle Herminie Séron, âgée de huit ans, fille du célèbre guittariste Tito Séron, et qui possède déjà une rare habileté sur cet instrument, donnera, vendredi prochain, 26 juin, un concert dans la salle St.-Jean de l'Hôtel-de-Ville. On trouve des billets, au prix de 5 fr., chez les principaux marchands de musique.

Académie des Sciences.

PRÉSIDENCE DE M. MATHIEU.

Séance du 22 juin. (Voir notre numéro d'hier).

Le manque d'espace nous a contraint à ne donner hier qu'une partie du compte rendu de l'Académie. Nous les complétons aujourd'hui.

guaient un vif appétit, qui s'était visiblement accru, dit l'auteur, par la présence d'un nouveau condiment; mais bientôt on observa des effets inverses. L'expérience avait commencé le 18 janvier; le 24, deux chiens sur six refusèrent leurs aliments. La dose d'émétique fut diminuée de moitié, et le 28 elle dut être supprimée. Les chiens ne touchaient plus à leur nourriture, et tous étaient d'une extrême maigreur. Chacun d'eux avait pris encore 3 grammes d'émétique.

Lorsque des aliments émétisés eurent été remplacés par des aliments ordinaires, quatre chiens se remirent à manger; mais deux ne purent résister à l'effet du poison qu'ils avaient absorbé. Ils restèrent dans une inappétence complète, et le 3 février, l'un d'eux mourut. Nul changement dans les autres organes, sauf leur état d'émaciation; mais le foie, devenu friable, était remarquable par son volume. Le poids de cet organe était à celui du corps comme 1 : 12, tandis que sur des chiens bien portants, le rapport n'a été trouvé que de 1 à 24, à 32, ou même 40.

Chez cet animal la dissémination de l'antimoine était générale dans toute l'économie; poumons, cerveau, tout était également envahi.

Sur le second chien qui, avant de succomber, éprouva des tremblements nerveux, le poids du foie était à celui du corps : : 1 : 10. Une forte proportion d'émétique fut trouvée dans le cerveau.

Au bout de vingt jours, les quatre autres chiens étaient rétablis, leur voracité revenue. L'un eut le bon esprit de se sauver; un autre succomba par suite d'un accident étranger à la médication : un ver lombric lui perfora l'intestin, preuve, soit dit en passant, que ces animaux parasites subsistent fort bien au milieu d'un organisme saturé d'émétique.

Chez les deux derniers chiens, dont l'un fut sacrifié après trois mois et demie, le dernier après quatre mois, l'antimoine fut surtout rencontré dans la graisse et dans les os. 50 grammes de graisse contenaient autant de métal que 500 grammes des autres tissus. Le foie n'était plus au reste du corps que dans le rapport de 1 à 27.

C'est un fait fort digne de remarque que ce développement du foie à la suite de l'usage de l'émétique. Aujourd'hui que la percussion fournit au médecin les moyens de reconnaître avec précision l'espace occupé par certains organes (et le foie est de ce nombre), on ne tardera pas à savoir si l'emploi thérapeutique des sels d'antimoine suffit pour accroître sensiblement le volume de cette glande chez l'homme.

Relativement au séjour de l'émétique ou tartre stibié dans l'économie animale, M. Millon cite encore le fait d'une jeune chienne qui prit de l'émétique durant 5 jours, et mit bas ensuite à terme 15 jours plus tard. Le foie des petits contenait une notable quantité d'antimoine.

L'auteur termine son travail par quelques réflexions sur les effets de ce métal. Pénètre-t-il simultanément tous les organes? L'animal succombe dans le dernier degré de l'émaciation. Est-il condensé dans le cerveau? La mort s'accompagne de symptômes nerveux. Arrive-t-il aux organes moins sensibles tels que le tissu cellulaire ou le système osseux? Les effets du poison s'effacent. Dans les maladies saturnines, la concentration des symptômes morbides sur l'abdomen, sur le système

lève la membrane pyogénique qui tapisse le trajet de la fistule, retrousse sur une certaine étendue la peau qui l'entoure, puis taille un lambeau quadrilatère d'une largeur variable à base continue avec les téguments, et dont le sommet, glissé immédiatement au devant de la fistule, est fixé sur la surface saignante par la suture entrecoupée. Une sonde est ensuite placée à demeure, et une compression est exercée sur le lambeau pour maintenir la surface en contact.

L'autoplastie, fait remarquer M. Jobert de Lamballe, ne peut réussir lorsque les tissus sont ramollis ou lorsque l'économie est encore sous l'influence d'une cause spécifique, la syphilis, par exemple.

Le Mémoire se termine par de savantes considérations sur quelques faits puisés en partie dans Morgagni et qui démontrent quels graves accidents sont amenés par l'absorption de l'urine. L'élimination de l'urée est indispensable à l'épuration du sang.

Puisque le travail dont il vient d'être parlé nous a mis sur le chapitre des maladies urinaires, mentionnons un instrument assez ingénieux, présenté par M. le docteur Cornay, sous le nom de *stéréoscope*, et qui a pour objet de faire reconnaître dans la vessie la présence des moindres calculs ou fragments de calcul. Cet instrument se compose d'un stylet ou tube métallique terminé par un *timbre* en métal de cloche, qui, dès qu'il touche à des corps durs, produit un son plus ou moins aigu. — M. Cornay est aussi l'inventeur d'une sonde à siphon, destinée à retirer de la vessie, par aspiration, les graviers et autres menus corps étrangers, dès qu'ils s'y déposent : moyen de prévenir peut-être, dans quelques cas, la nécessité de recourir plus tard à la lithotritie ou même à la taille.

P.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. M. à R. — Reçu les 18. — Merci. — Nous n'avons rien de M. G.

M. P. B. à Palma. — Vous avez une lettre de nous qui modifiera sans doute les instructions de votre dernière. — Nous attendrons.

M. L. à Amiens. — Nous vous enverrons un état général, et un livre dont nous cherchons l'éditeur.

M. H. à Weissembourg. — Nous expédions. — Merci de l'avertissement.

M. B. à Genève. — Reçu les 300. — Merci. — Nous envoyons.

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 70,00 à 00,00; courant du mois, 97; juillet et août 78,00; 4 derniers, 82,83; 4 premiers 1847, 84 à 00.

LILLE. — Colza, 70,50 à 70.

ESPRIT 3|6. — Disponible, 121; courant du mois, 124 à 125,00; juillet et août, 19; 124 à 125,00; septembre, octobre, 126 à 000; novembre et décembre, 112.

Savons. — Marseille bleu pâle disponibles belle qualité 00 les 100 kil.

Marchés.

Marché Saint-Martin du 24 juin. — Foin, 1re qualité, 52,56; 2e 44,46; 3e 40,42. — Paille de blé, 1re qualité, 31,34; 2e 30,00. — Paille de seigle, 1re qualité, 00,00; 2e 25,26.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 23 juin. — Porcs amenés 265, vendus 251 à 1,22-1,18-1,14. — Bœufs amenés, 0 vendus 0 à 0,00.

Halle aux blés. — 24 Juin. Choix, 116 à 118 k. 38,00 à 38,50. —

— — fin courant				V. P. dr. 1808 75
4 1|2 J. 22 m. dr cours 113 50	Banq. de Fr. dr cours 3180 » »			— Ob. anc. » » »
4 0|0 J. » » » »	O. V. de Par. » 1793 75			— — nouv. » » »
Emp. 1844. au Ct » » »|»	C. hyp...... » » » »			V. P. gauc. 255 » »
— fin Ct » » » »	— Gouin.... » 1215 » »			Paris à Sc. » » »
B. du Trés. » 3 3|8	— Gann..... » » » »			— à Orléans 1243 50
PRIMES.	fin cour.		fin proch.	— à Rouen. 1076 25
3 p. 0|0...... d. 50	» » » » » » »	—	» » » » » »	R.-Havre.. 725 » »
5 p. 0|0...... d. 50	» » » » » » » »	—	121 » » 120 90	Avignon... 868 75
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	Str. à Bâle. 217 50
3 p. 0|0.....	0 » | » » » » | »		12 1|2 10 » | »	Paris-Str... 496 25
5 p. 0|0.....	05 » | » » » » | »		35 » | » 32 1|2	Tours-Nant 611 25
FONDS ÉTRANGERS.				Orl.-Vierz. 625 » »
NAPLES. au Ct dr cours » » »	ROM............ Der C. 100 1|8			C. du Nord 731 75
Récép. Rotsch. » 103 » »	BELG. 3 1|2.... » » » » | »			Famp-Haz. 405 » »
ESP. Dette act. » » » » | »	— 4 1|2...... » 100 » | »			Diep.-Féc.. 405 » »
— — pass. » » » | »	— de 1840.... » 100 5|8			Boul. à Am. 470 » »
— 3 p. 0|0. » » » » | »	— de 1842.... » » » | »			Orl.-Bord. 587 50
Dette intérieure » 22 1|8	— Banque.... » 890 » »			Mont. à Tr. » » »
PORTUG. 5 0|0 1837 » » » | »	— de Em. 1844. » » » | »			Paris-Lyon 532 50
HOLL. 2 1|2 » » » » | »	PIÉMONT........ » » » »			Bord-Teste » » »
HAITI.......... » » » » | »	AUTRICHE...... » 392 50			Zinc V. M.. » » »
Union linière... » » »	— Fourneaux de l'Aveyron... » » »			Lin Maber. » » »

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

La grande fête qui devait avoir lieu hier soir au *Jardin Mabille*, pour se prolonger toute la nuit, a été remise, à cause du mauvais temps, à mercredi prochain.

— Dans toutes les sociétés qui se forment, il manque presque toujours à la tête, des hommes spéciaux chargés de les conduire et diriger de manière à arriver à un résultat satisfaisant pour les actionnaires. Ce n'est pas le reproche que l'on peut adresser à M. Huguin pour la compagnie qu'il vient de former; son nom seul suffirait et serait une garantie pour décider les souscripteurs à s'intéresser dans sa société; mais il a voulu ranger autour de lui des hommes recommandables pour former son conseil de surveillance et une maison de banque présentant toutes les garanties désirables.

Il promet à ses souscripteurs non-seulement un revenu certain de 10 1|4 pour cent, produit immédiat qu'il obtient par un établissement en activité qu'il apporte à la société, mais un revenu éventuel de 20 1|2 pour cent, basé sur l'accroissement de la population.

Les recettes probables de sa compagnie doivent être de 360 000 fr., la dépense de 250 550 fr., et par conséquent le bénéfice net de 108,450 fr., soit 102 fr. 30 c. de revenu par chaque action de 500 fr.

C'est certainement plus qu'il n'en faut pour recommander la compagnie de M. Huguin, dont le siége est à Paris, rue Hauteville, 11, et dont les banquiers sont MM. Béchet, Dethomas et Ce, rue Hauteville, 25, chargés de distribuer les statuts et les prospectus et de recevoir les souscriptions ainsi que les fonds versés par les actionnaires.

Spectacles du 25 juin.

7 h. »|» FRANÇAIS. — Dissipateur, Ecole des Maris.
7 h. »|» OPÉRA-COMIQUE — Mousquetaires.
6 h 1|2 VAUDEVILLE. — Eventail. Dondaine.
9 h. 1|2 VARIÉTÉS. — Tricorne. Turlututu. Baronne. Gamin.
6 h. »|» GYMNASE. — Changement, Premières amours, la Vie.
6 h. 1|2. PALAIS-ROYAL. — Inventeur, Châle bleu, Femme, Beaux-Frères.
7 h. »|» PORTE-ST-MARTIN. — Don César, Diane de Chivry.
6 h. »|» AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h. »|» GAITÉ. — Château des sept tours, les Français en Egypte.
6 h. 3|4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3|4 COMTE. — Ricco. Enfans jaloux, Polichinelle.
6 h. »|» FOLIES. — Prix de vertu, Plus heureux, Fée.
2 h. 1|2. HIPPODROME. — Les Dimanches, Mardis et Jeudis.

Imprimerie Lange Lévy et Compagnie, rue du Croissant, 16, hôtel Colbert.

respondant.

Les abonnés qui habitent des lieux éloignés du parcours de messageries, peuvent toujours s'adresser au directeur du bureau de poste le plus voisin pour obtenir, contre remise du prix de l'abonnement, un mandat de pareille somme sur la caisse centrale à Paris, mandat qu'ils nous transmettront dans une lettre.

MM. les abonnés de la PHALANGE qui n'ont acquitté que les 6 premiers mois de 1846, sont priés de renouveler immédiatement, s'ils ne veulent point éprouver de retard dans l'envoi de la livraison prochaine qui paraîtra dans les premiers jours de juillet.

PARIS, 25 JUIN.

Chambre des Pairs. — Le budget.

La Chambre des députés a employé un mois à discuter le budget des dépenses ; la Chambre des pairs l'eût voté tout entier aujourd'hui, si elle se fût trouvée en nombre.

Dans une séance au Palais-Bourbon, M. Guizot refusait de s'expliquer sur les affaires de Syrie, de peur, disait-il, de nuire à la solution pacifique et unitaire que les affaires recevaient en Orient, à l'heure même où il parlait. Quelques jours après, les journaux publiaient des extraits d'un décret qui aurait été rendu par Cheik-Effendi, pour régler l'administration du Liban. Il s'agissait de remettre cette administration à des conseils composés de Druses et de Maronites, mais où la majorité numérique serait réservée aux Druses, bien qu'ils soient en minorité dans le pays, et d'où seraient formellement exclus tous ceux des Maronites qui auraient invoqué l'appui de la France.

M. de Montalembert a demandé aujourd'hui à M. Guizot des explications sur l'authenticité de cette pièce : dans le cas, a-t-il dit, où cette authenticité ne serait pas niée, il faudrait voir non un pas en avant, mais un retour vers le passé, mais une atteinte profonde portée à l'influence française en Syrie ; l'honorable pair a sommé le ministre de se disculper tôt ou tard des accusations qui pèsent sur lui, sous peine de voir retomber sur sa tête la responsabilité des maux de la Syrie.

M. Guizot a répondu comme à la Chambre des députés, que l'ordre matériel règne dans le Liban ; qu'une discussion pourrait le troubler, que les transformations qui se font maintenant en Syrie, bien qu'elles soient en désaccord avec le système du gouvernement, ne laisseront pas de produire d'heureux résultats, et hâteront l'heure où Druses et Maronites seront réunis sous un gouvernement unitaire. Quant au règlement cité, il aurait été tronqué et dénaturé par les journaux.

Ces explications échangées, la discussion sur le budget s'est concentrée entre MM. de Cordoue, de Boissy et les divers ministres. M. de Cordoue a réclamé des augmentations pour les desservants et vicaires, qui touchent de 800 à 900 fr. de traitement annuel, et pour les instituteurs communaux, dont on sait le dénuement ; il a flétri cette spé[...] *scibili et quibusdam aliis*, des houillères de la Loire et de la presse subventionnée, de la nécessité de surveiller les travaux des compagnies de chemin de fer et de l'effectif de la gendarmerie. La chambre, pour la première fois peut-être, l'a laissé parler aussi longuement qu'il l'a voulu ; la session va finir, et il semblait si heureux d'avoir la parole !

Les budgets de la justice et des cultes, des affaires étrangères, de l'instruction publique, de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce, et des travaux publics ont été votés ; il ne reste pour demain que le budget de la guerre, sur lequel il a déjà été présenté quelques observations, enfin, celui de la marine et celui des finances.

M. Duchâtel et l'Organisation du travail

Il y a quelques jours, M. Duchâtel déclarait solennellement à la tribune que l'*organisation* du travail était un mot vide de sens, ou que, s'il en avait un, c'était la négation même de la liberté.

L'*Echo de l'Industrie* de Lyon relève en ces termes cette déclaration.

Ces étranges paroles sont restées sans réponse. Voici, ce nous semble, celle que M. Billault aurait pu faire :

« M. le ministre s'est évidemment flatté quand il a dit qu'il avait longtemps réfléchi sur l'organisation du travail. Il est clair que ce qu'il sait là-dessus est de fraîche date, c'est à la tribune que ces idées lui sont venues ; elles ont tous les caractères de l'improvisation. M. le ministre commence par dire que ces mots : organisation du travail, sont vides de sens ; il finit par en trouver un, mais il croit que toute organisation est incompatible avec la liberté. Sur le premier point, il est à peine nécessaire de démontrer que M. le ministre est dans l'erreur, puisqu'il a pris soin de se réfuter lui-même ; nous nous bornerons à lui faire remarquer que le travail a déjà, dans certaines branches, une véritable organisation. Il y a l'organisation du travail de la guerre, dont nous ne voulons pas ; mais enfin l'armée est organisée. Elle a sa solde, sa nourriture, ses vêtements, son logement, son avancement, ses récompenses, ses retraites, ses invalides. Ici l'organisation n'est pas un mot vide de sens. Votre travail administratif est organisé. Vos employés ont un traitement, des indemnités, un travail assuré, une pension après un certain temps de service. Est-ce encore là un mot vide de sens ? Owen n'a-t-il pas proposé une organisation du travail ? Les Frères Moraves n'en ont-ils pas adopté une autre, et ne connaissez-vous pas celle du Paraguay ?

» Mais, dites-vous en vous ravissant, si on organise le travail, que devient sa liberté ? Eh quoi ! M. le ministre, liberté signifie donc pour vous absence de toute règle, de tout frein, de toute retenue, de toute loi ? Mais vous n'avez ces idées qu'en fait de travail, car vous ne manquez pas dans l'occasion de vanter la liberté de la presse dont vous nous faites jouir, et cependant il y a certaines lois de septembre qui y mettent bien quelques bornes. Nous serions mal reçus à prétendre que nous n'avons pas la liberté individuelle, et cependant nous ne pouvons faire une lieue sans passeport. Vous ne souffririez pas qu'on se plaignît de manquer de liberté politique, vous savez bien cependant que le cercle dans lequel cette liberté s'exerce est invariablement tracé. Le travail ferait-il donc exception, et n'y aurait-il pour lui aucun milieu [...]

de Lyon, lorsqu'il écrivait les lignes suivantes :

« On a démontré assez souvent, pour qu'il soit inutile d'y revenir, que l'organisation du travail est un mot vide de sens, ou que c'est l'abolition de la liberté de l'industrie...

» M. le ministre de l'intérieur s'étonne que des principes qui recevaient, il y a quelques années, l'assentiment universel, trouvent aujourd'hui des contradicteurs. Mais à qui la faute ? C'est bien un peu celle des soi-disant socialistes qui, avec ce mot magique d'organisation du travail, ont quelquefois essayé d'agir, par la perspective d'un bien-être imaginaire, sur les masses inintelligentes et passionnées. Mais n'est-ce pas aussi la faute du gouvernement ? Nous n'hésitons pas à penser qu'il doit en porter la plus grande part de responsabilité. — Quand la science de l'économie politique aura dans l'enseignement national la part qui lui appartient, nous sommes intimement persuadés qu'on aura opposé la meilleure barrière au progrès des idées qui, sous prétexte d'organiser le travail, ne tendent à rien de moins qu'à désorganiser la société.

» Ne leur a-t-on pas laissé ignorer complètement les principes qui régissent d'une manière pour ainsi dire fatale la production et la répartition de toute richesse ? On veut que les idées creuses, mais au moins consolantes, de l'organisation du travail n'aient pas de prise sur l'esprit de la jeunesse, et on ne lui a pas fait connaître les véritables causes, presque toutes morales, qui influent sur le bien-être relatif des populations.

» On concevrait cette incuriosité ces vérités étaient de celles qui doivent frapper de prime-abord tout esprit non prévenu. Mais, quoique simples et susceptibles d'acquérir le plus grand degré d'évidence, les principes de la liberté industrielle ont besoin d'être confirmés par l'étude d'un grand ensemble de faits. C'est en étudiant tous les phénomènes économiques de la société actuelle et de l'histoire des sociétés passées, qu'on arrive à la conviction de la fécondité des principes libéraux et de l'inutilité des palliatifs qu'en dehors de ces principes on chercherait dans tel ou tel système d'organisation industrielle.

» La conclusion des observations de M. le ministre de l'intérieur nous semble donc être une plus grande extension à donner aux études économiques dans l'enseignement national, et nous regrettons qu'il ne l'en ait pas tirée. Il est vrai que cela regarde son collègue de l'instruction publique. »

Il faut donc, d'après le *Journal de l'Aveyron*, créer des chaires d'économie politique. A merveille, si on peut trouver des professeurs qui s'abstiennent de parler d'organisation du travail. Mais peut-on l'espérer pour l'avenir, avec la popularité croissante de cette idée, quand les professeurs nommés par le ministre de l'instruction publique l'arborent sur leur drapeau. Témoin, M. Michel Chevalier, professeur au collège de France. L'exemple doit avoir quelque autorité pour le *Journal de l'Aveyron*, qui a contribué pour sa bonne part à l'élection de M. Chevalier, comme député de Rodez. Nous avons cité ses paroles ; qu'on nous permette de les rappeler, elles sont importantes :

« Je rechercherai avec vous quel contingent de lumières la science
» économique peut fournir pour éclairer les grandes questions dont le
» siècle est saisi, et qu'il est astreint à résoudre sous peine des maux
» les plus cruels ; vous me verrez surtout préoccupé d'un problème si
» étendu et si complet, qu'il résume en lui tous les autres ; d'un problème [...]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

VENDREDI 26 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT [1],

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

PAR CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. Sw.-Belloc).

XIV.

Scène d'intérieur où le futur projette son ombre sur le présent.

L'ancienne maison Antoine Chuzzlewitt, père et fils, articles de Manchester, etc., avait son chef-lieu dans une étroite ruelle. Il y faisait sombre par les plus brillantes matinées d'été. Les garçons de peine y occupaient leurs loisirs dans les jours de la canicule, à tracer avec l'arrosoir, devant la porte des magasins poudreux, toutes sortes de dessins fantastiques, pour le plus grand amusement des commis, qui, en pantalons irréprochables, les mains dans le gousset, se tenaient debout sur le seuil, absorbés dans la contemplation de leurs bottes vernies, besogne qui semblait faire leur principale occupation, si l'on en excepte pourtant celle de porter une plume derrière l'oreille.

La maison Chuzzlewitt était une masure sale, enfumée, vermoulue, et déjetée du sommet à la base. Ce n'en était pas moins le siége des affaires et des plaisirs d'Antoine Chuzzlewitt père et fils. Ni le vieux, ni le jeune n'avaient d'autre demeure. Leurs soucis, leurs joies, leurs pensées, se concentraient dans ces étroites limites.

Là, les affaires prenaient le pas sur tout. Elles avaient mis le bien-être à la porte : elles intervenaient en tyrans dans les arrangements domestiques. Les misérables chambres à coucher étaient encombrées de liasses de lettres rongées par les vers, enfilées sur des ficelles le long des murailles ; des cylindres à impression sur toile, des fragments de vieux échantillons d'étoffes passées de mode, des coupons de marchandises avariées, gisaient épars sur le plancher, tandis que les maigres lits de fer, les lavabos, les tapis roulés, étaient acculés dans les coins, comme chose d'importance secondaire, dont il n'y avait nul profit à tirer, et qui détournaient de la grande préoccupation.

L'unique salon était, d'après le même principe, un véritable chaos de caisses, de cartons, de paperasses, entremêlés de tabourets de bureau en guise de chaises, sans parler d'un pupitre-monstre envahissant moitié de la pièce, et d'un coffre-fort en fer scellé dans le mur au-dessus de la cheminée. La solitaire petite table, consacrée aux repas et aux jouissances sociales, tenait aussi peu de place, comparée au pupitre, au comptoir et à tout l'appareil commercial, que les gracieuses et innocentes récréations de la vie en tenaient dans les habitudes du vieillard et de son fils, acharnés tous deux à la poursuite exclusive du gain. Un sordide couvert était mis pour dîner, et dans une chaise, devant le feu, était assis le vieil Antoine : il se leva pour accueillir Jonas et ses aimables compagnes.

Un ancien proverbe dit qu'il ne faut pas s'attendre à trouver de vieilles têtes sur de jeunes épaules : on pourrait ajouter que cette monstrueuse anomalie inspire d'ordinaire un grand désir d'y mettre ordre, ne fût-ce que par amour pour l'harmonie. Peu d'hommes, du sang-froid le plus éprouvé, se pouvaient défendre de cette impression en voyant Jonas pour la première fois ; mais s'ils eussent pénétré dans son intérieur, pris place à son foyer ou à sa table, la tentation fût devenue irrésistible.

— Eh bien, vieux revenant, dit ce fils respectueux à son père, le dîner sera-t-il bientôt prêt ?

— Je croirais que oui, répondit le vieillard.

— Je croirais !... belle réponse ! ne pouvez-vous en être sûr ? Je vous le demande pour le savoir.

— Mais, je n'en suis pas moi-même certain, dit Antoine.

— De quoi êtes-vous certain, vieux radoteur ? reprit le fils, haussant la voix. Vous ne savez ni ce que vous dites, ni ce que vous faites. Passez-moi votre chandelle, j'en ai besoin pour les filles.

Antoine lui passa un chandelier de bureau tout bosselé : M. Jonas précéda ses cousines dans la chambre à coucher la plus proche, les engagea à y déposer leurs châles et leurs chapeaux, et revint au salon où il s'occupa à déboucher une bouteille de vin, à aiguiser le couteau à découper, adressant de temps à autre, à son père, de pieuses apostrophes, jusqu'à ce que le dîner et les invitées reparussent ensemble. Le repas consistait en une éclanche de mouton flanquée de choux et de pommes de terre, qu'une vieille femme en savates déposa sur la table ; après quoi elle disparut, abandonnant les convives à eux-mêmes.

— Un vrai ménage de garçon, comme vous voyez, cousine, dit M. Jonas à Charité. Je parie que l'autre en fera des gorges chaudes ce soir en rentrant ! Passez donc de ce côté, asseyez-vous à ma droite. *Elle* se mettra à ma gauche... Hé ! l'autre !.. voulez-vous bien venir par ici ?...

— S'il faut vous contempler d'aussi près, épouvantail, répliqua la folâtre fille, je puis avant mon bénédicité dire mes grâces, j'ai dîné !

— Est-elle farceuse ! hein ? murmura M. Jonas à la sœur aînée, accompagnant ces paroles de son éloquent coup de coude.

— Eh, que m'importe ! répliqua aigrement miss Charité ; je suis lasse de répondre à d'aussi ridicules questions.

— A qui en a donc mon vieux tracassier de père, à présent ? dit M. Jonas, suivant de l'œil les allées et venues que faisait son père dans la chambre. Pourquoi ne pas vous mettre à table ? Que cherchez-vous ?

— J'ai perdu mes lunettes, Jonas.

— Eh bien, passez-vous-en ! vous n'en avez que faire pour manger et pour boire, je suppose. Et où s'est fourré cet autre engourdi de Chuffey ! Hé, vieil idiot !... Vous connaissez votre nom, peut-être !

Non, car il n'y répondit pas ; mais dès que le vieil Antoine parla, la porte d'un petit bureau, séparé par un vitrage du reste de la pièce, s'ouvrit lentement ; il en sortit un vieillard, courbé, à yeux chassieux, à figure de belette. Ses habits râpés, d'un noir roux, d'une coupe antique, semblaient de la même date que le reste de l'ameublement. Ses culottes courtes étaient attachées aux genoux avec de vieux bouts de rubans, économisés sur sa chaussure. Autour de ses jambes en fuseaux flottaient des bas de laine, jadis noirs. On l'eût cru mis de côté, oublié

---

[1] Voir les numéros du 4 au 25 juin.

parfois une teinte de passion politique pénètre jusque dans la composition des tribunaux consulaires: Et pourtant, si la politique doit être bannie de quelque part, c'est à coup sûr de tous les lieux où l'on rend la justice.

Un autre inconvénient de l'intervention de la politique dans le choix des notables, c'est la concentration des fonctions de juges consulaires ou de membres des chambres de commerce, sur un petit nombre d'individus. En prenant les notables dans une seule opinion, on éloigne naturellement des chambres et des tribunaux tous les hommes de l'opinion contraire. L'administration de la justice peut n'en pas souffrir, c'est une affaire à examiner; mais à coup sûr les chambres de commerce sont loin d'y gagner en importance et en considération. Comment voulez-vous que le progrès s'introduise là où les mêmes hommes dissertent incessamment sur des sujets cent fois rebattus? Si vous voulez donner à ces conseils toute l'importance qu'ils pourraient et devraient avoir, faites-y pénétrer des éléments nouveaux propres à leur donner le nerf et la vie qui leur manquent trop souvent!

Nous sommes loin d'accuser absolument les préfets de ne se déterminer dans le choix des notables que par des considérations purement politiques, mais nous disons qu'ils y sont entraînés par leur position même. C'est la pente naturelle des choses. Voyez ce qui vient de se passer à Reims. M. le préfet de la Marne avait fait une liste de notables telle quelle. Il n'avait oublié qu'une seule chose, c'était d'y faire entrer le nom d'un des principaux négociants de la ville, M. Adolphe David; oubli d'autant plus inconcevable, que déjà en 1834 M. David, alors âgé de vingt-quatre ans, avait été délégué à l'enquête commerciale par soixante à quatre-vingts industriels du pays. Les notables commerçants de Reims viennent d'élire M. David membre de la chambre de commerce, bien que son nom ne figurât pas sur la liste officielle. C'est à notre avis la critique la plus concluante, la plus énergique et la plus convenable qui pût être faite de la loi sur la formation des chambres et des tribunaux de commerce, loi qui appelle des changements profonds, notamment une application large et démocratique du principe de l'élection des notables par leurs pairs, c'est à dire par les patentés.

Monopole de la Banque de France (1).

Pour compléter le tableau des envahissements progressifs de la Banque de France, nous donnerons ici l'énumération de tous les comptoirs d'escompte dont elle a déjà obtenu la fondation, et celles des banques locales, avec la date des ordonnances qui les ont autorisés, et le montant de leur capital social.

COMPTOIRS DE LA BANQUE DE FRANCE.

Reims.	Ordonnance du	6 mai 1836.
Saint-Etienne.	—	17 juin 1836.
Saint-Quentin.	—	16 octobre 1837.
Montpellier.	—	19 janvier 1838.

(1) Voir les numéros des 20 et 21 juin.

comptoirs d'escompte pouvaient être autorisés par ordonnance royale; depuis cette loi, elles ne peuvent l'être que par le concours des trois pouvoirs, tandis que les comptoirs restent soumis au régime des ordonnances.

Les Communistes allemands dans les Deux Mondes.

Les Communistes allemands établis en Amérique, ont la même origine que leurs frères de la Suisse, et procèdent comme eux de l'école de Weitling. C'est à ce même Weitling, qui aspire à devenir le Babeuf de la race germanique, que la *Gazette d'Augsbourg* attribue le pouvoir « d'avoir secoué dans son sommeil léthargique la philosophie fainéante de l'Allemagne. » Rien n'égalait, en effet, la douce quiétude des prétendus amis de la sagesse, lorsque la révélation des doctrines du novateur communiste éclata comme un coup de tonnerre, sous le ciel brumeux mais placide des flegmatiques Allemands. Aux sinistres prévisions de quelques esprits clairvoyants, qui redoutaient, pour leur propre patrie, les conséquences funestes que les misères nées du prolétariat produisent si fréquemment en Angleterre et en France, les philosophes s'étaient longtemps contentés de hausser les épaules, affirmant que ceux qui peignaient l'avenir de l'Allemagne sous des couleurs si sombres, ne visaient qu'à produire des effets de mélodrame, et prétendant que, grâce sans doute à leurs leçons, « le peuple allemand était *trop honnête, trop raisonnable* et *trop bien élevé*, pour jamais imiter dans leurs travers ses voisins français et anglais. Quant à ces derniers, les soulèvements, les agitations qui se manifestaient périodiquement chez eux, tout cela n'était que « *des bulles s'élevant du bourbier de l'ignorance*. » Eclairer les masses, c'est-à-dire faire luire sur elles le flambeau de la philosophie, c'était le vrai, le seul moyen de guérir les chartistes de la faim, d'empêcher les ouvriers des villes de France de se mettre en grève. Ainsi déclamaient les fidèles sectateurs de la raison pure, quand les femmes des tisserands silésiens apparurent le poing amaigri et menaçant. Weitling, se constituant le tribun des classes délaissées et souffrantes, se livra alors aux attaques les plus violentes contre l'égoïsme des riches et la tyrannie de ceux qui abusent de la puissance du capital. Que fit la philosophie? Trouva-t-elle des arguments pour réfuter le famine et le communisme? Hélas! non! Elle s'en rapporta à la sagesse des gouvernements.

Voilà donc la déroute de la philosophie commencée par les communistes, sur la terre classique des idéologues. Espérons que le coup de grâce lui sera bientôt donné par les socialistes de l'Ecole phalanstérienne. La *Gazette d'Augsbourg*, qui traite ces derniers en ennemis, veut que, pour mieux les combattre, on fasse connaissance avec leurs armes. D'ici à quelques mois, comme nous l'avons annoncé, les œuvres complètes de Fourier, traduites à Berlin, seront répandues dans toute l'Allemagne. Qui sait si alors la *Gazette d'Augsbourg*, qui se moque avec raison de la fainéantise des philosophes, n'applaudira pas à la victoire définitive, qu'il sera si facile aux phalanstériens de remporter sur une vieille rabâcheuse qui se meurt, si déjà elle n'est pas morte. Le sauve-qui-peut général des derniers disciples de Kant aurait son retentissement de ce côté-ci du Rhin, où feu M. Cousin forme, avec les

soit jointe à cet organe des socialistes français, pour faire triompher, sur les bords du Rhin, le principe de l'association et la grande question de l'organisation du travail. Cette identité de vues vient de porter malheur à la *Gazette*, à laquelle on intente en ce moment un procès de *tendance socialiste*. C'est la première fois que ce journal prussien aura du comparaître devant le tribunal de haute censure. Si de la série d'articles incriminés il résulte qu'il soit coupable, non pas de socialisme, mais seulement de tendre au socialisme, il en sera quitte, cette fois, pour une simple réprimande; la seconde fois, il paierait une amende, et à la troisième, il se verrait interdit. Est-ce bien là le sort qui attend une feuille, dont le seul crime a été de rechercher, le plus consciencieusement possible, les maladies qui affligent notre ordre social, et les moyens les plus propres à réformer pacifiquement la société? En ce cas, nous plaindrions encore plus l'aveuglement des juges que le malheur du journal qu'ils auraient frappé dans son existence. Si l'Allemagne et l'Europe avaient les yeux fixés sur la Prusse, c'est qu'elles jugeaient le gouvernement de ce pays trop intelligent pour imiter l'Autriche dans son déplorable aveuglement. Les socialistes de tous les pays faisaient les vœux les plus sincères pour que l'illustre maison de Brandebourg, plus habile que celles de Souabe et d'Autriche, donnât enfin à la grande patrie allemande l'unité politique qui lui est indispensable, et dont l'absence a été jusqu'ici une cause perpétuelle de souffrances pour elle et pour l'Europe entière, dont l'Allemagne forme le cœur. Que peut-il arriver, si la Prusse, suivant l'exemple de l'Autriche, persécute, elle aussi, les socialistes? C'est que, parmi ces nouvelles victimes de la sagesse des diplomates, un certain nombre des moins patients et des plus exaltés, oublieront leur ancienne modération, pour se jeter dans la voie du radicalisme social.

Quant à ce dernier parti, qui est celui auquel se rattachent les diverses sectes des communistes allemands, il est présumable qu'il se montrerait moins violent s'il eût été lui-même moins persécuté. Weitling, représenté comme le type de ce parti extrême, ne ressemble au peu à nos communistes français que par le côté social de sa théorie. En religion, il est de l'école de Strauss, qui nie le Christ et les Ecritures, et, au point de vue politique, il est de ceux qui, avec Ruge, l'ancien rédacteur du *Vorwaerts*, veulent une Allemagne républicaine dont la réalisation, si le calcul de certains autres niveleurs allemands est juste, doit coûter la vie aux quatre cinquièmes de la population germanique.

Selon ces réformateurs farouches, qui regardent le Suisse Marat comme leur précurseur, la révolution française n'aurait été qu'un jeu d'enfants, et les *petits Français*, comme Heine appelle ceux qui l'ont faite, étaient d'un caractère trop jovial pour comprendre toute l'importante de la mission régénératrice qu'il appartient à la seule race allemande d'accomplir, et cela non-seulement chez elle, mais dans toute l'Europe, et même en Amérique.

Les républicains allemands aiment assez à se comparer aux fiers Germains d'autrefois, et se croient appelés, comme leurs aïeux, à renouveler le monde. Il ne faut pour cela, disent-ils, que retremper dans un déluge de sang, la race germanique, aussi pourrie et usée que l'était la race latine quand celle-ci fut rajeunie par les Barbares. C'est la civilisation qui a desséché la sève germanique, et ce sont les philosophes qui ont plongé les Allemands dans un engourdissement semblable à la mort. Mais Hermann se réveillera, et les autres hé

---

pendant un demi-siècle, et déterré par hasard au fond d'un poudreux garde-meuble. —

Il se traîna à pas lourds vers la table, se glissa dans la chaise vide, et une fois là, ses sens engourdis l'avertissant vaguement de la présence d'étrangères, de femmes, il se leva dans l'intention de faire un salut. Mais il se rassit sans l'avoir fait, souffla sur ses mains ridées, pour les réchauffer, et demeura immobile, son pauvre nez bleu au-dessus de son assiette, ne regardant rien, avec des yeux dont la vue semblait s'être retirée, et une figure qui n'exprimait rien : triste personnification du néant.

— Je vous présente notre commis, dit M. Jonas, en sa double qualité d'hôte et de maître des cérémonies : le vieux Chuffey.

— Est-il sourd? demanda une des jeunes personnes.

— Non, pas que je sache. Il n'est pas sourd, dites donc, père?

— Je ne lui ai jamais entendu dire qu'il le fût, répliqua le vieillard.

— Aveugle? reprit miss Pecksniff.

— Non, je ne crois pas qu'il soit aveugle non plus, dit Jonas avec insouciance. Vous ne le considérez pas comme aveugle, hein, père?

— Non certainement, répliqua Antoine.

— Qu'est-il donc alors?

— Ce qu'il est, ah! je vais vous le dire, répliqua Jonas en à parte. Primo, il est ridiculement vieux : et ce n'est pas ce qui m'en plaît le plus, car je crois qu'il a passé sa recette à mon père. Secundo, c'est un drôle de chaland, allez! ajouta-t-il, en élevant la voix : il ne comprend que l'autre vieux... Jonas désigna son honorable père avec la fourchette à découper.

— Oh! est-ce drôle! s'écrièrent les deux sœurs.

— Cela vient, voyez-vous, reprit Jonas, de ce qu'il s'est usé la cervelle à faire des chiffres et à tenir les comptes. Il y a environ vingt ans, il s'alla coucher avec la fièvre; sa tête déménagea et pendant trois semaines il ne fit que rabâcher d'additions et de multiplications. Il supputa tant et tant de milliards que, depuis, il n'a jamais pu, je crois, retrouver sa balance. Mais comme nous ne faisons plus guères d'affaires, il ne s'en tire pas encore trop mal. Ce n'est pas un mauvais commis, après tout.

— C'est un très bon commis, Jonas, dit Antoine.

— Il suffit qu'il gagne à peu près son pain et son sel. Je vous disais donc qu'il ne comprend personne; mon père a seul le secret de s'en faire entendre et de l'émoustiller. C'est qu'il est fait à ses façons, voyez-vous! Je l'ai vu jouer au whist avec son vieux patron pour partner, et gagner lestement un rubber, sans plus savoir quels étaient les autres joueurs, que vous, qui n'y étiez pas.

— Est-ce qu'il n'a point d'appétit? demanda Mercy.

— Oh que si! dit Jonas, s'escrimant du couteau et de la fourchette. Il ne mange que trop quand on le sert. Mais tant que mon père est là, il prend son parti d'attendre une minute, ou une heure, c'est selon : en sorte, que si la faim me talonne comme aujourd'hui, il n'arrive qu'en troisième, vous pensez bien. Allons, Chuffey, l'idiot, êtes-vous prêt?

Chuffey resta immobile.

— Vieux sournois, va! dit M. Jonas, se servant une autre tranche. Parlez-lui donc, père.

— Etes-vous prêt à dîner, Chuffey? demanda le vieillard

— Oui, oui, dit Chuffey, transformé, au premier son de cette voix, en une créature sensitive et humaine. C'était chose curieuse et touchante à voir. — Oui, oui, tout-à-fait prêt, M. Chuzzlewitt, tout prêt, tout prêt, monsieur. Il s'arrêta, le sourire sur les lèvres, et prêta l'oreille; mais, la voix ne parlant plus, la lumière se retira peu à peu du pâle visage, qui redevint inerte comme auparavant.

— Vous allez voir sa grimace, attention! dit Jonas, s'adressant à ses cousines, comme il passait à son père la portion du vieux commis. Il ne manque jamais de s'étrangler, quand ce n'est pas du bouillon. Regardez-le à présent! n'a-t-il pas l'air d'un vieux cheval qu'on mène à la voirie? hein? Quelle mine! je ne voulais pas le faire venir à table, mais j'ai pensé qu'il vous divertirait.

Le pauvre sujet de cette affable plaisanterie n'en comprit heureusement pas le sens : il demeurait étranger à presque tout ce qui se disait. Le mouton se trouvant trop dur pour ses faibles gencives, il vérifia la prédiction et faillit s'étrangler, il rencontra tant d'obstacles dans ses tentatives pour dîner que M. Jonas s'en pâma d'aise, et protesta qu'il ne l'avait jamais vu si drôle, et qu'il en crèverait de rire pour peu que cela durât. Il assura même aux deux sœurs que, sous ce rapport, Chuffey l'emportait sur son père, ce qui n'est pas peu dire, ajouta-t-il en clignant de l'œil.

N'était-ce pas étrange qu'Antoine Chuzzlewitt, lui, si vieux, si cassé prît plaisir à entendre son estimable fils railler la pauvre ombre assise à sa table? Et pourtant, il s'y complaisait; non, il est vrai, par un sentiment hostile au vieillard, mais par orgueil de l'esprit de Jonas. Les grossières allusions du jeune homme aux infirmités paternelles le remplissaient aussi d'une furtive allégresse. Il s'en frottait les mains; il en riait sous cape, comme s'il se fût dit : C'est moi qui l'ai fait ce qu'il est; moi qui l'ai élevé! C'est l'héritier de mon choix façonné à ma guise. Un fin matois, rusé, cupide, avare, qui ne gaspillera pas ce que j'ai amassé! J'ai travaillé pour cela; j'y ai mis mon espérance; j'en ai fait le but constant de mes efforts et de ma vie.

Et quel noble but une fois atteint! Combien de gens se fabriquent des idoles à leur image, et plus tard se refusent à les adorer, s'en prenant à la nature, qui n'en peut mais, de la difformité qu'ils ont créée. Antoine valait encore mieux que ces gens-là.

Chuffey tâtonna si longtemps autour et dedans son assiette que, perdant patience, M. Jonas la lui ôta, et chargea son père de signifier au vénérable personnage qu'il eût à se contenter du mâchonner son pain sec.

— Oui, oui, s'écria le vieillard, se ravivant à la voix d'Antoine. C'est juste, très juste. Il est votre véritable fils, M. Chuzzlewitt! un garçon économe, rangé. Dieu le bénisse! Dieu le bénisse!

M. Jonas trouva ce dernier trait si bon enfant, comme il le dit, qu'il en rit à se tenir les côtes; il assura ses cousines qu'un beau jour Chuffey le ferait mourir sur place. La nappe ôtée, M. Jonas fit les honneurs de la bouteille aux jeunes personnes; il remplit leurs verres, les engageant à ne pas s'en faire faute, vu qu'il y avait encore du vin dans la cachette d'où il avait tiré celui-là; mais il se reprit aussitôt; c'était affaire de rire; il était sûr qu'elles ne prendraient pas l'offre au sérieux.

— Je boirai à la santé de Pecksniff, dit Antoine. A votre père, mes petites! Un habile homme que Pecksniff! un homme retors! un hypocrite! oui, oui, un franc hypocrite! hi, hi, hi! il l'est bien. Entre amis, ça peut se dire. Je n'en pense pas plus mal pour cela; seulement il en fait trop! il surfait; on peut trop surfaire, mes mignonnes; on peut outrer même l'hypocrisie. Demandez à Jonas!

— On ne peut jamais outrer le soin qu'on prend de soi, fit obser-

de la France. « Il n'y a qu'un moyen, pour l'Allemagne, de s'appro-
» prier l'élément slave, dit la *Gazette universelle de Leipzig*, et ce
» moyen, c'est d'imiter la France. Voyez ce royaume, il n'en est aucun
» en Europe qui soit composé de parties plus diverses, et néanmoins
» il n'en existe pas non plus où l'unité nationale soit aussi fortement
» enracinée. Flamands, Allemands, Celtes, Basques, Catalans, Ita-
» liens, tous ont un langage différent, des mœurs diverses, et tous
» néanmoins, dans le moment du danger, couraient avec autant d'em-
» pressement que les Français eux-mêmes à la défense de la commune
» patrie. Les diverses nationalités que la France a su ainsi assembler,
» ont si bien trouvé leur satisfaction dans la liberté française et dans
» les lois de la France, qu'oubliant la diversité de leurs origines,
» tant de peuples ont fini par sacrifier, à la sûreté générale, leurs ran-
» cunes particulières. »

On conçoit que l'Allemagne, si morcelée, si désunie, toute empreinte encore du vieux sceau féodal, envie à la France son imposante unité; car l'Allemagne, comme elle est politiquement divisée, dans le cas d'un choc avec la Russie et d'une invasion des Slaves, serait impuissante à repousser les envahisseurs? Appellera-t-elle dans sa détresse la France à son aide? mais à quel titre invoquerait-elle l'alliance de ses voisins, si les socialistes français, ses seuls et véritables amis, ont été repoussés. Que le danger, au lieu de venir du dehors par une guerre avec la Russie, surgisse au dedans, par une éruption du communisme, l'Allemagne ne sera pas moins incapable d'y résister, si elle ne se hâte d'adopter les réformes sociales. Les républicains sociaux de l'Allemagne, fidèles à leur idée de réformer le monde par le sang, prétendent que la paix universelle ne saurait être enfantée que par une révolution également universelle. La sagesse des gouvernements allemands décidera de la vérité de cette prédiction. La Prusse surtout peut certainement beaucoup influer sur les destinées du monde. Lorsque les moines chrétiens, ces instituteurs du moyen-âge, voulurent enseigner, en prêchant d'exemple, le dogme de la fraternité, ils élevèrent leurs monastères sur les ruines laissées dans le monde romain, par l'armée dévastatrice d'Attila. Les socialistes devront-ils attendre, eux aussi, pour fonder la commune de l'Avenir, que la tempête qui s'élèvera quelque jour des monts Carpathes, ait de nouveau balayé et nettoyé le monde?

(*La fin à demain.*)

Refus d'insertion.

L'INDUSTRIEL DE LA CHAMPAGNE ET LE JOURNAL DE REIMS.

Nos lecteurs se rappellent que des scènes de désordre ont eu lieu il y a quelques mois à Reims, à la suite d'un article publié par l'*Industriel de la Champagne*, au sujet des enfants exploités par les saltimbanques; ceux-ci se crurent blessés dans leur considération, et ils imaginèrent une vengeance digne d'eux: dans une sorte de parade, ils pendirent l'*Industriel* en effigie, et il s'ensuivit une sorte d'émeute à la suite de laquelle une assez vive polémique s'engagea entre le *Journal de Reims*, organe du parti conservateur, et l'*Industriel*, journal de l'opposition. M. Vien, rédacteur du *Journal*, se crut suffisamment désigné, et adressa une lettre à l'*Industriel*, qui refusa de l'insérer; de l'*Industriel* étaient injurieux et diffamatoires. Il croit aussi qu'un journal n'a pas le droit, comme une personne, de répondre dans une autre feuille, lorsqu'il peut répondre dans ses propres colonnes.

Arrivant aux faits de la cause, Me Billault soutient que le nom de M. Vien n'a été cité qu'en passant, et sans aucune qualification.

M. Vien avait été nommé en passant dans un récit; l'*Industriel* s'était contenté de dire que ses rédacteurs avaient passé par la maison d'un habitant de Reims, qu'on ne savait pas ami de M. Vien. Dans un autre article, il disait en parlant d'un pamphlet écrit au nom des saltimbanques, et injurieux pour le rédacteur de l'article de l'*Industriel* sur l'exploitation des enfants, que le rédacteur du *Journal* devait savoir qui avait corrigé les épreuves de ce pamphlet, et par qui il avait été distribué; le pamphlet avait été effectivement imprimé dans l'imprimerie du *Journal*, et distribué par les porteurs de cette feuille. La réponse, d'ailleurs, était faite par M. Vien, non pas en son nom personnel, mais au nom de son journal; elle était d'ailleurs souverainement injurieuse: on en peut juger par ces mots par où elle commence: « L'opinion que vous paraissez avoir de moi m'importe peu; mais il n'en est pas ainsi de celle que vous pourriez inspirer à ceux de vos honorables lecteurs qui ne me connaissent pas; voilà pourquoi, Monsieur, abaissant pour cette fois la bannière du dédain, que j'élève ordinairement entre vos attaques et ma personne, j'invoque aujourd'hui les lois de mon pays pour répondre à votre article d'hier. »

Plus loin M. Vien dit qu'il donne le démenti le plus formel aux imputations de l'*Industriel*.

Évidemment cette lettre était injurieuse, et à part toute autre raison l'*Industriel* avait le droit d'en refuser l'insertion.

Me Billault conclut en demandant l'annulation du premier jugement.

Me Boinvilliers, avocat de M. Vien, rédacteur du *Journal de Reims*, soutient que la plus grande violence de la polémique était du côté de l'*Industriel*; la plupart des phrases qui ont été citées de la polémique du *Journal* étaient antérieures à l'entrée de M. Vien à la rédaction. Quant au pamphlet dont il a été question, il a été rédigé et était signé par un bachelier ès-lettres; le *Journal* a refusé énergiquement l'insertion de la réponse des saltimbanques; le pamphlet a été imprimé par le même imprimeur que le *Journal*, mais cet imprimeur n'est pas propriétaire de la feuille; le porteur qui a distribué le pamphlet est un distributeur public qui n'appartient nullement au *Journal*.

La lettre adressée à l'*Industriel* est très vive, à la vérité, mais cette lettre répondait à un article de ce journal qui était écrit à peu près du même style; il était également question du profond dédain de l'*Industriel* pour le *Journal*; si d'ailleurs l'*Industriel* trouvait ces phrases injurieuses, il pouvait insérer le reste de la lettre, qui était l'essentiel, sauf à plaider plus tard pour savoir si les phrases crues injurieuses devaient ou ne devaient pas être insérées.

Me Boinvilliers conclut à la confirmation pure et simple du jugement.

M. Glandaz, avocat du roi, croit que la polémique de l'*Industriel* a été plus vive, plus personnelle que celle du *Journal*; mais là n'est pas la question: il s'agit simplement de savoir si le *Journal de Reims* a eu le droit d'exiger l'insertion de la réponse qu'il a faite à l'*Industriel*.

Après avoir rappelé brièvement les faits de la cause, M. l'avocat du roi dit que *pour donner droit de réponse dans un journal, il suffit d'avoir été nommé, quand même l'article ne serait pas injurieux*; c'est la loi de 1822; ici, d'ailleurs, il y avait injure, puisqu'on accusait le *Journal* de faire l'apologie de l'émeute. M. Vien avait droit d'écrire en son nom, puisqu'il était nommé dans un article et clairement désigné dans l'autre.

C'est à tort, continue M. Glandaz, qu'on a indiqué plus tard et soutenu qu'il y a une différence entre le rédacteur d'un journal et tout

[illegible] quelle on lisait que pour aviser aux moyens d'aider les classes ouvrières, autant que possible, à subvenir à leurs besoins les plus urgents, le conseil municipal s'est réuni le 19, et a décidé, de concert avec le bureau de bienfaisance, que le produit de la loterie au profit des pauvres et les droits perçus sur la foire, seraient employés à maintenir le prix du pain à un taux qui ne dépassera pas 2 fr. 70 cent. la miche de 8 kilogrammes.

» En sortant le soir de leurs ateliers, les ouvriers trouvèrent des affiches posées partout, et crurent que le pain ne serait livré au taux de 2 fr. 70 c. les 8 kilogrammes qu'aux pauvres du bureau de bienfaisance seulement, et aux citoyens qui, par une demande d'inscription sur les registres municipaux, consentiraient à être *assimilés aux indigents*. Quelques groupes se formèrent autour des affiches d'abord, puis se concentrèrent, vers neuf heures du soir, sur la place Saint-Epvre et ensuite sur la place Stanislas.

» Vers dix heures et demie, la troupe fit évacuer le centre de la place, et, après trois roulements de tambour, M. le commissaire central de police, accompagné de gendarmes à cheval, engagea les citoyens à se retirer. Cette sommation fut accueillie par des cris tumultueux; et le rassemblement, refoulé dans des rues adjacentes à la place Stanislas, ne s'étant pas immédiatement dispersé, quelques arrestations furent faites.

» Cependant un groupe s'était porté à la rue des Tiercelins devant le domicile de M. Pernot du Breuil, adjoint chargé de la police; des pierres furent lancées contre les persiennes de la maison. La soirée du samedi 20 n'a été signalée par aucun autre événement, et, avant minuit, toute la ville était rentrée dans le calme. Quelques troupes seulement stationnaient encore sur les places Saint-Epvre et Stanislas, et une compagnie du 39e de ligne avait été envoyée aux Grands-Moulins.

» Le dimanche, les divers postes furent doublés, les troupes consignées, et toute la matinée se passa sans bruit. Vers une heure, une arrestation ayant été faite dans le quartier le plus populeux de la ville vieille, un rassemblement se forma autour du prisonnier que les sergents de ville conduisaient au corps-de-garde, et traversa, en criant, toute la place Carrière.

» Dans l'après-midi, plusieurs rues furent barrées par la troupe, pour empêcher les groupes de se réunir, et le soir la place Stanislas, centre du mouvement de la veille, était en grande partie occupée par la cavalerie. De nombreuses sentinelles stationnaient tout autour de la place; aussi, dans la soirée du dimanche, n'y eut-il, sur ce point, aucune scène de désordre.

» Malheureusement, il n'en était pas de même dans un autre quartier de la ville. A dix heures du soir, un ouvrier employé aux travaux du canal, revenant de Champigneulles, se reposait sur un banc du cours d'Orléans, à la hauteur de la rue Saint-Michel. Quelques individus, cachés dans le haut de cette rue, guettaient apparemment le passage d'une patrouille: quand celle-ci se présenta, un coup de pistolet partit; aucun des hommes de la troupe ne fut atteint, mais la balle alla frapper en pleine poitrine, sur le banc où il était assis, le pauvre ouvrier inoffensif qui, transporté à l'hôpital, a expiré quatre heures après.

» Plusieurs autres coups de feu sont partis dans le même mo-

---

ver l'estimable personnage, la bouche pleine.

— L'entendez-vous? s'écria Antoine ravi. Voilà de la sagesse, de la sagesse pratique. Excellente distinction, Jonas! Non, on ne saurait jamais prendre trop soin de soi.

— Excepté, murmura M. Jonas à l'oreille de sa cousine favorite; excepté quand cela fait vivre trop vieux, alors il y a abus, n'est-ce pas? redites-le donc à l'autre, hein?

— Dites-le lui vous-même, reprit Charité avec pétulance; qui vous en empêche?

— Elle a trop l'air de se moquer du monde.

— En ce cas, pourquoi vous inquiéter d'elle? assurément, elle ne s'inquiète guères de vous.

— Vous croyez? demanda Jonas.

— Bon Dieu, cela se voit de reste! est-il besoin qu'on vous le dise?

M. Jonas ne répondit pas, mais il regarda Mercy avec une expression étrange, et dit qu'il n'en mourrait pas, elle pouvait bien y compter. Il se retourna ensuite vers Charité, avec un redoublement de courtoisie, la pressant à sa façon gracieuse de se rapprocher davantage.

— Il y a encore une chose qu'on ne peut trop surfaire, reprit Jonas, après une courte pause.

— Laquelle? demanda le père, grimaçant de satisfaction.

— La marchandise! répliqua le fils. Il n'y a qu'une règle de commerce: « Faites du prochain ce qu'il voudrait faire de vous, une dupe. » C'est la loi et les prophètes! le reste n'est que billevesées.

Le père applaudit avec effusion à cet axiome; il en était si chatouillé, qu'il prit la peine de le répéter, mot pour mot, au vieux Chuffey, qui se frotta les mains, hocha sa tête paralytique, clignota de ses yeux larmoyants, et s'écria de sa voix glapissante. « Bon, très bon! votre propre fils, monsieur Chuzzlewitt! » Mais l'enthousiasme débile du vieillard prenait du moins sa source dans sa sympathie pour le seul être auquel le rattachassent les liens d'une longue habitude et son incapacité actuelle. S'il se fut trouvé là un cœur, peut-être eût-il pu évoquer, à travers cette étroite et unique voie, quelques instincts meilleurs, assoupis au fond de l'argile usée, qui avait nom Chuffey.

Mais personne n'y songeait; personne n'y tâcha; Chuffey rentra dans l'ombre, au coin de l'âtre, où se passent ses soirées. On ne le vit, on ne l'entendit plus, sauf une fois, qu'une tasse de thé lui ayant été servie, il y trempa machinalement son pain sec. Impossible de savoir à ces moments-là s'il dormait ou veillait, s'il entendait, voyait, sentait ou pensait. Il demeurait, pour ainsi dire, à l'état de congélation, jusqu'à ce qu'une parole, un attouchement d'Antoine, vinssent rompre le charme et lui rendre la vie.

Miss Charité fit le thé à la requête de Jonas, et se tira si bien de son rôle de maîtresse de maison, qu'elle en ressentit un trouble plein de charme, augmenté encore par les assiduités de son cousin qui, assis près d'elle, lui insinuait dans l'oreille force douceurs. De son côté, Mercy les voyant accaparer d'une façon si exclusive tous les passe-temps de la soirée, et déplorant l'absence des admirateurs qui soupiraient sans doute après son retour, s'empara du journal de la veille, et s'en fit un prétexte à bâiller. Quant à Antoine, il s'endormit, laissant le champ libre aux amoureux.

Les tasses et la théière enlevés, Jonas sortit de sa poche un sale jeu de cartes, et régala les deux sœurs de divers tours d'adresse, dont le fin était d'allécher les regardants à parier qu'on n'en viendrait pas à bout, et d'empocher l'enjeu. M. Jonas les assura que ce talent de société, très-répandu dans le grand monde, y aidait à la circulation de sommes considérables qui changeaient ainsi de main au gré du hasard. Il est bon de remarquer qu'il était intimement convaincu de ce qu'il disait; car il y a une simplicité de ruse non moins qu'une simplicité d'innocence; et, pour tout ce qui exigeait une foi complète en l'astuce et la déloyauté humaines, Jonas était de tous les hommes le plus crédule. Peut-être doit-on aussi faire entrer en ligne de compte son ignorance, qui était des plus crasses.

Cet intéressant jeune homme avait tous les penchants qui font les grands scélérats: un seul trait lui manquait, le seul excusable, dans le catalogue des vices, — la prodigalité. — Ses habitudes rapaces, sordides, opposaient une digue à ses débordements. Là où échouent les remèdes salutaires, un poison en neutralise quelquefois un autre; de même, où la vertu n'avait nulle prise, une mauvaise passion dominante tenait les autres en échec.

Il avait développé tout son savoir-faire d'escamoteur, et la soirée s'avançait sans que M. Pecksniff eût paru. Les jeunes personnes exprimèrent le désir de retourner chez elles; mais, dans son accès de galanterie, Jonas insista pour qu'elles prissent du pain, du fromage et un verre de porter. Après ce modeste régal, il ne se montra pas plus disposé à les laisser partir. Il pressa Charité de s'approcher encore et encore, et de rester plus longtemps, et lui adressa nombre de pétitions aussi flatteuses, toujours de la même façon courtoise et hospitalière. Ses efforts étant vains, il mit son chapeau, passa une redingote, et se disposa à les reconduire chez Mme Todgers; il savait d'avance qu'elles aimaient mieux aller à pied qu'en voiture, préférence qu'il partageait et dont il les loua fort.

— Bonsoir, dit Antoine, bonsoir! mes compliments à votre papa, à Pecksniff: sans rancune; ha, ha, ha! Méfiez-vous de votre cousin; prenez garde à Jonas. C'est un rusé matois, allez! En tous cas, ne vous querellez pas pour *lui!* ne vous l'arrachez pas!

— Oh! la bonne idée! s'écria Mercy. Se l'arracher, vraiment! Cherry, ma chère, prenez-le tout entier; je vous cède ma part.

— Je suis trop *vert*, hein, cousine? dit Jonas. Une vraie grappe de verjus, n'est-ce pas?

Miss Charité goûta fort l'allusion, bien que passablement surannée. Mais dans son affection de sœur, elle prit M. Jonas à part, et lui reprocha de faire le mauvais plaisant. Elle ne lui permettrait jamais de persifler sa pauvre sœur; pour peu qu'il continuât, elle se fâcherait tout rouge. Mercy, qui avait réellement un fonds de bonne humeur, éclata de rire, et ils se mirent en route sans plus échanger de sarcasmes.

M. Jonas prit une cousine sous chaque bras; se trompant quelquefois de côté, il serrait à gauche au lieu de serrer à droite; même, pour que la gauche en fût incommodée; mais comme il chuchotait tout le temps avec Charité, et redoublait d'attention pour elle, il y avait évidemment méprise.

Dès que la porte de la maison Todgers s'ouvrit, Mercy dégagea son bras, et franchit rapidement l'escalier, tandis que Charité et Jonas s'arrêtèrent plus de cinq minutes sur les dernières marches. Aussi, comme madame Todgers le fit observer le lendemain à une tiers, évidemment il se tramait quelque chose.

Elle en était bien aise; car il était grand temps que cette pauvre miss Pecksniff l'aînée trouvât enfin à s'établir.

(*La suite à demain.*)

... des contradictions et invraisemblances qui se trouvent, selon eux, dans le rapport si simple et si naturel du clairon Rolland, échappé au massacre.

» Il serait bien heureux pour nous de pouvoir partager ce doute ; mais malheureusement le fait est trop bien constaté. Il est affirmé par un grand nombre de familles arabes qui, après cet évènement, ont quitté la deïra et sont rentrées sur notre territoire. Il est assuré aussi par une foule de Marocains qui viennent au marché de Nédroma et de Tlemcen.

» On sait également par le chasseur Bernard, qui parvint à s'échapper six semaines ou deux mois avant le massacre, que l'ordre était donné depuis longtemps, à la deïra, de tuer les prisonniers au premier danger de les voir délivrer par une colonne française.

» Le chasseur Bernard raconte qu'à l'apparition du général Cavaignac, vers la Moulouïa, la deïra passa sur la rive gauche douze ou quinze heures avant l'arrivée de nos troupes, que les prisonniers furent poussés dans l'ouest, et que six d'entre eux, qui ne purent pas suivre les autres, furent égorgés.

» Toutes ces affirmations, sans compter les renseignements recueillis par M. le colonel d'état-major de Martimprey, prouvent que le massacre a été consommé, et les déclarations du chasseur Bernard démontrent jusqu'à l'évidence, cette vérité que nous avons déjà plusieurs fois émise, que toute tentative sérieuse contre la deïra, pour la délivrance de nos prisonniers, n'aurait fait qu'avancer leur mort. »

Les travaux de la fauchaison à Bougie ont été l'occasion de nouvelles hostilités de la part des tribus kabyles du voisinage. Dans le but de protéger les travailleurs, le commandant de Wengi faisait chaque jour occuper la position du col de Thizi. Cette mesure de prudence est devenue le prétexte d'une sorte d'appel à la guerre sainte que le chef des Mzala a fait aux autres tribus. Il a fait déclarer au commandant supérieur qu'il devait évacuer la position dont il s'agit, et le 10, au moment où la troupe sortait escortant les faucheurs, toutes les hauteurs furent vues occupées par les Kabyles, dont le nombre ne s'élevait pas à moins de 3 000. Bien qu'il n'eût que trois ou quatre cents hommes sous ses ordres, M. le commandant de Wengi n'hésita pas à les aborder, et, par une vigoureuse attaque, il parvint à les débusquer. Mais, pendant toute la journée du 10 et celle qui suivit, il eut presque constamment à soutenir leurs attaques. Enfin, découragés par l'inutilité de leurs efforts, qui leur ont occasionné des pertes en hommes et en chevaux, tandis que nous n'avons eu que deux blessés, ils ont fini par renoncer à inquiéter nos troupes, et depuis le 12 les travaux ont suivi leur cours sans aggression nouvelle.

La presse anglaise regarde maintenant comme certain l'arrangement à l'amiable de l'affaire de l'Orégon.

« Les propositions envoyées à M. Pakenham, par le paquebot du 18 mai, dit le *Times*, ont été sur-le-champ communiquées au gouvernement américain ; et l'accueil fait à ces ouvertures, par M. Buchanan et par le président lui-même, est de nature à donner l'espoir d'une prompte conclusion. La violence des débats qui ont eu lieu cet hiver dans le congrès paraît avoir épuisé l'acrimonie des partis, et la lutte avec le Mexique a détourné l'attention publique aux Etats-Unis ; en même temps qu'elle a fait comprendre aux Américains la nécessité de n'avoir pas à la fois deux guerres sur les bras. Ces considérations d'un côté, et de l'autre la modération ainsi que la fermeté du gouvernement anglais, ont produit un excellent effet à Washington. Nous sommes presque sûrs que le prochain arrivage des Etats-Unis nous apportera la nouvelle de la solution définitive de la question de l'Orégon. »

Les dissentiments qui ont éclaté au sein de l'association du *repeal* en Irlande prennent chaque jour plus de gravité. Dans la dernière séance de l'association tenue à Dublin lundi dernier, il a été donné lecture d'une lettre dans laquelle O'Connell se plaint amèrement de ceux qui fomenteraient ces discordes. « Je vois, dit-il, avec le plus profond chagrin les efforts faits par quelques-uns de nos jeunes membres pour créer des divisions parmi nous et pour désunir les forces des *repealers*. Si la majorité de l'association ne tient pas ferme, les personnes auxquelles je fais allusion finiront par la détruire, etc., etc. »

Une commission avait été nommée à Saint-Pétersbourg, afin d'examiner la position des catholiques en Russie et le plus ou moins de fondement des griefs articulés de ce chef par le saint-siége. Cette commission avait, dit-on, terminé ses travaux, et les conclusions de son rapport étaient favorables à la cour de Rome ; mais la mort de Grégoire XVI étant survenue avant la publication du rapport, l'empereur a tout ajourné, attendu que l'élection et le caractère du nouveau pape peuvent exercer une grande influence sur les résolutions du cabinet de Saint-Pétersbourg.

Les hostilités qui ont eu lieu entre le Mexique et les Etats-Unis pouvant apporter au commerce maritime des entraves préjudiciables à ses intérêts, le roi des Pays-Bas vient d'ordonner qu'une division de l'escadre, réunie en ce moment à Flessingue, se dirigera vers les Etats-Unis et au besoin vers le Mexique, tandis qu'une autre partie de l'escadre se portera vers l'Amérique du Sud, pour de là se rendre à Batavia, pendant que la troisième division ira croiser dans les parages d'Alexandrie ; l'escadre entière quittera le 1er juillet prochain la rade de Flessingue.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

« Une lettre, que nous venons de recevoir de San-Antonio de Bexar, contient d'épouvantables détails sur les meurtres et les déprédations que les Indiens, particulièrement les Comanches et les Lipans, commettent en ce moment dans l'ouest du Texas. Tous les hommes valides ...

... de l'appareil pour reconnaître la présence de l'arsenic, appareil généralement employé maintenant dans la jurisprudence médicale. M. Marsh n'avait que 57 ans.

— D'après une décision du ministre des travaux publics, en date du 18 de ce mois, les agents secondaires des ponts-et-chaussées pourront recevoir des indemnités spéciales de déplacement lorsque leur service les forcera de quitter pour un jour et une nuit au moins leur résidence habituelle.

— L'emplacement du nouveau théâtre Montpensier est entièrement libre, et l'œil peut mesurer le magnifique espace qu'occupera le futur établissement dramatique, dont les premières fondations ont été jetées hier, dans l'après-midi, en présence d'un nombreux concours de curieux. L'entreprise générale du théâtre a été adjugée à MM. Bellu et Daunay, déjà connus par d'important travaux du même genre. Le théâtre sera prêt à l'exploitation au plus tard le 1er novembre prochain.

— Les journaux de Terre-Neuve annoncent un phénomène extraordinaire. Ils assurent que cette île s'élève graduellement au-dessus du niveau de la mer, et cette circonstance menace de rendre inabordables sous peu de temps les meilleurs ports de l'île.

— On lit dans un journal allemand :

« D'après de nombreuses expériences, du sel de cuisine mis sur des fourmilières détruit les fourmis d'une manière plus sûre que les autres moyens jusqu'alors employés, et beaucoup mieux même que l'huile de térébenthine. »

— La cour d'assises de la Seine, présidée par M. Zangiacomi, a commencé aujourd'hui le jugement d'une affaire de vols qualifiés et recel qui doit occuper le reste de la session, et dans laquelle sont impliqués seize individus.

Les accusés ne formaient pas entre eux une de ces bandes organisées qui obéissent à une impulsion commune ou mettent en commun le produit des vols commis par chacun de leurs membres, mais ils se reconnaissaient entre eux, ils étaient en rapports fréquents de débauche ou même de complicité ; ils savaient qu'ils pouvaient, au besoin, compter les uns sur les autres, et ils y comptaient : leur association n'était jamais que partielle et ne durait qu'autant que le vol qu'il s'agissait de commettre. Le nombre des vols qu'ils ont ainsi commis ne s'élève pas à moins de 31, avec les circonstances aggravantes de fausses clefs, d'effraction, etc., etc., qui forment un ensemble de 92 chefs d'accusation, sur lesquels 115 témoins sont appelés à déposer. Les auteurs de la plupart de ces vols ont été dénoncés à la justice par les filles Maquet et Fournier.

L'interrogatoire des accusés et les témoins entendus à l'audience de ce jour n'ont révélé aucune circonstance nouvelle; les débats ont été dépourvus d'intérêt.

La défense de Mélanie Maquet est confiée à Me A. Morise.

M. l'avocat général de Gérando occupe le siége du ministère public.

— Le général Comman, commandant supérieur de Blidah, est mort dans cette ville, le 19 courant, par suite des fatigues d'une expédition.

LA PROSPÉRITÉ CROISSANTE. — On lit dans l'*Echo de l'industrie de Lyon* :

« Encore un tragique évènement qui vient donner un éclatant démenti aux optimistes officiels.

» Le sieur Broyas, âgé de 42 ans, chef d'atelier, demeurant rue Perrot, 3, père de six enfants, tous jeunes, et dont trois sont estropiés, était depuis quelque temps réduit avec sa famille à la plus extrême misère ; dans la journée de lundi, on devait venir réclamer le prix de sa modeste location ; dans l'impossibilité de faire honneur à cette dette, poussé par le désespoir, Broyas prend une funeste résolution : le matin il se lève de bonne heure, se couvre de ses plus mauvais habits, met ses enfants à l'ouvrage et sort. Il se dirige vers le bois de St-Clair, décidé à terminer sa douloureuse existence. Il se frappe la tête contre une pierre, et ne pouvant accomplir ainsi son funeste projet, se précipite dans le Rhône. Le sieur Claude Dian, crocheteur, dont le courage s'est signalé maintes fois en pareille circonstance, et qui déjà a retiré 19 personnes près de périr, s'aperçoit de l'accident, accourt et arrache du fleuve le malheureux ouvrier ; malheureusement il était trop tard, les soins les plus empressés ne purent rappeler Broyas à la vie. M. le vicaire de la chapelle de St-Clair, animé d'un zèle que l'on ne saurait trop louer, a contribué de sa bourse aux funérailles de cet infortuné. »

VOYAGE DANS L'AMÉRIQUE MÉRIDIONALE. — Le rapport suivant a été adressé à M. le ministre de l'instruction publique par M. le comte de Castelnau, chargé d'une mission dans l'Amérique méridionale :

« Lima, le 26 janvier 1846.

» Monsieur le ministre,

» Après deux ans et demi de voyages dans l'intérieur du continent, nous venons d'arriver à Lima par Arequipa. La route parcourue, en y joignant les excursions, a été de plus de 2,500 lieues.

» J'ai déjà eu l'honneur d'annoncer à Votre Excellence notre arrivée à Chuquisaca ; de cette ville nous nous rendîmes à Potosi, célèbre par ses mines d'argent, si riches autrefois, mais aujourd'hui si déchues. Nous eûmes ensuite à franchir vingt-cinq lieues d'affreux chemins au milieu des pics les plus élevés des Andes ; les roches nues et entièrement privées de végétation qui nous entouraient n'étaient habitées que par le gigantesque condor. Le chemin devient ensuite meilleur, puis parvenu au grand plateau bolivien, parfaitement plat jusqu'à La Paz, bien qu'il traverse toujours une région stérile et dans laquelle la raréfaction de l'air, causée par la grande élévation, produit la pénible sensation connue sous le nom de *sarrache*. Ces vastes plateaux sont habités par d'immenses troupeaux de lamas et de vigognes ; ces dernières sont sauvages.

» Passant par Oruro, nous arrivâmes à La Paz, où se trouvait alors le gouvernement ambulant de la Bolivie : on y célébrait l'anniversaire de la bataille d'Ingari.

» En arrivant sur les bords du lac de Titicaca, nous vîmes les célèbres ruines de l'ancien palais incas de Tiaguanaco. Une porte est surtout admirable sous le rapport du travail ; nous en avons fait plu-

... terons de vos offres amicales. — Nous avions fait traite sur vous. — Si elle vous arrive, nous vous serons obligés de l'acquitter, à valoir sur le semestre suivant, pour éviter des frais de retour.

M. G. à Dellys. — Reçu les 100. — Merci.

M. B. à Bourbonne-les-Bains. — Nous expédions et nous vous écrivons.

M. H. à Dijon. — Bravo ! bravo !!... on vous écrit.

M. C. à Tulle. — Indiquez-nous, ami, celui ou ceux des journaux de votre département avec lequel il nous convient d'échanger, soit le journal quotidien, soit le numéro double de huitaine.

M. B. à Valence. — Même prière.

M. D. à Tonneins. — Même prière.

Journal de la Vienne. — *Eclaireur de Saint-Omer*. — *Progressif cauchois*. — *Courrier du Nord*. — Bien choisi et loyalement cité ; prenez toujours. Notre ami Pujol ne se plaint pas : tant s'en faut.

Impartial de Smyrne. — Remercîments de la citation, et des mots bienveillants qui l'accompagnent.

Journal de Genève. — Nous désespérons de vous? A quoi sert-il donc d'être puritains?

Marchés.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 25 juin. — Foin 1re 51 à 56; 2e 48 à 50 ; 3e 00 à 00. — Luzerne; 1e 50 à 00; 2e 45 à 00; 3e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 30 à 32 ; 2e 29 à 00; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 35 à 00.

Halle à la viande du 21 juin. — 15,001 kil. Bœuf 1,45-1,20-0,80. — 13675 kil. Veau 1,70-1,50-1,20. — 3040 kil Mouton 1,60-1,30-1,10. — En gros 23200 kil. 1,40-1,36-1,24.

Salle aux beurres, œufs et fromages, 22, 23 et 24 juin. — *Beurre* (le kil.) En livres 1,02 à 2,06. — En mottes Isigny 1,40 à 3,70. — En mottes Gournay 1 20 à 3.60. — Petit beurre 0,96 à 1,60 — Beurre salé ou fondu 0,00 à 0 00.
Œufs (le mille). Du 22 juin, 30 à 55. — Du 23 juin, 34 à 58. — Du 24 juin, 00 à 00.
Fromages (la dizaine), 20 juin. — Brie 6 à 18. — A la pie 6 à 20.

Marché de Nangis du 24 juin. — Entrés 417 veaux, vendus de 1,10 à 1,40. — Entrés 21 bœufs, vendus de 1,05 à 1,16 — Entrées 14 vaches, vendues de 0,90 à 1,00. — Entrés 21 moutons, vendus de 1,20 à 0,00. — Entrés 12 porcs, vendus de 1,10 à 1,20. — Froment, 63 hect. à 24,75. — 116 hect. d'avoine à 10,60.

Marché aux farines, du 17 juin. — Arrivages, 8096,76 ; ventes, 8017,15. Restant, 19913,58. — Cours moyen du jour, 44 f. 97. ; quinzaine, 41 f. 46. — Ventes en disponible, gruaux, 18 q. 84 k. de 54 fr. 95 à 60 fr. 50 ; 1re marque, 321 q. 85 k. de 45 fr. 20 à 47 75 ; 2e 461 q. 17 k. de 42 f. 85 à 44 fr. 00; 3e 26 q. 55 k. 34 35 à 38 20 ; 4e 11 q. 58 kil. 20 05 à 20 65 ; relevé, 3 14. — Ventes à livrer, 6707 q. 32 k. 22 90 à 47 fr. 15 ; cuisson, 314 q. 00 k. 00 ; revente, 172 q. 70 k. 42 05 à 45 85.

Halle aux grains. — Froment, 23-40 à 24-00; avoine, 10-85 à 12-65; haricots de Soissons, 00 00 à 28-00; haricots ordinaires, 16-70 à 28 65; haricots flageolets, 00-00 à 42-00 ; haricots nains, 20-00 à 22-50 ; pois verts, 00-00 à 30 ; pois gris, 00-00 à 18-65 ; pois jarras, 15-66 à 16-00 ; pois cassés, 30-00 à 50-00 ; lentilles de pays et autres, 20-00 à 30-00 ; chenevis, 00-00 à 20-70 ; millet, 16 67 à 48-70 ; criblures, 11-00 à 12-00.

Bourse du 25 juin 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct	82 95	82 95	82 80	82 80
— — fin courant	82 90	82 90	82 85	82 85
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 35	120 40	120 35	120 50
— — fin courant	120 40	120 40	120 35	120 40

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» »	Banq. de Fr. dr cours	3300 »
4 0/0 J.	» »	O. V. de Par.	1389 »
Emp. 1844. au Ct	» »	C. hyp......	503 50
— fin Ct	» »	— Gouin....	1215 »
B. du Trés.	» »	— Gann.....	1151 »

PRIMES.	fin cour.	fin proch.
3 p. 0/0....... d. 50	» » » »	» » » »
5 p. 0/0....... d. 50	» » » »	» » 120 95

REPORTS.	du Ct à fin du mois.	D'un mois à l'autre.
3 p. 0/0.....	05 » » »	12 1/2 » »
5 p. 0/0.....	05 » 10 »	25 » » »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» »	ROM............ Der C.	100 1/8
Récép. Rotsch.	» »	BELG. 2 1/2.....	» »
ESP. Dette act.	» »	— 4 1/2......	» »
— — pass.	» »	— de 1840....	106 50
— 3 p. 0,0.	37 3/4	— de 1842....	» »
Dette intérieure	32 1/8	— Banque.....	» »
PORTUG. 5 0/0 1837	» »	— de Em. 1841.	1100 »
HOLL. 2 1/2	» »	PIÉMONT........	» »
HAÏTI....	» »	AUTRICHE.......	» »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0/0	1282 50
Act. d J.	» »
Ch. S. G.	» »
V. r. dr.	» »
— Ob. anc.	» »
— — nouv.	» »
V. r. gauc.	» »
Paris à Sc.	» »
— à Orléans	1282 50
— à Rouen.	1000 25
R.-Havre.	» »
Avignon..	» »
Str. à Bâle.	217 50
Paris-Str...	463 »
Tours-Nant	507 50
Orl.-Vierz.	621 25
C. du Nord	746 25
Famp-Has.	» »
Diep.-Féc..	400 »
Boul. Am.	400 »
Orl.-Bord.	500 »
Mont. à Tr.	» »
Paris-Lyon	530 »
Bord-Teste	» »
Zinc V. M..	» »
Lin Maber.	687 50

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron... » »

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 76,00 à 00,00 ; courant du mois, 78 50 ; juillet et août 77 à 77-50, 4 derniers, 81,83 ; 4 premiers 1847, 84.
LILLE. — Colza, 70,50 à 70.
ESPRIT 3/6. — Disponible, 121 ; courant du mois, 123 à 124,00 ; juillet et août, 19, 121 à 125,00; septembre, octobre, 124 à 00,0 ; novembre et décembre, 000.
Savons. — Marseille bleu pâle disponibles belle qualité 00 les 100 kil.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 26 juin.

7 h. 1/2 OPÉRA. — Robert.
7 h. 1/2 FRANÇAIS. — Le Mari. Une Femme.
7 h. 1/2 OPÉRA-COMIQUE. —
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Eventail, Dondaine.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Camusot, Turlututu. Baronne. Gamin.
6 h. 1/2 GYMNASE. — Changement, Premières amours, Geneviève.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL — Inventeur, Châleb'eu, Femme, Frisette.
7 h. 1/2 PORTE-ST-MARTIN. — Don César, Diane de Chivry.
6 h 1/2 AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h 1/2 GAITÉ. — Château des sept tours. les Français en Egypte.
6 h. 1/2 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Ricco, La Maison, Le sourd.
6 h. 1/2 FOLIES. — Prix de vertu, Plus heureux, Fée.
2 h. 1/2. HIPPODROME. — Les Dimanches, Mardis et Jeudis.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16

[illegible] s'est concentrée presque uniquement entre les ministres et MM. de Cordoue et de Boissy ; ce dernier orateur a demandé des nouvelles de l'indemnité-Pritchard, qui ne figure pas au budget ; M. le ministre de la marine a répondu que cette indemnité n'est pas encore réglée, que les commissaires de l'Angleterre et de la France n'ont pu s'entendre, et qu'ils s'en occuperont de nouveau dans quelques mois. La Chambre a passé outre.

A l'occasion du budget de la guerre, MM. Fabvier et Gourgaud ont proposé la création d'un conseil supérieur, composé principalement des princes du sang, pour s'occuper de l'administration supérieure de la guerre. Cette proposition n'a pas semblé obtenir beaucoup de faveur auprès de l'assemblée.

L'ensemble du budget a été ensuite adopté par 107 voix contre 9.

Ce budget s'élève, pour 1847, à 1 338 505 753 francs pour le service ordinaire, et à 120 217 500 pour le service extraordinaire ; total : 1 458 723 253 fr. ; le budget des recettes ordinaires pour la même année est évalué à 1 336 041 825 francs.

Les travaux de la Chambre des pairs seront terminés au commencement de la semaine prochaine. Le *Journal des Débats* annonce que l'ordonnance de dissolution de la Chambre des députés paraîtra le 6 juillet ; les collèges électoraux seraient convoqués le 1er août, et la Chambre le 17.

Ouvriers et Machines (1).

LES BOUDINEUSES.

A la suite de notre polémique avec le *Moniteur industriel*, sur les crises que détermine l'introduction des machines, nous avons reçu la lettre suivante d'un industriel fabricant de tissus de laine. On verra qu'elle porte le dernier coup aux incroyables dénégations de notre adversaire.

Monsieur le Rédacteur,

J'ai été révolté de l'audace que les défenseurs quand même des bons effets de l'introduction des machines dans l'industrie ont déployée dans cette discussion. Il est impossible qu'ils ne virent pas. Ils savent bien que tous les progrès survenus dans les filatures sont dûs aux désirs des chefs de se rendre indépendants des ouvriers. *Le but constant et la tendance de tout perfectionnement est de se passer entièrement du travail de l'homme et d'en diminuer le prix*. (Andrew Ure).

Voyez seulement ce qui se passe depuis quelques années dans les filatures de laines grasses, par l'emploi des cardes boudineuses au lieu de cardes à loquettes. Dans l'ancien système, les cardées ou loquettes étaient étirées et un peu soumises au tors par des métiers dits *billy*. On obtenait ainsi des mèches continues, spongieuses, qui étaient étirées sur des *jeannettes*, puis, plus tard, sur des métiers dits *mull-jenny*. Grand nombre d'établissements ont encore conservé les billy et les jeannettes. — Un assortiment de cardes faisant 60 à 70 kilog. de [illegible] l'ancien système. Eh bien ! au moyen de cardes fileuses et de grands métiers mull-jenny, 1 fileur et 1 rattacheur peuvent suffire et au-delà à filer aux mêmes numéros les 60 à 70 kilogr. produits par la carde. — C'est donc 3 hommes et 4 enfants supprimés par assortiment. Dira-t-on qu'il s'ensuit directement une augmentation triple ou quadruple dans la production ; que, par suite de cet immense abaissement de frais dans la main-d'œuvre, le prix des objets fabriqués diminuera tellement que la consommation augmentera dans la proportion indiquée ? Cela ne peut pas se soutenir, cela ne peut pas être ; car, d'un côté, si le fabricant a diminué sa main-d'œuvre, il a augmenté ses frais d'établissement, ses frais d'entretien et d'usure, et enfin le prix de la main-d'œuvre n'était souvent que le tiers du prix de revient. Aussi voyons-nous beaucoup d'importantes fabriques préférer le *statu quo* et ne pas mettre hors de nouveaux capitaux. Heureuse pensée pour les travailleurs ! Qu'on vienne donc, en présence de ce seul fait, prétendre que l'introduction d'une machine ne peut pas nuire à toute une classe de travailleurs, et que les machines ne font qu'augmenter le nombre des bras nécessaires ! Si tout-à-coup les quelque deux cents assortiments d'Elbeuf s'étaient convertis en cardes boudineuses, il fût resté sur le pavé 5 à 600 fileurs ou fileuses, 11 à 1 200 pauvres enfants retombant tout à coup à la charge justement des ouvriers restés sans travail ; car souvent les pères emploient leurs enfants comme rattacheurs.

Mais je m'aperçois que je m'en vais répétant mal ce que vous avez si bien démontré dans vos articles contre le *Moniteur industriel*. J'arrive au sujet même de votre polémique, de la machine de M. Aroux d'Elbeuf. — D'après ce qui a été dit, d'après la proclamation de M. Bourdon, j'ai dû penser que cette machine était une machine anglaise destinée à nettoyer la laine et à la débarrasser des nombreux chardons qui adhèrent si fortement à cette matière textile. Elle est employée avec succès dans le midi ; elle doit être d'une grande utilité pour les filateurs. Son travail est complet, ce qui n'a jamais lieu par le travail manuel des femmes ou jeunes filles qu'elle est destinée à remplacer. — Elle ne fait pas le classement des laines suivant ses différentes qualités ; mais si ce n'est pas une machine intelligente, c'est une travailleuse expéditive, qui ne laisse aucun corps étranger mêlé à la laine qui lui est confiée ; elle ménage ainsi les rubans de cardes, réparation si chère dans les filatures ; elle donne une filature plus régulière, diminue les frais d'épincetage. Ainsi elle doit devenir d'un emploi général. Le haut prix auquel on la tient et l'espèce de crainte que ressentent les filateurs qui s'en servent, se sont opposés à sa rapide extension ; mais prétendre qu'elle ne vient pas troubler l'équilibre du personnel employé dans les filatures ! jugez-en par les chiffres suivants dont les uns me sont donnés par l'expérience, les autres par les renseignements indirects que j'ai pu recueillir sur cette machine : suivant la nature, la propreté des laines, une femme peut en nettoyer de 3 à 15 kilogrammes par jour. Cet épluchage se paie en raison de la difficulté du travail. Généralement ce sont de jeunes filles qui s'en occupent et qui gagnent, suivant les pays et les laines, de 40 à 75 centimes par jour. En admettant que chacune d'elles fasse 10 kilogrammes par jour, il en faudra 50 pour 500 kilogrammes; eh bien ! une ou deux femmes avec la machine en question [illegible] dans un grand centre de fabrication identique, ce qui arrive fatalement par notre inorganisation industrielle, la crise peut devenir terrible. Alors il faut recourir aux moyens employés par les fileurs anglais : ils forment entre eux une *société* qui a pour but principal de fournir les fonds nécessaires à un certain nombre d'entre eux pour subvenir aux frais de leur passage en Afrique. Ils maintiennent ainsi le prix dans leur travail, ils l'achètent par l'exil de leurs frères.

Avant peu les machines remplaceront la moitié des femmes chargées de la conduite des cardes. Avant peu les métiers renvideurs auront remplacé la plus grande partie des bons fileurs, et tous ces ouvriers remplacés par les machines n'auront pas longtemps encore la ressource de devenir tisserands : car les métiers à tisser mécaniques commencent à se répandre, et si deux métiers font déjà l'ouvrage de trois métiers ordinaires, ce n'est pas leur dernier mot.

Et comment voulez-vous qu'en face de ces questions brûlantes l'industriel ne cherche pas à se faire illusion ? Il s'enrichit, mais sa conscience lui crie bien souvent que l'ouvrier reste injustement prolétaire. Il s'enrichit par le seul fait de son capital, tandis que le travail et l'intelligence de ses mercenaires ne les font vivre qu'au jour le jour. Il le sent, il ne peut y remédier ; forcément il doit marcher. Alors ses remords se changent en crainte, et sa crainte se formule en reproches, en invectives contre ses propres victimes ; il se ment à lui-même, et finit par se persuader ce qu'il désire croire.

Agréez, etc.

(1) Voir les numéros des 2, 4, 5, 9 et 14 juin.

Les deux Rois.

Décidément la France est, de tous les pays, le mieux doté en fait de souverains, puisqu'elle compte deux monarques : l'un couronné en 1830, l'autre élu en 1846.

A la fête de Lille, pour l'inauguration du chemin du Nord, les cris de vive Rothschild ! se sont mêlés aux cris de : vive le roi !

Ce sont les mêmes hommes qui ont uni, dans les mêmes acclamations, dans le même enthousiasme, le roi des Français et le roi de la finance.

On a même remarqué que les cris de vive Rothschild ! l'emportaient sur les cris de vive Louis-Philippe ! C'est que le premier est en effet plus puissant que l'autre.

Le roi des Français tremble devant certain concert européen.

Le roi de la finance fait marcher et chanter les concertants à sa guise.

Le trône du premier est en bois doré. Il a été construit en trois jours, ce qui explique pourquoi il vacille.

Le trône du second est en or massif ; il est solide, il est durable.

Le premier, en se transmettant, sera exposé à une secousse qui pourrait le briser ; le second n'a nulle crainte à éprouver. Les d'Orléans n'existeront peut-être plus, que les Rothschild règneront encore.

Le roi des Français ne peut rien sans les deux chambres qui partagent avec lui le pouvoir ; il ne peut rien sans une armée, sans tribunaux. Le roi de la finance n'a qu'à ouvrir la main pour faire exécuter toutes ses volontés ; il n'a qu'à dire : « Je veux ! » et devant son pou-

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

SAMEDI 27 JUIN 1846.

MARTIN CHUZZLEWITT (1)

SA VIE, SES AVENTURES, SES PROCHES, SES AMIS ET SES ENNEMIS.

PAR CHARLES DICKENS.

(Traduction de Mme L. SW.-BELLOC).

XV.

De la part que le jeune Martin se fait dans l'avenir, et de celle qu'il fait aux autres.

Tandis que M. Pecksniff, affermi dans sa juste et vertueuse résolution, se promettait de repousser bientôt de son sein, d'exiler de son toit le double traître dont la présence souillait son foyer, insultait à ses dieux lares, Tom Pinch et Martin, ne prévoyant guères l'orage qui s'amassait et grondait au loin, passaient assez bien leur temps dans les domaines pecksniffiens. De jour en jour, leur amitié s'était accrue. Doué d'une facilité d'exécution remarquable, le nouvel élève menait vigoureusement le plan de l'école primaire, et Tom déclara plus d'une fois que s'il y avait quelque certitude dans les affaires humaines, et quelque impartialité dans les juges, un dessin aussi original, aussi plein de mérite, ne pouvait manquer de remporter le premier prix. Sans être aussi sûr de son fait, Martin avait par devers lui ses espérances de réussite qui l'aiguillonnaient au travail.

— Si je deviens grand architecte, Tom, dit un jour le nouvel élève, tandis que placé à distance, la tête penchée, il examinait son dessin d'un œil de complaisance, devinez ce que je bâtirai tout d'abord ?

— Quoi donc ? demanda Tom.

— Votre fortune, mon cher.

— Non ! s'écria Tom, aussi ravi que si la chose était déjà faite ; vous y avez pensé, vrai ? Est-ce bon à vous, de me le dire !

— Je veux l'élever sur une base si solide, Tom, qu'elle durera autant que votre vie. Bah ! autant que la vie de vos enfants et petits-enfants ; je serai votre patron, Tom, je vous prendrai sous mon égide ; et qui oserait s'aviser de tourner le dos à la personne que je protégerai, que j'appuierai, une fois que je serai au plus haut de l'échelle ?

— Sur ma parole, dit Tom, je n'ai jamais rien entendu qui m'ait fait la moitié tant de plaisir ; non, en vérité !

— Ah ! c'est que je le pense comme je le dis, reprit Martin d'une façon aussi dégagée en sa condescendance, que s'il eût été déjà premier architecte ordinaire de toutes les têtes couronnées de l'Europe : je le ferai, j'aurai soin de vous.

— J'ai peur, dit Tom en secouant la tête, d'être horriblement difficile à caser ; je suis si gauche !

— Bah ! bah ! ne vous en tourmentez pas ! Si une fois je me mets en tête de dire : « Pinch est un habile garçon, j'approuve ce qu'il fait, je le recommande, » je voudrais bien savoir qui s'aviserait de me donner un démenti ! D'ailleurs vous pourrez m'être utile de mille manières, Tom, oui, le diable m'emporte !

— Si je ne réussis pas à une ou deux, ce ne sera pas, du moins, faute d'essayer, dit Tom.

— Par exemple, poursuivit Martin après un moment de réflexion, vous seriez excellent pour surveiller l'exécution de mes idées, pour suivre la marche des travaux avant qu'ils fussent au point où j'y pourrais prendre intérêt, *moi* ; pour dépêcher enfin toute la partie assommante de la besogne. Vous feriez admirablement les honneurs de mon atelier, de ma galerie, aux étrangers dont la visite serait pour moi une corvée, un ennui. Vous leur parleriez arts, monuments, et le reste. Savez-vous, Tom, qu'il y aurait honneur et profit, — je ne plaisante pas, je vous le jure, — à avoir près de soi un homme de votre érudition, au lieu de quelque sot bavard comme il y en a tant ? Oh ! je me charge de vous ; je tirerai bon parti de vous, soyez-en sûr.

Dire que Tom ne prétendait nullement à l'emploi de premier violon dans l'orchestre social, et qu'il se fût parfaitement contenté d'être le cent cinquantième exécutant de la bande, ce n'est pas rendre pleine justice à son humilité. Aussi fut-il ravi d'une si attrayante perspective.

— Bien entendu qu'alors je serai marié, Tom, dit Martin : je l'aurai épousée.

Quel échec soudain arrêta le flot de joie qui circulait si vite dans les veines de Tom ? Quelle pensée fit monter le sang à ses joues candides, et le remords à son cœur timoré, comme s'il se fût cru indigne de l'estime de son ami ?

— Je l'aurai épousée, *elle*, reprit Martin, se tournant avec un sourire en face du jour ; et nous aurons, j'espère, une demi-douzaine de marmots autour de nous. Ils vous aimeront, Tom, ils vous aimeront beaucoup.

M. Pinch ne répondit pas. Les paroles qu'il eût voulu dire expirèrent sur ses lèvres.

— Tous les enfants du voisinage vous aiment, Tom ; les miens vous adoreront, poursuivit Martin. Peut-être en nommerai-je un d'après vous... Tom ! Eh ! ce n'est pas un si vilain nom, à tout prendre : Thomas Pinch Chuzzlewitt ; on marquera sa petite layette des trois initiales T. P. C. Vous n'y avez nulle objection, je pense ?

Tom toussa, s'éclaircit la gorge et sourit.

— *Elle* vous aimera, Tom, j'en suis sûr.

— Oh ! s'écria Tom Pinch d'une voix faible.

— Je puis vous dire exactement son impression sur vous, reprit le jeune homme, le menton appuyé dans sa main, et regardant fixement les vitres : je la connais si bien ! La première fois que vous lui parlerez, Tom, ou lorsqu'elle vous verra d'abord, elle ne pourra s'empêcher de rire — d'un petit air gai, — mais vous ne vous en fâcherez pas. Elle a le plus charmant sourire que vous ayiez jamais vu !

— Non, non, dit Tom, je ne m'en fâcherai pas.

— Elle sera aussi affectueuse, aussi tendre avec vous, Tom, continua Martin, que si vous étiez un enfant. De fait, vous êtes un enfant en beaucoup de choses, Tom. N'est-il pas vrai ?

M. Pinch hocha la tête en signe d'assentiment.

— Elle sera toujours bienveillante, de gracieuse humeur, et charmée de vous voir, dit Martin, mais une fois qu'elle aura découvert quel genre d'homme vous êtes, — et il ne lui faudra pas grand temps pour cela, — elle trouvera une foule de petites commissions à vous faire faire une quantité de petits services à vous demander, certaine tout le temps que vous brûlez de les lui rendre : si bien que plus elle vous fera plaisir, plus elle aura l'art de vous persuader que c'est à elle que vous en faites. Vous lui irez à merveille, Tom : et elle vous comprendra avec des nuances de délicatesse que je n'avais pas, moi. Il me semble lui entendre dire : « C'est bien le plus naïf, le mieux intentionné, le plus brave garçon qui soit au monde ! »

Tom gardait un profond silence.

— En l'honneur du passé, poursuivit Martin, et du plaisir qu'elle a pris à vous entendre jouer de l'orgue dans cette petite église moisie, où, par parenthèse, vous jouez gratis, nous aurons un orgue ; je construirai une salle de musique sur un plan à moi ; à l'une des extrémités, [illegible] un réduit mystérieux, une niche pour l'instrument. [illegible] tant que le cœur vous en dira, Tom. Comme vous aimez [illegible] de la musique entre chien et loup, ce réduit sera sombre, [illegible] beaux soirs d'été, nous viendrons, elle et moi, nous asseoir

(1) Voir les numéros des 20 et 24 juin.



été le mieux servis par les circonstances.

N'eût-il pas été plus glorieux pour eux que l'histoire pût dire : « L'un, né de la souveraineté populaire, s'est montré l'apôtre dévoué de la démocratie et en a propagé les institutions chez tous les peuples qui ont réclamé son appui. — L'autre, nouveau Crésus, a sacrifié une grande partie de sa fortune à améliorer le sort des malheureux et à multiplier les établissements de bienfaisance ?

(*La Mouche* de Mâcon.)

Dans nos articles sur l'Algérie, nous avons vivement combattu le système des concessions féodales; l'article suivant, du *Journal de Saône-et-Loire*, confirme nos critiques par des arguments d'une irréfragable autorité.

Dans une des dernières séances de la Chambre des députés, M. Ferdinand Barrot a pris la parole au sujet des concessions de terrains qu'on fait en Algérie. Il a déclaré que le gouvernement n'entourait pas les concessions d'une protection suffisante, et a prétendu que les concessions ne sont pas des faveurs, puisqu'elles ne sont faites qu'à certaines conditions, onéreuses pour ceux que l'on croit favorisés. Il a ajouté que la meilleure manière de coloniser serait d'appeler dans les villages de grands propriétaires, qui sèmeraient la prospérité autour d'eux, en consacrant d'importants capitaux à leurs exploitations.

Tout cela est magnifique à la tribune, mais il importe de ne pas se payer de paroles. D'abord, il n'est pas vrai de dire que les obligations imposées aux concessionnaires de terrains enlèvent aux concessions même l'apparence d'une faveur, car, s'il n'y avait pas faveur, rien ne forcerait de rechercher ces concessions, et on sait combien elles sont demandées; il faut donc que ceux qui les obtiennent et les conservent y trouvent leur avantage. Toutefois, le système préconisé par M. Barrot, et qui consiste à appeler en Algérie de riches exploiteurs, aurait une valeur réelle, si ces derniers accomplissaient les obligations qu'ils ont contractées. Le sol de l'Algérie ne tarderait pas à être fécondé par la culture, si les grands concessionnaires défrichaient, construisaient, employaient leurs capitaux à coloniser largement, ainsi qu'ils le devraient. Mais ce n'est pas de cette façon que les choses se passent. On se fait attribuer, pour peu qu'on soit influent, une vaste étendue de territoire; on choisit les parties qui peuvent produire sans grands frais de culture, et on abandonne le reste; de sorte que l'on réalise de beaux bénéfices, sans avoir risqué aucun capital, sans avoir rien fait pour l'œuvre si importante de la colonisation agricole.

Nous citerons de ce que nous venons d'avancer un exemple fort remarquable. M. Ferdinand Barrot a envoyé son neveu dans la province de Constantine, afin de reconnaître la position la plus riche; puis il s'est fait accorder 800 hectares de terrain, il y a environ dix-huit mois. Il est entendu que M. Ferdinand Barrot, qui prétend que les concessions ne sont pas des faveurs, avait à féconder cette terre par son intelligence et ses capitaux. Il devait défricher, cultiver, faire élever de vastes constructions, jeter les fondations d'une grande exploitation agricole. Mais cela aurait exigé des avances, appelé l'intervention active, peut-être même constante du propriétaire. Aussi rien de semblable n'a été fait. M. Ferdinand Barrot est resté à la chambre, et a con-

[...] à l'Hôtel-de-Ville, sa séance générale annuelle, sous la présidence de M. Dupin aîné. Environ 500 orphéonistes se trouvaient réunis sous la direction de leur chef, M. Hubert, pour célébrer par leurs concerts cette solennité d'une société à qui est due la fondation de ces chants populaires.

Le secrétaire général, M. Boulay (de la Meurthe), membre de la Chambre des députés, a rendu compte des travaux de la Société pendant l'année qui vient de s'écouler. Il a rappelé notamment que c'était elle qui avait révélé dans son Journal les belles paroles de S. A. R. Mme la duchesse d'Orléans au sujet du chant populaire, et qui ont donné à M. de Salvandy l'idée d'ouvrir un concours pour la composition d'hymnes nationaux, moraux et religieux, destinés à ce chant. Son discours a été couvert d'applaudissements lorsqu'il a dit que plus de quatre-vingts compositeurs avaient concouru pour mettre en musique la seule chanson de Béranger qui, par une avare parcimonie, avait été proposée à cet effet par la commission, celle du *Retour dans la patrie*, où se trouve ce refrain si délicieux pour des cœurs français : *France adorée! douce contrée!*

M. Constantin, commandant d'état-major, a fait ensuite connaître les instituteurs et les institutrices auxquels la Société décernait cette année des médailles et des mentions honorables, en récompense de leur zèle et des services qu'ils avaient rendus dans l'exercice de leurs utiles et laborieuses fonctions. L'assemblée a manifesté surtout la plus vive émotion lorsqu'elle a entendu proclamer, parmi les institutrices auxquelles une médaille d'argent était accordée, le nom de Mme de Rocca, fille de M. le comte de Rambuteau, préfet de la Seine, qui, veuve à l'âge de trente ans, avec 40 000 francs de rente, quittant le monde pour se vouer à l'enseignement des filles du peuple, après avoir passé ses examens à la Sorbonne et obtenu les diplômes qui lui donnent le droit d'exercer cette profession, a fondé dans la commune de Rambuteau une maison d'école où elle donne elle-même gratuitement, et suivant la méthode mutuelle, l'instruction à quatre-vingt-deux élèves, dont vingt-deux pensionnaires, qu'elle loge, nourrit et entretient à ses frais.

M. Lepage, instituteur communal, a terminé la séance par un rapport sur les médailles et mentions honorables décernées aux ouvrages les plus utiles à l'instruction populaire. De ce nombre se trouvent trois ouvrages de M. Mollot, avocat à la cour royale de Paris, sur le contrat d'apprentissage et les conseils de prud'hommes, et les *Entretiens de village*, par Timon, pseudonyme de l'illustre écrivain, M. de Cormenin. MM. Mollot et de Cormenin, qui avaient été priés d'assister à la séance, ont été appelés par M. le président à venir recevoir de ses mains la médaille d'argent que la Société se trouvait heureuse de leur offrir, et ils se sont rendus à cette invitation au milieu des plus vifs applaudissements.

M. Alexandre Weill nous prie d'informer le public, qu'il n'est pas l'auteur des articles sur le communisme allemand. Nous déférons avec plaisir à ce vœu légitime.

Lequel aurait raison, de Becker ou de Weitling? (1) Ni l'un ni l'autre, sans doute. Toutefois, le communisme religieux de l'un semble moins déraisonnable que le communisme politique de l'autre, par la raison que si jamais l'organisation de la communauté pouvait être autre chose qu'un drapeau pour les agitateurs du radicalisme politique, ce serait seulement parmi des hommes profondément religieux, tels que furent les premiers chrétiens, que cette forme sociale deviendrait une vérité! Avec Weitling, nous retomberions dans la barbarie des anciens Burgondes, laquelle consistait à transporter dans un *Burgum* gallo-romain les chasseurs et les pêcheurs des *Gau* germaniques, transformés en charpentiers et en forgerons. Avec Becker, nous nous arrêterions simplement au patriarcat des Arabes. Dans la horde où le travail serait un devoir, et non un plaisir, qui gouvernerait? La famine. Dans la tribu fondée seulement sur l'exaltation religieuse, qui commanderait? Le fanatisme. Ne réveillons pas Attila au fond de sa forêt germanique, et laissons Mahomet reposer en paix dans le désert.

Les œuvres de Weitling, de Becker et de quelques autres sont devenues, en quelque sorte, les livres classiques des sectes politiques ou religieuses qui s'inspirent en Allemagne de l'idée communiste; elles ont été imprimées en Suisse et répandues dans toutes les contrées où vivent des Allemands, mais surtout dans les Etats-Unis de l'Amérique du Nord, où sont venus se réfugier plusieurs des membres les plus influents des clubs de la Suisse, quand ceux-ci furent désorganisés l'année dernière par ordre des gouvernements cantonaux. Parmi ces agitateurs d'origine helvétique, se fait remarquer le nommé Guillaume Trautwein, qui rassemble les Allemands, et leur crie, en pleine place publique : « Il y a assez longtemps que des chenapans » politiques nous conduisent par le nez, tâchons, une bonne fois, de » faire nos affaires nous-mêmes, et frayons-nous une voie nouvelle de » salut! »

Ce Guillaume Trautwein s'est fait le disciple d'Hermann Kriege, ancien étudiant westphalien des universités de Leipzig et de Berlin, lequel, s'étant vu forcé, comme Weitling, à quitter l'Allemagne, afin de se soustraire aux poursuites dirigées contre lui pour cause politique, est devenu depuis l'un des plus ardents propagateurs du communisme dans le Nouveau-Monde. Kriege a fondé, à New-York, un journal intitulé : le *Tribun du peuple, organe de l'association pour la réforme sociale des Allemands en Amérique*. Dans cette feuille, Kriege se pose comme l'avocat universel des classes ouvrières, et faisant appel à tous ceux qui ont à se plaindre de quelque injustice, il leur dit : « Si un fabricant vous frappe, si un marchand vous vole, si un » avocat refuse de défendre votre pauvreté, si un charlatan assassine » vos enfants, si, au lieu de vous consoler, un ecclésiastique vous » maudit, venez à moi, et nous verrons ensemble ce que l'on peut » faire pour secourir votre infortune. En attendant, je clouerai au pi» lori de la publicité tous ces prétendus hommes d'honneur qui nous » exploitent, afin que chacun puisse les y voir, les reconnaître et pren» dre garde à eux! »

On prétend que Kriege viendra difficilement à bout de redresser

(1) Voir notre numéro d'hier.

---

tout proche, et vous écouter, Tom. Comptez-y.

Il fallut un grand effort de la part de Tom Pinch pour se lever de sa chaise, et serrer les deux mains de son ami, d'un air serein, et avec un visage qui n'exprimait que la reconnaissance.

Cet acte si simple, fait en toute pureté de cœur, exigeait plus de courage qu'une multitude d'exploits dont la discordante trompette de la renommée fait grand bruit; discordante, parce qu'à force de résonner au milieu des champs de bataille, obstruée par la fumée et les vapeurs du sang, elle ne rend plus que sons aigres et faux.

— Une preuve de la bonté de l'humaine nature, dit Tom, faisant abstraction, selon son habitude, de lui-même, c'est que de tous ceux venus ici à titre d'élèves, comme vous, il n'en est pas un qui ne m'ait témoigné plus d'égards que je n'avais droit d'en attendre, eussé-je été le garçon le plus présomptueux de la terre; plus d'affection que je ne pourrais le dire, fussé-je le plus éloquent des hommes. J'ai vraiment été comblé! Mais croyez-moi, poursuivit Tom, je ne suis point ingrat, je n'oublie pas; et si je puis un jour vous prouver la sincérité de mes paroles, je le ferai.

— Tout cela est bel et bon, reprit Martin, se renversant sur le dos de son fauteuil, une main dans chaque poche, et bâillant à se fendre la bouche; c'est à merveille en conversation, mais je suis chez Pecksniff, il ne m'en souvient que trop, et à un bon mille de distance, pour le quart d'heure, du chemin qui mène à la fortune. Eh bien! vous avez donc eu des nouvelles ce matin de... chose... comment donc l'appelez-vous, hein?

— De qui voulez-vous parler? demanda Tom, protestant avec douceur contre cette atteinte à la dignité d'un absent.

— Vous savez bien qui je veux dire... Nord...baillon.

— Westlock, répliqua Tom, d'un ton plus haut que de coutume.

— C'est cela, dit Martin, *Ouestloque;* je savais bien qu'il s'agissait d'un des quatre points cardinaux et de baillons, de loques. Eh bien! que vous dit Ouestloque?

— Il est enfin en possession de son bien, répliqua Tom avec un sourire de contentement.

— L'heureux coquin! que ne suis-je à sa place! Est-ce là tout le mystère que vous aviez à me conter, Tom?

— Non, pas tout.

— Alors, voyons le reste.

— Il n'y a nul mystère, à vrai dire, reprit Tom, et vous n'y attacherez pas grande importance; seulement, la chose m'a fait plaisir. Quand John était ici, il avait coutume de dire souvent : « Retenez bien mes paroles, Pinch, dès que les exécuteurs testamentaires de mon père s'exécuteront... » Il aimait de temps à autre à jouer sur le mot; c'était sa façon.

— *S'exécuter* est une excellente expression, fit observer Martin, pourvu qu'elle s'applique aux autres, non à vous. Après?... Quel lambin vous faites, Pinch!

— Oui, je le sais, répliqua Tom; mais si vous me le dites, vous me rendrez nerveux; je crains que vous ne m'ayez déjà fait perdre le fil; j'oublie ce que j'allais vous dire.

— Quand les exécuteurs testamentaires s'exécuteront..., lui souffla Martin avec impatience.

— Oui, oui, c'est juste! s'écria Tom; j'en étais là. « Alors, dit John, je vous donnerai un fameux dîner, Pinch; je viendrai à Salisbury tout exprès. » Et John m'a écrit l'autre jour, le matin même du départ de M. Pecksniff, vous savez; il me disait que ses affaires étaient à la veille de se terminer, et que, devant toucher son argent aussitôt, il voulait savoir quand je pourrais l'aller joindre à Salisbury. Je lui ai répondu : un des jours de cette semaine, à son choix. Je lui disais, de plus, que nous avions un nouvel élève, quel charmant garçon vous êtes, et comme quoi nous faisons déjà une paire d'amis. Sur ce, John me récrit une seconde lettre, — Tom la tira de sa poche; — il fixe le jour à demain, me charge de ses compliments pour vous, et compte sur le plaisir que nous aurons tous trois à dîner ensemble, — non pas dans l'auberge où nous nous sommes rencontrés, vous et moi, — mais dans le premier hôtel de la ville. Tenez, lisez.

— Très bien, répliqua Martin, jetant un regard distrait sur la lettre; je lui suis obligé. J'accepte.

Tom aurait désiré qu'il fût un peu plus surpris, un peu plus joyeux, qu'il prît enfin plus d'intérêt à un si grand événement; mais Martin, tout à fait maître de lui, se remit à siffler, et retomba dans la contemplation de son Ecole, comme s'il ne se fût rien passé d'extraordinaire.

Le cheval de M. Pecksniff étant considéré comme un animal sacré, qui ne pouvait être conduit que par son maître, le grand-prêtre du temple, ou par le néophyte désigné pour cet illustre emploi, les jeunes gens convinrent de faire la route à pied; mode de voyage, qui, à tout prendre, valait mieux que le cabriolet, par le temps sec et froid.

Mieux que le cabriolet! un salutaire et vivifiant exercice de quatre milles à l'heure, comparé à l'allure de ce vieux véhicule boiteux, criard, cahotant, branlant, culbutant! C'était une insulte à la faculté de marcher! Quand un cabriolet a-t-il fait circuler le sang d'un homme, si ce n'est de la peur de se rompre le cou, alors que les oreilles vous tintent et qu'on se sent courir dans les veines, le long de l'épine dorsale, certain frisson brûlant, beaucoup plus singulier qu'agréable? Un cabriolet a-t-il jamais aiguisé l'esprit, stimulé l'énergie humaine, à moins qu'emporté par le cheval au grand galop, sur le versant d'une colline que borne un mur, l'infortuné voyageur n'invente, dans cette extrémité, quelque moyen neuf et ingénieux de demeurer en route?

L'air était froid, impossible de le nier; mais eût-il été plus chaud dans un cabriolet? Le feu du forgeron brûlait, pétillait, s'étalait en gerbes, comme s'il cherchait des hommes à réchauffer. Vu du cabriolet, eût-il été plus attrayant? A la vérité, l'âpre bise faisait rage; elle mordait à la face le robuste piéton, l'aveuglait avec ses cheveux, s'il en avait, ou avec la poussière du givre, s'il était chauve; lui coupant la respiration comme si on l'eût saucé dans un bain à la glace, le harcelant, le houspillant, écartant ses habits, et sifflant jusques dans la moelle de ses os. Mais elle en eût fait autant, et cent fois pis à l'homme en cabriolet. Nargue des cabriolets!

Quels voyageurs portés sur deux roues eurent jamais la mine épanouie, les joues rubicondes, le rire franc de nos piétons, lorsque, pour éviter une bourrasque plus pétulante que ses sœurs, ils se tournent une seconde, puis reviennent vaillamment à l'assaut avec un nouveau fonds de gaîté et de force? Foin du cabriolet! Eh! voici venir l'homme voituré! Regardez-le passer, son fouet dans sa main gauche, s'efforçant de conjurer l'onglée qui engourdit la droite, en la frappant sur sa jambe de granit, tandis qu'il bat la mesure avec ses orteils de marbre! Ha, ha, ha! qui voudrait échanger la rapide circulation du sang contre cette stagnante angoisse, dût-on faire vingt milles à l'heure!

Quel intérêt l'homme en cabriolet prend-il aux bornes du chemin? Peut-il voir, sentir, penser, à l'égal de celui qui use gaiement de ses jambes? Voyez le vent s'ébattre au large, il trace son passage sur l'herbe qui ondoie, il jette l'ombre aux collines. Regardez la plaine dépouillée, eh bien! encore là, même par un soir d'hiver, que ces ombres sont belles! Hélas! les plus belles choses d'ici-bas, sont de même nature : ombres aussi, elles apparaissent, changent et passent aussi vite!

Encore un mille, et la neige commence à tomber! Le corbeau, qui rase la terre pour résister au vent, semble une tache d'encre sur le paysage. Quoique acharnés à la poursuite de nos deux voyageurs, les flocons s'attachent à leurs cils, raidissent leurs habits, ils n'en voudraient pas un de moins; non, leur restât-il encore vingt milles à faire. Et voilà que tout à coup les tours de la vieille cathédrale se dressent devant eux; ils traversent les rues muettes, où l'épais tapis blanc étouffe le son : ils atteignent l'auberge indiquée. A l'aspect de leurs visages empourprés, réjouis, débordant de santé, le garçon se sent pâlir et regagne en grelottant le feu de ses fourneaux.

(*La suite prochainement.*)

Union, famille libre, pour le progrès matériel et intellectuel de la société. Mais ce journal, dont le rédacteur se nomme Guillaume Frohlich, atteindra difficilement à la même publicité que son rival, le *Tribun du peuple*, qui est soutenu par les Agrariens de New-York, dont le club est le plus considérable de tous ceux de ce genre dans les Etats-Unis.

Les Agrariens combattent avec acharnement la féodalité terrienne, c'est-à-dire qu'ils repoussent l'agglomération en une seule main de terrains considérables. Ils réclament le partage du sol, n'admettent pas qu'un citoyen puisse jamais posséder plus de 160 acres de terres labourables. Le club new-yorkois, qui est en relation directe avec l'Allemagne, où il entretient des agents chargés de provoquer l'émigration, cherche à fortifier de plus en plus l'élément germanique dans les divers Etats de l'Union, espérant ainsi parvenir à donner à la race allemande une puissance suffisante pour disputer un jour, dans la république, la prépondérance à la race anglo-américaine. Cependant les membres du club, qui prennent le titre de *réformateurs sociaux*, n'ont d'autre but, en apparence, que d'assister par leurs secours et leurs conseils les nombreux émigrants qui arrivent des contrées allemandes; mais à peine les nouveaux débarqués ont-ils touché le sol américain, que leurs officieux patrons les initient au communisme, de sorte que lorsqu'ils s'avancent dans l'intérieur des terres, c'est pour y grossir infailliblement les petits clubs agrariens dépendant du grand club de New-York. Les adeptes du communisme germanique se trouvent ainsi journellement recrutés d'une manière d'autant plus assurée que, depuis quelques années, l'Allemagne envoie à elle seule plus d'émigrants aux Etats-Unis que toutes les autres contrées de l'Europe réunies. Le nombre des Allemands partis pour l'Amérique du Nord, qui était de vingt cinq mille dans les années moyennes, s'est élevé en 1845 à quatre-vingt mille, et l'on compte qu'il sera cette année de plus de cent mille, qui se dirigent sur le Texas. Cette invasion de l'Union américaine par les Germains peut avoir des conséquences très graves pour cette république chaque Allemand augmentant d'un soldat l'armée prolétaire dans ce pays déjà affligé de l'horrible plaie de l'esclavage.

L'accroissement bientôt prodigieux de la race allemande, dans les Etats-Unis, donne déjà d'assez grandes inquiétudes aux Anglo-Américains, surtout à ceux qui sous le nom de *natifs*, s'arrogeraient volontiers dans la colonie détachée de la Grande-Bretagne, des droits analogues à ceux que la conquête donna autrefois sur l'Angleterre aux Normands. Les natifs, si jaloux, combattent à outrance l'influence des émigrés nouvellement établis. N'osant refuser à ces derniers la jouissance complète des droits de citoyens américains, ils voudraient ne les leur accorder qu'après un assez grand nombre d'années. Dernièrement l'un des chefs de ce parti exclusif, le sieur Thomas, député whig de l'Ohio, s'est plaint à la chambre des représentants de cet Etat, de ce que les Allemands refusaient de *s'américaniser*. Aussitôt un député d'origine souabe, nommé Rumelein, a répliqué vivement. « Je demanderai à l'honorable membre quelle signification il attache au terme : » *s'américaniser*. Aurait-il voulu dire que nous autres Allemands nous » sommes peu attachés au pays de notre choix, et que nous méprisons » ses institutions? Je ne le crois pas; ici, chacun sait, au contraire, » que dans toute poitrine allemande bat un cœur américain; nos sympathies, nos idées, sont exactement les mêmes que celles de nos » compatriotes anglo-américains. La seule différence que l'honorable » membre trouvera entre nous, consiste dans le langage. Mais qu'est-» ce que le langage à côté de la pensée qu'il est destiné à vêtir? C'est » la coquille d'une amande comparée au noyau qu'elle enveloppe. Eh » bien, que cette coquille soit allemande, que nous importe, pourvu que » le noyau soit américain! Permettez nous donc de continuer à parler » le langage de nos pères. Ils étaient citoyens de l'Allemagne, leurs fils » sont citoyens de l'Union américaine. Si en nous exprimant dans la » langue qu'ils nous ont apprise, nous nous rappelons notre patrie » originelle, nous n'oublierons pas pour cela que l'Amérique est de-» venue notre patrie adoptive, et que nous avons voulu nous y fixer, » afin d'y vivre libres jusqu'à la mort. »

Le discours du Souabe Rumelein a sans doute produit quelque effet sur l'assemblée, puisqu'il est question d'assurer à la langue allemande, dans l'Etat de l'Ohio, les mêmes droits et les mêmes priviléges qu'à la langue anglaise. L'élément germanique si considérable dans l'Ohio, l'est encore d'avantage dans le Wisconsins où la ville de Milvaukée est entièrement allemande. Les autres provinces où l'on compte ensuite le plus d'Allemands sont le Jova, le Michigan, le Texas, le Missouri, l'Illinois, l'Indiana, la Virginie, la Pensylvanie, et le New-York.

Dans le Cincinnati, où vient de se former une association patriotique, dans le but d'unir les Allemands et de protéger les intérêts germaniques dans les Etats de l'Union américaine, voici en quels termes cette œuvre est recommandée à tous les organes de la presse allemande dans les Etats-Unis, par le *Courrier allemand*, journal publié à Cincinnati :

« Jusqu'ici les diverses feuilles allemandes de l'Union, préoccupées » seulement des querelles des partis politiques, oubliaient les intérêts » de leurs compatriotes. Qu'ils se rappellent enfin que leur mission » est de soutenir avant tout, dans le Nouveau-Monde, la cause de l'élément germanique. Devenus citoyens américains, nous vivrons selon » les institutions de notre nouvelle patrie, mais, nous rappelant les » liens sacrés qui nous rattachent au pays de notre enfance, nous sou-» tiendrons énergiquement ses intérêts, et nous mettrons tous nos ef-» forts à prévenir parmi nous la ruine de sa nationalité. Le but de » l'*Union allemande* sera donc de faire de tous les colons allemands » une phalange étroitement unie, qui poursuivra l'intérêt de notre

létaires, mais c'est le prolétariat que l'Allemagne doit chercher à extirper de son sein. D'ailleurs, le véritable prolétaire, le travailleur qui tâche de vivre de son salaire, ne s'en va pas en Amérique, les ressources lui manquant pour entreprendre un si long voyage. Les émigrants sont ordinairement de petits propriétaires qui ont vendu, pour traverser l'Océan, leur petite maison, un morceau de champ, leurs bestiaux et leurs instruments d'agriculture, espérant retrouver toutes ces choses avec d'autres encore, dans une patrie nouvelle où ils ne rencontrent le plus souvent que la plus affreuse misère. En effet, de petit propriétaire qu'il était en Allemagne, vivant au milieu de ses parents et de ses amis, le nouveau débarqué, après avoir épuisé sa dernière ressource, est réduit à se faire manouvrier chez des gens qui, l'ayant reçu en étranger, continueront à le traiter comme tel. Heureux encore si le travail que cherche le pauvre Allemand ne lui est pas disputé par le propriétaire irlandais, son rival plutôt que son compagnon d'infortune. Le Germain et le Celte pullulent l'un sur l'autre, dans ceux des Etats de l'Union, où la servitude des blancs devenant de plus en plus pesante, tient lieu de l'esclavage des noirs que la loi a fait disparaître. Concurrents affamés, les ouvriers allemands et irlandais se ruent les uns sur les autres, transformant ainsi le champ du travail en un champ de bataille, où le droit du plus fort assure le droit au travail, si toutefois à celui qui survit après la victoire il reste assez de forces pour gagner de quoi soutenir une vie misérable, que son adversaire n'a plus du moins à regretter.

La fière république américaine a donc, elle aussi, ses gladiateurs. Mais qu'elle y prenne garde, elle qui, osant se dire le pays libre par excellence, ne craint pas de fouler sous ses pieds des millions de prolétaires et d'esclaves. Le Celte et le Germain peuvent unir leurs mains sanglantes et les employer autrement qu'à s'entre-déchirer. Déjà l'union des bourgeois allemands et irlandais est venue assurer dans les villes, lors des élections municipales, la défaite du parti des natifs; qui sait si ce n'est pas là le présage d'une autre victoire, et si, grâce à l'influence toute-puissante du socialisme, le principe de l'association, descendant de la classe bourgeoise dans la classe inférieure, un nouvel avenir ne sonne pas pour l'Amérique du Nord, par le triomphe complet et définitif de la véritable démocratie! C. G.

Le *Courrier des États-Unis* du 8 juin donne les nouvelles suivantes du théâtre de la guerre de Mexique :

« La défaite d'Ampudia a ruiné l'armée mexicaine dans le Nord. Elle a tout perdu, ses mulets de bât, ses armes, ses munitions, sans compter sa perte en hommes; aussi est-elle démoralisée. Le fort Polk (c'est le nouveau nom donné à la pointe Isabelle) présente en ce moment l'aspect d'un vrai musée : on ne voit que prisonniers, mulets, selles et bâts curieusement travaillés, mousquets, boulets en cuivre et biscayens provenant des Mexicains. Nous avons aussi des lettres et des documents de toute espèce saisis sur le lieu du campement d'Ampudia. La vaisselle plate de celui-ci, qui était considérable, lui a été renvoyée sur-le-champ. La plupart des blessés ont été transportés à Corpus-Christi, mais il en reste assez pour nous offrir le triste spectacle des résultats de la guerre. Le capitaine Page et le colonel Mac-Intosh sont tous deux en voie de guérison. Le capitaine Hope se promène maintenant au milieu de nous, et paraît être de la meilleure humeur du monde, malgré la perte de son bras droit. Les volontaires nous arrivent en foule. »

Nous extrayons les lignes suivantes d'une lettre d'Afrique qui donne quelques détails sur la marche de la colonne expéditionnaire du général Randon :

« Trois pauvres soldats du train des équipages, envoyés pour faire du bois, n'ont plus reparu, ainsi que le brave Gérard, maréchal-des-logis, surnommé le *Tueur-des-lions*, et un officier de la légion étrangère, qui ont eu l'imprudence de s'écarter pour chasser.

» Plusieurs conducteurs de mulets arabes qui avaient été requis pour le service de la colonne, ayant reçu ordre de rejoindre leurs douars après que leurs bêtes eurent été déchargées, furent assaillis sur leur route par des tribus kabyles dont on avait reçu la soumission la veille. Cinq d'entre eux furent tués, d'autres ne durent leur salut qu'à leur agilité. Les mulets ont été enlevés. Le capitaine du génie chargé des affaires arabes du camp de Smendou, à douze lieues de Philippeville, a été assassiné par les Arabes des environs, chez lesquels il avait été appelé pour vider un de leurs différends.

» Le sous-lieutenant de spahis Hammaoui, qui faisait partie du convoi des soldats malades massacrés par les Kabyles, avait réussi à échapper aux coups des assassins. Ayant pu contenir les Kabyles par des actes multipliés de courage, il parvint à sortir avec ses armes de la tente où il se trouvait, sauta sur un cheval tout sellé qui s'offrit à lui, et se mit à fuir en résistant à ceux qui le poursuivaient. Hammaoui, grièvement blessé ainsi que son cheval, alla demander l'hospitalité à un autre douar; on l'y accueillit à coups de pierres, et il succomba. »

Un journal de Madrid, *el Clamor publico*, annonce qu'un courrier extraordinaire aurait apporté le 21, dans cette capitale, la nouvelle que la garnison d'Oporto, s'étant déclarée le 18 contre le mouvement révolutionnaire opéré en Portugal, aurait été attaquée dans ses casernes par le peuple.

La lutte se serait terminée par le triomphe des anticabralistes, mais il y aurait eu de part et d'autre bien du sang répandu.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR.—Le prince Waldemar de Prusse est arrivé à Berlin, de retour de son long voyage aux Indes.

Lors du passage du prince à Vienne, l'ambassadeur britannique dans cette capitale lui a remis, au nom de la reine Victoria, les insignes de

[illegible] le [illegible] de son arrivée au [illegible] premier ministre, qui lui ont fait l'accueil le plus bienveillant.

— Une ordonnance du roi porte autorisation de la société anonyme formée à Paris, sous la dénomination de *Société générale des Remorqueurs parisiens*.

— Voici les époques auxquelles commenceront les vacances dans les diverses bibliothèques publiques de la capitale : la Bibliothèque Mazarine, du 1er août au 15 septembre; — la Bibliothèque Royale, du 1er septembre au 1er octobre; — celle de la Ville et celle de Sainte Geneviève, du 1er septembre au 15 octobre; — enfin celle de l'Arsenal, du 15 septembre au 5 novembre.

— La corvette à vapeur *le Dauphin* a été lancée le 25, à Nantes. C'est le premier navire en fer commandé par l'Etat qui ait été construit sur les chantiers de cette ville.

— Les détenteurs de fonds espagnols de la Bourse de Londres ont décidé qu'il serait envoyé à Madrid une personne chargée de soutenir leurs intérêts auprès du gouvernement espagnol. On ajoute qu'ils doivent publier une circulaire pour inviter les porteurs des places de Paris, d'Amsterdam et d'Anvers, à désigner de leur côté une ou plusieurs personnes pour agir de concert avec le délégué anglais et surveiller les intérêts des créanciers de l'Espagne.

— Les électeurs censitaires et départementaux, inscrits sur la liste électorale du 4e arrondissement de Paris, sont convoqués pour le lundi 6 juillet prochain, à l'effet d'élire douze candidats aux fonctions d'adjoint au maire dudit arrondissement, en remplacement de M. Duperrier, élu membre du conseil général de la Seine.

— L'administration supérieure vient d'inviter les autorités locales de chaque département à empêcher, par tous les moyens que la loi met à leur disposition, les dangereuses facilités qui plus d'une fois ont été offertes à l'escroquerie par la ressemblance plus ou moins frappante que certaines adresses ou annonces gravées ou lithographiées présentaient avec les billets de la Banque de France ou d'autres banques locales.

— La veuve Chanal, condamnée à mort par la cour d'assises de la Haute-Loire, pour crimes de meurtre sur la personne de son mari et de sa servante, et d'incendie, a été exécutée mardi, au Puy, après le rejet de son double pourvoi en cassation et en grâce.

MORT DE M. BONPLAND.— On a reçu, par la voie des Etats-Unis et de l'Angleterre, la nouvelle de la mort de M. Aimé Bonpland, le célèbre naturaliste français, et le compagnon de voyage de M. Alexandre Humboldt, avec lequel il a parcouru une grande partie du globe terrestre.

M. Aimé Bonpland était né à la Rochelle, vers 1772, et il était venu fort jeune à Paris pour y étudier les sciences naturelles et la botanique. En 1797, M. Alexandre de Humboldt, l'infatigable voyageur prussien, étant venu en mission à Paris avec son frère Guillaume, fit connaissance et se lia d'amitié avec Bonpland. Il fut même question d'un voyage qu'ils devaient faire ensemble en Orient, à la suite de l'armée d'Egypte.

Cette excursion scientifique ayant été abandonnée, par suite des difficultés que le voyageur prussien rencontra pour obtenir l'autorisation de suivre l'armée française en Orient, M. de Humboldt quitta Paris et demanda au cabinet espagnol la permission d'aller explorer les possessions espagnoles de l'Amérique. Cette permission lui fut accordée, et il écrivit à M. Bonpland de venir le rejoindre à la Corogne, où les deux illustres voyageurs s'embarquèrent à bord d'un navire espagnol. Ils arrivèrent, au mois de juillet 1799, à Cumana, et, depuis cette époque jusqu'en 1804, M. Bonpland partagea tous les travaux scientifiques et les périls de M. de Humboldt. A leur retour en Europe, ils travaillèrent ensemble à l'ouvrage intitulé : *Voyage aux régions équinoxiales du nouveau continent, fait en* 1799, 1800, 1801, 1802, 1803 *et* 1804.

M. Bonpland obtint de l'impératrice Joséphine la place d'intendant des jardins de Navarre et de la Malmaison, et plus tard il publia un opuscule sur les plantes que l'on cultivait dans ces deux domaines de l'impératrice.

Vers 1810, M. Bonpland s'embarqua de nouveau pour Buenos-Ayres, et il séjourna quelque temps à Candeluria, au sud du Parana, sur le territoire d'Entre-Rios. Il s'occupa activement de mettre en état de rapport quelques plantations du Paraguay. A la fin de 1821, son établissement fut détruit, et lui-même fut fait prisonnier par le dictateur Francia. Il est resté ainsi pendant dix ans prisonnier de ce dictateur qui enfin lui avait permis d'aller s'établir à Corrientes. C'est dans cette ville qu'il est mort, il y a quelques mois.

INCENDIAIRES. — On lit dans l'*Observateur de l'Aisne* :

« Une tentative d'incendie a été la cause de plusieurs arrestations à Vendelles.

» Le 14 du courant un incendie, qui a éclaté dans la commune de Jussy, a réduit en cendres quatre maisons et leurs dépendances. La perte s'élève à 5 380 fr., couverte par les assurances pour 4 850 fr. Cet événement a paru d'abord accidentel; mais le 17, un second incendie a éclaté dans la même commune dans des circonstances telles, qu'elles ne laissent aucun doute que ce sinistre ne soit l'œuvre de la malveillance. Deux maisons, deux granges et plusieurs étables ont été la proie des flammes. La perte est évaluée à 5 657 fr., couverte par les assurances pour une somme de 1 780 fr. La justice informe.

» Le 17 encore, la gendarmerie du Câtelet a constaté qu'un paquet d'allumettes, enveloppé de chanvre, a été trouvé dans la commune de Nauroy.

» Le 14 juin, dans la nuit, une maison et une grange ont été incendiées dans la commune d'Hirson.

» Le 19, à onze heures du soir, un incendie, attribué à la malveillance, a dévoré trois maisons assurées à le Haut-Hameau, dépendance de Saint-Simon. Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est qu'on a à déplorer la perte de deux personnes : le nommé Désiré Nain a été asphyxié avec son fils, âgé de huit ans, en voulant le sauver.

» Dans la nuit du 19 au 20, un incendie a éclaté dans la commune de Montigny-Carotte. Deux maisons ont été la proie des flammes. »

BATEAU SOUS-MARIN.— Nous avons parlé, il y a quelque temps, d'un bateau sous-marin qui vient d'être construit à Nantes. Le *Cour-*

bout de quelques minutes, nous commençâmes à distinguer le fond. Quatre plateaux fixés aux coins de la chambre sous-marine, et retenus par des chaînes, nous servirent de fauteuils. Pour y arriver, nous avions ouvert notre plancher à claire-voie et nous attendîmes que l'eau fût complètement absorbée, mais déjà nous respirions à l'aise. Quelques-uns de ces messieurs, avides de fouler le sable, quittèrent leur chaussure et purent circuler à leur gré au fond du bateau. Nous voyions l'eau bouillonner autour de nous, mais la compression de l'air la retenait dans des limites qu'elle ne pouvait franchir ; enfin, le sol fut tout à fait à sec. Nous fermâmes, au moyen de sable, les seuls jours qui restaient encore, et nous nous promenâmes sur le sable à peine humide, respirant à l'aise et sans aucune inquiétude. Après un quart-d'heure d'observation et la prise d'un verron, petit poisson épineux, tout surpris d'une semblable visite, nous songeâmes à retourner vers le séjour des hommes, enchantés d'avoir joui en paix de celui des poissons. N'oublions pas de dire qu'il fait extrêmement clair dans cette chambre de fer, qui reçoit le jour d'en haut au moyen d'œils-de-bœuf en gros verre.

» Nous reprimes place sur notre grille, et pour jouir de toutes les manœuvres de l'opération, M. Mesnil fit tirer à quatre d'entre nous les poignées des quatre soupapes par lesquelles l'eau devait rentrer. Pour nous tous, il y eut encore un moment d'émotion : le bruit de la machine, le sifflement de l'air, le bouillonnement de l'eau, une espèce de vapeur qui s'exhalait, tout cela, pendant quelques secondes, nous ôta la parole et l'ouïe. Enfin, nous allions revoir le grand air. On ouvrit la petite porte circulaire par laquelle nous nous étions introduits. Nous avions chaud, mais nous sommes convaincus que cette chaleur, d'ailleurs supportable, était en grande partie produite par l'action de l'atmosphère extérieure sur la coque en tôle du bateau. Notre pérégrination sous-marine avait duré près de vingt-cinq minutes. Nous n'avions nullement souffert, et notre curiosité avait été amplement satisfaite. »

COMBAT SINGULIER ENTRE UNE MACHINE ET LES MATHÉMATICIENS. — A tous les mathématiciens célèbres d'Europe et d'Amérique, le mathématicien français Charles Jarton donne à résoudre le problème suivant :

« Etant donné un nombre quelconque composé de quatorze chiffres, soit, par exemple, **25 717 896 957 412**; extraire la racine carrée de ce nombre et donner cette racine; multiplier cette racine carrée par **9 887 574** et donner le produit; diviser ce produit par **5 642 467** et donner le quotient; faire le cube de ce quotient et donner ce tube; extraire la racine quatrième de ce cube et donner cette racine; multiplier cette racine quatrième par **6 958 721** et donner le produit; diviser ce produit par **7 899 223**, et donner le quotient ; élever ce quotient à la huitième puissance et donner cette huitième puissance; diviser cette huitième puissance en cinq nombres différents dont la somme soit exactement égale à cette huitième puissance, lesquels cinq nombres devront former les termes d'une progression géométrique croissante ayant pour raison **2**, et donner les quatorze premiers chiffres rigoureusement exacts de chacun de ces cinq nombres. »

Au moyen d'une machine dont il est l'inventeur, M. Jarton résoudra ce problème dans l'espace d'une demi-heure, sans se servir ni de plume, ni de crayon, ni d'aucun moyen analogue, sans efforts pénibles de l'intelligence et sans aucune chance d'erreur. Les nombres indiqués dans l'énoncé de ce problème seront changés et remplacés par d'autres nombres donnés au moment même de la séance publique qui doit avoir lieu.

« La machine que j'emploie, ajoute M. Jarton, ne pèse qu'un demi-kilogramme; les recherches relatives à l'invention de cet instrument m'ont coûté une somme de **22 000** fr., cinq années de travail, un travail moyen de quinze heures par jour, sans compter trois voyages en Angleterre. J'ai fabriqué et inventé successivement cinq cents modèles différents avant de parvenir à l'exécution du modèle parfait dont je me sers aujourd'hui. »

LE ROI ET LES BANQUIERS — Le diamant de la couronne de Portugal, pesant **140** karats, 3 karats et 3/4 de plus que le Régent de France, vient, dit-on, d'arriver à Paris, pour être donné en gage à certaine maison de banque. On assure que ce diamant a une valeur marchande de **3** millions **500 000** fr.

GRÈVE DES FORGERONS. — On nous assure, dit le *Courrier de la Sarthe* du **24** juin, que les forgerons employés aux travaux des voitures au Mans font grève en ce moment. Les autres forgerons ne travaillent que douze heures par jour, tandis que la durée de la journée des forgerons pour les voitures, est de treize heures. Ceux-ci demandent donc que la durée de leur travail soit réduite à douze heures.

ACCIDENTS SUR LES CHEMINS DE FER. — Dans la dernière séance de la Société Polytechnique de Berlin, M. le baron de Reden a lu un mémoire ayant pour objet de prouver que le nombre des accidents arrivés jusqu'à présent sur les chemins de fer d'Europe, est extrêmement minime en comparaison de celui des voyageurs.

Nous empruntons à ce mémoire les faits suivants :

« En France, dans l'année la plus défavorable aux rail-ways (c'est-à-dire où il y a eu le plus grand nombre d'accidents), qui était celle de **1842**, dans laquelle eut lieu le grand malheur sur le chemin de Paris à Versailles, rive gauche, il y a eu 1 accident par 25 000 voyageurs. En **1844**, année la plus favorable, il est arrivé seulement 1 accident par 1 million **521 000** voyageurs.

» En Angleterre, en 1840, année la plus défavorable, 1 accident par **64 000** voyageurs ; en 1845, année la plus favorable, 1 accident par **69 000** voyageurs.

» Ces chiffres, a dit M. de Reden, prouvent que les accidents sur les chemins de fer de France sont beaucoup moins fréquents que ceux sur les rail-roads d'Angleterre.

» Pendant les cinq années de 1841 à 1845, le nombre des personnes qui ont éprouvé des accidents sur les rail-ways anglais a été de 1 057 dont **399** ont péri, ou 1 sur 95 000.

» En Belgique, en 1843, année la plus défavorable, 1 accident par **88 000** voyageurs; en 1844, année la plus favorable, 1 accident par **102 000** voyageurs. De 1835 à 1844, 58 individus ont été tués et 103 blessés sur les chemins de fer belges.

» Sur les rail-ways d'Allemagne, de 1841 à 1845 inclusivement, il y a eu seulement 3 personnes blessées et 4 personnes tuées.

Chacun des peuples qui [illegible] à l'humanité. Au peuple grec nous devons deux choses : les éléments de la philosophie et les principes de l'art. En considération du second de ces présents, pardonnons à la Grèce les nombreux inconvénients du premier

Les Hellènes ont laissé à la postérité des types du beau dans tous les genres : histoire, poésie épique, lyrique et dramatique, sculpture, architecture, et plus durable que les œuvres d'Apelles et de Parrhasius, la renommée de leurs tableaux est venue jusqu'à nous.

Sans parler de Thespis, dont le nom représente la tragédie à l'état d'ébauche et de première enfance, Athènes seule produisit trois auteurs tragiques du mérite le plus élevé, Eschyle, Sophocle, Euripide. Tous trois furent à peu près contemporains, et leur succession forme une progression ascendante et descendante bien graduée. Sophocle, c'est la tragédie grecque parvenue à son maximum d'énergie, à son apogée. L'art s'essayait chez Eschyle, et déjà chez Euripide il dégénère. On dirait que leurs œuvres correspondent à l'aurore, au plein midi et au déclin du jour.

Eschyle, frère de Cynégire, le héros de Marathon, était un homme de guerre. Un souffle martial inspire constamment ses œuvres. On y entend les accents du clairon, le cliquetis des boucliers et le roulement des chars. De ses nombreuses pièces sept seulement nous sont parvenues : *Prométhée enchaîné*, les *Suppliantes*, les *Sept devant Thèbes*, les *Perses*, *Agamemnon*, les *Choéphores* et les *Euménides*. Ces trois dernières tragédies font partie d'une trilogie appelée l'*Orestie*, et nous retracent dans tout son développement la sinistre histoire d'Oreste égorgeant sa mère et poursuivi par les Furies.

Prométhée enchaîné, les *Suppliantes*, les *Sept*, les *Perses*, ne sont pas des tragédies régulières telles qu'on les conçoit aujourd'hui, ni telles que les écrivait Sophocle. Ce sont de belles scènes sans dénouement, et où notre grand ressort dramatique, l'amour, ne figure pas.

Prométhée, convaincu d'avoir dérobé le feu du ciel, est enchaîné sur un rocher par Vulcain, la puissance et la force. Jupiter a prononcé l'arrêt. Les Nymphes océanides s'efforcent de consoler le patient. Survient la jeune Io changée en génisse, et poursuivie par un taon que la jalousie de Junon attache à ses flancs. Elle voudrait savoir quelle sera la fin de ses tourments. Prométhée, doué de la vue prophétique, lui répond qu'elle enfantera le vainqueur de Jupiter et le destructeur du trône olympien. Sommé par Mercure de s'expliquer plus clairement sur le désastre dont il menace les dieux, Prométhée reste muet, dédaigneux, impassible, et la foudre l'écrase avec le rocher sur lequel il était enchaîné.

Les *Suppliantes* sont les cinquante filles de Danaüs qui fuient l'Egypte pour ne pas épouser les fils d'Egyptus, leur oncle. Elles étaient bien inspirées. Ce mariage, conclu en dépit de leur résistance, tourna fort mal, comme on peut s'en assurer chaque soir en présence de l'affreuse tentation de saint Antoine, mise en scène au théâtre de la Porte-Saint-Martin. Dans la pièce d'Eschyle, les Danaïdes implorent la protection de Pelasgus, roi des Argolides. Ce prince accorde l'hospitalité aux Suppliantes et promet de les défendre. Mais les fils d'Egyptus touchent à leur tour le sol de la Grèce, et réclament les fugitives. Ils menacent Pelasgus d'une guerre sanglante, et leur défi est accepté.

M. Robin considère assez judicieusement cette suite de scènes comme le prologue d'une grande tragédie, qui se serait perdue, et qui aurait eu pour sujet : *Le crime et la punition des Danaïdes*.

C'est dans les *Sept devant Thèbes* qu'Eschyle a donné le plus d'essor à ses inspirations guerrières. La ville de Thèbes, régie par Etéocle, fils d'Œdipe, est assiégée par un autre fils d'Œdipe, Polynice, qui a su rallier six chefs à sa cause. Une belle description de l'armée assiégeante et des assauts qu'elle donne remplit la plus grande partie de la pièce. Enfin Etéocle et Polynice en viennent aux mains dans une sortie; les assiégeants sont repoussés, mais chacun des frères périt par le glaive de l'autre. On apporte les deux cadavres sur la scène. La ville de Thèbes déclare qu'Etéocle, défenseur de ses murs, aura les honneurs de la sépulture, mais il est défendu d'ensevelir Polynice. Antigone, sœur des deux morts, et déjà illustrée par son dévouement pour son vieux père aveugle, annonce qu'elle bravera la défense de la cité. Ici finissent les *Sept devant Thèbes*. La pieuse désobéissance d'Antigone à la loi de son pays est devenue le sujet d'un chef-d'œuvre de Sophocle, ressuscité l'année dernière à l'Odéon, avec un brillant succès.

Les *Perses* présentent bien moins encore que les *Suppliantes* ou les *Sept devant Thèbes* le caractère dramatique; cette pièce est du pur lyrisme; la scène est à Suze. Les Perses déplorent le désastre de Salamine qui a détruit leur flotte et leur armée. La reine-mère Atosse mêle ses larmes à celles de ses sujets ; l'ombre de Darius sort des enfers pour gémir sur la décadence de l'empire qu'elle avait laissé florissant. Le roi vaincu, Xerxès, accourt avec des vêtements déchirés et tous les personnages font entendre un chœur de lamentations.

Il est facile de reconnaître dans les *Perses* un hymne à la gloire de la Grèce et de ses guerriers. Le peuple d'Athènes aimait à entendre son éloge dans la bouche de ses ennemis et à sonder la profondeur des blessures faites par son épée.

Enfin, la trilogie de l'*Orestie* se rapproche des formes conservées par la tragédie depuis Eschyle. Nous y trouvons une exposition, un nœud, un dénouement, des dialogues pleins d'intérêt et concourant tous à l'action. *Agamemnon*, c'est l'histoire du roi des rois revenant de la Troade, et reçu, dans Argos, par une épouse adultère, qui le poignarde au bain, après l'avoir enveloppé dans un filet. Les *Choéphores*, ou porteuses de libations, nom donné à cette seconde partie de la trilogie, à cause des prêtresses qui forment le chœur, nous montrent le jeune Oreste vengeant la mort de son père sur sa mère Clytemnestre et sur [illegible] chœurs, ni l'harmonie des récits, qui sont un des mérites d'Eschyle.

En traduisant en vers avec la même conscience et le même goût le théâtre de Sophocle et un choix des tragédies d'Euripide, M. Francis Robin rendrait un signalé service aux belles-lettres. Grâce à de pareilles traductions, le rédacteur de feuilletons, très mauvais helléniste malgré ses prétentions au savoir universel, connaîtrait enfin des chefs-d'œuvre qu'il juge depuis si longtemps sans en savoir les titres.

V. H.

PETITE CORRESPONDANCE.

M. B. à Limoges. — Vifs remerciements, compliments affectueux du *confrère en paresse*.

M. X. Y. à Rodez. — Vous avez dû recevoir la 46e livraison de l'Encyclopédie nouvelle qui vient de paraître. Cette publication va bien lentement, mais peut-il en être autrement, tant que M. Jean Reynaud s'obstine à ne pas entrer dans le fouriérisme ! Il faudra bien, lui comme bien d'autres, qu'il capitule !

Trois journaux hier nommés. — Vous avez sans doute rectifié une légère erreur : ce sont des remerciements affectueux que nous vous adressons.

Marchés.

VERSAILLES, 26 juin. — Foin 1re qualité, 42 à 46; 2e, 38 à 40; 3e, 32 à 35. — Paille de froment, 32 à 42 ; de d'avoine, 00 à 00. — Trèfle, 00 à 00 — Luzerne, 44 à 00. — Regain, 00 à 00.

Beurre en livres (les 100 kil.) 1re qualité, 210; 2e, 180 à 200. — Œufs (le 1000), 42 à 47.

275 veaux ont été vendus de 1,20 à 1,50 le kil. sur pied.

Marché de La Chapelle-Saint-Denis, 26 juin. — Veaux amenés 991, vendus 991 à 1,60-1,40-1,30. — Vaches grasses amenées 84, vendues 42, 1,06-0,94-0,76. — Vaches laitières, 71, vendues 34 de 270 à 430. — Porcs, 661, vend. à 1,30-1-10 1,00. — Taureaux am. 11, vend. 9, 80.

Marché Saint-Antoine, 26 juin. — Foin, 1re 53 à 57; 2e 48 à 50; 3e 40 à 46. — Luzerne 1re 00 à 50 ; 2e 44 à 46; 3e 00 à 42. — Regain, 00 à 00. — Trèfle, 43. — Paille de blé 1re 32 à 33; 2e 00 à 30; 3e 00 à 00. — Paille de seigle, 1re 00 à 32. — Paille d'avoine, 1re, 00 à 00. — Sainfoin, 1re 00 48; 2e 42 45.

Bourse du 26 juin 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dern. cours.
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct	82 80	82 80	82 75	82 75
— — fin courant	82 75	82 80	82 75	82 80
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 10	120 15	120 » »	120 05
— — fin courant	120 30	120 30	120 25	120 25

4 1/2 J. 22 m. dr cours	» » » » »	Banq. de Fr. dr cours		3410 » »
4 0/0 J.	»	106 25	O. V. de Par.	»	» » »
Emp. 1844. au Ct	»	» » / »	C. hyp......	»	500 » »
— fin Ct	»	» » »	— Gouin....	»	1310 » »
B. du Trés.	»	3 1/2	— Gann.....	»	1150 » »

PRIMES.	fin cour.			fin proch.	
3 p. 0/0...... d. 50	» » »	» » » »	——	83 10	83 12
5 p. 0/0...... d. 50	» » » » »	» » » » »	——	» » »	120 85
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.		
3 p. 0/0......	05 » / »	» » » / »		» » » / »	10 » / »
5 p. 0/0......	20 » / »	10 » / »		» » » / »	» » » / »

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	» » / »	ROM............... Der C.		100 1/8
Récép. Rotsch.	»	101 » »	BELG. 5 1/2.....	»	» » » / »
ESP. Dette act.	5	» » » / »	— 3 1/2......	»	» » / »
— — pass.	»	» » / »	— de 1840....	»	100 5/8
— 3 p. 0,0.	»	» » » / »	— de 1842....	»	» » / »
Dette intérieure	»	32 1/6	— Banque.....	»	891 » »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» » / »	— de Em. 1841.	»	» » / »
HOLL. 2 1/2	»	» » » / »	PIÉMONT.........	»	1122 50
HAITI.........	»	» » / »	AUTRICHE......	»	395 » »

Union linière... » » » — Fourneaux de l'Aveyron... » » »

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.	
4 Can. 3 0/0	1265 » »
Act. d J. »	» » »
Ch. S. G. »	1035 » »
V. r. dr.	427 50
— Ob. anc.	» » »
— — nouv.	» » »
V. r. gauc.	250 » »
Paris à Sc.	» » »
— à Orléans	1252 50
— à Rouen.	1010 » »
R.-Havre..	721 25
Avignon...	» » »
Str. à Bâle.	215 » »
Paris-Str...	482 50
Tours-Nant.	500 » »
Orl.-Vierz.	» » »
C. du Nord	707 10
Famp-Has.	» » »
Diep.-Féc..	403 50
Boul. à Am.	460 » »
Orl.-Bord.	575 [illegible]
Mont. à Tr.	370 » »
Paris-Lyon	523 75
Bord-Teste	» » »
Zinc V. M..	» » »
Lin Maber	687 50

MARCHANDISES. — HUILE de colza, disponible, 76,50 à 00,00; courant du mois, 78 79; juillet et août 77 à 78-00, 4 derniers 82,00; 4 premiers 1847. 81.

LILLE. — Colza, 70,00 à 00. œillette rousse, 78; lin, 82; cameline, 71 à 95; chanvre; 19; voiture, 6.

ESPRIT 3/6. — Disponible, 121; courant du mois, 123,50 à 124; juillet et août, 121 à 125,00; septembre, octobre, 120 à 122; novembre et décembre, 111.

Savons. — Marseille bleu pâle disponibles belle qualité 00 les 100 kil.

L'un des gérants: F. CANTAGREL

Spectacles du 27 juin.

7 h. » / » OPÉRA. —
7 h. » / » FRANÇAIS. — Les Spéculateurs.
7 h. » / » OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
6 h 1/2 VAUDEVILLE. — Eventail. Dondaine.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Baronne. Professeurs, Abbé, Meunière.
6 h. » / » GYMNASE. — Changement, Geneviève. Chacun chez soi.
6 h. 1/2. PALAIS-ROYAL — Inventeur, Château-bleu, Femme, Frisette.
7 h. » / » PORTE-ST-MARTIN. — Don César, Latude.
6 h. » / » AMBIGU. — Etoile du Berger.
6 h » / » GAITÉ. — Château des sept tours. les Français en Egypte.
8 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.
6 h. 3/4 COMTE. — Mort aux rats, Savoyards. Gentil-Hussard.
6 h. » / » FOLIES. — Fée. Chamboran.
2 h. 1/2. HIPPODROME. — Les Dimanches, Mardis et Jeudis.

Imprimerie Lange Lévy et comp., rue du Croissant, 16

instruit par l'expérience, le pays se défie avec raison de tous les anciens groupes d'opinion. Le pays n'ignore pas qu'ils portent tous en eux la tache originelle de la violence et de l'homicide.

Après la révolution de 1830, l'effervescence des esprits se traduisit en émeutes, en conspirations, en tentatives de guerre civile dans le Midi et dans l'Ouest. La France a-t-elle prêté les mains à toutes ces violences? La bourgeoisie et le peuple ne se sont-ils pas unis pour en faire justice?

A l'heure qu'il est, tout parti, toute opinion politique ou religieuse qui voudrait s'appuyer sur la force brutale, qui ferait appel à l'insurrection et à la guerre, échouerait devant la conscience publique. Le pays repousse invinciblement la maxime jésuitique : *La fin justifie les moyens.*

Oui, la France est calme, parce qu'elle est débarrassée de cet arrière-faix des partis qui entravait sa marche. La France est calme, parce qu'elle sent instinctivement que les questions actuelles ne peuvent être résolues que par la paix et la liberté. La France est calme, parce qu'elle revient au véritable esprit de sa Révolution, si admirablement résumé dans cette formule : *Liberté! Egalité! Fraternité!*

La pensée révolutionnaire n'a pas été, de sa nature, aggressive et violente; elle voulait transformer la société pacifiquement, librement; elle s'adressait aux convictions éclairées, aux intérêts bien entendus; elle était chrétienne et humaine. Il est vrai qu'à sa généreuse formule elle ajouta ce terrible monosyllabe : *ou la mort!* Mais elle était attaquée, et elle préférait le martyre à l'abandon de ses légitimes espérances. Si, au lieu de recevoir passivement la mort, elle l'a énergiquement rendue, c'est qu'elle avait hâte d'en finir avec la guerre, avec cet état de crise qui suspendait et éloignait le moment d'une réalisation sociale de ses principes.

Aujourd'hui, la France semble se dire : « La période des luttes armées est finie; la force brutale ne prévaudra pas contre ma volonté. J'ai combattu, en 1830, l'ancienne féodalité qui voulait s'imposer par les baïonnettes, je repousserai également tout parti, toute opinion qui emploiera l'homicide et la guerre. Désormais, c'est par la persuasion, par la liberté, que le bien doit s'accomplir, et mes principes de fraternité doivent se réaliser dans le monde. »

Oui, le calme de la France, c'est le sentiment démocratique certain de lui-même et de son avenir. On a beau dire, la Révolution est partout en France; elle est dans le corps électoral et dans le système représentatif; elle est dans la bourgeoisie et dans le peuple; elle est dans le gouvernement de 1830; elle est dans nos lois, dans nos mœurs, dans notre littérature, dans nos arts; dans nos monuments. Le pays sue la démocratie par tous les pores; et, quoique nos bouches délicates n'osent plus prononcer cette grande et sainte formule : *Liberté, Egalité, Fraternité*, elle n'en est pas moins devenue l'essence même de nos idées et de nos convictions, notre dogme social.

Mais la liberté, l'égalité, la fraternité ne sont point encore entrées dans l'industrie, dans le travail. Et parce que l'organisation démo-[...]

Nous n'avons pas cédé à la force, nous laisserons nous vaincre par la ruse? La bourgeoisie et le peuple se sont unis pour repousser les tentatives des partis à main armée, ne s'uniront-ils pas pour repousser une oppression d'autant plus menaçante qu'elle est mieux déguisée?

Eh quoi! le pays tout entier est prêt à se lever comme un seul homme, quand il s'agit d'empêcher la violence des groupes d'opinion, et il demeurerait passif et inerte en face des roueries de l'égoïsme! Cet amour de la paix et de la liberté, ce calme qu'elle puise dans le sentiment de sa force, la France le laissera-t-elle exploiter par l'esprit de fraude et d'intrigue? Résolue à combattre tous ceux qui voudraient porter une atteinte matérielle à la propriété, la France se laissera-t-elle dépouiller légalement par d'avides agioteurs! Le sang des gardes nationaux a coulé pour maintenir la liberté commerciale, la liberté des rues de nos grandes villes; et le pays abandonnerait la souveraineté du commerce et des grandes voies de communication rapide aux barons de la féodalité industrielle!

Voilà ce que les électeurs doivent se demander, au milieu de ce calme imposant qui les environne; voilà ce qu'ils doivent peser mûrement dans leur conscience, en ce moment solennel où ils vont voter sur les destinées de la patrie française. Qu'ils regardent autour d'eux! ils verront les partis politiques dispersés, agonisants; ils verront la France se détournant avec plus d'indifférence encore que de mépris, mais se tenant sur ses gardes, et toujours prête à empêcher la violence, de quelque côté qu'elle vienne. Hélas! verront-ils également la France en garde contre l'astuce financière qui s'est déjà introduite dans son sein pour la dévorer?

Non, non, ce n'est plus la violence des partis qu'il faut redouter aujourd'hui, c'est la fourberie des intérêts. Ce n'est plus le bruit des armes qui frappe nos oreilles, et contre lequel il faut se précautionner : c'est le tintement des écus contre lequel il faut se prémunir. Ce qui menace de perdre la France, ce ne sont plus les journaux, les papiers publics; ce sont les papiers des banques et des compagnies industrielles. Le pouvoir politique est dans les comptoirs des banquiers, et le trône est un sac d'écus.

Electeurs! le monde reconnaît à la France le courage, souffrirez-vous qu'il lui refuse l'intelligence! Souffrirez-vous que notre pays soit dupe de quelques fourbes qui se jouent de la royauté, et de la chambre, et de vous-mêmes? Souffrirez-vous que quelques agioteurs s'engraissent de nos malheurs passés, et de tout le sang que nous avons versé pour soutenir notre grande révolution contre les attaques extérieures et intérieures? Ne sentez-vous pas, au fond de vos âmes, une voix qui vous crie : « Le moment est venu d'arrêter les envahissements de la féodalité nouvelle, et de réaliser le principe révolutionnaire dans la base même de la société, dans l'industrie et dans le travail! »

Electeurs de 1846! il est un intérêt supérieur à toutes les mesquines considérations de clocher, de famille et de corruption électorale : c'est votre intérêt collectif, c'est l'intérêt et l'avenir de la [...]

[...] dans ses milliards et ses concessions de travaux publics, comme l'ancienne l'était dans ses arsenaux et ses châteaux-forts; ou bien on verra les masses laborieuses, au nom même du principe révolutionnaire, au nom de cette grande formule *Liberté, Egalité, Fraternité*, renverser la constitution politique actuelle, arracher aux deux cent mille électeurs leur souveraineté, s'en investir, et constituer un gouvernement animé d'un esprit vraiment libéral, un gouvernement ayant pour mission d'organiser le travail selon les principes de la Révolution française.

Electeurs de France! hommes des classes bourgeoises et moyennes! comprenez donc vos véritables intérêts, et prévenez cette fatale alternative! Prenez une initiative trop long-temps différée, l'initiative de la réalisation des principes révolutionnaires dans le travail, si vous ne voulez pas vous laisser ravir par les seigneurs de la féodalité financière la légitime puissance que vous ont acquise vos longs et pénibles efforts, votre sang versé sur tous les champs de bataille!

Brave et loyale bourgeoisie, ne serait-ce pas une honte pour toi de ne pas t'unir avec tes anciens amis, tes anciens alliés, tes véritables frères du peuple et des classes laborieuses, contre les *routiers* et les *escorcheurs* de la nouvelle féodalité d'argent? Ne serait-ce pas une honte pour toi d'avoir vaincu la féodalité militaire, d'avoir vu à tes pieds tous les rois de l'Europe, et de te laisser vaincre par la féodalité de la ruse, de te traîner aux genoux des monarques de l'agio? Ne serait-ce pas une honte pour toi de n'avoir tant combattu et tant souffert que pour préparer le triomphe de l'astuce et de la cupidité financière?

Electeurs! en approchant de l'urne du scrutin, songez aux prolétaires, qui sont vos amis naturels, et qui travaillent pour vous; songez, en même temps, aux barons du coffre-fort, qui sont vos ennemis naturels, et qui travaillent contre vous! Electeurs! faites sortir de l'urne électorale une nouvelle union de toutes les classes dans le sentiment du progrès pacifique et démocratique, et cette union surmontera sans peine le dernier obstacle à la réalisation de nos communes espérances!

Du rôle des phalanstériens dans les œuvres d'éducation publique.

De toutes les institutions auxquelles il importe de voir les phalanstériens s'associer par leur concours actif et immédiat, il n'en est pas de plus importantes que celles qui se rattachent à l'éducation publique, surtout à l'éducation populaire; telles sont les crèches, les salles d'asile, les écoles primaires et les colonies d'enfants. Ils ne doivent pas même se désintéresser de l'administration des colléges.

Tous les gouvernements et tous les partis ont bien vu de quel prix était, pour la domination d'un pays, l'éducation du peuple. Aussi, tous ont-ils gardé ou recherché le monopole. Les uns ont invoqué les droits sacrés de l'Etat, qui devait élever les jeunes générations pour leur inspirer cette communauté de sentiments e[...]

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

DIMANCHE 27 JUIN 1846.

AUX AMIS DU PLAISIR.

Les trois souhaits.

C'est une fable renouvelée des Grecs. Si je la traite d'une manière neuve, elle fera une petite diversion aux fadeurs mercantiles, sur lesquelles il a fallu préluder jusqu'à plus ample informé.

Aux mille et une définitions du bonheur, je dois ajouter la mienne, et je définis : « Essor continu des douze passions radicales. »

Cet essor étant impossible en civilisation, et la politique étant obligée de réprimer en tout sens les passions, personne n'ose donner la vraie définition du bonheur, mais chacun sait en deviner la voie : chacun s'efforce de satisfaire ses passions, et nous estimons heureux celui qui les satisfait le mieux; c'est bien jugé : mais pour arriver au bonheur collectif, il reste à trouver le moyen de satisfaire les passions de tout le monde.

Si les dieux permettaient à tous les mortels de former trois souhaits, quels seraient les vœux les plus unanimes? Il est facile de les déterminer :

1° Richesse; 2° Vigueur; 3° Longévité, et, en pivot, la Sagesse pour user convenablement de tant de bien (1).

Voilà donc les trois gages du bonheur, selon nos désirs. On avoue qu'ils sont subordonnés au sage emploi, car l'abus de l'un détruirait l'autre. Or, cette sagesse est précisément ce que les dieux ne pourraient pas nous accorder en civilisation; il ne peut y exister aucune balance dans l'exercice des plaisirs; ils y sont distribués de manière à blaser promptement les sens et l'âme, provoquer les excès, compromettre la santé, et se neutraliser l'un par l'autre.

(1) Fourier a établi précédemment que, en calcul de mouvement, le pivot ne compte pas.

L'effet est visible chez les riches civilisés, la plupart assaillis de maladies à l'âge où le villageois est en pleine vigueur : on les voit, même en santé, se plaindre encore de satiété et de vide. L'un manque d'appétit dans les festins; l'autre ne trouve plus dans les amours le charme des premières années; les plans d'ambition, les liens de famille, tout trahit leurs espérances; enfin, leurs sens et leurs âmes sont de bonne heure émoussés.

Il n'y a donc, aujourd'hui, dans l'exercice des plaisirs, ni équilibre, ni contre-poids. On peut avoir en civilisation, richesse, vigueur, plaisir, mais non pas la sagesse qui en régulariserait l'usage. L'ordre civilisé, conflit des *trois passions distributives*, ne peut comporter qu'une sagesse d'exception, limitée au huitième des individus riches ou pauvres : or, l'exception de un huitième confirme la règle, et prouve que l'accomplissement des trois souhaits ne serait, pour la multitude, qu'un gage de malheur sans la sagesse.

Rectifions les idées sur ce point : je vais, aux trois votes émis, ajouter en regard trois autres votes qui impliquent et réalisent les premiers. Je ne changerai qu'un mot à l'expression générale.

Souhaits formés.	*Souhaits à former.*
1 Richesse sensible	1 Richesse composée
2 Vigueur simple	2 Vigueur composée
3 Longévité simple	3 Longévité composée
Pivot : Sagesse simple	Pivot : Sagesse composée.

Dissertons sur la différence du simple au composé, dans la jouissance de ces trois souhaits.

1° *Richesse simple* : chacun ambitionne une grande fortune : ce vœu, s'il était généralement exaucé, deviendrait fort illusoire : il fermerait les voies de bien-être à tout le monde; par exemple, où prendrait-on les ouvriers et les domestiques, si la classe pauvre se trouvait subitement cousue d'or, ou pourvue de richesses réelles, denrées, étoffes, etc.?

Ainsi le premier souhait, réalisé pour tout le monde, se neutraliserait de lui-même. Quant au deuxième, la vigueur, elle serait de peu de prix, vu la diminution des jouissances, l'oisiveté des ouvriers devenus tous riches et la nécessité de se servir soi-même.

Nous sommes donc bien neufs sur cette question du bonheur collectif, et nos désirs, contradictoires avec le but, sont encore aussi absurdes qu'au temps où Esope et Phèdre en badinaient. Nous serions bien confus si Jupiter nous prenait tous au mot sur le premier de nos souhaits, qui est toujours la fortune.

Avisons donc à former des souhaits qui, réalisés pour tous, puissent remplir le but de chacun. Il faut, à cet effet, souhaiter le bien en mode composé, et non en simple. Notre tort n'est pas, comme on l'a cru, de trop désirer, mais de trop peu désirer, et de ne former que des souhaits de mode simple, dictés par l'égoïsme.

Ambitionnons donc une fortune qui découle de source composée; savoir :

1° Des moyens de consommation ou richesses réelles.

2° Du charme de production ou attraction industrielle.

De ces deux sources de richesse, la première seule existe en civilisation. Nous connaissons le plaisir d'être riche, mais nous ignorons le plaisir d'enrichir soi et ses pareils par l'attraction industrielle ou passion pour le travail métamorphosé en plaisir dans tous ses détails, même en service domestique. On verra au traité que ce service est rempli d'attraits dans l'état sociétaire.

Il résultera de cette attraction industrielle que la classe pauvre pourra mener joyeuse vie sans argent; car le plaisir productif, ou travail attrayant, fournira aux plaisirs non productifs, aux festins et fêtes. Les plaisirs se serviront l'un par l'autre. Du moment où la bonne chère et les divertissements ne seront pas plus attrayants que le travail productif, il est évident que cette seconde espèce de plaisir fournira aux frais des premiers, et il suffira de se divertir sans cesse pour ne rien dépenser en balance de compte.

Dans ce cas, la richesse deviendra composée, découlant de double source, du travail et du plaisir même qui, aujourd'hui, consume les fruits du travail ou détruit le goût du travail.

Ainsi se trouvera résolu le problème d'enrichir tout le monde en ajoutant aux plaisirs de tous, et de satisfaire le premier des trois souhaits collectifs, qui ne peut se réaliser qu'en ressort composé et non en simple.

Analysons pareil vice dans les deux autres souhaits, nous compren-[...]



méritent les vocations naturelles ; nous seuls appelons une organisation vraiment démocratique de la société, organisation fondée sur la hiérarchie naturelle des caractères et des intelligences, aussi distincte des classifications traditionnelles que du nivellement révolutionnaire. A nous donc le devoir de nous faire partout les protecteurs de l'enfance, partout sacrifiée aux barbares coutumes de la routine ou aux spéculations intéressées des partis. En accomplissant ce devoir, si doux au cœur, du patronage des faibles et des innocents, nous préparerons l'avenir. Le temps a proche où la chaleur des idées sociales fera éclore de toutes parts les germes encore latents de l'ère nouvelle de bonheur et d'harmonie. Dans ces foyers de régénération, les enfants et les adultes seront la première et plus importante population. Il ne sera certes pas indifférent aux fondateurs d'avoir sous la main des jeunes gens élevés avec intelligence et amour, dont toutes les idées soient justes, tous les sentiments honnêtes, toutes les aptitudes bien développées ; des hommes capables, en un mot, de fonctionner avec convenance dans un mécanisme nouveau, en obéissant aux seules attractions de la nature : plutôt que des caractères pervertis, des intelligences étouffées et des forces engourdies par un premier système d'éducation stupide et brutal. C'est la même raison qui conseille au cultivateur de soigner ses pépinières en vue de ses futures plantations, conseil d'une sagesse trop manifeste pour être méconnu des phalanstériens.

Que nos amis interviennent donc, avec des pensées d'avenir, dans toutes les institutions consacrées à l'enfance ; car il y a dans toutes beaucoup de bien à faire, et plus encore à préparer.

Les crèches, dont il eût été si glorieux pour nous d'avoir pris l'initiative, sont le premier anneau de la chaîne qui doit unir le vieux monde au monde nouveau. Le rapide succès d'imitation, qui a suivi l'exemple donné par l'honorable M. Marbeau, prouve bien ce que la nature humaine conserve d'excellence, même au milieu des institutions civilisées. En trois ans plus de cent crèches ont été fondées en France, et le nombre s'en accroîtra rapidement, car l'expérience démontre bien que les enfants ne perdent rien en amour reçu et rendu, au milieu de ces ressources, impossibles à trouver dans le ménage morcelé, pour l'essor des premiers mouvements, pour les soins de santé et de propreté, pour l'éclosion des premiers instincts et des premiers sentiments, pour le choix des premières impressions !

Dans les crèches tous les rangs de la société se rencontrent affectueusement. Peuple, bourgeoisie, aristocratie y mêlent et confondent leurs dons et leur dévouement. Les femmes privilégiées par la naissance ou la fortune, ennuyées de leurs longs loisirs, viennent y veiller sur l'enfant du pauvre, et s'inquiètent de son sommeil et de ses plaisirs ; elles s'accoutument à trouver dans les suffrages libres de l'opinion publique, toujours désirés et appréciés, une récompense qui fortifie celle de leur conscience. Quel plus puissant témoignage de la possibilité de rallier pacifiquement toutes les classes, toutes les volontés et tous les cœurs aux œuvres empreintes d'un caractère de véritable progrès ! Quelle plus concluante démonstration de l'avantage de l'éducation commune, même pour les nourrissons, au lieu de cet affreux isolement que l'on impose à l'enfance dans le ménage familial !

Eclairés par les admirables traités de Fourier, nos amis peuvent introduire dans ces institutions de précieux perfectionnements, car la crèche, ils le savent, n'est qu'une ébauche imparfaite du séristère d'enfants. Par leurs conseils et leur influence, les crèches, au lieu d'être, comme on le voit trop souvent, de simples salles de garde, deviendraient de véritables écoles de vertu et d'harmonie.

Cette parole révèle tout un système de compression, dont l'emploi ferait bientôt des crèches et des salles d'asile une arme d'une puissance infernale entre les mains de la féodalité nouvelle. Sous prétexte de philanthropie, on prendrait l'enfant de l'ouvrier, on le préserverait de tout contact extérieur, on le pétrirait et façonnerait suivant le besoin de l'usine ; on tuerait en lui le cœur, l'intelligence, la force même, pour qu'il ne pût devenir un instrument de rébellion, et on s'assurerait ainsi sur ces pauvres générations mutilées la souveraineté de la puissance fortifiée par celle du bienfait !

Que nos amis protestent de toute l'énergie de leur âme contre cette odieuse exploitation qui se prépare dans l'ombre ! qu'ils revendiquent, au nom de la démocratie et de l'égalité, les droits outragés de la liberté et de la dignité humaine ! Que partout ils fomentent dans les cœurs paternels la sainte ambition de la richesse, de la puissance et de la liberté pour les enfants ! C'en serait fait de la société le jour où la féodalité nouvelle s'emparerait de l'éducation populaire !

Les salles d'asile offrent les mêmes avantages que les crèches, et sont menacées des mêmes dangers : double titre à l'intervention active de nos amis. Qu'ils se pénètrent bien des idées de Fourier sur l'éducation, et les salles d'asile deviendront les germes des phalanstères ! Avant que la routine y établisse son despotisme, il faut y implanter la science de l'éducation attrayante. Entre autres objets dignes de leur attention, nous leur recommandons la réunion des filles et des garçons dans la même salle. A Paris les deux sexes sont réunis (sauf dans deux institutions, et encore faut-il en accuser surtout des raisons d'architecture mal comprises) ; mais dans la plupart des salles d'asile de province, on les sépare scrupuleusement. C'est de la plus sotte, de la plus niaise, de la plus stupide pruderie qui se soit jamais vue, et on ne saurait la poursuivre de sifflets trop aigus et trop insolents. Dans les salles où les sexes sont réunis, les directeurs rendent témoignage des excellents effets qui en résultent, sans l'ombre d'un inconvénient, par l'émulation qui s'établit spontanément entre la série des garçons et celle des filles, soumis aux mêmes exercices et aux mêmes chants. C'est une source de contrastes et d'accords gracieux, une occasion d'attentions affectueuses des garçons envers les petites filles sensibles à ces égards, un moyen puissant d'éducation mutuelle. Et ces précieux avantages on les sacrifie à des considérations de prétendue moralité ! C'est donc immoral que de laisser frères et sœurs grandir ensemble dans nos familles ! Et il faudra, au nom des mœurs, séparer les filles des garçons dans nos jardins publics et sur nos promenades, dans nos fermes et dans nos villages, dans les réunions et dans les églises, ce qui, du reste a déjà commencé ! Combien il faut que les moralistes civilisés aient profondément dépravé la conscience publique pour que l'on ait cessé de croire à la chasteté de la nature, et de comprendre qu'il n'est pas d'aiguillon plus vif d'immoralité que cette tendance à séparer les garçons des filles ! A la douce et pure familiarité qui naît de la camaraderie, et ne trouble le cœur qu'à l'âge où ce trouble est le symptôme d'un amour légitime, on substitue une ardente curiosité qui recherche dans la jeune fille soigneusement voilée aux regards, l'image et les mérites de la femme. Au lieu de retarder l'éclosion des passions, on les précipite, et surtout on les égare ! Ah ! combien est sage la pensée de Fourier qui fait de l'enfance un troisième sexe, le sexe neutre, et associe dans leurs travaux, pour les faire rivaliser, garçons et filles !

Ce que nous avons dit suffit pour faire comprendre dans quel [illegible] ces œuvres généreuses [illegible] royaume de Dieu sur la terre, le verraient réalisé en partie, et dans ses plus pures manifestations, par les institutions enfantines. Ils ont la noble ambition de laisser de leur passage sur cette terre et de leur dévouement une trace immortelle ! Cédant à leurs attractions pour l'enfance, qu'ils fondent des crèches, des salles d'asile, des écoles progressives, des colonies d'adultes, embryons de phalanstères, où il leur sera donné de contempler la nature humaine se déployant dans toute sa naïve beauté !

Et leur part de bonheur ne sera pas la moins digne d'envie ; car le cultivateur est plus heureux en voyant grandir et prospérer l'arbre qu'il a planté, que son héritier qui jouit de l'ombrage. L'enfance des fils donne aux mères plus de joies que leur virilité.

ENQUÊTE SOCIALE (1).

DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR. (2)

Le tableau de la misère sociale à Nogent-le-Rotrou, que nous avons publié dans notre numéro du 14 juin, a excité dans cette ville quelques réclamations. Il n'y a pas à s'en étonner : il est impossible que des faits, en grande partie voilés aux regards publics, soient appréciés par tous de la même manière. Les jugements divers se contrôlent et se complètent plutôt qu'ils ne se démentent. Aussi accueillons-nous avec empressement, comme nous le ferons en toute occasion, les nouveaux renseignements qui nous sont adressés.

Nous devons toutefois les faire précéder de la lettre suivante qui nous est adressée, parce qu'elle signale une confusion que nous avions commise en appliquant au département d'Eure-et-Loir, et particulièrement à Nogent-le-Rotrou, des renseignements qui, dans la pensée de l'auteur, n'avaient pas une portée aussi directe.

Monsieur le rédacteur,

Vous avez inséré dans votre numéro du 14 juin courant des notes où je remarque quelques irrégularités de rédaction que je tiens à cœur de vous voir réparer.

Je réclamerai d'abord sur cette expression : « On nous écrit *de* Nogent, » quoique vous sachiez fort bien qu'une de mes lettres ne vous vienne pas *de* Nogent, quoique contenant des notes *sur* ce pays.

Cela a donné lieu à une grave erreur, c'est que vous attribuez des études sur Nogent, des considérations *toutes générales* en dehors de la classe pauvre (articles enfants et femmes), et qui se trouvent ainsi détournées de leur vrai sens et de leur vrai but, qui sont une étude générale de la position des femmes et des enfants en dehors du paupérisme.

Partout où j'ai résidé et observé la société en province, les mêmes considérations générales m'ont frappé ; plusieurs villes du Midi et du Centre, les campagnes de Beauce, les fertiles montagnes de l'Est, où le pauvre est inconnu. J'ai passé un assez longtemps de ma vie dans un pays où la société vicieuse, envieuse, hypocrite, m'a fait voir dans tout son mauvais jour la vie provinciale.

Je regrette d'autant plus votre erreur, que Nogent-le-Rotrou me semblerait plutôt faire exception à cette règle ; il est, je crois, peu de petits pays où l'on vive aussi libre, où la société soit moins envieuse, où il reste encore une certaine bienveillance dans tous les rangs.

(1) Voir les numéros des 7 et 14 juin.
(2) Voir le numéro du 14 juin.

---

drons ensuite pourquoi la nature inflexible et voilée d'airain pour ceux qui lui adressent des vœux simples, n'a plus ni voiles, ni rigueurs pour qui demande le bonheur composé.

2° *Vigueur simple* : Nous désirons la force d'un Hercule ; c'est peu, sans le contrepoids aux excès. Toute vigueur, en civilisation, se perd par son essor même, par la provocation aux abus de plaisir et par l'excès continuel qui règne dans les travaux. Il n'est pas de gens plus tôt usés, estropiés, que les Hercules, entre autres les boxeurs.

La vigueur composée doit se renforcer par ses emplois quelconques ; par une affluence de plaisirs et de travaux faciles, variés et gradués de manière à prévenir tout excès. Dans ce cas, on devient d'autant plus robuste, qu'on figure davantage dans les plaisirs. Tel est l'effet des courtes séances des séries passionnelles, soit en fêtes, soit en travaux. Dans un repas, d'une heure de durée, l'avidité est ralentie ; la gloutonnerie est prévenue par une conversation piquante, vivement intriguée, et qui fait distraction à l'appétit, sans le modérer par raison.

L'heure écoulée, d'autres plaisirs entraînent et font déserter la table, d'où l'on sort sans excès, malgré la délicatesse de la chère. C'est ainsi que cinq repas, chaque jour, deviennent gages de vigueur pour un harmonien, tandis que deux repas énervent le civilisé, qui en fait abus faute d'exercice composé.

L'accroissement de la vigueur dépend donc d'un contre-poids qui en modère l'essor au travail et au plaisir, qui fasse diversion opportune par un plaisir contrasté et mis en balance. La civilisation sait rêver ce bien ; mais il est propriété de l'ordre sériaire, et non de l'ordre incohérent où l'exercice des travaux et des plaisirs est toujours en mode simple, provocateur des excès, minant la santé, ne fût-ce que par ennui, et empêchant dès l'enfance, les corps de s'élever à la vigueur.

3° *Longévité simple* : nous demandons à Dieu une longue existence qui, aux approches de la mort, doit nous causer des regrets en raison de notre fortune. Ce contre-temps serait encore plus sensible au début de l'Harmonie : « Voilà, dirait la vieillesse, un bonheur immense dont nous n'aurons pas joui ; nous en verrons l'aurore sans y prendre part ; nous sommes cassés, inhabiles au plaisir : ce nouvel ordre, tout en assurant la vigueur à ses élèves natifs, ne nous rendra pas nos sens de vingt ans. Nous sommes nés un siècle trop tôt ; nous touchons au terme ; il faudrait renaître pour jouir de tant de biens, et personne en revient de l'autre monde. »

Est-il certain que personne n'en revienne !!! Si cela était, l'extrême bonheur des harmoniens en ce monde, serait pour eux un gage de malheur idéal dès qu'ils avanceraient en âge. Les tableaux qu'on nous fait de l'autre vie, excluant l'essor des principales passions sensitives et affectives, formeraient un parallèle effrayant avec les jouissances dont l'harmonie va combler les habitants de ce monde. Chacun préférerait LA MÉTEMPSYCOSE, ou *immortalité composée*, à une immortalité simple qui nous exilerait à jamais de cette terre devenue un séjour de délices : chacun souhaiterait de renaître sur la terre avec le corps d'un Alcibiade ou d'une Aspasie.

Ainsi, les deux premiers souhaits, désirs de richesse composée et de vigueur composée, ne peuvent se réaliser sans entraîner le troisième, la longévité composée ou immortalité en alternat dans l'un et dans l'autre monde ; encore ce souhait implique-t-il la garantie d'un bonheur supérieur dans l'autre vie à celui dont on jouira dans celle-ci ; à défaut de quoi la mort deviendrait un sujet d'alarme. Si l'ordre sociétaire peut remplir ses trois souhaits, il aura par le fait réalisé le pivotal, la *Sagesse composée*, qui n'est que l'accomplissement simultané des trois autres.

Ceci ramène en scène le problème de la métempsycose, effleuré par les anciens, qui l'ont souillé de mille fables absurdes, notamment les Bramines, qui envoient l'âme d'un homme dans le corps d'un moucheron. Les Pythagoriciens, se bornant à l'hypothèse des transmigrations humaines, avilissaient encore le dogme par des jongleries, par de prétendus souvenirs impossibles en cette vie ; ce n'est que dans qu'on a souvenir des différentes existences qu'on a eues sur la terre.

Ce qu'il y a déjà de certain sur la métempsycose, c'est que tout le monde en a le désir : tout moribond, riche et libre, voudrait revivre dans un corps bien robuste, et retrouver sa fortune au retour en ce monde ; l'esclave et l'indigent souscriraient d'autant mieux à renaître avec un beau corps, l'indépendance et la fortune : on les verrait tous, à cette condition, opter de grand cœur pour une nouvelle vie sur la terre, et différer d'un siècle l'avènement au bonheur de l'autre monde.

Nous partirons de cet effet d'attraction bien incontestable pour établir le théorème *des attractions proportionnelles aux destinées ;* principe que je déduirai de la troisième notice, et dont la violation supposerait Dieu contradictoire avec lui-même. Ce sera le premier théorème à établir pour traiter de la métempsycose ou immortalité composée.

Mais déjà que de questions sur ce sujet, que d'impatience ! J'en ai vu l'effet chaque fois que j'ai touché cette corde : on en plaisante au premier abord ; puis, après quelques débats, la curiosité succède au sarcasme ; chacun voudrait se voir convaincu d'erreur, surtout au moment où on apprend que le monde va passer au bonheur : l'espoir d'y renaître devient aussi consolant, dans l'état actuel, où la perspective de vivre dans le corps d'un esclave d'Alger (1) ferait de la métempsycose un épouvantail pour toute la classe opulente. Aussi Dieu a-t-il voulu que la théorie qui nous démontre la métempsycose, ne pût être découverte qu'à la suite de celle qui, élevant l'humanité entière au bonheur, éveillera sur tous les humains le désir de transmigration ou renaissance périodique en ce monde, et alternat entre les délices de l'une et de l'autre vie, pendant la carrière de soixante-dix à soixante-quinze mille ans d'Harmonie assignée à la planète.

Consolez-vous donc, sybarites surannés d'un et d'autre sexe, et vous, vieillards, qui avez été victimes de la civilisation ; la mort n'aura plus rien d'alarmant pour vous, d'après l'assurance de revenir bientôt participer à l'harmonie naissante, et fournir, dans un corps d'Antinoüs ou de Phryné, des carrières heureuses de cent quarante-quatre ans, terme moyen présumable de vitalité en Harmonie.

Sur ces connaissances promises, l'empressement n'admet aucune règle, et chacun voudrait pénétrer au sanctuaire des mystères de la nature, avant d'avoir franchi le parvis du temple. Chacun sollicite quelques détails provisoires sur la théorie des transmigrations, puis sur les jouissances de l'autre vie, puis sur les plaisirs inconnus de cette Harmonie où nous renaîtrons périodiquement. Les hommes s'enflamment aux aperçus de gastrosophie cabalistique ; les femmes aux aperçus de sympathies artificielles. Tous veulent qu'on leur explique à l'instant même une théorie à laquelle plusieurs volumes devront les préparer : si on tarde un moment, ils en concluent qu'on manque de preuves.

Rassurons-les sur le plus important problème, celui de métempsycose.

(1) La publication de cet ouvrage date de 1822.

» Sésostris, conquérir le monde connu au delà du Gange. »

Il est digne de remarque que la société égyptienne, édifiée sur ces principes de solidarité dans l'exploitation du sol eût été la plus durable, si les invasions des Perses et des Romains n'eussent point causé sa ruine après 1 600 ans d'existence. La production étant organisée et la subsistance de tous placée sous la protection de l'Etat, la nation égyptienne ne recelait point dans son sein le germe de ces réactions sanglantes, expressions de la souffrance des masses, et qui agitent si fréquemment les sociétés modernes.

Par quelle étrange anomalie notre civilisation, après tant de conquêtes scientifiques, est-elle forcée de s'incliner devant les gigantesques travaux agricoles des peuples que nous qualifions de barbares?

Les Arabes, peuples pasteurs, n'ont-ils pas tracé sur le sol même de notre patrie le signe certain de notre infériorité :

« En 819, ils conquirent la Gaule narbonnaise, et dans l'intervalle de 40 ans qu'ils l'ont occupée, ils ont fait ces célèbres canaux du Roussillon, qui aujourd'hui servent aux irrigations de ces contrées. Et que l'on observe par le tableau topographique que dans le midi oriental il n'y a pas moins de 6 300 000 hectares de ces majestueuses montagnes qui, en bestiaux comme en plantes, donneraient les meilleurs produits, si la société était organisée de manière à entreprendre des travaux d'ensemble. »

Ainsi tout le secret est là ; de la forme sociale dépend la prospérité de l'agriculture. Il a suffi de 40 années de séjour sur le sol brûlant d'une terre conquise, à un peuple opérant avec ensemble, pour créer un monument agricole que nous n'avons pas même puissance d'imiter.

Ce fait porte sentence contre le morcellement. MM. Mounier et Rubichon ont poursuivi le cours de leurs observations comparatives au sein des nations modernes. L'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre, la France, l'Italie et l'Espagne ont tour à tour été l'objet de leurs études. Il suffira, pour résumer leur travail, de jeter un coup-d'œil sur le parallèle de la France et de l'Angleterre, qui peuvent être considérées comme types des deux modes de culture opposés.

La France semble avoir pris à tâche de pousser le morcellement jusqu'aux limites du possible, tandis qu'en Angleterre la nature même du régime législatif s'oppose à la division du sol.

Cette différence des procédés entre deux peuples voisins puise son origine dans la conquête.

Lorsqu'à la suite de la décadence romaine les peuplades du Nord se répandirent dans le Midi et l'Ouest de l'Europe, elles apportèrent avec elles le germe des formes sociales qui régissent actuellement cette partie du globe. Toutes n'étaient point soumises aux mêmes coutumes, toutes ne furent pas perméables au même degré aux influences réactionnaires des peuples subjugués, avec lesquels elles différaient de lois et d'usages.

La Gaule, ainsi que l'Espagne et l'Italie, fut envahie par les essaims partis des bords de l'Elbe, de l'Oder et du Danube. Les chefs de ces barbares gardèrent en fiefs les deux tiers du territoire conquis, et distribuèrent le reste à leurs vassaux ; telle fut l'origine du morcellement, que les successions et les ventes accrurent progressivement. Plus tard la Révolution française, en brisant la féodalité, généralisa le principe de la division du sol, principe qui d'abord donna une légère impulsion aux développements de l'agriculture, mais dont l'abus semble nous faire rétrograder, nous tient provisoirement dans une évidente infériorité.

L'Angleterre fut envahie par les hordes du Danemark, de la Norwège et de la Suède, soumises au système féodal absolu. Les vassaux n'obtinrent aucune concession. Lors de sa descente en Angleterre, Guillaume-le-Conquérant ne troubla point l'ordre établi ; les chevaliers normands remplacèrent dans la possession des fiefs les seigneurs dépossédés.

Cet aperçu rapide des circonstances qui ont présidé à la constitution des deux peuples, suffit pour expliquer la différence de leurs systèmes agricoles.

Chez nous, isolement complet du capital et du travail ; le plus ordinairement le petit propriétaire est dans la gêne ; absence absolue de vues d'ensemble, d'unité pour les grandes entreprises d'irrigation, de défrichement, etc.

En Angleterre, l'aristocratie possède à la fois l'étendue et l'argent nécessaires aux grands travaux agricoles ; et, sur un plan réduit du fief à l'Etat, comparativement à l'organisation de l'antique nation égyptienne, les seigneurs anglais ont élevé leur agriculture à un degré de prospérité auquel nous ne saurions atteindre par la voie du morcellement.

Laissons pour un instant de côté toute considération sociale pour établir seulement le fait de la supériorité des grandes circonscriptions territoriales, au point de vue purement agricole, sauf à examiner ensuite des bestiaux en quantité considérable et des machines, tandis qu'au sein du morcellement l'homme ne peut se créer ces esclaves soumis.

Mais les intérêts des masses, des travailleurs, ne semblent nullement favorisés par cet ordre de chose, on ne voit pas quels avantages proportionnels leur en adviennent.

MM. Mounier et Rubichon ont donné une preuve trop éclatante de leur dévouement à la question agricole, pour se refuser à l'examen des réflexions que la lecture de leur intéressant ouvrage nous a suggérées au sujet de la participation des classes laborieuses à l'accroissement des produits.

L. F.

(La suite prochainement.)

PETITE CORRESPONDANCE.

M. S. à Juigné. — Votre abonnement ne prenait fin que le 15 juillet. Il va maintenant jusqu'au 15 octobre. — Votre R. est régulièrement servie.

M. D. D. à R.— M. L. G. continue à refuser.

M. V. C. en voyage. — Nous avons une lettre de notre ami J., qui modifie celle datée de C.., qui vous a été transmise. Nous vous attendrons pour en causer.

M. W. à Pernambuco. — Cher, n'aviez-vous pas reçu, au 27 avril, une longue lettre de F. C., du 28 février? Tous les titres y étaient joints. — Nous n'avons pas encore vu M. M. — Venez vous retremper, et préparez-vous à des amitiés nouvelles.

M. C. à Châteauneuf de M. — Nous sommes vivement affectés de la nouvelle que vous nous annoncez. — Nous avons retiré de circulation le mandat de 100. — Votre épreuve et les 2 à 12 fr. que vous avez demandés sont partis hier.

M. M. à Rennes. — Reçu les 150. Merci.

M. B. à Lille. — Nous vous écrivons ; nous nous entendrons.

Impartial du Rhin. — Demandez quel a été le surnom populaire donné à Grégoire XVI par le peuple romain, et vous saurez si nos allusions étaient ou non fondées.

Glaneur du Haut-Rhin. — La note qui précède doit tranquilliser votre conscience.

Courrier de Saône-et-Loire. — Remerciements.

Le Var. — Enchantés de l'accord de nos vues sur l'Algérie.

France méridionale. — Quoi ! vous aussi, notre ennemi intime, vous ne dédaignez pas de nous emprunter *Jules Lambert* ! Quelle conversion ! Nous espérons bien qu'après leur avoir fait apprécier nos feuilletons, à vos lecteurs, vous leur servirez notre politique. Nous vous y autorisons.

Journal de Lille. — Doubles remerciements.

M. A. C. à Castres. — Compliments sur votre banquet sorézien, sur l'*esprit* de votre chanson, et particulièrement sur la sixième strophe.

Bourse du 27 juin 1846.

FONDS PUBLICS ET VALEURS FRANÇAISES.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernr cours.
3 p. 0/0 J. du 22 juin au Ct	82 70	82 75	82 70	82 75
— fin courant	82 70	82 85	82 70	82 85
5 p. 0/0 J. du 22 mars au Ct	120 10	120 20	120 10	120 15
— — fin courant	120 30	120 40	120 30	120 40

4 1/2 J. 22 m. dr cours	»»»	»»	Banq. de Fr. dr cours	3405	»»
4 0/0 J. »	»	106 25	O. V. de Par.	»	1335 »»
Emp. 1844. au Ct	»	» »/»	C. hyp......	»	502 50
—— fin Ct	»	» »»	— Gouin....	»	1210 »»
B. du Trés.	»	» »/»	— Gann.....	»	1155 »»

PRIMES. fin cour. fin proch.

3 p. 0/0...... d. 50 82 75 82 55 —— »» »» 83 10

5 p. 0/0...... d. 50 »»» »» »»» »» —— » »» 120 85

REPORTS. du Ct à fin du mois. D'un mois à l'autre.

3 p. 0/0..... 05 »/» »» »/» 12 1/2 10 »/»

5 p. 0/0..... 10 »/» 15 »/» 32 1/2 »» »/»

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»/»	ROM............	Der C.	100 1/8
Récép. Rotsch.	»	103 »»	BELG. 2 1/2.....	»	»» »/»
ESP. Dette act.	»	31 1/2	— 4 1/2......	»	» »/»
— — pass.	»	» »/»	— de 1840....	»	» »/»
— 3 p. 0/0.	»	»» »/»	— de 1842....	»	103 1/8
Dete intérieure	»	32 3/8	— Banque....	»	910 »»
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »/»	— de Em. 1841.	»	» »/»
HOLL. 2 1/2	»	»» »/»	PIÉMONT........	»	1220 »»
HAITI....	»	» »/»	AUTRICHE......	»	» »»

Union linière... » »» — Fourneaux de l'Aveyron... » »»

INDUSTRIE ET CHEM. DE FER.		
4 Can. 3 0/0	1265	»»
Act. d J.	»	» »»
Ch. S. G.	»	» »»
V. r. dr.	»	» »»
— Ob. anc.	1030	»»
— — nouv.	»	» »»
V. r. gauc.	2 10	»»
Paris à Sc.	»	»»
— à Orléans	1247	50
— à Rouen.	1095	»»
R.-Havre..	790	»»
Avignon...	870	»»
Str. à Bâle.	216	25
Paris-Str...	486	25
Tours-Nant	603	75
Orl.-Vierz.	620	»»
C. du Nord	712	50
Famp-Haz.	»	»»
Diep.-Féc..	405	»»
Boul. à Am.	»	»»
Orl.-Bord.	577	50
Mont. à Tr.	370	»»
Paris-Lyon	525	»»
Bord-Teste	»	»»
Zinc V. M..	»	»»
Lin Maber.	687	50

Marchés.

Marché aux chevaux du 27 juin. — Chevaux de selle et de cabriolet entrés 145, vendus 21 de 300 à 1140. — De trait 320, vendus 36 de 410 à 1450. — Hors d'âge 291 entrés, vendus 27 de 90 à 500. — Anes entrés 14, vendus 5 de 40 à 80. — Chèvres amenées 7, vendues 2 de 18 à 50. — Voitures, 37 amenées, 6 vendues de 70 à 400. — Escau, entrés 7, vendus 7 de 40 à 200. — Essai, 64.

Marché aux bestiaux. Maison-Blanche, 27 juin. — Porcs amenés 120 vendus 120 à 1.40-1.38-1.30. — Taureaux amenés, 1 vendus 1 à 250. — Vaches laitières, amenées, 40, vendues, 25, de 200 à 250.

Marché aux fourrages. — Barrière d'Enfer, 27 juin. — Foin 1re 50 à 54; 2e 48 à 00; 3e 00 à 00. — Luzerne, 1e 48 à 00; 2e 47 à 00; 3e 00 à 00. — Paille de blé, 1re 30 à 32 ; 2e 00 à 00; 3e 00 à 00. — De seigle, 2e 00 à 00. — Regain, 1re 00 à 00; 2e 00 à 00; 3e 35 à 00.

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 28 juin.

h. »/» OPÉRA. —

7 h. »/» FRANÇAIS. — Nicodème, Joueur.

7h. »/» OPÉRA-COMIQUE. — Maître. Diamants.

7 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Eventail. Robinson. Idée de médecin, Mouton.

7 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Baronne. Tricorne, Carotte, Gamin.

6 h. 1/2 GYMNASE. — Changement, Geneviève, Marchand, Demoiselle.

6 h. »/» PALAIS-ROYAL. — Inventeur, Châte Dieu, Femme, Frisette.

6 h. 1/2. PORTE-ST-MARTIN. — Ruy-Blas, Bruno.

6 h. »/» AMBIGU. — Etoile du Berger.

7 h. »/» GAITÉ. — Philippe, le Page.

6 h. »/» CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.

8 . 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.

h. 3/4 FOLIES. — Les Enfants, Savoyards. Gentil-Hussard.

6h. »/» FOLIES. — Plus Heureux, Complaisances, Canaille, la Femme.

6h. 1/2. HIPPODROME. — Les Dimanches, Mardis et Jeudis.

HALLE DE PARIS.

25 Juin.

Farines, les 100 kilog. *Choix.* 72 à 73.

Blanch. 1re, 45,00 à 47,75. 2e, 42,00 à 44,50. 3e, 30,00 à 38,00. 4e, 18,00 à 29,00.

Bleds. 2e, 55,00 à 60,00. 3e, 40,00 à 45,00. 4e, 32,00 à 30,00.

BESTIAUX.

Poissy, le 25 juin.

	Amené.	Vendu.	Prix le kilog.		
Bœufs....	1512	1508	1 24	1 14	1 04
Vaches...	121	111	1 12	1 00	0 86
Veaux....	1129	1129	1 70	1 50	1 30
Moutons..	8800	8792	1 42	1 24	1 06

Grains, l'hectol. Froment, Choix, 28,00 à 29,20, 1re q. 23,55 à 24,00. d. c. 33,00 à 33,50. Seigle, 1re q. 22,00 à 24,00 ; 2e 12,00 à 15,00. Orge (entrées 1 f. 40 c.), 1re q. 19,00 à 20 ; 2e q. 12,00 à 11,00. Avoine (entrées, 0 f. 60 c.), de 9,50 à 13,00.

Haricots, 28 00 l'hectolitre.

Millet, 16,67 à 16,70 l'hectolitre.

MARCHÉS DE LA SEMAINE DANS LES PROVINCES. — *Prix de l'hectolitre.*

Andelys (Eure), froment, 22—21 à 23—73. Seigle, 14—50 à 15. Orge, 12—50 à 1 9—50. Avoine, 10 à 11.

Arcis-sur-Aube, froment, 24—50 à 26. Seigle, 14 à 15. Orge, 10 à 10—50. Avoine, 9—25 à 10. Haricots, 17—50 à 21—50.

Arpajon (Seine-et-Oise), froment, 21—67 à 23—35. Escourgeon, 9—65 à 10. Avoine, 11—20 à 11—67.

Tournan (Seine-et-Marne, froment, 21—33 à 23—33. Avoine, 11 à 12—08.

Gien (Loiret), froment, 20—80 à 23. Seigle, 15—50 à 16. Avoine, 9—50.

Bar-le-Duc (Meuse), froment, 23 à 24. Orge, 10. Avoine, 9.

Bourges (Cher), froment, 22—75 à 24—35. Seigle, 17—50. Marsèche, 14. Avoine, 9—25.

Chalon-sur-Saône, froment, 23—25 à 25. Seigle, 17 à 18. Orge, 13—50 à 14—50. Avoine, 7—50 à 10. Graine de colza, 16—25 à 18—25. Navette, 20 à 22—75.

Dôle (Jura), froment, 22—75 à 24—50. Seigle, 16. Orge, 11—75. Maïs, 16—25. Avoine, 8. Haricots, 20—25.

Douai (Nord), froment, 24 à 25. Seigle, 14 à 15. Orge, 9—50 à 10. Avoine, 9 à 10. Colza, 21 à 22—25. Œillette, 23 à 25.

Gray (Haute-Saône), froment, 20—50 à 23—07. Seigle, 15—96 à 17. Orge, 13 à 13—93. Avoine, 5—75 à 7—50.

Lachâtre (Indre), froment, 23—90 à 25—60. Seigle, 20 à 21—75. Orge, 15—75. Avoine, 9 à 10.

Mulhouse (Haut-Rhin), froment, 23—75 à 27—50. Méteil, 21—50 à 22. Seigle, 18 à 19—50.

Nîmes (Gard), froment, 24—50 à 27—50. Blé Pologne, 22—50. Orge, 10 à 11—50.

Toulouse (Haute-Garonne), froment, 21—50 à 24—75. Avoine, 9—50. — Carcassonne (Aude), froment, 22—91. Seigle, 15—58. Maïs, 14—42. Avoine, 8—47.

Nevers (Nièvre), froment, 20—50 à 24—50. Seigle, 18—75. Orge, 16—75. — Montluçon (Allier), froment, 25 à 28. Seigle, 18 à 22. Orge, 17—50.

Saint-Dié (Vosges), from. 24—20. Seigle, 15—20. Avoine, 7—50. Pommes de terre, 4—38. — Orbec (Calvados), froment, 22—50 à 23. Avoine, 9—50 à 11—50.

Montdidier (Somme), froment, 22 à 24. Orge, 12. Avoine, 10—60.

Blois (Loir-et-Cher), froment, 21—94 à 23—40. Seigle, 14—64. Orge, 10—[illegible] 16. Haricots, 14—50. Pois, 14. Vesces, 12.

Marseille (Bouches-du-Rhône), froment, Pologne, 15 à 15—63. Galatz, [illegible] 11—37. Odessa, 14—37. Avoines de Nantes, 11. Idem du Finistère, 10.

Notice 2°.—DU LUXE INTERNE.

I. De la dépravation des sens, ou échelle subversive de nos facultés matérielles.
II. État subversif de la vue en accord de 0, 1re, 2° puissances.
III. État subversif de la vue en accords cardinaux de 3°, 4°, 5°, 6° puissances.
Intramède. De la progression en accords libres et mesurés.
IV. Des accords visuels de septième, ou somnambulisme.
V. Appendice sur l'exception et l'obscurantisme.

Appendice.
V. Application à tous les sens en parallèle de goût et tact.
VI. Accords transcendants du tact.
VII. Conclusions sur les gammes passionnelles.
Citerlogue.—Récréation de correspondance sidérale.
Postienne.—Perspective du sort des âmes. Rôle de la matière dans le système de l'univers. — Nécessité du bonheur matériel en harmonie générale.

En vente à la Librairie sociétaire, rue de Seine, 10.

FOURIER, SA VIE ET SA THÉORIE,

avec des lettres inédites et 3 *fac-simile* de l'écriture de Fourier, par le

Dr CH. PELLARIN.

Prix : 5 fr. — Un fort volume in-18. — Par la poste, 6 fr.

LE FOU DU PALAIS-ROYAL

PAR F. CANTAGREL.

Un beau volume in-18 compacte, de 400 pages.

Prix : 4 francs. — 2e édition. — Par la poste, 4 fr. 50.

PETITS LIVRES SOCIÉTAIRES A BAS PRIX :

EXPOSITION ABRÉGÉE DU SYSTÈME PHALANSTÉRIEN, suivi de : *Études sur quelques problèmes fondamentaux de la destinée sociale*, par VICTOR CONSIDERANT. 3e édition. in-32 compacte. Prix, 0,60 cent., et par la poste, 0,75 c. — Les 12 exemplaires, 6 fr., et par la poste, 7 fr. 75.

LE MÊME OUVRAGE, moins les *Études*. — Prix, 0,30 cent., et par la poste, 0,35 c. — Les 12 exemplaires, 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

PETIT COURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE à l'usage des Ignorants et des Savants (extrait de *Débâcle de la Politique*), par V. CONSIDERANT.—Prix, 0,40 c., et par la poste, 0,50 c.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL ET L'ASSOCIATION, par MATH. BRIANCOURT. Prix, 0,80 cent., et par la poste, 1 fr. — Les 12 exempl., 8 fr., et par la poste, 10 fr.

PRÉCIS DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL (extrait du précédent). Prix, 0,30 cent., et par la poste, 0,35 c. — Les 12 exempl., 3 fr., et par la poste, 3 fr. 50.

IMMORALITÉ DE LA DOCTRINE DE FOURIER. — Brochure in-8 de 48 pages. — Prix, 0,30 cent., et par la poste, 0,40 c.

LES ENFANTS AU PHALANSTÈRE, dialogue sur l'éducation (extrait du FOU DU PALAIS-ROYAL), par F. CANTAGREL, in-32. — Prix : 0,40 c., par la poste, 0,50 c.

DE LA POLITIQUE NOUVELLE, convenant aux intérêts actuels de la société, par V. CONSIDERANT (2e édit.).—Prix, 0,25 c., par la poste, 0,30 c.

LES FRUITIÈRES DU JURA OU ASSOCIATION DOMESTIQUE pour la fabrication du fromage de Gruyères, par W. Gagneur, br. in-18. —Prix, 0,40 c., par la poste, 0,50 c.

REVUE DE L'ARCHITECTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS

JOURNAL DES ARCHITECTES, DES INGÉNIEURS, DES ENTREPRENEURS, DES INDUSTRIELS ET DES PROPRIÉTAIRES.

PARIS.	
Un an.	40 fr.
Six mois	20

DÉPARTEMENTS ET ETRANGER.	
Un an.	45 fr.
Six mois. . . .	23

Publiée sous la direction de M. CÉSAR DALY,

Architecte, membre de l'Académie des Beaux-Arts de Stockholm et de l'Institut royal des Architectes britanniques.

Sommaire du numéro 7 du 6e volume :

PRATIQUE : Tunnel en fonte, servant à passer sous les eaux des rivières, des fleuves et des bras de mer, col. 289, par MM. FRANCHOT et TESSIÉ DU MOTAY, ing. civ. — Dispositions réglementaires de la grande Voirie de Paris, sur la hauteur des bâtiments et de leurs combles, col. 298.

MÉLANGES : Lutte des ouvriers et des entrepreneurs; le travail et les grèves, col. 301, par M. PERREYMOND — Opinion de l'Académie royale des Beaux-Arts sur l'architecture gothique, col. 313, par M. CÉSAR DALY. arch.— Considérations sur la question de savoir s'il est convenable au XIXe siècle de bâtir des églises en style gothique, col. 316, par M. RAOUL ROCHETTE, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, et adoptées par l'Académie comme le résumé de son opinion. — Salon de 1846, col. 321, par M. CÉSAR DALY, arch. — Quatrième lettre sur Munich, col. 327, par M. LEQUEUX, arch. — FAITS DIVERS : Invention allemande pour gravir les pentes des chemins de fer (communication de l'auteur, M. BUSSE, directeur du chemin de fer de Leipzig à Dresde), col. 330. — Place du Carrousel, col. 332. — Observations sur l'emplacement de l'embarcadère du chemin de fer de l'Ouest, col. 334. — Monument commémoratif de l'attentat Lecomte, col. 335. — Nécrologie, col. 335. — La flèche de la tour du nord de Saint-Denis, col. 336. — Ce qu'on fait du sarcophage de Napoléon, col. 336. — Nouvelles nominations au Conseil des bâtiments civils, col. 836.

Quatre planches dont une double, représentant :

La première (pl. 23), Architecture privée des prolétaires anglais : Maison à loyer pour 10 familles.
La deuxième, la planche double (pl. 28), les Détails de construction d'un tunnel en fonte, servant à passer sous les eaux des rivières, des fleuves et des bras de mer.
La troisième (pl. 29), les Dispositions réglementaires de la grande voirie de Paris sur la hauteur des bâtiments.
La quatrième (pl. 30), les Dispositions réglementaires de la grande voirie de Paris sur la hauteur des combles.

Il paraît chaque mois un numéro composé de 3 ou 4 feuilles de texte grand in-4°, élucidé par des gravures sur bois, et accompagné de 2, 3 ou 4 magnifiques planches gravées sur acier.

Paris, rue de Furstemberg, 6, près de la rue Jacob.

PRIX DE CHACUN DES VOLUMES DÉJA PUBLIÉS (1840, 1841, 1842 et 1843) : Pour Paris, broché, 40 fr.; cartonné, 43 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 46 fr.— Pour les Départements et l'Etranger, 45 fr.; cartonné, 48 fr.; relié en toile gauffrée, lettres d'or, 51 fr.

Un numéro seul, 5 fr.—L'abonnement se paie d'avance.—Les recouvrements sont faits au domicile des Souscripteurs.

En vente chez AMYOT, éditeur, 6, rue de la Paix :

L'ORÉGON ET LES COTES DE L'OCÉAN PACIFIQUE DU NORD,

APERÇU GÉOGRAPHIQUE, STATISTIQUE ET POLITIQUE,

AVEC UNE **CARTE** Dessinée d'après les Cartes les plus récentes publiées en Amérique et en Angleterre,

PAR M. FEDIX.

UN VOLUME IN-8.

PRIX : 7 FR. 50

AVIS. — CHOCOLAT MÉNIER.

LE CHOCOLAT MÉNIER, comme tout produit avantageusement connu, a excité la cupidité des contrefacteurs; sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Je dois prémunir le public contre cette fraude. Mon nom est sur les tablettes du Chocolat Ménier aussi bien que sur les étiquettes, et l'effigie des médailles qui y figurent est le fac-simile de celles qui m'ont été décernées, à trois reprises différentes, par le Roi et la Société d'encouragement. Ces récompenses honorables m'autorisent à faire distinguer le Chocolat Ménier de tous les autres. L'heureuse combinaison des appareils que je possède dans mon usine de Noisiel, et l'économie d'un moteur hydraulique, m'ont mis à même de donner à cette fabrication un développement qu'elle n'avait jamais atteint. Ce Chocolat, par le seul fait de ses qualités et de son prix modéré, obtient aujourd'hui un débit annuel de plus de 500 milliers, et s'est acquis une réputation méritée. Dépôt principal, passage Choiseul, 21 ; et chez MM. les pharmaciens et épiciers de Paris et de toute la France.

SOCIÉTÉ DES NU-PROPRIÉTAIRES.

23, rue Louis-le-Grand. Outre l'achat des Nues-Propriétés d'après des tarifs, elle constitue des rentes viagères avec hypothèque.

CHAPEAUX DE CREPE 12 FR. Rue Basse-du-Rempart 48 (Chaussée-d'Antin). En poult de soie ou gros d'Afrique, 15 fr.



CHEZ M. XUOR, RUE DE LA HARPE, 66.

MARCHEPIEDS CONSOLIDÉS.

Les marchepieds sont tellement chancelants quand on arrive vers le haut, qu'il faut être au moins deux pour s'en servir. Pour 40 cent. on peut en consolider un d'un mètre et demi, et pour 60 cent. un de deux mètres, de manière qu'en montant sur les dernières marches, on ne peut pas même, en essayant, les faire remuer plus qu'un escalier en bois.

CACHOU-COLLINI de BOLOGNE.

Ce Bonbon rafraîchit la bouche, étanche la soif, parfume l'haleine et enlève l'odeur du cigare.—Chez tous les marchands de tabac.—Prix : 1 fr. la boîte.

A LOUER. Rue de l'Hôpital-Saint-Louis, 5, près le Canal et la Douane. TERRAIN avec CONSTRUCTIONS disposées pour servir d'ateliers, remises, écuries, vacheries, entrepôts, etc. S'adresser à M. Langlois, rue des Marais Saint-Martin, 45.

THERMOLAMPES à l'usage de la cuisine; cet appareil assure à son inventeur une longue continuité de succès; car désormais on n'a plus à craindre les effets du charbon. La fabrique chez M. A. DUMAS, entrepreneur d'appareils à gaz, 270, rue Saint-Honoré.



CAFETIERES ET PONDE-TORREFACTEUR de DAUSSE, rue de Lancry, 10. — A ses cafetières, qui font le café sur table à l'eau bouillante ou à l'esprit de vin, fort ou faible, une ou plusieurs tasses, etc.; M. Dausse vient d'ajouter un brûle-café à balance qui indique le degré voulu de la torréfaction des divers cafés. Son Manuel de l'Amateur du Café vient de paraître. Prix : 1 fr. Brûloir pour demi-kilo, 30 fr.; Cafetières fines et ordinaires à esprit de vin pour six tasses, 8 et 12 fr.; Moulins nouveaux pour moudre fin, 4 fr. et au-dessus; Café torréfié, première qualité, en grain, 2 fr. 40 c. le demi-kilo.

SAVON DE GUIMAUVE Ce véritable savon, si précieux pour la peau, ne se vend que chez BLANCHE, parfumeur, passage Choiseul, 48. Eviter la contrefaçon. CREME D'HÉBÉ, infaillible pour les rides.

CONSERVATION DE LA CHEVELURE.

Par la Pommade de Dupuytren, efficace pour faire repousser les cheveux, en arrêter la chute et la décoloration. MALLARD, ph., r. d'Argenteuil, 31.

Rue St-Louis, 21, au Marais. PLUS DE MÉDECINES DÉSAGRÉABLES.

LIMONADE GAZEUSE PURGATIVE DE QUENTIN.

En vente, à la Librairie Sociétaire, rue de Seine, 10.

LES JUIFS ROIS DE L'ÉPOQUE

HISTOIRE de la FÉODALITÉ FINANCIÈRE,

par A. TOUSSENEL.

1 volume in-8.—Prix, 5 francs. Par la poste, 6 fr. 25 cent.

VENTE

par autorité de justice
EN L'HOTEL DES COM. PRIS., place de la Bourse, 2,
le lundi 29 *juin* 1846.
Consistant en :
Tables, chaises, commode, secrétaire, pendule, piano, planches et autres objets.
Au comptant.

Imprim. Lange-Lévy et Cie, rue du Croissant, 16.

[illegible] ne paraît avoir été faite par une personne qui s'en est rapportée avec trop de confiance, peut-être, à des gens mal informés, ou qui même ont eu intérêt à la tromper, tant le portrait qu'elle a tracé de la population nogentaise est si différent de la vérité, tant les couleurs en sont chargées, le mal exagéré et les traits faux pour la plupart. C'est un acte d'accusation en règle contre les diverses classes de notre population; une seule y est présentée sous un beau jour : c'est le clergé qui, j'en suis sûr, aura assez de conscience pour repousser un pareil éloge. Permettez-moi de réfuter quelques-unes des inexactitudes de votre correspondant.

On vous a dit que les habitants des campagnes un peu éloignées de la ville ont su se préserver de ses vices, grâce à leur religion. Nous savons que, dans un certain monde, la pratique de quelques cérémonies dévotes est le but final de l'homme et le *criterium* de la morale. C'est à l'aide de cette manière de voir qu'on a fait cette distinction entre les populations rurale et urbaine. Si l'on prend le mot religion dans son sens vrai et élevé, il n'y en a pas l'ombre chez le paysan, il n'y a que dévotion ou plutôt bigoterie. Il accomplit machinalement certains rites sans y attacher aucun sens; il va le dimanche à la messe, parce que c'est là la *bourse* du village où se traitent toutes les affaires; mais ces habitudes routinières n'ont aucune influence sur sa moralité. Il a presque tous les vices de la ville, et il en a d'autres qui lui sont propres : la défiance, l'astuce, l'envie et l'égoïsme le mieux caractérisé. L'ouvrier des villes, malgré ses défauts, et quoiqu'il aille un peu moins à la messe, a ordinairement le cœur plus large et plus sympathique, il est plus accessible aux sentiments nobles et généreux; en somme, il est meilleur.

Votre correspondant ne mentionne que deux classes de travailleuses parmi les femmes de la ville : les éplucheuses et les fileuses; ce sont, il est vrai, les plus mal rétribuées. Mais il est faux que ce soit là le partage des meilleures ouvrières. Il y a, au contraire, une foule de travaux auxquels les femmes sont employées, et dont le salaire est bien plus élevé; les fabriques de tissus en occupent un grand nombre; les journées des ouvrières telles que repasseuses, couturières, etc., sont payées 50 centimes et la nourriture en sus; les lessiveuses ont 1 fr. 30 c. sans la nourriture. Les jeunes filles pauvres trouvent facilement à apprendre gratis un état, notamment chez les sœurs de l'Immaculée Conception. Dès qu'elles savent leur état, c'est-à-dire vers l'âge de quinze ans, elles sont sauvées et peuvent gagner leur vie honorablement. N'oublions pas l'état de domestique, ressource immense pour les femmes, et qui met à l'abri du besoin toutes celles qui veulent travailler.

Malgré ces moyens de salut, il y a ici, comme partout, de la prostitution. Nous concevons qu'une âme candide recule d'effroi à cette seule pensée. Mais quand on se mêle de statistique, il faut savoir envisager tout de sang-froid. Celui qui a un peu voyagé sait que, proportionnellement à la population, ce vice est ici beaucoup moins nombreux et surtout y cause beaucoup moins de dépravation que dans la plupart des villes environnantes, telles que le Mans et Chartres, et surtout que les villes manufacturières. Ainsi, aucune femme ici n'est prostituée de son état; les malheureuses que la misère ou la paresse pousse à ce triste emploi, ont en même temps une autre profession au moins apparente, ce qui prouve qu'elles n'ont pas abdiqué toute pudeur; elles repousseraient comme une injure la qualification que tant d'autres, dans les grandes villes, acceptent avec cynisme. Il n'y a pas ici, à proprement parler, de *lupanar*; il n'y a pas de *bureau des mœurs*.

Les journées d'homme varient de 1 fr. 25 c. à 2 fr., et même à 3 fr. [illegible]

L'extinction de la mendicité a produit ici les meilleurs résultats. Auparavant, une foule de fainéants refusaient de travailler, trouvant plus lucratif de mendier, et allaient dans la campagne rançonner les fermiers, qui, par peur, étaient obligés de nourrir et héberger ces espèces de bohémiens. Cette sage innovation, dont le département est redevable à son respectable préfet, M. de Jessaint, ne s'est pas exécutée sans mal : le clergé, sans la combattre ostensiblement, la repoussait en secret et l'envisageait d'un mauvais œil. L'église n'a-t-elle pas glorifié la mendicité en la personne des moines et dans celle du mendiant Làbre qu'elle vient de canoniser? Nos prêtres n'ont-ils pas dit *qu'il fallait qu'il y eût des pauvres afin d'exercer la charité des riches*, et aussi pour ne pas donner un démenti à la prétendue prédiction de l'Evangile?... Depuis que la mendicité est interdite, tous ceux qui mendiaient se sont mis à travailler et ont trouvé de l'ouvrage; ils ont renoncé à leur vie vagabonde pour devenir, au moins la plupart, de bons ouvriers, et ils ont commencé à s'initier aux vertus du travailleur. L'ivrognerie est devenue moins commune, ce qui est constaté authentiquement par la diminution des boissons alcooliques entrées en ville; les enfants, qui autrefois étaient dressés, presqu'en naissant, à mendier et à marauder, vont à l'école en attendant qu'ils puissent apprendre un état. Le produit du travail et les secours distribués ont suffi pour remplacer le tribut que levait précédemment la mendicité. Les tribunaux n'ont été que bien rarement dans la dure nécessité de sévir contre des mendiants, et la rigueur de la justice n'a atteint généralement que des gens sans aveu, étrangers à la localité.

Le zèle pour les classes pauvres, dont on gratifie exclusivement le clergé, est un pur roman. Quoique les curés ne soient pas membres-nés du bureau de bienfaisance, ils y ont été adjoints; ils n'y sont venus qu'une fois pour faire des objections frivoles; l'un d'eux, par exemple, imposait pour condition de son concours qu'une certaine dame de charité fût attachée à sa paroisse. Depuis, on ne les a plus revus. L'administration les a invités à se joindre aux honorables citoyens qui vont, chaque année, recueillir les souscriptions en faveur des indigents. Ces messieurs ont refusé, et l'un d'eux a répondu arrogamment *qu'il était au-dessous de sa dignité de descendre au rôle de frère quêteur* (la lettre est aux archives). Et peu de temps après, ils n'ont pas dédaigné d'assister un moine inconnu, quêtant pour une œuvre problématique, dont les besoins, à ce qu'il paraît, étaient plus sacrés que ceux des pauvres de la ville. — Ce ne sont pas les prêtres qui ont émis les premiers la proposition de fonder un asile pour les vieillards; cette idée a été mise en avant pour la première fois par deux personnes que le parti dévot comprend dans ce qu'il appelle le *club prêtrophobe*! et si cette idée n'a pas été accueillie par le bureau de bienfaisance, c'est que l'impossibilité en a été reconnue, pour des raisons qu'il est inutile de donner ici. — Des ecclésiastiques ont demandé, il est vrai, qu'on créât des ateliers pour les indigents, mais sans rien préciser; ce n'était qu'un vœu stérile. Le bureau ne l'avait pas attendu pour procurer de l'ouvrage aux pauvres, autant que ses ressources le permettaient!

Il est bien étrange qu'on ose dire que le clergé a demandé la création de deux salles d'asile, et que c'est le bureau de bienfaisance qui a refusé, parce que c'était trop beau. Voici ce qui s'est passé : Le comité local d'instruction primaire a demandé, il y a plus de quatre ans, la fondation d'une salle d'asile constituée comme celles qui, à Paris et ailleurs, rendent tant de services à l'enfance. Le prêtre qui faisait partie du comité, demanda qu'on fît trois salles; c'était un moyen certain de n'en avoir aucune. Le comité ayant persisté à en demander une seule d'abord, sauf à en faire d'autres plus tard, quand les finances de la bureau. Il résulte de là que le riche a plus de confiance [illegible]; il en résulte aussi un vice fâcheux, le manque de direction unitaire; les pauvres les plus importuns, les plus assidus à l'église, reçoivent tout à la fois, et du bureau, et du curé, et souvent de plusieurs personnes charitables; ils reçoivent trop, quand d'autres n'ont pas assez. Les prêtres maintiennent cet état de choses incohérent, parce qu'ils veulent conserver leur influence, et sur l'assistant, et sur l'assisté, et que généralement ils ne favorisent une entreprise, si utile qu'elle soit, qu'autant qu'on leur en attribue la direction exclusive. C'est sans doute là le motif de la fureur avec laquelle plusieurs d'entre eux attaquent de toutes les manières notre collége communal, pour parvenir à fonder sur ses ruines une jésuitière. Ajoutons qu'ils usent souvent de leur ascendant pour tirer de leurs ouailles des dons en faveur de leurs églises dont les besoins sont sans cesse renaissants, ce qui leur fait parfois oublier le soin des pauvres; que l'embellissement du temple semble tenir dans le cœur de quelques-uns plus de place que l'adoucissement des souffrances de leurs frères, et que plusieurs dévotes pur sang ont refusé net de souscrire pour l'extinction de la mendicité, en alléguant qu'elles avaient donné abondamment pour les cloches, pour les orgues, pour les chapes, et autres nécessités de cette espèce.

En définitive, Monsieur, notre pays n'est pas parfait, il s'en faut. Il y a des misères, on ne peut le nier. Mais on ne gagne rien à les exagérer. De grandes améliorations ont eu lieu depuis quelques années, d'autres s'en préparent. Les administrateurs du bureau de bienfaisance, les autres fonctionnaires municipaux, et en général les habitants aisés, sont pleins de zèle et de charité; ils ont presque toujours adopté et exécuté ce qui leur a été proposé de bien. Il est pénible de voir l'esprit et le caractère des diverses classes de la population aussi singulièrement méconnus et aussi injurieusement travestis. Ce n'est pas à l'aide de pareils tableaux de fantaisie que pourra s'élaborer l'*enquête de la France*.

Agréez, etc.

***

POLÉMIQUES PHALANSTÉRIENNES (1).

I. — A Reims. (*Suite et fin*).

QUESTIONS D'AMOUR.

Il s'agit maintenant de faire connaître sommairement les dispositions et équilibres passionnels que Fourier propose pour garantir la fidélité conjugale et la chasteté de la jeunesse.

Sa théorie à cet égard a pour but d'amortir la précocité intempestive des premières atteintes de l'amour sexuel, de donner le change à la fougue de la jeunesse, de la diriger vers les perfectionnements industriels, le développement des penchants généreux, et les progrès des arts et des sciences; de la maintenir dans cette voie par l'attrait des compensations en grades, distinctions et honneurs que présentera l'ordre sociétaire; de déconsidérer et rendre à peu près impossible l'amour clandestin, qui n'est qu'un égoïsme en deux personnes, et de rendre enfin les chances de chasteté aussi attrayantes et honorables que possible.

En présence de cette intention formelle, la *Champagne catholique* ne craint pas de faire le raisonnement suivant, page 79 de son recueil :

« Si le tourment légitime des parents a toujours été de préserver leurs enfants d'un fléau qui immole tant de victimes; si, malgré les soins d'une religion puissante à rendre la vertu aimable, empressée à garantir la jeunesse de séductions dangereuses, si malgré tant de précautions sévères on trouve un si grand nombre de mères justement désolées et

(1) Voir les numéros des 7 et 21 juin.

ou immortalité composée. Quelles que soient, contre ce dogme, les préventions dominantes, préventions que j'ai partagées comme tout autre, je puis promettre aux plus défiants que, parvenus au dernier tome de cet ouvrage, ils croiront à la métempsycose aussi fermement qu'aux vérités mathématiques.

Selon mon plan de gradation, je donnerai, à la fin de cette première partie, un aperçu très succinct des résurrections et transmigrations progressives qui nous sont garanties : il est nécessaire d'y préluder par une étude de l'attraction, sujet de la troisième notice.

Les peuples du Nord, Anglais, Allemands, accéderont volontiers à ces délais, à ce mode progressif sur une question si délicate, et qu'il serait imprudent de traiter avant d'avoir disposé les esprits; mais les Français, sur ce sujet, commettent tous la même faute, la précipitation; tous oublient que la nouvelle science a sa grammaire dont il faut d'abord consentir l'étude. C'est dans le calcul de l'attraction et des séries passionnelles que nous trouverons la clef de ces brillants mystères : disposons-nous donc à des recherches sévères sur cette attraction dont dont je vais traiter abstractivement dans la troisième notice.

Et pour fruit de celle-ci, ne perdons pas de vue qu'autant de fois l'esprit humain étudiera la nature en mode simple, autant de fois il arrivera aux voiles d'airain et à l'antipode des vues de la nature.

Ch. Fourier.

LE COURTIER ÉLECTORAL.

Air : *De la treille de sincérité.*

Tout s'exploite par entreprises,
Tout est trafiquant-regrattier.
Moi, sur d'illustres marchandises,
J'ai su me créer un métier :
Fondateur d'un club d'assurance,
Pour soigner les élections,
J'ai l'honneur d'être dans la France,
Manipuleur d'opinions.
Mandataire,
Mon ministère
Est utile autant que moral :
Je suis courtier électoral.

Combien de foudres d'éloquence
Dans l'oubli ramperaient encor
Si quelque secrète assistance
N'avait secondé leur essor.
Quittant l'usine ou le prétoire,
Plus d'un Démosthènes nouveau,
Afin de voler à la gloire,
Prit ses ailes sur mon bureau.
Mandataire, etc.

J'invente et fais la circulaire
Au goût des grands et des petits,
En style noble ou populaire,
Je tance ou flatte les partis.
De dévoûment et d'auréole,
J'habille toute ambition;
Et je mets à chaque hyperbole,
Un gros point d'admiration.
Mandataire, etc.

Parmi les hautes *influences*
J'ai des amis, des serviteurs;
Car, j'ai dans maintes circonstances,
Protégé de grands protecteurs.
Un lien commun nous rapproche :
Eux ont l'honneur, moi le profit;
Il faut bien argenter la poche
De celui qui dore l'habit.
Mandataire, etc.

Flattant les âmes timorées
Des revendeurs chrétiens ou juifs,
J'achète leurs voix, leurs denrées,
En vantant les cuirs et les suifs.
L'électeur qui craint et balance
Penche bientôt de mon côté,
Quand je jette dans la balance
L'intérêt et la vanité.
Mandataire, etc.

Auprès des consciences pures,
Je fais reluire au fond du sac,
Des pots-de-vin, des sinécures,
Des croix, des bureaux de tabac.
Quand le frac brodé, quand l'étole,
Nous cachent des spéculateurs,
La conscience est une folle
Qu'on enchaîne avec des faveurs.
Mandataire, etc.

Le jour de la grande bataille
Je souffle le rôle aux acteurs;
Tout haut j'apostrophe et je raille
Les rivaux de mes orateurs.
Dans la mêlée et le tumulte,
Je fais virer maint bulletin;
Et je suis le génie occulte,
Qui dicte l'arrêt du scrutin.
Mandataire, etc.

Au char des partis je m'agrippe
En les saluant du chapeau;
Mais je n'adopte aucun principe
Et je n'épouse aucun drapeau;
Toute nuance est effacée,
Caméléon doux et pliant :
Je prends en parole, en pensée,
La couleur du dernier client.
Mandataire,
Mon ministère
Est utile autant que moral :
Je suis courtier électoral.

...avec laquelle des auteurs de fréquentes relations.

Mais les jeunes filles ne peuvent conserver leur honneur qu'autant que les garçons gardent le leur. Ce n'est que par ce moyen qu'on peut prévenir la fornication et l'adultère en même temps.

Les mœurs actuelles, très-rigides sur la chasteté des filles, ridiculisent inconséquemment celle des garçons. En harmonie, au contraire, elle sera très estimée et honorée.

Les garçons voudront garder leur chasteté, soit pour attendre une vierge dont l'union conjugale sera différée, soit par élévation de caractère, préoccupation industrielle, émulation d'art ou de science, ou spéculation sur les avantages et honneurs attachés à la corporation de chasteté, dont des statuts régleront les conditions.

Leur exemple opposera une digue honorable aux jeunes adolescents qui, sans cette retenue, useraient prématurément leurs facultés, avant qu'elles eussent acquis leur développement, ce qui entraînerait la dégénération physique, morale et intellectuelle de l'espèce humaine; tandis que les déférences et honneurs attachés à la vie décente, active et dévouée de la corporation de chasteté, attireront l'attention, l'estime et les désirs de l'enfance, et lui inspireront du dédain pour les garçons qui, par leur mollesse, seront déchus des priviléges et honneurs de leur corporation. Cette salutaire prévention sera suffisamment forte pour amortir dans les jeunes cœurs la première atteinte de l'amour, exciter leur ambition pour les honneurs de la chasteté, et opérer dans leur esprit une diversion puissante et efficace.

Les garçons les plus persistants en chasteté seront les plus honorés: ce seront des caractères énergiques, aventureux, doués des plus brillantes qualités morales, absorbant la passion de l'amour par leur concours passionné aux travaux pénibles, rebutants ou périlleux, d'une grande utilité, et qui exigeront dextérité, courage et dévouement héroïque; ce seront encore des caractères susceptibles de s'enthousiasmer à l'étude des sciences ou à la culture des beaux-arts. Leur corporation sera d'autant plus honorée et respectée, que quelques-uns s'attireront des éloges publics, par de beaux succès dans l'industrie et dans les arts.

Ils seront, par conséquent, accueillis partout avec faveur, et seront l'objet de l'affection et de l'admiration générales.

Nulle intimité amoureuse ne pourra demeurer cachée dans une phalange où rien ne peut ni ne doit se soustraire à la publicité; et toute infraction aux statuts de chasteté entraînera nécessairement l'exclusion des délinquants. On peut s'en rapporter à la susceptibilité publique et à la délicatesse d'honneur de l'une et de l'autre corporation pour en faire prompte et bonne justice.

La chasteté des filles et des garçons sera d'autant moins équivoque, qu'ils seront libres de se retirer de leur corporation, en renonçant aux déférences et honneurs qui y seront attachés. Cette liberté est nécessaire pour en écarter la fausseté et l'hypocrisie.

Les fiançailles ou promesses de mariage entraîneront de droit la sortie de la corporation et le renoncement aux avantages qu'elle procure à ses membres. A cette occasion, Fourier recommande la soumission à l'autorité paternelle et maternelle, conformément aux lois civiles, qui doivent recevoir, dit-il, leur complète et entière exécution.

Les fiancés seront, en attendant, exclus des réunions de l'enfance.

Toutefois, les fiancés devront conserver assez de réserve et de dignité pour ne pas tomber en trop grande infériorité vis-à-vis de la corporation de chasteté dont ils seront sortis. L'amour décent doit au contraire donner une force nouvelle à tous les sentiments honorables, un nouvel essor aux penchants honnêtes et généreux, et une nouvelle ardeur à la pratique des vertus sociales.

La fidélité entre fiancés est tellement impérieuse, que toute atteinte portée à cette obligation est considérée par Fourier comme une fourberie hypocrite ou dévergondée; il veut que les indignes soient relégués dans une tribu exceptionnelle et hors ligne, parmi les indécis, indolents ou inutiles, dépourvus de penchants caractériels ou entachés de goûts nuisibles ou vexatoires; et, comme tels, privés du droit électoral et du concours aux grades et distinctions honorables.

La déchéance prononcée par la corporation de chasteté sur des faits d'hypocrisie ou de dévergondage, entraînera les mêmes conséquences pour les délinquants.

La fidélité entre fiancés n'est que le prélude de celle plus rigoureusement obligatoire encore entre les époux.

Si, à ces enseignements de Fourier, on ajoute qu'en association harmonique la religion et l'autorité paternelle exerceront d'autant plus d'empire qu'il n'y aura plus d'intérêt matériel, personnel, discordant, qui puisse troubler la paix des familles, ni exiger certains accommodements avec le ciel, on concevra difficilement que la *Champagne catholique* ait pu dire, écrire et publier, sur un ton lamentable, que là aucun frein ne sera opposé au fléau de l'immoralité; cependant, en y réfléchissant un peu, on découvrira son motif.

Ne sachant ou ne voulant gouverner les passions que par la contrainte et par le suicide moral, qui, une fois consenti, n'importe comment, se perpétue forcément derrière des verrous et des grilles infranchissables, il s'ensuit qu'elle ne peut admettre les compensations personnelles de Fourier, qui ne comportent aucune contrainte matérielle, et sont, par cela même, en opposition directe avec les habitudes monastiques. Le système passionnel de la *Champagne catholique* exclut donc celui de Fourier; et, pour l'écarter, il faut qu'elle affirme, quand même, qu'il n'oppose aucune retenue au fléau de l'immoralité. On vient de voir, au contraire, que Fourier en propose d'excellentes, judicieusement et fortement combinées; elles compléteront fort à propos celles actuellement existantes, dont l'insuffisance démontre la désuétude.

On dit que le tableau des naissances de Paris présente environ un tiers en enfants naturels ou abandonnés; il s'ensuivrait qu'environ 8 ... de déplorer pathétiquement un désordre social aussi funeste, il s'est cherché et trouvé le remède, qui, comme nous l'avons vu, s'adapte parfaitement à son système sociétaire. Nul ne pensera que, lorsqu'il sera appliqué consciencieusement, une dépravation aussi affligeante puisse se continuer, ni se reproduire jamais à Paris, et encore moins ailleurs. Cette persuasion, résultant de l'exposition qui précède, fait complètement justice de l'accusation d'immoralité portée par la *Champagne catholique*.

J.-J.-F.

L'Impôt du sel.

Nous avons annoncé hier quelques citations de la nouvelle brochure de M. Demesmay: celles que nous donnons suffiront pour faire apprécier le mérite du rapport de M. Gay-Lussac, qui conclut au rejet pur et simple du projet de loi adopté par la Chambre des députés, sur la proposition de l'honorable député du Doubs.

Ainsi, d'une part, le gouvernement reconnaît que l'impôt du sel présente des inconvénients de plus d'un genre, des inconvénients graves; qu'il met obstacle à une consommation de 200 millions de kil. d'une matière nécessaire à la santé publique et féconde en heureux résultats sur la richesse agricole; d'un autre côté, il avoue que nous avons des ressources telles que la réduction ne saurait ébranler nos finances; il voit le mal, il le reconnaît, il le proclame, et il a le remède entre les mains! Quel motif raisonnable pourrait donc lui en faire suspendre indéfiniment l'application?

Si, du moins, le gouvernement pouvait invoquer l'exemple des autres nations; sans l'approuver, on pourrait comprendre cette résistance; mais non, depuis vingt-cinq ans, tous les autres gouvernements ont successivement réduit leur impôt du sel; et nous, qui nous flattons de marcher à la tête de la civilisation, d'avoir le gouvernement généreux et intelligent par excellence, nous en sommes encore à calpoint de le voir disputer aux populations une justice qu'elles ont obtenue depuis longtemps des petits gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, de la Suisse. Aussi, pendant qu'ici nos populations ont encore à s'inquiéter de l'issue d'un débat qui les touche dans leurs plus sérieux intérêts, celles de la Bavière rhénane trouvent une consolation à leur séparation d'avec la France dans ce fait qu'elles peuvent, grâce à la sollicitude de leur gouvernement, donner abondamment du sel à leur bétail; fait constaté par un agent qui, dans un travail transmis au gouvernement, démontre que, dans les divers Etats de l'Allemagne, le sel est partout de 30 à 50 p. 0/0 meilleur marché qu'en France. En Suisse, bien que déjà le prix du sel fût très inférieur à ce qu'il est chez nous, plusieurs cantons viennent encore de le réduire, et cela parce que, comme dit le président du directoire fédéral dans sa dépêche officielle au gouvernement français, « parce que, dans tous les États, on a fait l'expérience qu'une diminution proportionnelle du prix avait augmenté la consommation. » A Naples, l'impôt sur le sel consommé par les classes riches est plus élevé qu'en France; mais le sel est livré « *gratuitement ou à prix réduit aux classes pauvres et à l'agriculture.* »

En Autriche, le prix du sel, impôt compris, est, suivant les contrées, de 10 et 26 fr.;

Dans le grand-duché de Baden, il est de 15 fr.;
En Bavière, il est de 16 à 22 fr.;
En Belgique, de 25 à 26 fr.;
En Danemark, il est de 16 fr. 25 c.;
En Espagne, de 27 fr. 75 c.;
Dans le Hanovre, de 10 à 15 fr. 55 c.;
Dans le grand-duché de Hesse, de 22 fr.;
Dans la Hesse-Electorale, de 17 fr. 34 c.;
Dans les Pays-Bas, de 21 fr. 50 c. à 26 fr. 50 c.;
En Portugal, de 5 à 6 fr.;
En Prusse, de 22 fr. 50 c. au lieu de 28 fr.;
En Russie, suivant les provinces, de 2 fr. 92 c. à 25 fr. 50 c.;
Dans le duché de Saxe-Weimar, de 22 fr. 00 c.;
En Suède et Norwège, de 5 fr. 70 c.;
En Suisse, moyenne entre les cantons, de 19 fr. 59 c.;
En Wurtemberg, de 17 fr. 90 c.;
En France, dans ce beau pays d'intelligence et de liberté, le prix du sel est de 40 et même 50 fr.!

Aussi, quand ailleurs on consomme 10, 12, 15, 18 et même 20 kil. par tête, au lieu de consommer ces quantités, comme Chaptal déclare que cela a eu lieu sous le régime de la franchise, et bien que M. le ministre, comme on l'a vu, reconnaisse que, au moyen de la réduction, nous devrions consommer 12k,70 (la division de 200 millions de kil. par 35 millions d'habitants produisant 5k,70), nous ne consommons plus qu'un peu moins de 7 kil.!

Outre les hommes sérieux que j'ai cités plus haut, qu'il me soit permis de nommer M. Cuthbert-William Johnson, cet agronome dont l'ouvrage, sur les divers emplois en agriculture, était déjà, en 1838, à Londres, à sa 13e édition. Voici la traduction d'une lettre qu'il a bien voulu m'adresser récemment

« Gray's inn square, — Londres, 18 juin 1846.

« Je me réjouis d'apprendre que la législature française est en voie de réduire la taxe sur le sel, taxe qui doit être regardée partout comme l'impôt le plus impolitique. Cette taxe a été abolie en Angleterre, en 1824, après un long débat, pendant lequel les partisans de l'abolition ont eu à combattre tous les arguments et toute l'ignorance de la vérité que vous pouvez rencontrer vous-même à présent. Ceux qui disent que cette abolition de la taxe n'a pas amené un large développement de con... ...de 35 à 16 kil.; une enquête faite dans toute la France par deux administrations fiscales (travail dont, pour le dire en passant, M. le rapporteur à la Chambre des pairs ne trouve pas l'occasion de parler une seule fois), démontre qu'il y a dans la consommation industrielle, agricole, alimentaire même, une privation que l'abaissement du prix ferait cesser; enfin, une diminution de 20 pour 100 dans le prix du sel, dans dix départements de l'Est, a produit, en 1845, une augmentation de consommation de 35 p. 100, suivant moi, de 30 p. 100 suivant M. le ministre lui-même; et l'on croit pouvoir traiter d'entièrement chimérique l'idée que la réduction aurait, chez nous, un effet analogue à celui qu'elle a produit partout ailleurs, c'est-à-dire qu'elle mettrait nos populations en position de consommer ce que consomment les populations qui les avoisinent! C'est là, ce me semble (que l'illustre savant me pardonne le mot), c'est là une grosse hérésie contre laquelle M. le ministre des finances ne pourra, sans se donner un démenti à lui-même, se dispenser de protester devant la noble Chambre.

Je n'aborde point la théorie sur les impôts professée par le noble pair, théorie qui légitimerait une taxe du sel double de ce qu'elle est aujourd'hui, puisque c'est par leur produit seul que ces charges sont appréciées par lui; qu'importe, en effet, que l'impôt soit lourd pour le pauvre en même temps qu'insignifiant pour le riche; qu'importe qu'il frappe sur un objet nécessaire à la santé, à la vie du peuple et qu'il ait pour conséquence de lui en imposer une privation notable et fatale; qu'importe que, par son exagération, il soit un obstacle manifeste au développement de la production agricole et qu'il tarisse ainsi, dans une certaine mesure, la source la plus abondante de la prospérité publique? Tous ces inconvénients, suivant l'honorable pair, disparaissent devant ce remède universel: la fixation des salaires! Et puis, est-ce bien sur les classes pauvres qu'il convient de s'apitoyer! « *Est-ce que les gens aisés ne payent pas leur bonne part d'impôts, impôts directs, impôts indirects, impôts mis volontairement à leur propre vanité ou à leurs besoins, dons variés de bienfaisance qui sont de véritables impôts!* »

Tout est donc au mieux dans notre système d'impôts; tout est au mieux dans la distribution des richesses; il y a tout l'équilibre possible et désirable entre les diverses positions sociales. Si les unes manquent souvent de tout, les autres n'ont-elles pas leurs charges aussi, n'ont-elles pas *leur vanité* ou de généreux sentiments de charité à satisfaire!

Est-il nécessaire de combattre un si étrange optimisme? Pour mon compte, je ne m'en sens pas le courage. Aussi bien cet antagonisme entre deux classes de la société est une question brûlante et qui ne doit être traitée qu'à la dernière extrémité.

REVUES DE LA HUITAINE.

Mouvement politique et social.

FRANCE.

La pensée la plus remarquable manifestée en ces derniers temps dans les régions gouvernementales, est un rapprochement décisif avec les grands propriétaires terriens, l'ancienne noblesse. On cherche à faire comprendre à celle-ci, qu'il est inutile de se tenir plus longtemps séparée de la dynastie de juillet, et que l'espoir de la réhabilitation de la branche aînée devient de jour en jour plus illusoire. A quoi bon dès-lors se morfondre dans l'isolement, sans force et sans influence? Et cet isolement au milieu de l'agrandissement de la propriété mobilière, ne doit-il pas par l'effet des partages successifs, ne doit-il pas amener d'une manière irrémédiable l'amoindrissement des grandes fortunes patrimoniales, leur décadence, leur disparition? N'est-il pas dès-lors urgent de songer à réparer, à alimenter ces grandes fortunes, et comment le faire sans se mêler au mouvement social industriel, sans participer aux influences et aux faveurs politiques? Au nom de leur intérêt propre, on adjure donc les grandes familles de délaisser la dynastie déchue et de se rallier à la nouvelle, pour concourir à former le nouveau parti *royaliste* qui se composera des grands propriétaires terriens et des grands propriétaires industriels, et entraînera dans son mouvement et dominera par son influence les moyennes propriétés mobilières et immobilières. Il faut remarquer cette expression de nouveau *parti royaliste* qui va tendre à remplacer celle de *parti conservateur*; cette dernière expression n'indiquait que la lutte: la première indique que cette lutte est terminée ou presque terminée, et que le triomphe est acquis aux hautes classes de la société, qui, désormais, doivent chercher à organiser, à consolider leur victoire, et, jetant bas tout masque de philanthropie, de libéralisme, de liberté générale, ne songent qu'à leur existence égoïste, et rétablissent de nouveau une distinction tranchée entre elles et le surplus de la nation.

Ce qui arrive devait arriver. Nous avons toujours compris sous ce mot féodalité industrielle ou mercantile, l'alliance de la grande richesse mobilière ou industrielle avec la grande propriété terrienne ou nobiliaire, et nous avons toujours eu soin de signaler cette alliance inévitable, qui aura pour résultat de fonder autour du trône une aristocratie nouvelle, dans laquelle, néanmoins, et à la différence de l'ancienne aristocratie, l'élément industriel tiendra le premier rang, ou tout au moins, sera, par les monopoles et le commerce, la source abondante où se revivifiera sans cesse la noblesse moderne.

Cette fusion des deux noblesses n'aurait pu s'opérer, si la révolution de juillet n'eût brisé les prétentions exclusives de la noblesse du sang, et n'eût forcé celle-ci à reculer, pour laisser pendant quelque temps le haut du pavé à la noblesse bourgeoise des écus.

De même les tentatives de restauration religieuse pratiquées avant 1830 devaient rester infructueuses, parce qu'elles concordaient avec la seule noblesse de naissance. Aujourd'hui le clergé a le bon esprit de

[illegible] vient d'être rejeté à la majorité de 292 sur 511 votants. Le ministère n'existe peut-être plus à l'heure qu'il est, car le bruit a circulé dans les journaux, depuis mardi, que sir Robert Peel donnerait sa démission samedi, le 27, et serait remplacé par lord John Russell et les whigs.

On dit qu'il y aura une grande illumination dans les villes de Manchester, Liverpool, Birmingham, Sheffield, Blackburn, Rochedale et d'autres grands centres du commerce, à l'occasion du triomphe de la politique du libre échange.

Les grèves continuent dans beaucoup d'endroits et sont sur le point de recommencer sur d'autres. Les maîtres, après avoir promis de ne point diminuer les salaires, ni de demander une augmentation des heures de travail, avaient engagé beaucoup d'ouvriers à reprendre leurs occupations, et aujourd'hui ils proposent de nouveau d'augmenter les heures du travail. Les maîtres maçons de Liverpool viennent de proposer à leurs ouvriers de travailler deux heures par jour de plus pour le même salaire, et en outre ils demandent que les hommes de peine portent deux briques de plus dans leur panier chaque fois qu'ils montent les échelles.

On voit par ces détails que les maîtres tendent de plus en plus à considérer les hommes comme des machines qui doivent fonctionner le plus d'heures possible, en déployant le plus de force possible.

Heureusement pour les classes ouvrières, elles commencent à comprendre leurs intérêts et à former des associations pour les protéger efficacement.

Nous venons de lire le rapport de la Société des métiers réunis, chargée spécialement d'organiser les moyens de donner du travail aux ouvriers en grève ou sans ouvrage, et nous remarquons avec plaisir, dans ce rapport, certains passages qui indiquent une parfaite connaissance des tendances actuelles de la civilisation, et particulièrement l'importance des idées d'association. Voici un extrait qui donnera à nos lecteurs une idée de ce rapport : « Ceux qui sont le plus imbus des principes de notre société, et qui ont le plus de foi dans leur efficacité, reconnaissent bien que les directeurs doivent se borner pendant quelques temps encore au rôle de *pionniers* dans la grande voie de l'association et de l'amélioration positive de l'état social des masses. »

Nous avons donné, il y a quinze jours, une idée de cette association générale des corps de métiers. Il est inutile d'y revenir aujourd'hui. Nous devons cependant rectifier une erreur qui s'est glissée dans notre premier compte-rendu, dans lequel il est dit que chaque membre de la société devait souscrire à raison d'un sol sur dix francs de son salaire. Ce n'est pas un sol sur dix francs, mais un sol sur six francs, que nous aurions dû dire.

ALLEMAGNE.

Le 17 juin, le roi de Saxe a prononcé, dans la séance royale de clôture de ses Etats, un discours où il annonce que le principe de la procédure orale sera introduit dans l'administration de la justice criminelle, toutefois « d'une manière sûre et prompte à éluder les inconvénients, en admettant certaines classes de citoyens dont on doit s'attendre qu'elles prennent part uniquement par un véritable intérêt à l'administration de la justice, et qui comprennent l'importance de leur tâche. »

—En Prusse, le synode de Berlin, après s'être présenté devant le roi, qui l'a accueilli en termes très bienveillants, s'est livré à ses travaux, qui durent encore, et qui ont pour objet la reconstitution de l'unité parmi toutes les sectes dissidentes du protestantisme allemand.

— C'est l'opinion générale en Allemagne que la garde de la ville de Cracovie sera confiée à une garnison autrichienne.

ITALIE.

La rapidité de l'élection papale a étonné tout le monde. Même dans les temps les plus paisibles, un conclave avait toujours été une très-grosse affaire. Celui où fut élu Benoît XIV (Lambertini), dura plus de cinq mois. Entre Clément XIII, mort en février 1769, et Clément XIV (Ganganelli), élu le 24 septembre de la même année, l'interrègne fut plus long encore. L'épineuse question de la destruction des jésuites mettait à cette époque la cour de Rome aux prises avec tous les états catholiques. L'élection de Pie VI (Braschi), successeur de Clément XIV, occupa encore le sacré collége près de cinq mois. Celle de Pie VII n'eut lieu, à Venise, que plus de dix-huit mois après le décès de son prédécesseur à Valence (Dauphiné); mais le gouvernement de l'Église, remplacé par la république romaine, venait de subir le contre-coup des secousses révolutionnaires qui renversait alors tant d'autres gouvernements. Depuis, pressés par l'agitation des esprits au-delà des Alpes, et dominés d'ailleurs par la faction dévote (*zelanti*), les conclaves se sont montrés plus expéditifs. Léon XII en est sorti vainqueur le 38e jour; Pie VIII au bout de six semaines. Néanmoins l'élection du feu pape Grégoire XVI n'a pas coûté moins de deux mois.

On s'accorde généralement à espérer beaucoup du nouveau pape. Il est certain du moins qu'on a beaucoup à lui demander. La réforme des abus sans nombre qui se sont glissés dans le gouvernement des états romains, la reconnaissance des droits civils et politiques des citoyens, la proclamation de toutes les libertés dont notre siècle a fait un besoin, dans toute l'Europe, le développement des travaux publics, tels que les chemins de fer qu'avait repoussés l'aveugle étroitesse d'esprit de Grégoire XVI, la rupture des liens de servitude qui enchaînent la papauté à l'Autriche, le licenciement des troupes étrangères à qui est confiée la défense du trône pontifical, la convocation d'un concile général de toute la catholicité qui reprenne l'œuvre interrompue depuis trois siècles de l'interprétation des écritures et de la tradition, tels sont les principaux devoirs du nouveau pontife. A ces conditions seules, il apaisera

[illegible] hommes, et avoir pris 500 chameaux, 1 500 bœufs, 12 000 moutons et toutes les tentes.

Le maréchal Bugeaud a adressé aux Arabes et Kabyles une proclamation au sujet du massacre de nos prisonniers, dans laquelle il leur annonce : « Qu'on ne répondra pas à la barbarie par une vengeance, » qui pourrait être vingt fois plus forte; il ne sera fait aucun mal » aux prisonniers arabes, et ils seront traités comme ils l'étaient auparavant, afin que les Arabes voient quelle différence il y a entre » notre caractère et celui d'Abd-el-Kader. »

— Il règne en ce moment une légère agitation sur quelques points de la province de Constantine; on l'attribue à la présence des chérifs au milieu des montagnes kabyles, où ils se sont retirés après avoir été successivement chassés de l'est de Tittery et de l'est d'Alger, ainsi qu'aux espérances qu'avaient fait naître les succès d'Abd-el-Kader dans le petit désert.

— M. le général Comman, au moment de rentrer en France, pour y prendre le commandement qui lui était assigné, a été soudainement atteint, à Blidah, d'une violente attaque d'apoplexie, dont il est mort après trois jours de souffrances inouïes. On raconte que le général, qui était extrêmement sanguin et d'une constitution très robuste, a refusé constamment de laisser son médecin lui pratiquer une saignée indispensable.

— *Chemin de fer en Afrique.*— Plusieurs compagnies se présentent en ce moment pour établir un chemin de fer entre Alger et Blidah. Cette dernière ville, située à environ dix lieues au sud-sud-ouest d'Alger, est un des centres de population les plus actifs; le parcours du chemin de fer aurait un développement de seize à dix-huit lieues; il desservirait les villages de Montpensier, Béni-Mézed, Bouffarick et autres localités, contournerait le massif des collines d'Alger, et arriverait à cette ville en côtoyant la mer, du côté de l'Est, par la porte Bab-Azoun. Les diverses études pour l'établissement de ce chemin se poursuivent avec ardeur.

ÉTATS-UNIS

L'extrait suivant du *Courrier des Etats-Unis* donnera une idée de la marche des choses de l'autre côté de l'Atlantique :

«Les correspondances de Washington s'accordent à dire que M. Pakenham a reçu, par le dernier steamer de Liverpool, avis de la prochaine expédition de l'ultimatum du gouvernement anglais au sujet de l'Orégon, si même il n'a reçu cet ultimatum lui-même, dont on pose d'avance les termes comme suit : admission de la parallèle du 49e degré de latitude, comme ligne de partage, jusqu'à l'Océan Pacifique et le détroit de Fuca, avec cession de l'île de Vancouver à l'Angleterre et concession de la libre navigation du Columbia pour dix années. Ce seraient certes là des conditions fort modérées et fort équitables. Mais nous croyons que ceux qui nous les révèlent n'ont d'autre autorité que celle des probabilités, et que M. Pakenham n'a donné à personne connaissance de ses instructions à cet égard. Nous craignons même que, dans le cas où il aurait, en effet, reçu ces instructions, il ne se croie obligé de les tenir secrètes jusqu'à ce que son gouvernement ait eu connaissance des évènements du Rio-Grande qui pourraient le contraindre à les modifier profondément. Ou M. Pakenham obtiendra du cabinet de Washington des déclarations rassurantes et positives à l'égard de ses projets ultérieurs sur le Mexique, ou le ministre britannique gardera dans sa poche les offres de son gouvernement et attendra de nouvelles instructions. Or, il y a peu lieu de croire que M. Polk consente à prendre des engagements qui n'entravent en rien son action à l'égard du Mexique, et limitent d'avance pour lui les résultats de la lutte. Le journal anglais l'*Albion*, qui se publie à New-York, ayant dernièrement exprimé l'espérance « que les Etats-Unis ne poursuivraient point une carrière de conquête et d'agrandissement aux dépens du Mexique, que celui-ci se déciderait à payer les indemnités dues aux Américains, à vider avec eux la question de frontière, et à recevoir leur ambassadeur, » le journal officiel de Washington s'est quelque peu moqué de son confrère l'*Albion*: «Nous ne pouvons consentir, dit-il, à l'admettre dans nos conseils de guerre. Il n'y a pas d'autre méthode de rappeler le Mexique à la raison, que de pousser la guerre avec vigueur, après la prise de Matamoros. Cet évènement ne suspendra pas nos opérations militaires, et la saison ne les arrêtera pas. Nous irons conquérant et dans le but de conquérir (*conquering and to conquer*), jusqu'à ce que le Mexique soit forcé de renoncer à ses rodomontades et à ses bravades. Nous n'entendons plus être dupés par des mots vides de sens ou de ridicules *pronunciamientos*. — Encore moins attendrons-nous la médiation d'aucune puissance européenne. Nous agirons de nous-mêmes, jusqu'à ce que le Mexique soit amené à sentir que nos propres sabres et nos propres canons peuvent obtenir pleine justice et une paix durable de son gouvernement outrecuidant. Il a trop long-temps abusé de notre patience, et les conséquences de son obstination et de son hostilité doivent maintenant retomber sur sa tête. »

»On ne peut être plus clair et plus explicite. Tout dépendra donc de la conduite que croiront devoir tenir M. Pakenham et son gouvernement. S'ils sont décidés à regarder comme un *casus belli* le démembrement d'une partie quelconque du Mexique, ils laisseront, à coup sûr, en suspens la question de l'Orégon, car s'il leur faut avoir la guerre, mieux vaut l'avoir pour la Californie et l'Orégon tout à la fois que pour l'Orégon seul. La lutte aurait ainsi deux prix au lieu d'un, deux excuses au lieu d'une. Si l'Angleterre est, au contraire, résolue à ne prendre, en aucun cas, fait et cause pour le Mexique, et à reconnaître le droit qu'ont les Etats-Unis de s'emparer de la Californie, com-

Garde nationale, 1er bataillon de la [illegible]

	l'a remplacé		100
—	1er bataillon extra-muros		200
—	Dragons de Montévidéo		250
—	3e bataillon de nègres libérés		650
—	Reste de la légion italienne		250
—	Artillerie orientale		140
—	Cavalerie de Saza		60
—	Légion française	1751	2454
—	Basques français	705	
			4414

Oribe n'ose faire aucune démonstration, il a concentré au Cerito la majeure partie de ses forces.

Le 1er mai, *la Malouine* et *l'Alsacienne*, bricks-canonnières français sont arrivés à Montévidéo, toutefois sans troupes de débarquement, malgré les demandes réitérées faites au gouvernement français.

On croit que le général Paz est entré dans l'Entre-Rios, et que Rosas a fait marcher en avant les derniers cinq mille hommes qu'il avait à Buenos-Ayres.

Le dictateur fait aussi partir par *le Coriolan*, pour la France, un M. Ponce, Français employé à la rédaction de la *Gazette mercantile* de Buenos-Ayres. On voit que Rosas, connaissant la faiblesse qu'ont pour lui les gouvernements européens, leur prouvera dans leurs journaux que son gouvernement est des plus paternels.

Le général Guilarte, chaleureux partisan de l'intervention européenne et de la libre navigation des rivières, est nommé par son gouvernement ministre plénipotentiaire de la Bolivie auprès de la confédération argentine.

Rosas est furieux de ce choix. Cet acte du gouvernement bolivien annonce une tendance à vouloir s'entendre avec la France et l'Angleterre.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR.— Le duc de Castroterreno, grand d'Espagne et ancien ministre, vient d'arriver à Paris.

— Par une ordonnance royale rendue le 11 juin sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique, il est créé une faculté des lettres au chef-lieu de l'académie d'Aix. Cette faculté sera composée de cinq chaires, savoir : philosophie, histoire, littérature ancienne, littérature française, littérature étrangère. La nomination des professeurs sera faite la première fois directement par le ministre grand-maître de l'Université.

— Le directeur des musées royaux a l'honneur de prévenir MM. les artistes que, d'après les ordres de M. l'intendant général de la liste civile, la grande galerie des Tableaux et les salles des Antiques seront rendues à l'étude mardi prochain, 30 juin 1846.

MM. les artistes qui n'ont pas encore retiré les ouvrages qu'ils avaient envoyés pour l'exposition, sont invités à les faire reprendre dans le plus bref délai, l'administration n'ayant aucune localité pour déposer ces ouvrages, dont elle ne peut être responsable.

— S. M. le roi de Naples a chargé le directeur du Conservatoire royal de cette ville, M. Mercadente, d'appeler auprès de lui un de nos compatriotes, M. Briard, pour fonder à Naples une école française de violon. M. Briard vient de s'embarquer à Marseille pour se rendre dans cette capitale.

— L'empereur du Brésil a ouvert la session du corps législatif le 3 mai.

— Le prix fondé à l'Académie française par M. Maillé-Latour-Landry, pour être décerné « à un jeune écrivain pauvre, dont le talent, » déjà remarquable, mériterait d'être encouragé à poursuivre sa carrière dans les lettres, » vient, sur le rapport de M. Lebrun, d'être unanimement accordé à M. Lafon-Labatut, jeune poète aveugle, auteur de : *Insomnies et regrets*.

— Un accident est arrivé hier à l'Hippodrome. On donnait le nouvel exercice de la *Croix de Berny* pour la troisième fois. L'un des écuyers, en montant sur le pont figuré, est tombé de cheval et s'est blessé assez grièvement, dit-on. Le cheval a franchi seul l'espace.

— On lit dans le *Courrier du Havre*, du 26 juin : « Le courage et la présence d'esprit des officiers, de l'équipage et des passagers du navire anglais *Anne-Grant*, allant de Londres à Bombay, ont sauvé une grande perte aux assureurs. Ce bâtiment ayant le feu à bord, a pu être amené jusqu'au port, et là il a été sabordé et coulé. Il y avait à bord 550 tonneaux de houille pour les bâtiments à vapeur de la compagnie, et 700 futailles de bière pour l'armée. Le feu s'est déclaré devant Goa, et l'équipage, constamment aux pompes, n'a jamais voulu abandonner le bâtiment. Il a été possible d'empêcher les flammes de se former; cependant telle était l'intensité de l'incendie, qu'il a fallu que le pont même du navire fût sous l'eau, avant que la fumée disparût complètement. »

— M. Julien Blanc a exposé, jeudi dernier, dans une séance publique, les principes et les procédés de la méthode expéditive et attrayante de grammaire pratique et d'orthographe, qu'il applique avec succès dans ses cours depuis plusieurs années. Il est à notre connaissance positive qu'en suivant la méthode de M. Julien Blanc, tout élève, pourvu qu'il sache lire et écrire, peut en soixante leçons, dépasser, en fait d'orthographe, les connaissances de la plupart des lauréats de collège.

Le défaut d'espace nous empêche d'entrer aujourd'hui dans de plus longs détails sur cette question d'enseignement élémentaire, qui est à nos yeux de la plus grande importance, et à laquelle nous réservons un article spécial.

Utile pour tous les âges, convenant à toutes les intelligences, la méthode de M. J. Blanc se recommande surtout aux personnes dont l'instruction a été incomplète et qui reculent avec raison devant les ennuis et les lenteurs des méthodes ordinaires.

M. Blanc se propose d'ouvrir, d'ici à peu de jours, chez lui, rue

trouvait seule dans la cour attenante aux magasins, laissa entrer le garde du commerce, mais une fois qu'il fut ainsi que ses recors dans l'intérieur, elle ferma sur eux la porte, et alla prévenir son mari, afin que celui-ci prit la fuite.

Le garde du commerce ainsi fait prisonnier appela au secours, cria à l'aide, et les gendarmes de la commune qu'il avait priés de lui prêter main-forte étant accourus, ceux-ci parvinrent à ouvrir une porte charretière et à le délivrer.

Pendant ce temps, le sieur N..., qui savait que toutes les issues de sa maison étaient gardées, en avait gagné le combles. Là, il avait réussi à percer la toiture, et il s'apprêtait à gagner la maison voisine, lorsque le garde du commerce et les gendarmes l'ayant aperçu, lui firent sommation de se rendre. Il refusa, et comme les gendarmes faisaient mine de le poursuivre jusque sur le toit où il s'était réfugié, il leur déclara d'un ton qui ne permettait pas de douter de sa résolution, que si un seul d'entre eux s'aventurait dans la voie périlleuse où il s'était engagé lui-même, il allait le saisir au corps et se précipiter avec lui sur le pavé de la hauteur de la maison élevée de trois étages.

Tout en parlant ainsi, le sieur N... s'était dirigé, non sans risquer plusieurs fois sa vie, vers une fenêtre en tabatière appartenant à la maison voisine. Bientôt, la foule qui s'était rassemblée nombreuse pour connaître l'issue de cette fuite périlleuse, le vit soulever le châssis de cette fenêtre, et disparaître par l'ouverture qui donnait accès dans la chambre d'une ouvrière. Cette seconde maison fut cernée comme la première, tandis que l'on alla requérir le juge de paix de venir prêter son assistance au garde du commerce pour pénétrer jusqu'au débiteur.

Le juge de paix qui habite la commune de Boulogne n'ayant pu venir, on put croire un instant que le sieur N... échapperait à la poursuite de l'obstiné garde du commerce; mais tout à coup cette espérance se trouva détruite. Un suppléant du juge de paix ayant obtempéré à la réquisition du garde de commerce, celui-ci put s'introduire avec ses recors et les gendarmes dans la maison où le débiteur, malgré sa résistance, ne tarda pas à être arrêté.

LA FATALITÉ. — Henry Norman, écrit-on de Londres, âgé de vingt-six ans, commis chez M. Hoof, entrepreneur de bâtiments à Kensington, chargé par son maître de faire un paiement important, prit la fuite avec l'argent, et écrivit à M. Hoof une lettre où il confessait son crime. « Je suis, disait-il, prédestiné à être le rebut de la société. Lorsque j'étais employé à la douane de Calcutta, j'y ai commis un vol considérable; j'ai vécu dans l'Inde de rapines et même de meurtres. Ma mauvaise étoile m'a ramené en Angleterre; l'irrésistible fatalité qui me domine m'a porté à vous voler comme j'en aurais volé un autre; si je tombe entre les mains de la justice, n'ayez aucune pitié de moi. »

Quelque temps après, il fut arrêté à Liverpool et ramené à Londres, où il a été mis en jugement devant la cour criminelle centrale.

Après la lecture de l'acte d'accusation, Norman a déclaré qu'il se reconnaissait coupable, et a remis au président un papier dont le contenu a été lu immédiatement à l'audience. Voici la traduction de ce document, plus bizarre encore que la lettre adressée à M. Hoof :

« Le requérant vous expose très humblement qu'en se reconnaissant coupable du fait qui lui est imputé, il supplie la cour de prendre en considération sa position particulière. En commettant ce crime et beaucoup d'autres, même des meurtres pour lesquels il n'est point poursuivi, le requérant n'a point agi comme un être doué du libre arbitre et responsable de ses actions; il a cédé à l'irrésistible impulsion de la destinée.

» Est-il juste de condamner un homme dans une pareille circonstance? La question peut sembler douteuse; eh bien! que le sort en décide; je propose à l'honorable président de jouer avec moi une partie de billard en cent points, ou bien de jouer aux dames en deux ou trois parties liées, ou enfin de jouer aux échecs, si cela lui convient mieux. Si je gagne, on me donnera ma liberté; si je perds, condamné par le jugement de Dieu, je consens à être pendu demain matin sans rémission, jusqu'à ce que s'ensuive la mort.

» De votre très humble et très obéissant serviteur,

» WILLIAM HENRY NORMAN. »

Le président a demandé si l'accusé avait donné dans sa prison des preuves de folie. Le concierge a répondu que c'était le plus raisonnable et le plus tranquille de tous les détenus.

Le juge a condamné Norman à sept années de déportation, sauf à prendre une décision ultérieure, si d'ici à son départ, Norman présentait des signes avérés de démence.

Norman a dit : « Je ne suis pas fou, mais j'aurais mieux aimé qu'au lieu de prendre le terme moyen, on acceptât l'alternative fort équitable par moi proposée. »

UN SUJET DE PRIX. — On lit dans le *Constitutionnel* :

« M. Dupin, qui, comme on sait, a fondé un prix d'honneur au collège de Varzy, pour le meilleur discours français, a donné cette année, pour sujet de composition : l'Eloge de la vapeur, l'utilité des chemins de fer en général, et particulièrement l'utilité d'un chemin de fer transversal de Nevers à Auxerre, par Clamecy, pour relier le chemin du centre à celui de Lyon.

DÉCOUVERTE DU MOUVEMENT PERPÉTUEL. — Un homme de cinquante ans, Claude-Antoine Bideaut, est venu à Paris dont le séjour lui est interdit.

—Pourquoi avez-vous rompu votre ban? lui demande M. le président.

Bideaut, d'une voix forte et emphatique : Il y avait de fortes raisons pour moi de ne pas pourrir dans une malheureuse province, où le talent reste inconnu, et où il est impossible à un génie de se faire tant soit peu connaître.

M. le président : Quel est votre état?

Bideaut : Je suis carrier.

M. le président : C'est un métier qu'on peut exercer ailleurs qu'à Paris?

Bideaut : L'état de carrier je ne le méprise pas, mais je l'ai laissé derrière moi, autant qu'une locomotive un âne boiteux.

M. le président : Je vous ai demandé pourquoi vous aviez rompu votre ban, et vous n'avez pas répondu?

Bideaut : Je suis venu à Paris pour deux choses majeures; première chose majeure : pour payer mon cautionnement, à seule fin de racheter ma liberté, qui est le premier bien de l'homme; seconde chose majeure :

Selon la même feuille, la quantité de fer de fonte que l'on obtient pour 1 liv. sterl. (25 fr.) acquiert, par la fabrication, les valeurs suivantes : 4 liv. (100 fr.), lorsqu'elle est façonnée en objets ordinaires; 45 liv. (1 150 fr.), en grands ouvrages et en ornements; 600 liv. (15 600 fr.), en boucles et en articles dits *articles de Berlin*; 1 386 liv. (34 650 fr.), en colliers; 5 826 liv. (145 650 fr.) en boutons de chemise.

MONUMENTS HISTORIQUES. — Une ancienne chapelle, connue sous le nom de chapelle de Bermont, existe dans le village de Creux, voisin de Domremy. C'est celle où Jeanne d'Arc avait coutume d'aller en pèlerinage, selon la chronique du pays, tous les samedis, et même quelquefois le dimanche. Informé de l'existence de cette chapelle historique, le ministre de l'intérieur vient de charger l'inspecteur-général des monuments historiques de la visiter dans sa prochaine tournée, et de lui adresser un rapport à cet égard.

BRISE-LAMES. — Le gouvernement s'est adressé à M. Gibson, plongeur anglais, qui fait en ce moment des études sous-marines sur les côtes de l'Angleterre, pour en obtenir un rapport sur la situation sous-marine du port de Brighton et sur l'état des chaînes qui composent le brise-lames de ce port. On sait qu'il est question d'établir des brise-lames flottants, d'après le système du capitaine Taylor, dans les deux ports de Brighton et de Dieppe, et qu'une compagnie se forme en ce moment pour l'exécution de ce projet. On a même déjà souscrit une somme considérable dans ce but; et si ce système de brise-lames flottants est établi, il y aura un immense avantage pour les deux ports, qui deviendront alors la principale route entre Londres et Paris, à cause de la grande économie de temps que les voyageurs obtiendront en prenant cette direction. On propose d'établir quatre-vingts sections de brise-lames à Dieppe et soixante à Brighton.

LES TOURS. — Nous avons dit quel système d'intimidation l'administration du Rhône emploie pour diminuer de plus en plus le nombre des enfants déposés au tour de Lyon. Ces tristes détails sont confirmés en ces termes par un journal de cette ville :

« Tout cela n'est malheureusement que trop réel; on sait avec quelle douloureuse persistance nous nous sommes élevés contre cette inqualifiable mesure. L'administration des hospices civils de Lyon persévère courageusement dans la voie adoptée. Les agents de police continuent à surveiller le tour unique de la Charité, et aucun enfant ne peut y être déposé sans qu'au préalable la personne qui l'apporte n'ait été conduite *au bureau* pour décliner le nom de la mère de l'enfant, sa demeure, etc.

» Le principal motif, le motif impérieux, sacré, de cette disposition, c'est celui de l'économie; et cela, au moment où la fortune des hospices s'est accrue d'une manière incalculable, par la plus-value donnée à leurs propriétés des Brotteaux. Grâce à cette ingénieuse invention si digne du siècle où les banquiers juifs se voient apothéosés, et où l'on crie : *Vive Rothschild!* en même temps que : *Vive le roi!* jamais il n'y eut plus d'expositions imprudentes et fatales, jamais plus d'infanticides constatés ou déguisés, jamais surtout un si grand nombre d'avortements. Nous tenons ce dernier fait de médecins bien informés. Nous devons ajouter que *les enfants nés de parents légitimes ne sont pas admis au tour;* en sorte qu'il y a exclusion précisément contre ceux-là surtout qui méritent le plus de pitié, les parents honnêtes, mais indigents. Probablement cette prohibition tient à des instructions supérieures; car M. le préfet de la Loire vient de l'adopter et de la faire publier aussi dans son département. Voilà ce que deviennent les œuvres de saint Vincent de Paule dans les mains glacées de la philanthropie! »

CHOLÉRA. — On a annoncé la présence de ce terrible fléau en Andalousie. L'*Heraldo* dément cette lugubre nouvelle. Il ne s'est présenté, dit ce journal, qu'un cas isolé de choléra dans une ville du midi de l'Espagne; mais c'est un fait qui se renouvelle fort souvent dans les hôpitaux, ainsi que celui de l'apparition momentanée d'autres maladies. On ne doit donc pas s'alarmer de cette circonstance, car ce n'est point là le véritable choléra asiatique et épidémique, qui se serait annoncé d'une manière bien autrement effrayante, et n'aurait pas débuté probablement par l'Andalousie.

EMPLOI DU PALMIER NAIN A LA FABRICATION DU PAPIER. — Nous signalons avec plaisir cette découverte qui en permettant d'utiliser un produit sans valeur jusqu'à ce jour, enrichira notre colonie d'Afrique d'une industrie de plus. Les détails qui suivent sont empruntés à la *France algérienne* :

« L'auteur, M. L. Flechey, ancien fabricant de papier à Troyes (Aube), s'est livré depuis longtemps à des recherches sur l'application à la fabrication du papier, de nouvelles plantes filamenteuses capables de rivaliser avec les chiffons de chanvre et de coton.

Frappé, dès 1837, du parti qu'on pouvait tirer à cet effet des fibres si tenaces des agaves d'Amérique et des aloès d'Afrique, il fit alors en France, sur ces diverses plantes, plusieurs essais en grand, qui eurent lieu d'abord dans une fabrique à la cuve, à Glaignes, près Crépy (Oise), et ensuite dans une fabrique à la mécanique, à Gueurres, près Dieppe. Ces essais donnèrent lieu de sa part, à cette époque, à une demande de brevet d'invention; mais, convaincu bientôt que la récolte de ces matières et le traitement surtout qu'elles exigeaient avant de pouvoir les soumettre à la trituration, les portait à un prix de revient tel qu'elles deviendraient plus coûteuses que les chiffons, il s'empressa de retirer sa demande de brevet.

De nouvelles expériences, renouvelées, depuis son séjour en Afrique, sur les aloès, l'ont persuadé plus que jamais qui si cette plante peut faire d'excellent papier, l'industrie doit y renoncer, en raison des frais extraordinaires qu'elle exige.

Plus heureux cette fois, ses recherches continues l'ont amené à la découverte du palmier nain (*chamærops humilis*) comme éminemment propre à la fabrication du papier, tant en raison de l'abondance de la matière que de la facilité de la récolter et de la livrer à la trituration, sans préparation coûteuse, et sans autre déchet pour la feuille que 40 pour 0/0 de son poids primitif.

Or, en face des chiffons, dont le prix moyen en France est de 30 à 35 fr. le quintal métrique, et qui ont eux-mêmes à subir un déchet de 20 à 25 pour 0/0 et souvent plus, il est facile de juger des avantages réservés à l'exploitation du palmier nain.

Les échantillons du papier qui nous ont été soumis, provenant de cette plante, nous ont convaincu que ses fibres réunissent toute la ténacité et l'affinité de cohésion nécessaires à la fabrication d'un bon pa-

COMICE DE MONTROND. — Le concours de ce comice a eu lieu le 18 de ce mois, sous la présidence de M. Victor Dugas, assisté de MM. de Murard, vice-président; de Bona-Duval, secrétaire; marquis de Sasselange, Blanc et Cambray, membres du bureau.

— Nous recommandons aux agriculteurs un ouvrage que nous avons entre les mains et dont nous rendrons compte dans un de nos prochains numéros de huitaine : *Le Traité de Chimie agricole à la portée de tous les cultivateurs*. L'auteur, M. P. Joigneaux, ancien élève de l'école centrale des Arts et Manufactures, s'est proposé de mettre la chimie à la portée des personnes qui n'ont point l'habitude de la technologie chimique, en écartant de son ouvrage toute expression purement scientifique.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE RENNES. — Nous exprimions à propos des courses de Mézières, le désir de voir les cercles hippiques se propager dans tous les départements. Rennes vient de produire une manifestation qui concourt à prouver la tendance générale des classes aisées de province à l'organisation de ces utiles institutions.

Dès le début de la société de Rennes, 223 souscripteurs ont formé une subvention de 5 755 francs, et constitué une administration dont les membres sont :

MM. Amaury Dréo, président; comte de Freslon de Saint-Aubin et Duchesne, vice-présidents; Du Margat, trésorier; Bergue, secrétaire; J. Aubry, secrétaire-adjoint.

La société sera représentée par M. le préfet du département, par M. le maire de la ville de Rennes et par un comité de dix-huit membres, nommés en assemblée générale des souscripteurs. — Deux membres de la Société d'agriculture devront en faire partie.

(*Extraits des statuts.*)

SOCIÉTÉ D'ARRAS. — Deux concours de chevaux et de bestiaux ont eu lieu à Arras les 15 et 17 de ce mois. La Société centrale d'agriculture de cette ville applique surtout ses encouragements à l'éducation des chevaux de race boulonnaise, l'une des plus remarquables que nous possédions en France, sous le double rapport de la puissance et de la beauté des formes.

Rien de plus important que la conservation des quelques types précieux que des croisements disproportionnés tendent à faire disparaître de jour en jour.

DE L'AGRICULTURE EN FRANCE, par MM. MOUNIER et RUBICHON. — On a fait beaucoup sans doute, depuis quelques années, pour le perfectionnement de la pratique agricole; et cependant malgré tous les efforts des hommes dévoués à cette belle cause, le sol de la France n'offre encore sur de vastes étendues que le triste aspect d'une terre inculte et dénudée :

C'est qu'au dessus des notions les plus exactes de la pratique, des théories accessoires les plus parfaites et du travail le plus intelligent, il est une science qui domine toutes les autres, comme la tête domine le corps, comme le dôme domine l'édifice, en relie les diverses parties, les rassemble en un tout convergent.

La science de l'organisation de l'agriculture, base de l'organisation sociale, n'est point encore suffisamment étudiée. Peu d'écrivains ont consacré leurs veilles à rechercher si les conditions de notre état social favorisaient les progrès auxquels nous aspirons tous.

Une société humaine est une machine que le Créateur a soumise à des lois fixes, en dehors desquelles elle ne peut fonctionner sans produire des chocs et des pertes de force vive. L'homme en déviation industrielle ne saurait accomplir de grandes œuvres.

Le problème prédominant de notre époque consiste donc dans la détermination de ces lois éternelles et immuables. Tout travail susceptible de faire avancer d'un pas cette grave question a droit aux suffrages des hommes dévoués au progrès; c'est à ce titre que se recommande le livre de MM. Mounier et Rubichon.

Cet ouvrage contient une revue sommaire des influences diverses qui ont exercées sur la prospérité agricole les différentes formes sociales depuis l'antiquité jusqu'à nos jours. Observer judicieusement le passé, c'est poser les bases des progrès de l'avenir; car les rameaux de la science s'appuyent volontiers sur l'autorité des faits, et nous ne saisissons jamais plus facilement un bon principe que lorsque nous l'étudions dans ses résultats.

Deux systèmes se partagent l'opinion du monde agricole : le morcellement et la grande circonscription territoriale.

MM. Mounier et Rubichon font ressortir les avantages de ce dernier mode. Ils appuyent leurs démonstrations sur des statistiques empruntées aux ministères des diverses puissances européennes, et sur des documents historiques du plus haut intérêt.

Quelle que soit la terre étrangère vers laquelle nous suivions les auteurs, nous y trouvons, toujours l'homme dans la voie de la richesse et de la puissance, lorsqu'il a su poser l'édifice social sur un système agricole large et intelligent.

Lorsque toutes les forces d'une nation s'unissent pour concourir à un but commun, sous une direction homogène, et que les facultés industrielles, capital, travail et talent se prêtent un mutuel appui, la terre ne tarde pas à livrer ses trésors et à payer au centuple la main intelligente qui l'a fécondée.

C'est surtout lors des premières ébauches de civilisation, c'est au sein des sociétés primitives, jeunes et vigoureuses, s'abandonnant plus volontiers aux impulsions de la nature, qu'on trouve des exemples convaincants des résultats merveilleux de l'exploitation unitaire du sol.

Semblable au premier jet de la plante, attiré vers le ciel par une force irrésistible, le germe industriel affecta d'abord la direction et la

[illegible] M. [illegible] prouvant longuement que l'Algérie est perdue pour nous si elle n'est soumise à notre système bureaucratique, et si l'on ne contraint les Arabes à monter leur garde. Etait-ce dans la chambre un désir de s'instruire? Non : simple apathie.

Un seul discours a un peu réveillé l'assemblée; c'est une courte allocution de M. Villemain. L'ancien ministre ne se prononce pas entre les systèmes de colonisation; il croit qu'il faut les essayer tous : mais les essayer promptement, en les entourant de toutes les garanties qui peuvent en assurer le succès, de manière à mettre un terme à cette guerre qui dévore à la France tant d'hommes et tant de millions, de manière à ravir au plus tôt la terre d'Afrique à la barbarie. Civiliser l'Algérie, a-t-il dit en terminant, c'est agrandir la civilisation de l'univers.

Ces paroles, prononcées avec une certaine chaleur, ont été couvertes d'applaudissements. C'est très bien, sans doute, pour le sentiment, mais pas assez pour l'idée.

Quel est le système qui a les préférences de M. Villemain? Il est temps de le dire, car il faut à un homme d'Etat plus que des désirs, des regrets et des sentiments : il faut des plans et des idées.

L'Algérie à la Chambre des pairs. — Rapport de la commission.

Le rapport de M. de Barante, au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur les crédits supplémentaires de l'Algérie, est un témoignage des plus éclatants que la société actuelle nous ait encore fournis sur son impuissance à rien organiser. Jamais dans un document officiel n'avaient échappé des aveux plus douloureux et plus formels sur la stérilité des efforts tentés en Afrique pour y implanter les coutumes de la mère-patrie, et sur l'absence complète de toute idée propre à dominer les difficultés. On n'ose plus même proposer des expédients.

Le rapport passe en revue les trois grandes questions, de la guerre, de l'administration des Arabes, de la colonisation.

Sur les opérations stratégiques de la guerre, le rapport émet une opinion qui a toujours été la nôtre : « Le commandement des » armées est une affaire de confiance entière et absolue; il faut que » le gouvernement choisisse bien les généraux; leur responsabilité » est grande, mais ce n'est pas aux Chambres qu'il convient de » les diriger; on peut les changer, ils ne doivent pas être décriés. » Mais, sous le rapport du système général de guerre, M. de Barante voile des blâmes sévères sous l'apparence de désirs et de conseils: suivant lui, la guerre agressive est terminée, nous n'avons plus à faire qu'une guerre défensive, ayant pour unique but de garder une frontière déterminée et de maintenir la soumission et le bon ordre parmi les tribus qui habitent notre territoire. Sur ce point [illegible] refoulement, respect de la religion, de la propriété, du système administratif sous la direction des bureaux arabes, ouverture de routes et de canaux d'irrigation dont les utiles services, pour la production et la ventes des denrées, porteront les indigènes à l'estime des conquérants et à l'amour de la paix. A ces travaux de ralliement, on doit ajouter les plantations de bois, les constructions et aménagements de fontaines, les fondations de mosquées pour le culte, et de temples pour la justice, divers établissements qui, répondant aux besoins les plus impérieux et les plus sacrés de la race arabe, fixeront les tribus nomades autour d'un centre d'évolutions. Félicitons M. de Barante d'avoir évité l'écueil où est tombé M. Dufaure, qui avait proposé sérieusement, comme digne objet de l'ambition des conquérants, d'amener les tribus à diviser la propriété collective de leur territoire en petits lopins de terre, où l'Arabe, en compagnie de sa femme et de ses enfants, vivrait solitairement, misérablement, stupidement, mais noblement. Comme l'on sait que vivent nos paysans de la Bretagne et de l'Auvergne. Le jour où M. Dufaure a émis ce vœu, l'honorable député a donné sa démission du ministère de l'Algérie! Et à bon droit. Comment pourrait-on persuader à un avocat que le morcellement, base de tous les procès, source de la gloire du barreau, n'est pas la condition suprême du bonheur social! Il n'est peut-être pas dix avocats en France qui ne croient profondément que ce qui constitue surtout la barbarie des Arabes, c'est de n'avoir ni avocats, ni avoués, ni huissiers, ni experts, ni peut-être des notaires. M. Dufaure, qui a toutes les qualités de sa profession, en a aussi malheureusement les préjugés. M. de Barante n'ayant pas les mêmes raisons pour les partager, s'est abstenu de s'en rendre l'organe, et nous l'en félicitons.

Vient ensuite l'examen des systèmes de colonisation. Point d'aveuglement sur les résultats obtenus, c'est un premier mérite à constater.

Nous voici parvenus, Messieurs, à la portion la plus importante de la tâche que vous nous avez confiée, et en même temps à la plus triste. Nous pourrions vous dire tous les mécomptes, tous les désastres de ce qu'on a appelé la colonisation d'Alger; nous pourrions vous présenter les témoignages qui attestent le découragement, la misère, la mortalité qui n'ont point cessé parmi cette malheureuse immigration; vous donner le compte des dépenses presque sans résultats, et discuter les systèmes, les projets chimériques, les déceptions qui ont tenté leurs malheureuses expériences en Afrique. Chercher quelles ont pu être les causes générales de ce mauvais succès, et en quoi ont consisté les illusions que l'opinion générale a adoptées plus encore que le gouvernement et les Chambres, déplorer le passé, mais y chercher quelques avertissements : voilà ce qui nous a semblé plus utile. . . . . .

La presse et la tribune ne proposaient point de projets praticables, [illegible] amené sinon aux vastes concessions, du moins à des concessions moyennes; celles-là pourront être demandées aussi par des spéculateurs. Donc, il y aurait à leur demander des garanties pour s'assurer qu'ils cultiveront, ou pour que les travailleurs, appelés par eux, ne tombent pas dans le dénuement.

Puis on a cru qu'il fallait prévoir la composition des villages, régler leur population, déterminer les classes d'habitants qui s'y fixeront : grands propriétaires, petits propriétaires, fermiers, colons partiaires, artisans, travailleurs agricoles.

Mais pourquoi faut-il que vous, homme d'esprit, vous alliez vous brûler les doigts au contact du socialisme! Qui vous forçait à écrire cette phrase imprudente: « On (l'administration) a pensé à organi» ser le travail, comme s'il s'agissait de réaliser un système socia» liste. » Un système socialiste, celui où le travail est organisé par la contrainte administrative! Mais apprenez donc, Messieurs les pairs et Messieurs les députés, vous surtout M. Duchâtel, que la première condition de l'organisation du travail, telle que nous la comprenons et enseignons, c'est que le gouvernement veuille bien ne pas s'en mêler. L'attraction, la liberté, le plaisir, l'intérêt, voilà nos seuls ressorts d'organisation. Deux plans de villages socialistes s'élaborent en ce moment en Afrique, l'un à Bone, l'autre au Sig; leurs statuts sont des monuments de l'esprit de liberté, car l'élection y règle seule toutes les fonctions : l'on ne demande au gouvernement que le concours de sa bienfaisance et de sa protection, dans la même mesure qu'il l'accorde à tout colon.

M. de Barante conclut donc que

La culture et l'industrie coloniales ne peuvent pas être l'œuvre du gouvernement et de l'administration. C'est le travail libre, le mouvement du commerce et de l'industrie, les calculs de l'intérêt privé qui fondent les colonies, sous la protection de l'autorité publique. Sa tâche est de les défendre et de les protéger, d'y maintenir le bon ordre, d'y rendre justice certaine et impartiale, de leur assurer des avantages généraux pour le placement de leurs produits. Le gouvernement doit aussi préserver les émigrants de toute illusion, faire connaître les difficultés, les hasards, les périls de ce genre d'entreprises; il aurait à se reprocher les mécomptes qui puniraient d'imprudentes expatriations; il ne doit point se charger d'une telle responsabilité, et s'il aide par un passage gratuitement accordé, par des concessions de terrain, par quelques avances de culture, les colons qui se proposent, ce ne doit être qu'à bon escient, après avoir reconnu qu'il ne fait point une dépense inutile, et surtout qu'il ne place point le colon dans une situation factice, en lui fournissant des ressources qui cesseront ensuite, avant peut-être que l'entreprise ait réussi.

A merveille, si l'expérience ne prouvait pas que dans le régime

---

FEUILLETON DE LA DÉMOCRATIE PACIFIQUE.

MARDI 30 JUIN 1846.

REVUE DRAMATIQUE.

THÉATRE FRANÇAIS. — *Les Spéculateurs*, drame en cinq actes et en prose, de MM. Durantin et Fontaine.

O comité de lecture du premier théâtre de la première nation du monde! il est plus que temps que vous fassiez peau neuve, car vous tombez dans l'idiotisme le plus burlesque — et permettez-moi d'émettre une opinion personnelle, — vous y tombez sciemment. Cette supposition, peu flatteuse pour votre moralité, ménagera du moins votre amour-propre. — Un comité de bonnetiers et de mercières eût refusé la niaiserie vaudevillistico-mélodramatique en trois actes, plus deux, que vient de représenter la première scène française. — Ce théâtre tient décidément au monopole de tous les genres de réaction. Hier, la tragédie romaine avec des vers de la force de ceux-ci :

Oui, le crime toujours conduit au châtiment;

aujourd'hui, trois actes de vaudeville, entés sur deux actes de Pixérécourt. — La Gaîté et le Gymnase doivent, dit-on, demander des dommages-intérêts; ils feront bien; mais qu'ils se bornent là et ne revendiquent pas la pièce, car, au boulevart surtout, l'étiquette collet-monté n'arrêterait pas les sifflets, et saurait imposer silence à l'ignoble tourbe des claqueurs du lustre. *Les Spéculateurs*, voilà pourtant un beau sujet de drame par ce temps qui court en chemin de fer, par ce temps de marchés scandaleux, faits en plein soleil, par ce temps où l'on immole sans pudeur au Veau-d'Or sa voix électorale, son honneur, sa femme, etc., etc. — Certes, il y avait là une fameuse concession de drame, avec embarcadère, au premier acte, à la Bourse, avec embranchement à tous les ministères et à toutes les fonctions publiques, et débarcadère définitif, au cinquième acte, à la grille du bagne de Brest.

Mais souvenons-nous que la pièce devait s'appeler *un Notaire*. Ce premier titre a été biffé par la censure, comme pouvant blesser la susceptibilité des électeurs. (Tous les notaires sont électeurs). Jugeons-la donc à ce point de vue. Or, loin de nous peindre le notariat et tous les désordres qui peuvent résulter de la connaissance des secrets confiés à celui qu'on investit de cette charge, — les fautes qu'il commet peuvent très bien appartenir à n'importe quelle classe de la société; il n'est nullement nécessaire d'être notaire pour acheter des maisons, dans l'espoir de se voir bientôt exproprié pour cause d'utilité publique, — et se tromper dans sa spéculation. — Au reste, pour vous inviter à ne point aller voir la pièce, — je vais vous en dire quelques mots.

Imaginez-vous d'abord, comme première donnée très raisonnable, un baron de Flavigny, très noble, très distingué, très riche, qui donne 400 000 fr., plus une fille qu'il adore, au fils d'un notaire de village, très-laid, très pauvre, tandis que la jeune personne aime un secrétaire d'ambassade, très riche, très noble, très joli garçon et dont elle est idolâtrée. — Pourquoi cela? — Je l'ignore. — Les auteurs sont sans doute plus savants que moi sur ce chapitre. — Ils ont voulu tenir les spectateurs en haleine, c'est un moyen de faire attendre le parce que de ce pourquoi pendant cinq actes. — Mais le rideau tombe et l'on attend toujours.

Voilà le jeune notaire marié; trois ans s'écoulent entre le premier et le second acte, et, pendant ce temps, madame, au moyen de mille fantaisies coûteuses, calèches, bijoux, etc., contribue à ruiner son mari, qui spécule de son côté. — Les affaires s'embrouillent, et, ne pouvant faire face aux remboursements, le notaire commet un faux et se brûle la cervelle. Du reste, pas un mot saillant, de longues tirades banales sur la nécessité d'être honnête homme, nulle peinture de caractères, nulle analyse du cœur, nul enseignement social. — Ah! pourtant, pardon! Il y a, dans cette pièce, un passage de haute moralité : il prouve qu'il est dangereux de prêter, de la main à la main, 160 000 fr. à quelqu'un qu'on ne connaît pas. Les spectateurs payants ont accompagné cette scène, très naturelle, d'une hilarité bien indulgente. Une autre qualité bien recommandable brille dans cet ouvrage : c'est qu'il a commencé à huit heures un quart, et le rideau tombait à dix heures. — M. Maillard a montré plus de talent et de dévouement que n'en méritait une œuvre aussi niaisement conçue et aussi platement écrite. — Tous les autres acteurs, y compris M. Geffroy, le père vertueux du jeune notaire, ne seraient pas admis sur un théâtre de second ordre en province. — Est-ce leur faute ou celle de la pièce? Ceci importe peu; un théâtre aussi richement subventionné doit donner des pièces bon teint à ceux qui le payent. — Mais hélas! ô comité de lecture, peut-on tirer de la farine.!...

EDOUARD P.

GAIETÉ. — Le *Château des Sept Tours*, drame en 5 actes, précédé d'un prologue, par MM. Maillan et Albolze, — le drame populaire. —

FOLIES DRAMATIQUES. — La *Fée du bord de l'eau*, vaudeville en trois actes, par MM. Michel Masson et Frédéric Thomas.

Tant qu'une température torridienne a pesé sur Paris, le feuilleton de la *Démocratie* a cru pouvoir garder le silence, non qu'il eût oublié les devoirs que lui impose sa mission de tout rapporter et de tout juger, — nous avons courageusement bravé le chaud et le sommeil toutes les fois qu'on nous annonçait du nouveau sur quelque scène, — [illegible] grandes chaleurs ont pour effet de faire sortir à la fois de la Seine des essaims d'insectes informes et des cartons des théâtres des pièces *idem*, êtres éphémères les uns et les autres, vivant deux nuits, et qu'on trouve morts quelques jours après quand on passe aux lieux où on les avait aperçus. A quoi bon eussions-nous fait partager à nos lecteurs l'ennui que les acteurs avaient à représenter, les spectateurs à écouter ces œuvres mal nées? Ce sont des dettes dont les directeurs s'acquittent : l'art dramatique n'a rien à voir là.

Mais une pluie bienfaisante est venue; la sève circule de nouveau dans les plantes et la foule dans les couloirs naguères abandonnés des théâtres; toutes choses ont repris leur cours, et nous avons vu apparaître à la fin de la semaine dernière trois pièces qu'on nous donne comme sérieuses : une comédie en cinq actes au Théâtre-Français, un drame en six actes à la Gaîté, un vaudeville en trois actes aux Folies Dramatiques.

Le drame de la Gaîté, le *Château des Sept Tours*, débute comme un récit de M. Marco de Saint-Hilaire. Nous sommes à Rosette, dans le camp français; les soldats causent de la France et du Petit Caporal, qui n'est encore que général. Il arrive bientôt sous la forme d'un grand acteur voûté, qui fait tous ses efforts pour se donner un ton digne et dégagé. Il s'agit de découvrir le rénégat qui a passé à l'ennemi et commandé le feu de Saint-Jean-d'Acre, si funeste à l'armée française; le Petit Caporal donnerait volontiers mille prisonniers turcs pour avoir le plaisir de le faire fusiller; mais le rénégat, qui est venu, en flânant, se promener dans le camp, et qui a tout entendu, n'est pas d'humeur à se laisser faire; il tente de s'emparer du messager chargé de porter la proposition à Selim; en attendant, il se saisit de sa fiancée, et court à Constantinople, afin de se trouver sous la main du sultan, dans le cas où il plairait à S. H. de le faire étrangler.

La toile baisse, et nous voici dans la capitale de l'empire, chez un honnête juif, usurier s'il en fut, mais tout dévoué à la France. L'adroit israélite prévoyait peut-être qu'on ne la faisait si belle et si glorieuse que pour la livrer, cinquante ans plus tard, à ceux de sa race et de sa profession. Nous pénétrons ensuite dans le fameux Château des Sept Tours, tout semé de cachettes, d'oubliettes, de portes secrètes, de muets cachés dans l'ombre, entouré de doubles et triples enceintes, qu'un grognard ne laisse cependant pas de franchir sans se faire d'entorse, et hérissé de janissaires, au milieu desquels passe, sans être fouillée, une foile qui entretient des communications entre le juif et les prisonniers français enfermés dans la forteresse. De mystère en mystère, on nous promène de la plate forme au kiosque, et du kiosque au puits de sang, souterrain rouge-brique, d'où l'on ne sort guères en vie que si l'on découvre le secret d'une porte donnant sur la mer. L'action se déroule sur la place publique de la ville, là, tous les personnages se re-



commandés par des chefs habiles, quelle magnifique occasion de transformer les armées destructives en armées productives, et de hâter ainsi la solution d'un problème qui est une question de vie ou de mort pour les sociétés modernes! Elles ne peuvent désarmer parce que la paix n'est pas certaine, et elles se ruinent par l'armement continu!

La colonisation sociétaire n'a pas eu encore l'honneur de figurer dans les rapports officiels; mais cela ne peut tarder longtemps: quand on aura bien constaté l'impuissance des systèmes de morcellement et de féodalité, l'insuffisance du système militaire, il faudra bien, bon gré mal gré, qu'on parle d'association.

Il sera curieux alors de voir l'attitude que prendront les journaux de Paris, qui tous gardent, sur cette idée, le plus dédaigneux et le plus unanime silence! Vous verrez qu'il se trouvera que tous avaient, depuis longtemps, trouvé cette idée, comme la solution la plus évidente du problème algérien, et nous et nos amis ne seront que des plagiaires.

Nous les verrons venir avec une certaine curiosité.

Grève des ouvriers.

CHOMAGE DE TRAVAUX. — LES OUVRIERS CHARPENTIERS DE CAEN.

On lit dans le *Haro* (de Caen):

Depuis 1830, il ne s'est pas écoulé un jour où sur point quelconque de la France, les ouvriers n'aient fait des tentatives pour améliorer leur position. Presque toujours leurs efforts ont été infructueux. Là où ils ont employé la violence, on leur a répondu par la force; là où ils ont opposé leur coalition à la coalition des maîtres, on leur a répondu par l'art. 415 du Code pénal; là où ils ont usé de l'inertie de leurs bras, on leur a répondu par la patience du capital, et toujours la plainte a été refoulée dans leur cœur, ici par la mitraille, là, par la prison, ailleurs par la puissance de l'or.

Quand un homme est tué dans une ville, toute la population est en émoi; s'il est victime d'un accident, et que l'administration puisse en détruire les causes, elle se hâte de prendre les mesures nécessaires afin d'atteindre ce but; si un homme se brise une jambe, parce qu'un pavé est mal placé, l'administration municipale se hâte de faire replacer ce pavé; si la mort est le résultat d'un crime, toute la justice est sur pied.

Depuis 1830, des milliers d'hommes sont morts en réclamant le droit de vivre en travaillant, et les pouvoirs ont toujours fui l'occasion de s'occuper des questions que soulève ce droit.

Aujourd'hui encore sur plusieurs points de la France, des ouvriers le demandent.

A Nancy, des troubles assez graves ont éclaté, et dimanche dernier ils avaient acquis un tel caractère, que l'autorité a jugé à propos de déployer sur toutes les places, dans les postes et dans les rues, toutes les forces dont elle pouvait disposer. La ville semblait en état de siége. Des charges à la baïonnette ont eu lieu contre les groupes qui circulaient dans les rues. Un homme, blessé mortellement, a expiré dans la nuit. [...] ment leur demande est juste.

S'il est un état pénible, dangereux même, c'est à coup sûr celui de charpentier. Elever des poutres à plusieurs étages, travailler, pour ainsi dire, dans les airs, remuer et porter de lourds fardeaux, tel est le lot départi au charpentier. Sa journée de travail commence, en hiver, à sept heures du matin et finit à cinq heures du soir; en été, le travail commence à six heures du matin et finit à six heures du soir; — les heures des repas déduites, l'ouvrier fait donc dix heures de travail par jour, qui lui sont payées à raison de 1 fr. 70. En apparence 17 centimes l'heure.

Mais pour la plupart des ouvriers charpentiers, ces dix heures de travail sont augmentées au moins de deux heures, et pour quelques-uns de trois heures. En effet, le salaire n'est pas assez considérable pour que l'ouvrier puisse vivre à Caen, où les logements et les vivres sont aussi chers qu'à Paris. Presque tous demeurent dans des villages ou hameaux qui sont distants de la ville de trois quarts d'heure, d'une heure et même d'une heure et demie, de telle sorte qu'il est des ouvriers qui, en travaillant 300 jours, font jusqu'à 7, 8 et même 900 lieues par an, pour aller de leur domicile au chantier, et du chantier à leur domicile. En réalité donc, l'ouvrier charpentier ne gagne que 15 cent. par heure, et travaille douze heures par jour, sur lesquelles deux heures ne profitent ni à lui ni à l'entrepreneur.

L'ouvrier charpentier travaille très peu à la tâche dans Caen. Il n'a donc guères, et encore faut-il qu'il soit excellent ouvrier, que 1 fr. 70 c. par jour.

Et si maintenant nous examinons ce qu'il gagne par an, voici ce que nous trouvons:

Les dimanches et jours fériés ne lui permettent de travailler que 300 jours dans l'année.

Or, 300 jours à 1 fr. 70 c., donnent. . . . . . . 510 fr.

Cinq cent dix francs par an pour nourrir une famille! Cinq cent dix francs par an, est-ce assez?

Mais un ouvrier ne gagne pas cette somme. A Caen, il est obligé de se fournir tous les outils nécessaires à sa profession; on peut, sans aucune exagération, en évaluer le coût à 50 fr. Si, aux 2 fr. 50 c. d'intérêt que doivent rapporter ces 50 fr., nous ajoutons qu'il dépense environ 7 fr. 50 c. pour leur entretien ou leur remplacement, nous aurons, ci. . . . . 10 fr.

Mais les neiges, les pluies, les mortes-saisons, au dire des ouvriers les plus laborieux et les plus tranquilles, leur occasionnent par an au moins une perte de 40 jours. — Il est à noter que si l'ouvrier charpentier, après être arrivé sur son chantier, voit son travail interrompu par la pluie pendant deux heures, même pendant une heure, ce temps ne lui est pas payé par l'entrepreneur.

40 jours de travail à 1 fr. 70 donneront, ci.	68 f.
En tout à déduire de	510
La somme de	78
Il reste à l'ouvrier un salaire annuel de	432 f.
Ou un franc dix-huit centimes par jour.	

[...] lement et sans coalition qu'il peut quitter ses travaux.

L'ouvrier n'a pas d'autre moyen légal de faire écouter ses plaintes, ses griefs, ses droits.

D'un autre côté, nous croyons que les ouvriers qui sont en ce moment occupés dans des chantiers où des travaux auraient été entrepris avec des calculs ayant pour base le tarif actuel de la journée, causeraient un préjudice notable aux entrepreneurs, s'ils quittaient les travaux immédiatement; nous croyons qu'ils doivent faire tout ce qui dépend d'eux pour ne point apporter la perturbation dans les affaires et dans les transactions déjà faites.

Nous espérons que la coalition dont nous avons entendu parler n'aura pas lieu. Nous l'espérons, parce que nous avons confiance dans le bon sens des ouvriers, et aussi dans la justice de la plupart des entrepreneurs.

Comme nous, ceux-ci savent que le salaire de l'ouvrier est trop bas; comme nous, ils sont convaincus, et nous le tenons de quelques-uns d'entre eux, que ce salaire ne suffit pas à une famille. Depuis longtemps peut-être ils l'eussent augmenté, si la concurrence ne se fût jetée entre eux. Ils voudraient que le prix de la journée fût augmenté par tous les entrepreneurs, et aucun d'eux ne voudrait prendre l'initiative. Aussi quelques-uns ont-ils dit aux ouvriers: « Faites-nous une demande collective, et ce que vous demanderez vous sera accordé. » Mais l'art. 415 s'oppose à ce que cette demande collective soit faite, aussi les ouvriers y ont-ils renoncé.

MM. les entrepreneurs sont ici un beau rôle à jouer: pourquoi le refuseraient-ils?

L'augmentation de 50 c. demandée par les ouvriers ne peut en rien leur être préjudiciable pour l'avenir. Car, après tout, c'est le citoyen pour lequel ils font l'entreprise qui paiera.

Viendra-t-on dire que cette augmentation sera un obstacle à beaucoup de travaux; qu'elle les rendra plus rares? Ce serait là un sophisme. Celui qui veut faire bâtir une maison, par exemple, ne regardera pas à une dépense qui, après tout, sera très minime.

Veut-on savoir, après tout, quelle somme produirait à Caen cette augmentation de salaire? Il y a environ cent ouvriers charpentiers en ville. En supposant qu'ils travaillassent 300 jours dans l'année, ce serait sur l'ensemble des travaux de la ville une somme de 15 mille francs à dépenser en plus. Mais nous avons démontré que l'ouvrier charpentier n'est guères occupé que 260 jours; il ne faut donc, en réalité, porter cette augmentation qu'à 13 000 fr.

Qu'est-ce que 13 000 fr. pour faire droit à une réclamation aussi juste que celle des ouvriers charpentiers? Aussi nous espérons que la grève ne se prolongera pas et que tout ceci se terminera à l'amiable.

Affaires de la Plata.

Le Spider, paquet anglais, a apporté de Montévidéo des lettres, mais qui ne vont qu'à la fin d'avril, et celles de Rio-Janeiro qui vont jusqu'au 13 mai.

Les nouvelles reçues de l'Uruguay à Montévidéo, continuent à être

---

trouvent, la mère embrasse sa fille, l'amant son amante, le vice est puni, la vertu récompensée, comme en tout honnête mélodrame; le lustre applaudit; on rappelle Mme Abit, la folle, et Serres, le grognard, qui ont donné une grande vérité à leurs rôles; on nomme MM. Maillan et Albolze, et tout le monde est content, excepté peut-être les connaisseurs.

Ce n'est pas cependant que le *Château des Sept Tours* soit plus mauvais que beaucoup de drames à succès, mais il a le malheur de n'offrir d'autre intérêt que des combinaisons d'événements qui n'ont rien de neuf. Des histoires de pirates, de brigands, une fille perdue et retrouvée, des lettres secrètes qui trompent, puis éclairent, un traître qui veut passer pour rusé et qui n'est que bête, comme tous les traîtres de mélodrames, une folle qui n'en est pas une, des reconnaissances qui ne sont pas des reconnaissances, des personnages se poursuivant, se manquant, s'atteignant pour se séparer de nouveau, tout cela sans beaucoup de variété, et seulement jusqu'à ce que les auteurs et les spectateurs soient fatigués de ce jeu, un assez grand art d'arrangement et une dose convenable d'esprit, tel est le fond de la pièce nouvelle. On croirait lire un de ces romans qu'écrivaient les Grecs du Bas-Empire lorsqu'ils en vinrent à remplacer la recherche du vrai par celle de l'extraordinaire, ou bien les aventures sans fin des longs récits de La Calprenède. Aucune idée-mère n'en relie les diverses parties. Nulle part deux sentiments ne sont en présence, nulle part une situation, un mot qui remue le cœur et amène une douce larme dans l'œil. Les événements sont si rapides qu'on les comprend à peine, et que les personnages n'ont pas le temps de s'apercevoir qu'ils ont une âme pour sentir.

Les combinaisons d'événements sont forcément limitées, et si elles excitent un moment l'intérêt, elles produisent bien vite la fatigue. On retournera à l'œuvre qui a ému, mais non à celle qui n'est qu'une énigme dont on sait le mot. Le style, qui n'est jamais grand qu'à la condition de venir du cœur, ne trouve plus à se développer dans ce pêle-mêle d'événements; et quand on n'a pas la verve puissante de l'auteur de la *Tour de Nesle*, on tombe dans la déclamation ou la sécheresse. La plupart des drames à grandes combinaisons en fournissent la preuve.

Il y a dans ce système un mal plus grave encore, et qui atteint l'art dans sa source même: les personnages n'ont plus de vie. Il est des écrivains à l'âme forte qui peuvent se dispenser de développements. Qu'ils créent un acteur, d'un mot il font descendre sur lui l'étincelle de vie; il disent, soudain son cœur bat, sa tête pense; ils peuvent le lancer à travers le drame: nous le connaissons, notre cœur le suivra. C'est ainsi que procèdent Molière, Corneille, Shakespeare. Mais la foule des écrivains n'en est pas là; pour animer leurs créations, il leur faut vivre longuement avec elles; ce n'est que par une communion constante qu'ils parviennent à produire l'intérêt et à trouver les mots qui émeuvent, les scènes qui vont au fond de l'âme, les traits qui éclairent les profondeurs d'un caractère. Le succès durable n'est donc pour eux qu'à la condition de concentrer leurs forces, non à combiner des événements, mais à approfondir des caractères, à développer des scènes pathétiques.

Ces développements, loin de nuire à l'intérêt de curiosité, ne feraient qu'y ajouter de l'énergie; mais nous ne savons rien faire qu'en mode simple: qu'une pièce touche le cœur, on la jouera sans musique et dans un cadre glacé; qu'elle prête aux décors et à la musique, on se contentera d'occuper les yeux sans s'inquiéter de l'esprit. Ne retirez au peuple qui se presse à la Gaieté ni sa musique bruyante ni ses brillants décors (ceux du nouveau drame sont fort beaux), mais parlez à son âme: il a tant besoin d'oublier les douleurs, les privations du jour et les soucis du lendemain! Le bonheur que le monde lui refuse, il vient en chercher l'image; l'éducation qu'il n'a pu recevoir, il vient vous la demander; instruisez-le de ses droits et de ses devoirs, montrez-lui les funestes résultats de la haine et du morcellement, les bienfaits de l'association et de la fraternité; inspirez-lui le respect et l'amour de la femme; qu'il se sente, en sortant du théâtre, meilleur et plus fort; vous verrez avec quelle ardeur il vous remerciera, avec quels trépignements et quels bravos il accueillera votre nom! Les combinaisons nouvelles peuvent être nécessaires pour réveiller un public blasé; ici vous n'en avez pas besoin; peignez avec force et vérité les sentiments ordinaires de la vie, l'amour, l'amitié, les affections de famille, vous serez toujours neufs et toujours applaudis.

La force brutale est trop souvent le pivot du roman et du drame contemporain; les combinaisons qu'elle offre sont plus faciles à inventer, sans doute, mais cet emploi fréquent n'est rien de moins qu'un retour à l'enfance de l'art. Qu'on ne dise pas que les combinaisons qui reposent sur la lutte des passions sont épuisées. La Bruyère, il y a deux siècles, écrivait: « Tout est dit » au frontispice de son livre; croyons-nous que tout eût été dit, en effet? Que les auteurs dramatiques étudient la science sociale, ils verront les sujets se multiplier à mesure que l'horizon s'agrandira devant eux.

Ne nous répétez pas que la nécessité de plaire à la foule est mortelle pour l'art; le peuple, sans doute, ne sent pas encore toutes les perfections de la forme et toutes les richesses du style; il peut ne pas goûter Marivaux et même Racine; mais il comprend merveilleusement Molière, malgré la vétusté de certains de ses types. Le peuple anglais est resté fidèle à Shakespeare quand l'aristocratie le délaissait. Sans doute, il faut pour la foule accentuer plus fortement les figures, mais les peintures destinées à être vues de loin sont dans ce cas; dira-t-on que les tableaux qui ornent l'intérieur de nos dômes ne peuvent être de la peinture et de la grande peinture?

A l'heure même où le théâtre de la Gaieté, sous prétexte de justifier son titre, nous promenait de terreur en terreur, voici ce que racontait un théâtre voisin:

Il était une fois un oncle qui avait deux neveux, l'un avare, hypocrite et quelque peu fripon; l'autre franc, prodigue et prédisposé au rôle de dupe. L'oncle lègue toute la fortune au prodigue, mais à la condition que dans l'année il ne se sera rendu coupable d'aucune indélicatesse. La clause est restée secrète, mais le fripon est parvenu à la connaître et il n'a de cesse qu'il n'ait mis son cousin en situation de perdre le legs; il le fait boire, jouer, perdre, signer un faux billet, et chargé de lui servir de témoin dans un duel, il met une balle dans un pistolet, une bourre dans l'autre, et donne le premier à l'adversaire. Mais Dieu ne permet pas que la vertu soit sacrifiée, une fée veille sur le brave jeune homme, une fée du bord de l'eau, c'est-à-dire une blanchisseuse qui s'est éprise de lui en repassant ses faux-cols. Quand il a perdu, elle glisse des napoléons dans sa poche; elle substitue un billet de banque à la fausse lettre de change, le pistolet chargé à celui qui ne l'est pas; l'héritier ne peut que l'épouser après tant de bienfaits; c'est ce qu'il fait, au grand désappointement de trois lorettes qui le convoitaient de l'œil. N'oublions pas un brave monsieur qui avait eu la prétention outrecuidante de créer un journal plus blagueur et plus ennuyeux que nos journaux-monstres, mais qui y renonce après la lecture attentive des susdites feuilles. La pièce est faible, mais agréable. Mademoiselle Mina joue avec gentillesse le rôle de la blanchisseuse. Auteurs: MM. Michel Masson et Fréderic Thomas.

Pour être juste et complet, nous devons mentionner, parmi les pièces jouées dernièrement, l'*Inventeur de la poudre*, amusante folie du Palais-Royal, et la *Fleur des chiffonnières*, de MM. Peupin et Desbuards, tableau amusant de mœurs populaires. Il y a dans cette pièce un lord qui devient amoureux d'une marchande de chiffons, et ne l'obtient en mariage qu'après une longue résistance du père. Comme il est convenu que le vaudeville est la peinture de la société, il faut croire que les nobles Bretons qui chassent les paysans de leurs domaines pour y placer des bestiaux rapportant davantage, se transforment bien complètement en traversant la Manche. — La pièce se termine par une jolie ronde de M. Couder.

J. FLEURY.

La chanson insérée dans notre numéro de dimanche dernier, et ayant pour titre le *Courtier électoral*, est de notre ami Louis Festeau, comme nos lecteurs l'ont sans doute deviné; elle fera partie du volume qui est sous presse.

» marine anglaise, envoyé en parlementaire sur la rive droite du » fleuve, à l'Ensenada, port situé à 12 lieues de Buénos-Ayres, avait » été enlevé par les troupes rosistes auxquelles il se présentait; que » son escorte, qui se trouvait à une certaine distance, s'étant alors » précipitée à son secours, avait tué aux rosistes 8 hommes, et fait » prisonnier un officier; mais l'élève n'avait pu être sauvé; on craint » qu'il n'ait été égorgé.

» Dans le même port de l'Ensenada, les forces navales anglaise et » française ont brûlé 8 bâtiments pour contravention au blocus.

» On n'a pas encore des détails officiels sur ces graves évène- » ments. »

Le même numéro du *Patriote* contient, en plusieurs colonnes, la description des funérailles faites au capitaine Ardouillière, commandant *la Tactique*, tué sur les bords de l'Uruguay par les soldats de Rosas. Après le combat du 16 avril, son corps avait été rapporté à Montévidéo.

On remarquait en tête de ce convoi les deux ministres plénipotentiaires, le ministre de la guerre de la république, les amiraux des stations navales française et anglaise, un grand nombre de fonctionnaire et d'officiers, le corps entier des officiers de la légion française et celui des basques français, enfin un concours unanime de citoyens de toutes nations.

» Dans cette multitude, parlant des langues diverses, la douleur » était peinte sur tous les visages, dit le *Patriote français*, et la mort » du brave commandant Ardouillière inspirait des regrets profonds » et universels; son éloge était dans toutes les bouches.

» Le brillant fait d'armes de Casas Blancas mérite d'être cité après » celui d'Obligado. »

Les faits qui précèdent nous donnent occasion de revenir sur ce qui s'est passé dans la séance de la Chambre des pairs d'avant-hier, à propos de la Plata. Dans cette séance, M. Guizot a cherché à justifier la mission confiée à M. Hood par celle donnée l'année dernière à M. Page. Mais en admettant qu'il soit nécessaire dans la diplomatie d'employer quelquefois des agents secrets, tout le monde sait aujourd'hui que la mission de M. Page a *été*, au contraire, malheureuse sous tous les rapports, et qu'elle a paralysé l'action de notre ministre, M. le baron Deffaudis, et qu'elle a même accru l'insolence de Rosas, en lui montrant la faiblesse de notre cabinet.

Mais admettons pour un instant que la mission de M. Page, antérieure à celle de M. Deffaudis, fût sage, opportune et bien conçue: comment un ministre de France ose-t-il défendre à la tribune celle de M. Hood?

« Nous n'avons pas plus à nous étonner, à nous plaindre, a dit M. Guizot, de la mission de M. Hood, que l'Angleterre n'a eu à s'étonner et à se plaindre de la mission du capitaine Page, à Buénos-Ayres. La mission de M. Hood n'a pas d'autre but que n'avait eu celle de M. Page. »

M. Page est allé à Buénos-Ayres lorsqu'aucune négociation n'avait encore eu lieu avec Rosas; il y est arrivé deux mois avant notre ministre plénipotentiaire, M. le baron Deffaudis; mais aujourd'hui la situation n'est plus la même. M. Deffaudis n'a-t-il pas employé deux mois entiers à négocier; n'a-t-il pas usé et épuisé toutes les concessions imaginables? N'a-t-il pas enfin, de guerre lasse, été contraint d'abandonner Buénos-Ayres avec son collègue, M. Ouseley? A-t-on donc oublié ses déclarations et ses sommations? A-t-on obéi à une seule de ses injonctions? N'a-t-on pas été, au contraire, obligé d'avoir recours à la force et de s'emparer tour à tour de la flotte argentine, de la Colonia, de Martin-Garcia, et d'autres points? N'a-t-il pas fallu enfin tirer le canon à Obligado? Et c'est lorsqu'on en arrive à ce point avec Rosas, lorsqu'il a insulté notre ministre, lorsqu'il a par représailles égorgé nos compatriotes, que nous confions une mission toute officieuse à un Anglais qui n'est pas moins ennemi des Français dans la Plata que ne l'était le missionnaire Pritchard à Taïti!

Au commencement de la séance de la chambre des lords d'Angleterre, du 26 juin, la sanction royale a été donnée par commission aux bills d'importation du blé et du tarif. La discussion a roulé ensuite, jusqu'au départ du courrier, sur des bills d'intérêt local.

Il en a été de même au commencement de la séance des communes du 26 juin. Tous les ministres étaient présents, à l'exception de sir Robert Peel.

P. S. — Nous apprenons, par les journaux du 27, que les deux chambres se sont ajournées à lundi, après quelques débats sans intérêt.

On lit dans le *Standard*:

« A l'issue du conseil de cabinet, plusieurs des ministres ont rendu visite à sir Robert Peel. Le très honorable baronnet n'est pas allé hier, comme on s'y attendait, à Osborne-House, cependant il n'a pas assisté à la courte séance de la chambre des communes qui a eu lieu ce soir.

» Si James Graham, le chancelier de l'échiquier, le comte de Ripon, M. Gladstone, le comte d'Aberdéen et plusieurs autres membres du cabinet ont eu ce matin des conférences avec sir Robert Peel à sa résidence dans Whitehall-Gardens, et, à midi un quart, le très honorable baronnet est parti par le chemin de fer pour se rendre à l'île de Wight.

» On ne sait rien de positif relativement à la formation d'un nouveau ministère. Lord John Russell a reçu ce matin, à Chashaw-Place, la visite de M. Charles Buller, de M. Stanley, et de plusieurs de ses amis politiques; mais au moment où nous mettons sous presse, Sa Seigneurie n'avait pas encore été mandée par S. M.

» Le parlement sera-t-il dissous ou non avant que les ministres se retirent? Voilà la question dont on s'occupait dans West-End. Cependant, trois sur le budget;

» 2° A accorder les impôts, ce qui implique la faculté de les refuser. Dans deux cas cependant ce droit sera restreint, savoir: pendant la guerre, et dans tous les cas où le roi serait tenu, par des traités spéciaux, à remplir certains engagements. Ces deux points exceptionnels n'ont pas encore reçu la dernière sanction; quelques conseillers de la couronne cherchent encore à faire sentir les inconvénients de telles restrictions;

» 3° Le consentement des états-généraux sera requis pour les emprunts que l'Etat sera obligé de contracter, et la dette nationale sera placée sous leur garantie. Le pouvoir législatif ne sera point dans les attributions des états-généraux. C'est aux huit états provinciaux que le gouvernement continuera de faire des propositions sur les changements à introduire dans les lois relatives aux personnes et aux propriétés, et ce sont ces huit états qui auront seuls le droit de pétition. »

La *Gazette d'Augsbourg* confirme ce qui a été annoncé d'une amnistie qui serait accordée dans les Etats romains, à l'occasion de l'élection du nouveau pape, à tous les auteurs de délits politiques. Cette feuille confirme également le bruit de la retraite du cardinal Lambruschini et de l'entrée des cardinaux Gizzi et Altieri aux affaires, le premier comme secrétaire d'Etat de l'intérieur, le second comme secrétaire d'Etat des relations extérieures.

Les journaux allemands donnent le nom des trois commissaires à la discrétion desquels la république de Cracovie va être remise; ce sont MM. Schindler, ex-président, pour l'Autriche; Mieroszewski, ex-directeur de police, pour la Russie, et pour la Prusse le sénateur Victor Kopff. — De nombreuses patrouilles circulaient dans la ville à l'occasion de la Fête-Dieu; mais elles n'ont trouvé aucune occasion de fonctionner.

Avis aux Actionnaires de la Démocratie pacifique.

Le voyage que M. V. Considerant a entrepris, il y a quinze jours, dans les villes du Nord, ne lui permettant pas d'être de retour à Paris pour le 5 juillet, les Assemblées générales des deux sociétés, annoncées pour cette époque, sont remises au dimanche 12 juillet.

FAITS DIVERS.

CHRONIQUE DU JOUR. — Le duc de Soto-Mayor, ambassadeur d'Espagne en Angleterre, est arrivé avant-hier soir à Paris.

— L'association des médecins de Toulouse vient d'être légalement organisée. Cette institution a pour but d'établir une caisse de secours mutuels dans l'intérêt des sociétaires et de leurs familles. Elle a pour but aussi de veiller au maintien de la dignité médicale et de poursuivre la répression des abus qui se sont introduits dans l'exercice de la profession. C'est un exemple que le corps médical devrait partout imiter.

— Un arrêté préfectoral réorganise les bureaux de la préfecture de la Seine. La nouvelle organisation comporte sept divisions: la première est composée du secrétariat-général (secrétaire général M. Parran) et des beaux-arts; la seconde comprend l'administration générale et les élections; la troisième, l'instruction publique, les hospices, la garde nationale et les affaires militaires; la quatrième, la grande voirie, le pavé et les eaux de Paris; la cinquième est affectée aux travaux publics et au commerce; la sixième, aux contributions directes et au domaine de l'Etat; la septième, à la comptabilité générale.

— Il vient d'être trouvé à Brunchamel, arrondissement de Laon, non loin d'un tumulus romain, une statuette en cuivre représentant le dieu Mars. Cette statuette est de la plus belle conservation; elle a 9 centimètres de hauteur et pèse 98 grammes.

— Un journal américain, le *Boston Herald*, raconte que la chaleur a été si intense, que l'on a fait cuire au soleil deux paires de soles: cuites à point, elles ont été mangées par des amateurs. Il n'a pas fallu plus d'une demi-heure pour cette cuisson.

— Hier dimanche, à midi, le comité central d'instruction primaire, sous la présidence de M. le préfet de la Seine, et avec le concours de MM. les maires et adjoints et des comités locaux et spéciaux, a tenu une séance extraordinaire, dans laquelle des récompenses universitaires ont été distribuées aux directeurs et directrices d'écoles, et aux surveillantes des salles d'asile de la ville de Paris.

La réunion a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville; la présence d'un grand nombre des notabilités universitaires, littéraires, scientifiques et administrations prouvait l'intérêt qui s'attache aux fonctions modestes mais si importantes des instituteurs primaires.

Cinq cents élèves de l'Orphéon, cet admirable orchestre populaire, maintenant inséparable de toutes nos solennités d'écoles, ont ouvert la séance par un chant d'invocation religieuse (la prière de *la Muette*, par Aubert).

— Dans sa séance de vendredi, sur le rapport de M. Perrier, l'un de ses membres, le conseil municipal de Paris a voté la création de trois nouveaux conseils de prud'hommes; le conseil municipal a en même temps voté les fonds nécessaires pour leur établissement. Ces conseils sont institués l'un pour les tissus, l'autre pour les arts chimiques, le troisième pour les articles de Paris; ils compléteront, avec le conseil pour les métaux, le nombre nécessaire pour comprendre toutes les industries de Paris.

manie de notre époque, et voici qu'un journal irlandais, le Tipperary free press revendique cette notabilité sauvage au nom de son clocher: « Héki, dit-il, est un Irlandais né dans le comté de Tipperary; son nom véritable est Hicken. Il émigra d'Irlande il y a quelques années, fit naufrage sur la côte de la Nouvelle-Zélande, fut emmené dans l'intérieur de l'île par une troupe de chasseurs indigènes, et vendu comme esclave à l'un des chefs qui l'adopta comme son fils, le fit tatouer et lui donna sa fille en mariage. A la mort du vieux chef, son gendre irlandais fut élu pour lui succéder, à cause de son habileté dans la guerre. Avant son élévation au rang qu'il occupe maintenant, il transforma son nom de Hicken en Heki, comme étant plus en harmonie avec la langue des aborigènes. » *Se non è vero, è ben trovato*.

CAISSE D'ÉPARGNE. — Versements reçus par la caisse d'épargne de Paris les dimanche 28 et lundi 29 juin, de 4 159 déposants, dont 568 nouveaux, 580 288 fr.

Remboursements effectués la semaine dernière à 1 857 déposants, dont 462 soldés, 715 276 fr. 63 c.

Rentes rachetées à la demande des déposants pendant la même semaine pour un capital de 57 598 fr. 70 c.

Demandes de remboursements du 28 juin, 758 455 fr.

STATISTIQUE DES CHEMINS DE FER. — Nous avons quatorze lignes grandes ou petites en exploitation totale. L'ensemble de ces lignes forme un parcours de 830 kilomètres. Ces lignes sont (nous les classons par ordre de date) celles d'Andrezieux à Roanne, de Bordeaux à La Teste, de la Grand'Combe, de Montpellier à Nîmes, de Montpellier à Cette, de Mulhouse à Thann, de Paris à Orléans, de Paris à Rouen, de Paris à Saint-Germain, de Paris à Versailles (deux), de Paris à Sceaux, de Saint-Etienne à Lyon et de Strasbourg à Bâle.

Le fond social de ces treize lignes était de 181 millions qui ont été versés en entier. Elles ont en outre emprunté 58 millions, dont 35 millions et demi à l'Etat. En prenant le cours du jour, on trouve que ces lignes ont bénéficié 120 millions et fait des pertes pour près de 22 millions.

Deux lignes seulement, la ligne du Nord avec embranchements et la ligne d'Orléans à Bordeaux, sont exploitées d'une manière partielle. Elles comprennent 1 082 kilomètres. Le capital social est de 245 millions; il n'a été versé que 69 millions et demi, et il reste à verser 175 millions et demi. L'Etat fait une subvention à la ligne d'Orléans à Bordeaux de 70 millions. Au cours du jour, la première a bénéficié 100 millions, et la seconde un peu plus de 14 millions.

On compte quatre lignes qui seront en exploitation prochainement: Avignon à Marseille, Amiens à Boulogne, le chemin du Centre (sections de Vierzon, Châteauroux et Nevers, concédées), et la ligne de Rouen au Havre. Ces lignes ont 576 kilomètres; leur capital est de 112 millions et demi. Sur cette somme 81 millions et demi ont été versés et 31 millions sont encore à verser. Le Havre a emprunté 10 millions par obligations et 10 millions à l'Etat; Avignon à Marseille a reçu une subvention de 37 millions; le Centre a reçu pareillement une subvention de 35 millions. Au cours du jour, ces diverses lignes ont bénéficié près de 35 millions.

Six lignes sont en construction: Dieppe et Fécamp, Strasbourg, Fampoux à Hazebrouck, Montereau à Troyes, Paris à Lyon, Tours à Nantes, ayant ensemble 1 540 kil. de parcours, un capital social de 419 millions, sur lesquels 108 millions de versés et 310 millions à verser. Strasbourg aura une subvention en travaux de 100 millions; Tours à Nantes en aura une de 24 millions. Au cours du jour, on compte 19 millions en bénéfice pour Lyon, Strasbourg et Nantes; 17 millions pour le chemin de Lyon seulement. On compte 10 millions et demi de perte pour Dieppe, Fampoux et Montereau.

Enfin les concessions nouvelles sont l'embranchement d'Aix, le chemin de Bordeaux à Cette, l'embranchement de Castres, le chemin de l'Ouest, celui de Lyon à Avignon, l'embranchement de Grenoble, et le chemin de Paris à Caen. Ces diverses concessions ont 1 675 kilomètres et un fonds social de 470 millions. Il n'y a de versé que 90 millions et demi; il reste à verser 370 millions et demi. Une subvention de 13 millions en argent sera donnée par l'Etat pour l'embranchement de Castres; une des 65 millions en travaux sera donnée à la ligne de l'Ouest. Au cours du jour, les actions de ces diverses lignes ont déjà bénéficié 10 millions et demi.

Tel est le bilan général des trente compagnies possédant 5 704 kilomètres de rail-ways, dont la propriété est subdivisée en 2 884 400 actions, formant un capital social de 1 milliard 427 millions et demi.

Les fonds versés sont de 535 millions et demi de francs, ceux qui restent à verser sont de 892 millions de francs.

L'Etat a fourni ou doit fournir, tant en prêts qu'en subvention, en argent et en travaux, la somme de 415 millions.

En additionnant tous les bénéfices calculés au cours du 8 juin, on a un total de près de 300 millions de francs; les pertes totales sont de 32 millions, et la différence 265 millions. En comparant ce boni avec les 535 millions versés, on trouve qu'un spéculateur qui aurait pris des actions dans toutes les lignes en proportion de leur capital, pourrait réaliser aujourd'hui un bénéfice de 50 p. cent sur le capital engagé. Il y a dix mois, il aurait gagné cent pour cent en cinq ou six ans.

En groupant le fonds social des compagnies, les frais faits par l'Etat, les subventions en argent ou en travaux et les emprunts, on arrive à une somme de près de deux milliards, qui formera la dépense totale de 5 700 kilomètres, ce qui fait une moyenne de 350 000 francs par kilomètre.

Dans un demi-siècle, le domaine public rentrera en possession de la moitié du réseau actuel.

CE QU'ON FAIT DU SARCOPHAGE DE NAPOLÉON. — Tous ceux qui étaient à Paris lorsque les cendres de Napoléon y arrivèrent, les centaines de mille Français qui vinrent ensuite rendre hommage à la grande ombre du vainqueur de l'Europe, virent tous le magnifique sarcophage en ébène massif dans lequel sa dépouille mortelle fut apportée de l'île Saint-Hélène.

Veut-on savoir ce qu'est devenu ce cercueil historique sanctifié, pour ainsi dire, par le contact du grand homme, et consacré par la pom-

[illegible] ou par la combinaison de deux [illegible] livre.

» Il y a trois séries de becs de gaz. La première série remplace les réverbères à l'huile à deux becs; la seconde série remplace les réverbères à l'huile à trois becs; enfin les réverbères à l'huile à quatre becs sont remplacés par les becs au gaz de la troisième série.

» Les réverbères à l'huile sont espacés de 45 à 50 mètres, et ceux de gaz ne le sont que de 30 à 40. La distance a donc été rapprochée dans le rapport de 150 à 100. L'intensité de la lumière ayant été augmentée des trois cinquièmes et la distance rapprochée de plus du tiers, il s'en suit qu'en réalité la lumière répandue sur la voie publique ou l'éclairage de cette voie est triplé.

» La ville paye aux compagnies de gaz : pour la première série, 124 fr. 45 c. par an; pour la seconde série, 160 fr. 64 c. par an; pour la troisième série, 235 fr. 46 c. par an.

» De plus, il est alloué aux compagnies pour l'allumage et l'extinction des réverbères 4 centimes par jour ou 14 fr. 60 c. par an, dont il faut augmenter le coût de chaque série, ce qui les porte à 138 fr. 78 c., 175 fr. 24 c. et 247 fr. 70 c.

» Le bec à l'huile coûte 54 fr. 71 c.; par conséquent les deux becs dont se compose le réverbère, répondant à la première série du gaz, coûtent 109 fr. 42 c. On voit que la dépense est augmentée de 29 fr. 36 c., mais la lumière répandue sur la voie publique est augmentée des trois cinquièmes.

» Un allumeur fait en moyenne le service de 50 becs de gaz; par conséquent, si la compagnie lui paie ce qui lui est alloué par l'administration de la ville, c'est un salaire de 730 fr. par an.

» Quant au prix de revient de la fabrication du gaz, on n'a pu ob-

[illegible] paraison de bien plus grands malheurs : quelques-uns des plus estimables citoyens de Grenada ont péri avec leurs familles et leurs domestiques.

» Un grand nombre d'individus ont perdu la vie et beaucoup d'autres ont été blessés.

» Au milieu de la confusion générale, on entendait de toutes parts les cris plaintifs des mourants et les lamentations de ceux qui se croyaient condamnés à subir le même sort.

» Après avoir produit cet épouvantable bouleversement, le tourbillon a continué à exercer sur les environs son œuvre de dévastation.

» Autant que nous pouvons le savoir jusqu'à ce moment, on compte vingt-neuf personnes tuées et vingt blessées, mais malheureusement il est à supposer que le nombre des victimes est plus considérable. »

PETITE CORRESPONDANCE.

M. F. à Blois. — Reçu, merci. — Nous prions H. D. de vous répondre.

M. D. à Boulogne. — Reçu les 75. — Merci. — Conservez; c'est renvoyé à la session prochaine. D'ici là, nous aurons gagné du terrain.

M. L. à Foix. — Reçu les 30. Nous servons, merci. — Nous attendrons pour le reste.

M. S. à Saint-Quentin. — Reçu les 56. — Merci à M. C. — Persévérance !

M. B. à Lyon. — Nous envoyons.

M. M. à Decize. — Reçu les 140,50. — Nous allons expédier et vous écrire.

M. T. à Saint-Etienne. — Reçu les 162,25. — Nous rectifions et faisons droit. — Veuillez soigner l'indication des noms.

M. A. à Poitiers. — Reçu les 363. — Nous compléterons. — Gardez les doubles pour nous les transmettre à l'occasion.

[illegible]	[illegible]		[illegible]	[illegible]
[illegible]	d. [illegible]		[illegible]	[illegible]
REPORTS.	du Ct à fin du mois.		D'un mois à l'autre.	
3 p. 0/0.....	[illegible]	» »	[illegible]	» »
5 p. 0/0.....	[illegible]	15 »	[illegible]	32 1/2

FONDS ÉTRANGERS.

NAPLES. au Ct dr cours	»	»	ROM..............	Der C.	100 1/2
Récép. Rotsch.	»	103 »	BELG. 2 1/2.....	[illegible]	» »
ESP. Dette act.	»	31 1/2	— 4 1/2......	»	» »
— — pass.	»	» »	— de 1840....	»	106 5/8
— 3 p. 0/0.	»	37 3/4	— de 1842....	»	102 1/2
Dete intérieure	»	32 3/8	— Banque.....	»	9?5 »
PORTUG. 5 0/0 1837	»	» »	— de Em. 1831.	»	» »
HOLL. 2 1/2	»	» »	PIÉMONT.......	»	1220 »
HAITI..........	»	» »	AUTRICHE......	»	» »

Union linière... » » — Fourneaux de l'Aveyron. » »

[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Paris-Str...	403	75
Tours-Nant.	503	75
Orl.-Vierz.	[illegible]	»
C. du Nord	722	50
Famp.-Has.	»	»
Diep.-Féc.	407	50
Boul. à Am.	467	50
Orl.-Bord.	366	25
Mont. à Tr.	»	»
Paris-Lyon	530	»
Bord.-Teste	»	»
Zinc V. M.	»	»
[illegible] Maber.	487	50

L'un des gérants : F. CANTAGREL.

Spectacles du 30 juin.

7 h. » OPÉRA. —
7 h. » FRANÇAIS. — Enfants d'Édouard.
7 h. » OPÉRA-COMIQUE. — Mousquetaires.
6 h. 1/2 VAUDEVILLE. — Eventail. Dondaine. Moutons.
6 h. 1/2 VARIÉTÉS. — Baronne. Tricorne, Gamin. Vieux Péchés.
6 h. » GYMNASE. — Geneviève. Marchand, la Vie, Georges et Maurice.
6 h. 1/2 PALAIS-ROYAL. — Inventeur, Château, Femme, Frisette.
7 h. » PORTE-ST-MARTIN. — Troupette, Michel Brémond, Triby.
6 h. » AMBIGU. — Étoile du Berger.
6 h. » GAITÉ. — Français, le Château.
6 h. 3/4 CIRQUE NATIONAL (Champs-Elysées). — Exercices d'équitation.

Imprim. Lange-Lévy et Cie, rue du Croissant, 16.